JOURNAL

DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

TOME X.

(DU 1er JANVIER AU 4 MAI 1848.)

17e Année. — 1re Série quotidienne.

PARIS

—

Rue de Beaune, n. 9.

Liste alphabétique des personnes qui ont concouru à la rédaction du tome X.

MM. Barral.	B.	Colin.	A. C.	Guillon.	F. G.	Meunier (Victor).	V. M.
Blanc.	J. B.	Considerant.	V. C.	Guyornaud.	C. G.	Nus.	E. N.
Bourdon.	E. B.	Daly.	C. D.	Hennequin (Victor).	V. H.	Pellarin.	C. P.
Bureau.	A. B.	Doherty.	H. D.	Jacob.	C. J.	Perreymond.	Perr.
Brunier.	Ch. Br.	Fleury.	J. F.	Laverdant.	D. L.	Toussenel.	A. T.
Cantagrel.	F. C.	Franchot.	F.	Méray.	A. M.	Vidal.	F. V.

La rédaction du Journal est soumise à la direction d'un Conseil composé de MM. V. Considerant, rédacteur en chef; Barral, Julien Blanc, E. Bourdon, Ch. Brunier, All. Bureau, F. Cantagrel, C. Daly, J. Delbruck, Hugues Doherty, L. Franchot, F. Guillon, V. Hennequin, J. B. Krantz et D. Laverdant.

Généralités. — I. RELIGION. II. ÉDUCATION. III. POLITIQUE. — ÉCONOMIE SOCIALE. — MOUVEMENT PHALANSTÉRIEN. — IV. SCIENCE. V. INDUSTRIE. VI. ART. — ***Variétés.***

ALLEMAGNE. C. G.

ÉCONOMIE SOCIALE.

Voyez Généralités.

VI. — SCIENCE.

VI. — ART.

VARIÉTÉS.

IMPRIMERIE LANGE LÉVY ET Ce, 16, RUE DU CROISSANT.

Le journal quotidien. Paris... Départ. — 48 — 24 — 12 — 6
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
Le prix des Nos doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an pr le No de huitaine ; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.

On s'abonne à Paris, ... au bureau du journal ; Chez Brullé, éd. de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent : Pour le journal quotidien, du 1er et du 16 de chaque mois, et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Compe., 8, place de la Bourse.

PARIS, 31 DÉCEMBRE.

1847 ET 1848.

Encore une année écoulée, encore une étape accomplie dans le mouvement incessant de l'humanité, encore une proie jetée à ce passé qui emporte tant de choses que l'on crut durables, qui engloutit tant de gloires que l'on proclama immortelles! Bien d'autres l'avaient précédée dans ce gouffre, bien des oppressions, bien des scandales, bien des douleurs ont pesé sur notre globe, et sa rédemption cependant n'est pas encore opérée, ses infructueux essais ne sont pas à leur terme. Une atmosphère de douleur continue à l'envelopper, à le pénétrer par tous ses pores. Au milieu de ce brouillard de situations fausses, de doctrines mensongères, la pauvre humanité s'agite incertaine de sa voie, et se heurtant toujours à des obstacles cent fois renversés. Le progrès s'accomplit cependant, et l'on peut mesurer de l'œil la route parcourue ; mais il s'opère lentement et d'un mouvement semblable à celui des vagues qui se roulent sur elles-mêmes et reculent de cinquante pas pour avancer d'un seul. Le genre humain n'est pas encore sorti de cette phase de la vie où l'on aime à se lancer dans l'inconnu les yeux fermés, par ignorance et folle étourderie, et s'il n'est plus l'enfant insouciant et capricieux, il n'est pas encore un homme.

— Erreur ! s'écrient les âmes fatiguées de la vie. Le monde est vieux et touche à sa décrépitude. — Le monde est vieux ! Mais regardez donc au fond des choses, sans vous arrêter à quelques symptômes superficiels. Le monde est vieux ! et les trois quarts du globe demeurent inhabités, et de vastes contrées attendent encore la culture, et des milliers d'espèces d'animaux attendent la domestication et l'appropriation de leurs forces aux besoins de l'homme. Le monde est vieux ! et nous ignorons tout encore. C'est à peine si la nature sidérale, si la nature minérale commencent à nous révéler leurs secrets. C'est d'hier seulement que l'emploi de la vapeur commence à supprimer l'espace, que les voyages maritimes se font réguliers ; c'est d'hier seulement que l'électricité entreprend de relier les intelligences à des distances éloignées. L'humanité est arrivée à soumettre la mer frémissante et impatiente du joug, mais l'air reste encore à peu près complétement inexploré ; la navigation aérienne n'est pas née, et des températures tour à tour glaciales et brûlantes versent sur nous les maladies, et des miasmes empestés sèment la mort, et des virus impurs se communiquent à travers les générations. Le monde est vieux ! et la pauvreté parque les hommes en deux classes, les uns dévoués aux souffrances physiques, les autres comblés de tous les biens matériels, et des nations croupissent dans la barbarie, et des despotes continuent à écraser de leur talon les nationalités et les individus ! Le monde est vieux ! et il y a des souffrances qui persistent depuis la naissance du globe, et il y a des affamés, des maudits, des esclaves ! Non, le monde n'est pas vieux, non, la carrière de l'humanité n'approche pas de son terme. Non, cette existence de douleur n'est pas la destinée que Dieu nous a réservée sur le globe. La vie qu'a vécu l'homme jusqu'à ce jour est un temps de croissance et d'essai, un apprentissage du travail et de la vie, la route pénible et raboteuse qui mène à la conquête de la nature.

— Mais la décadence se manifeste partout ? — Ah ! sans doute, la décadence de l'ordre vieilli, de la société imparfaite qui doit se transformer. Mais rien ne périt dans la nature ; tout change, tout passe, mais chaque mort est le signal d'une nouvelle vie. Notre corps même se transforme à tout instant, de nouvelles particules viennent remplacer celles qui ont fait leur temps ; le tempérament se modifie ; au bout d'un certain nombre d'années, le corps n'a plus rien de ce qui le constituait d'abord, et cependant l'individu a persisté. Il s'est transformé, et pourtant il n'a pas cessé d'être lui-même. Il a vécu, il s'est développé à travers la mort incessante des particules qui le composaient.

Il en est ainsi de l'humanité : les hommes meurent, mais non pas l'homme ; les institutions usées tombent comme des particules caduques, mais le développement de l'humanité se poursuit. Nous assistons à une de ses heures de crise. Un sentiment de malaise agite les masses ; l'humanité trouve douloureux le lit de pénitence où elle s'est couchée, et de tous les points de l'horizon elle appelle le baume qui la doit guérir. Le mal est partout. Ceux qui le nient sont des aveugles ou des trompeurs ; mais ils ne trompent déjà plus, et ceux-là même qui s'efforcent de les croire, lorsqu'ils viennent à regarder ce qui se passe autour d'eux, à rentrer dans leur propre cœur, s'écrient comme Galilée, à qui l'on faisait signer que la terre ne tourne pas : *E pur si muove!* « Le mal existe cependant! »

Toutes nos anciennes institutions s'en vont une à une sous l'effet d'une décomposition intérieure. L'année qui vient de s'écouler n'a été qu'une longue et tumultueuse éruption de scandales, et c'est en vain que l'hypocrisie, qui était parvenue à les cacher si longtemps, prétendrait soutenir que ce sont là des ulcères locaux ; ils sont trop fréquents, trop nombreux, ils se produisent dans des régions trop essentielles pour n'être pas une accablante révélation de la maladie qui consume la vieille société. Mais, qu'on ne s'en effraie pas, cette décomposition est un présage de renaissance. L'humanité tend à sortir des voies obscures de l'empirisme pour entrer dans celles de la science ; les douleurs qu'elle éprouve ne sont pas celles qui présagent la mort, mais celles qui préludent à la révélation d'un nouveau sens ; la crise dont elle souffre n'est pas celle de la décrépitude, mais celle de la puberté.

Laissons donc les hommes du vieux monde, ceux qui ne savent regarder que derrière eux, se replier sur eux-mêmes et s'enfermer dans leur étroit égoïsme ; laissons ces hommes s'écrier avec désespoir : Où allons-nous ? ou s'obstiner contre le progrès qui les brisera s'il ne les entraîne ; mais réjouissons-nous et prenons courage, car ces scandales, cet aveuglement des hommes politiques ; car tous ces symptômes de décadence sont aussi des symptômes de rénovation ; car ces branches qui tombent sont des branches parasites qui empêchaient le développement de l'arbre humanitaire ; car les vieilles institutions qui s'en vont sont l'enveloppe qui retenait l'humanité dans sa forme de chrysalide ; qu'elles meurent, et l'humanité va trouver des ailes pour s'envoler vers les régions embaumées de l'harmonie.

Oui, courage aux intelligents, à ceux qui croient en l'avenir. Quand le scepticisme est au fond de tous les cœurs, — l'histoire nous l'a dit souvent, — la foi est bien près d'y naître ; quand l'anarchie gouverne sans frein, l'ordre est bien près de se produire. Le scepticisme et l'anarchie sont des situations anormales, des préparations à l'établissement d'une grande vérité. Quand le paganisme se discrédita, le christianisme apparut et les populations se tournèrent avec enthousiasme vers la religion de la fraternité. L'heure du socialisme est venue.

Le socialisme est aujourd'hui dans l'air, il s'infiltre partout et sous toutes les formes. Il a pénétré dans le camp radical, dans le camp des conservateurs, dans celui des légitimistes, et, à leurs heures lucides, les organes de ces partis proclament eux-mêmes l'importance de ces réformes sociales que l'on repoussait autrefois dans l'ombre, et que l'on ajournait après l'accomplissement de toutes les utopies politiques.

Dans cette agitation réformiste qui s'est propagée à travers la France, la politique était à la surface, mais la question sociale était au fond. L'idée sociale s'est fait jour en plus d'un banquet, malgré les efforts tentés pour l'étouffer ; et dans ceux même où elle ne trouvait pas d'expression, elle ne laissait pas de s'agiter dans le for des esprits. Ce n'est pas la réforme pour la réforme qu'on demande, mais pour les résultats dont on la croit féconde. L'amélioration du sort des classes laborieuses a été réclamée partout. On n'a pas porté le toast au roi dans tous les banquets, mais le peuple et les déshérités ont partout obtenu le leur. On s'est divisé sur la question politique, on s'est rallié dans le vœu socialiste.

L'année qui vient de s'écouler a été bonne pour la cause du progrès, bonne pour ce qu'elle a fait et pour ce qu'elle a défait, bonne pour le masque arraché par elle aux hypocrisies haut placées, bonne pour les préoccupations qu'elle a montrées dans le public, pour les éléments socialistes qu'elle a fait germer dans la presse et dans l'opinion. L'année qui va s'ouvrir sera meilleure que nos gouvernants persistent dans leur aveuglement, ou qu'il se convertissent, peu importe ; le mouvement est imprimé, il ne s'arrêtera plus qu'au moment où l'humanité obtiendra la réalisation de l'idéal entrevu. Le monde officiel peut encore diriger ce mouvement, mais il sera renversé par lui s'il s'obstine à l'entraver, et nul ne peut répondre des conséquences qu'entraînerait une résistance aveugle, une compression violente.

Le genre humain sent sa force, et il entrevoit tout un monde à conquérir ; il souffre et il entrevoit sa guérison possible ; il marchera, quoique fassent pour l'arrêter les pédants du passé qui tentent encore de le retenir dans leurs lisières, et les ambitieux qui ont exploité son enfance, si longtemps prolongée.

L'*Union monarchique* donne son assentiment aux réflexions que nous a inspirées le procès des *unionistes*. Elle déclare qu'elle se joint à nous pour demander l'abrogation de la loi qui frappe les associations d'une manière préventive et les soumet à l'autorisation préalable. Il est de fait que la constitution belge a proclamé le droit d'association sans qu'il en soit résulté aucun inconvénient pour l'ordre public. Les journaux qui demandent, en France, la même liberté, sont déjà nombreux, appartenant à toutes les nuances politiques, et leur accord deviendrait imposant si quelques-uns d'entre eux, sous prétexte de libéralisme, ne montraient une défiance exagérée contre le principe même des associations charitables et religieuses.

Comme le soleil, la véritable liberté luit pour tout le monde.

Le discours du roi des Français jugé en Angleterre. — Le discours du roi n'a pas produit une plus grande sensation en Angleterre qu'en France. On en avait prévu la teneur générale. Le paragraphe dans lequel le roi fait allusion aux banquets réformistes a seul fait impression. On attribue à ce paragraphe la baisse d'un demi pour cent qui s'est opéré à la bourse de Londres.

Le *Times* du 30, reçu par voie extraordinaire, commente ainsi le discours de la couronne :

« Il n'y a dans ce discours rien qui puisse jeter une très vive lumière sur la position du gouvernement français dans les affaires de l'Europe. On peut remarquer que le cabinet dans lequel M. Guizot tient aujourd'hui le premier rang de droit comme de fait, affecte d'insister précisément sur une catégorie de mesures vers lesquelles la capacité et l'influence de ce ministre n'ont jusqu'ici pas été dirigées d'une manière très remarquable ou très heureuse. Nous voulons parler des mesures d'amélioration intérieure. M. Guizot semble s'être proposé dans le discours de répondre au fameux « rien ! rien ! » que les membres les moins traitables du parti conservateur ont adressé à leur chef ostensible.

» Il est néanmoins facile de prévoir que, dans la discussion du projet d'adresse, ces objets d'amélioration antérieure ne seront pas mis en relief comme dans le discours de la couronne. La situation politique du pays telle qu'elle est révélée par les nombreux meetings du parti radical, et surtout la politique récente du gouvernement français en Suisse et en Italie seront les véritables objets du débat, et, sur ces deux points, l'opposition concentrera ses forces avec un espoir plus qu'ordinaire de succès. Il est devenu évident que, dans la question suisse, la France s'est étroitement alliée à l'Autriche, et que, dans les affaires d'Italie, elle a abandonné la politique qu'elle avait elle-même glorieusement inaugurée en favorisant l'élection de Pie IX. Sur ces points, M. Guizot aura à lutter contre une vive opposition, et

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 1er JANVIER 1848.

MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU (1)

SÉMINARISTE.

VIII.

Mme GINETREY ET M. MARTIAL.

Plus d'un lecteur peut-être aura peine à comprendre l'affection extraordinaire et soudaine que M. Gaillard avait conçue pour moi. Quoique bien jeune alors, après quelques instants de réflexions j'en fus moi-même plus étonné que charmé. Pourtant, je savais déjà par instinct, et plus tard j'eus lieu de savoir par expérience, que la nature avait daigné m'accorder une de ces organisations inexplicables dont l'abord attire la sympathie. Organisation précieuse quand celui qui la possède en sait profiter. Mais, pour moi, la nature avait été bienveillante à demi ; un mouvement de paresse l'avait sans doute arrêtée dans son ouvrage, car, en me faisant un don aussi favorable, elle avait oublié d'y joindre la sage économie, cette vertu qui maintient la fortune fidèle aux mains du possesseur. Aussi ai-je toujours senti certaine honte à utiliser les avantages qui se trouvaient en moi, mauvaise ou bonne, cette honte m'a rendu prodigue des faciles succès ; et quand une conquête m'a coûté peu de peine, j'aime à cueillir, comme on dit, mon blé en herbe. Il me répugne de mettre longtemps à profit une amitié qui m'est venue chercher, comme de placer à intérêt une somme gagnée au jeu. J'ai hâte de dépenser également cette somme et cette amitié.

Je fais grand cas, toutefois d'un ami que j'ai vaincu avec peine, ou d'un argent laborieusement amassé. Je suis, plus que personne au monde, avare de ces deux choses : cet ami-là m'est de beaucoup plus cher que moi-même ; j'en use avec parcimonie, je le ménage et me plais à le caresser ; je redoute de le perdre et je m'attache sans cesse à captiver son cœur ; cet ami-là, je l'aimerai jusqu'à la mort, et je mourrai pour lui s'il a besoin que je meure.

Cet argent-là, je m'en sépare à regret, je sens un vrai chagrin quand il me le faut engloutir dans le gouffre de ma dette ; j'en fais une mince aumône, et j'ai plaisir à le compter. A la vérité cet ami-là, cet argent-là sont rares ; mon cœur ni ma bourse n'en sont point trop pourvus.

L'impromptu paternel de M. Gaillard me touchait donc assez faiblement, et, je dois l'avouer, le thermomètre de ma reconnaissance ne montait pas jusqu'au degré marqué par sa générosité. Je considérais cette boutade comme un caprice de riche et l'acceptais avec quelque dédain. Après m'avoir tant répété qu'on pouvait tout avoir pour de l'or, mon très honoré père ne me parut pas incapable de s'être voulu donner un fils pour de l'or ; et je ne savais pas me rendre un compte bien exact de la somme de gratitude à laquelle j'étais tenu.

Au fond de l'âme, Brantôme était toujours mon véritable père, Brantôme, le pauvre aumônier qui m'avait aimé avant que je pusse lui plaire ; qui m'avait ramassé peut-être à l'hôpital, peut-être sur une pierre, peut-être sur un cercueil ; l'humble Brantôme qui n'avait eu pour m'adopter d'autre mobile que la charité seule ; le généreux Brantôme, qui m'avait fait ce que j'étais, et m'avait libéralement donné toutes ses richesses, la science et la vertu. Pauvre Brantôme ! il ne m'avait pas pris comme un objet de luxe, lui, mais comme un objet de réel dévouement, pauvre père, que j'avais privé de son modeste avenir, quand il songeait à écarter du mien l'occasion même du mal ! J'appréciais plus que jamais la justesse de vues dont mon vieil ami avait fait preuve à mon égard ; je distinguais mieux chaque jour mon peu [illegible] vers la profession de prêtre, et ma dernière entrevue [illegible] de m'y rattacher par ce beau serment que j'ai dit, [illegible] à m'en inspirer un éloignement véritable. J'imaginais [illegible] monde avait des appas dont le cloître était jaloux ; je soupçonnais un peuple qui avait produit le supérieur d'être injuste envers un peuple qui avait produit Hélène ; s'il faut tout dire enfin, je me sentais fait pour vivre aux pieds d'Hélène plutôt qu'aux pieds de Dieu.

Telles étaient les réflexions qui m'occupaient, tandis que ma belle veuve, en proie à son père, subissait par provision la fatigue d'un bal qui n'était pas commencé. Toute la journée fut sacrifiée à ces préparatifs. De temps à autre j'affectais de rencontrer Mme de Miran, et la mélancolie nerveuse de ses mouvements me frappa. J'en fus contristé, mais dire jusqu'à quel point j'en reçus l'influence, je n'oserais, car le bonheur que je savourais de me voir désormais enchaîné à mon idole balançait pour le moins le ressentiment que j'éprouvais de sa peine.

Je saisissais donc toute occasion de l'aborder, ayant observé que, si quelquefois ses yeux me repoussaient par leur accueil presque farouche, ils semblaient, en d'autres instants, me vouloir dédommager par leur tendresse et leur entier abandon. Il m'était impossible toutefois d'y lire une règle de conduite assurée, et j'étais trop novice pour pouvoir m'en tracer une à moi-même. Peut-être cette incapacité me fut-elle avantageuse ; je crois qu'en m'imposant vis-à-vis de ma maîtresse une tenue invariable, je ne pouvais manquer de blesser un cœur indécis, tandis qu'en laissant flotter mes sensations au gré des siennes, je ne pouvais que flatter à propos son amour ou sa pudeur. Ce qui arriva effectivement, tant il est vrai que la naïveté parfois est la meilleure diplomatie.

Le dîner nous réunit encore. Il fut court, silencieux de notre part et loquace à l'ordinaire pour l'infatigable colon. J'étais si intrigué, d'un côté par les diverses physionomies d'Hélène, et d'un autre côté si impatient de voir mon premier bal, que je ne pris aucun intérêt aux propos fanfarons de mon excellent père. Il parla seul jusqu'au sortir de table.

Enfin le moment désiré arriva. L'élégance de ma toilette me charmait, et mon aisance à la porter ravit le vieux petit maître. Il m'examinait de face, de dos et de profil, avec une admiration ridicule. Cependant il me confina dans ma chambre jusqu'à ce que les convives fussent tous arrivés. Ma présentation en serait, disait-il, plus brillante. J'attendis jusqu'à onze heures dans un ennui mortel. Ce fut alors seulement qu'on vint me délivrer.

Je descendis l'escalier d'un bond et tombai dans les bras de mon cornac. Il m'entraîna de la main droite comme si j'eusse été une dame, puis, de la gauche, écartant la foule des danseurs, il m'arrêta au beau milieu d'un quadrille.

Ce procédé burlesque, joint à l'éclat des bougies et des toilettes,

(1) Voir les numéros des 22, 23, 24, 25, 29, 30 et 31 décembre.

en Suisse, mais dans un autre pays (l'Italie), la France s'opposera comme l'Angleterre, d'une manière résolue et efficace, à toute coalition armée tendant à empêcher « les progrès de la civilisation. »

« Mais, si le discours est vague en général, il contient au moins, ajoute le *Chronicle*, une phrase nette et positive : « Au milieu de l'agitation que fomentent des passions ennemies ou aveugles, etc., etc. »

» Les réformateurs français peuvent se consoler de cette semonce, dit le *Chronicle*, en songeant que S. M. n'a rien dit, en définitive, qui puisse empêcher le successeur de M. Guizot d'accorder à l'opinion presque unanime du pays quelque amélioration substantielle de la loi électorale. Louis-Philippe peut réfléchir, après tout, qu'il vaut bien mieux, dans l'intérêt de sa dynastie, une réforme parlementaire modérée, de son vivant, qu'après sa mort, une mesure de démocratie extrême arrachée à la jeunesse et à l'inexpérience de son successeur. Le fait est que S. M. n'est engagée par la phrase en question ni pour ni contre la réforme. Peut-être même eût-il fait, dès le début de la session, des concessions sur ce point s'il en eût espéré plus de latitude pour ses projets dynastiques; mais c'est là précisément que le chef actuel du cabinet le gêne. M. Guizot ne veut rien céder à un peuple qu'il méprise, et à des adversaires politiques qu'il déteste. Cette obstination a, jusqu'à présent, beaucoup servi le roi; mais le temps approche où S. M. peut commencer à penser que des moyens plus doux de gouvernement et un ministère plus souple et plus populaire pour les mettre en œuvre feraient aussi bien son affaire. »

Les représentants de la France à l'étranger. — On lit dans la *Patria* de Florence: « Le 15 décembre, les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de Naples, accompagnés du chargé d'affaires de France, M. de Bourgoing, se sont rendus à Turin, chez le ministre des affaires étrangères de S. M. sarde, pour protester contre les écrits en prose et en vers imprimés à Gênes à l'occasion des fêtes du 10 décembre. Le comte Buhle est resté plus de vingt minutes en conférence avec le ministre sarde. Le comte de San Marsano a répondu avec une fermeté noble et digne aux ambassadeurs étrangers et à l'envoyé italien qui s'était mis à leur suite. La *Patria* s'exprime ainsi, en commentant cette étrange démarche de la part de l'ambassadeur de France : « Savez-vous ce que c'est que cette protestation du ministre de France? C'est la réponse à la question que la politique de M. Guizot a posée si effrontément dans le *Portefeuille* du 12 décembre, la voilà dans sa propre langue, dit la *Patria*, afin qu'elle ne perde rien de ses grâces naturelles. La cause du progrès a-t-elle trouvé dans nos ambassadeurs à Florence, à Rome et à Turin, des adversaires ou des défenseurs? Voilà le fond de la question sur laquelle l'opinion publique demande à être éclairée. Relativement à l'ambassadeur de France à Turin, l'opinion publique est aujourd'hui suffisamment éclairée, croyons-nous, et l'attitude de ce diplomate jettera aussi un certain jour sur les instructions de ses confrères à Florence et à Rome. La protestation collective en dit assez, l'effet s'en augmente encore par l'absence des envoyés d'Angleterre et de Prusse. Quant aux conséquences purement italiennes de la protestation, les voici : le roi Charles-Albert y voit une raison de plus pour persister dans sa résolution qu'annoncent les paroles qu'il a prononcées : *Italia fara da se* (l'Italie saura se suffire à elle-même.) La protestation prouve encore jusqu'à l'évidence que le cabinet autrichien et le cabinet français sont également hostiles à la nationalité et à l'indépendance de l'Italie. (Nous ne parlons point, par pudeur, du cabinet napolitain.) »

Les troupes autrichiennes à Modène. — Le même journal contient la note suivante :

« Le 22 courant est entré à Modène le régiment dénommé d'Esterhazy et maintenant Ferdinando-d'Est avec un escadron de dragons. 800 Autrichiens sont déjà entrés dans le duché. Suivant quelques lettres, l'avant-garde se composerait de 5 000 hommes, et, suivant d'autres, de 5 000. La terreur règne dans la ville. Tebaldo Condreni et deux israélites, qui avaient applaudi Mgr Corboli, ont été arrêtés. Giuseppe Malmasi est consigné dans sa maison. Des patrouilles parcourent toutes les rues ; les chevaux des dragons sont sellés et bridés, et 500 fusils ont été transportés au palais ducal pour armer les gens de la maison du duc. On dit que les Autrichiens sont entrés à Parme, que l'ex-duc de Lucques s'est rendu de Gênes à Milan, et que l'évacuation de la ville de Ferrare n'a pas eu lieu encore. »

L'*Alba* ajoute : « Le 20 courant, 500 hommes du régiment d'Este sont partis de San-Benedetto en droiture pour Reggio de Modène. Le même jour, 1 200 hommes du régiment précité partaient de Mantoue, en suivant la route de Modène, c'est-à-dire par Carpi. Quatre autres compagnies du même régiment se sont détachées de Vérone, et ont passé la nuit du mardi 21 à Villafranca, d'où elles ont continué leur

possession de Parme. L'archiduc Maximilien est parti il y a quelque temps pour Vienne. »

Affaire du duché de Parme. — On écrit de Parme, le 22, à l'*Alba* : « A peine l'ex-duc de Lucques eût-il reçu le message du gouvernement provisoire de Parme, qu'il partit de Gênes pour Milan, et de là il expédia un *motu proprio* par lequel il confirmait dans leurs charges tous les fonctionnaires publics. Un grand nombre d'habitants sont allés à Milan pour informer le nouveau souverain de l'état du pays, ce que chacun d'eux a fait à sa manière. Il est arrivé hier soir un détachement autrichien de 150 lanciers, avec un train d'artillerie. Suivant quelques versions, c'est pour escorter le convoi de la duchesse, dont les dépouilles mortelles seront ensevelies à Vienne; suivant d'autres, c'est dans un autre dessein. Pour le moment, ils montent la garde au Palais, où l'on a placé 10 canons prêts à faire feu. On dit encore que le duc de Modène laissera occuper Reggio et Modène par des troupes autrichiennes. »

— On écrit de Lucques, 21 décembre, à la *Gazette d'Augsbourg* : « On assure que M. Ward, secondé par des troupes piémontaises, prendra possession du duché de Parme au nom de Charles-Louis de Bourbon, qui est parti de Milan immédiatement après avoir reçu la nouvelle de la mort de l'archiduchesse Marie-Louise. Toutefois, ces deux nouvelles sont dénuées de fondement. D'après l'opinion que l'on a du duc de Lucques dans la haute Italie, on n'est pas sans crainte sur l'avenir réservé au duché de Parme. On dit que le duc hésite s'il prendra lui-même les rênes du gouvernement ou s'il en chargera le prince héréditaire son fils. »

L'*Italia*, de Pise, contient sur la situation du duché de Parme les réflexions suivantes :

« Au moment où le duc de Lucques et le grand-duc de Toscane signèrent une convention en vertu de laquelle le gouvernement de Pontremoli était laissé provisoirement à la Toscane, Marie-Louise, duchesse de Parme, mourait. Un gouvernement provisoire ne pouvait plaire au peuple, pour qui un avenir assuré est le premier besoin ; un arrangement définitif était nécessaire. Les derniers mois du règne de Marie-Louise n'ont été qu'une résistance constante à toute tendance libérale dans l'État parmesan. Marie-Louise régnait de droit et l'Autriche de fait. Mais les esprits fermentaient, et l'agitation jusqu'ici comprimée éclate de manière à mettre le nouveau souverain dans une grave perplexité. Que fera Charles-Louis? Deux voies s'ouvrent devant lui : ou inaugurer son avènement par la réforme, ou s'appuyer sur les baïonnettes étrangères. En acceptant le programme national, il regagnera l'estime qu'il a perdue, il donnera de nouvelles forces à l'union italienne, il méritera l'affection de nos frères délivrés de la tyrannie.

» En se rendant à Parme, précédé des troupes étrangères, non-seulement il attirerait sur sa tête le plus juste des châtiments; mais il créerait de nouvelles et de très grandes complications, car les princes réformateurs, et particulièrement Charles-Albert, ne toléreraient pas de bon gré cette intervention. Ensuite, voudrait-il commettre l'imprudence de compromettre son avenir en appelant la domination étrangère?

» La municipalité et le peuple de Parme viennent d'adresser à leur nouveau souverain une adresse énergique pour réclamer des réformes. »

Soulèvements à Naples. — L'*Alba* publie des correspondances de Naples qui donnent quelques détails sur l'échauffourée qui a eu lieu le 15 dans les rues de cette capitale. Il en résulte que les sbires et les gendarmes napolitains ont chargé sans provocation sur la place de la Charité, près du palais du nonce, un groupe de citoyens inoffensifs qui criaient vive Pie IX ! Ce n'est qu'après avoir vu plusieurs des leurs hachés à coups de sabres que ces honorables citoyens qui appartenaient tous aux classes aisées de la société, se sont défendus à coups de canne et avec tant de courage que douze ou treize sbires ont été mis hors de combat. De nombreuses arrestations ont eu lieu, comme on l'a dit déjà, et les prisonniers sont au secret le plus rigoureux.

La *Patria* ajoute : « Dans la dernière démonstration, il y a eu quelques blessés parmi le peuple et un très grand nombre du côté des gendarmes, dont quelques-uns même ont été tués. Parmi les nouvelles personnes arrêtées en raison de ces faits, on compte le fils du professeur Amanti, le fils du professeur Cassola, très jeunes l'un et l'autre, l'avocat Martino, le célèbre peintre Saverio Altamura et un maître d'armes nommé Achille Parisi qui, dit-on, avait à lui seul tué deux gendarmes. Il y a encore un grand nombre d'individus arrêtés, dont on ne connaît pas encore les noms. »

On écrit aussi à ce sujet à la *Gazette d'Augsbourg* en date du 18 : « Depuis le commencement de la semaine les désordres ont été plus

ayant été licenciés par ordre du général de l'armée fédérale, les troupes d'occupation, dans ce canton, sont placées sous le commandement de M. le colonel Ziegler. »

Souscriptions en faveur des victimes de la guerre. — Le comité de la souscription patriotique de la Chaux-de-Fonds (canton de Neuchâtel) a reçu du directoire une lettre de remerciement pour les 15 000 fr. de France qu'il avait adressés à la haute Diète.

« Partout les mêmes sympathies se manifestent, dit la *Suisse*, et des sommes très considérables vont affluer dans la caisse des victimes du Sonderbund. Lyon recueille parmi les Suisses des souscriptions dont le chiffre, aux dernières nouvelles, était déjà de 7 000 fr. Marseille avait déjà 4 500 fr. Paris, Londres, New-York ont formé des comités dont les offrandes viendront prouver à la Suisse que ses enfants n'ont qu'un même sentiment, celui de l'amour pour notre belle patrie.

» C'est là la plus belle réponse que l'on puisse faire à l'étranger qui voudrait toucher au sol sacré de la Suisse ou à ses institutions. C'est un digne hommage rendu à la fermeté de la Diète et un encouragement à nos braves milices, accourues à l'appel de l'autorité fédérale pour faire respecter ses résolutions. »

Frais de guerre. — On écrit de Lucerne : « Notre gouvernement vient de prendre une résolution importante; il a compris que les demi-mesures n'étaient pas suffisantes pour sortir de la situation où le Sonderbund a plongé notre canton, et qu'il est juste que les auteurs ou les complices de la lutte contre la Confédération en subissent les conséquences. Il a donc imposé une contribution d'un million de livres suisses aux monastères du canton; cette somme sera comptée à la Confédération en à compte de ce que lui doit Lucerne. Le couvent de Saint-Urbain, qui est immensément riche, doit payer demi-million; l'abbaye de Munster, dont les richesses sont aussi considérables, paiera 400 000 livres, et les autres corporations 100 000 livres.

» On ne doute pas que ces sommes ne soient livrées par les susdites corporations ; en cas de refus, des mesures énergiques seraient prises pour les contraindre au paiement. »

ESPAGNE. — Madrid, 25 décembre. Par ordonnance du 24 décembre, signée par la reine, contresignée par le duc de Valence, président du conseil des ministres, conformément au vœu de don Francisco de Paula Orlando comte de Romero, est acceptée sa démission du ministère des finances, fondée sur le mauvais état de sa santé.

La *Gazette* publie aujourd'hui les ordonnances royales qui reconstituent le ministère de la manière suivante :

Présidence du conseil, sans portefeuille, général Narvaez; guerre, général Figueras, sénateur du royaume; finances, Manuel Beltran de Lys y Rives; intérieur, Sartorius; justice, Arrazola ; instruction publique, Bravo Murillo; marine, Mariano Roca de Togores, député aux cortès.

On ne croit pas que ce remaniement du cabinet soit de nature à lui donner plus de force vis-à-vis des cortès. Il est des personnes qui prétendent qu'une crise ministérielle nouvelle pourrait ne pas se faire attendre beaucoup.

Une ordonnance royale nomme vice-président de la junte supérieure des archives du ministère de grâce et justice, MM. Pidal et de Andino.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAPEY (doyen d'âge). — *Séance du 31 décembre.*

La Chambre procède au scrutin pour la nomination du 4e secrétaire.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants, 269

Majorité absolue, 135

MM. Lacrosse, 202 suffrages ; Monier de la Sizeranne, 49; voix perdues, 18.

M. Lacrosse, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé secrétaire.

Le bureau définitif de la chambre se trouve donc ainsi constitué pour la durée de la session :

Président, M. Sauzet.

Vice-présidents, MM. Bignon, Lepelletier-d'Aulnay, Bugeaud et Delessert.

Secrétaires, MM. Saglio, Oger, de Bussières et Lacrosse.

M. SAPEY, doyen d'âge, se lève et s'exprime ainsi au milieu du plus profond silence :

« Messieurs et chers collègues,

En vous adressant, avant de quitter ce fauteuil, les courtes paroles autorisées par l'usage et que vous avez souvent accueillies avec bienveillance, je ne puis me défendre d'une impression pénible partagée par un grand nombre d'entre vous.

Lorsque les esprits s'agitent, et que la situation de la France peut en être affectée, il est du devoir de la Chambre, le premier et le plus puissant organe de l'opinion publique, de chercher à rendre le calme à tous les citoyens.

---

au bruit de l'orchestre et des conversations, au mélange des parfums, à la chaleur de l'atmosphère, ne manqua pas de me déconcerter. Je ne savais où me fourrer, lorsque mon conducteur, imposant silence aux musiciens, prononça les paroles suivantes avec une emphase inimitable :

— J'ai l'honneur et la joie de présenter à l'aimable société qui m'entoure, comme je voudrais pouvoir le présenter aux deux mondes, M. Marie Claveau, le fils dont je suis fier, l'enfant de mon adoption, l'héritier d'une moitié de ma fortune ; un jeune homme du plus grand mérite, messieurs, un charmant écolier, mesdames, un cœur inoccupé, mesdemoiselles, que je dépose en vos belles mains... Partez, violons !

Cette incroyable sortie me donna le temps de me remettre. J'aperçus même qu'elle excitait un chuchotement qui ne paraissait pas m'être défavorable.

En ce moment, une dame étrangement séduisante vint à nous.

Son costume oriental, tout en dehors des autres toilettes, lui allait si bien, qu'on ne songeait pas à en remarquer la singularité.

Les reflets soyeux de sa jupe violette chatoyaient doucement, amortis par une dentelle noir étoilée de perles blanches ; l'harmonie de ces trois tons répandait comme un nuage sombre sous le buste rayonnant de lumière; un corset rayé d'or et de satin violet précisait la ceinture, et une veste ouverte en drap d'or à mille boutons de perles s'ajustait pardessus, laissant à découvert les bras et le haut du corps ; un cordon d'énormes perles régnait autour de la taille fine et dégagée, puis, faisant un second tour, s'arrondissait en guirlande pour retomber en deux cascades jusqu'aux pieds.

Non jamais je n'ai vu tant de perles ruisseler sur une poitrine blanche, tant de perles se balancer au corsage, aux épaules, à la tête, partout, car des milliers de perles se jouaient encore dans les plis de son turban de cachemire orangé qui encadrait divinement le plus mignon des ovales.

L'aigrette, les bracelets, le nœud de ceinture, les bagues et les pendants d'oreilles avaient coûté des sommes folles.

Watteau n'eût pas vu sans tressaillir les fossettes de ses épaules, la blancheur satinée de cette gorge ronde, la nerveuse souplesse de ce col, sur lequel s'ajustait une tête blonde de la plus jolie proportion, et ces lèvres pourprées qui se relevaient en cœur, et ces narines mobiles, sensuellement ouvertes, et cette inflexion capricieuse des sourcils, et ces yeux si perçants que l'éclat empêchait d'en distinguer la couleur. Il se fût pâmé d'aise, Watteau, en voyant vivre ces petites mains de poupées, ces jeux de physionomie impossibles, ces attitudes pleines, à la fois de gentillesse, d'afféterie et de goût.

— Salut à la reine des fées ! s'écria M. Gaillard, en s'inclinant jusqu'au parquet. Marie, saluez Mme Ginetrey, la déesse des enchantements, qui change à volonté de charmes et de caractère, qui est belle à elle seule comme cent femmes, qui vous paraît blonde, rose et légère, aujourd'hui comme *Iris*, qui demain vous paraîtra brune, pâle et imposante comme l'altière Junon. Marie, saluez encore, et conjurez la fée brillante de vous toucher de sa baguette. C'est le plus grand bonheur qui puisse vous arriver.

— Quelle influence magique vous m'attribuez ! cher monsieur, dit-elle, en faisant briller ses petites dents à travers un sourire ; si j'étais fée, et certes je voudrais en avoir la vertu prophétique, j'annoncerais à monsieur votre fils de bien douces destinées.

— Daignez prophétiser, madame, dis-je à mon tour, et ne craignez pas de me trouver sans foi ; je crois à vous comme à l'évangile.

— Oui, si l'amour était un trône, et que je fusse un peu sorcière, je dirais à ce beau jouvenceau comme les sorcières à Macbeth : Enfant, tu seras roi.

— Ah ! madame, répondis-je enivré, je deviendrais donc usurpateur, car il me semble que ce trône est à vous.

A ces mots, Mme Ginetrey s'enfuit à la danse après m'avoir frappé les doigts de son éventail. M. Gaillard me dit que je m'en étais passablement tiré pour un novice, et me laissa dans un tourbillon de jeunes cavaliers dont la politesse me sembla ravissante. Combien elle différait en effet de la basse jalousie, de la haine condescendante à laquelle m'avaient habitué le petit Philippe et consorts ! Je me sentis devenir un autre homme en un quart d'heure, et le séminaire me parut odieux.

Mes séduisants compagnons ne se contentaient pas de la simple politesse à mon égard, ils m'accablaient de leurs bonnes grâces ; ils se donnaient à moi corps et âme. L'un m'offrait son plus beau cheval à loisir; l'autre son tilbury d'un nouveau modèle; celui-ci un batelet sur ses étangs; celui-là sa meute et son chasseur. Si j'avais voulu, à ce moment, accepter la ville entière avec ses dépendances, je ne doute pas qu'elle n'eût été mise à mes pieds, et j'aurais eu meilleure grâce que Charles VII à m'appeler roi de Bourges.

En sentant métamorphoser ainsi ma condition, je ne pus vaincre un mouvement d'orgueil; il me sembla que j'avais dépouillé l'habit d'esclave et revêtu celui qui convient à l'humaine dignité. Je sus dès lors bon gré à mon père de sa folie, et je m'accoutumai d'emblée à un titre de fils qui me promettait tant de plaisirs.

Cependant, au milieu de ma gloire, il me manquait une satisfaction bien préférable. J'examinais tous les visages des femmes sans y trouver celui de Mme de Miran. Leurs regards les plus doux, leurs plus obligeants sourires ne valaient pas pour moi le regard le plus triste, la plus décourageante expression que pût m'offrir cette femme sans égale. Enfin je la découvris au milieu d'une danse. La splendeur inusitée de son costume avait pu seule m'empêcher de la reconnaître plus tôt. Dès que je l'eus aperçue, toutes les toilettes perdirent leur richesse et leur fraîcheur, toutes les femmes, leur éclat et leur tournure; autant je les avais d'abord trouvées brillantes, gracieuses et agréables à voir, autant je les trouvais maintenant pâles, laides et maussades. Mme Ginetrey, si belle et si bizarre, m'avait trop étonné pour m'apprendre encore ce que je compris tout d'un coup, la distance qui sépare la grâce naturelle de la grâce étudiée, la beauté vraie du vernis d'emprunt, le charme inné de la coquetterie.

Mme de Miran était aussi peu parée sous les diamants et la dentelle que sous son fourreau de toile blanche; ses mouvements avaient la même souplesse et la même liberté, sa démarche la même dignité nonchalante, sa riche taille le même balancement noble et voluptueux que quand elle était seule entre son père et moi. En présence de ce laisser-aller qui n'appartenait qu'à elle, je vis avec pitié que toutes les femmes avaient peur de froisser leurs rubans, de chiffonner leurs robes et de déranger leurs coiffures.

Tant de supériorité féminine en celle que j'aimais redoubla mon bonheur à songer que j'étais aimé d'elle.

Je m'avançai de son côté, palpitant d'orgueil et d'amour, et, sans respect pour la sainteté du public, j'allais faire éclater hautement les transports de mon enthousiasme, lorsque, par malheur, la fin de la contredanse emporta en même temps l'objet et l'expression de mon ardent hommage.

Mme Ginetrey me prit le bras et m'éloigna sans façon du but que je m'étais proposé. Pour la première fois alors, j'entendis ce charmant

... au péril des concessions tardives. (Très bien ! très bien ! — Mouvement prolongé.), et vous obtiendrez l'assentiment et le concours de tous les hommes modérés, indépendants, dont les vœux appellent une politique ferme et libérale au dedans, une politique sage et nationale au dehors. (Nouveau mouvement.)

La Chambre approuvera ces réflexions (Oui ! oui !), qui me sont suggérées par l'amour du bien public et par ma vieille expérience. (Très bien ! très bien !)

J'invite, ajoute M. le doyen d'âge, M. le président et MM. les secrétaires à venir prendre place au bureau.

M. Sauzet donne l'accolade à M. Sapey et le remplace au fauteuil. MM. les secrétaires définitifs viennent s'asseoir au bureau.

M. SAUZET lit le discours suivant :

Messieurs, le pays attend toujours avec empressement l'ouverture de nos sessions. La présence des grands pouvoirs de l'Etat se prêtant une mutuelle force et délibérant ensemble sur ses affaires, accroît sa confiance et sa sécurité.

Ce sentiment est un hommage au gouvernement représentatif, et mérite en retour toute notre sollicitude. Que cette sollicitude dirige tous les efforts de cette seconde session. C'est à elle qu'il est donné de féconder les travaux de la première, à laquelle nos formes parlementaires ont attribué plus de préparations que de résultats.

Le temps est venu de mettre à profit ces investigations laborieuses, ces consciencieuses méditations. Faisons une grande place à la politique, cette première vie des assemblées représentatives, mais consacrons aussi une large part de notre temps aux affaires pratiques, à ces améliorations morales et matérielles si désirées de tous et si dignes de réunir en un seul faisceau les forces parlementaires que divise la politique. Sachons, surtout, par une sage distribution des travaux, remplir efficacement tous les moments de cette session, sans lui imposer cette durée qui lasse toutes les forces et finirait par décourager tous les dévouements. Votre bureau concourra à cette grande tâche.

Faire respecter par la Chambre la liberté de la tribune et par la tribune la dignité de la Chambre; maintenir impartialement sur tous, au profit de tous, la ferme autorité de la règle, telle est la haute mission que vient de me confier de nouveau la flatteuse persévérance de vos suffrages. Ma fidélité à ces grands devoirs vous prouveront ma profonde reconnaissance, et nos communs efforts nous mériteront celle du pays. (Vive approbation au centre.)

M. LE PRÉSIDENT ajoute :

Attendu l'installation du bureau définitif, la Chambre est constituée. Il en sera donné communication à la Chambre des pairs par un message.

Je propose à la Chambre de voter des remerciements à son honorable doyen d'âge et à MM. les secrétaires provisoires.

Les remerciements sont votés. Il en sera fait mention au procès-verbal.

M. SAUZET fait une pause et reprend d'une voix plus émue :

Messieurs, j'éprouve un regret profond en inaugurant mes fonctions par la communication que je suis obligé de faire à la Chambre de la triste nouvelle que j'ai reçue par une lettre de M. le ministre de l'intérieur :

« Paris, 31 décembre 1847.

» Monsieur le président,

» Je remplis, d'après les ordres du roi, un douloureux devoir en vous priant d'annoncer à la Chambre, de la part de Sa Majesté, la mort de S. A. R. Madame la princesse Adélaïde d'Orléans, décédée aujourd'hui, au palais des Tuileries, à 3 heures et demie du matin.

» Agréez, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

» Signé DUCHATEL. »

Messieurs, le coup qui vient de frapper Mme la princesse Adélaïde plonge la famille royale dans une vive douleur, le roi surtout, car c'était la première compagne de sa vie, une âme digne en tout de le comprendre, un cœur tout entier dévoué à l'amour de sa gloire; de tels liens, resserrés par l'adversité, cimentés par les épanchements journaliers de la plus douce confiance, étaient une des plus grandes consolations que la Providence eût semées sur sa glorieuse et noble vie, consacrée sans partage au pays (Au centre : Très bien ! très bien !)

Le pays n'oubliera pas, dans ses regrets, une princesse qu'il ne sépara jamais de l'objet de ses plus douces affections, et l'expression de la douleur de ses représentants sera le plus digne hommage rendu à sa mémoire ; elle sera, en outre, pour le cœur du roi, la plus touchante et la plus puissante consolation.

Je viens, Messieurs, proposer à la Chambre, ainsi qu'on l'a fait dans une autre occasion non moins douloureuse, de se rendre immédiatement auprès de S. M. pour lui porter l'expression respectueuse et triste de ses regrets.

Immédiatement après la séance, le président, accompagné du bureau et de MM. les membres de la Chambre qui voudront bien s'y joindre, se rendra auprès du roi.

La Chambre vote des remerciements au commandant général de la garde nationale.

La séance est levée à quatre heures.

Ordre du jour du 3 janvier.

A 1 heure, séance publique. Communication du gouvernement.

A 2 heures, nomination de la commission de l'adresse, de la commission de comptabilité et de la commission des pétitions.

« Nous apprenons à l'instant que Mme Adélaïde, sœur du roi, qui, depuis quelques jours, était indisposée, se trouve à l'heure qu'il est dans l'état le plus alarmant.

» Le roi, la reine et toute la famille royale sont réunis en ce moment autour du lit de S. A. R., en proie à la plus vive inquiétude.

» M. le curé de Saint-Roch vient d'être appelé pour donner à l'auguste princesse les secours de la religion. »

— « Mme Adélaïde, dit la *Gazette de France*, a institué pour ses héritiers universels deux de ses neveux, le prince de Joinville et le duc de Montpensier. M. de Joinville aura les immenses domaines de la Champagne, comprenant les mines de la Haute-Marne, ses forêts étendues, ses terres fertiles, etc. ; M. de Montpensier hérite de Randan et des domaines de l'Auvergne. Les deux héritiers partageront en outre les grandes valeurs mobilières considérables laissées par leur tante et consistant en actions de toute nature, en inscriptions de rentes, etc., etc. »

— MM. Dupin et Odilon Barrot sont nommés exécuteurs testamentaires de la succession.

— Le cabinet français, dit la *Presse*, joue décidément de malheur dans tout ce qui touche à la question suisse. A peine vient-il, comme nous l'avons annoncé, de prendre la détermination de retarder d'un ou deux mois encore le rappel de M. de Bois-le-Comte, qu'une note officiellement emanée du Vorort arrive hier matin à Paris, demandant dans les termes les plus formels et les plus pressants que ce rappel ait immédiatement lieu.

— Le *Moniteur* officiel insère ce matin cinq ordonnances royales, précédées d'un rapport au roi, signé duc de Montebello, ministre de la marine, et datées du 25 décembre. Ces ordonnances ont pour but de régler toutes les branches de l'administration de la marine. La première organise le corps du commissariat; la seconde, le personnel des subsistances ; la troisième, le corps du contrôle; la quatrième, le personnel administratif des directions dans les ports et établissements de la marine; enfin la cinquième règle les attributiods du corps des comptables dans les divers services.

LA PRODUCTION LITTÉRAIRE a pris en France, depuis quinze années, des proportions réellement inouïes. Un spirituel bibliographe disait récemment que la quantité de papier qui se fabrique annuellement en France suffirait à mettre le royaume sous enveloppe. On en peut juger par les chiffres suivants :

De 1830 à 1845, c'est-à-dire pendant une période de 15 ans, la librairie a édité une moyenne annuelle de 5 862 ouvrages ou brochures, éditions nouvelles ou réimpressions, non compris les publications périodiques, telles que journaux, revues, etc., soit un total de 87 950 ouvrages. En supposant à chaque ouvrage deux volumes et demi en moyenne, les 87 950 ouvrages donnent près de 300 000 volumes, et, en portant chaque edition à 1 200 exemplaires, ce qui n'est certes pas exagéré, on arrive au chiffre total de 360 millions de volumes.

Les journaux quotidiens et les recueils historiques soumis au timbre, qui se publient à Paris, atteignent le chiffre de 268, mais il y en a en réalité plus de 400, parce qu'un assez grand nombre n'est pas soumis au timbre.

La province elle-même est assez riche en feuilles politiques ou littéraires : elle en possède près de six cents, fort inégalement réparties ; car le département du Nord en a vingt, le département de la Seine-Inférieure en a douze, le département des Bouches-du-Rhône en a huit, tandis que d'autres n'en possèdent qu'un seul.

Chaque année on crée au moins 150 journaux; mais l'existence de ces feuilles est éphémère, et ne s'étend jamais au-delà de quelques mois. De 1833 à 1845, il a été créé à Paris 1 600 journaux.

La moyenne, par jour, du tirage pour les journaux de Paris, pendant l'année 1846, a été de 594 600 feuilles, dont 202 956 ont été envoyées en province ou à l'étranger, et 191 644 ont été distribuées dans l'intérieur de la ville.

LE FROID ET LA FAIM. — Par suite de l'organisation défectueuse du service intérieur du Mont-de-Piété ; il arrive chaque jour qu'une foule de pauvres artisans passent cinq ou six heures dans les salles de cet établissement, en attendant que le *rendeur* appelle le numéro d'ordre de l'objet dégagé qu'ils viennent reprendre.

Les choses se passaient ainsi hier mercredi, dans la salle d'attente de l'établissement central, rue des Blancs-Manteaux. Une femme d'un âge avancé attendait depuis l'ouverture des bureaux que son numéro fût appelé ; son tour vient enfin ; l'infortunée se traîne vers le comptoir, prend le maigre paquet d'effets corporels qu'elle a dégagés en se privant de tout, même d'aliments, car en cette rude saison il faut, de toute nécessité, se vêtir, elle descend l'escalier en chancelant, mais, à peine arrivée hors de la cour, elle s'affaisse sur elle-même et s'évanouit.

Académie des sciences morales et politiques.

Mémoire sur l'inexactitude des principes économiques et sur l'enseignement de l'économie politique dans les colléges. (Suite et fin. — Voir notre numéro d'hier.)

Ecoutons un homme dont aucun économiste ne récusera les connaissances, M. Gannhil : « Je suis loin de partager l'opinion d'un » écrivain qui pense que nous possédons la science, parce qu'Adam » Smith, M. Buchaman, Malthus, Ricardo et Say sont d'accord sur » ce qui constitue les richesses, sur les moyens qui les multiplient et » les détruisent.

» Que nous sommes loin de cet heureux accord dont nous flatte » M. Say ! On verra dans cette nouvelle édition que les cinq écrivains » sont *entièrement divisés sur tous les points* sur lesquels M. Say » prétend qu'ils sont d'accord. Il est de fait que Buchaman, le nouvel » éditeur et l'annotateur de l'ouvrage d'Adam Smith sur la richesse » des nations, le combat sur une foule de points fondamentaux ; que » la doctrine de M. Malthus diffère de celle de M. Ricardo ; que M. » Ricardo réfute M. Say, et que M. Say, dans ses notes sur l'ouvrage » de M. Ricardo, s'efforce d'atténuer les attaques de cet écrivain. Me » sera-t-il permis de le dire ? — La science de l'économie politique a » fait d'immenses progrès, mais le génie qui doit la fixer n'a pas en» core paru. Le sceptre conquis si glorieusement par Adam Smith est » glorieusement disputé, mais il n'est encore à personne, et l'hono» rable pentarchie à laquelle M. Say le défère y a sans doute le plus » grand droit ; mais tant que cette pentarchie sera divisée, *à quels » hommages peut-elle prétendre ?* D'où je conclus que nous n'avons » encore que des systèmes d'économie politique ou des écrits plus ou » moins précieux sur cette science. » (Gannhil, *Des Syst. d'Econ. pol.*, préface.)

C'est dire, poliment, que nous ne savons rien.

M. Rossi, que personne ici n'accusera de ne point connaître ce qu'il traite, va vous dire la même chose. « Dût-il en rougir pour la science, » dit M. Rossi, l'économiste doit avouer que la première question à » examiner est encore celle-ci : *Qu'est-ce que l'économie politique ; » quels en sont l'objet, l'étendue, les limites ?* — D'un côté, il se» rait difficile de choisir les questions les plus importantes de l'é» conomie politique, pour en faire le sujet de notre travail, si nous » n'étions pas d'accord, avant tout, sur l'objet et l'étendue de la » science elle-même ; de l'autre, il n'est que trop avéré que cet accord » *n'existe point pour les économistes. Sa définition est encore une » des questions les plus controversées de la science.* »

Vous le voyez, Messieurs, la science ne sait pas encore ce qu'elle est. C'est M. Rossi qui l'affirme ; et certes jamais affirmation [illegible] fut plus conforme à la vérité.

M. Rossi croit n'avoir pas encore assez dit, et il ajout[illegible] place » que l'économie politique doit occuper dans le domaine [illegible] ces » sociales est encore un sujet de doute et de contestati[illegible] les » économistes, et *rien ne paraît annoncer une décision* [illegible] » *et universellement adoptée.* » Est-ce, Messieurs, cette preuve de notre ignorance que l'on voudrait donner à la jeunesse ? Hélas ! elle ne la recevra que trop tôt !

« En parcourant les écrits des hommes éminents dans la science, » continue M. Rossi, on aurait peine à en nommer *deux* qui s'ac» cordent sur sa nature et ses limites. »

M. Rossi dit ensuite « que l'économie politique se résume dans les » mots valeur, richesse, travail, terre, capital, production directe ou » indirecte, population, échange, marché, débouché, distribution, » salaire, rente, profit, impôt, revenu. »

» Ces mots, dit-il, la science les a adoptés. Mais il n'y pas encore » accord parfait sur le sens et la portée de ces expressions. C'est » dire, en d'autres termes, que la science même, dans *ses principes » fondamentaux*, n'est pas encore définitivement arrêtée, car le pre» mier signe (vous le voyez, Messieurs, le premier signe) de toute » science *c'est une nomenclature acceptée, reconnue, et désormais » hors de toute contestation.* » (M. Rossi, *Cours d'écon. polit.*)

C'est aussi incontestable que possible. Hors cette condition, l'économie politique ne peut être qu'une logomachie. Est-ce, Messieurs, un cours de logomachie que l'on voudrait introduire dans les colléges ? — Certes, ce n'est point l'opinion de M. Rossi.

« Toute inexactitude, dans les notions fondamentales, obscurcit, » dit-il, la *science tout entière.* L'esprit prend une fausse direction » dont les effets se font ressentir dans les questions d'application. »

C'est parfaitement juste ; de l'anarchie dans les idées, l'anarchie dans les faits est toujours la conséquence inévitable. Certes, Messieurs, aucun de vous ne veut accélérer cette transition.

Et M. Rossi est-il bien d'accord avec lui-même sur la nature et

---

babillage qui porte à l'oreille plus de mots que de pensées, mais au cœur plus de pensées que de mots. Pour la première fois, je découvris sous les choses indifférentes un sens qu'elles ne paraissent pas avoir. Ainsi, tandis que Mme Ginetrey me racontait le plus naturellement du monde qu'elle devait ce noble costume à son oncle le général, que cet oncle était un des géants de la campagne d'Egypte, et qu'il obéissait à son moindre caprice comme à un ordre de Napoléon, je comprenais que cela voulait dire : « Tu es un enfant selon mon cœur, et j'éprouve un désir infini de te paraître belle. »

J'étais fasciné véritablement par cette incarnation de la fantaisie; et il fallut qu'elle retournât à la danse pour que je songeasse à ma sœur. Je me remis donc à sa recherche, mais, par un hasard des plus contrariants, cinq ou six fois, à l'instant où j'allais atteindre Hélène, Mme Ginetrey m'arrêtait court et se pendait à mon bras. Toute la nuit, de cette façon, la reine du bal fut pour moi introuvable.

Mais si Hélène n'était nulle part, en revanche son père était partout : à la danse, au jeu, aux pieds des dames qu'il courtisait, à la tête de l'orchestre qu'il gourmandait. Cet homme prodigieux semblait avoir parsemé sa maison d'habits de satin vert brodé d'or, de perruques poudrées, de grands boutons en diamants et de manchettes d'Angleterre. Au moment où j'espérais encore une fois ressaisir ma belle fugitive, le bourreau m'emporta dans une autre salle en me disant :

— Puisque décidément tu ne danses pas, viens jouer. J'entends que tu t'amuses. Ta bourse est pleine, regarde, et fais comme moi.

Nous nous assîmes à côté d'une table verte où l'on promenait des cartes. Je jetai quelques pièces d'or sur le tapis et me relevai sans avoir compris.

— Tu seras heureux en femmes, car tu n'es pas heureux au jeu, mon garçon, me dit le malin planteur en souriant avec grâce.

— Vous croyez ? lui demandai-je.

— Comment ! si je le crois ? Tu viens de perdre au moins cent louis en dix minutes...

— Ah ! ah ! je n'en savais rien.

— Bravo ! j'aime qu'on soit beau joueur. Mme Ginetrey te dédommagera. Et puis tu peux prendre ta revanche.

— Si cela vous est égale, je préfère voir danser.

— A ton aise, mon ami, vois danser, fais l'amour, joue, perds, gagne, pourvu que tu ne t'ennuie pas, je suis content. As-tu pris quelque chose ? Ménage tes forces et ton estomac. Prends du punch avec modération, et défie-toi des glaces. Quand tu seras plus vigoureux, à la bonne heure.

La nuit touchait à sa fin. Je sentais mes yeux se fermer et ma tête s'appesantir. J'étais harassé. Je souhaitais d'aller me coucher même sans avoir parlé à Hélène, qui semblait m'éviter avec intention. Mais l'arrivée d'un nouveau personnage fit sur toute l'assemblée une telle sensation, que j'en fus frappé.

— C'est M. Martial ! disait chaque bouche autour de moi.

— M. Martial ! disaient vivement les dames.

— M. Martial ! disait plus d'une jeune fille en baissant les yeux.

M. Martial, en un mot, remplissait le bal autant que l'habit de mon père.

Je vis entrer de loin ce héros de salon, qui m'enlevait en un instant les honneurs de la fête. Il avait trente-cinq ans en apparence, la taille haute, la tournure noble, la figure pâle et belle, mais caustique et sévère. Je le reconnus de suite pour le discret médecin qui m'avait réellement guéri. Cette circonstance, jointe à la faveur générale qui l'entourait, me fit désirer de le connaître mieux, et je ne pus m'empêcher de le suivre des yeux, en demandant quelques détails sur lui. Mon voisin, beau capitaine plein de force et de feu méridional, me répondit :

— M. Martial ? c'est un homme charmant, que je vous donne pour la première lame de France. Je n'ai jamais trouvé, même à l'étranger, son pareil sur le fleuret ou l'espadon.

Cette réponse me satisfit peu. Je m'inclinai avec politesse, et quelques pas plus loin je questionnai un monsieur d'apparence trop grave pour être militaire. Celui-là s'écria vivement :

— M. Martial ? oh ! oh ! c'est un génie supérieur ! Quoiqu'il ne soit pas du barreau, c'est le plus profond légiste de Bourges.

Cette indication redoubla ma curiosité. Quel est donc, me disais-je, ce légiste si bon médecin et si habile sur l'escrime ?... Cette fois j'interrogeai un jeune blondin à la mine agaçante, à la tournure gracieuse, et d'une élégance incontestable :

— M. Martial ? me répondit-il avec respect, c'est sans comparaison l'homme le plus séduisant et le mieux mis de Bourges. C'est la terreur des maris, qu'il ne craint guères.

Je ne m'en tins pas là. J'appris d'un orateur célèbre que M. Martial était l'homme le plus éloquent de Bourges ; d'une femme homme de lettre, que M. Martial était l'homme le plus spirituel de Bourges ; d'un amateur de chevaux, que M. Martial était le plus fin connaisseur de Bourges ; d'un mauvais sujet, que M. Martial était le meilleur compagnon de Bourges ; d'une veuve à marier, que M. Martial était le plus bel homme de Bourges ; d'une demoiselle, qu'il était le meilleur valseur ; de Mme Ginetrey, que c'était le seul homme dangereux qu'elle eût rencontré ; M. Martial enfin, au dire de tout le monde, possédait véritablement toutes les qualités que s'accordait mon très généreux père. Je vis passer ce dernier et lui demandai son avis sur ce personnage étonnant.

— Martial ? c'est, me répondit-il, un individu qui s'est mis sur le pied d'entrer partout. Il n'a rien, ne sait rien, ne fait rien, et ne laissera rien. Aussi ne s'est-il pas établi. On m'a dit, dans le temps, qu'il songeait à Léna ; mais il n'a jamais osé la demander. Chacun sait que je ne suis pas d'humeur à m'affubler d'un gendre qui n'a pas de nom.

Ces mots à peine achevés, le sémillant nabad s'agitait à l'autre bout de la salle. J'étais assez grand pour dominer presque tous les danseurs. M. Martial et moi, nous trouvant à peu près de même taille, nos deux têtes s'élevaient au dessus des autres, ce qui me permit de ne pas le perdre de vue.

Après s'être avancé au milieu d'une double haie complaisamment ouverte devant lui par l'assistance jusqu'à la maîtresse de la maison, il la salua avec une grâce remarquable et s'assit auprès d'elle. Pendant leur entretien, dont je saisis tous les gestes, sinon le sens, je m'aperçus que tous les mouvements de cet homme portaient un cachet surprenant de distinction et de froideur.

Lorsque j'eus obtenu les instructions que je viens de rapporter, je me hasardai à joindre le couple qui absorbait l'intérêt général, et bientôt je me trouvai pour la première fois auprès d'Hélène.

JULES DE CAUDIN.

(*La suite prochainement.*)

[illegible] proprement que la science des richesses ; que dit-il dans son cours
» complet d'économie politique ? Il s'exprime ainsi : « L'économie politique n'est pas autre chose que l'économie de la société. L'étude qu'on a faite de la nature et des fonctions des différentes parties du corps social a créé un ensemble de notions, une science à laquelle on a donné le nom d'économie politique, et qu'on aurait peut-être mieux fait de nommer *économie sociale*. » Et il ajoute :

» L'objet de l'économie politique semble avoir été restreint jusqu'ici à la connaissance des lois qui président à la distribution et à la consommation des richesses. »

« Il reconnaît, continue M. Rossi, que lui-même l'avait ainsi envisagé dans son traité. Il termine toutefois par dire :

« Cependant, on peut voir, dans cet ouvrage même, que cette science tient à tout dans la société, *qu'elle se trouve embrasser le système social tout entier*. »

Vous le voyez, Messieurs, voilà Say qui parle comme Aristote et comme le sens commun. Mais la solution de la science d'Aristote et de M. Say, le sens commun la tient encore en réserve. Est-cette ignorance de ce que le sens commun doit révéler un jour que nous voudrions révéler à la jeunesse ? — C'est au moins inutile. Si maintenant j'avais à vous citer tous les hommes de mérite qui accusent l'économie politique de *ne rien savoir*, ce serait à ne plus finir. Voici un passage d'un auteur dont l'un des ouvrages a été couronné par vous-mêmes :

« L'économie interne et externe des sociétés est appelée à subir en ce siècle une profonde transformation. L'ancienne économie politique a fait son temps..... Ce que l'on appelait hier économie politique, est mort, et bien mort. Les tentatives que l'on fait maintenant pour la ressusciter seront impuissantes comme tout ce que l'on tente pour ramener un cadavre à la vie ! » (M. Pecqueur, *Théorie d'économie sociale et politique*; INTRODUCTION.)

Voyons maintenant si le successeur de M. Rossi a résolu ce que son prédécesseur avait laissé en question.

« De notre temps, dit M. Michel Chevalier, les sociétés ont à résoudre un problème dont les termes, au premier abord, sont *contradictoires*, sont également imposés l'un et l'autre : celui du bon marché des produits combiné avec un bon salaire pour les producteurs. »

Voilà l'économie politique réduite à la solution d'une contradiction. Dans un ouvrage antérieur, M. Chevalier avait dit : « Que le pain baisse de cinq centimes le kilogramme, avec la constitution actuelle de l'industrie, il ne faudra pas six mois pour que les salaires aient subi une réduction à très peu près équivalente. »

Est-ce là le second abord de la question ?

Il est évident que suivant l'avis du professeur du collège de France, il existe une cause permanente pour que le salaire n'augmente pas, quoique l'abondance des moyens de subsistance soit obtenue. Il est aussi évident que la science actuelle ne donne pas la manière de changer ce rapport fatal.

« L'économie politique moderne, a dit le même savant professeur, doit adopter pour sa devise cette pensée de Bacon : Que celui qui repousse des remèdes nouveaux s'apprête à des calamités nouvelles ! Je ne négligerai aucun effort, croyez-le bien, pour m'y montrer fidèle. » (M. M. Chevalier, fin du premier discours d'ouverture, 1841).

Ainsi, Messieurs, l'économie politique, jusqu'en 1841, s'est trouvée sans remède utile, puisqu'elle a besoin de remèdes nouveaux, sous peine de calamités nouvelles. Certes, le savant professeur a parfaitement raison. Mais, depuis, un remède nouveau et utile a-t-il été présenté ?

D'après ce qui précède, nous pourrions nous imaginer que M. Chevalier attache une grande importance à l'économie politique ; nous allons en juger :

« Ce n'est point à l'économie politique qu'il est réservé de poser les questions sociales. Elle les accepte telles qu'elles sont déterminées par la politique, et les élabore conformément aux idées suprêmes qu'elle trouve en possession du gouvernement des âmes. » (Discours d'ouverture du cours 1841-42.)

Vous voyez que l'économie politique se trouve ainsi réduite à zéro. Du temps d'Aristote, le professeur aurait dû accepter que les esclaves n'ont pas d'âme. C'est borner la science à parer l'idole du jour quelle qu'elle soit, même Moloch ; si, à l'époque où il professe, Moloch a le gouvernement des âmes.

« L'économie politique, continue M. Chevalier, n'est point la fille aînée de la maison ; elle a, au contraire, plusieurs aînées dont elle reconnaît la préséance, l'autorité. » (Idem.)

Dès lors, si les aînées sacrifient à Moloch, il faut qu'elle aussi se soumette à encenser l'idole, malgré tout ce que la raison pourrait lui ordonner.

« On lui assigne sa tâche, continue le professeur, et, ouvrière empressée, elle s'y livre avec zèle. Auxiliaire modeste, elle applique les faits matériels à la solution des problèmes qui lui sont indiqués d'après les besoins des temps, en les coordonnant et en les *interprétant* d'après les principes suprêmes qu'elle trouve établis autour d'elle. » (Idem.)

C'est aussi clair que possible. L'économie politique, du temps d'Aristote, devait *interpréter* la doctrine de l'absence d'âme chez les esclaves, dans le sens indiqué par le précepteur d'Alexandre. Et tel est son devoir *éternellement*.

Certes, s'il avait existé une meilleure route pour conduire aux connaissances économiques et pour exposer les devoirs de l'économie politique, M. Mich. Chevalier l'aurait recommandée ; car, bien certainement, il les a toutes parcourues, et, autant que personne, il est capable de les juger.

Mon digne ami M. Blanqui, faisant un parallèle des diverses économies politiques, déclare qu'il y en a beaucoup. « Il n'y a donc pas si loin, dit-il, de l'économie politique grecque et romaine, cruelle, insatiable, inexorable, à l'économie politique de plus d'un pays d'Europe. (*Hist. de l'Ec. pol.*)

L'honorable M. de Villeneuve a mis en regard l'économie politique anglaise et l'économie politique française. Les deux sont en opposition. Laquelle des deux est la bonne ? — Ou bien encore, ni l'une ni l'autre n'est-elle bonne ? Que dirions-nous de cette opposition à la jeunesse, si l'on voulait faire professer l'économie politique dans les collèges ?

« L'économie politique, dit encore mon respectable ami, n'est que l'économie de nation à nation. »

C'est aussi clair et aussi vrai que possible. Mais que conclure de cette vérité ? — Qu'il y a autant d'économies politiques que d'intérêts nationaux, et que le *grand maître* de l'économie politique, *c'est le canon*. Est-ce là, Messieurs, ce qu'on voudrait inculquer à la jeunesse ? — Et M. Cousin n'a-t-il pas parfaitement raison ?

A propos de l'économie politique dans l'enseignement secondaire,

» question, un gouvernement sage doit la résoudre en donnant aux jeunes gens d'habiles professeurs. » (*Ec. pol.*, liv. IV, ch. 4.)

Notre illustre collègue ne croit pas, sans doute, qu'il puisse exister d'habiles professeurs pour enseigner *ce qu'on ne sait pas encore*. A moins que le nom d'habileté ne soit donné à l'éloquence, essayant de faire accepter comme vérité ce qui se trouve encore en question. Si telle était sa pensée, la pratique n'en serait pas moins périlleuse, car, en fait d'instruction, ce pouvoir de l'éloquence diminue de jour en jour ; et le danger de faire discuter par la jeunesse des points importants *non résolus* s'accroît proportionnellement.

On a aussi parlé, dans cette enceinte, des rapports de l'économie politique avec la morale. On a voulu présenter la première comme libre de toute tache, et même on l'a prônée comme un appui de la morale. Je ne m'arrêterai pas à réfuter une pareille assertion et à constater, par des citations nombreuses les principes, je ne dirai pas *immoraux*, mais *atroces*, qui sont établis dans des ouvrages d'économie politique depuis Aristote jusqu'à nos jours. Du reste, toutes les aberrations de l'esprit sont excusables, si cette assertion du prince de l'école française se trouve vraie :

« *La morale considère les nations sous un autre point de vue que l'économie politique*. » (J.-B. Say. *Cours d'écon. polit.*)

Revenons à la question de la *propriété*, qu'on a soulevée ici, quoique d'une manière incidentelle. Je la traiterai aussi passagèrement.

Messieurs, la propriété est l'expression du raisonnement et par conséquent de l'humanité. Toute attaque à la propriété est aussi absurde qu'une attaque à la lumière. Mais la propriété est souvent confondue avec l'*organisation de la propriété*, comme notre honorable M. Giraud nous l'a indiqué, et c'est très souvent le tort et des économistes et de leurs adversaires.

Quant aux attaques à l'organisation de la propriété, elles existaient avant Moïse ; elles ont passé par le Christ, les Pères de l'Eglise, Bossuet, et sont arrivées au pape actuel. Dans le temporel, elles existaient avant Platon : toute la philosophie en a retenti depuis cette époque. L'économie politique en est pleine, depuis Rousseau jusqu'à la présente académie.

La propriété est inébranlable, mais, ce qui est chancelant, c'est l'organisation de la propriété, qui a déjà été bouleversée en 1789, et ceux qui sapent cette organisation, ce sont précisément les économistes en avançant *que la richesse et le paupérisme croissent sur deux lignes parallèles*, ce qui, au reste, est vrai.

Messieurs, lorsqu'on est arrivé à un résultat semblable dans l'observation des phénomènes sociaux, le péril immense qui menace la société dicte l'abandon de toutes les discussions secondaires, pour s'occuper exclusivement de sauver l'humanité. Sans cela, on ressemblerait aux Grecs du Bas-Empire discutant sur des mystères lorsque les barbares sont aux portes. La barbarie, Messieurs, c'est le *paupérisme*, et, si nous voulons la repousser, ce ne sera point avec des paralogismes.

Le *paupérisme*, Messieurs, doit être l'effroi et des gouvernements et des classes riches. Il doit les faire frémir d'autant plus que ce n'est point seulement parce que sa marche est proportionnelle à celle des richesses qu'il doit être redoutable, mais encore parce *qu'il est intimement uni à l'organisation sociale actuelle. Aussi longtemps que cette même organisation existe, il est impossible de l'extirper d'une nation sans la ruiner complètement*. Cette assertion, au premier abord, pourra paraître paradoxale. Eh bien ! qu'on suppose le paupérisme instantanément anéanti en Angleterre. Que ce cauchemar des riches s'évanouisse, que le beau rêve de la science apparaisse, et *j'affirme* que, le paupérisme subsistant dans les autres pays, avant deux ans la puissance industrielle et commerciale de la Grande Bretagne sera complètement anéantie.

Des jugements semblables peuvent être portés sur tous les moyens possibles d'amélioration sociale, proposés ou à proposer par les économistes, et adoptés ou à adopter par les gouvernements. Car tous, sans exception aucune, au lieu de guérir le mal, le compliqueront et augmenteront l'anarchie. Cet état social, terrible, Messieurs, ne provient pas de l'ignorance plus ou moins générale des connaissances économiques existantes ; il a sa source dans les *erreurs même de la science*, dans la *fausseté de ses principes*.

Après les considérations que je viens de faire, dont j'aurais pu remplir des volumes, et qui confirment ce que je viens de dire, j'ose espérer que dès ce moment, au sein de cette Académie, le *doute* exprimé par notre illustre collègue, M. Cousin, deviendra une vérité. Mais, cette vérité acceptée, l'Académie ne peut pas en rester là. La déclaration de l'indétermination et de l'inexactitude des principes économiques étant faite, ce devient un devoir pour elle d'en découvrir la source, et de substituer à ces indéterminations la démonstration irrécusable des véritables principes économiques qui doivent guérir le corps social des effroyables maux qui le dévorent. Mais cette étude de haute investigation et d'une logique qui doit être incontestable, ce n'est pas l'économie politique qui doit en rester juge. Portée sur le banc des accusés, elle aura assez de peine à se défendre. Son juge n'est donc point la section économique ; c'est l'Académie tout entière. Et c'est seulement de sa sagesse qu'il est possible d'attendre la solution des problèmes que sollicite l'humanité. Ces problèmes, Messieurs, que les diverses écoles d'économie politique ont inutilement essayé de résoudre, se rattachent aux principes mêmes de l'ordre social ; et cette haute origine est facile à reconnaître en déterminant avec exactitude le sens des mots sacramentels de la prétendue science économique. Prenons, par exemple, le mot TRAVAIL. Eh bien ! Messieurs, le travail étant la caractéristique de l'homme, tout ce qui se rattache au travail, soit comme condition d'existence, soit comme condition de richesse, dépend si intimement de l'espèce d'organisation sociale existante, qu'il est impossible d'en rien séparer.

L'organisation du travail se résout donc exclusivement dans l'organisation de la société. Et, pour s'occuper utilement des questions relatives au travail, il faut nécessairement aussi examiner toutes les conditions sociales du travail. Or, à peine a-t-on fait un pas dans ce chemin civilisateur, que l'on se trouve en face de la totalité de la science, comme le disent et Aristote, et Say, et M. de Villeneuve, et tous. Alors vous avez devant vous, non-seulement la question de richesse, qu'il est absurde de vouloir traiter *indépendamment* de la morale, de la philosophie, du droit, de l'histoire, de tout enfin, et vous avez devant vous, comme le dit Aristote en peu de mots, LA JUSTICE, L'UTILITÉ GÉNÉRALE. Si tous ces points, Messieurs, et ce qu'ils ont d'essentiellement relatifs au travail, c'est-à-dire à l'homme, ne sont pas résolus d'une manière irrécusable, la mort de la société, en face de l'incompressibilité de l'examen devient inévitable.

Je vais terminer, Messieurs, mais auparavant permettez-moi une simple observation.

Ce que vous demandez, vont me dire bien des personnes, est la vérité, la vérité absolue, et cette vérité *n'existe pas, ne peut exister*.

Qu'elle n'existe pas encore, Messieurs, c'est incontestable. Quant à la négation *qu'elle puisse exister*, permettez-moi à cet égard de m'appuyer encore sur M. Cousin.

« Le jour, dit-il, où dans le monde paraîtra la vérité absolue, il n'y aura plus de contradiction et de lutte ; tout combat cessera, car

[illegible] des opinions est la source inévitable [illegible]

Je termine, Messieurs.

J'ai profité de la discussion de l'avant-dernier samedi pour en déduire deux conséquences qui me paraissent capitales : 1° LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉVISION LOGIQUE DES CONNAISSANCES ÉCONOMIQUES ; 2° LE DEVOIR DE L'ACADÉMIE DE PROCLAMER CETTE NÉCESSITÉ.

Comme introduction à ces importantes recherches, j'ai formulé quelques idées, fruits de longues études. Je demande à l'Académie la permission de les lui soumettre dans les séances suivantes.

Paris, 4 décembre 1847.

RAMON DE LA SAGRA.

PETITE CORRESPONDANCE.

Alger. — M. Z. — Reçu les 150. — Remercîments. — Nous expédions à T.
Saint-Etienne. — M. T. — Reçu les 703. 10. — Merci. — Vous recevrez liv. et reçus. — Compl. aff. à tous et courage.
Verdun-sur-M. — M. H. — Reçu les 55. — 3 est le premier élém. collect. équilib. — Vous n'avez donc pas trop à vous plaindre ; seulement nous compren. que vous asp. aux éch. sup.
Dijon. — M. C. — Reçu les 15. — Nous sommes heureux du rétabliss. — Nous craignons de ne pouvoir trouver pour l'ouvr. consid. de M. T.
Tullins. — M. R. — Reçu les 38. — Merci. — Toujours seul ?
Asnois. — M. P. — Reçu le titre, que nous vous retournons après avoir touché les 108.
Philippeville. — M. L. — Reçu les 260. — Merci à M. V. et à vous.
Douai. — M. P. — Nous ne laisserons pas vos excell. disp. sans emploi.
L. C. G. — M. S. — Vous avez deviné l'erreur commise. — Nous réparons. — Merci de l'offr.
Faouet. — M. B. — Reçu les 90. — Remerciements à vous et à M. C.
Bilbao. — M. X. — Reçu les 67. — Merci... mais n'oubl. pas qu'il reste toujours l'arriéré.
Nantes. — M. D. — Nous nous conformons, et c'est maintenant chose faite.
Bone. — M. B. — Reçu les 100 de M. L. et les 200 de vous, sur lesquels 50 pour D. — Merci — Envoyez-nous le plus tôt poss. le détail de l'emploi.
Cluny. — M. S. A. — Reçu les 50. — Nous vous réinser. — Merci.
Metz. — M. de B. — Reçu les 76. — Nous expédions.
Gr. de la B. — M. A. — Reçu les 100. — Nous faisons l'abonn. à la *G. Med.* pour M. P.
Bordeaux. — M. C. — Merci d'avoir si bien exécuté. — Nous vous crédit. de 48. 30. — Nous serons heureux de vous avoir près de nous.
Genève. — M. B. — Nous avons bien reçu les 200 et la quitt. de M. P., qui forment à votre créd. 250. 60.
Montpellier. — M. E. — Reçu les 243. — Remerciements à tous.
Rocroy. — M. G. — Reçu les 218. — Merci.
Châtelet, près N. — MM. L. et D. — Les 12 exp. réclam. sont parties le 9 nov. dernier, adressées, bureau restant, à Neufchâteau. — ? —
Houdan. — M. L. — Le panier que vous nous avez fait remettre pour emballer le grand buste est trop petit. — Il serait d'ailleurs imprudent de l'emballer ainsi. — Nous attendons de nouveaux ordres.

Marchés.

HALLE AUX GRAINS du 30 décembre. — *Grains* (l'hectolitre). Froment, 19-»» à 22-00. — Seigle, 12-»» à 13-»». — Orge, 11-00 à 12-00. — Sarrasin, »»-»» à »»-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 10-65 à 12-65. — *Issues de blé* (l'hect.) Son, 3-00 à 4-00. — Recoupe, 4-00 à 5-00. — Remoulage, 5-00 à 6-00. — *Légumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 32-»» à 31-00. — Id. de Liancourt, »»-»» à 28-35. — Id. ordinaires, 20-00 à 23-34. — Id. flageolets, »»-»» à »»-»». — Id. suisses blanc, »»-»» à »»-»». — Id. suisses rouge, »»-»» à »»-»». — Id. rouge de Chartres, »»-»» à »»-»». — Id. nains, »»-»» à »»-»». — Pois verts, »»-»» à 30-00. — Id. gris, »»-»» à »»-»». — Id. jarras, »»-»» à 16-70. — Id. cassés, 30-»» à 50-65. — Lentilles Gallardon, 52-»» à 73-35. — Id. pays et autres, »»-»» à »»-»». — Lentillons, 30-»» à 36-»». — *Graineterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, 20-34 à 22-»». — Id. d'hiver, »»-»» à »»-»». — Sainfoin, »»-»» à »»-»». — Senevé, »»-»» à »»-»». Lin, »»-»» à »»-»». — Chenevis, »»-»» à »»-»». — Millet, »»-»» à »»-»». — Colza, »»-»» à »»-»». — Navette, »»-»» à »»-»». — Sanve, »»-»» à »»-»». — Criblures, »»-»» à »»-»». — Luzerne, les 100 kil., »»-»» à »»-»». — Trèfle, d°, »»-»» à »»-»». — Minette, d°, »»-»» à »»-»».

Bourse du 31 décembre 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»	4 Can. 3 0/0	1200 »»
— — fin courant	116 60	116 90	116 70	116 85	Act. d. J. »	»»» »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	Ch. S.-G. »	»»» »»
— — fin courant	75 05	75 10	75 »»	75 05	V. r. dr. »	»»» »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	— O. anc. »	»»» »»
— — fin courant	76 15	»» »»	»» »»	»» »»	— nouv.	»»» »»

					INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours		»»»» »»	V. r. gauc.	»»» »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par.	»	1365 »»	Paris à Sc.	»»» »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp.......	»	»»» »»	— à Orléans	»»» »»
— fin Ct »	» »/»	— Gouin.......	»	1130 »»	— à Rouen..	902 10
B. du Trés »	4 3/4	— Ganneron.	»	1000 »»	R.-Havre...	435 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.		INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0.......	d. 10	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»	Avignon....	»»» »»
3 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»	Str. à Bâle..	160 »»
REPORTS.		du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.		Paris-Str...	412 50
5 p. 0/0.......		»» »»	05 »/»		40 »/»	42 1/2	Tours-Nan.	280 »»
3 p. 0/0.......		»» »»	»» »/»		22 1/2	20 »/»	Orl.-Vierz..	»»» »»

FONDS ÉTRANGERS.						INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME...............	DrC.	96 3/4	»/»	C. du Nord.	548 75
Récép. Rotsch. »	»»» »»	BELG. 2 1/2.......	»	»»»	»/»	Famp.-Haz.	»»» »»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2.......	»	»»	»/»	Diep.-Féc...	236 25
— — pass. »	» »/»	— d° 1840.......	»	96 »/»	»/»	Boul. à Am.	»»» »»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— d° 1842.......	»	96 1/2	»/»	Orl.-Bord..	435 »»
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque.......	»	»»»	»»	Mont. à Tr.	237 50
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— d° Em. 1841..	»	»»»	»»	Paris-Lyon	307 50
HOLL. 4 1/2..... »	»» »/»	PIÉMONT..........	»	1080	»»	Bord.-Teste	»»» »»
HAITI .... »	»»» »/»	AUTRICHE.........	»	»»»	»»	Zinc V. M.	5000 »»
						Lin Mabert.	»»» »»
						F. de l'Av..	»»» »»
						Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen......	905 25	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	493 75	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1207 50	Marseille à Avignon	577 50	Nord.............	547 50
— à Lyon.........	400 »»	Paris à Strasbourg.	415 »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 62 fr. ; courant du mois, 61 fr.
Fécule et betterave, »» fr.
Narbonne, 47 fr. — Béziers, 47 fr. — Cette, 48 fr. — Lunel, 47 fr. — Bordeaux, 53 à 52 fr. — Rouen, 62 fr.
Savon disponible, belle qualité, 100.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 101-50 ; courant du mois et 4 quatre premiers 1848, 102 ; 8 derniers mois 1848, 100.
Huile épurée, 107-50.
Lille : Colza, 87-50. — Lin, 86. — Œillette rousse, 98 à 100.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er janvier.

8 h. 1/2 OPÉRA. — Jérusalem.
7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Marinette, un Caprice, Tartufe.
» h. 1/2 ITALIENS. —
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
6 h. 1/2 ODÉON. — Les Précieuses, l'Ami Grandet, le Dernier Banquet de 1847, Pourceaugnac.
7 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza, une Bonne Fortune.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Hamlet.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Nuit Blanche, les Mémoires, Intermède, le Chevalier,
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Ether, Conquête, Pauvre Jacques, Gamin de Paris.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. | Paris. 1 an 40 f. 6 mois 20 f. 3 mois 10 f. 1 mois [illegible]
Départ. — 48 — 24 — 12 —
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 —
Le prix des Nos doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir :
De 4 f. par an pr le Ne de huitaine; de 2 f. id. pr le Ne de quinzaine, et de 1 f. id. pr le Ne mensuel.

On s'abonne à Paris, RUE DE BEAUNE, 2, au bureau du journal ; Chez Brullé, édr de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent pour le Journal quotidien, du 1er et du 16 de chaque mois, et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Compe., 8, place de la Bourse.

PARIS, 1er JANVIER.

Les Enseignements de l'année 1847.

Peu de morts seront moins regrettés que l'année 1847 ; elle a été néfaste, elle descend au tombeau flétrie. Les hommes environnés d'un certain bien-être, les privilégiés de ce monde, ont longtemps accusé les socialistes de calomnier la civilisation, d'inventer ou d'exagérer ses vices ; mais cette année a donné à notre critique sociale une confirmation trop éclatante ; elle a dévoilé toutes les plaies, misère matérielle du pauvre, misère morale du riche, corruption officielle, domination de la féodalité industrielle sur les pouvoirs légitimes, elle a tout constaté ; elle a prouvé que ces maux allaient en s'aggravant au lieu de décroître, et que, malgré la coalition de tous les intérêts aveugles, notre société se décomposerait, si elle n'opposait au mal que l'immobilité, que l'inertie érigée en système de gouvernement.

En janvier, l'imprévoyance des administrateurs en présence de la disette, l'anarchie, l'impuissance et les manœuvres du commerce privé ont déterminé des explosions populaires, notamment les tristes scènes de Buzançais.

En février, un homme a été condamné par la cour d'Angers pour avoir acheté publiquement les électeurs de Quimperlé comme on achèterait du bétail.

En mars, la justice civilisée a *tranché* la question soulevée par la disette des grains. Elle a prononcé la condamnation de trois hommes ignorants et affamés, à la peine capitale. Les maladies sociales sont traitées par l'amputation, mais on ne sait pas les prévenir, les détruire dans leur germe qui est la misère.

En avril, le cadavre de la jeune Cécile Combettes a été trouvé profané à Toulouse, dans le cimetière Saint-Aubin, crime odieux quels qu'en soient les auteurs et qui prouve assez combien la surveillance, la protection que la société doit à l'enfance est aujourd'hui insuffisante, illusoire.

En mai, le scandale Teste et Cubières a fait sa première explosion, malgré les dénégations de nos ministres qui déclaraient faux les faits imputés à d'anciens collègues.

En juin, M. de Girardin met au grand jour les moyens honteux par lesquels on avait prolongé l'agonie du journal l'*Epoque*. Sur ces dénonciations, M. Duchâtel refuse une enquête et 225 députés se déclarent satisfaits !

En juillet, deux pairs de France, deux anciens ministres paraissent sur la sellette, il reste constant que l'un d'eux, écarté du ministère à cause de sa réputation d'improbité, avait été puni...... par une présidence à la cour suprême.

Au mois d'août mille scandales font explosion à la fois. L'enregistrement constate qu'une promesse de loi a été l'objet d'un marché ; les entrepreneurs, c'est-à-dire la féodalité industrielle à qui les prisons avaient été abandonnées comme les voies de fer, laissent mourir de faim les détenus ; de jeunes hommes, intimement liés avec les défenseurs les plus zélés du pouvoir sont frappés en cour d'assises, malgré l'intimidation qu'une influence méprisable s'efforce d'exercer sur les témoins. Une duchesse est assassinée par son mari..... Nous ne voulons pas dérouler jusqu'au bout cette affreuse litanie. Chaque mois, chaque semaine, presque chaque jour, pendant cette lugubre année, le sol de France a été souillé de crimes inattendus, dépassant la mesure commune, soit par leur caractère même, soit par la position de leurs auteurs.

La *Démocratie pacifique* ne devait pas s'étonner de cette multiplication de scandales qui effrayait la plupart des esprits et leur faisait un monstre de l'avenir. Nous ne devions pas plus nous en étonner que le pilote ne s'étonne de rencontrer des écueils et des rescifs indiqués par sa carte, la civilisation devait en venir là puisqu'elle avait considéré le port du salut comme un vain mirage, et n'avait pas voulu faire la manœuvre qui pouvait l'y conduire. Nous ne nous sommes pas étonnés, mais un mal moral, pour être attendu, ne révolte pas moins la conscience, nous nous sommes indignés ; émus par le danger que courait le navire nous sommes sortis un moment de notre rôle de théoriciens, nous avons cessé d'observer les astres conducteurs, nous avons laissé tomber les instruments de la science pour avertir par nos cris les aveugles qui tenaient la barre et qui allaient donner dans un banc de fange.

Plus calmes aujourd'hui que le temps semble avoir atténué les scandales les plus criants, placés à cette distance où l'on peut apprécier l'ensemble des événements accomplis en 1847, nous dirons qu'ils ont pour nous un autre caractère que pour l'opposition exclusivement politique ; nous dirons que ces scandales ne sont pas tous l'œuvre du pouvoir, et qu'il ne faudrait pas s'attendre à les voir disparaître par un simple changement de personnel, ou même par une modification du régime électoral.

Nous nous sommes associés de cœur, nous nous associons toujours à ceux qui demandent ces deux réformes. Nous ne croyons pas aux bonnes intentions de ministres sur lesquels pèse un triste, un accablant passé, nous croyons que l'extension des droits politiques rendrait la corruption plus difficile, mais ceux qui voient le salut de la société dans des destitutions de fonctionnaires ou des amendements à la loi politique, sont des homme arriérés que ne porte pas encore le courant des idées contemporaines. Ce n'est pas la politique seule qui préviendrait le retour des malheurs de Buzançais, c'est l'amélioration de l'agriculture par l'association, c'est le commerce unitaire : ce n'est pas la politique seule qui pourrait abattre l'échafaud, garantie quelquefois nécessaire contre les crimes privés, c'est le bien-être généralisé par l'association et détruisant l'échafaud, parce qu'il aura d'abord détruit le crime ; ce n'est pas la politique seule qui empêchera la profanation, l'assassinat des jeunes filles, c'est un régime d'association permettant à la jeune fille de grandir sous l'aile de sa mère, un régime de liberté distinguant enfin la question d'argent de la question d'amour, et offrant à tout homme, quel qu'il soit, des unions légitimes, avouables ; ce n'est pas la politique seule qui rendra la corruption ministérielle impossible : c'est une organisation sociale mettant les jouissances à la hauteur des désirs, faisant entrer le luxe dans la vie collective, assurant au fils, à la femme une existence indépendante fondée sur des travaux attrayants, et ralliant tous les intérêts à l'intérêt social, si bien que nul ne puisse prospérer au détriment de la chose publique. Le devoir des individus est de lutter contre la tentation ; le rôle des institutions sociales est de la détruire.

Ce n'est pas la politique seule qui empêchera les époux de s'empoisonner, de s'égorger, les entrepreneurs d'exploiter le prisonnier jusqu'à la mort, l'industriel de pressurer le prolétaire jusqu'au sang, la prostitution de salir nos rues... Oh ! quel enseignement providentiel serait perdu, si l'année 1847 ne donnait pas au gouvernement et à l'opposition tout à la fois une leçon de science sociale aussi terrible que féconde !

Soumission d'Abd-el-Kader.

Les journaux d'Oran et de Marseille nous apportent aujourd'hui une importante nouvelle. Abd-el-Kader, réduit à la dernière extrémité par les forces marocaines qui le cernaient, s'est réfugié avec sa déïra au camp de Nemours, où il a fait sa soumission dans les mains du duc d'Aumale. L'ex-émir, embarqué à Oran le 25, est arrivé le 28 à Toulon. On annonce qu'il doit être de là transféré en Egypte. Voici par quels événements, d'après l'*Echo d'Oran* du 25 décembre, sa soumission a été entraînée :

Abd-el-Kader, voyant Bou-Hamedi retenu à Fez, avait dû penser que la voie des négociations lui était fermée, même avant qu'un nouveau message ne lui fût parvenu de la part de l'empereur. En effet, celui qu'il reçut en dernier lieu équivalait à une sommation de se rendre à discrétion ; il renvoya sans réponse les envoyés, fit connaître aux siens la position extrême où il se trouvait, et sa ferme intention de tenter, pour en sortir, un suprême effort. Ceci devait se passer vers le 8 de ce mois. Il s'occupa, dès lors, d'organiser la partie si grave qu'il allait jouer, et que l'approche des camps marocains ne lui permettait plus de remettre.

Après avoir installé sa déïra dans les meilleures conditions défensives, il partit, le 5 avec mille à douze cents hommes, moitié cavalerie, moitié infanterie, dans la direction des deux camps commandés par les fils de l'empereur, Muley-Mohamed et Muley-Ahmed ; son projet était d'attaquer de suite l'un des deux. Pour se donner des chances de succès, il avait fait enduire quatre chameaux de goudron et d'étoupes ; ces animaux, poussés vers le camp qu'on attaquerait et enflammés à quelque distance, devaient, au milieu de l'obscurité, et dans les contorsions d'une terrible agonie, produire un spectacle effrayant qui ne manquerait pas d'ébranler fortement le courage déjà mal assuré de soldats superstitieux. Une soudaine et vigoureuse attaque devait faire le reste, et peut-être qu'en courant à la tente du prince impérial, on parviendrait à s'en saisir. Sous l'influence de la victoire et avec la garantie d'un prisonnier aussi important, la mise en liberté de Bou-Hamedi et des conditions meilleures pouvaient être facilement obtenues.

Tel était le plan d'Abd-el-Kader. C'est dans la nuit du 11 au 12, et après s'être approché de l'Oued-Garet, où étaient établis les deux camps, à quelque distance l'un de l'autre, qu'il aurait tenté son attaque sur celui de Muley-Ahmed. Soit qu'elle ait réussi, soit que les Marocains se soient retirés à dessein, il est certain que l'émir passa le reste de la nuit dans leurs tentes dressées ; mais il n'avait pas fait la capture sur laquelle il comptait, et, au jour, le réveil fut terrible. Une attaque générale commença. Après de premiers avantages, accablé par le nombre, il perdit, assure-t-on, 450 hommes tués et 200 prisonniers, et parmi eux, plusieurs de ses hommes les plus importants. Le combat dura jusqu'à midi.

Après s'être replié en arrière, Abd-el-Kader eût encore essayé peut être de reprendre l'initiative, mais la nouvelle de son insuccès

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 2 JANVIER.

LES JEUX INNOCENTS.

II.

FLEUR-D'ANJOU.

— A qui le gage ? demanda Jeanne-la-Brune qui ce soir-là siégeait au tribunal des jeux.

— A moi, dit Gervaise, en tendant la main pour prendre une bague d'or sur laquelle chatoyait un petit brillant.

— Un instant, reprit Jeanne, tu ne l'auras pas sans avoir fait ta pénitence. Un jour, tu nous as dit que tu avais reçu cette bague d'une de tes amies dont l'histoire était intéressante. Parle-nous en !

— De Fleur-d'Anjou... Dame ! comme on voudra ! Mais ce sera peut-être long.

— Tant mieux, petite, riposta Turlais-l'Empereur, qui fumait au coin du foyer entre son vieil ami Jacques Poitou et sa charmante Alice ; j'aime les choses qui durent, moi ; aussi j'estimais particulièrement Morel-le-Gringalet, un des tapins du régiment qui contait la même rengaine sept heures de suite sans respirer... Très bien, fais-en autant.

Toutes les voix s'élevèrent en chœur pour ratifier le châtiment infligé à Gervaise. L'espiègle fille, qui ne demandait pas mieux que d'être écoutée, ne fit pas longtemps la coquette, et se soumit en ces termes à l'arrêt prononcé contre elle :

— Vous savez, mes amis, que j'ai passé mon enfance à dix lieues d'ici, chez ma tante Michaud, à Martigné-Briaud, un bien beau pays, allez, tout semé de vieux châteaux, de chapelles et de villages. C'est bien plus gai que notre bocage de Trémentine. On voit de tout dans les campagnes, des blés, de grands arbres, des haies de bouquets de bois, des prés, des vignes ; il n'y manque vraiment que des genêts dorés comme ceux qui font faire de si excellent beurre avec le lait de nos vaches. Et puis les environs de Martigné sont si gentils, Romans et son parc, la saulaie au bord de la rivière, Cornu et Maligné sur leurs coteaux, les Loges au milieu des bois, et surtout Johannette avec ses maisons blanches à croisées vertes, ses peupliers, ses chênes qui bordent la fontaine minérale où viennent boire les malades.

— Ah ! ça, la belle, interrompit Turlais, tout ce que tu dis-là est bel et bien ; mais je ne vois point venir ta charmante Fleur-d'Anjou.

— Patience, père l'Empereur, nous avons le temps.

— Humph, grogna Turlais avec un geste de dénégation des épaules.

Gervaise n'eut pas l'air d'y prendre garde et continua, tandis que toutes les têtes se penchaient curieuses vers elle.

— Je fus élevée chez ma tante Michaud, avec plusieurs petites voisines, dont l'une, Marguerite Girard, était si fraîche de visage et si mignonne de tournure qu'on l'avait surnommée Fleur-d'Anjou. Je me souviens qu'à l'époque où nous allions ensemble au catéchisme pour notre première communion, elle avait les joues roses et les cheveux couleur d'or, comme un beau portrait de la sainte Vierge, qui était peint dans l'église. Plus tard, quand elle eut quinze ans, pas une femme du pays, même parmi les dames qui portaient des chaînes d'or, des chapeaux de velours à plumes et des robes de soie, n'était aussi belle que Fleur-d'Anjou.

Fallait la voir le dimanche, quand elle mettait ses atours, son corsage bleu bordé de noir, avec gorgerette de batiste plissée, son tablier d'alepine violette, sa jupe de flanelle à mille raies noires et rouges et sa fine cornette à grandes barbes ; son père dépensait tout ce qu'il gagnait dans sa closerie pour la faire vaillante ! Dame ! c'était bien juste, il n'avait d'enfant que Marguerite, il avait beaucoup aimé sa défunte femme, dont sa fille était le portrait... Ah ! si vous l'aviez vue alors, Fleur-d'Anjou ! Mon Dieu qu'elle était jolie ! ses grands cheveux qui lui tombaient jusqu'aux pieds, comme un voile de mariée, quand elle les dénouait le matin pour les peigner, avaient un peu bruni ; mais ils étaient encore blonds et moutonnaient avec des reflets comme ceux d'Alice ; ses yeux étaient bleus comme des véroniques, et sa bouche avait l'air d'un petit coquelicot des blés.

Vous pensez bien que, si jolie, Fleur-d'Anjou eut bientôt des galants. Tous les jeunes gars de Martigné-Briaud et des environs se mirent à lui faire la cour. Au bal champêtre du dimanche, sous le vieil ormeau de la cour du château, c'était à qui danserait avec elle. Les amoureux allaient par bandes s'asseoir autour de Fleur-d'Anjou, dans les prés de la Calonnière, où elle menait paître ses vaches, sous les frênes qui bordent les détours du Layon. Les uns faisaient de gros bouquets dont ils entouraient ses jupons ; d'autres lui apportaient de riches bâtons de quenouilles en sureau découpé ; il y en avait même qui se risquaient à tomber dans la rivière toute couverte d'herbes et de joncs, pour lui atteindre des barates (1) blanches et jaunes qu'elle aimait à placer dans ses cheveux. Tous faisaient les beaux et les galants ; mais bah ! ils perdaient leurs temps. Fleur-d'Anjou ne les écoutait point : elle dansa d'abord avec tous sans préférence, puis tout à coup elle cessa d'aller au bal. Quelques mauvaises langues y trouvèrent à redire ; mais quel moyen d'accuser Marguerite, on ne lui savait pas d'amour.

— Pardon, excuses, Gervaise et la compagnie, fit Turlais en portant la main à son bonnet de police, ton amie mam'zelle Fleur-d'Anjou — un drôle de nom tout de même — n'avait donc pas un militaire parmi ses nombreuses connaissances ?

— Mais non, père l'Empereur.

— Pas de commis-marchand de la ville voisine ? dit Mariette [illegible] fiancée depuis quinze jours à un mercier de Vihiers.

— Pas davantage, répondit Gervaise.

— Et les jeunes messieurs du bourg ne faisaient donc [illegible] à Marguerite, ajouta une belle paysanne, qui, dit-on, s'e[illegible] conter par le neveu du comte de Trémentine.

— A la bonne heure, tu as deviné juste, Mathurine, Fleur-[illegible] aimait un beau jeune homme des environs, M. Albert de Norpa[illegible] Souvent le dimanche, après les vêpres, il allait la trouver dans *la prée*, quand les gars rebutés de sa froideur étaient partis du village pour faire leur partie de boule habituelle. Dame ! alors elle était bien contente ! M. Albert parlait avec tant d'âme ! Il était si beau, et il promettait à Fleur-d'Anjou de la rendre heureuse comme une reine.

— Tu seras ma femme, lui disait-il, je n'aime que toi, je ne veux pas en épouser une autre... J'ai connu bien des grandes dames à Paris ; mais elles ne te valaient pas. Elles n'avaient pas d'aussi beaux yeux bleus que toi ; elles ne m'aimaient pas d'ailleurs, et tu m'aimes. Oh ! que nous serons heureux tous deux, là-bas, dans mon château pendant l'été, à Paris pendant l'hiver. On t'appellera madame la comtesse, tu auras des robes de soie, des colliers de diamants, tu seras la maîtresse de tout ce que je possède, et puis nous nous aimerons toujours ! Nous nous aimons tant déjà !

Fleur-d'Anjou écoutait sans oser répondre tous ces aveux qui lui faisaient tant de plaisir, et le cœur lui battait à briser son corset. Elle se contentait de sourire à son ami en relevant sur lui de temps en temps ses yeux pleins de larmes de joie. Mais, lorsque M. Albert était parti, si elle restait seule, bientôt la tristesse la prenait... Elle effeuillait lentement des paquerettes en répétant les mots que vous savez, et cela durait jusqu'au soleil couchant, au moment de ramener les vaches à l'étable.

Un jour, M. Albert vint avec précaution, en marchant sur la pointe du pied derrière elle, pour lui faire une surprise. Il la trouva en pleurs ; il s'assit près d'elle, lui prit la main et la pressa de questions pour savoir ce qui l'affligeait.

Marguerite ne voulut pas d'abord le lui dire. Son secret l'étouffait, mais elle n'avait pas la force d'en parler... Cependant M. Albert redoubla de tendresse, et Fleur-d'Anjou finit par lui avouer la cause de ses peines.

— Monsieur Albert, dit-elle au jeune comte, je voudrais de tout mon cœur devenir votre femme, mais cela est impossible.

— Pourquoi donc, Fleur-d'Anjou ? répondit M. de Norpanne d'une voix émue.

— Ah ! monsieur Albert, c'est qu'entre nous l'amour ne pourrait pas durer.

— Que veux-tu dire ? s'écria le jeune homme ; je t'aimerai toujours.

— Vous le croyez maintenant, mais plus tard !

— Fleur-d'Anjou, Marguerite, je te jure...

— Laissez-moi dire, Albert... vous vous lasserez de moi un jour, [illegible] qu'il y a trop de différence entre nous deux. Vous êtes habitué [illegible] monde, vous avez reçu de l'éducation, tandis que moi je ne [illegible] une pauvre paysanne bien simple, bien ignorante, et vous au[illegible] [illegible]gir de votre femme devant vos amis.

[illegible] rougir de toi, Fleur-d'Anjou, reprit le comte, [illegible] j'ai déjà pensé à ce que tu viens de me dire, [illegible] ce que je te demande, promets-moi de devenir [illegible] [illegible]onnerai ce qui te manque.

[illegible]on, Albert, non, je ne puis rien vous promettre, répondit Mar[illegible]rite avec un long soupir.

— A ton tour écoute-moi, Fleur-d'Anjou, reprit M. de Norpanne. Si tu veux consentir, dès demain tu partiras pour Nantes, tu passeras deux ans dans la meilleure pension de cette ville. Tu m'aimes tant

(1) Nom populaire donné en Anjou aux nénuphars.

[illegible] plus compter sur la clémence de Muley-Abd-er-Rahman, qui, selon toute apparence, ne doit pas vouloir recourir à notre générosité, qui, en dernier lieu, ne fuirait dans le sud qu'en abandonnant, en présence d'une perte certaine, sa mère, sa femme et tous les siens, ne semble-t il pas que cet homme ne puisse vouloir autre chose que de trouver la mort dans une dernière mêlée à outrance?

Peut-être, dans l'impatient intérêt qu'excite un pareil spectacle, venons-nous d'aller un peu trop loin dans nos appréciations favorables sur la situation. En fût-il bien ainsi que, considérée beaucoup plus froidement, elle dépasserait encore, dans sa réalité, tout ce que nous devions espérer comme abaissement, si ce n'est encore comme terme, du rôle d'Abd-el-Kader au Maroc?

— Le même jour l'*Echo d'Oran* a publié en supplément les lignes suivantes:

Au moment de mettre sous presse, un courrier arrive.

La deïra, chassée par les Marocains sans être entamée, a traversé la frontière le 21 et a fait sa soumission au général Lamoricière. Abd-el-Kader a fait demander l'aman. S. A. R. Mgr le duc d'Aumale a dû arriver à la colonne, au moment où l'émir avait pu se décider à cette démarche inespérée, qui, si elle s'accomplit, va donner à la consolidation de la conquête un gage définitif et solennel.

Abd-el-Kader, qui s'est embarqué le 25 à Oran sur la frégate à vapeur l'*Asmodée*, est arrivé à Toulon.

On savait déjà combien sa situation était devenue critique dans ces derniers temps, et à quel danger il avait échappé dans le récent combat qu'il a soutenu contre les troupes marocaines commandées par un des fils d'Abder-Rhaman.

Après cette dernière défaite, tout espoir de se soustraire aux poursuites des Marocains étant perdu pour lui, il s'est rendu à S. A. R. Mgr le duc d'Aumale au camp de Nemours.

Nous pouvons donner cette bonne nouvelle, qui a été apportée par *le Phénicien* comme officielle. Ce dernier acte de la carrière militaire d'Abd-el-Kader termine la guerre d'Afrique, et assure à la France la paisible soumission de l'Algérie. (*Sémaphore de Marseille.*)

— Voici quelques nouveaux détails empruntés à une correspondance parfaitement authentique et qu'on ne lira pas sans intérêt.

Dans la nuit du 21 au 22 décembre, les espions du général Lamoricière vinrent lui annoncer qu'Abd-el-Kader, défait par les Marocains, avait repassé la frontière française et occupait l'un des cols de la montagne Sidi-Brahim. Le général Lamoricière envoya aussitôt ses coureurs pour barrer le passage à Abd-el-Kader.

A deux heures du matin, Abd-el-Kader cerné fit demander l'*aman* accompagné d'un gage qui pût lui donner toute confiance dans les paroles du général. Celui-ci envoya sa propre épée à l'émir. Abd-el-Kader se rendit, sans autre condition que d'être transporté à Alexandrie avec les siens. Le 23, le duc d'Aumale arriva, et le général Lamoricière lui remit le sabre d'Abd-el-Kader. Mais le prince, avec ce tact d'exquise courtoisie qui lui est propre, envoya sur-le-champ le sabre à Mme de Lamoricière avec des paroles ou une lettre dont le sens général était: Madame, voici un trophée auquel je n'ai aucun droit, et c'est à vous, ce me semble, qu'il devait être offert.

La Poutre et la Paille.

Les riches, les puissances, les dominations ont l'habitude d'accuser incessamment la corruption profonde de la plèbe, et de reprocher aux pauvres leur grossièreté, leurs vices, leurs crimes.

Or, l'Evangile, que les puissances aiment à prêcher au peuple [illegible] plus moyen de faire de la morale à l'usage exclusif du petit monde. La poutre des puissants leur sort tout entière de l'œil. Voici en tableau cette poutre de l'année 1847; on remarquera, aux deux bouts de ce tableau *subversif* les... *transitions*. — Pour abréger, nous ne prenons que les types de choix.

K. MARTIN (DU NORD), illustration du présent règne, chef de la magistrature, garde-des-sceaux de France, ministre *des cultes*.
PÉLAPRAT, bourgeois millionnaire, conservateur pur sang fort considéré, associé libre de MM. Duchâtel et consorts pour soutenir l'*Epoque*.
COMTE CUBIÈRES, illustration impériale, lieutenant-général, pair de France, l'un des ministres du règne.
TESTE, coryphée du barreau, président de la cour de cassation, pair de France, ministre associé du 29 octobre.
X. DUC DE PRASLIN, vieille noblesse, race presque royale, pair de France, chevalier d'honneur des princesses de France.
COMTE MORTIER, noblesse de l'Empire, pair de France, ambassadeur du roi des Français.
OUTREBON, grand bourgeois, dépositaire officiel des fortunes privées, officier public, préposé à la confiance des familles.
M. MARQUIS DE CASTELLANNE, vieille noblesse française, député, chanté par le *Journal des Débats* pour ses vertus publiques et privées; représentant de cette brillante Chevalerie qui avait pour devise: l'Honneur *et les Dames*.

Grands de la terre, ne croyez pas que nous rappelons ainsi vos scandales, vos impuretés et vos crimes, pour irriter et ameuter contre vous la bourgeoisie moyenne et les masses populaires.

Humbles bourgeois et petit peuple, ne croyez pas que nous voulons solliciter et aiguillonner votre mépris contre les riches et les puissants.

Aucune classe n'a le droit de mépriser les autres; nul n'est autorisé à jeter la pierre, car nul n'est sans péché.

Et nous mêmes, nous ne pretendons pas à nous faire les juges de personne. Nous ne portons pas à cette heure un jugement; en présentant le tableau d'une époque, nous donnons un simple avertissement, et nous offrons des conseils fraternels.

Peuple, toi qui t'agites dans ta souffrance et qui envies et qui maudis parfois! regarde, contemple avec épouvante, avec pitié les plaies et les tortures de tes frères du grand monde. Apaise ton désespoir personnel, agrandis ta plainte, étends ton ardente prière, et demande au Père commun la délivrance pour tous ses enfants, car tous sont au plus profond du mal et de la désolation.

Riches et puissants, retournez vos regards sur vous-mêmes, et que le spectacle de vos propres corruptions vous inspire l'indulgence pour les faiblesses des plus faibles, des moins armés, de ceux auxquels il sera demandé un compte moins sévère, parce qu'il leur a été moins donné et moins confié. Que le sentiment de vos propres douleurs, s'unissant à la sympathie universelle, vous pousse aux grandes résolutions, vous donne le courage et la force d'attaquer le mal, de délivrer toute créature, d'abolir ce règne de la subversion démoniaque, où, si vous ne vous hâtez, vos enfants, avec les enfants du pauvre, vont tomber en des dégradations et en des tortures plus affreuses, au sein de dechirements et de bouleversements immenses.

Vous tous, de toutes les classes, qui avez la bonne volonté, l'intelligence et le bon sens, faites donc un effort unanime pour transformer [illegible] leur vous-mêmes. Car [illegible] ainsi dit le Christ: Que nul de vous ne se croie exempt de péché, ne condamnez pas les autres, car vous-mêmes avez vos torts; ne dédaignez pas les autres, car vous-mêmes êtes misérables et grossiers; ne vous croyez pas élevés par la fortune bien au dessus des pauvres et des infirmes, car vous aussi vous avez vos misères et vos plaies. Songez donc à vous corriger et à vous délivrer, et tous, unis par la charité, implorez Dieu qui accueille toute prière; demandez secours à l'Esprit-Saint, qui ouvre à quiconque frappe, qui donne la lumière à quiconque cherche avec humilité et avec confiance. Cherchez donc le royaume de Dieu, et, si le sentiment de l'amour universel, de l'unité vous guide dans cette recherche suprême, vous serez bientôt conduits à incarner cette pensée de la fraternité, vous concevrez bientôt l'unité dans sa forme sociale, qui est l'*association*.

Derniers scandales. — L'année 1847 a voulu finir comme elle avait commencé et mourir dans l'impénitence finale. M. Bérard, doyen de la Faculté de Montpellier, vient d'être privé de sa position pour avoir écrit, à l'occasion d'un banquet, que l'administration était loin d'être pure. Ce qu'il y a de plus choquant dans ce fait, c'est moins encore la destitution elle-même que la prétention émise par le recteur de l'Académie de comprendre *dans l'administration* les professeurs de sciences exactes, et de les obliger comme tels à des opinions ministerielles qui n'étaient encore exigées que des préfets et des sergents de ville. Désormais ce ne seront pas les hommes les plus capables, mais les plus zelés pour le 29 octobre, qu'on va mettre à la tête de nos Facultés scientifiques. Dieu sait quel enseignement peut en résulter! Nous allons reproduire la lettre du recteur, elle n'est française sous aucun rapport; nous y joindrons la réponse ferme et digne de M. Berard.

Monsieur le professeur,

M. le ministre de l'instruction publique me charge de vous annoncer qu'il a jugé à propos de vous remplacer dans le décanat de la Faculté de médecine. Il m'invite à vous faire savoir que *votre position administrative* était incompatible avec la lettre publique par laquelle vous adressiez à toutes les branches de l'administration l'accusation fausse et odieuse de corruption. *L'administration au sein de laquelle vous aviez l'honneur d'occuper une fonction si considérable*, ajoute M. le ministre, semblerait accepter une telle accusation pour elle-même, si elle se laissait représenter plus longtemps par celui *qui a pu souscrire de telles paroles*!

Monsieur le recteur,

Je viens de recevoir la lettre par laquelle vous m'annoncez que M. le ministre de l'instruction publique vous invite à me faire savoir que ma position administrative était incompatible avec la lettre publique par laquelle j'adresse à toutes les branches de l'administration l'accusation *fausse et odieuse* de corruption. Je vous avoue, Monsieur, que j'ai été singulièrement étonné que M. le ministre traite de *fausse* l'accusation de corruption, quand des procès fameux ont prouvé d'une manière plus évidente et plus authentique que cela n'a pu jamais être fait devant la justice ordinaire, que *des corruptions et des corrompus* se trouvaient précisément dans la classe des ministres. Au reste, Monsieur, je quitte le décanat de la faculté que je n'avais pas sollicité et qui m'avait été offert, je le quitte pour une cause qui m'honore aux yeux de tous les citoyens honnêtes et indépendants. M. le ministre a raison en disant que je ne pouvais plus occuper la place de doyen, on-

---

que sous donneras du courage pour t'instruire... Tu en sauras bien vite autant que les plus grandes dames de ce pays, et quand tu reviendras, nous nous marierons.

— Le digne jeune monsieur, interrompit une des matrones de la veillée, il méritait bien d'être heureux!

— Attendez la fin, mère Gautier, reprit Gervaise.

Fleur-d'Anjou, heureuse de ce que lui offrait M. de Norpanne, accepta de bon cœur. Restait son père à décider; mais cela ne fut pas bien difficile, le vieux métayer avait depuis longtemps l'habitude de vouloir ce que voulait sa fille: d'ailleurs il était très ambitieux, et l'honneur de voir Marguerite porter le titre de comtesse le flattait plus que je ne saurais dire.

Mon amie quitta donc Martigné-Briaud, deux jours après, en compagnie d'une vieille gouvernante dévouée à M. Albert. Elle fut conduite chez Mme Derville, à Nantes, revêtit l'uniforme des élèves de la pension, et fut sur-le-champ traitée comme les plus riches et les plus nobles.

M. Albert avait donné des ordres et remis beaucoup d'argent pour que rien ne fût épargné à l'éducation de Fleur-d'Anjou.

Aussi fut-elle entourée de maîtres de toute espèce; on lui apprit à lire, à écrire, à broder, à danser, à faire de la musique. Fleur-d'Anjou, animée par son amour que l'absence ne faisait qu'augmenter, fut savante au bout de dix-huit mois.

Quand elle revint au village, personne ne la reconnaissait plus, tant elle avait changé.

Au lieu de son costume de paysanne, elle portait au retour des habits plus beaux encore que ceux de la femme du médecin. Elle était mille fois plus jolie et toujours aussi bonne. Le savoir ne l'avait pas rendue fière; elle parlait avec amitié à tout le monde, et recevait chez elle toutes ses anciennes camarades.

Fleur-d'Anjou avait à la closerie de son père dans une charmante petite chambre, arrangée avec soin exprès pour elle, tapissée de papier bleu à ramages blancs, et dont les fenêtres étaient garnies de [illegible] rares.

M. Albert venait la voir tous les jours dans l'après-dînée, il passait plusieurs heures avec elle, et bientôt il ne fut bruit dans tout le pays que de son prochain mariage avec Fleur-d'Anjou. Marguerite, du reste, n'en faisait pas mystère; elle parlait souvent à ses amies de son bonheur, et nulle de nous ne songeait à l'envier, elle était si bonne! Nous avions toutes de l'affection pour M. Albert, parce que Marguerite, notre sœur l'aimait, et que nous espérions la voir vivre heureuse avec lui. Ce n'est pas tout. Non seulement nous trouvions toutes sortes de qualités à M. de Norpanne; nous les voyions encore chez M. Gaston de Marmande.

— Qu'est-ce que c'était que ce monsieur là? interrompit Turlais.

— Un camarade de collège de M. Albert, orphelin, mais riche propriétaire, qui demeurait à une lieue et demie de Norpanne, dans la commune de Tigné; il accompagnait son ami dans ses visites à Fleur-d'Anjou, et je vous assure qu'il avait un air si bon, si avenant, si honnête, que tout de suite on se sentait prévenu pour lui.

— Tu en parles avec bien de la chaleur, Gervaise, dit en souriant Jeanne la brune.

— Ne vas tu pas croire que j'en suis éprise? dit avec vivacité la jeune conteuse.

— Bien, on te croit, ma fille, riposta le vieux grenadier; mais achève ton histoire, Marie, et que ça finisse.

— Ah vous croyez, vous, père l'Empereur, que ça se termine ainsi... Eh bien! vous vous trompez...

— Voyons voir la suite, grommela Turlais... je recharge ma pipe alors du moment que la chose recommence.

Cette interruption amena un petit mouvement dans l'auditoire; on causa, on toussa comme à l'entr'acte de sermon; le pichet de famille, plein de vin doux, fit le tour des veilleurs, le maître de la maison renouvela les bûches géantes du foyer, et chacun se rapprocha de la conteuse pour mieux l'entendre.

Gervaise reprit:

— Les bans de Fleur-d'Anjou, dit-elle, allaient être publiés, les demandes de dépenses étaient déjà parvenues à Angers, quand tout-à-coup M. Albert cessa de venir à la closerie Girard. Marguerite devint bien inquiète; mais elle avait trop de confiance dans son amant pour croire qu'il l'abandonnait; elle pensa qu'il était malade, et, comme elle ne pouvait pas aller elle-même au château de Norpanne, s'informer de ses nouvelles, elle m'en chargea. Qu'en j'y arrivai, le cocher Pierre Gatine, que je connaissais, vint à moi; il répondit à ma question en m'assurant que son maître se portait comme à l'ordinaire, mais qu'il avait l'air très affligé.

— Savez-vous, lui dis-je, pourquoi il ne vient plus au bourg?

— Certainement, c'est qu'il y a depuis huit jours du monde au château; nous avons deux parentes de Paris, Mme de Salbreuse, une vieille tante au regard sévère comme une porte de prison et qui gronde toujours, puis Mlle Athénaïs sa fille, une grande demoiselle brune et sèche, qui passe près des pauvres gens avec un air de dire: « Ote-toi de là, que je passe! »

— Mais pourquoi M. Albert ne vient-il plus chez le père Girard? demandai-je à Pierre.

— Ah dame! fit-il, on m'a défendu de le dire.

Je devinai que ce silence cachait un malheur pour mon amie, j'essayai de m'y prendre avec adresse pour découvrir le mystère, je fis mille questions à Pierre Gatine; mais tout fut inutile. Le cocher, embarrassé de ma présence, me laissa seule dans la cour et rentra au château pour aller, me dit-il, faire son service. Je ne réussis pas mieux avec les autres domestiques; ils me firent tous des réponses semblables et me quittèrent de même. Désespérée, je voulus pénétrer dans le château en appelant M. Albert, un laquais inconnu me barra la porte et j'entendis une voix aigre partir du salon:

— Renvoyez cette petite fille, Valentin, disait la voix, elle nous rompt la tête avec ses criailleries.

Je vis bien alors que je n'avais plus rien à faire à Norpanne, et je partis les pleurs dans les yeux et le cœur gros; je compris clairement que ma belle Fleur-d'Anjou était abandonnée, puisque son nom que bénissaient d'ordinaire les gens du château n'avait plus de pouvoir sur eux, et qu'on mettait à la porte une de ses amies intimes envoyée par elle vers M. Albert.

J'avais peur de rentrer à la closerie Girard où cependant Fleur-d'Anjou m'attendait avec impatience: j'allais l'affliger profondément par une mauvaise nouvelle. Et puis, me disais-je, si cette nouvelle n'était pas vraie! Peut-être M. Albert était-il dangereusement malade, et les domestiques le cachaient pour éviter des chagrins à Marguerite?

Toutes ces pensées se brouillaient dans ma tête, et je m'arrêtais à chaque pas sur la route, n'osant avancer davantage. J'aurais voulu avoir quelqu'un près de moi pour lui confier mon inquiétude et je priais la bonne Vierge et tous les saints du paradis de venir à mon secours.

Je crois que le bon Dieu eut pitié de moi; car tout à coup une bonne idée m'inspira d'aller trouver M. le curé. C'était un saint vieillard à tête blanche, aimé et respecté de tous ceux qui l'entouraient. M. Chauvet avait sans cesse de bonnes paroles pour les cœurs souffrants, parce que, disait-il, il avait beaucoup souffert lui-même. On pouvait aller à toute heure chez lui, sa porte n'était jamais fermée à ceux qui avaient besoin de ses consolations ou de sa bourse. Il recevait avec bienveillance les malheureux qui allaient à lui, et jamais personne n'était sorti de la cure sans une peine de moins.

Tous ses paroissiens lui étaient chers, il les appelait ses enfants; je courus donc chez lui pleine d'espoir de trouver un bon conseil.

Il était dans son jardin assis sous une tonnelle ombragée de pampres et récitait son bréviaire; mais au bruit de mes pas il leva les yeux, ferma sur-le-champ son livre et vint à moi.

— Tu as les yeux rouges, ma petite Gervaise, me dit-il, qui t'a fait de la peine?

Je lui racontai ce qui venait de m'arriver.

Pendant que je parlais, je vis comme un nuage passer sur sa figure vénérable et la rendre triste; il secoua lentement la tête et me répondit:

— Tu n'as deviné que trop juste, ma bonne Gervaise, ton amie ne sera pas la femme de M. de Norpanne; il l'abandonne. On est venu ce matin même du château pour me l'apprendre, et, comme tu peux m'aider à adoucir le coup que je vais être forcé de porter à Fleur-d'Anjou, je vais te confier ce qui en est; assieds-toi un moment près de moi.

J'étais si troublée à ces paroles de M. le curé, que j'obéis machinalement sans trop savoir ce que je faisais: je m'assis sur une chaise de bois en face de lui, et je l'écoutai en soupirant.

— Le comte de Norpanne, reprit M. Chauvet, est un bon jeune homme; les premiers mouvements de son cœur sont excellents, mais par malheur son caractère est faible; il n'a pas de volonté et se laisse dominer facilement par ceux qui savent le prendre. C'est ce qu'a fait Mme de Salbreuse, sa tante, qui l'a élevé et le connaît à fond. Depuis son enfance, il ne lui a jamais résisté en face.

Depuis son projet de mariage, il avait cessé toute relation avec elle; il voulait ne le lui dire qu'au dernier moment... Mais, l'hiver dernier, un de leurs parents communs l'a trahi. Mme de Salbreuse a d'abord écrit assez sévèrement à son neveu pour l'empêcher de faire ce qu'elle appelait dans son orgueil une mésalliance. M. Albert me montra cette lettre, et je lui dis qu'il ne devait pas tenir compte de ces vieux préjugés et faire ce que lui conseillait son cœur, après en avoir

SUPPLÉMENT

M. Bérard a répondu avec émotion. M. Ribes, professeur distingué qui avait consenti à remplacer le doyen destitué, a été empêché de faire son cours par une vive manifestation des étudiants qui remplissaient l'amphithéâtre. Nous ne connaissons M. Ribes que sous des rapports honorables, et nous regrettons la scène de tumulte dont il a été victime; mais évidemment la responsabilité de cette manifestation pèsera tout entière sur le pouvoir.

Des évènements de Montpellier il faut rapprocher les faits suivants signalés par le *Courrier français* :

M. le marquis de Boissy avait écrit, il y a quelque temps, une lettre à M. Warnery. Cette lettre a été interceptée, et M. de Boissy a pu acquérir la certitude qu'elle ne parviendrait point à sa destination. L'honorable pair de France a présenté, à ce sujet, dans son bureau, d'énergiques observations qu'il reproduira dans la discussion de l'Adresse. En même temps, nous l'espérons, M. de Boissy relèvera les incroyables abus de pouvoir, les dénis formels de justice dont le ministère s'est rendu coupable, de l'un à l'autre bout de cette affaire, envers M. Warnery. Il y a là une question de liberté qu'il est impossible de déserter, à moins qu'on ne se résigne à tous les excès de la réaction.

Message du président des Etats-Unis.

Le paquebot *Ashbulon* nous a apporté des avis de New-York jusqu'au 9 courant, entre autres le message annuel du président. Le congrès s'est assemblé le 6 et a procédé sur le champ à l'élection d'un président. — Le colonel Winthrop, whig ou modéré, a été élu au troisième tour de scrutin et à la majorité de deux voix. — Les journaux whigs parlent de cette élection comme d'un grand triomphe. — Le lendemain 7, le président a envoyé au congrès son message dont nous extrayons ou résumons la partie la plus importante relative à la guerre avec le Mexique :

« Citoyens du sénat et de la chambre des représentants, la réunion annuelle du congrès est toujours un évènement intéressant. Les représentants des Etats du peuple viennent ici après s'être entendus avec leurs commettants, pour délibérer sur le bien-être commun. Après trois quarts de siècle d'existence comme république libre et indépendante, nous ne sommes plus à nous demander si l'homme est capable de se gouverner par lui-même (*wheter man is capable of self governement*). Le problème est résolu.

» Le succès de notre admirable système est une réfutation concluante des théories de ceux qui, dans d'autres pays, soutiennent qu'un petit nombre de privilégiés sont nés pour commander, et que la masse humaine doit être gouvernée par la force. Ici, le peuple qui n'est soumis à aucune autorité arbitraire ou héréditaire, est le seul souverain reconnu par la constitution.

» De nombreux émigrants de tout pays et de tout langage, attirés par la liberté civile et religieuse dont nous jouissons et par notre heureuse situation, se pressent chaque année sur nos rivages, et transfèrent leurs sympathies aussi bien que leur obéissance, à une terre où la domination n'appartient qu'au peuple. Aucun autre pays n'a été aussi favorisé et ne doit reconnaître avec un plus profond respect les manifestations de la protection divine.

» La Providence, dans sa souveraine sagesse, nous a dirigés et protégés pendant notre première lutte pour la liberté et a constamment veillé sur nos étonnants progrès, jusqu'à ce que nous soyons devenus une des plus grandes nations de la terre. C'est dans un pays favorisé de cette manière, et sous un gouvernement dans lequel la législature et le pouvoir exécutif tiennent également leur autorité du peuple pour depuis l'ajournement du dernier congrès. La guerre dans laquelle les Etats-Unis ont été forcés de s'engager avec le gouvernement de ce pays continue encore. »

Le président expose les vains efforts, les inutiles pourparlers qui ont eu lieu entre les deux pays pour s'entendre sur un traité de paix. La seule indemnité, dit-il, que le Mexique soit en mesure d'accorder pour satisfaire aux réclamations des Américains et pour acquitter les frais de la guerre, consiste dans la cession aux Etats-Unis d'une portion de son territoire.

« Les termes du traité proposé par les Etats-Unis étaient non-seulement équitables pour le Mexique, mais, considérant le caractère et la quotité de nos réclamations, le commencement des hostilités par le Mexique, les dépenses de la guerre à laquelle nous avons été entraînés, et le succès constant de nos armes, ces termes étaient d'une extrême générosité. Voici quelles étaient les instructions de notre commissaire : consentir à ce que le Rio-Grande servit de limite entre les deux républiques, depuis son entrée dans le golfe jusqu'à son intersection avec la frontière sud du nouveau Mexique, sous la latitude nord d'environ 32°, et obtenir au profit des Etats-Unis la cession de la province du nouveau Mexique et des Californies, avec le privilège du passage à travers l'isthme de Tehuantepie.

» La limite du Rio-Grande et la cession de la province du nouveau Mexique constituaient un ultimatum dont notre plénipotentiaire ne devait se départir sous aucun prétexte. Pour prouver non-seulement au Mexique mais encore à toutes les autres nations que les Etats Unis n'étaient pas disposés à profiter de la faiblesse de leur adversaire, en lui arrachant toutes les autres provinces que nous avions conquises et que nous occupions militairement, et dans lesquelles se trouvent comprises quelques-unes des principales villes ou cités de la république, mais qu'ils étaient au contraire décidés à agir dans l'esprit le plus libéral, notre commissaire était autorisé à stipuler que l'on rendrait au Mexique toutes nos conquêtes. »

Le président établit ensuite que la cession de la province du nouveau Mexique et des deux Californies, telle qu'elle était proposée par le commissaire des Etats Unis, était la combinaison la plus convenable au point de vue des intérêts des deux nations. Le Mexique est trop faible pour gouverner les provinces situées à plus de 500 lieues de la capitale. D'ailleurs, d'après le principe proclamé dès 1824 par le président Mourse, les Etats Unis ne peuvent souffrir qu'un gouvernement étranger, s'emparant de ces provinces et y formant une colonie, mette le pied sur le continent nord américain. Ce principe, il faut le maintenir ; et pour cela nous pourrions ultérieurement être engagés dans d'autres guerres plus dispendieuses, plus difficiles que celles que nous faisons maintenant.

Le président s'étend sur les avantages que présente la cession des provinces dont il s'agit aux Etats-Unis, sur le peu d'utilité qu'elles sont pour le Mexique. Ces provinces sont contiguës aux Etats-Unis ; la Haute-Californie est bornée au nord par l'Orégon, et, une fois au pouvoir des Etats-Unis, elle serait bientôt peuplée par de nombreux colons. La baie de San-Francisco et les autres ports situés sur la côte de Californie seraient précieux pour les navires employés dans l'océan Pacifique, et deviendraient bientôt les entrepôts d'un commerce étendu et lucratif avec la Chine et les autres contrées de l'Est. Le nouveau Mexique est infesté de hordes indiennes ; et cette circonstance seule suffirait pour rendre désirable le passage de cette province sous la protection des Etats-Unis.

A la suite de ces considérations, le président rappelle l'assaut et la prise de Mexico, et il ajoute : « Aussitôt après avoir reçu avis du résultat défavorable, persuadé que la présence continue de notre plénipotentiaire à l'armée ne pouvait produire aucun bon effet, je me dé- [illegible] continuer la guerre? et quelle doit être notre politique ultérieure? »

Ces deux questions, le président les résout en conseillant de s'assurer de plus en plus des conquêtes déjà faites et de se les assimiler en les soumettant dès à présent aux lois et à la juridiction des Etats-Unis, en un moyen y régularisant l'occupation, de pousser en même temps les opérations militaires, en levant sur l'ennemi des contributions suffisantes pour parer aux frais de la guerre.

» Je suis convaincu que le meilleur moyen de venger l'honneur et l'intérêt national et de conduire la guerre à une issue honorable c'est de la continuer avec un redoublement d'énergie et de puissance dans les parties vitales du pays ennemi.

» Les habitants paisibles et bien disposés du Mexique sont convaincus, on ne saurait en douter, que le véritable intérêt de leur pays est de conclure une paix honorable avec les Etats-Unis, mais la crainte de tomber victimes de quelque faction ou de quelque usurpateur militaire les a peut-être empêchés de manifester leurs sentiments par un acte public.

» Si cette crainte cessait, ils exprimeraient sans doute librement leurs sentiments et adopteraient les mesures nécessaires pour le rétablissement de la paix. Avec un peuple déchiré et divisé par des factions rivales et un gouvernement sujet à des changements constants par suite de révolutions survenues, le succès constant de nos armes pourrait ne pas nous assurer une paix satisfaisante. Dans cette prévision, il sera sage que nos généraux commandants en campagne encouragent et assurent de leur protection les amis de la paix au Mexique, pour qu'ils établissent et maintiennent un gouvernement républicain libre de leur propre choix, capable et désireux de conclure une paix juste et de nous accorder l'indemnité que nous demandons. Tel peut être le seul moyen d'obtenir une pareille paix. Si nous arrivons à ce résultat, la guerre que le Mexique nous a forcés à lui faire se changerait en un bien durable pour lui.

» A l'avenir, en continuant la guerre, il faudra en faire sentir à l'ennemi le poids plus vivement que jusqu'à présent. Au commencement, nous avons jugé qu'il convenait de le faire dans un esprit de longanimité et de générosité ; dans ce but, des mesures avaient été adoptées pour inspirer, autant que l'état de guerre pouvait le permettre, des sentiments de conciliation à la masse du peuple mexicain, pour le convaincre que la guerre n'avait pas été entreprise contre les habitants paisibles du Mexique, mais encore contre son gouvernement déloyal, qui avait commencé les hostilités, pour écarter de son esprit la fausse idée que ses chefs ambitieux et intéressés avaient tenté de lui inculquer : que la guerre avait été entreprise par nous dans un but de conquête, que c'était une guerre contre la religion et les églises, qui allaient être profanées et détruites, et que nous ne respecterions ni les personnes, ni les propriétés. Pour bannir ces fausses idées, nos généraux, en campagne, avaient reçu, pour instruction, de respecter la religion, les églises, les biens des églises, ainsi que les personnes et les propriétés de tous ceux qui ne prendraient pas les armes contre nous.

» Deux proclamations, l'une du major général Taylor et l'autre du major-général Scott, donnèrent des assurances en ce sens au peuple mexicain. Il s'agissait d'éviter que la population mexicaine ne prit les armes contre nous. Les provisions et autres fournitures que les citoyens du Mexique faisaient à nos soldats leur ont été payées à des prix librement convenus. Au bout de quelques mois il devint évident que ces assurances et ce traitement si doux avaient totalement manqué l'effet désiré sur la population du Mexique. Sans égard pour notre générosité, le peuple mexicain se montra en général hostile aux Etats-Unis, et profita de toutes les occasions qui se présentèrent de traiter nos troupes de la manière la plus barbare. Une grande partie de la

---

respectueusement prévenu sa tante.

Il le fit ; mais Mme de Salbreuse ne se tint pas pour battue, et commença par lettres une persécution qui ébranla un peu la résolution de M. Albert. Je lui rendis plusieurs fois sa force, et, il y a quinze jours, il écrivit à son tour une lettre très positive, par laquelle il lui annonçait son prochain mariage, avec la ferme intention de ne plus rien entendre qui contrariât ce dessein.

Mme de Salbreuse n'a pas perdu de temps ; elle a compris que son neveu agirait comme il le disait, et elle est venue.

La pauvre dame ! je sais maintenant quels motifs lui ont fait faire cette démarche !... Dieu lui pardonne !

Mme de Salbreuse a un grand nom, mais point de fortune pour le soutenir ; elle est même pauvre pour le rang qu'elle occupe et les devoirs de société auxquels son éducation l'a habituée. De plus, elle a une fille élevée comme elle dans des besoins de luxe, et qui, n'ayant pas une grande beauté, trouverait difficilement un époux qui lui apportât une dot. Mme de Salbreuse a donc, par une mauvaise ambition et par un amour maternel mal entendu, jeté les yeux sur M. Albert pour en faire le mari de sa fille, quoique pourtant elle doive pressentir que ce mariage, fait sans amour, sera probablement malheureux.

Depuis son arrivée, Mme de Salbreuse a su reprendre tout son ascendant sur son neveu, elle l'a continuellement pressé de rompre son mariage, en lui rappelant ce qu'il devait à son nom et à sa famille.

M. Albert a voulu d'abord résister, puis il a faibli, et maintenant il est tout à fait vaincu. Je suis allé le voir, mais tous mes efforts ont été vains pour le ramener. Il en arrive souvent ainsi aux caractères comme le sien : lorsqu'ils sont tombés, on ne peut pas les relever. On m'a dit encore qu'un autre motif avait influencé M. Albert pour l'empêcher de revoir Marguerite. M. Gaston de Marmande a fait sans lui deux ou trois visites à la clôserie Girard, et Mme de Salbreuse s'est habilement servie de cette circonstance pour achever d'ébranler l'amour de son neveu. Il faut que j'annonce tous ces malheurs à Marguerite, et je compte sur toi, mon enfant, pour la préparer à recevoir cette fatale nouvelle.

— Sur moi, monsieur le curé, m'écriai-je, je venais justement exprès pour vous prier.....

— Allons, je devine, reprit M. Chauvet, nous n'avons ni l'un ni l'autre le courage de faire du chagrin à Fleur-d'Anjou... Eh bien ! allons ensemble chez elle. A deux on est plus fort, on s'aide, on se soutient ; ce qui embarrasse l'un, l'autre le trouve. Viens avec moi, Gervaise.

— Quoi, tout de suite! dis-je en tremblant.

— Sans doute, quand nous attendrons, la nouvelle ne sera pas plus facile à dire ; d'ailleurs Marguerite pourrait l'apprendre par des étrangers, et il vaut encore mieux que ce soit par des amis, qui lui en parleront d'une manière moins cruelle.

M. le curé me prit la main, je le suivis, et nous allâmes à la clôserie Girard. Marguerite pressentit sans doute l'objet de notre visite, elle devina pourquoi, au lieu de revenir seule, j'étais accompagnée de M. Chauvet, car elle pâlit et ses jambes tremblaient quand elle voulut se lever pour marcher à notre rencontre.

— Sois plus calme, mon enfant, lui dit le bon prêtre.

Fleur-d'Anjou poussa un cri terrible et nous regarda fixement.

M. Chauvet lui prit doucement la main, et ses yeux se tournèrent vers elle avec tendresse. Sa bonté pénétra, je ne sais comment, l'âme de Marguerite... Elle inclina la tête et se prit à pleurer.

— Il m'abandonne, n'est-ce pas, monsieur le curé ? dit-elle sourdement ; n'est-ce pas, Gervaise, il m'abandonne?

M. Chauvet resta muet, une larme roula dans ses yeux, et moi je n'osai pas même regarder mon amie.

— Je comprends... je comprends tout... dit-elle, je suis perdue !

— Marguerite, Fleur-d'Anjou, ma fille, reprit le vieux prêtre, sois forte et grande... c'est une épreuve que Dieu t'envoie.

— Mais, mon enfant... mon enfant, il n'aura donc pas de père, s'écria Marguerite d'une voix déchirante.

— Ton enfant ? dit M. Chauvet d'une pitié angélique.

— Oui, monsieur le curé, je suis déshonorée.

— Pauvre fille ! reprit le bon prêtre en passant la main sur son front d'un air abattu pauvre victime !

— Pardonnez-moi ma faute, monsieur le curé, priez Dieu qu'il me pardonne, dit Marguerite en se traînant à genoux devant M. Chauvet, mais sauvez-moi, sauvez mon enfant, rendez lui son père !

— Relève-toi, Marguerite, on t'a brisée, ma pauvre Fleur-d'Anjou ; mais je te rendrai ton bonheur, je te sauverai; Gervaise, veille sur elle, moi je vais au château de Norpanne.

M. le curé partit aussitôt ; mais hélas ! il était aussi désespéré que nous quand il revint au bout de deux heures. Au moment où il était arrivé au château, M. Albert partait en chaise de poste pour Paris, avec Mme de Salbreuse et sa cousine Athénaïs.

A la nouvelle de ce dernier malheur, Fleur-d'Anjou perdit tout son courage, elle tomba sur le plancher comme morte. Elle resta plus d'une heure en proie à une violente attaque de nerfs ; mais ses larmes coulèrent de nouveau avec abondance et elle se sentit un peu soulagée.

Le lendemain je retournai la voir avec M. Chauvet ; elle avait quitté ses habits de grande dame et vint à nous en costume de villageoise.

— J'ai dit adieu à mes rêves, nous dit-elle, je suis plus forte à présent que j'ai brisé mon passé; j'élèverai mon enfant, Gervaise, tu seras sa marraine !

Je me jetai dans les bras de mon amie et je pleurai sur son sein sans trouver une parole pour lui répondre.

— Pauvre Fleur-d'Anjou ! dit Jeanne la brune.

— Cela me rappelle ta défunte mère, mon Alice, ajouta Turlais qui pleurait à chaudes larmes depuis un instant.

— Et tu as été la marraine de son enfant, Gervaise? reprit Jacques Poitou, le bon fermier.

— Certainement, père, dit Gervaise, et mon filleul est maintenant plus grand seigneur que sa marraine.

— Que veux-tu dire?

— Mon filleul sera un jour comte de Marmande.

— Comment?... vrai?

— Oui, je vais vous l'expliquer, c'est la fin de l'histoire de Fleur-d'Anjou.

L'attention des veilleurs redoubla.

— Deux jours après le malheur qui était arrivé à Marguerite, reprit Gervaise, M. Gaston vint pour lui rendre visite ; mais elle refusa de le recevoir ; alors le bon jeune homme alla trouver M. le curé qui lui fit part des malheurs de Fleur-d'Anjou.

M. Gaston fut très ému de ce récit et répondit à M. Chauvet :

— Eh bien ! moi je peux réparer l'abandon où celui que j'appelais mon ami a laissé Marguerite. Je suis riche, je suis libre, je l'aime en silence depuis que je la connais, et je lui offrirai d'être son mari ; je n'ai pas de famille qui s'oppose à mes désirs... D'ailleurs, moi, je ne l'écouterais pas... J'ai un nom honoré... je le donnerai à son enfant que j'adopterai.

— Bien, mon jeune ami, répondit M. Chauvet, ce que vous dites-là est noble et grand. Dieu vous bénira d'avoir su faire une bonne action en vous mettant au-dessus des préjugés.

— Eh bien, monsieur le curé, je vous charge du soin d'arranger ce mariage : c'est mon bonheur que je vous demande ; c'est celui de Marguerite que je veux lui rendre.

Un mois après cet entretien, les cloches de Martigné-Briand sonnaient à grande volée, une foule nombreuse se pressait dans l'église... c'était le mariage de Gaston de Marmande et de Fleur-d'Anjou.

Marguerite avait l'air bien triste, elle n'avait pas de couronne au front, pas de bouquet de fleur d'oranger au côté. Les vieilles dévotes du bourg dirent que cette toilette était signe de malheur et que ce mariage serait maudit.

Mais Dieu fit mentir cette méchante prédiction, car peu à peu Fleur-d'Anjou aima d'amour celui qu'elle aimait d'abord par reconnaissance, et la comtesse de Marmande est aujourd'hui la plus heureuse femme du pays.

Elle me l'a dit elle-même en me donnant ma jolie bague, quand j'allai voir l'année dernière son petit Maurice, mon filleul.

— Et M. Albert, dit Jacques Poitou, sait-on ce qu'il est devenu?

— Hélas ! oui : marié à sa cousine Athénaïs, il a été forcé de s'en séparer [illegible] ; de faux amis l'ont perdu, il a fait de folles dépenses pour des danseuses, il a joué, et maintenant il est ruiné... on dit qu'il est parti pour l'Amérique.

— Quel changement, dit Alice, lui qui d'abord était si bon !

— Ah ! certainement il était bon ! mais il a été perdu par de mauvaises idées, et par ceux qui l'entouraient. S'il était resté au village avec Fleur-d'Anjou, il aurait conservé sa fortune et son bonheur.

GEORGES OLIVIER.

CHRONIQUE DES ARTS ET DES THÉATRES. — ([illegible]). En citant hier les différents bals masqués qui se disputent la faveur du public, nous avons parlé d'une nouvelle enceinte qui, [illegible], peut rivaliser avec les plus vastes et les plus brillantes ; mais nous n'avons omis qu'une chose, le nom de ce nouveau [illegible] aux joyeuses folies du carnaval : c'est l'OPÉRA-NATIONAL ([illegible], boulevard du Temple).

[illegible] qu'on lui avait donnéra; mais il déclara qu'il les suivrait si, dans ses opérations futures, son armée atteignait une partie du pays qui pourrait avantageusement fournir des provisions aux troupes. Il continua donc à payer les fournitures et les provisions dont il avait besoin.

» Le 31 avril 1847, des instructions semblables furent données au major-général Scott; il répondit de Jalapa, le 20 mai 1847, qu'un système de contributions forcées ruinerait et exaspérerait les habitants et nous exposerait à une famine. On lui donna un pouvoir discrétionnaire, il paya comme avant les provisions dont il eut besoin. Quand l'armée fut arrivée au centre de la partie la plus riche du Mexique, on pensa qu'il serait possible de lever des contributions sur les habitants.

» De nouvelles instructions dans ce sens furent donc données le 1er septembre et le 6 octobre 1847 par le secrétaire d'État de la guerre au général Scott. On lui conseilla de lever des contributions forcées, à moins qu'il n'y eût danger de priver l'armée de ses provisions nécessaires. Des copies de ces dépêches furent adressées au général Taylor.

» Le 31 mai dernier, j'ai fait donner l'ordre à mes commandants de l'armée de terre et de mer de lever et percevoir une contribution militaire sur tous les vaisseaux et marchandises qui entreraient dans les ports mexicains occupés par nous, et d'appliquer ces contributions au paiement des dépenses de la guerre. En vertu des droits de la conquête et des lois de la guerre, le conquérant consultant sa propre sécurité et sa convenance, peut exclure le commerce étranger de tous les ports occupés par lui, ou l'admettre aux termes et conditions qu'il lui plait de dicter. Avant que notre marine eût bloqué les principaux ports du Mexique, le revenu provenant des droits perçus à l'importation était versé dans le trésor espagnol.

» Quand nous eûmes pris possession de ces ports, le blocus fut levé et le commerce étranger admis à certains termes et conditions. On les ouvrit au commerce de toutes les nations, moyennant le paiement de droits plus modérés que ceux perçus avant par le Mexique, et le revenu, au lieu d'être versé dans le trésor mexicain, dut être perçu par nos officiers et appliqués aux besoins de l'armée et de la marine. On prit des mesures pour que les officiers, soldats et marins de notre armée ne fussent pas soumis à cet ordre, et, comme les marchandises importées devaient être consommées par les citoyens mexicains, les droits perçus étaient en effet une saisie des revenus publics du Mexique et leur application à notre propre usage. Le but de cette mesure était de forcer l'ennemi de contribuer, autant qu'il serait possible, aux frais de la guerre. Une somme d'un demi-million de dollars a été ainsi perçue. (Rapport des secrétaires d'État de la guerre et de la marine.) Cette somme eût été plus considérable sans la difficulté de maintenir ouverte la communication, entre les côtes et l'intérieur, des marchandises importées. On pense que cet obstacle sera presque applani par le renfort de troupes envoyées au Mexique.

» Des mesures ont été récemment adoptées pour faire saisir et appliquer aux besoins de notre armée les revenus internes et externes du Mexique, dans toutes les places que nous occupons militairement. La politique consistant à faire lever sur l'ennemi des contributions en toute forme compatible avec le droit des gens et praticable par nos commandants militaires, doit, à mon avis, être rapidement suivie, et des ordres ont été donnés en conséquence. Par cette politique, en même temps que notre trésor sera affranchi de dépenses considérables, le peuple mexicain sentira le poids de la guerre, et, consultant ses intérêts, se décidera plus aisément à exiger de ses chefs qu'ils accèdent à une juste paix. »

Le président termine en rappelant les paroles de Washington dans ses adieux à ses concitoyens.

« Le plus grand et le meilleur des hommes, qui a servi si longtemps son pays et qui l'a tant aimé, avait prévu avec une inquiétude sérieuse le danger pour notre union consistant à caractériser les parties par des spécifications géographiques nord et sud, atlantique et occidentale. Ces désignations peuvent faire croire qu'il existe une différence réelle entre les intérêts et les vœux des localités. Il avait prémuni ses concitoyens contre ce danger. Sa conviction, quant à l'importance de l'union et au besoin de conserver l'harmonie entre ses diverses parties, était si profonde et si solennelle qu'il s'exprimait ainsi : « Il importe infiniment que vous appréciez convenablement le prix immense de votre union nationale pour votre bonheur collectif et individuel ; que vous nourrissiez pour cette union un attachement cordial, habituel, immuable ; que vous vous accoutumiez à y penser et à en parler comme du palladium de votre sécurité et de votre prospérité politiques ; que vous veilliez à sa conservation avec une jalouse sollicitude, éloignant même tout ce qui pourrait faire penser que l'on y pourrait jamais renoncer, et vous élevant avec indignation contre toute tentative faite pour séparer toute partie du pays du reste, ou pour affaiblir les nœuds sacrés qui lient aujourd'hui les différentes parties de l'Union.

» Un demi-siècle s'est écoulé et voici cependant que ces conseils de Washington tombent sur nous avec toute la force de la vérité. Il est difficile d'apprécier l'immense valeur de notre glorieuse union d'États confédérés, à laquelle nous devons notre accroissement de population et de richesse, et tout ce qui fait de nous une nation grande et heureuse. Toutes nos divergences d'opinions sur des questions secondaires de politique publique sont d'un bien mince intérêt comparativement au maintien de l'union, et nous devons scrupuleusement éviter toutes les questions palpitantes tendant à nous séparer et à nous partager en partis, en luttes, isolés par des lignes géographiques ; cette distinction pourra affaiblir ou mettre en danger cette union. Invoquant les bénédictions du régulateur tout-puissant de l'univers sur vos délibérations, ce sera mon premier devoir et en même temps mon sincère plaisir de coopérer avec vous à toutes les mesures qui pourront tendre à assurer l'honneur et le bien-être durable de notre commune patrie. » — JAME K. POLK. Washington, 7 décembre 1847.

Mouvement politique aux colonies.

Le packet anglais arrivé dernièrement des Antilles nous a apporté une adresse au roi, votée par le conseil colonial de la Guadeloupe à l'unanimité de ses membres. Le conseil persiste à demander l'abolition de l'esclavage, et, comme conséquence de cette politique généreuse : 1° la représentation directe des colonies à la Chambre des députés ; 2° la révision de la loi des sucres ; 3° l'adoucissement d'une législation qui, dans le but de protéger l'esclave, place le maître sous une telle surveillance, et l'expose à de telles vexations, que tout lien moral entre lui et ses esclaves est désormais détruit, que la discipline a disparu, que le travail a considérablement diminué, qu'enfin, l'œuvre de la réorganisation de la société coloniale par l'association est gravement compromise.

Une autre adresse au roi, votée par le conseil colonial de la Guyane, exprime les mêmes vœux et les mêmes engagements.

---

pour l'application de cette question, rendue si intéressante par la disette. Je l'ai fait tiré à 500 exemplaires, et distribué gratuitement, dans l'espérance que dans quelque coin de la France il se rencontrerait un homme d'initiative qui voudrait bien se mettre à la tête du mouvement, où que les phalanstériens comprendraient la nécessité de réunir leurs efforts sur un seul point pour former un spécimen, un noyau propre à servir de type et d'exemple pour toutes les autres localités.

Malheureusement il est peu de phalanstériens qui comprennent l'obligation de passer par les voies de transitions pour arriver au bien. Ils veulent sauter à pieds joints par dessus les siècles, et éloignent d'eux les masses instinctivement ennemies des théories sans application immédiate, comme des changements trop brusques. On retarde ainsi indéfiniment le progrès.

Quand j'ai vu la spéculation envahir nos marchés, j'ai démontré dans l'*Armoricain*, *la nécessité de se défendre de la spéculation en spéculant* ; que Brest, en votant 60 000 fr. pour diminuer d'un sou le pain de douze livres de l'ouvrier, n'apportait aucune amélioration sensible dans la condition de celui-ci ; tandis que, si la ville eût fait venir du blé étranger, qu'elle eût vendu *à perte* jusqu'à concurrence de ses 60 000 fr, elle eût agi puissament sur la situation du consommateur et sur les marchés.

Cette idée approuvée généralement, mise successivement en pratique par plusieurs villes de l'intérieur, restait sans application pour son berceau. Je ne pouvais décider personne à se mettre à la tête du mouvement. Enfin, désespéré de voir les choses prendre une mauvaise tournure, j'ai fait trouver le maire, et, après une vive discussion, je le décidai à appeler les électeurs communaux et à leur proposer d'ouvrir une souscription pour garantir les pertes qui résulteraient de l'achat de blé étranger. Je m'inscrivis en tête pour 1 000 fr., et en une heure 200 000 fr. étaient souscrits. Malheureusement le maire refusa de laisser publier la liste, et ne fit aucune démarche pour continuer l'élan. Toutefois la souscription s'est élevée à 500 000 fr. Une commission de douze membres, dont je fais partie, a été nommée pour gérer les intérêts de l'association, sous la présidence du maire.

Nous avons acheté 1 300 000 kil. de froment, que nous avons converti en pain dans les fours de la marine. Ce pain gris a constamment été vendu à un tiers au-dessous de la taxe légale, et nous avons accompli cela avec une perte d'environ 18 000 fr. seulement pour l'association. La spéculation s'est trouvée entravée tant que nous avons eu du blé ; aussitôt qu'il y a eu un intervalle de quelques jours, le prix du blé a augmenté tout de suite de 25 pour cent.

L'idée des réserves a fait de grands progrès parmi notre population, et si parmi nos riches il y avait un seul homme digne de porter ce nom, nous aurions une réserve par souscription, sans qu'il lui en eût coûté autre chose que de se mettre en avant et de donner l'exemple.

Une conséquence de la disette, c'est que les boulangers mélangent considérablement leurs farines, de maïs, de pois, haricots, etc. Il n'est plus possible de manger du pain pur. J'ai profité de cela pour démontrer la nécessité d'organiser une boulangerie par actions, faisant participer les ouvriers aux avantages de l'association. J'ai fait un projet qui commençait à réunir des adhésions, lorsqu'un contre-projet a été fait sous les auspices de l'autorité municipale. Depuis deux mois, la chose est restée en suspens. Cependant, je vais faire en sorte de l'amener à une solution définitive. Ma boulangerie repose sur une réserve de blé permettant de produire du pain à un prix constant. Vous trouverez dans l'*Armoricain* plusieurs articles où j'ai préparé les esprits à entrer dans cette voie.

Depuis douze ans je conseillais vainement de fonder à Brest des régates, pour lesquelles notre rade est si admirablement disposée. La municipalité était constamment restée sourde. Encouragé par le succès de mon association pour les blés, je me décidai à établir des régates sur une échelle quelconque, pour faire honte à la ville. J'ouvris une liste de souscription, j'inscrivis mon nom en tête et je la colportai chez mes amis, qui suivirent mon exemple comme des moutons sautent un fossé franchi par l'un d'eux. Je désignai un comité provisoire, rédigeai des statuts, et, aidé par trois ou quatre partisans zélés, j'ai eu la satisfaction de donner la plus belle fête que Brest ait encore eue. Voilà une institution fondée en quelque sorte malgré la ville, qui a refusé de donner un prix, malgré la marine, qui y restait étrangère. Quand on a vu la chose prendre, on nous a secondés, et, grâce à ce concours, nous avons pu faire les choses beaucoup plus splendidement qu'au Havre. Tant il est vrai que ce n'est qu'avec de l'énergie qu'on mène les hommes. Aujourd'hui ce concours des administrations publiques nous est acquis, et les Régates de Brest sont assurées de figurer au premier rang de ces institutions.

Maintenant je m'occupe de fonder une autre institution, c'est l'utilisation des 1 500 enfants-trouvés que possède le finistère, lesquels lui coûtent 148 mille francs d'entretien. Je viens de saisir le conseil-général d'une part, et le clergé de l'autre, d'un projet ayant l'avantage d'être très praticable.

Je demande que le conseil général obtienne du gouvernement la concession gratuite d'un millier d'hectares de terres incultes du domaine, ou, qu'à défaut de ce terrain, il vote les fonds nécessaires pour en acheter un, soit 50 000 fr. environ, et qu'il en fasse don à l'établissement.

Ensuite j'ouvre une souscription par actions de 100 fr., portant intérêt à 5 0|0, afin de constituer un capital de 150 à 200 mille fr., pour fonder les édifices, les travaux de culture, etc., et, comme toujours je donne l'exemple, bien que je sois pauvre.

Une fois le capital réuni, je prends les enfants-trouvés les plus âgés pour commencer les travaux, réclamant du conseil général ce qu'ils lui coûtent à entretenir naturellement dans les hospices ; et à mesure de l'avancement des travaux et de l'accroissement des produits, j'admets d'autres enfants-trouvés, jusqu'à ce qu'ils y viennent tous. Là je les suppose élevés rationnellement, un peu à la Fourier. Je les dirige plus particulièrement vers la culture, à moins qu'ils ne manifestent d'autre vocation bien déterminée, et j'arrive à former une pépinière d'ouvriers habiles, propres à devenir contremaitres de ferme ou colons excellents pour les terres incultes de la métropole ou pour l'Algérie.

Pour raison d'économie, comme de garantie d'une gestion constamment bonne, je confie la direction à une corporation religieuse, seule capable de continuer à perpétuité une œuvre de bienfaisance comme celle ci et de moraliser cette population dépravée.

L'établissement jouit pendant 99 ans du terrain qu'il défriche, plante, etc. Dès la sixième ou la huitième année il se suffit à lui-même, et le conseil général peut appliquer à une autre destination l'énorme subvention qu'il consacre à entretenir le mal, sans espoir de le guérir, ni même de le faire diminuer.

Les actionnaires jouissent pendant 99 ans de l'intérêt de leurs actions, et se trouvent alors en possession d'une propriété valant 10 à 15 fois plus qu'au commencement de l'institution ; ils ont fait, sans

(1) *Essai sur la subsistance publique et sur les moyens d'éviter la disette.* — Brochure in-8° de 68 pages. Brest, 1844. — Nous rendrons compte de cet ouvrage et du Mémoire dont il va être question.

Ingénieur civil à Brest, ancien maire de Landevenec.

Nous n'avons pas trop d'éloges à donner à M. Aristide Vincent, à l'initiative active et à la persévérance toute bretonne qu'il a mises au service des mesures qu'il a déjà ou qu'il se propose de réaliser.

C'est bien comme cela que nous concevons, sur le terrain de la société actuelle, l'action pratique des Phalanstériens. Nous avons cent fois engagé nos amis à prendre dans leurs localités l'initiative d'institutions semblables à celles que M. Vincent a fait passer en acte, et nous sommes heureux de pouvoir dire que, sur plus d'un point, des crèches, des salles d'asile, des boucheries et boulangeries sociétaires, des opérations de réserve et de prévoyance, se sont organisées sous l'inspiration directe de nos amis ou de nos idées.

Il ne faudrait pourtant pas, comme semble le demander M. Vincent, que l'établissement de ces excellentes institutions garantistes devînt la seule ou même la principale œuvre de l'École.

Que M. Vincent désire être imité par les Phalanstériens de nature entreprenante comme lui, c'est un vœu que nous avons souvent formulé. Là où avec de l'activité, de la volonté, des idées et quelques petites avances, des Phalanstériens peuvent déterminer la création d'un bon germe, inoculer un élément de progrès, faire prendre en respect et leur œuvre et la grande et féconde conception sociale à laquelle l'idée en est empruntée, c'est chose très heureuse et digne de tout encouragement. Sur ce terrain de *transition*, nous sommes très près des hommes de cœur et quelque peu avancés de la société actuelle, et c'est avec les ressources de la Civilisation elle-même, mises en mouvement, concentrées et fécondées par l'initiative phalanstérienne qu'il faut agir. De cette façon, l'École réalise du bien, du progrès, et gagne intellectuellement et moralement sans s'appauvrir. C'est de l'excellent prosélytisme.

Est ce une raison pour nous d'ajourner par delà deux ou trois siècles nos espérances d'harmonie et de réforme intégrale, comme M. Vincent le voudrait ? En aucune façon, et le principal avantage que nous trouvions à l'initiative phalanstérienne des œuvres transitoires que nous préconisons dans les conditions dont nous venons de parler, c'est précisément de nous aider, en accélérant le grand mouvement socialiste, à arriver promptement à la solution que M. Vincent relègue à trois siècles, et que nous espérons bien commencer sous trois ans au plus tard.

En résumé, l'œuvre principale de l'École, l'œuvre qu'elle poursuit et qu'elle doit poursuivre en tant qu'École, l'œuvre pour laquelle elle doit aménager, emmagasiner, accumuler ses ressources et ses forces, c'est l'expérimentation du *Système sériaire* dans ses conditions pleines et entières d'harmonie. Les institutions transitoires doivent être, non des œuvres de l'École en masse, mais des œuvres de l'initiative locale de ses membres actifs, entreprenants, exécutées, comme celles que M. Vincent a mises à flot, avec le concours de capitaux venant, non des Phalanstériens, mais des Civilisés disposés à concourir à ces œuvres bienfaisantes et intelligentes. A la condition qu'elles se tiennent dans cette mesure, qu'elles n'aient pas l'ambition d'attirer à elles les forces que l'École rassemble et augmente chaque année pour les porter sur son œuvre capitale, nous donnerons toujours le plus vif concours aux créations du genre de celles dont M. Vincent a pris l'honorable initiative à Brest, et qui doivent lui être, aux yeux de tous comme elles le sont aux nôtres, un véritable titre de noblesse phalanstérienne.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

La session a été ouverte le 28 décembre. Le ministère, incertain de la majorité, a mis dans le discours de belles promesses qu'il ne tiendra pas, a glissé sur ses mésaventures extérieures, et a menacé, d'une manière ambiguë, d'ajouter de nouvelles lois restrictives aux facultés déjà assez médiocres, que deux révolutions nous ont données d'émettre librement notre pensée dans les journaux et les réunions politiques.— Au surplus, dès le premier jour, une immense majorité, dont le noyau compact se forme de 151 fonctionnaires, s'est trouvée acquise au ministère. M. Sauzet a été renommé président par 227 voix ; les quatre vice-présidents sont aussi ministériels.

Encouragé par ces succès, le *Journal des Débats* a pris un langage d'une virulence inouïe, et présage ainsi, de la part du cabinet, des abus de majorité.

— Un dernier banquet réformiste a été tenu à Rouen.

— La Banque de France a baissé le taux de son escompte à 4 p. 0|0. Ses escomptes ont atteint, le 30 décembre, le plus haut chiffre auquel ils fussent encore parvenus, en un seul jour, celui de 23 millions.

— M. de Mackau, ex ministre de la marine, a été nommé amiral, et M. le contre-amiral Cécile a été nommé vice-amiral.

ITALIE.

Les Autrichiens en Italie.— Le pape et les jésuites.

L'Autriche qui, depuis quelque temps déjà, concentrait des troupes dans le royaume Lombardo-Vénitien, vient de les faire pénétrer jusqu'au cœur de l'Italie. Appelées par le duc de Modène, des troupes autrichiennes sont venues camper à Modène et à Reggio, pour protéger les allures despotiques du *ducchino* ; appelées par le duc de Lucques, des troupes autrichiennes ont occupé Parme, pour protéger la prise de possession du duc de Lucques, fort embarrassé au milieu de l'agitation des populations. Des troupes autrichiennes continuent à occuper la citadelle de Ferrare, bien qu'elles aient évacué la ville en principe.

Le gouvernement français est en complet accord du reste avec l'Autriche ; si l'entente cordiale est fort refroidie à l'endroit de l'Angleterre, elle existe complète à l'égard de l'Autriche. Non seulement M. Guizot donne la main à M. de Metternich dans la solution de la question suisse, mais les représentants du gouvernement français en Italie marchent partout d'accord avec les représentants de l'Autriche. Ainsi dernièrement, et à deux reprises différentes, les représentants de l'Autriche et du roi de Naples ont protesté contre les manifestations dont

[illegible] par la censure. Il se trouve de ces lignes blanches jusque dans des traductions d'articles de l'*Union monarchique*, journal qui ne passe cependant pas pour fort audacieux en fait de libéralisme.

Enfin, dans un discours adressé par le souverain pontife au consistoire, dans la séance du 17 décembre, on trouve une censure sévère de la joie avec laquelle le peuple romain a accueilli la nouvelle de la victoire de la Diète fédérale suisse, et une adhésion à cette maxime impie d'un autre temps : *hors de l'église point de salut*, à laquelle Pie IX donne une signification rigoureuse :

« Des résolutions que nous avons cru devoir adopter pour le développement du bien et de la prospérité publique... on a voulu conclure que, non seulement les fils de l'église, mais tous les autres, quelque éloignés qu'ils soient de l'unité catholique, étaient également dans la voie du salut, et pourraient parvenir à la vie éternelle. Les paroles nous manquent *pour exprimer notre horreur et flétrir cette nouvelle et si cruelle injure lancée contre nous*... Nous aimons tous les hommes de la plus profonde affection de notre cœur, mais dans l'amour de Dieu et de N. S. Jésus-Christ, qui a déclaré que ceux qui auraient cru seraient sauvés, et que ceux qui n'auraient point cru seraient condamnés. »

SUISSE.

La Suisse est peut-être, à cette heure, le pays de l'Europe qui jouit de la plus grande sécurité politique. Les dernières menaces de la diplomatie européenne n'ont pu troubler cette sécurité. Les sept cantons de la ligue se réorganisent d'une manière régulière et dans le sens libéral, sans difficultés ni froissements.

La Diète a terminé, dans sa séance du 24, les débats sur les obligations auxquelles doivent se soumettre les sept cantons. Elle a accordé à Unterwald un terme de cinq ans pour s'acquitter, en payant chaque année un à-compte.

Le gouvernement de Neuchâtel a envoyé au Vorort les 500 000 fr. de Suisse imposés à cet Etat par l'arrêté de la Diète du 11 décembre, et il a fait cesser ainsi tout débat irritant entre lui et l'autorité fédérale.

Sir Stratford-Canning recueille à Berne, dans des banquets qu'il donne et qu'il reçoit, les sympathies qu'ont inspirées à la Suisse la conduite libérale et impartiale du cabinet anglais dans les dernières circonstances. C'est justice.

Le monastère du Saint-Bernard a été abandonné par les religieux, qui ont enlevé et transporté sur le territoire sarde tout ce qui était de quelque prix dans cet établissement si utile. Cette désertion a eu pour motif principal l'arrêté qui a imposé au couvent du Saint-Bernard une contribution de 80 000 fr. pour le paiement des frais de guerre.

Tous les cantons de l'ex Sonderbund seront incessamment représentés à la Diète qui se réunira ainsi au grand complet du 8 au 10 janvier.

Nous lisons dans la *Suisse* à la date du 29 décembre :

« La question de la révision du pacte sera incessamment à l'ordre du jour, on ne peut plus en douter. Tout le monde comprend que ce travail est la conséquence nécessaire, inévitable, si l'on veut, des évènements qui viennent de s'accomplir dans la Confédération. Aussi n'est-il aucun organe de l'opinion publique, conservateur ou autre, qui élève la voix contre une réforme dont le besoin est senti.

» Cette question n'est pas nouvelle, comme on sait, et l'on comprend qu'elle n'ait rien de révolutionnaire. C'est, au contraire, dans un but de conservation que la Suisse veut que le pacte fédéral soit révisé. Elle veut remplacer celui de 1815 par un pacte qui sera *national*. Il faut que la Confédération redevienne enfin libre de ses mouvements ; qu'elle s'affranchisse de toute entrave extérieure, que l'étranger ne puisse plus trouver des alliés au sein de la Confédération. Il faut que la Suisse soit complètement suisse. Qui voudrait contester à une nation libre le droit de prouver sa nationalité ?

» Disons, pour le moment, que la nécessité de reviser le pacte vient d'être proclamée dans le grand conseil de Thurgovie, comme elle l'avait été dans le grand conseil de Fribourg. Le président de cette assemblée, M. le Dr. Kern, premier député de Thurgovie à la Diète, a rappelé qu'il y a dix-sept ans que cette autorité fédérale s'est prononcée pour la révision du pacte. Les évènements dont nous avons été ensuite témoins, n'ont fait qu'ajouter à nos convictions ; oui, nous devons nous hâter de résoudre enfin cette question, si nous voulons le bien de la patrie. Le moment de réaliser cette œuvre est maintenant arrivé ; il faut s'y mettre et sans retard. Les succès qui ont été obtenus doivent profiter à nos institutions. La Confédération doit prouver à l'étranger que, si elle ne veut pas de certaines institutions qui ne seraient pas en harmonie avec notre situation, elle n'a jamais reculé et ne reculera jamais dans une entreprise qui a pour but d'améliorer sa constitution fédérale dont les imperfections sont reconnues par la majorité des cantons, par la majorité du peuple suisse et par les hommes de toutes les opinions. Les confédérés se sont réunis pour remporter une victoire ; qu'ils sachent aussi rester unis pour tirer sagement parti de l'heureuse situation où se trouve aujourd'hui la patrie.

» C'est dans les termes que nous venons de rapporter que s'est exprimé un magistrat qui jouit parmi nous d'une considération méritée.

» La Diète, dans une de ses prochaines séances, complètera sans doute la commission qu'elle a déjà chargée d'élaborer un projet de révision du pacte. Les cantons du ci-devant *Sonderbund* doivent y avoir un représentant au moins ; ce choix n'est pas difficile à faire. »

GRANDE-BRETAGNE.

Les nouvelles anglaises sont à peu près nulles. Les journaux sont remplis de détails d'administration locale et de cabales ecclésiastiques.

Le gouvernement s'occupe très activement de la question militaire, comme s'il redoutait les éventualités d'une guerre. Le *Daily News* rapporte qu'une commission de fortifications nommée par le grand-maître de l'artillerie, siège depuis quelque temps à Wolwich. Cette commission est chargée spécialement d'examiner la question de l'extension des défenses du littoral et de renforcer les fortifications déjà existantes. Conformément à ses instructions, la commission a déjà visité les côtes sud, est et ouest de l'Angleterre, et elle a inspecté tous les endroits où elle a cru probable qu'une flotte ennemie, en cas de guerre, tenterait un débarquement. Il a été ouvert une active correspondance avec tous les pilotes du port, afin de constater les endroits où l'ennemi pourrait tenter de débarquer, en sorte que toutes les côtes d'Angleterre puissent être mises à l'abri de toute possibilité d'une surprise. Le rapport du comité sera soumis au grand-maître de l'artillerie lorsqu'il sera terminé.

fermé les débouchés pour notre travail ;

» Qu'à mesure que les moyens de production mécaniques s'accroissent, le travail manuel diminue, et des ouvriers sont mis hors d'emploi ;

» Que votre récente décision sur la suspension momentanée des travaux sur les chemins de fer mettra sans ouvrage des milliers de travailleurs qui surchargeront le marché du travail et mettront les maîtres à même de réduire de nouveau les salaires déjà réduits tant de fois ;

» Que néanmoins nous ne demandons pas mieux que de vivre des produits de notre travail ;

» Que nous repoussons toute espèce de taxe des pauvres, comme une insulte et comme ne servant qu'à tenir à la disposition des capitalistes une réserve à jeter, à tout instant, sur le marché du travail pour réduire les salaires au moyen de la concurrence des ouvriers entre eux-mêmes ;

» Que si l'industrie manufacturière ne sait plus trouver de l'emploi aux masses de prolétaires qu'elle a engendrées, l'industrie agricole offre encore un vaste champ à nos travaux ; car il est avéré que, par l'application du travail le produit du sol de notre pays peut être porté au quadruple tout au moins ;

» Que par conséquent nous avons formé une société pour acheter des terrains sur lesquels chacun de nous puisse vivre, avec sa famille, des produits de son travail, sans être à charge ni à la commune, ni à la charité individuelle, et sans réduire, par sa concurrence, les salaires des autres travailleurs.

» Par ces moyens, nous vous prions donc, Messieurs, de vouloir rendre une loi qui exempte et affranchisse la *société terrienne* du paiement des droits du timbre, ainsi que des droits d'accises sur les briques, les bois de construction et autres matériaux, et de passer le bill qui vous sera proposé à cet effet. »

Cette pétition vient d'être adoptée par un nombreux meeting à Londres, dans lequel l'un des orateurs a protesté avec passion contre l'état actuel des partis et des institutions de son pays. Voici quelques extraits de son discours :

« Tout notre système social et politique, a-t-il dit, n'est qu'un amas monstrueux de mensonges et de fraudes compilés au profit de fainéants et d'imposteurs éhontés.

» Regardez l'église. Les archevêques et les évêques accaparent d'énormes salaires, tandis qu'ils ne laissent aux curés, travailleurs ecclésiastiques, que quelques livres par an. Sous le nom de dîmes, plusieurs millions sont soustraits au peuple ; ces dîmes, à l'origine, étaient destinées en grande partie à l'entretien des églises et des pauvres ; maintenant il y a des taxes à part pour cela, et l'église empoche le montant tout entier des dîmes. Je vous le demande, cette église n'est-elle pas une fraude organisée ? (Applaudissements.)

» Regardez votre chambre des communes. Elle représente, non pas le peuple, mais l'aristocratie et la bourgeoisie, et condamne les six septièmes des hommes adultes du pays à l'esclavage politique en leur refusant le suffrage. Cette chambre n'est-elle pas une fraude légalisée ? (Salve d'applaudissements.)

» Regardez ces vénérables pairs, qui, sans égard au cri de détresse de tout un pays, s'assemblent chaque soirée pour attendre tranquillement le bill de coërcition que vont leur envoyer les communes. Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui voudra bien me démontrer l'utilité d'un tel hospice d'incurables, quelqu'un qui osera défendre cette fraude héréditaire ? (Applaudissements.)

» Il va sans dire que le respect pour la monarchie, cette preuve glorieuse de la sagesse de nos ancêtres, me défend de parler en d'autres que de très loyaux termes de cette intéressante reine Victoria, qui, chaque année régulièrement, accouche d'un discours et d'un poupon royal. (Rires.) Nous venons d'avoir le discours, et à ce que disent les journaux, nous aurons le poupon également en mars prochain. Sa Majesté très gracieuse exprime un grand intérêt pour les souffrances de son peuple, elle admire sa patience et lui promet un nouvel enfant. Hélas ! sous ce rapport-là, elle ne promet jamais en vain ! (Eclats de rire.) Puis, nous avons le prince Albert, qui invente des chapeaux, qui engraisse des cochons, qui est en outre un feld-maréchal distingué, et qui, pour tous ses services, se fait payer à raison de trente mille livres par an. Oh ! non, citoyens, non, la monarchie n'est pas une fraude. » (Rires et applaudissements.)

On peut juger par ces paroles, de l'état des esprits dans les classes *inférieures* de la Grande-Bretagne.

Les meurtres et les menaces de mort aux propriétaires et à leurs agents sont toujours à l'ordre du jour en Irlande. On croirait, à lire les journaux, que la société anglaise et irlandaise est menacée d'une désorganisation complète d'ici à peu d'années. Il est permis de croire cependant que les rapports des journaux sont souvent quelque peu exagérés.

ESPAGNE.

Une modification ministérielle de peu d'importance est le seul évènement qui ait appelé l'attention sur l'Espagne dans les huit derniers jours. Ce remaniement a eu lieu par suite de la démission de M. Orlando, du ministère des finances. Voici comment s'est reconstitué le nouveau ministère :

Présidence du conseil sans portefeuille, général Narvaez ; guerre, général Figueras, sénateur du royaume ; finances, Manuel Beltran de Lys y Rives ; intérieur, Sartorius ; justice, Arrazola ; instruction publique, Bravo Murillo ; marine, Roca de Togorès, député aux cortès.

On pense généralement que ce remaniement n'est pas de nature à fortifier beaucoup le ministère dans ses rapports avec les chambres et la crise ministérielle ne tardera pas à reparaître.

HOLLANDE.

Changement de ministère. — Le *Journal de La Haye* annonce la modification que vient de subir le cabinet, en Hollande, dans les termes suivants :

« Le roi, par différents arrêtés datés du 26 de ce mois, a accordé à M. F.-A. van Hall, sur la demande qu'il en a adressée à S. M., démission honorable de ses fonctions de ministre des finances, à la fin de ce mois, et l'a nommé ministre d'Etat ;

» Le roi a également accordé à M. J.-A.-H. de la Sarraz, lieutenant-général et aide-de-camp en service extraordinaire, sur la demande qu'il en a adressée à S. M., démission honorable de ses fonctions de ministre des affaires étrangères, et ce à partir de la fin de ce mois. M. de la Sarraz a été nommé ministre d'Etat ;

» Et a nommé pour entrer en fonctions au 1er janvier prochain :

» M. le comte L.-N. van Randwyck, actuellement son ministre de l'intérieur, aux fonctions de ministre des affaires étrangères ;

» Aux fonctions de ministre de l'intérieur, M. J.-A. Chevalier van der Heim van Duivedyke, actuellement conseiller d'Etat et gouverneur de la province de la Hollande-Méridionale ;

Le caractère de Mme Adélaïde s'était trempé de bonne heure dans les épreuves de la révolution et dans les revers de sa famille. Après avoir supporté avec fermeté les douleurs de l'exil, et sans faiblesse les retours inattendus de la fortune, elle retrouva en 1830 toute son énergie et tout son dévouement pour servir, dans une situation délicate et dans une crise qui pouvait être périlleuse, un frère qu'elle a toujours tendrement aimé. Nous n'avons jamais flatté cette princesse tant qu'elle a vécu ; cela nous donne le droit de lui rendre justice après sa mort. Disons donc qu'elle a montré, le lendemain des célèbres journées de 1830, une présence d'esprit et un courage qui honorent également son esprit et son cœur. C'est elle qui, précédant le duc d'Orléans, se confia généreusement au peuple armé et victorieux en rentrant au Palais-Royal avec le général Sébastiani. — Depuis le commencement du règne elle n'est constamment appliquée à diminuer pour le roi les charges de la royauté. Nous ne savons si son influence est restée jusqu'au bout égale à son dévouement, mais personne ne l'a jamais soupçonnée d'avoir usé de cette influence contre les grands intérêts de la nation ni contre les droits de la liberté. (*Siècle.*)

— Tout le monde s'associera à la juste douleur de la famille royale, et en particulier du roi. On sait quel profond dévouement Mme Adélaïde portait à son frère, et quelle étroite union existait entre eux. Nous n'avons jamais été les courtisans de cette dynastie ; nous voulons qu'elle subsiste, et c'est précisément pour assurer son avenir que nous combattons ses fautes. La mort elle-même aura nos respects, mais non pas nos flatteries.

Nous dirons donc, seulement pour dire la vérité, qu'en perdant Mme Adélaïde, le roi perd une sœur éclairée autant que dévouée. Cette princesse, élevée par Mme de Genlis, avait conservé l'esprit du dix-huitième siècle. Les malheurs de la première révolution, les présents de la seconde, n'avaient point étouffé chez elle les sentiments libéraux qu'elle avait reçus dans sa jeunesse. Un bon esprit, fortifié par une âme courageuse, lui faisait souvent discerner le vrai au milieu du nuage d'illusions et d'erreurs que tant de gens grossissent autour des princes, même constitutionnels. L'affection vigilante qu'elle avait pour le roi, tenait sa pensée en éveil et attirait ses regards vers les écueils véritables de la royauté. L'histoire, pour cette cause et pour les preuves de fermeté qu'elle a données en plus d'une occasion, honorera sa mémoire ; le temps présent lui doit un juste tribut de regrets. (*Constitutionnel.*)

— Les *unionistes*, dont nous rapportions ces jours-ci le procès, se sont présentés en corps, ce matin, chez leur défenseur, Me Dain, et lui ont offert, comme témoignage de leur gratitude, un superbe ouvrage à la confection duquel ont coopéré les ouvriers des différents corps de métiers composant l'association.

— On écrit de Turin, 23 décembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« D'après les dernières nouvelles qui sont arrivées ici d'Athènes par Ancône, le différend turco-grec peut être regardé comme aplani, si l'on n'élève pas à Constantinople de nouvelles difficultés. »

— M. Outrebon a été aujourd'hui extrait de la Conciergerie et conduit à son domicile, où il a été, en sa présence, procédé à des perquisitions.

LE BANQUET DE CHRISTMAN. — La reine d'Angleterre a donné un grand banquet à l'occasion de la *fête* de Noël. Les convives étaient au nombre de vingt-sept.

La table royale, dit un journal anglais, était chargée d'un magnifique déploiement de viandes à la fois recherchées et substantielles, dressées avec infiniment de goût et de splendeur. Le noble baron de bœuf (c'est ainsi que la langue anglaise nomme la culotte), ce plat fondamental de tous les grands dîners anglais, y était dans toute sa gloire, ainsi que la tête de cochon, entourée de laurier et de romarin, et les bouts de table étaient surmontés de grands arbres de Noël, auxquels étaient suspendus des bonbons.

Cette année, le rôti royal pesait 378 livres ; il était orné de branches de houx et de rosettes d'un riche ruban de pourpre qui dessinaient des festons. Les journaux anglais citent avec une égale admiration plusieurs volailles d'une grandeur extraordinaire, et un couple de dindonneaux, sauvages d'Amérique, âgés de quatorze semaines seulement, et pesant chacun plus de 46 livres ; tous ces volatiles avaient été élevés dans la basse-cour de la reine, à Home-Park.

Après le repas, la reine et ses convives passèrent au salon, où l'on servit le thé et le café. Dans cette pièce se trouvaient cinq arbres de sept à huit pieds de haut, placés dans des caisses magnifiques ; ces arbres étaient des sapins artificiels, et les feuilles avaient été peintes de façon à simuler la neige. Aux branches pendaient des centaines de corbeilles et des boîtes, soigneusement travaillées, destinées à être offertes en présents par la reine et le prince Albert. Chacun des cinq arbres était brillamment éclairé par plus de quatre-vingts bougies.

CONSTRUCTIONS NAVALES. — Voici ce qu'on annonce sur les travaux de construction navale projetés au port de Cherbourg, pour l'année 1848 : la frégate à vapeur *le Sané*, de 540 chevaux, lancée le 15 février dernier, sera totalement armée ; les corvettes à vapeur *le Colbert* et *le Newton*, de 320 chevaux, seront mises à l'eau ; une corvette à vapeur de 200 chevaux, appelé *le Milan*, sera mise en chantier et portée aux 8 vingt-quatrièmes ; on commencera aussi la construction d'un brick de 20 canons, nommé *l'Obligado*, qui devra atteindre 12 vingt-quatrièmes. Le vaisseau de 2e rang *l'Austerlitz*, sera aux 12 vingt-quatrièmes ; le vaisseau de 3e rang *le Tilsitt*, aux 16 vingt-quatrièmes ; la frégate de 2e rang *la Bellone*, aux 18 vingt-quatrièmes ; la frégate de 3e rang *la Résolue*, aux 16 vingt-quatrièmes ; enfin, la corvette à gaillards *l'Eurydyce*, devra être terminée aux 3 vingt-quatrièmes près.

L'IVRESSE A TANT PAR TÊTE. — L'abondance de la dernière récolte a donné lieu, dit un journal, dans un village du canton de Beaune, à une singulière spéculation. Un cabaretier nouvellement muni de sa licence, *fait l'entreprise d'enivrer*, pour neuf sous par tête, les plus forts buveurs de l'endroit et des environs ; il y a presse chez lui, et il fait une concurrence des plus désastreuses à ses confrères, qui ont conservé l'usage de compter les bouteilles vidées par les consommateurs.

RÉFORME ! RÉFORME ! — « C'est le cri général chez toutes les nations, et comme c'est en France qu'on en a le plus de besoin (à chacun selon son mérite), le moment pour nous est tout à fait opportun de proposer celle du roi des fruits, l'Orange, que l'usage a commandé de tout temps de cueillir prématurément, afin qu'elle pût être à Paris le 31 décembre, et qu'on a accueillie jusqu'ici faute de mieux, malgré son acidité. Atteinte par le progrès, elle vient de subir l'amélioration la plus complète. »

Tel est le début de la réclame par laquelle M. Aymès annonce dans plusieurs journaux ses *oranges confites*. A ce grave sujet, M. Aymès rattache en homme vraiment supérieur, non seulement la question de la réforme électorale, mais aussi celle du Sonderbund. Ses oranges seront présentées dans des paniers de bois sculptés par les montagnards de la Suisse, *avant que ce peuple ne se soit* [illegible]. Décidément la Chambre des députés, au lieu de discuter son adresse devrait discuter les réclames du *Bazar provençal*. Elle y trouverait le programme d'une politique complète.

la vieille qui la fait monter dans une maison sans concierge de la rue Notre-Dame-de-Nazareth. En montant l'escalier, la femme prend à l'enfant son pain, le reste de sa monnaie, et jusqu'au petit fichu qui lui couvrait le cou, en lui disant qu'elle pourrait perdre ces objets. Arrivée sur le carré du deuxième étage, elle frappe à une porte, personne ne répond; alors elle feint de s'impatienter et dit qu'elle va descendre chercher la clé. « Attends-moi là, petite, ajoute-t-elle. » On devine le reste; la voleuse ne reparut plus. La pauvre petite attendit en vain, pendant que ses parents étaient dans la plus vive inquiétude. Ce fait se passait à dix heures du matin; ce ne fut qu'à cinq heures que cette enfant fût ramenée à ses parents. (*Gaz. des Trib.*)

LA BELLE AU BOIS DORMANT. — Un journal de Londres contient le récit suivant : « L'essai du chloroforme à l'hôpital de Faunton a occasionné un incident qui aurait pu avoir des suites très graves. Un chirurgien se disposait à employer ce fluide anesthétique, afin de détruire momentanément la sensibilité chez un malade à qui il allait amputer la jambe. L'infirmière, qui remplit dans cette maison des fonctions analogues à celles de sœur de charité, laissa tomber le bocal. La liqueur s'évaporisa aussitôt et endormit à la fois le malade, l'infirmière, l'opérateur, ses aides, les autres médecins et l'économe de l'hospice qui assistaient là comme curieux. En les voyant tous inanimés les uns sur leurs sièges, les autres sur le parquet, ont eût cru voir une scène de la *Belle au bois dormant*. Peu de minutes après, chacun avait repris son état naturel; il ne manquait plus que le chloroforme. »

TRADITIONS MUSULMANES. — LE RIZ ET LA ROSE. — Voici une tradition capable, si elle était plus répandue, de jeter la perturbation dans la botanique, et bien propre, en tout cas, à embarrasser les savants.— Les Musulmans attribuent l'origine de la rose et du riz à Mahomet, et expliquent ainsi la chose : Mahomet, disent-ils, faisant le tour du trône de Dieu, dans le paradis, avant de se montrer aux hommes, le Seigneur des deux mondes se tourna brusquement vers lui et le regarda en face. Le prophète en éprouva une telle confusion qu'il en rougit, et que la sueur inonda son visage; ayant essuyé cette sueur avec ses doigts, il en secoua six gouttes hors du paradis; une de ces gouttes étant tombée sur la terre, fit naître incontinent le riz et la rose.

LES TROIS LANGUES PRIMITIVES. — Selon les musulmans, les trois langues primitives sont l'*arabe*, le *persan* et le *turc*; elles étaient, prétendent-ils, toutes trois en usage, et en même temps, dans le paradis terrestre. Le serpent qui séduisit nos premiers parents parlait *arabe*, langue éloquente, forte, persuasive, qui sera d'ailleurs un jour la langue du paradis. Adam et Eve parlaient entre eux *persan*, idiôme doux, flatteur, poétique, insinuant, qui ne réussit, hélas! que trop bien à Eve, comme chacun sait. L'ange Gabriel, qui les chassa du paradis, fut obligé de parler *turc*, parce que, leur ayant commandé de sortir, d'abord en *persan*, puis en *arabe*, sans qu'ils en voulussent rien faire, il lui dut enfin s'exprimer dans les termes de cette langue rude et menaçante, qui les effraya et les contraignit d'obéir. — Cette tradition est consacrée par un proverbe persan dont voici la traduction littérale : le *turc* c'est honneur, le *persan* c'est sucre, l'*arabe* c'est science.

LES EFFETS DU VIN. — On trouve, dans un ancien manuscrit arabe, la peinture suivante des effets du vin :

« Lorsque Noé eut planté la vigne, Satan vint l'arroser avec le sang d'un paon; dès qu'elle poussa des feuilles, il l'arrosa du sang d'un singe; lorsque les grappes parurent, il l'arrosa du sang d'un lion, et quand le raisin fut mûr, il l'arrosa du sang d'un pourceau. Or, la vigne, abreuvée du sang de ces quatre animaux, en a pris les différents caractères. Ainsi, au premier verre de vin, le sang du buveur circule plus animé, sa vivacité devient plus grande, son teint prend des couleurs vermeilles : dans cet état, il a l'éclat du paon. Les fumées de la liqueur commencent-elles à lui monter à la tête, à l'échauffer? il est gai, il saute, il gambade comme le singe. L'ivresse le saisit-elle? c'est un lion furieux. Est-elle à son comble? semblable au pourceau, il tombe, se vautre à terre, s'étend et s'endort. » (*Echo d'Oran.*)

EXPLOITATION DE BONNES. — Le sieur Hélou, marchand de vins à Grenelle, rue Fremicourt, 16, est traduit devant le tribunal de police correctionnelle sous la prévention d'excitation habituelle à la débauche de jeunes mineures de vingt ans; on lui impute d'avoir retiré un profit de la prostitution à laquelle il livrait les bonnes qu'il prenait pour le service de son établissement.

Conformément aux conclusions de M. l'avocat du roi Mongis, le tribunal condamne le sieur Hélou à deux mois de prison et à 50 fr. d'amende.

UN INVALIDE DE LA PRISON. — Le nommé François Savary, dit François Smith, âgé de soixante-dix ans, maçon, né en Belgique, était traduit aujourd'hui devant la police correctionnelle (6e chambre), sous la prévention de rupture de ban.

M. le président : Vous avez été arrêté à Paris pour avoir rompu votre ban?

Le prévenu : Toujours, comme la dernière fois.

M. le président : Vous êtes in[illegible]gible : vous avez subi déjà dix-huit condamnations pour le mê[illegible]?

Le prévenu : Mon Dieu oui, [illegible]t.

M. le président : Quel est votre [illegible] Est-ce Savary ou Smith?

Le prévenu : Savary, si vous voulez; Smith si ça vous fait plaisir.

M. le président : De ces deux noms quel est le vôtre?

Le prévenu : Savary est mon nom par mon père; Smith est mon nom par ma mère, qui a épousé un Smith en secondes noces.

M. le président : Vous avez soixante-dix ans, et vous en avez passé plus de la moitié en prison.

Le prévenu : Un an de plus que la moitié, trente-six ans juste; mais toujours pour rupture de ban. Je n'ai jamais commis qu'une faute, un soi-disant vol.

M. le président : Pourquoi vous obstinez-vous à venir à Paris?

Le prévenu : Ayant trente-six ans de surveillance, je me suis dit : Il me semble que j'ai bien mérité la pension... et j'étais venu à Paris pour la solliciter.

Le pauvre diable n'aura pas la pension à laquelle il croyait avoir droit pour ses services; mais il restera en pension pendant treize mois dans une maison centrale. (*Gazette des Tribunaux.*)

Société de l'Océanie.

MARINE CATHOLIQUE ET CROISADE PACIFIQUE.

Le fait que nous signalons aujourd'hui est peut-être le point de départ d'une belle et grande œuvre humanitaire. Il mérite de fixer l'attention publique.

Depuis bien des années, pour notre part, nous convions la France à reprendre avec grandeur sa mission colonisatrice, et nous appelons l'Europe à organiser fraternellement son œuvre d'expansion et de civilisation sur les pays incultes et barbares. Le gouvernement [illegible]mune.

L'Europe se rend grandement coupable devant Dieu et devant l'humanité. Depuis dix-huit siècles qu'elle possède le flambeau de la civilisation chrétienne, elle semble le tenir caché, oubliant qu'elle ne l'a reçue que pour le transmettre comme un bienfait de Dieu, que tous ses enfants doivent se communiquer les uns aux autres. Souvenons-nous que nos pères ont été ce que sont aujourd'hui ces peuples misérables, et que nous le serions nous-mêmes encore, si des mains étrangères ne nous avaient apporté la lumière, dont nous sommes débiteurs envers l'humanité. C'est à la restitution de cette dette sacrée que nous sommes tous tenus de coopérer... C'est pour acquitter, autant qu'il est en nous, ce grand devoir de la civilisation envers la barbarie, que notre société s'est fondée, et qu'elle fait appel à tous les amis sincères de l'humanité, quelle que soit leur patrie, et à tous les gouvernants, quelle que soit leur constitution.

Cette compagnie commerciale est établie sur des principes nouveaux. **La Société de l'Océanie, quelle que puisse être sa prospérité, ne donnera jamais à ses actionnaires que l'intérêt légal de 5 pour 100. Le surplus des bénéfices sera exclusivement consacré à des fondations coloniales et à la civilisation des peuples barbares.** Cette société, répudiant ainsi tout esprit de spéculation égoïste, se met également au-dessus des sentiments d'un nationalisme étroit. Elle se propose une association à laquelle concourraient librement tous les peuples civilisés pour le salut de leurs frères des contrées sauvages. C'est une marine catholique mise au service d'une croisade nouvelle.

L'homme auquel revient l'honneur de cette fondation est un Français, M. Marziou. La France est le foyer de cette généreuse et pacifique croisade. Le conseil de la Société de l'Océanie est composé d'hommes distingués appartenant à divers partis politiques : MM. de Vatimesnil, Amédée Thayer, A. Baudon, le comte d'Erceville, Choiselet Gallien, le marquis de Barthélemy, le vicomte Benoist d'Azy, Cauchy, le duc de Clermont-Tonnerre, le vicomte Héricart-Ferraud, le comte de Kergorlay, de Jouvenel, de Maindreville, le comte de Mérode, le comte de Montalembert, Pardessus, Rendu.

L'Italie s'est déjà associée à cette entreprise. La branche italienne a trois comités, l'un à Gênes, l'autre à Turin, le troisième à Rome. La société compte, parmi ses actionnaires, déjà nombreux, S. A. R. le prince de Joinville, S. M. le roi de Sardaigne, 50 archevêques et évêques, 15 cardinaux. Le cardinal Baluffi, évêque d'Imola, est le président du comité de l'œuvre à Rome. Enfin, le Saint-Père lui-même est *actionnaire* de la société; et le Pape, prenant ainsi l'œuvre sous son patronage, l'a recommandée expressément aux prélats et aux fidèles, dans une lettre très bienveillante.

Il y a là, selon toute apparence, les conditions, les garanties d'un succès.

Le but général de l'œuvre a toutes nos sympathies; son institution a de la grandeur. Examinons plus à fond ses principes et ses tendances.

L'*Arche d'alliance*, bulletin mensuel de la société, contient les déclarations suivantes :

La *Société de l'Océanie* n'a été mue dans son entreprise que par le désir de propager les bienfaits de la civilisation chrétienne; *mais elle se souvient aussi de la promesse de notre Seigneur Jésus-Christ, et elle y met sa confiance*: CHERCHEZ D'ABORD LE ROYAUME DE DIEU ET SA JUSTICE, ET LE RESTE VOUS SERA DONNÉ PAR SURCROIT.

Ce que vous faites (écrit M. Marziou à Mgr Pompallier) et ce que font avec vous tant de saints prêtres, vos compagnons ou vos émules, pour le soulagement des misères de l'âme, par la diffusion de la lumière évangélique et la communication de la Grâce divine, la Société de l'Océanie s'efforcera de le faire, à côté de vous et avec le même esprit, *pour le soulagement des misères corporelles, par le moyen des arts, du travail, de l'industrie et du commerce.*

Le digne évêque-vicaire apostolique de l'Océanie répond :

Heureuses les nations, heureuses les familles, heureux tous les hommes qui coopèrent à l'établissement de l'Eglise de Dieu! Ce Père commun de tous les peuples répandra sur les bienfaiteurs de la Religion et de la civilisation, un centuple de faveurs et de bénédictions, *même temporelles*!

Le comité de Rome, présidé par le cardinal-évêque d'Imola, s'exprime en ces termes :

L'industrie, magique parole que tout le monde répète, devant laquelle s'incline toute puissance, qui triomphe de tous les obstacles de la nature, qui subjugue le temps et l'espace; *l'industrie ne pourra-t-elle pas, en s'unissant à l'idée morale, multiplier encore ses forces et les faire servir au triomphe de la civilisation universelle?*... Ce bouillonnement de vie, cette exubérance, pour ainsi dire, d'imagination et de sentiment qui poussaient nos pères à ces chevaleresques et religieuses entreprises, à ces hardies expéditions pour la découverte d'un nouveau monde, tout cela s'est calmé. Les dernières institutions de cette ère d'enthousiasme sont tombées dans la crise sociale du dernier siècle, *après laquelle nous entrons maintenant dans une nouvelle et pacifique carrière*... Patients explorateurs de l'industrie, cultivateurs infatigables de la science qui nous dévoile les forces motrices de la matière, nous commençons à marcher d'un pas plus ferme dans la carrière des arts et des sciences, et *nous nous associons avec bonheur à toutes les entreprises qui ont pour but l'éducation morale des classes pauvres et l'amélioration de leur état*. Dans cette formule nouvelle que l'association moderne a revêtue, nous pouvons dire que nous avons aussi nos croisades; *mais, à la différence des anciennes, ce sont des associations pacifiques de volontés librement tournées vers le même but...*

La religion et un commerce honnête peuvent, en se donnant la main, coopérer plus efficacement à la régénération des peuples barbares.

Voilà des paroles que nous recueillons avec bonheur. Ainsi, il n'est plus question d'antagonisme entre le spirituel et le temporel, entre l'esprit et la matière. Ainsi, la bonne nouvelle est comprise dans toute son étendue : cherchons d'abord le royaume de Dieu et sa justice; ouvrons nos cœurs à la flamme de l'amour chrétien; cherchons par de grands efforts de l'intelligence les secrets de l'Esprit-Saint, et les faveurs et les bénédictions descendront sur nous par surcroit. **Associons toutes nos forces morales et industrielles, et devenons plus puissants par cet accord, nous réaliserons l'unité de la famille humaine, nous mériterons enfin que le règne de Dieu** [illegible]

pensons qu'après avoir créé d'abord ses comptoirs, elle en viendra, plus tard, à fonder ou à s'attacher par association des centres de production; et nous espérons que, pour toutes ses relations industrielles et commerciales, dans ses œuvres intérieures et extérieures, elle cherchera à appliquer le principe chrétien de l'association. A cet égard, la théorie de Fourier et les travaux économiques de ses disciples (si l'on veut bienveillamment puiser à cette source de science humaine) pourront féconder cette croisade nouvelle, industrielle et religieuse.

Si cette œuvre est bien conduite, si elle prend le vaste développement qui lui est promis, il ne faut pas se le dissimuler, c'est un organe puissant qui vient en aide à l'idée catholique, c'est un vigoureux instrument aux mains de l'Eglise. Pour notre part, bien loin de nous en inquiéter, nous nous en réjouirons sincèrement, — si cet organe agit toujours sous l'inspiration du pur esprit évangélique, si cet instrument est manié par de vrais fils du Dieu de miséricorde, de tolérance, de paix et d'amour.

A cet égard, la société de l'Océanie va être éprouvée dès le début. L'une de ses fonctions étant de prêter un concours actif à l'œuvre des Missions catholiques, ses agents se trouvent incessamment en contact avec les missionnaires anglicans.

M. le directeur-gérant déclare, dans l'*Arche d'alliance*, que la société est résolue *à ne provoquer* aucune hostilité; qu'elle s'engage à ne *mettre dans ses rapports que bienveillance, et au besoin résignation*. Malheureusement, nous le disons avec douleur, les premiers témoignages ne répondent pas à ces promesses.

L'*Arche d'Alliance* publie le premier rapport envoyé par le chef d'une expédition, M. Marceau. Cet officier, neveu du célèbre général, a donné sa démission de lieutenant de vaisseau pour se dévouer à l'œuvre nouvelle. M. Marceau est un homme d'une grande foi, d'un dévouement incontestable; mais nous craignons fort que, chez lui, foi et zèle ne soient poussés à cet excès que l'on nomme fanatisme. Son rapport prouve un esprit prévenu, résolument hostile aux missionnaires anglais. Il s'écrie : « Le protestantisme sera bientôt répudié avec la honte que lui mérite son esprit de mensonge. » Ce que l'honorable commandant raconte des mensonges des anglicans est très probablement exagéré. Ainsi, les missionnaires catholiques auraient été accusés de faire des enfants aux Océaniennes, et puis d'enterrer vives leurs propres filles et de manger leurs garçons. D'où peut venir la révélation de ces calomnies monstrueuses? De quelques sauvages néophytes qui auront abandonné les missionnaires anglicans pour passer aux catholiques nouveaux venus. Or, ces gens méritent-ils créance? M. Marceau est trop éclairé pour adopter les illusions de J.-J. Rousseau sur l'innocence des sauvages. Quiconque les a quelque peu pratiqués sait que ce sont bien les drôles les plus menteurs, les plus hypocrites et les plus vindicatifs du monde. Tenus sous un joug rigoureux par les anglicans, dès qu'ils peuvent s'émanciper, ils se vengent par toutes les calomnies que peut leur inspirer une imagination brutale.

Les anglicans auraient encore, dit M. Marceau, montré, dans une lanterne magique, les papistes faisant rôtir les réformés. Malheureusement l'histoire est là pour légitimer cette accusation. Et les catholiques pourraient, à leur tour, dans la lanterne magique, changer, sans injustice, les costumes et les rôles. Les autorités protestantes, représentant du principe de libre examen, ne faisaient-elles pas mourir en prison, au dix-septième siècle, un docteur coupable d'avoir soutenu que tout, dans la Bible, était image et symbole? Oublions donc ces crimes des siècles écoulés, et pardonnons-nous les uns aux autres. Rappelons-nous cette promesse que le Miséricordieux apportera le pardon et la lumière, « même à ceux qui l'ont percé... » Rappelons-nous cette suprême et sublime prière du Crucifié : « *Mon Dieu! pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.* » Tâchons donc de savoir, de ne pas nous tromper, de nous connaître les uns les autres et de nous apprécier. Hélas! là est le mal : notre défiance réciproque est telle, parce que nous imputons à mal même des actes honorables. Quand nous nous abordons par hasard, c'est pour chercher le point qui nous divise, afin de guerroyer, et non le point qui nous unit, afin de nous aimer. C'est ainsi que M. Marceau accueille, par le sarcasme, un libre retour de bienveillance des anglicans. « Un mois, dit-il, passé sur la rade d'Apia, a singulièrement contrarié ces malheureux ministres, qui déjà avaient été soumis à la cruelle nécessité, après avoir fait longtemps des prières publiques pour demander à Dieu d'être préservés du fléau du papisme, d'en ordonner d'autres pour le remercier de ce qu'il leur avait envoyé des prêtres papistes en aide pour travailler à la conversion des païens. » Nous le demandons : Où est la bienveillance? où est la résignation?

Ailleurs, M. Marceau, signalant le danger des allures guerrières des bâtiments de l'État, ajoute cette considération : « Un commandant de guerre est tenu à une certaine tolérance pour les missionnaires protestants; cette tolérance philosophique, ou plutôt cette indifférence en matière de religion est d'un effet pernicieux : comment vouloir après cela que ces peuples puissent distinguer la vérité de l'erreur? » — Où est la bienveillance? où est la résignation?

En vérité, ces paroles nous surprennent autant qu'elles nous affligent. Assurément, M. Marceau avait des sentiments plus chrétiens, lorsqu'il avait pour directeur spirituel M. Enfantin. Comment se fait-il que son âme se soit resserrée, quand elle aurait dû s'élargir par son retour à la foi catholique?

On demande comment les peuples sauvages pourront distinguer la vérité de l'erreur? Une voix révérée dans l'Eglise va répondre : « Rien ne marque plus la faiblesse d'une mauvaise cause que la violence. Ainsi le démon, n'ayant rien de vrai, vient avec la hache et la coignée rompre les portes de ceux qui le reçoivent. Mais le Sauveur est si doux, qu'il se contente d'enseigner et de dire : « Si quelqu'un veut venir après moi; » et : « Celui qui veut être mon disciple.... » Et quand il vient à chacun de nous, il ne fait point violence : mais il frappe à la porte, et dit : « Ouvrez-moi, ma

---

(1) Le pavillon de la société est *croix rouge sur fond blanc*. La société a cinq navires, quatre français, un sarde.

[illegible] bien pour le mal. Ainsi, armés de la vraie croix et portant au front le doux rayon de paix et de vie, vous verrez toute épée s'émousser, tout obstacle s'écrouler, toute glace fondre devant vous, et votre pavillon sera bien celui d'une chevalerie chrétienne, et votre croisade vraiment catholique méritera l'encouragement du Saint-Père et l'applaudissement du monde entier.

Mouvement socialiste de la presse.

L'*Océan* défend l'institution des boulangeries sociétaires contre ceux qui voudraient en empêcher l'application à Brest.

— L'*Echo du Nord* développe la nécessité de moraliser les classes laborieuses et de leur accorder le droit de vivre par le travail.

— Le *Journal d'Aire*, étudiant la question du paupérisme, fait les réflexions suivantes :

« Le premier devoir imposé à l'homme, dans quelque condition qu'il se trouve, quels que soient son rang, sa fortune, son intelligence, le premier devoir, dis-je, c'est de travailler. Le travail, on l'a souvent répété, le travail sanctifie comme la prière, purifie comme l'amour, ennoblit comme les grandes actions. Eh bien ! cette idée-là, il faut l'imprimer dans l'esprit du pauvre et l'imprimer de telle sorte qu'elle ne puisse jamais s'en effacer. Le travail ! il faut qu'enfant, on lui en donne l'idée ; adolescent, qu'on lui en donne le goût ; homme, qu'on lui en fasse un besoin ; vieillard, qu'il y trouve sa récompense ! car, si le travail est nécessaire à tous, il l'est surtout aux pauvres. Dans l'oisiveté l'esprit s'aigrit ; l'on compare sa position à celle d'hommes plus fortunés, on se demande pourquoi celui-ci a tout, richesse, honneur, considération, tandis que la misère s'asseoit à votre chevet et que le pain manque à vos enfants. Cette lourde et cruelle inégalité, qui n'est pas le résultat de la société, mais bien de la volonté de Dieu, ce pesant et terrible héritage qui poursuit jusque dans sa centième génération la même famille, cet effroyable malheur originel enfin pèse de tout son poids sur l'indigent, et alors ?... Alors de deux choses l'une : ou il entre en lutte avec Dieu, ou il entre en lutte avec la société, ou il refuse tout travail, et, se drapant fastueusement dans son affreuse misère, niant Dieu, étouffant sa conscience, pervertissant son esprit, il devient incapable de tout, et, dans le sommeil léthargique où il s'endort, descend promptement au rang de la brute, ou bien il entre en lutte ouverte avec la société, et non seulement lui, mais encore ses enfants et ses arrière-petits-neveux. Hélas ! le mot prononcé dernièrement devant les tribunaux n'est que trop vrai : Mon père et ma mère volaient, ils m'ont appris à faire comme eux, à deux ans je les imitais.

» En écrivant ceci, nous n'exagérons point : l'homme qui se trouve toujours face à face avec l'adversité, la misère et la faim, qui voit près de lui des enfants qui se tordent, nus et grelottants de froid sur la paille, demandant du pain qu'il ne peut leur donner, cet homme doit nécessairement, s'il n'a pas le courage du travail, entrer en révolte avec Dieu et la société. Dans Dieu, son esprit étroit et déjà pervers ne verra qu'une aveugle fatalité, et dans la société une ennemie qui l'a fait ce qu'il est.

» Donc, avant tout pour les pauvres, LE TRAVAIL : le travail qui doit les moraliser, qui les empêchera de maudire la société, qui les grandira à leurs propres yeux, qui en fera enfin des hommes et qui, pour beaucoup peut-être, rompra cette chaîne héréditaire de misères et de douleur sous laquelle ils ploient maintenant sans force et sans courage !

» Si l'on se contentait simplement de secourir les nécessiteux par des aumônes provenant des revenus des bureaux de bienfaisance, des sommes allouées par les conseils municipaux et des cotisations faites par les particuliers, on ferait à peu près ce qui se passe en Angleterre, on établirait en France une taxe des pauvres. Nous préférerions presqu'autant alors l'ancien ordre des choses. Si chaque commune devait nourrir ses pauvres, ce serait, loin de les régénérer, les pousser encore davantage dans le vicieux abrutissement physique et moral qui les dégrade ? Quelle nécessité en effet pour eux de travailler, de se montrer dignes de ce que la société fait pour eux ? — Est-ce qu'ils ne sont pas sûrs d'être secourus, *toujours et quand même* ? Et alors quel besoin ont-ils de sortir de cette misérable et vicieuse apathie qui ne les rend que trop souvent impropres à tout, excepté au mal ?...

» Secourir ainsi les pauvres, ce n'est pas être charitable et humain selon les lois divines et sociales, c'est tout simplement consacrer la paresse et l'oisiveté, ces deux grandes plaies qui rongent les dernières classes de la société. »

Au sujet d'une discussion qui avait eu lieu dans les Chambres belges à propos de l'application de l'armée aux travaux publics, le *Libéral liégeois* combat en ces termes les idées rétrogrades soutenues par le ministre de la guerre, M. Chazal :

« Nous ne voulons pas la destruction de l'armée, mais nous voulons que, politiquement, on circonscrive son action dans les limites que lui assigne la Constitution, et financièrement que l'on borne la dépense à imposer de ce chef au pays au strict nécessaire. Nous demandons que l'on tienne compte de la neutralité garantie à la Belgique, non-seulement par les traités, mais surtout par les intérêts essentiels des grandes puissances de l'Europe. La neutralité de la Belgique est *nécessaire* à l'équilibre européen ; profitons donc des bénéfices que cette *nécessité* nous assure. Soyons en mesure de n'avoir rien à craindre de la Hollande qui est la seule nation avec laquelle nous ayons quelque chance

(1) Saint Athanase.

malgré les caprices et les boutades des gouvernants, alors l'injustice et l'abus de la force ne feront plus tant de victimes. La grande voix de l'humanité fera trembler tous les despotes, grands et petits, les autocrates ainsi que les tyranneaux subalternes.

Tout semble se préparer pour ce résultat. Une longue paix a resserré les liens des peuples, et multiplié entre eux des rapports auparavant rares ou hostiles. La vapeur s'élance avec une rapidité égale, à travers les terres et les océans, entraînant avec elle des milliers de voyageurs dont le contact opère, en tous lieux, et à chaque heure, des rapprochements multipliés. Certes aujourd'hui les nationaux de toutes les contrées européennes sont plus près les uns des autres, de toute façon, soit moralement soit physiquement, que ne l'étaient naguères les habitants des diverses provinces de France. Si, entre Basques, Provençaux, Alsaciens et Flamands, divers de langue, de coutumes et d'origine, la fusion s'est faite au point qu'ils forment maintenant ensemble une puissante unité, assurément rien ne s'oppose à ce que les divers royaumes d'Europe vivent en paix, et réalisent même une sorte de confédération européenne, semblable à celle qui unit les vingt-cinq ou trente souverainetés indépendantes de l'Allemagne. Une diète européenne est possible, à l'instar de la diète germanique. Ce n'est qu'une affaire de temps : le principe est posé ; le *progrès est invincible*. L'idée commence à mûrir dans les esprits, et ne tardera pas à passer dans la pratique. Il y a trente ans que l'illustre Béranger l'a semée, en disant :

> Peuple, formez une sainte alliance
> Et donnez-vous la main.

Vingt ans plus tard, éclairé lui-même par l'étude de la Science Sociale, découverte par un puissant génie contemporain, Béranger a fait un pas de plus, lorsqu'il a écrit :

> La presse abat les murs de la patrie,
> Et Dieu nous dit : Peuples, unissez-vous.

Les petits préjugés de nationalité vont s'éteignant, par le monde, chez tous les esprits élevés. La presse apprend aux nations à se connaître, à s'estimer, à s'aimer ; c'est-à-dire, en langue poétique, « abat les murs de la patrie. » Elle prépare l'union et la fraternité de la grande famille humaine, selon les divines paroles de l'Evangile : *ut omnes unum sint* (pour que tous ne soient qu'un).

Le journal le *Mauricien* est aujourd'hui, dans le monde, un des organes les plus distingués de l'esprit chrétien et de l'idée sociétaire. Voilà donc à l'orient du monde, placée entre l'Afrique, l'Asie et l'Océanie, une petite île qui se fait foyer de la vie nouvelle, et d'où la chaleur et la lumière vont rayonner sur les grands continents. Courage, nos frères du *Mauricien* ! votre semence fructifiera, le sol créole est généreux. La France se réjouira si ses enfants de l'ancienne Ile de France, l'île guerrière autrefois nommée la *Reine des colonies*, fondent aujourd'hui leur royauté nouvelle sur le titre plus pur et plus glorieux de la paix, de la science et de l'amour.

REPRODUCTIONS.

L'*Estaffette* a reproduit : Qu'est-ce que Gouverner ?
La *Presse du Dimanche* : Pauvres Riches !
Le *Débat social* : Les Douleurs de la petite Propriété.
L'*Impartial de la Meurthe* : Discours du Roi.
L'*Osservatore triestino* : La Viande pour le Peuple.
Courrier de la Sarthe : Rapport de M. Victor Considerant sur le projet Savardan.
Le *Messager du Nord* : Persécutions contre Cabet.
L'*Impartial de Bruges* : Application de l'armée aux travaux publics ; — Où sont les représentants du christianisme ?
Le *Sémaphore de Marseille*, le *Guetteur de Saint-Quentin*, le *Mémorial de l'Allier* : La veillée de Noël.
Le *Rhône* ; La dette du dévouement ; — Perdriel la Valeur (feuilleton).

A TOUS. Si l'on juge des progrès d'une doctrine par les sympathies qu'elle conquiert, par les dévouements qu'elle suscite, par les discussions qu'elle détermine dans la presse et dans le monde, l'année qui vient de s'écouler a été bonne ! Rien qu'en 1847, en effet, mille noms nouveaux se sont inscrits sur la liste du dévouement, ce qui suppose un nombre beaucoup plus considérable d'adhésions nouvelles à l'Idée. — Mais la solidarité, qui est la loi de l'univers, sévit sur tous, indistinctement ; et, si le mal social, en donnant à nos efforts, aux efforts de tous nos amis, l'appui de ses terribles leçons, a frappé des esprits jusque-là rebelles, il a frappé aussi les bons désirs et paralysé la bonne volonté de quelques-uns des nôtres. Et puis, que d'amis la mort nous a enlevés en 1847 ! Pourquoi faut-il, hélas ! que le nombre croissant de nos pertes constatât en même temps l'accroissement du nombre de défenseurs de la cause ?

L'Ecole sociétaire, elle aussi, a sa question des subsistances, et elle n'est parvenue à la résoudre cette année qu'en s'imposant de cruels sacrifices ; mais la campagne qui s'ouvre est pleine d'espérances. L'arsenal de notre pacifique armée, la *Librairie sociétaire*,

PETITE CORRESPONDANCE.

Nîmes. — M. C. — Reçu les 478. — Merci. — D'après la man. dont est dirig. la prop. chez vous, nous ne sommes point surpris des progrès qu'elle y fait. — La lettre de D. de S. A. nous montre que vous savez sainement tout apprécier.

Havre. — M. L. — Cordial accueil aux 5 nouveaux et à ceux qui vont venir. — Nous fournirons conform. à v. avis.

Blois. — M. G. — Cordial accueil à M. Ll. — Reçu les 84. — Merci à tous.

Colmar. — M. G. — Reçu les 453 pour M. C. C. — Vives félicitations et cordial accueil à tous ceux de Barr.

Strasbourg. — M. S. — Reçu les 492 40. — Complim. à tous. — L'Alsace conserve son rang.

C. — M. A. — Reçu le mont. de 400. — Envoyez-nous le plus tôt possible une liste des certains, sauf à compléter plus tard.

Henrichemont. — M. B. — Nous fournirons 450 selon v. avis. — Remerc. et félicit.

Oran. — M. P. — Reçu les 400. — Merci.

Saint-Etienne. — M. D. — Reçu les 509 45. — Vous méritez des applaudiss. — M. A. B. et vous êtes réunis dans un même compte distinct de celui de notre ami T.

Limoux. — M. D. — Reçu les 470. — Merci. — Nous apurons le compte. — Etant donnés les deux personnages, nous aurions pu vous transcrire presque mot pour mot le dialogue que vous nous racontez.

Saumur. — M. B. — Nous recevons à l'instant votre lettre du 27 déc. nous portant un mand. de 50 fr. — Merci à tous les trois. — Compl. et aff. à M. L.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 30 décembre. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages, 0 984 q. 91 k. — Ventes, 0 921 q. 72 k. — Restant, 8 231 q. 11 k. — Cours moyen du jour, 38-19. — Cours-taxe de quinzaine, 38-19.

Marché de la barrière d'Enfer du 30 décembre. — Foin 1re qualité, 64 à 66 ; 2e 60 à 63 ; 3e »» à »». — Luzerne, 1re, 63 à 65 ; 2e 61 à »» ; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re q., 32 à 33 ; 2e 30 à 31 ; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re qualité »» à »» ; 2e »» à »». — Paille d'avoine, 1re »» à »» ; 2e »» à »».

La Chapelle, 31 décembre. — Taureaux : amenés, » ; vendus, » ; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,»». — Vaches grasses : amenées, »» ; vendues, »» ; prix : »,»»-»,»». — Veaux : amenés, 684 ; vendus, 684 ; prix, 1,40-1,30-1,20. — Vaches laitières : amenées, »» ; vendues, »» ; prix, »»» fr. à »»». — Porcs, amenés, 1281 ; vendus, 1251 ; prix, 1,30-»,»»-1,20.

Marché de Poissy, 30 déc. — Bœufs : amenés, 1934 ; vendus, 1784 ; poids moyen, 351 ; 1re q., 1,14 ; 2e, 1,00 3e, 0,86. — Vaches : amenées, 141 ; vendues, 141 ; poids moyen, 234 ; 1re, 1,08 ; 2e, 0,92 ; 3e, 0,76. — Veaux : amenés, 779 ; vendus, 779 ; poids moyen, 60 ; 1re, 1,70 ; 2e, 1,50 ; 3e, 1,30. — Moutons : amenés, 9458 ; vendus, 8367 ; poids moyen, 20 ; 1re, 1,22 ; 2e, 1,02 ; 3e, 0,82.

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible et courant du mois, 64 fr.
Fécule et betterave, 57 fr.
Narbonne, 47 fr. offert. — Béziers, 47 fr. offert. — Cette, 48 fr. offert. — Bordeaux, 53 à 52 fr.
Savon disponible, belle qualité, 100.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 101-50 ; courant du mois 102 ; 4 quatre premiers 1848, 102 ; 8 derniers mois 1848, 100.
Huile épurée, 107-50.
Lille : Colza, 87-25.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 janvier.

» h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|4 FRANÇAIS. — Le Malade imaginaire.
8 h. »|» ITALIENS. — Cenerentola.
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Fiancée, Fra-Diavolo.
6 h. »|» ODÉON. — Les Précieuses, l'Ami Grandet, le Dernier Banquet de 1847, Pourceaugnac.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Félix.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Nuit Blanche, les Mémoires, intermède, le Chevalier.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Ether, Conquête, Pauvre Jacques, Gamin de Paris.
6 h. 1|4 GYMNASE. — L'Art de ne pas donner d'Etrennes, Veuve Pinchon, Suzanne, Geneviève, Réveil.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres (revue de 1847).
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'Or.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ. — Martin, Candinot, Réveillon.
6 h. »|» COMTE. — Magie, Manoir, Cendrillon, Gitanos, Nourrice de Caen.
6 h. 1|2 FOLIES. — Journal d'une Grisette, Fille de Marbre, César.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS. — La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 86 moins 1.
5 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS. — L'Eléphant, le Brasero, les Fifres, Fille et Garçon.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Fête chinoise. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

POUR LE DÉTAIL A PARIS
LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE
Quai Voltaire, 25.
PARIS.

PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE PHALANSTÉRIENNE FONDÉE PAR FOURIER.

POUR LA PROVINCE ET L'ÉTRANGER
LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE
Rue de Beaune, 2,
PARIS.

Il n'est plus permis de rester ignorant ou de parler sur oui-dire d'une Doctrine qui compte de nombreux partisans dans toutes les classes, des organes dans la plupart des pays civilisés, et dont les principes exercent déjà une influence considérable sur les idées modernes.

Fourier a-t-il découvert, oui ou non, la loi du Bonheur de l'Humanité, l'organisation sociale fondée sur les facultés natives de l'homme? Offre-t-il le moyen d'harmoniser tous les intérêts sociaux, de moraliser l'industrie, de donner des garanties au travail, à l'ordre, à la liberté, de consolider la propriété, de sanctifier la famille, enfin de réaliser le royaume de Dieu sur la terre? — Tous ceux qui ont étudié sérieusement les livres de l'École phalanstérienne, répondent : oui! Beaucoup d'autres, même en attaquant et dénigrant des idées qu'ils ne connaissent qu'à demi, confessent la grandeur du génie de Fourier, et déclarent que sa Théorie contient une foule de conceptions neuves, fécondes et du plus grand prix pour l'amélioration sociale.

Tout homme éclairé, tout esprit indépendant, doit aujourd'hui se mettre en état de juger par lui-même la Doctrine de Fourier, et avoir dans sa bibliothèque les principaux livres qui l'exposent.

EXTRAIT DU CATALOGUE.

OUVRAGES D'ÉTUDES PROGRESSIVES.

I. — OUVRAGES PRÉPARATOIRES.

Ces ouvrages, peu volumineux chacun, doivent être consultés par les personnes qui ne veulent que *tâter* d'abord les principes généraux de l'École phalanstérienne, connaître son but et le caractère de ses moyens. Toutefois, si l'on est *décidé* à aborder l'étude de la Doctrine, on peut aller immédiatement aux ouvrages d'Exposition.

PRINCIPES DU SOCIALISME, *Manifeste de la Démocratie au XIXe siècle*, par V. Considerant, ancien élève de l'École polytechnique, membre du Conseil général de la Seine. (Programme des questions sociales; étude des intérêts généraux et des besoins de l'époque; solutions des grands problèmes politiques et sociaux.) 2e édition, grand in-18. .... 50 c.

PETIT COURS DE POLITIQUE *et d'Economie sociale, à l'usage des ignorants et des savants*; par le même. (Critique familière des préjugés de toutes les opinions.) 2e édit., 5e tirage, gr. in-32. .... 40 c.

DÉBACLE DE LA POLITIQUE *en France*; par le même. (Critique id. plus dévelop.ée.) gr. in-12. .... 1 50

MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE *fondée par Fourier*, ou *Bases de la Politique positive*; par le même. (Cet ouvrage s'adresse aux esprits habitués aux formes logiques et didactiques.) 2e édit. in-18. .... 1 25

PAROLE DE PROVIDENCE; *suivi de Morceaux choisis*; par Mme Clarisse Vigoureux. (Eloquente expression religieuse des idées fondamentales de la Doctrine.) 2e édit. gr. in-18. .... 1 50

THÉORIE DES FONCTIONS (*Coup d'œil sur la*), par A. Tamisier, ancien élève de l'École polytech. (Vues générales philosophiques.) 2e éd. in-32 50 c.

DE L'ANARCHIE INDUSTRIELLE, *Mémoire inédit de Fourier*. (Critique sociale et économique.) In 32. .... 75 c.

II. — EXPOSITIONS ÉLÉMENTAIRES ABRÉGÉES.

Ouvrages excellents à consulter si l'on veut prendre une première notion générale de la Théorie. Toutefois, aucun d'eux ne donne une lumière suffisante pour déterminer une conviction approfondie.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL *et l'Association*; par Math Briancourt, 2e édition, 3e tirage, grand in-32. .... 80 c.
— *Précis du même ouvrage*. .... 30 c.

EXPOSITION ABRÉGÉE *du Système phalanstérien de Fourier*, suivi des *Etudes sur quelques Problèmes fondamentaux de la Destinée sociale* (*9 Thèses*), par V. Considerant, 3e édition, 4e tirage, grand in-32. .... 60 c.
— *Le même ouvrage* sans les neuf thèses. .... 30 c.

SOLIDARITÉ, *Vue synthétique sur la Doctrine de Fourier*, par Hip. Renaud, ancien élève de l'École polyt. 3e édit., 3e tir., gr. in-18. .... 1 50

III. — EXPOSITIONS ÉLÉMENTAIRES DÉVELOPPÉES.

DESTINÉE SOCIALE, par V. Considerant. (Cet ouvrage dont on peut aborder la lecture sans préparation, initie complètement à la connaissance de l'Organisation phalanstérienne et aux bases générales de la Doctrine), belle édition avec vignettes. 3 vol. in-8. .... 11 f.
—Chaque volume se vend séparément, le 1er (2e éd.) 6 f.; le 2e, 2 f.; le 3e, 3 f.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL, *Dialogues sur la Théorie Phalanstérienne*, par F. Cantagrel. (Complète la connaissance élémentaire après la lecture de l'une quelconque des *Expositions abrégées*) 2e édit. fort vol. gr. in-18 4 f.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE *de la Science Sociale*, par A. Paget, docteur en médecine. (Suffit aux esprits didactiques auxquels il convient spécialement.) 2e édit. 1 vol. in-8. .... 3 f.

IV. — OUVRAGES DE FOURIER.

On n'abordera ces ouvrages avec fruit qu'après être parvenu au degré de connaissance donné par les ouvrages de la précédente catégorie.

THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE. (C'est l'ouvrage capital de Fourier.) 2e édit., 4 forts vol. in-8, contenant le *Plan du Traité de l'Attraction*, et quatre vignettes. (Tomes II, III, IV et V des œuvres complètes.). .... 18 f.
— chaque volume séparément. .... 4 f. 50
— Le même ouvrage publié par livraisons. Prix de chaque livraison : 50 c. pris au bureau. — *La souscription est permanente*, une ou plusieurs livraisons par semaine, à la volonté des souscripteurs.

LE NOUVEAU MONDE *industriel et sociétaire*. (Abrégé du précédent, mais néanmoins difficile à lire sans préparation.) 3e édit. fort vol. in-8. (Tome VI des œuvres complètes.) .... 5 fr.

THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS. (Ne peut être lu avec fruit que comme complément d'études, après une connaissance avancée de la Théorie.) 3e édit. 1 fort vol. in-8 (tome I des œuvres complètes). .... 6 f.
— Les 6 volumes précédents .... 28 f.

OUVRAGES DIVERS.

Nous avons rangé dans les catégories précédentes les ouvrages que nous considérons principalement comme *classiques*, *c'est-à-dire* comme les plus propres à l'étude régulière et progressive de la Doctrine phalanstérienne.

Parmi ceux qui suivent, il en est beaucoup de propres à faire fonction d'engrenage par le développement de telles ou telles vues générales ou applications spéciales de la Théorie.

I. — COMPLÉMENT DES PRÉCÉDENTS.

LIVRET D'ANNONCE *du Nouveau-Monde industriel*, par Fourier, in-8. 1 f.

LA FAUSSE INDUSTRIE, par Fourier. 1 vol. gr. in-12. Paris, 1835-36. 4 f. 50

DE LA POLITIQUE NOUVELLE *convenant aux intérêts actuels de la société*, par V. Considerant, 2e éd. in-18. .... 15 c.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES *sur la Science sociale de Fourier*, par Henri Gorsse. 2e édit. in-18. .... 1 f.

ORGANISATION DU TRAVAIL, *d'après les principes de la Théorie de Ch. Fourier*, par Forest. 2e édit. .... 75 c.

II. — ÉTUDES SUR LES LOIS DE LA VIE.

SCIENCE DE L'HOMME (*Traité élémentaire de la*) *considérée sous ses rapports*, par G. Gabet, avocat. 3 vol. in-8, avec fig. .... 18 f.

NOTIONS DE PHRÉNOLOGIE (au point de vue de la science passionnelle), par Julien Le Rousseau. 1 fort vol. in-12. .... 4 fr. 50

ESSAI SUR LES HARMONIES *physiologiques*, par B. Dulary, docteur en médecine, anc. dép. 1 vol. in-8 et un cahier de 22 pl. gravées. .... 8 fr.

ANALOGIE DE L'HOMME (*Esquisse d'une*) *et de l'humanité*, par F. Barrier, doct. en méd., chirurg. en chef désig. de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Br. in-8. 60 c.

III. — RELIGION ET PHILOSOPHIE, INTERPRÉTATIONS HARMONIQUES DES DOGMES, ETC.

LES DOGMES, LE CLERGÉ *et l'Etat*. In-8. (V. Hennequin, E. Pelletan, H. de la Morvonnais et A. Colin.) .... 2 fr. 50

TROIS DISCOURS *prononcés à l'Hôtel-de-Ville*, par A. Dain, V. Considerant et d'Izalguier. Gr. in-8. .... 3 fr.

DE L'UNITÉ RELIGIEUSE, *ou du sentiment religieux dans ses principales manifestations*, par Alph. Gilhot, in-18. .... 1 f. 50

LA DERNIÈRE INCARNATION. *Légendes évangéliques du XIXe siècle*, par A. Constant. .... 60 c.

LES TROIS MALFAITEURS, *légende orientale*, par le même. .... 30 c.

PRÉLUDE A L'UNITÉ *religieuse*, par L. C. de B. In-8. .... 10 c.

ÉGAREMENT DE LA RAISON, *démontré par les ridicules des sciences incertaines* ET FRAGMENTS, par Fourier. .... 2 f. 50

IV. — POLITIQUE, QUESTIONS INTERNATIONALES, ETC.

COLONISATION DE MADAGASCAR, par D. Laverdant. Grand in-8, avec carte. .... 3 f.

CRACOVIE, *ou les derniers débris de la nationalité polonaise*. (Contient un examen rapide et philosophique de l'histoire de la Pologne.) In-8. 1 f.

PERCEMENT DE L'ISTHME DE SUEZ, *création de la première route universelle du globe*, par A. Colin. In 8. .... 25 c.

COLONISATION DE L'ALGÉRIE, p. un officier de l'armée d'Afriq. In-8. 75 c.

LE LIBRE-ÉCHANGE, par le docteur Joenger. .... 30 c.

DE LA SINCÉRITÉ *du gouvernement représentatif*, ou *Exposition de l'élection véridique*, lettre adressée au Grand-Conseil de l'État de Genève, par V. Considerant. .... 5 c.

SUR LE TIMBRE *des journaux*, par le même. .... 15 c.

V. — ÉDUCATION.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, *dialogue familier sur l'Education*, extrait du *Fou du Palais-Royal*. In-32. .... 40 c.

L'ÉDUCATION ATTRAYANTE (*Théorie de*). *Dédiée aux Mères*, extr. de *Destinée sociale* In-8. .... 3 f.

VISITE A LA CRÈCHE MODÈLE, *et Rapport général adressé à M. Marbeau sur les Crèches de Paris*, par Jules Delbruck, orné de plusieurs dessins gravés sur bois. .... 1 f. 25
Se vend au profit des crèches des enfants pauvres de Paris.

ÉTABLISSEMENT DES CRÈCHES (*Considérations sur l'*) *dans la ville de Lyon*, par le Dr F. Barrier. .... 50 c.

DES CRÈCHES *et de l'allaitement maternel*, par le D. Imbert, prof. à l'Ec. de méd. de Lyon. .... 50 c.

VI. — QUESTIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE : ÉTUDES ORGANIQUES ET CRITIQUES

Sous ce titre, nous rangeons les publications concernant des questions d'organisation industrielle, administrative, de travaux publics, etc., la critique de la Féodalité financière, de la concurrence anarchique, etc.

APPLICATION DE L'ARMÉE (*Etude sur l'*) *aux travaux d'utilité publique*, par J.-B. Krantz, ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'École polytechnique; grand in-8. .... 2 f.

CRÉATION D'UNE ARMÉE DES TRAVAUX PUBLICS (*Projet de*), par le même; grand in-8. .... 1 f.

DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX PUBLICS, *et de la Réforme des Ponts-et-Chaussées*, par F. Cantagrel *Id.*

APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS. — URGENCE DE L'ORGANISATION SOCIÉTAIRE, par J. Muiron, 2e éd., in-12. Paris, 1840. 2 f.

LE SEL.— *Impôt.—Réduction.—Régie.—ou la question du Sel sous toutes ses faces*, par J.-J. Jullien; in-8. .... 1 f.

DU MONOPOLE DES SELS *par la Féodalité financière*, par Raymond Thomassy; in-8. .... 1 f.

DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, par Ch. Dain, suivi d'un article de Fourier .... 1 f.

FÉODALITÉ OU ASSOCIATION, *type d'organisation du travail pour les grands établissements industriels*, — application à la question des houillères du bassin de la Loire. .... 75 c.

DES BOULANGERIES SOCIÉTAIRES. In-32 .... 40 c.

MÉNAGE SOCIÉTAIRE ou *Moyen d'augmenter son bien-être en diminuant sa dépense*, par Ch Harel. 1 vol. In-8 .... 2 f.

QUINZE MILLIONS A GAGNER *sur les bords de la Cisse*, par F. Cantagrel. In-8. .... 25 c.

ORGANISATION UNITAIRE DES ASSURANCES, par R. Boudon. In-8. 1 f.

RÉFORME DES OCTROIS *et des Contributions indir.*, par le même.— *Question vinicole.— Question des bestiaux*. In-8 .... 75 c.

QUESTION DES SUCRES (*Simple Exposit. de la*), par D. L. Rodet. in-8. 75 c.

DU CRÉDIT AGRICOLE, *mobilier et immobilier*, rapports au Congrès d'agriculture, par MM. Cieskowski et J. Duval .... 50 c.

DU CRÉDIT et de la circulation, par Cieskowski 1 vol. in-8. 1839 .... 5 f.

LA LIBRE CONCURRENCE, *considérée comme une cause de diminution du travail et du renchérissement des denrées*, par M. Jobard (de Bruxelles). In-12 .... 30 c.

INSURRECTION DES AGIOTEURS, par E. Bourdon. In-8 .... 05 c.

ALMANACHS PHALANSTÉRIENS; 1845, 1846, 1847, 1848. (Articles nombreux et variés. Almanachs beaucoup plus volumineux qu'aucun de ceux qui se vendent au même prix.) In-16. Chaque exemplaire .... 50 c.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS, par J. Blanc. In-12. .... 1 fr.

LE LIVRET C'EST LE SERVAGE. In-32. .... 15 c.

Aux communistes de bonne foi.

APPEL AU RALLIEMENT *de tous les socialistes, lettre de M. Rey, communiste, ancien conseiller à la cour royale de Grenoble, suivie d'observations par V. Considerant*, phalanstérien, *membre du Conseil général de la Seine*. .... 5 c.

VII. — EXPLICATIONS ET DÉFENSES.

Ces ouvrages font justice des mille faussetés dont on affuble la Théorie, des arguments vainqueurs avec lesquels ceux qui n'y comprennent rien ont coutume de la pourfendre.

IMMORALITÉ *de la doctrine de Fourier* (*Question de l'*), par V. Considerant, in 8. .... 30 c.

LES AMOURS AU PHALANSTÈRE, par V. Hennequin. .... 30 c.

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DU MANS *et le Phalanstère. Correspondance avec l'Evêché*, suivie d'un chapitre intitulé LE CURÉ, par A. Savardan, docteur en médecine. In-18. .... 1 f.

TROIS LEÇONS *du professeur Cherbuliez sur Fourier son école et son système, reproduites et réfutées par un ministre du Saint-Evangile*. In-8 de 500 pages. .... 6 f.

FOURIÉRISME. *Contre-Critique avec exposition de principes*, par Ch. Mandet, avocat. In-8. .... 75 c.

DÉFENSE DU FOURIÉRISME *contre M. Reybaud*, etc, par Forest. 1 f.

ANTIDOTE. Rép. à une compilation, par H. Reynaud. .... 25 c.

FOURIER *et la Champagne catholique*, par J.-J.-F***. .... 30 c.

EXAMEN ET RÉFUTATION *du discours de M. Massot, avocat-général, sur les réformes sociales*. .... 75 c.

VIII. — QUESTIONS D'ART, POÉSIE, LITTÉRATURE.

DE LA MISSION DE L'ART *et du rôle des Artistes*, par D. Laverdant, grand in-8. .... 1 f. 25

CHANSONS DE LOUIS FESTEAU. 1 vol. in-32. .... 2 f. 25
On trouve à la Librairie sociétaire les deux premiers volumes du même auteur, ce qui formera la collection entière.

LES CIVILISATEURS, Satires, par Fortuné Henry. .... 30 c.

FABLES DE LACHAMBAUDIE, In-18. .... 1 f. 50

OBJETS D'ART.

UN PHALANSTÈRE (*Vue générale à vol d'*) ou *Village organisé d'après la Théorie de Fourier*, avec les campagnes environnantes. (Belle lithographie de 55 centimètres sur 39, dessinée par *J. Arnoux, d'après les plans de Morize*.

Ce dessin est très propre à faire comprendre le caractère général et les dispositions matérielles du Régime harmonien. Afin de répandre cet utile et charmant paysage, nous en avons, malgré la dimension, fixé le prix à. 3 f.
Id. coloriées .... 7 f.
On peut avoir des épreuves du 1er tirage :
Grand papier, épreuve de luxe. .... 8 fr. .... Coloriées. .... 12 f.
Id. 2e tirage, épreuves choisies. .... 5 fr. .... Coloriées. .... 9 f.
Cette gravure est la première page d'un *Album phalanstérien* qui sera publié progressivement.
Toute personne qui voudra étudier la Théorie harmonienne **ne saurait mieux faire que de commencer par examiner attentivement ce dessin, en se rendant compte du dispositif général au moyen de la description. C'est la plus facile, la plus attrayante des initiations du premier degré.**

MAISON NATALE DE FOURIER, lithographie à deux teintes, par M. Pelletier, de Metz. .... 1 fr. 50

EFFIGIES DE FOURIER D'APRÈS LES TYPES AUTHENTIQUES.

I. — PORTRAITS D'APRÈS LE TABLEAU DE GIGOUX.

Gravure en pied. par Calamatta.

Epreuves d'artiste, sépia	50 f.	— sur blanc.	24 f.
— sur chine	40	Epreuves après la lettre, sépia et chine.	15
Epreuves avant la lettre, sépia.	35		
— sur chine	30	— sur blanc.	10

Copie lithographique de la précédente, gravure par Couturier (de Chalon-sur-Saône), imprimé par Landa. .... 5 et 6 f.
Très belle lithographie à mi-corps, d'après le même tableau, par Cisnéros. Séries : 1re, 8 f.; — 2e, 5 f.; — 3e, 3 fr.

II. — BUSTES, PAR OTTIN.

Bustes en plâtre, grandeur naturelle. .... 12 f.
Réduction à demi-grandeur 4

III. — CAMÉES.

Malachites gravées, par Mme Considerant, grandeur de broche.		100	
—	— d'épingles.	50	
Broches en émail, montées en doublé d'or.		15	
—	(petites) dito.	10	
—	grandes épingles, dito polies.	7	75
—	dito non polies.	7	50
—	petites, — ovales, polies.	6	50
—	— — non polies.	6	
Bagues dito.		7	50

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

MUSIQUE VOCALE (*Traité élémentaire de*), par M. et Mme Emile Chevé, très grand in-8. .... 9 f.

MÉTHODE D'HARMONIE, par les mêmes. 2 vol. grand in-8. .... 15 f.

CONSEILS SUR LA ROYAUTÉ, à *Mgr le Comte de Paris*, par Jules de Presles. .... 1 f.

INSURRECTION DU DAHRA (*Etude sur l'*) *contenant l'histoire de BOU-MAZA*, par Ch. Richard, capitaine du génie, chef du bureau arabe d'Orléansville, ancien élève de l'École polytechnique. 1 vol. in-8. .... 3 fr. 50

SUBSTANCES ALIMENTAIRES (*des falsifications des*) *et des moyens de les reconnaître*, par Ch. Harel et Jules Garnier, in-18. .... 4 f. 50

LÉGISLATION FRANÇAISE (*Introduction à l'étude de la*), par Victor Hennequin.—LES JUIFS. 2 forts vol. in-8, par le même. .... 12 f.

VOYAGE EN ANGLETERRE *et en Ecosse*, par le même, suivi de mélanges. 1 vol. in-8. .... 6 f.

UNION OUVRIÈRE, par Flora Tristan, contenant la *Marseillaise de l'atelier*, musique par A. Thys. — 3e édit. .... 60 c.
pour les ouvriers. .... 25 c.

LES FEMMES, par Henry Brissac. .... 25 c.

APERÇU STATISTIQUE DES ASSURANCES EN FRANCE, *suivi d'un plan de centralisation des courtages d'assurances*, par M. J. Moreau de Saint-Plaisir. In-8. .... 2 f.

DE L'OCTROI DE PARIS, *de son influence sur la falsification, la consommation, et le prix des vins*, par M. Lanquetin, négociant, membre du conseil-général de la Seine. In-8. .... 1 f.

RUCHE A ESPACEMENTS (*Notice sur la*) *et sa culture*, par Ch. Serls. Broch In-8. .... 75 c.

CONSIDÉRATIONS SUR LES SALLES D'ASILE, et de leur influence sur l'avenir des classes pauvres, par Emile DEPASSE, maire de Lannion. — Prix : 1 fr. 25 c., pris à la librairie.

PETITE BIBLIOTHÈQUE PHALANSTÉRIENNE

OU PUBLICATIONS AU DESSOUS DE 1 FR.

CONCERNANT LA THÉORIE SOCIÉTAIRE:

	f.	c.		c.
Almanach phalanstérien, chaque année.	»	50	La dernière incarnation.	60
L'organisation du travail (par Briancourt).	»	80	Les trois malfaiteurs.	30
Précis du même ouvrage.	»	30	Mémoire sur le libre-échange.	30
Exposition abrégée (par Considerant).	»	60	Les enfants au Phalanstère.	40
Le même ouvrage sans les 9 thèses.	»	30	Féodalité ou Association.	75
Principes du socialisme.	»	50	Des Boulangeries sociétaires.	40
Petit cours de politique.	»	40	Insurrection des agioteurs.	5
Théorie des fonctions.	»	50	Le livret c'est le servage.	15
L'anarchie industrielle.	»	75	Appel au ralliement des socialistes.	05
De la politique nouvelle.	»	15	Immoralité de la doctrine de Fourier.	30
			Les amours au Phalanstère.	30
			Description du Phalanstère.	7

Tout libraire des provinces ou de l'étranger fournit les livres ci-dessus aux prix du Catalogue.

Pays étrangers ...
« Le prix des n° doubles ou livres est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir :
De 4 f. par an p^r le n° de huitaine; de 2 f. id. p^r le n° de quinzaine, et de 1 f. id. p^r le n° mensuel.

Lyon, Mme Philippe ...
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les annonces sont reçues au siège de la Société Ch. Duveyrier et Comp^e., 5, place de la Bourse.

PARIS, 3 JANVIER.

—

De la soumission d'Abd-el-Kader.

La soumission de l'émir est un de ces évènements qui deviennent imprévus, inespérés, à force d'avoir été attendus. L'héroïque lutte que cet Arabe a soutenue pendant quinze ans contre les forces de la France, contre la trahison des tribus et en dernier lieu contre les troupes du Maroc avait fixé sur lui l'intérêt du monde, au point qu'on ne peut voir sans un sentiment pénible une aussi admirable persévérance vaincue par les évènements. Il y a aujourd'hui sur la scène si peu d'hommes chez lesquels le caractère soit au niveau du but moral, dont le courage et l'activité égalent et prouvent la foi, que la chute du Jugurtha moderne mérite bien quelque retentissement. Tous les regards de l'amphithéâtre se portaient, il y a deux ans, sur O'Connell et sur Abd-el-Kader, ces deux seules figures originales, caractéristiques et inspirées. Aujourd'hui, le cœur du premier est devenu une des reliques de la Rome chrétienne et la tête du second courbée sous l'*aman* de nos généraux n'est plus qu'un triste objet de curiosité publique. La scène du monde, vide de grands hommes, est aussi vide d'intérêt.

Quoique bien tardive, la soumission d'Abd-el-Kader est encore un évènement très heureux pour notre colonie. « Il est impossible, écrit le duc d'Aumale, d'exprimer la sensation profonde qu'il a produite chez les indigènes de la province d'Oran et l'effet sera le même dans toute l'Algérie. C'est une véritable révolution. »

On comprend que cet appel fait à la générosité de la France par notre ennemi le plus acharné, que cette préférence qu'Abd-el-Kader donne aux Français chrétiens sur son vainqueur musulman du Maroc, est d'un effet moral plus complet et plus avantageux que n'eût été une prise de force après une sanglante affaire. Vaincu et fait prisonnier par nous, Abd-el-Kader ne serait pas tombé tout entier ; son souvenir serait resté vivant dans l'imagination fanatique et superstitieuse des Arabes ; il eût pu reparaître avec une grande partie de son prestige. Au contraire, soumis volontairement à notre puissance, l'ex-émir ne peut plus être pour nous un ennemi redoutable. Les tribus qui lui ont fait de si douloureux sacrifices ne pourront songer à sa défaite sans la considérer comme un hommage à la grandeur morale de la France. C'est pourquoi nous comprenons que le général Lamoricière et le duc d'Aumale se soient laissé toucher jusqu'à consentir au désir exprimé par l'émir d'aller finir ses jours en pays musulman, au Caire ou à Alexandrie. Cependant, c'est là un désir que le gouvernement ne pourra ratifier qu'après avoir apprécié toutes ses conséquences possibles. Quoique la puissance de l'émir paraisse définitivement ruinée dans l'esprit des Arabes et dans son propre esprit, des circonstances peuvent surgir qui le rendraient encore menaçant et dangereux pour la paix de notre colonie. Il ne faut pas oublier que notre confiance a déjà été plusieurs fois trahie par lui, et que l'Angleterre elle-même n'a rien négligé jusqu'ici pour entretenir contre nous cet instrument hostile. Le gouvernement doit donc rester juge des circonstances dans lesquelles la généreuse parole de nos généraux pourra être ratifiée et exécutée sans danger pour nos possessions algériennes. La plus simple prudence exige au moins un ajournement.

D'ailleurs, la soumission d'Abd-el-Kader ne paraît un évènement très heureux que parce que chacun la considère comme le point de départ d'une impulsion toute nouvelle, toute féconde dans la colonisation de l'Algérie. Il ne peut être permis au gouvernement de s'en féliciter qu'à ce titre. Désormais, il n'a plus d'excuse à ses lenteurs, à ses hésitations, à son impéritie. Il ne peut plus justifier le maintien en Algérie d'une armée de cent mille hommes et d'une dépense de cent millions que par la réalisation pacifique de grandes choses, par la fondation de véritables monuments de civilisation, par l'extension la plus large et la plus prompte du rôle directeur, organisateur et initiateur que le gouvernement et l'armée doivent jouer en Afrique.

Jusqu'ici les fautes et les lenteurs du gouvernement, les hasards de la guerre, l'heureuse étoile de l'émir avaient accrédité l'idée que nos généraux et nos ministres ménageaient Abd-el-Kader en le combattant, et s'arrangeaient de manière à ce qu'il servît le plus longtemps possible de glorieuse excuse au maintien de cent mille hommes, à l'avancement de nos princes et à la graine d'épinards des jeunes généraux. Nous ne mettons pas en doute que cette idée fût absolument fausse et calomnieuse ; mais enfin nous sommes bien aise qu'elle ne puisse plus exister. Il faut même que le ministère se décide au plus tôt à résoudre le problème qu'il ajourne depuis quinze ans ; il faut que, dans cette session même, d'ici à peu de jours, il transforme en instruments de paix, de production et de colonisation, tous nos moyens de puissance en Algérie, s'il veut éviter que la soumission d'Abd-el-Kader soit généralement considérée comme un fait accablant, écrasant pour lui, ainsi que le prétendent déjà malicieusement quelques journaux.

Heureusement, la situation est aujourd'hui plus forte que le mauvais vouloir de nos ministres. Il faudrait être plus habiles ou encore plus maladroits qu'eux pour la gâter. Les dispositions morales des Arabes, les efforts des colons, la légitime et louable ambition du prince gouverneur et des jeunes généraux, l'opinion de la métropole, les tendances coloniales de l'Europe entière sont des éléments qui débordent le gouvernement et le forcent à marcher. Après les chemins de fer, l'Algérie est même le seul espoir de curée des capitalistes. Bien que nous soyons résolus à nous opposer de toutes nos forces à la colonisation de l'agiotage, nous ne pouvons que prévoir et qu'encourager en ce sens l'association régulière des capitaux. Les idées manquent peut-être encore aux ministres ; mais l'impulsion et les moyens ne leur manquent plus. Après la soumission d'Abd-el-Kader, nous les mettons au défi d'arguer un seul prétexte valable d'impuissance et d'ajournement.

Guerre au professorat.

La marche rétrograde suivie par le ministère actuel le rend de plus en plus antipathique à tout enseignement indépendant. A Montpellier, M. Bérard vient de perdre le décanat pour avoir donné son adhésion aux protestations réformistes, adhésion très réservée cependant, puisqu'elle est exprimée dans une lettre par laquelle l'honorable ex-doyen s'excusait d'assister à un banquet de la réforme. Nous lisons dans l'*Indépendant* de Montpellier :

Depuis le moment où a été connue la brutale mesure qui a frappé M. Bérard, l'honorable ex-doyen n'a cessé de recevoir des témoignages de la plus vive estime. De nombreuses personnes s'empressent d'aller le féliciter ou déposer chez lui leur carte. Presque tous les membres du conseil municipal, dont M. Bérard fait partie, se sont associés à cette démarche.

Dans la guerre déclarée au professorat, Paris ne reste pas en arrière. Deux professeurs avaient conservé les nobles traditions de 89 et de 1830 ; ils rendaient un public hommage au progrès social et à la liberté de la pensée, nous avons nommé MM. Quinet et Michelet. Le premier s'est vu exclu de sa chaire par une petite machination qu'on dirait soufflée par les noirs et tenaces habitants de la rue des Postes. Quant à M. Michelet, son cours vient d'être suspendu par un étrange motif. Ses élèves s'occupaient de politique *avant son cours et en son absence*. La *Presse* rapporte ainsi cette nouvelle :

On annonce que le gouvernement vient de faire suspendre le cours de M. Michelet au collége de France. Si nous sommes bien informés, cette mesure, imposée à M. de Salvandy par M. Duchâtel, serait fondée sur certaines scènes dont aurait été accompagnée, au collége de France, la lecture du discours de la couronne, scènes qui auraient eu lieu avant l'entrée de M. Michelet dans l'amphithéâtre.

Nous voici revenus à l'esprit de ces temps où la Restauration suspendait les cours de MM. Cousin et Guizot, qui depuis..... mais alors ils étaient les représentants du libéralisme.

Bientôt il faudra, pour occuper une chaire, se soumettre à d'aussi tristes conditions que pour occuper une sous-préfecture. Prenez tous vos agents de police et faites-en des professeurs, ce sera plus franc. M. Michelet a protesté par la lettre suivante contre la mesure qui frappe en lui la liberté et la dignité de la conscience :

Monsieur l'administrateur du collége de France,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'annoncez « que M. le ministre de l'instruction publique, en vertu d'une décision du gouvernement, a suspendu mon cours, et qu'en exécution de cet arrêté vous devez fermer la salle. »

Nulle explication du ministre qui motive la décision du gouvernement.

J'en suis réduit aux conjectures sur ce mystère d'en haut. Mes leçons n'ont jamais été plus paisibles. Nul désordre, moi présent, n'a troublé mon cours. Il est sténographié, publié ; on peut juger de ses tendances.

Serais-je frappé pour tel acte qui m'est étranger, qui se serait passé avant ou après l'une de mes leçons ?

S'il en était ainsi, tout professeur serait placé dans une condition bien misérable et bien précaire, pouvant être accusé, suspendu au plaisir de ses ennemis.

Par exemple, au moment de l'année où des chaires de mensonge tonnent librement contre la philosophie, le premier émissaire des jésuites pourrait compromettre et briser la seule chaire retentissante que la philosophie garde encore.

Ou bien, sous les yeux même d'une police nombreuse et très reconnaissable, un jeune homme inconnu ferait impunément telle manifestation que cette police n'eût tolérée nulle part.

Pourquoi chercher ou créer des prétextes? Pourquoi vouloir donner la couleur d'un évènement fortuit à ce qui est le dernier terme d'une progression régulière et prévue. De Mickiewicz à Quinet, et de Quinet à moi, c'est un coup d'état en trois coups.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 4 JANVIER 1848.

REVUE DRAMATIQUE.

—

THÉATRE-FRANÇAIS. *La Marinette*, comédie en 1 acte et en vers ; par Adrien de Courcelles. — ODÉON. *Cécile Lebrun*, comédie en 5 actes en prose ; par M. Ancelot. *Le Dernier Banquet*, revue en 2 actes en vers ; par M. Camille Doucet. — GYMNASE. *L'Art de ne pas donner d'Etrennes*, vaudeville en 1 acte.

Il ne faut jurer de rien ; voici le Théâtre-Français qui se donne un air jeune et presque à la mode ; il est peint et doré à neuf, il a de jeunes actrices ; il n'est pas jusqu'à ses musiciens qui se mettent presque d'accord, et, dans cet orchestre classique, nous avons remarqué **un *saxophone***, que le ciel en soit pris à témoin !

Ce n'est pas tout, le Théâtre-Français, qui l'eût prévu? donne des pièces spirituelles. Il s'était tenu au génie jusqu'à ce jour. Son répertoire, composé de chefs-d'œuvre consacrés par le temps, ne ressemblait pas mal à une flotte formée de majestueux vaisseaux de ligne, de bâtiments à trois ponts, ornés à la proue d'une tête à perruque magnifiquement dorée ; les bâtiments légers faisaient défaut, et ceux qu'on lançait à la mer depuis quelque temps la supportait mal ; nous pourrions signaler bien des naufrages.

Voici maintenant que l'escadre se complète ; bricks, avisos, cutters déploient leurs voiles comme de blanches ailes, embarquant de joyeux passagers, et voguant vers ces terres d'où les directeurs savent rapporter l'or et la myrrhe. A côté de ces navires imposants le *Cinna*, le *Bajazet*, le *Misanthrope*, le *Tartufe*, nous lisons sur de nouvelles embarcations, plus gracieuses que la gondole vénitienne, plus originales dans leur coupe que la jonque chinoise, ces jolis noms : *la Marinette*, le *Caprice*.

La Marinette est une farce de la foire où vous verrez MM. Mainvielle en père Cassandre, Samson en vrai Gilles, Got en Paillasse, une pièce où des bateleurs se distribuent largement des coups de bâton, et cependant cette charge n'est pas indigne du Théâtre-Français, d'abord parce que c'est une œuvre d'érudition littéraire, la dernière page de l'histoire dramatique antérieure à Molière. Le Cassandre est *Gautier Garguille*, le Gilles c'est *Gros Guillaume*, quant au paillasse, saluez, vous avez devant vous le célèbre *Turlupin*.

On rend encore dans les colléges et les académies des hommages si solennels à ce *Thespis* qui, pour avoir été le père de la tragédie grecque, n'en était pas moins *barbouillé de lie* (Boileau l'avoue), qu'il est permis de s'incliner devant les pères de la Comédie-Française, bien qu'ils soient barbouillés de farine. — Et puis, je crois que la pièce est en vers, et le Théâtre Français amnistie les coups de bâton donnés en vers. A Molière seul il est permis de les distribuer en prose.

— Vous croyez ! dira-t-on ; n'avez-vous pas vu la pièce ? — Oui vraiment, mais je ne répondrais de rien ; le vers de M. de Courcelles est tellement souple, facile, naturel, il se plie si heureusement au dialogue le plus vif, que nous ne savons pas si *Marinette* est en vers ou en prose. Ceci n'est point pour en dire du mal. Dans la comédie, et dans la charge surtout, il faut que le vers se dissimule ; un comédien scandant les vers et les récitant en mesure est raide comme un avocat qui récite un plaidoyer appris par cœur, ou comme un charlatan qui vient d'avaler une lame de sabre.

Aimable érudition, vers facile, voilà ce que nous avons trouvé dans *Marinette*. Eh ! vraiment, j'oubliais le meilleur, Marinette elle même, Mlle Brohan, qui essaie de séduire nos trois farceurs et qui les trouve insensibles : elle réussit mieux près du public.

Marinette a été applaudie : c'était justice. Il y a du cœur dans cette bluette ; l'auteur s'y montre un peu trop sévère envers la femme, faite, suivant lui, pour jeter, entre les meilleurs amis, la pomme de discorde ; il avance, un peu légèrement, qu'une cornette au bout d'un bâton eût brouillé mortellement Oreste et Pylade ; mais il prend si noblement la cause de l'artiste, la cause du comédien dédaigné par des fainéants et par des sots, mais il flagelle si vigoureusement la société civilisée et tous ses mensonges, mais il prophétise dans un si beau langage la venue, ou, pour mieux dire, l'*avènement* de Molière, que les graves divinités peintes au plafond des Français ne se formaliseront pas de voir la turlupinade ainsi réhabilitée.

A propos, un caprice : si nous reparlions de la pièce d'Alfred de Musset. La *Démocratie* a déjà célébré cette œuvre charmante ; elle n'en a pas dit assez. Le *Caprice* est une pierre précieuse, ou plutôt un écrin complet ; chaque mot y est poli, brillant, jetant le feu par mille facettes. On ne sait vraiment ce qu'il faut admirer le plus, des intentions fines et délicates dont la pièce abonde, ou du naturel, de l'insouciance d'enfant prodigue avec lesquels tout cet esprit est dépensé. Quelque fée aurait-elle accordé à l'auteur le don de laisser tomber des perles à chaque parole? Il est vrai que le sujet prêtait, que le tissu, frêle en apparence, pouvait porter ces riches broderies. Il ne s'agit que de bourses destinées par deux femmes au même homme ; mais un souvenir qui sort des mains d'une femme, n'est-ce rien ? A cet emblème tous les mystères du cœur ne sont-ils pas attachés ? Ce qui, pour l'indifférent, n'est qu'une bourse à glands d'acier, c'est pour Mathilde un amour dévoué qui s'offre ; ce devrait être pour M. de Chavigny un don aussi précieux que celui d'une âme.

Oui, c'est une âme qui est emprisonnée sous ces filets de soie rouge ou azurée, ces bourses sont des personnages, sont des femmes tour à tour accueillies et rebutées. Elles vivent, elles s'appellent Mathilde, Ernestine ou Virginie. Un sentiment chaleureux au fond, la plus gracieuse fantaisie à la surface, voilà ce que vous trouverez dans l'œuvre d'Alfred de Musset.

L'auteur n'est pas, que nous sachions, ni saint-simonien, ni phalanstérien, ni communiste ; mais, quand on observe le monde et le cœur humain sans préjugés, le moyen de ne pas faire du socialisme ! La duplicité conjugale n'est-elle pas merveilleusement prise sur le fait dans ce passage :

» M. DE CHAVIGNY. — Parlons caprice. Vous convenez donc qu'une
» femme peut en avoir ?

» MADAME DE LÉRY. — Est-ce que vous en êtes à le demander ?

» M. DE CHAVIGNY. — Pas tout-à-fait ; mais il peut arriver qu'un
» homme marié ait deux façons de parler et, jusqu'à un certain point,
» deux façons d'agir... Un homme marié n'en reste pas moins homme ;
» la bénédiction ne le métamorphose pas, mais elle l'oblige quelque-
» fois à prendre un rôle et à en donner les répliques. Il ne s'agit que
» de savoir, dans ce monde, à qui les gens s'adressent quand ils vous
» parlent, si c'est au réel ou au convenu, à la personne ou au per-
» sonnage. »

Et, plus loin, quel charmant plaidoyer en faveur du caprice, ou comme dirait Fourier *de la sympathie occasionnelle*. Comme M. de Chavigny démontre bien qu'un amour éphémère n'est pas nécessairement une débauche, et que le cœur peut y trouver sa part.

» M. DE CHAVIGNY. — Je suppose qu'une occasion se présente où l'on
» puisse être franc sans danger, sans arrière-pensée, sans crainte des
» indiscrétions. Je suppose qu'on dise à une femme : Nous sommes
» seuls, vous êtes jeune et belle et *je fais de votre esprit et de votre*
» *cœur tout le cas qu'on doit en faire*. Mille obstacles nous séparent,
» mille chagrins nous attendent si nous essayions de nous revoir de-
» main. Votre fierté ne veut pas d'un joug et votre prudence ne veut
» pas d'un lien ; vous n'avez à redouter ni l'un ni l'autre. On ne vous
» demande ni protestation, ni engagement, ni sacrifice, rien qu'un
» sourire de ces lèvres de rose et un regard de ces beaux yeux. Sou-
» riez, pendant que cette porte est fermée ; votre liberté est sur le
» seuil ; vous la retrouverez en quittant cette chambre ; ce qui s'offre à
» vous n'est pas le plaisir sans amour ; c'est l'amour sans peine et
» sans amertume ; c'est le caprice, puisque nous en parlons, non l'a-
» veugle caprice des sens, mais celui du cœur, qu'un moment fait naî-
» tre *et dont le souvenir est éternel*. »

Ces idées sont trop conformes aux secrets mouvements du cœur pour être admissibles dans une société toute construite d'oppression et de fausseté. Les convenances, nous dirons plus, les nécessités sociales de notre époque imposaient à M. de Musset l'obligation de réfuter Chavigny, mais comme il le réfute mal ! Comme on sent que le poète se range instinctivement du côté de la nature et de la vérité, bien que leur avènement complet dans le domaine de l'amour doive s'ajourner à plusieurs siècles !

Nous ne féliciterons pas l'auteur de sa réussite, sa réputation est faite, mais nous féliciterons le public d'avoir su comprendre le *Caprice* et l'applaudir, c'est au bon goût du parterre que ce succès fait honneur.

maintenant qu'elle soit fermée cette salle, tandis qu'on ouvre des tribunes ou des chaires aux ennemis de la pensée, elle n'en a pas moins enseigné, répandu par le génie de mes amis, par ma grande et sincère volonté (je me rendrai ce témoignage), un esprit d'unité nouvelle qui ne périra pas demain.

Agréez, etc. J. MICHELET.

2 janvier 1848.

Nous sommes fâchés de ne pouvoir être d'accord avec M. Michelet sur un point qui témoigne sans doute de ses bonnes intentions, mais qui n'est pas fondé en fait. En fait, les intérêts des classes propriétaires et ceux des classes prolétaires ne sont nullement d'accord dans la constitution industrielle et sociale actuelle. Si M. Michelet disait que ces intérêts, très divergents aujourd'hui, peuvent être accordés, que tous les esprits doivent avoir pour objet de résoudre le problème de leur association, que la solution de ce problème est possible, qu'elle est même urgente dans l'intérêt bien entendu des deux classes, nous serions parfaitement d'accord avec lui. Mais affirmer que les intérêts du capitaliste et du maître qui sont évidemment aujourd'hui de payer le travail le moins cher possible et ceux de l'ouvrier qui sont au contraire de faire hausser le plus possible les salaires, affirmer que ces intérêts ne sont pas opposés, c'est tout simplement faire de l'optimisme et un optimisme funeste, parce qu'il empêche de creuser une question à la superficie de laquelle il est fort dangereux pour les deux classes de s'arrêter bénévolement.

Cette réserve faite sur un point où nous ne pouvions laisser passer, sans observation, la formule tout au moins trop peu précise de M. Michelet, nous nous déclarons en pleine sympathie avec lui sur le sentiment général qui a dicté sa lettre à l'administrateur du collège de France.

La loi sur les journaux porte que le tiers du cautionnement du journal doit être déposé comme appartenant en propre au gérant, et elle n'admet pas à cet égard de privilège de second ordre. Mais elle n'a plus aller au delà, ni autoriser à rechercher comment le gérant qui fait le versement s'est procuré la somme qu'il dépose. Il s'est cependant trouvé un tribunal qui a pensé autrement, qui a fouillé dans les affaires de fortune d'un gérant, et a prononcé la suppression d'un journal pour *insuffisance* de celui qui le représentait légalement. Toute la presse s'est émue de la suppression de l'*Indépendant de l'Ouest*. Mais il paraît que ce premier succès a encouragé le parquet. Le *Franc-Comtois* nous annonce aujourd'hui qu'il est poursuivi pour le même motif. Condamné pour un délit de presse sur lequel il est inutile de revenir, ce journal, après avoir payé son amende, s'est reconstitué sur de nouvelles bases financières, et a continué sa publication en s'intitulant le *Franc-Comtois de 1847*. Mais voici qu'on lui oppose aussi l'insuffisance de son gérant, bien que toutes les formalités légales aient été remplies par lui et que le tiers du cautionnement ait été déposé en son nom. Nous espérons que les tribunaux feront justice de cette étrange prétention, qui ne tendrait à rien de moins qu'à autoriser la recherche des fortunes.

Détails sur la soumission d'Abd-el-Kader.

M. le duc d'Aumale a écrit la lettre suivante à M. le lieutenant-général comte d'Hautpoul, commandant la 8e division militaire :

Mers-el-Kebir, le 25 décembre 1847.

« Mon cher général,

» Abd-el-Kader vient de faire sa soumission à la France. Enveloppé

Nous lisons ce qui suit dans les journaux de Toulon et de Marseille :

« Lorsqu'Abd-el-Kader fut amené à Nemours (Djemma-Ghazouat), où le duc d'Aumale était arrivé le matin, il était abattu et semblait exténué de fatigue, son attitude devant le gouverneur-général et ses paroles étaient empreintes de respect et de cette résignation que la religion musulmane donne à ses adeptes.

» La deïra est restée campée à quelques lieues de Nemours. Elle est encombrée de blessés, que nos chirurgiens soignent avec leur dévouement habituel. Cette réunion se compose encore de 5 à 6 000 individus. Les cavaliers réguliers reviennent par petites bandes : il y en a environ 150 campés sur la place de Nemours.

» Avant de quitter pour toujours le sol africain, dit le *Toulonnais* du 30, et au milieu des grandes émotions qui devaient agiter son cœur, l'émir écrivit au duc d'Aumale une lettre de remerciements pour tous les égards dont il avait été l'objet de sa part pendant la traversée de Djemma-Ghazouat à Oran. Cette preuve de déférence pour le prince français n'était pas d'ailleurs la première qu'il lui donnait depuis ses quelques heures de captivité, car déjà il lui avait fait cadeau de sa fameuse *jument noire*, dont il a été question bien des fois dans le récit de quelques épisodes de la vie si étrangement aventureuse de l'ex-émir.

» Abd-el-Kader est d'une taille moyenne ; sa figure est douce, d'une expression plus mystique que guerrière. Son teint n'a point la pureté parfaite de celui des Arabes de distinction ; il est marqué de petites taches qui semblent être des taches de petite vérole. Il porte au milieu du front une légère marque de tatouage. Sa barbe est très noire et peu touffue ; son costume d'une simplicité qui n'est peut-être pas exempte d'affectation.

» La traversée de *l'Asmodée* a été fort mauvaise ; tous les passagers arabes ont été atteints du mal de mer, et Abd-el-Kader s'est trouvé assez fatigué par le mauvais temps pour ne pouvoir quitter sa chambre pendant tout le voyage.

» Il n'a paru sur le pont de la frégate que pendant une heure, le lendemain du départ d'Oran.

» M. le colonel de Beaufort, aide-de-camp du duc d'Aumale, a été chargé d'accompagner en France l'émir, auprès duquel le prince a également placé M. Rousseau, interprète de l'armée d'Afrique.

» M. de Beaufort, qui part ce soir pour Paris, reviendra sans doute à Toulon pour accompagner Abd-el-Kader à Paris ou dans toute autre ville de France qui lui sera donnée pour lieu de résidence ; car nous ne pensons pas que, dès ce moment, le ministère accède au désir exprimé par l'émir d'aller finir ses jours en pays musulman.

» La suite de l'émir se compose de 90 personnes, parmi lesquelles beaucoup de femmes et d'enfants. Parmi les personnes de distinction qui l'accompagnent, se trouvent un de ses beaux-frères, le même qui fut chargé d'exécuter l'ordre barbare de massacrer les prisonniers faits à Sidi-Brahim, son khalifa et le général de ses réguliers. Il a également amené avec lui trois femmes et deux fils, dont le plus jeune, enfant d'une physionomie très intéressante, est âgé d'environ 8 ans. »

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« M. le colonel marquis de Beaufort, aide-de-camp de M. le duc d'Aumale, gouverneur-général de l'Algérie, le même qui avait été envoyé par S. A. R. pour recevoir en son nom, à Sidi-Brahim, la soumission d'Abd-el-Kader, et qui avait été chargé de conduire ensuite l'émir d'Oran à Toulon, est arrivé le 1er janvier à Paris.

» M. de Beaufort a été immédiatement reçu par le roi, et ensuite par les princes de la famille royale. Aujourd'hui 2, il est allé chez le président du conseil et chez le ministre de la guerre.

» M. de Beaufort a apporté au roi le pistolet d'Abd-el-Kader. Il a bien voulu se charger aussi de remettre à Mme de Lamoricière le sabre de l'émir, qui a été donné par M. le duc d'Aumale au brave commandant de la province d'Oran.

» Abd-el-Kader est resté à Toulon, où M. de Beaufort l'a fait établir au lazaret sous bonne garde. »

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Gênes, le 28 décembre 1847.

Monsieur et cher ami,

L'agitation règne dans les esprits, mais elle est toute favorable au gouvernement du roi, elle se prononce seulement contre les agents de police que l'on envoie à la *Casa del Diavolo* dans les chansons et en toute occasion, et, contre l'ennemi commun : les Autrichiens. Des notables du pays se sont déjà réunis plusieurs fois chez G. Doria, pour former la *commission de l'ordre*, et se sont distribué la surveillance des quartiers, car la police n'a plus aucun pouvoir sur ces têtes en fermentation. Il y a interrègne de la force brutale ; les disputes, les cris, les chants, tout s'apaise à la sommation bienveillante et raisonnée de la patrouille citoyenne. Au théâtre, dans les entr'actes, on chante avec accompagnement de l'orchestre presque chaque soir l'hymne *Giuriam ! Giuriam (jurons)*, et dans les rues, jusqu'à minuit, des bandes populaires parcourent la ville en le répétant. Hier, les négociants, les courtiers et les capitaines de navire ont porté leurs drapeaux à l'église de Saint-Mathieu ; ils ont été reçus au son des cloches et l'on a célébré le service divin avec grande pompe.

On prétend que l'archiduc Reynier aurait protesté contre les manifestations du 10, mais le roi aurait répondu : Célébrez chez vous les victoires des Autrichiens sur les Italiens ; je ne vous en garderai pas rancune.

On s'attend à voir bientôt un commencement d'exécution des promesses de S. M. le roi Charles-Albert ; on dit que l'impôt sur le sel sera réduit d'un tiers, que l'on obtiendra une consulte d'Etat délibérante une amnistie générale, une garde civique et l'émancipation de la race israélite. De plus, on dit que M. Corbis, jurisconsulte distingué, aurait reçu mission près du pape pour solliciter le rappel des jésuites habitant les Etats sardes. Les fils de Loyola et d'Escobar ont jugé prudent de changer de vêtement ; ils ont endossé l'habit bourgeois.

On assure que le roi Charles-Albert veut écrire sa vie, surtout afin de se disculper de la part qu'il avait prise aux évènements de 1821. Ce serait un tort. Les dernières réformes ont tout fait oublier et le nom du roi excite un enthousiasme universel.

Le mouvement de Naples. — On connaît les démonstrations faites avec une grande modération par le peuple napolitain, sous le palais du nonce apostolique ; on connaît encore la lâche conduite de la police et du ministre Delcarretto en face d'une population désarmée, dont le crime était d'avoir crié : *Vive Pie IX ! vive la ligue italienne ! nous voulons l'amnistie !* Le 14 au soir, il y eut quelques blessés et beaucoup de monde écroué dans la prison de San-Francesco.

Le 19, des gens de toutes les classes s'y rendirent pour visiter les prisonniers. La cour immense de la prison ne pouvait contenir les nombreux équipages des visiteurs. La police avait ordonné à l'inspecteur de prendre note de ceux qui seraient venus voir les amis des réformes. C'était la fleur de la noblesse, c'étaient des professeurs, des savants, des artistes, des hommes du peuple, une procession sans fin. Le gouvernement est moralement tombé, les rigueurs excessives l'ont tué. On pense que l'armée royale ne se battra plus contre le peuple.

En attendant, le général commandant en chef le corps des Suisses a déclaré au roi que cette milice, fidèle à son serment, était prête à donner sa vie et son sang pour le défendre contre les forces étrangères, mais non contre ses sujets (*ma no contra i sui sudditi*). Le commandant a reçu des éloges d'un grand nombre de Napolitains. On projette une grande démonstration en faveur des Suisses. Une médaille serait frappée attestant que le Suisse vend sa vie pour l'indépendance des nations, mais ne troque pas sa vie et son honneur contre la liberté des autres peuples.

On dit que Serra-Capriola refuse de se rendre comme lieutenant en Sicile sans avoir reçu le pouvoir de faire des concessions.

Les Autrichiens en Italie. — On lit ce qui suit dans la *Gazette des Postes* : « L'avenir de l'Italie autrichienne paraît peu rassurant. On augmente l'armée ; non-seulement chacun des régiments

---

Il fut un temps où l'éducation du public n'était pas aussi avancée, où les fines intentions de M. Alfred Musset eussent été perdues, où il était obligé de jouer solitairement *un spectacle dans un fauteuil*, ne voulant pas livrer aux orages du théâtre, au souffle un peu brutal de la foule ces jolis papillons qu'il avait créés. Justice enfin lui est rendue. Disciples de Fourier, nous devons y voir un bon augure. Qu'oppose-t-on sans cesse à la magnifique théorie sociale de notre maître ? Son opinion quelque peu excentrique sur la mort de la lune. Eh bien ! c'est la lune aussi qui fut pendant longtemps pour les sots un obstacle capital à la gloire de M. de Musset. On ne pouvait digérer

Sa lune
Comme un point sur un i,

et dans cette fantaisie, dans cette plaisanterie peut-être on voyait un argument contre ses titres littéraires les plus sérieux. Ayons courage et bon espoir. Il paraît que l'opinion publique a ses retours, même en faveur de ceux qui ont mal parlé de la lune.

Le Caprice a trouvé dans le parterre cette disposition bienveillante aussi nécessaire à l'effet d'une pièce, au talent des acteurs qu'à la lucidité des somnambules, disposition trop rare à l'Odéon. Après M. Ponroy, M. Ancelot vient d'en faire l'expérience. Tout public renferme un groupe de jeunes gens, c'est l'élément vif, bruyant, incompressible. Quand tous les âges, tous les sexes sont également représentés dans un auditoire, la douceur féminine et le calme de l'âge mûr empêchent les explosions de ce fulminate ; mais supposez une réunion toute composée d'hommes et d'hommes très jeunes, d'étudiants, un auditoire de salpêtre, vous frémirez d'un pareil entourage pour un auteur. Le malheureux marche avec des souliers ferrés dans un magasin à poudre. Pour peu que ses pas soient lourds et traînants, tout est perdu.

Jeudi dernier, *les écoles* s'étaient donné rendez-vous au second Théâtre-Français ; il y avait levée en masse, ban et arrière-ban, landwher et landsturm. On voulait protester par des sifflets contre la *revue* de M. Camille Doucet, que l'on croyait hostile aux banquets réformistes et à *la jeunesse studieuse*.

De l'Ecole de droit, de l'Ecole de médecine, étaient partis de nombreux corps francs munis de sifflets, clés forées, accordéons, chalumeaux, flûtes de Pan. On était armé *jusqu'aux dents*, c'est le cas de le dire. Cet effrayant auditoire attendit le lever du rideau en chantant *la rifla* et le *Chœur des Girondins*.

Malheureusement pour M. Ancelot, c'est sa pièce qui s'offrit la première à cette foule menaçante. Nul n'en voulait à sa comédie, mais elle était en cinq actes ! Le premier franchit très bien un défilé plus dangereux que celui de Roncevaux ; mais, à la fin du second acte, la caravane se trouva interceptée et la deïra fit des pertes sensibles. Cécile Lebrun rappelait à son amie de pension des souvenirs d'enfance, quand nous entendîmes ces cris de funeste présage : *Passez au déluge !*

Aux actes suivants, les avanies s'aggravèrent, et l'on oublia la sage recommandation que le régisseur avait renouvelée des Grecs : *Frappe, mais écoute !* Mme Lebrun la mère, qui ne jouait pas mal cependant, se présente avec un chapeau ridicule, orné d'un oiseau de paradis ; elle est accueillie par les cris de : *Vive madame Panache !* Et comme elle assurait, suivant son rôle, que ce chapeau lui avait coûté cinquante écus, la salle entière se récria : *Volée, on l'a volée ! et cette femme-là dit qu'elle a été trente-deux ans dans le commerce !*

Que vous dirai-je ? la musique, d'abord vocale, finit par devenir instrumentale ; les sifflets et les clés forées se déchaînèrent comme les vents longtemps retenus dans l'outre d'Eole, les pipeaux et la flûte de Pan, nous rappelèrent à la fois les bergères et la mythologie ; les vibrations de l'accordéon donnèrent à l'ensemble une couleur religieuse qui faisait contraste avec le chant du coq et avec certains ronflements étudiés que nous croyons avoir entendus déjà aux séances publiques des Académies. Les acteurs jouaient toujours et le plus vite qu'ils pouvaient, mais ils ne jouaient que pour les yeux ; on voyait leurs gestes, ils dépensaient inutilement leurs paroles ; l'auditoire cependant rendait justice à leur bonne volonté, et plusieurs fois on put entendre ces cris arrachés à l'admiration : *Bravo, la pantomime ! c'est encore mieux que Debureau !*

La menace de faire évacuer la salle, articulée à haute et intelligible voix par le commissaire de police, détermina quelques pauses dans la symphonie à grand orchestre ; cette menace coïncidait avec la présence d'un fort peloton de gardes municipaux postés l'arme au pied dans le vestibule : mais il en fut de la parole du commissaire comme de la note de M. Bois-le Comte en faveur du Sonderbund : aucune mesure sérieuse ne l'appuya, et l'on finit par s'en rire.

Pendant les deux derniers actes, l'assemblée écouta quelque peu ; elle applaudit même plusieurs fois, mais l'auteur ne voulut pas risquer son nom et garda l'anonyme cette soirée. S'il nous est permis de juger une pièce dont nous avons saisi seulement quelques propos interrompus, nous dirons qu'elle eût passé sans encombre, tout autre jour, qu'elle n'est ni bonne, ni mauvaise, et qu'elle nous a paru du bois dont on fait les succès d'estime. Deux traits seulement nous ont choqué comme indiquant chez l'auteur des idées bien arriérées en fait de science sociale : tous ses personnages admettent que Mme Lebrun a fait *honnêtement*, dans le commerce, une fortune de QUATRE MILLIONS !

Gagner quatre millions honnêtement dans le commerce ! voilà une invraisemblance un peu bien forte. On admire, en outre, un jeune duc qui prétend *servir son pays*, et retremper son vieil écusson en se faisant actionnaire *dans les chemins de fer et dans les houilles*. Noble travail, n'est-il pas vrai, que celui de spéculer et de toucher des dividendes ! Quels hommes utiles et dévoués au pays que ces pauvres actionnaires consentant à bénéficier sur les sueurs d'autrui et les avances du budget ! Sans doute, il est bien permis de placer des fonds dans l'industrie ; mais, pour peu qu'on sache comment l'industrie est organisée maintenant, on ne s'en fait plus un titre de gloire.

En sifflant *Cécile Lebrun*, à qui pourtant ils ne voulaient aucun mal, MM. les étudiants ont si bien satisfait leur humeur bruyante et si bien fatigué leurs instruments de musique, qu'ils ont ensuite laissé jouer très paisiblement la revue qu'ils étaient venus siffler. Nous dirons plus, le *Banquet de 1847* a obtenu succès complet, applaudissements unanimes, couplets bissés. Cette fantaisie est écrite en jolis vers, et nous sommes loin de protester contre sa bonne aventure. En fait de conception son bagage est leste. Le *Banquet de 1847* est une revue théâtrale dont le passage le plus saillant est la scène de la dégradation empruntée à la pièce de *Jérusalem*.

Voici le toupet d'un traître,
C'est faux !
Voici l'ut de poitrine d'un traître,
C'est faux !

S'il nous restait encore de la place, nous vous enseignerions l'*Art de ne pas donner d'étrennes*, mais qu'y gagneriez-vous, lecteur ? Aujourd'hui les étrennes sont données, et, d'ailleurs, les moyens indiqués par le Gymnase ne lui réussissent pas. Un mari, pour économiser le prix d'un collier de diamants convoité par son épouse, lui cherche querelle la veille du jour de l'an ; il la provoque en critiquant ses chapeaux, en prenant du tabac près d'elle, en jouant de la clarinette, tandis que son voisin joue de l'ophicléide dans le même but ; mais les deux femmes, jugeant impolitique d'accepter la bataille le 31 décembre, subissent la critique, le tabac, les canards et les couacs sans murmurer. On les mènerait aux cours de la Sorbonne, on leur ferait même lire ce feuilleton, sans qu'elles jugeassent à propos de se plaindre. Devant cette féroce douceur et cette patience inexorable, force est bien aux maris de capituler. Ces gens-là sont-ils ridicules ! Ils cherchent un sujet de querelle pour se donner le droit de garder des étrennes. Il fallait refuser les étrennes franchement et tout d'abord ; la querelle devenait ensuite infaillible, mais le profit des maris ne l'était pas moins : ils gagnaient la partie du premier coup.

V. H.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. — *Haydée ou le Secret*, opéra-comique en 3 actes, par MM. Scribe et Auber (28 décembre 1847).

Encore une œuvre charmante due à la féconde collaboration de MM. Scribe et Auber ; encore un succès bien mérité par ces deux talents élégants et fins qui, depuis si longtemps, sont habitués à triompher ensemble. M. Auber n'a jamais, peut-être, allié autant d'élévation et d'étude consciencieuse du drame à la grâce coquette et aux fines délicatesses qui continuent à caractériser sa musique. Dans la salle on applaudissait ; dans le foyer, tout le monde s'exclamait, et pas une protestation, pas une réserve ne cherchait à contester ou à amoindrir le succès. *Haydée* aura les destinées de la *Syrène* et de la *Part du Diable*.

Affaires suisses. — La *Revue de Genève*, organe du gouvernement de ce canton, apprécie ainsi le paragraphe du discours du trône, relatif à la Suisse ;

« Voici les paroles, sur les affaires suisses, prononcées par le roi des Français dans son discours d'ouverture des Chambres :

« La guerre civile a troublé le bonheur de la Suisse. Mon gouver- » nement s'était entendu avec les gouvernements d'Angleterre, d'Au- » triche, de Prusse et de Russie pour offrir à un peuple voisin et ami » une médiation bienveillante. La Suisse reconnaîtra, j'espère, que le » respect des droits de tous et le maintien des bases de la Confédé- » ration helvétique peuvent seuls lui assurer les conditions durables » de bonheur et de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir par les » traités. »

» Sous ces paroles, le ministère français s'efforce de déguiser son hostilité, mais l'aigreur perce. On s'attendait à ce que le roi déclarât positivement que son cabinet renonçait à toute *immixtion* dans nos affaires, c'était ce qu'on avait promis à une partie de la majorité, et la *Presse* l'annonçait dans son numéro du 28 ; mais il paraît que la phrase qui le laissait entendre a été changée, sans doute pour se réserver sa libre allure. Voici celle qui avait été projetée et promise aux députés qui voient un peu plus clair que les autres.

« Le bonheur de la Suisse a été troublé. La médiation proposée par » les puissances est devenue inutile par la solution de la lutte. J'es- » père que, par le maintien des bases équitables de la Confédération, » la Suisse conservera la paix qui fut sa sécurité. »

» Le changement de ce paragraphe en celui qui a été prononcé nous dispense de tout commentaire ; celui qui a été prononcé ne change rien à la situation, et, lorsque le ministère aura raffermi sa majorité par l'élection de M. Sauzet à la présidence, il reprendra vis-à-vis de la Suisse l'attitude que ses besoins parlementaires lui ont fait un peu modifier. Nous ne tiendrions pas le pari que la conférence de Neuchâtel n'aura pas lieu. »

— —

Crimes en Irlande. — Pendant longtemps les Irlandais sont morts de faim avec resignation, puis ils ont trouvé moyen d'acheter des armes, maintenant ils s'en servent. Un fermier nommé Browne, demeurant près de Ballymore, comté de Tipperary, a été massacré. On dit qu'une question de propriété territoriale a été la cause de cet assassinat. La veille de Noël un des gardes du marquis de Waterford a essuyé plusieurs coups de feu, et il a été blessé à la jambe. Ce sont des braconniers qui ont tiré sur lui ; trois de ces malfaiteurs ont été arrêtés. Le comté du Roi est désolé par des malfaiteurs. Les lettres anonymes les plus menaçantes sont adressées aux propriétaires. Sir Ch. Coote, menacé par des malfaiteurs, dans le comté de la Reine, est arrivé à Dublin. Il avait avec lui toute son argenterie et tout ce qu'il a de plus précieux ; il ne veut retourner à Ballyfinos que lorsqu'il y aura pour lui plus de sécurité. Il y a à Dublin plusieurs autres propriétaires qui y a amené le soin de leur conservation individuelle. Si cet état de choses continue, il y aura peu de propriétaires qui oseront continuer de résider dans leurs terres. Dernièrement, la femme du colonel Nésteura a reçu une lettre menaçante ; on y disait que, si elle n'envoyait pas 10 liv. sterl. à une famille indigente des environs, Lucas était mort (c'est le nom de son mari). Henry Norwood-Trye, membre d'office de l'Union des pauvres de Tullamore, a reçu un avis menaçant qui le décide à quitter le pays. C'est un homme très charitable et que ses bienfaits devraient faire aimer. Dans le comté du Roi, les fermiers sont obligés d'avoir des gardes qui protégent jour et nuit leurs bestiaux.

— Voici, d'après le *Morning Herald*, les mesures que le gouvernement vient de prendre pour remédier à cette situation désastreuse :

« La reine doit donner ce soir un grand banquet au château de Windsor à une société nombreuse et distinguée ; après le banquet, la tragédie d'*Antigone*, traduite de Sophocle, sera lue devant la reine et ses illustres hôtes par M. Bartley, dans le grand salon de réception,

... nières élections, accomplies sous la menace des baïonnettes, n'ont pas osé prendre eux-mêmes le pouvoir d'où l'intervention étrangère les a exclus, mais ils y ont placé leurs commis.

— —

TURQUIE. — On écrit de Constantinople, à la date du 17 décembre :

« D'après les dernières nouvelles d'Athènes, le différend turco-grec toucherait enfin à son terme, et la solution serait toute favorable à la Porte. On annonce, en effet, que le cabinet grec aurait décidé de donner satisfaction au divan. M. Glarakis écrirait par le prochain paquebot de Trieste pour l'autoriser à transmettre à M. Mussurus l'expression de ses regrets, et ce dernier irait reprendre ses fonctions à Athènes.

» Depuis quelques années, on avait vu toujours le choléra cesser avec l'hiver. Les choses se passent tout autrement à Constantinople, et, malgré la rigueur de la saison, les attaques augmentent et sont même plus souvent mortelles. On ne peut pas dire pourtant que la maladie sévisse avec beaucoup de violence. Depuis son invasion, il n'y a pas eu dans les hôpitaux plus de 70 attaques, dont 35 ou 40 suivies de mort.

» M. Monneret, médecin français, envoyé ici pour étudier le choléra, est arrivé ; il s'est mis aussitôt à l'œuvre, et chaque jour il parcourt les hôpitaux.

» L'envoyé du saint-père ne tardera pas à arriver à Constantinople. C'est le 15 du courant qu'il a dû s'embarquer à Civita-Vecchia sur un bâtiment sarde pour se rendre ici. La Porte veut, dit-on, se mettre en frais pour le recevoir, et lui rendre avec usure tout ce qu'on a fait à Rome pour l'envoyé du sultan, Chekib-Effendi. »

— —

Isthme de Suez. — Les ingénieurs français qui étaient allés explorer l'isthme de Suez, viennent d'arriver à Marseille. Voici ce que nous lisons dans un journal de cette ville :

« Une carte de 200 000 hectares, appuyée sur résultats trigonométriques et détails à la boussole a été levée ; 12 à 14 000 points d'altitude ont été déterminés, et vérifiés par trois à quatre opérations différentes ; des observations diverses barométriques, thermométriques, etc., ont eu lieu chaque soir.

» Afin de parer à tout sinistre en mer, les principaux résultats des études ont été confiés à Linant-Bey pour l'Egypte, et pour la France au consulat général du Caire.

» Les ingénieurs allemands ont fini leur travail ; il ne reste plus à faire que les études du côté de la mer Rouge, confiées aux ingénieurs anglais, qui n'ont pas apporté la même activité à l'accomplissement de leur mission. »

Ce retard ne nous étonne pas, car c'est de l'Angleterre que doit venir l'opposition, tant que l'affaire ne sera pas basée sur les principes que nous avons plusieurs fois développés. Cette opposition a sa raison d'être dans la nature même de l'œuvre qu'il s'agit d'exécuter. L'Angleterre n'admettra jamais que le pacha héréditaire d'Egypte, ou une compagnie qui tiendrait de lui ses pouvoirs, ait le droit d'ouvrir ou de fermer à son gré la communication maritime de Suez, ou de régler arbitrairement le péage. Ce droit appartient pourtant à tout souverain territorial, et il ne peut être modifié que par une convention. Là est le nœud de la difficulté (1).

Ce ne sont pas les études qui manquent, pour entreprendre ce grand travail d'utilité universelle ; depuis quelques années, la spéculation et l'intérêt privé ont réuni tout ce qu'on peut désirer à cet égard ; et les études auxquelles on vient de se livrer, grâce aux subventions des chambres de commerce de Lyon et de Marseille, n'apporteront rien de bien nouveau et de bien décisif dans la question. Le résultat de ces études a été de constater que la communication maritime directe en-

(1) *Percement de l'isthme de Suez*, création de la première route universelle du globe. — Une feuille in-8°, à la Librairie phalanstérienne.

Jusque-là, on ne peut s'attendre qu'à un refus de la part du pacha ; car Méhémet-Ali est trop prudent pour exposer l'Egypte à devenir le champ de bataille des puissances européennes. Quant à la Grande-Bretagne, elle encouragera le pacha dans sa résistance ; et, pour détourner son attention du canal maritime, les ingénieurs anglais reviendront sans cesse à l'idée du chemin de fer, et la lui présenteront sous toutes les formes. Nous n'en voulons d'autre preuve que le passage ci-après de la correspondance du *Courrier de Marseille* :

« L'Angleterre revient toujours à la charge pour son chemin de fer. D'abord il s'agissait d'un chemin de fer à rail-way, aujourd'hui la question change ; on propose l'établissement de locomotives sans rails-ways.

» Il paraît qu'on a trouvé quelque nouveau procédé qui, sans avoir les avantages de celui des rail-ways, n'est pas moins remarquable ; les locomotives traverseraient l'espace de Suez au Caire en moins de quatre heures avec un train complet de voitures pour les bagages et pour les voyageurs. Ces locomotives auraient plusieurs dimensions, selon l'importance du convoi. Nous avons vu le dessin de ces véhicules.

» La proposition dont il s'agit a été accueillie par le gouvernement avec beaucoup de tact. On n'a pas paru très empressé de l'accepter, mais on n'a pas voulu non plus articuler un refus. S. E. Edhem-Bey, actuellement en Angleterre pour achats de machines, est chargé de faire un rapport sur ce nouveau système, et de l'envoyer ici.

» On ne veut, dans cette affaire, que gagner du temps. La France et l'Autriche ont adressé des observations amicales au gouvernement sur ce nouveau système ; elles n'auront pas manqué de lui faire entrevoir que des locomotives sans rails-ways, sur le chemin de Suez, c'est le chemin lui-même effectué avec beaucoup d'art pour ne pas effrayer ceux qui auraient droit de l'être. »

Du reste, en supposant que la praticabilité de ce nouveau système fût démontrée par la pratique, il est certain que le gouvernement égyptien l'appliquerait lui-même, car Méhémet-Ali paraît bien déterminé à n'accorder de privilège à aucune compagnie. On peut en juger par les termes suivants de la correspondance d'Alexandrie, que nous trouvons à la fois dans le *Courrier de Marseille*, le *Sémaphore* et le *Nouvelliste* :

« La commission qui avait été chargée de se livrer aux études préparatoires du percement de l'isthme de Suez vient de terminer son rapport. On parle de deux compagnies. Nous croyons que le gouvernement ne se démettra jamais de l'exécution d'un pareil travail ; il acceptera tout au plus la coopération d'une compagnie qui ne lui donnerait aucun ombrage dans l'exécution de ce projet. Quoi qu'il en soit, nous répétons que de grands travaux se poursuivent en Egypte ; qu'ils absorbent la plus grande partie du revenu, et que, pour le moment, on n'est pas disposé à en entreprendre d'autres. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 3 janvier.*

Le procès-verbal est lu et adopté.

MM. Demesmay, député du Doubs, Pagès, député de la Haute-Garonne, et Espéronnier, député de l'Aude, s'excusent de ne pouvoir prendre part aux premiers travaux de la Chambre. L'honorable député de Toulouse annonce qu'il arrivera dans quelques jours à Paris.

L'ordre du jour appelle une communication du gouvernement.

M. DUMON, ministre des finances, présente un projet de loi sur les crédits supplémentaires des exercices 1847 et 1848.

M. le ministre présente ensuite le budget des dépenses et recettes de l'exercice 1849.

M. le ministre des finances dépose encore sur le bureau un projet de loi portant qu'une somme de 15 millions, inscrite au Trésor, sera rayée du grand-livre de la dette publique pour consolidation du fonds de réserve de la caisse d'amortissement. Il est donné acte à M. le ministre des finances de la présentation de ces divers projets de loi, qui seront imprimés et distribués, et renvoyés à l'examen des bureaux.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique, dépose sur le bureau le projet de loi sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie, adopté dans la session dernière par la Chambre des pairs.

La donnée choisie par M. Scribe était un peu scabreuse, et il fallait compter, comme il a le droit de le faire, sur toute la souplesse d'un talent rompu à jouer avec la mobilité des impressions du public, pour ne pas craindre d'asseoir tout l'intérêt d'une action dramatique sur la noblesse de cœur, la grandeur de caractère, *l'honorabilité* en un mot, d'un homme qui a triché au jeu. Sans doute on peut environner toute faute d'un ensemble de circonstances, et surtout la faire suivre d'une série d'expiations qui la font comprendre, excuser et pardonner ; mais au théâtre plus encore que dans le roman, on éprouve le besoin de sympathiser complètement avec celui des personnages qui représente l'élément noble de l'action ; et, malgré tous les motifs d'intérêts accumulés sur Loredano, le dé retourné reste sur le cœur du spectateur, comme il ne disparaîtra jamais de la conscience du coupable. On a pu pardonner au héros, mais on sent que lui ne se pardonnera jamais, et l'on souffre de cette souffrance que l'on comprend indestructible chez lui.

Exposons brièvement les développements scéniques de cette donnée délicate.

Loredano, noble Vénitien, jouant aux dés avec le patricien Donato, se trouve acculé à un coup suprême, où tout ce qu'il possède, y compris son palais, est engagé. Donato a 6 et 5. Loredano tire à son tour. Il a perdu ; mais Donato, occupé à ramasser son or, n'a rien vu : Loredano cède à une ignoble tentation : il retourne un dé et se donne 6 et 4. A partir de ce moment, la chance tourne : Donato reperd tout ce qu'il avait gagné, puis toute sa fortune, puis celle d'une pupille, etc. Il ne peut survivre à ce désastre, et se tue en rentrant chez lui. Loredano reste riche et considéré ; mais sa vie est désormais empoisonnée. Il se tuerait bien aussi, mais il veut au moins réparer, autant qu'il est en lui, les malheurs que sa forfaiture a causés. Et d'abord, il adopte la pupille de Donato et cherche sans relâche le fils disparu de sa victime. Désormais il ne jouera plus, et, pour étourdir ses remords, il se lance, avec la rage d'un homme qui veut glorieusement mourir, dans les dangers de la guerre. Son intrépidité le porte bientôt au rang de grand amiral de Venise. Le commencement de l'action nous le montre à Zara, au milieu du brillant état-major des officiers de sa flotte : il vient de prendre Chypre aux Turcs, et il a près de lui deux femmes : la pupille de Donato, qui est devenue la sienne, et Haydée, une Cypriote, que le sort de la guerre avait faite esclave d'un de ses officiers, Malipieri, et qu'il a rachetée.

Loredano, jusque-là, a pu renfermer le terrible secret de sa faute ; mais voilà que, dans un accès de somnambulisme, il reproduit la scène du coup de dé devant Malipieri, assez vil personnage qui porte à l'amiral toute la haine d'une basse jalousie. Malipieri n'est pas homme à perdre un ennemi sans qu'il en résulte profit pour lui. Il commence donc par se servir du secret de Loredano comme d'un moyen assuré de *chantage*. Sur le vaisseau-amiral il y a un jeune volontaire inconnu qui, dans une bataille contre la flotte turque, s'est emparé d'un navire ennemi, avec l'aide de quelques soldats de la compagnie de Malipieri laissés inactifs par leur commandant. Ce navire lui revient de droit comme part de prise ; mais Malipieri le revendique, à titre de capitaine des soldats qui l'ont pris. Loredano rejette bien loin cette prétention ; mais quelques mots jetés dans son oreille par Malipieri le font chanceler, et vont lui faire commettre une lâche injustice pour cacher une honte, lorsqu'il apprend que le volontaire inconnu est ce fils tant cherché de sa victime, de l'infortuné Donato. Alors il n'hésite plus ; le fils ne sera point sacrifié par lui qui a déjà causé la mort du père ; quant à Malipieri, une hache levée sur sa tête lui commande le silence ; il dévore sa rage et ajourne sa vengeance à sa rentrée à Venise. Là, il tente une nouvelle exploitation du secret. Il demande à Loredano la main de sa pupille : Loredano a découvert qu'elle était aimée du fils de Donato. Tout ce qui touche au bonheur de ces deux êtres est une loi pour lui : il les unit. Sûr désormais que sa honte va éclater à tous les yeux, il se prépare à en finir avec cette vie de terreurs et d'angoisses plus que mortelles ; mais Haydée l'arrête : elle le sauvera. Elle découvre bientôt que le sort de Loredano est dans les mains de Malipieri ; elle offre des montagnes d'or à Malipieri pour lui payer son silence : mais celui-ci sait qu'Haydée est la fille des Botzaris, il veut plus que de l'or : il veut la main de la princesse. Haydée aime assez Loredano pour se sacrifier entièrement à son salut, elle consent à tout. Ce dénouement, on le comprend, satisferait d'autant moins le spectateur que Loredano aime autant Haydée qu'il en est aimé ; il faut donc que Malipieri disparaisse, et le fils de Donato se charge avec plaisir de lui envoyer un bon coup d'estoc en pleine poitrine, à la suite d'une querelle motivée par quelques paroles irrévérencieuses à l'adresse de Loredano. Désormais celui-ci peut vivre libre de craintes, sinon de remords, pourvu qu'il sache se garder de nouveaux rêves compromettants. Entre temps, Venise reconnaissante offre le bonnet ducal au glorieux vainqueur des Turcs : Loredano voudrait bien refuser, mais la loi vénitienne punit de mort le duel, le doge seul, et le jour de son avènement seulement, peut faire grâce. Loredano est donc forcé d'accepter, et la pièce se termine par un chant triomphal en son honneur.

La nouvelle partition de M. Auber est, nous l'avons dit en commençant, une des plus remarquables qu'il ait écrites. La scène du rêve où Loredano dévoile son secret devant Malipieri est traitée avec une puissance dont M. Auber n'avait point encore donné de preuve aussi éclatante. Souvenirs de fête joyeuse, angoisses du remords, accents de haine, douloureux sanglots, refrains joyeux, tout cela est mêlé, conduit avec une fermeté de touche et une habileté qui dénote le maître ; les effets auxquels concourent également l'inspiration mélodique la plus fraîche et la science harmonique la plus profonde sont ménagés avec un art infini. Le chœur de victoire et le morceau d'ensemble qui ouvrent le second acte ont un remarquable cachet de vigueur [illegible] grandeur ; le duo entre Malipieri et Loredano au deuxième [illegible] grande portée dramatique ; les adieux de Loredano à la [illegible] sième acte, plusieurs fois entrecoupés par les chœurs joy[illegible] la coulisse chantent la gloire du nouveau doge et lui so[illegible] longue suite d'heureux jours, sont admirablement conçu[illegible] pés. Nous citons d'abord ces morceaux parce qu'ils sont en dehors de ceux qui ont motivé jusqu'ici les succès et la réputation de M. Auber. Si maintenant nous passons aux morceaux gracieux, nous aurons à citer le chœur de fête et les couplets qui ouvrent le premier acte ; un joli quatuor, dans lequel apparaît pour la première fois une courte mélodie si bien assise, si heureusement colorée, que M. Audran, au premier acte, et Roger, au second, ont dû chacun la répéter aux acclamations du public ; — une barcarolle à deux voix de femme : *C'est la fête au Lido*, petite fantaisie d'une douceur et d'une rêverie infinie, et ornée d'un accompagnement comme M. Auber seul est capable d'en trouver quand il veut chercher à être à la fois original et suave ; une romance pleine d'expression, chantée au deuxième acte par Mlle Grimm, et que l'on goûte d'autant mieux qu'elle a servi d'introduction à l'ouverture ; — la chanson de la brise, dans laquelle M. Auber a introduit un effet tout nouveau à la scène, un accompagnement vocal à bouche fermée imitant le murmure du vent dans les ramées, rappelant le son de la harpe éolienne. Cet effet, inventé en Allemagne, et qui a dû probablement prendre naissance dans quelque taverne d'étudiants mélomanes, a été importé en France, l'année dernière, par M. Limnander ; l'application qu'en ont faite MM. Scribe et Auber est motivée de la façon la plus heureuse. — Au troisième acte, une marche triomphale, que nous engageons vivement M. Verdi à étudier, s'il veut apprendre comment le rhythme héroïque peut s'allier avec la distinction et l'originalité, et enfin le chœur de joyeux avènement qui termine cette partition, l'une des plus riches et des plus distinguées surtout qui soient sorties de la plume du gracieux compositeur.

L'administration a naturellement traité cet opéra comme on traite un ouvrage sur lequel on compte pour faire la fortune d'une campagne. Elle n'a rien négligé pour mettre les décorations et les costumes au niveau d'un grand succès.

Roger a chanté et surtout joué avec un grand talent le rôle de Loredano. Il a rendu très dramatiquement la scène du rêve, qui demandait toute l'autorité d'un artiste sûr de lui pour être acceptée par le public. C'est dans des cas risqués de ce genre que les auteurs sont entièrement à la merci de leurs interprètes. M. Audran a très convenablement représenté le personnage un peu effacé du fils de Donato. Les deux rôles de femme, Haydée et Lorenza, ont été fort bien traduits par Mlles Lavoye et Grimm. Ricquier s'est montré comme toujours comédien plein de verve et de gaieté dans le rôle d'un gondolier qui s'est transformé en marin de long cours dans le seul but de ne pas quitter Loredano, mais qui, de loin comme de près, ne rêve et n'estime que Venise. M. Hermann-Léon était chargé du rôle de Malipieri, et il paraît avoir compris lui-même qu'il ne l'avait pas rempli à la satisfaction [illegible] public, car, lorsque, après la chute du rideau, on rappelait les prin[illegible] personnages, il s'est, seul, abstenu de reparaître [illegible] compte de cette preuve de convenance de [illegible] [illegible]e, pour cet artiste, le premier pas vers une série de réflexions [illegible]es.

ALLYRE B.

FAITS DIVERS.

A onze heures, ce matin, plusieurs ministres étaient assemblés aux Tuileries.

Après ce conseil, plusieurs officiers d'état-major sont partis des Tuileries dans une des voitures de voyage de la cour, et ont pris le chemin d'Orléans pour se rendre à Marseille chercher Abd-el-Kader, qui va être décidément amené à Paris et logé à l'Elysée-Bourbon.

— Louis-Philippe vient d'ordonner que l'ostensoir en argent émaillé, enrichi de perles fines et de pierreries, exposé en 1844 par Froment-Meurice, fût acheté, pour être offert en son nom à Sa Sainteté le pape Pie IX.

Cet ostensoir, chef-d'œuvre de ciselure et de gravure, magnificence d'orfévrerie, a valu la médaille d'or en 1844 à son auteur, Froment-Meurice.

— On lit dans le *National* :

« Le parquet instruit une affaire qui ajoutera un scandale à tous ceux dont le pays garde la mémoire. On sait que les chambres votent chaque année une somme destinée à subvenir aux besoins les plus pressants des anciens légionnaires en dehors de la dotation. Or, un employé de la Légion-d'Honneur écrivait les lettres qu'on expédiait aux légionnaires nécessiteux, et qui leur servaient de titres pour aller toucher un subside au Trésor. Mais, au lieu d'envoyer ces lettres à ceux qu'elles concernaient, il les gardait par devers lui, et il faisait toucher le montant des sommes qu'elles indiquaient à son profit. Il a fait tort ainsi à un grand nombre de malheureux pour une somme dont le total ne s'élèverait pas à moins de 20 000 fr.

Croit-on que cet employé soit sous les verrous? Pas le moins du monde. Il a eu tout le temps de se cacher ou de fuir, et il en a profité. On a lancé contre lui à l'étranger des mandats d'extradition, qui vont le chercher où probablement il n'est pas. »

— Le service religieux pour Mme Adélaïde aura lieu à Paris mercredi prochain, et jeudi à Dreux. C'est à cette résidence royale qu'aura lieu l'inhumation. Tous les membres de la famille royale, à l'exception du roi, y assisteront.

On attend le roi et la reine des Belges.

— L'exécuteur des hautes-œuvres de Nancy vient, dit-on, d'être envoyé à Colmar, par suite de la condescendance dont il aurait fait preuve en laissant un condamné se couvrir la tête d'un capuchon dans une exposition publique.

PETITE MISÈRE. — Quoique M. Magne eût été nommé sous-secrétaire d'Etat de la guerre le 27 novembre, on avait cru pouvoir attribuer à son prédécesseur, M. Martineau-Deschenets le traitement du mois tout entier. Le député de la Dordogne s'est empressé, assure-t-on, de réclamer, et les trois jours lui ont été payés comme à M. Martineau; ils l'ont ainsi été pour les mêmes fonctions à deux titulaires à la fois. Il est vrai que les fonctions n'ont été remplies pendant ces trois jours ni par M. Martineau, étranger à l'administration depuis plusieurs mois, ni par M. Magne, qui, aussitôt après sa nomination, est allé dans son département pour se faire réélire et n'a encore, depuis son retour, donné aucune signature.

AUTANT DE SAVOIR QUE D'HUMANITÉ. — Avant-hier, vers les sept heures du soir, la femme G..., coloriste, rue des Noyers, 56, s'est présentée à l'Hôtel-Dieu pour se faire admettre comme étant sur le point d'accoucher. Le concierge avertit un interne, qui décida que la dame G... devait encore attendre pour être admise.

— Monsieur, vous vous trompez, s'écria cette femme ; je vous en supplie, ne me repoussez pas.

Mais l'interne ne tint pas compte de ses supplications, et persista à soutenir que la femme G... n'était point prête à accoucher, et il demeura inflexible.

Cette malheureuse se retira en gémissant ; mais, au milieu de la place du Parvis, les douleurs la prirent et elle pria un passant d'aller solliciter pour elle au Parvis. L'interne tenait à être infaillible, et cette fois encore il refusa.

La femme G... alors rassembla ses forces et chercha à regagner son domicile ; mais, arrivée sur le quai Saint-Michel, cette malheureuse fut prise de nouveau par les douleurs, et comme la nature n'attendait pas, pour opérer, la décision de M. l'interne, elle accoucha sur le quai Saint-Michel, qui le soir est fort peu fréquenté, et la femme G... était délivrée depuis une heure, lorsqu'un officier de la garde municipale vint à passer. Attiré par les gémissements de cette pauvre femme, il apprit ce qui s'était passé, et courut de suite à l'Hôtel-Dieu. On consentit alors à recevoir la femme G... Mais il était trop tard pour l'enfant auquel elle venait de donner le jour... Il était mort !

(*Droit*)

d'un spectacle rare pour les nombreux négociants qui l'habitent; c'est l'appareil solennel de la peine infligée aux banqueroutiers.

Dans la matinée du 8 novembre, l'échafaud des exécutions criminelles a été dressé devant la principale façade de la Bourse. A midi, on y a dressé un grand réchaud rempli de bois résineux, le beffroi de l'Hôtel-de-Ville a retenti à toute volée pour convoquer la population.

A une heure, l'exécuteur des hautes œuvres est monté sur cet échafaud, assisté de ses deux aides; il a fait battre la caisse, puis il a proclamé à haute voix le nom du négociant déclaré coupable de banqueroute frauduleuse, a annoncé au peuple que le banqueroutier avait pris la fuite, et a inscrit sur un grand tableau, aux yeux du peuple, le nom, l'âge, la profession et la demeure du fugitif.

Il fait de nouveau battre la caisse et ranimer le brasier préparé sur le réchaud, puis livre aux flammes le tableau portant ce nom frappé d'infamie et condamné au feu.

Depuis vingt-trois ans une pareille exécution n'avait pas eu lieu à Hambourg. La justice criminelle dans ce pays ne laisse point de répit aux banqueroutiers.

Lorsqu'un commerçant tombe en faillite, l'état de ses affaires est immédiatement examiné par un jury nommé par le tribunal de commerce, et qui est tenu de déclarer sous serment si le failli est irréprochable, s'il s'est rendu coupable de négligence ou s'il a commis quelque fraude.

Dans le premier cas, le tribunal de commerce le déclare innocent; dans le second cas, les lois prononcent contre lui un emprisonnement plus ou moins long; et dans le troisième cas elles lui appliquent la peine d'une détention de dix à vingt années dans une maison de force avec exposition au pilori. Si le condamné est en fuite, son nom est brûlé publiquement par la main du bourreau, comme nous l'avons dit plus haut.

(*Echo de l'Industrie française.*)

LE CHOLÉRA EN PRUSSE. — Le choléra a franchi la frontière de Prusse. Les premiers symptômes de cette maladie se sont manifestés à Tilsitt, toutefois d'une manière bien douce et propre à inspirer peu d'inquiétude. Aussi, a-t-on jugé convenable de ne pas prendre des mesures extraordinaires contre la propagation de ce fléau.

(*Nouvelles de Bourse de la Baltique.*)

UNE JOURNÉE CRIMINELLE DE NEW-YORK. — On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« Le nombre des crimes qui se commettent quotidiennement dans la ville de New-York, dit un de nos confrères américains, dépasse probablement ce qu'on croit généralement. En voici un exemple. Dans les vingt-quatre heures qui se sont écoulées de vendredi matin à samedi matin, la police municipale a arrêté 34 personnes pour ivrognerie et tapage, 20 pour vol et 5 pour assaut et batterie, sans compter un grand nombre de délits moindres ; ce qui fait en tout 59 arrestations en un seul jour; et nous nous sommes assurés que ce n'est pas plus que la moyenne ordinaire. A la fin de l'année, en calculant sur cette proportion, cela fait un total de plus de 18 000 arrestations, ou environ 1/22 1/2 de la population totale de la ville.

LE CABARET DE PAUL NIQUET. — Tout le monde a entendu parler du cabaret de Paul Niquet. Cet établissement, depuis plusieurs années, a été cédé par son fondateur, et M. Lenoir, commissaire de police de ce quartier, recevait souvent des plaintes à l'occasion de vols qui s'y commettaient. En effet, outre ses pratiques ordinaires, ce cabaret reçoit de temps en temps des personnes, fort honnêtes, du reste, qui veulent se donner le plaisir de voir des hommes ivres, et c'est ordinairement quand ces personnes ont elles-mêmes une pointe de vin que leur vient cette fantaisie.

Avant-hier soir, le sieur S..., traiteur, rue Phelippeaux, passant rue aux Fers, après avoir bien dîné, aperçut sur une lanterne le nom fameux de Paul Niquet, et l'idée lui vint d'entrer; il s'attabla et but de rechef avec des personnes qu'il invita, et lorsqu'il eut fait une certaine consommation, on vint lui frapper sur l'épaule et lui dire de payer. — N'ayez pas de crainte, répondit le traiteur, on a de quoi vous satisfaire, et tirant son portefeuille de sa poche, il montra un billet de cinq cents francs.

Le marchand, à cette vue, changea de manières ; il poussa son consommateur à boire encore, et celui-ci perdit bientôt toute sa raison. Les personnes avec lesquelles il se trouvait dans la salle s'étaient retirées l'une après l'autre ; n'ayant plus à qui parler, sa tête s'appesantit et il s'endormit sur la table. A son réveil, le traiteur, dont l'ivresse était un peu dissipée et qui ne savait pas même où il se trouvait, voulut changer son billet de banque pour payer sa dépense; il trouva bien le portefeuille dans sa poche, mais le billet avait disparu. M. S... porta plainte. Un garçon du restaurant, arrivé depuis deux jours seulement, a raconté ainsi les circonstances du vol :

Sallé, c'est le nom du successeur de Paul Niquet, au moment où il a vu le traiteur prêt à s'endormir, avait fait passer les autres buveurs

Angers. — M. ... — Reçu les 157. ... à tous.
Angers. — M. Ba. — Nous ferons mandat selon v. avis. — Nous rectif. — Merci.
Sablé. — M. A. — Reçu les 30. — Semez toujours, quelques grains lèveront.
S.-Hermine. — M. E. B. — Reçu les 51. — Nous envoyons.
Grenoble. — M. G. — Reçu les 100 et le bull. de M. G. — Remerciements cordiaux à tous.
Saulieu. — M. R. — Nous prenons la plus vive part à la douleur légitime de notre excellent ami C. ! — Reçu les 90. — Nous expédions.
Verdun-s.-D. — M. C. — Reçu. — Nous emploierons la voie indiquée.
Vincelles. — M. P. — Reçu les 36. — Bon espoir.
Valence. — M. C. — Reçu les 64. — Merci à tous.
Marseille. — M. A. — Reçu les 660. — Compl. aff. aux 90 fidèles. — Courage à M. B. — Nous expédions et trouverons le moyen de vous satisfaire.
Nantes. — M. B. — Le nº du S., à l'adresse de M. G., est pour votre cab. — C'était le seul moyen d'avoir ce que vous demandiez.

Bourse du 3 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 85	» »	» »	117 »
— — fin courant	117 »	» »	» »	117 45
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	75 15	75 15	75 05	75 10
— — fin courant	75 30	75 40	75 30	75 35
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	» »	» »	» »	» »
— — fin courant	75 15	» »	» »	» »

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»	» »
4 0/0 J.	»	» »
Emp. 1848. au Ct	»	» »/»
— fin Ct	»	» »/»
B. du Trés	»	4 3/4
Banq. de Fr. dr cours		3220 »
O. V. de Par.	»	» »
C. hyp.	»	» »
— Gouin	»	» »
— Gameron.	»	1000 »

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0	d. 10	» »	» »	——	» »	» »
3 p. 0/0	d. 50	» »	» »	——	» »	» »

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	» »	» »/»	45 »/»	42 1/2
3 p. 0/0	» »	» »/»	20 »/»	25 »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		» »/»
Récép. Rotsch.	»	102 »
ESP. Dette act.	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»
— 3 p. 0/0.	»	» »/»
Dette intérieu.	»	» »/»
PORT. 5 0/0 1847	»	» »/»
HOLL. 4 1/2	»	» »/»
HAITI	»	» »/»
ROME	DrC.	» »/» »/»
BELG. 2 1/2	»	» »/»
— 4 1/2	»	» »/»
— de 1840	»	98 »/» »/»
— de 1842	»	» »/» »/»
— Banque	»	» »
— de Em. 1841	»	» »
PIÉMONT	»	1080 »
AUTRICHE	»	» »

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	» »
Act. d. J. »	» »
Ch. S.-G. »	750 »
V. r. dr. »	310 »
— O. anc. »	» »
—— nouv.	» »
V. r. gauc.	193 »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1215 50
— à Rouen	907 50
R.-Havre	» »
Avignon	» »
Str. à Bâle	162 50
Paris-Str.	415 »
Tours-Nan	» »
Orl.-Vierz.	» »
C. du Nord.	550 »
Famp-Haz.	» »
Diep-Féc.	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	485 »
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	398 75
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	5800 »
Lin Maberl.	» »
P. de l'Av.	» »
Union lin.	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» »	Paris à Rouen	910 »	Orléans à Vierzon.	» »
— (r.-g.)	» »	Rouen au Havre	433 75	Bordeaux à Cette.	» »
Paris à Orléans	1212 50	Marseille à Avignon	382 50	Nord	551 25
— à Lyon	400 »	Paris à Strasbourg.	413 75	Boulog. à Amiens.	» »

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 61 fr.; courant du mois, 61 fr.
Fécule et betterave, » fr.
Narbonne, 46 fr. — Béziers, 46-50 fr. ;— Cette, 47-50; après le marché, 47-25. — Lunel, 47. Bordeaux, 52.
Savon disponible, belle qualité, 100.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 101; 3 mois prochains, 101-50; 8 derniers mois 1848, 100.
Huile épurée, 107.
Lille : Colza, 87.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 janvier.

» h. »/» OPÉRA.—
7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Don Juan d'Autriche.
8 h. »/» ITALIENS.—Il Barbiere.
6 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Le Caquet, les Diamants.
6 h. »/» ODÉON.—Dernier Banquet de 1847.
7 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Félix.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Hamlet.
6 h. »/» VAUDEVILLE.—La Brioche, le Trésor, le Chevalier, la Polka.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Jérôme, Gentil-Bernard, Dernière Conquête.
6 h. 1/4 GYMNASE.—L'Art de ne pas donner d'Etrennes, Suzanne, les Mémoires de Grammont, Didier.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL.— Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'Or.
7 h. »/» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »/» GAITÉ.—Martin, Candinot, Réveillon.
6 h. »/» COMTE.—Magie, Gitanos, Nourrice de Caen, Ma Brunette, la Tranca.
6 h. 1/2 FOLIES.—Journal d'une Grisette, Fille de Marbre, César.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT—La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 86 moins 1.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—L'Eléphant, le Brasero, les Fifres, Fille et Garçon.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (Boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Fête chinoise. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. [illegible] Départ. — 48 — 24 — 12 — 6
Pays étrangers à [illegible] de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
Le prix des [illegible] est augmenté, pour les pays à [illegible] de poste, savoir : De 4 f. par an p[r] le [illegible] de huitaine; de 2 f. id. p[r] le [illegible] de quinzaine, et de 1 f. id. p[r] le [illegible] mensuel.

On s'abonne à Paris, [illegible]
Chez Brullé, [illegible], passage des Panoramas, [illegible]
Lyon, Mme Philippe; [illegible]
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent [illegible]
et pour les Numéros-dimanches, du 1er dimanche [illegible]
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la Société Ch. Duveyrier et Comp[e]., 3, place de la Bourse.

PARIS, 4 JANVIER.

L'Autriche en Italie.

L'Autriche a la conscience de sa situation. Composée de nationalités diverses rapprochées par la force, à chaque mouvement qui s'opère autour d'elle, à chaque pensée d'indépendance, de réformes et de progrès qui se fait jour à ses côtés, elle s'en effraie comme d'une menace pour elle, et jusqu'ici elle a trouvé des complices qui se sont associés à ses terreurs. L'année dernière, Cracovie l'effrayait comme foyer d'idées avancées, elle a obtenu de l'Europe la suppression de ce dernier débris de la Pologne. Cette année, c'était la Suisse dont les idées libérales lui portaient ombrage; elle a trouvé pour complice le gouvernement français qui n'a rien épargné pour lui donner gain de cause.

Encouragée par ces premiers succès auprès des gouvernements, l'Autriche se tourne maintenant vers l'Italie. Là, en effet, est le danger le plus pressant pour elle; de là probablement partira la pierre qui renversera le colosse aux pieds d'argile. La Lombardie, donnée à l'Autriche par les traités, frémit toujours impatiente du frein. Le pape a donné le signal des réformes, le grand-duc de Toscane, le roi de Sardaigne l'ont suivi et devancé. Les trois princes réformateurs ont conclu une ligue douanière qu'on appelle ligue italienne. Partout les populations célèbrent la résurrection de l'Italie. Ces faits sont réellement des menaces pour l'Autriche, qui, pour sa part, est décidée à ne rien concéder à l'esprit nouveau, pour l'Autriche, qui s'est créée le représentant du despotisme théorique et civilisé. Il est certain que, pour peu que ce mouvement continue, l'Autriche se verra dépossédée de la Lombardie comme elle se verra dépouillée un autre jour des provinces slaves. Aussi a-t-elle commencé par proscrire de ses Etats italiens les journaux et publications périodiques des Etats réformateurs; elle a cherché ensuite à agir sur les souverains par les protestations et l'intimidation. Des réclamations ont été portées au roi de Sardaigne à plusieurs reprises; une note, — ce sont les journaux autrichiens qui nous l'apprennent, — vient d'être adressée aux trois cours de Turin, de Florence et de Rome pour sommer les gouvernements de montrer moins de condescendance aux peuples qu'ils administrent.

En attendant la réponse du souverain, la puissance absolutiste fait de vastes armements. La direction des fonderies impériales à Mariazell, qui exécute ordinairement les commandes les plus considérables de particuliers, a déclaré que, pendant six mois, elle n'en recevait plus, attendu que les ateliers étaient exclusivement occupés de travaux pour l'armée. Il s'agit notamment de livrer au gouvernement des canons de fer pour les forteresses et pour la marine militaire quelques milliers de boulets de tout calibre. On travaille jour et nuit, dit une correspondance. Déjà la cité papale de Ferrare avait été occupée militairement; les troupes autrichiennes ont consenti depuis, il est vrai, à se retirer dans la forteresse, mais on peut voir par les nouvelles tendances du pape à quel prix s'est opéré ce semblant de retraite. Pendant ce temps, d'ailleurs, les soldats autrichiens occupent toutes les villes importantes des duchés de Modène et de Parme, sous des prétextes plus ou moins plausibles. Les journaux autrichiens l'avouent d'ailleurs, l'Autriche veut prendre une position aggressive en face des tendances de la péninsule italique.

Les souverains italiens trouveront-ils dans l'énergique appui des populations le courage de résister à ces injonctions? Nous l'espérons; M. de Metternich a cependant déjà obtenu un premier succès. Le Pape, soit effroi en présence du mouvement auquel il a donné l'impulsion, soit faiblesse à l'endroit de ceux qui le circonviennent, soit crainte de l'isolement, le Pape a déjà reculé; ses actes sont depuis quelque temps en contradiction complète avec ceux des premiers jours de son administration. On lui prête encore des projets. On assure qu'il va faire de la consulte une assemblée délibérante et placer à côté une assemblée de cardinaux qui représenterait notre chambre des pairs; que ces deux assemblées feraient les lois sur lesquelles le souverain pontife ne se conserverait qu'un droit de *veto*; qu'il serait sur le point de s'entourer de ministres responsables pris indifféremment parmi les clercs ou les laïcs, etc.; ce qu'il y a de certain, c'est qu'une censure très sévère pèse sur la presse, c'est que l'influence jésuitique et autrichienne est aujourd'hui toute puissante à Rome, c'est que l'ordre a été donné à la police d'empêcher l'entrée dans les Etats romains du journal censuré l'*Alba*, publié à Florence; c'est que les démonstrations populaires au sujet du triomphe de la Diète suisse ont été amèrement blâmées à diverses reprises par le gouvernement pontifical; c'est enfin que toutes les mesures que les amis de la liberté reprochent à Pie IX sont postérieures aux représentations de l'Autriche et à l'occupation de Ferrare.

Le dernier acte du Pape dépasse même tous les autres. Le canton des Grisons s'était adressé à lui pour demander la pacification de la Suisse par le rappel des jésuites. Le pape n'a répondu à cette supplication que par des paroles vagues et embarrassées. Mais aujourd'hui que la Suisse, où il a laissé couler le sang chrétien, s'est pacifiée sans lui, voici qu'il adresse à la Diète fédérale une note dans laquelle il se plaint, si l'on en croit un correspondant du *Constitutionnel*, de la conduite sacrilège de l'armée fédérale, et du renvoi de certains ordres religieux prononcé par les nouveaux gouvernements des cantons. L'action du parti austro-jésuitique est évidente dans cette démarche du saint-père.

Les princes italiens, à moins d'une ligue embrassant tous les Etats de la Péninsule, seront impuissants contre l'Autriche, si une nation amie ne leur tend la main. Ce rôle de protectrice des petits Etats italiens revenait naturellement à la France, comme lui revenait la protection de la Suisse et des Etats secondaires de l'Allemagne. Il est de l'intérêt politique de notre gouvernement de grouper autour de lui ces Etats, de nous rattacher par une protection amicale toutes ces nationalités, nos amies d'instinct, et d'en former comme un faisceau autour de nos frontières. Il est du devoir de la France, de la nation qui s'est portée à l'avant-garde du progrès, de protéger le progrès partout où il se manifeste, d'encourager surtout les révolutions pacifiques, les réformes qui s'opèrent sans secousse et par l'initiative des souverains. Nos gouvernants ne l'ont pas voulu voir; ils n'ont compris ni leur intérêt ni leur rôle. Ils ont tendu la main à l'Autriche, cette vieille ennemie de la France; ils font cause commune avec ce gouvernement, que ses cruautés devraient avoir mis au ban de l'Europe, et se tournent avec lui contre les amis du progrès. Ils n'ont pas même en Italie l'ombre d'excuse qu'ils invoquaient contre la Diète helvétique: ni Charles-Albert ni Léopold ne sont suspects de radicalisme.

La haine du progrès à l'étranger est si grande chez nos gouvernants qu'ils lui sacrifient même cette entente cordiale à laquelle ils sacrifièrent tout autrefois. L'Angleterre s'est emparée en Suisse du rôle qui nous était dévolu; elle s'en empare en Italie. L'envoyé anglais, lord Minto, s'est contenté de montrer quelques sympathies pour la cause des populations italiennes, et déjà il est populaire par toute la Péninsule; des fêtes lui sont données dans les villes où il s'arrête, tandis que les agents du gouvernement français sont l'objet d'une répulsion d'autant plus vive que les populations et les gouvernements italiens devaient compter et avaient compté en effet sur l'appui amical et bienveillant de la France de [illegible] de 1830.

L'Autriche du reste pourrait bien n'avoir pas à s'applaudir de l'agitation qu'elle se donne. Le mouvement n'est pas [illegible] corps vieux et décrépit. Une guerre contre le libéralisme italien ne manquerait pas de réveiller les autres populations qui ne subissent qu'en frémissant le joug du «gouvernement paternel,» et le colosse moribond pourrait bien tomber en poudre pour avoir trop voulu prouver qu'il vivait encore. L'appui du gouvernement français peut hâter sa chute comme il a hâté celle du Sonderbund.

Suspension du cours de M. Michelet.

Une députation de jeunes gens des écoles est venue ce soir nous apporter une ferme et chaleureuse protestation contre l'inexplicable suspension du cours de M. Michelet au collége de France. Nous nous empressons de l'insérer en nous associant aux nobles sentiments qu'elle exprime.

La lettre de M. Michelet, publiée ce matin dans plusieurs journaux, nous apprend enfin d'une manière positive la suspension de son cours.

La jeunesse en général, et celle des Ecoles en particulier, proteste avec énergie contre ce nouvel acte arbitraire du gouvernement.

Un professeur ne peut et ne doit pas être responsable [illegible] qui se font avant son entrée dans l'amphithéâtre ou [illegible]. D'ailleurs pour démontrer l'absurdité de cette suspension, [illegible] nons que, si nous voulions, il nous serait facile [illegible] pendre tous les cours. Pour cela, il nous suffirait d'y [illegible] commenter, avant l'entrée du professeur, bien entendu, [illegible] ou discours de la politique responsable.

Nous avions trois illustres professeurs, Adam Mickiewicz, Quinet et Michelet, hommes de génie et de cœur, eh bien! tous les trois nous ont été enlevés successivement sous différents prétextes. Mais le seul motif réel de leur suspension, c'est que leur parole animée, ardente et pleine de vérité, réveillait en nous, avec des sentiments généreux, l'amour de la patrie, de la liberté et de l'humanité!

Le système de la *grande politique* voudrait nous arracher jusqu'au souvenir de nos deux glorieuses révolutions, mais il n'y [illegible] jamais! La jeunesse connaît trop bien les devoirs que lui impose l'avenir, pour arborer un autre drapeau que celui de ses immortels aïeux. On aura beau la tourmenter, proscrire ses réunions, tenter de la désunir, suspendre les professeurs qu'elle [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 5 JANVIER 1848.

MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU (1)

SÉMINARISTE.

IX.

CONVERSATION.

— Bonsoir, monsieur Marie, me dit-elle assez négligemment.

— Monsieur Martial, permettez moi de vous présenter un de mes plus nouveaux et de mes meilleurs amis, M. Marie, mon frère depuis ce matin.

Ici M. Martial arrêta sur les yeux de la belle créole un regard long et interrogateur. Elle en parut émue et s'empressa d'y répondre par un geste comprimé qui signifiait évidemment: Je vous expliquerai cela.

— Je suis charmé, dit le docteur, de voir monsieur bien portant.

— Peut-être serait-il plus juste, monsieur, répondis-je, d'avouer que vous en êtes fier.

— Chut! reprit-il avec un visage indifférent, mais avec un ton mystérieux, je n'ai pas l'honneur de vous connaître... et je me félicite de l'heureux hasard qui m'en fournit le moyen. Trouvez-vous bon, madame, que nous demeurions assis pendant la contredanse?

— Je suis invitée, objecta timidement Hélène, mais je me sens fatiguée et je m'excuserai.

En effet, à l'instant même, un cavalier qui s'approcha pour enlever son infidèle partner fut éconduit poliment. Il s'éloigna en jetant à M. Martial un regard jaloux. Son heureux supplanteur ne s'en aperçut pas; il regardait nonchalamment les splendides décorations de la salle.

Pour moi, j'avais perdu toute envie de dormir. L'étranger qui semblait avoir tant d'influence sur la volonté de celle que je pouvais appeler ma sœur, m'inspirait une curiosité voisine de l'inquiétude. Je ne songeai plus [illegible] un plaisir que je ne pouvais prendre [illegible] en voie [illegible] Je m'enfonçai dans le [illegible] divan qui régnait tout autour du somptueux salon, et je prêtai avidement l'oreille à la conversation suivante:

— Serai-je indiscret, madame, en vous demandant l'explication?...

— Vous m'obligerez, au contraire, interrompit Mme de Miran, sans même attendre que la question fût complètement posée. Je suis flattée qu'il se présente une occasion de vous faire connaître l'estime dont mon père a donné un si éclatant témoignage à M. Claveau. M. Gaillard, aujourd'hui même, a eu la joie de se donner un fils et la bonté de me donner un frère en ce digne jeune homme.

— Un frère! reprit le docteur avec son ton sardonique et son inconcevable expression d'urbanité. Mais c'est un bonheur dont je ne saurai vous complimenter assez. Quel charme va répandre sur votre avenir une aussi pure affection, surtout ayant pour objet un mérite qui la justifie!

Cet homme singulier me séduisait et me déplaisait en même temps. J'ignorais et j'ignore encore aujourd'hui comment on pouvait se défier de ses discours et comment on pouvait y croire. Sa phrase et son intonnation, son regard et son sourire étaient dans un désaccord si manifeste, qu'il semblait distiller à la fois le vinaigre et le miel. Je ne savais ni me décider à prendre en mauvaise part des paroles si flatteuses en apparence, ni accueillir complaisamment un éloge qui me blessait. Je restai donc muet. Sans remarquer mon embarras, M. Martial continua du même ton railleur ou sérieux, à choisir.

— Monsieur Marie daignera-t-il m'admettre en tiers dans une intimité dont je puis dire avoir vu les prémices? De grâce, madame, soyez mon interprète auprès d'un jeune homme que je désire appeler mon ami.

— M. Marie, lui répondit Hélène en me regardant avec contrainte, ne peut rien avoir à vous refuser.

— C'est un titre, monsieur, ajoutai-je un peu tard, auquel j'ai peu de droits encore, mais que je m'efforcerai de mériter.

— Sur ce pied-là, jeune homme, vous n'avez nul effort à faire: Mme de Miran aura la bonté de vous dire qu'elle et moi sommes deux vieilles connaissances, et vous savez le proverbe: «Les amis de mes amis sont les miens.» Il se justifiera d'autant mieux entre nous, que le commencement de votre affection mutuelle sera pour moi un miroir où viendront se réfléchir mes plus beaux jours, et je n'aspire plus désormais qu'à la vie du souvenir.

Le front de Mme de Miran s'obscurcissait à chaque parole de son glacial [illegible] ne sais quels pressentiments serraient mon cœur [illegible] idente de ma sœur bien-aimée [illegible] un lien [illegible]. Nous nous rapprochâmes l'un de l'autre [illegible] mulers qui, menacés par un [illegible] se [illegible] leur faiblesse.

L'au[illegible] pourtant [illegible] pourquoi je la [illegible] [illegible] de justice [illegible]

M. Mar[illegible]

— [illegible] par le passé, on a comme moi enchaîné l'avenir, et qui le sait mieux que vous, madame? Il faut se rattacher à ce peu qui nous reste, il faut lier notre âme aux ailes brisées de la mémoire, et vivre à reculons, si je puis m'exprimer ainsi... Mais j'oublie que je parle à des âmes trop jeunes pour connaître le prix des souvenirs, à deux enfants dont les yeux sont à peine ouverts à l'espérance, et pour qui [illegible]

— Vous oubliez, monsieur, interrompit Hélène avec un [illegible] l'un de ces enfants a trop légitimement acquis le triste privilége de vous comprendre.

— Vous vous méprenez, belle dame, répliqua le médecin [illegible] sais qu'une précoce expérience n'a pas prise sur tous les [illegible] j'ose présumer que chez l'enfant dont nous parlons elle ne [illegible] point contre l'appât séducteur d'une félicité prochaine.

— Puissiez-vous présumer juste, monsieur, et puisse l'autre enfant avoir de cette félicité la meilleure part!

— Et puissent tous les deux, madame, n'être avertis jamais [illegible] dépens par la vieille conseillère dont j'ai trop tôt écouté les conseils! Puissent-ils du moins ne les entendre qu'après une longue suite de ces jours fortunés dont la mémoire est mon dernier refuge!

— Les malheureux!... murmura M. Martial, sans que cette exclamation parut volontaire.

— Excusez-moi, Messieurs, dit vivement Hélène. On vient me réclamer pour la danse. Marie, suivez-moi.

Ces trois derniers mots furent glissés bien bas à mon oreille, mais d'une voix si troublée qu'ils me firent relever avec une précipitation maladroite. M. Martial s'en aperçut, et ses yeux noirs me [illegible] si longtemps que je me sentis rougir. [illegible] d'Hélène, qui dansa toute la matinée avec distraction et sans m'adresser la parole une seule fois. Elle me regarda souvent [illegible] et sembla délivrée tout-à-coup d'un fardeau insupportable quand l'aurore eut chassé les derniers danseurs. Alors elle [illegible] son père, congédia ses femmes, excepté Marguerite, [illegible] m'entraîna jusqu'à son appartement. Elle [illegible] gresse; puis, restant avec moi sur le pas de la porte, elle me dit en tremblant:

— Marie, dis-moi que tu m'aimes.

— Plus que Dieu! répondis-je en vrai séminariste.

Un baiser brûlant me ferma la bouche.

— Oublie que ta vie est à Dieu, reprit Hélène.

— Ma vie est à vous, répliquai-je avec ardeur.

— Merci, mon idole, enfant bien aimé, merci! Je m'explique[illegible] [illegible] quelque temps.

On croira sans peine que Mme Gaillard, en ce moment, était bien loin de ma pensée.

[illegible]

[illegible] pour [illegible] je voudrais pouvoir dire qu'après une nuit si tumultueuse, l'ancien [illegible]

(1) Voir les numéros des 23, 26, 27, 28, 29, 30, 31 décembre et 1er janvier.

Des explications avaient en effet été demandées à M. de Girardin par M. de Morny; mais ces explications se sont heureusement terminées par une déclaration signée des quatre témoins, et qui ne devra paraître que demain dans le *Journal des Débats* et dans la *Presse*.

Les témoins de M. le comte de Morny étaient : MM. le maréchal Bugeaud, le marquis de Lavalette.

Les témoins de M. Emile de Girardin étaient : MM. le lieutenant-général de Préval, Léon de Maleville.

Les quatre témoins s'étaient réunis ce matin, à onze heures, chez M. le général Préval.

Après un débat qui a duré plus de deux heures, les quatre témoins sont tombés d'accord sur une rédaction, en déclarant qu'ils se retireraient tous les quatre si elle n'était pas acceptée sans y changer un seul mot, soit par l'une, soit par l'autre partie.

La question posée en ces termes, MM. de Morny et Emile de Girardin n'ont eu qu'à adhérer.

Nous ignorons les termes de l'arrangement, mais il est inconcevable qu'à notre époque on fasse intervenir des épées et des pistolets dans une discussion toute politique engagée entre deux journaux. La liberté de la presse est incompatible avec de tels procédés; nul homme de sens n'admettra qu'on puisse se dispenser d'une réfutation par un meurtre. Si M. de Girardin, qui exerce en ce moment comme directeur d'un journal puissant une influence des plus utiles, avait consenti à se rendre sur le terrain à l'appel de M. de Morny, au lieu de montrer du courage, il eût commis une impardonnable faiblesse.

Le Sel et la Poste.

Du projet de loi en deux parties présenté hier à la Chambre sur le sel et la poste, nous ne pouvons qu'approuver en principe la première partie, qui adopte le système de la mise en régie du sel, amplement développé l'année dernière dans ce journal. — Toutefois, dès à présent, nous signalons l'insuffisance de la réduction proposée, qui de trente francs réduit le droit fiscal à vingt francs.

Cette mesure n'aurait tout son effet qu'en permettant une immense consommation de sel. Or, si le droit fiscal est encore près de trois fois la valeur *marchande* du produit, c'est évidemment manquer le but en partie, et, après le magnifique exemple donné par l'Angleterre, c'est s'obstiner d'une manière fâcheuse à méconnaître le plus certain des résultats observés par l'Economisme, le développement, pour ainsi dire, indéfini de la consommation de toutes denrées déchargées des surtaxes factices que leur imposent les lois, ou quelques circonstances exceptionnelles. Pour l'agriculture notamment, le sel demande une forte réduction, afin que l'on ne soit pas obligé de recourir à ces risibles expédients de dénaturation du sel, qui n'ont jamais abouti qu'à des ordonnances aussi inexécutables que ridicules.

Aussi croyons-nous que la mise en avant du projet de régie n'est qu'une déception et servira seulement à défrayer quelques phrases banales en faveur des bonnes intentions du gouvernement. Néanmoins, comme le système de régie du sel n'est pas encore suffisamment apprécié, nous consacrerons quelques colonnes à un nouvel examen de cette question.

Quant à la seconde partie du projet de loi, celle sur les postes, nous en rejetons complétement le principe, qui est le maintien des zônes. Un seul système juste et rationnel est celui de la taxe uniforme. Aussi est-il encore plus évident que le ministère, en présentant ces idées surannées sur les réformes postales, n'a d'autre but que de faire ajourner toute réforme réelle, ainsi, au surplus, que l'indique assez naïvement le premier article, qui rejette au

On ne s'est guère occupé que du paragraphe relatif aux banquets réformistes. M. Bugeaud s'est plaint vivement que des députés de l'opposition aient assisté à ces réunions, et il a soutenu qu'il est inconstitutionnel de ne pas crier *Vive le roi !* aux séances royales. M. Desmousseaux de Givré a dit que le gouvernement, en se montrant si hostile aux banquets, rappelait les allures du gouvernement de Charles X.

Les commissaires nommés sont MM. de Bussières (Marne), Muret de Bort, Plougoulm, Vitet, Cousure, Saglio, d'Angeville, d'Haussonville et d'Haubersaert.

Le Libre Echange et l'Ecole sociétaire.

Le journal le *Libre échange* a publié, dans un de ses derniers numéros, l'article suivant à l'adresse de la *Démocratie* :

AVIS CHARITABLE A LA *DÉMOCRATIE PACIFIQUE*.

Parmi les membres de la coalition qui s'est momentanément formée en France contre la liberté du commerce, nous avons toujours été surpris de rencontrer les disciples de Fourier, parce qu'ils font profession d'être les amis ardents de l'harmonie parmi les nations, les promoteurs de l'association des efforts entre les Etats, les défenseurs de l'unité du monde, et qu'à ce titre la liberté des échanges doit leur plaire. Comment se fait-il qu'ils ne manquent pas une occasion de la dénigrer, précisément depuis que c'est une question posée par les évènements, depuis que la plupart des gouvernements s'en occupent d'une manière sérieuse, au moins pour l'étudier. Nous leur mettons sous les yeux aujourd'hui un extrait d'une brochure de l'homme qu'ils avouent comme leur chef, M. Considerant. On a rarement écrit des choses plus fortes, plus pressantes contre le système actuel des douanes. Comment ne sentent-ils pas que leur honneur et leur devoir est de soutenir ce qu'ils ont si bien recommandé eux-mêmes ? Doit-on rougir pour avoir exprimé d'aussi bons sentiments que ceux dont cette brochure est remplie ? Cette brochure fut publiée en 1840 par M. Considerant, sous le titre : *De la Politique générale et du rôle de la France en Europe*.

Le chapitre qui y est consacré aux relations commerciales des Etats est un des principaux et un des plus longs. Nous ne pouvons donc le citer en entier, mais l'extrait que nous en donnons en contient toute la pensée. Et nous croyons devoir avertir le lecteur que nous avons reproduit les paroles de M. Considerant en soulignant exactement de la même manière ce qu'il avait souligné lui-même.

Quelles erreurs puériles et funestes ne s'abritent encore pas, à l'heure qu'il est, sous l'aile des systèmes fiscaux dits *protecteurs*, au nom desquels les Etats, toujours environnés des vieilles barrières féodales, maintiennent entre eux la permanence de la guerre industrielle! Cette question se lie trop intimement à notre sujet pour que nous puissions nous dispenser d'y donner un coup d'œil.

Une nation est une unité. Voilà le principe, absolu, despotique, qui s'impose à l'étude des faits de l'économie politique ou des intérêts industriels et commerciaux d'une nation. Si l'on ne subordonne pas tous les calculs à ce principe, si l'on ne rapporte pas toutes les études de détail à ce chef, les analyses partielles auront beau être excellentes, elles ne formeront qu'un inextricable chaos, un amas incohérent de contradictions, au lieu de composer un sens général, un ensemble synthétique, un système. C'est ainsi que cent musiciens exécutant parfaitement leur partie chacun ne produiront qu'une affreuse cacophonie, s'ils ne se rallient pas à la baguette du chef d'orchestre, au *principe de l'unité du concert*.

. . . .

Si la raison d'unité était posée, comme cela doit être, de manière à exercer sur la question une domination absolue, elle y jetterait la plus

rivera à livrer ses produits au prix du marché étranger, augmenté des frais de transport et des bénéfices intermédiaires, cette industrie, quand elle est protégée par un tarif, coûte à la nation :

1° La différence entre le prix élevé auquel le tarif tient le produit, et le prix inférieur auquel la fabrication étrangère le livrerait aux consommateurs nationaux ;

2° La différence entre le produit des capitaux, des bras et de l'activité, absorbés par cette industrie, et le produit de ces mêmes éléments engagés dans une branche placée sur le sol national dans de meilleures conditions naturelles;

3° Les privations que le haut prix du produit fait éprouver à tous les consommateurs qui n'y peuvent atteindre;

4° Le préjudice porté au commerce intérieur par la restriction des affaires, conséquence forcée de l'élévation du prix;

5° Le préjudice porté à l'industrie des transports extérieurs, surtout à la marine marchande, laquelle serait anéantie si le système protecteur atteignait parfaitement son but, c'est-à-dire si la nation n'avait aucun produit à recevoir du dehors ;

6° Le préjudice *directement* porté, dans la plupart des cas, à une ou à plusieurs branches d'industrie, par le tarif qui en protège une autre ;

7° Le préjudice immense que le système dit protecteur, en provoquant de la part des autres nations une *réciprocité de prohibitions et de taxes*, porte à l'ensemble des industries vraiment nationales, aux sources naturelles de la richesse du pays, dignes de tout l'intérêt de l'Etat, précisément parce qu'elles n'ont pas besoin d'une protection ruineuse pour couler avec abondance. (Chose incroyable que les industries vigoureuses soient toutes immolées aux industries débiles, rachitiques ou parasites !)

Enfin, et pivotalement (terme de l'Ecole) :

On reconnaîtrait que l'exercice de la protection, par la méthode des prohibitions ou des droits d'entrée, *tend à endormir le progrès industriel*, et coûte en outre à l'unité nationale :

1° En *positif*, le budget énorme payé par la nation pour l'entretien de cette improductive armée des douanes, qui se développe sur trois rangs de profondeur tout le long de nos frontières et de nos côtes ;

2° En *négatif*, la valeur (au moins égale à celle du budget) qui serait créée par l'activité des membres de cette armée, s'ils étaient engagés dans des industries *productives*.

Mais ce qui domine la question de plus haut encore, c'est l'immense intérêt qu'a la France, en sa qualité de nation intelligente, industrieuse, et à laquelle la paix importe souverainement, de donner à l'Europe l'exemple du *renversement des barrières* qui séparent les peuples, de développer entre ceux-ci la mutualité et la solidarité, de créer enfin à chacun d'eux un tel besoin de tous les autres, que l'*état de guerre devienne intolérable* sur le continent civilisé.

MAIS POURTANT il est des branches de production qui, déjà florissantes en d'autres pays et pouvant le devenir en France, ont *absolument besoin de* PROTECTION pour y prendre racine.

Eh bien ! que l'Etat les protège DIRECTEMENT ; qu'il les fasse étudier à l'étranger par des industriels habiles ou par ses propres ingénieurs ; qu'il distribue à ces industries des secours ; qu'il leur alloue des primes d'encouragement ! Est-il de l'intérêt national que telle industrie, à un titre quelconque, s'établisse sur le sol national ? — Que l'Etat concoure aux frais d'établissement, rien n'est plus convenable ; car c'est aux nations surtout qu'il appartient de semer pour recueillir.

Secourez donc *directement* celles de vos jeunes industries qui ont de la santé et de l'avenir ; mais gardez-vous bien d'empêcher la concurrence étrangère de les stimuler sans cesse sur le marché intérieur ! Gardez-vous de les protéger par un système *ruineux pour la nation* et qui les assoupit plus qu'il ne les fortifie !

Les mêmes principes s'appliquent aux industries qui sont indispensables à la nation en temps de guerre, et qui périraient faute de protection en temps de paix ; car, s'il convient de travailler à détruire la guerre, il ne faut pas s'exposer à être détruit par elle.

De toutes ces considérations immédiatement déduites du principe de l'*unité de la nation*, il sort donc un système très net, très déterminé, qui se formule en ces mots :

PROTECTION DIRECTE ; *abolition du vieux système, du système*

---

sita pas mes paupières. Mais la vérité commande, avouons sans détour. Je dormis douze heures de suite aussi profondément que si un volume de tragédies eût protégé mon sommeil. Je n'oserai pas même affirmer que je rêvais de mes succès, de mes inquiétudes, ni de mes amours. Nul songe que je me rappelle ne vint troubler le calme réparateur dont j'avais besoin. Mes forces intellectuelles se reposèrent donc avec mes forces corporelles ; mais, au réveil, ma première pensée, mon premier regard, tombèrent ensemble sur Hélène.

Je la vis assise auprès de moi dans une de ces attitudes nonchalantes qui seyaient si bien à sa beauté créole. J'ouvris mes bras en l'appelant. Sans imiter ma tendre pétulance, elle se leva tranquillement et vint déposer sur mon front un paisible baiser en prononçant ces mots :

— Bonjour, mon frère.

Un tel abord me déconcerta. L'expression de ma joie expira sur mes lèvres et je ne pus répondre.

— Etes-vous délassé ? ajouta-t-elle sans tenir compte de mon douloureux étonnement. Comme je restais encore muet.

— Nous craignons, mon père et moi, reprit-elle, que tant de fatigue n'ait pour vous des suites graves.

— Veuillez donc confirmer ou dissiper nos craintes. Comment vous trouvez-vous ?

— Bien, madame, lui dis-je enfin. Mais j'espère ne vous avoir donné aucun sujet de mécontentement ?

— Aucun, mon cher Marie ; pourquoi cette question ?

— Pourquoi ce cruel accueil, Hélène, après l'adieu si différent que vous daignâtes m'accorder il y a quelques heures ?

— Suis-je donc cruelle, comme vous le dites, mon ami ? et ne vous montrai-je pas l'affection qu'on doit à son frère ?

— Je ne dis point cela, madame ; cependant vous semblâtes me promettre en me quittant une explication plus confiante.

— Vous ai-je, en effet, promis une explication, cher frère ? Je l'ai complétement oublié. Ainsi ne m'en veuillez pas : j'étais si accablée de ce bal que ma tête s'en ressentait. Il me sera sans doute échappé quelque folie que vous aurez prise à la lettre.

— Oh ! vous n'étiez point folle, ma sœur chérie, puisque vous étiez plus tendre avec moi qu'aujourd'hui. Vous aviez quelque peine secrète et vous deviez me la confier. Je réclame cette confidence, Hélène. Vos douleurs me sont plus précieuses que vos jouissances : car celles-ci je n'ai pas besoin de vous en consoler. Qu'aviez vous donc ? vous me le direz si vous m'aimez encore. Hélas ! peut-être vous ne m'aimez déjà plus !

— Enfant, je vous chéris de toute mon âme. Cependant, je vous conjure d'oublier une tristesse passagère que j'ai moi-même oubliée. En vérité, je ne m'en souviens plus.

— Pourquoi chercher à m'abuser ainsi ? Vous n'avez rien oublié, car vous avez pleuré, je le vois, et tenez, les larmes vous gagnent encore. Oh ! parlez, Hélène. C'est trop me faire souffrir.

— Eh bien ! oui, je l'avoue, une secrète douleur séjourne au fond de mon âme. Vous la saurez un jour, et vous seul pourrez l'adoucir.

Mais il n'est pas temps que vous la connaissiez encore. Plaignez-moi patiemment si je vous suis chère, et ne m'interrogez pas que je ne vous aie dit : Marie, il est temps !

A ces mots elle serra mes mains dans les siennes et sortit sans vouloir m'écouter. J'eus la faiblesse de ne pas la retenir, et je me repentis de mon peu de volonté aussitôt qu'il fût trop tard.

Ganimède entra pour me donner ses soins. M. Gaillard l'avait attaché spécialement à mon service. Il était de mon âge, leste, robuste et beau garçon, qualités sans doute auxquelles il devait son sobriquet païen, car son patron véritable était saint Jean, et son deuxième parrain, le mythologique Nabab avait jugé à propos de le baptiser Ganimède en lui assignant les fonctions qu'il occupait à table avant mon arrivée.

— Monsieur, me dit Jean Ganimède en me présentant mes habits, monsieur a-t-il l'intention de faire un tour à cheval avant dîner ?

— J'attendrai, lui répondis-je, pour prendre publiquement cet exercice, que je sache tenir une bride. Jusque-là, je respecterai un quadrupède que j'ai appris naguère à n'aborder qu'avec prudence.

— Je n'aurai donc pas l'honneur de seller *Pégase* de si tôt. Car monsieur le père de monsieur a dit que Pégase ne serait monté que par monsieur ; et j'en suis bien aise pour monsieur, vu que Pégase est un joli animal pour monsieur, et qu'il n'y aura personne qui pourra l'abîmer à monsieur.

— Ganimède ?

— Plaît-il, monsieur ?

— Vous m'obligerez de ne pas dire *monsieur* à chaque parole.

— Si cela déplaît à monsieur, je tâcherai de m'en défaire, vu que je serais contrarié de déplaire à monsieur.

— En vérité, Ganimède, vous auriez déjà quelque affection pour moi ?

— Oh ! je ne dis pas cela, monsieur ; mais je ne sais comment ça se fait, dès que j'ai vu monsieur, j'ai dit que j'aimerais bien un maître comme monsieur.

— Je vous en remercie, Ganimède. Soyons donc bons amis, et souvenez-vous de l'observation que je vous ai faite.

— Monsieur peut croire que je n'y manquerai pas.

— Dites-moi, est-ce bien M. Gaillard et Mme de Miran que j'aperçois sous la grande charmille ?

— Monsieur ne se trompe pas, c'est bien M. le père de monsieur et Mme la sœur de monsieur qui se promènent au jardin. Irai-je les prévenir que monsieur va descendre ?

— C'est inutile ; comme je suis habillé, je vais les prévenir moi-même.

En effet, je descendis et fis quelques tours de jardin au milieu de ma nouvelle famille. L'homme universel ne laissa pas échapper l'occasion de me donner une leçon de botanique aussi utile que sa leçon d'écarté, sa leçon de danse et ses remèdes.

Il commença par m'apprendre que les pêches, à proprement *parler*, étaient des roses ; puis, passant aux légumineuses, je l'entendis avec stupeur en rayer le chou et y classer l'acacia, sous prétexte que ce dernier porte des gousses et que l'autre n'en porte pas.

Sur ces entrefaites, arriva Ganimède au pas de course, et, m'appelant à pleine voix :

— Monsieur ! monsieur !

— Quel démon possède ton groom ! s'écria le professeur interrompu. Qu'a-t-il à venir nous déranger en beuglant comme un orgue ?

— Oh ! monsieur, bonne nouvelle ! dit sur le même ton le bruyant messager. Monsieur le curé de monsieur vient d'arriver entre deux gendarmes. Il dit qu'il veut voir monsieur tout de suite. Il aime monsieur que c'est un plaisir, quoi !

— Dites-vous que l'abbé Brantôme est ici ? demandai-je à Ganimède qui reprenait haleine.

— Oh ! ça doit bien être comme ça qu'il s'appelle, pauvre brave curé. Il est si laid et il aime tant monsieur !

— Allons, vite, où est-il ? conduisez-moi vers lui.

— Par ici, monsieur, par ici. Mais si monsieur va devant, je ne peux pas le conduire.

J'atteignis la porte du jardin en même temps que Brantôme et je tombai dans ses bras. Nous étions l'un et l'autre suffoqués par notre émotion. Le vieillard parla le premier en versant des larmes :

— Marie ! mon petit Marie ! mon enfant ! mon petit ami ! cher petit ! je vous retrouve donc enfin ! Etes-vous rendu à votre vieux confesseur ? est-ce vous que j'embrasse ? vous que j'ai tant pleuré ! vous, de qui je disais : Dieu me l'avait donné, Dieu me l'a ôté ! sans avoir la force d'ajouter : Que son saint nom soit béni ! Et Dieu me réservait cette joie, de vous serrer dans mes bras avant que je meure ! Ah ! maintenant que son saint nom soit béni ! Un pauvre pécheur tel que moi était donc assez cher à son divin Maître pour obtenir cette dernière faveur ! O mon âme ! élevez-vous à Dieu et remerciez-le d'une vie mortelle qu'il a comblée de ses dons ! O mon âme ! vous pouvez rentrer au sein du Créateur, à présent que vous avez épuisé la coupe de sa munificence : *Nunc dimittis servum tuum, domine, secundum verbum tuum in pace.*

— C'est vous ! c'est moi ! répétais je continuellement sans pouvoir dire un mot de plus. Tous les yeux étaient humides. Le nabab vint presser la main de Brantôme en me disant avec une expression triomphante :

— Je te le disais bien qu'on te le retrouverait, ton ami. Le fait est que le bonhomme vaut son pesant d'or. Mais allons dîner, nous finirons de nous reconnaître à table. Venez, monsieur l'abbé, je vous conterai, en mangeant, une histoire qui vous fera rire. Assez pleuré pour le moment.

En effet, mon père fit au bon prêtre un ample détail de mon aventure, souvent interrompu par les exclamations de l'auditeur. A mon tour j'interrogeai Brantôme, qui prit la parole en ces termes :

(*La suite à demain.*)

JULES DE CAUDIN.

[illegible] tique française.

(*De la Politique générale*, etc. Pages 79 et suivantes.)

Laissons à part la définition de ce que M. Considerant appelle la protection *directe*; écartons la question des indemnités, sur laquelle on pourrait s'entendre; car M. Considerant ne peut vouloir qu'on indemnise les paresseux et les ignorants. Le régime actuel des douanes est donc déclaré *anti-social*, *impolitique*, *ruineux* et *vexatoire*. L'abolition de ce régime fait partie de ce qui, selon le chef des phalanstériens, doit être l'*âme de la politique française*. On a donc lieu d'être surpris de voir M. Considerant ainsi que ses amis se ranger *de fait* parmi les défenseurs de ce régime; car, toutes les fois qu'ils parlent de la liberté des échanges, n'est-ce pas pour la combattre ou la travestir? Comment des hommes intelligents peuvent-ils ainsi briser un de leurs plus beaux titres?

Nous ignorons quels peuvent être nos torts envers les phalanstériens. C'est peut-être que nous ne croyons pas à la venue prochaine des *anti-lions* et des *anti-requins*, que nous n'admirons pas la *papillonne*, et que nous espérons peu de voir la mer se changer en *limonade*, quoique leur maître l'ait promis. Mais nous ne leur avons jamais fait la guerre pour ces bizarreries. Nous leur accorderons même que ce sont des mythes respectables, s'ils veulent bien se ressouvenir des bonnes choses qu'ils ont écrites, de la pensée d'union et d'harmonie qui est le fond de leur système, du rôle que, par une généreuse inspiration, ils ont conçu pour notre patrie.

Le remarquable écrit de M. Considerant à la main, nous demandons à la *Démocratie pacifique* de s'expliquer sur une réforme du tarif des douanes qui lèverait les prohibitions absolues, laisserait entrer en franchise les subsistances, la houille et diverses matières du même ordre, et réduirait tous les droits de manière à ce qu'aucun ne dépassât 20 p. 0|0, taux auquel il n'est pas un filateur intelligent, pas un maître de forges industrieux qui ne fût assuré de vivre? Que serait-ce, pour reprendre leurs expressions, que l'application MESURÉE, SAGE et PROGRESSIVE d'un principe par eux proclamé avec enthousiasme? Que la *Démocratie pacifique* s'explique sans ambages. Mais, si elle combat cette proposition, qu'elle y prenne garde! Que répondrait-elle si on lui disait alors qu'elle est une coterie intolérante et exclusive, qu'elle a peur de ses propres pensées dès qu'elle les aperçoit sous la plume d'autrui?

En réponse à l'article qui précède, M. Victor Considerant a adressé à M. F. Bastiat, rédacteur en chef du *Libre-Echange*, la lettre suivante:

Monsieur,

Voulez-vous me permettre de répondre quelques mots à l'*avis charitable à la Démocratie pacifique*, que vous avez inséré dans votre numéro du 12 décembre 1847.

« Nous avons toujours été surpris, dit en débutant l'auteur, de » rencontrer les disciples de Fourier parmi les membres de la coa» lition qui s'est formée en France contre la liberté du commerce. »

Quelques lignes plus loin, l'auteur cite un fragment d'une brochure que j'ai publiée en 1840, et il veut bien en faire précéder la reproduction des mots suivants: « On a rarement écrit des choses » plus fortes, plus pressantes, contre le système actuel des doua» nes. » Après la citation, il ajoute: « Laissons à part la défini» tion de ce que M. Considerant appelle la protection *directe*... Le » régime des douanes est donc déclaré *anti social*, *impolitique*, » *ruineux* et *vexatoire*. L'abolition de ce régime fait partie de ce » qui, selon le chef des phalanstériens, doit être l'*âme de la po» litique française*. On a donc lieu d'être surpris de voir M. Con» siderant et ses amis se ranger *de fait* parmi les défenseurs de » ce régime: car, toutes les fois qu'ils parlent de la liberté des » échanges, n'est-ce pas pour la combattre ou la travestir? Com» ment des hommes intelligents peuvent-ils ainsi briser un de » leurs plus beaux titres? etc. »

Permettez-moi, Monsieur, de vous faire observer que la personne charitable qui voudrait nous tirer de l'abîme de contradiction où elle nous croit tombés, est tombée elle-même dans une méprise étrange. Son erreur vient d'une confusion que j'ai vraiment peine à m'expliquer.

Il y a, Monsieur, trois choses: la question de la *protection*, celle des *douanes* et celle de la *liberté des échanges*.

Dans le passage cité de ma brochure, je montre de mon mieux la nécessité d'un *système de protection*, et j'indique à quelles conditions, à mon sens, ce système peut être bon. Je cherche à prouver que le système *douanier* est un détestable procédé de protection; j'expose enfin un système de protection *directe* qui remplacerait très avantageusement, suivant moi, *celui des douanes*. Ce système, dont l'auteur de l'*avis charitable* « laisse à part la définition », tout en protégeant les industries qui, toujours suivant moi, doivent être protégées, satisfait à toutes les conditions de la *liberté des échanges*, puisqu'il enlève toute entrave à l'introduction des produits étrangers.

Nous reconnaissons donc:

1° La nécessité de protéger le développement de beaucoup d'industries nationales que la concurrence étrangère arrêterait dans leur marche ou tuerait net (1);

2° La barbarie du système douanier au moyen duquel cette protection s'exécute aujourd'hui;

3° L'excellence du système qui protégerait efficacement les industries [illegible], sans arrêter par des entraves douanières les produits étrangers à la frontière.

Vous, Monsieur, vous ne voulez pas de protection et vous ne vous élevez pas contre le système douanier. Vous acceptez les douanes; seulement vous voulez qu'elles fonctionnent comme instrument fiscal jusqu'à 20 0|0, mais non comme instrument protecteur. Nous, nous voulons la protection, mais nous ne la voulons pas par les douanes.

Tant que [illegible] n'entrera pas dans le système de la protection *directe*, nous [illegible] la douane en vue de la protection [illegible] exercée. Dès qu'on protégera directement avec une efficacité suffisante, nous demandons la [illegible] des douanes [illegible]

---

(1) Et non « dans leur marche au travail net » comme l'a imprimé par erreur le *Libre-Echange*.

tant qu'elles font de la protection au-dessous de 20 0|0, vous les maintenez pour faire des revenus au trésor.

En résumé, nous sommes plus *libre-échangistes* que vous, puisque nous ne voulons pas même de la douane pour cause de fiscalité; nous sommes en même temps *protectionnistes*. Vous, Monsieur, et vos amis, vous êtes purement et simplement *anti-protectionnistes*.

Les choses ainsi rétablies dans leur sincérité, vous reconnaîtrez, je l'espère, Monsieur, que, si nous ne sommes pas d'accord avec vous, nous avons du moins été toujours parfaitement d'accord avec nous-mêmes.

Agréez, etc.

V. CONSIDERANT.

Les représentants des arrondissements de la rive gauche, maires, membres du conseil municipal, colonels des légions et députés, se sont rendus hier chez M. le ministre des travaux publics pour lui remettre une pétition qui s'était rapidement couverte de deux mille signatures et qui demandait l'ajournement de l'adjudication du raccordement du chemin de la rive gauche avec celui de la rive droite.

L'ajournement, bien autrement important et urgent de l'adjudication du raccordement avec le chemin de Chartres à Versailles, fixée au 19 novembre, avait été accordé par M. le ministre aux sollicitations de la compagnie de la rive droite. La demande de deux mille citoyens, présentée par leurs représentants officiels, conforme aux intérêts publics, sanctionnée par trois délibérations unanimes du conseil municipal de Paris, et des délibérations non moins pressantes du conseil municipal de Versailles, etc., n'a pas eu la même faveur. M. le ministre a annoncé qu'il passerait outre.

L'obscur journal que nous avons récemment cité d'après l'*Emancipation de Toulouse*, et qui parle de Fourier dans un langage si bien choisi, s'étonne fort de ne pas nous voir admirer son esprit et sa bonne éducation. Aussi revient-il à la charge contre les *pourceaux de Fourier* qu'il appelle aussi *démocrasseux* et *démocrotteurs*. Nous remercions le rédacteur qui veut bien nous adresser l'article où nous sommes attaqués avec tant de finesse et de bon goût; mais, pour que nous puissions utiliser son présent, il aurait dû y joindre une paire de pincettes.

Evénements de Palencia. — Un débat sans conclusion décisive a eu lieu à la Chambre des députés à Madrid sur les élections de Palencia. On sait que des assassins, sortis des prisons, ont attaqué plusieurs électeurs, non dans un lieu retiré, dans une taverne, mais dans la Calle-Mayor. Un grand nombre de citoyens, indignés de ces excès, les ont dénoncés à l'autorité, et ont demandé que les coupables fussent punis. A une heure avancée, de la nuit, le député Ovejero fut assailli; un individu qui était accouru pour le défendre reçut un coup de poignard, et un autre fut blessé mortellement.

Quelle que soit la gravité de ces faits, la Chambre ne leur a point reconnu de caractère politique, et l'incident n'a pas eu de suite.

MEXIQUE. — On a reçu des nouvelles du Mexique. Elles semblent plus favorables en ce qui concerne la conclusion de la paix. Le gouvernement de Queretaro a enfin, mais trop tard, nommé des commissaires pour traiter de la paix avec M. Trist, car les pouvoirs de M. Trist ont été révoqués par le cabinet de Washington. Il faudra, par conséquent, que les commissaires nommés par le congrès de Queretaro se rendent à Washington, s'ils veulent traiter sérieusement de la paix. Les commissaires nommés par le congrès de Queretaro sont MM. Couto, Cuevas, Atristain et Rinion, appartenant au parti de la paix.

Les Mexicains commencent à se repentir de n'avoir pas accepté les propositions que leur avait faites M. Trist de la part du gouvernement des Etats-Unis.

L'armée américaine était répartie de la manière suivante: 6 000 hommes à Mexico, sous le commandement du général Scott; 5 000 à Puebla, commandants le général Lane et le colonel Child; 800 à Perote; 4 000 à Salapa et campés à Sedoso sous les ordres des généraux Cushing et Marshale; 1 200 à Puente Nanmal; 5 000 sont allés à Mexico avec le colonel Buder et le train sous les ordres du colonel Johnson; 4 000 à Vera-Cruz et à Ulloa.

L'ordre du gouvernement des Etats-Unis, de faire payer au gouvernement Mexicain les frais de la guerre, ou du moins une partie de ces frais, va être mis à exécution, d'après un arrêté du major général Scott en date du 25 novembre.

Chambre des Députés.

ADDITION A LA SÉANCE DU 3 JANVIER 1848.

Voici le texte du projet de loi présenté par M. le ministre des finances sur le sel et la poste aux lettres:

Article premier. A partir du 1er janvier 1850, la vente en gros du sel sera attribuée exclusivement à l'Etat, sauf les exceptions ci-après; elle sera confiée à la régie des contributions indirectes.

Art. 2. Aucune vente en gros ne sera inférieure à 100 kilog.

Le sel sera livré par la régie au prix uniforme de 27 centimes le kilog.

Le prix de revente en détail du sel ne pourra excéder 30 cent. le kilog.

Les débitants de sel devront être pourvus de patentes. Ils seront soumis à la surveillance des employés des contributions indirectes.

Art. 3. A partir du 1er janvier 1850, il ne sera plus perçu de droits d'octroi sur le sel.

Art. 4. La régie des contributions indirectes établira des entrepôts de sel dans tous les chefs-lieux d'arrondissement. Elle pourra en outre en établir dans les autres localités où ils seront jugés nécessaires.

Les sels seront distribués dans ces entrepôts de manière à conserver aux produits de chaque zone du royaume l'étendue du territoire à la consommation [illegible] ils [illegible] actuellement.

[illegible] cet effet, une ordonnance royale portant règlement d'administration publique déterminera les zones d'approvisionnement afférentes aux salins de l'ouest, à ceux du nord et aux salines de l'est et du sud-ouest. Ces zones pourront être ultérieurement modifiées, selon les variations qui surviendront dans la production.

Les sels achetés dans les entrepôts de la régie ou chez les débitants pourront être librement exportés d'une zone dans l'autre.

Art. 5. Chaque année, au mois de novembre, à partir de 1849, et après une enquête dont les formes seront déterminées par un règlement d'administration publique, une ordonnance royale, sur le rapport [illegible] de l'agriculture et du commerce et du ministre des finances, [illegible] quel la régie paiera [illegible] aux producteurs de sel [illegible] chandise [illegible] les divers points de livraison, et [illegible] concurrence des quantités qui seront indiquées [illegible] annexé à la présente ordonnance. Ce prix, dans aucun cas [illegible] des lieux de production, par 100 kil., savoir:

Pour le sel brut des marais salants de l'ouest, à	[illegible]	[illegible]
Pour le sel brut des marais salants de la Méditerranée, à	1	40
Pour le sel brut indigène, à	2	50
Pour le sel gemme, à	1	[illegible]

[illegible] à la moyenne des ventes de chaque établissement, pendant les trois années précédentes.

Les soumissions pour les nouveaux établissements seront réglées pendant les trois premières années, à l'égard des marais salants, sur leur étendue, et à l'égard des salines, sur la mesure de l'exploitation et sur l'importance des moyens de production.

Art. 7. Une ordonnance royale, délibérée en conseil d'Etat, déterminera les conditions et les formalités relatives à la reprise des sels ayant payé l'impôt ou existant dans les quatre entrepôts intérieurs de douane, à la fin de l'année 1849.

Art. 8. Il est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1849, un crédit de 12 millions pour subvenir aux frais d'approvisionnement du nouveau service de régie.

Art. 9. Le compte de la régie du sel sera soumis annuellement aux Chambres.

Art. 10. La vente et l'achat des sels destinés à l'exportation à la salaison des produits des pêches maritimes de toute sorte et aux exploitations agricoles et manufacturières, continuent à s'effectuer librement et conformément aux lois et règlements en vigueur.

A cet effet, les entrepôts marchands institués en vertu de l'article 14 du décret du 11 juin 1806 et des autres lois subséquentes sont maintenus.

Seront seuls supprimés les entrepôts généraux des sels établis en vertu du même décret dans les villes de Paris, Lyon, Toulouse et Orléans.

Art. 11. Le raffinage des sels et la vente des produits en provenant demeurent libres sous la seule obligation imposée aux raffineurs de faire leurs approvisionnements dans les entrepôts de la régie, qui leur livrera le sel brut au prix indiqué à l'article ci-dessus.

Art. 12. Des ordonnances royales, déterminées en conseil d'Etat, détermineront les conditions auxquelles pourront être autorisés l'enlèvement, le transport et l'emploi moyennant un droit n'excédant pas 10 fr. par kilog. du sel des eaux salées ou de natures salifères, à destination des exploitations agricoles ou manufacturières.

A partir de l'exécution de la présente loi, il sera perçu un droit de 10 fr. par 100 kil. sur le sel destiné à la fabrication de la soude. Ce droit sera dû sur les sels qui se trouveront dans ces établissements au 1er janvier 1850. Toutes les autres dispositions des lois et règlements actuels relatifs aux fabriques de soude demeurent en vigueur.

Les règlements relatifs au crédit et à l'escompte des droits de douane seront applicables aux perceptions qui s'effectueront en vertu du présent article.

Art. 13. Des ordonnances royales régleront provisoirement, à partir de la même époque:

1° La taxe à laquelle devront être assujettis les produits similaires de ceux obtenus de la décomposition du chlorure de sodium dans les fabriques de soude qui seront fabriqués sur les marais salants même, soit par l'emploi des eaux mères, soit par tout autre procédé;

2° Les modifications dont pourront être susceptibles les droits actuellement perçus sur les produits étrangers à base de chlorure de sodium qui seront importés en France;

3° Le remboursement qu'il pourra y avoir lieu d'accorder sous forme de prime à l'exportation des produits énoncés dans les deux paragraphes précédents, et de ceux dont la fabrication ou les préparations exigent l'emploi du chlorure de sodium.

Ces ordonnances seront soumises aux Chambres pour être converties en lois dans les deux premiers mois de 1851.

Art. 14. Les armateurs des navires destinés pour la pêche de la morue auront la faculté de faire leurs approvisionnements soit en sel de France, qui continuera à leur être livré en franchise de tous droits, soit en sel étranger, pour lequel ils seront tenus d'acquitter un droit de douane de 10 centimes par 100 kilogrammes.

Ce droit sera élevé à 2 fr. 40 c. par 100 kilogrammes à l'égard des quantités de sel qui, au lieu d'être importées dans les entrepôts du royaume, seront transportées directement des ports étrangers aux lieux de pêche. Dans ce dernier cas, l'embarquement du sel ne sera permis [illegible] taires qu'en vue des quittances constatant que le droit de 2 fr. [illegible] pour 100 kilogrammes a été payé à la douane du port français d'armement.

L'importation du sel étranger destiné à la pêche de la morue ne pourra s'effectuer que par navires français.

Art. 15. A l'avenir, nulle exploitation de marais salants ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation accordée par ordonnance royale délibérée en conseil d'Etat.

Un règlement d'administration publique déterminera la forme des enquêtes qui devront précéder les autorisations, ainsi que les conditions générales auxquelles seront soumises ces exploitations.

Art. 16. Toute contravention aux dispositions de la présente loi, ainsi qu'à celles des ordonnances qui en règleront l'application et à celles non abrogées des ordonnances et règlements actuellement en vigueur relatifs à la fabrication, à l'enlèvement, au transport, au dépôt, à l'emploi des sels, eaux salées et matières salifères, sera punie des peines prononcées par les articles 10 et 18 de la loi du 17 juin 1840. Toutefois, le double droit sera remplacé par le double du prix de vente du sel en détail, indiqué à l'article 2 ci-dessus.

Toutes les contraventions seront jugées par les tribunaux de police correctionnelle.

Toute importation illicite de sel, eaux salées et matières salifères sera soumise aux dispositions répressives arrêtées par les lois relatives aux marchandises prohibées.

Art. 17. Les dispositions des lois et règlements sur les sels, non contraires à la présente loi, continueront à recevoir leur application.

TITRE II.

De la taxe des lettres et des journaux.

Art. 18. A partir du 1er janvier 1850, la taxe des lettres circulant dans l'intérieur du royaume et de bureau de poste à bureau de poste sera perçue conformément au tarif ci-après:

Pour les lettres simples, jusqu'à 40 kilomètres inclusivement	2	décimes.
Au-dessus de 40 kil. jusqu'à 80.	3	id.
— de 80 kil. jusqu'à 150.	4	id.
— de 150 kil.	5	id.

Art. 19. Il n'est rien changé aux progressions fixées par l'art. 3 de la loi du 15 mars 1827, par rapport à la perception des taxes établies en raison du poids des lettres.

Art. 20. Le port des journaux, gazettes et ouvrages périodiques transportés hors des limites du département où ils auront été publiés, et quelle que soit la distance parcourue dans le royaume, est fixé à 4 centimes pour toute feuille de 72 décimètres carrés et au-dessous.

Ce port sera augmenté de 1 centime pour chaque 18 décimètres carrés ou fraction de 18 décimètres excédants.

Les mêmes feuilles ne paieront que la moitié des prix fixés ci-dessus toutes les fois qu'elles seront destinées pour l'intérieur des départements où elles auront été publiées.

Art. 21. Un supplément qui n'excédera pas 72 décimètres carrés, publié par les journaux et ouvrages périodiques, sera exempt du droit de poste, sous la condition qu'il sera uniquement consacré aux nouvelles politiques, aux débats des Chambres et des tribunaux, à la reproduction ou à la discussion des actes du gouvernement.

Dans le cas où un supplément excéderait le maximum de dimension fixé ci-dessus, l'excédant sera taxé à raison de 1 centime pour chaque 18 décimètres carrés ou fraction de 18 décimètres.

Les suppléments, quel qu'en soit le nombre, publiés au *Moniteur universel*, seront admis en exemption du droit de poste.

Art. 22. Les lois concernant la taxe des lettres, journaux et imprimés de toute nature, continueront à recevoir leur exécution dans toutes celles de leurs dispositions qui ne sont pas contraires à la présente loi.

HISTOIRE [illegible]

Abd-el-Kader.

Abd-el-Kader est né en [illegible], au douar de son père Sidi-Mahi-ed-din, près de Mascara. Une [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

« C'est l'enfant annoncé par les devins. [illegible] lui que nous attendions! »

Zora, cette mère aussi habile qu'enthousiaste, était la seule femme

d'ailleurs les preuves de l'innocence de Mahi-Eddin.

L'enfant discourut aussitôt avec un si grand succès que, sur les recommandations d'Hassan lui-même, le bey de Tunis mit un brick aux ordres du père et du fils pour leur pèlerinage à la Mecque par Alexandrie.

Ce fut dans cette ville, en présence des réformes de Mehemet-Ali et surtout à Bagdad, au pied du tombeau d'un de ses aïeux, marabout célèbre, Mulei-Abd-el-Kader, que le jeune homme conçut la pensée du réveil de la nationalité arabe dans l'Atlas.

Après la chute de la puissance turque, en 1832, l'heure de ce réveil parut sonnée. Mahi-Eddin prêcha la guerre sainte. Son fils, sous les murs d'Oran, dans une attaque contre la garnison française, eut deux chevaux tués sous lui. Peu de temps après il reçut le titre de sultan, se vêtit du bournous violet, et fut salué chef politique et religieux des Bédouins par des acclamations immenses. Abd-el-Kader avait alors vingt cinq ans.

L'affaire de la Macta ne tarda pas à consolider cette élection, où sembla d'abord n'avoir prévalu que le fanatisme. Le premier soin du nouvel émir fut d'organiser son pays sous le triple point de vue militaire, financier et politique. Le maréchal Bugeaud a respecté cette organisation, tout à fait d'accord avec le génie arabe. C'est en visitant les arsenaux d'Alexandrie que le fils de Mahi-Eddin avait conçu l'idée de ressusciter en Arabie les merveilles de l'esprit d'invention si communes dans la vieille Egypte. Il ne serait pas impossible que cette idée fût la cause de sa prédilection pour une retraite sur la terre de Mehemet-Ali.

Chassé successivement de Médéah, de Milianah, de Hamsa, de Tekedempt, son dernier refuge, il laissa toujours, dans ces différentes localités, des traces de ses efforts pour créer parmi les Arabes une industrie manufacturière qui les affranchît de la nécessité de recourir, soit au Maroc, soit à l'Angleterre. Mais la fortune a été constamment plus forte que son génie.

La paix du 30 mai 1837 ne fut pas moins un triomphe pour le jeune émir. Alors son système de résistance était dans tout le développement possible. C'est à cette époque aussi que la personne d'Abd-el-Kader frappa davantage ceux qui l'approchèrent par l'harmonie des vertus guerrières et des qualités ascétiques, double raison du caractère transitoire, mais positif, de son influence au milieu des tribus.

Sur son front élevé siége la méditation religieuse, dans ses yeux doux et sereins la majesté du patriarche; grave au repos et orageux dans l'action, cet homme réunissait les éclairs de la volonté aux larmes de la mélancolie : bizarre contraste de dévotion et de commandement, de force brutale et de tristesse évangélique, auquel des populations également superstitieuses et guerrières ne pouvaient refuser l'hommage de l'admiration comme le droit de la souveraineté.

Exilé dans le Maroc, Abd-el-Kader, malgré sa puissance quasi-détruite, il y a six ans, put encore envahir l'Algérie tout entière.

Il fallut la bataille d'Isly pour que Mulei-Abd-er-Rhaman comprît la décadence rapide de son compétiteur secret : mais le dénouement inattendu du drame de cette existence ne prouve pas que, politiquement parlant, elle soit achevée. L'émir n'a pas quarante ans révolus. Aux yeux de la population arabe, le reflet de sa gloire est plus pur que celui de la renommée d'Ibrahim, et le sol d'Egypte, depuis la statue mystérieusement vocale de Memnon, jusqu'aux inondations providentiellement fertiles du Nil, est accoutumé aux prodiges.

Quoi qu'il arrive, le sultan déchu ne comptera pas moins au nombre de cette demi-douzaine d'hommes si remarquables, produits dans notre époque, dont tout le monde accuse la stérilité, et qui est, au contraire, l'une des plus fertiles de l'histoire des temps modernes en personnalités de haute initiative. (*Débats*.)

— Voici, d'après le *Nouvelliste de Marseille* une version bien différente sur l'origine d'Abd-el-Kader :

« Au moment où la France entière applaudit à la reddition d'Abd-el-Kader, cet implacable ennemi, on n'apprendra pas sans intérêt quelques détails biographiques sur sa personne.

» Abd-el-Kader n'est point né Mahométan : une de ces circonstances si communes avant la prise d'Alger par la France, l'avait fait tomber captif, lui enfant, ainsi que sa famille, au pouvoir d'une embarcation de pirates qui les massacrèrent tous, à l'exception de cet enfant du destin qui devait être un jour l'ennemi mortel des chrétiens. L'ex-émir est né d'une famille d'Espagne établie à Valence. Les collatéraux de cet homme extraordinaire y sont encore établis. Il y compte surtout un oncle avec lequel il paraissait avoir conservé des relations. Il n'est pas difficile d'expliquer comment l'émir enfant a pu être élevé dans la foi musulmane et dans la haine du nom chrétien. Ce fait a été assez commun dans l'histoire.

» Nous tenons ces renseignements d'une source digne de foi. »

— On trouve le passage suivant dans une correspondance d'Oran, qui rend compte de l'arrivée des soldats et de la deïra d'Abd-el Kader sur notre territoire :

« L'agha des réguliers arriva à la tête de cent cinquante cavaliers en très bon ordre devant Nemours (Djemma-Ghazaouat). Cette troupe fut d'abord désarmée : mais, après une courte allocution du général Lamoricière qui se terminait par ces mots : « J'ai admiré la bra-
» voure que vous avez déployée pour défendre la deïra, et ces fusils,
» dont vous vous êtes si bien servis, vous seront rendus ; » elle a repris ses armes. La plupart de ces cavaliers, depuis longtemps au service d'Abd-el-Kader, avaient les larmes aux yeux.

» La deïra est arrivée sur notre territoire, bien massée, et sans avoir été entamée par l'ennemi, qui avait dû cependant faire des efforts inouïs. Elle compte encore 6000 individus environ. »

son voyage est, dit-on, de se procurer des types de caractère anglais. Il fait de laborieuses recherches au milieu de nos cochers de cabriolet et de nos marchandes de poisson, et il étudie plus spécialement le district de Billingsgate. »

— Par le trois-mâts *Industrie*, parti de la rivière des Amazones, le 18 novembre dernier, vient d'arriver au Havre M. L. de Saint-Cricq, qui accompagnait en qualité de dessinateur la malheureuse expédition de M. le comte de Castelnau.

Les collections de plantes, les cartes, plans et dessins que rapporte M. de Saint-Cricq, ont été sauvés par son dévouement et au péril de sa vie, et deviennent d'autant plus précieux aujourd'hui qu'ils sont, par la mort de M. le vicomte d'Osery, et la disparition de M. Wédel, en Bolivie, à peu près les seuls fruits que la France retirera de l'expédition qu'elle avait envoyée dans les régions intérieures de l'Amérique.

M. de Saint-Cricq, gravement malade des suites d'un voyage qui a coûté la vie à plusieurs de ses compagnons, doit séjourner quelques jours dans notre ville pour s'y reposer, avant que de partir pour Paris.

— Le célèbre foreur de puits artésiens, M. Kind, vient de trouver près de Forbach, sur le territoire français, à une profondeur de 120 mètres, le prolongement des couches de houilles de Saarbruck. La sonde a déjà rencontré, sur deux points différents, plusieurs couches fort belles, dont plusieurs ont jusqu'à 2 mètres 40 centimètres d'épaisseur.

MORALE CIVILISÉE. — Aux dernières assises de la Manche, il a été jugé un de ces crimes odieux contre l'enfance qui prouvent combien peu est efficace la protection assurée aux enfants par la famille civilisée.

Un sieur David se rendit un soir avec sa femme chez son frère, et, après y avoir soupé, il proposa d'emmener coucher chez lui sa nièce, âgée de 12 ans. La proposition fut acceptée. Mais les époux David n'avaient qu'un lit, l'enfant fut placée au milieu. Le lendemain, quand elle rentra chez elle, elle pleurait et se plaignait de la brutalité de son oncle et des menaces de sa tante pour la forcer à garder le silence sur ce qui s'était passé dans la nuit. Un médecin fut appelé, il constata que l'enfant avait été violée, et qu'elle était atteinte de maladie vénérienne. Les époux David sont atteints de la même maladie. Ils ont été condamnés aux travaux forcés avec exposition.

UNE SCÈNE DES MYSTÈRES DE PARIS. — Avant-hier dimanche, une horrible scène de violences, où quatre personnes ont failli perdre la vie, a eu lieu, à onze heures du soir, dans l'établissement d'un marchand de vins de la rue aux Fèves, 28, voisine du Palais-de-Justice.

Le maître de cet établissement, le sieur Boisgontier, était assis dans son comptoir, et les cinq ou six tables qui se trouvent dans la boutique étaient garnies de groupes de buveurs, lorsqu'entra un individu tenant sous le bras une femme mal famée dans ce quartier populeux. En passant à côté de la table où était assis un sieur Cousin avec sa famille, cet individu le heurta violemment. — Prenez donc garde! lui dit en se retournant le sieur Cousin. — Que je prenne garde, à quoi? répondit cet homme d'un accent brutal; vous n'avez qu'à vous ranger, et on ne vous marchera pas dessus. Au reste, je suis inspecteur de police, et si vous n'êtes pas content vous allez venir avec moi au poste. — Quand vous seriez inspecteur de police, dit alors une femme indignée du ton que prenait cet individu, cela ne vous donnerait pas le droit d'être grossier et de molester les gens. Votre conduite, d'ailleurs, prouve assez que vous vous attribuez une fausse qualité. Si vous êtes inspecteur, montrez nous votre carte.

Au lieu de répondre, cet homme repoussa violemment la femme qui s'était approchée de lui; et, comme le sieur Cousin lui adressait à ce sujet de justes reproches, il tira de sa poche un couteau-poignard, et, se précipitant sur le sieur Cousin avec fureur, il l'en frappa d'un premier coup à la cuisse droite et d'un second coup au bras droit. Aux cris du sieur Cousin, sa fille, âgée de dix-sept environ, qui était assise à la table, se leva et courut à son secours; l'inconnu lui porta aussitôt un coup de couteau qui, l'atteignant au sommet de la tête et glissant sur le crâne, lui entama le front, trancha en deux la paupière, et pénétra profondément dans la joue.

De tous les individus qui se trouvaient présents, deux seulement, les sieurs Leroy, marchand colporteur, rue aux Fèves, 23, et Lacoste, imprimeur, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 4, osèrent se précipiter sur le meurtrier pour tenter de l'arrêter. Une lutte s'engagea dans laquelle ils reçurent tous deux de graves blessures qui, en les forçant à lâcher prise, permirent à ce misérable de prendre la fuite.

Le sieur Cousin et sa fille ont été conduits à l'hôtel-Dieu et placés dans les salles Sainte-Marthe et Saint-Charles, les deux autres blessés, après avoir été pansés par les internes de service, ont pu retourner à leur domicile; mais ils seront longtemps sans pouvoir reprendre leur travaux.

Nous apprenons ce soir que l'auteur de ces tentatives de meurtre a été arrêté par la police. C'est un repris de justice libéré récemment de cinq années d'emprisonnement à Poissy. Il a été immédiatement mis à la disposition de la justice.

LE CHIEN DE LA REINE. — La reine d'Angleterre fit présent, il y a quelque temps, à la Société zoologique d'un beau chien de la race du Mont-Saint-Bernard, dont S. M. le roi des Français lui avait fait cadeau. Cet animal est si féroce que, depuis son arrivée dans Regent's Park, il a fallu constamment le retenir enchaîné. Mais on ne sait pas qu'avant de le renvoyer de Windsor, S. M. la reine l'ayant caressé un jour, le chien la mordit au bras droit et que le sang coula. Cet évènement inspira de vives inquiétudes, et l'ordre fut donné de renvoyer ce chien, mais non de le tuer.

opinion et nos propres consciences.

Le chef du jury : Ma conscience n'est pas suffisamment éclairée, je désirerais au moins que l'on envoyât par le télégraphe électrique au célèbre jurisconsulte lord Brougham, l'invitation de se rendre à l'enquête. (Longs éclats de rire.)

Le coroner : Je prie messieurs les journalistes de ne point tenir note de cette demande.

Le chef du jury : Au contraire ! Il est bon que le pays et tout l'univers sachent quel scrupule nous mettons ici à l'accomplissement de nos devoirs. J'ai eu l'honneur d'écrire à ce sujet à lord John Russell, et je suis fort étonné de n'avoir pas encore reçu réponse.

Cette singulière conversation s'est encore prolongée. Enfin, le jury s'est retiré pour délibérer, mais le verdict lu par son chef était rédigé d'une manière si peu intelligible, que le magistrat n'a pas voulu le recevoir. Il s'agit tout simplement, a ajouté le coroner, de décider s'il y a eu homicide par imprudence ou par mort accidentelle.

Un juré : Nous sommes onze contre un pour déclarer qu'il y a eu accident.

Le chef du jury : Et moi, je persiste à croire que l'accident aurait été évité si l'on ne se fût pas servi d'un nouveau frein breveté, dont l'essai a été malheureux, et surtout si le convoi n'avait pas parcouru plus de quatre milles à l'heure (un kilomètre et un quart.)

Une voix dans l'auditoire : Mais alors il vaudrait autant voyager par la diligence.

Le coroner : Heureusement MM. les jurés sont au nombre de douze; la dissidence d'une seule voix ne vicie pas leur décision.

Onze jurés ont signé la déclaration que la mort de MM. Leppington et Reedshaw était le résultat d'un accident ; mais le chef du jury a refusé d'apposer sa signature.

Bourse du 4 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	117 »»	117 05	116 95	117 05
— — fin courant	117 »»	»»» »»	117 35	117 10
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	75 15	75 15	74 95	75 20
— — fin courant	75 15	»» »»	»» »»	75 20
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	75 20	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»		Banq. de Fr. dr cours		[illegible]
4 0/0 J.	»	»»» »»	O. V. de car.	»	1225 »»
Emp. 1848. fin Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	»»» »»
— fin Ct	»	» »/»	— Gouin	»	1000 »»
B. du Trés	»	7 3/4	— Ganneron	»	1000 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	43 »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	35 »/»	22 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME	Dr C.	96 1/2	»/»
Récép. Rotsch	»	102 »»	BELG. 2 1/2	»	53 3/4	
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	»»	»/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840	»	98	»/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— de 1842	»	98 1/2	»/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque	»	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— de Em. 1841	»	»»»	»»
HOLL. 4 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	1000	»»
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE	»	»»»	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
A. Can. 5 0/0	»»» »»
Act. d. J.	»»» »»
Ch. [illegible]	»»» »»
V.-r. dr.	340 »»
— O. anc.	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V.-r. gauc.	195 »»
Paris à Sc.	[illegible]
— Orléans	1218 75
— Rouen	907 50
— Havre	»»» »»
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle	160 »»
Paris-Str.	415 »»
Tours-Nan	395 »»
Orl.-Vierz.	[illegible]
C. du Nord	531 25
[illegible]	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	402 »»
Bord.-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av.	»»» »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	912 50	Orléans à Vierzon	[illegible]
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	480 75	Bordeaux à Cette	[illegible]
Paris à Orléans	1217 50	Marseille à Avignon	552 75	Nord	530 »»
— à Lyon	402 50	Paris à Strasbourg	412 50	Boulog. à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 61 fr.; courant du mois, 61 fr.
Fécule et betterave, »» fr.
Narbonne, 46 fr. — Béziers, 40-50 fr. — Cette, 47-50. — Lunel, 47. — Bordeaux, 52.
Savon disponible, belle qualité, 100.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 101; 3 mois prochains, 101-50; 8 derniers mois 1848, 100.
Huile épurée, 107.
Lille : Pas de courrier.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 janvier.

8 h. 1/2 OPÉRA. — Paquita.
7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Un Caprice, Marinette, les Femmes savantes.
» h. »/» ITALIENS. —
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
6 h. 1/2 ODÉON. — Dernier Banquet, Faute d'un Pardon, Partie de Chasse.
7 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Hamlet.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — La Brioche, le Trésor, le Chevalier, la Polka.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Jérôme, les Chroniques, Dernière Conquête, le Moulin.
6 h. 1/4 GYMNASE. — L'Art de ne pas donner d'Etrennes, Suzanne, les Mémoires de Grammont, Didier.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'Or.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Jacques, le Corsaire, Atar-Gull, Réveillon.
6 h. 1/2 COMTE. — Magie, Gitanos, Cendrillon, Manoir, les Etrennes, Départ.
6 h. 1/2 FOLIES. — Journal d'une Grisette, Fille de Marbre, César.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT. — La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 86 moins 1.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
6 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — L'Eléphant, Brasero, Jacques II, le Bocal, Fortune.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] Journal quotidien. | Paris. 1 an 40 f. 6 mois 20 f. 3 mois 10 f. 1 mois 4 f.
Départ. — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
[illegible]

On s'abonne à Paris, [illegible], au bureau du Journal; chez [illegible], éd. de musique, passage des Panoramas, 16, et dans les [illegible], des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent [illegible] et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siège de la société Ch. Duveyrier et Compe., 8, place de la Bourse.

PARIS, 5 JANVIER.

Jugurtha à Paris.

Qu'Abd-el-Kader doive être conduit en Egypte ou à Saint-Jean-d'Acre, lorsque la sécurité de notre colonie le permettra, c'est ce dont on pourra s'occuper plus tard; toujours est-il qu'il vient à Paris, non pas, comme il l'a craint, en captif pour orner le triomphe du vainqueur, non pas qu'on veuille lui faire expier, en le retenant prisonnier, le massacre de nos soldats qu'il eut dû épargner peut-être, mais qu'un barbare pouvait croire permis par les lois de la guerre, cette autre institution barbare elle-même et dont les actes ne relèvent ni de la logique ni des sentiments d'humanité. C'est une demeure splendide qu'on lui réserve et non le cachot que Rome assigna à l'Abd-el-Kader antique, alors que vaincu il vint aussi demander l'aman. La France sait admirer les grandes qualités partout où elles se manifestent, fût-ce dans ses ennemis acharnés, et Abd-el-Kader n'est pas un homme ordinaire.

Que pensera de notre civilisation perfectionnée le Jugurtha moderne? On se rappelle le jugement du souverain numide sur la Rome républicaine: « O ville venale, s'écriait-il, tu serais demain en mon pouvoir si j'étais assez riche pour t'acheter! » La ville éternelle était alors à l'apogée de son développement heroïque. La plèbe avait fini par conquérir en principe tous les priviléges de la noblesse; la richesse seule faisait la difference entre les individus; mais la séparation n'en était pas moins profonde et les deux classes subsistaient toujours. La barrière était brisée entre les patriciens et les plébéiens, elle se maintenait toujours entre les pauvres et les riches. Quelques individus passaient bien d'une classe dans l'autre; la concussion, les hasards de la guerre pouvaient bien enrichir quelques-uns des déshérites; des dépenses exagérées, des pertes subites pouvaient faire descendre un riche dans la classe des nécessiteux; mais la loi d'héritage, la possession du sol, l'attraction exercée sur les capitaux épars par les capitaux concentrés dans quelques mains, maintenait toujours en haut de l'échelle sociale une caste privilégiée par le fait, une aristocratie financière, plus mobile, mais aussi plus cupide que l'aristocratie patricienne; dominatrice de la plèbe qui, manquant d'instruments de travail, ne pouvait s'utiliser que suivant le bon plaisir de ces dispensateurs de la richesse. La déchéance des privilèges avait élargi le cercle de l'aristocratie, mais non detruit l'institution. Les privilèges que la naissance ne donnait plus, l'argent les conferait. Le mode d'action était changé, mais l'action s'exerçait toujours. Une fusion réelle ne s'opéra entre les classes que sous les empereurs, élus du favoritisme, qui firent du favoritisme à leur tour et enrichirent au nom du caprice comme ils avaient été élevés au nom du caprice.

La toute-puissance de l'argent, substituée à celle de la naissance, avait produit à Rome son effet naturel. Honneurs, jouissances, privilèges, tout se résumait dans l'argent, l'argent devint nécessairement le but de toutes les ambitions. Il donnait tout, on ne négligea rien pour l'obtenir. Tant mieux pour ceux que leur position mettait à même de réussir sans capitulation de conscience. Mais c'était le bien petit nombre. La grande majorité se trouvait placée entre son devoir et son intérêt, et il arrivait ce qui arrivera toujours en pareil cas, le devoir était sacrifié.

Les historiens s'indignent fort contre cette corruption de l'aristocratie romaine; ils ont raison; cette vénalité est hideuse, mais ils flétrissent les individus, seulement les individus, et ils ont tort. Qu'un homme poussé sur le bord d'un précipice roule au fond, il peut y avoir eu quelque imprudence de sa part, mais le coupable est celui qui l'a forcé à marcher dans le sentier périlleux: celui qui succombe à la tentation pèche sans doute, mais le véritable criminel c'est celui qui l'a placé dans une situation où la faute était inévitable. Quand les hommes se trouvent dans l'alternative de croupir dans l'oubli, les privations, le renoncement, — ou de composer avec leur conscience, ce n'est pas l'homme, ce sont les institutions qui doivent être responsables des vices, des crimes et des malheurs de la société. Les avertissements des moralistes en pareil cas ressemblent à ceux du maître d'école à l'enfant qui se noie. Faites d'abord des institutions qui permettent à l'homme d'obéir à ses instincts de moralité, et vous lui adresserez ensuite votre harangue, ou plutôt vous la supprimerez parce qu'il n'en sera plus besoin.

Le moderne Jugurtha ne trouvera plus d'esclaves légaux dans la cité reine de la civilisation, mais, à cela près, la situation est la même; elle est même plus accusée aujourd'hui à Paris qu'elle ne l'était à Rome du temps du roi numide. Il y a toujours des privilegiés du capital et des déshérités, mais la richesse est plus grande et la misère plus excessive. L'argent résume tout chez nous comme dans la Rome antique, mais la vénalité a atteint parmi nous des proportions énormes; elle s'applique à tous les détails et vicie l'organisation sociale à tous les degrés. C'est la même corruption au fond, mais le mode est perfectionné. Le monde officiel de Paris est tout aussi vénal que celui de Rome, mais il n'est plus à acheter, il s'est vendu à la féodalité financière, monopolante et dévorante. On a vu dans Rome des consuls condamnés comme concussionnaires. A Paris, en pareil cas, les ministres nient l'évidence, et la majorité se déclare satisfaite. Oh! nous avons fait de bien grands progrès!

Réflexions sur la politique actuelle.

Par M. DE MORNY. (*Revue des Deux-Mondes*. — 1er janvier.)

Il paraît décidement que cette majorité *satisfaite* n'est qu'une majorité *résignée*. Le ministère peut jeter un outrageux défi à la longanimité du pays, il peut se raidir contre les exigences de la moralité et des intérêts de tout un peuple, la majorité ne lui fera pas défaut; elle est décidée à le soutenir, c'est entendu. Mais *à parte*, elle maugrée, elle trouve ce rôle dur, elle le trouve honteux, et tout ce qu'elle a donné de boules blanches lui pèse sur la conscience comme autant de remords. Si du moins on se servait de *boules grises*! Quelle ressource quand il faudrait voter! de quel scrupule ne serait-on pas decharge! D'abord le pays serait averti, il saurait que telle loi n'a pas été votée par ignorance, par ineptie, mais en parfaite connaissance de cause, votée quoique mauvaise; ensuite le ministre verrait mieux combien le vote est *méritoire*; car, ainsi que le disait Casimir Perrier à un centrier récalcitrant: *Le beau mérite de soutenir un ministre quand on croit qu'il a raison, soutenez-le quand il a tort!* Et M. de Morny trouve ce mot superbe: *Car il faut avant tout être de son parti*: et il cite avec une approbation égale cet autre mot d'un député anglais: *J'ai entendu souvent des discours qui ont changé mon opinion, mais je ne me rappelle pas en avoir jamais entendu qui ait changé mon vote*. Autant vaudrait alors supprimer toute discussion. — Là-dessus que M. de Morny s'extasie sur la discipline des partis en Angleterre, qu'il déplore qu'en France cette éducation politique *soit encore à faire*, nous ne partagerons ni son admiration, ni ses regrets. Nous croyons que le jour où cette éducation sera faite, l'esprit français sera abaissé, que la France se sera abdiquée elle-même, que nous serons une autre nationalité. Que si cependant cette transmutation de l'individualité française est absolument nécessaire à la prospérité du régime constitutionnel, à son jeu solide, régulier, profitable; que s'il faut, pour faire marcher le gouvernement représentatif, sacrifier à chaque instant son opinion individuelle, faire une abnégation plus ou moins fréquente de sa manière de voir, soutenir [illegible] le ministère quand il a tort; si ce sont là, comme le prétend M. de Morny, les conditions nécessaires de cette sorte de gouvernement, et, pour citer textuellement *les seuls principes sur lesquels le gouvernement représentatif puisse être solidement établi*, nous croyons que cela est fâcheux, très fâcheux pour ce système politique, et nous nous consolons d'avance de n'être pas faits pour lui.

Là, en effet, est le nœud de la question, et quelque inexpérimenté que puisse être le tact philosophique de M. de Morny, il a dû se douter qu'il y touchait. De chaque côté de la Manche est un peuple, et tous deux d'un caractère et d'une intelligence tout différents. L'un ne voit jamais que le côté le plus particulier des choses, c'est l'Angleterre; l'autre, le côté général, c'est la France. L'un vit intellectuellement au jour le jour, l'autre n'use que de principes absolus; l'un accommode la raison au caprice des circonstances, aux difficultés de la réalité existante, l'autre fait, au contraire, de la raison son idéal, et s'efforce de modeler sur elle la réalité quelle qu'elle soit.

Ces différences sont flagrantes et reconnues de tous. Les généralités sont tellement le caractère de l'esprit français, qu'elles sont la ressource éternellement suffisante de M. Guizot pour couvrir les bévues et les hontes de sa politique. L'habileté d'un ministre anglais consiste à faire voir qu'il ne fait rien qui ne soit d'accord avec les intérêts anglais; l'habileté d'un ministre français, et de M. Guizot en particulier, consiste à faire croire qu'il n'a rien fait qui ne soit d'accord avec les principes éternels de la justice et de la raison. Tels sont les deux peuples; telles sont les causes qui expliquent la puissance matérielle de l'un et la grandeur morale de l'autre. Et c'est ce caractère de l'esprit français que déplore M. de Morny, tellement qu'il se plaint: *que les tribunaux jugent trop suivant l'équité, pas assez suivant la loi*; *trop suivant les principes absolus du droit, pas assez suivant le texte de la loi positive*. Ce qui veut dire que les mauvaises lois durent en France moins longtemps qu'ailleurs. Nous sommes fiers du reproche, fiers en jurisprudence, fiers en politique, fiers, si les principes que défend M. de Morny sont les seuls sur lesquels puisse être établi solidement le gouvernement représentatif, que ce gouvernement ait autant de peine à s'asseoir en France qu'il s'est fondé naturellement en Angleterre. Car ces principes qu'il trouve *élevés et libéraux*, nous les trouvons, nous, étroits, dégradants, antipathiques à l'esprit français, inconciliables avec l'esprit de vérité. Hâtons-nous de dire cependant que nous ne prétendons pas décider le moins du monde si le régime représentatif convient ou non à la France. M. de Morny peut fort bien s'être trompé. Nous n'empêchons point qu'on le pense. Nous devons dire même que nous ne croyons pas nécessaire à la stabilité du gouvernement

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 6 JANVIER 1848.

MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU (1)

SÉMINARISTE.

XI.

RÉCIT DE BRANTÔME.

— Mes aventures sont beaucoup moins intéressantes que les vôtres, mon cher élève. Mais elles montrent comme les vôtres la bonté infinie de la Providence, et je vous les rapporterai avec toute la précision que me permettra ma mémoire. Après la messe du Saint-Sacrement, le supérieur, comme vous savez, m'ordonna de quitter immédiatement le séminaire. Dieu seul peut juger s'il agit en bon chrétien. Pour moi, je m'inclinai sous la douleur qu'il plaisait au ciel de m'envoyer, et je partis sans avoir eu la permission de vous dire adieu, mon cher fils. Quand je me vis dans la rue, ne sachant où déposer mon modeste bagage, il me vint à l'idée qu'un ecclésiastique dont j'étais connu pourrait bien recueillir son frère dans la détresse. Je me transportai donc chez lui, et j'eus le chagrin d'en être repoussé. Cet ami craintif n'osa pas me croire innocent contre l'avis de mon supérieur, et je me trouvai de nouveau sans asile. Je connais fort peu de monde ici, quoique j'aie habité quarante ans le diocèse. Mon embarras fut grand après ce triste accueil. Je n'ai jamais aimé les auberges. Pourtant, la modicité de mes épargnes me conseillait de me loger dans un cabaret. Je réfléchis d'abord que je pourrais passer la plus grande partie de mon temps à l'église, et ma répugnance diminua. Puis je me dis qu'on pouvait avoir le spectacle de la débauche sans s'y livrer, que, d'ailleurs, la parole d'un prêtre était souvent écoutée par des hommes égarés; je considérai ma position comme un devoir à remplir, et j'entrai complétement libéré de mes scrupules.

Le soir même, après complies, j'eus lieu de commencer ma tâche. Elle fut difficile, je dois l'avouer. J'avais affaire à six pécheurs que n'éclaira jamais le flambeau de la morale. Leur raison même était déjà un peu altérée. Aussi éprouvai-je grande peine à m'en faire écouter. Cependant l'heure de mon repas étant arrivée, je m'assis à leur table. Après avoir bu et mangé modérément, je leur fis remarquer avec douceur les avantages de se bien porter, au lieu d'être ivre, de s'entretenir amicalement et sensément, au lieu de s'injurier et de divaguer; je leur fis observer que le Seigneur avait donné le vin aux hommes pour les fortifier et non pour les abattre, pour les réjouir et non pour les abrutir. Je leur racontai même l'aventure de Noé, le premier des ivrognes, et je m'aperçus qu'ils recevaient mes discours avec moins de mépris. Cet heureux changement doubla mon courage. Je continuai, et j'eus la satisfaction de voir à la fin de la soirée qu'ils refusaient plusieurs bouteilles pleines. J'attendis, pour me retirer dans ma chambre, qu'ils fussent partis jusqu'au dernier, puis j'allai me coucher avec un cœur content.

Le lendemain je remis la main à l'œuvre, plein de confiance en mon premier succès. Mais, au moment où j'allais obtenir les mêmes résultats, une humiliation nouvelle détruisit le fruit de mes efforts. Le cabaretier vint m'apostropher en termes peu mesurés, disant avec raison que je privais de son bénéfice, et qu'il me priait de chercher un gîte ailleurs.

Je sentis que chacun devait faire son métier librement, puisque Dieu n'avait pas permis à l'homme de vivre oisif, et je repris ma valise pour me conformer aux injonctions de mon hôte.

Quand je réglai mon compte, je fus étonné d'entendre cet homme avide exiger que je lui payasse une indemnité pour les bouteilles qu'il n'avait pas vendues la veille. Je lui répondis que sa réclamation me paraissait juste, mais à condition qu'il distribuerait le vin payé à une certaine quantité de pauvres, sans en tirer d'argent. Il s'y engagea sans hésiter. Je le payai donc et je quittai son cabaret, emportant la satisfaction d'avoir fait une bonne œuvre et d'en avoir empêché une mauvaise.

— Voilà une bonne œuvre, interrompit M. Gaillard, qui vous profitera plus qu'aux pauvres, mon brave homme; mais poursuivez.

— Malgré ma déconvenue, reprit le naïf aumônier, je fus forcé d'entrer dans un autre cabaret. Mais je m'abstins, cette fois, d'y gêner le commerce; car je n'avais pas le moyen de payer toutes les bouteilles de vin que je pourrais empêcher de boire, et je ne voulais faire de tort à personne.

Il me fallut pourtant songer à employer mon temps d'une manière qui fût agréable à Dieu et un peu lucrative à moi-même. Je voyais diminuer chaque jour mes finances, et, si Dieu *donne la pâture aux petits des oiseaux*, il ne la donne point aux hommes qui négligent de la mériter. A force de chercher dans ma tête, j'espérai atteindre mon double but en réunissant tous les jeunes indigents que je pourrais trouver, et en leur enseignant à lire, à s'aimer en frères et à pratiquer la vertu qui est la vraie richesse. J'en rassemblai une vingtaine, et c'est ainsi que je vécus environ un mois.

— Cette vie-là vous procurait de méchants honoraires, je crois? demanda le nabab.

— A dire vrai, le bénéfice était faible, monsieur, car il fallait acheter des livres à ces pauvres enfants, et quelquefois ajouter la nourriture corporelle à la nourriture spirituelle.

— J'entends, vous leur fournissiez du pain avec les livres. Mais enfin que pouviez-vous gagner à ce genre de vie?

— L'assurance de plaire à Dieu en obligeant mes semblables.

— Et en vous ruinant. Si bien que votre genre de vie était, à parler net, un genre de mort. Le digne homme est un peu fou décidément. Eh bien! vous gagnerez ici deux cents louis par an, logé, nourri, vêtu à mes frais, et vous n'aurez que mon fils à éduquer. Cela vous convient-il?

— Que dites-vous, monsieur, je pourrais rester avec Marie!... avec l'enfant que j'ai bercé, l'enfant soumis dont j'ai vu grandir l'esprit et le corps; l'enfant précieux pour qui j'ai tant versé de larmes et de prières? Dieu vous bénira, cher monsieur, et vous faites qu'il en soit ainsi.

— Allons, c'est convenu, mon brave homme. Reprenez votre histoire.

— O mon petit ami! nous pourrons donc retrouver ces entretiens si chers où vous m'étonniez souvent de votre sagesse précoce? Nous pourrons donc relire ensemble les belles pages de la *Messiade*, qui charmaient nos loisirs. Nous pourrons enfin sans péché former votre cœur sensible et inquiet pour le monde qui le réclame. Nous étudierons la sainte agriculture, cette profession qui est une vertu. Je vous apprendrai...

— Vous lui apprendrez tout ce que vous savez, mon cher abbé, mais, que diable! en attendant, finissez-moi votre histoire.

— J'y reviens donc, monsieur, puisque vous l'exigez. N'en étais-je pas?...

— Vous étiez maître d'école *gratis*.

— Monsieur, je vous suis obligé. Cette profession me semblait douce; mais le ciel avait décidé que je n'en jouirais pas longtemps. Au bout d'un mois à peine, ma fortune se trouva épuisée. Malgré toute l'économie possible, je me vis contraint de diminuer le nombre de mes écoliers. Je renvoyai les plus sages et gardai les plus mal élevés.

— Au rebours de tout le monde.

— J'ai pensé que ceux-ci avaient plus besoin de mes conseils. Je pris à grand regret cette précaution; mais elle était indispensable, car je souffrais de ne pas pouvoir leur donner du pain à tous, quand tous avaient faim, et je ne devais point les priver du temps qu'ils étaient forcés de consacrer à demander l'aumône. Eh bien! cette [illegible] extrême ne servit qu'à retarder ma ruine d'un court délai. Je contractai en peu de jours plus de dettes que je n'en pouvais payer; [illegible], qui était un homme dur, demanda que je fusse incarcéré [illegible].

L'autorité est sévère pour un prêtre qui a fait [illegible] des dettes au cabaret: quelle que soit la cause du délit, il porte avec lui son scandale, la cause demeure ensevelie au cœur du délinquant et

(1) Voir les numéros des 23, 24, 24, 25, 29, 30, 31 décembre, 1er et 5 janvier.

[illegible] Ainsi, il lui reproche son entêtement à résister au vœu du pays qui demande une modification quelconque à la loi électorale.

Il trouve que *l'année dernière l'occasion eût été belle pour faire une concession et donner aux discours de Lisieux l'application que le public en attendait*. (Ce qui est avouer que M. Guizot a trompé la foi du pays.) Que cette année même, dût-on avoir l'air de céder à des menaces, il vaut encore mieux accorder les incompatibilités dans une certaine mesure que de s'obstiner dans une résistance outrée et périlleuse. La réforme, on le voit, est modeste; mais qu'on songe de la part de qui elle vient et qu'on juge de l'émotion que les banquets réformistes ont produite dans le pays.

Qu'on y songe, c'est M. de Morny qui dit, à propos des députés revêtus au ministère de fonctions administratives, *qu'il ne comprend pas que la Chambre, par respect pour ses membres, que le ministère, par respect pour lui-même, l'ait si longtemps toléré*.

Qui en eût attendu autant de M. de Morny?

Que nous importe maintenant que l'honorable écrivain dise à la réforme : Tu iras jusqu'ici et pas plus loin? Il n'en prouve pas moins que toute borne peut se déplacer. Que nous importe qu'il déblatère contre toute espèce de socialistes, et mette la loi agraire et l'organisation du travail sur la même ligne, et les relègue également au rang des rêves? Il est tout simple que, se connaissant si peu en politique constitutionnelle, malgré une pratique de tous les jours, il déraisonne en socialisme, qu'il ne connaît pas du tout.

Recueillons cependant un aveu bien précieux. Si tout le monde n'est pas apte à comprendre les solutions qu'on peut donner aux questions sociales, il n'est cependant pas d'intelligence si peu pénétrante que ces difficultés ne frappent. Faut-il s'étonner, dit le publiciste, que les malheureux se laissent prendre aux maximes des socialistes? N'est-il pas naturel qu'ils se demandent pourquoi les uns ont tout, les autres rien, les uns la misère, un travail incessant, des sueurs infécondes, les autres le luxe dans l'oisiveté, tous les plaisirs, toutes les jouissances? etc. Et après il ajoute textuellement :

« N'y a-t-il pas une vérité poignante au fond de ces plaintes? Qu'y répondre, que faire? Ces lignes posent la question, et font voir combien elle devient de jour en jour imminente, impérieuse. »

Quant à la réponse, nous n'avons que faire de la citer : elle ne serait bonne qu'à donner la mesure de la science de l'écrivain; il ose dire en présence de pareils problèmes *que de nos jours toutes les questions philosophiques sont résolues*.

Persécutions contre M. Cabet.

Si l'amour de la liberté, si le respect pour les droits et la dignité du citoyen ne sont pas morts à jamais en France, la lettre que M. Cabet nous adresse et que nous allons publier lui assurera les sympathies et le concours de toute la presse. On vient encore de saisir ses papiers, de rendre la publication de son journal presque impossible; lui-même est sur le seuil des prisons, et, pour l'avilir en le frappant, on cherche à présenter son projet de voyage en Icarie comme une tentative *d'escroquerie!*

Nos idées sociales sont aux antipodes de celles de M. Cabet. Mais nous savons que le communisme est un résultat à peu près inévitable de la misère générale des travailleurs et de l'insouciance des puissants du jour en présence de cette misère; faux comme système, le communisme a sa raison d'être, comme protestation;

En dehors de la question de droit, il se présente ici un intérêt commun à toute la presse. Si les journaux ne voient pas qu'on peut les accuser tous d'*association illicite*, parce qu'ils ont une correspondance et des actionnaires, d'*escroquerie* parce qu'ils entretiennent chez leurs abonnés l'espérance de voir Henri V à Paris, la république inaugurée, ou M. Odilon Barrot premier ministre; s'ils ne comprennent pas tous qu'après avoir frappé les organes les plus excentriques, les moins appuyés, on peut détruire successivement toute la presse libre; s'ils ne voient pas se former contre la publicité un complot analogue à celui qui a renversé successivement de leurs chaires Mickiewicz, puis Quinet, puis Michelet; — s'ils ne protestent pas tous enfin, la France mérite ce qu'on fera d'elle.

Monsieur le rédacteur,

Je viens d'être de nouveau l'objet d'un acte de persécution inouï qui menace la presse entière.

Deux heures après mon arrivée de Londres, où je venais de conclure un traité de la plus haute importance pour l'exécution d'un projet de colonisation en Amérique, un commissaire de police, muni d'une commission rogatoire du juge d'instruction de Saint-Quentin, est venu saisir tous mes dossiers (une centaine), toute ma correspondance, tous mes livres de comptabilité, sous le prétexte d'une accusation, non seulement d'association illicite, mais d'escroquerie. On prétend que le projet d'aller fonder une colonie icarienne en Amérique n'est qu'une ruse, soit pour préparer une révolution, soit pour escroquer de l'argent aux Icariens.

Je ne vous parle pas de mon indignation contre une pareille infamie. Le juge de Saint-Quentin a même lancé un mandat d'*amener* devant un juge d'instruction de Paris, qui convertira peut-être ce mandat en un mandat de *dépôt*. Ainsi, arrivant fatigué, malade, je vais peut-être être conduit en prison. Ainsi, voilà l'administration du *Populaire* devenue presque impossible. Par une voie indirecte on va entraver une grande entreprise humanitaire et nous causer une perte incalculable, qui s'élèvera peut-être à beaucoup de millions qu'auraient pu gagner les pauvres. Mais j'aurai, je l'espère, la protection de l'opinion publique, de la presse, et, dussé-je être seul, je saurai me défendre contre la plus odieuse persécution.

Recevez, etc.

CABET.

Inauguration de l'année 1848.

Le *National* publie l'article suivant :

Un procès en séparation s'engage devant le tribunal de Corbeil; les débats sont même commencés, et le jugement doit, si nous ne nous trompons, être rendu jeudi. Peu nous importe, au surplus. La presse politique n'a pas à se mêler des affaires de ménage, et le tribunal de Corbeil n'aurait pas prononcé le huis-clos que nous laisserions aux feuilles spéciales le soin de s'occuper d'un procès exclusivement de leur compétence.

Nous leur aurions de même abandonné très volontiers un mémoire imprimé, en huit pages, signé Petit, et qui porte pour titre : *Réponse de M. Petit, ex-receveur des finances à Corbeil, aux calomnies répandues à l'occasion de son procès en séparation.*

M. Petit, accusé, dit-il, d'avoir obtenu sa place de receveur, grâce aux demandes très vives et très nombreuses d'un pair de France, a voulu se justifier; et, pour cela faire, il n'a pas trouvé de meilleur moyen que de prouver qu'il avait ACHETÉ la recette de Corbeil.

Quand un homme se livre aussi complètement, on aurait mauvaise grâce à contester sa bonne foi. Et cependant les faits contenus dans le mémoire sont tellement graves, les noms cités tellement nombreux, que nous ne pouvons consentir à les accepter sur la simple affirmation de M. Petit.

Il importe à l'honneur de ceux qu'on accuse de s'expliquer, et c'est notre devoir, lorsque d'ailleurs la dénonciation est publique, de leur en fournir l'occasion. Au gouvernement appartient la responsabilité la plus considérable, si M. Petit n'est pas [illegible]teur; nous nous [illegible] chef, lui offrit de le faire nommer référendaire de deuxième classe à la cour des comptes; mais il y mettait une condition, c'est que M. Petit *apporterait une démission de première classe* « dont le gouvernement avait besoin. » Pour qui? Nous ne le dirons pas, la négociation ayant d'ailleurs échoué. Le candidat se mit en mesure, et le 10 décembre il avait ACHETÉ, moyennant 30 000 fr., la démission de M. X. Par malheur, ce M. X. avait vendu deux fois sa démission. M. Petit renonça à la place, rendit la démission et rentra dans son argent, comme le lui conseillait le billet suivant, signé par l'*ami* :

« Mon cher Felix, j'ai repris la démission de M. X. chez M. Guizot; je vous engage à ne pas perdre de temps et à *rentrer* purement et simplement *dans* votre argent, comme on dit. Venez me voir demain, etc. »

Après ce premier échec, M. Petit ne se tint pas pour battu; mais il ne se servit plus de l'intermédiaire de son ami. Nous étions en 1844. M. Petit avait renoncé à la cour des comptes; mais il souhaitait ardemment la recette de Corbeil. Cette place n'était pas vacante : un an auparavant un compatriote de M. Lacave-Laplagne l'avait obtenue, malgré les sollicitations d'un député influent en faveur de M. Petit. En 1844 donc, une personne qui approche de très près M. Guizot avertit M. Petit que le titulaire de Corbeil allait recevoir de l'avancement, et que lui, Petit, obtiendrait certainement cette recette, s'il mettait à la disposition du gouvernement une démission de référendaire de deuxième classe à la cour des comptes. — On ne saurait croire combien souvent le ministère a *besoin* de places à la cour des comptes. — Quoi qu'il en soit, la démission fut obtenue. Elle ne suffit pas. La personne qui approche M. Guizot annonça qu'il fallait une démission de première classe. Ce qui rendait l'exigence moins dure, c'est que le titulaire de Corbeil offrait, disait l'intermédiaire, de compenser la différence du prix. Il est clair, en effet, qu'une démission de première classe se *vend* sur le marché plus cher que les places de seconde.

On s'entendit, et M. Petit s'engagea à apporter sa démission. — Il croyait en être quitte et obtenir enfin sa recette. Ah! bien oui! cette maudite personne qui approche de très près M. Guizot ne déclare-t-elle pas un beau matin qu'*on avait besoin* d'un titre de conseiller-maître. Il est vrai que l'un de ceux qui devaient profiter du mouvement à la cour des comptes, offrait, — toujours selon la personne qui, etc., — 15 mille francs pour combler la nouvelle différence. — Tope! marché conclu. Mais quel est le conseiller-maître qui donnera sa démission? M. Petit était embarrassé. Qu'à cela ne tienne, la bonne personne donne une lettre pour M. Y., qui demande *une rente viagère de six mille francs, réversible sur la tête de sa femme*, et le titre de conseiller-maître honoraire.

Tout allait au mieux, lorsqu'un scrupule de M. Laplagne manqua tout gâter. Dans une discussion sur la vénalité des places soulevée, si nous avons bonne mémoire, par M. Luneau et soutenue par M. Dupin, le ministre avait *pris des engagements*; de sorte qu'au moment de conclure la personne qui approche M. Guizot annonça à M. Petit et au titulaire de Corbeil que M. Laplagne avait exigé d'elle « sa parole d'honneur qu'aucune des personnes appelées à profiter du mouvement opéré dans la cour par la démission de M. Y. n'avait en rien contribué au paiement de cette démission. » — Conclusion : 15 000 fr. que l'élu ne paierait pas, la personne étant trop amie de son honneur pour manquer à sa parole. Ainsi fut fait.

M. Y. écrivit sa démission, mais il ne voulait la remettre qu'en échange de son inscription de rente sur l'Etat, donnant donnant. Or il y avait des formalités à remplir, et précisément la démission devait être livrée le jour même. On trouva un moyen de tout concilier, et, au lieu d'une rente sur l'Etat, ce fut une rente prise dans une compagnie d'assurances sur la vie que reçut ce digne M. Y.

M. Petit tenait donc enfin la démission. Elle lui coûtait assez cher. Il se hâta de l'apporter à l'hôtel du boulevart des Capucines.

C'était le 10 ou le 11 décembre.

Le 12, les ordonnances relatives au mouvement de la cour des comptes étaient signées et paraissaient dans le *Moniteur* du 14.

Le 21, le titulaire de Corbeil était nommé receveur général à...

Et le 24, M. Petit recevait enfin sa nomination de receveur des finances à Corbeil.

Il ne l'est plus. Il a donné sa démission, et il l'annonce dans son

---

le scandale court le monde. D'ailleurs, ces pauvres gens de justice n'ont guère de plaisir à visiter le fond de semblables affaires; ils sont donc bien excusables d'envoyer quelques prévenus en prison sans trop de cérémonie. Tel fut mon sort, et je leur en sus bon gré quand je fus à portée de voir tout le parti que je pouvais tirer de ma misère.

— Bravo! bravissimo! j'aurais dû m'y attendre... pendant qu'ils étaient en train que ne vous faisaient-ils guillotiner? vous leur eussiez chanté un cantique d'actions de grâces. Allez toujours. Je ne me lasse pas de vous entendre. Vous êtes d'un nouveau, d'un primitif... Allez, allez.

— Aussitôt que je me trouvai en compagnie des détenus, je m'attachai de bonne grâce à corriger l'esprit de ces malfaiteurs. Ils ne manquèrent, pas au premier abord, de m'insulter. Quelques-uns même ne craignirent pas de maltraiter un vieux prêtre. Je l'avais bien prévu, et je ne m'en souciai guère. Je persévérai dans mon dessein, comptant que le cœur de l'homme est toujours un champ fertile pour la main qui sait le cultiver. Effectivement, j'eus lieu de m'applaudir bientôt de ma persévérance. Il m'arriva auprès des prisonniers ce qui m'était arrivé auprès des ivrognes, et j'avais déjà fait quelques prosélytes quand les gendarmes sont venus m'élargir de votre part.

— Eh bien! monsieur le curé, que le tonnerre m'écrase si vous n'êtes pas un saint! Quand vous mourrez, je vous ferai canoniser, ma parole d'honneur! Dussé-je faire exprès le voyage de Rome. On peut tout, voyez-vous, avec de l'or.

Ainsi finit le repas. M. Gaillard donna ordre d'apprêter une chambre à mon vieux précepteur, et voulut présider lui-même à son installation. Je demeurai donc seul avec Hélène, dont la tristesse formait un contraste frappant avec la gaieté générale.

— Ma sœur, lui dis-je en m'approchant de son fauteuil, vous êtes affligée quand votre frère est heureux. Souffrez que je puisse m'affliger avec vous. Apprenez-moi ce maudit secret auquel j'ai renoncé avec tant de faiblesse. A nous deux, peut-être parviendrons-nous à dissiper ces funestes influences.

— Cher Marie, me répondit-elle, ce secret n'entre pour rien dans mon affliction présente. Vous ne connaissez pas encore l'âme de votre sœur. Je porte mon mal depuis quinze années. Je puis le porter constamment, jusqu'à ce qu'il soit temps de vous en faire part. Ce qui m'afflige en ce moment c'est, le croiriez vous, la cause même de votre bonheur. Vous êtes fier de votre digne ami. Eh bien! moi, j'ai peur de cet homme simple et sublime; j'ai peur qu'il ne vienne à comprendre notre affection, Marie! j'ai peur qu'il ne rappelle en mon cœur une vertu qui m'échappe! j'ai peur qu'il ne vous fasse bientôt peur à vous-même, et qu'il ne m'arrache votre amour!

— Ne craignez rien, Hélène; mon amour est ma plus grande force, et rien ne saurait le dompter. Si je suis fier de Brantôme, c'est que je puis vous offrir son amitié. Si je l'aime, c'est qu'il me sert à mesurer jusqu'à quel point je vous aime! s'il m'est cher, c'est parce que je puis vous le sacrifier.

— Que dites-vous? Oh! comprenez mieux ma pensée, cher enfant, et ne m'accusez point de cet odieux égoïsme. Si vous vous résignez à n'éprouver pour moi qu'une tendresse fraternelle, Brantôme alors ne m'inspirera plus ni crainte ni jalousie. Je trouverai juste que vous me préfériez un être qui vaut mieux que moi. Voilà tout ce que je veux dire. Cessons donc, ami, d'entretenir l'un pour l'autre cette affection exclusive et redoutable qui nous perdrait tous les deux. Je serai votre sœur chérie et vous serez mon frère bien-aimé. Renfermons-nous dans ces chastes limites, et qu'une amitié pure nous dédommage des joies que nous refusera l'amour.

Hélène parlait avec toute la sincérité qui peut régner dans une âme innocente. Jamais elle n'avait reçu les funestes leçons d'une passion profonde. Elle ignorait comme moi la puissance invincible de cette flamme que la nature allume un jour dans nos cœurs en lui disant : tu ne t'éteindras pas; elle ignorait qu'une vestale parjure doit venir, pour nourrir et tuer ensuite le feu divin, puis mourir en nous disant : j'étais la volupté.

C'était donc sans arrière-pensée que cette femme tendre et crédule s'efforçait de transformer nos amours. Plus ignorant qu'elle-même, je ne comprenais pas la nécessité d'une pareille délicatesse, et je lui répondis avec des caresses naïves :

— Cette subtilité d'affections n'est pas bien claire à mon cœur, ma douce Hélène. Je veux vous aimer sans partage; aimez-moi comme vous pourrez. Je suis heureux si vous me conservez votre amour, et malheureux si vous repoussez le mien.

— Je ne pourrai jamais, reprit-elle en me rendant mes baisers, il n'est plus temps; le mal est fait. Je veux malgré moi t'aimer aussi sans partage! Aime, aime-moi, cher ange : ton amour ne sera jamais égal au mien. Aime-moi, ton amour seul peut endormir ma raison, ton amour seul peut vaincre mes remords... Des remords, grand Dieu! Après avoir si longtemps rêvé sa tendresse! après avoir dédaigné tant d'hommages qui n'étaient pas les siens! Et maintenant que vous me l'avez envoyé, vous permettez, grand Dieu, que je tremble de l'accepter! Vous me jetez le remords avec le bonheur! comme si le bonheur était un crime! Pourquoi donc, ô mon Dieu, m'avoir laissé tant désirer le crime?... Toi, du moins, cher enfant, tu n'as pas comme moi été la proie d'un vain fantôme? Tu ne t'es pas consumé comme moi au brasier de la solitude? Vase inutile et vide, oublié de la destinée, tu n'as pas mille fois pleuré sur ton abandon? Ta vie n'a pas été un songe de quinze ans? Tu n'as pas enfanté dans les labeurs de ta souffrance une idole imaginaire pour lui prodiguer des vœux insensés? Tu n'as pas vu un jour cette idole se poser devant toi, et rassemblant alors tous les trésors de ta solitude, ramassant tous les débris égarés de tes secrètes ardeurs, unissant en un même foyer tous les charbons épars de tes désirs, tu ne t'es pas jeté aux pieds de cette idole en t'écriant : enfin!... Marie, heureuse idole! heureux bien aimé! heureux de n'avoir pas connu ces tourments! heureux de m'avoir accueillie dans ton cœur parce que j'y venais frapper la première! heureux d'ignorer que toute autre à ma place y eût reçu le même accueil!...

— Oh! ne le croyez pas, interrompis-je. Quelle autre est belle comme vous? Quelle autre est tendre comme vous? Quelle autre a cette voix et ce regard qui font refluer mon sang et trembler ma poitrine! Hélène! Hélène! croyez-moi bien, je ne pouvais aimer que vous!

— Tu le crois?

— Je le sens.

A ces mots Hélène m'entoura de ses bras avec transport, et nous fûmes saisis tous les deux par une exaltation électrique. Nos cœurs battaient fortement l'un contre l'autre, nos haleines se glaçaient dans de longs baisers; nous nous quittions pour nous enlacer plus étroitement; nous répétions mille fois nos deux noms avec l'erreur du délire; puis nous nous taisions d'un commun accord et nos yeux fixes plongeaient mutuellement jusqu'au fond de nos âmes; puis nos têtes retombaient avec langueur sur nos complaisantes épaules, et nous nous écoutions respirer dans un silence voluptueux; bientôt de plus vives étreintes succédaient à ces doux affaissements. Au milieu d'un baiser dont le venin subtil irritait tous mes sens, tout-à-coup Hélène me repousse d'un mouvement énergique, s'enfuit jusqu'à l'extrémité de la chambre, et s'écrie en frappant sa poitrine :

— Allons, mon cœur, arrête-toi! Dieu juste! à mon secours! Ayez pitié de ma folie, mon frère, mon frère, ayez pitié de moi! oubliez cette heure maudite, oubliez mes discours, je les renie. J'ai menti, cher frère, oh! ne me croyez pas! Je ne dois, je ne veux pas vous aimer comme j'ai dit. Rougis, mon front, de ma honteuse faiblesse! Qu'ai-je dit? qu'ai-je fait? Tout est faux! rien n'existe de tout cela! Vous me croyez, maintenant, n'est-ce pas, Marie? Écoutez-moi. Il faut que vous soyez prêtre. Il faut tenir votre serment; il est sacré. On ne rompt pas un serment fait avec Dieu. On rejette les conseils d'une affection disproportionnée. La nature a horreur de ces égarements. Votre épouse, mon enfant, devrait être au bras de sa nourrice et point encore au milieu de la vie. Insensée! malheur à moi! Vous serez prêtre, mon frère, n'est-il pas vrai? Jurez-le! jurez ou je meurs à vos pieds.

Hélène était à mes genoux pâle d'enthousiasme et d'effroi. La vigueur de son mouvement, la fermeté de sa voix et l'irréductible expression de son regard firent de cette allocution inconcevable bouleversèrent soudain tout mon être. La brusque révolution qui s'était opérée en elle prit sur moi un irrésistible empire. Je relevai ma sœur, et lui dis avec un magique entraînement :

— Je serai prêtre.

(*La suite à demain.*)

JULES DE CAUDIN.

[illegible]
la monarchie autrichienne, et cela à raison de la bonne intelligence qui règne entre le cabinet de Vienne et celui des Tuileries.

Ainsi, M. de Metternich, fort peu touché de la politique sentimentale, sacrifierait complètement la légitimité aux avantages directs et matériels qu'il attend de l'alliance française en Italie. Nos ministres lui paraîtraient de bien meilleurs auxiliaires que les amis de la branche aînée pour étouffer en Europe l'esprit de progrès et de liberté. A son point de vue égoïste, M. de Metternich ne calculerait pas mal. Nous attendons que les journaux légitimistes eux-mêmes se soient expliqués sur la réalité du fait pour exprimer toutes les réflexions qu'il nous suggère.

Abd-el-Kader. — *Toulon, 1er janvier.* — Abd-el-Kader est toujours au Lazaret. Il a demandé lui-même d'être isolé, de manière à n'être pas un spectacle à la curiosité publique. Aussi les ordres les plus sévères ont été donnés pour défendre l'accès du Lazaret à tout le monde sans exception.

D'ailleurs, l'ex-émir ne quitte pas ses appartements.

Il n'est arrivé encore aucun ordre de Paris le concernant. Le mauvais temps ne permettant pas au télégraphe de transmettre les dépêches, on n'a dû connaître qu'aujourd'hui à Paris la nouvelle de son arrivée à Toulon.

— On se rappelle que le trompette Escoffier avait vu dans la deïra d'Abd-el-Kader une jeune Française nommée Juliette, née à Arles, qui avait été faite prisonnière avec sa mère. On a raconté, dans le temps, comment elle avait été prise par des Arabes, qui, sachant qu'elle parlait parfaitement leur langue, et voulant tirer profit de cette circonstance, l'avaient attirée dans un piége avec sa mère, en chargeant celle ci d'un message à remplir hors de Tlemcen. Ces Arabes avaient ensuite conduit à Abd-el-Kader cette utile interprète, qui est devenue la femme d'un des principaux chefs au service de l'émir. On se rappelle que Juliette était présente à l'entrevue que M. Courby de Cognord eut avec Abd-el-Kader peu de temps avant d'être rendu à la liberté, et qu'elle servit de truchement à l'émir et au prisonnier français dans la conversation qu'ils eurent ensemble.

La mère de Juliette revint en France avec M. Courby de Cognord et ses compagnons de captivité. Elle s'est fixée à Aix, où Mme la duchesse d'Orléans, ayant appris qu'elle se trouvait dans la plus grande misère, lui a dernièrement fait parvenir un secours.

Quant à Juliette, elle était restée à la deïra d'Abd-el-Kader. Elle est aujourd'hui à Toulon. Mais elle s'est si bien accoutumée à sa nouvelle existence et aux habitudes arabes qu'elle demande instamment à ne pas être séparée de celui dont elle partage le sort.

« Vous ne sauriez vous faire une idée, lisons-nous dans une lettre d'Alger du 27, de l'enthousiasme qu'a excité dans la capitale de notre colonie d'Afrique la capture d'Abd-el-Kader. Dès que le télégraphe eut laissé échapper la grande nouvelle, une salve de vingt-cinq coups de canon fut tirée de terre et de mer. Au théâtre, le soir, les spectateurs demandèrent d'un cri commun, la *Marseillaise*. Par ordre du général Gentil, la *Parisienne* fut cependant chantée la première; le chant impérial *Veillons au salut de l'Empire* succéda à l'hymne de notre première révolution. Il y avait, nous écrit-on, dans l'essor, dans la naïve et touchante confusion de ces chants qui, disant des époques diverses, éveillaient dans tous les cœurs des sentiments de gloire et de grandeur, parlaient de nos luttes, de nos dévouements héroïques, une puissance d'émotion, d'exaltation contagieuse, que rien ne peut rendre. »

On assure que le gouvernement a résolu de faire connaître immédiatement à Méhémet-Ali le désir exprimé par Abd-el-Kader d'être transporté à Alexandrie. En attendant qu'on ait appris si le vice-roi consent à recevoir l'ex-émir dans ses Etats, celui-ci aura pour séjour le fort Lamalgue, dépendant de la place de Toulon. Des dispositions vont être prises pour qu'Abd-el-Kader y soit installé à sa sortie du Lazaret, et pour qu'il y reçoive un traitement conforme aux sentiments de générosité que la France s'est toujours fait gloire de montrer aux ennemis forcés de reconnaître sa puissance.

Abd-el-Kader a les jambes égratignées, écorchées par les broussailles dans lesquelles il a passé les derniers jours de son aventureuse carrière. Il a une petite blessure sur la face dorsale du pied gauche.

Il y avait à bord de l'*Asmodée* plusieurs blessés, entre autres l'aga des noirs, homme de taille herculéenne; sa blessure est grave; une balle lui a traversé la face; elle est entrée près du nez, et elle est sortie près de l'oreille du côté opposé, en glissant sur la face externe des os de la mâchoire.

Les deux docteurs du bord ont soigné tous ces blessés, et reçu les remercîments de l'ex-émir.

Traduction de l'autographe que possède le chirurgien-major :

Louanges à Dieu seul et unique.

Cet écrit, de la part d'Abd-el-Kader-Ben-Mahi-Eddin, est adressé au chirurgien français ***, que Dieu le favorise de sa bonté et le contente ainsi qu'il le mérite.

Vous avez agi avec bonté envers mes compagnons qui sont blessés; que Dieu vous accorde sa grâce et vous récompense, il est puissant en toutes choses.

Parmi les femmes passagères se trouve sa mère, femme très âgée, d'un dévouement inébranlable à sa fortune, qui le suit depuis 12 ans.

Le plus âgé de ses fils, celui qui a environ 8 ans, a une physionomie déterminée; il y a déjà dans son regard quelque chose d'énergique et d'un peu sauvage, qu'on ne retrouve point chez son père.

Panique en Angleterre. — En ce moment, la Grande-Bretagne s'occupe, avant tout, *des défenses* nationales; on veut augmenter l'armée, construire des forts, et l'on suppose que les Français, emportés par une soif insatiable de conquêtes, vont débarquer au premier jour dans la Tamise. Si l'on n'y prend garde, le lord-maire aura bientôt des rations et des logements à préparer pour l'armée française. A la vérité, le *Morning-Post*, tout en convenant que nos troupes sont irrésistibles, paraît espérer que leur ardeur se tournera vers l'Orient; qu'elles se contenteront de conquérir le Maroc, l'Egypte, la Turquie et les Indes. Suivant ce journal, « la colonie d'Alger n'est pas riche; elle ne vaut pas tout le sang qui y a été versé. Le caractère » des habitants est farouche, intraitable et peu susceptible de com» prendre les bienfaits de la civilisation. Aussi, n'est-ce peut-être » pas pour l'Algérie elle-même que les Français ont combattu, peut» être avaient-ils en vue la fertile Egypte et le riche Maroc.

» Habitués à la guerre dans ces contrées, ils vont songer peut-être à » la conquête facile du Maroc, qui commande la Méditerranée et me» nace Gibraltar, peut-être même les colonies anglaises dans l'Afri» que du sud. L'Egypte est la clé des Indes; elle est opulente, elle » commanderait le Levant et menacerait la Syrie et la Turquie. Si les » défenses nationales auxquelles nous travaillons ici détournent les » Français de l'idée d'envahir l'Angleterre avec les 100 000 hommes » que laisse libre la capture d'Abd-el-Kader, qui nous répond que l'in[illegible]

[illegible] l'époque de la conquête normande, n'ont jamais été envahies avec succès. Vainement, je me suis efforcé d'appeler l'attention des diverses administrations sur cet état de choses aussi bien connu de nos voisins (rivaux en puissance ou du moins anciens adversaires et ennemis) que de nous-mêmes. Nous n'avons de défense ni d'espoir de défense que dans notre flotte. Il est très vrai que, dans notre position actuelle, avec nos arsenaux maritimes n'ayant pas la moitié des garnisons qu'ils devraient avoir, 5 000 hommes de toutes armes ne pourraient pas être levés, s'il en était besoin, pour un service quelconque, sans laisser en dehors de toute assistance, même la garde des palais et la personne de la souveraine.

» Je déclare qu'à moins d'être immédiatement sous le feu du château de Douvres, il n'est pas une place sur la côte où l'on ne puisse débarquer de l'infanterie avec quelque marée, quelque vent et par quelque temps que ce soit. Ainsi débarqué, ce corps d'infanterie trouverait à la distance de 5 milles une route jusqu'à l'intérieur du pays.

» De Northforeland à Selsey-Bill, il y a sept petits ports ou embouchures de rivières sans défense; un ennemi, après avoir débarqué son infanterie sur la côte, pourrait s'en emparer, y débarquer sa cavalerie et de l'artillerie de gros calibre et y établir ses communications avec la France.

» Le point de la côte le plus voisin de la métropole est sans aucun doute la côte de Sussex, du côté de l'est et de l'ouest de Beachy-Head et jusqu'à Selsey-Bill. Il n'y a pas moins de douze grandes routes conduisant de Brighton à Londres; et l'armée française serait bien changée depuis le temps où je la connaissais mieux, si elle ne comptait pas 40 chefs d'état-major général, capables de régler la marche de 40 000 hommes vers la côte, leur embarquement, avec chevaux et artillerie de divers ports de France, leur débarquement sur les points indiqués de la côte d'Agleterre, le débarquement de l'artillerie et de la cavalerie dans les ports désignés, et la concentration des diverses colonnes pour les faire marcher d'étapes en étapes sur Londres. Je ne sache pas de moyen de résistance ni de protection contre ce danger, autrement que par une armée en état de tenir la campagne contre ce formidable ennemi. J'aimerais mieux assurément en pareil cas pouvoir disposer de troupes régulières pour protéger le pays; mais, à leur défaut, je me ferai fort, avec les moyens que j'ai indiqués, de veiller à sa défense.

» La France, après avoir été maîtresse de presque toutes les capitales de l'Europe, avoir frappé des contributions dans tous ces Etats, avoir eu sous son influence l'Italie, l'Allemagne et la Pologne, est réduite à ses limites territoriales de 1792. Croit-on qu'on nous laisserait garder autre chose que les îles composant le royaume-uni, cédant honteusement les îles du canal, dans lesquelles un intrus n'a jamais pu s'établir depuis l'époque de la conquête normande? Je touche à mes soixante-dix-sept ans, passés honorablement. J'espère que le Tout-Puissant ne me permettra pas d'assister à la tragédie que je ne puis persuader à mes contemporains de tâcher d'éviter.

» Croyez-moi toujours votre tout dévoué. (Signé) WELLINGTON. »

Bien qu'à l'âge où est parvenue sa grâce, un peu de trouble dans les idées soit chose fort excusable, nous ne pouvons prendre au sérieux de pareilles craintes. Il est vrai que les mariages espagnols renferment en germe des évènements très graves. Cependant le cabinet anglais sait qu'il n'a pas à redouter un débarquement ni même un camp de Boulogne: mais le parti conservateur anglais voit avec envie le gouvernement français s'appuyant contre les agitations intérieures d'une armée considérable et de fortifications imposantes; on cherche un prétexte pour imiter ce beau modèle et pour augmenter en pleine paix le personnel comme le matériel des forces anglaises.

Naïveté d'un journal ministériel. — Voici dans quels termes le *Journal de Lille* ose parler de la majorité conservatrice :

» La discussion de l'adresse ne commencera pas à la Chambre des députés avant le 12 ou le 13 janvier, et, *quoique* LES DEPUTES MINISTERIELS AIENT L'ORDRE D'ETOUFFER LES DEBATS *autant que possible*, on s'attend qu'ils dureront jusqu'à la fin du mois. »

Nous voudrons voir le *Journal de Lille* expliquer ce passage, reproduit avec de longs commentaires par le *Messager du Nord*.

Le pape et l'Eglise gallicane. — Dans une allocution de Pie IX à laquelle nous avons déjà emprunté quelques citations, on lit le passage suivant :

Maintenant, vénérables frères, nous vous communiquons l'extrême surprise dont nous avons été profondément affecté quand un écrit, émané d'un homme constitué en dignité ecclésiastique, et imprimé par lui, est parvenu jusqu'à nous. En effet, cet homme, en parlant dans cet écrit de certaines doctrines qu'il appelle les traditions de l'Eglise de son pays, et par lesquelles il prétend restreindre les droits de ce siége apostolique, n'a pas rougi d'affirmer que ces traditions étaient tenues en estime par nous. Loin de nous, certes, vénérables frères, la pensée ou l'intention de nous éloigner jamais, pour si peu que ce soit, des errements de nos ancêtres ou de laisser amoindrir en rien l'autorité du Saint-Siége! Oui, sans doute, nous attachons du prix aux traditions particulières, mais à celles seulement qui ne s'écartent pas du sens de l'Eglise catholique; mais pardessus tout nous révérons et nous défendons très fortement celles qui sont d'accord avec la tradition des autres Eglises, et avant tout avec cette sainte Eglise romaine, à laquelle, pour nous servir des paroles de saint Irenée, « il est nécessaire, à cause de sa primauté, que se rattache toute l'Eglise, c'est-à-dire les fidèles qui sont partout, et sous laquelle s'est conservée par ceux qui sont partout cette tradition qui vient des apôtres. » (*S. Iren., Cont. hæreses, lib. 3, ch. 3.*)

Ce passage contient un énigme dont l'*Union monarchique* croit pouvoir donner ainsi le mot :

Nous n'ajouterons point nos faibles paroles à la grande parole du souverain-pontife. On nous permettra seulement d'éclairer un passage de cette belle allocution par un renseignement qui intéresse tous les catholiques de France.

Le pape, on l'a vu, fait allusion à un grand personnage de l'Eglise qui lui aurait attribué des pensées ou des doctrines que S. S. désavoue.

Nous avons recherché à qui pouvait s'appliquer ce solennel désaveu, et nous sommes arrivés à pouvoir dire qu'il ne peut s'appliquer qu'à Mgr l'évêque de Montpellier.

On sait que, lors de son voyage à Rome, ce prélat a reçu du pape des marques d'affections et des titres d'honneur. A son retour dans son diocèse, il a cru pouvoir inférer de ces témoignages qu[illegible] vait quelques-unes de ses idées très connues e[illegible] clergé de France, et il l'a publié dans un mande[illegible] manifestement, a donné lieu au désaveu du Saint-P[illegible]

Pie IX et les Jésuites de la Suisse. [illegible] le 1er janvier au *Constitutionnel* :

« Je vous ai informé hier de l'arrivée d'une note [illegible]

[illegible] Roothan que le moment décisif d'intervenir était venu pour lui; que le rappel des jésuites n'empêcherait peut-être plus la guerre, mais que, celle-ci terminée, on ne pourrait plus du moins formuler l'accusation que ceux qui se disent serviteurs de la paix avaient allumé le feu de la guerre civile, etc., etc.

» Le père Roothan aurait répondu : « Vous pouvez avoir raison, » mais je ne suis pas le maître; j'ai mon conseil, les quatre conseil» lers dont je dépends; ils pensent que, dans ce moment-ci, nos frè» res ne peuvent prendre la fuite, vu que l'époque périlleuse com» mence. »

Buenos-Ayres et Montevideo. — Le navire *le Coriolan*, capitaine Lamaud, entré au Havre, nous apporte, dit le journal de cette ville, des nouvelles directes de la Plata, qu'il a quittée le 30 octobre. La veille de son départ de la rade de Montevideo, le capitaine Lamaud a entendu depuis midi jusqu'au soir le bruit de l'artillerie. Le canon grondait par intervalle, et la fusillade n'a presque pas cessé. Il n'a pu connaître ni le résultat ni l'explication de cet engagement, que rien ne laissait pressentir les jours précédents.

Si, comme on doit le penser, il signale la recrudescence des opérations du siége de Montevideo, on pourrait y voir la réalisation des craintes qu'a fait naître la rupture des dernières négociations. Rosas, prévoyant avec raison que l'accord de la France et de l'Angleterre, un moment troublé, ne tarderait pas à se rétablir pour reprendre et mener à bien, par des mesures plus efficaces, l'œuvre de l'intervention, se serait décidé à profiter du répit qui lui est laissé pour tenter un dernier effort contre Montevideo. Son espoir serait d'emporter la ville et de terminer la lutte par un coup de main, avant l'arrivée des nouveaux négociateurs, de manière à rendre encore une fois leurs instructions insuffisantes.

Et au moment du départ du *Coriolan*, il n'était bruit dans la Plata que de l'invasion imminente de la province de Corrientes par Urquiza, gouverneur de l'Entre-Rios, et dévoué corps et âme à la politique de Rosas. Voici en quels termes le *Courrier de la Plata* s'exprime à ce sujet, dans ses numéros du 17 et du 25 octobre :

« L'invasion de la province de Corrientes par les troupes du général Urquiza paraît être sur le point de s'accomplir, si l'on en croit les correspondances reçues d'Entre-Rios. Le gouverneur Rosas, voulant mettre de nouveau à l'épreuve le dévouement de son lieutenant, lui aurait, assure-t-on, donné l'ordre d'entrer en campagne.

» Ces lettres, datées du 4 courant, disent que l'armée du gouverneur Urquiza, renforcées par des troupes de Buenos-Ayres, avait ordre de se réunir en masse pour le 15 de ce mois. On ajoute que l'escadrille argentine commandée par Bonifacio, qui est entrée dans Parana depuis quelques semaines, n'a d'autre but que de faire la chasse à celle de Corrientes, et de transporter des soldats et des chevaux pour les besoins de l'armée d'invasion.

» Toute la population de Corrientes est en armes. »

— Oribe a repris les hostilités contre Montevideo; mais l'aggression étrangère n'est pas le seul péril qui menace les assiégés, et ils sont encore en proie à des difficultés intérieures. L'ancien président, le héros de la défense, le général Rixeira, vient d'être destitué et frappé de bannissement, sur la prévention d'avoir trahi la cause nationale. Soupçonné d'entretenir des intelligences avec les troupes qui assiégeaient Maldonado, dont la défense lui était confiée, il a été arrêté dans cette place, et au milieu de ses troupes, par le ministre de la guerre.

» Privée des services d'un homme qui, depuis le commencement de la guerre, a pris une part active et souvent prépondérante à ses opérations, la république de Montevideo ne s'est point laissé décourager. Mais les circonstances la pressent, et il est temps que l'intervention vienne au secours de tant de constance et de courage patriotique. »

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui à midi, M. le baron James de Rothschild arrivait au ministère des travaux publics pour aider M. Jayr à donner une solution aux questions de chemins de fer qui restent encore à concéder.

— L'inauguration de la statue du grand anatomiste André Vésale a eu lieu avant-hier à Bruxelles, avec une grande solennité.

— M. Polonceau, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, auteur du pont du Carrousel, vient de mourir à la suite d'une courte maladie.

— La troisième exposition des artistes sera ouverte le jeudi 6 du courant, à la galerie Bonne-Nouvelle. Cette exposition, qui a lieu, au profit de la caisse des secours et pensions de la société, renferme des chefs-d'œuvre des peintres de toutes les écoles et des artistes vivants.

Le prix d'entrée est de 1 franc.

UN COUP DE FUSIL. — Dans la nuit de dimanche à lundi, deux gendarmes se trouvant en tournée sur le territoire de Londres (Pas-de-Calais), aperçurent un individu armé d'un fusil. Ils s'en approchèrent pour lui demander ce qu'il faisait là à cette heure. L'individu ne répondit pas.

Ils continuèrent de marcher vers lui et lui demandèrent son nom. Alors l'inconnu répondit que son nom était au bout de son fusil, et il lâcha son coup de feu qui blessa l'un des gendarmes. Aussitôt l'autre se jeta sur l'assassin et une lutte vive s'engagea. Elle dura trois quarts d'heure, vu la force musculaire du malfaiteur. A la fin, les deux gendarmes parvinrent pourtant à s'en rendre maîtres, et le mirent en lieu de sûreté.

DÉVOUEMENT FRATERNEL. — Il y a quelques jours, dit le *Courrier de Tarn-et-Garonne*, comparaissait devant la cour d'assises du Tarn un jeune homme de 28 ans à peine, à la figure maladive, au teint hâve et flétri, qui semble avoir à peine un souffle d'existence.

Le fait qui a nécessité son renvoi devant la cour d'assises est sévèrement puni par la loi, mais dénote chez l'accusé Cabrol un cœur généreux.

Un frère de Cabrol avait été condamné pour délit, à six mois d'emprisonnement, par le tribunal correctionnel de Castres. Le condamné était chef de famille; son travail servait à procurer la subsistance de sa femme et de ses enfants, et, au moment où la peine prononcée devait être subie par lui, les travaux de culture en pleine activité rendaient nécessaire sa présence au sein de sa famille.

Dans cette position, Cabrol, ne consultant que son dévouement, offrit à son frère, qui accepta, d'aller subir à sa place l'emprisonnement prononcé; il se présenta, à cet effet, au parquet du procureur du roi de Castres, qui ordonna de l'écrouer.

Mais bientôt, en confrontant les signalements du condamné et du détenu, le gardien en chef de la maison d'arrêt s'aperçut de la fraude, la dénonça, et une information pour faux fut dirigée contre Cabrol, qui a eu à subir pour son compte une longue détention préventive accompagnée de souffrances qui ont ruiné sa santé.

En présence de ces faits, et sur la plaidoirie de Me Bonnafous, le jury a acquitté l'accusé.

aussi les dames de sa cour croient-elles de leur devoir de se rappro-
her de la favorite, qui voit tout le monde à ses pieds. Le luxe de Mlle .ola Montès passe les bornes de toute croyance, et jamais chose paeille ne s'est vue à Munich, même dans les palais. Pour donner un chantillon du reste, nous allons dire seulement l'arrangement de la hambre à coucher. Tout y est en guipure sur du satin rose : les murs, plafond, les couvrepieds, etc., etc. La cheminée est en porcelaine de èvres peinte par les premiers artistes ; la toilette est de même garnie n guipure et en satin rose ; les meubles en or Louis XV, recouverts n brocatelles d'argent avec fils d'or ; le tapis qui couvre tout le paruet est en hermine du plus beau choix. Nous ne dépeindrons pas la alle à manger, car la description pourrait bien ressembler à un conte intastique des *Mille et Une nuits*. Mais nous dirons seulement que out le service est en or massif avec les armes et la couronne de la omtesse, qui appuie son blason sur 150 000 fr. de rentes attachés à on titre et que rien ne peut lui enlever.

UN MARIAGE ORIGINAL. — Le *Gateshead Observer*, après avoir nnoncé la mort d'un vieux contre-maître de la marine britannique, M. Alexandre Brown, Ecossais, âgé de 75 ans, qui avait servi dans toutes es guerres maritimes contre la France et passé plusieurs années dans e pays comme prisonnier de guerre, rappelle que ce loup de mer aait pris femme d'une manière fort originale.

Il se promenait un jour entre Shields et Hartley, lorsque, tout près du parc de Whitley, il rencontra un groupe de joyeuses jeunes filles.

Quelques plaisanteries furent échangées, et l'une des jeunes filles init par lui demander s'il n'avait pas envie de se marier. Il répondit affirmativement. « Eh bien ! laquelle d'entre nous choisirez-vous ? » C'était embarrassant. Brown n'était pas un Turc, mais un matelot anglais ; il ne pouvait donc songer à la pluralité permise par le Koran, et toutes ces demoiselles étaient également attrayantes.

Il résolut, en bon marin qu'il était, de s'en rapporter au hasard. « J'épouserai, dit-il, celle d'entre vous qui sautera le plus loin. »

L'originalité de cette proposition piqua au jeu ces demoiselles, et les voilà sautant à qui mieux mieux... pour conquérir un mari. La jeune et jolie Nancy Nesbitt l'emporta dans cette étrange lutte, et Brown l'épousa dès le lendemain.

Ils vécurent fort heureux ensemble et eurent beaucoup d'enfants, à ce qu'assure le journal anglais.

ENCORE UN NOTAIRE FAUSSAIRE. — Les Jacques Ferrand abondent. Les journaux de Toulouse nous apportent aujourd'hui la nouvelle d'une arrestation qui fait pendant à celle de M. Outrebon. M. Ollier, notaire à Toulouse, rue Sainte-Rome, contre lequel une plainte avait été adressée à M. le procureur-général, a été arrêté jeudi soir, 30 décembre, sous l'inculpation de falsification d'un acte sous-seing privé, acte dont il aurait fait usage pour surprendre dans un procès la religion de la justice. Un de ses anciens clercs, notaire lui-même en ce moment dans les environs de Toulouse, et qui serait l'auteur de la surcharge, a été mis également en état d'arrestation. L'affaire s'instruit.

LES FUNÉRAILLES DU PAUVRE. — *L'Echo du Nord* rapporte le fait suivant :

« Un ouvrier de la fabrique de Guisseray, commune de Breuillet, perdit, le 29 décembre dernier, sa petite fille ; il alla trouver le curé, qui lui demanda une somme de 22 fr. pour les frais du convoi ; ce malheureux n'était pas dans une situation qui lui permît de payer cette somme ; il voulut discuter le prix avec le curé, qui refusa tout arrangement. Il fallut alors que le maire, vieillard de 82 ans, se transportât lui-même à 5 kilomètres pour faire la levée du corps, et l'inhumation eut lieu en l'absence de tout clergé. »

UNE LÉGENDE ORIENTALE. — Voici une tradition musulmane capable, si elle était répandue, de jeter la perturbation dans la botanique, et bien propre, en tout cas, à embarrasser les savants : « Les Musulmans attribuent l'origine de la rose et du riz à Mahomet, et expliquent ainsi la chose : Mahomet, disent-ils, faisant le tour du trône de Dieu, dans le paradis, avant de se montrer aux hommes, le Seigneur des deux mondes se tourna brusquement vers lui et le regarda en face. Le prophète en éprouva une telle confusion qu'il en rougit, et que la sueur inonda son visage ; ayant essuyé cette sueur avec ses doigts il en secoua six gouttes hors du paradis ; une de ces gouttes étant tombée sur la terre, fit naître incontinent le riz et la rose. »

— **UNE SAGE-FEMME** était signalée comme favorisant des avortements. La justice ayant en conséquence donné contre elle des mandats d'amener et de perquisitions, il arriva que, parmi les pensionnaires trouvées à son domicile, deux avouèrent été tout récemment l'objet d'avortements procurés par la sage-femme à prix d'argent.

Un autre fait non moins grave fut en même temps constaté à la charge de la sage-femme. Une jeune fille appartenant à une honnête famille avait cherché dans son établissement un refuge, et n'avait pas tardé à donner naissance à un enfant du sexe masculin. Tout en te-

Littérature belge. — M. Weustenraad.

Pour esquisser le mouvement des idées belges, nous passerons en revue divers opuscules publiés à Bruxelles, à Liège et à Gand pendant ces dernières années.

Les écrits que nous nous proposons d'examiner sont presque tous de minces brochures ; mais il ne faut pas mesurer l'importance d'un ouvrage à son étendue. Ce qu'il y a d'original dans la littérature belge consiste surtout en brochures dont le caractère général est de traiter avec une grande précision, avec des intentions excellentes, les questions industrielles, économiques, sociales.

Ce caractère industriel se retrouve jusque dans la poésie. Voici un petit livre de M. Weustenraad, intitulé le *Remorqueur*, poème ; c'est un hymne à la locomotive :

Symbole intelligent de force créatrice,
Du canon détrôné sublime successeur,
Héraut d'un avenir de paix et de justice,
Salut, ô noble Remorqueur !

Toutes les strophes de ce petit poème sont pleines de noblesse. L'auteur a parfaitement saisi le côté idéal et même fantastique de l'industrie :

Regardez ! le voilà ! quelle noble stature !
Que de génie empreint sur sa puissante armure !
Vingt siècles de progrès vivent sous ce métal ;
Eléphant par la force et cheval par la grâce,
Tigre par la vitesse et lion par l'audace,
Il ne reconnaît, lui, ni maître, ni rival.

Les aspirations du poète vers l'harmonie sociale se manifestent plus d'une fois. Il adresse à la locomotive cette allocution prophétique :

Marche, marche toujours, sans relâche, sans trêve !
Fais tomber les remparts que l'Egoïsme élève
Entre les nations, esclaves de la peur ;
Affranchis le travail, viens, et réconcilie
L'antique Agriculture et la jeune Industrie
Avec la Liberté, leur mère et noble sœur,
Et que le monde entier, abrité sous leur aile,
Retrouve au sein de Dieu, l'unité fraternelle
Qui doit consolider sa paix et son bonheur.

Nous connaissons encore de M. Weustenraad un poème intitulé le *Haut-Fourneau*, et publié en 1844. L'auteur, inspiré par la vue des usines de Seraing, a tracé de ces merveilles industrielles un tableau coloré par une imagination vive. Il reconnaît modestement que M. Victor Hugo, dans une lettre datée de Liège, lui avait fourni l'idée première de cette description des machines.

Hourra ! les voilà donc réunis dans leur antre,
Dressés sur leurs pieds noirs, allongés sur le ventre,
Sinistres, rayonnants, magnifiques, hideux,
Tous ces Mammouths d'airain, géants de l'Industrie,
Vivant par la vapeur et transmettant la vie,
A des monstres vassaux, dispersés autour d'eux,
Qui reniflent, grondent, mugissent,
Sifflent, grincent, râlent, glapissent,
Tordent le fer, mâchent l'acier,
Déchirent le bronze rebelle,
Et sous le bras qui les harcèle,
Les irrite et les fait crier,
Hurlent avec douleur, dans l'atmosphère ardente,
Comme, au fond d'un enfer, des hydres, des dragons,
Tourmentés, torturés sur leur couche tremblante,
Par les fourches de fer d'implacables démons.

Si cette dernière métamorphose n'est pas née dans l'esprit de M. Weustenraad, il l'a du moins fort heureusement développée, et son cœur a eu l'initiative de cet appel en faveur des ouvriers.

Frères ! les voyez-vous tous ces hardis athlètes
Lutter avec le fer, lutter avec le feu ?
Sur ce damier brûlant ils apportent leurs têtes,
Quand nous n'y jetons, nous, qu'un sac d'or pour enjeu !
Mille fois, en un jour, pour un douteux salaire,
Ils affrontent la mort sans pâlir à son nom,
Plus grands, dans l'atelier, sous l'habit populaire,

S'en aller respirer l'air libre des montagnes,
Ni retremper sa force aux sources des grands bois.

Tous ces dons opulents que l'été fait éclore,
Champs parés avec faste au réveil de l'aurore,
Sombres vallons si frais quand le jour s'est enfui,
Ciel lumineux et pur qui brille sur nos plaines,
Ombrages, fleurs, oiseaux, rochers, torrents, fontaines,
Tous ces trésors de Dieu n'existent pas pour lui.

S'il quittait, un seul jour, sa tâche commencée,
Pour vivre, comme nous, par l'âme et la pensée,
Le lendemain peut-être il manquerait de pain ;
Il trouverait au seuil de sa demeure un sbire
Qui viendrait enlever à sa femme en délire
Jusqu'aux langes du fils endormi sur son sein !

Bourse du 5 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	117 40	»» »»	117 80	117 30
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	75 30	»» »»	75 20	75 25
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	76 25	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3225 »»
4 0/0 J. » »	»» »»	O. V. de Par. »	1320 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp. »	»» »»
— fin Ct »	» »/»	— Goum. »	1090 »»
B. du Trés. »	1 3/8	— Gammeron. »	995 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. 40	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. 50	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	32 1/2	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	15 »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»» »/»	ROME ... Dr C.	97 »/» »/»
Récep. Rotsch. »	102 »»	BELG. 2 1/2 »	»» »/»
Esp. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2 »	92 »/»
— — pass. »	3 7/8	— do 1840 »	98 1/4 »/»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— do 1842 »	98 1/2 »/»
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque »	»» »»
PORT. 3 0/0 1847 »	»» »/»	— do Em. 1841 »	»» »»
HOLL. 4 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT »	1090 »»
HAITI »	»» »/»	AUTRICHE »	»» »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
A Caa. 5 0/0	»» »»
Act. d. J. »	»» »»
Ch. S.-G. »	»» »»
V. r. dr. »	»» »»
—O. anc. »	970 »»
—— nouv.	»» »»
V. r. gauc.	»» »»
Paris à Se.	»» »»
—à Orléans	1215 »»
—à Rouen.	905 »»
H.-Havre..	435 »»
Avignon....	»» »»
Str. à Bâle..	167 25
Paris-Str...	412 50
Tours-Nan	302 50
Orl.-Vierz..	»» »»
C. du Nord.	530 »»
Pamp-Haz.	»» »»
Diep-Féc...	»» »»
Boul à Am.	»» »»
Orl.-Bord..	487 50
Mont. à Tr.	»» »»
Paris-Lyon	400 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	3600 »»
Em Mabeyl.	»» »»
F. de l'Av..	»» »»
Union fin..	»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»» »»	Paris à Rouen......	907 50	Orléans à Vierzon.	»» »»
— (r.-g.)..	»» »»	Rouen au Havre....	433 75	Bordeaux à Cette.	»» »»
Paris à Orléans......	1215 25	Marseille à Avignon	587 50	Nord...............	531 25
— à Lyon.........	401 25	Paris à Strasbourg.	411 25	Boulog. à Amiens.	»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3|6, disponible, 64 fr. ; courant du mois, 61 fr.
Fécule et betterave, »» fr.
Narbonne, 46 fr. — Béziers, 40-50 fr. — Cette, 4°. — Lunel, 47. — Bordeaux, 52. — Rouen, 63. — Orléans, 65.
Savon disponible, belle qualité, 100.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 100 ; 3 mois prochains, 101 ; 8 derniers mois 1848, 100, nominal.
Huile épurée, 106.
Lille : Colza, 86.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 janvier.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. 1|4 FRANÇAIS.—Un Château de Cartes, Turcaret.
8 h. »|» ITALIENS.—Cenerentola.
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
6 h. »|» ODÉON.—2 Philibert, Pythias, Baron Lafleur, Dernier Banquet.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Félix.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Hamlet.
6 h. »|» VAUDEVILLE.—La Brioche, Rose et Marguerite, le Chevalier.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Jérôme, Chroniques, Dernière Conquête, Gentil-Bernard.
6 h. 1|4 GYMNASE.—L'Art de ne pas donner d'Etrennes, Suzanne, les Mémoires de Grammont, Veuve Pinchon, les Malheurs.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.— Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
7 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Jacques, le Corsaire, Atar-Gull, Réveillon.
6 h. »|» COMTE.—Magie, Ma Brunette, le Montagnard, la Nourrice, Jocrisse.
6 h. 1|2 FOLIES.—Journal d'une Grisette, Fille de Marbre, César.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENT—La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 86 moins 1.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—L'Eléphant, Brasero, Jacques II, le Bocal, Favori

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
Le prix des Nos doubles est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir :
De 4 f. par an pr le No de huitaine; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.

Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, Hte, Marché-aux-Bois, 4.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Compe., 8, place de la Bourse.

PARIS, 6 JANVIER.

Les Ennemis de l'Ordre.

Les journaux conservateurs ont un argument qu'ils opposent toujours avec succès aux partisans des réformes. Ils les appellent anarchistes et ennemis de l'ordre. Il serait bon de s'entendre sur cet argument dont on abuse.

Et d'abord qu'est-ce que l'ordre?

Est-ce une agglomération confuse d'éléments hétérogènes, de matériaux divers entassés au hasard, de manière à simuler un monument? Ou bien est-ce un édifice commode, un palais distribué pour le luxe et le bien-être?

Est-ce une forêt tout obstruée de lianes impénétrables à l'homme, un fouillis d'arbres enlacés, de serpents et de bêtes fauves? — Ou bien une terre cultivée où toutes les forces productrices sont mises à profit, où l'on tire également parti du sol, des engrais, du soleil, des arbres et des eaux?

Est-ce l'immobilité du bras qui n'agit plus, du cœur qui a cessé de battre, du cerveau qui n'a plus de pensée, la paix du cadavre? — Ou bien est-ce l'action indépendante de l'homme agissant dans sa force et dans sa liberté?

Est-ce le calme morne qu'inspire la terreur du sabre? La solitude qui suit la dévastation d'un pays? Le silence de mort qui succède au massacre des populations? — Ou la brillante activité d'un peuple heureux et libre, qui se développe conformément aux lois de la Providence?

Est-ce la plantation où les nègres travaillent par la crainte du fouet, l'atelier où les blancs s'usent par la crainte de la faim? — Ou bien la ruche où chaque abeille remplit librement et avec joie dans l'intérêt général, les fonctions dont la nature lui a inspiré l'amour?

L'ordre dans le monde matériel est-ce une atmosphère chargée de miasmes impurs que l'on pourrait neutraliser, des cours d'eau qui devastent et pourraient fertiliser, des intempéries, des maladies provoquées que l'on pourrait arrêter dans leur germe?

L'ordre dans le monde moral est-ce une société où les fonctions ne s'accomplissent que sous l'influence de la contrainte, où l'on vit dans un état de guerre perpétuelle, soit contre ses propres sentiments, soit contre les autres membres du corps social; une société où l'homme est essentiellement ennemi de l'homme; où le malheur de l'un est presque toujours une cause de plaisir et de bonheur pour l'autre; où chacun se trouve constamment placé entre sa conscience et son intérêt?

Est-ce une organisation dans laquelle le fripon écrase fatalement l'honnête homme, où la fraude est la conséquence nécessaire des institutions, où, dans la plupart des cas, l'amour est forcément vénal, où la femme est condamnée à trafiquer de sa personne, l'homme de sa conscience?

Une organisation qui fait deux parts de ses membres, la plus petite prédestinée aux jouissances du luxe, la plus nombreuse vouée à la misère; une organisation dont les membres plus favorisés sont exposés à de telles tortures, qu'ils tentent souvent de s'y soustraire par le suicide, quand la folie ne vient pas leur en ôter le sentiment?

Est-ce un état social dans lequel une large part des populations n'a de but et d'espoir que le dépouillement et l'anéantissement de l'autre fraction; une combinaison qui ne se soutient et ne fonctionne avec une certaine régularité qu'à grand renfort de gendarmes, de tribunaux, de prisons et de pénalités de tout genre?

L'ordre, enfin, est-ce une société dont on a pu tracer le tableau suivant, qui, par malheur, n'a rien d'exagéré:

> Nos masses, dénuées et pauvres, plongées dans les flots du grand luxe des capitales, contemplant à chaque pas dans les offices des changeurs les billets de banque et l'or à pleines sébiles, voyant dans les nombreux magasins les vêtements les plus confortables, les plus riches étoffes, les comestibles les plus substantiels; éclaboussées par les brillants équipages; excitées par les bruits et les chants qui sortent des théâtres; agacées par l'aspect de toutes les jouissances qui leur sont interdites, n'offrent-elles pas une immense réalisation humaine du supplice de ce Tantale, tourmenté par une faim et une soif éternelles au milieu des fruits et des eaux trompeuses qui fuient sans cesse ses lèvres desséchées? Pense-t-on que le supplice de Sisyphe, condamné à élever au sommet d'une montagne un lourd rocher qui retombe sans cesse, soit plus cruel que celui de tous ces malheureux pères de famille qui travaillent avec acharnement, leur vie durant, à amasser quelque bien pour leurs vieux jours et pour leurs enfants, et qui parviennent à peine *à joindre les deux bouts*, ou dont les établissements créés avec tant de peine, tombent sous le feu d'une concurrence écrasante, ou croulent subitement sous les coups de la banqueroute et des crises qui ravagent périodiquement l'industrie? Enfin, les cinquante Danaïdes, versant sans cesse dans des tonneaux sans fond des flots qui sans cesse s'échappent, ne symbolisent elles pas fidèlement l'implacable sort des basses classes et des classes moyennes, condamnées à tirer du sein de la terre et des ateliers de la production, par un travail sans relâche, des flots toujours nouveaux de richesse, qui s'écoulent toujours entre leurs mains et vont fatalement s'accumuler dans les vastes réservoirs de l'Aristocratie d'argent?
>
> Notre régime industriel, fondé sur la concurrence sans garantie et sans organisation, n'est donc qu'un Enfer social, une vaste réalisation de tous les tourments et de tous les supplices de l'antique Ténare. Il y a une différence pourtant : les victimes du Ténare étaient des coupables, et dans l'enfer mythologique il y avait des juges... (1)

Non, mille fois non, ce n'est pas là de l'ordre; c'est un désordre immense, une affreuse anarchie, une épouvantable déviation de la route que la Providence a tracée à l'humanité.

Et si votre monde, car vous ne pouvez le méconnaître au portrait qui vient d'en être tracé, si votre monde n'est pas l'ordre, n'appelez donc pas ennemis de l'ordre ceux qui rêvent un idéal supérieur.

Lorsque les cultes sont tombés de leur hauteur primitive, lorsque l'idéal des religions est descendu au niveau de vulgaires pratiques, les irréligieux ne sont pas ceux qui protestent, même par le doute et la négation, contre ces institutions abâtardies, mais ceux qui les défendent. Il y avait, au dix-huitième siècle, plus de sentiment religieux chez les philosophes libres penseurs que chez les champions du catholicisme. Aujourd'hui, les ennemis de l'ordre ne sont pas ceux qui se révoltent contre des institutions vieillies, contre une société dont les rouages grincent, usés par la compression, désorganisés par le vice; ce sont les optimistes qui se cramponnent avec un courage désespéré à ces institutions où leurs appétits trouvent pâture.

Tous les réformateurs qui s'agitent à travers le monde, qu'ils s'appellent Jésus, Luther, Fourier ou de tout autre nom, c'est l'horreur du désordre qui les surexcite; c'est la passion de l'ordre qui les insurge contre l'ordre faux et menteur de la société. Qu'ils procèdent au nom du sentiment ou au nom de la science, qu'ils prêchent la fraternité, l'émancipation de la pensée, ou qu'ils révèlent l'organisation qui incarnera dans les faits la fraternité, l'égalité et la liberté, c'est l'aspiration vers un ordre supérieur qui les soutient, c'est cette aspiration qui soutient leurs disciples au milieu des épreuves, des persécutions, et des dédains plus cruels encore. Et tôt ou tard ils triomphent : car la Providence a mis dans toutes les âmes le sentiment du bien et du beau qu'ils sont venus rappeler; car le désordre civilisé est un lit de douleurs et d'angoisses, où les plus paresseux et les plus las ne parviennent à goûter qu'un repos imparfait et menteur; car l'instinct de l'ordre que nous apportons tous en naissant dans ce monde nous crie incessamment, comme la voix de Jésus à Ahasvérus : « Marche! marche! jusqu'au jour du jugement», c'est-à-dire jusqu'à l'heure où l'humanité, arrachant le voile qui couvre encore ses yeux, pèsera les vieilles institutions dans la balance de la justice absolue, et transfigurera le monde pour y réaliser le règne de l'ordre vrai, le règne de la justice et de l'harmonie.

Deux moyens existent pour atteindre à ce monde nouveau : la voie des révolutions et celles des réformes pacifiques; le choix que fera l'humanité entre ces deux voies, l'une, semée de malheurs et souillée de sang, l'autre, souriante et toute bordée d'épis et de riches moissons, ce choix dépend des puissants du monde. Nous espérons encore qu'ils se décideront pour la seconde; s'ils ne le font pas, le progrès se passera de leur concours. Mais d'ici là, trêve d'insultes et de fausses appellations. Les vrais amis de l'ordre, ceux qui méritent réellement ce nom, ce sont ceux qui rêvent un avenir meilleur, ce sont les réformateurs de tout ordre, politiques ou socialistes; soit qu'ils précisent leurs vœux, soit qu'ils les laissent à l'état d'aspiration. Les partisans du désordre et de l'anarchie, ce sont les apôtres de l'ordre actuel, les conservateurs repus, les économistes satisfaits, la tourbe égoïste des exploiteurs, orateurs et écrivains qui crient à l'anarchie pour qu'on détourne les yeux de l'état social qu'ils défendent, comme ces industriels qui, pour égarer l'attention, crient : *Au voleur!* plus haut que ceux qu'ils ont volés.

(1) *Principes du Socialisme, manifeste de la démocratie au dix-neuvième siècle*, par V. Considerant, 2e édition, suivie du procès de la *Démocratie pacifique*. — Librairie phalanstérienne; 1 vol. in-18; prix : 75 centimes.

Les jeunes gens des Ecoles, réunis en très grand nombre, ont fait, dans l'après-midi, une protestation contre l'inqualifiable mesure dont M. Michelet vient d'être l'objet de la part du ministère.

Après être allé chez M. Michelet, le cortège s'est rendu en bon ordre aux différents journaux qui ont pris fait et cause contre la suppression du cours du professeur d'histoire du Collège de France. A quatre heures, les étudiants sont arrivés dans la cour de la *Démocratie Pacifique*, où ils ont été reçus par la rédaction du journal. Un étudiant ayant exposé l'objet de la visite au nom de ses camarades, M. Considerant a répondu en ces mots :

Messieurs,

La *Démocratie pacifique* vous remercie du témoignage que vous avez voulu lui donner. Elle voit avec plaisir la jeunesse des Ecoles protester avec calme contre la mesure arbitraire dont M. Michelet vient d'être l'objet. Cette mesure n'est pas un acte isolé; elle fait partie d'un système et révèle des tendances déplorables. Puisque le pouvoir chargé de veiller au maintien de nos libertés s'en déclare lui-même l'ennemi par des actes aussi significatifs que celui contre lequel vous vous élevez aujourd'hui, il est bon, il est salutaire que la jeunesse des Ecoles joigne sa voix à toutes celles qui protestent. A toutes les époques les Ecoles se sont montrées animées des sentiments qui constituent la partie la plus précieuse de l'héritage et des traditions que nous

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 7 JANVIER 1848.

MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU (1)

SÉMINARISTE.

XII.

LUTTE ENTRE LES ACTEURS.

On peut déjà voir que je suis un instrument de vibration facile. Le moindre choc me trouve sensible, le moindre son trouve en moi un écho. Si j'assiste aux souffrances d'un malade, je souffre autant que lui; si je converse avec un insensé, j'entre naturellement dans sa folie et je déraisonne avec lui sans effort; si j'entends énoncer un système quelconque, à l'instant même j'y dépasse l'inventeur. Non pas que je me juge inconstant et frivole, non que mes sentiments ne soient au fond bien arrêtés; mais il me convient de négliger la forme. Je crains de dépenser mal à propos un bien de valeur trop haute, j'obéis au vain orgueil de le réserver pour l'intérêt général, et je ne sais point l'appliquer à mon usage. Les échecs de ma vie privée ont beau me sermonner, j'ai beau gémir de cette manière d'être, nulle épreuve, nul raisonnement n'y remédie. J'ai voulu mille fois combattre cette disposition qui me fait rire ou pleurer, roidir ou plier à l'unisson du premier venu; je n'ai réussi qu'à me mépriser chaque fois davantage et la mollesse de mon caractère est toujours demeurée en parfaite harmonie avec mon nom féminin.

Si, maintenant que l'âge a dû refroidir mon âme, je ne puis la soustraire à l'influence d'une volonté vivement exprimée, il n'est pas étonnant qu'alors je me sois montré si docile aux volontés d'une femme chérie.

Après cette révolution étrange qui, dans la chaleur de mon dévouement, me semblait toute naturelle, je quittai ma sœur avec la plus formelle vocation et j'allai trouver Brantôme.

Il était seul, agenouillé devant son prie-dieu, et tellement absorbé dans sa prière, qu'il ne m'entendit pas entrer. J'admirai quelques minutes la posture noble et religieuse de cet homme croyant; la suprême béatitude qui brillait dans son regard, le renversement de son front illuminé, la douce contraction de sa bouche extatique, lui donnaient l'aspect d'un de ces types de contemplation que l'on voit si vivement accusés dans l'école espagnole.

Je ne pus résister à l'émotion d'un spectacle si touchant et si simple; l'ardeur pieuse passa du vieillard au jeune homme; une même pensée embrasa nos deux cœurs, et je me prosternai, murmurant un cantique d'action de grâce.

Jamais plus pur encens ne s'éleva de la terre aux cieux; jamais oraison ne fut plus digne d'être entendue.

Nous terminâmes en même temps, et Brantôme parut surpris de me trouver auprès de lui. Il me présenta la main tandis que sa figure rayonnait d'une joie ineffable.

— Nous prions l'un pour l'autre, lui dis-je, n'est-il pas vrai, mon père?

— Je l'avais bien prévu, répondit-il avec âme; vous ne pouviez pas vous coucher sans venir demander le baiser de paix à votre vieil ami! Quel bonheur, mon petit Marie, de savoir que vous étiez ici quand je parlais de vous à Dieu! Puisque nous voilà réunis pour la vie, venez, mon enfant, vous joindre à moi tous les soirs pour remercier la Providence.

— Oui, j'y viendrai, et vous me fortifierez chaque soir dans mon vœu le plus cher.

— De quel vœu parlez-vous, Marie?

— D'un vœu sacré que j'ai fait récemment. C'est à vous seul que je le confierai, mon bon maître, car cet homme impétueux qui m'appelle son fils, ne manquerait pas de m'en détourner. J'ai résolu, digne père, de suivre votre saint exemple. J'ai promis à Dieu de lui appartenir. Je veux renoncer au monde et me consacrer uniquement au culte des autels.

— Hélas! hélas! je l'avais bien prévu qu'ils séduiraient son esprit par leurs conseils! Je l'avais bien prévu qu'ils détruiraient en un instant mon œuvre de dix années! Ils préparent la torture et ils appellent cela une conversion! Ah! mon pauvre enfant, le supérieur vous a donc persuadé!

— Non, mon père, ne l'accusez pas d'un dessein que j'ai formé sans lui. C'est après l'avoir quitté, et depuis peu seulement que j'ai promis d'être prêtre.

— Mais qui donc a pu vous arracher cette promesse imprudente?

— Oh! ne m'interrogez pas. Je me tairais, je crois, même au confessionnal.

— Je n'abuserai pas d'un privilége sacré pour vous ravir un secret si funeste. Mais écoutez bien mes paroles, cher enfant, songez que votre cœur a toujours été pour moi comme un livre ouvert; songez que j'en ai précieusement feuilleté chaque page; eh bien! croyez-moi, ô mon élève, car je vous parle au nom de Dieu, ne vous hasardez pas au milieu de ses serviteurs; il vous aime trop pour vous le permettre; il vous a donné trop de vertu pour faire un mauvais prêtre, mais trop peu pour en faire un bon.

— Je n'ai point la présomption de me croire assez digne, mon cher maître. Cependant, j'ose espérer qu'à l'aide de vos généreux conseils et de votre divin exemple, je finirai par vaincre l'esprit du mal qui pourrait m'envahir. Vous si austère, si rigide envers vous-même, me refuserez-vous de l'être autant envers moi?

— Seigneur! Seigneur! quelle humiliation me réserviez-vous encore? Cette honte dernière attendait-elle que mes cheveux fussent blancs? Faut-il, Seigneur, que, pour vous complaire, je doive abdiquer le respect de mon fils bien-aimé? J'obéirai, Seigneur, j'obéirai. Je foulerai aux pieds mon orgueil; j'abaisserai mon front chauve dans la poussière; puissiez-vous me pardonner après!

Mon fils, ô vous que je n'oserai plus nommer ainsi, peut-être, vous allez entendre une leçon, la plus pénible que vous ait jamais donnée mon extrême tendresse. Elle me ruinera dans votre estime, notre enfant, mais recevez-la comme un sacrifice nécessaire; recevez-la comme les disciples de Jésus reçurent le redoutable holocauste, car ceci est mon sang. Ecoutez donc, et tremblez, puisque la crainte est le seul moyen qui me reste pour vous fléchir.

Regardez-moi, considérez ces traits défigurés, suivez bien ces rides creusées par la main du temps, par celle de la souffrance, par celle aussi du remords, n'y découvrez-vous pas d'autres vestiges? des indices moins naturels? Vous les voyez, n'est-ce pas? Eh bien! ces cicatrices qui déshonorent mon visage sont l'œuvre des passions; elles ne sont qu'un voile dénonciateur étendu sur un sinistre passé; elles vous diront bientôt ce que le célibat peut enfanter de crimes; elles vous révéleront ce que peut cacher de forfaits cet habit noir.

Je n'ai pas toujours été vieux et repoussant comme aujourd'hui, Marie; j'ai eu dix-sept ans comme vous; j'ai été beau comme vous, mon cher fils. Destiné de bonne heure à l'état monastique, j'entrai dans une communauté de religieux bien loin d'ici. Ma jeunesse, moins précoce que la vôtre, me permit d'être ordonné prêtre avant d'avoir senti s'éveiller en moi la nature. J'étais encore chaste et pur comme vous, malgré mon âge beaucoup plus avancé. Rien ne faisait même soupçonner le terme d'une sagesse qui ne s'était jamais démentie. Ce n'est qu'à vingt-cinq ans, hélas! que je perdis le sommeil du cœur.

J'étais chargé d'aller prêcher tous les dimanches dans un couvent de sœurs grises peu éloigné du mien. Je remplissais depuis six mois ce ministère à l'édification des pieuses filles, lorsqu'un jour, après le sermon, l'abbesse me retint et me pria de la suivre. J'entrai dans sa cellule avec elle, et j'appris que, son directeur venant de mourir,

(1) Voir les numéros des 22, 23, 24, 25, 29, 30, 31 décembre, 1er, 5 et 6 janvier.

[illegible] étudiants, au nombre de deux mille environ, se sont réunis sur la place du Panthéon et se sont rendus au domicile du célèbre professeur. En son absence, ils ont voulu aller jusqu'à l'Institut où se sont fait entendre les cris répétés de vive Michelet ! De là ils ont continué leur marche avec ordre et calme, en passant par les bureaux du *National*, de la *Réforme*, du *Courrier Français* et de la *Démocratie Pacifique*, pour y déposer les paroles qui devaient être adressées à M. Michelet.

« Monsieur,

» La jeunesse des Ecoles a été vivement indignée de la mesure brutale, inique, qui a frappé votre enseignement ; elle vient aujourd'hui protester de nouveau contre l'arbitraire du pouvoir, contre les misérables entraves suscitées par lui à la liberté de la pensée. Ce pouvoir issu des barricades, ce pouvoir renégat veut nous ramener aux plus mauvais jours de la Restauration.

» Aux députés, aux électeurs, au peuple, on jetait naguère le défi, en parlant de *passions ennemies ou aveugles*. C'est le tour de la jeunesse des écoles ; on lui devait aussi une provocation ; on a brisé votre chaire. Après Quinet, après Mickiewicz, après Bérard, on a étouffé votre voix indépendante. Vous étiez coupable, monsieur, de parler de progrès et d'union, coupable d'exalter les gloires de la France et de rêver sa grandeur et sa régénération.

» En vous perdant, monsieur, soyez convaincu que notre sympathie ne peut encore que s'accroître et que nous porterons toujours dans nos cœurs les noms de ceux qui combattent pour la liberté, la vérité et les droits de tous. »

M. Frank et la Théorie de Fourier.

M. Frank, professeur de morale en Sorbonne, a continué aujourd'hui sa critique des écoles socialistes. Bien que le système d'Owen ait été le principal sujet de sa leçon, *il n'a pas* épargné à Charles Fourier *les allusions hostiles*. Jeudi prochain sans doute le professeur va condamner, *ex cathedrâ*, la théorie phalanstérienne, contre laquelle il s'est déjà prononcé de la manière la plus tranchante. Une lettre que nous recevons ce soir, et dont nous publions le passage le plus essentiel, fera connaître à nos lecteurs sur quelles études longues et consciencieuses est fondée la conviction de M. Frank.

Paris, 6 janvier 1848.

M. Frank est allé hier, vers deux heures, chercher à la bibliothèque royale les œuvres complètes de Fourier. Le bibliothécaire, lui ayant demandé quels étaient les volumes dont il avait besoin, M. Frank, un peu déconcerté, a répondu : *« Je n'en connais pas trop les titres, » veuillez me donner ses œuvres complètes. »* Et cependant il doit jeudi prochain, 13 du courant, apprécier son système. Quelle puissante rapidité de conception !

Jugez donc les choses sur l'apparence ! Voici un professeur recommandé à l'attention du public par un ouvrage abstrus sur la cabale des juifs. On le croit sérieux, on l'écoute comme tel. De nombreux auditeurs se groupent autour de la chaire officielle d'où il laisse tomber ses oracles. On n'imagine pas qu'il aille frapper d'anathème une théorie représentée dans tous les pays civilisés par des hommes éclairés et dévoués sans avoir pâli durant des années sur cette théorie. Eh bien, pas du tout, M. Frank juge les écoles socialistes en regardant d'où le vent souffle. Il étudiera profondément la cabale des juifs, à la bonne heure, voilà un sujet plein d'actualité, d'utilité, et qui excite un intérêt universel. Mais les rêves de ces fous qui proposent des remèdes à la misère des travailleurs, au chômage, aux fraudes commerciales, à la corruption d'une société décrépite ! M. Frank ne perdra pas son temps à examiner ces chimères. Est-ce que le monde n'est pas bien comme il est ? que lui faut-il de plus, si ce n'est quelques chaires de morale officielle ?

ni d'aucune personne sur laquelle nous puissions avoir quelque influence. L'arme de la discussion convient seule à des hommes qui se respectent ; elle donne d'ailleurs trop d'avantage contre M. Frank pour que ses adversaires intelligents puissent en employer une autre.

Au surplus, si M. Frank n'excite pas dans la jeunesse une sympathie universelle, il s'est ménagé des consolations, et doit être assuré d'une chose, c'est que son cours ne sera pas suspendu par l'autorité.

L'Université catholique de Louvain.

Nous sommes convaincus de la prochaine transformation de l'humanité et nous espérons celle du catholicisme ; mais l'Eglise a des ennemis dangereux dans ce parti qui s'attache à comprimer tout mouvement intellectuel, à combattre tout progrès social, et qui dit à l'indigent implorant la fin de sa misère : « Il faut vous » résigner ; nous vous donnerons quelques aumônes si vous sui- » vez les offices ; sans doute elles ne suffiront pas pour vous ren- » dre heureux, mais vous n'êtes pas faits pour être heureux en ce » monde ; attendez la mort, vous irez alors en paradis... à moins » que vous n'alliez en enfer. »

Ce parti, chassé de tous les grands centres intellectuels, se maintient encore, *grâce à la peur de l'enfer*, dans les contrées ignorantes et superstitieuses. Naguère il avait en Suisse pour dupes et pour victimes les pâtres illettrés des vieux cantons. En Belgique, il a régné sur les Flandres qui arrivaient à l'inertie morale et au paupérisme le plus effrayant, tandis que les populations wallonnes, échappant à son influence, se distinguaient par leur activité intellectuelle et industrielle. Liége est à la fois en Belgique le foyer du libéralisme et celui du progrès social.

Depuis les dernières élections, le fanatisme a le dessous en Belgique, mais il conserve encore un retranchement dans l'Université catholique de Louvain.

Partisans des universités libres, nous ne sommes pas ennemis des universités catholiques. Ce dernier mot n'a rien qui nous effraie ou nous répugne. *Universelle*, voilà une belle qualification, c'est celle de la vérité ; le jour où tous les catholiques seront devenus chrétiens par le cœur et non pas seulement par des formules, nous serons avec eux en plein accord. Nous ne souhaitons pas la mort à l'Université de Louvain, nous aimerions mieux qu'elle se convertit, mais du moins il est évident qu'elle a besoin de se convertir.

L'Université catholique est, avec la fabrication de la bière, la principale source de prospérité pour la ville de Louvain, mais cette source diminue. Beaucoup de familles pieuses qui plaçaient leurs enfants dans cet établissement sous le dernier ministère, ont changé d'avis depuis que M. Rogier est au pouvoir ; le titre d'élève de l'Université catholique n'étant plus une recommandation auprès de l'autorité, ces familles ont pensé qu'en étudiant dans une université libérale on faisait son salut presque aussi sûrement dans l'autre monde et beaucoup plus sûrement dans celui-ci ; l'Université catholique a perdu plusieurs centaines d'élèves.

Nous souhaitons qu'elle les regagne, mais elle n'y parviendrait pas en demeurant dans ses anciennes ornières. On ne saurait se faire idée de l'influence délétère que son enseignement répand dans la ville.

Figurez-vous une jeunesse encore nombreuse et presque aussi ardente que la nôtre ; figurez-vous une population d'étudiants à qui le théâtre est interdit, le théâtre que le gouvernement français a le bon esprit de subventionner dans le quartier latin, précisément parce qu'il peut détourner la jeunesse du jeu, de l'es- [illegible] le poison qu'il peut faire circuler dans d'autres veines, et transmettre aux générations futures, pour le plus grand bien de la moralité publique.

Le fatal esprit du moyen-âge doit être combattu dans l'un de ses derniers asiles, et déjà des esprits indépendants montent à la brèche. Voici ce que nous lisons dans une brochure publiée en 1846, et intitulée *Courtes observations à la Revue démocratique, par un ancien élève de l'Université catholique.*

« Depuis que M. Considerant est venu nous initier aux paroles » de Fourier, notre intelligence endormie par l'enseignement catho- » lique s'est réveillée à une lumière nouvelle, notre cœur, en com- » prenant la cause et le remède des maux de la société, a éprouvé » des consolations et a souvent tressailli d'espoir. Que tous ceux » qui, comme nous, ont souffert des effets d'une éducation étroite » et d'une discipline trop sévère, qui ont étouffé dans cette atmos- » phère sans air pur et sans soleil, retrouvent enfin, à la lecture » de ces livres qui contiennent le salut du monde, l'indépendance » de l'esprit et la liberté de la conscience ; qu'ils redeviennent des » enfants de Dieu, des hommes fiers, libres et intelligents ! »

Ainsi la bataille est engagée contre des superstitions ennemies de l'humanité ; des enfants de l'Université catholique même désertent sa noire bannière. Quels que soient ses prestiges et ses maléfices, l'esprit des ténèbres sera vaincu dans cette lutte, mais il faut se hâter de le renverser, car chaque instant de son règne amène de nouveaux scandales.

Cette année même, un étudiant de Louvain, M. Colbeau, jeune homme plein d'intelligence et de cœur, socialiste sans le savoir, ami involontaire de tous les opprimés, publia un poème intitulé : *Marie la dentellière* ; ce sont des paroles de compassion pour la pauvre fille du peuple, entraînée au mal par la misère ; c'est une paraphrase des chapitres de l'Evangile où figurent la femme adultère et la Madeleine.

Voici la conclusion du poète. Elle s'adresse à la jeune fille du *monde* :

Ne méprise jamais une jeune ouvrière
Qui trouve à chaque pas dans sa triste carrière
Les piéges que l'on tend à ses désirs naissants ;
Car la fille du pauvre est comme une pâture
Que le riche convoite au fond de sa luxure,
Et qu'il achète au prix de l'or et des serments.

De cent espoirs divers à chaque heure bercée,
Séduite par le monde et par lui repoussée,
Elle implore l'appui qu'on doit à l'opprimé ;
Tous semblent à l'envi protéger l'orpheline,
Mais c'est pour la pousser au but que lui destine
Le stigmate fatal sur son front imprimé.

Ainsi, sur l'Océan perdue, une colombe
Ne sait où se poser alors que la nuit tombe
Et demande un asile à chaque flot amer :
Tour à tour chaque flot se dérobe sous elle,
Et la colombe enfin, repliant sa blanche aile,
Tombe, épuisée, en proie aux monstres de la mer.

Savez-vous quelle récompense, ou du moins quel encouragement reçut l'auteur de ces vers ? — Il fut exclu de l'Université catholique, comme auteur d'un ouvrage *immoral*.

Assez de scandales et d'inepties comme cela, assez d'outrages à l'esprit du dix-neuvième siècle et aux grandes vérités qui commencent à rayonner sur le monde ! Grâce à Dieu nous sommes au cœur de la place, et nos amis de Louvain savent se multiplier par l'activité, par le dévouement ; ils savent qu'un phalanstérien, une fois convaincu, ne peut plus être gagné à la cause des vieux préjugés ; ils savent que leur phalange ne peut pas faire de pertes,

---

elle me priait de remplir les fonctions du défunt. J'acceptai sans scrupule cette honorable proposition, puis, comme mes heures étaient comptées, je pris congé de ma nouvelle pénitente, avec promesse de venir le dimanche suivant plus tôt qu'à l'ordinaire, afin de recevoir sa confession.

Je ne remarquai pas alors que cette femme était encore jeune et d'une rare beauté.

Le dimanche suivant, je tins parole. A mon arrivée, les sœurs chantaient des cantiques dans la chapelle, et, pour être moins distraits, l'abbesse et moi, nous nous rendîmes à sa cellule.

Jour funeste, où j'aurais dû mourir ! de quels affreux tourments tu fus pour nous deux le présage ! ton souvenir empoisonné brûlera toujours ma conscience.

Le pauvre abbé interrompit son récit pour se livrer à une affliction déchirante. Après avoir soulagé sa douleur par un silence de quelques minutes, il regarda le ciel comme pour y puiser des forces, et continua :

— Nous étions en juillet, le ciel était pesant, la chaleur accablante, et, pendant sa confession, l'abbesse fut incommodée. Elle écarta son voile un instant, et cet instant suffit pour changer mon cœur. La nature, si longtemps endormie, s'éveilla tout à coup. A l'aspect de ce visage admirable, mon front se couvrit de rougeur, mon esprit se troubla, je n'écoutai plus rien, et je dus remettre à huitaine l'absolution de la belle pécheresse, faute d'avoir entendu ses aveux. Dès lors je fus perdu.

Je rappelai en vain mes facultés égarées ; le trouble de la cellule me suivit dans la chaire, et mon éloquence en souffrit. Mes yeux cherchaient l'abbesse, et ma mémoire oubliait la parole divine pour m'offrir les traits qui m'avaient tant frappé.

Durant la semaine entière, je ne fus occupé que de cette image dangereuse, et ne remplis avec piété aucun de mes devoirs. La nature prenait une cruelle revanche...

Vint le jour assigné pour la rémission différée, et je me rendis au couvent dans une préoccupation coupable. Tout se passa comme la première fois : le voile s'écarta, la beauté de l'abbesse me troubla, et je fus encore obligé de suspendre l'absolution.

Ce nouveau délai surprit la religieuse, qui me supplia de lui dire quelle faute si grave lui valait sa double disgrâce. Je tremblai alors de tous mes membres ; il me sembla que j'avais entendu l'appel du juge suprême, et je répondis avec effroi :

— Hélas ! ma fille, c'est ma faute, ma très grande faute !

— Expliquez-vous, reprit-elle, mon père, je vous en conjure.

— Eh bien ! répliquai-je d'une voix presque éteinte, veuillez, ma fille, ne plus écarter ce voile, la vue de votre visage me trouble infiniment...

A ces mots la pénitente, rougissant à son tour et tremblant comme moi, couvrit son visage de ses deux mains pour me dire :

— O mon père, écoutez la fin de ma confession. Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché. Je vous ai tû la plus énorme de mes fautes... Mon père... mon père... je... je vous aime !...

J'étais dans la vigueur de l'âge, dévoré d'une ardeur inconnue, altéré d'une soif que je ne pouvais m'expliquer ; cet aveu terrible m'éclaira trop, grand Dieu ! L'éclat soudain de cette lumière faillit me rendre fou de terreur et de joie. Mes genoux fléchirent devant la pécheresse, et nous allions commettre un sacrilège, lorsque Dieu, pour nous sauver, envoya une de ses filles nous appeler au sermon.

— A Dimanche ! me dit en se relevant ma complice éperdue.

Nous nous rendîmes à la chapelle, et je prêchai ce jour là comme un saint.

De retour au monastère, je passai plus de soixante heures avec la fièvre. Je parcourus tout le couvent trois jours de suite comme un insensé, ne pouvant prendre ni aliments, ni sommeil. Le quatrième jour, on me ramassa dans l'église, épuisé de fatigue et de besoin.

On me soigna, et l'usage de mes forces me revint avec ma raison. J'eus horreur de moi-même, et, me prosternant aux pieds du crucifix, je priai avec onction pour la première fois depuis douze jours. Au milieu de ma prière, je me sentis véritablement inspiré. Je remerciai le ciel de son indulgence, et, me livrant à mon inspiration, j'ouvris un rasoir dont je lacerai mon visage avec une sorte de volupté. Puis je courus à l'infirmerie, où je fis bander mes plaies. La fin de la semaine s'écoula pour moi dans la douleur et le repentir.

Malgré les souffrances de mon esprit et de mon corps, je voulus retourner chez les sœurs grises. Une exaltation fébrile soutenait mes forces. J'entrai chez l'abbesse et je lui dis en arrachant mes bandages :

— A dimanche ! me voici !...

La malheureuse jeta un cri perçant et tomba à la renverse dans des convulsions effroyables.

Oh ! combien à cet aspect je déplorai la fatale présomption qui m'avait fait espérer de trouver en ma laideur le terme de mes maux ! Oui, c'est alors seulement que mes maux commencèrent. Moi qui étais venu avec une âme contrite, je passai de la contrition au blasphème ; je maudis les funestes effets que j'avais tant désiré produire : je meurtris ce visage odieux à mon amante, je remplis de clameurs sauvages la paisible retraite des filles du Seigneur ; je cherchai dans ma rage un instrument de mort, et je le confesse, ô mon fils, s'il se fût présenté, je devenais suicide... Voilà, mon fils, voilà ce prêtre si pur et si sublime à vos yeux...

Mes éclats attirèrent plusieurs religieuses. Le spectacle inouï que leur donnait un homme chargé de leur enseignement spirituel les glaça d'épouvante. Je m'en aperçus et je n'eus pas la puissance de vaincre ma frénésie. Le torrent avait rompu ses digues ; la pudeur s'était retirée de mon âme ; l'esprit du mal avait fondu sur moi comme un homme armé ; je luttais d'impiété avec les fléaux de la vertu ; ce lâche désordre ne céda enfin qu'à un salutaire évanouissement.

Les bonnes sœurs me firent transférer à la communauté, au lieu de me livrer à la vengeance des lois. Je m'éveillai privé de raison, et mon égarement dura six mois entiers.

Parfois, dans mes heures lucides, j'invoquais Dieu avec un profond repentir ; je me félicitais sincèrement d'avoir élevé un obstacle victorieux au péché. Mais, bientôt, la nuit m'apportait le fantôme irrité de l'abbesse, réclamant avec audace ma beauté que je lui avais dérobée. Je retombais alors dans ma folie et je scandalisais tout le couvent de mes transports impurs ; ou bien encore je le parcourais en criant ces seuls mots : *A dimanche ! me voici !*

Enfin, après six mois de ces combats, je ressaisis la santé de l'esprit et du corps. Notre abbé, qui était un homme compatissant, prononça que mon expiation avait effacé mon crime, et pensa qu'il était bon de m'arracher au théâtre de mes malheurs. Il se chargea de me placer dans un séminaire. Effectivement, je fus appelé à Bourges en qualité d'aumônier. Le changement de séjour contribua sans doute à me calmer. Combien de fois pourtant, l'image impie n'est-elle pas venue, hélas ! me visiter dans mes rêves !

— Quand je vous vis, enfant, à peine sorti des bras de votre nourrice, Dieu daigna déverser toutes mes affections sur votre jeune tête. Tout mon amour se détourna vers vous. J'oubliai peu à peu les criminelles ardeurs de ma jeunesse, et depuis quinze ans bientôt je ne les avais pas pleurées. C'est vous, cruel enfant, qui les avez rallumées dans leur foyer éteint ; c'est vous qui les ressuscitez dans ce vieux cœur où vous les aviez ensevelies ; c'est vous qui flétrissez l'honneur des derniers jours que je devais couler. Ce souvenir de feu tombant sur mes facultés assoupies est un soleil brûlant qui fondrait subitement sur la rosée du crépuscule, pour dessécher les plantes et renverser les lois de la nature. Mais vous l'avez voulu... allez en paix.

Cette narration pénible avait plongé mon courageux ami dans une agitation qui m'effrayait. Ses mains ridées tremblaient et ses genoux s'entrechoquaient d'une manière convulsive. Il était pâle et défait comme un condamné qui attend le supplice. Il voulut se relever, mais il resta enchaîné à son fauteuil. Je me jetai dans ses bras ; il n'eut pas la force de m'y presser. Je couvris ses joues cicatrisées de baisers et de pleurs, et c'est à peine s'il parut le sentir. Alors je défis ses vêtements et le portai dans son lit, où le vieillard accablé ne tarda pas à s'endormir. Je veillai quelques heures près de lui, et, lorsqu'enfin son visage eut repris sa sérénité accoutumée, je me retirai sans bruit.

JULES DE CAUDIN.

(*La suite prochainement.*)

[illegible] évidemment aux lois de la statique générale; il faut que ce grand pendule échappé des mains de Dieu, passe d'un extrême à l'autre avant d'entrer dans cet état d'isochronisme régulier qu'on appelle le juste milieu ou la sagesse.

Ainsi, chez les anciens, l'industrie et le commerce livrés au *laissez-faire* le plus complet, étaient parvenus à un tel état d'immoralité et de charlatanisme, que Mercure était à la fois considéré comme le Dieu du commerce et des voleurs.

Cet état de choses n'ayant fait qu'empirer pendant le moyen-âge, l'indignation devint générale et finit par s'élever jusqu'au trône de saint Louis, qui conçut le noble projet de mettre un terme à ce fléau. Ce fut lui qui entreprit de museler le monstre d'une main irritée; Colbert acheva son œuvre, enchaînant l'industrie dans la camisole de ses onze cents règlements, qui l'empêchèrent de se développer; car, sous le régime draconien des jurandes et des maîtrises, aucune invention, aucun perfectionnement ne pouvait s'introduire dans le camp des corporations.

La fabrication, pour ainsi dire stéréotypée dans des moules uniformes et invariables comme ceux de l'art égyptien, s'exerçait, il est vrai, sans fraude et sans dol, sous la garantie du gouvernement, mais c'était un bien acquis au détriment de toute liberté, de tout progrès.

La Révolution de 89 est venue rejeter l'industrie et le commerce dans l'excès contraire; la liberté illimitée a de nouveau rouvert toutes les portes à la falsification, et la dépravation mercantile s'est élevée à sa plus haute puissance; c'est au point que le mal se fait sentir aujourd'hui du bas en haut de l'échelle sociale, et qu'on y cherche partout un remède.

Gardons-nous de recourir à celui de saint Louis et de Colbert; que l'exemple du passé nous serve de leçon; plus de règlements arbitraires, plus de licence effrénée! Il est un juste milieu que l'équité nous indique, une organisation à la fois rationnelle et féconde : la liberté tempérée par de bonnes lois.

Que chacun soit *déclaré propriétaire et responsable de ses œuvres*, et l'isochronisme social s'établit, l'humanité commence à fonctionner régulièrement dans des limites que la raison et la justice approuvent.

La libre concurrence devient une louable émulation; chacun jouit en sûreté du fruit de ses œuvres; tous les capitaux comme tous les citoyens deviennent égaux devant la loi.

Le féodalisme de l'association devient inutile, et le monautopole enfin prend à jamais la place de la guerre civile industrielle d'aujourd'hui, et de l'odieux privilège des siècles derniers.

JOBARD.

Paris, le 6 janvier 1848.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Nous vous prions de vouloir bien ouvrir vos colonnes, non dans notre intérêt particulier, mais dans un but général de convenance et de légalité, à la réclamation ci-après, que nous avons adressée, le 2 du courant, à M. le ministre de l'intérieur.

Agréez nos remerciements et nos respectueuses salutations,

FLOTTE et VITOUT père, détenus à la Force.

A Monsieur le ministre de l'intérieur.

Les soussignés, détenus politiques, condamnés depuis environ quatre mois, après une prévention de cinq mois, réclament énergiquement contre l'abandon où on les laisse dans la maison d'arrêt de la Force.

Confondus avec les hommes les plus abjects, coudoyés à chaque instant par le crime éhonté, volés souvent de leurs hardes et de leur argent, ils subissent une aggravation de peine qu'il est de la dernière justice de leur épargner.

C'est pourquoi ils viennent vous demander leur transfèrement immédiat dans l'une des maisons spéciales affectées aux détenus politiques. Il y aurait un déni de justice trop criant à leur refuser cette triste satisfaction pour qu'ils ne soient pas persuadés que vous voudrez bien donner des ordres conformes à la présente réclamation.

Les soussignés ont l'honneur d'être, etc.

Signés FLOTTE et VITOUT père.

Paris, à la Force, le 2 janvier 1848.

Soumission d'Abd-el-Kader. — Nous lisons les détails suivants dans le *Moniteur algérien* :

« L'émir parut éprouver un dernier sentiment d'orgueil lorsqu'il fut accueilli au son des fanfares avec les honneurs militaires, sur ce terrain de Sidi-Brahim, théâtre d'un de ses plus importants succès, où se voient encore les tombes de nos soldats dont nous pouvons pardonner la mort, victimes qu'ils ont été ce jour-là, et victimes glorieuses du sort des armes. Il se renferma pendant la route, dans cette gravité triste qui lui est, dit-on, habituelle, et que la circonstance était très propre à augmenter.

» A six heures du soir il arrivait, avec MM. le lieutenant général Lamoricière, le général Cavaignac et le lieutenant-colonel de Beaufort, et il était introduit devant S. A. R. — Conformant ses démarches à sa fortune présente, il déposa humblement ses sandales sur le seuil, attendit un signe du prince pour s'asseoir, et, après un instant de silence, prononça les paroles suivantes, traduites par M. l'interprète principal Rousseau :

« J'aurais voulu faire plus tôt ce que je fais aujourd'hui, j'ai attendu
» l'heure marquée par Dieu. — Le général m'a donné une parole sur la-
» quelle je me suis fié. Je ne crains pas qu'elle soit violée par le fils
» d'un grand roi comme celui des Français. — Je demande son aman
» pour ma famille et pour moi. »

« S. A. R. confirma par quelques paroles simples et précises la promesse de son lieutenant, et congédia avec dignité ce personnage envers lequel doivent se taire désormais les passions des premiers temps de sa longue lutte.

» Des tentes avaient été dressées dans l'enceinte de l'hôpital de Nemours pour Abd-el-Kader et pour sa famille; il y fut conduit et a pu s'y occuper pendant toute la journée du 24 des affaires qu'il va délaisser sans retour.

» Une dernière cérémonie qui n'a pas dû le moins coûter à son orgueil avait eu lieu dans la matinée.

» Au moment où S. A. R. rentrait de la revue qu'elle avait passée de la cavalerie qui retournait au camp, l'ex-sultan s'est présenté à cheval et entouré de ses principaux chefs, a mis pied à terre à quelques pas du prince : « Je vous offre, lui dit-il, ce cheval, le dernier que
» j'ai monté, c'est un témoignage de ma gratitude et je désire qu'il
» vous porte bonheur. »

« Je l'accepte, a répondu le prince, comme un hommage rendu à la
» France dont la protection vous couvrira désormais, et comme signe
» de l'oubli du passé. »

L'ex-émir est un homme d'environ 38 ans. Nous avons vainement cherché dans ses traits la haute distinction et l'expression pénétrante, dont nous avions souvent ouï parler par les personnes qui l'ont vu dans sa puissance. Sa physionomie est intelligente néanmoins, ses yeux grands et noirs ont le regard dur et impérieux. — Son teint est [illegible] politique de s'y faire venir, et d'appeler [illegible] les chefs influents des populations, pour qu'ils puissent se convaincre par leurs propres yeux, de la soumission de celui dont le nom a été si longtemps pour eux un véritable talisman, et le faire connaître ensuite aux tribus rangées sous leur obéissance. Ne serait-il pas à craindre, peut-être, que les Arabes, entraînés par leur méfiance habituelle et, qui plus est, par un mauvais vouloir calculé, n'en viennent un jour à nier le fait accompli, et à dire qu'Abd-el-Kader ne s'est pas rendu, comme on disait en 1821, en France, que Napoléon n'était pas mort? »

La prise d'Abd-el-Kader et les journaux anglais. — Au milieu de la mauvaise humeur que lui inspire la prise d'Abd-el-Kader, la presse anglaise laisse percer sa joie à l'idée que les conditions accordées à l'émir lui permettront d'inquiéter de nouveau nos possessions dans l'avenir.

— Le *Sun* du 4, qui fait une élégie à propos de la soumission temporaire du plus brave des Arabes, de l'émir le plus mémorable des temps modernes, du lion du désert, ajoute ces réflexions : « Sachant qu'Abd-el-Kader est encore dans toute la force de l'âge, que son ambition est énorme, son énergie inépuisable, son audace merveilleuse, sa bravoure incomparable, nous sommes certains que sa carrière n'est pas terminée : son étoile n'a pas filé : elle est seulement éclipsée pour un temps. »

— Le *Globe* pense que ne pas ratifier les conditions accordées par S. A. le duc d'Aumale et le général Lamoricière à Abd-el-Kader serait, de la part du gouvernement, un acte d'infamie. Il est évident que le prince et le général français ont cru préférable d'accorder ces conditions que de laisser ouverte une chance de continuation de la guerre. Le ministère français pourra demander à Abd-el-Kader quelque chose comme une garantie contre les intrigues politiques dans le pays où il veut se rendre; mais la meilleure garantie peut-être est la conviction que doit avoir Abd-el-Kader que son étoile a pâli.

Préparatifs belliqueux de l'Angleterre. — Les journaux anglais continuent à s'occuper des desseins belliqueux de la France à l'égard de l'Angleterre, et des dangers que court Londres, dans le cas d'une invasion. Le *Globe* contient les détails suivants sur l'augmentation projetée de l'armée : « En ce moment, l'armée se compose de 103 bataillons de 1 000 hommes chacun; mais 20 bataillons ont été renforcés de 2 compagnies chacun, et ont été divisés en 2 bataillons de 6 compagnies (nombre sur les cadres, 107 000 hommes.) Il s'agit de créer 100 bataillons de ligne et 25 d'infanterie légère et de carabiniers, chacun de 900 hommes, divisés en 9 compagnies, savoir : 8 pour le service et 1 pour le dépôt; cela donnera 112 500 hommes, ou une augmentation de 5 500 hommes. On portera les gardes à 8 bataillons de 900 hommes chacun, total : 7 200 hommes qui feront à leur tour le service étranger, du moins en Europe. Chaque bataillon aura de plus 4 sapeurs par compagnie, qui recevront une instruction convenable à Chatham. L'artillerie sera portée à 120 compagnies de 100 hommes, et une compagnie accompagnera chaque bataillon qui partira pour le service étranger. On augmentera un peu la cavalerie. Les gardes, comme celles de Napoléon, seront recrutées parmi les hommes de la ligne qui auront servi pendant 10 ans, et toutes les vacances dans la police du royaume, seront remplies par des hommes de bonne conduite qui auront servi pendant 10 ou 12 ans dans les différentes armes. »

Nouvelles de Suisse. — D'après une correspondance de Berne, citée par la *Gazette d'Augsbourg*, les jésuites expulsés de Fribourg ouvriraient sous peu un pensionnat à la proximité de Genève, sur le territoire de la Savoie; une superbe maison de campagne, achetée il y a quelques années, servirait à la formation de cet établissement. Le Père recteur aurait dit à la plupart des maîtres de musique employés au pensionnat de Fribourg, que, dans trois mois, ils entreraient de nouveau en activité et qu'ils pourraient toucher les appointements arriérés.

— Depuis quelque temps, dit l'*Ami du Pays*, journal de Genève, M. Ochsenbein a des conférences presque journalières avec sir Stratford-Canning. Quoique rien de bien certain n'ait transpiré sur ces entrevues, on sait qu'elles se rattachent à la situation de la Suisse, et qu'elles tendent à déjouer les plans hostiles qui continuent à se faire jour de la part des puissances du Nord et du gouvernement français. L'ambassadeur britannique extraordinaire recueille avec soin une masse de faits et de renseignements, propres à détruire les impressions qu'avaient pu causer en Angleterre les récits mensongers des organes ministériels français et de quelques feuilles censurées de l'Allemagne.

Les Autrichiens en Italie. — La *Patria* du 29 décembre contient un article pour protester contre le droit que s'attribue le duc de Modène d'appeler des troupes autrichiennes dans ses Etats.

On écrit de Vienne, 26 décembre, aux *Feuilles de Francfort* :

« Les armements se poursuivent avec activité. Le fabricant de fusils de notre ville, Fruwirth, propriétaire d'un établissement considérable, a reçu du gouvernement une commande de 500 000 fusils, qui devront être fournis à l'administration, dans des délais fixes, par 5 000 fusils. La fabrication est surveillée avec sévérité. Un général, un officier d'état-major et deux capitaines inspectent la fabrication tous les jours, à des heures différentes, afin d'accélérer les travaux. Dans le conseil d'Etat il y a eu, dit-on, dernièrement, une discussion très animée sur le moyen de se procurer les ressources financières nécessaires pour subvenir aux frais extraordinaires. »

Nouvelle manifestation à Naples. — L'*Alba* du 30 a reçu des nouvelles de Naples par la voie de terre. Dans la soirée du 25 il y a eu une nouvelle démonstration populaire. On a crié : Vive la réforme! vive Palerme! mais pas un seul cri de vive le roi! n'a été entendu. Cela avait été défendu par ordonnance de la police. Plusieurs personnages de la haute aristocratie ont été arrêtés. De grands changements se préparent dans le service intérieur du palais, où le gouvernement croit que la peste révolutionnaire a pénétré. Le duc de Bisignani, ministre de la maison du roi, a été destitué. Le prince Scilla, ministre des affaires étrangères, a été nommé à sa place; il est remplacé lui-même aux affaires étrangères par le duc de Comitini.

Les Espagnols et la duchesse de Montpensier. — S'il faut en croire *el Clamor publico*, sept députés appartenant à la majorité se proposeraient de demander au congrès qu'un message fût adressé à S. M. pour lui demander de rappeler auprès d'elle S. A. l'infante Luisa-Fernanda, sa sœur, qui fixerait sa résidence à Madrid tant qu'elle serait héritière présomptive de la couronne.

ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE. — On lit dans l'*Express* du 4 : « Il paraît que les membres du [illegible], décidés à transporter le siège de leurs délibération[illegible] de Queretaro, seraient disposés à négocier po[illegible] gouverneurs des divers Etats se sont [illegible] aux moyens de suivre la guerre. Les gouverneu[illegible] Guanajuata, Chichoucou, [illegible] troupes. »

L'insurrection de Patras. — On écrit d'Athènes, 18 décembre, à la *Gazette d'Augsbourg* : « Le gouvernement, depuis longtemps informé des menées secrètes d'un parti remuant, a fait mander le capitaine Mérentitis, qui commande quatre-vingt-dix hommes de troupes frontières à Patras, pour l'interroger à ce sujet, cet officier étant soupçonné de s'être mêlé aux agitateurs. Celui-ci déclara n'avoir eu connaissance de ces menées que par la voie d'Athènes, et favorisé par l'irrésolution de son commandant le major Starnati, il gagna quelque délai, pendant lequel il organisa une révolte militaire. Pendant ce temps, le sous-gouverneur, caché dans le consulat autrichien, put échapper furtivement à la surveillance dont il était l'objet, et se rendit en toute hâte dans les villages environnants, où il rassembla trois cents paysans tous bien armés, à la tête desquels il marcha sur la ville. Les rebelles détruisirent l'hôtel du consulat, ravagèrent tout ce qu'ils ne purent enlever et menacèrent d'incendier la ville; les habitants formèrent une garde nationale, commandée par les anciens députés de l'opposition Kalamogdartis et Rufos, mais il était trop tard. Les notabilités de la ville d'accord avec les consuls des puissances étrangères offrirent au chef des brigands la somme de 54 000 fr. pour obtenir son éloignement immédiat. L'offre fut acceptée et la somme comptée en échange d'une quittance tirée de la caisse royale et déposée chez le consul anglais. En même temps arriva un bateau à vapeur de guerre anglais, de Zante, ayant à bord des soldats destinés à protéger la banque anglaise et le consulat anglais. On conçut l'idée de faire monter à bord de ce bâtiment la bande incendiaire. On vit alors paraître tout à coup le sous-gouverneur suivi de ses hommes, et, bien que le commandant de la garde nationale l'eût prié de ne pas se rendre en ville jusqu'à ce que tout fût terminé, il marcha sur les rebelles qui se défendirent embusqués dans une maison près du môle. Les brigands perdirent quinze hommes, et, comme la maison avait une sortie sur la rue, ils s'embarquèrent sur des barques anglaises et se rapprochèrent du bateau à vapeur anglais, qui partit au bout de quelques heures.

» Le sous-gouverneur Rontopulos crut devoir protester contre la conduite des consuls, des notabilités de la ville et du commandant du vaisseau de guerre anglais. Celui-ci répondit qu'en cette circonstance il n'avait agi qu'en vertu d'instructions spéciales du consul britannique. Rontopulos exigea la prompte rentrée dans la caisse du cercle de la somme qui en avait été distraite pour être remise au chef des insurgés, se refusant à adhérer à la transaction faite avec lui.

» Les choses sont encore dans le même état. Les brigands sont partis; l'argent de la caisse des cercles est chez le consul anglais, qui attend des ordres supérieurs pour la remettre ou non au brigand. La ville n'est pas encore revenue de sa consternation. Les autorités reprennent peu à peu leurs fonctions. Immédiatement après la réception de ces nouvelles, le roi envoya son aide-de-camp le général Notaras et d'autres officiers pour marcher avec une levée en masse sur Patras. Mirarih Panas vint de Kalavrita avec [illegible] hommes. Il fut en outre envoyé une commission d'enquête du ministère de la guerre, qui est composée de manière à ne rien prouver, si Bamanaki, qui a été envoyé après comme procureur d'Etat, ne dirige pas les affaires. L'ambassadeur français à Athènes a fait mander ici son consul de Patras pour répondre de sa conduite. A Athènes même, on a arrêté deux capitaines qui étaient arrivés le même jour de Messénie avec leurs compagnies, ainsi qu'un lieutenant d'artillerie employé au ministère. »

FAITS DIVERS.

L'Académie-Française a procédé aujourd'hui à l'élection d'un membre en remplacement de M. Ballanche, décédé. Le nombre des votants était de 34; la majorité, de 18 voix. M. Vatout a obtenu 18 voix; M. de Saint-Priest 7; M. Gustave de Beaumont, 5; M. Philarète Chasles, 2; M. Alfred de Musset, 2. M. Vatout a été élu.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« M. le lieutenant-colonel Lheureux, officier d'ordonnance de M. le ministre de la guerre, est parti hier pour se rendre auprès d'Abd-el-Kader. »

— Nous lisons aujourd'hui dans le *Commerce* :

« On parlait ce soir dans les cercles politiques d'une décision prise ce matin par la Chambre des notaires de Paris, et qui n'aboutirait à rien de moins qu'à provoquer une enquête sur des faits de corruption de la plus haute gravité. C'est tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui. On comprendra notre réserve lorsqu'il s'agit peut-être de personnages occupant des positions que le doute même ne devrait point atteindre. »

— Les leçons que M. Michelet devait faire dans cette présente année scolaire seront publiées hebdomadairement à partir de lundi prochain. Ainsi la voix du professeur ne sera pas étouffée.

— M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire continuera son cours de Zoologie, mammifères et oiseaux, au Muséum d'histoire naturelle, galerie de zoologie, le *samedi 8 janvier* 1848, à trois heures, et le continuera les mardis et samedis suivants, à la même heure.

Dans cette seconde partie, le professeur traitera des Mammifères et Oiseaux utiles à l'homme, particulièrement des genres qui ont fourni ou peuvent fournir des races domestiques.

RUINE DE COQUIMBO. — Le 8 octobre, vers onze heures de la matinée, un tremblement de terre s'est fait sentir sur les côtes du Chili. Sa durée a varié de 45 secondes à 2 minutes, à Valparaiso, où la secousse a été assez forte pour mettre les cloches en branle et faire vaciller les édifices élevés. Toutefois, aucun dégât n'a été occasionné. Ses effets ont été plus désastreux à Coquimbo, dont une partie a été jetée bas, et dans l'intérieur, où plusieurs villes ont été complètement détruites. Les oscillations se dirigeaient du nord au sud.

BACCHUS ET RANAVALO. — On assure que M. Page, qui vient de mettre à la voile pour Madagascar, sur la frégate *la Reine-Blanche*, est muni de tous les pouvoirs nécessaires pour contracter un traité, et qu'il est porteur d'une lettre autographe du roi pour la reine Ranavalo, et de magnifiques présents choisis d'après les données de M. Laste, négociant français établi dans le pays. Ces présents consistent, pour la reine, dans un magnifique diadème en or, enrichi de pierreries [illegible] supérieure, exécutées dans le goût du pays, et dans un choix des meilleurs vins de France, que la reine affectionne d'une manière toute particulière. Les présents pour le prince et pour les ministres sont principalement des armes, parmi lesquelles se trouvent des fusils et des pistolets d'une grande richesse.

MADAME LAFARGE. — On raconte que Mme Lafarge a employé une grande partie [illegible], depuis qu'elle est renfermée dans la maison centrale de Montpellier à étudier, la médecine. Elle s'est surtout attachée aux ouvrages scientifiques de M. Orfila, dont le témoignage a eu tant d'influence sur [illegible] coupable. On prétend qu'à force de lire et de relire les ouvrages toxicologiques du doyen de l'école de médecine, elle y a découvert les contradictions les plus grossières et les plus flagrantes, non seulement entre plusieurs

ment, soit après avoir séjourné au fond un temps limité; il indique la profondeur exacte de la mer. Il descend également à une profondeur déterminée d'avance, sans aller au fond; et, arrivé à la couche d'eau qu'il s'agit d'explorer, il s'arrête et remonte comme dans le premier cas; il peut, dans une même immersion, explorer plusieurs couches successives en séjournant dans chacune d'elles un temps donné; il s'arrête avec la même facilité, dans son mouvement ascensionnel, pour redescendre au fond.

» L'hydrostat, débarrassé de son lest, revient immédiatement à la surface de l'eau. Ce mécanisme est tellement simple qu'une petite fille de quatre ans, Mlle Cipollina, qui assistait à la première expérience, a fait faire à l'hydrostat son second voyage explorateur.

» M. le capitaine Ferdinand met son invention à la disposition du globe entier, sans réserve ni condition d'aucune espèce. »

PARI BRITANNIQUE. — On écrit de Bruges, le 28 décembre :

« Un Anglais d'environ 25 ans vient de gagner un singulier pari. Il s'agissait de nager tous les jours, jusqu'à la Noël. A huit heures et demie du matin, on le voyait journellement arriver derrière les entrepôts accompagné de deux témoins. Vendredi passé, 25 courant, il a pris son dernier bain, quand une partie des eaux était déjà couverte par les glaces. »

ARMÉE EN PATINS. — On écrit de La Haye (Hollande), le 1er janvier : « Hier, le petit lac de Weiher, près de notre capitale, offrait un singulier spectacle. A midi, cent vingt grenadiers et chasseurs à pied commandés un lieutenant et précédés d'un clairon descendirent sur le Weiher, qui en ce moment est entièrement glacé. Arrivés là, ils firent halte et mirent leurs fusils en faisceaux, puis ils attachèrent à leurs chaussures des patins dont ils avaient été munis; ils reprirent leurs fusils, et sous les ordres de leur chef, ils firent l'exercice à feu et exécutèrent toutes sortes d'évolutions avec une précision et une promptitude admirables. Une foule immense, qui stationnait sur les bords du lac, contemplait ce spectacle insolite, car c'était la première fois qu'on ait fait manœuvrer chez nous des troupes sur la glace avec des patins. »

SCIENCE SOCIALE D'UN MAGISTRAT. — Delange vient d'être condamné par la police correctionnelle; il mendiait, et pour exciter davantage la charité des passants, il s'ajustait deux jambes de bois qu'il mettait sous son bras pour mieux courir à l'approche des sergents de ville. Tout cela sans doute est fort mal; mais, si Delange avait pu se procurer du travail, il n'aurait trompé personne, et M. le président a eu complètement le dessous dans la discussion engagée entre eux :

M. le président : Vous avez demandé l'aumône en feignant des infirmités?

Le prévenu : Il le fallait bien.

M. le président : Comment! il le fallait bien?

Le prévenu : Sans doute; le monde est si cancre aujourd'hui, que si on lui demande un sou en ayant tous ses membres il vous tourne le dos en vous appelant paresseux.

M. le président : Mais vous savez très bien qu'il est défendu de demander l'aumône?

Le prévenu : Ce que je sais bien aussi, c'est qu'il est dur de n'avoir pas une croûte à se mettre sous la dent.

M. le président : Pourquoi ne travaillez-vous pas? Vous êtes fort et bien portant.

FAITS DE PUBLICITÉ.

Mouvement mensuel des opérations de l'*Equitable*, caisse d'épargnes collectives en cas de survie, autorisée par ordonnance royale.

Pendant le mois de décembre 1847, les engagements se sont élevés à. .	1 147		
Les sommes engagées présentent un chiffre de.		1 316 873 fr.	»
Pendant le mois correspondant de l'année 1846.			
Le nombre des engagements a été de.	1 313		
Les sommes engagées se sont élevées à.		1 092 340	»
Différence en faveur du mois de décembre 1847, sur les sommes engagées.	224 533		
Au 31 décembre, la situation de l'établissement offrait les chiffres suivants :			
Total des sommes engagées. . . .		51 616 620	34
Nombre des têtes sur lesquelles ces placements reposent.	56 275		

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Quentin. — M. C. — Reçu les 57. — Merci.
Montlouis. — M. J. — Reçu les 51. — Nous prenons note du changement; Mont. est une terre à ensemencer.
Riquewihr. — M. L. — Reçu les 47. — Compl. affect.
Reims. — M. B. — L'erreur était réparée. — Nous expéd. la vue. — Les 4 camées montent à 27 fr.
Beauvais. — M. V. B. — Reçu les 66. — Vous avez raison; cela est toujours facultatif; toutefois, vous devez comprendre l'importance qu'il y a à ce que nous soyons prévenus.
Lille. — M. B. — M. S., cours Gilson, n° 7, nous réclame quelques brochures, que nous avons jointes au dernier envoi à votre adresse. — Veuillez, en les lui remettant, lui dire que nous n'avons pu envoyer par la poste, sa remise n'atteignant que le prix du catalogue.
Dijon. — M. B. — Reçu les 108. 50. — Remerciements à tous.
Lyon. — Mlle B. — Veuillez dire à Me J. B. de voir la *D. P.* du 19 décembre.
Genève. — M. B. — La *D. P.* adressée à M. Ch., à Genève, nous revient *refusée*. — ? —
Montpellier. — M. B. D. — La commission de R. est faite. — On tiendra compte des 20 fr. au premier règl.
Louvain. — M. B. — Selon votre avis, nous avons fourni, chez M. L. Marg., 114 fr., au 15 janvier, et 69 fr. 95 c., au 1er mars, pour R. et livres.
Forges de B. — M. F. H. — Le montant de l'envoi fait aujourd'hui est de 20 fr. 05 c.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 5 janvier. — Veaux 261, vendus de 1,30 à 1,70. Bœufs, 34; vendus de 0,90 à 1,05. — Vaches 8, vendues de 0,90 à 0,95. — Moutons, 130; vendus de 1,00 à 1,20. — Porcs, 53; vendus de 1,20 à 1, 0.

Grains : Blé froment, 111 hectolitres au prix moyen de 20 fr. 35 c. l'hectolitre; avoine, 160 d°, 10 fr. 40 c.; méteil d'orge, 9-»» d°, 14 fr. 35 c.; orge, 18 d°, 10 fr. 35 c.; seigle, » d°, »» fr. »» c.; haricots, 1-75 d°, 27 fr. 50 c.; lentilles, 1-50 d°, 29 fr. »» c.; pommes de terre, 15 d°, 3 fr. 75 c.

Hausse sur le blé de 35 c. par hectolitre. — Hausse sur l'avoine de 05 c., id.

B. du Trés. [illegible] — Ganneron. [illegible]

PRIMES.	fin cour.				fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. 10	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	15 »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	12 1/2	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»»	»/»	ROME...............	DrC.	96 7/8	»/»
Récép. Rotsch.	»	102 »»	BELG. 5 1/2.......	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2.......	»	»»	»/»
— — pass.	»	4 1/4	— d° 1840.......	»	98 1/4	»/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— d° 1842.......	»	»» »/»	»/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque.......	»	860	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— d° Em. 1841..	»	»»»	»»
HOLL. 4 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT..........	»	»»»	»»
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE.........	»	»»»	»»

Str. à Bâle..	[illegible] 25
Paris-Hav...	440 »»
Tours-Nan	[illegible] »»
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	542 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	402 50
Mont. à Tr.	260 »»
Paris-Lyon	377 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	902 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	430 »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1201 25	Marseille à Avignon	565 »»	Nord..............	540 »»
— à Lyon..........	396 25	Paris à Strasbourg.	410 »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3|6, disponible, 63 fr.; courant du mois, 60 fr.; février en avril, 60 fr; 4 mois d'été, 62 fr.

Fécule et betterave, 58 fr.

Narbonne, 46 à 46-50 fr. — Béziers, 46-50 fr. — Cette, 47. — Lunel, 47. — Bordeaux, 51-50 à 52.

Savon disponible, belle qualité, 100.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 100; 11 derniers mois 1848, 100, sans affaires.

Huile épurée, 107.

Lille : Colza, 87 à 86-75. — Lin, 85-50 à 85.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Jérusalem.
7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Les Aristocraties, un Caprice.
» h. 1/2 ITALIENS. —
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Fiancée, le Châlet.
6 h. 1/2 ODÉON. — La Petite Ville, l'Ami Grandet, Dernier Banquet.
7 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Hamlet.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — La Brioche, Nuit Blanche, Pierre-le-Rouge, Polka.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Jérôme, Chroniques, Dernière Conquête, Gentil-Bernard.
6 h. 1/4 GYMNASE. — L'Art de ne pas donner d'Etrennes, Suzanne, les Mémoires de Grammont, Veuve Pinchon, Didier.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Jacques le Corsaire, Il y a Seize ans.
6 h. 1/2 CIRQUE. — Magie, Ma Brunette, le Montagnard, la Nourrice, Jocrisse.
6 h. 1/2 FOLIES. — Journal d'une Grisette, César, Adine.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT. — La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 66 moins 1.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — L'Éléphant, Brasero, Jacques II, Bocal, Favori.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

De 4 f. par an p[r] le 3e de quinzaine; de 2 f. id. p[r] le 1er de quinzaine, et de 1 f. id. p[r] le 1er mensuel.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

PARIS, 7 JANVIER.

—

La panique de l'Angleterre.

Les journaux anglais viennent d'apprendre à la France une grande nouvelle dont elle ne se doutait pas. Suivant eux, il ne s'agirait de rien de moins pour la France que d'aller tenter une descente en Angleterre, de placer le coq gaulois au sommet du dôme de Saint-Paul, et de traiter la Grande-Bretagne comme nous avons traité l'Autriche, la Russie, l'Espagne, au temps de Napoléon. Le vieux duc de Wellington s'est réveillé tout à coup pour jeter ce cri d'alarme qui a retenti dans toute la presse d'outre-Manche; et voilà qu'on ne rêve plus, sur l'autre bord du détroit, que munitions, fortifications, augmentations de troupes, ne plus ne moins qu'aux beaux jours du blocus continental.

On pourrait se demander, en lisant ces phrases, si le monde officiel de la Grande-Bretagne a été tout à coup frappé de vertige en punition des développements qu'il a donnés au commerce mensonger et de son égoïsme à l'endroit de ses serfs de l'Irlande. Et d'ailleurs, le gouvernement de Juillet a fourni trop de garanties à la paix du monde pour que le soupçon d'un acte d'audace militaire puisse peser sur lui. Il n'éprouve de velléités guerrières qu'à l'égard des faibles : le Portugal ou la Suisse.

Qu'on ne croie pas, du reste, que le gouvernement anglais s'y soit trompé. Ce n'est pas de nous que l'Angleterre a peur, c'est d'elle-même. La comédie qu'elle joue ne s'adresse pas à nous. Ceux qu'on veut abuser ici ce n'est pas la France, c'est le peuple anglais.

L'Angleterre est atteinte d'une de ces maladies qui, suivant Fourier, caractérisent la décadence de la civilisation. L'Angleterre n'est pas parvenue, comme nous, à s'affranchir de l'aristocratie territoriale; mais elle n'en est pas moins en puissance de l'aristocratie fin[illegible]; elle subit deux exploitations au lieu d'une; elle nous pré[illegible] dans la voie de la décadence sans avoir passé par l'apogée de la civilisation, comme ces fleurs qui se décomposent avant leur entier épanouissement. Or, plus on avance dans la civilisation, plus les masses s'instruisent et prennent connaissance de leurs droits, plus les gouvernements rencontrent d'entraves. Le respect de la loi et de la religion empêchait autrefois bien des révoltes; maintenant les peuples savent comment se font les lois, comment on exploite les religions; il font justice des sophismes à l'aide desquels on leur prouvait autrefois la nécessité de leur esclavage, et il devient peu à peu impossible de les contenir dans la limite qu'on leur a fixée.

L'Angleterre, surtout, est profondément travaillée à l'intérieur. Pays de l'extrême richesse et de l'extrême misère, elle a des masses immenses de déshérités qui lèvent plus ou moins ostensiblement le drapeau de l'insurrection. Des assemblées considérables de chartistes se forment, s'organisent, pacifiques aujourd'hui, mais pouvant devenir aggressives demain. L'Irlande se constitue à l'état permanent de guerre sociale par la ligue de l'anti-rentisme. Les mécontentements et l'audace des sacrifiés vont croissant chaque jour; une crise sociale est prochaine. Les privilégiés ont recours à un dernier moyen de sauver leurs privilèges qui s'en vont; ils font, comme tous les pouvoirs en décadence, ils en appellent à la force.

Il leur faut une armée considérable pour intimider les meetings; il leur faut des forts pour dominer les réunions et disperser au besoin les mouvements populaires; il leur faut des soldats pour protéger les propriétaires irlandais contre le juste ressentiment de leurs tenanciers, et comme ils ne peuvent avouer tout haut ces terreurs, confesser à la face de l'Europe cette décomposition qui les mine; comme ils craignent d'ailleurs une opposition toujours dangereuse en semblable circonstance, ils ont inventé un prétexte : la nécessité de s'armer pour résister à la France.

Le piège est grossier, mais ce n'est pas une raison pour qu'il échoue. Les luttes prolongées entre les deux nationalités ont laissé de profondes racines dans les populations; les guerres de l'empire ne sont pas si éloignées qu'on ne s'en souvienne encore. Et d'ailleurs un appel au patriotisme trouve toujours de l'écho dans les âmes.

Quand l'augmentation de troupes sera votée, le gouvernement de la Grande-Bretagne déclarera que ses craintes d'invasion étaient chimériques; mais on ne reviendra pas sur les mesures prises pour le cas de guerre, et le tour sera joué. C'est absolument l'histoire de la construction des fortifications de Paris en 1840.

Le dessous des cartes.

Il est aujourd'hui, grâce à Dieu, fort difficile à la diplomatie de dérober à la connaissance du monde même les machinations dont elle a le plus d'intérêt à cacher la honte. Voici, d'après ce qui transpire et circule, quels auraient été les projets du ministère en Italie : L'occupation de Civita-Vecchia au moyen de la flotte du prince de Joinville et d'un débarquement de marins devait coïncider avec l'envahissement de Ferrare par les Autrichiens, et la contre-révolution préparée à Rome par le parti austro-jésuitique. On espérait, qu'attaqué ainsi sur trois points à la fois, au nord, au sud et au centre, comprimé comme dans un étau entre les deux mains de fer de l'Autriche et de la France, le libéralisme italien serait facilement étouffé, anéanti.

Ce plan, nous devons en convenir, était habilement combiné, et le génie de l'absolutisme avait grande chance de remporter la victoire. Mais, par bonheur, l'esprit de liberté et de progrès, quoique réveillé d'hier seulement en Italie, est assez puissant déjà pour faire reculer ses plus implacables ennemis. Pensant, non sans raison, d'après les dispositions publiques, que la double invasion, loin d'intimider et d'étouffer le mouvement, lui imprimerait, au contraire, une énergie nouvelle, peut-être jusqu'à déterminer une explosion, M. Rossi et l'ambassadeur d'Autriche auraient, à la veille du jour de l'exécution, envoyé à la fois contre-ordre au prince de Joinville et au commandant des forces autrichiennes. Le courrier expédié au prince de Joinville serait seul arrivé à temps, et voilà pourquoi nous n'avons eu que l'occupation de Ferrare et l'avortement contre-révolutionnaire de Rome sans aucune démonstration de la flotte française.

On se demandera sans doute comment le prince de Joinville, qui s'est distingué jusqu'à ce jour par ses sentiments patriotiques, avait pu entrer dans la conspiration ourdie contre l'indépendance italienne.

La réponse est facile. En adressant au jeune amiral les ordres nécessaires à l'accomplissement du coup de main qui lui était confié, le cabinet avait eu soin, ce qui se pouvait sans peine, de lui dissimuler le but de la mesure, lui présentant au contraire l'occupation de Civita-Vecchia comme le seul moyen de protéger contre l'Autriche la liberté renaissante de l'Italie. C'est seulement après le contre-ordre, au spectacle de l'entente cordiale entre la France et l'Autriche, que le prince trompé aurait reconnu le piège dans lequel on avait voulu faire tomber sa jeunesse trop confiante. La juste indignation qu'il aurait ressentie de cette fraude aurait été la cause de sa retraite et le motif de la lettre qu'en quittant le commandement de la flotte il a, comme chacun s'en souvient, adressée au ministre de la marine. Si quelque membre de l'opposition vient à interpeller le ministère sur le complot tramé par lui avec l'Autriche, M. Guizot répondra sans aucune espèce d'embarras que le fait est possible, qu'on a pu songer à occuper Civita-Vecchia comme on s'était emparé d'Ancône en 1832; mais que si l'on a, en effet, conçu un instant cette idée, elle a été abandonnée dans la crainte que la mesure ne compliquât la situation au lieu d'aider à la résoudre. La grande politique tirerait ainsi d'une de ses velléités les plus honteuses un nouveau sujet de justification, de glorification même, aux yeux de ses fidèles si faciles à convaincre.

Réforme postale.

La France porte quelquefois un regard envieux sur l'Angleterre, mais est-ce la faute de l'Angleterre si elle possède des citoyens plus patriotes, plus éclairés, plus ardents que la France? Est-ce la faute de l'Angleterre si une basse et servile ambition s'est emparée de tous les hommes d'Etat de notre pays, qui n'ont d'autre souci, d'autre vergogne que de con[illegible] et de garder des places par tous les moyens permis et non permis et qui appliquent sans cesse cette triste politique découverte par eux qu'il vaut mieux dans leur intérêt gouverner par le mal que par le bien, par la corruption que par des services réels?

A tous les projets d'amélioration, nos ambitieux opposent l'état du budget. Hé ! qui grève ce budget, sinon cette absurdité d'une armée de 400 000 hommes dont vous surchargez le pays : supprimez 50 000 hommes seulement et alors vous allégerez le budget. — Nous gouvernons trop mal pour diminuer l'armée, et ces 50 000 soldats ne sont pas aussi superflus qu'ils le paraissent, car ils sont là pour nous garantir des conséquences de nos fautes. — A la bonne heure... mais voyons les résultats de la réforme postale accomplis largement en Angleterre, et qui font honte aux conceptions mesquines de nos grands hommes d'Etat.

Le port des lettres, qui était très cher, y a été réduit à 10 centimes (un penny) pour toute lettre quelle que soit la distance parcourue; le port d'argent a été aussi réduit énormément; dans certains cas, il n'est que de *demi pour cent*. En France, ce port d'argent, auparavant de 5 p. 0/0 est encore de 2 p. 0/0, ce qui est beaucoup trop cher, sans compter le ridicule mode de paperasserie bureaucratique appliqué à cette branche d'administration.

L'abaissement du port des lettres à 10 centimes a produit un accroissement prodigieux des correspondances dans une progression régulière. Ainsi, pour quatre semaines de janvier, on trouve le nombre de lettres suivant comme ayant passé par la poste de Londres :

En 1839	1 622 127	lettres.
1840	2 102 281	
1841	4 355 237	
1842	5 278 851	
1843	5 716 898	
1844	6 037 526	
1845	6 800 293	
1846	7 886 733	
1847	8 414 769	

Bref, la poste des trois royaumes distribuait, avant la réforme, *soixante-dix-sept* millions de lettres ; elle en distribue maintenant *trois cent trente millions.*

L'accroissement du port d'argent est non moins remarquable. Avant la réforme, on ne transportait que 10 millions de francs environ par an ; on en transporte aujourd'hui *trois cent dix* millions, d'après le résultat trimestriel suivant, que nous établissons en nombres ronds :

Trimestre finissant au	5 avril	1839	2 218 000 f. et		54 000 art.
—	—	1840	3 195 000	—	78 000
—	—	1841	16 282 000	—	355 000
—	—	1842	40 731 000	—	766 000
—	—	1843	51 317 000	—	980 000
—	—	1844	59 288 000	—	1 109 000
—	—	1845	64 316 000	—	1 229 000
—	—	1846	74 159 000	—	1 421 000
—	—	1847	81 317 000	—	1 585 000

— Et le résultat *fiscal !* s'écrient nos financiers à courte vue, qui ne voient pas, qui ne sentent point tous les immenses avantages, toutes les économies résultant de cette accélération, de cette augmentation de circulation. — Le résultat fiscal est la partie la moins brillante de la réforme postale, mais elle devient cependant de plus en plus satisfaisante d'après le tableau suivant, où l'on remarquera que l'administration anglaise n'a pas craint d'augmenter ses dépenses pour se mettre en mesure de satisfaire aux besoins de cet accroissement de circulation. On remarque aussi, qu'à l'égard des chemins de fer, elle avait commis la même faute que l'administration française au début, ne s'étant pas précautionnée contre le monopole des chemins concédés. Notre pays est dans une situation plus favorable, puisqu'on s'est aperçu à temps pour la plupart des lignes de l'omission faite par nos commis, députés et ministres.

Années finissant le 5 janv.	Revenu brut.	Frais d'exploitation en liv. sterl.	Revenu net.	Frais portés en charge aux div. minist.	Produit net.
1839	2 346 000	686 000	1 659 000	45 000	[illegible]
1840	2 390 000	756 000	1 633 000	44 000	[illegible]
1841	1 359 000	858 000	500 000	90 000	[illegible]
1842	1 499 000	938 000	561 000	113 000	447 000
1843	1 578 000	977 000	600 000	122 000	478 000
1844	1 620 000	980 000	640 000	116 000	523 000
1845	1 705 000	985 000	715 000	109 000	610 000
1846	1 901 000	1 125 000	775 000	115 000	660 000
1847	1 978 000	1 138 000	839 000	114 000	724 000

Ainsi la recette nette, qui était en 1839 d'un peu plus de 40 millions de francs (1 614 353 liv. sterl.), est réduite aujourd'hui à un peu plus de 18 millions de francs (724 757 liv. sterl.) ; différence : 22 millions. Le fisc perd quelquefois, mais le pays gagne énormément. Faut-il s'en plaindre ?

Toujours la véracité ministérielle.

Il est vraiment désolant pour la France d'être gouvernée par des hommes qui n'ont pas le moindre souci de la vérité, qui la sacrifient sans cesse à leur intérêt du moment, sauf à recevoir des faits les plus écrasants démentis. Des hommes de parti, proprement dits, peuvent triompher d'une pareille situation ; quant à nous, elle nous afflige. On sait combien de fois les membres du cabinet ont été pris en flagrant délit *d'inexactitude* et d'allégations *hasardées.*

Ils ont nié jusqu'à ce fait judiciairement constaté que les rédacteurs de l'*Epoque* eussent bénéficié de cent mille francs sur un privilège de théâtre; ils ont nié que M. Dumas eût été autorisé par eux à se servir du *Véloce* ; ils ont nié en pleine chambre des députés que les accusations formulées contre MM. Teste et Cubières eussent la moindre vraisemblance ; enfin, dans la session de 1846, ils ont nié, à plusieurs reprises, que les places à la cour des comptes fussent vénales.

Ces places se vendaient pourtant aussi notoirement que toute autre denrée. Chacun en savait le tarif, et la *Presse* vient de rappeler avec beaucoup d'à-propos les paroles échangées à la Chambre des députés, le 13 juin 1846.

M. LUNEAU. ..... J'appellerai l'attention de la Chambre et du gouvernement sur un fait qui est connu de tout le monde : c'est que ces charges-là se vendent. (Mouvement.)

Cela est connu de tout le monde; il est connu que ces charges-là se vendent.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Cela est faux !

M. LUNEAU. M. le ministre des finances dit que cela est faux ; je lui demande de vouloir bien alors ordonner une enquête, et il aura des preuves ; qu'il prenne des informations à la source, et il verra !

Il n'est ignoré de personne que ces charges se sont vendues, à certaines époques, 40 000, puis 50 000 et 60 000 fr.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Mais cela n'est pas !

M. LUNEAU. Ce sont là des choses connues de tout le monde. M. le ministre dit qu'il ignore de pareils faits ; cependant ce doit être avec son consentement direct ou indirect ; je ne connais pas les courtiers marrons. (Dénégations.)

Si vous voulez ordonner une enquête législative, je m'engage à trouver les preuves de ces faits ; si M. le ministre consent à faire ajourner sa proposition à l'année prochaine, je m'engage à fournir ces preuves. (Mouvement.)

Je comprends, Messieurs, que, *quand il s'agit de personnes, on ne peut porter ici de noms propres, ce serait aller trop loin* ; mais je déclare que sur tous les bancs de cette Chambre, sur les bancs de l'opposition comme sur les bancs ministériels, on a connaissance de ces faits, et qu'il n'y a que M. le ministre des finances qui les ignore. (Rumeurs diverses.)

M. DUPIN. C'était naturellement à M. le ministre des finances à répondre *à l'allégation* de l'honorable M. Luneau. Pour ma part, je ne puis, dans ma situation et d'après mes principes, que détester tout ce qui pourrait ressembler *à la vénalité des charges.* (Très bien !)

Certes, ce n'était pas la peine de faire une révolution pour abolir cette vénalité, consacrée par trois cents ans de possession, et autorisée par des lois qui avaient bien eu le fâcheux commencements, mais qui, par leur durée, avaient pu rendre cet état de choses légitime ; ce n'était pas la peine, dis-je, d'avoir aboli cette vénalité avec tant d'éclat, pour laisser ensuite s'introduire dans notre ordre social des *abus clandestins* qui, dans l'état actuel de notre législation, seraient de *véritables délits.* (C'est vrai !)

Il était déjà bien incroyable que le ministère ignorât la vénalité des charges ou tout au moins des *démissions* à la cour des comptes; cependant il pouvait couvrir sa feinte ignorance au moyen d'une restriction mentale et dire : « Je nomme aux emplois quand » ils sont vacants; maintenant comment deviennent-ils vacants, » je l'ignore ; je reçois des démissions dont je ne connais pas les » motifs ; si des marchés scandaleux interviennent, c'est à mon » insu, et je les réprouve énergiquement. »

Le ministère ne peut plus conserver cette attitude, aujourd'hui qu'un ex-fonctionnaire non démenti et encore moins réfuté, M. Petit, raconte que, pour obtenir à la cour des comptes un emploi inférieur, il a dû acheter une charge supérieure *dont M. Guizot avait besoin* pour un personnage politique; le gouvernement lui-même aurait donc encouragé, que disons-nous ? exigé l'achat d'une démission ; il aurait spéculé dans un intérêt politique sur le système honteux qui s'introduit déjà dans les recettes, à la Monnaie, qui devient une contagion administrative, et qui aboutirait au monopole de toutes les fonctions exercé par les capitalistes, à l'exclusion du mérite sans fortune.

Ainsi la féodalité financière accapare toutes les branches de

Nous sommes menacés d'un nouveau scandale.

Il s'agit d'un emploi obtenu par des transactions dont la base est une somme d'argent passablement ronde. M. Petit, l'acheteur, en a fait son sacrifice. Il publie un mémoire où figurent des noms plus ou moins importants.

Nous aurons à y revenir, et peut-être reproduirons-nous la brochure de M. Petit tout entière.

C'est un fait très grave, *dont la majorité, dans la Chambre, s'est vivement émue*. Cette majorité, d'accord avec les ministres, avisera sur la question : des antécédents fort expressifs ont prouvé que le parti conservateur et le cabinet savaient, en pareille circonstance, remplir leur devoir.

... Que ceci soit donc bien entendu pour le cas où il y aurait quelqu'un à punir dans l'affaire Petit : Le gouvernement ne manquera pas à sa mission, *la majorité au besoin provoquerait son zèle et* LUI FORCERAIT LA MAIN.

Le journal ministériel déclare ensuite que le pouvoir ne tiendra nul compte, en cette affaire, des criailleries de l'opposition et de ses journaux. Ce dédain, ou plutôt ce dépit, ne trompera personne. Sans les *criailleries* de la presse indépendante, l'affaire Petit n'eut pas été ébruitée, pas plus que tous les autres scandales; sans ces *criailleries* la majorité ne se serait pas justement émue, elle ne s'adresserait pas aujourd'hui au ministère pour provoquer son zèle et au besoin pour lui *forcer la main*.

Abd-el-Kader. — Nous trouvons les détails suivants dans le *Journal de la Somme*, à qui nous en laissons la responsabilité :

« Abd el-Kader, quand il a vu qu'il lui était impossible de tenir plus longtemps la campagne contre les troupes de l'empereur du Maroc, a pensé tout d'abord à aller chercher un refuge en Angleterre. On assure que, trois semaines au moins avant le parti extrême qu'il a pris de se rendre au général Lamoricière, il avait envoyé à Gibraltar un agent chargé de demander au consul anglais qu'il voulût bien envoyer sur les côtes du Maroc un bâtiment au bord duquel il pourrait se réfugier.

» Ce bâtiment a été, *en effet*, envoyé, et, pendant plusieurs jours, on l'a vu courir des bordées dans les parages où il pensait que l'émir, s'il parvenait à gagner le littoral, pourrait venir le joindre. Mais il paraît que l'armée marocaine avait pressenti les projets d'Abd el-Kader, car tous ses efforts ont constamment tendu à le repousser dans l'intérieur des terres. Ce n'est que lorsqu'il a vu qu'il lui serait impossible d'aller se jeter, comme il l'avait espéré, dans les bras des Anglais, qu'il s'est décidé à rendre son épée au général Lamoricière.

» Nous trouvons ce fait consigné dans une lettre écrite par un officier d'artillerie détaché dans la province d'Oran.

» M. Bugeaud est le seul général qui ait été consulté sur la question de savoir ce qu'on fera d'Abd-el-Kader. M. Bugeaud a été appelé aux Tuileries, et il a dit aujourd'hui au roi : « Sire, si vous voulez m'envoyer à Toulon, auprès d'Abd-el-Kader, je me fais fort, après une heure de conversation *en périgourdin* (*sic*), de le décider à rester en France. » Le roi lui a répondu sur un ton d'incrédulité très prononcée. »

Création d'un ministère responsable à Rome.

Les correspondances de Rome continuent à nous représenter le pape environné de jésuites et d'hommes dévoués à l'Autriche, qui s'emploient de toute leur énergie et par une suite de menées ténébreuses à le pousser dans la voie rétrograde. On ne néglige rien surtout pour lui ravir la faveur populaire. On lui fait de faux rapports afin d'obtenir de lui des paroles qui le compromettent aux yeux des populations et lui enlèvent le dernier appui qui le soutienne depuis que le gouvernement français s'est joint contre lui aux représentants de l'Autriche. On n'a réussi qu'à demi. Le peuple a confiance encore dans les bons désirs de son souverain, mais il ne se trompe pas sur la cause principale de certains actes qu'il lui reproche.

Le 26 décembre, jour de Saint-Jean, fête de Pie IX, un grand nombre d'hommes du peuple, des Transteverins surtout, se rendirent sur le Quirinal. Il faisait un orage épouvantable et la pluie tombait à torrents. Ciceruacchio, qui marchait à la tête de cette foule, remit au pontife un mémoire exprimant les vœux du peuple, parmi lesquels figure en première ligne l'éloignement des jésuites des Etats romains. Plusieurs cris à l'appui de cette demande se firent entendre dans la foule. On demande aussi la mise en liberté de Paridisi, jeté en prison pour avoir dénoncé quelques-uns des abus et malversations de l'administration romaine.

Cette démarche produira probablement quelque impression sur Pie IX, mais quelles que soient ses intentions, il est lié par ceux qui l'entourent, et il est peu probable que, se voyant abandonné de toutes les puissances, il trouve en lui-même une audace suffisante pour accomplir les réformes qu'il avait peut-être rêvées.

Voici cependant un acte assez hardi, et qui montre que si le pape se laisse dominer en ce qui, de près ou de loin, se rattache à la religion; il ose davantage en matière administrative. Ce n'est rien de moins que la création de ce ministère responsable, dont nous parlions dans un de nos précédents numéros. Le *motu proprio* relatif à cette organisation est du 29 décembre. Nous reproduisons l'analyse qu'en fait le correspondant du *Sémaphore de Marseille* :

Cet acte est divisé en 7 chapitres et 98 articles.

Le premier chapitre établit la répartition de tous les services de l'administration de l'Etat en neuf ministères séparés :

1° Affaires étrangères; 2° intérieur; 3° instruction publique; 4° justice et grâce; 5° finances; 6° commerce, beaux-arts, industrie, agriculture; 7° travaux publics; 8° guerre, 9° police.

Les chefs de ces ministères composeront le conseil des ministres.

Le chapitre 2 a trait aux attributions des membres qui composeront ce conseil.

Parmi ces attributions, on en remarque quelques-unes de fort utiles, telles que celles de préparer le budget, de réorganiser les bureaux, de veiller à l'ordre et à la discipline des employés, et de *punir ceux qui ne se conduiraient pas bien*.

En ce qui concerne les affaires de l'Etat, elles ne seront portées devant le conseil des ministres que lorsque la consulte d'Etat (les députés) aura statué et émis son avis.

Enfin, chaque ministre est responsable de tout ce qui concerne la direction, la marche et l'administration de son ministère.

Les employés subalternes seront aussi responsables, en ce qui les concerne, pour l'exécution des ordres qui leur sont donnés.

Le chapitre 3 est relatif aux attributions du conseil des ministres.

A l'instruction publique : Les professeurs de l'Université et des colléges des provinces.

A l'armée : L'auditeur général, le directeur de l'armerie, les commandants des places, les officiers d'état-major.

Suivent les autres employés.

Art. 60. La nomination des cardinaux, des nonces et autres fonctionnaires non compris dans l'article précédent, sera réservée au pape.

Le chapitre 4 règle la présidence et les délibérations du conseil des ministres.

Le chapitre 5 est relatif aux auditeurs attachés au conseil des ministres.

Art. 80. Il y en aura vingt-quatre, dont douze ecclésiastiques et douze laïques.

Ils seront nommés par le souverain sur la proposition du conseil des ministres.

Le chapitre 6 contient des dispositions générales.

Art. 91. Chaque ministre proposera, dans le courant du prochain mois, un règlement pour l'organisation de son département et pour la prompte expédition des affaires.

Art. 92. Les différents projets seront examinés par une commission qui sera nommée pour former un règlement général devant être discuté en conseil des ministres. Dès que ce règlement sera approuvé par S. S., il sera imprimé et distribué pour servir de guide à tous les ministres.

Art. 93. Dans le courant du mois prochain sera également soumis à la *consulta* un projet de règlement qui doit déterminer les conditions auxquelles seront soumis les nominations et les émoluments des employés, leurs avancement, gratification, suspension ou destitution.

Ce second projet de règlement sera redigé sur les bases suivantes :

« Personne ne pourra cumuler plusieurs emplois autres que celui pour lequel il aura opté.

» Les employés ne pourront être destitués arbitrairement et sans justification de leur part.

» Personne n'aura de l'avancement dans une carrière sans avoir des titres qui justifient la promotion. »

Vœux de la population romaine. — Outre l'éloignement des jésuites, un mémoire remis au pape par Ciceruacchio, le 26 décembre, formulait les vœux suivants :

Liberté de la presse. — Armement de la garde civique. — Chemins de fer. — Abolition de l'action arbitraire de la police. — Réforme impartiale du code. — L'instruction publique. — Ecole polytechnique. — Encouragement aux arts. — Abolition des monopoles. — Ligue italienne. — Emancipation des Israélites. — Commerce actif. — Réforme des municipalités provinciales. — Correspondance postale réformée et garantie. — Ecole d'économie publique. — Artillerie civique. — Publicité des actes de la consulte d'Etat. — Sécularisation de certains emplois. — Salles d'asile. — Réforme dans les salles d'asile de charité. — Industrie active. — Colonies dans l'*agro romano*. — Réorganisation de la milice. — Liberté individuelle garantie. — Réserve de la garde civique organisée. — La marine encouragée. — Abolition de la loterie. — Amnistie aux 24 détenus politiques enfermés à Civitacastellana. — Confiance dans le peuple. — Frein aux actes arbitraires. — Abolition des fermes d'impôts. — Abolition de *fide-commissi*. — Réformes dans la main-morte, etc.

Nouvelles des petits duchés. — On assure, dit l'*Alba*, que le petit duché de Guastalla est déjà sous la domination de la maison d'Est. Ce duché se compose d'une ville et de deux gros pays, Reggiolo et Luzzara. La population est de 20 000 âmes.

— On écrit de Parme le 28 décembre : « Le 25, l'ex-duc de Lucques a mandé à Modène le conseiller d'Etat Salati et Bossolati, inspecteur du patrimoine de l'Etat, qui sont retournés à Parme le 27. Le 28, toute la régence s'est réunie au palais. On parle d'une modification. — Les restes mortels de Marie-Louise ne partiront de Parme que le 1er de l'an. Les 400 Hongrois font la police avec les gendarmes de l'Etat. On dit qu'il doit arriver 1 500 Autrichiens. »

Mouvement et arrestations à Naples. — On écrit de cette ville, 30 décembre, à la *Gazette d'Augsbourg* : « Les arrestations continuent. Ces jours derniers, l'autorité a fait arrêter entre autres les jeunes princes Carracciola de Torella, Proto, Sabriano, plusieurs jeunes littérateurs, des avocats et des fils de professeurs. Les étudiants des provinces, au nombre de 6 000, ont été forcés de quitter Naples, et l'Université est fermée jusqu'à nouvel ordre. Les princes ont été arrêtés à raison de leurs opinions libérales, et non pour avoir pris part à un tumulte quelconque. Hier et aujourd'hui ils ont reçu 300 visites. Il devient de plus en plus évident que des munitions et des armes anglaises ont été envoyées en Sicile. Les étudiants du Caserta sont renvoyés aussi. Plusieurs cafés ont été fermés par ordre de la police. Le roi dit qu'il veut dominer le désordre avant de pardonner. »

— Nous reproduisons quelques passages d'une correspondance de la même ville adressée au *Nouvelliste*, en date du 29 :

« Je vous ai déjà fait part des répugnances peu déguisées que le duc de Sierra-Capriola manifestait pour la nouvelle position que le roi lui destinait en Sicile. Un sérieux dissentiment entre le roi et ce diplomate paraît avoir été la suite de ses hésitations. Il est aujourd'hui certain que le duc de Sierra-Capriola ne désire assumer la principale responsabilité du ministère projeté pour Palerme qu'autant que le gouvernement aura donné des gages positifs d'une résolution arrêtée d'accéder aux réformes les plus urgentes.

» Les frères Gallo, ces grands industriels de Palerme, ont été mis enfin en liberté par un arrêt de la grande cour criminelle. Ainsi, ces messieurs ont subi cinq mois de détention.

» La pétition de la ville de Palerme, qui comptait plus de dix mille signatures, vient d'être envoyée à Naples, mais le roi a superbement refusé de la recevoir. A cette nouvelle, le peuple palermitain n'a pu contenir son indignation et s'est porté, en nombre considérable, sur le Monte-Pellegrino, où se trouve l'hermitage de Sainte-Rosalie. Là, au milieu de l'émotion générale, les chefs populaires lui ont fait renouveler le serment de prendre bientôt les armes et de mourir, s'il le fallait, pour la défense de ses droits politiques, si le gouvernement persistait dans son refus de faire droit à ses justes plaintes.

» Ces faits, qui ont eu lieu le 23 décembre à Palerme, n'ont été connus à Naples que le 26, par voie télégraphique.

» Une foule d'imprimés clandestins sont journellement répandus à Palerme, même parmi les troupes de la garnison, chez lesquelles un certain mécontentement se manifeste.

» A Naples, de nouvelles démonstrations politiques devaient avoir lieu le 25, jour de Noël; mais le gouvernement prit aussitôt ses mesures et disposa un formidable appareil militaire. Pour pallier le caractère agressif de ces préparatifs, il convoqua un certain nombre de gardes civiques, qui furent amalgamés dans les patrouilles suisses, commandées par leurs officiers. La présence de leurs concitoyens dans les rangs des troupes royales fit renoncer les Napolitains à la démonstration projetée, et l'ordre ne fut pas troublé. Cependant les gardes

Procès des Polonais à Berlin. — Le procureur du roi, qui avait interjeté appel de tous les jugements rendus dans l'affaire des Polonais, vient de renoncer à l'appel pour une grande partie de ces jugements; il n'a maintenu l'appel qu'à l'égard de ceux des accusés qui ont eux-mêmes interjeté appel et à l'égard de douze autres accusés. Parmi ces derniers se trouvent MM. de Dombrowski, Mackiewich et de Bialovkorski. L'appel à l'égard du premier est fondé sans aucun doute sur ce que des peines trop douces ont été appliquées. C'est au mois de février que commenceront les débats en seconde instance. Les avocats se proposent de discuter une question préjudicielle concernant les attributions des juges d'appel.

On pense que les avocats déploieront devant le tribunal d'appel en faveur de leur clients le même zèle dont ils ont fait preuve devant le tribunal de première instance. On sait que la plupart des accusés sont sans fortune, cependant les avocats ont généreusement consenti à leur prêter leur appui. On avait dit que M. Lewald avait refusé d'assister son client, mais cette nouvelle est entièrement dénuée de fondement. On se demande si le tribunal d'appel recevra l'appel des accusés pour lesquels leurs défenseurs ont interjeté appel sans leur consentement. D'après l'ancienne ordonnance criminelle, un pareil appel était recevable, mais il semble en être autrement depuis la promulgation de la loi du 17 juillet 1846. Le sieur de Mieroslawski est parti sans avoir vu son frère. L'autorité avait consenti à une entrevue en accordant toutes les facilités compatibles avec la loi, mais Mieroslawski s'y est refusé de peur de se laisser attendrir.

Vol considérable à Madrid. — Tout récemment, dans la soirée, il a été enlevé de la caisse d'amortissement 2 500 000 réaux, qui avaient été reçus dans la journée. On a très peu de détails encore sur l'auteur ou les auteurs de ce vol, commis avec une adresse sans exemple. On n'a eu connaissance de ce vol que le lendemain à 8 heures et demie du matin. Un des employés voulant ouvrir la porte du bureau la trouva toute ouverte, sans effraction. Il prévint immédiatement ses chefs, qui accoururent et qui constatèrent la disparition de la somme en billets de banque. Ce qui ferait supposer que le vol a été commis par des personnes connaissant les localités, c'est que les voleurs ont su trouver, dans le bureau du caissier, les clefs de deux salles qu'il fallait traverser avant d'arriver à la caisse, et une des clefs de la serrure de la caisse. Le caissier ne la portait pas sur lui, attendu sa pesanteur. On a aussitôt prévenu le ministre des finances, qui s'est rendu sur-le-champ à la caisse. Après avoir donné les ordres nécessaires pour que l'instruction de l'affaire eût lieu aussi promptement que possible, le ministre a rassuré tout le monde, déclarant que cet événement ne retarderait pas le paiement du 2e semestre, qui doit avoir lieu incessamment.

Illustres débris. — Dans quelques cercles bien informés de l'Espagne, on assure, d'après des lettres d'outre-mer, que le général Santa-Anna doit arriver prochainement à Madrid. On dit que l'état-major qui accompagne l'ex-président de la république mexicaine pour venir offrir ses services à la reine Isabelle, compte 23 généraux, et pas un soldat; c'est la proportion habituelle au Mexique. L'Espagne, qui a déjà trop de généraux pour son compte, pourrait bien accepter comme sergents et sous-lieutenants les compagnons de Santa-Anna.

Anarchie en Perse. — Nous recevons des nouvelles de la Perse qui font un triste tableau de la situation de ce pays. Les provinces sont en proie à la révolte et à l'anarchie, et le gouvernement est sans force parce que ses finances sont épuisées. Les troupes, après avoir refusé de marcher contre les provinces rebelles, parce que l'arriéré de leur solde ne leur avait pas été payé, et ennuyées des tergiversations du premier ministre du shah, s'étaient révoltées à leur tour. Le shah est un instrument dans les mains de son ministre Hadje-Meerza-Aghasee, qui a concentré en lui tous les pouvoirs, sans être en état de les exercer, vu son âge avancé. Si la situation se prolongeait, un démembrement du royaume de Perse pourrait en être la conséquence. Dans ces derniers temps, les Turcomans ont fait de fréquentes excursions dans le royaume de Perse. Enhardis par la lenteur et l'hésitation du gouvernement, ils ont osé couper les communications entre Teheran et Mesheed. Tout récemment ils ont pillé une caravanne de 5 000 personnes et ont emmené les quatre cinquièmes des voyageurs.

Un régiment a arrêté dix officiers attachés à la cour; un autre a chassé ses officiers. Les soldats de l'artillerie ont cerné le palais du shah et celui de son premier ministre, et, par leurs clameurs incessantes, ils en ont obtenu une somme d'argent considérable. On craint que d'autres corps ne suivent cet exemple. Le premier ministre a été, dit-on, forcé d'emprunter 200 tomans à un de ses serviteurs pour payer les soldats. Dans ces circonstances, les trois chefs rebelles auront beau jeu contre le shah, pourvu qu'ils restent bien unis, car ils ont plus de ressources que le gouvernement.

FAITS DIVERS.

La Chambre des députés se réunira lundi prochain dans ses bureaux pour y commencer l'examen des divers projets de loi qui lui ont été apportés dans la séance de lundi dernier.

On ne pense pas qu'elle puisse commencer la discussion de son adresse avant le lundi 17 de ce mois, et l'on calcule déjà qu'elle se prolongera au moins jusqu'à la fin de janvier. M. Thiers a annoncé qu'il prononcerait deux discours, le premier sur la politique étrangère, à l'occasion de la question suisse; le second sur la politique intérieure, à propos des banquets réformistes.

— Suivant la *Presse*, le mardi 4 janvier, il est resté dans les bureaux de la poste de *huit à dix mille* lettres qui n'ont pu être expédiées. Avant-hier, mercredi 5, pareille chose s'est renouvellée; le nombre des lettres qui n'ont pu partir s'est élevé de *sept à huit mille*.

— L'Institut historique ouvrira dimanche prochain des cours publics et gratuits, dans son local, rue Saint-Guillaume, 9, à 1 heure.

— Deux incidents ont failli troublir la cérémonie des funérailles de S. A. R. Mme Adélaïde, à Dreux.

M. le comte de Montalivet s'est trouvé indisposé; il a été obligé de quitter l'église et de se mettre au lit. Les soins de M. le docteur baron Pasquier lui ont permis de partir avec le roi pour Paris.

Le feu a pris dans le grand salon de réception du château pendant l'office. Les pompiers l'ont éteint en peu d'instants. M. Fontaine, malgré ses 86 ans, est monté lui-même sur la couverture de l'appartement pour s'assurer qu'il n'y avait aucun danger.

— M. Wolowski, professeur au Conservatoire des arts et métiers, fera désormais son cours de législation industrielle les lundis et samedis, à huit heures et demie du soir. Il commencera samedi prochain, 8 janvier, l'exposé de la législation sur le travail des enfants dans les manufactures et ateliers.

— On écrit de Lisbonne, le 20 décembre : « Notre population est dans la consternation depuis quatre jours. Cinq secousses de trem-

[illegible] pour affranchir les imprimés, mais que les deux bureaux de la Chambre des députés et du Luxembourg sont organisés plus complètement. Notre ami se transporte au bureau de la Chambre des pairs. Cette fois la réponse est plus significative : — Nous pouvons bien affranchir votre brochure ; mais nous ne sommes pas obligés de le faire. Il y a pour cela un bureau spécial rue Jean-Jacques Rousseau.

Et il fut impossible d'en obtenir davantage, si n'est un refus grossièrement exprimé d'accéder par complaisance à la demande du solliciteur. Force fut donc à celui-ci de passer les ponts. Or, Paris est grand; notre ami n'arriva rue Jean-Jacques-Rousseau qu'à une heure et demie.

— Repassez demain, lui dit-on, avant une heure. Pour aujourd'hui, il est trop tard.

Or, dans les deux derniers bureaux dont nous venons de parler, les employés causaient tranquillement entre eux, le dos tourné contre leurs pupitres, laissant le public se morfondre à la porte, comme fait un grand seigneur pour ses courtisans.

Le jeune homme en question rentra chez lui à trois heures, ayant perdu la meilleure partie de sa journée, et n'ayant pas même réussi à faire partir son paquet. Qu'on dise encore que les administrations sont faites pour les administrés !

L'INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE MARSEILLE A AVIGNON aura lieu le 9 janvier, dit le *Sémaphore*. Le 8, M. l'évêque bénira les locomotives et les rails, et, le 9, un convoi spécial sera dirigé sur Arles pour revenir à Marseille dans la même journée.

A NE PAS RECOMMENCER. — Un fait fâcheux pour le notariat de Paris s'est passé, il y a deux mois, à l'occasion d'une transmission de charge. Nous le signalons dans l'espoir qu'il ne se renouvellera plus. — Une charge était à vendre ; une douzaine de compétiteurs se présentaient. Dans l'embarras du choix, on réunit les divers candidats dans le cabinet de l'un des collègues du notaire démissionnaire, on ouvrit les enchères, on alluma les bougies et la charge fut adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — Une lettre de Toulouse communiquée à la *Gazette des Tribunaux* donne sur l'affaire Cécile Combettes quelques renseignements que nous croyons devoir reproduire. Il est désormais certain que cette affaire sera portée aux assises dans le courant de ce mois ; le jour n'est pas encore fixé, mais on présume que ce sera du 15 au 20. L'accusé Léotade est souvent visité par M. le président Labaume. Le plus grand mystère règne sur le résultat de la visite qui a été faite par M. le président à l'établissement des Frères ; on suppose que M. Labaume, qui présidera les débats de cette affaire, a voulu connaître les habitudes et les usages de la maison. Ces visites ont, comme on le pense, été l'objet de mille versions diverses : suivant les uns, des révélations importantes avaient été faites et la vérité serait enfin connue ; suivant d'autres, des pièces à conviction auraient été trouvées.

De tous ces bruits aucun n'était fondé, et tout porte à croire que la supposition que M. le président a seulement voulu se renseigner sur la vie intérieure de la communauté, est la seule acceptable ; toujours est-il que plus l'instant approche, plus les esprits se préoccupent de cette affaire. Un certain nombre d'étrangers sont déjà arrivés dans la ville des Capitouls ; les appartements s'y louent fort cher. Les débats dureront huit à dix jours. On ne sait pas encore si les parents de la malheureuse Cécile Combettes se porteront parties civiles.

Il paraît certain que les débats seront publics, à l'exception de quelques parties pour lesquelles le huis-clos sera prononcé. Nous devons nous abstenir de répéter tous les bruits qui circulent. Les débats vont s'ouvrir ; espérons que la vérité sera connue.

PERTE D'UNE FRÉGATE ANGLAISE. — Le bateau à vapeur *le Pacha* a apporté à Southampton la nouvelle de la perte entière de la frégate de S. M. *Avenger*. *L'Avenger* se rendait de Gibraltar à Malte. Le 20 décembre, il a touché sur les roches Sorelli à 15 milles sud-ouest de l'île d'Esleba. *Le Pacha*, se rendant de Malte à Gibraltar, a rencontré un bateau à vapeur français venant de la baie de Tunis, le capitaine l'a informé du sinistre, et il a offert de se rendre avec *le Pacha* sur les lieux. Lorsque les deux bateaux à vapeur sont arrivés aux roches Sorelli, le 26, ils ont trouvé l'écueil couvert de débris. On n'a pas retrouvé vestiges des chaloupes ni de l'équipage. L'équipage de l'*Avenger*, composé de 270 personnes, a péri entièrement, à ce que l'on croit, à l'exception de 5 matelots et 3 officiers (l'un d'eux chirurgien); ils ont gagné la côte d'Afrique sur une des chaloupes de *l'Avenger*. *Le Jupiter*, attendu de Gibraltar, apportera sans doute des détails.

LES TROIS CAISSES. — On lit dans le *Quotidiano* : « On raconte dans ces derniers jours : Un étranger se présenta dans un des premiers hôtels de Milan, et, après y avoir déposé trois caisses, commanda pour le lendemain, à une heure après midi, un dîner de 14 personnes, puis partit. Le lendemain le dîner fut préparé à l'heure dite, mais personne ne se présenta. Vers le soir, le maître de l'hôtel alla prévenir la police, et l'on décida que les caisses seraient ouvertes. En levant le couvercle de la première, on vit se dresser tout à coup une figure représentant l'empereur d'Autriche, le visage attristé et la tête baissée. On ouvrit la seconde caisse, et l'on vit se dresser le roi Charles-Albert, une épée dégaînée à la main. Enfin, dans la troisième, se trouvait une figure du souverain pontife, le visage souriant, et une cartouche à la main. On ouvrit ce rouleau et l'on y trouva 14 napoléons d'or, avec ces mots : *Ceci est le prix du dîner.* »

UNE PRÉVENTION D'ADULTÈRE assez étrange amenait aujourd'hui devant le tribunal correctionnel la dame Dugat, jeune et jolie femme de vingt-trois ans, et le sieur Billon, grand jeune homme d'une trentaine d'années.

La dame Dugat est modèle pour la peinture. Son mari, qui admet fort bien que, moyennant 5 francs par séance, elle se rende dans les ateliers où elle pose pour les Psychés, les Grâces ou les Naïades, a trouvé fort mauvais qu'elle ait été poser chez M. Billon, qu'il soutient n'être pas peintre. Il a saisi M. le commissaire de police de cette infraction au contrat civil et aux conventions conjugales, et Mme Dugat a été prise en flagrant délit, à sept heures du matin, chez M. Billon, qui, d'après ce que soutient M. Dugat, ne serait pas peintre, mais simple commis papetier.

M. le président, à Billon : Quelle est au juste votre profession ?

Le sieur Billon : Je suis artiste, monsieur le président.

Le mari : C'est faux ! Je vous défie de dessiner seulement un bonhomme.

M. le président : Le procès-verbal du commissaire de police n'a rien constaté dans votre domicile qui puisse établir que vous soyez peintre.

Le sieur Billon : Le commissaire de police n'est entré que dans ma chambre à coucher ; s'il eût pénétré dans la chambre à côté, il y eût trouvé des couleurs, des chevalets, des toiles.

M. le président : Femme Dugat, qu'avez-vous à répondre à la prévention dont vous êtes l'objet ?

La femme Dugat : Je ne sais pas quelle mouche a piqué mon mari. Quand il m'a épousée, j'étais modèle, et il a été bien convenu avec mon mari que je continuerais mon état. Il est bien heureux que je le fasse vivre.

[illegible] minant : « J'espère, Messieurs, que vous renverrez les prévenus de la plainte, et que votre jugement établira qu'une femme modèle peut être aussi le modèle des femmes ! »

Malgré cette défense, le tribunal a condamné la femme Dugat et le sieur Billon chacun à trois mois d'emprisonnement. (*Gaz. des Trib.*)

—

FAITS DE PUBLICITÉ.

L'administration du jornal le *Conseiller des Dames*, rue Montmartre, 169, n'ayant pu prévoir l'immense succès de son entreprise, s'est vue dans la nécessité de faire un nouveau tirage du numéro du journal de janvier et du *Grand Livre de la Maîtresse de Maison*, ce qui a été cause d'un retard de quelques jours dans le service des abonnés des départements.

L'administration du *Conseiller des Dames* a cru de son devoir de publier ce deuxième avis, afin de se justifier près de ses abonnés et de leur faire savoir que l'envoi du numéro en retard aura lieu après-demain dimanche.

Chronique des théâtres et des arts.

Lundi aura lieu à l'Ambigu la première représentation d'un drame posthume de Frédéric Soulié. — Nous rappelons à nos lecteurs que le charmant tableau de M. Bouton, la *Chine*, est toujours visible au Diorama du boulevart Bonne-Nouvelle. — Dimanche 9 janvier, à la salle Bonne-Nouvelle, bal de nuit paré, masqué et travesti.

Littérature belge. — M. Jobard.

Si la Belgique s'engage actuellement dans cette voie d'améliorations que nous appelons *garantisme*, deux écrivains ont puissamment concouru à ce mouvement : M. Jobard, directeur du Musée de l'industrie belge, et M. Ducpétiaux. Secondé par des fonctionnaires aussi intelligents que bien intentionnés, et parmi lesquels nous signalerons l'honorable directeur de la maison de force de Gand, M. Ducpétiaux a contribué à faire entrer dans le régime pénitentiaire de la Belgique des innovations dictées par l'humanité, et la *Démocratie* a souvent applaudi aux esquisses publiées par lui sur différentes questions sociales. Quant à M. Jobard, nos lecteurs connaissent la verve et l'ardeur infatigable avec lesquelles il lutte contre les falsifications commerciales, les usurpations de marque et tous les abus de la concurrence anarchique. M. Jobard demande, avec beaucoup de raison, que tout inventeur obtienne des garanties contre les pirateries industrielles; il veut qu'on assure à cet inventeur *le monautopole* ou droit exclusif d'exploiter ses ouvrages. La plupart des idées de M. Jobard sont excellentes. Il attribue à la réforme qu'il propose une trop grande virtualité quand il en fait sortir une complète transformation sociale; mais les phalanstériens n'ont pas à se plaindre, M. Jobard, dans la conversation du moins, a la politesse de classer son projet parmi les institutions transitoires ou garantistes; il ne s'oppose pas à ce qu'on aille jusqu'au phalanstère, seulement il déclare *qu'on devra passer par son jardin*.

Pour propager son idée, M. Jobard a publié récemment de nombreuses brochures.

1° LE MONAUTOPOLE *ou code complémentaire d'économie sociale, réglant les droits et les devoirs de l'inventeur, du fabricant, du marchand et de l'ouvrier.*

L'originalité de l'auteur et sa confiance dans ses idées se manifestent dès la première page par cet *avis au lecteur* :

Nous venons de lire une épreuve de cette brochure dans une réunion de républicains purs, qui ont déclaré que, si les gouvernants adoptaient *par malheur* notre utopie, ce serait reculer de 200 ans l'avènement de la leur.

Continuons les citations; elles seront le meilleur éloge que nous puissions faire de M. Jobard.

Le travail est le fond qui manque le moins, il y en a pour tout le monde et plus que pour tout le monde ; mais il n'est pas organisé, pas encouragé, pas garanti.

Voilà la véritable plaie de toutes les époques, et la faute tout entière en est aux chefs de l'atelier social dont toute la préoccupation devrait consister à chercher, à trouver, à inventer du travail, comme un bon fabricant s'occupe à chercher des commandes pour ne pas laisser chômer ses ouvriers. Dès qu'il n'en est pas ainsi, et que les chefs s'amusent, banquettent et se promènent, insouciants de ce qui se passe dans leurs usines et laissant faire à chacun ce qui lui plaît, l'atelier se ruine, se ferme, et les ouvriers sont sur le pavé.

Telle est l'image, en petit, de ce qui se passe dans les gouvernements du *laissez-passer*, qui n'ont pas de souci du travail du peuple, qui n'organisent rien dans cette voie, et qui croient avoir tout fait en *laissant tout faire*.

Voici une comparaison qui a bien son prix :

S'il nous était permis de personnifier le corps social, nous le diviserions en quatre parties principales : la tête, les bras, les jambes et l'estomac, dont les équivalents philosophiques seraient *le génie, l'industrie, le commerce et la consommation.*

Toujours aux idées les plus graves, M. Jobard mêle le mot pour rire. C'est ainsi que nous lisons dans le *Monautopole*, après une énumération des richards romains :

Nous ne parlerons pas de la richesse de *Crassus* l'avare, qui a laissé son nom pour sobriquet à ses pareils.

Ce lazzi n'empêche pas M. Jobard de formuler un vœu sérieux et parfaitement légitime quand il demande une loi qui assure à l'inventeur la propriété de ses œuvres, afin qu'il ait selon sa capacité ; au fabricant et au marchand, la propriété de leurs marques et de leurs estampilles, afin qu'ils aient selon leur probité; à l'ouvrier, un travail assuré, afin qu'il ait selon sa force et son activité.

Ces *desiderata* constituent le *monautopole* tout entier, et M. Jobard s'est parfaitement résumé dans cette formule plus brève, et cependant plus explicite que celle des saints-simoniens : *A chacun ses œuvres.*

M. Jobard avait d'abord demandé la pérennité pour la propriété intellectuelle, en l'assimilant à la propriété foncière. Rencontrant de nombreuses oppositions, il s'est rabattu au privilége trentenaire.

Nous aimons beaucoup [illegible] préférons grande-

[illegible] belles et bonnes choses que j'ai payées en beaux et bons écus, mais puisque tu as fait tes humanités, que te voilà savant, tu ne peux manquer de réussir.

LE FILS. Certainement, papa, les vingt-cinq couronnes de lierre que j'ai remportées assurent parfaitement mon avenir.

LE PÈRE. Cependant, mon garçon, comme tu vas entrer dans le monde réel où tu ne pourras, sans danger, mettre en pratique les leçons que tu as reçues, je vais te donner quelques conseils : tu sais le latin, n'est-il pas vrai ? eh bien ! tu ne dois jamais dire un mot de latin en société, sous peine de passer pour un cuistre...

LE FILS. Pourquoi me l'avez-vous fait apprendre, puisque cela ne sert qu'à se rappeler l'orthographe française, comme dit mon professeur.

LE PÈRE. En effet, si tu ne te souviens pas des mots qui demandent une double lettre, le latin te met promptement sur la voie, tu te rappelles *homo*, *fœmina*, *filia*, *honos*, *familia*, et tu écris sans hésiter, une *honète famile*, composée d'un *home*, d'une *feme* et d'une *file*, etc.

LE FILS. Pourquoi donc me l'avez-vous fait apprendre ?

LE PÈRE. C'est la mode, que veux-tu ? A présent tu peux l'oublier comme tout le monde, sans déshonneur.

Quand on entre en matière de la sorte, on est sûr d'être lu, mais le but de M. Jobard n'est pas de railler les études classiques; bientôt il aborde les questions commerciales et conclut à l'adoption, par les législateurs, de ces quatre propositions déjà votées sous sa présidence par la section d'industrie au congrès scientifique de Rheims :

1° La marque d'origine *obligatoire* ;

2° La marque de qualité *facultative* ;

3° L'estampille du détaillant *obligatoire* ;

4° Le timbre de la cité et de l'Etat *facultatif*, pour légalisation de la marque du fabricant à l'étranger.

La marque d'origine, apposée aux produits industriels, ne donnera quelque garantie aux consommateurs que si elle est obligatoire pour le fabricant. Naguère, en France, on a présenté une loi sur la marque à la Chambre des pairs, mais avant la rédaction du projet, le ministre, M. Cunin-Gridaine, drapier de Sédan, n'avait consulté que les fabricants, intéressés à repousser l'entrave de la marque obligatoire. — Comment ! lui avaient dit les gros bonnets parmi nos fabricants de draps, seriez-vous bien aise, Monsieur le ministre, d'apposer votre marque à une pièce manquée, mal venue, et qui discréditerait votre maison ? — Je mettrais à cette pièce la marque facultative, indiquant la qualité inférieure. — Ah ! non pas, il vaut mieux la vendre comme première qualité. Quand on fait un essai qui ne réussit pas, on est bien aise de ne pas y perdre.

Eclairé par cette discussion, le ministre ne demanda et la Chambre ne vota que la *marque facultative* ; on fit une loi insignifiante résumée ainsi par M. Jobard.

Art. 1er. Tous les fabricants et marchands sont tenus de marquer ou de ne pas marquer leurs produits.

Art. 2. Lesdits marchands et fabricants qui marqueront ou qui ne marqueront pas leurs produits ne seront passibles d'aucune pénalité quelconque.

La nullité de cette loi fut saisie par beaucoup d'esprits à la Chambre même. — Comment se fait-il, dit M. Jobard à l'un des pairs, qu'un *homme d'Etat* puisse présenter, appuyer un projet semblable ? — Vous vous trompez, répondit le pair, M. Cunin-Gridaine n'est pas un homme d'Etat, c'est *un homme qui a un état*. Le publiciste belge a souvent répété cette plaisanterie.

3° *Constitution d'une noblesse industrielle à l'aide des marques de fabrique considérées comme blason de l'industrie et du commerce.* Bruxelles, 1846.

Cette brochure est encore un excellent plaidoyer pour la marque obligatoire. L'auteur entre dans les détails pratiques de la question et prouve par des exemples que la réalisation de cette idée ne serait ni vexatoire ni coûteuse. Quant au blason industriel, il n'en est guère question que sur la couverture. C'est un ingénieux moyen de se faire lire.

4° *Comment la Belgique peut devenir industrielle, à propos de la société d'exploitation.*

L'auteur démontre dans cette brochure que la Belgique n'est pas industrielle, ou du moins qu'il lui manque une quantité d'industries ; le remède à ce mal est toujours le monautopole, et toujours la vérité grave, sérieuse se fait accepter par une forme étrange presque paradoxale. M. Jobard l'a dit quelque part : « On ne regarde pas un passant vêtu comme tout le monde, et l'on court après les masques. » On court en effet après un dialogue sur l'organisation sociale où l'on peut lire ceci :

LE PÈRE. J'ai longtemps cru, comme toi, mon fils, et comme les hommes d'Etat, c'est-à-dire comme les hommes *qui ont un état*, qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de *laisser faire*.

Et ailleurs, au sujet des lois sur les brevets d'invention :

Oui, la Belgique a, comme beaucoup d'autres pays, à l'exception de l'Angleterre et des *Etats-Unis*, une loi *contre les inventeurs* comme ils en ont contre les malfaiteurs. On les condamne à une amende de 300 à 1 500 francs pour chaque invention qu'ils s'avisent de mettre au jour, avec une aggravation de peine, proportionnelle à l'utilité ou à l'importance de leur découverte; c'est-à-dire à des procès interminables contre les contrefacteurs qu'il est impossible de faire saisir, d'après la procédure actuellement en vigueur.

5° *Chacun doit-il être responsable de ses œuvres ?* Bruxelles, 1847.

Encore une exposition du monautopole; celle-ci a pour occasion le *libre-échange*. Ce petit travail, non moins intéressant que les autres productions de la même plume, contient notamment deux morceaux insérés dans la *Démocratie pacifique*, un curieux dialogue entre une marchande et un acheteur au sujet des *gants Jouvin*, et un article intitulé : *Causes et effets de la mansuétude des tribunaux envers les contrefacteurs.*

5° *Entente cordiale du propriétaire et du prolétaire; dialogue.* Bruxelles, 1847.

Voici un beau passage de ce dialogue :

LE PROLÉTAIRE. Vous êtes en France treize millions cinquante-quatre mille contribuables, dont six millions ne payent pas cinq francs au trésor, et dont dix-sept mille seulement paient mille francs et plus

ment surpris de l'excellence du procédé, quand vous saurez que nous ne vous demandons rien, si ce n'est la concession d'une immense bruyère que vous ne connaissez peut être pas, bien qu'elle soit beaucoup plus grande qu'un continent, la *bruyère intellectuelle*.

6° *La force, le capital et le droit, drame industriel, précédé d'une lettre à M. Wolowski*.

Cet écrit se termine, comme les autres, par le *delenda Carthago* de M. Jobard : *Chacun doit être propriétaire et responsable de ses œuvres.*

Le drame, qui a pour acteurs un géant, un nain et un avocat, a été reproduit par notre journal, nous n'en parlerons donc pas ; mais nous allons extraire de l'opuscule une excellente réponse aux partisans de la concurrence anarchique.

Est-il besoin de rappeler que c'est à l'augmentation indéfinie du nombre des bouchers et des boulangers de Bruxelles qu'est due l'augmentation incessante des prix du pain et de la viande, ainsi que de leur mauvaise qualité? Le rapport de M. Ducpétiaux ne l'a que trop bien prouvé. L'augmentation du nombre des pharmaciens, des tailleurs et des bottiers, ne fait également qu'augmenter le prix des bottes, des habits et des drogues, tout en les rendant plus mauvais. C'est fort naturel, il faut bien que tout ce monde vive! Plus vous prenez de domestiques, plus votre ménage vous coûte cher et plus vous êtes mal servi.

7° *Nécessité de l'instruction professionnelle*. Bruxelles, 1847.

On connaît déjà l'opinion de M. Jobard sur le latin; la brochure dont nous venons d'indiquer le titre fournit de bons arguments en faveur de l'éducation professionnelle, et, par dessus le marché, *du monautopole* comme toujours.

8° *Le paysan et le notaire, économie politique du bonhomme Richard*.

Encore un dialogue sur le monautopole; un wagon sert de théâtre aux deux acteurs, et leur conversation fort sensée n'est interrompue que par ce cri bien connu des voyageurs en Belgique : *Mancipation, journal du soir*. On résout, chemin faisant, une foule de problèmes, et l'on arrive à la station en même temps qu'à l'organisation du travail.

Décidément, M. Jobard est un grand homme, et, comme il le dit lui-même quelque part, la *statue de zinc lui pend au nez*. En attendant, il reçoit les hommages mérités des inventeurs, dont il

[...] — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 10-36 à 12-66. — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 3-00 à 4-00. — Recoupe, 5-00 à 6-00. — Remoulage, 6-00 à 7-00. — *Légumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 32-»» à 34-00. — Id. de Liancourt, »»-»» à »»-»». — Id. ordinaires, »»-»» à »»-»». — Id. flageolets, »»-»» à »»-»». — Id. suisses blanc, »»-»» à »»-»». — Id. suisses rouge, »»-»» à »»-»» à 22-»». — Id. rouge de Chartres, »»-»» à 30-»». — Id. nains, »»-»» à 22-65. — Pois verts, »»-»» à 33-35. — Id. gris, »»-»» à »»-»». — Id. jarras, »»-»» à 17-30. — Id. cassés, 43-65 à 45-35. — Lentilles Gaillardon, »»-»» à »»-»». — Id. pays et autres, 41-33 à 74-70. — Lentillons, »»-» à 30 »». — *Graineterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, 18-65 à 22-»». — Id. d'hiver, »»-»» à »»-»». — Sainfoin, »»-»» à »»-»». — Senevé, 25-30 à 36-66. Lin, »»-»» à »»-»». — Chenevis, »»-»» à 20-»». — Millet, »»-»» à 22-70. — Colza, »»-»» à »»-»». — Navette, »»-»» à »»-»». — Sauve, »»-»» à »»-»». — Criblures, »»-»» à »-»». — Luzerne, les 100 kil., »»-»» à »»-»». — Trèfle, d°, »»-»» à »»»-»». — Minette, d°, »»-»» à »»-»».

Marché de la barrière d'Enfer du 6 janvier. — Foin 1re qualité, 65 à 66; 2e 60 à 64; 3e »» à »» — Luzerne, 1re, »» à 64; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re q., 32 à 33; 2e »» à 31, 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re qualité »» à »»; 2e »» à »». — Paille d'avoine, 1re »» à »»; 2e »» à »».

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 4 janvier 1848. — RABION, parfumeur et coiffeur, rue des Marais-Saint-Martin, passage de l'Entrepôt, 1. Juge-comm., M. Léon Vallès; syndic prov., M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19.

FRANÇAIS, parfumeur, rue Saint-Martin, 253. Juge-comm., M. Letellier-Delafosse; syndic prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

FOURNIER, crêmier, rue Laffitte, 11. Juge-comm., M. Leboucher; syndic prov., M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

REQUIER, chapelier, rue Feydeau, 30. Juge-comm., M. Leboucher; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 6.

AUDIGÉ, fabricant de nécessaires, rue Notre-Dame-des-Victoires, 40. Juge-comm., M. Odier; syndic prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

ROUGET, passementier, rue Saint-Denis, 121. Juge-comm., M. Léon Vallès; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 62 à 63 fr.; courant du mois, 59 à 60 fr.; février en avril, 59 fr.

Fécule et betterave, 58 fr.

Narbonne, 46 fr. — Béziers, 46 à 46-50 fr. 17. — Bordeaux, 51-75. — Savon disponible, belle qualité, 100.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et toute l'année, 100.

— fin Ct	»	»» »/»	— Gouin	»	»»» »»
B. du Trés.	»	4 3/4	— Ganneron.	»	980 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0	d. 40	»» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»
REPORTS.		du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0		»» »»	15 »/»		»» »/»	»»» »/»
3 p. 0/0		»» »»	10 »/»		22 1/2	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»»	»/»	ROME	Dr C. 96 3/4	»/»		
Récép. Rotsch.	»	102	»»	BELG. 2 1/2	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	25 1/8		— 4 1/2	»	91 1/2	
— — pass.	»	4 1/4		— d° 1840	»	98 1/2	»/»
— 3 p. 0/0.	»	28 3/4		— d° 1842	»	98 1/4	»/»
Dette intérieu.	»	»»	»/»	— Banque	»	»»»	»»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»»	»/»	— d° Em. 1841	»	»»»	»»»
HOLL. 4 1/2	»	»»	»/»	PIÉMONT	»	1080	»»
HAITI	»	»»»	»/»	AUTRICHE	»	»»»	»»»

R. silleron	430 »»
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle	160 »»
Paris-Str	407 50
Tours-Nan	390 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	510 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	4.7 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	382 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Mabert.	»»» »»
P. de l'Av.	»»» »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	905 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	430 »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	1200 »»	Marseille à Avignon	566 25	Nord	510 »»
— à Lyon	393 75	Paris à Strasbourg.	410 »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 janvier.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Le Château de Cartes, Marinette, un Caprice.
8 h. »|» ITALIENS.—La Cenerentola.
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
6 h. »|» ODÉON.—Mlle de Belle-Isle, Dernier Banquet.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Félix, Aline.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. »|» VAUDEVILLE.—Trop Heureuse, Partie à Trois, Dernier Amour.
» h. 1/4 VARIÉTÉS.—Jérôme, Chroniques, Dernière Conquête, le Mou lin.
6 h. 1/4 GYMNASE.—L'Art de ne pas donner d'Étrennes, les Mémoires de Grammont, Didier, les Malheurs.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
7 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Jacques le Corsaire, Il y a Seize ans.
6 h. »|» COMTE.—Magie, Ma Hua Hu, le Montagnard, la Nourrice, Jocrisse.
6 h. 1/2 FOLIES.—Journal d'une Grisette, César, Adine.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT.—La Fille du Diable, Feu sous la Cendre, 8 » mo [illegible].
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
» h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—L'Éléphant, Brasero, Jacques II, Bocal, Fayon.
THÉATRE SERAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvell., 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

• Le prix des N°s doubles ou bien est augmenté, pour les pays à tarifs de poste, savoir : De 4 f. par an p^r le N° de huitaine; de 2 f. id. p^r le N° de quinzaine, et de 1 f. id. p^r le N° mensuel.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les annonces sont reçues au siége de la société, et Comp^e., 6, place de la Bourse.

PARIS, 8 JANVIER.

—

Les Rois.

Il y a dix-huit siècles, si l'on en croit la tradition, trois rois vinrent du fond de l'Orient, guidés par une étoile miraculeuse, adorer la pensée divine de la fraternité, incarnée dans un enfant. Autour de la modeste crèche où reposait le nouveau-né, ils trouvèrent le peuple des campagnes, qui apportait les fruits de son labeur. Et, pendant que les bergers et les rois s'unissaient pour adorer la pensée chrétienne au berceau, on entendait ce sublime cantique : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux ! Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! »

Lorsque cet enfant fut devenu homme, lorsqu'il eut enseigné au monde la charité et la fraternité, le César romain, trompé par les faux docteurs de la loi juive, le fit mourir du supplice des esclaves, ne se doutant pas qu'un jour l'instrument de ce supplice ornerait la couronne des rois.

Plus forte, plus invincible que le glaive des Romains ou la hache des Barbares, la pensée de charité et de fraternité convertit à la fois les uns et les autres. Trois siècles après la mort de Jésus, Constantin arbora la croix sur ses étendards ; et Clovis, le fier Sicambre, courbant la tête pour recevoir l'eau du baptême, fonda l'empire des Francs, cet empire très chrétien qui devait exercer une si grande influence sur les destinées du monde. Les successeurs des Césars romains, après avoir torturé, brûlé, martyrisé les disciples de Jésus, abandonnèrent Rome à la hiérarchie des papes, hiérarchie selon la paix et selon l'esprit.

Malheureusement le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel se divisèrent, et leurs longues querelles vinrent troubler le développement pacifique de l'humanité. Le pape lança l'anathème contre l'empereur, l'empereur attaqua le pape avec l'épée. Dans ce déplorable conflit, ils prirent chacun leurs vices réciproques. Les papes affichèrent le luxe des rois, voulurent régner en souverains temporels; les rois eurent une diplomatie menteuse et une police inquisitoriale, et quelques-uns se firent papes eux-mêmes. Absorbés par ces luttes incessantes, ni les rois ni les papes ne songèrent plus à l'affranchissement des esclaves, des serfs ou des prolétaires; ils oublièrent la grande tâche pour laquelle ils semblaient s'être unis : l'amélioration des classes pauvres et nombreuses ; ils perdirent de vue la divine pensée du christianisme, cette pensée que les rois de l'Orient avaient adorée à son berceau.

Alors, en Allemagne, se levèrent des novateurs qui, héritiers de la pensée chrétienne, protestèrent à la fois contre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, contre les prêtres et les rois, ces hérétiques de la grande église humanitaire. Religieux dans l'acception véritable de ce mot, les novateurs germains tentèrent de réaliser socialement, sur les débris de la vieille civilisation, la loi de charité et de fraternité. L'insuccès de leurs tentatives n'empêcha pas leur idée de grandir au sein des sociétés modernes. Trois siècles plus tard, réchauffée, fécondée, vivifiée par le génie des philosophes, des savants et des littérateurs, cette idée devint la révolution française, et apparut sur un plus vaste théâtre au milieu de la foudre et des éclairs, comme autrefois Jéhovah sur le Sinaï.

La Révolution française était éminemment chrétienne dans son principe; elle brisa les sceptres et abattit les croix, devenus des symboles de violence et de ruse, des instruments de despotisme spirituel et temporel; mais, afin de ne laisser aucun doute sur ses intentions, elle inscrivit sur son drapeau cette devise : « Liberté, Egalité, Fraternité ! » Si elle ajouta le terrible monosyllable : « Ou la mort ! » c'est que les rois et les prêtres voulurent la faire périr, comme ils avaient fait périr Jésus dix-huit siècles auparavant. La résistance héroïque de la Révolution française pouvait se traduire ainsi : « Maintenant, le royaume de Dieu et sa justice sont de ce monde! Maintenant, la fraternité doit être à la fois spirituelle et temporelle ! »

Les rois et les prêtres furent vaincus, parce qu'ils n'étaient plus l'expression de la pensée chrétienne; les familles aristocratiques furent immolées; la tête du couple royal roula sur l'échafaud. Puis, deux ou trois millions de rois surgirent, portés sur le pavois révolutionnaire, et installèrent dans le monde leur royauté collective. C'était la bourgeoisie moderne.

Attaquée par les rois de l'Europe, la royauté collective de la bourgeoisie se donna un empereur. Elle venait de renverser une monarchie selon la naissance, elle courba momentanément la tête sous une monarchie dont les titres étaient la capacité administrative et la valeur militaire. Ce César de transition continua l'œuvre révolutionnaire dans le monde ; mais, infidèle à la pensée chrétienne, il assit ses parents sur les trônes de l'Europe, et mit son propre fils à la place du pape. Napoléon, lui aussi, avait son étoile; mais ce n'était pas l'étoile qui mène à la fraternité, à la paix et à l'harmonie. L'étoile du César révolutionnaire ne tarda pas à pâlir au milieu des vapeurs de sang humain, et elle s'éteignit avec lui solitaire au sein de l'Océan.

Cependant l'humanité ne désespéra point; elle poursuivit, avec plus d'ardeur que jamais, l'application de la pensée chrétienne à la société. Tandis que les rois, ébranlés par le choc révolutionnaire, faisaient la guerre avec les moyens scientifiques et industriels qui devaient servir à constituer la paix, des hommes de courage et de volonté méditaient en silence le grand problème des destinées sociales. D'une main ferme et hardie, ils déchiraient le voile qui avait caché le magnifique tableau de l'avenir aux philosophes démolisseurs du dix-huitième siècle et à leurs exécuteurs testamentaires, les montagnards énergiques et probes de 93. Ingénieurs du royaume de Dieu, ils en dressaient le plan raisonné, ils indiquaient les routes qui y conduisent. Dans ce royaume promis par l'Evangile, ils montraient aux dynasties royales leur véritable fonction. C'est ainsi qu'ils faisaient briller, au milieu des ténèbres politiques, l'étoile du salut universel.

Aujourd'hui, les rois sont placés entre deux écueils: d'une part, le flot populaire monte, monte toujours, et menace de les engloutir; d'une autre part, la puissance du capital les domine, les subjugue. Quel parti prendre ? Comment échapper à ce double péril? Ah! qu'ils imitent l'exemple des rois mages ! Qu'ils tournent leurs regards vers l'étoile nouvelle ! qu'ils se lèvent, marchent et la suivent ! Elle les conduira, non plus au berceau de la pensée chrétienne, mais à la réalisation de la fraternité sociale, non plus à la crèche de l'enfant, mais au palais de l'humanité ! Qu'ils viennent à cette renaissance, à cette création de la cité de Dieu; ils y trouveront les bergers, les travailleurs qui ont déjà aperçu l'étoile et entendu la voix de l'ange !

Oui, venez tous, rois et peuples ! N'écoutez pas ceux qui vous disent : « L'étoile de l'association est une étoile ennemie ; elle conduit à l'abîme. Les socialistes sont des démolisseurs; ils méconnaissent la liberté humaine. » Regardez l'astre nouveau, et jugez vous-mêmes ! La pureté de sa lumière vous rendra la confiance et l'espoir ! Vous comprendrez que là est votre salut, le salut du genre humain.

Oui, vous viendrez; vous viendrez librement, par calcul ou par attrait ; et, tous ensemble, nous édifierons le palais de l'harmonie et du bonheur, la Jérusalem céleste, où tous sont appelés et tous élus; et, dans la joie de nos cœurs, nous répéterons le cantique de la naissance : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux ! Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! »

De la nouvelle Coalition.

Une nouvelle coalition contre la liberté se forme en Europe. Si ce n'est plus précisément sous le drapeau de l'absolutisme, c'est sous la devise de l'immobilisme ou de la conservation. Grâce à ce léger changement dans les mots, le gouvernement français a cru pouvoir, sans trop de honte, entrer dans la ligue. Il a obtenu des puissances du Nord la reconnaissance des faits accomplis, au prix de son concours pour étouffer tout nouvel effort de liberté, tout changement à l'état actuel de l'Europe. Il a fait accepter son origine, il a fait pardonner le passé, en engageant son libre arbitre pour le présent et l'avenir.

Les premiers gages de cette nouvelle alliance ont été fournis, comme on l'a vu, en Portugal, en Italie et en Suisse. Dans ces trois pays, notre diplomatie s'est brusquement et nettement mise au service de la cause des princes contre celle des peuples. Grâce à l'opposition du cabinet anglais, ce revirement politique n'a cependant pas partout réussi. Les cabinets de Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg pourraient n'avoir pas une confiance absolue dans la conversion du gouvernement de Juillet, s'il ne leur fournissait pas de nouvelles preuves de dévouement et d'habileté. C'est pourquoi M. Guizot s'efforce de faire en France ce qu'il n'a pas réussi à faire en Suisse.

En effet, il ne faut voir dans les menaces du discours du trône contre les banquets réformistes, dans les actes d'inhospitalité et de persécution accomplis récemment contre M. Bakounine, le prince Czartoryski et l'émigration polonaise, dans les poursuites inconcevables dirigées contre M. Cabet et ses doctrines, dans la destitution brutale du doyen de l'école de Montpellier, dans la fermeture arbitraire du cours de M. Michelet, etc., que de nouveaux témoignages du vif désir qu'éprouvent nos ministres d'inspirer toute confiance aux cabinets du Nord. Depuis surtout qu'ils ont retrouvé leur majorité *satisfaite* ; depuis qu'ils n'ont plus peur au dedans, c'est avec un zèle remarquable qu'ils prouvent leurs tendances rétrogrades à leurs nouveaux alliés.

Grace à l'aveugle servilisme de cette majorité, la réaction devient même plus facile à l'intérieur qu'à l'extérieur. Lord Palmerston, en invoquant les traités de 1814 et 1815, a bien pu forcer M. Guizot à respecter la neutralité et l'indépendance de la Suisse ; mais il ne saurait l'obliger à respecter en France la liberté des opinions, la liberté de l'enseignement et les sympathies nationales pour la Pologne. Puisque la majorité est toujours *satisfaite*, et que lord Palmerston n'y peut rien, il n'y a pas de gages de réaction, il n'y a pas de preuves d'obligeance que M. Guizot puisse refuser aux cabinets du Nord. La France est si lasse, si découragée de stériles révolutions, qu'elle laissera commettre bien des attentats à sa dignité et à sa liberté avant de pousser le mépris jusqu'à la colère.

Il y a plus. Dans cette ligue nouvelle des gouvernements contre le peuple, il ne faudrait pas s'étonner que le cabinet anglais s'engageât lui-même. La politique de la Grande-Bretagne a toujours été plus libérale chez les autres que dans ses propres Etats. Lord

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 9 JANVIER.

LA CHASSE AUX PAPILLONS.

I.

L'ISOLEMENT.

Hélène avait seize ans : elle était belle, ardente, rêveuse, et elle habitait seule avec quelques domestiques un petit château seigneurial, modeste débris du passé, à une demi-lieue de la mer, au fond de la Normandie. Son père, qui venait de la retirer du couvent avant que son éducation fût terminée, devait la rejoindre; mais d'importantes affaires l'avaient retenu. Une tante, que l'on attendait de jour en jour au château, s'était également vue contrainte de retarder son voyage, de sorte qu'Hélène se trouvait complètement isolée, toute à ses rêves de seize ans, souveraine maîtresse d'un temps dont elle ne savait que faire, et d'actions dont elle ne savait pas choisir l'objet.

L'ennui, cependant, n'est pas ce qui la dévorait dans sa solitude. La lecture, la musique, le dessin, le spectacle de la campagne et de longues rêveries occupaient des journées qui lui semblaient bien un peu monotones, mais qui ne laissaient pas de s'entasser avec une rapidité désolante.

Un jour, par une ardente et chaude matinée de juin, Hélène s'était assise près d'une fenêtre, d'où la vue planait sur le jardin du château et sur un vallon étroit et tortueux, où coulait gaîment entre deux rangées d'aulnes et de saules un ruisseau qui, après avoir traversé le jardin sur un lit de cailloux, descendait jusqu'à la mer, qu'on entrevoyait au loin entre deux collines rousses semées de rocailles grisâtres et de chênes rabougris.

Les oiseaux chantaient, se répondaient, se poursuivaient d'un arbre à l'autre avec des cris d'amour. Les roses qui se balançaient au souffle de la brise semaient autour d'elles leurs parfums enivrants; les jasmins, les capucines enlaçaient de leurs lianes garnies de fleurs joyeuses les lilas aux thyrses frais et souriants; les petites campanules bleues se penchaient vers leurs voisines comme pour leur donner d'amoureux baisers, et les cerisiers à fleurs doubles neigeaient leur neige parfumée.

Moelleusement renversée dans une bergère, la jeune fille était dans cette disposition où l'âme paresseusement bercée se livre à tous les caprices du hasard, et s'envole vaguement à la suite de tous les objets fugitifs, de toutes les fumées qui passent, nuages, brouillards, rêves de gloire et d'amours. Hélène laissait flotter sa pensée sur l'aile blanche ou bleue des papillons errants, sur les méridiennes au mouvement saccadé qui du sol montaient en dansant vers le ciel. Elle regardait machinalement tous ces objets, aspirait tous ces parfums, écoutait toutes ces harmonies, et identifiait peu à peu avec cette nature luxuriante. Elle soupira avec le ruisseau qui semblait redire un gazouillement d'amour; elle frissonna d'ardente émotion à voir les jeux des oisillons joyeux; ses yeux se mouillèrent à l'aspect des campanules que la brise rapprochait sans jamais les réunir; elle rougit en suivant de l'œil les capricieux embrassements de la capucine et du lilas, du jasmin et de la rose. Pourquoi? Elle l'ignorait. Ce n'était plus la raison qui gouvernait son âme, mais le caprice de seize ans qui soufflait aux oreilles de la belle isolée, le nom enivrant de la volupté.

— Folle que je suis ! s'écria-t-elle en s'arrachant tout à coup à cette ardente contemplation, et elle s'élança à son piano, qui se trouvait près d'elle.

Un cahier de musique était ouvert sur l'instrument, Hélène exécuta au hasard les premières notes; mais le thème disparut bientôt merveilleusement renouvelé et transformé dans une série harmonieuse de sons et d'accords. Les doigts de la jeune fille couraient sur le mobile clavier, et les sons, les accords se croisaient, se heurtaient, chantaient, rêvaient, pleuraient d'abandon, roucoulaient d'amour attendri, se pâmaient en de chaudes étreintes, avec des accents d'amertume, d'effroi et de mélancolie. C'était un aveu, une prière d'amour, un hymne de chaste et ardente volupté, — et la musique et la jeune fille s'exaltant l'une par l'autre, l'improvisation était sublime et la jeune fille enivrée.

— Encore ! s'écria-t-elle avec abattement et dépit; toujours cette pensée! Qu'ai-je donc aujourd'hui, et que me veut cet ardent soleil de juin ?

— Geneviève !

La femme de chambre ne répondit pas; elle était allée aider au jardinier à cueillir des fraises à l'entrée du petit bois.

— Jamais, là quand j'ai besoin d'elle! murmura Hélène; et elle alla s'asseoir près d'une autre fenêtre.

L'atmosphère s'agitait embrasée, mais de cette chaleur qui ranime et vivifie; les bois embaumaient ; le ruisseau se vaporisait au soleil et sur la mer bleue et polie, de grands oiseaux blancs et gris volaient, plongeaient, se rapprochaient par couples.

Des papillons diaprés des couleurs les plus vives, heurtées comme les vêtements d'un groupe d'Espagnoles, ou nuancés comme le ciel et les nuages flottants; des demoiselles aux ailes de dentelle transparente et irisée, des insectes de toutes nuances, de toutes formes, se balançaient, s'agitaient, décrivaient en bourdonnant les courbes les plus capricieuses, se rapprochaient en groupes pour former des danses aériennes dont celles des hommes n'égaleront jamais la gracieuse et élégante mollesse.

— Eh bien ! dit Hélène, puisque je ne puis échapper à ces folles images, allons à la chasse aux papillons.

Et prenant un filet qui se reposait depuis longues années, elle s'élança dans la campagne avec autant de bonheur qu'autrefois, alors qu'enfant elle échappait ainsi aux leçons et aux remontrances, — et quelques moments après, vous l'eussiez vue courir vive et pétulante à travers les bouquets jaunes de l'iris conjugal, les fleurs cendrées et odorantes de la menthe des ruisseaux, luttant avec les insectes qu'elle poursuivait de légèreté et de désinvolture.

Elle courait ainsi au hasard, obéissant aux caprices de la brise et de sa chasse ; bientôt elle se trouva éloignée du ruisseau et engagée en des sentiers peu fréquentés et bordés de haies; elle cotoya des terres rocailleuses semées de lichens, revêtues de bruyères fleuries et embaumées de serpolet. Plus d'une fois, lasse de sa course, elle s'assit sur une pierre, regardant la vallée et le manoir encadré d'un bouquet d'arbres, s'amusant à rendre à la liberté, en les soufflant dans les airs, les pauvres insectes engagés dans son filet. Parfois, elle cueillait des bruyères violettes ou blanches, aux fleurs sèches et joyeuses; elle les entremêlait de millepertuis aux palmes jaunes et orangées, de ces polygalas bleus et roses qui se nichent frais et gais dans les herbes brûlées du soleil, puis flairant ces plantes inodores, elle les rejetait avec un soupir amer et reprenait sa course, moins occupée des insectes voltigeants que du murmure du vent dans les feuilles et du doux ombrage des bois qui la faisait rêver.

Elle marcha ainsi quelque temps entre deux rangées de coudriers et de rhamnus, dans un sentier couvert de gazon, cueillant çà et là une jacinthe bleue dont l'odeur lui souriait; elle arriva, sans en avoir conscience, à un carrefour célèbre dans les traditions du pays.

II.

SOUS LES PLATANES.

Quatre chemins s'y croisaient, non pas à angles droits, mais en suivant des courbes capricieuses et irrégulières. De grands platanes s'élevaient le long des haies et leurs larges feuilles formaient un ombrage impénétrable au soleil, pendant que les plaques caduques de leur écorce gisaient çà et là sur le sol gazonneux; des troënes, des lilas, des chèvrefeuilles fleurissaient dans les haies, et leurs odeurs s'exhalaient plus pénétrantes, distillées par le soleil d'été. Une multitude d'oiseaux jasaient voltigeant dans les arbres et se por-

[illegible] recherche des pacifiques solutions de cette crise sociale. Wighs et tories jouent en ce moment une édifiante comédie pour donner à l'augmentation de l'armée anglaise un prétexte de défense contre l'éventualité d'une aggression de la France. Ainsi se vérifie, même en Angleterre, cette prévision de Fourier que les dépenses et précautions militaires des gouvernements doivent croître avec les tendances libérales des peuples.

Il faut donc s'attendre à un concert de gouvernements entre les cinq grandes puissances, pour maintenir chez elles le *statu quo* social le plus déplorable. En dépit de la soumission d'Abd-el-Kader, le cabinet français refusera une réduction de l'armée. L'Autriche, la Prusse et la Russie, loin de désarmer, se mettront en mesure d'étouffer au printemps tout effort de régénération en Allemagne et en Italie. Ce qui s'est passé à Ferrare, et ce qui se passe en ce moment à Parme et à Modène témoigne que le cabinet de Vienne, sûr de la complicité ou de la faiblesse de la politique des Tuileries, ne manquera pas désormais de résolution ni d'audace. D'ici à six mois, si M. Guizot reste au pouvoir, l'absolutisme sera prêt à prendre une éclatante revanche de ses échecs récents en Italie et en Suisse. Le gouvernement anglais ne saurait alors s'y opposer; car, très probablement, il se trouvera lui-même aux prises avec les associations formidables et désespérées qui sollicitent chez lui des réformes sociales.

La triste perspective de ces évènements doit-elle effrayer et décourager les populations? Nous ne le pensons pas. Les peuples en déplorant ce vertige de leurs hommes d'Etat, doivent cependant y voir l'annonce d'un mouvement plus prononcé et plus décisif. Puisque les gouvernements, incorrigibles jusqu'au jugement dernier, préfèrent la réaction à l'action, la force brutale à la puissance morale, les mesures de compression et de répression aux initiatives progressives et salutaires, il faut les suivre avec calme et assurance sur ce terrain de leur perte. La solidarité qui ligue les gouvernements contre les populations est le premier moyen de salut dont les peuples doivent faire usage contre leurs oppresseurs. Aujourd'hui déjà cette solidarité morale de douleurs, de droits et d'espérances entre peuples est autrement sincère et fervente que la sympathie accidentelle qui rapproche notre cabinet de M. Metternich et du czar Nicolas. Le peuple français est certainement plus affectueux allié du peuple anglais que M. Guizot ne l'est de lord Palmerston. Le premier et le seul effet utile que produira la coalition nouvelle des gouvernements européens, sera de serrer, de cimenter encore ce lien d'affection et de dévouement réciproque entre les opprimés de tous les pays. Grâce aux communications rapides et incessantes des idées et des hommes, il est impossible qu'un seul attentat, un seul abus de la force, frappe une ville, une bourgade en Europe, sans que l'Europe entière en ressente la douleur et proteste unanimement. Qu'il soit demain bien avéré que les gouvernements des cinq puissances se sont entendus pour étouffer sous la force et dans le sang les efforts régénérateurs des peuples, et demain avec la rapidité de l'éclair, sans négociations ni protocoles, tous les peuples seront d'accord pour défendre et fortifier leur cause sur tous les points du continent européen.

Nous croyons même que désormais les populations, pour mieux prouver leur supériorité morale sur ceux qui les oppriment, s'abstiendront de recourir aux mêmes armes. L'agitation pacifique est le meilleur levier des révolutions nouvelles. Qu'on suppose cette agitation, telle qu'O'Connell la pratiquait en Irlande, allumée en même temps sur tous les points principaux de l'Europe, et qu'on nous dise si la ligue des gouvernements oserait la braver! Quelque aveugles et serviles que soient les soldats des despotes, ils ne sauraient sévir longtemps contre des populations désarmées que le

[illegible] communication suivante :

Le jour, Messieurs, où j'ouvris mon cours, jeudi 16 décembre 1847, je dis, en entrant dans la salle, plus agitée qu'à l'ordinaire : « J'aperçois dans cet auditoire plusieurs personnes intéressées à compromettre le cours. »

Je n'ai pas cru devoir imprimer ce mot dans ma première leçon; mais huit cents personnes l'ont entendu et peuvent en témoigner.

Je ne doutais nullement que je n'eusse peu de temps encore à enseigner. En mesurant nos progrès dans la réaction, je m'étonnais plutôt que les promesses faites depuis longtemps au parti-prêtre, spécialement depuis 1843, ne fussent point encore accomplies. Dans cette attente, je crus devoir imprimer mon cours, en étendre la publicité, pour ce peu de temps qui restait; je voulais ensuite qu'il fût bien établi que la suspension, si elle était prononcée, n'aurait aucun prétexte raisonnable.

Il était curieux de savoir comment on s'y prendrait. Les prétextes, trouvés pour Mickiewicz et Quinet, ne pouvaient plus servir ici.

On sait que Mickiewicz, professeur en titre à Lausanne, appelé par la promesse d'un titre définitif à Paris, n'en eut qu'un *provisoire*, sous le prétexte qu'il était étranger. Mais M. Rossi et bien d'autres l'étaient au moment de leur nomination. Appel inhospitalier; on invitait l'Homère du Nord au foyer de la France, et, à peine arrivé, on lui disait : « Vous n'êtes point d'ici. » On lui faisait quitter un abri sûr, un asile d'adoption, pour une hôtellerie; on le faisait asseoir sur un siége brisé d'avance.

Quant à Quinet, le procédé fut autre. Pour la première fois depuis trois cents ans, le ministre biffa le programme d'un cours du Collége de France, le programme qui dit en un mot le sens du cours, la tendance et l'esprit. — Or, c'est l'esprit qui faisait peur. L'esprit biffé, on dit au professeur : « Allez maintenant, professez des paroles.... »

Le mot d'*institutions* avait fait fermer le cours de Quinet. Le mot d'*union sociale* sonne plus mal encore à certaines oreilles; il devait faire fermer le mien.

Le dimanche 2 janvier 1848, à dix heures du soir, j'appris ma suspension par une lettre de M. Letronne, administrateur du Collége de France. L'acte ministériel était remarquable en ceci surtout que le ministre en déclinait en quelque sorte la responsabilité, disant n'agir qu'*en vertu d'une décision du gouvernement*.

Le lundi soir, j'écrivis à M. l'administrateur une lettre que les journaux ont reproduite.

Profond silence des journaux ministériels. La suspension n'est encore connue du public que par ma réponse à l'administrateur.

Le haut enseignement ne pouvait être ainsi étranglé silencieusement par ces muets, et comme entre deux portes.

Les écoles firent une protestation modérée, énergique.

Le 6 janvier, quinze cents personnes, étudiants, auditeurs au Collége de France et autres, me firent l'honneur imprévu de venir m'exprimer leurs regrets. Absent ce jour, comme tous les jours (aux Archives du royaume), je ne pus les recevoir. Je leur adresse la réponse suivante :

A MES AUDITEURS. — AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES.

Messieurs;

La triple chaire de l'Unité moderne devait être condamnée au silence par les ennemis de l'Unité. La chaire de morale et d'histoire devait spécialement alarmer le jésuitisme politique et religieux.

Quoi de plus contraire à ce que nous voyons que l'enseignement de la morale, de plus séditieux? Et l'histoire?... Ah! l'histoire, rien de plus terrible, Messieurs. Elle montre au miroir du passé des lueurs d'avenir; et l'on craint l'avenir et l'on ne veut point d'avenir, on en écarte, tant qu'on peut, ses yeux et sa pensée, « comme si l'on pouvait l'anéantir en n'y pensant pas. »

Nous entrons, Messieurs, dans une époque difficile, époque d'étouffement, de violence, de silence. La parole étouffée, nous nous réfugions dans la presse; là, nous tiendrons tant qu'il y aura une presse. Ce que nous pouvons du moins promettre, c'est que vous y retrouverez le même homme, la même fermeté d'opinion, la même constance.

Vous avez protesté pour l'histoire et pour la morale, Messieurs, je vous en remercie.

Votre manifestation solennelle, l'insigne honneur que vous m'avez fait de venir chez moi, s'adresse à l'homme, je le sais, moins qu'à la [illegible] pensée?... Je vous donnerai ce que j'ai : ma pensée elle-même.

La constante pensée de mon cours pendant dix ans (1838-1848), je ne l'ai confiée encore à personne, nulle part formulée.

J'ai fondé ce cours d'abord en quatre ans par une forte étude des faits, créant, du quatorzième au seizième siècle, la liberté moderne, dont j'allais me servir, la libre vie morale, brisant la vieille autorité, la lourde chape de plomb où elle étouffait l'homme.

Le tout concentré, en esprit, dans un cours philosophique (1842), sur l'idée générale de la vie historique.

Reprenant (1843-45) cette œuvre de guerre et de paix, cette destruction fondatrice, j'ai montré que le moyen-âge lui-même, quel qu'il fût, n'était nullement le père du mouvement jésuitique, qui s'en dit le fils légitime. — Ayant ainsi deux fois détruit le faux, détruit en lui, détruit dans sa tradition, j'ai mis la main au vrai, expliqué l'œuvre de la nouvelle église religieuse et politique, montré comment elle amenait au dix-huitième siècle son premier essai, la Révolution.

Cette année donc, j'arrivais pour la seconde fois aux conclusions philosophiques. En 1842, philosophie de l'histoire; en 1848, philosophie sociale. La première regardant le passé, le couchant; la seconde tournée vers l'aurore.

Tout le cours de cette année, sur un seul point, le point essentiel : le divorce moral, social, les moyens de réunion.

Divorce bien plus grand qu'on ne croit. Trente millions d'hommes, sur trente-quatre, restent étrangers au mouvement de la pensée commune; les lettrés font pour les lettrés des livres, des journaux, des drames; c'est comme un cercle enchanté où la petite nation travaille à l'insu de la grande. Il faut franchir le cercle.

Et comment le franchir? par un élan du cœur. — Qui le fera? Celui qui a encore un cœur, le jeune homme surtout, qui, n'étant pas encore le serf de la fortune, met la sienne dans la fortune de la France, dans l'unité de la patrie. — Quels moyens? La parole fraternelle, qui, sans intermédiaire, va, chaude et vive, au cœur; et la même parole écrite, un nouveau mouvement littéraire, un large esprit ni lettré, ni peuple, mais France; des livres écrits pour tous, un théâtre pour tous, etc.

Tel est l'esprit général du cours. La première leçon dit le divorce; — la seconde, que pour y remedier, il vous faut, jeunes gens, vous rapprocher du peuple, que vous-mêmes en avez besoin; — la troisième, qu'il faut mettre bas l'orgueil, tenir compte des faibles, ne pas dire : « Ce n'est qu'un enfant, une femme, une classe ignorante, etc.; — la quatrième (qui répond à une objection) enseigne que l'extérieur, que la rudesse ou la vulgarité ne doit point arrêter; elle dit ce que c'est que vulgarite et vraie distinction, etc.

Voilà jusqu'ici mon enseignement.

Et je continuerai, Messieurs. Toujours, jusqu'à la mort, j'irai versant mon cœur. Je ne vous manquerai jamais. Hors vous, qu'ai-je donc en ce monde? Je n'ai, je ne veux rien de plus.

Je ne vous manquerai point; mais vous me manquerez.

L'inspiration que, chaque semaine, je reprenais en vous, je la perds; ces rapides et pourtant si fécondes communications, il faut y renoncer.

Tel pourtant m'anima; tel m'arrêta, m'éclaira, sans s'en apercevoir. Bien des choses, hasardées dans mes livres, se sont rectifiées dans mes cours, mises à leur vraie mesure. Cette critique me manque, celle du sens, si droit, si ferme et si fin de la France. Et dans quelle bienveillance, je la trouvais en vous!...

Que l'inspiration désormais me manque, ou la critique, vous me lirez encore, Messieurs, et par un indulgent ressouvenir des heures passées ensemble, et par l'étroite communauté d'esprit où nous nous retrouverons toujours dans les voies de la liberté.

7 janvier 1848.

J. MICHELET.

PÉTITION DES ÉCOLES.

La pétition suivante doit être présentée sous peu de jours à la Chambre des députés par les Ecoles de Paris :

A MM. les membres de la Chambre des députés.

Monsieur le président et Messieurs les députés,

Nous soussignés, élèves des Ecoles et auditeurs du Collége de

---

chaient quelquefois sur une croix de bois plantée entre les branches des platanes. Un certain parfum de mystère, d'amour et de religion s'exhalait de cette étroite enceinte, qu'on appelait le Carrefour des Amants, et le peuple en faisait le théâtre d'une foule d'aventures plus ou moins mystérieuses.

Hélène qui les connaissait trembla bien un peu en y pénétrant, mais elle ne résista pas au plaisir de s'y arrêter un moment.

Une aventure comme on n'en voit plus que dans l'*Astrée* ou les vieux romans de chevalerie l'y attendait. A peine eut-elle fait quelques pas qu'elle aperçut à demi couché sur le gazon un jeune homme de vingt ans, Edouard Hervilly, fils d'un laboureur des environs, et tout frais sorti du collége. Sa famille s'était épuisée pour le faire instruire, espérant qu'au sortir de ses études une place lui serait accordée. Mais la place ne s'était pas trouvée, le brave laboureur reculait devant de nouveaux sacrifices, tout aussi inutiles peut-être. Edouard avait pris le parti de rentrer à la ferme paternelle, et de se remettre tant bien que mal au travail des champs. Comme c'était le seul jeune homme des environs qui eût reçu quelque éducation, il avait été invité plus d'une fois au château, et lorsque Hélène était plus enfant, il allait souvent exécuter avec elle des duos de flûte et de piano. Mais ses visites étaient devenues plus rares à mesure qu'Hélène grandissait. La jeune fille l'apercevait souvent encore dans la campagne, assis sous un chêne et regardant sa fenêtre, mais il n'osait que fort rarement pénétrer dans cette enceinte, où la cordialité sans façon d'autrefois avait fait place au cérémonial et à la froideur.

Hélène en l'apercevant fit un mouvement pour s'éloigner; mais Edouard avait entendu son pas effleurer le gazon; il leva les yeux et, la reconnaissant, il courut tout ému vers elle; elle n'osa plus fuir.

— Vous ici, mademoiselle! que béni soit le hasard qui vous y amène! Justement je pensais à vous.

— A moi? fit Hélène en rougissant.

— A qui voulez-vous donc que je pense dans ma solitude, si ce n'est à vous qui m'y luisez de loin, comme une étoile au malheureux naufrage? Sans votre pensée, je dépérirais ici, mais lorsque je me désespère, je vais voir votre fenêtre, et le bonheur revient me sourire.

— Monsieur, interrompit Hélène d'un ton de reproche, et faisant un pas pour s'éloigner.

— Pardon, mademoiselle, pardon, dit-il en la retenant. Vous m'êtes apparue comme les anges autrefois, au détour d'un chemin; mais les anges laissaient en partant une parole de consolation à ceux qu'ils avaient visités. Je ne vous en demande pas tant, permettez-moi seulement de vous voir; vous vous envolerez ensuite, et pour longtemps. Mais ne me quittez pas encore; nous ne sommes pas seuls; devant cette croix les amants viennent jurer de s'aimer toujours; elle punit, dit-on, les infidèles, mais elle préserve du danger ceux qui s'aiment.

— Monsieur, ces discours...

— Hélène, laissez moi tout vous dire, laissez-moi vous confier un secret qui me brûle, qui me dévore, — je serai plus calme après, — vous aussi, peut-être... Je vous aime! je vous aime de toute les forces de mon âme... Vous êtes si belle, si noble de cœur, si généreuse!...

Hélène cachait son visage dans ses mains, et ne répondait pas. Mais elle ne fuyait pas.

— Cet aveu vous offense, sans doute. Vous rougissez qu'un paysan ose vous tenir un tel langage... Mais nous vivons isolés dans cette campagne; — autour de vous des valets, autour de moi de grossières paysannes. — Comment aurais-je pu ne pas tourner sans cesse mes yeux vers vous; vous rapporter mes pensées? Et en vous regardant souvent, comment ne pas vous aimer, comment ne pas brûler de vous consacrer sa vie? Rassurez vous, je ne serai pas exigeant. Je serai trop heureux si vous voulez me permettre de vous adorer de loin, de vous suivre des yeux; si vous voulez bien vous souvenir parfois que je suis là, quelque part, caché près de vous, vous protégeant, vous admirant, et tout dévoué au moindre de vos caprices.

— Je ne peux pas... vous empêcher de m'aimer, dit Hélène tremblante et émue, je vous le permets, mais... à la condition...

— Tout ce que vous voudrez...

— Vous n'exigerez pas que je vous aime à mon tour... Je ne peux pas, je ne dois pas vous aimer.

Edouard transporté s'empara de la main d'Hélène, et la couvrit de baisers. La jeune fille était trop troublée pour la lui reprendre.

— Je jure par cette croix, dit-il en étendant un bras vers le bois sacré, tandis que de l'autre il pressait la main d'Hélène sur son cœur, je jure par cette croix, d'aimer toujours celle qui ne s'est pas irritée de mon amour, et puisse Dieu me punir si je manque à mon serment!

Hélène suivait d'un œil ému cette action d'Edouard exalté, et, dans le fond de l'âme, elle s'associa à cet engagement d'amour.

Edouard l'avait attirée dans ses bras, et il déposait un baiser sur son front, lorsqu'un bruit de pas se fit entendre. Les amants surpris se séparèrent, mais pas assez vite cependant pour n'être pas aperçus.

III.

LA QUESTION DES SUBSISTANCES.

Hélène regagna rapidement le château sans rencontrer personne. Elle ne tarda pas à y être rejointe par sa tante qui arrivait enfin. C'était une femme de 50 ans, d'une figure qui avait dû être jolie, d'un caractère indulgent, mais ferme et impérieux au besoin. Quelques jours après son arrivée, elle prit sa nièce à part.

— Hélène, lui dit-elle, vous savez qu'il importe beaucoup moins de n'être pas coupable que d'éviter de le paraître. Le monde pardonne tout, excepté le scandale.

— Je ne comprends pas, balbutia Hélène en rougissant.

— Vous allez me comprendre. Seule ici, et maîtresse de vous-même, vous avez pu vous croire autorisée à certaines licences. Vous auriez dû savoir cependant que courir dans la campagne, et recevoir sur le pied d'égalité le fils du fermier Hervilly, c'était bon à douze ans, mais non convenable à une demoiselle de votre âge.

Hélène rougit plus fort et ne répondit pas.

— Vous me direz qu'il n'est qu'un jeune homme présentable dans un rayon de six ou sept lieues, et que nous risquons de mourir d'ennui si nous ne le recevons pas; cela peut être vrai, mais mieux vaut encore mourir d'ennui que de se compromettre.

— Ma tante...

— Un intérêt grave me force à vous parler ainsi, ma nièce. Votre père a suivi le torrent. Il s'est jeté aussi dans des spéculations... Un gentilhomme!... Il s'est ruiné... et moi avec lui... Il ne nous reste qu'un moyen de réparer ce malheur. Un riche mariage pour toi. Ton père s'en est occupé; mais il ne faut pas rendre ses efforts inutiles par des actes d'imprudence comme ceux que tu as commis.

— Ma tante, je ne veux pas me marier.

— Ah!... mais c'est donc bien sérieux, cet amour?

— Quel amour, ma tante? dit Hélène confuse.

— Ma nièce, vous allez avoir seize ans, et vous n'êtes pas dévote. Donc, tu aimes quelqu'un. Ne rougis pas, je ne te fais pas de reproches. Mais à présent que je suis revenue, tu ne seras plus seule, et j'espère que tout ceci finira. J'ai commencé par un coup d'état, j'ai consigné M. Edouard à la porte du château... Ne va pas te récrier, c'est un parti pris... Mais, sois tranquille, j'y ai mis les formes. Edouard a compris lui-même la fausseté de sa position.

— Vous l'avez vu?

— Mais certainement. Il m'a même promis de partir dans quelques jours. Au reste, qu'il parte ou non, il faut rompre avec lui complètement. Ton futur, — car ton père t'en a trouvé un, — arrivera dans quelques jours. C'est un mariage superbe et qui doit se faire... pour toi et pour nous.

Et la baronne quitta sa nièce, après l'avoir embrassée au front pour adoucir la rigueur de l'ordre qu'elle venait de lui intimer.

Nous ne dirons pas les pleurs d'Hélène; les tentatives que fit Edouard pour la revoir; l'héroïque résistance de la jeune fille, déterminée à faire le sacrifice d'un amour que les circonstances avaient rendu inévitable, mais que réprouvait sa famille.

Journal de l'armée.

Le *Constitutionnel* annonce qu'il sera désormais un journal *complet*, *universel*, et que, pour mieux mériter ce titre, il va réserver une place dans ses colonnes à toutes les questions intéressantes pour l'armée. Bien que renouvelée de l'*Epoque*, cette idée ne serait pas mauvaise si l'homme d'épée du *Constitutionnel* traitait les questions militaires à un point de vue quelque peu libéral et progressif. Malheureusement, dans son premier article intitulé : *De l'utopie d'une paix éternelle*, il ne se contente pas, ce qui serait fort juste, de dire que, dans l'état actuel de l'Europe, la France doit rester puissamment armée, il plaide en faveur de la guerre, considérée comme une nécessité sociale et comme un décret providentiel. Voici ses expressions :

Vous dites : La guerre est un fléau ; détruisons-le. Qui êtes-vous pour afficher de semblables prétentions ? Remontez dans le passé, si loin qu'il vous sera possible, et dans chaque siècle vous trouverez la guerre, depuis les âges héroïques jusqu'à la révolution française. Maintenant, parcourez l'espace : partout encore vous rencontrerez la guerre, en Suisse, au Caucase, en Afrique, à la Plata, dans le Mexique, en Chine ; hier elle agitait la Pologne et l'Espagne, demain peut-être elle embrasera l'Italie. Est-ce bien là le fléau que vous aspirez à détruire ? Mais abolissez donc du même coup la tempête et la grêle. Ces prétendus fléaux, ne le voyez-vous pas, ce sont les lois générales du globe et de l'humanité. Pensez-vous les anéantir par un éloquent anathème ?

Nous ne prétendons pas ici justifier la guerre ; ***assez d'illustres écrivains l'ont fait***. S'élevant au-dessus des maux passagers qu'elle entraîne, ils l'ont montrée comme le plus puissant véhicule des idées neuves qui doivent, de temps en temps, régénérer l'espèce humaine. N'insistons pas sur cet aperçu. Que le fléau terrible dont la Providence se sert, soit l'objet du respect ***ou d'un blasphème impie*** ; peu nous importe. Mais l'instrument existe, mais il a toujours existé, mais il n'appartient pas à l'homme de le mettre en morceaux ; voilà ce qui nous importe.

Un célèbre analyste chercha quelle était la probabilité pour que le soleil se levât le lendemain. Le calcul fait, en tenant compte de la succession presque infinie de jours écoulés sous l'empire de cette loi, lui donna une valeur infiniment voisine de l'unité, c'est-à-dire de la certitude. Il en est de même dans l'ordre historique et dans l'ordre moral : les phénomènes qui y sont éternellement produits, quelque raison qu'on leur assigne, doivent être attendus de nouveau ***comme une inexorable fatalité***.

Ces lignes seraient assurément fort bien placées dans le *Moniteur de l'Armée*, organe destiné à paralyser, autant que possible, tout mouvement intellectuel dans les régiments en réchauffant les vieux préjugés soldatesques ; mais un journal qui se dit libéral ne devrait jamais parler de la guerre sans chercher les moyens de la prévenir, ni de l'armée sans réclamer son application aux travaux d'utilité publique.

Rectification.

Lorsqu'un fait est signalé à la presse, il ne lui appartient pas, et il ne lui est pas toujours possible d'ouvrir une enquête et d'acquérir du fait une démonstration positive ; tout ce qu'on peut lui demander, c'est de s'appuyer sur les dires de personnes honorables et qui n'ont aucun intérêt à avancer de fausses allégations. Mais ces personnes peuvent se tromper ou être trompées. Toutes les fois donc que nous acquérons la conviction qu'une erreur s'est glissée dans notre journal, nous avons hâte de la rectifier, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui avec empressement et sans détour au sujet de l'article inséré hier aux *faits-Paris* sous ce titre : *A ne pas recommencer*.

Notre attention ayant été spécialement appelée sur cette nouvelle, ... fut choisi, à l'exclusion du premier qui avait poussé jusqu'à ce chiffre.

Ce sont ces circonstances, inexactement rapportées, qui ont sans doute induit en erreur les personnes dont nous tenons la nouvelle en question ; mais, comme ici la forme extérieure de notre récit était de nature à aggraver le fait, nous avons dû le rétablir tel qu'il s'est passé.

ABD-EL-KADER. — Le gouvernement a appris que des émigrations de familles arabes avaient eu lieu depuis plusieurs années en Syrie, et qu'un oncle de l'émir habitait le pachalick d'Acre, où il s'était acquis une certaine influence par ses pratiques religieuses. Cette circonstance explique le choix qu'a fait l'émir de la ville de Saint-Jean-d'Acre pour lieu de sa retraite.

— On assure que le pistolet d'Abd-el-Kader va être déposé au Musée d'artillerie, et que Mme de Lamoricière, en remerciant, par une lettre pleine de reconnaissance, M. le duc d'Aumale, a manifesté son intention de déposer également au Musée d'artillerie l'épée de l'émir.

— Voici dans quels termes s'exprime le *Globe*, journal anglais :

« Nous avons des raisons de croire que le gouvernement français n'a pas encore pris de résolution positive relativement à Abd-el-Kader. Il a seulement décidé qu'il n'était point lié par ce qu'avait fait le duc d'Aumale, mais qu'eu égard à sa position et aux circonstances de l'affaire, il tenterait d'engager Abd-el-Kader à le tirer d'embarras, en acceptant une position honorable en France, ou bien, si le vice-roi refusait, comme on le présume, de se faire le geôlier d'Abd-el-Kader, le gouvernement lui offrirait un asile ailleurs. La véritable question pour le cabinet des Tuileries est celle de savoir ce qu'il faudra faire si Abd-el-Kader persiste dans sa demande d'être transféré à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre. Les ministres français disent que, s'il est possible de prouver que le duc d'Aumale et le général Lamoricière ont dépassé leurs pouvoirs, le droit du gouvernement de désavouer leurs actes ne saurait être douteux ; mais pour cela il faudra prouver clairement qu'Abd-el-Kader a été forcé de se rendre sans condition, qu'il n'y avait pas d'espoir pour lui d'échapper ni de renouveler les hostilités. Si Abd-el-Kader avait été dans une forteresse dont la reddition était certaine et d'où Abd-el-Kader n'aurait pu s'évader, les conditions acceptées par le duc d'Aumale et le général Lamoricière auraient pu être rejetées par le gouvernement. »

— L'*Akhbar* aurait voulu que l'ex-émir, avant d'être envoyé en France, ait été conduit à Alger où tous les chefs influents des populations lointaines auraient pu se convaincre de la soumission de ce chef. Il se passe à Toulon, dit la ***Sentinelle de la marine***, un fait qui pourrait justifier les craintes de notre confrère africain, sur l'incrédulité et la méfiance des Arabes. Il n'est pas un homme de l'équipage tunisien de la frégate ***Hassenie***, mouillée dans notre port de Toulon, qui croie à la prise d'Abd-el-Kader et à son arrivée au Lazaret. Il est curieux d'entendre ces musulmans raconter avec le plus grand sérieux qu'Abd-el-Kader montait un cheval noir issu d'une cavale, présent de Mahomet, qui devait, en s'élevant, le soustraire à tout danger, fût-il dans un cercle d'ennemis.

Croit-on que les Algériens seront moins méfiants et moins incrédules que les Tunisiens ?

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Orléansville, 27 décembre 1847.

La soumission d'Abd-el-Kader, que vous connaîtrez quand vous recevrez cette lettre, m'a fait faire quelques réflexions que je crois utile de vous transmettre.

Il est admis par tout le monde ici que cet important événement va nous assurer une paix et une tranquillité complètes pendant au moins quatre ou cinq ans. Le gouvernement, s'il sait comprendre les intérêts et la gloire de la France, devra profiter de ce moment de repos pour asseoir solidement notre conquête et établir les larges bases d'une colonisation digne de nous. Mais ce but ne peut être atteint qu'en continuant de faire pour l'Afrique les sacrifices qu'on s'est imposés jusqu'à présent.

... sation des Arabes, que la fondation de ces centres s'exécute dans un bref délai ; dans les centres déjà créés plusieurs travaux sont encore à faire, surtout pour recevoir les troupes qui devront le plus tôt possible être retirées du littoral, ce sont des casernes, des écuries, des hôpitaux à faire ou à terminer.

L'armée est prête, elle est déjà à l'œuvre sur plusieurs points, qu'on ne la détourne pas de ce travail si éminemment utile.

Quelques-uns des centres existants sont reliés entre eux et le littoral par des routes militaires qui ont été d'un grand secours pour l'approvisionnement de l'armée, mais qui sont insuffisantes pour les relations commerciales. Quelques-unes sont à redresser, presque toutes à empierrer, si on veut qu'elles soient praticables pendant la saison des pluies. Il existe, en outre, un grand nombre de communications à ouvrir pour relier tous les centres futurs, autres que ceux qui existent déjà, entre eux avec le littoral et avec la frontière du sud. Les postes de la frontière eux-mêmes auraient besoin d'avoir entre eux des chemins facilement praticables en tout temps, au moins à la cavalerie. C'est plus de 1 000 lieues de route à faire ou à empierrer.

Qui pourra fournir assez de bras pour exécuter ce travail colossal assez rapidement pour que la colonie ne soit pas arrêtée dans son développement et ne périsse pas de langueur ? L'armée seule ; car on ne pourrait réunir à aucun prix assez de travailleurs pour le mener à bonne fin.

Une autre œuvre de première urgence, c'est le complément des lignes télégraphiques qui puissent transmettre rapidement les ordres et les nouvelles. Outre ces travaux, l'armée fera des barrages, des canaux d'irrigation, des défrichements, des plantations, etc., etc. Laissons donc l'armée, si nous voulons que la colonisation soit rapide, je dirai même laissons l'armée si nous voulons que la colonisation soit possible. Car, outre les travaux qu'elle fera, elle donnera au producteur un consommateur assuré.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Après avoir frappé M. Bérard, professeur à Montpellier, sous prétexte qu'en qualité d'administrateur il ne devait manifester aucune opinion opposée au ministère, celui-ci vient de suspendre à Paris, au Collège de France, le cours de M. Michelet, sous prétexte de quelques désordres qui auraient eu lieu dans la salle du cours avant l'entrée du professeur, mais, en réalité, parce que la parole libre et indépendante de M. Michelet offusquait ces gens qui ont conçu le dessein insensé de comprimer en France l'essor de la pensée. Mickiewicz, Quinet et Michelet, voilà trois professeurs du Collège de France sacrifiés à ces tentatives rétrogrades, et aux intrigues du plus étroit des partis religieux.

— Un savant, qui ne s'expose pas à être suspendu, est M. Franck, professeur de *morale* à la Sorbonne. Chargé de réfuter les socialistes, il a voulu s'acquitter en conscience de sa tâche, et, après avoir prononcé, dans une première séance, la condamnation formelle de Fourier, il s'est senti le besoin de connaître les ouvrages de notre Maître. En conséquence, la veille de sa seconde séance, le 6 janvier, il est allé les emprunter à la Bibliothèque royale. Sur ce qu'on lui demandait lequel de ces ouvrages il désirait avoir, il répondit qu'il n'en connaissait pas les titres ; à tout hasard il emporta les œuvres complètes, et le lendemain il continua sa critique contre Fourier, qu'il doit achever d'écraser jeudi prochain. Ces détails sont consignés dans une lettre insérée avant-hier dans ce journal.

— Le gouvernement n'a pas encore adopté de parti sur ce qu'on fera d'Abd-el-Kader. L'enverra-t-on en Egypte, comme on le lui a promis, sauf ratification du roi ? Le gardera-t-on en France ? Rien n'est encore décidé. En attendant il reste au lazaret de Toulon.

— Le budget de 1849 a été présenté à la Chambre ainsi qu'un projet de loi contenant réduction du tiers de l'impôt sur le sel, avec mise en régie du sel par l'Etat, et réduction du timbre des lettres qui excè...

Le futur ne tarda pas à arriver ; c'était un homme de quarante ans environ, jeune encore de manières, un banquier nouvellement anobli, qui, désireux d'anoblir complètement ses enfants, avait jeté les yeux sur Hélène pour en faire une savonnette à vilain. On prépara une fête au château pour le jour de son arrivée, qui ne devait précéder celle du père que d'un jour ou deux. Les voisins de campagne que l'on pouvait réunir avaient été invités. Mais, au milieu du dîner, Hélène s'éclipsa et alla fondre en larmes dans sa chambre.

— Pauvre Edouard ! disait-elle, lui si tendre et qui m'aime pour moi, le sacrifier à cet égoïste, qui ne voit en moi qu'une heureuse acquisition ! Jamais ! jamais !

Et elle recommençait à sangloter.

Elle était restée sans lumière de peur que l'on ne devinât sa présence, et qu'on ne la forçât à reparaître. Un rayon de lune dessinait sur le parquet l'ombre des espaliers. Bien des fois elle était restée éveillée la nuit pour regarder cet astre en pensant qu'Edouard le regardait peut-être aussi, et ce souvenir augmentait encore sa fièvre et son désespoir.

Dans ses mouvements, elle heurta une fiole de sirop diacode, substance que le médecin lui avait ordonnée pour calmer sa fièvre et guérir les insomnies qu'l'épuisaient depuis l'entrevue sous les platanes et la défense de sa tante. Il lui prit envie d'avaler toute la fiole d'un trait.

— Au moins, je ne souffrirai plus, disait-elle. Je ne serai pas à Edouard ; mais je ne serai pas à un autre.

Puis tout ce qu'il y avait en elle de jeunesse et d'amoureuses aspirations se révolta à cette pensée de mort ; elle repoussa la fiole et s'alla placer à une fenêtre.

IV.

AU CLAIR DE LA LUNE.

La lune brillait au ciel au milieu des étoiles pâlies, et sa lueur voilée, se jouant entre les feuilles et les branchages des hêtres et des coudriers, répandait sur les bois un charme mystérieux ; quelques nuages blanchâtres erraient seuls çà et là dans l'atmosphère lumineuse ; une vapeur transparente dansait dans les vallées, de grandes ombres entouraient les montagnes ; les ruisseaux, les flaques d'eau apparaissaient comme de vastes miroirs réfléchissant les cieux. La brise soufflait parfumée par l'odeur des lilas et des chèvrefeuilles, et le silence de la nuit n'était interrompu que par la grande voix de la mer dont les flots venaient lentement se briser sur le sable des grèves, et les chants amoureux du rossignol dans les chênes.

La douceur de cette nuit voluptueuse, la fraîcheur du paysage et le mystère dont il s'enveloppait, loin de calmer la jeune fille, aigrirent sa douleur et sa fièvre. C'était pour elle, en ce moment, l'onde où Tantale aspire à se désaltérer sans pouvoir jamais l'atteindre.

En suivant d'un œil distrait les lignes ondoyantes du terrain, Hélène croit distinguer au milieu de la vallée une forme vivante. Elle ne se trompe pas, c'est Edouard, Edouard, qui, privé de voir celle qu'il aime, veut au moins apercevoir de loin quelque chose d'elle, et s'en retournera moins désespéré lorsqu'il aura vu sa fenêtre s'illuminer, puis, en s'éteignant, lui annoncer qu'Hélène va se livrer au repos.

Il aperçut la jeune fille ou plutôt il la devina, et, s'avançant rapidement vers elle à travers les obstacles, il lui tendit les bras.

— Hélène ! murmura-t-il.

— Pauvre jeune homme ! pensa Hélène les larmes aux yeux.

— Ah ! viens, reprit-il, viens que je te presse encore une fois sur mon cœur, une seule fois, la dernière !

Le geste d'Edouard exprimait tant d'ardeur, tant d'amour, Hélène avait tant souffert, elle était si heureuse de le revoir, si désespérée du mariage qu'on lui imposait :

— Soit, dit-elle après un moment d'hésitation, attends-moi !

Edouard la vit disparaître, puis un moment après, une porte extérieure du château s'ouvrit, et la jeune fille, encore toute parée des vêtements blancs de la fête, s'élança vers lui.

Nous ne dirons pas les transports d'Edouard, le bonheur plus attendri d'Hélène. Enivrés de leurs dix-huit ans, de leur séparation, de leur amour qui avait grandi par les obstacles, au milieu de cette nuit de mystère, sous ce ciel voluptueux, ils entendaient partout, autour d'eux, en eux, une voix qui leur criait d'aimer, et ils se livraient à leur bonheur avec un ineffable abandon. Hélène s'était jetée brûlante dans les bras de son amant...

— Enfin ! murmurait-il en la couvrant de baisers et de caresses.

Un bruit se fit entendre près d'eux dans un buisson.

— C'est quelque chouette que nous avons dérangée dans ses amours, pensa Edouard.

Cependant, comme ils se trouvaient encore fort près du château et qu'on eût pu les apercevoir des fenêtres, Edouard enlaça son bras autour de la taille de sa compagne, qui, suspendue à lui, le regardait avec ivresse et se pressait sur son sein avec une ardeur presque frénétique ; et ils s'éloignèrent à pas lents, osant se dire pour la première fois tout ce qu'ils gardaient depuis longtemps au fond du cœur.

— Oh ! merci d'être venue, lui disait Edouard ; si je n'avais pu te revoir, si tu eusses consenti à épouser le banquier, tu aurais marché à l'autel sur mon cadavre.

Hélène tressaillit, mais elle ne répondit que par une plus douce étreinte.

Ils cheminaient doucement entre deux collines ornées de bruyères fleuries et embaumées de serpolet, oublieux de tout, écoutant les battements de leurs cœurs et unissant de temps à autre leurs bouches dans un baiser. Ils descendirent au bord de la mer, et s'assirent sur une touffe de gazon. La vague s'avançait quelquefois jusqu'auprès d'eux, comme désireuse de baiser le petit pied d'Hélène, puis elle se retirait en grondant et en entraînant les galets.

— Vois, disait Edouard en montrant à l'occident un astre qui brillait peu élevé au dessus de la mer, je t'ai consacré cette étoile dans mes nuits sans sommeil ; j'aimais à la suivre des yeux au milieu du ciel en pensant à toi, car son éclat est calme et doux comme le tien.

— Et comme le mien, il va bientôt finir, murmura la jeune fille.

— Finir ! s'écria Edouard. Pourquoi ces tristes pensées ? Il est nuit, nous sommes seuls, nous ne dépendons que du ciel. La mer est devant nous. Si tu voulais me croire nous quitterions ces hommes qui nous persécutent, nous briserions en nous éloignant les obstacles qui nous séparent.

Le brave jeune homme, tout à son amour, ne se posait même pas la question des subsistances, mais à vingt ans, on ne se doute guère de ce qu'est notre civilisation perfectionnée ; il faut beaucoup de déceptions pour se faire à l'idée qu'il n'est pas possible de vivre partout en travaillant.

En achevant de parler, Edouard montrait une embarcation amarrée sous la falaise. Elle appartenait sans doute à quelque contrebandier qui avait préparé une expédition pour la nuit.

— Tout nous favorise, dit-il après l'avoir visitée, le ciel est beau, la mer est calme, l'embarcation est prête à nous recevoir. Partons, hâtons-nous de partir avant qu'un obstacle nouveau ne vienne encore nous séparer.

Et comme Hélène semblait hésiter par crainte de l'inquiétude que l'on pourrait concevoir sur son compte au château, Edouard écrivit une lettre de quelques lignes au crayon et la plaça au bout d'une perche qu'il ficha en terre au milieu du chemin. Le premier passant la verrait et la transmettrait nécessairement à la baronne.

Puis il souleva dans ses bras la jeune fille qui semblait abattue.

— Viens, lui disait-il, loin des préjugés qui s'opposent à notre bonheur, sur une terre voisine et étrangère à la fois, où l'on ne pourra nous poursuivre, mais d'où l'on pourra nous rappeler !

— Mon Dieu ! qu'ai-je fait ? murmura Hélène. Le bonheur !... et je n'en peux plus jouir !

— Toujours des paroles sinistres, dit Edouard, d'un ton de reproche amical. Si vous ne voulez pas consentir à me suivre, si vous me refusez à m'accorder un bonheur durable, accordez-moi du moins un bonheur d'un moment... Viens, nous laisserons dériver notre barque au courant de la vague ; j'ai été élevé à ramer, nous essayerons un moment ...

[illegible] avec sa femme, révèle tous les tripotages par suite desquels il a été nommé à la place de receveur particulier, pour avoir fourni à prix d'argent à M. Génie, secrétaire de M. Guizot, une démission de conseiller-maître à la cour des comptes.

— M. Vatout, député, très connu par sa gaîté et ses bons mots un peu lestes, vient d'être nommé membre de l'Académie française, en remplacement du grave M. Ballanche.

GRANDE-BRETAGNE.

Les nouvelles anglaises sont sans intérêt. Les journaux s'occupent depuis huit jours d'une lettre du duc de Wellington, qui demande au gouvernement anglais l'augmentation de l'armée et des fortifications sur les points les plus exposés de la côte. Tous les partis paraissent craindre l'éventualité d'une invasion. Les journaux populaires prétendent que ce n'est qu'une ruse de guerre de la part des classes privilégiées, pour augmenter la force militaire dans le pays, et contenir, au besoin, le peuple affamé et sans travail, dont on redoute la tendance à l'insurrection.

En effet, la misère et le chômage augmentent dans les trois royaumes. Le revenu public en a été gravement affecté dans le dernier trimestre, qui accuse un déficit de plus de cinquante millions. Ce déficit résulte principalement de la diminution des recettes d'accises, qui pèsent sur les objets consommés par les familles les plus pauvres et les plus nombreuses.

Les journaux de l'Ecosse et ceux de l'Irlande sont remplis de détails sur la détresse des travailleurs sans ouvrage. Les journaux de ce dernier pays annoncent que le règne de la terreur continue et que les menaces de mort contre les propriétaires se multiplient sur tous les points du royaume.

SUISSE.

Ovations à Lausanne. — Mgr Marilley. — Les religieux du Saint-Bernard. — Explosion probable à Neuchâtel. — Le miracle de Vecarnoz.

La Diète a suspendu ses délibérations. La plupart des députés libéraux, en retournant dans leurs cantons, ont été reçus par la population avec des démonstrations de joie qui étaient une ratification solennelle donnée à leur politique. A Lausanne particulièrement, MM. Druey et Eytel sont devenus l'objet d'une véritable ovation. Toutefois, la politique nouvelle n'est pas sans adversaires. A Fribourg, l'évêque Mgr Marilley demeure comme une protestation vivante, comme une dernière colonne du Sonderbund écroulé. Il oppose à tous les actes du nouveau gouvernement fribourgeois une résistance passive. Nous espérons cependant que les radicaux, assez forts pour ne pas craindre un pareil ennemi, conserveront les égards dus à son caractère, et mettront les bons procédés de leur côté.

Les amis éclairés du radicalisme suisse ont regretté qu'on en soit venu à des voies de contrainte contre le monastère du mont Saint-Bernard. Cet établissement était populaire dans toute la chrétienté, et des moines qui, dans l'intérêt des voyageurs, consentaient à passer leur vie au milieu des frimats, ne semblaient pas mériter les reproches dirigés ordinairement contre la fainéantise et la sensualité monacales. En exigeant de ce couvent une contribution énorme, et, par suite, en déterminant la retraite des religieux, les radicaux ont fourni à leurs nombreux ennemis un texte d'accusations plausibles. Toutefois, avant de condamner sans réserve la conduite tenue en cette occasion par le gouvernement du Valais, nous voudrions que les journaux de la Suisse libérale répondissent aux questions suivantes :

1° La fonction hospitalière des moines du Saint-Bernard était-elle aussi utile qu'au siècle dernier depuis les routes nouvelles pratiquées à travers les Alpes ?

2° Les voyageurs étaient-ils soignés et secourus par les religieux ou par des hommes de peine à leur service ?

[illegible] et qui ont en aversion l'esprit, le nom même de la Suisse. Les meneurs égoïstes qui monopolisent les fonctions publiques à Neuchâtel se sont compromis par une connivence déclarée avec le Sonderbund, et cette coalition une fois vaincue, le service qu'ils devaient rendre à leur canton et à la Suisse était de se retirer des affaires avant qu'on ne les y forçât. Leur persistance à rester au pouvoir peut devenir un germe de calamités pour toute l'Helvétie ; déjà une lettre datée de Berne et publiée par la *Presse* annonce que la nouvelle d'un congrès projeté par les puissances étrangères, et qui se tiendrait à Neuchâtel, afin de peser sur la volonté de la Suisse, a porté à son comble la juste irritation des libéraux neuchâtelois ; la coterie du gouvernement s'entoure de canons dans la prévision d'une explosion prochaine.

Aussi rétrograde que l'ancien gouvernement de Lucerne, le gouvernement neuchâtelois n'a pas l'excuse du fanatisme ; il est égoïste et rien de plus ; l'esprit libéral de la Suisse a maintenant en face de soi les tendances immobilistes qualifiées à tort de conservatrices, et qui sont représentées en France par le *Journal des Débats*. Quant au parti jésuitique, il est bien mort, politiquement parlant, et nous sommes loin de croire, comme l'*Univers*, au miracle de sa résurrection prochaine. Ce miracle peut figurer à côté de ceux de Notre-Dame-de-la-Sallette annonçant la maladie des pommes de terre, et du soldat fribourgeois Vecarnoz protégé contre une balle radicale par une médaille de la sainte Vierge.

« Vecarnoz, dit aujourd'hui la correspondance de l'*Univers*, se montrera digne jusqu'au bout de la *grâce particulière qu'il a reçue*. »

On ne voit pas trop pourquoi la Vierge qui applatissait les balles radicales, a laissé les radicaux applatir complètement le Sonderbund.

ITALIE.

Le ministère français et l'Italie. — Les Autrichiens en Italie. — Un ministère responsable à Rome. — Les vœux de la population romaine. — Progrès de la Sardaigne. — Manifestations à Gênes contre les Jésuites.

Le gouvernement vient de communiquer aux commissions de l'adresse dans les deux Chambres diverses correspondances relatives aux affaires d'Italie. Ces communications sont fort incomplètes et composées de pièces évidemment fabriquées pour être rendues publiques. Et cependant de ces dépêches arrangées, il résulte deux choses : M. Guizot a recommandé le respect des traités de 1815, de ces traités que l'on déclarait rompus l'an dernier, c'est-à-dire la prépondérance autrichienne en Italie. Il a de plus promis ses sympathies au progrès accompli de concert entre les gouvernements et les peuples.

Ce programme demeurait passablement restreint ; mais il ne s'y est pas même tenu. Les traités de 1815 ont été faits dans l'intérêt de la prépondérance autrichienne en Italie, mais ils stipulent des garanties en faveur des Etats italiens, et cependant le gouvernement français a non seulement laissé occuper Ferrare par les Autrichiens et blâmé le pape de la vivacité de ses réclamations premières, mais il a ordonné à nos agents de se joindre aux représentants de l'Autriche pour protester contre les manifestations par lesquelles les populations remerciaient leurs souverains des progrès réalisés par eux. Le concert était complet entre les princes et les populations ; l'intervention des représentants français n'a eu pour effet que de le troubler. Il est vrai que cette recommandation de se tenir dans les termes de 1815 ne pouvait être qu'une cause de trouble. La domination autrichienne est un fardeau pour les princes italiens aussi bien que pour les peuples, et, dans les réformes des uns, dans l'enthousiasme des autres, il y a toujours cette arrière-pensée : l'expulsion des Autrichiens du territoire italien. On ne peut pas être à la fois en entente cordiale avec l'Autriche et avec l'Italie, avec les oppresseurs de la Lombardie et de la Pologne, et les populations opprimées ou celles qui sont liées avec elles par la fraternité du langage et des besoins.

L'influence française a été funeste à la cause de la liberté en Italie. Les populations ne s'y trompent pas du reste. Si elles ont toujours

[illegible] pour les Autrichiens l'occupation [illegible] Comacchio dans les états du pape, occupation qui n'avait été que tolérée jusqu'alors.

L'Autriche a profité de la mort de la duchesse de Parme pour faire entrer ses troupes au centre de l'Italie. C'est là un fait des plus graves. Des conférences sur les affaires de l'Italie centrale ont lieu à Milan, si nous en croyons les journaux légitimistes, entre l'archiduc Ferdinand d'Autriche, le duc de Lucques, nouveau souverain de Parme, et le feld maréchal Radetzky. La Prusse a donné son assentiment à l'occupation par l'Autriche des Etats de Parme et de Modène ; M. d'Appony déclare « qu'en présence de l'agitation continuelle de l'Italie, » il est impossible d'assigner un terme à cette occupation.

Ainsi, voilà des souverains qui appellent des troupes étrangères à leurs secours contre leurs sujets, et l'Europe laisse faire, et le gouvernement de la France approuve, ce gouvernement qui n'existerait pas si Charles X avait osé ce qu'osent les ducs de Modène et de Lucques ! Car on annonce que M. Guizot n'a pas hésité à donner son complet assentiment à cette invasion de sa nouvelle amie de cœur, la monarchie autrichienne.

Le pape lutte de son mieux contre son entourage. Il vient d'entreprendre une réforme d'une grande portée. Un *motu proprio* du 29 décembre institue à Rome un ministère responsable, composé de neuf membres, dont huit peuvent être laïcs. Le ministre des affaires étrangères est seul asservi à la nécessité du cardinalat.

Deux jours auparavant une foule immense s'était portée au mont Quirinal, malgré la pluie et l'orage, pour complimenter le pape à l'occasion de sa fête et lui demander, entre autres réformes urgentes, l'expulsion des jésuites de l'Etat romain.

Des cris se firent aussi entendre pour demander la mise en liberté de Paradisi, arrêté quelques jours auparavant à la requête du prince Torlonia, fermier des sels et des tabacs. M. Paradisi avait été chargé par le cardinal Ferretti de faire une enquête sur les abus et dilapidations des diverses branches de l'administration romaine. Il publia à ce sujet plusieurs articles, et le gouvernement d'alors le récompensa en le chargeant de fonctions plus importantes. Mais le prince Torlonia exerce une grande influence dans Rome, il s'est plaint vivement, et, grâce au revirement qui s'est opéré dans le gouvernement papal, il est parvenu à faire emprisonner préventivement son adversaire, qui avait offert précédemment de se constituer prisonnier.

Le roi Charles-Albert tient les promesses qu'il avait faites aux habitants de la Sardaigne. Il a supprimé l'administration particulière de cette île, et a étendu à ce pays les réformes qu'il avait faites dans l'administration piémontaise.

Un nouveau journal vient de se fonder à Turin, la *Concordia* ; nous avons reçu le premier numéro qui nous fait heureusement présager de cette publication sous le rapport des doctrines et du talent des rédacteurs.

L'agitation est toujours aussi grande dans le royaume de Naples, et le roi est toujours aussi opposé aux réformes. Dans la journée du 29 décembre la population de Palerme s'est portée en masse à la montagne de Sainte-Rosalie, pour faire dans la grotte de la patrone de la cité un nouveau serment d'union, et de concorde pour la conquête de la liberté.

— Une correspondance de Rome, publiée dans le *Courrier de Marseille*, contient des détails sur la situation des esprits à Rome. Nous en reproduisons quelques passages.

« Un certain Capoccetti, celui qui portait la bannière de la confédération helvétique, dans la séance du 5 décembre, ayant été recherché par la police, se déroba pendant quelques jours ; mais, après s'être concerté avec les chefs des agitateurs, il se constitua prisonnier au château Saint-Ange. A peine le bruit de sa détention se fut-il répandu, qu'une sourde agitation se fit sentir dans Rome, et le résultat fut l'é-

---

ment les flots, puis nous viendrons débarquer ici ?

Et il la prit dans ses bras pour la porter dans l'embarcation. Elle fit peu de résistance, et se laissa asseoir sur le banc. Le cable fut détaché. La mer baissait, quelques coups d'aviron suffirent pour porter au large le canot qu'Edouard laissa ensuite dériver au gré des vagues.

Puis il assit sur ses genoux Hélène dont la volonté semblait paralysée par ce brusque passage des angoisses du désespoir à l'ivresse du bonheur. L'air froid de la mer lui fit du bien.

— Que cette mer est belle et douce ! dit-elle en promenant ses regards sur les ondes argentées par les clartés de la lune. Nous ne trouverons jamais un bonheur pareil... Ne penses-tu pas, Edouard, qu'il serait doux de mourir ici... tous deux... ensemble ?

— Cesse donc, ô mon amie, d'attrister cette nuit, la plus belle de toute notre vie, la première, la dernière peut-être dont il nous soit donné de jouir !

— Oui, la dernière, murmura-t-elle en se serrant convulsivement contre lui. Le bonheur passe vite, mais n'est-ce rien qu'un mois de bonheur employé à nous voir, à nous aimer sans nous le dire ; n'est-ce rien que cette nuit de délices ? Que pourrions-nous désirer de plus ?

— Quoi de plus ? mon amie ? dit Edouard en étreignant sur son cœur la jeune fille qui frémissait et semblait en proie à une agitation fiévreuse, mais la vie, la vie tout entière de bonheur et d'amour ; nous sommes si jeunes ; tant d'années se lèvent souriantes devant nous !... Hélène ! La côte est déjà loin ; la marée nous pousse au large, veux-tu que nous laissions agir la marée ?

En effet, l'horizon des falaises et des clochers échelonnés çà et là s'abaissait peu à peu, et les flots moutonnaient plus gros et plus pressés.

— Oh ! non, je t'en prie ! dit-elle, je t'en supplie par notre amour, retournons à terre, afin que demain ma tante me retrouve, et qu'à son retour mon père me pardonne.

— Mais ils voudront encore te marier à un autre !

— Ils ne le voudront plus.

— Qui peut t'avoir tout à coup inspiré cet espoir ?

Pour toute réponse, Hélène sourit mélancoliquement et fit signe à Edouard de ramer.

Edouard obéit, mais la marée avait forcé depuis leur départ ; ils se trouvaient presque au milieu du raz, et déjà la petite embarcation tourbillonnait d'une façon étrange entraînée tour à tour par des courants contraires au milieu de rochers sous-marins qui se décelaient par des monceaux d'écume blanche. Hélène vit l'embarras de son amant, et elle ne vit sans pâlir ; un sourire amer illumina même son front ; elle semblait heureuse d'un danger qui pouvait l'entraîner à la mort en compagnie d'Edouard. Cette impression fut de courte durée cependant. En voyant les efforts désespérés de son amant, elle rougit de son indolence, et s'empara elle-même d'une rame qu'elle força Edouard de lui abandonner.

Mais les efforts des deux amants demeurèrent inutiles, la marée les poussait au large, et la brise qui soufflait de terre venait en aide à la marée. Edouard, qui fouillait des yeux l'horizon aperçut un brick au loin. Il arbora des mouchoirs au haut de ses avirons ; mais le brick était au vent, et soit qu'il n'osât s'engager dans le raz, soit qu'il n'aperçût pas les signaux, il passa outre.

Force fut de s'en rapporter au hasard. Le calme d'Hélène à cette heure de danger gagna Edouard lui-même, il serra la jeune fille sur son cœur et laissa faire à la mer.

Les courants se croisent en tous sens dans ce détroit, qui sépare l'île d'Aurigny des côtes de la Hague ; un de ces courants saisit l'embarcation, et, en un quart d'heure, il la porta dans un hâvre qui se trouve à une lieue au nord de celui où les amants s'étaient embarqués.

— Le ciel est plus fort que nous, dit Edouard en ramant pour retenir la barque qui s'allait précipiter sur des roches éparses au pied des falaises ; nous rentrerons en France, mais trop compromis pour que l'on puisse désormais nous séparer.

Hélène ne lui répondit pas. Nonchalamment étendue au fond de l'embarcation, elle ne put que lui sourire et lui presser la main.

— Etes-vous malade ? s'écria-t-il avec effroi.

— Ce n'est rien, dit-elle en se soulevant péniblement ; le mal de mer, sans doute.

Edouard se hâta de la soustraire à ce qu'il supposait la cause de son malaise ; il poussa vigoureusement l'embarcation vers la terre, et, sautant dans l'eau dès qu'il crut le pouvoir sans danger, il chargea son amie sur ses épaules et arriva heureusement sur la grève avec son précieux fardeau.

Il s'assit sur une touffe de gazon et tenta d'égayer la jeune fille au souvenir du danger dont ils venaient de sortir ; mais Hélène ne pouvait plus sourire ; un engourdissement profond s'était emparé de ses membres, et tout en se frappant le front pour échapper à cette torpeur, elle penchait la tête sur l'épaule de son amant et s'endormait dans ses bras.

— Pauvre enfant ! dit-il ; une nuit passée sans sommeil, c'est si pénible à seize ans !

Hélène, qui l'entendit, lui fit signe qu'il se trompait, puis elle s'assoupit de nouveau ; mais ce sommeil était lourd, fiévreux, et ne ressemblait pas au sommeil naturel...

V.

LE CALME APRÈS L'ORAGE.

L'aurore s'était levée pendant ce temps ; déjà le soleil apparaissait derrière l'horizon de collines, et les habitants des côtes reprenaient leurs travaux. Le trot d'un cheval résonna dans le chemin. Edouard coucha Hélène endormie sur le gazon et courut appeler du secours, car ce malaise de la jeune fille l'inquiétait étrangement. L'homme à cheval était précisément le médecin du bourg voisin. Il accourut près d'Hélène et manifesta lui-même quelque inquiétude à voir la faiblesse de son pouls et l'abattement fiévreux dans lequel elle était plongée. Aux symptômes qu'il remarquait, il crut reconnaître un empoisonnement par une substance narcotique.

Il ne se trompait pas. Implorée par son amant et dévorée d'amour, à l'heure où l'on menaçait de la jeter aux bras d'un autre, Hélène n'avait pas su résister à l'appel amoureux d'Edouard, mais elle avait voulu donner sa vie pour cette heure de bonheur, et avait, avant de sortir, la fiole entière de sirop diacode déposée sur la cheminée.

La dose était considérable et produisit un long assoupissement ; mais elle n'était pas mortelle, et les soins du médecin, qui fit porter la jeune fille dans une cabane voisine, eurent bientôt neutralisé les effets du toxique.

Hélène, en reprenant complètement ses sens, se vit entourée d'une foule nombreuse. Non-seulement son amant et le médecin étaient à ses côtés, mais elle aperçut aussi son père, qui, revenu le matin même avait, d'informations en informations, fini par la rejoindre à la chaumière.

Le baron commença par s'emporter, mais la vue de sa fille souffrante, de sa fille qui s'était empoisonnée afin d'échapper au mariage qu'il avait rêvé pour elle, cette vue le ramena à des sentiments plus calmes. Il y aimait Hélène plus que toute chose au monde ; il recula à l'idée de la voir pleurer chaque jour, et, après avoir repoussé Edouard très brusquement d'abord, il finit par se rapprocher de lui, et, quand il vit la pauvre résignée lever sur lui un regard confus et suppliant, il alla prendre la main d'Edouard et plaça cette main dans celle de sa fille.

Le mariage fut célébré au milieu du plus vif enthousiasme des paysans, et les jeunes époux allèrent demeurer au château.

VI.

L'ORAGE APRÈS LE CALME.

Autrefois les romans se terminaient au mariage des amants. Ils étaient heureux, disait-on, et ils eurent beaucoup d'enfants, puis le livre

[illegible] l'Autriche.

» Un placard qui a été immédiatement enlevé par la police a été affiché, ces jours derniers, dans tous les quartiers de Rome : c'était une diatribe violente contre le pape. On y déplorait le sort malheureux du peuple, la cherté du pain, l'établissement des machines condamnant les bras à l'oisiveté; on y disait que la consulte n'agissait point, que le municipe dormait.

» Vous aurez appris qu'après un premier refus, le pape a fini par concéder la publicité des débats de la consulte. Minghetti, député de la province de Bologne, est à la tête de la partie libérale de l'assemblée. »

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Gênes, le 5 janvier 1848.

Le steamer *la Ville-de-Marseille* part aujourd'hui même pour Marseille; je profite de l'occasion pour vous écrire. Ce navire vient de Naples, mais les nouvelles de ce pays n'ont point transpiré, l'équipage garde un silence prudent et, je crois, fortement recommandé.

Ici la fermentation est toujours grande dans les esprits, surtout depuis ces derniers jours, à cause du désappointement où l'on se trouve en ne voyant pas venir ces réformes que l'on attendait pour étrennes. Chaque soir des bandes d'enfants, d'ouvriers et même de femmes et de bourgeois, parcourent la ville en chantant les hymnes nationaux de circonstance. Quelques individus cependant ont crié : vive l'Autriche! vivent les Allemands! mais isolément. C'est grâce à l'intervention de la patrouille citoyenne qu'ils ont pu échapper à la fureur populaire, mais ils devront passer en jugement. Un portefaix a reçu un coup de couteau à la région du cœur : il est resté sur la place.

L'opinion est tellement en émoi au seul mot de *Tedeschi* (Allemands), que l'autre jour un spectateur du théâtre San Agostino, mu vraisemblablement par un patriotisme outré, voulut imposer silence à l'orchestre qui jouait des valses dans un entr'acte, en criant : *Evvia balli tedeschi!* (à bas les danses allemandes), la foule interprêta la chose en sens inverse, on prit *evvia* pour *evviva*, (vive!) il se fit un tumulte terrible; malgré les protestations de l'individu, il ne fut tiré d'embarras que par la patrouille qui l'emmena au corps-de-garde.

Ainsi que je vous l'ai dit plus haut, le désappointement causé par l'absence des réformes au 1er janvier est général; est-il fondé? oui et non. Il est vrai que tout ce qui a été promis a été exécuté; mais le roi avait dit aussi, c'est la version généralement répandue, qu'il ferait plus qu'on ne pensait. Parole imprudente, si elle a été dite sans intention, car l'opinion émue et encouragée en a fait la base de ses calculs pour le progrès à venir.

Je crois, du reste, que ce retard n'est que momentané, car les choses sont montées sur un tel pied que, si le roi voulait rétrograder ou seulement s'arrêter, l'opinion publique et l'élan donné aux idées l'entraîneraient.

Hier matin, la commission de l'ordre public, espèce de junte qui s'était constituée d'elle-même et dont je vous ai parlé dans ma précédente lettre, s'est rendue près du nouveau gouverneur, M. de la Planarge, pour connaître les intentions du roi au sujet des réformes, et surtout de la garde civique.

La réponse incertaine et évasive du gouverneur décida la commission à se dissoudre, d'autant plus que les nouveaux réglements de police devaient entrer en vigueur, et, par conséquent, sa mission était terminée. On fit afficher ces mots : Frères, les nouvelles lois de la police sont en vigueur; obéissance à la loi. Mais le peuple, excité par deux ou trois membres de la commission dissoute, se réunit vers le soir et parcourut la ville en chantant les hymnes populaires. Arrivé devant le palais des jésuites, on poussa quelques cris contre cet ordre; ces cris furent accueillis et répétés avec frénésie; on commença à hurler, à siffler, puis, un mot d'ordre passa de bouche en bouche

ALLEMAGNE.

L'Allemagne est toujours un pays complexe et hétérogène, où le progrès, quoique permanent, saute d'un bout à l'autre comme un farfadet qui trompe l'œil le plus vigilant. Quand on le croit au nord il surgit dans le sud, et à peine l'a-t-on suivi dans cette direction qu'il disparaît subitement pour reparaître dans un autre coin.

Constatons d'abord le progrès immense que ce pays a fait pendant l'année 1847 dans les questions de transport et de commerce.

A l'heure qu'il est, toute l'Allemagne est retenue dans un seul réseau de chemin de fer. Berlin est lié par la voie de fer avec Vienne, Paris et Hambourg; bientôt la Hongrie sera annexée à cette chaîne de fer qui, cette fois, représente la liberté et l'Union. Lubeck et Brême sont déjà entrés dans cette ligne; bientôt Francfort s'unira avec Leipzig, et la Bavière se liera au Wurtemberg. Quand tous ces chemins de fer seront achevés, et ils le seront sous peu, l'unité territoriale de l'Allemagne existera de fait, d'autant que, grâce au congrès tenu à Hambourg, toutes ces lignes auront les mêmes tarifs et presque la même administration.

Un congrès postal a eu lieu pour égaliser les tarifs des lettres dans tous les pays allemands. En outre, la Prusse va publier sous peu une loi sur les lettres de change (*Wechsel Recht*) pour tout le Zollverein.

Reste le congrès pour un système uniforme des monnaies qui ne tardera pas à se réunir.

Il n'en est point de même, quant aux questions purement politiques. Sur ces points, l'Allemagne est toujours un pays d'une trentaine de nations.

La Prusse a fait un grand pas dans la voie constitutionnelle, mais elle s'est arrêtée à moitié chemin. Le comité de la Diète doit s'occuper sous peu d'un nouveau code pénal. L'opposition n'est pas d'accord sur la question préalable suscitée par ce code. Quelques membres du comité refusent de prendre part à la discussion, de peur de reconnaître par leur présence le droit du comité permanent et de susciter une question préjudicielle à la constitution réclamée par l'opposition et refusée péremptoirement par le roi. D'autres pensent que les absents ayant partout tort, il faudrait, au contraire, prendre part à la discussion, afin de mettre d'abord le code à la hauteur de l'époque, sauf à protester contre l'interprétation qu'on en pourrait induire en faveur de la reconnaissance de la *patente* du 3 février. Quant au code lui-même, c'est une nouvelle tendance vers l'unité. S'il est accepté par le comité, le code français serait aboli de droit et de fait dans la province rhénane; car, quoi qu'on en dise, la Diète de Berlin, dès sa première session, a annihilé les *Etats provinciaux*. Jusqu'à présent, les *Etats* ont eu affaire directement au roi, dès qu'ils auront affaire à un comité représentant toutes les provinces, la majorité de ce comité fera loi et les protestations isolées des provinces passeront inaperçues, à moins toutefois que tous les députés d'une province ne préfèrent s'abstenir, ce que quelques députés de la province rhénane proposent en effet.

La Saxe, naguère un pays de progrès, s'enfonce de plus en plus dans la voie dangereuse de la réaction. Le gouvernement de ce pays s'est complètement rallié à l'Autriche et suit religieusement les conseils du prince de Metternich.

Par contre, la Bavière, considérée depuis dix ans comme le pays le plus arriéré de l'Allemagne, a arboré le drapeau du libéralisme. Le ministère Abel a été remplacé par le ministère Wallerstein, qui déjà, en 1832, était à la tête des affaires. La presse a été nominalement affranchie pour les questions de l'intérieur, mais de fait la censure existe après comme avant la promulgation de cette loi; les exceptions en sont si nombreuses que cette liberté de la presse ressemble quelque peu à celle de Figaro. Quoi qu'il en soit, le gouvernement de Bavière

tous les moyens légaux. Elle est convoquée dans ce moment, la lutte sera plus chaude.

Un instant les habitants de Hesse-Cassel ont craint de perdre leur constitution par un coup d'état; mais l'électeur ayant déclaré qu'il songeait seulement à y introduire des changements, le pays est dans l'attente de ce qui va venir. Toutefois, l'armée invitée par l'électeur à lui prêter un nouveau serment de fidélité, a déclaré s'en tenir à celui prêté à la constitution.

La majorité de la chambre à Hanovre est acquise à l'opposition. Cela n'empêche pas le gouvernement de hâter le pas dans le chemin de la résistance.

A Francfort, le corps législatif a résolu de tenir ses séances publiquement.

Il y a toujours lutte à Brunswick entre les Etats et le duc; mais celui-ci règne, et les Etats, même réunis, ne peuvent que protester pour être dissous de nouveau.

Dans la presse allemande, les questions religieuses ont presque généralement fait place aux questions sociales. Partout les hommes sensés se prononcent pour le progrès pacifique et organisateur; partout la presse a oublié ses anciens préjugés contre la France. Chose curieuse! Il y a cinq ans, les journaux allemands ont presque tous pris fait et cause pour le gouvernement français contre l'opposition. Aujourd'hui, les rôles sont complètement changés. Les feuilles censurées de l'Allemagne, notamment de la Prusse, se prononcent avec mépris contre le gouvernement de la France, en l'isolant complètement de la nation, car, dans les mêmes articles où ils poursuivent de leurs sarcasmes M. Guizot et le parti conservateur, ils prêchent l'union entre les deux grandes nations qui forment le cœur de l'Europe.

Décidément la paix est assurée plus que jamais; car, l'Allemagne et la France unie, qui oserait susciter une guerre? « Pour jouer aux échecs, a dit dernièrement un journal des bords du Rhin, les rois et les fous ne suffisent pas, il faut encore un échiquier. Pour faire la guerre, il faut un champ de bataille. Or, où le trouver si l'Allemagne et la France ne veulent plus prêter leur terrain? »

ESPAGNE.

On lit dans l'*Eco del Comercio* du 2 janvier : « Les intérêts du moment sont sans doute grands et importants, mais ils ne doivent pas nous faire oublier entièrement ceux de notre avenir. Aussi, nous appellerons l'attention des Espagnols libéraux sur une situation très grave qui peut se présenter, lorsque l'on y songera le moins, et provoquer, dans notre patrie, une lutte terrible. Jusqu'à présent la reine Isabelle ne nous offre pas l'espoir immédiat d'héritiers directs de sa couronne; l'état de sa santé, dans son enfance, et même aujourd'hui, peut faire concevoir des craintes, et nous remarquons que c'est précisément en ce moment que l'on parle de faire venir auprès de S. M. la duchesse de Montpensier. Ce rapprochement est de nature à faire naître des réflexions sérieuses. Personne ne niera la possibilité d'un *événement malheureux* auquel les journaux français ont fait allusion plus d'une fois. Or, ce cas arrivant à une époque plus ou moins prochaine, personne ne peut nier non plus qu'il entraînerait nécessairement un grave conflit.

« La France, ou, pour parler plus exactement, la dynastie qui la gouverne, compte sur les droits que les lois accordent à la seconde fille de Ferdinand VII, aujourd'hui duchesse de Montpensier, dont le mariage a été approuvé par un parlement espagnol qui, quoique nommé à une époque désastreuse et composé de députés d'un seul parti, exerçait le pouvoir législatif. Cette dynastie a un intérêt immense à placer un de ses rejetons sur le trône d'Espagne, et nous n'avons pas besoin de dérouler ici les nombreuses considérations qui l'y engagent. Ainsi donc la dynastie d'Orléans fera tout son possible pour introniser le duc de Montpensier en Espagne, lorsque cet évènement malheureux dont nous parlions arrivera. D'un autre côté, l'Angleterre ne se résignera pas tranquillement à laisser s'accomplir aujourd'hui un fait qui, au commencement du siècle dor,

---

se fermait là-dessus. Le livre était un flatteur, et ne montrait que le beau côté de la vie. Les malheurs de deux amants traversés dans leurs amours ne sont que l'ombre de ceux qui les attendent presque toujours après le mariage. Le temps des amours, c'est la poésie, la fantaisie de la douleur; la vie de ménage en est la réalité lourde et prosaïque. Les mariages d'argent, conclus en dehors de toute sympathie, entraînent presque toujours à leur suite la discorde née de l'incompatibilité des caractères, la lutte intérieure, et parfois l'empoisonnement, l'assassinat, le suicide. La position la plus brillante ne met pas à l'abri de ces disgrâces.

Mais les mariages d'amour ne sont pas exempts de ces fruits gangrenés de l'union intéressée et indissoluble. Dans l'état d'isolement où vivent les sexes, — et cet isolement est nécessaire pour éviter les malheurs plus grands encore d'une corruption précoce, — il est à peu près impossible que les caractères en rapport par les goûts et les contrastes parviennent à se rencontrer, à se reconnaître, à s'aimer, ou s'ils s'aiment arrivent au mariage, qui toujours est une convention d'intérêt plus encore qu'une convention d'amour. Le besoin d'aimer est si vif à certain âge qu'à moins de contrastes durs et repoussants, ce n'est pas l'être le plus aimable que l'on aime, c'est celui qui se présente, le premier venu, que l'imagination doue de qualités sympathiques; ce n'est pas l'amant que l'on aime, c'est l'amour.

Telle était l'histoire d'Hélène et d'Edouard. Seuls au milieu de cette campagne luxuriante, à l'époque où s'épanouit la jeunesse, aux heures où tout exhale un parfum voluptueux, rapprochés par l'âge, par le désir, par le mystère même, l'un des plus poignants aiguillons d'amour, ils avaient dû s'aimer; le même concert se chantait dans leurs deux âmes, ils s'étaient mis à l'unisson. Mais un premier amour, à cet âge, est sensuel avant tout; ils s'aimaient, non par accord de caractères, de tendances, d'aspirations, mais parce que Edouard était un homme, parce que Hélène était une femme; ce qui les rapprochait, ce qu'ils prenaient pour la sympathie des âmes, c'était l'instinct des sens, l'ivresse de la volupté.

Mais l'amour voluptueux est essentiellement volage et meurt s'il ne change d'objet. Quand la richesse s'assied au foyer conjugal, quand le jeune couple n'a pas à se préoccuper de questions d'argent, tant que le système d'éducation de la jeune famille ne vient pas faire éclater la divergence des instincts et des opinions, la paix du ménage conjugal peut résister au tête-à-tête. On ne s'aime plus avec passion, mais l'estime remplace l'amour; ce n'est pas du bonheur, mais c'est l'absence de la souffrance, un état tiède et négatif, que l'on est bien forcé d'accepter comme heureux, par comparaison avec les luttes douloureuses qu'engendrent les frottements du mécanisme social. Mais que ces causes viennent à agir, ou seulement l'une d'entre elles, la misère, par exemple, le ménage est troublé, et, comme il est indissoluble, pour le pauvre surtout, — aujourd'hui le pauvre, plus que tout autre, perdrait à ce qu'il ne le fût pas, — il en résulte le malheur de toute la vie pour les deux êtres ainsi rapprochés dans ce cercle de fer.

La fortune d'Edouard et d'Hélène était fort modique; mais emportés par leur passion et leur jeune inexpérience, ils n'avaient pas voulu y penser en se mariant. Tous deux avaient pris la résolution de se rendre utiles et d'ajouter par le travail à leur mince revenu. Il leur semblait que tout leur serait joie et bonheur, pourvu qu'ils vécussent ensemble. Mais l'assujettissement à un travail monotone et fort peu rémunéré, les privations, la naissance d'un enfant, qui ajoutait aux charges en réduisant les ressources, eurent bientôt fait justice des rêves dorés qu'ils s'étaient plu à se faire. De part et d'autre, on souffrit d'abord sans se plaindre et l'on s'aima d'un amour plus attendri et plus profond.

Mais les mêmes causes agissant toujours, Hélène élevée avec un certain luxe, finit par se lasser de sa médiocrité laborieuse, elle se plaignit; puis une fois la glace rompue, la plainte se fit de plus en plus amère, et s'éleva à la hauteur du reproche, de la récrimination. Edouard s'emporta à son tour. On se querella, on se bouda sérieusement. Des rapprochements eurent lieu, des jours de bonheur se levèrent encore radieux et blonds de soleil, mais ce ne furent que de rares éclaircies au milieu d'une vie d'orages, de pluie et de tempête; si bien qu'un beau jour Hélène se retira au château paternel, toute en larmes, mais résignée, pendant qu'Edouard, non moins triste, mais résigné aussi, s'embarquait dans la diligence de Paris où il venait tenter la fortune et chercher d'autres déceptions.

— Que ne m'as-tu écoutée, disait alors le baron à sa fille, tu aurais fait un mariage convenable, tu serais riche et heureuse!

— Riche peut-être, mon père, dit mélancoliquement la jeune femme, mais heureuse! qui peut l'être aujourd'hui? Je parcourais tout à l'heure deux journaux oubliés sur un meuble. Il est question de deux nobles dames, l'une de noblesse antique, l'autre de noblesse récente, toutes deux placées au faîte des honneurs, de la richesse, de la considération; un hasard a fait ouvrir leur chambre conjugale, et l'œil se perd à mesurer l'abîme de douleurs où elles étaient plongées. L'amour, mon père, est ce qu'il y a de plus doux, de plus suave sous le ciel; mais, il est aussi ce qu'il y a de plus libre, de plus indépendant par nature. Il naît quand il veut, et meurt par un caprice. On se fourvoiera toujours, tant que l'on prétendra imposer des lois absolues et irrévocables à toutes ses variétés; le genre humain se courbera sous le malheur, tant qu'on ne trouvera pas un moyen de séparer la question d'amour de la question d'argent, et d'assurer l'éducation complète des enfants indépendamment de la fortune des pères.

— Ma fille, tu as lu des livres socialistes qui t'ont mis dans l'esprit des chimères irréalisables.

— Non, mon père, j'ai réfléchi.

J. FLEURY.

La cloche et le paratonnerre.

FABLE.

La cloche dit un jour à l'aiguille aimantée :
« Par le savoir humain toi qui fus inventée,
Oses-tu bien
Opposer ton pouvoir au mien?
Lorsqu'un Dieu courroucé va tout réduire en poudre,
J'arrête dans ses mains la tempête et la foudre!
Tiens, vois ce nuage, là-bas,
D'où scintille l'éclair, messager du trépas :
Vois, le météore s'avance;
De ta ridicule science
Il châtira bientôt le sacrilège orgueil... »
Le nuage s'étend, de son crêpe de deuil
Epouvantant toute la terre.
La cloche sonne, sonne, et le paratonnerre
Se dressa vers les cieux du haut d'un monument.
Tout à coup un feu brille, éclate,
Suit l'aiguille et se perd dans l'humide élément.
La cloche vainement se flatte,
Par son rapide tintement,
De maîtriser la foudre et de chasser l'orage :
Elle entr'ouvre les airs, va fendre le nuage;
A la flamme électrique elle fait un passage.
Aussitôt l'horrible sillon
Tombe sur le clocher, le brise, le dévore,
Et laisse dans les cœurs la consternation.

Par ce nouveau récit, vous le voyez encore,
La science a vaincu la superstition.

PIERRE LACHAMBEAUDIE.

Demain l'Opéra-National donnera son second bal masqué, qui promet d'être plus brillant encore que le premier.

de la reine qui réintègre les Cabrals, porte que leur expulsion a été illégale et a constitué une violation de la charte constitutionnelle. On a calculé que le dernier changement de ministère était le 42e depuis l'avènement de dona Maria en 1834. Les secousses de tremblement de terre ont été plus ou moins ressenties sur toute la superficie du Portugal; à Sabserra des maisons ont été renversées, dans le palais de la marquise de Sabserra le stuc qui couvrait les murs s'est détaché; maintenant toute crainte paraît avoir cessé.

FAITS DIVERS.

Une correspondance particulière du *Times*, de Valparaiso, annonce que le général Florès s'est dirigé vers Caracas (province de Venezuela), son pays. On dit qu'il fait tous ses efforts pour ressaisir les rênes de la présidence de la république de l'Equateur.

On pense que ses tentatives seront couronnées de succès.

VOL D'UNE LETTRE A LA POSTE. — Le tribunal correctionnel de Rheims a jugé, le 29 décembre, une affaire très délicate. Mlle Rosalie, lingère, habitant la campagne, venait de mettre à la poste une lettre destinée à un jeune clerc d'huissier, lorsque Victor A., soupirant rebuté peut-être, s'approcha de la boîte, en retira la lettre de Mlle Rosalie avec un petit bâton, puis il décacheta la tendre missive, la lit lire à plusieurs personnes, et eût l'indignité de l'envoyer ensuite au père de la jeune fille.

De pareils actes méritaient assurément la répression la plus sévère, et nous plaignons l'avocat, Me Jobet, qui s'est chargé de les innocenter; il n'a que trop bien réussi, et le tribunal, tout en admettant le fait comme prouvé, a déclaré qu'il ne constituait pas un vol, mais seulement une violation du secret des lettres, et que cette violation n'était un délit que de la part des fonctionnaires publics ou des employés de la poste.

S'il existait en France *des cours d'amour*, Mlle Rosalie obtiendrait assurément une réparation plus sérieuse. Espérons que nos cours royales elles-mêmes verront dans la lettre, alors même qu'elle ne contient aucune valeur, la propriété inviolable de celui à qui elle est adressée. Une jurisprudence contraire mettrait la correspondance privée, et, par suite, l'honneur, la tranquillité des familles à la merci du premier venu.

DEUX GENTILSHOMMES. — Une scène qui rappelle les joyeusetés les plus excentriques de la Régence amenait aujourd'hui devant la police correctionnelle deux jeunes élégants, MM. Alexandre et Paul.

Ces messieurs, après un souper un peu trop prolongé au café Foy, s'imaginèrent, au lieu de rentrer chez eux, ce qui eût été à la fois plus raisonnable et plus hygiénique, de parcourir Paris en cassant sur leur route les vitres des boutiques et des étages inférieurs des maisons. A cet effet, ils avaient ramassé toutes les écailles d'huîtres qu'ils avaient trouvées: ils en avaient empli le chapeau de l'un d'eux, et ces projectiles atteignirent leur but avec plus de précision qu'on n'eût dû l'attendre de l'état d'ébriété où se trouvaient ces jeunes gens. Ils étaient en train d'exploiter la rue Croix-des-Petits-Champs, lorsqu'une voiture vint à déboucher brusquement de la rue du Pélican, et enveloppa ces messieurs au moment où trois ou quatre carreaux venaient de voler en éclats. Arrêtés aussitôt, ils passèrent la nuit au dépôt de la préfecture de police. Remis le lendemain en liberté, quand on se fut assuré de leurs noms et domiciles, ils furent renvoyés devant le tribunal correctionnel, sous la double prévention de tapage nocturne et de dommage à la propriété mobilière d'autrui.

Les prévenus se présentent devant le tribunal dans la tenue la plus irréprochable. Leur main bien gantée tient une petite badine en corne de rhinocéros, avec laquelle ils exécutent des espèces de moulinets qui les font rappeler par M. le président au respect que l'on doit à la justice.

Le tribunal condamne les prévenus chacun à 500 fr. d'amende, les condamne solidairement aux dépens.

AFFAIRE EVENEPOEL. — On lit dans l'*Emancipation de Bruxelles*:

« Ce n'est qu'au commencement de la semaine prochaine que la cour d'appel de Bruxelles, chambre des mises en accusation, doit statuer dans l'affaire Rosseel-Vandenplas.

Selon toute apparence, la cour d'assises du Brabant sera saisie de cette cause au plus tard le 24 de ce mois pour terminer la 1re série de la session du 1er trimestre 1848. Il faudra y consacrer au moins huit longues audiences.

Les magistrats instructeurs, avant que de clore la procédure écrite, ont fait comparaître de nouveau Antoinette Berkmans, servante de Rosseel, et Barbe Amour, concubine de Vandenplas, ainsi que d'autres personnes qui se sont trouvées en relation avec les accusés, pour venir reconnaître le sac en toile qui a été saisi et qui est appelé aussi à jouer un rôle important parmi les pièces de conviction, ainsi que la paire de souliers empruntée par Vandenplas le jour du crime et une paire de savates que les témoins sont également venus reconnaître.

Le dimanche 26 décembre dernier, un homme assez gravement malade était extrait de l'hôpital et transporté en vigilante, rue de la Paille, chez le juge d'instruction. Cet homme n'était autre que le serrurier V... que Rosseel avait dénoncé pour avoir trempé dans un complot pour commettre avec lui et Vandenplas, la veille de l'événement de la place Saint-Géry, un vol et des assassinats, chez Mme veuve T. Il est mort neuf jours après à l'hôpital Saint-Pierre, à l'âge de 64 ans.

On pense que le nombre des témoins qui seront assignés devant la cour d'assises dans cette affaire dépassera deux cents.

ELLE CHAUFFE! — On lit dans le *Journal de Marennes*:

« Le nommé Porteau, cultivateur au village de Lafon, commune de Saint-Augustin, âgé de 60 ans, vivait en mauvaise intelligence avec sa femme. Mardi au soir, dans la nuit, le feu prit à sa maison. (D'après la clameur publique c'est lui qui l'y aurait mis.) Pendant que tout dans la maison devenait la proie des flammes, il pensa à son blé. Il alla alors frapper à la porte d'un voisin pour qu'il l'aidât à sauver sa récolte. — Et ta femme, dit le voisin. — Oh! pour ma femme, ne t'en inquiète pas, répondit-il, elle chauffe. En effet, elle a été trouvée le lendemain calcinée dans les décombres. La justice s'est transportée sur les lieux. Nous attendrons les résultats de ses informations. »

COUVENT BOMBARDÉ. — Une lettre d'Odessa, du 10 décembre, cite un fait assez curieux survenu aux environs de Kertch: c'est le bombardement d'un couvent. Nous laissons parler le correspondant:

« Le gouvernement russe poursuit son but d'arriver à l'unité politique par l'unité religieuse.

» Toutes les sectes, surtout du côté de l'Asie, sont persécutées pour les pousser à la religion dominante, dont le czar est le chef. Des sectateurs de je ne sais quel schisme ont eu le malheur de vouloir jouer le rôle de martyrs; ils se sont barricadés dans leur couvent; mais, par ordre supérieur, une douzaine d'obusiers sont partis de Sébastopol, et, une fois le feu commencé, rien n'a pu le faire cesser; il

voyer tout simplement aux applaudissements de son public, et ma foi! j'ai bien peur que la salle n'y résiste pas. »

CÉRÉMONIE DU DÉMARIAGE. — Isaac Drubay était autrefois épicier, il y a quinze jours il était charretier, aujourd'hui il est en état de rupture de ban et de mendicité, et, comme tel, traduit devant le tribunal correctionnel.

M. le président: Vous êtes encore dans la force de l'âge, pourquoi vivez-vous de mendicité, et surtout pourquoi avez-vous quitté le lieu de votre surveillance?

Drubay, après un long soupir: Tous mes malheurs viennent de mes mariages!

M. l'avocat du roi: Le prévenu dit vrai; en 1837 il a été condamné par la cour d'assises à six ans de travaux forcés pour crime de bigamie.

Drubay: Ah! bien innocemment, messieurs, je peux le dire.

M. l'avocat du roi: Vos deux mariages ont été constatés, vos deux femmes existaient au moment de votre comparution en cour d'assises; tout le monde sait qu'en France on n'épouse pas deux femmes.

Drubay: Je le savais bien, monsieur; mais je me croyais bien démarié d'avec ma première, qui était donc Proserpine Gobleau.

Me Duez aîné: Ce que dit Drubay a besoin d'être expliqué. J'ai défendu ce malheureux en cour d'assises; je l'avais connu quand il était épicier; je sais donc toute sa vie; je sais surtout quelle est la simplicité de son esprit et sa naïveté; j'ai toujours été convaincu qu'il était de bonne foi dans une singulière cérémonie qui a précédé son second mariage; c'est une histoire fort curieuse que je demande la permission de faire connaître au tribunal.

Dubay n'était pas heureux avec sa première femme; Proserpine Golbeau, comme il la nomme, n'avait pas non plus trouvé le bonheur dans la boutique d'épicerie de Drubay. Tous deux ne demandaient pas mieux que de se quitter et de reconquérir leur liberté.

Ainsi qu'il arrive aux esprits faibles, aux ignorants, Drubay contait son infortune à tout le monde, et demandait conseil à tous. Dans le nombre de ceux qui reçurent ses confidences, il eut le malheur de rencontrer un de ces hommes d'affaires à qui nulle affaire ne répugne, un de ces légistes dont la vie se passe à estropier les lois ou à les fouler aux pieds. « Vous êtes bien simple, dit ce fâcheux conseiller à Drubay; vous et votre femme, vous ne vous aimez pas, vous vous rendez malheureux, vous voudriez n'être pas mariés: eh bien! pourquoi ne vous démariez vous pas? — Nous démarier? reprend Drubay ébahi. — Sans doute. — On peut donc se démarier? — Toujours. — Et comment s'y prend-on? — On prend un homme de loi, comme moi, par exemple; on fait une petite cérémonie que je connais et un petit acte qu'on signe, et on est démarié. »

Il n'en fallut pas davantage pour persuader Drubay, et voici ce qui suivit, ce qui paraît à peine croyable, et ce que j'affirme, néanmoins, pour en avoir eu la preuve. L'agent d'affaires conduisit le mari et la femme dans le cabinet le plus retiré d'un marchand de vins. Là, sur une table couverte d'une serviette blanche, brûlaient quatre chandelles, au milieu desquelles figuraient une bouteille de vin et trois verres. Les époux placés à chaque bout de la table, tenant un chandelier à la main, la cérémonie commença.

L'homme d'affaires, ceint d'une serviette, la tête découverte, l'air grave, met dans la main de chacun des époux un verre plein de vin, et, prenant la parole d'une voix imposante, il leur dit: « Puisque la vie commune est devenue pour vous insupportable, vous allez boire votre dernier verre de vin ensemble, et ensuite vous serez démariés, au nom de la loi. Vous, Isaac Drubay, consentez-vous à rompre le mariage que vous avez contracté avec Proserpine Golbeau? Vous, Proserpine, etc., etc.. » Les deux *oui* prononcés, l'officiant reprend, d'une voix plus magistrale encore: « Au nom de la loi, je vous déclare démariés! » Et pendant que le mari et la femme se félicitaient d'être devenus libres, l'homme d'affaires achevait seul la bouteille entamée. Je dois ajouter que ce *démariage* coûta 50 beaux francs à Drubay; beaucoup plus que ne coûte un mariage légal.

Le délit de rupture de ban étant constant, Drubay a été condamné à deux mois de prison. (*Gazette des Tribunaux*.)

BEAUX-ARTS.

Exposition de l'Association des Artistes (1).

Voici ce que nous écrivions dans ce journal il y a deux ans le 15 janvier 1846:

« La société des Artistes, qui a été fondée dans un but éminemment philanthropique, a droit à toutes nos sympathies.

» Née d'une pensée généreuse, nous croyons qu'elle est destinée à soulager bien des misères, et nous la regardons comme un germe précieux qui peut prendre d'immenses développements.

» Nous aurions peut-être, dans l'intérêt même de ces développements, quelques observations à faire sur la constitution de la société dont nous parlons; mais ce n'est point ici le cas. D'ailleurs nos critiques, toujours franches et bienveillantes, n'auraient d'autre mobile que le désir sincère et bien naturel de fortifier, de vivifier, d'élargir le plus possible une institution sur laquelle nous fondons de grandes espérances, et à laquelle nous rattachons, en les confondant, deux idées qui devraient être inséparables: l'intérêt de l'art et l'intérêt des artistes.

» Il est fort difficile d'organiser quoi que ce soit, et c'est déjà beaucoup, à notre avis, que, grâce au zèle de quelques hommes dévoués, il y ait aujourd'hui un noyau formé, un centre constitué, source féconde de bienfaits pour le présent, foyer intelligent d'améliorations de toute espèce pour l'avenir.

» Qui d'entre nous n'est appelé chaque jour à voir, à soulager quelque misère? Il y en a tant.

» Mais il ne suffit pas de guérir une plaie, d'atténuer une souffrance, il faut encore en prévenir, en empêcher le retour.

» Le grand principe d'association que tout le monde accepte maintenant, sans en comprendre la puissance, a pour but suprême, providentiel, en diminuant progressivement le mal, de détruire la cause même du mal. Il se prête merveilleusement à toutes les exigences de la transition; il se fait petit tant qu'on veut; mais, qu'on ne s'y trompe point, son élasticité ne lui fait rien perdre de ce qu'il a d'absolu, de rigoureux, et il aboutit toujours à donner une solution complète des problèmes en apparence les plus difficiles... »

(1) Galerie Bonne-Nouvelle, boulevart Bonne-Nouvelle.

louable et nécessaire dans l'état actuel, ou si elle a pour mission de développer le principe de solidarité, ce qui est bien différent et d'un intérêt supérieur. Nous n'hésitons pas à dire que tel est le but auquel elle doit tendre; car la solidarité implique non-seulement les secours matériels, mais encore cet appui moral, cette fraternité des cœurs et des intelligences qui, trop souvent, à notre époque, cèdent le pas aux rivalités mesquines, aux petites jalousies, à l'esprit de coterie, aux prétentions exclusives d'école, à l'égoïsme individuel... Conséquences funestes de l'anarchie sociale dont nous souffrons tous.

Et que l'on sache bien que les rivalités d'amour-propre sont des conditions essentielles de progrès, que par conséquent il ne s'agit point de les supprimer; mais de leur ôter ce qu'elles ont de dangereux, d'inique, d'anti-progressif, en les dégageant de l'intérêt pécuniaire, source de toute fausseté, de toute subversion.

Ainsi, selon nous, la société des artistes est appelée à prendre de jour en jour plus d'importance, à faciliter par son influence intelligente et pacifique la solution de problèmes scabreux et difficiles.

Certes, ce n'est pas nous qui l'engagerons à entrer dans une lutte de fait inutile et absurde, soit avec le gouvernement, soit avec la direction des Beaux-Arts, soit avec l'Institut. Mais, comme nous croyons que la société dont nous parlons représente la partie la plus vivante du monde artiste. Nous sommes d'avis qu'elle a une initiative à prendre. Elle sent, elle comprend, elle sait qu'elle a un devoir à accomplir, et ce devoir elle l'accomplira avec confiance, avec cette mesure et ce respect dont on ne se départ jamais quand on a pour soi le droit et la raison.

Elle ne cessera de réclamer l'ordre et l'organisation, qui sont des gages de bien être matériel et moral, de progrès; elle fera observer que la politique n'a rien à démêler avec les affaires d'art, commandes, achats, recompenses, etc.; que la faveur démoralise aussi bien que la courbette, aussi bien que l'apostille complaisante, la recommandation impérieuse ou intéressée... Elle dira que la direction des beaux-arts ne doit pas être tiraillée en tous sens par les exigences peu éclairées de MM. les pairs, de MM. les députés, de MM. les ministres. Elle dira que, pour distribuer des travaux importants comme les décorations de nos monuments publics, il faut s'inquiéter un peu des aptitudes des artistes, et que, par conséquent, la direction des beaux-arts, dans ces cas-là, aurait besoin de s'appuyer sur l'Institut et sur les membres du comité de l'association qu'on peut croire compétents...; qu'il serait donc utile de créer une commission mixte, composée de l'Institut et d'artistes élus par leurs pairs, laquelle commission serait à la fois commission consultative et jury.

Quant aux expositions, la société dira qu'une exposition permanente, organisée, patronée par le gouvernement et dirigée par les artistes, est devenue nécessaire, ainsi que la solennité d'une grande exposition triennale, concours imposant, fête splendide, digne d'une grande nation.

En entrant dans cette voie, la société des artistes prendra le vrai rôle qu'elle doit avoir. Un peu plus tôt, un peu plus tard, elle en viendra là. Et que l'on ne s'en effraie point. Ce que nous demandons, ce n'est ni la guerre, ni la lutte, ni la division, mais la combinaison harmonique de toutes les forces, représentées d'une part par l'influence du chef de l'Etat, par la direction des Beaux-Arts, par l'Institut, d'autre part par l'association des artistes. Il est bien entendu que tout ceci est notre opinion personnelle.

En résumé, nous affirmons qu'il y a aujourd'hui malaise, souffrance, injustice, et nous nous engageons, au nom du progrès, à protester sans cesse contre les abus, à réclamer sans cesse des améliorations qui, pour n'être pas complètement comprises dans leurs détails, n'en sont pas moins urgentes et reconnues indispensables. Nous croyons que l'association doit forcement se développer dans le sens indiqué par nous, c'est-à-dire sortir de la sphère purement philanthropique pour entrer dans la sphère plus large de la solidarité. Il y a là toute la différence du simple au composé, et pour nous, apôtres de l'association, ce mouvement naturel étant une question de vie ou de mort, nous chercherons toujours à le favoriser de tous nos efforts... par nos critiques ou par nos éloges, par nos projets d'organisation et par notre concours sympathique.

Avant de parler des ouvrages exposés à la galerie Bonne-Nouvelle, nous devons adresser nos félicitations aux membres du comité qui, malgré des difficultés de toute sorte, sont parvenus, à force de zèle et de soins intelligents, à réunir une collection de tableaux et de dessins fort intéressante et digne de fixer l'attention publique.

L'exposition de 1846 fit sensation. Les œuvres de M. Ingres y figuraient en grand nombre, et cela suffisait pour justifier l'empressement des amateurs.

L'an dernier, MM. Delaroche, Decamps et Vanloo eurent les honneurs de l'exhibition qui eut lieu rue Saint-Lazare.

L'exposition actuelle est de tout autre nature, et, bien que nous regrettions de n'y point voir quelques-unes de nos jeunes célébrités, telles que MM. Couture, Flandrin, Lehmann, Adolphe Leleux, Diaz, elle renferme une assez grande quantité d'ouvrages distingués, tant anciens que modernes.

Quelques-uns sont bien connus, et ceux-là on les revoit avec plaisir. Ce sont par exemple le *Cuirassier blessé* et le *Guide de l'armée d'Italie*, par Géricault; les *Funérailles du Titien*, par M. A. Hesse; la *Vénus*, de M. Chassériau; le *Michel-Ange*, de M. Robert Fleury; l'*Oracle des champs* et la *Petite curieuse*, de M. Vidal; le *Gitano*, de M. Maréchal; le *Cazador Andaluz*, de M. Armaud Leleux; des paysages de MM. Thuillier et Jolivard.

Parmi les tableaux des maîtres anciens, nous indiquerons la *Leçon de musique*, de Terburg; une *Sainte Famille*, de Sébastien del Piombo, peinture large, puissante et d'un grand caractère; un Jean Bellin, une *Vue de Rotterdam*, de Van der Heyden; des portraits de Rigaud et de Largillière; le *Chasseur*, de Metzu; trois fantaisies exquises de Watteau; l'*Indifférent*, la *Finette* et la *Famille*; des *fleurs* et des *fruits*, de Heem, toile précieuse qui faisait partie de la galerie du cardinal Fesch; un portrait de Mme Lenoir, femme du lieutenant de police, modèle de grâce aimable et de spirituelle désinvolture, rendu avec un incroyable bonheur

Combat du giaour et du pacha; le nom de Prudhon, le peintre aux gracieux sourires, aux suaves attitudes, aux douces harmonies, Prudhon, celui des artistes de son temps qui a été le plus avant dans l'idéal, et qui pour cela sans doute n'a été apprécié qu'après sa mort. Car, c'est honteux à dire, nous sommes tellement façonnés au faux et au laid, que le vrai et le beau sont autant de rébus... lesquels ne sont compris par le public que lorsque les esprits déliés se sont donné la peine ou plutôt le plaisir de les deviner et les traduire. Et encore le plus grand nombre préfère-t-il toujours une chose bien absurde, bien laide, bien fausse à une chose raisonnable, juste et belle. Ce que c'est que l'habitude. Cela soit dit pour les arts, comme pour la science, la politique et la morale.

Mais revenons à nos moutons ou plutôt à ceux de M. Corot qui paissent là dans un délicieux paysage. N'est-ce point un Claude Lorrain d'hier? Que l'atmosphère est parfumée, que ces prairies sont fraîches et douces à fouler, que le ciel du soir est limpide et profond! Que de simplicité, de bonhommie et de charme! Ah! si nous pouvions vous raconter les mélodieuses causeries qui s'échangent entre M. Corot et les arbres de la forêt, le gazon velouté de la colline, les eaux du ruisseau et les petits nuages gris courant à l'horizon, nous vous dirions tout un poëme dont cette toile n'est qu'une page détachée.

Auprès de M. Corot, M. Th. Rousseau, un des maîtres les plus puissants, les plus originaux, les moins acceptés de ce temps-ci.

M. Rousseau, exclu du Louvre depuis longues années, n'est, pour ainsi dire, connu que de quelques artistes et de quelques amateurs. Malgré cela, ses ouvrages sont très estimés, très recherchés, et sa réputation grande et méritée. Cet artiste s'est soigneusement gardé de la routine et de la manière, il s'est fait ce qu'il est, et il marche tout seul dans sa force, hardi et fier. Il a horreur des arrangements symétriques, des conventions classiques, des recettes de l'Académie et de ce prétendu style qui a fait tant de victimes. Mais, si vous aimez l'impression de nature vivement sentie, vivement rendue, vous aimerez M. Rousseau.

Ses arbres ne sont pas les plus majestueux de la contrée, ses campagnes ne sont pas les plus riches, les plus luxuriantes, les mieux cultivées; il choisit assez souvent des sites pauvres et désolés, mais il les ennoblit d'une sympathique mélancolie; mais ses ciels sont autant de drames dans lesquels le soleil et les nuages se livrent aux essors splendides de la passion. Nous dirons, pour être vrai, que M. Rousseau touche quelquefois à la bizarrerie, car il recherche les effets singuliers. Est-ce un défaut? Qu'importe. On ne trouve nulle part plus de finesse et de sève, nulle part une touche aussi ferme, un dessin aussi vrai, un coloris aussi expressif... Nulle part la profondeur de la pensée plus heureusement alliée à la simplicité du sujet et de la forme.

Les tableaux de M. Rousseau sont au nombre de quatre: *une Etude*, *un Soleil couchant*, *la Lisière d'un bois*, et *l'Automne*. C'est ce dernier que nous accusons de bizarrerie.

Il nous reste à citer les aquarelles de M. Garrez, les dessins de MM. Lassus, Amaury Duval et Viollet-le-Duc, et, enfin, trois paysages de Marilhat... de Marilhat, dont la tombe est à peine fermée, de Marilhat mort fou, jeune encore et justement célèbre. Qui donc a connu cette triste fin? Quelques parents peut-être... Et ses amis, tous ceux qu'il avait si souvent tenus sous le charme de sa palette, ceux-là n'ont pas même su où, et comment il était sorti de la vie.

Ingrat silence! amère pensée! Pour tant de joies qu'ils nous avait données, avons-nous eu au moins quelques larmes. Hélas! on avait trop à faire alors, et la presse n'était pas assez large pour enregistrer les scandales et les crimes. Pauvre artiste oublié à travers les débats confus et stériles de la politique, à travers les hontes de notre époque, reçois au moins ici le dernier et tardif hommage de notre voix isolée!

CHARLES BRUNIER.

Sociétés populaires lyriques.

Les journaux qui s'occupent généralement assez peu des intérêts matériels du peuple s'occupent moins encore de ses intérêts intellectuels. Les réunions chantantes, les tournois poétiques qui se tiennent dans Paris et autour de Paris sont totalement inconnus aux publicistes, et nul d'entre eux ne s'efforce, ne se soucie même d'imprimer une direction aux idées émises et préconisées dans les trois à quatre cents sociétés populaires écloses sur le sol parisien.

Ce dédain pour les historiographes populaires est injuste et impolitique; injuste, car nous connaissons bon nombre de chansons qui réunissent à la correction, l'invention, l'originalité et le tour poétique, qualités qui manquent bien souvent à des œuvres soi-disant littéraires qui s'étalent à l'aise dans les feuilletons et dans les revues; impolitique, car en récompensant par la publicité les nobles accents, les élans poétiques et généreux, les publicistes concourraient indirectement, mais activement, à l'éducation et à l'émancipation des masses courbées sous le travail, et dont souvent l'orgue de barbarie commence et finit l'instruction.

Depuis bien longtemps, Béranger ne fait plus de chansons pour le peuple, aussi est-il attardé et distancé aujourd'hui par quelques-uns des soldats à qui il a naguères marqué le pas. Il importe donc d'encourager les essais qui se font jour. Nous l'avons fait déjà, et nous y revenons, à propos de la dernière *fête lyrique* qui réunissait mille à douze cent personnes, mardi dernier, chez un traiteur de Belleville.

Nos conseils ont été entendus et compris; une société philanthropique s'est organisée dans le but de secourir les pauvres Maître-Adam rabottant des vers, ou limant et équarrissant des idées en hémistiches; on a organisé des duels en chansons; les vainqueurs y reçoivent, de la main d'un juge du camp, un prix doré sur tranche; le public, qui a payé 50 centimes d'entrée, applaudit et se retire en fredonnant les refrains des troubadours heureux et bien inspirés.

On ne peut qu'applaudir aux efforts tentés, aux améliorations déjà réalisées par les fondateurs de ces fêtes. Cette fois-ci, les chansonniers avaient la parole et ne s'étaient pas retirés l'oreille basse, devant les [illegible] de chansonnettes; leur part dans les plaisirs instructifs de l'assemblée était large, et beaucoup ont compris la portée de leur mission.

Dans la petite bataille poétique, ce sont de jeunes lauréats qui ont obtenu les honneurs du triomphe et de l'impression, les trois chansons couronnées et imprimées ont été distribuées aux spectateurs. Il est à regretter que beaucoup de chansonniers habitués aux succès se soient abstenus; aussi le concours a-t-il été quelque peu faible, mais

PETITE CORRESPONDANCE.

A TOUS. — La mise en vente de la 2e édition du 1er volume de *Destinée sociale* a provoqué l'épuisement du 2e volume beaucoup plus promptement que nous ne l'avions prévu. — Nous ne pouvons donc, momentanément, satisfaire aux demandes qui concernent l'ouvrage complet. Nous réimprimons le 2e volume. En attendant, le 1er continue à être en vente au prix de 6 fr., ainsi que la première partie du 3e, qui est en outre tirée à part, sous le titre de l'*Education naturelle et attrayante*, au prix de 3 fr.

Nantes. — M. S. — Reçu les 58. 50. — Cordial accueil à ***. — Merci pour toutes les notes.

Vienne. — M. C. — Nous expédions. — Il y aurait inconvénient et écueil à ce que *cela* fût provoqué par nous.

F. du M. — M. T. — Reçu les 250. — Sans doute, ami, le rétabliss. du lundi est chose urgente; mais ce qui l'est plus encore, c'est l'équilibre des différents budgets. — Nous vous renvoy. au proch. *Bull.*

Bacqueville. — M. H. — Reçu les 36. — Merci. — Nous savons à quel point nous pouv. compter sur vous.

Meaux. — M. K. — Cela n'a rien qui nous surprenne. — Allez toujours.

Metz. — M. de B. — Nous avons fait honneur à votre recomm. — Envoyez-nous tout ce que vous pensez avoir de trop. — Merci pour l'art. premier.

Genève. — M. B. — M. L. vous écrira prochain relativ. à l'aff en quest., en vous envoy. un exemp. de son ouvr.

Marseille. — M. A. — Nous expédions par roul. ord. — Le ballot en vaut la peine, et il aurait pu être retardé en passant par M. R.

Lelocle. — M. A. B. — Imposs. de se procurer à Paris les poëmes de J. demandés. — Aucun des trois libraires qui en avaient n'ont pu nous en fournir.

Langres. — M. G. — Vos *cl.* sonneront à la prem. occ.

Châlon-sur S. — M. F. — Nous suivrons volontiers l'aff. relat. au ch. de f. de P. à L.; mais il nous faut les pièces. — ? —

Saarnion. — M. W. — M. Chevé a édité lui-même une méthode de musique vocale, en 1 vol.; prix: 7 fr. 50 c.; et un cours d'harmonie, en 2 vol.; prix: 15 fr. Rue Saint-André des Arts, 60, ou à la Librairie sociétaire.

Clermont-F. — M. G. — Les effets souscrits par M. L. demeurent toujours impayés, et rien ne fait augurer un paiement prochain.

Paris. — M. S., qui nous a apporté une lettre de M. D., de Gray, est prié de venir nous voir.

Clairac. — M. J. — L'ouvrage verra bientôt le jour: mais on prend les dispositions nécessaires pour le lancer de trois ou quatre points à la fois.

Laon. — M. G. — Nous vous envoy., par la poste, une petite broch. sur laquelle nous appelons toute votre attention. — Vous la jugerez, comme nous, excellente à répandre, et elle correspond au *petitum* de votre dernière.

Neufchâteau. — MM. S. et D. — Le *Manuel des chemins de fer*, par Fl., n'a jamais existé. — Il y a eu un *Guide des locomotives*, petit vol. in-12, qui est épuisé; on demande 20 fr. pour un des derniers exempl. La carte des Vosges n'a pas encore paru, et *Visite au Phalanstère* est sous presse.

Nantes. — M. J. M. — G. a reçu et vous écrira. — Compl. affectueux.

REPRODUCTIONS.

L'*Estaffette* et l'*Impartial de Bruges* ont reproduit: 1847 et 1848.

La *Gazette de France*: Affaire de Girardin et de Morny.

Le *Courrier du Nord* et le *Courrier de Nantes*: Les Enseignements de 1847.

Le *Glaneur d'Eure-et-Loir* et la *Tribune de Liége*: Où sont les vrais Représentants du Christianisme?

L'*Observateur des Pyrénées* et le *Courrier de Nantes*: Qu'est-ce que Gouverner?

Le *Populaire*: Persécutions contre M. Cabet.

Le *Sancho de Bruxelles*: Application de l'Armée aux Travaux publics.

Le *Glaneur du Haut-Rhin*: Quels sont les vrais Utopistes!

L'*Avenir national*: La Peur du Communisme.

L'*Hermine*, le *Courrier de Tarn-et-Garonne*, le *Bien public*, l'*Helvétie*, l'*Impartial de Genève*: Discours du Trône.

L'*Intérêt public*: Derniers Scandales.

Le *Journal de l'arrondissement de Valognes*: Les Salles d'asile et M. de Cambrai.

Le *Guetteur de Saint-Quentin* et le *Courrier de Nantes*: Suspension du Cours de M. Michelet.

La *Sentinelle des Pyrénées*: Toast de M. Couturier à Vienne.

Le *Mémorial de l'Allier*: Soumission d'Abd-el-Kader.

L'*Indicateur bordelais*: Revue d'Angleterre.

La *Tribune de Liége*: Kin-Ho (Feuilleton).

Le *Courrier du Nord*: Les Rivaux (Feuilleton).

Le *Libéral Liégeois*: Revue musicale, *Haydée* (Feuilleton).

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants: — De la Soumission d'Abd el-Kader. — Guerre au Professorat. — L'Autriche en Italie. — Suspension du Cours de M. Michelet. — Le Sel et la Poste. — Le *Libre-Echange* et l'Ecole sociétaire. — Jugur ha à Paris. — Réflexions sur la politique actuelle. — Persécutions contre M. Cabet. — Inauguration de l'Année 1848. — Entente cordiale avec l'Autriche. — Les Ennemis de l'Ordre. — Protestations des Ecoles. — M. Frank et la Théorie de Fourier. — L'Université catholique de Louvain. — Le Juste Milieu industriel. — La Panique de l'Angleterre. — Réforme postale. — Toujours la Véracité ministérielle. — Le dessous des Cartes. — Création d'un Ministère responsable. — VARIÉTÉS: — Littérature belge; M. Wenstenraad. — M. Jobard (2 articles). — FEUILLETONS: — Revue dramatique. — Revue musicale. — *Mémoires de Marie Claveau* (3 feuilletons).

Bourse du 8 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	117 »»	117 20	116 90	117 15
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	73 »»	73 10	74 95	73 10
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3215 »»
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	1315 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp........ »	»» »»
— fin Ct »	» »/»	— Gouin....... »	[illegible] »»
B. du Trés. »	» »/»	— Ganneron. »	[illegible] »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0.......	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0.......	d. 50	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	10 »/»	37 1/2	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	05 »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»	»/»	ROME...............	DrC.	97 »/»	»/»
[illegible] Rotsch.	»	102 »»	BELG. 5 1/2.......	»	50	3/4
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2.......	»	91	3/4
— — pass.	»	» »/»	— do 1840.......	»	»» »/»	»/»
— 3 p. 0/0.	»	26 3/4	— do 1842.......	»	»» »/»	»/»
Dette intérieu.	»	26 1/8	— Banque.......	»	»»	»»
PORT. 5 0/0 [illegible]	»	»» »/»	— de Em. 1841..	»	»»	»»
HOLL. 4 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT..........	»	1060	»»
HAITI	»	»» »/»	AUTRICHE.........	»	410	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»» »»
Act. d. J. »	112 50
Ch. S.-G. »	»» »»
V. r. dr. »	»» »»
—O. anc. »	»» »»
— nouv.	»» »»
V. r. gauc.	»» »»
Paris à Sc.	»» »»
—à Orléans	1200 »»
—à Rouen..	900 »»
R.-Havre...	435 »»
Avignon....	»» »»
Str. à Bâle..	160 »»
Paris-Str...	410 »»
Tours-Nan	390 »»
Orl.-Vierz..	»» »»
C. du Nord.	540 »»
Famp-Has.	»» »»
Diep-Féc...	»» »»
Boul. à Am.	376 »»
Orl.-Bord..	475 »»
Mont. à Tr.	200 »»
Paris-Lyon	390 »»
Bord-Teste	»» »»
[illegible] V. M.	»» »»
Lin Mabert.	»» »»
F. de l'Av..	»» »»
Union lin..	»» »»

Marchés.

HALLE DE PARIS, 6 Janvier. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages, 0 818 q. 58 k. — Ventes, 0 853 q. 87 k. — Restant, 9 377 q. 86 k. — Cours moyen du jour, 38-09. — Cours-taxe de quinzaine, 37-89.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 6 janvier. — LAPOTRE, négociant, rue Feydeau, 7. Juge-comm, M. Couriot; syndic prov., M. Hellet, rue de Paradis-Poissonnière, 56.

du pont du Carrousel. — École maritime du commerce à Paris. — Découvertes archéologiques dans Paris. — Nécrologie. — Le congrès de Tours. — Petite correspondance.

Trois planches simples, entièrement à l'effet et tirées en couleur, représentant : La première, *Grande Rue* (Caire); la deuxième, *Tour de la Mosquée el Moyed* (Caire); la troisième, *Salle hypostyle* (Karnac).

Il paraît chaque mois un numéro composé de 3 ou 4 feuilles de texte grand in-4°, élucidé par des gravures sur bois, et accompagné de 2, 3 ou 4 magnifiques planches gravées sur acier. — Paris, rue de Furstemberg, 6, près de la rue Jacob. — Prix de chacun des volumes déjà publiés (1840, 1841, 1842 et 1843) : Pour Paris, broché, 40 fr.; cartonné, 43 fr.; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 46 fr. — Pour les départements et l'étranger, 45 fr.; cartonné, 8 fr.; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 51 fr. — Un numéro seul, 5 fr. — L'abonnement se paie d'avance. — Les recouvrements sont faits au domicile des souscripteurs.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

7 h. » |» OPÉRA. — Jérusalem.
7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Marion Delorme, Marinette.
» h. » |» ITALIENS. —
6 h. » |» OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino noir, le Pré aux Clercs.
6 h. » |» ODÉON. — Mariage de Figaro, Dernier Banquet, Partie de Chasse.
7 h. » |» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza, une Bonne Fortune, une Chinoiserie.
6 h. » |» THÉATRE HISTORIQUE. — Hamlet.
6 h. » |» VAUDEVILLE. — La Brioche, une Nuit blanche, le Coin du Feu, le Chevalier d'Essonne, la Polka.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Le Mousquetaire, 1re repr. : la Tireuse de Cartes, la Fille de l'Avare, le Moulin.
6 h. 1/4 GYMNASE. — L'Art de ne pas donner d'Etrennes, les Mémoires de Grammont, Didier, Clarisse.
6 h. » |» PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. » |» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Belle aux Cheveux d'Or.
7 h. » |» AMBIGU. — Les Paysans.
6 h. » |» GAITÉ. — Jacques le Corsaire, le Marché de Saint-Pierre.
6 h. » |» COMTE. — Magie, Sirène, l'Homme aux 2 Poupées, Enfants terribles, les 4 sous du petit Nicole, le Marmot, Polichinelle.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Fille de Marbre, César, la Courte paille.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT. — Les Délassements aux Enfers, 86 moins 1.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Mariovitz, l'Eléphant, Bocal, le Roi boit, Fortune.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.

Imprimerie LANGE-LEVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Do 4 f. par an p^r la F^e de huitaine; de 2 f. id. p^r la F^e de quinzaine, et de 1 f. id. p^r la F^e mensuel.

LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

et Comp^e., 6, place de la Bourse.

PARIS, 10 JANVIER.

Chambre des Pairs. — Discussion de l'Adresse.

La Chambre des pairs a commencé aujourd'hui la discussion de son adresse en réponse au discours du trône. Le texte proposé par la commission dont M. de Barante était rapporteur, n'est, suivant la coutume, qu'une reproduction pure et simple du discours royal. On y vante, comme dans le discours du 28 décembre, l'heureuse action du gouvernement pendant la disette, la paix conservée au dehors et au dedans. Dans le paragraphe relatif à la Suisse, on regrette qu'une médiation n'ait pas concilié le différend, mais on a plein espoir dans la sagesse de la Diète, et l'on sait d'avance qu'elle ne fera rien de contraire aux traités.

Le seul paragraphe qui diffère dans les deux rédactions, c'est celui qui a trait aux banquets réformistes; la commission se plaint de doctrines subversives de l'ordre et de souvenirs déplorables qui se sont fait jour dans les banquets réformistes. La reprobation est formulée en termes énergiques, mais la commission termine ce paragraphe comme celui qui a trait à la république helvétique, par une parole de conciliation. Ces agitations sont des fruits naturels d'un régime de liberté, et le pouvoir n'a pas à s'en alarmer. La commission y met les formes, mais elle tient cependant à donner sa petite leçon.

Quant à la réduction des impôts sur le sel et le service des postes, la Chambre s'y ralliera s'il lui est prouvé que ces reformes sont compatibles avec l'état financier du pays. Cette rédaction contient évidemment une réserve; la pairie pourra voter les réformes, mais il y aura protestation d'une partie de ses membres.

La discussion d'aujourd'hui n'a guère été qu'un combat d'avant-poste; le ministère cependant a été attaqué sur toute la ligne. M. d'Alton-Shée lui a fait le procès sur la question extérieure, et M. de Menars sur la question intérieure. On affirme que M. Villiers du Terrage lui est venu en aide; mais, honteux de son rôle sans doute, il a parlé de manière à n'être entendu de personne.

M. d'Alton-Shée a repris l'une après l'autre les principales questions extérieures qui se sont posées depuis un an pour le cabinet. Il a montré le gouvernement de juillet se mettant partout humblement à la suite des rois absolutistes, sacrifiant la Pologne à l'empereur de Russie, l'Italie et la Suisse à l'Autriche; il a opposé le gouvernement anglais, presque toujours protecteur de la liberté, malgré son origine aristocratique, au gouvernement français faisant la cour aux gouvernements que l'Europe ne tolère qu'à sa honte, aux monarchies d'Autriche et de Russie, combattant le parti du progrès dans la Péninsule hispanique, et entravant le pape et les souverains libéraux de l'Italie dans leurs projets de réformes.

M. Pasquier s'est ému de cette hardiesse de parole si rare au Luxembourg, ce pays des sous-entendus. Il a interrompu l'orateur au moment où celui-ci qualifiait M. de Metternich de vieillard cruel et corrompu. — Je ne savais pas, a répondu le jeune pair, que le ministre autrichien participât de l'inviolabilité que la charte attribue au roi constitutionnel. Plus tard, en flétrissant la conduite du gouvernement français en Suisse, il malmenait quelque peu les jésuites et par suite le catholicisme, dont ces religieux lui semblent une partie intégrante, M. Pasquier est encore intervenu, d'accord avec les plus bruyants de la Chambre, et il a blâmé l'orateur pour avoir déclaré franchement qu'il n'est ni catholique ni chrétien.

L'orage qui l'année dernière accueillit de semblables paroles a grondé de nouveau aujourd'hui. La noble assemblée défend de toute sa sympathie la liberté religieuse en Suisse, parce que là cette liberté est anti-libérale et oppressive; mais elle n'entend pas qu'on la pratique en France où elle est peut-être vraiment une liberté.

M. d'Alton-Shée a dit d'excellentes choses, mais qui ont le malheur d'être pour la plupart en circulation depuis un an dans les journaux; il ne se tient pas assez en garde d'ailleurs contre le récit, cet ingrédient soporifique de la tragédie et du discours de tribune. Aussi la Chambre ne lui a-t-elle prêté qu'une attention médiocre.

Il en a été autrement de M. de Ménars. M. de Ménars appartient à la cour de cassation et au parti conservateur. Il ne veut pas la mort du cabinet, mais il tient à sa conversion. Le ministère, a-t-il dit, se fait une fausse idée de l'état des esprits. Parce que les réformes ont été demandées d'abord par l'opposition, il ne veut voir dans les réclamations qui lui parviennent de toutes parts qu'une tactique d'opposition. C'est une erreur profonde: c'est le pays, c'est la nation tout entière qui attend du pouvoir la solution des problèmes sociaux, économiques et politiques que l'on agite devant elle. Quand des réformes sont urgentes, il importe au gouvernement de les faire lui-même, car alors il les dirige; s'il les repousse, elles ne laissent pas de s'accomplir malgré lui, mais non sans dangers et sans bouleversements. Qu'on ne dise pas que le moment est mal choisi quand les partis se font une arme de ces réclamations. Ce moment est le meilleur, au contraire, parce qu'il fournit au gouvernement l'occasion d'écraser ses adversaires en leur enlevant tous prétextes de perturbation.

Le ministère pouvait être excusable tant qu'il a chancelé; il ne l'est pas depuis qu'il est sûr de la majorité, et c'est précisément depuis ce jour qu'il cherche le plus à s'effacer, c'est depuis lors qu'il fait le moins. Nulle session n'a été aussi stérile que la dernière. Jamais ministère n'avait commis autant de fautes que le ministère actuel depuis un an.

Ce discours, qui portait à la tribune les tendances dont la *Presse* s'est faite l'organe dans le journalisme, a été écouté d'un bout à l'autre avec une grande faveur. M. Guizot, qui souriait d'abord lorsqu'on lui a rappelé ses fameuses paroles du banquet de Lisieux sur le progrès conservateur, a fini par devenir soucieux sous cette logique serrée, sous cette parole simple mais vigoureuse, sous cette attaque amicale, mais d'autant plus grosse de dangers qu'elle s'appuyait sur les principes de conservation que le ministère invoquera lui-même.

La discussion générale a été close après ce discours. Le débat s'engagera demain sur les paragraphes.

Pièces diplomatiques sur la Suisse.

La communication des pièces diplomatiques aux Chambres par le ministère est une fiction constitutionnelle. Ces pièces sont triées et composées de manière à justifier d'avance, et pour les besoins de la tribune, la conduite des ministres. Elles dissimulent le fond de la pensée et les manœuvres intimes de la diplomatie pour ne laisser voir que le côté officiel, avouable et discutable des négociations. Tout ce qui serait compromettant est soigneusement écarté pendant la rédaction ou au moment de la communication aux Chambres. Ces pièces sont des discours écrits en vue de la tribune et pour préparer d'autres discours parlés.

Cependant, quelles que soient les ruses de la diplomatie et de l'esprit officiel, il est bien difficile que des actes politiques comme ceux accomplis depuis un an en Suisse et en Italie soient dénaturés ou dissimulés. Il y a des faits qui parlent plus haut que tous les documents. Le ministère a eu surtout, pendant l'absence des Chambres, des organes quotidiens dont les articles inspirés ou communiqués ne sauraient être aujourd'hui tronqués ou supprimés. La collection du *Journal des Débats* depuis six mois aurait dû être déposée à la tribune pour combler les lacunes et faciliter l'intelligence des pièces diplomatiques.

Nous ne voyons pas que les lettres adressées par M. Guizot à ses ambassadeurs infirment ou même atténuent une seule des accusations qu'a soulevées sa politique en Suisse et en Italie. Nous savions bien que le président du conseil, pour sauver les apparences, affecterait dans son langage officiel un air d'impartialité et de modération entre la cause des princes et celle des peuples, entre les besoins de réforme et l'intérêt de conservation; mais, comme en tout lieu et toujours, en Espagne, en Portugal, en Suisse et en Italie, à défaut de parti modéré et intermédiaire, c'est évidemment pour le parti des cours, pour les tendances absolutes que notre politique a penché et travaillé, il est impossible d'ajouter la moindre foi à sa théorie d'équilibre et de conciliation entre les rois et les peuples. Le gouvernement de juillet a été du juste-milieu dans les six ou sept premières années du règne; mais depuis dix ans il ne fait que de la partialité et de l'intrigue.

Il résulterait des pièces relatives à la Suisse que M. Guizot, tout en approuvant, en partageant l'opinion défiante et hostile de M. de Metternich contre la Diète libérale, tout en acceptant en principe son projet de médiation, en aurait longtemps reculé la réalisation. Au moment où cette médiation sous forme amicale pouvait être efficace et sans danger, M. Guizot refusait de la faire; dès que les événements devenus critiques et rapides l'ont rendue impossible, périlleuse ou inutile, il a voulu l'opérer. La démarche par laquelle M. de Metternich proposait à M. Guizot de prévenir en Suisse la terrible extrémité d'une guerre civile remonte au mois d'octobre 1846, un an avant l'explosion de cette guerre. Or, on sait que c'est à la fin de novembre 1847, après la mort du Sonderbund que M. de Bois-le-Comte, notre ambassadeur, a expédié son offre de médiation. Si M. Guizot a longtemps résisté aux instances du cabinet de Vienne, c'est donc par excès de prudence, par peur et non par sympathie, par ménagement pour la république helvétique.

Oh! si pendant qu'il résistait aux instances de médiation de l'Autriche, M. Guizot avait mis le temps à profit en Suisse pour calmer les susceptibilités des partis, pour leur inspirer une égale confiance, pour empêcher la guerre civile d'éclater, on aurait pu donner une interprétation honorable à sa diplomatie; M. Guizot pourrait se prévaloir des conseils de sagesse que contiennent quelques-unes de ses lettres à Vienne. Mais on sait que le grand ministre du règne n'a au contraire rien négligé pour rendre le Sonderbund inconciliable avec l'autorité fédérale; on sait que, par son langage peu mesuré, par les menées de son ambassadeur, par des envois d'armes et par les articles fulminants et incessants du

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 11 JANVIER.

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE. *Les Mémoires de Grammont*, vaudeville en un acte, par M. Ad. Decourcelle. — FOLIES-DRAMATIQUES. *Les Canards de 1847*, revue en cinq tableaux, par MM. Cormon et Grange.

C'est un livre fort instructif que ces *Mémoires du comte de Grammont* dont M. Decourcelle vient d'évoquer le souvenir, et nous en recommandons la lecture aux admirateurs du mariage forcé et indissoluble, à ceux qui s'indignent quand on dit tout haut ce que chacun pratique tout bas, c'est-à-dire: que beaucoup de femmes sont infidèles et que le nombre des hommes qui s'en tiennent à la seule femme que leur accorde la loi est infiniment restreint. Voici un auteur dont aucun sentiment de détraction, dont aucun intérêt doctrinal n'a guidé la plume, un Anglais qui, en pays étranger, parle de ses compatriotes, et qui nous raconte le plus simplement du monde et sans arrière-pensée comment de son temps tous les personnages d'une des cours les plus brillantes et des plus polies de l'Europe, comment le monde officiel de la Grande-Bretagne passait son temps à faire l'amour illégitime. C'est entre ces chevaliers, ces dames de haut rang, ces filles d'honneur, ces princes, ces riches héritières, un mouvement croisé et incessant d'amours de cœur, d'amours du moment, de passions, de caprices, d'échanges, de voluptueuses aventures, une circulation ininterrompue d'amoureux et d'amoureuses, uniquement préoccupés du plaisir, et qui traitent la morale comme une billevesée et la fidélité conjugale comme une chimère ou un travers. Éloquente réponse à ceux qui vantent la toute-puissance de la morale à maîtriser les instincts de l'homme; appel à une organisation supérieure des relations entre les sexes. Ce n'est pas, du reste, que la cour de Charles II l'emporte sur les autres par le dévergondage, mais il y a moins d'hypocrisie. L'auteur ne raconte que des choses notoires, il nomme tous les masques; Fontenelle, appelé à censurer le livre, a pu le taxer de médisance, mais on n'a jamais prétendu qu'il contînt aucune sorte de calomnie. C'est un plaidoyer en faveur des réformes dans le domaine de l'amour, mais un plaidoyer tout naïf et qui ne se doute pas de l'importance qu'il peut avoir.

Le héros de ces *Mémoires* est aussi un personnage assez peu édifiant, quoique de haute volée et fort bien dans toutes les cours. Petit fils de Henri IV, avec une barre dans son blason, il fut fait abbé par droit de naissance et sans rien savoir; mais le petit collet lui répugnait, et il vint à la cour portant la tête frisée et poudrée par dessus sa soutane, et par dessous des bottines blanches et des éperons dorés. On lui donna à choisir de disposer de grands biens, et de ne rien faire, à la condition d'être d'église, ou bien de se faire casser bras et jambes avec une petite légitime, et l'espoir de posséder, à la fin de ses jours, le grade de maréchal-de-camp, un œil de verre et une jambe de bois. — Il renonça à l'église pour pouvoir faire son salut, mais il garda son abbaye, et s'employa de toute son intelligence à apprendre les jeux de cartes et de dés; ce qui ne l'empêcha pas de se laisser piper dès sa première sortie. Mais il se rattrapa plus tard. On a fort crié au scandale parce que, dernièrement, un officier d'ordonnance trichait au jeu de la cour; l'abbé-chevalier de Grammont trichait bien autrement en son temps; il est vrai qu'il attendait pour cela à se voir sans le sou et qu'il faisait plus tard profiter de son adresse nouvelle ceux avec lesquels il avait triché une première fois. Il agissait de même en amour, et soufflait volontiers leurs maîtresses à ses meilleurs amis; banni de France pour avoir marché sur les brisées amoureuses du grand roi, il se réfugia en Angleterre, où il fut reçu par les dames d'outre-Manche avec la faveur que méritait la cause de sa disgrâce. Là, comme à Turin, comme à Paris, il se fit aimer de tout ce que la cour possédait de plus remarquable par la beauté et l'esprit, dames ou jeunes filles. Parmi celles-ci se trouvait lady Hamilton, qu'il avait promis d'épouser. Mais en apprenant qu'il lui était permis de rentrer en France, il prit la route de Calais sans donner de ses nouvelles à sa fiancée. En arrivant à Douvres, il trouva le frère de la jeune lady: — Monsieur le comte, lui dit celui-ci, n'avez-vous rien oublié à Londres? — J'ai oublié d'épouser votre sœur, répondit Grammont, qui rebrousse chemin et se marie. Antoine Hamilton se fit, depuis, l'historien de son beau-frère. Il est vrai qu'il lui paya ses notes quinze cents livres.

Le chevalier de Grammont était un des types de ces don Juan, de ces Lovelaces en qui dominent l'amour, l'ambition, cette passion du changement que Fourier nomme papillonne, et cet amour de la lutte qu'il a baptisée du nom de cabaliste. Il est peu d'hommes qui ne regardent avec envie ceux que la nature a doués de ce caractère, mais la société les anathématise au nom de la morale. Au point de vue de ce qui est, la société a raison. L'homme en qui prédomine la passion de l'amour volage est un fléau dans notre monde. Chez nous la jeune fille qui a cédé ostensiblement à l'amour est déshonorée et ne trouve guère à se marier. Or, comme dans la plupart des cas, la femme est impuissante à vivre sans l'appui de l'homme, et que nos mœurs sont implacables, non pas contre le vice, mais contre le scandale, séduire une jeune fille, c'est la condamner à la misère ou tout au moins au mépris et à l'isolement. — Chez nous le mari est responsable de la fidélité de sa femme, il est assujetti à élever et à reconnaître pour siens les enfants nés pendant son mariage, et, quelles que soient les aspérités et les antipathies des caractères, l'union une fois contractée, ne saurait être brisée; d'où il suit que séduire une femme mariée, c'est déshonorer un mari peut-être fort estimable, lui imposer des enfants qui ne sont pas les siens, et jeter dans l'étroit espace d'un ménage un ferment de luttes, de colères et de désespoirs.

Mais, de ce que le caractère de don Juan constitue maintenant un élément de désordre et de dissolution, ce n'est pas à dire qu'il en doive toujours être ainsi. Ces caractères existent; la morale est restée jusqu'ici impuissante à les étouffer; donc ils ne sont pas le résultat d'une déviation de la nature, mais un produit direct des lois de la Providence, qui ne les eût pas créés, si elle ne les avait jugés utiles au développement de l'humanité. Donc, au lieu de les maudire et de les repousser, il faut chercher s'il n'existe pas un moyen de les rendre utiles à l'harmonie générale.

Les femmes l'ont bien compris du reste. Elles ont de l'estime pour les hommes utiles, de l'admiration pour les grands hommes, mais leur amour le plus vif, elles le gardent aux Lovelace, aux Richelieu. Au fond de l'âme, la plus chaste absout et aime ces héros de l'amour volage, la plus prude s'enorgueillirait de voir son fils grossir la liste de ces favoris de la femme. Il y a dans ce fait toute une révélation. Ce que veut la femme est bien, parce qu'elle se laisse moins profondément modifier que l'homme par l'éducation, qu'elle est moins accessible aux préjugés. Un homme se laisse convaincre par le sophisme logique, mais l'instinct de la femme proteste et l'emporte, et c'est en ce sens surtout que doit s'entendre ce proverbe plus profond qu'il ne le semble: Ce que femme veut, Dieu le veut.

Un jour viendra donc où l'amant aimé de toutes les femmes se relèvera de l'excommunication que les hommes font peser sur lui. Quand la femme aura pris dans la société la place qui lui est due, quand elle jouira d'une existence assurée en dehors de l'homme, quand le mariage cessera d'être un marché irrésiliable, Lovelace avec ses hautes qualités, loin d'être un fléau, deviendra ce lien d'amour dont Richardson lui a donné le nom d'avance. Il perdra de sa frivolité qui n'est qu'un accident, et, si l'organisation sociale est disposée de manière à permettre à toutes les vocations d'éclore, il ne se contentera plus de tromper ses créanciers, d'être le premier au jeu ou le plus brillamment costumé au carousel, il sera Alcibiade, il sera César, il sera Raphael.

La tâche était difficile à un auteur dramatique de ne pas faire déchoir ces noms de Grammont et d'Hamilton, qui sont arrivés à nous entourés d'une large auréole d'esprit. *Les Mémoires* ont été fort loués par Voltaire; ce récit pétillant d'atticisme est loin d'être cependant le meilleur ouvrage de l'auteur. Lorsque Antoine Hamilton vint à Paris, la grande passion du jour, c'étaient les *Mille et une Nuits*, ce brillant écho du monde oriental, absurde et charmant, récit d'enfant qui berce les plus graves, rêve éveillé où l'on aime à se plonger par dégoût du présent, aperception lointaine et confuse des merveilles que nous réserve l'avenir. Hamilton s'amusa à parodier ces contes et fit

de ses opinions et de ses tendances. Le cabinet de Vienne a longtemps passé pour le plus prudent, le plus pacifique, le plus circonspect et le plus rusé des cabinets, tandis que la politique traditionnelle de Paris était considérée comme la plus ouverte, la plus franche, la plus susceptible et la plus crâne. Les temps sont changés. Aujourd'hui M. de Metternich nous donne des leçons de franchise, de vivacité et de courage.

Quant à la conduite de lord Palmerston, elle ne perd rien jusqu'ici à être vue à travers les pièces officielles. Le rival de M. Guizot a eu le triple bonheur de tirer une première revanche des mariages espagnols en rendant son adversaire ridicule; d'empêcher l'Europe de rien faire sans lui; enfin de soutenir et de faire respecter en Suisse non-seulement la neutralité et l'indépendance garanties par les traités, mais encore la cause du progrès et de la liberté. Dans les notes que le ministre anglais adresse à lord Normanby pour être communiquées à M. Guizot, il concilie à merveille le regret de ce qui se passe en Suisse, avec la ferme intention de s'opposer à toute espèce d'atteinte au droit qu'il reconnaît à l'autorité fédérale d'être seule juge des changements que réclame l'intérieur de la Suisse.

« Il n'y a rien, écrit lord Palmerston à la date du 16 novembre, ni dans le pacte fédéral, ni dans le traité de Vienne, ni dans la déclaration des huit puissances, en date du 20 mars 1815, ni dans l'adhésion de la Suisse en date du 25 mai 1815, qui indique qu'une lutte armée entre les cantons sera considérée par elle-même comme mettant fin à la Confédération, ou dont on puisse inférer que le refus d'un certain nombre de cantons de se conformer à la décision de la Diète sur un point relatif aux affaires intérieures de la Suisse, dépouillera la Diète du ca[illegible] dont elle est investie par le pacte fédéral, celui d'être l'organe [illegible]e la Confédération dans ses rapports avec les puissances é[illegible]. »

Malgré toute[illegible] instances dont il a été l'objet de la part de quatre puissances, [illegible] Palmerston n'a pas tergiversé, ne s'est pas démenti un seul instant. Il n'a consenti à concourir à une offre de médiation amiable qu'à la condition très expresse que le refus de cette médiation de la part de l'un ou de l'autre parti rendrait cette démarche des cinq puissances non avenue, et qu'aucune d'elles ne pourrait s'en targuer pour exercer la moindre atteinte à l'indépendance helvétique. La conduite du ministre anglais a été même en ce sens beaucoup plus franche et résolue qu'on ne le croyait. Sans crainte de déplaire aux quatre grandes puissances qui persistaient dans l'intention de se mêler des affaires de la Suisse, lord Palmerston a confirmé par plusieurs notes diplomatiques la déclaration qu'il avait faite à la tribune que la cessation de la guerre civile en Suisse rendait inutile toute espèce de médiation. Dans une dépêche adressée à lord Normanby, à la date du 27 décembre, et que M. Guizot *avait omis* de joindre au dossier communiqué aux commissaires de l'adresse, le ministre anglais répète avec énergie que la Suisse, en vertu des traités, doit rester indépendante de toute influence étrangère; que l'honneur des cinq puissances est engagé à ce que ces traités soient strictement et littéralement observés.

En Suisse, la politique de l'Angleterre a donc été aussi libérale, aussi nette et décidée que la nôtre a été oppressive, arbitraire et honteuse.

Nous verrons demain quel genre de lumière les pièces diplomatiques jettent sur notre politique en Italie.

Nous avons reçu de M. Franck une lettre que l'abondance des matières nous force à n'insérer que demain.

... dont la position était considérable, de s'occuper de la composition du dit conseil. C'est à cette occasion que le fondateur de la société reçut la lettre suivante, qu'il est temps de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

A Monsieur G.

Paris, le 13 mai 1846.

Mon cher Monsieur,

Je me suis sérieusement occupé du conseil de surveillance de la SOCIÉTÉ DES FABRICANTS, je me suis adressé spécialement A UN MAGISTRAT D'UNE DE NOS HAUTES COURS que *je sais engagé dans plusieurs entreprises industrielles* : je lui ai offert de se proposer lui-même et d'indiquer d'autres membres; il m'a répondu qu'il se chargerait volontiers de composer *parfaitement* tout le conseil, à la charge de ne pas y entrer lui-même, MAIS EN EXPRIMANT LE DÉSIR FORMEL D'AVOIR, PAR QUELQUES ACTIONS LIBÉRÉES, LA RÉCOMPENSE DU SERVICE QU'IL RENDRAIT. QUE FAIRE?

Il est certain *qu'il nous donnerait des personnes parfaitement convenables.*

Tout à vous.

Si cette lettre émanait d'un inconnu, nous rejetterions bien loin l'idée qu'un magistrat d'une de nos hautes cours ait pu se livrer à un semblable maquignonage; mais point : cette lettre est signée d'un nom qui ne nous permet pas de douter de la sincérité des déclarations qu'elle renferme; elle est signée P. ROYER-COLLARD, doyen de la Faculté de droit de Paris, chargé aujourd'hui par le ministère d'une mission en Italie.

M. le ministre des travaux publics a reçu ce matin une députation composée du maire et du conseil municipal de Versailles.

Cette réception a été suivie de celle de MM. les députés, maires, adjoints, membres du conseil municipal de la Seine; ces deux députations avaient pour objet de protester vivement contre l'adjudication du raccordement du chemin de Chartres sur les deux chemins de Versailles, rive droite et rive gauche.

Immédiatement après M. le ministre a reçu une soumission faite au nom de la compagnie de la rive gauche, à l'effet d'exploiter provisoirement le chemin de fer de Chartres, en prenant pour tête de ligne le chemin de la rive gauche.

Il faut espérer que M. le ministre, après de pareilles démarches, hésitera à livrer à la compagnie de la rive droite l'exploitation provisoire du chemin de Chartres.

Abd-el-Kader. — Une lettre vient d'être adressée au roi par Abd-el-Kader. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Presse* :

« Dans cette lettre, marquée au sceau d'une résignation pleine de noblesse et d'une reconnaissance pleine de dignité pour l'accueil qui lui a été fait en France, Abd-el-Kader ne dit pas un seul mot des réserves mises à sa soumission; il ne parle ni d'Alexandrie ni de Saint-Jean d'Acre.

« L'émir n'insistant pas sur l'accomplissement de cette condition et consentant à rester en France, toute difficulté disparaît sur les termes de la ratification. »

On assure aussi qu'Abd-el-Kader aurait, dans cette lettre, manifesté le désir de faire un voyage à Paris.

Suivant le *National*, au contraire, Abd-el-Kader se serait abstenu de rappeler les conditions qu'il a faites précisément parce que l'exécution de ces conditions lui est acquise et ne fait dans son esprit aucune espèce de difficulté.

Collision à Milan. — On lit dans la *Patrie* :

« Nous apprenons à l'instant qu'une collision sanglante aurait eu lieu à Milan, dans la nuit du 3 au 4 janvier, entre le peuple et la garnison autrichienne.

... annonce l'avortement d'un nouveau complot contre le peuple de cette capitale. Tout démontre qu'il existe dans Rome une main invisible agitant les esprits et semant le trouble dans la société. Cette main obéit à l'impulsion des ennemis de toute réforme, de tout progrès politique.

Voici cette correspondance :

Le 1er janvier, Rome était triste et soucieuse; le peuple, généralement si joyeux, si animé dans ses fêtes solennelles, le peuple était silencieux, inquiet! Certains mots dits à voix basse, quelques paroles échangées entre les citoyens se propageant rapidement dans toute la ville, donnaient à toutes les figures un air de douloureuse anxiété. Pie IX ne veut point, disait-on, recevoir les félicitations de son peuple, Pie IX se refuse au témoignage d'affection de ses sujets; le souverain pontife est, dit-on pour excuse, malade, souffrant. Pourquoi donc ce refus? S'il est malade, souffrant, comme on le dit, le peuple ne doit-il pas, par une députation silencieuse, lui témoigner la douleur publique? Pourquoi cette députation ne serait-elle pas reçue?...

Bientôt la défiance se glisse dans tous les cœurs; on court au palais Corsini, car ces bruits, ces craintes, ces refus ne sont-ils pas impossibles de la part d'un pontife tel que Pie IX, d'un souverain si sûr de l'affection de ses sujets, d'un prince libérateur conduisant son peuple vers la justice et la civilisation, et marchant appuyé et soutenu par la confiance dans la sagesse et dans le dévouement de ses peuples?

Par la voix du peuple, le vénérable sénateur apprend les bruits qui affligent Rome; on lui peint la douleur publique, et, d'une voix unanime, le peuple le supplie, comme son représentant, de le conduire au Quirinal, s'assurer de la vérité, et exprimer le vœu des citoyens pour Pie IX, leur amour et surtout leur confiance et leur dévouement.

Le prince Corsini se rend à ses prières, car lui aussi partage le sentiment qui agite le peuple de Rome, lui aussi est affligé des machinations qu'il entrevoit, lui aussi doute, car lui aussi est sûr que les fauteurs de l'anarchie ont préparé quelque complot. Seul, il arrive au Quirinal; le peuple, obéissant à sa voix, s'est abstenu de le suivre. D'abord on ne peut pas le recevoir; sa fermeté, son obstination triomphent de ces premiers refus, et, bientôt laissant le secrétaire-d'Etat occupé à donner des ordres pour prévenir *une révolution imaginaire que des rapports mensongers ont prédite pour la nuit*, il arrive enfin jusqu'au souverain pontife. Là, le voile est déchiré! Le pape et le peuple de Rome se retrouvent dignes l'un de l'autre; tous deux ont été indignement trompés et abusés. « Eh quoi! dit le souverain pontife, mon peuple s'est refusé à venir m'exprimer ses vœux; quoi! mon peuple, à l'affection duquel j'ai tant de droits, se montre si peu affectionné, si froid à mon égard!... Mais, saint-père, reprit le sénateur, vous avez défendu au peuple de venir au Quirinal, et votre peuple, toujours obéissant à vos ordres, s'il s'est abstenu de venir, vous sachant souffrant et malade, m'envoie du moins pour vous dire sa douleur et les vœux qu'il forme pour Votre Sainteté. A cette réponse du prince Corsini le pape reprit que *tout était faux, qu'il n'était point malade, qu'il n'avait donné aucun ordre*, et puisque, continua-t-il, on a empêché mon peuple de venir à moi, moi demain j'irai à lui... Aujourd'hui dimanche Rome présente un aspect imposant et sublime! Le saint-père parcourt toute la ville, accompagné des acclamations universelles, s'arrêtant devant les postes des gardes civiques, saluant, bénissant la multitude, plus aimée qu'auparavant, si c'est possible. Rome est en fête, en grande fête et elle a raison; elle vient de sceller son alliance avec le meilleur des souverains, dont on a cherché à égarer la religion, elle vient de déjouer d'une manière éclatante les menées souterraines de ses ennemis, et de leur donner une leçon qui, il faut l'espérer, ne sera pas perdue.

L'évacuation de Ferrare. — On écrit de Bologne que les Autrichiens agissent comme si cette convention ne concernait qu'une moitié de Ferrare; en effet, ils battent la retraite dans toute cette partie de la ville, ce qui n'avait lieu, avant l'occupation, qu'aux environs de la citadelle. De plus, ils ont conservé un poste considérable sur la place de San-Benedetto. Le curé de cette église s'est empressé de protester contre cette usurpation, et le cardinal-légat a écrit dans le même sens à son gouvernement, pour se plaindre de ces nouvelles vexations.

---

beaucoup mieux, car, où il n'y avait que de la fantaisie, il ajouta l'esprit, la plaisanterie fine et distinguée, cet atticisme délicat dont nous avons presque perdu le secret. On a imprimé cent fois que la fantaisie littéraire est d'hier au milieu de nous, qu'elle est une importation de l'étranger. On cite Sterne et Hoffmann; qu'on lise *Fleur-d'Epine*, et que l'on dise si Sterne est jamais rien de plus inattendu, de plus coquet, d'aussi vif, de plus follement sentimental, de plus capricieusement plaisant? *Fleur-d'Epine* est tout simplement un des chefs-d'œuvre de la langue française, un des plus purs diamants de notre littérature.

M. Adrien Decourcelle n'est pas resté trop au dessous de sa tâche. Son dialogue fin et spirituel est écrit dans la langue de l'époque de Louis XIV. Quant au sujet, il ne vaut guère d'être raconté. On y voit don Juan, je veux dire Grammont, éconduisant ses créanciers, jouant aux dés et aux cartes avec un fripon qu'il démasque, et finissant par épouser lady Hamilton qu'il a compromise. Les développements de cette intrigue légère accusent un peu d'inexpérience de la scène. M. Scribe eût tiré de ces personnages un petit chef-d'œuvre; M. Decourcelle s'est contenté d'en faire une comédie amusante. Bressant joue merveilleusement le rôle de Grammont, qui n'est, du reste, qu'un diminutif de celui de Lovelace.

Nous avons déjà enregistré le succès de deux revues de l'année 1847. Le théâtre des Folies-Dramatiques a voulu donner aussi la sienne. Celle-ci a pour titre : les *Canards de 1847*, et pour parrains MM. Cormon et Grangé. Le public s'est peu soucié de leur servir de compère; il a déclaré le canard de difficile digestion, et a renvoyé les auteurs au genre sentimental, qu'ils comprennent mieux que la clairvillade.

C'est décidément le Gymnase qui hérite d'Arnal. Pour mettre un terme aux difficultés, M. Montigny a donné 25 000 fr. à M. Morin, et s'est adjugé l'excellent comique. On annonce ses débuts, pour cette semaine dans *Ce que Femme veut*. La nouveauté préparée pour lui a pour titre : *Une Clé dans le dos.*

J. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

CONCERTS DU CONSERVATOIRE.

La Société des Concerts du Conservatoire a ouvert hier ses séances par un hommage rendu à la mémoire de F. Mendelsohn-Bartholdy. — Le programme entier était emprunté aux œuvres de ce compositeur illustre.

Nous savons gré à la Société des Concerts d'avoir eu le courage de cette bonne action, car il fallait un certain courage pour présenter au public habituel et presque immuable de la salle des Menus-Plaisirs un programme dans lequel ne figurât pas le nom de Beethowen.

On a souvent reproché à la Société des Concerts l'immobilité dans laquelle elle se tient depuis nombre d'années. Lorsqu'il y a vingt ans elle révélait au dilettantisme rebelle des Parisiens les riches trésors d'harmonie et de mélodie renfermés dans les symphonies de Beethowen, la Société des Concerts accomplissait une des évolutions progressives les plus remarquables qui aient signalé le mouvement musical en France, et elle forçait le public à la suivre; car cela ne se fit pas tout d'abord. Nous nous rappelons encore qu'en 1829 nous n'avions aucune difficulté à nous procurer notre billet, une demi-heure avant le commencement du concert; le bureau était ouvert comme pour les théâtres, la salle se remplissait, car la Société qui en était à sa troisième année, avait déjà une éclatante renommée; mais peu de personnes étaient renvoyées faute de place. Or, aujourd'hui, comme depuis douze ou quinze ans, on sait que les concerts du Conservatoire sont devenus inabordables. La salle entière semble être louée à perpétuité, car les stalles et les loges se transmettent par héritage et se trouvent immobilisées dans les mains d'un petit nombre d'élus, jaloux de leur possession comme on l'est de tout ce qui est rare. Quelques mutations annuelles n'ont lieu que sur les cent auditeurs environ du parterre et de l'amphithéâtre. Ce public inamovible conquis et formé par la société des concerts a si bien appris maintenant à admirer Beethowen qu'il ne veut plus admirer et comprendre que lui. Il accepte une certaine dose de Weber, de Mozart et d'Haydn, quelques échantillons de Haendel auxquels on l'a habitué dès le commencement de son éducation. Il tolère l'exécution de quelques œuvres nouvelles, pourvu que cela ait bien le caractère d'un événement transitoire, épisodique, mais il se hérisse dès que l'on fait mine de lui présenter un nouveau dieu à adorer. A ce titre, Mendelsohn, avec son nom célèbre en Allemagne et en Angleterre, son répertoire de symphonies et d'oratorios devait paraître menaçant pour les adorateurs exclusifs de Beethowen, et, dans les diverses circonstances où la société des concerts crut devoir faire exécuter des œuvres de ce nouveau génie symphonique, son public lui fit clairement comprendre par son attitude glaciale, ou même par des marques non équivoques de mécontentement, qu'il entendait s'en tenir aux sensations connues et dès longtemps savourées. « Vous nous » avez appris, semblait-il dire, à reconnaître dans Beethowen le prince » de la symphonie; à quoi bon nous faire entendre de nouvelles œuvres » qui ne valent pas mieux ou qui valent moins que les siennes? Te- » nons-nous à ce que nous connaissons, tant que vous n'aurez pas à » nous offrir quelque chose de supérieur. » Ce discours, que nous garantissons quant au sens, n'a qu'un seul inconvénient : c'est de n'être pas neuf; c'est de s'être appliqué à Mozart à propos d'Haydn, à Beethowen à propos de Mozart et d'Haydn, comme on l'applique à Mendelsohn ou à tout autre à propos de Beethowen. Nous ne prétendons pas dire que Mendelsohn soit destiné à dépasser Beethowen comme celui-ci a dépassé ses devanciers; mais enfin ses œuvres ont une valeur réelle, une réputation méritée, et, en vérité, c'est bien le moins qu'on leur fasse une petite place d'honneur dans le panthéon symphonique de Paris, panthéon bien étroit, il est vrai, puisque trois noms suffisent à le faire paraître rempli, mais dans lequel on peut admettre encore, avec un peu de bonne volonté, quelques grandes figures.

De ce que nous venons de dire, il résulte que ce n'est pas tant à la Société des Concerts qu'à son public qu'il faut attribuer l'immobilité dans laquelle elle demeure depuis longues années; cette immobilité n'en est pas moins fâcheuse, et peut-être la Société ferait-elle bien de risquer un peu plus qu'elle n'ose le faire, et de braver parfois le mécontentement de son public; c'est là un avis qui peut paraître bien scabreux; cependant nous croyons que, aujourd'hui comme il y a vingt ans, l'orchestre de la Société des Concerts peut diriger son public au lieu de se laisser diriger par lui. A Dieu ne plaise que nous voulions détrôner Beethowen; mais nous désirons seulement que son trône soit environné d'une cour brillante qui ne pourra qu'en rehausser l'éclat.

Pour en revenir au concert de dimanche, il a été froid relativement à ce que sont d'ordinaire les concerts du Conservatoire; et pourtant c'était une admirable musique admirablement exécutée. La troisième symphonie (en *la* mineur) excitera dans quelques années autant d'enthousiasme que celles de Beethowen, une ou deux exceptées, si la Société des Concerts veut se donner la peine de forcer son public à admirer cette œuvre comme elle mérite de l'être; une partie du chemin est déjà faite puisque le scherzo ou Intermezzo a été bissé à la demande d'un quart environ des auditeurs, et que la délicieuse phrase qui sert de thème principal à l'andante a été comprise et profondément sentie par au moins un tiers.

Les fragments du *Paulus* n'ont produit que peu d'effet; la Société devrait oser l'exécution entière de cet oratorio, dans un concert en dehors des abonnements au besoin; il est honteux qu'une œuvre de cette importance soit encore pour ainsi dire inconnue à Paris, faute d'une interprétation convenable. Des fragments ne peuvent pas plus donner l'idée d'un oratorio que des académies ou des têtes d'étude ne donnent l'idée du tableau auquel elles appartiennent.

Le concerto de violon a valu à M. Alard d'unanimes applaudissements; M. Alard est du petit nombre des virtuoses adoptés par le public des Menus-Plaisirs : c'est encore un des traits distinctifs de ce public d'être très ombrageux à l'égard des virtuoses, et plus d'une fois il a donné des preuves d'une sévérité qu'on aurait pu justement caractériser d'un autre nom.

La belle ouverture de la *Grotte de Fingal* n'a pas été comprise. Elle a peut-être un peu trop le caractère symphonique; mais, si le public méritait véritablement la réputation de compétence qu'il a dans le monde, il en aurait mieux saisi les remarquables beautés. Il a besoin d'apprendre à apprécier Mendelsohn comme on lui a enseigné à admirer Beethowen. La Société des Concerts aura-t-elle le courage d'entreprendre cette tâche? *That is the question.*

ALLYRE B.

avons déjà fait connaître portant autorisation pour le gouvernement provisoire de lever un emprunt forcé de 300 000 fr. sur les auteurs et fauteurs de la guerre civile. Ensuite, il a nommé une commission de 7 membres, chargée d'examiner le projet qui lui a été soumis par le gouvernement provisoire, et de présenter elle-même d'autres propositions, si elle le juge convenable.

M. de Bois-le-Comte est de retour à Bâle, où il restera probablement jusqu'au mois de mars. En effet, d'après des correspondances, M. Guizot, de concert avec les trois autres puissances, aurait résolu de laisser, pendant ce temps encore, M. de Bois-le-Comte à Bâle, sans toutefois lui permettre de retourner à Berne. Au bout de ce temps, M. de Bois-le-Comte saisirait un prétexte quelconque pour se faire rappeler, et, à son retour à Paris, on lui offrirait l'ambassade de Naples. On désigne M. Bussières ou M. de Lagrénée comme successeur de M. de Bois-le-Comte en Suisse. Cette manœuvre, au reste, ne masquerait que faiblement la déconvenue du ministère Guizot ; ce n'est point en rejetant un instrument usé pour le remplacer par un autre, que Louis-Philippe parviendra à convaincre les Suisses de sa bonne volonté à leur égard, et les Suisses, de leur côté, n'oublieront jamais que la nation française et son gouvernement ne sont rien de moins qu'identiques. (*Helvétie.*)

Les condamnés polonais. — On assure, écrit-on au *Journal allemand de Francfort*, qu'une amnistie sera prochainement publiée. Tous les Polonais condamnés à la peine de mort seront graciés et il y aura remise de toutes les condamnations à moins de huit années de réclusion. On ajoute qu'une loi sur la liberté de la presse sera aussi promulguée, aux termes de cette loi; l'appréciation des actes et des faits de la politique intérieure sera entièrement libre, mais les délits seront sévèrement punis. Ces nouvelles ont besoin de confirmation.

ETATS-UNIS. — Nous avons des nouvelles de New York jusqu'à la date du 18 décembre :

Les débats du congrès avaient pris quelque intérêt. Le 15, M. Calhoun avait proposé au sénat deux résolutions par lesquelles il se prononçait formellement contre la conquête du Mexique, attendu que ce serait s'écarter du but primitif de la guerre et de la politique du gouvernement.

Rien d'important du Mexique; le parti de la paix fait les plus grands efforts pour arriver à une solution pacifique de toutes les difficultés.

FAITS DIVERS.

La Chambre des députés se réunira demain dans ses bureaux pour l'examen du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1847, 1848, et des exercices clos.

Le 5e bureau s'est réuni aujourd'hui pour examiner la protestation dirigée par plusieurs électeurs notables contre l'élection du Puy.

Cette protestation contient, entre autres faits graves, un fait principal : c'est le changement de destination des fonds destinés à des secours spéciaux. Le préfet, de son propre mouvement, a cru devoir employer partie de ces fonds en ateliers de charité. Plusieurs membres ont pensé que ces répartitions avaient été faites dans le but de servir les intérêts électoraux du candidat ministériel, M. Richon des Brus. D'autres ont prétendu qu'il n'y avait pas connexité entre ces actes administratifs et l'élection du député.

A la majorité de 12 voix contre 9, le bureau s'est prononcé contre l'ajournement de l'admission de M. Richond des Brus, et contre la proposition d'enquête. M. Achille Fould est chargé de faire à la chambre le rapport du bureau.

— On disait à la chambre des pairs qu'une interpellation allait être adressée au ministère par M. de Montalembert au sujet du rôle qu'un pair de France aurait joué dans un trafic de fonctions publiques, d'après le mémoire qu'a publié M. Petit, ex-receveur des finances à Corbeil.

— Il n'y aura pas de séance publique à la Chambre des députés avant vendredi prochain. La commission de l'adresse n'aura terminé son travail que mercredi. Le projet du rapporteur, qui ne sera nommé qu'à l'une des prochaines séances, sera lu vendredi en séance publique. La discussion générale ne s'ouvrira pas avant mardi 18 de ce mois, en supposant que la Chambre des pairs ait terminé cette semaine sa discussion sur l'adresse.

— On assure que plusieurs membres de la cour des comptes se sont émus des scandales de l'affaire Petit, et qu'ils doivent proposer à leurs collègues, dans la prochaine assemblée générale de la cour, de prendre des mesures pour que des marchés semblables à ceux qui ont été signalés à la justice, ne puissent plus avoir lieu désormais. (*Courrier français.*)

— L'Académie des sciences morales et politiques a procédé, dans sa séance du 8 janvier, au renouvellement de son bureau. M. le baron Charles Dupin, vice-président de l'Académie pendant l'année 1847, a remplacé M. Troplong au fauteuil de la présidence pour 1848. M. Villermé a été nommé vice-président pour la même année. Sur 19 votants, M. Villermé a réuni 16 suffrages ; M. de Tocqueville, 2 ; il y a eu un billet blanc.

— Le banquet réformiste du 12e arrondissement de Paris aura lieu le 19 janvier, à midi précis, rue Pascal, dans l'ancien couvent des Cordeliers, sous la présidence de M. Boissel, député. Ce banquet compte de nombreuses adhésions, parmi lesquelles se trouvent celles de plusieurs membres éminents du Palais-Bourbon.

— La conférence agricole se réunira le mardi 18 janvier à huit heures du soir, rue Duphot, 10, sous la présidence de M. le duc de Larochefoucault-Liancourt.

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* du 5 janvier : « On nous annonce qu'Espartero est arrivé hier à quatre heures de l'après-midi, à Saint-Sébastien. Toute la ville a été spontanément illuminée un instant après. »

— Le concierge du mont-de-piété de Tarascon vient d'être arrêté avec sa femme sous la prévention de détournements d'objets évalués à la somme de 22 000 francs.

— Dans notre numéro de dimanche dernier, nous avons rendu compte de l'affaire d'un jeune homme qui avait retiré une lettre de la boîte et l'avait décachetée. Le ministère public vient d'interjeter appel contre le jugement du tribunal de Reims. Une condamnation rigoureuse nous paraît indispensable. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

UN BANQUET SOCIALISTE a eu lieu à Limoges; voici l'énoncé des toasts prononcés :

A la souveraineté du peuple ! par M. Raybeaud ;
A la liberté, à l'égalité, à la fraternité ! par M. Villegoureix ;
A l'organisation du travail ! par M. Mourier ;

les pièces saisies, au nombre de quinze à seize [illegible] registres de comptabilité, vont être envoyés au juge d'instruction de Saint-Quentin.

M. Cabet se plaint de cette persécution, comme de l'abus de pouvoir le plus monstrueux et le plus menaçant pour la liberté qui ait peut être jamais été commis.

Il est résolu à ne rien négliger pour se défendre et pour défendre en même temps la liberté attaquée en sa personne.

LA MISÈRE EN ALLEMAGNE. — 65 682 émigrants ont quitté l'Allemagne, en 1847, et se sont embarqués à Brême, pour se rendre dans l'Amérique du Nord, dans l'Australie et au Mexique.

LE FILS D'UN CONDAMNÉ. — Un jeune homme de dix-sept ans, d'une bonne physionomie, mais dont les vêtements délabrés accusent une détresse profonde, vient s'asseoir sur les bancs de la sixième chambre, présidée par M. Lepelletier-d'Aulnay. Il n'a pas la force de soutenir les regards du public; il penche sa tête sur la barre, et le bruit de ses sanglots excite une grande émotion dans l'auditoire.

M. le président : Votre nom?

— Léon Kauffmann.

— Votre âge ?

— Seize ans.

— Votre état ?

— Commis-marchand.

— Vous êtes inculpé d'avoir, le 9 de ce mois, mendié dans la rue de la Paix ?

— Oui, j'ai mendié, mais c'est la misère qui m'a fait faire cela ; je suis le fils aîné de Kauffmann, qui a été condamné dans l'affaire Thibert.

Ma mère est morte après l'arrestation de mon père, et j'ai sept petits frères et sœurs ; je suis seul pour les nourrir; mon travail n'y a pas suffi. Et alors voyant que tous ces pauvres petits pleuraient et me demandaient du pain, je n'ai pas eu la force de résister, j'ai été mendier. C'est la misère qui m'a fait faire cela.

— Avez-vous déjà été arrêté?

— Oh ! jamais... Sans la misère je ne l'aurais pas été. J'ai du courage; mais je ne pouvais pas gagner assez.

Le prévenu ayant été réclamé par un pédicure a été renvoyé des fins de la plainte. Mais le pédicure pourra-t-il tenir la promesse qu'il a faite au tribunal?

FILOUTERIES COMMERCIALES. — Le *Droit* et la *Gazette des Tribunaux* annonçaient, ces jours-ci, l'arrestation d'une douzaine de camionneurs qui se livraient depuis longtemps au vol *à la tire*, en pratiquant un trou dans les balles de café qu'ils étaient chargés de conduire chez les marchands, de sorte que la légende des soustractions et le catalogue des fraudes industrielles se trouvent augmentés d'une nouvelle variété. Voici de nouveaux frères en moralité pour le tapissier qui vend du foin et de la raclure de baleine pour du crin ; — le marchand de chevaux qui lime les dents d'un quadrupède de vingt ans pour lui donner un air de jeunesse, lui introduit du gingembre quelque part pour l'exciter à relever la queue et à caracoler spontanément; — le doreur qui vend du carton-pâte pour du bois sculpté ; — le marchand de son qui saupoudre cette écorce de céréale d'une sciure de bois moins que nutritive; — le laitier qui fait du lait avec de la farine, des cervelles ou du blanc d'Espagne; — le restaurateur qui vend des cuisses de chien pour des cuisses de chevreuil ; — l'épicier qui mélange le sel avec du plâtre, le café avec des pois chiches torréfiés, du poivre avec des grains de genièvre, vend de l'huile de colza pour de l'huile d'Aix première qualité, etc.; — le marchand de vin qui fabrique ce liquide avec de l'eau et des ingrédiens insalubres ; — le fabricant de bougies qui infuse du suif dans ses produits qu'il vend pour cire pure; — le coutelier qui vend du fer poli pour de l'acier; — le marchand de nouveauté qui vend pour *tout-laine* des étoffes dans lesquelles il y a plus de moitié coton, — le boucher qui, en se baissant, donne habilement, avec la visière de sa casquette, un petit coup au fléau de la balance, du côté où se trouvent les poids, et vous retient une demi-livre ou plus sans que vous vous en aperceviez; — les chimistes brevetés par une ou plusieurs cours, pour une pommade qui, au lieu de faire pousser les cheveux, les fait tomber, au grand plaisir des fabricants de toupets; — les femmes qui se montrent ce qu'elles ne sont pas; celles qui ne se montrent pas ce qu'elles sont ; — les hommes qui leur promettent des diamants et ne donnent que du strass, etc. (*Propagateur des Ardennes.*)

LA PUISSANCE RUSSE. — D'après l'almanach publié pour l'année 1848, par l'académie de Saint-Pétersbourg, la Russie d'Europe comprend une superficie de 90 117 milles carrés, avec une population de 54 092 000 individus ; le royaume de Pologne, une étendue de 2 320 milles carrés, avec 4 850 000 habitants, et le grand-duché de Finlande 6 844 milles carrés, avec 1 547 702 habitants. D'après le dernier recensement, Saint-Pétersbourg comptait 445 000 habitants. En 1846, on avait extrait des mines de l'empire, 1 677 pouds d'or, 1 poud de platine, 1 490 pouds d'argent.

La dette publique est évaluée à 315 084 200 roubles d'argent, répartis de la manière suivante : dette étrangère déterminée, 66 856 000 florins de Hollande; dette indéterminée, 226 489 000 florins de Hollande; dette intérieure, 52 407 760 roubles d'argent. Il circule des billets de crédits pour une somme de 226 467 589 roubles d'argent, et des assignats de l'empire pour 117 122 229 roubles d'argent.

FAITS DE PUBLICITÉ.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 10 janvier.*

M. DE BARANTE donne lecture du projet d'adresse ainsi conçu :

PROJET D'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DE LA COURONNE.

Sire,

La Chambre des pairs s'unit à Votre Majesté pour rendre grâce à la divine Providence. D'abondantes récoltes ont mis un terme aux privations et aux souffrances que la cherté des subsistances avait imposées aux classes pauvres et laborieuses. Leur patience courageuse et la sympathique charité qui partout est venue à leur aide honorent notre patrie. A aucune autre époque, le calme des populations et la liberté des transactions n'ont contribué autant à diminuer les maux de la disette. Le commerce français, par sa prudence accoutumée, a su se préserver des effets de cette crise. L'abaissement du prix des denrées alimentaires va augmenter les autres consommations, le bien-être continuera à s'accroître; la prospérité nationale reprend son cours.

Rétablir la balance entre les dépenses et les revenus est un des premiers devoirs de la législature. Nous nous plaisons à espérer que ce devoir sera accompli.

Si un dégrèvement sur l'impôt du sel et sur la taxe des lettres est com-

son action propre et indépendante. Ces progrès [illegible] rés qu'ils se réaliseront de concert entre les gouvernements et les peuples, et sans porter atteinte aux relations internationales.

La paix des cantons suisses, ces anciens et fidèles amis de la France, a été troublée par des discordes intestines. Il est regrettable qu'une médiation bienveillante n'ait pu prévenir la guerre civile. Nous désirons qu'elle ne laisse point de traces funestes, et que les droits de tous soient respectés. La Confédération helvétique reconnaîtra que la situation qui lui est garantie par les traités, conformément à toutes ses traditions historiques, est la base de son repos et le gage de sécurité donné aux Etats voisins.

Nous nous félicitons d'apprendre que les espérances, souvent déçues, du rétablissement de nos relations commerciales avec les républiques de la Plata pourront enfin être réalisées.

Sire, nos princes, vos enfants bien-aimés, animés d'un zèle patriotique, accomplissent, sous la direction de votre gouvernement, les devoirs de serviteurs de l'Etat. L'installation du nouveau gouverneur de l'Algérie vient d'être signalée par un événement heureux. Il avait été préparé par la guerre que son illustre prédécesseur avait conduite avec une habile activité, par la valeureuse constance de notre armée, et par la sagesse prévoyante qui avait présidé à nos rapports avec le Maroc. Une tâche non moins glorieuse reste à votre digne fils. Affermir notre établissement en Afrique, favoriser son développement, veiller avec une calme assiduité à sa sécurité intérieure, lui assurer une administration juste et régulière : tels sont les bienfaits que la colonie et la mère patrie attendent de la sagesse, de la fermeté et des lumières, dont il a déjà donné des preuves.

De bruyantes manifestations, où se mêlaient aveuglément des idées vagues de réforme et de progrès, des passions ennemies de notre constitution monarchique, des opinions subversives de l'ordre social et de détestables souvenirs, ont jeté de l'inquiétude plutôt que de la perturbation dans les esprits. Le gouvernement a dû y porter son attention. Nous sommes persuadés que de telles agitations, tolérées par un régime de liberté, sont impuissantes contre l'ordre public. Oui, sire, l'union des grands pouvoirs de l'Etat, l'action des lois, la raison publique, suffiront à préserver le repos du pays, à ramener les esprits égarés, à dissiper des espérances insensées. Les dix-sept années, où notre chère patrie a enfin joui à la fois de l'ordre et de la liberté, sont autre chose qu'une phase de nos révolutions. Cette période commence une ère durable, et léguera aux générations futures le maintien de la charte, les bienfaits de votre règne et la gloire de votre nom.

Sire, puisse la pensée de ce que vous êtes pour la France soutenir vos forces et votre courage, et adoucir les douleurs qui viennent vous atteindre dans vos plus chères affections !

M. D'ALTON-SHÉE. Depuis l'année dernière, de grands événements ont été accomplis en Europe. La politique de notre gouvernement a obéi à une pensée contre-révolutionnaire, hostile à la liberté. Pour le démontrer, je n'aurai qu'à parcourir les points principaux de l'Europe.

Un premier fait, c'est l'opposition des deux gouvernements, anglais et français ; un autre fait, c'est l'inimitié persistante de lord Palmerston contre le gouvernement français.

Pour servir cette animosité, cette inimitié, il n'a cru pouvoir mieux faire que de se jeter dans les bras de la liberté que nous désertions.

Nous avons protesté contre l'usurpation de Cracovie et la tyrannique oppression de la Pologne.

Mais le gouvernement a-t-il été d'accord avec cette protestation lorsque le président du conseil a donné l'ordre de quitter Paris en 24 heures et la France en trois jours, à ce Polonais qui, dans un banquet, avait tenu un discours, qui n'était pas précisément à l'éloge de l'empereur de Russie.

C'est une galanterie que l'honorable Guizot a voulu faire au czar.

L'orateur dit que le gouvernement français s'est mis à la suite d'un gouvernement plus méprisable encore. Il s'est associé à la politique d'un vieillard cruel et corrompu... (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT adresse quelques observations à l'orateur et le rappelle à l'ordre.

M. D'ALTON-SHÉE, vivement. J'avais toujours cru qu'il n'y avait d'inviolable et sacrée que la personne du roi de France. (Nouveau bruit.)

Le prince de Metternich, tel est l'allié que M. Guizot nous a donné en Suisse, et dont il affecte vainement de se séparer aujourd'hui. Ainsi, vous le voyez, en Angleterre, en Autriche, en Russie, en Suisse, partout enfin, notre politique extérieure a été hostile à la liberté, contre-révolutionnaire et funeste au pays.

L'orateur examine nos rapports avec la Prusse, ce gouvernement hybride où l'on a entrepris de réaliser le despotisme constitutionnel. Frédéric Guillaume a déclaré qu'il ne voulait pas qu'un papier vînt jouer le rôle de providence entre son peuple et lui. Il tient à la royauté absolue, mais il fait des actes de libéralisme. Quand il joue au roi absolu, il se rapproche de la France; quand il fait du libéralisme, il se tourne vers l'Angleterre; cela suffit pour caractériser les deux gouvernements.

En Espagne, notre antagoniste, l'Angleterre, est à découvert. Notre politique y a le dessus, mais soyons modestes. Si, depuis dix mois, nous avons réussi à neutraliser certains penchants royaux, n'oublions pas que c'est en Espagne que l'auteur de *Figaro* a placé la scène de la *Précaution inutile*. (On rit.) Il y a deux mois, M. Bulwer gouvernait Serrano, qui gouvernait la reine. Depuis, Serrano ayant préféré la richesse à la puissance, nous avons à Madrid repris notre ascendant. Quel rôle, messieurs, que celui que jouent là les deux gouvernements : l'un duègne, l'autre entremetteur. (Murmures sur le banc des ministres.)

Le Portugal est le seul pays où les deux gouvernements ont marché d'accord. Pourquoi? c'est que là il s'agissait d'étouffer la liberté. Cela est trop conforme à la politique habituelle du cabinet, pour que nous devions nous en étonner. Examinons cependant comment a été amenée cette infraction patente du principe de non intervention proclamé par nous.

Ici l'orateur remonte à l'origine des dissentions politiques du Portugal, et termine en qualifiant d'attentat l'intervention qui a empêché le triomphe de la plus légitime des insurrections.

Arrivant à la Suisse et aux jésuites, l'orateur dit :

Les jésuites ont fait de la théocratie même contre les rois. Ils n'ont rendu de si grands services à l'Eglise à l'époque de la réformation, que parce qu'ils ont combattu avec le plus d'habileté le protestantisme et la liberté d'examen. Cette milice n'avait été créée par les papes que pour combattre la raison humaine et appuyer l'intolérance et la superstition.

Les jésuites, vous vous le rappelez, supprimés par Clément XIV, furent rétablis par Pie VI. Depuis, l'ordre avait subi une entière et complète transformation : il a ajourné à des temps meilleurs la lutte qu'il soutenait en faveur de l'autorité des papes contre celle des rois. Les jésuites sont devenus les partisans des gouvernements absolus; et, en Suisse particulièrement, ils étaient ennemis de la liberté.

Un seul fait nous intéresse. Par l'expulsion des jésuites, la liberté religieuse en Suisse est-elle violée, oui ou non? La minorité dit oui, et je dis oui avec la minorité.

Oui, l'ordre des jésuites est partie intégrante du catholicisme. Il n'est point une branche parasite, mais le cœur, l'arbre même. Or, les évincer c'était substituer à l'autorité spirituelle du pape l'autorité politique. Il ne peut y avoir aucun doute sur ce point.

Vous connaissez, tout le monde connaît Pie IX : sa bonté, sa douceur, son humanité sont un dogme. Or, Pie IX pouvait d'un mot empêcher des massacres, une population protestante se jeter sur une population catholique; et ce n'est pas par indifférence qu'il ne l'a pas prononcé, qu'il n'a pas rappelé les jésuites. C'est que par cet acte il avait la douloureuse conviction qu'il se rendait coupable d'une lâcheté et d'un mensonge envers l'église.

Les rois ont pris fait et cause pour le Sonderbund; les peuples mêmes catholiques sont restés indifférents. En France, cette majorité catholique, consignée dans la Charte, qu'a-t-elle fait? Elle a ouvert une souscription dont le chiffre n'a pas atteint 100 000 francs, bien que l'*Univers* et l'*Union monarchique* se fussent mis en tête de cette impuissante manifestation.

En Italie même, à Florence, à Turin et à Rome, les sympathies ont été pour la diète, pour les adversaires de la ligue catholique. Et qu'a fait cette fameuse ligue? Qui n'eût cru que sa résistance serait longue et désespérée? Fribourg a capitulé sans combattre; et les jésuites, au lieu d'ambitionner la palme du martyre, ont, en vieux matérialistes, préféré rester dans cette vie mortelle. A Lucerne, après une courte résistance, les chefs de la ligue ont abandonné les canons de l'honorable M. Guizot, mais ont emporté la caisse pleine de l'argent de Metternich.

Ainsi s'est terminée cette guerre. Et cependant les vaincus étaient aussi

vait hésiter, alors surtout qu'on pouvait colorer cette intention par un motif d'humanité.

Mais, intervenir plus tard pour mettre à la raison le vainqueur, n'était-ce pas non plus arrêter l'effusion du sang, mais le faire couler à flots? Aussi le plan d'intervention n'a pas été longtemps discuté. Il est seulement fâcheux que M. Guizot n'ait pas cru pouvoir, d'accord avec la Russie et l'Autriche, se passer du consentement de l'Angleterre.

Passons à l'Italie. Lorsque Pie IX fut élu, les inepties de l'administration pontificale avaient été si loin que l'Autriche elle-même désirait des réformes. Le nouveau pontife songea à des améliorations administratives; mais un progrès en amène un autre. Pie IX arriva bientôt des améliorations administratives aux améliorations politiques, et s'entoura d'hommes probes, honorés, éminents, qui le poussèrent dans la voie de la liberté.

A dater de cette époque commencent les résistances de l'Autriche. Elle s'empare de Ferrare. Pie IX fait un appel public à son peuple et au monde civilisé. Notre gouvernement exprime son profond regret de cet appel au peuple. Au nom du pape, le cardinal Ferretti repousse avec dédain les lâches conseils de la diplomatie, et déclare que l'Italie se suffira à elle-même. A la voix du pape, les patriotes s'arment; au milieu de ce mouvement à quoi pense notre gouvernement? à former à Rome un parti conservateur! Conservateur de quoi? des abus probablement! Est-ce là le but à atteindre?... Nous qui ne sommes ni catholiques ni chrétiens... (Murmures.)

M. LE CHANCELIER se levant. Voyons! voyons!...

M. D'ALTON-SHÉE. Nous qui ne sommes ni catholiques ni chrétiens...

M. LE CHANCELIER. Ce que vous dites là blesse les sentiments de la chambre et ceux de la France entière.

M. D'ALTON-SHÉE. Ce que je dis là, de par l'article 5 de la charte, j'ai le droit de le dire.

PLUSIEURS VOIX. Ne dites pas *nous*.

M. D'ALTON-SHÉE. C'est une expression échappée à l'improvisation. Je dis *je*, et non pas *nous*... Je dis, puisqu'on y tient, moi, qui ne suis ni catholique ni chrétien, qu'est-ce que je poursuis? Est-ce la ruine d'une religion? Non; je comprends les bienfaits du catholicisme; je me réjouis de voir les idées libérales introduites dans les classes d'où elles étaient bannies jusque-là et où la philosophie n'aurait jamais pénétré; de voir, en un mot, la religion servir de passeport à la liberté.

Ainsi, messieurs, nous ne saurions le proclamer trop haut, un homme a rendu un immense service à la liberté; il a fait ce que lui seul pouvait faire: c'est le pape; son caractère sacré, sa position unique de chef du catholicisme lui ont permis de remplir une tâche glorieuse. Supposez qu'il y ait eu à Rome un prince séculier; ôtez sa tiare à Pie IX; mettez dans sa main une épée, et demandez-vous si l'Italie ne serait pas déjà étouffée sous les masses autrichiennes.

Après avoir parlé de la situation politique du roi de Naples, l'orateur arrive au duc de Modène, ce Néron en raccourci, et au duc de Lucques qui, après avoir vendu son duché, comme aux colonies on vend une troupe d'esclaves, s'apprête à s'unir aux Autrichiens pour opprimer ses nouveaux sujets

On m'assure, et je suis disposé à le croire, que le ministère blessé au cœur par le résultat des affaires de la Suisse, subit les influences des jésuites qui l'effraient sur les dangers de la religion.

Chose étrange! Je dis ceci sans vouloir attaquer en rien les défenseurs de la liberté religieuse et de l'enseignement; mais les jésuites qui partout ailleurs sont les alliés des rois et des despotes, ne sont libéraux qu'en France où la loi les repousse.

On assure aussi que le nouveau parti catholique, les partisans du progrès, les Ferretti, les Ventura, sont, pour le pape Pie IX, un sujet d'alarmes.

En terminant, je dirai un dernier mot aux opprimés de tous les pays. Qu'ils patientent, qu'ils se taisent; qu'ils jouent même un air joyeux et satisfait.

L'avenir est à eux! Si un jour l'indignation déborde, ce jour-là, que les opprimés se le rappellent, s'ils doivent mourir sous les coups des oppresseurs, que ce soit les armes à la main et en faisant feu contre leurs adversaires. (Agitation.)

M. VILLIER DU TERRAGE lit un discours que nous n'entendons pas.

M. DE MÉNARS. Attaché depuis dix-sept ans, par conviction, au parti conservateur, je sais gré au cabinet d'avoir su grouper autour de lui une majorité résolue; mais je crains qu'il ne se soit pas fait une idée bien exacte des conditions au milieu desquelles il se trouve, et qu'il se trompe sur l'état véritable de l'opinion publique.

Le ministère se présente aujourd'hui devant les Chambres dans une position moins affermie que l'année dernière, et d'un autre côté le pays est moins calme. Ces deux faits contiennent des menaces assez significatives pour qu'on doive s'en préoccuper.

Le gouvernement de juillet avait une grande tâche à remplir: il devait assurer la paix du monde en même temps que consolider l'ordre intérieur. La paix du monde n'a pas été troublée; les partis qui menaçaient l'ordre ont été vaincus; cette politique avait sa grandeur; le ministère qui a contribué à en assurer le succès a dû songer trop longtemps à sauver sa propre existence; il lui a fallu, dans cet intérêt légitime, dépenser beaucoup de l'énergie qu'auraient réclamée d'autres travaux. Le retard de quelques réformes, [...] dans ce vide et ce décousu d'une première session la destinée de toute la législature. On a cru que le gouvernement voulait repousser à tout jamais l'examen et la solution définitive de questions bien importantes. Et son attitude, toutes les fois que ces questions se sont présentées devant lui, prouve qu'il n'en a pas bonne opinion, qu'il les juge inopportunes, hostiles, dangereuses.

Je crois que le ministère méconnaît le véritable état des esprits. Il considère la question des réformes, lorsqu'elles sont soulevées par l'opposition, comme une tactique de parti; et lorsque, comme pendant le cours de la dernière session, elles sont soulevées par un membre de la majorité, le ministère ne voit là qu'une velléité frondeuse. Vous vous souvenez du langage tenu par M. le ministre des affaires étrangères. Pour lui, les questions de réforme sont un thème d'opposition qui n'ont au dehors qu'un retentissement factice.

Eh bien! moi, je crois pouvoir affirmer à M. le ministre des affaires étrangères qu'il se trompe; je crois pouvoir lui dire qu'il y a là un vœu et un besoin qui préoccupent vivement le pays.

Il ne faut pas s'y tromper; parmi les réformes que l'on demande, il y a des idées bien arrêtées et empreintes de cet esprit de progrès sage qui anime l'esprit conservateur.

En présence de cette émotion générale, des rangs même du parti conservateur s'est échappé un mot qui a été bien souvent répété depuis: Rien! rien! rien! Les partis s'en sont emparés, et de ce rien ils ont cherché à faire quelque chose. Quoi de plus heureux, en effet, pour les partis, que de rencontrer dans la bouche même de leurs adversaires un thème qu'ils exagèrent sans doute outre mesure, mais où il se trouve quelque chose qui n'est pas tout à fait injuste, désordonné. Si les hommes modérés sonnent le coup de la réforme, ils en font un tocsin; s'il s'élève des plaintes modérées, ils les enveniment; leur intervention gâte les bonnes causes, nuit au progrès; on résiste alors, on s'arme de fermeté contre de telles prétentions. Qu'on y prenne garde cependant, cette résistance a ses dangers.

Tel est l'état des choses; si la situation du ministère est moins bonne que l'année dernière, si le gouvernement a perdu de son autorité, il doit en accuser sa conduite.

Je ne dis pas qu'il fallût faire dès la session dernière toutes les réformes proposées. Le pays ne le demandait pas, on pouvait le satisfaire à moins. Il suffisait au gouvernement de tenir un autre langage, de laisser apercevoir l'intention de réaliser, dans un avenir prochain, les réformes qu'on lui demandait.

Le cabinet eût gagné sa cause si, par ses paroles et ses promesses, il avait donné satisfaction aux hommes modérés qui ne veulent pas plus du progrès désordonné que de la pétrification, et cette satisfaction était, à vrai dire, la seule qui fût possible au début d'une législature.

Quoi! dit-on, ce serait au moment où les partis viennent de recourir à tous les moyens pour agiter, égarer, troubler le pays, ce serait au moment où ils ont évoqué les souvenirs les plus sombres du passé pour en faire une menace dans l'avenir, qu'il faudrait accueillir une demande de réforme jetée comme un défi arrogant au roi!

Je répondrai sans hésiter que je crois que cette conduite est celle qu'il convient de tenir dans l'intérêt du ministère et du parti conservateur comme dans l'intérêt public.

Les idées de réforme sont ailleurs que dans des assemblées tumultueuses; elles sont dans l'opinion publique; si le gouvernement n'avait pas négligé ces idées, les partis ne les aurait pas trouvées sur leur chemin et n'en eussent pas fait des drapeaux menaçants.

Il y a des exigences auxquelles il est prudent et noble de céder! Ne nous conduisons pas aux époques de conciliation comme aux époques de lutte. Faisons des concessions pour ne pas avoir la main forcée. Prenons garde qu'on ne nous dise un jour: Il est trop tard.

Déjà le mécontentement s'est fait jour au sein d'une classe de la société où il n'est pas bon de le laisser germer: souvenez-vous de Casimir Périer!... Sa polémique a été intelligente et ferme à la fois et a donné naissance à un parti qui se demande si, après avoir lutté, il n'a pas de nouveaux devoirs à remplir, s'il n'est pas obligé de pourvoir à la satisfaction des besoins moraux de la société. Aujourd'hui tous les amis de l'ordre veulent le progrès.

J'aurais été heureux de trouver dans l'adresse une phrase, un mot qui répondît à cette pensée. Je finis en exprimant le désir que mes paroles ne soient jamais séparées de mes opinions. Je connais les inconvénients de la position que j'ai prise. Je dirai trop pour les uns, pas assez pour les autres. Pour les Gibelins je serai Guelfe, Guelfe pour les Gibelins.

Malheureusement je n'avais pas le choix du langage à tenir. Ma conscience me le dictait. Et, quoi qu'il arrive, il me restera la conviction d'un grand devoir rempli. (Très bien! très bien!)

La discussion générale est close.

M. LE COMTE BOISSY D'ANGLAS appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité de donner des encouragements à l'agriculture. Il termine en proposant un paragraphe additionnel au premier paragraphe de l'adresse.

La discussion est continuée à demain.

à 0/0 J.	»	»»» »»	O. V. de Par.	»	1315 »»
Emp. 1848, au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	232 50
— fin Ct	»	» »/»	— Gouin	»	1095 »»
B. du Trés.	»	4 5/8	— Ganneron.	»	960 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. 40	»» »»	»» »»	—	»» »» »» »»
3 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	12 1/2	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	05 »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME	DrC.	96 1/2 »/»
Recep. Rotsch	»	102 »»	BELG. 2 1/2	»	50 3/4
ESP. Dette act.	»	»»» »/»	— 4 1/2	»	92 »/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840	»	99 »/» »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— do 1842	»	99 1/2 »/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»»» »/»	— de Em. 1841	»	»»» »»
HOLL. 4 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	»»»» »»
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE	»	410 »»

— à Orléans	1198 75
— à Rouen	912 50
R.-Havre	435 »»
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle	160 »»
Paris-Str.	406 25
Tours-Nan	386 25
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord.	537 50
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	476 25
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	387 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maberl.	450 »»
F. de l'Av.	»»» »»
Union fin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	912 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	435 »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	1196 25	Marseille à Avignon	565 »»	Nord	540 »»
— à Lyon	390 »»	Paris à Strasbourg.	417 50	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 62 à 63 fr.; courant du mois, 59 à 60 fr.

Fécule et betterave, 58 fr.

Narbonne, 46 à 46-50. — Béziers, 46 à 46-50. — Cette, 47 (120 pièces); après le marché, 46-50. — Bordeaux, 51.

Savon disponible, belle qualité, 99.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 100-50; 11 derniers mois, 100.

Huile épurée, 107.

Lille: Colza, 86-25. — Lin, 85 à 85-50.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 janvier.

- » h. »/» OPÉRA.—
- 7 h. 1/4 FRANÇAIS.—L'Ecole des Vieillards, Marinette, un Caprice.
- » h. »/» ITALIENS.—Cenerentola.
- 6 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
- 6 h. »/» ODÉON.—L'Ami Grandet, Dernier Banquet.
- 7 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Gastibelza, une Bonne Fortune, une Chinoiserie.
- 6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
- 6 h. »/» VAUDEVILLE.—La Brioche, Partie à Trois, les Petites Misères, le Chevalier d'Essonne.
- 6 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Les Impressions, Jérôme-le-Maçon, Dernière conquête, la Tireuse de Cartes.
- 6 h. 1/4 GYMNASE.—Grammont, Lavater, les Malheurs.
- 6 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres (revue de 1847).
- 6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'Or.
- 7 h. »/» AMBIGU.—Les Paysans.
- 6 h. »/» GAITÉ.—Jacques le Corsaire, le Marché de Saint-Pierre.
- 6 h. »/» COMTE.—Magie, Sirène, l'Homme aux 2 Poupées, Enfants terribles, les 4 sous du petit Nicole, le Marmot, Polichinelle.
- 6 h. 1/2 FOLIES.—La Fille de Marbre, César, la Courte paille.
- 6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS.—Les Délassements aux Enfers, 86 moins 1.
- 6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
- 5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—Mariovitz, l'Eléphant, Bocal, le Roi boit, Fortune.
- THÉATRE SERAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. | Paris. 1 an 40 f. 6 mois 20 f. 3 mois 10 f. 1 mois 4 f.
Départ. — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
Le prix des Nos doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir :
De 4 f. par an pr la Re de huitaine; de 2 f. id. pr la Re de quinzaine, et de 1 f. id. pr la Re mensuel.

On s'abonne à Paris, [illegible] et au bureau du journal;
Chez Brullé, édr de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries;
Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Mons-sur-Bois, 2.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent [illegible]
et pour les [illegible]
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de [illegible]
et Compe., 8, place de la Bourse.

PARIS, 11 JANVIER.

L'Adresse à la Chambre des Pairs.

LES SCANDALES.

La Chambre des pairs a continué aujourd'hui la discussion de son adresse.

M. le marquis de Boissy, qui s'était contenté hier de demander la parole, s'est dédommagé aujourd'hui de son silence forcé. L'honorable pair n'est pas seulement un causeur, un interrupteur spirituel qui se plaît par ses boutades à rompre la solennelle monotonie d'une discussion prolongée; c'est un infatigable redresseur d'abus, un imperturbable dénonciateur de scandales. Que dans ses sorties multipliées, il frappe à faux quelquefois, c'est une des conditions de sa nature agressive, mais ce qu'il dit de juste, de courageux reste acquis, et nul autre que lui n'oserait faire entendre sous les voûtes du Luxembourg certaines vérités hardies, et forcer la noble assemblée à reposer sa vue sur des iniquités qu'elle cherche à ne pas voir pour n'avoir pas à les redresser.

Aujourd'hui M. de Boissy a parlé un peu de toutes choses, suivant son habitude, mais surtout des scandales officiels. Il a demandé comment l'adresse pouvait conseiller la moralité aux masses, tandis que les exemples descendus de haut lui prêchaient tout le contraire. Il a demandé comment nos gouvernants pourraient exiger la bonne foi dans les relations entre les citoyens, eux qui restaient sous le coup des mensonges effrontés qu'ils avaient portés à la tribune. Il a rappelé le trafic des places, les tripotages électoraux, le favoritisme dans les avancements, les scandales récents de l'affaire Petit, les scandales plus anciens de l'affaire Warnery.

Interpellé à bout portant, M. Guizot a répondu qu'il ne méconnaît pas la gravité de l'affaire Petit; que la vénalité des charges en général, et l'achat de charges à la cour des comptes en particulier sont des abus à la vérité, mais que ce n'est pas lui qui les a inventés. Il n'a à se reprocher que d'avoir toléré parfois ce que toléraient ses prédécesseurs.

Grand tumulte à ces mots, tous les prédécesseurs petits et grands, ceux qui ont été ministres vingt-quatre heures et ceux qui l'ont été des années, de se récrier. M. Molé, M. Passy, M. Pelet, M. Barthe, M. de Castellane protestent à la fois: Rien de semblable ne s'est jamais passé sous leur règne ou dans leur administration. Il peut bien se trouver, dans ceux qui sollicitent des places, quelques hommes qui veulent arriver à tout prix, et qui cherchent à faire de la simonie; mais ceux-là on les repousse comme indignes, à la cour des comptes surtout. M. Guizot, accablé sous cette avalanche de protestations intéressées, ne sait plus que balbutier quelques mots. Il lui serait probablement facile de répondre en arrachant les masques dont se couvre tout ce puritanisme, mais il se dit que les scandales qui éclatent au dehors sont déjà trop nombreux pour le maintien de l'ordre social, qu'il est inutile pour lui, un des soutiens de cet ordre, de jeter sa pierre contre l'édifice qui s'écroule; il se résigne, il courbe la tête, et M. Pasquier lui vient en aide en proposant de clore la discussion.

Mais l'impitoyable M. de Boissy a vu entrer M. Hébert, qui arrive de l'autre chambre. Il insiste pour que l'affaire de M. Warnery soit éclaircie. — Qu'à cela ne tienne, s'écrie M. Hébert, et de sa voix la moins aigre il se met à raconter comme quoi M. Warnery a présenté à dessein sa dénonciation aux chambres précisément le jour de la clôture; comment M. Warnery s'adressa aux tribunaux; qu'une instruction s'ensuivit, que le dénonciateur put diriger à son gré, et qui n'aboutit qu'à un arrêt de non-lieu, après une enquête minutieuse et approfondie. Alors ceux qu'il avait dénoncés portèrent plainte contre lui; une nouvelle instruction eut lieu. M. Warnery était jusque-là resté en liberté, mais on apprit un jour qu'il voulait prendre la fuite; ce fut alors seulement qu'on se décida à le faire arrêter, parce que, s'il eût gagné en effet la Belgique, on n'eût pas manqué d'accuser le gouvernement de complicité.

Rien que de plausible jusqu'ici. Jusqu'à ce que le public ait les pièces dans les mains, jusqu'à ce qu'un débat solennel se soit engagé, on peut accepter cette version sous bénéfice d'inventaire. Par malheur, M. le ministre de la justice a été amené à lever un coin du voile de l'instruction, et après la production qu'il a faite d'une pièce, — une des plus importantes sans doute, — il est permis de supposer que son réquisitoire ne repose que sur une fantasmagorie.

M. Warnery a été mis au secret, et les lettres à lui adressées ne lui parviennent que décachetées. Or, parmi ces lettres, il en est une entre autres qu'on lui a interceptée et qui a semblé tellement grave qu'on l'a jointe au dossier de l'affaire.

Cette lettre signée de M. de Boissy, M. Hébert l'a lue avec l'accent de l'horreur. Mais la Chambre n'y a vu probablement que ce qui s'y trouve en effet, une critique un peu acerbe peut-être dans sa forme, mais juste au fond de la désorganisation du monde officiel, et une haine chaleureuse des abus, surtout des abus haut placés; car M. le garde des sceaux a manqué son effet. La Chambre n'a témoigné aucune horreur, et M. de Boissy, qu'on espérait écraser, a déclaré qu'il s'applaudissait de la publicité donnée à cette lettre qui n'est que l'expression du sentiment général.

Nos lecteurs trouveront le texte même de cette éloquente épître dans le procès-verbal de la Chambre.

Le reste de la séance a été rempli par un discours de M. de Montalembert sur les affaires d'Italie. M. de Montalembert s'étonne que ni le discours du trône ni l'adresse ne contiennent un mot de sympathie pour le pape, lorsque le message du président des Etats-Unis nous arrive de par delà l'Océan avec des encouragements et des félicitations au pontife réformateur. L'orateur craint beaucoup la prépondérance autrichienne en Italie, mais il craint encore plus l'influence des radicaux, impatients de progrès. Le noble pair ne s'aperçoit pas que, sans ces impatients qui pèsent sur les gouvernements, pas une réforme ne se fût opérée. Le privilège est toujours si doux à ceux qui en jouissent!

Pendant ces conversations et ces discours, il s'est voté six paragraphes du projet d'adresse.

Nous espérons qu'une voix s'élèvera demain pour rappeler que la commission de la Chambre a oublié la Pologne dans son projet.

Pièces diplomatiques sur l'Italie.

Si, relativement à la Suisse, M. Guizot a eu le talent de trier, de tronquer et d'arranger ses documents diplomatiques, communiqués aux Chambres, de manière à innocenter, autant que possible, sa politique, il a déployé une prudence et une habileté encore plus grandes au sujet de l'Italie.

Six pièces seulement ont été livrées à la discussion, dont trois sont des lettres de M. Guizot à M. le comte Rossi. Ces trois lettres ne traitent d'aucune question spéciale, n'expriment l'opinion formelle du ministre sur aucune des difficultés de la crise italienne. Ce sont des dissertations générales sur la situation morale de la Péninsule, en réponse à des dépêches de l'ambassadeur, dépêches qu'on s'est abstenu de communiquer. M. Guizot consulte M. Rossi plutôt qu'il ne le dirige par ses instructions.

La première lettre, qui remonte au 5 avril 1846, a pour objet de féliciter le Saint-Père à propos de l'amnistie générale du 16 juillet. Le langage en est convenable. A cette époque, M. Guizot paraissait tenir un certain compte des dispositions générales de l'opinion, puisqu'il chargeait M. Rossi de faire savoir au Pape que l'impression produite par l'amnistie, partout et principalement en France, est excellente. Cependant, on découvre déjà dans le caractère même de ces félicitations une tendance beaucoup plus favorable aux prérogatives des gouvernements qu'aux droits des peuples. M. Guizot voit un *acte de clémence et de pardon à des sujets égarés* là où la conscience de la France voit plutôt un *acte de réparation et de justice envers des victimes d'un aveugle despotisme*.

Mais que penser du silence ou de la lacune d'une année entre ces félicitations sur l'amnistie et la lettre par laquelle M. Guizot demande à son ambassadeur des renseignements sur les réformes qui conviennent aux Etats romains, sur l'attitude et le langage que la France doit prendre dans un débat où étaient engagées la liberté et la résurrection de l'Italie? Du 5 août 1846 au 18 juillet 1847, M. Guizot ne s'est donc pas occupé de la Péninsule italique. Au moment des complications les plus graves, il n'avait donc encore aucune idée arrêtée sur les conseils qu'il devait donner aux gouvernements, sur la direction que devait prendre son influence pour éviter les complications et les déchirements? M. Guizot rappelle seulement à M. Rossi le programme de réformes qui fut proposé au saint siège et accepté par lui à l'époque de l'occupation d'Ancône; mais, au lieu de développer et de compléter ce programme, au lieu d'appuyer sur son inexécution et sur son insuffisance, il a l'air de reprocher à l'opinion italienne de n'avoir pas tenu assez de compte des quelques améliorations accordées par Grégoire XVI. Quelle prévoyance politique! quelle générosité envers les peuples!

Mais même dans ces quelques documents rédigés et choisis pour la tribune, les arrière-pensées, les idées fixes de M. Guizot percent bientôt. Le grand ministre saisit avec avidité la première occasion de recommander la *défiance du dedans*, de parler *des entraînements des passions ennemies, des résistances des partis extrêmes* et de la nécessité d'appuyer *les modérés*. Il paraît, au but d'une lettre, glorifier les derniers actes de l'administration intérieure du Saint Siége, féliciter hautement le cardinal Ferretti de sa digne coopération à l'œuvre généreuse que veut accomplir le souverain pontife; mais cette lettre, écrite précisément à propos des évènements de Ferrare, annonce plus loin que le cabinet français est trop *peu informé des clauses et des conventions particulières qui règlent l'occupation de cette place pour qu'il lui soit possible d'apprécier complètement la portée des dispositions prescrites par le commandant autrichien*. Il approuve, dit-il, le sentiment qui a dicté la protestation du cardinal légat; mais il refuse de se prononcer sur la question de savoir si elle est fondée. Il termine en reprochant à la cour de Rome d'avoir appelé de cette agression brutale de l'Autriche à l'affection et au dévouement de ses peuples plutôt qu'à la diplomatie. Peut-on s'étonner après cela de l'impopularité que notre gouvernement a conquise en Italie? Peut on ajouter la moindre confiance au désir qu'il prétend avoir de concilier les princes et les peuples, lorsqu'à l'occasion d'une grave atteinte portée à la dignité et à l'indépendance des Etats romains, il se plaint de cet accord parfait entre les populations et le chef de l'Etat? N'est-ce pas précisément cette politique qui a agité et divisé les esprits en Italie, au lieu de les calmer et de les accorder?

Il est vrai que les actes les plus rétrogrades et les plus déplorables de M. Guizot sont toujours couverts d'une théorie libérale et avouable. Nous avons constaté en examinant les pièces relatives à la Suisse que notre gouvernement n'avait pas eu le courage de ses sympathies. Cela est encore plus vrai pour l'Italie. Notre politique, tiraillée entre les récents engagements qu'elle avait pris à Vienne et le respect que lui imposait l'opinion publique à l'égard du souverain pontife, n'a osé se prononcer nettement dans aucune circonstance, pour aucune difficulté, et s'est fatiguée en vains et ridicules efforts pour modérer les uns et les autres, pour mettre tout le monde d'accord.

Ainsi, M. Guizot, n'osant décider la question de Ferrare, effrayé d'ailleurs de l'exaltation patriotique des populations italiennes, se décide-t-il, le 1er septembre, c'est-à-dire six semaines après l'entrée des Autrichiens dans la ville papale, à adresser à Vienne quelques vagues prières pour que la *plus sérieuse sollicitude de M. le prince de Metternich soit appelée sur la nécessité de régler le différend de Ferrare et de mettre un terme à l'agitation qui en est résultée dans la Péninsule*. Rien de plus. M. Guizot se défend à Vienne comme à Rome d'avoir une opinion faite sur le différend en lui-même, sur le sens des traités et la portée des droits qui en résultent pour l'Autriche dans la place de Ferrare. Il fait seulement appel à *toute l'élévation de l'esprit de M. de Metternich, à toute la prévoyance de son expérience*, pour l'amener à conserver à Ferrare, comme ailleurs, l'arche sainte du *statu quo*.

Voilà toute la politique de M. Guizot, d'après les documents officiels. Il n'y a pas d'autre idée arrêtée que la peur des évènements, la défiance du mouvement. Notre cabinet n'a voulu que *contenir*, dit-il, en d'autres termes, qu'empêcher de faire. Il a essayé de conserver un juste milieu entre le pape et M. de Metternich; mais il est évident, même par ses dépêches officielles, qu'il a poussé la tolérance et l'humilité envers l'Autriche beaucoup plus loin que la bienveillance vis-à-vis des Etats Romains. Il se vante d'avoir libéralement et généreusement vendu des fusils à la Toscane et au Saint-Siége; mais il avait vendu sa liberté entière à l'alliance du prince de Metternich, en vue de la conservation des mariages espagnols.

Quant aux grandes manifestations qui ont eu lieu à Livourne et à Florence, aux difficultés survenues entre la Toscane et le duc de Lucques; quant au mouvement de la Lunigiana, à toutes les concessions libérales faites par Charles Albert dans le Piémont; quant à l'union douanière, aux nouvelles institutions de l'Italie; quant aux graves et sanglants évènements de Naples et de Calabre, il n'en est pas le moindrement question dans les documents communiqués aux chambres. Il faut croire que M. Guizot n'avait pas plus d'opinion formée sur ces évènements que sur la question de Ferrare, et qu'il n'a rien fait pour faciliter, selon sa théorie, la solution des difficultés par l'intime accord des populations et des princes.

M. Franck et la Théorie de Fourier.

M. Franck, professeur de morale, vient de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur.

Vous avez été induit en erreur par la note qui vous a été envoyée de la Bibliothèque Royale, et que vous reproduisez dans votre numéro du 7 janvier. Les paroles que l'auteur de la Note place dans ma bouche sont entièrement controuvées.

Voici ce qui s'est passé, et vous pourrez vérifier les faits par le registre du prêt de la Bibliothèque Royale.

Lundi 5 janvier, dans une lettre adressée à MM. les conservateurs, j'ai demandé, pour les emporter chez moi, les deux ouvrages les plus importants, selon moi, de Fourier : *La Théorie de l'Unité universelle* ou le *Traité de l'association domestique agricole*, et le *Nouveau Monde industriel*. Au lieu de ces deux écrits j'ai trouvé, mercredi dernier, dans le cabinet du prêt, la *Théorie des quatre Mouvements*, dont je n'avais nul besoin pour les citations que je veux faire, et le *Sommaire* seulement du *Traité de l'association*. C'est alors que je me suis rendu dans la salle de lecture, et que, pour faire mon choix, j'ai demandé les œuvres complètes de Fourier.

Vous voyez, monsieur, que la police secrète de l'*Harmonie* est bien assez mal. Si les autres fonctions du gouvernement phalanstérien ne sont pas plus irréprochables, il n'y a pas lieu d'en concevoir une très haute idée.

Après la dénégation formelle que j'oppose au fait allégué par vous, il ne me reste rien à dire de vos insinuations.

Je vous ferai remarquer seulement que ce ne sont pas quelques sifflets qui se sont mêlés aux applaudissements, mais un seul, et l'auteur de cette démonstration se proclamait à haute voix phalanstérien. Cependant il ne s'agissait point, monsieur, des doctrines que vous défendez; il s'agissait du communisme. Comment donc, et dans votre article d'aujourd'hui et dans celui que vous m'avez consacré précédemment, montrez-vous une si vive tendresse pour ce système, en même temps que vous vous défendez de toutes vos forces d'y toucher par vos principes?

Ce n'est pas une discussion que je veux engager avec vous dans votre propre journal, ce sont des allégations erronées que je démens, et j'attends de votre loyauté la reproduction de cette lettre dans un de vos plus prochains numéros.

Je suis, etc. AD. FRANCK, de l'Institut.

Paris, le 8 janvier 1848.

Nous ne défendrons point contre M. Franck la *police de l'Harmonie*, car nous n'avons pas encore fondé l'harmonie et nous n'avons point de police; l'illustre professeur peut vivre en paix, nul phalanstérien n'est attaché à sa suite et il n'entendra pas, comme Angelo, des hommes marcher dans son mur. Puisse-t-il nous garantir qu'en vertu des principes dont il se fait l'organe, les socialistes ne seront jamais inquiétés par une police beaucoup plus réelle!

Nous n'avons point de police, mais nous excitons des sympathies, et l'aveugle philosophie qui trouve la justice et la liberté suffisamment garanties par la constitution actuelle de la société soulève des répugnances très fondées. Il s'est donc rencontré qu'un homme, sympathique au mouvement phalanstérien, a entendu M. Franck demander à la Bibliothèque Royale les œuvres complètes de Fourier *la veille de sa dernière leçon*.

M. Franck nous déclare qu'il connaissait déjà ces livres et les demandait seulement pour y puiser des citations. Nous croyons à sa déclaration et n'avons pas besoin pour la vérifier de consulter les registres de la Bibliothèque Royale; mais si M. Franck a, de longue date, étudié Fourier, sa responsabilité en devient plus grave. Nous aurions encore mieux aimé accuser en lui le défaut d'études que le défaut de justice.

Comment! M. Franck, après avoir lu et compris Fourier, le classe parmi les communistes! Quel est le trait constitutif d'un système communiste? Est-ce l'exploitation du sol ou de l'industrie par le mode actionnaire? Nullement, car les propriétaires des houillères associées de la Loire ou les actionnaires des chemins de fer ne sont pas, que nous sachions, des communistes. Quel que soit le mode *librement adopté* par des propriétaires pour l'exploitation de leur propriété, le communisme n'existe pas, partout où se maintient le principe du droit individuel.

Or, ce principe est consacré à chaque page dans les écrits de Fourier. Fourier ne nous présente nulle part la société accaparant toutes les valeurs comme dans les systèmes communistes, et ré-

[illegible] pas donnée quand [illegible], la somme que la loi assure au moment [illegible] faites par ce capitaliste lui deviennent nécessaires. Dans un système fondé tout entier sur la liberté, on ne peut admettre aucune confiscation. Les droits du capital sont donc la rémunération du travail passé. — La part faite au talent, à l'inventeur qui enfantera des produits nouveaux, à l'intelligence qui dirige les travailleurs, c'est le juste encouragement du travail futur. Le capital, c'est le travail passé, représenté par la matière; le talent, c'est le travail à venir, représenté par une force intellectuelle; mais, au fond, la base première de toute gradation dans la répartition phalanstérienne, c'est la gradation du travail en quantité et en qualité. La propriété individuelle est sacrée pour nous, mais son origine première, sa raison d'être, n'est et ne peut être que le travail.

La propriété acquise originairement par cette voie se transmet fort légitimement, suivant nous, par les donations entre vifs ou même testamentaires; et, si M. Franck veut prouver que les phalanstériens sont communistes, il nous semble que les pages consacrées par Fourier aux testaments ne serviront pas beaucoup la thèse de l'honorable professeur. Ces passages, probablement, ne sont pas ceux qu'il compte citer.

Nous défions M. Franck, ou tout autre philosophe, de donner à la propriété individuelle une autre base en droit que le travail.

En quoi donc nos vues diffèrent-elles des siennes et de tous ceux qui défendent la constitution actuelle de la propriété?

Au point de vue de la propriété mobilière, rien ne nous sépare. Nous déclarons, il est vrai, que le travail, s'il rend l'individu propriétaire de ses inventions, des objets façonnés, des fruits cultivés par lui, ne peut le rendre, en aucun cas, propriétaire du sol lui-même, que nul individu ne peut à perpétuité soustraire une parcelle du sol à l'exploitation collective; — mais qui pourrait établir le contraire?

Suivant nous, et voilà ce que des communistes n'admettraient pas, le travail donne un droit; tout créateur est propriétaire de sa création, mais l'homme a-t-il par hasard créé la terre? Qu'il en perçoive les fruits, qu'il ait même un droit proportionnel à la plus value donnée au terrain par ses efforts, rien de plus juste; mais la propriété individuelle exercée sur le sol même, par quel mode d'appropriation pourrait-elle s'expliquer?

Avant qu'on eût approfondi ces matières en droit, on les a décidées en fait; on a réparti la terre en lots individuels; historiquement rien de plus utile. Pour que la terre fût cultivée, il fallait bien assurer à quelques individus un puissant intérêt à la féconder, il fallait établir un lien moral entre l'individu et la terre, puisque la science sociale ne donnait pas encore les moyens d'établir ce lien, et beaucoup plus puissant entre la terre et la commune associée.

Mais cette répartition première porte un cachet essentiellement provisoire, c'est une ébauche; on assure au cultivateur la propriété du terrain qu'il féconde, avec celle *du dessous* et *du dessus*. Eh quoi! du dessus? serait-ce jusqu'aux astres? Eh quoi du dessous? sera-ce jusqu'au centre de la terre, au point où l'on rencontrerait la propriété des antipodes?

Les discussions de l'Assemblée nationale sur la propriété des mines, discussions auxquelles Mirabeau prit une part si brillante, ont parfaitement démontré que le sillon du laboureur ne pouvait être considéré comme une prise de possession de la mine; l'Empire, en 1810, admettant et développant même les principes posés en 1791 par l'Assemblée nationale, attribue la propriété des mines *à l'Etat*, sauf concession de l'exploitation aux personnes les plus capables de l'exécuter sur des plans unitaires, incompatibles avec le morcellement des cultures.

Voilà déjà une brèche notable faite à la propriété du dessous par les législateurs de 1791 et de 1810, qui n'étaient pas communistes, à moins que tout le monde ne le soit, excepté les rédacteurs des *Débats* et M. Franck.

Maintenant, les instruments aratoires dont la puissance d'appropriation est réduite par nos lois à la couche végétale, donnent-ils la propriété de cette couche d'une manière tellement exclusive que l'humanité ne puisse jamais rentrer dans son bien, dans la jouissance collective du globe que Dieu lui a donné, alors même qu'elle trouverait dans l'association des moyens de féconder et d'embellir ce globe, cent et mille fois supérieurs au mode ruineux, au mode anti-économique et anti-artistique de l'exploitation morcelée?

A ce grand intérêt de l'humanité, la propriété morcelée du sol ne pourrait rien opposer de sérieux. Qu'objecterait-elle? les droits originaires du travail? mais le travail ne donne droit qu'aux fruits du travail; resterait à prouver que la terre est au nombre de ces fruits. — le désir naturel à l'homme de posséder la terre? mais ce désir est la condamnation même de la propriété du sol individuelle et morcelée, car un pareil système ne rendra jamais propriétaire, faute d'espace, qu'une minorité imperceptible dans l'humanité. Pour que tous les hommes, aujourd'hui journaliers, ouvriers, prolétaires de toute espèce, puissent être unis au sol par le sentiment de la propriété, il faut nécessairement que cette propriété devienne collective, qu'on en jouisse par voie d'association.

Au surplus, quand un grand intérêt social se manifeste, la législation présente ne met pas en balance avec cet intérêt les prétendus droits de tel ou tel individu, à soustraire une partie du globe à toute intervention extérieure. La législation actuelle, qui n'est pourtant pas communiste (le serait-elle, monsieur Franck?) sait fort bien faire place à ses canaux, à ses chemins de fer, à ses fortifications mêmes, au milieu des domaines particuliers.

Il est vrai qu'elle n'agit point ainsi sans assurer aux propriétaires une large indemnité préalable; mais, en opérant une transformation de l'exercice de la propriété sur le sol, transformation bien autrement justifiée par l'utilité publique que ne le furent jamais routes, canaux, ni fortifications surtout, nous n'entendons nullement nous dispenser de cette large et préalable indemnité. Des communistes ne s'y croiraient pas assujettis; ils ne verraient, dans la propriété actuellement constituée, que des abus à détruire; mais nous, considérant que le travail crée des droits, considérant encore que la propriété individuelle du sol a été le mode employé par la barbarie et la civilisation pour rémunérer un travail,

découvrir une spoliation, une atteinte à la liberté, à la propriété, soit dans notre but, soit dans la marche que nous avons adoptée pour y atteindre?

Pour prouver que nous sommes communistes, il faudrait établir de deux choses l'une, ou que nous nions les droits du travail, — ou que ces droits vont jusqu'à faire du sol, une fois cultivé, la propriété imprescriptible du laboureur, et engendrent pour sa descendance à l'infini le droit de faire du terrain ce que bon lui semble, dût l'humanité tout entière être affamée par suite des déperditions du morcellement, ou par le défaut de culture.

Nous avons dit que M. Franck avait essuyé quelques sifflets. Il proteste contre la pluralité. Cette fois nous en croyons nos oreilles. Si dans certains cas on y voit double, en fait de sifflets au contraire un auteur ou un orateur est toujours porté à simplifier. Ce qui est certain, c'est que M. Franck a été presque unanimement applaudi; ce qui est certain encore, c'est que les sifflets, si peu nombreux qu'ils fussent, ont été de trop et que jamais nous n'encouragerons ces démonstrations indignes. Un auditeur a sifflé et s'est déclaré phalanstérien? Mon Dieu! toute armée a ses volontaires indisciplinables, toute opinion ses enthousiastes compromettants, mais nous ne sommes pas plus responsables d'une inconvenance commise, malgré nos protestations, par tel ou tel se disant phalanstérien, que nous ne serions responsables d'une entreprise agricole ou industrielle conçue sans nous, malgré nous, en dehors des conditions de la théorie et que l'on qualifierait de phalanstère.

Maintenant, si nous avons réclamé contre l'enseignement de M. Franck, ce n'est point parce qu'il critiquait des communistes, auxquels il aurait pu rendre plus de justice pourtant; l'éclectisme enseigne qu'il y a des vérités partout. Nous avons protesté parce que M. Franck a, sous forme de préambule, rangé Fourier parmi les communistes et parmi ceux qui sont descendus le plus bas, parmi les *communistes industriels*, n'aspirant qu'au bien-être et dépouillant l'être humain de toute dignité. M. Franck a dit qu'en ôtant de la théorie phalanstérienne le principe communiste, on la faisait écrouler tout entière, et ses deux dernières leçons ont été remplies d'allusions à notre adresse. Peut-il s'étonner de nous voir intervenir après nous avoir mis en cause d'une manière si formelle? Il serait aussi mal venu à s'en étonner qu'à s'en fâcher, car nos réclamations ne peuvent lui faire aucun tort — bien au contraire.

Lettre de M. Michel Chevalier à M. Michelet.

Le *Journal des Débats*, dans son numéro de dimanche dernier, avait parlé de M. Michelet d'une manière plus que leste. M. Michel Chevalier, craignant que cette inconvenance ne lui fût attribuée, vient d'adresser la lettre suivante au professeur mis à l'index:

Paris, ce dimanche 9 janvier 1848.

Mon cher collègue,

J'attache du prix à ce que vous sachiez que, loin d'approuver la note qui est ce matin à votre sujet dans le *Journal des Débats*, dont vous n'ignorez pas que je suis un des collaborateurs, j'en éprouve une vive peine que j'ai exprimée au rédacteur en chef gérant M. Bertin. La liberté de l'enseignement est une des libertés publiques les plus précieuses. Ce n'est pas seulement comme professeurs, c'est bien plus comme citoyens que nous devons la soutenir. Je n'examine pas et n'ai pas à examiner si, placé dans votre chaire, j'aurais professé toutes les opinions auxquelles vous avez prêté l'autorité de votre parole. La question n'est même pas de savoir si ce n'est pas un malheur que le public soit privé de leçons d'un homme de votre talent si original, et de votre érudition si vaste. Ce qui me frappe ici, c'est que, avec la doctrine dont on vient de vous faire l'application, ce ne sera plus qu'un jeu d'interdire l'enseignement à tout professeur dont l'indépendance aura porté ombrage à quelqu'un ou à quelque coterie en crédit, et que désormais l'arbitraire est substitué à la liberté. Sur ce point, tous les hommes qui aiment sincèrement la liberté sont tenus de marcher d'accord et de sympathiser avec vous.

Votre dévoué collègue, Signé MICHEL CHEVALIER.

C'est bien, c'est très bien, mais il faut se garder d'imiter certains journaux de l'opposition, toujours prêts à fraterniser avec leurs adversaires de la veille et à prendre sans marchander tout désaveu d'un acte ministériel pour une preuve d'héroïsme. La déclaration de M. Michel Chevalier annonce-t-elle des sentiments profonds, désintéressés, durables? c'est le temps seul qui le prouvera. Dans tous les cas, elle n'efface pas immédiatement son passé. M. Michel Chevalier, l'un des saints-simonniens les plus ardents, les plus compromis, a servi, par ses articles dans les *Débats*, la féodalité financière, il a employé toutes les armes, celles mêmes du dédain et du ridicule, contre ces socialistes dont il avait partagé les espérances. Quand le ministère déclara la guerre à MM. Quinet et Michelet, en sollicitant de la part de leurs collègues un blâme qui ne fut pas obtenu, M. Michel Chevalier vota contre les deux professeurs en disgrâce; il y a plus, il porta contre eux la parole et remplit dans l'assemblée des professeurs le triste rôle du ministère public. Par suite de ces précédents, il était assez naturel qu'on lui attribuât les derniers traits lancés contre M. Michelet par le journal qu'il rédige. Nous ne contestons pas sa dénégation, mais dans quelles circonstances intervient-elle? Au moment où il était à craindre que les étudiants ne voulussent venger Michelet sur lui, comme ils ont vengé Quinet sur M. Lenormand; il proteste, la veille d'une leçon qui pouvait être troublée. Nous déplorons assurément ce système de représailles, et nous avons toujours professé que, pour faire respecter sa propre liberté, on devait avant tout respecter celle des autres: mais enfin certains bruits couraient. M. Michel Chevalier avait pu les recueillir comme tout le monde. Par une démarche pleine d'à-propos, il conjure l'orage; nous applaudissons à sa conversion soudaine, si les sentiments exprimés par lui sont profonds, à son tact et à sa prudence, si la circonstance seule les inspire. Sa lettre est une raison de plus pour que sa parole de professeur soit respectée; mais, avant de l'accueillir en frère et de lui ouvrir les deux bras comme le *Siècle*, avant de faire tuer le veau gras pour le retour de cet enfant prodigue, nous attendons qu'il renonce à toute complicité dans cette conspiration quotidienne contre la liberté et l'avenir de la France, qui s'appelle la publication des *Débats*.

M. d'Alton-Shée aurait pu ajouter que les *fils des croisés*, de ces croisés qui conquirent Jérusalem et Constantinople, ont aussi envoyé *un soldat* à l'armée théocratique et absolutiste des sept cantons. Un homme, quelques milliers de francs sortis en grande partie de la poche des membres du clergé, voilà donc tout ce qu'ont pu faire pour la *plus sainte des causes* ceux qui prétendent être les héritiers directs des croyants enthousiastes qui couvrirent le monde chrétien de cathédrales. Cent mille francs! Mais, avec cette misérable somme qu'un banquier juif dépense dans une seule soirée, vous ne bâtiriez pas même une petite église de village. Ne parlez plus de votre foi et de votre générosité. Votre foi est morte, votre générosité n'est que de l'égoïsme. L'Europe, aux yeux de qui vous venez de découvrir votre incurable faiblesse, saura désormais apprécier à sa juste valeur une imperceptible minorité qui ne visait à rien de moins qu'à se faire passer pour tout le catholicisme et à représenter la religion universelle. Cent mille francs et un homme! Votre ambition sera-t-elle assez désappointée, votre orgueil suffisamment abattu? Cent mille francs et un homme, ô mes révérends pères! et vous aviez à votre tête M. Guizot, le roi de Prusse et Metternich, et le puritanisme, le piétisme et l'athéisme vous appuyaient et vous soutenaient. Il ne peut être qu'un athée de la pire espèce ce *vieillard cruel et corrompu* qui semble s'être donné pour mission de détruire sur la terre tout ce qui restait de foi dans les âmes, de dévouement dans les cœurs. En voyant qui vous hantez, les véritables catholiques ont reconnu qui vous êtes; et c'est pourquoi ils vous ont laissés avec votre homme et vos cent mille francs.

Etat actuel de la Suisse.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Berne, le 8 janvier 1848.

Monsieur,

Je reviens d'un voyage dans les cantons primitifs, sur lesquels vous serez peut-être bien aise d'avoir quelques détails. Sauf le canton de Zug, où il y a encore un gouvernement provisoire, tous les autres cantons se sont reconstitués définitivement. Les troupes fédérales sont à peu près toutes rentrées dans leurs foyers. Le canton d'Unterwalden a été tout-à-fait évacué le 30 décembre. Partout où j'ai eu l'occasion de prendre quelques renseignements, le peuple était très content de la discipline et de l'ordre observé par les troupes fédérales; elles n'étaient presque pas à la charge du peuple, puisque chaque jour on faisait distribuer des rations de pain et de viande, et beaucoup de pauvres familles, dans ces pays de montagnes, où l'on ne vit que de fromage, de lait et de pommes de terre, se trouvaient trop heureux de partager le pain et la viande des soldats. Ces gens-là voyaient avec un grand étonnement chaque bataillon, suivi d'un prêtre, et même pour les bataillons mixtes, d'un ministre protestant et d'un prêtre catholique, eux à qui l'on avait fait croire qu'on voulait détruire leur religion. Ils ont vu avec plaisir les chœurs des bataillons protestants assister au service catholique, et l'embellir par leur chants. Cependant partout ils ont demandé qu'on ne leur envoyât pas des troupes de la Suisse française, parce qu'ils se rappellent encore l'invasion des troupes françaises, qui étaient accompagnées, en 1798, par des Suisses français. Aux yeux du peuple des petits cantons, un Français, l'antéchrist, un communiste, etc., sont synonymes, et plusieurs fois, quand je demandais pourquoi, depuis 1830 on s'était mis en opposition avec les grands cantons, on me répondit: Parce que vous avez changé vos constitutions d'après l'irréligieuse charte française. Par contre, j'ai trouvé que ce peuple, qui jadis avait défendu glorieusement son indépendance contre l'Autriche, attend à présent, comme en 1798, son salut de ce côté là. Un bon quart de la population croit que les Autrichiens entreront au printemps dans la Suisse et que le Sonderbund sera rétabli. Vous voyez par cela quelle bonne politique MM. Guizot et de Bois-le-Comte ont suivie en Suisse. Ils ont repoussé les cantons qui, par leur position géographique sociale et politique, sont les amis naturels de la France, et ils ont protégé les amis de l'Autriche, les ennemis jurés du nom français. Les chefs mêmes de la ligue auxquels j'ai parlé maudissent le gouvernement français, et ils m'ont déclaré que, si on ne leur avait pas fait des promesses de ce côté-là, ils n'auraient jamais poussé les choses aussi loin. Le 23 octobre, il est arrivé à Lucerne un courrier de M. de Bois-le-Comte. Par suite du refus de M. Dufour, de laisser passer le comte de Bonneville par l'Entlibuch, ce courrier dut passer par la Furka, il apportait une dépêche au Sonderbund, pour l'encourager à tenir pendant trois ou quatre jours; on certifiait qu'alors l'intervention française aurait lieu.

En conséquence, le Sonderbund avait pris ses mesures pour se fortifier dans les petits cantons. Mais le 23, des bataillons bernois du Jura catholique prirent possession du Brünig, et Obwalden ayant été forcé de capituler, la défense de Nidwalden et de Schwitz devenait impossible. De même qu'à Lucerne, j'ai trouvé à Altorf, dans le canton d'Uri, deux pièces de canon entièrement neuves portant les lettres L. P. et la couronne française. Sur ma demande s'ils avaient été achetés, on m'a répondu qu'on avait payé 6 000 livr. d'à-compte, mais sous la condition qu'on ne payerait jamais le reste. Les 3 000 fusils que les Autrichiens avaient donnés au Sonderbund, sont des fusils anglais fournis par l'Angleterre à l'Autriche en 1813, pour être employés contre les Français. L'emprunt des 100 000 florins que la ligue avait contracté à Vienne avait été fait sans intérêt; seulement il s'est trouvé dans les comptes que la ligue avait fait à cette occasion un cadeau de 1 300 l. à M. ..., agent de l'Autriche auprès de la confédération Suisse.

M. Straffort-Canning est encore à Berne. Il partira la semaine prochaine pour Berlin; il paraît qu'il arrivait en Suisse avec une forte dose de préjugés de fabrique française, et qu'il a trouvé chez nous beaucoup d'imprévu. Il prêche partout la modération et semble croire que les cabinets étrangers mieux instruits suivront une politique nouvelle envers la Suisse.

Il est probable que la Diète s'ajournera pour quelque temps lorsque la commission pour la révision du pacte fédéral sera complétée par des membres des cantons qui faisaient partie du Sonderbund. Partout on sent le besoin de réformer le pacte, même dans les cantons primitifs. On respectera la souveraineté des cantons et il est probable qu'on adoptera les principes de la constitution de l'Amérique du Nord sans donner autant de pouvoir au président dans lequel on voit déjà un petit roi. Au cas où la reconstitution politique ne serait pas menée à bonne fin, on s'occupera d'intérêts matériels: comme la centralisation des péages, des postes, des routes commerciales, des canaux, etc.

On préparera de grandes entreprises, par exemple le dessèchement des marais du Seeland et la canalisation de l'Aare et de la Thièle depuis Arberg et Neufchâtel jusqu'à Soleure. Ce sont des moyens de pacification.

Pour que les Suisses ne se battent pas, il faut les occuper. Eh bien!

ces. Il a été décidé qu'un manifeste serait envoyé à la Diète pour lui déclarer que jamais il n'était entré dans la pensée des puissances de dénier à la Suisse le droit d'apporter des réformes dans son pacte fédéral ; mais que néanmoins ces mêmes puissances étaient fermement décidées à régler la nature plus ou moins amicale de leurs rapports avec la Suisse sur la manière dont s'exécuteraient les réformes.

A cette première déclaration, les quatre puissances croient devoir ajouter que la Suisse, en entendant, comme on a malheureusement tout lieu de le craindre, dans la voie des réformes violentes, et surtout en portant atteinte aux libertés cantonales, perdrait immédiatement toute espèce de droits aux bénéfices de neutralité et d'indépendance qui lui ont été garantis par les traités de Vienne ; c'est-à-dire, par exemple, que la Suisse, se trouvant plus tard, par suite de collisions quelconques, exposée aux attaques d'une nation avoisinante, perdrait naturellement tous ses droits à réclamer le concours médiateur des quatre puissances signataires du manifeste.

Une pièce rédigée dans ce sens, au sein même de la conférence, a été immédiatement envoyée aux cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

Déjà les deux premiers de ces cabinets ont envoyé leur adhésion. L'on attend d'un moment à l'autre celle du gouvernement russe.

L'Angleterre, qui s'était abstenue de toute participation aux travaux de la conférence, a cru devoir également refuser de mettre sa signature au bas du manifeste.

Troubles de Naples. — (Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*) — Dernièrement, il y a eu à Naples un nouveau conflit entre le peuple et les sbires de Delcarretto. Une soirée de jeunes gens, appartenant à la noblesse et à la bourgeoisie, était réunie devant le palais des ministères à Tolède, lorsqu'une escouade de gendarmes, débouchant tout-à-coup de la rue Santa-Brigida, leur ordonna de se disperser. Un jeune homme répondit que lui et ses camarades ne bougeraient point, parce que la rue était à tout le monde et assez large, Dieu merci ! pour donner passage à la force brutale. Les sbires alors de dégainer et de se jeter furieusement sur les mutins. Ceux-ci ripostèrent à coups de canne et de stylet. Le conflit dura une heure ; plusieurs gendarmes furent tués ; de part et d'autre il y eut beaucoup de blessés.

Les lazzaroni ne prirent aucune part à la mêlée et restèrent spectateurs impassibles de la capture de leurs concitoyens, qui s'acheminèrent vers la prison de Santa-Maria-Apparente en chantant des hymnes patriotiques et en criant : *Vive Pie IX ! vive l'Italie ! vivent les martyrs et les confesseurs de la liberté !*

La presse clandestine encourage ces mouvements et livre au public les nouvelles les plus importantes de Rome, de Florence, de Gênes, de Turin, de Milan, de Parme et de Modène. On voit placardées partout sur les murs de la capitale des adresses au peuple de la Sicile, aux soldats suisses, à la troupe royale. Il paraît que celle-ci s'est fort repentie de la guerre fratricide faite aux réformistes des Calabres et de Messine ; le sentiment de l'honneur national s'empare déjà de son cœur et en écoutant les justes reproches de ses compatriotes, elle paraît décidée à se battre exclusivement contre les ennemis de l'Italie.

Le gouvernement a perdu toute force morale. Delcarretto n'ose plus sortir qu'accompagné par une brigade de gendarmes.

Mgr Cocle, voué à la haine publique, habite le palais du roi, qui est entouré comme une forteresse, de canons mèche allumée. Ferdinand, à qui ses sujets ont donné le nom de *Maccherone-il-Grande* prie dans sa chapelle pour la conversion de Pie IX et pour l'expulsion de l'esprit satanique qui s'est emparé de son peuple.

Troubles de Milan. — Les troubles de Milan ont débuté par une circonstance frivole. Mais une guerre déclarée aux *preneurs de thé* fut le début de l'émancipation des Etats-Unis. On écrit de Milan à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Quelques esprits turbulents ont eu la singulière idée de s'opposer à ce que l'on fumât des cigares, sous prétexte que l'impôt du tabac était trop élevé. On répand le bruit que, dans l'Italie autrichienne, il se vend des cigares pour 3 millions de florins par an, et que le bénéfice net en est [illegible]. Depuis plusieurs semaines on avait annoncé qu'à partir du nouvel an on ne laisserait plus fumer de cigares en public [illegible]. Une foule de gens du bas peuple entourait les fumeurs et criait : *Fuori ! fuori !* (à bas !). Le mouvement paraissait dirigé principalement contre les soldats ; mais ceux-ci, et surtout les sous-officiers, se moquaient de cette démonstration ; ils se promenaient en fumant et ne faisaient pas attention aux sifflets et aux huées. Souvent on entendait des Milanais même s'écrier : *Ah che imprudenza !* (ah quelle imprudence !) — De fortes patrouilles de gendarmerie et de la police parcoururent la ville et surtout le Corsia francesco. Deux des plus exaltés furent arrêtés. — On espère que ce scandale ne se renouvellera point. Le public reste calme. Toutes les mesures de précaution sont prises. »

— Une autre correspondance raconte ainsi les faits. Le peuple lombardo-vénitien ayant demandé légalement des réformes à la cour de Vienne sans rien obtenir qu'un redoublement de rigueurs des polices, s'avisa de ne plus fumer de cigares dans la rue. C'était porter un grand coup aux finances de l'empire autrichien. Alors, la police fit sortir ses sbires le cigare à la bouche ; le peuple indigné leur arracha les cigares. De là une mêlée, un conflit, entre le peuple désarmé et les policiers. Plusieurs furent blessés légèrement, quelques-uns emprisonnés, et entre autres, le comte Gabrio Casati, maire de la ville de Milan, et M. Vitalien Crivelli, assesseur municipal, qui étaient venus pour calmer les esprits et pour recommander le bon ordre. Aussitôt reconnus, ils furent relâchés ; mais le maire ordonna au commissaire et à ses sbires de le suivre chez le gouverneur pour rendre compte de leur conduite infâme. Il paraît que le peuple exaspéré, parce qu'il croyait que son magistrat était conduit en prison, a attaqué plusieurs postes, et qu'il y eut beaucoup de morts et de blessés. On attend avec anxiété l'issue définitive de ce combat inégal.

— Deux lettres des 5 et 6 courant adressées à la *Concordia*, journal de Turin, ajoutent à ce récit quelques détails que nous traduisons :

« Le vice-roi de Lombardie et la commune de Milan ont adressé chacun une protestation au peuple. Le vice-roi lui-même promet des réformes. Il reconnaît que l'administration peut en avoir besoin. Des manifestations turbulentes pourraient, ajoute-t-il, retarder la décision suprême et rendre vaines les *espérances fondées* qu'il sera fait des réformes. Pour être entendus de Sa Majesté, les vœux doivent revêtir une forme modérée. Le vice-roi fait ensuite appel à l'attachement personnel qu'il croit avoir inspiré aux Milanais, et il leur promet à ce prix qu'ils éprouveront sans retard comment la bonté du souverain saura pourvoir au bien public. »

La municipalité promet de s'interposer en faveur de ceux qui ont été arrêtés.

Le nombre des morts qu'on avait porté à 5 d'abord, s'élève à [illegible] d'après les dernières correspondances. On porte à 150 le nombre des blessés. Un enfant de huit ans a été porté mort à l'hôpital [illegible] coups de baïonnette. Il paraît que Radetzky était [illegible]

lha-Becker, Barada, Armand (Aube), Reynaud et [illegible].

M. Vitet a été nommé à l'unanimité rapporteur de la commission de l'adresse de la Chambre des députés.

— Le gouvernement vient de décider qu'une médaille serait frappée en commémoration de la soumission d'Abd-el-Kader.

— M. le marquis d'Aragon, pair de France, est décédé le 6 janvier, au château de Saliès, près d'Albi.

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquait 6° 5/10e au dessous de 0 ; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 6° 4/10 au dessous de 0 ; à midi, 4° 6/10e au dessous de 0.

SUICIDE D'UN ANCIEN DÉPUTÉ. — On assure qu'un ancien député de la Gironde, M. Hervé, conseiller à la cour de cassation, s'est jeté aujourd'hui par la fenêtre du 3e étage de la maison qu'il habitait.

Quelques spéculations malheureuses l'auraient poussé à cet acte de désespoir, qui aurait été accompli dans un moment où l'huissier venait saisir son mobilier.

Cet accident faisait ce soir, à la Chambre des députés, le sujet de toutes les conversations particulières.

On ajoutait que M. Hervé était le magistrat de la *haute cour* qu'avait entendu désigner M. Paul Royer-Collard dans sa lettre publiée avant-hier par le *National*, pour former le conseil de surveillance d'une société industrielle. (*Patrie*)

LE NAUFRAGE DE L'AVENGER. — Les journaux anglais publient de nouveaux détails sur le naufrage de cette frégate :

M. Francis Rooke, qui a échappé par miracle à ce désastre, dont la marine anglaise n'avait pas eu d'exemple depuis le 24 décembre 1811, jour où les deux vaisseaux le *Saint-Georges* de 98 canons, à bord duquel était le pavillon de l'amiral Reynolds, et le *Défence* de 74, firent côte sur la terre de Jutland dans la Baltique, et se perdirent corps et biens, a adressé une lettre à l'amiral Curtis, commandant de la marine à Malte. Nous en reproduisons les passages les plus intéressants :

La frégate a touché sur un banc de corail qui se trouve entre Galita et la terre ferme. L'île, dit cette lettre, nous restait à peu près au nord-est, à 10 ou 12 milles de distance quand nous avons touché. Le navire était alors sous ses voiles carrées ; nous faisions en même temps vapeur ; le sillage était entre 8 et 9 nœuds. Il était dix heures du soir lorsque le premier choc a eu lieu ; quelques minutes après l'*Avenger* n'était plus qu'un débris. Les mâts et la cheminée étaient tombés, le navire chaviré ; la mer déferlait pardessus.

Le capitaine et le chef de manœuvre étaient sur le tambour ; l'ordre : *Les canots à la mer*, fut immédiatement donné ; le choc avait été tel qu'il fut bien vite reconnu qu'il n'y avait plus de chance de sauver le bâtiment. Je me précipitai sur le pont, appelant à moi des hommes pour dégager les embarcations. Je réussis à mettre le canot de babord sur ses palans ; mon intention était de faire amener deux canots sous le vent et d'attendre le moment de porter secours ; mais à peine le canot dans lequel j'étais fut-il à l'eau que la frégate se coucha sur le côté, ses mâts tombés ainsi que sa cheminée. Une lame formidable passa pardessus le navire dans le même instant.

Il y avait une heure et demie que nous nous tenions en vain auprès du navire, mes compagnons, épuisés de fatigue, me demandèrent à laisser porter vers la terre où le vent nous poussait ; mais, aux abords de l'île de Galita, le vent se faisant de terre, nous voulûmes retourner au navire. Nous n'avions pas fait beaucoup de chemin, lorsque nous trouvâmes de rechef le vent du large. Nous laissâmes arriver pour la terre d'Afrique.

Le vent avait augmenté ; la mer grossissait ; je vis que le canot ne résisterait pas. Nous portions une voile d'artimon avec tous ses ris, nous gouvernions avec les avirons. Nous nous jetâmes à la côte, mais nous chavirâmes dans les brisants ; quatre d'entre nous gagnèrent la terre, le reste se noya. Nous-mêmes aurions eu ce sort, si un pasteur arabe ne nous avait pas aperçus et n'était venu avec quelques autres personnes nous prendre, nous porter dans sa hutte, où il alluma un grand feu et nous servit du lait en abondance.

Nous nous mîmes en route le lendemain pour Bizerte, conduits par notre hôte ; nous avions 35 milles à faire ; nous rencontrâmes d'autres Arabes qui nous donnèrent des chevaux.

De Bizerte, où le consul nous a fourni une embarcation, nous sommes venus à Tunis et y sommes arrivés le 30 décembre à minuit.

LA BOURSE DE M. LE MARÉCHAL SOULT. — Mercredi M. le maréchal Soult reçut une lettre sans signature, dont le sens était à peu près celui-ci :

« Le besoin, l'adversité, m'obligent impérieusement à recourir à un moyen extrême, et c'est à vous, monsieur le maréchal, que j'ose m'adresser, connaissant votre fortune, la générosité de votre caractère et ne doutant pas qu'une situation cruelle, suprême et surtout imméritée, vous paraisse digne de vos sympathies. J'ai besoin de 40 000 francs ; il me les faut ! Je vous les demande. Si vous me refusez cette somme, bien modique pour vous, vous aurez à vous en repentir : n'en doutez pas ! Si, d'un autre côté, en consentant à me la donner, vous tenez à la recouvrer bientôt, ayez confiance en moi, elle vous sera fidèlement rendue après un an expiré.

» Je pose nettement, vous le voyez, la question, seulement et dans votre intérêt comme dans le mien, je vous engage, quelles que puissent être vos suppositions, à ne pas chercher à connaître, à découvrir l'auteur de cette demande, inusitée sans doute dans sa forme, [illegible] au fond. C'est un malheureux, mais un honnête homme, qui, frappé par un coup imprévu, se relèvera, et qui, après s'être acquitté envers vous, vous conservera une éternelle reconnaissance.

» Voici [illegible], si vous [illegible] à l'appel qui lui est fait, devra être opérée la remise de la somme que je vous demande : à sept heures du soir, demain, vous enverrez près de la fontaine de la place de la Concorde la plus rapprochée du pont, un militaire porteur de la somme, enveloppée dans un paquet de petit volume. Ce militaire s'arrêtera quelques instants au bord de la vasque de la fontaine ; une personne lui parlera de choses indifférentes d'abord, de peur de méprise ; puis elle articulera ce mot : *Déposez*. A ce mot, le militaire déposera à terre le petit paquet dont il sera porteur, et tout sera consommé. Surtout pas de tran-tran, pas de démonstration hostile ; au moindre signe, au moindre geste, je me ferais sauter la cervelle, et vous auriez à vous en repentir. »

» En recevant cette lettre, le maréchal Soult se rendit immédiatement près de M. le préfet de police, auquel il remit la singulière missive, qui motiva de la part de ce magistrat des mesures de nature à procurer l'arrestation de son auteur s'il avait l'audace de pousser jusqu'au bout sa singulière tentative.

» A sept heures du soir tous les abords de la place de la Concorde étaient exactement surveillés, lorsque l'on vit déboucher de la rue de Rivoli et se diriger vers la fontaine indiquée un jeune homme d'un extérieur distingué, complètement vêtu de noir, et qui, le visage pâle, l'air profondément ému, s'arrêta un instant au pied de l'obélisque en promenant sur toute l'étendue de la place un œil inquiet. Rassuré sans doute par cette sorte d'inspection préliminaire, il marcha droit [illegible] jusqu'au pont, revint sur ses pas, et, s'appuyant sur la [illegible] de la fontaine, près d'un militaire qui paraissait en considérer

où il s'est logé dans un des meilleurs hôtels. S'il faut l'en croire, il avait réalisé en quittant la Suisse une somme de [illegible] francs, qu'il portait en billets de banque dans son portefeuille.

» Après avoir suivi pour itinéraire Coblentz, Bonn, Bruxelles, il s'aperçut en descendant du chemin de fer du Nord que son portefeuille avait été perdu ou volé. Se voyant alors sans ressources sur le pavé de Paris, il avait eu d'abord l'idée de s'adresser à l'ambassadeur de sa nation, puis la pensée lui était venue de tenter d'extorquer au maréchal Soult, dont il avait entendu vanter en Suisse et à Turin la grande fortune, une somme qu'il espérait pouvoir lui rendre plus tard en la faisant prospérer dans le commerce.

» Ce jeune homme, qui manifestait un grand repentir et versait d'abondantes larmes en faisant ce récit, n'avait sur lui que 50 centimes au moment où il a été arrêté. Les papiers, correspondances et passeports saisis à son logement ont constaté qu'il disait vrai quant à son nom, à sa profession et à son itinéraire. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 11 janvier.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne.

La Chambre adopte le premier paragraphe et le paragraphe additionnel proposé par M. le comte de Boissy d'Anglas, ainsi conçu :

« Toutefois, malgré la situation plus favorable où nous nous trouvons sous le rapport des subsistances, nous demandons, dans l'intérêt du bien-être public et de la grandeur nationale, que le gouvernement de Votre Majesté environne de toute sa protection notre agriculture et nos agriculteurs. »

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du paragraphe 2 ainsi conçu :

« Rétablir la balance entre les dépenses et les revenus est un des premiers devoirs de la législature. Nous nous plaisons à espérer que ce devoir sera accompli. »

M. LE MARQUIS DE BOISSY demande que la commission veuille bien s'expliquer, et dire si elle croit sérieusement que la balance entre les dépenses et les revenus soit rétablie.

M. DE BARANTE. Ce sont des espérances, mais des espérances mêlées de doute.

Le paragraphe 2 est adopté sans autre observation, ainsi que les paragraphes 3 et 4.

Le cinquième paragraphe est ainsi conçu :

« Nous reprendrons l'examen des utiles projets de loi qui, par les ordres de votre majesté, avaient été présentés à nos délibérations, et nous accueillerons avec empressement les nouvelles propositions qui auront pour objet d'améliorer la situation et les habitudes morales des populations. »

M. LE GÉNÉRAL FABVIER fit un discours dans lequel il appuie la pensée de faire des réformes, et regrette qu'en présence de la religion qui s'éteint dans les masses, on ait laissé tomber de la tribune de la pairie ces paroles démoralisatrices : « Nous ne sommes ni catholiques ni chrétiens. »

M. DE BOISSY. La première fois qu'on a prononcé le mot réforme, il y a eu des rires dédaigneux. Aujourd'hui, cependant, partout ce mot est répété ; il a conquis l'assentiment national.

Le mot de mise en accusation a fait aussi des progrès, et j'espère que bientôt il sera accueilli par l'opinion avec faveur, comme celui de réforme. Au reste, laissons-là la mise en accusation ; ce que je veux est un changement de système et non d'hommes. Si vous ne changez de système, vous aurez des griffes nouvelles. (Murmures.) Je répète des griffes nouvelles. (Nouvelles interruptions.)

L'orateur critique le mot d'*habitudes morales*, mot obscur et mal défini, lorsqu'il importerait de s'occuper de faits de corruptions inouïes. Il poursuit :

Je vais vous parler de l'affaire Petit.

Vous souvient-il d'un certain mémoire qui vient de vous être présenté, affaire plus grosse encore que celle des mines de Gouhenans ? Et en effet, dans l'affaire des mines de Gouhenans, il ne s'agissait que d'un ancien ministre et d'un lieutenant général : c'est beaucoup assurément. Mais, dans l'affaire actuelle, il y a en cause le président du conseil, et la corruption a duré pendant huit années.

Ainsi, on voit le chef du cabinet, qui a une réputation de probité personnelle justement méritée, devenir un foyer de corruption... (Murmures.) Oui, un foyer de corruption, je le répète, malgré vos dénégations.

Tout à l'heure vous entendrez des membres de la cour des comptes vous dire qu'ils sont complètement étrangers à ces faits. C'est possible, mais il ne s'agit pas moins d'un de ces faits de corruption que vous avez dernièrement si sévèrement, si justement punis.

Je citerai un autre fait, celui d'un préfet accusé en plein conseil-général d'avoir détourné des fonds destinés à la charité publique pour les appliquer à la corruption électorale, et [illegible] justifié en disant qu'il ne devait compte à cet égard qu'à ses supérieurs.

Messieurs, le ministre a fait plus ; il a fait servir la justice à ses haines et à ses vengeances. Je veux parler de l'affaire Warnery. On se rappelle la dénonciation adressée à cette Chambre par M. Warnery.

Quel moyen a-t-on employé pour rendre la défense de cet homme impossible ? Sous un prétexte, on fait chez lui une descente domiciliaire ; on y cherchait quelqu'un qu'on n'a pas trouvé. Mais M. Warnery a été arrêté comme diffamateur. On l'a jeté parmi des assassins et des voleurs ; j'ai été le voir, et c'est avec beaucoup de peine que j'ai pu obtenir pour lui une cellule à raison de cinq sous par jour.

Ainsi, Messieurs, vous le voyez, pour certains accusés, on les étrangle entre deux guichets, au lieu de les juger. (Nombreux murmures.)

Je parle d'un étranglement moral.

Vous savez que les oreilles du roi ont été frappées de ces mots : « Vive la réforme ! à bas la corruption ! » Le ministère actuel a ramené la position de 1827 ; alors aussi on criait : Vive la réforme !

Je l'avoue, tout en désapprouvant les opinions religieuses de mon noble ami, M. le comte d'Alton-Shée, cependant j'ai été fâché de le voir repris avec sévérité sur sa foi ou sa non-foi.

Est-ce que vous ne vous rappelez plus que, dans l'autre Chambre, il y a des membres qui ne sont ni chrétiens ni catholiques. Il y a des juifs. Eh bien ! les murmures d'hier sont une insulte à toute religion qui n'est pas la religion catholique.

Messieurs, je termine en votant pour l'adresse, parce que je ne veux pas susciter des embarras au cabinet ; j'attends qu'il succombe et qu'il soit mis en accusation.

M. GUIZOT, président du conseil. L'honorable préopinant a fait allusion à un abus grave que le ministère actuel n'a ni créé ni inventé. Cet abus, dans tous les temps et dans tous les cabinets a été toléré. Il ne l'est plus aujourd'hui et ne le sera plus jamais. Je ne fais allusion à aucune date, à aucun nom propre, je fais seulement appel à la conscience de la Chambre.

Les longues habitudes qui ont [illegible] transmission des charges, que nos lois consacrent même en certains points, ont créé des abus trop longtemps tolérés ; mais ces transactions ne seront désormais plus accueillies.

M. LE COMTE MOLÉ. Je puis affirmer que jamais une affaire de cette espèce ne s'est passée sous mon cabinet. Si l'on disait que des transactions ont eu lieu pour obtenir des démissions entre des intéressés et des magistrats, la chose est possible ; mais je n'en ai jamais rien su.

M. BARTHE entre dans quelques explications dont il résulterait que la cour des comptes est demeurée étrangère aux transactions intervenues entre des conseillers de la cour des comptes et des aspirants à le devenir.

L'orateur termine par l'apologie de la faveur qu'il possède, et il finit en protestant contre l'abus de ces transactions qu'il importe de faire disparaître. Le gouvernement trouve ici une occasion de rendre pour l'avenir les règles de l'avancement plus sévères.

M. PASSY conteste que l'abus dont a parlé M. le président du conseil se soit vu dans tous les temps et sous tous les cabinets. Il nie que sous son ministère aucune transaction semblable ait été favorisée.

M. GUIZOT répète ce qu'il a déjà dit.

M. PELET proteste que sous son ministère de pareils abus n'ont jamais été à déplorer.

Une discussion s'engage ensuite sur l'armement des fortifications de Pa-

[illegible] ... tion.

En cet état de choses, le procureur du roi ayant eu lieu de croire que M. Warnery a fait se soustraire, par la fuite, aux conséquences de sa conduite, a lancé contre lui un mandat d'amener. Il eût été fâcheux pour des hommes honorables, indignement accusés, de voir leur dénonciateur se dérober ainsi au châtiment de sa diffamation.

M. le ministre attribue tous les délais, les longueurs reprochées au ministère dans l'affaire Warnery, à Warnery lui-même, qui a constamment fait opposition aux arrêts rendus, et décliné la compétence des tribunaux.

Quant aux tortures, il n'y a rien de sérieux dans le reproche fait au ministère; les lois ont été observées, rien de plus. La règle est applicable au prévenu comme au condamné. Le bon sens dit qu'il en doit être ainsi, car la loi qui confie la garde d'un homme, sous sa responsabilité, au directeur de la prison, l'autorise à prendre ses précautions.

Eh bien! M. Warnery recevait un grand nombre de lettres; il en recevait surtout de l'Algérie, où des commissions rogatoires relatives à son affaire étaient adressées; qu'a-t-on dû faire? Suivre les règlements qui ordonnent de renvoyer les lettres à l'autorité qui y puise des éclaircissements pour l'instruction, et décide si la lettre sera remise ou jointe au dossier.

Parmi les lettres adressées à M. Warnery, il s'en trouva une, à la date du 2 décembre 1847, que le directeur de la maison de Sainte-Pélagie crut devoir transmettre à M. le préfet de police, et M. le préfet de police au procureur du roi, pour savoir si elle devait être remise au destinataire ou jointe à la procédure; car, en aucun cas, elle ne pouvait être supprimée. M. le procureur du roi a pensé qu'elle devait être jointe à la procédure. Cette lettre, la voici. (Ecoutez! écoutez! Plus haut!)

« Paris, 2 décembre 1847.

» Monsieur,

» Comme vous l'avez désiré, j'ai eu l'honneur de voir M. le préfet de police et de lui demander pour vous d'être mis au pavillon de l'Est. M. le préfet ne croit pas devoir vous accorder cette faveur, et m'a assuré que nulle entrave n'était apportée à la liberté de communiquer avec votre défense; il m'a de plus promis de donner des ordres pour que vous n'ayez à cet égard aucune plainte fondée à faire entendre. Je regrette, monsieur, de n'avoir réussi dans ma démarche.

» J'ignore si vous avez ou n'avez pas de preuves, sinon contre toutes, du moins contre plusieurs des personnes que vous avez nommées; mais comme tout le monde, y compris vos juges et ceux qui voudraient vous étrangler au lieu de vous laisser juger par le pays, je crois que vous n'avez rien dit en comparaison de ce qui est.

» Notre gouvernement est le plus corrupteur et le plus corrompu, comme il est vis-à-vis de l'étranger le plus lâche et le plus traître des gouvernements qui ont pesé sur la France. (Interruption.) »

Ce n'est pas tout, Messieurs; s'il n'y avait eu que cela, la lettre n'aurait pas été jointe au dossier.

Je reprends:

« Notre gouvernement est le plus corrupteur et le plus corrompu, comme il est vis-à-vis de l'étranger le plus lâche et le plus traître des gouvernements qui ont pesé sur la France. (Nouvelles interruptions.) C'est la rapine, la dilapidation, l'ignominie personnifiées dans la réunion de quelques hommes déguisés en ministres (Rires et murmures), muets du sérail, instruments du système le plus vicieux, le plus sordide qui ait jamais eu lieu. (Nouveaux murmures.)

» Du courage, monsieur; tâchez d'appeler à votre aide la justice du pays, celle-là dont le pouvoir ne se sert pas à son gré pour faire absoudre le coupable ou condamner l'innocent. Si vous le pouvez, dévoilez toutes ces turpitudes gouvernementales, toutes ces rapines autorisées par un pouvoir qui ne vit que par la corruption; si vous le pouvez, démasquez tous ces histrions de constitutionnels qui ne se servent de nos institutions que contre le pays, pour le ruiner, pour l'abaisser.

» Le temps de la justice approche. Le gouvernement a voulu rendre les ténèbres plus obscures, la lumière se fera: sous peu, j'espère, la justice sera la justice, et non l'instrument dont se sert le pouvoir pour favoriser les voleurs et les assassins (Interruption), pour persécuter, frapper, anéantir ceux qui veulent dénoncer ses crimes. Aux premiers, toute liberté pour conserver la liberté. Pour les derniers, toutes rigueurs que peut suggérer la crainte que la vérité se fasse jour.

» Du courage, monsieur, le pouvoir veut vous étrangler; le pays, la tribune vous soutiendront. Fournissez-nous les moyens d'attaquer face à face tous ces voleurs brevetés fonctionnaires publics, et vous verrez que nous ne reculerons pas. Nous irons aussi haut que la constitution nous le permettra, et si, comme c'est l'opinion générale, le pouvoir est dans des mains avides et corrompues, un nouveau procès flétrira le pouvoir avide et corrompu.

» Le pouvoir a beau avoir la disposition de l'armée, l'armée le méprise; [illegible] ... de ne pas trouver des coupables qui en eussent fait trouver d'autres?

» Votre défenseur a une belle plaidoirie à faire. Flétrir le vol et la trahison, s'attaquer de préférence haut plutôt que bas, c'est un beau rôle, c'est une belle tâche. Puisse-t-il réussir, j'en fais le vœu ardent!

» Signé: DE BOISSY. »

Je ne puis pas blâmer M. le préfet de police et M. le procureur du roi de ce qu'ils ont fait. Cette lettre devait être jointe à la procédure. Je crois que personne ne sera tenté maintenant, même M. le marquis de Boissy, j'en ai l'espérance, de blâmer l'administration.

M. LE GÉNÉRAL JAQUEMINOT proteste du dévouement de la garde nationale envers le roi.

M. DE BOISSY. J'ai dit seulement qu'il serait impossible de réunir une légion de la garde nationale pour la faire passer en revue par le roi sans qu'elle ne fît entendre le cri de: Vive la réforme!

M. DE GREFFULHE. Réunissez donc la garde nationale, je vous en défie!

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, il me semble que cette discussion est épuisée.

M. JAQUEMINOT. Le jour de l'ouverture des chambres, il y a eu des cris de: Vive la réforme! dans les rangs de la garde nationale. Mais, je le déclare, il n'y en a eu que deux (Ah! ah!)

M. DE BOISSY s'applaudit d'avoir écrit la lettre que l'on a saisie.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du paragraphe 6, relatif à la nécessité de l'accord des rois et des peuples pour l'établissement des réformes politiques.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. On a droit de s'étonner que, lorsque le président des Etats-Unis parle de Pie IX, les ministres d'un roi qui a un ambassadeur à Rome aient gardé le silence. Il eût été d'un gouvernement sage et prudent de puiser un nouveau degré de force dans ce sentiment universel d'admiration en faveur de Pie IX, dont la charité sans rivale devient l'expression la plus solide et la plus populaire du libéralisme.

Depuis le prélat le plus éminent jusqu'au plus humble prêtre, partout on a salué par des acclamations le libérateur de l'Italie, le grand réformateur. Il ajoute: Souffrez que je m'associe à ces sentiments envers l'idole de l'Europe.

L'orateur développe le caractère et la mission politique du pape, qui est celle de la France actuelle, de faire connaître au monde et aimer la liberté, en la dépouillant des excès qui ont trop souvent souillé son empire.

Messieurs, l'avénement de Pie IX au suprême pontificat a été pour l'Italie et pour la France une ère nouvelle. Alors l'occasion s'est offerte pour le gouvernement français de se concilier 15 millions d'alliés, en favorisant la marche paisible, régulière de l'Italie vers la liberté. Le ministère ne l'a point fait. J'en trouve la preuve dans les pièces diplomatiques qu'il vient de publier.

Si je me trompe, s'il peut prouver qu'il s'est montré l'ami de la régénération italienne, je serai heureux de le reconnaître, et je retirerai avec empressement mes accusations. Mais, je le répète, c'est dans le langage même tenu par le gouvernement français que je vais puiser mes preuves.

Aussi, je commence par la pièce relative à l'occupation de Ferrare.

C'est au moment que la plus insigne maladresse est commise, et je ne crains pas de le dire, l'occupation de Ferrare n'est pas ainsi jugée trop sévèrement, c'est en ce moment que vous adressez des compliments au prince de Metternich! Que n'en adressiez-vous aussi à lord Palmerston? Et que signifie alors ceux que vous faites parvenir au pape?

Je le disais il y a un an, l'Italie nous vengera de Cracovie.

On reproche au pape d'être imprudent. Je réponds non. Il avait à choisir entre une papauté autrichienne et une papauté italienne pleine d'orage, j'en conviens. Il a choisi la papauté italienne. Il a bien fait, et la postérité le bénira. Comme pontife, il a montré qu'il n'entendait pas renoncer à son autorité spirituelle, ni abandonner aucune des prérogatives que lui a léguées la chaire de saint Pierre.

Ces reproches d'imprudence qu'on est tenté de lui adresser n'ont aucune espèce de fondement.

L'orateur examine après cela les difficultés de la position du pape.

Il y a en Italie une minorité, non point libérale, mais radicale, et son coryphée a proclamé que la papauté était incompatible avec le progrès et la liberté. Et ils demandent qu'on dépouille, qu'on persécute, qu'on proscrive, parce qu'ils ont été proscrits, dépouillés, persécutés! Mais c'est une minorité dont on peut dire aussi qu'elle n'a rien appris ni rien oublié. Ce sont là les plus dangereux complices de la prépondérance autrichienne.

Mais une chose qui m'alarme encore plus, c'est l'inaction des bons citoyens, des honnêtes gens, des gens religieux.

Un grand nombre d'hommes, les uns considérables par leurs vertus, les autres par leur savoir, s'inquiètent, s'alarment et restent dans l'inaction; je voudrais leur faire comprendre que faire entrer en Italie le droit constitu-

[illegible] ... Nous informerons du résultat.

Besançon.—M. J. M.—1° Nous faisons droit; 2° est épuisé; 3° inconnu; 4° voyez donc au chap. VII.

Besançon.—MM. B. et O.—Reçu les 20 exempl.—La rép. est décidée depuis longtemps et va vous parvenir; les trav. de fin d'année ont seuls mis obstacle à ce que nous vous rappell. les principes et vous développions, comme nous vous l'avons fait, les motifs qui nous empêchent d'adhérer.

Brest (près de):—M. G.—Nous avons vu votre lr.—Vous trouverez des alm. chez presque tous les libr. et chez notre corresp. M. F.

Saulieu.—M. L.—Nous avons reçu le 94.—Merci.—Nous expédions.

Bourse du 11 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	117 15	117 15	116 90	116 90
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	75 05	75 05	74 85	74 85
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	75 80	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3210 »»
4 0/0 J. » »	»»» »»	O. V. de Par. »	1315 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp. »	»»» »»
—— fin Ct »	» »/»	— Gouin »	1095 »»
B. du Trés. »	4 3/8	— Ganneron »	940 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. 50	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	10 »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	05 »/»	»» »/»	»» »/»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	1195 »»
—à Rouen.	901 25
R.-Havre.	438 75
Avignon.	»»» »»
Str. à Bâle.	161 25
Paris-Str.	403 75
Tours-Nan	383 »»
Orl.-Vierz.	520 »»
C. du Nord.	536 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc.	255 »»
Roul. à Am.	270 »»
Orl.-Bord.	475 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	387 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Mabert.	»»» »»
F. de l'Av.	»»» »»
Union fin.	»»» »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	DrC. 96 1/4	»/»
Récép. Rotsch »	102 »»	BELG. 2 1/2 »	»»	»/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2 »	»»	»/»
— — pass. »	»» »/»	— de 1840 »	99 »/»	»/»
— 3 p. 0/0. »	29 1/2	— de 1842 »	»» »/»	»/»
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque »	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— de Em. 1841 »	»»»	»»
HOLL. 4 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT »	1080	»»
HAITI »	»»» »/»	AUTRICHE »	410	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	897 50	Orléans à Vierzon.	520 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	438 75	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	1196 »»	Marseille à Avignon	560 »»	Nord	533 75
— à Lyon	386 25	Paris à Strasbourg	402 50	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 61 fr.; courant du mois, 59 à 60 fr.

Fécule et betterave, 57 fr.

Narbonne, 46. — Beziers, 45-50. — Cette, 47. — Bordeaux, 51-50. — Rouen, 61.

Savon disponible, belle qualité, 99.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et toute l'année, 101.

Huile épurée, 107.

Lille: Colza, 87. — Lin, 85-50.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 janvier.

7 h. »|» OPÉRA.—Jérusalem.
7 h. 1/4 FRANÇAIS.—La Marinette, Marion Delorme.
» h. »|» ITALIENS.—
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Les Diamants, l'Eau merveilleuse.
6 h. »|» ODÉON.—L'Ami Grandet, Dernier Banquet.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Félix, Aline.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. »|» VAUDEVILLE.—Partie à Trois, le Rat et le Rat, les Mémoires.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Jérôme, Dernière conquête, la Tireuse de Cartes.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Grammont, Lavater, Reveil.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres (revue de 1847)
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Belle aux Cheveux d'Or.
6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Jacques le Corsaire, Grâce de Dieu.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
* Le prix des Nos doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an pr le No de huitaine ; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.
Chez Brullé, édr de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siège de la société Ch. Duveyrier et Comp., 6, place de la Bourse.

PARIS, 12 JANVIER.

L'Adresse à la Chambre des Pairs.

LA QUESTION D'ITALIE.

La pairie se réveille. Rien de plus calme et de plus monotone d'habitude que la discussion de l'adresse à la Chambre des pairs. Une commission toute ministérielle retournait le discours royal. Quelques habitués venaient lire leur petit discours annuel. Quand chacun s'en était donné à cœur joie, on passait au scrutin, puis les voûtes du Luxembourg retrouvaient leur silence.

Il n'en est pas ainsi cette année. On discute, on se passionne, on interpelle les ministres, qui sont forcés de répondre. La Chambre s'enhardit même à mesure que la discussion avance, et aujourd'hui ce n'est ni plus ni moins qu'un acte patent d'hostilité qu'elle s'est permis à l'endroit du ministère.

C'est qu'en effet il est de ces abîmes d'ignominie qui effraient les plus intrépides dévouements, de ces iniquités devant lesquelles les plus bienveillants s'indignent, les plus polis perdent toute mesure, les plus optimistes toute foi. Le ministère en est arrivé là. Il est nécessaire qu'il recule ou qu'une révolution en fasse justice. La pairie elle-même l'a compris.

Aujourd'hui, M. Guizot, tout abasourdi encore des accusations lancées contre lui pendant la séance d'hier au sujet de ces marchés Petit conclus dans son cabinet et presque sous ses yeux, accusations contre lesquelles il n'avait trouvé que la réponse des enfants : Je ne le ferai plus, M. Guizot s'était rendu à la Chambre avec la volonté bien déterminée de prendre sa revanche.

Pour préparer le terrain, il a d'abord lancé son lieutenant, M. de Sainte-Aulaire, qui, envoyé ambassadeur à Vienne pendant quelques années, en est revenu complètement autrichien. M. de Sainte-Aulaire a, une heure durant, chanté sur tous les tons la magnanimité de l'Autriche, l'administration paternelle des oppresseurs de la Pologne, des massacreurs de la Gallicie, et vanté le libéralisme de M. de Metternich. Nous nous imaginions bonnement avec toute l'Italie que la domination autrichienne pesait d'un poids énorme sur la Péninsule et entravait les gouvernements dans leurs projets de réformes. Erreur, erreur profonde ! L'Italie libérale n'a pas de meilleure amie que l'Autriche, et c'est un aveuglement inconcevable à la Péninsule d'en douter ! M. de Sainte-Aulaire nous l'assure, M. de Sainte-Aulaire, qui représentait la France près de Grégoire XVI, et qui devrait représenter M. de Metternich près de Pie IX.

La chose a été poussée à ce point que M. Pélet (de la Lozère), oui, M. Pelet lui-même, s'est élancé à la tribune pour faire justice de ces prétendus *renseignements* et rappeler qu'aujourd'hui les peuples ni les souverains de l'Italie n'en sont plus où ils en étaient en 1831.

M. Guizot s'est levé alors, et, après avoir fait amende honorable au nom de la Chambre des qualifications adressées par M. d'Alton-Shée à M. de Metternich, à l'empereur de Russie, « qui ne mériterait pas d'être un citoyen s'il n'était pas empereur; » au roi de Naples, ce féroce personnage « qui répond par des fusillades aux demandes de réformes; » au duc de Modène, « ce Néron en raccourci; » à tant d'autres enfin que le jeune pair caractérisait si lestement avant-hier, M. Guizot a réclamé pour les gouvernants des Etats libres la liberté d'action dont jouissent les peuples de ces Etats. M. le président du conseil faisait là tout simplement un sophisme de mots. Les peuples ne peuvent être libres qu'à la condition de trouver dans leurs gouvernants des agents, des administrateurs astreints à ne pas user de leur liberté d'action en dehors d'un certain cercle. Dans les pays où les gouvernants jouissent de la liberté que réclame M. Guizot, les peuples ne jouissent d'aucune liberté. On voit, que M. Guizot fraie maintenant avec les diplomates des gouvernements absolutistes.

L'année dernière la Chambre des députés déclarait rompus les traités de 1815, et M. Guizot approuvait cette déclaration; mais il a marché depuis lors ; sa bonne amie l'Autriche a interdit l'entrée des journaux légitimistes dans l'empire et a daigné lui demander son appui en faveur du Sonderbund. Il ne peut pas moins pour elle que de veiller avec elle au maintien de ces traités qu'elle a intérêt à maintenir depuis que la dernière trace de la Pologne a disparu. Aussi s'est-il employé de toute son influence à protéger sa domination dans la Lombardie et sa prépotence dans toute la Péninsule. Ce n'est pas, du reste, qu'il soit ennemi des réformes ; mais il craint que les réformateurs ne se laissent déborder. Où ils ont besoin qu'on leur crie : Courage ! il leur crie lui : Prenez garde !

Le but de la grande politique, M. le président du conseil nous l'a révélé aujourd'hui, c'est de créer partout en Espagne, en Italie, une aristocratie des classes moyennes, gouvernant et exploitant au détriment des classes supérieures et inférieures. On le dit ami des jésuites et du clergé, on se trompe; ses agents voyagent à la recherche d'un parti de conservateurs repus, taillé sur le modèle du nôtre. Ils réussissent difficilement en Italie, où les éléments de ce parti n'existent pas, mais on l'avait trouvé en Suisse, dans l'ancien gouvernement de Genève, dans le gouvernement actuel de Neuchâtel, et dans cette minorité de meneurs qui exploitait les cantons de l'ancien Sonderbund, et c'est pour cela qu'il entourait de tout son amour ces meneurs et ces exploitants, et qu'il ne peut se consoler de leur chute. Les réformes des gouvernements doivent tendre à constituer ce parti en Italie. A cette condition, mais à cette condition seule, M. Guizot leur réserve toutes ses sympathies.

Ainsi ce n'est pas assez d'avoir livré la France à cette aristocratie bâtarde qui la dévore, il faut encore que les peuples de par delà les Alpes et les Pyrénées soient soumis à la même exploitation. Les peuples ne se libéreront du despotisme princier que pour être livrés pieds et poings liés à la tyrannie de quelques centaines, de quelques milliers de tyranneaux ! Voilà ce que l'on appelle la grande politique.

M. Guizot, en habile orateur, avait gardé son grand argument pour la fin. C'est une dépêche adressée au mois de septembre dernier à notre chargé d'affaires à Rome. Dans cette lettre, fort éloquente du reste et évidemment fabriquée pour être un jour publiée, M. le ministre des affaires étrangères chargeait M. Rossi d'assurer au pape que, s'il avait besoin de l'appui de la France, il ne l'implorerait pas en vain. L'effet de cette dépêche ne pouvait manquer, et M. Guizot, qui s'était gardé de la publier d'avance, a pu savourer le triomphe qu'il s'était préparé.

Ce triomphe a même dépassé ses espérances, et l'a entraîné plus loin qu'il ne l'eût voulu. M. de la Moskowa, M. Ch. Dupin, M. Cousin, M. V. Hugo, se sont emparés de ces paroles et ont réclamé l'insertion dans l'Adresse d'un paragraphe en ce sens. M. de la Moskowa a dit que cette marque de sympathie donnée au gouvernement pontifical est d'autant plus urgente, que toute l'Italie croit à la complicité du gouvernement français dans l'occupation de Ferrare, et que sur toutes les côtes de la Méditerranée on a considéré l'escadre française comme destinée à opérer quelque coup de main en faveur des ennemis de la liberté. M. Guizot s'est récrié. On l'a sommé alors d'accepter l'amendement, et, comme la Chambre semblait disposée à le voter à l'unanimité, il a fini par appuyer le renvoi à la commission.

C'est le rapporteur, M. de Barante, qui s'est chargé de formuler les objections que n'osait faire le ministre. Mais il a été accueilli par tant de murmures, que force lui a été de se résigner.

La discussion s'engagera demain sur l'amendement qui sera présenté par la commission, et elle promet d'être vive, si cet amendement n'est pas conçu en termes qui répondent au sentiment général.

A la fin de cette séance, la Chambre semblait avoir retrouvé quelque peu de cette vigueur, de cette jeunesse dont elle donnait, sous la Restauration, l'exemple à la Chambre des députés.

Réforme d'un abus.

On sait qu'en exécution des lois qui ont livré les chemins de fer à des compagnies concessionnaires, et pour mettre les agents de la surveillance à même de s'acquitter plus facilement de leurs fonctions, il a été délivré à ces agents des cartes de circulation gratuite.

Les compagnies, il faut le dire, s'étaient montrées très larges dans la distribution de ces cartes. Les ingénieurs chargés d'un service ordinaire, et qui partant n'avaient aucune surveillance à exercer sur le railway, pouvaient, au moyen de ces permis, circuler gratuitement, non seulement dans les limites de leur arrondissement, mais sur toute la ligne du chemin de fer.

M. Jayr a sainement jugé que ces largesses constituaient des rapports où non seulement l'abus pouvait se produire, mais où la dignité des ingénieurs pouvait être compromise, et, par une circulaire expresse, il a retiré aux compagnies l'autorisation de délivrer des cartes de circulation. Le ministre se réserve de les délivrer lui-même, dans les limites de la loi et des convenances du service.

Nous nous empressons de publier cette décision, qui fait honneur à M. le ministre des travaux publics. Entre la destruction des abus et l'adoption d'une réforme sérieuse il n'y a pas loin. On peut donc espérer que M. Jayr ne s'en tiendra pas là.

Université catholique de Louvain. — Dans un article que nous avons consacré à cet établissement le 6 janvier, il s'est glissé une erreur de détail qui ne change rien à la portée de l'article, mais que nous tenons à rectifier : nous avons dit que, depuis l'avènement du ministère Rogier, l'Université catholique avait perdu plusieurs centaines d'élèves, c'est *une quarantaine* qu'il faut dire. Cette diminution de nombre est encore appréciable sur 550 élèves environ. Elle est d'ailleurs significative; c'est le premier pas rétrograde, *au point de vue matériel*, d'un établissement dont la prospérité jusqu'à ce jour avait été constamment croissante. Que les journaux du *parti* catholique ne s'emparent point d'une inexactitude, rectifiée par nous-mêmes, pour soutenir que nous manquons de renseignements sur l'Université de Louvain, nous saurons bientôt leur prouver le contraire.

Pour faire suite à un petit dialogue parlementaire.

Séance de la Chambre des pairs du 11 janvier.

M. DE BOISSY, continuant. J'interpellerai maintenant M. le ministre de la guerre sur la violation de la loi relative à l'armement des fortifications de Paris.

M. LE GÉNÉRAL GOURGAUD. Je vous déclare que la loi est rigoureusement suivie.

M. DE BOISSY. Je vois dans le *Moniteur* que vous avez dit, l'année dernière, que les canons sont envoyés à Bourges, au fur et à mesure qu'ils sont fondus.

M. LE GÉNÉRAL GOURGAUD. Cela est exact.

M. DE BOISSY. Quoique je ne sois pas militaire, je sais ce que c'est qu'un canon, et je n'en ai pas vu l'apparence à Bourges; et cependant vous avez dit qu'ils y étaient envoyés au fur et à mesure qu'ils étaient fondus.

M. LE GÉNÉRAL GOURGAUD. Sans doute : mais puisqu'ils ne sont pas encore fondus! (Hilarité.)

Ce petit dialogue paraît prouver péremptoirement qu'il n'y a pas encore de canons fondus; il résulte même des explications de M. le ministre de la guerre, données dans la même séance, que l'on n'a pas encore demandé aux Chambres le crédit nécessaire pour l'achat du terrain où établir le parc et pour les travaux qu'il sera nécessaire d'y exécuter ; mais ce que ni M. Gourgaud ni le ministre n'ont dit, c'est que le général qui doit comm[...] futur de canons encore à fondre, est déjà nomm[...] temps et qu'il est installé à Bourges avec son [...] parc d'artillerie, fantôme ! les canons, illusions [...] réel, ce sont les appointements du général et de ses officiers qui touchent et qui se touchent. C'est à cela qu'il était urgent de songer d'abord, et on n'y a pas manqué. Pauvre budget !

ABD EL-KADER. — M. le colonel Daumas, qui a passé plusieurs années en Afrique, et qui parle l'arabe aussi bien que le français, va partir pour Toulon. Il emportera, dit-on, une lettre autographe de S. M. à Abd-el-Kader, lettre dans laquelle le roi donne acte à l'émir vaincu de sa soumission, exalte le courage et l'habileté dont il a fait preuve dans sa lutte contre la France, et lui témoigne le désir de saluer personnellement un ennemi qui a tombé aussi noblement.

M. Daumas est chargé, dit-on, de faire auprès d'Abd-el-Kader toutes les instances qui pourront être nécessaires pour le déterminer à faire le voyage de Paris. On se flatte que lorsqu'il aura vu le roi, la cour, les merveilles de notre grande capitale, il ne songera plus à aller finir ses jours à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre, et qu'il demandera lui-même à rester en France.

— On écrit de Toulon, le 7 janvier :

« L'autorité supérieure a reçu des instructions concernant Abd-el-Kader, sa famille et sa suite. L'émir doit être transféré demain au fort Lamalgue avec sa mère, ses trois enfants, son beau frère, Mustapha-ben-Tchann, et Hid-Kadderibd-Mibiddin. Les autres Arabes en ce moment au lazaret seront envoyés au fort Malbousquet, dépendant de Toulon.

» Ces instructions sont arrivées hier soir, en même temps que M. le lieutenant-colonel d'état-major Lheureux, aide-de-camp de M. le lieutenant général ministre de la guerre, qui vient prendre le commandement du fort Lamalgue, dont la garnison, déjà assez forte, sera augmentée.

» On fait déjà aujourd'hui au fort Lamalgue de grands préparatifs pour recevoir Abd-el-Kader et sa suite, qui occuperont le premier étage. Plusieurs officiers ont dû quitter leurs logements. Aux mesures que l'on prend, du reste, dans cette forteresse, aux précautions qui sont ordonnées, il est facile de comprendre que l'émir sera retenu prisonnier, du moins pendant un temps indéterminé. Il devra même être gardé à vue et ne pourra se promener sur la terrasse du fort.

» Demain, la marine fera à la guerre la remise de tous les prisonniers arabes qui se trouvent en ce moment au lazaret, et qui, divisés en deux catégories, seront dirigés sous bonne escorte, les uns vers le fort Lamalgue, les autres vers le fort Malbousquet, où tout sera disposé pour les recevoir.

» Abd-el-Kader a dû être informé dans la journée de la décision que vient de prendre à son égard le gouvernement. »

— Nous lisons dans la *Presse* :

« On continue d'assurer qu'Abd-el-Kader, dans la lettre qu'il vient d'adresser au roi, demande positivement l'autorisation de fixer sa demeure dans le midi de la France.

» Quoi qu'il en soit de la vérité exacte des nouveaux projets prêtés à Abd-el-Kader, ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis quelques jours, il a entièrement cessé de s'intituler, comme autrefois, dans ses correspondances : *chef des croyants*. »

Les jésuites à Gênes. — (Correspondance particulière.) — On nous écrit de Gênes, le 5 janvier 1848 : « Ainsi que je vous l'avais dit par ma lettre d'hier, de graves manifestations contre les jésuites se préparaient pour la soirée. En effet, il ne s'agissait de rien de moins que d'enfoncer les portes, d'envahir le palais et de s'emparer des individus, sans doute pour autre chose que pour les fêter, et tout cela les armes à la main. Quelques bataillons de la troupe de ligne furent consignés dans les casernes, et, au moment où commençaient à se former les attroupements, un commissaire de police, ceint de son écharpe, se présenta à la foule pour la sommer *de se disperser, au nom de la loi*; mais il n'eut pas besoin d'en venir aux sommations, car quelques-uns des meneurs proposèrent une supplique au roi, pour l'expulsion des jésuites et l'établissement de la garde civique. L'idée fut unanimement adoptée; on plaça trois tables sous la colonnade du théâtre Carlo-Felice, une à Portoria et une cinquième au théâtre San-Agastino. Nobles, plébéiens, dames du monde, femmes du peuple, tous, jusqu'aux enfants, jusqu'aux prêtres, vinrent déposer leur nom et leur consentement. Plusieurs milliers de signatures furent recueillies dans la soirée d'hier ; aujourd'hui on va parcourir la ville pour en obtenir d'autres, et l'on espère que sous peu, dans deux ou trois jours, on pourra envoyer une députation au roi, pour lui porter un vœu si unanimement exprimé. Le roi fera bien d'y souscrire, car l'exaspération contre les jésuites est grande. On croit que les autres villes du royaume suivront l'exemple de Gênes.

» Dimanche passé, un grand dîner avait été donné par 70 nobles environ, ou plutôt par ceux qui portent des habits, à autant de plébéiens en jaquette, pour fraterniser.

» Il est question d'élever au roi un monument à l'occasion des réformes ; les souscriptions circulent. La ville de Turin a donné 50 000 fr. ; Gênes ne restera pas en arrière. Parmi les particuliers, les plus généreux sont les imprimeurs et les libraires. »

Les troubles de Milan. — Le *Sémaphore* publie une correspondance de Milan qui ajoute quelques détails à ceux que nous avons déjà publiés :

« Il faut que vous sachiez, écrit-on à ce journal en date du 4 janvier, que, pour obtenir plus sûrement le redressement de ses griefs, la population a pris maintenant la résolution de s'abstenir de fumer à partir du 1er janvier. Cette représaille populaire était imitée des Etats-Unis du nord, qui commencèrent l'œuvre de leur indépendance en s'imposant la privation du thé pour diminuer les revenus de l'Angleterre. C'était une démonstration qui devait donner au gouvernement la mesure du mécontentement général. Le premier de l'an, tout le monde tint parole, et la chose passa sans être remarquée. Mais le lendemain (dimanche), l'éveil fut donné à la police, qui aposta, sur divers points fréquentés, des gens dont la mission était de fumer. Quelques attroupements se formèrent sur la place du Théâtre, sur le Corso, et le peuple essaya de faire quitter les cigares aux fumeurs gagés qui insultaient à son patriotisme. Le soir, de nombreuses patrouilles circulaient par la ville ; les citoyens se réunissaient en foule dans les promenades et accueillaient par des bordées de sifflets les uniformes autrichiens ; il n'y eut cependant aucun accident à déplorer.

» Toutefois, hier dès le matin de nouvelles patrouilles à pied et à cheval recommençaient à parcourir les rues. La population attirée par la curiosité et l'émotion formait des groupes de tous côtés, si bien que dans l'après-midi, le *Corso* était inondé de monde comme dans les derniers jours du carnaval.

« Personne n'est à l'abri des insultes et des coups. Dimanche, dans la soirée, le maire de Milan, le comte Casati, personnage dévoué à l'Autriche, allait par la ville exhortant les citoyens au calme et à la tranquillité; rencontré par une patrouille, il a été arrêté et outrageusement battu. On s'est aperçu trop tard de l'erreur commise à l'égard du premier magistrat: celui-ci a voulu être conduit devant le directeur de la police, et là il a donné carrière à son exaspération, du reste bien naturelle. Tout le corps municipal s'est rendu également chez le directeur pour protester contre de pareils actes. Le comte Casati annonce l'intention d'aller à Vienne pour demander justice à l'empereur. En général, le peuple est content de l'administration; jusqu'ici il a été admirable de sang-froid et de résignation en présence de tant d'outrages; mais qui sait si la mesure comblée ne débordera pas d'un jour à l'autre?

— La *Concordia*, journal de Turin, publie des nouvelles qui prouvent que de toutes parts on tend au même but d'union et d'indépendance. A Bergame, le soir du jour de l'an, à l'arrivée au théâtre du gouverneur, fils du vice-roi, les agents de la police voulurent contraindre les citoyens à se découvrir. Ne voulant pas consentir à cette exigence et dans le but d'éviter toute espèce d'altercation et de désordre, tous quittèrent le théâtre aussitôt. Le gouverneur, resté seul avec sa suite, ne tarda pas à en faire autant; et dès qu'il eût disparu, le théâtre se repeupla. — A Venise, dans la même soirée, au théâtre de la *Fenice*, tous les spectateurs arborèrent d'un mouvement unanime la cocarde nationale et entonnèrent l'hymne à Pie IX.

Les réformes à Naples.—On écrit de cette ville, 2 janvier, au *Nouvelliste*: « On s'attendait généralement, au premier jour de l'an, à la promulgation des décrets dont je vous ai déjà parlé, ou tout au moins à un signe quelconque du gouvernement indiquant quelque initiative dans les améliorations politiques attendues si impatiemment par nos populations. Au grand étonnement de tous, notre système gouvernemental s'est tenu coi, malgré les dispositions personnelles de plusieurs ministres.

» Quant aux beaux projets formés par la Sicile, l'hésitation du duc Sierra-Capriola tient tout en suspens. Malgré l'intelligente résistance de cet homme honorable aux exigences absolutistes de Ferdinand, on est assez porté à croire, ainsi que je vous l'ai fait pressentir, que cet homme d'Etat finira par céder. L'explication de ce fait, généralement prévu, est facile à donner. La fortune particulière du duc Sierra-Capriola ne lui permettrait que difficilement de renoncer à son traitement, et il ne saurait point se dissimuler qu'un certain prolongement de ses hésitations, ou encore plus un refus positif d'aller en Sicile, amènerait infailliblement sa disgrâce complète, qui ne manquerait pas de lui être notifiée, dans le goût quelque peu turc, dont je pourrais vous citer nombre d'exemples. »

La police à Naples.—On écrit au même journal:

« M. Simmonet, médecin français, qu'on dit attaché à l'ambassade de France, se promenait ces jours derniers fort paisiblement dans une rue de Naples, lorsqu'un commissaire de police, le toisant insolemment, s'approche vivement de lui, le saisit brutalement et le soufflette à plusieurs reprises. A l'exclamation de surprise poussée en français par le docteur Simmonet, le chef des sbires ne douta point de l'étrange méprise qu'il venait de commettre et se retira précipitamment avec ses acolytes. M. Simmonet, revenu de sa profonde stupeur, ne contenant point son indignation, se rendit aussitôt à son ambassade, où il exposa ses justes griefs. Une réparation fut demandée et obtenue, après d'assez longs pourparlers. Cette réparation consiste en *une suspension de cinq jours* du commissaire auteur de cet ignoble attentat.

» On est généralement surpris à Naples de la mansuétude de l'ambassade française. On ne croit pas que l'opinion publique en France accepte avec la même bonhomie une aussi mince satisfaction pour une pareille insulte.

» Ce commissaire, du nom de Morbillo, est un des plus zélés lieutenants de Delcaretto; ses façons d'agir sont très connues des Napolitains, qui ne s'en étonnent plus. Il paraît que cet homme, trompé par la ressemblance du docteur Simmonet avec un individu qu'il avait remarqué dans un groupe lors des manifestations du 15 décembre, n'a pas hésité à se jeter sur lui. Ceci vous donne une nouvelle idée de la police napolitaine et de ses procédés. »

Procès de l'ex-ministre Salamanca.—Dans la séance du 5 de la chambre des députés espagnols, après la lecture de l'acte d'accusation par le secrétaire et la présentation de considérations à l'appui par M. Seijas Lozano, le congrès a consenti à entendre M. Salamanca. M. Pidal a pris ensuite la parole.

M. Pidal ayant avancé que dans l'affaire des traites (Librunzias) de la maison de la reine, il était entré 25 millions de réaux dans la caisse de M. Salamanca, celui-ci a demandé la parole; il a repoussé avec la plus grande énergie ce qu'il a appelé une calomnie et donné un démenti formel à ce qu'il qualifie d'une infamie qui était de nature à coûter la vie soit à celui qui la répétait, soit à celui qui la repoussait. Il a invoqué un jugement solennel dans cette affaire. Une quasi-provocation et un évanouissement de M. Salamanca ont terminé cette séance.

M. Salamanca est alité par suite des émotions qu'il a éprouvées dans la séance du 5. Dans quelques cercles on paraissait regarder comme possible un duel entre MM. Pidal et Salamanca, à moins que l'intervention du président de la Chambre et de plusieurs députés influents n'empêchât les choses d'aller plus loin.

Dans la séance du 6, M. Benavides a combattu avec beaucoup d'entraînement l'acte d'accusation, et il a parlé très longuement. M. Negrete devait prendre la parole après lui.

Etat inquiétant de la reine d'Espagne.—Le *Times* du 10 publie sous la rubrique de Madrid du 2 janvier des correspondances qui contiennent quelques détails sur la santé de la reine Isabelle.

La reine, dit cette correspondance, a éprouvé une attaque dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, et l'alarme s'est promptement répandue dans le palais. On a envoyé chercher non-seulement les médecins, mais encore les ministres et Marie-Christine. Il est probable que l'on a un peu exagéré la force de cette crise; il paraît que la reine a d'abord eu un évanouissement qui a duré près d'une heure et qui a été suivi d'une affection hystérique. Cependant, l'attaque n'a pu être très grave, puisque S. M. a paru au théâtre le soir même. Peut-être était-ce pour se distraire de ses pensées noires. Dans la journée du 1er janvier même, elle a eu un accès semblable, ce qui ne l'a pas empêchée de sortir en voiture ouverte, de se rendre au Pardo, puis au bal du marquis de Miraflores, où elle est entrée à minuit et restée jusqu'à 2 heures du matin. On dit que depuis quelque temps, elle est sujette à ces espèces d'attaques de nerfs, mais que tout récemment elles sont devenues bien plus fréquentes. Elle est devenue maigre, pâle, et a perdu presque tout cet enjouement, toute cette gaîté qui la distinguaient avant le retour de la famille Munoz à Madrid.

L'*Eco del Comercio* laisse entendre aussi que la reine est dangereusement atteinte et fort exposée à mourir sans héritier.

Le moindre événement qui arriverait à la reine Isabelle serait important non-seulement pour l'Espagne, mais encore pour l'Europe entière. Sa mort précipiterait le dénouement de cette grande question de la succession espagnole, dont Louis-Philippe a légué les dangers à sa postérité. Envisagée de loin, et alors qu'elle n'offrait qu'une perspective douteuse et indéfiniment reculée d'inconvénients, la question de la succession du duc de Montpensier au trône d'Espagne a été jugée, dans toute l'Europe, comme grave et importante. Si la reine était enlevée par quelque maladie subite, cette sérieuse affaire serait précipitée tout à coup vers sa solution, et nous devons dès lors espérer sincèrement qu'il y a exagération dans les craintes éprouvées par l'entourage royal. En attendant, on dit que le parti français se prépare à la lutte, qui aurait indubitablement lieu sur-le-champ dans l'hypothèse où surviendrait l'événement si redouté. Ce parti s'efforce de faire revenir en Espagne la duchesse de Montpensier, afin qu'elle soit à portée de profiter des circonstances quelles qu'elles soient, et une motion dans ce sens doit être présentée aux cortès. »

Arrivée d'Espartero en Espagne. — On écrit de Saint-Sébastien, le 5 janvier, au *Morning-Post*: « Le 4 janvier, le bateau à vapeur *Heredia*, frêté de Southampton à Malaga, a mis à terre le général Espartero, accompagné par le général Lemere, le colonel Gurrea et d'autres officiers. Une affluence immense attendait l'ex-regent. La foule l'a reçu avec acclamations. L'exilé, foulant enfin le sol de la patrie, pleurait à chaudes larmes. Précédé par les alguazils et accompagné par l'autorité municipale et par la foule, Espartero s'est rendu chez M. Losala, député de ce district. Quelques minutes après son entrée dans cette maison, est arrivé un bataillon du régiment la Reina, musique en tête, et qui a exécuté un air national sous le balcon. A ce moment, la physionomie du général était radieuse; il semblait fier de revoir ces braves qu'il avait autrefois commandés. Comme capitaine-général de l'armée espagnole, il avait droit à onze salves d'artillerie de la citadelle, il a refusé cet honneur. Dans la soirée, on est venu chanter des airs nationaux sous sa fenêtre. A une heure du matin, heure fixée pour son départ pour Madrid, une foule immense était encore sur pied pour lui dire adieu. »

La santé du prince Albert. — On lit dans le *Times* du 10 janvier: « Nous sommes heureux de démentir une nouvelle qui a causé un regret général, à savoir que le prince-époux serait atteint d'une affection pulmonaire. Quelques commérages évidemment émanés de sources frivoles, ont trouvé place dans les colonnes de plusieurs journaux, sous la rubrique nouvelle de la cour. S. M. aurait été mordue par un chien; elle aurait établi dans sa maison un ministère des modes; elle aurait pris un médecin allemand. Tous ces bruits étaient trop absurdes pour être répétés; mais la nouvelle qui intéresse la santé du prince Albert est d'un caractère trop sérieux pour ne pas exiger une contradiction directe et immédiate.

» Nous espérons pour le prince Albert que les *rectifications* des journaux anglais ont plus de valeur que celles de notre presse ministérielle; cependant il est passablement étrange de considérer comme un bruit absurde et qui tombe de lui même cette nouvelle que la reine aurait été mordue par un chien ou qu'elle aurait pris un médecin allemand. Ces deux faits sont peut être inexacts, mais certainement ils étaient possibles.

Répression sévère en Irlande.— On écrit de Limerick, en date de samedi dernier: « Michel Collins, William Duggan et John Moonan ont été déclarés coupables de vol dans une maison habitée. Le jugement n'a pas encore été rendu. L'accusé Dea, déclaré coupable de meurtre hier, a été condamné à la peine de mort. Dans la journée, plusieurs accusés ont été déclarés coupables de vol sur les grands chemins. Une chose digne de remarque, c'est que, depuis l'ouverture des audiences de la commission, il n'y a pas eu un seul acquittement.

» Andrew Dea, qui vient d'être condamné pour meurtre commis le 9 juin 1847, est un jeune homme de 17 ans. »

Sanglantes émeutes des chemins de fer en Ecosse. — On écrit d'Aberdeen, 8 janvier, au *Sun*:

« Depuis quelque temps, la conduite des ouvriers engagés sur le rail-way d'Aberdeen, dans les environs de Tonchaven, était un sujet d'inquiétude et d'alarme pour les habitants paisibles de ce village, et, mercredi dernier, il y a eu, de la part de ces ouvriers, une émeute sérieuse avec effusion de sang. Il paraît que les ouvriers, ayant reçu leurs salaires de l'entrepreneur des travaux, commencèrent à minuit à insulter quelques paysans qui fêtaient la nuit de Noël, selon la vieille coutume. Vers le matin, un assez grand nombre de maisons furent forcées, et il devint évident qu'il y avait sous jeu quelque projet arrêté d'attaque. Les constables parvinrent d'abord à contenir le désordre; mais les hommes des highlands étant armés de bâtons et montrant une véritable férocité, la police fut bientôt obligée d'évacuer le terrain. Alors ces furieux entrèrent de force dans les maisons, pillèrent les boutiques des boulangers, des bouchers et des marchands de spiritueux, et maltraitèrent si cruellement un jeune homme du village, qu'il mourut dans la soirée du mercredi. Un assez grand nombre d'autres paysans ont été plus ou moins grièvement blessés, et l'on désespère même de la vie de quelques-uns d'entre eux. Dès que M. Gordon, le clerc du shérif, eût connaissance de ces troubles, il dépêcha à Aberdeen un exprès, qui y arriva presque en même temps qu'un messager du capitaine Barclay d'Ury, près Monetraven, pour demander un détachement militaire, et le lord-lieutenant du Kincardinishire ayant lui-même insisté sur l'urgence de cet envoi de troupes auprès du commandant du dépôt, 2 compagnies furent dirigées immédiatement sur le théâtre des désordres, et arrivèrent à temps pour rétablir la tranquillité et arrêter les meneurs de l'émeute. »

PRUSSE. Berlin, 7 janvier.— Pour le moment il n'est plus question d'une intervention militaire et coërcitive en Suisse. Un de ces jours une note sera adressée à la Diète fédérale, par la France, l'Autriche et la Russie, qui donnera à l'affaire une face nouvelle et extraordinaire. On assure que l'Autriche voulait que cette note contînt une déclaration accompagnée d'une menace de coërcition, si la Suisse ne la reconnaissait pas. M. Guizot ne voulut pas y consentir. Il proposa une déclaration qui commencerait par un exposé historique de l'état de choses établi à l'égard de la Suisse par les traités de 1815. Quant au passé, on oubliait les faits accomplis, mais on avait confiance dans la sagesse de la Diète pour l'avenir. La Prusse se joignit à M. Guizot, et l'Autriche fut obligée de céder.

RUSSIE.— L'empereur a été obligé de garder pendant plusieurs jours ses appartements, par suite d'une indisposition sérieuse. Maintenant S. M. va mieux, mais ces retours fréquents d'une maladie du foie ne laissent pas que d'inspirer de sérieuses inquiétudes.— En ce qui concerne la question de la Suisse, le cabinet de Saint-Pétersbourg a résolu de s'abstenir de toute intervention aussi longtemps qu'il ne surviendrait aucun incident nouveau.

quiza pour envahir la province de Corrientes.

Le dernier décret rendu par Rosas, et qui devient exécutoire le 1er décembre 1847, a eu pour résultat d'augmenter considérablement le mouvement des affaires de Montevideo. Le siège de la place ayant pour effet d'empêcher les produits des campagnes environnantes d'arriver à Montevideo, le port ne peut s'alimenter que par les provinces de l'intérieur, c'est ce que Rosas veut empêcher par son décret. En attendant, beaucoup de chaloupes sont allées prendre des chargements au Rosario.

L'opinion de tout le commerce français et anglais est que le cabinet des Tuileries prendra des mesures plus vigoureuses par suite de cette conduite de Rosas.

FAITS DIVERS.

M. Hervé, dont nous avons annoncé la mort ce matin d'après la *Patrie*, écrit ce soir à ce journal une lettre datée de Passy, dans laquelle il déclare qu'il est alité depuis une quinzaine de jours, qu'il est complètement étranger à la société des fabricants, et que ce n'est pas lui que M. Royer-Collard peut avoir en vue dans la lettre scandaleuse que les journaux ont publiée.

— Ce n'est pas M. Greffulhe, comme l'ont dit tous les journaux, qui a défié hier à la Chambre des pairs le gouvernement de convoquer la garde nationale, mais M. Bethisy.

— Le *Morning Post* parle d'une visite que le roi de Prusse ferait à la reine Victoria au commencement du printemps prochain.

— M. Baignoux, ancien député d'Indre-et-Loire, est mort à Tours, le 5 janvier, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

— La *Gazette de Florence* affirme, dans son numéro du 3 janvier, que la *Patria* était mal informée lorsqu'elle comptait M. de Bourgoing au nombre des ambassadeurs qui ont protesté contre la démonstration genoise du 10 décembre. La *Patria* maintient son récit et répond au démenti de la *Gazette* dans les terme les plus énergiques.

— Le bruit courait depuis longtemps que l'Angleterre voulait s'emparer de la ville de Nicaragua et de sa rivière de Saint-Jean. Ce bruit était fondé. Les forces anglaises ont pris possession de ces deux points au nom du roi de Mosquitos, qui prétend avoir le droit de les leur céder. Le chargé d'affaires des états de Nicaragua et de Honduras près des cours de France et des Pays-Bas vient d'adresser à lord Palmerston une protestation en forme contre cette usurpation.

— De graves désordres viennent d'éclater à l'école royale d'arts et métiers d'Aix. Les cours et les travaux sont suspendus, et le directeur a dû en aviser, par dépêche télégraphique, M. le ministre du commerce et de l'agriculture, afin de recevoir les instructions nécessaires pour réprimer les troubles.

— La Société géologique de France vient de renouveler son bureau qui est composé de la manière suivante pour l'année 1848:

Président: M. Michelin. — Vice-présidents: MM. le vicomte d'Archiac, Constant Prevost, Le Blanc, Angelot. — Secrétaires: MM. Bayle, Frapolli. — Vice-Secrétaires: MM Deville, Alexandre Rouault. — Trésorier: M. Damour. — Archiviste: M. le marquis de Roys.

— On sait que l'Athénée royal, victime, lui aussi, des révolutions, et reculant quand tout progresse, a transporté ses penates dans la *Tente* (vaste cabinet de lecture, galerie Montpensier au Palais-Royal). Que voulez vous? l'Athénée royal a eu des malheurs. Demandez plutôt à M. le comte J. de Castellane. — Hier, M. Hippolyte Bonnellier, qui y fait un cours d'histoire de la Révolution française, a exposé, avec une impartialité rare en un tel sujet, la lutte des Girondins et des Montagnards. Les élans chaleureux du professeur ont plusieurs fois provoqué les applaudissements de l'assemblée qu'avait d'abord fortement indisposée la lecture d'une espèce de factum lu par un monsieur Paris, et adopté, a-t-il dit, par le comité de l'Athénée. Dans ce factum, ledit comité, sous prétexte de repousser toute complicité dans les allusions politiques, philosophiques, religieuses, etc., que pourraient faire naître les paroles des professeurs, a fait une allusion fâcheuse et agressive contre ce qui vient de se passer au collège de France. Les auditeurs, si paisibles, de l'Athénée n'ont d'abord protesté que par leur stupéfaction; mais bientôt ils ont montré, par d'unanimes murmures et par une désapprobation hautement manifestée, que, pour exprimer des sentiments aussi peu dignes, et surtout pour les accompagner, comme l'a fait M. Paris, d'un ton et de gestes menaçants, le moment et le lieu étaient tout au moins fort mal choisis. En outrepassant à ce point les privilèges de leur grand âge, les membres de l'Athénée n'ont pas prouvé qu'ils fussent de bons vieux, et nous plaignons M. Bonnellier et ses collègues de ne pouvoir produire leurs idées que sous un tel patronage.

— Le dimanche 16 janvier, à une heure, le docteur Ausoux commencera son cours d'anatomie humaine et comparée. Ce cours sera continué les dimanches suivants à la même heure.

LA FAMILLE CIVILISÉE. PROTECTION DE LA FEMME ET DE L'ENFANT. — Un nommé Ricol, ouvrier serrurier, rue des Arcis, a une femme qu'il a tellement martyrisée par des sévices de toute nature, qu'elle a succombé à la peine. Cette malheureuse a été conduite dernièrement à l'Hôtel-Dieu, d'où elle ne sortira pas vivante d'après l'arrêt des médecins, et son absence a été pour Ricol l'occasion d'un nouveau crime.

Resté seul avec sa petite fille, âgée de trois à quatre ans, il s'est livré envers cette enfant à des actes monstrueux, pour lesquels il vient d'être arrêté.

Mais, dans une perquisition faite au domicile de ce misérable, le commissaire de police du quartier a constaté en outre, à sa charge, une inculpation de vol. Il a trouvé chez lui une grande quantité d'outils et d'objet de serrurerie qu'il avait soustraits dans les divers ateliers où il avait travaillé.

— Le même jour, M. le commissaire du quartier du Roule a arrêté un vieillard de 75 ans, ancien garçon de bureau au ministère des finances, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur des enfants de moins de onze ans. Enfin, en dernier lieu, un autre vieillard, rentier de son état, a été arrêté, à dix heures du soir, sur la place Vendôme, au moment où il poursuivait les femmes qu'il rencontrait seules, les scandalisant par son costume obscène et par ses gestes indécents.

(*Droit.*)

CE QUE DEVIENNENT LES ORPHELINS. — La société actuelle ne sait ni utiliser ses enfants, ni leur donner une éducation qui leur assure un avenir, ni les protéger contre la faim, l'exploitation les outrages de tout genre. Ceux qui se sont rendus coupable d'un délit on les envoie à l'hôpital ou au dépôt de mendicité. Quant aux innocents, on ne s'en occupe pas. Nos hommes d'Etat ont bien trop d'affaires en tête pour se préoccuper des vices et des remèdes de notre organisation sociale.

Une petite fille de huit ans comparaît devant la police correctionnelle. Elle se nomme Isabelle Mulsent; elle est prévenue de mendicité.

— [illegible] vous donc?
— Dans les allées et sous les portes-cochères ; j'avais bien froid.
— Si le tribunal vous mettait en liberté, où iriez-vous?
— Je ne sais pas.

M. l'avocat du roi : Nous prendrons des mesures pour que cette enfant soit placée, par mesure administrative, à l'hospice des orphelins.

Isabelle Mulsent est renvoyée des fins de la plainte. (*Droit.*)

LA MASCARADE DES MINISTRES.— On lit dans une correspondance adressée à plusieurs journaux :

« A l'un des derniers bals masqués donnés au boulevard, une scène fort bizarre et tout à fait impromptue est venue divertir les spectateurs qui encombraient la salle. On riait, on sautait, on criait, lorsqu'au milieu des galops et des pastourelles, arrive un petit pierrot de tournure assez triste, portant un long nez, et sur le dos duquel flottait un écriteau avec ces mots extrêmement lisibles : *Je suis le président du conseil !* Quelques minutes après surgit d'une foule compacte un grand diable habillé en Alsacien, orné d'un autre écriteau sur lequel on lisait : *Je suis le ministre des finances* ! Chacun de rire, d'interpeller les nouveaux venus, en les apostrophant de : *Bonsoir, monsieur Guizot ! bonsoir, monsieur Dumon !* quand un polichinelle tout à fait jovial se présente à son tour avec une bosse chargée d'un écriteau. Celui-là portait : *Je suis le ministre de l'intérieur* ! Ce furent de tels cris, de tels éclats de rire, que les sergents de ville accoururent de toutes parts et s'emparèrent des trois masques pour les conduire, malgré leur résistance, au bureau du commissariat de police.

» La scène devint là plus burlesque encore. On amenait du foyer un chiffonnier de Paris et un postillon de Lonjumeau, métamorphosés, grâce aux perfides écriteaux qu'une invisible main avait fixés sur leurs omoplates, en ministres de l'instruction publique et de la guerre, et l'on forçait à abandonner le bras d'une gentille pierrette un sémillant mousquetaire décoré du titre de ministre de la justice. Presque tout le 29 octobre était au violon, hurlant, gesticulant, prétendant ne pas se connaître, lorsqu'une ouvreuse apporta au commissaire le billet suivant écrit au crayon, et qui mit fin à la contestation :

« Monsieur le commissaire, ne tourmentez pas ces braves gens, ils » sont innocents, seul je suis coupable ! Je pars avec un pareil nom» bre d'écriteaux pour un autre théâtre. Venez-y, nous rirons.

» Votre tout dévoué serviteur. PERSONNE. »

L'AIR ET LES VÉGÉTAUX.— L'expérience suivante vient d'être faite en Angleterre. Il y a environ cinq ans, une personne prit cent kilogrammes de terre, les fit sécher dans un four et les mit ensuite dans un vase en grès. La terre fut mouillée d'eau de pluie ; un saule pesant deux kilogrammes et demi y fut planté. Pendant cinq ans, cette terre fut soigneusement arrosée d'eau de pluie ou d'eau pure ; le saule crût et se développa admirablement.

Afin d'empêcher l'introduction dans le vase d'autre terre ou de poussière, on le couvrit d'une plaque de métal percée d'un grand nombre de petits trous disposés de manière à laisser accès à l'air seulement. Au bout de cinq ans, l'arbre fut enlevé, et son poids reconnu d'environ quatre-vingt cinq kilogrammes, non compris le poids des feuilles tombées chaque année.

La terre fut alors enlevée du vase, séchée de nouveau au four, et ensuite pesée ; elle n'avait perdu de son poids que soixante grammes. Ainsi, près de quatre-vingts kiogrammes de libres ligneuses, d'écorce ou de racine se trouvaient avoir été produits par l'air.

LES CONSEILS DE LA FAIM. — Un jeune homme de vingt-cinq ans, dont la tournure distinguée, les manières de bonne compagnie et le langage élégant et choisi révèlent beaucoup d'éducation, était traduit dernièrement devant la police correctionnelle sous prévention de vol. Ce jeune homme s'était présenté un matin chez un de nos auteurs dramatiques les plus connus, pour solliciter quelques manuscrits à copier. L'homme de lettres, qui venait de se lever, passa un instant dans un cabinet attenant à sa chambre à coucher. Le prévenu profita du moment où on l'avait laissé seul, et s'empara d'une montre suspendue par sa chaîne à un clou près de la ruelle du lit. L'auteur, après avoir congédié son visiteur en lui disant qu'il n'avait aucun travail à lui donner, s'aperçut de la soustraction qui venait d'être commise; il s'élança dans l'escalier en criant : au voleur ! et le prévenu n'était pas au bas de l'escalier que déjà le portier de la maison l'avait arrêté.

Le dossier qui concerne ce jeune homme est rempli de lettres adressées à son juge d'instruction, et dans lesquelles, s'attaquant tour à tour aux hommes et à la société, il leur rejette à la face la honte de son action. Au milieu de ces lettres, nous trouvons une pièce de vers, remarquable tout à la fois par la pensée et par l'expression, et qu'on ne lira pas sans intérêt :

J'ai failli ! Devant la justice
Je ne veux pas m'en excuser ;
Mais le malheur fut mon complice,
Et c'est lui qu'il faut accuser.
Lorsque, mauvaise conseillère,
La Faim, fille de la Misère,
Vous fait sentir son aiguillon,
On sent tourbillonner sa tête,
Et l'homme qui s'endort honnête
Souvent se réveille fripon.

Ah ! pour juges je vous récuse,
Hommes riches, hommes heureux...
Vous auxquels le ciel ne refuse
D'exaucer aucun de vos vœux,
Comprendriez-vous mon excuse?
A vous tous, entourés d'éclat,
Dont la vie est douce et facile,
Vous qui possédez, par contrat,
Maisons de campagne et de ville,
Solides rentes sur l'Etat,
Actions du chemin de Lille,
Et dont la main sans cesse empile
De ces chiffons signés Garat,
La vertu n'est pas difficile !

Mais qu'un beau jour la pauvreté,
S'attaquant à vos destinées,
Vienne, de ses mains décharnées,
Troubler votre rêve enchanté ;
Frissonnant des pieds à la tête,
Et sentant bondir votre cœur,
Vous verriez pâlir votre honneur
Comme au jour l'éclat d'une fête !
De notre pauvre humanité,
Tel est le commun caractère,
Trop souvent on l'a constaté :
Quand nous tient la laide misère,
On peut dire : Adieu, probité !

M. le président : Prévenu, d'après tout ce que je lis dans votre dossier, il paraît que vous avez reçu de l'éducation ; on remarque surtout des vers dont la pensée et la tendance sont déplorables, mais qui enfin prouvent que vous auriez pu utiliser votre talent. Comment est-il possible que vous vous soyez rendu coupable d'un vol?

— J'ai trouvé encombrement ou mauvais vouloir. J'ai fait plusieurs pièces de théâtre, je les ai envoyées à plusieurs directeurs de théâtre qui ne m'ont pas même répondu ; j'ai déposé des articles dans la boîte de quelques journaux, en sollicitant une petite part de collaboration ; deux de ces articles ont été insérés, sans qu'on m'ait honoré d'une réponse.

M. le président : Tout cela est très fâcheux, mais n'excuse pas le vol que vous avez commis.

Le prévenu : Je le sais... Et cependant si vous saviez dans quelle position je me trouvais ! Je n'avais pas mangé depuis vingt-quatre heures ; j'avais la tête affaiblie, perdue ; j'ai commis cette mauvaise action, poussé par je ne sais quelle fatalité et sans me rendre compte de ce que je faisais... C'est ma première faute, ce sera la dernière ; je vous supplie, messieurs, de me traiter avec indulgence.

Le tribunal, attendu les circonstances très atténuantes de la cause, condamne le prévenu à deux mois d'emprisonnement.

M. le président : Le tribunal s'est montré très indulgent ; mais n'oubliez pas qu'on ne doit jamais chercher à justifier un vol par des théories. Il faut savoir résister à une mauvaise pensée ; l'éducation doit surtout servir à préserver l'homme de pareilles fautes ; plus on a été bien élevé, plus on est coupable de s'y laisser entraîner.

Le prévenu salue le tribunal et sort vivement ému.

M. le président a raison sans doute ; mais la société qui laisse sans emploi utile une si grande portion de ses enfants, n'est-elle pas beaucoup plus coupable que les individus, et n'y a-t-il pas urgence de chercher une organisation meilleure qui mette un terme à ces souffrances que les journaux judiciaires nous révèlent chaque jour?

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 12 janvier.*

La discussion continue sur le paragraphe 6 de l'adresse ainsi conçu :

« Nous croyons, avec Votre Majesté, que la paix du monde est assurée. Elle est essentielle à tous les gouvernements et à tous les peuples. Cet universel besoin est la garantie des bons rapports qui existent entre les Etats. Nos vœux accompagneront les progrès que chaque pays pourra accomplir, dans son action propre et indépendante. Ces progrès seront d'autant mieux assurés qu'ils se réaliseront de concert entre les gouvernements et les peuples et sans porter atteinte aux relations internationales. »

M. LE COMTE DE SAINTE-AULAIRE. Je dirai en commençant à M. de Montalembert qu'il n'existe pas entre lui et moi des dissentiments bien considérables. Mes vœux sont sincères et ardents pour notre saint-père le pape ; mais ambassadeur à Rome en 1831, j'ai des explications à donner.

L'orateur revient sur le passé, à partir de 1831, en ce qui touche nos relations avec l'Italie. Les souvenirs de 1831, dit-il, doivent être soigneusement étudiés par les peuples et par les souverains. Par les souverains, pour leur enseigner ce qu'ils doivent faire, et par les peuples pour apprendre ce qu'ils ne doivent pas faire.

M. de Montalembert vous a parlé du libéralisme de 1847 ; moi, je vous parlerai du dévergondage de 1831. Il vous a parlé de l'avènement sage de Pie IX ; et moi, je vous parlerai des angoisses de Grégoire XVI.

C'est en 1831 que l'ambassade de Rome m'a été proposée. Je ne l'ai point demandée et j'ai fait mes conditions avant de partir. Le libéralisme révolutionnaire à cette époque était redouté. « Allez en Italie, me dit M. Laffitte, alors ministre, défendre l'autorité spirituelle et temporelle des papes contre les factions, et soyez bien certain que tant que moi, Laffitte, je serai ministre, la France ne fera pas la guerre en Italie. » Le principe de non-intervention était alors accepté par tout le monde. M. Laffite ajouta : « Si les Autrichiens entrent à Modène, Parme ou Florence, il n'y a rien à dire; s'ils passent le Rubicon et entrent dans les Etats du pape, vous devez négocier, mais ce ne sera pas encore un cas de guerre. »

Je conseillai alors aux Italiens la prudence et la modération ; je menaçai les rebelles du ressentiment du roi très-chrétien. Mais je ne pus réussir à les calmer.

Ce n'est pas le gouvernement pontifical que je considérerai comme un gouvernement irréprochable. Bien des choses sans doute sont à reprendre et à modifier, mais il faut laisser au temps son action et ne rien brusquer. M. de Montalembert n'aime pas l'Autriche. Moi j'aime, j'honore, je respecte l'homme d'Etat qui est à la tête du gouvernement autrichien.

L'orateur défend cette puissance, puis il arrive à ses relations avec Grégoire XVI.

J'ai vu souvent, dit-il, en tête-à-tête, Grégoire XVI ; j'ai causé avec lui intimement des heures entières dans son cabinet, et bien souvent il m'a répété : Je n'ai pas de vœu plus cher, après le salut de mon peuple, que son bien être temporel. Mais je crains des innovations qui bouleverseraient mes Etats et n'amèneraient aucun bon résultat.

L'orateur fait connaître à la Chambre les résistances que le libéralisme lui-même apportait aux améliorations que le pape aurait eu le désir d'introduire.

Il conclut qu'en 1831 et 1832, ni le pape, ni l'Autriche n'ont rien eu à se reprocher. Le pape a été bon et miséricordieux. Un bon nombre de ses sujets ont commis des crimes à la face du soleil, et ont été graciés. Voilà comment les choses se sont passées en 1831.

Maintenant pour 1817 je dirai à M. le président du conseil. Conservons la France.

M. GUIZOT, président du conseil. (Mouvement d'attention.) Messieurs, on veut nous imposer dans ces débats des fardeaux que je ne saurais accepter. On fait retentir les mots d'absolutisme, de contre-révolution, de sainte-alliance : je repousse, messieurs, ces fantômes ; j'écarte ces entraves dont on veut m'enchaîner. Je me félicite de vivre dans un pays constitutionnel et libre, car ces Etats ont besoin que leur politique soit libre aussi. Libre de se concerter avec telle ou telle puissance, au moment, selon l'époque, dans la mesure qui lui convient de choisir.

Le gouvernement de juillet professe très légitimement cette liberté ; car il l'a conquise à la sueur de son front. Né d'un grand effort pour l'indépendance nationale et pour les libertés publiques, il a vécu et vit encore dans un long travail pour l'ordre et la paix ; il a fait ses preuves pour toutes les bonnes causes ; il a fourni des dates à tous les grands intérêts de l'Europe et de la France. Il a donc bien le droit de choisir sa politique, sans être soupçonné de déserter aucun de ces grands intérêts qu'il a si noblement défendus.

Je réclame cette liberté pour le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter, et je crois en cela mieux servir la révolution de juillet et faire plus pour elle, et montrer plus de confiance en ses destinées que ceux qui veulent la cantonner dans une immobilité fatale, et la renfermer dans un cercle dont elle ne devrait jamais sortir

J'ai cru devoir ces quelques réflexions à la chambre avant d'entrer dans la question ; maintenant je dois déclarer que je n'entends rien dire de quelques écarts de la tribune, non pas que je me croie le droit de me plaindre de ce que la Chambre aura cru pouvoir tolérer ; cependant je pense que la liberté de la tribune n'aurait rien à souffrir si l'on traitait avec plus de convenance des souverains qui ont parcouru une longue carrière. Je proteste contre de tels scandales, et je réclame pour les convenances sociales un peu de ce respect que je professe pour la liberté de la tribune. (Marques d'adhésion.)

Quand le mouvement d'Italie a éclaté, il a inspiré au gouvernement beaucoup de sympathies et beaucoup de sollicitude ; beaucoup de sympathies, parce que nous sommes convaincus que les Etats d'Italie et les Etats romains en particulier ont besoin de nombreuses réformes. Les peuples y ont des droits, les bons gouvernements doivent faire les affaires des peuples, et, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire à la Chambre dans une des dernières séances de la dernière session, quelle que soit la forme d'un gouvernement, les hommes ne supportent plus de voir leurs affaires mal faites.

Mais ce désir, ce besoin, n'était pas le seul. Il y a autre chose dans les dispositions d'une grande partie des populations italiennes et des hommes qui agissent puissamment sur elles ; il y a un sentiment qui va au delà de ces perfectionnements intérieurs ; il y a le désir d'un remaniement général qui ne s'accomplit dans le monde que par les guerres. Je m'en rapporte à la Chambre du soin de juger si je dis quelque chose qui ne soit pas exact.

Eh bien! ce fait, cette tendance, ce travail, nous ne voulons, nous ne pouvons pas l'accepter. Nous ne le voulons pas, parce que nous respectons les traités et les droits de l'Italie ; nous ne le voulons pas, parce que nous respectons le droit et l'ordre européen. Nous nous sommes refusés à remettre ces droits en question ; l'ordre européen est le point de départ de notre politique en Italie comme en Europe.

M. LE COMTE D'ALTON-SHÉE, vivement. Et à Cracovie ! (Agitation.)

M. GUIZOT. Je ne demanderais pas mieux que de répondre sur-le-champ à l'honorable préopinant, mais l'occasion se présentera : qu'il me permette de continuer.

Nous croyons qu'il y a, dans ces espérances des Italiens, quelque chose de chimérique et d'impossible ; nous croyons, de plus, que ces espérances favorisent, en certains points, la prépondérance des idées anarchiques et dangereuses.

Telles sont ces pensées, tel est l'état de l'Italie. Par cela même, l'état de notre politique est indiqué.

Nous sommes disposés à favoriser, à encourager les réformes intérieures que les souverains sont disposés à accomplir dans l'intérieur de leurs Etats. Or, le préopinant nous reprochait de ne pas avoir suffisamment indiqué, dans nos dépêches, l'appui que nous portons à ces réformes.

Il n'est pas d'une politique convenable de publier les conseils que l'on donne à un souverain étranger. Mais je puis assurer le préopinant que des encouragements, des avis, rien n'a manqué de la part de la France aux souverains qui sont disposés à accorder des réformes.

Indépendamment des conseils, nous nous sommes appliqués à réunir, à rallier autour des souverains à tendances libérales les hommes modérés, avancés, sincèrement attachés à leur pays. Ce qui importe le plus, c'est de former en Italie un parti modéré et gouvernemental qui soutienne les princes et les conseille.

Tel est notre but.

Il est vrai que nous nous sommes abstenus de toute excitation et de toute parole qui aurait pu entretenir des illusions fâcheuses. Certes, parmi ces illusions, parmi ces sentiments, il y en a de très nobles et très grands, mais notre devoir nous ordonne de les condamner ; nous le faisons avec regret.

L'honorable M. de Montalembert a dit que nous marchions à l'impopularité en Italie. Je le regretterais ; je tiens à la sympathie des masses. Mais je ne puis leur sacrifier la bonne foi et la bonne cause.

J'ai sacrifié la popularité en France à la bonne cause ; je la lui sacrifiera en Italie. Je puis regretter la popularité ; la rechercher, jamais !

Et, remarquez-le bien, notre politique en Italie n'a pas été sans succès ; des réformes ont été accomplies sans l'intervention extérieure, sans perturbation intérieure. Des incidents graves sont venus traverser ces réformes : l'incident de Ferrare, l'incident de Fivizzano, celui de Pontremoli ; ces incidents ont été pacifiquement vidés.

A l'occasion de l'incident de Ferrare, M. de Montalembert nous a reproché de nous être servis de paroles gracieuses pour M. de Metternich, trop peu gracieuses pour le pape. Que M. de Montalembert me permette de lui dire : ce que j'ai cherché avant tout, c'est le succès. Je voulais que cette étincelle de Ferrare ne devînt pas un incendie ; je voulais que la question s'accomodât sans trouble et sans guerre. Nous y avons réussi ; si, pour arriver à ce but, nous avons eu quelques apparences contre nous, nous ne les regretterons pas.

J'en dirai autant de l'incident de Fivizzano, qui a été arrangé sans difficulté. Et cependant on était convaincu qu'il allumerait la guerre en Italie !

De tels résultats obtenus en un an, je ne veux pas les attribuer exclusivement sans doute à l'influence de la politique de la France ; il faut les attribuer pardessus tout à la sagesse des souverains qui y ont été mêlés ; mais il est permis de croire que la politique française n'y est pas tout à fait étrangère.

Est-ce à dire qu'il faille croire tout fini en Italie, et le développement régulier des institutions comme assuré? Je suis loin de le penser. J'avoue que j'ai, à l'égard de l'Italie et à cause des dispositions populaires dont je parlais tout à l'heure, une profonde inquiétude, et c'est une raison pour moi de persister dans la politique que nous avons suivie, la seule qui puisse aider les modérés italiens à fonder leur gouvernement et leurs institutions.

Mais si, à raison des dispositions populaires, j'ai pour l'Italie une profonde inquiétude, j'ai aussi pour espérer une grande raison, et cette raison, plus puissante à mes yeux que tout ce qu'on a pu en dire, malgré ce qu'on en a dit, c'est le pape.

L'honorable M. de Montalembert m'accusait hier de froideur et presque d'indifférence à l'égard du pape! M. de Montalembert a consacré sa vie à un sentiment qui est je ne dirai pas chez lui une idée fixe, mais une pensée toujours prédominante, c'est l'intérêt de la foi et de la liberté religieuse. J'ai comme lui une vive et profonde sympathie pour cette noble cause, mais je suis obligé de penser à autre chose.

La foi et la liberté religieuse elles-mêmes ne peuvent prospérer, ne peuvent se développer complètement qu'à certaines conditions de bonne politique que le gouvernement doit leur assurer. Livrées à ces manifestations d'enthousiasme populaire auxquelles applaudissait l'honorable membre, elles ne prospéreraient pas, elles ont besoin de bien autre chose, de choses bien plus difficiles que les manifestations d'un enthousiasme sincère.

Mais, je l'ai dit, mon grand motif d'espérance, c'est le pape ; le pape a fait une chose qui n'est venue avant lui spontanément à l'idée d'aucun souverain. Il a entrepris la réforme intérieure de ses Etats. C'est là une chose considérable, et, à ce titre, une grande confiance est due au souverain pontife. Les Italiens seraient impardonnables s'ils manquaient de confiance dans le pontife qui a entrepris de si grandes choses.

Mais qu'a-t-il manqué jusqu'ici aux grands réformateurs, même sur le trône? Un point d'arrêt. Le mouvement les emporte et ils ne trouvent plus le gouvernail, un moment échappé de leurs mains. (Très bien !)

Dans la situation et dans le caractère du pape, en même temps qu'il y a

sur les intérêts et de prendre ses précautions contre la perte de cette partie de son empire.

Ce que nous avons le droit de lui demander, c'est qu'elle n'apporte aucun obstacle à l'indépendance des souverains italiens et au travail qui s'opère dans la Peninsule. Je n'hésite pas à déclarer que, si ce travail continue sous l'empire des principes d'un sage libéralisme et sans l'intervention des passions révolutionnaires, l'Autriche ne lui apportera aucun obstacle.

Permettez-moi, Messieurs, de vous faire connaître le langage que j'ai tenu à notre ambassadeur à Rome : vous verrez, Messieurs, que c'est plutôt pour l'utilité que pour..., permettez-moi cette expression, la parure de la discussion. Voici ce que j'écrivais à M. le comte Rossi, à la date du 27 septembre :

M. Guizot à M. le comte Rossi.

(Particulière.)

« Paris, le 27 septembre 1847

» Notre politique avec Rome et l'Italie, quelques efforts que fassent nos ennemis, de tout genre et de tout lieu, pour la représenter faussement, est si simple, si nette, qu'il est impossible qu'on la méconnaisse longtemps. Que veut le pape ? Faire dans ses Etats les réformes qu'il juge nécessaires. Il le veut pour bien vivre avec ses sujets en faisant cesser par des satisfactions légitimes la fermentation qui les travaille ; pour faire reprendre à l'Eglise, à la religion, dans nos sociétés modernes, dans le monde actuel, la place, l'importance, l'influence qui leur conviennent. Nous approuvons l'un et l'autre desseins. Nous les croyons bons l'un et l'autre pour la France comme pour l'Italie, pour le roi à Paris comme pour le pape à Rome. Nous voulons soutenir et seconder le pape dans leur accomplissement.

» Quels sont les obstacles, les dangers qu'il rencontre ? Le danger stationnaire et le danger révolutionnaire. Il y a, chez lui et en Europe, des gens qui veulent qu'il ne fasse rien, qu'il laisse toutes choses absolument comme elles sont. Il y a chez lui et en Europe des gens qui veulent qu'il bouleverse tout, qu'il remette toutes choses en question, au risque de se remettre en question lui-même, comme le souhaitent au fond ceux qui le poussent dans ce sens. Nous voulons, nous, aider le pape à se défendre, et, au besoin, le défendre nous-mêmes de ce double danger.

» Nous ne sommes pas du tout stationnaires et pas du tout révolutionnaires, pas plus pour Rome que pour la France. Nous savons par notre propre expérience qu'il y a des besoins sociaux qu'il faut satisfaire, des progrès qu'il faut accomplir, et que le premier intérêt des gouvernements, c'est de vivre en harmonie et en bonne intelligence avec leur peuple et leur temps.

» Nous savons, par notre propre expérience, que l'esprit révolutionnaire est ennemi de tous les gouvernements, des modérés comme des absolus, de ceux qui font des progrès comme de ceux qui les repoussent tous, et que le premier intérêt d'un gouvernement sensé et qui veut vivre, c'est de résister à l'esprit révolutionnaire. C'est là la politique du juste-milieu, la politique du bon sens que nous pratiquons pour notre propre compte, et que nous conseillons au pape, qui en a autant besoin que nous. Et non-seulement nous la lui conseillons, mais nous sommes décidés et prêts à l'y aider, sans hésitation aussi bien que sans bruit, comme il convient à lui et à nous, c'est-à-dire à des gouvernements réguliers qui veulent marcher à leur but, et non point courir les aventures.

» Voilà pour le fait général ; je viens aux faits particuliers et aux noms propres. On dit que nous nous entendons avec l'Autriche, que le pape ne peut pas compter sur nous dans ses rapports avec l'Autriche. Mensonge que tout cela ; mensonge intéressé et calculé du parti stationnaire, qui veut nous décrier, parce que nous ne lui appartenons nullement, et du parti révolutionnaire qui nous attaque partout, parce que nous lui résistons efficacement.

» Nous sommes en paix et en bonnes relations avec l'Autriche, et nous désirons y rester, parce que les mauvaises relations et la guerre avec l'Autriche, c'est la guerre générale et la révolution en Europe.

» Nous croyons que le pape aussi a un grand intérêt à vivre paix et en bonnes relations avec l'Autriche, parce que c'est une grande puissance catholique en Europe et une grande puissance en Italie. La guerre avec l'Autriche, c'est l'affaiblissement du catholicisme et le bouleversement de l'Italie. Le pape ne peut pas en vouloir.

» Nous savons que, probablement, ce que le pape veut et a besoin d'accomplir, les réformes dans ses Etats, les réformes analogues dans les autres Etats italiens, tout cela ne plaît guère à l'Autriche, pas plus que ne lui a plu notre révolution de Juillet, quelque légitime qu'elle fût, et que ne lui plaît notre gouvernement constitutionnel, quelque conservateur qu'il soit. Mais nous savons aussi que les gouvernements sensés ne règlent pas leur conduite selon leurs goûts ou leurs déplaisirs. Nous avons reconnu, par nous-mêmes, que le gouvernement autrichien est un gouvernement sensé, capable de se conduire avec modération et d'accepter la nécessité. Nous croyons qu'il peut respecter l'indépendance des souverains italiens, même quand ils font chez eux des réformes qui ne lui plaisent pas, et écarter toute idée d'intervention dans leurs Etats. C'est en ce sens que nous agissons à Vienne.

» Si nous réussissons, cela doit convenir au pape aussi bien qu'à nous. Si nous ne réussissons pas, si la folie du parti stationnaire ou celle du parti révolutionnaire, ou toutes les deux ensemble, amenaient une intervention autrichienne, voici ce que, dès aujourd'hui, je puis vous dire : Ne laissez au pape aucun doute, qu'en pareil cas, nous le soutiendrions efficacement, lui, son gouvernement et sa souveraineté, son indépendance, sa dignité. On ne règle pas d'avance, on proclame pas d'avance tout ce qu'on ferait dans des hypothèses qu'on ne saurait connaître d'avance complètement et avec précision. Mais que le pape soit parfaitement certain que, s'il s'adressait à nous, notre plus ferme et plus actif appui ne lui manquerait pas. »

L'honorable comte de Montalembert ne trouvera sans doute pas cette dé-

pourra accomplir dans son action propre indépendante. Ces progrès seront d'autant mieux assurés, qu'ils se réaliseront de concert entre les gouvernements et les peuples, et sans perturbation des relations internationales. »

L'orateur, qui vient de faire un voyage en Italie, rend compte à la Chambre des impressions qu'il a recueillies. L'œuvre du pape est contrariée par les menées des jésuites et de leurs adhérents et par leurs provocations incessantes ; qu'on ne s'étonne donc pas que ces provocations excitent quelque émotion en Italie et donnent lieu à des manifestations qui n'ont pas eu, du reste, l'importance qu'on a voulu leur donner. C'est pour déjouer les manœuvres souterraines des ennemis de la liberté, de la faction autrichienne et rétrograde, que la France doit donner au pape un témoignage éclatant et public de sa sympathie. En se chargeant de ce rôle, la Chambre des pairs aura rendu un grand service à la cause libérale en Italie.

L'orateur, énumérant les reproches adressés en Italie au gouvernement français, dit qu'on l'accuse à Rome d'avoir approuvé la démonstration des Autrichiens à Ferrare...

M. GUIZOT, vivement. C'est complètement faux.

M. DE LA MOSKOWA. Attendez ; vous protesterez quand j'aurai tout dit.

M. DE LA MOSKOWA. Le bruit court en Italie que notre escadre portait 2 000 hommes, qui devaient aider à Rome un mouvement contre-réformiste, coïncidant avec l'occupation de Ferrare par les Autrichiens, et que M. le prince de Joinville, par son refus d'occuper Civita-Vecchia, aurait fait manquer ce plan.

M. GUIZOT. Tout cela est faux.

M. DE LA MOSKOWA. Enfin telle est l'opinion de Rome et de l'Italie. Et ce qu'il y a de positif, c'est que la popularité de M. le comte Rossi a beaucoup baissé.

Pour faire cesser tous ces bruits, M. le ministre des affaires étrangères doit ne pas s'opposer à l'insertion dans l'adresse de mon paragraphe, rédigé en termes si modérés et si calmes.

M. LE BARON DUPIN propose et développe un paragraphe additionnel ainsi conçu :

« Les nations chrétiennes contemplent avec admiration la courageuse initiative du saint-père, et l'heureux concours des souverains les plus éclairés, pour ouvrir aux peuples d'Italie une ère nouvelle de civilisation de liberté sage et de puissance collective. L'indépendance de ces peuples, nécessaire à l'équilibre de l'Europe, reposera sur le succès de cette grande expérience, que nous accueillons de tous nos vœux et de toutes nos espérances.

M. COUSIN. Je demande la parole sur l'ordre du jour. (Bruit.)

Je me borne à prendre acte de la dépêche lue par M. le ministre des affaires étrangères, et à demander que le langage de l'honorable M. Guizot passe de son discours dans notre Adresse.

Je demande le renvoi des amendements à la commission, pour qu'elle y insère une phrase significative en faveur de l'admirable entreprise de Pie IX. (Appuyé.) Je demanderais la parole demain si la nouvelle rédaction ne répondait pas au sentiment de la Chambre et du pays.

M. DE BARANTE. Mais la discussion a élargi le débat : M. le ministre des affaires étrangères, se faisant en cela l'écho des sentiments de toute la Chambre, a bien autrement exprimé l'opinion d'un grand corps de l'Etat.

M. VICTOR HUGO monte à la tribune. (A demain ! à demain !)

M. LE PRÉSIDENT. Il me semble...

M. DE LA MOSKOWA. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Laissez-moi donc finir. Il me semble que le renvoi à la commission élargit le terrain de la discussion, et que le rapport qui sera fait à la Chambre pourra être un nouvel élément de discussion. Tous les *individus* qui demanderont la parole l'obtiendront. (Exclamations.)

M. COUSIN. Il est bien entendu que la discussion n'est pas étranglée ?

M. LE PRÉSIDENT. Cela va sans dire.

M. GUIZOT. Je demande moi-même le renvoi des amendements à la commission.

De toutes parts. Le renvoi ! le renvoi !

M. DE BARANTE, rapporteur. La commission n'a pas d'objections à faire aux sentiments généreux qui ont été exprimés. Chacun de nous peut parler des gouvernements et des nations étrangères. Leurs intérêts sont mêlés aux nôtres et leur nom peut se trouver dans la bouche de chacun de nous. Mais, quand il s'agit d'un acte public et solennel, quand il s'agit d'exprimer l'opinion d'un grand corps de l'Etat, il faut plus de circonspection. Les nations ont leur susceptibilité, l'orgueil national peut se trouver blessé par des blâmes, des conseils ou même des éloges adressés au nom du gouvernement français (Murmures.) Cela peut produire un mauvais effet. (Violents murmures.)

Si des conseils étaient ainsi adressés au gouvernement français par un gouvernement étranger, nous pourrions en ressentir quelque étonnement.

DE TOUTES PARTS. Allons donc !

M. VICTOR HUGO, qui est resté à la tribune, veut se faire entendre. (Bruit.)

VOIX DIVERSES. Parlez ! parlez !

M. VICTOR HUGO. La commission semble se rallier au système des partisans de l'amendement. S'y rallie-t-elle sans résistance ? Non. (Bruit.) Il me paraît utile que le langage de l'adhésion se fasse entendre après celui de l'inquiétude. Je voudrais que M. le rapporteur fût bien pénétré du vœu et de l'opinion de la Chambre. (Agitation.)

M. LE CHANCELIER. Quand un renvoi à une commission est demandé, il est toujours mis aux voix immédiatement. Cela ne préjuge rien. (Aux voix ! aux voix !) Il ne doit vous rester aucun souci.

M. COUSIN. Nous réservons la discussion pour demain en cas de non adhésion.

M. LE CHANCELIER. Bien entendu. Les orateurs sont inscrits, ils parleront après avoir entendu MM. de Barante et Cousin sur la position de la question.

Le renvoi est ordonné.

Bourse du [illegible] janvier [illegible]

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
— — fin courant	116 80	116 95	116 70	116 90
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	74 75	74 80	74 65	74 80
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	75 80	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3200 »»
4 0/0 J. » »	»»» »»	O. V. de Par. »	1315 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp.......... »	»»» »»
—— fin Ct »	» »/»	— Gouin....... »	»»»» »»
B. du Trés. »	4 5/8	— Ganneron. »	945 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. 40	»» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	05 »/»	25 »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME............... DrC.	96 »/»	»/»
Récép. Rotsch »	102 »»	BELG. 2 1/2....... »	»»	»/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2....... »	92	»/»
— — pass. »	» »/»	— do 1840....... »	99 »/»	»/»
— 3 p. 0/0. »	29 1/2	— do 1842....... »	99 1/2	»/»
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque....... »	835	»»
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— do Em. 1841.. »	»»»	»»
HOLL. 4 1/2..... »	»» »/»	PIÉMONT.......... »	1080	»»
HAITI .... »	»»» »/»	AUTRICHE......... »	410	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	290 »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	195 »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	1188 75
—à Rouen..	897 50
R.-Havre...	437 50
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle..	180 »»
Paris-Str...	402 50
Tours-Nan	381 25
Orl.-Viers..	»»» »»
C. du Nord.	533 75
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	472 25
Mont. à Tr.	235 »»
Paris-Lyon	385 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	1125 »»
Lin Mabert.	»»» »»
F. de l'Av..	1900 »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	897 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1188 75	Marseille à Avignon	558 75	Nord................	533 75
— à Lyon.........	385 »»	Paris à Strasbourg.	403 75	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 61 fr.; courant du mois, 58 à 59 fr.

Fécule et betterave, 57 fr.

Narbonne, 45-50. — Beziers, 45-50 (152 pièces) ; après le marché 45 fr. avec la plus-value. — Pézénas, 45-50 (77 pièces) ; — pour Cette, 46-50 (65 pièces.) — Bordeaux, 51-25 à 51-50.

Savon disponible, belle qualité, 90.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et toute l'année, 101-50.

Huile épurée, 107-50.

Lille : Colza, 87-50. — Lin, 85.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 janvier.

» h. »|» OPÉRA.—

7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Un Caprice, Turcaret, Ciguë.

8 h. »|» ITALIENS.—La Donna del Lago.

6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.

6 h. »|» ODÉON.—L'Ami Grandet, Dernier Banquet.

7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Gastibelza.

6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.

6 h. »|» VAUDEVILLE.—Le Lion, Coin du Feu, Chevalier, Petites Misères.

6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Jérôme, Dernière conquête, Tireuse de Cartes, le Gamin.

6 h. 1|4 GYMNASE.—Suzanne, Lavater, Réveil.

6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres (revue de 1847).

6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.

7 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.

6 h. »|» GAITÉ.—1re repr. : Christophe Colomb.

6 h. »|» COMTE.—Exercice de physique, Surprise aux Dames, la Nourrice.

6 h. 1|2 FOLIES.—Les Canards, la Fille de Marbre, le Journal.

6 h. 1|2 DÉLASSEMENT—Les Délassements aux Enfers, 86 moins 1.

6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.

5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—Mariovitz, l'Eléphant, Bocal, le Roi boit, Fortune.

THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.

DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à surtaxe de poste. — 66 — 34 — 17 — 7
• Le prix des N°s isolés ou livrés est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : de 4 f. par an p^r le N° de huitaine; de 2 f. id. p^r le N° de quinzaine, et de 1 f. id. p^r le N° mensuel.
Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Lyon; Bruxelles, Michel, rue Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets non affranchis seront refusés.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp^e., 8, place de la Bourse.

PARIS, 13 JANVIER.

L'Adresse à la Chambre des Pairs.

LES TRAITÉS DE 1815. — LA QUESTION SUISSE.

Depuis le commencement de la discussion de l'adresse à la Chambre des pairs, il est un argument qui revient incessamment dans la bouche des orateurs, c'est l'appel aux traités de 1815. M. Guizot s'allie-t-il à l'Autriche contre l'Italie? Les traités de 1815! Se tourne-t-il contre la Suisse libérale? Les traités de 1815! Mais il y a longtemps que les traités de 1815 n'existent plus, vous les avez déchirés vous-même ou laissé déchirer en déclarant que vous vous en applaudissiez. Les traités de 1815 supposaient le roi de France, la branche aînée des Bourbons; c'est avec la légitimité restaurée que les puissances ont traité. Vous avez eu depuis une révolution, vous avez remplacé la branche aînée par la branche cadette en répudiant le principe de la légitimité. L'Espagne a changé de même sa constitution intérieure, le royaume de Hollande s'est scindé en deux parties, tout cela contrairement à ces traités fameux, et l'Europe s'en est à peine émue. Quelques notes tout au plus ont été échangées pour la forme, mais on s'est gardé de faire la guerre, car chacun a voulu se réserver en secret un prétexte de violer à son tour le pacte juré, dès que l'occasion se présenterait pour lui de le violer avec avantage. L'an dernier encore, l'Autriche supprimait une nationalité qui l'offusquait, et l'Europe laissait faire, et le cabinet français n'en venait à protester que parce que le sentiment public pesait sur lui de tout son poids. La Chambre des députés saisissait l'occasion de proclamer que les traités de 1815 n'existaient plus, depuis que l'Autriche les avait violés.

L'invocation des traités est tout simplement une de ces phrases ronflantes dont on abuse la foule, une de ces formules hypocrites dont on se sert pour tromper l'esprit public, et cacher des motifs d'intérêt que l'on n'ose mettre au jour. Le droit public de l'Europe aujourd'hui, ce ne sont plus ces vains contrats qui ont servi à régulariser une trêve à de trop longues guerres, le droit public de l'Europe, c'est tout simplement le droit du plus fort. Là où l'insurrection a été heureuse, en Grèce, en Belgique, en Espagne, en Portugal, l'Europe s'est inclinée devant le droit du plus fort. Là où elle a succombé, en Lombardie, en Pologne, l'Europe a amnistié la puissance qui en a triomphé par le droit du canon. Il n'y a dans ces actes ni droit, ni loi, ni ordre. L'ordre européen, c'est le hasard, le chaos. Le seul empire d'Autriche enserre et opprime plusieurs nationalités distinctes qui frémissent sous ce joug et appellent l'heure de l'émancipation. Il n'y a que des faits, rien que des faits dans l'ordre européen actuel, des faits qui pourraient être et qui devraient être tout autres qu'ils ne sont.

Il n'y a pour les relations extérieures que deux politiques, celle qui s'appuie sur des idées, et la politique d'expédients. La politique d'idées, c'est celle qui s'emploierait à faire rayonner la civilisation sur le monde en développant les nationalités, en appelant les peuples à la vie intellectuelle. Ce but, on peut y tendre, on peut l'atteindre, sans recourir aux armes, sans troubler la paix de l'Europe. Persuadons aux peuples que nous sommes leurs amis, aux nationalités impatientes d'indépendance que nous sympathisons avec elles; rallions-les à nous par une sainte alliance de vœux et de désirs, et alors nous pourrons nous vanter de faire de la grande politique; de la politique d'idées, et nous servirons la cause providentielle du progrès.

Hors de là il n'y a que des faits et des expédients. La politique de la France depuis 1830, cette politique dont M. Guizot se fait le continuateur docile, ne vit que de hasards, et marche au jour le jour. En 1831 la Belgique s'émancipe, on court à son aide par les armes; la Pologne tente d'en faire autant, on la laisse se débattre impuissante et succomber dans le sang. Tantôt le gouvernement français s'allie avec l'Angleterre et se fait son humble vassal, puis tout à coup il se tourne vers l'Autriche, cette puissance infâme et détestée, il s'associe aux oppresseurs de la Pologne, aux massacreurs de la Gallicie. Il refusait, il y a dix ans, d'intervenir en Espagne, il intervient en Portugal en 1847, en des circonstances presque identiques, et veut à tout prix intervenir en Suisse. Il tend la main au pape d'un côté et de l'autre la main à l'Autriche. Nulle pensée supérieure qui dirige et relie tous ces actes flottants. Il y a pis. A mesure même qu'il se consolide, ses allures prennent des tendances plus oppressives. Qu'il ait laissé succomber l'insurrection de Pologne après la révolution de juillet, on peut le comprendre à la rigueur, il craignait des représailles de l'Europe, qui le tolérait à peine; mais que, devenu fort par dix-sept ans d'existence et par la compression des partis extrêmes à l'intérieur, il se soit incliné en présence de la confiscation de Cracovie, qu'il se soit fait l'appui de ceux qui l'ont opérée, voilà ce qui ne s'explique plus, ou que ne s'explique que par des motifs d'ambition mesquine et personnelle, indignes des chefs d'une grande nation.

M. Guizot possède de nobles et hautes qualités; mais il a aussi une grande faiblesse et l'on en abuse. Il aime le pouvoir, et ce pouvoir est un prisme qui lui fait voir les évènements sous un jour faux et mensonger.

Les habiles, M. de Metternich, l'empereur de Russie, connaissent ce faible, et ils exploitent au profit d'intérêts dynastiques et absolutistes sa vieille réputation de libéralisme et d'austérité. Il faut moins lui en vouloir que le plaindre, car il est souvent trompé, et les iniquités dont il est l'instrument, il les commet souvent de bonne foi. Par malheur dans des affaires de cette importance, la bonne foi n'est qu'une demi excuse, et M. Guizot, dupe ou non, n'en est pas moins un des ministres qui ont fait le plus de mal à la France et même à l'Europe.

La séance d'aujourd'hui à la Chambre des pairs n'a pas été aussi brillante que celle d'hier. L'amendement sur l'Italie avait été adopté en principe, et la commission est venue présenter une rédaction complètement satisfaisante. Deux orateurs, MM. Pelet et V. Hugo, n'en ont pas moins pris la parole pour protester de nouveau contre les théories de M. de Barante et de M. Guizot sur la question italienne et l'avenir de la Péninsule. Tous deux se sont élevés contre cette politique matérialiste qui tend à river pour jamais la Lombardie à l'Autriche; ils ont prouvé tous deux que l'Autriche devait fatalement s'opposer aux réformes du Piémont, de la Toscane et du pape, parce que ces réformes devaient forcément réveiller dans les cœurs des Milanais et des Vénitiens l'amour de leur nationalité. M. Victor Hugo surtout a trouvé, en faveur du pape et de la nationalité italienne, de ces grandes images au sens profond, de ces chaleureux élans qui sont familiers à l'illustre poète. Il a défendu l'Italie à la tribune comme il l'avait autrefois célébrée dans les beaux vers que chacun a retenus.

La discussion s'est ensuite engagée sur la question suisse. M. de Broglie a exposé la question dans un discours net, précis et fort habile. L'honorable pair a groupé les faits, invoqué les principes avec un art infini. C'est au fond la thèse du *Journal des Débats*, mais développée avec une adresse, une perfidie toutes diplomatiques. L'effet de ce discours a été grand sur la chambre.

Par malheur ce merveilleux échafaudage de raisonnements porte à faux. M. de Broglie, comme M. Guizot, prend pour point de départ les traités de 1815. Nous avons déjà montré l'inanité de cette base. La Suisse, a dit M. de Broglie, n'est pas un état comme les Etats-Unis, mais comme la Confédération germanique. Cette assimilation nous semble très contestable. Les petits états de l'Allemagne ont des constitutions et des intérêts différents. Les cantons de la Suisse ont la même constitution et des intérêts analogues. Le territoire de la Suisse, a ajouté M. de Broglie, n'a droit à la neutralité qu'autant que ce pays ne se formera pas en république unitaire, parce qu'alors il pourrait devenir menaçant pour les autres Etats. — Le territoire de la Suisse a été déclaré neutre, parce que cette Confédération est faible sous le rapport militaire, et parce qu'elle se trouve interposée entre la France et l'Autriche. Que la Suisse resserre plus ou moins les liens fédéraux, la situation de l'Europe n'en sera pas sensiblement modifiée; elle le sera beaucoup moins assurément qu'elle n'aurait pu l'être par la révolution de 1830 alors que la France a repoussé son ancienne dynastie, et s'est proclamée l'héritière de la grande révolution. Si les puissances ont accepté la révolution de 1830, de quel droit refuseraient-elles de ratifier par leur silence une réforme plus ou moins complète du pacte fédéral en Suisse? Elles n'auraient qu'une seule raison d'agir différemment dans ces deux cas. La France eût résisté courageusement, et l'on espère qu'une intervention écraserait la Suisse. Pourquoi alors arguer de traités tombés en désuétude, puisque tout se réduit à invoquer le droit du plus fort?

— Mais la majorité de la Suisse a voulu opprimer la minorité? — Des faits vous ont prouvé que cette minorité n'était composée que d'un très petit nombre de meneurs et d'exploiteurs qui faisaient beaucoup de bruit, mais que les populations se sont empressées de renier. Nous ne contestons pas que la Diète ait eu des torts à se reprocher, mais elle a eu aussi des raisons suffisantes d'agir comme elle l'a fait, et cette guerre civile de dix jours aura déterminé un progrès considérable au sein de la république helvétique. Nous savons que c'est là précisément ce qui déplaît à nos hommes d'Etat. La Suisse libérale effraie l'Autriche comme la petite république de Cracovie l'effrayait l'an dernier.

M. de Metternich a supprimé Cracovie au mépris des traités, il voudrait arriver à supprimer la Suisse, ou au moins immobiliser les idées chez elle au nom de ces mêmes traités. Mais est-ce au gouvernement français, est-ce à l'auteur de l'*Histoire de la civilisation en Europe* à se faire le héros de cette politique d'étouffement? M. de Broglie nous a montré pompeusement M. Guizot allant frapper à la porte de toutes les puissances de l'Europe et parvenant à leur faire adopter cette politique anti-libérale qui lui avait été soufflée par le promoteur des massacres de Gallicie, et il a demandé ce qu'auraient fait de mieux ceux qui accusent le ministère. Nous ne savons quelle eût été, en cette circonstance, la conduite des ministres en expectative; mais un ministère loyal, généreux et éclairé eût fait tout le contraire de ce qu'a fait M. Guizot. Au lieu d'envoyer des canons au Sonderbund et de se lier avec l'Autriche, il fût intervenu pour obtenir le rappel des jésuites, empêché l'effusion du sang, et se fût rallié les sympathies des peuples.

Il est vrai que, dans une guerre pour la succession d'Espagne, l'appui de l'Autriche sera plus utile que la reconnaissance des peuples. O la grande politique qui sacrifie les intérêts, les principes, qui agenouille la France aux pieds de l'Autriche, enchaîne la liberté des peuples aux pieds de l'absolutisme, pour placer la France dans cette situation qui coûta tant de sang et d'argent au dix-septième siècle, et ternit la gloire de Louis XIV sans servir sa postérité!

Le socialisme en Belgique.

Nos articles récents sur la Belgique ont été accueillis avec faveur par la presse libérale de ce pays. Le *Journal de Bruxelles*,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 14 JANVIER 1848.

MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU (1)

SÉMINARISTE.

XIII.

NOUVEAU VOYAGE A CYTHÈRE.

Le lendemain matin je fus éveillé par un grand bruit de palefreniers jurant, de chevaux hennissant, de valets s'empressant et remuant la maison des toits aux caves. Pardessus tout s'élevait la voix du maitre excitant celui-ci, grondant celui-là, prodiguant à chacun son orageux vocabulaire Bien que le tapage fût l'élément de M. Gaillard, celui que j'entendais était trop matinal pour ne pas annoncer quelque évènement inaccoutumé. Tandis que je me demandais ce que cela pouvait être, je vis entrer Ganimède en sueur. Il m'apportait un costume de voyage que *monsieur* le père de *monsieur* priait *monsieur* de revêtir au plus vite, car nous allions tous partir pour la campagne.

Aussitôt que je fus habillé, j'allai prévenir Brantôme. Le bon vieillard était sur pied. Il s'avança vers moi sans aucune trace d'embarras. Ce n'était plus l'homme de la veille, humilié, accablé sous le poids de la honte, c'était un vainqueur attristé, mais fort après la victoire. Il me tendit la main d'un air noble et affectueux. Je la baisai avec respect.

— Prions, me dit-il, mon enfant.

Et, se mettant à genoux à la place où je l'avais trouvé la veille, il ajouta quand je l'eus imité :

— Suivez mes paroles à haute voix...

« Dieu juste, qui pardonnes au repentir et protèges l'innocence, prête une oreille favorable à deux de tes serviteurs; permets que la misère du vieillard soit un flambeau dans sa main pour éclairer le jeune homme; daigne écarter de celui-ci les épreuves dont tu voulus entourer l'autre, et fais qu'ils se souviennent tous les deux à jamais de tes redoutables volontés. »

Brantôme se tut après cette courte prière et nous demeurâmes plongés dans la méditation, jusqu'à ce que notre hôte impatient vint nous chercher en personne.

— Allons! allons! paresseux, s'écria-t-il en entrant, il y a temps pour tout. Je ne m'oppose pas à ce qu'on prie le bon Dieu; liberté de conscience! mais pour le quart-d'heure il faut partir. Vous n'avez pas l'intention, digne gouverneur, d'élever mon fils à la brochette pour les jésuites? J'ose me flatter d'en faire quelque chose de mieux qu'un tonsuré; excusez, monsieur l'abbé; sur ce, en voiture! nous dirons vêpres plus tard. A propos, comment vous portez-vous tous les deux? Merci, comme vous voyez. Allons, en route; nous partons pour *Cythère*, mon ami, à deux lieues de Saint-Christophe, monsieur le curé. Mais j'y pense, je serai bien aise d'avoir un chapelain dans mon île. Cela fera un effet un peu singulier dans le temple de Vénus. Les fidèles de Paphos seront légèrement scandalisés, mais, vive Dieu! avec votre aide, je convertirai Vénus, je tiendrai Cupidon sur les fonts de baptême, et je paierai les frais du culte. Nous allons rire, mes enfants, nous allons rire.

Tout en parlant ainsi, M. Gaillard nous avait entraînés à la cour où nous trouvâmes Mme de Miran déjà montée en voiture. Dès que nous eûmes tous les trois pris place auprès d'elle, le cocher fouetta ses chevaux et nous partîmes.

Trois voitures énormes remplies de valets des deux sexes et douze charriots encombrés d'ustensiles et de frivolités suivaient à la file. On eût cru voir le cortège d'un prince visitant ses états *incognito*.

Nous volions comme le vent, et, malgré le fracas des roues, nous entendions l'organe sonore du nabab nous adresser mille questions sans attendre les réponses.

— Vous verrez, disait-il avec chaleur, vous verrez ce que peut l'or quand il féconde le génie. Je ne veux pas vous ôter le plaisir de la surprise. Aussi, je ne vous dis rien à l'avance; mais vous verrez. Je crois que je ne ferai pas mal de placer une croix sur le temple de Vénus... Il y a un petit autel qui pourra servir à M. le curé. Nous enlèverons une des deux colombes de biscuit qui le surmontent, l'autre figurera très gentiment le Saint-Esprit. Qu'en pensez vous? L'idée vous sourit; j'en suis bien aise... Je vous ferai construire un petit presbytère à côté, et le pavillon de Flore, qui n'est qu'à deux pas, sera la sacristie... Nous arrangerons tout cela d'une façon charmante. J'aime assez mêler parfois le profane au sacré... Mais vous verrez... Ne parlons de rien, pour vous ménager le plaisir de la surprise... Je te prépare une chasse dont il sera parlé, mon garçon... dans mon bois sacré, *lucus* (*à non lucendo*), cher Marie... Tu courras un sanglier... J'ai bien sept lieues de bois, où tu aurais du chevreuil et du cerf, mais cela serait comme tout le monde. J'ai une idée plus large, tu verras... Nous ferons mettre une quinzaine de jolies bêtes dans le bois sacré; nous adresserons une invocation à Diane chasseresse, qui le tient sous sa garde, et nous aurons le plus délicieux chasser du monde... Tu vas me dire que tu ne sais pas tirer, je m'en doute, malheureux séminariste... Mais, sois tranquille, tu es à bonne école, je ne manque pas une pièce. Nous vous ferons tirer aussi, monsieur l'abbé... C'est bien le diable si l'usage du fusil était défendu par les canons... Excusez le bon mot... Je respecte votre habit, mais il faut vivre, mon bonhomme... Tayau! tayau! nous rirons, nous chasserons, nous pêcherons dans mon Hypocrène, nous y boirons du champagne, et nous versifierons... Vous rimez, pasteur? Santeuil, votre confrère, *Santolius ingens* rimait en latin d'une manière assez féroce, ma foi... Naguère encore, Piron, je crois,... non pas, non pas, Collardeau, rimait en joli français et n'en était pas moins bon abbé... J'estime fort son épître à Héloïse, où elle dit :

Viens dans mes bras, je rêverai le reste...

Le pauvre diable écrivait d'après nature; c'était lui qui parlait par la bouche d'Héloïse... Que voulez-vous?... Un prêtre, c'est un Abeilard moins l'opération... Vous ne connaissez peut-être pas les poésies de votre aimable confrère?... Moi, j'ai tout lu, particulièrement depuis mon retour d'Amérique.

Toutes ces folies me divertissaient, malgré le voisinage d'Hélène qui, de temps en temps, poussait un profond soupir. Il me restait encore au fond du cœur un peu de la frivolité de l'enfance, et l'amour, si puissant qu'il fût, ne m'absorbait pas aussi complètement que ma belle voisine. Certes, j'aimais de tout mon pouvoir, mais ce pouvoir n'était pas à l'épreuve des incidents qui assiègent un esprit avide et neuf. Mme de Miran, au contraire, n'avait d'autre pouvoir alors que celui de m'aimer. Inaccessible à tout sentiment qui n'était pas l'amour, elle s'affligeait de voir que j'en pusse moi-même éprouver d'autres.

(1) Voir les numéros des 22, 23, 24, 25, 29, 30, 31 décembre, 1er, 5, 6 et 7 janvier.

[illegible] Ces prédications d'un nouveau genre dans le but de convertir les *civilisés*, tenus d'ailleurs dans un profond mépris par le maître et ses adeptes, ont toujours réuni une foule de curieux.

La *Démocratie* a compté avec allégresse les applaudissements accordés à ses orateurs en Belgique. Elle devait quelque reconnaissance à notre pays, elle le flatte donc en lui donnant le pas sur la France, et la presse ministérielle d'applaudir à son tour le journal phalanstérien. « Nous sommes heureux, cette fois, dit entr'autres une feuille de Tournai dévouée à M Lehon, de trouver dans l'un des plus respectables organes de la presse parisienne, une appréciation au moins » impartiale de notre situation actuelle. »

Or, savez-vous de quoi l'on nous loue surtout dans cette appréciation si flatteuse pour la Belgique? « Dans ce pays plus qu'en France, » s'il faut en croire la *Démocratie pacifique*, le SOCIALISME SE DÉVELOPPE... C'est surtout *par la facilité qu'elle accorde à la propagation des théories progressives, par la bienveillance qu'elle leur témoigne, par les facilités de réalisation qu'elle leur promet*, que la Belgique mérite un rang élevé parmi les nations. »

De pareils éloges peuvent sourire aux défenseurs de la politique nouvelle, nous n'avons pas le droit de nous y opposer. Mais nous avons le droit d'en être surpris et alarmés. Nous aimons trop notre patrie pour voir de sang-froid *le socialisme s'y développer*. Témoigner de la bienveillance aux *théories progressives*, telles que les entendent les novateurs modernes, c'est être bien près de s'en laisser éblouir et de mettre la main à l'œuvre pour les réaliser. Plaise à Dieu qu'ils se fassent illusion lorsqu'ils croient appercevoir en Belgique tant de facilités pour expérimenter leurs extravagantes utopies!

Nous remercions la presse libérale de Belgique de la sympathie qu'elle nous accorde, et que le *Journal de Bruxelles* veut bien constater. Nous n'entendons pas forcer la signification de ces témoignages de bienveillance. Ils ne veulent pas dire que la presse libérale soit rédigée dès aujourd'hui par des phalanstériens convaincus, mais ils prouvent que l'opinion libérale, maintenant au pouvoir, veut y marquer son passage par des améliorations réelles, qu'elle cherche sans prévention la vérité partout, qu'elle sent la nécessité de remédier au paupérisme autrement et mieux que par l'aumône, de prévenir le chômage et l'insuffisance des salaires par une meilleure organisation de l'agriculture et de l'industrie, de concilier le prolétaire et l'entrepreneur par une extension progressive du principe d'association. Ces questions ne sont point politiques mais sociales; travailler à les résoudre, c'est faire du socialisme, et nous ne menaçons aucun intérêt, aucune institution respectable quand nous célébrons le développement, sur le terrain belge, de ce socialisme pacifique.

Quant à l'idée phalanstérienne elle-même, branche précise et déterminée du socialisme, nous la considérons, il est vrai, comme le moyen de réaliser les excellentes intentions qui germent partout en Belgique; il est encore très vrai que nous profiterons du libéralisme de la constitution belge pour gagner à cette idée le plus d'adhésions possible. Mais le *Journal de Bruxelles* lui-même cessera de s'en effrayer quand il aura bien compris que ni l'abolition de la propriété, ni celle du mariage ne sont nécessaires à l'établissement d'un phalanstère, et que les disciples de Fourier, loin d'imposer leurs idées à la société, en demandent tout simplement l'expérience sur une colonie agricole composée de quelques centaines d'enfants.

Le journal catholique n'est pas courageux si ce projet inoffensif l'intimide, et son amour pour la liberté d'enseignement n'est pas bien profond s'il voit avec regret qu'on en fasse usage dans une pareille limite.

Communication de M. Guizot. — Voici une importante remarque du journal la *Suisse* sur ces dépêches, ou plutôt sur ces amplifications à la Tite-Live qui sont évidemment destinées aux Chambres, et où l'on ne trouve pas trace des véritables affaires:

Nous n'avons rien trouvé dans ces dépêches au sujet de l'envoi des armes et des munitions françaises au Sonderbund; on dira sans doute

---

Les puissances du Nord et la Suisse. — On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 9 janvier :

« La manière dont le cabinet de Saint-Pétersbourg juge les démarches faites par M. Guizot dans l'affaire de la Suisse (on les regarde comme ayant échoué), a, dit-on, fait une fâcheuse impression sur notre gouvernement; car on est persuadé que, si la Russie garde cet air d'indifférence et d'isolement, il en résultera un découragement des autres puissances. — Il est vrai que les déclarations du cabinet de Saint-Pétersbourg portent qu'il fait cause commune avec l'Autriche; mais la façon ironique dont on traite à Saint-Pétersbourg les conférences qui ont eu lieu à Paris dans le mois de novembre et la manière dont on les apprécie, pourraient bien laisser dans le vague les projets ultérieurs.

» La Prusse, on le sait, a déployé beaucoup d'énergie et d'ardeur dans la question. Il est certain que toutes les puissances considèrent la victoire remportée par le radicalisme suisse comme dangereuse et qu'elles feront tous les efforts en leur pouvoir pour combattre ce parti. »

— Nous lisons dans la *Gazette de Bâle*, du 10 janvier :

« Les mesures énergiques adoptées par le petit conseil, ont mis un terme à l'insubordination des troupes cantonales. Samedi dernier, elles ont été licenciées et désarmées, et trente ou quarante soldats des plus compromis ont été envoyés au-delà de la frontière. On procèdera à une réorganisation. Le contingent est chargé du service.

« Le vorort vient de fixer à 5 millions et demi de francs les frais de guerre qui sont à la charge des cantons du Sonderbund, sous toute réserve de faire ratifier les comptes par la Diète. Uri vient de payer sa part des frais. Une maison de banque très riche, de Bâle, en acquittera le montant. En conséquence, les représentants fédéraux, dans ce canton, ont reçu l'ordre de licencier les troupes d'occupation. »

Diète helvétique. — La Diète a repris ses séances le 10 janvier. Zurich appelle l'intention de la Diète sur les officiers supérieurs qui ont prétexté des voyages à l'approche de l'exécution armée contre le Sonderbund. Il demande la radiation de ces officiers.

On propose d'offrir, au nom de la Confédération, une récompense nationale au brave général Dufour. Après une délibération dans laquelle les cantons de l'ex-Sonderbund s'accordent à rendre leur tribut d'éloges aux troupes fédérales et à leur chef, la Diète décerne un sabre d'honneur au général Dufour et vote en sa faveur une somme de 40 000 livres suisses.

Le grand conseil de Genève a tenu le 7 du courant une séance extrêmement importante pour les instructions supplémentaires à donner à la députation en Diète.

Suivant M. James Fazy, le gouvernement de Neuchâtel était plus coupable que les autres États de l'alliance séparée, il en était l'âme, il encourageait, et il n'avait pas le cœur de prendre les armes et de se déclarer franchement comme lui.

M. Rilliet-Constant a profité de ce que la question de Neuchâtel était venue sur le tapis, pour dire sa façon de penser sur ce qui a lieu relativement à ce canton. Selon cet officier-général, Neuchâtel a été traité avec une indulgence inouïe, incompréhensible. C'était le 29 octobre, lorsque le corps législatif eut refusé le contingent neuchâtelois, qu'il fallait occuper ce canton. M. Rilliet l'a proposé et demandé plusieurs fois, et si l'on a laissé passer le moment opportun, ce n'est certes pas sa faute.

Quant à ceux qui redoutent pour l'existence des couvents, M. Rilliet leur dira qu'autant il estime et vénère le clergé séculier, autant il croit que c'est un devoir sacré de lui faciliter l'accomplissement de sa sainte mission, autant il estime que les maisons et corporations religieuses en dehors du clergé régulier sont nuisibles et dangereuses. Quant aux frais à la charge des cantons de l'alliance séparée, il ne faut pas s'exagérer la charge qui pèse sur eux. Les six ou sept millions que coûtera l'occupation fédérale sont restés en partie chez eux. C'est là qu'ils ont été dépensés sous toutes sortes de formes. La valeur de certaines denrées qui ont doublé de prix en Valais, par exemple, pendant l'occupation fédérale, est une preuve de cela.

M. Dalphin a proposé ensuite un amendement dont le but était de faire proclamer une amnistie générale en Suisse. M. James Fazy a répliqué qu'à l'heure qu'il est il n'y a pas, ensuite des derniers évènements, des proscrits proprement dits. Il y a seulement beaucoup de gens qui ont peur et qui restent hors de chez eux. S'ils rentraient, il

---

[illegible]vant d'escorte à nos généraux autour de Nemours, alors qu'Abd-el-Kader n'était pas même embarqué. Ils semblaient agir par la force instinctive de leurs habitudes militaires, qui les portaient à rendre spontanément ces honneurs aux chefs de nos troupes.

La division formée à la frontière se trouve naturellement dissoute; une partie de la cavalerie était déjà arrivée à Oran. La colonne de Saïda va cesser d'exister. Nos soldats vont donc enfin pouvoir prendre un repos qu'ils n'ont, pour ainsi dire, pas connu pendant une période de près de huit années. (*Nouvelliste*.)

Nouvelles d'Espagne. — Il se fait à Malaga de grands préparatifs de guerre. On dit tout haut que ces préparatifs sont destinés à une expédition à la suite de laquelle on fortifiera les Zaffarines, petits îlots situés sur la côte de Maroc; mais il paraît que les projets de l'Espagne vont plus loin, et qu'il ne s'agirait de rien de moins que d'une attaque contre le Maroc et de la conquête d'une zone de la frontière autour de Melilla jusqu'à nos possessions.

La reine vient de nommer M. Ros de Olano capitaine-général des possessions espagnoles en Afrique.

Tous les journaux espagnols qui ne sont pas vendus au ministère Narvaez s'accordent à flétrir la conduite de M. Pidal dans la séance où il accusa M. Salamanca. Des applaudissements partis de toutes les tribunes accueillirent la protestation de l'ancien ministre. La chose en est arrivée à ce point qu'un jugement doit nécessairement intervenir qui condamnera M. Salamanca comme voleur ou M. Pidal comme calomniateur. Il n'y a pas eu de séance le jeudi, à cause de la fête des Rois, mais dans la séance de vendredi, le congrès, aussi dévoué aux modérés que l'est notre Chambre des députés, a adopté la proposition de mise en accusation à la majorité de 128 voix contre 39.

Une commission spéciale va être nommée par les bureaux pour faire un rapport sur cette affaire.

M. Salamanca avait, dès l'ouverture de la séance, fait remettre au président une lettre dans laquelle il s'excusait de ne pouvoir assister à la discussion, se trouvant sérieusement malade.

— L'*Eco del Comercio* du 7 publie un supplément pour annoncer l'arrivée d'Espartero à Madrid à quatre heures et demie du matin. Inutile de dire, ajoute le journal progressiste, que la capitale entière a reçu une si agréable nouvelle avec une indicible joie.

Le nouveau duc de Parme. — Le *Journal allemand de Francfort* annonce, en date du 29 décembre, que le nouveau prince héréditaire de Parme est parti de Milan sans avoir été reçu en audience par l'archiduc Reynier. On prétend qu'on l'avait trouvé dans un état d'ivresse peu honorable pour un personnage d'un rang aussi élevé.

— On écrit de Parme, 2 janvier, à la *Patria* de Florence :

« Le nouveau duc ne s'est pas encore présenté. On le croit toujours au palais. On assure, d'un autre côté, qu'il est allé à Gênes chercher sa royale épouse. L'escorte d'honneur des Autrichiens est partie avec les dépouilles de la défunte souveraine. Le duc, entré très secrètement à Parme, le 30, à six heures du matin, avait fait imprimer et afficher à Parme l'avis de la renonciation à Guastalla, et de la réception de deux petites villes. Il a fait retirer toutes ces affiches avec une grande précipitation, sans que l'on en pût savoir le motif. »

— On trouve que la proposition de M. Nazari se trouve, pour ainsi dire, réduite à une condition illusoire, attendu que les provinces de Pavia et de Sindrique ne sont pas représentées dans la commission qu'il a demandée.

— Pontremoli a été remis tranquillement par les autorités toscanes à celles de Parme. Il n'est encore entré aucune troupe de Parme ni d'Autriche.

L'occupation de Nicaragua. — Le *Journal du Havre* fait les reflexions suivantes sur cette nouvelle usurpation de l'Angleterre :

« L'état de Nicaragua et la côte de Saint-Jean appartiennent si légitimement et depuis si longtemps à la confédération de l'Amérique centrale, qu'il était difficile de penser que l'Angleterre pousserait l'iniquité jusqu'à s'armer des prétendus droits que la Colombie réclame sur le pays des Mosquitos, pour leur donner une extension extra-territoriale. Tel est pourtant l'acte qu'elle vient de consommer. Ni les protestations d'un état qui n'a pour se défendre que la justice de sa cause, ni les intérêts étrangers qui se sont établis dans ces parages,

---

Pâle et troublée encore des émotions de la soirée précédente, elle ne concevait pas que je pusse m'occuper d'objets différents. Son âme gémissait dans son dévouement solitaire, et s'irritait de mon ingratitude.

Pour moi, loin d'apprécier ce trésor d'affection que l'homme ne possède qu'une fois en sa vie, et qu'il ne possède plus lorsqu'il en saurait jouir, je me laissais aimer par cette femme divine, et dépensais inconsidérément le bien que je devais tant ménager.

En amour, les riches ne comptent pas; les pauvres y regardent de plus près; mais il est trop tard, hélas! quand on est ruiné.

J'écoutais donc avec un certain plaisir le caquetage paternel, et je le trouvais d'autant plus amusant, que dans son incontinence l'orgueilleux propriétaire ne manqua pas de nous faire un détail exact de toute sa propriété. Il n'en voulait pas dire davantage, pour nous réserver le plaisir de la surprise. Aussi, quand nous nous arrêtâmes pour déjeuner, j'aurais pu dresser de mémoire le plan d'un lieu que je n'avais pas vu.

Notre repas était préparé dans une campagne riante comme en fournit le Berry sur les bords du Cher. Une élégante cavalcade nous avait précédés, et M. Martial en tête, vint au galop nous faire accueil. Il s'approcha de la voiture avec tant de vitesse que, malgré son habileté, ou peut-être par un effet de son habileté à gouverner son cheval, une de ses jambes fut froissée rudement par le moyeu d'une roue. Je remarquai tout seul un incident que le visage impassible du docteur fût loin de révéler. Mais, en mettant pied à terre, le blessé boitait visiblement. M. Gaillard voulut en savoir la cause et ne manqua pas d'en faire un sujet de plaisanteries pour tout le déjeuner, plaisanteries que l'homme du monde accepta de fort bonne grâce, mais fit payer au nabab en lui demandant une place dans la voiture jusqu'à Saint-Christophe. Comme le nabab était le seul cavalier de nous quatre, il ne pouvait refuser, et, cessant de plaisanter, il consentit, non sans faire la grimace. Cet arrangement coupa court à ma gaieté.

Brantôme se plaça en face d'Hélène, et près de lui M. Martial en face de moi. Dès que nous fûmes ainsi disposés, je sentis une petite main presser rapidement la mienne, et je vis la pâleur augmenter sur les traits de ma blanche campagne.

Elle se serrait contre moi comme le soir du bal, et son agitation me paraissait de même nature. Ses yeux pourtant m'imposaient silence, et je n'osai lui demander si elle souffrait. Le docteur fut moins généreux. A sa question, Mme de Miran fit une réponse négative; mais son sourire forcé, le tremblement nerveux de ses membres, sa respiration gênée, démentaient sa parole. M. Martial feignit pourtant d'y croire, et le ton sec employé par Hélène l'autorisant à ne pas poursuivre l'entretien avec elle, bientôt il entama une conversation métaphysique dont mon vieil ami fit tous les frais. Je me dispensai, pour moi, d'y prendre part.

Je m'aperçus que ma charmante sœur était moins souffrante depuis que M. Martial avait renoncé à s'occuper d'elle. Cette remarque, jointe au notable malaise introduit par la présence de notre nouveau compagnon, me fit réfléchir. Il me devint impossible de douter que cet homme ne fût un ennemi pour cette femme et pour moi.

Je puisais dans les regards de mon amante une aversion de plus en plus forte contre son mystérieux persécuteur et rien ne m'eût ôté l'idée qu'il entrait pour beaucoup dans le secret dont elle m'avait parlé.

J'examinais avec une curiosité craintive, le front mâle, les yeux doux et fiers, les lèvres fines et bien dessinées de cet être inexplicable; j'épiais tous ses mouvements, toute sa physionomie, sans y découvrir rien qui dénonçât la méchanceté. Son air railleur et froid était imposant plutôt que perfide, son calme était plein de dignité sans apparent calcul, sa grâce était entrainante sans affectation; toute sa personne enfin repoussait le soupçon et même attirait la confiance. Je souffrais de ne pouvoir coordonner mes observations avec mon antipathie. J'ignorais alors que la physionomie est le manteau plus souvent que le miroir de l'âme.

Hélène semblait comprendre mes pensées.

Une délicieuse franc-maçonnerie existe, qui à ses signes dans les yeux des amants.

Ces heureux frères parlent souvent un langage muet, préférable en éloquence et en clarté aux harangues de Démosthènes.

J'expliquais sans parler à mon amie l'admiration involontaire pour Martial qui me troublait.

— Repousse, me répondait-elle sans mot dire, repousse une estime traîtresse. Fuis l'instinct généreux qui te recommande un masque imposteur. Vois dans mon cœur, ami, la honte et le chagrin qui le dévorent; nul autre que cet homme séduisant ne les y a enchaînés. Prends garde, enfant, tous les monstres n'ont pas le corps difforme. Les plus brillants palais recèlent les plus grands crimes; la gaîne d'or pur cache un fer empoisonné; l'aspic mortel a des reflets de soie, le tigre est le plus beau des animaux.

Et moi je reprenais en mon âme étonnée :

— Parle donc, femme chérie, ouvre-moi le sanctuaire de tes douleurs. Qu'as-tu souffert de ce monstre sans difformité? découvre ton sein que j'y voie la cicatrice de ce riche poignard; montre-moi la morsure de ce serpent aux luisants replis? Où donc t'a déchirée l'ongle velouté du tigre? Plains-toi, martyre, et dis-moi ton supplice. Dénonce au moins ton bourreau si tu veux un vengeur.

JULES DE CAUDIN.

(*La fin à demain.*)

M. Barthélemy ne rappelle plus que par moments le poète de la *Némésis*. Quelquefois cependant il trouve encore de nobles inspirations et renferme des aspirations élevées dans ses vers un peu trop techniques. Nous empruntons les suivants à sa dernière satire :

Peut-être voulons-nous plus que quatre-vingt-neuf;
Mais nous nous arrêtons où commence Babeuf.
Le but où nous tendons, le voici sans mystère :
C'est l'affermissement d'un ordre humanitaire,
D'un pacte, où réunis en un faisceau commun,
Les intérêts de tous n'en formeront plus qu'un.
Et cet ordre viendra quand la mère patrie,
La ruche de l'état par le peuple nourrie,
Reconnaîtra qu'il faut à chaque industriel,
Un rayon suffisant de soleil et de miel;
Quand la main du pouvoir, sous ses larges auspices,
Prendra les ateliers, bien plus que les hospices;
Quand l'artisan fiévreux qui, dans un soupirail
Croise avec désespoir ses deux bras sans travail,
Si tout-à-coup sa fille, attardée et pensive,
Apporte un pain sauveur à sa faim corrosive,
Ne soupçonnera plus qu'avec ce pain gâté,
Il dévore le fruit d'une virginité;
Quand du cens éligible écartant l'exigence,
A toute voix hardie, à toute intelligence,
L'équitable raison décrétera des droits;
Quand, dans l'auguste enceinte où se votent les lois,
Sur les mêmes gradins que l'aristocratie,
L'équerre, le marteau, la charrue et la scie,
Les soutiens de l'état, les nourriciers publics
Seront représentés par leurs propres syndics;
Et que de faux élus, dont la hauteur nous toise,
Députés exclusifs de la caste bourgeoise,
N'oseront plus nous dire, à nous qui le nions :
Cinq cents hommes ici sont trente millions.

soutiendront-ils, dans cette circonstance, la prétention qu'ils émettent dans les affaires de la Plata, et qui est de contester aux nations européennes le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures du nouveau continent ? La confédération centrale ne paraît pas fonder de grandes espérances sur l'appui qu'elle peut attendre de ces divers côtés, et, dans sa faiblesse, c'est à l'Angleterre elle-même qu'elle s'adresse pour obtenir justice. Le chargé d'affaires de l'Etat de Nicaragua vient de soumettre à lord Palmerston une protestation énergique contre l'acte de spoliation dont il vient d'être victime, et qui, très probablement, échouera devant l'égoïsme et l'arbitraire de la Grande-Bretagne, comme ont échoué déjà les réclamations de la Hollande à propos de Burneo.

Etats-Unis et Mexique. — Par le paquebot *Liverpool* on a reçu des avis de New-York jusqu'au 23 décembre :

Au moment du départ du *Liverpool*, le paquebot *Louis-Philippe* du Havre à New-York était échoué du côté du sud de Nantucket. Un débordement de l'Ohio avait causé de grands dégâts, et plusieurs personnes avaient péri. Dans la séance du congrès du 20, il avait été présenté des résolutions émanées des chambres législatives du New-Hampshire et du Connecticut contre l'extension des territoires à esclaves. Les résolutions de M. Calhoun, relatives à la guerre, avaient été discutées mais sans que le débat eût abouti. La discussion avait été renvoyée au 4 janvier. Des propositions, ayant pour but de supprimer les ambassades de Naples et de Turin, et de nommer, au contraire, un ministre résidant à Rome, avaient été renvoyées à des commissions.

Les nouvelles du Mexique se bornent aux suivantes données sans date par le *Times*. Le président Anaya a publié sa proclamation de prise de possession. On dit que beaucoup de membres du congrès, voyant avec déplaisir cette élection, ont renoncé à siéger et se sont retirés de Queritaro. Il restait néanmoins assez de députés pour donner force aux résolutions que l'assemblée pourrait adopter. Le général Felizola avait été nommé commandant en chef de l'armée.

Il se trouvait à Queretaro avec une force de 2 000 hommes. On disait que le général Bustamente était à Guanajuato avec un corps de 9 000 hommes.— Trois ou quatre des Etats du Nord, y compris San-Luis de Potosi et Tamaulipas paraissaient décidés à continuer la guerre. Ils étaient convenus d'offrir au gouvernement suprême une avance de 4 millions de dollars et une levée de 50 000 hommes pour l'aider à poursuivre les opérations militaires. Quant à Santa Anna, voici ce que publie l'*Indicator* (journal américain) : « On n'est pas bien fixé sur le séjour actuel et sur les intentions de Santa-Anna.

» On m'a montré une lettre d'un de ses très proches parents, datée de Tahuacon, 18 novembre. J'en conclus qu'à cette date Santa-Anna lui-même était dans cette place. »

Il y attendait en apparence la réunion du conseil de guerre qui a reçu l'ordre de s'assembler pour le juger ; mais en réalité on pense qu'il compte sur l'action de plusieurs des Etats qui se déclareront sans doute en sa faveur.

Beaucoup de personnes bien informées pensent que ces Etats annuleront l'élection d'Anaya, et engageront Santa-Anna lui-même à prendre la dictature.— On a enlevé les cloches des églises de Guanajuato pour en faire des pièces d'artillerie.— Le bruit courait que le général Scott aurait fait arrêter le général Worth et le général Pillow, ses subordonnés.—D'après les derniers avis de Santa-Fe un corps mexicain de 3 000 hommes travaillait à élever des retranchements à Chihuahua, et à placer du canon sur le château, ainsi que sur les autres points fortifiés. »

FAITS DIVERS.

D'après un arrêté de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, inséré aujourd'hui dans le *Moniteur*, une exposition d'animaux reproducteurs, ou destinés à la reproduction, et d'instruments machines et ustensiles divers à l'usage de l'industrie agricole, sera annexée, en 1848, au concours d'animaux de boucherie, à Poissy.

Des prix et médailles seront décernés aux propriétaires des animaux les plus parfaits.

Des médailles seront distribuées le mercredi-saint aux exposants des instruments, des ustensiles, machines, etc., qui en seront jugés dignes.

— On lit dans le *Journal de Constantinople* : « Le choléra n'a pas encore complètement disparu de Constantinople ; mais les attaques y deviennent plus rares, et tout fait espérer que la capitale ne tardera pas à en être délivrée. »

— On parle d'un nouvel et curieux épisode de l'affaire de Corbeil. M. Petit vient, dit on, de former contre M. N..., ancien conseiller maître à la cour des comptes, une demande en nullité du contrat de rente viagère, qu'il lui a souscrit pour prix de sa démission.

— Le *Progrès du Pas-de-Calais* va bientôt avoir son vingt-neuvième procès. Si la prévention est admise, il ne s'agirait pas de moins que d'une condamnation de 3 à 20 ans de détention, et de 10 000 à 50 000 francs d'amende.

— Un violent incendie a dévoré quarante maisons de la petite ville de Wellin, en Belgique. Le dommage est évalué à 200 mille francs par l'*Eclaireur* de Namur. 220 habitants se trouvent sans asile.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — La commission chargée d'élaborer le projet d'Adresse, en réponse au discours de la couronne, s'est réunie aujourd'hui à 11 heures. Elle a entendu la lecture du travail de son rapporteur. La discussion qui a suivi la lecture du projet de M. Vitet s'est prolongée jusqu'à 6 heures du soir. La commission s'est ajournée à demain pour arrêter les termes de son rapport. Il n'y aura pas séance publique.

— M. Tesnières a été nommé président et M. Martha-Becker secrétaire de la commission des crédits supplémentaires et extraordinaires de 1847-1848.

— Les bureaux de la Chambre des députés ont continué aujourd'hui la discussion préliminaire sur le budget des dépenses de 1849. L'emploi de certaines portions de ce budget, et notamment le chapitre VI (*frais de voyages et de courriers*), ont été vivement critiqués, ainsi que la dérogation à l'ordonnance royale générale qui avait établi la direction des cultes.

M. de Rainneville, dans le cinquième bureau, a présenté sur ce point plusieurs observations.

Sans contester le droit de la couronne, il a démontré que le garde-des-sceaux ne pouvait, par une simple ordonnance, ériger en direction générale la direction des cultes, fixée par une ordonnance réglementaire.

Des membres, M. de Jouvenel entr'autres, ont demandé la suppression du casuel des desservants, qui serait remplacée par un supplément de traitement de 200 fr. M. le maréchal Bugeaud et M. Delessert ont appuyé cette proposition que le bureau a accueillie.

l'air sans doute de protester contre quelque tyrannie, tandis que tout le mal vient d'une trop grande douceur. Ils n'ont plus voulu souffrir ni professeurs, ni surveillants, dans les salles, de sorte que ces lieux destinés au calme des études leur servent à comploter toute la journée, à agiter tout à leur aise les questions d'attaque et de défense et à combiner les meilleurs procédés pour incendier l'établissement dans le cas où la force armée serait employée contre eux.

ENCORE UN PROPRIÉTAIRE FÉROCE. — Le nombre des violences et meurtres commis par des propriétaires se multiplie. Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* : « Un individu paraissant âgé de trente à trente-cinq ans, et qu'on a lieu de croire n'être autre qu'un braconnier de profession, a été malheureusement tué d'un coup de fusil par un propriétaire trop jaloux de ses privilèges de chasse, au moment où, sur la lisière d'un bois de la commune de Clair-Fontaine (Seine-et-Oise), il était occupé nuitamment à tendre un panneau destiné à prendre des lièvres ou des perdrix. Malgré l'enquête à laquelle la justice a fait procéder, il n'a pas été possible de savoir quel était ce malheureux, dont les vêtements n'attestaient pas la misère, mais qui n'avait sur lui aucun papier. »

IMPRÉVOYANCE SOCIALE. — MÈRES ET ENFANTS.— On lit dans le *Courrier du Nord* : « Mourir de faim, faute de pouvoir travailler, ou abandonner son enfant à la chance des plus horribles accidents, telle est la position du plus grand nombre des femmes du peuple ; aussi enregistrons nous maintenant sans étonnement ces déplorables malheurs dus, selon certains philanthropes étroits, à l'imprudence des mères, et que nous attribuons, nous, à l'imprévoyance coupable de la société. Voici encore trois enfants de pauvres ouvriers brûlés, à quelques jours de distance, dans notre département. »

— Nous lisons dans la *Gazette de Cambrai* du 11 :

« Hier, vers midi, la femme du sieur Henri Gaudemont, portefaix, rue aux Dez, nº 5, était sortie pour aller chercher quelques provisions, en laissant sa fille âgée de trois ans seule et enfermée chez elle ; pendant son absence, cette enfant jouant avec des allumettes chimiques, mit le feu à ses vêtements. Attirés par ses cris, les voisins cherchèrent à lui porter secours ; mais, trouvant la porte fermée, ils ne purent pénétrer dans la chambre. La femme Delrue fut chercher le caporal des sapeurs-pompiers Pogy ; celui-ci n'hésite pas à enfoncer la porte, puis il s'empresse d'arracher les vêtements embrasés du pauvre enfant, dont le ventre et la poitrine étaient dans un état affreux. Il fut chercher de la ouate et un pot de confiture avec lequel il fit un large cataplasme, qu'il étendit sur toute la partie brûlée. Il terminait son pansement, lorsque le chirurgien qu'on avait mandé arriva et approuva ce qui avait été fait. »

— Nous lisons dans l'*Echo du Nord* du même jour :

« Hier soir, vers six heures, un enfant a été brûlé vif dans son berceau, rue Wicar, cour Saint-Jean. Sa mère venait de le quitter. On l'a transporté à l'hôpital dans un état désespéré. On ignore comment le feu a pu prendre au lit de l'enfant. »

— Samedi dernier, une femme avait enfermé sous clé ses trois enfants, rue du Curé-Saint-Sauveur. Le plus jeune était dans son berceau, ses frères jouaient auprès du poêle. L'un d'eux, sans s'en apercevoir, mit le feu au berceau. Les voisins, accourus aux cris des trois enfants, furent obligés de forcer la porte ; mais, quand ils entrèrent dans la chambre, il n'était déjà plus temps de sauver le pauvre enfant.

LES SATELLITES D'URANUS.—On annonce que les astronomes de Poulkova ont constaté l'existence d'un troisième satellite de la planète Uranus. Herschel, qui a découvert cette planète, avait cru apercevoir autour d'elle jusqu'à six satellites. Mais on n'était parvenu à déterminer l'orbitre que de deux d'entre eux ; on peut même douter qu'on eût jamais retrouvé une trace des autres. La découverte d'un satellite qui ne met que 94 heures à effectuer sa révolution autour d'Uranus confirme un fait remarquable : parmi les quatre planètes les plus voisines du soleil, la terre est la seule qui ait un satellite, tandis que les planètes les plus éloignées en ont toutes plusieurs.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.—*Séance du 13 janvier.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse.

M. DE BARANTE, rapporteur. La commission s'est occupée de remplir la mission que vous lui avez donnée; elle a été surprise d'entendre hier dire à un orateur qu'elle l'avait acceptée avec répugnance; il n'en est rien. La commission a été unanime pour accepter les principes de ces amendements, et voici la rédaction qu'elle a l'honneur de vous proposer :

«Nous croyons, avec Votre Majesté, que la paix du monde est assurée. Elle est essentielle à tous les gouvernements et à tous les peuples. Cet universel besoin est la garantie des bons rapports qui existent entre les Etats. Nos vœux accompagneront les progrès que chaque pays pourra accomplir, dans son action propre et indépendante. Une ère nouvelle de civilisation et de liberté s'ouvre pour les Etats italiens. Nous secondons de toute notre sympathie et de toutes nos espérances le pontife magnanime, qui l'inaugure avec autant de sagesse que de courage, et les souverains qui suivent, comme lui, cette voie de réformes pacifiques où marchent de concert les gouvernements et les peuples. »

M. COUSIN. Le travail de la commission me satisfait à deux titres : 1º parce qu'il contient un hommage éclatant pour le Saint-Père; 2º parce qu'il donne un témoignage de sympathie aux princes qui l'ont si bien secondé.

Un hommage au Saint-Père était nécessaire. Un témoignage d'intérêt aux deux Etats qui l'ont suivi me paraît une chose juste et nécessaire.

Puisque je suis à la tribune, je développerai en quelques mots les deux motifs de mon entière adhésion au travail de la commission.

M. le président du conseil saura faire un usage convenable de l'autorité que mettent entre ses mains vos applaudissements si unanimement manifestés hier. Vous deviez rendre [illegible] à la cause catholique, vous qui tant de fois avez applaudi à [illegible] l'Italie.

La Chambre ne [illegible] de contradiction si elle eût refusé son approbation [illegible] vous avez tant de fois donné vous-même au Saint-[illegible] donc vous-mêmes, si vous re-

[illegible]

Nous serons par là fidèles à notre politique de 1835 et 1836.

M. de Sainte-Aulaire, qu'il me permette de le lui dire, avec tout le respect et toute l'affection que je lui porte, a prononcé hier une parole de découragement et de mort. Il a dit que rien de stable ne peut se faire en Italie qu'avec le concours de l'Autriche.

M. DE SAINTE-AULAIRE. Etes-vous bien sûr que j'aie dit cela? Je crois avoir dit que rien, en Italie, ne peut se faire avec facilité sans le concours de l'Autriche.

M. COUSIN. J'accepte cette rédaction, et je continue. Je préfère les paroles qu'a prononcées hier M. Guizot, quand il a dit qu'en Italie la situation de l'Autriche est difficile et pleine de périls. Ces paroles mesurées sont d'un homme d'Etat.

Messieurs, depuis quelque temps M. de Metternich rencontre un adversaire auquel il ne s'attendait pas, c'est la nécessité des choses.

Devant cet adversaire, tous ses efforts viendront se briser. Il est une loi de Dieu qui, à l'iniquité, attache ses conséquences. Le jour où l'Autriche a porté la main sur l'Italie, ce jour-là elle a attaché à son flanc un aiguillon qui la transperce avec d'effroyables douleurs.

Pour moi, je ne veux ni fermer la porte à l'espérance ni l'ouvrir à de chimériques projets. Seulement, je veux qu'on réserve l'avenir. Maintenant, je viens à la question spécialement en discussion devant la Chambre, à la question de la liberté intérieure de l'Italie.

Il est dans la situation, dans les nécessités de l'Autriche de s'opposer à toute réforme de politique sérieuse qui pourrait réagir sur elle-même. Supposez, Messieurs, qu'un jour, et ce jour, j'espère, n'est pas loin, des tribunes s'élèvent à Turin, à Rome, à Florence. Ce résultat sera-t-il obtenu avec l'assentiment de l'Autriche? Pouvez-vous, devons-nous l'espérer?

Il est donc nécessaire, désirable, que les réformes italiennes puissent se passer de l'assentiment autrichien.

Et que la Chambre ne croie pas que je veux encourager un enthousiasme imprudent et des tentatives téméraires.

Si ma voix pouvait se faire entendre de ces hommes généreux, mais imprudents, je leur dirais qu'il faut savoir attendre, et qu'en attendant il faut faire son devoir, et que ce devoir consiste à concourir au mouvement régulier du progrès et de la réforme.

La France doit s'associer à ce mouvement, et j'ai l'espoir qu'elle s'y associera. Il y a en Italie deux puissances sur qui l'espoir des amis des lumières est aujourd'hui fondé : c'est le souverain pontife et le roi du Piémont. Le pape est l'âme du mouvement libéral actuel : le Piémont en est le bras. Au pape la direction de cette grande et généreuse régénération; au Piémont de l'appuyer de ses trésors, de son influence politique et du courage de ses habitants.

Le roi de Piémont, en une seule année, a proclamé un système complet de réformes. Il ne les a pas seulement proclamées, il les a en partie accomplies. J'y applaudis de tout mon cœur, car je n'y trouve pas une faute commise, soit par le roi, soit par le peuple, pas une tache, pas un excès à regretter. Les effets s'en sont étendus jusque sur le passé.

Ainsi, les traités de 1815 avaient attaché Gênes au Piémont. Eh bien! Gênes, spontanément, librement, vient de se donner au Piémont. Dans cet état il n'y a pas une Jeune-Italie, il y a un Piémont.

La Jeune-Italie n'est autre chose qu'une société secrète, autrefois l'espérance, aujourd'hui l'écueil des réformes, l'ennemie de l'Italie.

Les émigrés piémontais sont reconnaissants de l'amnistie qui leur permet de servir leur pays. Le roi Charles-Albert n'a-t-il pas souffert pour la cause de la liberté? Aujourd'hui, il rappelle à lui ses plus anciens serviteurs.

Le Piémont est tranquille, tout s'y passe selon la règle, selon la volonté et l'intention de son gouvernement. La France lui doit un témoignage éclatant de son approbation.

M. DE BOISSY. Le paragraphe proposé est une réparation [illegible] du gouvernement... J'éprouve un besoin (On rit), cela arrive [illegible] (Oh! oh!) J'éprouve le besoin de signaler deux discours [illegible] M. de Sainte-Aulaire a appelé votre attention sur les [illegible] autrefois par le ministère Laffitte... M. de Sainte-Aulaire est [illegible] ment ministériel... Je crains que ce qu'il nous a dit de l'occupation possible de Parme, Plaisance et Modène ne soit une excuse préparée pour l'avenir, un jalon jeté... Les troupes autrichiennes occupent dans ce moment ces trois points... J'arrive d'Italie... Permettez-moi d'en parler... M. de la Moskowa a dit qu'en Italie on regardait la France comme ennemie. C'est un *lapsus linguæ*. (On rit.) En Italie, on aime la France, on se défie de son gouvernement.

La Jeune-Italie dont on a évoqué le fantôme, n'existe pas. Son chef a fait sa soumission. Il n'y a plus en Italie de sociétés secrètes. Pourquoi des sociétés secrètes? Le pape et le roi du Piémont, souverain si sage et si respecté, sont aujourd'hui à la tête du mouvement. Si M. le ministre des affaires étrangères croit qu'il y a des sociétés secrètes en Italie, il se trompe, il est mal informé, car d'anciens carbonari m'ont affirmé qu'il n'y avait plus de sociétés secrètes en Italie. S'il y en avait encore, le roi de Naples ne serait plus sur le trône; le roi de Naples, qui fait tant d'efforts désespérés dans ce moment pour conserver sa couronne, et peut-être davantage... (Rumeurs et interruption.)

M. LE CHANCELIER. Mais vous allez toujours trop loin, monsieur de Boissy.

M. DE BOISSY. Je demande ce que j'ai dit; je ne le sais pas moi-même. (Hilarité prolongée.)

DE TOUTES PARTS. Aux voix! aux voix!

M. DE BOISSY. Je demande à ce que l'on me dise si j'ai prononcé une seule parole qui soit inconvenante. (Aux voix! aux voix!) Qu'on me permette d'exprimer ma pensée tout entière. Je demande à dire encore quelques mots. (Aux voix! aux voix!)

M. LE VICOMTE VICTOR HUGO. Messieurs... (Aux voix! aux voix! — Parlez! parlez!)

M. le chancelier nous a dit hier que le renvoi à la commission élargirait le champ de la discussion. Je le remercie pour ma part de l'avoir ainsi compris, et je ne doute pas que la Chambre, dans sa haute intelligence, ne le comprenne comme M. le chancelier. Je viens appuyer la rédaction proposée...

Messieurs, les années 1846 et 1847 ont vu se produire un évènement considérable.

Il y a, à l'heure où nous parlons, sur le trône de saint Pierre un homme, un pape, qui a subitement aboli toutes les haines, toutes les défiances, je dirais presque toutes les hérésies et tous les schismes; qui s'est fait admirer à la fois, j'adopte sur ce point pleinement les paroles de notre noble et éloquent collègue M. le comte de Montalembert, qui s'est fait admirer à la fois, non seulement des populations qui vivent dans l'Eglise romaine, mais de l'Angleterre non catholique, mais de la Turquie non chrétienne, qui a fait faire enfin en un jour, pourrait-on dire, un pas à la civilisation humaine. Et cela comment? De la façon la plus calme, la plus simple et la plus grande, en communiant publiquement, lui pape, avec les idées des peuples, avec les idées d'émancipation et de fraternité, contrat auguste, utile et admirable alliance de l'autorité et de la liberté, de l'autorité sans laquelle il n'y a pas de société, de la liberté sans laquelle il n'y a pas de nation. (Mouvement.)

Messieurs les pairs, ceci est digne de vos méditations. Approfondissez cette grande chose.

Cet homme qui tient dans ses mains les clés de la pensée de tant d'hommes, il pouvait fermer les intelligences, il les a ouvertes. Il a posé l'idée d'émancipation et de liberté sur le plus haut sommet où l'homme puisse poser une lumière. Ces principes éternels que rien n'a pu souiller et que rien ne pourra détruire, qui ont fait notre révolution et lui ont survécu, ces principes de droit, d'égalité, de devoir réciproque qui, il a cinquante ans, étaient un moment apparus au monde, toujours grands sans doute, mais farouches, formidables et terribles sous le bonnet rouge, Pie IX les a transfigurés, il vient de les montrer à l'univers rayonnants de mansuétude, doux et vénérables sous la tiare. C'est que c'est là leur véritable couronne en effet! Pie IX enseigne la route bonne et sûre aux rois, aux peuples, aux hommes d'Etat, aux philosophes, à tous. Grâces lui soient rendues! Il s'est fait l'auxiliaire évangélique, l'auxiliaire suprême et souverain de ces hautes vérités sociales que le continent, à notre grand et sérieux honneur, appelle les idées françaises. Lui, le maître des consciences, il s'est fait le serviteur de la raison. Il est venu, révolutionnaire rassurant, faire voir aux nations, à la fois éblouies et effrayées par les évènements tragiques, les conquêtes, les prodiges militaires, et les guerres de géants qui ont rempli la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci, il est venu, dis-je, faire voir aux na-

[illegible] et D. de votre ville?...

Evénement social, événement politique. Social, car il en sortira toute une phase de civilisation nouvelle; politique, car il en sortira une nouvelle Italie.

Ou plutôt, je le dis le cœur plein de reconnaissance et de joie, il en sortira la vieille Italie. (Mouvement.)

Ceci est l'autre aspect de ce grand fait européen.

Oui, messieurs, je suis de ceux qui tressaillent en songeant que Rome, cette vieille et féconde Rome, cette métropole de l'unité, après avoir enfanté l'unité de la foi, l'unité du dogme, l'unité de la chrétienté, entre en travail encore une fois, et va enfanter peut-être, aux acclamations du monde, l'unité de l'Italie. (Mouvements divers.)

Ce nom merveilleux, ce mot magique, l'Italie, qui a si longtemps exprimé parmi les hommes la gloire des armes, le génie conquérant et civilisateur, la grandeur des lettres, la splendeur des arts, la double domination par le glaive et par l'esprit, va reprendre, avant un quart de siècle peut-être, sa signification sublime, et redevenir, avec l'aide de Dieu et de celui qui n'aura jamais été mieux nommé son vicaire, non-seulement le résumé d'une grande histoire morte, mais le symbole d'un grand peuple vivant! (Interruption.)

Aidons de toutes nos forces à ce désirable résultat. Et puis, en outre, comme une pensée patriotique est toujours bonne, ayons ceci présent à l'esprit que nous, les mutilés de 1815, nous n'avons rien à perdre à ces remaniements providentiels de l'Europe, qui tendent à rendre aux nations leur forme naturelle et nécessaire! (Mouvement.)

Je ne veux pas faire entrer la Chambre dans le détail de toutes ces questions, au point où la discussion est arrivée, avec la fatigue de l'assemblée. Ce qu'on aurait pu dire hier n'est pas possible aujourd'hui; je le regrette et je me borne à indiquer l'ensemble de la question, et à en marquer le point culminant. Il importe qu'il parte de la tribune française un encouragement grave, sérieux, puissant, à ce noble pape, et à cette noble nation, un encouragement aux princes intelligents qui suivent le prêtre inspiré; un découragement aux autres, s'il est possible. (Oui! oui! Interruption. Mouvements divers.)

Messieurs les pairs, en d'autres temps nous avons tendu la main à la Grèce, tendons aujourd'hui la main à l'Italie.

Ne l'oublions pas, ne l'oublions jamais, la civilisation a une aïeule qui s'appelle la Grèce, une mère qui s'appelle l'Italie, et une fille aînée qui s'appelle la France. Ceci nous indique, à nous chambres françaises, notre droit qui ressemble beaucoup à notre devoir. (Agitation.)

Messieurs les pairs, devant les choses majestueuses qui s'accomplissent, qui s'ébauchent, si vous voulez, en Italie, par l'influence souveraine de Pie IX, pour le bien de tous les peuples et de tous les hommes, le silence était impossible. Je n'ai voulu qu'une chose; dire clairement pourquoi j'adhère, avec le commentaire que j'ai cru utile d'y joindre, à la rédaction proposée par la commission. (Mouvements divers. Aux voix! aux voix!)

Le 6e paragraphe, tel qu'il a été amendé par la commission, est mis aux voix et adopté.

7e paragraphe. « La paix des cantons suisses, ces anciens et fidèles amis de la France, a été troublée par des discordes intestines. Il est regrettable qu'une médiation bienveillante n'ait pu prévenir la guerre civile. Nous désirons qu'elle ne laisse point de traces funestes, et que les droits de tous soient respectés. La Confédération helvétique reconnaîtra que la situation qui lui est garantie par les traités, conformément à toutes ses traditions historiques, est la base de son repos et le gage de sécurité donné aux Etats voisins. »

M. PELAT (de la Lozère) s'attache à démontrer que la médiation de la France et de ses alliés peut porter atteinte au grand principe de non-intervention. Le bruit des conversations particulières empêche la voix de l'orateur d'arriver jusqu'à nous. Nous entendons seulement qu'il exprime, en terminant, l'espoir de n'être pas seul à défendre dans la Chambre les traités de 1815 et la liberté de la Suisse.

M. LE DUC DE BROGLIE. Je demande à la Chambre et à l'honorable préopinant la permission de résumer le débat et d'examiner si, dans le différend né au sein de la Confédération helvétique, il y a eu exercice d'un droit légitime ou non, si la conduite du gouvernement français mérite le blâme ou l'éloge.

Pour répondre à la première de ces questions, il suffit d'interroger les traités de 1815; pour répondre à la seconde, il suffit de rappeler les actes qui se sont accomplis sous nos yeux et la part que nous y avons prise.

Voyons d'abord quelle position les traités de 1815 ont faite à la Confédération helvétique; et avant tout, entendons-nous bien sur ce qu'il faut penser des traités de 1815. Si ces traités ont en général été onéreux à la France, il faut reconnaître qu'ils ont été favorables à la Suisse et aux rapports de la France avec cette nation. La Confédération helvétique leur doit son existence; sans eux, elle ne se serait pas formée, et elle-même l'a reconnu; elle leur doit aussi son territoire agrandi, ses frontières fortifiées, l'esprit de réaction modéré dans chaque canton, les droits acquis définitivement consacrés, les bienfaits de la Révolution française garantis; enfin, elle leur aurait dû, pour peu qu'elle l'eût voulu, l'accomplissement du rêve de Bernardin de Saint-Pierre, la paix perpétuelle. Si la Suisse oubliait tout cela, elle serait bien ingrate, et je lui dirais de se replacer un instant dans la situation de 1815. (Très bien! très bien!)

J'ajoute que la France a beaucoup plus gagné que perdu à la constitution de la Confédération helvétique telle que l'ont faite les traités. La Confédération helvétique se compose de vingt-deux Etats souverains, indépendants l'un de l'autre, ou du moins presque indépendants, mais unis par un pacte qui limitait leur liberté dans certains cas. La Confédération helvétique ressemble moins aux Etats-Unis du Nord qu'à la confédération germanique; elle n'a pas, comme les Etats-Unis du Nord, un pouvoir central ayant une action propre et étendue; les cantons de la Suisse n'ont aliéné qu'une fraction très minime de leur liberté; comme celle de Francfort, la diète suisse, ne se compose que de fondés de pouvoirs, agissant en vertu de mandats impératifs. C'est en vue de la constitution de cette Confédération que les cantons ont traité en 1815 et ont obtenu que l'Europe leur garantît une neutralité perpétuelle et l'inviolabilité de leur territoire, ajoutons qu'en faisant cette importante concession, l'Europe stipulait aussi dans son intérêt général.

Que signifie donc le langage du droit public, que signifie la garantie de neutralité? Il est évident qu'elle ne peut s'appliquer qu'à l'état de guerre; pour qu'il y ait une puissance neutre, il faut qu'il y ait des puissances belligérantes: reconnaître la neutralité d'une nation, c'est prendre l'engagement que son territoire ne sera jamais envahi, et qu'aucune autre nation ne la forcera à embrasser sa cause. Telle est la valeur de la stipulation consentie à la Suisse par l'Europe, qui s'empressait en même temps de lui constituer une bonne frontière, en lui rendant généreusement des territoires qui lui avaient été enlevés par la guerre, et en lui concédant plus généreusement encore des territoires qui ne lui avaient jamais appartenu.

Voilà ce que l'Europe a fait pour la Suisse en 1815. Mais, en accordant tant d'avantages à la Suisse, en lui accordant une neutralité éternelle et complète, l'Europe n'a entendu traiter ainsi qu'une Suisse pacifique, unie, et consentant à rester neutre elle-même dans les débats européens. Est-ce là la Suisse des derniers temps? Et cependant, dans ces derniers temps, des [illegible] une corporation qui lui déplaisait et à laquelle elle n'opposait pas d'autre grief. Je ne m'expliquerai pas sur cette corporation; je le ferais s'il y avait quelque dignité à dire de dures vérités aux vaincus. Les établissements de cette corporation élevaient une génération hostile à la France, je le sais; c'est une raison de plus pour que nous soyons justes même envers des jésuites.

Que devait faire le gouvernement français? La majorité affichait hautement la prétention de réformer le pacte fédéral et de ne conserver de la souveraineté cantonale que ce qui était conforme à ses principes. La France protesta dans un langage droit et sincère. Cette protestation ne fut pas communiquée à la Diète, car M. le président, traitant la majorité avec une véritable sans-façon, la garda par devers lui. Il nous fut répondu cependant, mais avec cette arrogance que l'on ne rencontre que chez les gouvernements faibles. Après une telle conduite, la France et ses alliés n'avaient plus qu'à aviser.

Le 15 juillet, il est proposé au gouvernement français d'adresser à la Diète une déclaration collective pour l'engager à s'abstenir de toute mesure oppressive, de toute violence à l'égard de la minorité. Il parut au gouvernement que cette déclaration, dans les circonstances où se trouvait la Diète, ressemblerait beaucoup à une sommation, et que cette sommation donnerait nécessairement lieu à une intervention armée si elle était dédaignée.

Et remarquez-le bien, si le gouvernement français eût été pressé d'intervenir dans les affaires de Suisse, s'il en avait eu seulement la pensée, le désir caché, rien ne lui était plus facile que d'y arriver. Il n'avait pas même besoin d'accéder à la déclaration proposée, il lui suffisait de n'y pas mettre obstacle de laisser le champ libre aux autres puissances. Dès que l'une d'elles aurait été amenée à intervenir, de tous les points de l'Europe, dans tous les partis, on l'aurait sommé d'intervenir à son tour, de faire en Suisse ce que nous avons fait à Ancône en 1831.

Eh bien! non seulement il n'a pas accepté, il a dissuadé les autres gouvernements du projet qu'ils avaient conçu.

Pourquoi? Quelle était sa raison? Etait-ce parce qu'il voyait dans le principe de l'inviolabilité territoriale de la Suisse un obstacle à toute intervention? Nullement. L'inviolabilité territoriale, accordée à la Suisse par les traités, n'a son application qu'en cas de guerre; en temps de paix, l'inviolabilité de la Suisse n'a d'autres garanties que les principes généraux du droit des gens.

Serait-ce que le gouvernement français professe, en matière d'intervention, des principes absolus, qu'à ses yeux l'intervention n'est jamais légitime? Non, il y a, à ses yeux, des interventions qui se justifient par des raisons d'intérêt public et d'humanité. Lorsqu'en 1827 les puissances de l'Europe sont intervenues pour arracher les débris d'un peuple au sabre des Musulmans, et que de cette intervention est sortie la monarchie de Grèce, ces puissances ont fait une chose légitime, excellente.

Lorsqu'en 1830, la France et l'Angleterre sont intervenues pour empêcher la guerre entre la Belgique et la Hollande, et que de cette intervention est sorti le royaume de Belgique, l'Europe entière s'en est félicitée.

Ainsi, aux yeux du gouvernement français, il y a des interventions légitimes, mais toute intervention lui répugne et l'effraie: c'est à ses yeux un fait extraordinaire, un moyen auquel on ne doit recourir que dans les cas extrêmes.

Or, dans la question suisse, il n'y avait à ses yeux ni principe assez urgent, ni considération d'humanité assez pressante pour déterminer alors une intervention. Le gouvernement français répondit donc qu'il ne trouvait pas dans les circonstances du moment des motifs suffisants pour accéder à la proposition qui lui était faite; il alla même plus loin, il dissuada et détourna les autres gouvernements d'y donner suite.

C'était remplir un devoir, mais en même temps contracter une obligation. Il contractait l'obligation, dans le cas où la guerre civile deviendrait inévitable, de proposer autre chose que ce qu'il avait rejeté. Il contractait l'obligation, dans le cas où la guerre civile deviendrait imminente, de prendre l'initiative d'une intervention amicale et pacifique.

De là, pour les puissances, la nécessité, si la guerre civile devenait inévitable, de peser de tout leur poids pour en arrêter les effets. Je dis, si la guerre civile devenait inévitable; car, jusqu'au mois d'octobre, rien n'annonçait les extrémités auxquelles les choses en sont venues depuis.

Aussi longtemps que le gouvernement français a pu se flatter que la guerre civile ne devait pas éclater, il s'est abstenu même d'intervention pacifique, même d'intervention morale; mais, quand il ne lui plus été permis de douter, il a pensé à intervenir, d'accord avec les quatre autres puissances.

C'était une tâche difficile, une œuvre hérissée de difficultés et de périls. Il ne s'agissait de rien de moins que d'agir simultanément à Vienne, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, à Londres et à Paris, de réunir sur un même terrain des puissances dont les intérêts, les idées n'étaient pas les mêmes

En effet, le différend était essentiellement religieux, et il fallait le faire envisager à deux puissances catholiques, à deux puissances protestantes et au chef de la religion grecque; enfin, il s'agissait de réunir, dans une question de liberté constitutionnelle, deux gouvernements absolus, ou du moins est-ce le nom qu'on leur donne, deux gouvernements constitués et un gouvernement qui n'est encore entré qu'à moitié dans les voies constitutionnelles; les puissances rapprochées du théâtre de la lutte n'annonçaient pas l'intention d'intervenir à main armée, mais elles faisaient leurs réserves pour le cas où leur intérêt pourrait l'exiger, et naturellement les deux puissances éloignées pouvaient éprouver une certaine défiance.

Le gouvernement français a poursuivi les négociations avec activité; il s'est proposé deux règles de conduite dont il ne s'est jamais départi: il a résolu de ne faire aucune concession sur le fond des principes mêmes qui devaient faire la base de l'accord, c'est-à-dire le respect actuel de la souveraineté cantonale et son maintien dans l'avenir, ainsi qu'une entière égalité entre les parties belligérantes; mais, en même temps, il montrait la plus grande facilité sur les questions secondaires, sur les questions de détails; il voulait ménager les préjugés naturels, et ne faisait pas de la rédaction d'une note une question d'amour-propre d'auteur. Ainsi, le thème qu'il avait d'abord proposé ayant été contesté, il s'est montré empressé à l'abandonner quant aux formes de langage.

Cette conduite a eu pour effet d'amener la signature des cinq puissances au bas d'une note parfaitement identique. Elle avait donc parfaitement réussi dans ses négociations. Que lui a-t-il manqué pour réussir plus complètement? Le temps, le temps, qu'il n'est donné à personne de mesurer, qui échappe à tous nos calculs et qui, dans les moments suprêmes, précipite ou retient les événements les plus graves. Il n'a pas voulu que l'œuvre de sagesse et de paix s'accomplît; il a voulu que l'œuvre d'iniquité fût commise. (Murmures à gauche.—Approbation au centre.); que nous vissions encore des conquêtes avec les ruines qu'elles traînent après elles, une occupation militaire avec la dévastation, le pillage et le meurtre (Oh! oh!), les gouvernements révolutionnaires improvisés à la pointe des baïonnettes et improvisant eux-mêmes l'inquisition et le despotisme. (Murmures à gauche.—Approbation au centre.)

Le gouvernement français avait voulu prévenir ces malheurs extrêmes; il avait voulu à plusieurs reprises, par de simples avis, rappeler la diète au respect des traités; s'il n'a pas réussi dans l'œuvre de pacification qu'il

AVIS DE NOS MANDATS.

Henrichemont. — M. B. — 130, à fin février, suivant son avis du 29 déc.
Plaisance. — M. A. — 165. 75, à vue, suivant s. avis du 23 déc.
Angers. — M. B.a. — 108, à fin courant, suivant s. avis du 30 déc.
Gisors. — M. D. — 130, au 20 courant; 100, au 20 mars, et 100 au 25 avril, suivant s. avis du 28 déc.
Toulon. — M. A. — 126, au 25 courant, suivant s. avis du 27 déc.
Gand. — M. F. — 58. 20, à vue, pour notre fact. du 11 déc., suivant s. avis du 2 janvier.
Havre. — M. L. — 100, au 25 courant, suivant s. avis du 9 déc.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 12 janvier. — Veaux 247, vendus de 1,30 à 1,60. Bœufs, 40; vendus de 0,90 à 1,05. — Vaches 2, vendues de 0,81 à »,»». — Moutons, 104; vendus de 0,90 à 1,30. — Porcs, 28; vendus de 1,30 à 1,40.

Grains: Blé froment, 81 hectolitres au prix moyen de 19 fr. 65 c. l'hectolitre; avoine, 75 do, 10 fr. 55 c.; méteil d'orge, 6-»» do, 14 fr. 65 c.; orge, 12 do, 10 fr. 35 c.; seigle, » do, »» fr. »» c.; haricots, 2-25 do; 28 fr. »» c.; lentilles, 1-75 do, 20 fr. »» c.; pommes de terre, 3-50 do, 3 fr. 60 c.

Baisse sur le blé de 70 c. par hectolitre.— Hausse sur l'avoine de 15 c., id.

Taxe du pain: 1re qualité, 32 c. le kilog; 2e qualité, 27 c. id.

Marché faible, vente facile.

Bourse du 13 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
— — fin courant	116 40	116 75	116 25	116 70
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	74 40	74 60	74 40	74 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	75 25	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3190 »»
4 0/0 J. » »	100 »»	O. V. de Par. »	1315 »»
Emp. 1848 au Ct »	» »/»	C. hyp. ..... »	»»» »»
—— fin Ct »	» »/»	— Gouin...... »	»»» »»
B. du Trés. »	3/8	— Gameron. »	950 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. 10	»» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
4 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	15 »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	10 15	»» »/»	22 1/2	25 »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME .... Dr C.	96 »/»	»/»
Recep. Rotsch »	102 »»	BELG. 2 1/2....... »	»»	»/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2....... »	»»	»/»
— — pass. »	» »/»	— do 1840....... »	99 »/»	»/»
— 3 p. 0/0. »	29 1/2	— do 1842....... »	99 1/2	»/»
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque....... »	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— do Em. 1841.. »	»»»	»»
HOLL. 4 1/2.... »	»» »/»	PIÉMONT......... »	1080	»»
HAITI .... »	»»» »/»	AUTRICHE........ »	»»»	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	290 »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	190 »»
Paris à Se.	»»» »»
—à Orléans	1183 75
—à Rouen..	893 75
R.-Havre...	»»» »»
Avignon ...	»»» »»
Str. à Bâle..	»»» »»
Paris-Str...	403 75
Tours-Nan	380 »»
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	531 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	387 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Mabert.	»»» »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	895 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1187 50	Marseille à Avignon	537 50	Nord..................	536 25
— à Lyon.........	398 75	Paris à Strasbourg.	403 75	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 61 à 60 fr.; courant du mois, 58 fr.; 4 premiers mois, 58 fr; 4 mois d'été, 60 fr.; 4 derniers mois, 63 fr.

Fécule et betterave, 55 à 56 fr.

Béziers, 15. — Cette, 46-50. — Pézénas, 45-50. — Bordeaux, 52. — Rouen, 50 à 61.

Savon disponible, belle qualité, 99.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et 4 premiers mois, 101; 8 premiers mois, 102.

Huile épurée, 107.

Lille: Colza, 87-25. — Œillette rousse, 100. — Lin, 85-25.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 janvier.

7 h. »|» OPÉRA.—Paquita, Lucie de Lammermoor.
7 h. 1|4 FRANÇAIS.—Un Caprice, les Aristocraties.
» h. »|» ITALIENS.—
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Fiancée.
6 h. »|» ODÉON.—La Main de Sang, Amour et Bergerie, Dernier Banquet.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Félix, Aline.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. »|» VAUDEVILLE.—1re Malade, un Vœu, Partie à Trois, le Lion, Polka.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS.—Jérôme, Dernière conquête, Tireuse de Cartes.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Grammont, Lavater, les Malheurs.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN —Le Chiffonnier.
6 h. »|» AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Christophe Colomb.
6 h. »|» COMTE.—Exercice de physique, Petit Enfant, le Marmot, Danse.
6 h. 1|2 FOLIES.—Les Canards, la Fille de Marbre, le Journal.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENT—Les Délassements aux Enfers, 86 moins 1.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—Mariovitz, l'Eléphant, Bocal, le Roi boit, Jocrisse.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

Le Journal quotidien. { Paris. — 1 an 40 f. 6 mois 20 f. 3 mois 10 f. 1 mois 4 f.
Départ. — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
☛ Le prix des Nos doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir :
De 4 f. par an pr le No de huitaine; de 2 f. id. pr le No de qui...ne; et de 1 f. id. pr le No mensuel.

On s'abonne à Paris, RUE DE BEAUNE, 2, au bureau du journal;
Chez Brullé, édr de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries;
Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent : Pour le Journal quotidien, du 1er et du 16 de chaque mois;
et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp., 8, place de la Bourse.

PARIS, 14 JANVIER.

L'Adresse à la Chambre des Pairs.

L'EXPULSION DE MANUEL.

La jeune génération, élevée dans les principes de liberté, instruite à l'école de la philosophie du dix-huitième et du dix-neuvième siècles, la jeune génération, qui a étudié et réfléchi, ne se doute guère qu'il existe encore des hommes, des réunions d'hommes traitant encore de brigands les membres de cette enthousiaste Convention qui sauva la France aux jours de danger, et posa les fondements de nos franchises politiques, des réunions où il est tenu à crime, à déshonneur de dire que cette grande assemblée, où siégeait le père du roi des Français, eut quelque grandeur et quelque énergie, des réunions où le nom de l'historien impartial de ces luttes terribles de l'aristocratie du sang contre le droit commun, où le nom de M. de Lamartine soulève un tonnerre de murmures et d'imprécations, où un orateur est rappelé à l'ordre et expulsé de la tribune pour avoir invoqué l'autorité du grand historien et nommé son livre en réponse à de virulentes attaques contre le principe même de nos libertés et du gouvernement constitutionnel.

Eh bien! ce spectacle, nous en avons été témoins aujourd'hui, non pas dans une de ces assemblées perdues et sans influence où l'on donne asile aux invalides du monde officiel, non pas dans une académie, mais dans une assemblée qui constitue un des trois pouvoirs de l'Etat. La Chambre des pairs a, aujourd'hui, à la presque unanimité, répudié la Convention et decrété qu'on ne doit parler qu'avec horreur de cette Révolution sans laquelle elle n'existerait pas; aujourd'hui des fils de conventionnels de 93 ont renié leurs pères et la foi enthousiaste de ces hommes dont on peut déplorer les fautes et les erreurs, mais dont on ne peut nier ni le dévouement ardent et sincère, ni les services rendus à la cause du progrès et de la liberté. Aujourd'hui la Chambre des pairs, renouvelant ces assemblées réactionnaires de la Restauration, a jeté l'insulte et l'outrage à toute une nation amie, et taxé d'infamie les doctrines sur lesquelles sont fondées nos institutions modernes; elle a étouffé sous ses cris : A l'ordre! la voix du seul orateur qui ait osé protester devant elle en faveur de la liberté et des défenseurs de la cause libérale, conventionnels de la France et fédéraux de la Suisse.

Mais la pairie n'en est pas arrivée tout à coup à ce paroxisme de colère; elle s'est exaltée peu à peu et par degrés. La marche de cette séance incroyable mérite d'être racontée.

Le premier orateur qui occupe la tribune, c'est M. le duc de Noailles. Le noble pair représente les principes dont l'*Union monarchique* est l'organe au sein de la presse; il croit aux bonnes intentions du ministère, mais il regrette que le ministère n'ait pas eu le courage de ses intentions. Il a laissé passer le temps où l'intervention pouvait être utile, et la bonne cause a succombé.

Ce discours, lu à voix basse, avait été écouté cependant avec faveur; la Chambre y trouvait un reflet de ses opinions. Mais M. de Montalembert paraît à la tribune, l'attention redouble...

On se rappelle ce fameux manifeste publié l'an dernier par la chancellerie d'Autriche, dans lequel M. de Metternich essayait de prouver qu'il se trouvait dans l'obligation d'effacer de la carte le dernier débris de la Pologne. Cracovie, disait-il, est le centre d'un mouvement libéral qui menace les Etats voisins. C'est un foyer de révolution allumé au centre des trois empires absolutistes.....

Personne, on s'en souvient aussi, ne flétrit plus vigoureusement, plus éloquemment que M. de Montalembert, cette hypocrite apologie d'un crime de lèse-nationalité. On n'a pas oublié les énergiques imprécations que lança alors le jeune pair du haut de la tribune du Luxembourg contre les oppresseurs de la Pologne, contre les organisateurs des massacres de la Gallicie qu'il révéla un des premiers à la France; ni avec quelle noble ardeur il invoqua les droits des peuples, et fit résonner ces grands mots de liberté, d'indépendance et de nationalité.

Eh bien! aujourd'hui, ô vanité des principes, des religions et des philosophies incomplètes, aujourd'hui, le même orateur, celui qui tonnait l'an dernier avec tant d'éloquence contre les misérables prétextes dont cherchait à s'affubler l'empereur d'Autriche, nous l'avons entendu lui-même invoquer ces mêmes prétextes contre la Suisse libérale; nous l'avons entendu, lui, l'ardent poursuivant de la liberté d'enseignement, s'indigner que l'on eût donné en Suisse une chaire au docteur Strauss; nous l'avons entendu se récrier avec l'accent de l'indignation, disons plus, pour être vrais, avec celui d'une rage concentrée, de ce que l'on eût toléré en France les manifestations réformistes; nous l'avons entendu appeler les colères «de tous les honnêtes gens;» invoquer l'intervention des puissances étrangères contre la diète de Berne et ceux qui l'ont soutenue, et traiter la Suisse officielle de ramassis de voleurs, d'assassins, de brigands, de mauvais sujets, dont les puissances européennes auraient dû débarrasser la société, sous peine de voir des doctrines pernicieuses se propager et se lever menaçantes en face des monarques voisins, — c'est-à-dire en changeant quelques mots, reproduire exactement le réquisitoire de M. de Metternich contre Cracovie, qu'il livrait l'an dernier à l'indignation du monde entier.

Ainsi M. de Montalembert se dit l'ami dévoué de la liberté, et il demande l'extermination; il se pose en apôtre du progrès, et il anathématise les idées nouvelles! il prétend s'appuyer sur des principes, et il tourne au vent des évènements!

Dieu nous garde cependant de mettre en doute sa bonne foi! Il aime, en effet, la liberté, mais, ne croyant pas qu'elle soit accessible à tous, ignorant des procédés qui peuvent concilier tous les intérêts et assurer à chaque homme cette liberté complète qui résulte de l'indépendance dans le bien-être, il cherche avant tout les moyens d'assurer cette indépendance à lui et à ceux de sa classe; faisant bon marché du reste de l'humanité, non par insouciance, mais parce qu'il est persuadé qu'il faut qu'il y ait des sacrifiés. Il est même probable que ces idées, il les a d'instinct et sans jamais s'en être rendu compte; les sentiments vibrent chez lui avec trop de force, il y a trop d'émotion vraie dans ses paroles pour qu'on le puisse supposer inaccessible à des idées plus larges, s'il avait jamais agrandi le cercle de ses réflexions. Il a le malheur, quoiqu'il s'en défende, d'être l'homme d'une idée, c'est-à-dire de ne voir qu'un point dans l'espace où s'agite l'humanité.

Et comme chez tous les hommes à idée fixe, dès qu'une cause quelconque vient faire vibrer chez lui la corde sensible, les objets se transforment, il ne les voit plus ce qu'ils sont, mais ce qu'il faut qu'ils soient dans l'intérêt de sa thèse. Il ne se possède plus, il est en proie à une sorte d'exaltation fiévreuse, que l'éclat de sa parole ne rend que trop communicative.

Il a cru aujourd'hui faire appel au sentiment de liberté; il n'a évoqué que le sentiment de la peur. Il a peint les radicaux de l'Helvétie avec ces couleurs dont le fameux père Loriquet peignait les personnages de la Révolution et de l'Empire; il a tracé de la Suisse de ces tableaux fantastiques et sanglants que les moines du moyen-âge traçaient des barbares qu'il n'avaient jamais vus, et il a fait appel à ceux qui possèdent contre l'invasion des barbares, des barbares qui sont déjà chez nous, que nous avons aperçus il y a douze ans dans la guerre sociale de Lyon, qui reparaissent aujourd'hui dans les banquets réformistes, et dont les doctrines, ô abomination! se sont manifestées dans l'ouvrage d'un grand poète dont la cause de l'immobilisme systématique déplore l'apostasie, doctrines qui sont également funestes à l'ordre, à la religion, à la propriété.

A ces mots, vous eussiez vu tous ces vieillards de la pairie, tous ces hommes chez qui il n'existe plus qu'un sentiment, celui de la conservation égoïste, vous les eussiez vu réunis par la peur des fantômes qu'on venait d'évoquer devant eux, recouvrer toute l'ardeur de leur jeunesse pour applaudir à ces paroles qui flattaient leurs instincts, pour entourer, pour féliciter l'orateur. Vous eussiez vu M. Guizot sourire de son sourire le plus gracieux à ces infâmes calomnies, à cette audacieuse dénaturation des évènements, qui servait sa politique. Un membre se lève et demande que ce discours, où tant de nobles sentiments sont outragés, soit imprimé et distribué par les soins de la Chambre, et la grande majorité d'applaudir. M. Cousin ose protester; sa voix, toujours bien accueillie de l'assemblée, est étouffée sous les murmures; on veut un vote immédiat, et il eût été presque unanime, si je ne sais quelle formalité du règlemeut ne se fût jetée en travers.

Mais le scandale ne devait pas s'arrêter là. La majorité paraissait tellement exaltée que personne n'osait protester, les fils des conventionnels laissaient outrager impudemment leurs pères sans oser réclamer. Il a fallu qu'un pair par droit de naissance, que M. d'Alton-Shée relevât le gant jeté aux idées libérales.

Le jeune orateur a senti qu'en presence de cette agitation de la Chambre, de cette unanimité d'enthousiasme monarchique et conservateur qui rappelait les beaux jours de la Restauration, il devait se tenir dans des termes très modérés. Après un tribut d'éloges payé au préopinant, il tente de faire entendre une faible protestation en faveur des radicaux suisses; il cherche à insinuer que le général Dufour pourrait bien n'être pas un chef de brigands; les murmures l'interrompent; il dit qu'il lui reste quelques doutes sur la véracité des récits quelque peu fantastiques de M. de Montalembert; de violentes réclamations se font entendre, des interpellations se croisent. Il croit que les banquets réformistes pourraient bien n'être pas chose si coupable qu'on le dit; les pairs battent la charge sur leurs pupitres; il ajoute qu'après tout la Convention avait eu du bon. A ces mots personne n'y tient plus, on s'agite, on vocifère, on crie à l'ordre! sur tous les bancs. M. Pasquier se lève indigné. L'orateur cherche à citer quelques autorités, quelques écrivains assez audacieux pour affirmer que cette assemblée ne ressemblait pas complètement à une assemblée de cannibales. M. Pasquier s'écrie qu'on insulte un de ses amis mort en lui prêtant une aussi horrible opinion. Les cris : à l'ordre! redoublent, le tumulte est au comble, et pour peu que l'orateur se fût obstiné à parler, la noble assemblée l'eût fait empoigner et jeter hors de l'enceinte, comme aux beaux jours de la Restauration on expulsait Manuel de la Chambre des députés.

Cette scandaleuse séance, qui fera date dans les annales du monde parlementaire, s'est terminée au bruit monotone d'une lecture de M. de Gabriac.

Les fautes du ministère, son refus de réformes, son aveuglement, son impuissance à résoudre les problèmes politiques et sociaux, ont réagi sur l'opinion. Des écrivains en renom ont réveillé l'esprit public endormi, en rappelant les grands souvenirs de notre révolution, dont ils n'ont cependant déguisé ni les fautes ni les crimes. Des banquets réformistes ont donné l'occasion à la bourgeoisie d'exprimer quelques-unes des idées qui flottent dans

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 15 JANVIER 1848.

MÉMOIRES DE MARIE CLAVEAU (1)

SÉMINARISTE.

XIV.

UNE BALLE DANS UN TRUMEAU.

C'est ainsi que nous arrivâmes devant un magnifique château appelé par les propriétaires voisins la *Folie-Gaillard*, et par M. Gaillard, Cythère. Le docteur descendit le premier et offrit la main à Mme de Miran. Mais celle-ci me poussa vivement devant elle en me disant : « Aidez-moi donc, monsieur mon frère! » Cette préférence appela sur les traits de Martial une expression de colère indéfinissable, et je lui rendis son regard avec la satisfaction d'un homme qui reçoit un avertissement salutaire.

De cet instant, je connus la jalousie.

Je résolus d'imiter en tout la conduite de mon rival, d'apprendre de lui la manière de déjouer ses projets. Pour mieux atteindre mon but, il me sembla que je devais d'abord lui faire bonne mine et opposer ruse à ruse. Je me sentais trop novice pour lutter contre un tel maître avant d'avoir pris ses leçons. Pour la première fois de ma vie, je soignai donc à composer mon visage et à me montrer ami d'un être délesté. Rien de réel n'avait encore motivé ma haine, j'avais une tâche facile à remplir, et je commençai plein de confiance en ma profonde découverte.

J'accablai aussitôt le blessé de prévenances, je le flattai, je l'admirai, je le plaignis, je le soignai. Hélène en gémissait, mais je goûtais une certaine joie à la tourmenter. — Si je n'obtiens pas ton secret de toi-même, disais-je intérieurement, je l'obtiendrai de mon rival, ou l'hypocrisie est sans pouvoir!

Brantôme était charmé de ma sollicitude envers le prochain.

— Faites à autrui ce que vous aimeriez qui vous fût fait, me disait-il avec l'orgueil d'un professeur qui vante son élève. Je l'avais bien prévu, ajoutait-il, que mes conseils porteraient leurs fruits. Je savais bien que je ne semais pas sur la pierre.

Homme candide, combien eût changé ton langage si tu avais pu lire au fond de mon cœur!

Il était à peine deux heures après midi. Une heure suffit à nous reposer tous. Et M. Gaillard, empressé de faire admirer ses merveilles, nous entraina dans l'île de Cythère. Je ne manquai pas d'offrir mon bras à Martial, qui recevait mes soins avec un sourire moqueur. Ce sourire, dont je comprenais l'ironie, eût suffit à vaincre ma répugnance pour les devoirs que je m'étais imposés.

Nous traversâmes un vaste jardin anglais, qui eût été vraiment admirable sans ses ponts chinois, ses grottes factices, ses temples grands comme des boudoirs, ses forêts grandes comme des alcôves, ses ruines toutes neuves, ses lacs microscopiques et le fleuve capillaire auquel il devait sa dénomination d'île.

Tout portait en ce lieu un caractère plus ou moins mythologique. Les terres cuites indigènes étaient devenues de païennes divinités, et les plâtres apostats avaient usurpé des noms fabuleux. Il n'est pas jusqu'au ramoneur si connu, qui ne subit grotesquement le rôle d'amour. A la vérité, un sculpteur du pays avait habilement transformé en carquois son sac de suie, et fait entrevoir deux petites ailes sous les pans de son habit brun. En un mot, le vulgaire avait on ne peut mieux justifié sa réputation de sagesse en appelant cette risible Cythère la Folie-Gaillard.

Toutefois l'admiration véritable ou simulée des invités enivrait l'inventeur de toutes ces sottises; et il ne se possédait plus, quand nous arrivâmes devant les soixante chênes qu'il appelait son *Lucus*.

On avait enclos d'une grille ce bois sacré. Au milieu s'élevait un temple à jour dont la coupole badigeonnée de vert dominait les arbres. Diane chasseresse en protégeait l'entrée, et un Actéon planté devant la grille de clôture semblait menacer de son sort les profanes visiteurs.

Le glorieux propriétaire [illegible] pied du temple, s'agenouilla devant la statue de Dia[illegible]ine de vers dans lesquels il la priait de bien t[illegible] de protéger la grande chasse qu'il prétenda[illegible]ur son domaine respecté jusqu'alors.

Je ne concevais gu[illegible] courre le sanglier dans un enclos dont le dia[illegible]nts pas. Cette chasse eut lieu pourtant... et à c[illegible]

Les dames portaient des arcs, et, pour faire plaisir à l'amphytrion, s'étaient accoutrées en nymphes, autant que la mode pouvait s'y prêter.

Trois marcassins, un cerf et dix chevreuils furent enfermés et harcelés dans cette cage par trente chiens et vingt chasseurs. Tout ce gibier, enfant de la forêt voisine dont M. Gaillard possédait plus de sept lieues, fut livré aux invités, à l'exception du cerf, que le maître se réserva pour lui-même, bien loin de s'attendre à l'impertinente conduite de ce noble animal.

C'était un dix-cors vigoureux qu'on avait eu grand'peine à prendre vivant après lui avoir cassé une épaule. Malgré les vétérinaires, le temps lui avait rendu sa force primitive, aussi fit-il des prodiges de valeur.

Quand il eut éventré sept des meilleurs chiens, M. Gaillard jugea qu'il était bon de le mettre à mort. Il le poursuivit donc jusqu'à vingt pas de la grille et l'ajusta; mais son coup porta sous les pieds du bon cerf, qui, peu effrayé d'un obstacle de deux mètres, franchit la grille aussi légèrement qu'un fourré de broussailles.

Le tireur, stupéfait, sans songer à son second coup, regarda courir sa victime saine et sauve, jusqu'à ce qu'elle eût regagné la forêt qui lui avait donné naissance, champ de bataille plus digne de sa majesté outragée.

Cet exploit fit rire toutes les nymphes et même quelques faunes ou sylvains d'un rire inextinguible, sans égard pour la fureur inutile dont le nabab était saisi.

De rage, il assassina quatre chevreuils en douze coups.

Un seul marcassin se débattait encore. Hélène, Brantôme, Martial ni moi n'avions pris part à cette boucherie. Le docteur était sombre et, par extraordinaire, peu attentif à la conversation.

— Je m'étonne, lui dit ma sœur, qu'un chasseur si renommé soit demeuré si calme au milieu de tout ce gibier.

En prononçant ces mots, elle me regardait avec un tendresse inquiète et semblait me dire : Si je pouvais nous en délivrer!

— Vous le voulez, madame, répondit-il en frémissant. Il faut donc vous prouver mon adresse? ajouta-t-il avec un sourire amer... vous serez obéie.

Il appuya sur cette dernière phrase avec une expression qui nous glaça Hélène et moi.

Je le suivis des yeux, tandis qu'il disparaissait dans les broussailles. Quand je cessai de le voir, je me retournai vivement vers ma compagne et lui dis avec l'accent de la conviction :

— Hélène, avouez-le, c'est lui...

— Silence!... interrompit-elle, nous ne sommes pas seuls.

(1) Voir les numéros des 22, 23, 24, 25, 29, 30, 31 décembre, 1er, 5, 6, 7, et 14 janvier.

organisateur dont le fantôme effraie si fortement la patrie, c'est de chercher un remède au malaise, aux souffrances dont les masses demandent la guérison au communisme.

M. Michel Chevalier nous adresse la lettre suivante :

Paris, 13 janvier 1848.

Monsieur le rédacteur,

Je viens de lire un article de votre numéro d'hier où vous rapportez les suppositions les plus inexactes sur les motifs qui m'ont inspiré la lettre que j'ai adressée à mon savant collègue, M. Michelet, à propos de la décision en vertu de laquelle son cours est suspendu pour des actes qui se sont passés hors de sa présence. Quelques personnes avaient vu, dans cette protestation en faveur de la liberté d'enseignement, la preuve que je sais me séparer d'un ministère lorsque je juge qu'il est dans une mauvaise voie, et m'avaient félicité de cette détermination. Aux éloges qui m'ont été donnés à cette occasion, vous opposez une manière de voir d'après laquelle une démarche aussi publique ne serait qu'un expédient pour écarter de mon cours des scènes de tapage dont je me serais cru menacé.

Je n'ai droit à aucune louange pour la résolution que j'ai prise ; mais je puis encore moins laisser passer des assertions pareilles à celles que vous reproduisez, lors même qu'elles sont, comme dans vos colonnes, présentées sous la forme d'un doute.

Et d'abord ce serait calomnier la jeunesse des Ecoles que de lui prêter des projets de désordre. Rien de semblable n'est venu à ma connaissance. Ceux qui vous ont rapporté les bruits que vous répétez ont été mal informés, et il est fâcheux que vous vous en soyez fait l'écho.

J'ai protesté contre la doctrine d'après laquelle on s'est cru autorisé à suspendre le cours de M. Michelet, parce que cette doctrine me paraît enlever à la liberté de l'enseignement ses garanties, et cette liberté mérite bien qu'on y veille.

Mais, par la même raison, je ne me soumettrais pas à des tentatives d'intimidation du genre de celle dont vous parlez, parce que je repousse toute espèce de tyrannie. Si je ne suis pas disposé à abandonner la liberté au gouvernement, je ne consens pas davantage à ce qu'elle soit livrée à des perturbateurs qui se présenteraient pour la violer. J'ai perdu mon siége à la Chambre des députés plutôt que d'abjurer le principe de la liberté du commerce. Quoique la propagation de l'économie politique soit à mes yeux un des plus sûrs moyens d'éclairer le pays et de servir la cause du progrès à laquelle je suis profondément dévoué, je renoncerais à enseigner cette science, qui m'est si chère à ce titre, s'il fallait acheter la faculté de me faire entendre en subissant des conditions avilissantes, comme d'afficher des opinions que je n'aurais pas.

Agréez, etc. MICHEL CHEVALIER.

M. Michel Chevalier se sépare du ministère. Nous le félicitons de sa détermination que nous enregistrons avec plaisir.

Rien n'est tel qu'une situation nette. Si, dans sa lettre à M. Michelet, M. Chevalier avait introduit une déclaration analogue à celle que nous trouvons au premier paragraphe de la réclamation qu'il nous adresse, nous n'aurions pu prêter l'oreille à des bruits qui n'ont plus désormais aucune raison d'être.

Banquets réformistes.

TOULOUSE. — Un Banquet a eu lieu à Toulouse le dimanche 9 janvier. Nous n'avons pas reçu le numéro de l'*Emancipation* contenant le compte-rendu de ce banquet. Les détails suivants sont extraits d'une correspondance particulière :

« La salle disposée avec goût et simplicité renfermait près de 1 200 convives. M. Joly présidait ce banquet auquel assistait M. Pagès, député de la Haute-Garonne. Le toast porté par l'honorable député à la ville de Toulouse a été couvert d'applaudissements. M. Janot, rédacteur en chef de l'*Emancipation*, a porté *à l'Humanité* un toast qui n'a pas été moins bien accueilli. Tous les gens calmes regrettent qu'un scission ait éclaté entre les légitimistes et les radicaux de Toulouse à propos d'un toast à la souveraineté du peuple. La réforme électorale et parlementaire est un point neutre sur lequel tous les partis animés d'intentions généreuses pourraient et devraient se réunir. »

grande réforme. Aussi longtemps, en effet, que les générations innombrables de prolétaires vivront et mourront dans l'ignorance et la misère, les riches devront souffrir, la loi de solidarité l'exige, loi divine, qui ne veut pas permettre que nous puissions être heureux les uns sans les autres, et qui nous condamnera tous à la souffrance, tant que chacun de nos frères n'accomplira pas intégralement sa destinée !

L'association faisant converger toutes les intelligences, les forces, les énergies vers un même but, il en résulte une plus grande somme de biens et d'éléments de bonheur moral et matériel, qui permet d'augmenter le bien-être de ceux qui possèdent, et de donner à ceux qui n'ont rien.

Messieurs, l'ignorance et la misère des masses n'ont pas d'autre cause qu'une organisation vicieuse du travail !

C'est parce que le travail est mal organisé que le prolétaire des champs dépense tous ses efforts, son énergie et ses sueurs dans un travail journalier et monotone, sans pouvoir arriver à une juste satisfaction de ses besoins physiques, sans avoir le loisir ni même la possibilité de travailler pour le bien de son âme, pour la culture de son intelligence.

C'est parce que le travail est mal organisé que le prolétaire des villes industrielles se trouve souvent réduit au pur état de machine, quand il reçoit, ce qui n'arrive pas toujours, une rétribution minime, en échange d'un travail assidu, cette rétribution ne peut s'élever au-dessus de ce qui est rigoureusement indispensable à la vie. Ainsi le veut la loi inflexible du salaire.

C'est enfin parce que le travail est mal organisé, que la fille du peuple est fatalement condamnée à la prostitution, cette plaie hideuse de nos sociétés, dites civilisées, tant prônées par des sophistes menteurs !

Le régime actuel du travail est contraire à la loi de fraternité.

C'est lui qui produit cette guerre incessante et cruelle, que se livrent les capitalistes et les salariés, les maîtres et les ouvriers ; affreuse mêlée, dominée par ce cri de haine: malheur aux vaincus ! Cri de haine, en effet, car les vaincus de l'industrie sont les pauvres de nos cités, à qui l'on jette l'humiliante aumône.

Messieurs ! le principe d'association, substitué au principe de la concurrence anarchique, permet seul de réaliser ici-bas la loi du Christ, la loi de l'amour mutuel, d'assurer à tous nos frères le libre essor de leurs vocations et le libre exercice de leurs facultés, de détruire enfin l'ignorance et la misère des masses. Il faut substituer, au plus tôt, à notre régime actuel, faux et subversif, l'organisation du travail par l'association ; cette réforme est impérieusement nécessaire ; il serait dangereux de l'ajourner pour les concessions de la dernière heure.

Que toutes les forces qui concourent à la production des richesses, richesses matérielles ou morales, que le travail, le capital et le talent soient associés, pour prendre part aux bénéfices de l'œuvre sociale ; et aussitôt il devient possible, et il y a intérêt pour tous de donner largement l'éducation professionnelle, d'ouvrir la voie à toutes les vocations individuelles, de garantir à tous nos frères le bien-être de l'âme et du corps ! Alors, mais seulement alors, l'idéal de liberté et de fraternité, si ardemment poursuivi par nos pères, régnera définitivement sur l'humanité régénérée !

Nos pères, messieurs, les hommes de la révolution, avaient inscrit le droit au travail dans leurs constitutions, impérissables monuments élevés à la dignité de la nature humaine ! C'est à nous, leurs fils, qu'il appartient d'organiser le travail par l'association. C'est là la tâche du dix-neuvième siècle !

A la réforme électorale ! à la probité politique, pour l'avènement prochain de l'organisation du travail par l'association ! »

CAMBRAI. — Le banquet de Cambrai a eu lieu le même jour. Nous empruntons à un journal le résumé de ce banquet :

« Dimanche, plus de six cents personnes se sont rendues de l'Hôtel-de-Ville dans un immense séchoir de l'établissement de M. Toussaint fils, local qui, pour la manifestation, avait été converti en une magnifique salle de banquet, ornée de drapeaux, de tentures, d'écussons et de devises patriotiques.

» On avait vainement attendu MM. les députés qui avaient donné leur adhésion au banquet et promis d'y assister ; par suite d'un malentendu, dit-on, ils ne sont pas arrivés.

» La manifestation, du reste, a été l'une des plus imposantes qui aient eu lieu dans nos départements ; le nombre si considérable des convives, les remarquables discours qui ont été prononcés, l'ordre et

seil général du département du Pas-de-Calais ;

« A l'union des villes de Saint-Quentin et de Cambrai ! » par M. Lemaire, maire de la ville de Saint-Quentin ;

« A la presse indépendante ! » par M. Lanulle, avocat du barreau de Cambrai.

» La réponse à ce toast a été faite et développée par M. Frédéric Degeorge, rédacteur en chef du *Progrès du Pas-de-Calais*.

« Aux maires indépendants ! » par M. d'Harrincourt, membre du conseil général du département du Pas-de-Calais ;

« A la continuation des banquets réformistes ! » par M. Dufour, membre du conseil général du département de l'Aisne ;

« Aux députés de l'opposition ! » par M. Fénelon Farcy, avocat du barreau de Cambrai ;

« A la persévérance politique ! » par M. Lefebvre, ancien rédacteur de la *Feuille de Cambrai* ;

« Au comité central de l'opposition ! » par M. Mouton, membre du conseil général du département du Nord ;

» M. Saint-Amans, délégué du comité central de Paris, a répondu à ce toast.

« Aux sentiments généreux ! » par M. Corne, ancien député de l'arrondissement de Cambrai ;

« Aux réformistes de Cambrai ! » par M. Huré, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Douai.

» Plusieurs autres toasts, parmi lesquels figurait celui-ci : « A la souveraineté du peuple ! » devaient être portés par MM. Marie, Crémieux et Jules Fabvre, absents. »

Une correspondance parisienne du TIMES. — Le *Times* du 13 publie, sous la rubrique de Paris, la correspondance suivante : « Un air de tristesse et d'accablement se fait remarquer chez tous ceux de la part desquels on suppose une connaissance intime de ce qui passe dans le palais ou dans le conseil. Ces personnages ne doutent point de la docilité des Chambres, mais ils commencent à craindre que l'habileté qui a, jusqu'à présent, dirigé les affaires, ne soit dans la période décroissante ou ne s'exerce avec moins d'activité que par le passé.

» Le roi tient M. Guizot pour le plus grand ministre qui ait jamais existé, et il lui accorde une confiance bien plus entière qu'à aucun de ses prédécesseurs. Que cette confiance soit bien ou mal placée, le monde n'a rien à y voir, absolument parlant ; mais quand le système politique du gouvernement est désapprouvé et condamné par ceux qui, à l'intérieur, se sont montrés les partisans les plus dévoués de la dynastie régnante, et quand ce système a coûté à la France (pour quelque temps du moins) la bonne volonté cordiale, l'estime et la considération de son voisin et de son allié le plus puissant, quand enfin, au lieu de chercher à regagner les bonnes grâces de cet allié et de cet ami méconnu et maltraité, on persiste dans la première offense, en l'aggravant par des moyens auxquels je n'appliquerai pas d'épithète, quand on fait tous ses efforts pour s'attacher, pour se rendre propices des puissances ou des personnages jusqu'ici ennemis déclarés de la France révolutionnaire, de ses nouvelles institutions, et par conséquent de la famille régnante, lorsque tous ces faits sont regardés, même en France, comme de principe, l'œuvre, le produit de la machine gouvernementale, les étrangers ne doivent pas plus se taire que les Français.

» Il y a en France peu d'hommes qui admirent et respectent plus que celui qui écrit ces lignes les talents éminents de M. Guizot, et qui soient plus convaincus de l'aménité, de la bonté de son caractère ; mais, même avec ses impressions, il est permis de déclarer que la marche suivie par le gouvernement effraie les meilleurs amis de l'Etat. On m'assure que ce sentiment est si universel, que, si M. Guizot se retirait, il serait extrêmement difficile de lui donner un successeur qui eût quelque chance de réparer les maux que l'on attribue à son système de gouvernement. On dit, par exemple, que le comte Molé ne prendrait pas les affaires sans avoir carte blanche, et que M. Thiers, à qui l'on s'adresserait nécessairement en cas de refus de la part de M. Molé, n'accepterait le pouvoir qu'à des conditions qui, le passé nous en est garant, ne seraient pas acceptées.

» En un mot, le ministre actuel possède la confiance entière de son royal maître, et je suis certain qu'une majorité suffisante le soutiendra dans les Chambres. Il pourra donc traverser la session ; mais en dehors de l'hôtel des Capucines et du palais, partout règne le mécontentement et la désaffection. Le roi toutefois ne cède pas facilement, et M. Guizot est un homme intrépide. On verra donc, à ce qu'il semble, le parti ap-

---

Heureusement Brantôme était plongé dans une rêverie profonde. Il ne s'aperçut de rien.

Nous nous trouvions alors sur une éminence que dominait un bouquet touffu de baguenaudiers en fleur et de faux ébéniers. Un sentier couvert, traversant en zig-zag leur masse coquette, permettait de parcourir le petit vallon. Au fond de cette allée obscure se cachait une grotte fantastique nommée, par M. Gaillard, le boudoir de Vénus. Ce lieu, qui n'attira nullement alors mon attention, mérite une description particulière, comme vous l'allez voir.

Des vitraux de couleur, posés très proprement dans les crevasses factices d'un rocher fort bien fait, éclairaient ce singulier réduit, au fond duquel un canapé recouvert d'un épais tapis imitant le gazon, se cachait dans l'ombre, en attendant quelques visiteurs mystérieux; des stalactites en verre filé pendaient à la voûte revêtue d'un lierre feuillu ; à terre, un vaste bassin de marbre blanc taillé en coquille, semblait recevoir un filet d'eau, grâce à un mince bâton de verre qui tournait au moyen d'un ingénieux mécanisme ; dans le bassin, une immense glace de Venise figurait un petit lac reflétant le coloriage varié des vitraux ; et sur les bords de cette fontaine bizarre, mille figures sculptées de grenouilles, de salamandres, de loutres, de coquillages et de rats d'eau, se jouaient dans des roseaux de métal peint en vert. Mais le détail dans lequel l'architecte avait déployé le génie le plus prodigieux, c'était un nid de joncs et de fleurs aquatiques, sous lequel se déguisait un poêle qui maintenait dans ce baroque monument une douce chaleur.

Quand nous fûmes bien assurés que Martial nous avait quittés, nous descendîmes le sentier qui conduisait à la grotte.

Nous nous serrions l'un contre l'autre avec une voluptueuse émotion. Si la grotte allait être occupée ! pensions-nous en hâtant le pas; et nous nous regardions avec une agitation presque douloureuse.

Entraînés par la pente du terrain, et plus encore par nos désirs, nous nous enlaçons comme à la walse et nous descendons en courant. Nous arrivons enfin... Personne !... libres !... Nous cotoyons rapidement la fontaine, nous gagnons, toujours enlacés, l'endroit le plus obscur, et, palpitants de bonheur, nous tombons sur le canapé.

En cet instant, le sanglier, roulant parmi les chiens, passe à dix pas de la grotte ; un coup de feu part, j'entends siffler la balle à mon oreille, et le sanglier continue sa route.

Nous nous relevons brusquement Hélène et moi, et, par un effet d'optique inattendu, je vois distinctement dans la glace la figure renversée de Martial, abaissant le canon de son fusil qu'il avait un moment dirigé vers sa bouche. Sans me rendre compte de ce geste, je m'élance hors de la grotte, où Brantôme arrivait à son tour.

— Oh ! oh ! m'écriai-je en m'adressant à Martial, voilà, sire Nembrod, une balle qui ne vous fera pas honneur.

Tout cela s'était passé en quelques secondes.

— Je ne manquerai pas deux fois, répondit le chasseur.

Puis il ajusta tranquillement son arme, et l'animal tomba frappé sous l'aisselle gauche.

— Il est habile, en effet, dis-je à Hélène, qui me rejoignait livide de terreur.

— Oui, mais il est lâche, répondit-elle en s'appuyant sur moi.

— Que voulez-vous dire?

— Vous le saurez.

— Je l'avais bien prévu qu'il arriverait quelque malheur, murmura Brantôme entre ses dents.

— Mais quel malheur est donc arrivé? lui demandai-je.

— Tenez, me répondit-il en me montrant le revers de mon habit troué à deux pouces du cœur.

Je tressaillis, et mes yeux tombant sur ceux de mon amante, nous nous écriâmes tous les trois :

— Dieu soit loué !

Après le dîner, M. Martial annonça qu'il partirait le lendemain pour l'Italie.

— Dieu soit loué deux fois ! me dit un regard passionné d'Hélène.

Au même instant, le voyageur vint nous faire ses adieux avec une aisance parfaite. Et, chose incroyable pour qui ne s'est jamais rencontré en face de ces natures d'exception, il nous contraignit, à force de grâce et d'irrésistible éloquence, d'accepter tous les deux un gage de souvenir. Hélène, sans presque savoir comment, se trouva au doigt une petite bague, et je vis avec une fureur comprimée briller à ma chemise un diamant de prix.

En ce moment de triomphe, les yeux de Martial lançaient des étincelles.

— J'accepte, monsieur, lui dis-je, vaincu mais indigné. A charge de revanche ; daignez m'attendre un instant.

Je sortis, et dix minutes après, en le conduisant à la porte, je lui glissai dans la main une balle aplatie que j'avais ramassée dans le boudoir de Vénus.

Il reçut mon cadeau avec une inconcevable dignité, l'éleva lentement jusqu'à sa bouche, l'embrassa en posant sur mon front un coup d'œil dominateur, et me laissa confondu.

Je ne sais quelle était la puissance de cet homme. Mais quand plus tard il me dit m'avoir surveillé deux ans, bien que je ne l'aie pas même aperçu durant cet intervalle, je n'hésitai pas à le croire.

JULES DE CAUDIN.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(*La suite prochainement.*)

Histoire de la peinture flamande et hollandaise.

Par M. A. HOUSSAYE.

Je ne sache rien de plus ingénieux que la manière dont M. A. Houssaye nous a présenté l'histoire des écoles flamande et hollandaise. Pas un historien de la peinture n'est entré plus franchement dans le cœur de la question. Tel peut se montrer plus technique, tel autre plus professeur, ou plus enthousiaste, ou plus exclusif, ou bien même plus chercheur de dates et de jugements admis, nul n'a fait preuve de plus de goût, de sentiment et de perspicacité.

L'auteur, en nous promenant avec ordre et simplicité de l'école spiritualiste de *Van Eyck* à l'école matérialiste de *Van Huysum*, porte une vive intuition de l'idéal dans l'analyse des transitions qui unissent les différentes manières. Il nous fait assister aux transformations successives qui ont pris l'art au berceau ; nous le voyons exprimer d'abord les naïves effusions de l'esprit, puis, suivant l'expansion de l'élément matériel, progresser de maître en maître, jusqu'au point culminant où l'ont porté *Rembrandt* et *Rubens*, puis enfin redescendre, après cette merveilleuse transfiguration sensualiste, jusqu'aux théories panthéistes qui arrivent à résumer la divinité par une fleur.

Peut-être ne partagerez-vous pas toujours l'opinion de M. A. Houssaye dans l'appréciation critique de chaque maître ; peut-être, dans cette illustre généalogie, dont *Van Eyck* est la souche, *Rubens* ou *Rembrandt* le héros, *Van Huysum* la pâle postérité, peut-être, dis-je, *Hobbema* et *Berghem* ont-ils à ses yeux plus d'importance qu'ils ne méritent, peut être aussi *Albert Cuyp* et *Huysmans* de Malignes n'en ont-ils pas assez. Mais on n'a jamais mieux dessiné les trois périodes extrêmes de cette belle série.

Il faut aimer avec M. A. Houssaye ces existences heurtées, pour la plupart, comprimées presque toutes, et puissantes par la révolte et le libre essor. Il faut s'affectionner à ces natures fougueuses, rêveuses ou poétiquement méthodiques, autant qu'à des héros inventés, à des types de convention ; tant l'auteur a une façon pittoresque de poser son personnage et de le grandir jour par jour à vos yeux, depuis le moment où le petit rapin barbouille un mur, jusqu'au moment où s'avance, au milieu d'un cortége solennel, le convoi du grand artiste. J. C.

La question suisse et la diplomatie. — Le *Globe* anglais s'égaie aux dépens de la conférence de Paris. Son numéro du 10 renferme la note suivante :

« Le gouvernement de S. M. la reine Victoria est d'avis (il l'a signifié) que la déclaration du 20 novembre 1815 subsiste dans toute sa rigueur, et qu'elle doit être respectée et observée par toutes les puissances qui ont participé à la convention. Nous ne croyons pas qu'après cette claire et énergique notification, M. Guizot soit très disposé à entamer les conférences pour lesquelles MM. Colloredo et Radowitz, ambassadeurs spéciaux d'Autriche et de Prusse, ont été envoyés à Paris. Les journaux de Paris nous annoncent que M. Guizot leur a donné un grand banquet, auquel assistait l'ambassadeur autrichien résidant. Ce banquet n'a pas été honoré de la présence de lord Normanby. C'était bien le moins que M. Guizot donnât à ces diplomates un bon dîner pour les consoler de leur désappointement diplomatique. »

—

Préparatifs militaires dans l'Italie du Nord. — On écrit de Vienne à la *Gazette universelle de Prusse* :

« L'armée d'Italie se trouve, par suite des renforts qu'elle a successivement reçus, prête à tout évènement. Elle compte maintenant 75 000 hommes. Dans les temps ordinaires, elle n'en compte que 50 000. »

— On parle d'un camp de troupes piémontaises qui va être formé à Alexandrie; 800 hommes sont attendus à Sarzana avec cinquante pièces d'artillerie, pour armer les forts de Sarzanello et Lerici. On dit aussi que le gouvernement sarde va appeler sous les armes le contingent de guerre.

— On lit dans l'*Italia* de Pise du 6 janvier : « On nous écrit de Sarzana : « On attend ici 800 hommes avec 50 pièces d'artillerie pour armer les forts de Sarzanello et Lerici. On a appelé sept classes du contingent et toutes les nouvelles recrues. Des contrôles nous ont été envoyés pour la formation des gardes civiques. »

— On écrit de Pontremoli, le 4 janvier, au même journal : « Notre sort est décidé. Bien que prêts à tout au besoin, nous avons abandonné toute idée de résistance, persuadés désormais que les circonstances ont changé de face et que nos efforts n'auraient été utiles ni à notre cause, ni à celle de l'Italie. Nous nous sommes tournés du côté du duc de Parme, et nous lui avons fait parvenir une adresse dans laquelle, tout en lui avouant ce qu'il nous en coûte de nous séparer de la famille toscane, nous déclarons nous donner à lui; dans la confiance qu'il tiendra la parole qu'il a donnée aux habitants de Lucques de gouverner avec bienveillance. Nous savons qu'à Terrarossa, on prépare des logements pour 500 hommes; le capitaine Guerra s'y trouve, dit-on, pour prêter main forte aux Parmesans en cas de résistance. A Berruto, il y a un détachement de troupes de Parme prêt à venir occuper Pontremoli. »

—

ESPAGNE. — L'audience accordée par la reine au général Espartero dans la soirée du 7 a eu lieu en présence du roi. LL. MM. ont bien reçu le général, mais on dit qu'il n'y a pas eu grande effusion.

La rue de la Montera était encore encombrée le 8 par des hommes et des femmes du peuple, qui stationnent dans les environs de la maison de l'ex-régent, mais sans proférer un seul cri. Cependant la foule était moins compacte. Le général a continué de recevoir la visite de ses amis.

Après le vote sur la prise en considération de l'accusation contre M. Salamanca, l'un des secrétaires de la chambre a déclaré qu'aux termes du règlement, la proposition serait renvoyée aux bureaux, qui nommeraient la commission spéciale chargée de faire un rapport nouveau. La discussion de ce rapport permettra d'approfondir la question et elle donnera lieu à la résolution définitive du congrès sur cette affaire importante.

— *El Espectador* dit que le bruit court que la reine va partir pour l'Andalousie sous peu de jours. On attribue ce voyage à la nécessité impérieuse de changer de climat, attendu l'ébranlement de la santé de S. M. Cette nouvelle a jeté de l'inquiétude dans les esprits. On assure aussi que le général Narvaez quitte la présidence du cabinet pour retourner à l'ambassade de Paris.

—

Le différend greco-turc. — On écrit de Constantinople, à la date du 27 décembre :

« La question turco-grecque est définitivement terminée; M. Musurus part dans quelques jours avec tout le personnel de sa mission pour aller reprendre son poste à Athènes et recevoir, pour lui et son gouvernement, l'expression de regret que le cabinet d'Athènes avait refusée jusqu'ici. Le dernier pyroscaphe autrichien, arrivé du Pyrée, a amené le secrétaire de la mission de Russie, chargé de remettre à la Sublime-Porte la dépêche du ministère grec à ce sujet. Cette dépêche est très laconique, et le sentiment qui l'a dictée perce à travers les termes dans lesquels elle est conçue. Elle porte en substance que, dans un conseil privé, le gouvernement grec a jugé à propos d'accorder la réparation exigée par le Divan, afin de mettre fin à un débat qui, en se prolongeant, compromettait d'une manière de plus en plus sérieuse les intérêts helléniques en Turquie. Les cinq puissances ont exigé de la Porte l'acceptation de cette pièce qu'elle hésitait d'abord à recevoir.

FAITS DIVERS.

Le bruit que le roi était gravement indisposé et avait dû être saigné a couru hier à la Bourse, et a occasionné une baisse considérable. Ce bruit a été démenti par les journaux officiels, qui disent cependant que le roi est atteint d'un fort rhume.

— Nous lisons dans une lettre de Toulon qu'Abd-el-Kader a écrit au roi à l'occasion de sa translation au fort Lamalgue.

— D'après les lettres de Turin, le gouvernement piémontais aurait repoussé les demandes des Génois, relatives à l'éloignement des jésuites et à l'institution de la garde nationale.

— La sixième chambre a condamné aujourd'hui M. Delaunay, rédacteur en chef du *Journal des Artistes*, à un mois de prison et 200 fr. d'amende pour avoir publié des articles d'art prétendus politiques.

— M. Wolowski continue son cours de législation industrielle au Conservatoire des arts et métiers, 208, rue Saint-Martin, les *lundis* et *samedis*, à huit heures et demie du soir, dans le *nouvel* amphithéâtre. Ce soir, samedi 15 janvier, il poursuivra l'examen de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures et ateliers.

LE TESTAMENT DE Mme ADÉLAÏDE. — On lit dans le *Globe*, de Londres, d'après un correspondant de Paris : « Le testament de Mme Adélaïde est si long qu'il a fallu plus de quatre heures pour le lire. La majeure partie de sa fortune est léguée au prince de Joinville, au duc de Montpensier et au duc de Nemours, et 4 millions de francs reviendront, après la mort du roi, à la reine des Belges et à la princesse Clémentine. Les legs en dehors des membres de la famille sont peu nom-

[illegible] Le prétexte de cette révolte, qui dure encore et va toujours en croissant, est la haine des élèves contre deux surveillants. M. le préfet de Maine-et-Loire, qui s'est présenté dans l'établissement pour rétablir le calme, n'a pas été plus heureux que le directeur, les employés et le commissaire de police. Huit élèves ont déjà été renvoyés, mais cette mesure d'intimidation n'a produit aucun effet sur les mutins. On attend à Angers les ordres de M. le ministre, auquel le directeur a été forcé d'en référer.

EXTRACTION DE L'ARGENT SANS MERCURE. — Une lettre, publiée par le *Comercio* de Lima, annonce que dans une mine du district de Cajatambo on emploie un appareil qui permet d'extraire l'argent sans l'emploi du mercure. Cet appareil fort simple extrait intégralement l'argent que contient un métal quelconque, non susceptible d'être fondu, avec une facilité et une rapidité incroyables; la qualité de cet argent est d'une extrême pureté.

On sait que l'emploi du vif argent a pour résultat infaillible d'empoisonner les ouvriers. La découverte d'un procédé qui dispense de cet emploi est donc une conquête très importante pour l'humanité.

DOUZE MARTYRS DU TRAVAIL. — Le *Courrier de la Gironde* raconte un sinistre arrivé à Bordeaux le 9 janvier, rue Lagrange. Une maison encore inachevée s'est écroulée, entraînant après elle et couvrant de ses débris douze manœuvres et ouvriers qui travaillaient à la partie supérieure à une hauteur de 16 mètres. Il a fallu deux heures pour déblayer les décombres jusqu'à l'endroit où les victimes se trouvaient ensevelies. Trois d'entre elles ont été retirées dans un état méconnaissable; leurs corps étaient broyés et comme réduits en pâte sanglante. Deux autres ouvriers, qui respiraient encore, sont morts deux heures après à l'hôpital où on les avait transportés. Les huit autres ont reçu des blessures très graves. Une enquête va être faite sur les causes de cet accident. On s'en prend à l'inhabileté de l'entrepreneur, qui n'a pas tenu compte du peu de consistance qu'offrait le terrain d'alluvion sur lequel il bâtissait.

MARINE ANGLAISE. — Relevé des vaisseaux et steamers de toutes classes en service actif, le 1er janvier 1848.

18 vaisseaux de ligne, dont 5 en Angleterre, 3 en service particulier, 6 dans la Méditerranée, 1 au Brésil et dans le Pacifique, 4 pour le transport des troupes; 35 frégates réparties entre les divers services, dont notamment 7 sont aux Indes-Orientales et en Chine, et 7 au Brésil et dans le Pacifique; 42 frégates à vapeur dont 4 dans la Méditerranée; 47 sloops, dont onze aux Indes-Orientales et Chine et 15 sur les côtes d'Afrique; 25 sloops à vapeur; 23 petits bâtiments; 54 petits bateaux à vapeur dont 20 paquebots en Angleterre et 6 dans la Méditerranée; 6 paquebots; 22 bâtiments stionnaires et en réparation.

Total, 238 vaisseaux et bâtiments de guerre (y compris 89 steamers) de toute classe, ensemble de la force de 20 558 chevaux.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 11 janvier.*

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA. Messieurs, je sens le besoin de protester, avant l'adoption du procès-verbal, contre certaines paroles qu'a prononcées M. de Sainte-Aulaire, relativement à mon beau-père, M. Laffitte. Il a dit que la conduite du ministère Laffite, dans les affaires d'Italie, avait été moins résolue que celle que tient le ministère actuel.

M. de Sainte-Aulaire n'aurait voulu accepter l'ambassade d'Italie qu'en faisant ses conditions à M. Laffitte; et M. Laffitte, pour apaiser ses scrupules lui aurait dit en prenant congé de lui: Quoi qu'il arrive, nous ne ferons pas la guerre pour les affaires d'Italie.

Ces paroles sont en opposition avec la conduite tenue par M. Laffitte dans son ministère et avec des motifs qui ont amené sa sortie du pouvoir.

M. Laffitte avait positivement déclaré dans le conseil des ministres que, si les Autrichiens entraient dans les Etats romains, la France devait intervenir.

Une dépêche lui fut soustraite; il n'apprit l'entrée des Autrichiens dans la Romagne que trois jours après l'arrivée de la dépêche. Il n'hésita pas, il donna sa démission. Ces faits sont consignés dans l'histoire; ils sont en contradiction avec les paroles que M. de Sainte-Aulaire a prêtées à mon beau-père. Je proteste contre ces paroles.

M. DE SAINTE-AULAIRE. Messieurs, je ne conteste pas à M. de la Moskowa le droit d'apprécier la conduite politique du ministère actuel dans les affaires d'Italie et la conduite tenue il y a seize ans par le ministère que présidait M. Laffitte. Mais ce que je ne puis permettre, c'est que l'on conteste la vérité des circonstances que j'ai rapportées dans mes relations avec M. Laffitte. Je maintiens ce que j'ai dit. Les paroles prononcées par M. Laffite sont bien celles que j'ai rapportées. C'est à cela que je dois borner ma réponse.

M. DE LA MOSKOWA. Je ne nie pas que les paroles aient été prononcées; mais je nie les conséquences qu'on a prétendu en tirer et qui seraient en contradiction flagrante avec la conduite tenue par mon beau-père et avec sa vie tout entière. Je maintiens ma protestation.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le septième paragraphe de l'adresse relatif aux affaires de la Suisse.

M. LE DUC DE NOAILLES. L'affaire de la Confédération helvétique doit être examinée sous un double aspect : l'indépendance cantonale et ses rapports avec l'Europe.

Il est inutile de revenir sur des évènements trop présents à vos esprits; mais il ne l'est pas d'en signaler le caractère social et politique.

Or, messieurs, les faits qui ont précédé ne laissent aucun doute sur l'esprit révolutionnaire de la majorité de la diète; les faits qui ont suivi, c'est-à-dire les excès, les oppressions, l'effusion du sang, les massacres, le despotisme enfin le plus odieux, ne l'ont que trop montré.

L'orateur cherche ensuite à prouver, par des considérations du droit des gens et international, que l'intervention était légitime de la part du gouvernement français. Il avait deux moyens d'action : il pouvait agir isolément, et ce n'eût pas été une mauvaise politique, car il mettait ainsi un terme à un isolement qui dure depuis 17 ans.

Le deuxième moyen était de se concerter avec les autres puissances européennes. C'est celui qui a paru préférable au gouvernement.

Il importait que les principes de la Confédération helvétique fussent maintenus; c'était l'objet des conventions de 1815. La Suisse neutre et inviolable couvrait notre frontière d'Alsace et du Dauphiné. Cet état de chose a cessé par l'asservissement des sept cantons catholiques à la suprématie fédérale. C'était là un fait grave; le gouvernement n'a pas suffisamment répondu aux exigences de la situation.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. La discussion a déjà eu à cette tribune trois phases bien distinctes. L'honorable comte Pelet (de la Lozère) a exposé le blâme dont lui et ses amis entendent frapper la politique du gouvernement. Après lui, M. le duc de Broglie a exposé avec un rare talent le droit sur lequel repose la politique suivie par le gouvernement, et présenté l'apologie de la conduite qu'il a tenue. M. le duc de Noailles, enfin, vient de reprocher au cabinet de n'avoir pas su répondre par sa conduite aux exigences de la situation, et de la politique qu'il avait lui-même adoptée.

Après ces trois discours, je demande à la Chambre la permission de faire trève un moment aux questions diplomatiques. Je ne dirai pas un mot des traités, des dépêches, pas même des jésuites. (On rit.) Je veux traiter une question, je ne dirai pas supérieure à toutes celles-là, mais en dehors de ce qui a été dit jusqu'ici.

Je ne m'attacherai, dans toutes les pièces qui nous ont été distribuées, qu'aux termes d'une dépêche où M. Guizot parle du contre-coup qu'aurait en Europe la victoire des radicaux, et des dangers dont M. le duc de Broglie a tracé hier si éloquemment le tableau.

Quoi qu'on en ait dit jusqu'ici, on ne s'est battu en Suisse ni pour ni contre les jésuites, ni pour ni contre la souveraineté cantonale. On s'est battu pour vous et contre vous; on s'est battu pour ou contre la liberté régulière dont vous êtes les représentants en Europe. (Très bien! très bien!)

Voilà, Messieurs, le véritable but de la lutte excitée par des hommes qui ne demanderaient pas mieux que de lancer aujourd'hui de l'autre côté des [illegible] analogues? Comment n'être pas affligé de cette [illegible] nos efforts? Nous en avons eu la preuve cependant, cette tribune n'est pas tout-à-fait impuissante, et les paroles qui s'y font entendre ne restent pas sans échos.

Mais un mot encore sur le rapprochement qui m'occupait tout à l'heure. Le crime de l'année dernière avait été commis au nom de la force; cette année, l'hypocrisie s'y est jointe : le crime a été commis au nom de la liberté, ce qui l'aggrave encore à mes yeux

Je ne viens donc pas faire entendre ici mes plaintes comme catholique, au nom de la religion. La religion, c'est son métier de souffrir de telles blessures; elle en guérit; mais ce n'est pas seulement la religion qui est atteinte, c'est encore, et ses blessures sont plus dangereuses, c'est l'ordre, c'est la liberté qui sont atteints.

Si je le pouvais, je vous montrerais ce qui a été fait pour donner au radicalisme un atelier, une citadelle d'où il pouvait agir, non pas sur les monarchies absolues, les radicaux n'en veulent pas aux monarchies absolues, ils en veulent surtout aux monarchies constitutionnelles, et c'est pour agir contre les gouvernements constitutionnels d'Allemagne que les radicaux s'unissaient en Suisse.

Vous vous rappellerez que longtemps il n'y eut pas en Suisse un seul cri contre les jésuites; certes, lorsque le général Romorino faisait son expédition en Piémont, ce n'était pas pour l'expulsion des jésuites. Non, les radicaux n'en voulaient pas seulement à cet ordre, ils en voulaient bien plutôt au christianisme tout entier; ils le nient, ils veulent le détruire, frappant à la fois sur le catholicisme, sur le protestantisme. En voulez-vous la preuve? souvenez-vous de ce docteur qui professait à Zurich que Jésus-Christ n'était pas Dieu! (Mouvement.)

Voilà ce qui se disait publiquement dans la patrie de la réforme.

Les radicaux poursuivirent leur œuvre après la victoire par la destruction des couvents, non pas seulement des jésuites, mais aussi de ceux conservés et protégés par Napoléon.

Ensuite, les protestants ont eu leur tour; on s'est rué sur eux dans le canton de Vaud, puis enfin on en est venu aux jésuites. (Ah! ah!) J'avais dit que je ne dirais rien des jésuites; après les nobles paroles de M. le duc de Broglie, après le témoignage qu'il leur a donné que, depuis 30 ans, ils n'avaient été la cause d'aucun trouble dans le pays, je n'ajouterai rien à cet éloge.

Je ne veux pas vous parler des excès commis, de ces prêtres tués dans la chaleur du combat; ces excès ont été flétris par la plus haute autorité du monde, par le souverain pontife. Mais voyons ce qui a été fait après le combat, de sang-froid.

Les radicaux ont rétabli la confiscation, cette peine des temps d'oppression et de féodalité. Ils ont frappé non-seulement les maisons religieuses, mais les citoyens eux-mêmes, d'amendes énormes. Et savez-vous quelles étaient ces amendes? Elles étaient de la fortune entière des vaincus. (Sensation.)

On ne s'est pas arrêté là. Les vainqueurs ont osé, de leur main sanglante, écrire le nom de Saint-Vincent-de-Paule; savez-vous pourquoi? Pour exclure les sœurs de charité, coupables d'avoir dévoué leur vie au service des pauvres et des malades. On les a chassées commes des bêtes fauves, en leur accordant vingt-quatre heures pour tout délai pour quitter la Suisse. (Rumeurs diverses.)

Mais ce n'est pas tout encore. Voyez-vous ces hommes qui montent par ce chemin que beaucoup d'entre vous ont suivi avec recueillement, ce chemin qu'ont parcouru tant de chrétiens, où la république française elle-même s'est arrêtée avec respect, où Napoléon a laissé des souvenirs de gloire et de tolérance, où repose l'un des braves de notre armée, le général Desaix? (Marques d'approbation.) Savez-vous où ils vont? Ils vont voler les moines du Saint-Bernard. (Nouvelles marques d'approbation.)

Oh! les nobles vainqueurs qui se moquent des vaincus! Mais savez-vous quelque chose de plus honteux qu'une victoire sans combat, qu'une victoire remportée par dix contre un, qu'une victoire se présentant avec une sœur de charité expulsée dans une main et un moine de Saint-Bernard volé dans l'autre? (Très bien! très bien!)

Et qu'ici M. le comte Pelet (de la Lozère) me permette une observation : ce ne sont pas seulement les jésuites qui ont été frappés; les protestants du canton de Vaud l'ont été comme eux dix jours après; eux aussi subissaient l'interdiction formelle d'exercer un culte quelconque, d'exercer leur culte ancien, national, protestant, réformé.

Oh! n'en doutez pas, messieurs; j'ai là bien des lettres que je ne veux pas vous lire pour épargner votre temps, et qui me sont écrites par des pasteurs protestants, me disant qu'ils en sont où les protestants en étaient en France à une époque de funeste mémoire que je réprouve comme vous. Voilà, Messieurs, voilà où l'on en est dans un pays qu'on dit un pays de liberté. (Mouvements divers.) Ce n'est pas aux jésuites qu'en veulent les radicaux suisses, c'est à l'Eglise tout entière, c'est à la religion.

Mais la religion n'est pas seule menacée; toutes les libertés le sont également. La liberté de la presse, on l'a étouffée, et on a été jusqu'à interdire les nouvelles contraires aux vues du gouvernement. On a bâillonné le droit de pétition, la liberté des élections a été violée de la manière la plus flagrante.

Ce n'est pas tout encore; bien des gens ferait bon marché de la liberté de la presse, de celle du droit de pétition, de la liberté électorale comme de la liberté religieuse; mais on ne fait pas aussi bon marché du droit de propriété. Eh bien! savez-vous ce qu'on a fait? On a rétabli la confiscation, cette mesure odieuse qui n'existe plus, que je sache, que dans deux pays, la Russie et la Suisse. Le droit des Cosaques, le servage, a été rétabli à vos frontières de l'autre côté du Jura. Trouvez-vous que cela soit un progrès de la civilisation? (Marques d'approbation.)

Savez-vous ce qui se fait en Suisse? Un homme arrive dans une localité; il se rend sur la place publique, il y monte sur une chaise, réunit autour de lui deux ou trois cents mauvais sujets, et leur demande s'ils sont d'avis de faire payer une amende aux riches. Vous comprenez que leur réponse ne saurait être douteuse. Voilà ce qui s'est passé à Lucerne et ailleurs; je défie qu'on le conteste, et je pourrais indiquer les dates.

C'est ainsi que, pour les récompenser de la confiance qu'ils avaient eue dans leurs concitoyens, on a fait payer les frais de la guerre à ceux qui étaient restés là. On ne s'est pas borné là; les arrêts rendus depuis une certaine période de temps ont été annulés; les juges ont été forcés, non-seulement de rapporter leur traitement (on rit), mais encore de rembourser les amendes qu'ils avaient prononcées. (Nouveaux rires.)

Je ne vous ai pas dit contre qui étaient prononcées les confiscations. On a vu des confiscations prononcées contre des rois, contre des particuliers. En Suisse, on a prononcé des confiscations contre des assemblées entières, contre des grands conseils légalement institués.

Oui, voilà ce que la Suisse radicale a inventé; on a dit que l'on venait de voir, en Suisse, toute notre révolution moins l'échafaud. Mais, Messieurs, ce que notre révolution n'avait pas inventé, c'est la responsabilité pécuniaire des votes politiques appliquée à des assemblées entières. Nos journaux, qui sont tous gagnés à la cause suisse, ne nous disent pas tout; dernièrement, des membres d'un grand conseil ont été condamnés à payer 1 200 000 francs pour leurs votes antérieurs.

Ainsi, si les amis des corps francs venaient à triompher dans notre pays, ils vous feraient payer à vous vos votes politiques. (Hilarité générale.) Voilà les faits. Je défie qui que ce soit de me démentir.

Il ne faut pas flatter les passions, et je ne le ferai pas, moi qui n'ai jamais flatté les rois.

Je disais que, si les complices des corps francs triomphaient en France, nous subirions le sort le plus triste; mais n'avons-nous pas déjà senti ici le contre-coup des évènements qui se sont accomplis en Suisse?

Nos provinces limitrophes ne se sont-elles pas déjà émues? J'étais en Bourgogne alors que les banquets de Dijon, de Châlon, d'Autun ont eu lieu. Vous savez quel grand rôle la Suisse a joué dans ces banquets! Il ne faut pas oublier ceci : on ne s'est pas contenté de déclamer contre l'aristocratie, contre la royauté, contre la propriété; on a salué avec ivresse le triomphe de la Suisse, on a fait entrevoir les conséquences que ce triomphe devait avoir.

Un honorable député ne disait-il pas à Châlon que les villes indépendantes de la Suisse seraient l'asile des princes émancipateurs des peuples?

Comprenez-vous maintenant que la cause de la Suisse était celle de tous les perturbateurs de l'Europe? Ecoutez ce qu'écrit M. Druey, du canton de Vaud. M. Druey avait été invité au banquet. Il s'excuse en ces termes :

« Ce serait une joie pour moi d'aller m'asseoir au milieu de vous, car, vous l'avez compris, votre cause, c'est la nôtre; nous sympathisons avec vous. [illegible] assez clair? Voilà pourquoi le triomphe de la Suisse a été salué dans ces banquets où, à l'horreur de la France, on a été rechercher

qui fait chez les peuples, c'est la liberté! Pendant de longs siècles elle disparaît!

Prenons garde, le radicalisme tuera la liberté; le radicalisme, c'est l'antipode de la liberté, c'est l'exagération du despotisme.

M. MOLÉ. Très bien! très bien!

M. DE MONTALEMBERT. La liberté, c'est le respect de l'homme; le radicalisme, c'est le mépris de l'homme, le mépris le plus arrogant.

Je me crois le droit, plus que personne, de parler en faveur de la liberté. M. le ministre des affaires étrangères disait hier que j'étais exclusivement dévoué à la liberté religieuse; non, je suis dévoué à la liberté tout entière! (Approbation.)

Moi qui ai tant dit, tant parlé, je ne trouve pas à regretter une seule phrase contraire à la liberté. La liberté a été l'idole de ma vie! Si j'ai quelque chose à me reprocher, c'est de l'avoir trop aimée, de l'avoir aimée comme on aime quand on est jeune. Mais je ne m'en repens pas. (Applaudissements.) Et c'est parce que j'aime la liberté avec ardeur que je ne veux pas qu'elle soit souillée. (Très bien!)

Je comprends la tactique et le langage des gens dont je viens de parler, mais ce que je ne comprends pas, c'est la conduite d'une opposition dynastique et régulière qui applaudit au succès de la Suisse radicale. Je ne comprends pas que des hommes attachés à l'ordre, au gouvernement constitutionnel, saluent avec bonheur le triomphe d'une cause qui n'est ni celle de l'ordre ni celle des institutions libérales.

Si la cause des radicaux suisses triomphait en France, qu'aurions-nous? le désordre, l'anarchie, pis que l'anarchie, car l'anarchie s'éteint par elle-même. Nous aurions le radicalisme organisé. Cependant l'opposition dynastique applaudit.

Il y a eu cinquante ou soixante banquets donnés par l'opposition dynastique; ils étaient organisés pour la réforme électorale, et on y a bu au succès de la Suisse.

Ceci me paraît une occasion assez mauvaise de montrer ce que c'est que la réforme électorale en Suisse. Nous avons vu l'anéantissement de la liberté à Fribourg, à Lucerne, partout. Dernièrement, les meneurs du canton de Vaud ont fait une loi électorale; on a aboli le scrutin, on a établi le vote à main levée, on a remis l'élection entre les mains du préfet qui propose les candidats, et le plus souvent se propose lui-même. (Hilarité.) Dans une dernière élection, un jésuite s'avisa de dire au préfet: «Comptez donc les voix.» On s'empara de lui et on le jeta hors du canton.

Les élections se font dans des divers cantons sous l'influence des troupes fédérales, c'est-à-dire des baïonnettes étrangères. Dernièrement, cinq bataillons s'embarquaient pour aller de Vaud dans le Valais, et les officiers disaient: «Nous allons apprendre à ces gens-là comment se font les élections.» Dans le haut Valais, les troupes fédérales ont protégé les élections au lieu de les violenter; les électeurs ont nommé des députés qui n'étaient pas du gré des meneurs. Qu'ont-ils fait? Ils ont annulé les élections sous prétexte que les troupes fédérales étaient là. (Bien.)

Savez-vous ce que font les plus modérés des radicaux? Pendant les élections ils mettent au corps-de-garde les candidats et les électeurs qui les gênent. Voilà les théories des hommes au succès desquels on boit sans réserve dans les banquets de l'opposition.

Je suppose que M. Guizot, pour assurer le succès de sa politique, eût recours aux mêmes moyens, qu'il imitât les plus modérés des réformateurs dont je parle, et qu'il fît mettre au corps-de-garde, par exemple, pendant une élection, les députés qui ont paru dans ces banquets. Si, en même temps, il existait en Angleterre une grande association organisée pour préparer des réformes, est-ce que dans cette association on boirait à M. Guizot? (Rires.)

J'ai été le premier à dénoncer à cette tribune ce que l'on appelle l'abus des influences, la corruption électorale; j'ai dit, l'année dernière, que la cause de la réforme électorale deviendrait populaire dans le pays; je n'en ai pas peur, mais à la condition qu'elle sera représentée par d'autres réformateurs que ceux de la Suisse.

Je dois dire aussi, puisque j'ai traité cette question, puisque j'ai dénoncé le crime, quel est à mes yeux le principal coupable; c'est le principal secrétaire d'État de S. M. Britannique. (Rumeurs. Ecoutez!) Quand on a dit comme moi toute sa pensée sur M. le prince de Metternich, sur l'empereur de Russie, on peut bien dire aussi ce qu'on pense du principal secrétaire d'État de S. M. Britannique. C'est lui qui est à mes yeux l'exécuteur de l'indépendance de la Suisse. C'est lui qui, au moment de faire une manifestation en faveur du bon droit, a exigé l'entente préalable des cabinets, suscité des lenteurs pendant qu'il faisait presser en Suisse l'accélération des hostilités.

Et plus tard, quand l'œuvre d'iniquité est accomplie, c'est lui qui a déclaré en plein parlement qu'il n'avait rien à dire des excès qui se commettaient; c'est lui qui entoure de son patronage les vainqueurs de l'indépendance et de la justice en Suisse.

J'ai toujours été partisan de l'alliance anglaise, je l'ai défendue en maintes circonstances contre les attaques de ses adversaires; il y a plus, je suis admirateur passionné de cette grande nation anglaise, qui, la première, a donné à l'Europe le modèle des gouvernements constitutionnels; mais ces sentiments ne peuvent pas étouffer l'expression de mes opinions et de mon jugement sur la politique actuelle, politique partout la même.

L'homme considérable qui représente en ce moment l'Angleterre en Suisse, où doit-il aller en quittant Berne? A Constantinople; et pourquoi? Pour exciter, pour faire la guerre à la Grèce, à cette jeune royauté qui devrait rester pour l'Europe un enfant chéri et qui est une des œuvres glorieuses de ce temps. Depuis que le ministre dont je parle est aux affaires, il n'est pas d'embarras qu'il n'ait suscité au gouvernement de ce pays; il a fait mourir à la peine un grand ministre, M. Coletti, dont l'éloge est dans toutes les bouches. (Marques d'adhésion.)

Il n'y a pas de jésuites en Grèce. (Rires.) Non, mais il y a l'influence française, et il ne peut pas la souffrir; et s'il a combattu la justice en Suisse, c'est que la cause de la justice était la cause de la France. (Très bien!)

Nous avons eu aussi dans notre histoire de bien mauvais jours, mais jamais d'aussi tristes pages. Nous avons eu nos jours de despotisme, mais c'était un despotisme glorieux. L'anarchie a aussi été, à d'autres époques, portée en Europe à la pointe de nos baïonnettes; mais du moins alors nous ne gardions pas chez nous la paix, l'ordre, la sécurité, la justice. (Très bien!)

Ce n'est pas impunément que l'Angleterre aura suivi cette politique. Les encouragements donnés à l'anarchie en Grèce, en Suisse, ne resteront pas impunis, les flammes de cet incendie traverseront le détroit et montreront à l'Angleterre que la propriété, la justice, la liberté, ne sont pas le privilège d'une seule nation.

Faut-il maintenant passer du grand criminel au petit et examiner la politique du cabinet? Je crois que le gouvernement a eu de bonnes intentions, et je lui en sais gré; je crois qu'il était dans son droit en voulant intervenir dans les affaires de la Suisse, et je n'ai rien à ajouter à la démonstration lumineuse qu'en a faite hier M. le duc de Broglie; mais je trouve que la [illegible] qu'on viendra (sans pas [illegible] ne garde!), quand on viendra insulter à sa défaite, il lui manquera toujours, comme oraison funèbre, ce qui console des plus grandes adversités, le respect et les sympathies des honnêtes gens.

Quant à la Suisse conservatrice ou politique, ce qui est pour moi la même chose, je me permettrai de lui donner un conseil, c'est de ne pas appeler à elle l'étranger, c'est de ne compter que sur elle, c'est de puiser sa force dans l'union, dans l'intelligence de ses besoins, et surtout dans le grand respect du principe de la liberté religieuse. Il est temps que les conservateurs protestants et catholiques s'entendent.

Je crois que la souveraineté cantonale est définitivement perdue; mais la souveraineté religieuse sortira triomphante de toutes les épreuves; je répéterai ce que l'honorable M. Villemain disait il y a un an de la Pologne, que j'aime à rapprocher de la Suisse: «Un peuple qui veille près de ses autels, sur sa nationalité, ne saurait périr.»

La situation actuelle peut se résumer: le drapeau que vous avez vaincu à Paris et à Lyon en 1832 et en 1834 vient de se relever de l'autre côté du Jura, sur les frontières les plus libérales de la France, et avec l'appui de l'Angleterre. Et en France vous avez depuis qu'en 1832 et en 1834 des sympathies patentes, avouées pour la Convention et la Montagne.

Je ne demande pas, on le comprend, de mesures d'exception; mais, ce que je veux, c'est que les honnêtes gens ouvrent les yeux, c'est qu'ils s'arment de résolution. Pour moi, le plus grand des maux, c'est la peur. Savez-vous ce qui a été le principe de toutes les catastrophes qui ont désolé la France? c'est la peur qu'ont inspirée aux honnêtes gens la peur des grands scélérats. (Oui! oui! Très bien!)

Ne souffrons pas aux méchants le monopole de l'énergie; que les honnêtes gens défendent l'ordre au dedans et au dehors, en témoignant leur horreur profonde pour tout ce qui ressemble à 92 et à 93; que ce soit là le principe de l'alliance de tous les hommes qui veulent la même chose, l'union de la liberté avec l'ordre et la paix; apprenons, par ce qui s'est passé au delà du Jura, combien il est dangereux de ne pas tolérer la liberté chez ceux-là mêmes qui ne pensent pas comme nous. N'oublions pas que cette liberté vient d'être immolée, trahie, et que la France doit en être le drapeau et la sauvegarde! (Marques vives et nombreuses d'approbation. — L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit de beaucoup de ses collègues des félicitations empressées.)

M. GUIZOT se lève de sa place. (Le silence se rétablit.) Messieurs, je ne prendrai pas la parole en ce moment. Je ne partage pas toutes les idées de l'honorable préopinant; je n'accepte pas les reproches qu'il a adressés au gouvernement. Mais il a dit trop de grandes et nobles vérités, il a eu un langage si élevé, si noble, pour que je veuille élever un débat quelconque avec lui, ni placer, en face des grandes questions qu'il a soulevées, une question purement politique, et en quelque sorte personnelle.

J'attendrai que le débat ait pris un autre tour, et que je ne sois pas dans la nécessité de répondre à M. de Montalembert. (Très bien! très bien!)

(La séance reste suspendue pendant un quart d'heure.)

M. LE COMTE ALEXIS DE SAINT-PRIEST. Je demande que l'impression du discours que la Chambre vient d'entendre soit ordonnée au nom de la Chambre. (Appuyé! appuyé! — Marques unanimes d'assentiment.)

M. COUSIN. Personne, plus que moi, ne rend justice au talent de mon honorable ami M. de Montalembert; je l'en ai félicité, je l'en ai remercié au nom de la Chambre. Mais il ne peut échapper à la Chambre qu'il y a dans son discours des opinions individuelles que je respecte dans mon honorable ami, mais que toute la chambre ne peut pas accepter.

Il est des points que tous nous nous faisons un devoir d'accepter; mais la Chambre sait de quoi je veux parler. M. de Montalembert a parlé du chef d'un gouvernement allié, et la Chambre manquerait de prudence en marquant du son sceau l'opinion de l'orateur.

DE TOUTES PARTS. Aux voix! aux voix!

M. COUSIN. Je demande, aux termes du règlement, que la proposition ne soit pas mise aux voix.

M. D'ALTON-SHÉE. Mes opinions sur la question suisse n'ont encore trouvé que des adversaires. M. le duc de Broglie les a attaquées hier, et aujourd'hui, M. le comte de Montalembert, qui a montré qu'il était le premier orateur de cette Chambre, et de l'autre peut-être aussi (Bruit.), s'est joint à mes contradicteurs.

L'orateur s'exprime d'abord au milieu du bruit des conversations. On m'a reproché, dit-il, dans le cours de la discussion, d'avoir parlé d'une manière irrévérencieuse de l'empereur d'Autriche et du prince de Metternich... Mais M. le duc de Broglie, M. de Montalembert, ont injurié, outragé à cette tribune une nation tout entière, et personne n'a protesté... (Murmures.) Oui, on a outragé une nation tout entière!

PLUSIEURS VOIX. Non! non!

M. D'ALTON-SHÉE. Le général Dufour, un homme qui a été Français jusqu'en 1815, un homme qui n'a quitté la patrie française qu'à la suite de l'invasion étrangère, cet homme a été traité de chef de brigands! (Murmures croissants.)

A propos de la question suisse, M. de Montalembert a parlé des banquets; il leur a reproché d'avoir réhabilité la Convention. Je traiterai plus tard la question des banquets. Je veux seulement parler de la Convention. La Convention avait deux faces; une face violente, sanglante, dont on n'a fait l'éloge dans aucun banquet. (Oh! oh!) L'autre guerrière, organisatrice, patriotique, à laquelle il faut bien rendre hommage. (Violentes exclamations.)

AU CENTRE. A l'ordre! à l'ordre!

M. D'ALTON-SHÉE. La Convention a fait des actes coupables. (Oui! oui!), mais elle a fait de grandes choses.

AU CENTRE. A l'ordre! à l'ordre!

M. D'ALTON-SHÉE. M. de Serres lui-même, un ministre de la Restauration, a trouvé des paroles d'éloges pour la Convention.

AU CENTRE. Non! non! à l'ordre!

M. LE CHANCELIER vivement. Je m'élève en faveur de la mémoire de M. de Serres, dont j'ai partagé les travaux, dont le souvenir m'est cher. Jamais M. de Serres n'a loué la Convention. M. de Serres a dit que la Convention elle-même n'aurait jamais commis les détestables actions dont elle s'est souillée, si elle n'avait délibéré pour ainsi dire sur la place publique et sous l'influence de l'opinion oppressive des tribunes. (Très bien! très bien!)

Le tumulte est au comble.

M. D'ALTON-SHÉE. Il n'y a pas de meilleure réponse que la citation des propres paroles de M. de Serres. (Violente interruption.)

M. LE CHANCELIER. Le sens en est tel que je viens de le dire. (Oui! oui!)

M. D'ALTHON-SHÉE. M. de Serres disait que dans toutes nos assemblées révolutionnaires la majorité avait été saine. (Interruption bruyante.) M. de Labourdonnaye l'interrompt et lui demande: Même la convention? M. de Serres répond: Même la Convention. (Agitation prolongée. Un grand nombre de pairs interpellent l'orateur.)

VOIX AU CENTRE. A l'ordre! à l'ordre!

M. LE CHANCELIER. Cette parole n'a pas d'autre sens que celui que je lui [illegible] la voix de l'orateur.

M. D'ALTON-SHÉE, d'une voix éclatante. Tous ont rendu hommage aux services rendus par la Convention. Je ne citerai qu'un homme que vous ne récuserez pas, M. de Maistre; c'est, depuis Bossuet, le plus éloquent défenseur du catholicisme. (Aux voix! aux voix! à l'ordre!)

M. LE CHANCELIER. Monsieur, avant de faire ici l'éloge de la Convention, il faut attendre quelques années. Attendez au moins que ceux qui siègent dans cette enceinte, et qui, par les arrêts sanguinaires de la Convention, ont perdu leur père, leur mère, leurs frères, ne puissent plus vous entendre. (Très bien! très bien! — Bruyante approbation.)

M. D'ALTON-SHÉE attend pendant quelques instants que le silence se rétablisse. Enfin, après avoir lutté contre le bruit de tous les couteaux à papier, il parvient à se faire entendre. Je voulais, dit-il, vous citer l'opinion d'un homme qui, je le répète, est... (Nouvelle interruption.)

M. LE CHANCELIER. Croyez-moi, Monsieur, en voulant associer la cause que vous défendez à celle de la Convention, vous lui nuisez beaucoup plus que vous ne la servez.

M. D'ALTON-SHÉE. Je n'ai fait que suivre M. le comte de Montalembert (Oh! oh!); je ne voulais pas aborder ce point aujourd'hui (Bruit); mais j'y ai été amené par le besoin de répondre à M. de Montalembert (Non! non!). Je croyais ne faire qu'user d'un droit (Interruption.); la liberté de la tribune n'existe qu'à condition que l'on pourra dire également le pour et le contre. (Violents murmures.) Vous ne le voulez pas; soyez satisfaits! (L'orateur descend de la tribune.) Vous avez remporté un beau triomphe. (Longue agitation.)

M. LE MARQUIS DE GABRIAC s'attache à réfuter quelques parties du discours de M. d'Alton-Shée, et confirme les détails donnés par M. de Montalembert sur la manière dont les événements de Suisse se sont accomplis.

La discussion continuera demain.

Bourse du 14 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Cl.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	116 60	116 80	116 55	116 70
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Cl.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	74 55	74 60	74 45	74 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Cl.	75 50	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 »»	Banq. de Fr. dr cours	3185 »»
4 0/0 J. » »	100 »»	O. V. de Par. »	»»» »»
Emp. 1848 au Cl »	» »/»	C. hyp .... »	»»» »»
— fin Cl »	» »/»	— Gouin....... »	1092 50
B. du Trés. »	4 5/8	— Gauneron. »	960 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0......	d. 10	»» »»	»» »»	— —	»» »»	»» »»
3 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	»»» »»	— —	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Cl à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0......	13 20	»» »/»	25 »/»	»» »/»
3 p. 0/0......	05 10	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Cl dr cours		»»» »/»	ROME...............	DrC.	96 »/» »/»
Récép. Rotsch	»	102 »»	BELG. 2 1/2.......	»	»» »/»
Esp. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2.......	»	»» »/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840.......	»	99 »/» »/»
— 3 p. 0/0.	»	23 1/2	— do 1842.......	»	99 1/2 »/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque.......	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— do Em. 1841..	»	»»» »»
HOLL. 4 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT..........	»	1080 »»
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE.........	»	410 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1195 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
— O. anc. »	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	190 »»
Paris à St-	»»» »»
— à Orléans	1187 50
— à Rouen..	896 25
R.-Havre...	435 »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle.	161 25
Paris-Str...	401 75
Tours-Nan	381 25
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord.	531 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	252 50
Boul. à Am.	370 »»
Orl.-Bord..	472 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	387 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	5600 »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union Un..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	895 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	435 »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1185 »»	Marseille à Avignon	537 50	Nord..................	532 50
— à Lyon.........	388 75	Paris à Strasbourg.	405 »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 60 fr.; courant du mois, 58 fr.; 4 premiers mois, 58 fr.; 4 mois d'été, 60 fr.

Fécule et betterave, 55 fr.

Narbonne, 45 à 45-50. — Béziers, 45 à 45-26. — Cette, 46-50. — Lunel, 46. — Bordeaux, 52-50.

Saxon disponible, belle qualité, 99.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et 4 premiers mois, 101; 8 premiers mois, 102.

Huile épurée, 107.

Lille: Colza, 86-50.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 janvier.

7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Le Festin de Pierre, le Malade imaginaire.
8 h. 1/2 ITALIENS. — Donna del Lago.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
6 h. 1/2 ODÉON. — Tartufe, 1re repr.: Le Protégé de Molière, Grande Cérémonie, les Précieuses.
6 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — 1er Malade, Partie à Trois, le Lion, Polka.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Jérôme, Dernière conquête, Tireuse de Cartes.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Grammont, Lavater, les Malheurs.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Hortense de Blangy.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Christophe Colomb.
6 h. 1/2 COMTE. — Exercice de physique, Petit Enfant, le Marmot, Danse.
6 h. 1/2 FOLIES. — Les Canards, la Fille de Marbre, le Journal.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT. — Les Délassements aux Enfers, 86 moins 1.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Jocrisse, Laponne, Marcel, Belle Ecaillère.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.
JARDIN D'HIVER (Champs-Elysées). — Promenades le jour. Marchés aux fleurs, chauffé et permanent. Cab. de lect. gratuit. Salles d'exposition. Prix: 1 fr.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] Départ^{s}. — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 66 — 34 — 17 — 7
• Le prix des N^{os} doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an p^{r} le N° de huitaine ; de 2 f. id. p^{r} le N° de quinzaine, et de 1 f. id. p^{r} le N° mensuel.

On s'abonne à Paris, [illegible], au bureau du journal ; Chez Brullé, éd^{r} de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco *au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.*
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent : Pour le Journal quotidien, du 1er et du 16 de chaque mois, et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp^{ie}., 8, place de la Bourse.

PARIS, 15 JANVIER.

Les Débuts de la Session.

La session sera importante. Il est impossible que l'agitation qui a travaillé le midi de l'Europe, et qui s'est fait jour en France dans les banquets reformistes, n'ait pas à la tribune un long retentissement. Que le ministère vive ou meure, les idées qui pèsent sur les consciences auront le même cours. Aucun grand acte politique ne sera probablement réalisé, aucune question ne sera peut-être résolue ; mais une lumière plus large et plus vive sera jetée à l'intérieur comme à l'extérieur sur tous les problèmes et sur leurs solutions. A la chaleur de la discussion, le progrès politique et social mûrira.

Il n'est pas fâcheux, au point de vue des idées, que la question de la présidence n'ait rien préjugé ni rien changé à la situation respective des partis. Le terrain que pourra gagner l'opposition sera légitimement conquis par la force des vérités. Si l'aveuglement de la majorité persiste et prolonge la durée d'une politique antifrançaise, la force de résistance de l'esprit public croîtra dans la même proportion. Mieux vaut attendre, jusqu'à la fin de la législature, un changement forcé, incontestable dans les idées et les tendances du pouvoir, que transiger aujourd'hui avec des modifications de personnes qui ne changeraient rien aux errements gouvernementaux. La loi universelle, qui soumet les systèmes politiques comme les hommes eux-mêmes aux conditions de naissance, d'apogée et de mort, oblige les partis à observer avec quelque patience la phase descendante de la doctrine qui nous régit.

Cependant les progrès de cette phase descendante dépendent bien autant de l'opposition que du destin. La phalange ministérielle n'a guère aujourd'hui pour force de cohésion que celle que lui ont donnée ses adversaires. L'égoïsme est le lest du navire conservateur ; mais c'est la peur qui le gouverne. Si l'opposition pouvait démontrer demain qu'elle est réellement plus désintéressée, plus pacifique, plus éclairée et plus sage que les ministres actuels, le bataillon des centres ne tarderait pas à se dissoudre. Les quelques déserteurs qui ont quitté ses rangs depuis une année ont certainement moins obéi à l'envie de voir MM. Thiers et Barrot ministres, qu'à l'idée que le salut conservateur est dans le progrès lui-même. Nous sommes convaincus que MM. Thiers, Barrot, Molé, Billault et Dufaure n'auraient qu'à renoncer bien ouvertement, bien volontairement à toute prétention au pouvoir pendant quelques années, et à débarrasser toutes les discussions de leurs questions personnelles, pour faire faire au parti conservateur des progrès immenses.

Ce dernier point, objectera-t-on, serait peut-être plus difficile à obtenir que la conversion complète de M. Guizot lui-même. Nous en convenons ; mais en ajoutant que, dans ce sens au moins, il y a bien *quelque chose à faire*.

Il faut qu'on remarque que, si les fautes de l'opposition avaient fait la partie belle au ministère lors des élections dernières, les fautes des ministres ont, en revanche, supérieurement servi l'opposition en 1847. Il y a dix-huit mois, le pays pouvait croire encore que la paix dans le monde et l'ordre à l'intérieur étaient mieux garantis par MM. Guizot et Duchâtel que par leurs compétiteurs parlementaires. Il serait assez difficile à cette heure au pays d'avoir sur ce point une conviction parfaite.

En effet, si M. Thiers, dans l'esprit des conservateurs, a eu grand tort de nous brouiller avec l'Angleterre et de compromettre la paix du monde, en 1840, à propos du vice-roi d'Egypte, il est logique que M. Guizot n'a pas eu absolument raison de conclure les mariages espagnols de manière à briser définitivement l'alliance anglaise à peine renouée et à laisser pour longues années suspendu sur nos têtes un cas de guerre européenne. S'il est certain que M. Thiers avait bien maladroitement agi en 1840, puisqu'avec ses bruits d'armements il réveilla les défiances des peuples et perdit l'appui moral de notre influence extérieure, il est impossible de ne pas reconnaître qu'en poussant l'amour de l'ordre et de la paix jusqu'à intervenir en Portugal en faveur d'une reine parjure et contre les droits évidents d'un peuple ; jusqu'à entraver, comprimer en Italie de concert avec l'Autriche, non-seulement les efforts regénérateurs des populations, mais encore les tendances généreuses des gouvernements, jusqu'à fournir des armes à la guerre civile en Suisse et à provoquer contre elle une coalition armée, M. Guizot n'ait également risqué bien légèrement de mettre l'Europe en armes et aliéné bien gratuitement à la France les sympathies populaires, la considération morale dont sa politique extérieure a tant besoin. Enfin, s'il est écrit dans l'histoire que, sous l'administration du 1er mars, l'intérieur du pays ne fut pas très calme, très tranquille ; si on peut encore se souvenir qu'on s'avisa de chanter alors la *Marseillaise* dans quelques théâtres, il est de notoriété, pour les conservateurs comme pour les radicaux et socialistes, que sous la présidence ministérielle de M. Guizot, le pays a été pendant plusieurs mois agité par des scandales officiels d'un caractère effrayant, et que, dans les cent banquets réformistes qui ont servi de soupape à l'indignation de la France, l'exaltation patriotique de la *Marseillaise* a été considérablement dépassée par la prose des discours plus ou moins constitutionnels.

Or, de pareils rapprochements peuvent se passer de l'éloquence de nombreux orateurs. L'opposition doit les laisser parler de manière à enlever aux conservateurs intelligents leurs dernières excuses de prédilection pour le cabinet actuel. Il lui serait facile de prouver non-seulement que le cabinet du 29 octobre a plus que tout autre compromis notre influence morale à l'étranger et troublé les esprits au dedans, mais encore que la modération, l'amour de la paix et la prudence sont aujourd'hui bien plutôt dans l'opposition et dans le pays que dans le gouvernement. Si cette démonstration devenait bien sensible aux deux Chambres, il est certain que le ministère, son parti et son système auraient vécu.

Déjà on peut juger par les débats de l'adresse au Luxembourg que ce triomphe moral de l'opposition serait facile. Le fait le plus saillant de la discussion jusqu'ici, c'est qu'il y a eu plus d'intolérance, de fanatisme et de violence même dans la bouche des défenseurs de la politique de M. Guizot que dans celle des opposants. Le proverbe : *Tu te fâches, donc tu as tort*, pourrait parfaitement être adressé aujourd'hui aux amis du cabinet par leurs adversaires. Les ministériels de la noble Chambre n'ont pas toléré qu'on parlât mal de M. de Metternich ni du roi de Prusse ; mais en revanche ils ont proféré et applaudi les récriminations les plus amères contre la Diète et le peuple suisse, contre les mouvements populaires de l'Italie, contre les banquets réformistes, la Convention française et l'histoire de notre Révolution par l'honorable M. de Lamartine. Depuis M. de Sainte-Aulaire qui, à titre d'ami de M. Guizot et d'ancien ambassadeur à Rome et à Vienne, s'est fait un devoir de vanter le libéralisme de M. de Metternich et de Grégoire XVI, aux dépens des populations italiennes, jusqu'à M. de Broglie, qui a quitté Londres exprès pour venir exhaler à la tribune tout le dépit, toute la colère que lui a causés le ridicule insuccès de la médiation en Suisse, la modération n'a pas été grande. On avait déjà remarqué que pendant l'affaire suisse les deux journaux les moins charitables, les plus violents et les plus belliqueux étaient précisément ceux qui, sous les titres de *Journal des Débats* et l'*Univers*, servent d'organes aux partis prétendus modérés, chrétiens et pacifiques. Pour M. le chancelier Pasquier, M. de Broglie et surtout pour M. de Montalembert, la même remarque est à faire. Nous doutons qu'on trouve dans les débats les plus orageux de la Diète suisse, avant, pendant et après l'exécution du Sonderbund, plus d'amertume, de passion et de colère qu'il n'en est sorti ces jours-ci de la bouche de ces trois honorables pairs. Déjà M. Guizot et M. de Metternich, le *Journal des Débats* et l'*Univers*, avaient fait parfaitement ressortir la dignité, le calme et la modération de la Diète radicale. Il dépend des chefs de notre opposition aux Chambres que leur modération et leur sagesse reçoivent de leurs adversaires le même genre d'éclat.

Les seuls coups qui ont déjà atteint le ministère pendant la discussion de l'adresse au Luxembourg lui ont été portés par des hommes de réputation aussi modérée et conservatrice que la sienne. M. de Ménars, conseiller à la cour de cassation, a fait baisser la tête à M. Guizot en démontrant que l'intérêt même du parti conservateur exige la prompte solution par le pouvoir des problèmes sociaux, économiques et politiques que les partis agitent. MM. Molé, Passy, Pelet (de la Lozère) et Barthe, anciens ministres conservateurs, ont fermé la bouche au grand ministre actuel en repoussant, par un démenti plein de mesure et de dignité, toute solidarité des cabinets précédents dans les habitudes vénales du 29 octobre. Enfin, MM. Cousin, de la Moskowa, Charles Dupin et Victor Hugo ont obtenu un plein succès d'opposition en forçant la commission de l'adresse à prendre elle-même texte de quelques paroles bienveillantes adressées à Pie IX par M. Guizot dans une lettre confidentielle à M. Rossi, pour réparer, à l'égard du libéral pontife, le silence inconvenant du discours du trône et de l'adresse.

Nous croyons que, si la chambre élective sait en agir de même, et contenir dans le calme et la mesure l'expression des nombreuses vérités dont elle doit être l'organe, elle aura également bon marché du ministère. Au moment où les peuples les plus ardents savent se modérer dans la victoire, il appartient à l'opposition française de prouver le désintéressement de ses vues, l'élévation de ses principes, le calme de sa conscience. La seule erreur qui donne encore du crédit au ministère et aux conservateurs-bornes, c'est que les réformes sociales et politiques qu'on sollicite sont funestes à l'ordre et à la paix du monde. Si l'opposition s'attache à prouver qu'il n'y a pas aujourd'hui d'autre *parti extrême et violent* que le parti conservateur, d'autres *passions ennemies de l'ordre et de*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 16 JANVIER.

MADEMOISELLE POMPONNETTE.

Chronique du dix-huitième siècle.

I.

Mlle Pomponnette, ou, si vous voulez, Pomponnette tout court, — on appelait ainsi, en 1745, le plus joli corps de jeune femme qui eût jamais voltigé sur les planches d'un théâtre. Mlle Pomponnette tenait à l'Académie royale de Musique l'emploi de première nymphe rose. Si vous l'aimez mieux, elle s'avançait sur le devant de la scène immédiatement après les premiers sujets, la Guimard, la Duthé et quelques autres. On l'aimait beaucoup dans cette partie de la salle nommée le *côté de la reine ;* on en raffolait dans le *côté du roi*. Le peintre Boucher, qui s'était donné pour tâche de faire collection de toutes les beautés en vogue à cette époque, avait trouvé en elle le motif d'un adorable pastel. Mlle Pomponnette était représentée en robe rose rayée, avec des pompons à tous les nœuds du corset ; elle avait des ailes au dos, un carquois sur les épaules et un papillon d'argent noyé dans les cheveux. Au bas du portrait, l'artiste avait mis ce mot : EUCHARIS, du nom de la nymphe dont notre héroïne avait rempli le rôle dans le ballet qui avait pour titre les *Amours de Télémaque*.

A la ville, la jolie danseuse ne se nommait plus Mlle Pomponnette, mais Mlle Sylvanie Daucour. On lui voyait mener grand train, et Paris entier se disait, non sans sourire : « Ce n'est probablement pas avec ses cinquante louis de gages que la petite peut faire si grande figure dans le monde. » Un beau jour, on sut que des liens d'une sympathie étroite attachaient Mlle Pomponnette à M. de La Popelinière, l'un des plus riches financiers de ce siècle. L'homme d'or s'était établi caissier de la déesse d'opéra, à la condition d'un peu d'amour.

Dans le faubourg Saint-Honoré, qui commençait alors à sortir de terre, le financier avait fait construire un magnifique hôtel, orné de vestibules de marbre et de colonnes de porphyre. Çà et là, le long des escaliers, une statue de grandeur naturelle tenait un candélabre à la main. Il y avait, au reste, profusion de gens à livrée depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux combles de l'édifice.

— Petite, tout ceci est à vous, avait dit M. de La Popelinière à la danseuse ; usez-en et abusez-en selon votre bon plaisir.

Le traitant joignait au cadeau une pension de dix mille livres par mois.

Il s'en fallait cependant de beaucoup que Mlle Pomponnette fût heureuse. Ainsi sont fait certains corps de femmes. Tous les trésors des contes arabes ne les satisferaient pas. Mlle Pomponnette désirait ardemment une chose : être mariée à M. de la Popelinière.

N'allez pas croire qu'elle aimât passionnément le banquier, ni même qu'elle se sentît pour lui le moindre goût ; non : le secret de son envie était tout entier dans le désir d'avoir une position avouable aux yeux du monde, et de pouvoir entendre dire, lorsque son carrosse courait au bois : « Cette jolie petite femme brune qu'emporte cet attelage de chevaux blancs n'est autre que Mlle Pomponnette, de l'Opéra, aujourd'hui Mme de La Popelinière. »

A force de se fourrer cette idée fantastique dans la tête, notre danseuse en était arrivée à se dire qu'il faudrait mourir de chagrin ou d'ennui plutôt que d'y renoncer. Un jour elle écrivit au banquier une petite missive, pliée en losange et passée au benjoin. Voici quelle était la teneur de cette épître, ornée, selon la mode du temps, d'amours bouffis et de cœurs percés de flèches :

« Monsieur,

» Voici mon *ultimatum.*

» Je serai votre femme pour tout de bon, ou, dès le mois prochain, j'entrerai en religion au couvent des Dames-Repenties.

» Prononcez. Votre servante,

» POMPONNETTE. »

Le cas étant des plus urgents, M. de la Popelinière envoya le lendemain l'un de ses coureurs à l'hôtel du faubourg Saint-Honoré. On prit la peine d'éveiller la déesse pour lui remettre la dépêche du Crésus. La belle y trouva les lignes suivantes :

« Petite,

» Voici ma réponse :

» A votre pension, j'ajoute, à compter d'aujourd'hui, cinquante mille livres et je vous supplie, par toutes les tendresses de mon coffre-fort, de ne point entrer en religion.

» Je vous baise les mains, » LA POPELINIÈRE. »

Mais Mlle Pomponnette n'était point fille à en rester là. Dès le lendemain, elle s'en alla trouver Mme de Tencin.

Il faut vous dire que Mme de Tencin gouvernait alors la France ; elle avait pour son très-humble serviteur son éminence monseigneur le cardinal Fleury, premier ministre, qui gouv[illegible] Louis XV. L'entrevue eut quelque chose de touchant[illegible] n'épargna ni les larmes, ni les syncopes, ni les [illegible] disant que La Popelinière, pour la séduire, lui [illegible]ge, et qu'à présent il ne songeait plus qu'à lui [illegible] aux yeux.

Bref, la comédienne joua son rôle avec [illegible] Mme de Tencin, qui n'était cependant pas for[illegible]el, fut vivement émue et s'occupa, dès le même jour, de travailler l'esprit du cardinal-ministre.

— Ces messieurs les beaux esprits ont beau faire, s'écria-t-elle, il est toujours d'un bon exemple de voir nos seigneurs les financiers épouser des nymphes d'Opéra.

Là-dessus elle mit sur son calepin la note ci-après, en encre rouge : « MARIAGE. — Fiancer la finance à la danse. — En toucher deux mots à sa grandeur le cardinal. »

II.

On se trouvait en ce moment à l'époque du renouvellement du bail des fermes. Sur la fin du mois de mars, le financier, qui tenait à conserver sa charge, s'en fut, en habits d'apparat, pour rendre une visite de cérémonie à son éminence. Ce dernier, enveloppé d'une houppelande sole-puce et ayant la tête couverte d'une calotte de même couleur, était assis au coin du feu, dans un fauteuil à la Voltaire. Il mâchonnait, pour tuer le temps et la toux, des conserves de cerises, qu'il prenait de temps en temps dans un drageoir d'or ciselé.

— Ah çà ! monsieur, quelle est donc cette demoiselle Sylvanie Daucour, dite Pomponnette, dont j'entends parler à tout propos ? demanda le cardinal à La Popelinière, lorsque celui-ci se présenta devant le vieillard.

— Monseigneur, c'est une jeune personne charmante et parfaitement élevée, s'empressa de répondre l'homme aux écus, espérant atténuer par cet éloge le mauvais effet qu'aurait pu produire sur l'esprit du ministre le récit de ses relations avec la jeune fille. Je dirai plus, ajouta-t-il, c'est qu'il n'y a personne de si sage à l'Opéra.

— Fort bien, monsieur, reprit le ministre avec un sourire empreint d'une malice toute cléricale. Je suis charmé que votre réponse soit d'accord avec ce qui m'a déjà été dit à ce sujet. On calomnie trop facilement dans les gazettes ces dames de l'Académie royale de Musique. Quant à celle qui nous occupe, ses mérites sont infinis, je le vois, et elle est en outre on ne peut mieux recommandée à la cour. Aussi, monsieur, dois-je vous prévenir que l'intention du roi est de donner votre charge à celui qui deviendra l'époux de cette demoiselle Pomponnette.

Ayant ainsi parlé, son éminence formula une petite toux sèche, prit du bout des doigts quelques cerises confites dans sa boîte d'or et congédia d'un signe de main l'opulent solliciteur.

— Allons, la Tencin m'a joué par dessous la jambe, pensa le traitant en regagnant sa voiture. Me voilà pris dans un contrat de mariage comme un blaireau dans un traquenard. Bon gré, malgré, il faudra que j'épouse.

L'intrigue, en effet, avait un heureux dénouement pour les deux femmes. Point de mariage, point de continuation de bail des fermes. La Popelinière était riche, sans doute, mais il n'aurait pas pu donner suite à ses prodigalités de prince, si son privilége lui eût été enlevé si brusquement.

[illegible] pour la liberté qu'[illegible] la Chambre s'est rendue coupable d'un acte brutal d'intolérance, a rabattu ça et là dans la discussion pour recevoir de nouveaux compliments. Deux orateurs seulement ont protesté en faveur de la Suisse libérale, cela fait trois en tout si nous savons compter. Les amis du Sonderbund, au contraire, se comptent par centaines dans la noble assemblée.

M. Pulet (de la Lozère) a fait justice de cette fantasmagorie de vêtements de sang répandu évoquée hier par M. de Montalembert. La Suisse sort d'une bataille, et des armées ne marchent pas l'une contre l'autre sans quelque peu d'exaltation; une guerre civile ne surgit pas sans qu'il y ait irritation profonde; toute victoire a ses lendemains. Que quelques désordres aient suivi la victoire des radicaux, il y aurait lieu de s'étonner qu'il en fût autrement. Ce qu'on ne peut méconnaître sans injustice, c'est que la Diète s'est toujours conduite avec dignité, et que jamais peut-être les vainqueurs dans une lutte civile n'ont si peu abusé de la victoire. Ceux qu'on cite ce sont des faits isolés ou grossis, de ces plaintes, de ces imprécations de vaincus, avec lesquels on peut sympathiser, mais qui ne doivent pas faire oublier à une assemblée le sentiment de la justice.

L'autre orateur, M. Mathieu de la Redorte, s'est pris corps à corps avec cette prétention qui veut absolument trouver dans les traités la justification d'une intervention armée dans la république helvétique. Il a prouvé, les traités en main, que l'Europe, en garantissant la neutralité de la Suisse, n'entendait pas s'occuper de la constitution intérieure de la Confédération, et que d'ailleurs les puissances signataires ont intérêt à ce que la Suisse soit une et non morcelée. Nous n'analyserons pas cette argumentation, que nos lecteurs trouveront plus loin du reste, parce que nous attachons peu d'importance à ces protocoles, à ces traités d'un jour, dans lesquels on prétend enfermer l'avenir. Mais elle tombait d'aplomb sur le ministère, qui a prétendu trouver dans ces actes surannés la justification de ces projets que les lenteurs calculées de lord Palmerston ne lui ont pas permis d'accomplir.

Aussi M. Guizot a-t-il abandonné ce terrain. Il a même fait, dans le tissu de son discours, un rapprochement qui eût pu lui prouver, s'il se laissait moins préoccuper par certaines idées, l'inanité de ces traités qu'invoque la diplomatie. En 1832, la Diète suisse affichait, comme aujourd'hui, le projet de reviser le pacte fédéral. A cette époque, le gouvernement français n'éleva aucune objection. Ce fut le gouvernement anglais qui protesta. C'est le contraire qui est arrivé en 1847. D'où provient cette interversion de rôles? En 1832, les conservateurs étaient au pouvoir, et leur force appartenait à la force du gouvernement français, et l'Angleterre en prenait ombrage. Le contraire a lieu cette année. M. Guizot, qui ne tire d'autre conséquence de ce rapprochement qu'une plainte contre le gouvernement anglais, dont il se voit abandonné aujourd'hui, aurait dû en conclure que les traités qu'il invoque ne sont que des mots, et qu'il n'y a en réalité que des intérêts en présence, puisque la conduite de la diplomatie tourne au gré des intérêts, change avec le caractère des intérêts.

M. Guizot, qui avait donné hier sa pleine approbation à M. de Montalembert, n'a su que reproduire aujourd'hui la partie du discours où l'orateur catholique peignait sous des couleurs si exagérées les excès de l'armée et de la Diète fédérales. Pour preuve que M. de Montalembert n'a pas chargé le tableau, l'orateur a lu une protestation adressée par le pape à la Diète. Cette protestation prouve simplement que les correspondants du pape en Suisse sont

[illegible] conseil, et elle a voté le paragraphe.

Un paragraphe destiné à donner un témoignage de sympathie à la Pologne enchaînée a été proposé par MM. Tascher et de Montalembert, et adopté à l'unanimité, moins une voix. M. de Sainte-Aulaire l'Autrichien a voté contre.

On lit dans le *National* :

La duchesse de Bordeaux est enceinte : au moins le clergé en fait courir le bruit pour réchauffer le zèle attiédi des partisans de la branche aînée et tenir en respect la branche cadette.

Dans toutes les églises de Paris on fait des prières, une quarantaine pour demander à Dieu de faire refleurir la tige de saint Louis et perpétuer le règne de nos rois très chrétiens, ce qui implique leur rétablissement préalable sur le trône.

Ces prières ont commencé par Saint-Thomas d'Aquin.

Nous demanderons à Mgr Affre, comblé de toutes les grâces du saint Esprit et du roi des Français, s'il a connaissance d'un petit imprimé qui se distribue dans les sacristies, dans les confessionnaux, enfin dans tous les lieux dévots. S'il le connaît, il l'a donc autorisé, du moins il le tolère. S'il l'ignore!... Mais cela n'est pas possible : M. Affre ne saurait être classé parmi les archevêques fainéants.

Le *National* rapporte ensuite en entier cette formule de prière. Elle se termine par ces mots :

C'est à votre Cœur maternel que nous recourons pour solliciter de J.-C. votre Fils, *une grâce en faveur de la France*, que vous avez tant aimée ; par votre fécondité, à Dieu si agréable, obtenez de Lui qu'IL FASSE REFLEURIR LA TIGE DE SAINT LOUIS pour l'honneur de son S. Nom, la gloire de la religion, le salut de la France, le bonheur et la liberté des peuples et LA PERPÉTUITÉ DU RÈGNE DE NOS ROIS TRÈS CHRÉTIENS.

La menace contenue dans le paragraphe du discours d'ouverture contre les banquets réformistes se réalise déjà par des faits de répression. Avant même que les Chambres aient prononcé sur ces manifestations des passions *ennemies ou aveugles*, l'autorité supérieure les interdit en vertu de son caprice arbitraire.

Nous avions annoncé que les électeurs du douzième arrondissement de Paris devaient se réunir mardi 19 janvier, sous la présidence de leur représentant à la Chambre, M. Boissel, et que plusieurs députés éminents de l'opposition y devaient prendre la parole. Près de 600 adhésions avaient été souscrites. Mais le gouvernement s'est ému de ce banquet ; on nous assure que M. le préfet de police l'a défendu dans les termes les plus vifs, comme association illicite, avec menace de faire évacuer la salle, si les souscripteurs ne déféraient pas de bonne grâce à son ordre.

Comment concilier cette mesure violente avec le langage que tenait, il y a quelque temps, le *Journal des Débats*, lorsque, de son ton le plus agréablement railleur et dédaigneux, il s'efforçait de faire croire à son parti que les banquets réformistes ne faisaient pas peur au cabinet ? Eh mon Dieu ! le *Journal des Débats* en sera quitte pour affirmer demain le contraire de ce qu'il disait hier. En fait de contradictions avec lui-même, le Protée de la rue des Prêtres n'a pas de progrès à faire.

Quoi qu'il en soit de l'anathème lancé par M. Delessert, la manifestation du 12e arrondissement ne sera pas complètement étranglée. La commission du banquet a décidé que les toasts seraient publiés dans les journaux et répandus en brochures à plusieurs milliers d'exemplaires.

---

l'homme sur la terre, son domaine, ne les inspiraient point. Elles ne devaient avoir aucun pouvoir pour rendre quelque vie à ces honorables vieillards, qui, fatigués, harassés, dégoûtés par les luttes de toute nature, sanglantes sur les champs de bataille, astucieuses et félones dans les palais, auxquelles ils ont usé ce que la nature avait déposé de noble et de généreux en leur cœur, achèvent leur existence si troublée dans de riches tombeaux, d'où ils n'entendent qu'avec terreur les bruits de ce monde, qui pourrait bien encore une fois, poussé par les tempêtes, venir violer les sépultures et jeter au vent les cendres des morts. Aussi les avons-nous vus l'autre jour, aux cris poussés par M. de Montalembert, qui faisait apparaître à leurs yeux le fantôme de la Révolution française, les avons-nous vus s'agenouiller en tremblant et adorer la Peur. Relevez-vous, vieillards ! Que l'égoïsme et la crainte ne vous rendent pas apostats à vos anciens sentiments, à toute votre vie, et gardez mieux l'honneur de vos vieux ans devant la jeune génération qui s'élève. Ayez confiance : elle saura distinguer ce qu'il y eut en vous de bon et ce qu'il y eut de mauvais ; elle aura assez d'impartialité et de foi sociale pour faire la part des circonstances impérieuses de l'état faux, incohérent, en dehors des lois divines, où le monde roule depuis tant de siècles, et qu'elle, heureuse et fière, est chargée de clore et de remplacer par un ordre vrai, par un ordre divin, où il n'y aura de larmes que pour le passé, que pour vous tous, martyrs des premières années de l'Humanité !

— Il n'y a eu aussi cette semaine qu'un seul scandale. Une lettre authentique découverte par le *National* a constaté de la part d'un conseiller d'une haute cour du royaume des immixtions *singulières* dans le domaine des courtages industriels. Ce conseiller se chargeait, non gratuitement, de fournir des administrateurs et hauts employés aux compagnies actionnaires. On ne sait pas encore ce que cette affaire deviendra.

— Divers banquets réformistes ont encore été tenus à Limoges, à Toulouse et à Cambrai.

— L'intention du gouvernement serait, à ce qu'il paraît, de retenir Abd-el-Kader prisonnier en France.

GRANDE-BRETAGNE.

Les nouvelles anglaises sont peu intéressantes. Les journaux sont remplis, depuis quinze jours, de controverses sur la lettre du duc de Wellington qui demande l'extension des fortifications et autres moyens de défense. La nomination de M. Hampden à l'évêché de Hereford, malgré une cabale cléricale contre le premier ministre, a rempli les journaux de discussions et de révélations plus ou moins scandaleuses sur ce que l'on est convenu d'appeler l'abus des influences, et l'intrigue des partis.

De nouvelles faillites viennent de mettre en émoi les grandes villes manufacturières de l'Ecosse et du nord de l'Angleterre. Le travail a repris cependant un certain degré d'activité, et l'argent est plus facile à obtenir à un taux raisonnable sur les places de commerce.

Les grands journaux des partis aristocratiques, whig et conservateur, ne s'occupent que de questions de tactique plus ou moins oiseuses au point de vue industriel et social ; mais, en revanche, les journaux démocratiques de toutes nuances abordent de plus en plus énergiquement les questions du capital et du travail. Cette question seule intéresse les masses, et demande une solution nouvelle et prochaine pour conjurer l'orage qui gronde déjà dans l'atmosphère des idées et des tendances populaires.

C'est là la véritable cause de l'alarme du gouvernement aristocratique qui, sous prétexte d'augmenter les moyens de défense contre les éventualités d'une invasion étrangère, ne craint réellement que la na-

---

[illegible] Dupe pour dupe, j'aime encore mieux me marier, dit-il. Quinze cent mille livres de revenu valent bien un sacrement.

Dès qu'il fut rentré chez lui, le banquier écrivit à la hâte quelques mots au crayon, qu'on porta sur-le-champ à la jolie danseuse :

« Petite,

» Les princes ont parfois d'adorables caprices. Il paraît que le roi Louis XV tient absolument à ce que nous nous marions ensemble. L'idée ne laisse pas que d'être bizarre, mais enfin il serait malséant de contrecarrer la volonté d'un si bon monarque. Epousons-nous donc au plus vite, puisque cela importe sérieusement au bonheur de la France. Maître Jeantelot, mon procureur au Châtelet, a déjà reçu ordre de rédiger un contrat dans les formes, et, demain, Lafleur vous portera la corbeille de noces.

» LA POPELINIÈRE. »

La lettre était à peine arrivée à son adresse, que ces petits mystères de famille ressemblaient au secret de Polichinelle ; on ne parlait plus, dans Paris, que des fiançailles prochaines de la finance et de la danse. Les deux mots rimant ensemble, il y eut toutes sortes de jolis couplets sur cet évènement imprévu, qui défraya la malignité parisienne pendant quinze jours au moins.

En historien fidèle, nous devons dire, à la louange du banquier, que ces cascades d'épigrammes ne firent fléchir en rien sa résolution. Il s'était engagé à épouser, il épousa. Après les délais légaux, l'hyménée fut célébré à grande pompe devant le maître-autel de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Mlle Pomponnette était vraiment adorable sous sa robe de fine dentelle du Brabant. Tous les yeux se portaient sur elle. Watteau, qui assistait à la cérémonie, jeta sa silhouette sur la peau d'âne d'un calepin.

— J'en ferai une reine de Cypris, murmurait-il en replaçant le crayon dans son étui.

— A merveille ! répéta une voix flûtée derrière lui ; mais que ferez-vous du mari ?

Le peintre tourna sur ses talons et aperçut un jeune gentilhomme de fort belle mine, qui frisait malicieusement sa moustache rousse.

— Monsieur le marquis de Prévéranges, lui dit-il, je ne m'occupe jamais d'accommoder les maris ; c'est bien plutôt vous, homme du bel air, que ce soin regarde.

Celui que Watteau venait de nommer le marquis de Prévéranges sourit, fit une révérence et disparut peu de temps après dans les groupes. Cependant une vive rougeur colorait son visage. Dès que la bénédiction nuptiale fut finie, il vit Pomponnette se mettre en devoir de quitter l'église afin de remonter en voiture. Comme elle était émue, une rose blanche se détacha tout-à-coup de sa coiffure et tomba sur le pavé de la nef. Au même instant, notre marquis se baissa, ramassa la fleur et la plaça galamment à sa boutonnière.

— Qu'est-ce que c'est que ça, morveux ? dit en même temps le duc de Richelieu, qui était appuyé contre un pilier de l'église. Prétendrais-tu guigner la petite ?

— Monsieur le maréchal, répondit vivement le marquis de Prévéranges, vous faites chaque jour les plus belles moissons, laissez donc les jeunes gens glaner quelquefois après vous, même une rose de mariée.

— Allons, il a quelque esprit, cet enfant, répliqua le maréchal ; permettons-lui de s'amuser un peu aux bagatelles du sentiment. Petit, garde la rose blanche à ta boutonnière, nous voulons bien ne pas te couper les oreilles pour aujourd'hui.

Quelques instants après, les portes de l'église s'ouvrirent à doubles battants et tout le monde sortit.

— Ah ! Pomponnette ! murmurait une voix à chaque pas ; ah ! Pomponnette ! que vous êtes donc blanche et rose sous les habits de Mme de La Popelinière !

III.

Celui qui parlait ainsi n'était autre que le jeune marquis dont il vient d'être question dans le chapitre qui précède. Dernier rejeton d'une famille de hobereaux, Hector de Prévéranges n'avait pas lieu de se louer beaucoup de la fortune. C'était un pauvre officier d'aventure, ne possédant guère pour tout bien que la cape et l'épée. Mais à quoi ne suppléent point les illusions de la jeunesse ? On avait déjà vu le marquis de Létorières passer du dénuement le plus absolu au rang le plus élevé. Hector ne désespérait pas de faire aussi son chemin.

— J'ai vingt ans, disait-il, le poignet ferme, l'œil fixe, du cœur, un nom et de la volonté. Le diable serait bien fin, s'il m'empêchait de parvenir avec tout cela. Il ne s'agit plus que de savoir un peu oser. Le succès viendra ensuite.

Il est vrai qu'au temps où il tenait ce langage, notre officier n'était pas encore amoureux. Un jour, à l'Opéra, Hector avait aperçu Mlle Pomponnette en costume d'Eucharis, et il en avait été vivement épris. Comme elle se trouvait déjà au pouvoir de M. de La Popelinière, la belle était inaccessible aux soupirants obscurs, même lorsqu'ils étaient jeunes et pauvres. Ame naïve, cœur expansif, Hector dut boire dans l'ombre le calice amer d'une tendresse ignorée. Plus d'une fois dans le but de se produire aux yeux de la jolie danseuse, il lui avait envoyé un bouquet ou un nœud de rubans, avec l'accompagnement obligé d'une centaine de pattes de mouches. Mais que pouvaient de si minces présents auprès des largesses de l'opulent financier ? Dans tous les cas, Pomponnette recevait chaque matin plus de fleurs qu'il n'en aurait fallu pour faire une litière à ses chevaux.

— Hélas ! [illegible] dira l'infortuné marquis, au lieu de cette inutile [illegible] flancs, que n'ai-je plutôt une clé d'or au côté ? Pe[illegible] du jour où, comme un autre Leicester, je pourrai[illegible] pieds, en guise de tapis, un manteau de velours[illegible] Peut-être m'entendrait-elle bien mieux [illegible] l'entourer de toutes les délicatesses du luxe.

Mais, chaque fois qu'il achevait cet *à parté* romanesque, le pauvre marquis sentait sa main se reposer sur la garde froide et nue de sa rapière. Il n'en fallait pas davantage pour le ramener au sentiment de la réalité.

En sortant de Saint Germain-l'Auxerrois, notre amoureux avait pris par la rue de l'Arbre-Sec, au milieu de laquelle se trouvait le cabaret du *Panier fleuri*. Là se réunissaient quelques officiers des armes d'élite, francs lurons qui prenaient aisément au pied de la lettre la philosophie sensualiste qui commençait à avoir cours dans le monde. L'un d'eux, le chevalier Régis de Ruffec, accourut au-devant d'Hector. Il ne tarda pas à remarquer la pâleur du marquis.

— Quel visage renversé as-tu donc là ! lui dit-il. Viendrais-tu de l'enterrement ?

— Je viens de pis : j'arrive d'une noce.

— Ah ! c'est juste ; Pomponnette quitte définitivement l'Opéra ; la petite épouse le coffre-fort de La Popelinière. Cet hymen a même été noué, dit-on, par le cardinal Fleury. Mais en quoi cela peut-il t'affliger si fort ?

Prévéranges inclinait mélancoliquement le front vers la terre et ne sonnait mot.

— Eh ! parbleu, j'oubliais que tu brûles d'une flamme violente pour la petite danseuse. Mais aussi, mon pauvre garçon, pourquoi ne m'avoir pas rappelé tout de suite la promesse que j'ai faite de te guérir de cette étrange tendresse ? Chose promise, chose due. Bordeu, le grand Bordeu n'est pas si expert que moi en ces sortes d'affaires. J'ai guéri trois officiers de Royal-Cravate, et, sans m'étendre sur ce point, je suis venu à bout de bien d'autres cures ! L'essentiel est de ne pas contrecarrer ton médecin sur le choix de ses médicaments. Il y a des plaies qui ne peuvent se cautériser qu'à l'aide du fer rouge ou même que par l'emploi du poison. Je te guérirai coûte que coûte, par le poison ou par le fer rouge.

Hector, tout entier à la contemplation de sa rose blanche, ne bougeait toujours pas plus qu'un terme.

— Pour commencer le traitement, reprit Régis, nous faisons une légère pause au *Panier fleuri* ; les flacons nous y tiennent en joie jusqu'à la nuit tombante. Sur les six heures du soir, nous allons à la Comédie italienne, où l'on donne la première représentation d'*Arlequin, quarante-et-unième Académicien*, ballet-pantomime du sieur Alexis Piron. Au sortir du spectacle, un souper nous attendra chez la Rosemonde ; tu sais bien, la Rosemonde dont la carafe est magnifique, et qui a quelques bontés pour moi.

Hector ne répliqua rien et suivit le chevalier.

IV.

A quelque temps de là, Pomponnette se trouvait seule dans son boudoir. Midi venait de sonner ; midi, l'aurore de jolies femmes. C'est dire qu'il n'y avait pas plus de dix minutes que l'ex-danseuse s'était [illegible]

SUPPLÉMENT

[illegible] tre les classes privilégiées et celles qui se croient exploitées durement par les rentiers.

Une idée fixe possède les esprits aujourd'hui en Irlande et en Angleterre, comme, du reste dans toute l'Europe civilisée, c'est que les travailleurs doivent jouir d'une plus forte portion des fruits de leur travail, au lieu de se laisser indirectement dépouiller par le moyen du salaire. C'est cette idée qui engendre partout le mécontentement, et les moyens plus ou moins compressifs qu'on y oppose ne font qu'envenimer les sentiments qui divisent déjà en deux camps hostiles les classes riches et les classes pauvres.

C'est une question bien grave qu'il faudrait vider au plus tôt, pacifiquement et loyalement, si on veut éviter une guerre civile qui s'étendrait à toute l'Europe. Les gouvernements et les classes privilégiées nous paraissent surtout intéressés à une solution complète et pacifique de cette question.

Le 10 janvier, dans la séance de l'association du repeal, il a été donné lecture de la lettre suivante, par laquelle la famille de M. O'Connell a reçu l'invitation de se rendre en France :

« Monsieur,

» Je suis chargé par le comité que je préside de vous faire, au nom des amis de la liberté catholique, la proposition suivante : Le mardi, 10 février, l'oraison funèbre de votre immortel père sera prononcée dans la cathédrale de Notre-Dame par le premier orateur de France, et peut être de l'église, le révérend père Lacordaire. L'archevêque de Paris veut que je vous exprime son désir de vous voir assister à cette cérémonie, ainsi que les membres de votre famille. Ce désir, permettez-moi de vous en donner l'assurance, est partagé par tous les catholiques de notre capitale, et surtout par notre pieuse et noble jeunesse, dont les sollicitations ont obtenu du premier pasteur de ce diocèse la célébration de la mémoire du grand O'Connell par des honneurs qui, jusqu'à ce jour, n'ont été rendus à Notre-Dame qu'aux rois et aux héritiers du trône. Mais la réalisation de ce désir, sur laquelle ils comptent, ne leur suffira point. Ils désirent, et les membres de ce comité désirent au moins autant qu'eux, de vous avoir pendant un court espace de temps dans une réunion moins solennelle et plus intime.

»Nous avons, par conséquent, l'honneur de vous inviter, vous et tous les membres de votre famille, qui pourront vous accompagner, à un banquet que vous offre le comité, au nom des catholiques de France, le dimanche 15 ou lundi 14 février, ou tout autre jour qu'il vous conviendrait mieux de choisir. En nous accordant cette faveur, monsieur, vous contribuerez à resserrer les liens déjà si anciens entre l'Irlande et la France, liens qui nous sont si chers et dont nous sommes si fiers depuis que l'exemple de votre père nous a appris comment on combat pour Dieu et pour la liberté. Je compte sur une réponse favorable et vous prie d'agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.—

» Signé: Comte DE MONTALEMBERT, pair de France.

» *Secrétaire du Comité pour la défense de la liberté religieuse.* »

— Le 10 janvier, en ouvrant l'audience, le président de la commission spéciale a rendu divers jugements de condamnation contre des accusés déclarés coupables par le jury. Le plus grand nombre des accusés a été condamné à la déportation pendant un temps plus ou moins long. Le président a exhorté les condamnés à la fermeté, et a fait remarquer que le châtiment que la justice infligeait serait un avertissement terrible pour quiconque serait tenter de les imiter.

SUISSE.

La Diète a repris ses travaux ; les premières séances ont offert peu d'intérêt, il est probable que le pacte fédéral sera revisé dans cette session, en dépit des prétentions des puissances. Car il paraît que ni l'Autriche, ni le gouvernement français, malgré le ridicule de leur intervention posthume, n'ont renoncé à un congrès, ni même à une in-

[illegible]

Les troupes autrichiennes ont quitté Parme avec le cercueil de Marie-Louise. Les habitants de Pontremoli, menacés de passer sous le joug du nouveau souverain de Parme, ont adressé une supplication à la France. Une pétition signée par eux sera déposée prochainement sur le bureau de la Chambre des pairs.

Le roi de Sardaigne vient d'organiser ses Etats sur le modèle de la France. Il y aura désormais en Piémont des préfets, des sous-préfets, des maires, des adjoints comme chez nous, les noms seuls sont changés.

A Rome, le parti austro-jésuitique continue à s'interposer entre le pape et les Romains. Le 1er janvier, il avait répandu le bruit d'un ordre du pape pour interdire aux populations de se présenter ce jour-là devant le souverain pontife, et l'on avait dit au pape que le peuple se refusait à lui rendre visite. Le complot a été déjoué, et le pape s'est promené dans Rome, recevant les acclamations de la foule.

On a réparti, dit le *Mercure de Souabe*, de la manière suivante, les troupes autrichiennes dans le duché de Modène : deux compagnies à Carpi, quatre à Modène, six dans Reggio et deux escadrons de hussards dans ces trois villes. La position des Autrichiens n'est rien de moins qu'agréable A Modène, les dames n'admettent aucun officier dans leurs maisons ni dans leurs loges au théâtre. A Reggio, les jeunes gens ayant appris que des officiers autrichiens allaient arriver au café Grande, occupèrent tous les sièges, en sorte qu'il n'y eut plus de place pour les officiers. La veille du nouvel an, un moine dominicain a prêché, dans l'église de la cour, devant le duc et sa famille ; l'orateur a appelé la bénédiction du ciel sur les réformes entreprises par Pie IX; il a terminé son sermon, en priant Dieu pour que la Maison d'Este, qui avait toujours été dévouée au Saint-Siége, conservât les mêmes dispositions dans les circonstances actuelles. Cette prière a, dit on, fait une impression profonde sur l'esprit du duc.

— On lit dans l'*Italiano* : « On sait que le nouveau duc a déclaré apocryphe le manifeste du 26 et invoqué le secours de Charles-Albert pour l'affranchir de l'influence et de l'occupation de Parme, espérons qu'il en est ainsi.

» Toutefois on sait que le duc est parti précipitamment de Modène pour Parme, après une grave altercation, déclarant nul et préjudiciable à ses intérêts le traité de cession de Guastalla pour le prêt de 4 millions, et ajoutant qu'il était prêt à rendre cette somme, mais qu'il ne voulait pas céder la ville. Voilà pourquoi le duc de Modène a différé l'occupation de Guastalla. »

—Dans la soirée du 6, il y a eu à Livourne un attroupement par suite de la publication d'un avis qui déclarait la patrie en danger (*la patria in pericolo*). L'assesseur Mazuchini a parlé au peuple ainsi que l'avocat Guerrazi. Dans la matinée du 7 s'est constituée une députation composée du gonfalonier et d'autres citoyens. L'ordre est complètement rétabli.

Les désordres qui ont eu lieu récemment à Livourne ont déterminé le grand-duc à adresser à son peuple une proclamation dans laquelle il annonce qu'il est décidé à accomplir les réformes promises ; mais qu'il réprimera énergiquement toute tentative de désordre. Une commission, composée du ministre de l'intérieur, du procureur-general et du général commandant les troupes, est partie pour Livourne afin d'y rétablir l'autorité des lois.

— On écrit de Naples au *Nouvelliste de Marseille*, à la date du 5 janvier :

« L'opinion publique se préoccupe vivement dans notre pays de l'activité inusitée déployée simultanément dans le port militaire de Castellamare et dans la darse de Naples. Notre marine à vapeur est déjà complètement armée sur pied de guerre, et, pour le dire en passant, elle compte d'excellents navires parfaitement tenus et équipés. Nos forces à voiles, assez respectables pour l'importance du pays, et qui sont d'ordinaire en désarmement, à l'exception de la mise en mer de quelques navires pour les évolutions d'été, vont recevoir un développement inattendu par l'armement de deux frégates, qui seront

[illegible] pour vous donner une idée des mouvements de l'opinion [illegible] Naples. Mon opinion personnelle sur ces événements me paraît [illegible] vraisemblable.

» Le roi, ayant conçu quelque inquiétude sur les symptômes [illegible] festés dans diverses garnisons de Sicile, aurait donné l'ordre [illegible] opérer les changements dans un bref délai et simultanément. Toutes ces mutations doivent en effet être accomplies au 15 janvier. »

ESPAGNE.

La grande nouvelle d'Espagne cette semaine, c'est l'arrivée d'Espartero à Madrid. Le duc de la Victoire a été reçu par la reine qui, dit-on, s'est montrée pour lui fort affectueuse.

Le congrès a pris en considération la mise en jugement de M. Salamanca, l'ancien ministre des finances, poursuivi par deux de ses ennemis acharnés, MM. Pidal et Gonzalès Bravo. L'ancien ministre dont la conduite antérieure pourrait, à ce qu'il paraît, être incriminée à quelques égards, mais non sans entraîner quelques scandales où seraient impliquées des personnes très haut placées, s'est parfaitement lavé personnellement des imputations dirigées contre lui par l'acte d'accusation. S'il est condamné, tout le ministère dont il faisait partie devra l'être avec lui. Le débat a été fort animé au sein du congrès, et M. Salamanca a dû être emporté fort indisposé de la salle des séances.

ETATS-UNIS.

Le paquebot américain *Liverpool*, entré lundi dans la Mersey, a apporté en Angleterre des nouvelles des Etats-Unis jusqu'à la date du 23 décembre. Les délibérations du congrès n'avaient pris encore aucune importance, relativement à la grande question du moment. Diverses motions, demandant des renseignements détaillés sur l'état de la guerre et la situation du Mexique, avaient été présentées et renvoyées à une commission chargée de les examiner. Sur la demande de M. Calhoun, toutefois, le premier mardi de janvier a été fixé pour la discussion de sa proposition tendant à déclarer que la conquête et l'annexation du Mexique seraient hasardeuses et subversives des institutions des Etats de l'Union.

Les avis du Mexique font pressentir une révolution nouvelle dans les conseils du gouvernement. Tandis que le général Anaya, nommé président par la législature, s'installe dans ses fonctions, Santa-Anna, qui s'est prononcé contre le gouvernement de Queretaro, fait appel aux mécontents et se prépare, à la tête des forces qu'il rallie, à se joindre à l'armée qui s'est déclarée en sa faveur. Il a quitté Tehuacan le 22 novembre, et a choisi Oajaca pour rendez-vous général. Le programme de sa politique consiste à se refuser à toute négociation, tant que les Américains occuperont le territoire de la république. Son intention, quand il aura réuni ses forces, est de marcher sur Queretaro pour dissoudre le congrès, que l'on suppose disposé à traiter de la paix. Pour empêcher l'effet de cette menace, qui reculerait encore l'espoir d'un arrangement, le général Scott a donné l'ordre à un fort détachement d'occuper Queretaro, afin de protéger le gouvernement actuel et les délibérations du congrès. (*Journal du Havre*.)

FAITS DIVERS.

On lit ce soir dans la *Patrie* :

« Ce matin, le bruit s'est répandu dans Paris, avec une grande rapidité, que le roi, indisposé depuis quelques jours, avait ressenti tout à coup des symptômes, sinon alarmants, du moins graves. Cependant il n'en a pas été question à la Bourse. Mais on nous affirme, ce soir, que S. M. n'a pu assister aujourd'hui au conseil des ministres, et ne s'est montrée à aucune personne étrangère à la famille royale.

» Nous publions ces bruits à cause de la préoccupation qu'ils ont jetée dans un grand nombre d'esprits, mais en faisant toutes réserves. »

Voici les informations que nous avons recueillies nous-mêmes :

Depuis la mort de sa sœur, le roi a été plusieurs fois en proie à de vives émotions, qui ont altéré sa santé, et quoique, pour rassurer la

---

levée. A demi-nue, en pantoufles de velours vert, en robe de chambre de cachemire, elle passait en revue tout ce qui se trouvait sur sa table de toilette. Un cri perçant s'échappa tout à coup de ses lèvres. Pomponnette venait d'apercevoir un billet écrit sur papier azuré et délicatement plié en losange. Quelle main inconnue l'avait ainsi placé entre une boîte à blanc et un flacon de benjoin? Etait-ce un piége ou un mystère? La jeune femme sonna sa camériste afin d'obtenir quelques éclaircissements. Celle ci jura ses grands dieux, selon l'usage, qu'elle ignorait ce qu'on voulait dire. En désespoir de cause, Pomponnette recourut au papier d'azur; il était imprégné de mélancoliques senteurs et scellé d'emblèmes érotiques, comme toutes les correspondances de ce temps-là. Après l'avoir considéré quelque temps, elle en brisa le cachet, ce qui lui permit de lire les lignes suivantes :

« Madame,

» Il y aura demain huit jours que, me promenant devant la colonnade du Louvre, je vous vis descendre de carrosse devant le porche de Saint-Germain-l'Auxerrois. Quelqu'un m'apprit alors que vous alliez de ce pas vous marier avec M. de La Popelinière. Comme je vous avais souvent admirée à l'Opéra, dans l'emploi d'Eucharis, je fus curieux de voir si vous joueriez avec le même entrain le rôle de mariée. J'entrai donc à l'église, qu'une foule dorée sur toutes les coutures avait déjà envahie pour vous contempler. Au moment où je mettais le pied dans la grande nef, vous étiez agenouillée devant le maître-autel, et le prêtre, vous passant un anneau d'or au doigt, vous faisait jurer le oui fatal. Malgré votre émotion et en dépit de la mienne, je vous entendis murmurer ce mot terrible. Quelques instants après, vous vous releviez. Quelle adorable figure vous aviez sous le voile de lin! C'est depuis lors, Madame, que j'ai résolu franchement de vous adorer et de vous le dire.

» Signé : UN INCONNU. »

— L'impertinent! s'écria vivement Pomponnette après avoir lu.

Non loin de là, sur un trépied de palissandre, brûlait une cassolette pleine de parfums. En un tour de main, la jeune femme y eût jeté le papier d'azur, qui disparut bientôt sous les franges d'une petite flamme rose et tremblottante. Deux coups de sonnette rappelèrent ensuite la camériste; il fallait habiller Madame.

Le lendemain, sur les huit heures du soir, Mme de La Popelinière était allée au Théâtre-Français, où l'on donnait la seconde représentation du *Turcaret*, de Lesage. Singulier empressement, va-t-on dire, pour la femme d'un traitant; mais la nymphe avait bien trop d'esprit pour ne pas se moquer du qu'en dira-t-on. La nouvelle comédie faisait fureur, il était bon de la voir, et Mme de La Popelinière ne pouvait être une des dernières à s'en procurer le plaisir. Dès qu'elle fut entrée dans sa loge, elle voulut se donner un peu d'air en agitant les lames de son éventail. Un billet tomba sur ses genoux. Pomponnette n'eut pas besoin de le regarder attentivement pour voir qu'il était, au moins pour la forme, exactement semblable à celui de la veille. Si elle eût obéi à son premier mouvement, le billet aurait été lacéré sans retard, mais la curiosité l'emportant encore sur l'indignation, la jeune femme l'ouvrit et y lut ce qui suit :

« Madame,

» Il est bon de vous dire que je ne démordrai pas de mon projet. Je vous aime ardemment, tenez cela pour très certain. Il vous aurait été très facile de vous en assurer, si vous m'eussiez distingué hier dans la petite maison de M. le duc de Lauraguais. J'ai eu le bonheur insigne de prendre une glace à la vanille à la même table que vous. La fête a été mortelle pour mon cœur. De dix heures à minuit, vos deux grands yeux noirs m'ont brûlé jusqu'à la moelle des os. Voilà tout ce que je voulais vous dire pour aujourd'hui.

» Pardonnez, Madame, la liberté grande que je prends, et pensez un peu à

» UN INCONNU. »

— Le feu! dit Pomponnette en s'amusant à déchirer petit à petit le galant billet et à en jeter les débris autour d'elle.

Une semaine se passa.

— Mon ami, dit un jour Hector de Prévéranges au chevalier Régis, voilà déjà deux billets que tu écris pour moi. Je les ai lus. Ils sont plus extravagants l'un que l'autre. Si c'est là ce que tu appelles un remède infaillible à un amour orageux, permets-moi de ne pas t'en faire mon compliment. Entre nous, je préfère encore ma façon de procéder à la tienne.

—Les choses sont plus avancées que tu ne penses, répliqua le chevalier. Encore vingt-quatre heures de manœuvres dans le même genre, et tu auras un résultat heureux, ou bien je consens à me faire sur-le-champ trappiste.

— Va donc, ajouta Hector d'une voix dolente, va donc, médecin du cœur, mais, s'il faut te l'avouer, je crains fort que ta science ne rende tout succès impossible.

Régis ne se donna pas la peine de répondre. Il prit un crayon, détacha un feuillet de son carnet, y écrivit quelques lignes à la hâte, plia, cacheta et dit :

— Depuis qu'elle voit Mme de Tencin, sa protectrice, Pomponnette est quelque peu confite en bigoterie. Dans une heure elle ira faire ses dévotions à Saint-Philippe-du-Roule, qui est sa paroisse. Il faut qu'elle trouve ce poulet dans son livre d'heures. Après la lecture des arguments qui y sont déduits, ta cause sera immanquablement gagnée.

Là-dessus les deux amis se quittèrent, Hector de Prévéranges ne sachant s'il vivait au milieu d'un rêve, Regis de Ruffec toujours gai et chantonnant du bout des lèvres une nouvelle chanson à boire de Collé.

Ce que le chevalier avait prévu arriva de point en point. En ouvrant son livre de prières, Mme de La Popelinière rencontra comme un sinet le billet au crayon. Un peu troublée d'abord, elle se remit peu à peu, et se décida enfin à abaisser les yeux sur le contenu.

— Je réciterai un psaume de plus en forme de pénitence, disait-elle pour apaiser ses scrupules de dévote.

Le billet n'était pas moins éloquent que ceux qui l'avaient précédé Voici ce qu'elle y trouva :

« Madame,

» Un cœur ulcéré perd aisément patience. D'amoureux que j'étais, je suis devenu insensé. Vos deux grands yeux noirs, si éclatants de lumière, mais si indifférents pour moi, seront cause que je me porterai à quelque extrémité fâcheuse. J'attendrai cependant pour cela que vous veuillez bien me marquer d'une manière précise votre bienveillance ou votre dédain.

» Mlle Duthé, votre camarade d'Opéra, donne ce soir un bal paré, masqué. On assure que vous devez y assister en Diane chasseresse. J'y serai aussi, madame, en Ajax, avec un ruban bleu à la garde de mon épée.

» Soyez aussi bonne que vous êtes belle, attachez un ruban de même couleur à l'un de vos bracelets. Je ne vous demande pas d'autre sacrifice ; mais, si vous ne m'accordez pas celui-là, je ne pourrai me dispenser de me jeter tout vif en pleine Seine, la première fois que votre carrosse vous mènera promener au Cours-la-Reine.

» UN INCONNU. »

— Le pauvre garçon! dit Pomponnette en plaçant cette fois le billet dans son sein.

V.

Pomponnette était ce que l'on appelle une bonne âme. Voir souffrir son prochain aurait été au-dessus de ses forces, Quoique ce fût un moyen relégué depuis longtemps parmi les ficelles de théâtre, la menace d'un suicide agit puissamment sur son imagination.

— Quel que soit cet inconnu, se disait-elle, je ne dois pas vouloir qu'il meure, surtout s'il s'agit de si peu de chose qu'un ruban bleu. Mettons donc un ruban bleu à notre bracelet du bras gauche.

Nous devons avouer ici que le cœur de Mme de la Popelinière avait été un peu entamé autant par l'envie de pénétrer le mystère de cette étrange correspondance que par le désir de vérifier si les déclarations brûlantes qu'elle avait lues étaient d'une expression sincère. Toute lettre d'amour fait rêver une femme. Celle que l'ex-danseuse avait gardée devenait à son insu un texte inépuisable de conjectures.—Quel était cet inconnu?— Sans doute il était de bonne tournure?— Le style annonçait un cavalier, probablement un officier des armées du roi? Elle se disait que, dans tous les cas, il serait curieux pour elle de voir apparaître une nouvelle physionomie entre celle de M. de La Popelinière, son mari, et M. le maréchal de Richelieu, qui lui donnait des soins. Il y aurait probablement quelque chose de jeune entre ce sac d'écus rognés et cette vieille épée vermoulue.

— Nous verrons bien! ajouta Pomponnette en achevant sa toilette de bal.

Au bal, la jeune femme trouva la réalité au-dessus de ce qu'elle [illegible] rêvé. Hector était l'un des cavaliers les plus accomplis de la [illegible]. Convenablement stylé par le chevalier Régis, l'Ajax figurait [illegible]

Les deux membres réformistes-conservateurs, MM. d'Angeville et Castura, exposeront sans doute à la tribune leurs idées repoussées par la commission. Le projet sera communiqué après-demain lundi à la Chambre, en séance publique.

C'est à cette même séance que sera discutée l'élection de M. Richond des Brus.

— M. Berryer est assez gravement indisposé.

— A compter de demain, 16 du courant, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit :

Savoir : le pain de 1re qualité à 34 cent. le kilogr.; le pain de 2e qualité à 26 cent. le kilogr.

— Les cours publics et gratuits de l'Institut historique commenceront dimanche prochain, à 1 heure, rue Saint-Guillaume, 9.

— D'après un arrêté du conseil-général de la Banque, l'intérêt des prêts sur *lingots et monnaies* a été fixé à 2 0/0 l'an.

L'emprunteur aura la faculté de rembourser à sa volonté dans le délai de trois mois.

Il paiera, une fois pour toutes, un *minimum* de dix huit jours, soit un pour mille, plus l'intérêt des jours courus au delà de ce terme.

— Il vient de se former à Tournai une association qui a pris le titre d'*Association philanthropique de Tournai*. Elle a pour but de venir en aide aux ouvriers sans ouvrage, ainsi qu'à ceux qui sont malades; elle n'exclut pas les vieillards ni les femmes veuves et les orphelins des membres de l'association.

(*Emancipation de Bruxelles.*)

— On sait que des poursuites judiciaires ont été intentées contre M. Outrebon, notaire à Paris. L'instruction est loin d'être achevée, et, s'il faut en croire les bruits du palais, elle donnera lieu à de graves incidents.

Quoi qu'il en soit, hier matin, à la requête du ministère public, la chambre du tribunal civil a prononcé la destitution de M. Outrebon.

— Le commerce de Lyon vient d'être victime d'un coup de main organisé par des faussaires d'une habileté peu commune. Voici la recette :

Des affidés se procurent contre écus chez des banquiers de Chalon, Dôle, Besançon, etc., des mandats nombreux de petites sommes de 30 fr., 40 fr., etc., payables à Paris.

Les mandats en leur pouvoir, les sommes sont lavées et l'on substitue sur chacun 4, 5, et même 7 000 francs. Munis de ces valeurs les faussaires se présentent chez les négociants en soie de Lyon et achètent pour des sommes que l'on évalue déjà à 200 mille francs. En paiement ils donnent leurs mandats à courte échéance et n'oublient pas de se faire faire l'escompte d'usage en pareil cas.

Un dernier marchand plus soupçonneux demande préalablement à envoyer contrôler à Chalon une remise de 4 000 fr. Pris au trébuchet, nos industriels acceptent sans hésiter et s'empressent le même jour de disparaître avec la plus grande partie des marchandises.

Le surlendemain réponse de Chalon avec gendarmes et commissaires, mais un peu tard : l'oiseau était déniché. On trouva seulement un reste de foulards évalué une quarantaine de mille francs.

— La 12e livraison de l'ouvrage autographié de M. Déchenaux, *Clef de l'analogie en Botanique*, vient de paraître. En dépôt à la Librairie sociétaire.

SUICIDE D'UN NOTAIRE. — Le *Courrier de la Sarthe* annonce qu'un notaire de l'arrondissement de Tours (Indre-et-Loire) vient de se brûler la cervelle. Les scellés ont été mis sur ses minutes et ses registres, et déjà l'on a pu constater que ce fonctionnaire n'avait pas d'autre moyen que le suicide pour échapper à la responsabilité de ses méfaits. Inutile d'ajouter que beaucoup de familles sont ruinées dans l'étendue du ressort où ce notaire instrumentait.

LES DROITS DES ÉCRIVAINS. — Le tribunal civil de la Seine a fait justice hier de l'étranger procès intenté par M. d'Epinay Saint-Luc à

Cadix.

Pendant cette ascension, quelques paysans, effrayés sans doute de voir un ballon qu'ils ont peut-être pris pour quelque chose d'extraordinaire, ont tiré des coups de fusil ; mais la grande distance où il se trouvait de la terre a empêché M. Arban d'être atteint.

LES CHRÉTIENS DE SYRIE. — Nous lisons dans un journal : « Une lettre de Beyrouth, en date du 14 novembre, contient quelques nouveaux exemples des persécutions qu'ont chaque jour à souffrir les chrétiens. Une musulman a récemment tué un chrétien au village de Diepsy : l'assassin a été mis en prison, et au bout de quelques jours a été rendu à la liberté. Un enfant de quatre ans a été pris par les musulmans, flagellé, puis crucifié. Au bout de quelques jours de recherches, le père de cet enfant retrouva dans le désert son cadavre, horriblement mutilé. Il demanda au gouvernement turc vengeance de ce meurtre ; les coupables furent emprisonnés, mais, au bout de quelques jours, ils furent élargis et restèrent impunis.

» A Damas, dix petits enfants ont péri de la même manière; aucune poursuite n'a été dirigée contre les assassins. Un religieux français, frappé par des soldats turcs, et craignant pour sa vie, déclara qu'il était Anglais, et invoqua la protection de l'Angleterre. Depuis lors, il est parfaitement tranquille. Saïd-Guotiat, gouverneur druse, exige des chrétiens des districts mixtes leurs actes de propriété, et s'en déclare propriétaire. Les habitants adressent supplique sur supplique au gouvernement, sans rien obtenir ; ils voient chaque jour augmenter leur pauvreté. »

AVIS AUX JARDINIERS. — La pluie et l'humidité favorisent la végétation des mauvaises herbes qui poussent dans les allées des jardins ou entre les pierres qui forment les pavés des cours. Le ratissage est une opération longue et qui demande à être souvent répétée. Le moyen à employer pour détruire ces herbes est assez simple : il s'agit seulement de faire bouillir dans une chaudière de fer, de l'eau dans laquelle on ajoute, par 60 litres, 12 livres de chaux, et 2 ou 3 livres soufre en poudre; de laisser bouillir quelque temps en agitant le mélange. On laisse reposer et on arrose, avec le liquide, étendu de deux fois son poids d'eau, les allées et les cours qui sont bientôt nettoyées. On purge ainsi la terre pour plusieurs années de ces végétations si rebelles. On peut employer avec le même succès le résidu, dans lequel on ajoutera, en le faisant bouillir, les mêmes substances, en diminuant d'un quart ou d'un tiers, la dose du soufre. Ce dernier procédé est peut-être encore préférable.

ENCORE UN GENTILHOMME. — Le comte de la Taulade, porteur de cartes de visites armoriées, est accusé d'escroquerie.

La prévention lui reproche de s'être présenté chez le concierge de l'hôtel de Bretagne, sous le nom d'Emile de Montépin ; de s'être recommandé de M. de Dreux, qui habite l'hôtel, et qu'il ne connaît pas; de s'être intitulé son ami intime, et d'avoir, paré de toutes ces qualités, emprunté, ou pour mieux dire, escroqué 20 fr. au malheureux concierge. Il a été, en outre, relevé à la charge de M. le comte et baron de la Taulade quelques espiègleries qui pourraient l'autoriser à joindre à ses titres celui de chevalier d'industrie.

Le tribunal, conformément aux conclusions de M. l'avocat du roi Mongis, a condamné ce gentilhomme de la nouvelle école à treize mois d'emprisonnement.

Le tribunal a dit au prévenu : « M. le président d'Herbelot s'est montré sévère envers vous, parce qu'il a considéré comme circonstance aggravante du délit que vous avez commis, l'éducation libérale que vous avez reçue. »

(*Droit.*)

LES ENFANTS DU PAUVRE. — Malgré l'apparence espiègle de son nom, Inès est né dans le quartier Mouffetard. Il est âgé de 9 ans, et le voilà déjà en état de vagabondage. Il y a sur le pavé de Paris une foule de petits malheureux qui ont des parents et n'ont cependant pas de famille : les pères et mères, courbés sous le poids de la misère ou livrés à des habitudes de désordre et de débauche, où la misère et l'absence d'éducation les ont jeté, ne peuvent les surveiller ni les nourrir.

— Oui, il nous a laissés, maman et moi... il devait revenir bientôt, mais il n'est pas revenu.

— Que fait votre mère?

— Elle vend des allumettes chimiques... mais elle ne gagne pas beaucoup...

— Pourquoi n'êtes-vous pas avec elle?

— Parce qu'un soir elle n'est pas rentrée au garni... je ne sais pas ce qu'elle est devenue... Le maître du garni m'a gardé huit jours, et puis il m'a mis à la porte.

— Combien de temps êtes-vous resté en état de vagabondage?

— Huit jours.

— Que faisiez-vous pour vivre?

— J'allais à la Halle, et je portais les paniers des bonnes dames quand ils étaient pleins..; je gagnais des fois cinq ou six sous, et je vivais avec ça...

— N'avez-vous pas mendié aussi?

— Deux ou trois fois... mais on ne m'a jamais rien donné... Il y a un vieux monsieur en douillette qui m'a dit un jour sur la place Saint-Sulpice : « Tu es trop joufflu pour avoir faim. » Pourtant, dans ce moment-là, y avait longtemps que je n'avais mangé.

— Vous êtes peut-être un petit paresseux?

— Moi!... oh! par exemple... pour vivre, je ferais tout ce qu'on voudrait... Un jour, j'ai tiré les bateaux sur le quai... Je ne sais pas de état... ce n'est pas ma faute...

— Vous avez donc bonne envie de travailler?

— Mais je ne demande que ça... donnez-moi de l'ouvrage... vous verrez si j'ai du cœur.

Le tribunal ordonne qu'Inès ira passer trois ans dans une maison de correction.

(*Droit.*)

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 15 janvier.*

M. DE SAINT-PRIEST dit que s'il a demandé hier l'impression du discours de M. de Montalembert, ce n'est pas qu'il en acceptât toutes les tendances; il voulait seulement rendre hommage aux principes du discours, où les débats ont été élevés à une telle hauteur que la question suisse même semble avoir été secondaire.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les paragraphes du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne.

La discussion va être reprise sur le septième paragraphe relatif aux affaires de la Suisse.

M. FULCHIRON. M. de Montalembert a traité hier de la spoliation du monastère du Grand-Saint-Bernard; mais il n'est pas entré dans tous les détails de cet exécrable attentat. Le monastère du Saint-Bernard n'appartient pas seulement à la Suisse, c'est un établissement européen.

L'orateur fait l'historique de ce monastère, qui a trouvé grâce devant la convention elle-même, dont on a fait hier l'éloge. Napoléon attribuait une grande importance à cette position. Il a accordé une subvention aux religieux, encore payée par la France.

L'orateur termine en demandant que le gouvernement du roi revendique nos droits sur le monastère du Grand-Saint-Bernard.

M. GUIZOT. J'ai donné ordre de suspendre le paiement de la pension que la France faisait au Grand-Saint-Bernard, dans la crainte que les fonds n'allassent pas à leur destination véritable. J'en ai fait autant en ce qui concerne les sœurs de Saint-Vincent-de-Paule.

Je ne puis mieux faire que de donner lecture à la Chambre d'une protestation des religieux du Grand-Saint-Bernard que je viens de recevoir.

Le ministre lit cette pièce par laquelle les religieux protestent, au nom de l'humanité, de la religion et de leurs bienfaiteurs, contre la suppression d'un établissement soutenu par la bienfaisance de toutes les nations, respecté par la Révolution française et protégé par Napoléon, qui lui avait accordé des priviléges uniques dans l'empire.

Cette protestation est signée du prieur claustral et du procureur général de l'ordre de Saint-Bernard.

M. LE COMTE DE PONTOIS. Ambassadeur du roi en Suisse dans les années 1844, 45 et 46, je crois devoir, pour mettre ma responsabilité à couvert, faire connaître la nature des avertissements que j'ai donnés au cabinet, au moment même où j'ai quitté la Suisse, à la fin de l'année 1846.

Selon moi, on devait s'attendre à voir la Diète prononcer l'expulsion de

---

leusement un véritable héros d'Homère, ayant en plus l'urbanité du dix-huitième siècle. En voyant que Mme de La Popelinière avait consenti à mettre un ruban bleu, il ne put réprimer un tressaillement de joie. Il s'approcha d'elle à la distance de trois pas, et lui fit ensuite une profonde révérence.

— Madame, disait-il en même temps, je ne saurais trop vous remercier pour l'obligeance que vous avez eue de prendre un ruban bleu, et mon cœur.....

— Comme il est gauche! murmura le chevalier Régis, qui ne le quittait pas plus que son ombre. Mais il ne s'agit pas de ton cœur, pauvre sot, ajouta-t-il en affectant de regarder d'un autre côté. Avance-toi résolument et présente-lui ton bras : voilà la meilleure tactique à suivre quand on veut prendre une femme d'assaut.

Hector, à qui la mine assez peu effarouchée de Diane avait donné quelque assurance, suivit le conseil que lui donnait son ami. Il offrit son bras, qui fut accepté, mais sous condition.

— Tout ce que j'en fais, monsieur, c'est par pure bonté d'âme et uniquement pour l'acquit de ma conscience, disait Mme de La Popelinière. Retenue par des liens sérieux, je ne puis ni ne veux en aucune manière vous donner des espérances qui ne se réaliseraient jamais. Cependant, comme à tout prendre un bon conseil coûte peu à donner et n'oblige à rien de ce qui contrarie d'ordinaire la position d'une femme, j'ai voulu vous rendre ce bon office de ne pas vous lancer dans une folie trop commune aux amoureux de votre âge. Vous avez souhaité, je ne sais pourquoi, que je prisse un ruban bleu pour venir à ce bal : j'ai bien voulu condescendre à ce désir, quoique rien au monde ne m'en fît une loi. Mais, ce petit accès de démence ayant déjà duré trop longtemps, ce sera, je dois vous en avertir, la seule complaisance qu'il faudra attendre de moi.

La sévérité de ces paroles glaça soudain le cœur du pauvre marquis, et toutes les belles choses que, dix minutes auparavant il se sentait en veine de dire, s'arrêtèrent hachées et dénuées de sens sur le bout de ses lèvres. Comment oser se lancer maintenant dans la moindre hardiesse? Sa vue se brouillait, ses mains tremblaient. Il chercha des yeux le chevalier, comme pour implorer un peu d'aide ; mais l'autre fou, croyant l'affaire en bonne voie du moment qu'il avait vu Hector bras dessus, bras dessous avec son idole, s'était jeté lui-même sur les traces d'une des nombreuses déesses qui brillaient dans cet Olympe dansant. De son côté, Pomponnette, comprenant bien qu'elle était allée trop loin dans l'expression de sa rigidité, essayait de revenir par quelques minauderies d'Agnès séduite sur ses premières paroles, empreintes de tant d'amertume.

— Il fallait qu'un jeune officier cherchât à se distraire. Le siècle n'était pas inclément aux cœurs passionnés ; toutes les femmes ne seraient point également cruelles ; dans tous les cas, toutes ne pourraient pas être retenues par les mêmes devoirs, etc., etc. — A ce nouveau langage, Hector ripostait, ainsi qu'on s'en doute, en disant qu'il n'avait d'autre distraction que dans la tendresse à laquelle il obéissait. Vainement on lui vantait les passe-temps de l'époque et toutes les séductions du monde. De tous les triomphes, il n'en enviait qu'un; de toutes les femmes, il ne pouvait sérieusement en aimer qu'une.

Monté sur ce diapason, le dialogue devait finir par atteindre un *crescendo* qui aurait sans doute mis d'accord les deux promeneurs. Sur la proposition d'Hector, on se disposait à faire le tour de la salle pour la seconde fois, mais voilà que tout-à-coup Ajax et Diane voient sortir du milieu des quadrilles une figure bien connue.

— M. le maréchal! dit Pomponnette d'une voix sourde.

Le duc de Richelieu, en effet, costumé en fils de Thétys et de Pélée, assistait à ce bal où il dominait tous les autres masques par la hauteur de sa taille. Des groupes au milieu desquels il se trouvait en cet instant, il avait aperçu Pomponnette, et, la voyant au bras d'un galant inconnu, il accourait fièrement à sa rencontre dans l'attitude d'un héros mythologique. Hector était frappé de stupeur.

— Il est de règle qu'Ajax incline son aigrette devant celle d'Achille, dit le duc du ton dégagé d'un roué émérite. Allons, jeune homme, baissons pavillon, s'il vous plaît, en présence du vainqueur de Port-Mahon.

Devant une injonction si nette, le pauvre marquis ne pouvait qu'abandonner la place. Il le fit, non sans baisser l'oreille. Pomponnette, blessée au vif du procédé assez peu galant du héros, avait bien quelque velléité de protester contre ce crime de lèse-politesse; mais, outre que les formules ne lui vinrent pas sur-le-champ, elle considéra que ce serait donner à l'affaire un éclat fâcheux à tous égards. Cependant une réaction soudaine s'était opérée dans ses sentiments. Ainsi sont faites les femmes. Toute oppression choque le côté le plus délicat de leur âme. Dès ce moment, la position d'Hector parut pleine d'intérêt à Pomponnette. Ne pouvant exprimer par la parole le revirement subit de ses idées, la jeune femme se servit du regard, cet autre langage, si éloquent lorsqu'il part de deux grands yeux.

Mais, hélas! en proie à toutes les sourdes angoisses du dépit, honteux de son malheur comme d'une défaite, l'amoureux ne vit pas cette flamme passagère et ne fut point à même de comprendre par conséquent combien ce qui venait de se passer pouvait devenir avantageux pour lui. Il se retira d'un air boudeur dans l'embrasure d'une fenêtre, évitant avec soin de prendre part à la danse et même de jeter les yeux sur la fête.

S'il faut le dire, le terrible poison de la jalousie s'était glissé dans ses veines et circulait parmi son sang comme du plomb fondu. Les assiduités du duc de Richelieu auprès de l'ex-danseuse n'étaient pas encore interprétées malignement, et M. de La Popelinière lui-même les tolérait de manière à laisser croire qu'il ne s'agissait que de simples relations d'amitié. Le vainqueur de Port-Mahon, au reste, avait déclaré vouloir se reposer à l'avenir, non sur ses lauriers, mais sur ses myrtes, et il commençait à ne plus inspirer si grande terreur aux maris. Mais le ton amer qu'il avait pris auprès du jeune officier, joint à l'instinct infaillible de la jalousie, avait tout de suite changé en certitude dans l'esprit d'Hector, ce qui n'était auparavant qu'une vague conjecture. Aussi dans le paroxisme de sa fureur, le jeune homme ne sachant à qui s'en prendre de la déconvenue qu'il venait d'essuyer, manifestait son dépit en froissant pièce à pièce tous les ornements de sa toilette. Il était sur le point de déchirer le ruban bleu lui-même, lorsqu'une main lui frappa sur l'épaule. Il se retourna et reconnut son ami, le chevalier Régis.

Ce dernier s'étant étonné de le retrouver seul, Hector lui raconta, sans omettre aucun détail, la brusque arrivée du maréchal et ce qui s'en était suivi. Un bruyant éclat de rire, saupoudré d'ironie et de malice, répondit sur-le-champ à ce récit fait d'une voix plaintive. Le chevalier frappait aussi dans ses mains.

— Te voilà maître de la place, si tu sais continuer le siége, reprenait Régis. Mais ce n'est pas assez d'avoir été distancé par un butor, il faut savoir l'affronter. Réfléchis. Le bal touche à sa fin; on n'a plus que cinq minutes à rester ici : c'est assez pour prendre une revanche.

Comme il achevait ces mots, les violons de l'orchestre poussaient leur dernier coup d'archet. Dieux et déesses se précipitaient à l'envi vers les portes de sortie.

— Mais, reprit Régis en poussant Hector dans la foule, va, aie de la hardiesse, du cœur; au besoin, engage-toi pour un bon coup d'épée, et Ajax, victorieux, n'aura plus à se lamenter comme un enfant.

VI.

Une semaine entière s'était écoulée depuis la soirée que nous venons de décrire.

Régis venait de se lever et pour se consoler des pertes qu'il avait faites la veille au lansquenet, il prenait la résolution de vivre à l'avenir en sage, ce qui était, à vrai dire, un serment de roué. L'intention de l'étourdi était de réparer par la solitude les brèches faites à sa fortune. A demi-étendu sur un sopha de lampas rouge, il coupait d'une main, à l'aide d'un couteau de nacre, les feuillets encore vierges de je ne sais plus quel roman nouveau de l'abbé Prévost, tandis que de l'autre il portait de temps en temps à ses lèvres une petite tasse de porcelaine de Sèvres, qui était remplie de crême des Barbades et que se trouvait placée à côté de lui sur un guéridon de bois des Iles. Au plus fort de son travail, la porte de la chambre tourna sur ses gonds; en même temps, il vit entrer Hector.

— Mauvaise mine! dit il au nouveau-venu en se soulevant un peu ; mine d'amoureux déconfit! Ah ça! en dépit de mes conseils, les amours n'ont donc pas fait le moindre pas à la fête de la Duthé? Qu'es-tu devenu depuis huit grands jours, je devrais dire depuis huit siècles, que je ne t'ai vu?

Pour toute réponse, Hector fit un profond soupir, qui alla se perdre jusque dans la rosace du plafond.

— N'as-tu donc pas revu Pomponnette? reprit le sybarite.

— En sortant du bal, j'ai pu baiser le bout de son gant. Belle avan-

L'Autriche est d'une opinion opposée; elle croit aux puissances le droit d'intervention.

Je demande laquelle de ces deux doctrines admet M. le ministre des affaires étrangères; se ralliera-t-il à l'interprétation de l'Autriche, ou maintient-il l'opinion que la France a toujours maintenue, et notamment lors des évènements de 1833?

M. GUIZOT, pour réponse, donne lecture de deux dépêches dans lesquelles M. de Pontois établit l'incompétence de la Diète dans les affaires intérieures des cantons, notamment dans la question des jésuites de Lucerne, et déclare que dans le cas où la Diète opprimerait la minorité des cantons sous la puissance de la majorité, les puissances auraient le droit d'avoir recours à une intervention *amicale*.

M. Guizot continue ainsi : La Chambre le voit ; le langage du préopinant n'a pas toujours été, sur cette question, ce qu'il est aujourd'hui.

Je n'aurais pas fait usage de ces dépêches, si lui-même n'avait cru devoir lire à la Chambre une dépêche du gouvernement. Ceci prouve que j'ai bien fait, il y a dix-huit mois de retirer au préopinant les fonctions dont il était investi. (Quelques murmures se font entendre.)

M. DE PONTOIS dit qu'il n'y a pas contradiction entre son opinion passée et son opinion actuelle. Il a cherché à éviter le triste résultat qu'on a laissé s'accomplir.

M. MATHIEU DE LA REDORTE. Je me propose d'examiner, messieurs, la part qu'a prise le cabinet actuel dans les derniers évènements de la Suisse. Dans le courant de l'été dernier, le gouvernement a réclamé devant la Diète helvétique contre l'expulsion des jésuites et contre la dispersion de la ligue des sept cantons. Il a parlé à la Diète comme on parle quand on a le droit d'exiger. Ce droit, le gouvernement l'avait-il? C'est ce que je conteste, et c'est ce que je veux établir en peu de mots.

L'honorable membre ne croit pas que l'expulsion des jésuites et la dispersion du Sonderbund aient constitué une violation du pacte fédéral. Les cantons de la Confédération helvétique ont, il est vrai, des droits particuliers dans lesquels la Diète générale ne peut les troubler ; mais la Diète a, de son côté, le droit général de maintenir la sûreté et la tranquillité de la Confédération.

Si elle a eu des motifs de croire que l'existence des jésuites était un sujet de trouble pour la sûreté générale de la Confédération, elle avait le droit de les expulser.

Mais j'admets, poursuit l'orateur, que la Diète n'ait pas eu ce droit ; qu'elle n'ait pas cru l'existence des jésuites contraire au pacte fédéral. L'Europe avait-elle pour cela le droit d'intervenir? Je ne puis faire cette concession.

L'orateur s'attache à établir que les traités ne donnaient pas à l'Europe le droit de prendre en main la cause des cantons et d'intervenir dans les affaires de la Suisse. 1815 a fait une Suisse indépendante, souveraine, qui se gouverne par elle-même, avec des cantons soumis absolument à la direction d'une Diète. Loin de s'opposer à la révision, à la transformation du pacte, les cinq puissances, dans le comité des affaires suisses au congrès de Vienne, déclarèrent qu'elles espéraient bien que la Suisse s'améliorerait un jour. Ainsi l'Europe n'a nullement garanti le pacte fédéral actuel Depuis dix-sept ans, chaque année la question de la révision du pacte s'est présentée dans la Diète.

L'Europe a-t-elle songé jusqu'ici à protester? Non. C'est que jusqu'ici on avait bien compris ce qui avait été posé en principe en 1815, c'est qu'il faut mettre soigneusement la Suisse à l'abri de toute intervention étrangère. Or, ne serait-ce pas une intervention continuelle que ces protestations continuelles, annuelles de l'Europe contre la révision du pacte. Si les plénipotentiaires du congrès de Vienne, voulant tenir la Suisse à l'abri de toute intervention étrangère, l'avaient exposée, au sujet de la révision du pacte, à ces protestations continuelles de l'Europe, ils mériteraient d'être tenus pour les plus absurdes de tous les hommes.

En 1815, la Suisse était réglée par la constitution qui lui avait été imposée par l'empereur en vertu de l'acte de médiation; l'acte de médiation mettait la Suisse à la discrétion de la France. Ce que voulurent surtout les plénipotentiaires du congrès de Vienne, ce à quoi ils tendirent; c'était à conserver la Suisse en état d'indépendance complète vis-à-vis de l'Europe. Il faut avouer que notre cabinet interprète singulièrement les actes de notre époque, puisque par cette interprétation il arrive à un résultat tout-à-fait opposé, c'est-à-dire qu'il établit en principe l'intervention permanente de l'Europe dans les affaires de la Suisse.

L'Europe de 1815 n'a jamais entendu faire prévaloir ce principe de la souveraineté des cantons que notre cabinet cherche à faire dominer aujourd'hui. Un fait le prouve : à cette époque, le canton d'Unterwalden refusa d'accéder à ce pacte fédéral. La Diète fit occuper ce canton par les troupes fédérales. Le canton d'Unterwalden s'adressa aux grandes puissances. Les puissances lui déclarèrent qu'elles ne reconnaissaient pas de cantons, qu'elle ne reconnaissaient qu'une Suisse... Après l'adoption du paragraphe de l'adresse, il y aura une seconde Suisse, celle des cantons. Ce sera là la Suisse de

taire et central. Et cependant des pensées de domination absolue germaient dès lors dans son esprit, et nous qui représentons les principes de 89 et de 1830, nous nous sommes élevés en Suisse contre une réforme qui se rapprochait de nos principes ; nous nous sommes mis à la tête de la coalition de 1815 contre la liberté suisse ! Oui, nous avons oublié tout le passé, et c'est au nom de 1815 que nous nous sommes mis à la tête des puissances pour opprimer la liberté helvétique. D'une question de droit on a cherché à faire à cette tribune une question de radicalisme. Il était facile, à l'aide de ce moyen, d'obtenir un succès dans une Chambre animée de principes conservateurs.

L'orateur s'attache à justifier l'Angleterre en ce qui a trait à la Suisse. Il ajoute :

Je suis partout grand partisan de la liberté religieuse ; je l'aurais défendue en Suisse comme partout ; comme j'aurais défendu toutes les libertés. Et si j'avais à parler au nom de mon pays aux représentants de la Confédération suisse, je leur dirais : Vous avez eu la prudence de mettre à la tête de vos troupes des généraux étrangers au radicalisme, vos milices ont eu une conduite modérée et qui a diminué les maux de la guerre civile ; effacez ces confiscations odieuses qui déshonorent votre cause ; effacez ces persécutions contre la liberté religieuse ; effacez tout cela, et nous applaudirons à vos efforts. Voilà quel serait mon langage à l'égard de la Suisse. (Adhésion.)

M. GUIZOT, président du conseil des ministres. Avant d'entrer dans la discussion, j'ai besoin d'éclaircir un fait et de rassurer votre commission et la Chambre elle-même sur l'emploi qu'elle a fait dans son projet d'adresse du mot *les cantons suisses*. C'est le mot légal, officiel, celui qui est employé dans les lettres de créance de nos ambassadeurs, j'ai là celles de M. Pontois, de M de Bois-le-Comte. Elles accréditent l'un ou l'autre auprès des louables cantons composant la Confédération suisse, pour y remplir les fonctions de notre ambassadeur. C'est donc le mot officiel et légal, celui qui a été constamment employé dans nos relations avec la Suisse. Cette observation entendue, j'aborde la discussion.

Si quelque chose pouvait jamais, ce que je ne crois pas possible, m'inspirer le regret d'avoir fait mon devoir, d'avoir suivi une politique saine et salutaire pour mon pays, ce serait ce qui se passe en ce moment. Je suis en butte aux reproches les plus contradictoires. On me reproche d'avoir fait trop ou trop peu, trop tôt ou trop tard, trop vite ou trop lentement. On reconnaît que j'ai eu de bonnes intentions, que j'ai pratiqué les bons principes, mais pas assez.

Pourquoi? Parce que je n'ai pas voulu m'attacher à une idée fixe, parce que j'ai voulu tenir compte de tous les droits, de tous les intérêts, avoir sans cesse sous les yeux la question tout entière.

Il est vrai qu'il en est résulté des inconvénients, des sacrifices, des embarras : je ne persiste pas moins à dire que j'ai fait mon devoir.

Je tiens pour acquis les points de droit si bien établis par mon honorable ami M le duc de Broglie; je tiens également pour acquis les sages principes émis par M. le duc de Noailles avec sa haute et prudente raison ; je tiens enfin pour acquises les nobles et généreuses sympathies suscitées dans cette enceinte par la voix éloquente de M. de Montalembert. Je les tiens pour acquis. La cause que j'ai à soutenir est moins grande que toutes ces grandes causes gagnées dans vos esprits : c'est la cause de la prudence, de la prudence du gouvernement dans sa conduite à l'égard de la Suisse.

Dès l'origine de notre gouvernement, nos sympathies ont été acquises aux peuples qui entrèrent dans la voie de la liberté. Je n'en veux d'autre preuve que l'appui que nous avons prêté aux révolutions qui ont suivi la nôtre.

Notre conduite à l'égard de la Suisse a toujours été conforme à ces principes, et dans nos rapports avec les cantons, nous avons toujours témoigné de notre désir d'aider aux sages réformes qu'elle pourrait désirer d'accomplir.

Dans la deuxième occasion, en 1832 et 1833, quand il s'agissait de la révision du pacte fédéral, nous y sommes-nous opposés? Loin de là, nous avons appuyé, autant qu'il était en nous, cet exercice légitime de la Suisse dans son propre sein. Voilà quelle a été notre politique, et nous n'entendons pas l'avoir abandonnée dans notre conduite dans les évènements récents.

En 1832, en 1833, en 1844, comment nous trouvions-nous à l'égard de la Suisse? Nous nous trouvions en présence d'un parti modéré en Suisse, d'un parti libéral et gouvernemental, qui entendait non pas renouveler, non pas prolonger les révolutions, mais les terminer et gouverner régulièrement le pays. Voilà en présence de quel parti nous étions. Mais malheureusement depuis, des faits nouveaux, des partis nouveaux se sont développés.

Alors commençait en Suisse, avec une grande vivacité, la renaissance de l'esprit religieux, actif, ardent, prosélitique, et quand je dis cela, ce n'est pas pour le qualifier d'une manière fâcheuse. Quels que soient les dangers, quels que soient les écarts de l'esprit religieux, je crois qu'il produit beaucoup plus de bien qu'il n'a de dangers, de notre temps surtout. Quoique je n'aime pas mieux les écarts du zèle religieux que je ne les aurais aimés au

ment, nous nous trouvions en présence des gouvernements radicaux, qui non seulement nous attaquaient, mais encore ne dissimulaient par leur hostilité contre notre établissement, contre notre monarchie, contre la politique du gouvernement de juillet, et l'on voudrait que nous n'eussions eu aucun égard à ce fait !

Je comprends que dans un grand gouvernement constitutionnel où la tribune parle haut, on ne tienne pas compte de quelques mécontentements individuels. Mais dans un petit pays sur lequel pèse l'oppression des clubs, où ceux qui dirigent les affaires publiques font aussi des journaux, comment voulez-vous qu'on ne tienne aucun compte de ce qui se dit dans les clubs et s'imprime dans les journaux, pour établir sa politique. C'est ce qui a déterminé le changement, je ne veux pas dire la révolution, de notre politique en Suisse.

Qu'avons-nous fait? Avons-nous menacé la Suisse? Pas le moins du monde. Au même moment où nous prenions une attitude d'observation vis-à-vis de la Suisse, nous proclamions le grand principe de l'indépendance des peuples.

On nous a reproché de ne pas avoir tenu un langage plus énergique. Si nous ne l'avons pas fait, c'était par égard, par respect pour l'indépendance et la liberté des peuples en général et de la Suisse en particulier. Voilà pourquoi nous avons commencé par des conseils amicaux et bienveillants; voilà pourquoi de 1844 à 1845, nous nous sommes maintenus dans les limites que vous savez.

Tant qu'il y a eu des chances pour que les affaires de la Suisse se réglassent par les Suisses eux-mêmes, pourquoi aurions-nous eu recours à une intervention illogique? Nous avons en secret proposé le concours européen, mais nous ne l'avons pas montré. Voilà ce que nous avons fait.

Quand a eu lieu l'explosion, avons nous perdu un jour? Non. Nous avons provoqué l'action commune des puissances. Nous nous sommes toujours attachés à empêcher toute intervention coërcitive, à agir par l'influence morale. C'est pour cela que nous avons voulu avoir l'adhésion de toutes les puissances. Nous avions cette pensée non-seulement dans l'intérêt de la Suisse, mais aussi dans l'intérêt français.

Et que la Chambre me permette ici un mot. Il y a trois jours, à cette tribune, je réclamais le respect pour certains noms ; les convenances sont les mêmes pour tous. Et je demande la permission de ne pas accepter ce qui a été dit hier, par M. de Montalembert, d'un homme qui est aujourd'hui à la tête d'un grand pays voisin.

Et maintenant je continue.

Indépendamment de l'intérêt suisse, il y avait une grande importance pour nous à ce que l'Angleterre entrât dans le concert européen. Pour obtenir ce résultat, nous fîmes des sacrifices importants et sans hésitation. Je crois pouvoir dire que l'indépendance de notre politique vis-à-vis de l'Angleterre est bien prouvée aujourd'hui ; toutes les fois qu'une grande question nationale s'est présentée, nous n'avons pas hésité à nous séparer de l'Angleterre, quand il le fallait. Mais cela n'a pas changé le fond de notre politique, nous n'en continuerons pas moins à mettre le plus grand soin à appeler l'Angleterre à délibérer avec nous sur les intérêts européens qui se présenteront.

C'est ce qui est arrivé pour la question suisse. La question suisse n'était pas nouvelle. Déjà le secrétaire actuel des affaires étrangères de Sa Majesté britannique avait, dans une dépêche adressée le 9 juin 1832 à l'ambassadeur anglais en Suisse, exprimé son opinion ; il y disait que, si l'on avait l'intention de faire en Suisse des changements importants, et de nature à modifier l'existence souveraine séparée des cantons, il y avait lieu à adresser des observations à la diète, parce qu'une telle conduite devra conduire à la guerre civile. Je demanderai à mes contradicteurs en quoi ce langage diffère du nôtre. Oui, telle étaient les principes du cabinet anglais en 1832.

Ces principes n'ont plus été les mêmes en 1847, nous ne les avons plus rencontrés ; mais nous n'avions pas lieu de compter sur une telle modification. Je ne fais de reproches à personne ; un gouvernement a le droit de modifier sa ligne de conduite ; mais j'avoue qu'après les sacrifices que nous avions faits pour obtenir le concours de l'Angleterre, nous avions lieu de nous étonner de la détermination prise par lord Palmerston. (Mouvement.)

Je n'ajouterai plus qu'un mot sur cette question. Je n'ai pour mon compte aucun repentir des sacrifices que j'ai conseillés au roi pour obtenir l'unanimité. Je regrette que cette unanimité ne se soit pas réalisée ; je ne me repens en aucune façon. Je me repens d'autant moins que la question suisse est bien loin d'être terminée, et que, dans un temps prochain, l'Europe pourrait encore avoir à s'en occuper.

Je ne reviendrai pas sur le tableau présenté par M. de Montalembert de la situation de la Suisse ; ce n'est que quand j'y suis forcé par une impérieuse nécessité que je porte de tels faits à la tribune. Je me bornerai à résumer sur ce point mon opinion.

Que pensez-vous de la liberté politique dans une confédération où une partie des Etats souverains est occupée militairement, où les représentants fédéraux président et prennent part aux élections?

---

ce! vas-tu dire. Je me suis penché à son oreille, implorant à voix basse la faveur de la revoir. « Soyez patient ! » m'a-t-elle dit. C'était à peu près le mot de Lélia à Marital : « Demain ! » Toujours demain ! Ce demain tant promis n'arriva jamais ! Je lui ai écrit chaque jour, de mon chef : point de réponse. J'ai fait, tous les soirs, pied de grue sous ses fenêtres : rien ne m'a révélé qu'elle pensât à moi.

En parlant ainsi, le pauvre amoureux laissait tomber son front sur le pommeau de son épée, dont il se cognait avec effort.

— Le diable m'emporte si tu n'es pas à deux doigts d'un suicide ! lui dit en riant Régis, qui pensait lui rendre pour le moins un peu de calme en le raillant sur la violence de sa passion.

— Mon ami, reprit Hector de la même voix sombre, toute langue humaine serait impuissante à donner une idée de mon supplice. D'imbéciles poètes ont cru idéaliser le désir en imaginant la fable de Tantale altéré au milieu d'une source d'eau vive qui le fuit toujours, et affamé devant un rameau de fruits dont la possession lui échappe à chaque instant. Tantale, au moins, pouvait se repaître par la vue de ce qui excitait son appétit ; mais, essaie de comprendre : il y a huit jours que je n'ai pu l'apercevoir !

— Conclusion : il ne te reste plus qu'à partir pour chez Pluton.

— Tu crois rire. A quoi bon vivre, si je ne dois plus la voir? Pourquoi m'a-t-elle encouragé? pourquoi m'a-t-elle dit d'attendre? J'ai approché la coupe de ma bouche, mes narines ont senti la saveur du breuvage, mais, hélas ! mes lèvres n'y ont point trempé. Ce que j'endure aujourd'hui est plus terrible que ce que j'éprouvais le jour du mariage, dans la nef de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Et il se remettait à se cogner le front du pommeau de son épée.

Au bout de quelques instants, ne pouvant plus tenir en place, il se leva tout-à-coup, l'œil humide, le visage inondé d'une mate pâleur, la main emportée de temps en temps par des mouvements incertains et sinistres. Le chevalier, qui le contemplait depuis une minute, ne put se défendre d'un peu d'effroi.

— Diable ! se dit Régis, sans rire cette fois, pour le coup, la chose devient sérieuse. Je crois, sur ma parole, que ton amour tourne au tragique. Allons, il est temps de préparer le grand et suprême remède : je vais préparer le fer rouge.

— Que veux-tu dire? demanda Hector.

— Tu te souviens de notre engagement. Quand je me suis offert de t'amener à la guérison, tu m'as permis d'employer tous les moyens curatifs qui seraient en mon pouvoir ; tous, sans exception, tu dois te le rappeler? Comme la maladie a atteint son dernier terme, j'aime à croire que tu ne retires en rien la confiance que tu as donnée naguère à ton médecin.

— Régis, je te laisse toujours carte blanche, pourvu que je n'endure plus mille morts par jour, répondit le pauvre fou de l'air d'un homme qui ne sait plus ce qu'il dit.

— Eh bien ! je ne te demande plus que quinze jours, reprit le chevalier. Si, d'ici là, tu n'es pas rentré dans la mansuétude de ton caractère, ou si tu n'as pas triomphé, non-seulement je ne te détournerai pas de chercher un refuge chez les morts, mais, de plus, je t'aiderai à prendre le chemin qui mène au sombre empire; mais, jusque-là, sachons faire bonne contenance ; vivons encore et vivons bien. Il est dit que tu passeras sans mot dire par tout ce que j'exigerai. On doit une confiance aveugle à son docteur. En attendant, viens souper avec des bécassines de Compiègne et du vin de Champagne.

En parlant ainsi, il l'entraîna au cabaret du *Panier-Fleuri*.

VII.

Peut-être le lecteur a-t-il déjà vu que Régis de Ruffec réalisait en plus d'un point ce qu'on nommait encore un roué sur le milieu du dix-huitième siècle. Rien qu'en jetant un coup d'œil sur sa personne, on comprenait qu'il était un de ces traînards que la Régence avait oublié d'emporter dans son linceul. Vieux avant l'âge, perdu de dettes, surmené, ainsi que l'attestaient les rides qui sillonnaient prématurément son front, il n'avait pas l'âme moins usée que le corps. Comme tous ses pareils, il ne possédait en fait d'amour d'autre instinct que celui de la tromperie, et n'hésitait point à croire que tout moyen est bon, pourvu qu'il mène au succès. Il contrastait profondément sous ce rapport avec Hector de Préveranges, qui ne voyait dans une affaire de cœur qu'un sentiment naïf et en quelque sorte divin. Tant de délicatesse offusquait le roué. Aussi, s'évertuait-il à façonner autant que possible le marquis à son image. C'était pour cela qu'il s'était faufilé dans l'intrigue de Pomponnette, espérant, dans tous les cas, en tenir les fils de façon à en faire une sorte de roman à la manière de Crébillon fils. La vieille amitié qui l'unissait au marquis était un heureux prétexte qu'il savait mettre en avant avec beaucoup d'adresse. Il s'attristait de voir son compagnon d'armes mollir comme un enfant devant l'ex-danseuse et prendre au sérieux une passion qui ne devait être qu'un passe-temps. Les menaces de suicide achevaient de lui assurer le droit, pensait-il, de donner à l'aventure un prompt dénouement. On n'a pas oublié qu'il s'était posé auprès de son ami en médecin des plaies du cœur, et qu'il mettait son amour-propre à prouver qu'il saurait guérir, coûte que coûte.

Mu par cette idée, il écrivit deux fois à Pomponnette dans le style cavalier de l'époque ; il la sommait de se montrer moins cruelle et formulait je ne sais plus quelles promesses de vengeance pour le cas où elle persisterait dans sa sévérité. Il terminait en disant que la femme d'un financier ne devait pas faire tant de façons en regard d'un gentilhomme, et ajoutait plusieurs aménités du même genre.

Quelque habituée qu'elle fût au langage et au sans façon de ce temps, Pomponnette ne put lire sans indignation ces lettres redondantes de cynisme. Elle les renvoya l'une et l'autre par un de ses laquais.

— Il n'y a plus à hésiter maintenant, se dit Régis au comble de la fureur ; il faut employer le fer rouge. La danseuse saura ce qu'on gagne à braver un homme qui a fait ses premières armes sous les yeux de monseigneur le régent.

Au temps dont nous parlons, M. de La Popelinière occupait à Passy une délicieuse habitation, où il tenait table ouverte aux personnages en vogue et aux beaux esprits du moment. Ces derniers, en assez grand nombre, ne manquaient jamais d'adresser chaque semaine à la maîtresse du logis quelque joli bouquet de vers ou de bouts-rimés, selon l'usage. Ces hommages charmaient le financier. Toutefois, en l'observant bien, il aurait été facile de voir de sombres nuages s'amonceler de temps en temps sur son front.

M. de La Popelinière était devenu jaloux.

Depuis quinze jours régulièrement il recevait tous les matins une lettre anonyme dont le frontispice était décoré d'armoiries inconnues. On lui disait, en petite prose maligne, que sa femme ne passait pas un seul jour sans avoir une entrevue avec M. le maréchal de Richelieu. Dans l'origine, le banquier prêta peu d'attention à cette dénonciation ; il brûlait sans les lire ces écrits perfides qui se glissaient dans sa maison à la manière des reptiles ; mais, à la fin, la persévérance de la lettre anonyme finit par lui faire peur.

— Il faut que je tire tout cela au clair, se dit-il.

Or, un jour que le grand maréchal Maurice de Saxe présidait à une course de chevaux dans le parc de Versailles, et que Mme de La Popelinière s'était fait porter en litière à ce curieux spectacle, il résolut de lever les doutes que l'épître quotidienne avait réussi à faire entrer dans son esprit. On lui disait que M. de Richelieu avait trouvé un moyen ingénieux de s'introduire dans les appartements de Pomponnette; c'était de cela qu'il fallait s'assurer.

Le jour dont il s'agit, le mécanicien Vaucanson, Marmontel et le comte Annibal d'Aster, capitaine de chevau-légers, se trouvaient avec lui dans la petite maison de Passy. Au dessert du déjeuner, il leur confia ingénuement son projet, en les priant de l'accompagner dans ses recherches.

— Allons donc, dit Marmontel, tout cela est-il possible? Mme de La Popelinière se prêtant aux complaisances de M. le maréchal de Richelieu ! N'en croyez rien, monsieur notre ami ; c'est un conte immoral que quelque ennemi secret de votre repos voudrait vous faire accroire.

Malgré cette observation de l'auteur de *Bélisaire*, il fut convenu qu'on donnerait suite au projet. Les quatre amis se mirent donc en devoir de parcourir la maison du grenier à la cave : il fallait découvrir le chemin mystérieux par lequel un ennemi pouvait s'introduire dans la place. Pendant une heure, l'examen le plus scrupuleux n'amena rien qui pût justifier même le plus léger soupçon. Ils arrivèrent enfin dans la chambre à coucher de Mme de La Popelinière, qui était la dernière pièce à visiter. Nos fureteurs n'y découvrirent pas plus d'indice coupable que dans les autres.

On ne pourrait se figurer la joie du mari. Jamais allégresse n'éclata en transports plus bruyants. Il ne se sentait pas de bonheur de pouvoir proclamer tout à l'aise la vertu de sa femme.

[illegible] velle adhésion.)

Il faut que les puissances européennes qui ont garanti la neutralité, l'inviolabilité de la Suisse, continuent à s'entendre entre elles, et continuent à tenir à la Suisse un langage ferme et décidé. (Très bien! très bien!)

Il faut en même temps que par l'influence d'avertissement loyalement donné, il faut qu'une réaction salutaire s'opère au sein de la Suisse; que les honnêtes gens s'aperçoivent de la voie funeste dans laquelle ils sont entrés et s'emploient eux-mêmes pour en faire sortir leur pays. (Très bien! très bien!)

Je sais qu'il est difficile de secouer le joug des passions radicales; on ne s'y décide que quand le mal est profond, quand on succombe sous le fardeau... Mais M. de Montalembert a fait hier une prédiction qui, j'en ai la conviction, ne s'accomplira pas; il a dit aux Suisses : Vous aussi, vous connaîtrez la conquête!

Non, cela n'arrivera pas. Il n'y a pas, dans toute l'Europe, l'apparence d'un mauvais dessein; l'indépendance de la Suisse, sa neutralité inviolable sont nécessaires à l'Europe. La Suisse n'a pas de conquête à redouter. (Très bien! très bien!)

J'ai la confiance que la Suisse rentrera d'elle-même dans l'ordre, et qu'avec le concours des honnêtes gens, elle reviendra à ces habitudes d'ordre public, de respect de la liberté, qui sont nécessaires à sa prospérité. (Adhésion.)

M. DE MONTALEMBERT. Je n'ai pas le moins du monde entendu dire comme une chose certaine et prochaine que la Suisse dût être envahie par une puissance étrangère; je n'ai fait que pressentir un événement possible dans l'ordre des idées que je développais.

La Chambre, consultée, adopte le septième paragraphe.

M. DE TASCHER propose d'ajouter en faveur de la Pologne les lignes qui suivent :

« Sire, la sympathie des nations généreuses reste fidèle à un droit impérissable. Votre Majesté, d'accord avec les sentiments de la France, n'oubliera pas une nation opprimée en faveur de laquelle elle a déjà protesté. »

Cet amendement est adopté.

La discussion continuera lundi.

Exposition de la Théorie de Fourier.

Par M. FRANCK, professeur à la Faculté des lettres.

Dans sa dernière séance, M. Franck a directement abordé la Théorie de Fourier. Déclarons tout d'abord qu'il l'a fait avec beaucoup de convenance et de mesure, rendant pleine justice aux intentions du célèbre socialiste et de son école. Ajoutons que le professeur est monté en chaire, préparé par des études sérieuses, et que rarement, en dehors de l'École phalanstérienne, Fourier a été l'objet d'un travail aussi consciencieux.

M. Franck a commis plusieurs méprises; nous les relèverons avec les égards qu'il nous a montrés lui-même, et nous sommes heureux de voir la discussion placée au dessus des querelles de personnes.

Le professeur, en annonçant que sa leçon serait consacrée à Fourier, a cru nécessaire d'expliquer pourquoi il combattait une théorie *qui a pour elle le prestige de la générosité et de l'espérance.*

« Il faut venir, a dit M. Franck, au secours de ceux qui souffrent; mais ne doublons pas leurs souffrances en leur présentant » le mirage d'un bonheur impossible, ne les avilissons pas en leur » disant que le bonheur est tout entier dans la satisfaction de leurs » sens, ne leur enlevons pas la résignation, le courage, le dévouement, la foi dans leur dignité morale.

« Otons à l'espèce humaine le devoir, le sacrifice, l'empire de » de soi, il ne reste plus que la bête digne tout au plus de » pitié.

» La morale, présentée par Fourier comme ennemie de l'homme » et de ses instincts, ne se fonde pas tout entière sur le *devoir,* » elle contient aussi *l'amour.* »

[illegible]
» disant que le bonheur est *tout entier* dans la satisfaction de leurs » sens. »

Voilà précisément ce que Fourier n'a jamais dit; l'âme humaine dont il ne conçoit le développement intégral que dans l'état social appelé par lui *harmonie*, est douée de douze passions radicales, dont cinq seulement se rapportent au corps et correspondent aux cinq sens; les sept autres sont *animiques*; il y en a quatre se rattachant au cœur : l'*amitié*, l'*ambition*, l'*amour* et le sentiment de *famille*; trois stimulent chez nous le désir des jouissances intellectuelles, de l'ordre, de l'harmonie; enfin, au dessus des douze passions, Fourier en place une qui résume, qui équilibre toutes leurs tendances, c'est l'*unitéisme*, désir du bonheur non-seulement pour nous, mais pour nos semblables, pour la création tout entière.

Fourier ne place le bonheur complet que dans l'essor intégral de toutes ces attractions destinées à mettre l'homme en communion avec le globe, avec ses semblables, avec Dieu. Les passions corporelles ou sensitives unies aux passions animiques enfantent l'industrie, les arts, le luxe social; isolées au contraire, elles demeurent non-seulement insuffisantes, mais encore méprisables. Laissons ici Fourier parler lui-même :

Pénétrons-nous de l'esprit qu'il faut apporter dans cette étude (celle de l'homme). Le disciple échouera en attraction, comme en poésie, s'il n'a la première disposition exigée par un grand maître de l'art :

S'il n'a reçu du ciel l'influence secrète.

Eh! quelle est cette influence du ciel en étude d'attraction? C'est le penchant aux passions nobles et libérales; c'est la persuasion que *le genre noble ou plaisir de l'âme* est au dessus du *genre ignoble ou plaisir des sens*, autant que Dieu est au dessus de la matière, quoique celle-ci intervienne concurremment avec lui dans le mécanisme de l'univers. (*Manuscrits de Fourier publiés dans la* Phalange.)

La morale, dit M. Franck ne contient pas seulement le devoir, mais aussi l'amour. Nous ne sommes donc séparés que par des mots. La Théorie de Fourier ne contient pas seulement l'amour, elle contient aussi le devoir; la Théorie de Fourier a pour but le bonheur, mais non pas le bonheur de tel ou tel individu, subordonnant à sa satisfaction tout ce qui l'entoure; le bonheur auquel nous aspirons c'est le bonheur social, universel. Nous n'admettons pas que l'homme doive, ni puisse rencontrer le bonheur dans les voies de l'égoïsme. Tous les hommes sont unis solidairement aux destinées de l'humanité. Leur tâche commune est d'assurer le bonheur de tous, et, en attendant que ce résultat final soit obtenu, leur tâche est de diminuer la somme du malheur général. Toute société, par suite de son développement agricole, industriel, artistique, par suite aussi du développement de ses idées morales et religieuses, possède une certaine part de bonheur à distribuer, part toujours croissante. Eh bien, les hommes doivent se répartir ce lot avec le plus d'équité possible, comme des fleurs enfermées dans une cave se distribuent, assure-t-on, le rayon de soleil qui leur arrive par un soupirail; toutes se penchent et s'inclinent; augmentez la quantité de lumière, leur attitude sera moins contrainte, elles se redresseront par degrés; mettez-les toutes en plein air un beau jour d'été, elles porteront leurs tiges fières et droites, sans avoir besoin de se gêner les unes pour les autres. Ce symbole représente l'humanité; multipliez le bonheur comme la lumière, placez l'homme sous le soleil de l'harmonie, le sacrifice n'aura plus d'objet, mais dans les caves, dans les limbes des sociétés inférieures, ce

[illegible]
frères, quand ils seraient passionnés pour leur faire du bien, il ne serait plus nécessaire d'invoquer comme règle de conduite le principe moral impératif : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'autrui te fît.* Mais pour autant, ce principe ne saurait cesser d'être obligatoire, et, quoique dépassé par la pratique générale de la société, il ne saurait perdre, en cas, son caractère impératif. (*Manifeste de* 1842, p. 99.)

Au surplus, la science du devoir et de ses applications dans les divers états sociaux est comprise tout entière dans l'idée que Fourier a donnée de l'*unitéisme*; ce sentiment dont M. Franck n'a pas encore prononcé le nom est la clef de voûte de tout le système phalanstérien.

Toutefois le professeur a dû sentir que le principe du dévouement n'était pas méconnu par une théorie qui, de son aveu, a inspiré beaucoup d'activité, de désintéressement, de persévérance.

M. Franck exprime la crainte qu'on ne dénature ses intentions, il ne confondra pas, dit-il, le caractère de l'homme avec les tendances du système. Le professeur aborde ensuite la biographie de Fourier, l'esquisse à grands traits, mais avec exactitude, impartialité. Un professeur de morale ne pouvait pas laisser passer sans réclamation les attaques violentes et continuelles de Fourier contre la philosophie. Cependant, suivant M. Franck, *la* SCIENCE *des philosophes ne s'en porte pas plus mal.*

Ici nous sommes obligés de réclamer à notre tour; l'économie politique, la politique, le moralisme, la métaphysique, ne sont pas des sciences. Nous n'y trouvons pas ce qui constitue la science; d'une part, des principes acceptés, mis en dehors de la controverse et ralliant tous ceux qui se livrent à ces branches d'études; d'autre part, des *procédés* fondés sur les principes scientifiques et capables de produire des effets utiles. La physique, la chimie, la géométrie, toutes les sciences exactes présentent déjà ces deux caractères. On y trouve une somme d'observations incontestables, de vérités démontrées qui sont la richesse commune de tous les physiciens, de tous les chimistes, de tous les géomètres. On y trouve aussi les moyens d'obtenir des résultats mécaniques, industriels; mais la politique! à quel idéal de constitution a-t-elle pu rallier tous les hommes d'Etat, quels moyens indique-t-elle pour concilier de l'aveu de tout le monde l'ordre et la liberté?

L'économie politique! Un membre de l'Académie des sciences morales vient d'anéantir ses prétentions au titre de science en s'appuyant sur le témoignage de tous ses coryphées; de leur aveu elle se traîne à la remorque des faits; elle ne les domine pas. La morale! choisissez d'abord entre celles qui se rattachent de près ou de loin au stoïcisme et celles d'Epicure, d'Helvetius, de Bentham; puis, quand vous aurez choisi la plus austère, montrez-nous-la réglant les mœurs, non pas de quelques individualités, mais des masses; montrez-nous-la, par exemple, entravant les progrès de la prostitution et de l'adultère.

Quant à la métaphysique, nous présentera-t-elle une étude des facultés humaines qui concilie Descartes, Leibnitz, Kant, Locke, Hume, Berkeley, Condillac, Reid, Stewart, ou seulement Laromiguère et Cousin? Que serait-ce même qu'un pareil résultat, et dans quel but étudier l'âme humaine, si l'on n'en fait pas sortir des conséquences pratiques pour l'homme et pour la société? A quoi bon la psychologie, si ce n'est comme point de départ de la science sociale? Tous les philosophes nous disent qu'une société durable et aussi parfaite que possible doit être en harmonie avec les penchants légitimes de la nature humaine. Qu'ils nous mon-

---

— Combien je voudrais connaître la main criminelle qui s'acharne à m'écrire tous les jours la plus odieuse des calomnies! disait-il. Que j'aurais de plaisir à faire clouer une telle main à un poteau, dût-il m'en coûter pour cela un million! Accuser Pomponnette! Faire le procès à un ange!

Le capitaine de chevau-légers et Marmontel ne ressentaient pas moins d'indignation. Après s'être laissés tomber chacun sur un sopha, ils jetaient feu et flamme contre le dénonciateur.

— Si vous pouvez jamais le découvrir, envoyez-lui un bon cartel, disait le capitaine Annibal, je tirerai l'épée pour vous.

— Si vous le permettez, ajoutait l'homme de lettres, je remplirai le *Mercure de France* d'épigrammes à son adresse.

Vaucanson seul ne disait rien.

Pendant ce court dialogue, l'illustre mécanicien s'était assis près de la cheminée, et ses yeux ne quittaient plus la plaque qui en formait le fond. Un Musulman manifesterait moins de recueillement devant le sépulcre du prophète.

— Mais, vous, grand fabricateur d'automates, que dites-vous d'une si lâche accusation? lui demanda La Popelinière en s'approchant.

— Vous me demandez ce que j'en dis? Eh bien! entre nous je trouve que c'est admirable d'un bout à l'autre.

— Comment cela, monsieur?

— Non, certes, on ne travaillerait pas mieux une tabatière de chanoine ou une cassolette de petite maîtresse. J'affirme que c'est de l'orfèvrerie première qualité, de l'art florentin.

— Mais permettez...

— Pour faire ces charnières il faut être de la trempe d'Archimède ou de Galilée, et manier même le marteau comme Benvenuto Cellini; elles sont d'un fini prodigieux.

— Que parlez-vous de charnières?

Mais Vaucanson n'entendait même pas les interpellations que son hôte lui adressait.

— Oui, messieurs, poursuivait-il, j'ai fait le *Joueur de flûte*, j'ai fait le *Canard de Frédéric-le-Grand*, mais je donnerais volontiers cinq ans de ma vie pour avoir inventé cette plaque de cheminée.

En parlant ainsi, le mécanicien se leva dans un mouvement d'enthousiasme impossible à décrire.

— Il y a du génie là-dedans, je le maintiens, répétait-il à toute minute.

Quant à M. de la Popelinière, ce qu'il venait d'entendre le remplissait d'effroi; il redoutait maintenant d'aller plus loin dans ses explorations de mari jaloux.

En rusé matois, le comte Annibal d'Aster, qui commençait à soupçonner quelque chose, donna un vigoureux coup de canne à la plaque. La cheminée s'ouvrit aussitôt et laissa voir un chemin fort commode communiquant de plain pied à la maison voisine.

Cet appartement était un pavillon occupé d'ordinaire par M. le maréchal de Richelieu, pendant la belle saison.

Les soupçons des lettres anonymes furent justifiés sur-le-champ.

— Ah! la traîtresse! s'écria M. de La Popelinière, éperdu de rage : Je ne veux plus qu'elle reparaisse ici.

Ce fut en vain que les trois amis le blâmèrent de sa trop grande précipitation. Il envoya sur-le-champ au parc de Versailles un coureur avec charge de remettre à sa femme un rouleau de mille louis et ce billet :

« Adieu, Pomponnette. Il n'y a pas de pardon possible. Nous ne nous reverrons plus. »

VIII.

L'aventure ne laissa pas que de faire un certain bruit dans Paris. On en parla un peu partout, à la ville, à la cour, au théâtre, mais notamment dans les petites *Gazettes à la main*, journaux clandestins qui fourmillaient à cette époque. Tout ce dix-huitième siècle, si amoureux du scandale, paraissait prendre plaisir à se conter ces mystères de famille. Une anecdote concernant le riche banquier ne pouvait manquer d'obtenir un grand succès.

Hector de Préveranges ne fut pas des derniers, on le devine, à connaître les détails de cette histoire. Une des feuilles dont nous venons de parler lui apprit, dans ses moindres circonstances, la découverte que M. de La Popelinière avait faite à Passy, concurremment avec Vaucanson, Marmontel et le capitaine d'Aster. Il sut aussi le triste exil de Pomponnette, et le sentiment de pitié qu'excita en lui ce châtiment sévère l'emporta encore sur le dépit qui s'était emparé de son cœur à la nouvelle des triomphes de M. le duc de Richelieu. L'amour qu'il avait voué à l'ancienne danseuse ne pouvait pas survivre, il est vrai, à cet éclat imprévu; mais, dans la droiture de son âme, Hector maudissait en secret l'auteur des lettres anonymes qui avaient causé la ruine de la jeune femme et la perte de ses propres illusions.

— Ah! si le hasard me faisait jamais rencontrer ce traître au bout de mon épée, disait-il, je lui apprendrais en cinq minutes tout ce qu'on gagne à frapper une femme dans l'ombre!

Il faisait encore ces réflexions un matin du mois de juillet, lorsqu'il entra au cabaret du *Panier-Fleuri*. Régis y était attablé comme de coutume, au milieu des verres et des flacons. Sur son pâle visage, dégradé par la débauche, se lisaient les nuits passées sans sommeil, et cette joie factice que communique l'ivresse.

— Ah çà! tu ne changeras donc jamais ce visage de Carême-Prenant! s'écria le roué d'une voix avinée, du plus loin qu'il aperçut son ami. Es-tu encore assez fou pour adorer la même péronnelle? On te croyait guéri depuis que la mèche a été éventée chez le traitant.

— Pour amoureux, je ne le suis plus, répliqua Hector en baissant la tête, mais je ne saurais me défendre de dire hautement que je ressens la plus grande indignation contre l'infâme qui a eu la déloyauté de dénoncer Pomponnette.

— Diable! voilà de gros mots! repartit Régis. Voilà bien les hommes! sauvez-les, ils mordront la main qui les a tirés du précipice.

Mais, rigoriste du diable, tiendrais-tu le même langage, si l'on t'apprenait que l'infâme n'a agi ainsi que pour ton bien?

— Rien ne saurait servir d'excuse à une lâcheté de cette nature.

— Pas même l'intention d'arracher du cœur d'un ami une passion désordonnée plus persistante qu'un ulcère?

— Non, pas même cela, ajouta Hector en promenant sur le chevalier un regard étrange.

— Eh bien! admire ton inconséquence, dit Régis en essayant de se lever sur deux jambes grêles et titubantes, tu vois devant toi un Pylade dévoué au point de s'être offert de te guérir par tous les moyens possibles et impossibles et qui a eu le courage de mettre son offre à exécution.

Hector était muet d'étonnement.

— Ainsi, dit-il d'une voix sourde, c'est donc toi qui écrivais chaque matin une lettre anonyme au banquier?

— Tu m'avais permis d'employer le fer ou le poison, j'ai employé le poison, répondit Régis. Si aujourd'hui mon action te révolte, nous avons chacun notre épée, partons pour la Porte-Maillot ou pour l'Arche-Marion : j'y suis prêt.

— Point du tout! s'écria Hector d'une voix terrible. Il est impossible qu'un lâche meure par une épée : on doit te saigner comme un pourceau.

En parlant ainsi, le marquis se saisit d'un couteau qui se trouvait sur la table, et frappa le chevalier au cœur.

Une heure après, Hector était arrêté et jeté à la Force, sous l'inculpation d'assassinat. Pendant l'instruction de son procès, on le trouva pendu aux barreaux de sa fenêtre, à l'aide de sa cravate.

IX.

A trois ans de là, Pomponnette mourait, triste et délaissée, à Enghien, où elle avait cherché une retraite. Le jour où l'on apprit sa mort, la Guimard, son ancienne camarade, dit, en donnant passage à une larme : « Pauvre Pomponnette! » Ce fut sa seule oraison funèbre.

PHILIBERT AUDEBRAND.

CHRONIQUE DES THÉATRES. — Arnal a débuté hier soir samedi au Gymase dans *Ce que Femme veut.* C'est Mlle Melcy qui remplit le rôle créé par Mlle Nathalie.

— Le troisième bal masqué de l'Opéra-National a été plus brillant encore que les deux premiers. — La vogue est définitivement acquise à ces joyeuses réunions qui auront lieu chaque dimanche jusqu'à la fin du Carnaval. — Un bal masqué aura aussi lieu chaque dimanche aux *Spectacles-Concerts.*

On peut donc affirmer contradictoirement aux assertions de M. Franck que la *science* des philosophes se porte fort mal. Nous rendons justice à leurs intentions comme ils rendent justice aux nôtres, mais l'enfer social, c'est-à-dire la civilisation, est pavée de bonnes intentions philosophiques et ces prétendus savants qui ont figuré dans le conseil des rois qui sont aujourd'hui dans la personne de M. Guizot à la tête du ministère, ne peuvent alléguer que la puissance leur a manqué pour appliquer leurs idées. Ce n'est pas la puissance qui a fait défaut, c'est l'idée même.

Nous avons dit que dans la biographie de Fourier, M. Franck s'était montré impartial; il y a plus : il a été bienveillant et nous avons pu croire de temps en temps que nous assistions à une leçon faite par un de nos condisciples. M. Franck a donné pour mobile principal à Fourier, un ardent amour de l'humanité, une profonde pitié de ses maux; il a montré le grand socialiste vivant avec vingt-cinq sous par jour et jusqu'à soixante ans obligé de copier des lettres. M. Franck a donné ensuite cette explication dont nous prenons acte.

« On m'a prêté à tort l'intention de classer Fourier parmi les » communistes; l'Ecole phalanstérienne a sa formule spéciale; » je sais que Fourier a voulu devenir le maître et l'oracle d'un » système tout nouveau; mais j'ai soutenu, je soutiens encore » que ses principes conduisent nécessairement à des conséquences communistes, et que, si l'on s'arme contre elles, si on les » repousse, le phalanstère s'écroule tout entier. »

Ainsi que M. Franck l'a demandé, nous attendrons qu'il ait développé cette dernière assertion pour la combattre.

Le professeur a signalé dans les écrits de Fourier une grande bizarrerie, nous ne pouvons nous en plaindre; ouvrir sans préparation les écrits de Fourier, c'est ouvrir l'apocalypse; il est facile en citant Fourier de mettre les rieurs de son côté, comme on les amusait jadis aux dépens de Colomb et de Galilée. Malgré de nombreuses expériences, l'humanité ne veut pas reconnaître que le génie inventif a eu toujours au premier abord l'apparence de la folie, et tout plaisant pourra se faire si aisément des trophées avec la dépouille des anti-lions, des anti-requins, des antibaleines, que M. Franck doit être félicité de sa réserve et de son bon goût, s'il s'en tient, quant aux excentricités de Fourier, au sentiment exprimé par cette phrase :

» Il y a, dans Fourier, de la raison et de la folie, du mysti- » cisme et de la sensualité, les correspondances et les analogies » de Swedenborg avec le génie inventif d'un cuisinier et d'un » maître d'hôtel. On trouve dans ses écrits tantôt l'amertume et » la colère presque brutale, tantôt la fine raillerie et la bonhomie » sceptique de Paul-Louis Courier. Ce qui frappe le plus, c'est le » magicien appelant autour de nous de nouvelles constellations, » et, non content de transformer l'homme, transformant la nature » entière.

» Après avoir lu ses livres, on pourrait se dire, ainsi que l'écolier » dans *Faust* : *J'ai comme un moulin dans la tête.*

» Mais cette bizarrerie est une forme extérieure à laquelle il ne » faut pas trop s'arrêter. Dans ce chaos apparent, il y a de la mé- » thode, tout converge vers un même centre.

» Dans toutes ses œuvres, Fourier se propose le même but : » l'unité de l'homme avec lui-même, — avec l'Univers, — avec » Dieu. »

Le professeur annonce qu'il étudiera successivement : 1° La psychologie de Fourier, ou théorie de l'attraction passionnelle; — 2° l'état social fondé sur cette psychologie; — 3° la cosmogonie de Fourier et ses idées sur la nature divine.

Cet ordre est assez logique; pourtant la théorie sociale de Fourier n'est pas fondée tout entière sur *l'attraction*, ou principe de la liberté; elle est fondée aussi sur la *série*, qui est l'ordre. Il est essentiel de définir d'abord ces deux principes, si l'on veut présenter la société phalanstérienne telle qu'elle est; supprimer la série c'est supprimer l'équilibre; c'est supposer que Fourier fonde son organisation sociale sur l'essor de la passion [illegible] sans conditions et sans règles. Nous conformant au vœu légitime exprimé par M. Franck, nous ne voulons pas juger son appréciation de nos doctrines avant qu'elle soit terminée; mais [illegible] à l'importance capitale de la *série*, ou *loi sériaire*, dans la théorie phalanstérienne, on [illegible] de ne pas [illegible] nommer cette loi fondamentale, on peut craindre que le professeur l'ait négligée comme secondaire et qu'il ne s'en fasse pas une idée nette. On est d'autant plus fondé à le craindre, que M. Franck, dans son esquisse des sociétés antérieures à l'Harmonie, a commis une erreur matérielle dont l'emploi du procédé sériaire l'eût préservé.

Ces sociétés préparatoires sont généralement malheureuses. M. Franck a dit que la plus malheureuse de toutes, suivant Fourier, la plus bas placée sur l'échelle était *la civilisation*. Nous prouverons facilement le contraire. Assurément Fourier critique amèrement la civilisation, mais il a professé constamment que cette forme sociale était en progrès sur la Barbarie. C'est ce qui résulte de la disposition même du grand tableau inséré dans la *Théorie des quatre Mouvements*, et aux indications duquel Fourier s'est toujours conformé. Pour lui les sociétés préparatoires forment une *série* dont les termes s'éloignent graduellement du bonheur et de la liberté pour s'en rapprocher ensuite avec plus d'élan; la Barbarie est le dernier terme du recul; après elle l'humanité progresse d'après cette formule :

K [illegible].
Sauvagerie.
Patriarcat.
X BARBARIE.
Civilisation.
Garantisme.
Y *Sociantisme.*

Nous avons cru pouvoir employer, en nous adressant à M. Franck, des signes un peu cabalistique dont nous nous abstenons quand nous parlons aux profanes.

Le professeur devant revenir sur ce sujet, nous l'engageons, s'il veut rester loyal, à ne commettre aucun mouvement oratoire contre une théorie qui mettrait la civilisation au-dessous de la barbarie

[illegible] *vouloir*, a porté ses investigations sur un sujet d'un intérêt plus pratique; il a voulu assurer à l'homme non seulement le pouvoir de vouloir, mais aussi le pouvoir de faire, de manifester sa volonté par des actes, puissance sans laquelle la liberté a fort peu de prix. C'est à ce point de vue du rayonnement extérieur de la liberté humaine que Fourier a tracé différents degrés de libre arbitre. Le plus élevé de ces degrés, c'est l'attraction passionnelle s'exerçant non-seulement sans trouver de contrainte extérieure, mais sans rencontrer même la résistance de la raison, conciliée avec le plaisir. Un tel état nous présente en effet l'épanouissement complet de la liberté dont le captif, protestant intérieurement contre son cachot, possède à peine le germe.

M. Franck est un peu scandalisé de cette assertion phalanstérienne que l'attraction soit un mobile et la raison un instrument. Rien pourtant n'est plus juste. Si l'on entend par Raison les facultés intellectuelles, on ne peut pas dire que ces facultés aient jamais déterminé un acte. Nos membres sont, au matériel, ce que nos facultés sont au moral, des organes. Est-ce parce que vous avez un bras que vous le mettez en mouvement? Jamais! C'est parce que vous éprouvez le désir d'atteindre un objet agréable ou d'écarter un objet dangereux. Vous ne raisonnez pas davantage pour raisonner. Si vous employez les combinaisons intellectuelles, c'est pour mieux atteindre un but indiqué par l'attraction, et le philosophe n'a pas le droit de protester, au nom de la dignité humaine, contre une théorie qui place dans la passion ou dans l'attrait tous nos mobiles; il n'a pas le droit de nous opposer son antagonisme de la passion et de la conscience, du plaisir et du devoir; l'attraction, telle que l'entend Fourier, comprend aussi la conscience et le devoir en leur donnant le nom d'unitéisme.

M. Franck nous concédera difficilement, malgré cent textes, que le mot passion ait pour nous un sens aussi noble; il voudrait le restreindre ou tout au moins l'appliquer aux instincts bas, méprisables, aussi nous renvoie-t-il à la *Théorie de l'Unité universelle*, tome 2, page 30, pour nous y faire lire que la série passionnelle doit tirer parti des disparates qui désorientent la politique civilisée, comme un bon laboureur tire parti d'un ramas d'immondices. Assurément Fourier a dit cela; assurément l'harmonie peut tirer parti d'une foule d'éléments passionnels aujourd'hui dédaignés, condamnés même, avec le mépris ignorant du citadin pour les engrais; mais jamais l'harmonie ne tirera partie d'un élément essentiellement nuisible; il ne suffit pas qu'une substance soit fétide pour que l'agronome y découvre des qualités fécondantes; il ne suffit pas qu'un penchant soit aujourd'hui dédaigné pour que Fourier le réhabilite; il en est de nombreux que le régime sociétaire absorbe et détruit comme un bon régime absorbe des germes de maladie.

Ainsi Fourier déclare que la philosophie serait tolérée dans le phalanstère *parce qu'elle n'a rien de malfaisant*, mais son système ne renferme aucun secret pour utiliser l'envie qu'on pourrait avoir de tuer sa femme, de tricher au jeu, de vendre son influence ou sa place, et autres vilains goûts qui se satisfont assez fréquemment dans la société civilisée.

Pour donner une idée complète de ce que Fourier entend par attraction, M. Franck a cité un passage de la Théorie universelle. Nous le citerons aussi, car il est magnifique, et si le professeur a pu croire que de pareilles pensées se réfutaient par leur énoncé même, il s'est gravement trompé.

L'attraction est, entre les mains de Dieu, une baguette enchantée qui lui fait obtenir pour amorce d'amour et de plaisir ce que l'homme ne sait obtenir que par violence. Elle transforme en jouissance les fonctions les plus répugnantes par elles-mêmes. Quoi de plus rebutant que le soin d'un enfant nouveau-né, toujours criant, hébété et souillé de déjections? Que fait Dieu pour transformer en plaisir un soin si déplaisant? Il donne à la mère *attraction passionnée* pour ces travaux immondes; il ne fait qu'user de sa prérogative magique IMPRIMER ATTRACTION. Dès lors les dégoûts les plus motivés disparaissent et sont changés en plaisirs.

Pour estimer le prix de cette faculté exclusive de Dieu, supposons qu'elle fût attribuée à quelque monarque bien ambitieux. Ce prince, une fois investi du pouvoir de DISTRIBUER ATTRACTION, n'aurait besoin ni de tribunaux, ni d'armées pour faire exécuter ses décrets et soumettre le monde entier à son empire. Il lui suffirait de donner à tous les peuples [illegible] pour tel régime voulu par lui, par exemple, pour la Civilisation perfectible qui consiste à piller tout l'argent et faire tuer tous les hommes. Aussitôt qu'il aurait imprimé attraction pour ce fortuné régime, les peuples se hâteraient de porter toutes leurs épargnes au percepteur; les jeunes gens rivaliseront d'ardeur à se rendre à la conscription; les sauvages adopteraient avec transport l'industrie qu'ils repoussent; les barbares donneraient la volée à leurs sérails, etc.

Fourier développe cette hypothèse et montre combien le souverain possesseur du talisman attractionnel serait coupable et cruel, si pouvant se faire obéir par un tel charme, il employait la contrainte, les supplices, les guerres. Telle est la situation de Dieu à l'égard des créatures.

N'épargnons pas les redites sur une question de si haute importance; elles y deviennent nécessaires. Nous voyons que Dieu se fixe au seul levier de l'attraction pour diriger les planètes et soleils, créatures immensément supérieures à nous et les insectes, créatures bien inférieures à nous. L'homme serait-il donc seul exclu du bonheur d'être guidé au bien [illegible] par Attraction? Pourquoi cette interruption dans l'échelle du système de l'univers? Pourquoi l'Attraction, interprète divin près des astres et des animaux et suffisant pour les conduire à l'harmonie, ne suffit-elle pas de même à l'homme, qui est créature [illegible] entre les planètes et les animaux? [illegible] le ressort [illegible] générale, si l'Attraction n'est pas applicable aux sociétés du genre humain, [illegible] s'applique pas [illegible] et manufacturier [illegible] un court paragraphe; il est de ceux qu'il [illegible] d'or.

Nous ne voulons pas [illegible] d'un pareil texte, et pour nous [illegible] M. Franck, nous répéterons [illegible] études attentives, mais néanmoins, assez [illegible]

[illegible]

La *Gazette de France* a reproduit : Chambre des pairs : Question d'Italie.

Le *Débat social* : Les Ennemis de l'Ordre.

La *Tribune de Liège*, l'*Impartial de Bruges* : L'Université catholique de Louvain.

L'*Helvétie* : Jugurtha à Paris.

L'*Emancipation de Toulouse*, l'*Observateur des Pyrénées*, et l'*Union de Nantes* : Les [illegible]

Le *Publicateur* [illegible] : [illegible]

L'*Armoricain de Brest* : De la soumission d'Abd-el-Kader. — La Panique de l'Angleterre.

L'*Impartial du Nord* : L'Adresse à la Chambre des Pairs.

Le *Courrier de Nantes*, la *Gazette d'Auvergne*, l'*Éclaireur de Saint-Omer*, l'*Impartial de la Meurthe* : Toujours la Véracité ministérielle.

Le *Censeur de Lyon*, le *Salinois* : Guerre au Professorat.

L'*Impartial de la Franche-Comté*, le *Glaneur de Saint-Quentin* : Affaire Girardin et de Morny.

Le *Courrier du Nord* : [illegible] contre Gallet.

L'*Abeille de la Vienne* : Société de l'Océanie (Variétés).

Le *Progressif cauchois* : Littérature belge. — M. Wenstenraad (Variétés).

La *Tribune de Liège* : Turlure-l'Empereur. — Fleur d'Anjou (Feuilletons).

Le *Sémaphore de Marseille* : Fleur-d'Anjou (Feuilleton).

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : Chambre des pairs, Discussion de l'Adresse. — Pièces diplomatiques sur la Suisse. — Encore un scandale. — L'Adresse à la Chambre des Pairs : I. Les Scandales, la Question d'Italie. — II. Les Traités de 1815 et la Question suisse. — III. L'Expulsion de Manuel. — Pièces diplomatiques sur l'Italie. — M. Franck et la Théorie de Fourier. — Lettre de M. Michel Chevalier à M. Michelet. — Réforme d'un abus. — Université catholique de Louvain. — Le Socialisme en Belgique. — Deuxième lettre de M. Michel Chevalier. — Banquets réformistes. — Pour faire suite à un Dialogue parlementaire. — Correspondances de Suisse et d'Italie. — Nouvelles étrangères. — Séances quotidiennes de la Chambre des pairs. — Faits divers. — FEUILLETONS : Revue dramatique. — Revue musicale. — Mémoires du Maréchal [illegible]. — Fragment du Zodiaque. — Histoire de la Peinture flamande et hollandaise.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Quentin. — M. T. — Reçu les 16. — Remerciem. cord. — 1847 a amené de not. prog., et nous avons lieu de compter beaucoup sur 1848.

Meaux. — M. F. de V. — Bravo! — Nous utiliserons la bonne volonté de M. B.; K. vous portera des munitions.

Lyon. — Mlle B. — Reçu le compte; quand vous pourrez pour le reste.

Tours. — M. J. P. — [illegible]

Langres. — M. C. — [illegible]

Gand. — M. F. — Cordial accueil à MM. Du. et De. — [illegible] C. est à Londres; aussitôt terminée l'aff. qui l'y retient, il [illegible] Belgique.

Laon. — M. P. — Nous recevons à l'instant la *R. E.* — [illegible]

En voyage. — M. C. — Nous recevons [illegible] mesures pour faire partir ce [illegible] avec lettre. — On va bien ici. [illegible] arrivée hier.

Sig. — M. X. — Reçu les 115. — Merci à tous deux. — Le méd. est presque terminé; mais sera-t-elle autor.? *That is the question.*

Courrier de Saint-Quentin, l'*Aube*, le *Journal d'Épernay*. — Remercîments cordiaux.

Bourse du 11 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.
5 p. 0/0 J. du 22 sep.	au Ct.	116 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— —	fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 p. 0/0 J. du 22 déc.	au Ct.	75 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— —	fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Id. Emp. 1847. J. 22 déc.	au Ct.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— —	fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

4 1/2 J. 22 s. dr cours	108 —	Banq. de Fr. dr cours	3185 —	[illegible]
4 0/0 J.	100 —	O. V. de Par.	1360 —	[illegible]
Emp. 1848. au Ct.	[illegible]	C. [illegible]	[illegible]	[illegible]
— fin Ct.	[illegible]	— [illegible]	[illegible]	[illegible]
B. du Trés.	[illegible]	— [illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

Versailles [illegible] | Paris à Orléans [illegible] | — à Lyon [illegible] | Marseille à Avignon [illegible] | Rouen au Havre [illegible] | Orléans à Vierzon [illegible]

MARCHANDISES.

[illegible] 101; [illegible] 102.
Huile [illegible] 107.

[illegible] 2, et quai Voltaire, 25.

SOUSCRIPTION PERMANENTE [illegible] THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE [illegible] — On peut prendre plusieurs livraisons par semaine. [illegible] vrage entier, avec les vignettes et le portrait de Fourier, [illegible]

Spectacles du 16 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA.—Jérusalem.
7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Marinette, Don Juan.
» h. » ITALIENS.—
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—Fiancée, Marie.
6 h. 1/2 ODÉON.—Protégé de Molière, les Précieuses.
7 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Félix, Aline.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Le Lion, Brioche, Rose et Marguerite, les Misères.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Jérôme, Dernière conquête, le Moulin, les Chroniques.
6 h. 1/4 GYMNASE.—Lavater, Suzanne, Ce que Femme veut...
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
6 h. 1/2 AMBIGU.—Les Paysans.
6 h. 1/2 GAITÉ.—Curé Mérino, Chambre ardente.
6 h. 1/2 COMTE.—Exercice de physique, Petit Enfant, le Marmot, Echasses.
6 h. 1/2 FOLIES.—Les Canards, Beaux Jours, César.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT—Les Délassements aux Enfers, 88 moins 1.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—Jocrisse, Laponne, Marcel, Belle Écaillère.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.
JARDIN D'HIVER (Champs Elysées).—Promenades du jour. Marché aux fleurs, chauffé et permanent. Cab. de lect. gratuit. Salles d'exposition. Prix : 1 fr.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
» Le prix des N°s doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an p° le N° de huitaine; de 2 f. id. p° le N° de quinzaine, et de 1 f. id. p° le N° mensuel.
Chez Brullé, [illegible], passage des Panoramas, 16, [illegible]
Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, [illegible]
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp^{ie}., 5, place de la Bourse.

PARIS, 17 JANVIER.

L'Adresse à la Chambre des pairs.

LES BANQUETS RÉFORMISTES.

La discussion de l'adresse se prolonge au Luxembourg contrairement à toutes les prévisions.

Aujourd'hui, après quelques conversations échangées au sujet des affaires de la Plata, cette éternelle question dont le discours du trône annonce régulièrement, depuis cinq ou six ans, la prochaine solution; après quelques interpellations au sujet de la prise d'Abd-el-Kader, que M. Guizot s'est engagé à régulariser sans que nos intérêts coloniaux ni la parole du gouverneur-général de l'Algérie aient à en souffrir; après des questions toujours sans réponse au sujet de ces canons que l'on a vus dirigés sur Paris et qui ne sont pas dans les forts, si l'on en croit les dénégations officielles, on est enfin arrivé au paragraphe relatif aux banquets.

Les banquets réformistes trouvent peu de sympathie à la noble Chambre. Un seul membre les a défendus, M. d'Alton-Shée, qui s'est accusé de n'avoir assisté à aucun. Le jeune orateur, dont l'oppression dont il a été l'objet voilà quelques jours, n'a fait que redoubler de zèle, a montré que ces manifestations, loin d'être subversives de l'ordre, étaient, au contraire, une protestation contre le désordre qui s'est révélé dans le monde officiel, scandales, corruptions, abus d'influences, abdication chez les ministres de l'action gouvernementale, etc. Puis, analysant les vœux émis dans la plupart des banquets, M. d'Alton-Shée a demandé si ces réformes ne sont pas réclamées par l'opinion publique. « On a bu presque partout à l'organisation du travail, a-t-il dit; mais personne ne nie plus le droit au travail, corrollaire du droit de vivre. Tout le monde reconnaît qu'il est nécessaire de modifier les rapports du capitaliste et du travailleur. »

La Chambre qui, d'habitude, n'épargne pas les interruptions au chaleureux orateur, a écouté ses paroles en silence et sans réclamation. Est-ce une adhésion? Nous n'osons le croire; il est plus probable que la noble assemblée n'a pas compris. Mais il faut savoir gré à M. d'Althon-Shée d'avoir porté cette grande question à la tribune du Luxembourg.

MM. Beugnot et de Mesnard se rallient complètement au ministère à l'égard des banquets; ils répudient les doctrines qui ont été émises dans la plupart, et ne professent qu'une foi médiocre dans les résultats d'une réforme électorale et parlementaire, bien qu'ils ne jugent pas ces réformes complètement inutiles. Mais ils ne laissent pas de trouver l'un et l'autre que le gouvernement fait trop et trop peu : trop pour sa conservation, pas assez pour le pays. M. Beugnot reproche au gouvernement de représenter un parti et de se préoccuper des intérêts d'une coterie, au lieu de planer de haut et de juger les choses et les hommes avec l'impartialité que réclame la direction des intérêts d'un grand peuple.

M. de Mesnard s'entoure de formes beaucoup plus obséquieuses, mais il est aussi beaucoup plus pressant. Quelque optimiste que l'on soit, il est impossible de fermer les yeux, des abus existent, des abus nombreux que nul ne peut nier, et dont le pays doit se préoccuper s'il n'est pas complètement dépourvu d'intelligence. On trouve que ceux qui se plaignent crient trop haut; mais s'ils parlaient moins fort, on ferait semblant de ne pas les entendre. On n'en veut pas aux personnes, d'ailleurs, mais aux choses; on ne crie plus *A bas les ministres!* mais *Vive la réforme!* Et pendant ce temps le gouvernement ferme les yeux pour ne pas voir; il recule devant l'opposition au lieu de lui faire face et d'aller au fond de ces questions qui s'agitent dans les masses. Un malaise tourmente le pays; il est nécessaire de le guérir, ou du moins de lui montrer qu'on s'en préoccupe, si l'on veut éviter de grands dangers à l'heure, prochaine peut-être, d'une catastrophe dynastique.

Ce discours clair, net, métallique, composé de dilemmes pressants, a produit quelque impression sur l'assemblée, mais non sur M. le ministre de l'intérieur. M. Duchâtel se trouve bien, le corps électoral lui a donné la majorité, ses amis sont bien placés; on a voté l'an dernier beaucoup de lois de chemins de fer. Il se trouve à la tête d'un parti, à la vérité, mais il trouve que cette situation lui procure de la force; il est heureux, et il ne comprend pas comment il existe des gens d'un caractère assez mal fait pour se plaindre. Les réformes qu'on demande sont toutes inopportunes, et il se gardera bien même d'en promettre pour l'avenir, car, d'ici là, on les pourrait étudier, et les impatients ne manqueraient pas de se faire de ces promesses une arme pour troubler le ministère dans sa bienheureuse quiétude.

La discussion continuera demain sur les banquets.

La Chambre des députés s'est réunie aujourd'hui en séance publique pour entendre la lecture du projet d'adresse de la commission.

Comme on s'y attendait, la rédaction sortie des mains des neuf commissaires, unanimement conservateurs-ministériels, est une très respectueuse et très fidèle reproduction du discours de la couronne. Le genre de mérite qui consiste à retourner les phrases ou à déplacer les mots d'un écrit sans en altérer le sens est fort remarquable dans le document qui va être soumis à la discussion de la Chambre élective.

La commission ne s'est écartée en deux endroits de la pensée écrite par M. Guizot que pour imiter, relativement à Pie IX et à la Pologne, les paragraphes déjà votés par la pairie.

Si MM. les commissaires du Palais-Bourbon se sont permis de nuancer, d'estomper un peu par ci par là la paleur du texte royal, c'est uniquement pour en renforcer le sens antilibéral et restrictif.

Ainsi la commission de la Chambre des députés a-t-elle bien soin de déclarer qu'elle ne s'associera à l'adoucissement que promettent à la classe ouvrière les projets de loi sur les biens communaux, les monts-de-piété et les caisses d'épargne qu'en *la prémunissant avec fermeté contre les déceptions de dangereuses utopies*. Sur ce point la prudence timorée de la commission renchérit même sur la circonspection du ministère.

Ainsi encore, dans le paragraphe relatif aux banquets réformistes, si la gaze qui couvrait la menace du discours du trône est conservée, elle est arrangée de manière à rendre moins douteuse la pensée ministérielle. Cette phrase : *Les agitations que soulèvent des passions ennemies ou des entraînements aveugles*, comprend dans la même réprobation toutes les manifestations réformistes, toutes les expressions régulières et légales, constitutionnelles ou radicales, données pendant l'interrègne des Chambres aux vœux et aux sentiments du pays. On n'ose pas déclarer franchement qu'on proposera une loi pour interdire les banquets; mais on fait audacieusement chorus avec le ministère pour les réprouver et les injurier.

On peut donc préjuger aujourd'hui que les *passions ennemies des réformes* et *l'entraînement aveugle* de la conservation n'auront aucune limite de bon sens et de sagesse au sein de la majorité, dans la session de 1848.

La commission du banquet réformiste du 12e arrondissement de Paris nous communique une protestation qu'elle a votée hier à l'unanimité pour répondre à l'interdiction arbitraire lancée contre son projet de banquet par M. le préfet de police. Elle a pensé avec raison qu'il était de son devoir d'opposer une manifestation publique et pleine d'énergie à une mesure illégale qui établirait un fâcheux précédent pour l'avenir.

M. Delessert, pour motiver son interdiction, a feint de prendre une simple déclaration de fait pour une demande d'autorisation formelle, et, malgré son incompétence à juger la question, malgré le texte de la loi, il a fait signifier par M. Collomps, commissaire de police, spécialement chargé des délégations judiciaires, une sorte d'exploit, auquel la commission du banquet a répondu en ces termes :

La commission du banquet s'est réunie, et, considérant qu'en fait nulle autorisation n'a été sollicitée; que M. le préfet a bien voulu confondre une déclaration pure et simple du lieu et du jour du banquet avec une demande en autorisation qu'on n'avait pas à demander ni à refuser; s'appuyant sur les lois de 1831 et de 1835, qui ne prohibent point les réunions accidentelles, sur les déclarations formelles de l'orateur du gouvernement dans la discussion de ces lois, sur le récent arrêt de la cour de cassation, sur la pratique constante du gouvernement et sur la reconnaissance formelle du caractère légal des banquets, faite dans l'adresse de la Chambre des pairs; la commission décide à l'unanimité qu'elle regarde la sommation de M. le préfet de police comme un acte de pur arbitraire, et déclare passer outre.

La commission d'exécution :
Le secrétaire, le caissier,
J.-B. BOCQUET; ROINVILLE; GOBERT.

PIEMONT. — **La députation de Gênes à Turin.** — Notre correspondant de Gênes nous adresse la lettre suivante :

« Gênes, le 11 janvier 1848.

» Monsieur,

» Ainsi que vous l'aurez su par les journaux de Gênes et de Turin, une députation de neuf membres du comité de l'ordre avait été expédiée le 6 au roi.

» Hier, ces neuf membres sont retournés à Gênes après avoir complètement échoué dans leur mission, car non-seulement ils n'ont rien obtenu, mais le roi n'a pas voulu même les recevoir, et l'on ajoute que le ministre de l'intérieur comte Bonelli leur aurait donné le conseil, ressemblant fort à un ordre, de quitter sur-le-champ la capitale. On prétend pourtant qu'il y a eu trois séances de ministres à propos des évènements de Gênes.

» Cette conduite du roi envers les représentants de près de [illegible] personnes paraît bien rigoureuse, mais elle est justifiée par la nécessité, dans de semblables circonstances, de maintenir le respect de l'autorité gouvernementale et des lois; car quel antécédent pour l'avenir que cette concession à un désir formulé par la menace populaire. Avant tout, l'Italie a besoin d'un accord intime, d'une harmonie [illegible] faite entre les peuples et les princes pour développer ses institutions et être prête à les soutenir, s'il le faut, les armes à la main.

» L'autorité locale, incertaine dans sa conduite pendant les troubles, parce qu'elle était incertaine sur les intentions du roi, vient de prendre une attitude intempestivement énergique, d'après l'impulsion sans doute reçue de Turin. Une proclamation du gouvernement, écrite en des termes assez forts, a paru dimanche (avant-hier), mais l'ordre ne fut point troublé, pas plus qu'hier après la connaissance qu'on a eue du mauvais résultat des démarches de la députation.

» En partie, cet ordre, cette tranquillité peuvent être attribués à la prudence des jésuites qui, plus sages que leurs confrères de la Suisse, ont quitté la ville et se sont retirés qui à Nice, qui à Milan. Il n'en reste plus que deux. Un séjour plus prolongé ici aurait pu leur être dangereux, car leur chef, Padre Giordano, en retournant un jour chez lui, fut arrêté par la populace à San Pier d'Arena, faubourg de Gênes, et gravement insulté.

» Le bruit se répand que l'Autriche échelonne ses troupes le long de ses frontières italiennes, et que le gouvernement sarde vient d'appeler cinq contingents sous les drapeaux, il s'agirait de près de 40 000 hommes. L'armement des forts continue, et des troupes viennent de nous arriver aujourd'hui d'Alexandrie; on croit qu'elles seront dirigées sur Sarzana, car on ne veut pas croire que ce soit simplement pour renforcer la garnison. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 18 JANVIER 1848.

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE. *Lavater*, deux actes, par MM. Dumanoir et Clairville. — GAITÉ. *Christophe Colomb*, drame en cinq actes, par M. Liadières. — VAUDEVILLE. *Le Lion et le Rat*, un acte, par MM. Leuven et Vermont. — AMBIGU. *Hortense de Blangy*, drame posthume de Frédéric Soulié.

Il nous est impossible de nous occuper de théâtre avant d'exprimer les regrets et aussi les inquiétudes que devrait inspirer à tout le monde la séance du 15 janvier au Luxembourg. Il est inquiétant de voir dans un grand corps de l'Etat des membres nombreux se rallier tumultueusement aux passions les plus impopulaires, condamner la Révolution française, rire de ses plus grands historiens, étouffer la voix des hommes de cœur qui la défendent. Une pareille séance est inquiétante à cause des réactions qu'elle pourrait amener, si la Chambre des députés, où les idées de progrès et d'avenir sont un peu moins comprimées, ne venait pas rassurer et consoler par des protestations énergiques le sentiment national.

Il ne faut pas en vouloir à M. de Montalembert. Il a vu la liberté dans les cantons du Sonderbund et probablement dans le Valais, où régnait l'inquisition la plus odieuse, où le gouvernement insurrectionnel se créait des ressources en frappant d'amende jusqu'aux *mauvais propos*; il a cru venger la déroute de ses amis en donnant à leurs vainqueurs le nom de *brigands*; il a voulu se concilier son auditoire par les intérêts matériels, en lui montrant la confiscation radicale punissant un jour ses votes; il a, lui, champion du libéralisme (à la mode de l'*Univers*), appelé la répression sur les banquets réformistes, parce que ses opinions n'y sont pas flattées; il a vu la cause de la France unie à celle du soldat Vecarnoz, l'applatisseur de balles; à celle de l'Autriche et de ces administrateurs fribourgeois, transformés par les jésuites en véritables bedeaux.

M. de Montalembert a dit tout cela d'une voix vibrante, avec tout l'enivrement du fanatisme, et il a obtenu l'un de ces succès qui prouvent, non pour les orateurs, mais contre les assemblées.

Il ne faut pas lui en vouloir. Assurément la politique lui va mal. Nous l'aimons mieux comme historiographe de sainte Elisabeth de Hongrie, battue par son confesseur; comme auteur de livres édifiants, superbement illustrés et bons pour étrennes, que comme orateur ou législateur; mais il obéit consciencieusement à sa nature. Il est du *parti catholique*, il en est même le chef; c'est incurable et presque de naissance.

A M. de Montalembert, il n'y a rien à dire; mais nous n'avons pas entendu sans surprise, dans un palais surmonté du drapeau tricolore, des voix nombreuses l'applaudir, demander l'impression de son discours, étouffer en M. d'Alton-Shée la voix de la France! car M. d'Alton-Shéa a eu l'honneur, ce jour-là, de représenter le pays! Comment! on ne veut pas que la Convention ait fait de grandes choses! On laisse peser sur elle seule la responsabilité du sang qu'elle a versé! Les Vendéens, les émigrés, les fédéralistes,

Tous ces traîtres qui sans pitié
Déchirent le sein de leur mère,

tous ceux qui se sont armés contre les réformes les plus justes, tous ceux qui ont mis la nationalité française à deux doigts de sa perte, ceux dont les Autrichiens épargnaient les maisons pendant le bombardement de Lille; ceux qui préparaient au roi de Prusse, à Verdun, une réception triomphale, et les infâmes qui livraient Toulon à l'Angleterre, c'étaient des innocents, n'est-ce pas? C'étaient de saintes victimes! C'étaient des martyrs! Ah! certes il faut gémir du sang versé, mais l'a-t-on fait couler pour le plaisir de le répandre? M. le chancelier, qui ne veut pas écouter l'éloge de la Convention, tant que les familles des hommes condamnés par elle ne seront pas éteintes, oublie-t-il que, dans notre société aveugle, anarchique, incapable de concilier tous les intérêts et tous les principes, il n'est pas d'opinion qui n'ait répandu le sang? Que de sang sur la robe de l'église catholique, apostolique et romaine! Les chefs vendéens ne se fusillaient-ils pas entre eux, et, s'ils avaient pris Paris, [illegible] infernale et les tentatives de Cadoudal ne disent-elles [illegible] auraient pu faire? L'Empire a tué le duc d'Enghien; les [illegible] Carlos se sont décimés à Estella sans que la [illegible] légitimistes en fût révoltée. Le prince de [illegible] même les hommes qui égorgeaient les nobles [illegible] eux. *Laissez s'éteindre les familles des vic-[illegible]* chancelier, vous autorisez l'éloge de la Chambre des pairs [illegible] vous avez devant vous le fils du maréchal Ney!

M. d'Alton a été rappelé à l'ordre pour avoir tenté ce que M. Berryer a fait lui-même dans l'autre Chambre, pour avoir remercié la Convention qui nous a conservé le sol de la patrie. Le journal des jésuites voit là un succès pour son enfant gâté. Oui vraiment, un succès comme ceux de M. Dupanloup à la Faculté de théologie; le sentiment des masses ne se manifestera pas, comme il le fit alors, par des violences; mais si l'on proposait d'offrir une médaille à M. d'Alton-Shée, vous verriez au nombre des souscripteurs de quel côté sont les sympathies publiques.

Au surplus, dans la *Chambre des pairs*, composée d'hommes qui doivent tout à nos deux *révolutions*, il en est qui s'en souviennent, et dès le lendemain, au Luxembourg même, la réaction commençait contre la politique à la Loriquet. Le *magnifique* discours de M. de Montalembert appartient à cette éloquence qui n'a rien de commun avec la raison et la vérité, mais qui donne sur les nerfs; elle enivre. Après quelque temps on reprend sa raison et l'on sent le besoin de s'excuser à ses propres yeux de tout le tapage qu'on a pu faire.

Les pièces jouées cette semaine n'ont pas obtenu autant d'applaudissements que le *magnifique discours*, mais la réflexion protestera moins contre leur réussite. Par une coïncidence assez remarquable, les auteurs de *Lavater* et de *Christophe Colomb* se sont accordés à prendre la défense de l'inventeur, livré aux sarcasmes de la foule ignorante et prévenue. Dans le vaudeville de MM. Dumanoir et Clairville, Lavater (Numa) est convié aux fêtes d'un riche mariage. La physionomie du futur l'épouvante; sur le visage du marquis de Trevel (Tisserant), l'impitoyable observateur trouve l'expression de tous les vices, et jusqu'à la trace du crime. A tout prix il faut que le mariage soit rompu; mais sous quel prétexte? La physiognomonie est loin d'être concluante pour tout le monde.

Soudain l'ordre arrive au père, grand bailli de Glaris, de faire arrêter, partout où il pourra le découvrir, un malfaiteur célèbre, Mariano Mariani, récemment évadé de France; — mais à quoi le reconnaître? — M. Lavater, vous qui d'après la biographie et les discours de Mirabeau avez tracé de lui un portrait ressemblant, sans l'avoir jamais vu, prenez ce crayon, faites-nous le portrait de Mariano. — Lavater accepte le défi, et, séance tenante, il esquisse les traits du marquis de Trevel. — Stupéfaction dans l'assemblée, chacun proteste; le marquis de Trevel paie d'assurance. Lavater, condamné par tous, déchire son [illegible] en convenant qu'il s'était trompé; mais au fond il ne se croit pas vaincu, et cherche d'autres moyens pour démasquer le scélérat qui abuse une honorable famille.

— [illegible] de Milan, en date du 7, reviennent sur les prouesses (proueææe) des soldats autrichiens, dans la journée du 3.

A la porte de Comasina, ces furieux ont pénétré dans les magasins et dans les cafés, frappant et sabrant à tort et à travers.

Les ouvriers d'un carrossier nommé Sala sortaient de leur atelier; on les a pris pour un attroupement; on les a chargés; il y en a eu deux de tués et plusieurs de blessés.

Toutes les relations avec les Autrichiens sont rompues.

Une souscription pour les blessés a déjà produit 8 000 francs.

Le théâtre est désert; on n'y voit que des espions.

Un morne silence règne partout. Plusieurs régiments étaient attendus à Milan, et un bataillon y était déjà arrivé de Pavie.

— On nous écrit de Naples, en date du 8 janvier :

« Le duc de Serra-Capriola retournera sous peu de temps à Paris, en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté sicilienne. Se rendant aux prières de sa femme, il aurait déclaré nettement au roi ne vouloir point accepter la lieutenance générale en Sicile aux conditions faites à celui qui en est actuellement chargé ; d'autant plus que le peuple de Palerme a témoigné en termes fort énergiques sa profonde aversion des mesures si peu conciliantes du gouvernement et du despotisme effréné de ses arrêts.

» Pour le 12, anniversaire de la fête du roi, nous attendons des concessions, des réformes, et surtout l'amnistie des nombreux prisonniers politiques. Si Ferdinand, fidèle à son système et aux conseils de Mgr Cocle et de del Carretto, n'accorde rien ou presque rien, des évènements graves arriveront ici et en Sicile, où les populations s'apprêtent déjà à montrer une opposition sérieuse et radicale, c'est-à-dire à culbuter les hommes et les choses. »

SUISSE. — **Délibération de la Diète sur la plainte du nonce.** — Nous lisons dans la *Suisse* du 15 :

« La Diète était appelée aujourd'hui à délibérer sur une question très importante, soulevée par la plainte de Mgr le nonce en Suisse, au sujet notamment des décrets rendus par divers gouvernements cantonaux relativement à quelques corporations religieuses. C'était donc l'immixtion de l'Eglise dans les affaires de l'Etat. La commission de la Diète a été un moment indécise sur le point de savoir ce qu'il y avait à faire à l'égard de cette nouvelle espèce d'intervention dans les affaires suisses. Nous avons dit qu'il était question de faire une réponse énergique à cette plainte, car, elle aussi, a la prétention d'être une note; en effet, Mgr le nonce a l'air de s'adresser aussi aux cantons la personne des hauts représentants fédéraux ; il ajoute que les décrets rendus sont en opposition avec le pacte fédéral, se rendant ainsi l'organe d'une opinion soutenue par les chefs de l'ex-Sonderbund. Cependant la commission de la Diète, vu sans doute la parfaite innocence de ces manifestations et le peu de danger des doctrines politiques que ressuscite Mgr le nonce, a décidé de proposer à l'assemblée fédérale un ordre du jour motivé sur cette pièce, qui a été donnée à la Diète dans la séance de ce jour. En voici le texte officiel :

» La Diète, entrant par sa majorité dans les vues de sa commission, s'est bornée à faire une profession de foi solennelle : les *représentants cantonaux*, tous, ont bien rempli leur mandat. La place nous manque aujourd'hui pour reproduire cette importante manifestation. Disons, en attendant, que le député de Fribourg a dit tout ce qu'il y avait à dire sur cette affaire. Il a donné lecture de la lettre par laquelle l'évêque de Lausanne et de Genève menaçait d'anathème, ces jours derniers, le grand conseil de Fribourg, s'il passait outre. Ce n'est plus l'Eglise qui serait dans l'Etat, a-t-il dit, mais l'Etat dans l'Eglise, si l'on admettait ces prétentions.

» Afin de montrer les moyens auxquels les jésuites ont eu recours pour exciter le fanatisme des campagnards fribourgeois, le député a raconté un fait qui vient d'être constaté par l'enquête : on avait placé une statue de la Vierge sur un animal immonde et on l'avait ainsi traînée en public, pour imputer cette profanation aux libéraux. Tel est le parti qui a voulu mettre la *liberté suisse au pied de l'étranger*. — Les petits cantons auraient voulu que l'on répondît à la plainte du nonce; mais l'ordre du jour motivé a été adopté par 14 voix.

» Une proposition, tendant à supprimer cette année le camp fédéral, a été renvoyée au conseil de la guerre. La radiation de l'état-major fédéral de MM. de Rougemont et Huber-Saladin a été prononcée. On a donné enfin lecture d'une lettre de M. le général Dufour. Il remercie la Diète, et envoie 4000 livres pour les blessés de tous les cantons. »

— M. de Bois-le-Comte a définitivement quitté Bâle dans la journée de mercredi 12. Il s'est rendu à Neuchâtel.

[illegible] Les ministres (qui sont députés) se sont abstenus de voter dans les bureaux.

Le Sénat et la Chambre des députés n'ont pas siégé le 10 janvier.

L'inhumation du général Linage a eu lieu le 10. Toutes les notabilités du parti exalté assistaient à la cérémonie funèbre.

Le général Espartero continue de vivre fort retiré. On commence à parler moins de lui. *El Heraldo* dit que l'audience accordée au général Espartero n'a pas duré plus de cinq minutes.

Le même journal a entendu dire que le duc de la Victoire était légèrement indisposé. *El Clamor publico* prétend que le duc est atteint de la grippe.

FAITS DIVERS.

Hier, le *Conservateur*, avec un supplément non timbré et contenant le discours entier de M. de Montalembert, a été distribué gratuitement dans les boutiques de Paris.

— Une association vient d'être formée à Salins pour l'extinction de la mendicité, en cherchant à procurer à tous un travail suffisant pour obtenir le droit de vivre.

— Les élèves de l'Ecole de médecine de Lyon ont adressé à M. Bérard, ex-doyen de la Faculté de droit de Montpellier, une protestation énergique contre l'acte de brutalité arbitraire qui l'a destitué.

— Le calme est enfin rétabli à l'Ecole des arts et métiers d'Angers. Mais il a fallu, pour y parvenir, mettre en jeu les ressorts les plus sévères. L'*Union de l'Ouest* nous apprend que quinze élèves ont été incarcérés à la maison d'arrêt de la ville.

— La banque de Marseille vient de réduire le taux de son escompte à 4 0/0.

— La chasse sera fermée dans le département de la Seine le 1er mars.

— M. de Lamartine, remis de son indisposition, est revenu à Paris et va prendre part aux discussions de l'adresse.

— Les médecins commis par le tribunal de première instance pour examiner M. le comte Mortier viennent de déposer leur rapport. La conclusion de ce rapport, prise à l'unanimité, est que M. le comte Mortier ne doit pas être autorisé à sortir de la maison de santé dans laquelle il a été placé.

— Il paraît décidé que l'affaire Léotade sera appelée devant les assises le 7 février prochain.

— Le *Journal des Débats* annonce que le gouvernement a reçu aujourd'hui d'Abd-el-Kader une lettre par laquelle il déclare s'en rapporter complètement à la sagesse du roi, et accepter avec reconnaissance tout ce que S. M. décidera à son égard.

— L'Académie des sciences morales et politiques a procédé, dans sa séance du 15 janvier, à l'élection d'un correspondant dans la section de morale, en remplacement de M. le docteur Chalmers, décédé. La section avait présenté au premier rang M. Liebert ; au second rang M. le comte Petitti di Roreto, et au troisième M. Ducpétiaux. Sur 19 votants, M. Liebert a obtenu 5 suffrages ; M. le comte Petitti, 14; en conséquence, M. le comte Petitti di Roreto a été proclamé correspondant de l'Académie dans la section de morale.

— Les correspondances de Lisbonne, du 9 janvier, annoncent que le comte de Thomar (Costa-Cabral) a accepté les fonctions d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en France. Le duc de Terceire a été nommé ambassadeur en Autriche.

LA VILLE DE THANN ET LES TRAVAILLEURS SANS OUVRAGE. — Nous trouvons dans le *Courrier d'Alsace* un fait social des plus importants. Il s'agit de l'intervention des autorités municipales de Thann dans une crise industrielle dont souffre cette ville, et de l'entreprise des travaux de fabrique aux frais de la commune, dans le but d'assurer aux ouvriers l'ouvrage et le pain qui leur manquaient. Nous sommes heureux de signaler ce fait de garantisme communal qui fait honneur aux autorités de Thann, et qui sera sûrement imité. Voici l'extrait du *Courrier d'Alsace* :

« Une catastrophe commerciale a entraîné la suspension de travail de trois établissements importants de Thann, qui occupaient ensemble plus de 2 000 ouvriers. La moitié de ces travailleurs se trouvait déclassée; et, les matières premières étant épuisées, les autres devaient s'attendre à éprouver successivement le même sort. Cette malheureuse population ouvrière, épuisée déjà par une année de disette et des réductions nombreuses de travail, était en proie au désespoir. La commune vint à leur secours.

[illegible] de Lille, M. Puy, a établi dans les carrières [illegible] de Lezennes des couches de champignons, et depuis longtemps il cherchait dans les souterrains une ligne de communication directe entre sa maison de campagne et les galeries qu'il exploitait. Or, lundi, M. Puy se munit de lanterne et entra dans les carrières, vaste réseau composé d'une quantité innombrable de voies ténébreuses qui se coupent et se croisent dans tous les sens sur une surface de plusieurs lieues carrées. Le lundi soir, vers neuf heures, comme M. Puy ne reparaissait pas, cinq ouvriers, conduits par le maître jardinier, partirent à sa recherche. Le lendemain matin ils étaient perdus comme lui. Des nouveaux explorateurs se hasardèrent dans le labyrinthe, et grâce à une traînée de paille hachée qu'ils virent sur le sol, ils furent assez heureux pour retrouver leurs amis au bout de quinze heures. Mais toutes ces diverses tentatives avaient été infructueuses à l'égard de M. Puy. En vain un grand nombre de personnes passèrent le mardi tout entier à le chercher, en faisant faire des battues par des chiens. 200 hommes du 63e dirigés par des ingénieurs, et accompagnés de tambours qui battaient de cinq minutes en cinq minutes des roulements et des rappels, ne furent pas plus heureux. Ce n'est que le jeudi soir, soixante-quatorze heures après sa disparition, que M. Puy a été sauvé, dévoré de faim et de soif. Sa lumière s'était éteinte, il avait erré au hasard et s'était égaré par de longs et inutiles détours, et alors il n'eut plus d'autre espoir que de compter sur le dévouement de ses compatriotes qui ne lui a pas fait défaut.

Cependant, malgré l'activité et le grand nombre des secours dirigés à la recherche de M. Puy, le découragement avait commencé à s'emparer des hommes les plus dévoués. Parmi ceux qui conservaient encore quelque espérance, on remarquait un ex-capitaine de cavalerie, M. Wattier, qui était parti mercredi soir, vers six heures, en jurant à Mme Puy de lui ramener son fils mort ou vif dans les vingt-quatre heures. A son arrivée aux carrières, le capitaine, qui avait résolu de ne point quitter la place avant d'avoir accompli sa promesse, fit un appel à tous les hommes de cœur qui voudraient le suivre.

» Des mineurs, épuisés par des recherches inutiles, se sentirent ranimés par les allocutions franches et énergiques du capitaine, et les plus intrépides se groupèrent autour de lui. Deux fois ces braves gens, qui lui obéissaient avec une ponctualité toute militaire, ont été obligés de se replier sur le point de départ, après de longues et de vaines explorations.

Enfin, vers trois heures et demie, une nouvelle brigade d'hommes courageux et dévoués s'organise, en prenant pour directeur M. Wattier. Elle se composait de onze personnes.

Au lieu de suivre les sentiers déjà explorés sur la gauche, l'escouade rabattit sur la droite, cherchant des routes nouvelles. Après plusieurs heures de marche dans les sentiers les plus impraticables, elle parvint, en rampant, grimpant, se laissant glisser, jusqu'à un point où avait eu lieu un éboulement. Arrêtés de ce côté, les explorateurs pensèrent au retour, mais en prenant un autre chemin que celui qu'ils avaient suivi.

Ils se trouvèrent bientôt embarrassés dans un dédale de piliers séparés par des voûtes de hauteur différente. Après s'être fixé un point de ralliement, ils se dispersaient dans diverses directions, quand un cri vint les frapper : c'était M. Puy qui, à la vue de la lumière, se précipitait vers le premier qui l'ait embrassé, en criant : « Sauvé! sauvé! » A ce bruit, toute la troupe se retourne et entoure cet homme si miraculeusement retrouvé. On le conduit à sa maison de campagne, où bientôt il voit arriver sa mère, qu'un exprès était allé avertir.

M. Puy a été retrouvé sous la route de Tournay, près le moulin d'Helemmes, à trois quarts de lieues de Lezennes.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 17 janvier.*

La discussion doit porter sur le paragraphe 8, ainsi conçu :

« Nous nous félicitons d'apprendre que les espérances, souvent déçues, du rétablissement de nos relations commerciales avec les républiques de la Plata pourront enfin être réalisées. »

M. LE COMTE PELET (de la Lozère). Voilà six ans que nous sommes à Buenos-Ayres; voilà six ans que la France dépense beaucoup d'argent et perd un grand nombre d'hommes sans obtenir aucun résultat. Il faut mettre un terme à cet état de choses.

L'orateur fait l'historique de la question depuis le traité conclu en 1841 par l'amiral de Mackau; puis il arrive à la situation actuelle, au lever du blocus de Buenos-Ayres par l'amiral anglais, et à la situation intolérable faite, vis-à-vis de Montevideo, à l'amiral français. Il demande quel sera le terme

---

Lorsque chacun s'est éloigné, Trevel, resté seul avec Lavater, demande une explication. Le philosophe persiste à reconnaître Mariano dans le faux marquis, et croit faire acte d'indulgence en lui donnant le temps de fuir. Trevel ne profite pas de cette grâce; il sonne, rappelle tous les conviés, et, avec l'accent d'une indignation contenue, il répète à haute voix les accusations de Lavater. L'attitude du faux marquis est si noble, que Lavater lui-même est un instant ébranlé. Pour achever sa défaite, la jeune mariée (Mlle Melcy) lui présente une lettre signée *marquis de Trevel*, en lui demandant si elle n'émane pas d'un homme au cœur généreux. — Oui sans doute, s'écrie le philosophe, soudainement inspiré, cette lettre est d'un homme généreux, et je ne m'oppose plus au mariage. Signez le contrat, monsieur, mais signez de cette écriture-ci, de la main qui a tracé cette lettre.

Mariano voyant tous les soupçons éveillés, recule devant un faux qui serait trop facilement découvert ; il se nomme et avoue ses crimes. C'est bien lui qui a tué le marquis de Trevel, qui lui a volé nom, bijoux et papiers. Des soldats l'entraînent, tandis que Lavater reçoit les félicitations universelles et que Mlle Melcy se marie avec un petit jeune homme, tenu en réserve pour ce dénouement nécessaire. La pièce est intéressante. MM. Numa, Tisserant, Landrol l'ont fort bien jouée.

Christophe Colomb ! voilà un type bien plus grandiose du génie méconnu. Les déceptions, les humiliations que ce grand homme éprouva, compensées par la découverte d'un nouveau monde, c'était un splendide sujet de drame. Nous regrettons que M. Liadières en ait fait seulement l'accessoire, dans sa pièce consacrée à de fabuleux amours du duc d'Avila avec une fille du marin génois. Nous regrettons que le nouveau drame ait porté le luxe de sa mise en scène sur la cour de Ferdinand et d'Isabelle, qu'on ait multiplié les panaches et les manteaux d'Espagnols, au lieu de nous offrir les merveilles du nouveau monde, sujet de tableaux qui pouvaient être si piquants, si imprévus. Il est de fait qu'une bonne partie du public a persévéré pendant cinq actes à écouter la pièce parce qu'elle attendait toujours les *sauvages*. Ces sauvages n'ont paru qu'au dénouement, comme accessoires dans le triomphe de Colomb, et nous avons vu avec désappointement qu'après les efforts du romantisme pour populariser la couleur locale, après les voyages à Paris des Osages, des Ioways, des O-jibbeways, après l'expédition de M. de Castelnau, la Gaîté nous offrait encore le sauvage de carnaval, ceint de plumes d'autruche, couronné de plumes d'autruche, portant bracelets ; la massue de carton manquait seule, elle était remplacée par le pot à l'eau couvert de papier doré, destiné à représenter les richesses du nouveau monde.

Au surplus, il faut être juste. Si, d'après nous, la découverte de Colomb n'occupe pas dans le drame une place assez large, si l'auteur a eu le tort de croire le mariage du duc d'Avila plus intéressant que le mariage de deux mondes, les scènes consacrées à Colomb sont fortement senties, le naturel y respire. Le grand homme est d'abord traité de fou, poursuivi dans les rues à coups de pierre, saigné de force comme un maniaque, et l'auteur a su colorer ces excès d'une grande vraisemblance; il n'a pas attribué au siècle de Ferdinand les connaissances du nôtre. Il a fait voir que la foule, insultant Colomb, se trompait naïvement, avec une parfaite bonne foi. Comment prendre au sérieux un pauvre homme sans ressources et qui promettait à l'Espagne des continents, qui parlait trésors sans avoir un ducat dans son escarcelle, un malheureux croyant la terre arrondie, quand chacun la voyait plate, parlant de peuples, nos antipodes, vivant les pieds en haut, la tête en bas. Toutes ces visions que l'expérience confirma pourtant, n'étaient pas seulement ridicules, mais impies ; des textes de l'Ecriture, pris à la lettre, les condamnaient formellement. Pour écouter Colomb, il fallait qu'un homme d'Etat ne craignît ni la dérision publique, ni les foudres de l'église.

De ce tableau vivement présenté, un enseignement ressort. Croyez-vous qu'après Colomb le genre humain ne produira pas d'inventeurs ? Et croyez-vous que ces inventeurs diront des choses qui vous sembleront raisonnables ? Vous seriez prêts à les écouter, n'est-il pas vrai, s'ils vous disaient après Colomb que l'Amérique existe, après Linnée que les fleurs se marient, après Newton que l'attraction régit les astres, c'est-à-dire s'ils vous répétaient ce que vous savez tous. Mais alors ils ne seraient pas des inventeurs. Complétant Colomb, ils découvriront un nouveau monde moral, la terre d'harmonie; complétant Linnée, ils retrouveront partout les lois de l'hyménée jusque dans le mariage des aromes sidéraux; complétant Newton, ils constateront les lois de l'attraction passionnelle, ou plutôt le même homme, un génie grandiose, CHARLES FOURIER, vous révèlera toutes ces vérités à la fois, et alors vous rirez, et vous ramasserez, pour lapider le fou, ces pierres déjà teintes du sang de tous les inventeurs.

Hommes intelligents, qui n'êtes jamais prêts pour l'avenir, et à qui les leçons du passé ne peuvent servir, votre science est hostile à toutes les nouveautés ; vous condamnez sans examen la phrénologie, l'homœopathie, le magnétisme ; en fait de religion vous vous croyez tolérants parce que vous maudissez la Saint-Barthélemy et les dragonnades, tolérants parce que vous respectez les cultes qui se sont fait jour à travers la persécution. Vous comprenez qu'on soit catholique, protestant, juif peut-être; mais, qu'une forme nouvelle de religion vienne à se produire, et vous la persécuterez comme association illicite. En politique, vous dites sans cesse : les privilégiés de 89 étaient des aveugles ; ils devaient céder aux exigences de leur époque, sacrifier sans réserve au progrès ; ils devaient prévenir la Révolution en la faisant eux-mêmes. — Vous dites tout cela, puis vous réprouvez la féodalité, la diversité de nos vieilles provinces ; vous vous croyez libéraux, parce que vous proclamez les droits de la classe moyenne dont vous faites partie, — et vous ne voyez pas que la France marche toujours, qu'elle exige à présent autre chose qu'en 89 ; qu'elle réclame des progrès sociaux, et que vous allez être, comme les privilégiés de l'ancien régime, surpris par la marée montante. — En vous avertissant, nous jouons le rôle de Cassandre; vous nous écouterez peu. Qu'importe ! nous prophétiserons toujours. Puissions-nous empêcher le sac de Troie !

Nous prendriez-vous par hasard pour des journalistes de profession poussant, dans leurs premier-Paris, un candidat au ministère, poussant, dans leurs feuilletons, quelque artiste vers le succès ? O civilisés, les comédies que vous pouvez jouer dans vos assemblées politiques ou dans vos théâtres ne nous intéressent guère pour elles-mêmes. C'est pour nous une occasion d'enseignement, de propagation, et rien de plus. A notre point de vue, toutes ces occasions se valent à peu près, et nous vous parlerions longuement du *Lion et du Rat*, bluette jouée naguère au Vaudeville, si nous y trouvions en germe quelque idée socialiste. Nous y trouvons seulement une pièce spirituelle, bâtie avec assez d'adresse sur une donnée de Lafontaine, et permettant à Mme Doche de jouer, avec beaucoup de naturel, un rôle de grisette sensible et mal élevée.

Quant à la dernière œuvre de Frédéric Soulié, elle a plus de valeur. C'est une protestation partie du cœur contre le machiavélisme des hommes qui se croient le droit de mépriser une femme parce qu'ils l'ont arrachée à l'accomplissement de ses devoirs. Dans *Hortense de Blangy*, Mme Guyon joue avec beaucoup de sentiment et de noblesse le rôle d'une jeune veuve qu'un officier de marine refuse brutalement d'épouser, parce qu'elle a trahi pour lui son premier mari. Blessée au cœur par cet affront, la malheureuse fuit sa patrie, mais elle possède en son tuteur (Saint-Ernest) un protecteur, un ami, un amant peut-être, qui la suit et qui force l'ingrat officier à relire les lettres d'amour que sa victime lui renvoie. Cette scène est belle et touchante. En relisant ces missives, expression d'un amour qui fut sincère, l'officier s'enflamme par degrés, il n'a pas remué impunément cette cendre où

[illegible] la Lozère).

M. PELET (de la Lozère) insiste sur la demande d'explications.

Le paragraphe est mis aux voix et adopté.

La discussion s'établit sur le paragraphe relatif à l'Algérie.

M. DE BOISSY. Je déplore, aujourd'hui plus que jamais, que le commandement de l'Algérie ait été confié à M. le duc d'Aumale.

Les faits sont venus justifier mes craintes et mes prévisions. Ce n'est pas seulement pour le présent, c'est surtout pour un avenir très prochain qu'il y a inconvénient dans le choix des princes pour les grands commandements.

En présence de la loi de régence, qui peut être rapportée, n'y a-t-il pas inconvénient grave à ce qu'un des candidats à cette régence soit compromis dans l'opinion publique. Il y en a un autre. A l'époque où la question de régence sera soulevée, voulez-vous qu'un prince, investi d'un grand commandement, puisse mettre dans la balance son influence décisive sur l'armée?

Quant à moi, je n'accepterai jamais, pour mon compte, une si grave responsabilité.

Je demanderai si le gouvernement du roi ratifiera la promesse imprudente faite à Abd-el-Kader. Je comprends tout ce que cette question a de délicat; mais enfin il nous importe de savoir si la ratification aura lieu oui ou non; si le gouvernement va compromettre nos intérêts en Afrique, y envoyer encore cent mille hommes et faire couler le sang à flot, ou bien s'il ne tiendra aucun compte de la parole du fils du roi?

Je demande donc à M. le ministre de s'expliquer nettement.

En résumé, s'il y a ratification, je dis que les intérêts de la France sont compromis gravement.

S'il n'y a pas ratification la parole d'un fils du roi est compromise.

Ainsi, dans tous les cas, la politique est blâmable.

M. GUIZOT. Quand le gouvernement du roi a pris la résolution d'investir Mgr le duc d'Aumale du gouvernement de l'Algérie, il a entendu ne sacrifier aucun des grands principes de notre constitution. L'occasion d'en constater l'empire n'a pas tardé à se présenter. Le gouvernement ne peut admettre qu'il appartienne à un fonctionnaire quelconque, pas même à un prince, d'engager l'administration suprême du pays.

Je tiens ce langage devant un prince qui, j'en suis certain, l'approuve, comme il sera approuvé par le duc d'Aumale lui-même. Il a su à quelles conditions il acceptait une grande fonction publique.

Le gouvernement conserve donc sa pleine liberté de décision. M. de Boissy demande ce que le gouvernement fera, ce qu'il a déjà fait? A cette question je ne crois pas pouvoir répondre.

Le gouvernement prendra, après mûre considération, une définition. On peut être certain qu'elle conciliera le respect pour les engagements pris par le duc d'Aumale, avec ce qu'exige la sûreté de l'Algérie.

M. MÉRILHOU. J'adresserai une prière au gouvernement, relativement à une question que j'ai souvent porté à cette Chambre. Je le prierai de donner à l'Algérie le caractère d'une population française. Une loi seule peut régler les rapports de la colonie avec sa mère patrie.

L'orateur insiste pour que cette loi ne tarde pas plus longtemps à être proposée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. L'Algérie est réunie à la France par les liens les plus puissants. La colonie est occupée par une armée française de cent mille hommes. Rien jusqu'à aujourd'hui ne fait éprouver la nécessité de proposer une loi de réunion, et jusqu'à ce que cette loi ait été portée, il est tout à fait légitime de gouverner par des ordonnances.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA rappelle les circonstances de la prise de l'émir. Il soutient que l'honneur de l'armée réclame impérieusement que la parole du général Lamoricière ne soit point compromise.

M. LE COMTE PELET. La prise d'Abd-el-Kader a d'abord répandu la joie dans toute la France. Mais quel a été le premier espoir du pays? C'est la réduction de nos dépenses en Afrique, et surtout de l'armée. Cet espoir, d'abord exprimé par le gouvernement, serait-il déçu?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE donne l'assurance qu'il rappellera d'Afrique le plus d'hommes possible, selon les circonstances ultérieures; il ne saurait, néanmoins, en préciser le chiffre.

M. LE GÉNÉRAL FABVIER. En réponse au ministre des affaires étrangères, je déclare que, dans mon opinion, il n'est pas juste de dire que la parole d'un commandant supérieur n'engage pas le gouvernement. En principe et en fait, il agit sous sa responsabilité, et cette responsabilité engage celle du gouvernement.

Après quelques explications échangées entre MM. de Boissy, le général Fabvier et M. Guizot, le paragraphe sur l'Algérie est mis aux voix et adopté.

La discussion s'établit sur l'avant-dernier paragraphe. Il est ainsi conçu; « De bruyantes manifestations, où se mêlaient aveuglément des idées vagues de réforme et de progrès, des passions ennemies de notre constitution monarchique, des opinions subversives de l'ordre social, et de détestables souvenirs, ont jeté de l'inquiétude plutôt que de la perturbation dans les esprits. Le gouvernement a dû y porter son attention. Nous sommes persuadés que de telles agitations, tolérées par un régime de liberté, sont impuissantes contre l'ordre public. Oui, Sire, l'union des grands pouvoirs de l'Etat, l'action des lois, la raison publique, suffiront à préserver le repos du pays, à ramener les esprits égarés, à dissiper des espérances insensées. Les dix-sept années, où notre chère patrie a enfin joui à la fois de l'ordre et de la liberté, sont autre chose qu'une phase de nos révolutions. Cette période commence une ère durable, et lèguera aux générations futures le

[illegible] l'économie qu'il serait aisé de faire. Cette économie [illegible] postale, permettrait de distribuer l'instruction primaire à tous les citoyens.

On a porté un autre toast à l'organisation du travail. Mais quoi de plus simple en vérité? Dans cette assemblée, essentiellement conservatrice, quelqu'un nie-t-il le droit du pauvre au travail? Est-ce que tous nous ne désirons pas voir les rapports des maîtres et des ouvriers mieux réglés?

Ne dites-vous pas tous les jours : Ce qui rend le gouvernement difficile, impossible même, c'est la médiocrité de l'instruction donnée aux masses.

Les grandes supériorités manquent. Si les 30 millions de Français recevaient une instruction forte et solide, ne croyez-vous pas qu'il en sortirait des génies?

Enfin d'autres toasts ont été portés à la probité politique.

L'orateur critique les expressions de l'adresse : « Aux passions ennemies de notre constitution monarchique. » Sans doute il est des hommes qui se plaignent de l'ordre de choses. Les uns s'en prennent aux hommes, les autres s'en prennent au gouvernement, mais qu'y faire? Si le gouvernement était fort et puissant, qu'aurait-il à redouter de ces manifestations?

Je lis dans le paragraphe ces mots : *Détestables souvenirs*. Je sais de quels souvenirs on veut parler. Je n'essaierai pas de renouveler des luttes inutiles; je sais que je parle devant un parti tout puissant. Je ne respecte pas son autorité, je m'y soumets. Le ministère en est réduit à vivre de la terreur (murmures), ou plutôt de la peur de la terreur, de son fantôme évoqué aux regards du pays. Il voudrait faire croire qu'après sa chute nous sommes menacés d'une révolution, non seulement politique, mais sociale.

Pourquoi ces accusations injustes contre les partis qu'on qualifie d'*aveugles* ou d'*ennemis*? Que diriez-vous, si nous suivions cet exemple, si nous disions que le ministère, à l'aide de l'armée placée sous l'influence directe des princes, à l'aide d'un maréchal qui doit à l'Afrique son bâton de commandement, à l'aide de ces fortifications où l'on persiste à dire qu'il n'y a pas encore de canons, le ministère se propose de mettre la main sur ce qu'il appelle *une poignée de factieux*, de mettre à la raison les ennemis de l'ordre, que j'appelle moi les ennemis du désordre; si je disais cela, le ministère dirait que je le calomnie. De quel droit donc, lui, calomnie-t-il ses adversaires?

En résumé, messieurs, je crois que l'adoption du paragraphe ouvrirait une ère de réaction funeste, et nous ferait faire un pas important dans une carrière fatale. C'est pour cela que je rejette le paragraphe.

M. LE COMTE BEUGNOT. Messieurs, je n'apporterai point à cette tribune en imitant l'honorable préopinant, des paroles passionnées ou amères; j'entends cependant étendre un peu le débat, et ne me bornerai pas seulement à examiner le toasts portés dans les banquets.

Nous ne pouvons le méconnaître, il existe une agitation dont nous nous préoccupons et qui nous inspire des craintes.

Les uns exploitent ces terreurs qu'ils exagèrent, et s'en font un instrument d'opposition; d'autres croient sérieusement à de prochains dangers. Cherchons, quoique cette tâche soit difficile, à démêler les vrais sentiments de la nation. Evitons de nous tromper nous-mêmes.

L'orateur examine quel a été le caractère de ces banquets.

Les démonstrations ont été dans quelques-unes inoffensives, légales il est vrai, mais imprudentes. Elles ont été souvent odieuses ou bouffonnes.

En fait de réformes, je demande la réforme économique, afin que le peuple trouve la juste rémunération de son travail; la réforme financière, afin que l'économie préside à nos budgets; la réforme coloniale, afin de fermer une plaie honteuse et funeste, celle de l'esclavage.

Mais que disent les réformistes? Une fois que nous aurons obtenu la réforme électorale et parlementaire, toutes les autres suivront et nous aurons l'âge d'or constitutionnel.

Quant à moi, je me demande si la participation de tous aux droits politiques est nécessaire, quand je vois qu'aux dernières élections 40,000 citoyens ont négligé d'user de leur privilège. Evidemment le droit électoral n'est pas un besoin des masses. Si elles en étaient investies, [illegible]

Voyez comme les choses se passent aux élections municipales : ce n'est pas un septième des électeurs qui fait défaut, c'est le tiers. Aux élections de prud'hommes, la même observation est applicable.

Cependant, ne croyez pas que j'absolve le gouvernement de toute faute; il en a commis une grande, c'est de déclarer qu'il appartenait à un parti, le parti conservateur.

Je reproche encore au gouvernement d'avoir combattu une liberté qui est la base de toutes les autres. Je le supplie de se rallier à cette sainte cause, il y recueillera la reconnaissance des gens de bien.

M. DUCHATEL. Le seul reproche que j'ai à faire au préopinant est celui-ci : Je n'admets pas avec lui que le ministère ait eu tort de se mettre à la tête d'un parti. Le gouvernement ne peut tenir une attitude passive; son devoir est d'adopter une des grandes opinions qui se partagent le pays et de la réaliser dans ses actes.

Le gouvernement a donc eu raison de se mettre à la tête d'un parti qui est le parti conservateur. Il doit en être le chef, mais avec modération, sans passion, sans inquiétude.

Les reproches qui nous ont été adressés au commencement de ces débats ont été plus graves. M. de Mesnard, en qualifiant notre politique, a dit qu'elle avait pour symbole le mot *rien*.

M. DE MESNARD. Je parlais de l'année qui avait précédé.

M. DUCHATEL justifie le cabinet de ce reproche. Rien ne pressait de toucher à la loi électorale, de proposer des réformes, des modifications à des lois dont les effets étaient bons. Les questions de la liberté d'enseignement, du régime pénitentiaire, beaucoup plus graves et plus utiles, ont été pré-

[illegible] il désire seulement que la question soit posée [illegible] C'est au gouvernement à rechercher quelle est l'opinion du pays [illegible]

Subissez le joug de la nécessité, dit-il au cabinet. Y a-t-il des abus, oui ou non? Je défie qu'on dise qu'il n'y a pas d'abus. Eh bien! s'il y a des abus et maturité dans les abus, il y a maturité dans la réforme.

M. PELET (de la Lozère) regrette que M. le ministre de l'intérieur n'ait pas laissé entrevoir l'espoir d'une réforme quelconque.

M. LE PRÉSIDENT. La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 11 janvier*.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour porte communication du projet d'adresse. Voici ce projet. (Chut! chut! écoutez!)

« Sire,

» Depuis notre dernière session, une heureuse récolte a dissipé les craintes et soulagé les maux qui pesaient sur notre patrie. La France, par son courage, méritait cette faveur du ciel. Jamais en de telles circonstances l'ordre public n'avait été si généralement maintenu. Les populations ont compris que la liberté des transactions était le plus sûr remède à leurs souffrances. Le zèle inépuisable de la charité privée a fécondé les sacrifices de la fortune publique; notre commerce s'est garanti par sa prudence sévère sinon de pénibles atteintes, du moins des calamités qui ont frappé d'autres Etats. Nous nous félicitons, avec Votre Majesté, de toucher au terme de ces épreuves dont le souvenir nous restera comme une expérience rassurante et un salutaire avertissement

» Notre concours vous est assuré pour mener à fin les grands travaux publics que nous avons entrepris. Il importe à la puissance et à la prospérité du pays, au développement de notre industrie et aux progrès de notre agriculture, que cette grande œuvre s'accomplisse; mais, tout en continuant à lui consacrer de suffisantes ressources, nous veillerons avec une économie de plus en plus sévère à maintenir dans nos budgets les prévisions sur lesquelles repose l'avenir de nos finances et à rétablir enfin un équilibre complet et réel dans les recettes et les dépenses, première condition de la force et de la sécurité d'un état.

» Le projet de loi qui nous est proposé pour réduire le prix du sel et alléger la taxe des lettres, dans la mesure compatible avec la situation de nos finances, sera l'objet de notre sollicitude et de nos sérieuses méditations.

» Nous espérons que cette session sera remplie par d'utiles et importants travaux. Déjà des projets de loi sur l'instruction publique, sur le régime des prisons, sur nos tarifs de douanes, sont soumis à nos délibérations. Vous nous annoncez d'autres projets sur diverses matières non moins dignes d'examen, sur les biens communaux, sur le régime des hypothèques, sur les monts-de-piété, sur l'application des caisses d'épargne au soulagement des ouvriers dans leur vieillesse. Nous nous associerons au vœu de V. M. en cherchant constamment à adoucir le sort de ceux dont le travail est l'unique ressource. Nous devons à la fois les prémunir avec fermeté contre les déceptions de dangereuses utopies et leur [illegible] les améliorations naturelles et morales qu'il est en notre pouvoir de réaliser.

» Les rapports de votre gouvernement avec [illegible] étrangères vous donnent la confiance que la paix [illegible] vous, sire, nous espérons que les progrès de la civilisation [illegible] s'accompliront [illegible] sans altérer l'ordre intérieur, [illegible] les bonnes relations des Etats. Nos sympathies et nos vœux suivent ces souverains et ces peuples italiens qui marchent de concert dans cette voie nouvelle avec une prévoyance sagesse dont l'auguste chef de la chrétienté leur a donné le touchant et magnanime exemple.

» La guerre civile a éclaté chez un peuple voisin et ami. Votre gouvernement s'était entendu avec les gouvernements d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie, pour lui offrir une médiation bienveillante. La Suisse reconnaîtra, nous l'espérons, que c'est par le respect des droits de tous et par le maintien des bases fondamentales de la Confédération helvétique qu'elle peut assurer son bonheur et conserver les conditions de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir.

» Fidèle à la cause d'un peuple généreux, la France rappelle à l'Europe les droits de la nationalité polonaise si hautement stipulée par les traités.

» La Chambre espère que les mesures adoptées par votre gouvernement, d'accord avec le gouvernement de la reine de la Grande-Bretagne, rétabliront enfin nos relations commerciales sur les bords de la Plata.

» Nous recueillons en Algérie les fruits de notre persévérance, de l'infatigable dévouement de nos soldats et d'une guerre glorieusement conduite par un chef illustre. Le plus redoutable adversaire de notre puissance a fait sa soumission. Cet évènement, qui promet à la France l'allègement prochain d'une partie de ses charges, prépare une ère nouvelle à nos établissements d'Afrique. Votre fils bien-aimé s'acquittera dignement, nous en avons la confiance, de sa grande et difficile mission. Sous la direction de votre gouvernement, il consolidera notre domination par une administration régulière et vigilante. C'est aux bienfaits de la paix à continuer la conquête de cette terre, devenue française par la force de nos armes.

» Sire, en vous dévouant au service de notre patrie avec ce courage que rien n'abat, pas même les coups qui vous atteignent dans vos affections les plus chères; en consacrant votre vie et celle de vos enfants au soin de nos intérêts, de notre dignité, vous affermissez chaque jour l'édifice que nous avons fondé avec vous. Comptez sur notre appui pour vous aider à le dé-

---

le feu couvait encore; sa propre cruauté lui fait horreur, et quand il revoit Hortense de Blangy, c'est pour s'agenouiller devant elle en demandant sa main.

On a justement applaudi; mais une action qui se passe dans nos salons, avec les costumes de notre époque, sans masque, sans poignards, sans inquisiteur ni traître, a peut-être trop de finesse et d'intentions délicates pour le public ordinaire de l'Ambigu. A la première représentation, la présence des amis de Soulié, c'est-à-dire de la presse presque entière, a dû contribuer au succès. S'il se soutient, nous en féliciterons le public des boulevards; il aura gagné beaucoup dans notre estime.

Mme Guyon a montré des qualités supérieures. Pour exprimer aussi bien la fierté, l'élévation de l'âme, il faut être soi-même la femme que l'on représente ainsi. Montdidier, Mlle Sarah Félix ont mérité des éloges. Le public a redemandé tout le monde.

V. H.

REVUE MUSICALE.

ITALIENS. Reprise de la *Donna del Lago*. — SOCIÉTÉ DE MUSIQUE CLASSIQUE.

La présence de Mlle Alboni, au théâtre Ventadour, devait nécessairement entraîner la reprise de tous les ouvrages où se trouvent des rôles de *contralto assoluto*, et Malcolm ne pouvait manquer de revivre à son tour.

La première représentation de cette reprise a eu lieu lundi 10, au bénéfice de M. Gardoni qui, moins susceptible aux Italiens qu'à l'Opéra, s'est contenté du rôle secondaire de Rodérigo. Cette première représentation a pu motiver de justes critiques; plusieurs causes dont quelques-unes ont disparu depuis, avaient contribué à rendre l'exécution très imparfaite. 1° Mlle Alboni, mise à la torture par un costume maladroitement ajusté, avait été sur le point de renoncer à paraître, et toute la soirée se ressentit de la gêne et de la très vive contrariété qu'elle éprouvait. On conçoit facilement l'influence que doit avoir sur l'interprétation d'un rôle, un vêtement qui vous blesse ou paralyse la moitié des mouvements. Dès le lendemain, cette cause était supprimée et Mlle Alboni rentrait dans la pleine jouissance de ses merveilleuses facultés; 2° la *Donna del Lago* n'ayant pas été jouée depuis longues années, l'orchestre, presque entièrement renouvelé, ne connaissait pas cette partition. On comprend que des artistes s'empressent de quitter des places de 510 francs par an, dès qu'il leur est possible de se procurer quelque chose de mieux. Il est résulté de là que les deux premières représentations ont servi de répétitions générales; à la troisième seulement l'hésitation avait complètement disparu et l'ensemble était bien établi; 3° enfin, la mesquinerie de la mise en scène, l'insuffisance des chœurs pour le final du premier acte, toutes choses mises encore plus en relief par les représentations récentes de *Robert Bruce*, contribuaient et contribuent toujours à diminuer l'effet de cette partition, l'une de celles pour lesquelles Rossini réclamait avec raison le prestige de la pompe théâtrale et le concours de grandes masses vocales. M. Vatel estime sans doute que, puisque les loges et les stalles se louent parfaitement bien, grâce au seul attrait des noms qui brillent sur l'affiche, il est parfaitement inutile de charger son budget des dépenses d'une augmentation qui ne pourrait correspondre à aucune amélioration du chapitre des recettes. En agissant ainsi, M. Vatel est pleinement dans son rôle d'entrepreneur; et les intéressés dans son exploitation ne peuvent que lui savoir gré d'obtenir le maximum des recettes avec le minimum des dépenses. N'est-ce pas là le beau idéal de toute administration industrielle? Donc, dans cette affaire, le directeur des Italiens ne mérite que des éloges, et les réclamations, si l'on trouve qu'il y en ait à faire, doivent s'adresser ailleurs.

Mlle Alboni a profondément remué l'auditoire dans l'air admirable *O quante lagrime!* le même qui avait causé à la première représentation de *Robert-Bruce* cette scène étrange d'où est résultée plus tard la retraite de Mme Stoltz. Sa voix si suave et si pénétrante en même temps a donné un charme inexprimable au duo du deuxième acte, entre Malcolm et Elena, duo que le public fait recommencer invariablement chaque soir.

Le rôle d'Elena est un des plus gracieux du répertoire de Mme Grisi, et, nonobstant les années écoulées depuis qu'elle s'y fait si justement applaudir à Paris, elle en a dit la plupart des morceaux avec beaucoup de charme. Elle peut revendiquer une part des acclamations qui accueillent le duo du deuxième acte, dont nous venons de parler. Dans les variations finales, on ne retrouve plus l'étendue et la flexibilité d'organe qui distinguaient autrefois la célèbre cantatrice.

Lablache a quitté le rôle de Douglas; c'est grand dommage : il représentait admirablement cette grande et noble figure. Avec lui a disparu l'effet du grand quatuor de *Bianca et Faliero*. M. Coletti est insuffisant dans ce rôle sous le double rapport du chant et du drame.

Mario a chanté le rôle de Giacomo de manière à se faire vivement applaudir. Nous l'engageons seulement à se défier de certaines tendances minaudières; parfois, il semble dire au public : « Ecoutez comme ce que je vais faire est joli, délicat. » Nous savons bien que c'est souvent un moyen de provoquer les bravos, mais cela n'est pas de bon aloi.

M. Gardoni a mieux joué que d'habitude et bien chanté comme à l'ordinaire. Le public aurait pu lui témoigner plus de sympathie, surtout le jour de son bénéfice. Gardoni est un artiste précieux à conserver; il ne faut pas oublier par quels chanteurs ont été interprétés avant lui les rôles dont il est aujourd'hui chargé.

— La Société de Musique classique a tenu hier sa quatrième séance dans la salle de M. Herz.

Un quintette de M. Onslow, savamment écrit comme toutes les œuvres de ce maître, un trio de Mozart pour piano, clarinette et alto, un quatuor de Beethowen et un septuor de A. Fesca que l'on entendait pour la première fois à Paris, composaient un programme plein d'intérêt.

Nous sommes heureux de constater que la faveur du public récompense les nobles efforts des artistes qui ont fondé cette société. Il est impossible de rencontrer une exécution mieux équilibrée; toutes les parties sont rendues avec une égale supériorité, et, indépendamment de l'ensemble, on a successivement occasion d'applaudir M. Tilmant le premier violon, M. Cas. Ney l'alto, M. A. Tilmant le violoncelle, M. Gouffé la contrebasse, M. Verroust le hautbois, M. Klosé la clarinette, et M. Rousselot le cor. Quant à Mme Wartel, c'est une excellente pianiste qui sait unir l'intelligence aux doigts, la force à la grâce, et la netteté à l'agilité brillante.

Nous nous en rapportons à MM. Dorus, C. Verroust et Delsarte pour mériter leur part de succès quand la flûte, le basson ou le chant ont à intervenir dans ces charmants concerts. M. Guerreau, le second violon, se trouve, par la nature de sa partie, moins en évidence que les autres; mais tous ceux qui ont l'habitude de suivre les desseins concertants de la musique de chambre, ont pu apprécier le mérite et la sûreté de son concours.

Le septuor de A. Fesca est une brillante composition, où il y a du talent et, dans certaines parties, de l'originalité; mais le premier et le dernier morceau manquent un peu de concision et affectent certaines allures un peu théâtrales qui sortent du genre de la musique de chambre. Le scherzo et l'andante ont été justement applaudis.

ALLYRE B.

... comprend que je veux parler de la vente et de l'achat des places. (Nouvelle sensation.)

PLUSIEURS VOIX. Oui, oui, l'affaire Petit !

M. ODILON BARROT. J'espère fournir à M. le président du conseil l'occasion de donner des explications précises et plus satisfaisantes que celles qu'il a données dans une autre enceinte. (Sensation prolongée.)

M. GUIZOT, président du conseil. Je suis prêt à répondre aux questions qu'il plaira à l'honorable membre de m'adresser. Je demande à la Chambre de vouloir bien entendre les interpellations de l'honorable membre jeudi, après le débat relatif à l'élection de la Haute-Loire, et immédiatement avant la discussion de l'adresse. (Oui ! oui !)

La Chambre fixe ces interpellations à jeudi.

M. DESLONGRAIS. Je prie M. le ministre des finances de vouloir bien déposer sur le bureau de la Chambre l'état de la dette flottante au 1er juillet 1847 et au 1er décembre 1847, ainsi que l'échéance mois par mois des bons sur le Trésor.

M. DUMON, ministre des finances. Je ferai le dépôt réclamé par l'honorable préopinant.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai l'honneur de donner connaissance à la Chambre de la lettre suivante que m'a adressée hier l'honorable marquis de La Rochejacquelein. (Marques générales d'attention.)

« Paris, 16 janvier 1848.

» Monsieur le président,

» Je viens de lire à l'instant même, dans la *Gazette des Tribunaux* d'aujourd'hui 16 janvier, un incident nouveau d'un procès indigné qui m'est intenté.

» Les spéculateurs de scandales se sont divisés en deux bandes.

» La première, poursuivie par M. le comte de Mac-Carthy et par moi, a intérêt... prompt qu'une instruction judiciaire, si active qu'elle puisse être, je peux me trouver à la fois sous le coup de cette double jurisprudence, avant que l'instruction judiciaire soit terminée.

» Ces hommes, en séparant leur action, ont réalisé leurs menaces dédaignées. (Sensation.)

» Le scandale y gagne, le but est atteint ; la justice en doit être embarrassée. Mais il y a pour moi une telle obligation d'honneur à en finir au plus vite avec de pareilles gens, que la Chambre comprendra que mon impatience domine mon mépris. (Nouveau mouvement.)

» Je demande donc à la Chambre des députés de m'accorder immédiatement le droit de me défendre, pour solliciter à mon tour des tribunaux la réparation qui m'est due, et qui certes ne pourra jamais être un équivalent.

» J'ai l'honneur d'être,

» Monsieur le président,

» Votre très humble serviteur,

» *Signé* : Marquis DE LA ROCHEJACQUELEIN. »

La lettre de M. le marquis de Larochejacquelein, ajoute M. le président, sera transmise aux bureaux. (Mouvements divers.) J'ai l'honneur de répéter que cette lettre sera transmise aux bureaux. Lorsque les tribunaux sont saisis d'une plainte dirigée contre un député, les plaignants doivent demander l'autorisation de poursuivre. La justice s'arrête...

M. O. BARROT. C'est précisément le cas. Le tribunal a prononcé un sursis.

M. LE PRÉSIDENT. Mais, d'après les précédents parlementaires, les députés peuvent provoquer eux-mêmes cette autorisation. C'est à la Chambre qu'il appartient d'autoriser ou de refuser la poursuite. (Oui, oui.)

Jeudi, avant la séance, les bureaux auront à statuer. (Oui ! oui !) Ils se réuniront à midi et demi.

La séance est levée à deux heures.

3 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.		
5 p. 0/0......	»» »»	07 1/2		»»» »/»	»» »/»	
3 p. 0/0......	»» »»	»» »/»		22 1/2	»» »/»	

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»»	»/»	ROME..............	Dr C. 95 3/4		»/»
Récép. Rotsch	»	99 50	BELG. 2 1/2.......	»	»»	»/»
NAP. Dette act.	»	»»» »/»	— 4 1/2.......	»	»»	»/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840.......	»	99 »/»	»/»
— 3 p. 0/0.	»	29 1/2	— do 1842.......	»	99 1/2	»/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque.......	»	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— do Em. 1841..	»	»»»	»»
HOLL. 4 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT..........	»	»»»»	»»
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE.........	»	»»»	»»

Tours-Nan	275 »»
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	522 50
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	465 »»
Mont. à Tr.	260 »»
Paris-Lyon	385 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»»» »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	878 75	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1171 25	Marseille à Avignon	510 »»	Nord................	522 50
— à Lyon.........	387 50	Paris à Strasbourg.	400 »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 janvier.

7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Marinette, une Chaîne.
8 h. »/» ITALIENS.—Cenerentola.
6 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
6 h. »/» ODÉON.—Représentation extraordinaire.
7 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Félix, Aline
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Hamlet.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
* Le prix des Nos doubles du Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : 3c d 1. par an pr le Nos de huitaines; de 2 l. id. pr le Nos de quinzaines, et de 1 l. id. pr le Nos mensuel.

On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp., 6, place de la Bourse.

PARIS, 18 JANVIER.

L'Adresse à la Chambre des pairs.

VOTE DU PROJET.

La Chambre des pairs a adopté aujourd'hui son projet d'adresse à une immense majorité, 144 voix contre 23.

Il ne lui restait guère qu'à voter du reste, et si l'assemblée se fût trouvée en nombre à la fin de la séance d'hier, l'adoption eût été avancée d'un jour. M. Villers du Terrage a profité du répit pour lire une de ces lamentables homélies qu'il débite de temps à autre au Luxembourg, et dont les repus, les peureux, les amis de la liberté à la manière de M. de Montalembert lui doivent tenir compte au fond de l'âme. S'il ne sert pas mieux la cause du désordre pompeusement déguisé sous le nom d'ordre social, ce n'est pas la bonne volonté qui lui manque.

Interpellé par M. d'Alton-Shée sur le droit qu'il s'attribue d'empêcher les banquets réformistes, M. Duchâtel a répondu que le gouvernement a ce droit en vertu des lois de police générale, qui assurent au pouvoir exécutif la faculté d'empêcher préventivement les manifestations d'où peut naître quelque désordre. Il a ajouté que c'est lui qui a prescrit de défendre le banquet projeté dans le 12e arrondissement. Nous avons publié la protestation des commissaires de ce banquet et leur intention de passer outre. Les commissaires ont pour eux les commentaires qui ont été donnés dans le parlement à la loi sur les associations, et un arrêt de la cour de cassation. Nous espérons que la cause du droit de réunion sortira sauve du conflit qui s'annonce.

M. d'Alton-Shée demandait hier le rejet du paragraphe relatif aux banquets; M. de Boissy s'est contenté aujourd'hui de demander la suppression des expressions de réprobation violente insérées dans ce paragraphe. Inutile de dire qu'il n'a pas mieux réussi. M. de Barante, le filandreux rapporteur, a répondu qu'on ne pouvait flétrir trop sévèrement ces manifestations où l'on a fait l'apologie de la Convention, où l'on a nié la propriété et la famille. Nous ne sachons pas que la famille ni la propriété aient été sérieusement attaquées dans les banquets réformistes. Et d'ailleurs la pairie croit elle que c'est en proscrivant violemment des doctrines qui ne sont après tout qu'une protestation contre une mauvaise organisation sociale, que l'on empêchera ces doctrines de se propager? Le moyen d'en restreindre la propagation, c'est de détruire leur raison d'être; c'est de redresser les griefs contre lesquels elles protestent, de donner satisfaction aux besoins que leur propagation accuse dans les masses, c'est enfin de chercher à résoudre ce grand problème qui comprend tous les autres, le problème des rapports entre le capital et le travail.

Une croisade.

Tout étonné des applaudissements qu'a recueillis son orateur dans le camp des conservateurs-bornes, tout surpris du pacte formé entre le fanatisme et l'égoïsme, l'*Univers* s'imagine que cette alliance sera durable, il se croit à la tête d'un nouveau Sonderbund, et prêche la croisade, non plus contre les Sarazins, mais contre les socialistes; il appelle sous son etendard béni tous les hommes « qui tiennent également à la conservation de la propriété et de la famille. » Si tel était le mot d'ordre nous l'accepterions; nous dirions même que nous formons depuis longtemps l'avant-garde de cette armée, qui combat pour le principe de la famille et pour celui de la propriété, mais l'*Univers* ajoute immédiatement, *telle que l'une et l'autre sont constituées dans la société actuelle.*

Charmant en vérité! La propriété telle qu'elle est constituée aujourd'hui, c'est le droit d'user et d'abuser, c'est, en fait de possession territoriale, le morcellement avec ses déperditions ou la grande propriété avec ses accaparements et son absentéisme; c'est, en fait d'industrie, le droit d'attribuer au capital tous les bénéfices en réduisant l'ouvrier à l'existence la plus chétive, à la mendicité, au vagabondage, au crime peut-être en cas de chômage; c'est, dans le commerce, la liberté de monopoliser, d'agioter, de falsifier les denrées; c'est la concurrence anarchique et la banqueroute. La famille, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, c'est le père et la mère accablés des frais d'éducation, la dot rendue indispensable, l'amour légitime devenu le privilége du riche, c'est l'accouplement forcé, indissoluble des natures antipathiques, c'est l'adultère, c'est la prostitution, c'est le poison, c'est le poignard, ce sont les enfants-trouvés, c'est l'infanticide. Ne dites pas que vous voulez la propriété et la famille sans tous ces fléaux; ces fléaux sont la conséquence *inévitable* de la constitution, de la famille et de la propriété *dans la société actuelle*; ces fléaux durent depuis que vous prêchez contre eux; il y a plus, ils s'aggravent; le paupérisme, l'adultère, la prostitution se multiplient; vous êtes donc les conservateurs de la maladie, les conservateurs de la gangrène, et ceux que vous proscrivez, ce sont les médecins. On vous défie de proposer un remède raisonnable aux contagions qui flétrissent aujourd'hui la propriété et la famille sans arriver à l'association, c'est-à-dire au socialisme. Battez-donc le rappel, vous ne rallierez à votre cause vaincue d'avance que des ignorants, des fanatiques ou des ennemis de l'humanité.

Le bon et le mauvais côté du Communisme.

Une erreur ne se répand jamais qu'à la faveur d'une vérité à laquelle elle se trouve mêlée, et on ne la ruine qu'en faisant la part de cette vérité, et en séparant l'une de l'autre. Si la politique conservatrice est impuissante contre les progrès du communisme, c'est pour avoir negligé d'en reconnaître le côté juste et vrai. Aussi bien, n'est-il possible de faire cette distinction qu'à l'aide d'un principe supérieur à celui que toutes les sociétés civilisées ont pris pour base de leur existence.

Le communisme se fonde sur ces deux axiomes, incontestables en thèse absolue : tout homme a droit aux bienfaits de la nature et de la société dans la proportion de ses besoins; tout homme a le devoir de concourir au bien-être de ses semblables, dans la mesure de ses facultés. Ces deux vérités, qui s'expliquent et se limitent réciproquement, sont écrites dans la conscience humaine, et n'ont besoin d'être justifiées par aucun développement lorsqu'on se borne à les envisager dans leur généralité philosophique, abstraction faite de tout mode spécial d'application. Mais elles deviennent des erreurs dans la bouche des communistes, par suite de la manière dont ceux-ci entendent les faire passer dans la pratique. Imbus de ce préjugé séculaire que le triomphe du droit peut et doit être assuré par la force, ils attribuent tout simplement aux hommes qui gouvernent leur société idéale l'appréciation des forces et des besoins de chacun, et les chargent de distribuer les tâches et de répartir les produits en conséquence. Ils ont oublié de se demander si une semblable appréciation peut être faite avec justice par un autre que celui-là même dont elle doit déterminer les droits et les devoirs. Cette question, dont la solution affirmative est indispensable pour légitimer leur conclusion, ne s'est pas même présentée à leur esprit, ou bien elle a été écartée comme étant d'ordre secondaire et de pure application. Il est pourtant facile de s'apercevoir, pour peu qu'on veuille y réfléchir, que c'est là une question de liberté, et par conséquent d'un ordre non moins élevé que les principes de justice dont le communisme poursuit la réalisation.

Est-il bien vrai que le droit ait besoin de s'appuyer sur la force et conséquemment de restreindre la liberté humaine? Le préjugé répond affirmativement, parce que l'expérience d'un droit qui ne puise sa force qu'en lui-même n'a pas encore été faite. Mais un examen plus approfondi prouverait que c'est là une erreur comparable à celle d'un mécanicien qui, ne connaissant pas la propriété des liquides de reprendre d'eux-mêmes leur niveau, soutiendrait qu'il est impossible de faire remonter les eaux sans employer des machines hydrauliques. La justice n'a besoin du secours de l'homme pour triompher que lorsqu'elle est imparfaite; la justice véritable et parfaite est dans les lois de la nature et règnera, sans aucun secours étranger, dès qu'elle aura été comprise et proclamée. La justice, en effet, n'étant autre chose que l'équilibre des forces humaines, s'établit, dans une société dégagée de toute entrave artificielle, avec la même spontanéité que l'équilibre des forces matérielles, dans un milieu libre de toute compression.

Communistes, qui aspirez à la réalisation d'une justice supérieure, n'empruntez pas à notre société les moyens violents par lesquels elle a cru devoir assurer le règne de ses imparfaites lois. Songez qu'à un degré plus élevé de justice doit correspondre aussi un plus haut degré de liberté. Cette thèse peut ne pas vous paraître évidente au premier abord; mais, au moins, mérite-t-elle de votre part un moment de sérieuse réflexion. Consentez seulement à la discuter avec ceux qui la soutiennent; ce premier pas fait, les principes que vous défendez s'élargiront certainement à vos yeux et se dégageront bientôt dans toute leur pureté des fausses conséquences qui empêchent encore le monde de les accepter.

Essayons de faire saisir par des exemples vulgaires les notions abstraites que cette discussion a pour but d'établir. Si la vie est comparable à un banquet, il est certes dans les vues de celui qui a doué les convives d'un appétit plus ou moins grand que chacun d'eux y participe dans la proportion de ses besoins. Aussi cette proportion s'établit-elle tout naturellement dans un repas assez abondant pour suffire à l'appétit de tous les convives. Chacun est, causé par de fausses habitudes, la distribution des mets se fait spontanément selon les besoins de la constitution physique des invités. Mais qu'on essaie d'établir de force cette proportion dans un repas insuffisant, qu'on se propose de mesurer les parts d'après les estomacs et de les distribuer de telle façon que chacun ne mange que pour la moitié ou pour les trois quarts de sa faim : on n'arrivera certainement qu'à organiser, sous prétexte de justice, l'arbitraire le plus révoltant. Telle serait la conséquence du principe communiste réalisé par l'intervention du pouvoir. Pourquoi? Parce que la parfaite justice dans la répartition ne peut naître que de l'accord spontané de toutes les volontés, et qu'il n'est pas donné à l'homme de l'établir par la contrainte.

Il en est de même de la distribution des tâches dans le grand travail de l'humanité. Il est facile, sans doute, de proclamer le devoir

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 19 JANVIER 1848.

LETTRES RELIGIEUSES.

CONFÉRENCES SUR LA VIE DE JÉSUS.

Par M. le pasteur Ed. de Pressensé.

A M. le curé de C.......

Cher et honoré frère,

J'ai promis de vous écrire, et je tiens à entretenir, à resserrer, par des relations constantes, le lien si subitement formé entre nous. Je vous entendis un jour prêcher sur la Foi en des termes si purs et si profonds, que je devinai en vous tous les sentiments et les désirs dont la source est dans la vraie foi. Je vous revis, je vous pénétrai; je ne m'étais pas trompé : vous étiez le vrai prêtre de Jésus. Vous concevez Dieu dans sa miséricorde et dans sa munificence infinies; vous avez cette espérance sans bornes que l'*Oraison Dominicale* révèle aux cœurs élus; vous comprenez cette charité suprême et intégrale dont saint Paul nous a dit le céleste caractère.

Vous parlerai-je de moi, de mes peines, des malheurs qui frappent mes proches, de mes aspirations douloureuses, de mes faiblesses? Cette confession à distance, appelant vos consolations et vos conseils, ne profiterait qu'à moi seul. J'ai pensé qu'il serait plus intéressant pour vous de lire de temps en temps, au fond de votre retraite, quelques notes sur le mouvement religieux de notre époque inquiète et agitée; et j'ai espéré que ces causeries ne seraient pas sans influence utile au milieu de ce monde épars des hommes de bonne volonté, qui se divisent et se combattent parce qu'ils s'ignorent et se méconnaissent. Je viens à vous et à eux dans un esprit d'amour et de conciliation. Sans rien retrancher de ce que je suis, m'accroissant incessamment de vos lumières, je voudrais chercher avec sincérité quels points m'unissent à tous, afin de travailler à la réalisation de la paix, qui nous a été promise. Je voudrais respecter la liberté de chacun, tout en poursuivant avec ardeur et humilité la constitution de l'unité nécessaire.

Vous, qui avez la charité, « la charité patiente, qui excuse tout, qui espère tout, qui se réjouit de la lumière, » permettez que je commence par vous conduire dans un temple protestant, où nous écouterons d'une oreille fraternelle un de vos adversaires et des nôtres.

M. Edmond de Pressensé, jeune pasteur que j'ai vu consacrer il y a une année à peine, ouvre des *Conférences sur la vie de Jésus.* (1)

Voici la pensée développée du pasteur; je regrette de ne pouvoir en reproduire toute la forme simple, noble et pure.

Il faut étudier le Christ librement. La liberté ne consiste pas plus à douter sur parole, qu'à croire sur parole. Pas d'esclavage déguisé. Imitons Descartes; faisons-nous nous-mêmes une conviction sérieuse.

Ecartons tous les murs qui nous séparent. Si le monde ne comprend pas notre langue, c'est que nous lui parlons souvent une langue vieillie; c'est que nous ne tirons pas la vérité toute chaude de nos cœurs.

Que l'amour de la vérité unisse tous les hommes de bonne volonté! Si nous ne connaissons pas encore la vérité, aimons-la ensemble.

On cherche trop souvent le Christ dans les interprétations communes, il le faut demander au fait primitif. Ne prenons pas le christianisme dans tels ou tels chrétiens, mais dans le Christ.

Or, jamais le Christ n'a été moins connu que de nos jours.

Les masses, au fond de leur ignorance, ont peut-être plus le sentiment du Christ que les hautes sphères de la pensée. Mieux vaut le Christ de la superstition vulgaire, que le Christ de la philosophie humaine.

Ce qui prouve l'ignorance générale, c'est que chaque penseur a son Christ particulier, et que toutes ces figures évoquées sont opposées entre elles.

Le ridicule de Voltaire est désormais abandonné, et chacun reconnaît que tout ce qui fut noble dans cet homme extraordinaire est chrétien.

Mais nous avons le Christ de Rousseau : un sage de Galilée, une sorte de Socrate juif.

Nous avons le Christ de certaines écoles : un tribun, réorganisant la société sur le principe de l'égalité et proclamant la loi agraire. D'un autre côté, il est vrai, un célèbre historien de la Révolution écrit que le Christianisme est la religion de l'aristocratie.

Nous avons le Christ du panthéisme allemand, produit stérile de la raison; un Christ qu'on voudrait analyser et disséquer comme un cadavre.

Le vrai Christ n'est pas dans ces théories, puisqu'elles se combattent et se contredisent.

Le vrai Christ est-il davantage dans la sphère religieuse? Est-ce lui, cet homme qu'on adore comme le fils de Marie, ce Dieu amolli, affadi par une mesquine et mystique adoration? Cette poésie de sacristie et d'encensoir est-elle le culte du Seigneur?

L'art enfin, qui peint et résume la société, ne nous offre aujourd'hui, sous le nom du Christ, qu'une figure moderne, abattue par la douleur. Il y a jusqu'à du doute dans ce regard source de la foi.

On trouve sans doute encore quelque part le christianisme du Port-Royal. Mais ce Christ de l'*Imitation* n'est pas le Christ tout entier. *C'est Christ dans sa solitude, mais non marchant parmi les hommes; c'est Christ mourant, mais non Christ ressuscité.*

Nous-mêmes (a avoué modestement le ministre de l'église réformée), nous-mêmes nous avons perdu le sens historique du Christ. Nous n'avons pas le Christ vivant.

Cependant, en cette époque où le Christ n'est pas connu, tout le monde s'en préoccupe, en parle. Et, malgré les apparences, socialement nous sommes chrétiens.

La société repose sur des idées de justice et de charité.

Les droits fondés sur la justice sont les droits fondés sur notre nature originelle. La tâche des sociétés modernes est de faire disparaître toutes les distinctions qui ne sont pas commandées par la nature; c'est leur œuvre chrétienne de réaliser le droit divin dans son intégralité.

Il y a, dans nos institutions, quelque chose de la charité. Les chefs païens gouvernaient pour dominer; les princes chrétiens gouvernent pour servir.

Cependant (s'est empressé d'ajouter le prédicateur), ne croyez pas que je me fasse illusion. Le peuple souffre. J'entends ses gémissements qui, demain peut-être, se changeront en cris sinistres de révolte et de vengeance. *Cet Atlas ne se contentera pas toujours de gémir sous le fardeau qu'il porte pour nous. Non, cela va mal dans la vieille Europe.*

Certaines écoles accusent la civilisation et proposent des machines nouvelles. Pour nous, nous n'accusons pas la civilisation, mais les civilisés. Donnez-nous des chrétiens, et cette société ne mentira pas à son origine. Ne faisons pas des machines à charité pour nous dispenser d'en avoir. L'huile manque à ces rouages. Le salut social ne peut pas se séparer du salut individuel.

Pourtant, malgré cet état d'ignorance théorique et d'insuffisance pratique, le christianisme est moins absent des cœurs qu'on ne pense. Nos regrets, notre malaise le prouvent. Il y a vide dans nos âmes; c'est le Christ qui nous fait défaut, c'est lui que nous appelons.

Le froid déisme du siècle dernier est délaissé. Le panthéisme confesse, malgré ses divagations, constate le besoin de posséder Dieu, et implique l'incarnation. Le christianisme est dans nos rêves; mais il n'est pas réel : nous n'avons pas la paix.

Il ne suffit pas d'avoir des idées vagues, des aspirations confuses

(1) Les mercredis, à huit heures et demie, à la *Chapelle Taitbout*, rue de Provence.

de sa politique: la distribution du travail et la répartition de ses produits. Pour procurer à chaque membre de la société une somme de jouissances proportionnelle à ses besoins, ce n'est pas au pouvoir social qu'il faut recourir; car il n'y a de bonne répartition que celle qui se fait du consentement unanime des intéressés; il faut, avant tout, créer une masse de produits suffisants pour assurer à tous les hommes le nécessaire et même le superflu; car sans cette condition l'unanimité ne s'obtiendra jamais. Et pour créer tous ces produits, pour donner au travail de l'homme toute l'activité dont il est susceptible, il faut s'occuper, non pas d'imposer le travail, mais de le faire aimer; il faut l'organiser de telle manière que chacun s'y emploie librement selon ses aptitudes et en embrasse avec passion une ou plusieurs branches. Mais, de toutes les conditions nécessaires pour donner cet attrait au travail, la première, c'est de faire jouir le travailleur du fruit de ses peines, et conséquemment dans un travail commun de récompenser chaque sociétaire selon la part qu'il a prise à la production. Altérer cette condition, c'est frapper le travail de mort, c'est priver de semence le champ dont on attend une récolte. Telle est l'erreur du communisme, quand il prend pour *règle* de la répartition ce qui doit en être le *résultat* : la satisfaction de chaque travailleur dans la proportion de ses besoins. Erreur d'autant plus déplorable qu'elle met en suspicion deux principes excellents, principes qui, mieux compris de leurs défenseurs, ne tarderaient pas à être confessés par leurs adversaires mêmes!

Pamphlet sur l'indépendance de l'Italie.

M. Guizot a dit à la Chambre des pairs qu'il voulait le progrès de l'Italie à condition que la domination autrichienne ne reçût aucune atteinte, c'est refuser à l'Italie, non-seulement le progrès, mais la vie. La retraite ou l'expulsion des Autrichiens, la constitution de l'Italie en confédération unitaire, homogène, est évidemment pour ce pays le progrès le plus essentiel à réaliser.

L'Italie le réalisera, quoi qu'en dise M. le ministre des affaires étrangères. Au surplus, une fois la Pologne soulevée, la Bohême, la Hongrie indépendantes, la Lombardie rendue à elle-même, l'empire d'Autriche réduit aux proportions d'un archiduché, M. le ministre, habitué à s'incliner devant les faits accomplis, acceptera parfaitement tous ceux-là... si son ministère dure encore.

L'indépendance est pour l'Italie le premier besoin, tel est le sujet d'un nouveau pamphlet de M. de Cormenin. Nous ne partageons pas toutes les opinions exprimées dans cet écrit, mais la réputation de l'auteur, la verve et l'esprit qui le distinguent toujours, la justesse de son idée fondamentale nous décident à mettre sous les yeux de nos lecteurs des fragments de son nouvel opuscule.

[illegible] des grandes puissances à l'égard de l'*Italie nouvelle et régénérée*; établissement, en droit et en fait, du principe des nationalités; reconnaissance préalable et bornage, s'il y a lieu, tant fédéral qu'international, de chaque territoire; constitution d'une ligue défensive entre les divers Etats de la Péninsule; déclaration à l'Europe des intentions pacifiques de la ligue; rejet de toute intervention directe ou indirecte, et, en cas d'attaque armée, guerre à mort.

On se plaint de l'intervention de l'Autriche. Je nie son droit, je ne puis nier son intérêt dans la question d'Italie. Qu'on aborde ses frontières avec des canons ou avec des livres, avec les miens, par exemple, bourrés d'idées libérales pour elle c'est tout un. Idées ou poudre, l'explosion est la même. Bien plus, si le pape marchait contre l'Autriche avec ses soldats, les soldats du pape! elle ne ferait qu'en rire. Mais elle ne rit pas du tout lorsque le pape marche sur elle avec les enseignes déployées de la liberté. Une mer, un fleuve, un lac, une mon-

[illegible] avec les forts, insolents avec les faibles, ainsi sont, ainsi seront, ainsi font, ainsi ont toujours fait tous les grands gouvernement de l'Europe.

Comment! parce que vous êtes mal constitué, vous vous en prenez à tout le monde, à Turin, à Livourne, à Gênes, à Lucques, à Florence, à Rome, et bientôt à Naples! est-ce que c'est leur faute? Vit-on jamais un homme contrefait reprocher à quelqu'un de droit, le désagrément qu'il a d'être bossu?

J'avouerai volontiers avec vous, et pour vous plaire, qu'il est assez difficile d'empêcher les gens, qui ont la même langue, la même religion, les mêmes noms, les mêmes habitudes, les mêmes goûts, les mêmes inclinations, la même histoire, les mêmes malheurs et la même gloire, de ne pas s'aimer un peu les uns les autres, de ne pas se regarder les uns en souriant, les autres en pleurant, et de ne pas se tendre la main en disant: mon frère! Oui, j'avouerai avec vous, et, pour vous plaire, que cela est bien difficile à empêcher. Mais aussi, pourquoi l'empêchez-vous?

Si le pape, aujourd'hui ou demain, fait une faute, un écart, un pas d'arrière, n'allez point chercher le coupable au Quirinal; ce n'est point là qu'il est. Mais regardez en face l'Autriche seule ou la France seule, ou la France et l'Autriche, toutes deux réunies.

Et moi je vous dis et je vous répète que l'Autriche et la France, sans se parler, sans se rien communiquer, veulent toutes deux instinctivement tenir l'Italie dans la double servitude de l'action et de la pensée.

Et moi je vous dis et je vous répète que, pressé par la France et pressé par l'Autriche, le pape n'est pas libre. Non, le pape n'est pas libre, et, s'il vous dit qu'il l'est, je ne dis pas qu'il ment, mais ne le croyez pas!

Et moi je vous dis et je vous répète que, si le pape venait à mourir, les intrigues concertées de l'Autriche et de la France tendraient à placer sur le trône de saint Pierre un pape rétrograde.

Princes de l'Italie, ne regrettez pas le généreux mouvement qui vous emporte! Il est beau de voir à ses genoux, et presque dans ses bras, cent mille personnes, femmes, enfants, vieillards, hommes de toutes les classes, du peuple surtout, qui vous pressent à vous étouffer, qui vous acclament et qui vous remercient en pleurant de joie, de tendresse et d'espérance. Allez, nous en connaissons qui achèteraient ces bonheurs d'une minute, du sacrifice d'une province et d'une année de leur vie! Princes de l'Italie, objets de tant d'adorations sincères et répétées, vous seriez bien durs, si vous résistiez à de pareilles effusions; vous seriez bien ingrats, si vous n'étiez pas bien reconnaissants; vous seriez bien lâches, si vous ne défendiez pas un si noble peuple jusqu'à la dernière goutte de votre sang!

Non, vous ne serez ni durs, ni ingrats, ni lâches. Vous ne jouerez pas ces indignes comédies dont on a donné chez nous tant de représentations à bénéfice.

Nous applaudissons sans réserve à ces lignes pleines de généreux sentiments et d'observations justes; mais nous ne pouvons plus nous unir à M. de Cormenin quand il sonne le tocsin contre les soldats autrichiens, ou plutôt hongrois, galliciens, croates, vic- [illegible] seille à l'Italien, au lieu de les séduire par l'enivrement de la liberté, de les poignarder et d'empoisonner leurs fontaine. La guerre, une guerre acharnée et possible, peut devenir inévitable en Italie, mais que les Italiens écrivent d'abord sur leurs drapeaux comme les Polonais, attendant le choc des Russes : POUR VOTRE LIBERTÉ ET POUR LA NOTRE!

M. Billault a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre un amendement au 4e paragraphe du projet d'adresse, ainsi conçu :

« Nous nous associons au vœu de Votre Majesté, en demandant avant tout à votre gouvernement de travailler sans relâche à développer la moralité des populations, et de ne plus s'exposer à l'affaiblir par de funestes exemples.

La montagne est accouchée d'une souris : on a produit [illegible] mons remplis de généralités banales ou insignifiantes, que les représentants de la France devaient, dans des cas donnés, débiter aux gouvernements de Suisse et d'Italie; puis des dépêches de même acabit, adressées, l'une au comte de Flahaut, à Vienne, l'autre à M. Marescalchi. Enfin, le comte de Sainte-Aulaire a paru à la tribune et y a prononcé, entre autres sentences, celle-ci : « Pour l'Italie, rien de sûr, rien de possible sans le concours de l'Autriche. » En un mot, l'arbre de la liberté ne verdira en Italie qu'autant que l'Autriche elle-même prendra soin de l'arroser. C'est là, il faut en convenir, une triste nouvelle pour l'Italie, une plus triste nouvelle encore pour la France, car il en résulte pour ce pays la preuve que le plus habile, le plus aimable, le plus honorable de ses hommes d'Etat, peut se commettre jusqu'à énoncer des assertions d'où on peut tirer cette conséquence qu'avec tout leur tact, toute leur sagacité, ces hommes d'Etat sont inhabiles à discerner les symptômes menaçants d'une époque comme la nôtre.

Troubles à Milan. — Les troubles ont cessé à Milan, mais l'agitation persiste toujours. Les Milanais ont abandonné les promenades où le sang a coulé, et se sont portés sur une autre qu'ils ont nommée *Corso di Pio IX*. Les dames ne vont au théâtre qu'en deuil; les jeunes gens portent également le deuil.

« Dans la nuit du 4 au 5, un corps de cavalerie s'est porté, dit le *Courrier de Marseille*, devant le club, où l'on présumait que des meneurs se réunissaient, et deux commissaires de police y ont pénétré, accompagnés de dix carabiniers. Ils croyaient y surprendre une nombreuse réunion, mais n'ont trouvé que cinq individus qui étaient à jouer. Le président a été contraint de livrer tout ce qui pouvait appartenir à la société, concernant les différents jeux, après quoi le tout a été mis sous les scellés. La salle a ensuite été fermée, et les commissaires en ont emporté les clés. Un ordre émané du vice-roi a prononcé la dissolution de la société. »

— « Venise, dit la *Concordia*, de Turin, sent circuler de nouveau dans son sein une étincelle de son antique génie, et nous saluons sa résurrection avec l'immense affection que nous inspire cette grande cité italienne. Cette ville s'agite, les provinces sont émues et frémissantes. Chaque jour partent des pétitions signées de milliers de citoyens qui vont demander des réformes à Vienne. En chaque circonstance, les théâtres, les passages et les académies deviennent des occasions à l'opinion publique de se manifester... »

Troubles à Livourne. — Des troubles assez graves ont eu lieu à Livourne dans la journée du 6 janvier. Les habitants de Livourne avaient demandé l'armement de la garde civique, et une demi-promesse leur avait été faite, à ce qu'il paraît, par la municipalité. La garde civique tenait surtout à obtenir des armes pour aller au secours des habitants de Pontremoli, menacés de passer sous le joug du duc de Parme. Une proclamation clandestine avait été lancée dans la ville. Un grand nombre de personnes se portèrent dans les rues; un gouvernement provisoire fut proclamé par cette foule. Le gouvernement régulier résista et envoya une demande de secours à la municipalité de Florence. Les chefs du mouvement ont été arrêtés, et transportés à Portoferrajo dans l'île d'Elbe, et le calme s'est rétabli dans la ville. La municipalité de Florence et le grand-duc de Toscane ont adressé aux Livournais des proclamations fort affectueuses.

D'après la *Patria* du 11, les troubles de Livourne sont apaisés, grâce au concours dévoué que la garde civique et la partie paisible de la population ont prêté au comte Ridolfi et à la commission du gouvernement. Les nouvelles publiées sous cette rubrique et dans ce sens par la *Patria*, portent la date de Livourne, 10 janvier. Les tribunaux ordinaires jugeront les auteurs des troubles.

Le même journal annonce que Pontremoli a été occupé tranquillement le 8 par les troupes envoyées de Parme. La remise de la ville a été faite dans les formes voulues par le commissaire toscan au commissaire parmesan. Les troupes toscanes qui occupaient Pontremoli ont évacué cette place, et sont rentrées sur le territoire toscan, après avoir traversé en armes celui de Modène.

---

il nous faut le fait, l'incarnation positive ; il faut que la Rédemption soit une œuvre accomplie sur la terre. La religion dite naturelle n'a pas de valeur pour nous rassasier. *Cette religion du désir éternel est la religion du désespoir. La religion positive, c'est celle qui nous fait participer à la Vie complète et suprême.*

Etudions le Christ lui-même. *La vie de Jésus nous donnera satisfaction de tous nos besoins, de tous nos désirs. Le Christ répond à tout ce qui s'agite en nous de la nature originelle.*

En terminant, M. de Pressensé a promis de donner une vue complète du Christ, *du Christ de son temps et de tous les temps.*

Ainsi, le jeune pasteur promet de montrer au monde le vrai Christ, le Christ tout entier, tel qu'on ne l'a pas connu. Si l'entreprise n'est pas modeste, elle est hardie, elle est noble; elle annonce un cœur généreux, fortement préoccupé du bonheur et du salut de l'humanité. La prétention n'est pas hétérodoxe, n'est-il pas vrai, cher et savant ami? L'Eglise, loi vivante, n'interdit pas la recherche et la contemplation progressives du vrai Christ. Sa mission à elle-même n'est-elle pas d'apprendre incessamment aux hommes à mieux connaître, aimer et servir Dieu sur la terre, afin que l'Eglise universelle soit digne de s'unir au ciel avec le Christ même? Et assurément le monde n'a pas encore connu le Christ tout entier, puisque tout ici-bas est subversion, puisque le génie du mal règne autour de nous et habite en nous.

Que M. de Pressensé accomplisse donc sa promesse! nous attendons avec impatience, nous accueillerons avec bonheur sa parole révélatrice. Mais, en attendant, je ne puis m'empêcher de vous transmettre aujourd'hui quelque doute et quelque inquiétude.

Certes, vous êtes frappé, comme moi, de ce qu'il y a de large et de sympathique dans les paroles du prédicateur. Il a l'indépendance, le libéralisme, le dévouement, une foi profonde, d'ardentes aspirations. Mais ne vous semble-t-il pas qu'il lui manque quelque chose encore?

M. de Pressensé met hors de cause tous les Christs connus : ils sont faux, parce qu'ils sont multiples et divers. Il est vrai, aujourd'hui, chacun veut avoir son Christ. Ce n'est pas la faute à Voltaire... et il est assez étrange d'entendre ce principe de la diversité, ce droit de la conscience individuelle, implicitement condamnés du haut d'une chaire protestante. Mais faut-il s'affliger de cette variété de doctrines, lorsqu'elle constate une tendance à l'unité de culte? Les vrais croyants ne doivent-ils pas se réjouir, au contraire, en voyant toutes les doctrines humaines se rapprocher ainsi de l'Eglise, et s'efforcer de remonter au foyer divin?

Que chaque école colore un peu le Christ de la teinte de ses idées, il n'y a rien là que de très naturel. Et ce n'est pas preuve d'erreur absolue, et ce ne doit pas être sujet de condamnation définitive. Observons plutôt d'un esprit charitable ces écoles, et, par amour de la vérité, laissant de côté les excès qui peuvent troubler leur surface, interrogeons-les dans leur fond. Le Christ, a-t-on dit, « répond à tout ce qui s'agite en nous de la nature originelle. » Demandons-nous si, par hasard, aucune de ces écoles ne représenterait quelque chose d'essentiel, de fondé sur la nature originelle.

La nature humaine est variée, et dans ses instincts, et dans ses facultés, et dans ses sentiments. Il en résulte que chaque groupe humain, de croyants ou de penseurs, a, dans son prisme, quelque couleur préférée qui domine, ce qui est légitime, mais dont l'éclat va jusqu'à effacer les autres couleurs, ce qui est excessif. Cette disposition exclusive est le propre d'une vue étroite et faussée; c'est un signe de faiblesse et de maladie; c'est le caractère de la science incomplète. Mais, tout en reprochant, à juste titre, aux autres leur exclusivisme, faut-il tomber à leur égard dans le même tort, et méconnaître ce qu'il peut y avoir en eux de légitime?

La diversité et l'opposition des doctrines sont la marque de l'ignorance et de la fausseté, en tant que chacune prétendrait avoir en soi la vérité intégrale; mais elles ne prouvent rien contre la valeur propre, fractionnaire et relative, de ces doctrines.

L'apôtre saint Paul a consacré, en termes précis, le droit de la diversité dans l'unité :

Il y a diversité de dons, mais un même esprit.

Il y a diversité de ministères, mais un même Seigneur.

Il y a aussi diversité d'opérations, mais un même Dieu qui opère toutes choses en tous.

Et l'Esprit qui se manifeste dans chacun lui est donné pour l'utilité de tous...

... Ainsi, le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs.

Si le pied disait : Parce que je ne suis pas la main, je ne suis pas du corps; pour cela ne serait-il pas du corps?

Et si l'oreille disait : Parce que je ne suis pas l'œil, je ne suis pas du corps; pour cela ne serait-elle pas du corps?

Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe? Si tout le corps était ouïe, où serait l'odorat?

Mais Dieu a mis plusieurs membres, chacun d'eux dans le corps comme il lui a plu.

Que si tous les membres n'étaient qu'un seul membre, où serait le corps?

Donc, plusieurs membres, et un seul corps.

Et l'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de toi; ni la tête dire aux pieds : Je n'ai pas besoin de vous.

Mais, bien loin de cela, les membres du corps qui paraissent les plus faibles, sont les plus nécessaires.

Et ceux que nous estimons les moins honorables dans le corps, sont ceux auxquels nous faisons le plus d'honneur; de sorte que les moins honnêtes sont les plus honorés.

Car ceux qui sont honnêtes n'en ont pas besoin. Mais Dieu a ainsi disposé le corps, qu'il a donné plus d'honneur à ce qui en manquait;

Afin qu'il n'y ait point de division dans le corps, mais que tous les membres aient un soin mutuel les uns des autres.

Aussi, dès qu'un membre souffre, tous les membres souffrent avec; et, lorsqu'un membre est honoré, tous les membres en ont de la joie.

Or, vous êtes le corps du Christ, et chacun, en particulier, est membre.

Et Dieu a établi, dans l'Eglise, premièrement les Apôtres, secondement les Prophètes, en troisième lieu les Docteurs, puis ceux qui font des miracles, ensuite ceux qui ont le don de guérir, ceux qui ont le don de secourir les affligés, ceux qui ont le don de gouverner, ceux qui ont le don des langues, ceux qui ont le don d'interpréter.

Tous sont-ils apôtres? tous sont-ils prophètes? tous sont-ils docteurs? tous ont-ils le don des miracles?

Tous ont-ils le don de guérir? tous parlent-ils les langues? tous interprètent-ils?

Comme il était arrivé qu'on avait méconnu la diversité des ministères et des opérations, qu'on avait refusé aux membres leur distinction et leur liberté en cherchant à les confondre dans une unité oppressive, que le cœur avait dédaigné les sens, que la tête avait dit à quelques-unes des parties nécessaires : je n'ai pas besoin de vous, des membres, un jour, ont essayé de vivre à part. Le corps a failli périr de cette division, mais les membres divisés ne pouvaient avoir vie; chaque membre prétendait vainement à être le corps. L'affliction de l'Eglise fut profonde.

Cependant, au milieu de cet éparpillement, persistait le sentiment que tous étaient membres du Christ; et l'Esprit-Saint descendant parmi les plus faibles, parmi ceux qui ont percé le Sauveur, un savant juif produisit en système le vague sentiment caché au fond des cœurs. Le panthéisme éclaira le monde des esprits de ses lueurs diffuses. Qu'on ne s'y trompe pas, ce fut le signe de la renaissance, ce fut un vaste et nouvel élan vers le but suprême, qui est l'unité. Or, l'éclectisme de nos jours tant dédaigné, c'est le fils du panthéisme tant condamné; tous deux ont leur valeur, tous deux jouent leur rôle dans les voies progressives de la Providence.

Que M. de Pressensé répugne à marcher à cette pâle lumière; qu'il se trouve mal à l'aise dans cette confusion de vérités fragmentaires et bigarrées, je le conçois. Qu'il ait besoin de voir la lumière se concentrer dans des foyers splendides et rayonnants, qu'il veuille *ordonner* le panthéisme sur le type de cette *loi sériaire* décrite par Fourier comme principe de la vie universelle, qu'il ait soif de cette unité enseignée par saint Paul et dont le cadre a été conservé par l'Eglise, qu'au sommet de l'édifice unitaire il place comme pivot d'impulsion cette chose « la plus excellente, » la Charité; c'est le désir d'une âme élevée, c'est la prétention d'un esprit scientifique, c'est l'aspiration d'un vrai chrétien; c'est, en outre, une tendance particulièrement in-

Naples et Palerme. — Nous lisons dans une correspondance particulière du *Nouvelliste*, en date de Naples, 8 janvier :

» En Sicile, notamment dans la province de Palerme, une foule de localités refusent d'acquitter l'impôt foncier qui grève si lourdement la campagne dans ce malheureux pays. L'irritation est surtout maintenue dans cette ville par de nombreuses impressions clandestines dont la police est impuissante à découvrir l'origine. Les symptômes de libéralisme manifestés par la troupe sont aujourd'hui bien connus ; dans tous les quartiers militaires de Palerme, surtout à la caserne de Saint-Jacques, ces mots : *Obéissance, oui; sang, non! non!* sont écrits sur tous les murs, malgré le soin pris par les chefs pour les faire disparaître.

» L'intente des diverses classes de la population de Palerme fait le désespoir de la police qui s'évertue vainement à ameuter la police contre les classes aisées.

» Le gouvernement vient de suspendre l'intendant de Trapani, pour avoir assisté, bien malgré lui, à une fête patriotique donnée par les libéraux de cette ville, en réponse aux manifestations des Palermitains. Tout, au reste, s'était passé dans les plus grandes convenances d'ordre et de légalité.

» Vous vous rappelez encore l'arrestation d'une dixaine d'officiers d'artillerie et des frères Gillo, prévenus de complot contre la sûreté de l'Etat. Leur procès est jugé depuis le 21 décembre ; la Grande-Cour ayant reconnu qu'il n'y avait plus de charges suffisantes, ordonna non-seulement leur mise en liberté, mais encore la mise en accusation du sous-officier qui les dénonça, pour avoir à répondre de ses fausses délations. Malgré cette décision des juges, ces messieurs sont encore detenus arbitrairement.

» Cette barbarie a jeté l'indignation dans tous les cœurs Chacun est convaincu que ce n'est là encore qu'une lâche machination de Viale. Le premier magistrat, malgré son dévouement connu au gouvernement, lui en a fait les plus sanglants reproches et a envoyé à Naples un officier d'état major pour exposer la conduite du général et demander son rappel. Del Carretto tient trop à ses créatures pour que la réparation ait été complète. On s'est borné à envoyer à Palerme un fonctionnaire qui relèvera Viale dans ses attributions de chef de police. Vous savez que ce dégoûtant personnage cumulait cet emploi avec le commandement de la place.

» Les méfiances de la police de Palerme passent toute croyance ; vous savez que les navires marchands de tous pays sont tous plus ou moins munis de quelques armes et de un ou deux petits canons bien inoffensifs, mais très utiles dans certains cas à leur sécurité. Eh bien ! le général Viale a vu là un grave danger ; en conséquence, tout bâtiment napolitain arrivant à Palerme est contraint de déposer cet innocent armement.

» A Naples, la nouvelle de l'entrée des Autrichiens à Modène a produit la plus vive sensation; l'indignation est générale. Les deux frégates anglaises sont toujours devant Naples. Après avoir apporté des dépêches au représentant britannique, ces navires paraissent placés là en observation et dans l'attente des événements. Les conseils d'Etat ne discontinuent point; le roi les préside journellement. La situation inquiétante du royaume, le déficit des finances, la nécessité de remédier à des formes politiques surannées et impraticables ont fait les frais des séances du 3 et du 5, et y ont été vivement discutés ; mais, comme à l'ordinaire, tout s'est borné là; aucune résolution n'a été prise. M. Fortunato, ministre des finances, a formellement déclaré que le déficit s'élevait déjà à 2 000 000 1|2 de ducats, malgré les ressources résultant de la suspension du tirage annuel destiné à l'extinction de la dette publique. Ce ministre a proposé, pour rétablir l'équilibre, la réduction de l'armée et d'une partie des membres des cours judiciaires. Le roi a paru accéder à cette dernière mesure; mais à la proposition de réduire l'effectif militaire, il a répondu qu'il était au contraire fermement décidé à l'augmenter de trois régiments. Quant à l'estimable del Caretto, il s'est borné à dire en conseil, lorsqu'il a été question d'une loi sur l'imprimerie, qu'en tout ce qui concernait la publicité et la censure, on pouvait s'en rapporter à lui, et qu'il convenait qu'elles fussent dans les attributions de son ministère.

» Si une partie des Napolitains conservait encore l'espoir d'amé-

[illegible] reine dona Maria a persisté dans sa détermination, et elle a ouvert les cortès à l'époque arrêtée, quoique plusieurs personnes pensassent que la protestation de sir G. Seymour, au nom de l'Angleterre, la ferait changer de résolution ; elle a passé outre le jour de l'ouverture des Cortès. Lorsque la reine est entrée dans la salle des séances et lorsqu'elle en est sortie, des salves d'artillerie ont été tirées seulement par l'escadre portugaise et par la seule frégate française qui fût à l'ancre dans le Tage.

» Les bâtiments anglais n'ont pas tiré et le pavillon anglais n'avait pas été hissé comme les pavillons à bord des navires portugais et de la frégate française. Le peuple a été silencieux comme les canons anglais. Sur le passage de la reine pas de vivats : une force imposante avait été échelonnée sur le passage du cortége. Au retour du cortége, un lancier de l'escorte a lancé un coup de sabre à un individu qui ne s'était pas découvert ; le chapeau a été taillé en pièces, celui qui le portait n'a pas été blessé, heureusement.

» La Chambre des députés n'a encore pu réunir que quarante membres, elle n'est pas en nombre. Le retard des députés à se rendre aux cortès tient, à ce qu'on assure, à ce que beaucoup de ces députés n'ont pas le moyen de se faire transporter dans la capitale. La plupart sont des créatures des Cabrals qui se sont fait nommer dans l'espoir d'arriver aux places par la députation.

» On prétend que le gouvernement portugais se propose de présenter aux cortès, après leur réunion, deux projets de loi, l'un pour décréter un emprunt forcé, et l'autre pour le renouvellement de la suspension des garanties personnelles. Dernièrement, une collision sérieuse a eu lieu entre des hommes de l'equipage du vaisseau anglais le *Canopus* et des matelots portugais. Les couteaux ont été tirés ; quelques Anglais ont été rapportés à bord avec de larges entailles. Un matelot portugais a été tué, et 4 ou 5 ont été blessés. L'assassin Danobiot, Portugais, a été arrêté. »

Dernière séance de la Diète suisse. — Comme nous l'avons indiqué hier, la Diète, dans sa séance du 14, a résolu, après une vive discussion, de ne pas répondre à la note du nonce. Le premier député de Fribourg (M. le Dr Bussard) a été en quelque sorte, dit la *Suisse*, l'organe des sentiments de la Diète dans cette question. Il a réservé, pour le gouvernement de Fribourg, le droit de repousser énergiquement toute tentative d'intervention dans les affaires intérieures en général et dans l'exercice de ses droits de souveraineté touchant l'Eglise et les corporations religieuses en particulier.

Le député rapporteur (M. le Dr Kern) a constaté que le nonce n'a pas remis cette note en qualité de représentant d'un pouvoir civil, mais en qualité de représentant de l'église catholique. Dans cette situation, la Diète n'a pas à s'occuper de cette réclamation. Quant aux stipulations du pacte que l'on invoque, cela ne regarde que les parties contractantes et aucun autre pouvoir n'a rien à revendiquer à cet égard. — Zurich (M. le Dr Furrer) s'appuie sur ce même principe. La hiérarchie catholique ne manque pas, a-t-il dit, d'organes pour porter directement ses plaintes aux autorités cantonales. S'il s'agit des jésuites et de leurs affiliés, on aurait pu supposer que le nonce serait assez habile pour ne pas demander leur rappel. La plainte dit qu'on a voulu supprimer; avant de protester, il aurait du moins fallu attendre les faits. — Lucerne, en votant l'ordre du jour, a dit qu'il conviendrait de demander le rappel d'un nonce qui a été envoyé en Suisse par Grégoire XVI. Argovie appuie cet avis, et ajoute que c'est la nonciature elle-même qui est dangereuse en Suisse Berne trouve qu'il y a lieu d'aller plus loin à cet égard; il rappelle que les ambassadeurs étrangers ont aussi provoqué les désordres qu'il a fallu réprimer et qu'il faudrait examiner leur conduite et demander en même temps leur rappel. — Puis un vif débat s'est engagé sur la proposition de Schaffouse demandant le renvoi à la commission de la Diète de l'affaire concernant le nonce. Cette proposition, appuyée entre autres par Berne, Argovie, Lucerne, Vaud et Genève, est restée en minorité, et le préavis de la commission, l'ordre du jour motivé, a été adopté par 13 voix et demie.

Ont été rayés de l'état-major fédéral : MM. de Rougemont de Neuchâtel, Correvon, d'Yverdon et Aubert (et non Huber-Saladin). La démission a été accordée à MM. Trembley, Sinner et Cougnard.

[illegible] avec empressement :

« Nous apprenons de source certaine que le départ des religieux n'a pas interrompu le service au Saint-Bernard : ce service se continue par les soins du gouvernement du Valais. »

La Bavière et la Suisse. — Nous lisons dans la *Gazette de Cologne* du 16 janvier :

« La Bavière semble vouloir prendre une attitude toute particulière relativement à la conférence projetée par les grandes puissances pour s'occuper des affaires de la Suisse; on sait que, du côté de l'Allemagne, l'Autriche et la Prusse sont seules représentées dans la conférence, et que la Confédération germanique n'y prend pas une part directe. La Bavière a proposé aux autres Etats de la Confédération d'accréditer un ambassadeur auprès de la conférence, nous ignorons si cette proposition a été agréée, mais nous croyons qu'elle ne sera pas rejetée. Il s'agit seulement de savoir si les Etats de la Confédération n'auront qu'une voix. La Bavière veut, dit-on, prendre vis-à-vis de la Suisse une position libérale conservatrice, c'est-à-dire abandonner à la Suisse les travaux de révision du pacte fédéral, rester neutre et n'intervenir que dans le cas extrême où les radicaux suisses deviendraient dangereux pour la Confédération germanique, alors seulement la Bavière voterait pour un blocus de la Suisse ; espérons que les autres Etats du midi de l'Allemagne se rallieront à cette opinion. »

FAITS DIVERS.

Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour atténuer la gravité et la responsabilité des faits dénoncés par M. Petit, faits sur lesquels des interpellations auront lieu jeudi à la chambre. Voici quelques lignes publiées hier par le *Moniteur parisien*, dans le but de conjurer un peu l'orage:

« Le gouvernement ayant annoncé que des mesures seraient prises pour prévenir efficacement l'abus des traités ayant pour objet les démissions d'emplois publics, il paraît qu'un projet de loi a été préparé en ce sens et va être présenté prochainement aux chambres. »

La déclaration qui précède paraît n'avoir été provoquée que par la connaissance que le ministère aurait eue de l'intention de M. Dupin de déposer une proposition ayant pour objet l'interdiction formelle de traiter d'aucune charge ou fonction publique sous les peines portées par la loi.

Que faut-il penser, dit la *Presse*, d'un ministère qui en est réduit à présenter ainsi des lois contre lui-même et à s'imposer de telles macérations?

— Le collège électoral de Villefranche (Rhône) s'est réuni à l'effet de nommer un député en remplacement de M. Terme, maire de Lyon, décédé. Le nombre des votants était de 646, la majorité absolue de 324. Les voix se sont réparties de la manière suivante :

M. Peyré, 204 ; M. de Mortemart, 189; M. Rivet, 165 ; M. d'Albon, 73 ; M. Caribant, 64 ; voix perdues et bulletins nuls, 44. Il a dû être procédé à un second tour de scrutin.

— Depuis quelques jours une consigne très sévère est donnée, dit-on, aux troupes de la garnison. On remarque d'ailleurs, le soir, dans les rues populeuses, un redoublement de patrouilles.

— Il est question depuis quelques jours, à ce qu'il paraît, dit le *Journal de l'Indre*, pour le cas où Abd-el-Kader serait interné en France, de le placer non plus à Bourges, mais dans notre département, à Villedieu. Le château de M. Masson serait affermé à cet effet par l'Etat, et recevrait les réparations convenables au séjour, sans doute très long, qu'y ferait l'ex-émir. Nous dirons quelle suite pourra être donnée à ce projet.

— Nous avons annoncé que les désordres qui avaient éclaté à l'école des arts et métiers d'Angers étaient terminés. Il en est de même à l'école des arts et métiers d'Aix.

Le directeur avait reçu par le télégraphe les autorisations nécessaires pour expulser les élèves les plus coupables, lorsque M. Vincent, inspecteur des écoles d'arts et métiers, appelé aussi par dépêche télégraphique, est arrivé de Toulon à Aix, comme nous l'avons dit. Il

---

téressante chez un pasteur réformé.

Mais, pour accomplir cette unité parfaite et suprême, est-il nécessaire de tout juger, de tout mépriser, de tout proscrire? Faut-il tout rejeter dans le néant, tout, hormis sa propre conception? Quoi! l'effort de la philosophie et de la science humaine, les conceptions des penseurs et des Pères, les doctrines séculaires de l'Eglise, tout cela ne contient rien; nul n'a rien vu jusqu'à ce jour, et la figure divine va, pour la première fois, se révéler tout entière à un seul homme! Et cet homme n'a rien à emprunter au passé, et il ne devra rien de la largeur de ses vues à ceux qui l'ont précédé!... Non, car il les retranche tous et les jette dehors comme sarments inutiles ; car il les juge avec le calme de la certitude, sans même émettre les motifs approfondis de son arrêt. Le Christ rationaliste, le Christ égalitaire, le Christ panthéistique, sont condamnés sans appel et sans preuves.

Quant à notre Christ, nous ne voyons pas qu'il ait été cité et jugé. M. de Pressensé est trop éclairé pour avoir confondu l'Ecole sociétaire parmi ces « certaines écoles qui veulent réorganiser la société sur le principe de l'égalité, et qui proclament la loi agraire. » Fourier a donné pour base de répartition des richesses produites le *capital* avec le travail et le talent. Nous consacrons la propriété individuelle. Quant au principe de l'égalité, nous n'en acceptons que ce que l'Evangile prescrit ; il concourt comme élément partiel dans notre type d'organisation, qui est la Série. Du reste, nos idées, en leur face spécialement religieuse, peuvent être ignorées ; elles sont de production récente. Nous recommandons à l'étude bienveillante de M. de Pressensé les travaux considérables de Hugh Doherty et les beaux livres de M. Alph. Gilliot (1).

Cependant le jeune pasteur a attaqué notre branche et cherché à la retrancher du cep divin. Elle est bien évidemment désignée dans cette école qui accuse la civilisation et propose une nouvelle mécanique sociale.

Le prédicateur proscrit-il la mécanique de son idéal chrétien? Le vrai Christ, Vie universelle, relègue-t-il hors de lui les harmonies mathématiques? On ne le croira pas. M. de Pressensé suppose-t-il sérieusement que la machine actuelle est suffisante? Non, sans doute, puisqu'il proclame, d'une voix si sympathique, la souffrance et la [illegible] profonde [illegible] européenne. Il a trop la conscience de l'unité pour concevoir que [illegible] sociale étant parvenue à son point de perfe[illegible] et si malheureux. « Donnez-nous des chrétiens, et cette société ne mentira pas à son origine. Le salut social ne peut pas se séparer du salut individuel. » Assurément, rien n'est plus juste. Toute la question est de savoir par quels moyens nous ferons de tous les hommes de vrais enfants du Christ, par quels moyens s'accomplira le double salut collectif et individuel.

M. de Pressensé va me permettre une comparaison dont l'un des termes lui appartient. Il a dit que, dans le vaste filet tendu par l'Eglise catholique, les fidèles s'échappaient par les mailles. Mieux vaut (disons-nous en passant) le filet qui laisse des issues, qu'un sac dont la trame continue étoufferait la liberté individuelle. Quoi qu'il en soit, si le filet est le procédé catholique, quel est le moyen du salut individuel, le procédé protestant? Ne serait-ce point la pêche à la ligne?... Dieu me garde de dédaigner, de repousser l'un ou l'autre ; chacun a son utilité, et, après tout, comme a dit Fourier : « Peu importe de quelle manière et par quel bout on prend le poisson, pourvu qu'on le prenne. »

Quelques personnes justement préoccupées de l'action individuelle, s'imaginent, à tort, que nous voulons étouffer l'individualité dans notre mécanique, ou que nous prétendons faire marcher cette mécanique toute seule, indépendamment de l'impulsion spontanée de l'homme. Nous cherchons simplement à faciliter l'effort de l'individu vers son salut par des combinaisons générales. M. de Pressensé est bien placé pour observer la machine sociale la plus ingénieuse, la plus chrétienne que l'humanité ait conçue, la *salle d'asile.* Là une *méthode*, un ensemble ordonné, mécanisé, vient en aide à l'action individuelle de l'institutrice. C'est le filet, le pêcheur à la ligne est au dedans : c'est un double organe de conquête, où l'enfant se laisse prendre en souriant. Devant cet exemple éclatant, qui pourrait nier l'importance capitale des institutions, des machines sociales? Le *sinite parvulos venire ad me* n'a été compris que depuis l'œuvre réalisée par Oberlin, Owen, Cochin, Mme Emilie Mallet, Mlle Marie Carpentier, Mme Joly et tant d'autres humbles semeurs du plus divin des germes. La salle d'asile a révélé le Christ.

— Mais dans la salle d'asile il n'y a pas que la méthode ; mais la mécanique, quelque merveilleuse que vous la supposiez, n'est pas le Christ tout entier ! — Sans doute ; qui prétend diminuer ainsi le type des universelles harmonies? Nous disons seulement que, sans la mécanique, le Christ n'est pas. Le corps est-il sans le système osseux? L'âme peut-elle fonctionner sans les organes? Supposons qu'il n'y ait chez nous que machine : la statique ne doit-elle pas compter dans le Christ social? — On fait des machines à charité pour se dispenser d'en avoir ! — Ceci est un jugement téméraire et peu charitable ; et, bien qu'on n'ait pas inventé de machine à charité, cela ne dispense pas d'en avoir. — L'huile manque à vos rouages. — C'est possible ; apportez la vôtre, nous vous y convions d'un cœur sincère. Les mécaniciens ont peut-être, en effet, avec la fermeté et la précision, un peu de la sécheresse du fer et de l'acier. Votre devoir n'est-il pas de les compléter, vous, plus heureux, qui avez le don de l'ineffable amour? L'œuvre du salut est grand, l'établissement du nouveau règne est immense ; ce n'est pas trop du concours de toutes les forces diverses ; chacun apportera ce qu'il pourra, ce qu'il aura, et tel qui promet de fournir toute l'huile serait embarrassé de donner l'encens. Tel qui a la sympathie et le dévouement n'a pas toujours le charme, qui est aussi de la Charité.

Enfin, pour terminer cette critique, vous vous étonnez certainement, cher et honoré frère, qu'au moment où s'ouvre avec tant de grandeur l'ère de Pie IX, le prédicateur protestant n'ait rien trouvé dans le Christ de l'Eglise catholique que poésie de sacristie et d'encensoir.

Cette disposition à prendre les choses par leur petit côté, doit conduire difficilement à l'accord. Ne le craignez-vous pas comme moi? « Aimons la vérité sans la connaître », est une parole heureuse ; aimons aussi tous ceux qui cherchent de bonne foi la vérité : c'est peut-être là une voie de connaissance. Dieu a voulu « que tous les membres eussent un soin mutuel les uns des autres, et que même ceux qui sont les plus faibles en apparence, fussent nécessaires. » Ainsi dans le domaine de la pensée, de la conception religieuse. Fût-on la tête, on n'a pas le droit de dire à un membre infime : Je n'ai pas besoin de toi. Tout est nécessaire, et presque tous les éléments de la méditation humaine peuvent être utilisés. Parmi les branches d'aujourd'hui, il y a plus à émonder qu'à arracher, pour donner sa vitalité parfaite à la vigne, pour constituer l'unité suprême, le vrai Christ. Mais, pour ne pas se tromper et pour ne point s'appauvrir, il faut prendre le soin d'aborder les doctrines par le côté de leurs lumières, autant et plus que par le côté de leurs ténèbres. Il ne faut pas élever des murs entre les hommes de bonne volonté.

Ces réserves étant faites à l'égard des premières paroles de M. de Pressensé, je puis encore espérer que mes prochaines lettres, cher et honoré frère, vous porteront de bonnes nouvelles de cet effort du protestantisme vers l'intégrale vérité. Je fais des vœux pour que l'Esprit-Saint illumine ce jeune et généreux penseur ; et je sais assez la haute charité de votre âme pour être convaincu que, dans la charmante église romane de C......, une voix s'élèvera vers Dieu, priant pour le pasteur protestant. Espérons que dans le Christ qui va nous apparaître, dans ce Christ de tous les temps, dans ce vrai Christ, dans ce Christ tout entier, il y aura place pour les splendeurs de votre culte et pour les fécondités du principe de l'unité catholique ; place aussi, dans un petit coin, pour la théorie du travail attrayant et pour la mécanique de l'harmonie sociale.

D. L.

(1) *Etudes religieuses*, dans la *Phalange*; *De l'Unité religieuse*; *Esquisses d'une Science morale.*

ment en activité entre Marseille, Cette et Nice.

— On écrit de Munich (Bavière), le 12 janvier :

« Il sera nommé incessamment par notre gouvernement et par celui de France une commission chargée de déterminer le point où le railway du Bas-Palatinat s'embranchera sur celui d'Alsace. »

— Les rédacteurs en chef des journaux de Munich ont obtenu du gouvernement bavarois l'autorisation de supprimer entièrement dans leurs feuilles les articles où la censure aurait fait une coupure. Sous le ministère Abel, ils étaient obligés de publier les articles mutilés par la censure, et cela sous peine d'une forte amende.

— Demain mercredi et après-demain jeudi, la décoration établie pour le bal des pensionnaires de l'ancienne liste civile sera maintenue, et, par extraordinaire, le brillant orchestre de Strauss fera entendre, pendant les promenades de jour, son harmonieux répertoire entièrement composé de valses et de quadrilles inédits.

AFFAIRE EVENEPOEL. — L'instruction dans l'affaire Rosseel-Vandenpias a été terminée en deux mois jour pour jour. Arrêtés le 16 novembre, les accusés ont reçu hier, 16 janvier, la signification de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation. L'acte d'accusation a été fait au parquet le 15. L'arrêt de renvoi de la chambre des mises en accusation date du 12, comme nous l'avons annoncé.

La cour d'assises ne pourra s'occuper de cette affaire que dans le courant du mois prochain. Le nombre des témoins sera considérablement réduit et n'atteindra pas même le chiffre de 100.

UNE MYSTIFICATION. — Une mauvaise plaisanterie a été perpétrée au préjudice d'un membre du conseil communal de Bruxelles. Voici le fait :

Ce personnage officiel reçoit *franco* une lettre timbrée à la poste de Munich et signée Lola-Montès, comtesse de Landsfeld. Dans cette lettre, la célèbre danseuse le félicite de s'être montré l'adversaire implacable des corporations religieuses, d'avoir généreusement souscrit avec M. Verhaegen pour la médaille de M. E. Sue, de s'être prononcé contre le Sonderbund en faveur des radicaux de la Diète; en un mot, d'avoir mérité de l'estime de toutes les personnes intelligentes et vertueuses en général, et de Mlle Lola-Montès en particulier. Un post-scriptum lui annonce qu'il est proposé au roi Louis pour la croix de commandeur.

A la lecture de cette missive, M. ne se sent pas de joie, comme le corbeau de la fable; il se hâte de la communiquer à ses amis. Il l'exhibe en pleine loge, et aussitôt il devient l'objet de l'envie générale. Le lendemain il la montre à ses collègues du conseil communal, en comité secret, et quelques-uns encore l'admirent et le félicitent. Mais un membre, qui fait collection d'autographes, révoque en doute l'authenticité de la signature. Il possède dans son portefeuille un de ces petits billets parfumés dont l'ex-danseuse était si peu avare avant qu'elle n'eût obtenu du roi Louis le titre de comtesse pour avoir conduit la Bavière dans les voies du libéralisme. On s'explique, on compare, et l'on acquiert la conviction que M. a été joué. Grande fut la colère de ce dernier, non d'avoir reçu un billet de Lola, mais d'apprendre que ce billet était faux. Il eût été si fier de l'approbation de l'acrobate progressive !

USAGE DE FAUX POIDS. — Le nommé Auvert, charcutier, rue Moreau, 27, est prévenu d'avoir vendu à faux poids. Le commissaire de police chargé de l'inspection des poids et mesures, ayant remarqué que l'un des plateaux de la balance s'appuyait sur le marbre du comptoir, tandis que l'autre restait plus élevé, rechercha les causes de cette inégalité.

Un rond de toile cirée garnissait chacun des plateaux, mais sous le rond recouvrant le plateau destiné à la marchandise se trouvait un sou enveloppé dans du papier.

Traduit pour ce fait devant la septième chambre correctionnelle, Auvert donne les excuses les plus singulières.

M. le président. — Vous savez le fait qui vous est reproché ?

— Oui, monsieur, mais ce n'était pas pour mal faire.

— Pourquoi donc alors ?

— C'est parce que j'ai de grosses balances.

— Eh bien ! qu'est-ce que ça fait ?

— Ça fait que les plateaux sont trop lourds.

— Ils ne le sont pas plus l'un que l'autre.

— Mais le public est si exigeant !

— Il veut avoir la marchandise qu'il paie.

— Si ce n'était que ça ! mais il veut le trait.

— Qu'est-ce que le trait ?

— C'est ce qui passe le poids ; il faut, pour que les pratiques soient contentes, que le plateau de la marchandise descende toujours plus bas, et j'ai une servante qui ne dit jamais non; elle donne toujours trop.

— Il fallait lui dire de donner moins.

— Ça ne servait à rien. J'ai mieux aimer compenser.

La compensation était plus que suffisante sur des objets pesant souvent dix ou quinze grammes.

Le tribunal condamne Auvert à un mois de prison et 50 fr. d'amende, et ordonne en outre la confiscation des balances. (*Droit.*)

FAUTE DE BRETELLES. — Palluaut est prévenu de vagabondage et de mendicité. Il se traîne plutôt qu'il ne marche, et à peine est-il assis sur le banc des prévenus, qu'il ferme les yeux et s'endort. Le garde municipal, placé à côté de lui, est obligé de le réveiller au moment où M. le président commence son interrogatoire.

M. le président : Vous n'aviez pas de domicile au moment où vous avez été arrêté ?

— Je suis rentré trop tard à mon garni et l'on n'a pas voulu m'ouvrir.

— Mais, d'après les renseignements recueillis, il paraît que vous n'aviez pas de quoi payer votre garni ?

Le tribunal condamne le prévenu à vingt-quatre heures de prison et au dépôt.

Palluaut : Bon, je me ferai une masse... j'achèterai des bretelles et je rejoindrai mon oncle. (*Droit.*)

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 18 janvier.*

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne.

La discussion va continuer sur le dixième paragrapho.

(Ce paragraphe est relatif aux banquets réformistes; nous en avons donné hier le texte.)

La Chambre, avant de poursuivre la délibération de l'adresse, s'occupe de son ordre du jour.

M. BÉRANGER (de la Drôme) demande qu'elle s'occupe incessamment de la loi sur le régime pénitentiaire.

M. BEUGNOT réclame pour la loi du régime hypothécaire.

La parole est à M. Cousin pour le projet d'adresse.

M. COUSIN. Il importe, Messieurs, de fixer le point précis où M. le ministre de l'intérieur a laissé hier le discours de M. Mesnard.

L'orateur prend acte des paroles de M. le ministre de l'intérieur, qui n'a pas repoussé le principe et la nécessité des réformes électorales et parlementaires, ce qui implique l'engagement d'apporter une loi réformatrice dans un temps plus ou moins prochain. Il termine en disant :

La question est ouverte, laissons faire un pas au temps.

Si, dans quelques sessions le gouvernement du roi n'apportait pas à cette tribune un projet de loi réformatrice, je prends, moi, l'engagement d'en proposer un. Je suis de ceux qui veulent, non pas l'abolition du principe de la loi électorale de 1831, mais qui réclament des modifications profondes.

M. D'ALTON-SHÉE. J'ai une simple question à adresser à M. le ministre de l'intérieur. Je le prie d'y répondre d'une manière précise.

Le gouvernement reconnaît-il aux citoyens le droit de se réunir dans des banquets, ou se croit-il armé de pouvoirs nécessaires pour le leur contester ? Il y a eu cinquante ou soixante banquets; ont-ils eu lieu par une simple tolérance ? En un mot, est-ce avec l'approbation du gouvernement que M. le préfet de police a interdit la réunion qui devait avoir lieu sous la présidence d'un député, M. Boissel, dans le 12e arrondissement?

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Je répondrai catégoriquement à la question qui m'est adressée par M. d'Alton-Shée.

Oui, le gouvernement a le droit de défendre les réunions, par conséquent les banquets. Ce droit résulte des lois générales de police : si les banquets ont eu lieu, c'est que le gouvernement les a autorisés.

En 1841, il les a défendus, parce qu'il y a vu des inconvénients. En 1847, il les a permis, parce qu'il a cru pouvoir le faire.

Quant au banquet du 12e arrondissement, c'est par mon ordre exprès qu'il a été interdit, et non pas, comme on le dit, par le préfet de police.

M. LE COMTE VILLIERS DU TERRAGE défend en quelques mots le projet d'Adresse.

M. DE BOISSY propose, par un amendement, de faire disparaître du projet d'Adresse, ces mots : *Passions ennemies*. En France, il n'y a point d'ennemis, il y a des adversaires. On doit les croire de bonne foi et les respecter.

M. LE BARON DE BARANTE, rapporteur :

Il y a eu dans les banquets autre chose que des idées vagues de réforme et de progrès, c'est pour cela qu'on s'en est ému.

A ces idées vagues se sont mêlées des passions anarchiques, hostiles à l'ordre de choses actuel; elles ont montré une face sanglante; le pays en a été alarmé. La commission a dû par conséquent distinguer les abus divers qui s'y sont manifestés, et il a été de son devoir d'en faire justice pour rassurer les légitimes inquiétudes du pays.

M. DE BOISSY. Je ne puis pas admettre qu'il y ait eu dans les banquets des manifestations ennemies, subversives de l'ordre. Ce qui le prouve, c'est que le ministère public, qui se prétend si bien armé, est resté muet, n'a dirigé aucune poursuite. Tout s'y est donc passé légalement.

Un mot sur le droit que M. le ministre se croit d'interdire les banquets.

Quoi ! on ne pourra plus, sans un satisfécit de l'autorité, sans un brevet de ministérialisme délivré en bonne forme, on ne pourra plus se réunir pour manifester une opinion! C'est attenter à la liberté individuelle; c'est violer toutes les lois qui l'ont garantie.

Je persiste dans l'amendement que j'ai proposé.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'amendement de M. de Boissy. Cet amendement est rejeté. Il met ensuite aux voix le paragraphe 10, qui est adopté.

La Chambre adopte également sans discussion le onzième et dernier paragraphe; puis elle passe au scrutin sur l'ensemble du projet.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	167
Boules blanches	144
Boules noires	23

La Chambre adopte.

Pendant le scrutin, M. le président tire au sort la députation qui doit aller présenter l'adresse au roi.

La séance est levée à trois heures et demie. La Chambre se sépare sans ajournement fixe.

Paris, 17 janvier 1848.

Monsieur le rédacteur,

Voici une nouvelle et importante adhésion à nos doctrines que je vous prie d'avoir l'obligeance de porter à la connaissance de vos lecteurs. Je profite de l'occasion pour vous réitérer l'expression de toute ma gratitude pour l'appui continu que vous voulez bien prêter à la cause que je défends. Agréez aussi l'expression de ma haute considération.

E. CHEVÉ.

Paris, 14 janvier 1848.

Monsieur Emile Chévé,

Je viens aujourd'hui vous exprimer toute mon admiration pour les procédés et les résultats de la méthode dont vous poursuivez la propagation avec tant de zèle, de courage et de persévérance. Vous avez eu bien des obstacles à vaincre, bien des préjugés à combattre; mais c'est précisément là la marque d'une bonne cause. Le charlatanisme s'introduit promptement parmi les hommes, parce qu'il ne leur demande ni examen sérieux, ni étude consciencieuse; il ne s'attache qu'à flatter leur ignorance, leur paresse et leurs mauvaises passions, tandis que les vérités nouvelles ont le tort de choquer les *fausses idées reçues*, de *scandaliser* les erreurs dominantes. Quant à moi, Monsieur, je me heurte au scepticisme quand je raconte avoir vu et entendu, *de mes propres yeux et oreilles vu et entendu*, à votre cours, une trentaine de jeunes gens faire, au bout de quelques mois d'études musicales, les tours de force suivants :

1° Chanter avec aplomb, précision, vitesse et ensemble, en suivant votre ... ation. Aujourd'hui, à l'aide des séries d'exercices admirablement graduées par Mme Emile Chevé, cette dame fait des progrès vraiment merveilleux, et j'espère, dans quelque temps, faire l'opération de la cataracte à multitude d'*aveugles civilisés*.

En un mot, il faudra bien que tous les professeurs avouent que, lorsqu'un élève n'apprend pas, ne comprend pas, ce n'est pas à lui qu'ils doivent s'en prendre, mais plutôt aux mauvaises méthodes et à la vicieuse notation auxquelles ils sont malheureusement habitués.

Pour ce qui est de vos adversaires, je dis : à eux, un présent et une résistance de courte durée; mais aussi à vous, Monsieur, une réaction qui commence et un avenir qui ne me paraît guère éloigné.

C'est dans l'espoir d'une récompense prochaine pour vos travaux et votre dévouement à une idée féconde que je vous prie de vouloir bien agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être respectueusement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

OVIDE LAURENT,

Organiste de la Rédemption, 1er prix de contre-point et fugue et 1er prix d'orgue du Conservatoire (1841), professeur de musique, 58, rue Notre-Dame-de-Lorette.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nîmes. — M. C. — Reçu les 173. — Remerciements à tous. — Nous rectifions pour la soc. des c.

Ganuat. — M. R. — Reçu les 245. — Merci.

Saint-Etienne. — M. T. — Nous expédions et vous écrivons.

Colmar. — M. G. — Reçu les 200. — Compl. aff.

Dijon. — M. G. — Merci de votre bonne lettre. — Il ne pouvait y avoir qu'un malentendu.

Lorient. — M. P. — Reçu les 123. 50. — Nous joindrons au proch. env.

Tonneins. — M. D. — L'envoi, bureau restant des mess. gén. à Bordeaux, a été fait le 19 déc.

F. de Bay. — M. F. H. — Reçu les 19.

Blot-l'Eglise. — M. M. — Nous allons réunir le plus grand nombre poss. et expédier avec les liv.

Brest. — M. F. — Nous n'étions pas instruits. — Nous sommes enchantés et très reconnaissants. — Nous fournissons 650, au 1 février prochain, et allons vous écrire.

Bourse du 18 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	115 60	115 50	115 50	115 60
— — fin courant	115 60	115 75	115 10	115 75
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	73 40	73 30	73 60	73 70
— — fin courant	73 40	73 65	72 90	73 60
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours		»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3180	»»
4 0/0 J. »	»	100 »»	O. V. de Par. »	1315	»»
Emp. 1848 au Ct	»	» »/»	C. hyp. »	»»»	»»
—— fin Ct	»	» »/»	—Gouin »	1090	»»
B. du Trés.	»	4 1/2	—Ganneron. »	»»»	»»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	07 1/2		»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»		22 1/2	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME	DrC.	95 3/4 »/»
Récép. Rotsch	»	99 50	BELG. 2 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»»» »/»	— 4 1/2	»	92 »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840	»	99 »/» »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— de 1842	»	99 1/2 »/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— de Em. 1841	»	»»» »»
HOLL. 4 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	1080 »»
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER	
4 Can. 5 0/0	1190 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	280 »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	1175 »»
—à Rouen..	873 75
R.-Havre...	»»» »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle..	158 75
Paris-Str...	398 75
Tours-Nan	373 75
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	532 50
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	238 75
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	468 75
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	386 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	5600 »»
Lin Mabert.	»»» »»
F. de l'Av..	4008 »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	882 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	431 25	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1177 75	Marseille à Avignon	547 50	Nord............	522 75
— à Lyon.........	390 »»	Paris à Strasbourg.	400 »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 60 fr.; courant du mois, 58 fr.; 4 premiers mois, 58 fr.; 4 mois d'été, 60 fr.

Fécule et betterave, 55 fr.

Narbonne, 45-25 à 45-50; cours nul. — Béziers, 45. — Cette, 46. — Rouen, 58.

Savon disponible, belle qualité, 99.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 100-50; courant du mois, 100; 3 mois suivants, 100 à 99; 8 derniers mois, 101-50 à 100.

Huile épurée, 107.

Lille: Colza, 86-25.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA.—Paquita, Lucie.

7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Les Aristocraties, un Caprice.

» h. 1/2 ITALIENS.—

6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—Zémire, la Fiancée.

6 h. 1/2 ODÉON.—Etourdis, Dernier Banquet, l'Ami Grandet, Amour.

7 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL (B. du Temple.)—Gastibelza.

6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Hamlet.

» h. 1/2 VAUDEVILLE.—Relâche.

6 h. 1/4 VARIÉTÉS.—Dernière conquête, Lauzun, Suisse de Marly.

6 h. 1/4 GYMNASE.—Lavater, Ce que Femme veut... l'Art, Mémoires.

6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres (revue de 1847).

» h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche.

6 h. 1/2 AMBIGU.—Hortense de Blangy.

6 h. 1/2 GAITÉ.—Christophe Colomb.

6 h. 1/2 COMTE.—Magie, l'Homme aux 2 Poupées, Ventriloque, Grippe.

6 h. 1/2 FOLIES.—Les Canards, le Journal, Adine.

6 h. 1/2 DÉLASSEMENT—Les Délassements aux Enfers, 86 moins 1.

6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
Le prix des Nos doubles de livraison est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an pr le Nº de huitaine; de 2 f. id. pr le Nº de quinzaine, et de 1 f. id. pr le Nº mensuel.

Chez Brullé, 62 de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr. Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois, et pour les Numéros doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets non affranchis sont refusés.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Compie., 8, place de la Bourse.

PARIS, 19 JANVIER.

Le Communisme et les Journaux catholiques.

Un journal religieux, l'*Espérance* de Nancy, publiait dans un de ses derniers numéros, sur les dangers que court l'ordre social actuel, un article dans lequel nous remarquons ces lignes :

« Nous ne pouvons nous lasser d'admirer la candeur de ces conservateurs béats, qui, parce que tous les jours leur table est bien mise, leur feu bien fait, leur habit bien brossé, parce que la rente n'a pas fléchi d'un centime ni la majorité ministérielle baissé d'une voix, dorment tranquillement sur les deux oreilles, ne s'inquiètent en aucune manière des passions mauvaises qui fermentent dans les bas-fonds de la société, ou, s'ils y songent parfois, refusent persévéramment et systématiquement l'application du seul remède efficace qui pourrait préserver l'avenir. Parlez-leur, à ces hommes-là, de certaines réformes, telles par exemple que la réforme électorale ou parlementaire, ils sont visiblement émus, ils se remuent, ils s'agitent, ils discutent avec chaleur pour vous prouver que ces réformes sont ou inutiles ou dangereuses. C'est qu'ils y croient. Mais parlez-leur de révolutions, dites-leur que des crises violentes se préparent, que le jour en est peut-être moins éloigné qu'on ne pense, qu'il serait grand temps de prendre certaines mesures, certaines précautions, — ils vous regardent d'un œil placide, et dans leur regard on lit cette réponse : « Vous êtes fous ! »

Après quelques déclamations contre les radicaux de Suisse et les révolutionnaires de 93, l'*Espérance* fait le tableau suivant de la société actuelle :

« Tandis qu'à la surface de la société les uns élaborent à leur profit des élections ou des lois ; que les autres cherchent la fortune dans des usines ou des chemins de fer ; que d'autres rapportent tout à leurs fugitives jouissances, en mettant au service de leurs délectations sensuelles les biens qu'ils possèdent et ceux même qu'ils ne possèdent réellement pas ; tandis que ces tumultueuses et brillantes scènes se jouent en plein jour, il se fait, dans les profondeurs de la France, un travail bien différent.

Là se trouvent des multitudes innombrables d'hommes qui ne sont, pour la plupart, ni éligibles ni électeurs, qui ne possèdent pas une parcelle, ni de cette puissance publique, à laquelle des millions d'autres participent, ni de cette terre de la patrie dont ils sont, par droit de naissance, les légitimes habitants.

Ces hommes se sont dit, et chaque jour ils se disent : Pourquoi sommes-nous pauvres et souffrants, tandis que tant d'autres sont heureux et riches ? Pourquoi, nous et nos familles, ne sommes-nous pas sûrs d'avoir même le plus strict nécessaire, tandis que d'autres ont surabondamment tant de superflu ?...

Il ne s'agit plus aujourd'hui seulement de quelques plaintes isolées du pauvre, comparant son sort à celui du riche. Il ne s'agit même plus d'un mécontentement général mais impuissant des classes inférieures, murmurant et se débattant contre leur sort, mais sans moyens et sans espoir d'en sortir.

Il s'agit d'un système bien arrêté, bien complet, et très bien compris de tous ceux qui en poursuivent l'exécution...

On chercherait vainement à se le dissimuler : ce système est vivant dans les entrailles de la France ; chaque jour on sent qu'il s'accroît, qu'il se développe, qu'il passe de l'obscurité des théories dans la région des faits ; qu'il marche enfin, personnifié dans des millions d'hommes, comme une armée formidable, contre toutes nos institutions.

Or, la cause immédiate du mouvement populaire vers le communisme, c'est que le peuple est dégoûté, non pas de tel ou tel gouvernement, mais de sa propre position..... »

Ce tableau est exact. La société actuelle est mauvaise, tout le monde y souffre cruellement. Pour échapper à ces souffrances, les classes supérieures se jettent dans les spéculations, et se prosternent devant le Veau d'or, qui leur promet au moins les jouissances matérielles ; les classes inférieures, privées de toutes jouissances, jalousent les classes supérieures, s'insurgent contre elles, et se préparent à une lutte.

La feuille de Nancy prouve très bien que la force restera impuissante devant ce mouvement des esprits :

« La force matérielle, sans les convictions qui doivent la soutenir, en lutte avec des convictions puissantes, ardentes, persévérantes, avec des désirs devenus unanimes dans les masses, avec des passions impatientes et insatiables, peut-elle tenir toujours, peut-elle même tenir longtemps ? Il est évident que non, et tout le monde est d'accord pour penser, sinon pour dire que, lorsqu'une société est gravement malade, les gendarmes, à eux tout seuls, ne suffisent plus pour la sauver. »

L'*Espérance* a raison ; pour peu que le malaise se prolonge, il ne sera plus possible d'arrêter une explosion, et cette fois le mouvement ne sera plus politique, mais social ; il ne s'attaquera plus au pouvoir en lui-même, mais à ce qui donne le pouvoir, à la richesse, à la propriété.

Méconnaître cette conséquence de la situation, c'est vouloir fermer les yeux à l'évidence. Au dix-huitième siècle, le pouvoir procédait de la naissance, on brisa les priviléges de naissance, on dénia toute valeur à la race, on décréta l'égalité de tous devant la loi. Cinquante années se sont écoulées depuis, et l'on a reconnu que cette prétendue égalité devant la loi s'abaisse devant la souveraineté de l'argent, et que, pour avoir changé de titre, l'aristocratie n'en persiste pas moins, plus lourde et plus tyrannique que jamais. Les masses attaqueront l'aristocratie du capital comme elles ont attaqué celle de la naissance, si les privilégiés du capital continuent à fermer les yeux, si, comme ceux de la naissance à la fin du dix-huitième siècle, ils refusent de se mettre eux-mêmes à la tête de cette révolution que la situation des esprits a rendue inévitable.

Après les aveux qui précèdent, on croit que l'*Espérance*, tout en combattant le communisme, — qu'elle ne semble guère connaître du reste, puisqu'elle le représente comme demandant le partage égal des biens, et par conséquent comme conservant la propriété individuelle, — on s'attend que le journal religieux va demander ou appuyer une réforme sociale dont il a si bien démontré l'urgence. On s'attend qu'il va au moins proposer quelques moyens sérieux de venir en aide aux misères des masses en dehors de l'aumône, quelque procédé qui assure au moins au pauvre du pain en échange de son travail.

Il n'en est rien. L'*Espérance* ne trouve à jeter aux masses souffrantes et intelligentes qu'une parole de désespoir. « Vous souffrez, vous avez faim, vous avez froid, vous vouez votre vie à des travaux insalubres, répugnants ; votre femme, votre fille sont prédestinées à la prostitution, et vos fils à la prison, parce que vous ne pouvez ni les nourrir ni les surveiller ? C'est tant pis pour vous. Résignez-vous ; vous n'avez rien de mieux à espérer. Vos aspirations vers une situation meilleure sont de mauvais désirs, des désirs désordonnés qu'il faut extirper de vos cœurs, car Dieu a dit : Tu ne désireras point le bien d'autrui. »

La guérison de toutes les souffrances du pauvre, pour l'*Espérance* et pour Mgr l'évêque de Langres, qu'elle cite, est dans l'observation de ce commandement de Jehovah : « Tu ne désireras point le bien du prochain. »

A la bonne heure ! mais alors mettez le pauvre dans une situation où il puisse observer ce précepte ; ne l'induisez pas en tentation en plaçant devant lui la prospérité du riche, tandis qu'il est exposé à toutes les tortures du besoin, à toutes les privations de la misère. Si vous ne voulez pas qu'il envie les biens du riche, multipliez les biens de manière à lui en assurer une part ; rendez-lui accessibles les jouissances que d'autres savourent sous ses yeux, comme pour narguer sa misère, et que la privation lui fait apparaître plus enivrantes encore ; arrachez sa femme et ses enfants à l'exploitation, à la prostitution ; faites que chacun ait sa part de soleil, d'air, de science, de protection, sa place au banquet social. Quand vous aurez agrandi la masse de la production, il vous sera permis de dire au pauvre : « Tu ne convoiteras pas le bien d'autrui. » Jusque-là, votre précepte est une dérision, une insulte, et, ce qui est pis pour la considération de celui qui l'impose, une impossibilité.

Il fut un temps sans doute où, comme le dit l'*Espérance*, les masses n'avaient pas tous ces désirs. Cette ignorance des masses a servi jusqu'à un certain point le développement de la civilisation. Il était bon pour la conquête des procédés matériels d'exploitation du globe qu'un certain nombre d'hommes fussent en possession des richesses et du luxe, et, comme les moyens de rendre le luxe accessible à tons manquaient encore à l'humanité, il n'a pas été inutile que les masses fussent tenues dans l'abaissement, mais ce temps est passé, la terre aujourd'hui peut produire assez pour assurer le luxe à tous ses enfants, et il est aussi impossible qu'il est inique d'en vouloir maintenir une fraction dans la servitude au profit égoïste de quelques privilégiés. C'est folie, d'ailleurs, de croire que les masses une fois pénétrées de leurs droits, pourront reculer par l'effet de l'éducation que leur donneront les amis de l'*Espérance*. L'aiglon peut être retenu plus ou moins longtemps dans l'aire où il a pris naissance ; mais, s'il a pu planer libre dans l'espace, c'est en vain que vous tenterez de le renfermer ensuite dans son nid. L'*Espérance* et les conservateurs immobilistes renouvellent la conduite des privilégiés du dix-huitième siècle. En cherchant à lutter contre l'esprit nouveau, ils se feront briser par lui, tandis qu'il leur est possible encore de le diriger en opérant eux-mêmes pacifiquement la transformation que réclament les cent voix de la multitude sacrifiée.

Ce ne sont plus des paroles que réclame la situation décrite par le journal catholique, ce sont des actes ; si vous craignez le communisme, neutralisez ce qu'il a de menaçant en donnant satisfaction à ce qu'il a de juste et de plausible. Associez les intérêts et le pauvre cessera de jalouser le riche, et l'orage qui plane sur la société se dissoudra en une pluie bienfaisante, qui fera à la fois le bonheur des classes riches et le bonheur des classes déshéritées.

Les journaux annonçaient dernièrement que M. Page, qui vient de partir pour Madagascar sur la frégate *la Reine Blanche*, se dispose à traiter avec la reine Ranavalo, et qu'il part chargé pour elle de présents magnifiques. Nous voulons croire que les journaux ont été trompés. Nous ne pouvons supposer que le gouvernement français fasse des avances à la reine Ranavalo au moment où les têtes des Français, si cruellement massacrés par ses ordres, sont encore plantées au bout de piques sur le rivage de cette île. Lorsque l'amiral Cécile mouilla, l'an dernier, devant Madagascar, il demanda, avant d'entrer en pourparlers, qu'on fit disparaître ce hideux trophée ; la reine et les ministres qui l'entourent s'y refusèrent énergiquement. Nous ne comprendrions pas, qu'après ce refus, le ministère français s'abaissât jusqu'à faire de nouvelles avances à Ranavalo. Il est impossible que le ministre qui est aujourd'hui à la tête du département de la marine, que le fils du maréchal Lannes ait pu consentir à faire si bon marché de la dignité de la France.

Tant que la reine actuelle et les barbares qui commandent sous son nom, garderont le pouvoir, la France ne peut, pour sa sécurité et pour sa dignité, traiter avec le gouvernement cruel de cette île. L'héritier présomptif du pouvoir est animé de bonnes intentions ; il est permis d'espérer qu'entouré de nouveaux ministres il en reviendrait, si le pouvoir lui était donné, à une conduite plus convenable et plus conforme à nos intérêts, et que le gouvernement français pourrait s'entendre avec lui. Mais il n'y a aujourd'hui, nous l'avons souvent répété, il n'y a pour la France que deux moyens de résoudre la difficulté : conquérir Madagascar ou y opérer une révolution intérieure. Hors de là il ne peut y avoir dans les rapports de la France avec le gouvernement malegache qu'avilissement et duperie.

Sauvons les Dieux !

Que l'église catholique, tant qu'elle ne sera pas sortie de l'état de secte, ne se fasse pas illusion sur sa propre puissance ! Non seulement elle n'a pas le nombre pour elle, mais, ce qui est beaucoup plus grave, ses partisans les plus dévoués en apparence, ont bien perdu de leur foi. Les ennemis les plus dangereux du catholicisme ne sont pas ceux qui le renient hautement et franchement mais ceux qui, se disant ses amis, prétendent le sauver.

Si l'on se sépare du catholicisme, c'est moins par haine pour ce culte vénérable, que par aversion pour le fanatisme qui s'y est introduit. Qu'on ne s'y trompe pas, le fanatisme ne ressemble en rien à l'enthousiasme religieux. Celui-ci se nourrit de foi, d'espérance et de charité ; celui-là tue la foi en voulant l'imposer, il tue l'espérance en damnant quiconque rejette son despotisme, il tue surtout la charité en substituant l'égoïsme à la solidarité universelle. C'est le fanatisme qui a corrompu le christianisme, et le discours prononcé dernièrement à la Chambre des pairs est une nouvelle preuve que c'est aussi le fanatisme qui empêche l'avénement du véritable catholicisme.

La secte catholique est devenue un parti anti-social. Lorsque nous l'entendons appeler à son aide les riches et les puissants de la terre, en leur criant que tout est perdu pour eux, rangs, titres, honneurs, richesses, s'ils ne se hâtent d'écraser ceux qui demandent l'organisation du travail ; lorsque nous voyons cette secte embrasser la terre sous prétexte de prendre de nouvelles forces pour sauver le ciel ; involontairement nous nous rappelons l'histoire du colosse aux pieds d'argile. En s'appuyant exclusivement, comme on le lui recommande, sur les riches et les puissants, le christianisme rendrait sa ruine complète. Que la secte ne déplore plus hypocritement les progrès du matérialisme ! Elle est elle-même profondément matérialiste. Pour elle les *honnêtes gens* sont tous ceux qui, orthodoxes ou non orthodoxes, se sont enrichis aux dépens des masses, de nos jours par le lucre, autrefois par la conquête. Ceux qui réclament leur pain quotidien, et font des vœux pour que le jour de la justice arrive, ceux-là ne sont que des *assassins* et des *brigands*. Sans être prophètes, nous avons prédit depuis longtemps que le tabernacle serait changé en coffre-fort, nous avons annoncé la ligue des jésuites, des piétistes et des usuriers talmudistes. C'est à cette nouvelle ligue des honnêtes gens qu'on vient d'en appeler à la Chambre des pairs.

Le Sonderbund est vaincu. Troie est brûlée, les temples s'écroulent. *Sauvons nos dieux !* s'écrie éloquemment le pieux Enée. Et chacun d'applaudir en chargeant sa caisse sur ses épaules. Oh ! si ces dieux pouvaient parler et nous révéler comment ils sont traités.... Mais ils n'ont déjà que trop parlé, et il ne faudrait qu'un nouveau procès devant la Cour des Pairs pour leur rendre la parole.

Le masque est levé : ce n'est plus sous le voile d'une périphrase ambiguë que l'on attaque les banquets réformistes, mais par un solennel anathème ; on ne se contente plus de se lamenter sur le danger de ces manifestations des passions *ennemies ou aveugles*, on prend le diapason le plus élevé, l'accent le plus sonore pour déclarer que : « Le gouvernement a le droit d'empêcher ou d'autoriser les banquets politiques. Il tient ce droit des lois de police » et, entre autres, de la loi de 1790. Si les banquets ont eu lieu » cette année, c'est par tolérance. Quant à celui du 12e arrondissement, c'est par notre ordre que M. le préfet de police a refusé » de l'autoriser. »

Voilà ce qu'a dit hier, à la Chambre des pairs, d'un air impératif et superbe, M. le ministre Duchâtel. Le visir de l'intérieur a fait son petit coup d'État, et il s'en vante. Certes, la glorieuse chose pour en prendre tant d'orgueil ! Il est donc bien terrible ce 12e arrondissement de Paris, qu'on se donne un air de Jupiter vainqueur des Titans, pour l'empêcher de protester le 19 janvier contre la politique ministérielle !

On a toléré les autres banquets depuis celui du Château-Rouge jusqu'à ceux de Toulouse et de Cambrai.

Pourquoi interdit-on la réunion du 12e arrondissement ? Pourquoi menace-t-on les électeurs qui doivent la composer, de les faire chasser de la salle des Cordeliers, par une escouade de municipaux, s'ils persistent à maintenir leur droit ?

On allègue une loi de 1790... Mais d'où vient que M. le préfet de police ne dit mot de cette loi dans la sommation notifiée par un de ses agents ?

La commission du banquet, en notifiant qu'elle passera outre, s'appuie avec raison sur les déclarations formelles du gouvernement que nous avons citées maintes fois notamment dans notre numéro du 25 septembre dernier, et qui distinguent parfaitement les *réunions isolées* des associations, dans la discussion de la loi de 1834.

Le rapporteur de cette loi, M. Martin (du Nord), disait textuellement : « Les *réunions* ne doivent jamais être confondues avec les *associations*. Jusqu'à présent, personne n'a pensé que le droit de réunion eût été atteint par l'art. 291 du Code pénal. *Ne craignez pas qu'il le soit davantage par la loi que nous discutons.* »

Le ministre de la justice, M. Persil, ajoutait : « Nous faisons une loi contre les associations, *et non pas une loi contre les réunions accidentelles et temporaires.* »

M. Dupin, président de la Chambre, résumant la discussion, disait : « Les conditions auxquelles il sera permis de former, non pas une réunion, *car la loi ne s'y applique pas*, mais des associations, etc. »

A la Chambre des pairs, le rapporteur, M. Girod (de l'Ain), disait également : « Si la déclaration *surabondante* de M. le ministre de la justice n'est pas la loi même, elle en forme du moins le *commentaire officiel et inséparable* ; et il n'est pas à craindre qu'un tribunal en France refuse de l'entendre ainsi. »

En effet, la cour de Cassation, dans l'arrêt auquel font allusion les commissaires du banquet, arrêt relatif à l'affaire des *baptistes*, constate que les *réunions accidentelles et temporaires* n'ont aucun des caractères des associations proscrites par l'art. 291 du Code pénal et par la loi de 1834 ; que, dès lors, *l'autorisation préalable* de l'autorité n'est pas le moins du monde nécessaire ; que, seulement, si les réunions ont lieu en public, il est permis à l'autorité de prendre les mesures nécessaires pour maintenir ou conserver l'ordre, *mais que, dans aucun cas, l'autorité ne peut se constituer juge de l'opportunité ou de la convenance des réunions.*

moment par la générosité de nos généraux envers cet ennemi vaincu se trouve sottement effacé par des mesures brutales de douaniers et de geôliers militaires. Nous répugnons à croire que ces mauvais traitements aient découlé d'ordres arrivés de Paris. En se servant de tels procédés pour obtenir une soumission plus absolue d'un homme de la trempe d'Abd-el-Kader, le ministère n'aurait pas seulement fait preuve de félonie et de cruauté, il se serait montré grossièrement maladroit. Nous comptons voir promptement désavouées et réparées par l'autorité supérieure les inconcevables rigueurs exercées contre un ennemi qui s'est rendu à d'honorables conditions et contre des Arabes qui l'ont volontairement et librement accompagné Abd-el-Kader.

Voici un extrait de la *Sentinelle* de Toulon :

Nous avons fait connaître la translation de l'ex-émir au fort Lamalgue, et l'imprévoyance qui a présidé à cette opération qui s'est faite au milieu d'une pluie battante, des ténèbres de la nuit et des difficultés de tous genres que l'autorité aurait pu éviter. Abd-el-Kader en a éprouvé une telle impression que, dès son arrivée au fort Lamalgue, il a déclaré ne plus vouloir se rendre que par la vive force à Paris, où, quelques jours avant, il s'était volontairement décidé à aller passer six mois de l'année. Il a supporté toutes ces contrariétés avec une résignation qui est plutôt le résultat de son caractère énergique que de l'insensibilité devant les procédés dont il a eu à souffrir. On nous assure aussi qu'il a souvent exprimé le regret d'avoir été extrait du lazaret où, sous tous les rapports, lui et les personnes de sa suite étaient traités avec tous les égards et les convenances qu'exigeait leur position.

En effet, une pluie torrentielle, comme nous en avons dans le Midi, n'a pas cessé de tomber du matin jusqu'au milieu de la nuit. L'humanité seule aurait dicté un contre-ordre, s'il s'était agi de prisonniers ordinaires. Quel danger y avait-il à laisser ceux-là 24 heures de plus au lazaret? Mais les ordres étaient donnés et il fallait les exécuter. Divisés en deux portions, l'une destinée au fort Lamalgue, l'autre au fort Malbousquet, les hôtes du lazaret avaient à peine atteint, à 6 heures du soir, le littoral du fort Saint-Louis et celui de Castigneau, où s'est effectué le débarquement. Là, de nouvelles difficultés les attendaient. La douane a impitoyablement voulu faire la visite des effets, bien qu'on prétende le contraire.

Or, voici ce qui a d'abord eu lieu. A midi, un commis aux vivres de la marine fut dépêché pour demander à la douane un sauf-conduit pour les effets d'Abd-el-Kader et des gens formant sa suite. Il s'adressa au receveur principal qui renvoya l'officieux aide-de-camp à M. le sous-inspecteur qu'on ne trouva pas. Le brigadier qui l'avait accompagné fut alors chargé de faire connaître au sous-inspecteur, quand il le rencontrerait, la demande qu'on avait à lui faire. Une lettre au directeur des douanes aurait suffi, sans doute, pour éviter tous les embarras qui ont eu lieu, mais cette lettre ne fut pas écrite. Toujours est-il qu'au débarquement du fort Saint-Louis, la douane se présenta, des préposés qui devaient les porter au fort, les accompagna jusqu'au fort où elle les garda encore à vue, en attendant le lieutenant des douanes qu'on supposait avoir les ordres dont on parlait, lorsqu'enfin un employé, plus esclave de ses devoirs que les autres, se décida à faire la visite. On fut obligé d'aller demander à Abd-el-Kader les clés de ses malles qui furent ouvertes et visitées. Il était dix heures du soir que les nouveaux hôtes du fort Lamalgue, trempés jusqu'aux os, grelottant de froid, accablés par la fatigue, le sommeil et les peines morales, recevaient à peine leurs effets. On a donc trompé M. le directeur Archias, en lui faisant dire qu'*il n'a pas été fait de visite, qu'aucun paquet n'a été ouvert*, et que ce que nous avons dit, *est de pure invention*.

Sur un autre point, à Castigneau, les hôtes destinés au fort Malbousquet furent reçus au rivage par la douane; là encore, des discussions assez vives eurent lieu au sujet de la visite, parce qu'on n'avait pas d'ordre, et force fut de se soumettre aux exigences des douaniers. Il ne pleuvait pas moins fort sur cette plage que sur celle de Saint-Louis.

Nous soutenons que si, des ordres avaient été officiellement demandés, ces ordres émanant d'une direction unique, auraient été, sans contredit, exécutés sur les deux points de débarquement.

Nous sommes donc autant ébahis de la réclamation à laquelle nous venons de répondre, que les Arabes l'ont été des précautions minutieuses auxquelles on les a soumis.

Nous avons dit notre opinion au sujet de la reddition d'Abd-el-Kader; nous pensons que, dans l'intérêt de la France, il ne convient pas de ratifier la promesse de l'envoyer en pays musulman. La sécurité de notre colonie nous commande plus de prudence. Mais, nous nous associons aux intentions du gouvernement si, comme tout le fait supposer, il veut retenir notre ancien ennemi en France, par des procédés, des traitements qui correspondent à notre loyauté et à la confiance qu'il a mise en nous.

Ainsi, nous apprenons avec plaisir qu'on vient de se relâcher, sur la réclamation des Arabes prisonniers, de l'excessive rigueur avec laquelle on les traitait. Depuis plusieurs jours, on leur a accordé de la viande. Ceux du fort Malbousquet ne couchent plus sur la paille hâchée étendue par terre, on leur a envoyé des paillasses. Plusieurs d'entre eux que leur séparation d'Abd-el-Kader avait affectés, ont été ramenés au fort Lamalgue, et aujourd'hui encore on y a transporté un des chefs, d'un âge très avancé, qui aurait incontestablement succombé, sans cette translation, au chagrin, accroupi dans un coin de sa *prison* d'où il ne voulait plus bouger.

Nous le répétons, il serait d'une sage politique de ne pas faire regretter ces enfants du désert d'avoir eu confiance en notre civilisation. Ils ne seront réellement vaincus que lorsque nous les aurons désarmés par nos bons procédés. Si Abd-el-Kader est le prisonnier, de fait, de la France, il faut lui faire oublier ce qu'a de pénible sa position. Quant aux autres personnages qui l'ont volontairement accompagné, il est certain qu'ils auraient été libres de retourner dans leurs tribus, si telle avait été leur intention. Pourquoi verrions-nous en eux des prisonniers d'état?

ITALIE. — Il a été fait à Turin un service solennel pour les Italiens morts lors des évènements de Milan. L'agitation continue au sein de la Lombardie; on dit que dans beaucoup de villes les conscrits refusent de marcher. Un certain nombre de conscrits de Como se seraient enfuis en Suisse. Un correspondant de la *Concordia* écrit même à ce journal que quinze cents nouveaux soldats réunis à Cremone auraient refusé de marcher, et qu'il était question de les décimer militairement, mais le correspondant ne garantit pas la nouvelle.

— On écrit de Rome, 6 janvier, au *Mercure de Souabe*: « Le nouveau ministère, tel qu'il est ordonné dans un *motu proprio*, est, dit-on, formé. Le cardinal Ferretti reste ministre des affaires étrangères; M. Amici, vice-président de la consulte d'Etat, est nommé ministre de l'intérieur ... mations les plus vives jusqu'au Circolo-Romano, où l'on demanda qu'elle se fit voir; elle parut en effet au balcon agitant un mouchoir blanc. »

Convention entre Rome et la Russie. — La *Gazette politique de Munich* se croit en état de pouvoir donner, d'après une source digne de foi, les traits principaux de la convention conclue entre la chancellerie romaine et le gouvernement russe. Les voici en résumé : A l'avenir, la Russie aura sept diocèses catholiques, Mohilew (archevêché), Vilna, Balsch, Minsk, Lantzk, Zitamiz, Kaminiek et Cherson. Ce dernier diocèse sera fondé et doté par le gouvernement, et s'étendra jusque dans la Bessarabie, le Taurus et le Caucase. Une bulle de circonscription déterminera l'étendue de chaque diocèse. L'évêque du nouveau diocèse (Cherson) jouira d'une rente de 4 500 roubles d'argent. Le chapitre se composera de neuf chanoines, dont deux seulement seront titulaires. Le séminaire diocésain se composera de vingt élèves et sera entretenu aux frais du gouvernement. Les évêques et les suffragants, en Russie et en Pologne, ne seront nommés que d'après un arrangement préalable entre le gouvernement et le Saint-Siège. Cette formalité remplie, le pape leur donnera l'installation canonique. La direction des affaires ecclésiastiques sera abandonnée entièrement aux évêques. Cependant, lorsqu'il s'agira d'objets importants, comme dans les mariages, les contestations sur la propriété de l'Eglise, etc., le consistoire diocésain devra être préalablement consulté. Les membres du consistoire seront des ecclésiastiques nommés par l'évêque avec l'assentiment du gouvernement. L'enseignement, la doctrine et la discipline dans les séminaires seront soumis, d'après les prescriptions du concile de Trente, à la direction et à la surveillance de l'évêque. Avant la nomination d'un recteur, professeur ou maître, il devra cependant s'assurer si le gouvernement n'a pas d'objection à faire contre ce choix sous le rapport mondain. L'archevêque de Mohilew aura à peu près les mêmes privilèges. Les curés seront nommés par l'évêque avec l'assentiment du gouvernement, sous la réserve des droits seigneuriaux et après examen préalable. Quant aux églises, elles seront établies librement par les communes, mais le gouvernement fait espérer qu'il usera de son influence pour y contribuer et augmenter les paroisses selon les besoins. Après ratification réciproque, il sera procédé sans retard à la nomination des évêques. — La contradiction entre l'allocution du pape et le rescrit impérial au sujet des décorations a, dit-on, pour raison, que la ratification n'était pas encore connue à Rome le 17 décembre.

Précautions contre-révolutionnaires en Allemagne. — On se rappelle encore, dit le *Correspondant de Nuremberg*, la commission fédérale permanente de l'époque des menées démagogiques réelles ou prétendues. Les manifestations nombreuses et énergiques des idées de progrès semblent avoir donné aux gouvernements allemands la conviction qu'il était nécessaire de nommer une commission qui serait chargée de surveiller et ... les menées révolutionnaires. Il est certain qu'avant la réunion de la Diète germanique, le 7 janvier, une commission de ce genre s'était réunie, et qu'elle est maintenant en pleine activité; elle s'occupe à la fois de menées propagandistes en Italie, de celles des radicaux de la Suisse, de la centralisation polonaise à Versaille et de l'influence que ces menées peuvent avoir sur les affaires de l'Allemagne. La commission devra, en outre rechercher tous les germes révolutionnaires en Allemagne.

Armements en Autriche. — On écrit de Vienne, 12 janvier, à la *Gazette universelle de Prusse* :

« Les armements continuent et causent une certaine agitation dans la société, où ces symptômes menaçants sont sérieusement discutés. L'achat des chevaux de remonte s'élève jusqu'à ce moment à la somme énorme de 4 500 000 florins. On veut se procurer d'abord 10 à 12 000 remontes. Le prix d'un cheval de cuirassier est fixé à 160 florins; un cheval de dragon, 150 florins : un cheval de cavalerie légère, 118 florins. Pour un cheval de train, on paie 140 florins, et pour un cheval d'artillerie, 118 florins. On fait partir d'ici des transports considérables de munitions et de bouches à feu, soit pour Graetz (Styrie), pour l'armée d'Italie, soit pour Budweis. Le train militaire ne suffit plus pour ces transports, on est obligé d'avoir recours à des voitures de louage. L'empereur a fait connaître, dans une lettre autographe, que l'état présent du royaume Lombardo-Vénitien peut être considéré comme révolutionnaire, et que, par conséquent, les autorités supérieures de l'Etat ont l'ordre de prendre les mesures nécessaires pour le rétablissement de la tranquillité et de l'ordre public dans le pays. »

La Diète germanique et la Suisse. — On écrit des bords du Mein à la *Gazette de Cologne* du 19 janvier : « On a annoncé que la note collective des trois cabinets adressée par eux à la Suisse est très pacifique. Cette version semble se confirmer. Cependant tout n'est pas terminé; car un orage menace la Confédération d'un autre côté. Il est question de la communication faite à la Diète germanique au sujet des affaires de la Suisse. Cette communication n'a pas seulement été faite à la Diète, mais à tous les pays limitrophes de la Suisse. On invite à prendre des mesures sérieuses, et cela pour deux motifs : d'abord les traités de 1815 ont été garantis; en second lieu, la Confédération suisse a pris une attitude hostile vis-à-vis des gouvernements européens. On fait valoir en outre les dangers que courent les Etats limitrophes de la part du radicalisme et du communisme. Voici, quant au premier point, la réponse donnée à cette communication : Ceux que l'on invite à agir avec énergie, ne sont pas les co-garants des traités de 1815; ainsi ils ne peuvent pas obtempérer à ce qu'on réclame d'eux. En ce qui concerne le deuxième point, il est bien plus important : La Suisse donne de sérieuses appréhensions à l'Europe, et principalement aux Etats limitrophes. Ainsi c'est de ce côté que l'attention doit se porter. Le motif indiqué pourrait bien donner lieu à un blocus qui fermerait hermétiquement la Suisse, et alors la Suisse ne pourrait résister longtemps. »

La Suisse et les puissances. — Le *Journal allemand de Francfort* du 17 janvier prétend que l'Autriche, la France et la Russie adresseront à la Confédération helvétique une note par laquelle elles demanderont : 1° que les troupes fédérales qui occupent les cantons du Sonderbund se retirent à l'instant; que les Etats du Sonderbund puissent faire connaître librement leurs opinions, élire leurs autorités, etc. La note contient quelques autres points importants; si la Confédération n'obtempérait pas à cette note, les trois puissances auraient recours chacune aux mesures que lui dicteraient ses intérêts. Cette note ne sera remise que dans quelques jours.

— D'autre part, on assure que les autorités tessinoises viennent d'être informées par le Vorort qu'un corps d'observation de douze bataillons allait s'échelonner dans le canton, le long des frontières de la Lombardie.

L'arrivée à Turin, capitale du Piémont, du général Dufour a égale... ...
... déclarant que les factions qui parcouraient le pays ont entièrement disparu, et que la tranquillité est rétablie en Catalogne. Cette lecture a été entendue avec satisfaction par la Chambre-Haute.

Après la levée de la séance, le président du conseil s'est avancé à la rencontre du général Espartero. Les deux ducs de Valence et de la Victoire sont restés quelque temps se serrant la main, et l'on a remarqué qu'il s'était engagé entre eux une conversation affectueuse. Le duc de la Victoire était à la séance en habit noir, n'ayant pour toute décoration que la plaque et la chaînette de l'ordre de Charles III.

Lorsque les sénateurs sont sortis du palais, il y avait aux portes une foule immense, désireuse de saluer le général Espartero. Le général est sorti en compagnie de son ancien aide-de-camp, M. Ventura Baraistegui. Le peuple se tenait chapeau bas sur le passage du duc, et le général n'a pu arriver que difficilement à sa voiture, tant la foule était compacte. Pas un vivat n'a été entendu, et, lorsque la voiture du général s'est éloignée, le peuple a salué de nouveau. Le général saluait de la main.

— Le *Clamor publico* du 13 janvier dit que M. Salamanca a adressé une réclamation au bureau de la chambre des députés, demandant qu'il soit procédé à un jugement ou à une enquête sur le fait avancé par M. Pidal, que 25 millions de reaux de titres du 3 pour 100, expédiés en traites en faveur de la maison royale, étaient entrés dans la caisse de M. Salamanca. Nous croyons que, dans les circonstances particulières où se trouve M. Salamanca, il ne lui restait pas d'autre parti à prendre pour défendre son honneur outragé.

IRLANDE. Dublin, 16 janvier. — Cinq compagnies du 75e régiment, stationnées dans les casernes royales de Dublin, sont parties brusquement vendredi matin, par le chemin de fer Great-Southern and Western, obéissant à des ordres qui étaient arrivés la veille au soir. Elles vont s'établir à Templemore, dans le comté de Tipperary. Cette force est de 431 hommes. Ce brusque mouvement a été commandé par l'indifférence que manifestent les paysans pour obéir aux proclamations qui leur enjoignent de livrer leurs armes. La police, soutenue par des forces imposantes, procédera à l'exécution des dispositions de l'acte pour la protection de la vie. Un fort détachement de police (150 hommes) se rend à Roscommon, afin d'y exécuter l'acte de protection de la vie; elle doit être soutenue par un détachement du 2e dragons, une compagnie du 2e d'infanterie de la Reine et de l'artillerie. La présence de ces forces est nécessaire pour désarmer la population.

— Les prélats catholiques romains d'Irlande doivent tenir une nouvelle conférence à Dublin sur la pauvreté et la détresse de leurs divers diocèses, avant la réunion du parlement le 3 février.

FAITS DIVERS.

Nous avons dit hier que le ministère s'était décidé à annoncer la présentation prochaine d'un projet de loi contre les ventes de démissions, parce qu'il savait que M. Dupin devait faire à la tribune une proposition à ce sujet. Il paraît que le cabinet a agi en parfaite connaissance de cause, car M. Dupin avait déposé sur le bureau de M. le président la proposition conçue en ces termes :

« J'ai l'honneur de faire à la Chambre la proposition suivante :

» Article destiné à prendre place après l'art. 178 du code pénal sur la corruption des fonctionnaires :

» Tout fonctionnaire public qui sera convaincu d'avoir trafiqué de sa place, en provoquant ou agréant des dons ou promesses ayant pour objet d'amener sa démission, sera condamné, 1° à la dégradation civique, 2° à une amende double du prix reçu, ou égale au prix stipulé et non encore payé; 3° à un emprisonnement de trois mois au moins et de cinq ans au plus.

» Les mêmes peines seront applicables à toute personne qui, avec connaissance de cause, aura concouru à une telle négociation, soit qu'elle ait agi pour son propre compte, ou comme intermédiaire pour le compte d'autrui.

» Paris, ce 17 janvier 1848. DUPIN. »

« Nous appelons, dit la *Presse*, l'attention de nos lecteurs sur la date qui précède : *lundi dix-sept janvier*. Cette date prouve évidemment que l'article du *Moniteur parisien* d'hier soir, solennellement répété par le *Journal des Débats* ce matin, a été une de ces inspirations de ministres qui se jettent à l'eau de peur d'être mouillés. S'il existe encore des conservateurs qui appellent cela du gouvernement, nous appelons cela, nous, de la débâcle. En Angleterre et en Russie, où les soldats sont soumis à l'humiliation du fouet, du moins ne se le donnent-ils pas eux-mêmes. Qu'un gouvernement présente des lois répressives contre les malfaiteurs, c'est là son droit, c'est là son devoir; mais qu'il ait comblé tellement la mesure des abus qu'il soit obligé de s'infliger, de ses propres mains, un châtiment mérité, c'est la dégradation du pouvoir. »

— M. Legrand, vice-président du comité du commerce, de l'agriculture et des travaux publics, du conseil d'Etat, a été réélu député par le collège de Mortain.

— On annonce divers changements dans notre diplomatie à l'étranger :

M. de Bussières est nommé à l'ambassade de Naples, en remplacement de M. Bresson, et devra se rendre très prochainement à son poste.

M. de Barante conserve son titre d'ambassadeur tout en continuant de résider à Paris. Mais M. de Lutteroth aura le titre de chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg et recevra un traitement annuel de cent mille francs.

— On annonce que LL. A. R. le prince et la princesse de Joinville vont partir pour Alger où ils passeront quelque temps auprès du duc d'Aumale.

— Les électeurs de l'arrondissement de Villefranche (Rhône), appelés à nommer un député en remplacement de M. Terme, décédé, ont procédé à un second tour de scrutin. En voici le résultat :

Votants, 681; majorité absolue, 341; M. de Mortemart, 274; M. Peyré, 240; M. Rivet, 159; voix perdues, 8.

Il a dû être procédé à un scrutin de ballottage entre M. de Mortemart et M. Peyré.

— Aujourd'hui la rue Pascal, au faubourg Saint-Marceau, est occupée ainsi que les environs par la force armée. De grandes précautions ont été prises par l'autorité pour donner force à la déclaration de M. Duchâtel et aux ordres du préfet de police. On ne peut rien dire de précis sur les intentions des commissaires du banquet projeté; elles peuvent être modifiées par les circonstances jusqu'au dernier moment. On assurait, à quatre heures, que ces messieurs et un grand nombre de souscripteurs comptaient se présenter rue Pascal et constater l'abus de la force si on leur refusait l'entrée du local préparé pour le banquet.

(*Gazette de France*.)

[illegible] naire en pareil cas, le tribunal statue sans plus entendre de plaidoirie, sur de simples conclusions signées des avoués et sur le vu des pièces à l'appui.

C'est par un jugement rendu en cette forme que Mlle Deluzy-Desportes vient d'être autorisée à reprendre les objets par elle réclamés et qu'elle a été mise en possession de la rente de 5 000 fr. montant du legs qui lui a été consenti.

— Hier, dès huit heures du matin, les secrétaires de la Chambre des députés ont reçu les inscriptions des orateurs qui se proposent de parler dans la discussion du projet d'adresse. MM. Berville, Darblay, Desmousseaux de Givré et Ducos se sont fait inscrire pour parler contre l'ensemble du projet d'adresse. M. Duvergier de Hauranne s'est fait inscrire pour parler contre le dernier paragraphe relatif aux banquets réformistes.

— On rapporte qu'il y a quelques jours, dans la prévision d'un évènement grave, M. Hébert a proposé de remplacer à la préfecture de police M. Gabriel Delessert par M. Zangiacomi. M. Hébert n'a pas réussi à faire adopter sa proposition. Il lui a été répondu qu'on était content des services de M. Delessert, et on s'est montré peu flatté d'ailleurs de la trop grande prévoyance du garde-des-sceaux.

— La Société libre des beaux-arts a présenté une requête au roi pour demander la révision du règlement d'admission au salon. Déjà MM. les membres du jury ont pris, à ce sujet, une honorable initiative en écrivant à M. l'intendant de la liste civile pour le même objet.

— On nous assure, dit un journal de Lille, que l'autorité va faire exécuter dans les carrières de Lezennes un travail topographique qui, non seulement rendrait impossibles désormais les accidents analogues à celui de M. Puy, mais encore aurait pour but d'empêcher les malfaiteurs d'exploiter comme refuge ces carrières devenues trop vulgairement célèbres aujourd'hui.

— On lit dans l'*Indépendant du Midi*, journal de Montpellier, du 13 :

« Des bruits alarmants circulent depuis quelque temps sur la situation financière de notre place. On conçoit la réserve qui nous est imposée en énonçant un fait aussi grave, mais on comprend aussi que nous ne puissions pas passer tout à fait sous silence un état de crise malheureusement trop vrai, et qui préoccupe au plus haut point tous les esprits. »

— Il est positif, écrit-on de Londres, qu'au commencement de l'année lord Palmerston a adressé une note au prince de Metternich pour demander au cabinet de Vienne des explications sur l'augmentation des troupes dans le royaume lombardo-vénitien, et sur l'occupation des principautés de Parme et de Modène.

Communication de ce document diplomatique a été adressée également aux autres grandes puissances et aux gouvernements de Turin et de Toscane, qui ont depuis également adressé des notes à la cour d'Autriche, faisant ressortir que le rassemblement des troupes dans les plaines de la Lombardie et du Pô ne sauraient qu'accroître l'agitation populaire. Jusqu'à présent, la réponse du cabinet de Vienne n'est point encore parvenue ici.

— Le ministère n'a rien répliqué au démenti que lui a donné le *National*, il y a quelques jours, sur l'armement des forts. Voici, de son coté, le *Courrier de la Sarthe* qui publie de nouveaux renseignements, auxquels le cabinet se gardera également de répondre :

« Les forts de Charenton, de Nogent et de Saint-Denis ont reçu directement leur matériel d'artillerie; c'est la maison de roulage de Rennes Aubry et fils, qui faisait ces expéditions, dont aucune n'a été dirigée sur Bourges.

» Avant-hier encore quatre carrioles chargées d'affûts et de roues pour les fortifications de Paris ont traversé notre ville.

» Le *National de l'Ouest* a constaté, en même temps que d'autres feuilles, que l'on retirait l'artillerie des côtés de l'Océan pour l'envoyer à Paris.

» Les journaux du Nord ont constaté de nombreuses expéditions de pièces d'artillerie, provenant des fonderies de Douai.

» Il n'est pas, nous nous croyons autorisés à le dire, une seule direction d'artillerie qui n'ait fourni son contingent aux citadelles parisiennes. »

— Le banquet annuel offert par ses anciens élèves à M. Massin, doyen des chefs d'institution, aura lieu le jeudi 27 janvier, veille de la Saint-Charlemagne, dans les salons des Frères-Provençaux, au Palais-Royal.

On s'inscrit chez les commissaires : MM. Daverne, rue Saint-Germain-des-Prés, 13; Sallandrouze de Lamornaix, boulevard Poissonnière, 23; Paul de Tascher, rue de Tournai, 4; Fouret, rue Sainte-Anne, 51; Thomassin, boulevard Bonne-Nouvelle, 10; Desmarets, rue des Petites-Ecuries, 47; Adolphe Jouet, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 54; Augustin Fiéville, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 37.

La liste sera close le samedi 22 janvier.

— De nouvelles faillites ont éclaté à Francfort, dit le *Journal de la Haie* : leur passif s'élève à 4 millions.

NOUVELLE COMÈTE. — Si l'on en croit les cométographes, il serait réservé à l'année 1848 de voir le retour d'une grande et belle comète, dont les historiens et les chroniques font mention en l'an 1264, et qui aurait été observée en 1556 par Fabricius.

Il est certain qu'au mois de mars 1556, on vit une brillante comète qui égalait en grandeur la moitié de la lune. Sa chevelure était assez courte; elle n'était point constante, on y découvrait un mouvement semblable à celui de la flamme d'un incendie ou à celui d'un flambeau agité par le vent. Elle effraya l'empereur Charles-Quint, qui, ne doutant point que sa mort ne fût prochaine, s'écria, dit-on :

His ergo indiciis me mea fata vocant.
Dans ce signe éclatant je lis ma fin prochaine.

Cette terreur panique contribua, s'il en faut croire les historiens, au dessein que forma Charles-Quint, et qu'il exécuta peu de mois après, de céder la couronne impériale à son frère Ferdinand.

Le célèbre Halley, l'ami de Newton, a déterminé la route que la comète avait parcourue dans le ciel. Or, il s'est trouvé que cette route était toute pareille à celle qu'avait suivie une belle comète aperçue en 1261. C'est de là qu'on a conclu que la comète de 1556 était un retour de la comète vue en 1264; que cette comète mettait 292 ans à accomplir sa révolution autour du soleil, et qu'ainsi on devait la revoir en l'année 1848.

Cette époque, prédite depuis de longues années, est enfin arrivée. Il reste à savoir si la comète se conformera aux prévisions ou si elle les trompera; si les apparences d'identité n'étaient encore une fois qu'une illusion ou si elles offraient l'expression de la réalité. En tous cas, il est bon que l'attention soit éveillée sur un évènement qui, s'il venait à se réaliser, aurait une haute importance astronomique. Il aurait aussi son côté brillant, car il ne s'agit plus ici d'une comète télescopique, mais bien d'un astre éclatant et visible pour tout le monde.

[illegible] par un bateau à vapeur spécial, et un résumé très développé des nouvelles, contenant les avis politiques, maritimes et commerciaux transmis au journal de New-York par le télégraphe électrique; de sorte qu'au moment où le steamer arrivait au quai de Boston, les nouvelles dont il était porteur, contenant trois colonnes d'impression serrée, étaient répandues à plusieurs milliers d'exemplaires à New-York.

LES RÉSURRECTIONNISTES A NEW-YORK. — On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* : « Depuis quelque temps on soupçonnait certains Allemands, vivant dans les environs de la 45e rue et de la 1re avenue, de se livrer à la coupable industrie de déterrer des cadavres, et d'en faire commerce, mais tous les efforts pour les découvrir avaient jusqu'à ce jour été infructueux, lorsque vendredi soir plusieurs officiers de police du 12e ward rencontrèrent une voiture conduite par trois hommes; suspectant quelque chose, ils demandèrent aux conducteurs ce que contenait cette voiture, et, mettant la main sur les paquets qui s'y trouvaient, ils reconnurent que le chargement consistait en cadavres enveloppés dans des sacs. Un des hommes parvint à s'échapper, les deux autres furent conduits à Yorkville, avec la voiture, qui contenait six cadavres : celui d'une femme, celui d'un enfant, ceux de trois hommes blancs et celui d'un homme de couleur.

» Les hommes arrêtés déclarèrent que c'était à Harlem qu'on avait placé les cadavres dans la voiture, qu'ils avaient été amenés dans un bateau; que, quant à eux, ils ne savaient pas ce que contenait la voiture, qu'on leur avait donné deux dollars pour transporter les sacs en ville, ce qu'ils avaient fait sans s'enquérir du contenu. Une enquête a eu lieu, et il a été constaté que la plupart des cadavres étaient dans un état de maigreur extraordinaire, et qu'il était probable que ces malheureux étaient morts de misère et de faim. Les corps ne présentaient aucunes traces de mutilation ou de violences. Le jury a rendu un verdict constatant que la mort avait été naturelle, et a émis l'opinion que les cadavres avaient été enlevés dans Randall's Island, pour être employés à des expériences scientifiques. »

CE N'EST PAS LE DIABLE. — Les journaux de Marseille racontent un fait assez plaisant qui se serait passé dans cette ville le 8 janvier lors de la bénédiction donnée par l'archevêque au chemin de fer. Une des locomotives portait le diabolique nom de Lucifer. Un scrupule arrêta l'archevêque qui se refusa à bénir cette machine. On eut beau lui objecter qu'elle n'était pas nécessairement le diable, et qu'une charmante étoile se nommait aussi Lucifer (*lucem ferens*, porte-lumière); un érudit osa même lui rappeler qu'un ancien évêque de Cagliari (un peu schismatique, il est vrai) avait porté ce nom. Rien n'y faisait, lorsqu'un homme de bon sens détailla de la machine la plaque sur laquelle était inscrit le nom du damné, et la cérémonie s'acheva.

FEMMES MISSIONNAIRES. — La *Gazette de Vienne* rapporte qu'il s'est formé à Berlin une société de dames protestantes qui se propose d'envoyer à Syrie et dans les Indes-Orientales des femmes comme missionnaires et auxiliaires des missionnaires qui se trouvent déjà dans ces pays. Cette société est le centre de dix autres qui existent dans les principales villes de l'Allemagne.

CUISINE COMMUNE POUR LES OUVRIERS. — Le même journal rapporte que, dans les pays manufacturiers de la Saxe, on a reconnu le grand avantage que présente une cuisine commune pour les familles d'ouvriers. On épargne dans l'achat des marchandises, qui se fait en gros, dans la préparation et dans la cuisson. Ces bénéfices servent à augmenter la quantité des marchandises et à en améliorer la qualité, car la direction de ces cuisines se fait par des agents élus et non par spéculateurs. On a reconnu de plus qu'un dîner fait en commun peut influer puissamment sur la tenue et le développement de l'intelligence des ouvriers et devenir le principe d'associations utiles d'un autre genre entre les travailleurs. (*Osservatore triestino*.)

FAITS DE PUBLICITÉ.

Mouvement mensuel des opérations de l'*Equitable*, caisse d'épargnes collectives en cas de survie, autorisée par ordonnance royale.

Pendant le mois de décembre 1847, les engagements se sont élevés à. .	1 147		
Les sommes engagées présentent un chiffre de.		1 316 875 fr.	»
Pendant le mois correspondant de l'année 1846 :			
Le nombre des engagements a été de.	1 315		
Les sommes engagées se sont élevées à.		1 092 340	»
Différence en faveur du mois de décembre 1847, sur les sommes engagées.	224 535		
Au 31 décembre, la situation de l'établissement offrait les chiffres suivants :			
Total des sommes engagées. . .		51 616 620	54
Nombre des têtes sur lesquelles ces placements reposent.	56 273		

Polémique phalanstérienne.

GALERIE DES CONTEMPORAINS ILLUSTRES; PAR UN HOMME DE RIEN.

Saint-Simon et Fourier.

Si l'un des signes d'une grande destinée est de soulever d'abord les clameurs et les répulsions de la foule, de subir les accusations les plus violentes, et de triompher par la haine de ses contradicteurs non moins que par l'adhésion de ses partisans, on ne refusera pas à Fourier ce trait de ressemblance avec tous les initiateurs du passé.

Quel homme fut jamais plus combattu, plus réfuté, plus maudit? Cependant les idées de cet homme vivent, grandissent, gagnent incessamment du terrain à travers le vieux monde politique et social, semblables à une mer dont l'envahissement est d'autant plus irrésistible qu'il s'accomplit plus régulièrement, sans élan désordonné comme sans recul.

Ce progrès de la doctrine sociétaire qui éclate à la fois dans le nombre toujours croissant de ses adhérents, et dans le mouvement de l'intelligence contemporaine, ce progrès ne semblerait-il pas devoir désarmer la critique?

Loin de là : des adversaires nouveaux se dressent chaque jour devant nous, et ils iront se multipliant, nous le savons, jusqu'au moment où, la société entière prenant part au débat, le problème sociétaire sera la préoccupation souveraine et universelle.

Parmi les *réfutations* récentes de la Théorie de Fourier, en voici une que nous croyons important de discuter, sinon pour sa valeur réelle, du moins pour la popularité de sa forme.

Qui n'a pas tenu entre ses mains quelqu'une de ces petites brochures roses où une plume anonyme mais élégante raconte la vie de l'un des grands hommes de notre temps?

Fourier et Saint-Simon auront, dans une petite place dans le Panthéon de l'HOMME DE RIEN et passeront peut-être à la postérité à la remorque de MM. Pasquier, Abd-el-Kader et Soult.

Mais on imagine la façon dont ces pauvres rêveurs seront regardés et traités en aussi belle compagnie. Ils complètent une nomenclature, voilà tout; leurs rangs et leurs mérites étaient fixés d'avance.

Cependant l'auteur nous assure qu'il s'est senti singulièrement embarrassé en face de ces *bizarres théories, dans lesquelles de très grands esprits ne voient que des aberrations plus ou moins ridicules, plus ou moins monstrueuses, tandis que d'autre part, des esprits qui ne sont précisément ni extravagants, ni vulgaires, les présentent comme de magnifiques découvertes destinées à changer la face du monde.*

Enfin, après *plusieurs mois de fatigue*, la judiciaire de l'HOMME DE RIEN est sortie victorieuse de la lutte; il a fini par étreindre entre ses mains délicates le fantôme de l'Unité universelle, et il l'a réduit à ses véritables proportions.

Sérieusement parlant, les pages accordées par l'HOMME DE RIEN à la Théorie de Fourier, portent la trace d'une certaine préparation. — L'auteur s'est donné la peine de lire, nous le reconnaissons; sa critique revêt même les dehors de la gravité; en un mot, il nous attaque en homme d'esprit. En homme de trop d'esprit, ajouterions-nous, car ce que nous admirons surtout dans son travail, c'est la puissance de talent et de pénétration, c'est la finesse qu'il a déployée pour ne pas comprendre, ou mieux, — ceci est plus grave, — pour dévoyer l'intelligence de ses lecteurs.

Sous ce rapport, le nouveau critique raffine peut-être sur tous ses devanciers. Dans son habileté à pervertir tout ce qu'il touche, à choisir et encadrer des citations, à juxta-poser des fragments incohérents et à en former, à l'aide de soudures de son cru, un tout artificiel et burlesque, il est difficile de ne pas reconnaître un jugement préconçu, peut-être un rôle accepté.

Et ce n'est pas seulement son parti pris d'opposition implacable, et sa répulsion glaciale à l'égard de Fourier, — fait inouï dans les annales de la critique phalanstérienne, de la part d'un homme qui a étudié, — qui nous entraîne malgré nous à mettre en cause les intentions de notre adversaire, ce sont mille petites perfidies, mille injustices secondaires dont son intelligence ne saurait être coupable : celle-ci ou autres.

A l'instar de plusieurs critiques, l'auteur a réuni Saint-Simon et Fourier dans son examen. Mais, contrairement à ces critiques, à M. Reybaud, par exemple, que personne n'accusera de partialité en notre faveur, — loin de reconnaître la supériorité de Fourier sur son émule, voici comment il les oppose l'un à l'autre, et comment il résume sa pensée sur Saint Simon :

« Si ce penseur excentrique (Saint-Simon) n'a résolu aucun problème, il a eu le mérite incontestable d'en poser beaucoup et de très importants. A une époque où la direction actuelle de l'esprit humain était encore latente, ou du moins se montrait à peine, il l'a pressentie, annoncée, préconisée, préparée, et à une pénétration souvent profonde de l'avenir, il a su joindre le mérite particulier d'une appréciation large et équitable du passé. Chez lui vous ne trouverez point cette infatuation insensée de Fourier, repoussant toute l'histoire de l'humanité comme un long contresens; c'est au contraire du passé que Saint-Simon déduit l'avenir, et, s'il n'a pas l'esprit inventif, ingénieux, classificateur, méthodique, réalisateur, qui caractérise son émule en socialisme, il a su du moins se garder de ces aberrations monstrueuses que nous allons rencontrer sur notre chemin, et qui font qu'on se demande à tout instant si l'on n'est pas aux Petites-Maisons. Saint-Simon, en définitive, n'a guère émis que des formules et des généralités, mais ces formules incessamment reproduites, sont devenues le texte fécond des élucubrations de l'esprit humain. Dès 1808, on l'a vu annoncer l'abolition de la guerre, et s'écrier : «Plus d'honneur pour les Alexandres, vivent les Archimèdes! » Loin de renier la Révolution française comme Fourier, il n'en repoussait que les fureurs; il y voyait le point de départ d'une phase nouvelle, d'où il cherchait à pressentir le caractère du passé; il voyait le monde moral s'élevant successivement du polythéisme au théisme, de l'égoïsme à la science, à l'amour du prochain, et cherchant à passer de la fraternité individuelle à la fraternité sociale; il voyait le monde social, affranchi de l'esclavage, du servage et du régime militaire, s'organisant de plus en plus dans l'intérêt du travail; le travail, source unique de la richesse, devenant en même temps l'unique source de la considération; le nombre des oisifs diminuant progressivement; tous les travaux improductifs ou seulement d'une utilité relative, la guerre, la chicane, la bureaucratie, la police, cédant le pas aux travaux utiles; le christianisme, sans rien perdre de sa pureté primitive, se dépouillant de plus en plus de tout caractère ascétique, cessant d'être une doctrine de résignation pour devenir une doctrine de progrès moral et matériel, et, sous son impulsion, le monde substituant aux vaines questions d'équilibre politique les grandes questions, les seules questions dignes d'occuper les hommes : comment abolir la guerre, la misère, le meurtre, la prostitution, l'abrutissement, tous les maux qui désolent encore la terre 1800 après la venue de Jésus-Christ.

» Toutes ces questions, Saint-Simon, je le répète, ne les a pas résolues; il a souvent varié dans ses vues, et plusieurs de ses idées sont évidemment défectueuses; mais il a eu du moins sur ses disciples et sur Fourier cet avantage, qu'en poussant comme eux les esprits vers l'étude des grands problèmes sociaux, il n'a point compromis cette étude par des solutions fausses, pernicieuses ou chimériques. »

Que notre adversaire ait pris à cœur de rendre à Saint-Simon une justice que l'opinion lui avait jusqu'ici refusée, nous applaudissons de grand cœur. Que dégageant avec soin les idées qui sont propres à ce socialiste de celles qui y ajoutèrent ses disciples, il analyse sérieusement ces idées et constate pas à pas jusqu'à leur moindre mérite, c'est à merveille; mais que son impartialité, sa bienveillance à l'égard de Saint-Simon lui donne le droit de se montrer malveillant jusqu'à l'injustice la plus flagrante envers Fourier, jusqu'à dénaturer odieusement sa doctrine, nous ne saurions l'admettre.

Plus notre adversaire a déployé de justesse et d'élévation dans son analyse des travaux de Saint-Simon, moins il nous est possible de croire qu'il n'ait pas découvert dans Fourier, sous les allures d'une excentricité bizarre, si l'on veut, une bien autre *pénétration de l'avenir* que dans Saint-Simon avec une loi scientifique du progrès de plus, la même aspiration vers la *fraternité sociale*, plus, une doctrine de réalisation de cette fraternité, une plus profonde intelligence de la *mission de l'industrie*, plus, une théorie de l'organisation du travail.

Et l'auteur croira-t-il s'en tirer en répondant que « Fourier n'a fait « que compromettre l'étude de ces problèmes par des solutions fausses, pernicieuses ou chimériques? » Mais c'est là une de ces assertions si légères de preuves et si gonflées de présomption qu'elles ne méritent guère d'être relevées.

Comment notre adversaire n'a-t-il pas vu que tous les problèmes indiqués bien ou mal par Saint-Simon ont été résolus par Fourier avec une formidable puissance?... Que le *régime industriel*, par exemple, *préconisé* par Saint-Simon, et qui consiste purement et simplement, à substituer les rois de la [illegible] de la

» gouvernements, des ... au nom de l'unité,
» démolir la civilisation et ... de la nature... »

Qu'à présent Fourier, au milieu de toutes ces aberrations
» d'algèbre passionnelle, ait rencontré parfois des idées justes, qu'il
» ait eu un sentiment très vif et souvent très fin du mauvais côté de
» la civilisation, qu'en énonçant des principes faux à mon avis et sub-
» versifs de toute sociabilité, il ait eu de très bonnes intentions, je ne
» nie rien de tout cela. Je crois avoir, dans le cours de ce travail, mis
» en lumière, autant qu'il dépendait de moi, les différents aspects de
» ce singulier esprit. »

Merci de la bienveillance; nous verrons plus tard ce qu'elle vaut. Au demeurant, nous persistons à croire que, si l'auteur n'a pas accepté un rôle de détractation systématique contre une théorie dont les progrès commencent à indisposer beaucoup de gens, à coup sûr il se l'est imposé à lui-même.

Mais avant d'entrer dans le fond du débat, nous avons à cœur de discuter une accusation étrangère à la Doctrine de Fourier et qui tombe exclusivement sur ses disciples.

A toutes les pages de son livre, notre adversaire assure que les disciples de Fourier *s'étudient à arranger, à amoindrir, à dissimuler* sa doctrine, à donner le change au public sur sa véritable signification, à jouer en un mot le rôle estimable de fourbes et de charlatans. Nous ferons à peine remarquer tout ce qu'une pareille accusation, — adressée à des hommes dont la vie est un laborieux apostolat, sans autre récompense que le triomphe de la vérité, et pour lesquels le titre de disciple de Fourier n'a été pendant de longues années qu'un certificat de mépris, — a d'odieux et de ridicule à la fois.

Nous n'insisterons même pas sur le démenti donné par des faits aux inculpations de notre adversaire. L'Ecole phalanstérienne met si peu la lumière sous le boisseau qu'elle vend à tous venants les œuvres de Fourier, qu'elle les commente et les cite à tous propos, qu'elle publie périodiquement tous ses manuscrits.

Nous mettons au défi qui que ce soit de montrer, dans les expositions élémentaires de la doctrine émanées du sein de l'Ecole, une proposition importante qui soit en contradiction avec la Théorie du Maître. Une ombre de bonne foi suffit pour reconnaître que les différences qu'on peut signaler entre les travaux de Fourier et ceux de ses disciples, ne sont que des *lacunes*, prenant tout naturellement leur origine, soit dans la variété des points de vue auxquels les écrivains se sont placés, soit dans le but spécial qu'ils se proposaient, soit enfin dans la nature d'esprit de ces écrivains, dont les uns inclinent vers la politique, tandis que d'autres se préoccupent davantage des questions économiques et sociales, et que d'autres s'élèvent plus volontiers vers la philosophie ou la religion.

Nous choisissons à travers la multitude d'insinuations de ce genre, reproduites à chaque page par notre adversaire, une proposition précise où nous puissions mettre à nu les ressources de sa dialectique.

« Les disciples de Fourier s'étudient à réduire, aux petites propor-
» tions d'une doctrine de progrès, une théorie qui part de la néga-
» tion même du progrès. » (Page 5, 1re livraison.)

Que faut-il penser d'abord de ce touchant intérêt de notre adversaire pour Fourier, qui lui fait dire avec une sorte d'indignation pieuse que « les disciples de ce socialiste s'étudient à *réduire* aux *petites* proportions d'une doctrine de progrès, etc. »

Ils font donc réellement du mal à leur maître, ces perfides disciples, puisque l'HOMME DE RIEN est obligé de prendre sa défense? Rattacher la doctrine de l'association au progrès général est donc la rapetisser, la réduire? Fourier est donc un génie hors ligne plus grand que le progrès et que ceux qui le représentent? Hélas! non, si l'auteur veut détacher la Théorie phalanstérienne de la chaîne des traditions, s'il semble élever généreusement ici dans le sens du maître, c'est seulement afin de jeter Fourier dans le vide, c'est afin de lui retirer tout appui, toute raison, tout sens humain; c'est pour conclure plus sûrement contre lui à l'extravagance et à la monstruosité.

Voilà le but de la tactique de notre adversaire. — Qu'il nous suffise de l'avoir dévoilée et de prévenir les lecteurs, une fois pour toutes, qu'elle compose la meilleure part de son bagage de campagne. — Arrivons au corps de l'objection.

« La Théorie de Fourier part de la négation même du progrès. »

Il est parfaitement vrai que Fourier, dans sa critique sociale, « laquelle, suivant notre adversaire, bien qu'exagérée dans son ensem-
» ble et fausse sur divers points, lui paraît encore très fine et très
» judicieuse sur plusieurs autres, » met constamment en accusation le progrès de la civilisation tel que l'enseignent les marchands de morale, d'équilibre politique et d'économisme officiel. La verve du grand socialiste flagelle encore impitoyablement cette hypocrisie scientifique de tous les siècles, qui, sous les beaux noms de métaphysique, de psycologie, de théologie et de morale, a entassé tant de volumes pour contribuer si peu au bonheur de l'humanité.

Et lorsque Fourier malmenait de si haut tous les charlatans politi-

...

2° La série distribue les harmonies.

Eh bien! de ces deux propositions, la première implique, proclame, la *nécessité* d'un plan organique supérieur duquel la constitution physique et morale de chaque créature est à la fois la conséquence et la révélation, et duquel l'évolution vitale de chaque être et de chaque groupe d'êtres offre le développement mesuré et normal. Delà vient que Fourier a dit ailleurs avec cette précision grandiose qui n'est qu'à lui :

« Les destinées sont les résultats présents, passés et futurs des
» plans établis par Dieu, conformément aux lois mathématiques. »

Mais le second axiome fait plus encore; il fournit la formule elle-même, l'énoncé mathématique de la loi du développement universel; et, par conséquent, dans son application à la carrière vitale de l'humanité, il est la loi organique du progrès.

Comment l'auteur ne s'en est-il pas aperçu?

Il aurait compris dès lors que Fourier, une fois en possession de cette loi, a dû ne pas se contenter d'affirmer vaguement que l'humanité marchait, et s'agenouiller comme tant d'autres devant toutes les illusions et devant toutes les idoles, mais marquer avec précision le but réel du mouvement social, distinguer le faux progrès du véritable et paraître d'autant plus excentrique, qu'il se gardait mieux des errements vulgaires.

Fourier a pu construire un tableau synoptique des phases successives de l'histoire, lequel notre adversaire, pour réaliser la parole de l'Ecriture : *Oculos habent et non videbunt*, s'est étudié à ne pas voir et à ne pas comprendre.

Fourier a pu, placé au sommet de cette grande synthèse qu'illuminent les lois de l'unité, contempler la société idéale dans laquelle chaque créature humaine jouira tout simplement de la plénitude de vie et de bonheur dont Dieu a déposé la promesse et le besoin dans ses attractions natives. Fourier a pu dès lors apprécier à leur juste valeur, par rapport à ce type, toutes les phases écoulées, et il a vu que la civilisation elle-même, malgré son apparente perfection, ne pouvait compter dans la série humanitaire qu'au nombre des tâtonnements douloureux de l'enfance.

En somme, quel avantage réel la civilisation a-t-elle sur les périodes précédentes? Celui de préparer les matériaux de l'avenir. Quant aux souffrances sociales, ne sont-elles pas à peu près les mêmes, quoique d'une autre nature?

L'admirable analyse de Fourier, contenue dans la phrase suivante, porte une triste lumière jusqu'au fond de la question.

« Dans les lieux où le peuple civilisé ne meurt pas de faim *pres-*
» *sante*, il meurt de faim *lente* par les privations; de faim *spéculati-*
» *ve* qui l'oblige à se nourrir de choses malsaines; de faim *imminen-*
» *te* en s'excédant de travail, en se livrant par besoin à des fonctions
» pernicieuses, à des fatigues outrées, d'où naissent les fièvres, les
» infirmités. »

Le principe des institutions sociales en civilisation est si incurablement mauvais, qu'il corrompt et pervertit même les plus bienfaisantes découvertes des sciences; ainsi, l'introduction des machines dans l'atelier industriel brise l'existence de l'ouvrier; ainsi, chaque progrès de la production marque un degré de plus dans la misère des masses.

C'est donc avec un profond sentiment de la justice et du vrai que Fourier procède en critique sociale, comme Descartes en philosophie, *par écart absolu*, et déclare avec Bacon : *Qu'il faut refaire l'entendement humain.*

Vouloir sortir du chaos social où nous croupissons, par le perfectionnement des rouages et des institutions civilisés, serait aussi chimérique que de vouloir produire la locomotion à la vapeur et ses merveilles, en perfectionnant les anciennes routes, les relais de postes et les diligences.

Mais s'en suit-il que le système nouveau soit en contradiction avec les données et les traditions de la science générale?

Ne sont ce pas, au contraire, les admirables découvertes des sciences positives qui ont préparé la transformation des voies publiques?

Et ne voit-on pas ces mêmes sciences positives envahir de plus en plus le domaine des sciences spéculatives elles-mêmes et préparer une révolution dans la philosophie, comme elles en opèrent une nouvelle chaque jour dans le monde physique?

Eh bien! ne sont-ce pas les principes de ces mêmes sciences qui ont servi à Fourier de point de départ pour la constitution de sa théorie sociale? Comment donc un homme intelligent peut-il, après plusieurs mois d'examen, dire que cette théorie part de la négation du progrès?

Nous pourrions réduire de même à néant toutes les accusations adressées à la bonne foi des disciples; mais on voit que la discussion dévie rapidement pour tomber sur le fond de la doctrine elle-même. Car si L'HOMME DE RIEN trouve que nous dénaturons la doctrine de Fourier, c'est apparemment parce que nous ne cherchons pas comme

...

du 4 janvier. — DENOYE, marchand de parapluies, rue des Marais-Saint-Martin, 35. Juge-comm. M. Léon Vallée; syndic prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14.

Bourse du 19 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	115 70	115 65	115 50	115 55
— — fin courant	115 70	115 80	115 40	115 50
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	73 65	73 60	73 40	73 45
— — fin courant	73 65	73 75	73 25	73 40
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	74 80	»» »»	»» »»	75 »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»		Banq. de Fr. dr cours		3180 »»
4 0/0 J.	»	100 »»	O. V. de Par.	»	1315 »»
Emp. 1848. au Ct	»	» »/»	C. hyp..........	»	»»» »»
— fin Ct	»	» »/»	— Gouin.......	»	»»»» »»
B. du Trés.	»	à 4/2	— Ganneron.	»	952 50

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. 40	»» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	15 »/»		37 1/2	35 »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	02 1/2		20 »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»»	»/»	ROME..............	Dr C.	95 1/2 »/»
Récép. Rotsch.	»	99 25	BELG. 2 1/2.......	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2.......	»	»» »/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840.......	»	98 1/2 »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— do 1842.......	»	99 1/2 »/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque.......	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— de Em. 1841..	»	»»» »»
HOLL. 4 1/2....	»	»» »/»	PIÉMONT..........	»	4080 »»
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE.........	»	410 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.		
4 Canal 5 0/0	1190	»»
Act. d. J. »	»»»	»»
Ch. S.-G. »	»»»	»»
V. r. dr. »	»»»	»»
—O. anc. »	985	»»
—— nouv.	1015	»»
V. r. gauc.	400	»»
Paris à Sc.	»»»	»»
—à Orléans	1177	50
—à Rouen..	885	»»
R.-Havre...	432	50
Avignon....	»»»	»»
Str. à Bâle..	160	»»
Paris-Ste...	401	25
Tours-Nan	377	50
Orl.-Vierz..	»»»	»»
C. du Nord.	521	25
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep-Féc...	»»»	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord..	»»»	»»
Mont. à Tr.	237	50
Paris-Lyon	390	»»
Bord-Teste	»»»	»»
Zinc V. M.	»»»»	»»
Lin Maberl.	»»»	»»
F. de l'Av..	4800	»»
Union lin..	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	880 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1170 »»	Marseille à Avignon	518 75	Nord..................	520 »»
— à Lyon..........	390 »»	Paris à Strasbourg.	401 25	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 60 fr.; courant du mois, 58 fr.; 4 premiers mois, 58 fr.; 4 mois d'été, 60 fr.

Fécule et betterave, 55 fr.

Narbonne, 45-25 à 45-50, cours nul. — Béziers, 46. — Cette, 40. — Rouen, 58.

Savon disponible, belle qualité, 99.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 100-50; courant du mois, 100; 3 mois suivants, 100 à 99; 8 derniers mois, 101-50 à 100.

Huile épurée, 107.

Lille : Colza, 86-25.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 janvier.

» h. »/» OPÉRA.—
7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Le Mari à la Campagne, la Marinette, un Caprice.
8 h. »/» ITALIENS.—La Donna del Lago.
6 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
6 h. »/» ODÉON.—Banquet, la Couronne, le Protégé de Molière, Lafleur.
7 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Félix, Aline.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Hamlet.
» h. »/» VAUDEVILLE.—Relâche.
6 h. »/» VARIÉTÉS.—Dernière conquête, Lauzun, Catherine.
6 h. 1/4 GYMNASE.—Lavater, Ce que Femme veut.., Malheurs.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Fin du Monde.
6 h. »/» AMBIGU.—Hortense de Blangy.
6 h. »/» GAITÉ.—Christophe Colomb.
6 h. »/» COMTE.—Magie, Ventriloque, Grippe, Nanette, Polichinelle.
6 h. 1/2 FOLIES.—Les Canards, le Journal, Adine.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT—Les Délassements aux Enfers, 25 moins 1.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le prix des Nos demandés au Bureau est ... pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an pr le No de huitaine ; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.
Lyon, Mme Philippe ; Marseille, ... On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste de droit sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Compe., 8, place de la Bourse.

PARIS, 20 JANVIER.

—

Une escarmouche à la Chambre des Députés.

Cette séance, désignée d'abord pour la discussion de l'adresse et pour le scandale de l'affaire Petit, a été entièrement remplie par l'examen de l'élection Richond des Brus.

C'est encore du scandale, mais du scandale modéré, en comparaison de celui qu'on attendait.

La Chambre était nombreuse et alignée comme pour une bataille rangée. L'irritation qui doit se faire jour sur tous les paragraphes de l'adresse se contenait mal dans ce débat préliminaire. Elle perçait dans les regards, les gestes et les éclats de voix des orateurs. Quoiqu'une faible partie seulement de la gauche ait donné contre les centres, on a pu reconnaître, à la foudroyante attitude de M. Hébert, à l'activité de M. Duchâtel, et aux poignées de main prodiguées par M. Guizot à ses amis, que les journées qui vont suivre seront des plus chaudes, des plus sérieuses.

Il est cependant manifeste que la certitude d'une victoire numérique donne aux ministres toute la liberté d'une savante tactique, tandis que la *furia francese* enlève à l'opposition le calme qu'elle devrait puiser dans sa conscience.

Le débat d'aujourd'hui est une nouvelle preuve que la Chambre représente mal le pays. Quand une question de moralité se produit dans un salon, au sein d'une assemblée de citoyens, dans toutes les réunions libres et honnêtes, il est certain qu'elle domine les questions de parti, les préoccupations personnelles, et qu'elle se résout en une manifestation unanime, sinon pour la condamnation, au moins pour l'examen approfondi ; sinon pour l'absolution, au moins pour l'enquête. La conscience publique ne transige pas avec le doute. Dans l'intérêt de l'accusé, elle réclame la lumière. Il faut que le fanatisme politique ait profondément corrompu les mœurs parlementaires pour qu'il en soit autrement au sein de la représentation nationale, pour qu'un vote de majorité, c'est-à-dire un arrêt de parti, satisfasse les scrupules du pouvoir et de tous ceux qui le soutiennent.

M. Richond des Brus a eu la majorité électorale de l'arrondissement du Puy; son élection, entachée par les faits les plus graves, contestée par les protestations les plus honorables, a, nonobstant, été proposée comme valide par la majorité de son bureau, elle doit donc passer pour pure et morale aux yeux de la majorité de la Chambre : tel est le grand argument qui a obtenu aujourd'hui le triomphe d'un vote.

On connaît dans ses honteux détails cette affaire. M. Richond de Brus, nommé député aux élections de 1846, a été soumis, en 1847, à une réélection par suite de sa nomination au poste de médecin des eaux de Vichy. Au moment où cette réélection eut lieu, les fonds alloués aux inondés de la Haute-Loire n'étaient pas tous distribués. Du sein des populations, victimes du fléau, des réclamations s'élevaient contre l'inconcevable retenue d'une partie de ces fonds. Des maires, des conseillers municipaux protestaient contre la négligence de la préfecture.

L'élection approche et les plaintes des citoyens les plus influents cessent aussitôt. Mais le bruit se répand que les derniers fonds destinés aux pauvres inondés ont été distribués à des électeurs partisans du candidat conservateur. L'assemblée électorale est présidée par M. Richond, conseiller de préfecture, qui, sans prendre l'avis des autres membres du bureau, repousse comme diffamatoires ou calomnieuses les allégations des électeurs qui protestent. Le scrutin donne la majorité au médecin conservateur.

Cependant, la protestation, étouffée dans l'assemblée électorale, grandit dans la conscience publique et reçoit bientôt l'adhésion des personnes les plus honorables. Un conseiller de préfecture, président de la commission des secours donne avec éclat sa démission pour décliner toute solidarité dans l'emploi arbitraire des derniers fonds destinés aux pauvres. Le conseil-général de la Haute-Loire n'hésite pas à se faire l'écho de la moralité publique indignement outragée, et demande par une délibération prise à la majorité de 18 voix contre 8, et malgré la résistance du préfet, qu'il lui soit rendu compte de la distribution des secours. M. le préfet refuse en se targuant du soin de sa dignité et de l'illégalité de la demande. La protestation, fortifiée par tous ces dénis de justice, est expédiée à la Chambre des députés, où MM. les ministres de l'intérieur et du commerce se refusent à y faire droit par une enquête, et même à éclairer les doutes qu'elle fait naître par une communication de l'état de répartition des secours. La majorité se déclare dès lors satisfaite, et l'élection de M. Richond de Brus devient pure et sans tâche.

MM. Bureaux de Puzy, Barrot et Garnier-Pagès ont fait d'inutiles efforts pour réveiller au cœur de la majorité la susceptibilité morale qui anime le pays. Au nom de la considération qui doit environner les fonctionnaires, au nom de la dignité de l'administration et de la Chambre, au nom de la moralité publique si vivement alarmée, ils ont vainement sollicité une enquête, une communication de pièces, un simple ajournement de quelques jours.

Cette escarmouche permet de préjuger ce que sera la discussion de l'adresse. L'égoïsme ministériel, l'aveuglement conservateur ont prouvé aujourd'hui tout ce qu'ils peuvent. Demain, les interpellations de M. Barrot au sujet de l'affaire Petit n'auront pas un résultat plus édifiant. Sur ce point, M. Guizot a déjà pleinement *satisfait* son armée de votants en faisant lire aujourd'hui, par M. Hébert, un projet de loi pénale contre tout fonctionnaire qui trafiquerait de sa propre démission ou de celle d'autrui... à l'avenir. On comprend qu'au moyen de cette honorable manœuvre, l'*austérité* proverbiale de M. Guizot sort complètement sauve pour le présent et le passé. L'opposition aurait encore tort de s'emporter. Que n'essaie-t-elle la puissance de la pitié et de l'éclat de rire ?

Dernière victoire de Macchabée.

Les journaux et le parti catholiques continuent à se féliciter du *magnifique* discours de M. de Montalembert et du succès qu'il a obtenu tant à la Chambre des pairs qu'au dehors. Nous croyons que ce discours et ce triomphe ont été un malheur pour le jeune pair et le parti dont il est le chef. La cause jésuitique s'est soutenue en France depuis dix ans à l'aide d'un *équivoque*, nous employons l'expression la plus parlementaire : Toutes ses réclamations ont été présentées au nom de la *liberté* ; elle s'est prétendue compatible avec la *liberté*. Les jésuites se sont donnés pour *libéraux*. A ce point de vue stratégique, M. le comte de Montalembert avait été pour eux un homme providentiel, un véritable envoyé de Dieu, doué des plus brillantes facultés oratoires, c'était avec une parfaite sincérité qu'il se présentait comme jésuite et libéral, ayant donné d'incontestables gages et à la cause libérale, et à la cause jésuitique. Au rôle qu'il s'agissait de jouer devant la France, qui pouvait mieux convenir qu'un acteur d'un talent supérieur et d'une bonne foi complète? Eh bien ! c'en est fait aujourd'hui de l'*équivoque* derrière laquelle on se cachait, c'en est fait de la sincérité qui, de la part de l'organe du parti catholique, avait jusqu'à ce jour trompé, séduit un grand nombre d'esprits et de cœurs sincères aussi. M. de Montalembert vient de briser la dualité, la contradiction naïve qui était en lui et qui servait tant ses opinions religieuses. Forcé de choisir, il s'est montré aux autres et à lui-même ce qu'il est et sera désormais !... Il était un point du monde où le jésuitisme apparaissait à nu, l'arbre couronné de tous ses fruits : domination temporelle, oppression de toute liberté dans les petites cités qu'il avait conquises, déchirement de la patrie commune par la révolte et la guerre civile, appel à l'étranger et à quel étranger ! aux fils de Gessler... à Gessler lui-même, plus astucieux, plus cruel plus redoutable encore qu'il n'était aux jours des héros du Rutli... De l'autre côté, toute la cause libérale suisse, française, européenne !

M. de Montalembert n'a pas hésité un instant. S'animant de toute la fureur, de toute la rage du jésuitisme vaincu, mettant sa main dans la main sanglante du *grand criminel* de Gallicie, il a anathématisé, il a maudit avec lui, deux heures durant, la cause libérale toute entière, en Suisse, en France, dans le présent, dans le passé, dans les idées et les faits, les théories et les hommes, partout ! Toute la passion aveugle, toutes les exagérations, toutes les calomnies de l'esprit contre-révolutionnaire avaient passé dans son âme pour s'y échauffer encore au foyer de la passion religieuse et ressortir en flots de lave. Depuis dix-sept ans, depuis le solennel réveil de la lutte entre les deux grandes causes, l'immobilité et le progrès, l'oppression sous toutes ses formes spirituelles et temporelles, la liberté sous toutes ses manifestations politiques et sociales, jamais la cause de l'immobilité et de l'oppression n'avait trouvé de paroles plus magnifiques, si vous voulez, mais plus haineuses aussi et plus furibondes !

Sera-t-il possible, après cette profession de foi brûlante, frénétique, de se donner encore pour un libéral, pour un *amant* de la liberté ? Nous ne le croyons pas. Entraîné par la force, par la vivacité des circonstances à livrer le fond de son cœur, le jésuite a tué le libéral ! Le jésuite reste seul désormais ! Peut-être, sincère encore, cherchera-t-il de nouveau à se parer de quelques beaux semblants ! Vains efforts ! A lui-même, dans sa bonne foi, arraché, déchiré, foulé aux pieds le masque qui avait fait en grande partie jusqu'à ce jour ses triomphes et la séduction de quelques-uns. Il n'est pas d'art qui puisse en rapprocher les débris assez habilement pour produire encore l'illusion.

Le parti catholique, pour tout dire en un mot, se relèvera difficilement du magnifique discours de son jeune et illustre chef. Que celui-ci tâche de s'en consoler en songeant qu'il périt, comme Machabée, dans un triomphe !

La prétention de M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, d'empêcher les banquets est tout simplement une violation formelle des droits garantis aux citoyens par les lois en vigueur. Ce ministre a osé appuyer ses prétentions sur une loi de 1790. Or, voici les dispositions de cette loi de 1790 (16-24 août), et, comme on va le voir, elles ne justifient d'aucune façon l'attentat prémédité par le ministère.

L'article 3 de cette loi énumère ainsi les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux :

1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques ; ce qui comprend le nettoiement, l'illumination, etc.

2° Le soin de réprimer et punir les délits contre la tranquillité publique, tels que les rixes et disputes accompagnées d'ameutements dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les bruits et attroupements nocturnes qui troublent le repos des citoyens ;

3° Le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises et autres lieux publics ;

Cette loi ne confère donc ou Pouvoir que le droit de surveiller et réprimer. Le ministre n'a pas plus le droit d'interdire un banquet qu'il n'a celui de faire arrêter un citoyen par ses agents administratifs sous prétexte qu'il le soupçonne de mauvais desseins.

Après les débats sur l'affaire Petit, la Chambre aura à s'occuper d'autres tripotages. D'une polémique engagée par la *Presse*, à laquelle le *Moniteur parisien*, après quelques démentis, a laissé le dernier mot, il résulte les faits suivants :

Le sieur Lescuyer offrit, en 1844, à M. Duchâtel, de lui révéler l'existence de biens illégalement possédés par des particuliers et cédés au domaine, à la condition que, conformément à la loi de 1816, qui intéresse les citoyens dans les recherches de cette nature, il aurait une part de la découverte, ainsi que trois institutions de charité du Havre. Le 30 juin 1845, une ordonnance royale sanctionna l'assentement donné par le ministre de l'intérieur à cette proposition.

L'administration des domaines reçut, le 10 juillet suivant, la révélation formelle promise par M. Lescuyer, et M. Duchâtel ordonna la poursuite de l'affaire devant le tribunal du Havre, par une lettre du 5 février 1846.

Rien que de fort naturel jusque-là. Mais voici que trois mois après, le 6 mai 1846, M. Duchâtel publie, sans l'avis du conseil d'Etat, une seconde ordonnance qui annule la première et rompt l'engagement pris avec M. Lescuyer. Que s'était-il donc passé entre ces deux dates pour qu'on dépouillât l'Etat des domaines qu'il allait recouvrer, le révélateur et les institutions de charité des bénéfices qui leur étaient garantis. C'est qu'alors les élections générales devaient avoir lieu dans peu de jours. M. Dubois, candidat conservateur, avait besoin de quelques voix : on acheta celles des détenteurs des biens réclamés par l'Etat en se désistant des poursuites commencées contre eux, et M. Dubois fut élu.

M. Léon de Malleville se propose de porter ces faits à la tribune de a Chambre des députés.

On lit dans l'*Océan*, journal de Brest :

La réunion des souscripteurs de la boulangerie sociétaire a eu lieu le 16 janvier.

M. Bersolle a ouvert la séance en rendant compte du résultat des travaux de la commission d'organisation. Il résulte de ce compte-rendu que, malgré l'indifférence et la répulsion témoignées par la plupart des personnes riches de la ville, qui eussent pu assurer dès l'abord le succès de l'œuvre, le fonds social a acquis une valeur de [illegible] fr., qui permet de marcher sans difficulté. Le but de la création de la boulangerie sociétaire étant surtout de venir en aide aux indigents dignes d'estime et d'intérêt, M. Bersolle recommande aux souscripteurs de la boulangerie sociétaire de ne pas l'oublier, et il fait ressortir la différence immense qui existe entre les hommes dévoués à une œuvre de ce genre et les personnes qui, faisant étalage de philanthropie, se mettent à l'écart dès l'instant où il faut payer de sa personne et faire le plus léger sacrifice pécuniaire.

La commission provisoire d'organisation a été, pendant toute la durée de la séance, l'objet des témoignages de gratitude et de sympathie les plus vifs, et l'intention des souscripteurs était de changer par acclamation son nom en celui de comité de surveillance, si tous ses membres n'avaient pas déclaré décliner cet honneur.

Néanmoins, le vote pour la nomination du comité ayant eu lieu, le dépouillement du scrutin a conservé à MM. Bersolle et Dubreuil un nombre de voix tel, qu'après en avoir été instamment priés, ils ont consenti à devenir membres du comité de direction.

Après la constitution définitive du comité, les souscripteurs ont reçu l'assurance que tout était préparé pour une organisation prochaine et définitive de la boulangerie sociétaire, et il a été annoncé qu'au 1er juin prochain, *au plus tard*, elle serait en pleine exploitation.

Un grand nombre d'ouvriers ayant prié instamment qu'on fabriquât du pain épuré à 15 pour cent, cette demande a été accordée à l'unanimité. A 1 heure 30 minutes, la séance a été levée, et chacun est sorti de la salle de réunion sous l'impression de l'idée qu'il venait d'être accompli un progrès social important.

Les bureaux de la Chambre des députés se sont occupés aujourd'hui de la demande en autorisation de poursuites contre M. de Larochejaquelein, demande adressée à la Chambre par l'honorable député lui-même. La discussion a été longue et vive dans la plupart des bureaux sur la question de principe.

On a lu la lettre adressée le 26 de ce mois par M. le marquis de Larochejaquelein, et que nous avons publiée le 27. L'honorable député a fait distribuer au président de chaque bureau une note imprimée dans laquelle il caractérise en termes énergiques les faits qui motivent sa demande et les hommes qui l'attaquent.

La discussion n'a porté que sur la question de principe. Doit-on autoriser à poursuivre un député sans demande des tiers ou de plaignants ? Plusieurs membres, entre autres MM. Boudet, Nicolas, de Lavalette, Crémieux, ont soutenu que ce serait créer un précédent dangereux contre l'inviolabilité du député.

MM. Ressigeac, Oger, Lavieille, Lenoble et d'autres membres, ont été d'avis d'accorder l'autorisation, par le motif qu'un député ne saurait rester sous l'inculpation d'un fait de nature à porter atteinte à son honneur et à sa considération. Ils ont dit que l'initiative prise par l'honorable député de Ploermel était louable et d'un bon exemple.

En somme, sur neuf commissaires, cinq membres ont été d'avis d'accorder l'autorisation. Deux n'ont pas exprimé d'opinion, et deux s'y sont opposés.

L'Angleterre, la Suisse et les Etats voisins. — Alliance anti-absolutiste. — Nous lisons dans la *Patria* de Florence, journal ordinairement bien informé :

« La *Speranza*, qui nous arrive ce matin, répète d'après d'autres journaux que le roi de Bavière se dispose à accéder à l'alliance italo-suisse. Nous ne savons ce que c'est que l'alliance italo-suisse ; mais nous pouvons affirmer qu'à la *fin du printemps dernier* il fut conclu à Turin, grâce aux instances de l'Angleterre, un traité d'alliance entre cette puissance, le grand duc de Bade, le roi de Wurtemberg, le roi de Bavière et le roi Charles-Albert de Piémont, pour intervenir en Suisse en faveur de la Diète dans l'hypothèse d'une intervention austro-française. Le roi de Sardaigne inaugurait par cet acte de vigueur cette indépendance de l'Italie qui, depuis ses réformes et celles des autres princes de l'union italienne, n'est déjà plus à l'état de désir. »

Les biens de l'évêque de Sion. — Le grand-conseil du Valais vient de voter le décret suivant à la majorité de 46 voix contre 34, sous la réserve de l'approbation du peuple :

« Les biens, meubles et immeubles dont jouissent le révérendissime évêque de Sion, le vénérable chapitre et les recteurs de la cathédrale, le séminaire, les couvents et corporations religieuses existant dans le canton, sont réunis au domaine de l'Etat, à charge par celui-ci de rétribuer convenablement les membres du clergé ci-dessus désignés, ainsi que le séminaire, et de pourvoir à l'exercice de l'hospitalité au Saint-Bernard et au Simplon.

» L'excédant de ces biens sera appliqué à l'amortissement de la dette publique. »

Réponse d'un Suisse à M. de Montalembert. — La *Presse* contenait hier une lettre d'un citoyen suisse, le colonel Hu-

[illegible] a eu des mouvements de troupes vers la Lombardie. »

— On lit dans le même journal, à la date du 12 : « Hier au soir est arrivé de Turin un courrier du cabinet sarde. Nous serions tentés de croire qu'il aurait apporté les offres les plus amicales de S. M. Charles-Albert au grand-duc de Toscane pour garantir l'indépendance de son Etat. »

— Dans la *Gazette de Florence*, dit l'*Alba*, nous trouvons une bonne nouvelle : le 7 il a dû être embarqué à Toulon pour Livourne, sur le bateau à vapeur *le Mentore*, 5 000 fusils nouveaux à percussion, dont 500 de voltigeurs ; 6 000 autres fusils sont attendus à Toulon pour être dirigés sur Livourne ; il y a aussi 500 fusils de voltigeurs.

— Du 7 au 11 janvier il n'y a eu à Milan aucune protestation violente. On s'en tient aux protestations muettes et négatives. Les cafés, les théâtres et les établissements publics sont déserts, les affaires stagnantes. Les Milanais se proposent, dit-on, de ne servir que de la soie indigène pour les habillements, renonçant aux laines et cotons de l'étranger.

— On écrit de Rome, 11 janvier, à la *Patria* : « La consulte a accordé au trésorier la faculté de contracter un emprunt d'un million aux conditions suivantes : 1° La consulte devra être interpellée avant l'émission ; 2° la caisse d'amortissement devra être rétablie ; 3° une grande économie devra être obtenue dans les dépenses. »

Protestation contre la panique de l'Angleterre. — Les Anglais ne se laissent prendre qu'à demi à la comédie de panique jouée par le duc de Wellington et ses amis. Après le premier étourdissement causé par ces clameurs intéressées, les protestations arrivent. Nous lisons dans le *Daily-News* du 19 :

« Hier au soir il s'est tenu, à Bridgehousse-hôtel une très nombreuse réunion dans le but d'adopter une pétition au parlement contre toute augmentation d'établissements militaires de terre et de mer. M. Apsley-Pellat, président, a exposé que le bourg de Sonthwark désirait formuler une opinion sur la question prématurément soulevée par le duc Wellington J'ai eu, dit le président, de fréquentes relations avec les classes commerciales et sociales en France, et je puis donner l'assurance que partout j'ai trouvé des dispositions amicales pour l'Angleterre ; on se connaît mieux maintenant sur les deux bords du canal qu'on ne se connaissait sous l'état de choses que Bonaparte entretenait entre les deux pays. Les Français, d'ailleurs, se livrent à trop d'entreprises industrielles et à trop de travaux de toute espèce pour songer à autre chose qu'à maintenir la paix. M. Sturge propose la résolution ainsi conçue :

« Le meeting croyant la guerre tout à fait en opposition avec les doctrines et l'esprit du christianisme, et le véritable intérêt du monde, regrette profondément les essais que l'on fait pour inspirer au peuple la croyance qu'une guerre et une invasion sont imminentes : on veut baser sur cette croyance une addition ou renfort aux établissements maritimes et militaires de l'Angleterre.

» M. Sturge prétend que le véritable but de tout ce bruit sur les défenses nationales, est de pourvoir au paiement d'un nouveau nombre d'officiers.

» M. Alexander appuie la motion. L'Angleterre, outre le sang qu'elle a versé dans des guerres continuelles, a contracté huit cent millions de dettes de guerre, indépendamment des frais de ses arsenaux qui, depuis 1815, ont coûté plus de 500 millions sterling.

» Lord Ellesmeere a avancé une assertion aussi peu sage qu'inexacte lorsqu'il a dit que les Français et les Anglais étaient naturellement ennemis.

» La résolution est adoptée à l'unanimité.

» Le révérend J. Burnett propose la deuxième résolution ; elle est ainsi conçue :

« Le meeting désire faire constater sa conviction profonde que les appréhensions quant à la guerre sont entièrement dénuées de fondement et que l'augmentation de la marine ou de l'armée permanente (comme on l'a proposé) tendrait à détruire la paix existante, à retarder le progrès moral de la réforme, à surcharger la nation déjà lourdement taxée et à aggraver les embarras commerciaux du pays.

» L'orateur pense qu'il n'y a plus de commerce, plus de société possibles, si l'on se plaît à encourager et stimuler parmi les hommes les propensités du tigre et l'esprit du boule-dogue (*tiger propensities and bull-dog spirit*), au lieu de tourner l'ardeur des esprits et de former les populations aux arts de la paix. Les puissances européennes sont trop intéressées d'ailleurs à ce que la conquête de la Grande-Bretagne ne soit pas faite par la France, pour qu'une invasion française soit sérieusement à redouter. Puis, si l'on considère la situation actuelle, on verra que la France n'est pas en état de faire la guerre. C'est ce que Louis-Philippe sait mieux que personne.

» La résolution est adoptée.

» M. Barett propose la troisième résolution, ainsi conçue :

« Une pétition sera adoptée et signée par le président au nom de » l'assemblée. Elle sera confiée à John Humphery, qui la présentera » au parlement. Sir J. Molesworth sera prié de l'appuyer à la chambre. »

» Cette résolution est adoptée. La pétition n'est que le développement des résolutions adoptées. L'assemblée se sépare. »

Banquet du 12e arrondissement.

On nous communique la note suivante :

M. Duchâtel, parlant du banquet réformiste du 12e arrondissement, a dit à la Chambre des pairs que ce banquet lui paraissait devoir entraîner des *inconvénients graves*. Ou cela ne veut absolument rien dire, ou cela signifie tout simplement, dans la bouche d'un ministre, que la réunion projetée aurait tous les caractères d'une sédition.

Il est facile de répondre d'une manière péremptoire aux assertions calomnieuses de M. le ministre de l'intérieur. Plusieurs réunions ont précédé ou ont eu pour objet la nomination de messieurs les commissaires du banquet. Dans l'une de ces réunions préparatoires, la question de principes a été posée et résolue dans le sens d'une manifestation uniquement réformiste.

Dans une réunion suivante, ont été nommés par voie d'élection les membres qui devaient composer la commission.

Pour bien apprécier l'esprit qui dirigeait ces réunions préparatoires et la portée des accusations de M. Duchâtel, il suffit de citer les noms désignés pour cette commission, tous noms honorables qui auraient dû offrir aux susceptibilités de M. Duchâtel de suffisantes garanties :

MM. Delettre, membre du conseil général ; Barbet, chef de bataillon de la 12e légion, chef d'institution ; d'Heurlé, id. ; Cailloux, id. ; Collette, capitaine ; Bailly, id. ; Véron, id. ; Gobert, id. ; Mary, id. ; Drouot, id. ; Roinville, id. ; Chazelet, id. ; Hennequin, id. ; Ravinet, id. ; Détalle, id. ; Méry, sous-lieutenant, Hellitasse, sergent-major ; Duménil, propriétaire ; Bocquet, etc., etc.

[illegible] député à Villefranche, après ballottage, par 100 voix de majorité.

— Un arrêt de la 4e chambre de la cour royale de Paris, rendu ce matin, donne gain de cause à M. de Genoude sur les poursuites intentées contre lui par le ministère, pour refus d'impôt, a annulé ces poursuites pour tout ce qui concernait les impôts au-dessus des 302 francs qui avaient été l'objet primitif du procès, et a condamné le fisc aux dépens et à des dommages-intérêts dont la *Gazette de France* n'indique pas le chiffre.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier, opticien du roi, marquait 3 degrés 2/10 au dessous de zéro ; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 4 degrés 9/10 ; à midi, 5 degrés.

— On lit dans le *Clamor publico* du 14 janvier, qu'à Saragosse on a célébré l'arrivée à Madrid du duc de la Victoire en ornant de tentures les balcons de presque toutes les maisons.

LE PLAIN CHANT AUTHENTIQUE. — Un antiquaire annonce qu'il vient de trouver, dans la bibliothèque de la Faculté de Montpellier, l'*Antiphonaire de Saint Grégoire* noté en lettres, un des exemplaires qui ont été donnés à Charlemagne par le pape Adrien, ou copié par un des chantres romains envoyés en France à cette époque.

Voilà donc, dit le découvreur, la restauration du chant d'église accomplie sans dissertation ni hésitation, et par la seule copie de ce manuscrit. Il y a huit cents ans que cet antiphonaire noté en lettres n'est plus connu ; que saint Bernard l'a fait inutilement chercher ; le pape Jean XX, en 1028, n'en connaissait plus d'exemplaire ; Guy d'Arezzo ne savait plus même si cela existait ; tous nos savants, Mabillon, Lebrun, Montfaucon, Gerbert, en ont déploré la perte, et enfin, les savants allemands, M. Kiesewetter et autres, ont fini par écrire des dissertations pour prouver que cette notation en lettres n'avait jamais eu lieu, ou du moins n'avait jamais servi au chant d'église.

Or, comme la notation avec les signes hiéroglyphiques des neumes est presque indéchiffrable ; comme on n'a commencé à écrire la musique d'une manière claire qu'au douzième siècle ; comme c'est au sixième siècle que saint Grégoire a vécu, il en résulterait que la version la plus authentique qu'on avait du chant grégorien était de six cents ans postérieure à saint Grégoire.

UNE EXCURSION. — On lit dans un journal : « Un officier, dont le régiment est récemment arrivé d'Afrique, ayant amené avec lui une jeune hyène qu'il a élevée toute jeune, avait l'habitude de l'emmener avec lui sans autre précaution que de la tenir en laisse comme un chien. Hier cet officier, qui se rend à peu près chaque jour au café Cuisinier, en face du pont Saint-Michel, et qui y amène avec lui sa hyène, dont la douceur est connue des habitués, ayant négligé de fixer fortement son lien au pied de la table à laquelle il était lui-même assis, il arriva que la hyène, après avoir fait quelques pas dans la salle du café, trouvant la porte de la cave ouverte, y descendit.

» Deux garçons étaient en ce moment occupés à rincer des bouteilles au fond de cette cave ; ils n'aperçurent pas d'abord l'animal, mais la hyène, effrayée sans doute par le bruit des bouteilles, fit entendre un grognement qui attira leur attention. Ils virent tout à coup ses yeux flamboyer dans l'ombre, la peur les saisit et ils gagnèrent à la hâte l'escalier, dont ils fermèrent derrière eux la trappe. La hyène enfermée devint alors furieuse ; elle poussa des hurlements et commença de labourer de ses griffes et de ses dents les ventaux de la trappe, à la grande terreur des habitants qui s'empressèrent de déguerpir.

» Heureusement l'officier que la disparition de sa hyène avait inquiété, était encore là. Il parvint à la calmer, ouvrit lui-même la trappe, et emmena sa terrible compagne, sans que l'on eût à déplorer aucun accident.

» On ne doit pas moins s'étonner cependant que l'administration, qui publie régulièrement des ordonnances contre les boule-dogues, ne prohibe pas d'une manière absolue la possession d'animaux dont les instincts de férocité peuvent se réveiller d'un moment à l'autre.

LA FAMILLE DANS LA SOCIÉTÉ ACTUELLE, telle est la devise du moniteur des jésuites depuis son alliance déclarée avec les conservateurs bornés. Or, la famille telle qu'elle est constituée aujourd'hui entraîne fréquemment des faits analogues à celui que nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux*. On écrit à ce journal de Saint-Leger (Seine-et-Oise) :

« Le 14 de ce mois, le parquet de Rambouillet fut informé qu'une jeune fille de vingt-cinq ans, nommée Virginie R..., orpheline, faible d'intelligence et sujette à des attaques d'épilepsie, était depuis plus d'un an séquestrée par ses frères. Le procureur du roi, accompagné de M. Girault, docteur en médecine, et d'un gendarme, se transporta immédiatement chez les frères R..., à Saint-Léger-en-Yvelines, et se fit conduire dans la chambre de la jeune fille.

» Il est impossible de reproduire le spectacle qui se présenta à leurs regards.

» Sur un mauvais lit de bois recouvert de paille ou plutôt de fumier, gisait une malheureuse fille d'une figure douce et agréable, aux contours délicats et gracieux, au teint pâle et décoloré, portant ce cachet de résignation sereine que donnent quelquefois les longues souffrances et surtout la conscience de l'infériorité physique et intellectuelle. Son corps maigre et décharné ressemblait à un squelette ; ses genoux étaient ankilosés et ses jambes arquées et ramenées vers l'épine dorsale, sa peau blanche et fine était labourée en tout sens par l'action déchirante de la paille grossière qui lui servait de matelas. La pauvre enfant était sans chemise et sans draps, sans couvertures, accroupie comme un animal immonde dans sa fange. Sur son corps se trouvaient seulement jetés çà et là quelques lambeaux de vêtements dont il eût été impossible de retrouver la forme et le nom primitifs.

» Dans la pièce, ou plutôt dans le chenil étroit et surbaissé qui renfermait tant de jeunesse et tant de misère, on aurait inutilement cherché une table, une chaise, un meuble quelconque ; le jour, ou plutôt l'air froid et humide arrivait par une lucarne sans châssis ayant pour pendant un tuyau de cheminée, en telle sorte que, de cette cheminée à cette lucarne existait comme un courant glacial capable de détruire en peu de temps la plus robuste santé.

» Depuis un an l'infortunée n'était pas sortie de ce bouge humide et infect ; elle y était entrée pleine de force et de vigueur, et, par suite d'une continuelle réclusion et d'une diète de plus en plus cruelle, elle était tombée dans un tel état de faiblesse et d'étiolement, qu'il ne lui était plus possible de se soutenir sur ses jambes ; un mois encore d'un pareil traitement et elle succombait, et ses frères héritaient du petit avoir que ses parents lui avaient laissé. Ses frères en effet s'étaient déjà partagé ses dépouilles ; quelques biens avaient été vendus, et c'est avec le produit de ces biens, disent-ils, qu'ils subvenaient aux frais de nourriture et d'entretien de leur sœur, fille méchante, ruineuse et ingrate, contre la fureur de laquelle on ne saurait trop se prémunir.

» Ils calomnient encore leur victime, car cette fille, qui a été immédiatement transportée à l'hospice de Rambouillet, sur l'ordre du procureur du roi et du sous-préfet, paraît fort calme et fort douce ; la faiblesse de son corps a augmenté la faiblesse de son esprit ; elle ne se plaint de personne ; elle se borne à demander à manger, et tout fait espérer que, grâce aux excellents soins des bonnes sœurs de charité,

de les désarmer. Le chef essaya [illegible] les soupçons conçus par les Indiens, il y était parvenu et [illegible] occupait d'allumer le feu nécessaire pour faire cuire les ali[illegible]lorsqu'on se mit en devoir de les désarmer.

Cette mesure les effraya, et une grande partie d'entr'eux, qui n'était pas encore dans l'intérieur du fort, prit immédiatement la fuite. Le capitaine Peltzer ordonna alors de faire feu sur ces pauvres diables et on en blessa ou tua quinze à vingt, y compris trois Indiens inoffensifs qui se trouvaient dans l'intérieur du fort, et qui furent assassinés de sang froid par ordre du capitaine Peltzer. Tous les journaux de Saint-Louis s'accordent à demander que le capitaine Peltzer, dont la conduite inhumaine a été blâmée par les officiers sous ses ordres, soit immédiatement traduit devant un conseil de guerre.

COMMUNICATIONS ENTRE LE DANEMARK ET LES ILES DE L'OCÉAN. — Il vient de se former à Copenhague une compagnie pour établir une ligne de bateaux à vapeur entre le Danemark et les îles Féroë, l'Irlande et l'Ecosse. Les communications auront lieu tous les quinze jours, à partir du 1er avril. Le gouvernement danois a accordé à la compagnie une réduction de droits de port et de droit d'ancrage.

SUICIDE D'UN BANQUIER. — On parlait aujourd'hui d'une tentative de suicide. M. M. B..., banquier, aurait voulu se tuer, et se serait jeté sur la voie d'un chemin de fer ; mais il n'aurait réussi qu'à se faire briser ou couper les deux jambes. Cette nouvelle a fait une profonde sensation à la Bourse. (*Droit*.)

FAITS DE PUBLICITÉ.

Histoire universelle depuis la création jusqu'à nos jours, par M. W. D'halluvin ; prix, 4 fr. 75. Ce livre vient de paraître chez tous les libraires et chez l'auteur, rue Richelieu, 92. La réputation de l'auteur, l'utilité et l'importance de l'ouvrage garantissent son succès.

— L'ouvrage intitulé *Vie et Pontificat de Pie IX* vient de paraître chez Capelle. Il nous paraît de nature à appeler l'attention, non-seulement de ceux qui se sont intéressés au grand mouvement de l'Italie moderne depuis le pontificat de Pie IX, mais surtout parmi les hommes politiques qui se sont particulièrement occupés de la part que la diplomatie française a prise à ce mouvement ; M. Félix Clavé, auteur de cet ouvrage, pendant le séjour qu'il a fait à Rome, et, grâce à l'accueil qu'il y a reçu du pape et des hommes les plus éminents, a pu en effet écrire la vie de Pie IX, d'après des indications et avec des développements tout à fait nouveaux. Son livre contient, sur les actes et le personnel de la chancellerie française à Rome, des détails piquants et tout à fait inconnus.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 20 janvier.*

M. de Bussières demande la reprise de la proposition de M. Hallez-Claparède, sur les servitudes militaires. — Adopté.

M. Boulay (de la Meurthe), la reprise du projet de loi sur l'instruction primaire. — Adopté.

M. Alfred de Bussières, du projet de loi portant règlement des comptes de l'exercice 1845. — Adopté.

M. Lanyer, du projet de loi sur les douanes. — Adopté.

M. Moulin, du projet de loi relatif au chapitre royal de Saint-Denis.

M. JULES DE LASTEYRIE. Je demande à faire une observation. L'honorable rapporteur du projet de loi sur le chapitre de Saint-Denis, M. Moulin, est directeur-général des cultes. Il ne peut, selon moi, conserver cette double situation.

Je demande comment, en quelle qualité il parlera dans cette Chambre. Est-ce comme rapporteur ? Est-ce comme directeur-général ? (Mouvement.)

M. MOULIN. Je ferai observer à l'honorable M. de Lasteyrie que, dans ce moment, je ne suis pas seulement rapporteur du projet de loi ; je suis député avant tout. C'est comme député que je demande la reprise du projet de loi.

M. DESLONGRAIS. Sans doute M. Moulin a le droit de demander la reprise d'un projet comme chacun de nous ; mais ce que M. de Lasteyrie a indiqué et ce que je viens de soutenir, c'est qu'il ne peut rester rapporteur.

Lorsqu'il a été nommé rapporteur, il n'était pas directeur-général des cultes.

Ainsi donc, il ne peut pas conserver cette qualité de rapporteur.

M. GRANDIN. M. Moulin ne fait plus partie de la commission ; il a été soumis à la réélection.

Quelques explications sont échangées à ce sujet entre MM. Luneau, Ferdinand de Lasteyrie et Moulin.

La Chambre décide que le projet de loi relatif au chapitre royal de Saint-Denis sera repris.

Il en est de même du projet de loi sur la Banque de Bordeaux.

M. Clapier demande et obtient la reprise du projet de loi sur l'enseignement secondaire, reprise demandée par M. Liadières ;

Du projet de loi sur les marques de fabrique et du commerce, sur la demande de M. de Lasteyrie.

M. DUCOS annonce qu'il demandera la reprise du projet sur les douanes.

Plusieurs pétitions sont déposées par M. Luneau et par d'autres honorables députés.

M. HÉBERT, garde-des-sceaux. Messieurs, nous venons, par ordre du roi, soumettre à vos délibérations un projet de loi dont le but est de frapper de prohibition les conventions particulières qu'une longue pratique avait tolérées et sur la légalité desquelles la jurisprudence semble hésiter encore.

Les titulaires de certains emplois, s'autorisant, il faut le dire, d'un ancien usage, et même de plusieurs décisions judiciaires, ont cru pouvoir exiger, en échange de leur démission, une compensation en argent. Ceux qui devaient leur succéder ont cru pouvoir, à leur tour, provoquer, par des sacrifices, une vacance dont ils désiraient profiter. Ces abus sont anciens, et s'ils ne sont pas pour cela plus respectables, ils sont au moins plus difficiles à extirper. Toutefois, c'est à tort qu'on leur donne le nom de vénalité dans les charges publiques.

Plusieurs auteurs, et ce qui est plus important, plusieurs arrêts ont reconnu la légalité de cette coutume. Nous venons aujourd'hui vous proposer de fixer par une loi ce point incertain de la jurisprudence, et de le rendre conforme aux règles d'une bonne administration.

UN MEMBRE. Cette loi vient un peu tard. (Bruits divers.)

M. HÉBERT, garde-des-sceaux. Je suis ici par les ordres du roi, votre devoir à tous est de m'entendre. (Agitation. — Murmures.)

Nous venons vous proposer une loi pour faire cesser un abus et pour rentrer dans les voies conformes aux règles d'une bonne et sage administration.

Tout ce qui tend à rappeler, même de loin, le souvenir d'anciens abus, doit être supprimé comme en dehors du régime sous lequel nous vivons.

Il faut que les fonctions publiques puissent être entourées d'une considération à laquelle rien ne puisse porter atteinte. Il faut que celui qui se retire, loin de vendre une place qui ne lui appartient plus, ne cherche pour ses services passés d'autre récompense que celle de les avoir rendus.

Jusqu'à la présentation d'une loi spéciale, les hésitations de la jurisprudence, l'ancienneté de l'abus, ont pu expliquer la tolérance à laquelle nous voulons mettre fin. Si vous adoptez la loi que nous avons l'honneur de vous proposer, cette tolérance ne pourra plus exister, et désormais la jurisprudence, en se montrant sévère, ne craindra plus de se montrer injuste.

Nous vous proposons donc de déclarer nulle, sous quelque prétexte que ce soit, toute convention, toute stipulation, ayant pour objet, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, toute substitution du titulaire d'un emploi public dont la démission aurait été donnée à prix d'argent. Toute démission de ce genre sera considérée comme nulle, d'une nullité absolue.

Nous proposons ensuite d'exercer contre chacun de ceux qui auront enfreint la présente loi :

1° La déchéance de toute pension de retraite ;

» Art. 2. Le titulaire d'un emploi public qui aura vendu sa charge sera déchu de cet emploi, même des droits qu'il aurait à une retraite, et de plus il sera passible d'une amende.

» Art. 3. Toutes les condamnations prévues par la présente loi seront prononcées par les tribunaux civils, soit sur les réquisitions, soit sur les poursuites du ministère public.

» Art. 4. Il n'est pas dérogé à la loi de 1817, en tout ce qui concerne les affaires dévolues à la cour de cassation, sur les concussions, etc. »

M. DUPIN. J'avais présenté une proposition qui a été suivie de la présentation de ce projet. (Bruit.) En présence du projet de loi qui vient d'être lu je crois devoir la retirer. (Mouvement prolongé.) Si la pénalité portée par le projet ne me paraît pas assez grave, je présenterai des amendements. (Ah! ah!)

Je ne demande pas deux lois, je n'en demande qu'une bonne. Ma proposition pouvait être trop sévère. Le projet du gouvernement peut être trop indulgent. (On rit.) La discussion en décidera. L'essentiel est de réprimer les faits dont il s'agit. Je les ai toujours considérés comme illicites, immoraux et comme un véritable stellionat, comme une simonie politique à laquelle il manquait une peine, à laquelle l'improbation n'a jamais manqué. (Vive approbation.)

M. HÉBERT, garde-des-sceaux. Quoi qu'il en soit de la proposition de M. Dupin, comment qu'elle doive être réunie au projet du gouvernement, j'ai une remarque à faire. Il ne serait pas exact de penser que M. Dupin a déposé sa proposition, et que c'est après ce dépôt seulement que le gouvernement a pensé à ce projet de loi. (Longue rumeur.) A la Chambre des pairs, un ministre a déclaré qu'il serait pourvu à cet objet. Le conseil avait arrêté les bases du projet de loi avant que la proposition fût présentée. (Bruits confus.)

M. DUPIN, vivement. Je ne sais pas ce que le conseil a décidé, je ne suis pas dans les secrets du cabinet (Hilarité générale); ils n'ont pas été divulgués. Mais je sais fort bien que, lorsque je descendais du bureau, où je venais de déposer ma proposition, M. le garde-des-sceaux m'a dit pour la première fois : « Nous allons présenter un projet. » J'en ai été très satisfait. (Nouvelle et vive hilarité.)

Maintenant, je crois qu'il ne convient pas que ma proposition soit renvoyée aux bureaux. Il vaut mieux qu'ils soient saisis du projet du gouvernement. Je le répète, s'il y a lieu, je présenterai des amendements.

M. CHAMBOLLE. Je ne puis que féliciter notre honorable collègue M. Dupin d'avoir voulu mettre un terme à des faits scandaleux. Il faut féliciter aussi les ministres de vouloir réprimer ces faits, qu'ils qualifient d'ailleurs avec tant d'indulgence. Ils proposent de punir demain ce qu'ils ont encouragé hier; (bruit. — L'ordre du jour.) je les en remercie. Mais l'honorable M. Dupin a déclaré qu'il retirait sa proposition et la présenterait comme amendement. Je lui ferai remarquer qu'elle n'est pas complète... (Bruit.)

AU CENTRE. L'ordre du jour !

M. Chambolle s'arrête.

A GAUCHE. Lisez la proposition.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne peux pas lire la proposition; son auteur l'a retirée. Elle n'appartient plus à la Chambre. Le projet de loi sera renvoyé à l'examen des bureaux.

L'ordre du jour appelle une vérification de pouvoirs. (Election de la Haute-Loire.)

M. ACHILLE FOULD, rapporteur. M. Richond des Brus, député du Puy (Haute-Loire) a été soumis à la réélection par suite de sa nomination comme inspecteur-général des eaux thermales de Néris. Il a été réélu le 23 octobre dernier par le collège électoral du Puy.

Le nombre des électeurs inscrits était de 695; celui des suffrages exprimés a été de 605. M. Richond des Brus a obtenu 431 voix; son concurrent 163. La majorité acquise à M. Richond est donc de 262 voix. M. Richond paie le cens et justifie de l'âge; les opérations sont régulières. Votre cinquième bureau vous aurait proposé l'admission sans observation, s'il n'avait été saisi d'une protestation signée de 49 électeurs et d'un mémoire revêtu de 9 signatures.

Les auteurs de la protestation se plaignent d'abord que le préfet ait violé l'ordonnance de 1820, qui est applicable lorsqu'en raison du nombre des électeurs, il y a lieu de diviser un collège en deux sections. Ils ont prétendu qu'un canton avait été attribué irrégulièrement à une section à laquelle il n'aurait pas dû appartenir.

Les auteurs de la protestation accusent M. le préfet de la Haute-Loire et le sous-préfet de la ville du Puy d'avoir méconnu et violé dans leur sens les dispositions de l'ordonnance de 1820 et d'avoir favorisé par ce moyen, dans la constitution définitive du bureau, la nomination du candidat du gouvernement comme président.

Le cinquième bureau ne croit pas que l'ordonnance de 1820, après les lois de 1827 et de 1831, soit d'une exécution rigoureuse, et ce qu'il y a de certain, c'est que, dans maintes élections, le bureau définitif a été constitué sans qu'on se conformât aux règles posées par cette ordonnance, et sans que ce fait ait soulevé aucune protestation.

Cependant le cinquième bureau, en repoussant ce moyen de nullité invoqué par la protestation, appelle l'attention du gouvernement sur le danger qu'il y aurait à laisser à l'arbitraire la répartition des électeurs sur les listes.

L'honorable rapporteur examine ensuite le reproche adressé par les opposants à l'administration d'avoir séduit les électeurs, et de s'être servi pour cela de la répartition des indemnités accordées au département de la Haute-Loire pour le couvrir des pertes occasionnées par l'inondation de la Loire. A en croire les auteurs de la protestation les sommes destinées aux plus malheureux des habitants, victimes du fléau, auraient payé la complaisance et le bon vouloir des électeurs disposés à voter pour le candidat ministériel.

Les hommes de l'administration eux-mêmes ne se seraient pas oubliés dans cette distribution, toujours d'après les opposants. Un maire aurait obtenu sept à huit mille francs sans avoir jamais expliqué l'application de ces fonds.

M. le préfet de la Haute-Loire a même refusé au conseil-général de fournir des pièces à l'appui des sommes distribuées. Il a répondu au conseil général que ses pièces de comptabilité, remises à l'administration générale, suffisaient pour mettre sa responsabilité à couvert, et que l'administration supérieure s'en contentant on n'avait rien à lui demander.

Le principal grief de la protestation, c'est que le préfet s'est mandaté à lui-même des sommes montant à 15 ou 16 000 fr., et a mandaté aux sous-préfets de Brioude et d'Issengeaux des sommes plus considérables. Voici l'explication de ce fait. Les percepteurs, par un coupable abus, avaient gardé par devers eux l'argent qu'ils étaient chargés de distribuer, et l'avaient imputé sur le paiement des contributions, jusqu'au 1er février. (Mouvement.)

M. le préfet a appelé sur eux la sévérité du ministère des finances, et ils ont été suspendus pour trois mois. Les mandats délivrés par le préfet nous ont été soumis et nous les avons examinés.

En procédant ainsi, M. le préfet de la Haute-Loire s'est éloigné des règles de la comptabilité qui veulent que l'ordonnateur des dépenses ne soit pas chargé de les payer. Il a assumé une grande responsabilité, mais il trouve sa justification dans la satisfaction qu'il a eue de soulager la misère plus promptement et plus efficacement. (Murmures aux extrémités.)

Un autre fait est relatif à la remise d'une somme de 8 000 fr. à M. le maire du Puy. Voici ce qui a eu lieu : M. le maire du Puy a obtenu des habitants les plus aisés de cette ville, qui avaient souffert de l'inondation, qu'ils renonceraient à leur part de la souscription, et qu'ils consentiraient à ce qu'elle fût distribuée aux pauvres. (Mouvements divers.)

La classe malheureuse a été soulagée et l'ordre public garanti.

En résumé, le département de la Haute-Loire a obtenu environ 400 000 fr. Sur cette somme, on a distribué : dans l'arrondissement du Puy, 115 000 fr.; dans l'arrondissement de Brioude, 114 000 fr.; dans l'arrondissement d'Issengeaux, 99 000 fr. Une somme de 74 000, dans laquelle se trouve celle qui a été remise à M. le maire de Puy, a été irrégulièrement employée.

Je viens de vous exposer les griefs de la protestation et de les discuter.

Les opinions ont été divisées dans le bureau sur l'influence que ces faits ont dû avoir sur l'élection. Certains membres ont pensé qu'il devait y avoir une corrélation entre ces faits et ils ont demandé l'ajournement de l'élection jusqu'à ce qu'une enquête fût ouverte et que la lumière soit faite. (Approbation à gauche.)

D'un autre côté, tout en regrettant les irrégularités commises par le préfet, [illegible]

[illegible]

M. DUCHATEL. Je vais répondre tant en mon nom qu'au nom de M. le ministre du commerce, aux questions qui viennent de nous être faites.

On nous demande si nous avons approuvé ou blâmé ces faits. Il est certain que le préfet de la Haute-Loire ne s'est pas renfermé dans les règles de la comptabilité. Il y avait là des misères pressantes à soulager; le préfet a certainement encouru une responsabilité, et devra certainement rendre compte de sa conduite à l'administration, mais il ne l'a pas fait par un motif mauvais ou par un motif personnel.

Le fait le plus considérable qu'on ait imputé au préfet est de s'être mandaté certaines sommes à lui-même. On vous a expliqué pourquoi il avait agi de la sorte; et on vous a dit que c'était parce que des percepteurs avaient été suspendus.

On a demandé si l'administration avait connu ce fait. Je réponds que je n'ai pas à m'expliquer sur les rapports qui ont eu lieu entre l'administration supérieure et ses subordonnés. Ce que je déclare, c'est que le ministre du commerce a veillé scrupuleusement à la bonne distribution des fonds de secours.

M. BUREAUX DE PUZY insiste et demande si le préfet de la Haute-Loire a été réellement autorisé par l'administration supérieure dans le mode adopté par lui dans la répartition faite des secours.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, s'en réfère à ses circulaires. Les états des indemnités accordées ont été déposés à la préfecture, et ils ont été émargés par les indemnisés, comme s'ils eussent été déposés chez les receveurs particuliers.

La voix du ministre se perd au milieu du bruit.

M. BUREAUX DE PUZY. Il m'est impossible de donner mon vote à la validité d'une élection que je crois faite, en mon âme et conscience, par des moyens immoraux, et je déclare, en mon âme et conscience également, qu'une enquête sévère prouverait la vérité de mon accusation.

L'honorable M. Bureaux de Puzy donne connaissance à la Chambre de ces circulaires dont M. le ministre du commerce parlait il n'y a qu'un instant, et il établit, pièces en main, qu'il n'y a pas une des prescriptions qui devaient présider à la distribution de ces secours de bienfaisance qui ait été suivie par M. le préfet de la Haute-Loire. Ainsi, ces secours devaient appartenir en première ligne aux plus nécessiteux; la répartition devait être proportionnée aux pertes éprouvées; l'on ne pouvait en détourner une portion quelconque pour l'appliquer à des ateliers de charité; enfin, aucune personne riche ou aisée ne devait être admise au partage de ces sommes distribuées à titre de secours de bienfaisance.

Et qu'a-t-on fait en présence de ces mesures arrêtées? On a indemnisé des hommes qui certes n'appartenaient pas à la catégorie indiquée par les circulaires, mais qui étaient électeurs. Ainsi, l'un d'eux fut indemnisé une seconde fois; et il était si bien établi qu'il n'en avait pas besoin, qu'on lui fit appliquer cette nouvelle indemnité à la reconstruction d'un pont.

En définitive, s'écrie l'orateur, que s'est-il passé dans toute cette affaire? Une seule chose : une multitude d'actes illégaux, frauduleux. Ainsi, vous le voyez, les excuses qu'on allègue, les raisons qu'on vous donne sont sans valeur aucune. Quant à moi, je n'en crois rien, à moins qu'on ne me fournisse des preuves et de bonnes preuves. Mais je sais bien qu'on ne m'en fournira pas; je reste donc dans mon scepticisme. (On rit.)

Je dis donc que, pour masquer l'abus, on a délivré des mandats frauduleux. Croyez-vous qu'on ne l'ait fait que pendant un jour, que pendant huit jours? Non, on ne s'est pas arrêté en si beau chemin, l'abus a duré du 25 février au 29 juillet.

J'appelle les choses par leur nom; tout cela constitue une véritable spoliation. On a payé des sommes importantes à des hommes qui n'y avaient aucun droit; on a refusé une aumône à ceux qui avaient souffert et qui manquaient de pain. Il est vrai qu'ils n'étaient pas électeurs (C'est cela! c'est cela! très bien!), et cela explique tout.

M. BUREAUX DE PUZY insiste et appelle de nouveau l'attention de la Chambre sur les actes du préfet :

Le député du Puy, M. Richond des Brus, a fait mettre dans les journaux : « Dans l'espace de quatre années, j'ai obtenu pour le département plus de 10 millions. »

Les moyens d'intimidation n'ont pas été étrangers non plus à l'élection. J'ai entendu dire qu'un inspecteur des domaines, M. de Letang, qui avait dénoncé des irrégularités, a été envoyé hors du département... (Mouvement.)

Quel a été le but des actes illégaux, immoraux que je viens de signaler et que rien ne peut justifier? Il faut appeler les choses par leur nom : ce but a été un but électoral.

Quelles que soient les explications qu'on cherchera à vous donner, elles ne supporteront pas un instant l'examen. Si le gouvernement n'a pas eu de but en autorisant de tels actes, qu'il essaie de nous expliquer la singularité de sa conduite.

Quoi qu'il en soit, ces faits ont ému tout un département et accusent à un haut degré la moralité de l'administration. Dans cette situation, nous proposons à la Chambre d'ajourner l'admission de M. Richond des Brus et de demander l'état nominatif de la répartition des fonds de secours. Cette demande a déjà été faite dans le sein du conseil général, et, il faut en convenir, c'est le seul moyen que nous ayons de nous prononcer sur la moralité de l'administration.

M. RICHOND DES BRUS. Je viens, messieurs, protester contre les étranges accusations dirigées contre moi. L'éclatant témoignage de confiance que j'ai reçu de mes concitoyens m'en impose le devoir : je n'y faillirai pas. J'aborderai ce débat avec conviction et ardeur, parce que, dans la réalité, je n'ai employé aucun moyen illicite pour revenir siéger dans cette enceinte.

Six cents cinq électeurs ont concouru à mon élection, j'ai obtenu 431 suffrages; et voilà pourtant l'élection contre laquelle on proteste avec une sorte d'indignation!

Cette majorité, messieurs, n'était pas nouvelle pour moi. On prétend qu'elle a été le résultat de moyens illicites, immoraux; que c'est par la corruption qu'elle a été réunie. Eh bien! daignez vous souvenir qu'en 1846, au moment des élections générales, alors que la France tout entière était émue par l'approche d'une nouvelle Chambre, j'ai obtenu 276 suffrages sur 471 votants. Vous voyez donc bien qu'en 1847, je n'ai pas eu besoin de recourir à la corruption!

Quinze jours avant la convocation du collège électoral du Puy, je n'avais pas de concurrent.

Le *Journal de la Haute-Loire* parlant de ma profession de foi, disait :

« Voilà qui est doux, calme et anodin. L'auteur de cette profession de foi n'a pas besoin de faire de grands efforts et de galvaniser le corps électoral... N'est-ce pas aujourd'hui plus que jamais que, suivant les habitudes d'une médecine prudente, le docteur Richond des Brus, doit se borner à laisser couler sur le corps électoral une douce décoction de guimauve?... » (Hilarité générale prolongée.)

On parle de corruption. Le mot de corruption est le mot magique à l'aide duquel on veut flétrir aujourd'hui l'élection de tous les hommes appartenant au parti conservateur. (Oh! oh! — Rumeurs prolongées.) Mais les collèges électoraux font justice de ces accusations. Quant à moi, je ne crains pas de dire que les 431 voix que j'ai obtenues sont celles d'hommes consciencieux, sincèrement attachés au parti conservateur. (Opposition au centre. — Exclamations. — Murmures ironiques aux extrémités.)

On a dit que le préfet avait employé 40 000 fr. (on parlait d'abord de 52 300 fr.) à acheter des suffrages. Eh bien! la commission a distribué de 335 à 336 mille francs : 30 mille francs ont été donnés aux hospices, qui avaient fait de grandes pertes; 10 mille francs ont été mis à la disposition du maire du Puy. — Le préfet n'a donc distribué que 34 mille francs. Cette somme a été répartie entre les inondés que la commission n'avait pas admis d'abord. M. Calemard de Lafayette, celui des membres du conseil-général qui a réclamé les états de répartition et qui fait la plus violente opposition au préfet, a obtenu lui-même un secours pour un de ces inondés, et j'ai là la lettre de remerciement.

L'orateur cite cette lettre :

L'orateur arrive à la protestation qui vient d'occuper la Chambre et qui n'est arrivée à la commission que dans ces derniers temps. Les hommes cités par les auteurs de cette protestation, à en croire M. Richond des Brus, sont tous au dessus des influences qu'on aurait voulu exercer sur eux par les sommes, par les indemnités qu'on a énumérées. L'un d'eux n'était même pas électeur à cette époque. Encore une fois, ajoute l'orateur, je prie la Chambre de ne pas oublier que ces actes relatifs aux indemnités pour l'inondation de la Loire ont précédé de quatre mois mon élection. (Aux voix! aux voix!)

[illegible] quement. Moi, je vous dis : [illegible] vous de ce qui se passe depuis quelque temps? Si vous avez la mémoire courte, moi, Dieu merci! je l'ai assez longue. Est-ce un fait imaginaire que ces scandales de l'élection de Quimperlé? (Approbation à gauche.) [illegible] fait imaginaire que ce qu'on a reproché au préfet de l'Aisne, qui menaçait de son courroux certains fonctionnaires? (Aux voix! aux voix!) [illegible] vez-vous ce que le ministre de l'intérieur a répondu? Que ce préfet était un de ses préfets les plus intègres et les plus éclairés. (Aux voix! aux voix!) Je dis et je répète qu'il faut que la lumière se fasse. (Aux extrémités : Oui! oui! aux voix! aux voix!)

M. O. BARROT, de sa place. Messieurs, on ne peut déclarer cette élection entachée de fraudes sans de sérieux motifs, je suis le premier à le proclamer; mais la question qui vous est soumise en ce moment est de savoir s'il n'y a pas, dans les documents qui ont été fournis à votre commission, des motifs assez sérieux, assez respectables pour que la lumière soit désirable? La question ainsi posée ne saurait être douteuse pour personne.

Or, je le répète, deux documents nous ont été fournis, et ils sont tous deux de nature à faire naître au moins un doute assez grave pour que la Chambre ait besoin de s'éclairer dans l'intérêt même du pouvoir. (A gauche : Oui! oui!)

La première pièce qui a été produite est la démission donnée par le président de la commission des secours, démission donnée avec éclat, démission qui a eu du retentissement, car celui qui la donnait était parfaitement honorable : c'était un membre du conseil de préfecture de la Haute-Loire.

Eh quoi! messieurs, quand nous avons tous contribué pour venir au secours de tant de malheureux qui manquaient de pain, quand nous avons fait acte de charité publique, je pourrais dire patriotique, nous aurions entendu en faire un moyen de corruption! (Bravo! bravo!) Est-ce que nous n'avons pas entendu que les fonds de ce secours seraient distribués, non pas administrativement, mais par des sous-commissions placées à côté de la misère? (Si! si! — Très bien!)

Eh bien! que penser d'une administration qui, pour abuser de ce secours, qui, pour en faire une monnaie électorale, reçoit des signatures de complaisance? (Mouvement.)

Mais ce qui est plus que sérieux, ce qui est intolérable, c'est qu'un préfet se soit mandaté à lui-même une somme de 23 000 fr. pour la distribuer arbitrairement, sans contrôle. Oui, un tel acte est inexplicable, inouï! Aussi M. le sous-secrétaire d'Etat, interpellé sur ce fait étrange, a-t-il répondu que cela n'était pas, qu'il était impossible que le préfet eût engagé sa responsabilité d'une manière si grave, au point de s'allouer à lui-même une somme de cette importance.

Eh bien! le premier fait s'est trouvé complètement confirmé par de nouveaux documents. Mais, s'il est confirmé, il n'est pas expliqué, et l'on ne fera croire à personne qu'un préfet se soit placé volontairement dans une telle position.

Le conseil-général de la Haute-Loire, par une délibération motivée sur les mêmes abus, à la majorité de 18 voix contre 8, malgré la résistance du préfet, malgré les exceptions d'incompatibilité, a demandé qu'il fût rendu compte de la distribution des secours, par la communication de l'état de répartition de ces secours.

Je le répète, messieurs, je ne connais pas d'acte plus lâche, plus odieux, que de faire servir l'aumône destinée aux pauvres, à exercer de l'influence sur les riches et les corrompus. (Bravo! bravo! — Marques générales d'approbation.)

Eh bien! c'est dans cette situation que la communication de l'état de répartition a été refusée. En présence de tels faits, je pense que la Chambre ne peut se dispenser d'ordonner l'ajournement.

Je demande donc l'ajournement, dans l'état actuel des documents, pour savoir s'il est vrai qu'un fonds de secours ait été détourné de sa destination sainte et sacrée pour servir à des influences administratives. (Vive approbation à gauche.)

M. DUCHATEL. Votre cinquième bureau, après avoir examiné la question avec conscience et impartialité, après avoir consacré à cet examen quatre séances, a conclu à la validité et repoussé l'ajournement qui avait été proposé par l'honorable M. Barrot et ses amis. Je viens appuyer les mêmes conclusions. Je viens repousser l'ajournement et demander à la Chambre de proclamer la validité de l'élection. (Murmures.)

Quelques restrictions que l'honorable préopinant apporte à la proposition d'ajournement, bien qu'il dise que c'est dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt du pouvoir et de l'opposition, je crois que ce serait imposer à l'élection une véritable flétrissure, comme l'a dit M. de Puzy.

Sans aucun doute, ce serait un fait très grave, [illegible] je le reconnais volontiers avec M. Barrot, que de détourner des fonds de charité pour les appliquer à des influences administratives.

Mais la question est de savoir si on peut admettre un pareil fait comme vraisemblable. Parmi les preuves qu'il accepte, M. Barrot n'en a cité qu'une seule : la démission d'un conseiller de préfecture que je n'ai pas besoin de nommer.

Ai-je besoin de dire que je ne puis regarder cette lettre comme exempte de passion? Il n'y a qu'à se souvenir des termes qui s'y trouvent, pour la considérer comme un acte d'hostilité.

M. MAUGUIN. Il faudrait lire la lettre.

VOIX NOMBREUSES. Oui! oui!

M. DUCHATEL. Je ne l'ai pas en ma possession; je ne savais pas qu'elle serait citée.

Quelle est l'irrégularité sur laquelle s'est étendu M. Bureaux de Puzy? Il a rappelé que le maire du Puy avait reçu une somme de dix mille francs à la condition de se faire donner des émargements par les ayant-droit, et d'appliquer la somme à des ateliers de charité et à des distributions de secours aux pauvres. Ce n'est donc pas au profit des riches qu'on a donné ces sommes qui ont été distribuées aux pauvres! (Bruit. — Dénégations.) Cela n'est pas contesté. (Nouveau bruit.)

Il y a les propriétaires atteints dans leur propriété; il y a aussi ceux qui souffrent par suite des dégâts des routes, des ruptures des ponts; il y a les misères qui sont augmentées par la souffrance générale : ce sont ceux-là qu'on a admises dans les ateliers, et pour lesquelles on a créé des salaires... Et ils n'étaient pas électeurs, ceux qui ont été secourus ainsi! (Très bien! au centre.) Ils l'ont été, comme cela a été prouvé dans le cinquième bureau... (Dénégations bruyantes à gauche.)

Non, il n'y a pas eu essai de corruption sur les citoyens qu'on a désignés, car ils ont été les premiers à abandonner leurs allocations pour ouvrir des ateliers de charité pour les plus misérables de leurs concitoyens, et leur assurer du travail. (Bruit.) Et maintenant que nous ne sommes plus en présence de ces souffrances, je ne me sentirais pas le courage de blâmer ces irrégularités qui ont eu pour but le soulagement des victimes de l'inondation, et en vérité je ne comprends pas qu'on vienne ici dénaturer par de grands mots, et par cette formule banale de corruption et de vénalité, un aussi honorable empressement à soulager les misères de nos montagnes. (Très bien! très bien! au centre.)

M. MAUGUIN demande la production de deux pièces. (Explosion de murmures au centre.)

M. ODILON BARROT. M. le ministre aurait pu vous lire des documents qu'il a dans son portefeuille, il ne l'a pas fait, eh bien! je l'affranchirai de cette tâche en donnant lecture moi-même de ces documents. (Ecoutez! écoutez!)

L'orateur lit la délibération par laquelle le conseil général de la Haute-Loire a demandé la communication de la liste des personnes ayant participé aux secours, communication qui a été refusée par le préfet, dans l'intérêt de sa dignité administrative.

AU CENTRE : Aux voix! aux voix! la clôture!

M. GARNIER-PAGÈS. Si nous vous avons demandé un supplément d'instruction c'est que dans le sein du 5e bureau les faits n'ont pas été niés. (Bruit.) Les nouveaux faits soumis à la Chambre ont une certaine gravité, les voici :

« Pour entrer dans les faits absolument certains, et dont la vérité est facile, nous pouvons affirmer que le sieur Chappuis, bijoutier et [illegible] un électeur influent, a reçu un mandat de [illegible] francs, et que, cependant, il n'a rien perdu, puisque ses propriétés sont situées dans une plaine à plus de 200 mètres au dessus du niveau de la Loire. On demande de prouver que le sieur Chappuis n'a rien perdu par suite de l'inondation. »

Voilà un fait. Passons à un autre.

« Les sieurs Miraiele, entrepreneur fort riche, Gory, [illegible] électeurs, et Gory, marchand de [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] le banc de M. Garnier-Pagès qui lui remet la protestation ; il l'examine au milieu des mouvements d'hilarité, des rumeurs, des murmures et des interpellations de toute la Chambre.

... Nous pouvons déjà vous renseigner sur l'indemnité accordée à un monsieur Gory-Floréal, qui est électeur.

Or, messieurs, ce M. Gory-Floréal est signataire de la protestation dirigée contre moi. (Eh bien! à gauche.) Je ne comprends pas ce mouvement ; il est clair que l'on n'a pas fait des indemnités un moyen de corruption, mais que je compte parmi mes adversaires un de ceux envers qui ce moyen aurait été exercé.

M. GARNIER-PAGÈS revient, au milieu du bruit et des trépignements des centres, sur ce qu'il a déjà dit. Il conclut à l'enquête.

M. LE PRÉSIDENT lit les conclusions du 5e bureau ; mais, faisant remarquer qu'un certain nombre de membres ont demandé l'ajournement, il donne la priorité à l'ajournement.

La Chambre repousse l'ajournement à une grande majorité.

La même majorité se prononce pour l'admission de M. Richond des Brus.

La séance est levée à 6 heures.

Cours de législation industrielle,

Professé au Conservatoire des arts et métiers, par M. WOLOWSKI.

Que faut-il entendre par législation industrielle? C'est, selon nous, toute la partie de notre droit qui règle la production des matières premières, leur transformation dans les fabriques, enfin leur circulation et leur vente. A ce point de vue, la législation industrielle comprend l'agriculture, les manufactures et le commerce. Dans un sens plus restreint, on donne le nom de législation industrielle à l'ensemble des dispositions qui régissent les manufactures seulement. Elle embrasse ainsi les lois relatives au travail des enfants, à l'apprentissage, aux livrets, aux brevets d'invention, aux marques et dessins de fabrique, à la garantie des matières d'or et d'argent, aux ateliers dangereux, insalubres et incommodes, etc., etc.

M. Wolowski paraît s'être arrêté à ce dernier point de vue. On sent très bien qu'un cours professé au centre d'une ville essentiellement manufacturière, s'occupe de préférence des lois relatives à la transformation des matières premières. Paris ne produit rien, si ce n'est des idées. Mais, par contre, il met en œuvre ou il consomme une quantité considérable des produits de notre sol.

Ainsi délimité, le champ qui s'offre à M. Wolowski n'en est pas moins fort vaste. Il lui présente surtout de nombreux sujets de critiques, car notre législation industrielle, sans cesse débordée par les découvertes de la chimie et de la mécanique, n'est pas à la hauteur de la mission qu'il lui est donné d'accomplir. M. Wolowski voudrait qu'elle fût plus équitable, c'est-à-dire qu'elle assurât à l'ouvrier une part plus grande dans la production. Il attribue à l'inefficacité du droit la détresse des classes laborieuses et comme remède à ces maux il indique L'ASSOCIATION. C'est par l'association, dit-il, et seulement par elle qu'on peut faire disparaître l'antagonisme qui existe entre le capitaliste et le travailleur ; c'est par l'association que les machines, au lieu d'être une cause de ruine pour les ouvriers, seront comme un Messie qui diminuera progressivement leurs labeurs ; c'est l'association qui fera disparaître le paupérisme, c'est elle qui consolidera la propriété, ce puissant levier, ce ressort individuel que les communistes menacent de briser.

M. Wolowski, on le voit, aborde résolument les questions les plus difficiles de l'économie sociale. Son cours ne sera donc pas une paraphrase sèche, terre à terre, comme on en fait à l'école de droit ; il promet de voir être fécond en théories nouvelles, en aperçus ingénieux. M. Wolowski, tout en nous initiant à la connaissance des lois existantes, nous signalera leurs imperfections ; il nous montrera les réformes à faire ; il tracera au législateur la voie qu'il devra suivre dans la réforme de notre législation industrielle.

Dans les cinq premières leçons, dont nous allons rendre un compte sommaire, M. Wolowski s'est occupé du travail et des machines, de la situation morale et matérielle des ouvriers ; des salaires et de la répartition des produits ; des moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses, de la population, du paupérisme et de la propriété. Reprenons chacune de ces matières, et tâchons de présenter la substance des doctrines émises par le savant professeur.

Si nous vivions dans un monde bien organisé, à mesure que les découvertes de la mécanique et de la chimie perfectionneraient les machines et les procédés industriels, les classes ouvrières verraient leur labeur diminuer. Les choses se passent autrement dans notre milieu social. Les découvertes des savants, au lieu d'améliorer la condition du travailleur, la rendent pire encore. C'est un fait incontestable, puisque le paupérisme n'existe que dans les pays où le régime industriel a fait quelques progrès.

Toutefois M. Wolowski est d'une opinion contraire. Suivant lui, les machines sont plutôt favorables que nuisibles aux classes laborieuses, et il essaie d'appuyer cette assertion par des chiffres. Il prend pour exemple les filatures de coton qui emploient 3 600 000 broches et 60 000 ouvriers, et qui mettent en œuvre 50 000 000 de kilog. de matière première. Cette industrie rapporte 60 000 000 de francs qui représentent les salaires et les profits. La part qui revient au capital et au travail est donc satisfaisante.

Supposons au contraire, dit M. Wolowski, qu'il n'existe pas de machines, combien faudra-t-il d'ouvriers pour filer 50 000 000 de kilog. de coton? Il en faudra au moins 4 000 000. En donnant à ces 4 millions d'individus les salaires affectés à nos 60 000 fileurs, chacun d'eux recevrait 15 fr. par an, soit 5 centimes par jour. Que si, au contraire, les fileurs à la main recevaient seulement 1 fr. par jour, la mise en œuvre de 50 millions de kilog. coûterait 1 200 000 000 fr. pour solder des salaires aussi considérables, il faudrait porter le kilog. de coton filé à 24 fr. au lieu de 3 fr. qu'il coûte aujourd'hui. Mais en élevant les salaires on élèverait la valeur des tissus de coton, en d'autres termes, la consommation diminuerait, le travail ferait défaut ; et les capitalistes eux-mêmes sont souvent victimes de ce déplorable état de chose.

Nous en dirons autant de la fameuse théorie de l'offre et de la demande appliquée aux salaires. Est-il possible de soustraire la journée de l'ouvrier aux chances de l'offre et de la demande? Non, répond M. Wolowski : on aura beau faire, dit-il, on s'insurgera contre elle tant qu'on le voudra, cette loi n'en sera pas moins éternelle. Tant qu'il y aura un besoin à satisfaire, les rapports de l'offre et de la demande détermineront la valeur du travail. Et M. Wolowski ajoute : Si le travail est une marchandise elle est d'une nature toute particulière. Le marchand qui ne vend pas conserve quelque chose dans ses magasins, tandis que l'ouvrier qui ne travaille pas ne conserve rien de cette force qu'il laisse chômer. Le lendemain, il ne fera pas double journée ; toutes les fois donc qu'il reste oisif il y a pour lui-même perte de salaires et pour la société tout entière perte d'un agent producteur.

Tout cela est incontestable. Mais, dans les sociétés dont l'insolidarité est la base, c'est précisément l'application de cette inévitable loi qui constitue le servage industriel, l'oppression du travailleur par le capitaliste. Les ouvriers, dites-vous, sont libres d'accepter ou de refuser les salaires que les manufacturiers leur proposent? Non, il ne saurait y avoir de liberté pour celui qui vit d'un mince salaire quotidien, et qu'un chômage d'une semaine peut mettre aux prises avec la faim. Le manufacturier, au contraire, n'a rien qui le presse : s'il ne fabrique pas aujourd'hui, il fabriquera demain. Il peut, jusqu'à un certain point, attendre que l'ouvrier vienne à composition et accepte ce qui lui est offert.

Quels moyens M. Wolowski propose-t-il pour faire cesser une lutte aussi inégale? C'est l'organisation du travail ou le principe de l'association proclamée par Fourier, et que ses disciples ont depuis développé dans leurs ouvrages. En 1840, le jour où il inaugurait sa chaire, M. Wolowski signalait à son auditoire le rôle que l'association était appelée à jouer dans l'avenir. Plus tard, dans une leçon remarquable qu'il fit en 1844 sur l'*organisation du travail*, il s'exprimait en ces termes : « La célèbre formule de Fourier, l'association du capital, du travail et du talent n'est que la reproduction de ce qui se passe dans toutes les branches de l'activité humaine. Pénétrez au fond du contrat qui lie l'ouvrier et l'entrepreneur dans l'atelier, comme aux champs, et vous verrez qu'ils sont en réalité associés pour le partage du résultat de leur œuvre commune, à la formation de laquelle auront concouru le capital et l'intelligence de l'entrepreneur et le labeur de l'ouvrier. D'où vient la nécessité actuelle du salaire? Des besoins impérieux de l'ouvrier, qui ne saurait attendre que l'opération à laquelle il prête son concours soit achevée, ni exposer la satisfaction des nécessités les plus impérieuses de l'existence aux chances diverses de l'entreprise. La prospérité de l'industrie à laquelle l'ouvrier est attaché n'exerce plus de cette manière sur lui qu'une influence indirecte, lointaine. Il en sera tout autrement s'il était associé, pour une part quelconque, aux bénéfices de l'entrepreneur ; si, outre le salaire ordinaire destiné à subvenir aux premiers besoins de l'existence, il avait l'assurance d'obtenir, en cas de succès, une sorte de prime, une certaine portion dans le profit éventuel du fabricant. Cette convention serait également utile à l'ouvrier et à l'entrepreneur, etc. »

Ainsi, M. Wolowski reconnaissait, en 1844, que l'association du maître et de l'ouvrier devait être avantageuse à tous deux. Aujourd'hui il va plus loin. Il déclare que la détresse des classes laborieuses ne cessera que du jour où, organisant le travail, la législation industrielle, fera, entre le maître et l'ouvrier, une répartition plus équitable dans les produits. En un mot, M. Wolowski proclame le principe de l'association comme le seul moyen de résoudre la question des salaires et d'améliorer le sort des travailleurs. Cette solution est la seule véritable, et nous ne saurions trop féliciter l'honorable professeur de l'avoir adoptée sans réserve.

Dans la question du paupérisme, M. Wolowski se place encore sur le véritable terrain. Il attribue l'invasion de cette plaie sociale aux progrès du régime industriel et de la féodalité financière. Pour la guérir il signale deux moyens : les caisses d'épargne et l'association des petits capitaux entre eux.

Les caisses d'épargne, dit-il, sont l'école primaire des capitaux ; mais ces institutions ne suffisent pas à elles seules. Pour faire des épargnes, il faut avoir un excédant de salaire sur les besoins, il faut donc mettre les travailleurs à même de faire des épargnes. Ces épargnes une fois réalisées s'associeront entre elles et permettront aux ouvriers de former des entreprises. Ainsi ils se trouveront affranchis de la dépendance des capitalistes.

M. Wolowski regarde encore les caisses d'épargne comme une base assurée du crédit public. Suivant lui, la réunion de tous les fonds déposés dans ces établissements joints au travail des ouvriers, présentent une garantie plus grande, une puissance plus considérable que le crédit de tous les banquiers réunis. Aussi pense-t-il que les caisses d'épargne sont, dans les temps modernes, appelées à exercer sur la féodalité financière une influence analogue à celle que les communes exercèrent au moyen-âge sur la féodalité nobiliaire. La vérité est que, si les classes laborieuses associaient toutes leurs épargnes et se faisaient elles-mêmes entrepreneurs de travail, les capitalistes qui dictent aujourd'hui la loi aux ouvriers, seraient peut-être à leur tour forcés de la subir.

Un autre moyen d'éteindre le paupérisme consiste dans la mise en valeur de toutes les parties du territoire qui sont aujourd'hui improductives. Sous ce rapport, l'agriculture offre des ressources autrement grandes qu'aucune autre branche du travail national. La France possède 8 000 000 d'hectares de terres incultes, 1 000 000 d'hectares de marais et d'étangs, 1 500 000 hectares de terrains en pente à reboiser, de nombreuses rivières à endiguer, des routes à terminer, des canaux d'irrigation à creuser. Certes, voilà bien plus de besogne que la génération actuelle n'en pourra jamais faire. On doublerait la population, qu'elle trouverait encore du travail à tous les bras qui en manquent ; elle offre donc un moyen assuré pour l'extinction du paupérisme.

Ces réformes économiques seraient d'autant plus désirables qu'elles arrêteraient le développement du communisme de ces doctrines du désespoir qui menacent d'engloutir la propriété individuelle dans un grand naufrage.

M. Wolowski a fort bien établi que la propriété est le grand ressort de l'activité humaine, vouloir la supprimer ce serait enlever à l'homme son libre arbitre, puisque propriété et liberté sont deux termes corrélatifs. En interrogeant l'histoire, M. Wolowski constate que tous les peuples ont reconnu le droit d'appropriation individuelle. Il déclare que de tous les socialistes, Fourier est le seul qui, non seulement la respecte, mais ait su la consacrer, en alliant, dans ses solutions, les nécessités de l'ordre aux exigences du ressort individuel. M. V. Considerant, ajoute-t-il, a fait sur cette importante question une théorie qui satisfait aussi à ces deux principes également légitimes.

M. Wolowski avoue que, dans l'état actuel, la propriété foncière se trouve répartie sur un grand nombre de têtes ; mais il affirme que la sécurité ne sera complète que du jour où tous les citoyens seront devenus propriétaires : il veut universaliser la propriété. Cette transformation, M. Wolowski le proclame, ne pourra s'opérer que par l'association intégrale du capital, du travail et du talent, ainsi que Fourier l'a indiqué lui-même dans ses nombreux écrits.

En résumé, M. Wolowski, sans se déclarer socialiste, a d'excellentes tendances que nous ne saurions trop encourager. Ses idées qu'il professe devant un nombreux auditoire auront sans doute une heureuse influence et prépareront le terrain aux doctrines de l'École sociétaire.

M. Wolowski, en terminant sa première leçon, a déclaré qu'il consacrerait tout ce qu'il possède d'énergie à l'amélioration des classes laborieuses. Nous sommes heureux de pouvoir prendre acte de cette déclaration. Lorsqu'on voit les hommes de notre temps ne songer qu'à faire fortune et ne mesurer l'intérêt qu'ils portent à une question que par le nombre d'écus qu'elle peut leur rapporter, il faut savoir gré à M. Wolowski d'embrasser la cause d'une classe qui manque de ressources pour subventionner ses avocats.

JACQUES DE VALSERRES.

Bourse du 20 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	115 65	115 70	116 »»	115 95
— — fin courant	115 75	116 05	115 70	116 05
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	73 60	73 65	73 90	73 85
— — fin courant	73 55	74 »»	73 55	73 95
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours		101 »»	Banq. de Fr. dr cours		3180 »»
4 0/0 J. »	»	100 »»	O. V. de Par.	»	1315 »»
Emp. 1848. au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	»»» »»
—— fin Ct	»	» »/»	— Gouin	»	»»»» »»
B. du Trés.	»	1 1/2	— Ganneron.	»	940 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »» ——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »» ——	»»» »»	»»» »»
REPORTS.		du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0		»» »»	05 »/»	37 1/2	35 »/»
3 p. 0/0		»» »»	02 1/2	20 »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME	Dr C.	93 1/2	»/»
Récép. Rotsch.	»	99 50	BELG. 2 1/2	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	»»	»/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840	»	99 »/»	»/»
— 3 p. 0/0.	»	29 1/2	— do 1842	»	99 1/2	»/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque	»	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— de Em. 1841	»	»»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	»»»»	»»
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE	»	405	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.		
4 Can. 5 0/0		1190 »»
Act. d. J.	»	»»» »»
Ch. S.-G.	»	700 »»
V. r. dr.	»	»»» »»
—O. anc.	»	»»» »»
—— nouv.		»»» »»
V. r. gauc.		190 »»
Paris à Sc.		»»» »»
—à Orléans		1175 »»
—à Rouen		»»» »»
R.-Havre		440 »»
Avignon		»»» »»
Str. à Bâle		400 »»
Paris-Str.		405 »»
Tours-Nan		380 »»
Orl.-Vierz.		»»» »»
C. du Nord.		527 50
Famp.-Has.		»»» »»
Diep.-Féc.		»»» »»
Boul. à Am.		»»» »»
Orl.-Bord.		470 »»
Mont. à Tr.		»»» »»
Paris-Lyon		392 50
Bord.-Teste		»»» »»
Zinc V.-M.		»»»» »»
Lin Mabert.		»»» »»
F. de l'Av.		»»»» »»
Union fin.		»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	887 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	440 »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	1175 »»	Marseille à Avignon	555 »»	Nord	527 50
— A Lyon	395 »»	Paris à Strasbourg.	402 50	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 60 fr.; courant du mois et février, 57-50 à 57; mars et avril, 58; 4 mois d'été, 61 fr.

Fécule et betterave, 55 fr.

Pas de courrier.

Savon disponible, belle qualité, 100.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 99-50; courant du mois, 99; 4 mois suivants, 98-50; 8 derniers mois, 99.

Huile épurée, 106.

Lille : Colza, 85-50. — Lin, 81-50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 janvier.

7 h. »|» OPÉRA.—Jérusalem.
7 h. 1|4 FRANÇAIS.—Hernani.
» h. »|» ITALIENS.—
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—La Fiancée.
6 h. »|» ODÉON.—L'Acte de Naissance, le Béarnais, le Banquet, Amour.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Gastibelza.
6 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE.—Hamlet.
» h. »|» VAUDEVILLE.—Relâche.
6 h. »|» VARIÉTÉS.—Dernière conquête, Lauzun, Catherine.
» h. 1|4 GYMNASE.—Lavater, Ce que Femme veut... l'Art, Grammont.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Fin du Monde.
6 h. »|» AMBIGU.—Hortense de Blangy.
6 h. »|» GAITÉ.—Simon-le-Voleur.
6 h. »|» COMTE.—Magie, Ventriloque, Grippe, Marmot, Polichinelle, Féerie.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] Paris, 1 an 48 f., 6 mois 24 f., 3 mois 12 f., 1 mois 4 f.
Départ. [illegible] — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
☛ Le prix des Nos doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : de 4 f. par an pr le No de huitaine ; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.

On s'abonne à Paris, [illegible] au bureau du journal ;
Chez Brullé, [illegible], passage des Panoramas, 16, et chez les directeurs des postes et des messageries.
Lyon, Mme Philippe ; Marseille, [illegible]
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

[illegible] et pour les [illegible] du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société, Ch. [illegible] et Compe, [illegible]

PARIS, 21 JANVIER.

Discussion de l'Adresse.

LES FOURCHES CAUDINES.

Depuis le jour où un consul romain se vit obligé de passer à la tête de ses légions sous les fourches des Samnites, jamais homme d'Etat ne subit une humiliation aussi longue, aussi douloureuse que celle qui fut infligée aujourd'hui à M. Guizot. Il s'agissait de l'affaire Petit, de places achetées, de démissions payées à des fonctionnaires, du ministre des affaires étrangères intervenant, au moins par l'intermédiaire de son secrétaire, dans ces scandaleux marchés, intervenant non pour toucher de l'argent, personne ne l'en accuse, mais pour recevoir des démissions dont il connaissait l'origine et pour disposer des vacances dans l'intérêt de ses protégés.

M. Guizot a été écrasé; tout lui a manqué jusqu'au talent, car son talent a quelque chose d'honnête et ne se prostitue pas ; quand il s'agit de plaider une cause par trop mauvaise, l'éloquence de M. Guizot manque à l'appel. Aujourd'hui, foudroyé par M. Barrot, déchiré par l'éloquence incisive de M. Dufaure et par la parole mordante de M. Lherbette, il a balbutié, il s'est traîné à deux genoux sur les lieux communs, il a équivoqué inutilement, son langage a eu tous les embarras d'un aveu sans en avoir la franchise et le très modeste honneur.

Pour tout le monde, pour les conservateurs, pour l'opposition, l'impression a été pénible ; un ennemi à terre excite la compassion, surtout quand on trouve en lui les caractères de grandeur déchue de Lucifer tombé, ou de M. Guizot, le grand historien, l'orateur renommé, l'homme d'Etat ferme et persévérant, vaincu par le génie de la corruption.

La chute a été retentissante; elle a ému tout le monde. En sortant de la séance, on oubliait même que des explications très vives, ayant presque le caractère de provocations, s'étaient échangées à la tribune entre MM. Richond des Brus et Garnier-Pagès.

Nous regrettons la ruine morale de M. Guizot, car il y avait de bons éléments dans sa nature, nous regrettons qu'il ait usé sa considération au service d'une politique mauvaise et qui ne choisit pas les moyens.

Mais notre compassion ne ressuscitera pas son influence. Toutes les allégations de M. Petit ont été vérifiées aujourd'hui, on n'a même pas essayé de les démentir. Une lettre a été produite à la tribune. M. Bertin de Vaux y disait à M. Petit : *le ministre m'a promis une réponse verbale, ne pouvant me la faire par écrit.* Pour comble d'infortune, M. Lacave-Laplagne qui devait tout justifier, tout expliquer dans l'intérêt du cabinet, n'a répondu que de ses propres actes et avec une insouciance où perçait un peu le ressentiment du ministre congédié; il a laissé M. Guizot se débattre sous le faix de sa responsabilité personnelle.

Vainement M. Guizot a voulu vingt fois donner le change, feignant de croire qu'on lui reprochait seulement d'avoir toléré des achats de démission à la cour des comptes, évitant de s'expliquer sur son concours personnel dans ces actes, concours patent, démontré, authentique, l'opposition ne s'est pas laissée dépister; elle l'a constamment ramené à la question, constatant son embarras, ses ambiguïtés, son silence, et sonnant l'hallali sur sa défunte réputation d'austérité.

M. Guizot n'avait qu'un seul moyen de défense ; il devait dire : « C'est vrai, j'avais promis des places ; ne pouvant les donner, » faute de vacances, j'ai fait acheter des démissions par des tiers » que j'ai placés dans des postes inférieurs.

» Ce tripotage est peu moral, mais il faut voir à quelles conditions je gouverne ; je ne gouverne pas au nom de la morale, » mais au nom de la classe moyenne que j'ai chantée.

» Bien qu'installée au pouvoir par deux révolutions, cette classe » est encore une aristocratie, et toute aristocratie a ses vices. La » féodalité nobiliaire, détrônée en 89, était hautaine, orgueilleu» se, oppressive ; elle péchait par excès d'ambition, mais par » ambition d'un genre noble.

» Quant à la bourgeoisie, elle est cupide ; le vol de son ambi» tion rase la terre, ce sont des places et de l'argent qu'il lui » faut ; si je ne lui donnais pas des chemins de fer, des places, » si je ne lui faisais pas gagner d'argent, si je ne protégeais pas » ses intérêts matériels, elle ne me soutiendrait plus.

» Si j'étais appuyé sur les sympathies populaires, sur les sym» pathies des masses, je pourrais me passer de la bourgeoisie vo» tante, et lui refuser des concessions pour lesquelles je n'ai pas » de goût ; car elles me compromettent, je n'en tire aucun lucre, » et les subis comme les dures conditions auxquelles m'est con» servé le pouvoir.

» Mais je connais peu les intérêts populaires ; c'est un terrain » que je n'ose pas aborder, je crains de mettre le pied sur le sol » glissant du communisme et de rouler bientôt dans les abîmes.

» Je me cramponne à la classe moyenne, je défends ses préju» gés aveugles, en son nom je m'oppose à tout progrès. Je règne » par elle, mais elle est inexorable ; en échange du pouvoir, elle » me force à lui donner de l'argent, des places, à satisfaire son » goût pour le lucre, comme elle satisfait le mien pour la puis» sance.

» Vous, M. Barrot, qui vous indignez de mes concessions et de » mes faiblesses, vous en parlez bien à votre aise, et la probité » vous est facile ; vous n'avez pas de courtisans qui vous oppri» ment, de partisans qui vous exploitent et vous tuent. Si vous » étiez au pouvoir, gouverneriez-vous par le peuple et pour le » peuple ?

» Entre nous, je ne le crois pas, à moins que le bagage de vos » idées actuelles ne fût considérablement augmenté. Vous n'en » [illegible] vous en avez autant. » Avec un peu plus d'électeurs, vous gouverneriez comme moi par » [illegible] à ses appétits. » [illegible] et, dans les ban» quets présidés par vous, les vœux pour l'organisation du travail, » pour l'émancipation des prolétaires étaient effacés des toasts par » vos aides-de-camp. On écartait jusqu'au nom de socialisme, dé» sagréable à vos oreilles. Je ne disconviens pas, et c'est ce qui » m'a toujours empêché de faire entrer les masses dans ma politi» que, je ne disconviens pas que nous avons raison tous deux de » craindre une guerre à la propriété, une lutte entre les classes, » si les entraves populaires étaient brisées par des mains inexpéri» mentées comme les nôtres. Mais il doit y avoir un moyen de satis» faire, de passionner même et d'enthousiasmer la classe ouvrière » sans léser la bourgeoisie, sans la trahir, une science de l'association » faite pour concilier tous les droits. Cette science, nous ne la pos» sédons ni l'un ni l'autre ; je n'ai pas eu le temps de la chercher. » Vous voyez donc bien, mon cher confrère, que, sauf un pallia» tif apporté au mal par cette réforme dont vous vous exagérez » l'importance, vous gouverneriez à peu près comme moi ; la cor» ruption est un fait qui nous domine, qui tient à la constitution » de la société même, et, dans un tel état de choses, les conserva» teurs agiraient en véritables sots s'ils me troquaient contre » vous. »

Voilà ce que M. Guizot aurait pu dire. Cette franchise aurait au moins donné quelque originalité à sa défaite ; mais il s'est laissé battre à plate couture, tout comme M. Martin (du Nord) convaincu d'avoir fourni au conseil d'Etat double et triple ration de maîtres des requêtes.

Il a passé sous les fourches caudines, et, comme le consul romain, il a été suivi par ses légions ; les 225 satisfaits ont voté pour le président du conseil sous son injonction et sous celle de M. Barrot, qui avait dit avec l'accent du dédain : *Que votre majorité vote pour vous!* Remarquons-le toutefois, la satisfaction diminue. M. Darblay, le conservateur, avait proposé un vote de blâme, et l'ordre du jour motivé de M. de Peyramont, cette rédaction même qui a rallié les 225, ne renfermait qu'une condamnation du passé, des espérances pour l'avenir.

Les conservateurs sont affligés et comprennent comme Pyrrhus qu'ils seraient tués promptement par de pareilles victoires. Puisse le pays échapper bientôt au cercle vicieux de cette politique flétrissante et se retremper, se rajeunir en abordant les questions sociales, les seules intéressantes pour les trois quarts de la nation !

La loi que M. Hébert, garde-des-sceaux, a présentée hier sous prétexte de réprimer désormais les ventes de démissions, est un habile expédient à plusieurs faces. D'abord, le projet de loi a pour objet d'écarter la proposition de M. Dupin, qui tendait à ajouter au Code pénal un article par lequel tout trafic d'emploi public, tout achat de démission seraient sévèrement punis d'amende, de dégradation civique et d'emprisonnement. En second lieu, ce projet de loi allait au devant d'une condamnation pour les faits dénoncés, en promettant cette condamnation pour les faits à venir. Enfin, l'exposé des motifs a été rédigé de manière à faire supposer que jusqu'ici la jurisprudence sur les ventes de démissions était incertaine, que l'illégalité de ces faits était douteuse, et que par conséquent les ministres accusés d'avoir présidé à de pareils trafics étaient excusables.

Il est probable que cet expédient aura pleine réussite sur l'esprit de la majorité. Cependant il ne faut pas que le pays en soit dupe. Il est faux que jusqu'à ce jour la moralité publique et le pouvoir aient été désarmés contre de pareils scandales administratifs. Le ministère, qui sait si bien invoquer contre la réunion régulière des banquets réformistes une loi de 1790, faite uniquement pour réprimer les attroupements, disputes et rixes de la voie publique, n'aurait pas eu de peine à trouver dans notre arsenal législatif des armes contre le courtage des places et la simonie politique.

Mais le point le plus grave n'est pas là. Dans son projet de loi contre les futurs coupables, M. Hébert s'arrange encore de manière à innocenter le ministre qui provoquerait un trafic de places. Il punit le vendeur et l'acheteur de démissions, mais il ne punit pas les courtiers, les intermédiaires. De graves *abus d'influences* pourraient encore se produire dans les bureaux des ministres, sans que la responsabilité en remontât aux principaux coupables. Et quelle est même la peine que M. Hébert propose contre les vendeurs et acheteurs ? Il les menace de destitution et d'amende devant le tribunal civil. Il efface les peines de la dégradation civique et de l'emprisonnement de trois mois à cinq ans au plus, que M. le procureur-général Dupin avait écrites dans sa proposition. On voit que M. Hébert n'est pas farouche et implacable envers tout le monde.

Nous espérons qu'au moment de la discussion, M. Dupin, dont la voix incisive et mordante est encore fort redoutée dans les régions ministérielles, obtiendra que la sévérité de sa proposition l'emporte sur la pénalité anodine du garde-des-sceaux, et que les mêmes peines, comme il l'a écrit, « soient applicables à toute per» sonne qui, avec connaissance de cause, aura concouru à une telle » négociation, soit qu'elle ait agi pour son propre compte ou com» me intermédiaire pour le compte d'autrui. »

On lisait hier dans le *Journal des Débats*, à propos de l'ouverture de la discussion à la chambre des députés :

Tout a été mis en usage pour préparer l'opinion à des violences et pour inquiéter l'esprit public. Depuis quelques jours les rumeurs les plus absurdes, les bruits les plus alarmants et les plus faux se répandent et se propagent on ne sait comment, on ne sait par qui. Tantôt c'est la santé du roi qui donne, dit-on, de graves inquiétudes. Le roi est malade. Non : le roi est mort ! Tantôt ce sont des communistes qui vont se soulever ; trente mille d'entre eux [illegible] prendre les armes pour renverser le gouvernement.... etc.

Oui, le *Journal des Débats* dit vrai ; tous ces bruits circulent et se propagent ; mais d'où viennent-ils et quels en sont les colporteurs ? [illegible] des réunions de l'opposition qu'ils passent dans la rue ? Sortent-ils de quelque banquet réformiste ? Sont-ce les journaux de l'opposition qui les répandent ? Non pas. Les journaux de l'opposition les relèvent à peine. Les bruits de la maladie et de la mort du roi sortent d'une officine que les amis du *Journal des Débats* connaissent mieux que nous. Ils descendent du temple de Mercure, dieu du commerce et de quelque autre chose. Ils sont tout simplement destinés à servir les spéculations [illegible] quiers, agioteurs, spéculateurs et tripoteurs de bourse, [illegible] excellents conservateurs, comme chacun sait, et peu suspects d'accointances avec l'opposition.

Quant à l'armée des communistes prête à surgir du sol, qui l'a évoquée le premier pour s'en faire un épouvantail, afin de rallier autour du ministère ébranlé la troupe peureuse des conservateurs ? Qui s'est plu à montrer la Diète fédérale de Suisse donnant en France la main aux ennemis du gouvernement [illegible] qui a fait un appel à la bourgeoisie contre une nouvelle [illegible] de barbares prête à se ruer tout à coup sur le monde [illegible] ce n'est le *Journal des Débats* et son nouvel allié la [illegible] tique ?

Il est impudent à ce journal de rejeter sur l'opposition l'œuvre de ses patrons les tripoteurs de bourse, et la fantasmagorie évoquée par ses articles.

SUISSE. — Rappel du nonce. — Nous lisons dans le journal la *Suisse*, en date du 16 janvier :

« On nous communique une nouvelle très importante. Ainsi que nous l'avons fait pressentir, la note adressée à la Diète, au nom du pape, par Mgr. le nonce en Suisse, devait être et était [illegible] le résultat de relations fausses et inexactes qui étaient [illegible] tées sur la situation de la Suisse. Les journaux [illegible] ports du nonce surtout, avaient induit en erreur le pape. [illegible] tenant sur la véritable situation des choses, Pie IX [illegible] à prendre une résolution qui sera favorablement accueillie [illegible] 9 du courant, Pie IX a signé le rappel du nonce actuel [illegible] dération, et il lui a donné un successeur, dont le nom [illegible] encore exactement connu, mais qu'on nous assure [illegible] distinction et très modéré.

» Nous devons ajouter que le *Contemporaneo* du [illegible] de Rome, qui nous parvient ce matin, ne donne pas cette nouvelle, [illegible] nous la tenons de si bonne source, que nous ne doutons pas [illegible] ne soit bientôt officielle. D'ailleurs, le successeur de [illegible] va arriver en Suisse.

» Une autre nouvelle importante nous parvient de [illegible] le peuple de ce canton a accepté le projet de constitution [illegible] [illegible] son travail le 15. On regrette que les libéraux de [illegible] n'aient pas demandé le droit de libre établissement pour les [illegible] suisses.

» On nous mande de la frontière du Valais que le peuple a accepté le 16 la nouvelle constitution de ce canton et ratifié le décret du grand conseil relatif à la sécularisation des biens du clergé séculier et régulier et à la réunion de ces biens au domaine de l'Etat. On ne connaissait pas encore le chiffre de la majorité, mais on ajoutait qu'elle n'était pas douteuse. »

— On lit dans la *Gazette de Cologne* du 20 janvier : « Nous avons reçu des nouvelles importantes relatives à la question suisse. On assure qu'avant hier un courrier a passé par Berlin, porteur de l'adhésion définitive de M. de Metternich aux changements [illegible] au projet de la note collective. La conférence de Paris est considérée comme close. Il est question, dit-on, de ne pas faire signer la note à Paris, par MM. de Radowitz et Colloredo. Ces diplomates se retireraient, et les agents des trois cabinets, à Berne, seraient chargés de remettre le *memorandum* au Vorort, revêtu de leurs signatures. »

Réunion du comité des Etats réunis en Prusse. — Le 17 janvier ont été ouvertes les séances du comité des Etats réunis. Les membres se sont assemblés dans la salle des séances du conseil d'Etat, au château royal. L'assemblée a été ouverte par le commissaire du roi, ministre d'Etat et de conférence, M. de Bodelschwing. Le prince de Lolmshohensolms-Lich a été nommé maréchal de la Diète. Le lieutenant-colonel de Rochow a été désigné comme son remplaçant.

« C'est la volonté de S. M., a dit le commissaire du roi, de soumettre aux délibérations des Etats le projet de loi sur le code pénal, élaboré de nouveau par le ministère de la révision [illegible] par une commission du conseil d'état.

» Il s'agit de concilier autant que possible les vues diverses [illegible] émises par les diètes provinciales au moment de la discussion de l'ancien projet, d'une manière conforme aux besoins [illegible] de la patrie commune. Un tel projet a une grande importance, non seulement pour le présent, mais pour l'avenir ; il doit faire disparaître une anomalie flagrante et régulariser et rendre uniformes les jugements que signalent actuellement de fâcheuses dissidences. Désormais les mêmes crimes seront punis des mêmes peines. L'anomalie est continue tant qu'à côté des dispositions générales du code général du pays auraient subsisté la Caroline et le droit pénal rhénan provenant de la législature étrangère. Le nouveau code pénal fera disparaître cette inégalité qui rompt l'unité intérieure de l'Etat. Cependant, le nivellement n'ira pas plus loin que la nécessité ne l'exige. Les formes de la procédure ne seront pas changées, surtout dans les provinces rhénanes, attendu que, de l'avis de jurisconsultes rhénans, le projet nouveau est adopté parfaitement aux procédures existantes.

» La session du comité des Etats est ouverte pour la durée de quatre semaines. »

ESPAGNE. — Le duc de la Victoire, dans sa visite au président du conseil, au ministre de la guerre et au capitaine-général, a été accompagné par M. Bercaistegui. Le général Narvaez lui a rendu hier sa visite. *El Siglo* ajoute que le général Espartero a reçu aussi la visite du général Cordova et de M. Garcia Goyena.

La discussion a continué le 13 dans la chambre des députés sur l'autorisation demandée par le gouvernement pour continuer de percevoir les impôts. On croit (et le *Heraldo* semble n'en pas douter) que le vote aura lieu séance tenante. On verra alors le [illegible] dont jouit le ministère, et l'on pourra juger de l'importance numérique de la majorité.

Le général [illegible] a pris possession des îles Chafarinas au nom de la reine Isabelle II. Les îles ont été baptisées des noms suivants : Isabelle II, celle du centre ; le Roi, celle de l'est ; et Congrès, celle de l'ouest.

sonnes des classes élevées. Le peuple, irrité par les pertes que lui fit éprouver l'incendie qui se prolongea pendant quatre jours, manifesta une forte haine contre les Polonais et les accusa hautement et sans aucune preuve d'avoir mis le feu, et il les maltraita tous, sans avoir égard au rang et à la condition des personnes. Parmi ces malheureux, il se trouvait beaucoup d'hommes honorables et distingués, qui avaient rendus de grands services à l'Etat et à la ville. Le gouverneur et les autorités auraient pu, en intervenant immédiatement et avec vigueur, mettre un frein aux violences de la populace contre les Polonais; mais malheureusement ils procédèrent d'une manière tout-à-fait différente. Au lieu de remonter à la source de ces bruits et de chercher à convaincre le peuple de l'absurdité de cette accusation, ils le confirmèrent dans sa croyance par les mesures qu'ils venaient de prendre, et dans lesquelles le Russe est habitué à ne voir que la vérité et l'accomplissement de la justice. Aussitôt que le bruit, qui accusait les Polonais, commença à se répandre, le gouvernement ordonna l'arrestation de toutes les personnes originaires de la Pologne et des autres gouvernements occidentaux.

Ces personnes, sans distinction de sexe, furent traînées dans les prisons de la ville, et quelques-unes furent même transportées, sous escorte militaire, au milieu de la ville, pour les donner en spectacle à la population. Par cette manière d'agir, le peuple se persuada encore davantage de la culpabilité de ceux que l'on vouait ainsi à l'infamie, et il les regarda comme les plus grands scélérats. C'est ainsi que furent traités des Polonais du premier rang; ceux appartenant aux classes inférieures subirent un sort encore plus cruel : on les soumit non-seulement à toutes les rigueurs d'une instruction criminelle, mais on leur fit encore éprouver des peines corporelles. En agissant d'une manière aussi barbare, on n'a pas craint de violer la loi remarquable proclamée par l'empereur Alexandre il y a environ 50 ans, dans laquelle il est dit : « Même jusqu'au nom de la question, honte et reproche pour l'humanité, doit s'effacer du souvenir du peuple. » — A la première nouvelle de cet événement, l'empereur Nicolas ordonna la mise en liberté de tous les individus d'origine polonaise. Lorsque S. M. eut connaissance des interrogatoires criminels que le gouverneur avait ordonné de son autorité privée, elle lui ordonna de se rendre immédiatement à Saint-Pétersbourg pour y répondre de ses actes et comme premier fauteur des procédés illégaux exercés contre les Polonais. A peine arrivé dans la capitale, le gouverneur fut traduit, par ordre supérieur, devant un conseil de guerre; et l'administration provisoire du gouvernement de Kostroma fut confiée à l'aide-de-camp général, prince de Suwarow.

Le bruit d'une prétendue conspiration des Polonais, et par suite de laquelle on les accusait d'être les auteurs de l'incendie, n'avait d'autre base qu'une fable ridicule répandue à dessein par quelques individus de la lie du peuple. Deux jeunes gens, et les serfs d'un médecin qui s'étaient rendus coupables de cette calomnie, se démentirent immédiatement lorsque, dans l'instruction criminelle, ils furent interrogés en présence d'un prêtre. Ils parurent pleins de repentir, et ils avouèrent qu'ils avaient agi ainsi tant par l'espoir d'une récompense que parce qu'on les y avait contraint. Un témoin, un ancien soldat polonais, soutint seul le fait controuvé, mais les mauvais antécédents de cet homme empêchèrent d'ajouter aucune foi à sa déposition. Le sinistre a fait des ravages considérables dans l'antique et belle ville de Kostroma. D'après un rapport officiel, 188 maisons (publiques et particulières) sont devenues la proie des flammes. Ce fut en vain que les autorités civiles et militaires firent tous leurs efforts pour arrêter les progrès de l'incendie, car tous les moyens et objets dont on se sert en pareil cas manquaient dans le quartier où le sinistre a éclaté. Maintenant on s'occupe de rechercher la véritable origine de l'incendie et de découvrir les véritables coupables.

La Chambre des pairs s'était réunie aujourd'hui pour entendre une communication du gouvernement qui n'a pas été faite. La Chambre s'est ajournée à mardi et a décidé qu'elle discuterait ce jour-là le projet de loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites formée par M. le marquis de Larochejacquelein, pour répondre à une action judiciaire, s'est réunie aujourd'hui ; elle a nommé M. Croissant pour président et M. le marquis de la Tourette pour secrétaire.

—La commission du budget s'est constituée aujourd'hui en nommant M. Bignon pour président, par 45 voix sur 47 votants, et M. Calmon fils pour secrétaire par 45 voix. M. Lepelletier-d'Aulnay a eu, pour la présidence, 4 voix, M. Achille Fould 2, et M. Ternaux-Mortimer 2 pour les fonctions de secrétaire.

La commission a demandé aux ministres les documents nécessaires pour apprécier les éléments qui constituent chaque budget.

Elle se réunira lundi.

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Patrie* :

« Ce soir, à l'issue de la séance de la Chambre des députés, on parlait d'un cartel envoyé à M. Garnier-Pagès par M. Richond des Brus, à l'occasion de l'incident sur le procès-verbal.

» MM. Larabit, Carnot et de Courtais sont les conseils de M. Garnier-Pagès. Les témoins de M. Richond des Brus sont MM. Lladières et Lavielle.

» Les témoins des deux parties sont en ce moment réunis. »

— On écrit de Pavie à la *Patria*, en date du 9 janvier, qu'il y a eu à Pavie une collision entre les soldats et les habitants. Ceux-ci ont dépavé les rues pour se faire des armes. Les soldats ont fait feu. La lutte durait au départ du courrier.

— M. le lieutenant-général Trézel, ministre de la guerre, est placé, par décision royale du 31 décembre, dans la section de réserve du cadre de l'état-major-général.

— L'*Heraldo*, du 15, publie une lettre datée d'Isabelle II (îles Chaffarines), le 6 janvier, annonçant la prise de possession de ces îles au nom du gouvernement espagnol.

— On lit cette note ambiguë dans le *Corsaire* : « Il n'était bruit hier dans les couloirs de la Chambre que de la disparition d'un homme fort important dans le monde officiel. Cette mise en fuite volontaire tiendrait à des circonstances tellement bizarres, que nous craignons d'entrer dans des détails qui ne tarderont pas d'ailleurs à être connus, s'ils se confirment. »

— On nous assure que les commissaires de police de Paris font en ce moment des visites chez les armuriers pour s'assurer que leurs armes, conformément à l'ordonnance, sont tenues dans un état incomplet et indisponible. Ordinairement, ces visites n'ont lieu qu'aux approches des fêtes de juillet et se réduisent à une simple information sur parole. Ce matin, à l'improviste, une visite très longue et très minutieuse a été faite dans la rue de Notre-Dame-de-Lorette.

Ceci prouve que la *défiance du dedans* est une passion croissante chez le ministère.

— Hier, à midi, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquait 4° 9|10e au dessous de 0; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 6° 7|10e au dessous de 0; à midi, 5° 8|10e au dessous de 0.

NOUVEAU SONDERBUND. — Quelques demoiselles de Bâle viennent de former une alliance séparée. Elles se sont toutes engagées à ne point prendre de mari libéral, radical, socialiste ou communiste, quelques vives que soient d'ailleurs les instances des prétendants. Cela est d'autant plus regrettable que, s'il faut en croire la rumeur publique, la plus jeune de ces dames a 70 ans révolus.

LA PÉTITION DES ÉCOLES se signe au bureau de la *Lanterne du Quartier-Latin*, 98, rue Saint-Jacques (en face le Collége de France);

Au bureau de l'*Avant-Garde*, rue et hôtel Corneille, 5, le jeudi et le dimanche, de 11 heures à 4 heures, et les autres jours de 2 heures à 4 heures.

On la signe encore toute la journée, rue Hautefeuille, 12, et rue des Grands-Augustins, 26.

LA CHLOROSE DES PLANTES.—On lit dans un journal : « On sait que le fer est le remède, par excellence, pour la chlorose et la faiblesse de constitution. Un horticulteur français, M. Gris, a eu l'heureuse idée de traiter de la même manière les plantes pâles et languissantes. Il emploie pour cela une dissolution de sulfate de fer. En arrosant la plante, l'effet est plus prompt et plus energique; mais on réussit également en plongeant les branches dans le même liquide. Soumises à l'action de ce remède, non-seulement les plantes deviennent plus vigoureuses, mais encore elles semblent acquérir la propriété de résister à l'action desséchante du soleil. Aussi rapide sur les plantes annuelles, l'effet ne se fait sentir complètement sur les végétaux aborescents qué la seconde année. »

EXPLOITATION DU PAUVRE. —Le trafic des reconnaissances du Mont-de-Piété est une véritable plaie qui, en atteignant le pauvre, rend plus complète sa misère et ses souffrances. La plupart des malheureux que le besoin conduit au dépouillement de leurs effets mobiliers les plus indispensables, après avoir reçu du Mont-de-Piété une somme de trois quarts inférieure à la valeur des objets engagés, se trouvent presque toujours forcés, par l'impérieuse nécessité de la faim, de recourir ou à la vente de leurs reconnaissances ou à des emprunts qui équivalent à un dessaisissement de ces titres, car, comme ils ne peuvent pas le plus souvent rembourser les faibles sommes qu'ils ont reçues, les prêteurs se les approprient sans scrupule ni pitie.

Le tribunal de paix du 12e arrondissement, où tant d'infortunes viennent quotidiennement se produire au grand jour de la publicité, retentissait hier des doléances d'un pauvre ouvrier, père de famille, qui avait formé une demande contre les époux Marié, en restitution d'une pendule engagée par lui au Mont-de-Piété, et contre la reconnaissance duquel engagement les sieur et dame Marié lui avaient prêté 2 francs, qu'il déclare avoir rendus.

Le sieur Marié répond qu'il n'a jamais eu en sa possession la reconnaissance réclamée; qu'à la vérité, cette reconnaissance lui a été proposée par le demandeur, le sieur Lambert, comme garantie du prêt de 2 fr. qu'il lui a fait, mais qu'il ne l'a pas acceptée.

Lambert offre aussitôt de prouver que la pendule dont il s'agit a été dégagée du Mont-de-Piété par les époux Marié, et que cette pendule a été remise par eux à un horloger pour y faire des réparations.

En présence d'une affirmation aussi péremptoire, la femme Marié se décide à avouer que c'est elle-même qui a prêté au sieur Lambert non 2 fr., mais 7 fr., et qui a dégagé la pendule après l'expiration du délai fixé pour le remboursement de la somme prêtée. Elle offre donc de rendre la pendule contre l'acquit de la somme de 25 fr. 90 c., composée de 15 fr. payés par elle au Mont-de-Piété, de 4 fr. 90 c. pour les intérêts et les droits de remboursement, et de 7 fr., montant du prêt qu'elle soutient avoir fait au sieur Lambert. Celui-ci dénie énergiquement cette allégation, et le tribunal, attendu que le prêt des 7 fr., prétendu fait par la femme Marié, n'est pas justifié, condamne les époux Marié à restituer la pendule au sieur Lambert, à la charge par ce dernier de payer la somme de 16 fr. 25 c. seulement ; condamne les défendeurs aux dépens. (*Droit*.)

CHRONIQUE DES BALS ET SPECTACLES.—Les bals de l'Opéra pendant tout le carnaval, jusqu'au mardi-gras, commenceront à onze heures et demie précises et non à minuit.—Les quadrilles de Wagram et de Sarragosse, avec accompagnement d'artillerie et de feu d'artifice, font fureur au bals masqués de l'Odéon ; l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner dans les trois premiers bals qu'a donnés ce théâtre. Dimanche 23, le quatrième.—Samedi 22, aura lieu à la salle Valentino l'inauguration des bals masqués, parés et travestis ; ces fêtes de nuit seront données pendant toute la saison du carnaval le samedi de chaque semaine, et les soirées dansantes tous les mardis, jeudis et dimanches.

— Les princes et princesses de Joinville et de Montpensier ont honoré de leur visite le Diorama de M. Bouton, et ont daigné adresser à cet habile artiste les compliments les plus flatteurs sur son nouvel ouvrage, la Fête chinoise à Canton.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 21 janvier.*

M. RICHOND DES BRUS demande la parole sur le procès-verbal. (Mouvement de curiosité.)

Messieurs, dit-il, à la fin de la discussion d'hier, dans le débat engagé entre moi et l'honorable M. Garnier-Pagès, j'ai soutenu que M. Gory (Floréal) avait signé la protestation dirigée contre mon élection. M. Garnier-Pagès a soutenu que ce n'était pas le même. (Agitation.)

M. Garnier-Pagès est libre de refuser de me croire, comme de nier l'évidence; il est dans son droit; mais ce qui n'est pas dans les usages parlementaires, c'est le mot *mensonge* qui m'a été adressé par M. Garnier-Pagès et que j'ai vu ce matin dans le *Moniteur*. Je suis persuadé que ce mot est échappé à l'improvisation, et que M. Garnier-Pagès le regrette. Je suis persuadé également qu'il ne refusera pas de le retirer... (Bruits divers.)

M. LE PRÉSIDENT. Que la Chambre me permette d'établir devant elle le droit et le fait. Le droit de la Chambre est la discussion libre et entière, mais cette liberté des débats doit être compatible avec la dignité de ses membres; elle s'arrête quand cette dignité menace d'être compromise.

Quant au fait, si j'avais entendu l'expression que j'ai lu ce matin dans le *Moniteur*, j'aurais représenté à la Chambre que jamais, et d'aucun banc de cette Chambre, il ne doit partir une expression blessante, capable de compromettre sa dignité, qui est la première condition de sa liberté. (Bruits divers.)

M. GARNIER-PAGÈS. Je comprends parfaitement bien les égards mutuels que se doivent des collègues. Je déclare que dans toutes les circonstances je les ai observées, et que je suis encore prêt à les observer. Voilà ce que je réponds à l'honorable président de cette Chambre.

Maintenant, voici ce que je réponds à l'honorable M. Richond des Brus :

Un fait a été énoncé. D'après l'honorable M. Richond des Brus, M. Gory (Floréal) et M. Gory père seraient le même individu; je ne l'ai pas pensé. Il y a plus, mes amis et moi, qui avons lu les pièces, nous avons lu également, et M. Richond des Brus a pu lire comme nous dans le *Moniteur*, à la fin de la séance : « C'est vrai, il n'y a pas de Gory père, mais bien un Gory (Floréal).

Voilà ce que la Chambre tout entière a pu entendre. Maintenant, je demande purement et simplement que le fait soit vérifié. (Exclamations diverses. — Longue interruption.)

Je demande que le fait soit vérifié. Et dans ce cas, je déclare que si j'ai fait erreur, non-seulement je suis prêt à le reconnaître publiquement, mais que je retire une expression qui n'aurait pas dû être prononcée. Que si, après cette vérification, M. Richond des Brus déclare qu'il a été lui-même dans l'erreur, je suis encore prêt à retirer l'expression dont je me suis servi.

[illegible] collègue. (Oui! oui! non! non! — Agitation.)

VOIX DIVERSES. Monsieur Garnier-Pagès, retirez votre expression.

M. LE PRÉSIDENT. Je déclare, Messieurs, que je ne pense pas que M. Garnier-Pagès entende maintenir une expression qui a paru blessante. (Bruits divers.—Agitation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Havin a la parole.

M. Havin monte à la tribune.

M. RICHOND DES BRUS court de son côté vers la tribune, où il arrive en même temps que M. Havin, au milieu d'une agitation extrême et des plus violentes interpellations.

M. GARNIER-PAGÈS se lève et adresse à l'orateur avec vivacité des paroles qui se perdent au milieu du bruit.

M. RICHOND DES BRUS descend les degrés de la tribune, va vers M. Garnier-Pagès et échange avec lui des paroles que nous n'entendons pas.

M. GARNIER-PAGÈS continue à parler au milieu du bruit.

M. RICHOND DES BRUS remonte à la tribune au milieu d'une agitation toujours croissante.

La Chambre comprend que j'ai dû être vivement blessé de l'expression dont s'était servi hier notre honorable collègue M. Garnier-Pagès. M. Garnier-Pagès a jusqu'à présent refusé de me donner la satisfaction que j'attendais de sa loyauté. (Bruit.) M. le président a fait entendre des paroles très sages et très graves. (L'agitation redouble.) Jusqu'à présent, je n'ai pas entendu M. Garnier-Pagès les consacrer. La Chambre voit que, dans cette situation, la persistance de notre honorable collègue est une aggravation d'injure. (Violentes exclamations. L'agitation est à son comble.)

M. Garnier-Pagès sort de la Chambre.

LE CENTRE en masse. A l'ordre ! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. La Chambre comprendra que ce débat doit finir. (Agitation toujours croissante.) J'ai dit que des collègues ne pouvaient l'un vis-à-vis de l'autre employer de telles expressions. (Au centre : Non! non!)

J'ai dit que cette expression ne pouvait pas être maintenue, et, en tenant ce langage, je pensais que tout le monde consacrerait mes paroles.

L'honorable M. Richond des Brus les a consacrées.

J'attends que M. Garnier-Pagès les consacre. . (Murmures bruyants. — Rires sur plusieurs bancs.)

M. GARNIER-PAGÈS. Je fais appel au sentiment d'honneur qui est au fond du cœur de toute cette Chambre. (Violents murmures au centre.) Est-il possible que dans une telle situation, après des provocations... (Le bruit force l'orateur à s'arrêter. — Cris à l'ordre.)

M. BETHMONT défend M. Garnier-Pagès.

Le tumulte est à son comble. La séance reste un moment suspendue.

M. DURAND DE ROMORANTIN, avec force. Je demande l'ordre du jour. (Explosion de rumeurs au centre.)

M. LE PRÉSIDENT. Le président a un droit et il l'exerce. Il ne faut pas changer le caractère des explications qui sont échangées à la tribune. Il ne peut y avoir d'humiliation dans un appel fait à la bonne foi de tous.

L'incident est terminé... (Rires et murmures ironiques.)

UNE VOIX. Ce n'est pas ici, c'est ailleurs qu'il se videra.

M. ODILON BARROT monte à la tribune ; mais il ne peut prendre la parole au milieu des interpellations qui se croisent en tous sens.

M. CHEGARAY se lève et s'écrie : Je demande que l'ordre du jour soit mis aux voix. Je demande une manifestation de la Chambre. (Bruit.)

M. ODILON BARROT. Messieurs, j'étais monté à la tribune parce que je croyais l'incident vidé.

On veut, dit-on, provoquer une décision de la Chambre. (Oui! oui! non! non!)

Une manifestation serait dangereuse ; il ne faut pas être plus sage que le règlement. Le règlement a confié au président, avec grande raison, le droit d'apprécier les paroles qui ont été dites. Tout ce qui, dans cet ordre d'idées, pouvait être fait, le président l'a fait. (Mouvement en sens divers.) Il a usé d'un droit que vous lui avez délégué le jour où vous l'avez fait monter au fauteuil, sous peine de le dégrader après l'avoir élevé. (Sensation.) Croyez-moi, les pouvoirs politiques s'honorent par la modération et l'impartialité. Trop souvent ils ont à se repentir de leur entraînement. Je demande à la Chambre si elle considère maintenant l'incident comme vidé?

VOIX DIVERSES. Oui! oui!

AU CENTRE, avec force. Non! non!

M. DE LAROCHEJACQUELEIN appuie les observations de M. Odilon Barrot, et se plaint qu'on envenime la question.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai dit, et personne ne me désavouera, que ces expressions étaient contraires aux égards qu'il convient d'observer entre collègues. Je maintiens ce que j'ai dit au nom de la Chambre. Quant aux intentions, aucune intention mauvaise n'a été manifestée, ni d'un côté ni de l'autre, sans cela j'aurais rappelé les orateurs au règlement. (Rires et murmures.)

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Odilon Barrot.

M. ODILON BARROT. Le projet de loi que l'on vous a apporté hier n'a pas étouffé la triste affaire que nous venons réveiller ici ; il ne le pouvait pas, et je ne suis pas éloigné du sentiment général de la Chambre, en disant qu'il n'a fait que l'aggraver encore. (Murmures au centre.) Vous avez voulu que le débat moral précédât une discussion politique, sans doute pour indiquer que la morale et l'honnêteté publique doivent avoir le pas sur les questions de la sphère politique.

Messieurs, vous vous rappelez que l'affaire dont il s'agit a déjà éveillé la sollicitude de l'autre Chambre. C'est d'un acte judiciaire, d'un mémoire publié à l'appui d'un débat privé, étranger à la politique, que sont sorties les révélations qui ont occupé l'autre Chambre et qui vont occuper celle-ci. Le mémoire précise des faits, nomme les personnes, produit des lettres. Il a obtenu une grande publicité, il a produit un grand retentissement parlementaire, et pourtant, jusqu'à ce jour, il n'y a eu ni dénégation ni atténuation, et cependant plusieurs personnages nommés dans le factum devaient avoir à cœur de rétablir la vérité, s'il y eût eu dol, mensonge, calomnie.

Ce silence, Messieurs, a donné bien de la gravité aux faits qui sont dénoncés dans le mémoire; je ne me suis pas contenté de m'en rapporter à son contenu, je suis allé pour ainsi dire à la source; j'ai demandé à mon honorable collègue, M. Bethmont, s'il pouvait mettre à ma disposition, et du consentement de son client, les pièces annoncées à l'appui de ses réclamations. (Chut! chut!)

Messieurs, ces pièces sont réelles, j'en ai fait la vérification (Sensation.), et je dois à la vérité de déclarer que chaque fait annoncé a sa preuve, sa pièce authentique. (Nouvelle sensation.)

M. Odilon Barrot examine successivement et fait passer sous les yeux de la Chambre les négociations dans lesquelles M. Petit s'est trouvé engagé, pour traiter d'abord d'une place de référendaire de 2e classe, sous le patronage de M. Bertin de Vaux, pair de France, et ensuite pour obtenir la place de receveur particulier de Corbeil. Les journaux se sont si souvent occupés de cette affaire et ont publié avec tant de soin toutes les pièces qui s'y rapportent, que nous croyons inutile de les reproduire ici. Le premier fait, ajoute M. Odilon Barrot, après l'exposition des faits, transpira dans la Chambre, et M. Taillandier interpella M. le ministre des finances à ce sujet.

M. le ministre des finances répondit alors qu'il avait peine à croire que le gouvernement eût jamais prêté la main à de pareils arrangements, et que, quant à lui, il n'avait jamais accepté et n'accepterait jamais de démission conditionnelle. Je ne fais pas l'injure à M. le ministre des finances de mettre en doute sa parole; il paraît qu'à dater de ce moment, M. le ministre des finances ne règle pas de pensions de retraite sans exiger de ceux qui les obtiennent l'engagement d'honneur qu'ils n'ont pas pris part à des marchés du genre de ceux que M. Taillandier avait dénoncés à la Chambre.

M. Odilon Barrot ajoute : Il importe que la vérité sur ces faits soit connue et bien connue par la Chambre ; car il ne s'agit plus d'abus ignorés ou tolérés, à la suite desquels des magistrats de la cour des comptes, approchant de la retraite, faisaient acheter leur démission ; non, il s'agit d'un engagement formel, pris en face de la Chambre, et qui, par cela même, prend une extrême gravité. Messieurs, une Chambre qui se respecte ne pourrait tolérer qu'on se jouât aussi légèrement et aussi impunément d'une parole donnée solennellement en présence du pays.

Mais ce n'est pas sur ce point que mes interpellations portent. Si c'était sur ce point, je ne les aurais pas faites.

Ces faits sont relatifs à la part personnelle et directe qu'aurait prise un ministre du roi dans ces honteux tripotages, dans ces honteux marchés. (Longue et profonde sensation.) Ce sont ces actes qui, si la loi portée hier à la tribune, loi amendée par un éminent jurisconsulte, avait existé, constitueraient, d'après tous les codes, d'après toutes les législations pénales, constitueraient un acte de complicité au premier chef, de complicité avec aggravation.

Il importe donc de bien fixer les circonstances d'où peut résulter cette complicité. (Chut! chut! — Bruit.)

Dans la première négociation, lorsque M. Bertin de Vaux est allé trouver M. Petit et lui a proposé le moyen d'avoir une place de finance, qu'il offrait une démission de référendaire de 1re classe, en motivant cette offre sur un

faite d'un tel intermédiaire. Mais ne doit-on pas plutôt croire qu'il n'agissait que par ordre du ministre.

Lorsque M. Génie, assistant à ce marché, dans lequel un vieillard ne voulait se dessaisir de sa place qu'en recevant la valeur qu'il avait stipulée, donnant donnant; lorsqu'il donnait d'une main sa démission et recevait de l'autre le titre d'une rente viagère de 6 000 fr., et que M. Génie déclarait que les signatures seraient à l'instant même données, que les ordonnances de nomination allaient paraître, était-ce un concours fortuit, accidentel? M. Génie n'était-il pas certain du résultat? M. Génie n'était-il pas avoué en plus haut lieu? N'avait-il pas d'autre but que de satisfaire les ambitions personnelles des contractants?

Messieurs, ce sont là les faits, les seuls faits sur lesquels portent mes interpellations. Lorsqu'un parlement a le triste devoir de se prononcer sur de tels faits, que le pays attend la décision qui sortira de ces débats, je n'en connais que deux qui soient dignes de son honneur: ou une éclatante satisfaction, ou une solennelle expiation. (Sensation profonde sur tous les bancs.) Quant à moi, j'attends la réponse qui va être donnée, et je déclare que je suis tout prêt à l'une ou à l'autre. (Un mouvement prolongé suit la fin de ce discours.)

M. GUIZOT, président du conseil, monte à la tribune au milieu d'un mouvement marqué d'intérêt. Le silence se rétablit.

Messieurs, la discussion que vous venez d'entendre semble la confusion de deux idées parfaitement distinctes.

On recueille de petits faits, de petites circonstances, on les grossit, on les greffe à d'autres et l'on en fait une affaire considérable: on tend de deux choses à l'une: ou que le gouvernement en acceptera la responsabilité et en sera accablé, ou bien qu'il ira se perdre dans les détails, dans une discussion minutieuse de faits et de circonstances.

Pour ma part, je le déclare tout d'abord, je ne serai ni l'un ni l'autre. (Murmures à gauche. — Approbation au centre.)

Sur le fait principal qui sert de base à ce débat, les explications seront données par plusieurs personnes, notamment par l'honorable M. Lacave-Laplagne, et elles ne laisseront aucun doute. Je ne dis pas cela, la Chambre va bien le voir, pour éluder, pour échapper au vrai combat; mais je ne veux pas entrer dans le détail d'accusations, d'insinuations, de combinaisons plus fausses les unes que les autres. (Exclamations sur plusieurs bancs.)

J'en viens à la vraie question, à la question fondamentale qui a si justement ému la Chambre et le pays. Eh bien! Messieurs, si je voulais à mon tour prononcer des noms propres et citer des faits spéciaux, des faits analogues, il me serait bien aisé de couvrir, d'excuser ceux dont on parle en ce moment. Mais je ne le dois pas, je ne le ferai pas.

UNE VOIX. Je le crois bien.

M. GUIZOT. J'entends dire: Je le crois bien. Puisque je ne veux pas le faire, je ne le ferai pas, pour la dignité de la Chambre, pour la dignité du pouvoir que j'ai l'honneur de représenter. (Allons donc! allons donc! — Rires divers.)

Messieurs, vos rires et vos murmures n'obligeront pas le pouvoir à écrire sur son front le catalogue de toutes les erreurs, de toutes les fautes qui se commettent depuis un temps immémorial, et, encore une fois, de tels débats ne conviennent pas à la dignité de la Chambre. (Rires d'incrédulité.)

Il s'agit donc d'une démission donnée moyennant une somme, avec l'autorisation et l'approbation de l'autorité. Je nie cela, ni plus ni moins.

Eh bien! Messieurs, je puis le dire sans rien apprendre à personne dans cette Chambre, le fait a été depuis longtemps et souvent pratiqué.

D'autres peuvent dire que quand il a été pratiqué ou toléré, ils l'ont complètement ignoré. Libre à chacun de tenir ce langage.

Pour moi, je ne suis pas de cet avis; mais, encore une fois, la première condition de ce débat, pour l'honneur de la Chambre et du cabinet, c'est la suivante: est-ce au moment même où se répandent de fausses accusations que j'éluderais la vérité?

Le fait contre lequel on s'élève avec tant d'indignation s'expliquait non-seulement par une partie de nos lois de l'empire, mais il était publiquement connu et pratiqué.

Je ne veux pas lire tous les arrêts rendus qui le reconnaissent et l'autorisent; j'en viens à cette question: Était-il permis de céder des charges moyennant tel prix? Voilà ce qu'ont jugé affirmativement la cour royale de Paris et la cour de cassation. La cour royale de Bordeaux a également déclaré que le fait était licite et légal.

Ne croyez pas que je recoure à un subterfuge. D'honnêtes susceptibilités ont réclamé contre cet état de choses. Je ne me plains pas de ces susceptibilités; je ne me plaindrai jamais de voir de nouvelles délicatesses s'introduire dans nos mœurs. Que la conscience publique se plaigne tous les jours et impose aux dépositaires du pouvoir de nouveaux devoirs, je m'en félicite; mais cela ne m'empêche pas d'être juste envers le passé et le présent. Je réclame la justice pour tous.

Qu'a fait et qu'avait à faire le gouvernement? Quand il a vu ces susceptibilités se déclarer, il a dû en tenir grand compte, et c'est ce qu'il a fait.

Eh bien, ce n'est pas depuis deux mois, mais depuis trois ans que cet abus commença à cesser. J'ai souvent entendu parler de transactions de ce genre, elles ont été toutes écartées.

Et maintenant que viens-je vous dire? De faire cesser le doute qui a régné jusqu'à présent sur cette question, et donner satisfaction à une susceptibilité passée dans nos mœurs, et qui doit passer dans nos lois.

Je pourrais considérer la question comme terminée (Ah! ah! — Agitation.) On n'a jamais le droit de demander justice à l'opposition. (Rumeurs prolongées.) Les partis, dans notre forme de gouvernement, ne sont pas justes les uns envers les autres.

En présence d'hommes qui ont voué leur vie, leur vie entière à la cause de l'honneur et des intérêts du pays, qui dans toute leur vie n'ont jamais eu un autre but, une autre pensée que de la faire triompher, et que leurs adversaires accusent de n'avoir d'autres intérêts que celui du pouvoir, en présence de ces hommes, je dis que ce qui se passe devant vous dépasse la limite ordinaire des atteintes portées à la justice et à la vérité. (Approbation au centre. — Agitation aux extrémités.)

Je ne veux me servir que des expressions les plus modérées, les moins offensantes. (On rit.)

Je ne veux pas dire ce qu'il y a d'inouï à oublier le passé, à n'en tenir aucun compte, à tout recueillir, à tout entasser sur un homme; je ne puis que répéter mon expression: cela dépasse la limite ordinaire des atteintes portées à la justice et à la vérité. (Bruit.)

Cela n'empêchera pas les membres du parti conservateur d'être aussi vigilants et aussi exigeants qu'ils le pourront dans la cause de la moralité publique.

Je n'ai pas pour eu la prétention exclusive de dire qu'ils sont le parti de la moralité publique; mais j'ai bien le droit de dire que les hommes du parti conservateur peuvent revendiquer les principes moraux, la pratique morale, qui sont la vraie base de la conservation. Le parti conservateur se trahirait lui-même s'il désertait la cause de la moralité publique. (Vives exclamations aux extrémités.)

Bien loin de le décourager, je ne puis que l'engager à persister dans cette voie, à fortifier ses résolutions. (Rires et murmures ironiques aux extrémités.)

Les hommes qu'il honore de sa confiance ont recueilli un héritage mêlé, bien mêlé! (Bruit.) Notre devoir est d'épurer cet héritage, d'en détacher l'empreinte que le désordre et la violence laissent toujours après eux. (Mouvement aux extrémités.) Oui! nous travaillons toujours à épurer, à régler cet héritage.

Si le parti conservateur n'a pas la confiance que c'est là ce que nous faisons, qu'il nous attaque, qu'il nous renverse, qu'il s'adresse à des hommes qui répondent à sa pensée, car sa pensée doit être d'épurer, de moraliser. (Approbation au centre. — Violents murmures. — Dénégations aux extrémités.) Mais il a cette confiance!

Qu'il se souvienne donc que l'œuvre est à peine commencée, et que nous avons besoin de ne pas être affaiblis dans cette tâche laborieuse; que nous avons besoin que le parti conservateur voie les choses exactement comme elles sont; que nous avons besoin de toute sa force. (Agitation prolongée.)

Si le moindre affaiblissement, devait nous venir de lui, je n'hésite pas à dire, en mon nom et au nom de mes amis, que nous ne délibérerions pas un seul instant pour nous retirer.

M. Guizot descend de la tribune. La séance reste suspendue pendant près d'une demi-heure. Des groupes animés se forment dans les couloirs et dans diverses parties de la Chambre, et des conversations ardentes s'engagent de toutes parts.

M. DUFAURE s'attache à mettre en dehors du débat M. Félix Passy.

M. GUIZOT déclare que ce nom n'a jamais été prononcé dans les négociations.

M. ODILON BARROT. Le débat qui vient de s'engager ne peut pas se prolonger. Je suis, sur ce point, de l'avis de M. le ministre.

[illegible] avec la dignité qui lui appartient, de tels faits sont inqualifiables! (Très bien! très bien!)

Savez-vous quel engagement a été tenu? Celui qu'avait contracté l'homme chargé d'obtenir une démission à prix d'argent.

Et quand nous venons réclamer contre tant d'immoralité, c'est nous, opposition, qui blessons apparamment les lois de la morale en trouvant que de tels faits, qui ont retenti dans une autre Chambre, n'ont pas dû passer ici inaperçus; c'est nous qui blessons la justice et l'équité! (Bravo! bravo! — Longs applaudissements.)

Si le fait est vrai, et je vous défie de le nier, songez, non pas à l'atténuer par des paroles pompeuses, mais à en faire amende honorable. (Très bien! très bien!)

Si les difficultés du gouvernement sont grandes, il faut convenir que vous les multipliez à plaisir, et de telle façon, que je ne sais qui pourra gouverner après vous.

Vous vous retranchez dans votre orgueil. Oui, l'orgueil a quelquefois une certaine noblesse, une certaine grandeur; je comprends certain dédain qui n'est que de la dignité, mais ici il s'agit du pouvoir que vous représentez et que vous compromettez, et quand il s'agit de l'honneur, de la dignité de ce pouvoir, vous vous drapez dans votre orguel, et vous dites que vous ne répondrez pas! Cela est commode; mais cela est-il digne? J'en appelle au bon sens de la Chambre. (Sensation.)

Permettez-moi une dernière observation, et celle-là s'adresse à la majorité qui vous soutient. — Il faut en convenir, vous la mettez à de cruelles épreuves. (Exclamations. Salves de bravos à gauche.)

Il y a dans votre confiance en elle quelque chose de bien insolent (Nouvelle salve d'applaudissements.) quand vous venez d'apporter une loi qui, dans son préambule, est une justification, et dans son dispositif est une condamnation, aux termes de laquelle il n'y a pas un tribunal au monde qui ne vous impute le titre de complice ou d'auteur principal (Longue et vive réclamation.); quand vous venez d'apporter une pareille loi, vous vous retournez vers votre majorité, et vous lui dites: Faites comme par le passé, donnez-moi votre confiance, votez pour moi. Eh bien! que votre majorité vote pour vous! (Bruyants applaudissements, — Bravos prolongés aux extrémités. — M. Guizot reste immobile sur son banc.)

M. DE PEYRAMONT monte à la tribune et en descend au milieu du bruit. Si mes actes, si mes discours avaient fixé un instant l'attention de la Chambre, je me croirais autorisé à penser que personne ne me supposera le moindre goût, le moindre penchant pour les faits qui font l'objet de ce débat.

J'avoue que je serais pour eux sans indulgence si la justice me permettait de leur donner le caractère que leur a attribué M. Barrot, d'y voir des moyens, des expédients de gouvernement. Pour ces expédients, ma raison serait plus sévère encore que ma conscience. (Rires et murmures ironiques aux extrémités.)

Je les tiens pour plus périlleux que dignes de blâme. Ma conviction n'est pas nouvelle à cet égard; elle n'a jamais chancelé; elle n'avait pas besoin de cette épreuve. Mais quelque honorables que soient certaines susceptibilités, il ne faut pas accepter comme des vérités certaines exagérations dans un intérêt de lutte et de tactique. (Vives réclamations à gauche.)

On se sert de bien grands mots: Honteux tripotage, solennelle expiation, honnêteté, morale! Qu'ont à faire dans la question tous ces grands mots dont on veut faire un étalage si tardif? (Murmures à gauche.) Oui, l'étalage de ces grands mots est tardif, car il y a longtemps que vous auriez pu en faire l'application à vous-mêmes et à ceux qui vous ont représentés au pouvoir. (Ah! ah! — Chuchottements. — Exclamations. — Murmures prolongés. — Des interruptions violentes s'élèvent de tous les bancs.)

Dans cinq minutes, je donnerai la parole à l'honorable M. Thiers. (Oh! oh! — Bravos confus et tumultueux.) J'affirme parce que je le sais…

M. ÉMILE DE GIRARDIN. Citez! citez!

M. DE PEYRAMONT. J'affirme, parce que je le sais, que tous les ministères qui se sont succédé depuis 1830, tous, à une exception près, exception dont je fais honneur au ministère qui l'a faite, mais qui aussi a eu le bonheur de ne pas être exposé longtemps à la tentation… (Longue et vive hilarité. — L'orateur s'arrête.) Je dis qu'à l'exception du cabinet dans lequel *M. Passy* a été ministre des finances, des faits de la même nature que ceux qu'on dénonce aujourd'hui se sont accomplis… (Bruit. — Tumulte.)

PLUSIEURS VOIX, avec force: Non!

M. DE PEYRAMONT. Je vous demande pardon.

AUTRES VOIX: Citez! citez!

M. DE PEYRAMONT. Ce sont des allégations que je pourrais vous apporter; je n'en déduirai pas les preuves judiciaires qui sont dans les archives publiques. (Nouvelles exclamations.)

DE TOUTES PARTS: Citez les noms! citez les faits!

M. E. DE GIRARDIN. Vous êtes obligé de citer les faits.

M. DE PEYRAMONT. Je le dis à l'honneur de mon pays, je le dis à l'honneur des hommes qui l'ont gouverné. ces faits n'ont pas été cachés; ils n'ont pas été niés. Ils n'ont pas eu lieu avec la tolérance du pouvoir, sa sanction occulte; c'est au grand jour qu'ils se sont produits.

Ces faits se sont produits à tous les tribunaux, à tous les degrés de juridiction de votre pays. (Non! non! c'est faux!) Dans presque toutes les circonstances, les magistrats, sur leurs sièges, ont déclaré que la chose était licite. (Nouvelles dénégations.) Vous pensez bien que je n'invente pas des arrêts; mais je vous dirai les juridictions qui ont sanctionné ces faits.

M. DE GIRARDIN. Nous ne demandons pas des arrêts, mais des faits et des noms. (Interruption prolongée.)

M. FERDINAND BARROT. La cour royale de Paris… (La voix de l'orateur se perd au milieu du bruit.)

M. DE PEYRAMONT. M. Odilon Barrot doit savoir mieux que personne que ces marchés sont licites et doivent avoir la valeur des engagements les plus indissolubles (nouveau bruit), puisque la cour de cassation a prononcé dans ce sens malgré sa plaidoirie. (On rit.)

M. le procureur-général de la cour de cassation s'est élevé avec une grande énergie contre ces transactions; il a prodigué les noms de voleurs et d'exacteurs à ceux qui s'en rendent coupables; il est fâcheux qu'avec des persuasions aussi arrêtées, on ait manqué l'occasion de réprimer ce que l'on nomme aujourd'hui des abus criants. (Rires aux centres.)

M. DUPIN. Ces faits ne se sont pas produits de mon temps. (Allons donc! au centre. — Longue interruption.)

M. HÉBERT, garde-des-sceaux, au milieu du bruit. En 1845, une cour royale a déclaré que ces transactions étaient licites et devaient lier les parties contractantes. Je n'approuve pas, je le déclare tout de suite, cette doctrine, je suis même disposé à la combattre. (Très bien! au centre.)

M. DUPIN. Je n'avais lu dans les journaux que l'arrêt de 1825; on en cite un de 1845. Cet arrêt, je ne l'ai pas connu, personne ne m'en a donné connaissance. Si je l'avais connu, je n'aurais pas hésité certainement à porter la parole et à en demander l'annulation.

UN MEMBRE. L'arrêt dont il s'agit est celui de 1825.

M. DUPIN, vivement. Alors j'ai eu raison de dire, il y a un instant, que l'arrêt n'était pas de mon temps. Je suis convaincu que si, à l'époque où il a été rendu, j'avais été procureur-général ou garde-des-sceaux, il aurait été fait autre chose que ce qui a été fait. (Très bien! très bien!)

M. HÉBERT, garde-des-sceaux. Le garde-des-sceaux est obligé d'intervenir pour dénoncer certains arrêts, mais ce n'est pas pour les cas de simple violation de la loi; alors il y a un fonctionnaire spécialement institué par la loi auprès de la première cour du royaume, et il a tous les moyens de connaître des arrêts qui ont été rendus en violation de la loi.

M. DUPIN. Je dois dire, pour l'honneur de la cour de cassation, que, si un mauvais arrêt a été rendu par elle, cet arrêt est unique, et il a été rendu sans débat contradictoire.

M. DE PEYRAMONT. Que M. Dupin me permette d'exprimer le regret que sa parole puissante n'ait pas été appelée à ramener la cour de cassation à son opinion personnelle. La transition serait un peu brusque, avouez-le, si l'on punissait de la dégradation civique et de l'emprisonnement, plus sévèrement que des escrocs et des voleurs, des faits que la justice a sanctionnés. Ce qui s'est produit ne méritait pas tous ces grands mots d'honnêteté morale, de probité.

M. DUFAURE. Je demande la parole. (Sensation.)

M. E. DE GIRARDIN à l'orateur. Mais citez donc des faits et des noms.

M. DE PEYRAMONT. Parlez d'un abus administratif, mais ne venez pas parler d'actes honteux et criminels; vous ne [illegible] Je le répète, que la cour de cassation n'ait sanctionné [illegible] fait-il que l'opposition consente à suspendre la disc[illegible] du pays pour enchaîner la Chambre à de pareils [illegible] besoin de faire une diversion. (Rires et mu[illegible]mités.) Elle n'ose affronter la discussion des v[illegible] (Allons donc! allons donc!) Elle sait bien que [illegible] non pas des accusés, mais des accusateurs.

M. DUVERGIER DE HAURANNE interromp[illegible] des pa-

[illegible] d'arrêter et de signaler nommément ceux qui interrompent l'orateur. Au delà son droit expire; jusque-là il l'exerce et l'a exercé en dépit de ceux qui s'y opposent, comme en dépit de ceux qui lui reprocheraient de ne pas l'exercer. (Très bien.)

M. DE PEYRAMONT. Vous avez cru que, dans un pareil moment, la majorité vous livrerait son chef… (Rires et bruit.) Il me semble que, depuis longtemps que nous marchons ensemble, lui à notre tête et nous à sa suite, nous pourrions l'abandonner au moment du danger…

(La voix de l'orateur se perd au milieu des cris et des rires de la gauche.)

M. THIERS, de sa place. Dans peu de jours, nous prouverons à l'orateur que nous ne craignons pas de descendre dans la lice pour traiter des grandes affaires du pays. Quant à celles du genre qui occupe aujourd'hui la Chambre, je m'étais promis de garder le silence. L'orateur qui descend de cette tribune ne me permet plus de me taire. (Ah! ah! au centre: Chut! chut! à gauche.) L'orateur a fait entendre que les administrations qui ont précédé celle-ci ont eu aussi besoin qu'on leur passât bien des choses.

Messieurs, je n'ai jamais demandé l'indulgence à personne, pas plus à l'opposition qu'à d'autres. Je n'en ai pas besoin. Que l'abus dont on s'est plaint se soit produit sous notre administration, c'est possible. (Ah! ah! au centre.) Ce que j'affirme, c'est que tout cela s'est passé à l'insu de mes collègues et de moi-même; ce que j'affirme, c'est que mes collègues et moi nous ne nous sommes jamais mêlés personnellement ou accidentellement à de pareilles affaires (Rires de doute au centre), et je donne le démenti le plus formel, le démenti qu'un honnête homme doit au calomniateur, à quiconque oserait soutenir le contraire. (Très bien! à gauche. Rires au centre.)

M. DE PEYRAMONT, de sa place. Mes paroles ne s'adressaient pas plus à M. Thiers qu'aux autres ministres qui ont passé au pouvoir. Puisqu'il a relevé ces paroles, je dirai que puisqu'il a réalisé plus que personne la puissance et l'influence d'un président du conseil (Mouvement), il doit savoir mieux que personne que, sous son ministère, des démissions ont été données qui avaient été achetées d'avance par des remplaçants.

M. DE GIRARDIN. Mais encore une fois, Monsieur, citez des noms. (Interruption prolongée.)

M. THIERS. Adressez-vous à M. le président de la cour des comptes. (Au centre: Allons donc!) Il a entre les mains la preuve que les ministres sont restés tout à fait étrangers à ces marchés de places. J'insiste et je donne de nouveau le démenti le plus formel. (Au centre: Encore. — Bruit général.) Oui, je répondrai à celui qui prétendra que j'ai pu avoir connaissance de ces marchés, je réponds par le démenti de l'honnête homme indigné à un indigne calomniateur. (Très bien.)

M. DUFAURE. Je n'ai qu'un mot à dire à la Chambre; il y a dans ce moment une confusion dans ce grave débat, confusion soulevée par M. le président du conseil, confusion continuée entre M. le garde-des-sceaux et l'honorable M. Dupin, confusion perpétuée par M. de Peyramont. (Oui, oui.)

Des faits graves se sont produits; l'opinion s'en est émue; la discussion! que fait-elle autre chose que de répondre aux soupçons, à l'émotion, aux anxiétés de l'opinion publique? (Assentiment à gauche.)

Pourquoi l'opinion publique s'est-elle si profondément émue? Est-ce que c'est parce qu'un conseiller maître a donné sa démission? Le fait est blâmable. Mais il s'était produit d'autres fois, et ce n'est certainement pas un fait de cette nature qui aurait jeté dans le pays une émotion aussi profonde que celle qu'y a fait naître la révélation de M. Petit. M. Petit a dit, et on ne le nie pas, qu'on a donné à un M. Alem la place de receveur-général à Perpignan; qu'on lui a donné, à lui, la place de receveur particulier à Corbeil, à la condition d'acheter à frais communs la démission d'un conseiller-maître.

Quoi! les fonctions ne se donnent plus aujourd'hui au plus digne, elles se donnent au plus audacieux et au plus riche, et l'argent qui en est le prix, le gouvernement l'emploie à acheter des démissions! La recette générale de Perpignan a été vendue moyennant 15,000 fr.; la recette particulière de Corbeil, moyennant une rente viagère de 6 000 fr. (Mouvement).

Voilà le fait, le fait incontestable; et la vente, où a-t-elle été opérée? (Longue rumeur au centre.)

A GAUCHE. Voilà la question!

M. DUFAURE. Qui a provoqué la vente? Où tout cela s'est-il passé? ce dit dans le mémoire; ça a été répété par *M. Baroche*: dans le cabinet du ministre des affaires étrangères. (Mouvement prolongé.)

M. GUIZOT. Cela est faux.

M. DUFAURE. J'imagine que l'honorable orateur a pesé des paroles si graves; je le prie en conséquence de vouloir bien nous citer quelques actes d'une nature semblable qui l'aient autorisé à les prononcer.

M. DE PEYRAMONT. J'ai rendu hommage à votre loyauté.

M. DUFAURE. M. le président du conseil a parlé des nécessités du pouvoir, de l'intérêt général; il nous a dit que tous ses actes étaient dirigés par ce grand mobile. A la bonne heure! Mais je lui demanderai si l'intérêt général du pays l'oblige à des actes comme ceux qui ont été flétris à cette tribune. (Très bien! très bien!)

Prenez garde à la satisfaction des intérêts individuels! Ils sont modestes, modérés d'abord, mais bientôt ils deviennent insatiables; après avoir accordé de simples faveurs, vous êtes fatalement conduits à commettre des actes coupables. (Sensation.)

M. LACAVE-LAPLAGNE. La Chambre s'étonnerait que je gardasse le silence après les paroles de M. le ministre des affaires étrangères qui m'ont invité à prendre la parole.

Je ne puis rien dire sur les actes antérieurs à notre administration, ni sur ceux que je n'ai pas connus. Je ne dois rien dire non plus sur ceux qui ne me sont pas personnels. (On rit.)

Depuis que j'ai cessé de faire partie du cabinet, il ne me convient pas de dire dans quelle mesure mes collègues doivent s'expliquer.

Après ces observations, j'éprouve un premier besoin (On rit), celui de rendre justice à la manière dont mon nom a été prononcé dans ce débat.

Tout ce que je puis dire relativement à l'un des hommes qui l'ont amené, à l'ancien receveur particulier de Corbeil, c'est qu'il n'avait pas besoin de recourir à des moyens détournés pour obtenir l'emploi qu'il a obtenu. Il avait quinze ans de recette particulière.

Quant à son successeur à Corbeil, ayant entendu dire qu'il y aurait des contestations scandaleuses, j'ai dû en écrire à M. le procureur-général.

Je lui écrivais, le 17 mars 1847, pour lui demander si, dans la conduite de M. Petit, il y avait quelque chose qui le rendit indigne de conserver son emploi.

Ce magistrat me répondit qu'il n'y avait rien dans la conduite extérieure, qu'une enquête seule ferait connaître sa conduite privée.

Depuis, cette correspondance a été continuée par mon successeur; mais il me semble qu'elle prouve surabondamment la ferme résolution où j'étais de ne pas maintenir dans son emploi un homme qui s'en serait rendu indigne.

M. LACAVE-LAPLAGNE donne lecture de divers passages de sa correspondance avec M. le procureur-général.

Les faits aujourd'hui publics ne m'ont pas été connus; je n'ai eu connaissance que des démissions. J'ai proposé alors à la nomination du roi les candidats qui me paraissaient les plus dignes. Je n'ai jamais ni rien prouvé ni rien su de semblable aux abus dont on se plaint.

M. ODILON BARROT. Je n'ai plus qu'une seule question à adresser à M. Lacave-Laplagne; libre à lui de ne pas me répondre. Est-il vrai que la nomination de M. Petit à la recette de Corbeil ait été décidée en conseil des ministres?

M. LACAVE-LAPLAGNE. Je n'ai pas à répondre à cette question. (On rit à gauche.)

M. GUIZOT. La réponse est extrêmement simple: cela n'est pas. (Sensation.)

M. LHERBETTE. Les principes ont été violés. La loi qui vous a été apportée hier doit-elle les réhabiliter? Je n'examine pas cette question, j'arrêterai un instant vos regards sur ce qui se passe devant vous. Que voyons-nous? le ministre forcé de plaider les circonstances atténuantes (on rit) et recevant en face cette apostrophe d'un ancien ministre: ceux qui soutiennent que nous avons toléré des actes semblables, je leur donne un démenti comme à des… il n'a pas achevé sa phrase. (A gauche: Si! si! Il a dit: Comme à des calomniateurs! — C'est vrai! — Longue agitation.)

Messieurs, j'ai là une lettre par M. Bertin de Vaux à M. Petit, et dont je veux vous faire part; elle fait partie du dossier. Voici cette pièce, que j'ai copiée avec l'autorisation de M. Bethmont, avocat de M. Petit:

« Mon cher ami, j'ai là la liste des personnes invitées à Versailles. M. Guizot n'en fait pas partie. Quant à vous, vous pouvez vous dispenser d'une nouvelle démarche. Rien ne se fera avant que j'aie vu M. Guizot, qui me doit une réponse verbale, car il ne peut me la faire par écrit. » (Sensation prolongée.)

Messieurs, cette lettre en dit-elle assez? Est-il possible de nier le mal devant une pièce semblable? J'ai vu sur un autre théâtre le Tartufe de religion, je viens de voir le Tartufe de probité, et il me serait difficile de dire quel est celui qui montre le plus d'assurance. (Explosion de cris à l'ordre au centre. — Longue interruption.)

sentir au dehors s'il avait commis un acte qu'il veut faire punir lui-même dans l'avenir de la dégradation civique? (Violents murmures au centre.)

Je comprends les murmures de vos cœurs innocents... (Rires et murmures divers.)

« Voilà quel est l'homme qui est à la tête du gouvernement et qui trouve des votes pour le soutenir.

Nous verrons à aviser ; nous verrons s'il ne conviendra pas de dresser contre ce ministre un acte d'accusation. Mais, en attendant, si la majorité est satisfaite, qu'elle le dise.

VOIX AU CENTRE. Oui!

J'ai l'honneur de proposer l'ordre du jour que voici :

« La Chambre, sans approuver les explications données par M. le président du conseil, et en faisant toute réserve quant à la responsabilité ministérielle, passe à l'ordre du jour. » (Sensation prolongée.)

M. GUIZOT, président du conseil. Messieurs, dans ce que j'ai eu l'honneur de dire à la Chambre, je me suis imposé une grande réserve pour tout ce qui ne m'était pas personnel, une grande et complète sincérité pour tout ce qui m'était personnel. Je ne sortirai pas de ma réserve, je n'examinerai le passé de personne, je maintiens l'affirmation générale que j'ai donnée à la Chambre. Je maintiens que l'abus dont les Chambres s'occupent a été toléré, pratiqué de 1814 à 1830, de 1830 à 1847, comme il l'a été récemment.

Je ne sortirai pas, quant aux noms, quant aux dates, quant aux faits spéciaux de la réserve que je me suis imposée (Interpellations bruyantes.). C'est mon droit. Quant à la sincérité, en ce qui me touche personnellement, je l'ai portée aussi loin qu'il est possible de le faire, plus loin que personne ne l'ait jamais fait en pareille situation avec la même sincérité. Je déclare que les faits auxquels on a fait allusion ne se sont pas passés dans mon cabinet. (Interpellations. — Murmures et dénégations ironiques aux extrémités.)

M. DE MALEVILLE. Dans le cabinet voisin. (Hilarité générale.)

M. GUIZOT. Quand je dis que ces faits ne se sont pas passés dans mon cabinet, je veux dire qu'ils n'ont été conduits, ni provoqués, ni cherchés par moi.

M. DE GIRARDIN. Vous les avez connus. (Agitation.)

M. GUIZOT. J'ai recommandé, j'ai appuyé la candidature de l'honorable M. Peyré à la cour des comptes....

J'ai recommandé et appuyé la candidature de M. Petit comme receveur général à Corbeil. J'ai été parfaitement étranger à tout le reste.

M. DE GIRARDIN. Mais...

M. GUIZOT. Je n'accepte pas ces interruptions.

M. DE GIRARDIN. Je demande la parole.

M. GUIZOT. De quoi s'agit-il maintenant?

Il s'agit de mettre un terme à cette pratique. (On rit à gauche.) J'y ai concouru, et le gouvernement vous a proposé le seul moyen efficace d'atteindre ce but. Quant au passé et à ce qui ne m'est pas personnel, mu par cette pensée que je n'ai rien fait, rien toléré qui n'ait été pratiqué sous les régimes précédents....

M. DE RAINNEVILLE. Je demande la parole.

M. GUIZOT. Je répète mon affirmation, et j'ajoute que, s'il s'agit de mettre fin à cet abus, nous sommes tous du même avis; mais s'il s'agit de blâmer spécialement cet abus dans le cabinet actuel et dans un cas particulier, je repousse absolument ce blâme, et je déclare que tout vote de la majorité dans ce sens serait pour moi un signal que je comprendrais. (C'est convenu. — Vive agitation.)

M. DE GIRARDIN monte à la tribune au milieu des cris aux voix ! Il en descend après quelques instants d'hésitation.

M. DE PEYRAMONT. Je pense comme M. Lherbette que cette discussion doit avoir un résultat, en conséquence, et non pour me conformer aux intentions de l'opposition, mais de la majorité, je propose l'ordre du jour suivant:

« La Chambre, confiante dans la volonté du gouvernement et dans l'efficacité des mesures qui doivent prévenir le retour d'un abus regrettable, passe à l'ordre du jour. »

(Explosion de murmures aux extrémités. — Approbation au centre.)

M. DARBLAY. Je présente un troisième ordre du jour. (Ah! ah! En finirons-nous! Longue interruption.) Voici la rédaction que je propose :

« La Chambre, affligée et mécontente, clot le débat sur l'incident, et passe à l'ordre du jour. »

(Approbation aux extrémités. — Murmures au centre.)

M. GUIZOT. Je regarde l'amendement de M. Darblay comme absolument semblable à celui de M. Lherbette. Je le repousse en déclarant qu'il aurait les mêmes conséquences. (Agitation extrême.)

M. DE GIRARDIN. M. Lherbette, auteur de la première proposition, n'a point fait connaître son opinion sur l'ordre du jour de M. de Peyramont, qui contient un blâme sévère du ministère. (Exclamations au centre.)

M. GUIZOT. Si ce blâme existait réellement, je repousserais la proposition de M. de Peyramont comme j'ai repoussé les autres. Il est évident pour tout homme de bonne foi, surtout après le discours de l'honorable M. de Peyramont, qu'il a eu l'intention de manifester sa confiance dans le projet du gouvernement, comme devant apporter un remède aux faits dont on s'est plaint.

M. E. DE GIRARDIN. Et il est bien entendu que la majorité se montrera satisfaite de tout et toujours. (Rires et bruit.)

M. LHERBETTE. Il y a trois amendements en présence, l'un qui implique un vote de confiance, les deux autres un vote de défiance. Je n'avais pas parfaitement saisi le sens de l'ordre du jour de M. Darblay ; mais, après l'avoir relu, je déclare que je me réunis à cet ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a plus alors que deux ordres du jour en présence. Celui de M. Darblay doit avoir la priorité. S'il était repoussé, la Chambre serait appelée à voter sur l'ordre du jour de M. de Peyramont.

Sur la demande de plus de 20 membres, il est procédé, par la voie du scrutin de division, avec appel nominal, au scrutin sur l'ordre du jour.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	371
Majorité absolue,	186
Pour,	146
Contre,	225

La Chambre n'a pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour motivé de M. Darblay n'ayant pas été adopté, je consulte la Chambre sur celui de M. de Peyramont.

L'ordre du jour de M. de Peyramont est adopté par assis et levé.

La séance est levée à 7 heures.

Demain à 1 heure, séance publique. — Discussion de l'adresse.

La France n'est pas encore parvenue à produire de quoi nourrir tous ses habitants. Quand nous disons *nourrir*, il ne faut pas entendre ce mot dans ce sens : faire vivre grassement et plantureusement, mais seulement dans son acception la plus restreinte ; faire subsister, empêcher de mourir de faim. Lors donc que l'on parle de prendre des mesures contre le retour des disettes, il ne peut être question que de prévenir l'aggravation de la disette permanente où végètent nos populations ouvrières.

Prévenir le retour de la disette n'est donc, en réalité, qu'enter une difficulté sur une autre difficulté, acceptée comme nécessaire, normale, irrémédiable; c'est vouloir guérir un effet sans remédier à la cause; mais, ce vice de méthode étant commun à tous les esprits philanthropiques, qui ne voient dans les maux sociaux que des effets sans cause, et, au surplus, un effet mauvais, pouvant, à son tour, devenir cause secondaire d'autres effets vicieux, il nous est loisible de dire aussi : Comment empêcher la disette?

Cela n'est pas facile, car si vous augmentez la production du blé, la population s'accroît immédiatement, et vous n'avez rien fait. M. de Tocqueville prétend, il est vrai, que la fécondité humaine a été dans ces derniers temps, en France, moins vite que la production ; mais d'un autre côté, M. Marbot soutient qu'il ne faut pas seulement consulter les registres de naissance, et que l'emigration des étrangers est un élément important de l'accroissement de population, négligé à tort par les statisticiens, et voici sa preuve : « La Seine, qui n'a gagné que 2 0,0 par les naissances, a gagné 12 44|100e par le recensement ; les Bouches-du-Rhône, qui n'ont gagné que 6 86 100e par les naissances, ont gagné 10 39 100e par le recensement ; le Rhône, 2 86|100e par les naissances, 8 04|100e par le recensement ; le Var, qui a été en perte par les naissances, a gagné 7 93 100e par le recensement; 34 départements ont subi plus d'accroissement par les émigrations que par les naissances. » Dans ces calculs, il faut tenir compte des émigrations des autres départements, mais il n'en reste pas moins vrai que la France nourrit sur son sol un nombre considérable d'étrangers.

Ainsi, augmentez la production, ce qui est toujours un bien, mais soyez persuadé que la question n'en sera pas plus avancée. M. de Tocqueville conseille donc de faire dresser une statistique exacte de la production sur tout le pays, afin qu'étant connue *à temps* par le gouvernement, celui-ci puisse en prévenir *à temps* le commerce qui apporterait de l'étranger les blés nécessaires.

Cette mesure est très bonne, et nous nous associons volontiers au projet présenté par M. de Tocqueville, qui désirerait que l'on constituât dans chaque commune un comité de statistique agricole, nommé au scrutin par le conseil municipal, et qui aurait mission de remplir chaque année des tableaux indiquant les quantités de terres ensemencées en chaque espèce de produit, les existences animales, les réserves, le rendement, le poids et la qualité des grains nouveaux, etc. — L'institution de ce *Comité communal* serait complétée par un *Comité départemental*, nommé par les comités communaux, et qui se réunirait annuellement pour résumer la statistique départementale et délibérer sur les intérêts agricoles.

Cette institution produirait, croyons-nous, de bons résultats, car il est toujours utile de savoir exactement ce que l'on possède ; mais pense-t-on qu'elle suffirait pour prévenir la disette?

En 1846, le *commerce* savait mieux que le ministre de l'agriculture, et avant lui, qu'il y aurait disette, et il avait pris ses mesures en conséquence ; il continuait de les prendre malgré les dénégations ministérielles, et cependant aucune enquête officielle n'avait eu lieu. Les enquêtes, les statistiques officielles ne présenteraient donc d'autre avantage que de donner un peu plus de précision à la constatation des besoins, et d'empêcher des ministres et des bureaux entêtés de nier des vérités fâcheuses; mais les situations des récoltes étant connues, elles ne pouvaient prévenir la hausse des denrées, ce qui serait pourtant le point capital, car, à moins que le déficit ne dépasse toutes les limites imaginables, le commerce suffira toujours à aller chercher à l'extérieur et à importer tous les blés disponibles... Mais à quel prix? Malgré la disette, le blé n'a pas manqué en 1847, seulement on l'a payé trop cher, parce qu'il y a eu panique, spéculation, mouvement précipité du commerce vers les pays à blé, accaparement des navires, etc., etc. Que la disette soit constatée officiellement ou non, mais qu'elle soit constatée, et tous ces inconvénients se reproduiront.

Aussi M. Aristide Vincent nous semble-t-il demander avec juste raison l'application d'un système de *réserves communales*. On continue d'objecter au système de réserve les raisons alléguées par Turgot, savoir l'incapacité du gouvernement, l'inexpérience, la précipitation, etc.; mais Turgot raisonne toujours dans l'hypothèse d'une opération inopinée et non pas dans celle d'une opération continue; il raisonne dans l'hypothèse d'un gouvernement faisant lui-même tout son approvisionnement, et non pas dans celle des municipalités administrant leurs greniers ; en un mot, il se met dans les pires conditions. A-t-il raison?

Les blés conservés reviennent fort cher, dit-on. — Oui, mais à combien reviennent les blés au temps de disette? Supposons que nous ayons en réserve le dixième de la consommation française, et que ces blés, lorsqu'ils seront mis en circulation nous coûtent, par leurs frais d'entretien, quatre fois plus cher que lors de leur achat, mais que, par leur existence, ils préviennent la hausse des blés produits dans l'année de disette. — Supposons d'un autre côté que nous n'ayons aucune réserve et que, la disette arrivant, la totalité des blés vaille deux fois plus qu'en temps ordinaire (évaluation modérée), quelle proportion obtiendrons-nous dans les deux hypothèses?

[...] prendre la question au sérieux, on n'a pas assez varié les expériences, et, malgré toutes nos lumières, nous n'en sommes pas encore arrivés à savoir comment on peut garder les blés. N'est-ce pas le meilleur indice de la légèreté avec laquelle cette difficulté a été étudiée? M. Vincent propose le système du *silos*; qu'on essaie celui-là, qu'on en essaie d'autres, mais que l'on essaie!

En résumé, faites des statistiques, donnez-nous une connaissance aussi exacte que possible de nos moyens et de nos ressources, ayez recours au commerce et favorisez, encouragez ses opérations, mais en outre établissez des réserves qui n'empêchent nullement le commerce de fournir et d'aller vous chercher ce que la récolte et les réserves ne pourront donner.

Mais le blé une fois apporté au marché, il faut le convertir en pain, et on doit avoir soin qu'à son tour la boulangerie ne le gâte pas et ne le vende pas trop cher. Aussi M. Ducpétiaux, à côté du commerce libre des boulangers, propose-t-il avec raison de fonder des boulangeries (et des boucheries) communales, commanditées et dirigées par le conseil municipal, non pour tuer les boulangers privés, mais pour leur faire contrepoids, pour régulariser le marché par une concurrence honnête et légitime, toute au profit du public (idée que nous avons aussi développée dans notre petite brochure des *Boulangeries sociétaires*). La boulangerie *communale* est une annexe nécessaire de la réserve communale, ou, si l'on veut, *la réserve communale sera la conséquence de la boulangerie communale*. Honneur aux Communes, aux municipalités qui auront assez d'intelligence pour entreprendre de pareilles fondations, qu'en France surtout il ne faut pas espérer voir sortir de l'initiative gouvernementale.

Bourse du 21 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Cl.	116 30	116 20	116 30	116 20
— — fin courant	116 45	116 45	116 25	116 25
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Cl.	74 40	74 30	74 25	74 20
— — fin courant	74 40	74 40	74 10	74 15
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Cl.	75 2[illegible]	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	101 »»	Banq. de Fr. dr cours	3182 50	
4 0/0 J. »	100 »»	O. V. de Par. »	1315 »»	
Emp. 1818 au Cl »	» »/»	C. hyp......... »	»»» »»	
— fin Cl »	» »/»	— Gouin....... »	»»»» »»	
B. du Trés. »	4 1/2	— Ganneron. »	910 »»	

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Cl à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.	»»	»»	02 1/2	27 1/2	35 »/»
3 p. 0/0... ...	»»	»»	02 1/2	20 »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Cl dr cours	»»» »/»	ROME .... DrC.	93 »/»	»/»	
Récép. Rotsch »	99 50	BELG. 2 1/2....... »	»» »/»		
ESP. Dette act. »	»»» »/»	— 4 1/2....... »	91 3/4		
— — pass. »	4 »/»	— do 1840....... »	99 »/»	»/»	
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— do 1842....... »	99 1/8	»/»	
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque....... »	»»» »»		
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— de Em. 1841.. »	»»» »»		
HOLL. 4 1/2.... »	»» »/»	PIÉMONT.......... »	»»»» »»		
HAITI........... »	»»» »/»	AUTRICHE........ »	410 »»		

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1190 »»
Act. id. J.	»»» »»
Ch. S.-G.	760 »»
V. r. dr.	»»» »»
— O. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Se.	»»» »»
— à Orléans	1183 75
— à Rouen..	892 50
R.-Havre..	445 »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle..	158 75
Paris-Str...	408 75
Tours-Nan	388 75
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du-Nord.	520 75
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	475 »»
Mont. à Tr.	237 50
Paris-Lyon	398 75
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V.-M.	3550 »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»»» »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	886 25	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	445 »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans.	1178 75	Marseille à Avignon	555 »»	Nord................	505 »»
— à Lyon.........	398 25	Paris à Strasbourg.	407 50	Boulog. à Amiens.	»»» »»

L'un des gérants : E. CANTAGREL.

MM. de Lassalle et Ce assurent contre les chances du tirage au sort les jeunes gens de la classe de 1847 ; ils préviennent leur clientèle et leurs correspondants QU'ILS N'ONT ÉTABLI AUCUNE SUCCURSALE DE LEUR ASSURANCE, et que leur compagnie désire ne pas être confondue avec la maison X. de Lassalle et Ce. Ce dernier, *quoique frère* de M. A. de Lassalle, n'a aucun rapport avec la maison de Lassalle et Ce, établie rue Richelieu, 104, *seulement*.

Spectacles du 22 janvier.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. 1|4 FRANÇAIS.—1re repr. : Le Puff.
7 h. »|» ITALIENS.—La Donna del Lago.
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
6 h. »|» ODÉON.—L'Acte de Naissance, le Béarnais, le Banquet, Amour.
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—1re repr. : Brasseur de Preston.
6 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE.—Hamlet.
» h. »|» VAUDEVILLE.—1re repr. : Le Nain Jaune.
6 h. »|» VARIÉTÉS.—Dernière conquête, Lauzun, Catherine.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Lavater, Ce que Femme veut... l'Art, Grammont.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Fin du Monde.
6 h. »|» AMBIGU.—Hortense de Blangy.
6 h. »|» GAITÉ.—Simon-le-Voleur.
6 h. »|» COMTE.—Magie, Ventriloque, Grippe, Marmot, Polichinelle, Féerie.
6 h. 1|2 FOLIES.—Les Canards, le Journal, Adine.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENT—Les Délassements aux Enfers, 86 moins 1.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—Jacques II, Brasero, l'Eléphant, Bocal, le Roi boit.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Les [illegible] quotidien. | [illegible] 1 an 40 f. 6 mois 20 f. 3 mois 10 f. 1 mois 4 f.
Départ. — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
Le prix des Nos doubles ou livres est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an p^r le N^o de huitaine; de 2 f. id. p^r le N^o de quinzaine, et de 1 f. id. p^r le N^o mensuel.

On s'abonne à Paris, [illegible], au bureau du journal; Chez Brullé, éd^r de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent : Pour le journal quotidien, du 1er et du 16 de chaque mois, et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp^ie., 8, place de la Bourse.

PARIS, 22 JANVIER.

Discussion de l'Adresse.

LES ÉCLAIREURS.

L'engagement d'avant-postes ou de reconnaissance qu'on appelle la discussion générale de l'Adresse est ordinairement sans intérêt comme sans résultat. Les orateurs [illegible] seuls y prennent part. Les ministres, n'ayant pas de votes à craindre, dédaignent de répondre à l'attaque. L'affaire n'est dès lors ni chaude ni brillante. On s'efforce chaque année de réduire ce debat général comme si on voulait le supprimer. Il serait fâcheux qu'on y parvînt ; car c'est souvent pour l'opposition l'occasion la meilleure d'ajuster ses coups avec calme et modération.

Quatre orateurs ont aujourd'hui défrayé cette discussion générale qui a été close après eux. Chose étonnante! ces quatre orateurs sont de l'opposition. Ce sont MM. Berville, Darblay, Desmousseaux de Givré et Ducos. Aucun membre de la phalange satisfaite ne s'est déterminée à répondre au feu de ces éclaireurs. Il y a dans ce fait d'abstention plus de prudence que de dédain. La défense du ministère est devenue plus difficile que jamais. On comprend qu'il ne veuille rien livrer à l'inspiration personnelle de ses partisans, et que la majorité, confiante dans sa force numérique, trouve beaucoup plus commode de ne se défendre que par ses votes.

Cependant, cette première journée est loin d'être perdue. Nous croyons, au contraire, qu'elle produira une forte impression sur le pays. Cette simple arquebusade dirigée par des mains sûres a plus inquiété et meurtri les bancs ministériels que n'avait pu le faire la grosse artillerie de M. Barrot, au sujet des deux scandales des derniers jours. Il n'y a eu aujourd'hui ni éclats de voix, ni mouvements oratoires, ni emportement d'esprit de parti. L'ironie, le trait mordant, l'observation piquante, le rire spirituel, la flèche du ridicule, ont seuls sifflé aux oreilles des ministres et des 225. La majorité s'était d'avance résignée au silence ; mais elle n'a pu rester impassible. Les réflexions, les rapprochements historiques et les allusions personnelles lui ont plusieurs fois arraché des soupirs, des cris, des gémissements.

Ce qui donnait une grande force aux orateurs qui ont analysé la politique générale du ministère, c'est qu'ils appartiennent tous à une opinion modérée, à une doctrine de conservation intelligente ; c'est qu'ils ont même siégé dans les rangs de la majorité, alors que la majorité n'avait pas abdiqué tout sentiment de conscience et de libre arbitre. C'est, au nom de l'intérêt et de la dignité du gouvernement, qu'ils protestent contre les tendances du ministère, contre l'aveuglement et la présomption de ceux qui le soutiennent. Chacune de leurs paroles était une leçon de modération de sagesse et de prudence, c'est-à-dire un argument conservateur. Il n'y avait là ni amplification, ni fanatisme, ni parti pris. Ils ont prouvé sans réplique que le ministère du 29 octobre a fait abandonner au gouvernement de juillet la ligne de juste-milieu, de non-intervention, de conciliation entre l'ordre et la liberté qui fut frayée par les premiers cabinets, et que c'est précisément pour rester fidèles aux traditions des majorités de 1830 qu'ils répudient comme *extrême*, comme périlleuse et avilissante la politique de MM. Guizot et Duchâtel.

M. Desmousseaux de Givré est, on le sait, l'auteur de ces trois mots : *Rien, rien, rien,* qui sont restés l'épigraphe de la session dernière. Il a voté pendant [illegible] années pour ces ministres qu'il condamne aujourd'hui d'une [illegible]ière complète. En citant les divers discours de la couronne [illegible]uis 1830, tous identiques quant aux promesses, tous hyperbo[illegible]es quant aux résultats, il a mis en relief les nombreuses contra[illegible]ons de notre politique. Il a fait remarquer comment, avec [illegible]rospérité toujours croissante, il y avait [illegible] [illegible]ervaient au pouvoir de prétextes [illegible] contre le pays. Comment la paix était toujours assurée et entraînait néanmoins la même dépense militaire, les mêmes difficultés diplomatiques. Comment ces traités de Waterloo, dont on proclamait la déchéance en 1830, ou qu'on ne subissait que par respect pour la paix du monde, sont invoqués aujourd'hui contre la liberté des nations alliées. Comment l'optimisme et la peur, bien qu'incompatibles, se mélangent hypocritement dans la politique officielle pour rallier au pouvoir les passions les plus égoïstes de la société.

Cet orateur a produit une vive impression sur la Chambre lorsqu'il a accusé le ministère d'avoir aboli le juste-milieu, d'avoir fait du parti modéré le parti le plus extrême, le plus aveugle ; d'avoir forcé à entrer dans l'opposition les dynastiques et les conservateurs les plus sincères, d'avoir aliéné à la fois au gouvernement le sentiment national, la moralité publique et les sympathies des peuples; *d'avoir fait les choses qu'a faites la Restauration et pis encore.* En terminant, il s'est écrié qu'il n'admettrait jamais pour son pays la honte de croire qu'il n'existe pas dans son sein des hommes capables de mieux gérer ses affaires!

On peut juger à ces derniers mots qu'en dehors de MM. Thiers et Barrot, il y a quelque combinaison ministérielle toute formée.

M. Ducos a achevé en détail sur les principaux personnages du ministère et de la majorité la besogne que M. Desmousseaux de Givré avait faite sur l'ensemble de la politique. L'honorable membre a dessiné au milieu de l'hilarité générale une série de portraits politiques dont les originaux se sont parfaitement reconnus eux-mêmes et dont la ressemblance a été fort applaudie par la Chambre. Il s'est même élevé jusqu'au tableau d'histoire dans un rapprochement entre la majorité des 300 de la Restauration et celle des 225 d'aujourd'hui; entre les *passions ennemies et aveugles* et les *bons principes gouvernementaux* des deux époques. Les épigrammes de l'orateur ont été débitées avec un tact, une modération et un esprit de convenance, tels que les députés les plus blessés ont été surtout fâchés de ce qu'ils ne pouvaient pas se mettre en colère.

Si les orateurs renommés, si les chefs d'emploi de l'opposition voulaient bien consentir à laisser discuter l'adresse par des orateurs modestes et spirituels comme ceux d'aujourd'hui, surtout par les conservateurs scissionnaires, nous parierions volontiers que le règne du grand ministre *austère* n'irait pas jusqu'au vote du dernier paragraphe. Mais, hélas! sur la scène de l'opposition comme sur celle du théâtre, il n'y a rien qui tue le génie et arrête le progrès comme les vieilles célébrités.

Hier a eu lieu chez Deffieux une première réunion des plus notables commerçants directement intéressés à la question du sel. La séance a été presque exclusivement consacrée, comme d'habitude, à composer un bureau provisoire. M. Daguin, assisté de deux négociants d'Orléans et de Nantes, faisant fonction de scrutateurs, et de M. de Grimaldi, mandataire de l'Est, ont donné à l'assemblée les documents préliminaires indispensables à l'élucidation prompte de la question.

Il résulte des recherches statistiques communiquées par M. de Grimaldi, directeur des salines de Dieuze, que, si on calcule par analogie, on trouve les chiffres suivants comme représentant les capitaux employés en France au concours du sel :

11 924 650 fr. employés par des négociants faisant le commerce spécial des sels.
14 459 632 fr. employés par des négociants faisant du sel leur principal objet de commerce.
10 359 266 fr. employés par des négociants faisant du sel un objet accessoire.

Ce qui donne un total de 36 743 548 fr., affectés au commerce des sels marins et des sels gemmes.

Après avoir, d'un commun accord, voté les fonds nécessaires aux pas et démarches d'un comité permanent chargé de la représenter auprès du pouvoir administratif, l'assemblée s'est séparée pour se réunir aujourd'hui chez Lemardelay et assister aux délibérations des propriétaires de marais salants.

Il paraît probable qu'un comité spécial chargé de représenter les réclamations de l'industrie soudière s'organisera prochainement.

Aux députés *satisfaits et confiants* dans la probité du ministère, les honneurs, les dignités et les places ; à ceux qui s'affligent de l'abaissement vénal du pouvoir, les désaveux et les destitutions. M. Dupin a protesté hier avec énergie contre les subterfuges que M. le président du conseil a employés pour atténuer la gravité du coup dont le menaçaient les interpellations sur l'affaire Petit, et ce matin on lit dans la *Presse* :

On s'entretenait beaucoup ce soir de la résolution qu'aurait prise le cabinet de retirer, après le vote de l'adresse, à M. Dupin, ses fonctions du procureur-général près la cour de cassation.

Lettre d'un Phalanstérien gantois.

Les journaux belges continuent à se préoccuper de la Théorie de Fourier et à pressentir qu'elle pourrait bien enrichir les vieux partis d'une foule d'idées fécondes. Une nouvelle prématurée a même couru dans certaines feuilles. On a dit qu'un phalanstère allait être fondé dans les Flandres. Plusieurs journaux du parti catholique, se croyant obligés de nous combattre sans que nous sachions pourquoi et sans le savoir eux-mêmes, ont répondu à ce bruit mal fondé par des cris d'horreur. De ce nombre est l'*Organe des Flandres*, à qui l'un de nos amis a répliqué, dans le *Messager de Gand*, par la lettre suivante :

Monsieur, bien que je doute fort qu'il soit question d'établir un phalanstère dans les Flandres, ou partout ailleurs, et cela par la seule raison que ce premier phalanstère serait accueilli, par nos populations routinières, comme l'était jadis l'aéronaute infortuné qu'un mauvais génie fit sait descendre dans le clos d'un paysan superstitieux, je crois néanmoins qu'il est utile de faire connaître les projets des phalanstériens au public, que quelques journaux égarent et induisent en erreur sur cette importante question.

Vous rendrez donc, Monsieur le rédacteur, un véritable service à vos lecteurs, en insérant les quelques lignes suivantes que vous pouvez considérer comme la profession de foi des phalanstériens.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 23 JANVIER.

L'ESPRIT DES BÊTES,

Vénerie française et Zoologie passionnelle.

PAR A. TOUSSENEL.

> Je ne suis pas ambitieux ; j'ai fait des députés et n'ai pas voulu l'être... sous prétexte que je ne payais pas le cens... Je ne demande que le talent de parole de Lamartine et une chaire de botanique passionnelle.
>
> ALPHONSE TOUSSENEL.

Osera-t-on nous dire encore que la sympathie est toujours fondée sur l'analogie des caractères! Voici Toussenel, le charmant feuilletoniste que vous savez, qui s'est pris de passion pour les bêtes. Il vit avec elles, il rêve d'elles, il aime à les chanter dans sa prose qui est une poésie et presque une musique. Lorsque la postérité, plus équitable à son égard que les contemporains, lui aura dressé la statue qui lui manque encore, si l'on veut représenter fidèlement ses habitudes, il faudra sculpter des cerfs, des chamois, des loups, des sangliers sur son piédestal, et son fidèle Castagno à ses pieds. Cet entourage allégorique ne lui est pas moins dû qu'au bon Lafontaine.

Et pourtant, je vous le demande, quelle sympathie se fonda jamais sur un contraste plus prononcé? O ralliement des extrêmes! amour protecteur du fort pour les faibles! Il aime les bêtes, lui qui n'est pas un homme d'esprit, mais l'esprit même, dans sa quintessence, lui le fluide électrique en chapeau gris et en burnous, lui dont la plume lumineuse ne trace pas de caractères avec de l'encre, mais avec du feu!

L'Esprit des Bêtes est un charmant traité d'histoire naturelle transcendante, de cette histoire naturelle attrayante, pour laquelle on se passionnera dans le phalanstère et qui a déjà le double succès de plaire aux enfants et aux femmes, tandis qu'elle fait lever les épaules aux académiciens.

L'Esprit des Bêtes est encore un traité de vénerie fait pour transformer en chasseur enthousiaste le *Parisien* le plus casanier ; c'est une clé de l'analogie universelle qui laisse loin derrière elle et le *langage des fleurs* et ce *blason des couleurs* contre lequel Rabelais se révolte avec si juste raison. Rabelais avait compris que Toussenel seul pouvait écrire le blason des couleurs, et il l'attendait.

Le livre de notre ami traite de toutes choses et de quelques autres. En zoologie, en vénerie, en botanique, en analogie, il vient fermer l'ère de la science fausse ou ennuyeuse, ce qui est tout un, pour ouvrir l'ère de la science attrayante ou vraie. Son ouvrage est un riche musée où vous trouvez classées d'après la loi rayonnante de la SÉRIE toutes les merveilles de la création. Dans cette galerie, les animaux ralliés à l'homme, auxiliaires ou domestiques ; dans cette autre, les bêtes sauvages qui ne se chassent pas : le hérisson, la taupe, la musaraigne ; ailleurs, celles qu'on assassine, le bouquetin, le chamois, l'isard ; puis, les véritables bêtes de chasse, le lièvre, le cerf, le sanglier, le loup. Toutes ces galeries pittoresques s'unissent à un pavillon central sur lequel flotte une bannière argentée. Elles aboutissent à un vestibule sur lequel l'auteur a écrit en gros caractères : INTRODUCTION, et qui est une éblouissante exposition de la Théorie phalanstérienne.

L'Ecole phalanstérienne n'est pas tout à fait un régiment. On peut la seconder sans uniforme et sans mot d'ordre. Elle n'est pas non plus une église qui impose un long *credo*. Croyez à la puissance de l'association, croyez à la série, croyez au travail attrayant, considérez l'organisation de la commune comme la tâche essentielle de notre époque; cela suffit, vous êtes des nôtres, vous nous apportez une force utile. Que si, pourtant, nous faisions un catéchisme, si nous voulions étroitement limiter l'orthodoxie, Toussenel, à certains égards, pourrait passer pour hérétique et sentirait quelque peu le fagot, mais les réserves placées en tête de son livre par l'Ecole sociétaire, qui l'a éditée, nous dispensent heureusement d'en faire d'autres.

Nous allons parcourir le musée zoologique de notre ami, son introduction d'abord ; mais avant l'introduction se place l'*errata*, disposition neuve et par conséquent judicieuse. Il est peu logique, dit l'auteur, d'attendre que les gens se soient cogné le nez pour leur crier : Casse-cou ! L'*errata* dans tous les livres est une non-valeur, une superfluité, un accident nouveau s'ajoutant au lieu de le réparer à l'accident typographique. Le voleur a un double tort, celui de voler et de nécessiter le gendarme. Ainsi de la faute d'impression : elle nécessite l'*errata* ; mais la touche d'un grand artiste se retrouve partout. De son *errata*, Toussenel a su faire deux pages qui ne sont pas les moins spirituelles de son volume.

L'*Introduction* ne plaira pas précisément à messieurs de l'*Univers* et du Sonderbund ; tant mieux, vraiment! Il faut être chrétien, mais non pas superstitieux, encore moins hypocrite. La chute de l'humanité, sa rédemption, son salut éternel, sont des vérités, mais des vérités qu'il faut savoir comprendre et que la Bible enveloppe de symboles.

Pardonnons à l'enfant de cinq ans de croire qu'il a été trouvé sous un chou et qu'Adam fut puni pour avoir mangé une pomme ; ne croyons ni l'un ni l'autre lorsque nous avons de la barbe. Croyons encore moins à la tentation et à l'enfer, car ces deux erreurs sont impies.

« Il y a eu, dit Toussenel, il y a encore d'odieux imposteurs qui » soutiennent que la passion est un piége et un piége que Dieu nous » tend. Il y a des prêtres qui se disent pieux et qui enseignent que » le spectacle de nos souffrances est particulièrement agréable à ce » Dieu, lequel n'aurait pas de plus grand bonheur que de tantaliser » ses pauvres créatures et de leur jouer des niches infernales ; si bien » que les fidèles de ce soi-disant Dieu bon se seraient vus dans l'o» bligation de le supplier tous les jours *de ne pas les induire en tentation.* »

Notre auteur déclare que le bonheur d'Adam et d'Eve se promenant sans cesse dans un grand jardin plein d'animaux, lui paraît peu regrettable, « à moins d'une passion exagérée pour l'histoire naturelle » et d'une forte provision de cigares ; » puis il arrive à ces lignes délicieuses sur la liberté d'amour :

« Il est difficile de faire entendre aux hommes corrompus de la » phase actuelle, que la liberté d'amour, que la liberté du choix, est la » première condition de la dignité de la femme et du bonheur de » l'homme. L'imagination de ces êtres profondément gangrenés de mo» ralisme et d'hypocrisie, ne veut pas admettre la compatibilité de la » liberté amoureuse et de la pudeur, charme suprême du sexe féminin » et qui décuple le prix des conquêtes d'amour. Ces moralistes, hélas! » qui sont pour la plupart assez vieux et très laids, et parmi lesquels » je range une foule de pairs et de députés de mon pays, sont per» suadés que, si l'on émancipait en ce moment toutes les femmes, ces » malheureuses viendraient se jeter à leur cou. Quelle illusion gratuite ! » quelle erreur, juste ciel ! Qu'ils nous accordent seulement la loi du » divorce, ils verront. »

Après avoir mathématiquement démontré et poétiquement célébré l'attraction passionnelle, l'auteur décrit les différentes phases sociales, l'*édénisme*, état paradisiaque, le *demi édénisme*, ou sauvagerie de Taïti, période de transition « où l'on s'aime beaucoup encore, mais » où l'on commence déjà à se manger un peu. » Rien de plus dramatique, de plus touchant que le récit de la mort de la lune, entrecoupé de ces exclamations : « Nous sommes tous mortels!... L'âme se fend au récit de telles catastrophes. » Dire pourtant qu'il y a des gens assez obtus pour ne pas comprendre qu'une planète bien née comme la terre ne peut figurer décemment dans le ciel avec un seul satellite, surtout quand ce satellite est mort ! Un petit journal penseur, quoique civilisé, a bien montré qu'il sentait cette inconvenance, car il consacrait tout récemment à la terre un article de condoléance sous ce titre assez juste, mais peu flatteur : *Une pauvresse.*

quelconque autre que ce soit, mais seulement par une ... industrie capable d'augmenter considérablement les richesses de la société.

Or pour créer, pour produire des richesses, il faut:

1° Des instruments de travail, des propriétés, des avances en denrées, en argent, etc., c'est-à-dire un capital.

2° Pour exploiter ce capital, pour le faire valoir, il faut le travail.

3° Pour que le résultat produit sur le capital par l'action du travail soit le plus avantageux possible, il faut agir avec intelligence, avec talent.

Le capital, le travail, le talent sont donc pour les phalanstériens les trois forces productives dont le concours engendre la richesse.

Ils croient que ces trois forces étant associées, c'est-à-dire agissant ensemble, de commun accord, se prêtant un mutuel appui, produiraient une plus grande somme de résultats que si elles restaient isolées, luttant entre elles, se nuisant réciproquement.

Ils croient que cette association doit s'exercer sur le plus grand nombre d'industries possible, afin qu'elle ne soit pas obligée de chômer lorsqu'une branche viendrait à faire défaut.

Ils croient que, pour ne pas avoir à déplorer le sort de populations affamées et dépourvues de vêtements, à côté de magasins regorgeant de denrées et de produits de toute espèce, il faut répartir, selon les règles de la justice les richesses créées, c'est-à-dire rétribuer chacun en raison composée de la quantité de capital, de travail et de talent qu'il apporte dans l'œuvre collective.

Ils croient qu'une semblable association doit embrasser non pas un royaume, une province, un district, mais une seule commune, que les autres pourront imiter si l'essai tenté réussit.

Ainsi les phalanstériens veulent uniquement associer dans une commune ordinaire, le capital, le travail et le talent pour exécuter tous les travaux agricoles, domestiques, manufacturiers et commerciaux qu'elle peut présenter.

Ils croient que, si une semblable association présente des avantages nombreux à l'ouvrier et à l'homme de talent, le propriétaire et le capitaliste y trouvant leur compte également.

Ils croient enfin que, s'il fallait élever les habitations que peut nécessiter une commune associée, il serait plus rationnel et plus économique à la fois de construire un seul grand bâtiment pouvant se plier à toutes les exigences de l'association que de bâtir 3 ou 400 chaumières isolées.

Ils donnent à cet édifice le nom de phalanstère, parce qu'il abrite une population composée d'habitants mus, pour ainsi dire, par un seul désir, par une seule volonté, constituant, en un mot, une véritable et puissante phalange.

Dans la commune associée les phalanstériens se soumettent scrupuleusement à la religion, à la morale, aux lois du pays.

Ils respectent toutes les religions et, par dessus toutes, le christianisme dont ils espèrent réaliser en partie les préceptes.

Ils ont foi dans le dogme consolant de l'immortalité de l'âme, et ils comptent sur une vie future qui les dédommagera du calice d'amertume que la malveillance leur fait boire ici-bas.

UN PHALANSTÉRIEN.

Nous savons gré au *Messager de Gand* de l'insertion de cette lettre ainsi que des réflexions dont elle est encadrée et qui, sans contenir une profession de foi phalanstérienne, annoncent chez les rédacteurs beaucoup d'amour pour la vérité et de libéralisme sincère.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

La Chambre des pairs a terminé la discussion de l'adresse. Une parole très remarquable a été prononcée par M. d'Alton-Shée : « Tout le monde reconnaît qu'il est nécessaire de modifier les rapports du capitaliste et du travailleur. »

autres qui votent dans la Chambre des députés avec le ministère à l'abri de toute poursuite.

— La Chambre des députés a ouvert sa porte aux scandales.

Premier scandale.— M. Richond des Brus, ministériel, a été réélu dans la Haute-Loire à la suite de distributions de secours aux inondés faites, contrairement à toutes les règles de la comptabilité, par le préfet, qui, sous prétexte de garder sa dignité, a refusé de communiquer la liste des personnes secourues. De-là, accusations de corruption, discussion violente à la Chambre, refus d'éclaircissements, approbation de la part de la majorité et, finalement, admission avec enthousiasme du ministériel.

Second scandale.—Certains maquignonages de places de percepteur et de conseiller à la cour des comptes s'étaient passés sous les auspices de M. Guizot; ils ont été révélés par M. Petit, l'un des intéressés. En guise de préambule à l'adresse, M. Odilon Barrot les a déférés à la Chambre. Grande confusion de M. Guizot; mais une majorité de 225 satisfaits l'a absous, cette absolution *in extremis* sauve-t-elle l'honneur de l'austère.... ministre? — Voilà le résultat de dix-sept ans de règne de la bourgeoisie! Quel meilleur augure en faveur d'une rénovation sociale?

— Nous allions oublier de dire que le ministère, pour s'en faire une arme dans la discussion de cette affaire Petit, a présenté, après M. Dupin, une loi défendant la vente des emplois publics, comme si cette vente avait été permise; mais ce projet est conçu de telle manière, à raison des amendes et contenues, frappant l'acheteur et le vendeur, qu'elle n'aura point pour effet de prévenir les ventes, mais seulement d'empêcher les indiscrétions fâcheuses. Si cette loi avait existé avant l'affaire Petit, jamais cette affaire n'eût été connue, et le ministre des affaires étrangères n'eût point remporté ce honteux triomphe que lui ont décerné 225 satisfaits.

ALGÉRIE.

Nous lisons dans l'*Akhbar*: « Un ordre général de S. A. R. le gouverneur-général de l'Algérie, en date du 1er janvier courant, porte ce qui suit:

« Le chef-lieu de la subdivision d'Oran sera désormais la nouvelle ville de Sidi-Bel-Abbess; mais le territoire d'Oran sera détaché de cette subdivision et formera, sous le nom de cercle d'Oran, une circonscription séparée et placée sous un chef indépendant.

» La subdivision de Sidi-Bel-Abbess comprendra les aghaliks du Tessalah des Ouled-Sellman et des Beni-Ahmet Cheragas. Elle aura sa commission consultative et son bureau arabe de 1re classe.

» Le cercle d'Oran comprendra le surplus de l'ancienne subdivision d'Oran. La compétence de la commission consultative s'arrêtera aux limites du cercle, et la sous-direction provinciale des affaires arabes n'administrera directement que les tribus renfermées dans ces mêmes limites.

» M. Mellinet, colonel au 1er régiment de la légion étrangère, est nommé commandant de la subdivision de Sidi-Bel-Abbess.

» M. Montauban, colonel du 2e régiment de chasseurs d'Afrique, est nommé commandant supérieur du cercle d'Oran. »

— Par suite de la soumission d'Abd-el-Kader, dont la nouvelle rapidement propagée jusque dans le désert a jeté la stupeur parmi les Arabes, les trois principales fractions de la tribu des Hamianes-Garabas, la seule qui eût persisté à se tenir en dehors de notre obéissance, viennent d'envoyer demander l'aman. Les conditions de leur soumission sont arrêtées. Les tentes des Hamianes sont en route pour se rapprocher du Tell.

GRANDE-BRETAGNE.

Les journaux officiels du gouvernement anglais et ceux des compagnies et des classes privilégiées de la Grande-Bretagne et de ses colonies ne parlent plus que de l'augmentation de l'armée, et de la néces-

Les gouvernements de France et d'Autriche, et peut-être ceux de la Prusse et de la Russie, sont soupçonnés d'intentions et même de préparatifs hostiles contre les principes et les progrès de la liberté politique, sociale et commerciale en Europe, et le gouvernement anglais, qui ne peut se passer de la liberté commerciale sans s'exposer à une révolution sociale, est obligé de former une contre-alliance avec les nations moins avancées en industrie et plus disposées à l'émancipation politique. L'Espagne et [illegible], ainsi que la Suisse et un certain nombre des petits Etats de l'Allemagne, sont, dit-on, secrètement ligués avec l'Angleterre pour résister à la coalition absolutiste et franchement rétrograde des grandes puissances continentales.

Ces personnes disent que l'aristocratie territoriale et mercantile de la Grande-Bretagne espère se sauver dans la guerre sociale qui menace l'Europe, en arborant franchement le drapeau de la liberté politique des peuples contre le despotisme des gouvernements rétrogrades.

Les bruits de conventions secrètes entre le gouvernement anglais et ceux des petits Etats du continent, et peut-être même avec les Etats-Unis de l'Amérique, sembleraient donner quelque valeur à cette opinion, surtout si l'on réfléchit à la coalition plus ou moins patente des gouvernements de la France, de l'Autriche et de la Russie, dans les affaires de la Pologne et de la Suisse. Ce qui est certain, c'est que le gouvernement anglais craint réellement l'éventualité d'une invasion et d'une guerre étrangère, aussi bien que la possibilité des troubles à l'intérieur; car il prend des mesures pour augmenter la force navale aussi bien que celle de l'armée de terre.

La Prusse paraîtrait indécise entre ses sympathies pour le camp des libertés modérées et constitutionnelles, et la peur d'une rupture avec la Russie et les absolutistes. Le monde diplomatique est dans un état de malaise et de débâcle tout aussi manifeste que celui des intérêts et opinions chez les classes inférieures de la société. Il est à craindre réellement qu'une guerre étrangère et une guerre sociale éclatent à la fois en Europe, et même avant peu, à moins de circonstances imprévues; car il est difficile de croire qu'un pareil état de méfiance et de malaise puisse continuer.

D'un autre côté, M. Cobden et un certain nombre des chefs du parti bourgeois affectent de dire qu'il n'y a aucun danger d'une guerre étrangère. Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans l'*Express* du 20 janvier :

Dans une réunion qui a eu lieu, il y a quelques jours préalablement à la convocation d'un meeting public, dans la salle de ville de Birmingham, afin d'examiner l'opportunité de pétitions auprès du parlement, contre l'augmentation des défenses nationales et l'enrôlement de la milice, il a été décidé que Richard Cobden, l'avocat éloquent d'une politique internationale et pacifique, serait invité d'une manière pressante à assister au meeting. Richard Cobden s'est excusé sur d'autres engagements qui ne lui permettent pas d'assister à cette réunion. Quant à cette inintelligible appréhension d'une invasion française, écrit-il à Joseph Sturge, elle ne peut avoir pris naissance que dans les clubs de Londres, parmi les oisifs ou dans les cercles de militaires fatigués de l'abandon où est tombée leur profession depuis 30 ans. Si ces personnes, et si nos diplomates et ministres étrangers, ajoute Richard Cobden, étaient calmes, jamais il n'y eut une époque où les nations anglaise et française furent aussi près qu'à présent d'oublier leurs vieilles animosités.

Dans les meetings du peuple, on proteste contre les préparatifs de guerre.

Le quatrième meeting, convoqué pour l'adoption de la pétition nationale par le conseil chartiste, a eu lieu à Londres mardi dernier, sous la présidence de M. Julien Harnay. MM. Clark et Dixon, du comité central chartiste, West de Macclesfield, Skelton, Keen, Jusell ont pris successivement la parole; mais les orateurs du soir étaient MM. Harney ... M.

Pauvresse, en effet, car ses aromes, viciés par la civilisation et la philosophie, ne sont pas acceptés par les autres planètes; on la met en quarantaine, on l'environne d'un cordon sanitaire, et, la plus indignée parmi ses anciennes compagnes, c'est Herschell, planète cardinale d'amour.

« Herschell n'a pu pardonner à la terre ses théories morales contre » l'amour; mais c'est surtout dans ses moules du clavier végétal que » sa mauvaise humeur éclate. Herschell a infligé à la terre une pénitence bizarre en expiation de ses dérèglements intellectuels. Elle » a voulu que, pendant toute la durée du règne de la morale sur la » Terre, ses provenances à elle fussent marquées du sceau de son » antipathie politique. *Furens quid fœmina possit* ! Pour ce faire, » elle a travesti indignement tous les moules de ses aromes; si bien, » que les emblèmes terrestres d'amour ne figurent plus aujourd'hui » qu'une risible mascarade, et qu'il est devenu d'une difficulté exces» sive de deviner les hiéroglyphes amoureux, même quand on est » prévenu. Non contente du succès de cette perfidie, Herschell a » poussé l'ironie jusqu'à la cruauté: elle était réservoir naturel de » fleurs bleues, en sa qualité de cardinale hypermineure; elle a abusé » de sa position pour refuser le parfum d'amour aux fleurs de cette » couleur qu'elle a été obligée de livrer à la terre; et elle leur a ino» culé, en échange, le parfum de pharmacie et des propriétés..... *mo» rales!* La terre a compris l'épigramme, et s'y est montrée trop sen» sible. Ainsi, la gamme des fleurs terrestres se trouve presque com» plètement désemparée de la note d'azur, et réclame vainement la rose » bleue par la plume éloquente de M. Alphonse Karr. Ajournés jusqu'à » l'expurgation complète du virus moralique, la rose et l'œillet d'azur, » aux parfums hyperaphrodisiaques. En place de l'œillet bleu, nous » aurons, pour nous distraire, la bourrache, une fleur charmante, » admirable, mais qui purifie le sang et ne fait pas de bouquets. Les » précieux cadeaux que la terre a reçus d'Herschell, du temps de l'en» tente cordiale des deux globes, disent tous les trésors qu'elle a per» dus à la rupture. Citons le café, la truffe, la tubéreuse, l'iris, l'œil» let, l'hortensia parmi les végétaux; le saphir, parmi les minéraux, » le cygne, la tourterelle, l'hirondelle, le ramier, le faisan, la perdrix, » la caille parmi les oiseaux! Autant de dons pernicieux que la mo» rale réprouve, mais dont le moraliste raffole! »

Ainsi, notre auteur jette un jour nouveau sur toutes les sciences en secouant sur elles le flambeau de l'analogie, de l'analogie qui traduit rouge par *ambition*, violet par *amitié*, bleu par *amour*, jaune par *familisme*. Ce n'est pas tout, la forme aussi a son langage comme la couleur: le cercle c'est l'amitié et l'enfance masculines, cette courbe est mâle, tandis que l'ellipse, emblème de l'amour, a toutes les grâces du sexe féminin.

« Les figures chéries de l'enfance affectent invariablement la forme » sphérique, la balle, le cerceau, la bille, les fruits qu'elle aime de » préférence aussi : la cerise, la groseille, la pomme d'api, la tourte » aux confitures.

» ..... Qu'a donc remarqué notre observateur dans le caractère des » jeux de l'enfance féminine? Il a remarqué dans la physionomie de » ces jeux une propension décidée vers l'ellipse.

» Je compte, en effet, parmi les exercices favoris de l'enfance fémi» nine, le volant et la corde, le volant, un pauvre cœur ailé qu'on se » renvoie de l'une à l'autre, avec tous les artifices de la coquetterie; la » corde, la haute école de la souplesse, de la grâce et de l'élasticité. La » corde et le volant décrivent des courbes elliptiques ou paraboliques, » Pourquoi cela? Pourquoi, si jeune encore, cette préférence du sexe » mineur pour la courbe elliptique, ce mépris manifeste pour la bille, » la balle et la toupie?

» Parce que l'ellipse est la courbe d'amour, comme le cercle est celle » d'amitié. L'ellipse est la figure dont Dieu, de sa main d'artiste, a pro» filé la forme de ses créatures favorites, la femme, le cygne, le cour» sier d'Arabie, les oiseaux de Vénus; l'ellipse est la forme attrayante » par essence; l'ellipse a deux foyers!... deux foyers comme l'amour, » deux foyers dans chacun desquels s'absorbent fatalement tous les » rayons partis de l'autre, comme dans le véritable amour, où pas une » pensée ne part du cœur de l'un des deux amants qui n'aboutisse à ce» lui de l'autre. N'est-ce pas que cette courbe fermée, dont les foyers » absorbent mutuellement leurs rayons est bien la vraie image de ce » monde des amoureux qui n'est peuplé que de deux êtres, *elle* et *lui*! » N'est-ce pas que la définition de l'ellipse répond bien à celle ci : *l'a» mour c'est l'égoïsme à deux.*

» Je ne sais pas si je me trompe, mais j'ai idée qu'une jeune per» sonne un peu intelligente qui aurait assisté à une leçon très bien » faite sur l'ellipse et ses analogies, reviendrait facilement de ses » préventions contre la géométrie; j'estime également que la qualifi» cation de géomètre ne tarderait pas à perdre *ce qu'elle a aujour» d'hui d'injurieux.* »

L'idée fondamentale développée dans l'introduction de Toussenel est celle-ci : *L'attrait ou l'amour* est le principe unique du mouvement universel, ce principe, agissant à la fois dans toutes les sphères de la création, y produit des effets, non pas identiques, mais toujours analogues, et dont les combinaisons riches et variées se multiplient à mesure qu'on s'élève d'étage en étage dans ce temple éternel de l'harmonie qui s'appelle univers. L'analogie appliquée à toute manifestation de la vie depuis les combats et les amours de l'insecte doré qui bruit sous l'herbe, jusqu'aux évolutions des astres et la destinée finale des âmes, tel est dans la théorie de Fourier le côté grandiose qui repousse les bourgeois et qui devait captiver Toussenel, âme de poète ou plutôt de femme placée par méprise dans un corps viril, un jour que l'ange qui présida aux naissances était distrait de sa tâche par quelque pensée d'amour.

Pour toute âme quelque peu religieuse, *l'unité de système dans l'univers* n'a pas besoin d'être démontrée; la langue même rend hommage à cette vérité, la langue toujours phalanstérienne sans le savoir; c'est elle qui, avant Fourier, donnait les noms d'*attrait* à la passion, de *moitié* à l'épouse, de *maîtresse* à la femme aimée, de *pôles* aux deux extrémités de la terre, comme à deux foyers électriques. Pour qui admet cette unité de système, n'est-il pas évident que la terre, dont toutes les parties sont électrisées, forme un grand appareil électrique dans son ensemble? que chacun de ses pôles est le foyer d'un fluide différent, que ces fluides contrastés, *positif et négatif*, correspondent aux deux sexes; que la terre, possédant en elle-même les deux sexes, peut produire, par mariage de son arome austral avec son arome boréal, ou par mariage de ses aromes avec ceux d'une autre planète, en faisant contracter les pôles; que les grandes créations des astres sont des germes sidéraux destinés à se condenser et à se refroidir sous forme de comètes avant d'être implanés et d'accomplir des fonctions régulières; que les petites créations des astres sont des minéraux, animaux, végétaux, d'espèces infiniment variées; que tout astre donne de pareils produits pendant tout le cours de son existence; que le mobilier de la terre s'est complété, renouvelé même plusieurs fois; que des créations d'ordre supérieur doivent correspondre à la maturité de notre planète?

N'est-il pas encore évident que, dans l'espèce humaine, bien inférieure au genre sidéral, les deux électricités ou les deux sexes sont séparés, mais qu'ils tendent toujours à se rejoindre, à se combiner pour former un ensemble polarisé; qu'ils y arrivent transitoirement dans les périodes de vie aromale, définitivement, quand un groupe d'âmes unies par l'attraction et raffinées par un assez grand nombre d'existences individuelles, devient le principe vital d'une planète ou d'un soleil? Tout cela ne fait point partie de l'enseignement phalanstérien dogmatique, mais tout cela est vrai, tout cela sera démontré un jour pour les bourgeois, les mathématiciens et les philosophes; cela n'a déjà plus besoin de l'être pour les femmes, pour les poètes, pour Toussenel, qu'il nous soit permis d'ajouter ni pour nous.

Rien n'est en dehors de la vie. Eh quoi! les astres ne seraient qu'une illumination, et pour qui? pour nous qui ne voyons pas la millième partie de ces globes lumineux? Ils dépenseraient éternellement leur lumière sans la renouveler, sans se nourrir, sans vivre? Ceux qui nient le principe de la vie universelle, font bien de rire aujourd'hui et de prendre, par anticipation, leur revanche; un jour viendra où l'on rira beaucoup d'eux, et *rira bien qui rira le dernier*, dit le proverbe. Écoutez Toussenel revendiquer le droit de vivre pour le minéral et pour la fleur:

SUPPLÉMENT

plus hostile envers nous que jamais, il est temps d'organiser la résistance, et le peuple sait cela. Nous aussi, nous augmentons notre armée; la vieille garde du chartisme reparaît sur le champ de la gloire. Nous aussi nous recrutons notre milice; nous aussi nous renforcerons nos défenses nationales, le courage dans le cœur, la discipline dans les rangs, l'unité dans l'action !

M. Julien Harnay a dit : Rappelez-vous ce pauvre soldat qui fut dernièrement fusillé aux Indes pour insubordination; voilà votre part, et comparez à cela le duc de Wellington ayant reçu du trésor public la somme totale de deux millions et demi de livres (60 millions de fr.), voilà pour les aristocrates.

Eh bien donc ! si l'aristocratie a peur pour ses terres, qu'elle combatte pour les défendre; si l'Eglise croit ses revenus immenses en péril, que les ministres et les évêques s'arment ! Si les juifs et les loups cerviers de change Alley ont peur pour leurs fonds, qu'ils aillent les défendre ! si les fabricants, les marchands voient approcher le pillage, qu'ils s'arment et combattent pour leurs propriétés ! mais vous, hommes du peuple, fils du travail, surchargés de corvées et mal payés, serfs du privilège privés d'habitation, vous qui n'avez ni terres, ni revenus, ni rentes, ni dîmes, ni fonds publics, combattez pour autre chose, combattez pour vous-mêmes. Quand lords, prêtres ou bourgeois vous demandent de combattre, répondez-leur : Point de vote, point de fusil ? Des coquins ou des imbéciles bavardent de défenses nationales, il n'y en a qu'une, celle des chartistes. *Le sol du pays au peuple, à chaque homme sa maison, à chaque homme son vote, à chaque homme son fusil !*

— La détresse des ouvriers augmente dans les districts manufacturiers de l'Angleterre, et la misère et la maladie emportent journellement, depuis plusieurs mois, un tiers de plus que la proportion ordinaire de la population. La moyenne de la mortalité de Londres qui fut de mille à onze cents par semaine, pendant l'hiver les années précédentes, a été de quinze à seize cents depuis le commencement de l'automne.

En Irlande, il en est de même; la misère et la maladie vont croissant de jour en jour, et avec eux les vengeances et les discordes intestines.

Le *Kilkenny Moderator* du 19 raconte que, la veille, il y a eu dans cette ville (à Kilkenny) une émeute à propos des subsistances (*food riot*). Une vingtaine d'hommes et d'enfants ont parcouru les rues en demandant du pain aux boulangers et en menaçant de casser les vitres et de se porter à d'autres excès de violence en cas de refus. On leur a d'abord donné du pain; mais bientôt les boulangers ont fermé leurs boutiques, la police est accourue, et le rassemblement s'est dispersé. Les magistrats, qui avaient conçu des craintes sérieuses, avaient aussi fait mettre sous les armes la troupe de ligne, infanterie et cavalerie, mais les désordres se sont bornés à ce qu'on vient de lire. Dans le comté de Tipperary, il règne une misère affreuse, et l'on annonce que plusieurs personnes sont mortes de faim. On craint la répétition des scènes de désolation de l'année dernière.

ITALIE.

L'introduction des troupes autrichiennes à Modène, où elles ont remplacé pour la garde de la ville les troupes du pape, qui sont reléguées dans un bâtiment incommode et servant autrefois de magasin à grains, tandis que les troupes étrangères sont magnifiquement logées, — les préparatifs et les menaces de l'Autriche ont produit leur contre-coup. L'alliance de la France et de l'Autriche contre l'Italie a produit sa contre-alliance. Le roi de Sardaigne se prépare activement à la lutte; les soldats sont retenus sous les armes; des armes sont achetées par le duc de Toscane et par le pape; une alliance intime réunit les trois Etats, et les journaux censurés de Toscane et de Piémont prêchent tout haut l'indépendance de l'Italie et l'expulsion de la domination étrangère. Les sanglantes collisions de Milan se sont renouvelées à

tion du temps de la capitulation militaire; des impôts proportionnés à ceux des Etats voisins; la détermination des cas où l'on peut procéder à l'arrestation d'un particulier; la réformation de la police entachée d'arbitraire et de mystère, la défense admise en matière criminelle; la présidence de la congrégation centrale confiée à un magistrat indépendant du gouvernement; la modification des lois de censure, principalement quant à leur exécution, etc., etc.

Il est évident que le cabinet de Vienne, en admettant même que la demande leur en soit faite, n'accordera pas ces réformes.

— On a célébré solennellement à Rome, à Florence, à Turin, des messes pour les victimes des massacres de Milan; les membres du gouvernement de ces trois pays ont assisté à ces cérémonies.

La *Patria*, de Florence, fort bien informée d'ordinaire, prétend savoir positivement qu'une alliance italico-libérale a été conclue au printemps dernier entre l'Angleterre, la Diète suisse, le roi de Bavière, le Piémont et les autres Etats de l'union italienne, pour résister à l'action de l'alliance que l'on suppose conclue entre l'Autriche et l'Italie. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Suisse échelonne en ce moment un cordon de troupes sur les frontières du Milanais. Il paraît aussi qu'il est question pour la Confédération helvétique de rappeler tous ceux de ses citoyens qui se sont mis au service des souverains non libéraux de l'Italie, entre autres du royaume de Naples.

A propos de la ligue austro-française, l'*Alba* fait les réflexions suivantes :

« L'alliance austro-française est une monstruosité qui peut exister dans le secret des cabinets, mais qui ne supporterait pas la lumière.

» C'est peut-être une illusion, mais il nous semble impossible que le soldat français, fils des hommes de 89 et de 1830, puisse venir combattre aux côtés du soldat autrichien. M. Guizot peut serrer la main du prince de Metternich, mais les armes tomberont des mains des Français le jour où ils verront la bannière tricolore voltiger en compagnie de l'aigle à deux têtes.

» L'alliance entre la France et l'Autriche ne peut jamais être qu'une menace, et elle repose sur le sable d'un intérêt dynastique; l'alliance entre l'Italie, la Suisse et les Etats libres de l'Allemagne repose sur le roc inébranlable de l'indépendance nationale. L'Angleterre s'est montrée prudente en s'y associant. Nous avons le présent et l'avenir pour nous; la ligue austro-française n'a pas même le passé. »

Naples est toujours dans le même état. On vient de publier à Paris une traduction de la protestation du peuple des Deux-Siciles, publiée à Naples quelque temps avant la dernière insurrection. Cette protestation contient un tableau des plus curieux des abus monstrueux et des illégalités de l'administration bourbonnienne dans le royaume de Naples. Nous en recommandons la lecture à ceux qui pourraient croire aux correspondants du *Journal des Débats*. M. Ricciardi a placé en tête de ce document une préface où il retrace les faits de l'insurrection de 1847, avortée parce que quelques impatients attaquèrent huit jours d'avance.

SUISSE.

Berne, le 19 janvier 1848.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Monsieur,

En confirmation de ma lettre du 8 janvier dernier, je viens vous communiquer quelques petits détails concernant les affaires suisses.

La Diète est encore réunie; elle attend les députés du canton de Zoug, qui doivent arriver la semaine prochaine, pour prendre part aux décisions sur les réformes du pacte.

Les nouvelles constitutions des cantons de Zoug et du Valais ont été acceptées par la grande majorité du peuple. Les troupes ont aussi quitté le canton d'Uri, et il n'en reste que fort peu dans les autres cantons; même il est probable qu'avant huit à dix jours, les cantons seront entièrement évacués.

[illegible] bas.

La banque cantonale de Berne a en particulier prêté au couvent, je dis au *couvent de Saint-Urbain*, 5 000 fr. de Suisse à un taux pour lequel le couvent n'en trouvait ni à Bâle ni à Francfort.

Cependant on ne croit pas encore que nous resterons tout à fait tranquilles, parce que l'on craint toujours les intrigues de la diplomatie. On attend tous les jours une note collective des grandes puissances, et même on en connaît déjà à peu près le texte; les conclusions de cette note doivent être les suivantes :

Que la souveraineté des cantons ne peut être considérée comme réellement subsistante dans ceux militairement occupés par les troupes d'autres cantons et au milieu des actes qui accompagnent cette occupation;

Que c'est seulement lorsque lesdits cantons rendus à leur complète indépendance auront pu librement constituer leurs gouvernements que la Confédération sera considérée comme étant dans un état régulier et conforme aux traités;

Que ce rétablissement sur le pied de paix des forces militaires dans tous les cantons est la garantie nécessaire de leur liberté mutuelle et générale;

Qu'aucun changement dans le pacte fédéral ne saurait être légitimement accompli qu'autant qu'il réunirait l'unanimité des voix de tous les cantons qui composent la Confédération.

Je vous laisse la liberté de vos réflexions sur une note qui contient de telles conclusions. Elle sera discutée à la Diète avec beaucoup plus de dignité qu'on ne traite les affaires politiques à la Chambre des pairs en France. La diplomatie joue avec la Suisse le même rôle qu'elle a joué avec la Pologne avant le premier, second et le troisième partage de ce malheureux pays. Mais la Suisse n'est pas la Pologne; il y a en Suisse aussi des hommes pratiques, il y a un peuple; il n'y a pas seulement des nobles.

Les débats de la Chambre des pairs sur les affaires suisses font ici une assez grande sensation, mais précisément dans un tout autre sens qu'on le croit peut-être à Paris. Je n'ai pas trouvé le temps nécessaire pour lire tous ces longs discours, je n'ai lu que celui de M. de Montalembert dans le *Journal des Débats*. Cet orateur me paraît habile à dénaturer les faits. On ne saurait pas dans une lettre répondre sur tous les mensonges qu'il a proférés, mais l'histoire ainsi que la conscience publique en feront justice.

M. Bois-le-Comte est revenu de Bâle à Neuchâtel, et on l'attend tous les jours à Berne.

Le nonce qui réside à Lucerne est rappelé par le pape; un autre doit arriver dans quelques jours, il entrera en Suisse par Genève et Berne.

Le journal la *Suisse* avait promis de répondre aux questions que nous avons adressées à la presse helvétique au sujet du Grand-Saint-Bernard. Voici les renseignements que ce journal publie aujourd'hui :

La maison hospitalière du Grand-Saint-Bernard est bien loin aujourd'hui de rendre à l'humanité les services qu'elle lui rendait avant l'ouverture des grandes voies de communication, que ce siècle a vu tracer sur nos Alpes. Le passage du Grand-Saint-Bernard était le plus *fréquenté parmi ceux qui lient la Suisse à l'Italie*; il n'y a pas un demi-siècle que les fromages de nos montagnes s'échangeaient par-là contre le sel, le riz, les huiles et autres produits méridionaux. Les services capitulés, les pèlerinages appelaient alors de nombreux passagers à profiter du bénéfice de l'hospitalité sur le Mont-Joux.

Nous croyons rester dans le vrai en réduisant de trois quarts le nombre des voyageurs qui suivent maintenant cette route comparativement à celui des temps passés. La facilité des transports par les chemins de fer et au moyen des bateaux à vapeur en réduit encore annuellement le nombre.

L'importance de l'hospice se soutient encore à la faveur de sa situation particulière qui en fait l'habitation la plus élevée de l'ancien monde. Le prestige de ses anciens services y attire aussi beaucoup de touristes et de visiteurs dans la belle saison : la plupart de ces hôtes indemnisent largement la maison de l'accueil hospitalier qui leur est fait.

« Perroquets de Linnée, répétez donc tant que vous voudrez, après lui, que les minéraux ne sentent ni ne vivent, n'ont ni passions ni sexes; que le potassium se chargera, à lui seul, de donner à vos paroles un éclatant démenti, le potassium, qui *met le feu à l'eau* pour s'unir à l'oxygène ! Il a été écrit que Léandre traversait tous les soirs un bras de mer pour se jeter dans *ceux* de son amante, mais on n'a jamais dit qu'il y eût mis le feu.

» Et les fleurs, oh ! mon Dieu ! refuser le sentiment aux fleurs, les plus sentimentales, les plus nerveuses peut-être de toutes les créatures !...

» Toutes les plantes sont des êtres sensibles, animés comme les hommes de passions dévorantes, et qui ne peuvent s'épanouir, dans leur magnificence, qu'en un milieu qui laisse à ces passions leur légitime essor, ou, pour parler plus simplement, un milieu qui leur fasse une *destinée proportionnelle à leurs attractions*. Hélas ! que vous en avez vu mourir de jeunes plantes, sans vous douter que c'était la passion qui les tuait ! Oui, la passion, une inclination violente, contrariée par la barbarie d'un *tuteur inflexible*, entravée par un obstacle quelconque, une grille, un mur noir de couvents, d'ombrageux alentours. L'une était blanche et rose et née pour vivre aux champs ignorée et heureuse; elle s'étiola et s'éteignit, faute d'air et de soleil, dans le séjour des *cours* où elle fut transplantée. L'autre qui sèche sur pied et s'incline avant l'heure, apporta en naissant le germe de la contagion héréditaire, et périt, avant l'âge, victime expiatoire de la faute d'autrui. Celle-ci, séparée de la moitié de son être par une multitude innombrable de kilomètres, a longtemps attendu un doux message d'amour; mais les facteurs habituels de la correspondance des fleurs, le souffle du printemps, les insectes dorés, ont passé avec les beaux jours sans lui apporter le moindre souvenir de l'étamine aimée. Alors la pauvre délaissée a fermé sa corolle, sa corolle, nid d'amour par elle préparé pour les tendres mystères, tente nuptiale qu'elle avait tissée d'une merveilleuse matière, plus précieuse, plus odorante, plus splendide mille fois que l'étoffe du manteau d'une reine d'Angleterre. Oh ! cachons bien à tous nos secrètes douleurs et le mal qui nous fait mourir, et que l'œil du profane ne déflore pas du moins l'alcôve virginale où l'amour, hélas ! n'a pas lui. Elle dit, et son dernier parfum s'exhale vers la contrée natale, et sa tête allongée s'affaisse sur sa tige. Combien d'autres ont péri en proie au *ver rongeur*..... de la misère, de la faim, de la soif et du froid ! »

Après avoir développé la théorie de la vie universelle, ou, si vous l'aimez mieux, après nous avoir fait explorer le vestibule de son palais, Toussenel prend son fusil, s'engage dans le parc et part pour la chasse; nous ne le suivrons pas, il va trop vite; cependant ses discours arrivent encore jusqu'à nous, phrases entrecoupées que la brise apporte :

« ... Diane, la pudique vestale, l'élégante et svelte déesse de la chasse et de la chasteté; Diane, la sœur d'Apollon et la plus belle des immortelles après la mère de l'Amour et des Grâces, Diane qui n'a pas obtenu le premier accessit de beauté, au grand concours du mont Ida, parce qu'elle n'a pas voulu le réclamer; parce que les scrupules de sa pudeur farouche ne lui ont pas permis d'accepter les conditions du programme d'examen...

» ... Grattez le chasseur, vous trouverez le braconnier.

» ... Le chasseur ne ment pas, il brode; il pare la vérité, parce qu'il l'aime. »

A l'abri de cet axiome, et sous prétexte d'amour pour la vérité, notre auteur veut nous faire admettre qu'il a tué *au vol* un saumon superbe, il demande pour ce récit notre confiance, notre crédulité plutôt, il a même la tyrannie d'ajouter : « Je déclare pour mon *compte* (1) toute conversation impossible dans un salon où l'on ne peut pas avoir tué un daim ni un saumon au vol. »

Ne discutons pas, au surplus; il en est du chasseur comme du somnambule, il lui faut un entourage bienveillant pour qu'il fasse des miracles. Au lieu de récriminer prêtons l'oreille :

« ..... Les préfets ne sont pas dévots, ce monde là vient les trois quarts du temps des *Débats*, ou de quelque autre officine libérale, ces préfets n'en ont pas moins renchéri sur la sévérité des commandements de l'Eglise à l'endroit de la chair. Ils ont d'abord rétabli les lois somptuaires abrogées par notre législation; ensuite ils ont interdit l'usage du gibier en temps de carnaval, interdiction que n'a jamais osé décréter l'Eglise en ses dispositions les plus sévères sur l'article du jeûne; car remarquons bien que l'Eglise n'infligeait aux infracteurs de ses commandements que la peine de l'enfer, tandis que l'arrêté préfectoral inflige des amendes de 50 francs et plus pour contravention à ses dispositions contre la chair de pâté. Je ne vois pas que ce fût tant la peine d'écrire contre le parti prêtre et ses tendances rétrogrades pour en arriver là.

» ..... Ecoutez ceci, vieux et jeunes, il n'y a qu'une femme idéale : celle qui plane dans les rêves de l'amoureux de seize ans, l'enchanteresse des songes d'or, dont la bouche ne dit jamais non, le démon tentateur qui vient arracher le malheureux séminariste à sa froide cellule, pour l'entraîner dans le tourbillon des valses fantastiques, l'enivrer et le perdre... et je ne connais au monde que la femme de Paris qui puisse poser pour une apparition, pour l'ange aimé des rêves, que la femme de Paris, qui glisse sur le bitume des trottoirs et ne s'y appuie pas, à l'instar des autres mortelles, preuve que cette forme de sylphide aux allures éthérées, est animée d'ardeurs... »

(1) Ne faudrait-il pas lire *pour mon conte*? — *Note du correcteur.*

mes supérieurs. Beaucoup ont de tout temps soupçonné la femme de Paris de dissimuler ses ailes... »

« Je suis fort peu curieux de ma nature, mais je ne serais pas fâché de voir un peu la Vénus de Milo ou la Vénus à la Tortue essayer de tirer parti d'une paire d'ailes. J'avoue ingénuement, encore, que j'ai peine à me faire l'idée des deux mêmes valsant d'une façon agréable.

» ..... Au commencement Dieu créa l'homme, et, le voyant si faible, il lui donna le chien. »

» Il chargea le chien de voir, d'entendre, de sentir et de courir pour l'homme. »

Dites plus encore, notre ami, Dieu chargea le chien de renseigner l'homme exactement et de lui servir de collaborateur quand l'homme écrirait sur *l'Esprit des Bêtes*. Il nous semble que Castagno ne s'est pas mal acquitté de cette tâche auprès de vous, et que votre livre lui doit grandement. Vous l'avouez de trop bonne grâce au surplus pour qu'on puisse vous accuser d'ingratitude.

La gloire de l'établissement du mont Saint-Bernard est due au chien qui allait chercher les voyageurs au milieu des neiges. Pendant des siècles les moines ont vécu sur la popularité du chien et se sont fait payer ses services par l'Europe entière. Heureux s'ils l'avaient toujours imité dans ses vertus et dans son indifférence politique ! Malheureusement, un beau jour, ils prêchèrent la guerre civile, n'en voulurent point payer les frais, et, plutôt que de laisser inventorier leurs richesses, ils se retirèrent en démeublant la maison de charité dont ils emportèrent jusqu'aux fenêtres. Le voyageur des Alpes s'est alarmé en apprenant le départ des moines; il se consolerait s'il apprenait, du moins, que le chien ne les a pas suivis.

Après le chien Toussenel, passe en revue tous les animaux. Nous ne voulons pas en parler après lui; que le lecteur ouvre lui-même l'*Esprit des Bêtes*. Si les extraits que nous en avons cités n'éveillent pas en lui le désir de lire ce précieux ouvrage, plein de paradoxes, qui sont des vérités et des badinages bien autrement sérieux que la discussion de l'adresse, si notre lecteur n'aimait pas d'avance l'*Esprit des Bêtes*, nous serions obligés de conclure qu'il mérite lui-même de figurer parmi les sujets de l'ouvrage.

VICTOR HENNEQUIN.

CHRONIQUE DES SPECTACLES, FÊTES, ETC. — Demain dimanche, l'Opéra-National donnera un nouveau bal masqué. Les premiers ont été très brillants. — L'Opéra-Comique donnera son premier bal le même jour. — Dimanche, de deux à cinq heures, une fête de jour sera donnée au Jardin d'Hiver des Champs-Elysées. Un orchestre de cent musiciens, dirigé par Strauss, exécutera des valses, polkas et quadrilles inédits, au nombre desquels la *Malle-Poste* et les *Soupirs des Fleurs*. Prix : 2 fr.

[illegible]

Indépendamment d'un luxe inconnu jusqu'à nos jours, ils ont fait ouvertement profession d'opinions politiques. Depuis une vingtaine d'années, ils prennent une part manifeste aux dissensions qui divisent les peuplades avoisinantes.

Leur participation à la dernière résistance du Valais aux arrêtés de la Diète fédérale est aussi notoire que leurs intrigues politiques de 1843 à 1844.

ALLEMAGNE.

Le roi de Prusse a réuni le *comité permanent* de la Diète, afin de lui soumettre un nouveau code pénal pour tout le royaume. Dans le discours d'ouverture prononcé par M. de Bodelschwingh, le roi manifeste l'espoir que la province rhénane fera le sacrifice du code français en faveur du principe d'unité. Certes, l'unité est une belle chose, mais à condition qu'elle soit le moyen d'arriver au bien et à la liberté. Ici l'invocation du principe d'unité n'est qu'une tartuferie, car ce nouveau code pénal, loin d'être l'expression de notre temps, est un amalgame de pénalités du passé et de suspicions politiques du présent. Pour arriver à l'unité, le roi de Prusse n'aurait eu qu'à prendre le code français et en faire élaguer toutes les dispositions arbitraires, tyranniques et parfois contraires aux premières notions de la justice. Il aurait été sûr d'être approuvé par toutes les provinces et d'être applaudi par l'Europe entière. Du reste, après avoir été soumis au comité, ce code sera probablement soumis à la Diète, qui, nous l'espérons, y introduira de notables modifications.

Les chambres sont réunies à Carlsruhe et Darmstadt, et vont se réunir à Stuttgardt. Partout nous ne rencontrons que des discussions stériles et usées sur des questions épuisées depuis dix ans. Il n'y a plus rien à dire sur la liberté de la presse, sur la censure, sur le jury. Il n'y a qu'à faire. Aussi les débats des chambres sont-ils fort ennuyeux. Les hommes épuisent leur temps et leurs talents à guerroyer contre des intérêts aveugles et sourds qui ne comprennent pas que la résistance systématique conduit forcément à des tentatives de révolution, c'est-à-dire à l'appel du droit du plus fort, c'est-à-dire à la loi souveraine de la barbarie.

ESPAGNE.

La majorité obtenue par le ministère espagnol dans le vote du projet de loi pour la perception des contributions, a été de 148 voix contre 87. Le ministère Narvaez avait déclaré faire de ce vote une question de cabinet.

PORTUGAL.

Les deux chambres sont ouvertes en Portugal ; mais ces assemblées réduites à un très petit nombre de membres perdent leur temps à délibérer sur la question de savoir si elles ont droit de délibérer.

Nous trouvons dans la *Revoluçao de septembro* un article qui résume bien la situation et dont nous traduisons la plus grande partie :

« On assure que le gouvernement portugais se propose d'adresser aux ambassadeurs des puissances alliées une note déclarant que les conditions du protocole imposé par les puissances à la suite de l'intervention, se trouvent maintenant accomplies.

» Le protocole peut se considérer à deux points de vue ou comme une faveur accordée au parti cabraliste contre le grand parti national, ou comme un moyen de déterminer la guerre civile en respectant également les droits constitutionnels de la couronne, les garanties et les libertés du peuple.

» Lorsque l'intervention eut lieu, l'insurrection triomphait de tous les obstacles. Les troupes de la cour fuyaient vers l'Espagne ou s'enfermaient dans ce pays ; les îles s'étaient volontairement soumises à la junte. Lisbonne était sur un volcan, et les ministres de la reine se jetaient humiliés aux pieds des étrangers, implorant secours contre les forces populaires qui dominaient le Tage.

» Tout pouvait être accepté dans cette conjoncture. On demandait à la cour d'amnistier ceux qu'on ne pouvait punir ; de révoquer des décrets qu'on ne pouvait exécuter ; de s'obliger à convoquer les cortès lorsqu'on ne pouvait les empêcher de se réunir ; de soutenir un nouveau ministère, quand on n'en pouvait plus soutenir aucun ; de proscrire les Cabrals, lorsqu'ils avaient quitté leur patrie pour n'avoir pas à répondre de leurs actes. Les conditions eussent été dures en d'autres circonstances ; mais, en échange, l'intervention obligeait nos armées victorieuses à poser les armes, empêchait la division de la junte d'arriver par mer à Lisbonne et forçait la junte d'Oporto à se dissoudre.

» Aujourd'hui que tout est soumis et désarmé, que les factieux cabralistes sont maîtres de la maison, ils dénient aux étrangers tout droit de s'interposer. Si le but était de rendre le pouvoir aux Cabrals, le but est atteint : les Cabrals sont conseillers d'Etat, ambassadeurs. Saldanha, que le protocole frappait, est ministre de nouveau. Les autres ministres sont également des amis ou des créatures des Cabrals. La restauration est complète. Le protocole est accompli.

» Les citoyens amnistiés, on les assassine au milieu des rues, et puis on écrit « que leur présence irritante provoque les constitutionnels. » Les Cabrals substituent leurs poignards à l'action de la justice. Le protocole est accompli !

» Mais, si le protocole avait pour but d'établir des conditions fondées sur le respect dû à la dignité et aux droits constitutionnels de la couronne et propres à garantir suffisamment les libertés du peuple, ces conditions n'ont pas été exécutées. On l'a prouvé dans une réclamation adressée aux puissances alliées par la commission électorale.

» Les élections se sont faites, mais l'acte matériel n'est rien. Dans la plus grande partie du règne, l'opposition, qui est la majorité, n'a pu aller au scrutin. Ici les citoyens étaient hors du pays pour échapper au fer de l'assassinat, là on les avait éliminés par le recensement, ailleurs ils étaient menacés et frappés dans les rues ; ailleurs encore la force militaire insulte l'autorité civile ; ces faits, tout le Portugal les connaît. Tant qu'il ne sera pas fait des élections vraiment libres, le protocole ne sera pas vraiment accompli.

» Les trois puissances ne sont pas suspectes de faveur pour nous ; qu'elles disent cependant si les conditions ont été fidèlement exécutées. Il paraît que les gouvernements de France et d'Espagne ont ordonné à leurs agents de ne pas insister sur l'accomplissement de ces conditions. Ces agents, qui vivent dans le pays, reconnaissant l'injustice d'un ordre semblable, et ne voulant pas sanctionner de leur présence les scandales qui se manifestent, ils ont mieux aimé deman

Une lettre de Montevideo, en date des premiers jours de novembre, et reçue en Angleterre, contient les nouvelles suivantes :

« Après avoir ordonné au général Urquiza d'attaquer la province de Corrientes, que celui-ci a envahie à la tête de 7 000 hommes, Rosas a expédié pour l'assister sept bombardes dans le Parana. De son côté, Oribe n'attend plus, pour livrer un dernier assaut à Montevideo, que l'arrivée des avis d'Europe, apportant à l'escadre française l'ordre de suspendre le blocus. Ne semble-t-il pas que Rosas ait deviné M. Guizot, et qu'une même âme anime la double politique qui siége sur les rives de la Seine et de la Plata ? »

Librairie phalanstérienne.

La *Démocratie pacifique* a publié, dans ses numéros de 31 décembre 1847 et 1er janvier 1848, le discours prononcé par M. Ramon de la Sagra, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 4 décembre 1847. Ce discours montre avec étude, et d'après les aveux même des chefs de l'économisme, quelle est l'incertitude des principes de cette science incomplète. C'est une pièce importante au procès pendant entre les socialistes et les économistes. La librairie sociétaire a fait tirer à part ce discours, et l'a édité en une brochure de 16 pages in-8°, au prix de 25 centimes, avec ce titre : *Sur l'inexactitude des principes économiques, et sur l'enseignement de l'économie politique dans les colléges.* (Voir aux annonces.)

— Nous avons également réuni en une petite brochure, au prix de *dix centimes*, et sous ce titre : les *Réformes politiques et les réformes sociales*, différents articles de la *Démocratie pacifique* concernant le mouvement socialiste du journal la *Presse*, les douleurs de la grande et de la petite propriété, et le but social de la Caisse d'épargne. (Voir aux annonces.)

FAITS DIVERS.

Par ordonnances royales rendues sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur :

M. de Cabrières, ancien secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron, a été nommé sous-préfet de Céret, en remplacement de M. Pascot, appelé au conseil de préfecture des Pyrénées-Orientales.

M. Jarry, sous-préfet de Mayenne, a été nommé sous-préfet des Sables-d'Olonne, en remplacement de M. Léziart, qui n'a pas accepté.

Le *Moniteur* publie en outre les nominations des sous-préfets annoncés par nous ces jours derniers.

— On nous communique la note suivante :

« Hier 21, pendant la séance, des explications ont eu lieu entre MM. Garnier-Pagès et Richond des Brus, en présence de MM. Larabit, Carnot, Liadières et Lasnyer. Après l'examen des pièces, et loin des sommations de la tribune, l'honorable M. Garnier-Pagès a retiré spontanément et loyalement l'expression dont il s'était servi ; et en même temps, l'honorable M. Richond des Brus s'est empressé de reconnaître qu'une confusion de noms, reproduite par le *Moniteur* lui-même, avait pu être la cause d'une erreur qui n'implique en aucun cas la bonne foi de personne. »

— D'après une lettre de Vienne, en date du 12, le duc de Bordeaux a quitté cette capitale pour se rendre à Venise.

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquait 5° 8/10 au-dessous de 0 ; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 6° 1/10 ; à midi, 5° 1/10.

— Le *Times* contient un avis officiel du *General Post-Office* de Londres, annonçant avoir reçu du directeur général des postes, à Paris, notification de la suspension temporaire du service des paquebots transatlantiques entre New York et le Havre. Sans s'expliquer sur les motifs de cette mesure, dont elle se borne à mentionner la nécessité, la notice informe le commerce britannique qu'il ne sera plus acheminé en France, pour prendre cette voie, ni lettres ni journaux, jusqu'à nouvel ordre.

UN DES SCANDALES. — Nous avons reproduit, d'après le *National*, une lettre dans laquelle M. Royer-Collard, docteur de la Faculté de droit, disait qu'un magistrat d'une de nos hautes cours était disposé à accepter les fonctions de membre d'un comité de surveillance d'une société industrielle, moyennant un certain nombre d'actions libérées.

On lit à ce sujet dans le *Droit* :

« Cette lettre, par le caractère de la personne qui l'avait écrite et les énonciations qu'elle contenait, devait éveiller et a éveillé, en effet, la vigilance du parquet, qui ne pouvait pas laisser planer de tels soupçons sur la conduite d'un magistrat D'UNE DE NOS HAUTES COURS.

» Il fallait d'abord savoir si cette lettre existait, et s'assurer, en quelque sorte, de sa réalité.

» Une visite eut lieu à cet effet, il y a quelques jours, chez M. Langlois, demeurant rue de Trévise, 4, qui avait publié cette lettre dans un mémoire par lui produit en justice, à l'occasion d'une contestation existant devant le tribunal de commerce entre lui et M. Guimard, fondateur de la société dite des Fabricants.

» M. Langlois était absent ; en son absence, les différentes pièces de son appartement furent soumises à une minutieuse investigation. On parvint à s'emparer de la lettre, devenue en ce moment la base d'une instruction, aux soins de laquelle a été commis M. de Saint-Didier, juge au tribunal de la Seine.

» M. Langlois, entendu devant ce magistrat, a dû déclarer quel était dans sa pensée le nom du magistrat *d'une de nos hautes cours* auquel il était fait si clairement allusion dans la lettre de M. Royer-Collard.

» Nous croyons de notre devoir de dire qu'il n'a pas même été question d'un magistrat de la cour de cassation, étranger à toute cette affaire, victime d'un triste malentendu, qui a eu le regrettable effet d'ajouter aux angoisses que ce magistrat avait éprouvées.

» Nous sommes heureux de dire d'ailleurs que le magistrat désigné, quoique membre en effet d'une haute cour, n'appartient pas à la magistrature judiciaire. »

UNE COLLECTION D'EXCELLENCES. — On écrit de Kingstoson (Jamaïque), le 11 novembre 1847 :

« La Jamaïque possède, en ce moment, une collection rare d'excellences, voire même de majestés ; car, en outre de Florès, nous avons parmi nous les ex-présidents d'Haïti, Boyer, Hérard Rivière, le général Héran, ex-premier magistrat de la Colombie, et en noir en personne, le premier qui ait débarqué sur nos rives. Ce roi est S. M. Georges-Auguste-Frédéric, du royaume des Mosquitès, qui nous est arrivé, il y a quatre jours, sur une frégate anglaise, accompagnée de Patrick-Walker, Esq., consul-général de S. M. britannique près S. M. mosquitienne. Ce monarque, pupille docile des Anglais, qui font pour lui beaucoup de frais, est un gamin de seize ans, couleur très foncée, qui ne parle que son patois, et comprend à peine l'anglais. Par ordre de lord Palmerston, il a été reçu royalement. Le gouvernement anglais fait une pension annuelle au consul, qui est le mentor chargé de nourrir et d'héberger ce royal moutard, qui n'a guère que quarante-

[illegible] honnête artisan trouve encore les moyens de remplir ses devoirs de bon fils. Parvenu promptement au grade de maréchal-des-logis, il adresse à sa famille la presque totalité de sa chétive solde, et se résigne, lui, aux plus dures privations. Son temps achevé, il est retourné dans ses foyers ; les privations, le climat funeste de l'Algérie, ont attaqué violemment sa santé : il est à Boulogne, mais sur le lit de douleurs, dépourvu de toutes ressources, aidé seulement par la société des secours pour les ouvriers, qui fait pour lui tout ce que ses moyens très limités lui permettent de faire. Il est douloureux de le dire : voilà un serviteur du pays qui, après avoir sacrifié sa santé au service de l'Etat, est abandonné par lui : voilà un honnête citoyen aliénant sept ans de liberté pour rester honnête homme, et qui, pour prix de tant de sacrifices et de résignation, rencontre le plus affreux dénuement.

(*Colonne.*)

ENCORE UN SCANDALE ADMINISTRATIF. — Un employé supérieur de la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur, a été arrêté avant-hier, sous prévention de faux en écriture authentique, de détournements frauduleux de fonds, etc. Hâtons-nous de dire que dès son premier interrogatoire il a avoué les faits qui lui sont imputés. Voici, d'après les renseignements que nous avons recueillis, quel serait le caractère de ces faits :

L'administration de la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur, indépendamment de ses revenus réguliers, dispose d'un fonds assez important qui se distribue par fractions et à titre de secours à des légionnaires nécessiteux. Depuis quelque temps des réclamations étaient fréquemment adressées au chancelier par des légionnaires qui, ayant demandé un secours et l'ayant inutilement attendu, s'enquéraient de l'état de leur instance, alors qu'ils eussent dû au contraire remercier, car il avait été fait droit à leur demande. M. le maréchal Gérard ayant ordonné qu'une enquête eût lieu, il fut reconnu que non seulement les secours que l'on sollicitait avec insistance avaient été accordés et ordonnancés, mais qu'ils avaient été payés à des tiers sur la présentation de pièces et d'acquits revêtus de signatures évidemment fausses.

Grande fut, ainsi qu'on le peut penser, la découverte d'un fait de cette gravité dans une administration si pure et si honorable jusqu'alors. L'employé, spécialement chargé de la partie du service d'où ressortent les allocations de secours, fut vivement pressé de s'expliquer ; il nia, prétendit qu'il n'y avait pas de faux, et affirma que les paiements avaient dû être faits régulièrement et aux ayant-droit.

De ce moment, les soupçons que l'on hésitait encore à s'avouer ayant pris plus de consistance, M. le garde des-sceaux et M. le procureur-général furent informés des faits ; mais dans la nuit même l'employé de la chancellerie qui leur était signalé prit la fuite ; et, lorsque le lendemain la police en se présentant chez lui pour l'arrêter apprit sa disparition, elle ne put obtenir d'autre renseignement utile que celui-ci. Parti par le premier convoi du chemin de fer du Havre, l'inculpé s'était embarqué dès l'arrivée pour l'Angleterre et désormais il ne pouvait être appréhendé au corps qu'en vertu d'une ordonnance d'extradition.

Restait la chance du retour. Une surveillance fut donc exercée à l'étranger sur les démarches du fugitif, et c'est cette surveillance qui, avant-hier, procurait son arrestation. En effet, après avoir épuisé en Angleterre ses ressources, moins considérables que ne l'aurait dû faire supposer le nombre et l'importance des faux qui lui sont imputés, le fugitif avait voulu revoir la France. Il s'était embarqué à Londres, et avait accompli non sans difficultés le trajet de Boulogne à Paris ; mais à peine mettait-il le pied sur le pavé de la capitale, qu'il s'était vu entouré d'agents et sommé de se rendre au dépôt de la préfecture de police.

M. le juge d'instruction Broussais se trouve chargé de la suite de cette affaire, dont les détails qui précèdent permettent d'apprécier la gravité.

(*Gazette des Tribunaux.*)

UN HOMME REVENU DE LOIN. — Les journaux anglais racontent le fait suivant, accompagné de circonstances tellement bizarres, qu'on le dirait éclos dans l'imagination de l'auteur de *Robinson*, ou qu'on le prendrait pour une feuille arrachée aux naufrages célèbres :

« Il y a quelques jours, un jeune homme, nommé Lutton, menuisier de son état et habitant la ville de Cardiff, travaillait à bord du *Duncan-Richie*, à l'ancre dans le canal de Bristol, et en réparation. L'ouvrage devant être terminé dans un bref délai, charpentiers et menuisiers avaient ordre de rester à bord nuit et jour. Un échafaudage, peu solide, entourait à l'extérieur l'arrière du navire, et le soir venu un garde-fou en toile était posé de façon à mettre les torches à l'abri du vent.

» Lutton était un peu isolé de ses camarades, quand il sentit tout à coup se briser, sous lui, la planche de l'échafaudage, sur laquelle il était. En vain il voulut se retenir, tout effort fut inutile, il fut précipité dans l'eau, d'une hauteur de 15 pieds, s'enfonça à une énorme profondeur et revint à la surface appelant à son aide, et remplissant l'air de ses cris. Dans les mouvements qu'il faisait pour se soutenir sur l'eau, il rencontra une des extrémités de l'ais brisé de l'échafaudage, l'autre bout tenait encore par en haut.

» Lutton croit alors avoir trouvé un moyen de salut ; il s'attache à la planche, elle tombe, et ses compagnons n'entendent pas plus le bruit de la chute que les cris de l'ouvrier. Ce dernier, n'ayant plus d'autre ressource, se met à califourchon sur la planche, longue de dix-huit pieds à peu près, large de neuf pouces et épaisse d'un pouce seulement, et se laisse aller au courant, tout en criant et appelant de toutes ses forces.

» Ces cris furent entendus du capitaine, couché dans la cabine ; il s'élança sur le pont, s'informa, et bientôt la disparition de Lutton fut reconnue. On s'empressa de mettre à la mer la chaloupe, et le capitaine du *Duncan-Richie* et quelques hommes d'équipage poursuivirent l'ouvrier dans le canal, guidés seulement par les cris qu'ils entendaient de temps à autre.

» Lutton a raconté plus tard qu'il avait passé à côté de plus de vingt bâtiments à l'ancre, mais sans qu'on ait paru faire attention à lui ; ce qui s'explique parfaitement : les marins anglais, étant très enclins à la superstition, auront été effrayés et stupéfiés de cette voix humaine se faisant entendre au courant de l'eau, à l'heure de minuit, au milieu de la plus profonde obscurité et pendant la tempête.

» Quoi qu'il en soit, après une poursuite de deux heures un quart, les hommes de la chaloupe parvinrent à rejoindre Lutton. Il était temps ; exténué de fatigue et de frayeur, il ne parlait plus, et l'on n'aurait pu le suivre davantage. Mis à bord de l'embarcation, il a été ramené au bâtiment où l'on n'est revenu que dans la matinée du lendemain ; plus de 14 milles, en effets, avaient été parcourus par le jeune ouvrier et cela par une mer horrible et houleuse.

» Le fait que nous venons de raconter rappelle un accident arrivé il y a plusieurs années à Caerleon ; le pont de bois de cette ville se brisa au moment où une vieille femme le traversait. Cette dernière tomba à l'eau, et s'accrochant à un débris, suivit le cours de l'Usk, et ne put être sauvée qu'à l'embouchure, un détour du courant l'ayant seul garantie du danger de poursuivre, dans la mer, son voyage aventureux. »

M. LE GARDE-DES-SCEAUX présente un projet de loi relatif à la vente aux enchères publiques des fruits et récoltes pendants par racine.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'adresse. Le premier orateur inscrit est M. Berville.

M. BERVILLE. Messieurs, voici bientôt dix-huit ans que la révolution de juillet s'est accomplie; vous savez les diverses phases que le pouvoir et le pays ont traversées depuis cette époque. Nous n'avons à nous occuper que des actes du ministère actuel. C'est par leur effet que je prétends les juger.

Si le pouvoir est plus fort et plus respecté, si la France, plus tranquille à l'intérieur, est plus digne et plus respectée à l'extérieur, si l'état de nos finances est plus florissant, ah! certes, le langage de l'opposition n'est ni juste ni vrai; mais, si le contraire a lieu, l'opposition a raison de faire la guerre qu'elle fait; car elle la fait pour obtenir la prospérité et la gloire qu'on a promises à la France et qui chaque jour semblent de plus en plus s'éloigner d'elle. Messieurs, je vois avec peine une partie des membres de cette Chambre se parer du titre de conservateurs à l'exclusion des autres. Qu'est-ce à dire? Ne voulons-nous pas tous, ou presque tous, la conservation de l'établissement de juillet et la royauté de 1830? Mais, pour les conserver, avez vous employé les moyens qui pouvaient le plus sûrement atteindre ce but?

Messieurs, nous avons traversé bien des événements graves, et jamais ces événements ne furent annoncés par des signes plus menaçants. (Mouvement.)

Oui, je l'avoue, ma pensée est en proie à bien des alarmes, et je ne saurais dissimuler mes inquiétudes à l'aspect de deux symptômes trop significatifs : attitude des partis hostiles au gouvernement fondé en juillet, et cette sorte de malaise, de découragement, de désillusionnement qui atteint et paralyse les meilleurs esprits. A qui faut-il reprocher ces signes ou plutôt le mal dont ils sont les symptômes? Au ministère. Voilà les résultats de sa conduite, de son système, de sa politique; voilà ce qu'il nous donne pour tout ce qu'il nous avait promis.

L'orateur rappelle la direction politique qu'imprimait à la France la Révolution de Juillet, et les devoirs qu'elle imposait au gouvernement pour satisfaire les intérêts légitimes de tous les partis. Il s'attache ensuite à démontrer que tous ces calculs ont manqué le but qu'on se proposait, qu'aucun des partis qui s'agitaient après la révolution n'a été satisfait, que tous sont mécontents, et il entre dans divers détails pour chercher les causes de ce mécontentement et pour en indiquer le remède.

Il poursuit ainsi :

La garde nationale, à partir de 1830, était votre gloire, votre force. Eh bien! vous l'avez partout désorganisée, et vous avez eu le triste courage de déclarer officiellement que, dans plusieurs villes, elle ne serait pas réorganisée.

Le corps électoral? Tous nos débats nous ont appris ce que vous en avez fait.

Le jury? Vous méconnaissez de plus en plus son institution, vous la dénaturez autant que possible.

Parlerai-je du corps municipal? Vous cherchez autant que possible à contrarier ses manifestations.

L'orateur, abordant ici la question étrangère, constate l'isolement complet, absolu de la France. Après neuf années de règne, Napoléon a vu deux grandes puissances rechercher son alliance, tandis que tout le monde nous laisse à l'écart, parce que l'affection se rencontre rarement où n'est pas l'estime.

Si on envisage la question financière, on constate un déficit énorme, et on arrive à ce résultat que plus de 800 millions ont été empruntés depuis huit mois. Que fait-on pourtant pour les classes pauvres, pour l'agriculture? On refuse de dépenser quelques millions pour alléger leur sort; on refuse de dégrever un impôt aussi lourd que l'impôt du sel ou celui des lettres. (Chuchottements.)

Après dix-sept ans, la force du pays, sa dignité, sa prospérité ont fait un pas rétrograde. Si je parlais dans l'intérêt exclusif de l'opposition, je dirais : cela fait nos affaires; mais je parle avant tout dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt d'un gouvernement que je veux conserver. Seulement, je voudrais qu'il eût plus de dignité et de force. (Légers murmures.)

Je le dis aux conservateurs en toute conscience : la situation est grave. L'opposition ne peut la changer, elle est minorité; c'est à la majorité à remédier au mal pour éviter les secousses violentes. (Adhésion sur quelques bancs.)

M. DARBLAY. Messieurs, je voulais expliquer en peu de mots à la Chambre pourquoi je n'use pas de la faculté que me donne mon tour d'inscription. Je voudrais chercher avec la Chambre si le gouvernement était bien en position de continuer à gérer les affaires du pays. (Ecoutez! écoutez!)

Je voulais lui demander si elle ne pensait pas avec moi qu'attaqué comme il l'est et ne se défendant pas, ou se défendant mal, en faisant même des aveux, il ne fait pas infiltrer dans les masses l'idée de sa culpabilité ou du moins de son insuffisance, et s'il ne laisse pas affaiblir dans ses mains le dépôt du pouvoir qui ne lui a été confié que pour le conserver dans sa force indispensable.

Je voulais aussi chercher avec la Chambre s'il est bon que, par une obstination inconcevable dans le refus de faire droit aux plus justes et aux plus légitimes besoins du progrès et de l'amélioration, on compromette la situation du pays? (Vif mouvement.) Vous devinez que je vous aurais parlé de la réforme parlementaire... (Ecoutez!) Quoi qu'on fasse ici, malgré la Chambre et le gouvernement, la réforme électorale percera. (Oui! oui! — Sensation prolongée.) Le pays l'appelle, il la commande, il la fera prévaloir. (Nouveau mouvement.)

Si je n'avais pas renoncé à parler longuement, je serais entré dans de certains détails, j'aurais répondu à ceux qui disent que ce n'est ni au commencement, ni au milieu, ni à la fin d'une session qu'il conviendrait de soulever une semblable discussion. Ce n'est pas une question de temps, c'est une question de prérogative royale. Il n'y a pour elle ni commencement, ni fin de session, il y a le jour qu'il plaira au roi, il y a aussi le jour marqué par la nécessité; eh bien! selon moi, ce jour est arrivé. (Très bien! très bien! — Vive approbation.) Je serais entré dans d'autres considérations; mais, ayant proposé un amendement sur le dixième paragraphe, j'attendrai qu'il vienne en discussion. (Parlez! parlez!) Non, j'en ai assez dit... On ne me répondrait pas. MM. les ministres restent les bras croisés, et nous laissent dire... (On rit) Je ne dirai plus rien (nouveau rire) et j'attendrai la discussion du dixième paragraphe.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Le gouvernement ne recule devant aucun débat, devant aucune discussion. Mais il est juge de l'opportunité, juge du moment où il doit parler.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. La Chambre se rappelle sous quelle impression la dernière session s'est ouverte, sous l'impression d'un discours célèbre prononcé dans un banquet. (Ah! ah!)

La Chambre se rappelle encore qu'au commencement de la session dernière, un mouvement d'agitation s'est manifesté au sein de la majorité entre la politique des années précédentes et une politique nouvelle. Placé ainsi entre l'une et l'autre voie, le gouvernement devait-il s'arrêter? Non, il devait choisir et marcher.

Le gouvernement a fait son choix, il a pris son parti, le discours de la couronne en fait foi. Je ne serai pas trop sévère sur ce choix, mais enfin je ne suis pas seulement ici pour ce que je peux, mais pour ce que je veux : pour ce que je veux, je fais ce que je peux. (On rit.)

L'orateur entre ici dans les détails de la politique générale du cabinet; il part du programme du discours de la couronne, et examine si la prospérité du commerce, de l'agriculture et de l'industrie prendront réellement les développements qu'on annonce, et si l'équilibre entre nos recettes et nos dépenses sera enfin établi, à *l'ombre de la paix*.

M. Desmousseaux de Givré cite les divers discours de la couronne depuis 1830, tous identiques quant aux promesses, tous hyperboliques quant aux résultats.

En 1830, on proclamait très haut la déchéance des traités de 1815.

La révolution avait déclaré, disait-on, les traités déchus. Eh bien, en 1847, savez-vous ce qu'on fait? On adresse, au nom de ces traités, une invocation à une puissance amie; on ressuscite les traités de 1815, et c'est au nom de ces traités, je le répète, qu'on fait des menaces à une puissance amie.

Cela tient, qu'on me permette de le dire, à certains tempéraments de certains chefs de la majorité. (On rit.) Mais cela n'est pas la politique du juste-milieu. Le juste-milieu a proposé et voté l'amnistie.

Les hommes auxquels je fais allusion ont prêché les lois de révélation, de disjonction, de déportation. (A gauche : Très bien! très bien!)

Ce même sentiment se révèle de différentes façons; c'est ce tempérament qui a poussé les différentes fractions de la Chambre jusque sous la tente de l'honorable M. Garnier-Pagès. (Tous les regards se portent sur M. Guizot.)

[illegible]

Autrefois la politique française était nette : l'Angleterre nous l'a prise. La perfide Albion (on rit) la pratique en Suisse.

M. Desmousseaux de Givré, arrivant à l'examen détaillé des questions qui ont divisé les cantons suisses, reproche au projet d'adresse d'équivoquer. Le projet d'adresse parle de questions qui n'ont jamais été contestées par la Diète.

L'orateur insiste sur les considérations qu'il a présentées relativement à la conduite de la France envers la Suisse.

Dans la question des jésuites, l'orateur voit une affaire politique et non religieuse. Il reproche au ministère de s'être laissé préoccuper par ses préventions ou par sa peur. Il n'a vu que des radicaux et a fait abstraction de ce qu'il y avait de national et de patriotique dans ce mouvement qui l'offusquait.

L'orateur jette ensuite un coup d'œil sur la marche des affaires en Italie. Malgré le bruit qui se fait autour de lui, nous entendons qu'il fait l'éloge de la persévérance des Italiens pour atteindre le but qu'ils ont placé devant leurs efforts. Passant de l'Italie aux banquets réformistes et aux sentiments de répulsion que cette démonstration excite dans les hommes du pouvoir, il leur reproche d'avoir donné enfin une expression à ce mauvais vouloir. Oui, dit-il, on veut, à l'aide de ces démonstrations, nous mettre en colère et nous faire peur (C'est vrai!); et cependant, sans ces banquets qui vous déplaisent tant, vous n'eussiez pu écrire dans votre dernier paragraphe que vous avez triomphé des obstacles... De quels obstacles, mon Dieu! auriez-vous triomphé s'il n'y avait pas eu de banquets réformistes? (Très bien!)

Et à propos de ces banquets et des discours qui y ont retenti, je dirai que c'est avec une vive désapprobation que les hommes honnêtes de tous les partis ont entendu ce reproche banal de corruption planer non-seulement sur un parti, mais sur toute la société. Pour qui sait se souvenir, Messieurs, on sait ce qu'annoncent ces accusations sans preuve, ces jugements sans motif. Nous savons ce que sont devenus ceux que l'on disait corrompus par les guinées de Pitt et par les promesses de Cobourg! et en vérité, en présence du fils du traître Bureaux de Puzy, du fils du traître Boissy d'Anglas, du fils du traître Lafayette, du fils du traître Carnot, on s'étonne que, dans leur polémique, les partis ne se montrent pas enfin plus économes de ces accusations systématiques qui noircissent d'abord, en attendant qu'elles tuent sur l'échafaud. (Très bien!)

UNE VOIX : On l'a dit.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. On disait aussi en 1830 que les expressions de manœuvres coupables ne s'appliquaient pas aux membres de la Chambre. Mais lisez le *Journal des Débats* du 30 décembre 1845; vous y lirez que ces expressions de passions ennemies ou aveugles atteignent plus de cent députés. (Mouvement.)

Je ne comprends pas, je le répète, qu'on ait osé mettre de pareilles expressions dans la bouche du roi. J'y vois l'intention de faire peur à la majorité, de la mettre en colère. (Rires et mouvement d'approbation.) J'y vois l'intention de déplacer le plus possible ce qu'il y a de juste-milieu dans cette Chambre.

M. le ministre des affaires étrangères disait naguère : « On ne doit rien concéder à ses adversaires; on doit tout concéder à ses amis. » Je ne sais dans quelle catégorie il me range; si c'est parmi ses adversaires, il ne lui sera pas difficile de tenir son engagement. (Rires.) Eh bien! j'adjure les membres raisonnables de la majorité de bien se pénétrer de la situation.

Le ministère parle de dangers, de périls, d'agitation. Cette agitation tient à un fait d'opinion qui existe. Le pays vous a demandé des réformes; vous avez dit qu'il n'y pensait pas. Le pays vous a répondu par les banquets; et vous voulez faire des banquets un thème de discussions passionnées et violentes.

Pour cela on a confondu dans le même anathème les radicaux et les dynastiques, au moment même où la guerre existe entre les radicaux et les dynastiques, où ces derniers ont donné des gages de leur attachement aux institutions. On frappe de cet anathème jusqu'aux membres du parti conservateur qui se détachent du gouvernement, et qu'on pousse par degrés vers la gauche dynastique.

Hier, M. le président du conseil nous parlait d'un progrès nouveau, d'une susceptibilité nouvelle qui se manifeste dans l'opinion : c'est là une erreur. Cette susceptibilité n'est pas nouvelle; le sentiment qui se révèle à vous n'est nouveau que parce que vous l'avez méconnu. (Très bien! très bien!)

Le pays-ci est honnête. Je n'en veux pas dire davantage. (Bravo! bravo!)

Comment pourrait-il en être autrement, lorsque vous rendez la majorité solidaire de choses qui répugnent à l'honnêteté publique. (Bravo! bravo!) Vous blessez le sentiment national. Il y a là autre chose que ce que la Restauration faisait; la Restauration blessait le pays dans ses sentiments libéraux, vous le blessez dans ses sentiments d'honnêteté. (Très bien! très bien!)

Il ne reste, dans cette position, qu'un grand parti à prendre pour que la majorité conservatrice se survive à elle-même : ce parti, je n'ai pas besoin de l'indiquer par son nom. (On rit.)

Mais nous, dit-on, qui mettrez-vous à la place des hommes qui nous gouvernent si mal d'après vous? Prenez garde! la France aurait à vous demander compte de vos exigences et de votre impuissance. Messieurs, je n'admettrai jamais pour mon pays une honte pareille : des hommes existent pour prendre d'une main ferme les rênes de l'Etat, cherchez et vous trouverez. (Rires et applaudissements prolongés.)

M. DUCOS. Aujourd'hui, peut-être plus que jamais, il convient de fixer nos regards sur la conduite du cabinet à l'intérieur. Dans les temps ordinaires, cette appréciation, à quelque point de vue qu'on se place, a son côté important : de la politique intérieure ne dépend pas seulement la prospérité de la décadence intérieure, mais souvent la puissance et l'affaiblissement extérieur en dépendent.

En interrogeant les divers partis dont se compose la Chambre, en se reportant à la séance d'hier, l'on voit une majorité considérable, s'il est permis de s'en rapporter au chiffre, et qui serait résolue à ne rien négliger pour empêcher qu'on l'entame, et afin de se mieux mettre en garde contre des tentatives de ce genre, elle a élevé entre elle et ses adversaires une fin de non-recevoir infranchissable; elle s'est retranchée derrière cette barricade : « L'opposition est ennemie ou aveugle! » Ennemie! c'est là le cri d'une guerre qui sera sans transaction; — aveugle! c'est quelque chose de pis encore, car avec cette épithète, l'opposition peut s'attendre à avoir à braver le superbe dédain des intelligences supérieures de la majorité. (On rit.)

Je parlais tout-à-l'heure de majorité qui se croyait bien compacte, bien homogène, bien durable, et j'ai nommé celle que j'ai vue dans ma jeunesse : elle était allée à Coblentz celle-là, et avait fait aussi la guerre aux passions hostiles et aveugles, et, comme la majorité d'aujourd'hui, elle croyait porter sur ses ailes de pigeon (Murmures.) les bons principes et les bonnes doctrines; elle touchait un milliard d'indemnité, et chassait Manuel pour avoir dit que le pays avait vu avec répugnance les Bourbons revenir à la suite des alliés! (Mouvements en sens divers. — Interruption.)

Et quand les aveugles ou les ennemis lui disaient qu'elle poussait le pays vers une révolution et la couronne vers un abîme, elle répondait avec hauteur qu'elle était au nombre de trois cents, et qu'il fallait être bien pervers pour ne pas voir qu'elle était l'expression de la véritable opinion du pays. Les aveugles d'alors y ont vu clair. La majorité des trois cents a disparu. Nous avons vu hier la majorité des 225. Je n'ose pas dire qu'elle ait encore des ailes de pigeons. (Rires. — Murmures au centre.) Mais le langage de certains de ses membres semble nous indiquer qu'il a y déjà parmi elle des talons rouges. (Les regards se portent sur M. d'Haussonville.)

Il y a évidemment deux partis bien distincts dans la majorité : on y distingue, permettez-moi de vous le dire, les meneurs et les menés. (Rires d'approbation aux extrémités.) Les premiers ont un caractère et une physionomie à part. Autrefois ils s'appelaient les doctrinaires. Depuis qu'ils sont sortis de la coalition, le nom a cessé de leur plaire; ou plutôt ils l'ont considéré comme trop antipathique à la majorité pour le conserver plus longtemps; ils ont pris le nom de leurs nouveaux alliés, ils s'appellent les conservateurs de la bonne politique. (Hilarité générale.) En général, ils aiment les hautes fonctions et les gros traitements. (Vive approbation aux extrémités.) Ils étaient ensemble dans la coalition, ils en recueillent ensemble les fruits; c'est justice. Leur principal chef n'aime pas la popularité; il rend à ses amis les plus intimes les sentiments qu'ils ont pour lui; il est optimiste et trouve que tout est pour le mieux. Il ne s'offense pas lorsqu'on lui dit qu'on ne l'a pas cru à Londres en qualité d'ambassadeur.

En présence de deux partis qui vont l'un à la guerre, l'autre à une folie, il trouve que tous les deux sont bons. Il a autrefois défendu la liberté, il a promis le progrès à Lisieux; vous savez tous sa sollicitude pour la liberté et sa prodigalité pour le progrès. (Vive approbation aux extrémités. — Murmures aux centres. — Les regards se portent sur M. Guizot.)

pelle le budget, en leur disant : « Escaladez et vous entrerez. » Depuis quelques années elle a livré bien des batailles à l'opposition, et je dois reconnaître qu'elle lui a fait bien des prisonniers. (Mouvement marqué aux extrémités. — Rires d'approbation.)

Celui-ci a glissé subitement des bancs de l'opposition jusque sur les bancs qui sont en face de moi, et ne s'est relevé de sa chute que sur le siége de procureur général. (Mouvement au centre. — Nous entendons prononcer à gauche le nom de M. Golbéry.) Celui-ci, dont M. Casimir Périer redoutait la bouillante ardeur, s'est calmé devant les conversions successives qui l'ont placé à la tête d'une de nos premières directions des finances. (Rires dans toute la salle. — M. Laurence prend part d'un air contraint à l'hilarité générale.

L'un a été surpris au moment où il se rendait dans une réunion du centre gauche, chez le regrettable M. Ganneron, et on l'a conduit au conseil d'Etat... (Tous les yeux cherchent M. Félix Réal.)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite l'orateur à s'abstenir de personnalités.

AU CENTRE. Tout cela n'est pas parlementaire.

M. LUNEAU. Ce n'est que trop parlementaire.

M. DUCOS. L'un que j'ai connu parmi les douze qui ont constitué le centre gauche, est tombé dans une embuscade et a été envoyé à Berlin comme ambassadeur. (Nouveau mouvement. — Le nom du marquis de Dalmatie circule dans la chambre.)

L'autre, qui avait la prétention, au début de sa carrière, de constituer un parti social, qui porta le premier à la tribune le programme de la réforme électorale, a été tellement soumis aux influences dont je parle, que depuis cette époque il n'a pas reproduit une seconde fois sa proposition. (Nouveaux rires. — Mouvements divers, auxquels se mêle le nom de M. Janvier.)

Plusieurs des amis du cabinet du 1er mars ont été conjurés de tourner la place... Ils finiront peut-être par y entrer. (On rit.)

Enfin, Messieurs, il n'est pas jusqu'à l'honorable président de cette assemblée... (Hilarité générale et prolongée. — Longue interruption.) Il n'est pas jusqu'à l'honorable président de cette assemblée qui n'ait subi les influences de la séduction. Il siégeait autrefois parmi nous contre le cabinet du 11 octobre, et je me souviens encore du magnifique discours qu'il prononça en faveur de l'amnistie, si vivement combattue par M. Guizot. J'ai gardé la mémoire d'un banquet composé de vingt-cinq ou trente aveugles du centre gauche, comme moi, dont nous lui avons donné la présidence, comme un avant-goût des honneurs plus significatifs dont il est aujourd'hui en possession. (Rires prolongés.)

Il nous a été enlevé avant un grand combat que l'opposition s'apprêtait à nous livrer pour disputer le fauteuil qu'il occupe.

Nous sommes d'autant plus sensibles à cette perte, qu'elle eût été, sans nul doute, chèrement payée par l'ennemi, si notre digne porte-drapeau n'eût mis moins de courtoisie à rendre son épée. (Hilarité générale et prolongée.)

VOIX DIVERSES. A l'adresse! à l'adresse!

L'orateur continue, mais le centre couvre sa voix par le bruit de ses conversations.

M. LE PRÉSIDENT. Mais, Messieurs, la séance n'est pas levée.

Malgré les efforts du président et des huissiers pour rétablir le silence, le bruit continue, et le discours de M. Ducos s'achève sans être entendu.

La discussion générale est fermée.

Lundi, discussion des paragraphes.

La séance est levée à six heures.

Exposition de la Théorie de Fourier.

Par M. FRANCK, professeur à la Faculté des Lettres.

Le mot *exposition* ne s'applique pas à la dernière séance de M. Franck aussi justement qu'à la précédente. M. Franck ne s'est pas borné cette fois au rôle de rapporteur à peu près impartial, il a interprété, souvent même dénigré; entre deux explications d'un même texte, il a toujours choisi la plus malveillante. *Son siége est fait*, et quel que soit le nombre de ses leçons sur la Théorie phalanstérienne, quels que soient les ménagements personnels qu'il pourrait nous accorder encore, nous n'échapperons pas, en dernière analyse, à une condamnation motivée sur le matérialisme et l'immoralité de nos doctrines.

Habitués à des condamnations du même genre, et qui ne nous empêchent point de trouver des adhérents chaque jour plus nombreux parmi les hommes en qui l'esprit l'emporte sur la matière et le dévouement sur l'égoïsme, nous saurons accepter encore cette sentence, et nous tiendrons compte à M. Franck du service qu'il nous rend, en attirant, en fixant sur Fourier l'attention de la jeunesse. Dût-il se faire applaudir au nom des préjugés qui confondent leur cause avec celle de la famille, de la propriété, de la liberté individuelle, dût-il égayer son auditoire à nos dépens par des citations faciles, le dernier mot reste toujours à la vérité, c'est à elle seule que profite la publicité, à elle seule que la discussion finit toujours par rendre les armes.

I. La Civilisation et la Barbarie.

Le professeur, avant de monter en chaire, avait lu notre dernier compte-rendu, il y a fait plusieurs allusions et a bien voulu nous accorder l'honneur d'une réfutation indirecte. Un de nos reproches l'a blessé. Nous avons dit qu'il prêtait à Fourier l'intention de mettre la Civilisation au-dessous même de la Barbarie.

M. Franck se défend d'avoir prêté cette idée à Fourier; nous savons bien ce que nous avons entendu, mais nous savons aussi que l'entraînement de l'improvisation peut trahir la pensée, et nous donnons acte au professeur de sa déclaration dernière. Il admet, avec un tableau qui parle aux yeux de lui-même, que, pour Fourier, la Civilisation est en progrès sur la Barbarie, et cependant, comme pour justifier l'assertion que nous lui avions attribuée, le professeur rappelle que Fourier voit, dans la Civilisation un abîme de perfidie, de misère et de crimes.

Fourier a eu parfaitement raison de qualifier ainsi un état social dont l'année 1847 est un si joli spécimen, avec son insurrection et son échafaud de Buzançais, ses procès Teste, Cubières, Praslin et autres gentillesses que la pudeur nous empêche de nommer. Oui, c'est un titre de gloire pour Fourier que d'avoir dévoilé cette Civilisation célébrée par d'aveugles sophistes, et d'avoir mis à nu ses plaies gangrenées; mais Fourier frappe d'un anathème à peu près semblable toutes les sociétés subversives ou limbiques, et M. Franck fait une confusion quand il attribue à la Civilisation seule quatre fléaux supplémentaires : 1° la nouvelle peste et ses croisements (*peste ottomane*, *fièvre jaune*, *typhus*, *choléra-morbus*); — 2° l'intempérie continue, effet du déboisement; — 3° l'esprit révolutionnaire difficilement comprimé; — 4° l'accroissement des dettes publiques et de l'agiotage. Ces calamités font évidemment partie des fléaux limbiques, auxquels n'échappent complètement ni la sauvagerie, ni le patriarcat, ni la barbarie, et que Fourier a toujours énumérés ainsi : *indigence*, *fourberie*, *oppression*, *carnage*, *intempéries outrées*, *maladies provoquées*, *cercle vicieux*, [illegible] et DUPLICITÉ D'ACTION SOCIALE.

... ans avant que le choléra-morbus ne visitât Paris :

Le *choléra-morbus* arrive d'Orient ; il a déjà pénétré à Bagdad, il marche à pas de géant, sous la tutelle ne nos aimables alliés les Ottomans qui, par fatalisme et malpropreté, auront bientôt croisé cette peste indienne avec l'égyptienne, et toutes deux, réunies à la fièvre jaune et au typhus, formeront des mariages de perfectibilité.

Après avoir lu, non-seulement ce passage prophétique, mais la description anticipée de la *féodalité commerciale* dans la *Théorie des Quatre mouvements*, et tous les aperçus présentés par Fourier sur le *garantisme*, nous avons acquis dans ce guide clairvoyant une confiance invincible. Si M. Franck aspire à la balancer, qu'il prophétise au nom de la philosophie, et nous fasse une révélation quelconque sur l'état de la France et de l'Europe dans dix ans d'ici !

II. L'état sauvage et le droit de vol.

Pour aujourd'hui, le professeur s'en tient à découvrir que Fourier a dit beaucoup de mal de la société actuelle, et que, s'il ne la pas mise au dessous de la Barbarie, du moins l'a-t-il considérée comme inférieure à l'état sauvage, quant à la somme de bonheur qu'elle assure à l'humanité. Nous ne réclamons pas contre l'assertion, mais une première observation : Fourier peuse-t-il que l'homme doive sortir de la civilisation par voie rétrograde et retourner à l'état sauvage? Pas le moins du monde. Fourier reconnaît bien que l'homme parvenu en civilisation est *plus rapproché* que le sauvage de sa destinée véritable qui est l'harmonie; un enfant souffre au collége, et cependant nul protecteur sensé ne lui donnera jamais le conseil de revenir au bonheur apathique de ses premières années ; on lui dira : Travaille et souffre, tu deviendras bientôt un homme. Fourier tient à l'humanité le même langage, il lui dit : Le bonheur du sauvage est incomplet, grossier ; sa liberté ne converge pas vers l'industrie ; la barbarie et la civilisation sont un enfantement douloureux de cette agriculture, de cette industrie, de ces arts, sans lesquels on ne pourrait fonder le régime sociétaire.

Si donc Fourier, et M. Franck le reconnaît, conseille à l'humanité de fonder l'harmonie ou état d'association, mais nullement de retourner à la vie sauvage, pourquoi la prééminence accordée, en fait de bonheur, à la sauvagerie?

Ici encore les observations consciencieuses de Fourier détruisent un préjugé de la philosophie civilisée. Elle admet généralement la théorie du *progrès indéfini*. Elle est portée à croire que le genre humain progresse toujours et que chaque forme sociale est remplacée par une autre forme de tous points supérieure à la première. Ainsi ne procède pas la vie, ainsi ne marche pas la nature. Si l'état patriarcal ou barbare était supérieur de tous points à l'état sauvage, on verrait les sauvages adopter avec empressement la forme barbare ou patriarcale aussitôt que leurs rapports avec des voisins plus avancés leur en auraient fourni le type. A plus forte raison se feraient-ils civilisés avec enthousiasme dans le voisinage de nos colonies. Il n'en est rien. Le sauvage répugne à la vie civilisée ; plutôt que de la subir, il se fera traquer, exterminer par les Yankees; élevé dans un collége des Etats-Unis, il fuira bientôt vers ses bois; et, ce qui achève de donner raison à Fourier, c'est que le civilisé, surtout des basses classes, celui dont l'éducation n'a pas éveillé, raffiné les besoins intellectuels, éprouvera de l'attrait pour la vie sauvage. Plus d'un matelot a déserté pour jouir de cette existence embellie par la liberté et l'insouciance.

Le tableau que Fourier a présenté des sociétés correspondantes à l'enfance du genre humain est de tout point irréprochable. On y voit l'attrait seul régner d'abord, puis décliner, en même temps que par compensation, se fonde l'industrie ; plus tard, ces deux éléments séparés se rapprocheront, se combineront dans une forme sociale supérieure. Ainsi se développe le fœtus, en qui les systèmes nerveux, sanguin, musculaire, prédominent tour à tour, jusqu'à ce que ces éléments, développés d'abord isolément, se combinent, s'équilibrent et prennent leur place définitive dans l'harmonie du corps humain.

Dans sa rapide esquisse de l'état sauvage, M. Franck a mentionné les sept droits naturels, et s'est indigné contre ce *droit de vol* que Fourier fait figurer avec ceux de *cueillette*, *pâture*, *chasse*, *pêche*, *ligue intérieure*, *insouciance*. Ici encore Fourier n'a été qu'observateur, et son observation est fort juste. Peut-on appeler droit ce qui est garanti, soit par les lois, soit, à défaut de lois, par les mœurs et les institutions d'une société? Oui, sans doute, et les Hébreux jouissaient des droits de polygamie et de répudiation, comme le *pater familias* romain du droit de vendre et de tuer ses fils, comme tous les maîtres antiques du droit d'esclavage. M. Franck ne nous dira pas que ce dernier droit, par exemple, était écrit dans les codes, mais que la conscience humaine protestait, représentée par la philosophie; la philosophie ne protestait pas du tout. Aristote considérait l'esclavage comme nécessaire. C'est ainsi que M. Franck, son successeur, considère peut-être aussi la domesticité, le prolétariat, le paupérisme comme des nécessités sociales.

Il y a un droit éternel qui ne varie point, qui sera le même chez tous les peuples, dans tous les états sociaux; mais il se réduit à un principe fort simple : subordination des convenances individuelles aux convenances générales, *unité*. Sur cette tige sacrée, les moralistes, prêtres, législateurs, chefs de tribu, chefs de horde, ont greffé bien des branches parasites, autorisant, prescrivant même des infamies, ou condamnant, comme l'a fait encore aujourd'hui M. Franck, les actes les plus inoffensifs. Il y a donc un *droit absolu* qui est la subordination des attrations individuelles à l'attraction collective, et un *droit proportionnel au développement intellectuel et social des races et des nations.* Aux yeux de Fourier, le vol extérieur, en Sauvagerie, fait partie de ce droit secondaire. Fourier n'a pas dit que le vol fût un droit au point de vue des convenances définitives de l'humanité, ni même des convenances barbares ou civilisées ; mais il a fait observer que le sauvage ne chargeait pas sa conscience en emportant dans sa tribu les objets dérobés à un Européen. La Sauvagerie est un peu communiste comme l'enfance ; le vol extérieur est pour elle une jouissance que la société. L'homme qui avait trouvé le remède avait évidemment le droit de plaisanter ainsi les docteurs arrogants qui continuaient à débiter, en présence du paupérisme et de la prostitution croissant toujours, leur impuissante morale. Fourier avait le droit de lancer ce défi à tous les sophistes que la société défraie pour être éclairée, guidée, sauvée par eux, et qui, infidèles à leur mission, ne répondaient que par des sarcasmes quand le vrai sauveur de l'humanité leur demandait un impartial examen de sa découverte. « Docteurs de la loi, vous tenez les clefs de la science ; vous n'en- » trez pas, mais vous empêchez les autres d'entrer. » Voilà ce que le Christ avait dit, ce que Fourier répète. Assurément, il serait bon qu'on tînt les parasites académiques en conclave, au moins jusqu'à l'aveu de leur complète impuissance.

M. Franck n'a pas oublié, dit-il, la *série*, ou loi *sériaire*; il en parlera ; soit, mais nous continuons à douter qu'il ait compris la généralité, l'universalité de cette loi. Elle ne préside pas seulement à l'organisation du travail, mais à la répartition des minéraux, des végétaux, des animaux en genres et en espèces, à la distribution des astres dans l'espace, à l'évolution des siècles; l'exposition des sociétés subversives eût été plus nette dans la bouche du professeur s'il avait fait précéder ce tableau de quelques notions sur la loi sériaire, ce flambeau de l'histoire comme de toutes les sciences, ce type d'ordre universel qu'on ne peut concevoir entièrement sans s'agenouiller devant une théorie, grande comme le monde, et faite à son image comme l'homme est fait à l'image de Dieu.

M. Franck persiste à s'indigner contre le rôle que Fourier attribue à la raison, destinée à servir l'attraction, à raffiner nos plaisirs; nous persistons, nous, à répondre que les facultés intellectuelles ne sont pas un mobile, que l'unitéisme comprend largement la morale et le devoir, faces de l'unitéisme tournées vers les sociétés subversives; qu'en harmonie où les biens abondent, l'unitéisme, passion sociale par excellence, ne permet pas seulement les plaisirs, mais les encourage, les conseille, attendu que dans cet état social plus l'homme goûte de plaisirs, plus il forme de liens affectueux avec ses semblables, plus il est raffiné, plus il crée de nuances dans ses goûts, et plus le désir de les satisfaire active l'industrie, les arts, multiplie les féconds et attrayantes intrigues des groupes et des séries. La vie sociale, en harmonie, consiste à jouir, comme en civilisation elle consiste à souffrir, à se restreindre. Suivez la configuration de l'arbre, depuis ses extrémités inférieures sous la terre, dans les ténèbres, vous trouvez les racines tortueuses, dépouillées, qui vont en se resserrant et en se rapprochant de la tige. Cette végétation ténébreuse est l'emblème de nos sociétés privées de science, et où le corps social ne se forme qu'en pompant la sève des individualités. Cependant ces sociétés inférieures ont comme les racines un rôle utile; elles forment la base de l'harmonie, lui créent un point d'appui, par les inventions industrielles. Une fois l'association formée, la tige unitaire paraît au grand jour, elle monte, elle s'élève, puis elle rend aux individualités d'abord comprimées leur libre essor; elle leur restitue la sève qu'elle en a reçue, les fait épanouir au milieu de la lumière, et les branches, au lieu de se restreindre, se ramifient largement, occupent l'espace; c'est alors qu'elles sont belles et que la verdure les couvre, c'est alors seulement qu'elles portent les fleurs et les fruits.

La direction inverse des branches et des racines représente l'essor contrasté des passions dans la double destinée de l'humanité. M. Franck ne veut pas que Fourier ait jamais parlé de cette *double destinée* d'où résulteraient pour l'homme des principes de conduite différents. M. Franck dédaigne en effet les travaux de l'Ecole phalanstérienne, où cette opposition est mise en saillie. M. Franck veut s'en tenir au maître. Eh bien ! c'est le maître lui-même qui le réfutera :

Sur ce problème, dit Fourier, l'instinct avait mieux guidé les anciens que la raison n'a servi les modernes. Ceux-ci n'ont tenu aucun compte de la ***dualité d'essor***.

Les anciens admettaient deux principe dans l'univers, le bon et le mauvais nommés Oramaze et Arimane. Ils étendirent cette idée au mouvement social où ils introduisirent des démons concurremment avec les dieux. En donnant un peu d'extension à cette idée, on aurait dû l'appliquer aux périodes sociales et les distinguer en divines et en démoniaques. On en aurait conclu que notre globe se trouvait dans les périodes infernales régies par le mauvais principe; car on voit sur notre globe tous les effets que pourrait y produire l'influence des esprits infernaux; l'état social n'offre à nos regards qu'indigence, fourberie, violence, carnage et tous les résultats qui peuvent nous faire douter de l'intervention de la Providence, nous amener à conclure que le mouvement social est dans la phase régie par le mauvais principe, et qu'il faut s'évertuer à découvrir d'autres sociétés où puissent dominer le bon principe et ses effets, tels que richesse, vérité, liberté, paix générale.

Nous voyons ces deux sortes d'effets dans le monde sidéral où le principe subversif règne parmi les astres incohérents nommés comètes, et où le principe d'harmonie règne parmi les astres sociétaires nommés planètes. S'il y a unité dans le système de l'Univers, ce ***contraste d'essor***, cette ***dualité*** doit régner également ***dans le monde social.*** (*Théorie de l'Unité*, première édition, t. 1, p. 27.)

Voilà bien le mode harmonique mis en opposition avec le mode subversif. Or, Fourier, dans ses œuvres, a partout indiqué que la subversion, l'incohérence correspondaient pour lui à la *transition*, état passager et préparatoire. Ne résulte-t-il pas évidemment de la position de ces termes mêmes que l'homme *doit* se conduire dans les âges de subversion, d'incohérence, de pauvreté générale, autrement que dans les époques d'harmonie?

IV. La conscience de Fourier.

M. Franck ne veut pas que jamais Fourier ait employé le mot *devoir*, si ce n'est pour en rire. Nous n'opposerons à son assertion nulle recherche, les questions de mot importent fort peu. On a fait du devoir et de ses prescriptions, tant d'usages ridicules et funestes que Fourier avait le droit de bafouer le terme, comme il a bafoué les titres de philosophe et d'économiste, bien qu'il y ait dans ses livres, ceci n'est contesté par personne, un système de philosophie et une économie sociale.

... toutes les fourberies mercantiles, qualifiées par lui de *vices* et même de CRIMES. Avait-il donc perdu la notion du bien et du mal, cet homme qui fut poussé à sa découverte par l'horreur du mensonge et de l'accaparement, cet homme qui gourmande sans cesse les mœurs et même la législation civilisée à cause de leur tolérance coupable pour la banqueroute frauduleuse, l'agiotage et tous les vols décorés du nom de spéculation? A-t-il dit qu'il fallait tout *laisser passer*, tout *laisser faire*, au nom de la cupidité sainte, l'homme courageux qui, du drapeau des économistes, arracha cette devise pour la fouler sous ses pieds ?

Et l'amour ! oui, sans doute, Fourier a déclaré qu'il serait, sans inconvénient, libre en harmonie ; vous abuserez de cette déclaration tout à l'heure, mais nous vous dirons d'abord que nul moraliste n'a flétri, avec l'énergie de Fourier, les résultats avilissants du libre amour dans la société actuelle. Il s'indigne contre la vénalité amoureuse ; il montre à l'amant, troublant un ménage, le côté bas de son rôle.

Il s'humilie jusqu'à entendre, sans murmure, des menaces dont il est l'objet ; car le mari manifeste devant lui l'intention de pourchasser quiconque tenterait de séduire sa femme. Avili par sa souplesse avec le mari, il l'est encore par sa duperie avec la dame, qui ne manque jamais de lui conter que son époux ne vit point avec elle. Il feint d'y croire pour sauver son amour-propre ; mais peut-il ignorer que la femme, en pareil cas, redouble d'empressement près de l'époux, afin de lui cacher l'intrigue et se mettre à l'abri de soupçon en cas de grossesse? Cette seule considération force la dame à rechercher les faveurs du mari à l'époque même où elle vent céder au galant dont elle craint les étourderies, et, par prudence, elle ne se livre à l'amant qu'après être nantie des faveurs de l'époux ; précaution flatteuse pour le courtisan ! situation brillante pour lui ! Ces vérités incontestables font grimacer tout ***merveilleux*** à qui on les expose ; on le voit alors bien confus de ses prétendus trophées sur les maris, et convaincu que le point d'honneur n'est point pour lui en pareille affaire. (***Théorie des quatre Mouvements***, 5e édit., p. 128.)

De pareils tableaux ne sont pas faits assurément pour encourager, pour excuser, pour poétiser l'adultère. Fourier se montre surtout impitoyable pour un résultat de l'amour libre, trop fréquent en civilisation : les enfants adultérins mis à la charge et sous le nom du mari trompé.

LA FAUSSE PATERNITÉ. C'est la plus odieuse des perfidies qu'engendre le système conjugal ; et pourtant, elle est en France un sujet de facétie publique, même sur le théâtre, où l'on en badine en vers et en prose ; plaisanterie bien digne d'un ordre social où tout est faux, et où il n'y a de voies de succès que pour la fausseté. Aussi la loi et l'opinion s'unissent-elles pour interdire à un mari toute réclamation à cet égard, ou neutraliser les plaintes qu'il peut porter. La justice lui répond : ***cela n'est prouvé***; elle l'éconduit comme Guillaume réclamant ses moutons volés par Agnelet. L'opinion lui dit : ***quand on ne le sait pas, ce n'est rien ; quand on le sait c'est peu de chose.*** Le voilà chargé des enfants d'autrui et berné pour s'en être aperçu. Injustice composée, essence de la civilisation, qui ne fait jamais le mal en mode simple. (***Théorie de l'Unité***, 1re édit., t. 2, p. 379)

Ainsi Fourier dit énergiquement que, dans les sociétés subversives, dans la civilisation notamment, le libre essor des passions (nous avons donné l'ambition et l'amour pour exemples) donne des résultats vils, dégradants, infâmes; les déclarer tels, c'est énoncer bien clairement que le *devoir* de l'homme est de s'en abstenir. Les expressions méprisantes dont Fourier se sert impliquent responsabilité, liberté chez l'homme.

La notion du mérite et du démérite, de l'honneur et du déshonneur, procède de l'unitéisme.— Non pas, dira M. Franck, l'*unitéisme* est un sentiment, le *devoir* est une idée. — Querelle de mots encore! Il est évident qu'on n'accomplit pas un devoir sans avoir l'idée du devoir particulier qu'on accomplit et celle du devoir en général, comme on n'aime pas sans avoir l'idée de l'objet aimé et de l'amour, comme on ne recherche pas les plaisirs visuels sans posséder la perception des couleurs ; mais dans la sphère morale ou plutôt unitéiste, comme dans les autres, ce n'est pas l'idée qui fait agir, c'est le sentiment qui s'y rattache, c'est l'attraction excitée par elle. Est-ce que les moralistes eux-mêmes ne parlent pas de la passion du devoir, du bonheur qu'on goûte à le remplir et des charmes de la vertu ? Ils disent avec raison que, pour goûter ce bonheur, il faut pratiquer la vertu avec désintéressement, pour elle-même. Cela est vrai, l'unitéisme est une passion *sui generis*, qui veut être adorée pour elle-même et que tout contact avec l'égoïsme fait disparaître.

Dans le système passionnel de Fourier et dans ses rapports avec les sociétés plus ou moins parfaites est comprise la morale entière des philosophes, au moins dans tout ce qu'elle a de sensé.

V. Limites de la liberté morale.

Mais tout n'est pas sensé dans cette morale, et l'Ecole de Fourier n'admet point par exemple que l'homme ait *contre ses penchants* un pouvoir illimité. Sans doute il peut et doit les combattre quand ils sont contraires aux conditions de l'ordre dans une société donnée, mais cette lutte que la philosophie trouve magnifique et qui est pour elle le plus beau spectacle que l'homme puisse offrir au Créateur est pour nous une regrettable déperdition de forces. Nous voudrions que l'homme pût appliquer à produire le bien toute l'énergie qu'il dépense aujourd'hui à *s'empêcher de faire le mal*. En outre, nous ne croyons pas que l'homme puisse se plier absolument aux exigences d'un ordre social qui ne respecte pas celles de la nature. Suivant la trempe et l'élévation de son caractère, on le verra faire contre les tentations une défense plus ou moins prolongée, plus ou moins belle ; mais l'homme, qui a l'horreur du mal dans une condition aisée, pourra bien en venir à dérober un pain, si depuis plusieurs jours il languit sans travail et sans ressources; le commerçant ennemi de la fraude ne résiste pas toujours à l'idée de réaliser des bénéfices en altérant ses denrées s'il a des commis à payer, une femme, des enfants à nourrir, et si la sophistication des denrées est pratiquée par tous ses concurrents ; la femme la plus fière, lentement dégradée, pourra bien se voir contrainte par un long jeûne à subir un protecteur qu'elle n'aime pas, et s'il y a des êtres préférant la misère à tout lâche détour, à toute capitulation avec la conscience,

[illegible] qu'au lieu de nous offrir une habitation définitive, elle n'est qu'une baraque temporaire, une tente de passage. Nul ne peut se croire bien logé quand il reçoit de la pluie.

Au point de vue de cette prétention philosophique, suivant laquelle nous pouvons museler nos passions et les mettre sous nos pieds, Fourier a été fondé à répondre qu'on s'exagérait le pouvoir de la raison ; que la civilisation, quand elle veut mouler à son empreinte la nature humaine, ne sait employer envers l'enfant que la crainte, envers le jeune homme que le *manque d'argent* (cette observation, citée par M. Franck, a été fort goûtée des étudiants présents au cours). Le milieu extérieur peut agir sur la passion et seconder le travail intérieur par d'autres modes en harmonie; la variété même des plaisirs équilibrera les passions, les limitera les unes par les autres, et l'on sera conduit au bien par des chaînes de fleurs. M. Franck, à ce propos, a raconté d'un air scandalisé l'histoire de la jeune Daphné qui regrette Anténor, mais qui finit par se consoler avec Pollux. Nous reviendrons plus d'une fois sur ce ridicule des philosophes qui voient un crime dans le libre amour, alors même qu'il ne serait nuisible à personne et n'entraînerait aucun des inconvénients de la prostitution et de l'adultère. Qu'il nous suffise, quant à présent, de demander pourquoi un philosophe, dans sa chaire, voit dans l'histoire d'Anténor et Pollux l'abomination de la désolation, tandis que le public, au théâtre, ne verra que de l'esprit et du bon sens dans cette scène de Marivaux :

LE JARDINIER LUBIN. Vous apprenez la morale et la philosophie à la marquise?

LE PHILOSOPHE HORTENSIUS. Oui.

— A quoi cela sert-il ces choses-là?
— A purger l'âme de toutes ses passions.
— Tant mieux ; faites moi prendre un doigt de cette médecine-là, contre ma mélancolie.
— Est-ce que vous avez du chagrin?
— Tant, que j'en mourrais, sans le bon appétit qui me sauve.
— Vous avez là un puissant antidote ; je vous dirai pourtant, mon ami, que le chagrin est toujours inutile, parce qu'il ne remédie à rien, et que la raison doit être notre règle dans tous les états.
— Ne parlons point de raison, je la sais par cœur celle-là ; purgez-moi plutôt avec de la morale.
— Je vous en dis, et de la meilleure.
— Elle ne vaut donc rien pour mon tempérament. Servez-moi de la philosophie.
— Ce serait à peu près la même chose.
— Voyons donc les belles-lettres.
— Elles ne vous conviendraient pas ; mais quel est votre chagrin?
— C'est l'amour.
— Oh ! la philosophie ne veut pas qu'on prenne d'amour.
— Oui, mais quand il est pris, que veut-elle qu'on en fasse?
— Qu'on s'en réssone, qu'on le laisse là.
— Qu'on le laisse là! Et s'il ne s'y tient pas? car il court après vous.
— Il faut fuir de toutes ses forces.
— Bon! quand on a de l'amour, est-ce qu'on a des jambes? La philosophie en fournit donc?
— Elle nous donne d'excellents conseils.
— Des conseils! ah! le triste équipage pour gagner pays.
— Ecoutez : voulez-vous un remède infaillible! Vous pleurez une maîtresse, faites-en une autre.
— Eh! morbleu! que ne parlez-vous? Voilà qui est bon cela.

(MARIVAUX, *la Surprise de l'Amour.*)

VI. La psychologie phalanstérienne.

Sur l'exposé de la psychologie de Fourier par M. Franck, nous avons peu d'observations à faire. Cependant, nous n'approuvons pas qu'au mot FAMILISME, il ait substitué PATERNITÉ. Fourier ne créait des mots nouveaux qu'à bon escient et pour insuffisance constatée du langage ordinaire. Paternité indique seulement l'affection du *père* pour le fils, le familisme comprend l'affection du père *et de la mère* pour leur progéniture, l'affection que la progéniture donne en retour, plus généralement le lien de cœur formé entre toutes les personnes que le sang rapproche, plus généralement encore le contrat formé par la nature entre les générations faibles et [illegible] et les générations déjà formées. Concentré dans la famille proprement dite, où il est porté à son maximum, le familisme, en [illegible] applications et en [illegible] d'intensité, se change en amour des adultes pour l'enfance, en gratitude de l'enfance pour les adultes et surtout pour les vieillards. C'est ainsi que l'amitié, concentrée, à un certain point de vue, dans le cercle de nos intimes, est, dans son acception la plus large, un sentiment de sociabilité, de fraternité universelle.

Si le professeur a été mal inspiré en substituant à l'expression choisie par Fourier un terme qui ne rend pas la pensée du socialiste, il a été encore moins heureux dans son appréciation du familisme ; il a protesté, non contre cette invention, mais contre cette observation de Fourier (Fourier n'invente jamais, observe et constate toujours), suivant laquelle le ton véritable de la famille serait la condescendance des supérieurs pour les inférieurs, *la gâterie*. [illegible] toujours l'assentiment des pères quand elle est faite simplement, et non pas comme au cours de M. Franck avec le ton de l'indignation et de la conscience révoltée. Ici, comme partout, il faut tenir compte de la double destinée ou [illegible], et [illegible] proteste contre la gâterie civilisée aussi vivement qu'il exalte la *gâterie harmonique*, vrai bonheur des pères et mères, dispensés de gronder et de morigéner leurs enfants, par une éducation à la fois plus attrayante et plus efficace que la nôtre.

Encore une erreur sur le familisme, et celle-ci peut s'appeler *matérielle*. D[illegible] la *prédominance successive* des passions dans les différentes phases de la vie, tableau qui fait correspondre avec raison la *prédominance* de l'amitié, ou camaraderie, avec l'enfance, [illegible] avec la jeunesse, de l'ambition avec la virilité, du familisme avec la vieillesse, M. Franck a conclu que Fourier [illegible] *vieillards*. Ainsi, une observation juste et touchante sur la nature du [illegible]. Cette erreur étant matérielle, et M. Franck ayant déjà prouvé qu'il tenait au renom d'infaillible, il pourra déclarer qu'il ne l'a pas [illegible]

[illegible] eux deviendraient plus agréables, plus faciles. Un blason individuel correspondra certainement aux progrès de la science des caractères, bien que les civilisés puissent rire de cette idée, comme des sauvages riraient à l'idée d'une ville où les rues ont des noms, les maisons des numéros ; les barbares à l'idée d'une armée où chaque soldat porte à son schako les numéros de son régiment, de son bataillon, de sa compagnie.

M. Franck s'est occupé du raffinement des sensitives en harmonie, notamment de la vue *asinique*, *caméléonique*, etc.

Quand on fait d'une théorie aussi vaste que celle de Fourier une exposition aussi limitée que celle de M. Franck, et qu'au lieu d'insister sur les parties de cette théorie dont l'intérêt est pratique, immédiat, qui d'ailleurs sont facilement acceptées, on donne place à des détails secondaires sans aucun intérêt d'application et de nature à choquer un auditoire, on montre surabondamment qu'au lieu de chercher dans toutes les théories des remèdes aux maux de l'humanité, au lieu de vouloir le bien social avant tout, on s'est donné une tâche de dénigrement systématique.

Ceci ne veut pas dire que nous ayons peur des citations de M. Franck, mais seulement que nous avons l'œil ouvert sur ses intentions. Quant au fond, nous ne désertons pas Fourier. Il est très rationnel d'admettre que l'espèce humaine doit s'améliorer au point de vue physique, que le roi de la création ne saurait demeurer sous aucun rapport inférieur aux animaux ses subordonnés, que l'homme civilisé se trouve estropié par l'absence d'une bonne éducation physique. Nous sommes convaincus que les quatre membres dont trois sont aujourd'hui sacrifiés au bras droit prendront un développement mieux équilibré, que pour la vision, des facultés maintenant individuelles finiront par se généraliser. Il y a des hommes, et c'est la majorité, dont la vue se trouble en présence des abîmes. Il y en a dont la vue se raffermit dans les mêmes circonstances, comme l'oiseau prend de l'équilibre sur la branche quand le vent l'agite, ou comme l'âne et le mulet des Alpes trouvent sur la crête des monts un regard plus sûr et un pied plus certain. Qu'y a-t-il de monstrueux à comparer cette faculté visuelle de certains hommes avec la vision d'un animal? Ne sommes-nous pas des animaux au point de vue de l'organisation physique, et quoi de révoltant dans le nom de l'*âne*, ce nom que M. Franck n'a prononcé qu'après mille précautions oratoires, et comme pour jouir plus longuement de son triomphe sur la sottise de Fourier! O philosophes! si vous ne voulez pas nommer les ânes, supprimez-les de la création jusqu'au dernier.

Nous reviendrons, au surplus, sur les assertions de Fourier quant à la *gamme de la vue*, elles sont déjà en parties confirmées par l'expérience, et fourniront au grand socialiste un triomphe de plus.

Abordant en passant l'éducation phalanstérienne, le professeur de morale s'est étonné d'y trouver une place pour la *gastrosophie* dont il donne l'idée la plus inexacte. Non, la gastrosophie n'est point la gloutonnerie, ni la gourmandise, c'est l'art culinaire combiné avec l'agriculture, avec la chimie, art puissant pour les rallements sociaux. Les moralistes peuvent le dédaigner *dans leur chaire*, il n'en restera pas moins vrai que la cuisine ne peut pas être supprimé; si on ne peut pas la supprimer il faut donc l'organiser, et le mieux possible, en tirant parti des vocations qui naissent pour ce genre de travail. Si vous croyez devoir, au nom de la morale, étouffer de pareilles vocations ou les mépriser, une fonction essentielle sera toujours remplie à prix d'argent seulement, par des hommes *formant une classe inférieure*, une classe destinée à servir les autres, et les rêves de liberté, de fraternité, dont les philosophes nous bercent, resteront à l'état de chimères.

Toujours prêt à s'indigner contre les idées qu'il n'a pas bien saisies, M. Franck ne pardonne pas à Fourier d'avoir dit que, si la passion, réduite à l'essor materiel, était vile, la passion réduite à l'essor spirituel n'était pas exempte de duperie. « Ainsi, pour » Fourier, s'est écrié le professeur, des savants, des artistes, li» gués exclusivement pour le progrès de leur science ou de leur » art, ne seraient que des dupes! » — Nous le confessons, cela résulte exactement de la Théorie; Fourier déclare qu'il faut rémunérer tout travail ; que toute corporation en harmonie sera rétribuée, que la gloire sans pain est une triste chose.

Dans un chapitre intitulé : *Les savants et les artistes dupes de la civilisation*, il a plaidé généreusement la cause des ingrats philosophes, qui le renient, tout en étant de son avis, car un professeur de morale invité à professer sans traitement se croirait dupé et l'on n'a pas oublié le superbe mépris de M. Cousin pour les *vains titres*. (Voyez la *Théorie de l'Unité*, 2e édition, t. 2, p. 348.)

VII. Théorie phalanstérienne sur l'Amour.

Un professeur révolté de cette idée que l'on mangera dans le phalanstère, et que l'art culinaire y sera cultivé, devait entourer d'une fantasmagorie effrayante les relations d'amour dans l'ordre nouveau. Ces rapports sont pour lui la *promiscuité la plus complète*. Mille pardons, monsieur le professeur, mais Fourier protège la pudeur de l'enfance par des précautions que nos colléges ne connaissent pas, et quant aux âges pubères, comment escamotez-vous le *corps vestalique*, voué au culte de la virginité, et le *damoisellat*, ou série de fidélité? Quiconque, en harmonie, veut former des liens constants et durables, est beaucoup mieux garanti que le civilisé contre les perfidies amoureuses. Quant aux hommes et aux femmes qui n'acceptent pas de pareils engagements, resterait à prouver que leur liberté en harmonie produirait des inconvénients quelconques; resterait à prouver que la société, après avoir consacré chez les différents peuples des rapports si divers, mais presque toujours oppressifs entre l'homme et la femme, n'aura pas le droit, dans un avenir éloigné, [illegible] pour ainsi dire, de consacrer, d'autoriser des rapports conformes à toutes les aspirations des deux sexes. [illegible]

Il paraît croire, et cette méprise est comm[illegible] renvoie à des siècles l'application de ses idées [illegible] c'est concession, détour, habileté. Fourier [illegible] cette déclaration [illegible] par M. Franck, [illegible]

[illegible]

2° L'absence de travaux lucratifs pour la femme et la misère qui, la poussant vers une prostitution plus ou moins déguisée, enlèvent maintenant au libre amour les caractères de sympathie véritable et de franchise;

3° La grossièreté de l'homme qui ne sait pas en amour accorder le sceptre à la femme, qui la considère comme sa propriété, une fois qu'elle s'est prononcée pour lui, et qui s'arroge le droit de provoquer ou d'assassiner un rival.

Nous pourrions parler encore de ces contagions qui empoisonnent la vie dans sa source.

L'organisation du travail au phalanstère, assurant le sort des enfants, et fondant la dignité de la femme sur ses travaux libéralement rétribués, l'éducation raffinant le sexe mâle, et le guérissant de la brutale jalousie civilisée, comme la civilisation transforme et humanise la jalousie du barbare, les sympathies pourront naître un jour, soit éphémères, soit durables ; elles pourront contribuer au charme social, exciter l'homme à produire des chefs-d'œuvre; des Aspasie inspireront des Périclès, des Fornarine serviront de modèle et de récompense à de nouveaux Raphaël, sans que la philosophie ait le droit de formuler le plus petit réquisitoire, en faveur des enfants, de l'ordre ou de la société.

O philosophes! c'est alors que vous serez ravis d'être confondus par l'expérience.

VIII. Idée incomplète de l'unitéisme.

M. Franck a terminé sa leçon en disant qu'il ne comprenait pas l'unitéisme ; nous l'aurions cru sur parole et il aurait pu se passer d'une démonstration qui du reste a été complète. L'histoire de Raoul, chasseur de Saint-Cloud, qui arrive avec une bande de joyeux compagnons dans un phalanstère, le dîner qui leur est servi, les sympathies occasionnelles, le séristère d'amour, voilà le seul exemple qu'il ait cité des jouissances procurées par l'unitéisme. Démontrer que l'unitéisme est bien, comme Fourier l'a dit, la *résultante* des douze passions radicales, comme le blanc est la résultante des autres couleurs, c'est ce que nous ferons dans un autre numéro, la place nous manquant aujourd'hui. Nous dirons seulement que M. Franck s'est trop pressé de voir l'unitéisme exclusivement dans l'enivrement qui résulte pour nous d'un bonheur partagé par tous nos semblables. Quand nos semblables souffrent, l'unitéisme nous porte à les soulager, à nous dévouer pour eux, et ce noble dévouement ne sera pas sans application, même dans l'harmonie. C'est l'unitéisme qui inspire entre autres corporations celle des *petites hordes* dont Fourier esquisse ainsi les statuts :

A la séance de répartition, elles prennent à titre de *série de* CHARITÉ UNITAIRE, le dernier degré et le moindre lot pécuniaire; malgré l'évidence de leurs fatigues et de leur dévouement, elles réclament, comme prix honorifique, la plus faible part. Elles préviennent, par cet acte de désintéressement, les réclamations que pourrait élever la série qu'on classerait à ce dernier degré...

Conservatrices de l'honneur social, elles doivent écraser la tête du serpent physique et moral ; et, tout en purgeant les campagnes de reptiles, elles purgent la société d'un venin pire que celui de la vipère ; elles étouffent par leurs trésors tout germe de cupidité qui pourrait troubler la concorde, et, par leurs travaux immondes, l'orgueil qui, en déconsidérant une classe d'industrieux, tendrait à [illegible] caste et détruire l'amitié générale. Elles savent employer [illegible] de la société, et l'abnégation de soi-même recommandée par le christianisme, et le mépris des richesses recommandé par la philosophie. Elles sont enfin le foyer de toutes les vertus sociales, au sens religieux et civique.

Nous ne pouvons pas mieux terminer que par ces lignes. Il nous a suffi de signaler à nos lecteurs les erreurs nombreuses que le professeur de morale a commises dans sa dernière leçon. Quand il aura complété sa pensée sur le phalanstère, nous dirons toute la nôtre sur son cours.

REPRODUCTIONS.

Gazette de France : Les Fourches caudines.
L'*Estafette* a reproduit : Les Débuts de la Session.
Le *Siècle* : Le Dessous de Cartes.
La *Gazette de France*, le *National* : Le Banquet du 12e Arrondissement.
Le *Populaire* : Persécutions contre M. Cabet.
Le *Libéral liégeois* : Les Débuts de la Session.
Le *Débat social* : Université catholique de Louvain.
L'*Eco del Comercio* reproduit et développe la Panique de l'Angleterre.
Le *Courrier des Etats-Unis* : Récompenses en faveur des Ouvriers belges.
Le *Mémorial de l'Allier*, l'*Echo de Vésone* : Discussion de l'Adresse à la Chambre des Pairs : Les Scandales.
Le *Propagateur des Ardennes* : La Panique de l'Angleterre.
L'*Indépendant de Moulins* : Procès des Unionistes.
L'*Impartial de la Meurthe* : M. de Montalembert à la Chambre des Pairs (1er Paris).
Le *Quetteur de Saint-Quentin* : De la Nouvelle Coalition. — Cent mille francs et un Homme pour le Sonderbund.
L'*Echo rochelois* : Toujours la Véracité ministérielle.
L'*Impartial de Dinan* : La Question sociale aux Colonies (Fragment).
Le *Bien public* : Le Dessous des Cartes.
L'*Echo de la Charente* : L'Adresse à la Chambre des Pairs : Note du Projet.
L'*Emancipation de Toulouse* : M. Michel Chevalier.
Le *Précurseur de l'Ouest* : Cent mille francs et un Homme pour le Sonderbund.
L'*Echo du Nord*, le *Courrier de la Sarthe*, l'*Impartial du Nord* et le *Courrier du Bas-Rhin* : Le Banquet du 12e Arrondissement.
La *Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais* : Affaire de Girardin et de Morny.
Le *Progressif cauchois* : M. de Montalembert (Feuilleton).
La *Tribune de Liége* : Les Rivaux (Feuilleton).
La *Vigie de l'Ouest* : Une soirée à la Barbade (Feuilleton).

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : L'Adresse à la Chambre des Pairs : les Banquets réformistes. — [illegible] — Lecture [illegible] à la Chambre des Députés. — Une Croisade. — Le bon et le mauvais côté du Communisme. — Pamphlet sur l'Indépendance de l'Italie. — Le Communisme et les Journaux catholiques. — Le Banquet du 12e Arrondissement (trois articles). — Une Escarmouche à la Chambre des Députés [illegible] — Les Fourches caudines. — [illegible]

Mulhouse. — M. S. — Reçu les 105. 60. — Merci. — Nous expédions.

Tlemcen. — M. A. — Reçu les 120. — Remerciements à tous. — Faites donc bien remarquer que ne pas recevoir ne veut pas dire que nous n'avons pas envoyé. — La poste a généralement peu de souci des imprimés non périodiques et portant des adresses à la main. — Le *Bull.* est adressé sans distinction à *tous* les souscripteurs de la R.

Châlon-sur-S. — M. L. — La plupart des ouv. de votre première liste sont épuisés ou n'ont pas encore paru. — Qu'est-ce que *Consid. Barbier* ? — Nous envoyons ce que nous avons.

Alger. — M. J. S. L. — Nous exécutons. — Notre attention est éveillée, et nous ferons pour le mieux dans le double intérêt.

Darmstadt. — M. F. — Nous recommandons à la poste. — Il serait à craindre, au bout d'un certain temps, que des numéros fussent entièrement épuisés.

Nonancourt. — M. B. — Nous avons bien reçu votre lettre du 2 ; mais nous n'avons pas jugé à propos d'intervenir. — Laissez la modif. s'opérer, si elle devait avoir lieu. — Dans le cas contr., rien à faire en dehors de l'act. loc.

Londres. — M. M. — Le 2e vol. de *D. S.* nous manque absolument ; on s'occupe de la réimpression. — L'act. est inscrite par le corresp. de Paris, et nous n'attendions que vos instruct. pour verser.

Usines de la Bérardière. — M. H. de P. — Vous aviez été porté pour no de 8e. — Nous inscrivons pour le quot., et portons 24 fr. au débit de M. T.

Pantin. — M. D. — Nous ne pouvons transm. votre dern. à C., qui est absent.

Saint-Etienne. — M. D. — Nous vous prions d'encaisser les 50 de M. L. aux époques où il lui conviendra de verser ; il est préférable pour nous d'en créditer votre compte.

Toulon. — M. T. — M. H. a reçu votre lettre. — Remerciements.

Rouen. — M. D. — Dub.... collectionne pour vous les petites broch. à mesure qu'elles arrivent.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 19 janvier. — Veaux 236, vendus de 1,30 à 1,60. Bœufs, 45 ; vendus de 0,90 à 1,40. — Vaches 8, vendues de 0,81 à 0,96. — Moutons, 60 ; vendus de 0,90 à 1,20. — Porcs, 32 ; vendus de 1,20 à 1,40.

Grains : Blé froment, 90 hectolitres au prix moyen de 19 fr. »» c. l'hectolitre ; avoine, 194 do, 10 fr. »» c. ; méteil d'orge, 9-»» do, 15 fr. 35 c. ; orge, 10 do, 10 fr. 35 c. ; seigle, » do, »» fr. »» c. ; haricots, 3-50 do, 25 fr. »» c. ; lentilles, 1-75 do, 35 fr. »» c. ; pommes de terre, 9 »» do, 4 fr. 25 c.

Baisse sur le blé de 65 c. par hectolitre. — Baisse sur l'avoine de 55 c., id.

Taxe du pain : 1re qualité, 32 c. le kilog. ; 2e qualité, 27 c. id.

Marché faible, vente facile.

Bourse du 22 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 25	116 20	116 40	116 30	4 Can. 5 0/0 »»»» »»
— — fin courant	116 25	116 30	116 05	116 15	Act. d. J. » »»» »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	74 05	74 »»	73 95	74 »»	Ch. S.-G. » »»» »»
— — fin courant	74 10	74 10	73 90	73 90	V. r. dr. » »»» »»
Id. Emp. 1847, J. 22 déc. au Ct.	75 15	»» »»	»» »»	»» »»	—O. anc. » »»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—— nouv. »»»» »»

NORD. 4 1/2.....	» »»» »/»	PIÉMONT........	»	1033 75	F. de l'Av.. »»»» »»
HAITI...........	» »»» »/»	AUTRICHE........	»	412 50	Union lin.. »»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	887 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1176 25	Marseille à Avignon	555 »»	Nord.............	527 50
— à Lyon.........	393 75	Paris à Strasbourg.	406 25	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 60 fr. ; courant du mois et février, mars et avril 58 à 59 ; 4 mois d'été, 61 fr. ; 3 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 55 fr.

Narbonne, 46. — Béziers, 46. — Bordeaux, 52.

Savon disponible, belle qualité, 100.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 99-50 ; 3 mois suivants, 98-50 ; 8 derniers mois, 100 à 99.

Huile épurée, 106.

Lille : Colza, 85 à 86. — Lin, 84-50.

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, r. de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

SOUSCRIPTION PERMANENTE À LA THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, ouvrage capital de FOURIER. — 40 livraisons à 50 c. la livraison. — On peut prendre plusieurs livraisons par semaine. L'ouvrage entier, avec les vignettes et le portrait de Fourier, revient, par ce mode, à 20 francs. En prenant les 4 volumes brochés, on les obtient pour 18 francs.

Les autres ouvrages de Fourier sont en vente à la Librairie phalanstérienne, savoir :

Le NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL, 1 vol., 5 fr.

La THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS, 1 vol., 6 fr.

MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE fondée par FOURIER, ou *Bases de la Politique positive.* Paris, 1842 (*écrit par* M. CONSIDERANT, *et adopté par le Conseil de l'École*). Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée. 1842. Un beau vol. in-18. Prix : 1 fr. 25 c. Par la poste, 1 fr. 60 c.

THÉORIE DE L'ÉDUCATION NATURELLE ET ATTRAYANTE, par V. CONSIDERANT. 1 vol. in-8o, 3 fr. ; par la poste, 3 fr. 80 c.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL, par F. CANTAGREL. Dialogues sur la théorie de Fourier. 2e édition 1 fort vol. grand in-18, format Charpentier. — Prix : 4 fr. Par la poste, 4 fr. 50 c.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION, par MATH. BRIANCOURT. — 1 beau vol. in-32, 1re édition. Prix : 2 fr. Par la poste, 2 fr. 50 c. — 2e édition, 1 vol. in-32. Prix : 80 c., et par la poste, 1 fr.

Il ne reste que quelques exemplaires de la première édition.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par LE MÊME. 1 vol. in-32. Prix : 30 c. Par la poste, 40 c.

CHANSONS SOCIALES, CRITIQUES ET POPULAIRES, de LOUIS FESTEAU, avec musique et épigraphes ; 1 vol. in-32, orné de 20 vignettes. Prix : 2 fr. 25 c., et par la poste, 2 fr. 50 c.

EPITRE DE PAUL-JEAN AUX DIJONNAIS. Brochure in-8o. Prix : 30 c. — Quelques exemplaires de cet écrit sont rentrés à la Librairie phalanstérienne.

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

CONSEILS SUR LA ROYAUTÉ A Monseigneur le COMTE DE PARIS, par JULES DE PRUNLES. Brochure de 120 pages. Prix, 1 fr., et par la poste, 1 fr. 25 c.

UNION OUVRIÈRE, par Mme FLORA TRISTAN, 3e édition, contenant la *Marseillaise de l'Atelier*, mise en musique par M. A. Thys. — Paris, 1844, vol. in-18. Prix : 50 c. — Pour les ouvriers, 25 c., pris au bureau.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

On vient d'importer en France un nouveau traitement des hernies et descentes ; désormais plus de bandages, ressorts ni pessaires, par l'application du topique indien. — Cette découverte est d'autant plus précieuse qu'on obtient en peu de temps et à très peu de frais, une guérison radicale. On trouve ce topique à la Pharmacie indienne, rue Geoffroy-Marie, 5, à l'entresol.

Spectacles du 23 janvier.

» h. »|» OPÉRA. — Jérusalem.
7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Hernani, Ma Place.
7 h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Dame Blanche, Actéon.
6 h. »|» ODÉON. — L'Acte de Naissance, le Béarnais, le Banquet, Amour.
6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza, Félix.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Hamlet.
5 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Pierre-le-Rouge, le Lion et le Rat, le Chevalier.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Dernière conquête, Lauzun, Catherine, Porte-Respect.
5 h. 1/4 GYMNASE. — Lavater, Ce que Femme veut... Malheurs, Tirelire.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN — La Fin du Monde, les Deux Forçats.
6 h. »|» AMBIGU. — Mlle Brusquenville, le Fils du Diable.
6 h. »|» GAITÉ. — Le Château, le Marché de Saint-Pierre.
6 h. »|» COMTE. — Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, Polichinelle, Féerie.
6 h. 1/2 FOLIES. — Les Canards, Kabri, l'Île d'Amour, le Gamin.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT — Les Délassements aux Enfers, 86 moins 1 !
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Jacques II, Brasero, l'Éléphant, Bocal, la Tâche.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

Le Journal quotidien ... Paris, 1 an 40 f. 6 mois 20 f. 3 mois 10 f. 1 mois 4 f.
Départements — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
Le prix des Nos doubles ... est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir :
De 4 f. par an pr le Nº de ..., de 2 f. id. pr le Nº de quinzaine, et de 1 f. id. pr le Nº mensuel.

On s'abonne à Paris, RUE DE BEAUNE, 2, au bureau du journal;
Chez Brullé, édr de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries;
Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent, pour le journal quotidien, du 1er et 16 de chaque mois
et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Compe., 8, place de la Bourse.

PARIS, 24 JANVIER.

Discussion de l'Adresse.

NÉCESSITÉ D'UN MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

La discussion a porté aujourd'hui sur l'agriculture et les finances. Elle n'a mis en relief que l'insuffisance des ministres chargés de ces deux départements.

M. Gauthier de Rumilly avait ouvert la séance en faisant observer que, si les préfets avaient été des machines à conscrits sous l'empire, ils étaient aujourd'hui des machines à élections, négligeant les intérêts sérieux du pays, notamment l'agriculture, base de toute la société. L'orateur avait dénoncé l'incurie du gouvernement, qui n'avait pas connu à temps le déficit de la récolte de 1846, ou qui, le connaissant, avait induit la nation en erreur par des circulaires menteuses destinées à prolonger l'illusion de la prospérité toujours croissante. M. Gauthier de Rumilly avait demandé, pour l'agriculture, des chambres consultatives; il s'était plaint de l'agiotage, qui commence à prendre pour sujet de spéculations les céréales. M. Cunin-Gridaine a répondu.

Si M. Duchâtel peut être considéré comme l'élément odieux du ministère, M. Cunin-Gridaine, ministre de la draperie, en est, assurément, le côté plaisant, et son apparition à la tribune obtiendrait toujours un succès de rire, lors même que la nature, à défaut d'autres qualités, n'aurait pas accordé à cet homme d'Etat le nez et l'organe de M. Grassot du Palais-Royal.

Savez-vous comment M. Cunin répond au reproche d'incurie et de dissimulation en présence de la disette? Par deux raisons. La première, c'est que si des Français sont morts de faim en 1847, il est mort des Irlandais en quantité bien autrement considérable.

La seconde, c'est que la penurie d'argent et la crise commerciale traversée en 1847, avaient pour cause.... LES BANQUETS RÉFORMISTES!

Le dangereux compère! qui l'aurait cru si malin? Voilà ce qui s'appelle porter la guerre dans le camp de son ennemi. D'autres peuvent ruiner la considération du ministère par des actes coupables. M. Cunin le ridiculise, et cela depuis longtemps. Créez enfin un ministère spécial de l'agriculture, ou, si vous voulez que l'agriculture soit toujours une dépendance de la draperie, mettez du moins un homme sérieux au ministère de la draperie.

M. Emile de Girardin a déclaré que l'incurie du ministère à l'égard de l'agriculture ne datait pas de 1846, que depuis quinze ans on ajournait toute étude ayant pour objet *les colonies agricoles* et la réforme du régime hypothécaire, que les chemins vicinaux restaient dans un état déplorable et que même en fait de chemins de fer nous étions en arrière de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Allemagne.

M. Cunin-Gridaine n'avait assurément rien à répondre; mais soigneux des plaisirs de la Chambre, il lui a procure l'agrement d'un nouvel intermède, en reparaissant à la tribune. Entraînée par son éloquence, la Chambre a voté le paragraphe de l'adresse relatif aux subsistances et reconnu que, si l'on avait manqué de pain en France, s'il y avait eu accaparement, banqueroute, assassinats, échafauds, le ministère n'y était pour rien; la Providence nous avait envoyé cette épreuve. Il faut respecter la Providence, mais elle est bien capricieuse. Qui la pousse à faire ainsi tantôt le bien et tantôt le mal de notre pauvre pays!

Après le dernier intermède de M. Cunin-Gridaine, la séance a été envahie par la politique de l'ennui. La Chambre a dû subir des harangues interminables sur les finances, et des discussions de chiffres que nulle idée sociale n'éclaire et ne féconde, sont bien difficiles à subir surtout quand rien ne garantit la sincérité des chiffres. M. Léon Faucher a parlé longuement; son discours, que l'Académie des sciences morales eût écouté, qui eût pu circuler utilement sous forme de brochure, n'a pas toujours captivé les auditeurs. Nous avons entendu le mot de *socialisme*, mais nous n'osons nous prévaloir de cette mention comme d'un témoignage de bienveillance, car les centres l'ont applaudie, et tel applaudissement prouve contre l'orateur.

On sait qu'un sage de la Grèce, applaudi par la foule, était entré en grande défiance de son discours. M. de Montalembert eût dû l'imiter. Pour notre part, sans avoir pu entendre distinctement M. Léon Faucher, nous doutons, d'après l'adhésion qu'il a rencontrée dans un moment fugitif, que ce moment ait été employé par lui à faire notre éloge.

M. Jules de Lasteyrie a été aussi bien long, et M. Dumon, ministre des finances, a mis toute l'assemblée en fuite par un discours pâteux, interminable, et qui ne jetait de lumière sur aucun sujet. Ce ministère ne laissera pas dans les fastes oratoires un brillant souvenir si de tels discours devaient être pour lui le chant du cygne.

On nous apprend à l'instant que les conservateurs opposants et de nombreux amis du ministère se rallient à un projet de cabinet ainsi formé : MM. Molé, *affaires étrangères*; Montalivet, *intérieur*; Dufaure, *travaux publics*; Vivien, *justice*; Ach. Fould ou Passy, *finances*; Bignon, *marine*; Cousin, *instruction publique*; Billault, *commerce*; maréchal Dode, *guerre*.

Nous recevons communication de la note suivante, rédigée par la commission préparatoire du banquet reformiste du 12e arrondissement dans sa reunion de samedi soir, 22 janvier :

La commission du banquet réformiste du 12e arrondissement, forte de son bon droit, forte des marques de sympathie qui lui ont été données, forte aussi de la polémique soulevée dans les journaux, en réponse à la prétention illégale de M. le ministre de l'intérieur, déclare persister dans sa résolution; elle indiquera prochainement le jour de cette manifestation, qui n'a été retardée que sur la demande de plusieurs députés retenus à la Chambre jusqu'à la fin de la discussion de l'Adresse.

Pour copie conforme :
Le président, MARYE; le vice-président, GOBERT; le secrétaire, BOCQUET.

Nous croyons devoir ajouter aujourd'hui aux textes que nous avons déjà cités plusieurs fois sur la légalité des banquets les paroles prononcées en 1834 à la Chambre des Députés, avec l'assentiment général de ses collègues, par un haut magistrat, M. Hervé. Ces paroles distinguent parfaitement la différence qui existe entre les *réunions isolées* et les *associations*, et font voir que, si la loi peut réprimer les unes, elle est sans valeur contre les autres.

Qu'on ne vienne pas nous dire, s'écriait l'orateur, que c'est enchaîner la pensée, isoler les sympathies politiques, opprimer les minorités. Jamais on n'a confondu le droit de se *réunir* avec la faculté de *s'associer. Se réunir, c'est vouloir s'éclairer et penser ensemble.* S'associer, c'est vouloir se concerter, se compter et agir. (Marques générales d'approbation.) La différence est immense. Le pays ne peut s'y tromper, et les tribunaux ne sauraient s'y tromper non plus.

Peut-on demander une interprétation plus judicieuse et plus claire de la loi contre les associations illicites?

Le *Moniteur algérien* contient un article par lequel le gouvernement local se félicite hautement de la situation de la colonie. Cet article se termine ainsi :

A dater de ce jour, la pacification s'étend jusqu'à la limite extrême du petit Désert, et pour trouver une population hostile à notre domination, il faut la chercher dans les oasis reculées du Sahara.

Il n'y a donc plus la moindre excuse au retard que subit la question de colonisation. Qu'attend donc le ministère pour présenter le projet de loi annoncé? Serait-il vrai qu'il n'a encore aujourd'hui, 24 janvier 1848, aucune opinion arrêtée sur les divers projets de colonisation de l'Algérie?

M. Darblay a proposé un amendement qui a pour but de remplacer une phrase du dernier paragraphe du projet d'adresse par une nouvelle rédaction. Voici la phrase rédigée par la commission :

Les agitations que soulèvent des passions ennemies ou des entraînements aveugles tomberont devant la raison publique éclairée par nos libres discussions, par la manifestation de toutes les opinions légitimes.

La rédaction proposée par M. Darblay est conçue en ces termes :

Si les agitations qui ont eu lieu depuis la séparation des chambres ont produit en quelques endroits des manifestations hostiles à nos institutions et à nos lois sociales, elles ont aussi prouvé que l'immense majorité du pays, même dans les opinions dissidentes, leur est inviolablement attachée.

Affaire Petit. — La *Presse* a publié une lettre de M. Petit, dont voici le passage essentiel :

M. Guizot reconnait le fait principal et nie les PETITS FAITS. Veut-il que la preuve de ces PETITS FAITS soit donnée? Rien de plus facile.

Mes nombreuses visites à M. Génie ont eu des témoins : ils existent; je les prendrai dans son hôtel et au dehors; le personnel qui l'environne me connait et je le connais. Il y a sans doute certaines circonstances plus difficiles à établir; nous étions seuls dans nos entretiens, M. Génie et moi : mais parfois, pour lever des difficultés M. Genie me quittait un instant, un seul instant, pour passer dans...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 25 JANVIER.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Le Puff*, comédie en 5 actes, par M. Scribe. — ODÉON, *Amour et Bergerie*, comédie en un acte, par M. J. Barbier. — *Le Protégé de Molière*, à-propos en un acte, par M. Lesguillon. — VARIÉTÉS, *Le Marquis de Lauzun*, vaudeville en un acte, par MM. Cormouche et Paul Vermond. — PORTE-SAINT-MARTIN, *La Fin du Monde*, revue de 1847, en trois actes et neuf tableaux, par MM. Cogniard frères.

Le puff, c'est le mensonge passé à l'état de spéculation. Cette définition est de M. Scribe, qui prouve dans sa spirituelle comédie que le puff est le roi de la société actuelle.

En effet, de quelque côté que l'on se tourne, puff partout. Le ministre qui nie la corruption ou fait semblant de s'en indigner; l'homme d'Etat qui fait parade de son austérité et tolère les tripotages de ses subordonnés; le moraliste qui déclame contre la doctrine phalanstérienne, au moment où il vient de souffler la femme d'autrui, ou de séduire une fille du peuple; les orateurs qui s'affublent du nom de la liberté pour prêcher le despotisme et l'intolérance; les repus qui se disent amis du progrès; les lois présentées contre la corruption et qui la consacrent, en empêchant la révélation; les jugements qui punissent non les coupables, mais les révélateurs d'abus; puffs à l'adresse des niais.

La liberté commerciale améliorant le sort du travailleur, puff à l'usage des ports de commerce; la concurrence illimitée profitable à la liberté, puff à l'usage des monopoleurs; la législation sur les livrets favorable à l'ouvrier, puff à l'usage des maîtres et de la police; l'éternité du paupérisme, puff à l'usage des distributeurs d'aumônes, des exploiteurs de la pauvreté.

Nous avons les puffs mercantiles, les puffs artistiques, les puffs littéraires, les puffs scientifiques, les puffs philosophiques, les puffs dramatiques, les puffs économiques, les puffs politiques. Les pièces où l'on ne doit pas trouver de place et qui n'attirent personne; les ouvrages dont il se vend dix mille exemplaires dans un jour et qui restent empilés dans un coin du magasin en qualité de rossignols; les vins étrangers fabriqués à Cette; le cidre de Normandie fabriqué à Paris; le puff des faux poids et des fausses annonces; le puff des produits garantis ou non, du bon teint, de la qualité supérieure; le puff des articles de journaux au service de la féodalité financière, etc.

L'impartialité de M. Franck à l'égard de Fourier, puff; les dénégations officielles, puff; la fidélité dans le mariage, puff; l'intégrité de la magistrature, puff; les promesses aux actionnaires, les nouvelles de la Bourse, la prospérité croissante, l'équilibre dans le budget, la plupart des réputations littéraires et politiques, puffs, et toujours puffs!

Les douze colonnes du journal ne suffiraient pas pour énumérer les innombrables variétés des puffs de tous genres qui gouvernent le monde. Il y en a de toutes les couleurs pour toutes les vues, de toutes les saveurs pour tous les goûts, depuis le puff raffiné qui parfume de vanille jusqu'aux puffs de M. Aymès qui parfument d'huile d'olive, aux puffs d'étudiants qui parfument de tabac, aux puffs d'arracheurs de dents qui enivrent de chloroforme. Le plus gros de tous les puffs, le puff pivotal, est celui qui attribue à l'homme civilisé l'amour de la vérité.

La preuve qu'en civilisation l'homme n'aime pas la vérité, c'est que partout où il le voit s'éprendre du mensonge, dès que le mensonge apparait; c'est que l'humanité s'est longtemps repue de contes à dormir debout, tandis que la vérité ne recolte à son apparition qu'insultes, sifflets et moqueries de la sottise outrecuidante. Qu'on se rappelle Socrate, Copernic, Galilée, Colomb, Fourier. On a épuisé le sarcasme à leur encontre, avant de proclamer qu'ils étaient des grands hommes. Les vérités qu'ils ont apportées au monde finissent par triompher, parce que l'humanité a l'instinct de la vérité; mais il leur a fallu parfois des siècles avant d'imposer silence aux mauvais vouloirs.

Ce fut là l'illusion de Fourier. Il s'imaginait qu'il lui suffirait de faire luire la vérité pour voir aussitôt l'humanité se prosterner devant elle et l'adorer. Il oubliait que l'homme, placé dans un milieu de mensonges, n'est pas maître de sa raison, non plus que celui qui a longtemps regardé le soleil n'est maître de sa vue. Dans ces cas il faut un certain temps avant que l'œil et l'âme s'accoutument à voir les choses sous leur véritable aspect.

Un autre puff non moins dangereux est celui qui consiste à dire que le meilleur moyen de réussir c'est encore de suivre la ligne droite de préférence à la ligne courbe. C'est là une illusion de jeunesse qui se dissipe bientôt en présence des faits : M. Scribe, qui a eu le tort de l'accréditer autrefois, *florente juventa*, vient de démolir dans une œuvre de sa virilité ce paradoxe qu'il avait édifié à l'heure des illusions juvéniles.

La nouvelle comédie est destinée à prouver que, dans la société actuelle, il est absolument impossible d'arriver sans l'emploi de la fourberie, et que la vérité est toujours funeste à celui qui la met en avant. L'auteur nous peint un jeune homme qui ruine ses amis et lui-même, manque deux fois un mariage d'amour, se fait détester de tous et accuser des vices les plus odieux pour avoir voulu dire la vérité, non pas brusquement et à la façon du Misanthrope, mais avec la politesse et la réserve qu'exige l'état de nos mœurs — et qui se voit à la fin contraint, pour n'être pas ruiné, pour n'être pas privé de celle qu'il aime, pour ne pas faire le malheur de ceux qui l'entourent, d'accréditer de son silence une imposture colossale.

M. Scribe s'est plu à diverses reprises à développer des paradoxes contenant une part plus ou moins grande de vérité. Jamais encore il ne lui était arrivé de rencontrer une idée aussi grande, aussi féconde, aussi complètement vraie avec les apparences du paradoxe.

L'auteur, du reste, n'est pas sorti de ce monde qu'il affectionne; les nouveaux personnages agents de change, gens de lettres, conseillers d'Etat, spéculateurs de Bourse, appartiennent à cette haute bourgeoisie dont il a plus d'une fois défendu les préjugés au point d'être injuste envers les autres classes, de calomnier le peuple comme dans ses vaudevilles populaires, ou l'aristocratie de naissance, comme il le fait encore dans le *Puff*, en quelques plaisanteries qui ont semblé un peu crues dans la bouche de personnages bien élevés. Mais, à force de vivre au milieu de cette aristocratie bâtarde, il a fini par en remarquer les travers; il s'en est fait le peintre indulgent, mais fidèle, et cette fidélité l'a entraîné à des conclusions qu'il n'avouerait peut-être pas, bien qu'elles découlent directement de son œuvre.

M. Scribe a déployé dans cette comédie une adresse merveilleuse; il a semé à profusion dans son dialogue, de ces épigrammes à l'encontre de la féodalité industrielle, de ces mots heureux qui passeront en proverbes; il a même créé un caractère, un seul, à la vérité, M. Desgaudets, réputation de puff, qui s'est faite toute seule, heureuse combinaison de finesse et de bonhomie, de sensibilité et d'égoïsme, d'art et de naturel, observateur philosophe à qui l'on donne trois millions, et qui n'a que six mille francs de rente, exploitant habilement sa réputation d'avarice au profit de son économie. Provost a fort habilement saisi ce rôle, qui suffirait seul pour assurer le succès de la pièce.

Mais les habitudes du vaudeville, où il n'a pas d'égal, ont appris à M. Scribe à se tenir constamment à la surface de son sujet. L'idée du *Puff* est excellente, mais la force comique manque aux développements, la nouveauté aux incidents, les intrigues partielles, les péripéties sont des moyens de vaudeville, les caractères, à l'exception de celui de Desgaudets, ne sont que légèrement esquissés; tout cela est fort spirituel, mais c'est un peu maigre pour une comédie en cinq actes. La profondeur y manque, et parfois le style.

Il est vrai que, si l'auteur eût creusé son idée, s'il eût insisté davantage, et, des effets, remonté aux causes comme le faisait Molière en pareil cas, il se trouvait jeté en plein socialisme.

En effet, l'homme n'est pas né, il ne peut pas être né pour le mensonge, il a dans le cœur l'amour de la vérité et à chances égales de succès, ou même à des chances inférieures, il préférera la vérité au mensonge, l'honnêteté à la corruption, la moralité à l'immoralité; et cependant le mensonge est partout autour de nous, aucun succès — la part de l'exception faite — n'est possible que par la fourberie; donc, le mensonge est la conséquence de nos institutions sociales. Sous le régime de la barbarie, aux époques de conquête, la force régnait en souveraine dans le monde; l'humanité en se développant a proclamé l'iniquité de cette domination, et, dans un grand nombre de relations, elle a secoué ce joug brutal; mais la ruse, l'adresse, la fourberie se sont substituées à la force, et l'oppression qui s'exerçait au nom de [illegible] maintenant au nom des habiletés; le prétexte a changé, [illegible] persiste, et celle-ci n'est pas plus légitime que [illegible] droit à la liberté, la domination de la ruse [illegible] que la domination de la force.

[illegible] ruse est une des formes de la guerre sociale, [illegible] entre les hommes, de cette situation [illegible] peut s'enrichir qu'en appauvrissant son voisin, [illegible] instincts d'ambition qu'en asservissant [illegible] que le règne de la vérité se rétablira de lui-même [illegible] contre les excès du règne de la fourberie. Il se trompe, [illegible] peut changer de forme, mais il ne disparaîtra jamais tant que la cause productrice agira, tant que les intérêts seront opposés, tant

... par notre correspondant de Berne dans notre dernier numéro. Les quatre puissances y invoquent le respect et l'autorité des traités de 1815 comme si aucune atteinte n'avait été encore portée à cette arche sainte de la coalition absolutiste et déclarent à la Diète que la révision du pacte fédéral, sauf le cas d'unanimité entre les cantons, sera considérée par elles comme une violation de ces traités, et comme une rupture de la neutralité qu'elles ont garantie à la Suisse. Voici ce document :

AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE.

« Neuchâtel, le 18 janvier 1848.

» Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français près la Confédération helvétique, a reçu de son gouvernement l'ordre de remettre à Son Excellence M. le président de la Diète fédérale la note suivante :

» Quand le gouvernement du roi s'est concerté avec les gouvernements d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, pour offrir à la Suisse sa médiation amicale, il s'est proposé, non seulement de concourir à faire cesser en Suisse la guerre civile, mais aussi de rappeler et de mettre à couvert le principe sur lequel repose la confédération helvétique, c'est-à-dire la souveraineté des vingt-deux cantons qui ont conclu entre eux, à titre d'*états souverains le traité d'alliance* connu sous le nom de *pacte fédéral*, et dans lequel ces termes sont expressément consacrés.

» Les puissances ont clairement manifesté à cet égard leur pensée, lorsqu'elles ont demandé qu'il fût formellement reconnu et déclaré par la Diète qu'aucun changement ne pouvait être apporté au pacte fédéral sans le consentement unanime des vingt-deux cantons.

» En veillant ainsi dans l'intérêt de la Confédération helvétique, et avec des sentiments de fidèle amitié, au maintien de la souveraineté cantonale, les puissances ont agi en vertu de leur propre droit et en parfaite conformité avec les actes qui ont réglé la situation de la Suisse en Europe. La Confédération helvétique ne s'est reconstituée en 1814 et en 1815 qu'avec le concours des puissances. C'est ce concours qui a déterminé plusieurs des cantons, notamment les cantons de Schwytz, Appenzell-Intérieur et Unterwalden-le-Bas, à rentrer dans la Confédération, et ils n'y sont rentrés qu'en recevant de la Diète, comme des puissances elles-mêmes, l'assurance que leur souveraineté et leur religion n'auraient jamais à en souffrir. Et lorsque les puissances, voulant concilier et unir intimement l'intérêt de la Suisse avec l'intérêt général de l'Europe, ont accordé à la Confédération, ainsi reconstituée, d'importants accroissements territoriaux et la neutralité perpétuelle de son territoire, elles l'ont fait en considération des bases essentielles de la Confédération, et dans la confiance que ces bases seraient loyalement maintenues, c'est ce que constatent formellement les actes et les documents diplomatiques de cette époque.

» Les avantages accordés à la Suisse et les engagements que les puissances ont contractés envers elle sont donc corrélatifs et attachés aux bases essentielles de l'organisation de la Confédération. Et lorsque les puissances accomplissent envers la Suisse le maintien des principes auxquels ces engagements correspondent, elles ne font qu'user d'un droit incontestable qu'elles puisent dans les mêmes traités sur lesquels se fondent les droits de la Confédération elle-même.

» En présence des événements qui ont éclaté en Suisse et de ce qui s'y passe actuellement, les puissances sont dans le cas d'exercer ce droit, car elles ne peuvent voir et elles ne voient en effet dans ces évènements qu'une déplorable guerre civile engagée au sein de la Confédération entre douze et demi cantons souverains et sept cantons également souverains. Et cette guerre civile a évidemment attaqué la souveraineté cantonale, c'est-à-dire la base fondamentale de la Confédération helvétique et de sa situation en Europe.

» En conséquence, le gouvernement du roi s'est concerté à ce sujet avec les gouvernements d'Autriche, de Prusse et de Russie, intéressés, comme lui, à faire respecter, comme à respecter eux-mêmes, les engagements mutuels contractés entre eux et la Confédération helvétique et générale :

» 4° Qu'aucun changement dans le pacte fédéral ne saurait être légitimement accompli, qu'autant qu'il réunirait l'unanimité des voix de tous les cantons qui composent la Confédération.

» En faisant cette déclaration, le gouvernement du roi maintient les droits sacrés de la justice et les bases essentielles de la Confédération helvétique. Il ne désire rien, en Suisse, que le repos intérieur de la Confédération et l'union intime et vraie de tous les cantons qui la composent. Il respecte profondément la dignité comme l'indépendance de la Suisse, et n'a jamais voulu apporter aucune entrave au perfectionnement régulier et constitutionnel de ses institutions. Mais la souveraineté et l'indépendance des cantons, aux termes du pacte fédéral, doivent être sincèrement et effectivement respectées en Suisse, comme celle de la Suisse elle-même en Europe. Les engagements des puissances envers la Confédération, et ceux de la Confédération envers les puissances, sont mutuels et fondés sur les mêmes traités. Si les uns n'étaient pas fidèlement respectés et maintenus, les autres seraient inévitablement compromis et suspendus, et les puissances qui ont garanti à la Suisse les avantages dont elle jouit, seraient évidemment en droit de ne plus consulter que leur devoir comme membres de la grande famille européenne, et les intérêts de leur propre pays.

» Le soussigné a l'honneur d'offrir à S. Ex. M. le président de la Diète fédérale l'assurance de sa haute considération.

» Signé : LE COMTE DE BOIS-LE-COMTE. »

Le même jour, sir Stratford Canning remettait de son côté au président de la Diète, au nom du gouvernement anglais, un mémorandum dont le ton amical et bienveillant contraste fort avec la raideur de la note collective. Le cabinet anglais, ne craignant pas l'isolement auquel condamnent souvent les meilleures causes, se borne à adresser à la Diète des conseils d'amnistie, de prudence, de conciliation, tout en reconnaissant de la manière la plus explicite à la nation suisse le droit de réviser sa constitution. Ainsi, l'Angleterre prouve qu'elle tient beaucoup à conserver en Suisse la position libérale et populaire qui appartenait à la France, et que M. Guizot lui a aliénée

— Le rapport des représentants fédéraux dans le Valais vient d'être publié fort à propos pour la discussion de l'adresse. Il contient des révélations édifiantes sur les manœuvres de notre diplomatie pour encourager et envenimer la résistance contre la Diète dans ce canton. On affirme qu'au mois d'août dernier M. le comte de Bois-le-Comte a promis aux meneurs du Valais l'intervention armée de la France, et que cette promesse a été renouvelée par un agent qui se disait envoyé de M. Guizot, et qui est arrivé à Sion le 24 novembre, le lendemain de la reddition de Lucerne. Cet agent, M. Pastella ou M. le comte de la Fenestre (il prenait tantôt l'un tantôt l'autre de ces noms), affirmait si le Sonderbund résistait encore quelque temps, il pouvait compter sur l'appui efficace des puissances.

— La Diète a tenu séance le 20. Elle a d'abord délibéré sur l'état militaire des Etats d'Appenzell-Intérieur, des Grisons et du Tessin, qui réclament une attention spéciale. Elle a ensuite écarté la proposition de Zurich concernant la suppression du camp fédéral pour 1848.

Une longue délibération a eu lieu ensuite sur une proposition tendant à ce que les troupes fédérales qui se trouvent encore dans le canton de Lucerne fussent considérées comme des troupes d'exécution, et, comme telles, entretenues par les habitants. Cette proposition n'a pas non plus été adoptée.

Samedi la Diète a délibéré sur un projet de proclamation adressée aux troupes fédérales et rédigée par M. Druey. Elle exprime la reconnaissance du pays pour la belle conduite qu'elles ont tenue durant les derniers événements. Nous publierons demain ce document.

— On nous écrit de Berne en date du 21 :

« La note de M. de Bois-le-Comte, envoyée à la chancellerie d'Etat, a été remise à l'huissier. Vous voyez que la diplomatie française fait des progrès dans les formes.

» Nous attendons de la Diète allemande une communication du ... seille.

Nous empruntons les détails suivants aux correspondances du *Sémaphore*, du *Nouvelliste*, du *Sud* et de la *Concordia* :

« Dès le 8, les Siciliens acquirent la certitude qu'aucun soulagement ne serait apporté au joug qui pèse sur eux ; mais le délai fixé au 12 ne fut point devancé. Le mouvement devant pourtant éclater avec spontanéité, chacun se tint prêt à agir, attendant le signal que devait donner Palerme. Sans connaître précisément la nature et l'étendue des manifestations, la police pressentait les événements à l'attitude calme et décidée de la population, et l'aigrit davantage encore, si c'est possible, en opérant dans la nuit du 9 l'arrestation des premières notabilités de Palerme. Ce sont les mêmes personnes qui, dans les chaudes démonstrations du 27 novembre, surent contenir l'effervescence populaire, et faire rentrer dans l'ordre, alors que l'autorité se déclarait impuissante, ces masses impatientes. Parmi ces personnes arrêtées, on cite MM. le prince Fiorenza, le chancelier Amari et ses frères, François Ferrari et vingt autres, toutes aussi recommandables. Le comte Aceto avait été désigné aux sbires, qui se portèrent à sa demeure pour en opérer l'arrestation. Mais la porte fut aussitôt barricadée, et les gens de la police se mirent en devoir de faire le siège de la maison, dont un étage est occupé par le consul anglais. Dans le cours de leur opération, l'écusson britannique se détacha et vint se briser sur le pavé. Les sbires, stupéfaits de leur maladresse, et ne se souciant pas d'attendre l'intervention du représentant anglais, se retirèrent au milieu des huées de la populace. M. Aceto fut ainsi préservé, et le consul fit part de l'insulte faite à son pavillon à l'ambassadeur anglais à Naples, qui a demandé à son tour une prompte réparation.

» Depuis plusieurs jours, le peuple se répandait dans les rues par groupes nombreux et menaçants. En apprenant ces arrestations et l'ingratitude de l'autorité envers ces mêmes personnages qui lui avaient naguère rendu de si grands services, il ne mit plus de bornes à sa colère. Des manifestes secrets étaient envoyés de Palerme dans toutes les directions de l'île. Tout était prévu ; les rôles étaient répartis à l'avance ; et les patriotes, manquant d'armes et de moyens nécessaires pour prendre part à l'insurrection, étaient invités à se rendre à Palerme, où il devait être pourvu à tous leurs besoins.

» Dès le 12 au matin, au bruit des salves d'artillerie annonçant l'anniversaire de la naissance du roi, la population se répand en masse dans la ville, et des barricades sont élevées sur plusieurs points sous la protection d'hommes armés ; la police disparaît totalement devant cet imposant mouvement ; une partie des troupes se porte hors la ville et prend position au pied du Monte-Pellegrino ; l'autre demeure dans les forts. Jusqu'à onze heures, tout demeure dans cet état ; mais, quelques instants après, un fort détachement de cavalerie débouche par la porte Saint-Antoine pour dissiper un groupe stationné devant le palais de l'intendant. Des cris d'amitié et de confraternité accueillent les cavaliers ; mais ceux-ci font feu, un homme est tué, et les plaintes de nombreux blessés se confondent dans les cris de vengeance poussés par le peuple, qui se rue sur le détachement dont une partie reste sur le pavé, et l'autre contrainte de battre en retraite.

» Dès lors, le peuple fut maître du champ de bataille. L'infanterie qui n'avait pas donné avait été campée à quelque distance de la ville, elle fut rejointe par les cavaliers, et dans ce moment, il y a près de Palerme une petite armée qui attend, sans doute, d'être renforcée par les troupes envoyées de Naples pour reprendre la cité aux insurgés ; mais il est probable qu'on donnera de la besogne aux généraux de Ferdinand. En attendant, Viale s'est réfugié au milieu de ses soldats. Le lieutenant-général Majo, qui a cherché à calmer les esprits, a été applaudi par le peuple ; mais, quand celui-ci saura que c'est ce général qui a expédié à Naples *le Vesuvio*, pour porter au roi la nouvelle de l'insurrection, il est probable que ses dispositions seront changées.

» Un fait très remarqué s'est produit dans cette insurrection, et prouve l'accord qui règne entre toutes les classes de ce peuple qui combat pour la justice et ses droits si longtemps méconnus et violés. Le clergé, mêlé aux groupes armés, n'a pas cessé de le maintenir dans

---

qu'il y aura des exploiteurs et des sacrifiés, c'est-à-dire tant qu'on n'aura pas réalisé une société qui associe tous les intérêts, assure à chacun des membres la satisfaction de tous ses besoins, l'emploi utile de toutes ses facultés, le libre essor de toutes ses ambitions.

Nous avons entendu objecter que la thèse soutenue par M. Scribe est immorale. Il s'agit de s'entendre.

L'enseignement de Socrate parut immoral aux Athéniens, parce que Socrate émettait quelques doutes à l'endroit des dieux helléniques. Le christianisme fut déclaré immoral aux premiers siècles de notre ère, parce qu'il dissolvait les vieilles institutions et tendait à la suppression de l'esclavage, base essentielle des sociétés antiques ; lors de la Réforme, l'enseignement de Luther était immoral parce que le moine réformateur réclamait au nom de la raison contre l'autorité, de la liberté contre l'oppression intellectuelle ; les découvertes de Galilée étaient immorales parce qu'elles nécessitaient une explication nouvelle de quelques passages de l'Ancien-Testament ; les écrivains du dix-huitième siècle étaient immoraux parce qu'ils soutenaient que tous les hommes doivent être égaux devant la loi, et que la naissance ne saurait constituer un droit.

Eh bien ! aujourd'hui toutes ces immoralités sont écrites dans notre droit civil, dans notre droit politique ; elles font partie de nos lois. Non seulement il n'est plus immoral de rejeter ce qu'ont dit ces grands hommes accusés d'immoralité, mais il est immoral de soutenir le contraire.

A toutes les époques, lorsque des écrivains ont fait des peintures ressemblantes de leur temps, les exploiteurs, troublés dans leur quiétude, ont crié à l'immoralité. Mais dans ce cas ce n'est pas le peintre qui est immoral puisqu'il ne retrace le portrait que pour faire rougir ses contemporains, et les ramener dans une meilleure voie, c'est le modèle qui est immoral, c'est la société, ce sont ceux qui cherchent à cacher des vices dont ils profitent. L'homme immoral, ce n'est pas celui qui révèle le scandale, c'est celui qui le commet, et il a pour complice celui qui le dissimule. Il importe que la société malade comprenne bien l'étendue du mal qui la dévore, car alors elle cherchera et trouvera le remède qui doit la régénérer.

En somme, le tableau tracé par M. Scribe est fidèle ; il appelle l'attention sur la fausseté des relations humaines dans la société actuelle ; il prouve, sans s'en douter, la nécessité d'une réforme ; donc il est essentiellement moral et utile. Il est à regretter seulement que l'exécution ne soit pas à la hauteur de l'idée.

Nous n'analyserons pas le *Puff*; nous nous contenterons d'en indiquer les principaux personnages. On y voit Mme Allan-Despréaux, transformée en dixième muse ; Régnier, homme d'Etat, académicien en perspective, grâce aux plumes de paon dont il s'est habilement paré ; Got, éditeur habile, spéculant sur la vanité et jouant le rôle du renard près des corbeaux littéraires du faubourg Saint-Germain ; Mlle Judith, ingénue ; Maillard, officier intègre, et Brindeau, vicomte d'aventure et tripoteur à la Bourse ; mais ces rôles ne sont guère qu'esquissés, et restent sur le second plan.

Encore un puff ! L'affiche des Variétés annonçait lundi le *Marquis de Lauzun* et Mlle Déjazet. Le public court et il se trouve en face d'une nouvelle édition du *Vicomte de Létorières*. Mais, ce qui n'est pas un puff, c'est le merveilleux talent de Mlle Déjazet, qui se charge d'amadouer les trois juges d'où dépend son procès, le savant admirateur d'Horace, le fameux chasseur de la forêt Noire et la femme du conseiller gastronome. Ce qui n'est pas un puff, ce sont les applaudissements que vaut chaque soir la ravissante actrice à cette seconde... non, à cette troisième édition du spirituel roman de M. E. Sue. Cependant, la scène maussade du savant gagnerait à être abrégée, si non supprimée tout à fait. Et puis, pourquoi marier à Vienne ce Lauzun, dont le mariage est si connu par la fameuse lettre de Mme de Sévigné, et la fantaisie qu'avait l'aventureux personnage de se faire ôter ses bottes par sa femme la grande Mademoiselle ?

Le théâtre de la Porte-Saint-Martin vient de jouer sa revue de l'année. La *Fin du Monde* est de beaucoup supérieure aux revues déjà jouées sur d'autres théâtres pour la magnificence de la mise en scène, l'heureux choix et la distribution des exhibitions, et même l'esprit plus ou moins délicat du dialogue. Le dialogue n'y est pas fort prodigué, cependant ; le principal mérite de cette pièce est dans le spectacle, les ballets, les décors, l'agencement des groupes et les couplets, plaisants ou patriotiques. Quant à la fin du monde, il n'en est guère question que dans le prologue et dans un rêve mis en action. Ici seulement les auteurs qui auraient pu trouver dans les merveilles du règne de l'harmonie des tableaux si splendides, si gracieux, si originaux, n'ont rien imaginé de mieux que de montrer, comme ils l'avaient fait déjà dans une revue fameuse, les chevaux traînés par des hommes, les lièvres et les cerfs donnant la chasse à l'espèce humaine retombée dans l'animalité. Ce tableau est brillant, sans nul doute, mais il a l'inconvénient d'avoir déjà servi.

Pour en finir avec notre tâche, nous devons mentionner encore deux actes joués la semaine dernière à l'Odéon sans convocation de la critique. Les deux pièces sont en vers, l'une de M. Jules Barbier : *Amour et Bergerie*, contient de fort jolies tirades et deux scènes charmantes, mais la couleur générale est un peu fausse, et les scènes de bergerie beaucoup trop fades pour être amusantes.

L'autre ouvrage est une pièce de circonstance destinée à fêter l'anniversaire de la naissance de Molière. Le *Protégé de Molière*, c'est Racine ; la pièce représente les premiers pas du tendre poète dirigé par le grand comique. Racine est bien timide, mais en revanche, il est fort amoureux de Mme Molière qui voudrait bien n'être pas trop sévère. Cette pièce mérite de survivre à la circonstance qui l'a inspirée ; elle est intéressante, ce qui est rare dans une œuvre de ce genre, et contient de fort beaux vers.

J. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-NATIONAL. — Le *Brasseur de Preston*. — Débuts de Mme Potier. — Miss Lucombe.

Le *Brasseur de Preston*, abandonné on ne sait pourquoi par l'Opéra-Comique, vient d'être repris et monté avec beaucoup de soin par l'Opéra-National. Il paraît que l'administration de l'Opéra-Comique s'est émue de cette reprise comme d'un empiétement sur son répertoire, et qu'elle s'est efforcée de ranger le ministère de son avis. Nous sommes heureux de voir que, dans cette circonstance, le bon droit a triomphé. La possibilité de telles discussions montre, au surplus, mieux que ne pourraient le faire toutes les critiques écrites, le vice radical du système des privilèges en matière de théâtres. On comprend, à la rigueur, qu'en vertu de la concession qu'il exploite, un théâtre puisse prétendre à la jouissance, sans concurrence, de son répertoire courant ; mais vouloir exercer un droit de possession exclusive sur des ouvrages auxquels il a notoirement renoncé, en priver absolument le public et déposséder l'auteur de son œuvre, ce sont des prétentions qui ne peuvent naître que d'une organisation bien fausse et de principes bien absurdes.

La reprise du *Brasseur de Preston* a été accueillie avec beaucoup de faveur samedi dernier. Lebel chargé du rôle principal s'en est acquitté en gai comédien et en chanteur assez habile. Mme Potier qui débutait dans le rôle d'Effie s'est fait adopter immédiatement par le public du nouveau théâtre, et l'air comiquement martial qu'elle chante au second acte a été bissé.

L'administration continue à soigner avec le zèle le plus louable les costumes, les décors et la mise en scène. Un joli ballet de vivandières et de soldats a été intercalé au deuxième acte. Un corps de tambours-miniatures avec un major lilliputien en tête a obtenu un vrai succès d'enthousiasme. Rien de plus gracieux que la gentillesse de tournure, la gravité de tenue et la précision de manœuvres de ce petit régiment.

On monte avec activité un grand ouvrage les *Montenégrins*, d'un jeune compositeur allemand qui a produit à Paris, dans les concerts, des échantillons remarquables de sa musique. Le répertoire d'un théâtre d'opéra ne se monte pas comme celui d'un théâtre de vaudeville. Il faut donc donner à l'Opéra-National le temps de prendre bien son assiette avant de rien critiquer dans la marche de son administration, dont les premiers actes d'ailleurs témoignent un désir sincère de placer la nouvelle scène lyrique à la hauteur de la mission que lui conçoivent tous ceux qui ont applaudi à sa création.

— L'Angleterre paraît se mettre en devoir de fournir son contingent de virtuoses à l'art musical. L'année dernière nous avons eu plusieurs fois occasion de signaler le talent correct et gracieux de Mlles Pyne ; cette année c'est miss Lucombe qui se présente armée de toutes pièces pour soutenir l'honneur musical de son pays. Miss Lucombe a complété son éducation vocale avec Mme Pasta, dans la charmante retraite du lac Majeur, et l'on s'aperçoit de l'heureuse direction donnée à sa méthode par cet illustre guide. Nous avons entendu miss Lucombe interpréter les airs principaux du répertoire de Mmes Grisi et Persiani et l'air célèbre de la *Niobe*, de Pacini, que personne ne chante plus à Paris, ni sans doute ailleurs, depuis Rubini, et elle chante ces morceaux de manière à pouvoir se produire avec toute sécurité devant le public le plus difficile. Nous espérons qu'elle aura plus d'une fois l'occasion de se faire applaudir dans le cours de la saison musicale dont le plein développement suivra, comme chaque année, les joies bruyantes et folles du carnaval.

ALLYRE B[illegible]

naire, il est probable que les pouvoirs que le lieutenant du roi disait demander à Ferdinand pour donner quelques satisfactions aux Siciliens n'étaient autre chose qu'une demande pressante de renforts.

» Dans la soirée, un navire à vapeur de guerre anglais est arrivé à Palerme, apportant des dépêches au consul de sa nation, et est reparti après avoir embarqué la plupart des résidants anglais.

» A la nuit, la ville était entièrement illuminée, et des feux servant de signaux de ralliement s'apercevaient sur toutes les montagnes d'alentour. Quelques heures après, des montagnards, au nombre d'environ sept à huit mille, entraient à Palerme, en bon ordre et bien armés.

» Le *Vésuve* est rentré à Naples le 15, à cinq heures du soir, avec les dépêches du lieutenant. Le lendemain, des troupes sont arrivées par le chemin de fer, de Capoue, de Nocera, et ont été embarquées au nombre de huit mille hommes sur neuf frégates à vapeur qui se sont dirigées immédiatement vers la Sicile. Dans la soirée, le comte d'Aquila, le héros de Reggio, est parti lui-même sur la frégate à vapeur le *Roberto*. »

— Une lettre adressée de Naples au *Sémaphore*, au moment où les renforts étaient envoyés à Palerme, s'exprime ainsi :

« Huit frégates à vapeur appareillent pour la Sicile, où elles transportent 10 000 hommes de troupes, envoyés pour étouffer le mouvement insurrectionnel. A Syracuse, à Catane, à Messine, et notamment à Palerme, il y a eu des scènes sanglantes. La population s'est, dit-on, emparée du fort de Castellamare et d'autres positions importantes en ville. Le général duc de Majo aurait été tué, pour avoir donné l'ordre de bombarder la ville. Le général Pronio a essayé de sortir avec sa cavalerie pour aller combattre les paysans, qui, faisant cause commune avec les progressistes de la cité, venaient faire leur jonction ; mais il a trouvé une forte résistance dans la ville et les villages. Une grêle de meubles, de pierres, et même de l'huile bouillante pleuvait des maisons sur sa troupe, et il dût battre en retraite. On peut se faire une idée de la gravité du soulèvement de la Sicile, par l'envoi des 10 000 hommes, qui sont placés sous le commandement des généraux De-anget et Nicoletti. Voilà où mènent l'entêtement et l'orgueil des rois, trompés par leurs courtisans sur la situation de l'esprit public. Le mouvement de la Sicile entraînera sans doute la Pouille et la Calabre ; qui sait ce qui arrivera aussi à Naples, au milieu de ces éléments de révolution? On dit que le roi s'est arraché les cheveux de désespoir et de fureur en recevant, par le *Vesuvio*, la nouvelle de l'insurrection de Palerme et des progrès de la révolte, et qu'il a eu un mouvement de sang vers la tête tellement fort, qu'on a été obligé de le saigner sur le champ.

» Ce ne sera pas seulement Palerme qu'il faudra soumettre, car Messine est aussi au pouvoir de l'insurrection. Les habitants y occupent les postes, et se sont emparés du fort Gonzaga et des autres qui dominent la ville ; la troupe s'est retirée dans la citadelle.

» Le peuple de Messine a arboré le drapeau tricolore de l'Italie et a procédé immédiatement après sa victoire à l'organisation d'une garde civique. Catane, Syracuse et Trapani ont suivi l'exemple de Palerme et de Messine ; les campagnes sont également en insurrection. C'est une levée de boucliers générale, et les troupes envoyées par le gouvernement ne suffiront pas pour la comprimer. »

— Le mouvement de la population de Trapani, dit une autre correspondance, n'a pas été moins décidé que celui de Palerme ; elle a repoussé les troupes royales, et s'est emparée du château. Le paquebot *Giglio-delle-Onde*, qui était dans le port, a été retenu par les insurgés qui le gardent à leur disposition.

A Messine, le peuple parait avoir obtenu les mêmes avantages : les forts qui entourent la ville sont en son pouvoir ; les troupes n'occupent plus que la citadelle. Catane, Syracuse, Melazza n'ont pas été moins heureuses ; partout le succès est resté aux insurgés. On assure également que l'insurrection se propage dans les Abruzzes et dans la Pouille, mais ce bruit a besoin d'être confirmé. Il ne serait pas non plus impossible que quelque mouvement éclatât dans les provinces plus rapprochées de Naples, à Salerne surtout, qui vient d'être dégarnie par le départ des troupes de Nocera.

Ces nouvelles ont produit à Naples une profonde sensation, mais le peuple n'a pas bougé. On y attendait, avec une fiévreuse impatience, de nouveaux renseignements que le départ subit du *Vésuve* n'a pas permis de recueillir.

Le bruit court qu'une révolution a éclaté simultanément dans les Abruzzes, dans la Pouille et dans la Basilicata. Maintenant que Salerne est dégarnie de troupes, ne suivra-t-elle pas l'impulsion donnée aux villes du royaume?

Une majesté sifflée. — Les correspondances sont unanimes à rapporter le fait suivant :

« Le peuple napolitain, dit le correspondant du *Sémaphore*, attendait avec une impatience légitime ces réformes tant désirées, lorsque est arrivé le 12 janvier, date de la fête du roi. La capitale présenta pendant la journée l'aspect ordinaire d'une ville subissant les réjouissances d'une fête officielle ; mais le soir il y a eu gala à San-Carlo, S. M. devant honorer le spectacle de sa présence. La salle était comble, animée, étincelante ; on attendait le roi, qui arriva enfin avec les princesses et la cour, et s'installa dans sa loge. A l'apparition du roi, des agents de police, ayant essayé une ovation, déterminèrent instantanément une des plus terribles explosions de sifflets qui aient jamais retenti à des oreilles royales et à leur adresse. Figurez-vous dans ce moment, à la fois ridicule et terrible, l'attitude de Ferdinand et celle de ses courtisans. Il faut renoncer à peindre une pareille scène, qui a eu des milliers de témoins et d'acteurs. »

Le bruit court, ajoute le correspondant du *Nouvelliste*, que le duc Sierra-Capriola serait décidément tombé en disgrâce. Le roi, fatigué sans doute de ses sages représentations, l'aurait chargé d'une mission pour Rome. Mais ce ne serait là qu'un prétexte pour l'éloigner ; en effet, arrivé à Rome, le duc aurait reçu l'ordre de ne pas retourner à Naples.

L'empereur d'Autriche et les Milanais. — Voici la réponse que l'empereur d'Autriche a faite aux demandes de réformes qui lui étaient venues de Milan. Nous n'avons pas besoin de commenter cette proclamation du maître :

« Nous, Ferdinand Ier, par la grâce de Dieu, empereur d'Autriche, etc., etc.,

» Ayant eu connaissance des fâcheux évènements qui ont eu lieu récemment dans plusieurs parties de notre royaume lombardo-vénitien, et afin de ne pas laisser cette population en doute sur nos sentiments à ce sujet, nous voulons qu'il lui soit notifié sans retard combien nous regrettons un semblable état d'agitation produit par les intrigues d'une faction qui tend incessamment à la destruction de l'ordre de choses actuel.

» Que les habitants de notre royaume lombardo-vénitien sachent que le but principal de notre vie a été jusqu'ici le bien de nos provinces lombardo-vénitiennes, comme de toutes les parties de notre empire, et que nous ne faiblirons jamais à une pareille tâche. Nous regardons comme un devoir sacré pour nous de protéger, par tous les moyens que la divine Providence a remis entre nos mains, et de défendre énergiquement les provinces lombardo-vénitiennes contre toutes les attaques, de quelque part qu'elles viennent.

» Et nous ne sommes pas mal informés, le gouvernement piémontais a décrété la formation d'un camp sur les hauteurs de Valenza qui dominent le Pô, pour se défendre contre un assaut probable des troupes autrichiennes, et pour tenir le gouvernement de Milan en continuelle surveillance, et dans la crainte d'un assaut de la part des troupes piémontaises. Le camp sera de 30 000 hommes, en y comprenant l'artillerie et la cavalerie. »

— On écrit d'autre part à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Par suite des renforts qu'elle a successivement reçus, l'armée autrichienne en Italie compte maintenant plus de cent mille hommes qui seront, dit-on, divisés en trois corps d'armée, au lieu de deux corps d'armée existants. Non seulement on a mis sur le pied de guerre les bataillons d'infanterie en rappelant les soldats en congé, mais on a de plus donné l'ordre aux détachements du régiment de pionniers en garnison à Vérone, et à d'autres corps, de se mettre sur le pied de guerre, en sorte qu'ils recevront une augmentation d'environ cinq cents hommes. Le gouvernement a, en outre, donné l'ordre de faire des achats de chevaux. »

— On écrit de Vienne à la *Gazette des Postes de Francfort* :

« Les maîtres artificiers dans toutes les provinces, et surtout dans toutes celles de l'Italie, ont reçu l'ordre de travailler avec beaucoup de zèle et d'activité pendant l'hiver pour avoir prêtes pour le printemps toutes les munitions de l'infanterie. Ces munitions s'élèvent à 32 millions de cartouches. »

— On lit dans une lettre de Parme rapportée par la *Patria* que Charles-Ludovic a stipulé un traité d'Alliance avec l'Autriche et Modène. Ce traité a été fait, dit-on, pour justifier l'invasion autrichienne à Parme et à Modène. La diplomatie des états de l'union italienne pourrait tirer d'utiles conséquences de ce fait.

M. de Metternich est content de M. Guizot. — On lit dans la *Gazette universelle* allemande : Les déclarations de M. Guizot à la Chambre des députés, sur les affaires de la Suisse et d'Italie, ont paru généralement satisfaisantes ici. On tient compte à M. Guizot de sa position difficile. Les rapports entre notre cabinet et celui des Tuileries, se consolident surtout eu égard à la politique étrangère. Les puissances de l'Est (nord) se trouvent dans une autre position vis-à-vis de l'Angleterre. La politique remuante de lord Palmerston semant le désordre en tous lieux, leur offre moins de garantie, et cette méfiance est justifiée par sa manière d'agir en Suisse. Elles sont, par conséquent obligées de se tenir sur leurs gardes. Le cabinet de Vienne a su bien apprécier cette politique de lord Palmerston, à l'égard de l'Italie, et a pris les mesures militaires nécessaires. Il faudra voir maintenant ce que fera le noble lord.

Le bruit court ce soir, à Paris, que le roi de Naples a été forcé de se réfugier à bord de l'escadre anglaise.

Une insurrection formidable aurait éclaté à Naples aussitôt après le départ pour la Sicile des troupes qui, seules, maintenaient la population.

Le Comité des Etats réunis en Prusse. — La deuxième séance de ce comité a donné lieu à quelques manifestations importantes.

Le comte Schwerin a déclaré, au début de la séance, que la question de savoir si la délibération sur le code pénal pouvait avoir lieu, d'accord avec les élections, pour le comité des Etats réunis, sans porter atteinte aux déclarations et réserves faites par une partie des députés, venait d'être examinée par la section des travaux préparatoires, et que cette section avait été d'avis que les droits invoqués par la Diète réunie ne se trouvaient nullement lésés par la délibération du projet de code pénal.

Les députés d'Averswald et de Camphausen se sont plaints amèrement du peu de cas que le roi faisait de la manifestation presque unanime, par laquelle la Diète réunie le priait de vouloir bien changer l'ordonnance du 3 février 1847, sur le comité des Etats réunis et ses attributions, et n'accorder à ce comité, vis-à-vis de la Diète réunie, que les attributions des comités des Diètes provinciales vis-à-vis de ce comité. Les élections pour le comité des Etats n'ayant eu lieu généralement que sous l'empire de ces réserves, ces membres et beaucoup d'autres pensent qu'ils n'ont qu'un mandat conditionnel, et ne se croyent pas autorisés à prendre part à d'autres délibérations et actes.

Le maréchal et le commissaire de la Diète ont fait observer que les droits réservés par les députés n'étaient pas compromis par l'objet spécial de la réunion, et que le roi d'ailleurs avait promis de prendre en considération ces droits et réserves formulés par la Diète réunie.

En conséquence, l'ordre du jour a été prononcé, et l'assemblée a procédé immédiatement à l'examen du projet de code pénal.

ETATS-UNIS. — **Agrandissements.** — On lit dans le *Journal du Havre* :

« En ce moment, un commissaire du gouvernement de Washington est en cours de mission dans les parages qui s'étendent à l'ouest des frontières de l'Union, à l'effet de les reculer encore, en refoulant au delà des limites où les a déjà repoussées la civilisation américaine, les tribus indiennes à peau rouge, déplacées par les *hommes pâles*. Ce commissaire, le général Verplanck, est parti en juin dernier, et s'est dirigé d'abord vers le lac Supérieur, pour y établir le siége de ses opérations. Le terrain est, en effet, bien choisi. A partir de ce lac, s'étend vers le sud, un vaste espace de pays de plaines, boisé de chênes, coupé de nombreux cours d'eau, et admirablement situé à la base du triangle formé, presqu'à leur source, par le Missouri et le Mississipi, qui, se joignant à deux cents lieues plus bas, vont se jeter dans le golfe du Mexique, après avoir sillonné dans tous les sens l'étendue entière du continent américain. Le général Verplanck a trouvé ce territoire occupé par les nombreuses tribus des Chippewais et des Sioux, dont les romans de Fenimore Cooper ont fait connaître aux lecteurs français les mœurs et les nombreuses ramifications, et n'a pas eu de peine à obtenir d'elles la cession de la meilleure partie de leurs propriétés. A quelles conditions a été consommé le marché? Quel rôle y a joué l'*eau de feu*, ce funeste présent, plus redoutable pour les peaux rouges que la supériorité même des armes des *visages pâles*? C'est ce que ne disent pas les journaux américains, qui annoncent seulement que 1 600 000 acres de terre, formant un carré compris entre les 45e et 47e degrés de latitude nord, sont, en vertu des contrats consentis, devenus la propriété légitime des Etats-Unis.

» Si l'on cherche un but à ces nouvelles acquisitions, qui assurément ne puisent pas leurs motifs dans un besoin urgent d'agrandissement territorial, on est porté à y voir l'expression d'un profond calcul, ayant trait à la pondération du système fédératif. On sait que le danger constitutionnel qui menace l'Union américaine, et dont l'explosion, souvent prédite par les hommes d'Etat de l'Europe, a cependant été détournée jusqu'ici par la sagesse nationale, consiste dans l'antagonisme des intérêts qui divisent, en deux camps presque égaux, les Etats du Nord et ceux du Sud. Ceux-ci producteurs agricoles ; ceux-là, producteurs industriels ; les uns, en possession du travail libre, les autres, réduits à se servir du travail esclave. Cet antagonisme est radical, car il tient à la nature même des choses et aux

» Mais les évènements qui se sont accomplis pendant les dernières années ont tous tourné à l'avantage des Etats du Sud, qui ont vu grossir leurs rangs par l'annexion du Texas, et auxquels la conquête du Mexique ouvre, sous ce rapport, une perspective illimitée. Il a donc fallu songer à contrebalancer cette influence sans cesse croissante, et qui menace de se développer d'autant plus rapidement, que l'émigration se porte de ce côté, attirée par la douceur du climat et les promesses d'une nature aussi riche que féconde.

» Déjà la création récente des Etats de l'Illinois et de l'Indiana avait répondu, dans le Nord, à un besoin de ce genre. Mais de ce côté l'œuvre de colonisation est moins spontanée et veut être aidée par un concours d'avantages qui ne se rencontre que sur quelques points favorisés.

» Les dernières acquisitions qui viennent d'être faites par le gouvernement américain, dans le voisinage même de ces deux nouveaux états, sont merveilleusement choisies dans ce but, et leur situation sur le cours supérieur de deux grands fleuves qui arrosent de vastes terres incultes, doit vivifier ces contrées, en y établissant un courant de civilisation. Bientôt ces déserts, défrichés par ces hardis pionniers que pousse devant elle la colonisation américaine, se peupleront de travailleurs, se couvriront de villages, et, transformés eux-mêmes en foyers générateurs, poursuivront l'œuvre de fécondation jusqu'aux pieds de ces *montagnes rocheuses*, dont le territoire de l'Union aperçoit le sommet bleuâtre de son extrême frontière, et qui peut-être n'arrêteront pas ses progrès.

» C'est ainsi que la force des choses et la nature même de leurs institutions entraînent les Etats-Unis de conquête en conquête ; ici dans un but d'ambition, là dans un intérêt de salut. Poussés par ces deux fatalités, ils sont condamnés à s'agrandir sans cesse. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

On annonce que, sur sa demande, M. Gabriel Delessert, préfet de police, doit abandonner bientôt ses fonctions. Son successeur désigné est, dit-on, M. Zangiacomi, conseiller à la cour royale de Paris. Il y a plusieurs mois déjà que M. Delessert a informé le gouvernement de ses intentions de retraite ; mais on lui a demandé, comme un service, de conserver la direction de la police jusqu'après la discussion de l'adresse. (*Constitutionnel.*)

— M. Costé, député de Neufchâteau (Vosges), dont on a annoncé aujourd'hui la mort à la chambre, sortait de la séance samedi et causait avec un colonel de ses amis, lorsqu'il a été frappé d'apoplexie; il est tombé raide mort.

— M. Bavoux, conseiller maître à la cour des comptes, est mort la nuit dernière à Paris.

— Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 15 janvier, modifie le programme de 1840 pour les épreuves du baccalauréat ès-lettres qui auront lieu dans toutes les Facultés du royaume du 1er juillet 1848 au 1er juillet 1849.

Cet arrêté est suivi de la mention suivante :

« M. le ministre de l'instruction publique, en ordonnant l'adoption provisoire du programme délibéré en conseil royal, a résolu de consulter immédiatement toutes les Facultés des lettres du royaume sur un nouveau projet de programme qui devra être discuté en conseil royal, et qui introduira des modifications considérables dans l'ordre des épreuves, dans les matières de l'examen ; et en particulier dans la rédaction de la partie historique, en faisant une part plus marquée à l'histoire nationale. »

— Le *Morning-Herald* du 22 janvier contient l'article suivant :

« C'est avec le plus grand plaisir que nous rendons de nouveau justice à la brave marine française, en la remerciant de l'appui noble et généreux qu'elle a prêté aux officiers et à l'équipage de l'infortuné *Snake*, lorsque ce vaisseau fut jeté à la côte de Mozambique. Nous devons en dire autant relativement au naufrage de l'*Avenger*. Dans ces deux circonstances, la marine française a agi de la manière la plus honorable pour le pays, et nous sommes convaincus que l'armée et la marine britanniques s'empresseront de lui témoigner la reconnaissance à laquelle elle a droit. »

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquait 3° 5|10 audessous de 0; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 3° 2|10 ; à midi, 2° 0|00.

— Quarante-deux maisons vont être prochainement démolies rues du Four, Traînée, des Prouvaires, de la Tonnellerie et à la pointe Sainte-Eustache, pour faire place aux halles centrales de Paris, dont les fondations de la première partie seront jetées cette année.

Cette nouvelle entreprise de la ville est évaluée approximativement à 20 millions de francs.

Il faudra dix ans pour terminer ce grand et important édifice.

— Le nombre des propriétés bâties, imposées, dans les 86 départements, est de 7 349 510, d'après le dernier recensement.

Le nombre des cotes de l'impôt foncier est de 11 511 841.

Il n'y a en France que 16 546 individus qui paient plus de 1 000 fr d'impôt foncier.

— Dans le premier trimestre de cette année il y aura deux éclipses ; une éclipse partielle du soleil, le 5 mars, invisible dans nos contrées ; la seconde, le 19 mars, éclipse totale de la lune, visible à Paris.

Le premier contact avec l'ombre aura lieu à l'œil nu, à l'orient, à 101° du point supérieur d'intersection du disque lunaire avec le cercle horaire passant par le centre de la lune.

Le dernier contact aura lieu à l'occident, à 65° du même point.

— Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris, les dimanche 23 et lundi 24 janvier, de 5 786 déposants, dont 600 nouveaux, 781 499 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 1 937 déposants, dont 526 soldés, 634 201 fr. 50 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 111 043 fr. 85 c.

Demandes de remboursements du 25 janvier, 715 677 fr.

— Un incendie a dévoré une filature de laine à Charleval (Seine-Inférieure). La perte est évaluée à 150 000 francs. Un grand nombre de familles se trouvent, par suite de ce sinistre, condamnées à un chômage que la saison rend encore plus cruel.

— M. Amédée Hennequin, auteur de plusieurs articles spirituels et indirectement socialistes dont nous avons emprunté des extraits à l'*Union monarchique* et au *Correspondant*, vient de publier une brochure intitulée: *La Suisse en 1847*; ce sont des observations recueillies sur les lieux à Lausanne, à Berne, à Lucerne, au moment même de la crise. Nous ne dirons pas que nos opinions diffèrent de celles de M. Amédée Hennequin, ce ne serait pas assez; le point de vue qu'il a pris dans les affaires suisses est à l'antipode du nôtre; mais il est certain que *la Suisse en 1847* forme une lecture attachante, semée d'anecdotes, de personnalités curieuses, renfermant des documents inédits et qui a droit aux honneurs de l'examen de la part de tous ceux qui veulent apprécier la question du Sonderbund sous toutes ses faces.

PILLAGE D'UNE AUBERGE. — INJUSTE PRÉVENTION. — On lit dans le *Languedocien* :

« Un voiturier de Roujan revenait de Montpellier, jeudi de la semaine dernière, quand, à un quart d'heure environ de distance de cette ville, il fit la rencontre de deux individus qui, après lui avoir demandé s'il devait passer à Mèze, l'invitèrent, sur sa réponse affirmative, à prévenir en passant l'hôtesse de la Baraque, auberge située sur la route, à une demi-heure de là, que sa fille, partie dès le matin, s'était trouvée prise entre deux charrettes, dont le choc l'avait jetée à terre, après l'avoir gravement blessée; ils ajoutaient que, sans être dangereusement malade, l'enfant avait été transportée à Montpellier, où des personnes charitables, dont ils indiquaient le domicile, lui avaient prodigué tous leurs soins.

» Le charretier s'était hâté, en arrivant à la Baraque de s'acquitter de cette commission pénible; et la pauvre femme de courir à Montpellier, où elle craignait de trouver sa fille expirante, morte peut-être. Mais, à peine a-t-elle quitté l'auberge, que des bandits l'envahissent, s'emparent de l'argent et des provisions qui s'y trouvent, et abandonnent la place qu'après l'avoir entièrement pillée.

» L'aubergiste revient de la ville, où sa fille, qui jouit d'une santé parfaite, déclare n'avoir pas subi en route la moindre avarie. C'était donc une fausse alerte, et le charretier de Roujan pouvait seul, disait-elle, s'en être rendu coupable, pour faire naître l'occasion de dévaster la Baraque. En peu d'instants, la police est avertie, la gendarmerie se met en campagne, et le roulier innocent, mais que les circonstances accablent, est arrêté à Mèze et enfermé dans les prisons de cette ville.

» Ce ne fut que trois jours après, quand l'interrogatoire des magistrats et d'excellents témoignages fournis par des hommes recommandables du lieu de son domicile, eurent constaté sa non-participation au délit, qu'il fut relâché et rendu à sa famille. L'aubergiste elle-même qui, la première, avait appelé sur lui les rigueurs de la loi, voulut l'héberger à son passage à la Baraque, et le dédommager ainsi des tribulations dont elle avait été la cause involontaire. Les véritables auteurs du pillage de l'auberge avaient eu le temps de gagner le large et l'on est encore à leur poursuite. »

HÉROÏSME DE DEUX MARINS. — Une lettre datée de Stranraer (Écosse), le 19 janvier, et reçue au Lloyd de Londres, contient ce récit suivant :

« Le steamer *Viceroy* était parti de Glascow pour Dublin, lorsque près de Cornwall la cabine prit feu par le contact d'un tuyau de poêle trop échauffé. En un clin d'œil les flammes se développèrent avec violence, et les passagers sont convaincus qu'ils doivent la vie à l'héroïsme de deux braves marins qui sont restés au gouvernail au milieu des flammes et se sont laissé brûler dangereusement plutôt que d'abandonner leur poste. Si le bâtiment n'eût pas été en fer, il eût été perdu, malgré l'intrépidité des deux matelots en question. Les dégâts sont considérables, et plusieurs passagers ont perdu tous leurs effets. On n'est parvenu à se rendre maître du feu qu'après de grands efforts. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 24 janvier.*

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre annonçant la mort de M. Costé, député de Neufchâteau (Vosges).

M. Paul Letourneux, député de la Mayenne, écrit pour donner sa démission des fonctions de député.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la délibération de la Chambre sur la proposition d'Adresse, dont le premier paragraphe est ainsi conçu :

« Depuis notre dernière session, une heureuse récolte a dissipé les craintes et soulagé les maux qui pesaient sur notre patrie. La France, par son courage, méritait cette faveur du ciel. Jamais, en de telles circonstances, l'ordre public n'avait été si généralement maintenu. Les populations ont compris que la liberté des transactions était le plus sûr remède à leurs souffrances. Le zèle inépuisable de la charité privée a fécondé les sacrifices de la fortune publique; notre commerce s'est garanti par sa prudence sévère sinon des pénibles atteintes, du moins des calamités qui ont frappé d'autres Etats. Nous nous félicitons avec Votre Majesté de toucher au terme de ces épreuves dont le souvenir nous restera comme une expérience rassurante et un salutaire avertissement.

M. GAUTIER DE RUMILLY. Je suis monté à la tribune, messieurs, pour examiner si le gouvernement a pourvu autant qu'il était en son pouvoir aux nécessités du pays.

L'opposition, dans la dernière session, a été prudente et réservée; elle n'a pas voulu traiter une question brûlante au moment où elle pesait sur le pays et ne pouvait amener que de grands désordres. Je suis tout à fait de l'avis de l'orateur : il y a considérablement à faire dans ce sens, et le gouvernement ne peut s'en occuper trop sérieusement.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, repousse les reproches d'imprévoyance et d'incurie qui viennent d'être faits au gouvernement.

M. le ministre ajoute que la crise des subsistances et la crise financière et industrielle n'ont point épargné l'Angleterre, la Prusse, la Belgique et la Suisse. La France est dans une situation meilleure que les autres puissances; elle n'a pas vu éclater, comme l'Angleterre, des faillites désastreuses. Il n'y a point eu chez nous la même stagnation du travail.

Mais, ne nous le dissimulons pas, l'agitation qui a eu lieu dans le pays depuis quelques mois y a jeté de grandes inquiétudes. (Vive rumeur.—Interruption prolongée.)

M. GAUTHIER DE RUMILLY. Les crises de subsistances sont toujours suivies de crises financières, et je m'étonne que M. le ministre du commerce ait à ce sujet parlé de politique et fait une excursion dans le paragraphe où il est question des banquets réformistes. (Bruit au centre.) C'est descendre trop tôt dans la lice, Monsieur le ministre; attendez. Vous nous y trouverez en force; plus d'un viendra repousser et renvoyer à qui de droit ces noms d'aveugles et d'ennemis qu'on nous a jetés.

M. le ministre du commerce a parlé de l'Angleterre et de la crise qui la tourmente; est-ce une excuse pour notre gêne, pour notre malaise? Est-ce que la France, comme l'Angleterre, porte à ses flancs cet ulcère de l'Irlande qui la dévore? M. le ministre des finances a répété que le danger eût été plus grand si la vérité avait été sue; et moi je persiste à dire que le pays eût gagné à être éclairé sur la véritable situation des choses.

M. E. DE GIRARDIN. On a reproché au gouvernement d'avoir manqué de prévoyance au mois d'août et au mois de septembre 1846. La question est plus importante que cela. Depuis 15 ou 17 ans, je demande ce qu'on a fait pour mettre l'agriculture en état de suivre la progression de la population.

En 1831 ou 1832, il parut dans le *Moniteur* un projet important sur les colonies agricoles. Qu'est devenu ce projet? Depuis 15 ans il a été question du crédit foncier, des banques agricoles; qu'est devenu tout cela?

Qu'avez-vous fait pour améliorer vos voies de communication? (Bruit.)

On a dépensé de l'argent, on en a dépensé énormément. Mais l'a-t-on bien dépensé? (Murmures au centre.) Voyez dans quel état sont vos chemins vicinaux! (Rires et murmures aux centres; approbation aux extrémités.)

Prenez vos chemins de fer. Oui, sans doute, vous y avez jeté beaucoup d'argent; mais parcourez l'Europe, allez voir en Belgique, en Angleterre.

Je répète que c'est rapetisser la question que de reprocher au gouvernement d'avoir manqué de prévoyance aux mois d'août et de septembre 1846. Moi, je dis au gouvernement: Vous avez manqué de prévoyance depuis quinze ans. Tout ce que vous avez fait se réduit à une circulaire en faveur des fermes modèles.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. Les membres qui font partie des conseils généraux ont déjà répondu au préopinant par leurs dénégations. Pendant quinze ans, les conseils généraux ont voté des sommes considérables pour l'agriculture et pour la viabilité. Le gouvernement les protége autant qu'il le peut.

Le premier paragraphe du projet est adopté.

M. LE PRÉSIDENT lit le 2e paragraphe:

« Notre concours vous est assuré pour mener à fin les grands travaux publics que nous avons entrepris. Il importe à la puissance et à la prospérité du pays, au développement de notre industrie et aux progrès de notre agriculture, que cette grande œuvre s'accomplisse; mais tout en continuant à lui consacrer de suffisantes ressources, nous veillerons avec une économie de plus en plus sévère à maintenir dans nos budgets les prévisions sur lesquelles repose l'avenir de nos finances et à rétablir enfin un équilibre complet et réel dans les recettes et les dépenses, première condition de la force et de la sécurité d'un état. »

M. LAFFORT-GONSOLIN. Lorsqu'on rapproche les actes des paroles, on voit combien peu de foi on doit ajouter aux belles promesses du gouvernement. Peut-on trouver l'exemple dans la négociation du dernier emprunt de 250 millions.

M. LÉON FAUCHER. Je viens encore entretenir la Chambre de la situation financière du pays. On ne peut se livrer en toute sécurité à l'examen, et surtout définitivement et pour longtemps sans doute, de la crise qui subsiste encore et qui nous a tous si profondément affligés.

L'honorable orateur se livre à l'examen du budget de 1848, dont il examine les divers chapitres.

Ce discours, hérissé de chiffres, n'est pas écouté par la Chambre avec l'attention nécessaire pour apprécier un travail financier.

M. BERRYER demande au ministre des affaires étrangères des renseignements sur l'état actuel des négociations au sujet de la Plata. M. Guizot les refuse.

M. JULES DE LASTEYRIE. Dans le courant de la dernière session, le gouvernement nous avait fait espérer qu'il apporterait cette année un plan de finances plus conforme aux exigences de la position, et nous pensions que, si l'honorable M. Dumon avait remplacé l'honorable M. Laplagne aux finances, ce n'était pas pour rien, et nous croyions pouvoir nous livrer au moins à quelques espérances.

Nous avons bien entendu, dans le discours de la couronne, que le budget des dépenses est en équilibre avec le budget des recettes; mais qui est-ce qui le croit? Y a-t-il dans cette Chambre une seule personne qui le croie? (Oh! oh! — Non! non! personne!) Il me semble que lorsque trois jours après ce discours on devait nous présenter un budget qui justifiait si peu les espérances que l'on nous avait fait concevoir, il me semble, dis-je, qu'on aurait pu, qu'on aurait dû se dispenser de placer dans la bouche de la couronne des espérances si mal fondées. (Très bien!)

L'honorable membre signale les vices et les dangers de la situation extérieure et intérieure. Toutes ces causes d'ébranlement sont fortifiées, aggravées encore par la situation financière. Sait-on combien le ministère a emprunté? 400 millions à la dette flottante, et 250 millions à la dette constituée. (Interruption.)

Quand bien même les chemins de fer auraient coûté ce qu'ils n'ont pas coûté, permettez-moi de relever un autre fait que j'ai à cœur de ne pas passer sous silence. Quand est-il arrivé que le gouvernement ait fait une question de cabinet pour s'opposer à l'augmentation des dépenses? Jamais; nous l'avons vu en faire souvent pour s'opposer aux réductions.

Ce fait est caractéristique. Il y a plus, lorsque d'honorables membres de cette Chambre venaient ici dire la vérité en matière de finances, on leur répondait, comme à l'honorable M. Fould, qu'ils étaient des *Cassandre*. (On rit.)

Plus d'une fois, nous avons critiqué la politique que vous poursuivez, mais nous subissions cette dure nécessité. (Approbation au centre. — Murmures aux extrémités.)

La séance est levée à six heures.

PETITE CORRESPONDANCE.

Rochefort.—M. M.—M. G. nous remet votre lettre et les 80.—Merci à M. T. et à vous.

Metz.—M. de B.—M. nous remet les 7 pour M. B.—Les alm. sont exp.—Nous enverrons le reçu à proch. occ.

Palma.—M. P. B.—Nous faisons traite, suivant v. avis, de 161.—3 fr. de trop portés par vous pour l'ab. à la *Ph.* de M. V., serviront d'appoint pour les frais.

Amsterdam.—M. B.—Nous ne devions faire le change qu'à votre échéance; nous laisserons les choses en l'état.

Grenoble.—M. G.—Reçu le titre de 1 000.—Nous agirons; mais c'est une pauvre créance.

Nantes.—M. S.—P. sur qui vous nous avez adressé un effet de 40, est en congé. Nous attendons sa rentrée au corps.

Nantes.—Mlle D. *Fourier, sa vie et sa théorie* est épuisé.

Honnelable.—M. L.—Nous avons reçu 40 en compte sur la somme de 46 75 dont vous étiez débité.

Pau.—M. J. L. R.—Vous devez comprendre, ami, que la rép. ne dépend pas de notre bonne volonté.—Jusqu'à présent 250 ex. ont prod. 870 environ, dont partie à terme. Nous ferons tous nos efforts pour satisf. à vos désirs.—Nous aurons bientôt, au surplus, à vous écrire.

Londres.—M. P.—Nous vous envoyons la suite de la trad. jusqu'au bas de la page 231 : *Quiconque se sépare de R...*; faites traduire le reste là-bas.

Bourse du 24 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Cl.	116 05	116 »»	115 95	115 90
— — fin courant	116 »»	116 05	115 75	115 75
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Cl.	73 70	73 »»	73 55	73 60
— — fin courant	73 60	73 80	73 50	73 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Cl.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3180	»»
4 0/0 J. »	100 »»	O. V. de Par. »	»»»»	»»
Emp. 1848 au Cl »	» »/»	C. hyp. »	»»»	»»
— fin Cl »	» » »	— Goum. »	»»»»	»»
B. du Trés. »	4 3/8	— Gameron. »	925	»»

PRIMES.	fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	1. 10	»» »»	»» »»	— »» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	— »»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Cl à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	35 »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	02 1/2	20 »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Cl dr cours	»»»	»/»	ROME	Dr C.	94 1/4	»/»
Recep. Rotsch »	98	»»	BELG. 2 1/2 »		»»	»/»
ESP. Dette act. »	»»»	»/»	— 4 1/2 »		91	1/2
— — pass. »	»	»/»	— do 1840 »		98 1/2	»/»
— 3 p. 0/0. »	»»	»/»	— do 1842 »		99 1/2	»/»
Dette intérieu. »	»»»	»/»	— Banque »		935	»»
PORT. 5 0/0 1847 »	»»»	»/»	— do Em. 1841 »		»»»	»»
HOLL. 4 1/2 »	»»»	»/»	PIÉMONT »		1080	»»
HAITI »	»»»	»/»	AUTRICHE »		410	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
A Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	650 »»
V. r. dr. »	»»» »»
— G. anc. »	»»» »»
— nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	186 »»
Paris à Se.	»»» »»
— à Orléans	1170 »»
— à Rouen	882 50
R.-Havre	»»» »»
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle	157 50
Paris-Str.	403 75
Tours-Nan	360 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord.	528 75
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	472 50
Mont. à Tr.	258 75
Paris-Lyon	390 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	5525 »»
Lin Maberl.	450 »»
F. de l'Av.	»»»» »»
Union fin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	882 75	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	1168 75	Marseille à Avignon	550 »»	Nord	528 75
— à Lyon	390 »»	Paris à Strasbourg.	405 »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 60 fr.; courant du mois et février, mars et avril, 58 à 59; 4 mois d'été, 61 fr.; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 55 fr.

Narbonne, 45-50. — Béziers, 40. — Cette, 46-50 à 47. — Bordeaux, 52-50.

Sa... disponible, belle qualité, 100.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 100; 3 mois suivants, 99 à 98-50; 8 derniers mois, 98.

Huile épurée, 106.

Lille: Colza, 85-25.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA.—

7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Le Château de Cartes, un Caprice, la Marinette.

8 h. 1/2 ITALIENS.—La Donna del Lago.

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.

6 h. 1/2 ODÉON.—Antony, le Dernier Banquet, Nouvelles d'Espagne.

6 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Le Brasseur de Preston.

6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Hamlet.

6 h. 1/4 VAUDEVILLE.—Une Nuit Blanche, Partie à Trois, le Lion, Misères.

6 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Dernière conquête, Lauzun, Ça brûle.

6 h. 1/4 GYMNASE.—Lavater, Ce que Femme veut... Léonie.

6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres (revue de 1847).

6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—La Fin du Monde.

6 h. 1/2 AMBIGU.—Hortense de Blangy, l'Ouvrier.

6 h. 1/2 GAITÉ.—Christophe Colomb.

6 h. 1/2 COMTE.—Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, Polichinelle, Féerie.

6 h. 1/2 FOLIES.—Les Canards, Kabri, l'Ile d'Amour, le Gamin.

6 h. 1/2 DÉLASSEMENT.—Les Délassements aux Enfers, 85 moins 1.

6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.

5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—Jacques II, Brasero, l'Éléphant, Bocal, la Tâche.

THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.

DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
» Le prix des Nos doubles ou Retour est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir :
De 4 f. par an pr le No de huitaine; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.
Chez Brullé, ... de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries;
Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Compie., 8, place de la Bourse.

PARIS, 25 JANVIER.

Discussion de l'Adresse.

LE DÉFICIT.

Nous marchons au déficit ou plutôt nous y sommes depuis longtemps: chaque année le mal s'aggrave, et, suivant l'expression employée aujourd'hui par M. Thiers, nos finances vont *aux abîmes*.

C'est à l'examen de cette grave situation que toute la séance d'aujourd'hui a été consacrée. M. Achille Fould a le premier attaqué le cabinet sur la question financière ; il l'a fait avec la mesure et le choix d'expressions qui convenaient à un ministre *possible*. Nous lui reprocherons seulement d'avoir poussé la politesse jusqu'à l'ironie en parlant à M. Dumon des *charmes de sa parole*.

M. Thiers a paru ensuite à la tribune, et ses combats prolongés avec les ministres des finances et de l'intérieur ont occupé toute la journée.

M. Thiers a été, comme toujours, spirituel et surtout lucide ; son premier discours était un véritable cours de science financière, mise à la portée de tout le monde.

Quoique long, M. Thiers n'a pas cessé d'intéresser, et nous devons lui savoir gré de ses déclarations réitérées en faveur de l'exécution des chemins de fer par l'Etat. M. Thiers a montré l'engouement pour les chemins de fer et à sa suite la fièvre de l'agiotage s'emparant des masses, d'énormes capitaux s'engouffrant à la Bourse, le gouvernement écrasé par les engagements qu'il a pris envers les compagnies, la crise des subsistances aggravant encore des embarras, le prolétaire retirant de la caisse d'épargne toutes ses économies ; sans doute de pareils malheurs ne se renouvellent pas tous les ans, mais après la famine peut venir la guerre. Comment le ministère, qui a besoin de la paix, d'une paix durable, pour rétablir l'équilibre dans le budget, peut-il nous garantir la paix depuis ces mariages espagnols et cette alliance autrichienne, germes de tant de calamités ?

A ces arguments appuyés de chiffres trop clairs, le ministère ne pouvait rien répondre de sérieux. M. Duchâtel a promis de la modération dans les dépenses, sans renoncer pourtant à aucun chemin de fer, car la majorité, dont le *Journal des Débats* est l'organe, est intéressée à les demander tous. Les grands mots de confiance, d'espérance, d'avenir n'ont pu pallier l'inquiétante réalité. Il a été constaté que le ministère traînerait encore pendant huit ou neuf ans six cents millions au moins de dette flottante, en admettant même que nulle guerre, nul fléau naturel ne viennent compliquer la situation.

M. Thiers a eu l'avantage dans ce débat. Est-ce à dire qu'il eût complétement raison, qu'il dominât la situation? Non vraiment, ni lui ni ses adversaires n'ont mentionné, et pour cause, l'une des dépenses les plus folles de ces dernières années (les fortifications de Paris). Il est en outre demeuré clair que M. Thiers, après avoir contribué à creuser notre abîme financier, le signalait à merveille, mais qu'il n'apportait aucun moyen de le combler, qu'il ne le comblerait pas étant ministre. Combler l'abîme ! mais cela veut dire vivifier cette agriculture qui alimente le budget comme toute la richesse du pays, lui donner des chambres consultatives, un ministère spécial, un nouveau régime hypothécaire, des irrigations, tout ce qu'on réclamait pour elle hier et bien plus encore. Combler l'abîme, c'est demander à des expériences bien conduites tout ce qu'il y a de fécond dans cette idée mise en avant par le pouvoir législatif luimême, COLONIES AGRICOLES. Combler l'abîme c'est fermer le gouffre du budget militaire le plus dévorant de tous, non pas en licenciant notre armée, mais en la faisant concourir par des travaux productifs à la prospérité du pays. Tant que l'opposition ne réclamera pas avec nous ces larges innovations, tant qu'elle ne voudra pas ouvrir à la production des sources nouvelles, tant qu'elle comptera pour l'équilibre des finances sur l'amortissement et d'insignifiantes économies, le fait inexorable du déficit viendra se jouer de ses plus brillants orateurs. Et nous, gardiens d'une idée sainte, l'idée de l'association agricole et industrielle, nous confondrons à la fois l'opposition et les ministres en faisant parler une voix plus haute que les leurs.

« Pense-t-on, écrivait Fourier il y a vingt-six ans, que l'Angleterre » puisse jamais se libérer de sa dette, sans le secours d'une nou» veauté ? Loin de là : elle se verrait sous peu entraînée dans des » guerres dont le résultat serait l'accroissement de la dette, si » toutefois il est possible de l'accroître sans être forcé à la ban» queroute.

» Il en est de même des autres Etats qui se flattent d'*amortir*. A » la vérité, ils opèrent chaque année une petite réduction bien im» perceptible ; misérable palliatif, résistance illusoire aux progrès » du mal ! Je compare ces amortissements à la prétention des enfants » qu'on voit souvent élever une petite digue en cailloux pour bar» rer le Rhin ou le Rhône ; et vraiment ils barrent un instant le » bord du courant, mais la moindre vague emportera leur frêle » ouvrage. Tel serait le sort des systèmes financiers ; une bonne » guerre viendrait inopinément bouleverser les menus calculs d'a» mortissement, balayer tous les systèmes de restauration, et for» cer tous les gouvernements à des banqueroutes, ou à des redou» blements d'impôts qui feraient éclater de nouvelles révolutions. » Contre cette calamité, tous les préservatifs deviennent inutiles, » si on laisse envenimer le vice principal, la pénurie fiscale que » l'état des choses tend malheureusement à aggraver en tous pays. » — *Traité de l'Association*, 1822, t. 1, p. 42.

Le banquet du douzième arrondissement.

En vertu de l'ordre d'interdiction prononcé par M. Duchâtel à la Chambre des pairs, la question de savoir si le banquet du 12e arrondissement aura lieu a acquis beaucoup d'importance et de gravité.

Il ne s'agit plus seulement de l'objet politique de ce banquet, de son opportunité comme manifestation en faveur de la réforme électorale, il s'agit de savoir si M. le ministre de l'intérieur a le droit d'interdire aujourd'hui ce qui n'a pas été défendu jusqu'à ce jour, et si la France, à qui une législation exceptionnelle et toute de circonstance a déjà confisqué la liberté d'association, doit perdre aussi, en vertu d'un caprice ministériel, la simple liberté de réunion ?

L'importance de cette question incidente est devenue, on le comprend, supérieure à celle du banquet en lui-même. A cette heure, il est beaucoup plus urgent que le banquet ait lieu pour établir le droit de réunion que pour ajouter quelques voix de plus aux milliers de toasts portés à la réforme électorale.

Comme nous l'avons exposé, comme tous les journaux l'ont démontré aussi, le decret des 16-24 août 1790, invoqué par M. le ministre de l'intérieur contre les banquets, est entièrement inapplicable à cette sorte de réunion. Il a fallu même une ignorance ou une mauvaise foi insignes pour essayer de transformer une vieille loi de *répression* contre les ameutements et rassemblements de place publique en une arme *d'interdiction* contre les réunions paisibles de citoyens dans un banquet. Nous croyons que M. Duchâtel n'osera pas soutenir ce tour de force dans l'autre Chambre. Quoi qu'il en soit, il est bon que la question soit poussée et vidée à fond.

La manifestation réformiste du 12e arrondissement a pu avoir d'abord moins d'intérêt que celles qui l'ont précédée. Au moment où les deux tribunes s'ouvraient pour interpréter à leur tour les sentiments du pays, il n'était pas absolument nécessaire que des députés allassent prononcer des discours politiques au faubourg Saint-Marceau. M. le ministre de l'intérieur a eu le talent de rendre bon et indispensable ce qui n'était pas nécessaire. Si, dans le cours de la discussion de l'adresse, il ne reconnaît pas l'illégalité de son interdiction, s'il ne la retire pas, il imposera dès lors à tous les députés indépendants de toutes nuances, le devoir de patroner et de fortifier par leur présence le banquet réformiste du 12e arrondissement.

Nous convierons, pour notre part, les députés à cet acte d'énergie, car ce sera le meilleur moyen de déjouer l'arbitraire ministériel et d'éviter toute collision entre l'abus de la force et l'exercice du droit le plus légitime et le plus naturel.

La liberté comme à Lucerne. — Si la victoire qui vient d'être remportée en Suisse, par les gouvernements libéraux sur le Sonderbund, pouvait être considérée comme une révolution, ce serait assurement la révolution la plus bénigne que la terre ait encore vue. Point d'exécution politique, liberté laissée à la presse du parti vaincu, admirable patience de la part des vainqueurs pour subir les injures et les calomnies. A Genève, la tolérance va si loin, que plusieurs journaux conservateurs n'ont pas craint de porter aux nues ce magnifique discours de M. de Montalembert, où les soldats du général Dufour sont qualifiés de scélérats et de brigands. A côté de cette longanimité qui fait honneur à la Suisse libérale, et suffit pour confondre ses ennemis, il faut placer les actes du gouvernement de Lucerne. Le catholicisme est si peu opprimé dans ce canton, que le grand conseil vient de voter une constitution renfermant les articles suivants, si le correspondant du *Commerce* est bien informé.

Article 3 : « La religion catholique romaine est la *religion d'Etat* ; le canton garantit l'existence des couvents et des congrégations, ainsi que l'inviolabilité des fonds et biens destinés à un but religieux. »

L'article 7 établit qu'il y aura « la liberté d'exprimer ses opinions par la parole et par la presse, mais toujours dans les limites de la morale, des mœurs et de la religion. »

L'article 22 déclare que « le droit de cité dans le canton ne sera accordé qu'aux personnes professant la religion catholique. »

Ces articles prouvent que les catholiques lucernois ne sont pas intimidés par les baïonnettes radicales, mais ils prouvent aussi que le canton de Lucerne n'est pas le séjour de la liberté de conscience. Comment! après un changement de gouvernement et de constitution dans le sens libéral, Lucerne possède une religion officielle, la discussion religieuse y est interdite à la presse et les catholiques seuls ont les droits de citoyens! Qu'était-ce donc avant la guerre? Qu'eût-ce été si le Sonderbund avait triomphé? Le *parti catholique*, dont les passions anti-libérales viennent de se démasquer à la Chambre des pairs, pourra nous promettre encore la liberté *comme en Belgique*. Nous savons maintenant qu'il nous réserve la liberté *comme à Lucerne*, et nous nous tenons pour avertis.

Insurrection de Sicile. — Les journaux italiens ne contiennent pas de détails postérieurs à ceux que nous avons déjà publiés. Tous confirment, du reste, les nouvelles qui nous étaient arrivées par Marseille. Nous empruntons à l'*Alba* les détails suivants.

Les Palermitains, voyant qu'ils avaient attendu en vain les réformes, demandées depuis si longtemps, affichèrent, le 12 au matin, une proclamation très énergique au coin de toutes les rues.

Un navire de guerre anglais aborda dans la matinée. Toute la ville se leva en rumeur, les cloches sonnèrent toutes à grandes volées, les troupes, qui étaient sous les armes depuis la veille, défilèrent pour se retirer hors de la ville. Le peuple, la cocarde italique en tête, prit les armes, se partagea en groupes, précédés chacun d'un prêtre la croix en main. Le cri était : *Vive la Sicile libre! Vive l'union italienne! A bas le mauvais gouvernement!*

Le lieutenant se renferma dans le palais. On ferma les châteaux et les forteresses. A sept heures du soir entrèrent dans la ville plusieurs mille paysans armés de fusils de chasse, rassemblés et guidés par un certain Scordato, de la Bagaria, un des villages les plus populeux des environs. Parmi eux se trouvait Pasquale Miloro, suiv[illegible] paysans, et de sa femme, qui était aussi en armes...

Le temps était pluvieux ; la troupe stationnant d[illegible] Palerme, fatiguée de la veille et aveuglée par la plu[illegible] Un seul escadron de cavalerie tenta d'entrer par [illegible] mais il fut reçu à coups de fusil qui tuèrent dix ho[illegible] par une décharge de carabines; mais voyant qu'elle n'avait produit aucun effet, la cavalerie se retira au galop. Le peuple s'empara des armes des hommes tués, et transporta les blessés à l'hôpital.

Les télégraphes ne pouvaient jouer à cause de la pluie. La nouvelle de la révolte fut portée à Naples par un bateau à vapeur.

..... Les soldats envoyés contre les Palermitains s'embarquaient de Naples en pleurant. La veille, le roi avait dû envoyer un renfort de troupes à Lecce dans la Pouille, où une révolte s'était déclarée. On avait été obligé, quelques jours auparavant, d'envoyer des troupes dans les Abruzzes.

Le 14 il arriva à Naples un bateau de Palerme. On ignore encore les nouvelles dont il était porteur; mais il était facile de voir que les nouvelles étaient défavorables au gouvernement.

Le comité sicilien de Palerme a établi son siége dans la place des Quatre-Cantons ; il donne de l'argent à ceux qui en ont besoin, des fusils et des munitions à tous.

Lorsque l'on apprit à Naples la nouvelle de l'insurrection sicilienne, on afficha des placards ainsi conçus :

« Napolitains ! réveillez-vous à l'exemple de vos vaillants frères de Sicile ; imitez-les et démentez ceux qui prétendent qu'ils sont plus courageux que vous. Réveillez-vous ! »

Confirmation de l'insurrection sicilienne. — Par *le Sésostris*, paquebot de la correspondance, qui a quitté Naples le 18 à quatre heures du soir, le *Nouvelliste de Marseille* reçoit des lettres qui confirment dans toute leur gravité les premiers évènements de Palerme.

A Messine, toute la population est en arme, et les troupes royales, trop faibles pour comprimer ce soulèvement général, ont été contraintes de se retrancher dans le fort, d'où elles se disposaient à bombarder la ville. A cet instant, une frégate britannique, *la Thétis*, commandée par le capitaine Codrington, et qui venait de quitter Naples pour prendre sous sa protection les résidents anglais de Messine, a mouillé sous le fort. Le commandant de ce navire, de concert avec le consul de sa nation et le consul français, a signifié au gouverneur militaire de ne pas commencer le feu avant que les nationaux des deux représentants ne fussent en sûreté à bord de la frégate.

Le capitaine Codrington fit placer *la Thétis* le plus près du fort possible, dans la direction de ses feux, et déploya toutes ses voiles quoiqu'au mouillage, en sorte que les boulets partis de la forteresse ne pussent éviter d'atteindre sa voilure, circonstance trop grave pour que le gouverneur osât en braver la conséquence.

Il est à craindre que le commandant Codrington, quoique disposé à prolonger le plus longtemps cette situation, n'ait pu éviter à Messine les horreurs d'un bombardement lorsque tous les résidents anglais et français auront été recueillis à son bord.

A Palerme, le peuple a nommé un gouvernement provisoire.

Les troupes royales se battent ***avec résignation***; mais il est facile de voir ***qu'elles sont partagées entre*** le devoir du soldat et le sentiment de citoyen.

La confusion est telle à Palerme que les membres du gouvernement provisoire eux-mêmes ignorent ce qui se passe sur les divers points de l'insurrection.

Dans la population règne le plus grand enthousiasme et l'accord le plus parfait. Hommes, femmes, enfants, tous ont contribué à l'élévation des barricades et à la construction des retranchements. Aucun excès susceptible de compromettre la cause patriotique n'est venu ternir ce soulèvement.

Les troupes expédiées en Sicile, qui ne s'élèvent en réalité qu'à cinq mille hommes, ont été jugées radicalement insuffisantes pour étouffer l'insurrection. Le comte d'Aquila est retourné à Naples pour faire part au gouvernement de la gravité de la situation et de l'impuissance du renfort qu'il apportait en Sicile.

Les deux représentants de France et d'Angleterre, M. de Montessuy et lord Napier, agissent de concert à Naples auprès du gouvernement opiniâtre de Ferdinand. Pour obtenir des concessions, il est bon de dire cependant qu'ils paraissent attendre l'issue des événements, plutôt que de se lasser en vaines négociations tant de fois avortées.

Le gouvernement napolitain. — La protestation du peuple des Deux-Siciles, dont nous avons parlé samedi, contient sur le gouvernement napolitain un chapitre que nous croyons utile de reproduire :

« Les ministres, dans les mains desquels réside le gouvernement, ne valent guère mieux que le roi.

» Le président du conseil est le marquis Pietracatella, homme assez probe, mais borné, d'un esprit éminemment jésuitique, d'un caractère orgueilleux, et encore plus ami de la tyrannie que du tyran. N'ayant pas réussi à faire revivre les anciens barons, ainsi que la sainte inquisition, il ronge son frein et il se tient à l'écart, maudissant le progrès, l'industrie et le commerce. Incapable de faire le bien, ou il reste dans l'inaction, ou il fait du mal.

» François-Xavier del Carretto est ministre de la police, après avoir été carbonaro en 1820. Suppliant et rampant dans l'antichambre du préfet Guarini en 1822, il sauvait alors ses épaulettes de colonel par la plus insigne lâcheté. Sbire et bourreau à Bosco en 1828 et marquis, en récompense de ses hautes œuvres, sbire ministre en 1831, encore sbire en Sicile en 1837, il est aujourd'hui sbire enrichi, jouissant de quarante mille ducats de rente.

» Le ministre de l'intérieur s'appelle Nicolas Sant Angelo, qui a la prétention de tout savoir, sans posséder d'autre science que celle du vol.

» Ferdinand Ferri, patriote de 99, reniant avec impudeur son ancien libéralisme, et esprit très borné, du reste, est à la tête du ministère des finances. Aussi fourbe que cupide, il offre de temps en temps sa démission, au lieu de laquelle il obtient de nouveaux dons et de nouvelles faveurs.

» Le ministre de la justice, Nicolas Parisio, est un habile jurisconsulte ; mais sans énergie aucune, ne sachant rien refuser à ses collègues, et nommant, à leurs sollicitations, pour magistrats, des hommes éhontés ou incapables.

» Le ministre des relations extérieures, le prince de Scilla, n'est autre chose qu'un amas de chair informe, qui sait à peine balbutier en vous arrosant de sa salive.

» Le ministre des affaires ecclésiastiques est le dévot prince de Trabia, qui ne manque pas de bonnes idées, mais tellement gastronome, que sa vie n'est qu'un banquet continuel.

» Le général Joseph Garcia n'est que directeur du ministère de la guerre et de la marine, le roi en étant le seul et véritable chef.

» Louis de Majo est lieutenant-général en Sicile. Aussi lâche qu'ignorant, on dirait qu'il a été choisi par le roi, non pour gouverner, mais pour insulter à la fois au bon sens des Siciliens et à la majesté

[illegible], pendant que le roi bâille; peu après il leur dit : *Continuez, vous autres, tandis que je vais déjeuner*. Lorsqu'il daigne revenir, il rentre le cigare à la bouche, et, pendant que les ministres causent entre eux, il se promène en fumant; puis, s'adressant à son secrétaire, il lui dit : *Prends les papiers, nous verrons cette affaire*. Les ministres traités de la sorte, fatigués, affamés (car on ne leur offre même pas une tasse de café), sortent du conseil avec une humeur exécrable, dont leurs subordonnés ne tardent pas à ressentir les effets. Les affaires moins graves sont décidées dans le conseil des ministres; mais le plus souvent elles sont livrées à l'arbitraire de chaque ministre, sans égard pour les autres, ni pour le roi lui-même, qui parfois leur recommande en vain certaines pétitions. Il arrive alors que les malheureux solliciteurs, ballottés du roi aux ministres, et des ministres au roi, crient et demandent inutilement justice, laquelle, marchandée d'abord, est vendue ensuite argent comptant par les chefs de division et autres employés. Le roi sait tout cela, et quelquefois il voudrait s'en prendre aux ministres; mais, d'un côté la politique, de l'autre la peur, lui conseillent de ne pas faire de changements, outre que son confesseur, qui fait cause commune avec le ministère, est toujours là pour le calmer. Mgr Cocle ne fait pas partie du conseil d'Etat, et cependant ce sont, lui, del Carretto et Sant Angelo qui peuvent et font tout. Monstrueux triumvirat d'un moine, d'un sbire et d'un voleur! Entre tous ces ministres il n'existe même pas la bonne harmonie que l'on voit régner parmi les brigands. Se connaissant bien les uns les autres, ils se détestent cordialement et se tendent mutuellement des piéges. Le roi est bien aise de leurs divisions et de leurs haines, pensant que plus ils sont ennemis entre eux, plus ils lui seront fidèles et dévoués. Si l'un des ministres propose une chose utile, les autres la décrient par méchanceté, d'où il résulte que chacun, dans son ministère, fait ce qu'il veut sans consulter ses collègues. Del Carretto tranche du Néron; Sant-Angelo vole; Ferri lésine; Parisio rêve la justice; le roi récite des prières, et son confesseur, tout en lui ouvrant les portes du ciel, songe pour lui-même aux biens terrestres. En résumé, il n'est pas étonnant que le conseil d'Etat soit presque nul, que le gouvernement soit à la fois faible, désordonné, ridicule, stupide, logiquement tyrannique, et qu'il fasse honte aussi bien aux oppresseurs qu'aux opprimés.

» La consulta générale du royaume est un tribunal qui n'a qu'une apparente importance; le roi et les ministres lui envoient les affaires dont ils veulent bien se débarrasser; la consulta ne fait que donner son avis, auquel, le plus souvent, on n'a aucun égard, de sorte qu'en général elle ne sert qu'à entraver les affaires et quelquefois à les rendre interminables. »

L'union italienne. — L'insurrection des Deux-Siciles raffermit les princes des Etats unis de l'Italie dans leurs intentions libérales pour rendre leur patrie indépendante. Le roi du Piémont permet déjà que la jeunesse se constitue en corps francs. A Mondovi, à Coni, à Gênes, à Alexandrie, les personnes les plus notables ont envoyé des adresses au roi, remplies de nombreuses signatures, dans lesquelles on offre la fortune et la vie pour le salut de la commune patrie et pour l'expulsion des étrangers de la Lombardie.

A Rome, la Consulte s'est réunie pour émettre le vœu que plusieurs officiers italiens, remarquables par leur valeur et *leurs capacités militaires*, fussent appelés auprès du Saint-Siége pour mieux organiser et diriger l'armée pontificale. Les plus distingués de ces officiers sont les frères Durando, de Mondovi, l'un général, l'autre colonel, jadis au service de la reine d'Espagne, et le colonel Ferrari, de Naples, qui a conquis ses grades dans l'armée française, en Algérie.

SUISSE. — **Proclamation de la Diète fédérale à l'armée suisse.** — Voici la substance de ce document que nous n'avons pu insérer dans notre numéro d'hier :

« *Soldats citoyens!* Vous avez, la plupart, regagné vos foyers. La Diète ne veut pas tarder davantage à vous exprimer sa reconnaissance pour votre conduite et pour les services que vous avez rendus à la patrie. Vous avez répondu à notre appel, vous êtes accourus sous les drapeaux de la Confédération avec le plus noble empressement. Les fatigues, les privations, ne vous ont pas rebutés. Vous vous êtes illustrés dans maintes rencontres : *Lunnern, Geltwyl, Muri*, le bois des *Daillettes* et le fort *Saint-Jacques* près de Bertigny. *Escholzmatt, Schüpfheim, Gislikon* et *Meyers-kappel* ont été les principaux témoins de votre courage. En face d'adversaires suisses et braves comme vous, mais égarés, vous avez remporté une victoire qui a d'autant plus de prix que souvent vous avez rencontré une forte résistance. Par vous, la Suisse a vu sa gloire rajeunie, son nom respecté; elle a repris un rang honorable parmi les nations. Son indépendance a été entourée d'un nouveau rempart.

» La bonne renommée que vous vous êtes acquise par votre magnanimité envers les Suisses que vous aviez à combattre, ne saurait être affaiblie par les désordres imputés à quelques-uns d'entre vous; l'armée fédérale n'est point solidaire d'actes isolés dont le nombre et la gravité ont, du reste, heureusement été fort exagérés.

» Officiers et soldats! L'expédition militaire confiée à votre patriotisme a eu les plus heureux résultats. L'alliance séparée a été anéantie. Partout la bannière fédérale, arborée dans les sept cantons, a flotté victorieusement sur l'étendard de la séparation; partout elle a réuni les vingt-deux Etats confédérés en un seul faisceau surmonté des couleurs nationales. Délivrés du joug qui pesait sur eux, les cantons de Lucerne, de Schwytz, de Fribourg et du Valais ont expulsé les jésuites et les ordres qui leur sont affiliés, compagnie dangereuse qui, poursuivant un but politique plutôt que les intérêts sacrés de la religion, a précipité ces Etats dans le malheur, troublé la Suisse entière, et compromis sa sûreté au dedans et au dehors. La Confédération est sortie plus unie et plus forte de l'épreuve à laquelle elle a résisté. Le sentiment que la Suisse est une nation, et que, après Dieu, elle ne doit son indépendance qu'à elle-même, est devenu plus profond et plus vif que jamais, par la conscience acquise qu'elle possède les moyens de défendre ces biens précieux, conditions de son existence.

» Ces résultats n'ont pas été obtenus sans d'énormes sacrifices, mais ils ne sont pas au-dessus de nos forces : le sacrifice plus douloureux, c'est celui de la vie d'un certain nombre de militaires suisses. La patrie porte le deuil de ses fils; elle ne ressent pas moins l'affliction des veuves et des orphelins, les souffrances des blessés. Elle ne se console qu'en contemplant les lauriers qui ceignent le front de ses guerriers et le lustre qu'ils ont jeté sur le nom suisse.

» Officiers et soldats! Vous vous êtes montrés dignes de la confiance illimitée que la nation a placée en votre courage et votre dévouement. Vous avez rempli l'attente que la Diète vous a exprimée dans sa proclamation du 4 novembre dernier. Ainsi nous le déclarons au nom de la Suisse :

L'armée fédérale a bien mérité de la patrie. »

— Dans la même séance où cette proclamation a été adoptée, M. le président de la Diète a fait donner lecture d'une des trois notes collectives de la France, de l'Autriche et de la Prusse. Cette lecture n'a pas paru, dit la *Suisse*, produire une grande sensation sur l'assemblée. M. le président a proposé de renvoyer ces pièces à la commission des [illegible]

Pendant cette séance, une sculpture est exposée au milieu de la salle; elle représente le général Dufour, posant un pied sur un jésuite et l'autre sur le Sonderbund, allégoriquement représenté par une hydre à 7 têtes; d'une main le général élève le drapeau de la Confédération; de l'autre il relève un pâtre, représentant le peuple du Sonderbund.

Une idée anglaise. — Le journal de lord Palmerston prétend qu'une aristocratie est indispensable à l'équilibre du gouvernement représentatif, et déplore l'absence de cette aristocratie en France tout comme M. Guizot déplore le défaut de parti conservateur en Suisse et en Italie. Chacun croit posséder le gouvernement modèle et voudrait mouler le monde à son image. Le ministre wigh ne comprend pas plus l'avenir de la démocratie que le ministre français.

La pensée intime du *Morning-Chronicle*, c'est donc que la France souffre de ce qu'il n'y a pas ou plus chez elle une aristocratie enracinée dans le sol et capable de faire contrepoids au besoin au pouvoir royal et à la démocratie. L'aristocratie actuelle en France, dit ce journal, sait très bien elle-même qu'elle est le produit exclusif des circonstances et du caprice; elle sait jusqu'à quel point elle serait impuissante en cas de crise.—Qui empêche, par exemple, qu'un monarque guerrier ne monte sur le trône de France, ou bien un rêveur, un reformateur comme Joseph II par exemple, qui voudrait essayer l'expérience des théories de Saint-Simon ou de Fourier?—Presque toutes les suppositions sont permises en France. Eh bien! ce que l'on appelle dans ce pays l'aristocratie, la pairie ou le parti conservateur, peu importe, n'aurait pas la moindre influence dans de semblables éventualités.—Ce devrait être une tour et ce n'est qu'une cave à poulets (*hen coop*).

Le *Chronicle* prend pourtant son parti de l'impossibilité de constituer en France une aristocratie suivant son cœur, et, ce point admis, il se prononce en faveur de la réforme électorale, réforme indispensable selon lui, si l'on veut éviter une révolution. Du reste, le *Chronicle* ne veut pas plus pour la France que pour l'Angleterre du suffrage universel; mais il demande au moins la franchise du système représentatif. Il demande que la loi électorale de France, plus ou moins restreinte, soit appliquée sincèrement, loyalement; c'est, ajoute-t-il, le seul moyen d'empêcher une république française et une guerre européenne.

— D'après le *Daily News*, indépendamment des renforts de l'artillerie, on doit augmenter l'armée anglaise de la manière suivante : chaque compagnie des gardes sera augmentée de 20 hommes; chaque corps de cavalerie de 80 hommes; tous les régiments de l'infanterie, en service à l'intérieur, seront portés au nombre de 1 000 hommes. Dans cet arrangement, on ne songe pas à augmenter le nombre des officiers.

— Le *Morning Herald* du 24 rend compte d'un mouvement qui aurait lieu parmi les armateurs, les officiers, les marins, les constructeurs et les ouvriers de la marine marchande contre le rappel des lois de navigation. Il paraît que plus de 10 000 individus, appartenant à ces diverses catégories, sont venus des bords de la Tyne à Londres, pour se joindre aux marins et *ouvriers du port de Londres*, et présenter une pétition à la reine. Tous se sont engagés à résister par tous les moyens légaux et constitutionnels au rappel des lois en question.

La Grippe en Espagne. — On écrit de Madrid, en date du 10, que la grippe continue ses ravages. Quatre ministres sont alités aujourd'hui; ce sont les ducs de Valence et de Soto Mayor et MM. Beltram de Lis et Sartorius. Ces indispositions ministérielles ne présentent aucun caractère de gravité. Néanmoins la mortalité était grande, il y a quelques jours, dans cette capitale. On a calculé que, dans une seule journée, 122 personnes avaient été conduites à leur dernière demeure.

Depuis la triste invasion du choléra, jamais ne s'était vue semblable mortalité. La maladie s'attaque plus particulièrement aux personnes âgées.

PORTUGAL.— L'*Espanol* du 17 publie la correspondance suivante datée de Lisbonne, le 10 :

« Le ministère vient de se compléter par la nomination du baron de Francos Solla au département de la guerre, jusqu'à présent géré ad intérim par le duc de Saldanha. Le nouveau ministère est décidément cabraliste.

» La chambre des députés n'a pas encore pu se constituer samedi dernier, parce qu'elle n'était pas en nombre; les députés du nord surtout se font attendre.

» On sait déjà que le comte de Thomar ne veut pas accepter l'ambassade de Paris; de sorte que l'on aura fait subir une mortification inutile au baron de Renduffe, qui est le plus distingué des diplomates portugais.

» M. Paive-Pereira est parti hier par le paquebot pour Southampton et la France, et va remplir à Paris les fonctions de chargé d'affaires.

» Une nouvelle et nombreuse guerilla a paru dans la province de Beja. Le gouvernement a dirigé quelques détachements de ce côté pour l'atteindre et la combattre.

» Avant-hier, le 8, il y a eu à Lisbonne une espèce d'émeute militaire. Quelques groupes de soldats du régiment n° 16 se sont présentés sur la place du Rocio, pour se plaindre au ministre de la guerre de ce qu'on ne leur avait pas délivré leurs congés, conformément à la loi, leur terme de service étant expiré. — Cette affaire est très grave. »

Les paysans russes. — On écrit de Saint-Pétersbourg, 12 janvier : « L'été dernier, le bruit s'était répandu parmi la population pauvre du gouvernement de Wilepski que S. M. l'empereur avait résolu de lui distribuer des habitations et des terres sous un climat plus chaud. Aussitôt les paysans vendirent ce qu'ils avaient, louèrent leur bétail et démolirent même leurs maisons pour se rendre à Saint-Pétersbourg et solliciter de l'empereur la terre promise. Il fallut requérir les soldats contre eux pour les renvoyer dans leurs foyers. On dit que dans le gouvernement de Smolensk il s'est formé une bande de meurtriers sur le modèle de celles de la Gallicie, et que cette bande a pillé huit domaines nobles et égorgé les habitants. »

FAITS DIVERS.

On dit que Mehemet-Ali, aussitôt qu'il a appris les conditions de la soumission d'Abd-el-Kader, a manifesté à M. Adolphe Barrot, consul général de France, son intention de ne point le recevoir dans ses Etats.

— On dit qu'Abd-el-Kader passe le temps de sa captivité, au fort Lamalgue, à se faire traduire par M. Rousseau, son interprète, l'histoire des campagnes de Napoléon.

— On assure que parmi les projets du gouvernement sur Abd-el-Kader, se trouve celui de sa translation dans notre colonie du Sé- [illegible]

[illegible] visoire de la province aurait donné avis à tous les consuls européens qu'il leur était enjoint, désormais, d'avoir à demander un nouvel exequatur au gouvernement de Washington. Cet acte serait un indice certain de l'accession de la Californie aux Etats-Unis d'Amérique. »

— Un arrêté du roi des Belges décide qu'il y aura tous les cinq ans une exposition des produits de l'agriculture, de l'horticulture et des industries qui s'y rattachent, ainsi que de chevaux et de bestiaux. La première de ces grandes expositions quinquennales aura lieu à Bruxelles, au mois de septembre de cette année.

— Le 10 décembre dernier, la ville de Uleaborg, en Finlande, a été envahie par la mer. Les eaux ont atteint une hauteur beaucoup plus considérable que dans les plus fortes marées de l'été. Depuis le matin, jusqu'à dix heures du soir, la ville a été en quelque sorte submergée. Lorsque les eaux se sont retirées, un grand navire s'est trouvé échoué sur le marché, et une chaloupe de la douane dans une rue voisine.

— Les routes sont couvertes de neige dans plusieurs départements, et les courriers éprouvent des retards considérables. En Auvergne, la neige a atteint deux mètres d'épaisseur.

GRANDES LIGNES DE CHEMINS DE FER. — Aujourd'hui on peut aller de Tours à Woldenberg, sur la limite du grand-duché de Posen, en Prusse, sans quitter les chemins de fer, par Orléans, Paris, Bruxelles, Cologne, Hanovre, Berlin et Stettin. Cette immense ligne a 1 740 kilomètres ou 435 lieues de parcours. Elle est croisée par la ligne de 1 543 kilomètres ou 386 lieues de parcours qui va de Hambourg à Cilly par Berlin, Francfort-sur-l'Oder, Breslau et Vienne. On peut donc aller également par les voies de fer de Tours à Woldenberg, à Hambourg, à Vienne, à Berlin, etc.

UN NEVEU DE LA REINE POMARE. — Vai-Vatoa, est entré la semaine dernière dans une institution commerciale à Paris. Il est accompagné de deux autres Taïtiens, Moutu et Hitote, âgés, l'un de quinze ans, l'autre de treize ans. Vai-Vatoa, âgé de quatorze ans, est marié; sa femme est restée à Taïti. Ces trois insulaires semblent avoir de vingt à vingt-deux ans; ils professent la religion protestante. Ils ont le teint cuivré, le nez très écrasé, les cheveux noirs et très lisses, les yeux noirs; ils n'ont pas de barbe; ils ont jusqu'à présent porté le costume de nos matelots. Ils comprennent déjà quelques mots de français et paraissent fort intelligents.

LE LEVER D'UNE LIONNE. — On lit dans le *Siècle* : « Ecoutez la nouvelle, une grande nouvelle, vraiment. C'est l'apparition prochaine, non d'un héros, mais d'une héroïne presque aussi populaire qu'Abd-el-Kader. On annonce comme un fait certain que Mlle Lola Montès, comtesse de Landsfeld, a obtenu un congé du roi de Bavière, et qu'elle va venir passer six semaines à Paris. Le roi de Bavière s'est fait tirer l'oreille pour accorder ces vacances; les fonctions de dame du palais, occupées par Mlle Lola Montès, ne souffrent aucune interruption dans le service; mais la favorite a le talent de tout obtenir; ses caprices ont force de loi; tout plie sous ses doux regards comme sous sa cravache, et l'on comprend aisément quel était son ardent désir de se montrer dans toute la splendeur de son rang, dans tout l'éclat de sa fortune, dans toute la parure de son titre, à ce Paris qui l'a vue pauvre et obscure, qui l'a méconnue, qui l'a sifflée lorsqu'elle daignait pirouetter devant lui en qualité de danseuse à l'Opéra et à la Porte-Saint-Martin.

» Le corps diplomatique aura reçu des instructions à ce sujet. Mme la comtesse de Landsfeld sera inévitablement fêtée par le ministre de Bavière avec tous les honneurs dus à sa qualité. Nos ministres, qui ne veulent se brouiller avec aucune puissance, lui feront le même accueil. On la verra dans tous les salons du monde politique. » (*Siècle.*)

LES PROPRIÉTAIRES FÉROCES. — On lit dans l'*Echo du Nord* : « Voici un fait dont on s'entretient au Moulins-lez-Lille et qui paraît incroyable.

» Une famille venue, dit-on, d'Arras, qui occupe une maison dans cette commune, ne pouvant solder un ou plusieurs termes, le propriétaire aurait fait enlever les portes et les fenêtres. Cela durerait depuis cinq mois. Le père, la mère, deux enfants, dont un au sein, resteraient là, pendant cette saison, sans abri, sans ouvrage, sans pain, réduits, parents et enfants, à la plus affreuse extrémité. Il suffira sans doute de signaler un tel fait, si malheureusement il est exact, pour qu'il disparaisse. »

CHASSEZ LE NATUREL. — Le bruit s'est répandu à Genève que le nouvel établissement des Liguoristes de Fribourg (ordre affilié aux jésuites), refugiés à Contamine, en Savoie, vient d'être abreuvé par la population du voisinage.— Une affaire de captation d'héritage aurait été la cause de ce mouvement populaire.

LES COMÉDIENS GENTILSHOMMES. — Un acteur, nommé Grailly, qui appartenait au théâtre de la Porte-Saint-Martin, est mort la semaine dernière. Le nom de cet artiste ne rappelle aucun grand souvenir dramatique, mais il se rattachait aux plus grands souvenirs de notre histoire. Grailly descendait en ligne droite de ce fameux captal de Buch, un des plus grands capitaines de son temps, qui commandait l'armée de Philippe, roi de Navarre, contre Charles V, roi de France, à la bataille de Cocherel, où il fut fait prisonnier par Duguesclin.

Certes, le théâtre n'a jamais compté parmi ses interprètes un artiste d'une plus haute origine. Et pourtant les rejetons de nobles races n'ont en aucun temps manqué au théâtre. Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne possédèrent dans leur troupe M. et Mme de Champmeslé, M. de la Thorillière, bon gentilhomme du Poitou, qui avait été capitaine de cavalerie, et plusieurs autres acteurs munis de parchemins certifiés par d'Hozier. Mlle Clairon se nommait de Leyris de la Tude. Mlle Camargo pouvait faire ses preuves et entrer dans un chapitre d'Allemagne aussi lestement qu'à l'Opéra. — De nos jours nous avons au Théâtre-Italien M. Mario de Candia, qui est vicomte. — Le théâtre des Variétés a longtemps compté parmi ses pensionnaires les plus fringantes Mlle Esther de Bongars, fille du marquis de Bongars, qui descendait d'un conseiller maître d'hôtel du roi Henri IV. Mme Doche et sa sœur, Mlle Plunkett, de l'Opéra, sont nées du légitime mariage de M. le baron et de Mme la baronne de Plunkett, appartenant à une noble famille d'origine irlandaise, établie à Bruxelles depuis deux siècles. On retrouve aisément le type aristocratique dans les grâces de ces deux charmantes sœurs; on le retrouve surtout dans le cachet d'élégance et de distinction que Mme Doche sait donner à tous ses rôles.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 26 janvier.*

M. LE PRÉSIDENT. Je vais donner connaissance à la Chambre de la lettre suivante :

« Monsieur le président,

» L'obligation de m'occuper exclusivement de mes affaires particulières me détermine à donner ma démission des fonctions de député.

» Agréez, etc.

Signé ZOË GRANIER,
» Député de Montpellier. »

M. de Lagrange, député de la Gironde, s'excuse de ne pouvoir prendre part aux travaux de la Chambre.

je dirai plus, dans ma conviction profonde, M. le ministre des finances est sous l'empire d'une illusion dangereuse, et d'autant plus dangereuse que la Chambre entière m'a paru la partager.

L'honorable orateur entre dans des détails de chiffres où il nous est difficile de le suivre; autant que nous pouvons en juger, il présente un système financier tout-à-fait différent de celui du ministère *et blâme sévèrement* la voie où M. Dumon engage nos finances.

Nos impôts ont été fortement augmentés, ajoute-t-il. Ce sont des ressources pour soulager notre budget ordinaire, et M. le ministre des finances a tort de vouloir les appliquer aux travaux extraordinaires. Savez-vous, Messieurs, que les crédits votés successivement pour faire face à leurs dépenses n'ont pas de ressources spéciales pour servir leur intérêt. D'après la loi de 1842, les ressources de la caisse d'amortissement devaient être appliquées aux travaux extraordinaires, et on leur a donné un autre emploi. On a créé pour cette masse de crédits les ressources de la dette flottante, mots sans signification et capables de mettre en suspicion contre toutes les expressions du dictionnaire parlementaire.

Il y a deux manières de procéder en finances : par des retranchements de dépenses ou par des impôts. Les impôts ! Notre propriété est assez grevée; il n'y a plus de source d'impôts. C'est donc par des retranchements, non pas de quelques millions, mais par des retranchements très larges, que vous devez procéder. Il faut simplifier la comptabilité; sa complication est telle que beaucoup de députés sont hors d'état de voter le budget en connaissance de cause.

M. DUMON. L'honorable préopinant a annoncé qu'il proposerait des améliorations à la commission du budget, et les soumettrait, avec l'approbation de la commission du budget, à la Chambre. Je regrette qu'il ne les ait pas fait connaître dès à présent.

Le préopinant a critiqué la part que la Banque de France a prise à l'emprunt. Si ses statuts le lui interdisaient, gardien vigilant de ces statuts, je m'y serais opposé; mais ils ne l'interdisaient en aucune manière S'il était défendu à la Banque de placer son capital en rentes, elle ne pourrait pas le placer. Il faudrait arriver jusqu'à dire que ce capital doit ne pas être placé et rester stérile. (Bruit. — Allons donc!)

M. THIERS. (Un grand nombre de députés regagnent précipitamment leurs places; le silence le plus profond règne dans la salle.) Messieurs, malgré le désir que j'éprouve de présenter à la Chambre un tableau complet de l'état des finances de la France, je suis retenu à cette tribune par des motifs divers, et notamment par les deux discours de M. le ministre des finances.

Certainement, dans la position où nous nous sommes placés, nous ne devons rien exagérer; il ne faut pas, à des anxiétés anciennes, ajouter des anxiétés nouvelles; et, si l'exagération est à craindre, il est quelque chose de plus à craindre encore, c'est la confiance, la confiance sans limites.

M. le ministre des finances a paru aborder hier le véritable terrain de la discussion; mais, en vérité, je suis étonné qu'il ait discuté avec tant de complaisance les objections principales qu'on a souvent produites à cette tribune sur l'état de nos finances.

Quand on lui dit que les budgets antérieurs sont en déficit, M. le ministre trouve des raisons qui ne se reproduiront pas, et dit que rien de semblable n'est à craindre pour l'avenir. Quand on lui parle des réserves de l'amortissement absorbées d'avance, M. le ministre des finances dit que la dette flottante pourvoit à tout, que l'Etat est assez fort pour porter ce fardeau. Mais, quand on lui dit que ce fardeau se prolongera, qu'il pèsera sur nos finances pendant sept ou huit ans, il nous répond qu'il est sur ces bancs le ministère de la paix, c'est-à-dire de la prospérité. (On rit.)

En vérité, si ce sont là les uniques raisons que vous aviez à me donner pour me rassurer, j'avoue qu'elles m'effraient.

Je viens donc, Messieurs, vous mettre sous les yeux le tableau de la réalité à la place de ces décevantes illusions; et, je vous en avertis d'avance, si vous persistez à tenir la même conduite, soyez-en convaincus, vos finances marchent vers une catastrophe. (Sensation.) Il faut donc, Messieurs, que la vérité vous soit connue avec netteté et précision, car autrement la position qui vous frappe, qui vous effraie tous, ne changera pas. Ce n'est donc plus un changement de ministère, rassurez-vous (On rit), c'est un changement de système complet qu'il nous faut. Aussi, est-ce plutôt dans le but que dans un but d'opposition que je monte à cette tribune.

En 1842, on passa tout à coup d'une tristesse profonde à une sécurité parfaite; on trouva tout possible, tout beau. En peu d'années on nous a fait voter pour 1 100 millions de travaux. Il y a vingt ans, nous aurions reculé d'effroi devant de pareilles propositions; mais les idées se sont élargies (Rires et mouvement), et l'on traite aujourd'hui les milliards comme autrefois les 20 et les 50 millions! (Mouvement.)

Ce n'est pas tout : on a demandé 13 à 14 cent millions aux compagnies, et, comme les compagnies puisent aux mêmes réservoirs que l'Etat, cela fait deux milliards cinq cent millions qu'on a demandés au pays. (Mouvement prolongé.)

UNE VOIX. Ce n'est pas établi !

M. THIERS. C'est parfaitement établi; mais vos grands travaux publics découlent des deux lois de 1841 et de 1842. Quant aux travaux entrepris en vertu de la loi de 1841, ils sont presque achevés, et l'on ne vous demande pour 1849 que 18 millions. Quant aux travaux découlant de la loi de 1842, on vous demande tous les ans 115 et 120 millions. Cette année, outre les 18 millions correspondant à la loi de 1841, on vous demande 117 millions découlant de la loi de 1842; ce qui fait un budget extraordinaire de 135 millions.

Vous avez un budget ordinaire de 1 382 millions, un budget extraordinaire de 135 millions, ce qui fait un chiffre total de 1 517 millions. (Sensation prolongée.)

Je vous disais que vos budgets étaient en moyenne à peu près de 1 580 millions. C'est-à-dire que vous marchez vers une dépense totale de 1 600 millions, et je n'exagère pas, car en 1847 vous êtes arrivés à une dépense de 1 658 millions, et pour l'année dans laquelle nous entrons, la dépense déjà connue est de 1 584 millions. (Mouvement.)

Je n'exagère donc pas en disant que vous marchez vers une dépense de 1 600 millions, puisque vous l'avez dépassée en 1847.

Je m'adresse ici à tous les gens de bonne foi, croient-ils qu'avec cette dépense de 1 600 millions nous ne marchons pas aux abîmes! Nous y marchons, messieurs (Mouvement.)

Il est vrai, il faut en convenir, que les paroles de l'honorable M. Dumon ont quelque chose de séduisant, d'entraînant. Il nous a dit : Vous n'aurez pas tous les ans une disette, des inondations de la Loire. Cela est vrai, avec une parole pénétrante, j'en conviens, mais dont l'éloquence et la pénétration ne sont pas compensées par une appréciation suffisante des faits, on peut faire illusion à une assemblée.

Eh bien! en admettant la disette et les inondations comme les causes réelles de ce déficit, savez-vous à quel déficit ces deux causes donneraient lieu? En exagérant, en comptant toutes les augmentations demandées pour la disette, pour les inondations, pour la marine, les secours pour les hôpitaux, pour les travaux publics extraordinaires, on trouve pour 1846 un total de 25 millions. Je trouve pour 1847, dans l'excédant, 33 millions, et pour 1848, 2 millions 400 000 fr.

Ainsi, vous le voyez, on n'explique pas les augmentations de 1846 et de 1847 avec les inondations, on n'explique que la moindre partie de ces augmentations.

Si l'emprunt avait été votre unique ressource, cela me rassurerait jusqu'à un certain point, et voici pourquoi : c'est que les individus auxquels vous vous adressez sont eux-mêmes juges de votre conduite; ils en sont les conseillers sévères. Si vous faisiez des dépenses trop considérables, et que vous cherchassiez à en trouver les moyens dans l'emprunt, les financiers, les banquiers, comme vous voudrez les appeler, vous diraient : Nous ne pouvons pas vous prêter 25 ou 30 millions que vous dépensez avec tant de facilité, de légèreté. Ces capitalistes finiraient ainsi par être des conseillers utiles qui vous préserveraient de vos imprudences.

Mais vous n'avez pas voulu vous adresser à des conseillers incommodes; vous avez préféré recourir à la réserve de l'amortissement. Et encore, comment l'avez-vous fait? En changeant la signification de tous les mots, et un moyen de cette nouvelle manière de vous exprimer, au moyen de cette confusion, vous avez augmenté toutes les dépenses. (Très bien!)

Permettez-moi de définir les réserves de l'amortissement. Les uns disent : Ce sont des sources réelles. Les autres disent : non. Permettez-moi de vous dire ce que c'est au juste. Vous n'en avez pas besoin (On rit.) Une loi très sage nous défend d'amortir les fonds au-dessus du pair. Alors, vous empruntez aux réserves de l'amortissement, comme vous emprunteriez à M. de Rothschild. (Rires et mouvements.) Vous avez recours à des ressources qui

en trois ans, ou 50 millions à la fin de 1848. Cela fait 190 millions; de 876, reste la somme de 466 millions. Il faut y ajouter la vieille dette flottante de la Restauration, qui est d'environ 250 millions. Voilà une dette flottante de .40 millions. De plus, il faut avoir de l'argent dans les caisses; il y a des fonds en route. Mettez pour cela 50 millions, la dette flottante montera donc à 800 millions.

Reportez-vous à la fin de 1849, vous trouverez 116 millions de travaux effectués en vertu de la loi de 1842, 18 millions en vertu de la loi de 1841; ce qui fait une dette flottante de 876 millions. — Défalquez ce qui vous viendra de l'emprunt et des remboursements des compagnies, vous vous trouverez en présence d'une dette flottante de 644 millions; et, en ajoutant les encaisses de 700 millions reçus en 1848, en 1849, en 1850, la dette flottante variera, sans rien exagérer, entre 7 à 8 cent millions. Ces chiffres, ces assertions sont irréfragables. Je les ai pris dans le budget. (Murmures au centre. — Mouvement prolongé aux extrémités.) Est-ce là une situation raisonnable pour la dette flottante? Quant à moi, je la crois d'une haute imprudence.... (Sensation.)

Maintenant, savez-vous à quelle condition on a 600 millions de dette flottante? C'est à la condition d'avoir tous ses moyens paralysés. (Mouvement.) Vous voilà pendant plusieurs années dans cette situation où, ayant excédé les limites de la dette flottante, vous avez les mains liées!... (Mouvement et murmures divers.) Vous êtes sans ressources pour un évènement imprévu. De plus, le crédit est enchaîné pour deux ans, car l'emprunt ne sera effectué complètement qu'à la fin de 1849. Ce n'est pas tout : l'Etat est obéré; les compagnies ne le sont pas moins. Vous demandez chaque année à l'emprunt de 120 à 150 millions, et les compagnies seront forcées de lui demander aussi chaque année 150 millions, ce qui fait 300 millions. Si vous ne les aviez pas, vous les demanderiez à la dette flottante, qui serait portée ainsi à plus de 900 millions.

Voulez vous savoir la cause de la crise commerciale? La voilà. (Vive sensation.) Vous détournez les capitaux de leur cours naturel, vous les arrachez à l'agriculture, au commerce, à l'industrie; vous les arrachez aux fabricants, aux banquiers... au pays. (Vive approbation. — Mouvement prolongé.)

Je ne parle pas de ces catastrophes qui bouleversent la face de l'Europe; mais, enfin, ne peut-il survenir telle complication qui vous fasse sentir enfin mieux que nos paroles le péril de la voie où vous êtes engagés. M. le ministre des affaires étrangères a une grande confiance, une parfaite sécurité, je le reconnais; mais pourrait-il promettre que rien d'extraordinaire en Europe ne viendra contrarier les intentions du ministère de la paix? (Agitation au centre.) Vous disposez des évènements peut-être! (On rit.) Vous seriez bien coupables alors! Mais non... non, vous n'avez pas fait, par exemple, l'année qui vient de s'écouler; elle a amené des fléaux auxquels vous êtes demeurés étrangers. Vous vous dites le ministère de la prix; j'aimerais mieux que vous fussiez le ministère des prospérités publiques. (On rit.)

Rappelez-vous seulement que les évènements politiques ont pesé aussi pour accroître la crise commerciale, et que c'est là votre œuvre, et que nous avons le droit de vous en demander compte. (A gauche : Très bien.)

(Ce discours est suivi d'une longue agitation; la séance reste suspendue pendant vingt minutes. Pendant la suspension, M. Legrand, nouvellement élu député, est admis à prêter serment.)

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, monte à la tribune et l'occupe longtemps avant de pouvoir prendre la parole. Les députés, groupés dans les couloirs et dans l'hémicycle, se livrent aux conversations les plus animées et les plus bruyantes. Enfin le calme se rétablit et M. le ministre de l'intérieur s'exprime ainsi :

Messieurs, il a été abordé dans la discussion de l'honorable préopinant, des questions de la plus haute gravité, des questions qui touchent aux plus grands intérêts du pays. Je le suivrai dans cette discussion sans aucun esprit de parti, dans la seule vue de la grandeur et de la puissance de mon pays, et en même temps j'essaierai de ne pas me laisser aller à une confiance exagérée, pas plus que je ne me livrerai à des craintes sans fondement. Je m'efforcerai de m'éloigner de ces deux extrémités, et de rester dans une juste mesure d'appréciation

L'honorable M. Thiers n'admet pas les espérances de mon honorable ami M. le ministre des finances sur le budget ordinaire, et cependant, si je ne me trompe, il a bien voulu, sur la fin de son argumentation, les concéder au moins en très grande partie.

Je crois, comme M. le ministre des finances, qu'à partir de 1849, nos budgets des dépenses peuvent se solder en équilibre, et que les augmentations qu'ils pourraient subir seront couvertes, si vous restez fidèles au principe de ne pas augmenter les dépenses normales, au moyen de crédits supplémentaires que nous sommes dans l'habitude de vous demander tous les ans.

La première condition, je le reconnais, c'est de ne pas augmenter les dépenses normales.

Nous avons traversé une année mauvaise, pendant laquelle il a fallu avant tout acheter du pain. Le revenu indirect n'a pas augmenté, cela est vrai : mais, si les droits sur les céréales avaient rapporté ce qu'ils ont rapporté dans les années précédentes, le revenu public se serait accru. S'il s'est maintenu dans une année aussi désastreuse, il doit nécessairement augmenter par une progression constante dans les années prospères.

L'honorable M. Thiers n'a pas demandé de réduction sur le budget ordinaire; il est partisan des deux branches de dépenses les plus importantes : le service de la guerre et de la marine. Il y a plus, sur sa proposition, des dépenses permanentes ont été ajoutées à ces deux services.

Passons au budget extraordinaire. En vertu de deux lois nous avons fait de grands travaux. Je demanderai si c'est un mal d'avoir amélioré nos routes? Si c'est un mal d'avoir rendu nos rivières navigables, si c'est un mal, quand l'Allemagne est couverte de chemins de fer, d'en avoir ouvert, d'avoir voulu que nos marchandises et nos soldats pussent aller du Havre à Strasbourg, de Lille à Bordeaux, comme les marchandises et les soldats vont, en Allemagne, de Cologne à Berlin, de Berlin à Vienne, de Vienne à Varsovie et à Trieste.

Si c'est un tort, si c'est un mal, je m'en accuse. (Approbation au centre.) Le jour viendra où ces grandes entreprises seront appréciées. Ce jour-là, ce sera un honneur pour tous. Aujourd'hui, il n'y a que des difficultés, nous prenons les difficultés pour nous! (Nouvelle approbation au centre.)

Le ministre de l'intérieur soutient, contrairement à l'honorable M. Thiers, que les 300 millions consacrés annuellement aux travaux publics n'ont rien d'exagéré. C'est à tort qu'on a indiqué cette dépense comme l'une des sources de la pénurie, de l'état de gêne de la place.

Non, il y a là, au contraire, une cause de prospérité générale qui doit réagir sur les intérêts particuliers, et donner un grand développement à l'industrie nationale.

Le Trésor a éprouvé des difficultés; mais il a emprunté à 4 pour cent. Les compagnies, de leur côté, ont pu faire leurs versements.

Partout aujourd'hui, au lieu de la misère, vous voyez régner l'abondance. Nous n'avons donc pas trop espéré du pays. (Rires et murmures à gauche.)

Les capitaux placés en chemins de fer, ce ne sont pas des capitaux jetés à la mer; ces capitaux subsistent dans le pays. Croyez-vous que les chemins de fer d'Orléans et de Rouen, qui donnent des revenus élevés, ne soient pas une richesse pour le pays? Les 50 millions qu'a coûté le fer d'Orléans représentent aujourd'hui 100 millions. J'espère qu'il en sera de même pour toutes les grandes entreprises de travaux publics. Les capitaux ainsi employés ne peuvent pas être assimilés à l'argent qu'on jette avec la certitude de ne le reprendre jamais.

M. Thiers vous disait tout à l'heure qu'il fallait amortir pendant la paix. Je suis de cet avis; mais il y a deux sortes d'amortissements : l'amortissement qui augmente la dette, et l'amortissement qui la réduit. (Très bien!) Or, je n'hésite pas à dire que l'amortissement est mieux employé à augmenter la prospérité publique qu'à effacer certaines dettes. A mon avis, la dette consolidée n'est pas considérable, et surtout elle n'a pas augmenté en proportion de la richesse publique.

Quand vous employez vos capitaux en travaux publics, que faites-vous au fond? vous amortissez. C'est le meilleur placement que vous puissiez faire des deniers de l'Etat. (Très bien! très bien!) C'est là le véritable amortissement!

Nous ne croyons pas avoir dépassé les limites. Nous croyons que vous avez bien fait d'avoir voté des travaux publics aussi considérables; c'est ainsi que nous assurerons la prospérité de notre pays. Toutes les classes de la société y gagneront, et nous aurons, nous, à nous féliciter d'avoir été aussi bien secondés par notre patriotisme. (Très bien! au centre.)

M. THIERS. Je crains d'occuper trop longtemps l'attention de la Chambre.

ministres. (C'est vrai! — Très bien!) ... qui ... politique? N'est-ce pas le ministère? Mais savez-vous ce qui en est résulté? c'est que, si la politique n'est pas bonne, le système de la finance n'est pas meilleur. (On rit.)

Je dis qu'on ne peut pas contester que la dette flottante sera de 7 à 800 millions pendant quelques années; j'ajoute que ce ne sont pas là des proportions raisonnables. J'appelle des proportions raisonnables celles qui ne s'écartent pas trop des précédents. (Approbation à gauche. — Rumeurs au centre.)

Je n'ai pas dit que vous jetiez cet argent dans un abîme sans fond. — Je dis que la société a tous les ans un capital d'économie et que vous ne pouvez pas placer au delà. (Approbation aux extrémités.)

Vous dites que vous avez fait la grandeur du pays. Ce mot est bien grand. (On rit.) Je l'entends prononcer à tout instant, et je ne sais, en vérité, ce qu'il signifie; mais enfin, je le veux bien, vous avez fait la grandeur de la France. (Nouveaux rires.) Soit; je vous le cède.

Je vais vous dire, moi, ce que vous avez fait. (Oui! oui! — Parlez!) Vous avez fait une chose violente, et vous l'avez faite sans mesure. Vous avez enlevé à l'industrie les capitaux dont elle avait besoin; vous avez fait passer aux canaux et aux chemins de fer les bras de l'agriculture, et en cela vous avez été d'une imprudence extrême. Ce n'est pas ainsi qu'on la conduit. Un particulier qui tiendrait une telle conduite serait blâmé de tout le monde, et l'on est moins excusable encore lorsqu'on a l'honneur de s'appeler gouvernement, car on opère un bouleversement, une véritable révolution morale. (Très bien! très bien!)

Voulez vous que l'on juge par un simple fait de l'imprudence de votre conduite? Sur la fin de 1847 la crise des subsistances était passée, et notre commerce, qui s'était conduit avec une grande sagesse, n'a pas éprouvé de crise, et pourtant une gêne énorme a régné sur la place. Ainsi, 175 millions dépensés l'année dernière ont mis la place dans une situation effrayante; le marché des capitaux a été dans une véritable détresse, et nous avons vu le gouvernement à la veille de ne pouvoir réaliser son emprunt.

Qu'est-il arrivé encore? Une confusion extrême dans les compagnies qui s'étaient présentées, comme toujours, non pour exécuter, mais pour spéculer. Le résultat de tout cela a été qu'une foule d'honnêtes gens ont été ruinés. Quand il a fallu, à la fin de l'année, trouver seulement un million ou deux, ces compagnies qui promettaient des milliards ont eu besoin d'être extrêmement ménagées par le gouvernement.

Ne nous parlez donc pas tant de prospérité le lendemain de tels évènements; songez que vous êtes dans un pays qu'on abuse un instant, mais qu'on ne trompe pas toujours. (Très bien! très bien!) Vous le flattez pour mieux l'abuser, et moi, au risque de lui déplaire, je lui dis la vérité. Je lui dis de songer à l'avenir et de ne pas persister dans les illusions où vous cherchez à l'entretenir. (Très bien! très bien!)

Je m'adresse à tous les hommes de bonne foi : y a-t-il quelqu'un dans cette Chambre, excepté les ministres, qui croie et qui surtout ose dise que les finances de l'Etat sont prospères? Y a-t-il un homme de bonne foi qui ose le soutenir? (Très bien! très bien! — Rumeurs prolongées.)

La question n'est pas de savoir si vous avez renouvelé la folie de Louis XIV, qui a fait mourir des régiments entiers en élevant Versailles et Marly; mais ce n'est pas là ce qu'on vous reproche. On vous accuse d'avoir trompé le pays; vous avez voulu le flatter en lui disant que vous feriez tout à la fois. (Vive approbation à gauche.)

Et quand je disais M. le ministre des finances, alors ministre des travaux publics, que les compagnies n'avaient pas plus de ressources que l'Etat, qu'elles puisaient au même réservoir, qu'il fallait agir avec prudence, il me répondait que les compagnies feraient tout. Les compagnies n'ont pas tout fait.

La moitié sont venues vous demander la résiliation de leurs contrats, la restitution de leurs cautionnements. La moitié des compagnies ont déposé leur bilan; les autres n'ont tenu que parce qu'elles avaient contracté des engagements. Elles sont actuellement avec des valeurs dépréciées dans les mains.

Ces actions ont laissé derrière elles la ruine et la désolation. Vous avez des ouvrages commencés partout, mais lesquels sont les plus utiles? ceux qui doivent unir les mers ne sont pas faits et resteront longtemps sans exécution. Si je ne craignais pas de retenir la Chambre plus longtemps, j'aurais examiné s'il y a justesse et vérité dans la comparaison qu'on a faite de notre situation financière avec celle de l'Angleterre.

J'aurais montré que notre pays n'a pas fait une faute, et je suis fâché, je l'avoue en terminant, de ne pouvoir en dire autant du gouvernement. (Très bien! aux extrémités.)

M. LE MINISTRE DES FINANCES, au milieu des agitations de la Chambre, répond en peu de mots à M. Thiers. Il soutient que la dette flottante ne dépassera pas le chiffre posé par M. le ministre de l'intérieur. Quant au système de la concession des chemins de fer aux compagnies, M. Thiers ignore sans doute que ce système a été préconisé par le président du cabinet du 1er mars.

M. THIERS. J'en appelle à la loyauté de mes adversaires. (Bruits divers. — A demain! à demain!) J'ai combattu étant ministre le système des compagnies suivi depuis par le gouvernement, et j'ai résisté, je puis le dire, à l'entraînement général.

La Chambre se sépare dans une vive agitation. La séance est levée à sept heures un quart.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 25 janvier.*

A deux heures la séance est ouverte.

D'après les communications faites à M. le président par M. le ministre du commerce, la discussion du projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures, qui avait été indiquée pour cette séance, est ajournée.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle une communication du gouvernement.

La parole est à M. le ministre de l'instruction publique.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE donne lecture d'un projet de loi sur l'organisation du conseil royal.

M. LE PRÉSIDENT. Le projet de loi dont il vient de vous être donné lecture sera imprimé et distribué.

MM. les pairs seront informés du jour où aura lieu une nouvelle convocation.

La séance est levée à 3 heures.

Projet d'exploitation du théâtre de Metz,

Par une association en répartition proportionnelle de tous les bénéfices, par A. Lemonnier, artiste de province, ancien élève de l'Ecole Choron et du Conservatoire royal de musique.

Le titre suffit pour indiquer à quelle source l'auteur a puisé son idée, idée féconde qui peut faire, de sa modeste brochure, le point de départ d'une réforme heureuse. Nous reconnaissons en M. Lemonnier un condisciple, et il n'a garde de s'en cacher; à l'une de ses premières pages il arbore cette épigraphe empruntée au Maître : *La fraude et le larcin sont des vices inhérents à toute entreprise où les agents ne sont pas co-intéressés en répartition proportionnelle au capital, au travail et au talent.*

Il suffit d'avoir vu d'un peu près, surtout en province, les conditions d'existence du théâtre pour les trouver déplorables, indignes de notre prétendu siècle de lumières et de liberté. En économie sociale, tous les problèmes se tiennent, et celui-là demeure étroitement lié aux grandes questions d'art, de mœurs et de richesse publiques. Mais, sans sortir de la question d'organisation spéciale, qui nous occupe, il y avait à faire une étude digne d'intérêt, à tenter une innovation bienfaisante, et M. Lemonnier s'applique à l'une et à l'autre avec intelligence et dévouement.

On sait qu'en province, plus encore qu'à Paris, la gestion d'un théâtre est une affaire d'intérêts privés. Un spéculateur plus ou

par les caprices d'un public quelque peu barbare, l'artiste de province est conduit chaque année à signer, en échange de garanties illusoires, des engagements dictés par l'arbitraire le plus blessant. Sa campagne est-elle bonne? son directeur fait-il par hasard merveilles? Il n'y gagnera, lui, que quelques mois d'un luxe fragile s'il a le bonheur d'être premier sujet, d'une existence équivoque, chetive ou humiliée, s'il est relégué aux derniers rangs; puis à peine quelques écus d'économie qu'il gaspillera en regagnant Paris pour s'y mettre en quête de nouveaux hasards. Son théâtre est-il en baisse ou en déconfiture, ce qui lui arrive, hélas! à peu près une fois sur trois? Il n'a touché qu'une fraction de ses appointements, il n'a guère vécu que de dettes, il en fait de nouvelles pour s'esquiver et chercher fortune ailleurs; heureux encore si la maladie ou la misère ne l'arrête pas en chemin!

Vous étonnerez-vous, après cela, quand ces hommes descendus de leurs planches vous sembleront d'éducation et de moralité douteuses? Vous étonnerez-vous quand l'actrice ne portera point partout la dignité de la femme? Fourier vous l'a fait comprendre, et M. Lemonnier vous le répètera, lui dont l'âme d'artiste, éclairée par le socialisme, poursuit dans une même œuvre le triomphe de l'art et la réhabilitation de ses frères, il saura bien vous dire :

..... Pour moraliser des hommes, il ne suffit pas de prêcher la morale; il faut tout bonnement leur faire trouver plaisir, honneur et profit à être moraux. Il faut les faire arriver à des conditions où ils puissent loyalement et sincèrement gagner par leur travail le bien-être du corps et de l'esprit. Ce n'est que par la sécurité sur leur avenir qu'on pourra prédisposer ces bohémiens de l'art à la vie honorable et aux sentiments élevés. Or, cela revient à dire, si je ne me trompe, que, pour le théâtre comme pour une entreprise industrielle, la moralisation des individus est, avant tout, une question de pain quotidien; une question d'*organisation du travail*.

L'auteur a écrit spécialement sa brochure pour ses camarades. Il leur montre avec clarté comment, dans une association bien entendue et digne de ce nom, chacun sera intéressé à remplir son emploi avec zèle, tout en concourant, dans la mesure de ses facultés, à une bonne direction de l'ensemble, au contrôle des actes de l'administration commune. Il leur dit comment ce concours de toutes les forces et de toutes les intelligences, comment cette loyale publicité de toutes les affaires de gestion ramèneront au théâtre les faveurs du public, dont les sympathies ne peuvent manquer d'accueillir la moralité d'une semblable entreprise.

Les artistes n'ayant généralement pas de fonds à y apporter, le capital disponible se réduira au montant de la subvention et aux privilèges accordés par la ville. En cas d'insuffisance, on pourrait appeler les amateurs de spectacle à prendre part à la société comme actionnaires, combinaison qui aurait de plus le mérite de les intéresser doublement au succès de leur théâtre.

Au moyen de ce capital un *minimum est assuré à chaque sociétaire*, calculé sur les dépenses nécessaires à la vie, gradué suivant les classes d'emplois; il comprend le logement, la table et l'entretien de sa garde-robe. Mais ce serait peu de promettre ce minimum individuel si les dépenses en pouvaient dépasser un minimum de recettes, si l'administration négligeait les moyens de lui donner tout son effet utile aux moindres frais possibles pour la caisse collective. Dans ce but, elle devra, autant que cela sera praticable, en organiser la jouissance en nature. Ici, l'auteur du projet ne se dissimule pas qu'il va heurter plus d'un préjugé, plus d'une prévention égoïste; aussi épuise-t-il tous les bons arguments qui militent en faveur du *ménage sociétaire*, excellent type vers lequel il a résolu de marcher patiemment. Sa tâche n'est pas celle d'un jour; il l'a senti, puisqu'il y cherche tout un nouvel avenir pour les siens.

Nous ignorons si M. Lemonnier sera un administrateur habile, nous ne discuterons point les chiffres par lesquels il établit la via-

pose, au lieu de rester isolée au fond d'une province, saura bientôt se relier avec toutes celles que son exemple aura produites, et étendre ainsi son réseau bienfaisant sur toute la France. Ils la verront se réunissant avec cette pauvre association dramatique actuelle qui a d'excellentes intentions, mais qui ne peut donner que des secours insuffisants à un très petit nombre de nécessiteux; — donnant à son tour, non pas des aumônes, mais des pensions suffisantes pour faire vivre ceux que l'âge ou la maladie arrête; — facilitant les mutations qui alors s'opéreront sans ennuis; et surtout rendant le chômage impossible en procurant des emplois à tous ceux qui peuvent les remplir.

Alors les théâtres, au lieu d'être exploités selon la fantaisie et la maladresse de tel ou tel spéculateur, seront régis par une seule et unique pensée, qui n'en sera pas moins la volonté de tous. Et ils pourront jouir d'un ensemble inconnu, dont la jouissance toute nouvelle pour le public le rendra plus indulgent et plus juste pour les emplois individuels, ce qui contribuera à rendre les chutes de plus en plus rares. D'ailleurs, le public ressentira une estime inconnue aussi pour ces bohémiens transformés, à qui des combinaisons heureuses auront donné le bien-être, la moralité et de nouvelles ressources pour développer leurs talents.

Alors l'association produisant des économies à chacun, c'est-à-dire de petits capitaux, et les moyens de les employer par elle-même, deviendra véritablement ce que j'appelle *l'association intégrale du capital, du travail et du talent*. Alors que ne pourra-t-elle pas faire?... Je vois un matériel magnifique pour la scène, un hôtel vaste et élégant dans chaque localité, pour loger et contenir dans tous les détails de son existence, la grande famille dramatique. Je vois de bons lieux de retraite pour les vieillards, bien différents alors de ces modestes hôpitaux, où ils doivent maintenant s'estimer heureux d'être reçus dans leur caducité. Je vois les invalides de l'artiste dans de bons châteaux à la campagne, en bon air et en beau pays... et pourquoi m'arrêter, ne ferait-on pas tout ce qu'on voudra avec de l'argent, du travail et des cœurs joyeux comme l'association saura en avoir?...

Il y a du vrai dans ce tableau de bonheur. Nous pourrions rappeler à l'auteur la grande loi de solidarité dont il tente aujourd'hui une application juste quoique restreinte; nous pourrions lui dire que tant que la commune restera commune *civilisée*, son théâtre participera plus ou moins à ses misères. Mais après tout, combien de temps durerait la civilisation elle-même, si chacun préparait aussi bien dans sa sphère l'avènement des transitions harmoniennes?

Dans son petit écrit, M. Lemonnier ne prétend pas à la pureté littéraire, il avait mieux à faire qu'à s'y exercer. Son langage aux artistes, ses confrères, est quelquefois plus familier que ne le voudrait l'Académie, mais il n'en exprime que mieux peut-être les bonnes choses qu'il voulait leur apprendre. Enfin, ce qui vaut encore mieux que de bien écrire un projet, c'est que l'auteur voue toute son activité, toute sa vie à la réalisation du sien, c'est qu'en ce moment il travaille, corps et âme, à le faire accepter à Metz, où plusieurs années de directions maladroites ont fait tomber le théâtre.

Courage, homme dévoué, vous êtes bien, ainsi que vous le dites, sur le chemin de la délivrance! Puissent vos magistrats être assez bien inspirés pour vouloir partager avec vous l'honneur de votre initiation! Puissent les artistes que vous voulez sauver ne pas hésiter entre vous et de vieilles habitudes funestes! Vous rencontrerez plus d'un obstacle, plus d'une déception, plus d'une ingratitude; mais que votre persévérance égale votre zèle, et, grâce à vous, Paris pourra recevoir de la province une glorieuse et bien faisante leçon.

P. de B.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans

Bourse du 25 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	115 90	116 »»	115 80	115 90	4 Can. 5 0/0	1190 »»
— — fin courant	115 85	116 »»	115 85	115 90	Act. d. J. »	»»» »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	73 70	73 85	73 65	73 75	Ch. S.-G. »	650 »»
— — fin courant	73 70	73 80	73 60	73 70	V. r. dr. »	980 »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—O. anc. »	»»» »»
— — fin courant	74 80	74 80	74 60	74 75	— nouv.	»»»» »»

				INDUSTRIE (suite)	
4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 »»	Banq. de Fr. dr cours	3170 »»	V. r. gauc.	»»» »»
4 0/0 J. » »	»»» »»	O. V. de Par. »	1315 »»	Paris à Sc.	»»» »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp.......... »	235 »»	—à Orléans	1174 25
— fin Ct »	» »/»	—Gouin....... »	»»»» »»	—à Rouen..	892 50
B. du Trés. »	4 3/8	—Ganneron. »	940 »»	R.-Havre...	»»» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. 10	»» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»
REPORTS.		du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......		»» »»	»» »/»		»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......		»» »»	»» »/»		»» »/»	»» »/»

Industrie (suite)	
Avignon....	552 50
Str. à Bâle..	»»» »»
Paris-Str...	406 25
Tours-Nan	385 »»
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	527 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	472 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	394 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»»» »»
Union lin..	»»» »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»»	»/»	ROME..............	DrC.	94	»/»	»/»
Récép. Rotsch	»	»» »»	BELG. 2 1/2.......	»		»»	»/»
ESP. Dette act.	»	»»» »/»	— 4 1/2.......	»		91	1/2
— — pass.	»	» »/»	— de 1840.......	»	99	»/»	»/»
— 3 p. 0/0.	»	29 1/2	— do 1842.......	»	99	1/2	»/»
Dette intérieu.	»	24 5/8	— Banque.......	»		»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— do Em. 1841..	»		»»»	»»
HOLL. 4 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT........	»		1082	50
HAITI............	»	305 »/»	AUTRICHE........	»		410	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	983 75	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1168 75	Marseille à Avignon	550 »»	Nord................	323 75
— à Lyon.........	390 »»	Paris à Strasbourg.	405 »»	Boulog. à Amiens..	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 68 fr.; courant du mois et février, mars et avril, 58 à 59; 4 mois d'été, 61 fr.; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 55 fr.

Narbonne, 45-50. — Béziers, 46. — Cette, 46-50 à 47. — Bordeaux, 52-50.

Savon disponible, belle qualité, 100.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 100 3 mois suivants, 99 à 98-50; 8 derniers mois, 98.

Huile épurée, 106.

Lille : Colza, 85-25.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 janvier.

7 h. »|» OPÉRA.—Jérusalem.
7 h. 1|4 FRANÇAIS.—Le Puff.
» h. »|» ITALIENS.—
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Le Domino Noir, Marie.
6 h. »|» ODÉON.—Un Etourdi, Antony.
6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Gastibelza, Félix.
» h. » » THÉATRE HISTORIQUE.—Relâche.
6 h. 1|4 VAUDEVILLE.—Une Nuit Blanche, Partie à Trois, le Lion, Misères.
6 h. »|» VARIÉTÉS.—Dernière Conquête, Lauzun, Catherine.
» h. 1|4 GYMNASE.—Lavater, Ce que Femme veut... Léonie.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Fin du Monde.
6 h. »|» AMBIGU.—Hortense de Blengie, l'Ouvrier.
6 h. »|» GAITÉ.—Christophe Colomb.
6 h. »|» COMTE.—Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, Polichinelle, Marmot.
6 h. 1|2 FOLIES.—Les Canards, le Journal, la Laitière.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENT.—Les Délassements aux Enfers, 86 moins 1.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—Favori, Brasero, Bocal, la Tâche, Jacques II.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. | Paris. — 1 an [illegible] 6 mois 20 f. 3 mois 10 f. 1 mois 4 f.
Départ. — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
• Le prix des Nos doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an pr le No de huitaine; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.

On s'abonne à Paris, [illegible], au bureau du journal; Chez [illegible], passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent : Pour le Journal quotidien, du 1er et du 16 de [illegible] et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque [illegible].
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. [illegible] et Compe., 8, place de la Bourse.

PARIS, 26 JANVIER.

—

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

LE PHALANSTÈRE A LA TRIBUNE.

Oui vraiment, le phalanstère à la tribune. Il y a été porté au sujet de la question du sel, par MM. Bethmont et Luneau.

Pour nous comme pour l'assemblée tout entière, les trois premiers quarts de la séance n'avaient offert rien de nouveau.

Les discours de MM. Emile de Girardin, Muret de Bord, Crémieux n'avaient pas prouvé plus nettement que la séance d'hier combien l'avenir de nos finances est alarmant et combien il devient nécessaire de féconder l'agriculture, base de toutes nos richesses par des innovations décisives.

Enfin, du déficit ou du *découvert*, si vous l'aimez mieux, on passe à la question du sel ; M. Demesmay, qui combat avec une louable persévérance pour la réduction de l'impôt, s'efforce de faire admettre un amendement qui eût consacré par l'adresse les engagements que la Chambre a pris d'entrer dans cette voie. MM. Bethmont et Luneau lui succèdent.

Il existe, nos lecteurs le savent, un projet du gouvernement qui ne se bornerait pas à réduire l'impôt du sel ; une réduction d'impôt n'amène pas nécessairement le bon marché d'une denrée. si cette denrée est soumise, comme l'est aujourd'hui le sel, à des manœuvres d'accaparement et de coalition signalées maintes fois dans la *Démocratie pacifique*. Le commerce privé, que rien ne réglemente, peut élever abusivement le prix de toute marchandise, et déjà, dans cette même question du sel, nous avons signalé l'exemple de propriétaires payés pour ne pas exploiter, de peur que le produit de leurs salines n'abaissât le prix courant du sel, au profit du pauvre et de l'agriculture, sans doute, mais au détriment des spéculateurs.

Ces abus n'existent point dans les tabacs, dans les poudres, dans la monnaie, dans les télégraphes, dans la poste. La mise en régie les coupe à la racine ; aussi avons-nous demandé la mise en régie pour le commerce du sel comme nous ne cessons de réclamer l'exploitation par l'Etat des chemins de fer et des assurances.

Il s'est trouvé que le gouvernement, avec lequel nous tombons rarement d'accord, pensait comme nous cette fois ; il s'est trouvé qu'un fonctionnaire distingué, M. Jullien, a publié dans la *Démocratie pacifique* des articles sur le sel, concluant à la régie, et que ces articles réunis en brochure ont été distribués aux membres de la Chambre des députés, en même temps qu'un projet de loi, inspiré par les mêmes principes, était proposé à leur examen.

Les pays à marais salants sont représentés à la Chambre par MM. Bethmont et Luneau; ces deux honorables avaient à cœur de renverser un projet qu'ils jugent hostile aux intérêts de leurs commettants. Ils ont pensé que le meilleur moyen était d'exciter les préventions qu'éveille encore le mot de phalanstère, de montrer sur la première page de la brochure distribuée par le gouvernement : *Librairie sociétaire*, 2, *rue de Beaune.*

Ainsi voilà nos gouvernants accusés d'être socialistes, phalanstériens, communistes peut-être, eux qui ont tant abusé de ces accusations dans leurs journaux. Nous dirions : juste retour des choses d'ici-bas, si cette accusation retournée contre MM. Dumon et Duchâtel pouvait être prise au sérieux par personne.

M. Bethmont a été modéré dans ce genre d'attaque; il s'est souvenu que nous étions ses clients, et n'a invoqué d'abord que les préjugés du vieux libéralisme contre toute intervention de l'Etat dans le commerce et l'industrie, préjugés regrettables qui ont déjà fait livrer les chemins de fer aux compagnies, et qui nous priveront longtemps encore des assurances centralisées.

M. Bethmont a longtemps parlé de la gabelle et d'odieux abus dont personne ne veut le retour ; mais, habitué aux luttes judiciaires, il ne pouvait, malgré ses bons rapports avec nous, supprimer de son plaidoyer un aussi excellent *moyen* que le mot *phalanstère.*

Il a donc fini par le prononcer en passant, disant que le projet tenait un peu à l'*Ecole sociétaire*, qu'après la vente du sel on organiserait la *boulangerie*, et que nous serions en phalanstère.

MM. les défenseurs du commerce anarchique nous font vraiment beaucoup d'honneur en nous attribuant toutes les idées unitaires et progressives. Tout en les remerciant de la bonne opinion qu'ils ont de nous, nous pourrions leur faire observer, avec le ministre des finances, que la régie du sel existe déjà dans plusieurs parties de l'Europe où l'on ne se croit pas en *harmonie*, telles que la Prusse et le grand duché de Bade.

Ce que M. Bethmont avait insinué avec une sorte d'esprit, M. Luneau l'a répété avec l'emportement de la plus aveugle colère. Il a prétendu que le gouvernement endossait la responsabilité d'opinions contraires à la propriété, d'opinions *communistes*. Prenant la brochure de M. Jullien sur le sel, il a extrait de la préface, ajoutée à ce travail par les éditeurs, une phrase contre les abus du commerce : « *le commerce, dans son état actuel, etc.,* » *c'est l'art d'acheter trois francs ce qui en vaut six...* »

Cette vérité n'est guère contestable, et M. Luneau ignore sans doute que M. Geoffroy des *Débats* l'a formulée le premier dans ces termes. C'est égal ; d'après M. Luneau, des communistes seuls peuvent dire qu'il y a des fraudes commerciales, — vous protestez contre l'improbité, contre le vol, contre le droit de falsifier, de frauder toutes les denrées, vous défendez la propriété du consommateur... Allons donc, on voit bien que vous êtes communistes !

En vérité, M. Luneau va faire aux communistes une réputation de vertu qui les fera couronner comme des rosières.

Au temps de la Saint-Barthélemy, le mot *huguenot* servait prodigieusement les inimitiés personnelles. Vouliez-vous être débarrassés d'un ennemi, vous l'appeliez huguenot, tout était dit. Le nom d'*aristocrate* reçut plus tard le même emploi. Aujourd'hui, le ministère et l'opposition tendent à remplacer tous les débats par le mot communiste : Vous êtes un communiste, dit le gouvernement ; vous *en êtes un autre*, répond M. Luneau, cela devient très commode. Heureusement, la qualification ainsi échangée n'a conduit encore personne à Montfaucon ni à la lanterne.

C'est déjà trop cependant qu'on puisse à tort et à travers jeter soit du ridicule, soit de l'odieux sur des idées qu'on ne comprend pas, avec un mot qu'on ne comprend pas davantage. On paralyserait ainsi tout progrès social, et les membres du dernier congrès d'agriculture ne sont pas encore bien revenus de l'étonnement où les a jetés M. Darblay en qualifiant de communisme les approvisionnements de grains faits par les municipalités et toutes les précautions qu'elles avaient prises pour diminuer les effets désastreux de la dernière disette.

Monsieur Luneau, voici la première fois que vous parlez des phalanstériens, à notre connaissance ; il est permis de se tromper une fois. Un député ne devrait porter à la Chambre que des paroles mesurées et avoir toujours pleine conscience de ce qu'il dit. Il est regrettable surtout qu'un député siégeant à gauche pour défendre le progrès, la presse, l'enseignement, la libre pensée, aborde ainsi à tâtons des matières où ces grands grands principes sont engagés. Cependant, nous sommes trop habitués à subir des condamnations que nul examen n'a précédées, pour être bien sévères pour ce délit de lèse-justice. Nous ne vous dirons pas cette fois ce que nous pensons de votre discours, et ne troublerons pas la joie bien légitime que vous cause la reconnaissance des marais salants. Nous ne vous infligerons pour aujourd'hui qu'une peine, ce sera la publication de l'avertissement dénoncé par vous comme subversif de la société tout entière.

AVERTISSEMENT.

Le travail que l'on a sous les yeux est une monographie complète de la question du sel. Tous les faits, tous les documents, tous les chiffres, et nous pouvons ajouter toutes les idées économiques et sociales que provoque cette question, s'y trouvent réunis.

Cet écrit, essentiellement pratique, dû à un homme profondément versé dans les affaires administratives, a paru en grande partie dans la *Démocratie pacifique*, et la *Librairie sociétaire* l'édite en volume.

C'est un malheur pour l'auteur et pour son livre.

Combien de gens, en effet, ne jugent des choses que par l'étiquette, et combien ne voient encore qu'une cohue d'utopistes et d'honnêtes rêveurs dans les rangs de cette Ecole sociétaire, qui ne cesse pourtant, depuis tantôt vingt années, d'appeler sur le terrain tout positif des questions vitales les esprits engagés dans les luttes oiseuses et les querelles pour le moins stériles des vieilles utopies constitutionnelles et politiques ?

L'Ecole sociétaire est essentiellement organisatrice. Pendant que beaucoup de gens, qui se croient très pratiques, se battent dans le vide, elle étudie, expose et propose les solutions positives de toutes les grandes questions amenées par la force des choses et les besoins du temps. C'est parce que telle est sa tâche et telle sa fonction, qu'elle a accueilli avec une grande faveur dans son organe quotidien le travail tout organique, de M. Jullien, sur le sel.

Sans partager complètement l'opinion de l'auteur, quant à l'inefficacité absolue de la réduction de l'impôt sur le prix vénal de la denrée, nous pensons que la réduction, qui serait nécessairement suivie de l'abolition, priverait le Trésor d'une source considérable de revenu pour en doter principalement la spéculation, les coalitions et le Monopole. La Régie, au contraire,— *sans rien faire perdre à l'Etat*,— permettra d'abaisser progressivement et rapidement le prix du sel au dessous de la limite à laquelle, impôt aboli, le commerce le livrerait au consommateur.

Le commerce, dans son état actuel de liberté anarchique, c'est l'art d'acheter 5 fr. ce qui en vaut 6, et de vendre 6 fr. ce qui en vaut 5 ; c'est l'art de gruger, de tromper et spolier producteur et consommateur le plus légalement et le mieux possible; le budget de l'Etat est peu de chose à côté de l'impôt que la production et la consommation paient au dévorant parasite qui leur sert d'intermédiaire.

Le commerce n'augmente pas d'une obole la richesse sociale. Sa fonction est de mettre en rapport le producteur et le consommateur. En bien ! au lieu d'être, suivant l'ordre naturel et logique, l'agent intermédiaire et subordonné de la production et de la consommation, il en est devenu le maître et les domine à son gré.

Ce renversement de l'ordre naturel des fonctions sociales a amené des abus dont les conséquences deviennent de jour en jour plus graves; elles se résument dans le fait caractéristique de l'époque, le *règne politique et social* des spéculateurs, agioteurs et monopoleurs, la *Féodalité* mercantile, industrielle et financière, annoncée dans tous ses détails, dès le commencement du siècle, par l'utopiste Fourier, aux hommes pratiques qui, hier encore, n'y voulaient pas croire.

Il faut que le commerce soit organisé dans l'intérêt de la production et de la consommation, qu'il en devienne une pure et simple agence intermédiaire et dépendante. Cela sera.

En attendant, la Régie de l'Etat offre déjà, dans beaucoup de cas, une solution très avancée et très pratique de la question commerciale. L'Etat, c'est nous ; le gouvernement est notre agent. Une Régie fonctionnant dans le triple intérêt du producteur, du consommateur et de l'Etat, est en elle-même, aujourd'hui, le meilleur régime commercial rapidement praticable.

Ce n'est donc pas seulement la question du sel que nous avons vue dans le travail de M. Jullien ; nous y avons vu, et il faut y voir une belle application des principes organisateurs que l'esprit humain substitue de toutes parts aujourd'hui aux absurdes maximes d'une économie politique usée et décrépite, maximes de désordre et d'anarchie qui ne peuvent conduire qu'à l'écrasement des faibles, au monopole des forts et aux révolutions sociales.

LES EDITEURS.

Projet de loi sur le Conseil royal de l'Université.

M. de Salvandy, aux bonnes intentions de qui nous avons toujours rendu hommage, a malheureusement le tort de tenter en plusieurs fois, et par tâtonnements, les réformes qu'il pourrait accomplir d'un seul jet. Le projet de loi, présenté hier par lui à la Chambre des pairs, n'est absolument que la 2e édition, revue et corrigée, des ordonnances royales qu'il fit paraître il y a deux ans, et qui soulevèrent tant d'émoi au sein de l'Université. Ce ministre aurait certainement pu faire dès lors, sous forme de loi, ce qu'il ébaucha sous forme d'ordonnance. Aujourd'hui encore M. de Salvandy pouvait très bien, quoi qu'il en dise, comprendre dans le projet de loi relatif à la liberté d'enseignement, les dispositions qui concernent la constitution du conseil royal de l'Université, et éviter ainsi d'appeler à plusieurs reprises l'attention des Chambres sur son administration. Est-ce par timidité d'expérience ou par désir d'occuper souvent l'opinion publique que ce ministre procède de la sorte ? Malgré toutes les sympathies que nous inspirent ses efforts de progrès et d'améliorations, nous inclinons vers la dernière pensée.

D'ailleurs, nous faisons un grief sérieux contre M. de Salvandy de la séparation qu'il tient à établir entre le projet de loi sur la liberté de l'enseignement et le projet de loi relatif au conseil royal. Comme nous l'avons exposé dans plusieurs circonstances, la liberté d'enseignement qu'attend le pays n'est guère compatible avec le cumul sur la même tête des fonctions de grand-maître de l'Université et de ministre de l'instruction publique. Il est impossible que la législation qui fait du conseil royal universitaire le conseil intime du ministre et de l'Université elle-même, son œuvre personnelle, garantisse aux institutions libres d'enseignement, l'impartialité qu'elles sont en droit d'attendre du pouvoir. L'organisation du conseil royal, telle que la propose le nouveau projet de loi, nous paraîtrait parfaite si ce conseil était présidé par un grand-maître indépendant de l'administration, et si le ministre de l'instruction publique dominant la querelle des partis de sa sphère supérieure, n'intervenait dans l'exercice de la liberté d'enseignement que pour en prévenir les abus.

En proposant une organisation définitive du conseil royal qui confonde plus que jamais l'intérêt du ministre avec l'intérêt de l'Université, M. de Salvandy veut faire préjuger, en faveur du corps universitaire, la question encore pendante à la Chambre des députés. Il veut, avant que le combat s'engage entre la philosophie et la religion, entre la corporation du clergé et celle de l'Université, armer cette dernière de façon à ce que la victoire lui soit plus facile. Ceci est plus habile que juste. Si l'Université a réellement confiance dans l'esprit du siècle qu'elle doit représenter et dans la lumière de ses doctrines, elle ne doit pas craindre de se mesurer avec ses adversaires à armes égales.

Nous venons de formuler la principale objection que soulève dans notre esprit le nouveau projet de loi de M. de Salvandy.

En somme, ce projet applique au conseil royal de l'Université le mode d'organisation du conseil-d'Etat. En voici les principales dispositions :

TITRE 1er. — *De la composition du conseil royal de l'Université.*

Art. 1er. Le conseil royal de l'Université est composé :
1° De conseillers titulaires ;
2° De conseillers ordinaires.

Art. 2. Le ministre de l'instruction publique préside le conseil.

Le chancelier de l'Université préside le conseil en l'absence du ministre.

Il préside les différentes sections lorsqu'il juge convenable d'y prendre séance.

Un chancelier est désigné pour présider en l'absence du chancelier.

Un secrétaire général ayant rang de conseiller titulaire est attaché au conseil.

Art. 3. Le chancelier prépare et règle l'ordre du jour du conseil, sous l'autorité du ministre.

Nulle affaire ne peut être mise en discussion, si elle n'a été ou si elle n'est mise à l'ordre du jour par le ministre ou le chancelier.

Le secrétaire général distribue les affaires entre les sections, et fait les convocations sous l'autorité du chancelier.

§ Ier. — *Conseillers titulaires.*

Art. 4. Il y a 12 conseillers titulaires, non compris le chancelier.

Art. 5. A l'avenir, les fonctions de conseillers titulaires seront incompatibles avec toute autre fonction publique que celles de membre du conseil d'Etat en service ordinaire, de directeur de l'Ecole normale supérieure, de vice-recteur de l'Académie de Paris.

Les conseillers titulaires peuvent être chargés de toute autre délégation émanée du chef de l'Université.

Ils peuvent également continuer à professer.

Art. 6. Les conseillers titulaires ne peuvent être révoqués qu'en vertu d'une ordonnance individuelle délibérée en conseil des ministres et contresignée par le ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique.

Art. 7. Les conseillers titulaires seront nommés par le roi.

Le tableau des conseillers ordinaires est arrêté par ordonnance royale au commencement de chaque année.

Art. 8. A l'avenir, nul ne pourra être nommé conseiller titulaire, s'il n'est ou n'a été conseiller ordinaire, et si, en outre, il n'a exercé pendant trois ans au moins les fonctions d'inspecteur général, de recteur, d'inspecteur supérieur de l'instruction primaire, de doyen de faculté, ou pendant dix ans celles de professeur dans l'enseignement supérieur ou de proviseur du collége royal.

Les nominations ont lieu de manière à ce qu'il y ait toujours deux anciens inspecteurs généraux et deux anciens recteurs parmi les conseillers titulaires.

§ 2. — *Conseillers ordinaires.*

Art. 9. Il y a douze conseillers ordinaires, non compris le secrétaire général.

Peuvent être nommés conseillers ordinaires les inspecteurs généraux, recteurs, inspecteurs supérieurs de l'instruction primaire, doyens et professeurs des facultés, proviseurs des colléges royaux, professeurs des établissements publics qui dépendent du ministère de l'instruction publique et qui appartiennent à l'enseignement supérieur.

Art. 10. Le ministre peut appeler à l'assemblée du conseil, avec voix consultative, pour toute délibération spéciale et déterminée, non disciplinaire et non contentieuse, tout membre de l'Université.

Art. 11. Peuvent être nommés conseillers honoraires de l'Université, les anciens ministres de l'instruction publique, les anciens conseillers titulaires, les inspecteurs généraux qui ont siégé au conseil, les recteurs, inspecteurs supérieurs, doyens, professeurs ou professeurs qui sont appelés à l'émérital, et qui siégent ou ont siégé au conseil.

Nul ne peut être revêtu du titre de conseiller honoraire, s'il n'a fait partie du conseil.

diverses sections correspondantes aux diverses branches de service.

Chaque section est présidée par un conseiller titulaire. Chaque section a un vice-président.

Des arrêtés déterminent, parmi les affaires qui doivent être délibérées en conseil royal, quelles seront celles qui ne seront soumises qu'à l'examen des sections et qui peuvent ne pas être portées à l'assemblée du conseil.

Art. 44. Les délibérations du conseil sont prises en assemblée générale et à la majorité des voix.

L'assemblée générale est composée du ministre et de tous les membres du conseil.

Art. 45. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 46. Le conseil ne peut délibérer si, non compris le président, la moitié au moins du conseil n'assiste à la séance.

Art. 47. Les ordonnances rendues et les arrêtés pris après délibération de l'assemblée générale mentionnent que le conseil royal a été entendu.

Les arrêtés pris après délibération d'une ou plusieurs sections indiquent les sections qui ont été entendues.

Les articles 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27 traitent des affaires disciplinaires et contentieuses.

Après avoir supprimé par des lois oppressives sans doute, mais enfin par des lois le droit d'association, le ministère voudrait confisquer le droit *de réunion* sans couvrir son arbitraire d'une ombre de légalité; car la loi de 1790, invoquée si mal à propos, n'est qu'une ironie ajoutée à la violence. Pourquoi le ministère ne veut-il pas de réunions et spécialement pourquoi s'oppose-t-il à la manifestation du douzième arrondissement en employant au lieu d'arguments des gardes municipaux? Parce qu'il voit dans ces manifestations un danger pour son existence. Or, cette raison n'en est pas une. Le seul avantage du régime constitutionnel, c'est précisément la faculté de faire tomber les mauvais gouvernements par des manifestations d'opinion et sans qu'une révolution soit nécessaire.

Dialogue de circonstance.

UN FANATIQUE. — Avez-vous lu le magnifique discours de M. de Montalembert en faveur de la liberté?

UN RÉFORMISTE. — J'ai lu ce discours et ne l'ai trouvé ni magnifique, ni surtout libéral. On y dénonce les banquets réformistes, et dans le même instant la police les interdit; la coïncidence est malheureuse.

— Entendons-nous: les banquets réformistes n'étaient pas de la liberté, mais de la licence. On y célébrait le socialisme et la Révolution française.

— L'orateur s'est récrié contre la ville qui donnait une chaire au docteur Strauss.

— Entendons-nous encore, la liberté d'enseignement appliquée au docteur Strauss ne serait plus que de la *licence*. Le docteur ne croit pas que Jésus-Christ soit un dieu!

— Je ne demande pas mieux pour ma part que de croire à la divinité du Christ, mais il y a des sectes protestantes qui n'y croient pas, les juifs n'y croient pas, Abd-el-Kader n'y croit pas, les éclectiques n'y croient pas, M. d'Alton-Shée n'y croit pas, et l'on ne peut ramener tous ces gens-là, qu'en leur permettant de développer leur thèse, tout en soutenant parallèlement la thèse contraire.

— Voulez-vous donc que dans un pays chrétien on puisse enseigner les opinions du docteur Strauss, d'Abd-el-Kader et de M. d'Alton-Shée?

— Assurément, comme je trouverais excellent qu'on les réfutât.

— Cela serait de la licence, j'y souscrirais pourtant, car mon journal ne demande que liberté.

— Vous ne voulez que liberté, et vous vous servez du mot licence pour excuser toutes les oppressions, comme toutes les invasions sont excusées pour M. de Metternich par le mot *foyer d'incendie*; vous ne voulez que liberté et vous dénoncez, vous diffamez, vous injuriez Quinet et Michelet jusqu'à ce que leurs chaires soient fermées, uniquement pour faire plaisir aux jésuites, c'est-à-dire à vous; la liberté vous est chère et l'on vous trouve complice de l'acte arbitraire qui interdit les banquets. Allez! vous êtes connu maintenant, et vous n'avez pu soutenir jusqu'au bout votre audacieux mensonge. Heureusement il en sera de vous comme du sphinx, quand on eut deviné son énigme, il expira.

Nous donnons *in extenso* le mémoire que M. E. J. Leclaire, peintre en bâtiments, vient d'adresser à l'Académie des sciences, sur une question qui intéresse au plus haut degré la santé d'une classe nombreuse de travailleurs.

L'importante découverte dont il est question dans ce mémoire vient supprimer une de ces nécessités temporaires, un de ces sacrifices humains que nous impose encore notre ignorance des lois naturelles, et que la science est appelée à faire disparaître un jour complètement.

Une commission, composée de MM. Thenard, Chevreul et Dumas, est chargée de faire un rapport sur la découverte de M. Leclaire, qui est, en outre, classée parmi les inventions qui peuvent avoir droit au prix Monthyon.

De la substitution *du blanc de zinc et des couleurs à base de zinc, au blanc de plomb et aux couleurs à base de cuivre et de plomb dans les arts et dans l'industrie.*

Tout le monde sait à quelles maladies sont exposés les ouvriers qui préparent le blanc de céruse, ceux qui l'emploient dans les arts ou l'industrie, et les personnes même qui ont l'imprudence d'habiter des appartements fraîchement peints.

Les statistiques médicales sont remplies de faits de cette nature si variés, si nombreux, si graves, que dans le seul but de soulager l'humanité, l'invention d'une substance inoffensive, pouvant remplacer la céruse dans ses différents emplois, a été depuis longtemps l'objet de recherches actives et constantes.

Peintre en bâtiments, vivant depuis mon enfance au milieu des ouvriers de cette profession, ayant sans cesse sous les yeux le spectacle des ravages que le blanc de plomb exerce parmi eux, je n'ai jamais cessé un instant de songer à la possibilité de lui substituer une matière qui ne contînt pas de principes dangereux, et, sans être découragé par les vaines tentatives des autres, je me suis décidé en 1835, à chercher moi-même, espérant que la spécialité de ma profession me guiderait sûrement.

[illegible] de la solution complète et pratique du problème.

En effet, d'abord, quoique le blanc de zinc fût connu dans la science, on ne l'avait recueilli jusque-là que comme produit de laboratoire. Il s'agissait de l'obtenir industriellement et à un prix accessible à la consommation.

Puis une fois obtenu et mêlé à l'huile, pour l'appliquer facilement dans la peinture, il fallait qu'on pût le faire sécher. Or, les seuls siccatifs connus étaient à base de plomb, et, dès lors, devaient communiquer au blanc de zinc tous les défauts du plomb. Je finis heureusement par découvrir un siccatif à base de manganèse, qui a la propriété de sécher le blanc de zinc plus promptement que ne le ferait la litharge.

Ce n'était pas tout, les tons blancs sont, pour ainsi dire, l'exception dans la peinture. Quelques-unes des couleurs les plus employées sont extraites du plomb ou du cuivre et doivent à ces métaux le défaut d'être altérables par les sulfures; mêlées au blanc de zinc, elles venaient lui enlever les avantages de son inaltérabilité. Il fallait donc, pour donner à mon invention primitive son complément et pour rendre son application usuelle, substituer, à toutes les couleurs altérables, des couleurs qui ne le fussent pas.

Après plusieurs années de recherches persévérantes et coûteuses, je suis arrivé à produire, si cette expression m'est permise, un commencement de réforme dans la peinture en complétant la gamme des couleurs inaltérables par la substitution des couleurs inoffensives et inaltérables à toutes celles qui avaient le cuivre et le plomb pour base, de telle façon que je puis affirmer aujourd'hui:

1° Que la santé d'un grand nombre d'hommes peut être épargnée, et cela sans aucune perturbation grave dans leur profession;

2° Que l'intérieur et l'extérieur des habitations peuvent être peints sans le désagrément de voir, à la moindre émanation sulfureuse, les peintures changer et noircir;

3° Enfin que les artistes peuvent songer avec bonheur que leurs chefs-d'œuvre ne changeront pas d'aspect et d'harmonie avec le temps, comme cela est arrivé à tant de tableaux d'anciens maîtres.

Ma profession m'a permis, ce qui eût été bien difficile à tout autre, d'introduire ces produits dans la consommation, pour ainsi dire à son insu. Je fis de la peinture au blanc de zinc sans le dire, mais les avantages qu'elle possède sur la peinture à la céruse et surtout la fraîcheur de ses tons, la firent bientôt remarquer et la supériorité du blanc de zinc sur le blanc de plomb fut promptement constatée.

J'ai fait jusqu'à ce jour, de très nombreuses applications du blanc de zinc dans mes travaux, et nulle part aucun fait n'est venu contredire les premiers succès.

La manipulation de la céruse causait autrefois, dans mes ateliers de peinture, des accidents fréquents et graves. Plusieurs de mes ouvriers étaient atteints tous les ans de la colique de plomb; quelques-uns l'avaient plusieurs fois chaque année; d'autres, sans éprouver de symptômes du même genre, voyaient s'altérer profondément leur constitution physique, étaient forcés d'abandonner au moins temporairement leur profession, et conservaient ou une santé languissante ou des infirmités incurables.

J'emploie constamment 200 ouvriers, sur tous les points de Paris, à l'application de la peinture à base de zinc. Au milieu d'eux se trouvent plusieurs de ceux que la colique de plomb et la susceptibilité de leur organisation avaient forcés d'abandonner la peinture; jamais aucun accident ne s'est manifesté parmi eux. Aussi ceux-là apprécient-ils l'importance de l'emploi du blanc de zinc.

Jamais aucun des ouvriers de ma fabrique de blanc de zinc n'a eu même une indisposition que l'on pût attribuer à la nature de son travail, et cependant aucune précaution particulière n'a jamais été prise, malgré les imperfections de l'usine et les inconvénients résultant d'une installation provisoire.

En résumé plusieurs années de pénibles travaux m'ont conduit à la production industrielle et à l'application dans les arts et l'industrie:

1° Du blanc de zinc;

2° D'un siccatif propre à le faire sécher aussi promptement que sèche la céruse;

3° Enfin à la fabrication des couleurs à base de zinc.

Ces produits fournissent dans tous les genres de peinture des tons plus clairs, plus fins, plus frais, plus transparents que les tons obtenus avec les couleurs à base de cuivre ou de plomb.

Les expériences multipliées auxquelles je me suis livré m'ont prouvé que ces matières sont en tous points supérieures aux couleurs employées jusqu'ici, et que leur fabrication et leur emploi ne sont pas nuisibles à la santé.

C'est avec la conviction profonde qui est résultée pour moi de tous les faits indiqués ci-dessus que je viens soumettre à la haute appréciation de l'Académie les résultats de mes travaux sur le blanc de zinc, le siccatif et les couleurs inoffensives et inaltérables.

L'insurrection de Sicile. Nouveaux détails. — La *Lega italiana* de Gênes contient les détails suivants sur l'insurrection de Palerme:

« Les nouvelles que nous recevons de Sicile confirment celles que nous avons déjà données. Elles annoncent de plus qu'à Palerme, lors de l'insurrection, la femme d'un certain Meloro, se mit à la tête de 600 hommes et parcourut la ville encourageant les insurgés. Un fusil à Palerme coûte 25 grani; on dit qu'ils sont fournis par un des navires anglais, qui sont dans le port. Le comité du gouvernement provisoire est établi sur la place; il y a dans la ville une grande provision de vivres et d'argent, que l'on met à la disposition de ceux qui en ont besoin; mais personne, dit-on, ne demande d'argent, et l'on se contente de réclamer des vivres.

» Lorsque la troupe napolitaine arriva à Palerme, la forteresse avait lancé quelques bombes sur la ville; mais les commandants des navires anglais avaient prévenu le gouverneur que, s'il continuait le bombardement de la ville, ils bombarderaient eux-mêmes le château, parce que les Anglais ont des possessions dans la ville et ne permettraient pas que l'on courût chance de les détruire, à moins qu'on ne déposât préalablement entre leurs mains une somme correspondante à la valeur de ces possessions. La troupe, qui était sous les ordres du prince Louis comte d'Aquila, demeura stupéfaite, lorsqu'en débarquant elle vit sortir de tous les points de la cité des hommes armés qui ne semblaient aucunement songer à se rendre.

» Après quelques moments d'hésitation, il s'avança vers la porte Marmeda; mais, quand il fut arrivé à portée, la porte s'ouvrit tout à coup à deux battants et une décharge à mitraille fut faite sur la troupe qui recula. La troupe est maintenant dans son camp près de la mer, et les citoyens se tiennent prêts à la défense. Le prince Louis envoya avertir de cette situation le roi qui assembla sur le champ le conseil des ministres.

— Les passagers qui ont quitté Naples le 18, écrit-on au *Galignani's Messenger*, ont laissé cette ville dans la plus grande anxiété sur les intentions du gouvernement. De l'artillerie avait été placée sur toutes les forteresses, et des patrouilles de cent hommes chacune parcouraient constamment la ville.

[illegible] général Statella, qui commandait dans cette province, avait donné sa démission.

» De nombreux auxiliaires étaient, dit-on, débarqués près de Palerme, apportant avec eux des armes et des munitions. »

— A la première nouvelle des troubles de Sicile, plusieurs bâtiments de guerre anglais se sont dirigés de ce côté. On dit que notamment deux frégates auraient été envoyées à Messine, parce que le général Landi, gouverneur de cette place, maintenant en insurrection, aurait ouvert des lettres destinées à l'ambassade anglaise.

— Le *Nouvelliste de Marseille* que nous recevons ce soir publie la correspondance suivante dans un supplément:

« Le paquebot *la Ville-de-Marseille*, de la compagnie André et Abeille, est rentré dans notre port, venant de Naples, après avoir touché à Gênes.

» Le gouvernement provisoire institué à Palerme par les insurgés se compose des personnages les plus recommandables de la Sicile. Ce sont le duc de Monteleone, connu dans l'Europe entière par son immense fortune qui lui vient de Fernand Cortès, dont il est le dernier descendant; le comte Aceto; l'amiral Rugiero-Settimo, et le célèbre avocat Marocco.

» Voyant le cas où les troupes royales reprendraient le dessus, le gouvernement provisoire a décidé qu'il transporterait le siège de son autorité dans une ville de l'intérieur, d'où il ne cesserait d'étendre son action sur l'île. Il a été jusqu'à désigner à l'avance les membres appelés à lui succéder, si le sort des armes le faisait malheureusement tomber dans la main des troupes royales.

» Plusieurs détachements de troupes royales, préposés à la garde des établissements publics, se sont trouvés complètement enveloppés par les insurgés qui ont respecté leur faiblesse, et les ont même laissés aux postes confiés à leur surveillance. Le gouvernement provisoire a rafflé cet acte de clémence populaire et pourvoit chaque jour à leurs rations.

» Les troupes campées hors la ville, sous le Monte-Pelegrino, avant leur retraite dans les forts et dans les casernes, ont cruellement souffert du froid et de la faim, n'ayant pu pourvoir à leur subsistance dans l'intérieur où elles ne trouvaient que des ennemis prêts à les repousser. Le gouvernement leur expédia de Naples 50 mille rations par le brick de guerre le *Principe-Carlo*, remorqué par un bateau à vapeur. Un paquebot à vapeur de commerce, la *Marie-Christine*, qui faisait habituellement le service de Marseille à Naples et en Sicile, a été retenu et affrété pour le compte du roi qui l'a affecté au transport des vivres destinés aux troupes.

» Un grand nombre de familles de militaires et surtout d'officiers se trouvent dans Palerme. Non-seulement les insurgés les ont respectées, mais encore ils leur font parvenir les rations qu'on leur envoie des forteresses.

» L'insurrection se maintient dans une attitude purement défensive. Une seule fois les insurgés ont pris l'offensive, c'est au moment où les troupes abandonnaient leur bivouac au pied du Monte-Pelegrino pour rentrer dans leur casernement, mouvement que le peuple interpréta comme un préparatif d'agression. Dans cette attaque, les troupes royales ont éprouvé des pertes considérables.

» Les insurgés occupent toutes les portes de Palerme, où se trouvent en batterie des canons qui leur ont été expédiés de Trapani et de Termini.

» Le général Viale, gouverneur militaire de Palerme, essaya le 14 une vigoureuse tentative pour entrer dans la ville et s'y maintenir; il lança à cet effet une forte colonne d'attaque, composée d'infanterie et de cavalerie, qui fit de vains efforts pour s'ouvrir un passage et se rendre maîtresse de la porte Maqueda. Le peuple, voulant éviter autant que possible l'effusion du sang, attendit avec calme le premier choc. Après avoir essuyé le feu des assaillants, il riposta par des décharges nourries de mousqueterie, soutenues par la mitraille de plusieurs pièces d'artillerie qui fit d'affreux ravages dans les rangs des troupes royales. La cavalerie principalement fut taillée à peu près en pièces. Dans cet engagement meurtrier, le fils du général Viale, capitaine de ce corps, est tombé frappé mortellement.

» Ainsi, la garnison de Palerme qui, au moment de l'insurrection était forte de 8 mille hommes de troupes de toutes armes, et que les renforts venus de Naples ont portées à 13 mille, se trouve dans l'impuissance de s'opposer avec succès au progrès de l'insurrection. Le roi a convoqué son conseil pour aviser aux mesures à prendre en face de la gravité des événements. On ne connaît pas encore l'issue de cette réunion; quoi qu'il en soit, il est à peu près certain que la Sicile est en position d'obtenir, d'une manière ou d'autre, les légitimes concessions qu'elle réclame. Il serait encore facile à Ferdinand de désarmer l'insurrection en entrant franchement dans la voie de sérieuses réformes. Les Siciliens ne demanderaient pas mieux que de signer avec le gouvernement du roi le pacte de la réconciliation. Que fera Ferdinand? Ira-t-il au devant de ces vœux qui sont dans tous les cœurs? ou bien persistera-t-il dans son aveuglement insensé? Qu'il se hâte de prendre le dernier parti, qui est celui de la sagesse et de son intérêt personnel; il s'est engagé dans une voie hérissée de périls et conduisant à l'abîme où ont été s'engloutir bien des couronnes!

« Une erreur que nos lecteurs ont dû rectifier, s'est glissée dans notre article: Nous disions que l'escadre britannique qui avait quitté Naples le 12, rentrait le 15 à Naples; c'est à Malte qu'il faut lire. »

— On écrit de Rome à l'*Italia* de Pise: « On dit que l'Autriche avait demandé au pape le passage de 30 000 Allemands par ses Etats, pour se rendre à Naples. Les cardinaux auraient accordé le passage, mais le pape l'a refusé, et il en a donné avis à Charles-Albert. Le roi Charles-Albert a répondu qu'il approuvait cette détermination. Il a ajouté qu'il armait le contingent et qu'il allait former trois camps distincts; si les Autrichiens traversaient les Etats pontificaux, il serait bientôt, lui-même, dans les Etats lombardo-vénitiens.

Une correspondance de l'*Univers*, publiée ce matin, mentionne aussi le refus du pape de laisser passer les troupes autrichiennes.

Situation de Milan. — La *Gazette d'Augsbourg* avoue que la plus vive irritation continue à régner entre les Milanais et la garnison autrichienne.

« Fasse le ciel, ajoute hypocritement la feuille de Metternich, qu'une collision n'éclate point; car les soldats, même les Italiens, sont tellement exaspérés, qu'il faudrait s'attendre aux plus déplorables excès! »

La *Gazette d'Augsbourg*, dit la *Patrie*, voudrait-elle préparer ainsi l'opinion publique au récit d'une nouvelle boucherie dans les rues de Milan?

On a le droit de tout supposer de la part du système autrichien, alors que l'on sait que la veille du jour où les soldats impériaux se sont rués le sabre à la main sur une population inoffensive et désarmée, les autorités avaient reçu, du maréchal Radetski, un avis qui les engageait à faire disposer d'avance, dans les hôpitaux, des lits pour les blessés à résulter de cette collision *fortuite*!

Mort du roi de Danemark. — La *Gazette de Weser* contient la nouvelle suivante: « Un courrier de Copenhague vient d'arri-

été [illegible] voix contre [illegible].

Le 23 la fête du couronnement et des ordres a été célébrée par l'ordre du roi. Les chevaliers nommés depuis le 18 janvier de l'année dernière et ceux nouvellement nommés se sont réunis dans la salle des Chevaliers, et ont été présentés au roi. Ils ont ensuite dîné avec S. M.

Le ministre de l'intérieur, M. de Bodelschwingh, donnera, dit-on, pour des raisons de santé, sa démission après la session du comité des Etats de la diète réunie; mais on pense qu'il remplacera le général de Thile, nommé ministre de cabinet et du trésor du roi.

Le congrès de douanes se réunira prochainement à Cassel, et non dans notre capitale, comme l'ont annoncé par erreur quelques journaux. On fait des travaux préparatoires très approfondis.

Le roi de Wurtemberg et la Suisse. — Le discours que le roi de Wurtemberg a prononcé à l'ouverture de la diète de ses Etats, le 22 janvier, est remarquable en deux points. D'un côté, le roi prend l'initiative de plusieurs réformes. Il annonce une extension libérale des lois sur la presse, sur les élections des députés et sur l'organisation municipale. D'autre part, il s'élève avec énergie contre le radicalisme de la Suisse, dont la propagande s'étend, dit-il, jusque dans ses Etats. Il justifie ainsi le bruit qui lui attribue le projet de prendre dans la Diète allemande l'initiative d'une note contre la Suisse, pareille à celle qu'ont expédiée la France, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Voici ce dernier passage du discours royal :

« Il me reste un grave devoir à remplir. Les évènements de Suisse, généralement connus, produits par des partis extrêmes et opposés et poussés jusqu'à la guerre civile, ont dû exercer une influence dangereuse sur les pays voisins. Des Allemands, des criminels, poursuivis par les tribunaux, se sont rassemblés dans ce pays; ils ont tâché de fonder des associations avec leurs compatriotes, et d'inonder nos contrées d'écrits révolutionnaires.

« On a employé les moyens les plus vils et les plus répréhensibles pour propager la fermentation et le mécontentement de l'ordre établi. Dans cet état de choses, aussi dangereux pour nous que pour nos voisins et confédérés, je m'adresse avec toute confiance à mes fidèles Etats, comme à ceux qui, placés à la tête de notre peuple, en expriment le sentiment et la manière de penser. Je vous soumets franchement la position dans laquelle nous nous trouvons. Si les influences du dehors s'aggravaient, vous me verriez, avec un courage inébranlable, comme anciennement contre les ennemis de notre patrie, combattre aujourd'hui, après trente-deux ans de règne, les perturbateurs de notre repos intérieur avec la même énergie et la même fermeté dans les principes. Uni à vous, Messieurs, et agissant dans l'intérêt de notre constitution, j'attends tranquillement les tempêtes de notre époque. Dieu protège et bénisse notre patrie ! »

ESPAGNE — Le 19 janvier le bal du palais, à Madrid, a été brillant mais peu animé; il y avait moins de monde à cette réunion qu'aux précédentes. Le duc de la Victoire n'avait pas été invité : c'est une leçon qu'on lui donnée, le duc n'ayant pas encore rendu visite à la reine-mère.

— *L'Eco del Comercio* du 20 janvier publie les adresses de félicitation votées au duc de la Victoire par les villes de la Corogne, de Montalban, du village de Las-Navas, del Madrono, des villes d'Almagro, de Valde Penas, de la Société philanthropique des miliciens vétérans et des progressistes de Soria et d'Ecija. Ces adresses sont revêtues d'un grand nombre de signatures.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Par ordonnance royale du 17 janvier, MM. Senilhes, colonel du 2e régiment de la légion étrangère; Regeau, colonel du 51e de ligne, et Dupouëy, colonel, chef d'état-major de la 1re division militaire, sont promus au grade de maréchal-de-camp. »

— Le départ pour Alger de M. le prince et de Mme la princesse de Joinville est ajourné de quelques jours, par suite de la rigueur de la saison.

— S'il faut en croire une lettre de Toulon, le voyage du prince et de la princesse de Joinville au Brésil serait indéfiniment ajourné. Ils passeront le reste de l'hiver à Alger.

La frégate à vapeur *le Cacique*, qui est mise à leur disposition, doit aller les prendre incessamment à Port Vendres.

— M. Cornudet, fils du pair de France, vient de partir pour l'Italie, chargé de dépêches pour nos ambassadeurs à Rome et à Naples.

— On lit dans un journal anglais :

« L'ambassadeur d'Autriche ayant refusé de représenter dorénavant les intérêts de la Toscane en Angleterre, on dit que le grand-duc a le projet d'envoyer un ambassadeur à notre cour. »

— Un banquet réformiste s'organise en ce moment à Nantes. Une réunion de souscripteurs a dû avoir lieu dans ce but dans la journée du 24.

— M. l'archevêque de Paris vient, par une lettre circulaire adressée à tous les curés de Paris, de leur enjoindre d'empêcher la circulation dans leurs églises d'un petit imprimé politique ayant pour but de réclamer les prières des fidèles pour remercier le ciel de la grossesse de Mme la duchesse de Bordeaux.

— Le navire de guerre anglais *Smoke* a fait naufrage dans le canal Mozambique. L'équipage a été recueilli par le brick français de l'Etat *le Voltigeur*, qui l'a conduit à l'île Maurice.

LE TUEUR DE LIONS. — On lit dans le *Journal de l'arrondissement du Havre* :

« Nos prévisions se sont réalisées : la pensée d'offrir un banquet à Jules Gérard, le brave maréchal-des-logis de notre armée d'Afrique, tueur de lions, a rencontré les plus vives sympathies.

» Tout annonce que cette fête, qui commencera ce soir à six heures, dans les salons de Frascati, sera vraiment splendide et l'hôte célèbre que nous avons à cœur d'honorer.

» Nous applaudissons à cette brillante manifestation : le pays ne saurait trop encourager ceux de ses enfants qui soutiennent noblement cette vieille réputation de bravoure qui fait la gloire du nom Français. »

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquait 5° 2/10 au-dessous de 0; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 7° 2/10 [illegible].

— La maison d'aliénés, établie dans le couvent de Pfaffers, en Suisse, a été complètement détruite par les flammes, dans la nuit du 14 au 15 janvier.

LES OUVRIERS ET LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE. — Il y a dans ce moment à Valenciennes plus de 500 ouvriers sans travail et qui ne demandent qu'à gagner du pain. D'où vient donc que l'administration du chemin de fer, obligée d'augmenter momentanément le nombre des manœuvres employés à la station, a pris de préférence des militaires

qu'à la condition de le froisser et d'enlever ses vives couleurs. Ce n'est plus une de ces œuvres enchevêtrées dont le mot échappe sans cesse, une de ces énigmes dramatiques capables de pousser encore le sphinx au suicide. De quoi s'agit-il, en effet ? D'une bourse rouge et d'une bourse bleue qui exécutent une course au clocher pour arriver à un cœur, en passant par une tasse de thé. Otez cette bourse bleue et cette tasse de thé et cette bourse rouge, et la charpente s'écroule, et il ne reste plus rien, plus rien qu'un dialogue ravissant, de l'esprit, de la grâce, de la sensibilité jetés à pleines mains, avec la prodigalité d'un homme qui ne craint pas d'épuiser les trésors de son génie.

» Il y a cependant une faute bien grave dans ce charmant ouvrage, une faute impardonnable chez un homme qui demeure sur le quai Voltaire, à deux pas de la librairie où se vendent les livres de Fourier et de son école. M. de Musset attaque, par la bouche d'une femme, la couleur bleue au profit de la couleur rouge ! Quelle impardonnable hérésie ! Une femme qui subalternise la couleur d'amour à la couleur d'ambition ! car il faudrait être membre de quelqu'institut savant pour pousser l'ignorance jusqu'à ne pas voir que le rouge, la couleur du sang, la livrée du tourlourou français, dans ses régions inférieures, et du tourlourou anglais ou suisse, dans leurs régions supérieures, est la couleur de l'ambition tout aussi évidemment que le bleu, la livrée du ciel, d'où nous descendent les anges sous les espèces et apparences de la femme, est la couleur de l'amour.

« Ce que c'est que de n'être pas phalanstérien ! »

UN CHARIVARI — On écrit de Damville au *Courrier de l'Eure* :

« Un sieur G..., propriétaire au village de la Minerette, commune de Coulonges, veuf, pour la deuxième fois, depuis trois mois, âgé de soixante-dix ans au moins, se croyant encore dans les agréables lunes des amours, s'était mis par la tête de se marier une troisième fois avec une veuve de cinquante ans, qui de son côté, se lamentait dans les ennuis du veuvage. Huit à dix jours après le décès de sa dernière épouse, le sieur G... fut demander la main de notre veuve, encore un peu coquette. La proposition fut acceptée; mais un peu de pudeur fit ajourner le bonheur de l'hyménée.

» Chacun sait que l'amour est pressant et qu'il n'aime pas à attendre; il fallut donc, après la période de trois mois, qui aura sans doute semblé trois années à nos *jeunes amants*, renouer la chaîne de fleurs d'un troisième hymen. Cette nouvelle fut accueillie par les habitants des hameaux voisins au bruit des chaudrons, des casseroles, des cornemuses, en un mot de tous les instruments dont la discordante harmonie était loin de flatter les oreilles délicates du sieur G.

» On rapporte que, dans l'une des soirées retentissantes du charivari, un grand fantôme blanc a été vu dans la cour du vieillard, et que c'était l'âme indignée de la défunte qui apparaissait... C'était au contraire une dame D... qui s'était affublée d'un drap.

» Le sieur G..., dont la délicatesse était blessée par la mélodie étourdissante des funestes instruments, fit approcher devant la justice dix-huit prévenus et un grand nombre de témoins.

» Plusieurs prévenus ont été acquittés; d'autres ont été condamnés à 11 et 15 fr. d'amende. »

UN CONSCRIT DE PLUS, UN MEURTRIER DE MOINS. — On lit dans l'*Union du Mans* :

« En 1833, se trouvait à La Ferté un enfant de onze ans, Hippolyte Lesiourd, que ses parents placèrent chez le sieur Chartrain, fermier voisin de la ville. L'enfant était assez disposé à s'amuser, et plus d'une fois il lui arriva de laisser là ses bestiaux. Ceci lui valut quelques corrections, mais Hippolyte les recevait très philosophiquement et recommençait de plus belle le lendemain. Une fois cependant il se montra plus sensible que de coutume aux remontrances. Son maître avait un chien de chasse auquel il était fort attaché, et le fidèle serviteur périt empoisonné. A tort ou à raison, Lesiourd fut accusé de ce méfait, car le chien le suivait lorsque l'accident arriva. Chartrain s'emporta contre l'enfant, le pressa de nombreuses questions et le menaça des gendarmes. Dans la nuit, le pauvre petit ne dormit point; son imagination effrayée lui représentait toujours une bande de gendarmes lancée à ses trousses. Pour éviter un sort si affreux, il s'habilla sans bruit, sortit tout doucement au clair de lune, marcha tant qu'il put, non sans regarder souvent derrière lui et sans courir par moments jusqu'à perdre haleine, lorsque le moindre bruit lui faisait croire les gendarmes à sa poursuite.

» Demandant un morceau de pain dans une ferme et à coucher dans une grange, le petit déserteur traversa, sans être arrêté, plusieurs départements, et se fixa dans la Vendée, où il trouva de l'occupation. Il avait répondu au premier sobriquet qui lui avait été adressé, et l'avait gardé comme son véritable nom. Le fugitif ne se doutait pas des graves embarras qu'il allait causer à son maître par cette équipée. Chartrain s'était montré tellement irrité contre Hippolyte, à l'occasion de la perte de son chien, que la disparition de l'enfant donna lieu aux plus graves soupçons sur son compte. On l'accusa de s'être laissé emporter par la colère à des brutalités qui auraient causé la mort du jeune Lesiourd, et d'avoir ensuite enterré le cadavre pour détruire la preuve de son crime. Les commères en causèrent, et bientôt Chartrain se vit pour ainsi dire mis au sequestre, personne ne l'abordait plus. Le parquet lui-même s'émut de ces bruits, et le malheureux Chartrain allait être enfermé sous le poids d'une accusation capitale, si des témoins ne fussent venus déclarer qu'ils avaient vu l'enfant à quelques lieues de la Ferté. Toutefois on ne put suivre ses traces; si la justice cessa ses poursuites, l'opinion publique continua de croire au crime, et pendant quinze ans elle a pesé sur le prétendu meurtrier. Chartrain ne pouvait rien faire sans se trouver en butte aux plus humiliantes préventions. Il sollicita une place de garde, on n'eut point égard à sa demande. Il voulut prendre un port d'arme, on lui refusa les certificats nécessaires pour l'obtenir.

» Il serait probablement mort sans avoir pu détruire d'injustes soupçons, s'il n'eût pas pris envie à Hippolyte de revenir voir le pays d'où il se rappelait confusément être sorti bien jeune. Il y a peu de jours il a reparu à La Ferté; les premiers qui l'ont reconnu ont été tentés de crier au revenant; mais il a compté son histoire, tout s'est expliqué, et l'innocence de Chartrain, trop longtemps méconnue, n'est plus aujourd'hui contestée par personne.

» Hippolyte Lesiourd, qui est un garçon de 26 ans, a retrouvé ses parents et ses amis; mais hélas ! tout n'est pas bonheur, il a retrouvé aussi les rigueurs de l'état civil.

» Connu sous un nom supposé, qui n'était inscrit dans aucune mairie, ignorant même son âge, il avait pu jusqu'ici échapper tout à la fois à la conscription et aux gendarmes. Aujourd'hui il figure en tête de la liste des jeunes gens de La Ferté qui doivent tirer au sort en 1848.

» Voilà donc, du même coup, un conscrit de plus et un meurtrier de moins. »

MISÈRE DES FLANDRES. — La plupart des journaux belges publient sur la misère de ce malheureux pays, tué par la concurrence anarchique, une lettre dont nous extrayons les passages suivants.

« L'hiver dernier, hiver de désastreuse mémoire, [illegible] la famine surgissait de tous les points de la Flandre [illegible] toucher le cœur du riche bienfaisant et trouver [illegible] de l'avare. Le râle du moribond trouvait un écho [illegible] ques.

désolation, et les feuilles se [illegible] bie surtout quand on ouvre les registres de l'état civil. [illegible] 1847. — Thielt, 642 décès sur 202 naissances; Ardoye, 440 sur 122; Meulebeke, 580 sur 176; Denterghem, 264 sur 82; Wyngheme, 440 sur 129... Et une centaine de communes présentent le même tableau !

» Dans les transes de la faim et dans l'infection d'une maladie engendrée par la misère, le prêtre flamand à son tour se tait; il pénètre au foyer même de la contagion, soigne les malheureux atteints du typhus et meurt. Prenez la nécrologie ecclésiastique et lisez : — 1847, — une soixantaine de prêtres décédés dans nos seules Flandres !

» En attendant qu'on ait trouvé le système sauveur qui va porter remède à nos maux, nous faisons un nouvel appel à la charité. »

Tribunal de police correctionnelle de Rouen.

PRÉSIDENCE DE M. COQUET. — *Audience du 24 janvier.*

Béliard et Bétille sont deux vrais gamins dans toute la force de l'expression. L'un est âgé de seize ans, l'autre de dix-sept; on ne leur en donnerait pas douze pour la taille. Sortes de plantes rabougries, nées en plein Martainville, au milieu de l'ordure, de la misère et du vice, ils ont vécu de privations et de mauvais traitements. Errants par les rues de la ville, ils ont passé leur existence à disputer, se battre dans les carrefours, à mendier en cachette, travailler quelquefois, et toujours à convoiter les boutiques de pâtissier, de confiseur et même d'épicier. Béliard, le plus jeune, est déjà fameux par ses petits larcins; il a subi trois condamnations en correctionnelle.

C'était le 5 janvier, époque où les boutiques d'épiceries étalent aux yeux toutes leurs séductions; celle de M. Dudoui était arrangée avec une coquetterie inaccoutumée. Les boîtes de bonbons, les bâtons de sucre de pommes, enveloppés dans leurs chemises argentées ou dorées, puis ornées d'élégantes faveurs; les pruneaux, la cassonnade, les pyramides d'oranges et le jus noir, tout cela faisait envie à croquer. Ah ! monsieur Dudoui, pourquoi avez-vous déployé tant d'artifice?

Les deux gamins, qui n'avaient pour tout vaillant que quelques liards, trament une conspiration contre l'étal de M. Dudoui, dont ils avaient remarqué au premier coup d'œil l'air respectable et candide. Betille est chargé d'*allumer*; il demande à l'épicier pour deux liards de jus noir et du meilleur. Pendant que M. Dudoui s'occupe à servir la pratique, Béliard, déjà expert dans l'art des coups de main, enlève habilement un énorme bâton de sucre de pommes; les deux gamins vont partager la capture au coin de la rue voisine, en se moquant de ce pauvre M. Dudoui, qui s'aperçut, à l'ordre qui règne céans, du vol qu'on lui avait fait.

Deux jours après, les deux larronneaux recommençaient leur manège; mais, cette fois, M. Dudoui était sur ses gardes; il avait conçu un légitime soupçon, et au moment où Béliard portait une main profane sur un autre bâton de sucre, l'épicier le saisissait au collet. Bétille, durant ce débat, détala prudemment, mais il fut aussi arrêté.

Par suite de cette équipée, ils comparaissent devant la justice. Le tribunal, faisant la part de chacun, condamne Béliard à une année de prison, et Betille à trois mois de la même peine.

— Zémiac comparaissait ensuite. C'est un ouvrier de la campagne, à l'air assez naïf; il est âgé de trente-deux ans et demeure à [illegible]ville. La prévention lui reproche des délits de braconnage, la nuit, et principalement d'être la cause involontaire de la mort d'une petite fille.

Zémiac, le 21 décembre, travaillant aux environs de la maison des époux Feimelle, il leur demanda la permission de déposer son fusil dans leur maison. La dame Feimelle, voyant que son fils, âgé de onze ans, se dirigeait par curiosité vers le fusil, demanda s'il était chargé. Sur la réponse négative de Zemiac, cette femme se rassura et laissa sa maison durant quelques heures à la garde de l'enfant. Durant l'absence de la mère, il paraît que Zémiac, à l'heure de son repas, aurait chargé le fusil et remis à la même place, le petit Feimelle aurait été chercher une petite voisine pour jouer avec lui. Après quelques instants, l'idée vint au petit garçon de faire voir à sa petite compagne ce que c'est qu'un fusil. Il l'arme et dirige le canon vers la pauvre petite; le coup part et lui enlève le crâne. Elle ne donna plus signe de vie.

Le tribunal condamne Zémiac, pour son imprudence, à trois mois de prison et 50 fr. d'amende. (*Mémorial.*)

FAITS DE PUBLICITÉ.

Mouvement mensuel des opérations de l'*Equitable*, caisse d'épargnes collectives en cas de survie, autorisée par ordonnance royale.

Pendant le mois de décembre 1847, les engagements se sont élevés à.	1 147		
Les sommes engagées présentent un chiffre de.		1 316 875 fr.	»
Pendant le mois correspondant de l'année 1846 :			
Le nombre des engagements a été de.	1 513		
Les sommes engagées se sont élevées à.		1 092 340	»
Différence en faveur du mois de décembre 1847, sur les sommes engagées.	224 535		
Au 31 décembre, la situation de l'établissement offrait les chiffres suivants :			
Total des sommes engagées.		31 616 620	54
Nombre des têtes sur lesquelles ces placements reposent.	36 275		

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 26 janvier.*

M. LACAVE-LAPLAGNE demande un congé indéfini, motivé sur un accès de goutte dont il est atteint.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Emile de Girardin.

[illegible] pas nécessaire de s'arrêter un peu vis-à-vis de Taïti et des îles Marquises? Ne réduirons-nous pas notre armée d'Afrique? En faisant ces réformes exigées par notre situation financière, et en craignant que la France dépense trop, craignez surtout qu'elle dépense mal. (Très bien!)

L'orateur continue à expliquer son système. Après avoir demandé la suppression du budget extraordinaire, après avoir prouvé la nécessité d'effacer du budget la dotation de l'amortissement, il établit que les emprunts faits successivement ne doivent être appliqués qu'au rétablissement de l'ordre dans les finances.

Voilà, ajoute-t-il en terminant, comment la Chambre pourra donner raison à M. Duchâtel, sans donner tout à fait tort à M. Thiers; voilà comment elle pourra atteindre le grand but si longtemps et si inutilement offert à ses efforts : l'équilibre de notre budget.

M. MURET DE BORT. Je ne compte pas rentrer dans la discussion de nos séances; je ne veux qu'éclaircir un fait qui a laissé quelques doutes dans les esprits; je veux parler de l'existence de la dette flottante. C'est augmenter le trouble et le malaise que d'exagérer cette situation.

L'orateur soutient que la dette flottante doit être réduite du montant des travaux annulés pour les chemins de fer de Lyon, Dunkerque, Calais, et du montant des travaux qui, à la fin de 1849, seront reportés à l'exercice suivant. En résumé, il évalue la dette flottante à 623 millions.

M. GARNIER-PAGÈS. C'est une situation mauvaise qu'une dette flottante de 623 millions. C'est une situation mauvaise que de demander à la place une émission de 3?0 millions de bons royaux qu'il faudra renouveler en mars, avril, mai et juin.

M. MURET DE BORT, demandant à répondre à M. Garnier-Pagès, répète tous les arguments et tous les chiffres qu'il a produits il y a un instant.

Au demeurant, la situation lui paraît florissante; quand on a pu traverser une année comme celle qui vient de s'écouler, il faut convenir que le pays n'a pas manqué de cette confiance sans laquelle rien n'est possible.

M. THIERS. Si M. Lacave-Laplagne était présent, il reconnaîtrait assurément l'exactitude des chiffres de l'honorable M. Garnier-Pagès, mais il est absent.

M. DUMON, ministre des finances. Je crois avoir démontré, d'après les chiffres officiels, que la dette flottante ne sera pas de 616 millions. On me le conteste, je viens l'établir de nouveau.

Les travaux commencés en vertu de la loi de 1841 sont en grande partie terminés, et la dette flottante trouve ici un boni d'une vingtaine de millions; ainsi nous ne nous sommes pas trompés en portant la dette flottante de 616 à 620 millions.

Mais je ne vous comprends pas, dit M. Thiers; vous demandez des sommes pour les travaux publics et vous ne les dépensez pas. Pourquoi donc les demandez-vous? La réponse est bien simple : nous demandons les sommes nécessaires pour exécuter les travaux indispensables; si tous ses travaux ne peuvent pas s'exécuter, ou si leur exécution rapporte des bénéfices, il est évident que nous devons trouver un boni qui vient en déduction des dépenses.

Mais, nous dit-on, si votre dette n'est pas de 620 millions pour 1848, elle s'élèvera à ce chiffre pour 1859. Non, et que la Chambre me permette à cette occasion, d'entrer dans quelques détails.

M. le ministre s'attache à combattre cette partie de l'argumentation de M. Thiers, et entre dans la discussion générale.

M. J. LASTEYRIE. L'année dernière, l'honorable M. Dumon s'est trompé de la petite bagatelle de 200 millions. Selon lui, il n'y avait pas d'emprunt à faire; et cependant il a contracté l'emprunt. Vous conviendrez, messieurs, que de telles erreurs sont malheureusement des arguments en faveur de l'exactitude de nos chiffres, et de l'inexactitude de ceux du ministère.

Après cet exposé, l'honorable orateur reprend toute la discussion d'hier, et notamment les chiffres produits par M. Thiers.

M. DESLONGRAIS. Je crains bien, messieurs, qu'aux yeux du ministère, le mot *équilibre* ne veuille dire qu'un jeu de gymnastique (On rit); équilibre, *en un mot, tour de force.* (Nouveaux *rires.*) *On en est à se dire* : Tombera-t-il? ne tombera-t-il pas? Et voilà ce qu'on appelle un budget en équilibre! (Rires d'approbation dans toute la salle. — Mouvement.)

Et cependant l'on vient vous demander le remaniement de l'impôt, la chose du monde la plus délicate, la plus difficile. Il est vrai que le ministère a pour lui une majorité de 3?0 voix, et cette majorité est contente (Rires à gauche. — Dénégation aux extrémités.)

Messieurs, pour mon compte, je ne comprends pas un gouvernement qui ne gouverne pas (On rit), des administrateurs qui n'administrent pas, des hommes susceptibles au point de faire une question de cabinet pour des mots, et qui n'en font jamais pour les choses, pour l'économie des deniers publics. Je ne comprends pas cela, et je regrette, sous ce rapport, d'être un aveugle... (On rit.)

M. DUMON répond à M. de Lasteyrie et à M. Deslongrais. Les recettes ont été évaluées avec une grande exactitude; c'était la meilleure base, en effet, pour établir les dépenses. Il y a accroissement de recettes; et, si ces prévisions se réalisent, le budget de 1849 atteindra ce que depuis si longtemps nous cherchons.

Les orateurs qui ont combattu nos systèmes, ajoute M. Dumon, et l'honorable M. Deslongrais m'ont défié de faire de la question sur la réduction de l'impôt une question ministérielle. Je ne comprends pas cette interpellation; je me suis prononcé franchement au sujet de l'impôt du sel. (Agitation extrême.) J'ai dit que je ne croyais pas qu'il fût possible de trouver un ministre assez téméraire pour rayer, en ce moment, cinquante millions aux recettes du Trésor. (Nouveau mouvement. — Interruption.)

Les honorables membres qui m'interrompent me demandent : Est-ce que la loi du sel va coûter 50 millions au Trésor? Je ne le crois pas. Si je l'avais cru, je ne l'aurais pas présentée. (Murmures. Interruption). On m'engage à rester sur la loi... (Nouveau bruit).

M. THIERS. Il fallait présenter la loi sérieusement, et non pas comme une manœuvre de cabinet; il fallait remplir loyalement votre devoir de ministre des finances.

M. DUMON. Je crois que je remplis loyalement le rôle de ministre des finances. Les mesures prises l'an dernier, relativement à l'impôt du sel, ont amené des pertes pour le Trésor.

En présence de ce précédent, je n'hésite pas à dire que je ne consentirai jamais à signer une loi qui réduirait l'impôt du sel à 10 fr., et ferait perdre 50 millions au Trésor. (Nouvelles interruptions. — Murmures.)

VOIX A GAUCHE : Ce n'était pas une raison pour rétablir la gabelle.

M. DUMON. Quelque importante que soit la majorité qui l'année dernière [illegible]

M. LE PRÉSIDENT. Avant d'accorder la parole à M. Crémieux, je proposerai à la Chambre de voter d'abord sur la partie du deuxième paragraphe de l'adresse, ainsi conçue :

« Il importe à la puissance et à la prospérité du pays, au développement de notre industrie et aux progrès de notre agriculture, que cette grande œuvre s'accomplisse. »

Cette partie du paragraphe est mise aux voix et adoptée.

M. CRÉMIEUX. Messieurs, il y a deux jours que j'avais l'honneur de proposer un amendement ainsi conçu :

Après ces mots : *Mais tout en lui continuant de suffisantes ressources,* ajouter : « Nous veillerons, avec la plus rigoureuse économie, à ramener nos budgets dans les limites que commande l'état de nos finances, à rétablir enfin, etc. » (Le reste comme au §)

L'honorable membre insiste sur la situation déplorable de nos finances.

Dans cette situation, poursuit-il, il ne me reste qu'à déclarer à la Chambre que pour mon amendement j'avais voulu lui faire dire que l'état de nos finances a été déplorable, qu'il est encore et qu'il faut rentrer dans des limites raisonnables. Mais je ne puis pas espérer que la Chambre vote qu'il faut rentrer enfin dans les limites qu'exige l'état de nos finances. (Très bien! très bien!)

Je retire mon amendement.

La seconde partie du paragraphe est mise aux voix et adoptée.

« Mais, tout en continuant de lui consacrer de suffisantes ressources, nous veillerons, avec une économie de plus en plus sévère, à maintenir dans nos budgets les prévisions sur lesquelles repose l'avenir de nos finances, et à rétablir enfin un équilibre complet et réel dans les recettes et les dépenses, première condition de la force et de la sécurité d'un État. »

L'ensemble du second paragraphe est adopté.

Le troisième est ainsi rédigé :

« Le projet de loi qui nous est proposé pour réduire le prix du sel et alléger la taxe des lettres, dans la mesure compatible avec la situation de nos finances, sera l'objet de notre sollicitude et de nos sérieuses méditations. »

M. DEMESMAY s'étonne que la commission n'ait pas rappelé sa proposition tendant à la réduction de l'impôt du sel. Il demande qu'on ajoute au troisième paragraphe en discussion ce simple mémorandum : « La Chambre se souvient que deux fois elle a voté la réduction de l'impôt du sel. »

M. VITET, rapporteur de l'adresse. Je me contenterai, pour répondre à la demande de l'orateur qui quitte la tribune, de dire que les expressions employées par le rapport suffisent pour rappeler l'accueil fait à sa proposition. (Rumeurs diverses.)

M. BETHMONT. Le moment me semble peu favorable pour prendre la parole. (Bruit.) Quand tout le monde la prend à la fois, il faudrait s'abstenir. Un mot pourtant : la commission, je le reconnais, n'a pas été téméraire dans sa réduction. (On rit.) Elle s'est servie du mot de sollicitude; c'est un mot voisin, pour le sens, de celui d'inquiétude.

Quand le projet fut présenté, nous vîmes tout de suite qu'il n'y avait là aucune espèce de rapport avec ce que nous demandions. Je n'aurais qu'à louer M. le ministre des finances si, avec ce langage d'une sincérité énergique, que lui conseillait l'honorable M. Deslongrais, il était venu déclarer ici qu'il ne voulait pas la réforme de l'impôt du sel.

Mais je ne puis l'approuver quand je le vois nous proposer la conservation de cet impôt sous une forme que nous ne pouvons pas accepter (Explosion de murmures au centre. — Attendez la discussion! — L'ordre du jour!) Comment! il n'est pas temps d'examiner la question sous le rapport politique et de rappeler les chaînes publiques, si longtemps déchaînées contre les gabelles, que vous voulez ressusciter? (Murmures violents au centre. — Agitation prolongée.)

Quand on ressuscite une institution détestable, et justement détestée, je comprends très bien qu'on en change le nom, et qu'on se formalise en entendant prononcer le nom, le nom véritable qu'elle doit porter. (Très bien! très bien! à gauche.) Cette loi, si elle passe, n'en portera pas moins la main sur une propriété, n'en établira pas moins un odieux monopole, et n'en créera pas moins une armée de fonctionnaires. (Non! non! au centre. — C'est vrai! aux extrémités.) Mais la loi n'a pas eu d'autre but. (Allons donc! au centre.)

Ce serait bien mal vraiment de représenter un port de mer à marais salants, et de ne pas oser en venir dire ici un mot. (On rit.)

Je ne dirai pas comme un de nos honorables collègues, et quoique je le pense, que votre loi tient un peu à l'École sociétaire. (Chuchotements.) Toujours est-il que vous voulez vendre le sel comme le tabac (Rumeurs au centre.) Vous ferez ensuite des boulangeries sociétaires, c'est alors que nous serons dans le phalanstère, et que tout sera bien organisé. (Rires et murmures.)

Comme vous oubliez un peu trop vite l'histoire, permettez-moi de vous en lire un passage :

« En 1784, un ministre, Walpole, Walpoule... Je ne sais pas comment on prononce ce nom en français (Hilarité générale.)

Quoi qu'il en soit, le ministre Walpole changea en accise le droit d'entrée qui se payait sur certains produits.

Cette organisation permettait aux ministres de multiplier les officiers de la couronne qui lui étaient dévoués. (Écoutez! écoutez! — Trépignements aux centres.)

« Bientôt le même règlement s'étendit jusqu'au sel (Ah! ah!), ce qui excita une violente fermentation. »

Voilà, Messieurs, si je ne me trompe, la situation que veut nous faire le ministère.

Mais, en 1789, nos pères avaient établi la liberté du commerce; cette liberté nous était acquise, et voilà qu'au bout de cinquante ans on espère trouver une Chambre française pour la détruire! (Très bien! très bien!)

M. DUMON, ministre des finances. Je ne veux pas discuter la loi que le gouvernement présente. L'honorable préopinant vient de prouver l'inconvénient des discussions anticipées en discutant cette loi. S'il a lu, il a oublié au pied de la tribune. (Allons donc! allons donc!) Il a prétendu que la loi n'avait pas d'autre but que de créer des fonctionnaires. Je tiens à dire que la loi ne crée pas un seul fonctionnaire public.

Dans la commission qui s'était formée pour examiner la proposition de M. Demesmay, l'année dernière, il a été question, pour la première fois, de mettre le sel en régie.

L'orateur fait au milieu du bruit l'apologie de son projet, bien qu'il ait annoncé qu'il ne voulait pas le discuter. Il déclare qu'il l'a emprunté à la Prusse.

[illegible] le sel que l'administration des finances a propagée, dont elle a vendu 400 exemplaires.

L'orateur lit, au milieu des cris aux voix, quelques extraits de cette brochure où il est dit « que le commerce dans son fait actuel d'anarchie est l'art d'acheter 3 fr. ce qui en vaut 6, et de revendre 6 fr. ce qui en vaut 3. »

L'honorable membre lit, au milieu d'un bruit toujours croissant, une publication émanée de l'administration des finances, et dans laquelle on dit qu'il serait bon, s'il le pouvait, que le gouvernement procurât au meilleur marché possible les denrées alimentaires.

Cela, s'écrie M. Luneau, c'est du communisme tout pur!... (Bruit.) Ce n'est pas autre chose... (Au centre : Aux voix! aux voix!) Ne soyez pas surpris si les populations viennent vous demander d'établir le maximum sur le blé.

Le paragraphe 3 est mis aux voix et adopté.

La discussion est continuée à demain.

La séance est levée à six heures.

Bourse du 26 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 »»	116 40	116 05	116 10
— — fin courant	115 95	116 15	115 95	116 15
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	73 75	73 65	73 90	74 »»
— — fin courant	73 65	74 05	73 60	74 05
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	75 »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 »»	Banq. de Fr. dr cours	3176 »»
4 0/0 J. » »	90 50	O. V. de Par. »	1313 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp. .... »	»»» »»
—— fin Ct »	» »/»	— Gouin....... »	1085 »»
B. du Trés. »	4 1/4	— Ganneron. »	945 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0......	d. 40	»» »»	»» »» ——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	»»» »» ——	»»» »»	»»» »»
REPORTS.		du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.		»» »»	»» »/»	35 »/»	32 1/2
3 p. 0/0... ...		»» »»	02 1/2	»» »/»	17 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME............... DrC.	93 3/4 »/»
Récép. Rotsch »	96 50	BELG. 2 1/2....... »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2....... »	91 1/2
— — pass. »	» »/»	— dº 1840...... »	99 »/» »/»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— dº 1842...... »	99 1/2 »/»
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque....... »	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— de Em. 1841.. »	»»» »»
HOLL. 2 1/2.... »	»» »/»	PIÉMONT........ »	»»»» »»
HAITI........... »	»»» »/»	AUTRICHE........ »	410 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 3 0/0	»»»» »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
— O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	182 50
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1177 50
— à Rouen..	893 75
R.-Havre...	445 »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle..	156 25
Paris-Str...	407 50
Tours-Nan	285 »»
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	531 25
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	475 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	393 75
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Mabert.	»»» »»
F. de l'Av..	»»»» »»
Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	835 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	445 »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1177 50	Marseille à Avignon	557 50	Nord..................	530 »»
— à Lyon.........	393 75	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 60 à 61 fr.; courant du mois et février, 58 à 59 mars et avril, 59 à 60; 4 mois d'été, 62 fr.; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 55 fr.

Narbonne, 45-50 (50 pièces). — Béziers, 46. — Cette, 46-50 à 47. — Bordeaux, 53.

Savon disponible, belle qualité, 100.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 99-50; 3 mois suivants, 99 à 98-50; 8 derniers mois, 100, nominal.

Huile épurée, 106.

Lille: Colza, 85-50. — Lin, 84.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 janvier.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Athalie, un Caprice.
8 h. »|» ITALIENS.—Il Pirata.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
6 h. »|» ODÉON.—Le Béarnais, Antony.
6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Le Brasseur de Preston.
» h. » » THÉATRE HISTORIQUE.—Relâche.
» h. » » VAUDEVILLE.—Relâche.
6 h. »|» VARIÉTÉS.—1re repr. : Les Extrêmes se touchent, la Tireuse de Cartes, une Dernière Conquête, Lauzun.
6 h. 1/4 GYMNASE.—Lavater, Ce que Femme veut... Léonie.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Fin du Monde.
6 h. »|» AMBIGU.—Hortense de Blengie, les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Christophe Colomb.
6 h. »|» COMTE.—Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, la Meunière.
6 h. 1/2 FOLIES.—Les Canards, le Journal, la Laitière.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT.—Les Délassements aux Enfers, 86 moins 1.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—1re repr. : Les Rôdeurs, Brasero, Bocal, Jacques II.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] Départs. — [illegible] — 24 — 12 — [illegible]
Pays étrangers à surtaxe de poste. — [illegible] — 34 — 17 — 7
• Le prix des Nos doubles ou livres est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : de 4 f. par an pr le Nº de huitaine ; de 2 f. id. pr le Nº de quinzaine, et de 1 f. id. pr le Nº [illegible]
Chez Brillé, [illegible], passage des Panoramas, 16, et chez les directeurs des postes et des messageries ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Micholet-Peyron ; Bruxelles, Michel, [illegible], Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
[illegible] et pour les Numéros - doubles, du [illegible]
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. [illegible] et Compe., 8, place de la Bourse.

PARIS, 27 JANVIER.

—

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

ENCORE LES SCANDALES.

Le paragraphe qui était aujourd'hui en discussion à la chambre est relatif aux projets de loi déjà présentés ou annoncés et qui constituent tout l'effort de progrès intérieur qu'a pu se permettre le ministère. Il y est question des projets de loi sur la liberté de l'enseignement, sur le régime des prisons et sur nos tarifs de douanes, comme arriéré de la session dernière ; et des projets sur les biens communaux, sur le régime des hypothèques, sur les monts-de-piété et sur l'application des caisses d'épargne au soulagement des ouvriers dans leur vieillesse, comme satisfaction donnée aux besoins du peuple pour la session 1848.

En conséquence, on était en droit de s'attendre à une discussion toute d'intérêt philanthropique et économique. L'opposition pouvait prendre texte de ce paragraphe pour analyser le mesquin et tardif effet des promesses de Lisieux. C'était le cas pour elle d'opposer à cette misérable concession faite par le ministre aux vœux unanimes de reforme, les trésors d'améliorations populaires qu'elle, l'opposition, cache sans doute dans ses longues méditations. Nous nous attendions à voir paraître enfin le plan d'économie politique de MM. Thiers et Barrot. A défaut de ce plan, l'opposition pouvait encore, au même titre que dans la séance d'hier, reprocher au ministre ses tendances socialistes ; car, nous croyons devoir la prévenir loyalement, qu'il sera impossible au cabinet et à la Chambre de discuter des projets de loi tant soit peu sérieux sur les biens communaux, les monts-de-piété et les caisses d'épargne, sans faire du socialisme et peut-être même du phalanstère.

Mais l'opposition a interprété le quatrième paragraphe de l'adresse tout autrement. Elle y a trouvé l'occasion de passer une nouvelle fois en revue les scandales de la politique interieure du gouvernement, et de faire de l'amendement Billault une seconde épreuve de l'amendement Darblay.

Nous n'en faisons pas un reproche à l'opposition, car le sentiment auquel elle obéit en ce moment nous paraît honorable. L'opposition, d'accord avec le pays, sent que le grief moral, que la question de moralité soulevée contre le ministère n'a pas été vidée par le vote numérique de la majorité. L'opposition, comme le pays, n'admet pas qu'on puisse continuer à traiter d'affaires avec des hommes sur la probité et l'honnêteté desquels on a des doutes. Or, voilà pourquoi les scandales, quelque grands efforts que fassent les ministres pour les écarter par l'ordre du jour, pour les noyer dans l'oubli, reviennent toujours à la surface de la tribune Si la conscience du ministère et des députés conservateurs s'est endurcie au point de digérer facilement de tels remords politiques, la conscience publique, de plus délicate complexion, refuse systématiquement de s'assimiler en politique ce qu'elle repousse avec dégoût dans la vie sociale et privee.

Voilà pourquoi MM. de Tocqueville et Billault ont appelé de nouveau l'attention du pays, le premier sur le mal moral, sur le profond désordre que la conduite du pouvoir jette dans les esprits ; le second, sur l'enchaînement logique de la série de corruptions et de mensonges qui sont sortis des mains ou de la bouche des ministres depuis 1840. Le scandale, il y a quelques jours, n'avait été abordé que partiellement et analytiquement, il a été traité aujourd'hui en grand et par les méthodes rationnelles et synthétiques. M. Billault l'a poursuivi dans toutes ses ramifications, dans toutes les veines administratives, politiques, parlementaires et électorales. Des citations irrécusables, des preuves authentiques ont été admirablement groupées par lui pour servir de page à l'histoire gouvernementale des huit dernières années.

MM. les ministres sont restés aujourd'hui silencieux sur leurs bancs ; mais la patience de leur majorité n'a pu subir cette dernière épreuve. Deux conservateurs *endurcis* (c'est la nouvelle qualification qu'ils se donnent), ont eu le courage de monter à la tribune pour se déclarer *satisfaits* quand même. MM. Devienne et Janvier ont senti que l'opposition ébranlait le moral de leurs amis, et ils ont dès lors essayé de changer le terrain de la discussion et d'opérer une heureuse diversion en attaquant l'opposition elle-même par des personnalités et des portraits. Ils ont été encouragés à l'œuvre par les regards de MM. Guizot et Duchâtel ; mais le succès n'a pas été au niveau de leur courage. La partie la plus sérieuse de leurs discours pourrait se résumer ainsi : « Nous n'avons pas peur de l'opposition dans la Chambre, parce qu'elle est en minorité ; mais nous avons peur des doctrines émises par l'opposition dans les banquets réformistes, et nous tenons à conserver le pouvoir pour les combattre par tous les moyens. »

On voit que *l'aveuglement* du parti extrême de la conservation ne fait que croître avec les lumières de la discussion.

Il n'y a cependant pas eu de vote aujourd'hui. Au moment où les centres allaient étouffer sous leur masse la pensée de l'amendement Billault, M. Léon de Maleville est monté à la tribune pour exposer, dit-on, un scandale nouveau, l'affaire Lescuyer. Vu l'heure avancée, la discussion a été remise à demain. M. Guizot lui-même s'est vu forcé de demander la continuation d'un supplice moral qui durera désormais pour lui autant que son amour pour le pouvoir.

Le Grain de Sel des Guêpes.

PETIT DICTIONNAIRE.

GABELLE. — Privilège exclusif affermé sous l'ancien régime à des traitants et en vertu duquel on vendait le sel :

[illegible], 3 c. — A Angers, 1 fr. 40 c. — A Bordeaux, 14 c. — A [illegible], 1 fr. 24 c. — A Marseille, 30 c. — A Paris, 1 fr. 22 c. — A [illegible], 30 c. — A Strasbourg, 24 c. — A Lyon, 30 c. le kilogramme.

La régie vendrait le sel partout au prix uniforme de 30 c. — Elle saura le réduire à 20. — *Donc la régie serait une* GABELLE.

MONOPOLE. — Du grec *monos polein*, seul et vendre, s'applique à une *coalition de marchands* qui accaparent une denrée afin d'en surtaxer le prix.

La régie du sel a pour but de réduire le prix de 50 c. à 30 c. — probablement à 20 c. — le kilogramme ; *ainsi la régie est le plus odieux de tous les* MONOPOLES. Ainsi l'Etat est le *synonyme d'une coalition de marchands et d'accapareurs.*

LIBERTÉ DU COMMERCE. — Proclamée par les physiocrates, écrite dans le décret du 2 mars 1791, la liberté du commerce est le droit que les gros ont de manger les petits ; elle a livré aux gros capitaux, aux grandes compagnies, le monopole des chemins de fer, des canaux, du gaz, des messageries, des paquebots à vapeur, des remplacements militaires et une foule d'autres institutions non moins utiles à la moralité, à la sécurité, aux intérêts de la société ; et il est ainsi tout naturel d'invoquer cette liberté contre l'intervention de l'Etat, contre la régie surtout, coupable au premier chef du crime de lèze-monopole, de lèze-féodalité, de lèze-sophistication.

LIBRE CONCURRENCE. — Liberté au moyen de laquelle on crée la disette quand elle n'existe pas ; on absorbe au profit des grands bazars, des grands ateliers, les boutiques, les magasins les ateliers isolés ; on confisque, dans l'intérêt des messageries Laffitte et Caillard, des messageries Royales, des compagnies générales des bateaux à vapeur du Rhône, de la Saône, de la Loire, etc., toutes les petites entreprises particulières.

C'est encore le principe en vertu duquel, au moyen des mélanges, des falsifications, des altérations, des sophistications et du faux poids, on rivalise de bon marché avec le concurrent assez niais pour ne pas vouloir tromper et empoisonner le chaland.

La régie serait une digue opposée aux abus de la libre concurrence, un moyen transitoire pour arriver à l'organisation normale du commerce ; *ainsi la régie serait un monopole, et on doit lui préférer le monopole des compagnies.*

INTERVENTION DE L'ÉTAT. — L'exécution et l'exploitation par l'Etat des grandes lignes de chemin de fer ont été condamnées, comme un monopole odieux, par l'illustre Arago, et il a fallu nécessairement les livrer aux compagnies, — résolution tellement heureuse, que l'illustre Arago a cru devoir faire amende honorable des incalculables bienfaits qu'elle promet au pays. — N'importe, l'intervention est jugée, elle opposerait aux exactions des monopoles privés le transport économique et la distribution loyale et à prix réduit de certains produits ; *on ne doit pas tolérer cette intervention immorale.*

RÉGIE. — Vente loyale et à prix réduit d'une denrée, dans l'intérêt du consommateur, c'est-à-dire du plus grand nombre, au profit de l'Etat, c'est-à-dire de la bourse commune ; d'où il faut conclure que *l'accaparement par une coalition de marchands ayant pour but de vendre le plus cher possible une denrée souvent frelatée, est préférable à la régie.*

ORGANISATION DES TRANSPORTS. — Réforme ayant pour but d'assurer partout et en tout temps la régularité et l'économie des transports, de maintenir la libre mais loyale concurrence entre les diverses entreprises, d'empêcher surtout, en cas de disette, que le monopole privé ne puisse augmenter de 12 fr. le prix ordinaire d'un hectolitre de blé ; mais de ce que cette réforme, utile au plus grand nombre et notamment à l'industrie des transports maritimes, émanerait de l'administration, on doit la considérer comme une confiscation de la liberté.

Avec la régie, qui ne fabriquerait pas, qui ne transporterait pas, il n'y aurait plus — on le dit du moins — ni fabrication, ni commerce, ni cabotage du sel, le sel irait en wagon même de Marennes à Brest, — même de Cette à Dunkerque, — même de Nantes à Saint-Brieuc ! *Pourquoi pas en ballon ?*

SEL. — Les eaux de la mer, soumises à l'action du soleil et du vent, celles des sources salées, à l'action du feu, produisent du sel ; on le trouve comme le plâtre, comme le marbre, à l'état de sel gemme dans les mines.

Les eaux de la mer, celles des sources, les mines font partie du domaine de l'Etat, qui en concède l'exploitation et reste toujours maître d'en régler les conditions.

Assurer au producteur des débouchés certains et constants, obliger le cessionnaire à livrer, à des prix convenables, tout ou partie du produit dont l'exploitation lui a été concédée par l'Etat, ce serait *évidemment porter atteinte au droit de propriété.*

SALANTS DE L'OUEST. — Lieux où l'on fait évaporer, pour en tirer du sel, les eaux de l'Océan.

On disait hier, au nom des salants de l'ouest :

« Le monopole des salins du Midi, favorisé par le Mistral et par » le soleil, obtient du sel au prix de 3 fr. 25 c. les mille kilogrammes, » dépense dont il est couvert par la production spontanée de la ma- » gnésie, de la soude et du brôme.

» Le monopole des salines de l'Etat avec la houille que lui apporte » le canal de la Marne au Rhin, réduit son prix de revient de 19 à » 13 francs les 1 000 kilogrammes, et peut faire arriver à Paris ses » sels au prix de 3 fr. 40 c. les 100 kil.

» Le sel de l'Océan, dont le prix de revient est de 10 fr. par 1 000 » kilogrammes, coûte, rendu à Paris, 4 fr. 90 c. les 100 kil.

» Ainsi menacés jusque dans le port de Nantes par la concurrence » des sels du midi ; vers Paris par celle des sels indigènes, les salants » de l'ouest, si le gouvernement n'intervient pas, pour maintenir » leurs débouchés, seront ruinés avant dix ans. »

On a imprimé tout cela.

Le gouvernement intervient ; par la régie il veut défendre les salants de l'ouest contre les monopoles du midi et de l'est ; il veut les sauver d'une ruine inévitable, il veut maintenir, à chaque centre de production, la zône de consommation que lui assigne la nature ; aussi on dit aujourd'hui avec un aplomb admirable :

» *La régie va ruiner les salants de l'ouest !*

Les monopoles de l'est et du midi, aidés d'une centaine de marchands de l'ouest, ne seraient-ils pas les *Bertrands* d'une agitation dont les propriétaires des salants de l'ouest seraient les *Ratons ?*

DES PLACES. — La gabelle avait ses tribunaux, elle avait un personnel de 25 000 gabelous gardant les barrières établies de province à province ; sa législation draconienne envoyait annuellement des milliers de malheureux en prison, au bagne, à la potence.

Ainsi la régie doit, comme la gabelle, offrir en pâture à la corruption une foule de places, mais la régie ne crée pas une place nouvelle ! — elle peut même en supprimer beaucoup, si elle supprime la garde permanente des sels sur les marais ; — elle fait vendre des sels par les entreposeurs et débitants de tabac ! Ses pénalités se bornent à d'insignifiantes amendes ! *Donc la régie est le rétablissement de l'ancienne gabelle,* LE MONOPOLE DU PACHA D'EGYPTE.

CONSOMMATEUR. — Idividu créé au profit des intermédiaires parasites, des araignées commerciales qu'on appelle des *monopoleurs,* des *accapareurs,* des *débitants.*

Qu'importe que le consommateur paie le double un produit frelaté ? *La liberté du commerce et la libre concurrence* ne doivent-elles pas passer avant l'intérêt du consommateur ?

RÉDUCTION D'IMPÔT. — Sacrifice énorme imposé au Trésor au profit du monopole des accapareurs, et dont le consommateur ne doit pas plus profiter qu'il n'a profité du dégrèvement des boissons.

Reduction est d'ailleurs le synonyme de *suppression* de l'impôt.

La suppression de l'odieuse gabelle, en rendant la vente du sel libre, a ruiné tous les petits établissements hors d'état de soutenir la concurrence des établissements plus considérables.

L'exemple est encourageant !

D'où l'on peut conclure qu'il faut :

1° Réduire, c'est-à-dire démolir l'impôt ;

2° Laisser au monopole des compagnies la faculté de s'approprier les bénéfices de la réduction ou de la suppression ;

3° Livrer au monopole des salins du midi et de l'est les débouchés des salants de l'ouest ;

4° Tolérer l'anéantissement des petits établissements au profit des grandes compagnies ;

5° Préférer enfin à la régie le monopole de la féodalité mercantile, à l'intérêt de 35 millions de consommateurs celui de quelques centaines d'araignées.

Rêvez donc améliorations, réformes, organisation...

Que voulez-vous !

« *Il est si difficile de contenter tout le monde et son père.* »

LOTH.

(*Journal de Lorient.*)

Insurrection de Sicile. — Les journaux de Florence mentionnent comme *on dit* le fait qui a couru il y a dix jours à Paris, du soulèvement de Naples et de la fuite du roi. La *Patria* du 20 s'exprime ainsi :

« On dit qu'il est arrivé cette nuit deux estafettes portant la nouvelle que Naples s'est soulevée, et que le roi est parti. »

— On lit dans l'*Italia* de Pise : « Le bruit court que l'Autriche avait demandé aussi à la Toscane le passage pour le royaume de Naples. Nous n'hésitons pas à croire que, si cette nouvelle était vraie, la réponse aurait été négative comme celle du pape. Quelles que soient les anciennes conventions, un gouvernement national ne peut permettre à l'étranger d'aller comprimer l'élan de la nationalité. S'il le faisait, il se rendrait complice de l'oppression, et il perdrait en un moment la confiance que les peuples lui avaient accordée. »

— On adresse à la *Gazette d'Augsbourg* les détails suivants sur l'insurrection de Messine, en date du 11 janvier :

« C'est le 6 courant que les désordres ont éclaté à Messine. La police avait remarqué derrière la porte d'un magasin un tableau avec des inscriptions d'une nature singulière. Quelques bourgeois armés furent arrêtés, et aussitôt un grand tumulte éclata ; il fallut faire avancer des troupes et du canon. Les révoltés exigèrent du procureur-général Vignale la mise en liberté des personnes arrêtées. Ils forcèrent des bourgeois paisibles à crier *Vive Pie IX !* La troupe fit feu sur un groupe dans lequel un bourgeois résistait à de pareilles injonctions, et un hasard malheureux voulut qu'il fût tué. Partout des postes militaires furent établis, et l'on dit que le soir plusieurs bourgeois furent tués par les soldats pour n'avoir pas répondu convenablement au *Qui vive ?* Le 7, tout resta tranquille, car il pleuvait. Le 8, les désordres recommencèrent, et l'on assure que, des deux côtés, il y a eu des tués et des blessés. Alors, les dépêches télégraphiques ont été interrompues. Une certaine fermentation régnait à Catane Le nouvel intendant San-Severo convoqua les habitants les plus influents, les exhorta à maintenir l'ordre, et tout resta tranquille.

» On craint que Messine n'ait été bombardée par les troupes royales qui se sont réfugiées dans les forts. Il paraît que les résidents français et anglais ont été recueillis à bord de la frégate anglaise la *Thetis*, qui se trouvait à Messine au moment de l'insurrection. »

Le gouvernement autrichien et les troubles de Milan. — On écrit de Milan à la *Gazette d'Augsbourg* : « L'ordre du jour général suivant a été publié ici par le feld-maréchal comte de Radetzki.

« S. M. l'empereur étant fermement résolu, selon son droit et son devoir, de protéger de la manière la plus efficace possible le royaume lombardo-vénitien, ainsi que tout autre partie de ses Etats, contre toute attaque hostile provenant, soit du dehors, soit du dedans, m'a chargé, par l'organe du président aulique de guerre de porter cette résolution à la connaissance des troupes stationnées en Italie en ajoutant que cette volonté inébranlable trouvera l'appui le plus efficace dans la bravoure et le dévouement de l'armée.

» Soldats, vous avez entendu les paroles de votre empereur. Je suis fier de vous les communiquer. Les machinations tramées par le fanatisme et l'esprit criminel d'innovation se briseront contre votre fidélité et votre bravoure comme le verre fragile se brise contre un rocher. L'épée que j'ai portée pendant 65 ans sur maints champs de bataille est encore ferme dans mes mains. Je m'en servirai pour protéger le repos d'un pays naguère si heureux, mais qu'un parti insensé menace de plonger dans une misère sans bornes. Soldats, votre empereur compte sur vous, votre chef aux cheveux blancs a confiance en vous, cela suffit. Puisse-t-on ne pas me contraindre à déployer l'étendard du double aigle, la force de ses ailes n'est pas encore paralysée, notre devise sera protection et repos aux citoyens paisibles et fidèles, destruction ou ruine au contraire à l'ennemi qui, d'une main criminelle, ose porter atteinte à la paix et au bonheur des populations.

» Signé comte RADETZKI.

» Milan, 15 janvier. »

La *Gazette d'Augsbourg* ne donne pas la date précise de la publication de cette proclamation. A la date du 17 janvier, elle n'avait pas été insérée dans la *Gazette de Milan* ; elle n'a paru que dans la *Gazette d'Augsbourg* et dans la *Gazette de Fribourg*.

— Voici comment les journaux payés de l'Autriche racontent les massacres de Milan. Ce récit peut faire apprécier les alliés que notre gouvernement vient de se donner.

Frontière d'Italie, 14 janvier. — Nous avons à ajouter ce qui suit aux évènements de Milan : A Milan, comme dans le temps en Gallicie, l'humanité du gouvernement est allée peut-être trop loin, eu égard aux circonstances, et l'on sait maintenant où le gouvernement a trouvé de la reconnaissance pour ses bienfaits et de quelle manière il devra continuer à conserver sa véritable force à l'avenir. L'éducation plus perfectionnée du peuple de la Lombardie et l'audace plus grande des

vingt ou trente soldats à loger. Il est l'homme fait pour vaincre les obstacles existants.

L'archiduc vice-roi n'a point paru au Corso ni au théâtre, où la noblesse voulait le remercier de sa proclamation qui porte l'empreinte d'une si grande modération. Au théâtre tout le monde était vêtu en noir.

Les soldats qui ont donné des coups de sabre dans les rues, lors du tumulte qui a eu lieu au sujet des cigares, n'appartiennent point à des régiments frontières. C'étaient des Hongrois et surtout des grenadiers italiens qui avaient traité la populace avec la plus grande rigueur. Il y a quelques jours, une division de soldats des frontières est arrivée à Milan. Quelques compagnies y sont restées; un bataillon a été envoyé à Monza pour protéger le palais archiducal.

(*Mercure de Souabe.*)

La Suisse et les puissances. — On écrit des bords du Rhin, 10 janvier, au *Correspondant de Nuremberg* : « Les deux grandes puissances allemandes ont annoncé à la Confédération germanique qu'elle devait se tenir prête à adopter des mesures énergiques contre la Confédération suisse, eu égard à l'attitude que cette dernière prenait à l'égard des pays limitrophes de l'Allemagne en se prêtant aux mesures révolutionnaire, propagandistes, et en menaçant ainsi la tranquillité et la paix des pays voisins : elles ajoutent que, dans les affaires extérieures, la Suisse agit de telle manière que la neutralité qui lui a été accordée est violée formellement et matériellement. La Diète germanique s'est, dit-on, ralliée à l'unanimité à cette vue manifestée par les deux grandes puissances. »

— La *Suisse*, en publiant le mémorandum du gouvernement français, le fait précéder des réflexions suivantes :

« Cette nouvelle manifestation diplomatique est beaucoup plus hostile qu'elle ne nous avait paru en entendant la lecture de la note qui avait été faite samedi en Diète. Si la note est sérieuse, elle est évidemment une menace de rétablir les gouvernements du Sonderbund par la voie des armes. Les informations que nous adressent plusieurs hommes d'Etat au courant des projets de la sainte-alliance ne nous permettent pas de douter de l'existence d'un tel complot. L'union, la paix règnent en Suisse; on veut donc réorganiser la réaction pour y ramener le trouble et les discordes intestines ? »

— Dans la séance de la Diète où cette note a été lue, M. Druey, représentant du canton de Vaud, a exprimé son étonnement que l'on ait seulement songé à adresser ces notes à la Suisse, surtout après la réponse énergique de la Diète aux précédentes notes. Si les trois puissances, a-t-il ajouté, avaient autant de sollicitude pour le repos intérieur de la Suisse, autant de respect pour son indépendance qu'elles le disent, elles ne pourraient pas mieux le prouver qu'en ne se mêlant pas de nos affaires. La Diète saura répondre comme il convient; et rien n'est plus facile que de montrer, par les actes du congrès de Vienne, que les traités de 1815 n'ont point le sens qu'on leur prête. Alors, a dit l'orateur en finissant, les puissances parlaient tout autrement qu'aujourd'hui.

Les protestations de Thurgovie (M. le Dr Kern) se sont tout particulièrement dirigées contre cette inconcevable assertion de M. Guizot, que *dans les cantons militairement occupés les élections n'ont pas été libres*. M. Kern, qui était naguère un des trois représentants fédéraux dans le canton de Lucerne, a repoussé avec indignation cette non-vérité (*Unwahrheit*). Il a rappelé que les mandataires de la Diète ont expressément prescrit à MM. les commandants des trois divisions d'empêcher même que les soldats fédéraux ne se montrassent près des localités où se tenaient les assemblées électorales.

— Le gouvernement provisoire de Fribourg ayant autorisé la destruction par les flammes de la monstrueuse procédure instruite à l'occasion des événements de janvier 1847, le comité central de l'association patriotique a été chargé d'organiser une fête populaire pour célébrer cet auto-da-fé. Outre la procédure politique et toutes les pièces qui s'y rattachent, on brûlera encore sur la place publique tous les instruments de torture qui sont restés dans la Mauvaise-Tour, tels que les tonneaux à double fond, le cône renversé, la roue, la banquette de la question, les chevalets, la menotte, etc.

La fête aura lieu le lundi, 31 courant, et elle commencera à dix heures avant midi. Tous les prévenus de janvier, détenus et réfugiés, ainsi que toutes les personnes qui ont pris part à leur sort, en général, tous ceux qui ont salué avec plaisir notre régénération politique, y sont cordialement invités.

— Le *Times* publie une longue analyse des pièces qui ont été envoyées au gouvernement anglais par sir Stafford-Canning ; ces pièces ne contiennent rien de fort intéressant.

On lit dans le *Globe* au sujet des notes envoyées en Suisse par les puissances : « Il nous est agréable de passer de la note de M. Bois-le-Comte et de la relation des affaires du cabinet des Tuileries pour exciter les cantons suisses les uns contre les autres, à la note que sir Strafford-Canning a adressée au président de la Diète helvétique, au nom du gouvernement britannique. Au lieu de blâmer le gouvernement fédéral, sir Strafford-Canning déclare que le cabinet de Saint-James est satisfait de la manière brillante dont le gouvernement fédéral est sorti de cette épreuve difficile. Puis, prenant le langage d'une amitié sincère, il exhorte la Diète à persévérer dans un système d'indulgence, à accorder une amnistie générale, à se montrer juste et généreuse en décrétant les charges pour les frais de la guerre, et à resserrer les liens de l'union, en sorte que tous les cantons soient intéressés à la révision du pacte dans le but de fortifier l'autorité centrale. Notre gouvernement n'élève pas, comme le gouvernement français, des obstacles à la révision du pacte fédéral. Il ne cherche pas à rendre cette révision impossible en excitant un canton contre un autre. Au contraire, il insiste sur la nécessité de la concorde afin que tous les cantons s'accordent sur les bases, et pour qu'il soit impossible aux ennemis de l'indépendance de la Suisse d'empêcher ce qui est nécessaire pour la sécurité de la Confédération et la consolidation d'un bon système de gouvernement.

Arrestation en Pologne.—On écrit au correspondant de Hambourg : « La police russe s'est mise sur les traces d'un certain Micislawski qui était entré clandestinement dans le royaume de Pologne avec deux autres individus comme émissaires de la propagande. Plusieurs propriétaires nobles ont été exilés parce qu'on les soupçonnait d'avoir eu des intelligences avec ces émissaires. »

Les Anglais au Cap. — On lit dans le *Morning-Hérald* : « Nous avons reçu des nouvelles du cap de Bonne Espérance jusqu'à la date du 26 novembre. Cinq officiers anglais, tombés dans les mains des Caffres ont été horriblement mutilés par ces Sauvages et égorgés ensuite. Ils avaient imprudemment quitté le camp au quartier-général sur le Konga. Chacun n'avait qu'un fusil à deux coups. Ils voulaient, du haut d'une montagne, contempler le pays à quelques milles de distance. Leurs amis ne les ayant pas vus revenir le soir, allèrent les chercher. Au point du jour, ils trouvèrent leurs corps horriblement mutilés ; deux Caffres étaient étendus sur la terre à quelque distance.

quelques-uns des meilleurs observations. La manufacture de la réaction serait dès lors parfaitement complète.

— M. de Bussières, nommé ambassadeur de France à Naples, vient de recevoir l'ordre de se rendre immédiatement à son poste.

— La cour de cassation, chambre criminelle, présidée par M. Laplagne-Barris, s'est occupée aujourd'hui du pourvoi formé par le sieur Lainé, dit Aimée de Nevers, dentiste, condamné à six ans de réclusion par la cour d'assises de la Seine, pour viol à l'aide de l'éthérisation.

M. Jacquinot Godard a présenté le rapport de l'affaire; Me Nouguier a soutenu le pourvoi et développé plusieurs moyens de cassation.

La cour, après avoir entendu M. l'avocat-général Nicias Gaillard, et, conformément à ses conclusions, a rejeté le pourvoi.

— Les pièces relatives au pourvoi de M. Warnery ont été renvoyées, après le rejet par la cour de cassation, au garde-des-sceaux qui les a transmises au procureur du roi.

La 8e chambre correctionnelle, présidée par M. d'Herbelot, a fixé au mercredi 2 février prochain l'ouverture des débats sur la plainte en dénonciation calomnieuse portée contre M. Warnery, et à l'occasion de laquelle M. Moline Saint-Yon, ancien ministre de la guerre, M. le général de la Rue, M. Jules Talabot et les autres administrateurs de la Compagnie des mines de l'Algérie se sont rendus parties civiles. Me Rivière plaide pour M. Warnery, Mes Chaix-d'Est-Ange, Duvergier et Baroche sont les avocats des plaignants.

A la huitaine suivante, le mercredi 9 février, le tribunal correctionnel reprendra l'affaire de la plainte en diffamation portée par M. Jules Talabot, directeur de la même Compagnie des mines de l'Algérie, contre M. de Vresse, ancien gérant du *Courrier français*.

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquait 6° 3/10 au-dessous de 0; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 8° 4/10; à midi, 6° 2/10.

— Un banquet réformiste s'organise en ce moment à Nantes. Une réunion de souscripteurs a dû avoir lieu dans ce but dans la journée du 24.

— Une ferme-école va être ouverte dans le département de l'Indre, au grand domaine de Villchaise, situé aux portes des trois villes de Châteauroux, de Buzançais et de Levroux.

— L'instruction dirigée contre les frères Lamarque, magistrats accusés d'usure, se poursuit très activement. Sur le rapport du procureur général de Bordeaux, Emile Lamarque, juge-de-paix du 5e arrondissement de Bordeaux, et Nicolas Lamarque, suppléant du juge-de-paix de Montpont, viennent d'être révoqués.

— On écrit de Liposthey, sous la date du 15 de ce mois, au *Journal des Landes* :

« Un événement déplorable vient de jeter dans la stupéfaction la commune de Beliot (Gironde). Le 12 janvier courant, une femme d'une quarantaine d'années, malade à peine depuis huit jours, est morte, mais d'une mort si paisible, que le médecin présent en a été étonné; le lendemain, le cadavre a été porté à l'église pour les dernières prières de la religion ; de l'église, il a été porté au cimetière et descendu dans la fosse.

« Au moment où, selon l'usage, chacun des assistants allait jeter sur la tombe sa poignée de terre, le sacristain a cru entendre un gémissement partir du cercueil ; une seconde et pareille remarque a été faite par le prêtre. Aussitôt le cercueil est retiré de la fosse, porté au presbytère et ouvert en présence du médecin. Hélas ! il était trop tard, la malheureuse victime venait d'expirer dans des convulsions terribles !... De fraîches évacuations bilieuses et un dérangement dans la position première donnée au cadavre, ont attesté que cette femme avait assisté vivante aux prières de son inhumation. »

QUESTIONS SOCIALES. — La Société industrielle de Nantes a décidé qu'une médaille d'or de 500 francs sera décernée en décembre 1848 à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Quels seraient les moyens d'étendre aux femmes les bénéfices de caisses de Secours Mutuels fondées en faveur des ouvriers ? »

DÉLIT D'AUDIENCE. — Veyssier, papetier, âgé de vingt ans, comparaît devant la 8e chambre, comme prévenu de vagabondage.

Le tribunal le condamne à six mois de prison.

En se retirant : « C'est injuste ! s'écrie-t-il, vous êtes tous de sacrées canailles ! »

M. le président d'Herbelot ordonne qu'on fasse rentrer le condamné dans le banc, et, statuant sans désemparer, le tribunal condamne Veyssier, en vertu de l'article 181 du code d'instruction criminelle, à deux ans d'emprisonnement.

UN BAL PUBLIC chez un marchand de vin du faubourg Monceaux. — César Boutin faisait danser Mlle Antoinette, jeune ouvrière, rouge de visage, rouge des mains et rouge des cheveux. Aux empressements un peu trop vifs du jeune homme, Antoinette répondit :

— Vous avez l'air de bien aimer les dames.

— Je crois bien ! la femme est un si charmant ustensile...

— Finissez-donc ; vous êtes un compagnon de Saint-Antoine.

Le cavalier, après avoir reconduit sa dame à sa place et l'avoir fait asseoir, lui allongea un soufflet qui resonna dans la salle comme un pois fulminant.

M. César, devant la police correctionnelle, soutient que son seul tort a été d'accabler de compliments et de galanteries une femme qui ne comprend pas les manières de la bonne société.

Le tribunal condamne César Boutin à 50 fr. d'amende.

LES AVOCATS VONT-ILS AU CIEL ? — On écrit au *Propagateur des Ardennes* : « Voulez-vous me faire le plaisir de me dire si les avocats iront ou n'iront pas au ciel? Singulière question, sans doute, que je vous adresse; mais c'est que, l'autre jour, j'ai été écouter les débats à la cour d'assises, et j'ai entendu un avocat dire qu'il irait puiser ses arguments partout, dans les enfers, parfois dans la logique, et voire même dans le ciel, si toutefois les avocats pouvaient y entrer. Cette plaisanterie, lancée par un homme sur sa profession, cette épigramme jetée sur sa toge, m'ont déterminé à vous adresser la question qui commence ma lettre. Je reprends donc : Les avocats iront-ils ou n'iront-ils pas dans le ciel? Les procureurs, lorsqu'ils sont en goguette, racontent que Saint-Yves est entré par surprise dans le paradis : il n'y avait aucun huissier pour le mettre à la porte. Saint-Yves était un procureur et non un avocat. On chantait au moyen-âge un hymne en son honneur, dans lequel on trouve cette strophe rimée :

Sanctus Yvus advocatus, sed non latro
Res miranda populo.

« Qu'on peut traduire ainsi :

Il était procureur
Et n'était pas voleur;
La chose est incroyable,
Mais pourtant véritable.

« Tout ceci ne s'applique qu'aux procureurs de l'ancien régime, — je ne parle pas des avoués, qui n'ont rien de commun avec ces messieurs — mais ne résout pas la question de savoir si les avocats iront ou n'iront point au ciel. Si j'osais dire mon opinion tout bas, car j'ai

que le développement ne plus en plus grand des annonces dans les journaux dont elle exploite la publicité.

« Le développement des annonces est dû avant tout, sans doute, au bon marché dont la société Ch. Duveyrier et Ce a pris l'initiative; mais ce bon marché lui-même ne multiplie les annonces que parce qu'elles offrent en elles-mêmes une utilité réelle, utilité qui est de plus en plus sentie.

» C'est par les annonces que le ministère de la marine, le ministère de la guerre, le ministère des travaux publics, le ministère des finances et une foule d'établissements publics ont fait connaître les conditions de leurs adjudications.

» C'est par les annonces que la Banque de France fait connaître le taux de ses escomptes et de ses dividendes; que les gouvernements étrangers, les administrations municipales font connaître le résultat du tirage de leurs obligations.

» C'est par les annonces que les chemins de fer et les bateaux à vapeur font connaître leurs jours et heures de départ, les stations desservies, leurs tarifs et le total comparé de leurs recettes hebdomadaires.

» C'est par les annonces que les sociétés d'assurances, celles sur la vie surtout, instruisent le public des avantages si peu connus encore de leurs transactions.

» C'est par les annonces que les officiers ministériels étendent le cercle des acquéreurs des immeubles de leurs clients.

» Ainsi, les gouvernements étrangers, les ministères, les administrations municipales, la Banque de France, les caisses publiques, les grandes compagnies, les chemins de fer, les assurances, les tribunaux, les notaires et les avoués usent utilement de l'annonce, aussi bien que tel propriétaire dont la maison est à louer, aussi bien que tel domestique qui cherche à se placer, aussi bien que cette pauvre famille de la rue Saint Georges, qui, grâce à une insertion gratuite, a retrouvé la petite fille qui lui avait été enlevée.

» La persistance de ceux qui ont une fois usé de ce puissant moyen de communication suffit pour démontrer ses avantages réels. Les frais d'une publicité large et fréquente sont considérables; concevrait-on qu'une maison de commerce continuât longtemps à faire cette dépense si elle n'en tirait pas profit ?

» Mais il est sous nos yeux des preuves vivantes et palpables que chacun peut vérifier.

» N'est-ce pas grâce à l'annonce que les magasins de la *Belle Jardinière* et de la *Ville de Paris* ont obtenu en peu d'années un succès égal à celui des plus anciennes maisons de ce genre ?

» N'est-ce pas la publicité, une publicité intelligente, qui a permis à l'invention de MM. Elkington et Ruolz de vaincre les obstacles qui l'ont assaillie à sa naissance? Et aujourd'hui même, comment cette industrie domine-t-elle la concurrence et la contrefaçon ? Comment le manufacturier qui soutient avec tant de persévérance et d'énergie cette incessante lutte, parvient-il à faire apprécier au consommateur le mérite de cette fabrication ? Comment peut-il défendre même la marque de sa fabrique, *sa balance*, contre l'audace des contrefacteurs et des faussaires ? C'est par l'immense publicité dont il n'a pas craint de faire usage.

» N'est-ce pas la publicité qui a rendu populaire en quelques mois l'élégant magasin de Taban, et vulgarise, pour ainsi dire, l'usage de ces jolis petits meubles en marqueterie, qui semblaient n'être réservés qu'aux classes riches ?

» N'est-ce pas à l'annonce que les grandes maisons de librairie, les Furne, les Didot, les Pagnerre, les Perrotin, les Dubochet et tant d'autres doivent leurs plus beaux succès ?

» Quant à cette objection que l'on ne voit pas prospérer tous les établissements qui usent de la publicité, elle est puérile.

» De ce que les médecins ne guérissent pas tous leurs malades, concluera-t-on que les médecins ne rendent pas de services à l'humanité ?

» L'annonce ne tient pas lieu de tout, soit; elle ne dispense ni d'activité, ni d'intelligence, ni de loyauté, ni de capitaux; mais elle est incontestablement leur plus puissant auxiliaire.

» L'annonce a ses abus, soit encore; mais de quelle bonne chose n'abuse-t-on pas? Le charlatanisme de quelques-uns ne prouve pas plus contre l'annonce que les sinistres d'un chemin de fer ne prouvent contre la vapeur, ou qu'une explosion dans un passage ou un café ne prouve contre le gaz.

» Disons-le, l'annonce est à la vente des marchandises ce que la vapeur est à la locomotion. Si les chemins de fer accélèrent le transport, l'annonce accélère la vente.

» A des conditions diverses, la publicité et la vapeur rendent au commerce et à l'industrie des services analogues.

» Les chemins de fer suppriment le roulage, l'annonce tend à remplacer l'offre directe et personnelle.

» De même que le roulage mettait cinq jours à transporter du Havre à Paris les marchandises que le chemin de fer apporte aujourd'hui en 5 heures, le commis voyageur ne peut faire quotidiennement qu'à dix personnes des offres de service que nous faisons simultanément aujourd'hui, par l'annonce, à 100 000 personnes.

» Là est tout le secret de son développement. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, no 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 27 janvier.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse.

La Chambre s'est arrêtée au quatrième paragraphe :

« Nous espérons que cette session sera remplie par d'utiles et importants travaux. Déjà des projets de loi sur l'instruction publique, sur le régime des prisons, sur nos tarifs de douanes, sont soumis à nos délibérations. Vous nous annoncez d'autres projets sur diverses matières non moins dignes d'examen, sur les biens communaux, sur le régime des hypothèques, sur les monts-de-piété, sur l'application des caisses d'épargne au soulagement des ouvriers dans leur vieillesse. Nous nous associerons au vœu de V. M. en cherchant constamment à adoucir le sort de ceux dont le travail est l'unique ressource. Nous devons à la fois les prémunir avec fermeté contre les déceptions de dangereuses utopies et leur procurer toutes les améliorations qu'il est en notre pouvoir de réaliser. »

[illegible] tacher par les pieds et par les mains, à les retenir dans cette situation pendant plusieurs jours.

A., attaché jour et nuit dans son cachot, est sorti pour passer à l'hôpital. B., également attaché, privé de matelas et de pain, s'est trouvé mal au moment où on le traînait à l'hôpital, et est mort au bout de deux heures.

L'honorable orateur cite les noms de vingt-cinq prisonniers qui ont essuyé le même traitement, et qui tous sont morts après un séjour à l'hôpital plus ou moins prolongé. (Sensation.)

Ainsi, Messieurs, la mortalité des prisonniers de Clairvaux, qui vous a tous effrayés, n'a pas d'autre cause que les sévices dont ces malheureux prisonniers ont été les victimes. (Sensation générale et prolongée.)

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Une enquête a été faite. L'affaire est pendante devant les tribunaux. Jusqu'à ce qu'ils aient prononcé, je ne puis rien préjuger de la vérité des faits qui vous ont été cités. Pour notre part, en maintenant la sévérité du régime des prisons, nous sommes disposés à réprimer et à punir les abus qu'on en peut faire.

M. LESSEPS. Si une enquête a été faite, M. le ministre de l'intérieur doit être au courant des faits que j'ai exposés devant la Chambre.

Les inspecteurs chargés de cette enquête n'ont pu dire que ce que j'ai rapporté, à moins que l'homme chargé de prendre les notes dans le livre des punitions ne m'ait trompé.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, répète qu'il faut attendre le résultat de l'affaire pendante devant les tribunaux pour en avoir une idée juste et complète.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Une enquête administrative et une procédure judiciaire ont été commencées par le fait des observations que j'ai présentées dans la dernière session sur le régime de Clairvaux : j'attendrai donc. L'orateur appelle l'attention du gouvernement et de la Chambre sur le régime des prisons en général comme cause de mortalité.

M. DUCHATEL. Le régime auquel l'honorable préopinant attribue l'augmentation des décès dans les prisons a été établi en 1839, sur la demande de plusieurs personnes compétentes à juger de leur opportunité. Tout le monde demandait alors que la discipline des prisons fût plus sévère. A-t-on dépassé les bornes ? c'est ce qui est examiné dans ce moment. La Chambre saura les changements que l'expérience fera introduire dans ce régime.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Je prends acte des paroles de M. le ministre de l'intérieur; le régime des prisons est plus rigoureux qu'il ne l'était avant 1839. Jugez de ce qu'il sera quand on introduira dans les prisons le régime cellulaire. (Exclamation au centre.)

M. DE TOCQUEVILLE. Messieurs, le quatrième paragraphe soulève l'examen de notre politique intérieure. C'est sur ce paragraphe que M. Billault a présenté son amendement.

Il me semble que l'état actuel des choses, des esprits, de l'opinion, est de nature à alarmer et à attrister. Pour la première fois, depuis quinze ans, j'éprouve une véritable inquiétude pour l'avenir. Si je vous interroge tous, vous me répondrez que le sentiment précurseur des révolutions, qui les annonce, qui les précède, existe dans le pays. (Oui ! oui ! — Non ! non !) Le ministre de l'intérieur, sans contester le malaise, a prétendu qu'il provenait de certaines manifestations, des agitations fâcheuses. (Bruit.)

À GAUCHE : Des banquets !

M. DE TOCQUEVILLE. Je crois que c'est s'adresser non pas à la maladie, mais aux symptômes de la maladie. Je crois que les mœurs publiques, l'esprit public, sont dans un état dangereux ; je crois que le gouvernement a contribué et contribue encore à accroître ce péril. (Oui ! oui ! — Non ! non !) Ce que je vois dans la classe qui gouverne, et à mes yeux cette classe ne se compose pas seulement de la classe moyenne, mais de tous ceux qui ont des droits politiques et en usent ; ce que je vois dans cette classe m'inquiète et m'effraie ; ce que j'y vois je puis l'exprimer en un mot. Les mœurs publiques s'y altèrent. (Mouvement.) Elles s'y sont altérées, elles s'y altèrent chaque jour. Aux sentiments généraux, aux idées communes, succèdent des sentiments particuliers, des joies particulières. (Oui ! oui !)

On a dit, Messieurs, qu'il y avait deux morales en politique : je ne sais qui l'a dit, mais cela a été dit, et, ce qui est plus grave, traduit en maxime ; jamais la maxime n'a été plus pratiquée que de nos jours. Aussi, qu'en résulte-t-il ? Qu'il se passe dans nos mœurs privées quelque chose qui est de nature à nous effrayer ; et pour ce qui concerne nos mœurs politiques, je suis étonné de tout ce que je lis et de tout ce que j'entends tous les jours. J'en suis effrayé pour la société française, que de tels sentiments dégradent et ruinent dans l'opinion des peuples. (Très bien ! très bien !)

Voilà, Messieurs, le spectacle que nous donnons au monde et qui nous perd dans l'estime des peuples.

Sans doute, Messieurs, le désordre n'est pas dans les faits ; mais jamais il n'a été plus prépondérant dans les esprits. A quelle époque avez-vous vu les classes ouvrières plus tourmentées qu'elles ne le sont aujourd'hui ? Ne voyez-vous pas que peu à peu il se répand dans leur sein que nos gouvernants sont indignes de gouverner, que la propriété repose sur des bases fausses ? Ne voyez-vous pas que ces symptômes amèneront, je ne sais pas quand, mais amèneront toujours des catastrophes ? Nous dormons sur un volcan. (Bruit.)

UNE VOIX AU CENTRE. Le *Constitutionnel* aurait dit : « Nous *dansons* sur un volcan. (Bruit.)

M. DE TOCQUEVILLE. Plusieurs causes peuvent expliquer les orages dont je parlais tout à l'heure ; mais, sans les rechercher toutes, je me bornerai à une seule : l'action du pouvoir. Si le pouvoir n'est pas tout dans le mal dont nous nous plaignons, il peut en revendiquer la plus grande part.

Il y a un homme dont on avait eu le tort de faire un ministre ; on a eu un tort plus grave, celui de ne le destituer que pour le placer à la tête de la cour de cassation. (Mouvement prolongé.) Oh ! je le sais, de tels choix étaient une nécessité de votre position ; mais que penser d'un gouvernement qui se place dans une situation semblable ? (Sensation.) C'est ainsi, messieurs, que le mal moral dont je vous parlais tout à l'heure s'est répandu et s'est généralisé dans le pays.

Je ne veux pas faire à MM. les ministres une position plus mauvaise qu'elle ne l'est. Je sais bien qu'ils ont été exposés à une tentation immense : nulle part elle n'a été plus grande ; nulle part le pouvoir n'a eu tant de moyens de corruption. Jamais un cabinet n'a été en face d'une majorité plus désireuse d'être séduite et corrompue et qui donnât un plus violent désir de la corrompre... (Bruit.) Je dis que les ministres sont sur une pente rapide... ce que je leur reproche, c'est de s'y être placés... Une fois sur cette pente, ils ne pouvaient reculer. Il leur était impossible de faire un pas en arrière. Il leur suffisait de vivre huit ans pour faire ce qu'ils ont fait... pour épuiser tous les moyens de gouvernement. (Mouvement.)

Jamais je n'aurais cru, en entendant M. le ministre des affaires étrangères exprimer avec une supériorité admirable les droits de la morale dans la politique, en l'entendant tenir ce langage dont j'étais fier au nom de mon pays, en l'entendant tenir ce digne et noble langage, jamais je n'aurais pensé qu'il pût donner lieu un jour à de telles accusations. J'aurais cru manquer non-seulement à moi, mais à mon pays. (Chut ! chut !) Je ne lui fais même [illegible], aujourd'hui, de supposer qu'il ne parlait pas avec bonne foi. Quant à moi, je crois que la volonté de M. le ministre des affaires étrangères [illegible] autrement qu'il n'a fait ; mais il a été poussé, entraîné, arraché à sa volonté par cette sorte de fatalité politique et parlementaire qu'il s'est imposée, et dont je [illegible] tout à l'heure le tableau. (Rumeur prolongée au centre.)

Quand on considère les faits si graves qui lui sont imputés, on confesse que c'était l'homme politique qui avait donné le moins le droit de l'accuser ainsi. Mais si ces actes, ces faits font une impression profonde, pénible sur la moralité en général, quelle impression ne voulez-vous pas qu'ils fassent sur les fonctionnaires ?

Il y a trois ans, un fonctionnaire proclamant d'autres opinions politiques que M. le ministre, doutant des opinions de ses chefs, se sépare de M. le ministre des affaires étrangères. Il a voté silencieusement. Le ministre le destitue. (Chut ! chut !)

Voici un homme plus près de lui dans la [illegible], un homme qui vit dans son intimité. (Ah ! ah ! — Le nom de M. Génie circule sur tous les bancs.) Eh bien ! il a été accusé de faits très graves. Le ministre ne le nie pas.

Il y a trois ans, vous avez destitué un fonctionnaire qui ne pensait pas comme vous. Cette année, vous ne trouvez que des croix, que des récompenses pour cet homme [illegible] la [illegible] que vous ayez jamais été pendant votre vie politique. (Profonde sensation. — Agitation profonde).

Vous faites mieux que de le récompenser, vous le gardez auprès de vous. Vous acceptez ainsi la solidarité de ses actes.

Pourquoi récompensez-vous cet homme ? pourquoi le gardez-vous près [illegible]

Je crois à la nécessité d'une réforme parlementaire, mais je ne suis pas assez insensé pour ne pas connaître le mécanisme dans lequel marchent les choses politiques ; je sais fort bien que les lois ne font pas les évènements, et que leur effet n'est pas instantané. L'esprit du gouvernement, voilà où est le danger ! Gardez les lois si vous voulez ; mais, pour Dieu ! changez l'esprit du gouvernement, car c'est cet esprit qui vous conduit aux abîmes ! (Très bien ! à gauche.)

M. DEVIENNE. Il me semble que ceux de nos collègues qui, depuis six mois, vont de ville en ville dire et écouter tant de choses étranges, ne seraient pas fâchés de savoir ce que peut dire pour sa justification un conservateur endurci qui a refusé de les suivre dans ces pérégrinations politiques. (On rit.)

Nous avons ici et dans le pays trois sortes d'adversaires : les premiers sont ceux qui ont parlé et voté pendant sept ans avec nous. Puisqu'il leur a fallu sept années pour se dégoûter du parti dont ils étaient les partisans et les coryphées, j'attendrai qu'ils soient restés sept ans dans l'opposition (Exclamations. — Bruits. — Interruptions), pour savoir s'ils ont des motifs d'y rester plus longtemps. (On rit.)

Qu'entendons-nous dire ? Le gouvernement est mauvais ; mais la majorité a du bon. Ce langage, pour moi, n'a pas de sens. Oui, si le gouvernement est coupable, la majorité est infiniment plus coupable que lui. (Oui, oui, à gauche.) Car c'est à la majorité à le maintenir dans une bonne voie quand il y est, et à l'éclairer quand il n'y est pas.

A ces adversaires qui nous ont habitués à des manœuvres semblables, je dirai que dans ces tentatives d'embauchage, il n'y a aucune moralité. Messieurs, nous n'aurons de moralité que quand la fidélité au drapeau passera de l'armée dans la sphère politique. (Rires et bruit.)

Une comparaison : Quand on voyage dans un pays montagneux (ah ! ah !), la route suit de nombreux détours (oh ! oh !) ; le voyageur qui la suit simplement, est tout étonné de trouver dans un détour un voyageur qu'il avait laissé à l'auberge. (Rires et bruit. — Allez ! allez !)

Savez-vous comment cela s'est fait ? Pendant que le premier suit tranquillement sa route, l'autre a pris de petits sentiers détournés. (Oui, un chemin de traverse, n'est-ce pas ? — On rit.) Eh bien ! messieurs, dans le monde politique, il y a aussi des voyageurs qui s'arrêtent à l'hôtel du pouvoir, et qui le quittent à temps pour arriver plus vite, et savent le moyen de se retrouver à la tête de ceux qui, partis avant eux, devraient arriver les premiers.

C'est à vous, Messieurs, de savoir si vous voulez encourager de semblables habiletés, qui ne sont pas celles du droit chemin, et favoriser les émigrations qui partent à tire d'aile, quand la température se refroidit. (Bruit nouveau et prolongé.)

L'opposition tient contre nous un langage sévère hors de ces débats ; elle le modifie un peu dans l'enceinte parlementaire, mais elle nous traite avec assez peu de ménagements. Elle nous dit que nous corrompons les mœurs publiques. Elle se trompe.

En effet, si les mœurs du pays étaient corrompues, l'opposition serait bien coupable. Elle nous parle bien de l'influence irrésistible du pouvoir, mais qui ne sait que, dans le pays, la grande influence, l'influence véritable est celle de l'opposition. C'est l'opposition qui rédige l'ordre du jour de l'opinion publique, et c'est elle qui le remplit presque exclusivement.

Sont-ce nos amis, nos alliés, qui publient tous les jours des décrets où la religion est traitée en ennemie, où la propriété est traitée d'abus. (Allons donc ! allons donc !) Sont-ce nos amis ou nos alliés qui publient ces livres où l'on habille l'histoire au gré de l'imagination ? (On cherche du regard l'honorable M. de Lamartine.) où l'on exalte les faits les plus blâmables, les excès les plus horribles ; (Très bien au centre.) où l'on fait revivre dans le peuple cette maxime d'un autre temps, que la fin justifie les moyens.

Je demande si ce sont nos alliés ou nos amis qui publient ces livres où la propriété est attaquée, où les systèmes philosophiques les plus étranges sont développés, où l'on fait un appel aux idées philosophiques les plus subversives, à l'égalité absolue, cette utopie...

Ces attaques à la propriété, à la famille, à la religion, à tout ce qu'il y a de plus salut et de plus sacré au monde, n'ont pas pour auteurs nos amis et nos alliés, mais les vôtres, mais vous-mêmes. (Allons donc ! allons donc !) Je crois donc que, si les liens du pouvoir sont un peu desserrés (on rit), c'est votre œuvre, votre persistance à le calomnier quand vous ne pouvez le renverser. (Au centre : Très bien ! très bien !)

Non, il n'est pas vrai que les mœurs soient aujourd'hui corrompues. La liberté est chose si belle qu'elle a porté remède à tous les abus. La ville la mieux défendue n'est pas celle qui est la mieux gardée... c'est celle qui est la plus éclairée.

Que nous disait-on l'an dernier pour obtenir des réformes ? « Les esprits sont calmes... la constitution est hors de péril, il n'y a plus de dangers ; c'est le cas de faire des réformes ; elles sont sans péril et sans mouvements dans la situation politique. »

Aujourd'hui on nous dit : « Il y a de grands périls. » Tout à l'heure, M. de Tocqueville vous disait que le pays était à la veille d'une révolution ; qu'il fallait se hâter ; que cette révolution était à vos portes ; que, si elle éclatait, il ne pourrait plus y avoir des réformes ; qu'on arriverait trop tard.

Est-ce qu'un pays peut changer ainsi en six mois ? C'est que vous avez appelé l'intimidation à votre aide. Eh bien ! le parti conservateur ne cédera pas plus que cette année à l'intimidation qu'il n'a cédé l'an dernier à une confiance illimitée. La conservation n'a pas fini son rôle ; elle a encore une longue tâche à remplir, elle la remplira. (Approbation au centre.)

M. DARBLAY. Je n'ai pas l'habitude de me servir de l'apologue ; mais, si l'air se refroidit en haut, à qui la faute ? (Mouvement.) Il est des hommes qui s'éloignent du ministère et vont à l'opposition ; il en est d'autres qui, passant de l'opposition dans les rangs ministériels, ont été reçus à bras ouverts. Parmi ceux qui se séparent du pouvoir, il s'en trouve qui ont prévenu les ministres seuls de leurs plaintes. Ils n'ont pas été entendus. Ce n'est qu'après avoir épuisé ces moyens constitutionnels qu'ils ont quitté les bancs de la majorité.

Voilà comment certains amis du ministère l'ont quitté ; ils l'ont quitté en lui déclarant qu'il ne pouvait plus gérer les affaires du pays.

Je persiste dans les termes et les motifs de mon amendement. On a voulu en chercher d'autres. Je livre l'homme public et l'homme privé à toutes les recherches que la calomnie fait ; mais qu'elle ne parle pas par apologue ; qu'elle parle en face et je répondrai.

M. BILLAULT. Messieurs, ce n'est pas précisément mon amendement lui-même que je viens développer en ce moment ; j'ai quelques considérations importantes à présenter à la Chambre.

Je viens examiner si la moralité publique n'a pas été affaiblie par de funestes exemples, dont la responsabilité n'appartient qu'au gouvernement. C'est là la question que je me propose de traiter. Je résumerai sincèrement les faits et j'en tirerai les conséquences.

D'abord, je vous demande, messieurs, si l'affaiblissement de la moralité n'est pas plus apparente, plus significative depuis plusieurs années ? Il y a peu de temps je signalais, vous vous le rappelez peut-être, je signalais ce fardeau des exigences électorales qui pesait sur nous, et je conseillais à tous la force et la franchise qu'il fallait pour le secouer de peur d'en être écrasé.

Ce fardeau est-il moins lourd qu'avant ? Non, la plaie ne fait que s'accroître, c'est votre supplice de tous les matins. Voulez-vous savoir où est le mal ? Une lettre échappée à une indiscrétion vous l'apprendra. (Chut.)

Un député demandait trop pour ses électeurs, il demandait plus qu'il ne pouvait obtenir. Voici la théorie qu'on formulait à son usage particulier. (Écoutez !)

« Espacez vos sollicitations...

» Il faut prendre son temps pour des demandes en ce genre. Quand vous n'aurez plus rien à donner à vos électeurs, ils seront bien près d'être ingrats. » (Mouvement prolongé.)

J'en citerai une autre preuve : c'est une circulaire écrite à l'occasion de cette loi des [illegible], qui préoccupe et menace tant d'intérêts. Voici ce que porte cette circulaire :

» [illegible] recherchent et s'informent s'ils n'ont pas un électeur ou [illegible] d'électeur qui puisse agir sur son député. » (Sensation prolongée [illegible] ; cette démoralisation politique est inhérente au [illegible]. Un gouvernement parlementaire n'est [illegible] ; mais il y a des colléges électoraux qui, tels [illegible] électorale, ne sont qu'un ressort continuel pour [illegible] la rançon de son élection.

Eh bien, [illegible] en plus dans cette voie, c'en est fait de la vie politique [illegible] cette Chambre. (Approbation à gauche.)

Quand on a [illegible] moralité publique est autre chose que la moralité [illegible]

[illegible] appelle, ne soient cachés le plus possible ; et, quand ils sont découverts, le désaveu est encore facile, car ils n'ont eu pour témoins que les coupables et les complices.

L'orateur cite des extraits des discours prononcés par MM. Mesnard et Beugnot à la Chambre des pairs, qui constatent l'existence de nombreux abus dans l'administration.

M. BILLAULT expose ensuite comment M. Guizot a toujours professé l'opinion que tous les systèmes sont défendables pourvu qu'ils ne compromettent pas le pouvoir.

Il cite ensuite la série de démentis que M. Guizot s'est attirée à Londres comme ambassadeur ; en 1841, sur le droit de visite ; en 1847, sur l'expédition de Kabylie, dans l'affaire du *Véloce*, etc.

Comment donc voulez-vous que le pays, après cela, ait confiance dans le gouvernement ? Comment ! vous niez, et la Cour des pairs constate que vous avez nié ce que vous saviez être vrai, très vrai. Voici autre chose, c'est plus récent. (Écoutez !) En 1846, M. Luneau dénonçait la vénalité des offices de la cour des comptes ; il attestait que le fait était constant, et il proposait de l'établir par une enquête. Vous avez nié encore ; c'est toujours votre premier mouvement ; et l'autre jour, qu'avez-vous dit ? C'est un long usage connu et toléré par le gouvernement.

Qui faut-il croire, du ministre de 1846 ou du ministre de 1848 ? Est-ce que vous croyez que c'est avec ces contradictions, ces démentis continuels que vous persuaderez le pays de votre sincérité. Le pays dira : en 1846 on se tirait d'embarras par une dénégation ; en 1848 on se contredit plutôt que de rester court, et l'on ne craint pas de se donner un démenti à soi-même.

Eh bien, messieurs, il y a deux faits : le premier, celui de 1841, M. le président du conseil peut-il dire qu'il ne l'a pas connu ? Non. Ainsi, pour le fait de 1841, il y a preuve et preuve matérielle. Pour celui de 1844, M. le président du conseil peut-il affirmer qu'il n'a pas eu connaissance de ces demandes de démissions à prix d'argent ? Ignore-t-il qu'on a été chercher une de ces démissions en fixant le prix à 15 000 fr. en poche ?

M. le président du conseil a donné à entendre qu'il avait ignoré tout cela ; mais l'a-t-il dit ? Vous allez en juger. Voici ses paroles :

« Les faits ne se sont pas passés dans mon cabinet, cela veut dire que je ne les ai ni provoqués, ni recherchés en aucune façon. »

Que M. le ministre n'ait rien su de ce qui se passait dans un cabinet voisin du sien, cela est difficile à croire ; mais il en a connu l'auteur, et l'auteur est son agent, son agent le plus intime. Comment donc a-t-il pu souffrir qu'il se livrât à de tels actes ?

Mais M. le président du conseil a tout su, tout connu, et il en a fait l'aveu implicite, quand il a dit : « J'ai appuyé la nomination de M. Peyre. (Remarquez bien que M. Peyre n'était pas présenté par la cour des comptes.) J'ai appuyé et recommandé la nomination de M. Petit comme receveur particulier de Corbeil. »

Je demande maintenant comment M. le ministre des affaires étrangères, s'il n'a pas connu ces faits, passés dans le cabinet voisin du sien, a pu descendre des hauteurs de ses préoccupations politiques pour recommander le receveur de Corbeil, qu'il ne connaissait même pas. (Aux centres : Allons donc ! allons donc !)

Mais M. le ministre, eût-il tout ignoré, n'ignore pas ce que la conduite de son agent a de blâmable, de coupable ; pourquoi continue-t-il de lui accorder sa confiance ? Oui, il faut que cet homme, investi d'une confiance dont il a abusé, cesse d'occuper une position qu'il a compromise, ou, pour ma part, je serai tenté de croire à la complicité de tous deux. (Mouvement prolongé.)

A côté de cette impunité scandaleuse, savez-vous ce qui se passe ? On disait tout à l'heure que, pour avoir voulu voter selon sa conscience, un fonctionnaire public avait été destitué. J'en citerai un autre qui a payé de la même peine l'indépendance de sa parole, et l'on a singulièrement motivé cet acte arbitraire. Le fonctionnaire dont il s'agit (tout le monde nomme M. Borelli) a été trouvé sourd le lendemain du jour où il n'avait pas été muet. (Hilarité générale et prolongée.)

Eh bien, non-seulement M. le président du conseil n'use pas de cette sévérité à l'égard d'un de ses agents, surpris en flagrant délit de corruption, mais les faits que je viens de signaler se sont passés en 1844, et trois mois après cet agent corrupteur voyait briller sur sa poitrine la croix de commandeur (A gauche : C'est cela ! très bien ! très bien !)

Que voulez-vous que pense l'opposition quand elle voit des votes consciencieux encourir une destitution, et de pareils faits trouver une récompense ?

Ces faits sont déplorables. Maintenant, croyez-vous, parce qu'ils ont été signalés, qu'ils cesseront ? Les a-t-on poursuivis efficacement ? Avons-nous vu les ministres avoir ces haines vigoureuses dont on les poursuit ailleurs ? N'est-ce pas le hasard, ne sont-ce pas des procès, des précédents imprévus, qui les ont fait découvrir ? Le gouvernement a-t-il jamais poursuivi, provoqué une instruction ? Si M. Petit est un calomniateur, si M. Génie n'a rien fait, il faut poursuivre.

Si M. Granier de Cassagnac n'a pas été l'intermédiaire d'autres négociations, il faut poursuivre.

Alors le pays vous croira. Mais vous ne poursuivez pas. Savez-vous ce que dit le pays ? Il dit : « Il faut que ces hommes sachent bien des choses ! » (Sensation prolongée.)

Tous ces faits, vrais ou faux, mais non éclaircis, mais non poursuivis, font au cabinet une situation déplorable.

Mon Dieu ! si vous aviez de longues années devant vous, je pourrais vous comprendre. Mais il peut naître telle circonstance où la main puissante qui a porté le fardeau des affaires publiques cesserait de le soutenir. (Sensation prolongée. — Mouvements divers.)

Dans quelle situation serez-vous alors ? Demandez-vous si le gouvernement constitué comme il l'est, avec tout ce qui l'entoure, pourrait faire face aux circonstances.

AUX EXTRÉMITÉS. Très bien ! très bien ! — Murmures au centre. — Bruits confus.

M. BILLAULT. Oseriez-vous faire appel à la garde nationale ? C'est elle qui vous a soutenus dans les moments de crises. Mais croyez-vous qu'elle soit dans les mêmes sentiments ? Voyez ce qui se passe. Sur quatorze colléges de la Seine, douze sont de l'opposition. Voyez ce qui s'est passé naguère dans le deuxième arrondissement. (Murmures au centre.) Comment ! vous ne voulez pas que j'examine le degré de popularité de votre politique ! Mais c'est la question. (Oui ! oui ! Non ! non !)

Mais prenez bien garde que vous n'ayez compliqué, énormément compliqué votre position. Vous êtes trois cents ! Prenez bien garde de ne pouvoir ni gouverner, ni soutenir un gouvernement.

Vous avez dit à l'opposition qu'elle était aveugle. Prenez bien garde que les conservateurs endurcis, comme l'un d'eux s'est appelé lui-même, ne montre un aveuglement bien autrement dangereux. (Mouvement prolongé.) Sur une question de moralité, en présence d'éventualités prochaines, notre devoir était de vous donner un avis. Nous l'avons fait ; c'est à vous maintenant d'aviser (Approbation à gauche.)

M. JANVIER monte à la tribune au milieu d'une vive agitation.

Après le discours de cet honorable député qui a excité les approbations du centre, la majorité demande la clôture.

M. DE MALEVILLE combat cette demande.

M. LE PRÉSIDENT. En ce cas la séance est continuée à demain.

La séance est levée à six heures et demie.

Les membres de la Chambre se séparent au milieu d'une vive agitation.

Correspondance.

Le *Journal des Economistes* ayant publié avec approbation les réflexions inspirées à M. de Lamartine par un toast prononcé au banquet d'Autun, M. Ramon de la Sagra, l'un des collaborateurs de ce journal, lui a adressé la lettre suivante dont l'insertion n'a pas été acceptée. L'auteur nous a communiqué cette lettre que nous publions volontiers.

Voici le toast qui avait donné lieu aux réflexions de M. de Lamartine :

« Vos œuvres, ô illustres fainéants ! vos œuvres, agioteurs ! traitants ! princes de la banqueroute et de la commandite ! chevaliers de la concussion et du vol ! [illegible] de tous les degrés de l'échelle ! ai-je besoin de faire votre bilan ? Qu'on le demande aux cours [illegible]

Voici maintenant le texte de M. Ramon de la Sagra.

A Monsieur le directeur du Journal des Economistes.

Monsieur, vous avez la bonté de me compter au nombre des rédacteurs de votre estimable journal; j'y prends ainsi un double intérêt; je jouis des excellentes choses qu'il renferme et comme partie du public et comme collaborateur. Il est juste que je souffre doublement lorsque je pense y apercevoir quelque doctrine anarchique. Dans ce cas, il est de mon devoir de protester pour ne point m'y associer. C'est aussi pour protester contre la doctrine d'un illustre écrivain, doctrine approuvée par votre journal, doctrine que je crois anarchique, quoique l'excitation à l'anarchie soit loin de votre pensée et de celle de son auteur, que je vous adresse cette lettre, et que je vous prie instamment de l'insérer dans votre publication.

Votre numéro de décembre contient sur les réflexions de M. de Lamartine, à propos du banquet d'Autun, une appréciation contre laquelle je proteste !... Non contre le talent de M. de Lamartine, ce serait un sacrilége, mais contre l'idée donnée comme vraie.

Avant d'attaquer l'idée émise par M. de Lamartine, qu'il me soit permis de critiquer aussi le passage qu'il condamne. Seulement ce sera d'un autre point de vue.

Je dirai, d'abord, que des injures sont un très mauvais moyen pour vouloir établir ou rétablir l'ordre. J'ajouterai que le meilleur moyen de donner à des vérités les couleurs du mensonge, est de les débiter en colère.

Il est en outre toujours mal d'insulter une constitution sociale qui a été bonne parce qu'elle a été nécessaire. Quand ensuite une constitution sociale devient mauvaise et que l'on veut remedier à ce mal, il faut dire en quoi elle pèche, le demontrer clairement, dire quelle constitution doit remplacer celle qui est devenue anarchique, et surtout prouver de la manière la plus absolue, que celle que l'on veut y substituer est devenue nécessaire comme seule compatible avec l'existence de l'ordre. Il faut en outre le démontrer incontestablement vis-à-vis de la raison, sous peine encore de n'ajouter qu'une nouvelle opinion à des myriades d'autres opinions, et ainsi d'augmenter l'anarchie au lieu de l'aneantir, le tout pour le seul plaisir de faire parler de soi l'espace d'un clin d'œil au sein de l'eternité.

Je reprocherai en outre à l'orateur d'Autun l'indétermination des expressions. Rien n'est plus dangereux, et pour soi-même et pour les autres. C'est une arme perfide qui vous crève dans les mains. Si l'orateur d'Autun avait determiné la valeur de l'expression *capital collectif*; s'il avait dit en quoi consiste ce capital, ou en quoi il doit consister; s'il avait dit ce qui le distingue ou doit le distinguer des capitaux personnels; s'il avait énoncé pourquoi il n'y a jamais eu de capital collectif, ou tout au moins, de *capital collectif rationnellement organisé*; s'il avait exposé comment ce capital doit être organisé pour que la hiérarchie sociale soit relative à l'intelligence et non à la force ou au hasard; s'il avait enfin déterminé la valeur de l'expression *capital*, sur laquelle, de l'aveu des maîtres, pas deux économistes ne sont d'accord, il n'aurait pas encouru de la part de M. de Lamartine le reproche de *communisme*. D'une autre part, si M. de Lamartine avait donné plus d'attention au passage qu'il critique, il aurait reconnu que l'orateur d'Autun demande une hiérarchie relative à l'intelligence, c'est-à-dire à la raison, à la justice; *et certes, rien n'est plus opposé* à la raison que le communisme, qui est l'absence de toute hiérarchie possible, et par cela seul une folie. Nul doute que ce ne puisse être la folie de très honnêtes gens; une folie à laquelle M. de Lamartine est peut-être plus enclin que personne, ce qui pourrait se prouver par l'examen de son dernier manifeste; mais enfin une folie.

Maintenant, n'oublions pas ce que demande l'orateur d'Autun. C'est, voici le texte formel, « que chacun, dès l'origine, trouve à sa » portée un capital et des instruments, afin que la hiérarchie sociale » s'établisse dans l'avenir, non plus selon le caprice du hasard et de » la naissance, mais selon les droits imprescriptibles de l'intelligence » et du travail. »

Laissons de côté *les droits imprescriptibles*, expression ampoulée du dix-huitième siècle. Le fait est que jusqu'à présent il n'y a eu, et il n'a pu y avoir de criterium social du droit que la seule FORCE; que ce critérium reste *imprescriptible* tant qu'il reste *possible*, et que c'est seulement depuis l'incompressibilité de l'examen qu'un autre critérium, que l'autre critérium, la RAISON, devient nécessaire. Mais revenons à l'orateur d'Autun.

Sans qu'il puisse y avoir l'ombre d'un doute rationnel, ce qu'il demande est raisonnable, *si c'est possible*. Dès lors, déclarer que ce qu'il demande est déraisonnable, c'est déclarer que ce qu'il demande est impossible.

Maintenant, une pareille déclaration, en présence de l'incompressibilité de l'examen, en présence d'un paupérisme croissant comme la civilisation, n'est-ce point, je vous le demande, Monsieur, tout ce qu'il y a de plus anarchique? — Et là-dessus, que fait M. de Lamartine? — Ecoutez-le :

« C'est cela, dit-il : ou cela ne veut rien dire, ou cela veut dire, en » termes aussi clairs que blessants, à tous les propriétaires par droit » de naissance, de parenté et d'hérédité, que l'hérédité de la propriété » doit être abolie; que le fils n'héritera plus du fruit des sueurs et de » l'économie de ses pères; que le père ne transmettra plus ses biens » à ses enfants, etc., etc. »

Disons d'abord que M. de Lamartine répète la même chose de dix manières differentes; mais ne nous attachons point à la poésie : M. de Lamartine nous est infiniment supérieur à cet égard.

» qui garantit la propriété de père en fils et de génération en généra» tion, pour former, nourrir et perpétuer la famille, sera renversée. »

Mais, Monsieur, une constitution sociale, une organisation sociale, qui aliénait le capital collectif entre les mains d'un petit nombre, qui garantissait leur propriété aux citoyens de père en fils et de génération en génération, pour former, nourrir et perpétuer la famille, a été renversée par les bourgeois; et M. de Lamartine, dans son histoire des *Girondins*, a formellement applaudi à ce renversement. Est-il bien sûr que lui et vous-même n'applaudissiez point à un autre renversement qui organiserait la société de manière que la hiérarchie sociale ne serait plus relative au *hasard de la naissance*, mais bien au *travail, à l'intelligence*? qui ne placerait plus l'héritage social entre les mains d'un petit nombre, sans pour cela attenter à l'héritage des familles? qui garantirait leurs propriétés aux citoyens de père en fils et de génération en génération, pour former, nourrir et perpétuer la famille? Osez dire, monsieur, que c'est aussi utopique que le communisme! Osez répéter, avec M. de Lamartine, qu'il n'y a d'alternative qu'entre le communisme, c'est-à-dire la mort sociale et une hierarchie relative à la naissance ou le despotisme! Osez le dire, je vous en défie. Et si la poésie y conviait M. de Lamartine, le bon sens serait là qui saurait bien l'en empêcher.

Hélas! savez-vous, Monsieur, d'où viennent toutes ces folies? — De l'indétermination des expressions, de la confusion des expressions, *propriété*, *hérédité*, avec les expressions *organisation de la propriété, organisation de l'hérédité*. Mais revenons à M. de Lamartine.

« Le communisme, continue-t-il, ce cauchemar de l'indigence, cette » chimère de tous les utopistes, qui n'a enfanté jusqu'ici que la sté» rilité du sol, la cessation de tout travail, la dispersion de la fa» mille, et la dépopulation des empires, où il a essayé de s'établir » comme en Orient. »

Le communisme, bien certainement est le cauchemar de l'indigence, mais il l'est bien aussi des propriétaires; et certes l'importance que lui donne M. de Lamartine en disant qu'il n'y a d'alternative qu'entre lui et une hiérarchie sociale relative aux caprices du hasard, doit le rendre infiniment plus pénible pour les riches que pour les pauvres, lesquels n'ont rien à perdre aux révolutions, si ce n'est leur misère. M. de Lamartine accuse ensuite les communistes d'être des utopistes. Il a raison. Mais lui-même est-il moins utopiste, en reconnaissant, comme il le fait ailleurs, la nécessité de faire disparaître le paupérisme, et en voulant faire coïncider cette disparition avec une organisation sociale relative à une hiérarchie dépendant des caprices du hasard?

Après avoir accusé le communisme d'être une utopie, c'est-à-dire une impossibilité, M. de Lamartine lui accorde de la réalité, en l'accusant d'avoir causé une foule de maux. Si le communisme était capable de faire du mal *pratiquement*, ce ne serait plus une utopie, ce serait un mauvais système. Quant à l'Orient cité comme patrie du communisme, *quoique utopique*, suivant M. de Lamartine, j'en demande pardon à l'illustre historien, mais sa muse historique se trouve ici dans l'erreur. Si, par opposition au communisme, il faut comprendre la concentration de la propriété en peu de mains, l'Orient a toujours été tout ce qu'il y a de plus anti-communiste, car, en Orient, le sol, source de toute propriété, y a toujours appartenu à un seul, tandis qu'en Occident, il a toujours appartenu à plusieurs. Bientôt, Monsieur, et par *nécessité sociale*, il appartiendra à tous, et cela sans communisme, sans faire tort à personne, en faisant du bien à tous, sans nuire aux propriétés individuelles, sans nuire à l'hérédité, et, qui plus est, en établissant la hiérarchie sociale selon les droits du travail, de l'intelligence. Et cette hierarchie, loin de nuire à la propriété, empêchera que jamais elle puisse être violée.

« Et tous les honnêtes citoyens du banquet d'Autun, continue M. » de Lamartine, applaudissent de pareils vertiges d'opinions et s'é» crient naïvement: *c'est cela*! »

Monsieur, il y aura plus de personnes encore qui applaudiront comme vous applaudissez ce que vient de dire M. de Lamartine. Et certes il y a tout au moins autant de vertiges d'un côté que de l'autre : à la différence néanmoins que le vertige de M. de Lamartine est infiniment plus dangereux; car il affirme que le mal social qui condamne à la misère l'immense majorité de l'humanité, ne peut avoir pour remède qu'*un ministère de la charité*; ce qui certainement est aussi utopique que le communisme.

« Autun est en progrès, il faut en convenir, continue M. de Lamar» tine, car deux fois en 1793 de pareilles doctrines, moins injurieuse» ment exprimées, ayant été émises dans quelques clubs des fau» bourgs de Paris, par quelques *radicaux de la terreur*, Danton et » Robespierre, démagogues non suspects, se levèrent avec indignation » contre ces démolisseurs de tout ordre social connu, proclamèrent » l'inviolabilité de la propriété personnelle comme l'inviolabilité du » premier droit de l'homme en société, et accusèrent ces *enivreurs* » *du peuple* de vouloir déshonorer et discréditer la révolution, en la » changeant en démence. »

Nul doute, Monsieur, que Danton et Robespierre ne fissent parfaitement bien en agissant ainsi.

Mais quelle horreur n'aurait point inspirée à Robespierre, dont M. de Lamartine a fait l'apothéose comme ayant été l'homme le plus consciencieux, c'est-à-dire l'homme le plus vertueux de son époque, quelle horreur, dis-je, ne lui aurait point inspirée l'exposé d'une doctrine qui considère comme devant persister, sous peine de mort sociale, une hiérarchie sociale relative aux caprices de la naissance?

... tentions de leur auteur n'ont jamais été d'exciter l'anarchie.

Aussi je suis persuadé que vous serez convaincu de la justice de ma réclamation.

Je suis votre dévoué serviteur,

RAMON DE LA SAGRA.

Paris, 3 janvier 1848.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 26 janvier. — Veaux 228, vendus de 1,30 à 1,60. Bœufs, 23; vendus de 0,90 à 1,10. — Vaches 20, vendues de 0,90 à 0,95. — Moutons, 65; vendus de 1,00 à 1,20. — Porcs, 9; vendus de 1,20 à 1,40.

Grains: Blé froment, 111 hectolitres au prix moyen de 19 fr. »» c. l'hectolitre; avoine, 96 do, 10 fr. 65 c.; méteil d'orge, 9-»» do, 14 fr. »» c.; orge, 12 do, 10 fr. 65 c.; seigle, » do, »» fr. »» c.; haricots, 3-75 do, 25 fr. »» c.; lentilles, 1-25 do, 35 fr. »» c.; pommes de terre, 6-»» do, 4 fr. 50 c.

Blé sans variation. — Hausse sur l'avoine de 65 c., id.

Taxe du pain: 1re qualité, 31 c. le kilog.; 2e qualité, 26 c. id.

Marché faible, vente facile.

Bourse du 27 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 20	116 30	116 10	116 20
— — fin courant	116 25	116 50	116 20	116 50
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	74 20	74 15	74 10	74 20
— — fin courant	74 15	74 35	74 05	74 35
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	75 50	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 »»	Banq. de Fr. dr cours	3176 »»
4 0/0 J. »	20 50	O. V. de Par. »	1317 50
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp. »	235 »»
—— fin Ct »	» »/»	— Gouin »	»»»» »»
B. du Trés. »	4 1/2	— Ganneron. »	960 »»

PRIMES.	fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	——	»» »» »» »»
3 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	10 »/»	35 »/»	32 1/2
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	17 1/2	20 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME Dr C.	96 »/» »/»
Récép. Rotsch »	96 50	BELG. 5 1/2 »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2 »	»» »/»
— — pass. »	» »/»	— do 1840 »	99 »/» »/»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— do 1842 »	99 1/2 »/»
Dette intérieu. »	24 1/2	— Banque »	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— do Em. 1841 »	»»» »»
HOLL. 4 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT »	»»»» »»
HAITI »	»»» »/»	AUTRICHE »	410 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
A Can. 5 0/0	1190 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	625 »»
V. r. dr. »	»»» »»
— O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	182 50
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1177 50
— à Rouen..	900 »»
R.-Havre..	»»» »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle..	450 25
Paris-Str...	406 75
Tours-Nan	387 50
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	533 75
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	476 25
Mont. à Tr.	240 »»
Paris-Lyon	395 »»
Nord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maberl.	480 »»
F. de l'Av..	»»»» »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	900 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1181 25	Marseille à Avignon	560 »»	Nord................	583 75
— à Lyon.........	395 »»	Paris à Strasbourg.	408 75	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 60 fr.; courant du mois, 58; février, mars et avril, 59; 4 mois d'été, 61 à 62 fr.; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 55 fr.

Narbonne, 45-50. — Béziers, 46 (1 3 pièces); après la cote, 46-25. — Cette, 47, cours nul, faute de vendeurs. — Pézénas, 46-50, cours nul, faute de vendeurs. — Bordeaux, 53. — Rouen, 61.

Savon disponible, belle qualité, 100.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 100; 3 mois suivants, 99; 4 mois d'été, 98 à 99, 4 derniers mois, 100.

Huile épurée, 106.

Lille: Colza, 86 à 86-50.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 janvier.

7 h. »/» OPÉRA. — Le Diable à Quatre, l'Ame en Peine.
7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Le Puff.
» h. »/» ITALIENS. —
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs, Fra Diavolo.
6 h. »/» ODÉON. — Le Jeu de l'Amour, Antony, le Dernier Banquet.
6 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza, Félix.
» h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Relâche.
» h. »/» VAUDEVILLE. — Relâche.
6 h. »/» VARIÉTÉS — Les Extrêmes se touchent, la Tireuse de Cartes, une Dernière Conquête, Lauzun.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Lavater, Ce que Femme veut... Léonie.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres (revue de 1847).
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN — La Fin du Monde.
6 h. »/» AMBIGU. — Hortense de Blengie, les Paysans.
6 h. »/» GAITÉ. — Christophe Colomb.
6 h. »/» COMTE. — Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, la Meunière.
6 h. 1/2 FOLIES. — Les Canards, le Journal, la Laitière.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT — Les Délassements aux Enfers, 86 moins 1.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Les Rôdeurs, les Etudiants, le Bocal.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Le prix des Nos doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à taxe de poste, savoir : De 4 f. par an pr le No de huitaine; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.
Lyon, Mme Philippe, ...
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp., 3, place de la Bourse.

PARIS, 28 JANVIER.

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

LE DÉGOUT.

Le scandale a fait encore tous les frais de la séance ; mais il s'est épuisé en se continuant. Au moment du vote sur l'amendement-Billault, il avait perdu toute force d'haleine et de passion. Cependant, il n'est pas mort, il reparaîtra. Le vote de la majorité n'est pas un arrêt de justice; ce n'est qu'un témoignage d'aveuglement et de complicité. Le scandale renaîtra par toutes les fissures des travaux de la session, comme le remords reparaît dans tous les gestes et dans tous les recueillements de l'homme coupable, comme le sentiment de la réprobation qu'il inspire perce dans toutes les manifestations des honnêtes gens. Il est cloué pour longtemps au pilori de la publicité. Si le ministère et la majorité s'étaient fait justice eux-mêmes, l'indulgence du pays, en vertu des circonstances atténuantes, les aurait absous. Mais puisqu'ils persévèrent, la peine de l'exposition publique leur sera renouvelée jusqu'à ce qu'elle ait atteint elle-même le caractère d'un véritable châtiment.

Cependant, le ministère a obtenu ce qu'il désirait avant tout : le temps de s'endurcir aux épreuves, la durée de quelques jours encore, pendant lesquels il espère triompher de cette grande faiblesse nationale qu'on appelle la mobilité de l'esprit français. D'ici au vote final de l'adresse, le cabinet est sûr de ne pas tomber sur la question de moralité. Il devra cette faveur insigne, non pas à la lumière qui s'est faite, non pas au vote du jury des consciences, pas même à la pitié qu'il inspire, mais uniquement à la lassitude du dégoût universel.

Quand l'horloge de la Chambre marquait quatre heures et demie, le dégoût était un sentiment si unanime dans les rangs des conservateurs *endurcis* comme dans ceux de l'opposition, sur les bancs des tribunes publiques comme sur ceux des journalistes, que la clôture a été généralement demandée et approuvée. La susceptibilité de l'honneur national s'est alarmée à l'idée que l'amphithéâtre de la Chambre s'étendait aux confins du monde éclairé, et que les honnêtes gens de tous les pays pouvaient assumer sur la France entière la solidarité et la répugnance d'aussi ignobles débats. Dès lors la pudeur nationale a sauvé le ministère en sanctionnant en quelque sorte le vote numérique des 225.

Le courage nous manque à nous-mêmes pour analyser dans tous ses détails les derniers incidents de cette *mémorable* discussion. Les *petits faits* sont descendus à l'état microscopique. Leur extrême ténuité s'est épuisée dans un débat tout personnel entre M. Hébert, garde-des-sceaux, et M. Emile de Girardin. Ces deux membres de la Chambre ont lavé leurs animosités particulières et se sont plaints avec une égale amertume de l'antipathie réciproque qu'ils éprouvent l'un pour l'autre depuis deux ans. M. Hébert se déclare l'innocente victime de la *persécution* de M. de Girardin et de son journal. Le rédacteur en chef de la *Presse* s'est justifié d'une accusation aussi grave en exposant comme quoi il a été, dans l'origine, l'objet des *poursuites* implacables du procureur-général devenu garde-des-sceaux. M. de Girardin a eu le dernier mot en fait et en droit. Il a trouvé, pour la première fois, à la tribune la présence d'esprit et le mordant logique dont il donne tous les jours des preuves comme écrivain. Rappelé deux fois à l'ordre par le président et interrompu à chaque mot par les murmures de ces conservateurs auxquels il a si longtemps sacrifié sa plume et son vote, il a eu le courage de braver la tempête et de décocher à ses adversaires jusqu'à la dernière flèche des dementis.

Aussi pourquoi M. Hébert s'avisait-il de prononcer lui-même le panégyrique pompeux de son impartialité de magistrat, de son patriotisme d'homme privé et de son incorruptibilité comme ministre? Pourquoi a-t-il jeté à l'opposition le défi de citer une seule dénonciation, un seul acte de corruption sur lequel sa vigilance de garde-des-sceaux et le glaive de sa justice ait été en défaut? Ne pouvait-il comme tous les grands hommes méconnus en appeler au temps et à l'histoire? Mal lui en a pris de se décerner lui-même les honneurs de la renommée. Il a cru fermer la bouche à l'opposition en rappelant le résultat des enquêtes ou des poursuites dirigées par lui contre MM. Benier, Warnery, Teste et Cubières. Mais M. de Girardin n'a eu qu'à rappeler à son tour le silence obstiné du garde-des-sceaux sur l'affaire des maîtres de postes, sur la concession du troisième théâtre lyrique et sur le défaut de cautionnement de l'*Epoque*, pour démontrer *sans réplique* qu'à côté du *Tartufe de probité* siége magistralement le *Tartufe de justice*.

On comprend, à ce dernier mot, que la discussion ne pouvait aller plus loin. Tout était dit en effet. Les parties entendues, c'est au pays, c'est à l'Europe même à prononcer. Le jugement peut se faire attendre encore quelques mois, mais il est infaillible. Il faut laisser le temps au jury des consciences de recueillir les voix après la clôture des débats.

Au début de la séance, MM. Ferdinand de Lasteyrie et Léon de Maleville avaient riposté avec succès aux attaques dirigées hier contre l'opposition par MM. Devienne et Janvier. Aucun fait précisément nouveau n'a été produit par eux contre le ministère déjà si accablé. Le scandale qui était annoncé sous le titre d'*affaire Lescuyer* a été, à ce qu'il paraît, abandonné ou ajourné. Cependant le contingent de vérités de ces deux orateurs n'a pas été inutile. L'adhésion des sympathies morales les a seuls interrompus lorsqu'ils ont protesté contre cette devise du parti conservateur qui place l'honneur et le patriotisme dans la fidélité quand même aux ordres des ministres. La fidélité au malheur, a dit M. de Lasteyrie, est une vertu digne de l'admiration des siècles; mais la fidélité au pouvoir n'est qu'un signe d'abaissement et de servilisme.

M. Dufaure, en expliquant la pensée de l'amendement Billault, a fait de vains efforts pour dégager la question politique de toutes considérations de personnes. Il est même allé trop loin, lorsqu'il a déclaré qu'on pouvait voter contre la politique des six derniers mois et conserver néanmoins du respect et de l'estime pour les ministres. Dans l'état d'irritation où la discussion venait de placer les esprits, cette parole n'a rencontré sur les bancs qu'un murmure qui fait pressentir encore plus d'un orage.

La Chambre était descendue trop bas pour pouvoir s'élever tout d'un coup à la hauteur de la question italienne et du talent de M. de Lamartine. Aussi l'honorable député de Mâcon a-t-il tenu à remettre au début de la séance de demain son discours sur le 5e paragraphe.

Le *Journal des Débats* professe une grande horreur contre le socialisme, et ce matin encore il signale comme l'abomination de la désolation que les socialistes aient osé élever la voix *jusque dans les banquets de l'opposition.*

Les socialistes sont plus audacieux encore que ne le dit la feuille ministérielle ; car nous lisions hier, dans le feuilleton même des *Débats*, les phrases suivantes, qui sortent assurément d'une plume socialiste. C'est un paysan qui parle :

Connaissez-vous ça, la glèbe, enfants ? Il a été un temps où l'on en parlait grandement dans nos paroisses. On disait que les anciens seigneurs nous avaient attachés à cela pour nous faire périr à force de suer, mais que la Révolution avait coupé le câble, et que nous ne tirions plus comme des bœufs à la charrue du maître ; la vérité est que nous nous sommes liés nous-mêmes à notre propre areau, et que nous n'y suons pas moins, et que nous y périssons tout de même.

Le remède, à ce que prétendent les bourgeois de chez nous, serait de n'avoir jamais besoin ni envie de rien. Et dimanche passé je lis réponse à un qui me prêchait ça très bien, que si nous pouvions être assez raisonnables, nous autres petites gens, pour ne jamais manger, toujours travailler, point dormir et boire de la belle eau clairette, encore si les grenouilles ne s'en fâchaient point, nous arriverions à une belle épargne, et on nous trouverait sages et gentils à grand planté de compliments.

Le *Journal des Débats* et les conservateurs endurcis ont beau faire, le socialisme est plus fort qu'eux parce qu'il est une nécessité de la situation, parce qu'en l'état où sont les choses, pas un progrès réel ne peut s'accomplir qu'il ne relève de l'idée sociale; le *Journal des Débats* lui même accepte les assurances par l'Etat, idée socialiste; le sel vendu par l'Etat, idée socialiste. Toutes les fois qu'elle voudra organiser, la législation sera contrainte de faire du socialisme; tous les esprits justes et droits, qui observent et qui comprennent, en arriveront nécessairement à confesser nos idées, sinon à en reconnaître l'origine. Que les journaux conservateurs et religieux y prennent garde, ce socialisme qu'ils maudissent et qu'ils excommunient, il les débordera, et, quoi qu'ils en aient, il leur faudra l'accepter, quitte à en changer l'étiquette.

Le *Journal des Débats* paraît, du reste, fort mal renseigné sur les doctrines qu'il attaque. Il prétend que les socialistes « rêvent l'organisation de la société en couvents, ou le partage des propriétés entre trente-cinq millions d'hommes. » Nous ne savons si des doctrines de ce genre se propagent quelque part, mais elles nous sont complétement inconnues. L'organisation phalanstérienne, fondée sur la liberté et la répartition proportionnelle au capital, au travail et au talent, n'a aucun rapport avec l'organisation des couvents fondée sur la compression absolue et la répartition égalitaire. Les communistes proposent la répartition des produits entre tous les hommes conformément aux besoins de chacun, mais ils n'ont jamais, que nous sachions, demandé le partage de la propriété entre les individus, et ils ne pourraient sans se montrer inconséquents à leur principe, qui est précisément une protestation contre la propriété individuelle et exploitante.

Les Banquets des Ecoles et du 12e arrondissement.

Les élèves des écoles de Paris s'occupent depuis quelques semaines d'organiser un banquet réformiste qui compte déjà, dit on, un très grand nombre de souscripteurs. La jeunesse veut répondre par cette manifestation au toast que lui a porté M. de Cormenin fils au banquet de Montargis.

Les commissaires du banquet des écoles suivent l'exemple d'énergique résistance qui leur a été donné par le 12e arrondissement. Ils publient à leur tour la déclaration suivante :

En présence des intentions manifestées par le gouvernement, la Commission du banquet des écoles, convaincue que l'autorité ne peut, sans commettre un abus de pouvoir, s'opposer à l'exercice d'un droit que la loi reconnaît à tous les citoyens, droit consacré par de nombreux précédents, déclare persister dans sa résolution.

En conséquence, un avis inséré dans les journaux fera connaître le jour et le lieu de réunion.

Paris, 27 janvier 1848.

Le comité exécutif,
ALF. MATHEY, PROSPER-VERNET,
A. ISAMBERT.

Les étudiants agissent avec la conscience de leur devoir, en défendant une liberté publique menacée de confiscation.

Le banquet des écoles ralliera, nous l'espérons, les sympathies qui sont acquises à celui du douzième arrondissement.

Nous faisions pressentir avant-hier que MM. les députés protesteraient par leur présence à la réunion du faubourg St-Marceau, contre l'interdiction ministérielle si faussement appuyée sur la loi de 1790. Nos prévisions étaient justes : on nous annonce qu'une quarantaine de députés doivent assister au banquet de la rue Pascal. Il paraît même qu'un groupe de pairs de France, parmi lesquels on cite MM. d'Alton-Shée, de Boissy, de la Moskowa, doit se joindre à celui des députés. Une pareille manifestation pourra défier l'arbitraire, et les étudiants auront certainement la sagesse de combattre seulement en seconde ligne.

Le magnifique discours appr... Un Journal de Chambéry, le *Courrier des Al*... temps, joue le singulier rôle de paraître approuver les réformes que le roi Charles-Albert opère dans ses Etats, tout en continuant à soutenir le jésuitisme et toutes les idées d'un absolutisme ignorant et calomniateur, publie, dans son dernier numéro, le discours de M. de Montalembert contre la Suisse. « Nous l'avons dit et le répéterons, dit à ce sujet la *Revue de Genève*, les affaires de Suisse sont une pierre de touche où toutes les hypocrisies se montrent à l'instant à découverte. Parmi tant de catholiques qui ont fait du fanatisme métier et marchandise, aucun n'a pu encore échapper à l'épreuve; ils ont beau invoquer le rétablissement de la Pologne, affecter d'applaudir les réformes d'Italie, leur masque tombe dès qu'ils touchent à la Suisse. C'est là que leurs vrais sentiments se divulguent. Ce qui va les démasquer encore plus, c'est la noble conduite du Saint-Père de Rome, qui, un instant dupe de leur mensonges, a été tout près de méconnaître le véritable esprit de la Confédération, mais dont le bon sens élevé vient de démêler le faux du vrai et a compris que qui n'approuve pas la Suisse, cette vieille terre de liberté, dans les grands et sublimes efforts qu'elle vient de faire, ne saurait être considéré comme logique et conséquent dans le travail de la réforme des abus politiques et religieux de l'époque.

» Nous lisons aujourd'hui avec plaisir dans la *Concordia* de Turin, continue la *Revue de Genève*, une appréciation de la discussion sur la question suisse à la Chambre des pairs, qui nous paraît écrite en parfaite connaissance de cause, et dans laquelle chacune des monstrueuses allégations de M. de Montalembert est réfutée et mise en regard de la vérité.

» Le consciencieux article de la *Concordia* détruira la fâcheuse impression contre la Suisse qu'aura sans doute causée en Piémont le discours de M. de Montalembert, qui est encore dans ce pays-là entouré de cette auréole de défenseur de la liberté religieuse, masque sous lequel il cherche à cacher ses intentions jésuitiques. »

La liberté comme à Neuchâtel. — On écrit de Locle au journal la *Suisse* :

« J'ai assisté au jugement de trois causes portées devant les comités de défense (tribunaux exceptionnels). En voici le résumé.

» M. C. H. J..... est accusé d'avoir dit, dans une conversation qui fut rapportée au comité noir par un mouchard, que le gouvernement avait intérêt à ce que nous ne sussions ni lire, ni écrire pour pouvoir nous mener comme des bœufs. — Il a été condamné à 3 jours et 3 nuits de prison et aux frais, qui, pour les verbaux, citations, etc., sont cotés au prix *modique* d'environ cent francs.

» M. C. H. D..... est prévenu d'avoir, dans une rixe entre un royaliste et un libéral, empêché deux autres royalistes d'intervenir dans cette affaire, leur déclarant que, s'ils s'en mêlaient, il s'en mêlerait aussi. — Il a été condamné à 3 jours et 3 nuits de prison et aux frais.

» M. R..... est accusé d'avoir, le 14 novembre, empêché un gendarme de mettre un individu à la porte d'une auberge. Or, M. R..., *plusieurs jours avant le 14 novembre*, était à l'armée fédérale comme volontaire. Qu'importe? — *Il a été condamné à 10 francs d'amende.* »

Insurrection de Sicile. — Les nouvelles de Naples et de Palerme vont jusqu'au 18 au soir. La nouvelle du soulèvement de Naples et de la fuite du roi étaient sans fondement.

L'*Alba* publie les détails suivants :

« Les sorties exécutées par les habitants de Palerme ont été faites avec autant d'habileté que d'énergie. La troupe napolitaine, prise entre deux feux (le peuple sorti par la porte Saint-Georges et le peuple sorti par la porte Macqueda), a perdu beaucoup de monde; on cite parmi les personnes tuées le fils du général Vial. Le peuple a été protégé dans sa retraite devant les forces napolitaines, supérieures par douze canons apportés de Trapani et de Termini à Palerme, villes où flotte la bannière supérieure. Le général de Sauchet et le comte d'Aquila avaient fait proposer un arrangement à la ville, qui a refusé; le bombardement a commencé sur-le champ

» Les deux bateaux à vapeur partis de Naples portent des troupes de débarquement à Catane. Les patrouilles qui circulent dans les rues de Naples sont fournies par les Suisses et la gendarmerie. Les autres troupes sont consignées dans les casernes.

» La troupe de Palerme, resserrée sur le Mont-Pellegrino, manque de vivres et d'eau; car les Palermitains ont coupé les conduits qui portaient de ce côté l'eau potable. Le vapeur *Marie-Christine* a porté de Naples aux troupes trente mille rations et de l'eau. Le peuple de Palerme s'est considérablement augmenté par l'arrivée de tous les insurgés des campagnes et des villes voisines. Les prisonniers politiques ont été mis en liberté, excepté quatre renfermés dans le Château qui n'a pas encore été pris. La ville est pleine de vivres et de munitions; la plus grande harmonie règne entre les habitants.

» A Naples, on attendait d'un jour à l'autre les Calabrais insurgés. Le gouvernement ne délivre plus de passeports pour la Sicile. Le service du vapeur *Palermo* a été interrompu par ordre. Le vapeur *Capri*, qui allait aussi en Sicile, a été envoyé à Malte. »

La *Patria* ajoute à ces détails ceux qui suivent :

« Les Palermitains ont fait diverses sorties qui ont été très meurtrières pour les troupes royales. Les Siciliens sont commandés par un colonel espagnol. Tous les hommes en état de porter les armes se sont rassemblés dans la ville, où les boutiques sont ouvertes comme en temps de paix. Les familles riches se sont imposé des contributions qu'elles paient régulièrement.

» Les couvents d'hommes et de femmes fournissent à manger à tous ceux qui se présentent.

» Naples se trouve en état de siége. Des rondes, des chevaux, des détachements, des colonnes mobiles parcourent la cité. Les consuls d'Angleterre et de France ont réclamé contre les violations de domicile de leurs compatriotes, mais le gouvernement n'a pas encore répondu. Neuf navires de guerre ont été expédiés hier, 17, pour Palerme. Le *Stromboli* est entré hier à Naples avec le prince Louis, commandant de l'expédition maritime. On a beaucoup commenté ce retour subit, mais on n'en sait pas la cause certaine. »

Le récit de la *Concordia* n'ajoute qu'une circonstance aux récits que nous venons de traduire. On écrit à ce journal qu'un corps de dames siciliennes s'est distingué dans la bataille et s'est montré aussi courageux que les hommes, sinon davantage.

— Le 17, on écrivait de Naples à la feuille autrichienne le *Mercure de Souabe* :

« Le gouvernement tient secrètes toutes les nouvelles qu'il reçoit. Le 14, le troisième jour après la révolte, les Palermitains se battaient encore avec les troupes enfermées dans quelques forts ou éparpillées, et à bord du bateau à vapeur. *Le Palermo*, parti de la rade le 14, est revenu ici le 15. On a entendu le feu continuel de la fusillade. Les habitants des montagnes ont trois fois attaqué avec une énergie extraordinaire la citadelle, située sur le bord de la mer. »

compatriotes, de renoncer à fumer. Trois cents personnes entre les plus considérables de Milan viennent de s'expatrier. Le théâtre de la Scala est toujours dans le deuil. L'Elssler n'a pas encore osé reparaître sur la scène, de peur d'être sifflée pour quelques paroles qu'elle a prononcées en faveur de ses compatriotes les Allemands. Elle voulait racheter sa faute en donnant une représentation au bénéfice des blessés; mais la police le lui a interdit.

Un grand nombre d'arrestations ont eu lieu à Milan depuis quelques jours.

On dit que la conduite impitoyable du général Radetzky va être récompensée par l'ordre de la Toison-d'Or.

De nombreuses promotions ont eu lieu dans l'état-major de l'armée autrichienne.

— On écrit de Graetz que le régiment de hulans Empereur-Ferdinand a traversé cette ville, se rendant en Italie.

A Modène et à Reggio, le duc a augmenté les impositions, afin de pourvoir à l'entretien des Autrichiens.

Deux compagnies d'Autrichiens se sont retirées de Modène et deux autres de Reggio.

Préparatifs de défense. — Une lettre de Civita-Vecchia du 20 contient les nouvelles suivantes de Rome :

« L'adresse du peuple romain vient de porter ses fruits ; la consulte d'Etat a émis l'opinion :

» 1° Que la garde civique soit complétement armée le plus tôt possible ;

» 2° Qu'une certaine partie en soit rendue mobile ;

» 3° Qu'il soit déposé dans les arsenaux tout ce qu'il faut pour l'armement de la réserve ;

» 4° Que l'armée soit augmentée d'un tiers ;

» 5° Que deux généraux italiens, bien connus par leur conduite brillante dans les guerres d'Afrique et d'Espagne, soient appelés à la tête de la garde civique. »

Les protégés de l'Autriche. — S. A. I. R. l'archiduc Maximilien d'Autriche a préparé un asile protecteur à son château de Buchheim pour les membres de la société de Jésus expulsés de la Suisse. On prépare des chambres pour 50 personnes, et quelques RR. PP. y sont déjà arrivés.

L'*Ami de la Constitution*, de Berne, du 24 janvier, publie la note adressée par l'Autriche à la Diète fédérale, en date du 18 janvier. Cette note est conçue dans les mêmes termes que celle de la France, qui a déjà été publiée. Le grand conseil du canton du Tessin vient de conférer au général Dufour le droit de bourgeoisie, sous le titre de pacificateur.

La grippe à Madrid. — On lit dans le *Faro* du 22 janvier :

« L'état sanitaire de Madrid, son état atmosphérique et l'état moral de ses habitants se trouvent dans une déplorable harmonie. Le froid est insupportable, les promenades sont désertes, les lieux publics et les spectacles sont moins courus que jamais. Les morts subites deviennent des événements ordinaires; et, d'après ce que nous avons entendu dire, les décès dans les hôpitaux sont tous les jours plus nombreux. Le seul espoir de voir diminuer tous ces maux se fonde sur un changement de température; la nouvelle qu'il a commencé à tomber de la neige dans les environs vient justifier nos espérances. L'épidémie qui règne encore à Madrid, comme dans presque toutes les villes d'Espagne, aura épargné à peine le tiers de la population. Quelquefois cette maladie est légère, et les remèdes les plus connus et les plus simples suffisent pour en triompher ; mais, dans d'autres cas, elle acquiert un caractère de gravité, elle se prolonge longtemps, et elle laisse, dans la convalescence, un état de langueur et de malaise qui n'est pas en proportion de la maladie qui l'a précédée. Néanmoins, elle ne présente pas de caractère particulier, elle ne mérite pas d'être distinguée de tant d'autres épidémies catarrhales qui ont régné en tout temps et en tout pays sous diverses dénominations. Mais si la maladie épidémique n'a pas causé et ne doit pas faire naître par elle-même une grande inquiétude, le climat inégal et vraiment funeste de Madrid, dans la saison actuelle, a occasionné d'autres maladies d'un caractère très grave et qui fait beaucoup de victimes. Les pulmonies et les apoplexies (ces dernières principalement chez les vieillards) causent toujours de nombreux décès pendant l'hiver; mais, dans celui-ci, on remarque encore une plus grande mortalité que de coutume. »

La mort du roi de Danemark, annoncée dans un supplément de la *Gazette de Brême*, comme ayant eu lieu le 19 janvier, puis démentie, est de nouveau annoncée dans un supplément du *Borsen Halle*, de Hambourg, comme ayant eu lieu le 20, au soir.

Frédéric VII a pris possession du trône de Danemark par une lettre-patente. Un fait ressort surtout de ce document, et lui donne une grande importance pour l'Europe. C'est l'intention du nouveau roi de persister dans les mesures adoptées par son prédécesseur pour régler le droit public des diverses parties du pays, c'est-à dire pour arriver à l'unité de la monarchie, et dont, ajoute-t-il, la maladie et la mort du feu roi ont seuls arrêté l'exécution. Il est donc probable que ce passage de la lettre-patente sera fort mal accueilli en Allemagne.

On s'est étonné ensuite que la lettre ne soit signée que par les ministres et le collége chargés de la chancellerie des affaires danoises. Peut être la copie de cet acte destinée à être publiée dans les duchés sera-t-elle contresignée par la chancellerie allemande, mais ce serait en quelque sorte reconnaître la division de la monarchie.

(*Indépendant belge.*)

TURQUIE. — Le sultan, voulant récompenser les services que Reschid-Pacha a rendu à l'empire ottoman, et notamment les efforts heureux qu'il à faits pour arranger le différend survenu avec la Grèce, lui a assuré un traitement-viager de 600 000 piastres par an. M. Mussurus, qui est sur le point de partir pour Athènes, a été reçu, le 2 courant, en audience de congé par le sultan.— Le choléra diminue.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 28 janvier.*

La délibération s'est arrêtée hier au quatrième paragraphe, sur lequel M. Billault a présenté et développé hier son amendement.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE défend l'opposition contre l'accusation portée contre elle dans la séance d'hier, par MM. Devienne et Janvier. Il termine ainsi en parlant des scandaleux tripotages révélés dans ces derniers temps :

Vous dites que la chose est jugée et que le vote de l'autre jour a prononcé. Je ne le crois pas, et je vous dirai avec franchise qu'il y a eu des attaques trop claires et trop nettes pour que vous puissiez en homme d'honneur les laisser sans réponse. (M. Guizot reste immobile à son banc.— Très-bien! à gauche.)

M. LÉON DE MALLEVILLE. Messieurs, j'apporte à cette tribune le désir le

M. BLANQUI dit quelques mots au milieu du bruit.

M. DE MALLEVILLE. En vérité, l'opposition est très embarrassée. Quand nous accusons en masse la majorité, elle se révolte, elle se plaint ; quand nous faisons des distinctions auxquelles notre conscience nous oblige, quand nous disons qu'il y a dans son sein des hommes aussi désintéressés que nous (Rumeurs au centre.), oui, messieurs, quand nous disons que si pour quelques-uns, que si pour un grand nombre les votes sont un marchepied, nous disons aussi que d'autres sont très désintéressés...

AU CENTRE. Nous le sommes autant que vous !

M. LÉON DE MALLEVILLE. Tout le monde sait que notre collègue M. Bonnefond, qui depuis dix-sept ans conserve les mêmes fonctions, est très désintéressé.

M. DE TORCY. Vous n'avez pas le droit de faire ces distinctions. Nous sommes tous désintéressés. (Rumeurs à gauche.)

M. LÉON DE MALLEVILLE. Quand nous voulons faire ces distinctions, on nous répond que nous voulons diviser la majorité. Je suis tenté de croire que M. Devienne a raison et que c'est nous qui avons tort.

Ainsi, c'est par ses actes qu'il faut la juger, cette majorité. Qu'est venu vous demander M. Billault? D'opposer des actes dignes à des actes déplorables. Croyez-vous que pour lui répondre il suffira de venir, comme M. Janvier, dire à cette tribune : « Ces détails nous sont pénibles, ils nous fatiguent ? »

Je n'ai pas l'intention de prolonger ces détails, mais j'ai d'autres faits à signaler. Pour l'instant, je demanderai si ceux qui ont été rapportés hier par l'honorable M. Billault l'ont été par lui seul?

Pour ne parler que de la corruption électorale, avez-vous oublié les paroles si énergiques de M. de Gasparin? Que lui disait alors M. Duchâtel? Que c'était un mécontent, et il lui a cherché dès lors un successeur qu'il a trouvé.

Il en a été autrement de M. de Peyramont. On ne pouvait lui répondre, on l'a nommé procureur-général, et depuis il n'a plus attaqué le ministère (Allons donc! allons donc! C'est une insulte! Non! non! C'est une vérité! — Bruit.)

M. de Peyramont, il ne me démentira pas, est venu, il y a trois ans, dénoncer des faits graves. On ne lui avait pas répondu, et depuis on l'a nommé procureur-général, et il n'a plus rien dit de semblable. Est-ce vrai? est-ce faux? (Bruit.)

Et, Messieurs, je ne prétends pas attaquer M. de Peyramont. Si je voulais parler d'avancements scandaleux, ce n'est pas de lui que je parlerais.

M. LIADIÈRES. Je demande la parole.

M. LÉON DE MALEVILLE. Faut-il, messieurs, vous rappeler certaine circulaire de l'honorable M. Delangle à ses électeurs? Je ne vous la lirai pas tout entière ; je me contenterai de vous en signaler un seul passage : « La députation n'est qu'un libre échange de bons procédés entre le ministère et les députés. Il y a bien par-ci par-là quelques honnêtes gens qui protestent, mais c'est le plus petit nombre. » (Mouvement. — Agitation.)

Voulez-vous savoir comment le ministère a profité des avertissements qui lui ont été donnés par ses amis et même par ses adversaires? Le voici : En 1842, on a destitué deux fonctionnaires pour abus électoraux. Eh bien! non-seulement on les a replacés depuis, mais récompensés. Voilà une première moralité ; en voici une seconde : Un hasard a fait tomber dans la publicité la lettre d'un préfet, qui avertissait les électeurs de ne pas satisfaire trop vite les intérêts des électeurs. Vous savez le fait (Oui! oui!) ; vous ne l'avez pas oublié. (Non! non!) Soit ; mais voici ce que vous avez oublié peut-être : c'est que ce préfet a été récompensé et qu'il est arrivé à une grande préfecture en vertu sans doute de cette lettre... (Très bien !)

Dans les faits que je signale, je cherche toujours quelle est la part qui est imputable au ministère. Eh bien! parmi ceux qui ont été signalés hier, en voici encore un que je vous demande la permission de vous rappeler.

Une somme de 1 200 000 francs a été promise pour un projet de loi. Certes, je ne veux pas être trop dur, mais une semblable promesse établit la culpabilité complète du ministère. Il a nié, c'était, sinon son droit, du moins son intérêt. (Allons donc!) Mais le fait matériel existe. Or, savez-vous ce qu'a fait le ministère? Bien loin de poursuivre, comme c'était son devoir, l'homme qui trafiquait ainsi des votes de la Chambre (Rumeurs.), il lui a donné une mission spéciale. Si je suis bien informé, cet homme est à Rome. (Agitation.)

Il y a un autre fait. A peine étions-nous séparés, que l'on trouva, sur un livre de l'enregistrement, la preuve que des hommes avaient réalisé une somme de 400 000 fr. destinée à payer l'obtention d'un projet de loi. (Dénégations au centre.)

Les tribunaux se sont occupés de cette découverte. MM. les ministres pourraient éclairer notre conscience à ce sujet. (Bruit prolongé.)

VOIX AU CENTRE. Il y a un arrêt de non-lieu! Passons à autre chose!

Messieurs, je passe, comme vous le conseillez, à autre chose, en disant que mon observation subsiste.

Toutes les fois que l'on aborde ici la question de la réforme parlementaire, nous trouvons l'inamovible obstacle des fonctionnaires, et vous savez ce que sont les fonctionnaires sur ces bancs. Ecoutez-moi. Il y a là, parmi les ministres, un homme que nous aimons, qui a longtemps siégé à nos côtes (les regards se portent sur M. de Salvandy) ; eh bien! il lui fut un jour demandé compte de son vote, dans une occasion solennelle, et de telle manière, que le député, préférant sa dignité à ses honneurs d'ambassadeur, le lendemain envoya sa démission de ces fonctions. (Mouvement.)

Plus tard il accepta un portefeuille des mains de ceux qui lui avaient fait cette injure... Il l'oublia, il la pardonna peut-être, mais enfin, sous ses yeux, et plus tard, on frappait un fonctionnaire pour avoir imité son exemple. (Approbation.) On aggrava l'imitation ; ce fonctionnaire, qui votait selon sa conscience, fut destitué, et l'on donna sa place à celui-là même qui avait proposé l'amendement. (Mouvement prolongé.)

Voilà, Messieurs, comment, aux yeux du pouvoir, il ne s'agit pas d'être ici loyal député, mais un dévoué fonctionnaire ! Ce jour-là, voyez-vous, vous avez rendu la réforme parlementaire inévitable. (Très bien!)

Messieurs, ce qui m'a paru le plus grave dans le débat soulevé devant vous, ce n'est pas l'accusation, c'est la manière dont il y a été répondu. Vous avez entendu M. le garde-des-sceaux et M. de Peyramont ; M. de Peyramont, qui nous faisait trembler naguère avec ses exagérations de sévérité, quand il s'agissait de la répression des délits. Nous les avons entendus faire un appel à une jurisprudence sans application au fait dont il s'agit. (Interruption.)

Cette jurisprudence, nous la comprenons ; nous savons qu'elle ne sanctionne pas ces marchés qu'on a voulu légitimer ; elle ne s'occupe que des promesses faites ou des sommes engagées. Mais les éléments de cette jurisprudence, vous n'avez pas osé les discuter ; vous avez reculé devant cette nécessité ; votre retraite n'a fait qu'accroître le scandale.

Ce scandale continue. Vous avez plaidé les circonstances atténuantes, et hier M. Janvier a plaidé les antécédents. Malgré ses efforts, malgré les vôtres, il s'est trouvé qu'en 1841 un ministre, le pontife suprême du parti conservateur, s'est trouvé mêlé dans d'indignes tripotages (Explosion de cris au centre), et que c'était dans ses mains qu'était déposé ce leurre des démissions qu'il s'agissait de payer. (Nouvelle interruption.)

Vous niez ! Est-ce que vous pouvez nier les lettres qu'on a fait passer sous vos yeux? Est-ce qu'il n'y a pas là une vérité accablante? (Bruit prolongé, agitation prolongée.)

En présence de ces faits sur lesquels vous avez la même opinion que nous, vous voulez absoudre le ministère pour ne pas faire naître une question de cabinet. Mais je ne suis pas obligé de faire comme vous, et en présence de l'amendement de M. Billault, vous aurez beau dire : nous sommes satisfaits; le pays vous estime assez pour ne pas vous croire. (Mouvement prolongé.)

M. LIADIÈRES monte à la tribune, mais il cède bientôt sa place à M. le garde-des-sceaux.

M. HÉBERT, garde-des-sceaux. Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que je n'ai aucun goût, aucune disposition personnelle pour les discussions de la nature de celle qui dure depuis plusieurs jours. Ces discussions ne sont point nouvelles pour moi. Déjà, en d'autres temps, j'en ai été témoin quelquefois, plus souvent que je ne l'aurais voulu, j'ai vu accuser des hommes qui n'avaient d'autre tort que de servir les intérêts du pays, que d'exister comme ministres, que de durer, que de se défendre et d'avoir raison. (Au centre : Très bien ! très bien !)

J'ai plaint ceux qui faisaient naître ces luttes, j'ai gémi pour mon pays. Je ne chercherai pas, soyez-en sûrs, à envenimer le débat.

L'orateur qui descend de la tribune, non content de ressusciter des questions très vieilles pour la plupart, et toutes vidées par des votes réfléchis et [illegible] a pris à tâche. Je ne m'en plains pas; je vais lui ré-

Il y a cinq ans, j'avais l'honneur d'être procureur-général; mon devoir, dont je ne me suis pas écarté une seule fois, était de maintenir l'exécution des lois. Eh bien! j'affirme que si j'avais accordé à un journal ce que j'aurais refusé à un autre, je me serais regardé comme un malhonnête homme. (Très bien! très bien! au centre. — Rires divers à gauche.) Dans une autre position, dans une position plus élevée, je surveille également l'exécution des lois.

Il arriva un jour que le propriétaire d'un journal, la *Presse*, entreprit une combinaison qu'aux termes de la loi je ne pouvais pas tolérer. La loi veut qu'un journal ait un cautionnement, et puis un droit de timbre et de poste. Eh bien! il s'agissait de réunir artificieusement deux journaux, de ne payer qu'un seul cautionnement, un seul droit de timbre; je m'y suis opposé. On a prétendu que j'avais fait perdre 300,000 fr. Je crois qu'on a singulièrement exagéré le chiffre, mais n'importe.

Deux journaux conservateurs, il y en avait deux alors .. (On rit.) se sont trouvés dans la même position, et j'ai agi de la même manière, c'est-à-dire que j'ai requis l'exécution de la loi.

Des poursuites furent commencées : les unes dirigées contre la *Presse*, les autres contre le journal le *Commerce*.

M. LESSEPS. Je demande la parole.

M. LE GARDE-DES-SCEAUX. Le tribunal déclara, en ce qui concernait la *Presse*, les poursuites mal fondées. Appel en cour royale, même décision. Pourvoi devant la cour de cassation

Sur ces entrefaites, dans les bureaux de la Chambre, s'agitait la discussion de l'adresse. J'étais un des commissaires. Le hasard faisait que le même membre qui a demandé la parole, sans doute pour me contredire, se trouvait dans le même bureau. Je pouvais croire qu'il m'en voulait : point du tout; il me déclara qu'il me donnait sa voix, et je me trouvai appelé à l'honneur de passer la soirée chez lui. (Hilarité générale.)

Ce jour-là même, le pourvoi est formé. Un mémoire est par moi transmis à la cour de cassation, comme c'était mon devoir. La cour délibère et casse l'arrêt de la cour royale. L'affaire est renvoyée devant la cour royale d'Amiens, qui juge comme la cour royale de Paris. Dès lors, le fait est accompli, je n'ai plus à m'en occuper.

M. le ministre continue à se disculper. Il se plaint qu'à l'occasion de l'affaire Lecomte on l'ait traité comme un barbare, comme un entêté, pour avoir fait exécuter un homme condamné par la cour des pairs. Et voilà, poursuit-il, comment l'accomplissement d'un devoir rigoureux a valu à un magistrat, et vaut aujourd'hui à un ministre, les accusations les plus injustes.

Mais la Chambre, qui me connaît depuis que j'ai l'honneur d'en faire partie, reconnaîtra que toutes ces accusations sont mal fondées, et aujourd'hui pas plus que jamais, elle ne doutera de ma parole d'honnête d'homme.

L'honorable M. de Maleville m'a reproché de la partialité. Eh bien! je défie qu'aucune accusation ayant quelque fondement susceptible d'être apprécié par les tribunaux ne lui ait pas été déférée par moi.

Un article du *National* m'avait paru grave, je me suis adressé à M. le procureur-général pour l'inviter à requérir.

L'information a lieu, les faits sont éclaircis, après l'audition d'un grand nombre de témoins ; les juges formulent une ordonnance de non-lieu.

Qu'y a-t-il dans tout cela à reprocher au garde-des-sceaux?

Maintenant, la Chambre me demandera peut-être d'entrer dans le détail des faits. (Non ! non !) Pas le moins du monde !

Telles sont, messieurs, toutes les accusations qui ont été dirigées contre moi. Il n'en est pas une seule qui subsiste. (Rires ironiques à gauche.)

M. le ministre dit quelques mots des affaires de Lenier et Warnery, et prétend que l'opposition a beaucoup grossi ces accusations. Tout cela, dit-il, est de l'arriéré. Des réponses catégoriques ont été faites sur toutes les autres difficultés et insinuations soulevées par l'opposition.

Quant au fait des places de la cour des comptes, il a été débattu ; un vote a compté les avis de la Chambre à ce sujet. Et pourtant, le voici de nouveau introduit dans la discussion. M. de Maleville, ajoute M. Hébert, me connaît assez pour savoir que si je ne suis pas fait pour donner à des documents judiciaires une portée autre que celle qu'ils ont réellement, si j'ai atténué la vérité, c'est plutôt dans l'intérêt des tribunaux, qui ont toujours sanctionné ces marchés, et que je désapprouvais ces opérations. (Bruits divers.)

L'orateur continue, et s'adresse à l'opposition, à qui il conseille plus de modération et de calme. Ces attaques, ces violences, retomberont sur elle, ajoute M. le garde-des-sceaux, et elle s'entendra dire quelque jour : Subis la loi que tu as faite ! (Très-bien ! au centre.)

M. DE GIRARDIN. L'autre jour, on vous parlait du tartufe de religion et du tartufe de probité..... (Ecoutez ! écoutez !) Il y a une autre espèce de tartufe, le tartufe de justice ! (Explosion de cris à l'ordre ! au centre. — Agitation extraordinaire.)

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur ne peut se permettre une pareille expression. (A l'ordre ! à l'ordre !) Je lui enjoins de s'expliquer.

M. DE GIRARDIN. On veut que je m'explique : c'est me demander ce que j'entends par ces mots de tartufe de justice. Eh bien ! je vais le dire. (Ecoutez ! écoutez !) Je qualifie ainsi ceux qui traitent de calomnie les faits qu'ils savent bien être réels ; je qualifie ainsi ceux qui, sous une fausse raideur, cachent une fausse impartialité. (Nouvelle et extraordinaire explosion de cris au centre.)

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur aggrave son offense par cette explication. Je le rappelle à l'ordre. (Applaudissements au centre. — Rires ironiques à gauche.)

M. E. DE GIRARDIN. J'ai là entre les mains le *Moniteur* du 25 juin. Ce *Moniteur*, en rendant compte de la séance du 24, cite ces paroles de M. le garde-des-sceaux : « Si la Chambre passe à l'ordre du jour, ce sera la condamnation du calomniateur. » Pourquoi donc cette expression dans la bouche d'un garde-des-sceaux plutôt que celle dont je me suis servi? Je n'accepte pas le rappel à l'ordre. (Nouvelle explosion de cris au centre.)

M. LE PRÉSIDENT. Le député rappelé à l'ordre n'a pas le droit d'accepter ou de refuser ce rappel. (Rires ironiques à gauche.) J'ai rappelé l'orateur à l'ordre en vertu du règlement. Le rappel à l'ordre subsiste. (Allons! allons!)

M. DE GIRARDIN. Je me hâte d'arriver au fait qui, jusqu'à un certain point, pourrait faire passer l'expression dont je me suis servi. (Exclamations au centre. Agitation.)

M. le garde des sceaux a apporté ici des assertions et des accusations bien graves... Il a parlé de menaces d'intimidation, de séductions tentées contre lui, alors qu'il n'était encore que procureur-général ! Des menaces ! le journal auquel on fait allusion, a fait des menaces à M. le procureur général ! Où et quand?

Je le défie de prouver qu'il ait jamais été l'objet d'aucune menace ! (Murmures.)

Laissons l'intimidation de côté, parlons de tentations. (Ah! ah!) En vérité, j'estime M. le garde-des-sceaux plus qu'il ne s'estime lui-même, s'il suppose que pour une invitation j'ai pu ou voulu le séduire. (Hilarité.) Comment, pour une invitation, M. le garde-des-sceaux croit que j'ai voulu le corrompre! En vérité, messieurs, quel est ce langage, et cela est-il sérieux?

Mais ce qui est sérieux, c'est que M. le garde-des-sceaux, qui a poursuivi un journal devant deux juridictions, où il a succombé deux fois, vienne dire que j'ai voulu le corrompre.

Messieurs, j'ignorais qu'un pourvoi dût avoir lieu le jour où la cour royale donna tort à M. le garde-des-sceaux. Ce jour-là, j'ai voté pour le garde-des-sceaux dans mon bureau, et, en agissant ainsi, je lui donnais l'exemple de ce que doit faire un homme politique, et c'est cet exemple qui est qualifié intimidation.

Vous dites, M. le garde-des-sceaux, que l'expression dont je me suis servi tout à l'heure ne saurait s'appliquer à vous.

Ecoutez : le tribunal de première instance et la cour royale de Paris ont donné raison, je le répète, au journal auquel on fait allusion, et cela ne vous a pas suffi, et M. le garde-des-sceaux laisse un journal paraître sans cautionnement.

M. LE GARDE-DES-SCEAUX. Cela n'est pas exact.

M. ÉMILE DE GIRARDIN. Vous l'avez poursuivi sur ma dénonciation dix fois répétée; mais, sans cela, vous ne l'auriez pas poursuivi. Ce n'est pas tout, cette rigidité envers ce journal : vous l'avez dépouillée pour un autre journal. Le *Siècle* fait depuis un an ce que la *Presse* faisait et vous n'osez pas le poursuivre. (Hilarité sur plusieurs bancs.)

M. LE GARDE-DES-SCEAUX. Cela n'est pas vrai.

M. E. DE GIRARDIN. M. le garde-des-sceaux, avec cette urbanité de manières qui le caractérise, me dit : Cela n'est pas vrai. (On rit.) Moi, je réponds : Si, cela est vrai; car, remarquez-le bien, on faisait le procès non pas pour un supplément, mais pour deux prix; c'est ce qui a lieu pour le *Siècle*. Le *Siècle* a deux éditions : la première édition du *Siècle* seul coûta

[illegible]

M. DE GIRARDIN. Vous allez voir. Vous savez quelle était l'opinion de M. le ministre de l'intérieur sur cette affaire... Il trouvait que cette affaire était mauvaise, qu'elle exigeait des capitaux considérables. Eh bien ! voilà ce qui a eu lieu : il y avait à Saint-Germain un notaire engagé dans cette affaire ; s'il était besoin de renseignements, notre collègue, M. Beudin, pourrait les donner. (Rires.)

Le notaire Morin avait acheté le Cirque-Olympique, et comme il lui fallait des capitaux, il fut obligé de vendre sa charge. Il présenta son successeur à la chancellerie. Que fit-on ? Les objections les plus graves. Il y avait une contre-lettre de 75 000 fr., et comme M. le garde-des-sceaux veille avec soin à tout ce qui intéresse la moralité, des difficultés insurmontables furent soulevées. M. Morin n'avait pas d'argent, la caisse de M. Beudin ne s'était pas encore ouverte ; il fallait de l'argent ; le garde-des-sceaux ne voulait pas du successeur.

Voici ce qui devient édifiant. (Ah ! ah !) Un fonctionnaire du ministère de l'intérieur, sur lequel pèse toute la responsabilité des beaux-arts, alla à la chancellerie, et fit si bien qu'avec le transport le successeur de M. Morin fut nommé. Je disais, j'avais donc raison de dire tout à l'heure à M. le garde-des-sceaux : Non pas, ce que vous dites n'est pas vrai ; car je ne veux pas lui renvoyer ses expressions, mais je lui dirais : Cela n'est pas rigoureusement exact.

Je ne veux pas prolonger ce débat ; mais il m'importait dans cette Chambre de ne pas rester sous le poids d'une expression peu parlementaire, de ne pas rester sous le coup d'une autre expression qui ne l'est guère plus, de celle de calomniateur. Il m'importait de prouver que je n'avais rien avancé que de vrai, de rigoureusement vrai ; je l'ai fait, je descends de la tribune. (Très bien ! très bien !)

M. HÉBERT, garde-des-sceaux. Je ne viens rien rétracter à cette tribune, parce que je n'ai rien à rétracter.

M. de Girardin s'est trouvé blessé par une expression dont je me suis servi il y a six mois ; mais s'il veut en avoir la signification exacte, il n'a qu'à se reporter au débat engagé à cette époque. Je disais alors : La Chambre est saisie, et son vote fera justice du calomniateur, s'il y a calomnie.

Je faisais la Chambre elle-même juge du débat ; je disais qu'elle était le meilleur juge qu'on pût choisir, et qu'elle ferait bonne justice du calomniateur et de la calomnie.

Je passe à un autre fait.

L'honorable M. de Girardin a prétendu que j'avais connu l'affaire du troisième théâtre lyrique, étant garde-des-sceaux.

J'affirme que je ne l'ai connu que comme procureur-général. Il n'est donc pas vrai que j'aie nommé le successeur de M. Morin, malgré les bureaux qui lui étaient contraires.

Je regrette que des noms propres aient été prononcés à cette tribune. Je me félicite de ne l'avoir pas fait le premier, mais enfin, puisqu'on a porté le débat sur ce terrain, je ne le déserterai pas. (Parlez ! parlez !)

J'espère que tout en gardant une réserve nécessaire, j'en dirai assez pour montrer à la Chambre, et, j'espère, à l'honorable M. de Girardin lui-même, que ses allégations sont dépourvues de toute exactitude. Vous voyez que je cherche, moi aussi, le mot parlementaire. (Allons donc ! allons donc !)

Lorsque le sieur Morin se présenta à moi, il y a environ dix ans, pour être nommé notaire à Saint-Germain, je fus contraire à sa nomination. Mais le procureur du roi de Versailles et la chambre des notaires étant d'un autre avis, leur avis prévalut.

Plus tard, et toujours dans l'exercice de mes fonctions de procureur général, et nullement comme garde-des-sceaux, j'ai été saisi d'une nouvelle demande du sieur Morin, qui proposait pour son successeur un sieur Lefèvre ou Legendre.

VOIX DIVERSES. Legendre ! Legendre !

M. HÉBERT, garde-des-sceaux. La position du sieur Morin n'était pas complètement régulière, et je regrettai de n'avoir aucun moyen de l'atteindre. Je m'opposai donc à la substitution qu'il demandait. Cette fois encore, je fus seul de mon avis. Mais j'affirme sans pouvoir préciser ici les dates d'une manière rigoureuse, que j'ai connu de cette affaire procureur-général, et nullement comme garde-des-sceaux. J'affirme que ce n'est pas moi qui ai nommé le successeur du sieur Morin.

M. le garde-des-sceaux revient sur les poursuites qu'il avait requises contre la *Presse*, et qui furent suivies d'un arrêt de non-lieu. Il se plaint que l'accomplissement de son devoir lui ait valu, depuis quatre ans, les attaques persistantes de l'honorable M. de Girardin.

M. BEUDIN. Je suis désolé de voir la Chambre descendre dans de pareilles misères quand il s'agit de discuter les affaires du pays. (Très bien ! au centre.) Je me contenterai de dire, puisque c'est mon nom qu'on vient de citer, que je n'ai connu l'existence de l'Opéra-National que par la discussion survenue à ce sujet dans la dernière session ; c'est vous dire que je suis demeuré tout à fait étranger à la concession du privilège de ce théâtre. (Rumeurs diverses.) Depuis, quelques artistes, quelques hommes de lettres, faisant un appel à d'anciens souvenirs littéraires (Hilarité à gauche, bruits divers), sont venus à moi, et j'ai fait tous mes efforts pour que les opérations eussent toutes les conditions de sécurité et de durée. (Nouvelle interruption.)

M. DE GIRARDIN. Les paroles de l'honorable M. Beudin ne démentent en rien mes assertions. Je n'ai rien à leur répondre maintenant. Faut-il rendre compte à la Chambre de mes sentiments personnels pour M. Hébert, garde-des-sceaux et ancien procureur-général ? Je pourrais m'en dispenser ; mais je ne crains pas de déclarer qu'ils ne ressemblent en rien à une bienveillance exagérée. (On rit. — Quelques voix demandent l'ordre du jour. — Au centre : Attendez !)

Je suis à cette tribune, et j'y suis pour qu'il soit bien établi que, quand je pose un fait, je ne crains point d'en venir à la preuve. (Bruit.) C'est que pour moi rien n'est odieux et méprisable comme le mensonge. Il y a plusieurs expressions pour dire : il corrompt ; il n'y en a qu'une pour dire : il ment. MM. les ministres ne mettent peut-être pas la même importance à leurs paroles. Quant à présent, j'atteste de nouveau que M. Hébert avait cessé d'être procureur-général et était ministre quand M. Legendre succéda à M. Morin.

VOIX AU CENTRE. Dans quel mois ?

M. E. DE GIRARDIN. Dans le mois de mai.

M. HÉBERT, garde-des-sceaux. J'ai été nommé le 14, et je n'ai pris les affaires que le 16.

M. DE GIRARDIN reprend la discussion, et soutient de nouveau que M. le garde-des-sceaux savait le fait dont il s'agit. Les cris : A l'ordre du jour ! redoublent et le force à quitter la tribune.

M. DUFAURE. Je n'ai qu'un mot à dire. Je viens dire à la Chambre ce que ce débat aurait pu lui faire oublier, que cet amendement n'a rien de personnel ; il est tout politique.

L'amendement a la portée que voici :

L'opposition, à tort ou à raison, croit que le gouvernement, depuis sept ans, n'a pas suffisamment pris pour règle de sa conduite les principes et les intérêts du pays. (Oui ! oui !)

L'opposition croit que le cabinet a gouverné par des expédiens et en vue d'intérêts personnels. C'est là la portée de l'amendement. (Bruit.) La conséquence de cette tendance a été de caresser trop souvent les intérêts personnels, d'oublier constamment les intérêts généraux et les principes, et de se laisser aller à des actes qui ébranlaient le pouvoir et jetaient le doute dans les esprits sur la moralité du pays. (Bruit.) Vous le voyez, c'est une question politique.

Les reproches qu'on adresse au gouvernement sont très conciliables avec le respect et l'estime pour les personnes. (Murmures au centre et sur quelques bancs de l'opposition.)

Les faits qui ont été débattus sont-ils exacts, sont-ils constatés ? Vous n'attendez pas que je rentre dans la discussion. S'il était vrai que les faits fussent inventés, que personne n'y crût dans le public, nous aurions tort et nous nous serions exposés à toutes les punitions qu'un honnête homme trouve dans sa conscience. (Rires et murmures sur un grand nombre de bancs. — Approbation sur quelques autres.)

Mais s'il était vrai que ces faits sont crus dans le pays, qu'ils ont causé une anxiété si profonde qu'elle dure encore, est-ce que l'opposition devait hésiter ? Le parti qu'elle a pris n'était-il pas forcé, obligatoire ?

On a dit : A quoi bon faire connaître de pareils faits à la France et au monde. Le tort ne consiste pas à les blâmer, mais à s'en rendre coupable ; d'ailleurs ce n'est pas nous qui les avons appris au public. Chaque jour, pendant ces six derniers mois, on en découvrait quelques-uns. Je défierai de trouver dans notre gouvernement constitutionnel six mois pendant lesquels eussent éclaté autant de scandales... (Murmures aux centres. — Appro-

[illegible]

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'amendement de M. Billault :

« Nous nous associerons au vœu de votre majesté, « en demandant, avant
» tout, à votre gouvernement, de travailler sans relâche à développer la
» moralité des populations, et de ne plus s'exposer à l'affaiblir par de fu-
» nestes exemples. » Nous nous y associerons aussi en cherchant constamment, etc... » (Le reste comme au projet.)

L'amendement est rejeté à une grande majorité.

Le § 4 est adopté.

M. le président lit le § 5, relatif à l'Italie.

M. DE LAMARTINE. J'avais demandé la parole sur le paragraphe 5 ; mais je n'ai pas aujourd'hui les pièces à l'appui de cette discussion. Je demande donc de deux choses l'une, ou le renvoi à demain, ou la permission de renoncer à la parole. (Bruits divers.)

QUELQUES VOIX : A demain ! à demain !

AUTRES VOIX : Non ! non ! tout de suite !

M. GUIZOT, président du conseil, au milieu du bruit. Le gouvernement ne fait aucune opposition au renvoi de la discussion. (Bruits divers.)

VOIX A GAUCHE : Consultez la Chambre !

AU CENTRE, avec violence : Non ! non ! continuons ! (Le tumulte va croissant.)

M. LE PRÉSIDENT. L'honorable M. de Lamartine a demandé... (Interruption aux centres. — Cris confus.) Je vais consulter la Chambre... (Non ! non ! — Nouveaux cris. Le désordre et la confusion sont au comble.)

M. LE RAPPORTEUR. Je supplie la Chambre de me permettre de dire un seul mot. (Non ! non ! — L'ordre du jour ! — Votons !) Si M. de Lamartine a demandé... (Non ! non ! — L'ordre du jour !)

M. LE RAPPORTEUR quitte la tribune.

(La confusion la plus grande règne dans la salle.)

M. CHÉGARAY. Je demande formellement que la discussion continue. (Explosions de murmures à gauche.) C'est une perte de temps contre laquelle je proteste de toutes mes forces. (Le tumulte est toujours le même.)

M. GLAIS BIZOIN. Eh bien ! puisqu'il en est ainsi, je demande que la Chambre soit consultée par le scrutin de division. (Explosion de cris au centre. — Vive approbation à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Puisque le scrutin est réclamé par des membres de la Chambre, il va avoir lieu. (Non ! non !)

M. le président ne peut parvenir à se faire entendre. On n'entend que le bruit de la sonnette et le roulement continu des couteaux de bois.

L'un de MM. les secrétaires monte à la tribune et commence l'appel nominal. Aucun membre ne vote. Le désordre le plus complet règne dans la salle pendant vingt minutes.

M. LE PRÉSIDENT, au milieu du tumulte. Le scrutin ayant été ouvert et aucun membre n'ayant voulu voter, je trouve qu'il n'y a qu'une seule chose à faire pour la dignité de la Chambre, c'est de lever la séance. (A gauche : Très bien ! très bien ! — Mais il y a une demi-heure que vous auriez dû le faire !)

M. le président quitte brusquement le fauteuil à 5 heures 3/4. La confusion règne encore pendant quelques moments. Enfin les députés se séparent au milieu de la plus vive agitation.

FAITS DIVERS.

On lit dans l'*Heraldo* du 22 janvier :

« Le propriétaire de la maison, où, suivant la tradition, mourut Fernand Cortès, à Castilleja de la Cuesta, va placer sur la façade une simple pierre portant l'inscription suivante : » *Ici mourut, victime du malheur et de la tristesse, l'illustre Fernand Cortès, gloire de notre patrie, conquérant de l'empire mexicain, le 2 septembre 1544.* »

— La vente du cabinet de M. Villenave est au moment d'avoir lieu. La bibliothèque et la collection d'autographes ont une réputation européenne comme le nom du savant qui s'est plu à les former. En voyant tant de richesses artistiques et littéraires, l'on comprend à peine comment sa vie laborieuse a pu y suffire. Parmi ces richesses on remarque plus de 30 000 portraits, et des ouvrages tellement rares qu'ils ne se trouvent dans aucune de nos bibliothèques. Beaucoup sont couverts des notes les plus curieuses.

Les manuscrits et les autographes se vendront après les livres, les gravures et les dessins ; mais on assure qu'une très importante quantité de pièces sur la Révolution sera vendue en février. M. Villenave, qui a traversé cette grande époque de notre histoire, a réuni des brochures, des journaux, des écrits de tous genres à un grand nombre d'autographes, de portraits et de gravures, qui font de cette collection un objet du plus haut intérêt.

— Hier à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, marquait 8° 7/10 au dessous de 0 ; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 9° 6/10 ; à midi, 4° 8/10.

LES GLACES. — La Seine est entièremant gelée à Paris ; on la traverse aujourd'hui sur tous les points, hormis entre le Pont-Royal et celui des Saints-Pères, où reste encore un étroit bassin d'eau courante. Les journaux de Nantes, de Bordeaux et de Marseille annoncent que la Loire, la Gironde et le Rhône charrient des glaces depuis plusieurs jours. On craint beaucoup dans la vallée de Beaufort (Maine-et-Loire) que la débâcle du dégel ne renouvelle les malheurs qui avaient brisé la levée d'Angers à Saumur en 1829 et 1840.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — Ce procès, qui excite à un haut degré la curiosité publique, sera décidément jugé à Toulouse par les assises de la première quinzaine de février.

L'*Emancipation de Toulouse* annonce qu'elle fera suivre les débats par deux sténographes, et publiera, pour les reproduire *in extenso*, tous les suppléments nécessaires. L'administration de ce journal, pressée de sollicitations nombreuses, délivrera au prix de 4 fr. (Toulouse) et de 5 fr. (extérieur) des abonnements pour le mois de février.

LE NESTOR DES CORBEAUX. — Le *Journal de Reims* raconte le fait suivant sur un corbeau qui pourrait fort bien n'être qu'un *canard* :

« Buffon nous parle de la longévité des corbeaux, qui vivent, dit-il, plus de 200 ans. Voici un fait qui prouve la vérité de ce qu'avance cet illustre savant :

» Un Nemrod des environs de Reims, M. B..., qui a une passion démesurée pour la chasse au corbeau, — goût bizarre, il faut l'avouer, — s'était établi avant-hier dans un champ où il avait placé une trentaine de cornets englués. Affriandés par les morceaux de bœuf que contenaient les cornets, quelques imprudents corbeaux furent pris au piège.

» M. B..., qui avait fait une assez bonne chasse, allait se retirer quand il aperçut à l'horizon plusieurs points noirs qui se dirigeaient de son côté : c'était un vol de corbeaux, qui vinrent s'abattre dans le champ où il avait établi son quartier-général de destruction. Il restait fort peu de cornets, et cette masse s'en disputait la possession, quand M. B... vit s'élever dans les airs un maître corbeau avec son cornet en guise de masque. Après s'être élevé perpendiculairement dans la nue, le corbeau retomba comme un paquet aux pieds de notre chasseur. Jugez de son étonnement quand il vit à la patte du corbeau une chaîne d'argent avec un médaillon où était gravée cette inscription en langue anglaise : « Ce corbeau a été pris par Richard Duncan, capitaine des gardes écossais, en garnison à Reims. Je lui donne sa liberté ce jour de dimanche 7 janvier 1643. »

» M. B... part demain pour Paris, porter ce corbeau à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; il se propose ensuite d'en faire hommage à notre riche collection du Jardin-des-Plantes. »

[illegible]

Le président de la chambre des notaires de Paris a été nommé pour procéder à la liquidation de la communauté.

M. Petit est condamné à servir à sa femme, jusqu'à l'apurement de la liquidation, une pension de 500 fr. par mois, et 300 fr. également par mois pour l'entretien des trois enfants issus du mariage, plus 3 000 fr. de provision.

PROBITÉ DU PEUPLE. — Le *Courrier de la Sarthe* rapporte le fait suivant, qui n'a pas besoin de commentaires : « Une jeune dame de Laval avait perdu, il y a quelques jours, une bourse rouge charmante comme celle du *Caprice* de M. A. de Musset. Cette bourse, qui contenait une pièce d'or et de menue monnaie blanche, fut trouvée par une journalière réduite à la misère la plus extrême, c'était pour elle un trésor ; mais la probité fut plus forte que la faim. La pauvre femme fit vœu, si elle retrouvait la propriétaire de la bourse, de donner 5 francs aux pauvres. La jolie bourse ayant été publiée, celle qui l'avait trouvée s'empressa de courir chez la personne à qui elle appartenait et lui fit la confidence de son vœu. Les 5 francs furent aussitôt accordés, la jeune dame voulut même faire accepter la pièce d'or ; mais la pauvre femme refusa, laissant à la dame le soin de donner cette somme à des indigents incapables de travailler, et se retira heureuse de son action, sans vouloir même dire son nom. »

JEAN-JACQUES ROUSSEAU JUGÉ PAR LES JÉSUITES ET LEURS ÉLÈVES. — Le *Censeur de Lyon* vient de publier sur les jésuites contemporains deux feuilletons très piquants. Il raconte ce qui se passe sous leur direction au collège de Chambéry. En voici un extrait :

« Tout le monde sait que la charmante habitation des Charmettes, où Jean-Jacques Rousseau passa de si douces années, est située aux portes de Chambery. Les élèves du collège vont souvent s'y promener. De nombreux étrangers vont également visiter ce lieu enchanteur : ils veulent voir la chambre qu'occupait Jean-Jacques, et ordinairement ils laissent quelques vers ou quelques pensées sur un registre qu'on leur présente.

» Un jour où la *division des moyens* allait aux Charmettes, le père qui la conduisait monte l'imagination de tous ses élèves. Il leur représente Rousseau sous les *plus tristes couleurs* ; c'est un homme abominable, un vil ennemi de la religion ; enfin, il finit par les exciter à faire cesser le culte qu'on lui rendait dans l'habitation de Mme de Warens. Arrivés dans la salle où se trouve le registre, sous l'influence des paroles du père, ils écrivent dessus toute espèce de niaiseries et d'absurdités :

« Rousseau n'est qu'un polisson et un impie.

» Honte au plus infâme des hommes !

» Jean Jacques est un cochon et un damné.

» M... pour Jean-Jacques. »

» Voilà un échantillon de ce qu'avait inspiré le bon père. Deux pages furent couvertes d'apostrophes semblables. Le mot que nous n'avons pas pu écrire en toutes lettres s'y trouvait au moins vingt fois.

» Cette tactique réussit. Le livre sur lequel un grand nombre de voyageurs avait écrit des louanges, et que les élèves du collège venaient de salir, fut supprimé : pendant assez longtemps on n'en remit pas d'autre. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

CRITIQUE.

PAROLE DE PROVIDENCE et **MÉLANGES**, par Mme Clarisse VIGOUREUX, 2e édition. — Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25. — Prix : 1 fr. 75 c.

Voilà douze ans de cela ; un prêtre, pénétré d'émotion en présence des maux des sociétés, des imprudences et de l'égoïsme étroit des gouvernants, jeta un jour un cri de guerre et de révolte qui retentit au loin.

Cet homme avait longtemps prêché la soumission et la résignation ; champion de la papauté, il s'était plu à opposer le pape au roi, le souverain élu au souverain héréditaire, l'autorité spirituelle de l'Eglise, volontairement acceptée par un certain nombre de fidèles, et dans la constitution de laquelle brillait encore un semblant d'indépendance, à l'autorité temporelle née de la conquête et s'imposant fatalement. Le chef de l'Eglise d'alors avait fait alliance intime avec le pouvoir temporel et avec son représentant le plus haï, l'Autriche ; il désavoua le prêtre révolutionnaire, qui lui répondit par un manifeste de guerre contre toute puissance, contre toute autorité établie, par un appel aux révolutions sanglantes.

Son manifeste fit grand bruit à travers l'Europe ; partout on écouta ce cri sauvage et gros de sang ; les souffrants s'émurent, — le nombre en est grand sur cette terre encore toute saignante des atrocités de la barbarie, toute contuse des chaînes de la civilisation ! — et l'on répondit à son appel par un cri de rage et d'impuissance.

Une femme vint alors, une femme à la voix pleine d'onction, au langage éloquent et poétique, qui posa au prêtre sa propre question :

« — Soldat, où vas-tu ?

Les rois pèsent d'un lourd fardeau sur les peuples ; mais quand les rois seront renversés, qui les remplacera ?

D'autres rois ?

Des présidents élus ?

Des assemblées ?

Une oligarchie, une aristocratie gouvernante, un parti quelconque, une fraction de citoyens, élus ou non ?

rons remplacé vos citoyens incorruptibles, ou bien ceux-ci se seront corrompus.

Il y a quelque chose de plus fort que la ferme volonté de résister au mal, de plus puissant que la conscience; c'est l'instinct, la passion, la tentation journalière et fatale, écrite dans les institutitions, dans les lois, dans les mœurs.

Nos institutions sont telles, que le luxe des uns entraîne nécessairement la misère des autres; que le libre essor de l'ambition de l'un amène l'asservissement de ses frères; qu'un homme ne peut satisfaire sa passion d'amour qu'en troublant les familles; que le bien, le succès, la liberté de l'un produit forcément le mal, la douleur, l'esclavage chez autrui.

La philosophie, la religion nous apprennent à lutter contre nos penchants, lutte douloureuse pour l'individu autant qu'impie envers Dieu et funeste à la grande famille humaine;

Lutte impie, parce que la passion est un présent de Dieu, qui nous l'a fait dans notre intérêt et dans l'intérêt de nos frères, sans quoi il serait un tyran capricieux, un monstre de cruauté;

Lutte funeste, parce que les forces de l'individu y sont dépensées inutilement et détournées de leur but, qui est de procurer à l'humanité et à l'individu la plus grande somme de bonheur;

Lutte impuissante, parce que celui qui résiste aux séductions du luxe, de l'ambition, de l'amour, résistera rarement aux atteintes de la faim ou de la honte;

Parce que celui qui braverait la misère ou la honte pour lui-même, ne la bravera pas pour ceux qu'il aime, pour ses enfants, pour sa femme, pour son père ou pour ses amis;

Lutte impuissante, parce que celui qui sacrifiera son ambition et ses goûts, son corps et son âme, ne sacrifiera pas la prière, l'obsession de ceux qui l'entourent, et pour qui son cœur s'émeut d'affection;

Parce qu'il verra que, s'il ne se décide à profiter de la corruption pour lui-même, d'autres en profiteront contre lui, et qu'en définitive le mal se fera sans lui s'il ne se fait par lui;

Parce que s'il résiste pour lui-même, malgré toutes ces tentations, il n'aura pas le courage d'imposer son austérité à son entourage, et fermera nécessairement les yeux sur les spéculations, tyrannies, vexations, et trafics de ses subordonnés;

Parce que s'il se refuse à cette tolérance, ses amis s'uniront à ses ennemis et le renverseront.

Et la révolution faite au nom des idées d'émancipation n'aura servi qu'à pousser au pouvoir de nouveaux exploiteurs, d'autant plus avides qu'ils prévoieront la fugacité de leur puissance,

Et la misère, et l'oppression, et tous les fléaux n'auront pas cessé de labourer les populations,

Et les agitations recommenceront sans cesse parce que les nations tourmentées par la douleur, et continuant d'appeler en vain un sauveur, se jetteront dans les bras de tous les ambitieux qui leur promettront, sinon *la guérison*, au *moins un palliatif* à leurs maux;

Et le sang humain inondera périodiquement les champs, et les champs ne doubleront pas leur moisson, parce que, ce que la terre demande avant tout, c'est du travail.

L'ennemi qu'il faut attaquer, celui qu'il faut surprendre dans l'antre [illegible] tous les fléaux sur la terre, monstre terrible qui [illegible] tout ce qu'il atteint, qui brise les corps et flétrit les âmes, [illegible] de toutes les tyrannies et de toutes les iniquités, c'est la Misère.

La Misère, lèpre du corps et de l'esprit.

La Misère qui étend ses ravages sur les nations, comme le dragon de l'Apocalypse.

Depuis le bannissement du Paradis terrestre, elle crie aux oreilles de l'homme :

Tu travailleras à la sueur de ton front.

Tu travailleras et tu endureras le froid, le chaud et la faim.

Tu marcheras sur les pierres, sur la neige, et dans la boue, et tes pieds seront nus.

Tu auras froid, et tes vêtements en lambeaux ne t'envelopperont point.

Et dans ta cabane ou ta maison pourrie, tu n'auras pas de feu.

Tu seras malade, et tu travailleras quand même tu aurais besoin de te reposer.

Tu seras malade et tu ne pourras travailler, et tu auras faim.

Et quand tu ne seras pas malade, souvent encore tu n'auras pas de travail et tu auras faim.

Et tu auras faim, et tu voleras.

Et tu voleras, et on te jettera dans les fers!

Ou encore : si on te donne du travail, ton salaire sera réduit, tu resteras seize heures par jour dans les ateliers malsains : ton corps s'y dégradera, ton esprit s'y dégradera.

Tes enfants n'auront qu'un corps dégradé, un esprit dégradé! ils seront grossiers et corrompus!

Et voilà ce qu'elle crie, la Misère : et c'est elle qui sanctionne la loi du maître méchant ou écrasé par la concurrence, qui réduit les salaires.

Et je dis en vérité, à celui-là qui recommande aux hommes de s'aimer : Partout où la Misère apporte son souffle empoisonné, l'amour s'en va d'entre les hommes (1).

C'est donc là le monstre qu'il faut abattre. Tant que vous n'aurez pas détruit celui-là, les autres fléaux persisteront, et la liberté ne sera qu'un mot.

(1) *Parole de Providence*, 2e édition, pages 12 et 13.

Ton intégrité est incorruptible, ta vertu est à toute épreuve; mais voilà que celui qui te payait ton travail ne peut plus rien pour toi; toute ta fortune va disparaître, tu souffriras mille privations pour toi et les tiens, et tu deviendras le jouet de ceux qui t'enviaient hier.

Il ne te reste qu'un moyen de salut, fais comme tout le monde, trafique de tes opinions; c'est mal sans doute, mais il faut être considéré, mais il faut manger.

Le plus urgent n'est donc pas d'attaquer les tyrans ni les corrompus, victimes eux-mêmes d'une organisation vicieuse; la conquête qui réclame les forces de tous les enfants des hommes, c'est celle d'une organisation qui empêche la tyrannie, qui prévienne la corruption, détruise la misère, neutralise les germes des crimes et des vices;

D'une société qui mette un terme à cette lutte incessante et acharnée entre les intérêts et entre les individus, à cette exploitation de l'homme par l'homme, du sexe faible par le sexe fort;

D'une société qui assure à la fois le bonheur du riche et celui du pauvre, de l'ambitieux et du modeste, de l'homme et de la femme, qui fasse épanouir et utilise toutes les vocations, qui applique à la production et au bien de tous ces forces qui s'emploient à opprimer et à détruire.

Voilà le but vers lequel doivent tendre tous les efforts; les autres conquêtes peuvent avoir leur valeur et leur importance, mais cette importance et cette valeur s'effacent devant celles de cette conquête, qui les comprend toutes.

La loi d'association, telle que Fourier l'a formulée, répond à toutes les difficultés; elle résout tous les problèmes sociaux; les autres systèmes de réformation réellement applicables sont tous tirés d'elle; ils ne la comprennent pas et elle les comprend tous. C'est donc autour de cette loi que doivent graviter tous les philanthropes, tous ceux qui souffrent du désordre et de l'incohérence, tous les vrais amis de l'humanité. »

Voilà ce que disait, dans un style éblouissant de poésie, étincelant d'images, avec une force de logique et de concision qu'on ne s'attendrait guère à rencontrer sous une plume féminine, Mme Clarisse Vigoureux à l'auteur des *Paroles d'un Croyant*.

Le feu produit par l'ouvrage du grand écrivain révolutionnaire s'est éteint de lui-même. Mais les observations de Mme Vigoureux sont aussi neuves qu'il y a douze ans. On dirait un livre écrit hier sous l'impression de nos luttes de la presse et de la tribune.

Ceux qui se disent les représentants du catholicisme n'ont pas cessé de prêcher la guerre; seulement aujourd'hui ce n'est plus aux rois que le nouvel orateur du parti catholique veut s'attaquer. Il prêche la croisade contre les peuples et contre les idées; il ameute les heureux du jour contre ceux qui souffrent; les conservateurs de France et les jésuites de la Suisse contre les peuples et les libres penseurs.

Les observations qui s'adressaient à l'ardent révolutionnaire peuvent s'appliquer avec plus de justesse encore au fougueux conservateur, à l'homme de la charité qui calomnie ses frères, à l'homme de liberté qui prêche l'intolérance; au disciple du Christ reniant son maître, —l'ami des sacrifiés et du peuple,—au profit des exploiteurs et des pharisiens qui spéculent sur l'exploitation de la loi.

Aujourd'hui d'ailleurs la révolution s'agite partout; ici dans les idées, là dans les faits.

La Suisse faisait la sienne hier, la Sicile est à l'œuvre aujourd'hui; l'Italie entière peut être en feu demain. Les souvenirs de notre grande révolution évoqués par un illustre écrivain vivent dans toutes les mémoires. La jeunesse applaudit; la tourbe des repus s'indigne.

Un grand mouvement s'opère dans les têtes et se prépare dans les faits. La *Parole de Providence* doit tomber heureusement au milieu de cette lutte pour adoucir les colères des uns, ranimer la tiédeur des autres, douce rosée qui rafraîchit l'atmosphère et qui avive le feu (1).

J. Fleury.

PETITE CORRESPONDANCE.

Rochefort. — M. G. nous a remis les 80. — Il vous porte nos compl. aff. — Nous avons été charmés de le voir. — Réclamez, s. v. p., à M. de S. N., d'Ebéon.

Donchery. — M. B. — L'impr. marche. — Vous n'avez aucun chang. de cet ordre à craindre. — Vous recevr. par la poste les 2 prem. feuilles.

Nantes. — M. L. — Reçu les exempl. de M. — Merci. — Nous espérons procurer à M. S. ce qu'il désire.

Moulins. — M. P. — M. V. nous remet les 62. — Nous nous mettons d'accord.

Orléans. — M. T. — Reçu le net des 2 000. — Remerciements.

Nogent-le-R. — M. M. — Reçu les 50 et la F. — Merci.

Warmeriville. — M. E. M. — Nous manquons, en ce moment, d'épr. col. à 12. — Sur les premières qui nous rentreront, il y en aura une pour vous.

Montpellier. — M. B. D. — Reçu votre lettre du 24 et son contenu. — Elle se croise avec celle de T. — Les 20 fr. de R. ne seront touchés qu'au prem règlement nouveau. — L'*Ind.* a été rem. au service à dater du 1er février p.

(1) La nouvelle édition du livre de Mme Vigoureux est presque double de la première par l'adjonction de divers morceaux dont les lecteurs de la *Phalange* et de la *Démocratie* ont gardé le souvenir: *Si j'étais roi! la Foi, l'Espérance et la Charité; Résurrection; l'Aumône à l'humanité*, etc.

PRIMES.	fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»» 05 »/»	30 »/»	32 1/2
3 p. 0/0	»» »» 02 1/2	17 1/2	15 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»»	»/»	ROME	DrC.	94 3/4	»/»
Récép. Rotsch	» 96	50	BELG. 2 1/2	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	» »»»	»/»	— 4 1/2	»	91 3/4	
— — pass.	» 4	»/»	— do 1840	»	98 7/8	»/»
— 3 p. 0/0.	» »»»	»/»	— do 1842	»	99 1/2	»/»
Dette intérieu.	» »»»	»/»	— Banque	»	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	» »»»	»/»	— de Em. 1841	»	»»»	»»
HOLL. 4 1/2	» »»»	»/»	PIÉMONT	»	»»»»	»»
HAITI	» »»»	»/»	AUTRICHE	»	407	50

Str. à Bâle	407	50
Paris-Str.	405	»»
Tours-Nan	386	25
Orl.-Vierz.	»»»	»»
C. du Nord.	533	75
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep-Féc.	255	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord.	476	25
Mont. à Tr.	240	»»
Paris-Lyon	395	»»
Bord-Teste	»»»	»»
Zinc V. M.	»»»»	»»
Lin Mabert.	»»»	»»
F. de l'Av.	»»»»	»»
Union lin.	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	903 75	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	1182 50	Marseille à Avignon	565 »»	Nord	532 50
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 60 fr.; courant du mois et février, 58 à 59; mars et avril, 59 à 60; 4 mois d'été, 62 fr.; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 55 fr.

Narbonne, 45-50. — Béziers, 46 à 46-25 — Pézénas pour Pézénas, 46; — pour Cette, 47. — Bordeaux, 52-50. — Rouen, 62.

Savon disponible, belle qualité, 100.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 100 à 101; 3 mois suivants, 99 à 99-50; 4 mois d'été, 99, 4 derniers mois, 100 à 101.

Huile épurée, 107.

Lille: Colza, 87-50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 janvier.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Le Puff.
8 h. »|» ITALIENS.—Cenerentola.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
6 h. »|» ODÉON.—Le Jeu de l'Amour, Antony, le Dernier Banquet.
6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Le Brasseur de Preston.
» h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Relâche.
» h. »|» VAUDEVILLE.—Relâche.
6 h. »|» VARIÉTÉS.—Représentation extraordinaire.
6 h. 1/4 GYMNASE.—Lavater, Ce que Femme veut... Léonie, Passé Minuit.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Représentation extraordinaire.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Fin du Monde.
6 h. »|» AMBIGU.—Hortense de Blengie, les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Christophe Colomb.
6 h. »|» COMTE.—Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, la Meunière.
6 h. 1/2 FOLIES.—Les Canards, le Journal, la Laitière.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT—Les Délassements aux Enfers, 86 moins 1.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—Les Rôdeurs, le Favori, le Bocal.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. Paris. ... Départ. — 48 — 24 — 12 — 6
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
Le prix des Nos doubles ou isolés est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : de 4 f. par an pr le No de huitaine; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.

On s'abonne à Paris, ... au bureau du journal; Chez Brault, ..., et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, ..., 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent : Pour le Journal quotidien, du 1er et du 16 de chaque mois et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. ... et Compe., 8, place de la Bourse.

PARIS, 29 JANVIER.

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

L'ITALIE.

Le sujet de la discussion était enfin digne de l'intérêt de la France et de l'Europe. Il s'agissait de savoir si l'égoïsme conservateur est réellement parvenu à élever une barrière d'indifférence entre la France et les autres peuples, et si la nation comme le gouvernement sacrifie ses alliés naturels, généreux et sympathiques du Midi à ses alliés absolutistes du Nord. L'Italie attendait depuis six mois que la tribune française réparât les injures des journaux ministériels et fît justice des intrigues malveillantes de la diplomatie de M. Guizot.

Cette réparation, déjà commencée à la Chambre des Pairs par l'addition du paragraphe de l'Adresse qui rend hommage à la grandeur morale du souverain pontife, a été continuée aujourd'hui par l'honorable M. de Lamartine. Elle n'a pas été achevée dans cette séance ; car nous ne voulons pas supposer que l'opposition, qui a consacré huit jours entiers à l'analyse de misérables scandales, croie avoir assez fait aujourd'hui en applaudissant aux éclairs de vérité et de poésie que le député de Mâcon a jetés sur l'état de nos relations avec la péninsule italique. Pour l'honneur de cette opposition qui se prétend l'organe des généreux sentiments du pays, nous espérons que le redressement des fourberies de notre ministère en Italie sera aussi complet que le redressement de ses prouesses de corruption à l'intérieur.

M. de Lamartine l'a dit avec raison : la question italienne est plus que jamais palpitante d'actualité et d'intérêt. Elle est brûlante! Au moment où l'aveuglement conservateur de la maison de Naples, non satisfait par le bombardement de Reggio, procède au bombardement de Palerme, à l'extermination de la Sicile entière, il est indispensable que tous les cœurs qui ne sont pas corrompus ou intimidés par le même système politique, retrouvent à la tribune encore libre l'expression de la solidarité sympathique par laquelle la France reste unie aux opprimés de toutes les nations. Si l'opposition parlementaire ne veut pas être débordée par l'indignation du pays et même effacée par le patriotisme de la presse, elle doit faire une justice longue et éclatante du cynisme d'insensibilité et de barbarie par lequel M. Guizot a répondu aujourd'hui au député de Mâcon.

Il est possible que nous nous trompions, mais il nous semble que l'abaissement du cabinet et de la majorité gagne à la longue l'opposition elle-même. Les discours se ressentent de la prostration des actes. Les banquets réformistes ont escompté la verve et l'énergie de la tribune. L'opposition paraît plus préoccupée de la conservation de ses propres espérances que de la douleur des peuples voisins. En nous rappelant ce que le dépit contre l'Angleterre et la sympathie pour le vice-roi d'Egypte ont inspiré de patriotisme élevé et désintéressé à l'opposition, dans la discussion de l'Adresse en 1840, nous aurions bien le droit de gémir si le sacrifice des sympathies italiennes fait par les Tuileries à M. de Metternich n'inspirait pas la même éloquence et le même désintéressement.

Cependant, hâtons-nous de le dire, M. de Lamartine qui n'est encore accepté par l'opposition qu'à titre d'auxiliaire, et qui est traité par les conservateurs en transfuge, a justifié encore une fois la popularité immense dont il jouit dans le pays. Ce poétique rêveur, cet orateur de sentiment comme on le nomme, quand il laisse vibrer entièrement son âme au contact des impressions publique, est un organe plus fidèle de la vérité politique que tous les hommes d'Etat que croit posséder la gauche du parlement. Avec la lumière du cœur, il sert mieux le droit des opprimés; il saisit mieux l'esprit des institutions; il devine mieux les ténébreuses intrigues des gouvernements; il jette plus d'éclairs sur la voie de l'avenir que tous les illustres discuteurs de textes et de faits.

Peut-être qu'en ce moment une frégate anglaise porte à la Suisse révoltée la constitution de 1812 et s'empare du patronage naturel qui nous appartenait, pendant qu'une note qui menace la Suisse dans le libre exercice de son indépendance est adressée par la France de concert avec les puissances absolutistes au plus fidèle et au moins dangereux de nos alliés.

Ce rapprochement, qui a été le point de départ de M. de Lamartine, contenait à lui seul tout un discours. En traçant ensuite l'historique des événements d'Italie depuis 1820, en exposant tous les efforts que les tronçons de ce grand peuple ont fait pour se rejoindre et pour revivre par l'unité, en prouvant que même sous la Restauration les encouragements du gouvernement de la France n'ont jamais manqué aux vœux d'indépendance de l'Italie, M. de Lamartine n'a fait que dégager la signification politique de ce fait actuel.

Il faut que l'Italie adopte une politique conservatrice, a dit M. Guizot à son ambassadeur.—Qu'est-ce donc, s'est écrié M. de Lamartine, qu'une politique conservatrice dans un pays dont la loi commune est l'invasion de l'étranger, l'oppression des hordes étrangères garanties par les baïonnettes? Qu'est-ce, si ce n'est la conservation de l'oppression même et des abus du despotisme?

Ne vous laissez point entraîner, intimider par les passions aveugles et les chimériques prétentions des radicaux italiens, écrivait encore M. Guizot à Rome, à Turin et à Florence. — Où sont donc les radicaux italiens? s'est demandé M. de Lamartine. Quels sont ceux qui ont donné à l'esprit de liberté l'expression la plus élevée et la plus large, et qui ont été l'objet de l'enthousiasme des populations reconnaissantes? Quels autres noms leur donner que ceux de Pie IX, de Ventura, de Ferretti, de Charles Albert, de Léopold de Toscane? Où siégent les chefs du libéralisme italien, si ce n'est sur les trônes, dans les palais ou dans la chaire catholique? Y a-t-il des distinctions de classes et de partis là où les plus riches propriétaires, les nobles, les femmes du monde, les prêtres et le chef de la chrétienté même communient incessamment avec le peuple dans le même culte de la liberté et de la religion, dans les mêmes souvenirs de gloire nationale, dans les mêmes vœux d'indépendance? Evoquer des fantômes de division et de terreur là où l'accord des peuples et des princes est si touchant, si unanime, n'est-ce pas se faire à plaisir un brandon de discorde et un conseil de mauvaise augure?

La réforme doit se concilier en Italie avec la sécurité des princes et le respect des traités qui servent de base à la paix européenne. — C'est-à-dire que nous, France, qui avons généreusement renoncé en Europe au droit de conquête et qui n'aspirons désormais qu'à voir tous les peuples du globe s'affranchir, s'unir et s'associer dans une vaste fédération politique, commerciale et industrielle, nous qui protestons officiellement depuis dix-sept ans en faveur de la Pologne, nous qui avons rendu l'indépendance à la Grèce, à la Pologne, à l'Egypte même, nous condamnons l'Italie, cette mère de la civilisation européenne, à rester sous la domination militaire et oppressive de l'Autriche. Quoiqu'il soit écrit dans les traités de la nature que les Romains, Florentins, Milanais, Piémontais et Napolitains sont unis par les traditions, par la langue, par le caractère, par la beauté, pendant que les Hongrois, les Tyroliens, les Bohémiens et les Galliciens ne sont unis que par l'intimidation du sabre de l'Autriche, nous voulons que la nature ait tort et que les traités de 1815 aient raison; nous voulons que l'unité nationale soit à l'Autriche et non à l'Italie; nous aimons mieux voir les Autrichiens égorger les Milanais et les traités de Waterloo porter à une génération plus éloignée le témoignage de notre défaite, que de risquer la paix européenne en laissant les Italiens se débarrasser de la domination autrichienne comme ils ont été délivrés de la domination française.

Mais, dira-t-on, si notre cabinet s'oppose au remaniement territorial de l'Italie, il ne s'oppose pas aux progrès intérieurs de chacun des Etats italiens : il encourage au contraire toutes les réformes régulières et pacifiques. — M. de Lamartine a fait encore une éloquente et sévère justice de cette excuse ministérielle. Il a rappelé que le programme des réformes que notre cabinet conseille à l'Italie n'est pas autre chose que le mémorandum rédigé par l'Autriche en 1831. En 1820 et 1821, a-t-il dit, lorsque le Piémont et le peuple napolitain s'insurgèrent, la Restauration n'hésita pas à leur conseiller de prendre pour modèle la constitution française. En 1847, après une révolution libérale, après vingt-cinq années de progrès en Europe, la politique des Tuileries conseille aux peuples et aux princes d'Italie, en possession des moyens de faire respecter leur indépendance, de s'en tenir à quelques réformes administratives, municipales, douanières ou matérielles.

Disons-le pour la réputation d'intelligence de nos ministres. Ces aberrations ont leur origine dans une position fausse. Notre cabinet n'a pas perdu la raison, mais seulement le libre arbitre. Les mariages espagnols sont le mot de l'énigme. M. de Lamartine l'avait déjà démontré par écrit, il n'a pas eu de la peine à en convaincre la Chambre de vive voix. Notre politique n'est contre nature, nos alliances ne sont des contresens que parce que nous avons besoin de faire respecter à Madrid avec l'appui de l'Autriche une éventualité de succession au trône qui deviendra peut-être un cas de guerre avec les Anglais.

A ce point de vue, M. Guizot devient déchiffrable. On ne doit plus s'étonner qu'il ait osé répondre à M. de Lamartine par un éloge pompeux de M. de Metternich, de sa politique et par une glorification encore plus pompeuse des traités de 1815. M. Guizot est excusable d'avoir déclaré que ces traités n'avaient enlevé à la France aucune condition de grandeur et qu'en conséquence l'Italie devait les respecter comme nous. M. Guizot a été jusqu'ici mal jugé. Ce ministre, qu'on croyait si orgueilleux, si égoïste, si personnel, est le plus dévoué et le plus désintéressé des serviteurs dynastiques. Jamais plus belle intelligence ne se mit avec autant d'abnégation au service d'un intérêt privé. Jamais le prix Monthyon n'a couronné plus de vertu domestique.

Nous espérons, cependant, que les signes d'énergiques protestations donnés par MM. Thiers et Barrot à l'endroit de la vénération du cabinet pour les traités de 1815 ne seront pas la seule expression des idées de l'opposition sur les affaires d'Italie, et

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 30 JANVIER.

BEAUX-ARTS.

M. EUGÈNE DELACROIX.

Peintures de la Bibliothèque à la Chambre des députés.

M. Eugène Delacroix fait aimer le métier de critique. Entre tant de rares mérites, celui-là est précieux pour nous. Ses œuvres sont de celles que l'on est heureux de décrire et d'analyser. Il ne suffit pas de les avoir examinées avec soin, de les avoir admirées dans le silence du recueillement ; au souvenir de ces belles créations on se sent ému, la pensée grandit et s'élève, et le cœur, tout rempli d'ardeurs mystérieuses, demande à s'épancher en témoignagnes sympathiques.

On comprend alors toute la puissance de l'art... de l'art, cette consolation sainte, ce refuge assuré contre les chagrins et les peines, et lorsqu'on vient, en compagnie de grands artistes, se reposer des fatigues morales de la vie, loin des bruits discordants, des haines et des luttes impies, on se prend à penser à ceux qui souffrent dans leur corps et dans leur intelligence, à ces déshérités pour lesquels il n'est pas de compensation, et, devenu meilleur sous l'influence du beau, on rêve de charité et de justice.

Ah! nous le disons bien haut; il n'y a pas de langage trop enthousiaste, d'affections trop vives pour les grands poëtes, pour les grands artistes.

Et qui donc sera célébré? Si non les sublimes révélateurs, les chercheurs d'harmonies, dont l'œil hardi pénètre religieusement les profondeurs infinies de l'idéal.

Qui donc sera vénéré et béni? sinon ceux qu'anime le souffle de la vie universelle, ceux qui célèbrent les œuvres de Dieu.

Nous savons qu'à commencer ainsi un article à propos de M. Eugène Delacroix, nous courons le risque d'être traité, par beaucoup de gens, d'insensé et d'extravagant.

Nous savons que les réserves prudentes, les froideurs calculées passent pour être de bon goût et de bon ton... La franchise du cœur est assez mal portée.

S'il est permis de brûler l'encens en l'honneur des morts, l'on doit, pour peu que l'on se respecte et que l'on ait le sentiment des convenances, se garder de chanter les louanges des vivants ; à moins que ce ne soient de hauts et puissants seigneurs, de part l'argent ou la politique... Car alors, endosser une livrée, se courber platement, recevoir des gages, sont choses méritoires et qui ne répugnent point aux exigences aristocratiques de la meilleure compagnie littéraire.

Mais, outre que nous n'avons que du mépris pour ces idoles du jour, toutes dorées qu'elles soient; nous tenons en petite estime les héros de la politique; et comme, en définitive, il nous faut aimer quelqu'un et avouer cette faiblesse... nous aimons, nous, les poëtes, les artistes... et nous le disons vivement, chaudement, dussions-nous heurter le bon sens de ces roués de notre époque, qui ont trouvé charmant d'employer le mot poëte comme une injure ou un sarcasme.

Oui, nous ne cesserons de le répéter, nous devons aux hommes de génie, fussent-ils vivants, autre chose que de l'admiration et des éloges... nous leur devons amitié et reconnaissance. Ce n'est pas seulement à notre intelligence qu'ils s'adressent, mais encore à nos sentiments tendres ; ils font vibrer les cordes de notre cœur... et lorsque ces cordes résonnent, nous leur imposerions silence! Cela est bon pour des gens d'affaires.

Sensiblerie affectée! nous dira-t-on. Et que nous importe l'opinion de ces raisonneurs impuissants et secs que le vent du scepticisme a flétris. Dédains ou sourires de leur part ne sont que laides grimaces. Nous n'envions point leurs jouissances négatives. Ceux-là ne comprendront pas que nous citions ici les paroles qui nous étaient adressées, il y a de cela deux jours, par un de nos amis, un peintre dont le talent aimable et spirituel est bien connu.

« — Vous avez vu, nous disait-il, les peintures de Delacroix? C'est
» beau. Quel art! quel artiste! »

Puis, après quelques instants de causerie et de ressouvenance :

« — Peut-être allez-vous vous moquer, ajouta-t-il; mais en voyant ces
» admirables peintures, je me suis senti tout ému et les larmes me
» sont venues. Ah! que vous êtes heureux d'en rendre compte. Mais
» au moins dites bien ce que nous éprouvons, nous autres tous; dites
» bien nos sentiments; faites-vous, en cette occasion, l'interprète de
» tant de nos amis qui, au milieu des difficultés qu'entraine une dé-
» monstration publique, souffrent de ne pouvoir témoigner dignement
» et publiquement à Eugène Delacroix leurs vives impressions, leurs
» cordiales sympathies. »

Puisse M. Delacroix nous entendre! et maintenant qu'il [illegible] personnellement nous tenons en grand honneur le devoir [illegible] remplissons aujourd'hui. Devoir dont nous ne nous dissim[illegible] gravité. Qu'il sache que si la conscience de notre inférior[illegible] un peu, ce n'est point par une hypocrite modestie, car [illegible] assez vu, assez comparé, assez vécu de la vie d'artiste [illegible] dans notre jugement; mais parce que nous voyons toute [illegible] qui nous sépare; qu'il sache enfin que, malgré notre admira[illegible] profonde, nous ne jetterons jamais un voile complaisant sur ses imperfections.

La bibliothèque de la Chambre des députés est un long parallélogramme, dont chaque extrémité se termine par un hémicycle ou demi-coupole éclairée par le haut.

Le plafond est divisé en cinq parties formant coupoles, lesquelles reçoivent le jour par des fenêtres en arc de cercle et se divisent chacune en quatre compartiments ou pendentifs. Ce sont ces deux hémicycles et ces vingt pendentifs que M. Delacroix a peints.

Nous ne nous arrêterons pas à l'ornementation architecturale, qui nous semble mauvaise sous tous les rapports. Nous ne nous appesantirons pas non plus sur le parti adopté par le peintre, parti qui consiste à percer inégalement les voûtes, et qui est contraire à nos principes en fait de décoration monumentale.

Sauf quelques rares exceptions, et sans parler des constructions de l'avenir, la peinture murale doit être plus conventionnelle et rester dans les conditions du bas-relief colorié.

Nous analyserons donc les travaux exécutés par M. Delacroix comme des tableaux, en faisant toutes réserves sur le système général adopté par lui.

Voici la disposition de ces vingt-deux tableaux :

PREMIER HÉMICYCLE.

Orphée vient policer les Grecs encore sauvages, et leur enseigner les arts de la paix.

Première travée.

Mort de Pline l'ancien.	Aristote décrivant les animaux.
Hippocrate refuse les présents.	Archimède tué par un soldat.

Deuxième travée.

Hérodote interroge les mages.	Les bergers chaldéens.
Mort de Sénèque.	Socrate et son démon.

Troisième travée.

Numa et Egérie.	Lycurgue consulte la Pythie.
Cicéron accuse Verrès.	Démosthène et la mer.

Quatrième travée.

La drachme du tribut.	Mort de saint Jean-Baptiste.
Adam et Eve.	Captivité de Babylone.

Cinquième travée.

[illegible]dre et les poëmes d'Homère.	Ovide chez les barbares.
[illegible] d'Achille.	Hésiode et la muse.

DEUXIÈME HÉMICYCLE.

[illegible] suivi de ses hordes barbares, foule aux pieds l'Italie et les arts.

[illegible] les sujets retracés par l'artiste. On le voit, [illegible] l'histoire glorieuse de l'intelligence à travers [illegible] l'aspiration éternelle. C'est la science et la poésie, la [illegible]

[illegible] par M. Aimé Martin, a pour titulaire actuel M. Dubois, de la Loire-Inférieure. Depuis longtemps les élèves des promotions nécessaires subissaient avec peine la vacuité du cours de M. Dubois que des fonctions et des préoccupations multipliées empêchent sans doute de préparer convenablement ses leçons. En effet, M. Dubois cumule, avec son titre de député, ceux de directeur de l'Ecole normale (15 000 fr. et le logement), de membre titulaire du conseil royal de l'instruction publique (20 000 fr.), et de professeur de litterature à l'Ecole polytechnique (5 000 fr.), total : 40 000 fr. de traitements et le logement à l'Ecole normale. Aussi, les leçons de M. Dubois à l'Ecole polytechnique se bornent-elles presque invariablement à la lecture d'une vingtaine de pages d'un auteur quelconque, lecture entremêlée de quelques réflexions plus ou moins littéraires, mais évidemment improvisées.

Les élèves de la promotion récemment entrée à l'Ecole, moins patients que leurs prédécesseurs, ont adressé, mercredi dernier, à M. Dubois, qui devait faire son cours le lendemain, une lettre conçue à peu près en ces termes :

« Monsieur, les nombreuses et hautes fonctions auxquelles vous » ont appelé la confiance des électeurs et celle du gouvernement, » ne vous laissent pas le temps de remplir les fonctions plus hum- » bles dont vous êtes chargé à l'Ecole polytechnique. Non-seule- » ment le cours que vous nous faites n'ajoute rien à notre instruc- » tion, mais il n'est pas même pour nous une occasion de repos, » car nous sommes forcés d'assister au laborieux enfantement de » phrases pénibles et non préparées. Aussi nous venons vous prier » de vouloir bien déposer vos fonctions, dans l'espoir qu'elles se » ront remises en des mains moins surchargées, etc., etc. »

Cette lettre portait, en ordre alphabétique, les signatures de tous les élèves de la seconde division.

Le lendemain jeudi, au roulement de tambour qui annonçait le cours de litterature, aucun des élèves ne bougea de sa place. Les capitaines, sur l'ordre du général Aupick, durent les sommer nominativement de se rendre à l'amphithéâtre, où bientôt M. Dubois commença une de ses lectures ordinaires; mais un murmure confus d'abord et des roulements de pieds couvrirent sa voix et rendirent impossible la leçon. Alors, M. Dubois adressa aux élèves une allocution dans laquelle il leur déclara qu'ils etaient trop jeunes pour l'épouvanter; qu'il s'appuyait sur la sympathie de toutes les promotions précédentes et qu'il ne cèderait pas. On trouvera peut-être que ce n'était pas précisement le cas de faire un grand déploiement de courage civique. Il donna aux élèves la composition habituelle. Les élèves renvoyèrent tous, au lieu de narration, du papier blanc. Les choses en sont là aujourd'hui.

M. Dubois comprendra, nous l'espérons, quelle responsabilité morale il encourrait s'il arrivait de graves désagrements à toute une promotion d'élèves de l'Ecole polytechnique, parce qu'il n'a pas eu la discrétion de se contenter des deux places considérables qu'il occupe à l'Ecole normale et au Conseil de l'instruction publique, et la sagesse de se borner aux travaux multipliés que doivent lui occasionner ces deux places et les fonctions de député. Il est fâcheux sans doute pour M. Dubois d'avoir reçu un avertissement dans la forme de celui qui lui a été adressé, et il eut été plus honorable pour lui de se démettre spontanément d'un emploi qu'il ne pouvait pas remplir; mais, comme nous ne voyons véritablement en jeu dans cette affaire que l'amour-propre de M. Dubois, nous ne pouvons pas le mettre en balance avec les intérêts de l'instruction des élèves de l'Ecole polytechnique et ceux d'une stricte équité qui eût dû conduire le gouvernement à donner la chaire de littérature de cette école à un homme en état d'y consacrer indépendamment du talent, le temps et les soins nécessaires. Le général Aupick saura, nous n'en doutons pas, allier dans cette circonstance, qui signale le début de son commandement, allier à la fer-

Les révélations de 1847 et les débats de la session actuelle prouvent clair comme le jour que Fourier est un impertinent qui n'a pas l'ombre du sens commun quand il définit la Civilisation : *Le jeu des dupes et des fripons.*

Impudence. — Le *Moniteur parisien* annonçait hier soir que l'affaire de M. Warnery (dénonciation calomnieuse contre des fonctionnaires publics) allait venir incessamment en police correctionnelle, qu'il y aurait un *débat contradictoire*, retardé jusqu'à ce jour par les exceptions *dilatoires* opposées par le prévenu. Or, savez-vous quels étaient les moyens dilatoires de M. Warnery? Il réclamait la juridiction de la cour d'assises afin d'être admis à la preuve des faits allégués par lui, et de parler devant la justice du pays.

L'Avant-Garde. — Sous ce titre vient de paraître un nouveau journal des Ecoles. On y trouve un ardent amour du progrès, et par conséquent une couleur socialiste. Bientôt le nom de socialiste ralliera tous les hommes qui aiment les améliorations et la véritable liberté. Dans le camp contraire se rangeront les bornes scientifiques, les bornes politiques et les bornes religieuses. Le discours épileptique de M. de Montalembert n'aura eu qu'un bon effet, c'est de rendre cette position nette, d'ouvrir les yeux à ceux qui se croyaient libéraux et progressistes, tout en repoussant le socialisme. Prenez garde, malheureux! peut-on leur dire aujourd'hui, les jésuites et le Sonderbund veulent fraterniser avec vous; les oiseaux de nuit poussent des cris à la vue du socialisme : il est donc la lumière du jour.

En socialisme, dit l'*Avant-Garde*, nos principes sont renfermés dans ce mot : Association; c'est-à-dire organisation de la solidarité humaine, en fait comme en droit. — Quels que soient les moyens d'association proposés, n'oublions pas que l'égalité absolue est la négation même de la nature humaine, et qu'aucune réforme n'est possible en dehors des limites de notre nature immuable. La nature de l'homme est immuable; c'est la forme sociale qui est essentiellement muable. La seule égalité, possible à réaliser, c'est l'*égalité relative* ou *proportionnalité*. Voilà le but vers lequel toute reforme sociale doit tendre.

Craint-on que l'idéal n'en soit pas assez beau? La proportionnalité, c'est l'idéal suprême en science sociale; l'association n'est que le moyen de réaliser cette égalité, non pas en mélangeant, en confondant, en alignant toutes les forces sociales sous un même niveau, mais en respectant et en coordonnant une hiérarchie nuisible, quand il y a dissémination des forces diverses de la société, bonne quand il y a coordination de ces mêmes forces.

Nous ne pouvons qu'applaudir à une pareille déclaration de principes. Maintenant, il y a des sujets que les rédacteurs de l'*Avant-Garde* ne nous paraissent pas avoir assez approfondis; is ont tort de considérer les droits du capital, tels que Fourier les conçoit, comme la consécration de l oisiveté, et de croire que la condition *sine quâ non* des améliorations sociales soit une transformation politique. Il est telle innovation sociale qui peut accélérer les progrès politiques et les devancer. Nous reviendrons sur l'*Avant-Garde* et sur ces questions; mais nous devons constater avant tout que ce journal est écrit avec talent et imprégné des plus généreuses tendances

---

Notre ami, M. Charles Dain, dont le noble talent a fait triompher devant le jury la juste cause de la *Démocratie pacifique* et les principes politiques de l'Ecole sociétaire, est parti ce soir pour la Guadeloupe. M. Dain, entré depuis deux ans au barreau de Paris, s'était déjà fait un nom au Palais et dans la presse par l'éclat de ses qualités et par la générosité de son âme. Des intérêts importants et de grands devoirs le rappellent aujourd'hui aux Antilles. Nous regrettons en lui un homme distingué, qui nous a rendu des services sérieux et désin-

l'affranchissement des noirs.

M. Charles Dain va concourir, n'en doutons pas, à ce grand mouvement. Nous félicitons l'avocat qui choisit une si digne cause, et qui peut ainsi se dévouer à la fois à sa patrie et à l'humanité.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

La discussion de l'adresse a continué à la Chambre des députés. Elle n'a produit aucun résultat important si ce n'est de bien établir, après beaucoup de contestations, que le chiffre de la dette flottante non consolidée était encore de 620 millions. Quelques adversaires des ministres la portaient à 700 millions. Les ministres ont triomphalement prouvé, à la gloire du régime représentatif actuel, qu'ayant beaucoup et très mal dépensé, le budget ne restait à découvert que de 620 millions, distraction faite des 350 millions récemment empruntés, des 400 millions empruntés il y a six ans, des forêts vendues et gaspillées, des impôts accrus, etc.

Au surplus, la discussion n'a fait qu'ajouter à la déconsidération où est tombé le ministère, qui, manquant à tous ses devoirs envers la France, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pourrait nous placer de nouveau à la veille d'une révolution, première cause d'une conflagration universelle en Europe.

ALGÉRIE.

Nous lisons dans l'*Akhbar* :

« Un évènement déplorable, qui rappelle, sur une moindre échelle, le désastre du Bou-Taleb, vient d'avoir lieu entre Tablat et Sak-Hamoudi, sur la route d'Alger à Aumale. Un convoi du train, parti d'Aumale le 8 janvier dernier, a été assailli, le 11 de ce mois, par une violente tempête de neige sur les hauteurs qui précèdent Sak-Hamoudi. Au tournant de cette périlleuse route en corniche, les mulets, même chargés, ont été précipités dans de profonds ravins. Le froid était devenu si intense qu'en moins d'un quart d'heure 14 hommes sur 44 ont succombé à cette température rigoureuse. Ceux qui avaient pu échapper à cet horrible désastre, se sont réfugiés dans la dachera de Tifras.

» En même temps que le convoi parti d'Aumale éprouvait ce désastre, un autre convoi venu d'Alger perdait deux hommes entre Ouled-el-Had-el-Tablat.

» Nous apprenons que Si-Mahi ed Din, aussitôt qu'il a été informé de ce désastre, a pris des mesures pour que des secours fussent portés à ces malheureux. Aujourd'hui 17 janvier, une douzaine d'hommes gelés, dans la nuit du 11 au 12, viennent d'arriver à Alger. »

GRANDE-BRETAGNE.

Les journaux anglais sont remplis de détails sur les progrès de la misère dans les villes et les campagnes des trois royaumes. Le *Times* d'hier se plaint du nombre de mendiants qui infectent la ville de Londres et il invite les classes aisées à augmenter les ressources de la charité publique. Le nombre des mendiants, sans pain et sans asile, qui encombrent, jour et nuit, les rues et les ruelles de la capitale de la Grande-Bretagne ne peut pas être estimé, dit le *Times*, à moins de 50 000, un trentième de la population entière.

Les journaux de l'Irlande sont remplis de détails encore plus tristes, et le ton des journaux démocratiques fait pressentir que l'esprit révolutionnaire le plus décidé envahit les classes malheureuses dans tout le royaume-uni.

La *Jeune-Irlande* s'est divisée en deux camps, et les dissidents ont établi un nouveau journal sous ce nom : les *Irlandais unis*. Dans le prospectus de ce journal, les écrivains annoncent leur intention de demander que le sol de l'Irlande soit rendu à la race irlandaise dépossédée, et que les propriétaires anglais soient expropriés, soit légalement, soit par une révolution.

Le duc de Buckingham fait annoncer dans les journaux que ses pro-

---

sophie et l'art se développant sans cesse au milieu des luttes cruelles et des obstacles, protestant sans cesse contre l'ignorance et la force brutale.

Qu'importe l'épée du soldat, la hache du bourreau, le fouet du barbare! Qu'importe le carnage et les ruines! Du sein des décombres fumants et ensanglantés, jaillit la flamme divine, vive et brillante. L'homme meurt, l'idée perd son enveloppe matérielle, mais elle en revet aussitôt une autre.. et puisant une nouvelle force dans sa transformation, elle monte toujours plus pure et plus hardie vers les cieux.

Les individus passent, les nations passent... la mort les fauche aussi bien que l'humble fleur des champs.. l'âme de l'humanité vit toujours... qu'elle s'appelle Platon, Socrate ou Newton.. qu'elle souffre avec ce corps cloué à une croix, ou qu'elle se cache au sein de ce vieillard qui expire seul et presque ignoré dans une petite rue sale et étroite de la capitale du monde civilisé.

Que de sang, que de larmes, que de crimes, que d'erreurs !.. Depuis le panthéisme confus de l'Inde jusqu'aux formules scientifiques du socialisme moderne! Que de manifestations diverses dans ce mouvement immense, et cependant pas un moment d'interruption... continuité et progrès toujours.

En voyant tous ces personnages ressuscités par le génie du peintre; en considérant ces scènes si différentes et pourtant si intimement liées, dont le souvenir plane aux voûtes de cette salle d'étude on est vivement impressionné. L'œil est d'abord attiré par le charme du coloris et l'originalité des compositions; mais bientôt au plaisir qui résulte des combinaisons harmonieuses de la forme et de la couleur, aux sensations douces que l'on éprouve se joint un travail intérieur de la raison que l'imagination particulière de chacun vient embellir du luxe de la poésie.

Telle est la propriété essentielle du beau: agir sur les sens pour éveiller ce qu'il y a de grand dans l'intelligence, ce qu'il y a de noble, de tendre dans le cœur. Plus une œuvre d'art comporte d'éléments, plus les impressions produites sont multiples et complexes.

Le tableau, la statue, le monument, le vers ou la symphonie seront d'autant plus élevés dans l'art qu'ils renfermeront une somme plus considérable de combinaisons plastiques, lesquelles engendreront une somme plus considérable de combinaisons sensitives, intellectuelles ou affectives.

Est-ce à dire pour cela que l'artiste a ou doit avoir la conscience de toutes les émotions, réflexions ou pensées qu'il fait naître? Non. L'œuvre d'art est une création due à un individu. C'est une chose douée de vie; mais cette vie se développe indépendamment de l'impulsion première donnée par l'artiste, en raison du contact des individualités mises en rapport avec la chose créée; de telle sorte qu'aujourd'hui, en contemplant Phidias ou Michel-Ange, nous qui avons accumulé en nous le travail des âges, nous animons leurs œuvres d'une autre vie que celle qu'ils leur ont donnée. Notre interprétation les agrandit.

On a dit souvent que les littérateurs prêtaient aux artistes des idées qu'ils n'ont point eues. Cela est vrai, mais seulement pour les artistes qui ont fait beau.

Prenons pour exemple la Vénus de Milo. Les uns peuvent ne voir dans ce marbre qu'une forme belle, d'autres y attacheront une idée simple, d'autres des idées d'un ordre supérieur. Tous auront raison, même celui qui aura de beaucoup dépassé l'idéal du statuaire.

Supposons une symphonie exécutée devant mille personnes. Elle est dans un ton mineur, composée pour exprimer des sentiments tendres. Outre que les mélodies et harmonies n'en seront pas intégralement comprises de tous, elles seront encore interprétées d'une manière différente; si bien que, tout en restant en rapport sympathique avec le musicien créateur, en restant dans le ton, chacun avec les circonstances particulières de sa vie et de son organisation, sera, en écoutant, entraîné vers tel ou tel objet, vers telle ou telle pensée. L'artiste aura voulu rendre la douce mélancolie qui accompagne le déclin du jour; eh bien! un auditeur appliquera ce passage à l'ami qui part, un autre à l'ami mort; celui-ci songera à son amie absente, à son amante, celui-là à sa mère, la mère à son enfant. Quelques-uns enfin se transporteront dans une autre vie, où ils veulent retrouver ceux qu'ils ont aimés.

Car, encore une fois, le beau incarné dans la matière par la puissance de l'homme vit et par celui qui a créé l'œuvre et par celui qui en jouit.

Cette double vie a, d'une part, pour limite le génie de l'artiste; mais, de l'autre, elle n'a pour limite que l'organisme humain, dont nous connaissons les principes et les manifestations, sans en pouvoir déterminer l'intensité; notre idéal s'agrandissant au fur et à mesure de notre développement physique et moral

Donc, tout artiste éminent, sans compter le plaisir qu'il procure à nos sens, agit puissamment, quoique à son insu, sur nos sentiments et sur notre intelligence, sources du bien. Donc, tout artiste éminent joue le rôle d'un penseur, qu'il le sache ou ne le sache pas, de même que tout grand penseur arrive forcément à une forme artistique ou poétique. Le beau mène au bien, le bien mène au beau.

Ce qui nous a porté à ces réflexions, c'est l'insolente ignorance de gens, prétendus graves, pour lesquels ceux qui sont voués au culte du beau, les artistes et les poètes, ne sont que d'agréables accessoires. [illegible] point tout à fait leur mérite; mais, sous prétexte qu'ils ne [illegible] avoir sur la société qu'une influence secondaire, on leur fait [illegible] on les écarte des affaires publiques comme d'aimables enfants [illegible] mis au monde pour s'amuser et amuser les autres... Et l'on [illegible] vieux diplomates, de piètres avocats, de riches bavards les [illegible] de participer à leurs stériles travaux.

Etrange aberration! Comme si un des moyens les plus sûrs de régénérer aujourd'hui votre société ridée et décrépite, laide à voir et laide à entendre, ne serait pas de lui insuffler un peu de la vie des poètes, dont les rêves sublimes, les religieux instincts devancent les législateurs toujours attardés, quand ils ne croupissent pas honteusement aux ornières fangeuses de la route.

Décorez nos palais et nos monuments, artistes... chantez, poètes... nous vous paierons pour cela, car il faut bien que quelqu'un nous désennuie... Mais ne venez pas reclamer votre part de direction dans l'Etat, ne venez pas mêler vos voix aux nôtres... Nous seuls avons le sentiment du juste et de l'injuste... Voyez nos lois—nous seuls avons le sens et la raison; voyez nos actes—nous seuls connaissons les affaires; voyez comme tout marche bien. — Quant à vous, pauvres gens de génie, n'avez-vous pas pour invalides l'Académie et l'Institut? Les quelques poètes que nous comptons dans nos rangs ne servent qu'à embrouiller les choses et à surexciter les passions aveugles et mauvaises. Arrière, arrière, ô rêveurs! le pouvoir est entre nos mains... ne vous en apercevez-vous pas?

Soit!

Il est vrai que voilà d'excellentes raisons et peut-être avons-nous tort de protester contre le fait et de plaider la cause de l'intelligence; mais que voulez-vous, nous nous habituerons difficilement à cette idée que les vraies garanties du sens moral soient dans le morceau de terre, dans la boutique du marchand, dans le comptoir du financier ou le carnet de l'agioteur.

La patente n'est point, quoi qu'on en dise, un gage d'honnêteté et d'aptitude aux choses publiques.

C'est parce qu'ils sont poètes, que M. Victor Hugo, le pair de France, que M. de Lamartine, le député, exercent une influence considérable, heureuse, utile... MM. Ingres et Delacroix, artistes, ont une plus grande valeur sociale que la majorité de nos hommes politiques, phraseurs et faiseurs de bas étage, dont la médiocrité ne peut passer, à nos yeux, pour du bon sens.

En disant ceci, nous avons la prétention d'être parfaitement dans notre sujet. Ne sommes-nous pas à la Chambre des Députés? Comment ne pas nous occuper un peu de ce qui s'y passe? Et d'ailleurs, ces peintures étalées au plafond d'une bibliothèque doivent avoir et ont une signification. C'est de l'histoire écrite par un poète. Mais M. Delacroix n'est pas compris. Personne n'a été plus vivement attaqué que lui, et on lui conteste son mérite aussi bien que le titre et l'influence que nous lui accordons. Cela ne nous étonne pas le moins du monde, et nous voici tout naturellement arrivé à l'appréciation plastique de ses œuvres.

Les défauts, les incorrections, les négligences du peintre sont si évidentes, si réels, qu'ils existent pour tout le monde; quant à ses qualités, elles sont d'un ordre tellement élevé et si imprévues, qu'elles subissent le sort de toute nouveauté; elles ne sont point comprises de prime abord.

On est froissé, heurté au premier aspect, non seulement par l'é-

SUPPLÉMENT

cité de la part de la France. Malgré cela, le chiffre des exportations faites en France par l'Angleterre est aussi considérable que celui des exportations faites aux Indes-Occidentales. Ainsi ces farouches, ces terribles Français que l'on nous apprend à considérer comme nos ennemis naturels, sont pour nous des consommateurs aussi bons que nos propriétaires des Indes-Occidentales si protégés et si chéris! (Applaudissements.)

Que résulte-t-il aussi de cet accroissement de commerce? La consolidation des liens d'amitié avec la France; liens qu'il serait bien plus difficile de rompre aujourd'hui que si le commerce avec la France était encore ce qu'il était en 1815, de 300 000 livres st. par an seulement. (Applaudissements.) En mon âme et conscience, je déclare et proclame, sans craindre de blesser tous les diplomates du monde, que le plus puissant de tous les moyens humains pour prévenir la guerre et maintenir la paix est l'extension des relations commerciales. Augmentez les relations commerciales entre les deux pays et travaillez à ce résultat plutôt qu'à élever des fortifications nouvelles! Assez de millions ont été dépensés déjà pour cet objet. L'invasion française, quoi qu'on en dise, n'est pas à craindre; et pour moi, je l'avoue, j'ai plus de sympathie pour l'esprit mercantile que pour l'esprit militaire. (Applaudissements.)

L'assemblée a entendu ensuite MM. Cobden, Thompson et Bright.

La même thèse a été soutenue par M. Richard Cobden: Vainement, a-t-il dit, on tenterait de faire croire à la population de Manchester que la France est une nation de bandits et de pillards, comme quelques journaux anglais l'ont avancé. (Applaudissements.) C'est un bien triste et lamentable spectacle, suivant moi, Messieurs, que celui offert au monde par un vieillard manquant du nerf nécessaire pour manier et tenir l'épée, et consacrant ce qui lui reste de forces à tenir une plume et à écrire une lettre de nature à éveiller les mauvaises passions et les animosités de la poitrine dans deux grandes nations voisines.

N'eût-il pas mieux fait, ce vieillard dont l'existence a dépassé presque déjà les limites de la vie humaine, de prêcher le pardon et l'oubli, lui qui va descendre dans la tombe, que de raviver les souvenirs de Toulon, de Paris et de Waterloo, et de prêcher le hideux dogme des sanglantes représailles. (Applaudissements.) Au lieu de verser de sa main qui tremble l'huile et le baume réparateur sur des plaies cicatrisées, il y plonge le fer et cherche à les rouvrir. Oui, j'en suis certain, il n'est pas un admirateur du duc qui n'eût désiré que pareille lettre ne fût jamais écrite, qu'elle ne vît jamais le jour! A qui veut-on faire croire que le peuple français n'est qu'un ramassis de voleurs, de filous, de brigands et de meurtriers, contre qui l'Angleterre doit se mettre en garde et protéger ses villes manufacturières?

Moi qui ai vu de près le peuple français, Messieurs, je réponds à ces invectives indignes des journaux, organes de l'opinion publique. J'y réponds par l'expression d'une vérité flagrante. Il n'y a pas sur la face de la terre de peuple plus affectueux, plus doux et plus rangé (*domesticated*) que le peuple français (applaudissements). Les Français, dit-on, voudraient piller nos villes, ces Français si peu scrupuleux viendraient sur nos rives enlever notre reine?

Mais, Messieurs, oublie-t-on que Sa Majesté se rendit en France sans escorte et sans protection, et qu'elle descendit au château d'Eu; elle descendit d'une voiture de bain. S. M. nous est revenue, Messieurs; que prouve un tel fait? C'est qu'il y eut un bien grand courage, d'une part, et de l'autre, une lâcheté insigne! (Hilarité générale.)

Le banquet n'était pas fini au départ du courrier.

ITALIE.

Insurrection de la Sicile.—Réformes tardives du roi de Naples.

Le soulèvement des principales villes de la Sicile et la formidable réponse qu'elles ont faite aux attaques des troupes royales donnent un rude coup à la politique autrichienne en Italie, et tracent aux princes de l'Union la ferme conduite qu'ils doivent tenir. L'Autriche a demandé à la cour de Rome le libre passage de son armée dans les Légations, l'Ombrie et les Marches pour pénétrer dans les Abruzzes, et venir en aide à son vassal, le roi de Naples. Pie IX a résolument refusé. Charles-Albert, le bouclier de l'Italie, a répondu à la même question en établissant un camp d'observation à Valence, sur le Pô, et en [...] cause libérale dans leur patrie.

Il n'ignore pas que la majorité de ses sujets préfère tous les sacrifices possibles et la mort même à la perpétuité d'un gouvernement qui est un anachronisme au milieu de notre siècle. Pour comble de désappointement, le général Statella, le bourreau de la Calabre, voyant que sa position n'était plus tenable à Cosenza, vient d'offrir sa démission, et le duc de Serra-Capriola a opiniâtrement refusé la lieutenance qu'on lui offrait en Sicile.

Sur ces entrefaites, on dit que le roi Ferdinand a réuni dans le port de Manfredonia plusieurs frégates à vapeur à la destination de Trieste, pour y embarquer des régiments autrichiens. Si ce fait s'accomplit, la question italienne ne peut tarder à être vidée. Les princes réformateurs devront protester par la force contre cette nouvelle violation de territoire. Ils ne peuvent pas permettre que l'Autriche, tout en écrasant les populations qui se sont soulevées en invoquant les réformes opérées dans les autres Etats, acquière une position stratégique puissante dans le midi de la péninsule, pendant qu'elle en possède une autre dans le nord et un poste avancé dans le centre, à Parme et à Modène. Les Etats de l'Union seraient alors cernés de toute part et la régénération italienne étouffée pour toujours.

Le moment donc approche où l'Europe verra dans cette lutte de principes le triomphe ou la ruine de l'idée libérale proclamée par le peuple mûr de l'Italie, sanctifiée par Pie IX, embrassée par Léopold et énergiquement soutenue jusqu'à présent par le roi de Sardaigne.

En attendant, les Siciliens combattent avec ardeur pour la cause sainte de la liberté et de l'indépendance de leur patrie commune. A Palerme on a vu un bataillon de femmes guidé par des dames de haute naissance marcher à la victoire et à la mort. On a vu des prêtres encourager les combattants le crucifix à la main en leur disant, que comme le Christ était mort sur le gibet pour l'affranchissement de l'humanité, eux aussi ils devaient mourir pour l'intérêt le plus sacré des peuples, l'honneur et la dignité de la patrie. Voilà le résultat des calamités de toute sorte que ce pauvre peuple a endurées sous la domination tyrannique des Bourbons.

Les choses cependant ne se passent pas de la même manière dans la capitale du royaume. Les nouvelles que nous recevons de Naples sont fort décourageantes. Les lazzaroni, dans l'avénement de Pie IX n'ont vu qu'un changement de personne sur le siége apostolique et non un changement de principe. Ils sont restés impassibles et investis vis-à-vis des éclatantes manifestations libérales faites au mois de novembre par la noblesse et la bourgeoisie. Alourdis par l'ignorance la plus profonde, prêtant l'oreille aux jésuites qui les dirigent et ne voyant aucun prêtre à la tête des réformistes, ils ont cru que leur pensée secrète était la destruction du trône et de l'autel et l'asservissement du bas peuple. Le roi a déjà tiré parti de cette situation en se présentant aux lazzaroni dans la place *del Mercato* où le 7 juillet 1647 éclata la révolution de Mazaniello et en leur distribuant de l'argent pour leur témoigner sa satisfaction royale.

Ainsi, le mouvement des libéraux napolitains est retardé par le nombre de soldats et de sbires qui tiennent la ville en état de siége, par le fort de Saint-Elme qui les menace d'un bombardement général et par la crainte que le bas peuple n'embrasse ouvertement contre eux la cause de la tyrannie la plus effrénée. Nous attendons d'un jour à l'autre la décision de cette affaire importante.

On lit dans la *Patria* de Florence du 22 janvier, sous la rubrique de Turin:

« Sa Majesté a daigné charger les sous-lieutenants Raybandi della Canea, de la brigade d'Aoste, et Ravelli, de la brigade Regina, de l'honorable mission de se rendre en Toscane comme instructeurs des nouvelles milices italiennes. »

— On lit dans la *Patria* du 22 janvier:

« S. M. le roi de Sardaigne a sanctionné la délibération du corps ci[...] de jours pour manque de vivres. Le peuple est toujours aux barricades et prêt à soutenir de toutes ses forces l'indépendance du pays.

Le même journal donne les nouvelles suivantes de la Sicile:

« Castellamare a été attaquée par le peuple, mais il lui a été impossible de la prendre. La troupe, sortie des casernes, a attaqué la ville, mais le peuple a opposé une défense digne des républiques de l'ancienne Grèce, et les soldats ont été battus. »

— On écrit de Venise le 19 courant: « Tommaseo et Manin ont été arrêtés hier et traduits devant les tribunaux. On dit qu'ils ont demandé à être jugés régulièrement. La police a fait une descente chez les deux dames qui avaient organisé une quête pour Milan.

» M. César Cantu, littérateur de mérite, vient d'arriver de Milan à Turin en fugitif. Les limiers de la police autrichienne, qui étaient allés à son domicile pour l'emprisonner, sachant qu'il s'était sauvé, saccagèrent sa maison. »

P. S. Les dernières nouvelles nous apprennent que le roi de Naples a fini par céder. La force lui a arraché ce que n'avait pu faire la prière. Le journal officiel des *Deux-Siciles* nous apprend que le conseil d'Etat réuni à Naples, dans la soirée du 18, s'est prononcé en faveur d'un système de concessions, et que le roi, après d'assez longues hésitations, s'est rangé à cet avis.

Voici quelles sont en substance les réformes accordées:

« 1° Développement des institutions communales et provinciales telles qu'elles existent en ce moment plutôt en germe qu'en réalité; extension des attributions des conseils communaux et provinciaux, surtout en ce qui touche le contrôle financier;

2° Liberté de la presse sous les mêmes réserves qu'à Rome;

3° Séparation complète entre la Sicile et le royaume de Naples proprement dit, sous le rapport administratif et judiciaire.

Les Siciliens seront seuls employés en Sicile, les Napolitains dans le royaume de Naples:

4° Les deux Consultes (*Consulte*) qui existent déjà à Palerme et à Naples depuis 1821, sont investies d'attributions nouvelles qui les mettent aussi à peu près sur le même pied que la Consulta de Rome; c'est-à-dire que ces assemblées donneront désormais leur avis préalable sur tous les projets de loi ou de règlements généraux; sur les affaires financières, telles que budgets, dette publique, emprunts, etc.; sur les traités de commerce et de navigation, et sur les tarifs; enfin, sur les pétitions des conseils provinciaux.

Le comte d'Aquila, prince du sang est nommé au poste de lieutenant-général de la Sicile.

Le prince sera assisté d'un ministère spécial pour la Sicile et ainsi composé: premier ministre, le prince de Campo-Franco; ministre de l'intérieur, des affaires étrangères, de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, le duc de Montalbo; directeur des finances et des affaires ecclésiastiques, Giuseppe Buon Giardino; directeur de grâce et justice, Giovanni Cassisi.

Tous les décrets sont contresignés par le marquis Pietracatella, représentant du libéralisme modéré dans le cabinet napolitain.

On ignore encore l'effet que ces concessions tardives auront produit sur l'insurrection sicilienne.

On parle aussi d'une amnistie et de l'organisation d'une garde civique.

SUISSE.

Rien de nouveau ne s'est passé dans ce pays; il est pacifié et la Diète pourrait s'occuper maintenant d'améliorations politiques et administratives, sans les machinations infernales des grandes puissances. Le parti, vaincu par les armes fédérales, était composé d'un élément religieux et d'un élément politique arriérés tous deux. En fait de religion, c'étaient l'exaltation et l'intolérance catholiques ou protestantes, jésuitiques ou méthodistes; en fait de politique, c'étaient la conservation bornée, l'horreur de toute innovation et surtout de l'enseignement ou de la discussion portés sur la propriété et la famille, l'horreur du socialisme quel qu'il fût, c'est-à-dire de la fraternité chrétienne.

---

trangeté de beautés nouvelles, mais encore par certains vices d'exécution, malheureusement incontestables.

Si l'on s'en tient à une seule épreuve, si l'on ne veut pas se soumettre à un travail des yeux et de l'intelligence nécessaire pour saisir des rapports auxquels on n'est ni préparé ni habitué, ces rapports échapperont, et avec eux la beauté nouvelle qu'ils constituent. On pourra donc nier de très bonne foi, et c'est ce qui arrive à beaucoup de gens intelligents à qui nous ne reprochons qu'un peu de paresse. Cherchez et vous trouverez.

Laissant de côté les immobilistes à parti pris d'avance et les sots, nous nous adressons à ceux qui aiment vraiment l'art. Nous leur demandons quelques efforts qui seront payés d'amples jouissances, et nous leur rappelons qu'une symphonie de Beethoven doit être entendue plus d'une fois.

Qu'ils aillent donc visiter la Chambre des députés avec le désir d'apprendre.

En entrant dans la salle de la Bibliothèque, on porte naturellement ses regards vers les deux extrémités: ici *Orphée*, là *Attila*. Tout d'abord, on se sent en face de quelque chose de grand et d'imposant. A peine a-t-on dit: Quelle belle couleur! que l'on se rapproche instinctivement de l'Orphée, vers lequel on est attiré par les splendeurs d'un ciel bleu diapré de blancs nuages, et par le calme solennel de la campagne.

Nous ne savons pas en effet de paysage plus beau, plus harmonieux, plus majestueusement simple.

Quelques montagnes étagées en amphithéâtre au bord d'une rivière, quelques arbres posés sur le terrain, et voilà tout; mais l'atmosphère est douce, limpide; on respire à pleins poumons, et les personnages qui sont là vivent de la même vie que le spectateur.

Au centre du tableau, Orphée est entouré de bergers et de chasseurs presque nus ou recouverts de sauvages accoutrements; accroupis et bizarrement groupés ils prêtent une attention curieuse aux mélodieuses paroles du poète législateur. C'est une voix divine qui vient éveiller ces esprits incultes, c'est un rayon de soleil qui vient colorer et vivifier la matière. Le centaure a quitté la forêt profonde; il s'approche en se dandinant, les deux bras passés sur son arc, qui s'appuie à ses larges épaules. Le vieillard, caché dans sa cahutte, écoute avec méfiance, et devant lui s'étend nonchalamment un jeune homme dont l'attitude et le geste sont d'une merveilleuse originalité.

Plus loin, le chasseur écorche un cerf suspendu aux branches d'un arbre. Au fond, les grands bœufs et la charrue primitive... Une mère allaitant son enfant; à droite, les nymphes et les demi-dieux, tous charmés, se dressent et s'agitent au milieu des roseaux, et enfin dans l'éther planent l'abondance et la paix gracieusement enlacées.

Certes nous ne louerons pas quelques académies presque grotesques dont la laideur et l'exécution insuffisante déparent ce magnifique hémicycle. Comment M. E. Delacroix a-t-il laissé, à travers tant de belles formes, tant d'attitudes heureusement exprimées, cette figure de jeune femme longue, mal bâtie et mal ajustée?

Mais les taches que nous déplorons ne nous empêcherons pas d'admirer l'ordonnance générale de la scène, les intentions fines, le dessin hardi du peintre, et surtout le charme indéfinissable du coloris qui enrichit la réalité des plus poétiques fantaisies de la palette.

Rubens, Véronèse, Corrège n'ont jamais atteint cette délicatesse incisive de tons, cette fraîcheur de lumière, cette audace d'harmonies.

Et maintenant retournons-nous; là-bas, c'est Attila revêtu de fer et de draperies éclatantes. Armé du fouet et de la lance, il s'avance fièrement campé sur un cheval sauvage dont la crinière flotte aux vents en ondulations fantastiques; au dessus de lui court un nuage sombre, terrible, et derrière un peuple de barbares se rue et se précipite. Cris confus, hurlements épouvantables, torrent dévastateur qui roule des têtes coupées et des cadavres, poussière sanglante qui tourbillonne à la lueur de l'incendie.

Quel mouvement, quel bruit, quel tumulte! N'entendez-vous pas hennir les chevaux, crouler les murailles? N'entendez vous pas les coups sourds de la hache, le pétillement de la flamme et le râle des mourants? C'est l'Italie qui tombe écrasée à travers les débris de ses monuments, c'est l'art, c'est la poésie anéantis. C'est la famille qui fuit, femmes, enfants, vieillards; le fils emportant son vieux père, l'époux laissant là le corps inanimé de sa compagne, et s'écriant, les pieds dans le sang: malheur! malheur!! malheur!!!

Encore ému de cette grande épouvante, pourrions-nous froidement mettre le doigt sur les incorrections de dessin qui apparaissent d'ici et de là dans cette vaste composition? Comment ne pas partager la fièvre de l'artiste?

Lorsque le vent passe bruyant, lorsqu'il nous enveloppe de rafales poudreuses, saisissons-nous les détails et les délicatesses de la forme, tout n'est-il pas alors confus pour nos yeux? M. Delacroix est pardessus tout le peintre du mouvement, de la vie, n'attendons pas par de petites observations, quelque raisonnables et logiques qu'elles soient, l'immense effet, la profonde impression qu'il a produite sur nous.

N'aurons-nous pas, d'ailleurs, l'occasion de nous assurer que l'artiste n'a pas un parti pris de négliger la ligne partout et toujours. Ne trouverons-nous pas dans les vingt tableaux qui forment le plafond des beautés d'un autre ordre? Ne rencontrerons-nous pas le style simple, la pureté de contours, la correction immobile chez celui qui tout à l'heure ébauchait de sa main fougueuse une scène presque impossible à rendre; réalité passagère insaisissable comme un souvenir qui passe à travers l'imagination.

Jetons les yeux sur ce petit tableau parfumé de douces senteurs. Le terrain ondule en collines verdoyantes, ombragées d'arbrisseaux. *Hésiode* couché aux pieds d'un laurier rose dort de ce sommeil divin qui nous transporte dans un monde supérieur. Au-dessus de lui, tout près, se balance dans l'air une jeune muse, femme aimée, ange ou génie bienfaisant. Sa tunique flottante est d'une couleur si tendre qu'on la dirait faite d'un reflet de soleil. Ses petits pieds se relèvent gracieusement, et de sa main blanche tombe le fluide invisible; car, à voir la physionomie souriante et pensive du poète, on sent une influence heureuse. Son âme pénètre les merveilles de la création, et la nature lui apparaît sous les formes ingénieuses de sa théogonie.

Quoi de plus calme! de moins ambitieusement cherché! C'est comme une fraîche pensée que le hasard a jetée là avec un incroyable bonheur.

Plus loin, *Numa et Egérie*. Encore un paysage plein de charme et de quiétude. Le bois sacré, la tranquille retraite, le gazon sur lequel le chef de la cité naissante, familièrement étendu, prête une oreille attentive aux conseils de la nymphe. Mais est-ce bien une réalité que cette belle jeune femme, fleur éclatante au milieu des glaïeuls de la fontaine? Est-ce bien elle que Numa entend? N'est-ce pas plutôt la grande voix qui frémit avec le feuillage, qui murmure avec la cascade, qui bruit avec le vent; la voix qui fait vibrer le cœur de l'homme à l'unisson du grand tout.

Ce qui étonne chez M. Delacroix, c'est la souplesse avec laquelle il traite des scènes très différentes. Là, il était fougueux, hardi jusqu'à l'impossibilité, ici il est gracieux, rêveur, tendrement recueilli, et sa couleur toujours intelligente s'accommode aux mille exigences de ses conceptions dont l'originalité imprévue rajeunit des sujets tombés dans la banalité.

Nous avions vu bien des Numa plus ou moins académiques; nous n'avions pas pensé à celui-là.

Nous en dirons autant du *Desmosthène haranguant les flots de la mer*. Simplicité, grandeur, caractère, vérité de geste et d'attitude, passion; toutes ces qualités se trouvent dans ce tableau composé d'un seul personnage. Mais, comme il parle, le grand orateur, et comme les vagues se heurtent aux rochers humides de la plage!!

Saisir dans une action, dans un mouvement, dans une pensée, l'instant le plus expressif et aussi le plus fugitif; voilà un des grands problèmes de la peinture; c'est le but constant de M. Delacroix; il l'atteint très souvent. Il moule pour ainsi dire au passage avec des couleurs, le son, la lumière, la respiration, la circulation du sang. De là cette impression si rare, si neuve, qui, jointe à une science particulière de l'harmonie, nous fait dire qu'il est allé sous certains rapports plus avant dans l'idéal qu'aucun autre.

De là aussi une certaine hésitation de contour, une certaine indécision dans le trait.

On a prétendu que l'auteur des *Croisés à Constantinople* ne comprenait pas l'élégance. Ce que nous entendons du moins par élégance, lorsque nous parlons d'art, c'est-à-dire la finesse unie à la force, la souplesse alliée à l'ampleur... Cette distinction qui résulte des formes naturelles du corps humain, de la juxtaposition des contrastes et des

Toute nation qui progresse a besoin de l'unité ; c'est aujourd'hui le vœu de l'Italie, ce devait être celui de la Suisse. Remarquons toutefois qu'une organisation politique parfaite ne repose pas exclusivement sur l'unité, mais aussi sur la diversité ou la liberté provinciale, sur la combinaison de ces deux principes, sans lesquels il n'y a pas d'harmonie. Ajoutons qu'en France l'unité sous forme de centralisation prédomine trop, que la Suisse (et sa géographie comme la variété des races dont elle est peuplée lui en font une loi) que la Suisse, au lieu de nous imiter aveuglément, doit laisser à la liberté cantonale une grande place.

Mais jusqu'ici la balance en Suisse penchait trop du côté de la variété qui devenait incohérence ; la Suisse avait besoin de se constituer sur de nouvelles bases, ce besoin méconnu par les états du Sonderbund a déterminé une crise que l'on appellera si l'on veut révolution, mais qui fut inspirée par les mêmes principes que la nôtre et qui a coûté incomparablement moins de sang.

La crise est maintenant terminée, et si les grandes puissances désolées de la ruine du Sonderbund le ressuscitaient par leurs intrigues, si elles troublaient la paix du gouvernement helvétique uniquement parce qu'il est libéral et ami de tous les progrès, cette conspiration serait plus odieuse et plus lâche que celle des despotes du nord contre la république française.

— La nouvelle constitution a été soumise, le 23, à la sanction du peuple du canton suisse de Schwytz, qui l'a rejetée à la majorité de 600 voix environ.

Le grand conseil doit se réunir pour délibérer sur ce grave incident.

ALLEMAGNE.

L'Autriche continue ses préparatifs contre l'Italie. Des troupes sont chaque jour dirigées vers la Lombardie.

La session de la diète de Hongrie ne paraît pas devoir produire cette année plus de résultats que les sessions précédentes. La chambre des Etats prend, il est vrai, des décisions conformes aux vœux du pays, mais ces résolutions sont paralysées par l'opposition qu'elles ne manquent pas de rencontrer, soit de la part de l'assemblée des magnats, soit de la part du gouvernement, et le plus souvent de la part de l'une et de l'autre à la fois. Il en a été ainsi pour toutes les propositions de réforme adoptées par l'assemblée des Etats ; il en sera probablement de même de celles qu'elle pourra adopter encore. Un pareil état de choses produit un vif mécontentement dans le pays et surtout dans les grandes villes, où la bourgeoisie se montre plus fortement attachée aux institutions nationales que le gouvernement autrichien ne craint pas de laisser dans l'oubli.

Dans un ouvrage que vient de publier un noble Hongrois, le baron Dercsenyi, sous le titre de *Remède contre le Communisme*, l'auteur démontre que ce qui fait le succès de cette doctrine en Allemagne, c'est précisément cette législation désespérante pour le peuple qui favorise des castes privilégiées, qui interdit en quelque sorte le bien-être, le bonheur, qui dénie la dignité humaine à la classe la plus nombreuse et la plus utile. Le baron hongrois croit que jamais en France, où tous les hommes sont citoyens et déclarés égaux devant la loi, le communisme ne fera de progrès ; et, remontant aux sources de toutes les réformes, de tous les bienfaits de la liberté et de l'égalité, il convie hardiment la noblesse hongroise et allemande à chercher dans les principes de la révolution française, concédés, appliqués pacifiquement, un remède aux progrès du communisme. M. le baron Dercsenyi aurait dû ajouter que, pour que cette garantie soit sérieuse, il faut que ces promesses écrites en tête du pacte social ne deviennent jamais, à l'exemple de notre charte-vérité, un mensonge. Quoi qu'il en soit, nous approuvons le remède, et l'on doit désirer plus qu'il n'est permis d'espérer sans doute, que la noblesse allemande renouvelant la nuit du 4 août profite de la leçon du baron hongrois.

Le roi de Wurtemberg accuse la Suisse d'être l'antre, le laboratoire

Chambre des députés ; on en référera à la Diète germanique, essentiellement hostile à la liberté de la presse.

Le grand-duc de Bade a été plus habile ; il a publiquement manifesté sa sympathie pour cette réforme. Aussi la population de Stutgardt paraît-elle s'être montrée peu satisfaite du discours du trône.

— On écrit de la frontière de Pologne à la *Gazette de Voss* : « La levée des recrues qui a lieu en ce moment est plus rigoureuse que les précédentes. Les jeunes gens de 16 ans n'en sont pas même exceptés. Les fils de fonctionnaires qui n'appartiennent pas à la classe de ceux qui ne jouissent pas du droit de la noblesse héréditaire, sont également soumis au recrutement. Le gouvernement cherche à donner du travail aux prolétaires dont les souffrances sont encore augmentées par la rigueur du froid. Il est question de défricher les plaines de sable dans les districts de Nawogorod, Lomza et Kidule. »

ESPAGNE.

L'*Heraldo* du 25 janvier dément les bruits que l'on a fait courir sur la mortalité extraordinaire qui régnerait à Madrid. Ce journal assure que les décès ne sont pas plus nombreux cet hiver que dans les années précédentes, et il cite, à l'appui à son assertion, la paroisse de Saint-Sébastien, qui compte 30 000 âmes et où, depuis le 10, il n'y a eu que 50 décès.

— Le drame, *Maurice le républicain* (qui est la traduction de ce drame d'Alexandre Dumas, le *Chevalier de Maison-Rouge*) a obtenu le plus brillant succès au théâtre du Principe à Madrid. Le rôle de Marguerite Tison, joué par Mme Mathilde Diez, a valu à cette artiste éminente une ovation complète. La *Marseillaise*, chantée par les Girondins au dernier acte, a produit le plus grand effet.

— Le roi a reçu en audience particulière la commission artistique, composée de MM. Vicente, Bernardo Lopez et Antonio-Maria Esquivel, peintres ; José Piquer, sculpteur, et Pelegueo, graveur. Les commissaires ont remis à Sa Majesté une pétition demandant la création d'un Musée historique national, composé de huit peintres, quatre sculpteurs et deux graveurs, et qui aurait pour objet de procurer une position honorable au professorat artistique. Sa Majesté a reçu les artistes avec sa bienveillance accoutumée, et montré le plus grand intérêt à la réalisation d'un projet qui peut contribuer à l'encouragement des arts en Espagne.

DANEMARK.

Le roi de Danemark vient de mourir. Ce prince était né le 18 septembre 1786, et avait succédé à son père, Frédéric VI, le 3 décembre 1839. Il était donc âgé de soixante-un ans et quatre mois, et a régné huit ans et six semaines. Le roi actuel est né le 6 octobre 1808 ; il est, par conséquent, dans sa quarantième année. Marié et divorcé une première fois, il est séparé de sa seconde femme et n'a pas de postérité.

Le règne de Christian VII, quoique court, a été très agité, surtout par la question des duchés de Schleswig et Holstein. La question de séparation ou de conservation de ces duchés, annexes de la couronne de Danemark, sera évidemment l'affaire capitale du règne de son successeur, dernier descendant de la ligne masculine de sa dynastie. Après l'extinction de cette ligne, d'après l'ordre de succession établi dans la monarchie danoise, le trône passe au prince Frédéric de Hesse, fils de la sœur du roi actuel, tandis que les duchés de Holstein et de Schleswig reviennent, d'après la loi de la succession princière dans ces duchés, au duc de Holstein-Glucksbourg-Augustenbourg.

Le roi actuel et tout le parti danois voudraient éviter cette séparation, qui serait un véritable démembrement de la monarchie. Mais le seul moyen qui pourrait prévenir cette fatale conjoncture et qui consisterait à appeler, par une décision souveraine des Etats de la monarchie, le prince d'Augustenbourg au trône de Danemark, trouverait probablement une forte résistance de la part des protecteurs du prince

l'exploitation du chemin de fer de Paris à Chartres.

M. DE MORTEMART, élu par le département du Rhône (Villefranche), est admis et prête serment.

M. VIVIEN dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites formée par M. le marquis de Larojaquelein.

M. GUIZOT répond à une interprétation de M. de La Plesse que le ministre des finances s'est occupé du projet de loi sur la refonte des monnaies, et que la session ne se passera pas sans qu'il soit soumis à la Chambre.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse.

La Chambre s'est arrêtée au cinquième paragraphe du projet d'adresse. (Affaires étrangères.)

M. DE LAMARTINE. (Mouvement général d'attention.) Jamais, peut-être, discussion des affaires étrangères ne s'ouvrit ici sous des auspices, je ne dirai pas plus inquiétants, je ne veux rien exagérer, mais sous des auspices plus menaçants et plus actuels. Pendant que nous ouvrons cette délibération, une monarchie de famille s'ébranle à l'extrémité de la péninsule italique, une frégate anglaise porte peut-être à la Sicile, détachée de la puissance continentale de Naples, la constitution de 1812. L'Angleterre s'empare peut-être insensiblement, en notre absence, du patronage naturel qui nous appartenait sur cette monarchie. Et, d'un autre côté, messieurs, une note que nous avons lue, il y a deux jours, note que je ne veux pas qualifier aujourd'hui, et que nous aurons occasion de qualifier demain ou après-demain, porte à la Suisse, sinon l'humiliation de l'injonction des puissances continentales, auxquelles le nom de la France s'est adjoint, du moins des reproches graves et peut-être un impérieux défi.

Si la Chambre, comme je le pense, si la France qui nous écoute veut entrer sérieusement dans la grande et actuelle question de savoir quelle est l'attitude que le cabinet français a fait prendre à la nation française dans cette grande crise de la péninsule italique, si souvent renouvelée depuis trente ans, mais jamais avec l'intensité et avec les espérances qui la signalent aujourd'hui ; si c'est là la question que la Chambre veut examiner, j'y entre, messieurs, j'y entre pleinement, et, permettez-moi de le dire sans vanité, mais pour autoriser jusqu'à un certain point mon opinion, j'y entre avec une longue expérience de l'Italie dans ses cours, dans ses nationalités et même dans ses révolutions de 1820 et de 1821. Je ne remonterai pas plus haut, messieurs, que 1820 et 1821 pour faire à la Chambre un tableau rapide de la situation italienne et pour demander compte au cabinet de l'attitude qu'il a prise dans cette situation nouvelle.

Messieurs, vous le savez, depuis 1820 et 1821, époque tout à fait analogue à celle dans laquelle nous parlons aujourd'hui, époque où le centre de l'Italie s'ébranlait à Rome et où les deux extrémités, à Naples et à Turin, achevaient une révolution modeste comme les aime M. le président du conseil, une révolution représentative et constitutionnelle ; depuis cette époque, Messieurs, l'Italie, occupée à son extrémité méridionale par une invasion prolongée de l'Autriche, opprimée en Piémont par ce même prince qui avait laissé la contagion de la liberté entraîner sa jeunesse, qui avait ensuite proscrit trop rigoureusement peut-être les complices de son sentiment libéral de 1820, et qui aujourd'hui paraît, heureusement pour l'Italie, revenir avec l'expérience d'un long règne, aux idées de liberté, de représentation et de constitution qui avaient fanatisé ses premiers regards ; l'Italie, refrénée alors de ces deux côtés, paraissait dans un calme complet ; la surface du moins était calme, rien n'indiquait les symptômes d'une révolution. Mais, sous ce calme apparent, ne l'oubliez pas, il y avait un abîme, et dans cet abîme couvait la plus incompressible de toutes les forces morales et matérielles de l'esprit humain : la nationalité morcelée, la nationalité comprimée de 26 millions d'hommes.

Tel était l'état des esprits des populations, des gouvernements, à la surface de l'Italie, lorsque le pape Pie IX, cet homme, je ne dirai pas d'espérance, mais cet homme véritablement inespéré (Assentiment à gauche), lorsque le pape Pie IX, sorti du conclave comme chef de la catholicité, comme directeur de la pensée religieuse de plus de 100 millions d'hommes, est entré au Vatican comme chef d'un gouvernement indépendant, au cœur et à l'extrémité septentrionale de l'Italie.

Messieurs, j'ai dit, dès le premier jour, mon sentiment sur ce grand et saint homme dont je comprends la situation et les embarras, et que je respecte même dans les difficultés qu'il a à subir ; j'ai dit, tout en l'appelant un évènement, la bonne fortune, la grande fortune de l'Italie actuelle, que je n'avais pas partagé toutes les illusions qui couraient les esprits en Europe, et qui peut-être existent encore ici dans certains esprits sur la puissance de la transformation italienne qu'on lui attribue à lui seul.

Mais, bien qu'en ne partageant pas ces espérances, je les ai néanmoins parfaitement comprises, et, si je n'avais pas été éclairé par un séjour de longues années en Italie, peut-être m'en serais-je laissé fasciner moi-même ; si, en effet, un homme, plus qu'un homme, un Dieu, était sorti du conclave le drapeau de l'unité fédérale de l'Italie dans une main, l'étendart des institutions libérales modérées dans l'autre main ; si, appuyé d'un côté sur son titre de chef du catholicisme, appuyé de l'autre sur son titre de souverain indépendant au cœur de l'Italie, il avait hardiment, héroïquement employé ces deux rôles pour rallier autour de lui toutes les forces de nationalité et d'indépendance existant par ces 30 millions d'hommes, pour appeler l'Italie à l'indépendance, pour appeler le monde à la faveur d'opinions qui se ratta-

---

pas de l'afféterie des manières ou du costume. Il ne faut ni confondre l'élégance avec la grâce un peu molle, un peu monotone de Raphaël, ni avec la gracilité fluette des maîtres florentins.

Un Hercule, type de force, doit être élégant pour être complètement beau... Mais il ne le sera point à la façon d'un Lauzun ou d'un dandy.

La Diane sera élégante, mais autrement qu'une petite femme chiffonnée par Watteau.

L'opinion contre laquelle nous nous élevons ici a été souvent formulée devant nous avec beaucoup d'esprit et d'éloquence... Pourtant, elle ne nous a pas converti. Comme nous avons d'ailleurs de bonnes raisons pour la croire sincère, nous la classons au nombre des erreurs dans lesquelles on peut tomber par défaut d'études spéciales.

Il y aurait impertinence à mettre en suspicion des intelligences supérieures, ouvertes à toute idée généreuse, à toute aspiration poétique. C'est une prétention outrecuidante que refuser aux autres le droit et la faculté de comprendre ce qu'on a compris soi-même, avec du temps et du travail, il est vrai. Mais ce temps et ce travail sont indispensables, même aux hommes d'élite, et l'on peut avoir, au point de vue philosophique, une excellente théorie du beau, sans que, pour cela, on soit infaillible dans l'application.

Nous ne nous adresserions pas à M. Cousin pour vider une question purement plastique, et, quoique Platon ait émis des idées justes et magnifiques, nous ne nous en rapporterions pas précisément à son jugement à propos d'un tableau.

Il y a donc des connaissances spéciales enfantées par un travail spécial, à défaut desquelles on peut, tout en ayant raison en théorie, se tromper en fait. Ce n'est, en définitive, qu'une lacune facile à remplir avec un peu de bonne volonté.

Si nous combattons une manière de voir erronée, à notre avis, c'est qu'elle a une certaine importance à cause de la valeur intellectuelle de ceux qui la soutiennent. Prétendre les convaincre par notre seule affirmation, serait sottise et pédantisme. Qu'ils examinent donc les pièces du procès, et qu'ils veuillent bien étudier avec une attention scrupuleuse les œuvres de M. Delacroix, et surtout les peintures qui font le sujet de cet article.

Comme modèles d'élégance nous leur dénonçons *Hésiode et la Muse*, *l'Education d'Achille*, *le Démon de Socrate*, merveilleuses créations, empreintes du goût le plus exquis : forme et couleur. Nous les renvoyons devant *Lycurgue et la Pythie*. Cette dernière figure n'est pas seulement du plus haut style, elle a encore, malgré la gravité du sujet et la sévérité du coloris, une élégance incontestable.

Il ne suffit pas de regarder, il faut apprendre à voir.

Nous voudrions faire une analyse détaillée de chacun des pendentifs qui décorent le plafond de la bibliothèque ; mais cela nous mènerait trop loin ; nous nous contenterons d'en signaler quelques-uns qui se recommandent par des qualités diverses.

Aristote décrivant les animaux, *Hérodote et les Mages*, *la Mort de Sénèque*, chefs-d'œuvre de composition et de coloris.

Adam et Eve chassés du paradis, toile dans laquelle l'imprévu de la conception, la science du dessin sont rehaussés par les splendeurs d'un effet saisissant.

La Captivité de Babylone. Quatre personnages seulement : le père, la mère et l'enfant aux pieds d'un saule, sur les bords du fleuve. Un peu plus loin, une jeune femme couchée à plat ventre, la tête tournée vers le ciel et soutenue dans ses deux mains. Quelles expressions ! quelle douleur concentrée au front et dans l'attitude du père de famille, sur l'épaule duquel s'appuie mélancoliquement sa compagne. Quelle insouciance dans ce petit enfant qui roule à ces côtés. Cette page de la bible a été souvent traitée avec un grand luxe de scènes épisodiques et d'accessoires, jamais avec un sentiment aussi intime, avec une simplicité aussi éloquente.

Ovide chez les Sarmates. La contrée aride et désolée se prolonge tristement au loin, sous un ciel gris. Une jeune femme, bizarrement vêtue, mais élégante dans son étrangeté, s'avance vers le poète en lui offrant à boire ; près d'elle, son petit enfant étonné et curieux, moins peut-être que ce chien maigre, dont le museau pointu flaire les vêtements de l'inconnu.

Les soins désintéressés, la curiosité naïve des barbares, la résignation du pauvre exilé, le ton général, donnent à ce tableau tout l'attrait d'un drame émouvant.

Enfin, les *Bergers Chaldéens*, inventeurs de l'astronomie. Calme solennel d'une nuit étoilée ; immensité, silence, clartés lumineuses. L'instinct de la science au cœur d'un simple pâtre absorbé dans une religieuse contemplation. L'homme et l'infini. Puissance d'effet, magie de couleur, élévation de pensée, tout cela ne saurait être décrit. La poésie ne se traduit pas.

Pour nous résumer, nous dirons que M. Eugène Delacroix se montre à la bibliothèque de la Chambre des députés avec ses qualités et ses défauts. Il y a là, comme dans tous ses ouvrages, des négligences et quelques laideurs. Mais nulle part autant de verve, d'originalité, nulle part plus de beautés et de magnificences. M. Delacroix peut-il se modifier ? doit-il chercher à le faire ? nous ne le pensons pas.

Emporté par son impétueuse organisation, il s'oublie quelquefois et il n'a pas le temps, dans sa course poétique, de regarder en arrière. Vouloir qu'il châtie ses œuvres, c'est vouloir qu'il exerce sur lui-même une compression qui serait dangereuse. Le remède serait peut-être pire que le mal.

Nous constatons ses imperfections pour faire acte de sincérité et par respect pour le génie.

CHARLES BRUNIER.

LA MAITRESSE ET LA FEMME. — On lit dans le *Courrier de l'Isère* : « Depuis huit jours, on ne s'entretient à Grenoble que d'un drame étrange, dont nous allons reproduire les détails tels qu'on nous les a rapportés, mais sans en garantir la complète exactitude. Un habitant de Vif, que nous nommerons M. X..., s'est marié, il y a un an environ, après avoir quitté une jeune fille avec laquelle il avait vécu pendant une dizaine d'années. Tout alla bien d'abord dans le nouveau ménage ; mais bientôt Mme X... s'aperçut ou crut s'apercevoir que son mari avait conservé des relations intimes avec son ancienne maîtresse. En proie dès lors aux tortures d'une ardente jalousie, Mme X... n'aurait cessé de méditer un plan de vengeance contre sa rivale, et serait parvenue à faire entrer plusieurs de ses voisines dans le complot, qui reçut son accomplissement de la manière suivante :

» Il y a quelques jours, l'ancienne maîtresse de M. X... reçut une lettre qui paraissait émanée de lui, et dans laquelle il l'engageait à venir le soir même à Vif. Cette malheureuse femme, ne se doutant pas du péril qui la menaçait, n'eut rien de plus pressé, malgré le froid et la nuit, que de monter en voiture et de se rendre au rendez-vous indiqué. A peine arrivée à Vif, elle va frapper chez M. X... La porte s'ouvre, elle entre, et au même instant elle se voit assaillie par trois ou quatre femmes qui se précipitent sur elle, lui jettent un drap mouillé sur la tête pour étouffer ses cris, l'accablent de coups et d'invectives, et se livrent sur son corps à divers actes de cruauté dont la plupart sont d'une nature telle qu'il nous est interdit de les préciser.

» Cependant, malgré toutes les précautions prises pour que les accents de la victime ne fussent pas entendus au dehors, l'énergie de la honte ou de la douleur lui fit pousser des cris qui frappèrent enfin l'oreille de quelques jeunes gens. Ceux-ci coururent avertir M. X... qu'il se passe quelque chose de sinistre dans sa maison. Il s'y rend en toute hâte et trouve sa maîtresse gisante sur le carreau, dans l'état le plus pitoyable.

» M. X... ne pouvait ni lui porter les secours nécessaires, ni la garder chez lui. Il fit atteler un cheval, la ramena à Grenoble, et la mit entre les mains d'un médecin. Hâtons-nous d'ajouter que, grâce au traitement éclairé que ce dernier lui a fait subir, la pauvre femme est aujourd'hui en pleine convalescence.

» Tels sont les faits qui nous ont paru les plus dignes d'être recueillis au milieu des mille bruits qui circulent dans la ville, car il faut dire que la version que nous venons de donner est loin d'être la seule et même la plus accréditée. A en croire un grand nombre de personnes, ce serait à tort qu'on attribuerait l'initiative du guet-apens à Mme X..., qui n'aurait été dans tout ceci qu'un instrument. Ajoutons que, si cette dernière opinion est fondée, l'affaire prendrait des proportions bien plus odieuses encore ; mais, par cette raison même, nous devons nous abstenir de tout nouveau détail jusqu'à plus ample information. »

il a voulu, d'un autre côté, être un réformateur administratif des principaux abus qui, jusqu'à présent, avaient signalé le règne des principaux pontificats auxquels il succédait.

Messieurs, bien que ce rôle fût loin de satisfaire toutes les espérances, et je dirai, au premier moment, tout le fanatisme que ses premiers pas, que ses premiers gestes, que ses premières paroles avaient excité en Italie ; cependant, le seul aspect de ce double rôle de pape guelfe, conservateur jaloux de sa nationalité, et de pape réformateur administratif des abus que déploraient tous ses sujets, particulièrement ceux de la Romagne, dans les Etats pontificaux, le seul aspect de ce double rôle, dis-je, suffit pour donner une immense commotion à l'Italie. Rome, pendant six mois, et cela s'est prolongé encore, ne fut qu'une espèce d'acclamation unanime en faveur de son souverain pontife ; il fut intronisé, non pas sur les bras des cardinaux, mais sur les bras de tout un peuple enthousiaste et fanatisé d'espérance. Et à ce mouvement de Rome correspondit à l'instant le mouvement du reste de l'Italie, partout où il ne fut pas réprimé par la violence des princes eux-mêmes, ou par les intimidations extérieures dont nous aurons tout à l'heure à nous occuper.

Le tressaillement de l'Italie fit tressaillir d'abord l'âme véritablement libérale du descendant de Léopold, de ce grand-duc de Toscane, dont l'administration n'avait presque plus de réformes à subir, et qui n'avait plus qu'à consacrer ses réformes en leur donnant les caractères de la perpétuité et les garanties de la durée.

Turin s'agitant de son côté, vous vîtes ce prince dont je parlais tout à l'heure hésiter d'abord, puis emporté par le mouvement de son peuple, se poser comme imitateur des actes de Pie IX, et comme souverain plus jaloux et plus armé que lui, protecteur naturel de l'indépendance italienne. Venise elle-même s'agite, et enfin vous avez vu ces jours-ci la Sicile se détacher violemment du royaume de Naples, la Sicile, à qui les traités et les droits antérieurs donnaient une situation tout autre que celle des Etats italiens, car la Sicile ne fut jamais légitimement adhérente à la monarchie napolitaine. Elle était un pays constitutionnel quand elle accueillit le malheureux prince Ferdinand qui, pour prix de l'hospitalité reçue, lui ravit sa constitutionnalité. Parme, Plaisance, Modène s'émurent de même, et vous fûtes obligés de laisser passer les bataillons autrichiens pour apaiser les premiers troubles qui s'y manifestaient.

Mais depuis cette époque les circonstances sont devenues beaucoup plus graves, et un traité qui n'est pas encore authentique, qui n'est pas encore publié dans vos protocoles, dans vos journaux, mais qui circule déjà dans l'opinion alarmée sous forme de confidence diplomatique, que l'avenir ne démentira pas vraisemblablement, un traité entre l'Autriche et les duchés de Parme et de Modène stipule ces deux choses : que l'Autriche pourra, lorsqu'elle le jugera nécessaire à la sécurité des puissances amies de l'Autriche, et à la sienne en Italie, envahir les duchés, s'y établir aussi longtemps et en aussi grande force que cela lui conviendra, pourvu qu'elle paie elle-même les frais de l'occupation.

Et, d'un autre côté, ce même traité autorise les duchés à invoquer l'assistance de l'Autriche, à appeler son intervention au cœur de l'Italie, à la charge pour eux seulement de payer la solde de cette intervention.

Ainsi, vous le voyez, de tous les côtés, aux deux extrémités de l'Italie, et pendant que vous contemplez d'un œil impassible ces orages qui se forment et au midi et au nord de la péninsule, l'Autriche, soit par des entreprises audacieuses, contestables, mais non réprimées, soit par des traités devant lesquels se déchirera bientôt le droit public de l'Italie centrale, rétablit la force de son occupation, pendant qu'elle fait descendre du Tyrol plus de quatre-vingts bataillons pour se tenir prête aux éventualités italiennes. Voilà la situation de l'Italie.

Maintenant je me demande, à l'origine de cette situation, avant que rien fût aussi gravement compromis, quand le pape venait seulement de donner ce signal salutaire de la renaissance de la Péninsule, et quand il avait caractérisé sa politique nouvelle par ces deux caractères de prince jaloux de son territoire et de souverain réformateur des mauvaises lois et des mauvaises pratiques de son gouvernement, quelle situation devait prendre le gouvernement français ?

Messieurs, ici, selon moi, il y avait dans la question italienne trois systèmes politiques à adopter pour notre pays, selon que le cabinet de la France serait inspiré par l'une de ces trois natures de gouvernement : le gouvernement radical, le gouvernement révolutionnaire, républicain tranchons le mot, ou un gouvernement représentatif, constamment modéré, sage, mais ferme dans sa politique étrangère ; ou enfin par un gouvernement timide, un gouvernement rétrograde, un gouvernement abandonnant ses amis naturels pour s'allier à ses éternels ennemis.

Au point de vue du gouvernement radical, révolutionnaire et républicain, qu'y avait-il à faire ? Mon Dieu ! la chose est simple : allumer le feu ; souffler sur ces charbons ardents dans la Péninsule ; incendier l'Italie ; rallier tous les mécontentements, de quelque nature qu'ils fussent ; former l'armée de la désaffection, de la haine contre l'Autriche ; se mettre à la tête de cette colonne incendiaire, qui aurait traversé la Péninsule ; enfin, se placer partout à la tête, non des gouvernements modérés, mais du mouvement fanatique, du mouvement accéléré, non-seulement de la nationalité de la fédération, mais de l'unité, de la nation républicanisée en Italie.

Ce parti, certainement, promettait au cabinet qui l'aurait adopté de grands succès, si l'on peut appeler succès des ravages en Italie ; mais, d'un autre côté, il allumait la guerre européenne ; c'était l'incendie de tous les systèmes diplomatiques connus. Il n'y a pas un politique sage dans notre pays qui voulût prendre sur lui la responsabilité de tant de sang dont une propagande pareille aurait inondé la Péninsule, l'Autriche et peut-être l'Europe tout entière.

Du point de vue, au contraire, d'un gouvernement modéré, constitutionnel, représentatif, tel que vous avez la glorieuse prétention de l'être aujourd'hui en France, qu'y avait-il à faire ? Rien de plus simple. Il y avait à conserver une rigoureuse mais bienveillante neutralité ; il y avait à regarder les événements ; il y avait à attendre les circonstances ; il y avait à ne pas décourager l'esprit public en Italie ; il y avait à laisser espérer, sans les tromper, à ces princes et à ces peuples, que si leur nationalité revivait d'elle-même, que si une fédération des différentes puissances, telles qu'elles sont aujourd'hui définies en Italie, se formait pour se donner un nouvel appui, pour former un faisceau indissoluble, la France, qui ne voulait pas être le génie des révolutions, mais qui était et avait le droit d'être le soutien du principe de liberté et de l'indépendance en Europe ; la France, si ces souverains étaient attaqués dans leurs droits, si ces populations étaient opprimées sur leur sol, viendrait les protéger sur leur berceau ; car nous ne voulons pas la guerre ; la gloire de ce gouvernement, selon moi, est de ne pas l'avoir voulue. Mais, si nous n'en avons pas l'initiative nous-mêmes, nous ne reculerons jamais devant la nécessité d'une guerre quand elle sera intentée pour la cause la plus sainte qu'il y ait sous le ciel, c'est-à-dire pour la cause des droits des peuples et des princes réunis dans une seule volonté, sur un seul sol et dans l'idée de leur indépendance complète.

Il y avait un troisième parti, c'est celui d'un gouvernement rétrograde, peureux devant ses propres principes, abandonnant partout ses alliés naturels, s'entendant avec ses ennemis eux-mêmes pour opprimer les alliés que le hasard ou la fortune des temps viendrait lui donner. Ce troisième parti, je vais essayer de prouver qu'il a été dans une certaine mesure, que je ne veux point exagérer, celui du cabinet des Tuileries dans les affaires d'Italie, et si je vous le démontre par des pièces, par des faits et par des témoignages équivalents du moins à une évidence complète, conviendrez-vous avec nous que le cabinet français a été mal inspiré sur le maniement des affaires de la Péninsule, et qu'un ton plus énergique doit être donné à la politique française par la volonté de la France réunie ici en vous dans cette enceinte.

Permettez-moi, Messieurs, de citer en très peu de mots parmi le peu de notes qui ont été publiées à cet égard un certain nombre de traits qui caractérisent parfaitement, selon moi, cette alternative d'indécision, d'encouragement, d'inquiétude et de découragement que le cabinet français, depuis l'origine de cette question, n'a pas cessé de répandre parmi les différents États de l'Italie, et principalement dans cet État central de Rome, où les principes de la liberté étaient nés dans la personne du chef du catholicisme.

Dès le début, le cabinet français a dit : Il faut que l'Italie adopte une politique conservatrice. Or, qu'est-ce qu'une politique conservatrice dans un pays dont la loi commune est l'oppression, l'oppression garantie par les baïonnettes étrangères, de princes, de quelques-uns du moins, qui ne sont au centre de la péninsule que les délégués même de l'Autriche et de l'oppression ?

Le 28 juillet 1847, l'honorable M. Guizot rappelle à ses agents dans les différentes cours d'Italie, et sans doute principalement à M. Rossi, son ambassadeur à Rome, rappelle comme type des réformes que le cabinet français voudrait bien consentir, adopter, patroner peut-être, quoi ? le fameux [illegible] témoignage séculaire et le martyre de ces populations sont caractérisés par le gouvernement même de la France, par le gouvernement de l'indépendance nationale, le gouvernement de la révolution chargée de fraterniser avec la liberté dans le monde ; voilà qu'il la caractérise de honteuse, de dangereuse, de misérable... (Acclamations à gauche. — Très bien ! très bien !)

Il y a quelques jours, dans une autre enceinte, l'honorable M. Guizot ne disait-il pas : « Il n'y a point de bonne réforme en Italie que celles auxquelle l'Autriche pourra concourir. »

M. GUIZOT. Je n'ai pas dit cela.

M. O. BARROT. C'est M. de Sainte-Aulaire.

M. DE LAMARTINE. Je demande pardon à la Chambre d'avoir commis involontairement une erreur.

Mais si le mot de M. Guizot n'était pas celui-là, il en diffère peu : « Le remaniement de l'Italie serait la guerre avec l'Autriche. (Exclamations à gauche.)

M. GUIZOT. C'est vrai ! (Approbation au centre.)

M. DE LAMARTINE. M. le ministre des affaires étrangères vient de me dire : c'est vrai. Le remaniement de l'Italie dans une certaine limite d'indépendance et d'institution serait la guerre avec l'Autriche. Et nous avons eu raison d'éviter à tout prix non pas seulement la guerre, mais le moindre conflit, le moindre froissement avec l'Autriche en Italie.

J'ai eu l'honneur, dans des rangs bien modestes alors à cause de mon âge, de participer à des négociations de la France relativement aux révolutions d'Italie, en 1820 et 1821, principalement à la révolution de Naples. Il s'agissait, dans une certaine mesure, de réformes administratives et intérieures, qui n'ont d'autre valeur que la volonté absolue qui les concède, et qui n'ont d'autre durée que la durée viagère du prince qui les a concédées.

Il s'agissait de liberté entière pour le Piémont et pour le peuple napolitain ; il s'agissait d'institutions constitutionnelles, libérales, acceptées par les princes, provoquées par la nation, consenties par la plus grande partie de l'Europe. Eh bien, quelle fut à cette époque l'attitude du gouvernement auquel, certes, vous ne consentiriez pas à être comparés ? quelle fut l'attitude de la restauration ? Pensa-t-elle comme vous, que le moindre remaniement du territoire ou des institutions en Italie serait inévitablement la guerre avec l'Autriche ?

Non, elle jugea seulement, d'accord en cela avec une grande puissance du nord, que la constitution de l'Espagne, constitution presque démagogue, importée en Italie, n'était pas compatible, non pas avec les volontés de l'Autriche, mais avec la sécurité même de la liberté en Italie. Que fit-elle ? Elle négocia, et j'ai été moi-même un des négociateurs subalternes des pensées de la Restauration à cet égard. Elle nous chargea de négocier, avec les chefs du parlement napolitain, l'adoption de la constitution française, de la charte française pour le royaume de Naples et pour le royaume de Sardaigne, à la place de la constitution espagnole ; et ce que la Restauration même, à cinq ans de son origine, remarquez-le bien, la Restauration, qui ne pouvait vivre que de paix, que de complaisance, que de certaines concessions, du moins, à l'exigence des souverains qui avaient rétabli le trône en France en sa faveur, la Restauration fit à l'Italie des conditions mille fois moins onéreuses que celles que vous lui faites aujourd'hui ; elle promit d'aller la protéger contre l'Autriche elle-même, elle le promit, de concert avec l'Angleterre, si la liberté italienne voulait se contenter de la liberté représentative modérée, c'est-à-dire d'une Charte calquée sur la Charte française, et non d'une Charte calquée sur l'anarchie de Madrid. Voilà ce qui répond à l'affirmation de M. le ministre des affaires étrangères.

Mais l'honorable M. Guizot a présenté à la Chambre des pairs il y a peu de jours, une dépêche adressée à M. Rossi et terminée par des mots, qui ont éclaté comme une parole de dignité pour la France, d'indépendance future et d'appui constitutionnel en Italie ; il dit à M. Rossi : Vous direz au pape (ce ne sont pas les mots, c'en est le sens), que nous le soutiendrons à la fois contre le parti stationnaire et contre le parti révolutionnaire ; que nous le soutiendrons, lui, son indépendance, sa liberté, sa dignité.

Messieurs, une unanime acclamation bien naturelle accueillit ses paroles, et si ces paroles avaient, en effet, le sens qu'elles paraissent exprimer, je ne doute pas qu'une acclamation unanime dont je donnerais moi-même le signal, ne sortît de ma bouche et de nos cœurs. Mais permettez-moi, je le répète, d'analyser et de découvrir le sens vrai de cette fameuse dépêche dans cette même discussion, dans le discours même de M. Guizot.

Messieurs, pour cela il n'y a qu'à lire deux discours, d'abord celui de M. de Sainte-Aulaire, notre honorable ambassadeur longtemps à Rome, à Vienne et à Londres, ambassadeur vieilli honorablement dans nos plus grandes affaires diplomatiques, à qui il n'a pu échapper aucune des volontés, des tendances, rien du sens véritable des différentes négociations qu'il a eues à suivre en 1831 et 1832, principalement dans les affaires de Rome, et qu'il a eues à combiner à Vienne près du prince de Metternich. Or, M. de Sainte-Aulaire nous a dit que le prince de Metternich n'est en rien contraire aux réformes que l'honorable M. Guizot voudrait bien patroner en Italie.

Or, quel est l'intérêt de l'Autriche en Italie ? C'est d'assoupir par un bien-être matériel, par des réformes d'abus administratifs, des réformes de douanes, des lignes insignifiantes et inoffensives, d'assoupir, dis-je, l'esprit public et l'énergie du pays. (Adhésion à gauche.) ; mais c'est l'A B C D de la diplomatie, et l'on n'avait pas besoin de Machiavel pour l'inventer. Quand on veut qu'un peuple s'endorme, il faut lui faire un lit supportable. (Adhésion à gauche.) Voilà le sens des paroles de M. de Metternich, rappelées par M. de Sainte-Aulaire, le sens adopté quelques moments après par l'honorable M. Guizot lui-même. (Mouvement.)

Car, que dit l'honorable M. Guizot : « D'un côté, les réformes doivent se concilier avec les intérêts du gouvernement établi, et de l'autre, avec les traités sur lesquels repose l'ordre européen. »

Que signifie donc la dépêche de M. Guizot à M. Rossi : nous nous sommes préalablement assurés par l'expérience de dix-sept ans et par les épreuves de deux révolutions successives en Italie, que des réformes purement administratives, purement douanières, purement matérielles, insignifiantes, ne trouveraient pas d'objection dans le cabinet de Vienne, et que par conséquent il n'existe pas et n'existera pas une opposition véritablement stationnaire.

D'un autre côté, nous donnons gratuitement, bénévolement, injurieusement, que l'honorable M. Guizot me permette de le dire, ce nom odieux de révolutionnaires, de perturbateurs, de radicaux à tout ce qui, en Italie, demande autre chose que des réformes insignifiantes, administratives ou douanières. Et puis nous disons : nous ferons la guerre pour le pape à celui qui voudrait s'opposer à ces réformes, c'est-à-dire à personne. (Très bien !)

D'un autre côté, nous soutiendrons le pape contre les révolutionnaires. Et que M. Guizot me permette de le lui dire, qui sont donc les révolutionnaires, qui sont donc les radicaux qu'il stigmatise en Italie, et dans cette Chambre, et dans l'autre Chambre, et dans ses dépêches à ses agents dans les différentes cours ? J'affirme ici, par la connaissance personnelle qu'un séjour de douze ans m'a donnée, par la connaissance que j'ai du caractère, du génie, du libéralisme italien, que le mot même de radicalisme n'a pas sa signification dans la langue italienne, que c'est une injure qui n'est pas même comprise au delà des Alpes, que le mouvement libéral n'est nullement un mouvement perturbateur, agitateur, radical, révolutionnaire comme vous le voulez faire croire à votre pays et au monde pour autoriser votre inertie, mais que c'est un mouvement de l'esprit humain et de l'indépendance des peuples, mouvement qui couve dans tous les siècles au cœur de l'Italie, mouvement qui, depuis la révolution française, a été accéléré, a soulevé trois fois, mais toujours dans les limites de la fidélité, les principes qui gouvernaient l'Etat dans lequel éclatait la volonté de institutions libérales. Vous pouvez en juger par les noms des chefs du mouvement, tous les premiers du clergé ou de la haute aristocratie, tous chefs du mouvement intellectuel et moral de l'Italie, depuis les prédicateurs, comme le père Ventura, jusqu'aux grands noms qui ont occupé autrefois les premières places dans la république de Gênes et des autres Etats de l'Italie, jusqu'à l'auteur d'un livre qui a paru ce matin ; livre qui sans doute ne peut être cité comme une autorité à cette tribune, avant d'avoir subi un examen, mais qui renferme des confidences et des faits d'une vivacité telle qu'il est presque impossible de lui refuser une certaine foi.

Une de ces anecdotes, Messieurs, je vous demande la permission de la lire, elle a frappé il n'y a qu'un instant mes regards à moi-même, et si par hasard elle n'était pas vraie, vous avez plus de moyens que moi de la démentir.

Le pape, découragé déjà par le ton de vos dépêches, par les conversations fréquentes qu'il a eues avec votre habile ambassadeur à Rome, le pape s'adressa, dans un de ses entretiens, à son ami et confident, le père Ventura, qui paraît être lui-même l'auteur de cette brochure ; le pape lui dit tristement : « Eh bien ! vous le voyez, nos pensées avortent ! La France nous [illegible] part de l'homme qui gouverne nos [illegible] cuter cette hypothèse, l'intelligence de cet homme d'État [illegible] toutes les choses humaines de son temps et des autres temps ; [illegible] est-ce par antipathie contre les idées libérales ? est-ce un libéralisme aigri, nourrissant dans son cœur un ressentiment invétéré contre les idées de liberté dans le monde ? Non, encore !

Est-ce donc que le droit, par hasard, manquerait à la cause de la nationalité italienne ? est-ce que nous nous trompons tous ici ? est-ce que l'Italie elle-même se tromperait ? Mais vous le savez tous, vous le sentez tous, c'est mieux que de le savoir, le droit de la nationalité ne périt dans un peuple qu'avec le dernier cœur, que quand le dernier cœur où cette nationalité palpite a cessé de battre. Alors, oui, les nationalités sont finies, elles tombent en poussière, et on en incorpore les fragments dans des nationalités nouvelles et plus vivaces.

Mais il y a des symptômes, permettez-moi de vous le dire, il y a des symptômes auxquels la conscience du genre humain reconnaît si une nationalité est morte, en effet, si le pouls ne bat plus, si les membres sont froids, s'il n'y a plus ni palpitation, ni aspiration dans la poitrine d'un peuple, et si en ensevelissant ce peuple on ne risque pas d'ensevelir, avec lui, la vie et la nationalité d'une grande nation.

Ces symptômes, quels sont-ils ?

Le sol d'abord, le sol encore intégralement occupé par une race tout entière et qui n'a prêté que des portions de son territoire aux pieds de ses oppresseurs ou de ses envahisseurs. Voilà le premier symptôme. (Très bien ! très bien !)

La race encore, la race qui n'a pas été altérée par le mélange avec les races usurpatrices de la conquête, mais qui s'est conservée dans sa force, dans sa vigueur et dans sa beauté. (Nouvelle approbation.)

La langue enfin, un autre symptôme, la langue qui est une espèce de parenté, constituée entre les différents membres de la famille nationale, disséminée sur le même sol. Lorsque tous ces symptômes existent, n'en croyez pas la diplomatie, les protocoles, la pensée des oppresseurs ou de ceux dont la connivence voudrait les encourager, la nationalité d'un peuple n'est pas morte. (Vive adhésion.)

Il suffit d'avoir traversé cette magnifique Italie pour sentir la vie sous la mort apparente, pour sentir cette éternelle protestation de la nationalité, qui est la dernière arme d'un peuple, et qui survit encore quand on l'a désarmé, comme l'arme de Dieu et de la nature, qu'il n'est donné à personne de briser dans ses mains.

Nulle part cette protestation n'est aussi évidente qu'en Italie ; nulle part elle n'a des droits plus sacrés à la sympathie des peuples. Je ne crains pas de le dire, je ne serai démenti par personne, il n'y a pas une race humaine qui ait donné au sol qu'elle habite une consécration plus grande que celle que la race italienne a donnée pendant tant de siècles de gloire, de liberté, de vertu, à ce point géographique de notre globe. (Très bien ! très bien !)

Enfin, messieurs, j'arrive à la dernière considération, et je demande à M. Guizot : est-ce une imprévoyance politique ? Vous qui avez depuis si longtemps manié entre vos mains le poids de l'équilibre du monde, vous qui avez dû réfléchir si profondément sur l'influence de ces vingt-six millions d'hommes établis à cette extrémité de l'Europe, à vos portes, sans aucune possibilité de conflit avec vous, avec toutes les possibilités, toutes les réalités de sympathie, de gloire mutuelle, n'avez-vous jamais pensé au tort que vous faites à votre pays, à la puissance que vous lui refusez en refoulant dans l'oppression, dans le découragement et dans la mort ces races dont la sympathie valait pour la France des armées, des traités ; car les traités ne sont signés que par la main des hommes ; mais ces sympathies mutuelles entre les peuples faits pour s'aimer, pour se soutenir, aspirer ensemble à la civilisation et à la liberté, ce ne sont pas des traités d'un jour, ce ne sont pas des traités signés par des diplomates, ce sont des traités préparés par la volonté de la Providence, et signés et contre-signés par la main de la nature elle-même, non pas sur des parchemins comme ceux de 1815, qu'on nous a fait signer en tenant la main de la France captive sous un protocole. (Vives acclamations.)

Je ne crains pas de le dire, si vous êtes véritablement des hommes d'Etat et non des diplomates, avez-vous jamais vu ces 25 millions d'hommes qui grandissent tous les jours en civilisation, en richesse, en discipline ; avez-vous jamais contemplé cette effrayante avalanche d'hommes qui peut descendre un jour sur les parties de l'Europe que vous habitez ? N'avez-vous jamais pensé à la situation que vous feraient contre elle les Alpes, servant de citadelle à l'Italie et à la France réunies, ayant la Suisse pour bastion, le Rhin et les deux mers pour frontières ; n'avez-vous jamais senti que dans ces quatre positions inexpugnables, avec ces 26 millions d'hommes régénérés en Italie pour alliés, avec ces six autres millions d'hommes en Suisse vos alliés naturels, malgré le repoussement que vous leur faites, vous seriez insensibles à toutes les tempêtes et à tous les assauts du nord, et vous prépareriez à notre pays une force, une puissance qui peuvent seules la rendre capable de résister aux éventualités de l'avenir ? (Très bien ! très bien !)

Je me demandais pourquoi cette déviation complète, non-seulement de toute la science actuelle de notre diplomatie, mais de toutes les traditions de notre politique dans le monde depuis Marignan jusqu'à Marengo ; comment tous ces intérêts omis, toutes ces sympathies violées, rejetées derrière nous, soit pour ne pas les voir, ou déguisées sous les noms de radicalisme et de révolution afin d'avoir le droit de les détester (Approbation à gauche), je cherchais en moi-même quels pouvaient être dans des hommes capables, intelligents et libéraux, les motifs d'une semblable politique qui n'a pas dit encore son dernier mot, soyez-en convaincus.

Messieurs, il y a plus d'un an que je me suis répondu à moi-même ; la France ne m'a pas cru alors, elle me croira aujourd'hui.

Pourquoi abandonnez-vous l'Italie ? Pourquoi vous êtes rejetés forcément dans les alliances antipathiques à votre nature constitutionnelle et libérale dans le monde, comme à votre situation géographique à côté de la Suisse et de l'Italie, pourquoi ? C'est que votre politique, permettez-moi de vous le dire, elle n'est plus à vous, c'est que votre politique est engagée à Madrid par les mariages espagnols. (Très bien ! très bien !)

C'est que votre politique, vous avez été obligés de la brûler derrière vous avec toutes vos alliances naturelles et toutes les sympathies des peuples. (Adhésion à gauche.) Le jour où vous avez fait cette concession à un intérêt que M. Thiers appelait si justement un autre intérêt que l'intérêt national, à un intérêt que je ne veux pas caractériser (Murmures au centre.), depuis ce jour, toutes vos alliances ont été condamnées à être des contre-sens ; c'est que vous avez été obligés de porter partout la faiblesse à vos amis et à vos principes sous toutes les formes, secours et force à vos adversaires et à vos ennemis. (Mouvement.)

Vous qui étudiez la sagesse des nations dans leurs alliances, n'avez-vous jamais été frappés de ce phénomène bizarre et malheureusement trop fréquent d'un gouvernement qui, ayant achevé son cercle d'évolutions, ramène derrière lui son parti au point où la révolution elle-même avait eu son point de départ, que dis-je ? qui dépasse ce point de départ, qui se porte plus loin, et qui, abandonnant tous ses principes, tous ses amis naturels et reniant les sympathies de ses amis, va chercher secours, reconnaissance d'idées et de paroles dans un parti qui ne lui ouvre ses bras que pour mieux l'étouffer. (Sensation.)

Il y a eu, messieurs, à la fin de notre république, au moment où le gouvernement, où les conseils du gouvernement, les cinq-cents et les anciens, épuisés d'hommes, de force, d'énergie, de persévérance, pour conduire à bien la république, il y a eu un moment où ce phénomène s'est offert, un moment où ce gouvernement et ses conseils ont eu recours à leurs adversaires naturels ; où les royalistes du temps, où les conservateurs du temps, les hommes qui voulaient rétrograder de sept ans, ont inondé le gouvernement. Qu'est-il arrivé, c'est que le pays, voyant son gouvernement entre les mains d'hommes qui, évidemment, trahissaient tous ses intérêts, a abandonné le gouvernement, et la république a péri.

Voilà le miroir que l'histoire présente à ce gouvernement, et dans lequel tout le monde le reconnaîtra, excepté vous-même ; voilà le résultat de la première déviation du principe, non exagéré, mais modéré, régulier, mais persistant, mais libéral d'un gouvernement ; il tombe entre les mains de ses ennemis, il est obligé d'avoir recours à ses ennemis ; quand il ne les applaudit pas par ses paroles, il les applaudit par le silence. C'est ce que nous avons vu à cette tribune avant-hier et ce que nous avons vu dans une autre enceinte il y a peu de jours. Je le répète, et je finis par là : Le jour où vous avez engagé votre politique en Espagne, tout a été à contre-sens dans vos actes et tout ira à contre-sens tous les jours davantage ; tout a été contre nature. De ce jour-là, il vous a fallu dire et penser que c'était le Sonderbund qui était national en Suisse, que c'était la Diète qui était une faction (Très bien ! très bien !) ; de ce jour-là il vous a fallu dire que le droit de l'occupation autrichienne permanente était le droit de l'indépendance italienne (Très

[illegible] relativement à l'Italie; mais je vous ai dévoilé le sens secret, le vrai sens, le sens diplomatique qui vous sera, de jour en jour, révélé davantage; je vous ai dit le sens caché sous ce paragraphe. Eh bien, je vote non contre les mots, mais contre le sens que vous y attachez, et surtout, si ce sens vient à être compris ainsi par la malheureuse Italie; je vote non seulement avec ma voix et avec ma main, mais j'en ai la certitude, car mon pays comprends la vérité, je vote ici avec la voix et avec la main de mon pays tout entier. (Applaudissements aux extrémités.) Et non seulement je vote avec la voix de mon pays tout entier, mais je vote avec le cœur et la voix de la Suisse trahie et de l'Italie menacée et livrée; je vote avec tous ceux qui, en Europe, portent un cœur et un soupir d'indépendance et de liberté, et un souffle de sympathie pour les opprimés. Je vote contre l'abandon de mes sympathies. Je désire que les acclamations qui se sont élevées de ce côté de la Chambre (L'orateur désigne le côté gauche) passent au-dessus des Alpes. (Sourires ironiques sur quelques bancs du centre.)

Ne riez pas, Messieurs, ce n'est pas à mes paroles que ces acclamations s'adressent... (A gauche : Très bien ! très bien !) Je n'ai pas cette ridicule prétention de croire que cette approbation s'adresse à mes misérables paroles; elles s'adressent aux sentiments, aux sympathies éternelles de la France, (Très bien ! très bien !) dont je ne suis que l'indigne expression en ce moment. Eh bien, je désire que ces acclamations sympathiques dont ma parole n'est que l'occasion aujourd'hui, je désire qu'elles passent de l'autre côté des Alpes, et qu'elles disent à la nation italienne, à ces vingt-cinq millions d'hommes qui formeront, je l'espère, prochainement, un jour du moins, à la gloire et à la sûreté de notre patrie, la fédération du midi contre le despotisme du nord; je désire qu'elles disent à la nation italienne que le sens que vous attachez à ces paroles du paragraphe n'est pas le sens que nous y attachons, et que en dehors du gouvernement de la France il y a la France elle-même... (Nouvelles acclamations aux extrémités.) il y a la France libre dans ses sympathies, persévérante dans ses amitiés et dans ses principes, et qui saluera toujours avec gloire et avec ivresse le jour de la résurrection de l'Italie. (Applaudissements prolongés.)

M. de Lamartine, à peine descendu de la tribune, est entouré par un grand nombre de députés qui viennent lui adresser leurs félicitations, les témoignages de leur sympathie. La séance est suspendue pendant vingt-cinq minutes.

M. GUIZOT, président du conseil. (Profond silence.) Messieurs, plus j'ai écouté l'honorable préopinant, moins je me suis étonné que nous ne nous entendissions pas. Nous différons plus qu'il ne l'a dit, plus qu'il ne le pense peut-être.

Voici la base de notre politique : les faits permanents et positifs, les faits existants et reconnus; c'est là la ligne de conduite de tous les gouvernements sensés et réguliers. Les droits permanents les voici : point de révolutions, point de guerre. (Bruit.)

Je sais autant que qui que ce soit qu'il y a des révolutions légitimes et nécessaires, des guerres légitimes et nécessaires. Mais ce sont des exceptions dans les destinées des peuples. Ces exceptions, lorsqu'elles se présentent, il faut les accepter résolument, mais il ne faut les accepter qu'à la dernière extrémité et devant la nécessité absolue. (Marques d'adhésion au centre.) Il faut les éviter le plus possible et les terminer le plus tôt possible pour rentrer dans la paix. Voilà la base de notre politique; et nous nous attachons d'autant plus à cette base, que nous nous trouvons plus près des révolutions.

Nous croyons que la France a en Italie des intérêts d'équilibre européen, des intérêts de paix européenne; des intérêts de liberté religieuse et des intérêts de progrès libéral et modéré.

Quel est le principe des intérêts d'équilibre européen qu'a la France en Italie? c'est qu'aucune puissance ne soit dominante en Italie. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas nous-même être une puissance dominante. Qu'est-ce qui nous garantit ce principe? c'est l'indépendance des princes et des Etats italiens. Si cette indépendance existe, alors les intérêts de la France en Italie, par rapport à l'équilibre européen, seront garantis.

Que se passe-t-il en Italie? Examinons les actes des gouvernements. Est-ce que les actes du Saint-Siége, du roi de Sardaigne, du grand-duc de Toscane, ne raffermissent pas leur indépendance? Est-ce qu'ils ne se sont pas montrés de véritables princes italiens? Est-ce qu'ils n'ont pas fait, plus peut-être qu'on ne s'y attendait, cause commune avec leurs peuples? Est-ce que nous n'avons pas prêté à cette indépendance des princes italiens tout notre appui dans les limites et avec les moyens qu'ils nous ont eux-mêmes indiqués, sans aller au-delà de leur propre volonté? (Approbation au centre. — Mouvement aux extrémités.)

Quand il s'est agi de l'incident de Ferrare et d'autres incidents semblables, est-ce que nous n'avons pas suivi cette politique favorable à l'indépendance des Italiens?

Quand ils nous ont demandé des armes comme symptômes de leur disposition à les bien garder, nous les leur avons données. Est-ce que ce n'est pas là seconder l'indépendance des États d'Italie? Il faut bien que je le dise, il faut bien que je rende justice à la modération de la politique qu'on a tout à l'heure violemment attaquée à cette tribune. L'Autriche elle-même n'a apporté aucun obstacle à cette politique. (Violents murmures.)

L'Autriche elle-même (ce sont des paroles qu'il faut bien que je fasse entrer de cette tribune dans l'esprit de la Chambre et du pays), l'Autriche elle-même s'est conduite avec beaucoup de modération. (Violentes interruptions. — Rumeurs prolongées.)

Dans la crise qui agite l'Italie, la cause de l'indépendance a fait de grands progrès dans l'esprit des princes et des peuples, et nous y avons aidé, dans la mesure que nous imposent les traités. (Murmures.)

Le cabinet de Vienne, je le répète, n'a pas apporté d'entraves à un progrès qui s'est manifesté, malgré lui, mais que, dans sa raison, il n'a pas contrarié. (Nouveaux murmures à gauche.)

Voyons pour le fait européen ! Je n'hésiterai pas plus à parler du respect des traités que de la modération autrichienne.

UNE VOIX. Ce sont là des théories qui vous vont. (Interruption prolongée.)

M. GUIZOT. J'ai protesté contre l'occupation de Cracovie. (Allons donc ! ne soulevez pas ce souvenir, il vous tue !) Mais j'ai déclaré que je considérais les traités de 1815 comme subsistant toujours. (Nous le savons bien, vous n'auriez pu faire autrement.)

Je reviens à l'Italie. Nous considérons les traités de 1815 comme la base de l'ordre européen. (Explosion de murmures à gauche.)

Et nous dirons que c'est à l'avantage de la France et de l'Europe. (Interruption.) Nous regardons la France comme pleinement armée de toutes les forces qui lui assurent sa position dans le présent et dans l'avenir. Si, par ces traités de 1815, la France eût perdu les conditions de sa force, nous ne les eussions pas acceptés !

M. THIERS. Dites que nous les avons subis ! (Long orage.)

M. GUIZOT. L'intérêt général de l'Europe et de la France est attaché à l'observation de ces traités. (Nouveaux murmures.) Cela n'enchaîne pas les destinées de notre pays. L'avenir est à lui; soyez tranquilles, la France saura le faire. (A gauche : Nous l'espérons bien, et ce sera sans vous !)

Il n'est point de question de paix isolée aujourd'hui en Europe. Eh bien! Messieurs, croyez-vous que l'Autriche, attaquée en Italie, ne se défendra pas? Croyez-vous qu'elle se défendra seule? Est-ce que vous ne savez pas que les autres puissances du Nord sont irrévocablement ses alliées sur cette question? Est-ce que vous ne savez pas que le cabinet anglais dont vous parlez ne se détachera pas d'elle sur cette question? Est-ce que vous ne savez pas que le chef du cabinet actuel de Londres a écrit à Vienne qu'il ne pouvait pas admettre, qu'il n'admettrait pas un changement territorial en Italie.

Mais je m'étonne que des faits publiés en France, en Europe, soient ignorés de vous ou que du moins vous n'en teniez aucun compte.

Dès que la fermentation qui règne en Italie a éclaté, le cabinet de Vienne s'est adressé à tous les cabinets européens pour leur dire qu'elle n'entendait pas se mêler des affaires intérieures de chaque Etat italien, qu'elle n'entendait mettre aucun obstacle aux réformes que les sujets italiens pourraient demander et obtenir, mais qu'il ne pouvait pas donner son adhésion à un remaniement territorial, et toutes les puissances européennes, sans exception, ont répondu au cabinet de Vienne qu'elles adhéraient au maintien du territoire, et que leur ferme volonté était de le maintenir.

M. THIERS. Je demande la parole.

M. GUIZOT. Je prie M. Thiers de ne pas m'interrompre. Il me répondra s'il le juge convenable. Mais je tiens plus que jamais, à cause de l'irritation et de la susceptibilité que je remarque dans une partie de cette Chambre, à établir fermement, nettement, complètement, la politique du cabinet que j'ai l'honneur de diriger. (Vive interruption. — Murmures prolongés.)

M. [illegible]. Monsieur le président, maintenez la liberté de la tribune.

[illegible] qu'arrogante en apparence. (Nouvelle approbation au centre. — Agitation.)

Voilà pour les intérêts de la paix européenne. Elle a été constamment défendue. Voyons pour les intérêts de la politique religieuse. Je me sers à dessein de ces mots, parce que l'Etat n'est pas chargé des intérêts de la religion. Les intérêts de la religion sont confiés aux ministres de chacune d'elles, qui n'en doivent compte qu'à Dieu.

Mais cela ne veut pas dire que la politique du gouvernement ne doit pas être religieuse, que la religion ne doit pas jouer son rôle, ne doit pas tenir une grande place dans le monde.

Messieurs, un grand fait se produit : la conciliation, non pas apparente, mais sincère, véritable, profonde, de la religion avec la société moderne, avec ses mœurs et ses idées (Vive approbation aux centres.); voilà le plus grand intérêt de notre temps. On a tellement besoin de cette bonne harmonie, de cette réconciliation de la société mondaine, temporelle, avec les croyances éternelles, impérissables, que des efforts ont été faits de tous côtés pour y parvenir.

Il est arrivé (et M. de Lamartine appelait cela une grande, une bonne fortune pour l'Italie) que le chef de l'Eglise a senti la nécessité de cette réconciliation. Il a senti qu'il fallait faire la part des idées, des sentiments, des besoins des sociétés modernes. (Vive sensation.) Les deux plus grands faits contemporains, c'est le pape Pie VII venant sacrer Napoléon, et le pape Pie IX, consacrant par son attitude ce qu'il y a de vrai, de modéré, de légitime dans les idées et dans les mœurs de la société moderne. (Nouvelle approbation sur un grand nombre de bancs.)

Voilà les deux grands faits de l'histoire moderne. Mais permettez-moi de vous le dire, oubliez les conditions auxquelles ils existent.

Il faut qu'on ne demande pas au pape ce qu'il ne peut pas faire; il faut qu'on ne confonde pas son autorité spirituelle et son autorité temporelle. Il faut que la papauté se maintienne.

C'est le besoin de l'Italie, de la France, de l'Europe. Et en même temps, il faut qu'il soit bien soutenu contre ceux qui voudraient lui faire faire plus, et autre chose... (Murmures en divers sens. — Agitation prolongée.)

Deux influences, deux forces pèsent sur le pape. (Ah ! ah ! Ecoutez !)

On veut s'emparer du pape pour qu'il devienne un instrument contre l'Autriche; et en même temps on veut qu'il devienne dans l'intérieur de l'Italie l'instrument d'idées que j'appellerai (que je n'appellerai pas, si vous le voulez) radicales, révolutionnaires, et qui seraient contraires à la politique de l'Italie, comme à la politique de l'Europe.

On demande au pape la reconnaissance de l'Italie, et on lui demande en même temps une organisation à peu près républicaine. (Exclamations. — Bruit.)

A GAUCHE. Allons donc ! allons donc ! L'Italie ne demande que des constitutions !

M. GUIZOT. Je ne me préoccupe pas de l'avenir. Je traite la question actuelle. Il ne s'agit pas, à l'heure qu'il est, de constitutions. Nous verrons quand elles viendront. Je dis qu'il y a des influences, des forces qui pèsent sur le pape et qui lui demandent des choses qu'il ne peut pas, qu'il ne doit pas faire. (Vives interruptions.)

Le pape ne peut être que l'instrument de l'ordre et de la paix... Et d'abord je dis l'instrument, je lui en demande pardon, je devrais dire le drapeau de l'ordre et de la paix.

Il n'est pas dans le monde depuis tant de siècles représentant des idées d'ordre, de progrès ou de paix pour devenir le représentant des idées de guerre et d'anarchie.

Il ne le fera pas. (Mouvements divers.) Comptez sur l'initiative aussi bien que sur le caractère de l'homme. Le pape sauverait le souverain si le souverain était compromis. Voilà la politique religieuse que nous trouvons en Italie.

M. de Lamartine a torturé quelques passages de dépêches pour trouver une autre politique. Il n'y en a pas d'autre. Il n'y a pas d'arrière-pensée, il n'y a pas de dépêches secrètes qui démentent les dépêches connues.

C'est la politique du juste-milieu. (Ah! ah! — Chuchottement. — Exclamations. — Murmures divers.) C'est celle-là que nous avons suivie chez nous et qui aidera à résoudre au dehors les questions italiennes, comme elle a résolu les grandes questions intérieures de la France. Je dis qu'elle les a résolues; et, en effet, nous voyons dans nos débats de vives passions. Est-ce que l'ordre en est troublé? est-ce que la liberté en est atteinte? est-ce que la paix en est menacée? Non, les alarmes apportées à cette tribune sont des alarmes exagérées et qui seront déjouées par nos institutions, comme elles l'ont été bien des fois. (Vive approbation au centre. — Violente rumeur aux extrémités.)

Nous pouvons débattre ces questions; mais tant que la politique du juste-milieu prévaudra, tant qu'il y aura sur ces bancs des hommes quels qu'ils soient pour la défendre, soyez certains que ni l'ordre ni la paix ne courront de danger ni au dedans ni au dehors. (Dénégations à gauche.)

Vraiment! je ne puis jamais assez m'étonner quand j'entends accuser nos institutions et la politique que nous cherchons à faire triompher en Italie? Quelle est cette politique? N'est-elle pas libérale et modérée? N'est-ce pas la politique du juste-milieu? (Très bien! au centre. — Rires ironiques à gauche.) Elle fera en Italie ce qu'elle a fait en France. Aussi du haut de cette tribune je dis aux Italiens ce que j'ai si souvent dit à mes concitoyens. Si vous savez vous contenter des réformes praticables et réalisables en ce moment, si vous entourez vos princes, si vous fortifiez vos gouvernements; si vous savez faire cela, vous réussirez et vous écrirez une belle page dans l'histoire de la raison humaine. (Très bien au centre.)

(Longue agitation. La séance est suspendue.)

M. MAUGUIN. Les traités de 1815 n'ont jamais été moralement obligatoires pour la France. Ils le sont moins encore depuis que les autres parties les ont violés. Mais ce n'est pas dans les traités de 1815 qu'il faut chercher l'origine de la politique du ministère. A la suite des traités, il y a eu des congrès; il y a eu la sainte alliance, qui a constitué les Etat en corps de police, chargé d'empêcher les peuples d'obtenir des réformes, les rois de les concéder, et qui appuyait les rigueurs par le principe de l'intervention armée. Voilà ce que l'on veut faire en Italie.

La révolution de 1830, je vous le dis, n'a pas été faite pour rester dans la sainte-alliance. Autrement pourquoi aurions-nous renvoyé Charles X? Lorsqu'il a promis un changement de ministère, qu'avons-nous répondu? nous avons répondu par le mot fatal de : *Il est trop tard*. N'invoquez donc jamais les traités de 1815, ces traités douloureux qui nous ont été imposés après une bataille qui restera longtemps encore un deuil pour le pays ! (Très bien ! très bien !)

L'honorable orateur, passant à la question d'Espagne, cherche à prouver que l'Espagne ne nous donnera jamais ni 50 000 hommes, ni un écu. Nous avons donc eu bien tort de compromettre la paix du monde pour un intérêt si négatif.

M. le ministre vient de parler avec une grande assurance de la question italienne. Qu'il y prenne garde ! cette question est plus grave qu'elle ne lui paraît. Laissez faire les Autrichiens en Italie; les Italiens soumis, ce sera le tour de la Suisse.

On peut adresser cette question à M. le président du conseil : Qui prétend-il servir avec sa politique? Est-ce la France? Non, il froisse tous ses intérêts, tous ses sentiments. Est-ce la dynastie? Il l'espère peut-être, mais je lui garantis qu'il se trompe.

M. ODILON BARROT. J'ai cherché dans les documents fournis une pièce dont M. le ministre des affaires étrangères a parlé dans son discours; c'est celle par laquelle l'Angleterre a garanti la possession de la Lombardie à l'Autriche contre toute éventualité! Je demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il peut nous faire communiquer cette pièce.

M. GUIZOT. J'ai une réponse bien simple à faire à l'honorable préopinant. Jamais je ne me sers de mots qui ne rendent pas ma pensée. Je n'ai pas dit que le cabinet anglais avait garanti à l'Autriche la possession de la Lombardie; j'ai dit seulement qu'il avait garanti le *statu quo* territorial de l'Europe.

La pièce dont j'ai parlé n'est pas dans mes mains; elle m'a été communiquée, mais il ne m'en a pas été laissé de copie. Je n'ai donc pas pu la déposer avec les autres.

M. ODILON BARROT demande le renvoi à lundi de la suite de la discussion.

FAITS DIVERS.

La Chambre des pairs se réunira lundi pour entendre le rapport complémentaire de M. le baron Dupin au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures, fabriques, usines, chantiers et ateliers, et discussion, s'il y a lieu, sur ce projet de loi.

[illegible] que indignation l'ordre barbare donné par la supérieure des sœurs de l'hospice. (*Echo de Cambrai.*)

TATI le jeune prince taïtien qui était malade au Val-de-Grâce, vient de mourir. Depuis quelque jours il éprouvait un peu de mieux; mais dès lundi des accidents graves ont commencé à se manifester, et la maladie est bientôt arrivée à son terme fatal. Tati, qui était très lympathique originairement, portait aussi le germe de ce que l'on appelle en médecine une *diathèse tuberculeuse*, c'est-à-dire un état général de la constitution dans lequel il se produit des tubercules dans un grand nombre d'organes à la fois. Ce germe a trouvé dans notre climat des éléments propres à favoriser son développement, et Tati a péri comme périssent ordinairement les singes du Jardin-des-Plantes.

Il ne faudrait pas conclure de ce seul fait contre la possibilité de l'acclimatement des Taïtiens en France, car plusieurs autres camarades de Tati se portent parfaitement à Paris.

TOLÉRANCE EN CHINE. — La pièce suivante mérite d'être connue, comme une preuve du progrès de la tolérance en Chine.

C'est une proclamation adressée par un magistrat à ses subordonnés, à la requête d'un missionnaire américain, M. Roberts, qui a entrepris d'aller tous les dimanches prêcher l'Evangile dans un des quartiers de Canton. Troublé plusieurs fois dans son enseignement, il s'adressa tout simplement aux autorités locales, et voici la très curieuse marque de sympathie qu'il en obtint.

« Le magistrat du district de Pwan-Yu, publie cette proclamation :

» Un américain, nommé Roberts, ayant établi un lieu de réunion chrétienne dans la rue de Tung-Shih-Feo (près du lieu des exécutions), pour y expliquer les Ecritures et réformer les méchants, il paraît que depuis quelque temps des gens mal famés, ayant d'abord voulu lui extorquer de l'argent sans pouvoir y réussir, ont fini par causer de grands désordres, brisant les portes, les fenêtres, les bancs, les tables, lui volant ses habits et ses meubles.

» Moi, le magistrat, j'ai informé sur l'affaire, et j'ai fait arrêter L'oa-Shang et onze autres qui seront poursuivis et punis selon leur mérite.

» Maintenant, j'ai aussi examiné ce Roberts; je vois qu'il réside encore, comme par le passé, dans ledit lieu de réunion chrétienne; et comme je crains que des vagabonds, sous le prétexte d'entendre expliquer les Ecritures, viennent encore commettre des désordres chez lui, je crois convenable de faire publier cette proclamation.

» Je la publie donc pour que les hommes de toutes les nations sachent que ce Roberts, qui réside dans ledit lieu de réunion chrétienne, y explique les Ecritures, et y encourage le peuple aux bonnes actions.

» Aussi, vous qui désirez connaître les Ecritures, vous pouvez y aller; mais ceux qui ne sont pas animés du même dessein doivent s'abstenir, n'y pas aller par groupes de trois ou quatre, et là, sous de faux prétextes, causer du désordre.

» Désormais donc, si de pareilles scènes se renouvellent, les coupables seront saisis et sévèrement punis. Ne comptez pas sur la moindre indulgence, et obéissez. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Exposition de la Théorie de Fourier

Par M. FRANCK, professeur de la Faculté des lettres.

Il faut absolument, pour contenter les philosophes, que la société soit en guerre avec les individus et l'individu en guerre avec lui-même. Ils tiennent à la loi pénale avec ses menaces, avec son cortége de juges, de soldats et de bourreaux. Ce n'est pas tout, ils veulent que notre for intérieur soit d'accord avec ce système général de compression, l'homme idéal pour eux est en lutte permanente avec ses désirs occupé sans cesse à réprimer sa nature.

Ne dites pas que les philosophes tiennent peu à cette compression de l'individu par la société et par lui-même; que cette loi de la contrainte et du sacrifice est pour eux *un moyen* seulement de maintenir l'ordre dans la société, d'y produire le bien, ou tout au moins d'y restreindre la part du mal; ne dites pas cela; pour les philosophes, la contrainte extérieure et intérieure a fini par devenir un but; elle est à leurs yeux le bon et le beau. La chose est si vraie que, si vous leur présentez un idéal de société où l'ordre général, où le respect de tous les droits soient assurés, où tout excès soit prévenu, où tout plaisir d'ordre matériel soit anobli par son alliance avec des jouissances d'ordre moral, le tout sans demander à l'individu le sacrifice de ses penchants, le tout sans employer l'armée, la police et les bourreaux, les philosophes déclareront votre système immoral, et pourquoi cela? parce qu'ils n'y trouvent plus la nécessité de la contrainte et du sacrifice.

Ils ont donc confondu avec le but de la société, qui est le bonheur général, leurs systèmes de compression, qui ne sont qu'un moyen de restreindre le malheur général dans les sociétés imparfaites; ils se sont pris eux et leurs systèmes pour le *bien*, et cette confusion ridicule est la source de toutes leurs attaques contre la théorie phalanstérienne.

La réalisation de cette théorie dispenserait d'appliquer leurs préceptes; donc elle est mauvaise. Ces messieurs ne voient pas au-delà; mais, en vérité, si l'on trouvait un moyen de conduire tous les chevaux par la parole seule, ne rirait-on pas des selliers, déclarant cette invention pernicieuse uniquement parce qu'elle rendrait inutiles leurs fouets, leurs mors et leurs éperons? La question est d'arriver au but; or, parmi les procédés qui nous y conduisent, les moins violents, les moins douloureux sont les meilleurs.

Les philosophes auront beau déclamer contre l'immoralité phalanstérienne, donner à entendre qu'il se passerait dans la commune sociétaire des choses inouïes, dire en frémissant, par exemple, que les hommes y pourraient bien aimer les femmes et réciproquement, que même on y dînerait, et qu'on y pousserait le mépris de toute moralité jusqu'à préférer un bon dîner à un mauvais, les philoso-

ne leur a pas fait injure en signalant chez eux l'absence de logique, l'étroitesse des vues, et la sècheresse du cœur.

Dans la seconde partie de sa dernière leçon, M. Franck est retombé dans l'ornière des philosophes, il a reproduit contre la moralité de la théorie phalanstérienne tous les malentendus qu'ils prennent pour des arguments. La première partie avait été meilleure : ce n'était pas M. Franck, c'était Fourier qui parlait.

L'exposition de la loi sériaire a été fidèle, quoique le professeur eût pu, sans trop se compromettre, affirmer plus résolument la réalité, l'universalité de cette loi. Dire que les astres sont distribués par séries et par groupes, en d'autres termes que des planètes pivotant sur un même soleil forment un système général ; que chaque cortège de satellites pivotant sur chacune de ces planètes forme une subdivision de cet ensemble ; que la même distribution s'applique aux genres et aux espèces des minéraux, des végétaux, à toute classification, soit naturelle, soit artificielle, c'est énoncer des faits évidents et dont il est puéril d'éluder la responsabilité par ces formules : *Fourier dit*, *Fourier croit*, *Fourier pense* : « Il y a là certainement, s'est écrié le professeur, du génie » et de la grandeur. » Pourquoi ne pas dire tout simplement : ces idées sont la VÉRITÉ?

Les sociétés humaines doivent-elles rester étrangères aux lois de l'ordre universel? Fourier ne l'a pas cru. L'expérience confirmait ses vues, car, sans parler de l'armée, les administrations, les corps savants, tout ce qui présente actuellement un germe d'organisation le doit à l'application partielle de la loi sériaire en dehors de laquelle on ne peut trouver que le chaos. La théorie de Fourier ne tend donc pas à réaliser des combinaisons arbitraires et dont la société n'aurait jamais fait l'épreuve, mais tout uniment à perfectionner, à généraliser l'application de l'*ordre* tel qu'il existe dans la nature entière et dans tous les éléments déjà coordonnés de la société.

A cela qu'oppose-t-on? Est-ce que les philosophes ne veulent pas de l'ordre? Nous les défions de le dire. Est-ce que les philosophes connaissent un ordre différent de la *série?* Nous les défions de le prouver.

« La formation des séries passionnelles, nous a dit le profes- » seur, n'a pas seulement pour but d'émanciper les passions, mais » de les coordonner entre elles, de les mettre en équilibre, de les » faire servir toutes ensemble au bonheur du genre humain. »

Voilà le but de Fourier bien indiqué. Sur quoi se fondera le professeur pour démontrer que Fourier n'atteint pas son but, et que la *série* ne donne aucune garantie contre les écarts passionnels. M. Franck ne se fondera sur rien; il ne sait pas, il ne saisit pas, voilà tout; l'efficacité morale de la loi sériaire lui échappe. Il nous faudrait beaucoup de temps et d'espace pour la lui démontrer, ou plutôt pour la démontrer à ses auditeurs. Toutefois, en prenant isolément chaque passion, l'on reconnaîtra bientôt de quelle façon l'organisation sériaire agit sur elle.

Et d'abord ne séparons jamais la série passionnelle de l'association du capital, du travail et du talent. Tandis que dans le monde moral les caractères sont unis par la série, ne faut-il pas que dans le monde matériel les intérêts soient reliés par l'association? L'organisation doit s'appliquer à la fois à toute la destinée de l'homme.

C'est donc dans le phalanstère, c'est-à-dire dans une commune associée, dans une commune enrichie par les économies de la vie collective, par la perfection des méthodes industrielles, par l'emploi des machines et par le travail attrayant que Fourier place l'organisation des séries passionnelles; ce n'est pas ailleurs.

Examinons l'essor des passions en dehors de ce milieu, puis dans ces conditions harmoniques.

M. Franck a nié, il est vrai, que Fourier conçût pour l'homme une *double destinée*. C'est ainsi que M. Franck a prétendu que Fourier attribuait au vieillard *exclusivement* les jouissances de la famille ; c'est ainsi qu'afin de présenter l'unitéisme comme un amalgame de voluptés grossières, il a négligé complètement la mission que Fourier donne à l'unitéisme comme passion du dévouement et de la charité sociale ; mais il s'agit de la théorie de Fourier telle qu'elle est, et non pas de cette théorie tronquée ou travestie pour les besoins d'une mauvaise cause.

Pour qui veut comprendre la théorie phalanstérienne, y puiser d'utiles enseignements, la notion de la double destinée ou de la dualité d'essor est un flambeau indispensable. Des gens sensés et de bonne foi ne vont pas visiter un grand édifice, la nuit, sans lumière, afin de s'en prendre à l'architecte s'ils se rompent le cou dans les escaliers.

Appliquons l'idée de la dualité d'essor aux passions sensitives. Hors du phalanstère est-il bon, louable de donner un libre essor à ces passions et de les raffiner ? Non pas. Les petits ménages morcelés ne peuvent préparer des mets pour tous les goûts. Si l'on veut rendre l'enfant sociable, le préparer aux difficultés qu'il rencontrera dans la vie, il faut de bonne heure amortir en lui la sensualité, l'habituer à se conformer aux goûts de ses parents, à prendre le temps comme il vient et sa soupe comme elle est. On devra surtout, et c'est Fourier qui le déclare, lui refuser l'accès de la cuisine où l'attraction passionnelle le porte. Fourier n'accorde même pas à l'enfant civilisé la faculté d'intervenir utilement dans les cultures, où il se conduit en véritable Vandale. (*Traité de l'Association*, 1822, t. II, p. 166 et 216.)

Mais en harmonie, pourquoi restreindre vos penchants d'ordre sensitif? La préparation des aliments pour 15 ou 1800 personnes admet, nécessite même des variétés et des nuances; chacun pourra se satisfaire *et le devra*, car les délicatesses de goût manifestées par les consommateurs, non-seulement en fait d'aliments, mais en fait de vêtements, d'ameublements, etc., peuvent seules déterminer parmi les producteurs la formation des groupes et des séries. Aucune industrie ne se raffine quand elle n'a pas d'appréciateurs.

Parlera-t-on des affectives?

Aujourd'hui l'ambition, bornée au ressort matériel, agiote, accapare, monopolise et falsifie ; quant à la soif du pouvoir, c'est elle qui entraîne les manœuvres électorales et la corruption politique. Dans le phalanstère, comment voulez-vous accaparer la terre qui est exploitée sociétairement, monopoliser la richesse qui est généralisée, lutter contre la société, au nom de votre cupidité, lorsque vos intérêts matériels sont étroitement unis aux siens, et que vous êtes solidaires de sa prospérité comme de ses souffrances ?

tant, classant toutes les nuances de caractère, ne réprouvant que le mensonge et les trafics, faisant la femme libre, parce que la femme libre est franche et fière, que l'oppression seule la fait descendre à la perfidie?

Comment comparer la famille civilisée à la famille phalanstérienne? M. Franck nous dira sans doute que la famille est heureuse, morale, vénérable même aujourd'hui, que nous voulons la corrompre et la détruire. Beaucoup de moralistes, avant lui, ont dit la même chose non sans succès oratoire, et, s'il ne se fait pas applaudir en revendiquant les droits de la famille outragée, il aura manqué un effet qui réussit presque toujours; mais qu'importent les phrases? Si M. Franck est doué d'esprit observateur, il prend ses illusions sur la famille civilisée, quand il monte en chaire ; en sortant de la Sorbonne il les quitte, car il voit dans la grande ville des bâtards, des enfants-trouvés ; car la statistique judiciaire lui montre des mères qui commettent, en pleurant, l'infanticide pour échapper à la misère et à la rigueur d'un moralisme implacable, il voit les tribunaux punissant à chaque instant le père et la mère qui séquestrent leurs enfants ou les torturent, la mère vendant sa fille, les parents riches eux-mêmes se déclarant la guerre pour des successions, le duc de Praslin traînant autour de la chambre nuptiale sa femme ensanglantée. Nous direz-vous, par hasard, que ces faits soient rares, ou que la philosophie donne un moyen de les prévenir?

Education assurée à tous les enfants par la phalange et proportionnelle aux vocations; bonheur et sécurité de l'enfance, absence de contacts et de froissements continuels entre les natures antipathiques; possibilité, au contraire, pour les hommes qui mettent leur bonheur dans la vie de famille, de voir leurs enfants grandir sous leurs yeux, de les arracher à l'exil et à la dépravation des pensionnats civilisés, voilà notre idéal; vous pourrez le calomnier, mais nos projets sont aussi purs que les *faits* produits journellement dans la famille civilisée sont infâmes.

Nous ne pouvons pas épuiser ici la comparaison des passions humaines au point de vue sériaire et non-sériaire, les livres de Fourier étudiés sans parti pris compléteront notre pensée.

Quant à la classification même des passions par Fourier, M. Franck ne l'accepte pas, et la déclare *grossière*; nous attendons patiemment la sienne.

Le but de l'Ecole phalanstérienne est de jeter les fondements d'une société où le malheur soit une exception minime, ce qu'est aujourd'hui le bonheur, où le plaisir et le travail, l'intérêt et le devoir cessent d'être en lutte. Il résulte de cette formule même que non-seulement l'attraction aura besoin d'être combattue dans l'état civilisé qui est généralement subversif, mais encore dans les faits de subversion accidentels qui se présenteraient en harmonie. Fourier admet parfaitement ces exceptions. Voici comment il les annonce :

Pour épargner aux ergoteurs bien des paroles inutiles (entendez-vous, monsieur Franck?), il faut poser dès à présent un principe sous-entendu en tous calculs généraux sur les passions comme sur les quatre autres mouvements: c'est l'*exception* qu'il faut toujours estimer à un huitième ou un neuvième. Elle sera sous-entendue, lors même que je n'en ferai pas mention.

Par exemple, si je dis en thèse générale que *les civilisés sont très malheureux*, c'est-à-dire que les sept huitièmes d'entre eux sont réduits à l'état d'infortune et de privation, qu'un huitième seulement échappe au malheur général et jouit d'un sort digne d'envie.

Si j'ajoute que le bonheur dont jouit le petit nombre de civilisés est d'autant plus fatigant pour la multitude, que les favoris de la fortune sont fréquemment les moins dignes de ses bienfaits, l'on trouvera encore que cette assertion comporte l'exception d'un huitième ou neuvième, et l'on verra, une fois sur huit, la fortune favoriser celui qui en est digne. Cette lueur de justice ne sert qu'à constater l'absence d'équité en système général.

Ainsi l'exception d'un huitième qu'on pourra opposer à mes assertions générales ne servira qu'à les confirmer. IL SERA DONC INUTILE A MOI DE MENTIONNER L'EXCEPTION SUR CHAQUE THÈSE, et inutile au lecteur d'élever cet argument qui tournerait à l'appui de mes assertions. Les Français, plus que d'autres, sont dans l'usage d'argumenter sur des exceptions envisagées comme règle : il faudra donc leur rappeler fréquemment le principe que je viens de poser. (*Théorie de l'association*, 1822, avant-propos LII.)

Voici donc la proposition de Fourier tout entière : Attractions données à l'homme proportionnellement à sa destinée normale ou d'harmonie; nécessité de résister à l'attraction dans les cas anormaux ou subversifs.

Or, comment M. Franck renverse-t-il une pareille thèse? En jouant le rôle de l'ergoteur prévu par Fourier, en supposant qu'un homme se casse la jambe dans un phalanstère, qu'il a la fièvre et que son attrait lui conseille de boire quand ses médecins le lui défendent... Pitié! pitié!

Nous ne prétons pas cet argument au professeur, nous ne le forgeons pas pour les besoins de notre cause. M. Franck a bien dit cela, et cette argumentation nous dispense de le suivre pas à pas dans le reste de sa leçon. Voilà les pauvretés auxquelles on est réduit quand on veut lutter de parti pris contre la vérité, contre le progrès, contre l'avenir.

A quoi bon maintenant répondre à M. Franck, qui trouve mauvais ce raisonnement phalanstérien : Si Dieu est bon, il ne nous a pas créés pour souffrir ? L'argument nous paraît en forme, et, bien que le professeur en ait prohibé l'usage, nous persisterons, ne lui en déplaise, à nous en servir et même à faire des convictions par ces moyens antiphilosophiques; la philosophie persuadant fort peu de monde, les arguments qu'elle réprouve sont probablement supérieurs à ceux qu'elle emploie.

Vers la fin de la séance, M. Franck a protesté au nom de la philosophie, *c'est-à-dire de toutes les traditions de l'esprit humain*, contre les imaginations d'un chef de secte.

Ainsi, Fourier ne peut revendiquer aucune part dans les traditions de l'humanité; Platon, Thomas Morus, Campanella, tous les fondateurs de républiques idéales, tous ceux qui ont voulu réhabiliter la passion, tous ceux qui ont entrevu les merveilles de l'association, ne sont pas ses pères; le christianisme ne lui avait pas ouvert la voie, Newton ne lui avait rien appris; c'est un enfant trouvé sur le grand chemin du socialisme. Très bien!

Comment donc alors, dans une récente leçon, avez-vous dit que Fourier n'apportait au monde aucune idée nouvelle, comment êtes-vous allé chercher ses idée d'association chez tous les communistes, et le *travail attrayant* jusque dans Mably.

mense et subite lumière ; elle vous blesse, elle vous choque, et nous savons ce que vous direz encore cette fois, car depuis dix ans que Fourier est mort et que ses idées lui survivent, nous n'avons pas d'autre adversaire que vous. Mon Dieu ! vos paroles sont toujours les mêmes.

Vous avez dit : « Fourier n'apporte pas une idée qui soit neuve, » et Fourier ne se rattache à aucune tradition. »

Vous direz encore : « La Théorie de Fourier est immorale, mais » pour la réaliser il faudrait commencer par *rendre tous les hom-* » *mes meilleurs.* »

Et pour couronner l'œuvre, vous ajouterez : « La Théorie de Fou- » rier, c'est la suppression de toute autorité, c'est la licence et » l'anarchie sans aucun frein, mais c'est le despotisme le plus » complet et la suppression de la liberté individuelle. »

Bien que dûment averti, vous tomberez d'ici à la fin de votre cours dans quelques-unes de ces contradictions amusantes. Mais nous sommes charitables, et nous viendrons vous signaler ces faux pas comme nous vous avons signalé ceux que vous avez déjà pu faire.

Au revoir donc, Monsieur, jusqu'à la prochaine leçon. Acceptant la qualification que vous avez gracieusement décernée aux admirateurs de Fourier, je signerai s'il vous plaît

UN DISCIPLE FANATIQUE.

Mouvement socialiste de la presse.

Le *Courrier de Nantes* fait les réflexions suivantes à propos du projet de loi sur l'impôt du sel :

« De tous les projets de lois soumis à la Chambre dans la dernière séance, le plus remarquable est certainement le projet qui concerne l'impôt et la vente du sel. L'année dernière, le ministre des finances avait déjà présenté à l'examen de la commission le système qu'il propose encore aujourd'hui, mais la commission ne voulut même pas se donner la peine de l'examiner, et elle nous a donné par ce refus la preuve des ridicules préjugés qui la dominent. Ce système, qui a été exposé dans la *Démocratie pacifique* par M. J.-J. Julien, attaché à l'administration des douanes, consiste à soumettre la vente du sel au même régime que la vente du tabac. Tout en laissant la fabrication à l'industrie privée, le gouvernement se chargerait de la distribution de la vente du sel dans toute la France.

» Un pareil projet devait naturellement soulever bien des objections ; les attaques les plus violentes ne lui ont pas manqué ; quant à nous, nous l'appuierons de toutes nos forces, car nous sommes convaincus qu'il offre au pays d'immenses avantages. Aucune denrée ne se prête mieux au monopole de l'Etat, car le prix du sel représente plutôt un impôt que la valeur de la denrée, comme le tarif de la poste est plutôt un impôt que le prix d'un service rendu ; or c'est à l'Etat qu'il appartient de recueillir les impôts de toute sorte.

» Nous n'avons point peur du monopole administratif; bien au contraire; c'est à nos yeux le seul moyen d'échapper au monopole infiniment plus redoutable des compagnies financières, et l'on sait que de puissantes sociétés se sont emparées dans l'est et dans le midi de la France de la fabrication et de la vente du sel, qu'elles ont organisé de véritables monopoles et qu'elles exploitent les populations avec une audace inouïe. Monopole pour monopole, mieux vaut cent fois celui de l'Etat que celui des particuliers. L'administration publique est soumise au contrôle des représentants, et, bien qu'elle puisse commettre des fautes, elle ne peut entretenir des abus aussi odieux que ceux dont nous accable la féodalité industrielle. De plus, quand le gouvernement servira d'intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs, quand il se sera mis en contact avec les compagnies financières, il verra par lui-même tous les abus qu'elles ont créés à leur profit, il comprendra tous les dangers dont elles menacent la France, et peut-être songera-t-il à nous en préserver. Nous ne pouvons donc qu'approuver sans réserve un projet, qui, tout en mettant les consommateurs à l'abri des fraudes et des exactions qu'ils subissent aujourd'hui, doit apporter une diminution considérable dans le prix d'une denrée de première nécessité pour tout le monde et surtout pour le peuple. »

— Nous ne citons pas souvent le *Courrier du Havre*, et pour cause. Le *Courrier* s'est voué corps et âme à la défense de l'esclavage colonial. Mais nous prenons les bonnes idées partout où elles se trouvent, et nous nous empressons de donner place aux réflexions suivantes que cette feuille oppose au *Siècle* qui a combattu la pensée du monopole du sel par le gouvernement :

« Le *Siècle* s'exerce, par avance, à combattre le projet de loi concernant la vente du sel. Il ne veut pas entendre parler du monopole du gouvernement qui pourrait aussi bien, dit-il, se charger de vendre en gros le coton, le sucre, le vin, la viande, etc. « Pourquoi, ajoute-t-il, » M. Guizot ne s'érigerait-il pas en marchand universel, ainsi que le » pacha d'Egypte? »

» En vérité, si les monopoles de M. Guizot, puisque M. Guizot il y a, devaient profiter à la France, autant que ceux de Mehemet-Ali à l'Egypte, nous demandrions avec le *Siècle* : Pourquoi M. Guizot ne s'érige-t-il pas en marchand universel?

» Comprend-on rien de plus absurde que cette théorie de l'opposition qui fait du gouvernement un ennemi contre lequel tout citoyen a une lettre de marque, et qui personnifie le gouvernement dans M. Guizot ou M. Dumon? Si nous ne devons jamais plus entrer que nous ne le faisons dans les voies de la liberté commerciale, pourquoi ne pas donner, par préférence au Trésor public, un bénéfice sur la vente du sel, au lieu d'en faire cadeau à des marchands en gros ou à des détaillants?

» Que la taxe du sel soit abaissée à 10 c., dit le *Siècle*, et le sel coûtera certainement, en moyenne, 20 c. seulement. Soit ; alors demandons que le sel soit vendu par le gouvernement à 17 au lieu de 27 c., et par les revendeurs à 20 au lieu de 30 c. Il restera à savoir si les intérêts du producteur, ceux du consommateur et ceux du Trésor, qui doivent en bonne législation d'économie politique ne faire que trois têtes dans un même bonnet, seront également satisfaits. »

— L'*Union de Saint-Etienne* publie une série de questions à étudier pour réformer l'organisation des mines houillères de la Loire. Voici ces questions :

« Où et comment doit-on fonder les crèches, les salles d'asile et les écoles primaires destinées aux enfants des ouvriers?

« Comment serait-il possible d'employer à des travaux utiles des réunions nombreuses d'ouvriers mineurs après leur sortie des puits et pendant une partie des jours de fête?

« [illegible]pourrait-on rendre ces réunions agréables aux ouvriers, [illegible] des idées de solidarité et d'association?

[illegible] organiser les travaux des mines et comment les [illegible] trouver dans cette organisation même un essor [illegible]nés chez eux et vainement comprimés aujour[illegible] incessants d'une existence précaire?

[illegible]miner, en outre, les garanties que l'association [illegible] pour leur assurer un salaire suffisant et pro[illegible] personnel de chacun ; comment devront être or-

[illegible] pour toutes les industries du pays. Il ne suffit pas de critiquer la réunion qui se prépare, de prévoir à l'avance le mal qui peut résulter du monopole; il faut aussi indiquer le bien qu'il est possible d'obtenir par l'association intégrale de tous les éléments qui concourent à l'exploitation du bassin houiller de Saint-Etienne; il faut démontrer que l'Association peut seule conduire à l'affranchissement graduel des travailleurs, à la liberté par le maintien de l'ordre, et au progrès par la stabilité. »

— Nous trouvons dans un long article de M. E. Bonnemère, publié par le *Précurseur de l'Ouest*, pour demander l'établissement d'un théâtre sédentaire à Angers, d'excellentes réponses à deux des principales objections qu'on peut faire sur l'organisation du travail.

« On me dira : Vous déplacez un grand nombre d'industries acquises et bien des gens demeurent sans emploi, sans moyens d'existence.

» Je réponds :

» D'abord, si vous aviez étudié un plan quelconque d'organisation unitaire du travail, vous verriez que cette objection est une niaiserie qui frappe à côté et tombe à terre. Mais même en raisonnant avec tous les préjugés qui aujourd'hui peuvent avoir la force des vérités éternelles, je dis que, si on accueillait pareille objection, il faudrait enrayer sur la route du progrès et immobiliser l'humanité dans le cercle le plus étroit du *statu quo* le plus restreint. Je défie, en effet, qu'on réalise un seul progrès qui n'amène pas, dans une industrie donnée, un instant de trouble et un déplacement d'existence. Supprimez la peine de mort, et tous les bourreaux viennent demander le *remboursement de leur charge*. Je ne sais comment fonctionne la philanthropique machine du docteur Guillotin, mais il se peut que les cordiers aient vu avec peine la suppression de la pendaison.

» Seconde objection :

» Sans doute l'Etat, la commune organiseront tous les services avec une prodigieuse économie, le monopole aura besoin de cent fois moins d'agents que n'en emploie la concurrence. Mais que ferez-vous de tous ces mécontents sans emploi?

» Réponse : Ils seront mécontents pendant un temps, sans aucun doute, comme les bourreaux de l'hypothèse de tout à l'heure, mais peu à peu tous ces agents parasites seront rendus à la production active et directe. Il est aujourd'hui bien des industries délaissées et qui manquent de bras, à commencer par l'industrie par excellence, celle sur laquelle pivote l'existence même de l'espèce humaine : l'agriculture! Tournez de ce côté vos regards et vos efforts, et vous verrez que l'agriculture, cette pauvre délaissée, pourrait utiliser, si elle les avait, une fois plus de bras qu'elle ne le fait.

» Mais alors il n'y aura donc plus que des fonctionnaires? Quand tout le monde le sera, en effet, je ne vois pas bien où sera le danger. Supposez toutes les branches de l'industrie humaine organisée au sein de la commune, chacun est fonctionnaire, c'est vrai, chacun remplit une fonction sociale et commerciale. Mais enfin, après tout, il y aura toujours bien un gouvernement, une direction supérieure, une hiérarchie quelconque. Eh bien! chacun aura son rang, son degré, son titre, sa *fonction* au milieu de cette immense machine qui utilisera, pour le plus grand profit de tous, les forces de tous dans les limites de leurs moyens. Pour prendre un exemple dans l'institution la plus régulièrement organisée de toutes celles que nous voyons aujourd'hui, le soldat est-il un fonctionnaire moins utile que l'officier, n'a-t-il pas le juste sentiment de l'importance que lui garantit son utilité, n'en est-il pas fier, se trouve-t-il déshonoré de faire sa corvée, est-il jaloux des grosses épaulettes et des gros appointements de son colonel, ne comprend-il pas que son intérêt même, celui de son existence et de sa position exige que le commandement soit aux mains des plus dignes, surtout s'il est assuré d'obtenir lui même les dignités sitôt qu'il aura fait ses preuves?

» Pour me résumer, nous vivons dans un milieu incohérent au sein duquel tout est à organiser. Organisons donc, sanctifions et glorifions le travail, gardons nos mépris pour l'égoïsme et la paresse. Vous voulez un théâtre, et vous avez raison. Mais commencez par le commence-

[illegible] Ou ministère de l'agriculture.

Le *Propagateur des Ardennes* : Les Préludes de la session. — Un Ministère de l'agriculture. — Les Banquets et la Loi de 1834.

L'*Observateur des Pyrénées* : Une Croisade.

Le *Courrier de la Sarthe* : Le Banquet du 12e arrondissement, la Loi de 1790 et les Banquets.

Le *Patriote de Saône-et Loire* : Les Banquets et la loi de 1834.

L'*Emancipation de Toulouse* : Le Banquet du 12e arrondissement. — Les Banquets et la Loi de 1834.

Le *Franc-Parleur de la Meuse*, le *Journal du Loiret*, la *Revue de l'Ouest* : Le Banquet du 12e arrondissement.

La *Revue de la Marne* : Affaire Lescuyer.

Le *Journal de Castres* : Littérature belge, M. Jobard. (Variétés.)

Le *Sémaphore de Marseille*, l'*Observateur des Pyrénées* : Mlle Pomponnette. (Feuilleton.)

La *Suisse* et le *Propagateur des Ardennes* : La Chasse aux Papillons. (Feuilleton.)

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : L'Adresse à la Chambre des Députés. — II. Nécessité d'un Ministère. — III. Le Déficit. — IV. Le Phalanstère à la Tribune. — V. Encore les Scandales. — VI. Le Dégoût. — Projet de Loi sur le Conseil royal de l'Université. — Les Banquets et M. Hervé. — Le Banquet du 12e Arrondissement. — Les Banquets des Ecoles et du 12e Arrondissement. — La Liberté comme à Lucerne. — Dialogue de circonstance. — Le *Journal des Débats* et le Socialisme. — Mémoire de M. Leclair sur la substitution du blanc de zinc au blanc de plomb dans la peinture. — Le grain de sel des Guêpes. — VARIÉTÉS : Projet d'exploitation du théâtre de Metz. — Lettre de M. Ramon de la Sagra. — *Parole de Providence*, par Mme Clarisse Vigoureux. — FEUILLETON. Revue dramatique. — Revue musicale.

PETITE CORRESPONDANCE.

Colmar. — M. G. — Cordial accueil à M. B. — Nous voudrions pouvoir vous répondre oui, pour V. H., mais impossible en ce moment. — Nous expedions.

Metz. — M. D. — Reçu les 30. — Remerciements.

Metz. — M. de B. — Vous aurez vu que nous avons donné un tour de faveur. — Compliments affect. à L., et à vous remerciements. — Les vues (3e série) et les alm. sont chez M. L. depuis le 21.

Nantes. — M. L. — On compose en ce moment l'art. — Merci. — Nous vous avons acc. récept. des broch. — Nous avons trouvé 97.

Le Bipault. — M. C. — Reçu les 50. — Merci.

Naus. — M. C. — Reçu les 48. — Merci à M. B. et à vous. — Nous prenons note pour l'hôtel.

Châlons-s.-M. — M. C. — Nous faisons droit. — Nous demandons à B., qui donnera la formule. — Nous communiquons votre p. s. à M. D., qui est toujours dans la maison.

Châlon-s.-S. — M. L. — 1°, 3° et 5° de votre dernière demande sont épuisés. — Nous ne pouvons faire un envoi pour les deux broch. 2° et 4°.

Saulieu. — M. L. — Nous manquons en ce moment d'épr. color. — Les premières rentrées seront pour vous.

En voyage. — M. V. C. — Je pars dans une heure de Paris pour l'Angleterre. — Je prendrai le packot anglais à Southampton, le 2. — J'emporte le regret de ne t'avoir pas embrassé avant mon départ. — Ne m'oublie pas. — Ch. D.

MARCHANDISES.

Esprit 3|6, disponible, 60 fr.; courant du mois et février, 58 à 59; mars et avril, 59 à 60; 4 mois d'été, 61 à 62 fr.; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 55 fr.

Béziers, 46. — Pézénas est venu pour Cette, 47. — Bordeaux, 53. = Rouen, 62.

Savon disponible, belle qualité, 100.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 100 à 101; 3 mois suivants, 99 à 99-50; 4 mois d'été, 99, 4 derniers mois, 100 à 101.

4 1/2 J. 22 s. dr cours [illegible]			[illegible]			[illegible]	
4 0/0 J. »	»	90 50	O. V. de par.	»	1315 »»	— Orléans	1188 50
Emp. 1848. au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	»»» »»	— à Rouen	898 75
— fin Ct	»	» »/»	— Gouin	»	1000 »»	R.-Havre	»»» »»
B. du Trés.	»	4 1/8	— Ganneron.	»	1000 »»	Avignon	»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.		
5 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	30 »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	17 1/2	»» »/»

Str. à Bâle	159	75
Paris-Str.	405	»»
Tours-Nan	306	25
Orl.-Vierz.	»»»	»»
C. du Nord.	535	»»
Famp-Has.	»»»	»»
Diep-Féc.	»»»	»»
Boul. à Am.	365	»»
Orl.-Bord.	400	»»
Mont. à Tr.	240	»»
Paris-Lyon	395	»»
Bord-Teste	»»»	»»
Zinc V. M.	»»»»	»»
Lin Maberl.	»»»	»»
F. de l'Av.	»»»»	»»
Union lin.	»»»	»»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»»	»/»	ROME	DrC.	96 »/»	»/»
Récép. Rotsch.	»	96 50	BELG. 2 1/2	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	»»» »/»	— 4 1/2	»	»»	»/»
— — pass.	»	4 1/2	— de 1840	»	99 »/»	»/»
— 3 p. 0/0.	»	»»» »/»	— de 1842	»	»» »/»	»/»
Dette intérieu.	»	24 3/4	— Banque	»	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— de Em. 1841	»	»»»	»»
HOLL. 4 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	1082	50
HAITI	»	»»» »/»	AUTRICHE	»	405	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	908 75	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	1188 75	Marseille à Avignon	560 75	Nord	537 50
— à Lyon	395 »»	Paris à Strasbourg.	407 50	Boulog. à Amiens.	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 30 janvier.

» h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|4 FRANÇAIS. — Les Aristocraties.
8 h. »|» ITALIENS. — Donna del Lago.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Marie, Ne Touchez pas à la Reine.
6 h. »|» ODÉON. — Mérope, Antony, le Dernier Banquet.
6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza.
» h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Relâche.
» h. »|» VAUDEVILLE. — Relâche.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Chroniques, les Extrêmes, Lauzun, Gamin de Paris.
6 h. 1|4 GYMNASE. — Une Femme, Irène, Léonie, Passé Minuit.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Un Banc d'Huîtres, l'Enfant, Henriette et Charlot.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Fin du Monde, M. Lafleur.
6 h. »|» AMBIGU. — Hortense de Blengie, les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ. — Martin, Candinot.
6 h. »|» COMTE. — Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, la Meunière.
6 h. 1|2 FOLIES. — Kabri, Beaux Jours, Gribouille, les Canards.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENT. — Les Délassements aux Enfers, 85 moins 1.
6 h. »|» LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS. — Les Rôdeurs, Brasero, l'Eléphant, le Bocal.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à surtaxe de poste. — [illegible]
• Le prix des Nos doubles ou livres est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an pr le No de huitaine; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.
Lyon, Mme Philippe; [illegible]
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les annonces sont reçues au siége de la Société [illegible] et Compie., 6, place de la Bourse.

PARIS, 31 JANVIER.

Discussion de l'Adresse.

LE PRÊTRE ET LE SOUVERAIN.

M. Thiers a été grand orateur aujourd'hui. Si nous ne qualifions pas son discours de *magnifique*, c'est uniquement pour éviter un fâcheux rapprochement, et à cause de l'abus qui s'est fait de cette épithète.

Nous avons souvent et vivement attaqué M. Thiers ; c'est que longtemps nous avons vu en lui un anachronisme vivant; l'homme passionné pour la guerre, l'homme qui voulait ressusciter l'Empire, l'homme qui tenait pour la France aux frontières du Rhin avant tout. Les écrits et les actes du ministre du 1er mars permettaient assurément d'avoir de lui cette idée.

Mais aujourd'hui M. Thiers a marché ; dès la dernière session, il repoussait l'agrandissement de notre territoire ; il ne voulait pour la France que des conquêtes morales, que la reconnaissance des nations affranchies. Aujourd'hui M. Thiers est venu porter à la tribune cette politique généreuse avec un éclat, avec un bonheur d'expressions qui le grandiront comme orateur, avec une hauteur de vues qui réparera quelques brèches dans sa réputation d'homme d'Etat.

M. Thiers a commencé par déclarer que la France n'avait aucun intérêt d'ambition matérielle en Italie ; mais que ses sympathies au moins devaient intervenir partout où l'on méconnaissait les droits de l'humanité. L'orateur a protesté contre le bombardement de Palerme, il a flétri en général le bombardement, c'est-à-dire le meurtre et l'incendie portés au sein d'une cité entière, dans des termes que nous acceptons comme une amende honorable pour la grande part qu'il a prise aux fortifications de Paris.

Les fortifications de Paris sont destinées, en effet, non pas à bombarder la ville, mais à faire planer sur elle une menace. Quant aux forts de Lyon, leur attitude est bien autrement expressive.

M. Thiers a dénoncé avec une grande énergie cette politique qui laisse assassiner en Gallicie, égorger à Milan, bombarder en Sicile ; qui trouve à peine quelques mots timides contre ces horreurs, et qui n'a pas assez d'indignation, de clameurs, contre la moindre illégalité commise en Suisse. Aux yeux du ministère, tout semble permis aux gouvernements absolus pour la conservation de leur despotisme; on ne pardonne rien aux peuples libres combattant pour la cause de nos deux révolutions!

Dénonciation de la politique rétrograde, anti-nationale, autrichienne, suivie par nos gouvernants en Italie, tel a été le fond du discours prononcé par M. Thiers. Jamais thème ne l'a mieux inspiré. Jamais l'homme des expédients n'avait fait un pareil appel aux grands principes. Le centre même applaudissait quand M. Thiers rendait hommage aux grands hommes de la France, à *ces sublimes agitateurs de la pensée*, comme il les nomme. Jamais applaudissements ne furent accordés par messieurs du centre avec un plus grand désintéressement personnel.

Le rôle de M. Guizot dans la question italienne se comprend de reste. M. Guizot, ou plutôt la politique générale servie par lui, n'a pas compris ce que signifient ces mots *alliance avec les peuples*. On a cru qu'on avait surtout besoin des gouvernements. Après avoir blessé l'Angleterre dans la question d'Espagne, et cela sans savoir même s'assurer les sympathies de la nation espagnole, on a parcouru le continent d'un regard effaré. On a vu la Russie lointaine, on n'a pas eu de foi dans la Prusse et son brillant avenir, on s'est jeté dans les bras, non pas de l'Allemagne, mais du prince de Metternich.

Le prince de Metternich n'est pas seulement l'ennemi né du progrès, le violateur des traités, le destructeur de Cracovie, c'est un Danton monarchique; des sicaires payés et décorés par lui ont commis dans les châteaux de la Gallicie des horreurs qui dépassent les massacres de septembre. Nos ministres qui, à chaque instant, rendent la révolution française responsable d'excès moins odieux, ont cru pouvoir toucher la main du prince de Metternich ; c'est très bien.

Metternich promettait son appui contre l'Angleterre, mais en échange il lui fallait quelque chose. Pour sa part, dans le pacte, ce mauvais génie a demandé l'âme de la France.

Oui, l'âme de la France; car, à partir de ce jour, notre nom a perdu tout prestige, les peuples opprimés ont cessé d'espérer en nous, le coq gaulois a suivi partout l'aigle autrichienne servant sa cause et se distinguant d'elle par un seul point : le manque d'audace.

Ce pacte dont aujourd'hui l'Europe entière admet l'existence, quels faits l'ont révélé? — Chacun sait quel fut en Suisse le rôle de M. Bois-le-Comte et quel chiffre est gravé sur les canons du Sonderbund. — En Italie, le pape Pie IX est encouragé faiblement par les organes du cabinet; bientôt les Autrichiens, pour intimider le pontife réformateur, vont jusqu'à la voie de fait; ils entrent dans Ferrare, — alors la trahison du cabinet devient flagrante, le *Journal des Débats* qui ne parle pas à la légère conseille aux Italiens de ne pas s'inquiéter, de rester immobiles, afin de prouver aux Autrichiens provocateurs, *qu'on a découvert leur piége*. Le pape, se croyant soutenu par la France, proteste énergiquement d'abord, puis, se voyant seul, il faiblit et perd chaque jour du terrain dans l'opinion des hommes libres ; le *Journal des Débats* et le gouvernement aussi prennent parti pour le ridicule prince de Lucques, oscillant comme un battant de cloche entre l'Autriche et son peuple; — parti pour le tyranneau de Modène, parti pour l'aveugle et entêté Bourbon de Naples. Les plus nobles élans de la nation italienne sont calomniés, travestis, c'est *au vin* qu'on ne rougit pas d'attribuer l'exaltation des Toscans remerciant leur duc de ses libérales promesses; le *Journal des Débats* reçoit des Italiens calomniés mille démentis, mille défis dont il ne tient pas compte, et, tandis que cette feuille semble irriter à plaisir tous les patriotes italiens, le roi des Deux-Siciles la fait répandre comme utile à son odieuse cause.

Dans tous ces faits, un journal surtout s'est compromis; mais ce journal n'a pas été désavoué, mais on n'a pas répudié son flétrissant concours, mais ce journal en même temps qu'il insultait l'Italie, défendait le cabinet actuel, bien plus il en était LE SEUL DÉFENSEUR.

Malgré des antécédents aussi funestes, aussi écrasants, nous comprenons encore que M. Guizot fît devant M. Thiers une assez belle contenance. On pouvait dire encore à la tribune qu'un journal n'engageait pas le gouvernement, que le cabinet devait être jugé sur sa diplomatie. Or, M. Guizot ayant communiqué sur les affaires italiennes ce qu'il a voulu; M. Guizot ayant retenu les pièces avec lesquelles on négocie réellement pour publier des amplifications de rhétorique destinées à revenir à la Chambre après avoir passé par le cabinet de M. Rossi, le ministre avait encore les moyens de se défendre, il pouvait dire: Nous sommes calomniés, nous voulons le progrès en Italie, mais le progrès modéré, constitutionnel, nous sommes aussi libéraux que M. Thiers. Nos conseils aux princes italiens sont inspirés par des doctrines vraiment françaises.

M. Guizot pouvait encore dire tout cela, il ne pouvait même dire que cela, c'est ce qu'il a fait, moins habilement et moins heureusement toutefois que nous ne l'eussions pensé. Il était ridicule de s'écrier : Laissez s'accomplir *en paix* le travail de l'Italie, quand le sang coule à Milan, quand la Sicile est en feu; il était malhabile d'ajouter que les invasions de Parme et de Modène avaient peu d'importance. Enfin, pour un homme qui n'est pas obligé de jouer jeu sur table, et qui choisit ses pièces diplomatiques comme un joueur dispensé des règles ordinaires choisirait un atout, nous sommes étonnés que M. le ministre n'ait pas produit une pièce plus décisive que sa lettre à M. Rossi.

Cette lettre prouve que M. Guizot a félicité le pape d'avoir mis sur pied sa police lors de l'installation de la consulte, et d'avoir enlevé ainsi à cette cérémonie le caractère d'une ovation populaire. Elle prouve encore que M. Guizot a donné son adhésion complète au discours d'installation de la consulte, c'est-à-dire à l'acte le moins libéral qui soit émané de Pie IX.

Malgré les réticences et les détours de M. Guizot, son opinion sur le mouvement romain se peint trop fidèlement dans la phrase qu'il prononçait naguère au sujet du pontife réformateur : *Le prêtre en lui sauvera le souverain.*

Cela veut dire le souverain est progressif et novateur, il pourrait nous mener loin... Mais par bonheur le prêtre a publié l'encyclique où l'on compare la raison humaine à du fiel de dragon dans le calice de Babylone.

M. Léon Faucher. Dans notre numéro du 25 janvier, nous avons dit que M. Léon Faucher avait prononcé à la tribune le mot de *socialisme*. Nous n'avions pas entendu la phrase complète, mais elle avait excité dans le centre une adhésion qui nous empêchait de la considérer comme bienveillante à notre égard. Notre induction était fondée. Voici le passage tout entier, tel qu'il est inséré au *Moniteur*, et reproduit avec éloge par le *Libre-Echange*.

M. le ministre des finances, après avoir agité, dit-on, divers projets tels que celui, fort malheureux assurément, du rétablissement de la partie supprimée de l'impôt des boissons ; après avoir, à ce qu'on dit encore, été tenté d'essayer d'un nouvel impôt d'enregistrement, M. le ministre des finances se borne à nous présenter un projet de loi sur le sel, ce projet qui est un dégrèvement insuffisant de l'impôt, dégrèvement qui ne satisfera personne (c'est vrai !); ajoutez qu'il érige un nouveau monopole ET DONNE GAIN DE CAUSE, A BEAUCOUP D'ÉGARDS, A CES DOCTRINES SOCIALES QUE LE GOUVERNEMENT A CERTAINEMENT LE DROIT, CROIT AVOIR LA MISSION DE COMBATTRE. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Cette attaque est dirigée manifestement contre nous ; c'est nous qui sommes en cause dans la question du sel. Nous n'avons pas l'intention de renier le travail *dénoncé* par M. Luneau et sorti de notre librairie. Que M. Léon Faucher, partisan enthousiaste de la liberté du commerce telle que l'entendent le économistes, fût contraire à toute idée de régie, qu'il opposât à de pareils projets des arguments, nous le comprendrions, mais que signifie cet appel au gouvernement encouragé à *combattre* nos doctrines? Comment un gouvernement peut-il *combattre* une idée autrement que par la persécution? Comment les idées de liberté illimitée, dont M. Léon Faucher s'est fait le représentant en matière commerciale, peuvent-elles conclure à l'oppression en fait d'idées? Comment encore les partisans de la liberté du commerce peuvent-ils être les ennemis d'une école qui demande en effet l'extension du principe de la régie

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 1er FÉVRIER 1848.

REVUE DRAMATIQUE ET LITTÉRAIRE.

—

GYMNASE. *Léonie*, vaudeville en 1 acte, par M. Laya. — Arnal et Mlle Melcy. — Mlle Page. — Reprise d'*Antony*.

Feu Miette, fantaisies d'été, par Champfleury ; Martinon, rue du Coq-Saint-Honoré. — *Epîtres et Satires*, par B. Bouniol, 1 vol. in-8° ; Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères. — *Poésies nouvelles*, par H. Tampucci, ouvrier cordonnier, etc., 1 vol. in-18 ; Chamerot, rue du Jardinet. — *Les premiers Chants*, par Jules Brisson, 1 vol. in-18 ; Réné, rue de Seine. — *Les Cloches*, par Ed. Gourdon et le comte de Melano, 1 vol. in-18 ; Amyot, rue de la Paix.

Léonie, déclarée poitrinaire par les médecins, a retrouvé sa santé au soleil des tropiques, et elle va se marier lorsque survient un vieux médecin sentimental qui se jette à travers la fête, et change la joie en désespoir, en rappelant assez intempestivement la maladie de la jeune fille et la mort planant sur elle. Au moment où il cherche à réparer son imprudence, l'auscultation lui apprend que sa science l'a trompé, et que Léonie possède une constitution à désespérer tous ceux qui vivent de la maladie d'autrui.

Tel est le sujet d'un petit vaudeville médical et larmoyant que M. Léon Laya vient de faire représenter au Gymnase.

La scène de l'auscultation a été fort applaudie, jouée merveilleusement par Mme Rose Chéri, Bressant et Ferville ; la situation, en effet, est fort intéressante à ce moment, mais les scènes qui la préparent sont un peu pénibles, et toute cette action microscopique est assez invraisemblable. En admettant même que Léonie fût dans le danger où il la suppose, un mariage qui lui assure quelques jours, quelques mois de bonheur, n'est-il pas préférable à la lente agonie que l'imprudent médecin veut lui imposer?

Arnal a fait son apparition au Gymnase dans *Ce que femme veut*. Les habitués du théâtre de M. Montigny semblent tout étonnés de ces bruyants éclats de rire que soulève chaque soir le joyeux acteur. Il en est même qui se prennent à regretter une gaîté moins sonore, mais plus délicate, le rire qui naît de la situation ou d'un rapprochement critique, et non de l'étrangeté du langage et de la fantaisie.

Ce scrupule nous semble exagéré. La gaîté d'Arnal est si inattendue, si franche, si communicative qu'elle est partout de mise. Si le contraste paraît quelque peu heurté, cela tient à l'actrice qui se trouve presque constamment en scène avec lui. Il est impossible de voir rien de plus opposé au faire d'Arnal que le naturel, la distinction, la grâce émue de Mlle Melcy. Arnal n'est plaisant que par le naturel qu'il met à jouer des rôles qui manquent de cette qualité, que parce qu'il ne se prend pas au sérieux, et qu'il immole non son rôle, mais lui-même à la risée du public. Mlle Melcy, au contraire, s'incarne dans son personnage, elle se moule sur lui, tandis qu'Arnal moule son rôle sur lui-même. Il y a antipathie profonde entre ces deux manières, et plus chacune d'elles est portée à sa perfection, plus Mlle Melcy est naïvement touchante, plus Arnal est naïvement comique, plus le rapprochement semble dur et grimaçant.

Arnal vient aussi de reprendre au Gymnase cette mirobolante folie, où tous aiment à le revoir : *Passé minuit*. — Le joyeux auteur s'est retiré fort à propos du Vaudeville qui vient d'être mis une fois encore en faillite.

Une hirondelle voyageuse, qui avait quitté il y a trois ans les bravos de ce même théâtre pour les roubles de Saint-Pétersbourg, Mlle Page, vient de rentrer au nid. Elle s'est abattue sur la scène des Variétés, où elle joue avec Lafont un proverbe assez pâle : *les Extrêmes se touchent*.

Laferrière vient de quitter le Théâtre-Historique pour l'Odéon, où l'on a repris *Antony* pour lui. Le Théâtre-Historique annonce pour cette semaine la 1re partie de *Monte-Cristo*, qui durera deux soirées. La seconde apparaîtra quand le succès de la première sera épuisé.

—

Les théâtres nous donnant congé, nous en profiterons pour mentionner quelques recueils poétiques avec lesquels nous sommes fort en retard. Pauvres écrivains, ils ont passé bien des nuits à aligner ces lignes, ils ont consumé là bien des heures d'émotion, de travail et d'espoir ; quelques-uns même ont jeûné pour mettre en lumière ces volumes coquets et gracieux. Il y a là des chants d'amour et de printemps, des chansons d'alouettes, des accents doux ou vibrants, de douleur, d'indignation, des élans vers l'avenir, puis de ces mélodies lointaines et vagues, de ces accords rêveurs de chants, de cloches, de bruits du soir, qui font pleurer les adolescents ; çà et là [illegible] peintures vigoureuses et mâles, dominant les gazouillements [illegible] nance ou les récitatifs du dithyrambe. Il y a là du [illegible] la facilité, de la mélodie, et cependant la foule passe

différente ou distraite. Comment en serait-il autrement? Il se publie, bon an mal an, à Paris, près de cinq cents volumes de poésies !

On nous demande quelquefois ce que deviendraient tous ces rimeurs dans la commune organisée. Dans la société actuelle, l'activité ne sait où se prendre, toutes les carrières sont également difficiles au début ; pour peu que l'on se sente dans l'âme de goût artistique et d'ambition vague, c'est vers la poésie que l'on se tourne. C'est là une conséquence directe de notre éducation de collége, presque exclusivement littéraire, et telle qu'après de longues et consciencieuses études, on n'est guère propre qu'à faire de mauvais vers. Les amis à qui l'on se confie regardent ces essais-là à travers le prisme de l'amitié, et vite l'on se croit un grand homme... jusqu'à ce que la déception vienne. Organisez le travail de manière à faire éclore toutes les vocations, à utiliser toutes les tendances, à donner à tout emploi utile de l'activité humaine la part de gloire qui lui revient ; faites que les hommes se rapprochent davantage, et les poètes sans vocation disparaîtront, il ne restera que ceux qui sont dignes de porter ce noble nom, et ceux-là trouveront les chaleureux encouragements qui leur sont dus.

En attendant, voyons ce que le présent nous fournit.

Avant d'en venir aux poètes en vers, mentionnons un charmant poète en prose, un conteur tout d'humour, de fantaisie délicate, de distinction et d'inattendu, qui fait rire tour à tour et fait pleurer avec des riens, un tableau, une horloge, un vieux costume déguenillé, un profil, ou un pallas d'escamoteur. Nous dirons peu de chose du nouveau volume que Champfleury vient d'ajouter à sa collection de fantaisies, sinon qu'il est digne de ses aînés, et qu'il s'y trouve entre autres une certaine histoire de brocanteurs de tableaux dont Hoffmann serait jaloux si ce merveilleux ivrogne qui nous a fait rêver de si douces heures, ne s'en fût allé de vie à trépas certain soir que sa bière allemande lui faisait défaut.

Entre les recueils de vers dont nous venons de transcrire le nom, le plus remarquable est celui de M. Bathild Bouniol. L'auteur est un de ces artisans qui ont senti vibrer en eux la fibre poétique, correcteur d'imprimerie avant de se faire imprimer lui-même. Son vers laborieux, travaillé, un peu trop concentré parfois et manquant de souffle, a de l'énergie, de la vigueur ; il tourne au prosaïque quelquefois, mais il est précis toujours, il ne se perd jamais dans le vague, et, aux moments d'émotion douce ou d'indignation, il sait trouver la couleur et l'éclat qui conviennent. M. Bouniol, d'ailleurs, s'en est tenu à l'épître et à la satire, genres familiers qui se placent sur la limite de la prose à la poésie et ménagent la transition.

Il est peu de sujets et de questions que n'aborde M. Bouniol. Il frappe à droite et à gauche autour de lui, sur les jeunes débauchés,

[illegible] plie tout entière par la lecture du rapport complémentaire de M. le baron Dupin, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures, fabriques, usines, chantiers et ateliers.

La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites, formée par M. de Larochejaquelein contre lui-même et par le sieur Lavello, en exécution de l'art. 42 du règlement, avait paru d'abord disposée à refuser l'autorisation. Mais, sur les observations faites avec insistance par M. de Larochejaquelein qui prétend avoir été atteint dans son honneur, elle a accordé à l'unanimité l'autorisation, demandée par le député lui-même et par les sieurs Courtois et Lavel e.

Les bureaux de la Chambre des députés se sont réunis aujourd'hui avant la séance publique; ils ont nommé leurs présidents et secrétaires. L'opposition ne s'y est pas rendue.

Une Réponse à M. de Montalembert. — Cette réponse nous arrive d'un point d'où nous n'osions guère l'attendre. L'*Ami du Pays*, journal de Genève, très conservateur et très opposé au gouvernement actuel de Genève, et sonderbundiste, contient les lignes suivantes :

Le discours de M. le comte de Montalembert à la Chambre des pairs a trouvé des admirateurs comme des détracteurs passionnés. C'est qu'empreint d'une exagération passionnée, il est l'œuvre d'un homme voyant les choses exclusivement sous un certain point de vue et sous un certain jour. A côté de sentiments nobles, élevés et vraiment libéraux, de choses vraies, de blâmes fondés, se trouvent des reproches injustes, des faits matériellement faux et que la plus légère connaissance des choses réfute d'elle-même, une teinte générale d'exagération malveillante et aveugle pour tout ce qui, en Suisse, n'a pas appartenu au Sonderbund.

Etat actuel de la Suisse. — *Le Discours de M. de Montalembert.* — (Correspondance particulière de la *Démocratie*.) — On nous écrit de Berne, le 28 janvier 1848 :

« Comme les députés de Zug sont arrivés, je pense que la Diète, qui n'aura plus à traiter que quelques affaires militaires et de finance et l'expulsion des jésuites, s'ajournera dans dix à douze jours, pour se réunir de nouveau, lorsque les travaux de la commission pour la réforme du pacte seront terminés.

» Les troupes fédérales ont évacué le canton de Zug.

» Dans le canton de Schwytz, la nouvelle constitution a été rejetée par le peuple à une majorité de 600 voix. Les motifs de cette non-acceptation sont en premier lieu, parce qu'on avait mis dans la constitution que la religion catholique *chrétienne* était garantie, tandis que l'ancienne constitution avait garanti la religion catholique *romaine*; en second lieu, parce qu'on avait fait des changements dans les cercles électoraux.

» Dans le canton d'Unterwalden nid der wald, d'où les représentants de la Diète et les troupes fédérales sont revenus depuis le 29 décembre, on travaille aussi à une révision de la constitution cantonale; il paraît même que le gouvernement en veut prendre l'initiative. Depuis trois semaines ce canton a aussi une presse et un journal qui parait une fois par semaine.

» M. Stratford-Canning est parti hier pour Berlin, comme vous savez; il a remis au président de la Diète un *mémorandum* qui a été publié par les journaux suisses. Tout ce que les journaux étrangers avaient dit de la mésintelligence entre sir Stratford et les personnes qui sont à la tête des affaires en Suisse est dénué de fondement; à Berne on est très content de la manière dont il s'est acquitté de sa délicate et difficile mission.

» M. de Luquet, évêque d'Hésébon, a passé l'autre jour par Berne, se rendant à Lucerne où il doit, dit-on, remplacer le nonce actuel. Il a voulu faire une visite à M. le président de la Diète, et il a assisté à la messe dans l'église catholique de Berne.

» M. le général Dufour est l'objet de la vénération des autorités publiques et de toutes les classes de la population. La Diète lui a voté une

» Je ne puis m'empêcher de revenir sur le discours de M. de Montalembert; certes je ne veux et ne puis suivre l'orateur dans toutes ses assertions mensongères, le temps et la forme d'une lettre ne le permettent pas; il lui a d'ailleurs été déjà répondu par M. Huber-Saladin (un conservateur aussi, mais un conservateur honorable) et par d'autres.

» M. de Montalembert dit que les jésuites n'étaient pas la cause de la guerre. Le fait a répondu : *les jésuites sont chassés de la Suisse*, et vingt-et-un cantons ont déclaré qu'ils ne doivent jamais y revenir. MM. Guizot et de Broglie ont aussi parlé dans le même sens, et cependant j'ai sous les yeux, en dehors des faits connus, une lettre du jésuite A. M. de Fribourg, adressée à M. de Z, du 2 avril 1847, dans laquelle le jésuite M. dit : « M. Bois-le-Comte voyage dans le but de *l'utilité réelle*, il n'y a plus à en douter. » M. Bois-le-Comte voyageait beaucoup quand il est entré en Suisse; il a fait visite aux jésuites de Lucerne, de Schwytz, de Fribourg.

» Avant de venir à Berne où il devait résider, c'est le premier compliment qu'il a fait au gouvernement de Berne. Eh bien! on a reçu à Berne le représentant du roi des Français avec tous les honneurs en usage, lors même qu'on savait déjà qu'il avait fait ces voyages pour fortifier les jésuites et pour donner des embarras à la Suisse libérale.

M. de Montalembert dit qu'il n'est pas un seul fait qui parle contre les jésuites en Suisse. Pour dire des absurdités semblables, il faut être jésuite ou être aveugle. Si M. de Montalembert ne connaît pas de faits, nous en connaissons, nous; ils seront rendus publics dans une brochure qui se publie dans ce moment, et dont j'aurai soin de lui faire parvenir un exemplaire, et il trouvera, dans les pièces qu'elle contient, plus d'un jésuite français compromis. Oui, les jésuites ont été la cause de l'état malheureux de la Suisse depuis plusieurs années; ils ont poussé à une guerre de religion, comme [illegible] les auteurs de la guerre de religion de 1712.

» M. de Montalembert dit que les radicaux en veulent à la religion et cherche à le prouver en disant qu'ils ont fait venir M. le docteur Strauss à Zurich; mais il a oublié que M. le docteur Strauss était auparavant professeur à l'Université du très chrétien roi de Wurtemberg, à Tubingue.

» Il dit aussi que les radicaux en veulent, avant tout, aux monarchies constitutionnelles. A cela il n'y a qu'un mot à répondre. Notre intérêt nous défend une semblable pensée. Nous savons très bien que le moment où la France, l'Italie et l'Allemagne proclameraient la république, elles proclameraient une guerre générale, dans laquelle nous n'aurions rien à gagner, mais beaucoup, beaucoup à perdre. Nous souhaitons que tous les pays soient heureux sous leurs gouvernements respectifs!

M. de Montalembert dit qu'on a confisqué, à Lucerne et à Fribourg, les biens des membres du gouvernement. Ceci n'est nullement exact; on a mis sous séquestre les biens des membres du gouvernement à Lucerne jusqu'à ce que les tribunaux aient prononcé au sujet de la spoliation de la caisse militaire fédérale, et si à Fribourg on a fait payer une partie des frais de la guerre par les membres de l'ancien gouvernement, ceux-ci ont toujours leur recours devant les tribunaux.

» Dans le Valais, il est vrai, on a réuni les biens des couvents et de l'évêque aux domaines de l'Etat, mais en même temps l'Etat prend sur lui la charge d'entretenir les couvents, etc. Les voyageurs qui passeront le mont St-Bernard n'y perdront rien; ils y trouveront l'hospitalité aussi bien que sur le St-Gothard et la Grimsel, où les gouvernements du Tessin et de Berne entretiennent depuis longues années des établissements destinés à pourvoir à tous les besoins des voyageurs. L'établissement entretenu par le gouvernement de Berne date de la réforme.

» M. de Montalembert parle aussi du scrutin ouvert dans le canton de Fribourg comme d'une institution nouvelle. Personne mieux que lui ne pouvait savoir qu'on a toujours voté à scrutin ouvert dans les assemblées primaires du canton de Fribourg, comme dans plusieurs autres des cantons qui faisaient partie du Sonderbund, et comme cela se pratique encore en Angleterre.

» Si M. de Montalembert dit qu'il faut espérer que les catholiques ne prononceront plus, comme dans le Valais, d'exclusion contre tout ce qui professe la religion protestante, il ne connaît guère les œuvres des jésuites. Les nouvelles constitutions des cantons du Valais, d'Uri, d'Obwalden, de Schwytz contiennent cette exclusion,

céder. Mais ces réformes arriveront peut-être tard; le *Journal des Débats* le craint lui-même. Cette feuille s'exprime ainsi :

« Il y a trois mois, ces ordonnances auraient produit un excellent effet; après une insurrection réprimée, ces concessions ne satisferont peut-être pas les partis, devenus plus puissants et plus exigeants. On nous écrit qu'elles ont été reçues avec une certaine froideur par le public à Naples. Un bateau à vapeur est allé porter à Palerme l'ordonnance qui donne à la Sicile un prince pour la gouverner et une administration séparée. Nous ignorons si, après le bombardement de Palerme, les Siciliens se tiendront pour satisfaits de ce qu'ils eussent à peine osé espérer il y a peu de temps encore.

» Le 10, on a recommencé à délibérer au palais, et le soir a paru un nouveau supplément au journal officiel. Il contient l'annonce d'une amnistie et une nouvelle loi sur la presse. On n'a encore rien décidé sur la garde civique. On dit qu'on ne proclamera une amnistie entière que lorsque l'insurrection de Palerme aura eu un terme. Toutes les correspondances s'accordent pour annoncer que les représentants de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, du Piémont, d'accord avec le nonce du pape, ont mis tout en œuvre pour décider le gouvernement napolitain à entrer dans la voie des concessions. »

— La province de Salerne (*il vallo di Salerne*) s'est insurgée, dans les Abruzzes certaines communes ont refusé de fournir le contingent pour la conscription, et les Siciliens et les Napolitains demandent des garanties des concessions qui viennent d'être faites.

Le bombardement de Palerme a duré quarante-huit heures; cette mesure extrême n'était justifiée par aucune nécessité.

Un grand nombre de maisons et un couvent ont été incendiés, mais les insurgés n'ont pas faibli un seul instant.

M. Bresson, consul de France à Palerme, a déployé une grande activité pour mettre tous ses compatriotes à l'abri du danger en les faisant recevoir à bord d'un bâtiment américain.

L'exposé que le comte d'Aquila avait tracé de la situation, à son retour de Palerme à Naples, paraît avoir, plus encore que les conseils des représentants de plusieurs puissances étrangères, décidé le gouvernement napolitain à entrer dans la voie des concessions.

Sur la garde civique rien n'est encore décidé. Un bateau à vapeur est parti pour aller porter à Palerme l'avis officiel des concessions.

Il est à craindre que le bombardement aussi cruel qu'inutile qu'elle vient de subir ne rende la population plus exigeante.

Nouvelles de la Révolution de Sicile. — Un supplément du *Nouvelliste*, que nous recevons ce soir, contient les nouvelles suivantes :

« Il n'y a plus à en douter, la révolution sicilienne est un fait accompli. Le gouvernement provisoire est aujourd'hui administrativement constitué, et ses actes ont force de loi dans toute l'île entière. L'héroïsme déployé dans ces mémorables circonstances par l'énergique population de la Sicile est au-dessus de tout éloge, et ce qu'il y a d'admirable c'est qu'aucun des excès populaires qui ont terni la plupart des révolutions dont l'histoire nous conserve la mémoire, n'est venu souiller ce soulèvement sublime qui ne peut être comparé qu'à nos immortelles journées de juillet.

» A mesure que les garnisons royales du littoral et de l'intérieur étaient vaincues et désarmées, une partie des insurgés de chaque localité s'est portée sur Palerme qui présente aujourd'hui l'aspect imposant d'une immense population armée pour la défense de ses droits.

» Les troupes renfermées dans les diverses forteresses, désormais impuissantes, assistent passivement au spectacle de la défaite du gouvernement napolitain réduit aux abois.

» Dans trois ordres du jour, publiés le 17 à Palerme, et signés par l'amiral Rugiero, président du conseil de guerre et marine (un des quatre comités dont se compose le gouvernement provisoire), on a signalé les noms des patriotes qui se sont distingués dans les divers combats livrés aux troupes royales à Palerme, à Monreale, à Bagheria. Dans cette dernière localité surtout, un chef populaire, du nom de Joseph Scordato, s'est révélé par un dévouement et une bravoure que le nouveau gouvernement signale à la reconnaissance des patriotes des Deux-Siciles. Joseph Scordato, à la tête de ses compatriotes, a vaincu et désarmé la garnison de Bagheria qu'il a conduite prisonnière à Palerme, où il a également ramené l'artillerie qu'il avait lui-même enlevée à ces troupes.

---

sur les entrepreneurs littéraires, les marchands de corruption, les mères qui prostituent leurs filles, les poètes qui prostituent leur plume, le règne de l'or, l'adultère et le chauvinisme, la corruption, la dépravation, la spéculation éhontée, tous les scandales, tous les vices de la civilisation contemporaine, et il les flétrit de son mieux en grossissant quelque peu sa voix douce et un peu faible, en gonflant sa poitrine bienveillante qui voudrait bien aimer et bénir au lieu de maudire et d'excommunier.

M. Bouniol a le malheur de n'avoir vu que la surface du tableau qu'il retrace, il n'est pas remonté aux causes, ou il s'en tient aux causes secondaires. Il voit la cause de la corruption dans le relâchement des croyances et dans l'influence voltairienne; il y a quelque peu de vérité sans doute dans ce point de vue, mais il ne faut pas s'arrêter là, il faut chercher si la cause de l'action immense exercée par Voltaire n'est pas dans l'imperfection de nos institutions religieuses et sociales. Il est juste sans doute de blâmer le prolétaire qui s'enivre et la femme qui se vend, mais il faut chercher pourquoi le prolétaire éprouve le besoin de l'ivresse, pourquoi la femme est condamnée à se vendre, comment les générations tombent peu à peu dans la dégradation et l'abrutissement. Voilà le point de vue vraiment philosophique et poétique; que M. Bouniol s'y place, et il sentira son talent se transfigurer, et il conquerra l'ampleur qui lui manque.

Les vers suivants donneront une idée du faire du jeune poète :

... Tristement assis près du foyer
Et le livre entr'ouvert à la page ennuyeuse,
Nous écoutons gémir la brise pluvieuse..,
A peine sous la neige éclot la primevère,
Le ciel, vaste linceul, reste morne et sévère,
Et l'oiseau qui grelotte attendant les beaux jours,
Oublie et son doux nid et le chant des amours.
Comme on voit qu'au foyer la flamme se ravive,
Poëte, dans tes vers que le printemps revive...

Peins-nous

La nappe de gazon où s'ébat notre enfant,
Sous l'arbrisseau penché la roche qui se fend,
D'où l'onde, en soulevant une poussière blanche,
Avec un léger bruit sur le sable s'épanche;
A l'ombre du tilleul ou des grands peupliers,
Ce long repos des soirs si cher aux journaliers,
Sur le banc de gazon montre-nous la famille,
Heureuse en écoutant son enfant qui babille.
Dis les jeux du village et ses bruyants loisirs,
Et ces mâles travaux dont il fait des plaisirs;

La moisson opulente ou la riche vendange,
Egayant tour à tour le pressoir et la grange,
Le refrain populaire et la vieille chanson
Dont l'aïeule, en filant, berce son nourrisson;
Fais-nous voir à l'ombrage, à la façon antique,
Un pâtre harmonieux, musicien rustique,
Se jouant sur la flûte ou le grêle pipeau,
Pendant qu'un chien fidèle a l'œil sur le troupeau....

M. Tampucci est comme M. Bouniol, un artisan devenu poète; mais il est monté de plus bas; Tampucci fut d'abord ouvrier cordonnier, puis garçon de classe au collége Charlemagne; la muse le vint trouver comme il tenait le balai; depuis, la presse s'est emparée de ses vers, et on l'a fait, comme poète, chef de bureau dans une préfecture. Le premier volume publié par lui remonte à 1832; celui que nous avons sous les yeux est le second.

Le vers de M. Tampucci est quelquefois prosaïque et semé de réminiscences du dernier siècle et de l'Empire; mais on trouve dans son recueil des tableaux charmants d'amour, de volupté, des sentiments de famille, des tableaux de campagne surtout. Il aime à nous montrer des jeunes filles qui,

Sur les pelouses émaillées,
En disant de douces chansons,
Comme des roses effeuillées
Toutes se sont éparpillées,
Blanches fleurs sur de verts gazons.

Il a des aspirations larges pour la fraternité, de nobles sentiments chaudement exprimés. Ce n'est pas lui qui flétrirait la femme dont la vie ne fut qu'amour. Pitié, dit-il,

Pitié pour la femme égarée
Qui, dans le rêve des beaux jours,
Se livre belle, idolâtrée,
Aux baisers brûlants des amours...

Quand sur ses épaules d'ivoire,
Folle, elle répandait à flots
Sa longue chevelure noire;
Alors chacun tenait à gloire
D'en baiser les brillants anneaux.

. . . .

Et pour sa beauté profanée,
Pour tant de volupté donnée,
Le monde lui jette l'affront!

M. Tampucci s'excuse ainsi de ne pas assister à une soirée :

L'humble ruisseau qui fuit dans la plaine émaillée
Des plus aimables fleurs,
Jamais un fleuve errant dans sa cité souillée
N'envia ses rumeurs;

Le simple oiseau qui chante au nid de sa famille,
Couvert d'ombre et de paix,
Ne le quittera pas pour la vaine charmille
Dont s'ornent les palais;

Comme le simple oiseau, j'ai mon ombre chérie
Où j'aime à respirer;
Comme l'humble ruisseau, j'ai ma verte prairie
Où j'aime à m'égarer.

La grâce d'un enfant à tête fraîche et blonde
Vient égayer mes jours,
Une humble fleur d'amour effeuillée en mon onde,
En parfume le cours, e c.

C'est aussi l'amour qui occupe la plus large place dans les *Premiers Chants* de M. Jules Brisson, le poète de 19 ans. L'amour, la solitude, la campagne, les tombeaux, les bois, voilà ce qu'il aime, ce qu'il retrace, avec de vagues échos des poètes contemporains. Lamartine a laissé son empreinte en plus d'une de ces pages douces et mélancoliques, mais non pas de façon à bannir tout à fait les reflets de Gessner, de Florian, et surtout de Léonard. Dans le volume de M. Brisson, il est des pages, de petits et gracieux tableaux que Léonard eût signés. C'est un peu faible et médiocrement rimé, mais il y a là quelque chose de cette rêverie mélancolique qu'inspire un beau jour d'automne avec son soleil demi-voilé et sa floraison frêle et gracieuse.

Les *Cloches* de MM. Gourdon et de Mélano résonnent aussi dans ce ton mineur; le sujet l'exigeait. Nous avons tous été doucement charmés du son mystérieux des cloches alors qu'il vient surprendre de loin au fond d'un bois, messager de joie ou de douleur, s'épanouissant en joyeux carillons ou se fondant en plaintes attendries, et le soir, lorsque leur concert se mêle à l'harmonie des chants graves du pâtre, des notes aigues que lance la trayeuse qui descend la rampe de la colline, et des mille bruits de la vie champêtre, il n'est personne de nous qui n'ait pleuré parfois sur la vie humaine, ses joies éphémères et ses déceptions. MM. Gourdon et de Mélano ont cherché à traduire ces expressions dans leur poème. M. de Mélano annonce dans sa préface qu'il est très fort sur le blason; quant à M. Gourdon, il a fait un livre sur les églises de Paris.

J. FLEURY.

sans doute il y a peu de temps pour donner satisfaction aux vœux des Siciliens, sont aujourd'hui reçues avec mépris.

» Un autre décret royal nomme le comte d'Aquila, frère du roi, lieutenant-général en Sicile, avec un ministère composé du prince de Campo-Franco, du prince Concitirci, le chevalier Bongiardina, et M. Jean Cassisi.

» Ces divers décrets, affichés le 19 à Naples, étaient aussitôt déchirés qu'apposés.

» L'insurrection devenant de jour en jour plus menaçante par le soulèvement de la province de Salerne et des Calabres, le roi s'est empressé de publier une amnistie pour les condamnés politiques détenus dans le royaume, y compris la famille Romeo.

» Malgré le calme apparent de la population napolitaine, le roi, inquiet sur ses dispositions, s'est informé auprès du commandant du fort Saint-Elme, s'il pouvait compter sur la fidélité de sa garnison. Le commandant n'a répondu qu'en envoyant immédiatement sa démission.

» Le temps nous presse aujourd'hui ; nous sommes forcés de renvoyer à demain le complément des intéressants détails qui nous parviennent par notre correspondance. »

L'empereur d'Autriche et les Milanais. — D'après la *Concordia*, journal bien posé et parfaitement renseigné sur les affaires des provinces lombardo-vénitiennes, il paraît certain que non-seulement le vice-roi, mais encore le gouverneur de Milan, se sont refusés à contresigner la proclamation de l'empereur aux Milanais, le caractère sévère de cette admonestation étant trop en opposition avec les promesses conciliantes qu'ils avaient faites eux-mêmes aux populations.

Après avoir modifié quelques expressions blessantes pour les Milanais, le vice-roi et le gouverneur ont publié cette proclamation, signée seulement de l'empereur. Les commentaires n'ont pas manqué sur cette absence des formalités qui accompagnent les actes de l'administration.

M. Guizot et l'Italie. — Les journaux italiens, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont unanimes à protester contre la politique de M. Guizot à l'endroit de la Péninsule. Tous sont d'accord à dire qu'il n'existe rien au delà des Alpes qui ressemble à un parti modéré, et qu'entre ceux qui veulent des réformes plus ou moins étendues, il y a unanimité pour protester contre la domination autrichienne, pour réclamer l'indépendance et l'unité de l'Italie.

L'*Alba* traduit à ce sujet, en les développant, nos observations contre l'invocation aux traités de 1815, faite dans les chambres françaises, et dans nos feuilles ministérielles.

— —

Les condamnés polonais. — On écrit de Berlin au *Mercure de Souabe* : « L'amnistie concernant les Polonais qui ont été condamnés et dont on avait tant parlé, n'a pas eu lieu. Au contraire, le moment où les débats s'ouvriront en seconde instance, approche de plus en plus. Notre gouvernement ne veut pas traiter légèrement l'affaire des Polonais, car nous apprenons d'une source digne de foi que le procureur du roi Wenzel, a été chargé, par un ordre de cabinet, d'interjeter appel contre Dambrowski, Mackiewicz et autres. On a aussi interjeté appel par ordre supérieur, relativement à la qualification du crime, comme haute trahison. On regarde, comme très vraisemblable, que le tribunal d'appel décidera qu'il y a haute trahison. »

— On écrit de Posen à la *Gazette d'Augsbourg* : « Ces jours derniers, la mère de M. Elzanowski a passé ici, se rendant à Berlin. On sait que son fils a été condamné à la peine de mort. Elle va sans doute solliciter sa grâce, mais à condition qu'il ne sera pas livré à la Russie, car son sort serait plus malheureux que s'il subissait une détention perpétuelle en Prusse, détention qui pourrait cesser par l'effet d'une amnistie. »

— —

Abd-el-Kader. — Une lettre de Toulon contient au sujet de l'ex-émir ce qui suit :

« On assure qu'Abd-el-Kader, perdant un peu de la confiance qu'il avait placée dans les paroles du général Lamoricière et de S. A. R. le duc d'Aumale, a écrit au maréchal Bugeaud pour le prier de faire des démarches auprès du gouvernement afin que le traité s'exécutât.

» A cette occasion l'ex-émir exprime au maréchal le regret de n'avoir pas accepté dans le temps la position que lui avaient faite les Français ; il avoue qu'il aurait mieux valu pour lui s'être soumis et gouverner au nom de la France les diverses tribus arabes qui étaient placées sous son influence ; qu'il était trop tard aujourd'hui pour revenir sur ses pas ; qu'il avait le plus grand respect pour le maréchal, et s'en rapportait à tout ce qu'il voudrait bien tenter en sa faveur.

» Le duc d'Ysly aurait répondu à Abd-el-Kader qu'il ne devait pas compter sur l'exécution du traité, mais qu'il trouverait en France les plus grands égards et toute la tolérance religieuse qu'il pourrait désirer, attendu d'ailleurs que toutes les religions sont égales devant la charte ; qu'il n'avait qu'à désigner un lieu où il voudrait habiter, et que là on lui ferait même bâtir une petite mosquée.

» Cette réponse, toute gracieuse qu'elle paraîtra, a fort découragé l'ex-émir. » (*Constitutionnel.*)

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 31 janvier.*

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Je demande à la Chambre de vouloir bien permettre que demain, à l'ouverture de la séance, l'autorisation que j'ai demandée soit, je ne dis pas discutée, mais accordée puisqu'elle est demandée à l'unanimité par la commission, sur mes instances.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour porte : Suite de la discussion du projet d'adresse.

M. CARNOT. Les documents distribués, les discours de M. Guizot et l'attitude qu'il donne à ses agents, prouvent que l'Italie a été mal jugée par le gouvernement français et qu'il a mal apprécié le mouvement qui agite ce noble pays.

L'enthousiasme que l'avènement de Pie IX produisit, excita dans l'esprit des souverains une secrète antipathie. Le sentiment d'indépendance nationale était au fond de toutes ces démonstrations ; mais il se contenta de l'obtension des réformes administratives. Or, c'est aller tout à fait dans le sens des intentions de l'Autriche, que dire que l'Italie obéit à des instincts révolutionnaires en demandant une patrie et des lois. Il est faux, du reste, qu'il existe des partis politiques en Italie. Il n'y en a pas, et c'est le plus mauvais service qu'on puisse lui rendre en la fractionnant comme la France l'a été, comme elle l'est encore.

M. D'HAUSSONVILLE déclare qu'il a eu l'honneur de servir son pays en Italie, qu'il connaît parfaitement ce pays, et qu'il est très dévoué aux réformes régulières et pacifiques qui s'opèrent actuellement en Italie. Seulement l'orateur a peur des éloges chimériques, des idées par trop libérales de l'honorable M. de Lamartine. L'Autriche a et aura toujours une grande prépondérance en Italie, la France peut aussi exercer une influence légitime sur les destinées de cette nation. Mais qui fera pencher la balance ? L'Italie elle-même.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Je n'ai qu'un mot à dire. L'honorable préopinant a prétendu que notre intérêt en Italie était de maintenir l'indépendance du Saint-Siège. Eh bien ! voici ce que je viens dire : c'est qu'il n'y a combat la jeune Italie.

M. THIERS (profond silence). Je viens à mon tour vous entretenir des affaires de l'Italie, et je ne puis me défendre d'une vive et pénible impression en voyant cette terre classique de la liberté se débattre contre l'oppression. (Très bien ! très bien !)

Certes, nous ne viendrons pas par nos paroles ajouter de nouveaux ferments à l'incendie qui menace la péninsule italienne. Mais il y aurait quelque chose de plus grave, de plus coupable que des paroles imprudentes, ce serait le crime du silence. (Très bien ! très bien !)

L'Italie, malheureusement, lorsqu'elle a besoin d'encouragement et d'espérance, ce n'est plus vers nous qu'elle jette ses regards ; c'est un malheur pour elle, c'est un malheur pour nous. (Très bien ! très bien !) Ce qui nous importe, c'est qu'elle ne doute pas de nos sentiments, c'est qu'elle ait l'assurance de trouver au milieu de nous la plus grande sympathie, c'est qu'elle ait la conviction que la question de liberté italienne est une question française.

Lorsque, il y a cinquante ans, nous avons voulu posséder l'Italie, d'où vient l'accueil que nous avons trouvé au milieu des populations ? De l'espérance qu'avait ce pays de s'affranchir d'un joug odieux ; et le mouvement qui s'étendait de Rome à Hambourg n'avait d'autre principe, d'autre mobile que l'indépendance. Aujourd'hui comme alors, et plus aujourd'hui qu'alors peut-être il faut que l'Italie sache ce que la France lui souhaite : c'est une indépendance complète et heureuse. (Très bien ! très bien !)

Heureuse, Messieurs ! Ce mot fait un bien triste contraste avec sa situation présente. Permettez-moi, avant de vous parler politique, de vous parler humanité.

Vous savez ce qui se passe à Palerme ; vous avez tous sans doute tressailli en apprenant que pendant quarante-huit heures cette grande ville avait été bombardée. Est-ce du moins par l'ennemi étranger, exerçant le droit de guerre ? Non, Messieurs, c'est par son propre gouvernement, dont tous les efforts se sont dirigés contre une ville qui demandait, non pas à être anarchique, mais libre, mais à jouir d'une liberté sage et modérée, d'un droit imprescriptible écrit dans le cœur de tous les hommes : le droit d'être écouté dans le gouvernement de ses affaires, le droit de protéger sa constitution. Eh bien ! cette demande a été accueillie par un bombardement, et c'est un service à rendre à l'humanité que d'exprimer à cette tribune l'indignation qu'un tel acte excite dans tous les cœurs.

Messieurs, lorsqu'il y a cinquante ans, les Autrichiens exerçaient le droit de la guerre, lorsque les Anglais, qui craignaient les armées impériales, bombardaient Copenhague, l'Europe entière en criait d'indignation, et lorsque le régent Espartero bombardait Barcelone, il excitait aussi l'indignation de l'Europe et de tous les peuples civilisés.

Permettez-moi de vous dire, en passant, ce qui s'est passé à Milan. Oh ! je sais bien que les gouvernements réguliers ont le droit et le devoir de se défendre, de se maintenir, et, quand il faut en venir à cette extrémité, c'est un malheur effroyable, mais nécessaire. Mais ici est-ce sur les insurgés qu'on a tiré ? Non, c'est sur une foule désarmée, inoffensive ; c'est sur des femmes, sur des enfants, sur des vieillards de 80 ans ! (Mouvement d'indignation.)

On me dira, je n'en doute pas, que les Autrichiens sont chez eux à Milan ; je le sais bien. Permettez-moi alors de vous adresser une question : Les Suisses n'étaient-ils pas chez eux quand ils se défendaient entre les Alpes et le Jura. (A gauche : Très bien ! très bien !) N'y aurait-il que les gouvernements absolus qui fussent chez eux ? Les gouvernements libres ne seraient-ils point chez eux ? (Nouvelle et bruyante adhésion à gauche.)

Tous les gouvernements ont à répondre devant l'humanité tout entière de leur conduite, et ceux qui violent la liberté violent les droits de l'humanité. (A gauche : Très bien ! très bien !)

Cette noble tribune d'Angleterre qui dit tout, qui voit tout, donne de grandes leçons à l'humanité. Faisons de même, servons-nous de notre tribune pour ceux qui n'en ont pas.

La tribune de l'opinion fait comparaître à sa barre les plus puissants potentats. — Vous vous souvenez tous qu'il y a deux ans une pauvre femme, une religieuse, a traversé l'Europe ; elle est venue se jeter aux pieds du Saint-Père, elle lui a tout dit, tout raconté ; elle lui a fait connaître les tortures dont elle avait été l'objet en Russie ; et alors l'empereur a cru devoir se justifier aux yeux du monde entier. — Voilà la puissance de l'opinion publique.

Eh bien ! devant ce tribunal qui siège tantôt à Londres, tantôt à Paris ou à Berlin, qu'on ne traite pas de légèreté le crime des uns, et de crime les légèretés des autres. (Mouvement en sens divers.)

Maintenant que j'ai payé à l'humanité ma dette, permettez-moi de vous parler politique. (Écoutez ! écoutez.)

Ne sommes-nous pas chrétiens ? Notre patrie est la patrie des arts, des lettres ; nous sommes Français, bons citoyens. Eh bien ! souvenons-nous qu'en sortant de Moscou, quand nos alliés nous abandonnaient de toutes parts, nous avons été accueillis par les Italiens ; souvenons-nous aussi que nos ennemis les plus acharnés ont deux routes : l'Italie et le Rhin pour venir à notre frontière ; souvenez-vous-en.

Souvenez-vous qu'une très grande partie des populations de l'Europe vit sous des gouvernements absolus, que l'autre a des gouvernements représentatifs ; laissons ces gouvernements tranquilles, mais, en même temps, veillons à l'équilibre, veillons aux rapports qui existent et qui doivent exister entre ces gouvernements.

La matière est grave, Messieurs, elle est sérieuse. Posons donc des principes. (Oui ! oui !)

Il y a en Europe des gouvernements absolus ; nous ne devons pas les aimer. Est-ce une raison pour que nous allions violemment, clandestinement porter nos institutions à des pays qui n'en ont pas de pareilles ? Ne portons pas nos institutions par des baïonnettes ; ne les portons pas non plus par la propagande, car ce serait une perfidie, et je ne veux ni violence ni perfidie. (Mouvement.)

Mais, Messieurs, après avoir été justes pour tous les autres, soyons justes pour nous-mêmes. Ecoutez bien. Quand il s'agit de la liberté qui s'est établie sans complicité de notre part ; sans autre complicité que celle de ces grands esprits, de ces sublimes agitateurs de l'humanité, de Voltaire, de Rousseau, de Montesquieu ; sans autre complicité que celle de ces glorieux souvenirs de 1789 et de 1830, elle est sacrée pour tous ceux qui se sentent au cœur quelque amour pour la dignité de l'humanité !... (Très bien à gauche.) Elle est sacrée, et la France doit empêcher qu'on y touche !... (Bravos prolongés.)

C'est dans ce sentiment, Messieurs, que nous devons puiser nos inspirations d'abord, et ensuite notre conduite.

Est-ce nous qui avons fait les évènements de Rome ? Est-ce nous qui avons poussé les princes et les peuples qui se sont réveillés au cri de la liberté ?

Non. Vous pouvez voir dans tous ces évènements le génie de la France, mais sa main ne se montre nulle part. (Nouveau mouvement.) Mais on nous dit : C'est vous qui agitez, qui remuez l'Europe depuis cinquante ans. — Oui, dans ce sens nous sommes de grands criminels, nous le sommes depuis que le génie de la France se remue dans la tête de Montesquieu, de Voltaire, de Pascal, de Molière, de Rousseau. (Mouvement. — Interruption.) Mais l'Allemagne a été criminelle aussi par Leibnitz, et l'Angleterre par Bacon. Grâce pour nous en faveur de ces grands noms ! (Très bien ! très bien !)

Messieurs, un mot sur le passé ; vous savez que tout le monde croyait que le conclave serait violent. Vous savez comment Pie IX en sortit. Je rends hommage à l'habileté de M. Rossi : mais enfin, ce n'est pas M. Rossi qui a fait Pie IX. (On rit.)

Vous savez comment il a été nommé par les vieux cardinaux, et comment de ces débris du passé sortit l'aurore de la liberté, un pontife réformateur et libérateur. Vous savez aussi ce qui jaillit de ce concours de la royauté et du peuple, à Florence, à Turin, sans que la France y mît la main.

Vous savez ce qui s'est passé à Naples, où un roi ne peut montrer la pointe de son épée sans qu'un peuple infortuné se précipitât sur elle... Vous connaissez ces catastrophes dans lesquelles, je l'espère, nous ne sommes pour rien.

Ce réveil à la liberté est naturel ; il est l'œuvre du temps, il doit être respecté comme s'il était couvert des plis du drapeau de la France. (Très bien !)

On parle des traités ; ces traités autorisent cette politique. Ces traités, nous les connaissons pour notre malheur !

Vous en parlez comme s'il s'agissait de tout autre acte diplomatique daté de deux cents ans ! (Très bien !) Pardon pour l'interruption qui est sortie de mon cœur alors qu'avec un rare courage vous vous heurtiez ainsi à nos antipathies. Oui, ces traités invoqués par M. le ministre des affaires étrangères, il faut les conserver, car tout traité qui n'est pas déchiré par la guerre existe, car il faut bien avoir une règle pour connaître ce qui est du droit et ce qui n'en est pas... Ces traités, il faut les observer, mais en les détestant. (Mouvement prolongé.)

du vrai : vous voyez partout la révolution ; [illegible] les Autrichiens ! Ce n'est pas un rêve, cela ! Les Autrichiens ! voilà la préoccupation de tous les jours. S'agit-il d'une concession des principes aux vœux des peuples, on se dit : L'Autriche la souffrira-t-elle ? L'Autriche, toujours l'Autriche, l'Autriche est l'épée de Damoclès incessamment suspendue sur la tête de cette malheureuse contrée ! (Très bien !)

Sans doute, j'en conviens, cela est difficile ; oh ! oui ! je le reconnais. L'Autriche sait bien que la liberté respectée à Turin, à Florence, à Rome, à Naples, à Palerme, c'est un grand danger pour elle... Je ne le nie pas. Je ne suis ni ignorant ni si imprévoyant que M. le ministre des affaires étrangères me le disait naguère. (Rires et mouvements divers.)

Quelle est la convention que nous avons faite ? C'est de nous respecter mutuellement, de nous respecter les uns les autres. — Nous supportons le droit absolu, il faut bien qu'on supporte le droit constitutionnel, le droit de liberté. Les traités sont là.

Il faut qu'on souffre à Turin, à Florence, à Rome, à Naples ce que les gouvernements de ces pays ont le droit de faire. (Bruit.)

Je ne veux pas revenir sur des questions épuisées. Je ne reviendrai pas même sur la question des mariages espagnols : celle-là n'est pas épuisée, elle s'est éclaircie. On disait alors que je me trouverais en présence de la réprobation générale en venant attaquer le plus bel acte du règne. Aujourd'hui les évènements sont venus prouver déjà que j'avais raison. Mais je ne veux pas parler des mariages espagnols. Voici seulement ce que je dis : Quand nous avions fait les plus grands sacrifices à l'alliance anglaise, nous n'avons pas su, à tant de sacrifices, en ajouter un autre, dans un moment où elle devenait efficace et utile. C'est dans le moment où elle pouvait faire triompher nos principes que nous l'avons abandonnée et délaissée. (Applaudissements aux extrémités.)

Je vais montrer à la Chambre combien il eût été facile, combien il est facile encore, de marcher à deux dans cette question d'Italie, et d'y faire respecter la liberté et le droit des nations.

M. le ministre des affaires étrangères a parlé hier d'une dépêche.

Il nous a dit que l'Angleterre avait *garanti* à l'Autriche le *statu quo* territorial de l'Europe. (Agitation.)

M. GUIZOT. Que l'honorable orateur me permette une observation. Je ne me suis pas servi à dessein du mot *garanti*. (Bruit.)

M. THIERS. C'est la même chose avec un mot de moins. (Oh ! oh !)

M. le ministre des affaires étrangères dit que dans la question territoriale l'Angleterre était venue en quelque sorte au secours de l'Autriche, et qu'elle lui avait dit, sinon garanti... qu'elle lui avait fait entendre (j'emploie une expression très modérée) que le *statu quo* territorial de l'Europe serait maintenu ; et la Chambre a pu croire que l'Angleterre s'est conduite comme aurait pu le faire une puissance du Nord, et que sur la question territoriale, nous aurions contre nous toute la coalition, y compris l'Angleterre... (Agitation prolongée.)

Le prince de Metternich, qui est un très bon patriote autrichien, à mon avis, a le malheur d'avoir à défendre une patrie obligée de défendre elle-même des intérêts qui ne sont pas ceux de la liberté. Enfin, il est patriote autrichien, et il a conçu un vif ressentiment contre tout ce qui se passe en Italie, il a même montré, à ce qu'il paraît, une très vive animation et même laissé entrevoir que s'il fallait employer la force, il l'emploierait.

Il a voulu connaître l'opinion des divers cabinets, et voici la réponse qu'il en a reçue. Si je me trompe, M. le président du conseil voudra bien me répliquer.

Le cabinet anglais a répondu : « On parle d'un projet de bouleverser tous les territoires en Italie. Nous ne le savons pas, nous n'y croyons même pas. En tous cas, on a raison de s'y opposer. Il faut faire respecter tous les territoires. » Et le cabinet anglais a ajouté :

« Il faut faire respecter, non-seulement tous les territoires, mais les petits comme les grands. Ce ne sont pas seulement les territoires qu'il faut faire respecter, il faut faire respecter aussi l'indépendance des gouvernements. Mais le premier devoir des gouvernements qui veulent que leur indépendance soit respectée, c'est de modifier leurs institutions lorsqu'il y a nécessité. C'est à notre sens, pour les gouvernements italiens, le plus sûr moyen de calmer les inquiétudes et l'irritation des esprits. Que si l'on dirigeait des troupes sur l'Italie, que si l'on voulait y faire intervenir la force, l'Angleterre ne pourrait pas le voir avec indifférence. »

Voilà, Messieurs, si je ne me trompe, si je ne suis pas mal informé, le sens de la réponse du cabinet anglais.

Je vous demande à tous, Messieurs, si ce sens répond à l'exposé que vous a fait M. le ministre des affaires étrangères, dans la séance d'avant-hier ?

L'Angleterre a pris exactement la même position que je vous aurais conseillé de prendre. Elle a dit : Il faut respecter tous les territoires, les petits comme les grands ; il faut respecter l'indépendance des princes et les engager à réformer les abus par tous les moyens possibles et calmer l'Italie ; que, si la force y était employée, l'Angleterre ne pourrait pas le voir avec indifférence, et les conséquence en pourraient être graves. Le peuple italien demande à sortir de ce régime qu'aucun peuple intelligent de la terre ne supporterait. Il est imprudent ; il veut agir plus vite peut-être que la prudence ne le conseillerait. Et d'un autre côté, qu'y a-t-il ? Des gouvernements qui ne veulent rien accorder de ce qu'on leur demande, dans la crainte de déplaire à l'Autriche.

Aussi qu'arrive-t-il ? Le peuple frémit, indigné, opprimé par une législation inique, par une justice qu'on vend, qu'on achète, qui quelquefois même est administrée par des bourreaux.

Soyez prudents, disait l'Angleterre ; n'allez pas trop vite en Italie. Voilà pourquoi elle y est si populaire, uniquement parce qu'on sait dans quel sens elle a parlé à Vienne ; parce qu'elle a dit, au lieu de conseiller des réformes, qu'il en fallait faire, que c'était le meilleur moyen de pacifier l'Italie.

Voilà la politique que quant à nous nous professons.

Eh bien ! je vous demande si la France et l'Angleterre réunies avaient tenu ce langage, je vous demande s'il existerait aujourd'hui une seule difficulté.

Vous vous plaignez de l'imprudence des Italiens, mais voyez donc ce qui s'y passe. Oui, si la France et l'Angleterre avaient tenu le même langage et s'étaient présentées comme conseils, les gouvernements italiens auraient été plus sages, et nous n'aurions pas tant de désastres à déplorer.

Eh bien ! où était le danger pour des hommes de sens. Il était ici : c'est que les princes hésitaient à faire des concessions ; ils étaient écrasés par l'Autriche. Leurs concessions n'ont pas paru suffisantes, des troubles ont éclaté, et peut-être, je n'en doute même pas, les Autrichiens marcheront sur Florence et sur Rome, et alors la paix du monde sera compromise.

Eh bien ! quelle était la conduite que vous aviez à tenir à l'égard de ces craintes qui pesaient sur les princes italiens ? C'était de montrer à ces princes que ces craintes étaient exagérées, de les encourager à faire toutes les concessions compatibles avec le bon ordre ; de manière que princes et peuples marchassent ensemble le plus longtemps qu'ils pourraient.

Voilà ce que vous conseillait la prudence !

Eh bien ! cette conduite a-t-elle été tenue ? Non ; et pour le prouver il me suffira de rappeler une seule des paroles de M. le président du conseil.

M. le président du conseil vous a dit que dans ce pays le prêtre sauverait le souverain.

Savez-vous ce que cela veut dire ? Le voici. Que veut-on à Rome ? Que veut le peuple romain ? Il veut être gouverné avec une sage liberté. Qui s'y oppose ? Le clergé qui a des moyens de se défendre. Et les craintes, où sont-elles ? Dans le cœur de ce grand pontife qui est, comme vous l'avez dit, un prêtre et un souverain. Vous dites que c'est le prêtre qui sauvera le souverain ; moi je dis que c'est le prêtre qui perdrait le souverain si, par malheur, le souverain était perdu. (Mouvement.)

La question est donc bien simple ; je la pose ainsi : Il ne s'agit pas de remanier les territoires, il s'agit de les faire respecter, il s'agit de faire respecter les souverains. Si je pouvais pénétrer jusqu'à eux, je leur dirais : Peuples, princes, Piémontais, Napolitains, soyez unis ; l'autel de la patrie, en Italie, c'est la concorde, déposez sur l'autel de la concorde, vous, souverains, ce qui est inutile à votre puissance ; et ce vénérable pontife, son bréviaire à la main, et ce vaillant prince Charles Albert, avec la vieille épée des princes de Savoie, sauront faire respecter vos libertés et vos territoires.

La France est jeune de cœur, si elle voyait votre indépendance compromise, vous ne la trouveriez pas dégénérée. (A gauche : Très bien ! très bien !) Car elle n'est dégénérée que dans la bouche de ceux qui la croient faite à leur image. (A gauche : Bravo ! bravo !) Et ce jour-là, peut-être, la France et l'Angleterre parleraient en commun le langage de l'humanité et de la liberté, et ce jour là vous serez sauvé. (Vive et longue sensation.)

La séance reste suspendue pendant plus d'un quart-d'heure, au milieu de la plus vive agitation.

M. GUIZOT, président du conseil. L'honorable M. Thiers m'accordera une

… Péninsule, et ne dérangeât, ne troublât, ne compromît ce travail de réforme et de progrès qui s'y opère paisiblement. (Exclamations, murmures aux extrémités. — Adhésion au centre.)

Le progrès, quel qu'il soit, ne peut pas faire que Modène ait l'importance de Rome, et que l'entrée d'une armée autrichienne à Modène ait l'importance de l'entrée d'une armée autrichienne à Rome.

M. Thiers m'a reproché d'avoir dit : S'il en était besoin, le pape sauverait le souverain. » Il en a conclu que j'étais opposé à la sécularisation. C'est une erreur. Je suis, comme lui, très partisan de la sécularisation dans une certaine mesure.

La lettre suivante, adressée à M. Rossi sur cette question, serait une preuve de ce que j'avance.

M. le ministre des affaires étrangères donne lecture de cette lettre dans laquelle il dit : Le moment semble critique et décisif ; il faut y voir clair et prendre son parti, sans cela on court risque de marcher au hasard. Je comprends qu'au milieu de ce qui se passe, il y ait une grande vivacité d'impression populaire. Ces premiers élans de vie publique, ce premier acte de liberté, se comprennent, mais il faut que les gouvernements soient faciles pour ces jeunes sentiments nationaux, mais il faut que le gouvernement du pape prenne garde à deux choses : à ce que l'ordre ne soit pas troublé, à ce que le gouvernement ne disparaisse pas, au milieu de l'émotion populaire et des institutions irrégulières qui pourraient en surgir, il faut qu'il soit sage et prudent. »

A la fin de cette dépêche, M. le ministre s'applaudit des réformes réalisées par le pape, et déclare qu'il voit avec plaisir que le pape appelle des laïcs à la tête du gouvernement et dans ses conseils.

Nous respectons les traités! nous demandons que les traités soient respectés par tout le monde; nous nous croyons obligés, malgré ce qu'ils ont de mauvais pour notre pays, de les respecter, car les détester est une mauvaise manière d'en conseiller le maintien. (Allons donc !)

Après cela, il n'y a rien dans le discours de l'honorable préopinant que je ne partage, c'est-à-dire que nous sommes disposés à pratiquer tout ce qu'il a demandé. Nous l'avons déjà fait, je ne dis pas de la même manière ; il l'aurait sans doute mieux fait que nous, il serait plus populaire en Italie que nous ne le sommes; je le regrette pour lui, je le regrette même un peu pour nous. (On rit.) Mais, quant au fond de notre conduite en Italie, elle a été parfaitement convenable aux intérêts de l'Italie, à ceux du roi et de la liberté. (Rires ironiques à gauche.)

M. ODILON BARROT. A la suite du discours prononcé par M. le ministre des affaires étrangères, dans la séance de samedi, j'avais demandé la parole. J'éprouvais le besoin de dire mon opinion sur les traités néfastes de 1815, qui sont, suivant M. le président du conseil, la base de notre gouvernement; j'éprouvais le besoin de protester contre un pareil langage. Je me félicite que la discussion ait continué sur ce sujet, et que M. le président du conseil soit venu atténuer, par les déclarations de tout à l'heure les impressions de ses paroles de samedi. Je prends acte de cette atténuation. Quelles que soient les institutions des Etats italiens, nous les approuvons dans leur indépendance et dans leur liberté, qu'elle plaise ou qu'elle déplaise, qu'elle trouble ou qu'elle ne trouble pas les possessions des Etats voisins. (Rumeurs au centre.)

Il faut préciser les questions, car lorsqu'on reste dans le vague et les généralités, on a bien l'air de pratiquer la même politique, mais dans le fond il y a de profonds dissentiments.

Nous sommes d'accord sur ce point : que la nationalité italienne se présente, et la France doit lui dire qu'elle l'appuie. Je ne veux pas pousser l'Italie aux témérités; mais je ne veux pas que la France lui dise : Je ne veux pas que vous recouvriez votre indépendance.

En résumé, chaque opinion a sa responsabilité, et je ne crains pas, pour mon compte, de prendre celle de mes paroles sur la question de la reconstruction de la patrie italienne, de sa liberté d'action complète, de son indépendance absolue. Bien loin de la combattre, de m'y opposer, par respect pour les traités ou autrement, je dis qu'il y a honneur, devoir, obligation pour la France de l'appuyer, de l'encourager. En prenant la responsabilité de cette proposition, je ne crains aucun désaveu, pas plus dans cette Chambre que dans le pays. (Très bien ! très bien !)

Le paragraphe 5 est adopté, et la suite de la délibération renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

Par suite de la démission de M. Granier et de celle de M. Letourneux, deux ordonnances royales, en date du 29 janvier, ont convoqué le 4er collége électoral de l'Hérault, à Montpellier, pour le 25 février prochain, et le 4e collége électoral de Mayenne, à Mayenne, pour le 26 du même mois, à l'effet d'élire chacun un député.

— On disait aujourd'hui à la Chambre que les Siciliens avaient refusé toutes les concessions du roi de Naples. (*Gazette de France.*)

Taxe du pain. — Le pain reste taxé, pour la première quinzaine de février, ainsi qu'il suit :
Première qualité, 34 centimes le kilogramme.
Deuxième qualité, 26 centimes le kilogramme.

— Nous extrayons les lignes suivantes d'une correspondance adressée à presque tous les journaux indépendants de province :

« Pour mieux constater le *droit de réunion* qui appartient aux citoyens, il paraît certain qu'aussitôt après le banquet du 12e arrondissement, d'autres banquets seront pareillement organisés, avec le concours de l'opposition parlementaire, dans les autres arrondissements de Paris. »

— L'*Akhbar* annonce la fondation d'un mont-de-piété à Alger.

— La ferme-école du département de la Loire-Inférieure, disent plusieurs journaux de Nantes, va être donnée à l'institut agricole de Grand-Jouan.

— Les malles-postes de Paris à Saint-Etienne et de Paris à Limoges seront supprimées à dater du 1er février 1848. Le service se fera par les chemins de fer.

— On lit dans une correspondance adressée à plusieurs journaux des departements que le gouvernement va expédier Abd-el-Kader au château de Lunéville. Cette résidence a déjà abrité de grandes infortunes; elle présente en outre certains avantages. La surveillance de

… d'étudier la question de l'application des télégraphes électriques à l'industrie privée.

— Le gouvernement a reçu de Perpignan une dépêche télégraphique datée du 28 janvier, portant ce qui suit :

« Un bâtiment de commerce, arrivé ce matin à Port-Vendre, apporte la nouvelle que *le Cuvier* a brûlé et coulé bas, le 23, à Porto-di-Campos, près Palma.

» L'équipage est sauvé. »

Le *Cuvier* était une corvette à vapeur de 320 chevaux, portant vingt bouches à feu, construite à Lorient, et appartenant à ce port. *Le Cuvier* fut mis à l'eau le 5 septembre 1842

Le Cuvier avait lui-même recueilli les passagers d'un autre navire qu'il avait trouvés à Mahon, où le mauvais temps l'avait forcé de relâcher. *Le Cuvier* les avait déposés à Alger le 19. Les passagers que *le Cuvier* avait pris à son bord étaient les hommes composant l'équipage du brick *la Volonté-de-Dieu*, qui s'est perdu dans les eaux de Mahon. Ce navire était commandé par le capitaine Bonasse, et était parti de Marseille à destination de Philippeville.

L'HUITRE ET L'ÉCAILLE. — Nous avons concédé aux Anglais le droit de pêche sur les bancs d'huîtres qui parsèment notre littoral, mais nous ne sachions point que cette concession s'étendît jusqu'à leur permettre d'enlever les fonds avec le poisson, et de les transporter, par parcelles, sur leurs côtes, en ne nous laissant que les écailles. Tel est cependant le procédé que signale de leur part la *Vigie du Morbihan* :

« Les huîtres deviennent très rares et très chères sur notre marché. On ne s'en étonnera pas quand on saura que nos bons amis d'outre-Manche font tout ce qu'ils peuvent pour en peupler les côtes d'Angleterre, au détriment de notre pays.

« On nous a raconté que dernièrement des Anglais arrivèrent à Bal... sur un navire, et traitèrent avec des pêcheurs pour que ceux-ci leur livrassent des quantités considérables d'huîtres, petites et grosses. Il fut recommandé à ces hommes d'enlever en même temps la terre, le sable et les coquillages sur lesquels les bancs étaient établis. Le prix offert pour cette dévastation tenta la cupidité des pêcheurs, et le bâtiment anglais, après avoir reçu un énorme chargement, fit voile pour la Grande-Bretagne.

» Les pêcheurs employés à cette folle besogne n'ont pas compris qu'ils agissaient comme des gens qui couperaient leurs blés verts, et qu'ils sacrifiaient un avenir, sans compensation, à la satisfaction d'un moment, à des bénéfices illusoires, hors de proportion avec la perte qu'ils faisaient.

» Des bancs ont été détruits de la sorte, et les communes du littoral, victimes d'une mauvaise spéculation, regretteront, sans doute, le triste usage des ressources que la nature leur avait données et qu'elle ne leur rendra pas. »

L'ONGUENT DES SORCIERS ET LE CHLOROFORME. — On lit dans le *Morning-Herald* : « Dans la réunion de la Société médico-botanique, qui s'est tenue jeudi au soir, M. Huttmann a exposé les raisons qu'il a de croire que les propriétés extraordinaires du chloroforme (l'insensibilité et les rêves), étaient connues il y a longtemps, et que seulement on s'en servait pour la magie. Il a rappelé les mots *formica* et *murmex*, latin et grec, qui signifient fourmi, c'est-à-dire l'insecte qui fournit l'acide formique. Ces mots, conjointement avec le mot grec *morphée* (forme), ont une origine commune; elles ont trait à la propriété de provoquer les songes ou les formes immatérielles; de là aussi le nom de Morphée, la divinité des songes, et le mot *mors* (la mort), cette sœur du sommeil.

» M. Huttmann a ajouté que le chloroforme était administré, dans l'antiquité, d'une manière extérieure sous forme d'onguent. Il a lu divers extraits de la Magie naturelle de Baptiste Porta, de l'Histoire de l'inquisition de Lorenti, et des lettres de sir Walter Scott sur la démonologie, pour constater l'identité entre le chloroforme et l'onguent des sorciers qui, comme on sait, avait la double vertu attribuée au chloroforme. Pour assister à leur sabbat, les sorciers devaient mettre de cette onguent à la paume de leurs mains et à la plante de leurs pieds. Leur pérégrinations à minuit avaient peut-être pour but d'aller à la recherche des fourmis, plus faciles à saisir à ce moment.

» Les personnes à qui l'on fait inhaler le chloroforme éprouvent la sensation de la locomotion aérienne, ce qui rappelle les voyages des sorciers planant dans les airs.

» M. Huttmann a dit en finissant que, lorsque par suite de l'inhalation du chloroforme, on pouvait appréhender la congestion cérébrale ou tout autre mal, une application extérieure pourrait être faite avec succès; enfin, a-t-il dit, on pourrait employer ce remède local sans que pour cela le système général eût à souffrir. »

HISTOIRE DE LA MÈRE L'OIE. — On lit dans un journal breton :

« Une vieille femme de Quimperlé, qui vient de mourir, n'avait pour tout moyen d'existence que l'élève de trente ou quarante oies qu'elle logeait avec elle dans sa chambre. Elle les promenait, les conduisait au pâturage et veillait sur ces intéressants palmipèdes avec une extrême sollicitude. Elle tombe malade; enfermée dans son réduit avec ses oies, la pauvre femme était trop faible pour se faire entendre, et probablement elle serait morte sans secours, si ses pensionnaires, aiguillonnés par le besoin, n'eussent fait un vacarme à tout rompre. Les voisins tout émus, résolurent d'enfoncer la porte ; en donnant la liberté aux oies, ils s'occupèrent activement de la vieille Marie Pelter.

» Le docteur et les sœurs de charité lui prodiguèrent les soins les plus empressés. Cependant elle mourut, et le lendemain, au moment de la levée du corps, les oies rassemblées à la porte jetèrent des cris plaintifs et firent tous leurs efforts pour se rapprocher du corps.

Thann. — M. J. — Reçu les 366 et le fragm. de vol. — Remerciem. cord.
Grenoble. — M. G. — Reçu les 215. — Merci. — C. vous écrira.
Dunk.... — M. M. — Nous allons nous mettre en mesure de satisfaire à votre lég. réclam.
Près Lodève. — M. S. — Reçu les 150. — Bien cordial accueil à Mlle N.
Strasbourg. — M. S. Reçu les 232. 90. — Nous expédions. — Les deux bull. de mess. annoncés n'étaient pas dans le paquet.
Châlon-s.-S. — M. L. — Nous expédions immédiatement par l'ami Chaumont, qui se charge de vous faire parvenir par occasion.

AVIS DE NOS MANDATS.

Louvain. — M. B. — 42. 50, au 1er mars, chez M. Marg..
Londres — M. P. — 87. 90, au 15 février, dont 75 suiv. v. avis, et 12. 90 pour envoi de livres du 18 déc.
Bessège. — M. C. — 231, au 29 février, pour ab. C., d'après v. lettre du 4 sept., pour vos ab. *D. P.* et *Ph*, pour v. R. et pour les 50 offerts par v. lettre du 11 juillet dernier.
Château Thierry. — M. D. — 123, au 29 février, p. ab. *D. P.* et *Ph*, et R. de 6 m. — Il reste en dehors une fact. de livres du 19 mai, 15. 30. — ? —
Saint-Maurice. — M. R. — 25, au 25 fév., pour 1er trim. d'ab. et de R.
Auch. — M. S. — 87, au 29 fév., pour ab. et R., et pour ab. de M. L. — Il y a en dehors une fact. de liv. de 25. — ? —
Nevers. — M. R. — Nous fournissons 24 sur le café de la P., et 18 sur le café M., au 15 février, suivant v. avis.

Bourse du 31 janvier 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Cl.	117 »»	117 10	116 80	116 90
— — fin courant	116 90	117 10	116 80	116 80
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Cl.	74 65	74 70	74 30	74 55
— — fin courant	74 50	74 70	74 40	74 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Cl.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. d[r] cours	104 »»	Banq. de Fr. d[r] cours		3180 »»
4 0/0 J. »	» 99 50	O. V. de Par.	»	1315 »»
Emp. 1848. au Cl	» » »/»	C. hyp.........	»	»»» »»
—— fin Cl	» » »/»	—Gouin.......	»	1085 »»
R. du Trés.	» 4 1 8	—Ganneron.	»	930 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0......	d. 10	»» »»	»» »»	—— »» »»	»» »»
3 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	»»» »»	—— »»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Cl à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.	»» »»	»» »/»	30 »/»	32 1/2
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	17 1/2	15 »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Cl d[r] cours	»»» »/»	ROME..............	Dr C.	96 »/»	»/»
Récep. Rotsch	» 96 50	BELG. 2 1/2........	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2........	»	»»	»/»
— — pass.	» 4 5/8	— d[o] 1840........	»	99 »/»	»/»
— 3 p. 0/0.	» »» »/»	— d[o] 1842........	»	99 1/2	»/»
Dette intérieu.	» 23 »/»	— Banque.......	»	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	» »» »/»	— d[e] Em. 1841..	»	»»»	»»
HOLL. 4 1/2.......	» »» »/»	PIÉMONT...........	»	1082	50
HAITI...............	» »»» »/»	AUTRICHE.........	»	402	50

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER	
4 Can. 3 0/0	1195 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Se.	»»» »»
—à Orléans	1190 »»
—à Rouen.	910 »»
R.-Havre...	115 »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bale..	158 75
Paris-Str...	466 25
Tours-Nan	386 25
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	535 »»
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc...	»»» »»
Bord. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	481 25
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	393 75
Bord.-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	5500 »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»»» »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen......	907 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	418 75	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans.....	1190 »»	Marseille à Avignon	560 »»	Nord................	535 »»
— à Lyon.........	293 »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 60 fr.; courant du mois, 59; février, 58 à 58-50; mars et avril, 60; 4 mois d'été, 61 à 62 fr.; 4 derniers mois, 63 à 64.
Fécule et betterave, 55 fr.
Narbonne, 46. — Béziers, 46-50. — Cette, 46-50; après le marché, 47. — Lunel, 47. — Bordeaux, 52. — Rouen, 62.
Savon disponible, belle qualité, 101.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 99; 3 mois suivants et 4 mois d'été, 98, 4 derniers mois, 100.
Huile épurée, 105.
Lille: Colza, 86.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er février.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. 1|4 FRANÇAIS.—Un Caprice, le Château, la Belle-Mère et le Gendre.
8 h. »|» ITALIENS.—Il Pirata.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
6 h. »|» ODÉON.—Le Menteur, Antony, le Dernier Banquet.
6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Le Brasseur de Preston.
» h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Relâche.
» h. »|» VAUDEVILLE.—Relâche.
6 h. »|» VARIÉTÉS.—Tireuse de Cartes, les Extrêmes, Lauzun, Conquête.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Léonie, Ce que Femme veut... Passé Minuit, Lavater.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Un Banc d'Huîtres, l'Enfant, la Fiole.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Fin du Monde.
6 h. »|» AMBIGU.—Hortense de Blengie, les Paysans.
6 h. »|» GAITÉ.—Christophe Colomb, Candinot.
6 h. »|» COMTE.—Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, la Meunière, Jocrisse.
6 h. 1|2 FOLIES.—La Laitière, les Canards, le Journal, Mme Pochet.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENT—Les Délassements les Filles, Paillette, les Conditions
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—L'Eléphant, la Tache, les Rôdeurs, le Bocal.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. [illegible]
Départs. — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — [illegible] — 17 — 7
Le prix des Nos doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an p^r le Nº du dimanche; de 2 f. id. p^r le Nº de quinzaine, et de 1 f. id. p^r le Nº mensuel.

On s'abonne à Paris, [illegible], au bureau du Journal; Chez Brullé, éd^r de musique, passage des Panoramas, 16; et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

[illegible] et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp^ie., 8, place de la Bourse.

PARIS, 1er FÉVRIER.

Discussion de l'Adresse.

LE SONDERBUND ET LES JOURNÉES DE JUILLET.

Les députés ont un malheur; les questions politiques ne leur arrivent pas de première main, mais bien épuisées par les discussions de la presse. La question suisse par exemple est depuis six mois envisagée sous toutes ses faces, et pour la rajeunir il faudrait d'autres talents que ceux des orateurs qui ont envahi, absorbé toute la séance d'aujourd'hui.

M. Casimir Périer, chargé par son nom d'un fardeau bien lourd; M. Mahul, ce préfet de Toulouse qu'on vit déserter le Capitole dont il était le gardien, tels ont été aujourd'hui les représentants du parti conservateur suisse.

La Diète a été défendue par M. le docteur Malgaigne, opérateur très renommé.

Dans ces débats, les conservateurs ont refusé, comme toujours, à la Suisse le droit de modifier sa constitution, *au nom des traités de 1815*. Ils ont déclaré la dissolution du Sonderbund illégale, invoqué la souveraineté des cantons, déclamé contre les violences des radicaux et conclu par des paroles de menace.

Pendant une pareille discussion la somnolence était permise. Nous nous sommes vus transportés en rêve au sein de la Diète fédérale, au mois d'août 1830, et voici les discours que nous avons entendus :

LE DÉPUTÉ DE LUCERNE. Les événements qui viennent de se passer en France doivent éveiller la sollicitude de la Suisse. Le roi Charles X est expulsé, la révolution recommence. C'est l'ordre social tout entier qui a été vaincu dans les rues de Paris en juillet, et qui est menacé dans toute l'Europe par une nouvelle invasion de barbares. (Mouvements divers.)

SCHWITZ. Il est trop vrai, les traités de 1815 ont été déchirés par les insurgés de Paris. L'Europe, en 1815, n'avait garanti la sécurité de la France qu'à la condition qu'elle conserverait la branche aînée des Bourbons, gage de sécurité pour toute l'Europe.

VAUD. Il me semble que les traités de 1815 n'ont pu régler valablement que le territoire de la France; quant à la constitution intérieure, un peuple a toujours le droit de la renouveler.

FRIBOURG. Cette proposition est incendiaire; les puissances signataires du traité de Vienne avaient garanti solidairement la charte de 1814; elle a été violée par les libéraux.

VAUD. Mais ils se sont soulevés en criant vive la charte!

FRIBOURG. Ils ont abusé indignement du nom de la constitution comme de celui de la liberté; l'article 14 donnait au roi le pouvoir de faire des ordonnances pour la sûreté de l'Etat; il a usé de son droit, il agissait dans les limites de ses fonctions.

VALAIS. Il est vrai, la constitution a été violée par les libéraux; en admettant même que le prince eût commis un excès de pouvoir, il était couvert par la responsabilité des ministres; il est contradictoire d'expulser le roi et d'annoncer en même temps le procès des ministres. Oh! les nobles vainqueurs qui se moquent des vaincus! Mais savez-vous quelque chose de plus honteux qu'une victoire sans combat, qu'une victoire remportée par dix contre un, qu'une victoire se présentant avec un vieux prince expulsé dans une main et un ministre prisonnier dans l'autre? (Très bien! très bien!)

GLARIS. On n'a pas encore appelé suffisamment l'attention de la Diète sur les violences et les mesures d'exception qui ont suivi la victoire; des fonctionnaires de tous les ordres ont été brutalement destitués; les pairs nommés par le roi Charles X ont été, au mépris de tous les droits, expulsés de la chambre haute, tels sont les excès qu'on voudrait décorer du nom de libéralisme. La liberté a été l'idole de ma vie, et c'est parce que j'aime la liberté avec ardeur que je ne veux pas qu'elle soit souillée! (Très bien!)

UNTERWALD. Cette révolution de juillet, qu'en France on appelle glorieuse (Mouvement d'horreur), est contraire aux traités de 1815, contraire à la constitution de 1814, elle a été consommée par des massacres, et suivie de persécutions. Tous ces points sont incontestables, mais la Suisse ne doit pas oublier le tort fait à la religion par l'émeute de Paris; les libéraux n'ont aucune croyance; ils ont profané des églises, arboré le drapeau tricolore sur Notre-Dame, et soumis l'archevêché à des visites domiciliaires sous prétexte d'y chercher des armes. De pareils faits révèlent assez leurs projets contre le catholicisme. La religion, c'est son métier de souffrir de telles blessures; elle en guérit, mais ce n'est pas seulement la religion qui est atteinte, c'est encore, et ces blessures sont plus dangereuses, c'est l'ordre et la liberté qui sont atteints.

URI. Dites aussi la propriété et la famille; où va-t-on s'arrêter, grand Dieu! Ne savez-vous pas que le château des Tuileries a été dévasté, que les libéraux n'ont pas même épargné les objets d'art, ils ont fait feu sur le tableau qui représente l'entrée de Henri IV à Paris, et déchiré le tableau du sacre. (Indignation générale.) Les boutiques d'armuriers ont été forcées ainsi que le Musée d'Artillerie. (Explosion de murmures.)

ZUG. Les attaques à la propriété ne sont pas accidentelles mais systématiques dans la France d'aujourd'hui; l'Ecole socialiste de Saint-Simon y fait chaque jour des prosélytes. Cette Ecole nie l'héritage et même la propriété individuelle; elle rêve la liberté, disons mieux, la communauté de la femme. Il est évident qu'un gouvernement sorti des barricades ne pourra pas entraver les progrès d'une pareille doctrine; en 1832, la famille et la propriété n'existeront plus en France, et dans dix ans, si nous n'y prenons garde, il n'y aura plus, dans l'Europe entière, ni terres, ni maisons, ni capitaux, ni père, ni mère, ni enfant. (Consternation générale.)

LUCERNE. Résumons-nous : l'état actuel de la France est gros d'orages, et nous sommes intéressés à ne pas le souffrir; mais, avant de recourir aux armes contre la révolution de Juillet, je propose une médiation tout amicale, et suis autorisé par mon canton à voter la déclaration suivante :

« La guerre civile a éclaté chez un peuple voisin et ami. La France
» reconnaîtra, nous l'espérons, que c'est par le respect des droits de
» tous et par le maintien des bases fondamentales de sa constitution
» de 1814, qu'elle peut assurer son bonheur et conserver les condi-
» tions de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir. »

Cette rédaction est adoptée; il est convenu qu'un exemplaire de cet acte sera envoyé à la Chambre des députés de France et un double au roi Charles X, si on peut le trouver encore à Cherbourg.

GENÈVE. Et s'il est embarqué?

SOLEURE. L'envoyé de la Diète prendra un bateau à vapeur ou un ballon pour le rejoindre.

GENÈVE. Espérez-vous beaucoup d'une pareille négociation?

BERNE. Si elle est insuffisante pour rétablir à Paris la paix troublée et l'empire des traités, nous formerons un congrès à Neuchâtel et nous prendrons des mesures ultérieures.

Cette discussion était un rêve sans doute, mais le gouvernement français ne rêve-t-il pas quand il invoque les traités de 1815 contre la politique intérieure de la Suisse!

La Civilisation et les Civilisés.

Notre société européenne, quoiqu'elle ait déjà parcouru un assez grand nombre de siècles, est encore bien jeune. Et cependant elle se flatte, non sans raison, de marcher à la tête de l'humanité et d'éclairer le monde.

Les Américains, détachés de nos rangs, s'avancent en éclaireurs; enfants perdus de la civilisation, ils ne la guident pas, ils lui préparent le chemin. Après nous, qui portons le drapeau du progrès, viennent les peuples musulmans. Ces Barbares qui aspirent à devenir nos émules, après avoir été nos ennemis, sont suivis par les masses confuses sorties de l'Inde et de la Chine. C'est le patriarcat qui s'ébranle lentement à la suite de la Barbarie. Une multitude innombrable de peuplades sauvages ferment la marche, hordes vagabondes et bariolées, peaux rouges, peaux cuivrées, peaux noires, traînards insouciants de la grande armée humanitaire.

Qu'avons-nous fait, nous, les dépositaires de la civilisation, pour discipliner cette immense armée d'un milliard d'hommes? Comment avons-nous fraternisé avec les sauvages, avec les patriarcaux, avec les barbares? L'histoire le dira à notre honte. Voyant que nos exemples et nos leçons étaient méprisés, même par les hordes que nous regardons comme la lie de l'espèce humaine, nous avons empoisonné les naturels de l'Amérique avec de l'*eau de feu*, et les Chinois, dont les goûts sont plus raffinés, avec de l'opium; nous avons trafiqué de la chair des Africains, et, quant aux Turcs campés en Europe, dont la peau n'était ni rouge, ni jaune, ni noire, mais blanche comme la nôtre, nous les avons embrassés pour mieux les étouffer. Et nous nous prétendons les apôtres de l'égalité, les soldats de la liberté, et nous nous disons chrétiens!

Chrétiens! nous le sommes, en effet, si, pour mériter ce titre, il suffit d'agir envers les autres comme nous agissons envers nous-mêmes. Certes, nous nous traitons entre nous avec aussi peu de ménagement que si nous étions des barbares, des patriarcaux, des sauvages. Comme nous nous empoisonnons de mille manières différentes dans toutes les drogues dont nous nous nourrissons! comme nous trafiquons non-seulement de la chair de nos semblables, mais de leur beauté et de leur jeunesse, de leur santé et de leur vie! comme nous nous étouffons le plus gentiment du monde en nous prodiguant les embrassements les plus tendres! Nous pouvons dire que nous suivons exactement le précepte de l'Evangile, qui nous recommande d'aimer notre prochain comme nous-mêmes; seulement, nous avons expliqué le précepte en sens inverse, et nous le pratiquons de même.

Et voilà pourquoi, au lieu de la paix, nous avons la guerre, au lieu de l'association, le morcellement, et la subversion au lieu de l'harmonie.

On peut se laisser entraîner à plaisanter M. Mahul, c'est une vieille habitude de la presse. Il n'en est pas moins certain que son discours d'aujourd'hui, tout conservateur qu'il fût, contenait d'excellentes choses; sa forme ne captivait pas, mais au fond l'orateur a pris, à l'égard des jésuites, une position pleine de sagesse. Il les a défendus non pour eux-mêmes, mais au nom de la liberté d'association. Nous partageons cette manière de voir. Disposés à combattre vivement l'influence jésuitique par la parole et par la plume, nous avons demandé en France, nous eussions désiré en Suisse, que la législation et l'expulsion n'intervinssent pas dans cette lutte.

La sympathie qui nous anime à l'égard des élèves de l'Ecole polytechnique ne peut pas nous empêcher de reconnaître le caractère irrégulier des manifestations par lesquelles ils ont montré leur désir, très légitime d'ailleurs, d'avoir un professeur qui leur fît sérieusement un véritable cours de littérature française. Ces manifestations, par la publicité qu'elles ont reçue, auront certainement produit tout l'effet qu'on en devait attendre, et nous n'hésitons pas aujourd'hui à conseiller aux élèves la soumission la plus complète aux règlements intérieurs de l'Ecole. Tout prolongement de la lutte venant de leur fait ne pourrait qu'entraîner des conséquences fâcheuses et peut-être irrémédiables pour eux. L'irrégularité qu'ils ont commise a été expiée par la consigne qu'ils ont subie. La persistance de leur part deviendrait de l'indiscipline, et mettrait l'autorité militaire dans la dure obligation de sévir, quelque regret qu'elle en pût avoir en raison de la cause première du désordre. En se soumettant, les élèves auront sauvegardé l'amour-propre de leur professeur et donné gain de cause à la règle. Il n'est pas probable que M. Dubois, après l'éclat qui a eu lieu, se condamne à conserver des fonctions qui le mettraient chaque semaine aux prises avec une situation aussi fausse que ridicule.

Le Travail intellectuel et l'Organisation du Travail.

La Démocratie a publié le mois dernier sur la malheureuse situation des gens de lettres un article dont nous avons emprunté les bases à une feuille mensuelle destinée à la défense des intérêts littéraires, le *Travail intellectuel*. Notre article concluait en indiquant l'organisation du travail dans la commune associée comme le seul remède efficace à cette déplorable situation de la littérature. Le *Travail intellectuel*, dans son dernier numéro, conteste cette conclusion et cherche à établir que la condition des gens de lettres deviendrait sinon excellente au moins bonne, si l'on supprimait les entraves qui pèsent sur la presse et si l'on accordait aux auteurs, aux artistes, la propriété perpétuelle de leurs œuvres.

Le droit de propriété de l'auteur sur les produits de son travail matériel ou intellectuel ne nous semble nullement contestable. Nous répugnons, il est vrai, à reconnaître à l'inventeur, à l'écrivain, à l'artiste, le droit absolu d'annuler ou de rendre improductive une invention essentiellement utile au genre humain, de même que nous refusons aux propriétaires du sol le droit de ne pas faire produire à la terre, dont ils sont les détenteurs et les dépositaires, les fruits utiles à la consommation générale, et dont la non-production serait une cause de souffrances et de privations pour des membres de la grande famille humaine. Mais il est évident que tout producteur, quel qu'il soit, a droit à une rémunération proportionnelle à la valeur mise en circulation par lui, et que, si cette valeur persiste pendant de longues années, pendant des siècles, la société est obligée envers lui pendant tout ce temps.

Le droit pour le producteur d'exploiter seul les produits de son travail, intellectuel ou matériel, le monautopole, comme l'appelle M. Jobard, est un mode de rémunération mesuré sur les avantages que la société retire de l'invention et contre lequel on ne peut élever d'objection sérieuse, à la condition toutefois que l'Etat puisse exercer contre cette propriété, comme il le fait contre la propriété matérielle, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Mais quelle serait pour les gens de lettres la conséquence pratique d'une loi qui décréterait la perpétuité de la propriété intellectuelle?

La loi actuelle garantit aux auteurs la propriété de leurs œuvres pendant leur vie; elle garantit cette propriété à leurs héritiers pendant dix ou vingt années, suivant le cas. La perpétuité de la propriété littéraire n'influerait donc qu'indirectement sur la situation des gens de lettres, puisqu'elle profiterait principalement à leurs héritiers, et que ce droit pour l'avenir ne pourrait jamais avoir une grande valeur à l'escompte. Elle pourrait pousser quelques écrivains vers des travaux sérieux et d'une valeur durable, par l'espoir de laisser un modeste héritage à leur postérité; mais quels sont aujourd'hui parmi ceux qui courent la carrière des lettres et n'ont pas de ressources en dehors de leur travail, ceux qui peuvent être assez favorisés dans le présent pour se préoccuper beaucoup de l'avenir? Ne négligeons pas les intérêts de la génération future, mais cherchons un moyen qui en travaillant pour elle ne pèse pas d'un poids trop lourd sur la génération présente. Or, dans les circonstances actuelles du commerce de la librairie, le principe, juste en soi, du droit de propriété de l'auteur sur ses œuvres intellectuelles sacrifie jusqu'à un certain point l'intérêt certain du présent à l'intérêt douteux de l'avenir.

Pour que le livre se répande, le bas prix est indispensable. Or, la librairie, obligée de supporter une concurrence qui va toujours se multipliant, la librairie cote ses produits au plus bas prix possible, et cependant que de livres dont la vente ne s'opère pas, que d'ouvrages estimables restent enfouis dans les magasins! Les éditeurs qui s'enrichissent aujourd'hui sont rares et doivent, la plupart du temps, leur fortune beaucoup plus au hasard qu'à leur habileté personnelle. La main d'œuvre de l'ouvrier est aussi cotée au plus bas prix. Dans l'état actuel de l'industrie bibliopole, il est fort difficile de réaliser une économie sérieuse sur aucune des parties de la fabrication et de la vente; si donc le droit de l'auteur est plus considérable, le prix du livre s'élèvera, il s'en écoulera moins d'exemplaires; l'auteur recueillera moins de publicité à coup sûr, et peut-être moins d'argent.

Il importerait beaucoup plus qu'il existât une police européenne de la librairie, qui protégeât les droits des auteurs à l'étranger et empêchât la contrefaçon.

La suppression des entraves qui enchaînent la presse aurait des conséquences beaucoup plus importantes, et nous appelons cette réforme de tous nos vœux. Mais, que l'on ne s'y trompe pas, les avantages de cette réforme s'appliqueraient bien plus aux consommateurs qu'aux producteurs, à la masse qui lit qu'au petit nombre qui écrit. Le lendemain de la suppression des droits de timbre, les journaux existants abaisseraient leur prix d'abonnement d'une somme égale au dégrèvement dont ils seraient favorisés; le nombre des abonnements augmenterait immédiatement, les journaux croîtraient en influence, les lumières pénétreraient plus avant dans les masses; mais, comme le prix d'abonnement d'un journal n'est pas de beaucoup supérieur au prix de revient, les journaux continueraient à vivre de l'annonce, et leur situation financière ne serait certainement pas améliorée dans une proportion telle que la situation financière des rédacteurs pût s'en ressentir considérablement.

Mais il se fonderait immédiatement une multitude de journaux, de revues, de publications périodiques de toutes formes et de toutes couleurs, qui serviraient puissamment à la diffusion des idées. Beaucoup plus d'écrivains trouveraient à s'employer; mais le fait qui apparaît toutes les fois qu'il s'ouvre un nouveau débouché ne manquerait pas de se produire : le nombre des travailleurs intellectuels augmenterait nécessairement dans une proportion considérable, les carrières sont si peu nombreuses! et la concurrence dépressive ramènerait bientôt la pénurie au milieu du camp littéraire. La suppression des entraves fiscales de la presse améliorerait sans doute la condition des travailleurs intellectuels, mais leur situation n'en serait pas moins précaire. Les entrepreneurs littéraires, quoique placés dans des conditions moins favorables qu'aujourd'hui, ne tarderaient pas, d'ailleurs, à trouver le moyen d'exploiter l'insouciance et l'apathie des gens de lettres pour tout ce qui a trait à l'argent, et à les ramener au servage.

Il ne suffit pas d'augmenter les débouchés pour que le sort des travailleurs s'améliore, il faut aussi empêcher qu'ils ne se fassent

Nous ne repoussons pas les améliorations réclamées par le *Travail intellectuel*; nous suivons de tous nos vœux ce journal dans la campagne qu'il entreprend, mais nous tenons à constater que ce ne sont là que des palliatifs, des améliorations de détails.

L'organisation du travail, en assurant à tous les membres de la commune associée un travail agréable et productif, en donnant à toutes les vocations la faculté de se produire, en permettant à tous les instincts de se manifester, à toutes les ambitions de se satisfaire, est la seule solution complète du problème que présente la situation des gens de lettres, comme elle est la seule qui résolve tous les autres problèmes économiques.

Le Ministère et la Question coloniale.

Notre correspondant de la Guadeloupe nous fait parvenir l'*Avenir* de la Pointe-à-Pitre, du 15 decembre. Ce journal contient un document fort important, sur lequel nous appelons l'attention de tous les hommes politiques. La presse coloniale étant soumise à une censure très-rigoureuse, il en résulte que l'administration locale a donné son approbation à la pièce qu'on va lire. C'est une lettre d'un correspondant de Paris :

M. le ministre de la marine est d'un avis contraire à celui qu'exprime M. le lieutenant-général Ambert. M. le ministre de la marine croit fermement et déclare que la marche des colons de la Guadeloupe dans cette voie est, contrairement à leur désir, un embarras pour le gouvernement. Voici les paroles de M. le duc de Montebello sur ce sujet. Je les extrais des dépêches officielles dont je vous ai parlé. Mes compatriotes liront, j'en suis sûr, avec une attention sérieuse, cette appréciation de leur conduite politique par le chef du ministère qui les gouverne.

Le délégué (1), qui a bien voulu me donner communication de sa correspondance avec le consul colonial de son pays, en m'autorisant à y prendre les renseignements utiles, raconte qu'après avoir lu le discours prononcé par M. le lieutenant-général Ambert à l'ouverture du conseil de la Guadeloupe, comprenant la gravité d'une pareille manifestation, il s'empressa de demander une audience à M. le ministre de la marine, afin de connaître sa pensée sur ce fait nouveau.

» M. le ministre, dit la dépêche du 2 août 1847, avait étudié les documents sur lesquels je venais appeler son attention, ~~et il se trouvait~~ en mesure de me répondre catégoriquement, c'est ce qu'il a fait d'une manière très explicite, me déclarant en substance que le gouvernement regardait l'initiative annoncée par le discours du général Ambert comme *prématurée, fâcheuse pour les Colonies, et embarrassante pour le gouvernement*; que le trésor n'était pas en mesure de pourvoir à l'indemnité, que le gouvernement, par cette raison, et aussi parce que la préparation des nègres n'était pas assez avancée, *ne se proposait rien autre chose*, en fait de mesures coloniales, que l'exécution de la loi de 1845; que *non-seulement il n'avait pas d'autres vues pour le présent, mais que pour l'avenir même le gouvernement ne s'occupait encore que de compléter la préparation et l'organisation instituées par cette loi*. A ce propos, M. le ministre a cité les fermes-modèles, les ateliers de discipline et les autres institutions que l'exécution des parties les plus importantes de la loi de 1845 réclame impérieusement. Il m'a positivement autorisé à écrire dans ce sens au conseil colonial (2). Il a ajouté que, si un projet d'émancipation était présenté au gouvernement par les colons, avec une certaine unanimité, on en discuterait les bases au point de vue de l'intérêt colonial et métropolitain, tant sous le rapport des effets *matériels* que des *principes*, et qu'on serait très heureux de le trouver bon, me déclarant en même temps que le projet d'association annoncé n'inspirait pas, dès l'abord, une grande confiance; qu'en cas de doute, après mûr examen, on procédera par *ajournement* ou *par essai*. »

Nous aurons à nous expliquer prochainement sur ce projet d'association, qui est un sujet distinct et grave.

En attendant, je suis heureux de voir confirmées, par les paroles de M. le ministre de la marine, les observations que je vous ai déjà, à plusieurs reprises, adressées au sujet de la marche nouvelle du conseil colonial de notre pays. Vous le voyez donc :

Le gouvernement n'est pas prêt pour l'émancipation, n'étant pas prêt pour l'indemnité;

Le gouvernement n'est point disposé à accorder la représentation directe;

Le gouvernement regarde la politique nouvelle de la Guadeloupe, comme un embarras pour lui, comme un danger pour les colonies;

Le gouvernement attend avec défiance les plans d'organisation annoncés, tout en se disposant à les examiner sérieusement.

Telle est la situation.

Voilà qui serait grave. Comment! après que la France, que l'Europe civilisée ont tant fait pour pousser les colonies à une politique libérale; lorsque, par toutes les voix de la publicité, on a accusé l'esprit de résistance des colons; lorsqu'on leur a prodigué l'injure et même la calomnie; lorsque des mesures législatives ont entamé l'ancien régime : s'il arrive que les créoles, noblement inspirés, consentent au sacrifice si longtemps demandé, veulent reprendre leur rang à la tête de l'humanité, c'est alors que le gouvernement ne craindrait pas de les décourager, de comprimer leur élan généreux, de les rejeter dans le passé! Ce serait une indignité.

Non-seulement cette attitude serait une injure pour tous les libéraux de France, et MM. le duc de Broglie, de Tocqueville, de Rémusat, Passy, de Montalembert et tant d'autres auraient à en demander raison au ministère; mais elle serait une injure pour tous les colons qui ont accueilli les enseignements généreux de l'Europe chrétienne; mais elle serait une menace sérieuse contre tous les intérêts même des planteurs. En effet, c'est dans le système bâtard créé par la loi de 1845 qu'on voudrait retenir les colonies. Or, savez-vous ce que c'est que cette loi? M. Dejean de la Bâtie, qui la trouve bonne à garder aujourd'hui, la jugeait en ces termes en 1845 :

« Cette loi est inutile, dangereuse... immorale... odieuse... J'ai » vu, depuis cinquante-neuf ans que je suis au monde, bien de » sottes lois! je n'en ai jamais vu d'aussi absurde, d'aussi inexé- » cutable que celle-ci. »

Et l'on manœuvrerait aujourd'hui pour retenir les colonies dans les liens qui les oppriment! et l'on ameuterait les colons pour défendre un régime intolérable! Et, quand la Guadeloupe demande l'affranchissement de ses esclaves, au nom de son intérêt et au nom de sa gloire, on la contraindrait à rester dans l'esclavage!

(1) M. Dejean de la Bâtie, de l'île Bourbon.

(2) De l'île Bourbon.

Un officier qui a servi avec M. Ferrari en Afrique et en Espagne, nous adresse les lignes suivantes que nous insérons avec empressement :

M. Ferrari, que les Etats romains appellent en ce moment pour réorganiser leurs forces militaires, a fait ses débuts sous les drapeaux de la France, du temps de l'Empire. Il combattait en 1814 dans nos rangs, lorsqu'il fut grièvement blessé près de Montereau par les Autrichiens. De 1830 à 1845, employé dans la légion étrangère en Afrique et en Espagne, il se tira toujours avec bonheur et gloire des positions diverses et difficiles où le placèrent les évènements. A Allo, en novembre 1836, la légion étrangère, entourée par les carlistes, semblait désespérer elle-même de son salut, lorsque Ferrari releva son courage et parvint à exécuter sa retraite sans être entamé, sans perdre une giberne. Peu après, quand la légion épuisée par cent combats et trois fois renouvelée, ne comptait plus guère que des officiers, Ferrari, devenu son chef, la réorganisa sur de nouvelles bases, et la confiance, l'attachement qu'il inspirait à ses subordonnés étaient tels, qu'il put constituer et armer de fusils toute une compagnie d'officiers, retenus sous le drapeau espagnol par la considération du chef beaucoup plus que par la pensée d'un devoir déjà rempli et au-delà. Malgré les immenses services que lui avait rendu le corps héroïque prêté par la France, le gouvernement espagnol, toujours livré à l'anarchie, semblait disposé à se montrer ingrat vis-à-vis des quelques braves qui avaient seuls échappé à la destruction. Devant ce nouveau genre de difficultés, montrant une capacité nouvelle et tout italienne, si nous osons dire, le chef pour ainsi dire nominal d'un corps qui avait presque entièrement péri, reussit, par le plus heureux mélange d'habileté et de fermeté, à faire rendre justice à tous ses compagnons d'armes et d'infortune.

Après le licenciement de la légion, replacé en Afrique, Ferrari se vit presque aussitôt choisi par le maréchal Vallée pour rester à Miliana, nouvellement conquis et presque changé en un monceau de ruines.

Ceux qui ont été enfermés avec l'intrépide commandant de la légion étrangère dans ces murailles relevées à la hâte, n'oublieront jamais ce qu'il déploya de courage, d'énergie, de ressources en cette longue et terrible épreuve de cinq mois pendant lesquels la garnison, complètement livrée à elle-même, bloquée par les populations environnantes, décimée par les maladies, finit par être réduite de 1 300 hommes à 200, non pas même valides, mais seulement en état de porter encore un fusil : car telle était la situation de la place lorsqu'on vint enfin la ravitailler! Sa vraie patrie réclame aujourd'hui le brave des champs de bataille de France, d'Algérie, d'Espagne. Celui qui a trouvé tant de courage et de capacité pour servir une patrie d'adoption, que ne fera-t-il pour celle qui l'a vu naître? Les talents de Ferrari ne seront pas moins que son cœur au niveau de la haute mission que veut lui confier Rome en voie de régénération.

Insurrection sicilienne. Attitude de Naples. — Nous savons que, jusqu'au 23, les concessions faites par le roi de Naples à ses populations en deçà et au delà du Phare n'ont produit aucun effet. On a trouvé sur les murs de la capitale, écrit en grosses lettres : *E troppo tardi!* C'est le *Mane, Tecel, pharès* de la royauté napolitaine. Les mieux avisés des Deux-Siciles veulent forcer le roi à abdiquer, à constituer une régence pendant la minorité du prince héréditaire, qui a douze ans, et à proclamer une constitution libérale et uniforme pour les Napolitains et les Siciliens.

En attendant le peuple de Salerne s'est porté à des excès. On a tué les gendarmes, les sbires et leurs affidés les espions qui voulaient s'opposer au mouvement. La troupe de ligne ne fit qu'une très faible résistance, et, comme elle se retirait de la ville, les Salernitains criaient aux soldats de bien réfléchir pendant le trajet de Salerne à Naples, et que, s'ils recommençaient, ils seraient traités comme les gendarmes.

Avant le bombardement de la ville de Palerme, les consuls de toutes les puissances, excepté celui d'Autriche, qui se dit fortement indisposé, adressèrent une réclamation collective aux commandants des forts pour demander protection pour la vie et les biens de leurs nationaux demeurant à Palerme. La force brutale ne tint pas compte de cette juste réclamation, et les boulets commencèrent l'œuvre de destruction. En vain les consuls hissèrent leurs drapeaux; en vain ils envoyèrent une députation au général commandant des troupes royales, précédée d'une bannière blanche en signe de trève, le feu continua de plus belle, le drapeau de l'Angleterre fut renversé. Alors le consul britannique, apercevant un navire de sa nation en vue de Palerme, le chargea de porter une dépêche à Malte. On pense qu'il demandait au gouverneur, M. More O'Fervall, l'envoi de navires pour obtenir une satisfaction du gouvernement des Deux-Siciles.

Refus des Siciliens. — Comme il était facile de le prévoir, le peuple de Palerme, exaspéré par le bombardement, a refusé de poser les armes, même après avoir reçu communication des concessions tardives faites à l'esprit de réforme par le roi Ferdinand II.

Voici le texte de ce refus tel que le marquis de Speladotto, nommé préteur de Palerme par l'insurrection, l'a fait afficher et proclamer :

« Palerme, le 21 janvier.

» S. Exc. le lieutenant du roi a communiqué à S. Exc. le gouverneur, par une lettre en date d'aujourd'hui même, quelques propositions stériles qui ne répondent pas aux désirs du peuple, et n'ont d'autres garanties que la volonté absolue du souverain.

» La Sicile sait, par la triste expérience de nombreuses années de douleurs et de désespoir, ce que vaut la volonté d'un prince quand le peuple lui-même n'est pas le dépositaire, le gardien, le vengeur de ses droits. En conséquence, le gouverneur a fait la réponse suivante, au nom du comité et du peuple :

» Excellence,

» J'ai communiqué au comité général la lettre que Votre Excellence m'a adressée aujourd'hui même, et je suis chargé de lui répondre que les dispositions dont il est fait mention dans la lettre de Votre Excellence ne peuvent regarder un peuple qui depuis neuf jours, en proie aux horreurs du bombardement, de la mitraille et de l'incendie, soutient glorieusement ses droits à ces institutions nationales, seules capables d'assurer un bonheur durable à cette île.

» Le comité, fidèle interprète de la ferme résolution du pays, ne peut que persister dans les idées déjà transmises à Votre Excellence par mon intermédiaire, à savoir, que les armes ne seront déposées, que les hostilités ne seront suspendues, que lorsque la Sicile, réunie à Palerme en parlement, adaptera à notre époque la constitution que

---

déterminations le gouvernement avait prises en présence du refus formel des Siciliens pour conjurer l'orage qui grondait de toutes parts.

Nouveaux détails sur l'insurrection sicilienne. — On lit dans un supplément du *Nouvelliste*, qui nous arrive ce soir :

« On a prétendu, à tort, qu'aux dernières dates reçues de la Sicile, Palerme subissait un bombardement. Voici les faits qui ont donné lieu à cette version inexacte.

» Le 16 courant, convaincu de l'inutilité des efforts tentés par les troupes royales pour se maintenir dans la ville, le comte d'Aquila, qui a décidément beaucoup de prédilections pour ces sortes d'exercices, ordonna le bombardement. Aussitôt, en effet, les forts commencèrent à jeter des bombes, et les troupes placées hors la ville, se disposèrent à profiter de la confusion pour pénétrer dans Palerme.

» Mais le peuple, profondément irrité, se rua sur les régiments royaux avec tant d'impétuosité, que ceux-ci durent céder le terrain. Dans ce combat, on cite particulièrement Joseph Scordato, qui, à la tête de ses compatriotes de Bagharia (petite ville maritime peu éloignée de Palerme), anéantit littéralement un corps d'infanterie qui était parvenu jusqu'à la place du Palais-Royal.

» Les pertes inutiles et sans résultat qu'éprouvaient les troupes royales frappèrent le comte d'Aquila, qui s'empressa de faire taire l'artillerie des forts, dont les ravages, au reste, ne sauraient être qu'insignifiants, les principaux retranchements de l'insurrection étant placés hors de ses atteintes. Cette mesure calma aussitôt l'acharnement de la population, et les troupes purent regagner les forts et leurs campements. C'est cette situation critique que le comte d'Aquila, en partant de Palerme le 16 au soir, vint exposer à Ferdinand.

» Le brick de guerre *Principe-Carlo*, que le gouvernement napolitain avait expédié avec des vivres pour ravitailler la garnison de Palerme, y a été retenu par le gouverneur militaire. Ce navire est aujourd'hui transformé en hôpital pour les blessés des troupes royales, qui sont en grand nombre.

» Un ordre du jour du 17, publié à Palerme par le gouvernement provisoire, donne une première liste des personnes qui ont généreusement contribué de leur fortune pour soutenir la cause libérale. Nous y voyons figurer, après les noms les plus illustres de la Sicile, nombre de couvents d'hommes et de femmes. Les jésuites y sont inscrits pour 400 onces (4 400 fr. environ), et non pour 260 000 fr., ainsi que le dit un journal du matin.

» Il est un fait bien remarquable à constater, bien capable de donner la mesure de la confiance que les Siciliens ont dans leur révolution, dans l'ordre et la sagesse des populations armées, dans l'intégrité et le patriotisme des membres du gouvernement provisoire : c'est qu'au moment où la banque de Naples voit retirer tous ses dépôts, et que la plus grande anxiété règne dans le commerce de cette capitale, la banque de Palerme, au contraire, n'a éprouvé aucune fluctuation; les sommes déposées y sont tout aussi considérables qu'avant l'insurrection.

» Ainsi, en Sicile, où le pouvoir est dans les mains du peuple insurgé, aucun excès n'a été commis, l'ordre et la confiance n'ont pas été un instant ébranlés; en un mot, la plus grande sécurité règne partout; et à Naples, où le pouvoir est dans les mains d'un gouvernement régulier et reconnu, où l'ordre matériel n'a pas été troublé, la panique est générale, l'argent retiré de la circulation; les opérations financières sont suspendues, et les déposants ont vidé les coffres de la banque.

» La clef de l'énigme, la voici :

» Les Napolitains se rappellent encore Ferdinand Ier, en 1806, fuyant devant les Français, après avoir fait main-basse sur les dépôts de fonds publics, sur la banque, et autres établissements financiers, et enfin sur les fonds du clergé déposés dans les églises de Naples..... »

— Une correspondance en date de Naples, 22 janvier, publiée par le *Courrier de Marseille*, contient ce qui suit :

« Les insurgés à Palerme, malgré le bombardement, résistent et se conduisent héroïquement, au dire de tout le monde. C'est Ruggero VII, ex-président de parlement en 1812, qui est à la tête du mouvement. Les grands seigneurs ont souscrit pour des sommes considérables en faveur de l'insurrection; les jésuites mêmes ont donné une somme de 20 000 onces (260 000 fr.) Le roi désormais n'en sortira qu'avec une constitution.

» A Naples, point d'hostilité ouverte, on fatigue les troupes qui sont sous les armes nuit et jour; il y a à chaque instant des alertes, et on ferme toutes les boutiques. Il s'ensuit une confusion qui doit impressionner le roi, car on commence à fermer les grilles du palais. Toute la province est en insurrection; il se pourrait que, d'un moment à l'autre, il arrivât ici, comme à Palerme, des gens de la campagne, qui donneraient l'élan aux Napolitains; il y aurait alors indubitablement une collision sanglante avec les troupes. Le roi est perdu, s'il ne donne pas bientôt une constitution; il a fait des concessions, mais elles ont été mal accueillies, il aurait dû les faire en temps utile, c'est trop tard maintenant. A Naples, comme à Palerme, le peuple veut une belle et bonne constitution, voilà où nous en sommes. »

Retraite des Autrichiens de Parme et de Modène. — Une lettre que nous recevons de Carpi (Modène) nous apporte la nouvelle que les Autrichiens ont évacué le territoire modenais et les duchés de Parme et de Plaisance. Les Croates, en quittant Carpi, ont trouvé dans les gibernes, dans les sacs et dans les poches de leurs pantalons, des petits imprimés que les domestiques des auberges et des maisons particulières y avaient placés. Le colonel, qui n'était pas fort dans la langue du Dante, alla chez le podestà (maire) de la ville pour se les faire expliquer. On y lisait ce vers de Nicolini :

Addio per sempre!
L'Alpi varcate e tornerem fratelli!

Adieu pour toujours!
Passez les Alpes, et nous vous reconnaîtrons pour frères!

Le colonel répondit à la traduction qui lui en fut faite que les Italiens avaient raison et qu'il comptait bien ne revenir en Italie que fraternellement et sans armes.

Le pape et ses agents. — On lit dans le *Contemporaneo*, que, le 17 janvier, Sa Sainteté s'étant portée à l'improviste vers les quatre heures à l'hôpital de Santo-Spirito in Sassia, fut très surprise en apercevant que les prêtres directeurs de cet établissement de bienfaisance n'avaient tenu aucun compte des salutaires dispositions qu'elle avaient dictées pour améliorer la triste condition des pauvres malades qui s'y trouvent. Ayant tout bien observé, et rencontrant les pères administrateurs sur ses pas, elle ne put pas retenir sa haute indignation; et, animée de son zèle habituel pour tout ce qui touche la religion de l'humanité, elle fit une sévère réprimande aux ecclésiastiques qui avaient désobéi à ses ordres et éludé ses espérances. Sur ces entrefaites, Mgr. Orfei, le chef de cet hôpital, averti de la visite inattendue du pontife, accourut pour lui faire ses révérences; mais il fut mal reçu; il dut prendre sa part des reproches faits à ses subalternes, et il balbutia des excuses qui l'accusèrent davantage. On espère que cette leçon, bien méritée, ne sera pas tout-à-fait perdue. Cet hôpital,

troupes, achète des chevaux et force tous les armuriers de l'empire à travailler nuit et jour, le prince de Metternich expédie journellement des dépêches en Italie. On sait que le roi de Naples a demandé l'assistance de l'Autriche. Des personnes bien informées disent que le cabinet autrichien avait proposé formellement au roi de Naples de lui envoyer un corps auxiliaire de 25 000 hommes, que le général Radetzki devait détacher de l'armée de Lombardie et tenir prêts à partir sur la première demande du roi de Naples. L'ambassadeur d'Autriche à Rome a reçu l'ordre de demander le passage pour les troupes sur le territoire romain. L'armée d'Italie sera portée au chiffre de 150 000 hommes. Les renforts envoyés en Italie se composent surtout de cavalerie. Le beau régiment de lanciers qui porte le nom d'Empereur-Ferdinand, est déjà parti pour cette destination. Depuis le mois de novembre, on a acheté plus de 6 000 chevaux.

» Le ministre de la guerre a donné des ordres pour en acheter encore autant; mais ces animaux deviennent rares et le prix en est très élevé. Un armurier de notre ville a passé marché avec le gouvernement pour la fourniture de 100 000 fusils à percussion. On se demande, au milieu de toutes ces dépenses, ce que deviendront les finances de l'Autriche. Il est positif qu'à l'exception du Portugal, de l'Espagne et de la Grèce, il n'est pas un pays en Europe dont les finances soient aussi obérées que celles de l'Autriche malgré les immenses ressources matérielles de l'empire, une panique règne à la bourse, et c'est dans de telles circonstances que le prince de Metternich propose un emprunt!

» Les ministres Kolowrath et Kubeck recommandent l'économie; mais le chancelier d'Etat n'écoutera pas ces recommandations. Périsse l'empire plutôt que de voir son système politique modifié! Aujourd'hui, M. de Rothschild a eu avec lui une conférence de plus d'une heure. Sans doute, l'objet de la conférence était très important; car un évêque qui venait voir le prince pendant qu'il était enfermé avec M. de Rothschild, a été, contrairement à l'usage, forcé de faire antichambre. »

Le gouvernement français et l'union italienne. — On lit dans la *Patria*, de Florence : « Si nous sommes bien informés, le gouvernement français aurait fait présenter ces jours derniers, par son agent de Turin, une note diplomatique au roi Charles-Albert, sur l'armement des Etats sardes. Cette note aurait eu pour objet de donner au gouvernement sarde l'assurance qu'il n'y aura pas d'intervention autrichienne dans les Etats de l'Italie réformée. L'Autriche, dit la note, continue d'envoyer des soldats dans les provinces italiennes sous sa domination, seulement pour leur sûreté. Elle occupe Modène et Parme pour se prémunir contre les mouvements populaires dans ces deux petits Etats, attendu que ces mouvements trouveraient facilement de l'écho dans le royaume Lombardo-Vénitien. Mais elle ne pense pas du tout intervenir dans les Etats de l'union, où les réformes des princes procèdent pacifiquement avec le concours et les applaudissements de la population. Si cette nouvelle est exacte, la présentation d'une telle note est un nouvel acte courtisanesque de M. Guizot, vis-à-vis du gouvernement de Vienne, et M. Guizot se fait le drogman du divan de Vienne. »

Guerre sociale en Irlande. — On lit dans un journal anglais : « Les exemples terribles produits dernièrement par la commission spéciale, n'ont pas amené d'améliorations dans le pays. Les journaux de Limerick nous apprennent que dimanche dernier, en plein jour, entre midi et une heure, et pendant que les juges étaient encore dans la ville, un attentat audacieux a été commis à Killouan, à une lieue de Limerick.

» Pendant que la famille d'un fermier respectable, M. George Scott était à la messe, sa maison a été attaquée par trois hommes armés dont les visages étaient noircis. L'un d'eux était resté en faction à la porte, pendant que les deux autres pénétraient dans l'intérieur. Ces malfaiteurs commencèrent par décharger un fusil qu'il y trouvait, puis ils ordonnèrent au domestique et à un jeune fils du fermier de se coucher ventre à terre. Ils visitèrent ensuite toute la maison, s'emparèrent de deux paires de pistolets, d'une corne à poudre et d'un petit sac de plomb et ouvrirent toutes les armoires et tous les tiroirs. Au retour de la famille, la police prévenue se mit aussitôt à la poursuite des malfaiteurs, et, après quatre heures de recherches, elle réussit à les arrêter tous les trois : l'un d'eux est un ancien domestique de la ferme.

» Le même jour (dimanche dernier), quatre hommes armés, la figure noircie, traversèrent la paroisse de Clonogh et une partie de Kilscannill, et se présentèrent successivement chez plusieurs fermiers où ils demandèrent avec menaces des contributions pour la défense des prisonniers. Ils obtinrent ainsi de trois fermiers une contribution d'une guinée par tête, et l'on croit qu'ils ont eu le même succès auprès de beaucoup d'autres qui n'ont pas osé avouer qu'ils s'étaient laissé intimider par les bandits. »

— Le *Times* du 31 janvier publie, d'après des correspondances d'Irlande, quelques détails sur la mort de M. Waldson, juge-de-paix, tué en résistant aux huissiers qui venaient l'arrêter pour dettes.

Il paraît que l'un des coroners du comté de Roscommon, M. Peyton, chargé de faire exécuter le mandat délivré à la requête du créancier M. George Church de Carrick-on-Shannon, s'étant fait accompagner de plusieurs huissiers ou recors et de quelques policemen armés, se présenta devant Ashfordhouse, résidence du débiteur (M. Waldson).

Mais, arrivé à l'entrée principale, il trouva derrière la grille fermée, M. Waldson, son fils et un grand nombre de domestiques ou fermiers, tous armés et préparés à la défense.

Le coroner somma tout le monde d'ouvrir la porte; mais M. Waldson lui répondit : « Je suis vieux et je fais peu de cas de la vie. »

Le coroner annonça qu'il remplirait sa mission à tout risque; mais en même temps il engagea M. Waldson à ne pas tenter une résistance inutile. Mais il n'y eût pas moyen de vaincre son obstination. Après d'assez longs pourparlers, deux des hommes du coroner se mirent en devoir de forcer la porte; mais M. Waldson fit feu à travers les barreaux et blessa dangereusement l'un des assaillants. Aussitôt la police, avec ou sans l'ordre du coroner, fit feu à son tour; l'engagement devint général et une quinzaine de coups de fusil furent tirés de part et d'autre. M. Waldson reçut une balle au milieu du front et resta mort sur la place; plusieurs de ses parents ou domestiques furent blessés, de même qu'un assez grand nombre de gens de justice. Le fils de Waldson, âgé de 15 ans, a été fait prisonnier et se trouve aujourd'hui renfermé dans la prison du Comté. M. Waldson lui-même était âgé de 55 ans.

D'après la même correspondance le désarmement rencontre en Irlande les plus grandes difficultés. Les paysans cachent leurs fusils, et l'autorité n'obtient pas la remise de la dixième partie de ceux qui existent notoirement dans les comtés suspects.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 1er février.*

La Chambre autorise sans discussion la demande formée par M. le marquis de Larochejaquelein.

M. LE PRÉSIDENT lit le sixième paragraphe de l'adresse, dont voici le texte : [illegible]

[illegible] s'en mêlât. La Belgique s'est séparée de la Hollande; il y avait là changement dans les limitations du territoire : l'Europe s'en est occupée. La Suisse prétend réunir ce qui était et devait rester séparé; je n'en tirerai pas les conséquences, mais j'espère que l'intervention des puissances continuera à être morale; c'est avec un vif regret que je la verrais devenir active, réelle et coërcitive. C'est cette intervention de la force qu'il faut prévenir, et nous n'élèverons jamais assez haut la voix pour éclairer la Suisse sur ses véritables intérêts. Ces efforts doivent être plus grands encore, au moment où la Diète semble se disposer à couvrir de son autorité les actes que vous savez, et qui ont si profondément affligé les amis de la Suisse et de la liberté.

Il faut que la Suisse sache bien que la perte de sa neutralité est au bout de toutes ces violences, et que le rempart qui la protège croulerait avec les débris de la Constitution fédérale. (Rumeurs diverses.)

Les traités de 1815, selon M. Casimir Périer, ont fondé toute la Suisse. Ce que le premier consul voulait lui donner, c'est ce qu'il s'agit de conserver. En dehors de cet état, il n'y a pour la Suisse qu'anarchie ruine et perte de liberté.

M. MALGAIGNE. J'ai à vous parler, à mon tour, Messieurs, d'une nation à laquelle nous attachaient de vieilles sympathies, et à laquelle nous attachent encore et nous attacheront toujours des intérêts permanents.

Eh bien! cette nation s'est vue injuriée, méprisée dans son gouvernement, dans sa dignité nationale, attaquée dans son indépendance.

Je ne viens pas ici, Messieurs, justifier tout ce qui s'est fait, ou plutôt tout ce qui a pu se faire en Suisse dans ces derniers temps, ou plutôt dans cette dernière campagne; mais je suis loin de croire qu'il y ait eu là de quoi effrayer l'Europe et provoquer des paroles de réprobation.

Ce qui présida aux arrangements des puissances avec la Suisse fut le besoin pour les puissances de s'en faire une barrière contre la France. Qu'on ne vienne pas dire que la France a enrichi la Suisse de territoires nouveaux; ce sont les puissances qui, en 1814, ont enrichi la Suisse aux dépens de la France. Ce sont les puissances qui, en 1815 encore, ont enrichi la Suisse aux dépens de la France, pour la récompenser d'avoir trahi une première fois, en 1814, sa neutralité. (Mouvements divers.)

Il n'y donc rien dans les traités ni dans les protocoles qui puisse appuyer les prétentions de notre gouvernement.

Depuis 1815 de graves évènements se sont passés. Il y a eu plusieurs tentatives d'intervention; trois cantons refusèrent d'accéder au pacte fédéral, deux ne résistèrent pas. Le canton d'Unterwalden voulut faire acte de sa petite souveraineté. Il résista, il s'adressa aux puissances; les ministres des puissances lui répondirent que les souverains alliés ne reconnaissaient qu'une Suisse.

Unterwalden résista.. On lui assigna un terme pour se soumettre. Le terme passé, les troupes fédérales se mirent en marche.

Unterwalden demanda un nouveau délai.... On lui répondit : Il est trop tard. Et les troupes de la Diète renversèrent le gouvernement d'Unterwalden et lui en donnèrent un autre.

Voilà ce qui se passait avec l'approbation des princes alliés.

Messieurs, la Suisse alla ainsi jusqu'en 1830, et le coup de 1830 s'y fit violemment sentir.

A la nouvelle des journées de juillet, les classes opprimées se soulevèrent. Oh! c'est ici qu'il faut voir si les doctrines que le gouvernement professe aujourd'hui à l'égard de la Suisse sont bien celles qu'il a professées toujours.

A cette époque, la Diète déclara, à l'approbation de toute la Suisse, que chaque canton avait le droit de revoir sa constitution. La France, non-seulement ne protesta pas, mais applaudit.

L'honorable orateur entre ici dans tous les détails de l'organisation du Sonderbund, et lit les articles de cette ligue, qui est, selon lui, la violation la plus monstrueuse du pacte fédéral.

Quant à moi, je ne vois ni dans les traités, ni dans les protocoles, ni dans les évènements politiques, avant comme après 1830, ni dans la conduite de ce ministère lui-même, le moindre prétexte d'intervention. (Le bruit des conversations couvre la voix de l'orateur.)

Invoquera-t-on les traités de 1815? Ils ont été déchirés en 1830 sur les barricades. D'ailleurs, ils n'interdisaient point à la Suisse de faire ce qu'elle a fait.

Voyons maintenant si nous avons un grand intérêt à intervenir en Suisse. (Le bruit va toujours croissant.)

Il y a en Suisse deux partis : l'un le parti du passé, de l'oligarchie; l'autre le parti du présent et de l'avenir, le parti du progrès et de la liberté, le parti français. Le premier, c'est celui que nous avons combattu en 1798, qui s'est levé contre nous en 1814.

L'orateur poursuit son discours, malgré l'inattention de la Chambre. 1830, dit-il, a recréé en Suisse le parti français, le parti de la liberté. Il ne faut pas confondre avec le parti libéral et gouvernemental de la Diète, la lie du peuple, la populace qui prêche des doctrines insensées. La majorité de la Suisse repousse ce prétendu parti unitaire. (Bruit.)

L'orateur propose en terminant l'amendement qui suit :

« Nous désirons que la Suisse sorte heureusement de cette crise menaçante. Nous désirons surtout qu'elle trouve dans la médiation offerte une preuve de la vieille amitié de la France, sans aucune intention d'intervenir dans ses affaires intérieures. A chaque peuple appartient le droit de modifier ses institutions. »

M. MAHUL. En répondant à l'honorable préopinant, je n'entreprendrai pas de rectifier ce qu'il peut y avoir d'inexact dans ses développements historiques. Je me bornerai à préciser les résultats des derniers évènements.

Depuis plusieurs années, une association, ayant pour but de défendre leur indépendance et leurs croyances religieuses, s'était formée définitivement entre les cantons catholiques. Elle a été violemment dissoute par une opinion que je n'appellerai pas démocratique, mais à laquelle je donnerai le nom que l'Europe lui donne, et qu'elle accepte volontiers, celui d'opinion radicale.

L'orateur soutient l'indépendance des petits états, et dit qu'à leur égard les baïonnettes de Berlin sont des baïonnettes étrangères. (Mouvements divers.) Il accuse le parti radical de vouloir opprimer ces nobles républiques de paysans qui enseignèrent aux aristocrates de Berne à secouer le joug de la maison d'Autriche.

J'arrive à une question délicate : celle des jésuites. (Ah! ah!)

A tort ou à raison, les jésuites excitent de violentes animosités! Qu'il me soit permis de dire que je ne trouve, ni dans mes opinions personnelles, ni dans mes traditions domestiques, des sympathies pour eux. (On rit.) Je me garderai bien, d'un autre côté, de faire entendre contre eux des griefs dans un moment où ils sont l'objet d'une persécution même exagérée. Mais enfin ils existaient à Lucerne, à Fribourg. Lucerne pouvait, comme canton directeur, prendre quelques précautions à leur égard; de là à l'expulsion et à la persécution il y a loin. Cependant c'est l'expulsion des jésuites que l'on a voulu imposer aux cantons catholiques.

Le jour où vous avez expulsé les jésuites de France, vous avez fait un acte politique, vous n'avez pas fait un acte libéral. Au reste, il n'est pas question seulement des jésuites en Suisse. Les jésuites, en Suisse, n'ont été que le prétexte et non pas le but de la guerre civile.

L'honorable membre insiste sur l'intérêt qu'a la France de ne pas permettre que la constitution de la Suisse soit changée.

M. THIERS. Je me suis proposé et je me propose encore d'entretenir la Chambre sur les affaires de la Suisse. Plusieurs personnes qui s'étaient fait inscrire se sont fait effacer; mon tour m'appelle à la tribune plus tôt que je ne le croyais. Je suis indisposé et fatigué; M. le président du conseil, que je viens de voir, m'a déclaré qu'il était dans le même état. (On rit.)

Si la Chambre, par ce motif, voulait bien remettre la discussion à demain, je lui en aurais une grande reconnaissance, et la discussion y gagnerait. (Oui! oui! — A demain!)

La séance est levée à 4 heures et demie.

FAITS DIVERS.

Par une ordonnance royale du 19 janvier, les sous-lieutenants élèves d'artillerie de marine dont les noms suivent, appartenant à la promotion du 1er octobre [illegible] satisfait aux examens de sortie de l'Ecole d'application [illegible] nommés au grade de lieutenant en second au corps [illegible] de marine, pour compter du 1er octobre 1847, [illegible]

MM. Harmand [illegible] Poëte, de Roussel de Belloy, Dromesnil, Berth[illegible] Renouf, Terrasse.

[illegible]ble de ce voyage serait de régler des affaires d'argent concernant la reine Marie-Christine; mais d'autres prétendent savoir qu'il vient à Paris pour y prendre des arrangements relatifs au voyage que Mme la duchesse de Montpensier doit faire en Espagne, dans le courant du mois d'avril.

— On écrit de Rome à un journal allemand : « La princesse Belgiojoso devient chaque jour plus populaire ici. Sa maison est une des plus fréquentées, et cela parce qu'on y parle librement. La princesse s'est de nouveau rendue, il y a quelques jours, au café des Beaux-Arts. »

— L'Académie des Beaux-Arts a entendu, dans sa séance de samedi, la première lecture d'un mémoire de M. Horace Vernet, qui a pour but d'établir l'identité complète existant entre les mœurs, les habitudes, les costumes que nous trouvons dépeints dans les saintes écritures, et ceux qui se retrouvent encore aujourd'hui chez les Arabes, dans une notable partie de l'Afrique et de l'Asie.

— Une vente sera faite au Jardin d'hiver les samedi 5, dimanche 6 et lundi 7 février, à partir d'une heure, au profit de nombreuses familles pauvres secourues par la conférence de Saint-Vincent de Paule de Saint-Gervais (9e arrondissement). Parmi les objets annoncés figurent, entre mille objets d'art et tous les produits de la fabrique parisienne, des morceaux de musique et des pièces de vers inédits, des dessins et des aquarelles de nos meilleurs maîtres et auteurs contemporains. De grandes symphonies seront exécutées pendant les trois jours par une musique militaire.

BOULANGERIES SOCIÉTAIRES. — On lit dans l'*Océan* de Brest : « Le comité de direction de la boulangerie sociétaire a fait choix d'un gérant, dans sa dernière réunion. Ce gérant, nous a-t-on assuré, est un homme honorable et très capable, qui a fait ses preuves, et sur le zèle duquel on peut compter complètement.

» Aux termes de nos renseignements, les dispositions prises par le comité nous paraissent, en outre, être d'une nature telle, que non-seulement les premiers pas de la boulangerie sociétaire ne laisseront rien à désirer; mais que sans aucun doute cet établissement prendra rapidement une extension importante.

» Il est, dans tous les cas, un résultat acquis déjà, et à l'obtention duquel nous nous applaudissons d'avoir contribué; c'est l'empressement avec lequel un grand nombre de villes ont accueilli et les développements donnés par l'*Océan* à l'application du principe de l'association à la fabrication d'un objet de première nécessité, et la régularisation de la concurrence, par le fait d'une création du genre de celle dont nous nous sommes montrés constamment les chauds partisans. Les statuts de la boulangerie sociétaire de Brest ont été copiés textuellement dans plusieurs localités importantes, et le ministre est assailli de demandes en autorisation de créations semblables à celle pour laquelle Brest a pris l'initiative.

» C'est là un genre de succès dont nous ne saurions féliciter trop vivement les honorables citoyens dont les utiles travaux ont assuré la fondation de la boulangerie sociétaire. »

UN MAGISTRAT FAUX TÉMOIN. — On lit dans l'*Echo de Vesone* : « A l'une des dernières affaires de la cour d'assises, un incident grave a vivement frappé les assistants.

» Le maire d'une commune de l'arrondissement de Nontron, qui jusque-là avait joui d'une excellente réputation, a été arrêté comme faux témoin et immédiatement écroué à la prison. »

ÉMIGRATION DES COMMUNISTES ICARIENS. — Une colonie communiste, composée de soixante-quinze personnes de toute profession, vêtues uniformément, a traversé le Havre hier, pour prendre passage à bord du navire américain *Rome*, partant demain pour New-Orléans. Cette colonie, qui prend le nom d'Icarienne, et dont le chef, M. Cabet, reste en France, va occuper et défricher de vastes territoires, situés sur la rivière Rouge, dans l'état du Texas, et dont l'acquisition a été faite au nom de la société.

Les colons sont munis de tous les instruments nécessaires à l'exploitation de ces terres vierges, qui comprennent près d'un million d'acres. Ils vivent en commun, avec ordre et économie, et se traitent de frères; ils logent ensemble et mangent à la même table. (*J. du Havre.*)

LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LA FAMILLE CIVILISÉE. — On cite le trait de cruauté suivant d'une femme de Riedisheim (Haut-Rhin) envers une jeune fille que son mari avait eue d'un premier mariage. L'enfant, ayant laissé brûler quelque chose, courut au-devant de sa belle-mère pour l'en prévenir et s'en excuser; mais celle-ci, furieuse, aurait, dit-on, saisi l'enfant par les mains, et les lui aurait appliquées contre un fourneau de fonte tout ardent, et les aurait retenues de force dans cette position jusqu'au point de laisser entamer les chairs. Sur les plaintes du mari, procès-verbal aurait été dressé contre cette marâtre, qui se trouverait aujourd'hui entre les mains de la justice.

LE TYPHUS semble, dit le *Mercure de Souabe*, de même que le choléra, s'avancer de plus en plus vers l'Ouest. Le fléau a surtout une grande intensité dans les localités limitrophes, et à Niederosenthal 18 personnes sont mortes dans une petite maison. A Prague, où le fléau s'est acclimaté, la mortalité a été très grande en 1847. Depuis le 16 décembre 1846 jusqu'au 16 décembre 1847, on a inhumé 5 192 personnes, ce qui, sur 12[illegible] âmes, donne la proportion de 1 à 25.

UN BREVET D'INVENTION CONTRE LA DOUANE. — Tandis qu'en France la régie fait vendre dans les départements frontières des milliers de cigares à cinq centimes, afin d'anéantir la contrebande, voici qu'on vient de breveter en Belgique et en Hollande une invention qui est destinée à déjouer tous les calculs de la régie, et toutes les précautions de la douane. Cette invention consiste à réduire les tabacs les plus estimés, en essence, en pâte et même en pierre; il suffit d'en imprégner des substances spongieuses, telles que fleurs, feuilles, coton, papier, etc., pour se procurer un tabac aussi parfumé, aussi savoureux que le plus pur havane. Un ou deux kilogrammes de pierre représenteraient, dit-on, 50 à 60 kil. de tabac. On conçoit combien il sera facile d'introduire, malgré la douane, des quantités considérables, alors qu'ils sont réduits à des proportions aussi exiguës.

Cette invention bien exploitée peut prendre d'assez grands développements, et elle serait appréciée par les fumeurs de tous les pays, n'eût-elle d'autre avantage que de donner aux plus mauvais tabacs le goût et la qualité des meilleurs produits que nous envoie la Havane. (*Indépendance belge.*)

UNE AFFAIRE SCANDALEUSE s'instruit en ce moment à Blois, dit le *Courrier de Loir-et-Cher*. « Il y a quelque temps, un individu s'était livré à des attentats contre la pudeur sur une jeune fille âgée de 10 ans. Le père, pour se taire, exigea que le coupable lui souscrivît pour 1 100 fr. de billets. A l'échéance, ces billets n'ayant pas été payés, et le souscripteur se trouvant en état de faillite, le père de la jeune fille dénonça le coupable. Il est en ce moment dans les prisons de Blois. »

ATTAQUE D'UNE DILIGENCE. — La diligence d'Avignon à Nîmes a été arrêtée dans la nuit du 24 janvier par quatre malfaiteurs armés de fusils et enveloppés de larges manteaux, dont ils se couvraient la fi-

dans les gouvernements de Tschernegow, Podolie, Kiew, Minsk, Mohilew et Witepsk.

» Dans les cinq provinces de la nouvelle Russie, Tauris (péninsule de la Crimée), Cherson et Jekaterninoslaw, le choléra a presque disparu. Dans plusieurs districts de la contrée transcaucasienne, notamment dans Tiflis et aux environs, on a remarqué l'été dernier, un peu avant l'épidémie, que les abeilles déployaient une activité prodigieuse, les prairies et les jardins en étaient remplis. Elles volaient par essaims et emportaient comme butin beaucoup de cire et de miel ; mais, dès que le fléau eût éclaté, elles se tinrent cachées dans leurs ruches qu'elles avaient fermées avec de la cire. Il serait intéressant de savoir si le même phénomène s'est produit dans d'autres contrées de la Russie où le choléra a éclaté. »

— On écrit de Constantinople, 3 janvier : « La semaine dernière, les cas de choléra sont devenus malheureusement très fréquents, surtout depuis le changement survenu dans la température. Les israélites de Kuskuadschak, sur la rive asiatique du Bosphore, ont été surtout frappés par le fléau. »

Réponse à Timon.

Lettre à M. de Cormenin sur son pamphlet relatif à l'Italie.

Monsieur,

Je viens de lire, avec l'intérêt que vous imposez à vos lecteurs, les conseils que vous adressez à l'Italie. J'y ai trouvé le talent, la conviction, la bienveillance humanitaire qui caractérisent toutes vos productions, même lorsque vous conseillez d'avoir recours au fer, au feu et au poison. Si j'ai le malheur de ne point avoir votre talent, malheur que je partage avec tant d'autres, j'ai le bonheur de posséder la même bienveillance et la même conviction ; c'est assez, auprès de vous, pour ne pas être repoussé avant d'avoir été entendu.

Je commence par déclarer que les conseils que vous donnez, je les approuve. Mais c'est d'un autre point de vue. C'est comme pis-aller. C'est comme étant propres à porter le mal social à son comble, puisque l'excès de ce mal est nécessaire pour ouvrir les yeux sur la cause dont il émane. C'est donc pour excuser l'approbation que je donne à vos conseils que j'ai l'honneur de vous écrire. Si vous trouvez que j'aie tort et que mon approbation doive être sans condition, ayez la bonté, Monsieur, de m'éclairer à cet égard. L'instruction que vous voudrez bien m'adresser étant publique, sera utile à une foule de personnes, qui, comme moi, ont besoin de se justifier à elles-mêmes l'adhésion qu'elles vous accordent, pour ainsi dire, malgré elles. Dans ce cas, mon erreur aura été utile au public, en lui procurant une nouvelle production de votre éloquence.

Vous voulez que les Italiens se révoltent et emploient le fer, le feu et le poison pour se justifier. Bravissimo, Monsieur ! Du reste, que vous le leur conseilliez ou que vous ne le leur conseilliez pas, ils le feront tôt ou tard. Mais ici ce n'est point du fait qu'il s'agit, c'est du conseil considéré comme bienveillance humanitaire.

Si le conseil est bon pour les Italiens, il est bon pour les Bohémiens, pour les Hongrois, pour les Polonais, pour les Irlandais, pour les Mexicains, pour les Indiens, pour les Chinois et même pour les Arabes, pour tous ceux enfin qui sont et se *croient opprimés*.

Trouvez-vous, Monsieur, que, du moment où il s'agit de justifier la révolte par cause d'oppression, il n'y ait que des nations qui puissent employer cette justification ? — Que l'Italie soit libre du joug étranger qui la domine, quels avantages sociaux, véritables, obtiendront les masses de l'Italie ? — Quel système pense-t-on leur donner, qui ait reçu chez un autre peuple la sanction pratique, d'une équitable distribution des biens sociaux qu'elles ont droit de demander et qu'elles demandent impérieusement ailleurs ? — Enfin, quelle organisation sociale va-t-on donner à l'Italie, après la destruction du joug étranger qui pèse sur elle ?

Le résultat immédiat et premier de l'émancipation politique sera pour les masses un plus grand développement de leur intelligence, qui leur rendra, comme il est arrivé en France après la Révolution, le malheur plus sensible ; tous les vices du système moderne se déverseront sur ce peuple avide d'innovations ; puis un surcroît d'oppression, organisé comme droit et soutenu par une majorité oppressive, viendra faire équilibre à une tendance plus grande vers une révolte produite par ce même développement intellectuel.

Vous concevez, Monsieur, que les conseils que vous donnez à la nation italienne devront être donnés avec la même justice, avec plus de justice même, aux masses italiennes. Ces mêmes conseils s'adresseront à toutes les masses nationales de la famille humanitaire.

Concevez-vous, maintenant, l'effroyable anarchie qui découle des conseils que vous donnez avec tant d'éloquence ? Et à cela, Monsieur, quels remèdes opposez-vous ?

Deux, si je ne me trompe ; deux qui sont incompatibles ; deux qui sont désormais également utopiques, également anarchiques. Je vais les exposer, parce que, je le répète, je puis me tromper. Dans ce cas, l'honneur de me les demander. Or, comme en époque d'incompressibilité d'examen, la science domine nécessairement, malgré tous les obstacles que toute espèce de fait peut y apporter, votre unité spirituelle reste utopique, pour aussi longtemps que la science ne l'aura point démontrée comme *vérité*, en basant l'exécution de ce qu'elle exige, sur une sanction incontestablement inévitable.

Votre second moyen, toujours si je ne me trompe, est le suffrage universel, au sein des nations et au sein de chaque nation.

Le suffrage universel, donné comme base du droit, c'est, Monsieur, la négation du droit ; c'est la soumission du droit à la force ; c'est l'application de l'état actuel de la science, de la théorie matérialiste, à l'ordre au sein des nations et au sein de chaque nation.

Ce suffrage, Monsieur, est la conséquence nécessaire de la chute du masque de raison donné au droit, et que l'examen arrache nécessairement lorsque la foi, qui, seule, peut le protéger, vient à perdre sa force de protection. Ce suffrage, au sein des nations, existe depuis le traité de Westphalie. La sanction de ce prétendu système de liberté, le *canon*, *l'ultima ratio regum*, qu'a-t-elle produit ? Ce que vous voyez, Monsieur, la nécessité de conseiller l'emploi du fer, du feu et du poison. Croyez-vous que le suffrage universel, au sein de chaque nation, n'obligerait point d'ajouter le choléra, la peste et la foudre aux moyens que vous conseillez, si le *progrès* pouvait parvenir à nous en donner la direction ?

Je viens d'énumérer vos deux moyens et de les examiner brièvement. Si j'ai tort, vous me redresserez. Si vous connaissez un troisième moyen, votre amour de l'humanité s'empressera de nous le communiquer.

Eh bien ! ici surtout, il est probable que je me trompe ; si même vous aviez ce troisième moyen, si même il était bon, incontestablement bon, il est probable que vous le donneriez seulement lorsque la nécessité en serait *socialement* reconnue. Et comme cette nécessité peut seulement être reconnue, lorsque le mal social se trouve porté à un excès suffisant, il est probable, dis-je, que vous attendriez ce moment ; et que c'est pour en accélérer la venue que vous conseillez l'emploi du fer, du feu et du poison. Dans ce cas, Monsieur, ce serait à moi à m'humilier devant votre sagesse et à vous demander pardon de mon imprudence.

Vous avez raison, Monsieur, avant de pouvoir proposer utilement un remède à quelqu'un, il faut que ce quelqu'un se reconnaisse malade, et qu'il demande le médecin. Or, ici le mal consiste à *croire* que la force dépouillée du masque de la raison, qui est le système libéral de l'époque, peut tenir lieu de droit. Aussi longtemps que cette *croyance*, plus forte que toutes celles que l'examen a anéanties, n'est point détruite, toute proposition de remède particulier est absolument inutile à un malade qui se croit bien portant et se moque du médecin. Vous avez jugé que cette croyance dure encore, et je ne puis qu'applaudir à la sagesse de votre décision. Si, pour rendre votre décision irréprochable, vous aviez besoin d'une nouvelle preuve que cette même croyance est encore aussi enracinée que possible, je pourrais vous en fournir une à peu près officielle.

J'ai l'honneur d'appartenir à l'Académie des sciences morales et politiques. Prévoyant, il y a déjà plus de deux ans, que le conseil d'employer universellement le fer, le feu et le poison, devrait bientôt et naturellement être donné par des personnes aussi instruites et aussi consciencieuses que vous l'êtes, j'adressais de Malaga, où je me trouvais alors, un Mémoire à cette Académie, ayant pour but de prouver : que vouloir baser l'ordre au sein des sociétés, et au sein de chaque société, sur la force brutale, c'est-à-dire sur le *principe des majorités*, c'était appeler tous les gens honnêtes à prêcher l'emploi du fer, du feu et du poison. J'ajoutais : que révéler un pareil état social, avant d'en connaître le remède était un crime ; mais que révéler le remède avant que le mal fût socialement reconnu était une inutilité, une folie et même un crime. Ici je me félicite d'avoir eu la même pensée que vous. J'offrais à l'Académie d'attaquer l'ancienne société, de l'attaquer devant elle si dans son sein il se trouvait un seul membre qui voulût défendre cette société qui dure encore. Mon Mémoire était aussi académique que possible, car il était rempli de citations des académiciens prouvant qu'eux mêmes pensaient comme moi. Savez-vous, Monsieur, ce qui est arrivé ? — Le Bureau de l'Académie, à l'unanimité, a déclaré que mon Mémoire ne *pouvait être lu*.

J'aime à croire que ces messieurs ont pensé que j'avais parfaitement raison, que tous partageaient mon avis, qu'ils n'en avaient nullement changé depuis qu'ils avaient écrit ce sur quoi je m'étais appuyé, mais qu'ils jugeaient inutile de mettre en discussion ce qu'eux tous reconnaissaient, à une époque où la foi sur la force brutale était encore tellement enracinée qu'il serait insensé de prétendre ouvrir les yeux du public à cet égard. Tel pourrait être le fondement de leur décision, à moins cependant que tous ne pensassent que la force dépouillée du masque de la raison, ou le principe des majorités, peut désormais servir de base à l'existence de l'ordre, et entre les nations et au sein de chaque nation. Ces deux assertions justifient complètement votre manière de voir. Vous concevez dès lors pourquoi je n'ai point apprécié la cause qui vous empêcha de la publier, soyez assez bon, Monsieur, je le répète, pour redresser mes erreurs, et veuillez aussi ne point dédaigner l'hommage d'un étranger, qui, par vos écrits et la connaissance personnelle qu'il a eu l'avantage de faire avec vous à Madrid, a pour vous toute l'estime que vous méritez et que l'Europe et le monde vous accordent.

Agréez, Monsieur, les hommages de votre serviteur très humble.

RAMON DE LA SAGRA.

Paris, le 31 janvier 1848.

PETITE CORRESPONDANCE.

Toulouse. — *A l'Emancipation*. — Nous comptons sur les épreuves promises pour le procès C. C.

Bourse du 1er février 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 55	116 60	116 60	116 60
— — fin courant	116 30	116 80	116 50	116 80
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	74 35	74 25	74 30	74 25
— — fin courant	74 50	74 50	74 20	74 30
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 »»	Banq. de Fe. dr cours	3190 »»
4 0/0 J. » »	99 50	O. V. de Par. »	1315 »»
Emp. 1848. au Ct » »	»/»	C. hyp. »	»»» »»
—— fin Ct » »	»/»	—Gouin »	1085 »»
B. du Trés. »	4 1/2	—Ganneron. »	900 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	30 »/»	25 »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	17 1/2	12 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	Dr C. 93 1/2	»/»
Récép. Rotsch. »	»» »»	BELG. 2 1/2 »	»»	»/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2 »	»»	»/»
— — pass. »	» »/»	— do 1840 »	99 »/»	»/»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— do 1842 »	99 1/2	»/»
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque »	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— de Em. 1841 »	»»»	»»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT »	»»»»	»»
HAITI »	»»» »/»	AUTRICHE »	»»»	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1192 »»
Act. d. J. »	140 »»
Ch. S.-G. »	665 »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	190 »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	1186 25
—à Rouen..	910 »»
R.-Havre...	443 75
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle..	155 »»
Paris-Str...	405 »»
Tours-Nan	385 »»
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	533 75
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	390 »»
Bord.-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»»» »»
Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen......	906 25	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	445 »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1185 »»	Marseille à Avignon	536 25	Nord.............	535 »»
— à Lyon.........	391 25	Paris à Strasbourg.	406 25	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible et courant du mois, 58 ; mars et avril, 59 ; 4 mois d'été, 61 à 62 fr. ; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 54 fr.

Narbonne, 46. — Béziers, 46-50. — Cette, 46-50 à 47. — Pézénas, 46. — Lunel, 47. — Bordeaux, 52. — Rouen, 61.

Savon disponible, belle qualité, 101.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 96 ; courant du mois, 2 mois suivants et 4 mois d'été, 97, 4 derniers mois, 99.

Huile épurée, 104.

Lille : Colza, 84.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 février.

7 h. 1/4 OPÉRA. — La Favorite.
7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Le Puff.
» h. »/» ITALIENS. —
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Fiancée, Marie.
6 h. »/» ODÉON. — Les Deux Philibert, Antony, le Dernier Banquet.
6 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza, Félix.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — 1re repr. : Monte-Cristo (1re soirée).
» h. »/» VAUDEVILLE. — Relâche.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Tireuse de Cartes, les Extrêmes, Lauzun, Conquête.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Léonie, Ce que Femme veut... Passé Minuit, Lavater.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Un Banc d'Huîtres, l'Enfant, le Trottin.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Fin du Monde.
6 h. »/» AMBIGU. — Hortense de Blengie, les Paysans.
6 h. »/» GAITÉ. — Christophe Colomb, Candinot.
6 h. »/» COMTE. — Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, la Meunière, Jocrisse.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Laitière, les Canards, le Journal, une Journée.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT. — Les Délassements les Filles, Polkette, les Conditions.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Etudiants, la Tache, les Rôdeurs, le Bocal.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

On s'abonne à Paris ... Lyon ... On peut aussi s'abonner franco au Gérant ... LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
... Les annonces sont reçues en dehors de la rédaction, chez ... et Comp., 3, place de la Bourse ...

PARIS, 2 FÉVRIER.

Discussion de l'Adresse.

LA RÉVOLUTION ET LA CONTRE-RÉVOLUTION.

La grippe, qui paraît devoir remplir un rôle dans les événements politiques de l'hiver, a éclipsé encore une moitié de la séance. Cette épidémie frappe à la fois nos plus grands orateurs, les Guizot, Thiers, Lamartine, Berryer, pour leur prouver sans doute que de tous les pouvoirs humains le pouvoir de la parole est le plus éphémère.

Cependant M. Thiers a parfaitement rempli cette demi-séance. Quelques chats de plus dans la gorge de l'ex-président du 1er mars, redevenu *possible*, ne pouvaient lui faire perdre la belle partie que lui ont ménagée les fautes du ministère. On comprend que M. Guizot ait tenu au contraire avec plus de coquetterie à la parfaite conservation de ses moyens oratoires et qu'il ait sollicité de la bienveillance de la Chambre une nouvelle remise à demain. En effet, que deviendrait la politique du 29 octobre si elle perdait tout d'un coup la supériorité d'éclat et de son que la voix du grand ministre possède sur ses concurrents de la tribune? D'ailleurs, nous pensons que la grippe a parfaitement servi la cause du cabinet en lui permettant de consacrer vingt-quatre heures à l'étude des arguments qu'il doit opposer à la logique incisive et formidable de M. Thiers. Ce temps est au moins nécessaire aux conservateurs les plus endurcis pour oublier l'impression profonde qu'a paru leur faire, aujourd'hui comme avant-hier, l'éloquence positive du député d'Aix.

Étrange duumvirat que forment ces deux hommes! ils sont à titre égal héritiers des fautes qu'ils commettent l'un après l'autre. M. Thiers ne reprend possession des sympathies publiques que parce que M. Guizot a compromis le pouvoir et la France au moins aussi gravement qu'ils l'étaient en 1840, au moment où il accepta la succession du 1er mars. Le ciel leur a départi la triste mission de se corriger réciproquement et de ballotter les destinées de la France dans le va et vient de leur égale insuffisance. De leur antagonisme, il ne ressort aucun principe nouveau, aucun pas manifeste vers un meilleur ordre de choses politiques. C'est toujours, comme on l'a dit, le même air, chanté en contre-partie du ton le plus aigu au ton le plus grave. Ici c'est une admirable facilité d'appréciation des faits qui se perd dans un empirisme aveugle, dans un défaut complet d'idéal politique. Là c'est une merveilleuse faculté de systématisation et de théorie qui se fourvoie sans cesse à l'encontre des faits et des circonstances. Fondez ces deux hommes, vous aurez une capacité politique complète pour les besoins du règne actuel; mais vous n'aurez certainement pas le caractère d'un grand ministre. Ces deux hommes, usés l'un par l'autre, doivent mourir le même jour.

Quoi qu'il en soit, constatons qu'aujourd'hui M. Thiers a eu admirablement raison contre M. Guizot. Tout ce que notre politique extérieure a fait en Suisse depuis dix mois, M. Thiers l'a démoli en deux heures. Tous les sophismes qui ont été entassés dans l'autre Chambre pour faire à M. de Montalembert le ridicule triomphe que vous savez, ont disparu aujourd'hui comme de vains fantômes devant l'exposé de faits net et lucide, prononcé par une voix aigre et criarde. Si la cause du Sonderbund, présentée avec l'art du jésuitisme, avait arraché à la haute chambre des acclamations fanatiques, la cause de la Diète fédérale défendue à un point de vue gouvernemental, avec les seules lumières du bon sens et du droit des gens, a soulevé sur tous les bancs de la Chambre élective des signes universels d'approbation. M. Guizot aura beau faire dans la séance de demain, il ne détruira pas cet effet. En dépit de ses fautes, il est possible qu'il continue à inspirer à ses amis autant et plus de confiance que M. Thiers; mais il n'empêchera pas ses amis de penser que M. Thiers, dans ses critiques sur les affaires d'Italie et de Suisse, a eu complètement raison.

Heureusement, l'intérêt du débat pour le pays et pour l'Europe domine de beaucoup la question de concurrence ministérielle. Ce que la Chambre a applaudi aujourd'hui, ce que le pays applaudira lui-même avec bonheur, c'est la réhabilitation qui a été faite du libéralisme de la Suisse, du caractère politique de ce peuple allié. M. Thiers ne pouvait pas accuser M. Guizot sans réparer hautement toutes les injures, toutes les calomnies qui ont été prodiguées par ses organes et ses agents à nos voisins des Alpes. M. Thiers ne pouvait pas non plus saisir son adversaire en flagrant délit de contre-révolution et de trahison sans rendre un éclatant hommage à ces principes de la grande révolution française qu'il n'a lui-même que trop sacrifiés et méconnus dans la pratique des affaires. Après le discours de M. Thiers, il n'est pas possible que le ministère persiste à pousser plus loin ses mauvais procédés envers la Suisse. Il n'aura sans doute pas le courage de faire volte-face et amende honorable; mais il s'arrêtera dans la voie des concessions rétrogrades à l'adresse de M. de Metternich, comme il s'est arrêté, il y a trois ans, dans les sacrifices faits à *l'entente cordiale*, au sujet du droit de visite. La majorité, toute complaisante qu'elle est, l'empêchera demain de s'aliéner toutes les sympathies populaires du continent, tous les bénéfices de la neutralité suisse et de l'indépendance italienne, comme elle l'a empêché d'abdiquer sur l'Océan l'indépendance de notre pavillon et la liberté de toutes les nations maritimes. « Demandez à cette chambre un homme et un écu pour intervenir en Suisse, vous ne l'obtiendrez jamais », s'est écrié M. Thiers au milieu des marques d'adhésion unanime. Cette unanimité d'adhésions n'est-elle donc pas aussi significative que les votes des 225? »

Mais ce qui restera surtout comme un titre de plus de célébrité pour M. Thiers, c'est l'admirable talent de concision et de clarté avec lequel il a [illegible] aujourd'hui l'histoire des événements qui ont agité la Suisse depuis un demi-siècle. Les adversaires de la Diète fédérale, pour la calomnier plus sûrement, avaient isolé les derniers actes révolutionnaires par lesquels le libéralisme a triomphé en Suisse de tous les actes contre-révolutionnaires qui ont précédé. A en juger par le concert de réprobation dont on accable la Suisse libérale, on croirait qu'avant l'exécution du Sonderbund, la Suisse, dans ses vingt-deux cantons, était l'eldorado politique du monde, le théâtre de la plus grande liberté cantonale, religieuse, politique et civile. M. Thiers a fait bonne justice de cette erreur. Il a montré la Suisse éprouvant le contrecoup de toutes nos convulsions politiques, soutenant les mêmes luttes que nous contre l'esprit de révolution et contre le génie contre-révolutionnaire, mais ne pouvant, en raison même de sa constitution morcelée, parvenir aussi facilement que nous, à s'affranchir des dernières chaînes du moyen âge.

Là où le nom de république aurait pu faire croire à la liberté la plus fraternelle, il y a toujours eu des aristocraties exclusives, des classes fanatiques, des provinces sujettes, des dominations de baillis et de prêtres qui formaient obstacle au plus légitime et au plus simple progrès social. Les dernières violences dont le parti rétrograde a été la victime en Suisse n'ont été que les représailles des abus de pouvoirs commis au nom de la liberté religieuse. Tant que le parti modéré et juste milieu qui gouvernait en Suisse, de 1830 à 1840, a su résister à l'esprit de contre-révolution et aux manœuvres d'absolutisme, le parti libéral s'est tenu dans les limites d'une stricte légalité. Ce n'est que lorsque les jésuites et les rétrogrades eurent donné eux-mêmes l'exemple de l'insurrection pour renverser plusieurs gouvernements et conquérir la majorité dans la Diète; ce n'est que lorsqu'ils eurent outragé la Suisse par des proscriptions brutales, des prédications fanatiques, des insurrections et des massacres, que le parti libéral dut s'exalter jusqu'au radicalisme pour arrêter une réaction conservatrice qui allait jusqu'à la contre-révolution. C'est ainsi qu'en devenant rétrogrades, les conservateurs suisses ont légitimé le triomphe des radicaux. C'est ainsi qu'en devenant autrichien au dehors et *endurcis* au dedans, les conservateurs du 29 octobre pourraient justifier demain la réaction la plus radicale et la plus subversive.

Depuis que le parti modéré en Suisse s'est fait rétrograde, il n'y a plus en présence que la révolution et la contre-révolution. Puisqu'en France les conservateurs abandonnent le juste milieu pour tomber dans l'aveuglement immobiliste et réactionnaire, il ne peut plus y avoir également en lutte que deux principes : la révolution et la contre-révolution. La Suisse, après avoir imité notre passé, révèle notre avenir.

On voit qu'à ce point de vue l'histoire de la Suisse est pleine d'enseignements. M. Thiers les a dégagés d'une main habile et sûre. Si son discours d'aujourd'hui ne le rend pas indispensable comme ministre, il le rendra certainement plus considérable comme orateur et plus célèbre encore comme historien.

Nous verrons demain par quel subterfuge théorique M. Guizot essaiera d'effacer l'exposé de faits de M. Thiers.

Le roi de Naples s'est fait prier longtemps; mais en face du danger il a fini par s'exécuter. Le *Moniteur parisien* publie ce soir les lignes suivantes, qui confirment nos propres informations, ainsi qu'on le verra plus loin :

Naples, le 29 janvier.

Le roi, par une proclamation en date d'aujourd'hui, a promis solennellement une constitution sur les bases de la Charte française.

Hier, le roi avait nommé un nouveau ministère sous la présidence du duc de Serra-Capriola.

Un diplomate compromis. — La sympathie *obligée* du cabinet français pour l'Autriche s'étend à tous les défenseurs de la politique autrichienne en Italie : prince de Lucques, prince de Modène, roi de Naples surtout. M. Guizot a vivement blâmé M. Thiers d'avoir exprimé de l'indignation contre ce monarque incendiaire, attendu qu'on devait faire appel, en termes courtois, *à sa générosité, à sa clémence*. Or, tandis que M. Guizot justifiait ainsi les mortiers napolitains, voici que les consuls de Prusse, d'Angleterre, des États-Unis, du Hanovre, de Suisse, du Brésil, voire même DE RUSSIE, ont protesté collectivement, au nom de l'humanité, contre le bombardement de Palerme. On va voir dans quels termes énergiques :

Le corps consulaire, qui se rendit dans la journée du 15 auprès de S. Exc. le lieutenant-général pour solliciter en faveur des étrangers une suspension du bombardement, et qui fut assez heureux pour l'obtenir pendant vingt-quatre heures, frappé de l'immense unanimité de l'exaltation prodigieuse des sentiments de la population palermitaine, croit avoir à remplir un devoir plus sacré encore.

« Les soussignés pensent que, pour faire cesser et prévenir d'incalculables désastres, pour empêcher une de ces grandes catastrophes qui font *tache* et époque dans l'histoire d'un siècle, il faut que les horreurs d'un bombardement soient épargnées *dans tous les cas* à une population de 200 000 âmes, à l'antique et vaste cité de Palerme.

Si cependant, ce qu'à Dieu ne plaise, le commandant en chef des forces royales devait en venir à cette extrémité *sauvage* et déplorable, les soussignés protestent d'avance, et de toutes leurs forces, au nom de leurs gouvernements, contre un acte fait pour exciter à jamais l'exécration du monde civilisé.

Ils protestent déjà, avec toute l'énergie possible, et *sous toutes réserves*, contre cette absence totale de formes, d'avertissement, de délai, qui a eu lieu à leur égard, avant qu'au péril de leurs jours ils pussent pénétrer jusqu'à l'autorité supérieure pour arrêter le bombardement commencé, dont plusieurs étrangers ont été victimes dans leurs personnes et dans leurs propriétés.

Le consul de France, M. Ernest Bresson, a signé la protestation, et même l'a signée le premier, bien plus, il l'a rédigée, bien plus encore, elle est datée de son hôtel. Un diplomate français [illegible] acte de spontanéité, de courage, qui qualifie un procédé [illegible] chique d'extrémité sauvage!... Un fonctionnaire français qu[illegible] blie ni sa dignité personnelle, ni celle de la France!

M. Guizot s'appuiera audacieusement de cette circons[illegible]

prévue, pour démontrer qu'il donne à ses agents des instructions libérales... Mais en même temps le cabinet inflige à M. Bresson une mauvaise note : le consul téméraire s'en apercevra tôt ou tard.

Intérêts coloniaux.

TACTIQUE DES DÉLÉGUÉS DE L'ESCLAVAGE.

Nous avons signalé maintes fois aux respects de la France les nobles résolutions prises par le Conseil colonial et par toutes les communes de la Guadeloupe. Ce mouvement contrarie fort les vieux encroûtés, les délégués de l'esclavage, et ils cherchent à le contrarier *per fas et nefas*.

Ces messieurs viennent d'adopter une tactique d'un nouveau genre. Ils s'efforcent aujourd'hui de discréditer la politique de la Guadeloupe, en rattachant cette politique aux doctrines socialistes. Cette tactique vient de se produire sournoisement dans une brochure intitulée : *Le baron Dupin et le général Ambert*, et signée Dejean de la Bâtie.

Aujourd'hui, M. Dejean se fait le champion de M. Dupin; demain, M. Jollivet se fera l'avocat de M. Dejean; après-demain, M. Dupin se fera le souteneur de M. Jollivet; accord touchant, cycle charmant, où l'on se frotte, se brosse, où l'on s'illustre à tour de rôle, sans que la modestie de personne ait à en souffrir.

M. Dupin avait été piqué par la *Démocratie pacifique*, mais M. Dupin avait encore été fustigé par le *Journal des Débats*. Comprend-t-on que la polémique du *Journal des Débats* ait échappé à l'œil d'Argus de M. Dejean, et que, dans une brochure profondément méditée pour la défense et pour la glorification de l'honorable baron délégué, il ne soit pas dit un mot du *Journal des Débats*? La *Démocratie pacifique* seule se trouve prise à partie. C'est là un petit escamotage qui va bien à l'ingénuité de M. Dejean; c'est là une de ces finesses cousues de fil blanc, comme dit la naïveté du peuple.

M. Dejean s'est dit : la *Démocratie pacifique* est aujourd'hui en pleine opposition contre les conservateurs-bornes, contre MM. Duchâtel, Hébert et consorts; voilà une mauvaise compagnie qui compromettra infailliblement la Guadeloupe dans les régions gouvernementales. Alors le facétieux écrivain glissa dans son *factum* les petites phrases que voici :

« M. le baron Dupin pouvait-il attendre, de la *Démocratie pacifique* surtout, un jugement équitable et impartial, lorsqu'elle avait à prononcer entre lui et des hommes qui flattent les idées les plus chères de ce journal, par la proposition d'un système d'émancipation emprunté à son école... Le principe de la nouvelle politique de la Guadeloupe est dangereux, car il emprunte son crédit à la confiance de quelques novateurs dans un système mal connu, mal étudié..... La Guadeloupe emprunte son système d'association aux disciples de Fourier... Elle se jette par désespoir dans les bras des radicaux, en faisant comme eux, c'est-à-dire en arrachant dans l'héritage pour transplanter dans le champ des illusions... Les colons ne doivent pas abandonner ces armes (les armes de M. Dejean), lorsqu'ils ont à lutter contre des hommes et des systèmes qui ne sont pas moins ennemis des pouvoirs métropolitains que des pouvoirs coloniaux... Puisse le mouvement anti-colonial qui s'organise sous la double impulsion des abolitionnistes et des écoles socialistes ne pas les justifier (les assertions de M. le baron), en ce qui concerne la violence qui pourrait être faite au ministère... »

Ailleurs on trouve encore « les passions radicales » heureusement opposées « à la sagesse gouvernementale; » et rien n'est plus édifiant, en vérité, que cette conversion subite de l'honorable délégué de l'esclavage, que ces tendresses prodiguées au pouvoir. Depuis six ans, il a poussé à bout la patience de l'administration tout entière; chacun, dans les bureaux, suivant l'expression triviale et pittoresque, le portait sur ses épaules; ministres et directeurs ne le recevaient qu'avec ennui, et lui-même les faisait maltraiter dans ses journaux à gages, et le voilà, à cette heure, célébrant la sagesse gouvernementale! Le gouvernement est sage de vouloir perpétuer, sans indemnité, le régime fondé par la loi de 1845, régime qui, de l'avis même de M. Dejean, est une décomposition de la société coloniale! Cette palinodie serait inexplicable, si M. Dejean ne se trouvait pris entre deux écueils. Perpétuez le régime actuel, vous ruinez les colonies; adoptez la politique de la Guadeloupe, la carrière politique de M. Dejean est close. Entre deux maux, il faut bien choisir le moindre.

Mais revenons à la querelle qui nous est faite.

Non content de nous signaler comme des anti-coloniaux et des radicaux, comme des rêveurs dangereux, M. Dejean, se dégageant un moment des formes de la calomnie insinuative, en vient à nous lâcher à brûle-pourpoint une grosse injure. « Nous ne saurions, » dit-il, comment expliquer les attaques de la *Démocratie pacifique*, » si nous ne savions toute l'influence que l'esprit de parti a, depuis quelque temps, sur la rédaction de ce journal, en ce qui » concerne les questions coloniales, tantôt pour attaquer les personnes au profit d'une ambition personnelle, tantôt pour traiter » les institutions au profit de la doctrine fouriériste. »

M. Dejean de la Bâtie a ici un grand tort, c'est de suspecter la bonne foi de ses adversaires, c'est de mettre en doute leur probité politique. Il a tort pour deux motifs. C'est, d'abord, que nous ne l'avons jamais provoqué à cet excès coupable : nous ne l'avons pas accusé de défendre l'esclavage, pour les 25 000 fr. que rapporte annuellement cet odieux métier; c'est ensuite que M. Dejean n'a pas l'excuse de la sincérité. Il sait, par sa longue manipulation de la presse parisienne, quelle est notre parfaite indépendance, et il l'a constatée lui-même en termes assez louangeurs. Mais il est dit qu'en toute chose, M. Dejean manquera d'esprit de justice et [illegible], comme de mesure et de tact.

[illegible] répondons pas à l'imputation calomnieuse de M. Dejean [illegible] parce que, par une de ces contradictions qui [illegible] qu'à lui, sur la même feuille où il nous accuse de [illegible] cause coloniale et d'attaquer des personnes au profit

[illegible] propre témoignage qu'il connaissait le fond de nos doctrines, et même qu'il attribuait à nos idées une certaine importance.

En mai 1845, en réponse à un *Avertissement aux colons*, M. Dejean de la Bâtie nous adressait une adjuration dans les termes les plus bienveillants. Il en appelait *à notre bonne foi, à notre haute raison, à la loyauté, et à l'indépendance qui distinguent la* Démocratie pacifique. C'est un morceau d'éloquence dont nous allons donner la péroraison :

Hommes de la *Démocratie pacifique*, champions courageux du progrès et de la science sociale, à mon tour je vous adjure de ne pas appliquer à la société coloniale le levier des doctrines subversives...

L'association du travailleur aux profits de l'exploitation du sol, n'est pas une innovation qui puisse répugner aux maîtres d'esclaves, pourvu que les droits du *capital* et du *talent*, ces deux expressions d'une longue accumulation de travail, ne restent pas sans défense contre les prétentions brutales de la main-d'œuvre. Car, si l'essai des doctrines de l'association est quelque part facile et sans danger, c'est dans le domaine agrandi du régime familial et domestique sous lequel le nègre (1) est attaché au blanc. Là, les anciens droits comme les nouveaux, la conservation comme le progrès ont l'appui du moderne système colonial, ce GARANTISME *organisé sous le nom d'esclavage*, qui n'exclut personne du droit de vivre, qui n'éloigne jamais le pauvre de la vue du riche, mais attache l'un à l'autre et laisse le premier sous les yeux comme sous la responsabilité du second. Là, l'insuccès ne peut être suivi ni de ruine ni de désespoir, et la réussite n'opère de révolution que dans la position personnelle des membres de l'association, sans pouvoir affecter ceux qui n'y sont pas entrés. Là enfin, l'essai n'effraie personne par l'étrangeté d'une situation sans exemple ; car, dans les colonies déjà, il y a une association dont la nouvelle science ne peut, au pis aller, que reproduire les plus mauvaises conditions, et partout où la terre ne produit que le strict nécessaire, cette association a lieu entre le maître et l'esclave, *à titres et droits égaux*, l'un n'y trouvant comme l'autre que sa simple existence.

Propagez donc, sur le sol généreux des colonies, le goût des nouveautés que vous annoncez. Obtenez-y des essais ; l'essai est une garantie de la bonne foi ; il justifie les novateurs de toute témérité. Faites connaître les conditions auxquelles l'association vous paraîtrait devoir être organisée et pratiquée chez les propriétaires d'esclaves. J'ose vous donner l'assurance que la semence de vos paroles ne tombera pas uniquement sur des rochers stériles. Mais, de grâce, ne prêtez pas la main aux pharisiens et aux publicains qui, sous le nom de philanthropes, travaillent à constituer dans nos malheureuses colonies, à la place de cette grande misère humaine qu'on appelle l'esclavage, la misère plus grande encore de l'abandon, du paupérisme et du prolétariat.

La plaisante aventure, et peut-on mieux se voir pris à son propre piége ? M. Dejean parlant de l'association du capital, du travail et du talent ; M. Dejean chantant les bienfaits de l'association ; M. Dejean se servant même de la terminologie de Fourier.... M. Dejean nous reproche aujourd'hui de traiter les questions au profit de la doctrine fouriériste, et alors, nous suppliant d'abandonner la politique désorganisatrice des libéraux, il daignait nous rappeler lui-même à nos doctrines fouriéristes ; il nous faisait une leçon sur le garantisme et sur l'association. *Risum teneatis !*

Or, de deux choses l'une : ou M. Dejean voulait nous tromper, nous amuser, faisait de la menterie en déprécations, ou bien il croyait réellement à la fécondité de nos principes. N'est-ce pas un trait curieux que M. Dejean nous signalant les inconvénients du prolétariat, et s'efforçant en même temps de sophistiquer nos idées et de nous faire accroire à nous-mêmes que l'esclavage et le garantisme sont une seule et même chose. Mais il y a de par le monde des gens, faux bons hommes à l'égard d'autrui, qui ont la bonhomie de croire que leurs petites manœuvres réussissent, que leurs sophistications passent, que leurs sophismes font de l'effet, alors que chacun bâille et hausse les épaules.

(*La suite à demain.*)

Nous recevons, relativement à l'article de l'*Avenir de la Pointe-à-Pitre*, inséré hier dans nos colonnes, une réclamation signée Maurel. M. Maurel, d'un air éperdu, proteste et déclare : 1° que son article n'est pas un mensonge, et qu'il a copié *textuellement* la dépêche de M. Dejean de la Bâtie ; 2° que le journal où il écrit n'est pas un journal *à gages*.

Sur le second point, nous dirons à M. Maurel qu'il ferait bien de donner un peu plus d'attention à ses lectures. Où trouve-t-il que nous ayons accusé l'*Avenir* d'être un journal à gages ?

Sur le premier point, nous acceptons la déclaration de M. Maurel, que nous n'avons pas l'avantage de connaître, et dont nous ignorions hier l'existence.

Restent donc en cause M. Dejean de la Bâtie et M. le ministre de la marine.

Nous lisons ce soir dans le *Moniteur parisien* :

« Plusieurs journaux rapportent comme extraite du journal l'*Avenir*, de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), une conversation qui aurait eu lieu entre le ministre de la marine et un des délégués de Bourbon, au sujet des manifestations du conseil colonial de la Guadeloupe, en faveur de l'émancipation des esclaves. Nous sommes autorisés à déclarer que cette conversation a été entièrement dénaturée.

Il ne reste donc plus en cause que M. Dejean de la Bâtie.

Le roi de Naples et les insurgés de Sicile. — Une lettre adressée à un haut personnage à Paris, porte que le roi de Naples, poussé à bout par la résistance bien décidée des Siciliens, s'est décidé à concéder la constitution de 1812 qui serait appliquée aux Deux-Siciles, et une amnistie générale pour les délits politiques. On assure aussi qu'il a promis d'éloigner immédiatement del Carreto et Cocle.

D'autres correspondances de Naples signalent la position du roi comme très embarrassée. Elles portent que les peuples de Naples réclament aussi la constitution de 1812, d'autres disent même que le roi est disposé à abdiquer.

Cellento, Vallo, Castellabate, dans la province de Palerme, étaient en pleine insurrection. L'amnistie accordée par le roi avait été assez mal accueillie parce qu'elle ne comprenait pas les exilés. Les troupes royales se trouvaient comme assiégées en Sicile ; des artil-

(1) M. Dejean ne paraît même pas savoir que le mot *nègre* blesse les oreilles libérales en France.

[illegible] paragraphe 4 de l'adresse, relatif aux affaires suisses.

M. THIERS. Messieurs, la question suisse est très vaste, très compliquée, très grave ; je ne dois pas perdre mon temps ni le vôtre. Je ne me permettrai qu'un préambule, c'est de vous promettre les plus grands efforts de ma part pour me renfermer dans la plus grande modération de langage, et, je dois le dire à la Chambre, j'y aurai quelque mérite si je réussis, car je dois lui faire un aveu, c'est que depuis longtemps aucun acte du gouvernement ne m'a causé autant d'irritation que celui-ci.

Mes honorables adversaires, dont je respecte la sincérité, ne voient dans l'affaire suisse que le triomphe du radicalisme, triomphe dangereux pour la France et pour l'Europe ; ils n'y voient que quelques efforts du gouvernement pour prévenir ce triomphe, efforts peut-être tardifs, malheureux, et ils n'ont à leurs yeux d'autre tort que de n'avoir pas réussi.

Eh bien ! moi, j'ai tort de dire moi, mes amis, savez-vous ce que nous y voyons ? La révolution et la contre-révolution en présence.

A GAUCHE. C'est cela !

Je me charge de justifier la rigoureuse justesse de cette expression : la révolution et la contre-révolution en présence ; le gouvernement épousant la cause de la contre-révolution avec une hardiesse qui m'a confondu, et le droit des gens, l'intérêt le plus clair de la France, l'intérêt de nos principes complètement sacrifié.

Messieurs, dans cette question, il est impossible de s'entendre si l'on ne s'explique pas d'abord sur les faits. J'espère que vous me pardonnerez de vous faire connaître les faits par le désir que je vous suppose de bien connaître la question ; vous en verrez découler ensuite très naturellement toutes les questions de droit et de politique.

La Suisse a eu à traverser, depuis cinquante ans, exactement les mêmes vicissitudes politiques que nous. Elle a eu une révolution, c'est-à-dire une longue lutte entre le parti de l'ancien régime et le parti du nouveau ; après cette lutte, une dictature sous une main puissante, sous la main de l'homme qui, pour nous, s'est appelé l'Empereur, et qui, pour elle, s'est appelé d'un nom plus doux, du nom de médiateur. En 1815, deux invasions comme nous, une contre-révolution comme nous. De 1815 à 1830 une oppression, je ne dirai pas cruelle, mais étouffante. En 1830, une véritable révolution de Juillet ; et, à partir de ce jour, un essai de gouvernement modéré qui, malheureusement, a fini par échouer entre la contre-révolution qui a voulu reprendre ses avantages et la révolution qui n'a voulu abandonner aucun des siens.

Toutes ces analogies vous effraient, je le sais ; elles m'effraient aussi, et savez-vous pourquoi ? C'est parce que, ni les uns, ni les autres, nous n'en tirons les mêmes leçons. Parce que la Suisse est une république, il ne faudrait pas croire que la Suisse, quand nous y sommes entrés en 1798, fût le séjour du bonheur et de la liberté ; il s'en fallait. Dans ces petits cantons qu'on vous peint comme le séjour de la liberté patriarcale, il se trouvait un peuple plus fanatique, incomparablement plus fanatique que celui de la Vendée et de la Bretagne. Ce peuple était dominé par des prêtres et par des familles militaires qui levaient des régiments qu'ils louaient à tous les souverains de l'Europe, qui disposaient dans ces régiments des pensions et des grades, et qui avaient dans le pays une puissance absolue.

Dans les grandes villes, comme Zurich et Berne, il y avait des aristocraties exclusives, despotiques, peut-être encore plus que celle de Venise ; et enfin il y avait non-seulement la sujétion de classe à classe dans chaque canton, mais encore ce qu'on appelait les provinces sujettes. Ainsi, Vaud, Argovie, qui aujourd'hui sont devenus des cantons, étaient alors des provinces gouvernées par des baillis, avec une autorité des plus redoutables. Le Bas-Valais, par exemple, était gouverné par le Haut-Valais de la manière la plus odieuse ; le Tessin, qui aujourd'hui est un canton, était alors, sous le nom de baillage italien, sous l'oppression du canton de Zurich. Eh bien ! c'est tout cela que la révolution a fait finir.

De même que chez nous les idées, les intérêts de l'ancien régime se sont réfugiés dans les bruyères de la Vendée et de la Bretagne, de même, en Suisse, les idées et les intérêts de l'ancien régime se sont réfugiés dans les petits cantons. C'était là une retraite plus difficile à forcer. Et savez-vous quelle doctrine ils y ont imaginée ? La doctrine cantonale. Ils se sont retirés dans les retraites inaccessibles des Alpes, et ils s'y sont couverts de la doctrine cantonale.

Le parti de la révolution, qu'a-t-il opposé à cela ? il a dit : Oui, vous êtes une réunion de petits Etats souverains qui sont libres de se donner chez eux l'état social qu'ils veulent, mais il y a une Suisse, et, au nom de cette Suisse, nous voulons faire cesser les abus qui déshonorent l'humanité dans notre pays.

Il est arrivé ce qui arrive toujours, c'est que, par une longue lutte, les deux partis ont exagéré leur doctrine : le parti de l'ancien régime a exagéré la doctrine cantonale, le parti révolutionnaire a exagéré la doctrine unitaire, il a voulu une Suisse centralisée comme la France, avec des préfets, des sous-préfets, une armée permanente, un budget.

Il y a eu une longue lutte. Enfin, le parti des petits cantons conduits par les officiers et les soldats du 10 août, et aussi par beaucoup d'officiers autrichiens, a détruit le gouvernement libéral, l'a poussé à bout, et allait, suivant l'expression qui se trouve dans les écrits du temps, le jeter dans le lac de Genève.

C'est alors que le premier consul, qui ne voulait pas d'abord intervenir en Suisse, quand il vit se former le parti des petits cantons ayant en tête les officiers et les soldats du 10 août, avec son instinct, est ~~arrivé et il s'~~est fait le médiateur de la Suisse.

Cet acte de médiation est un acte d'un admirable sagesse. Il laissa aux petits cantons, Uri, Schwitz, leur ancien Etat. Mais dans les grandes villes, comme Zurich, il fit cesser les aristocraties, il établit un gouvernement représentatif fondé sur la propriété.

Il ne laissa subsister de l'unité qu'avaient rêvée les révolutionnaires que ce qu'on a appelé le pacte fédéral.

Les unitaires avaient voulu que chaque canton ne comptât dans la fédération suisse que pour sa population ; c'était trop. Il établit que chaque canton ayant au dessus de 100 000 âmes aurait 2 voix, et comme cela faisait 20, il accorda à six cantons le droit d'avoir 1 voix : cela faisait 26. Puis il établit une sorte d'alternat ; il l'établit entre six cantons. Chacun des six cantons était, à son tour, canton directeur, à peu près comme cela existe aujourd'hui, avec cette différence qu'aujourd'hui il n'y en a que trois. Pendant dix ans, on peut dire que la Suisse a vécu dans un parfait repos.

Mais aux jours de nos malheurs, après Leipsig, lorsque les armées étrangères étaient sur nos frontières, ce parti des petits cantons, le parti de la contre-révolution, se réunit à Zurich ; fidèle à ses mœurs, à ses goûts, à ses penchants, il appela les armées étrangères, il leur livra son sol et il leur livra le nôtre. Les armées entrèrent dans Paris.

Alors ils se réunirent tous pour se faire une constitution ; ils voulurent faire en Suisse ce qu'on essayait de faire à Paris : ils voulurent ramener l'ancien régime. (Interruption). Pardonnez-moi, l'ancien régime tout pur. Cependant, de même qu'à Paris on n'a pas pu nous donner le gouvernement absolu en 1814, qu'on a été obligé de nous donner une charte, on ne put faire qu'une demi-contre-révolution ; on fit le pacte actuel, celui qu'il s'agit de réformer.

Ce n'est pas dans le pacte lui-même qu'on fit le plus preuve d'esprit contre-révolutionnaire ; non, dans le pacte, le seul changement qu'on fit fut celui-ci : Au lieu d'établir que certains cantons, suivant leur population, auraient deux voix, tous les cantons sans exception n'ont pu en avoir qu'une ; c'est-à-dire que le petit canton d'Uri, qui n'a que 15 000 âmes, a une voix comme celui de Berne, qui en a près de 400 000.

Un autre changement qu'on fit, c'est, au lieu de six cantons directeurs, de n'en plus établir que trois. Ce n'est donc pas dans le pacte que se fit la contre-révolution, la contre-révolution se fit dans les petits cantons ; et pour les dédommager en quelque sorte, pour dédommager le parti qui représentait là ce que nous appelons en France les émigrés, on leur laissa faire, dans les petits cantons, la contre-révolution comme ils voulurent, et ils la firent presque complètement.

Mais, tandis qu'on était à cette œuvre, bien qu'on eût beaucoup fait pour la contre-révolution, messieurs de Berne, comme on les appelait en Suisse, et j'emploie la langue du pays, messieurs de Berne n'étaient pas satisfaits ; messieurs des petits cantons d'Uri, de Schwytz ne l'étaient pas davantage.

Savez-vous ce qu'ils voulaient ? Qu'on rétablît l'ancien ordre de choses, c'est-à-dire que Tessin qui de baillage soumis était devenu canton, que Vaud et Argovie qui de provinces sujettes étaient devenus cantons, redevinssent provinces sujettes. C'était vouloir l'impossible, et la majorité même du parti contre-révolutionnaire réunie à Zurich ne voulut pas y consentir. Cependant on fut un moment prêt à en venir à la guerre civile. Les puissances réunies à Vienne furent obligées de s'en mêler.

On dit aux petits cantons : On fera la répartition pécuniaire telle que vous serez dédommagés du territoire que vous avez perdu ; on offrit à la Suisse le contrat que voici : Nous vous donnons trois cantons détachés de la France, le Valais, Genève et Neufchâtel ; nous donnerons à Berne, pour le dédommager, l'évêché de Bâle ; le partage des fonds qui sont déposés en Angleterre sera fait de manière à favoriser les petits cantons. Voilà nos conditions ; si vous les acceptez, nous vous reconnaîtrons, nous vous déclarerons neutres.

Cela fut accepté par la Suisse ; dans l'intervalle il y eut les Cent-Jours et une deuxième invasion ; et ce ne fut qu'en 1815, dans le protocole du 20 novembre, que l'acceptation de la Suisse fut homologuée et qu'on rendit une décision que je lirai tout à l'heure.

La Suisse a vécu de 1815 à 1830 sous l'influence qui dominait alors presque toute l'Europe.

En 1830, lorsque nous avons donné le signal, la Suisse l'a suivi ; la noble et indépendante Angleterre l'avait suivi ; car, c'est à l'exemple de la révolution de Juillet qu'elle a adopté la réforme parlementaire. On a fait en Suisse une suite de petites révolutions de Juillet. C'est dans les petits cantons, qui étaient surtout empreints des constitutions locales de l'ancien régime, qu'il y avait le plus à faire, même à Lucerne, car à Lucerne la ville est libérale, tandis que la campagne est fanatique.

Quant au pacte, cela était plus difficile, car il y avait à mettre d'accord les vingt-deux cantons. On l'a essayé, et on l'a essayé, il faut le dire, du gré de notre gouvernement et sous son influence.

Dans ce moment, il n'est personne, en Suisse, qui ne reconnaisse que le pacte actuel est parfaitement insuffisant pour l'état des mœurs et des esprits en Suisse. Il n'est pas exact qu'il y eût en Suisse un parti unitaire qui veuille faire une Suisse centralisée comme la France. Tous ceux qui connaissent la Suisse disent que c'est un mensonge.

Il y a une tendance, une seule, c'est de donner à la Suisse un peu plus d'autorité centrale. Ainsi, par exemple, quand il y a des troubles dans un canton, il faut tant de temps pour réunir la force fédérale, qu'un canton est révolutionné ou contre-révolutionné avant que la force commune ait pu agir. Ainsi encore, grâce à cet alternat qui fait que chacun des trois grands cantons est tour à tour souverain, directeur, il s'ensuit que, lorsque le canton directeur est Lucerne, c'est l'esprit contre-révolutionnaire qui dirige la Suisse, et que, lorsque le directeur est Berne, c'est ce qu'on appelle l'esprit radical ; de sorte que ce gouvernement, tous les deux ans, change de couleur et de direction.

Ce n'est pas tout. Vous avez vu, par la question des jésuites, qu'il peut se présenter des questions comme celle-ci : tel sujet dépend-il de la souveraineté fédérale, ou de la souveraineté cantonale ? Eh bien ! le pacte fédéral ne dit rien : on en est réduit à la guerre civile.

Vous le voyez, le pacte fédéral est d'une insuffisance reconnue par tout le monde, et il serait urgent de le réformer dans une juste mesure. En 1830, tout le monde avait senti cela, le gouvernement français, comme tous les gouvernements de l'Europe le croient ainsi ; l'Autriche a toujours soutenu une opinion contraire à la réforme du pacte fédéral, parce que la réforme du pacte ne saurait se faire dans un sens qui peut lui plaire. Mais la France a soutenu à toute époque qu'on pouvait réformer le pacte.

Le pouvoir est accordé aux mains du parti modéré. Puisqu'on est convenu, bien à tort, de transporter en Suisse et dans tous les pays ces dénominations, je suivrai l'exemple, bien qu'il soit mauvais.

Je voudrais que ce parti gouvernât encore. C'est par sa faute qu'il ne gouverne plus. De 1830 à 1840, il ne nous a pas évité beaucoup de tourments, notamment pour les réfugiés : j'ai failli avoir une querelle avec la Suisse ; je voudrais qu'on la rappelât ici, car je ferais connaître les principes que j'ai soutenus alors, vous verriez à quel point ils sont conformes à ceux que je soutiens aujourd'hui. Le parti a fait de son mieux, mais enfin il était sous le joug des circonstances ; il a donné beaucoup de soucis à ses voisins et à l'Europe, car c'est de son temps que le fameux Romarino est sorti de Suisse à la tête de 1 200 ou 1 500 hommes, pour aller révolutionner le Piémont.

Mais le parti des petits cantons ne se tenait pas pour battu. Il voulut refaire sa situation : savez-vous ce qu'il a imaginé ? Il a imaginé la liberté religieuse, et il a dit que chacun soutienne sa foi. On avait d'excellents instruments de la liberté religieuse en Suisse, c'étaient les jésuites. Ils étaient établis, non pas encore à Lucerne, mais à Fribourg et dans le Valais. Les jésuites se sont mis à l'œuvre ; c'est à partir de 1839 et de 1840 que ces tentatives du parti de l'ancien régime ont commencé avec beaucoup de gravité. Il a fait ce que nous appellions, sous la Restauration, des missions ; et si je pouvais vous apporter ici quelques-uns des discours qu'on faisait dans ces missions, vous verriez ce qu'est ce parti du Sonderbund, qui vient de périr si étrangement.

Comme le parti contre-révolutionnaire en Suisse ne se composait pas uniquement de catholiques, mais aussi de protestants, les protestants, de leur côté, se sont mis à l'ouvrage, et les méthodistes ont fait des prédications.

Il y avait alors à Zurich des protestants qui avaient appelé comme professeur de théologie le docteur Strauss. Je ne me fais ni l'apologiste, ni le juge du docteur Strauss ; je dirai seulement que c'est un esprit grave, sérieux, et que ses livres ne ressemblent en rien aux livres impies et profanateurs du dernier siècle. Savez-vous ce qu'a employé ce parti si respectable et dont les infortunes intéressent si vivement certaines personnes ? Il a employé l'insurrection : un ecclésiastique protestant, à la tête d'hommes armés, est entré dans Zurich. Un respectable magistrat a voulu arrêter les contendants ; il a été tué, et, à coups de fusil, ce pieux et excellent parti a renversé le gouvernement de Zurich et a rétabli celui qui existait en 1830. Après ce premier succès, on n'a pas voulu s'arrêter. Trois des Etats formés en 1830, Lucerne, Argovie et Soleure avaient inséré dans leur constitution une condition : c'était qu'après dix années, on réviserait la constitution. Il y avait un moyen tout simple d'opérer la contre-révolution à Lucerne, Argovie et à Soleure, c'était de profiter de cette révision qui se faisait par des assemblées populaires. Ce moyen, on l'a mis en œuvre ; on y employait les prédications ; à Lucerne on a complètement réussi ; à Argovie et à Soleure le même moyen n'a pas obtenu le même succès.

Les populations, là, sont très éclairées, très libérales, la révision s'est faite dans le sens du parti de la révolution. Savez-vous ce qu'a fait le parti contre-révolutionnaire ? il a employé l'insurrection. Il y avait des couvents en Argovie, entre autres un très célèbre, fondé par la maison de Hapsbourg, le couvent de Muri : il était encastré dans le territoire lucernois. Les catholiques de Lucerne se sont joints à ceux d'Argovie, et ils ont fait, en se servant du couvent de Muri comme de quartier-général, ils ont fait une insurrection, ils ont essayé de renverser le gouvernement d'Argovie. On n'y a pas réussi. Le gouvernement argovien alors a employé une mesure qui a été le sujet de trois ans de discussion en Suisse : il a supprimé les couvents.

On vous parlait hier des contradictions des partis, en voulez-vous voir un exemple ? Ces messieurs, qui se plaignent de ce qu'on veut, par exemple, les empêcher d'avoir les jésuites, savez-vous ce qu'ils ont voulu ? Ils ont voulu forcer le canton d'Argovie de garder des couvents chez lui. Ils ont voulu que la Diète y employât la force. Il est vrai que les partisans des couvents invoquaient le pacte. Mais quel que soit l'argument qu'on invoqua, le procédé était toujours le même. On a voulu, par l'autorité de la Diète, maintenir les couvents. Argovie a été raisonnable, il a transigé, il a rétabli les couvents de femmes, mais il a maintenu les suppressions de couvents d'hommes.

Cette querelle a occupé la Suisse, de 1840 à 1844. Le parti contre-révolutionnaire a essayé ensuite une contre-révolution dans le Valais. Celle-ci, il faut que je vous la raconte, pour que vous puissiez apprécier mieux la moralité de chacun des partis.

En Valais, messieurs, la situation était étrange, je puis le dire, et je ne serais peut-être pas exagéré si je disais barbare. Le Valais est divisé en Haut et Bas-Valais. Le Haut-Valais est allemand et dominé par des idées d'ancien régime, à tel point que nos paysans de la Bretagne et de la Vendée sont des philosophes à côté des Haut-Valaisans. (Rire général.)

Quant au Bas-Valais, il est français et il est imbu de nos idées. Les Haut-Valaisans, allemands fanatiques, se rappelaient leur ancienne domination ; ils la voulaient recouvrer. Les Bas-Valaisans ne voulaient pas se laisser dominer par les Haut-Valaisans. Il y a eu une société qui s'est intitulée la Société du Haut-Valais, et il y a eu une Société du Bas-Valais. L'une et l'autre avaient leurs journaux ; les Haut-Valaisans avaient la *Gazette du Simplon*, dont il paraît que les frais étaient faits par les moines du mont Saint-Bernard ; le Bas-Valais a eu l'*Echo des Alpes*.

Voici l'état social du Valais.

Le clergé y exerce une domination absolue ; il a de très grands biens ; par exemple, les moines du Saint-Bernard ont plusieurs millions ; le couvent de

... magistrats chargés de l'état civil. Eh bien ! savez-vous ce qu'a fait l'évêque de Sion ? L'affaire a été en cour de Rome. Un jour, l'évêque de Sion a déclaré que les membres de la Jeune-Suisse étaient excommuniés et privés des sacrements ; il leur a refusé l'enregistrement des naissances et des morts ; il leur a même refusé le mariage. (Mouvement.)

Voilà l'état du Valais. Cet acte a excité en Suisse un grand soulèvement. Comme il n'y avait pas d'officier de l'état civil, on ne pouvait pas se marier.

Il y avait une loi qui a été, je crois, supprimée par le gouvernement actuel du Valais ; cette loi interdisait de mal parler des prêtres. Si, par hasard, le fait se produisait, on prenait le délinquant et on le contraignait à venir, un cierge de cire jaune à la main, faire amende honorable dans l'église de Sion.

Trouvez-vous donc étonnant, messieurs, que, en présence d'un pareil état de choses, on perde son sang-froid ? (Mouvement.)

Il s'était formé dans le Valais un gouvernement semi-libéral, dont l'intention était de supprimer peu à peu ces abus. Il avait commencé par proposer une loi qui faisait payer aux propriétés du clergé l'impôt fédéral, comme aux autres propriétés ; et puis il avait annoncé l'intention de toucher à ce qu'on appelle les immunités du clergé, ces immunités que je viens de vous faire connaître tout à l'heure.

Oh ! à l'instant même, c'est en 1844, on a insurgé les Haut-Valaisans, on les a fait descendre sur Sion. Le Bas-Valais, en voyant qu'on descendait sur Sion, a pris les armes pour résister au Haut-Valais, qui venait consommer la contre-révolution. Par suite de sa faiblesse, le gouvernement finit par abandonner les Bas Valaisans. Ceux-ci, voyant que le gouvernement n'était plus avec eux, ne songèrent plus qu'à fuir. Savez-vous ce qui les a arrêtés ? Ils ont fui jusqu'au bord d'un torrent, le torrent de Trient ; là ils trouvèrent les paysans d'Orsière et de Trient, qui avaient été amenés par les moines du Saint-Bernard, et ils furent fusillés à bout portant ; on a mutilé les cadavres et on a achevé les blessés. (Sensation prolongée.)

Ceci, Messieurs, est consigné dans des écrits émanés des hommes les plus considérables de la Suisse, et ils n'ont jamais été démentis, et la Suisse entière en a été indignée.

Vous voyez quel état social on voulait rétablir, et par quels moyens on voulait le rétablir. Savez-vous ce qu'a fait le gouvernement victorieux ? En Suisse, on n'a pas une armée permanente, on n'a pas de budget. Quand un canton est livré au trouble, et qu'il faut y aller faire la police, le canton chez lequel on va faire la police est obligé de payer les frais de la guerre au moyen d'amendes ; c'est une coutume. Je ne reproche pas au parti du Haut-Valais de l'avoir employée, mais il a ruiné ses adversaires par des amendes de 80 à 100 000 fr. ; ce n'est pas là son plus grand crime. A peine victorieux, il a institué un tribunal extraordinaire, et on a jugé les vaincus ; on les a condamnés à des détentions de vingt ans ; on leur a pris leurs biens. On a rendu des arrêts comme celui-ci, c'était en mai 1844 : « *L'Echo des Alpes* est supprimé. » C'était le journal du parti libéral. Puis une déclaration comme celle-ci : « La société de *la Jeune-Suisse* est supprimée. »

Des commissions extraordinaires se rendaient dans les cantons, appelaient individuellement tous les hommes réputés pour appartenir à la société de la Jeune-Suisse, et les sommaient d'abjurer dans leurs mains.

Voilà comment on a traité les vaincus. On leur a fait une situation tellement intolérable, que 1 100 personnes se sont exilées avec leurs familles et leurs biens.

Eh bien, ces événements, les assassinats comme ceux du pont de Trient les violences commises à l'égard des vaincus, ont indigné toute la Suisse ; c'est, en 1844 et 1845, un soulèvement d'esprit général dans tous les partis. Comme c'était surtout le clergé qui avait agi, on s'en est pris aux instruments les plus actifs du clergé, aux jésuites ; et la proposition de les exclure de la Suisse est née sur-le-champ.

Le canton de Lucerne, disait-on, allait les introduire chez lui. Il était bien naturel que la proposition de les expulser arrivât sur-le-champ.

Le parti modéré conseilla à Lucerne de s'abstenir. Lucerne les appela par bravade. Les hommes violents de Suisse s'organisèrent sous le nom de corps francs et allèrent attaquer Lucerne. Ils furent battus, ils l'avaient mérité.

Savez-vous comment on les a traités à Lucerne ? Comme on avait traité les Bas-Valaisans dans le village de Freiamt. On en a pendu à des arbres ; ceux qui ont été faits prisonniers n'ont été relâchés qu'après avoir fourni une rançon ; il y en a eu qui ont payé jusqu'à 15000 fr, et 1 500 fr. c'est beaucoup en Suisse. On a condamné à mort sans jugement le docteur Steiger, qui ne s'est sauvé que parce que deux gendarmes avaient facilité son évasion.

La question des jésuites est devenue alors une question politique dans toute la Suisse. La question a été portée à la Diète. Les cantons de Vaud et de Genève, qui ne voulaient pas voter la suppression des jésuites, ont été renversés. On a dit que cette majorité née d'une insurrection était une majorité factieuse. En Suisse, messieurs, tous les gouvernements sont considérés comme gouvernements de fait. Tous ont droit d'envoyer des députés à la Diète qui a droit de ne pas les accepter. Ici la Diète avait accepté les députés. La majorité était légale.

La Diète ne portait pas atteinte à la liberté religieuse. Au point où en étaient venues les choses, on ne pouvait plus considérer les jésuites comme des religieux, comme des représentants de la religion. D'ailleurs, la Diète n'a pas posé la question sur les jésuites, mais sur l'alliance séparée qui avait appelé des officiers étrangers qui avait introduit des armes venues de l'étranger.

Or, messieurs, le pacte, contient un art. 6 qui dit qu'il ne peut pas se former de ligue particulière entre les cantons, soit contre l'intérêt de la confédération, soit contre l'intérêt de tel ou tel canton ; la Diète a posé la question sur la dissolution du Sonderbund au nom de l'ordre ; et en posant cette question, elle a agi avec une légalité rigoureuse, irréfragable.

Aujourd'hui qu'on a compromis les malheureux qui ont défendu la cause du Sonderbund, on leur dit que leur résistance a été insuffisante ; on leur parle de honte : cela n'est pas généreux. Quand on a compromis des gens qui se sont battus, il faut les traiter avec plus de générosité. (A gauche. Très bien !)

M. de Maillardoz, je lui rends cette justice, est un brave officier. S'il a été battu, ce n'est pas sa faute.

M. de Maillardoz a parlé, parce qu'il n'a pas voulu accuser son parti, parce qu'il n'a voulu accuser personne. M. de Maillardoz a parlé du miracle qu'on lui avait promis, cela n'était pas sérieux. Le miracle qu'on lui avait promis, savez-vous ce que c'était ? C'était l'intervention. (Rires approbatifs à gauche.)

On est entré en campagne aux premiers jours de novembre ; le 14 Fribourg était pris ; Lucerne l'était le 24 ; il n'y avait plus de Sonderbund, quoi-qu'on le cherchât avec beaucoup de soin, le 30 novembre. (On rit.)

Eh bien, moi, j'applaudis à la grande force déployée par la Suisse, à ses 80 000 hommes levés tout à coup, et à l'habileté qu'elle a montrée ; car la force de la Suisse est la plus souhaitable pour nous après celle de la France. (A gauche : Très bien !) Quant aux excès, je les déplore, mais il faut être juste envers les hommes qui portent, en Europe, le drapeau de la révolution ; jamais, à aucune époque (j'ai étudié l'histoire aussi), jamais, à aucune époque, une guerre civile ne s'est passée avec moins de dommages pour l'humanité. (C'est vrai ! c'est vrai !) On a frappé des amendes, cela est vrai ; mais, comme il n'y a pas de budget, ni armée permanente, c'est avec des amendes qu'on fait le budget. C'est un malheur, mais cela ne peut être autrement.

Il y a eu trois maisons ravagées à Fribourg, c'est vrai ; les chefs sont intervenus, ont mis le plus grand zèle, le plus grand courage, la plus grande fermeté à faire respecter l'ordre, et l'ordre a été rétabli.

Au village de Malkers, où on avait égorgé les fugitifs des corps-francs, M. Oschsenbein, qui était descendu de son siège de premier magistrat pour servir sous l'habile général Dufour, s'est placé devant le village, et, pendant que ses troupes le traversaient, il les a adjurées, au nom de l'honneur de la Suisse, de respecter ce village, quoiqu'elles y eussent été maltraitées, et il l'a sauvé.

Dans le Valais, où l'on avait égorgé, où l'on avait commis les actes odieux que je vous ai rapportés et qui sont indéniables, il n'y a pas eu un seul excès contre les personnes ; à l'heure qu'il est, aucune condamnation n'a été prononcée, aucun fait contre les personnes n'a été commis. Un seul membre du Sonderbund a été emprisonné pour une collision avec les autorités ; il a été relâché.

Quant au Saint-Bernard, l'événement a grand effet, voici la vérité. Je l'affirme, car j'ai lu des rapports officiels des commissaires fédéraux. (Exclamations au centre.)

Messieurs, soyons impartiaux : si je prenais au pied de la lettre les rap... il y a des malheureux dont le sang coule dans ce moment peut-être pour la cause de la liberté en Europe ! (Approbation à gauche.) Prenons garde ! prenons garde qu'on ne devine trop facilement le fond des cœurs ! (Mouvement. — Nouvelle approbation à gauche.)

J'affirme que le gouvernement du Valais n'a pris l'initiative d'aucune mesure contre le couvent du Saint-Bernard. On a appris qu'une portion des moines s'était retirée dans la vallée d'Aoste, qu'ils s'étaient fait aider par un parti de paysans de la vallée pour emporter tout le mobilier du couvent. On a alors envoyé des commissaires avec vingt-cinq hommes pour empêcher d'achever la spoliation du couvent ; on leur avait donné l'ordre de faire l'inventaire ; les portes leur ont été fermées, ils ont été obligés de se les faire ouvrir. Il n'y a eu aucun acte de violence ; on a sommé les moines, par un arrêté du gouvernement, de rentrer dans le couvent : ils n'y sont pas rentrés, et l'on s'est adressé au gouvernement sarde pour lui demander d'ordonner la restitution de tous les effets du couvent enlevés et emportés en Piémont.

Voilà les faits, voilà les violences dont le couvent du Saint-Bernard a été l'objet :

Eh bien, Messieurs, moi, je répète qu'à aucune époque, et je le dis hautement, certain de n'être pas validement démenti, qu'à aucune époque une guerre civile ne s'est passée avec moins de dommage pour l'humanité, avec plus de respect des vaincus. (A gauche : Très bien ! très bien !)

Le gouvernement s'est trouvé placé en présence du parti de la contre-révolution, en présence du parti modéré qui, par défaut de résolution, a perdu le pouvoir, et puis, en présence du parti de la révolution, de la révolution ardente.

Le gouvernement a choisi. Pourquoi ? Y avait-il des torrents de sang qui coulassent ? Oh ! alors au cri de l'humanité tout le monde doit accourir. Cependant le sang coule à Palerme, et je n'imagine pas que vous ayez déjà invoqué le concours de l'Europe pour en faire cesser l'effusion. (Assentiment à gauche.)

Vous voulez vous en mêler ! et pourquoi ne pas suivre cette ancienne prudence que vous avez tant de fois fait valoir contre nous ? Pourquoi ne pas répéter cette maxime : « Chacun chez soi, chacun pour soi. » comme vous nous le disiez à propos de la reine Christine et de Don Carlos ?

Et quand on vous a parlé tout récemment, avant-hier, de l'utilité qu'il y aurait à pousser les gouvernements italiens à donner des réformes à leurs peuples, vous nous avez dit, avec votre scrupuleux respect de la liberté des gouvernements : « Nous les respectons trop pour les pousser dans une voie où ils ne voudraient pas entrer. »

Comment ! lorsque vous nous opposez toujours la prudence, le respect de l'indépendance de notre gouvernement, tout à coup cette prudence est mise de côté, l'indépendance des gouvernements n'est plus comptée pour rien, et vous voilà pleins de zèle, pleins d'entreprise, allant provoquer toutes les puissances, par la note du 4 novembre, à se mêler avec vous des affaires suisses.

Le pacte a été, dites-vous, garanti. Eh bien, messieurs, permettez-moi de vous dire une chose. Cette tutelle sur les institutions d'un pays voisin, c'est quelque chose d'exorbitant ; ce qui est exorbitant ne se suppose pas, ne se sous-entend pas, ce doit être clairement contenu dans les traités.

Quel est le contrat qui est intervenu entre les puissances et la Suisse ?

Les cantons, qui avaient déjà formé une majorité à Zurich, voulaient amener le plus tôt possible le serment au pacte pour terminer la querelle, former une majorité compacte. Eh bien ! les puissances, à Vienne, pensèrent que, peut-être, il faudrait différer un peu le serment au pacte pour donner aux récalcitrants le temps de se rendre. Mais les députés de la Suisse firent remarquer que cela pouvait avoir de grands inconvénients, et voilà ce que contient le neuvième protocole du comité chargé, dans le congrès de Vienne, de se mêler de cette affaire, le 19 décembre 1814 :

« Les membres de la légation, tout en reconnaissant les vues bienveillantes du comité, croient de leur devoir d'observer que de graves inconvénients pouvaient résulter de la mesure proposée, si on voulait remettre la prestation du serment à une époque indéfinie, ou trop reculée, surtout si on donnait lieu de soupçonner qu'on visait à quelque nouvelle modification du pacte fédéral. Ils ont cité plusieurs circonstances à l'appui de leurs observations.

« Pour les tranquilliser entièrement sur ces deux points, le comité les a autorisés de proposer à la Diète la mi-février comme l'époque la plus convenable pour la prestation du serment, *et d'y ajouter l'assurance que les puissances n'avaient aucune intention de s'ingérer dans la constitution fédérale déjà arrêtée par la grande majorité des cantons.* Il a été ensuite convenu que les représentants des puissances à Zurich recevraient l'ordre de confirmer et d'appuyer la proposition à faire dans ce sens par le ministre de la légation suisse. »

Alors sont venues les déclarations par lesquelles la Suisse a été constituée, et voici le contrat qui est intervenu :

« Les puissances appelées à intervenir dans l'arrangement des affaires de la Suisse pour l'exécution de l'article 6 du traité de Paris du 30 mai 1814, ayant reconnu que l'intérêt général réclame en faveur du corps helvétique l'avantage d'une neutralité perpétuelle, et voulant, par ses restitutions territoriales et des concessions, lui fournir les moyens d'assurer son indépendance et maintenir sa neutralité ; . . . .

» Déclarent,

» Que, dès que la Diète helvétique aura donné son accession en bonne et due forme aux stipulations renfermées dans la présente transaction, il sera fait un acte portant la reconnaissance et la garantie, de la part de toutes les puissances, de la neutralité perpétuelle de la Suisse dans ses nouvelles frontières. » . . . . .

Pas un mot du pacte. A la fin de cette pièce, dans la première partie, tout ce qui est contrat, tout ce qui est condition s'appelle transaction il y a des conseils, et on dit aux Suisses : Réunissez-vous le plus tôt que vous pourrez, et ne formez tous qu'un seul Etat uni ; donnez une amnistie ; et on ajoute, vous allez voir si c'est le langage qu'on tient à l'égard d'un acte qu'on veut garantir :

« Enfin les puissances intervenantes aiment à se persuader que le patriotisme et le bon jugement des Suisses leur prescriront la convenance ainsi que la nécessité de se sacrifier mutuellement le souvenir des différends qui les ont divisés, et de consolider l'œuvre de leur réorganisation, en travaillant à la perfectionner dans un esprit conforme au bien de tous, sans aucun retour sur le passé. »

Je vous demande si un acte, qu'on recommande comme une œuvre à perfectionner, est une œuvre qu'on a entendu garantir. Les textes démentent cette supposition.

Mais on a porté l'argument ailleurs. Les publicistes ont imaginé un argument très subtil. Ils ont dit : Oui, les puissances ne se sont pas mêlées du pacte ; mais les puissances connaissaient le pacte ; elles savaient bien que la Suisse était constituée en puissance fédérative, et non pas en puissance centralisée, et la neutralité qu'elles ont accordée à une puissance fédérative, qui est meilleure pour résister que pour attaquer, elles ne l'auraient pas accordée à une puissance centralisée, qui aurait les talents et les moyens de l'agression.

En vérité, c'était abuser des comparaisons. Quoi ! parce que la Diète s'attacherait les cantons de Zug et d'Uri, ce qui n'est pas, mais enfin, est-ce que par hasard si les cantons d'Uri et de Zug étaient rattachés à la Diète, par un lien plus étroit, cela serait comparable au phénomène qui se produirait dans l'équilibre politique européen, si la Prusse prenait la Saxe ou si l'Autriche prenait la Bavière ? On viendrait nous dire que si Zug et Uri étaient rattachés à la Diète par un lien plus étroit, cela ressemblerait à la conquête du Wurtemberg ou de la Saxe par une des puissances allemandes ! C'est de la raillerie à notre égard, à l'égard de notre bon sens, que de soutenir une telle chose !

D'ailleurs, je mets les choses au pis, je suppose, ce qui n'est pas vrai, que la Suisse est devenue militaire ; qu'est-ce qui en résulte ? Est-ce que cela vous donne le droit d'intervenir ? Pas le moins du monde. La Suisse n'est plus neutre. Or, voici la neutralité qu'elle perd : pendant la guerre, quand la Suisse n'est pas forte, on passe sur son territoire, et, pendant la paix, on lui dit : Vous ne changerez pas votre constitution sans notre consentement. Belle neutralité que celle-là ! (Rires approbatifs à gauche.) La Suisse perdrait la neutralité et elle retrouverait l'indépendance. (Approbation.)

Et c'est vous qui venez adopter la doctrine autrichienne, qu'on peut se mêler des affaires suisses. Mais le premier soin d'un gouvernement qui comprendrait nos intérêts et qui voudrait les défendre, c'est d'éloigner de la Suisse, non pas seulement les armées de l'Europe, mais la diplomatie de l'Europe ; car, quand on permet aux pensées de se diriger sur un objet, après ... forces entre Bâle et Mayence, nous serons invincibles, toute notre histoire le démontre.

Si pour une nation aussi puissante que la nôtre il y a des questions de vie ou de mort, la question de neutralité suisse est une question de vie et de mort pour la France.

Vous avez peur de la force de la Suisse, et moi je l'invoque. Quand M. de Metternich la craint, il fait preuve d'un excellent esprit politique et d'un très bon cœur autrichien. (Vif assentiment à gauche.) Mais vous, Français, vous craignez la Suisse ! (Mouvement.) Mais ouvrez donc l'histoire, vous la connaissez comme moi ; quand la neutralité suisse a-t-elle été violée ? Elle a été violée quand la Suisse était faible. Savez-vous pourquoi on redoute la neutralité de la Suisse forte ? Supposez 100 000 hommes réunis en Suisse le jour où l'on violerait son territoire, eh bien ! ces 100 000 hommes seront pour nous.

Vous avez donc intérêt à une Suisse forte.

Je ne voudrais pas pousser la Suisse clandestinement, par des moyens subreptices, à marcher vers la centralisation ; mais si le phénomène s'opère naturellement, si la Suisse se fait un gouvernement central, et si, de plus, elle se fait une bonne armée, c'est à notre profit qu'elle le fera. Vous tournez le dos à la fortune quand vous soutenez une pareille politique. (Très bien ! très bien ! — Agitation.)

Il faut donc souhaiter un gouvernement fort à la Suisse : mais dans les mains de qui faut-il le souhaiter ? C'est ici que je vais vous demander compte de vos sympathies pour le Sonderbund.

Vous aviez trois partis : le Sonderbund, le parti contre-révolutionnaire, il faut lui laisser son nom, il l'a bien mérité (Adhésion à gauche) ; le parti du juste milieu et le parti radical, comme vous l'appelez ; les noms que vous voudrez, peu importe.

Si vous aviez été placés entre le parti modéré, du juste-milieu, votre analogue, et le parti radical, et que vous eussiez préféré le parti modéré à l'autre, rien de plus simple, il n'y aurait rien à dire. Mais le parti modéré n'existe plus, vous êtes placés entre la contre-révolution et la révolution est dans les mains d'hommes ardents, j'en conviens, et vous préférez hardiment, à la face de la France, le parti de la contre-révolution, celui-là même qui a livré deux fois le pont de Bâle aux Autrichiens, et qui le livrerait encore. (Adhésion à gauche.) Vous êtes entre ces hommes et les hommes de la révolution, et vous choisissez les premiers !

Je suis du parti de la révolution en Europe, je souhaite qu'elle soit dans les mains des modérés. Je ferai tout ce que je pourrai pour la maintenir dans les mains des modérés ; mais, quand elle passera dans les mains qui ne sont pas modérées, je ne quitterai pas la cause de la révolution, je serai toujours du parti de la révolution. (Bravos à gauche. — Applaudissements prolongés.)

Regardez l'Angleterre : elle a envoyé un homme habile et modéré auprès de M. Ochsenbein, et elle a obtenu ce que vous n'auriez jamais obtenu, une promesse d'amnistie, et il va faire passer la proposition à la Diète.

Ah ! si Charles X était aux Tuileries, si M. Clausel de Coussergues et M. Cornet d'Hincourt étaient sur ces bancs, je trouverais cela tout naturel, cela aurait une excellente tournure, je le trouverais bien ! (Oui ! oui ! c'est cela !)

Mais le roi Louis-Philippe est aux Tuileries, M. Guizot, M. Salvandy, M. Duchâtel, hommes de 1830, sont sur ces bancs, et nous traitons le parti de la révolution suisse comme ennemi, et nous traitons avec toutes sortes de soins, avec des démonstrations de sympathie, que jamais les Palermitains et les Napolitains révolutionnaires n'ont obtenus, ces hommes du Sonderbund, qui ont, avec les moines du mont Saint-Bernard, égaré les Haut-Valaisans, et vous prétendez que nous nous trompons ! Mais, en vérité, je déclare que, quand le gouvernement tient une telle conduite, si j'en juge par mon cœur, il doit blesser profondément le pays, car il blesse profondément le mien. (A gauche : Très bien ! très bien !)

L'orateur reproche au gouvernement d'avoir été mal informé et d'avoir cru possible la victoire du Sonderbund. Si l'on voulait empêcher l'effusion du sang, on est arrivé trop tard. Il continue : Quand on entre dans une affaire, il faut savoir ce que l'on veut. A-t-il pu entrer dans votre esprit qu'au besoin vous emploieriez les armes contre la Suisse ! Si cette pensée y est entrée, vous êtes bien condamnables. Y est-elle entrée ? Je vous adresse cette question, et ce n'est pas seulement pour vous embarrasser que je vous l'adresse ; mais je vous fais un défi, et c'est dans une grande pensée nationale que je vous le ferai : c'est de venir demander à cette Chambre un homme et un écu pour envoyer une armée en Suisse. (A gauche. Très bien ! très bien ! — Mouvement prolongé.)

Eh bien ! si vous n'avez pas prévu cette éventualité, je dis que vous étiez bien imprévoyants ! Vous avez exposé quatre puissances dans une lutte diplomatique pour dire à la Suisse : Nous vous offrons notre médiation, et la Suisse a répondu : Cela ne vous regarde pas ? Et si, pour ne pas vous exposer à ce ridicule, vous avez songé à employer une armée, vous êtes bien coupables contre la révolution et contre le pays. (Nouvel assentiment à gauche.)

Maintenant, je n'ajouterai plus qu'un mot : Voyez l'état du monde, ces deux portions dont je vous parlais avant-hier, qui cherchent à se mettre en équilibre, qui se regardent, se menacent presque... J'espère bien que le Dieu qui a tant de fois préservé la France, écartera ce danger que nous pouvons craindre... Mais enfin, si notre prévoyance était trompée, voyez la situation : déjà vous vous êtes créé avec l'Angleterre une querelle qui s'envenime tous les jours. Vous avez jugé en Espagne une question de succession ; vous avez, en Italie, des états menacés des plus grands dangers, et vous avez volontairement établi une situation que je ne veux pas définir.

Vous êtes allés vous faire avec la Suisse une affaire des plus difficiles et que vous ne terminerez pas quand vous voudrez. Je vous demande la permission de vous le dire, si un fâcheux sentiment ne vous a pas animés, vous avez été d'une imprévoyance sans égale. (Approbation vive et prolongée à gauche.)

M. GUIZOT demande la remise à demain à cause d'un enrouement qui ne lui permet pas de se faire entendre. En effet, nous devinons à la pantomime de M. Guizot ce qu'il veut dire, mais nous n'entendons pas une seule de ses paroles.

M. DE QUATREBARBES. Je ne m'attendais pas, je l'avoue, au discours que je viens d'entendre ; je ne prévoyais pas que, dans l'impuissance de nier l'oppression qui règne dans les cantons suisses, on viendrait ici, par récrimination et au nom du progrès, justifier des crimes injustifiables.

N'attendez pas que je discute, un à un, tous les faits qui ont eu lieu au milieu de l'ivresse de la victoire. Mais je pourrai, par exemple, reprocher le meurtre de ces prêtres assassinés et mis en croix, la violation des tombeaux, le pillage de Fribourg et une foule d'autres attentats. Je pourrais surtout et je dois demander à M. Thiers où il a pris que les moines du Saint-Bernard aient égorgé des habitants paisibles ?

M. THIERS. Je n'ai pas dit cela. Et vous ne voulez pas, je suppose, me faire dire ce que je n'ai pas dit, ou du moins ce que je n'ai pas voulu dire. Si je l'ai dit, je me suis trompé. (Ah ! ah !)

Je n'ai jamais dit que les moines du Saint-Bernard eussent égorgé les habitants ; j'en appelle à cet égard à la mémoire de tout le monde.

M. BENOIST. Vous avez dit que les hommes qui ont égorgé étaient conduits par des moines, vous l'avez dit et répété,

M. THIERS. Ne soyez pas si prompt, et écoutez-moi. (On rit.)

J'ai dit que lorsque les Bas-Valaisans se retiraient, ils avaient trouvé des hommes levés par les moines du Saint-Bernard, lesquels les avaient excités au combat.

M. BENOIST. J'en demande pardon à M. Thiers, il a dit que ces hommes avaient été conduits par les moines du mont Saint-Bernard.

M. THIERS. Il est évident que je sais mieux que mon interrupteur ce que j'ai dit et voulu dire.

M. DE QUATREBARBES. Aux assertions produites à cette tribune, je ne veux opposer que des pièces.

On a parlé des jésuites. Mais les corps-francs avaient précédé les jésuites, et, si je parcours tout ce qui a été écrit sur cette question, je vois que les jésuites n'ont pu susciter les troubles de Lucerne au moment de l'invasion des corps-francs, puisqu'à cette époque ils n'y étaient point encore entrés.

L'honorable membre, qui lit et improvise tour à tour, soutient que depuis cinq siècles les petits cantons ont soutenu et défendu leur indépendance. Il répond ensuite à quelques parties du discours de M. Thiers. Le bruit des conversations ne nous permet pas de suivre les développements de l'orateur.

La suite de la délibération est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

Le collége de Morlaix s'est réuni à l'effet de nommer un député en remplacement de M. Dudresnay, décédé.

— Dans le Midi de la France, le mistral souffle depuis plusieurs [illegible] tueuse, le Courrier de Lyon dit qu'un convoi de six diligences, attelé de deux locomotives, a été arrêté dans la plaine de Crau, sur le chemin de fer d'Arles à Marseille par un vent qui le prenait en écharpe, et, en serrant les roues contre les rails, faisait l'effet d'un frein.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* du 28 janvier : La liste civile vient de donner l'ordre à l'architecte Latapie de mettre le château de Pau en état de recevoir des hôtes princiers le 1er mai prochain. Selon toutes les probabilités, c'est pour LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Montpensier que ces dispositions sont prises ; qui sait même si nous ne serons pas témoins d'une entrevue de l'infante avec sa royale sœur Isabelle ?

— La *Gazette politique* de Munich annonce qu'elle s'était trop hâtée de communiquer à ses lecteurs les dispositions principales de l'arrangement conclu entre le saint-siége et le gouvernement russe, relativement à l'Eglise catholique de Russie, laquelle déclare que les plénipotentiaires des deux Etats n'ont fait qu'un arrangement qui renvoie les points très importants *ad separatum*, et qu'il est assez probable que notamment le saint-père fera publier un article officiel pour [illegible] la conv[illegible].

UN NOUVEAU SAINT. — Les jésuites de Nice ont célébré des prières publiques pour le Sonderbund. Le peuple, qui n'avait rien entendu des guerres de la Suisse, crut qu'il s'agissait d'un martyr longtemps méconnu, et il invoqua gravement San Derbund, mort de la Diète.

L'AMOUR ET L'AMITIÉ. — Il y a peu de jours, le navire l'*Agnès* arrivait de la Nouvelle-Orléans à Anvers. Parmi son équipage, se remarquait par son agilité, sa douceur de caractère et sa bonne conduite, un jeune matelot d'une figure avenante et qui était intimement lié avec un de ses camarades. Oreste et Pylade n'étaient pas plus inséparables que ces deux amis, et toujours une entente parfaite régnait entre eux. Après que le navire eût séjourné quelque temps en ce port, une dispute s'éleva entre un des deux amis et d'autres matelots du navire, et la suite en fut une révélation au capitaine, par laquelle on lui fit connaître que le lien qui unissait si tendrement les jeunes gens n'était autre qu'un amour ardent, en un mot, que le matelot à la jolie figure n'était autre qu'une jeune fille des Etats-Unis, qui, au désespoir de voir partir son amant, n'avait rien trouvé de mieux que de le suivre en s'engageant parmi l'équipage de l'*Agnès*.

Durant tout le voyage cette fille courageuse s'était soumise à un service pénible, et l'avait rempli avec le plus grand zèle. Le capitaine, lorsqu'il eut connaissance de ces faits, renvoya la jeune fille devant le consul de sa nation, à qui elle avoua son stratagème, et qui, après lui avoir fait reprendre les habits de son sexe, lui a fourni les moyens de retourner en Amérique, non pas à bord de l'*Agnès*, bien entendu.

On se figure aisément le désespoir des jeunes gens qui se sont promis de légitimer leur amour aussitôt après leur retour à la Nouvelle-Orléans. (*Précurseur d'Anvers.*)

L'ÉLECTRICITÉ ET LE CODE DE LA CHASSE. — On lit dans un journal : On a vu souvent raconter que des oiseaux avaient été trouvés morts sur les bords des chemins de fer, tués probablement par l'étincelle électrique, parce qu'ils s'étaient posés sur le fil conducteur du télégraphe, que quelques chasseurs ou braconniers ont résolu de faire usage de ce nouveau moyen de chasse peu prévu par le code. Dans l'une des forêts qui avoisinent Paris, on a surpris un appareil parfaitement dressé, qui fonctionne depuis quelque temps, sans doute, et qui doit avoir produit de bons résultats. Le fil n'est pas disposé en ligne droite ; il circule pittoresquement dans les branches des arbres, offrant de temps en temps des appuis à la gent volatile, appuis d'autant plus perfides, que près d'eux sont des appâts tentateurs. A l'origine de ce fil se place le chasseur en titre avec un appareil. Il n'a d'autre occupation que celle de faire jaillir de temps en temps l'étincelle. Trois ou quatre compagnons, tranquillement assis d'espace en espace, examinent, attendent et ramassent le gibier frappé de mort ou étourdi qui s'est laissé attirer par l'appât offert à son appétit. Par ce moyen nouveau, peu fatigant, fort économique, la chasse est extrêmement variée. Reste à savoir maintenant si ce nouveau procédé sera accueilli et breveté.

LE FIGUIER DES BANIANS. — Il existe dans l'île de Zitterah, située dans le fleuve Rew ou Nerbudda, un figuier des Banians, célèbre dans tout l'Indoustan, et qui porte le nom de Cubbilir-Burr. Il a 640 mètres de circonférence, mesuré seulement autour des branches principales, et, vu à une certaine distance, on le prendrait pour une colline couverte de verdure. A l'époque de la plus grande crue des eaux, et lorsque l'île est en partie inondée, les habitants trouvent un refuge sur ce figuier, où ils disputent la place aux singes, aux oiseaux et même aux serpents. Cet arbre végète en cet endroit depuis des siècles, et, lorsque la ville de Potuah s'élevait sur les bords du Nerbudda, le prince qui la gouvernait venait quelquefois s'installer avec sa cour sous l'ombrage de ses innombrables rameaux, lesquels abritaient en effet les tentes, les troupes, les chevaux, les chameaux et tout ce qui accompagnait le souverain. Sept mille hommes pouvaient, dit-on, s'installer en cet endroit, également protégés par cette masse tellement colossale qu'on l'aperçoit dans un rayon de plusieurs milles. La tradition des Hindous attribue la naissance de ce figuier prodigieux à un brin de bois piqué en terre par un brahmine nommé Cubbibr ou Kebir, après que ce personnage s'en était servi pour se nettoyer les dents.

VÉLOCITÉ DU SON. — Voici quelques exemples recueillis sur la vélocité du son à travers l'eau est de 1 [illegible] mètres [illegible] centimètres par seconde, et, d'après MM. Coladon et Sturm, elle serait seulement de 1 500 mètres 56 centimètres, quand la température est de 7° 78' centigrades.

ACCROISSEMENT DE POPULATION. — De la comparaison des naissances aux décès et à la masse totale des populations, il résulte que les rapports actuels subsistant en Europe, la population doublerait pour la Prusse en 9 ans ; pour l'Autriche, en 44 ; pour la Russie, en 48 ; pour la Pologne et le Danemark, en 50 ; pour les îles Britanniques, en 52 ; pour la Suède, la Norwége, la Suisse et le Portugal, en 56 ; pour l'Espagne, en 62 ; pour l'Italie, en 68 ; pour la Grèce et la Turquie, en 70 ; pour les Pays-Bas, en 84 ; pour la Confédération germanique, en 120, et pour la France, en 130.

ERRATUM. — Dans la lettre de M. de la Sagra à Timon, insérée dans le numéro d'hier, deuxième colonne, ligne 16, au lieu de *fait*, lisez FOI.

CHRONIQUE DES THÉATRES, etc. — *La Société des Amis de l'Enfance* donne le jeudi 3 une fête de jour au Jardin-d'Hiver. Une loterie et une vente permanente d'objets seront présidées par les dames patronesses, pendant que l'orchestre exécutera des symphonies. Le prix est de 2 francs.

Le Libre-Echange et l'Organisation du travail

Par ARMAND GUIBAL, gérant d'une filature de lin. Brochure de 56 pages. Paris, 1848.

Au banquet réformiste de Castres, M. Guibal portait un toast à l'amélioration du sort des classes laborieuses par l'organisation du travail. Le *Journal des Débats*, pour décrier l'organisation du travail, imagina de dire que ce toast, très bien dit et généreusement pensé, était *communiste*, et, pour le prouver, il rapporta quelques lambeaux de phrase... d'un autre discours.

M. Guibal a rassemblé dans une petite brochure les sentiments que lui inspirait l'aspect de la lutte anarchique des industriels et il invoque la venue d'un meilleur ordre :

« L'opinion publique, dit-il, fait l'éducation des peuples, les façonne pour ainsi dire aux évènements à venir, et les rend aptes à vivre dans un milieu que la conscience humaine accepte et s'assimile, et qu'elle eût repoussé comme odieux ou impossible sans cette éducation qui arrive toujours à temps lorsqu'un peuple marche vers la vérité.

» Où en sommes-nous aujourd'hui de cette transformation de l'opinion publique, appliquée à la solution des problèmes que soulève l'organisation du travail ? L'attention des penseurs est vivement excitée ; la nécessité de remplacer par une organisation quelconque les désordres monstrueux du laissez-faire et de la concurrence illimitée est généralement sentie, et il n'est pas d'idée plus populaire que la pensée d'association du capital et du travail, qui ressort comme conséquence inévitable de tous les plans proposés sur ce sujet.

» Mais, si la pensée nouvelle est favorablement accueillie, la force des préjugés et des positions acquises est un obstacle encore puissant que le temps seul peut détruire. — On prévoit toutes les difficultés d'une organisation, et, pour quelques esprits superficiels, ces difficultés sont des impossibilités éternelles. D'un autre côté, au contraire, la conscience est blasée sur les monstrueux abus de l'état actuel, et pour quelques-uns de ceux qui n'en sont pas les martyrs, la croyance à un avenir meilleur est une foi insensée ; tout effort pour en hâter l'avènement une tentative coupable.

» D'ailleurs, il y a encore beaucoup à faire dans le seul domaine de la pensée.

» On trouve encore tout naturel de faire peser tout le poids de l'impôt sur le travail et d'en affranchir l'oisiveté.

» On trouve tout simple, par exemple, de faire payer sous le nom de *patente* le droit de travailler ; cette idée que, pour avoir le droit de vivre en travaillant, il faut payer un impôt, ne révolte pas la conscience de nos législateurs.

» Et si quelqu'un d'entre eux proposait, pour égaliser au moins les charges, de faire payer aussi le droit de vivre sans rien faire, de *patenter* les oisifs, il n'est pas douteux que presque tous se récrieraient, et que cette nouvelle base de l'impôt ne serait pas admise.

» Et cependant réfléchissons.

» La patente du travail, à peu d'exceptions près, frappe sur le pauvre ; travail et pauvreté marchent presque toujours ensemble.

» La patente de l'oisiveté, au contraire, n'atteindrait que le riche ; l'oisiveté et la fortune sont aussi inséparables que le travail et la misère. — On ne peut être oisif qu'à la condition d'être riche.

» On trouve encore tout naturel que le travail industriel se jette à ses risques et périls dans les rudes combats de la concurrence, et tout naturel aussi que d'autres hommes exploitent ces misères des travailleurs. Tout va bien, puisque la concurrence produit le bon marché ; le consommateur en profite, nous sommes tous *plus ou moins consommateurs*. Qui donc aurait le droit de se plaindre ?

» Et cependant, si à cet ordre de choses on proposait d'en substituer un autre où la sollicitude fût pour le travail, où avant tout, il fût établi que celui qui a produit a par cela même acquis le droit de consommer, et que lorsqu'il arrivera que le travail se sera trouvé dans des conditions telles qu'il aura dû inévitablement être improductif ou ruineux, au lieu de laisser les travailleurs livrés à la misère, ce possédant le sentiment profond de l'insuffisance des moyens actuels pour arriver à quelque chose de stable et de véritablement humain. En un mot, tout économiste pur étant essentiellement borné et anti-socialiste, quiconque n'est pas avec les économistes est avec nous de plus ou moins près. — Et voilà pourquoi nous signalons, malgré nos dissidences, la brochure de M. Guibal, qui, au surplus, est écrite d'un style net et précis.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nantes. — N. S. — Remerciements à MM. B. et G. — Le livre que vous désirez nous est promis, et nous vous l'enverrons aussitôt que possible.
Colmar. — M. G. — Reçu les 455. — Merci. — Nous sommes vivement affligés du désastre arrivé à Thann ; nous l'ignorions avant votre lettre. — Nous prenons bonne note de votre itinéraire.
Ribeauvillé. — M. W. — Reçu les 98. — Merci. — Il y a augmentation constante de nombre sinon de chiffre.
Saumur. — M. E. R. — Reçu les 24. — Remerciem. cord.
Digne. — M. F. G. — Nous expédions.
Angoulême. — M. P. — Reçu les 50 70. — Merci. — Nos compl. aff. à M. M.
Cette. — M. L. — Nous avons reçu le man. qui est à l'exam.

Bourse du 2 février 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 60	116 60	116 75	116 75
— — fin courant	116 85	117 05	116 70	116 75
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	74 35	74 40	74 10	74 15
— — fin courant	74 30	74 45	74 20	74 30
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3165 »»
4 0/0 J. »	99 50	O. V. de Par. »	1345 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp. »	240 »»
— fin Ct »	» »/»	— Gouin »	1060 »»
B. du Trés. »	4 1/1	— Ganneron »	995 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. 10	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. 50	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	35 »/»	25 »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	17 1/2	07 1/2

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME Dr C.	95 »/» »/»
Récép. Rotsch. »	96 25	BELG. 2 1/2 »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2 »	91 5/8
— — pass. »	6 7/8	— do 1840 »	98 3/1 »/»
— 3 p. 0/0. »	30 »/»	— do 1842 »	99 1/2 »/»
Dette intérieu. »	24 7/8	— Banque »	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— do Em. 1841 »	»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT »	1000 »»
HAITI »	»»» »/»	AUTRICHE »	403 75

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
A. Can. 3 0/0	1195 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
— O. anc. »	»»» »»
— nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	190 »»
Paris à St-G.	»»» »»
— à Orléans	1185 »»
— à Rouen	905 75
R.-Havre	445 »»
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle	186 75
Paris-Str.	406 25
Tours-Nan	366 25
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	535 »»
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	478 25
Mont. à Tr.	240 »»
Paris-Lyon	390 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av.	»»»» »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	905 »»	Orléans à Vierzon	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette	»»» »»
Paris à Orléans	1185 »»	Marseille à Avignon	232 50	Nord	536 50
— à Lyon	390 »»	Paris à Strasbourg	407 50	Boulog. à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 57 à 57-50 ; courant du mois, 57 ; mars et avril, 58 à 59 ; 4 mois d'été, 61 à 62 fr. ; 4 derniers mois, 63 à 64.
Fécule et betterave, 54 fr.
Bordeaux, 51-50. — Rouen, 60.
Savon disponible, belle qualité, 107.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 98 ; courant du mois, 2 mois suivants et 4 mois d'été, 97-50, 4 derniers mois, 99.
Huile épurée, 104.
Lille : Colza, 86.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 février.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Le Puff.
8 h. »/» ITALIENS. — Don Giovanni.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
6 h. »/» ODÉON. — L'Ami Grandet, Antony, les Plaideurs.
6 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Le Brasseur de Preston.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — 1re repr. : Monte-Cristo (2e soirée).
» h. »/» VAUDEVILLE. — Relâche.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Les Chroniques, les Extrêmes, Lazzara, Conquête.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Léonie, Ce que Femme veut !!! Passé Minuit, Lavater.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Un Banc d'Huîtres, l'Enfant, le Trottin.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Fin du Monde.
6 h. »/» AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. »/» GAITÉ. — Christophe Colomb, Candinot.
6 h. »/» COMTE. — Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, la Meunière, Jocrisse.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Laitière, les Canards, le Journal, une Journée.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT. — Les Délassements les Filles, Polkette, les Conditions.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Pied de Mouton.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Sans Tambour, la Tache, les Rôdeurs, le Bocal.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. | Départs. — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
Le prix des Nos doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 l. par an pr le No de huitaine; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.

Chez Brullé, Éd. de musique, passage des Panoramas, 16, et dans les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

6 pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Compe., 8, place de la Bourse.

PARIS, 3 FEVRIER.

—

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

UNE CHUTE.

M. Guizot nous a offert aujourd'hui un triste spectacle. S'il est pénible d'observer jusqu'à quelles misérables arguties, sous les voûtes du palais de justice, les avocats descendent pour défendre la cause d'un coupable, il est bien plus affligeant de voir les mêmes moyens employés par un ministre de France pour déguiser les graves fautes commises par lui au préjudice du pays. La haute intelligence de l'homme d'Etat, l'élévation du philosophe, la célébrité de l'orateur et de l'écrivain, compromises et prostituées à un tel usage, causent au cœur de l'honnête homme un sentiment mélangé de douleur, de dégoût et de pitié.

M. Guizot a cependant débuté dans sa réponse à M. Thiers avec un ton d'assurance, avec une autorité de langage qui promettaient un succès. Les centres, irrésistiblement épris de cette parole austère, et comme repentants des marques d'adhésion qu'ils avaient pu refuser la veille au concurrent de leur champion, se montraient impatients d'applaudir une éclatante revanche. Ils encourageaient de leur assentiment les premières paroles présomptueuses du grand ministre pour lui prouver qu'ils ne demandaient pas mieux que de le voir encore une fois maître de la victoire. Nous-mêmes, hommes de la presse véritablement indépendante, au fond du cœur tout favorables à la grandeur morale du pouvoir, nous nous sommes surpris désirant de voir, par un miracle, la politique de notre pays solennellement justifiée et vengée du concert de reprobations et d'incriminations qu'elle a soulevé dans l'Europe éclairée. A en juger par le souverain aplomb, par les gestes d'imposant défi qui fortifiaient les premières paroles de M. Guizot, nous avons cru un instant à ce miracle. Hélas! nous ne savions pas encore jusqu'où l'arrogance et l'impudence d'un avocat du pouvoir peuvent aller.

M. Guizot a commencé par exprimer la profonde souffrance que lui a fait ressentir, pendant que M. Thiers parlait, le spectacle d'un esprit aussi éminent aux prises avec la plus complète erreur. Qui n'aurait, à ce début, auguré une réfutation victorieuse du discours d'hier? Qui n'aurait douté de sa propre intelligence et senti l'incertitude pénétrer dans sa mémoire des faits? Eh bien! ce n'était là qu'un exorde oratoire destiné à pallier, à déguiser le sentiment d'une défaite. Autant ce début était dédaigneux et fier, autant la défense en elle-même a été pauvre, honteuse, pitoyable. Autant l'orgueil était élevé, autant la chute a été profonde.

Nous avions prédit hier des subterfuges de mots et de théories; ils n'ont malheureusement pas manqué. C'est par la lutte permanente du génie de la révolution avec l'esprit contre-révolutionnaire que M. Thiers avait expliqué et justifié les évènements qui ont agité la Suisse depuis cinquante ans. C'est en niant d'abord cette vérité que M. Guizot a essayé de réfuter l'exposé de faits de M. Thiers. Que parlez-vous de luttes de principes et d'intérêts? Le temps de la lutte est passé; le temps de la liberté et de la paix est venu. Il n'y a plus en Suisse et en France de révolution ni de contre-révolution. Il n'y a qu'un combat engagé entre l'esprit de gouvernement modéré et l'esprit de désordre et de subversion. Vous croyez que l'influence de notre politique a incliné visiblement en Suisse du côté de l'absolutisme, du côté des ennemis de nos révolutions; erreur! Nous avons soutenu en Suisse de concert avec M. de Metternich la cause du droit, la cause du progrès, la cause de la liberté! Vous vous imaginez qu'il y a encore des révolutionnaires en Europe et qu'ils font peur à nos ministres, folie! il n'y a plus de révolutionnaires nulle part: il n'y a, d'un côté, que des hommes modérés, consciencieux, vertueux et probes, et, de l'autre côté, des radicaux. Les révolutionnaires pourraient être estimables et honorables; les radicaux ne méritent que la réprobation et l'aversion du monde entier.

Vous demandez les preuves de cette allégation étrange; vous desirez des citations et des interprétations de faits qui puissent anéantir le chef-d'œuvre d'exposition débité par M. Thiers, attendez: la grippe qui tenait hier à la gorge de M. le président du conseil et qui l'empêchait d'écraser son adversaire, séance tenante, lui a permis de recueillir pendant la nuit un dossier d'accablantes accusations contre les radicaux de la Suisse. Armé de la sorte, M. Guizot peut braver le jugement de l'histoire et fermer la bouche de M. Thiers. Il peut prouver à l'opinion publique qu'elle se fourvoie dans les impulsions de sa conscience et dans son appréciation des évènements.

En effet, M. Guizot tient en main une douzaine de documents qui excitent au plus haut degré la curiosité de la Chambre. On voudrait qu'il pût les lire tous à la fois. L'attention et l'impatience sont extrêmes. Sans doute notre police diplomatique a ravi au directoire de la république helvétique le plan secret de ses conspirations incendiaires. Sans doute nous allons voir se dérouler le témoignage authentique, irrécusable de l'immense danger que présente pour l'Europe ce foyer de la propagande radicale dirigée contre la religion, la famille et la propriété. Nous allons voir la Chambre élective s'emporter dans un élan d'indignation qui laissera bien loin dans les souvenirs de la France la vertueuse réprobation que M. de Montalembert a obtenue de la Chambre des pairs.

Un instant! M. Guizot cite quelques lignes d'un journal de Berne qui, au moment où éclatait la guerre civile, menaçait les jésuites et les fondateurs du Sonderbund d'un châtiment sans pitié. — Les centres restent silencieux et redoublent d'attention. — M. Guizot lit un extrait d'une autre feuille suisse qui tient à peu près le même langage furibond. — Le silence et l'attention ne font qu'augmenter. — M. Guizot lit alors des décrets du gouvernement de Vaud qui, au moment du combat, supprimaient arbitrairement des journaux, suspendaient la liberté de la presse et expulsaient de leurs monastères des religieuses et des prêtres accusés de prêter un concours occulte à l'ennemi. — Même silence et même attention. — Enfin, M. Guizot rappelle le décret de la Diète qui met les frais de la guerre à la charge du Sonderbund vaincu, et il se demande si jamais la cause de la Révolution en France a agi par des procédés aussi barbares, aussi immoraux! — A ce coup, des murmures d'étonnement et de stupéfaction éclatent indistinctement sur plusieurs bancs de la Chambre, et M. Guizot se croit suffisamment autorisé à continuer.

Il continue, en effet, et voici par quel coup de théâtre il renverse l'échafaudage de faits si habilement construit la veille par M. Thiers. En 1836, M. Thiers était ministre, et la Suisse, grâce à la faiblesse de son pouvoir fédéral et à l'omnipotence de sa souveraineté cantonale, donnait asile aux réfugiés des partis révolutionnaires de l'Europe, comme elle n'a pas cessé de donner asile aux proscrits de la religion et de l'absolutisme, c'est-à-dire, aux jésuites expulsés de France et d'ailleurs. A cette époque, deux ou trois cents Polonais ou Italiens s'étaient rassemblés dans un de ses cantons libéraux et menaçaient d'une invasion armée le Piémont. Alibaud, le régicide, avait été, disait-on, en correspondance avec ce noyau de fanatiques conspirateurs. M. Thiers crut devoir écrire à M. le comte de Montebello, son ambassadeur en Suisse, plusieurs dépêches, dans lesquelles il traitait les radicaux suisses d'une façon très cavalière, et menaçait la confédération de l'abandonner au ressentiment de l'Autriche, de laisser former contre elle un blocus hermétique, si elle ne se décidait à donner à la France de meilleures garanties d'un bon voisinage.

Voilà par quel habile rapprochement historique M. Guizot a réfuté tout le discours de M. Thiers. Ni plus ni moins. En vain, l'ex-président du 1er mars a-t-il établi par des compléments de citations, l'immense différence qui distingue la situation suisse et française de 1836 de celle de 1848; en vain a-t-il prouvé qu'il s'était opposé alors à toute intervention de la part de l'Autriche, et qu'il n'avait usé que d'un droit légitime en menaçant l'Helvétie d'un cordon sanitaire, M. Guizot a conclu victorieusement que le radicalisme suisse est beaucoup plus redoutable pour les conservateurs que l'esprit révolutionnaire, et que le ministère actuel n'a été que trop modéré dans ses rapports diplomatiques avec lui.

Ce qui prouve que la situation est plus grave aujourd'hui qu'en 1836, a dit M. Guizot dans sa péroraison, c'est que pour la première fois l'esprit radical qui n'a pu s'emparer du pouvoir en France, en Angleterre et en Espagne, est parvenu à constituer en Suisse un gouvernement.

Le grand et seul argument véritable était lâché. Il est en effet bien certain que ce n'est pas sur la question des traités de 1815, ni sur celle de la souveraineté cantonale, ni sur celle des jésuites que nos mauvais procédés et nos griefs contre la Suisse se fondent, c'est uniquement sur ce que le parti qui y gouverne est radical au lieu d'être absolutiste ou conservateur. Une haine aveugle de parti, voilà toute la politique étrangère de M. Guizot.

Quoi qu'il en soit, on peut tenir pour certain, comme l'a dit M. Barrot, que notre cabinet n'interviendra réellement en Suisse que par la calomnie. 206 conservateurs ont encore accordé l'absolution à M. Guizot; mais ce succès n'a été obtenu à la fin de la séance qu'à la condition bien entendue que le paragraphe de l'adresse et la note collective envoyée récemment à la Diète n'auront dans l'esprit des Chambres et du gouvernement aucune signification de menace d'intervention. Quelle autorité ce vote donne-t-il donc au ministère dans l'opinion publique et dans l'estime des cabinets du Nord? Quel enseignement en sort-il, si ce n'est un nouveau ridicule accablant pour le gouvernement *conservateur* de la France et un nouveau triomphe moral pour le gouvernement *radical* de la confédération helvétique?

Pour peu que la Diète fédérale persévère dans la modération de sa fermeté et dans le respect de sa dignité nationale, elle aura bientôt triomphé de la diplomatie des quatre puissances, plus facilement encore que du Sonderbund.

Le parti aristocratique et rétrograde de la Suisse a eu, dans le parlement français, la même destinée qu'en Helvétie. Le succès éphémère de Lucerne sur les corps-francs et des moines valaisans sur la jeune Suisse s'est renouvelé un instant pour le magnifique discours du comte de Montalembert; mais ensuite est venue la victoire définitive de la Diète et du général Dufour, ensuite est venu le discours écrasant et sans réplique de M. Thiers.

Le journal des jésuites ne trouve pas de meilleur moyen de dissimuler sa déroute que de faire des réclames au livre d'un M. Eugène Veuillot en l'honneur de la chouannerie. Au surplus, cette apparente digression ne manque pas d'à-propos. Entre les chouans et les héros du Sonderbund il n'y a que la main.

Manifestation des Ecoles.

Aujourd'hui, à une heure, les groupes les plus animés se forment sur la place du Panthéon. Les deux journaux des Ecoles, l'*Avant-Garde* et la *Lanterne* vont prendre l'initiative de la plus belle manifestation qui ait encore été faite dans le quartier latin depuis 1830. Les Ecoles vont porter à la Chambre des députés la pétition qu'elles ont signée pour demander justice au nom de la liberté de l'enseignement, violée dans les personnes de MM. Mickiewicz, Quinet et Michelet.

A une heure et demie, les colonnes se mettent en marche dans le plus bel ordre. Les étudiants, au nombre de plus de 3 000, groupés trois par trois, se dirigent vers la Chambre par les rues de la Sorbonne, de la Harpe, la place de l'Ecole-de-Médecine, la rue de Seine et les quais. En tête sont MM. H[illegible], rédacteur en chef de l'*Avant-Garde*; Watripon [illegible] rédacteurs de la *Lanterne*. Le plus grand silence r[illegible] ciel semble sourire à tous ces jeunes gens, qui [illegible] ment dans leurs cœurs l'amour de la patrie, [illegible] er.

Arrivés à la hauteur de la place [illegible] têtes de colonne sont arrêtées par une nuée de [illegible] et d'officiers de paix. L'intention des étudian[illegible] er plus loin. S'ils voulaient appuyer de leur présence leur pétition, ils ne voulaient pas sortir des bornes de la légalité. Cinq d'entre eux se détachent et entrent dans la salle des Pas-Perdus. Ils remettent la pétition à M. Crémieux. Cependant un escadron de cavalerie arrivait par le quai des Tuileries, et une vingtaine de gardes municipaux à cheval se mettaient en peloton sur les quais. La position devenait difficile; il était à craindre que le trouble ne se mît dans les rangs. M. Crémieux est invité par les commissaires à se rendre au milieu des colonnes. Il s'avance, suivi des cinq membres de la commission. L'un des cinq s'écrie: Voici M. Crémieux. Les applaudissements les plus frénétiques partent de tous côtés; les rangs se débandent; on fait cercle autour du député.

M. Crémieux s'énonce en ces termes: « Messieurs, votre manifestation a été jusqu'ici belle, magnifique; vous êtes restés dans les limites de la légalité. Mais maintenant vous ne sauriez aller plus loin sans violer la loi. Les membres de la commission m'ont remis votre pétition; elle sera déposée par moi sur le bureau de la Chambre. Retirez-vous, Messieurs, avec le même ordre dans lequel vous êtes venus. » Chacun applaudit et obéit aux avis de M. Crémieux. Les rangs se reforment, et la colonne se dirige vers les bureaux du *National*.

Un second escadron de cavalerie descend au même moment le quai d'Orçay et se rend à la place du Palais-Bourbon.

Nous apprenons ce soir, de source certaine, que la moitié de la garnison de Paris était consignée aujourd'hui.

Pendant que les 3 000 étudiants traversent le pont Royal en silence et passent devant les Tuileries, M. Crémieux monte à la tribune et dépose sur le bureau la pétition. Une certaine agitation se manifeste dans la Chambre; les députés viennent d'apprendre ce qui s'est passé sur la place du Palais-Bourbon.

Voici le texte de la pétition des Ecoles.

A Messieurs les Membres de la Chambre des Députés.

Monsieur le Président et Messieurs les Députés,

Nous soussignés, élèves des Ecoles et auditeurs du Collège de France, avons l'honneur de vous exposer ce qui suit:

Les chaires de MM. Mickiewicz, Quinet et Michelet ayant été successivement frappées d'interdit par le ministre de l'instruction publique, qui a agi en dehors des lois, soit en mutilant le programme de ces cours, soit en déclarant à tort le professeur responsable de faits auxquels il est complètement étranger;

La suppression de ces chaires, ou seulement la suspension des professeurs étant une grave atteinte portée à l'enseignement supérieur, à son indépendance, et par là même à la liberté de pensée consacrée par la Charte;

Nous venons vous prier, Messieurs, d'opposer à l'arbitraire ministériel l'autorité de la loi, pour qu'elle nous rende les professeurs dont nous aimons la parole, parce que cette parole nous éclaire l'esprit et nous élève le cœur.

Nous avons l'honneur d'être,
Messieurs les Députés,
Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

La colonne arrive rue Lepelletier; des groupes immenses de curieux se forment autour d'elle. Vingt jeunes gens montent au bureau du *National*, et y laissent le discours que l'un d'eux devait prononcer. M. Marrast est absent.

La colonne se dirige, par la Bourse, la place Notre-Dame-des-Victoires, à la *Réforme*. Un des membres de la commission prend la parole; M. F. Flocon descend dans la cour, et répond à l'allocution qui lui a été adressée dans les termes les plus chaleureux. Des applaudissements unanimes partent de tous côtés. On crie: Vive la *Réforme!* Vive la Liberté!

On se rend au *Courrier français*, et enfin à la *Démocratie pacifique*. La vaste cour de l'hôtel de la rue de Beaune permet à la masse des étudiants de se ranger en cercle autour des orateurs. Un des membres de la Commission prend la parole, et c'est ici que nous placerons le discours des Ecoles, parce qu'ici seulement tous ont pu l'entendre:

Monsieur le rédacteur,

Nous venons de porter à la Chambre des députés une pétition pour demander justice au nom de la liberté de la pensée, toujours promise et toujours violée.

La seule voix qui réveillait encore en nous les sentiments d'unité et de patriotisme, la voix qui nous consolait du silence forcé de MM. Mickiewicz et Quinet, vient d'être étouffée.

Nous avons épuisé tous les moyens de légalité pour nous faire entendre, il ne nous reste plus qu'à protester!...

Veuillez donc, monsieur le rédacteur, être notre organe auprès de l'opinion publique; affirmez au pays que nous avons conservé intactes les traditions des Ecoles de 1830 et de toutes les grandes époques, et que, pour nous avoir été transmises de génération en génération, elles n'en sont pas moins restées vivantes au fond de notre cœur.

A peine l'orateur a-t-il fini, que les plus vifs applaudissements partent de tous côtés. M. F. Cantagrel, gérant de la *Démocratie*, lui serre la main avec affection, et répond en ces termes:

Messieurs, — mes amis, — la *Démocratie* vous reçoit avec bonheur, et c'est avec empressement, c'est avec joie qu'elle vous promet le concours et l'appui que vous venez lui demander.

Comment en pourrait-il être autrement? Comment les rédacteurs de la *Démocratie* ne vous tendraient-ils pas une main fraternelle? En vous présentant à eux avec cet enthousiasme calme et réfléchi, ne réveillez-vous pas dans nos cœurs des souvenirs qui remontent à 17 années? Ne sommes-nous pas, en effet, vos aînés de 1830? (Applaudissements.) Et pourrions-nous avoir perdu le souvenir des trois mémorables journées et des réactions aveugles qui les ont provoquées? Nous avons fait notre devoir alors; à vous de faire le vôtre aujourd'hui. (Applaudissements.)

Amis, il faut jeter un trait d'union entre 1830 et 1848! (Bravos!) Il faut signer un pacte d'alliance entre la jeunesse de 1848 et ses aînés de 1830! (Applaudissements.)

Depuis quinze ans, la jeunesse française a fait peu de manifestations publiques, — pour deux raisons: d'abord, il convenait d'attendre les actes du pouvoir nouveau pour apprécier son esprit et ses tendances; ensuite, — pourquoi ne le dirions-nous pas? — on a forgé, à l'usage de la

… la cause de l'ordre ! Il n'y a pas, vous le savez, il ne peut y avoir d'ordre véritable là où la liberté est comprimée ou seulement compromise. Aussi, lorsque les pouvoirs politiques semblent prendre à tâche de confisquer une à une toutes nos libertés, ce sont les défenseurs de la liberté qui sont les vrais défenseurs de l'ordre ! (Bravos prolongés.)

Courage donc ! agissez dans cette conviction ; conservez à votre manifestation le caractère calme, imposant, que vous lui avez imprimé. Agissez au nom de *l'ordre* comme au nom de la *liberté* ! Ne séparez pas ces deux mots qui contiennent un seul et même symbole, et soyez convaincus que le succès couronnera vos efforts.

Vive la jeunesse de 1848 !

Vive la *Démocratie* ! Vive la liberté ! crie-t-on de toutes parts. Les étudiants fraternisent avec les rédacteurs. Pendant que les uns et les autres se serrent la main, un des rédacteurs de la *Démocratie* s'écrie dans un groupe :

Merci, Messieurs, d'avoir compté sur notre concours, lorsqu'il s'agit de la liberté de la pensée. Oui, nous sommes avec vous pour la liberté ; oui, nous suivrons partout avec vous la liberté, dût-elle nous conduire à des révolutions nouvelles.

Mais, Messieurs, Dieu nous garde des révolutions ! Nous en avons fait une triste expérience. En 1830, comme vous l'eussiez fait vous-mêmes, nous soulevâmes nos quartiers, nous allâmes exciter l'ardeur timide des députés libéraux de ce temps-là ; nous combattîmes jusqu'à la victoire. Je suis décoré de juillet. Cette décoration, je ne l'ai point portée, parce qu'elle avait été conquise dans la guerre civile. Il n'est pas bon d'étaler un insigne qui rappelle le sang versé de ses compatriotes.

Nous étions donc de cette révolution. Eh bien ! nous l'avons vue, et vous le savez, ç'a été une grande déception ; la liberté a été escamotée.

Or, il ne faut plus que la liberté puisse être escamotée ; il ne faut plus que les révolutions restent sans effet pour le bien du peuple. Voilà pourquoi nous demandons à la science la solution du problème si grave de la réforme sociale ; voilà pourquoi au mot *liberté*, qui fait palpiter le cœur, nous ajoutons si souvent ce mot *organisation*, qui impose le calme de la méditation.

L'organisation, pour nous, Messieurs, ce n'est pas autre chose que la constatation régulière de tous les droits de la liberté ; l'organisation, pour nous, c'est la garantie de la liberté.

Nous sommes donc avec vous pour la liberté. Unissons-nous tous fraternellement pour assurer son triomphe.

La colonne, toujours aussi nombreuse, se dirige enfin vers la place du Panthéon, où elle arrive à quatre heures et demie, après trois heures de marche. Certes, voilà une journée qui restera longtemps dans le souvenir de ceux qui ont provoqué cette belle manifestation. Elle a prouvé au pays que toute espérance en l'avenir n'est pas éteinte au fond des cœurs. Quand la jeunesse veille, rien n'est perdu !

» La police n'a commis aucun excès ; nous devons même constater qu'elle n'a pas cessé de protéger la marche de la colonne, rendant ainsi implicitement hommage au droit de réunion.

Intérêts coloniaux.

TACTIQUE DES DÉLÉGUÉS DE L'ESCLAVAGE (1).

Laissons les antécédents socialistes de M. Dejean de La Bâtie, et allons au fond de sa tactique nouvelle. Admettons que nos idées soient utopiques et dangereuses : en quoi ces idées peuvent-elles compromettre le mouvement de la Guadeloupe ? Les Guadeloupéens font-ils un phalanstère ? Nous empruntent-ils un plan quelconque de transition élaboré par nous ? Depuis que M. Dejean nous adjurait si éloquemment de propager sur le sol généreux des colonies le goût des nouveautés révélées par Fourier, nous n'avons élaboré aucun projet de réformes coloniales. Il y a là, sans doute, lieu à une très belle application de nos théories ; mais nous ne l'avons point faite, et, tandis que nous nous en tenons encore à l'émission de principes généraux, par un sentiment de réserve que les hommes justes apprécieront, qu'arrive-t-il ? une colonie prend les devants et présente au monde, sous une forme positive, l'idée de l'association entre les noirs affranchis et leurs maîtres.

Il semble que M. Dejean, puisqu'il conviait naguère les disciples de Fourier à exposer leurs vues sur l'association aux colonies, devrait se réjouir, lorsqu'un projet déterminé est produit, non plus par des utopistes, mais par des colons, plus colons que lui-même, par des possesseurs d'esclaves, par toute une colonie. Non pas ; M. Dejean qui voue aujourd'hui un culte à la loi de 1845, après l'avoir maudite comme absurde et immorale, repousse l'association, après l'avoir lui-même appelée. Que devait-il faire devant la manifestation de la Guadeloupe ? Appliquer sa sagesse à étudier le système présenté. Ainsi ferait un homme sérieux. L'honorable délégué n'a garde de suivre ces lois de la logique et de la loyauté.

« Écartons, dit-il, la discussion du système d'émancipation par « association. Elle nous conduirait trop loin, et ce ne serait pas ici « sa place. » Il est commode de ne pas voir les choses à leur place, dès qu'on a intérêt à ne pas les y trouver. Comment ! on se donne des airs de juger la politique de la Guadeloupe, et on écarte de la discussion ce qui fait le fond même de cette politique ! On s'abstient de discuter, et l'on condamne ! on s'écrie à son aise que le système proposé, que le principe de la nouvelle politique est faux et dangereux, car il n'emprunte son crédit qu'à la confiance de quelques novateurs dans un système mal connu, mal étudié ; que le mouvement de la Guadeloupe repose sur des illusions folles, et n'est qu'un coup de désespoir ! On ne craint pas de traiter avec cette légèreté futile les résolutions unanimes du conseil et de toutes les communes de la Guadeloupe !... C'est là de la polémique tortueuse et impuissante, digne en tous points de ce trio des vieux délégués auxquels la virilité manque.

Est-ce sérieusement qu'on essaie de faire écarter le projet de la Guadeloupe comme un acte de précipitation désespéré, inspiré par des rêveurs ? Ce projet, il est la reproduction pure et simple d'une idée déjà réalisée, il y a près de cinquante ans, par le général Desfourneaux, gouverneur de la Guadeloupe. Les délégués actuels de cette colonie le déclarent en ces termes :

Nous indiquerions ce plan d'émancipation avec moins de confiance, si nous avions à présenter une pure théorie ; mais nous avons heureusement, à l'appui de ces idées, l'expérience de plusieurs années d'un système semblable mis en pratique à la Guadeloupe, après les l'ensemble et pour ainsi dire le principe. Les détails d'exécution et les règlements devraient être examinés et discutés. Le temps d'ailleurs et l'exécution feraient connaître les modifications et les améliorations qu'on devrait y introduire.

Ainsi, parce que le général Desfourneaux a bien compris, au commencement du siècle, ce que M. Dejean de la Bâtie conçoit de travers aujourd'hui, c'est-à-dire *que l'essai des doctrines de l'association est particulièrement facile et sans danger dans les colonies* ; parce que l'habile administrateur a profité des liens qui attachent le noir au blanc pour transformer chrétiennement ce régime familial ; parce qu'il a réussi à constituer un ordre nouveau ; parce que les colons, renonçant spontanément à l'esclavage, reprennent une idée consacrée par l'expérience, il s'ensuit que la Guadeloupe est fouriériste, et qu'elle doit être mise en suspicion comme utopiste au premier chef ! Assurément, le général Ambert fait du phalanstère sans s'en douter.

Nous donnons, il est vrai, toute notre approbation à l'œuvre des colons de la Guadeloupe. Mais n'approuvons-nous pas avec la même ardeur toutes les œuvres inspirées par la solidarité chrétienne, les crèches, les salles d'asile, les colonies agricoles et les essais d'association entre le maître et l'ouvrier, faits en France par MM. Leclaire, Camille Pleyel, Talabot et tant d'autres ? Ainsi, peu à peu, voyant toutes les intelligences converger librement vers nos doctrines, nous constatons cet accord providentiel, et nous applaudissons à ces efforts qui peuvent épargner à la société de nouveaux bouleversements. Sommes-nous les seuls à prononcer le mot d'association ? Eh ! c'est le mot du siècle ; toutes les bouches le bégaient, et tant d'hommes éminents l'ont prononcé : Sismondi, dans ses livres ; MM. Michel Chevalier, Wolowski, Blanqui, dans leurs chaires officielles. L'association féconde aujourd'hui toutes les œuvres industrielles en Europe ; les moyens d'application sont divers, les formes sont variées. La Guadeloupe a son système particulier. Jusqu'ici nous n'avons fait qu'applaudir à la tendance de cette colonie, en réservant notre droit de critique quant à ses combinaisons.

On s'imagine que l'on enlèvera à la Guadeloupe les sympathies qu'elle conquiert si noblement dans le monde politique, en évoquant le fantôme du socialisme ! Mais le gouvernement n'a-t-il pas fait une concession de trois mille hectares en Algérie à une société qui avait écrit dans ses statuts le principe de la participation au bénéfice ? Et cette combinaison, qui a obtenu l'approbation de tous les chefs militaires de l'Algérie, a eu ce résultat nouveau et précieux d'unir de riches Arabes aux chrétiens dans une œuvre commune. Mais le ministre des finances n'était-il pas lui-même, hier, accusé de socialisme, de connivence avec l'École de Fourier, parce qu'il voulait constituer en régie la production et la vente du sel ?

Et vous vous imaginez que vous arrêterez le mouvement de la Guadeloupe, lorsqu'à cet essor généreux vient s'unir la force aujourd'hui toute puissante des grands financiers ? Est-elle donc une rêveuse, une utopiste, une fouriériste, cette maison Laffitte, Blount et Cᵒ, qui, dans le projet d'émancipation et d'association des Guadeloupéens, voit aussitôt une magnifique spéculation à entreprendre ? Les colonies, sous les menaces du temps, sous le coup de la loi de 1845, allaient mourir délaissées ; il n'y avait plus de crédit pour elles ; et voici qu'à peine les intelligents Guadeloupéens ont proclamé leur politique nouvelle, ont demandé l'abolition de l'esclavage et offert pour leurs noirs la participation aux bénéfices ; voici qu'aussitôt les plus habiles spéculateurs du monde de la finance, conservateurs passionnés, députés du centre, associent à ce mouvement leurs capacités et leurs capitaux ! Et vous vous imaginez qu'aucun homme sensé dans le gouvernement, dans les Chambres, dans le pays, pourra soupçonner que la politique nouvelle présente un danger quelconque pour l'ordre industriel et pour l'ordre social ? La maison Laffitte est-elle de tempérament à s'associer à des coups de désespoir ; à compromettre son crédit et ses écus « en arrachant dans l'héritage pour transplanter dans le champ des illusions ? » La maison Laffitte est-elle de caractère à se jeter dans les bras des radicaux et des novateurs, pour courir avec eux à la recherche de quelques folles utopies libérales ! Qui ne conçoit que ce concours des hommes de bourse est la démonstration éclatante de ce qu'il y a de conservateur, de positif dans le mouvement de la Guadeloupe, et que ce concours, de nature à offrir toute sécurité au gouvernement, au parti conservateur et aux colons, doit avoir un effet bien différent de celui qu'imagine l'esprit faux de M. Dejean, c'est d'éveiller quelqu'inquiétude parmi les amis des noirs et des populations pauvres des colonies.

C'est l'effet qui a été produit sur nous. Pour notre part, nous avons une pleine confiance dans la sincérité des colons de la Guadeloupe et de leurs représentants ; mais, du moment où nous avons vu un homme de bourse s'immiscer dans cette grande rénovation, nous nous sommes dit : Y a-t-il donc là une proie ? En songeant à ce conseil d'administration siégeant à la Bourse et gouvernant de haut et de loin les intérêts coloniaux, nous nous sommes rappelé les enseignements de Fourier, et ces paroles profondes de Sismondi :

L'organisation économique qui prévaut aujourd'hui a ôté au pauvre presque tout moyen de travailler sans se mettre dans la dépendance absolue du riche ; elle l'a détaché de la terre, et a rompu tous les droits perpétuels qu'il avait autrefois sur elle ; elle a permis au propriétaire du sol de congédier le cultivateur avec sa famille, tout au moins à la fin de son bail, après sept ans, mais souvent aussi tous les ans, toutes les semaines, même tous les jours, comme son nom de journalier l'indique. Le cultivateur, auquel les propriétaires refusent de l'ouvrage, offre en vain le service de ses bras et de son activité, aucun travail ne lui est possible, il faut qu'il meure de misère.

Jamais pouvoir plus absolu n'a été donné à l'homme sur l'homme, et jamais il n'a été exercé plus durement. C'est de la vie ou de la mort de milliers d'individus, hommes, femmes et enfants, que le chef industriel décide dans son comptoir, en additionnant des chiffres ; et il en décide sans colère comme sans compassion, sans connaître ses victimes, sans les voir, sans en savoir même le nombre.

Dans les temps de la plus grande oppression féodale, dans les temps de l'esclavage, on a vu sans doute de la part des maîtres, des actes de férocité qui font frémir l'humanité ; mais du moins quelque motif avait excité leur colère ou leur cruauté ; quelque espérance restait à l'opprimé qu'il éviterait de provoquer son oppresseur. D'ailleurs les ministres d'un acte féroce pouvaient en adoucir l'exécution. La femme, les enfants, le prêtre pouvaient implorer grâce et l'obtenaient quelquefois ; toutes les autres ; car elle les comprend toutes en soi, et son joug s'appesantit, tandis que les autres paraissent se briser (1).

Oui, ces avertissements profonds de la science nous agitent, lorsque nous voyons un des princes de la finance se mêler des affaires des colonies, et désormais nous sommes, non pas des alliés, mais des surveillants scrupuleux dans le mouvement des Antilles. Tout en souhaitant que les combinaisons projetées réussissent, tout en conservant toutes nos sympathies aux créoles de la Guadeloupe, dont la générosité ne peut être mise en doute, nous dirons aux colons : Conservez vos nobles sentiments, et ne vous laissez pas dominer par les hommes de la Bourse qui ont souvent un écu à la place du cœur. Nous dirons aux hommes politiques et au gouvernement : Favorisez la réalisation des projets libéraux de la Guadeloupe, favorisez la constitution unitaire de l'industrie aux colonies ; mais, une fois la réforme coloniale accomplie, ne cessez pas de veiller avec sollicitude sur les faibles, blancs et noirs, et prévenez les abus que peut enfanter la domination des financiers.

Telle est notre attitude dans la question coloniale, en présence du mouvement de la Guadeloupe. Il faut que le trio des pères-sournois, délégués de l'esclavage, soit bien à bout de ressources, qu'il ait bien usé toutes ses piteuses ficelles, pour descendre aux tristes manœuvres que nous signalons aujourd'hui avec un profond sentiment de pitié.

Nouvelles de Naples. — Les journaux et correspondances d'Italie nous ont manqué aujourd'hui, et les journaux de Marseille ne contiennent rien sur la Péninsule. Voici ce qu'on lit ce soir dans la *Patrie* :

« Il paraît que les progrès menaçants de l'insurrection dans les Calabres et dans les Abbruzes et un mouvement à Naples même ont, bien plus que le soulèvement général de la Sicile, amené le roi à faire des concessions plus larges que celles qui ont été jusqu'ici accordées par les autres souverains italiens ; car il convient de remarquer qu'en Piémont et en Toscane, les réformes réalisées jusqu'ici sont presque toutes administratives, et qu'à Rome seulement l'institution de la Consulte contient en germe et d'une manière très incomplète quelques garanties d'émancipation politique.

Les conséquences de l'établissement d'une tribune libre en Italie sont incalculables, et quels que soient les obstacles que les mauvais vouloirs de la vieille diplomatie opposent à la marche des événements, toute la Péninsule gravite aujourd'hui d'une manière irrésistible vers l'indépendance nationale et le régime représentatif.

Le prince de Syracuse est parti ce matin de Paris pour se rendre à Naples ; on le croit destiné au poste de lieutenant-général de la Sicile. »

Situation de la Lombardie. — A Milan, la force armée s'est emparée de *quatre cents hommes* du peuple, réputés remuants ou dangereux. Sur ce nombre, les cent quatre-vingts plus jeunes et plus robustes ont été dirigés à Trieste où ils seront embarqués de force et enrôlés dans le service de mer ; les deux cent vingt autres ont été simplement envoyés au bagne, sans délit, sans procès, sans jugement. Ce n'est donc pas seulement l'aristocratie qui est l'objet des razzias de la police ; toutes les classes ont leur tour.

L'empereur, dans une lettre à l'archiduc Reynier, a déjà fait connaître sa détermination de ne pas aller plus loin *dans la voie des concessions*. Nous verrons jusqu'où il ira dans la voie de la proscription, où il a débuté d'une façon pareille. Il a, assure-t-on, manifesté la plus grande irritation de la résolution prise par les Lombards de s'abstenir des objets qui, comme le tabac, produisent un revenu à l'Autriche, résolution qui a fait tomber la consommation des cigares d'un million par mois dans la seule ville de Milan. Il est question, pour réparer cette brèche au trésor impérial, d'imposer à la Lombardie une contribution extraordinaire de soixante millions.

On se propose surtout d'augmenter la conscription dans une proportion considérable, afin d'affaiblir d'autant la Lombardie et de pouvoir concentrer en Italie à peu près tous les régimens allemands ou hongrois. Déjà on a fait arriver à Pavie le régiment de Giulay et les autres troupes qui ont acquis une si triste renommée par la part qu'elles ont prise aux massacres de Tarnow. La plus grande rigueur est déployée vis-à-vis des nouvelles recrues. Cinq cents conscrits des bords du lac de Côme ayant fait quelque difficulté d'obéir, il leur a été signifié que, s'ils ne rejoignaient pas dans les vingt-quatre heures, ils seraient décimés de jour en jour jusqu'à ce qu'ils eussent tous répondu à l'appel ou tous été fusillés.

En résumé, voici quels sont, jusqu'à présent, les actes de modération du gouvernement autrichien, auquel M. Guizot prodigue ses éloges :

Les deux massacres de Milan.
L'égorgement des étudiants de Pavie.
Les arrestations arbitraires de Pavie.
Les arrestations arbitraires de Milan.
Les arrestations arbitraires de Venise.
La razzia de quatre cents personnes enrôlées dans le service de mer ou envoyées au bagne sans jugement.
Un massacre à Trévise, que les journaux piémontais annoncent, en disant que les détails leur manquent encore.
La levée de la conscription, avec la mort pour les réfractaires.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 3 février.*

Une assez vive agitation règne dans la salle dès le début de la séance ; les abords du Palais-Bourbon sont occupés par la troupe et de nombreuses escouades de sergents de ville, placés là pour surveiller les étudiants. M. Crémieux sort pour aller recevoir leur pétition. Un moment après il rentre et monte à la tribune.

M. CRÉMIEUX. (Vif mouvement d'attention.) J'ai l'honneur de déposer sur le bureau une pétition d'un grand nombre d'étudiants du collège de France qui demandent la réouverture des cours de MM. Michelet et Quinet, et particulièrement celle du cours de M. Michelet.

M. LE PRÉSIDENT. La pétition est renvoyée à la commission des pétitions.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération de la Chambre sur le projet d'adresse, et notamment sur le sixième paragraphe, relatif aux affaires de Suisse.

La parole est à M. le président du conseil.

M. GUIZOT. (Profond silence.) Messieurs, je fais un véritable effort, la Chambre le verra bien, pour répondre à l'honorable M. Thiers.

Mais je ne me pardonnerais pas de laisser longtemps sans réponse ce que j'ai entendu hier.

L'honorable M. Thiers nous a parlé de l'irritation que lui causait la conduite du ministère, et il a ajouté, il a avoué qu'il avait peine à se contenir.

Je pourrais lui parler à mon tour de la contrainte morale que m'a imposée son discours, et que le sentiment qui s'élevait en moi était celui-ci :

Voilà donc où peut en être encore un esprit si éminent, et voilà comment

---

(1) Voir la *Démocratie pacifique* d'hier.

(1) Sismondi ; *Études sur les sciences sociales.*

L'honorable M. Thiers croit voir en Suisse, comme en France, la lutte incessante d'un parti contre tous les autres. Il se trompe : il y a eu en Suisse une lutte temporaire à laquelle il fallait mettre une fin.

Voilà toute la différence qui existe entre mon opinion et celle de l'honorable M. Thiers.

Avant d'aborder le fond du débat, j'ai besoin d'éclairer un point de droit et de fait qui a une grande importance sur la solution de cette question.

L'honorable M. Thiers disait hier que les puissances étrangères n'avaient point pris part au pacte fédéral ; eh bien ! c'est une erreur, et une erreur grave. (Ecoutez !) Voici les faits précis et les documents authentiques :

Le 12 avril 1814 se forma une alliance des cantons suisses ; c'est alors plutôt que cette alliance se reconstitua. La Diète entra en relations avec les envoyés d'Autriche et de Russie pour délibérer sur le pacte, sur la constitution de Suisse. Dès les derniers jours de mars 1814, les envoyés d'Autriche recevaient les instructions de leur gouvernement, où on leur recommandait de se montrer disposés à soutenir la constitution fédérale et l'indépendance de la Suisse.

Les envoyés de Prusse et de Russie recevaient dans les mêmes termes les mêmes instructions.

Le 18 juin 1814, le gouvernement français faisait communiquer à la Diète des instructions analogues envoyées à son plénipotentiaire.

« La France reconnaissait et garantissait la constitution d'après les bases arrêtées entre les puissances. »

Voilà ce qui s'est passé alors. Aussi les envoyés travaillèrent-ils en commun non-seulement à garantir les questions de territoire, mais encore à rédiger la constitution. Cela se passa ainsi jusqu'en juillet 1814. Du 18 au 6 septembre, un projet de pacte fut rédigé.

Le congrès de Vienne se réunit ; des plénipotentiaires furent nommés, un comité s'occupa de la question suisse. M. le prince de Talleyrand nomma le duc de Dalberg pour plénipotentiaire, et la Diète accepta cette délégation.

Ainsi c'est en commun avec les puissances et avec les députés de la Diète que les termes du pacte ont été arrêtés.

M. Guizot donne ici lecture d'une pièce émanée des puissances, et dans laquelle il est posé que les avantages assurés à l'union des cantons helvétiques ne seront obligatoires qu'autant que la Suisse, par le règlement de ses affaires intérieures, sa sagesse et sa modération, donnerait à l'Europe une garantie suffisante et saurait maintenir sa tranquillité intérieure et défendre sa neutralité.

Ainsi les avantages concédés à la Suisse, ainsi le concours et les garanties des puissances européennes correspondaient au maintien des bases de sa constitution fédérative. Si ces bases venaient à manquer, il devait arriver que les puissances se considéreraient comme dispensées de maintenir pour la Suisse les avantages stipulés dans les traités.

C'est là le droit : il a été constamment reconnu depuis 1815 et depuis 1830, comme le confirme la dépêche du cabinet anglais, établissant aussi un rapport positif entre les bases de la confédération et les avantages assurés à la Suisse.

Et remarquez-le, nous n'avons jamais prétendu que le pacte fédéral ne pouvait pas être amélioré et modifié.

Toutes les fois que la Suisse a voulu y introduire des modifications, nous avons concouru à ce travail, dans la limite de la conservation et de l'observation des principes fondamentaux. (Bruits divers.)

Ensuite, nous avons exprimé notre opinion sur ce qui s'est passé dans ces derniers temps ; c'est vrai. Pourquoi le nier ? Messieurs, je connais l'arrogance des partis qui sont au pouvoir, je sais fort bien qu'ils accueillent mal les observations, les avis qui gênent leur action ou contrarient leurs projets ; et pourtant les Etats doivent, comme les citoyens d'un même pays, savoir écouter la vérité, au risque de s'entendre accuser d'entêtement et d'aveuglement. Après cela, loin d'adresser à la Suisse des sommations et des menaces, nous n'avons dit, je l'atteste, que notre avis, et nous nous sommes contentés de lui exposer les conséquences des choses qu'elle tente. C'était notre droit, nous en avons usé modérément et libéralement. (Allons donc !)

J'ai été, je l'avoue, étonné d'entendre hier M. Thiers nous reprocher l'âcreté avec laquelle nous nous étions mêlés aux affaires de Suisse et avec laquelle nous avons engagé les puissances de l'Europe à s'en mêler. Messieurs, on oublie que nous étions constamment pressés d'entrer plus avant, plus sérieusement dans ces affaires (Ah ! ah !) ; et la justice m'ordonne de dire que les puissances qui nous y poussaient se sont rendues à nos observations ; et quand les événements nous forcèrent de nous occuper plus sérieusement de ces affaires, nous n'avons pas cessé d'agir dans cette politique modérée et libérale que nous avons eu tant de peine à faire prévaloir.

Maintenant avons-nous eu raison d'agir en Suisse ? Est-ce dans l'intérêt de la bonne cause en Suisse comme en France que nous avons agi ? Nous le croyons, nous croyons avoir servi la cause du droit. Et le mot qui revient sans cesse dans cette discussion, le mot de jésuite, ne m'arrêtera pas. (Mouvement.)

» Messieurs, les jésuites étaient une affaire d'instruction publique, c'était une question d'administration intérieure et cantonnale, ce n'était pas là une question fédérale.

En Suisse, le droit était pour les jésuites ; ils existaient également dans plusieurs cantons. Lucerne se croyait dans son droit en les maintenant. La liberté existait pour tous. Le parti philosophique agissait de son côté. Il appelait le professeur Strauss. C'était une hostilité marquée contre les croyances catholiques et protestantes ; mais enfin le parti catholique usait de son droit.

A côté de ce parti-là, le parti protestant, plein de zèle et d'ardeur, organisait aussi à sa manière. Comment aurait-il pu se faire que les philosophes se fussent cru seuls le droit d'avoir et de soutenir des opinions religieuses ? Les Lucernois ont donc cru user de leur droit en appelant les jésuites à Lucerne.

Mon opinion personnelle est qu'ils ont eu tort. J'ai agi autant que je l'ai pu à Lucerne et à Rome pour les retenir en cette circonstance. Mais cela étant fait, il m'a été impossible de ne pas reconnaître qu'ils avaient agi dans les limites de leur droit.

L'honorable M. Thiers a dit hier qu'on a voulu changer l'unité suisse. Je suis un peu de son avis, mais ce n'a pas été l'affaire d'un seul parti. Il y a eu un autre parti qui faisait en sorte que sa domination exclusive s'exerçât partout, qui ne négligeait rien pour faire prévaloir la volonté radicale, l'opinion radicale.

C'est là l'arrière-pensée qui se trouve au fond de la question. Eh bien ! les petits cantons voyaient bien que ce n'était pas aux jésuites seulement, mais à leur liberté personnelle qu'on en voulait, et voilà pourquoi ils ont montré tant d'obstination, car ils se sentaient beaucoup plus menacés et attaqués qu'on ne leur disait.

Nous avons soutenu en Suisse la cause du droit et en même temps la cause de la liberté. Il y a une grande difficulté, Messieurs, à reporter les yeux de la Chambre sur toutes les violences qui ont eu lieu ; cependant il faut bien que je lui montre quel est le régime que préparaient les amis de la Diète.

Le Sonderbund ne voulait rien imposer à personne. S'il n'avait pas été vaincu, il serait resté libre et voilà tout. La défaite qu'il a éprouvée a détruit sa liberté. Nous avons, quant à nous, défendu la cause de la liberté pour tous, et c'est un témoignage que nous invoquons.

Voici le langage soit du gouvernement lui-même en Suisse, soit de ses amis. Lisez les journaux ; vous verrez les dispositions du gouvernement.

Voici ce que je lis dans le journal dont je vous ai cité un extrait, qui est l'organe de l'un des principaux membres de la Diète :

« Le Sonderbund a, depuis deux ou trois ans, comblé la mesure du mal et appelé sur lui toute l'animadversion qui attend les grands criminels. Nous prendrons contre lui les mesures les plus propres, dans l'intérêt de la liberté, de l'indépendance et de la vertu. » (On rit.)

On soupçonnait la bourgeoisie d'être elle-même favorable, dans une certaine mesure, à la cause du Sonderbund, et voici dans quels termes le même journal s'exprimait à son égard : « La bourgeoisie pourrait bien lasser à la fin la patience du peuple bernois, et se faire traiter comme le Sonderbund. » (Mouvements divers. — Quelques rires aux centres.)

Je vois, Messieurs, que les honorables membres de l'opposition s'agitent à ce récit. Oh ! sans doute, dans un pays comme la France, ils pourraient avoir raison ; mais il faut savoir que les journaux suisses et les hommes qui gouvernent dans ce pays sont tellement habitués à cette forme de langage, que personne n'y prend garde, ou du moins n'y attache pas la même importance que nous.

Le journal d'une assemblée populaire qui domine la Diète, le journal du club de l'Ours, à Berne, écrivait le 3 novembre ceci : « La dissolution du Sonderbund est l'objet immédiat de la guerre ; mais non le plus important. Il faut avant tout l'occupation militaire pour changer l'esprit des populations. Avec ce remède, aidé des amputations nécessaires, on guérira les populations. » (Mouvement prolongé.)

(On rit.)

Le 19 novembre, arrêté du gouvernement de Fribourg qui expulse toutes les congrégations, même celles des sœurs de Charité et des frères des écoles chrétiennes.

Le 25 novembre, nouvel arrêté de Fribourg dans le même sens.

Le 29 novembre, loi qui organise les élections de Fribourg, et qui est combinée de façon à ce que les élections soient nécessairement faites dans le sens absolu des volontés de la Diète. (Mouvement prolongé.)

Le 3 décembre, décret de la Diète qui met tous les frais de la guerre à la charge du Sonderbund. (Réclamations à gauche.) Si je rappelle ces faits, c'est pour montrer à la Chambre que c'est bien la cause de la liberté que nous avons embrassée et soutenue. (Adhésion au centre. — Murmures prolongés à gauche.)

La meilleure preuve de la vérité de ce que je dis... (Au centre : Oui ! oui !) Eh, mon Dieu ! ce n'est pas moi qui ai fabriqué ces pièces ; je n'ai pas fait ces actes pour le besoin de ma cause. (Mouvements divers. — Protestation à gauche.)

Le 22 novembre, un aumônier, qui était l'aumônier d'un régiment de la Diète, écrivait en donnant sa démission :

« Les sacrilèges dont j'ai été témoin ne me permettent plus de servir la Diète. » (Agitation prolongée.) Ce fut là la première démission. Je poursuis : le 4 décembre, un des professeurs les plus célèbres de Berne, M. le professeur Stepp, disait en ouvrant son cours :

« Quant aux leçons sur le droit national suisse, je les cesse, ce droit vient d'être déchiré. »

Le même soir, ce professeur fut emprisonné. J'espère qu'il y a loin de ce que je rappelle à ce qui se passe chez nous, même pour M. Michelet. (Hilarité au centre.)

Voici maintenant comment se sont faites les élections dans la plupart des cantons occupés. Dans la plupart des cantons, les radicaux ont été exemptés de fournir des logements aux militaires : c'était là une charge, disait-on, qui devait retomber tout entière sur les mal intentionnés.

Quant à ce qui concerne les libertés religieuses, je veux citer deux faits seulement :

Le gouvernement de Fribourg, par déférence pour le canton de Vaud, a chassé de son territoire les méthodistes, en employant contre eux de dures rigueurs. Les méthodistes s'étaient réunis dans le canton de Fribourg, où aucune loi n'exclut les méthodistes ; eh bien ! le canton de Vaud réclama ses méthodistes, et Fribourg les lui rendit.

Il y a plus, le gouvernement, par une circulaire, disait que, voulant continuer à entretenir de bonnes relations avec Vaud, il invitait ces réunions à se dissoudre immédiatement.

Ainsi Fribourg mettait à exécution sur son territoire des lois faites pour le canton de Vaud, lois que ce canton avait blâmées jusqu'alors.

Voici le dernier fait que je veux citer : dans une réunion du grand conseil du canton de Vaud, un membre lit un discours dans lequel il promet que la Diète laissera liberté à la croyance et au for intérieur des individus.

Les cabarets, ajoute cet orateur, sont dans les mœurs des Vaudois, et même dans celle de l'immense majorité du peuple (on rit), puisque le peuple a voulu qu'on les augmentât. (Nouveaux rires.) Mais on ne peut pas établir de comparaison entre la liberté de s'assembler pour prier ou pour boire. Ce membre ajoutait : « Nous ne voulons pas de liberté religieuse. (Mouvement.) Dans mon cercle, un prêtre troublait les familles, on lui a donné l'ordre de partir, sans cela on l'aurait fusillé. »

Non, ce n'est pas la cause de la liberté qui a été mise en péril en Suisse par l'influence de la France, pas plus que celle du droit, pas plus que celle de la morale.

Et dites-nous, quel droit, quelles institutions nouvelles il y aurait à fonder en Suisse ? Il n'y aurait rien à fonder, mais il y a beaucoup à détruire ! Oui, il se fait aujourd'hui en Suisse un travail profond contre la moralité publique, contre les croyances religieuses ; en Suisse, il se fait un appel continuel à toutes les passions, à toutes les doctrines désorganisatrices. Les hommes sages y sont effrayés de cette démoralisation populaire qui se poursuit incessamment, et, comme eux, en voyant que l'ancienne Suisse périt, je ne crois pas qu'on fasse une Suisse nouvelle avec les éléments qu'on y emploie.

Quant à ce qui regarde la Suisse elle-même, nos conseils ont servi auprès d'elle la cause de la liberté, de la moralité, de la civilisation, les intérêts de la France, en un mot. (Approbation au centre.)

M. Thiers a dit que nous avions peur que la Suisse fût forte. Non, Messieurs, la Suisse ne sera jamais assez forte pour nous, si elle est sage, modérée, civilisatrice. Quant à cette lutte de la contre-révolution contre la révolution, dont M. Thiers vous a entretenu, elle n'existe pas. Cette lutte n'a pas lieu en Suisse pas plus que chez nous. (Exclamations à gauche.)

Non, il n'y a pas de lutte chez nous entre la révolution et la contre-révolution. (On rit à gauche.) Non ! cette lutte est terminée chez nous, terminée irrévocablement. En France comme en Suisse, il n'y a qu'une lutte véritable, celle de l'esprit du gouvernement modéré, vraiment libéral et intelligent, contre l'esprit de désordre et de bouleversement général. (Applaudissements au centre). Voilà la lutte sérieuse qui existe, et c'est bien assez de celle-là, croyez-moi, sans exhumer ces querelles qui n'existent plus, et présenter des partis animés d'une ardeur qu'ils n'ont pas.

L'orateur définit ensuite le parti radical, qui, dit-il, triomphe en Suisse. En Suisse, il va au-delà de toutes les utopies les plus avancées du parti démagogique.

J'appelle parti radical ces mauvaises passions qui cherchent à abaisser le gouvernement, et à le rendre impossible.

J'écarte complètement de cette discussion les mots de révolution et de contre-révolution employés hier par l'honorable M. Thiers. Ces mots n'ont aucune place dans la discussion. Et voulez-vous savoir ce qu'en pensait, il y a quelques années, l'honorable M. Thiers lui-même ; il ne me désavouera pas ? Voici ce qu'il écrivait le 26 avril 1836 à M. le duc de Montebello, alors ambassadeur en Suisse :

« Vos lettres m'entretiennent des projets et de l'audace toujours croissante du parti radical. Que si ce parti compte sur la France pour le défendre contre l'agression qu'il peut exciter par sa conduite, avertissez-le ; dites-lui bien haut qu'il est dans l'illusion, dans une illusion qu'il importe de détruire. (Oh ! oh ! — Rires divers.)

» Le parti radical est insensé de croire qu'il a la possibilité de s'établir en Suisse d'une manière durable, lorsque personnellement ses adhérents en sont réduits à baisser la tête en présence de la réprobation, de la répulsion universelle dont il est l'objet.

» Il est insensé de croire que la Suisse puisse étendre son action et son influence sur d'autres pays. Cette prétention ne pourrait appartenir qu'à la France et à l'Angleterre, et nullement à un petit état comme la Suisse, avec une poignée d'agitateurs. (Marques de satisfaction au centre. — Silence aux extrémités.) Il y aurait folie de la part de la Suisse à croire qu'elle puisse remuer le monde à son gré. »

M. THIERS. Monsieur le président du conseil, il s'agissait des hommes qui s'étaient mis les premiers à la tête du mouvement, et qui semblaient vouloir entrer en France, par la frontière de l'est. Achevez la citation, je vous prie.

M. GUIZOT. J'achève la citation :

« La Suisse nous trouverait complètement indifférents et même hostiles si elle venait à ramener les complications que vos efforts ont heureusement fait disparaître.

» Je ne saurais trop le répéter, il y aurait folie de la part de la Suisse à croire qu'elle peut exercer une influence morale et remuer les populations par la propagande de doctrines qui ne lui appartiennent même pas.

» Qu'elle vive, qu'elle prospère à l'ombre des garanties qu'elle doit à l'Europe. Tel est son partage, et c'est à en jouir qu'elle doit borner son ambition. »

Je continue : « Vous devez, vous, continuer ce que vous avez fait ; non-seulement vous tenir en garde contre les conséquences inévitables auxquelles s'exposerait la Suisse en portant ses idées au delà de son territoire, mais encore en entretenant chez elle le foyer révolutionnaire, en se faisant un lieu de rassemblement pour les factieux de tous les pays, un asile ouvert aux ennemis de l'ordre européen. (Rires aux centres. — Silence à gauche.)

» Dites-leur bien (aux Suisses) qu'autant, toujours et en toute occasion, nous serons disposés à les soutenir et à les défendre contre d'injustes agressions, autant nous sommes décidés à leur refuser tout appui dans la querelle du parti radical, à leur laisser expier les conséquences de leur aveuglement.

» Dites-leur encore que, sans attaquer leur indépendance à force ouverte, nous aurons les moyens de leur faire sentir leur imprudence par des mesures telles que le blocus commercial. »

UNE VOIX. Oui ! oui ! le blocus hermétique. (On rit.)

Encore une fois, quelle était alors la situation de la Suisse ? Ce n'était pas la Suisse agissant par elle-même, c'était la Suisse agissant par des hommes armés sur les Etats voisins, et les Etats voisins avaient bien sans doute le droit de lui demander compte de ses actes.

Eh bien ! la Suisse, non seulement pour se rassurer elle-même, mais pour imposer aux Etats voisins, disait : il ne faut pas nous inquiéter ; la France ne peut pas souffrir l'emploi de certains moyens contre nous.

Et la Suisse, profitant de cette situation, de cette sécurité, ne voulait pas même accorder aux puissances voisines ce qu'elle leur devait. Eh bien ! voici ce que, dans de telles conjonctures, j'écrivais à M. de Montebello : Entre une citation incomplète et une citation fausse, la distance n'est pas longue.

« Paris, 28 novembre 1836.

» Monsieur le duc de Montebello,

» La France n'est pas comme un chef de parti qui se laisse dominer par les partis. Je ne sais rien de plus déplorable qu'un tel rôle, je ne le ferai jamais jouer au cabinet français.

» Si la Suisse dépasse certaines limites, la France ne la suivra pas...

» Sans doute, si les fautes du gouvernement suisse pouvaient amener une armée autrichienne sur son territoire, nous ne le souffririons pas. Mais M. de Metternich, qui est fort habile, n'emploiera pas de tels moyens.

» Pour nous, quoi qu'il arrive, nous ne mettrons pas le pied en Suisse ; mais nous ne laisserons pas passer un voyageur, nous interromprons les communications, et nous laisserons la Suisse dans la situation où elle se serait elle-même placée.

» Dans un tel état de choses, vous n'auriez rien à dire, vous n'auriez qu'à vous croiser les bras, sauf, dans certains cas, à rentrer vous-mêmes. »

Il n'est donc pas vrai, messieurs, que j'aie pu dire à une certaine époque que la France ne soutiendrait la Suisse en aucun cas ; que, si une armée autrichienne l'envahissait, nous ne viendrions pas à son secours.

On m'avait proposé une conduite commune contre la Suisse. J'ai dit à M. le duc de Montebello : Je n'en ferai rien ; quelque événement qui se présente, je ne ferai pas contre la Suisse un fragment de sainte-alliance avec M. de Metternich. Je dis que, si on voulait me laisser agir comme ami de la Suisse, je lui demanderais le respect des institutions de ses voisins, je lui demanderais de nous respecter nous-mêmes contre la mauvaise conduite de quelques-uns de ses émissaires d'alors (on rit) ; et je lui annonçais en même temps que, si elle n'en faisait rien, si elle inquiétait ses voisins, je me réunirais dans un cas donné à ces voisins. (Ah ! ah ! — Mouvement.)

Voici ce que j'écrivais encore à notre ambassadeur, homme d'esprit et de courage, et qui cependant n'était pas dans les mêmes dispositions que nous :

« Il y a en Suisse d'étranges hommes parmi les réfugiés, et il s'y passe naturellement d'étranges choses. Dites à ces hommes que nous les regardons comme les ennemis du repos commun. La France pas plus que le reste de l'Europe ne peut consentir à ce que la Suisse devienne un pays d'insurrection.

» Ce principe posé, il faut agir dans une certaine mesure de laquelle je vous prie de ne pas vous écarter.

» Nous entendons donc conserver avec la Suisse des relations de bon voisinage ; que, si elle s'en écarte elle-même, nous userons à son égard d'une séquestration complète. »

Voilà, messieurs, le langage que nous avons tenu. Si nous avions dit plus, nous serions sortis de la modération dans laquelle nous voulions rester ; nous ne devions pas et nous ne voulions pas exercer contre elle des mesures coercitives, mais de simples moyens de séquestration. Je tenais à ce que la Chambre connût bien ce que nous avions voulu à cette époque : c'est le moyen de prévenir beaucoup d'erreurs, beaucoup de doutes, d'insinuations et de calomnies.

M. Thiers complète sa citation.

« J'ai refusé, dit-il, toute démarche faite en nom collectif, et, je le déclare, il ne me convient pas de faire en Suisse un petit fragment de sainte-alliance. » *(Allons ! allons !)*

M. GUIZOT. Tout ce que vient de dire M. Thiers ne répond pas à ce que j'ai eu l'honneur d'exposer à la Chambre. (Bruit.)

Cela ne dit pas que l'empire des radicaux soit moins étendu, moins dominateur, moins établi qu'au temps vers lequel j'ai rappelé l'esprit de la Chambre, en lui citant la dépêche de M. Thiers.

Messieurs, le radicalisme et la liberté ont voulu profiter du mouvement que juillet donna aux esprits en Europe. Le radicalisme chercha longtemps un gouvernement dont il pût s'emparer ; il fut battu chez nous et ailleurs... il se croit à la veille de prendre sa revanche et de s'établir enfin quelque part, quelque part d'où il puisse essayer ses tentatives de bouleversement.

Oui, pour la première fois, il s'est pratiqué ouvertement, et c'est en Suisse. (Mouvement.) C'est de cette citadelle qu'il prétend lancer ses brûlots incendiaires sur l'Allemagne, sur l'Italie, sur la France. (Agitation.)

Certes, Messieurs, c'est là une circonstance bien aussi grave que celle qui, en 1836, dictait à M. Thiers le langage que je vous ai rappelé.

Je ne dis plus qu'un mot : L'esprit radical est destructeur et corrupteur, hostile à tous les grands intérêts, à toutes les nobles inspirations, à la liberté, à la paix ! S'opposer à la manifestation de ses principes, réprimer ses tentatives, se préserver de l'incendie, en un mot, voilà ce qui nous était commandé dans l'intérêt de la France et de l'humanité.

Voilà comment nous pourrons atteindre le but où nous tendons, par des moyens légitimes. Mais déjà cette influence opère. Les commencements de la réaction se manifestent, et la Suisse revient petit à petit à la justice et à la liberté... C'est que la Suisse est pleine de gens honnêtes qui savent et qui sauront mieux encore que l'ordre et la liberté en Suisse dépendent du maintien de leur constitution, et qu'il n'y a rien d'assuré dans leur avenir en dehors de ces bases posées par toutes les puissances de l'Europe.

M. ODILON BARROT. Le discours que vous venez d'entendre présente la question suisse sous un nouveau jour. Il confirme une opinion que j'avais déjà, c'est que l'indépendance des cantons, leur souveraineté nationale, ne sont pas la vraie cause de la politique suivie par le gouvernement.

Lorsque du haut de la tribune, parlant de gouvernement à gouvernement, on dit qu'on connaît l'arrogance des partis arrivés au pouvoir en Suisse, on fait apparaître sa secrète pensée, et moi, en présence de ces paroles, je dis que je connais l'impudence de certains gouvernants. (Rumeurs au centre.)

Vous avez dit votre dernier mot : vous ne voulez pas qu'il y ait en Suisse un gouvernement qui blâme votre politique, et c'est pour cela que vous voulez l'entourer de votre cordon sanitaire.

Et voyez comme vous êtes en contradiction avec vous-mêmes ; vous reprochez à Berne d'avoir voulu chasser les jésuites de Lucerne, et vous avez des lois contre les jésuites, et vous les avez chassés de votre territoire. Et lorsque Berne chasse cette corporation dont la présence est un danger, parce que cette corporation s'immisce nécessairement au gouvernement temporel, vous protestez contre cette mesure.

Vous faites plus, vous signifiez à la Diète une note relative à l'expulsion des corps francs, alors que vous saviez bien que cette note ne pourrait être prise en considération : première faute. Vous êtes allés plus loin : une ligue se forme contre la Diète, c'est le Sonderbund, c'est l'Etat dans l'Etat, c'est une petite nationalité qui veut s'imposer. Eh bien ! que faites-vous ? Parce qu'il s'est formé une ligue, vous dites dans vos notes que vous ne savez plus où est la fédération, ce qui est une insulte à la Diète. Ce n'est pas tout : après la décision de la Diète, qui défend d'alimenter cette émeute, cette ligue, vous envoyez de l'argent et des armes à cette faction, et vous ne le faites pas ouvertement, courageusement ; vous le faites clandestinement, honteusement, comme on fait une mauvaise action. (A gauche : Très bien ! très bien !)

Tous les partis peuvent avoir une politique différente ; les gouvernements peuvent avoir entre eux des relations plus ou moins amicales, mais le jour où la rupture est éclatante, il faut que les relations, que l'attitude soient loyales. Je ne connais rien de plus triste pour mon pays que de voir le gouvernement se proclamer l'ami de la Suisse et envoyer à ses ennemis des armes et des munitions.

Vous nous avez indiqué le vrai motif de votre politique. Le parti radical est aux affaires, et vous avez peur du parti radical ; c'est parce que vous êtes en présence des radicaux que vous avez peur ? C'est le principe que nous désirons faire prévaloir en Italie, que vous violez en Suisse. Vous nous avez lu beaucoup de protocoles. Vous nous avez communiqué des documents qui établissent que les Etats européens se sont occupés, en 1814, de la constitution de la Suisse, en concluez-vous que vous avez le droit de réviser, en 1848, le pacte fédéral ?

L'orateur examine ensuite comment le ministère entend la liberté religieuse et la liberté civile en Suisse. Quant à la moralité, ajoute M. Odilon Barrot, vous avez dit que le gouvernement avait porté une atteinte profonde aux mœurs nationales. Et c'est ainsi que vous vous posez un [illegible]

Messieurs, une fois entrés dans cette voie, ne soyez pas inconséquents, allez jusqu'au bout. Il est possible que l'Italie dépasse certaines mesures qui vous donneront quelques inquiétudes, quelques embarras; mais croyez-moi, soutenez l'Italie et non l'Autriche. (Très bien! très bien!)

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'amendement proposé par M. Malgaigne.

M. ODILON BARROT. Je n'appuie pas l'amendement, non point parce qu'il en dit trop, mais parce qu'il ne dit pas assez. Je voterai contre le paragraphe de l'adresse.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN demande si le paragraphe contient, dans l'esprit du gouvernement, l'idée d'une approbation à une intervention possible.

M. GUIZOT, pour toute réponse, lit le paragraphe, et il ajoute : il n'y a dans ces paroles aucune allusion de près ou de loin à une intervention. Le paragraphe ne parle que de ce qui s'est passé. Quant à l'avenir, la Chambre et le gouvernement restent dans l'indépendance la plus complète de leur jugement et de leur détermination. (Interruption. — Bruit prolongé.)

M. THIERS. Depuis le projet d'adresse il est survenu une note. Si je n'étais pas aussi fatigué et si M. le président du conseil ne l'était pas, nous rentrerions dans le débat. (Réclamations.) Ne vous alarmez pas... Je pourrais : Il y a une note, vous la connaissez tous; que répondra la Suisse, et si la Suisse dit : Cela ne vous regarde pas, que fera-t-on? Je sais bien qu'il y a une manière de se tirer de tout : on s'est tiré d'un mauvais pas pour l'Egypte, pour l'Espagne; on se tirera de ce mauvais pas pour la Suisse, mais l'Autriche pourrait bien ne pas se montrer aussi accommodante, et alors, il faut qu'on le sache, la Chambre, en votant le paragraphe, vote un ridicule ou une intervention.

M. GUIZOT. Le gouvernement du roi a toujours conservé son entière liberté d'action; la Chambre réserve son vote pour l'avenir. J'affirme qu'il n'y a rien dans la note collective ni dans le paragraphe qui engage le gouvernement et la Chambre.

M. ODILON BARROT relit la note à laquelle il vient d'être fait allusion, et adjure ses amis de ne pas voter le paragraphe en délibération.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du paragraphe. Au moment de voter, on réclame sur plusieurs bancs le vote par division et par appel nominal.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	332
Majorité absolue,	167
Pour,	206
Contre,	126

La chambre adopte le paragraphe 6 du projet d'adresse. La suite de la discussion de l'adresse est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS

Au second tour de scrutin, les voix se sont reparties, à Morlaix, de la manière suivante :

Nombre des votants, 421. MM. Leziart, conservateur progressiste, **186** voix; de Kerhorre, **185**; Bouet-Willaumez, 46; Voix perdues, 6. **Il a dû être procédé à un scrutin de ballottage.**

— On assure que le gouvernement français vient de décider que les passeports pour l'Italie ne seraient délivrés qu'après de nombreuses formalités, et que des ordres rigoureux ont été donnés pour arrêter aux frontières les individus soupçonnés d'aller prendre part au mouvement de la Sicile.

— La ferme-école du département de l'Allier doit être établie au domaine des Preux, commune d'Iseure, sous la direction d'un professeur d'agriculture.

UN NOTAIRE FAUSSAIRE. — L'ex-notaire Lebaudy vient d'être renvoyé par la chambre des mises en accusation devant la cour d'assises, comme accusé du crime de faux en écriture authentique, et d'avoir fait sciemment usage des pièces fausses.

Un grand nombre de faits constituant des délits d'abus de confiance et d'escroquerie, de la compétence du tribunal de police correctionnelle, seront jugés après le jugement et la comparution de Lebaudy devant la cour d'assises.

LE PALAIS DE SARDANAPALE. — M. Loëve-Weimar, consul-général de France à Bagdad, jaloux de la gloire qu'avait procurée à M. Botta la découverte des ruines de Ninive, avait résolu de s'illustrer aussi par quelque trouvaille archéologique. Après de laborieuses recherches, il a fini par avoir, cachés sous le sable, les restes du palais de Sardanapale, où ce prince, fameux par sa chute, se brûla en compagnie de ses esclaves et de ses richesses. On ne dit pas sur quoi se fonde M. Loëve-Weimar pour supposer que ce palais fut celui de Sardanapale; mais il doit avoir quelque bonne raison qu'il fera connaître, à moins que ce ne soit un nouveau conte fantastique inventé par le traducteur d'Hoffmann.

CORRUPTION. — Le *Propagateur de l'Aube* publie depuis huit jours dans chacun de ses numéros les questions suivantes :

Est-il vrai qu'un comptable de l'arrondissement de Bar-sur-Aube se soit rendu coupable de détournement de fonds appartenant à des établissements publics?

Est-il vrai que ce soit pour ce motif qu'il a été contraint de donner sa démission?

INCENDIES A SATORY, A CASTRES ET A THANN. — La ferme de Satory, célèbre dans les annales du *Turf* par son hippodrome, et qui existait déjà comme fief royal au quatorzième siècle, vient d'être dévorée par les flammes qui s'étendaient sur une surface de plus de cent mètres, et montaient par dessus les arbres du bois à une hauteur prodigieuse. Les meules de foin, les hangars, les écuries, les granges et le corps de logis ne formaient qu'un vaste brasier qui a duré pendant six heures. Il a fallu briser à coups de hache la glace qui couvrait une petite mare d'eau située devant la ferme; mais cette faible ressource a été bientôt épuisée, et force a été de laisser le feu continuer ses ravages sans pouvoir y porter remède.

— Nous avions raconté il y a quelque temps l'incendie de l'usine des Salvages, près de Lattres. Cette ville vient encore d'être victime d'un nouveau sinistre. Tout un quartier habité par la classe ouvrière a été détruit dans la nuit du 27 janvier.

— Nous lisons dans un post-scriptum de la *feuille de Thann*, à la date du 27, quatre heures du matin :

« Au moment où nous mettons sous presse, un horrible incendie éclaire la ville de Thann et les montagnes de la vallée : la belle fabrique de toiles peintes de M. Scheurer-Rott se réduit en cendres! Faut-il donc que tous les malheurs viennent s'accumuler, cette année, sur la classe ouvrière! »

FAITS DE PUBLICITÉ.

Les Etudes d'Economie politique et de statistique que M. Wolowski vient de publier, abordent les questions les plus importantes qui appellent l'attention publique. En voici le sommaire : *Introduction.* — But de l'Economie politique. — I. *Le paupérisme.* — II. L'exposition Belge. — III. *Le commerce des grains.* — IV. L'union douanière. — V. *La liberté commerciale.* — VI. *La statistique.*

De la Liberté dans l'Art.

A MONSIEUR LUDOVIC VITET.

Au lieu de se passionner pour telle ou telle forme, au lieu de nous donner servilement des copies, des contrefaçons, que nos jeunes artistes s'élèvent à la vie des arts conformément aux besoins des sociétés nouvelles.

(*Gœthe.*)

Il est absurde de supposer qu'il existe pour l'art une limite dernière. Pour que l'art avance *il faut qu'il sorte de la voie déjà parcourue.*

(*Lamennais.*)

Comme le cours des choses de ce monde, la civilisation européenne n'est ni *étroite*, ni *exclusive*, ni *stationnaire*.

(*Guizot.*)

C'est de l'état intérieur de l'homme que dépend l'état visible de la société.

(*Guizot.*)

L'art est un miroir qui reflète les hommes et la société contemporaine.

(*César Daly et beaucoup d'autres.*)

Monsieur,

Dans mon enfance, j'avais un vieux professeur qui aimait beaucoup à raconter de petites anecdotes historiques; et, comme son érudition s'épuisait plus vite que ma curiosité, force lui était de recommencer souvent la *série* de ses contes.

Cette circonstance m'a donné l'avantage d'entendre réciter plusieurs fois l'histoire d'un fameux roi saxon, qui, se promenant sur les bords de la mer, eut l'ennui de reconnaître que la marée montante allait bientôt mettre fin à son excursion. « Votre puissance est sans borne, dit un courtisan au roi; commandez à la mer, tracez-lui des limites, et elle vous obéira. » Le roi commanda. Mais la mer s'approcha en grondant, et bientôt courtisans et majesté furent obligés de fuir devant l'indocile océan. La morale de cette histoire, ajoutait mon digne mentor, est facile à déduire : c'est qu'il y a des mouvements entièrement en dehors de notre contrôle, des forces dont nous ne saurions limiter l'action.

Quel dommage, n'est-il pas vrai, monsieur? que ce vieux professeur n'ait pas fait partie de la section d'architecture de l'Institut, qui s'est efforcée, pendant si longtemps, de retenir l'art, cet autre océan qui déferle toujours, sur une rive lointaine de l'histoire! Avec plus de sagesse, l'Institut aurait échappé au 89 qui le menace.

L'oppression appelle la révolte, et la réaction est toujours égale à l'action; l'Institut officiel avait décrété que chacun s'éprendrait d'une vive passion pour l'antique, et pour l'antique seulement; il est né un Institut officieux, qui veut imposer le culte exclusif du gothique. L'idéal du premier est dans les lignes horizontales, le second n'admire que les lignes verticales; mais, pour tous deux, faire de l'art et adorer des reliques, donner la vie ou galvaniser des momies, c'est tout un. Pour le premier, comme pour le second, l'art n'est qu'un fétichisme! Et le public? Et les artistes?

Les artistes sont tyrannisés par ces partis extrêmes, qui ont même tendresse pour l'art caduc, même désir d'opprimer leur siècle, et qui ne diffèrent que par l'âge, l'un étant vieux et l'autre plus vieux.

Le public, y compris les artistes, est traité en malade, en idiot même; de par l'autorité des morts on ne lui laisse de liberté ni dans son goût, ni dans son sentiment, ni dans sa raison.

« Tu ne boiras plus que chaud, très chaud, même pendant la canicule, » lui dit-on à gauche.

« C'est un régime à la glace que tu suivras, même pendant les froids les plus rigoureux, » lui crie-t-on à droite.

Ici c'est Armagnac, là Bourgogne; mais la France, monsieur, la liberté de l'artiste, la vérité et la dignité de l'art, qui s'en occupe?

Au milieu de ce conflit, quelle est la situation de l'artiste qui cherche consciencieusement la vérité?

Deux prétendus chœurs, où éclatent des cris discordants, assaillent incessamment ses oreilles. Courageux et cherchant résolûment le bien partout, espérant saisir quelque son mélodieux à travers les notes stridentes ou chevrotantes que jettent ces voix trop cassées ou colère pour être toujours justes, il écoute et voici les hymnes étranges qu'il entend.

Les artistes d'outre-tombe.

HYMNE DES VIEUX. — Tu mépriseras le Parthénon, tu haïras le Panthéon, et tu jetteras et Rome et Athènes aux pieds de Reims et de Chartres. Phidias et Ictinus seront pour toi des impies, à qui Dieu refusa le sentiment du beau. Tu proclameras traîtres à l'art et contempteurs du goût et Brunelleschi et Bramante, et Léonard de Vinci et Raphaël, et Michel-Ange et Cellini. Tu feras plus liturgique que l'Eglise, plus catholique que le pape. Tu annonceras que les successeurs de saint Pierre furent trop païens pour comprendre l'art chrétien, et que le christianisme lui-même, depuis trois cents ans, est à ce point impotent et glacé, qu'il n'a pu inspirer aux artistes une forme d'art digne de sa splendeur décroissante.

HYMNE DES PLUS VIEUX. — Tu n'aimeras que l'antique, tu adoreras la plate-bande, tu rendras hommage au plein cintre, mais tu maudiras l'ogive. Tu étudieras les mœurs et les besoins des vieux Romains, et tu auras le droit d'ignorer ceux de ton pays. Tu apprendras comment les anciens honoraient Mercure, le voleur, et Vénus, l'impudique, et alors tu sauras plus qu'il n'en faudra pour glorifier le Christ, qui chassa les voleurs du temple, et la Vierge immaculée, type de pudeur et de maternité. Tu anathématiseras les Montereau et les Luzarche, qui ne connurent jamais l'art grec, et tu chanteras les mérites de Vitruve, qui ne le connut pas davantage. Tu dessineras le Panthéon et le théâtre de Marcellus, le théâtre de Marcellus et le Panthéon, et encore le Panthéon et le théâtre de Marcellus; car là sont la loi et les prophètes. Mais, avant tout et surtout, tu maudiras le moyen-âge, ses pompes et ses œuvres, et tu nieras ses cathédrales, en te gardant bien de les étudier, dans la crainte de les connaître.

MORCEAU D'ENSEMBLE. — HYMNE DES VIEUX RÉUNIS. — Dans tes paroles, rends hommage à la liberté de l'art, mais, dans ta pratique, que l'art soit l'esclave de l'histoire, un écho de l'archéologie, le serf de ses œuvres passées.

Tu loueras le génie qui crée, mais tu ne créeras que des copies, tu ne composeras que d'après une recette, que suivant une formule empruntée à tes défunts prédécesseurs.

Tu vanteras la loi du progrès, mais tu ne progresseras qu'à reculons. Au lieu de faire de l'art national pour les vivants, tu imposeras aux vivants l'art national des morts; tu exhumeras des ossements, du déterreras des cadavres.

Tu insulteras l'avenir, tu tyranniseras le présent, tu adoreras le passé. Et, si tes contemporains te confient la noble mission d'élever un monument qui rappelle la grandeur de Dieu, son amour pour nous et notre gratitude envers lui, tu lui feras sa part, à Dieu. Tu railleras les âmes religieuses qui voudraient lui offrir la dîme des richesses intellectuelles, morales et matérielles accumulées pendant les derniers siècles. Tu ne lui donneras que ce qu'on lui donnait jadis, avant les conquêtes de la grande industrie, avant les découvertes de la science moderne.

Offrir à Dieu l'hommage des trésors d'intelligence et de vérité amassés, dans les derniers temps, par la contemplation de ses œuvres, par l'étude de la nature? Superstité!

Traduire par la douceur et la flexibilité des formes, par l'harmonie nuancée des couleurs, les raffinements de sentiments éclos sous la tiède chaleur de la loi d'amour et de fraternité? Sensiblerie!

Faire concourir à l'édification et à la décoration du monument divin tous les plus précieux produits de l'industrie du XIXe siècle, sous le prétexte ridicule de témoigner par là que toute richesse naît de l'observance des lois de Dieu, toute misère de nos révoltes contre elles? Imitation de métaux que s'occupent ces alchimistes de nouvelle espèce, mais d'une transmutation des âmes. C'est le sentiment et la vie des temps écoulés qu'ils veulent nous inoculer, en nous soutirant le sentiment et la vie de notre époque. C'est le rajeunissement, sans fontaine de Jouvence; un rajeunissement destiné à nous faire retomber de l'âge viril, où nous entrons, dans les premières années de notre enfance.

Il prit fantaisie, un jour, à l'ancien Parlement de Paris de défendre, « *à peine de vie*, de tenir ni enseigner aucune maxime contre les auteurs anciens et approuvés. » L'ancien Parlement, il paraît, était du sentiment des juges de Galilée; il ne voulait pas que la terre se mût, ni que l'influence des années se fît sentir dans les travaux de l'esprit. Il lui était bien impossible d'empêcher les petits enfants de grandir jusqu'à taille d'homme, à moins de les emprisonner dans des étuis de métal, comme les Chinoises font de leurs pieds, mais il lui paraissait très possible de maintenir le *statu quo* intellectuel. La France devait rester, comme l'âne de Buridan, entre deux bottes de foin, symboles de l'avenir et du passé, sans mordre à l'une ou à l'autre.

Le Parlement de Paris croyait annuler l'action du temps, c'était beaucoup; les archéologues artistes veulent que le temps nous rajeunisse, c'est plus encore. Le progrès artistique, disent-ils, consiste aujourd'hui à revenir sur ses pas, et ils affirment, de manière à ne laisser aucun doute de leur conviction, qu'il ne faut plus que quelques années pour que l'art européen ait plusieurs siècles de moins.

La raison finit toujours par avoir raison. L'erreur ne peut que traverser l'atmosphère de la pensée; la vérité seule est assurée de s'y fixer à jamais. Qu'est-il advenu de la défense du Parlement? Quel a été le sort de toutes les tyrannies? La vérité seule est forte. « La sagesse ne se trouve que dans la vérité, » dit Gœthe; elle seule est certaine de surmonter tous les obstacles. Or, que voulons-nous, monsieur, nous qui parlons? Liberté pour tous, afin que l'art soit vrai.

CÉSAR DALY.

(*La suite à demain.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Rouen. — M. D. — Reçu les 50. — Merci.

Morlaincourt. — M. B. — Nous avons remis le 28 à la diligence.

Angers. — M. G. — M. B, nous a-t-on dit, est parti depuis trois jours pour Angers.

Paris. — Nous prions la personne qui a signé sa lettre: *Un étudiant de* 1848, de vouloir bien venir causer avec nous.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 2 février. — Veaux 282, vendus de 1,20 à 1,60. Bœufs, 47; vendus de 0,90 à 1,10. — Vaches 8, vendues de 0,90 à 1,00. — Moutons, 121; vendus de 1,00 à 1,30. — Porcs, 35; vendus de 1,20 à 1,40.

Grains: Blé froment, 165 hectolitres au prix moyen de 19 fr. 65 c. l'hectolitre; avoine, 198 d°, 10 fr. »» c.; méteil d'orge, 10-»» d°, 13 fr. 65 c.; orge, »» d°, »» fr. »» c.; seigle, » d°, »» fr. »» c.; haricots, 2-75 d°, 25 fr. »» c.; lentilles, 1-75 d°, 35 fr. »» c.; pommes de terre, 15-»» d°, 4 fr. »» c.

Hausse sur le blé et baisse sur l'avoine de 65 c., par hectolitre.

Taxe du pain : 1re qualité, 31 c. le kilog.; 2e qualité, 26 c. id.

Marché ordinaire, vente facile.

Bourse du 3 février 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	117 »»	116 95	117 »»	117 »»
— — fin courant	117 10	117 15	116 90	117 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	74 55	74 60	74 45	74 45
— — fin courant	74 55	74 70	74 40	74 50
Id. Em p. 1847. J. 22 déc au Ct.	75 55	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours		»»» »»	Banq. de Fr. dr cours		3185 »»
4 0/0 J.	»	99 50	O. V. de Par.	»	1315 »»
Emp. 1848. au Ct	»	» »/»	C. hyp.........	»	240 »»
— fin Ct	»	» »/»	— Gouin.......	»	1080 »»
B. du Trés.	»	4 1/4	— Ganneron.	»	995 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0.......	d. 10	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	27 1/2	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	03 10	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME..............	DrC.	95 1/2 »/»
Récép. Rotsch.	»	»» »»	BELG. 2 1/2.......	»	50 1/2
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2.......	»	91 3/4
— — pass.	»	» »/»	— d° 1840.......	»	99 »/» »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— d° 1842.......	»	99 1/4 »/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque.......	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— d° Em. 1841..	»	»»» »»
HOLL. 4 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT...........	»	1080 »»
HAITI............	»	»»» »/»	AUTRICHE.........	»	400 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.		
4 Can. 5 0/0		1195 »»
Act. d. J.	»	105 »»
Ch. S.-G.	»	665 »»
V. r. dr.	»	»»» »»
— O. anc.	»	»»» »»
—— nouv.		»»»» »»
V. r. gauc.		190 »»
Paris à Sc.		»»» »»
— à Orléans		1190 »»
— à Rouen..		907 50
R.-Havre...		410 »»
Avignon....		»»» »»
Str. à Bâle..		158 75
Paris-Str...		407 50
Tours-Nan		366 25
Orl.-Vierz..		»»» »»
C. du Nord.		535 »»
Famp-Haz.		»»» »»
Diep-Féc...		255 »»
Boul. à Am.		»»» »»
Orl.-Bord..		476 25
Mont. à Tr.		»»» »»
Paris-Lyon		391 25
Bord-Teste		»»» »»
Zinc V. M.		5450 »»
Lin Mabert.		»»» »»
F. de l'Av..		»»»» »»
Union lin..		»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	905 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1185 »»	Marseille à Avignon	532 50	Nord..................	535 »»
— à Lyon.........	390 »»	Paris à Strasbourg.	406 25	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible courant du mois, 57; mars et avril, 58 à 59; 4 moi d'été, 61 à 62 fr.

Fécule et betterave, 54 à 53 fr.

Béziers, 46 (29 pièces); après le marché, 46-25. — Bordeaux, 51-50.

Savon disponible, belle qualité, 101 à 101-50.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 98; courant du mois, 2 mois suivants, 98 à 97-50; 4 mois d'été, 98; 4 derniers mois, 99 à 98.

Huile épurée, 104.

Lille: Colza, 84-50 à 84-25.

L'un des gérants: **F. CANTAGREL.**

Spectacles du 4 février.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Robert-le-Diable.

7 h. 1/4 **FRANÇAIS.** — Un Caprice, un Château de Cartes.

» h. 1/2 **ITALIENS.** —

7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Cendrillon, Fra-Diavolo.

6 h. 1/2 **ODÉON.** — L'Ami Grandet, Antony, les Plaideurs.

6 h. 1/2 **OPÉRA-NATIONAL.** (B. du Temple.) — Gastibelza.

7 h. 1/2 **THÉATRE HISTORIQUE.** — Monte-Cristo (1re soirée).

» h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Relâche.

6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Ether, Lauzun, les Extrêmes, Conquête.

6 h. 1/4 **GYMNASE.** — Léonie, Ce que Femme veut... Passé Minuit, Lavater.

6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Un Banc d'Huîtres, l'Enfant, le Trottin.

6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — La Fin du Monde.

6 h. 1/2 **AMBIGU.** — La Closerie des Genêts.

6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Christophe Colomb, Candinot.

6 h. 1/2 **COMTE.** — Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, la Meunière, Jocrisse.

6 h. 1/2 **FOLIES.** — La Laitière, les Canards, le Journal, une Journée.

6 h. 1/2 **DÉLASSEMENT.** — Les Délassements les Filles, Polkette, les Conditions.

6 h. 1/2 **LUXEMBOURG.** — Le Pied de Mouton.

5 h. 3/4 **BEAUMARCHAIS.** — Saus-Tambour, la Tache, les Rôdeurs, le Bocal.

THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle de jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.

DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie **LANGE-LÉVY** et Comp., rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. | Paris. 1 an 40 f. 6 mois 20 f. 3 mois 10 f. 1 mois 4 f. | Départ. — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
Le prix des Nos doubles ou livres est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : de 4 f. par an pr le No de huitaine; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.

On s'abonne à Paris, [illegible], au bureau du journal; Chez Brullé, [illegible], passage des Panoramas, [illegible] les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; [illegible]; Michel, [illegible], Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent : Pour le Journal [illegible] et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque [illegible].
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp., 8, place de la Bourse.

PARIS, 4 FEVRIER.

Chambre des Députés.—Discussion de l'Adresse.

LE PRINCE ET LE MINISTRE.

M. Guizot s'est déjà relevé comme orateur, sinon comme ministre. Hier, ses efforts désespérés pour justifier sa politique en Suisse n'avaient prouvé que son orgueil et son impuissance; aujourd'hui, une attaque, dirigée contre le chef de l'Etat et les princes, lui a fourni l'occasion d'un triomphe imposant. Hier, il succombait en luttant contre l'évidence des faits, contre l'opinion publique, contre sa propre conscience; aujourd'hui, c'est dans un élan de conviction, dans un devoir de dévouement au trône qu'il a retrouvé l'éloquence et le talent de ses plus beaux jours. M. Lherbette, à propos de la nomination du duc d'Aumale au poste de gouverneur-général de l'Algérie, a été la cause innocente de ce succès.

On se rappelle que nous n'avons pas partagé les préventions de l'opposition relativement à l'ordonnance royale qui a placé un prince royal à la tête de notre colonie du nord de l'Afrique. Nous nous sommes bornés à exprimer la crainte que l'activité et l'intelligence du cabinet actuel fussent insuffisantes pour faciliter cette grande entreprise à l'ambition généreuse et aux intentions louables du prince gouverneur. Si l'on s'en rapportait aux paroles prononcées aujourd'hui par M. Guizot, cette crainte elle-même ne serait pas fondée. Ce ministre a déclaré en termes énergiques et formels que le cabinet avait fait choix lui-même du duc d'Aumale; que ce choix avait été principalement motivé sur le désir de concilier, conformément au vœu de l'opinion, l'élément civil et l'élément militaire dans le gouvernement de l'Algérie, et de prouver aux Arabes comme aux colons eux-mêmes l'immense intérêt que la France attache à la prospérité de cette possession. M. Guizot a ajouté qu'il avait été parfaitement entendu entre le cabinet et le prince que le fils du roi serait gouverneur au même titre que ses prédécesseurs illustres, et que l'autorité du ministre sur ce fonctionnaire serait aussi intacte et aussi étendue que sa responsabilité. Si les paroles étaient des actes, cette reconnaissance éclatante du principe constitutionnel devrait satisfaire amplement. Mais, hélas! tant que le ministère n'aura pas présenté et fait voter aux Chambres les solutions coloniales et les mesures légales qui doivent fonder la civilisation en Algérie, faciliter son administration régulière et couvrir réellement le prince, nous craindrons de voir le duc d'Aumale plus compromis que compromettant.

Du reste, nous nous associons aux éloquentes paroles par lesquelles M. Guizot a voulu attirer et retenir sur la tête du cabinet les attaques qui visaient plus haut que lui. A nos yeux, les ministres et les membres de la majorité sont les seuls et les vrais coupables. Placés entre la pensée du trône et l'inspiration nationale, les hommes qui ne savent pas mettre d'accord ces deux puissances et faire triompher en dernier ressort l'intérêt du pays, sont incapables de gouverner. Puisque M. Guizot lui-même affirme qu'il n'éprouve aucune peine à allier, à l'égard du trône, le respect avec l'indépendance; puisqu'il déclare qu'il est libre dans toute l'étendue de sa responsabilité, on doit le croire et accepter cette assurance comme sa propre condamnation.

D'ailleurs, après les votes aveugles auxquels nous venons d'assister, en présence des passions égoïstes qui fermentent au cœur de la majorité satisfaite, qui ne s'aperçoit que les plus redoutables dominateurs des ministres de France sont aujourd'hui plutôt aux Chambres que dans les cours, plutôt dans les créatures que dans le créateur!

Les malicieuses et spirituelles attaques de M. Lherbette contre ce qu'il appelle l'empiétement des princes ont donc produit le véritable intérêt de la séance d'aujourd'hui. Jusque-là les conversations particulières avaient neutralisé le courage déployé par quelques orateurs en faveur des sentiments que soulève le paragraphe sur la Pologne ou au sujet des interminables affaires de la Plata. MM. Larabit, Vavin et Ferdinand de Lasteyrie ont cru devoir ne pas laisser passer cette annuelle et imposante protestation contre le meurtre d'une nationalité amie sans faire ressortir un éloquent contraste entre ce nouvel hommage parlementaire aux mânes de la Pologne, et les brutales mesures ministérielles qui, il y a six semaines, frappaient à Paris MM. Bakounine et Czartoryski. Quel touchant accord entre ce sentiment national qui dénonce chaque année à la justice de l'histoire le crime du czar et cet empressement avec lequel MM. Guizot et Duchâtel expulsent de France le réfugié russe qui s'est permis de médire de son souverain, et font fermer par des sergents de ville le banquet que de malheureux Polonais voulaient donner au généreux prince qui soulage les douleurs de leur commune proscription!

Ah! si M. Guizot avait voulu réparer sa défaite d'hier par un mouvement oratoire de nature à laisser une impression profonde dans le pays, que ne repoussait-il avec une complète énergie, avec un plein succès, cette accusation de basses complaisances offertes par lui au despotisme des puissances du Nord! Que ne prouvait-il qu'il respecte le droit des gens à l'égard des peuples comme à l'égard des souverains! Que ne révélait-il les efforts diplomatiques qu'il a dû faire, conformément au vœu des Chambres, pour que les traités de 1815 soient respectés à Saint-Pétersbourg comme à Berne, pour que le système d'*ordre* qui règne à Varsovie et à Cracovie ne puisse désormais s'étendre plus loin! Hélas! M. Guizot, sur ce point, a été encore battu aujourd'hui par une simple interruption de M. Thiers. — Soyez conséquent, lui a dit ce dernier; si vous chassez de Paris un Russe qui se permet d'appeler le czar un despote, ne permettez pas à votre organe semi-officiel, le *Journal des Débats*, de qualifier M. Oschenbein, le président de la Diète suisse, de barbare et de pillard! — Il est vrai que M. Guizot, qui a étayé hier sur des extraits de petits journaux suisses son réquisitoire contre la Diète fédérale, a déclaré aujourd'hui que les journaux, en pareille affaire, n'avaient aucune autorité.

Les affaires de la Plata ont occupé également une partie de la séance, mais en vertu du silence absolu que le ministre s'est imposé sur ce chapitre, et grâce aussi aux conversations des centres, la discussion et le vote du paragraphe peuvent être considérés comme ne signifiant absolument rien. MM. Levavasseur, Drouin de l'Huys et Lacrosse ont vainement protesté contre ce mutisme ministériel sans précédent. Comme ils l'ont remarqué, le prétexte de négociation pendante qu'allègue le cabinet pour se taire sur les causes de la rupture entre les négociateurs anglais et français est plus prudent que sincère, et la confiance qu'il fonde sur le fragment d'entente cordiale renoué sur ce point est plus que jamais combattue par les probabilités et les événements. La médiation anglo-française échoue depuis sept ans sur les rives de la Plata, parce qu'elle entretient un germe de rivalité que le génie de Rosas exploite et surexcite. La diplomatie de ce barbare est parvenue à déjouer les négociations de huit agents anglais et français publics ou confidentiels. Les nouveaux négociateurs qui viennent de partir de Londres et de Paris s'entendront-ils mieux que MM. Ouseley et Deffaudis, que MM. Walewski et Howden, au moment même où lord Palmerston et M. Guizot ne s'entendent nulle part?

Après les documents qu'a cités M. Drouin de l'Huys et que nous ferons connaître, il est impossible d'espérer une réparation durable et honorable de la bonne volonté de Rosas et d'Oribe. A nos yeux, ce qui se passe à la Plata prouve qu'en matière de justice internationale la médiation de deux puissances rivales est souvent pire que la guerre des parties, et qu'il n'y a que la constitution d'un véritable tribunal européen qui devrait resoudre de telles difficultés.

Demain la discussion reprendra sur le paragraphe relatif à l'Algérie.

Colonisation au Sénégal. — On nous écrit de Saint-Louis (Sénégal), en date du 4 décembre : « Notre nouveau gouverneur, M. Baudin, est arrivé ces jours derniers. Je crois que ses idées se tournent vers les cultures et qu'il encouragera les premiers essais que l'on tentera dans cette nouvelle voie. Une commission, composée d'un chef de bataillon d'infanterie, de deux officiers du génie, d'un capitaine d'artillerie, de l'inspecteur colonial et d'un négociant, part sous peu pour choisir, dans le cours du fleuve, et surtout sur l'île au Morfil, les points les plus favorables pour établir des postes militaires qui seront les germes d'établissements plus considérables au point de vue commercial et agricole. Ce sont là de bonnes idées qu'il s'agit seulement de savoir conduire et de faire fructifier.

L'insurrection des Deux-Siciles. — Les journaux italiens reçus aujourd'hui ne nous apprennent rien de nouveau sur les événements de Naples. Un supplément extraordinaire du *Nouvelliste*, en date du 1er février, que nous recevons ce soir, contient les lignes suivantes : « Un navire grec parti d'Alexandrie le 1er décembre, et qui a touché à Nisita, mouillage du golfe de Naples, et à une date postérieure à celle de vos dernières nouvelles des Deux-Siciles, a déclaré les faits suivants, hier au soir, à notre intendance sanitaire :

» Le capitaine Zamados, du brick *Neos-Constantinos*, déclare être parti de Nisita sans avoir pu obtenir la patente de santé que l'administration de ce port ne lui a pas restituée. La population de ce pays était en insurrection. Le capitaine a entendu quelques coups de canon tirés à Naples. Les bureaux et les magasins de Nisita étaient tous fermés. »

— Des lettres de Cagliari du 18 annoncent l'arrivée du yacht que le consul anglais à Palerme avait envoyé à la recherche de l'escadre anglaise. Cette escadre étant à l'ancre à Palma, le yacht s'y est rendu portant des dépêches pour le commandant. Presqu'immédiatement l'escadre a appareillé pour la Sicile.

Forces comparatives des différents Etats de l'Italie.

(*Extrait de la dernière statistique faite le 1er janvier 1845.*)

ÉTATS DE L'UNION ITALIENNE.

Population du royaume des Deux-Siciles, terre ferme et Sicile	8 366 900
— du Piémont, terre ferme et Sardaigne	4 879 000
— des Etats romains	2 877 700
— de la Toscane et Lucques	1 701 700
— de Monaco	7 580
— de Saint-Marin	7 950
Total	17 840 630

ÉTATS SÉPARÉS DE L'ITALIE.

Population du duché de Modène	483 000
— — de Parme et Plaisance	477 000
— du royaume lombardo-vénitien	4 759 000
— du Tyrol, compris entre les courants de l'Adige	522 608
— d'Istria, des cercles de Gorice, d'Istria et de Trieste	485 000
Total	6 726 608

PEUPLES PARLANT LA LANGUE ITALIENNE EN DEHORS DE L'ITALIE.

Corses (France)	227 000
Maltais (Angleterre)	140 000
Tessinois (Suisse)	130 000
Total	497 000
Total des populations qui parlent l'italien	25 064 238

L'Angleterre et l'Italie. — Si nous so[illegible]és, dit la *Patria* de Florence, sir Ralph Aberamby, m[illegible]ntiaire de S. M. la reine Victoria près S. M. le [illegible] janvier, a communiqué au ministre des affair[illegible] San Muzano, une note que lord Palmerston a [illegible] de Vienne. Il est déclaré dans cette note que l'i[illegible] en Toscane, dans les Etats romains ou les De[illegible]dérée par l'Angleterre comme une déclaration d[illegible]

Les Autrichiens à Ferrare.— Le même [illegible] publie la correspondance suivante, datée de Ferrare, le 24 :

« Samedi, nous avons vu partir les Hongrois; dimanche, les Tyroliens; mais, dans l'intervalle, il est arrivé des Croates. Les Suisses n'ont pas voulu laisser passer leur avant-garde par la porte Saint-Jean-Baptiste. On en a référé au commandant de la place, et cet officier a bien voulu oublier qu'il avait été convenu entre l'Autriche et le pape que la seule porte Saint-Benoît, dégarnie de troupes régulières pontificales, serait affectée aux mouvements des Autrichiens. En conséquence, il a enjoint au poste suisse de laisser passer les Croates.

» Le 26, les Ferrarais sont invités à prier dans l'église San-Carlo pour le repos de l'âme des martyrs lombards (les habitants de Milan qui ont succombé dans les journées des 3 et 4 janvier). Aujourd'hui est arrivée la révocation de l'ordre qui empêchait les patrouilles de garde civique de circuler dans les environs de la citadelle.—Le colonel de la garde civique, au nom de ses camarades, a refusé d'accepter cette restriction; alors, l'administration municipale, au lieu de protester contre cette prétention autrichienne, en a référé au cardinal secrétaire d'Etat, et celui-ci a permis au légat de laisser les patrouilles civiques parcourir librement la ville « excepté (par mesure de prudence) les endroits très rapprochés des casernes autrichiennes. »—Quelques Tyroliens, avant de partir, ont voulu faire du tapage; mais ils étaient ivres et l'on est venu à bout de prévenir des désordres qui paraissaient devoir éclater dans la soirée du 22.

—On lit dans l'*Osservatore triestino* :

« Un bataillon d'Ogulin, arrivé à Trieste samedi matin, est parti dimanche pour Venise. Malgré le vent, ce bataillon, fort de 1 268 hommes, a pu s'embarquer sur trois pyroscaphes du Lloyd autrichien. Ces soldats, qui voyaient pour la première fois la mer et les vapeurs, laissaient les contrées slaves et jetaient des regards de regret à cette patrie qu'ils aimaient. Ils ont salué avec une certaine émotion ceux de leurs compatriotes qui habitent Trieste, et qui leur ont donné des cigares et de l'argent. »

Les Autrichiens à Modène. — A Modène, les personnes qui chantent les hymnes à Pie IX et à Charles-Albert dans les rues sont arrêtées et enfermées dans les prisons où on dépose les malfaiteurs. Un chanoine de Fermo, qui devait venir prêcher le carême, a écrit à l'évêque que Plaisance était occupée par les Autrichiens, et se regardait comme affranchi de l'engagement qu'il avait pris.

Le magnifique discours jugé à l'étranger. — L'*Alba* du 27 janvier renferme un article dans lequel elle proteste des sympathies de la nation italienne pour la nation française, sa sœur, mais s'élève contre l'égoïsme du gouvernement français et de la plupart des hommes qui, dans les deux chambres, affectent de montrer en paroles du dévouement à la cause italienne. « Les réticences de M. Cousin, les sermons du sacristain Montalembert, sans parler de la risible impudence du comte de Sainte-Aulaire, peuvent-ils faire bon effet dans la Péninsule? s'écrie l'*Alba*. L'Italie qui offre aujourd'hui seule à l'Europe le spectacle d'une affection mutuelle entre le peuple et les princes, se sent assez forte pour accomplir par elle-même sa régénération. L'Italie sera deux fois la mère de la liberté. »

Auto-da-fé d'un journal.— On lit dans la *Concordia*, de Turin, que l'article correspondance de la *Presse*, inséré dans cette feuille le 19 janvier, et écrit sans nul doute par un Italien, a excité à Gênes une indignation générale. Les basses calomnies adressées aux populations de deux villes et à des hommes qui, dans des temps difficiles, donnèrent des preuves éclatantes de leur amour pour la patrie, soulevèrent un frémissement de colère. Dès que l'on apprit l'insertion de cet article dans la *Presse*, une foule nombreuse se rendit sur la place Banchi et voulut qu'on en fît la lecture sur-le-champ. Après quoi, le public, ayant qualifié l'article du titre infâme de *libelle*, ordonna qu'il fût brûlé pour la satisfaction universelle. Et mille cris répétèrent : *Au feu la calomnie! au feu cette pourriture!* Et aussitôt la feuille incriminée fut brûlée au beau milieu de la place.

Après l'exécution du journal, on ouvrit des listes de souscription pour envoyer un avocat à Paris, afin d'intenter un procès au rédacteur en chef de la *Presse* et obtenir le nom de celui qui avait expédié l'article. Dans un instant les feuilles furent remplies de signatures. Les jeunes gens qui fréquentent les cafés de la ville ont averti les propriétaires que, si l'on continuait à recevoir la *Presse* dans leurs établissements, ils cesseraient d'y aller.

L'Autriche menace la Suisse. — Le gouvernement autrichien fait écrire les lignes suivantes à la *Gazette de Breslau* : « Il n'est plus douteux maintenant que les grands armements de l'Autriche n'aient pour objet plutôt la Suisse que l'Italie. On veut intimider par degrés les gouvernements cantonaux, et, à toute extrémité, on interviendra. On pense arriver ainsi jusqu'au mois de mai, favorable pour les opérations. »

Le nouveau nonce en Suisse. — On lit dans l'*Ami du Pays* : « La mission du nouveau nonce fixe en ce moment l'attention publique. Ce que l'on a pu connaître de sa mission, c'est que Pie IX désire être fidèlement informé de la situation des choses en Suisse. Le Saint-Père est tout prêt à reconnaître les droits de la Suisse quant à l'expulsion des jésuites; la sécularisation des monastères, qui aurait excité les populations à la révolte contre la Confédération, ne sera point considérée comme une atteinte à la religion catholique. Ce qu'il paraît désirer, c'est d'asseoir l'avenir de la religion catholique en Suisse sur le principe d'une liberté religieuse réciproque, et de faire en sorte que la religion ne soit plus, parmi nous, ni un prétexte ni une occasion pour détourner la Confédération de compléter ses institutions fédérales et de maintenir son indépendance absolue de toute influence étrangère »

— La Diète suisse, dans la séance du 31 janvier, a voté le décret qui expulse, par voie fédérale, les jésuites de tout le territoire helvétique. Par un second décret, elle a décidé que l'argent et les valeurs trouvés dans la caisse de guerre du Sonderbund seraient remis entre les mains du payeur-général de la Confédération, et portés en déduction de la dette que les cantons de la ligue ont contractée envers la Confédération comme frais de guerre.

Cordon sanitaire contre les idées. — On écrit de la frontière de Pologne à la *Gazette de Voss* : « Tout récemment, six ecclésiastiques catholiques ont été mis en accusation dans le voisinage de la frontière, comme soupçonnés d'avoir introduit clandestinement des livres venant de la Prusse, et, naguère encore, un ecclésiastique catholique a été poursuivi pour le même fait. »

Le roi de Danemark et les duchés. — Le *Kjøbenhavnspost* publie une adresse aux représentants de la bourgeoisie et aux députés de la Diète; elle est signée par plusieurs centaines de bourgeois appartenant à la classe ouvrière et à celle des gens de lettres; en voici la teneur :

« Nous soussignés, bourgeois et habitants de Copenhague, invitons les députés des Etats ici présents et les représentants de la bourgeoisie de la capitale à prendre des mesures conformes à la gravité des cir-

… l'assemblée voulait introduire la classification du Code pénal français en simples contraventions, délits, crimes et crimes avec des circonstances aggravantes. Le gouvernement a consenti à ce que cette division fût substituée à celle de la législation actuelle, qui ne prévoit que des délits et des crimes; mais le gouvernement a exigé que tous les faits qui sont punis de mort, de la détention dans une maison de correction ou de l'emprisonnement pour un terme de plus de cinq années, fussent qualifiés crimes avec les circonstances aggravantes. L'assemblée s'est ralliée à cette proposition; mais une discussion animée s'est engagée sur une autre demande du gouvernement tendant à ce que la perte temporaire des droits d'honneur (droits civils) entraînât la perte définitive des droits politiques, tels que le droit de prendre part à l'élection des membres des Etats. L'opposition soutenait que, sans la jouissance des droits ou priviléges politiques, la réhabilitation du citoyen dans ses droits civils est incomplète et sans valeur. Cependant la proposition du gouvernement a été adoptée par 51 voix contre 42.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 4 février.*

La Chambre reprend la discussion du projet d'adresse, paragraphe 7, relatif à la Pologne:

« Fidèle à la cause d'un peuple généreux, la France rappelle à l'Europe les droits de la nationalité polonaise si hautement stipulée par les traités. »

M. LARABIT. Je suis persuadé que ce paragraphe sera voté à l'unanimité. Je veux établir quelle portée aura ce vote. J'espère que d'ici à la fin de la session, M. le ministre des affaires étrangères nous donnera connaissance des réponses faites aux notes officielles présentées au sujet des affaires de Gallicie. (Mouvement.) Je prie M. le président du conseil de nous dire s'il a réclamé.

M. GUIZOT fait signe qu'il n'a rien à dire à ce sujet.

M. LARABIT. Qui ne dit mot consent; et vous avez consenti aux massacres de la Gallicie! (Agitation prolongée.)

M. VAVIN. L'année dernière on est venu ici dénoncer les attentats commis dans la Gallicie. M. le ministre des affaires étrangères, en déplorant ces malheurs, ajouta que dans ces circonstances deux devoirs que notre gouvernement n'avait pu prévoir lui était imposés.

Le premier lui défendait de donner aux malheureux Polonais des espérances capables d'entretenir leurs illusions; le second, c'était de leur offrir du moins des consolations en leur offrant la noble et généreuse hospitalité que la France ne refusa jamais à ceux qui viennent s'asseoir à son foyer.

De ces deux devoirs, le premier n'a été rempli que trop fidèlement; mais le second a-t-il été aussi religieusement accompli?

Tous les ans, au mois de septembre, les Polonais réfugiés à Paris ont l'habitude de célébrer l'anniversaire de leur révolution dernière, qui, moins heureuse que la nôtre, n'en fut pas moins légitime, ni moins héroïque. Réunis le matin aux pieds de l'autel, ils invoquent la protection du ciel et lui remettent le soin de faire triompher dans la suite la cause des proscrits. Le soir, réunis dans un banquet fraternel, ils reviennent, dans des discours faits en langue slave, sur les souvenirs de la patrie et sur les espérances de la liberté. Jamais ils ne s'occupent de la politique française: ils ont bien assez de leurs affaires, sans se mêler de celles des autres.

Eh bien! cette année, après plusieurs discours prononcés par des réfugiés, M. Bakounine, un Russe, après de sympathiques paroles pour les malheurs de la Pologne, montra dans l'avenir la prochaine réconciliation entre la Russie et la Pologne. (Mouvement.) Eh bien! à la suite de ce discours, qui ne contenait pas un mot où l'on pût voir l'intention de faire allusion à la conduite de notre gouvernement, le lendemain, M. Bakounine était chassé de Paris. (Agitation prolongée.)

Voilà le fait sur lequel je prie MM. les ministres de nous donner quelques explications. J'aurai ensuite un autre fait à signaler à l'attention de la Chambre, mais je n'en parlerai qu'après que le cabinet m'aura répondu. (Silence au banc des ministres.)

VOIX NOMBREUSES. Parlez! dites toujours. On vous répondra après.

M. VAVIN. Eh bien! un ancien réfugié polonais, à qui, certes, l'on ne peut reprocher des idées trop avancées, car, dans une réunion, il disait: Remercions le roi de Prusse de la publicité des débats dans l'affaire de nos malheureux compatriotes, et certes, un réfugié polonais qui remercie le roi de Prusse (On rit.) n'est pas le représentant des idées les plus avancées.

Eh bien! les autres réfugiés polonais, voulant honorer les cheveux blancs de leur doyen, M. Czartoriski, résolurent de lui offrir une médaille, qui devait lui être présentée à la fin d'un banquet. L'autorisation de ce banquet fut refusée par M. le préfet de police.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Les réfugiés polonais ont trouvé en France cette hospitalité sur laquelle ils pouvaient compter. Douze à quinze cents mille francs qu'ils touchent par an prouvent que la France a rempli tous ses devoirs envers eux. J'arrive tout de suite aux faits mis en avant par M. Vavin. Je dirai d'abord que M. Bakounine n'est pas un réfugié polonais. C'est un sujet russe, et le gouvernement a eu les plus sérieux motifs pour l'éloigner. (Mouvement.)

Le deuxième fait dont on vous a entretenu est le projet de banquet, auquel on n'a pu donner suite par la défense du préfet de police.

Messieurs, c'est par nos ordres que cette autorisation a été refusée, et nous croyons avoir ainsi rendu service aux Polonais eux-mêmes. (Allons donc!)

Tous les ans, les réfugiés se réunissent dans un banquet qu'on autorise. Un seul suffit, et il ne convient pas, selon nous, de montrer à la population l'émigration polonaise incessamment réunie en banquets; il n'y a pas là violation des droits de l'hospitalité.

M. VAVIN répète que rien ne peut excuser la conduite du gouvernement. (Agitation.)

M. DE LASTEYRIE. Il m'est impossible de ne pas faire remarquer à la Chambre que l'ordre qui a régné à Varsovie règne en ce moment à Cracovie. C'est la même mansuétude, la même douceur.

Un réfugié politique a prononcé quelques paroles sur la Russie, et le lendemain il a reçu l'ordre de quitter la France. Or, cette expulsion se réfère à la manifestation polonaise, puisque c'est dans ses rangs que M. Bakounine a prononcé les paroles qu'on lui impute.

L'orateur termine en montrant le gouvernement faible avec les forts, fort avec les faibles.

M. VAVIN. Puisque messieurs les ministres ne répondent pas à ce fait-là, je demande à prendre acte devant le pays et devant l'Europe de leur refus. J'ai fait mon devoir, je leur laisse la responsabilité du leur.

M. LHERBETTE. Il fut un temps où l'empereur de Russie mesurait peu ses expressions à l'égard du roi des Français, et M. le ministre des affaires étrangères disait à cette époque, si je ne me trompe, que les paroles n'avaient rien d'officiel, et qu'il ne fallait y faire aucune attention. Je crois qu'il avait parfaitement raison. Mais comment les propos de M. Bakounine contre l'empereur de Russie auraient-ils plus de gravité que ceux de l'empereur de Russie contre le roi des Français?

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Le gouvernement professe qu'il faut un respect égal du droit des gens de la part de toutes les puissances qui ont des rapports réguliers. Si on manquait à ce respect, je réclamerais dans l'intérêt du gouvernement.

Or, voici le langage écrit par le sujet russe auquel on fait allusion. Il disait, en parlant de l'empereur Nicolas:

« C'est l'ennemi acharné de la Pologne, un bourreau qui poursuit son œuvre avec une inébranlable persévérance, autant par haine et par instinct que par politique. »

M. LEDRU-ROLLIN. Et il avait raison. (Bruit au centre.)

M. GUIZOT. Je répète que si, dans une réunion publique en Russie, on tenait ce langage contre le roi des Français, je réclamerais à l'instant au nom des rapports réguliers. Ce que nous avons fait, nous devions le faire. (Mouvements divers.)

M. THIERS, de sa place. Eh bien! si quelqu'un disait en Russie ce qu'on a dit en France du gouvernement qui existe que feriez-vous? (Longue hilarité et marques d'adhésion à gauche.)

M. GUIZOT. Jamais personne n'a dit cela en Russie contre le roi des Français.

… res étrangères a qua… hier le gouvernement suisse. Il a dit que c'était un gouvernement cruel. A la Chambre des pairs, le gouvernement suisse a été traité outrageusement par un pair de France; M. le ministre des affaires étrangères était là, et lui, qui ne souffre pas qu'on attaque l'empereur Nicolas, n'a rien eu à répondre à ce discours.

M. GUIZOT. Je ne puis souffrir un pareil langage; hier je n'ai pas dit ce qu'on me fait dire.

M. le ministre des affaires étrangères lit un passage de son discours qui établit qu'en jugeant les actes de la Diète il n'a point attaqué les personnes.

M. Vavin et le ministre de l'intérieur échanges encore quelques observations.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe, qui est adopté.

§ 8. « La Chambre espère que les mesures adoptées par votre gouvernement, d'accord avec le gouvernement de la reine de la Grande-Bretagne, rétabliront enfin nos relations commerciales sur les bords de la Plata. »

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. C'est pour moi un devoir de prévenir la Chambre qu'il me sera impossible d'entrer en ce moment dans la discussion; la Chambre comprendra pourquoi: une négociation est pendante dans le but de terminer enfin cette difficile affaire; je ne veux pas la compromettre en intervenant dans un débat qui serait prématuré.

M. LEVAVASSEUR prononce au milieu des conversations particulières un discours sur la Plata. Selon l'honorable membre, les difficultés qui existent dans ce pays seraient depuis longtemps levées, sans l'intérêt personnel que lord Howden a dans la question.

M. DROUIN DE L'HUYS. Pour mon compte, je repousse le paragraphe de la commission, parce qu'il n'est point sincère, parce qu'il exprime des espérances que rien ne justifie.

Depuis sept ans, on nous dit ici que l'affaire de la Plata touche à son terme, et depuis sept ans on en est toujours au même point.

Vainement on a multiplié les ambassades et les ambassadeurs: la question n'a pas fait un pas, à moins qu'on vienne nous présenter comme un progrès une marche à reculons.

Croit-on que les dispositions de Rosas soient améliorées, que sa résistance soit moins vive? Ce serait une grave erreur.

L'orateur donne lecture d'un document publié dans les journaux du pays, et dans lequel Rosas montre des prétentions exagérées qui n'iraiens pas à moins que de nous traiter de vainqueur à vaincus.

On me dira, peut-être, que Rosas est plus mesuré devant la Chambre des représentants que dans ses journaux; il n'en est rien, et, à l'appui de cette opinion, M. Drouin de l'Huys cite un fragment du dernier message de Rosas.

Ainsi, messieurs, poursuit-il, après sept ans de négociations, Rosas demande d'approfondir un peu plus cette négociation. Mais peut-être la représentation voit-elle les choses autrement? Non. L'orateur cite un fragment de discussion à l'appui de son opinion.

Les Etats-Unis se plaignent, le Brésil s'est retiré, et l'Angleterre elle-même, malgré *l'entente cordiale*, quand nous ne nous entendons pas ou que du moins nous nous entendons moins, au sujet des affaires suisses ou espagnoles, comme dans les mariages, on se console en disant: Mais du moins sur la Plata nous sommes d'un accord sans exemple! Cet accord est si peu assurée, que, lorsqu'il s'agit d'entente cordiale, on pourrait demander si cette entente existe entre l'Angleterre et la France, ou si c'est entre l'Angleterre et Rosas.

M. LACROSSE parle dans le même sens, et demande si le paragraphe a provoqué une discussion et des explications du gouvernenement dans le sein privé de la commission.

M. GUIZOT répète que des explications pourraient entraver le succès de l'affaire. Personne ne respecte plus que lui les droits de la Chambre; mais, là comme ailleurs, et surtout en matière diplomatique, il y a la question d'opportunité qui les domine.

M. LACROSSE interpelle le rapporteur de l'adresse.

M. VITET, rapporteur. La commission a entendu exprimer, non point une certitude, non point une confiance absolue, mais un simple espoir. Il ne faut pas donner aux expressions de la commission une portée qu'elles n'ont pas.

M. D'HAUSSONVILLE. Je ne traiterai pas l'affaire de la Plata, par l'excellente raison que je n'en sais pas le premier mot. (Hilarité générale.)

On reproche à la commission l'insignifiance du paragraphe sur la Plata. Mais je ferai remarquer à la Chambre que la commission n'avait aucun moyen de forcer M. le ministre des affaires étrangères à s'expliquer sur une question à l'égard de laquelle il avait déclaré vouloir s'abstenir de toute explication! Eh bien! que devait faire la commission dans une semblable occurrence?

A une certitude, la commission a substitué une espérance; c'était la meilleure formule, parce qu'une espérance n'engage personne. (Hilarité.)

M. BLANQUI. Je veux recommander à la sollicitude du gouvernement 200 ou 300 de nos compatriotes qui sont actuellement détenus prisonniers dans la Plata.

M. GUIZOT. Des réclamations pressantes ont été faites auprès du gouvernement de ce pays.

M. GRANDIN. Elles ont été alors fort impuissantes.

M. CHAMBOLLE se plaint que la majorité ne soit pas assez scrupuleuse dans l'examen des questions qu'elle traite et dans le choix de ses commissions; ainsi, elle nomme membre de la commission de l'adresse des membres qui ne savent pas le premier mot de certaines questions. (Hilarité.) Et puis elle consacre un paragraphe à cette question de la Plata sur laquelle elle n'a aucun renseignement.

Je demande, dit en terminant M. Chambolle, qu'on supprime du paragraphe ces mots: « D'accord avec la reine de la Grande Bretagne, » et je puise les motifs de cet amendement dans une brochure qu'a publié récemment un membre de la commission de l'adresse, l'honorable M. de Bussières.

M. GUIZOT combat l'amendement, qui est retiré.

M. JULES DE LASTEYRIE. Je désirerais savoir où en est l'intervention en Portugal.

M. GUIZOT, président du conseil. L'intervention qui a eu lieu en Portugal a atteint son terme par les protocoles de 1847. Il n'y a plus en ce moment d'intervention directe. Au reste, je prie la Chambre de vouloir bien remettre cette discussion après le vote du paragraphe sur l'Algérie. J'aurai besoin de donner lecture de quelques pièces que je n'ai pas en ce moment.

On passe au paragraphe suivant de l'adresse.

« Nous recueillons en Algérie les fruits de notre persévérance, de l'infatigable dévouement de nos soldats et d'une guerre glorieusement conduite par un chef illustre. Le plus redoutable adversaire de notre puissance a fait sa soumission. Cet événement, qui promet à la France l'allégement prochain d'une partie de ses charges, prépare une ère nouvelle à nos établissements d'Afrique. Votre fils bien-aimé s'acquittera dignement, nous en avons la confiance, de sa grande et difficile mission. Sous la direction de votre gouvernement, il consolidera notre domination par une administration régulière et vigilante. C'est aux bienfaits de la paix à continuer la conquête de cette terre, devenue française par la force de nos armes. »

M. LHERBETTE. Je veux traiter, si la Chambre le permet, la question de la domination en Algérie d'un prince du sang royal… (Interruption au centre. — Agitation prolongée.) Les murmures m'annoncent que c'est un parti pris par le centre d'étouffer la discussion. (Nouvelle interruption.) Je remercie mes honorables interrupteurs de m'avoir donné l'appui de leurs murmures. (On rit.)

Ces murmures, en effet, prouvent que la réalité du gouvernement représentatif a été compromise par cette nomination. (Bruit.) Dans la dernière session j'ai rendu justice aux services rendus au pays par les princes; j'ai dit qu'ils se conduisaient vaillamment, noblement, en face des ennemis de la France, mais j'ajoutais après ce juste hommage: attendez de la reconnaissance du pays la récompense que sa justice vous doit; ne la recevez pas des mains d'un ministère qui compromettra les lois de l'avancement et les conditions du gouvernement représentatif, pour vous faire des positions qui soient à son avis dignes de vous. (Murmures au centre.)

Malgré les murmures, je rappellerai à la Chambre que nous devons nous attendre à la résurrection de toutes les charges de l'ancienne monarchie. (Allons donc! au centre.) Nous aurons bientôt la grande maîtrise de l'artillerie, elle couve à Vincennes (Nouveau bruit); la connétablie viendra après. N'avons-nous pas déjà le maréchalat-général?

Et vous verrez [illegible] ce grand maréchalat se perpétuera, comme aussi avant peu de [illegible] nous aurons le gouvernement de l'Algérie transformé en vice-royauté. [illegible] du roi étaient tous à la tête de la marine, de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie; on s'en était plaint. Comment a-t-on répondu? En leur donnant des gouvernements. Aussi bien, le nôtre est devenu le gouvernement des archiducs, tempéré par un gouvernement per-

… dans la position ou de manquer à la parole donnée ou de placer Abd-el-Kader dans une situation plus dangereuse qu'avant la prise de sa deïra et sa propre soumission? (Murmures.)

Je vois sur son banc l'honorable général de Lamoricière, et je déclare que, pour moi, je le mets complètement en dehors de la question. (On rit.) Il avait un supérieur en Afrique, et ce supérieur, en ratifiant la parole donnée, en avait assumé sur lui toute la responsabilité. Ce qu'a fait le prince aurait excité la réprobation universelle si un général l'eût fait. (Réclamations au centre.)

A côté des princes, on verra venir les amis des princes, et les amis de ceux-ci et leurs protégés. (Hilarité.)

Je vais vous citer une règle généralement pratiquée en Angleterre, et je la cite avec d'autant moins d'hésitation, qu'elle a été pratiquée par un homme que M. le président du conseil actuel affecte de prendre pour modèle, par Casimir Périer; cette règle est celle-ci; que jamais conseil des ministres ne doit être présidé par le roi.

Les ministres anglais savent parfaitement combien est gênante, dans un conseil, une tête couronnée. Ils ne veulent pas qu'on puisse dire en jetant les yeux sur leur banc: Je cherche des ministres et je ne trouve que des commis d'ordre. (Bruits divers.)

Casimir Périer pratiquait les mêmes principes. Un fait montre jusqu'à quel point il poussait la susceptibilité à cet égard. Il arrive un jour aux Tuileries et rencontre dans l'escalier le préfet de police. D'où venez-vous? — De chez le roi. — Qui vous a mandé? — Le roi. Il entre dans un cabinet et y prend deux feuilles de papier: sur l'une, il écrit sa démission, sur l'autre la destitution du préfet de police. Il entre dans le cabinet du roi, et un instant après il en sort en tenant à la main la destitution du préfet de police qui, en allant chez le roi, avait manqué à tous ses devoirs. (Mouvement prolongé.)

Permettez-moi de vous citer un mot de lord Palmerston: vous savez qu'il a dit un jour qu'il y avait un ministre des affaires étrangères à l'hôtel des Capucines et un autre ailleurs. (Interruptions.)

Un jury a acquitté dernièrement un journaliste qui avait dit la même chose. — Prenez donc garde à la prédominance de certaines personnes, prenez garde que tel système l'emporte sur tel autre.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a de système que celui dont répondent les ministres.

M. LHERBETTE. C'est vrai, et c'est pour cela que je suis enchanté d'entendre M. le président de la Chambre prêter sa voix à M. le président du conseil. (On rit.)

En laissant commettre les violations de nos lois et de nos institutions, vous en arriverez à ce que nous verrons la politique, de souple jusqu'à la bassesse qu'elle était envers tel pays, se relever et atteindre la témérité envers tel autre. C'est qu'il s'agit de favoriser tel ou tel intérêt, et j'explique ainsi les variations. (Bruits divers.)

M. GUIZOT, président du conseil. Quand nos actes, nos idées, notre politique, je pourrais dire nos personnes, sont attaquées ici tous les jours avec une vivacité, pour ne pas dire une violence dont je vous fais juges; quand la presse et la tribune concentrent sur nous toutes leurs attaques, nous avons bien en vérité le droit de croire que ces attaques sont dirigées contre nous, que c'est à nous qu'on en veut, que c'est notre gouvernement, notre politique, qui est l'objet mérité ou non des attaques de l'opposition. Le gouvernement représentatif, mais c'est ce que vous pratiquez tous, et tous les jours à cette tribune, c'est ce que fait l'honorable M. Barrot, c'est ce que fait l'honorable M. Thiers. Eh bien! c'est en présence de tels faits qu'on ose venir nous dire ici que le gouvernement représentatif n'existe pas en France!

L'honorable préopinant a nié tout à l'heure l'existence de ce gouvernement en France. Pourquoi? Il faut bien que je me serve des mêmes expressions que lui, c'est parce que le conseil est quelquefois présidé par le roi.

Mais cela arrive en Angleterre, mais cela arrivait sous M. Casimir Périer comme de notre temps. Il y a diverses sortes de conseils, les uns se tiennent chez le roi, les autres chez moi; cela s'est toujours passé ainsi. (Très bien! très bien!)

Mais l'honorable préopinant me confond par l'oubli des faits. Il n'a qu'à ouvrir un journal anglais, et il verra que nos voisins font comme nous: la reine préside son conseil. Le gouvernement représentatif n'exclut pas la royauté. (Très bien! très bien!) Le gouvernement représentatif, c'est la royauté couverte par des ministres qu'on attaque tous les jours, tant qu'on veut. (On rit.)

Du roi, je passe aux princes

L'honorable préopinant a une singulière manière d'attaquer: il se plaint de la création de charges qui n'existent pas, et il nous en fait responsables. (On rit.) Il nous en fait responsables alors que, suivant une vraisemblance qui approche de la certitude, ces charges ne seront pas créées. On nous dit encore: Vous allez créer une vice-royauté en Algérie; nous répondons: Non, nous n'avons pas voulu la créer, parce que nous savions bien qu'on nous reprocherait de créer des gouvernements irresponsables. Vous parlez de l'irresponsabilité du général de Lamoricière, vous avez raison; mais alors parlez aussi de celle du prince, qui est couverte par la nôtre. (Adhésion au centre.)

Le ministère qui siégent sur ces bancs, sachez-le bien, le couvre de sa responsabilité. (Mouvement d'approbation au centre.) Et s'il le fallait, vous verriez que la volonté ne lui manquerait pas pour la dégager. (Très bien! très bien! au centre.) L'orateur nous reproche ce qui se passe dans les comités, en la présence des princes; les princes prennent part aux travaux des comités comme lieutenants-généraux… c'est leur droit, ils ne changent pas la nature des comités.

En vérité, vous avez obéi dans votre discours à une bien triste pensée… (Bravo! bravo!) Mais dites-moi donc, est-ce que vous croyez qu'on ne peut, de notre côté, se trouver à côté d'un prince sans l'injurier ou s'humilier devant lui?… Avec vous, ou la servilité ou l'insolence! (Applaudissements au centre.)

C'est avoir de notre pays, de notre temps, de ce cabinet, des princes, une idée honteuse, indigne de vous-mêmes. (Bravo! bravo! — Longs applaudissements au centre.) De tout temps, en Angleterre, les princes ont été appelés à remplir les premières fonctions de l'Etat.

On a parlé du duc d'York, on a rappelé qu'il avait rempli des fonctions publiques; mais son frère, le duc de Clarence, était grand amiral. (Oui! oui! c'est vrai, au centre.) Ouvrez l'almanach royal, et vous verrez, dans tous les temps, des princes des maisons royales d'Angleterre exercer de grandes fonctions. On ne les craint pas, et on les respecte; on sait se servir d'eux dans l'intérêt de l'état, et on leur résiste. Ce qu'il faut, tant vis-à-vis des princes que de la couronne, c'est le respect et l'indépendance. Je n'y ai jamais manqué.

Un mot maintenant de la question. Savez-vous pourquoi, quand l'honorable maréchal Bugeaud a demandé à se reposer et à jouir paisiblement de sa gloire, pourquoi nous avons pensé au prince? parce que nous avons pensé que sa qualité de prince, de fils du roi lui donnerait plus de poids, plus de force. Voilà nos raisons; voulez-vous que nous en ajoutions une autre: nous sommes monarchistes, et nous avons pensé qu'en donnant aux princes l'occasion de servir noblement leur pays, nous répondrions à tous leurs sentiments et nous rendrions service au pays. Nous saisirons toujours ces occasions, et le pays nous en saura gré. (Applaudissements prolongés au centre. — Interruption.)

M. LHERBETTE. Je suis complètement de l'avis de M. le ministre lorsqu'il a dit que les princes ne laisseraient échapper aucune occasion de s'illustrer en servant le pays; mais il aurait dû ajouter que les princes songent à leur propre grandeur et non à la grandeur d'un ministère qui depuis trop longtemps pèse sur le pays. (Bruit au centre.)

M. le ministre a prétendu que j'avais donné mes prophéties pour des faits. J'ai dit qu'il y avait la vice-royauté en Algérie, l'intervention des princes dans les affaires, la présidence du conseil par le roi, sont-ce là des prophéties ou sont-ce des faits? (Murmures au centre.)

M. le ministre est dans l'erreur quand il soutient qu'en Angleterre les choses se passent comme en France. Il n'en est rien; le roi ne préside qu'une seule sorte de conseil, qu'on appelle les conseils privés, qui traitent d'affaires judiciaires, d'administration, etc.

M. le ministre a dit que la présence des princes dans les comités n'en changerait pas la nature. La nature nominale, c'est vrai; mais ils en changent la nature au fond, ils en détruisent l'esprit, l'indépendance.

Quant à l'indépendance du pouvoir, si je voulais porter le débat sur ce point, je rappellerais qu'il n'y a pas longtemps, M. le ministre des affaires étrangères signait en écrivant au roi: « Votre très fidèle sujet. » (Murmures au centre.)

Je termine par ce mot: Il y a quelques années, dans une discussion animée, un ministre rappelait à un membre de l'opposition ces paroles de Taci-

[illegible] au sujet de l'événement arrivé à la corvette à vapeur le *Cuvier*, aucune nouvelle postérieure à celle qui a été apportée par un bâtiment de commerce. (*Moniteur parisien*.)

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — C'est lundi prochain que doivent s'ouvrir, devant la cour d'assises de la Haute-Garonne, les débats au sujet de l'assassinat de Cécile Combettes.

On est occupé, en ce moment, au Palais-de-Justice de Toulouse, à prendre certaines dispositions nécessitées par l'importance de cette affaire. Une estrade est établie dans la salle d'audience, à l'effet d'y placer une table destinée aux sténographes qui doivent reproduire les audiences.

Voici quelques détails biographiques donnés sur Cécile Combettes dans une publication qui sera uniquement consacrée au procès.

Cécile Combettes naquit à Toulouse le 5 novembre 1832 sur la paroisse St-Piétri, dans la rue Purgaminières. Elle avait, le 15 avril 1847, jour de sa mort, quatorze ans, cinq mois et dix jours.

Bernard Combettes père naquit à Saint-Martin-Lalande, près de Castelnaudary. Sa mère, Marie-Thérèse, naquit à Villemur. Combettes est employé à la fabrique de limes de M. Talabot; sa femme est allumeuse de réverbères, et, pendant ses moments de loisir, elle s'occupe à revendre quelques objets, tels que des mouchoirs, des fichus, etc.

Cette famille vivait heureuse dans sa médiocrité. A l'époque du 15 avril 1847, elle se composait de trois enfants : un garçon de seize ans, employé avec son père à la fabrique de limes, Cécile et une jeune fille de cinq ans.

Cécile était petite pour son âge; sa taille était d'environ 1 mètre 33 centimètres; elle était néanmoins bien faite et avait une assez jolie tournure. Son teint était blanc, sa figure ronde, ses cheveux châtains et abondants. Ses yeux bruns avaient une expression douce et mélancolique; en un mot, l'ensemble de sa personne présentait de la distinction et de la grâce.

Cécile était douée d'un bon sens qu'on ne rencontre pas ordinairement chez les enfants de son âge. A un cœur excellent, elle joignait un caractère doux et facile; elle était vive jusqu'à l'espièglerie, sans qu'on eût jamais à lui reprocher même la méchanceté la plus légère. Toujours exacte à ses devoirs, elle ne demeura pas un instant de sa vie dans l'oisiveté, et au milieu de ses occupations, on remarquait facilement un penchant à la piété. Cécile Combettes faisait partie de la société des jeunes filles de la Daurade et de celle du Rosaire. Le 6 juillet 1845, elle fit sa première communion. Depuis cette époque, à chaque grande fête, elle remplissait ses devoirs religieux, et, le 4 avril 1847, quinze jours avant sa mort, Cécile avait fait ses pâques. De bonne heure, elle fut confiée aux soins des sœurs de la Charité de l'église de la Daurade, qui lui apprirent à lire et à écrire, et qui l'entourèrent de toute leur affection.

Cécile Combettes avait choisi ses premières amies dans sa propre famille; sa mère, surtout, était l'objet de toutes ses attentions et de toutes ses prévenances.

Cécile Combettes, quelque temps avant le crime dont elle fut souillée, éprouva, elle aussi, comme tant d'autres, ce triste pressentiment qui retentit dans nos âmes comme un glas funèbre et qui semble nous annoncer le coup terrible qui doit nous frapper.

Quelques jours avant sa malheureuse fin, elle se trouvait dans une réunion avec plusieurs personnes, qui projetaient une partie à la campagne pour les beaux jours de mai : « Pourquoi faire de pareils projets, dit Cécile; d'ici là, l'une de nous sera peut-être morte. » A ces mots, ses compagnes se récrièrent. Mais, toujours pressée par cette triste pensée de mort, et alors que chacune des personnes qui l'entouraient exprimait le désir de mourir de telle ou telle autre manière, elle dit ces mots : « Quant à moi, je voudrais mourir martyre. »

Ce fut quelque temps après sa première communion que Cécile, désireuse d'apprendre un état pour venir au plus tôt au secours de ses parents, entra chez un relieur pour se former à l'état de brocheuse. Son apprentissage, qui devait durer un an, commença le 15 avril 1846 et finit le 15 avril 1847, jour où, ayant été immolée, elle vit s'accomplir sa destinée ainsi qu'elle en avait naguère exprimé le désir.

C'est ainsi que finit cette courte existence de l'infortunée Cécile.

LES ILES CHAFFARINES. — Le *Faro* du 29 janvier cite les extraits suivants d'une lettre sur les îles Chaffarines, publiés par un journal progressiste : « Il est heureux qu'après tant d'années de réclamations stériles, le gouvernement de Madrid ait pris possession de cette partie de l'Afrique espagnole. Il était absurde de voir que cette frontière de places formant une seule ligne militaire se trouvât partagée; concentrer cette ligne sous un seul commandement, c'était une nécessité indispensable. [illegible] aujourd'hui [illegible] des mesures proposées depuis des années : 1° étendre pacifiquement le rayon de Ceuta; 2° Restaurer notre ville de Velez-de-los-Gorneles, située en face de Malaga, à 4 ou 5 heures de traversée pour les vapeurs; cette place pourrait être pour l'Espagne ce que Montevideo est pour Buenos-Ayres; 3° construire un front fortifié à Albucenas, dans l'intérêt de la sécurité de sa magnifique rade; 4° occuper de nouveau nos forts détachés de Melilla, pour rendre plus sûre cette position militaire; 5° comme les Chaffarines sont à demi-portée de canon de la terre et qu'il leur faut l'eau et du bois qu'elles sont en possession d'y prendre depuis le quinzième siècle, occuper la frontière d'Ataloyon, ou y construire un fort, pour ne pas dépendre entièrement de la courtoisie de nos voisins quant à l'exercice de ce droit; 6° l'île de Caracol (Limaçon) doit être considérée comme une dépendance des Chaffarines.

« Ce district exige une couple de vapeurs, afin que les communications soient aussi rapides que le service le réclame. Il serait nécessaire aussi d'établir un consulat à Tétouan, comme on le propose depuis 1820, et des vice-consulats à terre en face de Velez, d'Albucemas, de Tuilila et des Chaffarines. Ce district militaire doit dès à présent être débarrassé des forçats (presidiarios). Dès le temps de Charles III, on avait projeté un établissement sur la côte occidentale de ce continent, en face des Canaries. Ferdinand VII avait donné l'ordre de le former; peut-être y aurait-il lieu maintenant de réaliser cette pensée en envoyant les plus coupables d'entre nos condamnés à Fernando-Po. »

UN CAPITAINE BLANCHI DANS LES COMBATS. — Sous ce titre, on lit dans le *Siglo* : « On assure qu'il y a quelques jours que le duc de Rianzarès a présenté à l'inspection d'infanterie son fils, âgé de 9 ans, pour que l'inspecteur de cette arme l'inscrivît sur le rôle, et le déclarât capitaine-adjoint, à la solde de 400 réaux. Ce militaire imberbe avait pris d'avance les épaulettes. On dit que lorsque le duc fut sorti, M. Cordova s'écria : « On n'a jamais vu un pareil scandale, même sous le règne de Ferdinand VII ! »

LES ASSURANCES PAR L'ÉTAT. — Une assemblée récente du comice agricole de Nogent-le-Rotrou a émis les vœux suivants : 1° Il reconnaît l'utilité qu'il y aurait à ce que l'Etat se chargeât des assurances, moyennant un impôt sur les propriétés bâties et un autre sur les propriétés rurales; l'Etat se chargerait d'indemniser tous les sinistres causés aux immeubles par l'incendie et la grêle; l'état pourrait prendre aussi l'assurance mobilière contre l'incendie et l'assurance contre la mortalité des bestiaux; mais ces deux sortes d'assurances seraient à primes et facultatives, tandis que les deux premières seraient générales et obligatoires; l'Etat pourrait exercer aussi toutes les opérations auxquelles se livrent les compagnies d'assurances sur la

[illegible] marchand de vin et épicier, servant une de ses pratiques, est tombé mort dans son comptoir, rue de Charonne, frappé d'une atteinte d'apoplexie foudroyante. Une dame fort bien mise a été trouvée morte dans un omnibus où elle était montée. Enfin, un gardien des marchés, devant prendre le service le matin, est tombé mort en ouvrant sa porte. Comme on ne le voyait point arriver pour relever son camarade, on est allé chez lui où on l'a trouvé étendu sur le carreau.

Les gardes municipaux des Champs-Elysées, en faisant leur ronde, à onze heures du soir, ont trouvé, étendu sur la terre, un ouvrier ne donnant plus aucun signe de vie; ils l'ont transporté à leur poste, où ils lui ont fait avaler quelques cordiaux, l'ont réchauffé et l'ont rappelé à la vie. Quelques instants après, le factionnaire, placé près l'Obélisque, fit prévenir son brigadier qu'un bourgeois gisait étendu sur le bitume; on le transporta tout transi au poste, où on lui administra les mêmes soins avec le même succès.

— *Les Etudes d'Economie politique et de statistique* que M. *Wolowski* vient de publier abordent les questions les plus importantes qui appellent l'attention publique. En voici le sommaire : *Introduction*. — But de l'Economie politique. — I. *Le paupérisme*. — II. L'exposition belge. — III. *Le commerce des grains*. — IV. L'union douanière. — V. *La liberté commerciale*. — VI. *La statistique*. —

De la Liberté dans l'Art (1).

A MONSIEUR LUDOVIC VITET.

Jusqu'aujourd'hui l'artiste n'a connu qu'une seule loi, la loi de son sentiment. Il n'a obéi qu'à une seule influence, l'influence de son temps. Il en fut ainsi dans l'antiquité, et l'antiquité nous a laissé des merveilles. Il en fut ainsi au moyen-âge, et le moyen-âge nous a légué des chefs-d'œuvre. Les uns et les autres sont des protestations contre la prétention de substituer l'érudition au sentiment, la recette à l'inspiration, la tête seule à la tête inspirée par le cœur.

Est-ce donc respecter la vérité et la justice que d'offrir de pâles copies d'antiques et des pastiches gothiques à ces millions d'hommes, nos concitoyens, créateurs des richesses mises au service des beaux-arts, et dont chaque parcelle a demandé pour naître une goutte de sueur, une larme d'angoisse ou un gémissement? Est-ce satisfaire à leurs légitimes exigences que d'offrir des imitations des vieux âges à ces millions d'hommes qui n'attendent de secours pour penser, aimer et travailler, ni de la cervelle d'un sophiste grec, ni du cœur d'un gladiateur romain, ni des mains violentes d'un guerrier féodal? Les populations qui nous entourent ne sont-elles pas des populations du dix-neuvième siècle? Attendent-elles, pour aimer et pour haïr, qu'on leur ait enseigné comment on aimait et on haïssait il y a quelques centaines ou quelques milliers d'années? Ne sont-elles pas composées d'hommes qui applaudissent ou qui sifflent dans la liberté de leurs impressions, et sans attendre qu'un érudit leur vienne apprendre si dans l'antiquité ou au moyen-âge on aurait sifflé ou applaudi? Ces hommes n'ont-ils pas leurs idées à eux, leurs besoins, leurs habitudes? Ne sont-ils pas de leur temps âme et corps? Ne sont-ils pas vos juges?

Ce sont leurs idées qu'il faut exprimer, leur sentiment qu'il faut émouvoir, et non les idées de Thémistocle ou les sentiments des troubadours. Vraiment, à entendre cette prétention, aussi immense que folle, d'imposer à ce siècle vivant et debout les goûts de siècles depuis longtemps couchés dans la tombe, on prendrait tous ces vieillards rétrogrades pour des Titans ressuscités!

Mais la France, Monsieur, est-elle à ce point dénuée d'intelligence, de cœur et de force? Son âme est-elle à ce point anéantie, qu'on ait le droit de lui jeter sur le corps le linceul des morts? car tous ces monuments archéologiques, toutes ces réminiscences d'outre-tombe qu'on lui veut imposer, ce sont des vêtements qui ont été fabriqués pour des sociétés trépassées, vêtements qui furent faits pour se prêter à leurs mouvements, pour satisfaire à leurs besoins, et non pas aux nôtres.

Le dix-neuvième siècle a une individualité trop marquée pour la cacher sous les formes d'un autre temps.

Il croit au progrès, il respecte le passé, il veut la liberté.

Il se recueille pour calculer ses ressources et combiner ses mouvements. Calme comme la force, et libéral comme l'affection, il ne rejette aucun des enseignements de l'expérience; il interroge, au contraire, toutes les époques; il accueille tous les efforts qui ont le progrès pour objet, et la cohorte archéologique a sa tâche marquée dans le travail collectif. Elle est chargée de rechercher et d'enregistrer les richesses créées par les sociétés qui nous ont précédés, afin que les artistes et les savants puissent en retirer tout ce qui peut encore nous servir : le reste sera abandonné.

Cette recherche ne devra pas se borner au moyen-âge comme le veulent quelques-uns, ou se limiter à la civilisation gréco-romaine, comme le désireraient quelques autres; mais elle doit s'étendre, comme nous l'écrivions il y a onze années, à tous les temps et à tous les pays.

Comment donc, monsieur, renfermer dans un des casiers du passé, ce dix-neuvième siècle qui s'assimile la substance utile de tous les siècles qui l'ont précédé? Comment former la langue artistique de notre temps avec quelques-unes des lettres seulement qui doivent composer son alphabet?

L'art du dix-neuvième siècle sera formé à l'image des grandes cathédrales du moyen-âge, auxquelles contribuaient tous les peuples chrétiens. Chaque époque apportera sa pierre à l'œuvre nouvelle; mais de l'arrangement harmonieux des matériaux sortira une puissance inconnue qui n'était dans aucun des éléments isolés. Chaque génération fournit ses enseignements : recueillons-les, mais que ce soit pour en profiter, en essayant de mieux faire que nos devanciers. C'est seulement de cette manière que nous pouvons témoigner à nos prédécesseurs le prix que nous attachons à leur expérience. Refaire volontairement ce qu'ils ont fait, et rien que cela, fortifiés que nous sommes de l'expérience qu'ils n'avaient pas, serait une lâcheté indigne; ce serait établir un principe que tous les hommes religieux repousseront, à l'exemple du Christ, qui condamna sévèrement le mauvais serviteur, coupable d'avoir enterré l'argent de son maître, au lieu de le faire fructifier par le travail; un principe que répudiera tout homme de raison, tout esprit philosophique, comme une protestation contre le progrès et contre la nécessité qui incombe à l'homme de se perfectionner; un principe, enfin, qui révoltera tout artiste, parce qu'il tue l'art. L'art est créateur de son essence; la reproduction constante des mêmes titres et du domaine de l'industrie.

La liberté dans le présent, la foi dans l'avenir, le respect pour le passé; tels sont donc, Monsieur, les principes que nous avons toujours propagés dans cette *Revue*, principes d'expansion et de progrès, de vérité et de justice. Tels étaient ceux que nous exposions dans la presse quotidienne avant de fonder le recueil que nous dirigeons aujourd'hui; et maintenant nous les opposons aux théories des hommes qui veulent nous imposer des formes d'art arrachées à la tombe et qu'enveloppe le linceul des siècles.

Sommes-nous seul à réclamer la liberté pour tout le monde? Sommes-nous seul à demander qu'aucun sentiment légitime ne soit oppri-

(1) Voir le numéro d'hier.

[illegible] à la dignité de l'art, et à la défense de nos droits.

On a conquis, dans ce pays, la reconnaissance en principe de la liberté politique, de la liberté sociale, de la liberté religieuse, et on perdrait la liberté de l'art, qui a pour mission de refléter ces autres libertés!

On proclame la liberté de la presse, c'est-à-dire de la parole écrite, et on nierait celle de l'art, c'est-à-dire de la parole chantée, sculptée, peinte ou bâtie! On n'aurait plus le droit d'obéir aux inspirations qui sollicitent l'âme de l'artiste, qui l'emportent dans les hauteurs où flottent les idées et les types que le génie incarne, à la gloire de Dieu, et pour le bonheur de tous!

Quels sont les hommes qui se posent ainsi en dieux, donnant leurs infimes impressions comme la règle, le canon, la norme de ce qui est permis ou défendu à leurs semblables?

Quels sont les insensés qui ont à ce point bu à la coupe de l'orgueil, que dans leur folle ivresse ils se posent comme résumant toutes les facultés répandues par Dieu dans ce dix-neuvième siècle? Car, pour interdire à tous de consulter leurs sympathies instinctives, pour donner son sentiment à soi comme seul légitime, il faut avoir reçu du ciel une part plus large à soi seul que tous les autres réunis.

Les temps sont passés où l'art se débattait entre l'antiquité primitive des Etrusques ou des Grecs et l'antiquité plus avancée des Romains de l'empire; il ne s'agit plus d'un combat singulier entre la basilique de Pæstum et le Panthéon, entre les portes de Perugia et le temple d'Antonin et Faustine. Depuis lors le champ de la joute s'est agrandi, le moyen-âge tout entier s'est jeté dans la bataille, les partis se sont mêlés, de nouvelles prétentions ont surgi, de nouveaux et de plus ardents jouteurs se sont avancés, les anciennes alliances comme les anciennes inimitiés se sont rompues, des faits on est arrivé aux principes, et aujourd'hui c'est entre la liberté et la servitude de l'art, entre le génie qui cherche, qui crée, et le talent qui reproduit, qui copie, entre une naissance et une résurrection qu'il faut prononcer.

Au moment d'aborder de si graves questions, on regarde involontairement autour de soi pour compter ses alliés et ses adversaires, et c'est avec un profond bonheur que les amis de la liberté de l'art voient dans leurs rangs des illustrations qui s'appellent Victor Hugo, Michelet, Villemain, de Lamennais, Guizot, etc., etc., et dont les pages éloquentes portent de si nombreuses protestations en faveur de notre cause. Ils sont pleinement rassurés lorsque des artistes tels que MM. Duban, Labrouste, Constant-Dufeux, Moreau, Reynaud, etc., etc., propagent dans leurs enseignements et dans leurs œuvres les principes de liberté et de progrès. Ils sont heureux, enfin, lorsqu'un homme comme vous, Monsieur, dont la vie a été presque entièrement dévouée à l'art, malgré les sollicitations de la politique, consacre sa plume, sa parole et sa légitime influence à faire prévaloir le principe de la liberté dans l'art et de la foi dans l'avenir.

Ecoutons toutes ces bouches éloquentes qui résument le savoir et qui révèlent le sentiment de leur siècle.

— *Victor Hugo*. « L'art n'a que faire des lisières, des menottes, des bâillons; il vous dit : Va! et vous lâche dans ce grand jardin de poésie, où il n'y a pas de fruit défendu. » Le grand poète « insiste, dit-il, sur ces idées, si évidentes qu'elles paraissent, parce qu'un certain nombre d'aristarques n'en est pas encore à les admettre pour telles. »

— *Michelet*. « Liberté c'est liberté » s'écrie le chaleureux professeur du collège de France, qui ne veut pas plus que M. *Victor Hugo* qu'on bâillonne la science ou qu'on emprisonne l'art.

— *Villemain*. « Il y a dans les arts une éternelle vérité et des formes passagères. La vérité, c'est ce qui touche au fond du cœur de l'homme, le reste n'est qu'un vêtement qui *change* avec la saison. »

Et encore : « Nous sommes éclectiques en ce sens que nous aimons tout ce qui est beau, ingénieux, nouveau, n'importe quelle soit l'école. »

Et encore : « Les langues (lisez : les arts en général) ne remontent pas : quand elles ont commencé à s'altérer, elles continuent. »

— *Lamennais*. « Il est absurde de supposer qu'il existe pour l'art une limite dernière éternellement infranchissable. Ce qui trompe à cet égard, c'est qu'au lieu de considérer l'art dans ses relations générales avec le vrai, d'où émane le beau, on le considère dans ses relations avec une conception particulière du vrai. Or, cette conception une fois reproduite, aussi parfaitement qu'elle peut l'être, sous la forme qui est celle de l'art, il est certain que l'art, ayant épuisé le type du beau correspondant à cette conception finie du vrai, et ne pouvant aller au delà, ne saurait désormais, ou que tourner dans le même cercle, ou que décliner [illegible] *voie déjà parcourue* [illegible] du bien, il découvre un type plus parfait du beau; et, comme la conception croît toujours, se développe toujours, l'art pareillement croît et se développe, sans qu'il soit possible d'assigner à son progrès aucunes bornes. »

« L'art n'est que la forme extérieure des idées, l'expression du dogme religieux et du principe social dominant à certaines époques. Imiter l'art ancien, le reproduire est donc un précepte absurde et faux, parce qu'il exigerait que l'artiste fût pénétré de la conception antique, qu'il y crût; parce que cette conception ne représenterait point l'état actuel de l'intelligence et de la société... Maintenant l'art tend à sortir de son abaissement, exprime à sa manière l'inquiète recherche d'un type du beau correspondant à l'idée inconnue, au dogme pressenti, mais obscur et confus encore, que l'humanité en souffrance appelle ardemment. »

« Pendant que s'opère l'enfantement de la société nouvelle encore inconnue, pendant que s'élabore au fond de l'intelligence générale la conception correspondante au type futur du beau, l'art sommeille, ou ne présente que des reproductions altérées de l'ancien type, de froides imitations que n'anime point le souffle de vie, et des efforts en partie aveugles, d'imparfaites ébauches où se révèle seulement une sorte de vue lointaine et confuse du modèle que peu à peu le temps dévoilera. »

— *Guizot*. « La civilisation est très jeune, il s'en faut bien que le monde en ait mesuré la carrière. » Donc l'art, cette forme extérieure de la société est aussi très jeune, et il s'en faut bien que le monde en ait encore mesuré la carrière.

Lisez encore : « La civilisation européenne est la fidèle image du monde : comme le cours des choses de ce monde elle n'est ni étroite, ni *exclusive*, ni *stationnaire*. »

Et encore : « Je suis convaincu qu'il y a une destinée générale de l'humanité! » Et, par conséquent, une destinée générale de l'art, qui est la parole de l'humanité.

— *L. Vitet*. Ce ne sont pas quelques extraits que nous voudrions mettre à côté de votre nom, Monsieur, mais des mémoires entiers, car peu de personnes dans la presse française ont rendu autant de services que vous à la cause générale de l'art. Il n'y a pas une branche spéciale des beaux-arts qui ne vous doive des éclaircissements, pas une classe d'artistes à laquelle vous n'ayez fourni des enseignements précieux ou d'heureuses inspirations. La musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, la littérature ont absorbé tour à tour vos heures d'études et vos minutes de loisir. Vous êtes, sans contredit, Monsieur, un de ceux qui ont le plus contribué au développement des études d'archéologie nationale en France, et cependant votre respect pour le passé ne vous a pas fait oublier votre devoir envers le présen

[illegible] numéro. On y trouve des pensées dignes du savant et élégant rédacteur de l'ancien *Globe*, digne d'un futur ministre des beaux-arts, si jamais on dote le pays d'un si précieux ministère. « Jamais, dites-» vous, dans ce monde l'art ne s'est produit deux fois sous la même » forme, ou bien la seconde fois ce n'était que du métier. »

» . . . .

« Honneur à ceux qui, même aujourd'hui, ne désespéreront pas » d'inventer une architecture nouvelle, c'est-à-dire une combinaison » de lignes et un système d'ornementation qui n'appartiennent qu'à » notre époque et qui en perpétuent le souvenir ! »

» . . . .

« Une architecture qui sait s'accommoder au besoin de son temps » n'est jamais ni banale, ni insignifiante. Elle exprime quelque chose, » elle a une physionomie, ce qui est déjà un certain genre de beauté. »

» . . . .

« L'archéologie du moyen-âge (et toutes les autres) sera d'autant » plus prospère, elle obtiendra d'autant plus de respect et de crédit » qu'elle ne se mêlera que de ce qui la regarde. »

Certes, Monsieur, si nous étions professeur d'architecture, nous

5 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	74 [illegible]	74 [illegible]	74 [illegible]	74 [illegible]
— — fin courant	74 50	74 65	74 50	74 60
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	73 30	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	101 »»	Banq. de Fr. dr cours		»»»»	»»
4 0/0 J. »	» 99 50	O. V. de Par.	»	1315	»»
Emp. 1848. au Ct	» » »/»	C. hyp..........	»	240	»»
— fin Ct	» » »/»	— Gouin.......	»	1065	»»
B. du Trés.	» 3 »/»	— Ganneron.	»	990	»»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. 10	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»
REPORTS.		du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......		10 »»	27 1/2		07 1/2	»» »/»
3 p. 0/0.......		05 »»	»» »/»		»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME...............	Dr C.	93 »/»	»/»
Récép. Rotsch.	»	»» »»	BELG. 2 1/2.......	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	25 1/2	— 4 1/2.......	»	»»	»/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840.......	»	98 1/4	»/»
— 3 p. 0/0.	»	31 »/»	— do 1842.......	»	»» »/»	»/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque.......	»	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— de Em. 1841..	»	»»»	»»
HOLL. 4 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT..........	»	1080	»»
HAITI...........	»	»»» »/»	AUTRICHE........	»	400	»»

Ch. S.-G. »	[illegible]	»»
V. r. dr. »	»»»	»»
—O. ano. »	»»»	»»
— nouv.	»»»»	»»
V. r. gauc.	190	»»
Paris à Sc.	»»»	»»
—à Orléans	1190	»»
—à Rouen..	911	25
R.-Havre...	445	»»
Avignon....	»»»	»»
Str. à Bâle..	180	»»
Paris-Str...	400	25
Tours-Nan	382	50
Orl.-Viers..	»»»	»»
C. du Nord.	540	»»
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep-Féc...	215	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord..	180	»»
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	391	25
Bord-Teste	»»»	»»
Zinc V. M.	»»»»	»»
Lin Maberl.	»»»	»»
F. de l'Av..	»»»»	»»
Union lin..	»»»	»»

L'un des gérants : **F. CANTAGREL.**

Spectacles du 5 février.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. 1|4 FRANÇAIS.—Le Puff.
8 h. »|» ITALIENS.—Semiramide.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
6 h. »|» ODÉON.—Représentation extraordinaire.
6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Le Brasseur de Preston.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Monte-Cristo (2e soirée).
» h. »|» VAUDEVILLE.—Relâche.
6 h. »|» VARIÉTÉS.—Chroniques, Lauzun, les Extrêmes, Conquête.
6 h. 1|4 GYMNASE.—1re repr. : Christophe, Didier, Léonie, Passé Minuit.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Représentation extraordinaire.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Fin du Monde.
8 h. »|» AMBIGU.—La Closerie des Genêts.
6 h. »|» GAITÉ.—Christophe Colomb, Candinot.
6 h. »|» COMTE.—Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, la Meunière, Jocrisse.
6 h. 1|2 FOLIES.—La Laitière, les Canards, le Journal, une Journée.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

On peut aussi s'abonner franco en envoyant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la Société ... et Comp., 3, place de la Bourse.

PARIS, 5 FEVRIER.

Chambre des Députés.—Discussion de l'Adresse.

L'ALGÉRIE. — LE PORTUGAL.

Deux hommes d'action ont disputé aujourd'hui l'intérêt de la chambre aux hommes de tribune. Ce sont M. le maréchal Bugeaud et M. le général de Lamoricière. Ces deux honorables députés représentent la question de l'Algérie comme MM. Guizot et Thiers représentent l'ensemble de notre système politique. La Chambre a éprouvé du charme à les entendre, et a même trouvé leurs explications trop brèves, relativement au besoin général de diversion à des discours et à des votes stériles et contradictoires. Les hommes d'action ont cela de bon qu'ils rappellent à l'esprit plus de choses qu'ils n'en font entendre. Leur défaut d'habileté oratoire est largement compensé par les évènements et les faits dont ils sont l'incarnation vivante. Aujourd'hui, pendant que M. le maréchal Bugeaud parlait, on l'écoutait moins qu'on ne voyait le théâtre même de la grande possession conquise par la civilisation sur la barbarie. Pendant que le général Lamoricière racontait également en termes concis, mais encore pleins de couleur locale et de la chaleur de l'action, l'épisode de la soumission d'Abd-el-Kader, la Chambre s'identifiait certainement davantage avec la modeste éloquence du général, qu'elle ne l'aurait fait pour bien de pompeuses théories. Depuis dix-sept ans, il y a eu si peu d'orateurs qui soient venus parler à la tribune de grands faits accomplis, de gloire acquise, de conquêtes morales ou matérielles faites dans le monde, que la Chambre devait bien à MM. Bugeaud et Lamoricière le sympathique intérêt prêté par elle à leurs paroles.

Ces deux orateurs n'ont eu que le tort de leur propre mérite, c'est-à-dire une éloquence trop laconique. Ils ont ajourné tous les deux, à la discussion des crédits relatifs à l'Algérie, l'exposé de leurs opinions sur la situation nouvelle qu'ils ont faite à notre colonie, sur l'opportunité d'une réduction de l'armée, sur les différentes solutions qu'ils proposent au grand problème de la colonisation.

Cependant, M. Bugeaud est trop entier dans ses idées, pour n'avoir pas fait pressentir ses manifestations subséquentes. L'illustre maréchal, en se félicitant du passé qui lui appartient, a préjugé de l'avenir qui appartient probablement à d'autres. Il a declaré que nous avons fait en Algérie plus de progrès en dix-sept ans, que les Romains n'en avaient fait dans un siècle ; mais que nous ne pourrons conserver et agrandir ce succès qu'en persévérant dans les mêmes moyens, c'est-à-dire qu'en réduisant le moins possible l'armée d'Afrique; qu'en continuant à l'employer comme premier agent de la colonisation; qu'en donnant pour base à notre force morale une force guerrière.

Nous partageons cet avis, et nous promettons d'appuyer de notre publicité les idées du maréchal, s'il nous prouve réellement qu'il est disposé à développer largement la transformation commencée par lui d'une armée de soldats en une armée de travailleurs. Nous le seconderons de toutes nos forces, s'il nous expose les moyens sûrs et rapides de provoquer par l'initiative et l'exemple de l'armée une organisation complète des élements européens, qui sont impatients de se combiner en Afrique avec l'élément arabe. Nous accepterons et nous défendrons son système, si, tout en s'opposant avec raison à l'agiotage des capitalistes et à l'anarchie des efforts privés, il sait concilier la participation des libres forces de la société, des nombreuses ressources de l'association volontaire avec les garanties d'ordre, d'unité, de sécurité et d'économie que présente l'action directe du gouvernement de l'armée.

M. Bugeaud a exprimé l'avis qu'au moyen d'un système de réserve qui serait appliqué à la fois à l'Algérie et à la métropole, on pourrait facilement réduire les dépenses du budget de la guerre, sans diminuer pour cela la force de domination qu'il reconnaît nécessaire. Pourquoi ce système n'est-il pas depuis longtemps proposé et pratiqué? Pourquoi n'est-il encore qu'une hypothèse? Pourquoi M. Guizot, en prenant l'engagement aujourd'hui de présenter, immédiatement après le vote de l'adresse, le projet de loi de colonisation depuis si longtemps attendu, n'a-t il pas également annoncé un nouveau mode de réserve ? Ne comprend-on pas, enfin, dans les régions du pouvoir, que les essais malencontreux, les écoles coûteuses, les déceptions cruelles et les idées fausses, dont l'Algérie a été jusqu'ici l'objet ou le théâtre, ont eu pour principales causes l'impéritie et l'imprévoyance du gouvernement ?

M. de Lamoricière nous paraît avoir parfaitement justifié sa généreuse conduite envers Abd-el-Kader. Il a exposé à la Chambre comment il avait réussi à cerner le convoi de l'émir et à s'en rendre maître, mais comment aussi les précautions prises par son habile adversaire, l'appui que lui prêtaient encore les tribus échelonnées sur la route du désert et les accidents même du terrain assuraient à Abd el-Kader toute chance de nous échapper avec quelques cavaliers. M. de Lamoricière a demandé à ses supérieurs militaires si dans la situation où il se trouvait ils eussent agi comme lui, et, sur leur réponse affirmative, il n'a pas à craindre dit-il, un désaveu fondé sur des raisons d'Etat. D'ailleurs, a-t-il ajouté, si on avait pris Abd-el-Kader malgré lui, le fait matériel serait plus grand ; mais le fait moral serait moindre. Tué ou fait prisonnier, l'émir conservait dans l'esprit des Arabes, pour lesquels il est l'incarnation de l'idée religieuse, la même exaltation et le même prestige ; le caractère de la France restait l'objet des mêmes défiances. Soumis volontairement, au contraire, et rendant hommage à la grandeur morale de notre civilisation, il a démenti et désarmé lui-même le fanatisme qu'il avait si longtemps excité contre nous.

Du reste, le sort de l'émir paraît à peu près fixé. Pressé par les instances de la chambre, M. Guizot a fait pressentir qu'Alexandrie serait le refuge du vaincu. Le gouvernement a exclu Saint-Jean-d'Acre, parce que cette ville est sous la domination de la Porte, qui n'a pas reconnu nos possessions d'Afrique; mais il espère obtenir des dispositions bienveillantes du vice-roi d'Egypte les garanties nécessaires de surveillance et de sûreté qu'exigerait à Alexandrie la résidence de l'émir. La nature de ces garanties et le consentement de Méhémet-Ali forment seuls aujourd'hui question.

La dernière moitié de la séance a été remplie par des interpellations au sujet des conséquences de notre malencontreuse et inique intervention en Portugal. C'est M. Jules de Lasteyrie qui s'est chargé de demander au cabinet un compte sévère des résultats de cet acte de partialité en faveur d'une royauté parjure, et il a été vivement secondé dans cette tâche par MM. Crémieux et Drouin de Lhuys.

On sait que cette intervention a eu lieu au moment où, après une série complète de coups d'Etat décrétés par dona Maria, l'insurrection du Portugal était générale et touchait à son dernier triomphe. On sait que l'Angleterre, la France et l'Espagne n'ont évité à dona Maria le sort de Charles X, qu'en se faisant garants de quatre conditions réparatrices, qui étaient : une amnistie générale, de nouvelles élections, la convocation des cortès et le changement du ministère. Les trois puissances ne pouvaient faire excuser leur brutale intervention dans les affaires intérieures du peuple portugais qu'en tenant strictement et rigoureusement l'engagement d'honneur qu'elles avaient contracté envers une insurrection aussi légitime.

Eh bien! de ces trois puissances, il n'y en a qu'une qui ait tenu et qui tienne encore cet engagement. La France et à sa suite l'Espagne ont cru leur tâche consommée après le désarmement de l'insurrection et le salut du trône de dona Maria. L'Angleterre seule a persisté à surveiller et à exiger l'exécution des conditions mises à la soumission des insurgés. L'Angleterre seule, en Portugal comme en Suisse et en Italie, intervient aujourd'hui en faveur des peuples menacés et opprimés. M. Guizot en Portugal comme ailleurs ne sert que la cause des gouvernements. Quoique l'amnistie décrétée à Lisbonne n'ait été qu'un mensonge; quoique les élections des nouvelles cortès n'aient été faites sous l'empire de la terreur et de la force que par une infime minorité cabraliste; quoique l'oppression et l'arbitraire n'aient fait que croître en Portugal, M. Guizot soutient qu'il n'y a plus lieu à intervention, à action commune, et il invoque dérisoirement le respect de la nationalité portugaise et l'illégalité des interventions pour justifier la violation complète de ses engagements envers le peuple portugais.

Tout ce qu'il y a de cœurs honnêtes et indépendants à la Chambre a protesté aujourd'hui contre cette indigne justification par laquelle notre politique en Portugal est placée encore plus bas que notre diplomatie en Suisse et en Italie. M. Guizot a été encore une fois écrasé comme ministre, mais il se relèvera probablement encore, comme prestidigitateur disert, dans la discussion qui commencera lundi sur le dernier paragraphe de l'adresse relatif aux banquets.

La plupart des journaux progressistes espagnols, l'*Eco del Comercio*, le *Siglo*, le *Clamor publico*, annoncent dans les termes les plus bienveillants l'ouverture d'un cours de science sociale à Madrid. Ce cours aura lieu trois fois par mois, à partir du premier dimanche de février, à l'*Avenir*, athénée de Madrid. Il sera fait par don Janvier de Moya, publiciste distingué, qui s'est fait connaître par diverses publications remarquables.

Il paraît que M. le général Trézel persiste à penser qu'un vieux soldat, ministre de la guerre, n'a pas besoin d'un jeune avocat pour tuteur, qu'un lieutenant-général serait préférable à un civil pour diriger la colonisation de l'Algérie; car M. Magne continue, malgré son titre de sous-secrétaire d'Etat, à n'exercer aucune fonction et à ne donner aucune signature.

Nous croyons, pour notre part, que le moment est venu de placer, à la tête de la colonisation en Algérie, des hommes aptes à cette fonction spéciale; mais, quand nos finances sont aussi prospères que l'a démontré M. Thiers, est ce bien le cas, pour les ministres, de ménager à l'un de leurs fidèles la satisfaction d'une petite sinécure de 40 000 francs? Que représente cette somme, en effet? Mon Dieu! moins que rien, une bagatelle! l'impôt qui pèse sur la lucarne de 40 000 chaumières.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 6 FÉVRIER.

HISTOIRE D'UNE IDÉE, D'UN JARDIN ET D'UN LIVRE.

Divagation en trois points.

Pierrot sortant de son village.—Un discours de borne.—Ce que c'est qu'une idée séditieuse. — Les naïvetés d'un agent de police et la question des enfants-trouvés. — Menus propos d'un joueur d'échecs sur le Moyen de parvenir.—La liberté comme en France.—Le palais de l'humanité.—Solution d'un problème insoluble. — Une fête phalanstérienne —Le Jardin d'hiver. —*Solidarité;* ce que c'est.—Un diamant à vingt-cinq sous.

I.

Élevé dans une gorge de montagnes, en tête à tête avec sa mère et quelques bestiaux qu'il faisait paître dans les prairies, nourri du blé qu'il récoltait sur les coteaux, Pierre ne connaissait le monde que par quelques livres qui lui étaient tombés au hasard entre les mains et les rapports discordants du petit nombre de voyageurs pédestres qui allaient chasser le chamois dans ce coin de terre inexploré. Or, un beau jour, fatigué de son isolement, il lui prit fantaisie de visiter le monde, ne fut-ce que pour se décider entre les rapports contradictoires qui lui avaient été faits. Il voulait voir des hommes, parler à ses semblables, entendre des voix sympathiques et nombreuses, inspirer une amitié égale à celle qu'il était disposé à ressentir. Dans ses loisirs d'ailleurs, il avait fait une découverte, il croyait avoir trouvé le moyen de rendre les hommes parfaitement heureux, et il brûlait de recevoir les bénédictions des populations dont il se voyait déjà le bienfaiteur et le libérateur.

Il avait quitté sa chaumière de grand matin ; le soleil qui dorait les arbres lui souriait, les oiseaux semblaient chanter pour lui leurs plus joyeuses chansons et les fleurs épanouir leurs corolles les plus embaumées. Un concert de voix, de chants, de parfums, de couleurs, d'harmonies de tout genre, saluait son passage et lui prédisait le succès.

Il entra dans une ville, dans une grande ville, et, sans s'arrêter à ce que l'aspect de ces maisons si diverses d'apparence pouvait lui présenter d'étrange, il marcha droit à une grande place où la foule s'était réunie.

De quoi s'occupait cette foule, il ne s'en informa pas; le moment lui parut favorable, et grimpant sur une borne il fit signe qu'il voulait haranguer l'assemblée.

— Je sors de mes montagnes, dit-il, pour vous faire part d'une découverte qui assurera le bonheur du genre humain.

— Le genre humain n'est pas fait pour le bonheur, interrompit une voix aigre. Il est nécessaire à la gloire de Dieu dans le ciel et au bien de ses élus sur la terre qu'il y ait des aumônes à distribuer, et par conséquent des pauvres. Il est impie de vouloir changer ce que Dieu a si bien fait. L'homme est né pour souffrir, et mourir après avoir donné ses biens à l'Eglise.

— Non pas, dit une autre voix, il est fait pour posséder un gouvernement constitutionnel, des députés vendus, des électeurs à vendre, une classe moyenne prédominante. Nous laissons le peuple libre de travailler quand le bourgeois daigne l'occuper, et de mourir quand le travail lui fait défaut. Cette liberté doit lui suffire. Vive la liberté!

— Non pas, exclama un troisième personnage, le genre humain a été retiré des forêts par les rois, protégé par la noblesse, policé par le clergé ; on ne doit pas lui permettre d'être ingrat envers ses bienfaiteurs. Vive la souveraineté nationale!

— Toutes vos aristocraties ne sont rien sans l'argent ; c'est l'argent qui fait les rois, et c'est le commerce qui le donne sans travail. Vive la souveraineté du commerce et la concurrence illimitée!

— La souffrance est la loi de la nature. Dieu lui-même a dit que la femme enfanterait dans la douleur. Après la peine on sent mieux le plaisir. Tout est bien comme il est. La philanthropie universelle est faite pour les niais et la loi pour les avocats. Après nous le déluge! Prenons pour nous les emplois lucratifs, amassons, agiotons, friponnons, jouissons, et moquons-nous du reste!

— Mais, permettez, messieurs, s'écriait le pauvre Pierre abasourdi par toutes ces réclamations ; il s'agit de rendre le travail agricole plein de charmes, de transformer la fatigue en plaisir.

— Quand le plaisir n'est pas un privilège, il cesse d'être un plaisir.

— Si le peuple cesse d'être accablé de travail, il regardera autour de lui et demandera sa part des biens de la terre. La fatigue empêche ces pensées de naître ; le travail comprime.

— Mais je vous dis, messieurs, reprenait Pierre, que j'enrichirais les riches en même temps que les pauvres. Je respecterai vos classes.

— Il n'y a pas de classes aujourd'hui, hurlèrent plusieurs personnes à la fois, il n'y a plus qu'une bourgeoisie souveraine.

— Nous avons exterminé la noblesse pour nous mettre à sa place, continua une voix de stentor. Nous voulons vivre en repos et dormir sur les deux oreilles. Il est outrageant pour les gens établis qu'on dise que tout n'est pas pour le mieux. Si vous ajoutez un mot, on vous arrêtera comme vagabond, et les juges, en vous envoyant en prison, vous apprendront ce que c'est qu'un pays de liberté.

— Mais c'est au nom de la liberté que je demande à expliquer mon projet.

Un immense éclat de rire accueillit ces paroles.

— La liberté, dit un vieillard qui prenait en pitié l'étonnement du pauvre Pierre, consiste à faire ce qui n'est pas défendu par les lois. Or, il existe tant de lois enchevêtrées et contradictoires qu'il y en a nécessairement quelqu'une qui, bien expliquée, défend ce que vous voulez faire. Dans une ville comme celle-ci, pour pouvoir dire son avis sur les affaires du gouvernement, il faut déposer préalablement cent mille francs entre ses mains, et cela sans préjudice des amendes qu'on peut avoir à lui payer, si l'on se hasarde à dire la vérité.

— Mais mon projet rendrait la plupart de ces lois inutiles.

— Détruire nos lois, mais c'est notre sauve-garde! Que deviendraient les députés s'ils n'avaient plus de lois à faire, les avocats, les juges et autres gens de justice, s'ils n'avaient pas à les interpréter? ou plutôt que deviendrait la société, si leur activité ne trouvait plus cette occupation ? C'est le cas ou jamais de dire : le travail comprime.

— Rendre les lois inutiles! et les gendarmes, et les agents de police, et les mouchards, qu'est-ce qu'on ferait de tous ces soutiens nécessaires de l'ordre social ?

— C'est trop beau pour être vrai, exclama-t-on de toutes parts.

La foule grossissait. Un agent de police qui passait par là voyant l'attroupement et celui qui en était la cause, commanda à Pierre de descendre de sa borne et de le suivre.

— Mais je n'ai rien fait, s'écriait Pierre. Je ne veux que le bonheur de tous.

— C'est là une idée séditieuse et communiste, une attaque indirecte à la propriété individuelle. En prison!

Pierre était résolu à tout observer, il se laissa emmener, et, chemin faisant, il se mit à causer avec l'agent.

— Mais enfin, lui dit-il, il y a pourtant des hommes qui travaillent au bien de la société, qui font éclore les merveilles de la civilisation?

— Oh! certainement, dit l'agent, il y a l'Académie des sciences morales et politiques, une assemblée d'invalides, qui est chargée de décider les questions d'économie sociale, de trouver le meilleur système de répartition de la richesse.

— Et cette Académie propose souvent des réformes utiles?

— Pour qui la prenez vous, jeune homme? Elle est chargée d'examiner les systèmes, mais à la condition de les réfuter et de prouver que tout est bien. Sans cela, pourquoi la paierait-on?

...t, les deux personnages étaient parvenus à l'une de ces rues ...ueuses où des milliers d'êtres humains entassés de la cave ...s de sales bâtiments, sans air, nourris d'aliments falsifiés ... grand honneur de la libre concurrence, croupissent et ...e-mêle; corrompus avant l'âge, par le besoin qui les rend ... le manque de culture intellectuelle qui les rend stupides, ... de culture morale, qui les livre dès l'enfance à la prostitution, à l'ivrognerie, et les réduit aux appétits instinctifs de la brute. Des figures sinistres erraient dans les passages, des enfants flétris par le cynisme et la misère se glissaient le long des murailles humides. On se fût cru en plein faubourg Saint-Marceau.

[illegible] et la majorité, satisfaite de pouvoir abriter son égoïsme sous quelques futiles prétextes, a sanctionné les démarches contre-révolutionnaires du cabinet des Tuileries dans les affaires d'Italie et de Suisse. Quant à la gauche, proprement dite, elle s'est montrée plus nulle que jamais. Elle a assisté aux discussions, en a pris acte, mais n'a pas émis le moindre germe d'idée.

— Le collège de Morlaix a élu pour député M. Lėziart, candidat porté par l'opposition.

— Trois mille étudiants des Ecoles de Paris ont porté en corps une pétition à la Chambre des députés, réclamant contre la destitution de MM. Mickiewicz, Quinet et Michelet. Ils sont ensuite allés aux bureaux du *National*, de la *Réforme*, du *Courrier français* et de la *Démocratie pacifique*, demander le concours de ces journaux. La jeunesse a raison. La liberté de la Pensée est chose sainte: c'est seulement dans toute sa liberté que la Pensée peut parvenir à découvrir les lois qui mettront d'accord la raison humaine avec la volonté divine, et réaliseront sur la terre les destinées glorieuses de notre humanité, malheureuse et esclave jusqu'à ce jour, parce que jamais la Pensée n'a été entièrement libre, et parce qu'au contraire elle a toujours été opprimée par les classes qui, au nom du chaos social, exploitaient le grand troupeau humain.

— M. Warnery, qui avait porté des accusations fort graves contre quelques fonctionnaires de l'Algérie et du ministère de la guerre, a été traduit en police correctionnelle, à la requête des personnes accusées. Dans le débat ouvert devant le tribunal, M. Warnery n'a pu, jusqu'à présent, présenter aucune présomption sérieuse à l'appui de ses dires. Il faut, il est vrai, tenir compte de la difficulté immense qui s'oppose à ce qu'un simple particulier puisse faire la preuve juridique des faits parvenus à sa connaissance, preuve que les procureurs du roi et les juges d'instruction, quoique munis de tous les pouvoirs, ne peuvent pas toujours acquérir. Le jugement de cette affaire est remis à la semaine prochaine.

ITALIE.

L'Italie se réveille sur tous les points à la fois, et il est probable que l'année ne se passera pas sans de graves évènements dans cette péninsule si longtemps assoupie et enchaînée. Un évènement bien grave vient déjà de s'y accomplir. Le royaume des Deux-Siciles, l'Etat le plus despotique de l'Italie, va devenir le plus avancé dans la liberté politique. Naples va avoir sa charte modelée sur la nôtre.

Le roi de Naples avait refusé de céder aux prières qui lui arrivaient de toutes parts. Il avait résisté aux prières de ses peuples et de la diplomatie. Il a fait massacrer des milliers d'individus dans des circonstances atroces. Il a employé le fer et une justice implacable contre ceux qui lui demandaient des réformes. Il a fait bombarder Palerme pendant trois jours et pendant près d'une semaine mitrailler les habitants de cette cité. Puis, quand il a répandu bien du sang, sacrifié bien des vies, il finit par céder. Il reconnaît la justesse des demandes de ceux qu'il a fait fusiller et bombarder. Quand tout est couvert de débris fumants, que son royal entêtement s'est assez longtemps donné libre carrière, il cède à la force; il marchande d'abord, comme Harpagon, puis, voyant qu'on se rit de ses mesquines concessions, il consent à tout ce qu'on veut de lui, lâchement et pour conserver un reste de pouvoir.

Le roi de Naples vient de donner gain de cause aux révolutionnaires. Il vient de justifier leurs théories de pessimisme. Que pourront répondre aujourd'hui les hommes sages, les amis du progrès pacifique aux impatients qui veulent recourir à la violence et nient la possibilité des améliorations progressives?

[illegible] toute pacifique, a eu lieu devant le palais et dans la rue de Tolède. Personne n'était armé, on demandait une constitution. Heureusement que la troupe n'a pas fait feu et tout s'est passé sans une goutte de sang répandu.

« Dans la soirée, le roi a fait appeler le duc de Serra-Capriola. Celui-ci a répondu qu'il n'accepterait le ministère que sous un roi constitutionnel. Alors le roi a promis de donner une constitution, et le duc s'est chargé de former un ministère. Cette nouvelle n'a pas calmé l'inquiétude générale, et la journée du 28 a été une journée de terreur. Les nobles et les bourgeois ont organisé, pendant cette journée, la défense des rues et en même temps l'attaque du palais et des principaux points de la ville. D'un autre côté, un prêtre, en grand renom de sainteté parmi le peuple, proposait au roi de soulever contre la bourgeoisie toute la populace et les lazzaroni, et de livrer les habitations au pillage.

» Nous sommes arrivés devant la ville le 29 à cinq heures du matin, et nous avons tout de suite appris de nos agents du consulat les renseignements que je viens de vous fournir. Ces messieurs ajoutèrent que ce même jour 29, à midi précis, une attaque générale aurait lieu sur tous les points si la constitution n'était pas accordée.

» Mais à dix heures du matin, on a publié et répandu partout la proclamation dont je vous envoie un exemplaire. Alors, ç'a été une scène d'enthousiasme et de joie telle que je n'aurais jamais cru les Italiens capables eux-mêmes d'en donner l'exemple. C'était du délire, tout le monde criait vive l'Italie, vive la constitution; on s'embrassait, on se donnait des poignées de main sans se connaître. La cocarde et le drapeau tricolore vert-blanc-rouge étaient sur toutes les têtes et à tous les balcons. Les femmes n'étaient pas les moins exaltées. J'ai parcouru plusieurs fois la rue de Tolède, partageant le bonheur général de la population. Tout ce mouvement s'est passé entre la noblesse et la bourgeoisie. Il n'y avait pas un seul homme du peuple, pas un lazzarone, pas un pêcheur. Contre la coutume, on ne voyait pas un prêtre, pas un moine dans les rues.

» Les cris, les paroles indiquaient une pensée d'*unité italienne* plutôt même que celle de la liberté politique.

» A Civita et à Livourne, l'arrivée de ces nouvelles a ranimé aussi des espérances de constitution unitaire. »

Nous empruntons au *Journal des Débats* de ce matin les détails suivants sur les évènements de Naples et de la Sicile:

« Les divers comités formés à Palerme par les insurgés, ont senti le besoin de se fortifier en centralisant leur action. Cette junte de gouvernement s'est divisée en deux sections, l'une de défense, l'autre d'administration. Sentant le besoin de régulariser et d'étendre ses relations avec le peuple (relations qui n'avaient lieu d'abord que par le moyen de placards imprimés), elle a fait, dès le 22 janvier, paraître un journal intitulé le *Citoyen* (*il Cittadino*), et qui a pour objet (c'est du moins ce qu'on lit en tête de chaque numéro) « de » mentionner les faits les plus importants de la régénération sicilienne, de faire connaître les déterminations des représentants du » peuple, et de traiter toutes les questions politiques sur le régime » qui convient à la Sicile. »

» S'apercevant de l'impossibilité dans laquelle elles étaient de réduire la ville avec les troupes qui étaient à leur disposition, les autorités ont essayé de nouveau d'entrer en négociation avec les insurgés. A cet effet, le général de Sauget, commandant les troupes envoyées de Naples pour étouffer l'insurrection de Palerme, a envoyé le 22 à la junte un capitaine sicilien avec les propositions suivantes: 1° Conclure une suspension d'hostilités; 2° faire parvenir des vivres aux prisonniers criminels enfermés sous la garde des troupes; 3° envoyer une députation de la junte à Naples pour exposer au roi les demandes du peuple; 4° offrir de communiquer un décret d'amnistie générale. — Sauf la seconde, toutes ces propositions ont été rejetées avec dédain, et le décret d'amnistie, livré par la junte au peuple, a été brûlé publiquement.

» Une des publications qui paraissent avoir produit le plus d'effet, c'est un discours prononcé en 1810 par le roi Ferdinand Ier devant le

Ici nous interrompons notre citation pour faire remarquer avec quelle grâce charmante le *Journal des Débats* parle de la mitraillade et du massacre des habitants d'une ville. Elle est digne de faire le pendant de ce mot fameux: » L'ordre règne à Varsovie! » « La *tranquillité* serait parfaite si l'on ne *s'amusait* à tirer à mitraille sur les citoyens! »

Nous continuons à citer le journal « bien écrit: »

» On s'est battu le 22 avec acharnement auprès du palais des finances, mais le plus grand effort a été fait au couvent du *Novizziato*. Vers le soir, les insurgés ont enfin réussi à emporter cette position, où l'on a fait prisonniers un assez grand nombre de soldats. Le peuple les a bien traités et s'en est servi quelquefois pour pointer les sept ou huit pièces d'artillerie qu'il a pu réunir.

» Les nouvelles directes de Palerme n'annoncent pas que les insurgés aient fait d'autres progrès. Cependant, on nous écrit de Naples, en date du 29 janvier, que l'on venait d'apprendre qu'après une lutte acharnée la Banque et le Palais-Royal de Palerme étaient tombés aux mains des insurgés. Le combat a duré une journée entière, et on prétend qu'à cette occasion la ville aurait subi un autre bombardement.

(On voit que les jolies phrases se succèdent.)

» Le duc de Majo s'est réfugié au camp du général de Sauget, et le général Vial s'est embarqué. Il était arrivé à Naples à la date des dernières lettres. On dit qu'à la Banque les insurgés ont trouvé 2 millions de ducats (environ 8 millions de francs), et que le nombre des soldats prisonniers serait très grand.

» Comme il arrive toujours, les deux partis s'adressent réciproquement des accusations et des récriminations. Les insurgés reprochent aux soldats d'avoir massacré des moines bénédictins sans défense, et ils ont essayé d'excuser les cruautés commises par le peuple sur tous les agents de police qu'il a pu avoir dans les mains. Au reste, l'enthousiasme ne se ralentit pas.

» Les listes de souscriptions se multiplient; de tous côtés on vient au secours des pauvres et des blessés. Les jésuites ont souscrit pour 1 200 fr. et ont transformé leur maison professe en hôpital pour les blessés. Le consul de France et le chancelier du consulat continuent à faire respecter et bénir à la fois le nom français.

» On n'a pas de nouvelles des autres parties de la Sicile. Seulement des lettres de Messine du 20 annoncent que tout dans cette ville faisait craindre une collision sanglante.

» Les nouvelles de Palerme avaient produit à Naples une impression profonde. Les premières concessions faites par le roi n'avaient pas satisfait l'opinion; elles avaient paru tardives et insuffisantes. Les clubs s'organisaient. Tous les esprits étaient dans l'attente d'un mouvement, et les moindres rumeurs, quelques cris poussés au hasard, produisaient une panique. Cependant, cédant au vœu général, le roi avait consenti à se séparer de son confesseur, monsignor Cocle, qui s'est retiré à Bénévent dans un couvent.

» Le 26 au soir, M. del Carretto, ministre de la police, a reçu l'ordre de partir.

Dès le 25 janvier, les chefs des libéraux modérés étaient entrés en pourparlers avec les chefs du mouvement. Le 26 dans l'après-midi, une foule considérable (trente mille personnes environ) s'est portée dans la rue de Tolède, qui est la principale de Naples.

» Cette masse poussait les cris de *vive le roi! vive la constitution*! Les curieux sont aussitôt arrivés de tous côtés, et toutes les rues adjacentes ont été encombrées. Alors l'autorité militaire, croyant ce mouvement grave, a exécuté les ordres donnés en cas d'émeute. Le drapeau rouge a été arboré au fort Saint Elme, qui a tiré trois coups de canon; le fort de l'Œuf y a répondu, et, à ce signal, toutes les troupes de la garnison sont sorties, ont entouré le château et se sont dirigées vers la rue de Tolède. Mais il était impossible d'y pénétrer; trente mille personnes parcouraient en foule compacte cette rue gigantesque, toujours en poussant les mêmes cris de *vive le roi! vive la constitution*! Les croisées étaient remplies de monde. Les femmes agitaient des mouchoirs aux couleurs italiennes. Quelques cavaliers ayant voulu faire une charge, plusieurs d'entre eux sont tombés avec leurs chevaux et ont été relevés par le peuple. Les jeunes gens de la no-

---

Pierre poussa un cri d'horreur:

— Comment, c'est dans ces demeures que vivent une partie des habitants de vos villes?

— Oh! vous voyez quelques-uns des plus malheureux. Il y a beaucoup de personnes qui meurent de faim dans ces maisons, des vieillards surtout, non pas tout à coup, mais lentement et par degrés. C'est bien fait, du reste; la plupart de ces gens sont des voleurs ou des paresseux.

— S'ils ont faim et qu'ils n'aient pas de travail?

— Ah oui! c'est ce qu'ils disent pour s'excuser, mais ils n'en forment pas moins une lèpre pour la société. Les pauvres ne sont pas aussi malheureux partout, du reste. Dans beaucoup d'endroits, ils trouvent à s'employer. On les place dans des manufactures, les plus intelligents regardent tourner les machines et leur fournissent de la pâture, les autres servent de machines eux-mêmes. Ailleurs, ils exercent des métiers qui les font mourir à trente ans — c'est autant de gagné. Les chefs et employés supérieurs prennent pour maîtresses les plus belles ouvrières, tant qu'elles sont jeunes. Parfois même, ils ont soin des enfants qui naissent de ces unions, et les emploient dans les fabriques.

— Et les autres?

— On les envoie aux Enfants-Trouvés. Vous comprenez que les chefs des fabriques ne peuvent guère avoir soin de tous, car il serait difficile de savoir au juste quel peut être le père de chacun.

— Mais on m'opposait la morale tout à l'heure. Il paraît que vous en faites assez bon marché dans la pratique.

— Dame! vous savez le proverbe: Péché caché... On tient à la morale pour tout ce qui est apparent. La principale règle c'est d'éviter le scandale.

— Et ces enfants... trouvés, comme vous dites, qui les nourrit?

— L'Etat, les départements. Mais les départements ont imaginé un bon moyen de se décharger d'une partie de cette dépense; on oblige les mères à venir se déclarer elles-mêmes; elles reculent souvent par honte, et c'est autant de moins à dépenser pour l'Etat.

— Et alors que deviennent les enfants?

— Les mères les élèvent comme elles peuvent, à force de privations. Il faut bien qu'elles soient punies de la faute qu'on leur a fait commettre. Parfois elles tuent leur progéniture avant ou après sa naissance, et alors on les tue elles-mêmes. Il est assez difficile d'élever [illegible] petits enfants dans les fabriques, parce qu'ils remuent [illegible] et empêchent les mères de travailler. Celles-ci leur donnent [illegible] l'enfant reste coi et ne vit que deux ou trois ans. C'est u[illegible] anglaise. L'Angleterre a du bon parfois, il en faut convenir, [illegible] aussi qui a renouvelé ce moyen de supprimer sa postérité, pratiqué autrefois par un fameux personnage du vieux Testament.

— Mais pourquoi spéculer toujours sur la mort des individus? La terre n'est-elle donc pas assez riche pour nourrir tous ses habitants?

— Il paraît que non.

— C'est une erreur, une erreur capitale. Le globe est couvert de terres incultes et toutes disposées à la production. Les cultures, d'ailleurs, ne donnent pas le quart de ce qu'elles pourraient produire. Il ne faut que vouloir pour que le luxe soit à la portée de tous.

Tout en causant on était arrivé chez le commissaire de police. Par le plus grand des hasards, c'était un homme poli et indulgent, autant que ses fonctions pouvaient le lui permettre. Il venait de gagner une partie d'échecs pendant que le public attendait, le succès lui avait donné une amabilité telle qu'il expédia rapidement les réclamants, sans faire plus de deux mécontents par réclamation, et, lorsque Pierre entra, il ne se rida guère au delà de ce qu'exigeait le décorum.

— On m'arrête, dit Pierre, parce que je me suis permis d'annoncer dans la rue que j'ai trouvé un moyen d'assurer le bonheur du genre humain. Est-ce que vos lois autorisent cela?

— Il y a des choses, mon brave jeune homme, qu'il ne faut pas dire au peuple, dans la crainte qu'il ne trouve sa position mauvaise, et n'aspire à en changer.

— Mais si elle est mauvaise en effet?

— Quand on ne peut guérir un mal, mieux vaut encore le dissimuler.

— Non, il faut le montrer à tous, afin que les hommes capables s'en occupent et trouvent le remède. Il n'est pas de mal si grand qui n'ait le sien.

— En quoi consiste le vôtre? Est-ce un procédé scientifique que vous avez découvert? Dans ce cas il faut prendre un brevet, et, moyennant une certaine somme payée au Trésor, vous aurez seul le droit d'exploiter votre invention... A moins pourtant qu'un de vos ouvriers n'aille vendre votre secret au voisin, comme cela se voit tous les jours: alors vous aurez à plaider devant les tribunaux, et, après trois ou quatre ans de plaidoierie, vous finirez par perdre ou vous lasser.

— Mais il s'agit d'un projet d'économie sociale pour lequel j'ai besoin de l'appui du gouvernement.

— Avez-vous dans votre manche un député, un aide-de-camp du [illegible] un pair de France?

— Hélas! je ne connais personne.

— Alors regagnez vos montagnes.

— Mais je puis faire connaître mon procédé et persuader les esprits...

— On vous fera taire.

— Mais on m'a parlé de journaux qui pénètrent partout. Les journaux propageront mon plan; il est si simple et si efficace qu'on sera forcé de s'y rallier.

— Avez-vous de l'argent?

— Hélas!...

— Les journaux ne font rien sans argent; à moins que leurs souteneurs n'y trouvent une satisfaction de vanité ou d'ambition.

— Dame! ma réforme fera le bonheur de tous.

— Raison de plus. Les journaux ne veulent de bonheur, de puissance que pour leur amis. Si l'on se passionnait pour vos idées, on oublierait leurs hommes.

— Mais je puis moi-même fonder un journal?

— Sans doute, mais vos confrères vous tiendront sous le boisseau, et la concurrence du bas prix tuera votre publication.

— On accorde attention, dites-vous, à ceux qui occupent un rang élevé. Si je devenais moi-même un haut personnage?

— Rien ne vous en empêche. Pour cela, il ne faut qu'une chose.

— Laquelle?

— Beaucoup d'argent.

— Encore!

— On arrive autrement quelquefois; mais c'est fort difficile. Vous savez mentir, tromper, friponner adroitement?

— Hélas! non.

— C'est dommage; ce procédé est presque aussi sûr que l'autre. Avez-vous fait vos études?

— Qu'est-ce que cela?

— Avez-vous passé sept années à apprendre des langues qu'on ne parle plus et dont personne ne se soucie?

— Cela me donnerait le droit de devenir quelque chose?

— Oui, cela donne quelques droits.

— Ainsi tous ceux qui ont fait leurs études obtiennent un emploi?

— Comme vous y allez, jeune homme! Le gouvernement fait des lois et des ordonnances, mais il ne donne pas d'emplois à ceux qui en ont besoin, il n'en donne qu'à ses amis. Ceux qui ont commencé par apprendre ce que je vous disais tout à l'heure, à la charge par eux de l'oublier après, peuvent aspirer à certaines fonctions.

— Soit; mais comment obtient-on ces emplois?

— Par les protections.

— Et les protections?

— Par l'argent.

— Nous revenons au point de départ.

— Hélas! oui, la société est un cercle vicieux.

— Mais alors comment obtient-on de l'argent?

— Il y a divers moyens. Le travail d'abord...

— Bon, je travaillerai.

— Le chemin est long et difficile; il est de mon devoir de vous le conseiller; mais l'intérêt que vous m'inspirez me force à vous avertir qu'il conduit le plus souvent...

— A quoi?

— A la misère.

— Autre chose alors?

— Pour gagner de l'argent, il faut en avoir; avec un peu on en amasse beaucoup, quand on sait s'y prendre.

— Mais on vole alors?

[illegible] et j'arrivai en toute hâte assez à temps pour faire main basse, si je l'eusse voulu, sur le convoi de l'émir. Que serait-il arrivé? J'aurais eu à publier un bulletin sur une nouvelle razzia, j'aurais pris la suite d'Abd el-Kader, ses femmes, ses captives; mais j'eusse fort bien pu le manquer lui-même, car, je le répète, il ne lui était pas impossible de se jeter dans le désert, et vous savez ce qu'Ab-el-Kader, suivi d'une poignée d'hommes, pouvait du fond du désert. Savez-vous pourquoi? C'est qu'il est l'incarnation d'un principe; il représente à lui tout seul l'intérêt religieux, la seule cause pour laquelle l'Arabe se passionne.

Le principe qu'Abd-el-Kader représente en Afrique est ce qu'était chez nous autrefois le principe de la légitimité. (Mouvement.) Eh bien! je dis, je soutiens qu'il y avait un immense inconvénient à lui laisser sa liberté. (Bruits en sens divers.) Ah! je sais fort bien qu'il y a des gens qui disent: On pouvait le prendre, et c'est fort fâcheux qu'on ne l'ait pas pris. Je pense le contraire. (Murmures. — Interruption.) Je crois que l'effet moral eût été moindre. On eût pu le prendre, ou le tuer, on n'eût pas montré aux Arabes Abd-el-Kader changé à ce point de s'adresser en suppliant à ceux qu'il a si longtemps combattus. (Mouvement.)

C'est après avoir reconnu la puissance de la France et la magnanimité de son gouvernement, qu'Abd-el-Kader est venu, après plusieurs de ses chefs, vous faire sa soumission. Cette soumission est un hommage rendu à la France. On ne s'y est pas mépris en Afrique, j'aime à croire qu'on ne s'y méprendra pas en France. (Très bien! très bien!)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Je ne comptais pas prendre la parole dans cette discussion. Il me semble cependant que nous devions nous attendre à des explications de M. le ministre des affaires étrangères, relativement à la conduite du gouvernement vis-à-vis d'Abd-el-Kader.

Beaucoup de personnes ont été affligées de la différence qu'il y a entre la conduite du gouvernement et les engagements pris par M. le gouverneur général de l'Algérie. Abd-el-Kader s'est rendu; il s'est rendu en France, c'est là un des événements les plus heureux qui pussent nous arriver.

Un engagement a été pris par M. le général de Lamoricière, et tenu par S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. (Mouvement général.)

En vérité, Messieurs, je ne conçois pas le mouvement qui vient d'accueillir mes paroles. Il y a 26 ans que j'appelle ainsi M. le duc d'Aumale. (Très bien! très bien!) Mais ce n'est pas ce dont il s'agit. Il s'agit de la parole de la France. (C'est cela! c'est cela!) Sera-t-elle tenue, oui ou non? Pour moi, je suis convaincu que, quoi qu'il arrive, la France n'a qu'à gagner à tenir sa parole. Il peut y avoir des raisons d'Etat qui s'y opposent. Je ne les connais pas, je ne saurais les admettre; mais, dans la situation, je demande qu'elles me soient communiquées. (Approbation générale.)

M. GUIZOT, président du conseil. Je déclare ici ce que j'ai déclaré dans une autre enceinte: nous avons réservé le droit qu'avait le gouvernement de tenir ou de ne pas tenir la parole donnée par ses agents. Toutefois, le gouvernement a été jaloux de concilier, dans cette circonstance, la parole donnée par Mgr le duc d'Aumale avec la sûreté de l'Algérie; il a cru, il croit encore que les deux faits peuvent se concilier. La conduite que le gouvernement a tenue, et celle qu'il tient encore, n'a pas d'autre but.

Cela est vrai, Mgr le duc d'Aumale a promis à Abd-el-Kader qu'il serait conduit soit à Alexandrie, soit à Saint-Jean-d'Acre. Tels sont les termes de la soumission: rien de plus, rien de moins.

Eh bien! je vais répondre ici avec plus de précision et plus de détails que ne semblent l'indiquer les questions qui m'ont été adressées, parce qu'il n'y a rien, dans la conduite du gouvernement du roi, qui ne puisse être mis dès aujourd'hui sous les yeux de la Chambre.

Ainsi la parole donnée à Abd-el-Kader, est celle-ci: qu'il sera conduit à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre. Or, je déclare qu'il ne peut être conduit à Saint-Jean-d'Acre, qui appartient à la Porte, parce que la Porte n'a pas reconnu la légitimité de nos possessions en Afrique. Il est impossible que nous envoyions Abd-el-Kader sous la protection d'une puissance qui ne reconnaît pas notre possession de l'Algérie. Abd-el-Kader ne sera donc pas envoyé à Saint-Jean-d'Acre.

Quant à Alexandrie, c'est autre chose. La situation n'est pas la même. Nous pouvons avoir à Alexandrie des garanties qui nous manquent à Saint-Jean-d'Acre. Les relations amicales que nous avons avec le pacha d'Egypte nous donnent le droit d'obtenir de lui ces garanties. La question est donc celle-ci: Si Abd-el-Kader persiste à demander d'être conduit à Alexandrie, et qu'il y reste, à des conditions de surveillance et de sécurité pour nous, nous y refuserons-nous? Telle n'est pas l'opinion du gouvernement. Mais le gouvernement tient, comme l'honorable M. de Lamoricière vient de vous le dire, qu'en aucun cas Abd-el-Kader ne puisse venir nous susciter de nouveaux embarras.

Eh bien! nous ne permettrons à Abd-el-Kader de se retirer à Alexandrie qu'autant que nous aurons acquis préalablement la certitude qu'il sera placé dans des conditions de surveillance et de sûreté qui nous laisseront sans inquiétude.

Voilà ce que j'ai à répondre à ceux des honorables membres qui désirent savoir si nous tiendrons ou non l'engagement pris par Mgr le duc d'Aumale;

[illegible] M. le ministre des affaires étrangères sur le Portugal.

M. DE LASTEYRIE. Messieurs, je viens remplir un devoir impérieux en appelant l'attention de la Chambre et du gouvernement sur cette question de Portugal, qui a un intérêt si sérieux et si réel.

L'orateur, entrant dans l'historique de la question de Portugal, rappelle que Costa-Cabral a été autrefois ultra-radical. Il jouait en Portugal le rôle du comité des Cordeliers dans notre révolution; il était à la tête de toutes les sociétés secrètes; eh bien! un jour il se présenta à la cour et y offrit l'appui de son audace. Il apporta au pouvoir des procédés violents, extra-légaux, despotiques. C'est lui qui est la cause première de tout ce qui est arrivé en Portugal.

L'honorable membre raconte un à un tous les événements qui se sont accomplis en Portugal depuis deux ans, et se plaint que l'intervention de la France dans ce pays ait été inefficace et désastreuse. Si la France n'était pas intervenue, la junte d'Oporto aurait infailliblement triomphé, et avec elle les institutions constitutionnelles, tandis qu'en intervenant vous avez méconnu tous les intérêts légitimes en replaçant la reine dona Maria dans la position où elle se trouvait avant la révolution.

M. de Lasteyrie se plaint surtout de ce que les élections, en Portugal, aient eu lieu d'une manière peu légale et peu honorable.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères, d'une voix complètement voilée, que nous n'entendons que par intervalles. Il a fallu pour nous décider à intervenir en Portugal, que la reine fût en danger et que notre intervention ne compromît en rien les intérêts de l'Espagne, notre alliée.

L'intervention a eu lieu; je n'en reproduirais pas l'historique: l'honorable préopinant auquel je réponds s'est chargé de ce soin d'une manière beaucoup trop complète pour que j'aie rien à ajouter.

L'intervention ayant obtenu les résultats qui l'avaient motivée, nous nous sommes empressés de sortir d'une situation exceptionnelle.

Le protocole des puissances intervenantes imposait à la couronne quatre conditions qui ont été remplies. Je vais vous lire à cet égard une dépêche de notre ambassadeur à Londres.

Voici ce que m'écrivait M. le duc de Broglie, à la date du 29 août 1847:

« J'ai eu l'honneur de me rendre au foreing-office et de demander à lord Palmerston s'il regardait l'intervention comme arrivée à son terme; je lui ai déclaré que, pour notre compte, le but était atteint, que le protocole avait imposé quatre conditions portant:

1° Le renvoi du ministère. — Il a donné sa démission;

2° L'amnistie. — Elle est accordée;

3° Les élections et 4° la convocation des cortès. — L'époque en est fixée.

Tout est donc accompli. Ainsi, aujourd'hui nous rentrons dans l'état normal; plus d'action commune, chacun opérant, s'il y a lieu, pour son propre compte.

D'accord, a répondu lord Palmerston; tout est accompli. Si de nouveaux incidents se présentent, alors comme alors; mais, quant à présent, il ne reste plus rien à faire. »

Tel était, à la fin d'août, le résultat de l'intervention. Chacun rentrait dans sa liberté.

D'après cette dépêche, je donnai au représentant du roi à Lisbonne des instructions sous la date du 15 septembre et dans lesquelles je lui disais que les grandes questions étant résolues, il n'avait plus qu'à se renfermer dans les limites de ses anciennes fonctions. Il n'avait plus de concert officiel à entretenir entre les représentants de l'Espagne et de l'Angleterre. Mais il convenait de tout faire pour que leur bonne intelligence continuât et qu'une salutaire influence s'exerçât par leur bon accord.

Voilà l'esprit de ma dépêche; voilà comment la situation s'est dénouée pour nous, et elle ne pouvait l'être d'une manière plus correcte. Maintenant, que nous dit l'honorable préopinant? Les élections n'ont pas été pures... Je n'y puis rien, et je ne m'attendais pas à soutenir ici un débat sur les élections du Portugal. (On rit au centre.)

Venir nous demander de pousser l'intervention au point de nous mêler d'affaires d'administration, en vérité, c'est lui donner une portée qu'elle ne peut avoir, et cela passe les limites où l'on devait se renfermer.

Ah! si l'on demandait que nous fassions servir l'influence française au triomphe de la justice, de la modération, de la conciliation, je le comprendrais et je ne refuserais pas de m'associer à ces vœux; mais l'effet de l'intervention s'est arrêté quand l'intervention a été finie. (Murmures à gauche.)

L'année dernière, j'ai été attaqué parce que j'avais fait une intervention, et je le suis cette année parce que je n'en fais plus. (On rit au centre.)

Cette intervention, je l'ai acceptée, mais je l'ai limitée ainsi que je le devais; car notre devoir était de rentrer dans le droit commun, non isolément, mais de concert avec les puissances qui ont agi avec nous. Maintenant, si l'on demande que nous usions de notre influence en faveur de la justice, du droit et de la conciliation, nous ne demandons pas mieux; c'est d'ailleurs ce que nous faisons; mais encore une fois, nous ne pouvons le faire au nom d'une intervention qui n'existe plus. Ce serait outrepasser notre droit. (Très bien! très bien! au centre. — Mouvement contraire à gauche.)

M. Crémieux se dirige vers la tribune et la quitte quand il voit que M. de Lasteyrie veut prendre la parole.

[illegible] mais vous a écrit, vous êtes intervenus.

Cette intervention était maladroite, inutile, contraire à tous les principes constitutionnels.

On a traité à quatre conditions dont trois n'ont pas été accomplies et dont une a été violée. M. le ministre vient de vous lire une dépêche adressée à lord Palmerston, qui dit tout ce que veut M. Guizot, qui n'en fait qu'à sa guise. Nous l'avons vu dans les affaires de la Suisse.

La première des conditions imposées à la reine de Portugal était l'amnistie: l'amnistie a-t-elle été accordée? Non. Cette amnistie n'a été qu'un jeu; elle a donné lieu à des assassinats en pleine rue, tellement révoltants, que le gouvernement anglais a réclamé; mais le gouvernement français n'a élevé aucune réclamation.

Pourquoi? parce qu'au mois de septembre notre ambassadeur avait eu une entrevue avec lord Palmerston, et lui avait promis de s'abstenir de toute démarche nouvelle. Il a tenu sa promesse: lord Palmerston a eu le bon esprit de faire ce que commandaient la justice et l'humanité.

Le protocole promettait de nouvelles élections et la convocation prochaine des cortès. Vous savez ce qu'est devenue cette promesse de la reine, ou, si vous l'aimez mieux, cette condition du protocole.

Vous savez comment les élections se sont passées en Portugal. A Dieu ne plaise que je vous fasse un crime de ne les avoir pas influencées. Vous attaquez les élections de la Suisse; vous avez le plus grand tort, vous n'avez rien à y voir; mais vous n'avez pas plus à voir dans celles du Portugal. Pourquoi faisiez-vous tant de promesses que vous ne pouviez ni ne deviez tenir?

L'orateur établit encore que la reine n'a pas changé son ministère, comme elle l'avait promis. Il blâme énergiquement le ministère français d'être intervenu dans les affaires particulières du Portugal, et d'avoir ainsi manqué au respect qu'il devait à ce pays et au principe de la révolution de juillet.

Toutes les fois, ajoute-t-il, que vous agirez pour les principes et contre les peuples, vous manquerez à votre devoir, à votre principe. Vous n'avez pas le droit de seconder la tyrannie, et vous êtes tenus de seconder les peuples. (Très bien! très bien!)

Ce qui pourrait sauver aujourd'hui le Portugal, ce seraient des élections libérales. Or, vous savez comment ont été faites les élections dans ce malheureux pays.

Les reproches que je vous adressais l'année dernière étaient fondés; ceux que je vous adresse aujourd'hui ne le sont pas moins; mais il y a cette différence qu'alors on pouvait espérer prévenir, et qu'aujourd'hui les faits sont accomplis. Partout où les souverains sont menacés, vous vous empressez d'accourir, d'intervenir; mais vous reculez toujours devant les intérêts des peuples.

Encore si, dans votre intervention, vous aviez fait comme l'Angleterre; mais non; lord Palmerston a agi, et vous n'agissez pas, ou plutôt vous agissez de la manière la plus liberticide (Rumeurs); oui, la plus liberticide, et vous allez en juger par un fait. Quand la junte se rendit sur un bâtiment pour aviser aux moyens qu'on pourrait employer, qui s'empara de ce bâtiment? Nous; nous allâmes le saisir au moment où la junte croyait qu'il y avait pour elle sécurité, possibilité de traiter. Eh bien! quand nous avons eu pris les chefs de cette noble insurrection, qui était alors victorieuse, nous n'avons pas eu le courage, la loyauté de les protéger.

Encore une fois nous faisons tout pour les pouvoirs établis, mais nous ne faisons rien pour les peuples.

Eh bien! je vous le dis, si vous n'exigez pas l'exécution des quatre conditions stipulées dans le protocole, vous manquez à tous vos devoirs, vous montrez que vous ne savez partout que protéger les forts et abandonner les faibles. (Très bien!) Vous êtes partout les chevaliers de l'oppression; mais, je vous en avertis, les siècles de l'oppression et de la tyrannie sont passés. (Très bien! très bien!)

M. DROUIN DE LHUYS cherche à prouver que le gouvernement anglais est beaucoup moins satisfait que ne le prétend M. le ministre.

M. GUIZOT, président du conseil. Tout ce que je sais, c'est qu'il est vrai, très vrai, que, d'après une dépêche qui me fut envoyée par notre ambassadeur en Angleterre, à la suite d'une conversation avec lord Palmerston, je dus considérer l'intervention comme parvenue à son terme. Les événements étaient accomplis, nous n'avions plus rien à faire.

M. ISAMBERT adresse quelques paroles à M. le président du conseil.

M. GUIZOT. Je prie M. Isambert de ne pas m'interrompre. J'ai lu la pièce. (Bruit.) Les quatre conditions ont paru, je le répète, accomplies. Le ministre anglais a fait ses réserves jusqu'à ce que la reine s'exécutât et tînt la promesse qu'elle avait faite. L'ambassadeur français répondit à cette observation: alors comme alors; mais quant à présent l'intervention n'existe plus.

L'Angleterre a pensé que la reine n'avait pas rempli les conditions posées (Bruit à gauche.); mais ce n'était pas une raison pour que le cabinet français eût aussi cette opinion. (Murmures à gauche.) Il me semble que je puis bien avoir un autre avis que lord Palmerston. (C'est étonnant. — Rires et bruit.)

Les honorables membres qui m'interrompent pensent comme le ministère

---

[illegible] eurs attelages, montés presque tous par des enfants (1). »

Cette foule grossissait, grossissait toujours et semblait se multiplier; l'orchestre, un orchestre d'harmonie, recruté dans tous les groupes, éclatait en triomphantes fanfares. Je fis un mouvement pour me rapprocher de cette imposante réunion, car j'avais été, je ne sais comment, témoin de toutes ces scènes, — et je me trouvai tout à coup assis sur un banc de velours cramoisi, dans un local qui, quoique brillant, me sembla fort mesquin comparativement au magique tableau que je venais de contempler. Une seule chose n'avait pas déchu: les valses de Strauss, dont le son m'arrivait bruyamment cadencé, étaient bien les mêmes qui avaient frappé mon oreille aux abords du phalanstère.

Je me levai pour me reconnaître. J'étais au milieu d'un jardin planté de camélias aux fleurs éclatantes, aux luisants panaches de feuilles toujours vertes; de rhododendrons aux gros bouquets de fleurs rosées, carnées, blanches, transparentes, et surtout de ces grands monocotylédones des tropiques, fougères, palmiers, dattiers, cocotiers, du sommet desquels sortent des houppes de feuilles gigantesques, abri préparé par la nature à des fruits qui ne mûriront pas sous notre ciel.

Ici le latanier aux feuilles plissées et découpées en lanières, qui ressemblent à un oiseau aux ailes gigantesques dont on cherche vainement la tête; plus loin le bananier dont les larges feuilles linguées se fendent sur les bords en se recourbant; ailleurs le pin des contrées brûlantes, l'araucaria excelsa, des cactées serpentantes dans des vases suspendus qui servent de lustres, et cent autres plantes qui ne se décident à vivre sous notre ciel qu'autant qu'on les traite en enfants gâtés. Des fontaines çà et là, dont une au fond, glissant sur des stalactites étagées, et se couronnant d'un buisson de verdure et de fleurs; plus bas un jet d'eau au bruit duquel dorment des cygnes, et tout autour, penchées sur le bassin, des plantes aquatiques intertropicales, des cannes à sucre, des strélitzia aux fleurs mystérieuses, etc.; çà et là des statues, des groupes, du gazon, des arbres, des fleurs, des fruits, des oiseaux, un terrain accidenté pour paraître plus vaste, des glaces pour multiplier l'espace.

A une assez grande hauteur, courait une élégante galerie de dentelle de fer, droite ou courbée tour à tour suivant les élégantes circonvolutions de l'édifice, et d'où se penchaient comme pour sourire à la foule de magnifiques bouquets de camélias carminés, panachés et de frêles rosages passant leur tête joyeuse à travers les interstices de la dentelle; tandis que, plus hardies, de longues guirlandes de ces lianes, de ces plantes grimpantes qui ne peuvent voir un espace vide sans le couvrir aussitôt de leur gracieux feuillage, s'élançaient à de grandes distances et se balançaient échevelées entre la terre et le ciel, avides des baisers du vent et des caresses vivifiantes de l'atmosphère attiédie.

Un doux parfum d'ananas circulait à travers l'enceinte que protégeait un immense vitrage, et pendant que l'orchestre lançait ses notes vibrantes et joyeuses, une foule nombreuse et parée de promeneurs circulait par les allées, se reposait sur des banquettes de velours, lisait les journaux de la journée, ou bien achetait aux comptoirs des fleuristes des bouquets ou des pots de fleurs soigneusement numérotés et étiquetés à prix fixe.

J'étais tout simplement au Jardin d'hiver des Champs-Elysées.

III.

J'avais fait un rêve.

Un volume que je reconnus près de moi sur la banquette où je m'étais assis, m'expliqua toute cette fantasmagorie.

C'était une brochure in-18, sur la couverture verte de laquelle on lisait ces mots: SOLIDARITÉ, *vue synthétique de la doctrine de Fourier*, par Hippolyte Renaud, 3e édition, Librairie Phalanstérienne, en face le pont Royal, prix: 1 fr. 25 c.

Je me rappelai alors comment, au retour d'une longue course à travers les rues boueuses de Paris, pendant laquelle *Solidarité* m'avait tenu compagnie j'étais entré au Jardin-d'Hiver fatigué, et n'avais pas tardé à m'endormir au bruit monotone et doux des jets d'eau et des fontaines. Le sommeil m'avait retracé les tableaux de subversion et d'harmonie que le livre venait de faire passer sous mes yeux.

Ce n'est pas cependant que ce volume concentré et substantiel brille beaucoup par les tableaux et vise à l'émotion. C'est un ouvrage où la science sociale prend les allures des sciences dites positives, et se développe comme une thèse de mathématiques. L'auteur n'a pas cherché à plaire, mais à instruire, — à séduire l'imagination, mais à prouver. Ce livre n'est pas l'œuvre d'un poète, mais d'un philosophe, ou plutôt d'un savant à qui l'étude des sciences a appris à condenser ses idées et à marcher au but. Celui qui a lu ce livre possède une idée complète de la doctrine de Fourier dans ce qu'elle a de pratique et d'hypothétique, il peut l'apprécier dans son ensemble, et, s'il a lu avec attention, il est impossible qu'il ne se sente pas poussé invinciblement à pénétrer plus avant dans cette étude.

M. H. Renaud commence par établir l'infaillibilité de la raison humaine, en tout ce qui a trait à l'activité de l'homme; il discute cette éternelle question du bien et du mal dont les religions n'ont donné que des solutions incomplètes, et, après avoir analysé les facultés et les penchants de l'homme, il prouve que la raison humaine, la bonté divine et les instincts de l'homme tendent également vers l'organisation de la commune telle que Fourier l'a proposée, et que cette organisation résout seule tous les problèmes ontologiques, psychologiques et sociaux.

Un chapitre sur l'organisation sociétaire de la commune, la constitution du phalanstère, le mécanisme industriel de la phalange, l'éducation harmonienne, le travail attrayant par groupes et séries, les problèmes de production et de répartition, compose le reste de la première partie. La question de la propriété y est discutée avec une clarté remarquable.

La seconde moitié du volume traite de la partie spéculative de la science sociale, non plus de ce que Fourier propose, mais de ce qu'il suppose pour l'avenir. L'auteur y esquisse l'organisation générale de la société après l'établissement de l'harmonie, la réalisation d'un équilibre atmosphérique et électro-magnétique, et d'un équilibre des populations; dans le chapitre des mœurs et coutumes, il traite avec chaleur et émotion la question des amours dans le phalanstère, sur laquelle notre ami V. Hennequin a fait une si attrayante brochure.

Deux autres chapitres sont consacrés à la cosmogonie et à l'analogie universelle. Il y a là des pages pleines de charmes sur la vie aromale, la double existence de l'humanité, cette conciliation si ingénieuse et probablement si vraie de la bonté de Dieu et des souffrances du genre humain dans les sociétés imparfaites; — le magnétisme animal, cette porte ouverte sur l'autre monde; — la vie et les relations des astres au sein de l'univers, — et enfin sur la vie universelle, sur les analogies sériaires des êtres, des mondes et des hommes, des sociétés et des êtres organiques ou inorganiques; sur l'harmonie des formes, sur les emblèmes des couleurs, et ce langage des fleurs que l'on cherche à déchiffrer depuis tant de siècles et toujours sans pouvoir en découvrir la loi.

Nous voudrions pouvoir nous étendre plus longuement sur ce livre et entrer dans quelques développements sur ce côté si gracieusement poétique d'une doctrine que l'on accuse de préoccupations industrielles exagérées; mais cet article est déjà trop long par les discussions politiques qui encombrent les hautes colonnes du journal. Nous aurons occasion d'y revenir.

En attendant, contentons-nous de constater que l'ouvrage de M. H. Renaud est un des diamants de la librairie phalanstérienne, que nul n'est excusable de l'ignorer, non seulement parmi les hommes qui s'occupent de philosophie, de politique, de socialisme, mais encore parmi eux qui supportent avec douleur le poids de la désorganisation sociale; et que dans ses 200 pages ce mince résumé d'une doctrine utopique contient plus d'idées pratiques et vraies que la collection des ouvrages de tous les philosophes anciens et modernes.

Sur ce, ami lecteur, je te souhaite une place dans la société que m'a montrée la seconde partie de mon rêve; tu l'auras assez payée si tu m'as suivi jusqu'ici.

J. FABURY.

(1) Victor Hennequin.

La 13e livraison de l'ouvrage de M. Dechenaux, *Clé de l'analogie en botanique*, est déposée à la *Librairie phalanstérienne*, quai Voltaire, 25.

Nous rappelons à nos amis l'*Almanach phalanstérien de 1848*. Il reste encore quelques exemplaires du deuxième tirage. *Voir aux annonces.*

[illegible] cette nationalité. C'est ce que nous ne ferons pas; c'est ce que nous ne voulons pas faire.

M. DROUIN DE LHUYS explique en quelques mots ce qu'il vient de dire.

M. JULES DE LASTEYRIE insiste pour que les stipulations garanties par la France, garanties par ses vaisseaux, soient exécutées, non pas dans l'intérêt de l'Espagne, mais dans l'intérêt du Portugal, afin que notre intervention dans ce pays ne passe pas aux yeux du monde pour une dérision.

Lundi, suite de la discussion.

FAITS DIVERS.

Par suite du décès de M. Costé, une ordonnance royale, en date du 31 janvier dernier, a convoqué pour le 4 mars prochain le 5e collège électoral du département des Vosges, à Neufchâteau, à l'effet d'élire un député.

— Par ordonnance du roi, en date du 1er de ce mois, M. le baron de Bussières, pair de France, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Pays-Bas, est nommé ambassadeur auprès de S. M. le roi du royaume des Deux-Siciles.

— Il est mort à Cherbourg, dans le mois de janvier dernier, 152 personnes; c'est plus du double de la moyenne ordinaire des décès arrivés pendant ce mois depuis dix ans. Dans le même espace de temps, le nombre des décès fut de 78 en 1847, de 61 en 1846, de 64 en 1845.

— Le 31 janvier, à sept heures du soir, un incendie s'est déclaré dans une maison à deux étages, rue des Carrières, à Cherbourg. Cinq personnes, qui habitaient ce corps du logis, n'ont pu encore être retrouvées.

UNE PRISONNIÈRE DES ARABES. — On connait l'histoire de Juliette, qui, prisonnière d'Abd-el-Kader, était revenue en France avec l'émir et les autres captifs arabes. Un journal d'Aix, la *Provence*, publie, à son tour, sur Juliette et sa mère, quelques détails intéressants recueillis de la bouche même de cette dernière :

« En 1839, dit cette feuille, Mme Reine Aillaud et sa fille Juliette, qui avait quinze ans, demeuraient à Oran, où elles étaient cantinières.

» S'étant un jour un peu écartées dans la campagne, aux environs de cette ville, elles furent surprises par quelques réguliers d'Abd-el-Kader, qui maraudaient, et conduites à l'émir, près de Mascara.

» A cette époque, la femme d'Hadji-Bachi, frère de lait de l'émir, avait été prise par les Français; Abd-el-Kader lui donna Juliette, et il l'épousa, malgré la répugnance de la jeune fille à partager la couche d'un Arabe qui, par son âge, aurait pu être son père. Plus tard, la première épouse du frère de lait de l'émir fut rendue par les Français, et elle a continué d'habiter la même tente avec Juliette, qui a eu un enfant d'Hadji-Bachi.

» La dame Reine Aillaud a habité huit ans la deïra avec sa fille, et elle a rendu de grands services aux prisonniers français: M. le lieutenant-colonel Courby de Cognord et M. le docteur Cabasse doivent se souvenir de cette bonne femme, qui adoucissait leur dure captivité en leur faisant avoir des habits et des aliments. La position de la dame Aillaud et de Juliette n'était pas malheureuse à la deïra. Les Arabes avaient en grande estime leurs travaux d'aiguilles, et elles se procuraient facilement, par la couture, de l'argent qui les aidait à soulager leurs compatriotes.

» Les prévenances de la mère de Juliette lui avaient attiré surtout la bienveillance d'Abd-el-Kader, qui se plaisait à faire ressortir la différence qu'il y avait entre l'obligeance et l'empressement des femmes chrétiennes et l'apathie servile des femmes arabes. Aussi, lorsque l'échange des prisonniers eut lieu, quand MM. de Cognord, Cabasse et leurs compagnons partirent pour retourner au camp des Français, la dame Aillaud demanda sa liberté à Abd-el-Kader, qui s'empressa de la lui accorder, en lui donnant un sauf-conduit revêtu de son sceau.

» Juliette voulut rester alors avec son mari arabe; l'amour maternel la retenait sous sa tente. Sa mère revint seule en France, où elle obtint un secours de 200 fr. de Mme la duchesse d'Orléans. Depuis environ huit ans, elle habitait la ville d'Aix, où elle se livrait à de pénibles travaux pour gagner sa vie. Ayant appris la reddition d'Abd-el-Kader et son arrivée à Toulon avec ses parents et ses familiers, elle s'est empressée de partir pour cette ville, afin d'aller saluer l'ex-émir et embrasser sa fille Juliette.

» Juliette a aujourd'hui vingt-trois ans; elle est petite, brunette, et, sans être jolie, a quelque chose d'attrayant dans sa physionomie mobile. »

ACCIDENTS. — On sait assez généralement que le charbon de bois dégage en brûlant de l'acide carbonique qui est mortel à ceux qui le respirent; mais beaucoup de personnes ignorent que les exhalaisons du charbon de terre en ignition, toutes chargées d'hydrogène, ne sont pas moins dangereuses. Un de nos abonnés nous écrit que, dans la nuit du 2 au 3 courant, deux de ses ouvriers, couchant dans la même chambre, sont morts asphyxiés pour avoir eu l'imprudence de fermer la clef d'un poêle rempli de charbon de terre allumé. Celui qui écrit ces lignes a été témoin, il y a peu de temps, d'un accident semblable arrivé dans la maison qu'il habite, mais dont heureusement les conséquences ont été moins funestes. L'un des imprudents, qui avaient fermé le poêle, eut besoin d'ouvrir la porte extérieure, l'air pénétra dans la chambre, les voisins accoururent, et les asphyxiés en furent quittes pour la peur.

LE CHASSEUR ET LA DÉBACLE. — La débâcle de la Seine, qui s'est effectuée dans la nuit du 1er février, a donné lieu à un trait de courage et de dévouement qui mérite d'être raconté. Le fait s'est passé à deux lieues de Paris, au Bas-Meudon.

Au moment où le jour allait poindre, lorsque la glace craquait de tous côtés et que le mouvement commençait sur toute la largeur de la rivière, un habitant du voisinage, non moins intrépide chasseur que pêcheur déterminé, venait d'apercevoir une bande de canards sauvages vers la pointe sud de l'Ile Séguin.

Entraîné par sa passion dominante, et sans examiner le danger, notre chasseur s'élance sur le plancher mobile et parvient bientôt au milieu de la rivière.

Il s'en allait ainsi remontant le cours de l'eau, laissant fuir le sol glacé sous ses pas, quand tout à coup le fragment qui le portait vint à se rompre.

L'imprudent chasseur abandonne son fusil et disparait sous la glace qui se referme aussitôt.

Cependant il lutte avec courage et parvient, après de longs efforts, à faire avec la tête une trouée qui lui permet de se soutenir avec les coudes sur les glaçons amoncelés. Malheureusement, ses mains engourdies et crispées ne lui permettent plus de tenter un effort suprême; il s'abandonne au courant. En vain il appelle au secours. Les habitants du Bas-Meudon, accourus à ses cris, déplorent le danger qui enchaîne les plus intrépides au rivage; mais nul n'ose courir à une mort certaine; le naufragé va périr. Non, il va être sauvé! La Provi-

Par M. FRANCK, professeur à la Faculté des lettres.

I. *Une vieille tactique.*

M. Franck a pris à tâche de justifier cette apostrophe que nous lui avions adressée : *Vous êtes le préjugé*. Ses attaques contre la théorie de Fourier ne sont pas sorties un instant du cercle des compressions et des méprises plus ou moins volontaires que l'Ecole sociétaire a prévues dans tous ses écrits, notamment dans la préface ajoutée aux dernières éditions de la *Théorie des Quatre-Mouvements* (1).

Nos adversaires systématiques, ceux qui ne cherchent dans la théorie qu'un joint pour la détruire, ou tout au moins un côté faible qui leur permette de se faire valoir à nos dépens, ceux-là découvrent avec joie dans la doctrine phalanstérienne cet axiome : « La passion est bonne, légitime et doit être pleinement satisfaite » *à certaines conditions, dans un certain milieu social.* »

Que font nos bons apôtres? Avec une touchante ingénuité ils escamotent la restriction mise au principe, ils en suppriment la dernière partie, et, malgré quelques semblants d'impartialité dont ils se parent afin de mieux séduire leur auditoire, ils en viennent toujours à donner calomnieusement cette base à toute la théorie phalanstérienne :

Fourier veut que l'homme lâche la bride à ses passions.

La préface que nous citions tout à l'heure a parfaitement répondu :

S'il y a quelque chose d'immoral au monde, c'est de prêter à Fourier cette formule stupide.

Prêter à un homme, à une doctrine, quelque opinion bien monstrueuse, s'escrimer ensuite contre cette monstruosité, la réduire en poudre à grand fracas, s'écrier que l'on triomphe, que l'on a vaincu l'immoralité, que l'on a vengé les bons principes des outrages dirigés contre eux par des doctrines impies, voilà une tactique qui n'est certes pas nouvelle; aussi pensons-nous que nos adversaires devraient songer enfin à en adopter une autre. Une fois admis que les chrétiens immolaient des enfants à leur Dieu dans les catacombes, les philosophes païens avaient beau jeu pour prouver l'infamie du christianisme.

Fourier *veut que l'homme lâche la bride à ses passions!*

Mais si tel était l'énoncé fidèle du principe de Fourier, la réforme sociale proposée par Fourier, et qui découlerait de ce principe, consisterait tout simplement à supprimer les prisons, les lois, les magistrats, les gendarmes, et à engager chacun à chercher autour de soi *per fas et nefas* toutes les satisfactions possibles! Voilà pourtant les sottises que l'on a la folie ou l'insigne mauvaise foi de prêter à Fourier, à sa doctrine, à ses disciples! Voilà ce que l'on combat ensuite avec l'emphase la plus ridicule et l'indignation la plus comique.

M. Franck est tombé, jeudi dernier, dans ces tristes banalités, en affirmant que la théorie phalanstérienne ayant pour but la réalisation du bonheur, le phalanstérien n'avait qu'une chose à se demander : *Comment serai-je heureux?*

Oui, vraiment, la théorie phalanstérienne a pour but la réalisation du bonheur, mais du bonheur *collectif* et non pas individuel; sur sa bannière elle inscrit *solidarité*; le phalanstérien n'a donc pas à se demander : Comment serai-je heureux? mais : Comment répandrai-je le plus de bonheur autour de moi?

II. *Mauvais choix d'exemples.*

M. Franck n'est pas chanceux dans les arguments qu'il emploie pour combattre ce théorème, *les attractions sont proportionnelles aux destinées.* Quand il veut nous montrer l'attraction et la destinée en lutte, ses exemples sont toujours très malheureux. Nous n'avons pas voulu discuter la supposition de l'harmonien se cassant la jambe et demandant à grands cris, dans les transports de la fièvre, le breuvage *qui le tuerait.* Pour que l'exemple fût concluant, il eût fallu prouver d'abord que l'homme est *destiné* à se casser la jambe et non pas destiné à développer toute sa prévoyance industrielle pour éviter de pareils accidents. L'homme qui se casse la jambe est évidemment en dehors de sa destinée normale et Dieu ne lui a pas donné d'attraction en harmonie avec une pareille situation. Toutefois, si l'attraction est lésée après une fracture de membre par la douleur physique et par l'inaction forcée, l'antagonisme des attractions et de la destinée ne va pas, dans ce cas exceptionnel lui-même, aussi loin que le prétendait M. Franck. Il n'est pas exact de dire qu'un fiévreux soit tué par une boisson *appropriée à son état*. Le médecin ne lui refuse pas à boire, et si nous ne publions pas ici de nombreuses déclarations émanées des gens de l'art, c'est que, la thérapeutique imaginée par M. Franck, fût-elle fondée en expérience, l'argument tiré de la jambe cassée contre le rapport des attractions avec la destinée n'en serait pas moins ridicule.

Autre exemple : M. Franck a déclaré dans une séance récente, avec son ton habituel d'indignation, qu'il n'y aurait en harmonie aucune espèce de pénalité; aujourd'hui il suppose un magistrat *harmonien* obligé de *condamner* un de ses proches, et combattu à la fois par son devoir et ses affections.

Jamais argumentation n'a reposé sur une contradiction plus risible. Monsieur Franck, vous allez chercher bien loin des exemples pour prouver que l'attraction n'est pas toujours en rapport avec la destinée; il y en avait un plus concluant et bien près de vous. Supposez un professeur de morale dont l'esprit ne brille point par la largeur et l'étendue, mais se distingue bien moins encore par la légèreté; supposez-le faisant le plaisant, aspirant à des succès d'homme d'esprit, et dites-nous si de pareilles attractions ne seraient pas, avec la destinée, en contradiction manifeste.

III. *La série et l'unité.*

Nous avions prévu dès l'origine que M. Franck refuserait d'aller au fond de deux idées phalanstériennes, la *série* qui est l'ordre et l'*unitéisme* qui est le dévouement, le sentiment religieux, la passion du bien, du beau et du vrai. Quand on *veut* et quand on *peut* se faire une idée complète et juste de ces données, on voit que la Théorie de Fourier, loin de détruire la morale *en ce qu'elle a de fondé*, la met à sa place, l'interprète, la légitime et donne un ca-

(1) Ce travail a été réimprimé en brochure sous ce titre *Immoralité de la doctrine de Fourier.*

[illegible] de tromper que le témoin s'interdit par serment, en cour d'Assises, c'est de ne pas dire *toute la vérité*, c'est d'en retenir une partie; ce procédé donne sur Fourier spécialement un grand avantage. Cet homme, que l'on représente parfois comme rompant avec toutes les traditions de l'humanité, ne répudie que les faux systèmes; c'est aux sciences incertaines seulement, et à leurs méthodes qu'il applique la loi d'écart absolu.

L'ÉCART ABSOLU. J'avais présumé que le plus sûr moyen d'arriver à des découvertes utiles, c'était de s'éloigner en tous sens des routes suivies par les sciences incertaines, qui n'avaient jamais fait la moindre invention utile au corps social, et qui, malgré les immenses progrès de l'industrie, n'avaient pas même réussi à prévenir l'indigence. (*Théorie des quatre Mouvements*, *Discours préliminaire*.)

Quant aux faits, aux institutions, aux principes qui se sont manifestés *réellement* dans l'humanité, non seulement Fourier les accepte, mais sa Théorie est la seule qui les accepte tous. On y trouve l'ordre et la liberté, le sensualisme et le spiritualisme, l'élection et l'hérédité, la hiérarchie et la fraternité. Tous ces principes, trop exclusivement posés jusqu'à ce jour, aboutissent dans sa théorie seule à la complète harmonie. Cette supériorité même de Fourier le rend vulnérable. Rien de plus aisé que de citer, avec indication du volume et de la page, un passage où Fourier célébrera le luxe matériel, et d'en conclure que sa Théorie est du pur sensualisme. La citation sera fort exacte et déloyale pourtant, car le lecteur sera dans l'ignorance du contrepoids spiritualiste. C'est ainsi que M. Franck a parlé de la Série et de l'Unité. Sa description de la Série, appliquée au monde matériel, sans être bien approfondie, était exacte, fidèle, nous l'avons dit; mais une fois qu'il s'agit d'appliquer au monde social l'ordre universel, M. Franck ne veut plus voir clair; le rapport des passions distributives avec la Série lui échappe, la Théorie de Fourier devient dans sa bouche quelque chose de si confus, de si déraisonnable, de si puéril, que l'auditeur impartial se demande comment une pareille doctrine a pu rallier quelques hommes qui n'aient pas entièrement perdu le sens.

IV. *Comment on devient phalanstérien.*

Or ces hommes ont généralement fait leurs classes sans donner aucun signe de folie. Nombre d'entre eux sortent de l'école Polytechnique, de cette école où l'on acquiert à la fois l'amour de l'humanité et celui de la vérité rigoureusement démontrée, de cette école qui eut la gloire de fournir tant de recrues au saint-simonisme. Nous disons la gloire, car les saints-simoniens furent, un temps, le groupe d'hommes qui représentait les idées les plus généreuses et les plus avancées. Nous disons la gloire, car il est plus honorable de tenter pour l'humanité des routes nouvelles que de se faire une place dans une société fondée sur l'oppression et le mensonge, dans une société où le ministre n'est pas libre de suivre la politique généreuse qui conviendrait à ses antécédents et à son cœur, où le juge n'est pas libre d'acquitter l'homme poussé au vagabondage par la détresse, où le manufacturier n'est pas libre d'assurer la vie à ses ouvriers, où le professeur de morale n'a pas la permission de rendre justice au socialisme.

Les autres disciples de Fourier se sont recrutés aussi dans les carrières libérales. Ce ne sont pas les hommes *d'un seul livre*. Avant de connaître et d'étudier Fourier, ils avaient connu la philosophie, ou plutôt *les philosophies*, les avaient interrogées avec ardeur, ils avaient demandé le secret de la destinée humanitaire à Locke, à Condillac, à Kant, à Thomas Reid, à Steward, à Cousin. Chez ces auteurs ils avaient trouvé des qualités littéraires, souvent des aperçus ingénieux, des détails bien observés, mais jamais un principe unitaire éclairant à la fois l'âme humaine, la nature extérieure et le monde social. Si la philosophie n'est pas la science de l'analogie universelle, elle n'est rien. Or, les *philosophies* sont incohérentes et décousues; loin d'éclairer, de guider la civilisation, elles sont faites à son image et la reflètent. Ce qui les condamne surtout, c'est qu'elles ne donnent pas de conclusions applicables à l'amélioration des sociétés.

« Vous jugerez l'arbre à ses fruits, a dit l'Evangile; l'arbre » qui ne donne pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. »

Or, l'arbre philosophique ne donne pas de fruits sociaux, il ne produit aucun remède contre le paupérisme, la prostitution, les épidémies, les révolutions, les guerres, les crimes privés et publics. Qu'est-ce qu'une science de l'homme impuissante pour le bien de l'homme? Fourier a jugé l'arbre philosophique, et l'a justement condamné au feu; des vérités de détail survivront seules à l'incendie comme les filets de l'amianthe.

Après avoir sondé d'une part les maux extrêmes de la société, d'autre part la stérilité philosophique, les chercheurs de vérité ont trouvé dans Fourier une psychologie qui se justifiait par ses fruits, comme le bon arbre et qui avait pour conséquence logique la transformation la plus salutaire et la plus inespérée de la société tout entière. O philosophes, ergotez sur les douze passions radicales, trouvez-en plus ou moins que Fourier, dénoncez celle-ci ou celle-là comme une passion de contrebande, Fourier n'en a pas moins trouvé le secret du salut social dans le jeu des distributives et dans la Série qui en résulte!

V. *L'ordre universel.*

La Série ou distribution des êtres par catégories générales renfermant des groupes particuliers est bien la loi de la distribution universelle. M. Franck lui-même l'a reconnu quoique d'assez mauvaise grâce.

Pour être complet sur ce point, il aurait dû dire que dans tout groupe et dans toute série se trouvait un élément principal, un type, un chef, un *pivot* occupant le centre du groupe ou de la série, que la planète, par exemple, était pivot dans le groupe de ses satellites, le soleil dans une série de planètes, le lion parmi les félins, l'aigle pour les oiseaux de proie, le chêne pour les quercinés et, dans nos ébauches d'organisation sociale, le capitaine au sein du peloton, le commandant pour le bataillon, les chefs de bureau, de division, présidents de chambre, etc., etc., dans l'ordre administratif ou judiciaire.

M. Franck aurait dû ajouter que les groupes distincts et régis

dit que M. [illegible], qui est un administrateur habile, n'a pas cru devoir accepter le portefeuille qui lui était offert.

» Tous ces ministres, qui appartiennent à l'opinion progressiste modérée, se sont trouvés d'accord pour déclarer, à ce qu'on dit, au roi Ferdinand que, dans les circonstances actuelles, il fallait immédiatement proclamer la constitution. C'est ce qu'a fait le roi par un décret du 29 janvier. Ce décret contient les bases du projet qui, dix jours après, doit être présenté à l'approbation royale. La constitution napolitaine est fondée sur les mêmes principes que la constitution française : deux Chambres, l'inviolabilité du roi et la responsabilité des ministres, la liberté de la presse, la garde nationale ; tout cela est conforme à la Charte française. Une seule différence se fait remarquer, mais elle est fondamentale : la Charte napolitaine n'admettrait pas la liberté de conscience. Espérons que sur ce point le gouvernement napolitain comprendra la nécessité de se mettre en parfaite harmonie avec les idées du siècle. »

Voici le décret organique dont il s'agit :

« Naples, le 23 janvier 1843.

« Ferdinand II, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, duc de Parme » et de Plaisance, grand prince héréditaire de Toscane, etc., etc., etc.

» Ayant entendu le vœu général de nos bien-aimés sujets pour avoir » des garanties et des institutions conformes à la civilisation actuelle, » nous déclarons que notre volonté est de condescendre aux désirs qui » nous ont été manifestés en donnant une Constitution, et pour cela » nous avons chargé notre nouveau ministère d'Etat de présenter à » notre approbation, dans un délai qui ne devra pas excéder dix jours, » un projet sur les bases suivantes :

» Le pouvoir législatif sera exercé par nous et par deux Chambres, » à savoir une Chambre des pairs et une Chambre des députés. Les » membres de la première Chambre seront nommés par nous ; les » députés seront nommés par des électeurs sur les bases d'un cens » qui sera fixé.

» L'unique religion dominante de l'Etat sera la religion catholique, » apostolique, romaine, et aucun autre culte ne sera toléré.

» La personne du roi sera toujours sacrée, inviolable, et non su» jette à responsabilité.

» Les ministres seront toujours responsables de tous les actes du » gouvernement.

» Les forces de terre et de mer seront toujours dépendantes du roi.

» La garde nationale sera organisée dans tout le royaume sur un » mode uniforme et analogue à celle de la capitale.

» La presse sera libre, et sujette seulement à une loi répressive » pour tout ce qui peut offenser la religion, la morale, l'ordre public, » le roi, la famille royale, les souverains étrangers et leurs familles, » ainsi que l'honneur et les intérêts des particuliers.

» En notifiant ici au public notre souveraine et libre résolution, » nous nous confions dans la loyauté et le bon esprit de nos peuples » pour le maintien de l'ordre, du respect dû aux lois et aux autorités » constituées.

» *Signé* FERDINAND. »

Nous trouvons ce soir dans la correspondance du *Nouvelliste* quelques nouveaux détails sur les faits qui ont précédé à Naples les concessions du roi :

« Le 27, la population de Naples inondait la rue de Tolède, l'effervescence était au comble ; les dames elles-mêmes encourageaient des balcons ces manifestations populaires ; quelquefois même, se mêlant aux groupes, elles donnaient l'exemple des résolutions les plus patriotiques. Les cris de vive l'Italie ! vive la constitution ! éclataient de toutes parts.

» Dans ces conjonctures, l'attitude du gouvernement, d'abord indécise et timorée, prit à deux heures de l'après-midi un caractère défensif ; plusieurs régiments prirent position devant le château, dont les grilles étaient fermées ; la garde civique seule, à laquelle se joignirent de nombreux citoyens, veilla au maintien de l'ordre. Le roi fit faire les plus minutieuses démarches pour s'assurer de la fidélité des troupes [illegible] sur l'insurrection de Palerme :

« Le roi de Naples, quoique malade, s'est montré aux Napolitains dans la journée du 15 janvier pour les convaincre qu'il n'était pas allé en personne bombarder Palerme, comme on l'assurait. Dans la journée du 16, il a eu une attaque d'épilepsie. Les Napolitains, dans leur enthousiasme, appellent Palerme la *Varsovie italienne*. Dans la matinée du 18, le ministre d'Angleterre a eu une longue conférence avec le roi.

« Le 21 sont arrivés à Naples, à bord du brick *Principe Carlo*, le marquis Torcella et sa femme, la princesse douairière de Part-Anna, le prince Part-Anna et sa femme, la marquise Majo et d'autres fugitifs attachés à la cause royale. Deux de ces dames n'ont pu s'embarquer qu'en se faisant cacher entre des matelas. Le 22, il y a eu à Naples une chaude alarme. Tous les magasins ont été fermés. Des canons ont été mis en batterie devant le Palais-Royal et devant la Grand'Garde. Des patrouilles nombreuses, que le peuple n'a cessé de siffler et de huer, ont parcouru la ville. Le général Statella a été également sifflé. Cependant il n'y a pas eu de mouvement proprement dit. »

— Le roi de Sardaigne, écrit de Turin un correspondant du *Nouvelliste*, a convoqué le conseil d'état extraordinaire pour le 15 mars, afin de le consulter sur quelques affaires de finances. Cette mesure a produit le meilleur effet dans le public, d'autant plus que le manifeste était accompagné de la nomination de trois conseillers dont les noms sont chers à nos populations, surtout ceux du prince de la Sisterna, qui, en 1821, avait été condamné à mort et pendu en effigie, et de Mgr de Calabiana, évêque de Casale, qui seconde par ses actes les sublimes efforts de Pie IX et de Charles-Albert pour la régénération italienne.

On est généralement satisfait à Turin de la nouvelle loi sur la presse, qui est loyalement interprétée par les réviseurs, et dont nos écrivains usent avec beaucoup de tact.

Notre gouvernement surveille tous les mouvements des Autrichiens dans le Milanais. L'Autriche jouit chez nous d'une impopularité qui s'accroît tous les jours et que notre gouvernement n'est pas fâché de maintenir. Les évènements de la Lombardie et les nouvelles de Naples excitent dans nos populations les plus vifs sentiments patriotiques, que partagent nos hommes d'Etat les plus graves. Le gouvernement seconde, avec autant de prudence que de fermeté, l'élan populaire : les trois contingents qu'il a appelés et les deux qu'il a retenus sous les drapeaux, ne s'élèvent pas à moins de 35 à 40 000 hommes. L'artillerie a également été augmentée. Dans plusieurs villes, les moines ont mis à la disposition de l'administration de la guerre des corps de logis considérables pour le casernement des troupes. Charles-Albert est prêt, personne n'en doute, à prendre part à la lutte, si elle se présente, ou à profiter des évènements qui peuvent surgir en Italie.

Les rigueurs de la police autrichienne dans le Milanais sont inouïes ; les arrestations se multiplient, et nombre de citoyens recommandables ont été dirigés sur le Spielberg, où gémit depuis si longtemps notre pauvre Sylvio Pellico.

SUISSE.

La Suisse est rentrée dans le calme. La réforme du pacte fédéral n'aura pas lieu dans cette session de la Diète.

Les moines du mont Saint-Bernard, que M. de Montalembert et M. Guizot ont représentés comme victimes de l'oppression de la Diète fédérale, avaient participé très activement à la guerre civile ; ils avaient offert d'hypothéquer leurs biens pour fournir des moyens à l'insurrection. Cela résulte de la lettre suivante adressée officiellement par le conseil d'Etat du Valais au nonce apostolique, en date du 24 novembre dernier. Nous reproduisons cette lettre d'après le *National*.

« Les sacrifices énormes que nous impose la défense de la sainte cause que nous soutenons épuisent nos ressources. La lutte se prolonge ; la pénurie de nos finances rend notre position de jour en jour plus difficile.

» En cette pénible conjoncture, le V. clergé, plein de dévouement à [illegible]

(Suivent les signatures.)

L'*Ami du pays*, journal de Genève très modéré, grand ami de l'ordre, fait les observations suivantes sur le discours du comte de Montalembert :

« Le discours du noble pair aura l'effet des notes présentées à la » Suisse par les puissances. L'injustice, en révoltant tous les cœurs » honnêtes, les force à se rapprocher dans un intérêt mutuel. Tant » qu'on n'a attaqué que des individus et des faits particuliers, nous » nous sommes tus ; c'est le pays entier qu'on attaque, c'est son hon» neur qu'on tente d'entacher, l'*Ami du Pays* ne gardera pas un lâ» che silence.

» M. de Montalembert n'a point une connaissance claire et réelle » de l'état des esprits et des choses en Suisse. On sent qu'il ne le con» naît que par des récits passionnés et par les journaux d'une seule » couleur.

» A part quelques meneurs et quelques exaltés aveugles, les masses » ont bien réellement vu dans le Sonderbund une ligue illégale, in» compatible avec l'existence de la Confédération, s'appuyant sur le » fanatisme et l'étranger.

» Le *catholicisme a été blessé en Suisse*, dit M. de Montalembert. » L'ultramontanisme et le jésuitisme, *oui* ; le véritable catholicisme, » *non*. Deux cantons catholiques, plusieurs cantons mixtes, combat» taient le Sonderbund ; les jésuites ont été chassés, ainsi que les or» dres de leurs affiliés ; quelques mesures acerbes et illégales ont été » prises contre d'autres moines, mesures qui, sans pouvoir être justi» fiées, sont considérablement atténuées par la position pénible où se » trouvent des cantons pauvres, épuisés et ruinés par la guerre, de» vant la nécessité de payer les énormes contributions qui pèsent sur » eux par la faute de ces congrégations. »

— Dans sa prochaine séance, la Diète sera peut-être aussi appelée à délibérer sur un projet de décret important que lui propose la commission des neuf, et dont voici la teneur :

« Vu les différents rapports officiels des représentants fédéraux, et notamment ceux de Lucerne, en date du 18 décembre dernier, et leurs annexes, desquels il résulte avec un haut degré de vraisemblance que le conseil de guerre de l'ancien Sonderbund ou quelques-uns de ses membres ou fonctionnaires ont sollicité, à l'appui de leur résistance armée aux décrets fédéraux, l'intervention étrangère ;

» La Diète, considérant que cette conduite, soit d'après les lois générales, soit d'après les lois criminelles du canton de Lucerne, offre le caractère de trahison envers la patrie, et que la profonde indignation qu'elle a produite sur la nation suisse, dont les plus graves intérêts ont ainsi été compromis, lui impose le devoir d'ordonner une enquête judiciaire contre les auteurs ou les complices de cet attentat ;

» Considérant que le canton de Lucerne a, en sa qualité de dépositaire responsable de la caisse des fonds de guerre fédéraux, subi une perte considérable par suite de l'infidélité des susdits prévenus, et qu'il lui appartient de les poursuivre ;

» Considérant néanmoins que, pour pacifier le pays, il importe de ne pas diriger des poursuites contre d'autres personnes, fonctionnaires ou particuliers, qui ont contribué, à cause de leurs tendances politiques, à la formation ou au maintien de l'alliance des sept cantons ;

» Décrète : 1° L'Etat de Lucerne est invité, moyennant communication des actes nécessaires, à ouvrir une enquête judiciaire contre les personnes prévenues de trahison envers le pays, et à faire un rapport à la Diète, en temps opportun, sur le résultat de cette enquête ;

» 2° Il est recommandé à tous les cantons de l'ancien Sonderbund d'accorder une amnistie générale, abstraction faite des personnes désignées dans le premier et le deuxième des susdits considérants. »

GRANDE-BRETAGNE.

La réouverture des chambres anglaises a eu lieu le 5 février, mais il ne s'y est passé rien de remarquable, si ce n'est la constatation d'une rupture et d'une désorganisation dans les rangs des partis. Le chef du parti tory, lord George Bentinck, s'est séparé de son parti sur la ques-

---

— Vous êtes trop de votre village, mon ami. Ces mots sont bons pour désigner les actions des vauriens et des va-nu-pieds ; mais quand il s'agit d'hommes haut placés, on ne dit pas *voler*, on dit : *spéculer*, c'est plus poli. Le mot est tout dans notre pays ; la chose est secondaire. Tuer un homme est un crime, mais gagner une victoire, où l'on en tue quatre ou cinq mille, c'est mériter la gloire et la fortune. Volez en petit, un pain si vous avez faim, un vêtement pour votre mère qui a froid, vous irez en prison, aux travaux forcés peut-être ; mais, si vous volez en grand et adroitement, par jeux de bourse, vente de mauvaises actions, fourberies commerciales, on vous louera, on vous fêtera, on vous crucifiera, et s'il est prouvé que vous avez joué sans avoir besoin d'argent, oh ! alors, vous avez la chance d'être pairifié et pétrifié sur un fauteuil du Luxembourg.

— Comment, on récompense le vol... je veux dire la spéculation ?

— Sans doute, mais à une condition : c'est que l'on ne sera pas surpris, malheur à celui par qui le scandale arrive ! C'est comme autrefois à Sparte.

— Je ne croyais pas qu'il fût si difficile de faire le bien, reprit Pierre découragé.

— Le bien qu'on fait à droite produit presque toujours le mal à gauche et réciproquement.

— Mais alors la société est mal organisée, Dieu est méchant, et il me faut retourner dans mes bois.

— Il est trop tard. Avez-vous des papiers ?

— Je n'en ai d'autres que mes projets de réforme.

— Ce n'est pas assez, ou plutôt c'est trop pour que je vous laisse partir. Vous m'avez l'air d'un émissaire du communisme, d'un agent du radicalisme suisse ou de la jeune Italie, les trois cauchemars du gouvernement, et j'ai le regret de me voir obligé de vous envoyer en prison jusqu'à ce que l'on ait pris sur vous les renseignements nécessaires.

— Mais c'est donc un enfer que votre monde ! s'écria Pierre désespéré. — O ma mère ! ma mère ! que tu avais bien raison de me défendre d'aller dans un pays civilisé.

II.

Comme il disait ces paroles, un vieillard lui frappa sur l'épaule :

— Ne te désole pas, lui dit-il, tout ceci n'est qu'un mauvais rêve. La société où tu viens de faire une excursion ne réalise pas la destinée de l'homme. Regarde !

Le cabinet mesquin et sale du commissaire avait disparu : Pierre se trouvait sur un monticule d'où sa vue pouvait s'étendre sur un vaste paysage.

Un édifice attira surtout son attention. C'était un grand, un immense palais, d'une construction à la fois commode et splendide, où l'on s'était efforcé d'allier le luxe du comfortable à la richesse des combinaisons et des décorations architecturales. C'était beau de lignes et de détails comme une église gothique toute dentelée et irisée, et commode comme une maison hollandaise.

L'édifice pouvait loger près de deux milliers de personnes dans des logements plus ou moins somptueux, mais tous splendidement éclairés, aérés, chauffés par un calorifère unique, pourvus d'eau et même parfumés par des systèmes de conduits montant, serpentant, se roulant à travers l'édifice. Des galeries couvertes, vitrées, ornées de fleurs en toute saison, couraient autour du palais, suivaient les appartements dans leurs détours, s'élargissant ici pour former un atrium, plus loin se rétrécissant, s'ouvrant sur de nombreux et élégants escaliers, de manière à rendre toutes les communications faciles et abritées contre les intempéries, tout en laissant aux appartements le degré d'isolement que chacun pouvait désirer.

Au centre se trouvaient des salles communes, salles de bal, bibliothèques, musées, salons de lecture pour les journaux, salles de délibération, salles à manger communes, avec des cabinets isolés pour les petits comités ou le tête-à-tête. Ailleurs de vastes cuisines pour les habitants du palais, où s'élaboraient des mets variés pour tous les goûts et à tout prix ; des ateliers, des boutiques communales où des objets garantis étaient fournis au prix d'achat, parce qu'ils avaient été achetés en gros par la direction, qui n'avait ni à spéculer sur la vente, ni à soutenir par la falsification une concurrence toujours croissante et dépressive.

Pierre, de son monticule, ne voyait que l'extérieur de l'édifice ; cependant, par une perception surnaturelle et dont il ne se rendait pas compte, il lui était donné de suivre, dans ses détails principaux, cette distribution intérieure qui échappait à ses yeux. Il se rappela alors que l'écolier du *Diable boiteux*, dont on lui avait raconté les aventures en son enfance, se trouve doué d'une faculté semblable, et il jeta un regard furtif sur le pied de son voisin, mais ce pied n'avait rien de fourchu. Le vieillard lui faisant toujours signe de regarder, il continua son inspection sans se préoccuper davantage de la solution de ce problème de second ordre.

A l'extrémité d'une des ailes du bâtiment s'élevait une église ; une salle de spectacle se dressait en face ; du centre même du palais surgissait une tour avec horloge, cloche, télégraphe, observatoire, surmontés d'un pavillon, et d'où partaient des signaux auxquels on répondait des campagnes environnantes.

Derrière ce grand bâtiment et à petite distance on apercevait un autre système de bâtiments plus modestes : étables, écuries, bergeries, magasins de grains, de fourrages, etc. C'était une ferme gigantesque en face d'un immense château, le palais des animaux à côté du palais des hommes.

Partout autour de ces édifices, des arbres touffus, partout des fleurs, des fruits, des jets d'eau, des eaux courantes, un fleuve à petite distance, couvert de bateaux et d'embarcations de tout genre, et, ce qui était plus beau, plus séduisant encore, partout des êtres humains en mouvement, hommes, femmes, enfants, partout des chants, de la musique, des cris de joie, des signaux d'amitié et de reconnaissance, partout l'animation, la vie et le bonheur.

Le sol était fort varié aux environs. La ferme et le château se trouvaient assis au milieu d'une grande vallée ; tout autour, sur le bord du fleuve s'étendaient des jardins, des prairies, où paissaient de gras troupeaux de vaches à la mamelle pendante ; les coteaux se couvraient de blondes ou vertes moissons. Ici la vigne, plus loin les céréales, ailleurs les plantes sarclées ou potagères, le lin couronné de fleurs bleues, les pommiers avec leurs hémisphères de fleurs blanches lavées de rose, puis sur le bord des chemins, dans les points de vue, de larges nappes de fleurs cultivées, de toutes nuances, de toute odeur, variées, nuancées, contrastées, mariées selon les harmonies de la couleur, de la conformation, de l'analogie emblématique. Sur les hauteurs de vertes forêts cardant les vents, décomposant l'atmosphère, renouvelant l'air vital et attirant sans explosion vers le sol l'humidité bienfaisante qui vivifie la végétation.

Les cultures n'étaient pas coupées en étroites subdivisions, carrées, lozangées, triangulées, biscornues comme aujourd'hui, ni séparées par d'inutiles clôtures. Chaque terrain avait charge de produire la récolte à laquelle il était le plus propre chaque année. Les cultures d'ailleurs avaient été mêlées, engrenées, de manière à ce que les travailleurs de l'une eussent à se rencontrer avec les travailleurs qui en avaient choisi un autre. Sur les points écartés on avait bâti des édifices plus ou moins élégants destinés à des réunions et des repas de travailleurs, soit d'un même groupe, soit de groupes divers, alors qu'ils se rencontreraient dans la campagne à des distances trop éloignées du palais central.

Des groupes d'hommes, de femmes, de jeunes filles, d'enfants, étaient épars dans les champs, vaquant aux divers travaux de la culture, du jardinage, de l'arboriculture ; les costumes de ces travailleurs libres n'avaient rien de commun avec ceux de nos paysans, ils étaient aussi élégants, aussi gracieux que commodes ; des artistes en avaient varié et harmonisé la coupe et les couleurs. Chaque groupe de travailleurs avait sa bannière sous laquelle il marchait. Tous les sexes, tous les âges étaient occupés, les jeunes filles veillaient à la culture des fleurs, des groupes de petits enfants guidaient jusqu'à la ferme des charrettes de légumes, traînées par des chiens, qu'ils avaient chargées et attelées eux-mêmes. L'enfance travaillait avec l'enfance et loin des indiscrétions de la jeunesse. Au bout d'un certain temps de travail les groupes se brisaient et chacun allait s'enrôler dans le groupe qui lui était sympathique, le premier et directeur dans l'un, le dernier peut-être et serviteur dans l'autre. Nulle part on n'apercevait sur les visages cet ennui qui accompagne aujourd'hui les travaux matériels ; nulle part cette résignation qui s'écrit au front des [illegible] ; s'il y avait de la fatigue encore, c'était de cette fatigue [illegible] qu'une femme éprouve vers la fin d'une nuit de bal et de [illegible]

[illegible] augmenter en Angleterre plutôt que diminuer. Les planteurs des Indes-Occidentales se plaignent d'avoir été ruinés par l'émancipation des noirs et l'indemnité insuffisante qu'on leur a accordée.

L'Irlande est dans une agitation extrême. Les tribunaux condamnent un grand nombre de gens accusés d'avoir pris part aux violences et aux meurtres qui ont affligé le pays depuis quelques années. Les antipathies de race s'enveniment de plus en plus, et le parti catholique irlandais semble se tourner vers la France pour y chercher un appui en cas de besoin.

On remarque assez souvent dans les journaux des articles comme celui-ci, qui a paru dans le *Sun* du 3 février :

« *France et Irlande*. Le comte de Montalembert, dans sa lettre à M. G. O'Connell, parle des anciennes relations entre la France et l'Irlande. Ces liens sont plus forts qu'on ne le croit en Angleterre. De 1691 à 1791, 45 000 Irlandais ont été constamment au service de la France. A Lauden, à Nerwinde (où tomba Sarsfield), à Crémone, Almanza, Fontenoy, ces régiments se distinguèrent. Par décret du régent duc d'Orléans, 1746, tout catholique irlandais devait être réputé natif de France. Il est très peu de membres de l'ancienne noblesse qui n'ait du sang irlandais dans les veines. Le duc de Praslin (celui qui s'est acquis une si triste célébrité) était le descendant du maréchal vicomte Clare, qui commandait les Irlandais à Fontenoy. Le duc de Fitz-James représente dignement le grand duc de Berwick, dont la femme était fille de lord Clauricarde, et veuve de Sarsfield. La mère du maréchal Bugeaud était miss Sutton de Clonard (du comté de Wenford). Le général Lamoricière, un des meilleurs officiers de France, est aussi Irlandais par sa mère.

» Le colonel Mac Mahon, à qui s'est rendu Abd-el-Kader, le maréchal Reilly, le comte Bourck, le colonel Cantillon, le comte Mac-Carthy, le vicomte Walsh et beaucoup de comtés et comtesses du Faubourg-Saint-Germain, portent des noms irlandais ; mais beaucoup d'autres, comme c'est l'usage en France, ont adopté des noms de terre. Ce qui les réunit tous, c'est une grande antipathie contre le peuple et le nom anglais. Bugeaud, pendant qu'il commandait l'Algérie, a fort encouragé les Irlandais. La légion étrangère en compte beaucoup. Son interprète, le meilleur élève orientaliste de France, était M. de Hanne, natif d'Eceles-Sreet, à Dublin. Le colonel Sutton était son principal aide-de-camp. Le jour de Saint-Patrice, le duc d'Isly et la plupart de ses officiers d'état-major célébraient sa fête dans les plaines africaines, et la partie irlandaise de la légion étrangère, y compris le fils de notre grand poète, le pauvre Moor, allait à la messe. En cas de guerre avec l'Angleterre, voilà les hommes qui serviraient d'interprètes, s'il y avait invasion dans ce pays. »

DANEMARK.

Le nouveau roi de Danemark inaugure son règne en accordant une constitution à ses sujets. Voici comment le *Journal des Débats* raconte ce fait :

« Le même jour, aux deux extrémités de l'Europe, nous voyons apparaître deux constitutions : l'une pour le royaume des Deux-Siciles, l'autre pour le royaume de Danemark. Le 28 janvier, le nouveau roi de Danemark, accomplissant la promesse qu'il avait faite dans les lettres-patentes publiées le 20 janvier, au moment de son avènement, a signé une ordonnance par laquelle il octroie une constitution à ses Etats.

» Il sera établi des Etats communs pour le royaume de Danemark et les duchés de Sleswig et de Holstein ; ces Etats s'assembleront régulièrement, à des époques fixes, dans des lieux qui seront ultérieurement déterminés, et alternativement dans le royaume de Danemark proprement dit et dans les duchés. La nouvelle constitution consacre le principe du vote de l'impôt par les Etats et celui de leur participation au pouvoir législatif.

« La constitution ne change rien aux rapports des duchés de Holstein et de Lauenbourg avec la confédération germanique ; elle con-

par la seule raison qu'il faudrait citer tous les articles de fond de ce journal qui se distingue autant par la modération du langage que par la logique de la pensée. La *Gazette de Trèves* met à nu le système absolu et négatif des gouvernements et les tendances vaines, creuses et subversives des libéraux politiques. C'est grâce à cette impartialité que la *Gazette de Trèves* existe malgré la censure qui la moleste et la tronque. Qu'elle continue dans ce sens, elle a déjà opéré une espèce de réforme dans la presse allemande, avec le temps elle la forcera à se transformer complètement. La vérité seule, dite avec modération et courage, triomphe à la fin.

La chambre des nobles de Wurtemberg a encore renchéri sur les calomnies du discours du trône à l'égard de la Diète suisse. Dans son adresse elle demande formellement l'intervention. Heureusement les actes de cette chambre n'ont pas force de loi, et, comme dans la Chambre des députés l'opposition modérée et éclairée est en majorité, il est probable que l'on jugera dans cette chambre tout autrement qu'à la chambre des nobles.

La Diète prussienne s'occupe toujours de la discussion du nouveau code pénal. Les journaux prussiens paraissent avec cinq ou six suppléments remplis de ces discussions. Nous discuterons à notre tour ce fameux code dès que la Diète en aura arrêté les bases.

M. Guizot vient d'être nommé membre de l'Académie autrichienne fondée récemment par le prince de Metternich. C'est le prince lui-même qui a proposé son noble ami pour cette haute dignité académique.

ALGÉRIE.

Une ordonnance royale du 31 janvier, insérée au *Moniteur*, porte ce qui suit :

« Art. 1er. Les villes d'Alger, de Blidah, d'Oran, de Mostaganem, de Bone et de Philippeville, sont érigées en communes.

» Les limites de ces communes sont fixées par la présente ordonnance et conformément aux plans y annexés.

» Art. 2. La commune d'Alger comprend, outre son territoire actuel, celui qui avait été attribué précédemment aux communes de Mustapha, d'El-Biar, de la Bouzareah et de la pointe Pescade, par l'arrêté ministériel du 17 décembre 1843.

» Le nombre des adjoints de la commune d'Alger est fixé à quatre, dont l'un à la résidence du Mustapha.

» Art. 3. La commune de Blidah comprend les anciennes communes de Blidah, de Joinville, de Montpensier, de Dalmatie, de Beni-Mered, telles qu'elles ont été délimitées par notre ordonnance du 29 octobre 1845.

« Le nombre des adjoints de la commune de Blidah est fixé à trois, dont l'un à la résidence de Blidad, l'autre à celle de Mered, et le troisième à celle de Dalmatie. »

Les autres articles de cette ordonnance sont relatifs aux limites des communes d'Oran, de Mostaganem, de Bone et de Philippeville.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 5 février*.

La discussion du projet d'Adresse continue. L'on s'est arrêté hier au 7e paragraphe (Algérie).

La parole est à M. le maréchal Bugeaud. (Vif mouvement d'attention.)

M. LE MARÉCHAL BUGEAUD. Les garanties que nos possessions en Afrique ont obtenues des derniers évènements a fait naître une espérance bien naturelle de voir alléger les charges que notre conquête fait peser sur le pays. C'est sans doute pour obtenir ce résultat que l'armée a poussé la guerre avec une énergie digne de tous les éloges.

Mais, Messieurs, les considérations d'économie, quoique d'un ordre supérieur, la chute du Jugurtha moderne, d'Abd-el-Kader, tombé par le fait des généreux efforts de nos troupes, quoi qu'en aient dit certains journaux, ne doivent pas nous désarmer. Nous nous trouvons en face de populations qui bien différentes des populations de l'Europe, sont prêtes, toujours prêtes à faire la guerre quand la guerre se présente. Tous les hommes savent manier

Vous occupez tout le pays depuis Tunis jusqu'au Maroc, et depuis la mer jusqu'à 150 lieues dans les terres, partout vos ordres sont exécutés avec une obéissance qui nous étonne nous-mêmes.

Tout est devenu facile depuis quelque temps en Afrique. La tranquillité règne sur presque tous les points, les relations sont faciles, l'impôt se perçoit avec une grande facilité, sans coërcition violente, ce qui est rare dans ce pays.

Il y a encore un petit pays qui ne nous obéit qu'avec répugnance, où nos soldats ne peuvent s'aventurer loin des blokaus sans s'exposer à des attaques.

Eh bien ! je vous le demande, pouvez-vous rester dans cette position ? Non, cela n'est pas possible, à moins que vous ne vouliez renoncer à votre conquête.

Là, comme partout, nous avons besoin de la force morale plus encore que de la force physique, car cette dernière force ne peut se trouver partout à point nommé.

Il me reste à vous parler de la colonisation. Au milieu des discussions politiques qui s'agitent ici, je ne veux pas engager la Chambre dans un débat de même nature, mais vous indiquer quelques moyens pratiques.

Vous avez posé des jalons partout où vos troupes se sont portées. Cela est incontestable. Mais, quant à la colonisation proprement dite, vous êtes à mon avis dans une mauvaise voie. Si vous ne changez pas de système tout est compromis, car vous vous trouvez au milieu de populations sans force, sans énergie : de là nécessité d'augmenter votre armée.

Votre dernière commission des crédits d'Alger, qui avait examiné tous les systèmes, vous disait : (L'orateur cite ici un passage du rapport de la commission, duquel il résulte que tout reste à faire en Algérie, et indique divers moyens inapplicables.)

Je ferai observer à l'honorable rapporteur de votre commission que plusieurs des conditions qu'il indique ne peuvent pas être employées en Afrique. En effet, Messieurs, avant tout, il faut établir en Algérie une population forte et vigoureuse ; sans cette garantie d'avenir, rien n'est possible.

Tant que vous n'en viendrez pas là, vous n'utiliserez pas votre conquête, vous n'en tirerez aucun parti pour l'avenir.

Maintenant faut il réduire l'effectif de l'armée d'Afrique ? Oui, si vous êtes forcés de réduire votre effectif général ; non, si vous n'en êtes pas réduits à cette extrémité.

Votre armée d'Afrique ne se compose pas seulement de combattants, mais surtout de travailleurs ; or, personne ne méconnaitra que l'armée n'ait procuré en Afrique un grand nombre de bras vigoureux et à bon marché : double condition indispensable pour arriver à la colonisation.

Non-seulement il faut une armée imposante en Algérie, mais il faut se hâter d'organiser une bonne réserve. La France a besoin d'être forte ; il faut donc trouver un moyen de la rendre forte, sans l'exposer à des dépenses exorbitantes.

L'orateur combat ici divers modes de colonisation et un grand nombre de systèmes employés jusqu'ici en Afrique. Ainsi, l'on a multiplié les administrateurs, sans égard au chiffre de la population. C'est ainsi que l'on a vu un consul pour 100 habitants. (Interruption.)

On a souvent parlé des Romains ; à la bonne heure ! mais les Romains n'employaient pas des habits noirs pour coloniser. (Hilarité générale.)

Nous avons, comme les Romains, une armée excellente ; mais il nous manque les institutions. Soyez bien convaincus que cette armée si dévouée, si aguerrie, non seulement peut vous donner un empire nouveau, mais illustrer l'ancien drapeau de la France. (Très bien ! très bien !)

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE. Je n'ai ni l'intention de traiter la question de la colonisation, ni celle de l'effectif de notre armée à conserver en Algérie. Ces questions viendront lors de la discussion des crédits extraordinaires. Je dois une explication à la Chambre et au pays sur ma conduite vis-à-vis d'Abd-el-Kader. (Mouvement d'attention.)

Un orateur entendu hier me met dans la nécessité de bien préciser ma position dans cette circonstance ; ma responsabilité s'abrite derrière celle du gouverneur général, et celle du gouverneur général derrière celle du gouvernement.

Mes explications pourraient donc se borner à ces simples paroles : au moment où je me rendis auprès du gouverneur-général pour lui apprendre la prise d'Abd-el-Kader, le prince, en apprenant ce que j'avais fait, me dit « A votre place, j'aurais agi comme vous ! »

Je sais fort bien que les gouverneurs généraux peuvent désavouer leurs subordonnés, leurs agents ; oui, mais ils commencent par leur dire : A votre place, j'eusse agi autrement.

Mais, quand ils reconnaissent qu'on a agi selon les exigences du temps, qu'on a tiré le meilleur parti des circonstances, il n'y aurait pas de loyauté dans ce désaveu. (Très bien !)

Mais on ajoute : C'est après que le gouverneur-général eut reconnu que l'on avait fait ce qu'il y avait de mieux à faire, qu'a eu lieu l'acte de légèreté. L'on continue et l'on dit :

L'émir était dans une position telle qu'il ne pouvait se sauver, il était

---

phes. Il y avait de la rivalité encore, mais plus de haines ; des défis, mais à qui produirait le plus, à qui s'illustrerait davantage par l'activité ou le talent aux yeux de l'être aimé, participant lui même aux travaux.

— Ce tableau, dit Pierre, ressemble si peu à ce que je viens de voir dans les campagnes et dans les villes, où tous se détestent et se fuient, sans pouvoir pourtant vivre séparés, que tout ceci me semble un songe.

— C'est le reste qui est le songe, répondit le vieillard. Ici, point de pauvres, point de paresseux ni d'oisifs, point d'êtres inutiles et malfaisants, point de prisons ni de gendarmes, point de maris jaloux épiant leurs femmes, point de femmes condamnant leurs maris à reconnaître et nourrir le fruit de leurs clandestines amours. Point de loi qui prescrive le travail répugnant ; point de haines ni de fourberies, de repus ni d'affamés, bien qu'il y ait différence de richesse, comme il y a différence d'aptitudes et d'intelligences. C'est ici le règne de la justice, de la fraternité et de la liberté.

— Mais ces hommes sont beaucoup plus parfaits que tous ceux que j'ai vus ?

— Ce sont les mêmes.

— Une fée a donc transformé leurs cœurs ?

— Leur cœur n'a pas changé ; il n'y a eu de changé que les institutions. Les intérêts étaient opposés, nous avons donné à tous le même intérêt. Les produits étaient insuffisants, nous les avons multipliés de de deux façons : 1° en économisant sur la main-d'œuvre par la suppression des agents parasites ; 2° en économisant sur la consommation par opération sur une grande échelle. Le travail était répugnant, nous avons passionné pour le travail, en le distribuant par courtes séances, en y faisant intervenir les deux sexes dans des opérations accomplies sous les yeux de tous ; en le subdivisant parcellairement, de manière à annuler presque complètement l'apprentissage et à mettre rapidement chaque individu en état d'exécuter la fonction minime qu'il voudra choisir dans une opération industrielle ; en faisant éclore toutes les vocations, de manière à ce que chacun ne fasse que ce qui lui convient et fasse toujours ce qu'il lui convient de faire à un moment donné.

— C'est simple et sublime comme une loi de la nature, dit Pierre émerveillé.

— Il n'y a plus chez nous ni esclaves ni maîtres, il n'y a que des associés ; le plus habile commande dans chaque groupe par droit d'élection ; les produits du travail commun, devenu attrayant, sont partagés entre tous, conformément à leur participation à l'œuvre, c'est-à-dire suivant le capital apporté, suivant la somme de travail et de talent déployée par chacun ; de sorte que tous ont intérêt à travailler, et à ce que leurs co-associés travaillent. Les intérêts étant solidaires, il n'y a plus de guerre d'intérêts. Chacun pouvant toujours primer dans la fonction pour laquelle il a le plus d'aptitude, il n'y a plus de guerre d'ambition. L'état se chargeant de la nourriture et de l'éducation des

enfants, on ignore chez nous les guerres de ménage. L'amour est pour nous une source de jouissances, et jamais une chaîne. Il en est de même de la famille... Mais vous ne m'écoutez plus !

— Je déchire mes projets. Celui qui a conçu et réalisé cette organisation est plus grand que moi. Il ne me reste qu'à vous demander son nom pour bénir en lui le sauveur de l'humanité.

Le vieillard montra au villageois la grande place qui s'étendait devant le palais.

— C'est aujourd'hui que la Phalange célèbre la naissance de son législateur, vous allez entendre son nom salué par les vivats de la foule.

En effet, on voyait tous les groupes, bannières et musique en tête défiler successivement et se ranger sur la grande place. La population entière assistait à cette cérémonie de grande parade, divisée par rang d'âge et de sexe en 16 chœurs et 32 quadrilles, suivant une distribution esquissée par la révolution française dans ses grandes solennités patriotiques.

« Les jeunes enfants au-dessous de cinq ans et les vieillards centenaires n'avaient aucune place fixée. Rapprochés par une sympathie commune, ils formaient des groupes irréguliers, *les bambins et bambines*, s'extasiant à la vue de la brillante phalange et interrogeant le *patriarche* tout heureux de répondre vingt fois aux mêmes questions.

« Toute la population était vêtue de tuniques azurées, les femmes et les enfants coiffés de gracieux bérets ornés de plumes, les hommes portant des chapeaux à larges bords retroussés d'un côté et surmontés de panaches.

» Dans les chœurs des bambins et des patriarches réunis par le sentiment de famille, les bordures, parements et ceintures étaient jaunes, mais la sommité seule du panache était nuancée de cette couleur, la naissance des plumes restait blanche ; le blanc, couleur de l'unité, doit se marier aux couleurs des différents groupes avec lesquelles il s'harmonise toujours.

» La phalange régulière comptait dans ses rangs douze chœurs subdivisés par la différence des sexes en vingt-quatre quadrilles. Cette armée pacifique présentait les dispositions du coin, *cuneus*, dont il est parlé tant de fois dans les historiens de l'antiquité ; au centre, ou, si l'on veut, au sommet de l'angle et de la pointe, quatre chœurs formés des hommes et des femmes, qui représentent l'été de la vie ; sur les ailes et dans des directions obliques, on apercevait d'une part les adolescents et les enfants ; de l'autre, les personnes d'un âge mûr, approchant graduellement d'une verte et belle vieillesse.

» A l'extrémité de l'aile enfantine et à la place nommée dans les manœuvres d'harmonie, *aileron ascendant*, des chœurs d'enfants se faisaient remarquer par leur gentillesse, c'étaient les *chérubins et chérubines*, *séraphins et séraphines* ; que de teints rosés, que de cheveux blonds justifiaient les noms angéliques de ces quadrilles ! La couleur des ornements et des bannières était violette, emblème d'amitié, dans ces groupes comme dans ceux de l'aile ascendante *lycéens et gymnasiens*, *lycéennes et gymnasiennes*.

» Le chœur des *jouvenceaux* et *jouvencelles*, 15 à 18 ans, portaient un charmant costume entièrement bleu, couleur d'amour ; la couleur de l'unité y était rappelée sur le panache où elle se mariait à l'azur, sur la bannière bleue où elle éclatait en lettres d'argent et dans les broderies de la tunique, assez semblable au vêtement des pages, époque de la renaissance.

» Les chœurs du centre, *adolescents*, *aventureux*, *héroïques*, *athlètes*, correspondant à l'apogée de la vie, mêlaient le rouge au bleu dans leurs insignes distinctifs ; leur étendard rouge et bleu, mais donnant place, comme tous les autres, à la couleur de l'unité, rappelait le drapeau tricolore de la France ; c'était le blason de l'amour, de la gloire et du dévouement.

» En aile descendante les *raffinés* et les *tempérés* faisaient prédominer le rouge dans les accessoires de leur costume ; déjà l'amour commençait à les quitter ; ils étaient voués par dessus tout à l'ambition, c'est-à-dire à la noble industrie.

» L'aileron descendant se composait des seuls *impassibles* encore fiers des mêmes couleurs.

» Chacun des chœurs avait ses chefs, ses officiers des deux sexes parés de chaînes d'or et d'agrafes en pierreries, mais, en outre, chacune des ailes avait son état-major placé en arrière des rangs ; l'aile ascendante était dirigée par les *vénérables* des deux sexes, pavoisés de jaune et violet, se plaisant à guider l'enfance et la première jeunesse ; les *révérends*, moins âgés, mais déjà meilleurs pour le conseil que pour l'action, formaient le chœur pivotal de l'aile descendante ; le jaune et le rouge étaient leurs couleurs.

» En arrière du centre était placé le pivot général de la série tout entière, *la régence*, le groupe du gouvernement empruntant ses dignitaires à tous les quadrilles ; la régence, âme de trente-deux personnes, où des enfants représentent l'amitié, des hommes l'ambition, des vieillards la famille, et de jeunes femmes l'amour.

» Les panaches de ces dignitaires étaient blancs sans mélange d'aucune nuance ; le satin blanc, l'argent, les diamants relevaient leurs costumes de velours bleu ; la blanche bannière de l'unité flottait sur leurs têtes.

» La grande bannière de la régence portait brodé l'écusson du phalanstère avec ses trente-deux emblèmes d'art, de science, d'agriculture ou d'industrie ; chaque membre de la phalange portait en outre sur le cœur, ainsi que les anciens chevaliers, son blason personnel ; au lieu d'outils et d'instruments, chacun d'eux s'armait d'une hampe dorée surmontée, non pas d'un fer de lance, mais d'un fruit symbolique, et faisant flotter dans les airs une flamme de soie.

» En avant des rangs, sur l'emplacement qu'une troupe civilisée aurait choisie pour des pièces d'artillerie, des charrues, des forges roulantes et autres appareils agricoles ou industriels étaient rangés avec

[illegible] cessoires et leurs subdivisions forment des groupes et des séries; que chacune de ces divisions a son pivot, comme le système général a le sien dans la tête.

Il eût pu faire observer que le principe de l'engrenage ou des transitions était représenté dans tout le corps par les nerfs et vaisseaux sanguins qui, se ramifiant partout, portent partout le mouvement, la sensibilité, la vie.

Les éléments de l'ordre sériaire : division et subdivision; — subordination du groupe et de la série à leurs pivots; — communications entre les parties distinctes, composent la règle de l'ordre parfait, pour un livre, pour un discours, pour un édifice, pour l'administration d'un pays. Un pays bien administré présentera nécessairement une division en provinces, puis en cantons; — il aura une capitale correspondant à la tête, *caput*, et formant pivot pour tout le pays, comme les chefs-lieux gradués de province et de canton forment des pivots secondaires. — Enfin l'administration serait impossible si des routes et canaux sillonnant tout le pays ne réunissaient pas ces circonscriptions territoriales que leurs frontières et leurs délimitations distinguent, mais n'isolent pas.

Si l'homme est destiné à réaliser l'ordre autour de lui, des mobiles, dans son âme, doivent correspondre à ces conditions évidentes de toute bonne organisation.

Cette induction est vérifiée par des faits qu'on ne peut dénier sans parti pris et sans triple bandeau sur les yeux. La *composite* représente le penchant qui nous porte à réunir par groupes les éléments homogènes; la composite est le sentiment qui jouit de cette combinaison, c'est la passion de l'accord dont nous voyons des effets clairs comme le jour dans l'enthousiasme corporatif des compagnons serruriers ou forgerons, des soldats réunis sous le même drapeau, des Français exaltés par le nom de la mère-patrie.

Mais, pour établir la division et la subdivision régulières, il ne suffit pas de former des groupes; il faut distinguer par nuances les groupes de la même série. Tel est le rôle de la *cabaliste*, passion du discord et de la dissidence; elle nous porte à introduire dans les éléments confus la division, la distinction, le *discrimen*. La cabaliste est d'autant plus exigeante que ces éléments sont rapprochés et seraient facilement confondus. C'est elle qui met en rivalité les corps des métiers voisins et les pays limitrophes.

L'ordre est déjà en partie constitué; mais la composite groupant les éléments homogènes, la cabaliste séparant soigneusement ces éléments de tous autres, établiraient dans une organisation quelconque des démarcations trop tranchées. Les parties seraient disjointes; une vie commune n'y circulerait pas.

Un mobile spécial aura l'initiative des transitions, facilitera les liens. Ce mobile, c'est l'amour de la variété, du changement qui ne permet pas à l'homme de se cantonner dans une occupation monotone. C'est la *papillonne*. Elle nous pousse à l'alternance dans les travaux, et crée ainsi des liens entre les membres de tous les groupes; mais, dira M. Franck, l'amour du changement cause du désordre *dans la société actuelle*. Belle malice! Avez-vous trouvé cela tout seul? Pensez-vous que Fourier ne l'ait pas dit avant vous? Croyez-vous qu'il ait laissé à personne le soin de décrire les effets relativement désastreux de passions faites pour l'ordre absolu, de passions qui, dans notre faux milieu, sont souvent froissées, très rarement satisfaites, et qui, nécessairement, tendent à détruire un ordre incomplet au profit d'une organisation supérieure!

Le défaut d'emplois donnés à la papillonne ou alternance est le vice des séries d'*organisation sociale* ébauchées par les civilisés, comme l'absence de place assignée aux exceptions ou transitions est le vice de leurs classifications scientifiques.

Ce n'est pas tout encore; n'oublions pas la nécessité du pivot dans un ensemble ordonné; n'oublions pas non plus que tout le système passionnel *constaté*, et nullement imaginé par Fourier, se subordonne à *l'unitéisme*. L'unitéisme que M. Franck persiste à ne pas distinguer de la débauche, est pour Fourier le dévouement, ou, si l'on veut, la subordination des intérêts particuliers à un intérêt supérieur. C'est le contraire de l'égoïsme, de l'individualité absolue, comme le blanc, réunion de toutes les couleurs, est le contraire du noir, absence de lumière. C'est Fourier qui a mis ainsi l'unitéisme et l'égoïsme en contraste, c'est Fourier qui leur a donné cette livrée.

Dans le monde social organisé, l'intérêt collectif du groupe lui inspirera donc de se donner un chef; la série aura son chef supérieur, la phalange aura son conseil central, et c'est le sentiment éclairé de l'intérêt social qui rendra ces autorités vénérées. Remontez plus haut, l'unitéisme rattachera la création tout entière à Dieu, pivot suprême, et l'unitéisme qui nous avait donné la vraie morale et ses jouissances résultant de l'unité de l'homme avec lui-même, de l'harmonie établie entre ses passions, l'unitéisme qui nous avait donné le dévouement des subordonnés à leur chef politique, nous donne dans son expansion la plus large et la plus haute, le sentiment religieux, ce sentiment *que Fourier avait oublié*, fait observer ingénieusement M. Franck.

Il est impossible de définir les caractères de l'ordre absolu autrement que nous l'avons fait en déterminant les conditions de la Série.

Il est impossible de ne pas remarquer l'harmonie parfaite qui existe entre ces conditions et les trois distributives dominées par l'unitéisme.

Il est impossible, quand on n'est pas atteint de l'aveuglement philosophique à l'état chronique, de ne pas trouver en soi-même et dans le jeu actuel de la société, si incohérent qu'il soit, l'effet de ces ressorts passionnels et la démonstration de leur existence.

Or, l'application de la méthode sériaire, de la méthode voulue par nos passions les plus hautes, dans la sphère du travail, dans celle où l'incohérence entraîne le plus de calamités, produit immédiatement une organisation régulière, ou plutôt la seule organisation qui puisse être régulière et en même temps, double bienfait de la providence, une organisation souverainement attrayante, satisfaisant à la fois l'intelligence et le cœur.

Voilà ce que nous avons vu dans la Théorie de Fourier comparée aux philosophies, et nous nous sommes attachés à elle comme on s'attache à un problème résolu, à une vérité démontrée, à une source de bonheur pour l'espèce humaine, si malheureuse et si avi-

Nous avons mieux aimé consacrer l'espace dont nous disposons dans ce numéro à présenter la Théorie de Fourier sous son vrai jour qu'à suivre pas à pas toutes les arguties de M. Franck. En ce moment son rôle est de nier ou d'obscurcir, le nôtre est d'affirmer, d'enseigner, d'éclairer. Quelques rectifications pourtant sont nécessaires.

Nos articles ont paru déplaire au professeur de morale, et voici la petite vengeance qu'il a tentée.

Il avait peu parlé de l'amour au phalanstère, le qualifiant seulement de promiscuité et donnant à entendre que les livres de Fourier contenaient à cet égard des mystères effrayants, un vrai cabinet de la Barbe-Bleue.

Or M. Franck, après avoir imaginé qu'il nous faisait grâce en ne lisant pas ces affreux passages, est revenu sur sa décision première et cela sous prétexte *qu'on avait contesté ses assertions*.

Si nous voyons là une petite vengeance, c'est que le prétexte invoqué ne repose sur rien. Nous n'avons pas contesté ici les assertions de M. Franck. Il a dit vrai en affirmant que la liberté d'amour était destinée à régner en harmonie, et que ce libre amour se manifesterait par des liaisons tantôt durables tantôt éphémères. Nos observations ne portaient point du tout sur cette question de fait.

Nous nous bornons à défier les philosophes de prouver que le lien d'amour, cette satisfaction donnée au cœur et aux sens, soit une chose mauvaise par elle-même et dégagée de toutes les circonstances qui l'environnent aujourd'hui.

Or, les moralistes ne prouvent jamais cela, ne le mettent pas même en discussion. Quand ils ont établi, par des textes, que Fourier propose à l'acceptation de l'avenir des coutumes amoureuses différentes des nôtres, ils croient avoir suffisamment démontré que ces coutumes sont infâmes, et l'horreur avec laquelle il parlent des caprices d'amour en harmonie ne peut impressonner un homme sérieux, quand on les a entendus parler avec une horreur à peu près égale de ces odieux phalanstériens qui n'ont pas honte de faire cinq repas chaque jour; notez que maintes personnes les font déjà, sans travailler de bonne heure aux champs, comme les habitants d'un phalanstère.

Nous n'avons rien à changer à nos précédentes observations sur les amours d'harmonie; mais M. Franck ne pourrait-il modifier son habitude de présenter exclusivement à ses auditeurs dans chaque partie de la Théorie le côté propre à blesser les idées reçues? Parmi les séries qui se rattachent à l'amour, Fourier classe les séries de virginité, de constance, il les décrit longuement. Or, M. Franck, en livrant à la risée les mots de *féat*, *angélicat*, *faquirat*, a omis ceux de *vestalat*, *damoisellat*, et l'omission n'était pas involontaire, le professeur déclarait audacieusement que Fourier n'admettait *pas d'exception* au principe de la phanérogamie... Bien que M. Franck, en traitant Fourier de fou et nous-mêmes de fanatiques, nous ait donné, à son égard, une liberté de langage presque illimitée, nous n'en userons pas ici. — Que le lecteur juge et qualifie!

Après avoir abaissé au niveau de la prostitution civilisée, l'admirable institution des hoiries d'amour, M. Franck s'étonne de ne pas voir les disciples de Fourier saisir la première occasion pour désavouer les théories amoureuses de leur Maître. Il y a là en effet un sujet de réflexion.

Quand on présente les aperçus de Fourier sur l'amour, ainsi qu'il les présente lui-même, c'est-à-dire comme des idées actuellement inadmissibles et dangereuses, mais peut-être compatibles avec un ordre social entièrement différent du nôtre et qui en fera lui-même l'examen, l'Ecole de Fourier ne renie pas son maître.

Elle n'a pourtant aucun intérêt à maintenir la question dans ces termes.

Ce n'est pas sans doute pour captiver les femmes plus aisément *dans deux ou trois générations* que l'école phalanstérienne montre tant de persévérance. Ses membres actuels n'auraient pas un intérêt bien direct à la transformation. Pût-elle même s'effectuer immédiatement, aucune forme sociale ne peut être favorable à la débauche autant que la forme civilisée livrant à chacun pour des prix modiques des assortiments de femmes au choix.

Les disciples de Fourier ne défendent pas non plus les théories amoureuses de leur Maître pour gagner la bienveillance du public. Ces idées répugnent au public; elles sont facilement exploitées contre nous et deviennent pour la propagation un grave obstacle.

Réfléchissez donc plus attentivement sur des idées ainsi défendues par des hommes qui se feraient applaudir en les répudiant, qui pourraient ainsi s'affranchir d'un fardeau, vous enlever une arme empoisonnée, et, vous serez bien obligés de le reconnaître, nous n'avons ici qu'un motif : cet amour de la vérité qui vous plaît si fort en théorie.

VII. *Axiôme phalanstérien.*

Suivant M. Franck, le père étant dispensé, par l'éducation attrayante de gronder et morigéner son fils, le fils n'aimera plus son père; bien raisonné, c'est le fouet qui détermine le sentiment filial; laissons M. Franck démontrer cela, laissons-le fabriquer plusieurs passions, notamment la colère et la paresse, déjà mises au creuset et décomposées par plus d'une philosophie, laissons-le prouver que Fourier employait le mot paternité aussi bien que le mot familisme, et que la première expression est préférable; laissons-le fulminer contre le *délité* ou premier déjeuner. M. Franck rachètera un peu ces indignations et ces démonstrations aussi étonnantes les unes que les autres par une formule très juste :

— La volonté doit céder à la passion, quand la passion se trouve d'accord avec le droit, avec l'ordre, avec l'intelligence.

Le professeur n'a ici qu'un tort, c'est de nous opposer comme un argument l'expression de notre pensée.

VIII. *Un adversaire phalanstérien!*

Nous avions averti M. Franck des contradictions dans lesquelles il pourrait tomber; il s'y est jeté de lui-même. Ne défiez pas Empédocle de sauter dans l'Etna. « Ah! j'ai dit, suivant vous, que
» Fourier émancipait toutes les passions et je dirai encore qu'il
» supprimait la liberté individuelle. Eh bien! oui, je le dis et je le

[illegible] que deux ans plus tôt, ils avaient voué peste et rage contre le décret des jantes larges. Que n'a-t-on opéré de même sur le système métrique ou mesure unitaire, opération si mollement conduite qu'elle a avorté pour l'honneur de la liberté, beaucoup trop ménagée dans cette affaire!

TEL EST LE CIVILISÉ, être sans raison. Il faut, pour son propre bien, employer avec lui les voies coërcitives. Il n'use de la liberté que pour se porter au mal, contrarier toute réforme utile, se faire l'instrument des agitateurs. Il n'est pas plus fait pour la liberté que les barbares, bien dépeints par l'auteur de Mahomet, dans ce vers sur l'Arabie :

> Et pour la rendre heureuse, il la faut asservir.

Est-ce donc à la seule Arabie qu'il faut appliquer ce principe? Je tiens qu'il s'applique à LA CIVILISATION entière, et surtout à la France : avec sa frivolité et son mépris d'elle-même et de ses moyens, sa versatilité devenue sujet de risée, sa prévention servile pour une capitale minotaure, son indifférence pour la chose publique, ses chansons sur la perte d'une province et d'une armée, son exigence de flatterie de la part de compatriotes, sa tolérance d'insultes de la part des étrangers, son antipathie pour la vérité, l'ordre, la prévoyance; la France, dis-je, avec ce mauvais esprit fardé de bel esprit, est le pays le moins fait pour la liberté politique. En liberté comme en musique, les Français ne seront jamais que la nation des démesurés.

M. Franck a lu ce passage avec le soin caractéristique d'en supprimer la dernière phrase; la voici :

> S'offenseront-ils de l'aveu? Qu'ils me démentent par le fait en prenant l'initiative de la VRAIE LIBERTÉ, de l'Association.

Nous terminerons ce compte-rendu par un arrêt du professeur sur la Théorie phalanstérienne : « Il est impossible de prendre au
» sérieux une pareille doctrine; il est impossible de regarder com-
» me une chose praticable cette mécanique appliquée à la vie hu-
» maine. »

Ainsi Fourier, à qui le professeur attribuait naguère du *génie* et de la *grandeur*, aurait dépensé cette grandeur et ce génie en idées qui ne méritent pas même d'être prises au sérieux. Après un pareil éloge, une telle condamnation n'est guère attendue, et, si nous voulions déclarer qu'il n'y a rien de sérieux dans les œuvres d'un philosophe, nous nous abstiendrions soigneusement de lui attribuer du génie et de la grandeur. M. Franck nous accordera que nous nous sommes tenus à son égard dans cette prudente réserve.

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : Discussion de l'Adresse à la Chambre des Députés. — VII. Le Prêtre et le Souverain. — VIII. Le Sonderbund et les Journées de Juillet. — IX. La Révolution et la Contre-Révolution. — X. Une Chute. — XI. Le Prince et le Ministre. — Le Travail intellectuel et l'Organisation du Travail. — Intérêts coloniaux. — Tactique des Délégués de l'Esclavage. — Manifestation des Ecoles. — M. [illegible]. — La Civilisation et les Civilisés. — Conseils à l'Ecole polytechnique. — Un diplomate compromis. — VARIÉTÉS : Réponse à [illegible]. — *Le Libre-Echange et l'Organisation du Travail*, par Arnaud [illegible]. — De la Liberté dans l'Art (2 articles). — FEUILLETON : Revue dramatique et littéraire.

REPRODUCTION.

Le *National*, la *Réforme*, la *Gazette de France* et la *Voix de la Vérité* ont reproduit : M. Dubois et l'Ecole polytechnique.

La *Gazette de France* et l'*Union monarchique* : M. Ferrari.

La *Gazette de France* : Pétition des Ecoles.

Annales des Haras : Rapport de M. Considérant sur l'Affaire Savardan.

La *Lanterne du quartier Latin* : Manifestation des Ecoles.

La *Tribune de Liége* : Nécessité d'un Ministère de l'Agriculture.

La *Suisse* : La Liberté comme à Lucerne.

Le *Journal du Loiret* : Le Dégoût.

Le *Courier de Tarn-et-Garonne* : L'Emprunt.

L'*Industriel de la Champagne* : Question d'Italie.

L'*Intérêt public*, l'*Hermine*, la *Revue de la Marne*, l'*Abeille de la Vienne* : M. Dubois et l'Ecole polytechnique.

L'*Emancipation de Toulouse* : Dialogue de circonstance.

Le *Progrès de Rennes* : Mémoire de M. Leclaire sur le Zinc.

L'*Observateur des Pyrénées*, le *Guetteur de Saint-Quentin*, l'*Abeille de la Vienne* : Le Banquet des Ecoles.

L'*Emancipation de Toulouse* et l'*Indépendant du Midi* : Le Banquet du 12e Arrondissement.

Le *Guetteur de Saint-Quentin* : Les jeux innocents : I. Turlais-l'Empereur (Feuilleton).

Le *Voleur* : Peintures de E. Delacroix à la Bibliothèque de la Chambre des Députés (Feuilleton).

PETITE CORRESPONDANCE.

Marseille. — M. A. — Addit. 7 et soust. 5, reste une augm. de 2. — Nous ne devons pas compter sur l'immuabilité des éléments acquis, mais sur le progrès, toute compens. faite. — Cordial accueil aux 7 nouveaux : félicit. à M. B. pour ses débuts. — Nos inscript. d'ab. sont conformes. — Nous inscr. les 13 dus à M. B. pour 6 m. au 30 juin. — Nous applaud. à tous vos efforts, et savons que des mécomptes inévitables ne ralentiront pas votre activité que soutient le succès général. — Pour [illegible] de M. S., veuillez ne pas imputer à [illegible] vot. notre impuiss. — [illegible] du 1er févr. vous a acc. [illegible] des 1 000. — Vous recevrez avec les livres des reçus et une note.

Bruxelles. — M. C. — Cordial accueil aux 14 nouveaux. — Cela va bien. — Courage. — Nous vous créditerons quand nous aurons reçu les pièces et le détail d'emploi. — Nous attendons la lettre de Rome pour y faire droit. — Envoyez-nous un exempl. du numéro de *Déb.* [illegible] de Br. — [illegible]

[illegible] — Reçu les 366 27. — Compl. affect. — [illegible]

[illegible] les 300. — Nous expédions. [illegible]

[illegible] — Reçu les [illegible]

[illegible] Nous avons bien reçu les 20 [illegible] dial. — Certes nos rangs vous sont ouverts comme à tous les hommes de bonne volonté.

[illegible] fin courant	74 60	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] Emp. 1847, j. 22 déc. au Ct.	72 55	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 »»	Banq. de Fr. dr cours	3185 »»	V. r. dr.	»»» »»
4 0/0 J. »	99 50	O. V. de Par. »	»»»» »»	— G. anc.	»»» »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp......... »	[illegible]	—— nouv.	980 »»
—— fin Ct »	» »/»	—Gouin....... »	1065 »»	V. r. gauc.	»»» »»
B. du Trés. »	4 1/4	—Ganneron. »	990 »»	Paris à So.	»»» »»
				—à Orléans	1192 50
				—à Rouen..	885 »»
				R.-Havre...	»»» »»
				Avignon....	»»» »»
				Str. à Bâle..	160 50
				Paris-Str...	405 »»
				Tours-Nan	352 50
				Orl.-Vierz..	»»» »»
				C. du Nord.	548 75
				Pamp-Haz.	»»» »»
				Diep-Féc...	»»» »»
				Boul. à Am.	»»» »»
				Orl.-Bord..	480 »»
				Mont. à Tr.	»»» »»
				Paris-Lyon	393 75
				Bord-Teste	»»» »»
				Zinc V. M.	»»»» »»
				Lin Maberl.	»»» »»
				F. de l'Av..	»»»» »»
				Union lin..	»»» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. 10	»» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	05 »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	05 »»	02 1/2	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME...............	DrC. 95 »/»	»/»	
Récép. Rotsch.	» »» »»	BELG. 5 1/2......	»	50 1/2	
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2........	»	»» »/»	
— — pass.	» » »/»	— de 1840.......	»	98 1/2	»/»
— 3 p. 0/0.	» »» »/»	— de 1842.......	»	98 3/4	»/»
Dette intérieu.	» »» »/»	— Banque.......	»	350	»»
PORT. 5 0/0 1847	» 25 1/2	— de Em. 1844..	»	»»»	»»
HOLL. 2 1/2.....	» »» »/»	PIÉMONT..........	»	1080	»»
HAITI.............	» »»» »/»	AUTRICHE........	»	400	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	880 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	443 75	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1194 25	Marseille à Avignon	250 »»	Nord................	543 75
— à Lyon.........	393 75	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3|6, disponible, 58; courant du mois, 57 à 58; mars et avril, 58 à 59.

Fécule et betterave, 53 fr.

Narbonne, 46-50, offert. — Béziers, 45-50, demandé. — Cette, 47 (98 pièces). — Pézénas, 45 (60 pièces), Lunel, 47-50. — Bordeaux, 51 à 52. — Rouen, 60.

Savon disponible, belle qualité, 101 à 101-50.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 97-50; courant du mois et 2 mois suivants, 97; 4 mois d'été et 4 derniers mois, 98.

Huile épurée, 104.

Lille: Colza, 83-50. — Lin, 83.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 février.

7 h. »|» OPÉRA.—Robert-le-Diable.
7 h. 1|4 FRANÇAIS.—Les Aristocraties.
» h. »|» ITALIENS.—
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Ne Touchez pas à la Reine, Cendrillon.
6 h. »|» ODÉON.—Nouvelles d'Espagne, Antony, le Débutant.
6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Le Brasseur de Preston.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Monte-Cristo (1re soirée).
» h. »|» VAUDEVILLE.—Relâche.
6 h. »|» VARIÉTÉS.—Mousquetaire, Vieux Péchés, Lauzun, Conquête.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Christophe, Didier, Léonie, Passé Minuit.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Un Banc d'Huîtres, le Fruit défendu, l'Enfant.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Deux Forçats, Lafleur, la Fin du Monde.
6 h. »|» AMBIGU.—Les Bohémiens (1er acte), la Closerie des Genêts.
6 h. »|» GAITÉ.—Christophe Colomb, C[illegible].
6 h. »|» COMTE.—Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, la Meunière, Jocrisse.
6 h. 1|2 FOLIES.—La Laitière, les Canards, le Journal, une Journée.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENT.—Les Délassements, les Filles, Polkette, les Conditions.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Le Pied de Mouton.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—L'Eléphant, le Brasero, les Rôdeurs, le Bocal.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

MAISON, RUE DE LA HARPE, 90.

Etude de Me Remond de la Croiselle, avoué à Paris, rue Boucher, n° 4.

Vente sur licitation, en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris, le mercredi 9 février 1848, deux heures de relevée.

D'une MAISON et dépendances, sises à Paris, rue de la Harpe, n° 90.

La contenance superficielle est de 1,417 mètres 15 centimèt.

Mise à prix 150,000 francs, outre les glaces que l'acquéreur devra prendre pour 6,000 franc.

Nota. Ce vaste immeuble, composé de trois maisons, peut recevoir des constructions considérables, et être divisé en plusieurs propriétés.

S'adresser, pour les renseignements : 1° à Me Ramond de la Croiselle, avoué poursuivant la vente, rue Boucher, n° 4;

2° A Me Devant, avoué colicitant, rue St-Germain-l'Auxerrois, n° 86;

3° A Me Planchat, notaire, boulevart Saint-Denis, n° 8.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à échange de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
Lyon, Mme Philippe; ...
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets ... Les annonces sont reçues au siège de la Société ... et Comp., 8, place de la Bourse.

PARIS, 7 FEVRIER.

—

Chambre des Députés.—Discussion de l'Adresse.

LES DEUX OPPOSITIONS.

La Chambre a discuté aujourd'hui, sans le voter encore, le paragraphe du projet d'adresse où les sentiments exprimés dans les banquets réformistes sont qualifiés de *passions ennemies et aveugles*. MM. Duvergier de Hauranne, très incisif et très fin, Marie, Crémieux ont défendu les principes de l'opposition avec une grande fermeté. MM. Quesnault, Roulland, d'Haussonville ont représenté la politique ministérielle; la discussion a été chaude; elle continuera demain.

Dans ce débat, les conservateurs montrent la plus grande hauteur et semblent croire qu'ils auront raison de l'opposition par des haussements d'épaules. C'est se méprendre sur les époques. Le gouvernement de juillet a été attaqué depuis son origine par deux oppositions bien différentes.

La première était vraiment aveugle, quoique généreuse, intrépide; elle vivait dans les rues plus qu'à la Chambre. Sans donner au gouvernement sorti des barricades le temps de s'asseoir, de s'affermir, de se faire accepter par l'Europe, elle voulait, sans délai, le pousser à des extrémités républicaines; elle compliquait les difficultés extérieures par des troubles intérieurs à chaque instant renaissants, et qui ne tendaient vers aucun but organique. Cette opposition avait de la fougue sans idées, et le nom seul de la République la fascinait comme le flambeau fascine le phalène qui s'y brûle.

Tandis que la forme du gouvernement était mise en question dans les rues sans motif sérieux, la presse opposante portait aussi dans son langage toute l'exaltation de l'émeute; elle était acharnée, systématique dans sa haine, proscrivant sans réflexion tout ce qui venait du pouvoir, usant ainsi par degrés toute la bonne volonté du gouvernement, le rendant hostile au libéralisme, et préparant cet *endurcissement* dont nous nous plaignons aujourd'hui.

A cette époque, le gouvernement rallia sans peine les amis de l'ordre et du progrès pacifique; non-seulement il triompha dans l'émeute, mais ses journaux eurent souvent raison dans leur polémique contre les partisans de l'opposition quand même et de l'agitation érigée en théorie.

Après le triomphe et la consolidation du pouvoir, il y eut un moment solennel. Avoir la puissance en main, c'est quelque chose, mais il faut s'en servir. Qu'en feraient les hommes du mois de juillet, ou plutôt du mois d'août 1830? Lorsque le pays attendait la solution de cette question, des attaques trop vives contre le gouvernement pouvaient être encore dangereuses et prématurées.

Mais, à peine en équilibre sur sa base, le gouvernement pencha vers le passé; c'est de ce côté que l'attraction l'entraîna. Au lieu de se considérer comme un instrument de progrès, il eut peur de l'inconnu, de l'avenir, et il employa toutes les forces que la nation lui avaient données à refaire l'ancien régime au dedans et au dehors, ne conservant des opinions victorieuses en juillet que la négation des droits de la branche aînée.

Le gouvernement travaille à la contre-révolution, ses actes et ses alliances le disent; cette conduite lui a créé des adversaires bien différents des premiers, des adversaires recrutés partout où l'on aime la dignité de la France, partout où l'on ne veut pas qu'elle manque à ses destinées. Les hommes attachés à la fortune du pouvoir font semblant de se méprendre sur le caractère loyal, sérieux, patriotique de l'opposition actuelle, ils renouvellent à son égard les sarcasmes qui accueillèrent jadis avec succès les clameurs de l'opposition systématique, mais on a beau se créer des illusions, la situation n'est plus la même. Les hommes d'ordre étaient avec le pouvoir en 1834, ils sont contre lui en 1848.

Qui jugera cette différence des situations? Qui peut être impartial en pareille cause? On nous permettra, pour cette fois, de nous citer en exemple.

Quel est notre but? il n'est celui d'aucun parti, nous avons une opinion *sui generis*; nous soutenons que le premier intérêt du pays est de faire l'expérience de l'association agricole et industrielle réalisée dans une commune d'épreuve.

Pour avancer la réalisation de ce projet, nous n'avons nul intérêt à *nous jeter dans l'opposition* comme on nous accuse de le faire, il semble au contraire qu'en nous plaçant sous le patronage des fonctionnaires et du cabinet, nous puissions hâter nos affaires.

Mais le premier intérêt de notre Théorie, c'est de garder sa dignité, c'est de ne s'abaisser devant personne, c'est d'être fidèle aux principes de vérité, de liberté, de justice, sur lesquels elle est fondée toute entière.

Complètement indépendants et impartiaux, désirant toutefois, nous ne le cachons pas, que le gouvernement nous comprît et entrât dans nos voies, nous avons, dans le journal la *Phalange*, propagé jusqu'en 1843 nos idées d'associations ne donnant à la politique du jour qu'une attention secondaire, en parlant tantôt pour critiquer le pouvoir, tantôt pour l'appuyer. Nous l'avons alors appuyé assez souvent pour que la *Phalange* ait paru empreinte à quelques lecteurs d'une couleur conservatrice.

La *Démocratie pacifique*, fondée en 1843, a plus souvent critiqué, parce que le pouvoir alors avait la sécurité, partant la liberté d'agir, parce qu'alors il était responsable de ses actes, et que ces actes manifestaient une tendance rétrograde; depuis cinq ans la rétrogradation s'est accélérée sans cesse, et notre opposition a toujours été plus vive. Comme nous ne sommes pas des soldats dans le bataillon de l'opposition, nous n'avons pas craint de blâmer l'intention d'éliminer du parlement tous les fonctionnaires, réforme dont l'opposition juge mal les suites; nous n'avons pas craint d'applaudir à la nomination d'un prince comme gouverneur de l'Algérie; sur d'autres points nous nous sommes distingués de la gauche.

Néanmoins, nos sujets de critique sont devenus chaque jour plus fréquents, plus graves, et, depuis la fin de la session dernière, notre opposition a pris un tel caractère, que nous posons au ministère une question préalable: nous demandons avant tout qu'il se retire. Nous réclamons son remplacement et celui de sa majorité, c'est-à-dire les élections générales, comme une satisfaction nécessaire à la conscience publique et plus urgente que toute amélioration de détail.

Pourquoi cela? L'opposition, pour nous séduire, se serait-elle convertie à la théorie de Fourier? Mon Dieu non! L'opposition parlementaire est peut-être encore plus éloignée que le pouvoir de comprendre ces idées; mais nous ne sommes pas des hommes à système, vivant seulement par le calcul et chez qui le cœur ne palpite pas; nous avons une conscience; elle s'est indignée quand nous avons vu des faits écrasants pour les membres du cabinet portés à la tribune et déterminer un vote de satisfaction; elle s'est indignée quand nous avons vu les hommes qui représentent la France mettre l'or et l'épée de la France dans la balance où se pèsent les destinées des peuples, afin de faire pencher cette balance contre le Portugal, contre la Sicile, contre la Romagne, contre la Toscane, contre la Suisse libérale et progressive, contre tous les peuples qui aspirent à la liberté. Nous n'avons point d'hydrophobie contre le pouvoir en général, ni de haine personnelle contre ses dépositaires actuels; bien plus, nous reconnaissons en M. Guizot des qualités éminentes, une haute nature compromise, avilie, perdue par une ambition qui, loin d'être trop exigeante et trop fière, ne l'est pas assez. Nous avons très peu de chose à gagner, chacun le sentira, au triomphe de M. Thiers, de M. Barrot ou de leurs amis.

Eh bien! dans ces conditions d'impartialité, d'indépendance absolues, nous disons que, si le ministère actuel n'est pas renversé, si la majorité actuelle n'est pas détruite, une révolution devient en France inévitable. Nous ne la désirons pas, nous la voyons venir.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie*:

Une réunion d'une fraction de conservateurs qui jusqu'ici avaient fait partie de la majorité vient d'avoir lieu. Il y aurait été résolu, sous la présidence et sur la proposition de M. Chasles, député d'Eure-et-Loir, qu'on proposerait un amendement pour modifier le paragraphe du projet d'adresse qui se prononce contre les réunions réformistes.

Vingt membres environ ont adhéré à cette résolution, prise dans le 8e bureau de la Chambre. Parmi eux, on désigne MM. Plougoulm, Roulland, de Moruy, Proa, Cousture, Benoît Fould, Maure, d'Aiguilhon-Pujol, Debelleyme, et plusieurs jeunes députés.

Cette réunion est tout à fait distincte de la réunion qui a adopté l'amendement Sallandrouze, qui vient d'être modifié ainsi qu'il suit:

» Après l'amendement Darblay,

» Ajouter le paragraphe suivant, qui se lie également au paragraphe de l'adresse, après ces mots: *Tomberont devant la raison publique, éclairée par nos libres discussions*.

« Au milieu des manifestations diverses, votre gouvernement saura reconnaître les vœux réels et légitimes du pays. Il prendra, nous l'espérons, l'initiative des réformes sages et modérées que réclame l'opinion publique, et parmi lesquelles il faut placer, d'abord, la réforme parlementaire. Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'Etat permet de suivre sans danger une politique de progrès, et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays. »

Par cette union, etc., comme au projet d'adresse.

On compte qu'environ 25 membres se sont également ralliés à ce dernier amendement.

Les Arabes civilisés.

Si nos savants moralistes et politiques avaient d'autre but que de se hisser, à l'aide de leur science, aux places et aux fauteuils académiques, le maréchal Bugeaud se serait fait avec eux une méchante affaire dans la séance de samedi dernier. Car il s'est permis, par quelques paroles sur l'Algérie, d'établir un parallèle peu flatteur pour nos perfections perfectibilisées, entre l'état social arabe et l'état social français.

Voulant prouver que le maintien d'une *forte armée en Algérie* était nécessaire, il a dit: « Une telle nation n'a pas courbé la tête à toujours. Vous lui apportez d'ailleurs une révolution trop cruelle pour qu'elle la supporte patiemment. L'Arabe vivait au large sur le sol; il ne travaillait que pendant trois mois de l'année, six semaines pour semer ses grains, six semaines pour les récolter. Le reste du temps se passait à faire pâturer les troupeaux, en plaisirs, à la chasse, à l'exercice, au métier des armes... Qu'allez-vous lui imposer? Le travail dur et continuel de tous vos laboureurs d'Europe; il sera obligé de travailler depuis le premier janvier jusqu'au 31 décembre; il sera obligé de réduire les nombreux troupeaux qui faisaient son aisance et son activité. Ne croyez pas qu'en présence d'un tel bouleversement de toutes ses habitudes, il demeure tranquille. » Et immédiatement après: « On travaille *très rudement* dans notre pays pour acquérir *très rarement* l'aisance, et bien plus rarement encore la richesse. »

Ainsi les Arabes vivant en demi-patriarcat, demi-barbarie, avaient des loisirs, — peu de peine et une aisance relative. Nous leur apportons de l'Europe la Civilisation et ils auront plus de peine, moins de loisir, et seront relativement moins aisés.

C'est M. le maréchal Bugeaud qui le dit, ce n'est pas nous; — c'est lui qui établit cette comparaison tout au détriment du bonheur réel

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 8 FÉVRIER.

REVUE DRAMATIQUE.

—

THÉATRE-HISTORIQUE. *Monte-Cristo*, drame en 2 soirées par MM. Alexandre Dumas et Maquet.— GYMNASE. *Christophe le Cordier*, 2 actes, par MM. Xavier et Michel Masson.

Nous n'avons pas lu le roman de *Monte-Cristo*. Cette situation fort exceptionnelle a ses avantages. Maintenant que le roman se transforme en drame composé de trois parties renfermant *deux soirées* chacune, il deviendra fort agréable d'avoir du moins l'attention éveillée, tenue en haleine, pendant cette longue, longue, longue représentation, par des incidents imprévus. Que deviendra, je vous le demande, le pauvre spectateur qui s'est nourri l'esprit et le cœur du roman de M. Dumas, et qui connaît d'avance, acte par acte, scène par scène, l'exact emploi de ses six soirées? Devant une pareille perspective, si j'avais lu *Monte-Cristo*, je voudrais l'oublier. Quelques verres d'eau du Léthé, distribués aux spectateurs à leur entrée dans la salle, nous paraîtraient une boisson de circonstance; l'administration fera bien d'y songer.

Nous ignorions complètement, pour notre part, comment Edmond Dantès, officier de la marine marchande, a des ennemis qui le font jeter, en 1815, dans les cachots du château d'If comme conspirateur; comment il trouve dans ces cachots un abbé Faria, dépensant son génie, faute d'espace, à fabriquer de l'encre avec de la suie, des plumes avec des arêtes de poisson, du papier avec de la grosse toile; comment l'abbé Faria, mort, est placé dans un sac et jeté à la mer, un boulet aux pieds; comment Dantès, armé d'un couteau, a pris la place du cadavre, déchiré le sac et gagné à la nage sa liberté.

Nous n'avons pas appris avec moins d'intérêt que le vieux Faria connaissait, dans l'île de Monte Cristo, l'existence d'un trésor colossal. Sur les indications du défunt, Dantès recueille ces richesses et devient un génie tout puissant, se faisant obéir avec la baguette d'or dans une société qui ne connaît pas d'autre prestige. Il commence par faire un excellent emploi de sa richesse en sauvant, de la faillite et du déshonneur, son ancien protecteur Morel, armateur de navires.

Tout cela nous a vraiment intéressés, d'autant plus que les décorations sont belles, deux surtout: la mer qui bouillonne aux pieds du château d'If, sous les rayons de la lune, et le tableau final de la seconde soirée, la vue du port de Marseille encombré de navires qui ne sont pas tous immobiles. Les costumes aussi sont dignes d'éloges; il était plus difficile de reproduire avec vérité les modes de la Restauration, distinguées des nôtres par de simples nuances, que de mettre en scène une époque plus fortement caractérisée.

On peut signaler des longueurs et surtout des invraisemblances. Les millions sont étrangement prodigués; d'un acte à l'autre, tous les personnages ont fait des fortunes gigantesques. Le caractère fabuleux de l'ouvrage entier se reflète sur l'histoire de chacun d'eux. Ce sont tous de petits *Monte-Cristo*. Le Catalan, réduit à son couteau pour toute fortune, deviendra tout à l'heure, grâce à une poignée de diamants et des campagnes en Morée, général et millionnaire; la pauvre Catalane se réveillera duchesse et millionnaire; le comptable de la marine marchande sera baron, agioteur et millionnaire; tout le monde est millionnaire. Quel succès obtiendrait l'ouvrage si les spectateurs le devenaient aussi!

Et bien! cette fantasmagorie a de l'à-propos; il n'est pas mal d'exciter un peu chez le public l'amour des merveilles, du luxe et même de la richesse improvisée; le genre humain ferait fortune s'il voulait. Les disciples de Fourier, traités de fou, comme l'abbé Faria, ont, comme lui, pour trouver des millions, une recette infaillible. Qu'on arme seulement un petit navire, et qu'on explore avec attention notre île de Monte-Cristo!

Les trésors une fois recueillis nous saurons en faire profiter l'humanité tout entière et, sous ce rapport, il nous semble que, dans le drame, M. Dumas pourrait améliorer la fable de son roman. Un bruit assez étrange est venu jusqu'à nous: les personnes qui ont lu Monte-Cristo assurent que Dantès emploie toute son opulence à tirer vengeance de ses ennemis; ce serait peu chrétien, peu exemplaire. Pourquoi Dantès, devenu comte de Monte-Cristo, ne s'adonnerait-il pas à des actes de charité, non pas de cette charité insuffisante, qui fait petitement l'aumône, mais de cette charité sociale, grandiose qui doterait le monde de nouvelles institutions? M. Dumas n'a livré encore à la foule que le tiers de son œuvre, que la consommation de deux soirées.... Dans les parties qui vont suivre, ne peut-il attribuer à Dantès un caractère moins féroce, nous le montrer pardonnant à ses ennemis, recevant les bénédictions des peuples, tandis qu'au fond du théâtre le triste village civilisé se changerait à vue d'œil en splendide palais de l'harmonie? Si *Monte-Cristo* ne fait pas ce magnifique emploi de ses millions, s'il les prodigue en fêtes, sans objet, et en vengeances barbares, nous dirons, en pensant à ses trésors, et au fameux héritage de la famille Rennepont: Encore deux fortunes gaspillées!

Attendons la fin pour en juger. Provisoirement les deux soirées de *Monte-Cristo* sont intéressantes. On critique la longueur de cette représentation prenant deux journées, en attendant qu'elle en prenne six. Cham a représenté dans les caricatures du *Charivari* une femme faisant passer des provisions à son mari occupé à *montecrister* depuis quarante-huit heures, et un garde municipal qui croise la baïonnette contre un spectateur pressé de sortir en lui disant: *Bourgeois, vous n'avez pas fait votre temps*. Il y a même des phalanstériens qui se croient bien avisés en invoquant l'autorité de la *papillonne* contre un plaisir aussi prolongé. C'est faire un mauvais emploi de la science. Que demande la papillone? le changement, la nouveauté. Or, l'habitude immémoriale, en France, était de consacrer à chaque pièce quelques heures au plus dans une soirée. M. Dumas nous donne maintenant des pièces de plusieurs jours; elles seront de quelques mois un peu plus tard; c'est assurément du nouveau, de l'inusité, cela change les habitudes, et la papillonne seule a pu conseiller une pareille transformation. Il faut bien essayer de tout. L'épreuve d'ailleurs méritait qu'on la tentât pour en connaître les conséquences; elles sont nombreuses et nous ne savons rien après la poudre, l'imprimerie et les chemins de fer qui fût de nature à métamorphoser à ce point les habitudes de la société civilisée. Que de liens nouveaux entre les hommes! ... quand on vient s'asseoir à *Monte-Cristo* pour la seconde soirée, ... avec intérêt qu'on a ses voisins de la veille; la conversation ... ge, elle a un sujet naturel, on a déjà ... ier a oublié cette situation dans ses ralliements ... de chemin ne fera-t-on pas ainsi près des dames! M. Dumas ... intermédiaire de bien des mariages.

... encore que le choix de votre place à *Monte-Cristo*

... et qu'il ne vienne à l'esprit d'aucun des membres philanthropes de cette nation, perfectibilisée par deux révolutions, de chercher à se rendre compte de ce phénomène et de se demander : « Comment se fait-il que notre Civilisation, évidemment plus avancée que la Barbarie arabe, évidemment plus avant dans la voie des destinées de l'humanité, puisqu'aucun de nous civilisés ne voudrait retourner en arrière, comment se fait-il qu'elle soit moins heureuse ? »

Ah ! si le doute est le commencement de toute sagesse, qu'il serait heureux de généraliser ce doute qui laisserait soupçonner à tous la possibilité de découvrir les lois d'une société aussi différente de la Civilisation que la Civilisation l'est de la Barbarie arabe, et même plus différente et aussi supérieure à ces deux états sociaux que la justice, la vérité, la liberté sont supérieures à l'oppression, au mensonge, à l'esclavage !

Quelques étudiants *catholiques*, c'est-à-dire adversaires de M. Michelet, nous ont donné aujourd'hui communication de la pétition qu'ils ont adressée à la Chambre pour appuyer la protestation des étudiants libéraux, contre la suspension du cours de l'honorable professeur. Voici ce document qui honore ceux qui l'ont signé :

Messieurs les Députés,

Le cours de M. Michelet vient d'être suspendu ; étudiants et catholiques, nous sommes toujours restés à son égard sans sympathie comme sans crainte ; mais nous ne saurions voir la justice et la liberté violées, même vis-à-vis de nos adversaires, sans protester. C'est donc comme libéraux et comme catholiques que nous demandons votre intervention, pour la réouverture des cours fermés par l'arbitraire ministériel, en nous unissant à la pétition de nos frères des écoles, différant d'opinion, mais d'accord avec eux sur les principes sacrés de la liberté et de la justice.

Nous avons l'honneur d'être,
Messieurs les Députés,
Avec le plus profond respect,
Vos très humbles et obéissants serviteurs.

Nous avons reçu de M. Dejean de la Bâtie une lettre que l'abondance des matières nous force à renvoyer à notre prochain numéro.

M. Pascal Duprat, rédacteur en chef de la *Revue indépendante*, a adressé au *Corsaire* la lettre suivante qu'il nous prie de publier :

Monsieur,

Je viens de lire dans votre journal quelques lignes qui exigent de moi une réponse. Voici ces lignes que je reproduis textuellement :

« On ajoute que M. de Girardin, se retirant de la *Presse*, va publier une revue, ou plutôt acheter la *Revue indépendante*, tout en conservant son rédacteur en chef actuel, homme de savoir et de talent, et de peu de préjugés de parti. »

Il y a dans ces mots deux allégations sur lesquelles il m'importe de m'expliquer dans l'intérêt de la publication que je dirige comme dans l'intérêt de mon caractère.

Vous prêtez à M. de Girardin l'intention d'acheter la *Revue indépendante*. Le public pourrait croire que la *Revue indépendante* est à vendre. Or, il n'y a rien de moins exact. Un de vos collaborateurs qui écrit en même temps dans la *Presse*, est venu me trouver, il est vrai, au mois de juillet de la part de M. de Girardin. Je lui répondis de manière à rendre inutile une mission dont je n'ai pas même pris la peine de vérifier l'authenticité. D'autres propositions m'ont été adressées depuis cette époque : elles ont été accueillies par le même refus.

Quant à ce que vous dites de ma personne, permettez-moi de répondre que je suis peu sensible à des éloges qui me semblent cacher une insinuation au moins désobligeante. Si je croyais à votre scepticisme, je pourrais penser que vous voulez m'honorer en me plaçant au dessus des préjugés de parti. Je devrais vous dire, dans tous les cas, que je mérite très peu d'être loué par des esprits sceptiques ; il me serait agréable assurément d'échapper à ces préjugés de parti dont il vous plait de me trouver exempt ; je cherche à le faire autant que je le puis, mais je suis encore mieux disposé à garder les convictions dont je n'ai donné le droit à personne de soupçonner un instant la sincérité.

Agréez, etc.

PASCAL DUPRAT,
Rédacteur en chef de la *Revue indépendante*.

---

ment de ces provisions. Le bruit courait que le roi de Naples était à bord. Le bateau napolitain a dû continuer sa route à la voile. Les journaux de Florence disent que del Caretto a dû débarquer dans le duché de Modène. Mais des journaux de Gênes annoncent que le *Nettuno* s'est rendu dans ce port, et que la population s'est opposée au débarquement de l'instrument des cruautés de Ferdinand. Divers bruits courent à l'égard de l'ex-ministre. On assure qu'il a débarqué à Marseille. On répand même le bruit qu'il serait arrivé à Paris, où il apporterait des dépêches secrètes.

— On écrit au *Resorgimento* de Turin que le roi de Naples a adhéré à l'expulsion des jésuites de ses Etats.

Nous sommes sans nouvelles de Palerme.

L'Autriche et la Lombardie. — Les journaux à la solde de l'Autriche sont remplis d'articles où l'on prétend que le gouvernement national en Lombardie, c'est celui de l'Autriche, et que ceux qui pensent autrement sont de mauvais Italiens.

— La *Gazette d'Augsbourg* publie la correspondance suivante que lui adresse un Autrichien de Turin. Nous la donnons comme renseignement :

« Le médecin Belerdi qui s'est soustrait par la fuite à l'arrestation qui l'attendait, est un sujet sarde, qui aurait, dit-on, reçu à Milan l'avis de s'éloigner, parce que le gouvernement, ajoute-t-on, veut éviter de nouvelles difficultés avec le gouvernement sarde. La même version circule sur M. Cantei ; ce qui est plus probable, c'est qu'à Milan on veut donner à beaucoup de personnes suspectes au gouvernement des passeports pour les éloigner de l'Italie. Les autorités ont saisi, dans la capitale de la Lombardie une foule de caisses venues de la Suisse et qui contenaient pour la plupart des poignards. Nos relations avec l'Autriche se compliquent de jour en jour. La réponse qu'on donnera à l'Autriche sur les armements est déjà prête, et sera, dit-on, conçue en termes très bienveillants.

Malgré cela, nos jeunes militaires espèrent qu'ils entreront bientôt à Milan en triomphe, tant les illusions des Italiens sont grandes. Le projet de MM. Ochsenbein, Druey et comp. d'envahir la Lombardie par les Alpes suisses est regardé ici comme une affaire arrêtée ; on croit que la Lombardie sera délivrée du joug étranger par cette entreprise combinée ; mais les esprits s'occupent surtout de la révolution de Sicile. On bâtit là-dessus une foule d'espérances dont il est inutile de vous entretenir.

— La *Gazette universelle de Prusse* publie la correspondance suivante, qui lui est adressée de Vienne :

« On annonce que le gouvernement a l'intention d'établir pour le royaume Lombardo Vénitien un sénat chargé de l'administration politique supérieure, comme division de la chancellerie aulique impériale réunie. Au lieu de trois conseillers auliques de la vice-chancellerie royale, on nommera six conseillers. On mettrait à la retraite les trois conseillers actuels de la chancellerie. On désigne dès à présent, comme conseillers du nouveau sénat politique, le directeur-général de la justice à Milan, baron de Torresani, et M. de Lussin. On ne sait pas encore qui remplacera le gouverneur comte de Spaur. »

SUISSE. — Une correspondance des frontières de Berne rapporte que sir Stratford-Canning a adressé avant son départ, une lettre aux représentants de la Prusse, de l'Autriche et de la France, dans laquelle il leur conseille de ne rien précipiter, et recommande à l'attention particulière des cabinets la modération des cantons suisses. M. Canning est parti promptement de la Suisse à cause des affaires de l'Italie. Il s'est dirigé vers l'Angleterre et non vers Constantinople. On voit arriver beaucoup de réfugiés d'Italie dans les cantons frontières.

« Le grand conseil de Lucerne, dit la *Gazette de Bâle*, vient de prendre la résolution suivante :

» 1° Les membres de l'ancien grand conseil paieront, en proportion de leur fortune, une partie des frais de guerre (quelques centaines de mille francs) ;

» 2° Les membres de l'ancien conseil exécutif sont garants du déficit de 230 000 francs suisses, et seront contraints par la voie judiciaire, au remboursement de cette somme. Cependant le conseil de régence est autorisé à entrer en négociation pour le paiement, mais en recevant préalablement une caution suffisante des personnes condamnées au remboursement.

» 3° Les fauteurs du Sonderbund seront renvoyés devant les juges compétents (strafichter). Le conseiller Kopp et le procureur Kunsel ont parlé en faveur des mesures modérées. M. Steiger s'est aussi prononcé en ce sens, mais en faisant ressortir la criminalité de l'ancien conseil de régence. MM. Schyder ont exprimé des opinions exaltées. M. Bauz d'Entlibuch, le seul conservateur dans le conseil actuel, a émis une opinion en faveur du Sonderbund. On espère toujours la

que les susdits religieux ont quitté sans motif sérieux l'hospice où ils avaient des devoirs à remplir, et que ce fut à leur sollicitation que des gens de la vallée d'Aoste les ont aidés à dévaster l'établissement. On leur a donné un conseil qu'ils paraissent maintenant disposés à suivre, celui de rentrer dans l'hospice et d'y ramener les effets qu'ils avaient fait emporter. — Nous pensons que leur appel à l'intervention à propos de la légère contribution qui leur a été imposée n'aura pas d'autres suites. »

ANGLETERRE. — **Société française de bienfaisance.** — Le dîner annuel de cette société a eu lieu hier à Freemason's-Hall. M. Vouillon occupait le fauteuil, et une centaine de Français domiciliés à Londres assistaient à la réunion. Le président a proposé en termes éloquents et chaleureux les santés de Louis-Philippe, de la reine Victoria et de l'ambassadeur de France, et a fait plusieurs fois allusion de la manière la plus conciliante aux relations sociales qui existent entre la France et l'Angleterre. La société, établie depuis quelques années sous le patronage du roi des Français et d'autres personnages royaux ou diplomatiques, à l'effet de secourir les nationaux français qui se trouveraient sans ressources en Angleterre, a déjà rendu de nombreux services, et elle se trouve manifestement en progrès.

DANEMARK. — *Copenhague.* — La nouvelle constitution donnée par le roi à ses sujets ne s'applique qu'au royaume de Danemark et aux duchés de Holstein et de Schleswig. Le duché de Luxembourg n'y est pas compris. Ce duché conservera sa constitution actuelle. Le désir des duchés de Schleswig et de Holstein d'obtenir une constitution distincte de celle du Danemark n'a pas été pris en considération. On n'a pas tenu compte non plus du désir exprimé par le nouveau pacte danois d'obtenir une constitution pour le Danemark et le Schleswig et d'en faire obtenir une particulière au duché de Holstein. Les Etats provinciaux sont maintenus dans le royaume de Danemark et dans les duchés. Les Etats généraux auront voix délibérative à l'égard des lois de finances, et en général de toutes les lois qui intéresseront les affaires communes au royaume et aux duchés. — Au printemps prochain, une assemblée de 52 membres choisis, tant dans le royaume que dans les duchés sera convoquée à Copenhague pour discuter les dispositions de détail de la constitution.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 7 février.*

La Chambre s'est arrêtée dans la dernière séance au dernier paragraphe. Ce paragraphe est ainsi conçu :

« Sire, en vous dévouant au service de notre patrie avec ce courage que rien n'abat, pas même les coups qui vous atteignent dans vos affections les plus chères ; en consacrant votre vie et celle de vos enfants au soin de nos intérêts, de notre dignité, vous affermissez chaque jour l'édifice que nous avons fondé avec vous. Comptez sur notre appui pour vous aider à le défendre. Les agitations que soulèvent des passions ennemies, ou des entraînements aveugles, tomberont devant la raison publique, éclairée par nos libres discussions, par la manifestation de toutes les opinions légitimes. Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'Etat surmonte tous les obstacles, et permet de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays. Par cette union, sire, nous maintiendrons l'ordre social et toutes ses conditions ; nous garantirons les libertés publiques et tous leurs développements. Notre Charte de 1830, par nous transmise aux générations qui nous suivent, comme un inviolable dépôt, leur assurera le plus précieux héritage qu'il soit donné aux nations de recueillir : l'alliance de l'ordre et de la liberté. »

M. DUVERGIER DE HAURANNE. Messieurs, en présence du paragraphe de l'adresse, je viens relever le défi jeté à l'opposition.

Il est nécessaire que la position soit nette. (Très bien ! très bien !) Il faut s'entendre sur le terrain qui a été choisi. Il faut qu'on sache quelle portée on veut donner à ce débat.

Il a plu au ministère, au mépris de toutes les convenances, de provoquer un blâme contre l'opposition. Il plaît à la commission, avec une complaisance à laquelle tout le monde s'attendait (On rit) de renouveler ce blâme.

Je réponds : Nous ne reconnaissons pas sa compétence. (Très bien ! très bien !)

Après les votes de la dernière session, il aurait fallu que l'opposition fût bien aveugle pour croire qu'elle gagnerait sa cause dans cette enceinte. Heureusement il y a au-dessus de la Chambre le pays, ainsi que M. Guizot l'a souvent proclamé.

Nous venons plaider devant le pays contre la majorité et contre le ministère. (Bruyante interruption au centre. — Approbation à gauche.)

La majorité est maîtresse de rejeter ou d'atténuer le paragraphe en discussion ; nous n'avons ni représentation, ni conseils à lui adresser à ce sujet ; ce sera seulement une pièce de plus dans le procès dont le juge est ailleurs. (Très bien !)

Il est d'abord un point que je veux examiner. Quand nous nous sommes

---

constituera une espèce de domicile. — Où demeurez-vous, Monsieur ? — A Paris, rue de la Paix, n° 6 ; à *Monte-Cristo*, fauteuils de la première galerie, n° 68. Aller à *Monte-Cristo* pendant quinze jours sera une manière d'échapper au service de la garde nationale ; les débiteurs contraignables par corps ne quitteront plus le Théâtre-Historique, mais sans contribuer efficacement à sa prospérité. — Je m'étonne au surplus, et je le dis tout bas, de voir notre société si morale, si prête à se gendarmer contre les légèretés amoureuses autoriser un genre de représentation aussi funeste au lien conjugal. Est-ce que le mari, voulant échapper pendant quelques jours à la surveillance de son épouse, ne prétextera pas un voyage à *Monte-Cristo* ? Est-ce que la femme ne pourra jamais profiter pour son compte d'une absence ainsi motivée ? En vérité, quand j'approfondis sous toutes ses faces les conséquences du drame en six séances, je recule devant l'avenir qui attend les sociétés.

Académie des sciences morales, rassurez-moi ; éclairez-moi pour le moins et mettez au concours cette question : — Des effets probables de *Monte-Cristo* et autres drames hebdomadaires sur la perfection, l'amélioration ou la corruption et la détérioration de la civilisation française.

A parler franchement, je me soucie assez peu d'être éclairé sur ce point, et la preuve, c'est que je m'adresse aux lumières de l'Académie des sciences morales.

La semaine qui avait enfanté *Monte-Cristo* ne pouvait guère enfanter autre chose. Elle a cependant produit encore un vaudeville pour le Gymnase, *Christophe-le-Cordier*. On s'y marie ; les auteurs dramatiques, n'osant varier ce dénouement dans ses conditions essentielles, y font seulement intervenir quelque accessoire insignifiant, une faillite et un testament dans *Didier l'honnête homme*, une maladie de poitrine dans *Léonie*, une corderie dans *Christophe*. Sauf ce détail, toutes ces pièces sont la même. On fait faillite et l'on se marie ; on est poitrinaire et l'on se marie ; ou bien encore, on fabrique de la corde et l'on se marie ; qui ne se ruine en frais d'invention. A vrai dire, les auteurs ont jugé que le public, affamé de nouveautés, méritait mieux que la corde ; à leur corderie, ils ont ajouté une sarbacane, avec laquelle Achard lance des pois à ses rivaux, et une grande distribution de soufflets. Tout cela fait rire.

Avec tout le désir possible de compléter la dimension d'un feuilleton, nous ne pouvons pas vous parler plus longuement de ce Christophe, qui n'a découvert aucun monde, et les réclamations du metteur en pages demandant *de la copie* nous révèlent la présence d'un fléau limbique du journalisme, l'*indigence*.

Oui, vraiment, le journal, fût-il phalanstérien, a ses fléaux limbiques, à l'instar de la civilisation qui l'enserre. L'indigence ! elle se révèle dans ces moments suprêmes où la matière fait défaut, où la typographie nous dit à onze heures du soir : Il manque encore deux colonnes ! A ces mots effrayants, chacun de faire jouer les ciseaux, plus utiles au journaliste que la plume, et de couper dans un journal judiciaire des *faits divers* comme celui-ci :

« Un jeune Anglais, malheureux en amour, voulut mettre fin à ses
» jours par un suicide qui ne lui laissât aucune chance de survivre.
» Muni d'une fiole de poison, d'une corde et d'un pistolet, il se rendit au
» pont de Blackfriars, avala le poison, fit un nœud coulant à la corde,
» et se pendit sous une arche. Au moment où le nœud serrait sa gor-
» ge, il se tira, par excès de précaution, le pistolet dans la tête ; mais
» un mouvement convulsif avait changé la direction de l'arme, la
» balle coupe la corde, le gentleman tombe dans l'eau, il en avale une
» quantité qui délaie le poison et le rend inoffensif ; enfin sa belle,
» ne résistant plus à tant d'amour, le saisit par la main et le ramène
» sain et sauf au rivage. Elle nageait *comme un canard*. »

C'est l'indigence de rédaction qui a doté le *Constitutionnel* du *serpent de mer* et de la *Bibliothèque choisie*.

Fourberie. Habitude qu'ont certains familliers d'un journal de glisser insidieusement dans ses colonnes des réclames pour leurs connaissances, l'éloge du livre qu'ils n'ont pas lu, mais qui leur est recommandé, de la fille de leur portier devenue cantatrice, du théâtre et du concert où ils demandent leurs entrées, l'histoire d'un malheureux qui se serait cassé la tête si un tel docteur (tel numéro), leur ami, ne la lui avait pas raccommodée. Ces insertions qui, dans un intérêt individuel, trompent le public et déconsidèrent un journal, sont un abus [illegible] la *Démocratie pacifique*.

Oppression. Persécutions que les rédacteurs habituels ont à subir de la part de collaborateurs inattendus, qui leur apportent des vers, des feuilletons, des variétés très peu demandées, et qui viennent chaque jour, plusieurs fois par jour, faire des réclamations et sommations pour qu'on ait à lire leur production quand on n'en a pas le temps, à l'insérer quand on la trouve mauvaise, et à la restituer quand on l'a perdue.

Carnage, massacre de la langue française par les collaborateurs étrangers, polonais (c'est-à-dire allemands), anglais (c'est-à-dire irlandais), et allemands (c'est-à-dire alsaciens), dont il faut refaire péniblement les articles ; carnage plus terrible encore exécuté par les compositeurs, lecteurs et correcteurs qui vous criblent de fautes typographiques. On a imprimé une fois pour *séries mesurées*, le *singe Musurus*, et pour *éclairer* le monde, *échiner* le monde.

Intempéries outrées. Agrément d'étouffer de chaleur à la Chambre des députés, une chambre éclairée... par un lustre et quarante-six lampes, d'y suer sans pouvoir ôter son paletot, de peur d'en retrouver un autre, et sans obtenir d'autre consolation qu'un discours de M. de Peyramont ou de M. Luneau ; obligation de recevoir la neige en allant à la séance royale, et la pluie en faisant queue à l'Ambigu.

Maladies provoquées. Infirmités précoces résultant de l'usage de veiller tard, d'écrire à la lampe, de se hisser à la Chambre des députés dans le travail à ferrer les chevaux construit sur les plans de M. Marrast, et d'être mal assis au théâtre de la Gaîté.

Cercle vicieux. Nécessité pour un journaliste qui veut faire pénétrer son idée dans l'opinion, d'y revenir sans cesse, de la présenter à tout propos et de refaire le même *premier-Paris* 365 fois dans l'année, quelles que soient les circonstances.

NATIONAL. Le procès Teste et Cubières fera comprendre à quelle démoralisation notre société est parvenue sous un régime constitutionnel bâtard qui ne sait pas fonder la liberté sur les véritables bases et retremper la moralité nationale dans les sentiments généreux qui inspirèrent *la république*.

RÉFORME. Le procès Teste et Cubières montre assez ce qu'on peut attendre des bourgeois, des privilégiés, de cette classe exploitante qui sera toujours l'ennemie jurée des travailleurs, c'est-à-dire de la véritable *démocratie*.

GAZETTE DE FRANCE. Le procès Teste et Cubières sera suivi de bien d'autres scandales si l'on ne se hâte pas de fonder la véritable représentation nationale sur le *suffrage universel*. En attendant, et, pour arriver à ce but, M. de Genoude refuse l'impôt ; il a déjà laissé vendre sa table, son lit, son guéridon et son tire-bottes ; les frais de justice qu'il devra payer se montent à la somme de 3 685 francs 95 cen-

[illegible] minorité s'entendent jamais. Ainsi, on trouvait les banquets excellents quand ils tendaient à gagner quelques électeurs qu'on ne pouvait pas gagner autrement. On les trouve détestables maintenant qu'ils servent à montrer à ces électeurs qu'on les a indignement trompés.

Reste la question la plus délicate, celle de savoir si les réunions de ce genre ont été illégales et désordonnées.

Puisqu'on parle de désordre, je désirerais savoir si l'idée d'une alliance du parti radical avec le parti conservateur pourrait intimider beaucoup M. le ministre de l'Intérieur et M. le ministre des affaires étrangères. Je ne le pense pas. Si en 1830, lorsque nous nous sommes ligués, il se fût agi seulement d'imposer d'autres conseillers à la couronne, je ne l'aurais pas fait. D'autres intérêts m'ayant forcé de tenir la même conduite en 1847, j'en ai agi de même, et je prie MM. Duchâtel, Guizot, Dumon, etc., mes complices d'alors, de vouloir bien ni trop s'en effrayer, ni trop s'en étonner. Le but et le motif sont les mêmes, (On rit.) et le tour de la fin viendra sans doute... (Nouveaux rires.)

Quand l'omission du toast au roi a été considérée comme une hostilité, l'opposition constitutionnelle a bien fait de l'exiger; quand il n'avait pas de signification, on a bien fait de n'y pas tenir. Et puisqu'on le remarque quand c'est par hostilité que ce toast n'a pas été porté, est-ce que cela ne s'adressait pas au cabinet?

Est-ce que M. Guizot n'a pas dit, il y a deux ans, qu'il fallait faire remonter le bien au roi, et attribuer le mal au cabinet. (On rit.) Si MM. les ministres n'ont pas eu l'intention de faire entrer la couronne dans le débat, je ne comprends pas cette accusation.

Tous vos actes annoncent implicitement que le pays est avec l'opposition: vous, vous n'êtes pas le gouvernement de la majorité. (Rumeurs aux centres.)

Je ne reproduirai pas le triste tableau des faits qui ont agité le pays. Mais, parce que vous passez l'éponge sur ces faits, ce n'est pas une raison de nier ces faits.

Vous dites, il est vrai, que ce sont nos discours, nos journaux, nos pamphlets qui sont cause de ce désordre moral. (Non! non!) je suis heureux de ce désaveu. (On rit.) Eh bien! moi, je suis moins généreux, je déclare hautement que c'est vous, que ce sont vos actes, que c'est votre politique.

Je vais vous dire la vérité tout entière. (Ah! ah! — Arrivez donc!) Vous nous accusez d'avoir des passions ennemies ou aveugles. (Au centre: Oui! oui!) Eh bien! nous, nous vous accusons d'avoir des passions basses et cupides! (A gauche: Très bien! très bien!)

Si vous voulez interdire les banquets, osez présenter une loi, osez une fois encore démentir vos paroles et vos promesses. Courage! une fois de plus, prouvez vos sympathies pour la contre-révolution; ce sera du moins de la franchise, et nous verrons si votre majorité osera vous suivre sur ce terrain: (Très bien! aux extrémités.)

En attendant, nous y sommes résolus, nous continuerons d'opposer la pression de l'opinion publique à la pression des intérêts privés, le bruit des réunions politiques aux murmures de la corruption; en un mot, l'agitation à la désorganisation.

M. le président du conseil nous parle en très bons termes d'une politique libérale et modérée. Nous sommes d'accord avec lui sur ce point. Mais suffit-il de parler d'un principe et de ne pas le pratiquer? Et quand il laisse violer tous les droits, toutes les institutions à l'intérieur, (Non! non! — Agitation.): quant à l'extérieur, il concourt lui-même à reformer contre l'affranchissement des peuples une sainte-alliance, de quel front ose-t-il nous parler de politique sage et modérée? (Nouvelle agitation.)

M. QUESNAULT. Je viens remplir un devoir impérieux en montant à cette tribune. (Plus haut! plus haut!) Je crois qu'après ce qui s'est passé dans l'intervalle des sessions, il est nécessaire de combattre les banquets par un blâme sévère; la dignité, l'autorité des pouvoirs publics sont gravement compromises, et l'ordre public avec elles. (Rumeurs.)

M. Duvergier de Hauranne a défendu les banquets avec un soin paternel. (Rires au centre.) Le public les a jugés autrement. (Dénégations aux extrémités.) Les banquets ont paralysé le mouvement des affaires. (Au centre: Oui! oui! — Plus haut! plus haut!) C'est à la Chambre qu'il appartient de rétablir l'ordre, l'autorité morale un moment compromis; car personne n'a le droit de parler pour le pays si ce n'est la Chambre.

Je rappellerai en peu de mots les circonstances qui ont procédé les démonstrations qu'il s'agit de blâmer.

L'année avait été marquée par plus d'un désastre. A nos portes, une révolution faite par le radicalisme s'était installée, faisant un appel aux mauvaises passions. C'est dans un moment que, sur plusieurs points, s'organisèrent beaucoup de réunions où furent admises toutes les nuances d'hostilité, et du sein desquelles s'élevaient les attaques les plus violentes, non-seulement contre le gouvernement, la majorité, mais encore contre la famille et la société, et dans ce concert de voix furibondes s'éleva l'apologie de la terreur. (Interruption prolongée — Agitation.)

Mais pourquoi ferions-nous des concessions à des partis aussi subversifs? S'agit-il de s'entendre avec eux sur les bases d'une réforme? Chimère! aucune entente n'est possible entre les constitutionnels et les radicaux, à qui il faut avant tout une révolution complète, le bouleversement de toutes nos institutions.

Si l'on admettait que tous les citoyens ont le droit de se réunir, comme ils ont le droit de faire des pétitions, qui peut prévoir jusqu'où nous conduiraient tous les faiseurs d'utopies? (Allons donc! allons donc!)

Vous ne voudrez pas, Messieurs, que la sécurité du pays puisse être plus longtemps compromise. J'espère qu'il ne peut y avoir sur ces bancs qu'une commune et patriotique pensée. (Mouvement en sens divers.)

M. MARIE. Le pays s'est associé aux banquets réformistes dans l'intérêt de la réforme et pour la réforme. Ces réunions étaient-elles légales? Dans mon sens il n'existe aucun doute à ce sujet. (Rire et bruit au centre.) Le [illegible] dans l'homme [illegible] d'ordre, [illegible] liberté. (Très [illegible]) Rires ironiques au centre.)

Vous dites, Messieurs, dans le projet d'adresse, qu'il faut améliorer le sort des travailleurs; c'est bien. Vous dites qu'il faut les prémunir contre les mauvaises passions; c'est encore fort bien. Mais comment donc se fait-il qu'il y ait encore des personnes qui s'élèvent contre la famille et la propriété? C'est parce qu'au lieu de rester fidèles aux institutions de Juillet, vous vous en êtes constamment éloignés. (Murmures), et qu'au lieu de réunir les prolétaires au foyer de la famille, vous les en avez violemment écartés; c'est parce que vous avez fait de la propriété le monopole de quelques-uns! (Agitation prolongée.)

On parle de la Terreur, et l'on semble indiquer que le parti radical ne veut marcher qu'à l'ombre de la Terreur; c'est une calomnie. Le temps de la Terreur est passé. J'en appelle à notre révolution de juillet, j'en appelle même à la révolution de Suisse, tant calomniée dans cette enceinte. La Terreur n'est plus nécessaire, et ce ne serait pas le parti radical qui, dans tous les cas, y recourrait.

On a prétendu, en faisant allusion à un discours que j'ai prononcé, que le parti radical avait attaqué la bourgeoisie. La bourgeoisie! non, mais ces bourgeois qui veulent se faire gentilshommes. (On rit.)

Nous avons signalé au pays votre politique, vos tendances anti-révolutionnaires; et le pays nous a répondu par les applaudissements.

Voilà ce que j'avais à cœur de dire au nom du parti radical. (Très bien! très bien!)

UNE VOIX. Vous oubliez la charte.

M. ROULLAND. Si je voulais répondre à l'orateur qui quitte la tribune, j'aurais à discuter les systèmes et les doctrines du parti qu'il représente; mais ces doctrines n'ont pas fait dans le pays le progrès qu'il suppose; elles n'ont pas entamé les tissus de la société; elles se sont arrêtées devant cet instinct du juste et du vrai qui vit dans son for intérieur, et il est inutile de les discuter devant la Chambre. (C'est plus vite fait! — Rires et bruit à gauche.)

Aussi, selon moi, il s'agit uniquement de savoir si l'agitation que l'on a provoquée est un moyen excellent au service de l'opposition, et si les moyens qui sont produits se sont renfermés dans les limites légales et permises. Pour moi, je déclare tout de suite que je regarde cette agitation comme inutile, injuste, violente et compromettante.

Je me suis efforcé vainement de chercher le motif sérieux qui pouvait légitimer cette agitation entreprise sur toute la surface du royaume; je me suis demandé si, à l'époque où ces banquets ont commencé, il y avait quelque péril pour la liberté. Or, je n'ai rien aperçu de semblable. Je sais bien que quelques idées de liberté ont été exploitées avec une grande habileté; mais était-ce une raison d'agiter le pays, pour lui faire adopter des principes bons peut-être, mais dont le temps n'est pas venu? Tel n'est pas mon avis.

Mon dieu! je ne parlerai pas de nous, pauvres fonctionnaires. (On rit.) On a le droit de tout dire; mais enfin vous disiez que nous étions les sybarites du jour, que nous n'avions pas d'autre souci que de satisfaire des appétits grossiers; que nous étions des vampires, des sangsues; que nous étions d'ignobles salariés attachés à la glèbe du ministère; que nous étions une honteuse phalange d'affamés, de serviles, d'égoïstes. (Oui! oui! C'est vrai. — Mouvements divers.) Voilà comment vous représentez le parti conservateur; vous le marquez au front, vous lui imprimez le sceau de l'infamie. Voilà ce qui s'est dit dans les banquets pour déconsidérer le pouvoir dans les personnes des honnêtes gens qui le soutiennent. (Allons donc! — On rit.)

Les membres de l'opposition constitutionnelle reprochaient à la majorité de tenir au pouvoir démesurément, les radicaux reprochaient à la gauche d'y aspirer démesurément. (On rit.) Et voyez ce qui s'est passé: ceux qui tiennent au pouvoir se sont bien gardés d'assister aux banquets. (Ah! ah!) Pendant que M. Duvergier de Hauranne organisait, M. Thiers n'y assistait pas; M. Ledru-Rollin les envahissait, et M. Odilon Barrot y était calomnié. (Adhésion au centre.)

J'ai donc raison de dire que l'agitation avait été inutile, injuste, violente; car elle a fait naître des passions que l'opposition n'a pas pu maîtriser.

Je disais donc que j'ai trouvé cette agitation mauvaise, détestable. Je ne veux pas dire cependant qu'il n'existe pas, au milieu de tout cela, un devoir pour le gouvernement et pour mon propre parti. Nous devons tous blâmer, repousser l'agitation comme une atteinte profonde à la liberté des intelligences; mais nous devons aussi, dans une juste mesure, nous associer aux mesures de progrès. (Ah! ah!) Je crois donc que le gouvernement et le parti conservateur doivent aussi regarder le pays, et que, s'ils y trouvent le vœu sincère, librement exprimé, de tel ou tel progrès, ils doivent diriger l'organisation des mesures à prendre. (Bruits divers. — Longue interruption.)

Pour moi, je prends au sérieux la politique de mon parti, politique d'ordre et politique libérale. Pour moi, je résume ma pensée en deux mots: je vote pour le paragraphe parce qu'il exprime un blâme pour des manifestations que je crois contraires à l'intérêt du pays... (Mouvements divers.)

M. CRÉMIEUX s'élance à la tribune. (Mouvement général d'attention.)

Messieurs, parmi les députés aveugles qui ont figuré dans les banquets, je suis un des plus aveugles, je suis un de ceux qui se sont le plus mêlés à ces manifestations qu'on trouvait si légales autrefois, qu'on trouve si illégales aujourd'hui; et je déclare que, malgré la violence du premier orateur et la modération du second, j'ai toujours la même opinion.

Il y aurait pourtant un moyen bien simple de nous entendre. (Ecoutez! écoutez!) Il y a ici une majorité considérable, je veux en tenir grand compte; et comme j'ai entendu un orateur dire tout à l'heure qu'il parlait sérieusement au nom d'homme sérieux, disposés à faire prévaloir une réforme, je dis à cet orateur et à cette majorité: Vous êtes, dites-vous, des gens de [illegible] ture qui finissait [illegible] une place quelconque. Où la trouver? M. le président du conseil nous a dit en désignant la gauche: « Nous n'avons pas de conseils à recevoir de ce côté. » C'était clair. Pour être écoutés du ministère, nous n'avions de place qu'auprès de vous, qui ne votez que par lui, qu'avec lui, que pour lui! (Interruption violente au centre.)

Nous sommes frappés de ce fait, que chaque année le nombre des fonctionnaires augmente dans cette chambre, et que la majorité des votants est une majorité de fonctionnaires. (Agitation.)

Eh bien! c'est un des griefs que nous avons fait valoir devant le pays. Nous savions bien que vous ne nous écouteriez pas, et voilà encore une fois pourquoi, ne pouvant pas être écoutés de vous, nous avons assisté aux banquets pour nous y faire entendre. (Exclamations au centre.)

Et il me suffirait de ces exclamations, de ce mouvement qui se manifeste dans la Chambre, pour vous prouver que nous avons été entendus.

Comment! ces banquets dans lesquels le pays n'a rien dit, rien écouté, ces banquets vous ont inspiré je ne sais quel sentiment de crainte, à la suite duquel, dans le discours du trône, cent députés de l'opposition ont été qualifiés d'aveugles! Comment! ces banquets n'ont rien produit, et l'agitation que nous avons voulu soulever dans le pays, nous la trouvons sur vos bancs! (Bruit.)

Maintenant, arrivons aux banquets en eux-mêmes, et voyons la conduite que nous avons tenue.

Vous dites encore que ces assemblées étaient factieuses. Elles étaient composées d'électeurs. (Rumeurs au centre.) Voici un fait: A Rouen, la réunion était de 1 800 personnes. Il y avait 1 720 souscripteurs. On comptait 1 400 électeurs et 440 éligibles. Est-ce assez? (Oui! oui! — Très bien! très bien!)

On a allégué les banquets; mais, mon dieu! qui a imaginé les banquets? Vous savez tous que M. Guizot a présidé le premier banquet. C'est là qu'un cri magnifique est parti d'une conscience admirable: Vous sentez-vous corrompus? — C'est alors que nous nous sommes dit: M. Guizot a été écouté: qui sait si nous ne le serons pas!

Voilà ce que nous avons dit, ce que nous avons pensé. Nous vous disons, nous: Convoquez vos électeurs, puisque vous vous êtes servi de ce mot de *vos*, et vous verrez ce qu'ils diront.

Je sais bien que vous dites: Les élections répondent pour nous. Je réponds: Nous savons tous ce qui fait votre majorité, tandis que nous, qu'avons-nous pour nous faire entendre? Notre conscience et l'expression de nos sentiments, voilà tout.

Une voix: Et les fautes de l'opposition.

M. CRÉMIEUX. Quand le combat des élections arrive, arrivent aussi les influences de tous les genres, les influences des places promises, des places données; c'est à des électeurs en dehors de ces moyens d'action que nous avons parlé dans ces banquets. Savez-vous pourquoi ils nous ont été sympathiques? Parce que nous leur avons parlé des faiblesses de notre politique extérieure.

Avions-nous tort de leur dire que notre patrie chaque jour descendait du rang où l'avait placée la révolution de juillet? (Agitation et murmures au centre.) Avions nous tort de dire que chaque jour voit se dégrader cette magnifique renommée de la France? (Nouveau mouvement.) Avions-nous tort de dire tous les sacrifices faits au maintien de l'alliance anglaise, et l'oubli de ces sympathies, quand il s'est agi d'un intérêt de famille? (Nouveau mouvement.)

Messieurs, j'ai attaqué ici les mariages espagnols. Nous avons attaqué dans les banquets cette politique qui a déserté les sympathies nationales à ce point de chercher la main de l'Autriche, quand cette main était encore fumante du sang de la Pologne et de la Gallicie. (Très bien! à gauche.) Quoi! vous vous étonnez, vous vous indignez que nous ayons parlé de tout cela avec indignation, après que deux cent vingt-cinq d'entre nous eurent déclaré être satisfaits de tous ces actes! (Exclamations au centre.) La France ne l'était pas, elle a appuyé notre protestation. (Nouvelle interruption.)

Voilà ce que nous avons dit, voilà pourquoi nous avons réveillé les sympathies nationales, et voilà pourquoi vous prétendez, après nous avoir fait accuser par la bouche royale, nous faire condamner par le pays dont vous vous dites les organes! Condamner cent de vos collègues dans une adresse, c'est un acte bien grave de majorité. Que dans une discussion, dans ces interruptions, dans la chaleur qu'elles provoquent vous adressiez à vos adversaires, ce reproche d'aveuglement, cela se comprend à un certain point; mais dans une adresse longuement, sinon froidement discutée, cela est grave, je le répète.

Après tout, cette injure ne peut nous souiller. Toutes les fois que vous dépassez les limites de vos droits, ce qui résulte de ces abus de puissance est nul. Contentez-vous du rappel à l'ordre et de ces cris d'interruption, et laissez-nous dire que la politique du ministère est détestable et qu'elle fait la honte du pays. (Interruption au centre.)

Si, malgré tous les efforts de la minorité, vous maintenez vos accusations, vous ferez ce que vous avez fait quand vous vouliez flétrir vingt de vos collègues. (Mouvement.) Ce fut un mauvais acte de la majorité. (Très-bien! très-bien!)

M. Crémieux rappelle ce qui se passe à l'extérieur et les revirements d'opinion qui peuvent naître des événements, et il ajoute:

Je vous dis ceci, moi:

Si le vent qui vient de Naples vous arrive; si l'Autriche menace la Sicile, que feront les ministres? Ou ils interviendront avec l'Autriche, ou ils laisseront le gouvernement napolitain manquer à ses premiers devoirs; et vous vous indignerez alors! (Non! non!) Eh bien! nous nous indignerons, nous! (Bravo! bravo!)

---

times. C'est en donnant de pareils exemples qu'un grand citoyen régénère sa patrie.

JOURNAL DES DÉBATS. L'opposition abuse, avec sa déloyauté habituelle, de ce procès Teste et Cubières, où des hommes de bonne foi ne verraient qu'un exemple salutaire des sévérités de la justice et un hommage rendu à l'égalité devant la loi. Des faits de corruption individuelle se sont présentés à toute époque, et jamais ils n'ont été réprimés avec autant de rigueur et d'impartialité qu'aujourd'hui. Si l'opposition était consciencieuse, elle écarterait cet incident regrettable pour s'occuper des travaux qui intéressent le pays. Des chemins de fer très importants sont encore à construire, et nous craignons qu'ils ne soient pas achevés de sitôt, si la Chambre ne fait pas aux compagnies des conditions plus avantageuses. Voulez-vous avoir des chemins de fer, n'oubliez pas *les intérêts des banquiers*.

Nous ne multiplierons pas les exemples et nous ne ferons pas la silhouette de notre journal, ce serait pourtant la plus curieuse.

ÉGOÏSME. Désir naturel à chaque rédacteur de faire passer ses articles le plus tôt possible, dans la meilleure place possible, dans le plus gros caractère possible et de les signer le plus possible. Cet abus, grandement préjudiciable à l'unité, à l'à-propos, à l'autorité d'un journal, est inconnu à la *Démocratie pacifique*; chacun y souffre assez volontiers des ajournements, des suppressions [illegible] et n'escamote que rarement la lecture en comité.

DUPLICITÉ D'ACTION. Tour de Babel installée dans tous les journaux, conversations confuses, intrus qui pénètrent jusque dans la salle de rédaction pour mettre en discussion les principes mêmes du journal, impossibilité pour les travailleurs d'obtenir le silence pendant plus de cinq minutes, polémique engagée dans un coin sur les jésuites, dans un autre sur la question d'Orient, tandis que l'écrivain sur lequel on compte pour le numéro du jour se bouche inutilement les oreilles, voiture ses papiers de table en table et finit dans son impatience par briser sa plume.... comme je brise celle-ci. V. H.

REVUE MUSICALE.

La carrière de *Jérusalem* paraît à peu près terminée à l'Académie royale de Musique. Les lecteurs qui auront gardé souvenir de l'appréciation que nous avons faite de cette partition ne s'étonneront pas si nous nous montrons médiocrement affligés de cet insuccès. C'est que, en vérité, il y eût eu lieu de s'inquiéter réellement de la situation lyrique de la France, si une œuvre aussi peu réfléchie, aussi peu travaillée, dans laquelle apparaissait à chaque pas le dédain le plus complet de l'esthétique dramatico-musicale dont Gluck, Méhul et quelques autres ont été chez nous l'expression la plus élevée, il y eût eu lieu de s'inquiéter réellement, disons-nous, si une œuvre de ce genre eût été accueillie avec faveur par le public de Paris, et surtout si l'enthousiasme hyperbolique de la première représentation avait eu quelque durée.

En attendant le grand ballet des *Cinq Sens*, dans lequel Carlotta Grisi doit remplir le principal rôle, et un petit opéra de M. Benoit, dont le talent ne s'est révélé jusqu'à présent au public que par la remarquable musique de deux actes du *Diable amoureux*, l'Opéra vient de reprendre, avec un personnel presque tout renouvelé, des décors et des costumes rafraîchis, *Robert-le-Diable*, qui est toujours une des principales ressources du répertoire depuis la longue série des ouvrages médiocres dont les mirages sans cesse fuyants du *Prophète*, de l'*Africaine* et de l'opéra de M. Auber, font seuls, jusqu'à présent, présager la clôture.

M. Bettini a pris le rôle de Robert, Alizard celui de Bertram, et Mme Jullian celui d'Alice. Nous saisirons la première occasion d'entendre ce remarquable opéra ainsi interprété, d'autant plus qu'il pourra nous permettre d'apprécier la portée réelle des moyens et des qualités de Mme Jullian.

— Aux Italiens, on a repris *il Pirata*, et l'on reprend ce soir la *Gazza Ladra*.

Mario, dans *il Pirata*, a fait preuve d'une énergie et d'une sensibilité profondes, et nous avons été vivement peiné pour notre part de la froideur du public à son égard. Jamais artiste n'avait mieux mérité les élans du plus vif enthousiasme. Mme Castellan a eu à lutter, comme tant d'autres cantatrices avant elle, contre les difficultés extrêmes du rôle d'Imogène; elle l'a fait trop souvent avec bonheur et notamment dans la scène de folie pour que nous ne reconnaissions pas en elle une [illegible].

M. Coletti est toujours un chanteur à peu près irréprochable, mais il manque absolument du feu, de l'animation qui sont indispensables au drame lyrique.

Mlle Alboni continue le cours de ses succès.

— Nous avons sous les yeux un petit écrit de M. A. de Courcelles, dans lequel est exposé le plan d'un travail considérable qui aurait pour but une monographie complète de la musique. M. A. de Courcelles avait été chargé par M. le ministre de l'instruction publique de « recherches sur les ouvrages imprimés ou manuscrits relatifs à la » musique, et il avait mission de dresser un catalogue raisonné de tous » ceux de ces ouvrages qui se trouvent dans les principales bibliothè» ques de Paris et des départements. »

L'écrit dont nous parlons ici est le rapport adressé à M. le ministre des travaux publics, rapport dans lequel M. A. de Courcelles, élargissant le programme qui lui avait été donné, développe le plan d'un vaste ouvrage bibliographique qui offrirait un résumé complet de la littérature musicale et un catalogue universel de toutes les œuvres existant dans nos bibliothèques. Un ouvrage de ce genre, on le comprend, ne peut être entrepris qu'avec les moyens et sous les auspices du gouvernement. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance qu'il pourrait avoir au point de vue de l'histoire, et par conséquent des développements futurs de l'art musical; car, dans tous les ordres, les connaissances humaines forment une chaîne continue dont tous les anneaux sont solidaires, et pour la musique, comme pour la littérature, comme pour les arts plastiques, on peut, on doit trouver dans l'étude attentive du passé des lumières pour éclairer les voies de l'avenir.

Nous désirons vivement que la proposition de M. A. de Courcelles soit prise en considération, et la manière dont son rapport est présenté nous donne la confiance qu'il apporterait dans la direction de cet important travail une intelligence soutenue par des études sérieuses et approfondies.

ALLYRE B.

ERRATA. — Nous prions nos abonnés de faire au numéro de dimanche dernier, article consacré à M. Franck, les corrections suivantes:

Au commencement, au lieu de: « *Cercle des Compressions* et des [illegible] » prises, » lisez: « Cercle des *confusions*, etc.

Au titre de la dernière section, au lieu de: « Un adversaire [illegible] » *lamiéricn*, » lisez: « [illegible]

... (Hilarité à gauche. — Silence au centre.)

M. D'HAUSSONVILLE. Les honorables orateurs qui ont parlé sur les banquets ont plutôt cherché à atténuer qu'à aggraver les paroles qu'ils ont prononcées ailleurs. (Allons donc! allons donc!)

L'honorable M. Marie a dit qu'il n'avait jamais attaqué la bourgeoisie. Or, je vais lui dire les paroles qu'il a prononcées dans le banquet d'Orléans. Je les emprunte au *Journal du Loiret*, dirigé par l'un des amis de l'honorable membre.

Le passage que lit l'honorable M. d'Haussonville ne répond en rien à ce qu'il avait annoncé, et sa lecture ne produit qu'une longue et bruyante hilarité dans la Chambre, ce qui n'empêche pas l'orateur de soutenir que le parti radical veut le désordre et l'anarchie.

La séance est levée à six heures.

Demain, suite de la discussion de l'adresse.

FAITS DIVERS.

Les débats de l'affaire Warnery se sont terminés aujourd'hui devant la 8e chambre.

Le tribunal, après en avoir délibéré en la chambre du conseil, a prononcé un jugement très développé et longuement motivé, par lequel, rejetant l'exception d'incompétence et reconnaissant calomnieuse et mensongère la dénonciation faite par Warnery, attendu qu'il a été manifestement établi que rien de ses accusations n'avait le moindre fondement, le tribunal condamne ledit Warnery à un an de prison, 1 000 fr. d'amende et 1 000 fr. à titre de dommages-intérêts à chacun des plaignants, soit 8 000 fr.

— Le bruit a couru ce matin qu'à la suite d'un grand mouvement populaire à Gênes et à Turin, mouvement tout d'enthousiasme et qui n'aurait été accompagné d'aucun désordre, la Constitution aurait été proclamée dans le royaume de Sardaigne.

— Le prince et la princesse de Joinville, accompagnés de leurs enfants, de MM. Trognon et Pasquier et d'une suite de neuf personnes, sont arrivés le 3 à Lyon, et sont descendus à l'hôtel de l'Europe; ils ont quitté cette ville le 4 au matin pour Alger.

— De nombreux candidats se présentaient pour remplacer M. Alexandre Brongniart dans la section de minéralogie et de géologie de l'Académie des sciences; MM. Constant Prévost et Delafosse, professeurs à la Faculté des sciences; Ebelmen, directeur de la manufacture de porcelaine de Sèvres; de Sénarmont, ingénieur des mines; d'Archiac, Burat, Rozet, Gaudin, Rivière, étaient sur les rangs. La section a présenté la liste suivante: 1° M. Constant Prévost; 2° *ex æquo*, MM. Ebelmen et de Sénarmont; 3° *ex æquo*, MM. Burat et d'Archiac; 4° M. Rozet. M. Delafosse s'était retiré.

Sur 60 votants, M. Constant Prévost a obtenu 45 voix, M. Ebelmen 14, M. Burat 1. M. Constant Prévost a été en conséquence proclamé membre de l'Académie des sciences.

— M. Pellat, professeur à la faculté de droit de Paris, vient d'être nommé doyen de la faculté, à la place de M. Hippolyte Royer-Collard.

On se rappelle que le nom de M. Royer-Collard a récemment figuré dans une affaire plus ou moins scandaleuse révélée *par* les journaux de Paris. Le ministère aurait-il voulu, en le destituant, donner satisfaction à l'opinion publique? En ce cas, qu'il veuille bien aller jusqu'au fond de l'affaire, et que M. Royer-Collard ne paie pas seul pour les autres. (*Union monarchique.*)

— Les versements reçus par la Caisse d'épargne de Paris, les dimanche 6 et lundi 7 février, de 7 758 déposants, dont 880 nouveaux, 956 989 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 1 842 déposants, dont 558 soldés, 617 070 42.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine, pour un capital de 106 580 25 fr.

Demandes de remboursements du 6 février, 637 821.

— La conférence agricole dont le siège est rue Duphot, 10, doit se réunir demain mardi pour délibérer sur les vœux suivants:

1° Que l'Etat centralise entre ses mains tous les genres d'assurances aujourd'hui connus, et notamment les assurances agricoles contre les inondations, la grêle, la gelée et la mortalité des bestiaux;

2° Que l'assurance soit rendue obligatoire pour tous les citoyens;

3° Que les bénéfices résultant de l'exploitation des assurances soient consacrés au dégrèvement des impôts qui pèsent le plus lourdement sur l'agriculture.

— La ferme-école du département de l'Yonne sera installée au 1er avril dans le domaine de l'Orme-du-Pont, commune de Sainte-Colombe, près d'Auxerre.

— L'Académie française s'est occupée récemment de la position gêne de plusieurs hommes de lettres pensionnaires du budget. L'Académie a exprimé le vœu d'être autorisée à disposer de 5 615 fr., prove-

... à la nomination de M. Chopin-d'Arnouville, préfet de la Haute-Loire, à la préfecture de l'Allier, que tous les journaux de Paris ont annoncée ces jours derniers, nous croyons pouvoir dire avec toute certitude que cette nouvelle n'a rien de fondé. »

LA CENSURE EN BAVIÈRE. — Nous trouvons dans un journal la note suivante: « Les seuls journaux français qui peuvent entrer en Bavière sans être soumis à l'examen de la censure, sont: l'*Ami de la Religion*, le *Galignani's Messenger*, l'*Union monarchique*, la *Gazette de France*, la *Gazette des Tribunaux*, le *Journal des Débats*, le *London and Paris Observer*, le *Moniteur parisien*, le *Moniteur Universel*, la *Presse*, l'*Univers*, l'*Union agricole*. Les autres journaux pourront entrer dans les états bavarois, mais ne pourront être mis en circulation qu'après l'autorisation de la censure. Bien entendu, les journaux privilégiés ci-dessus désignés devront s'abstenir de s'occuper de Lola Montès. »

La *Démocratie pacifique* n'est pas comprise dans les journaux exempts de la censure. Nos bons procédés envers Mlle Lola Montès nous donnaient cependant plein droit à cette faveur, et nous sommes certains que la belle comtesse n'a péché envers nous que par oubli.

ATTENTAT A LA PUDEUR. — On lit dans le *Droit*: « Le nommé Louis Jourdain, ouvrier vidangeur, a comparu hier devant la cour d'assises, présidée par M. Ferey, sous l'accusation de nombreux attentats à la pudeur commis à l'aide de violences sur la personne de sa jeune fille, âgée de moins de quinze ans.

» Le résumé de M. le président a retracé et fait connaître au public la scène la plus profondément affligeante de ce drame, ç'a été la comparution de la jeune fille elle-même, appelée à éclairer la justice sur les faits reprochés à son père. Cette fille de quatorze ans, qui n'est pas sans grâce et sans beauté, est venue, la démarche assurée et la voix ferme, déclarer que tous les faits reprochés à son père étaient exacts, mais qu'elle y avait consenti, et que personne n'avait rien à voir à cela.

» Malgré cette déclaration, qui avait pour résultat de faire écarter la violence, élément constitutif et nécessaire du crime, M. l'avocat-général de Royer a soutenu l'accusation.

» Jourdain, déclaré coupable après un quart d'heure de délibération, a été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité et à l'exposition publique. »

UN LEGS. — Mme Adélaïde qui avait, assure-t-on, applaudi avec une sorte d'enthousiasme à la publication de l'*Histoire des Girondins*, a laissé à M. de Lamartine un original du Titien.

—

SOUSCRIPTION NATIONALE A LA STATUE ÉQUESTRE DE JEANNE D'ARC. — Nous donnons aujourd'hui une première liste des dames sous le patronage desquelles la commission centrale de Paris a placé la souscription destinée à consacrer par un monument digne de la France la gloire de son héroïne. Ce sont: Mmes la baronne de Barante, baronne Baude, comtesse de Boygnes, duchesse de Dalmatie, duchesse Decaze, Delessert, marquise de Dolomieu, Dupin, Emilie de Ladoucette, de Lamartine, Charles Lenormant, duchesse de Liancourt, de Loynes, duchesse de Luynes, comtesse de Montalembert, comtesse Anatole de Montesquiou, duchesse de Mortemart, marquise de Pastoret, marquise de Porthuis, comtesse de Rambuteau, baronne de Rothschild, comtesse de Salvandy, comtesse Paul de Ségur, comtesse Siméon, de Vatry, Vitet, S. A. Mme la princesse de Wagram.

Des dames patronesses seront aussi nommées dans les départements. Tous ces noms resteront désormais attachés à l'histoire de cette grande œuvre artistique qui fera honneur à notre époque.

Nous savons, en effet, que l'auteur de *Spartacus*, M. Foyatier, qui est chargé de l'exécution, a pris à tâche de ne point rester au dessous de sa célébrité.

On souscrit, à Paris, dans les mairies, chez les notaires, chez M. Gouin, banquier, rue Laffitte, et chez M. Ganneron, banquier, trésorier de la souscription, rue Grange-Batelière, 6.

PETITE CORRESPONDANCE.

Verdun-s.-M. — M. d'A. — Nous avons eu le plaisir de voir M. H., qui vous portera rép. à votre *série* de questions. — Nous vous envoyons le dernier n° du *bull.* — Reçu les 10. — Nous serons heureux de vous voir le 7 av.

Lezoux. — M. D. — Reçu les 72. — Remerciem. cord.

Turin. — M. J. D. — Nous acceptons l'éch. avec plaisir.

Belgique. — M. V. C. — Nous jetons ce soir à la poste, pour vous une lettre pressée à l'adresse de M. B., à Liège.

Bruxelles. — M. C. — Le ballot qui part auj. par les mess. doit vous arriver *franco*. — Nous avons reçu hier le régl. et une remise de M. P., libr.

Paris, r. du Foin. — M. L. — Faut-il continuer l'ab. de M. L. D., de Saint-Germain d'E? — ? —

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0.......	d. 10	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»
REPORTS.		du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......		»» »»	»» »/»		»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......		»». »»	»» »/»		»» »/»	»» »/»

Sir. à Bâle.	160 »»
Paris-Str...	405 »»
Tours-Nan	380 »»
Orl.-Viers..	»»» »»
C. du Nord.	340 »»
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	255 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	390 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union lin..	»»» »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»»	»/»	ROME..............	Dr C.	95 1/4	»/»
Récép. Rotsch.	»	96 »»	BELG. 2 1/2.......	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2.......	»	93 1/4	
— — pass.	»	5 »/»	— d° 1840.......	»	»» »/»	»/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— d° 1842.......	»	98 3/4	»/»
Dette intérieu.	»	23 3/4	— Banque.......	»	340	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— d° Em. 1841..	»	»»»	»»
HOLL. 2 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT...........	»	»»»»	»»
HAITI............	»	»» »/»	AUTRICHE.........	»	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	875 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	437 25	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1187 50	Marseille à Avignon	332 50	Nord..................	541 25
— à Lyon..........	391 25	Paris à Strasbourg.	406 25	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible et courant du mois, 58; mars et avril, 58 à 59; 4 mois d'été, 61.

Fécule et betterave, 53 fr.

Savon disponible, belle qualité, 101 à 101-50.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et 2 mois suivants, 97; 4 mois d'été, 98; 4 derniers mois, 90 à 98.

Huile épurée, 103.

Lille: Colza, 83.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, dialogue familier sur l'éducation, extrait du FOU DU PALAIS-ROYAL, par F. CANTAGREL. Petit vol. in-32. Prix: 40 c. Par la poste, 50 c.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 février.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Giselle, le Comte Ory.
7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Les Aristocraties.
» h. »/» ITALIENS. —
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
6 h. 1/2 ODÉON. — Le Dernier Figaro.
6 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Le Brasseur de Preston.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée).
» h. »/» VAUDEVILLE. — Relâche.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Les Impressions, les Extrêmes, Lauzun, Conquête.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Lavater, Léonie, Christophe, Passé Minuit.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Un Banc d'Huitres, le Fruit défendu, l'Enfant.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Deux Forçats, Lafleur, la Fin du Monde.
» h. »/» AMBIGU. — Relâche.
6 h. »/» GAITÉ. — Christophe Colomb, Candinot.
6 h. »/» COMTE. — Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, la Meunière, Jocrisse.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Laitière, les Canards, le Journal, une Journée.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT — Les Délassements les Filles, Polkette, les Conditions.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Léonide, Matrimoniomanie, Mystère.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — L'Eléphant, le Brasero, les Rôdeurs, le Bocal.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Lyon, Mme Philippe; Marseille, ... ; ... Montpellier ...
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Compe., 8, place de la Bourse.

PARIS, 8 FÉVRIER.

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

LE DROIT DE RÉUNION.

La journée, quoique peu importante, quoique sans résultat, a été belle. L'opposition s'est montrée vive et spirituelle par l'organe de M. Léon de Maleville, et grave, digne, éloquente par la bouche de M. Odilon Barrot. En revanche, la défense du ministère a été fort pâle. M. Duchâtel n'a opposé aux saillies du premier de ces orateurs que des lieux communs ministériels, sans effet même sur les centres. M. Hebert, garde-des-sceaux, se disposait à tenter la fortune pour repondre à M. Barrot, lorsqu'il a vu le bataillon des endurcis se débander sans ordre et lever la séance. On pense que M. Guizot payera demain de sa personne, et que l'action décisive sur les amendements occupera encore au moins deux jours.

Il était facile aujourd'hui de reconnaître à l'attitude des ministres, à l'aspect de la majorité, aux symptômes de scission d'une nouvelle fraction conservatrice, que le cabinet a perdu une partie de sa confiance, et qu'il est disposé à déployer demain plus de ruse et de prudence que d'audace et de vigueur.

Tout l'intérêt oratoire de la séance a roulé sur les banquets, c'est-à-dire sur la question du droit de réunion qui a été soulevée à leur sujet et sur la portée morale des doctrines qui y ont été émises. Nous croyons que la justification du droit et du fait a été complète. Parmi les arguments auxquels elle a donné lieu, il en est un surtout dont on a fait un grand usage, c'est celui qui consiste à mettre son adversaire en contradiction avec lui-même. On sait que déjà M. Guizot avait cru réfuter tout le discours de M. Thiers sur la Suisse, en lui rappelant les dépêches par lesquelles il se plaignait des radicaux de ce pays en 1836; de même M. Duchâtel a cru fermer la bouche à l'opposition en citant une lettre du ministre de l'intérieur du 1er mars qui s'oppose à une réunion radicale projetée pour célébrer l'anniversaire du 14 juillet. Cependant, même avec ces tristes armes, la cause du ministère actuel n'a rien gagné; car la lecture qui a été donnée à la tribune des opinions exprimées par M. Guizot en plusieurs circonstances en faveur du droit de réunion ne pouvait laisser le moindre doute sur l'éclatant démenti que ce ministre se donne à lui-même.

Du reste, quoique M. Duchâtel ait fait entendre qu'il ne retirerait pas son interdiction du banquet du douzième arrondissement, il a été facile de juger, à la contexture de son discours, qu'il ne se sent pas très ferré dans la légalité de son refus. M. le ministre de l'intérieur a conseillé à l'opposition d'en référer aux tribunaux. Il a osé soutenir que les magistrats seraient plus compétents pour décider la question que le pouvoir législatif lui-même. Cette assertion, qui n'est qu'un faux fuyant déplorable, n'a pas passé, comme on le pense bien, sans réfutation. M. Barrot en a fait bonne justice.

Un seul texte de loi sert d'appui aux arguties du ministère. C'est celui que tous les journaux ont déjà fait apprécier au public. Les décrets de la Constituante des 12 et 20 août 1790, relatifs aux mesures de surveillance et de répression qu'exigent les grands rassemblements dans les lieux publics, sont invoqués comme une arme d'interdiction contre les réunions les plus naturelles et les plus régulières des citoyens qui désirent s'entretenir des affaires de leur pays. Ce droit de réunion est tellement conforme au simple bon sens, il appartient si évidemment aux membres de toute société politique dont la charte est basée sur la souveraineté nationale, que les législateurs n'ont pas cru devoir en faire l'objet d'une loi spéciale. La Restauration elle-même, comme l'a rappelé M. Barrot, ne l'a jamais contesté. M. Guizot, dans la séance de la Chambre des députés du 27 septembre 1830, le proclamait en ces termes :

« Les citoyens ont le droit de se *réunir* pour causer entre eux des » affaires publiques; il est bon qu'ils le fassent, et jamais je ne » contrarierai ce droit; jamais je n'essaierai d'atténuer les sentiments » généreux qui poussent les citoyens à se réunir, à se communiquer » leurs sympathiques opinions. »

L'assemblée constituante elle-même, pour ne laisser aucun doute sur son intention de protéger ce droit public en le surveillant, exposait ainsi les conditions même de cette surveillance :

Chap. 1er, § VIII, *art.* 5... « Les directoires veilleront de même à » ce que les citoyens ne soient pas troublés dans la faculté de se réunir paisiblement et sans armes, en assemblées particulières, pour » rédiger des adresses et pétitions, lorsque ceux qui voudront s'assembler ainsi auront instruit les officiers municipaux du temps, du » lieu et du sujet de ces assemblées, et à la charge de ne pouvoir députer que dix citoyens pour présenter ces adresses et pétitions. »

Eh bien! c'est ce texte si clair, si explicite, en faveur du droit de réunion qu'on ose tourner contre ce droit lui-même. De ce qu'on a la faculté et le devoir légal de maintenir l'ordre ou de prévenir le désordre dans les rassemblements de citoyens, on en conclut qu'on a le droit d'empêcher ces citoyens de se réunir. On met la police, s'est écrié M. Barrot, au-dessus de la Charte! De toutes les preuves de tendances rétrogrades et contre-révolutionnaires que peut donner un gouvernement constitutionnel, n'est-ce donc pas la plus criante, la plus abusive, la plus scandaleuse?

Non! nous ne pouvons pas admettre que M. Duchâtel ait le courage de pousser cette violation de l'esprit et de la lettre des lois jusqu'au bout. En dépit de son discours d'aujourd'hui, nous persistons à croire que le banquet du 12e arrondissement aura lieu, avec ou sans sa permission. Il en sera de cette interdiction de bon plaisir comme de la menace d'intervention en Suisse. Si quelques désordres fâcheux en résultent, la responsabilité ne pourra retomber que sur ceux qui interprètent l'art. 291 du Code pénal et la loi de 1790 comme M. de Polignac interprétait l'art. 14 de la Charte.

Mais ici encore, comme dans l'affaire Suisse, la légalité n'est rien, l'esprit de parti est tout. C'est précisément parce que les banquets réformistes ont eu un grand succès moral dans le pays; c'est précisément parce que l'opposition radicale elle-même s'y est montrée calme et mesurée, que le pouvoir en est si profondément alarmé. M. Duchâtel eût été certainement heureux de pouvoir prendre texte de quelques perturbations publiques pour justifier l'interdiction qu'il veut tenter. A l'heure qu'il est, rien n'indigne les mauvais gouvernements, comme la modération des peuples dans la revendication de leurs droits. Ne pouvant étouffer leurs manifestations sous la force brutale, ils essaient de les travestir, de les calomnier.

Cependant, la situation est grave. L'agitation, commencée par les banquets, ne peut que s'étendre et grandir en raison du défi qu'on lui jette. Au moment où l'Europe entière fermente, au moment où l'absolutisme le plus aveugle cède à la pression morale de l'opinion publique, il n'est pas possible que le gouvernement de Juillet prolonge sa résistance aux vœux des réformes les plus innocentes, les plus modérées. Nous croyons que le sentiment de simple prudence, l'instinct même de conservation égoïste, retiendront les députés du centre au bord du précipice où le ministère les entraîne. Les amendements qui seront discutés demain ont été présentés dans ce but.

On dit la force de cohésion et d'inertie de la phalange *endurcie* déjà entamée par les dissidences que cause ce dernier paragraphe de l'Adresse. Si le ministère persiste, la scission sera bientôt plus profonde, les exigences de l'opposition deviendront plus grandes, le pays tout entier prendra en mains la défense de ses droits, et nous verrons un enseignement pareil à celui qui dessille les yeux du roi de Naples, jaillir encore une fois du cratère parisien. Fasse le ciel que l'aveuglement des passions égoïstes n'aille pas plus loin que l'aveuglement des passions généreuses!

Voici la lettre que nous avons reçue de M. Dejean de la Bâtie :

Paris, le 3 février 1848.

A Monsieur le rédacteur de la Démocratie pacifique.

Votre article d'hier, intitulé ***le Ministère et la question coloniale***, contient une correspondance de la Guadeloupe à laquelle vous attachez mon nom. Je dois commencer par vous représenter que cette correspondance ne me désigne, ni par renvoi, ni autrement, comme l'auteur du fragment de dépêche qu'elle rapporte.

Votre numéro de ce jour fait dire à M. Maurel ***qu'il a copié textuellement la dépêche de M. Dejean de la Bâtie.*** Je dois vous représenter encore que le nom de M. Dejean de la Bâtie ne se trouve nullement dans la lettre que vous a adressée M. Maurel.

Vous me demanderez si je ne suis pas véritablement l'auteur de la dépêche citée par le correspondant de l'*Avenir*!... Je pourrais vous répondre que je n'ai point de compte à rendre à la ***Démocratie pacifique***; qu'il me suffit de vous renvoyer au journal l'*Avenir*, où je ne suis pas nommé; à la lettre de M. Maurel qui ne parle pas de moi.

Mais j'aime mieux vous remercier de m'avoir donné, en me nommant, le droit de vous adresser ces quelques lignes.

C'est vous dire que, tout en me reconnaissant l'auteur de la dépêche dont un passage est cité dans la lettre du journal l'*Avenir*, je maintiens la parfaite exactitude et de la citation et de ce qu'elle contient.

Tout triomphant de la note insérée dans le ***Moniteur officiel***, où la conversation que vous empruntez au correspondant de l'*Avenir* est déclarée ***entièrement dénaturée***, vous espérez me compromettre auprès d'un ministre dont j'ignore les sentiments pour moi, mais qui a toute mon estime et mon plus profond respect.

Je ne suis pas responsable des réflexions qui peuvent dénaturer la pensée d'un ministre; je n'ai pas non plus la prétention d'avoir rendu ***textuellement*** ses paroles. J'ai annoncé que je les rendrais ***en substance***, et je vais justifier le fond et la forme de tout ce qui appartient textuellement à ma rédaction. Si j'avais mal compris M. le ministre, je devrais le regretter profondément; mais j'ai la confiance qu'il approuvera la forme réservée dans laquelle j'ai cherché à rendre sa pensée, et que, s'il a à se plaindre des commentaires qu'elle reçoit, il n'en fera peser la responsabilité que sur ceux qui s'attachent, en incriminant ce qu'il y a de plus innocent, en obscurcissant ce qu'il y a de plus clair, à transporter dans la polémique parisienne tous les débats et tous les secrets de la politique et de la correspondance coloniale.

M. le ministre de la marine, à la lecture de votre article, où la justice et la logique se font également désirer, ne peut manquer de faire cette triple réflexion :

Que le sujet en question est la matière naturelle et obligée de la correspondance des délégués;

Que la manière dont la pensée ministérielle est exprimée dans ma dépêche rend cette pensée avec toutes les garanties propres à la défendre contre une mauvaise et fausse interprétation, et avec toutes les réserves que l'avenir peut réclamer;

Enfin, que, si la conversation relatée dans une dépêche a été dénaturée, ce ne peut être que par les réflexions, les interprétations, les inductions et les déclamations qui n'appartiennent point à l'auteur.

Je vais reproduire tous les passages que vous soulignez; il me sera facile de prouver que la forme qu'ils affectent et la pensée qu'ils expriment ont un caractère de convenance et de réserve, de vérité et même de nécessité, que vous vous efforcez en vain de leur enlever.

1° ***L'initiative annoncée par le discours du général Ambert regardée comme prématurée, fâcheuse pour les colonies, et embarrassante pour le gouvernement.***

Comment cette initiative n'aurait-elle point paru ***prématurée*** au ministre, puisqu'elle était fondée, ainsi que le général a pris soin de l'expliquer dès lors et depuis, sur le dépit, sur le désespoir que lui causait une loi ***partiale, partialement exécutée***, etc. (Voir la lettre du général Ambert), sur la crainte, injurieuse pour notre gouvernement, d'une émancipation sans indemnité; et sans égard aux promesses et aux efforts du ministre pour la prochaine réalisation des garanties promises par les art. 5 (paragraphes 5, 6, 7 et 8) et 16 de la loi du 18 juillet 1845.

Comment cette initiative ne paraîtrait-elle point ***fâcheuse pour les colonies***, puisqu'elle sème la division entre elles, [...] leurs représentants et compromet tous leurs inté[...] sor vide, dans un plan d'émancipation adopté [...] té; véritable naufrage, résolu et presque exécu[...] des moyens de sauvetage!

Comment cette initiative ne serait-elle pa[...] ***le gouvernement***, dût-elle être plus tard ap[...] jetté en dehors de toutes ses prévisions; lui cré[...] velles sans rien ajouter à ses possibilités; l'accuse devant l'opinion en France; le met en suspicion dans les colonies, et l'arrache aux voies qu'il avait préparées pour le jeter dans les voies inconnues d'un socialisme improvisé?

Si le gouvernement n'aime pas qu'on lui résiste, il doit aimer encore moins qu'on le pousse; car la résistance des colonies ne peut l'arrêter s'il veut avancer; leur impulsion peut lui faire violence et l'entraîner malgré lui.

2° ***Parce que le trésor n'est pas en mesure de pourvoir à l'indemnité et aussi parce que la préparation des nègres n'est pas assez avancée, le gouvernement ne se propose rien autre chose que l'exécution de la loi de*** 1845.

J'oserais demander à la ***Démocratie pacifique*** elle-même si la première de ces raisons ne suffirait pas seule pour la retenir au moins provisoirement, tout abolitioniste qu'elle est, dans la pratique de la loi du 18 juillet 1845. J'oserais lui demander si elle croit que le général Ambert lui-même entende ne tenir aucun compte de la pénurie du trésor, et faire à la bonne fortune d'une courte représentation fouriériste le sacrifice de l'indemnité.

Mais j'en appellerais volontiers, sur la question de préparation, à tout le public devant lequel la ***Démocratie*** aime à porter nos débats, j'en appellerais surtout volontiers aux libéraux qu'elle nomme et qui se sont résignés au régime préparatoire de 1845, comme une transition nécessaire. Il serait bien permis au gouvernement de croire que les lois qui constituent ce régime ont eu un motif sérieux, et, qu'avant ***de penser à autre chose***, il convient de compléter et de pratiquer l'organisation dont elles ont jeté les bases. Personne ne pourra admettre qu'un délai quelconque pour ce complément et cette pratique soit une injure, ni pour ***MM. de Broglie, Passy, de Tocqueville, de Rémusat et de Montalembert, ni pour tous les colons qui ont accueilli les enseignements généreux de l'Europe chrétienne.***

3° ***Non-seulement le gouvernement n'a pas d'autres vues pour le présent que l'exécution de la loi de*** 1845, ***mais, pour l'avenir même, il ne s'occupe*** ENCORE ***que de compléter la préparation et l'organisation instituées par cette loi.***

Toutes les dispositions du nouveau régime susceptibles d'une application immédiate ont été immédiatement appliquées; elles commencent à fonctionner; une loi spéciale, sept à huit ordonnances royales, autant de décrets rendus successivement sont en voie d'exécution. Le gouvernement serait-il excusable ***d'avoir d'autres vues*** POUR LE PRÉSENT que l'exécution de ces mesures toutes récentes?

Une ordonnance royale doit pourvoir à l'organisation des ateliers coloniaux et aux autres mesures nécessaires à l'exécution de l'article 16. Cette ordonnance n'est pas encore rendue; quelques-uns des décrets nécessaires à l'exécution des articles 1, 2, 3 et 4, votés dans les colonies, attendent encore, ou la sanction royale ou des modifications demandées par le ministère. En faisant dire au ministre que, pour l'avenir même, le gouvernement ne s'occupe ENCORE que de ces décrets et de ces ordonnances, si j'ai mal rendu sa pensée, je n'ai pas beaucoup compromis sa politique. Celui qui ne s'occupe ***encore*** que d'une chose peut, dès demain, s'occuper d'une autre. Il me semble difficile de se moins engager.

4° ***Le gouvernement serait heureux de trouver bon le projet de la Guadeloupe.*** EN CAS DE DOUTE, ***il procéderait par ajournement ou par essai.***

Est-ce ***là ce qui serait grave*** aux yeux de la ***Démocratie***? Est-ce là le crime que la France ne laisserait pas s'accomplir? Vous ne voulez donc pas permettre, monsieur le rédacteur, que le ministre pratique le précepte du sage et qu'il s'abstienne en cas de doute. Vous ne voulez point d'ajournement; pas même d'essai! Ainsi, ce gouvernement que ses scrupules ont vaincu, quand il s'agissait de projets élaborés par les hommes les plus considérables de la France, vous voulez qu'il adopte de confiance, qu'il substitue immédiatement à un système récent et à peine en voie d'exécution le projet d'association qui a vos sympathies? Permettez-moi de vous dire qu'une telle prétention serait de nature à faire perdre à votre feuille la réputation de gravité dont elle jouit. Si la Guadeloupe se croit aussi intéressée que vous le dites à sortir, par l'affranchissement immédiat et l'association de ses esclaves, d'un régime qu'elle trouve intolérable, pourquoi ne consentirait-elle pas à un essai qui ne compromettrait que le quart de la fortune coloniale de la France? Pourquoi s'obstinerait-elle à entraîner toutes les autres colonies dans sa ruine? Je savais le suicide bien insensé, mais je le croyais plus généreux.

Je ne suis point ennemi de l'association. Je ne suis ennemi que de l'imprudence extrême qui prétend immoler les faits sociaux à une pure théorie; ne rejetons pas l'association, mais ne la prenons qu'à l'épreuve.

Vous me rappelez mon opinion sur la loi de 1845. Vous auriez pu voir dans cette opinion, que votre citation défigure, mes véritables sentiments sur l'association. Vous aimez mieux parler de mon opposition à un projet que vous recommandiez avec chaleur aux colons; c'était l'époque de la discussion. Mon devoir était alors d'en montrer les vices; mon devoir est aujourd'hui de m'y soumettre.

Beaucoup d'hommes en France sont dans le même cas à l'égard de beaucoup de lois. J'abandonnerais volontiers celle de 1845 pour une meilleure; mais permettez que je la défende contre une pire. Ma politique actuelle ne condamne point ma politique antérieure; elle prouve seulement que le projet d'association que vous recommandez si fort, et dont le rejet serait selon vous ***un crime que la France ne laisserait pas s'accomplir***, ajoute, selon moi, à toutes les charges que le régime de 1845 impose au présent, la perte des garanties que ce régime prépare à l'avenir.

DEJEAN DE LA BATIE.

M. Dejean s'étonne que nous ayons pu mettre son nom au bout de la dépêche citée par l'*Avenir de la Pointe-à-Pitre*. Le secret de notre perspicacité est bien simple. La dépêche ne pouvait venir que des trois délégués de l'esclavage, MM. Dejean, Dupin et Jollivet. M. Dupin n'aurait pas manqué de s'exprimer en un français douteux et de mêler à ses phrases un aperçu sur la politique générale, lord Palmerston, Pie IX et Abd-el-Kader. M. Jollivet ne fait jamais que de petites phrases d'une ligne, distribuées en alinéas et par éclaircies, comme on voit dans les romans-feuilletons d'Alexandre Dumas. M. Dejean de la Bâtie fait des phrases longues, soignées et entortillées. Nous tenions notre homme.

M. Dejean, dans sa polémique, garde ses formes mesurées, où la bienveillance s'amalgame même avec les insinuations méchantes. Pour nous, nous n'aimons pas ces mélanges de sucre et d'absinthe, et nous disons avec Alceste :

Je veux que l'on soit homme, et qu'en toute rencontre,
Le fond de notre cœur dans nos discours se montre,
Que ce soit lui qui parle, et que nos sentiments
Ne se masquent jamais sous de vains compliments.

même. Nous ne pouvons pas, quand il s'agit de politique, nous laisser attendrir parce que M. Dejean serait, comme un personnage célèbre, chanté par un poète créole :

Bon papa, bon pitit, bon tonton, bon zami.

Le héros dont il est question dans le poème créole est très borné de sa nature. Plût à Dieu qu'il en fût ainsi de M. Dejean ! Malheureusement, l'honorable délégué est doué d'un esprit très subtil, développé par quelques études, et c'est là précisément ce qui accroît le danger. Les vertus privées de M. Dejean le recommandent aux sympathies des créoles, et son habileté sert à faire triompher les sophismes et à perpétuer les préjugés dans le monde colonial.

M. Dejean, avec son innocente perfidie, continue à voir du fouriérisme dans le libéralisme de la Guadeloupe ; il en trouve jusque dans la représentation directe des colonies dans le parlement, droit réclamé par le général Ambert et par tous les colons de bon sens, prétention appuyée par la *Presse*, par le *Journal des Débats*, par MM. le duc de Broglie, de Tocqueville et tant d'autres, qui sont moins fouriéristes assurément que M. Dejean, n'ayant jamais chanté, comme lui, les avantages du *garantisme.*

M. Dejean s'amuse à interpréter au gré de sa tactique les projets de la Guadeloupe. Cette colonie ne repousse aucunement l'idée d'un essai préalable et partiel de son système d'association. A cet égard, elle est prête à accepter tout mode d'expérimentation qui pourrait convenir à la prudence des Chambres et du gouvernement. Les Guadeloupéens n'imposent à personne leurs plans ; ils les offrent à l'étude. Mais ils appellent généreusement tous les colons à une politique nouvelle ; ils s'efforcent, par un noble exemple, d'inspirer à leurs frères des sentiments libéraux et chrétiens. C'est ce qui blesse M. Dejean.

M. Dejean prétend que nos citations ont défiguré son opinion sur l'association. Le pauvre homme ! C'est la seconde fois que l'honorable délégué emploie, dans nos polémiques, cette petite ruse de guerre. Nous affirmons avoir reproduit textuellement et intégralement la dite opinion.

M. Dejean commet encore une... erreur, lorsqu'il déclare que nous *recommandions avec chaleur aux colons la loi de* 1845. Nous avons dit du projet de loi, un an avant qu'il ne vînt à la discussion de la Chambre des Pairs, le 11 juin 1844 :

« C'est un système d'arbitraire et de tâtonnements confus et mal digérés... C'est une mesure qui porte en elle le désordre même.... C'est une guerre acharnée et odieuse que l'on va créer là où il s'agissait d'éteindre les divisions et d'organiser l'accord. »

Le 16 février 1845, nous disions encore : « Le projet du gouvernement ne saurait avoir pour résultat que la désorganisation. »

Nous persistons dans notre sentiment ; et, conséquemment, nous supplions les colons de demander leur salut à des combinaisons nouvelles.

M. Dejean, lui, a trouvé bon de virer de bord, et le voici qui se pose en souteneur et conservateur de cette loi jugée par lui-même *odieuse, spoliatrice, immorale, absurde, impraticable.* La palinodie n'est pas une politique sérieuse.

Mais, par bonheur, on peut supposer que la palinodie n'est qu'apparente, que la soumission dont on se fait gloire n'est que tromperie. Personne ne croira à la conversion de M. Dejean, car il a pris soin de déclarer lui-même publiquement que *l'adhésion des colons à la loi de* 1845 *ne saurait être véritable et sincère* (1).

Venons à la question du jour.

A la déclaration catégorique du journal ministériel, M. Dejean répond par un de ces tours de paroles dont il a le secret, entortillages de la pensée où l'on s'embrouille en de ténébreuses équivoques.

L'honorable délégué n'ose pas opposer nettement un démenti au démenti du ministre. Ce serait trop grave, dans tous les cas. En effet, de deux choses l'une : ou bien la protestation du ministre contre les termes de la dépêche est fondée, ou bien la mémoire de M. Dejean est fidèle et son récit exact, et le démenti du *Moniteur* n'est qu'un tour de déloyauté ministérielle. Dans le premier cas, on s'exposerait, en persévérant, à s'entendre dire, sous une forme plus solennelle, le *mentiris impudentissimè.* Dans le second cas, comment rompre noblement et énergiquement avec un pouvoir déloyal, lorsque, délaissé, déconsidéré, ruiné de toutes parts, on a déclaré n'avoir plus qu'un seul refuge : le gouvernement ?

M. Dejean de la Bâtie a parfaitement saisi la délicatesse de la situation. Aussi s'efforce-t-il d'échapper encore, en glissant entre les arguments et les faits qui le pressent. L'honorable délégué jette d'abord aux yeux une poudre de confusion, et, se créant un cercle d'obscurités, il y pousse une distinction entre ce qu'il a dit et les commentaires dont sa parole a été l'objet. Il insinue que le ministre pourrait bien n'avoir à se plaindre que des commentaires ajoutés par le correspondant de l'*Avenir* ou par la *Démocratie pacifique.* Or, dans le démenti officiel, il n'est question d'aucuns commentaires; mais ce qui est déclaré *entièrement défiguré*, c'est bel et bien, positivement et exclusivement la conversation qui aurait eu lieu entre M. le duc de Montebello et M. Dejean.

M. Dejean de la Bâtie maintient pourtant la *parfaite exactitude* du contenu de sa dépêche. Mais alors, pourquoi admettre aussitôt qu'on a pu mal comprendre la pensée du ministère? Pourquoi tant de phrases confuses et entortillées? Pourquoi tant d'efforts pour équivoquer ? Du reste, l'honorable délégué n'invoque plus aujourd'hui les *réponses catégoriques* et les *déclarations explicites* du ministre, mais il essaie laborieusement de démontrer qu'il a dû bien comprendre, et que M. le duc de Montebello n'a pas pu exprimer une autre pensée que celle qui est dans la dépêche et dans l'âme même de M. Dejean.

M. le ministre de la marine et des colonies prendra-t-il la peine de répéter de vive voix à M. Dejean la déclaration déjà insérée au *Moniteur?* M. Dejean n'en continuera pas moins son jeu, avec une imperturbable et rare assurance. L'honorable délégué de l'esclavage a une idée fixe, et cette idée maladive décompose pour lui toute parole et toute lumière. Tout acte du gouvernement, aujourd'hui, lui semble s'harmoniser avec sa politique et flatter sa ma-

(1) *Démocratie pacifique*, 21 mai 1845.

[illegible] de l'esclavage et ses [illegible] va masquer en grand, et s'arrêter enfin sur l'écueil. Ne voyez-vous pas déjà MM. Dejean, Jollivet et Dupin trébucher éperdus sur leur banc de quart?

Le conflit élevé entre M. Dejean et le ministre est le signal de détresse. M. le duc de Montebello porte un nom d'une illustration telle qu'il ne doit pas aisément se résigner à le tacher d'un mensonge public, et cela, dès les premiers jours où ce nom est mêlé au gouvernement du pays. Il y a donc tout lieu de penser que la conversation a été, en effet, *entièrement dénaturée.* On est d'ailleurs confirmé dans ce sentiment, en lisant l'hommage *d'estime et de profond respect* adressé par le délégué au ministre. Un honnête homme n'a pas, ne témoigne pas de respect pour un ministre d'Etat qui aurait commis un mensonge public.

Et, pour donner raison à M. de Montebello, il n'est pas indispensable de soupçonner la véracité et l'honneur de M. Dejean. L'honorable délégué peut bien avoir revu, corrigé et considérablement augmenté les déclarations du ministre, sans penser à mal, avec sa sincérité, sa bienveillance et sa bonhomie accoutumées. Son oreille aura mal recueilli, son esprit aura torturé la pensée ministérielle ; son cœur est resté pur, son innocence immaculée.

Mais supposons que, par impossible, M. le duc de Montebello ait manqué de loyauté et de probité politique, et que M. Dejean ait eu un bon jour de lucidité parfaite et de rectitude intellectuelle, quelle serait la position des choses, quel enseignement ressortirait de ce débat ? M. Dejean de la Bâtie écrit à ses commettants de l'île Bourbon et à ses adeptes des Antilles qu'ils aient à se tenir en garde contre la politique de la Guadeloupe et à se confier plus que jamais à la politique de M. Dejean, attendu que le gouvernement est pour les antiques contre les jeunes, pour la conservation de l'esclavage contre la réforme pacifique du régime colonial. Or, à peine cette écriture de M. Dejean a-t-elle vu le jour, que le gouvernement proteste et affirme publiquement qu'on a entièrement dénaturé sa pensée. Nous le demandons à tout homme sensé, le pouvoir, s'il voulait sérieusement soutenir les prétentions des délégués de l'esclavage, s'empresserait-il ainsi de désavouer hautement l'entente cordiale imaginée par ces Messieurs ? Le démenti du *Moniteur* n'est-il pas une preuve irréfragable de l'abandon, ou pour le moins de la faiblesse, de l'impuissance du pouvoir ?

Ainsi donc cette planche de salut sur laquelle on s'amusait à bercer une dernière espérance, voici qu'un coup de mer l'enlève et l'engloutit ! C'en est fait du vieux monde colonial, et l'heure est venue, sur la carcasse démantelée où s'accrochent les souteneurs de l'esclavage, de crier : Sauve qui peut ! Seul, l'intrépide M. Dejean ne reculera pas devant le flot qui va tout balayer. Dressant à la poupe son front mélancolique, au plus fort de la tempête, nous le voyons encore, plein d'une confiance sublime, mais toujours enveloppé de brumes, virant et revirant d'une main son gouvernail éclopé, et de l'autre main élevant vers le ciel les symboles sacrés de sa foi, un fouet de commandeur et un martinet, désormais perdus pour le bonheur des noirs et des petits enfants !

Les débats de l'affaire Cécile Combettes ont dû commencer à Toulouse le lundi 7 février. Déjà la *Gazette des Tribunaux* publie l'acte d'accusation dirigé contre le frère Léotade. Le *Droit* s'abstient d'imprimer ce document. Nous imiterons sa réserve. Ce n'est pas que nous entendions tenir dans l'ombre un procès grave et qui sera plein d'enseignements utiles pour la société, de quelque manière qu'il se termine ; mais l'acte d'accusation est empreint d'une partialité inévitable. Nous voulons présenter à nos lecteurs toutes les faces de la question à la fois, et nous différons la publication de cette pièce ou du moins de ses parties essentielles, jusqu'au jour peu éloigné où nous pourrons la faire suivre immédiatement du compte-rendu des débats.

Les chefs de l'insurrection portugaise ont adressé à M. Guizot une protestation contre la violation des conditions mises à la soumission des insurgés par les puissances signataires du protocole du 21 mai dernier. Ce document est de nature à faire apprécier ce qu'il y a de honteux et d'indigne dans le rôle joué par notre politique en Portugal et ce qu'il y a de fondé dans la réprobation énergique dont plusieurs orateurs ont frappé M. Guizot dans la séance de samedi. En voici le texte :

PROTESTATION DES PORTUGAIS

Remise, le 25 janvier 1848, à M. Guizot, par M. Eugène Guillemot.

Monsieur le Ministre,

Le nom de la France a servi de garantie au protocole du 21 mai 1847. La couronne portugaise accepta sans les remplir les conditions de ce protocole. Les puissances qui intervinrent dictèrent ces conditions, et s'obligèrent envers le peuple portugais à les faire observer. Mais jusqu'à ce jour, malgré les efforts d'une de ces puissances, le protocole n'a pas été accompli. La nation, outre son indépendance violée, perdit sa liberté en déposant les armes avec lesquelles elle la défendit.

Telle était la situation du Portugal, quand, le 26 novembre dernier, les soussignés envoyèrent à M. le baron de Varennes, représentant de la France en Portugal, une exposition des faits ; laquelle a dû venir à la connaissance de votre excellence, pour montrer que le protocole n'avait pas été accompli, et pour réclamer de la France son accomplissement.

Depuis que nous avons remis à M. de Varennes cette exposition, les évènements ont pleinement confirmé sa véracité. Le Portugal a été témoin d'élections falsifiées, dans lesquelles un grand nombre de citoyens ayant droit de voter, furent exclus des listes de recensement, et beaucoup d'autres, ne remplissant pas les conditions exigées, furent néanmoins inscrits et votèrent. Des détachements de la force militaire, que l'intervention laissait armée, et des détachements des bataillons appelés *nationaux*, se répandirent dans le plus grand nombre des assemblées électorales, dont les électeurs de l'opposition furent, les uns intimidés, les autres obligés violemment à se retirer devant la force armée qui se constitua, de fait, l'arbitre suprême de la nation, ainsi dépouillée de ses droits les plus sacrés. Beaucoup d'électeurs, invoquant le témoignage de tout le royaume, ont protesté solennellement contre ces violences et contre beaucoup d'autres. Ces protestations émanent des trois grandes assemblées de Portugal : Lisbonne, Porto et Braga et d'autres encore. Et dans beaucoup de localités les électeurs du parti national n'ont pas osé protester par suite de la terreur que leur inspiraient la force armée, les assassins stipendiés et les autorités elles-mêmes.

Il résulte que l'intervention de la France n'a servi seulement à désarmer le peuple portugais au moment où il allait triompher de ses oppresseurs, à dispenser la couronne de tous les devoirs qu'elle a contractés envers ce pays, à enlever au pays la liberté constitutionnelle, et les cortès légitimes que lui promettait le protocole; à rendre la suprématie politique au même parti et aux mêmes hommes que les puissances avaient déclarés exclus du gouvernement de l'Etat, et à replacer l'administration de ce royaume au point où elle se trouvait la veille de la révolution du Minho !

Tels sont les résultats de l'intervention. Tels sont, jusqu'à ce jour, les bienfaits du protocole.

La nation portugaise, dans sa dernière guerre civile, n'avait jamais entendu maintenir ses droits par les armes de l'étranger, mais par les siennes propres. Elle n'en avait appelé, au milieu de ses souffrances, qu'aux pouvoirs publics. Elle n'a pas appelé l'intervention des puissances, elle n'avait pas besoin de leur aide. Elle n'a pas sollicité le protocole du 21 mai, on le lui a imposé. Quand les commissaires des puissances présentèrent à la junte de Porto les quatre articles, depuis insérés au protocole, la junte, prévoyant qu'ils seraient interprétés sophistiquement par la cour, voulut les expliquer et les garantir par des articles additionnels ; on rejeta ces articles additionnels, et le temps s'est chargé de justifier complètement les prévisions de la junte et de ses commissaires.

La junte de Porto obéit volontairement dans tout le royaume (à l'exception de deux villes) et dans les îles adjacentes, mais ne voulant qu'assurer au pays la réalité de ses institutions politiques, adressa plusieurs fois à S. M. la reine de Portugal, des propositions de conciliation honorables pour le trône et pour le pays, mais qui ne furent pas acceptées. Les intentions du parti national ne se sont jamais démenties. La lutte terminée, c'est encore au trône que l'opposition recourut pour obtenir la légalité et la sécurité dans les élections, et cette légitime et sincère représentation nationale que les puissances avaient stipulée comme clause *sine quâ non* de l'intervention. Ce n'est qu'après s'être vu frustrée de ce recours que l'opposition portugaise s'adressa, le 26 novembre, aux représentants de la France et des autres puissances.

Toutes ces circonstances, tous ces faits, qui rehaussent le bon droit de la nation portugaise et la justice de ses réclamations, ont semblé, aux yeux des soussignés, imposer la plus stricte obligation morale au gouvernement de S. M. le roi des Français, et devoir pénétrer avec force dans l'âme de votre excellence, à laquelle il n'échappera pas non plus que, si l'intervention étrangère fut fatale aux libertés de ce pays, il n'est pas au pouvoir des hommes d'empêcher que ses conséquences ne viennent à être funestes à la couronne du Portugal.

Les soussignés réclament et espèrent du gouvernement de S. Majesté le roi des Français, le fidèle accomplissement du protocole du 21 mai.

Lisbonne, le 8 janvier 1848.

Marquis de LOULÉ, pair ; comte de BOMFIN, pair, lieutenant-général de l'armée ; comte DAS ANTAS, lieutenant-général, pair ; comte de RIO MAIOR, pair ; comte de MELLO, pair; général vicomte de SA DA BANDEIRA, pair ; JOAQUIN ANTONIO DE AGUIAR; FRANCISCO DE PAULE D'AGUIAR OTTOLINI, ministre secrétaire d'état honoraire ; le général ALVARO FAVIER DA FONSECA COUTINHO et POVÉAS, JOSE MARIA D'ABREN CASTELLO BRAMO, conseiller du tribunal suprême de justice (cour de cassation); JOAQUIN ANTONIO DE AGUIAR, ministre secrétaire d'état honor., conseiller du tribunal suprême de justice; Vicomte de FONTE BREADA, pair ; LEONEL TAVARES CABRAL, avocat, ex-député ; pour COUTINHO D'ALEMCASTRE, LEONEL TAVARES CABRAL ; JOSE ESTEVAO COELHO DE MAGALHAES, ex-député, et professeur de l'Ecole polytechnique; ANTONIO RAIZ SAMPAIO, rédacteur de la *Révolution de Septembre* ; Pour ANSELMO JOSE BRANCAMPS, ANTONIO SAMPAIO ; ANTONIO D'OLIVEIRA MARRECA, ex-député aux cortès ; pour le Dr MANOEL JOAQUIM CARDESO, CASTELLO BRANCO, ancien professeur de droit et député ; ANTONIO D'OLIVEIRA MARRECA ; ANTONIO J. DUARTE NAZARETH.

Le mouvement des Deux-Siciles.— Toute la presse italienne est dans l'enthousiasme des heureux résultats du soulèvement de la Sicile ; cette joie, qui éclate dans les journaux, éclate dans le public par des fêtes, des illuminations, des *Te Deum* chantés dans les églises; Florence et Livourne ont eu les leurs aussi bien que Gênes et Turin.

Les insurgés de Palerme sont maîtres de tous les forts ; les troupes royales ont évacué le château de Castellamare.

Les derniers décrets du roi de Naples n'ont pas calmé les Messinois.

— Une correspondance adressée de Paris au *Times* contient les lignes suivantes :

« Le prince de Syracuse s'est présenté mercredi soir aux Tuileries pour prendre congé du roi. Ce monarque, à la suite d'une longue conversation sur les affaires de Naples, a demandé au prince quelle serait, d'après lui, la conduite probable du roi Ferdinand II. Le prince aurait répondu : « Je n'ai aucune confiance dans les promesses que mon frère a faites au peuple. Mon frère est dominé par une camarilla qui le perdra. Je ne serais donc pas étonné d'apprendre qu'on l'eût décidé à se rendre à bord de quelque navire étranger; que là, il ne protestât contre la prétendue violence qu'on lui aurait faite pour lui arracher la constitution, et qu'il ne finît par appeler les Autrichiens à son aide. »

» Ce qu'il y a de plus extraordinaire, ajoute le correspondant du *Times*, c'est que, depuis mardi dernier, le prince a fait tous ses préparatifs de départ, et qu'il est encore ici. Il désirait, il désire encore se rendre à Naples ; cependant, il est encore à Paris. Pourquoi ? Il n'a pas reçu ses passeports. »

Préparatifs de l'Autriche.— Les journaux autrichiens continuent à calomnier l'Italie, pendant que l'Autriche presse ses préparatifs contre ce pays. On lit dans la même correspondance du *Times* :

» On assure que le prince de Metternich ayant dit au chef de la maison Rothschild à Vienne qu'il pourrait avoir besoin de ses services, celui-ci aurait répondu : « Nous n'avancerons pas d'argent pour faire la guerre. » Subséquemment cette maison aurait pourtant avancé au gouvernement autrichien 20 000 000 de francs ; mais elle aurait nettement refusé de se mêler d'un emprunt, et c'est par suite de cette résolution qu'un employé supérieur du trésor autrichien serait parti, comme on l'a déjà annoncé, pour Saint-Pétersbourg, afin de négocier soit directement avec l'empereur, soit avec des capitalistes russes un emprunt de 50 000 000 de roubles (environ 100 000 000 de francs.) Les dépenses d'entretien de l'armée réunie et à réunir en Lombardie sont énormes. Avant la fin de ce mois, les forces rassemblées dans ce pays s'élèveront à 150 000 hommes. On a peine à croire que tous ces préparatifs, tous ces frais n'aient qu'un but défensif. »

— On écrit aussi de Vienne au *Journal allemand de Francfort* : « Le mouvement des troupes vers l'Italie continue, et les soldats ont des marches pénibles à faire à cause du froid rigoureux. Les généraux prince Ch. de Schwartzemberg et le feld-maréchal lieutenant prince de Lichtenstein auront chacun un commandement en Italie. Ils partiront prochainement pour leur destination. On dit aussi que le prince Fré-

Capponi, du chevalier Leopoldo Landucci, du professeur Pietro Capei et de l'avocat Leopoldo Galliotti. Dans ce *motu proprio*, signé par Léopold et contresigné par Cempini et L. Albiani, il est dit :

« Toscans, resserrons davantage, si c'est possible, la confiance entre nous? Que cette confiance nous conduise à compléter tranquillement nos réformes, et à exclure ces manifestations tumultueuses qui compromettent la tranquillité du pays et nous affaiblissent en fournissant des occasions aux désordres et feraient peut-être péricliter les destinées de la patrie commune. »

L'Amnistie en Suisse. — Après une longue délibération, la Diète suisse a décidé, à la majorité de 12 1/2 voix, qu'il sera accordé une *amnistie aussi large que possible*. La proposition d'une amnistie générale n'a pu réunir la majorité.

Refus de dîme en Styrie. — On écrit de Grætz au *Zeitungshalle* :

« Dans les cercles de Bruck, Judenbourg et Grætz les paysans ont formellement refusé de payer la dîme aux seigneurs. La plupart de ces derniers se sont réfugiés dans les villes de cercle, où ils invoquent le secours de l'autorité, et, avant-hier seulement, M. de Rottermann est revenu de la haute Styrie.

» Le chef du cercle, chevalier de Skamperli, s'était rendu avec deux commissaires dans les districts révoltés, pour apaiser les paysans ; mais ceux-ci refusèrent de se soumettre. Les soldats feront-ils feu sur nous? demanda l'un d'eux ; qu'on nous le dise, afin que nous sachions ce que nous aurons à faire. Nous sommes épuisés, dit un autre, et nous ne tenons plus à la vie.

» Le mouvement s'étend à travers la vallée de l'Ems, vers la haute Autriche. Les paysans ont non-seulement des fusils, mais de grands approvisionnements de poudre ; ils ont pris une attitude qui, eu égard à ce qui se passe en Gallicie et en Italie, est inquiétante. Un bataillon a été envoyé à Bruck. A Lietzen, il y a eu un combat entre 400 paysans et 2 compagnies. L'une a été mise en déroute complète. La mort d'un chef avait exaspéré les paysans, et l'on rapporta à Bruck une grande quantité de sabres et de baïonnettes brisés. Jusqu'à présent, on n'a point fait feu sur les paysans, mais il faudra peut-être en venir là. Il a fallu envoyer des soldats à Stauzau, domaine de l'archiduc Jean, et dans un domaine de l'Etat de la haute Autriche la demande des impôts arriérés a occasionné une insurrection. »

Les résultats de l'intervention en Portugal. — On écrit de Lisbonne au *Morning Post* : « Il paraît que la famille Cabral a pris les affaires de l'Etat sous son contrôle absolu. Leur entrée dans le nouveau cabinet paraît être prochaine ; mais, selon toutes les probabilités, la présence du comte Thomar à la direction des affaires serait le signal immédiat d'une nouvelle révolte et de l'anarchie. Le bruit court que des démonstrations populaires ont eu lieu du côté de Broga. Si l'Angleterre se trouvait forcée de nouveau de se mêler de l'affaire, il faut espérer que la leçon du passé ne serait pas perdue pour elle et qu'elle agirait avec plus de résolution qu'elle ne l'a fait dernièrement. »

Les frères Cabral. — Il est clair, dit une correspondance du *Morning Herald* que les frères Cabral n'ont pas plus envie l'un que l'autre de se rendre aux postes diplomatiques qu'on leur a assignés (Vienne et Rio de Janeiro). Ce que M. Costa Cabral aura le plus de peine à expliquer, c'est l'origine de sa subite et immense fortune, alors qu'on l'a entendu déclarer de son banc dans les cortès, en 1844, qu'il n'avait d'autres moyens d'existence que son traitement de fonctionnaire public. Depuis il a bâti des châteaux et a reçu avec une magnificence princière la reine, le roi et la cour, et en ce moment même il vit en grand seigneur et tient table ouverte.

L'Uniao, journal dévoué aux intérêts des Cabrals, conseillait dernièrement de vendre les Açores et Soa aux Anglais pour la somme de 10 millions sterl. (250 000 000 de francs.)

Affaires de la Plata. — Les nouvelles de Buenos-Ayres, venues par *le Kestrel*, vont jusqu'au 17 novembre, et celle de Montevideo vont jusqu'au 23. On a également des nouvelles de Rio-Janeiro jusqu'à la date du 11 décembre.

Le bateau à vapeur, *le Fury*, parti d'Angleterre le 2 octobre, était arrivé à Rio-Janeiro le 6 novembre ; après avoir déposé les dépêches destinées pour lord Howden, ce bâtiment a bientôt repris sa route pour la Chine. Il n'est plus douteux pour personne que lord Howden n'ait été approuvé par lord Palmerston pour sa conduite dans le Rio de la Plata.

Plusieurs bâtiments brésiliens étaient parvenus à violer le blocus de Buenos-Ayres et quelques-uns avaient été capturés par l'escadre française.

A la Colonia, un combat a eu lieu, par suite duquel plusieurs Français ont été tués ; mais les pertes de l'ennemi ont été plus nombreuses.

Le siége de Montevido se continuait toujours ; mais, depuis plus de quinze jours, Oribe avait cessé ses attaques contre la ville.

D'après les nouvelles reçues des provinces d'Entre-Rios et de Corrientes des forces considérables, envoyées par Rosas, de son camp de Santos-Eugares, avaient traversé le Parana, et se trouvaient sous le commandement des généraux Mancilla et Urquiza. Ce dernier se trouvait près de Villa-Nueva avec une armée de neuf mille hommes.

On pensait cependant généralement qu'une partie de ces forces devait chercher à traverser l'Uruguay pour envahir l'Etat oriental.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 8 février.*

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération du dernier paragraphe de l'adresse relatif aux banquets.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Léon de Maleville.

M. LÉON DE MALEVILLE. Serait-ce trop demander à nos adversaires que de les prier de vouloir bien mettre un peu d'accord dans leur langage. En écoutant hier les lamentations de notre honorable collègue, M. Quesnault, sur le bouleversement produit par les banquets dans toute la société, j'avais peine à m'expliquer les paroles que prononçait deux jours auparavant M. le ministre des affaires étrangères. Il nous disait que l'agitation du pays, que la passion de nos débats ne compromettraient en rien la paix établie dans le pays.

Cette fois l'honorable M. Guizot a raison. Son bon sens, après tout, ne peut pas se prêter aux passions de son parti.

J'ai dit au Château-Rouge : « Nous serons accusés d'être les fauteurs de l'anarchie ; opposons tous un calme désespérant. » C'est ce calme qui a été désespérant. (On rit.)

Je suis certain que, si les banquets avaient causé l'agitation dans la rue, on leur aurait facilement pardonné.

A GAUCHE. Très bien ! très bien !

M. DE MALEVILLE. Mais ce n'est pas la première fois que M. Quesnault est venu au secours de la société menacée. Pendant la coalition, il reprochait à MM. Guizot, Duchâtel et leurs amis d'agiter le pays.

Mais les colères et les rumeurs de la majorité sont persistantes ; le même orateur qui signalait les chefs de la coalition comme des agitateurs, des perturbateurs, un mois après recevait des mains de ces mêmes agitateurs la place de secrétaire-général d'un ministère. (On rit.)

quoi dans les banquets. (Rires au centre.)

On invoque contre les banquets une loi de 90.

Quelles sont les dispositions de cette loi?

L'orateur les analyse rapidement, et continue ainsi :

Le texte de cette loi veut que la tranquillité publique ne soit pas troublée, que les citoyens ne soient en aucune façon empêchés de régler des pétitions, lorsque l'autorité en aura été préalablement instruite.

Ainsi, aux termes de cette loi, loin de nous interdire ces réunions, vous êtes tenus de les autoriser et de les favoriser.

Il y a plus, la même loi dit que les pétitions des citoyens ne seront reçues qu'autant qu'elles auront été délibérées en assemblée, et non point par signatures obtenues à domicile.

C'est d'éviter la question de légalité, et je conçois que, quand on appartient à la plus haute cour du royaume, on ne veuille pas compromettre sa réputation, même dans une affaire ministérielle.

Ce qu'on veut, c'est de faire croire que par cela seul qu'il y a à répondre, il y a doute. Eh bien! il faut que le subterfuge disparaisse; car, si nul n'a le droit de s'élever contre la loi, contre le gouvernement agissant dans les limites de son pouvoir, tout le monde a le droit de s'élever contre le pouvoir agissant en dehors de ses limites.

Aux termes de la loi de 90, il s'agit de savoir si les citoyens ont le droit de se réunir.

Voyons maintenant si les lois nouvelles sont d'accord avec la loi de 1791. Dans toutes les lois sur les associations qui ont été discutées depuis 1830, orateur, rapporteur, ont fait les distinctions les plus formelles entre une réunion accidentelle et une réunion périodique ; et alors le rappel à l'ordre n'était pas suspendu sur la tête de tous ceux qui osaient invoquer la liberté de discussion. (Rumeurs diverses. — Longue agitation.)

Ceux qui me consulteront et me demanderont s'ils ont le droit de se rassembler, je leur répondrai que oui, et je leur citerai un auteur auquel nous empruntons de nombreux passages à cette tribune ; je parle de M. le ministre des affaires étrangères. (On rit.)

M. Guizot disait en 1830 qu'il était bon que les citoyens s'assemblassent pour causer entre eux des affaires publiques, et qu'il ne chercherait jamais à froisser le sentiment qui les pousse à se communiquer leurs opinions.

Croyez-moi, Messieurs, il est bien dangereux pour un gouvernement d'ergoter sur les lois. Rappelez-vous ce qu'a fait la Restauration. Elle a longtemps ergoté sur l'article 14 ; elle a fini par y croire, et l'article 14 l'a renversée. Vous nous opposez aujourd'hui une loi de 1790 qui n'a rien de sérieux, et qui est indigne d'arrêter un homme de bon sens.

Moi, je ne crois pas qu'après l'avoir invoquée, le gouvernement ose aller plus loin; il reculera.

Qu'avons-nous dit dans ces banquets qui ont tant alarmé l'honorable M. Quesnault? Nous avons parlé du voyage de Gand, nous en avons beaucoup parlé, et nous avons bien fait, car en prolonger le souvenir c'est en prolonger l'expiation. (Très bien ! très bien !)

Mais, nous dit-on, vous avez parlé de ces malheureux fonctionnaires qui touchent l'intégrité de leurs traitements sans remplir l'intégrité de leurs fonctions... (On rit.) Oui, c'est vrai, nous avons fait apparaître devant nos amis le nombre toujours croissant des fonctionnaires dans cette Chambre. (Agitation au centre.) Nous leur avons dit ce qu'étaient les fonctionnaires dans cette enceinte. Que voulez-vous? vous nous avez donné le droit de parler ainsi le jour où vous avez laissé frapper de destitution un fonctionnaire qui avait voté avec sa conscience. (Mouvement.)

Voilà ce que nous avons dit dans les banquets. Nous n'avons pas tout dit, car nous avons appris depuis que l'abus du fonctionnaire avait été poussé à ce point que nous avons vu, pour en grossir le nombre, des fonctionnaires, dans la Chambre, rançonner le passant, le solliciter... Nous ne savions pas alors ce progrès, nous l'avons appris depuis ; nous le dirons plus tard. (On rit.)

Mais nous avons parlé corruption électorale. Où donc en aurions-nous parlé, sinon là? C'était là notre mission, voyez-vous, de porter l'enquête sur les lieux mêmes et de la poursuivre là où se trouvaient les corrupteurs et les corrompus. (Très bien.)

Et pour cela nous sommes-nous cachés? nous sommes-nous dépouillés de l'immunité qui nous couvre à cette tribune? Non, nous avons livré nos actes, nos paroles à la publicité, vous pouviez les poursuivre, vous pouviez aussi essayer de faire tourner à votre avantage ces manifestations. (Négations au centre.)

Vous n'aimez pas les manifestations, dites-vous, je le sais bien; vous ne les aimez pas quand elles sont dirigées contre vous (On rit.), je le sais bien ; on ne les a pas faites pour vous plaire. (On rit.) Mais pourquoi n'êtes-vous pas descendu dans la lice pour nous répondre? Vous ne l'avez pas osé : car la voix de l'opinion publique eût couvert votre défense.

Nous n'avons donc pas trouvé de contradicteurs... je me trompe, il y en avait un, un attaché à nos pas, qui nous a suivi partout et nous a dit beaucoup d'injures, c'est votre journal. Ces injures nous touchent, parce que nous savons ce qu'elles valent et ce qu'elles coûtent. (Hilarité à gauche.)

Il me serait bien facile d'user de représailles; j'ai sur moi la collection des injures lancées contre nous, et, comme je suppose que vous l'avez aussi bien que moi, je ne vous la lirai pas. (Mouvements divers.)

Vous avez compris que des injures ne nous trouveraient pas insensibles : vous nous en avez fait adresser d'autres qu'un gouvernement ne devrait jamais se permettre. (Allons donc ! allons donc !)

Les ministères sont quelquefois bien longs et bien imprudents. J'espère que vos successeurs seront plus avisés que vous. Vos injures, ce qu'elles ont de grave, c'est de mettre en doute des dévouements éprouvés, des dévouements qu'autrefois on prisait, on estimait parce qu'ils n'avaient pas l'habitude de la flexibilité. A l'époque de la loi de régence, on les caressait, comme on les caresserait encore si les lois de dotation n'étaient pas passées sans retour. (Bruit.)

Il a été reconnu de tout temps que l'autorité chargée de la police avait été investie d'interdire des réunions contraires à l'ordre. On peut discuter sur des questions de droit, mais les tribunaux sont là pour prononcer. La doctrine que je professe a reconnu toujours que la loi du gouvernement s'opposait aux réunions, chaque fois qu'elles étaient contraires à l'ordre public, chaque fois que ces clubs pouvaient présenter des dangers ; mais hors de là, jamais !

Je termine, Messieurs, par une citation. Nous avons voulu l'agitation politique, nous avons dit : Agiter vaut mieux que corrompre; cela est vrai.

Eh bien ! permettez-moi de vous lire les paroles d'un conservateur très célèbre, qui écrivait en 1730, avant que la corruption du dernier siècle eût reçu la terrible expiation de la révolution française. Ecoutez-le, c'est Bolinbrocke qui parle : (Mouvement d'attention.)

Le résultat de cette citation est que les corrupteurs et la corruption n'évitent jamais une expiation nationale. (Mouvement prolongé.)

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. L'honorable préopinant, au sujet de la question des banquets, a attaqué le gouvernement sur deux points. Il a d'abord soutenu la légalité, le droit absolu des banquets, et ensuite il nous a blâmés d'avoir inséré dans le discours de la couronne un paragraphe qui blesse ses bons amis.

L'honorable M. Léon de Maleville a soutenu que les personnes qui avaient assisté aux banquets et qui y avaient prononcé des discours avaient été dans leur droit; que ce droit avait été constamment pratiqué. Je le nie ; et si l'honorable préopinant en doute, je tâcherai de le lui prouver par des preuves nombreuses que j'ai sous la main.

Je maintiens que ce que je dis a été dit et pratiqué de tout temps.

On invoque la loi sur les associations; mais je ferai remarquer que cette loi ne saurait recevoir ici aucune application. Et permettez-moi à cet égard de vous rappeler à quelle occasion cette loi fut présentée.

L'article 291 du code pénal déclare que toute réunion politique et permanente de citoyens au-dessus de vingt personnes est un délit

On avait éludé cet article en établissant des associations nombreuses au-dessous de vingt personnes se réunissant irrégulièrement. C'est pour empêcher ce mal que la loi sur les associations a été promulguée.

En avril 1833, un bal parut avoir un but politique, il devait avoir lieu dans un endroit public; après une première défense il se réfugia dans un domicile particulier. Comme il y avait souscription, il fut également interdit en vertu des lois que j'ai citées.

Même chose arriva à Lyon en 1830, pour un banquet offert à M. Garnier-Pagès.

M. le ministre cite d'autres prohibitions de ce genre, faites en vertu des mêmes lois, sous le ministère du 1er mars, et M. de Maleville doit s'en souvenir, ajoute M. Duchâtel, car l'exercice de ces mesures de surveillance étaient dans les fonctions de sous-secrétaire d'Etat. (Hilarité au centre.)

[illegible] publics. (Longue hilarité au centre. — Opposition à gauche.) Par cela même qu'on reconnaît ce droit au gouvernement, on lui reconnaît aussi le droit de les interdire dans les lieux privés. (Interruption. — M. Garnier-Pagès s'adresse au ministre au milieu du bruit.) M. Garnier-Pagès me parle des bals par souscription. Je crois que du moment qu'il y a souscription, il y a publicité, et que le lieu perd de ce moment son caractère particulier. (Vives réclamations à gauche.)

Je dis que, si l'on accorde au gouvernement le droit d'empêcher les réunions dans les lieux publics, on arrive par là à lui accorder le droit d'empêcher les mêmes réunions dans les lieux privés. (Réclamations. — Bruit.)

On a dit qu'un bal donné dans un lieu privé ne doit point être autorisé. J'accepte la question ainsi posée, et j'ajoute que, si le bal est donné par souscription, s'il perd ainsi son caractère de bal privé, cette autorisation sera nécessaire. (Bruit.)

Je le répète, le lieu devient public lorsque le public y est admis pour son argent.

Cette doctrine est consacrée par nos lois et par les arrêts de la cour de cassation. Quand vous avez concédé le droit d'empêcher les réunions dans un lieu public, vous avez tout concédé ; et nous ne demandons pas mieux que la question soit portée devant les tribunaux ; nous sommes persuadés qu'ils la résoudront dans le sens de la doctrine que j'ai exposée. Ceux qui ont adressé un défi menaçant au gouvernement feraient mieux de porter la question devant les tribunaux que de provoquer un tumulte certain.

M. COURTAIS. C'est de la provocation.

M. DUCHATEL. Le gouvernement n'adresse de provocation à personne. Je n'ai pas voulu répondre par un défi à celui de nos adversaires ; et je n'hésite pas à déclarer que, quelles que soient les manifestations qui se produiront, le gouvernement n'abandonnera jamais son droit. (Interruptions.)

M. LE PRÉSIDENT. Je préviens les interrupteurs que, s'ils continuent à essayer d'étouffer la liberté de discussion, j'userai des sévérités règlementaires.

M. LESSEPS prononce quelques mots au milieu du bruit.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Lesseps, je vous rappelle à l'ordre. (Longue agitation.)

M. LESSEPS. En attendant que le pays vous y rappelle vous-même. (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT lit l'article 25 du règlement, aux termes duquel il peut rappeler à l'ordre le membre de la Chambre qui, sans avoir la parole, interrompt de sa place.

M. DUCHATEL. J'ai dit à la Chambre quelle était la juridiction consacrée par l'administration dans le cas dont il s'agit.

J'arrive maintenant à la deuxième question. On dit que nous avons manqué à tous nos devoirs constitutionnels en insérant un mot de blâme dans le discours de la couronne.

Messieurs, j'avais cru jusqu'alors que le discours de la couronne était le vœu du ministère exprimant son opinion sur les affaires intérieures et extérieures du cabinet.

Quand le cabinet change, l'opinion doit naturellement changer aussi. Cela étant, le droit que nous avons passe à nos successeurs, et je désire vivement qu'ils ne soient pas plus injurieux envers nous que nous ne l'avons été à leur égard.

Maintenant, la question est de savoir si les banquets ont produit ou non de l'agitation dans le pays. Personne, je le pense, ne le niera. Le public a été fort ému. Dans cette situation, y a-t-il quelque chose d'étrange à le dire? Car enfin, ces passions agitées ont ressuscité les plus mauvais jours de nos troubles civils. (Allons donc ! allons donc !)

Dans plusieurs de ces banquets, on a porté des toasts, non pas à la constitution de 91, mais aux fureurs de 92 et de 93. (Allons donc ! allons donc ! — Agitation.)

On aurait pu cependant, avec ces idées, être jusqu'à un certain point constitutionnels ; on n'a pas daigné l'être, on n'a pas même porté la santé du roi. (Bruits divers.) En revanche, on a fait l'éloge du vote universel et de la Convention, l'éloge des prolétaires au détriment de la bourgeoisie. Nous sommes donc fondés à croire que l'idée-mère de ces banquets était subversive de l'ordre public.

Et même à ce banquet de Lille, où la scission s'est opérée, que demandait-on? Seulement qu'on fît souvenir de la révolution de juillet et des institutions qu'elle fonda, et le trône pourtant fait partie de ces institutions-là. Vous savez quel refus répondit à cette proposition. Eh bien, je dis qu'on est coupable d'aveuglement quand on se fait scrupule de reconnaître ce que le pays a fait le lendemain de sa victoire, et quand on refuse, alors que cette monarchie est debout, même de prononcer son nom. Nous croyons donc avoir eu raison d'introduire dans l'adresse des mots aussi modérés (Oh! oh!) pour qualifier des actes semblables, et nous ne croyons pas être sortis des limites constitutionnelles pas plus par l'insertion de ces mots que par la défense du banquet du 12e arrondissement. (Approbation au centre. — Murmures aux extrémités. — Agitation prolongée. — La séance reste longtemps suspendue.)

M. ODILON BARROT. Messieurs, je suis fâché d'avoir à demander en 1848, dix-sept ans après la révolution de juillet, le même droit que j'ai exercé sous la restauration, à la veille d'une révolution qui devait la faire disparaître pour jamais, lorsque nous lui signifions que la nation française ne se laisserait point arrêter par des abus d'autorité dans la carrière de liberté où elle était entrée.

Alors nous représentions les sentiments de la population de Paris, qui est parvenue à substituer le droit parlementaire au droit de la couronne; alors, non seulement nous parlions, mais nous répandions des écrits ayant le même objet que nos paroles ; et la Restauration, même au moment le plus critique pour elle, a constamment respecté ce double droit que nous exercions. (Murmures au centre.)

Vous vous indignez, c'est cependant une vérité historique. Vous ne pouvez pas m'empêcher de rendre ce témoignage éclatant à un gouvernement déchu qui passe pour avoir méconnu la liberté !

Eh bien ! je le demande, comment se fait-il, comment se peut-il faire que dix-sept ans après un gouvernement qui doit son origine à la liberté, se tourne contre cette même liberté dont il est né? (Très bien ! très bien !)

Et voilà pourtant que nous avons voulu exercer ce même droit sur les provocations du ministère qui nous jetait à la face cette insulte : Mais qui donc représentez-vous dans le pays? vous réclamez des réformes que personne ne demande. Vous vous plaignez d'une corruption à laquelle personne ne croit. Voilà que, pour avoir voulu exercer ce même droit, nous passons pour des révolutionnaires, des anarchistes ! Et cela, lorsque nous l'exerçons par les formes les plus consacrées par l'usage, et que nous nous adressons à tout ce qu'il y a de plus conservateur dans la société. (Murmures au centre. — Longue interruption.)

Oh ! messieurs, je ne crains pas les interruptions, loin de les craindre, je les demande, je les provoque. Les interruptions qui traduisent les sentiments de mes adversaires politiques, je ne les écarte pas, je les appelle. Nous apprécierons mieux le débat quand nous y verrons plus clair. (Très bien ! très bien !)

Oui, j'appelle, je provoque vos interruptions, elles me prouvent davantage combien étaient éclairés et dignes les citoyens au milieu desquels j'ai eu l'honneur de me trouver hors de cette enceinte. (Très bien ! très bien !)

Ah ! vous seriez bien malheureux si l'élément dont se composaient ces banquets s'était montré aussi hostile à nos institutions. (Bruit.) C'est que le mal serait plus grand qu'on ne le suppose, c'est que vos fautes auraient creusé l'abîme plus profondément que vous ne le croyez ! Dans ces réunions, je n'ai trouvé que la raison du bien du pays. Dans ces réunions si nombreuses, il n'y a pas eu même une inconvenance. (Exclamations au centre. — Approbation à gauche.)

M. le ministre de l'intérieur nous a dit que la première de ces questions devait être traitée ailleurs qu'à cette tribune. Et pourquoi donc? Est-ce que toutes les questions qui intéressent la liberté ne ressortent pas de ce tribunal? Est-ce que vous croyez que nous laisserons assimiler à un bal public, à un mauvais lieu, les réunions ouvertes aux inspirations du patriotisme, aux intérêts de la liberté, de l'honnêteté, de la conscience publique, et faire descendre dans les bas côtés de votre police cette grande question du droit des citoyens de se réunir, de pétitionner et d'élever la voix pour dire ce qu'ils veulent, ce qu'ils pensent? (Très bien ! très bien !)

L'orateur discute les formes des lois de 1790, mises en avant par le ministère, et soutient qu'on en fait une déplorable et dangereuse application. C'est subordonner la pensée la plus précieuse de nos libertés à l'arbitraire de la police ; c'est mettre cette police au dessus de la charte. (Très bien !)

Le ministère du 1er mars a autorisé le banquet de Châtillon, et il l'a fait

rité de cette Chambre n'avait aucun droit de censure, non-seulement contre la minorité, mais même contre un seul membre, car, une fois entré dans cette voie, vous ne pouvez prévoir ce qui arrivera. (Adhésion à gauche.) En agissant ainsi, vous arriverez aux proscriptions parlementaires.

Vous entrez dans une voie funeste; c'est au commencement qu'il faut vous arrêter. Je me suis opposé à une disposition qui vous offrait cette voie; vous ne m'en avez su aucun gré, vous ne m'en avez tenu aucun compte : tant pis pour vous !

Mais il y a plus : vous nous en avez fait un crime, et vous nous le faites avec colère.

Il me semble, Messieurs, et il semblera à la Chambre que, lorsque vous avez des colères à exercer, vous devriez le faire avec plus de modération, si-non pour vous, du moins pour la couronne que vous représentez. Vous devriez au moins, à défaut d'autre chose, nous laisser l'illusion. Lorsque la couronne vient nous parler de ses douleurs et des services rendus au pays, vous ne devriez pas à l'instant même placer le blâme à côté de l'éloge.

Et, quand vous avez fait descendre ainsi la couronne dans un acte aussi grave, et que vous exprimez vos propres passions, vous vous étonnez de trouver dans la population quelque difficulté à faire accepter cette fiction? Mais à qui la faute? Vous vous étonnez que l'éducation du pays ne soit pas assez avancée pour accepter cette situation! Pourquoi donc faussez-vous l'instruction du pays, au lieu de la faire?

Je n'insisterai pas davantage sur cette situation déplorable. Après avoir ainsi réservé le droit parlementaire, après avoir rappelé les véritables principes, avons-nous à nous plaindre que vous ayez élevé une agitation que nous avons faite, que nous sommes fiers d'avoir faite, que vous l'ayez élevée à la hauteur de cette tribune? Non, Messieurs; si quelqu'un peut y perdre, c'est le gouvernement, c'est la couronne peut-être, mais non la cause que nous défendons. (Très bien! très bien!)

Je m'applaudis que vous ayez grandi notre cause, que vous lui ayez donné ces proportions.

Dans tous les cas, que nous reprochez-vous? d'avoir fait un appel à l'opinion publique? Eh bien! vous parlez d'aveuglement : mais vous n'expliquez pas le délit, le fait. Depuis longtemps, je le sais bien, celui qui est votre ennemi est l'homme qui ne consent pas à être l'instrument de vos haines, de vos passions, de votre politique. Des ennemis de ce genre, vous en avez probablement, vous en avez certainement dans vos propres rangs, et ce ne sont pas ceux que vous détestez le moins. (On rit.) Je ne suis pas bien certain que l'honorable M. Darblay ne soit pas, à vos yeux, votre plus irréconciliable ennemi. (Nouveaux rires.)

Soit, on ne me reproche que de l'aveuglement. (On rit.) Ah! Messieurs, je suis plus à plaindre que vous ne le supposez; car il y a préméditation dans mon crime, préméditation aussi bien établie qu'elle peut l'être. (On rit.) Le principal motif qui m'a déterminé, je vous le dirai, le voici : Le mal et le danger le plus imminent sont en face de nous; la défiance et la déconsidération s'infiltrent partout dans les masses contre le pouvoir. Cette déconsidération, cette défiance ne sont pas de notre fait, soyez-en convaincus. (Si! si! au centre. — Non! non! à gauche.)

Est-ce que c'est nous qui avons créé ces scandales qui marquaient chaque jour de la session dernière? Est-ce que c'est nous qui avons promené dans toutes les administrations ces désordres et ces infidélités? (Exclamations de blâme au centre.—Très bien! à gauche.) Est-ce que le pays vous juge sur les discours prononcés à cette tribune? Non, il a en défiance les paroles qui se prononcent ici; il attend pour vous juger vos actes; il attend pour vous juger le compte-rendu des cours d'assises. (Très bien! très bien! à gauche.)

Eh bien! quand nous avons porté ici nos doléances, vous avez dit : c'est un mal nécessaire; nos successeurs en feraient autant. Et vous croyez que le pays se contente de cette réponse? (Agitation.)

Les réformes pourraient nous préserver, jusqu'à un certain point, du mal, mais elles ne feraient pas tout, et je crois, quant à moi, qu'en m'adressant aux passions généreuses j'ai fait quelque bien. Je crois qu'en s'adressant à ces cœurs préservés de la corruption; je crois qu'en combattant l'égoïsme par la contagion du patriotisme et de l'honnêteté nous avons fait quelque bien. (Oui! oui! très bien!) Et je crois que la réaction de l'honnêteté a commencé. (Mouvements divers.)

Un membre de la majorité disait hier à l'opposition : « Vous avez eu tort de vous défier de la majorité, vous avez eu tort de vous défier de nous. » Ce langage n'est pas nouveau, on l'a dit autrefois. Il y a un ancien membre du cabinet qui a dit un jour : « Il y a quelque chose à faire. » Il y a un autre membre qui, parlant du programme du centre gauche, disait : « Je le signe des deux mains. » Huit années se sont écoulées depuis ces paroles, et le gouvernement repousse plus que jamais la réforme.

Voilà ce qui se passe, voilà ce dont nous sommes témoins. L'opposition connaît certains membres du cabinet, elle a guerroyé dans les mêmes rangs qu'eux; ils se sont mutuellement confessés; et c'est parce qu'elle voit que ces hommes qui, en d'autres temps, faisaient de magnifiques protestations, sont voués à l'immobilité qu'elle prend l'initiative. (Très bien! très bien!)

On vous dénonce des affaires scandaleuses, des marchés infâmes; vous pourriez demander une enquête. Eh bien! non! en présence des dénégations ou des affirmations du cabinet, vous vous levez 225 et le cabinet est sauvé. Il est absous, mais non lavé. (Adhésion à gauche.)

Messieurs, si vous aviez mieux aimé le pouvoir, si vous aviez attaché plus d'importance à la considération du pouvoir qu'à celle des hommes, vous auriez senti combien il était dangereux de l'appuyer, de le seconder dans ses erreurs.

Une majorité politique, quelque attachée qu'elle soit au pouvoir, dût-elle être sacrifiée, ne doit pas hésiter à faire triompher ses opinions. Ce n'est pas ce que vous avez fait. Vous avez préféré être un parti; vainement vous vous vantez d'être une majorité; vous n'êtes qu'un parti. (Agitation.)

Si vous n'en croyez pas les banquets, croyez-en les manifestations officielles, les réunions des conseils-généraux. On vous a cité le langage de plusieurs; il serait superflu de le reproduire ici : vous ne l'avez pas oublié, ou vous auriez grand tort de l'avoir fait.

Maintenant, à côté des manifestations que nous avons provoquées, il en est sorti d'autres qui sont allées jusqu'aux limites constitutionnelles, qui les ont dépassées peut-être : ce n'est pas notre affaire. Mais, voulez-vous que je

couronne et des Chambres, c'est vous qui en serez responsables. Le gouvernement fait appel à la majorité; nous faisons, quant à nous, appel au pays. (A demain! à demain!)

M. HÉBERT, garde-des-sceaux, monte à la tribune.

DE TOUTES PARTS. A demain!

La séance est levée.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

Le gouvernement vient de recevoir, par l'intermédiaire de M. le préfet maritime à Toulon, le premier rapport du commandant de la corvette à vapeur *le Cuvier*, dont la perte se trouve malheureusement confirmée. L'équipage a été sauvé. Personne n'a péri.

— Sur la demande de sa mère et de ses autres parents, dimanche au matin, M. le comte Mortier a été transféré dans la maison de santé de Mme Delamarche, rue Saint-Dominique, où il sera plus convenablement et moins éloigné des soins de sa famille.

— On lit dans le *Libéral Liégeois* :

« M. Considerant, un des propagateurs les plus distingués de la doctrine de *Fourier*, sera cette semaine à Liège où il exposera la doctrine de ce célèbre socialiste dans la grande salle de la Société d'Emulation. »

— Mardi 15 février, à midi, aura lieu la réunion des commerçants de boissons, gros, détail et vignerons, dans les salons de M. Mayeux, restaurateur, ancienne maison Tonnellier, chaussée du Maine, 25, à Paris.

Cette réunion sera présidée par l'honorable M. Marie, député de la Seine.

— On pourra juger de la chaleur des opinions par le fait suivant. Le discours de M. de Lamartine ayant été prononcé de trois à cinq heures, était imprimé à neuf heures du soir. Des Italiens l'attendaient. En trois heures, il fut entièrement traduit. Le reste de la nuit se passa à composer cette traduction et à la tirer à des milliers d'exemplaires. Le matin, elle était adressée sur tous les points de l'Italie.

BAL DE PETIT-BOURG. — La société de Petit-Bourg, dont le bal de l'année dernière a eu tant de retentissement, et qui a laissé de si beaux souvenirs, va donner, le 22 de ce mois, une fête plus brillante encore que toutes les autres, dans ce palais enchanté appelé *Jardin d'Hiver*. Tout ce que l'imagination peut concevoir de plus magnifique sera tenté et réalisé en illumination et en décors.

A toutes les merveilles de cette fête extraordinaire viendra s'ajouter une surprise des plus gracieuses et des plus aimables pour toutes les dames qui assisteront à ce bal de bienfaisance. Nous en reviendrons ce mystère un peu plus tard. Nous publions dès aujourd'hui la liste des dames patronesses : Mmes Alloury, rue du Dragon, 14; Blanc, rue de Bondy, 18; Boue de Verdier, rue Louis-le-Grand, 19; de Broglie, d'Haussonville, rue Dominique-Saint-Germain, 100; Cauchois-Lemaire, rue de Berry, 14; la baronne de Crespy-le-Prince, rue du Cherche-Midi, 91; la princesse Mathilde Demidoff, rue de Courcelles, 10; la baronne Desazarts, rue de Larochefoucauld, 44, d'Eschavannes, rue Babylone, 36; Dutilleul, rue du Houssaye, 3; la princesse de Galitzin, rue Saint-Lazare, 96; Genestal, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 1; la princesse Giedroyé, rue d'Angoulême-Saint-Honoré, 17; la baronne de Howen, rue Grenelle-Saint-Germain, 89; Labot, quai Voltaire, 15; Laplagne-Barris, rue Grenelle-Saint-Germain, 69; la baronne de Lowenberg, rue du Havre, 7; Hippolyte Lucas, rue de Bréda, 24; de Maillanne, rue de Monceau, 11; Marie, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64; Molé, rue de Madame, 26; Moll, rue d'Enfer, 65; Parker, rue Neuve-des-Capucines, 13; la comtesse de Rémusat, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 52; la vicomtesse de Sailly, rue Royale, 25; Tahourier, rue Castiglione, 8; Tayleur, rue Neuve-des-Capucines, 13. (Le prix du billet est de 10 fr.)

SEPT CENTS COUPS DE BATON DONNÉS A UN GREC. — On lit dans une correspondance d'Alexandrie :

« Sept cents coups de bâton ont été appliqués à un Grec, sujet hel-

conservé peu d'espoir de le sauver. M. Cossiva s'est immédiatement transporté chez Baky-Bey pour lui demander compte du crime qu'il venait de commettre. Celui-ci s'est tenu caché et a rejeté la faute sur S. A. M. Cossiva alla alors directement chez S. A. qui le reçut assez froidement, et dit qu'il en aurait agi de même à l'égard de tout individu, fût-il Russe, Français, Anglais, ou autre, qui aurait frappé une femme.

Le consul grec s'est adressé aux consuls russe, français et anglais, qui lui ont répondu qu'il ne peut, sans instructions de la part de leurs cabinets, donner à leur démarche, dans cette malheureuse affaire, un caractère officiel. Pourtant, considérant le cas comme très grave, les consuls prendront sous leur protection les sujets hellènes, et attendront le rétablissement de la santé du vice-roi pour lui adresser des réclamations.

Bourse du 8 février 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	117 10	117 15	117 20	117 10
— — fin courant	117 10	117 20	117 05	117 15
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	74 55	74 60	74 55	74 50
— — fin courant	74 60	74 60	74 45	74 55
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3185 »»		
4 0/0 J.	» 99 50	O. V. de Par.	» 1315 »»		
Emp. 1848. au Ct	» » »/»	C. hyp..........	» »»» »»		
—— fin Ct	» » »/»	— Gouin.......	» 1065 »»		
B. du Trés.	» 4 1/8	— Ganneron.	» 950 »»		

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. 10	»» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	02 1/2	30 »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	05 »/»	15 »/»	17 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	DrC. 95 1/4 »/»		
Récép. Rotsch	» 96 »»	BELG. 2 1/2.......	» »» »/»		
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2.......	» 92 »/»		
— — pass.	» » »/»	— do 1840.......	» 99 »/» »/»		
— 3 p. 0/0.	» 31 »/»	— do 1842.......	» 96 3/4 »/»		
Dette intérieu.	» »» »/»	— Banque.......	» 840 »»		
PORT. 5 0/0 1847	» »» »/»	— do Em. 1841..	» »»» »»		
HOLL. 4 1/2....	» »» »/»	PIÉMONT..........	» »»»» »»		
HAITI............	» »» »/»	AUTRICHE.........	» »»» »»		

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER	
4 Can. 5 0/0	»»» »»
Act. d. J. »	»»» »»
Cl. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	990 »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	196 25
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	1185 »»
—à Rouen..	876 25
R.-Havre...	»»» »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle..	161 25
Paris-Str...	405 »»
Tours-Nan	332 50
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	541 25
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	235 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	391 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
P. de l'Av..	»»» »»
Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	875 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1185 »»	Marseille à Avignon	540 »»	Nord................	542 50
— à Lyon.........	291 25	Paris à Strasbourg.	406 25	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible et courant du mois, 58; mars et avril, 58 à 59; 4 mois d'été, 61; 4 derniers mois, 61.

Fécule et betterave, 53 fr.

Savon disponible, belle qualité, 101 à 101-50.

Narbonne, 45. — Béziers, 45-50 et le cours. — Bordeaux, 51-75 à 52. — Rouen, 58 à 59.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et 2 mois suivants, 97; 4 mois d'été, 98; 4 derniers mois, 99 à 98.

Huile épurée, 103.

Lille : Colza, 82. — Lin, 82-50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 février.

7 h. »/» OPÉRA.—Robert-le-Diable.
7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Le Puff.
» h. »/» ITALIENS.—
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE.—1re repr. : La Veille de Noël.
6 h. »/» ODÉON.—Le Dernier Figaro.
6 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Félix, Aline.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Monte-Cristo (2e soirée.)
» h. »/» VAUDEVILLE.—Relâche.
6 h. »/» VARIÉTÉS.—L'Ether, les Extrêmes, Lauzun, Conquête.
6 h. 1/4 GYMNASE.—Didier, Léonie, Christophe, Passé Minuit.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Un Banc d'Huîtres, le Fruit défendu, l'Enfant.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Fin du Monde.
6 h. »/» AMBIGU.—Hortense de Bleugie.
6 h. »/» GAITÉ.—Christophe Colomb, Candinot.
6 h. »/» COMTE.—Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, la Meunière, Jocrisse.
6 h. 1/2 FOLIES.—La Laitière, les Canards, le Journal, une Journée.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENT—Les Délassements les Filles, Polhette, les Conditions.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Léonide, Matrimoniomanie, Mystère.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à surtaxe de poste. — [illegible] — 31 — 17 — 7
• Le prix des [illegible] est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an p^r le [illegible]; de 2 f. id. p^r le [illegible] de quinzaine, et de 1 f. id. p^r le [illegible] mensuel.

[illegible] Lyon, [illegible]; Marseille, [illegible]; [illegible], 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

[illegible]
Les lettres et paquets [illegible]
Les annonces sont reçues au siége de la société [illegible] et Comp^e., 3, place de la Bourse.

PARIS, 9 FEVRIER.

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

UN FAUX MINISTÈRE.

La discussion de la Chambre a été violente aujourd'hui. Pour en reproduire exactement le caractère, il nous faudrait faire entendre à nos lecteurs les trépignements, le roulement des couteaux de bois sur les tables, ces vociférations si intenses que les clameurs des tribunes s'y mêlaient sans augmenter le scandale. On aura tout compris quand nous dirons que M. Barrot a répondu en ces termes à une déclaration de M. Hébert : *Jamais Polignac ni Peyronnet n'ont osé tenir un pareil langage.*

Il y a des orages dans l'air ; l'opposition tient à faire usage encore du droit de réunion dans des banquets ; le ministère a déclaré qu'il s'y opposerait par la force, et M. Ledru-Rollin, dans un discours, modéré d'ailleurs, n'a paru à personne sortir de la situation réelle en disant au centre : S'il y a du sang versé qu'il retombe sur vous !

Nous ne rentrerons pas dans les longues discussions qui ont eu lieu sur la légalité des banquets. Notre opinion sur ce point s'est assez prononcée ; mais nous nous étonnons de voir M. Hébert et ses collègues discuter gravement, se prendre au sérieux, se draper dans leur dignité de ministres. Ces messieurs oublient une chose : c'est que la considération est une base essentielle du pouvoir, et que cette base manque sous leurs pieds. Les faits apportés à la tribune par M. de Girardin, l'année dernière, sont restés évidents pour tout homme impartial. Quelques-uns de ces faits étaient d'ailleurs appuyés de preuves judiciaires.

D'autres ministres ont pu, avant MM. Guizot, Duchâtel et consorts, participer à des faits tout aussi graves, mais la lumière ne s'était pas faite, le flagrant délit manquait. Surpris dans de pareilles œuvres, les ministres devaient considérer leur carrière politique comme terminée. Leur majorité a cru que, dans un intérêt de parti, intérêt aveugle s'il en fut jamais, elle pouvait étouffer la vérité ; la vérité se venge ; elle est immortelle, et le vote de satisfaction n'a pas eu d'autre effet que d'ulcérer l'opinion plus profondément, d'étendre sur la majorité tout entière la responsabilité des actes ministériels.

Après de pareils faits couronnés par un pareil vote, les membres du cabinet ont tort de se croire une influence morale quelconque ; ils sont morts ; ils ressemblent à ces princes italiens dont parle le Dante, et dont les âmes étaient aux enfers depuis longtemps, tandis qu'un mauvais génie, animant leurs corps, y perpétuait une apparence de vie.

Après le vote de satisfaction, l'opposition ne pouvait plus parler à la majorité ; c'eût été parler aux murs de la Chambre, au marbre de la tribune ; elle devait protester devant le pays ; elle l'a fait en usant d'un droit respecté par la Restauration même, d'un droit expressément réservé lors des discussions de 1834 sur la liberté d'association. Le ministère s'est senti désarmé devant les banquets, car il en a laissé accomplir soixante, n'osant pas les interdire et témoignant pourtant son mauvais vouloir par toutes les vexations de détail qu'il pouvait imaginer. Enfin, on a exhumé ridiculement une loi de 1790 !

Lors même que cette loi serait aussi applicable à la matière qu'elle l'est peu, nous refuserions de voir la question tout entière dans des chicanes de légistes. Le fond de la question, c'est que le ministère actuel est incompatible avec l'opinion soulevée par ses actes.

Par ses actes de politique extérieure tout aussi bien que par ses tripotages intimes. On ne demandait pas au gouvernement, à l'extérieur, une politique téméraire ; on ne lui demandait pas de propager la république, le socialisme, qu'il redoute si fort, ni de travailler à l'expulsion des Autrichiens hors de l'Italie.

On lui demandait simplement de favoriser dans toute l'Europe un degré de liberté modeste et qu'il avait célébré jusqu'à ce jour : le gouvernement constitutionnel et représentatif ; d'être l'ami sincère de tous les peuples qui réclament des constitutions ; le ministère ne l'a pas voulu. Tout récemment encore M. Guizot parlait de faire appel à *la clémence, à la générosité* du roi de Naples, et la majorité déclarait qu'elle ne s'indignerait pas si le cabinet français intervenait jamais pour un pareil roi contre son peuple.

La pensée de la France est donc trahie, méconnue, au dedans et au dehors ; la fermentation de la Chambre n'est qu'une faible image de celle du pays tout entier ; les conservateurs devraient juger la leçon bien suffisante et refuser désormais leur concours à des entêtés qui les mènent droit aux abîmes. Qu'ils renversent le ministère sur la question de l'adresse et le ministère leur devra encore des actions de grâce ; car il aurait dû périr l'année dernière sur une question bien autrement humiliante.

Renvoyez ce ministère *aveugle*, ce ministère *ennemi* de l'ordre public et cause première de toute la réaction qui l'effraie ; renvoyez-le, voilà ce que nous disons aux conservateurs de bonne foi qui chaque jour se séparent de lui en plus grand nombre. Si nous étions amis de la violence, des révolutions, des explosions populaires, nous dirions au contraire : Gardez MM. Guizot, Hébert et Duchâtel, ils vont au-devant de tous nos désirs.

M. Ledru-Rollin a prononcé aujourd'hui un discours très remarquable, et qui a eu les honneurs de la séance. C'est une discussion de droit solide, dominée par des principes très larges. L'orateur a eu le mérite et l'habileté d'une modération qui a déconcerté les centres. On espérait qu'il se compromettrait par excès de fougue, il a été calme, au contraire, comme le bon droit, et s'est renfermé dans des points de vue qui lui assuraient l'adhésion de toute âme indépendante. La discussion avait besoin qu'on lui rendît ce caractère, car M. Hébert l'avait abaissée jusqu'aux plus mesquines arguties.

Tout le monde a compris que le magnifique discours de M. de Montalembert était un pacte entre le parti catholique et les conservateurs les plus endurcis. Il y a, nous l'espérons, des catholiques pour qui les mots de progrès, de liberté sont sérieux, et qui resteront fidèles à des professions de foi libérales maintes fois renouvelées. Mais quiconque suit la bannière de M. de Montalembert et du journal des jésuites n'a plus qu'un rôle à jouer en bonne logique : c'est d'insulter à tous propos l'opposition, c'est d'appuyer le cabinet dans toutes ses mesures les plus aveugles, les plus irritantes, les plus dangereuses. L'*Univers* accomplit aujourd'hui cette tâche et nie la légalité des banquets avec un libéralisme qui eût ravi d'aise les gouvernements du Sonderbund. On sait que le gouvernement jésuitique de Fribourg, rendant à la liberté de conscience un touchant hommage, contraignait les prisonniers politiques à l'observation du jeûne. L'*Univers* l'a confessé, et doit trouver excellent qu'on mette au même régime l'opposition française. Aussi le journal des jésuites ne rougit-il pas de donner son approbation pleine et entière à M. Duchâtel, l'ami de M. Granier de Cassagnac. En jouant un pareil rôle, on doit renoncer à la popularité, nos pieux écrivains le savent, et ils traitent la malheureuse comme le renard de Lafontaine traitait les raisins. Ecoutez-les :

« La popularité, cette servile *harangère*, qui ne hait que ceux » qui la méprisent. »

Sauf le mot de harangère que M. Guizot se fût gardé d'employer, la pensée est bien de lui. C'est en méprisant la popularité qu'il se console de ne pas l'atteindre, c'est en l'injuriant que messieurs de l'*Univers* cherchent à se venger de leurs humiliations en Italie et en Suisse ; mais la popularité ne les hait pas, elle rit au contraire de voir les sergents de ville se placer à l'entrée des banquets restée libre jusqu'à ce jour, comme si la police obéissait à M. de Montalembert, *l'adorateur de la liberté.*

Le discours prononcé par M. Odilon Barrot dans la séance d'hier contient, relativement aux quelques manifestations radicales et communistes qui ont eu lieu dans les banquets, des paroles vraiment libérales que nous sommes heureux de reproduire. Elles invoquent la raison publique comme seul juge des doctrines socialistes, et la libre émission de ces doctrines comme seul moyen d'éclairer le pays sur les dangers qu'elles peuvent recéler. Voici ces paroles :

Je ne crains pas le débat public entre l'erreur et la vérité, et c'est là ma doctrine et ma religion politique, et c'est par là que je finirai. J'estime assez mon pays pour ne pas craindre même les plus mauvaises doctrines, toutes les fois qu'au lieu de fermenter obscurément au sein des masses ignorantes et peu éclairées de la société, elles se traduiront au grand jour de la publicité.

Non ! je ne crains pas ; je ne crains pas que la doctrine du communisme soit dangereuse pour cette société, qu'elle puisse la troubler dans sa sécurité, dans son avenir, dans son développement légitime ; je ne la crains pas ; mais à une seule condition : c'est à la condition que ces doctrines seront jugées par la raison publique ; c'est à la condition qu'au lieu de fomenter obscurément, et sans responsabilité, au sein des ateliers, au milieu des passions et des misères, elles se produisent au grand tribunal de l'opinion publique. (Très bien !)

Quoi ! dans un pays où tous les intérêts vraiment conservateurs, où tous les liens sociaux, la famille, la propriété, la liberté du travail sont si puissants et si énergiques, vous redouteriez autre chose que l'obscurité ! vous redouteriez autre chose que les tentations de la misère qui se cache ? Moi, Messieurs, j'estime plus mon pays ; je dis que la publicité fera justice de tout ce qui sera contraire non-seulement au droit, à la liberté, mais à toutes les conditions de la sociabilité humaine ; il suffira de dénoncer une doctrine dangereuse au tribunal de la raison publique pour la faire tomber à l'instant même.

C'est ainsi que des esprits vraiment libéraux doivent procéder. En ce qui concerne les doctrines sociales que nous professons, nous acceptons pleinement ce grand tribunal de la raison publique, et nous appelons ses arrêts de tous nos efforts. S'il plaît réellement à M. Barrot, à ses amis, à ses organes, de nous faciliter le débat public entre la vérité et l'erreur, et de presser pour nous l'heure de la justice, nous leur en serons extrêmement reconnaissants.

Révolution napolitaine. — Le roi Ferdinand a refusé d'accepter les couleurs italiennes (vert, blanc et rouge) ; il garde les siennes propres. Les lazzaroni ont tenté, à ce qu'il paraît, une réaction en criant : à bas la constitution ! Le sang aurait coulé. Le roi refuse d'accorder à la Sicile un parlement séparé.

Lorsque le peuple de Gênes apprit l'arrivée du ministre del Carretto, il se porta en foule à la maison du consul napolitain en criant que l'ex-ministre devait être éloigné, et, sur l'observation du consul que del Carretto était à bord, la foule se porta sur le rivage en répétant les mêmes cris. Le bateau à vapeur continua sa route après avoir pris du charbon. On a prétendu cependant que del Carretto avait pu descendre à terre sous un déguisement.

Fraternité italienne. — La *Lega* de Gênes publie une proclamation des Italiens aux Napolitains, dont voici un extrait :

« Frères napolitains,

» Nous ne pouvons contenir la joie que nous avons dans le cœur ; elle déborde. Embrassons-nous étroitement, frères ; l'Italie *sera infailliblement*, elle est dès aujourd'hui. Frères, chacune de vos larmes, chaque goutte de votre sang retombaient sur notre cœur et l'attristaient jusqu'à la mort.

» Savez-vous bien que voilà le premier jour, depuis tant de siècles, où il nous est permis de nous dire, depuis les Alpes jusqu'à l'Etna, les enfants et les citoyens d'une seule et grande patrie ! Non ! non ! cent mille épées étrangères ne peuvent plus empêcher ce cri de s'échapper de notre cœur, et de se faire entendre à la fois sur les rives du Pô, du Mincio et du Bachiglione. Salut donc à l'Italie, et embrassons-nous !

» Frères napolitains, aucun de nous ne restera au dessous de la grandeur de ses destins futurs !... »

Par ces paroles ardentes, on peut se faire une idée de l'enthousiasme qui règne au delà des Alpes.

Intimidation en Lombardie. — Les journaux italiens sont remplis de détails sur le système d'intimidation employé par l'Autriche à l'égard de la Lombardie. A Pavie les lettres n'arrivent que décachetées, des visites domiciliaires ont lieu pendant la nuit. A Trévise on a mandé à la police pour lui faire de sévères observations un prédicateur qui avait fait l'éloge de Pie IX, et à Venise un [illegible] podesta, qui avait réconcilié dans un banquet patriotique [illegible] tions ennemies du peuple, a été mis en prison.

Préparatifs de guerre. — On écrit de Berlin au *Journal allemand de Francfort* : « Nous pouvons annoncer, d'après une source digne de foi, que le gouvernement prussien a commandé [illegible] sabres de cavalerie à la fabrique d'armes de Solingen. Ces sabres devront être livrés avant le 1er mars, ce qui rend la nouvelle très importante. C'est sans aucun doute l'état de l'Italie qui a été la cause de cette commande. On peut supposer que les fabriques d'armes de l'Autriche ne peuvent plus faire face aux commandes du gouvernement. »

— On écrit de Turin à la *Patria* : « Le gouvernement sarde poursuit son œuvre, c'est-à-dire l'armement. Il fait mettre en état des canons et des fusils, qu'il envoie dans les forteresses ; il fait des approvisionnements de vivres et de munitions, et il cherche des chevaux au dedans et au dehors du royaume. Les conseils de ministres se succèdent de jour en jour et durent fort longtemps. Leurs discussions, comme on le devine aisément, roulent sur la gravité des circonstances actuelles en Italie. Les évènements de Naples et de Sicile préoccupent particulièrement l'esprit du roi. Si les Autrichiens interviennent dans le royaume de Naples, le Piémont ne pourra rester dans l'inaction. Le roi est convaincu de cette nécessité, et les fréquents conseils des ministres ont pour objet de prévoir les évènements et de se tenir prêts dans tous les cas. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 9 février.*

La Chambre reprend la discussion du dernier paragraphe de l'adresse, relatif aux banquets réformistes.

M. LE PRÉSIDENT. M. le garde-des-sceaux avait demandé la parole à la fin de la séance, mais M. Boissel l'ayant demandée pour un fait personnel, je lui donne la parole.

M. BOISSEL. Je ne veux pas entrer dans ce qu'on appelle la question de légalité. Après les explications de MM. Léon de Malleville et Barrot, cette prétendue question n'est-elle pas résolue ? Après tout, en demandant la parole, je n'ai voulu qu'une chose : repousser un soupçon injurieux pour la ville de Paris, et notamment pour l'arrondissement que j'ai l'honneur de représenter.

Le ministère nous a dit : « J'ai toléré les banquets dans soixante villes de France, parce que là ils n'offraient aucun danger, mais je les défends dans le douzième arrondissement. »

Telle est votre pensée, messieurs les ministres ; elle peut se traduire ainsi : « J'ai toléré les banquets dans soixante villes, et je les défends dans le douzième arrondissement de Paris, car tel est mon bon plaisir. »

Et où donc est le danger dans le 12e arrondissement ? Je proteste avec la plus grande énergie contre cette terreur à l'aide de laquelle vous nous excluez du droit commun. (Très bien ! très bien !)

Je dis de plus que vous calomniez Paris et surtout le 12e arrondissement ; vous venez soutenir que ses électeurs ne pourraient se réunir en un banquet sans qu'il en résultât de graves dangers pour le pays.

Messieurs, depuis 1830 je n'ai cessé de remplir des fonctions municipales dans le 12e arrondissement, et j'affirme que jamais je n'ai rien vu, rien aperçu qui pût donner le moindre prétexte à l'injurieux soupçon du ministère.

Je sais bien que le ministère actuel n'est pas en odeur de sainteté dans le 12e arrondissement ; mais s'ensuit-il que cet arrondissement soit pour cela révolutionnaire ?

Je m'étonne, je m'étonnerai toujours que le ministère ait cru pouvoir faire une exception injurieuse pour l'arrondissement que j'ai l'honneur de représenter.

Je n'aurais pas accepté la présidence de cette réunion, si je n'avais pas été convaincu que tout se passerait dans les bornes de l'ordre et de la légalité.

Rien ne saurait donc justifier la conduite du ministère, conduite qu'explique cet esprit systématique qui pousse le gouvernement à confisquer les institutions et à ravir aux citoyens, par de misérables chicanes, la liberté de se réunir, liberté essentielle accordée même dans les pays les plus despotiques. (Très bien ! très bien !)

M. HÉBERT, garde-des-sceaux. Tout le monde reconnaît, je crois, que le fait qui s'est passé dans l'intervalle des deux sessions, sur plusieurs points du royaume, ne pouvait pas être passé sous silence dans ce débat.

Les banquets ont vivement ému, agité le pays. On y a attaqué le gouvernement, traduit la majorité, attaqué souvent nos institutions, et cherché par des provocations à troubler la paix publique et à amener une révolution. (Rires à gauche. — Oui ! oui ! au centre.)

L'opposition veut légitimer ces banquets. A ses yeux, c'est un droit dont elle a usé très légitimement et très sagement. Le gouvernement, d'accord avec votre commission de l'adresse, vous propose de blâmer ces faits et d'en prévenir le retour.

A Montargis, voilà ce que disait un orateur.

PLUSIEURS VOIX. Nommez ! nommez ! (Interruption.)

M. JULES DE LASTEYRIE. On ne peut pas accuser tout un parti de ce qu'aurait dit une seule personne.

M. LE GARDE-DES-SCEAUX persiste à faire sa citation sans nommer l'auteur. Sa voix se perd au milieu des murmures de la gauche.

« Ils s'obstinent, dit M. Hébert en continuant sa lecture, à se faire appeler les orateurs du pays, parce qu'à force de bruit, de débats et de l'abus des mots ils parviennent à obtenir un certain crédit et à se former une sorte de majorité mécanique... »

Les personnes qui ont couvert d'applaudissements l'expression de tels sentiments, en comprenaient parfaitement la portée, soyez-en sûrs, et je suis persuadé qu'il ne faudrait pas une longue discussion pour le prouver à la Chambre.

M. ODILON BARROT. Vous avez, monsieur, le singulier talent de travestir tout ce que vous rapportez. Je vous demande la permission de lire la déclaration de principes qui a été faite à ce banquet.

M. LE GARDE-DES-SCEAUX. Quand on a fait un acte contraire aux principes, les déclarations de principes sont de vaines paroles. (Vives réclamations à gauche.)

Poursuivons, Messieurs. A Saintes, on a dit que les dispensateurs de la souveraineté populaire peuvent juger le gouvernement et destituer ceux qui leur paraissent en violer les maximes. Tel est à peu près le texte ; voici la paraphrase.

L'honorable orateur reproduit ici les calomnies qui ont paru à l'époque dans le *Journal des Débats* et dans les autres organes semi-officiels du gouvernement.

Au banquet de Béthune, voici comment on s'exprimait :

« Unissons-nous, vous qui croyez encore, nous qui ne croyons plus. Telle est la seule différence entre nous. Le peuple n'a pas encore donné sa démission, il peut revenir sur la place publique, il peut revenir dire : Vous voulez le gouvernement personnel ; nous voulons, nous, le gouvernement de la nation par la nation. Je puis porter la main sur la couronne que j'ai donnée, la briser et en jeter au loin les débris. » (Bravo ! bravo !)

Je disais qu'un discours en appelle un autre plus vif. Après avoir attaqué le gouvernement, la majorité, on en vient à attaquer nos institutions.

Voici encore un passage d'un discours prononcé au banquet de [illegible] :

« A vous aussi, nos amis de Paris, à vous, hommes du progrès, [illegible] artistes, poètes, philosophes ; à vous, les éclaireurs de la [illegible] ; à vous qui poursuivez une marche démocratique, la plus belle [illegible] est derrière vous, elle vous suit, elle attend. »

Les autres discours sont aussi significatifs.

Le droit des citoyens de se réunir pour délibérer est-il écrit dans nos lois? Cherchez et vous ne le trouverez nulle part.

UNE VOIX A GAUCHE. Le droit de respirer non plus. (Hilarité.)

M. HÉBERT. Il est libre à l'interrupteur de trouver sa plaisanterie spirituelle, mais elle est tout à fait hors de propos.

L'orateur entre dans une longue interprétation de la loi de 1790, et de la loi de 1791, qui l'a modifiée dans plusieurs de ses parties. Il déclare à plusieurs reprises qu'il discute décemment, (On rit.) et que cette manière de discuter ne peut blesser personne. (On rit encore.) Selon lui, la loi de 1791 reconnaissait la liberté individuelle, la liberté de s'assembler et enfin la liberté de la presse.

Cette exposition conduit M. le garde-des-sceaux à établir un parallèle entre la loi de 1791 et la charte actuelle, sous l'empire de laquelle nous jouissons, selon lui, d'une liberté tout aussi large et beaucoup plus prudente.

Cette discussion et les citations dont M. Hébert l'appuie, provoquent de violents murmures à gauche. On lui crie de ce côté de la Chambre que tout cela est inutile et qu'il ne s'agit pas des sociétés populaires, qui reviennent à chaque instant dans les citations faites par M. le garde-des-sceaux. Dans toutes les constitutions qui ont suivi celle de 1791, on ne dit pas un mot des droits de réunion politique; il faut donc remonter jusqu'à 1790 pour trouver à quelle autorité le pouvoir doit remettre la surveillance de ces réunions.

L'opposition, ajoute M. le garde-des-sceaux, croit avoir tout dit quand elle a parlé avec un grand dédain, ou plutôt avec un grand mépris de la police. Et pourtant c'est à l'autorité municipale que la loi de 1790 a remis ces fonctions. A Paris, cette autorité municipale se divise en deux branches: l'une d'elles porte le nom de police, dont l'opposition a l'habitude de faire fi. Quand M. Odilon Barrot était préfet de la Seine, son autorité se partageait avec celle de M. Threilhart, et rien n'annonce qu'alors il se soit formalisé contre les formes de cette administration. (On rit au centre.)

Dans les banquets, comme ailleurs, mais surtout dans les banquets, on a jeté des défis. Il n'appartient pas au pouvoir d'y répondre par des provocations. J'ajoute même que, sans vouloir rien dire qui affaiblisse les paroles de l'honorable orateur qui les a prononcées, je ne crois pas à la réalisation de ces paroles.

M. ODILON BARROT. Je vous demande pardon!

M. HÉBERT. Oui, je l'espère, lorsque nous ne serons plus dans l'ardeur du débat, cette discussion portera ses fruits, et ceux qui ont aujourd'hui une opinion faite, arrêtée, pourront bien en revenir. Pour ma part, c'est ainsi que j'en agis, et c'est ainsi qu'en agiront nos adversaires politiques: j'en appelle de leur passion d'aujourd'hui à la lucidité de leur jugement de demain. (Interruption. — Bruit divers.)

Entre les paroles et les actes il y a la réflexion. (Nombreuses interruptions.)

Quel langage faut-il donc tenir pour obtenir de vous quelque attention? Puis-je vous adresser des paroles plus calmes et plus conciliantes?

Mais pourquoi donc n'avons-nous pas exécuté les lois? (Interruption prolongée.) On a dit que notre silence était un calcul; on a dit aussi que les lois nous manquaient.

Les lois existent, nous sommes en mesure. (Agitation extrême.) Quant au reproche de calcul, il se peut faire, en effet, que certaines agitations donnent de la solidité à un cabinet.

Nous repoussons ce moyen de toutes nos forces, et nous nous retirerions, si nous pouvions croire que notre présence compromet la paix publique et l'ordre.

Nous savons que les lois les plus tutélaires ne sont pas jugées sur-le-champ et appréciées ce qu'elles valent: l'opinion publique aujourd'hui est suffisamment éclairée sur le but des banquets et sur l'effet de la loi dont nous invoquons l'exercice, et l'opinion publique, nous en sommes sûrs, sera pour nous et nos actes. (Dénégations à gauche.)

M. ODILON BARROT. Je demande à la Chambre de vouloir bien me permettre de dire un seul mot.

Puisqu'on nous place ici dans la situation d'accusés (Non! non!), situation que nous n'acceptons pas d'ailleurs (Très bien! très bien!), je demande la permission de compléter une citation de M. le garde-des-sceaux.

M. le garde-des-sceaux a incriminé une assemblée que j'ai eu l'honneur de présider, et dont j'ai eu soin de déterminer parfaitement le caractère. Pour justifier la loyauté de la citation portée à la tribune, et pour que l'édification de la Chambre soit complète, je demande qu'il me soit permis de mettre sous vos yeux les paroles que, comme président et avec l'assentiment unanime de l'assemblée, j'ai prononcées:

« C'est un acte loyal que nous faisons, un acte constitutionnel et légal. Il faut bien que le pays le sache, c'est dans le cercle de la constitution, de la légalité, que nous nous renfermons sévèrement. Nous demandons la sincérité du gouvernement représentatif; ce n'est donc pas pour y manquer nous-mêmes, pour nous placer en dehors de la constitution et la renverser. Non, nous voulons réformer, pour améliorer, pour conserver; c'est sur ce terrain que les opinions libérales, honnêtes et constitutionnelles se sont donné rendez-vous... » (Approbation unanime.)

M. FEUILHADE-CHAUVIN. Messieurs, ma parole sera calme et modérée. Je monte à cette tribune pour accomplir un devoir avec conscience et honneur, et, quand il s'agit de l'accomplissement d'un devoir, la parole est toujours calme et modérée. (Très bien! très bien!)

Cependant, et dès le début de la discussion, je ne puis pas m'empêcher de dire à la Chambre que je m'associe complètement au grand, au profond, au pénible étonnement qu'exprimait hier à cette tribune un de nos honorables collègues. Cet étonnement et sa cause tiennent au langage de MM. les ministres. Je m'étonne et je m'afflige profondément que des hommes qui autrefois étaient si habiles et si ardents pour défendre toutes nos libertés, qui ont si puissamment contribué par leur talent et par leur éloquence à en assurer le triomphe, viennent aujourd'hui détruire leurs efforts d'autrefois, et songent à y substituer un autre effort, sinon avec la même habileté, du moins avec la même chaleur; viennent y substituer la violation de la loi, ou, ce qui revient au même, son interprétation judaïque. (Allons donc! allons donc! — Longues rumeurs au centre.)

Il s'agit avant tout d'une question de législation. Les banquets ont-ils été légitimes? La loi les prohibait-elle? Alors, pourquoi le ministère les a-t-il tolérés? Cinquante ou soixante banquets ont eu lieu. M. le ministre de l'intérieur, dans cette hypothèse, pouvait et devait intervenir.

L'orateur rappelle la discussion de la loi sur les associations; un amendement proposé par M. Couturier avait pour objet de demander que les réunions accidentelles et non permanentes fussent exceptées de la prohibition. M. Martin (du Nord), rapporteur de la loi, répondit en ces termes: (Ecoutez! écoutez!)

« J'ai entendu souvent confondre deux choses: les réunions et les associations. Les réunions sont accidentelles, les associations sont permanentes. » Jusqu'à présent personne n'a pensé que l'art. 291 du code pénal leur fût » applicable, la nouvelle loi ne les concerne pas davantage. »

Après de semblables paroles, pourrait-on se prévaloir de la loi de 1834? Mais, indépendamment de la lettre de la loi, puisqu'on a parlé de jurisprudence, permettez-moi de l'invoquer à mon tour. Je ne connais pas un seul arrêt qui ait décidé ce que voudrait faire prévaloir M. le garde-des sceaux.

A défaut d'arrêts, je sais bien qu'on pourrait invoquer un arrêté. (On rit.) Un maire ayant refusé d'autoriser un banquet, le citoyen qui voulait donner son établissement pour le banquet résista; on fut devant le juge-de-paix qui donna raison au citoyen. L'autorité fit faire un pourvoi en cassation, et la cour de cassation rejeta le pourvoi.

Ainsi ni la loi de 1790, ni la loi de 1834, ni la jurisprudence n'autorisent ce qu'on veut faire.

La première preuve, au reste, que vous reconnaissiez aux citoyens le droit de se réunir, c'est que vous n'avez pas prohibé ces banquets où des discours violents ont été prononcés. Vous ne les avez pas prohibés, parce que vous n'aviez pas le droit de le faire. (Mouvements en sens divers.)

M. LEDRU-ROLLIN. Au point où en est arrivé le débat, je n'abuserai pas longtemps des moments de la Chambre.

M. le garde-des-sceaux a traité la question légale, et je ne traiterai que celle-là. (Réclamations diverses.)

M. PAILLET. Si l'intention de l'honorable M. Ledru-Rollin était de traiter d'autres questions que la question personnelle qui lui a fait demander la parole, je réclamerais que le tour d'inscription fût suivi.

M. LEDRU-ROLLIN. Mon nom et mes discours ont été mêlés à cette discussion: j'ai donc le droit de m'expliquer. Mais je ne puis pas traiter la question qui m'est personnelle sans discuter la question de principes; je ne puis donc pas me borner à la question purement personnelle.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai l'honneur de rappeler ce que j'ai déjà eu l'honneur de dire: Le tour des inscriptions doit être suivi: c'est la règle générale.

... bliques, et vous en trouvez plusieurs aux termes desquels ces réunions ne peuvent avoir lieu qu'autant qu'elles sont autorisées par une adhésion du gouvernement.

» Je réponds à ceci que M. le garde-des-sceaux est dans une erreur complète, et quant au fait et quant au droit. Il ne suffirait pas de nous prouver qu'il n'existe pas de textes en notre faveur, il faudrait nous en produire aux termes desquels ces réunions fussent interdites de la manière la plus formelle. Tout homme de bon sens comprendra parfaitement que l'exercice de ce droit naturel ne peut être empêché que par un texte de loi formel. Eh bien! nous disons: Non-seulement il n'existe pas de textes contre l'exercice de ce droit, mais il en existe plus d'un en sa faveur.

En effet, nous trouvons dans la constitution de 91, la déclaration d'un droit. Ecoutez bien ceci:

CONSTITUTION FRANÇAISE.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Les représentants du peuple français, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme et du citoyen sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption du gouvernement, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels et imprescriptibles, etc.

CONSTITUTION DE L'AN II

Titre 1er. — *Dispositions fondamentales garanties par la constitution.*

La constitution garantit comme droit naturel et imprescriptible le droit de parler, d'écrire, de faire imprimer, de publier sa pensée; la liberté, pour les citoyens, de s'assembler sans armes, etc. »

Ainsi, voilà un texte formel en notre faveur, celui de la constitution de 91, qui est plus qu'un article de loi, qui est une conquête sur l'ancien régime, une déclaration des droits, une espèce de table de la loi.

Voilà quelque chose de formel.

Voyons maintenant si quelque loi nouvelle vient détruire ce droit naturel.

Maintenant, qu'avez-vous fait? Vous avez prétendu qu'il est intervenu une loi de 1790 qui a déclaré que les associations étaient mauvaises; mais remarquez que plusieurs clubs se sont réunis dans l'année même. Pour admettre votre argumentation, il faudrait oublier l'histoire, oublier les dates. La loi sur les associations de 1790 ne s'applique en aucune façon aux réunions publiques.

Je fais appel à la loyauté de l'assemblée; laissons les passions, voyons la question de droit pur. Je répète que la déclaration des droits de 1791 a posé avec tant de clarté et d'énergie le droit de se réunir, qu'il n'y a pas lieu aujourd'hui à la moindre contestation.

Mais, nous dit-on, la charte ne consacre pas ce droit. Je vous réponds: Ce n'est pas un argument sérieux, parce que la charte n'en consacre pas un plus important et plus précieux, la souveraineté du peuple.

Est-ce que je ne pourrais pas faire un compte-rendu à mes électeurs demain? et cependant ce droit n'est pas inscrit dans la charte.

Est-ce que je ne pourrais pas réunir mes électeurs demain? et pourtant il n'y a pas de texte qui dise: Oui.

En 1828, on a donné à Lyon un grand banquet: le gouvernement n'a pas osé l'interdire, il s'est contenté de déclarer que c'était un banquet d'anarchiste.

La société dont M. Guizot était un des membres les plus célèbres, la société *Aide-toi, le ciel t'aidera* (On rit.), eut alors ses banquets, et je me rappelle que, dans cette société, on porta le toast au roi, qui, deux mois après, partait pour Cherbourg.

Maintenant, j'arrive à la question personnelle. (Ah! ah!) J'ai été attaqué très violemment; je veux répondre à ces attaques en vous disant: Il nous reste une dernière liberté, malheur à vous si vous la violez! (Violentes rumeurs au centre.) Malheur à vous si vous violez la liberté! malheur à vous si vous nous opposez vos bataillons! (Explosion de cris au centre.) Car alors, sans en venir à l'effusion du sang, nous ferions appel au peuple et lui conseillerions de refuser l'impôt. (Vive et longue sensation.)

Vous n'avez pas eu le temps de faire précéder la charte d'une déclaration des droits. (Exclamations au centre.) Mais cela est vrai, très vrai; la charte de 1830 ne se présente que par des lacunes et des coupures. (Murmures au centre. — Approbation à gauche.) C'est la charte de 1814 avec des coupures, je le répète. (Longue interruption — M. de Larochejaquelein quitte sa place et va porter un exemplaire de la charte de 1830. Quand le calme est rétabli, M. Ledru-Rollin lit l'ordonnance de Louis-Philippe du 9 août, ordonnant la promulgation de la charte amendée et corrigée par la Chambre.)

Vous le voyez, ajoute l'orateur, il n'est question que de la charte de 1814... Mais qu'y a-t-il d'étonnant que cette charte, d'origine étrangère et destinée à n'avoir jamais de racines dans les mœurs du pays, (On rit.) ait omis de parler du droit consacré par la constitution de 1791? C'est un droit imprescriptible que la charte de 1814, je le répète, a peut-être oublié volontairement, et que la charte de 1830 n'a pas inscrit par empressement. Ce droit était tellement reconnu, que le lendemain de la promulgation de la charte, M. Guizot, M. Guizot lui-même, déclarait que l'exécution de ce droit était non seulement salutaire, mais encore désirable.

M. HÉBERT, garde-des-sceaux. Grâce à Dieu, les dangers dont on vient de vous parler à cette tribune n'existent que dans l'imagination de l'honorable préopinant. Ce n'est pas de dangers imaginaires qu'il s'agit ici, c'est de la loi et de son exécution calme, confiée aux magistrats de l'ordre administratif et aux magistrats de l'ordre judiciaire.

L'honorable orateur auquel je succède prétend venir combattre ici pour la dernière des libertés, et si elle ne lui est pas accordée, s'il lui est démontré que la loi la lui refuse, il n'y a dans le pays aucune liberté ni pour lui, ni pour aucun de ses concitoyens. (On rit.)

Et c'est à cette tribune, après 17 ans de la jouissance la plus claire, la plus absolue de toutes les libertés, et même de ce qui dépasse de beaucoup les libertés, qu'on vient protester contre une violation de la loi, contre un acte de tyrannie! (Très bien! très bien!)

Je demande à l'honorable préopinant la permission de lui dire que c'est en ne suivant pas ma pensée, que c'est en s'écartant des textes très significatifs que j'avais cités, qu'il a combattu mes principes. Il n'y a, Messieurs, de droits politiques que ceux qui sont reconnus.

M. le garde-des-sceaux continue à commenter la loi et la constitution de 1791, au milieu des interruptions de la gauche.

Attaqués, calomniés par vos banquets, nous nous contentons d'invoquer des mesures de prévention, des mesures qui n'ont jamais cessé d'être à la disposition du pouvoir, aussi légalement que possible. Niez-vous que vos banquets aient eu un caractère public? (Non! non! à gauche.) Eh bien! ce que vous avez fait sans droit, vous ne pouvez le faire sans avoir en face de vous la loi pour l'empêcher. (Approbation au centre. — Longue agitation.)

M. ODILON BARROT prononce de sa place et au milieu d'acclamations bruyantes du centre quelques paroles que nous n'entendons pas distinctement, nous croyons cependant que l'orateur dit: MM. Polignac et Peyronnet étaient plus constitutionnels que vous. (Interruption.)

A GAUCHE. Oui! oui! très bien!

AU CENTRE. A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. J'invite la chambre au silence.

(Le plus grand tumulte se manifeste dans la Chambre. M. Barrot veut continuer. M. le garde-des-sceaux veut répondre. M. Paillet est à la tribune. — Ce sont de toutes parts des cris frénétiques. Ceux-ci, à gauche, répètent les paroles de M. Barrot; ceux-là, au centre, crient avec frénésie: A l'ordre! à l'ordre! Ce tumulte inouï dure près de dix minutes.)

M. LE GARDE-DES-SCEAUX. Quelque violence qu'on déploie...

A GAUCHE. A l'ordre! à l'ordre!

M. GUYET-DESFONTAINES. Il n'y a de violent que vous.

AU CENTRE. A l'ordre! à l'ordre! (Bruit. — Tumulte.)

M. Paillet veut prendre la parole.

AU CENTRE. Assez! la clôture.

A GAUCHE. Respectez la liberté de la discussion.

M. LE GARDE-DES-SCEAUX, de sa place. Quelque violence qu'on déploie contre ma personne.. .. (Nouvelles et bruyantes exclamations.) Je ne laisserai insulter ni ma personne, ni ma qualité de ministre.

AU CENTRE. A la bonne heure! (Hilarité.)

M. LE GARDE DES-SCEAUX. Je répète que je ne laisserai insulter ni ma personne, ni l'autorité qui me protège! Je suis venu développer des principes qui sont les miens, des convictions qui sont les miennes; et on me répond par des noms qui nous reportent à de mauvais souvenirs. (Bruit.)

S'il fallait user de représailles, je pourrais qualifier vos banquets et vous montrer combien ils sont inconstitutionnels. (On n'entend rien!) Quoi qu'il en soit, sachez bien que vos clameurs, loin qu'elles me fassent reculer, m'aideront dans ma tâche; elles me prouvent que j'ai touché la plaie. (Bruit prolongé.)

... leurs qu'ici, qu'elles soient ... de la révolution de juillet, vous tentez contre la liberté dont vous êtes issus, un acte odieux; vous proscrivez un droit que les ministres de la Restauration avaient reconnu et consacré. (Tempête de cris et de trépignements au centre. Il est impossible d'entendre ce qui se dit dans la Chambre.)

Voilà ce que je dis; voilà ce qui vous imprime une tache indélébile, voilà ce qui vous fait comparer à M. de Polignac. (Exclamations au centre. — Quelques cris à l'ordre. — Stupeur au banc des ministres.)

M. DE GIRARDIN. Il est impossible d'établir que ce qui fait l'objet de cette discussion depuis trois jours ne soit pas l'objet d'un doute sérieux au point de vue de la légalité.

Je demande la permission à la Chambre de lui lire quelques lignes de l'exposé des motifs du projet de loi présenté le 18 janvier dernier par M. le garde-des-sceaux. Il s'agissait d'un fait qui avait vivement ému la Chambre: vous savez à quel fait je fais allusion. (Non! non! nous n'en savons rien. — Expliquez-vous clairement.) Interrogez M. le président du conseil. (Violents murmures.)

Eh bien! je viendrai au secours de votre mémoire. Interrogé sur la question de savoir s'il était permis de vendre certains offices, de trafiquer de certaines places, M. le garde-des-sceaux se retrancha dans l'obscurité de la législation.

Les uns disaient qu'elle était contraire à ce trafic, d'autres le niait. Enfin le doute existait dans un grand nombre d'esprits.

Qu'a fait le gouvernement dans cette circonstance? Il a apporté un projet de loi qui est ainsi conçu, je veux dire précédé de l'exposé des motifs suivants:

« Nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi destiné à frapper d'une prohibition sévère toute convention qui aurait pour but... (Vives exclamations au centre.)

» Nous venons vous proposer aujourd'hui de fixer une jurisprudence incertaine et de la consacrer par une loi positive. (Assez! assez! — Exclamations au centre.)

» Nous venons vous proposer une solution... » (Assez! assez! la clôture!)

Puisque vous ne voulez pas me laisser lire, voici ma conclusion:

La question est controversée; elle est douteuse: eh bien! je demande que vous fassiez contre les banquets ce que vous avez fait contre la vénalité des opinions. (Violent tumulte au centre. — La clôture! la clôture!)

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. Sauzet quitte brusquement le fauteuil, et la séance se trouve ainsi levée à six heures, au grand étonnement de toute la Chambre, qui ne s'y attendait pas.

MM. les députés se séparent au milieu d'une extrême agitation.

Demain, à une heure, suite de la discussion du dernier paragraphe de l'adresse.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

Le roi, dit la *Gazette de France*, a signé l'ordonnance annoncée depuis plusieurs jours, qui appelle M. le baron de Langsdorff au poste de ministre de France à La Haye, en remplacement de M. de Bussières. Par une ordonnance en date du même jour, M. de Lutteroth a été nommé ministre de France à Carlsruhe.

— M. le comte de Larochefoucauld, ministre de France en Toscane, qui se trouvait pour le reste de l'hiver en congé à Paris, vient de recevoir l'ordre de retourner immédiatement à son poste à Florence.

— La 7e chambre du tribunal de première instance s'est occupée aujourd'hui d'une affaire qui promet d'avoir quelque retentissement. Le docteur Boucherie, inventeur des nouveaux procédés de pénétration des bois par des substances conservatrices et colorantes, a intenté, après saisie préalable, une action en contrefaçon envers MM. Renard, Perin et comp.

Après une exposition générale de l'invention, par Me Marie, avocat, et M. Boucherie, et, sur les instances, de Me Em. Arago, défenseur des prévenus, le tribunal a ordonné une expertise. Il est probable que ce procès nécessitera l'intervention de savants éminents, dont l'autorité a été invoquée de part et d'autre dans cette première audience.

— Un crime étrange vient d'être commis à Orléans. Mardi soir, après la levée du courrier de Paris, entre neuf heures un quart et onze heures, des matières incendiaires ont été introduites dans la boîte aux lettres. Lorsqu'à l'odeur de la fumée les employés se sont aperçus du crime commis, la boîte était remplie de flammes et tout le courrier, moins quelques lettres, était déjà brûlé.

La justice informe sur cet événement, dont il est à désirer que l'on parvienne à déterminer le caractère.

Croira-t-on que l'administration des postes, au lieu de publier et de faire connaître ce fait, comme c'était son devoir, l'a dissimulé soigneusement, non seulement vis-à-vis de l'opinion publique, mais encore vis-à-vis de l'autorité elle-même. Ce n'est que le jeudi que l'autorité aurait été avertie.

EMILE PRUDENT, rentré à Paris, se prépare à donner une série de concerts, dont le premier aura lieu vendredi, 25 février, dans la salle de M. Herz. Il y exécutera, pour la première fois, avec le concours de l'orchestre des Italiens, dirigé par M. Tilmant, un concerto-symphonie composé par lui. Contrairement à l'usage introduit à Paris par les virtuoses, qui semblent lutter à qui fera payer le plus cher le plaisir de les entendre, E. Prudent a fixé à 5 fr. le prix de toutes les stalles.

SUPERSTITION. — Le *National de l'Ouest* rapporte le fait suivant:

« Il y a quelques jours, à Nantes, un porteur d'eau fut entraîné dans la Loire par un garçon qui heurta l'un des sceaux qu'il était occupé à remplir. Son corps n'ayant pu être découvert malgré d'actives recherches, on a assujetti un cierge en forme de mât dans un sabot; on a allumé le cierge et on a livré le sabot au courant, avec la conviction qu'il s'arrêterait là où les eaux auraient déposé le corps du noyé. Beaucoup de curieux assistaient à ce spectacle et regardaient le sabot avec son cierge courir en dérive. On ne dit pas que le corps ait été retrouvé. »

L'ENFANT D'UNE MORTE. — On lit dans un journal: Une femme venait d'expirer au Puy (Ardèche). Les voisins alarmés s'étaient rassemblés devant sa porte. Un docteur, M. Martel, vient à passer; ils l'arrêtent et le supplient de monter, en lui disant qu'une femme enceinte vient de mourir. « Je n'ai pas d'instrument, dit-il, mais qu'on

[illegible] DU ROI AMASIS D'ÉGYPTE ET D'UNE REINE DE LA MAIN GAUCHE. — « Lola Montès va faire un voyage à Paris. » C'est ainsi que s'expriment tous les grands journaux. Mais qu'y vient-elle faire? Nul ne le sait, excepté le feuilleton, que sa correspondance secrète avertit de tout ce qui se passe d'intéressant dans le monde médical. En quoi le voyage à Paris de la comtesse de... — Ce nom m'écorche le larynx, et je lui préfère de beaucoup celui plus gracieux et plus doux de Lola Montès. — En quoi donc ce voyage peut-il intéresser le monde médical? C'est là ce qui me resterait à vous apprendre, si je pouvais trouver une formule agréable et décente pour vous raconter une histoire assez délicate. On lit dans Hérodote :

» Amasis, roi des Egyptiens, épousa Ladicé, que les uns disent fille de Battus, fils d'Arcesillas, les autres de Critabule, homme distingué parmi ses concitoyens. Amasis n'était point homme pour elle, quoiqu'il le fût pour les autres femmes. Cet état ayant duré un temps assez considérable, « Ladicé, lui dit-il, vous avez employé des charmes contre moi, mais sachez que rien ne peut vous soustraire à la mort la plus cruelle qu'on puisse faire souffrir à une femme. » Quelque chose que put dire cette princesse, Amasis ne s'apaisa point. Elle eut recours à Vénus, et fit un vœu dans son temple de lui envoyer une statue à Cyrène si la nuit suivante Amasis pouvait être content. C'était, en effet, le remède au malheur dont elle était menacée. Aussitôt qu'elle eut fait ce vœu, Amasis fut heureux avec elle, et son bonheur ne fut jamais interrompu, aussi l'aima-t-il tendrement. Ladicé accomplit son vœu, elle fit faire un statue, et l'envoya à Cyrène, où elle subsiste encore à présent; elle regarde le dehors de la ville. » (Livre 2. 181 trad. de Larcher).

A la place du roi Amasis et de sa femme Ladicé, substituez un royal protecteur et Lola Montès avant le vœu, et vous trouverez tout seul ce que je serais fort embarrassé de vous dire. Or, on ne fait plus de vœux à Vénus, on ne lui élève plus de statues à Cyrène; très prosaïquement on vient consulter les médecins. Oui, l'ex-danseuse vient demander aux secours de notre art un moyen de ne pas perdre son influence toute puissante sur l'esprit d'un prince qui s'est montré si éperduement amoureux d'elle, qu'il s'est mis dans la position du roi Amasis; oubliant ainsi le conseil si sage de notre aimable chansonnier :

... Du philtre qu'amour te verse,
Il faut boire à petits coups.

Je ne manquerai pas d'être instruite de l'arrivée de l'intéressante consultante, et je serai au courant de ses démarches. (*Union médicale.*)

Cour d'Assises de la Haute-Garonne.

Présidence de M. DE LA BEAUME. — *Affaire Cécile Combettes.*

Voici la substance de l'acte d'accusation qui a été lu dans la première audience d'avant hier lundi :

L'acte d'accusation se divise en trois parties : le récit des faits, les circonstances qui tendent à établir que le double attentat dont Cécile Combettes a été victime, a été accompli dans la maison des Frères de la doctrine chrétienne de Toulouse; les charges qui s'élèvent contre Louis Bonafous, frère Léotade.

Les faits sont suffisamment connus. On sait que, le 15 avril, Cécile Combettes qui était en apprentissage chez un sieur Conte, relieur, fut emmenée par son maître à la maison des Frères de la doctrine chrétienne, vers neuf heures du matin, avec une autre femme, pour porter des livres reliés. Conte dit à cette femme Marion de retourner à son domicile et à Cécile Combettes de l'attendre pour remporter deux corbeilles qui avaient été apportées pleines de livres, et il lui remit en même temps son parapluie, car il pleuvait ce jour-là. La femme Marion sortit. Conte monta chez le directeur et y resta fort longtemps. En redescendant, il trouva son parapluie à l'endroit où il avait laissé Cécile, mais celle-ci avait disparu. Il s'informa auprès du portier, qui fermait toujours la porte à clef, celui-ci lui répondit : « Elle sera peut-être sortie pendant que je parlais à un monsieur; ou peut-être est elle allée au pensionnat, » ajouta-t-il en indiquant du doigt un tunnel qui, percé sous une rue, communique du noviciat des Frères, où était entrée Cécile, à leur pensionnat, près du jardin duquel on la retrouva morte le lendemain. Conte pensa que Cécile s'était ennuyée et rentra chez lui, où il fut étonné de ne la pas trouver; il envoya chercher au noviciat ses corbeilles par une apprentie, et fit prévenir les parents de Cécile Combettes de la disparition de leur fille.

Le lendemain, à six heures et demie du matin, on trouva le corps de la jeune fille dans un coin d'un ancien cimetière, dit cimetière Saint-Aubin, près d'un angle que forment d'un côté le mur de la rue Riquet et le mur de clôture du jardin du pensionnat des Frères de la doctrine chrétienne. Il n'y avait du reste dans les herbes hautes nulle trace de pas. Il fallait que le corps eût été lancé par dessus l'un des deux murs,

Le juge d'instruction appelé sur les lieux, nous analysons l'acte d'accusation, chercha d'abord si le cadavre n'avait pas été lancé de la rue. Aucune lésion, aucun désordre ne se prêtent à cette hypothèse. Une brèche placée au point où le mur joint l'oratoire, situé dans le cimetière, fixe son attention. Mais cette brèche, déjà élargie par les curieux qui l'ont escaladée ou qui s'y sont appuyés, ne saurait se prêter à la pensée que le corps de Cécile ait pu la traverser, pour être ensuite transporté et placé au point où il a été vu. Le terrain placé au pied de ce mur, recouvert d'herbes et à l'état d'humidité, est exempt d'empreintes qu'on y aurait certainement remarquées si le meurtrier eût traversé et foulé cette partie du sol.

Mais, arrivé vers l'angle de jonction du mur de la rue Riquet et du jardin des Frères, M. le juge d'instruction constate sur le parement extérieur du mur du jardin des Frères, et par conséquent du côté du cimetière, une surface de terre fraîchement tombée ; cette terre, qui forme une espèce de mousse ou moisissure que l'humidité a produite sur la paroi de ce mur, s'est détachée et s'est arrêtée en poussière sur les aspérités du mur. Cette croûte a été enlevée par le frottement produit par l'extrémité des branches de cyprès qui forment le couronnement du mur de la rue Riquet ; ces branches en s'affaissant, rencontrent la paroi du mur du jardin des Frères du côté du cimetière, et par les râclures qu'elles y provoquent, elles ont détaché la croûte dont nous venons de parler.

Sur le sommet du mur du jardin des Frères, le magistrat constate quelques plantes froissées. Les médecins font remarquer que « sur les cheveux étaient des parcelles de terre de formes et de volumes variables. »

A travers les cheveux ils ont trouvé :

« 1° Des parcelles de feuilles de cyprès ; 2° un pétale de fleur ; 3° un faisceau de filasse long de 5 centimètres, formé de quelques brins, mais paraissant avoir été détaché d'une corde. »

Après avoir rapproché les parcelles de terre trouvées à travers les cheveux de la victime, de cette surface du mur, les experts ont reconnu sur le plus gros de ces fragments, un côté verdâtre, présentant l'aspect de la surface intacte du mur, et un autre côté de la couleur et de l'aspect de la partie du mur qui leur a paru écorchée, et ils pensent que les fragments de terre trouvés à travers les cheveux, provenaient de cette déchirure, et qu'il en était de même de cette terre pulvérulente, que nous trouvions arrêtée sur les aspérités des deux murs.

Du côté de la rue Riquet, le mur n'a présenté aucune empreinte ni aucun accident qui pussent fixer l'attention des experts.

[illegible] murs les experts ont trouvé un pied de géranium, frais encore, bien que ne tenant plus au sol que par un mince filament, ce qui fait supposer que cette plante avait été arrachée depuis peu. Une des fleurs de cette plante, qui se trouvait en plein épanouissement, avait perdu tous ses pétales. Il y avait aussi tout au haut de la jonction des deux murs une branche de cyprès qui attestait par sa cassure récente qu'elle venait d'être séparée des autres branches; dans l'autre, un peu de chanvre qui paraissait provenir des débris d'une corde.

Les experts, frappés des dégradations et des écorchures qu'ils ont signalées sur le mur du jardin, concluent à la possibilité « qu'un cadavre ait pu être jeté par dessus ce mur. » Tandis qu'ils ne pensent pas qu'il en ait pu être jeté un par dessus le mur de la rue Riquet. La même impression a été produite sur le témoin qui le premier a trouvé le cadavre.

La joue gauche de Cécile était remplie de terre, de manière à indiquer que cette partie de la face avait fortement râclé contre une paroi en terre ; la partie gauche des vêtements, particulièrement l'épaule, présentait le même accident. La projection du cadavre du côté de la rue Riquet, en dirigeant les pieds du côté du jardin des Frères, n'aurait pu produire ces diverses empreintes à la place où elles ont été remarquées. Le pétale de fleur trouvé dans les cheveux de Cécile, et qui provient du mur du jardin, serait inexplicable dans cette hypothèse, puisque les pieds et non la tête auraient froissé le mur du jardin.

Enfin, ce qui ajoute aux impossibilités que nous venons de signaler, c'est l'existence d'un réverbère élevé sur le mur de l'orangerie des Frères, et qui projette la lumière contre la paroi du mur de la rue Riquet, et précisément à l'endroit où aurait dû se placer le meurtrier pour jeter le cadavre de Cécile dans le cimetière. Ajoutons qu'à une faible distance de ce réverbère se trouve la caserne Lignières, et, au-devant un factionnaire : d'où il suit que, pour admettre l'hypothèse que le corps a été jeté par dessus le mur de la rue Riquet, il faut supposer que la personne qui portait ce cadavre, pouvant choisir tout autre lieu obscur, écarté, par exemple la brèche qui est dans l'impasse et à l'angle de l'oratoire, aura préféré venir se placer sous la lumière d'un réverbère, presque sous l'œil d'un factionnaire, et à un point où le mur plus élevé exige des moyens d'ascension qui auront multiplié les chances qu'elle avait d'être découverte.

Au pied du mur, à l'endroit où les herbes du sommet ont été froissées et dans l'intérieur du jardin des Frères, le juge d'instruction a constaté l'empreinte du pied d'une échelle. Une échelle trouvée dans la maison des Frères se rapporte à ces empreintes par l'écartement des branches. Ces branches sont de forme carrée et à arrête très vive. Les empreintes sont également de forme carrée, mais à arrêtes moins vives, sans qu'il soit possible de constater, vu l'humidité, si ces empreintes remarquées ont été réellement faites par l'échelle. Les Frères, du reste, ne peuvent donner aucune explication de ces empreintes.

Au pied du mur, et presqu'à l'angle de ce mur avec l'orangerie, le brigadier de gendarmerie a saisi un morceau de corde fraîchement coupée et qui semblait séparée d'un morceau plus grand.

A l'angle de jonction du mur et de l'orangerie, des empreintes de pas ont été remarquées le 16 avril au matin par le brigadier de gendarmerie. Ce brigadier interpella aussitôt des Frères qui se promenaient, pour savoir à qui ces empreintes pouvaient être attribuées; parmi ces frères se trouvait le frère jardinier : le brigadier le consulte sur la cause ou l'auteur de ses traces, il répond qu'il ne peut pas s'en rendre compte. Un des directeurs présent à cet entretien, déclara « que des Frères ayant entendu de la rumeur, se seront approchés, et auront imprimé ces pas. »

Mais quelques jours après, et le 19 avril, le même brigadier étant revenu dans le jardin des Frères, y fut accosté par le Frère jardinier, qui lui déclara spontanément que c'était lui qui avait imprimé ses pieds sur le sol, et avait fait les empreintes qu'il avait remarquées le 16 au matin.

Le brigadier parut surpris d'un souvenir qui était effacé quelques heures après que le fait s'était produit, et qui se réveillait avec une étonnante précision quelques jours plus tard. Le brigadier fit remarquer au frère jardinier qu'il était d'autant plus surprenant qu'il s'attribuât les empreintes des pas constatées le 16 au matin, qu'à ce moment il était chaussé avec des sabots, et que les empreintes étaient faites avec des souliers.

Confronté devant le juge d'instruction avec le brigadier, le frère jardinier a déclaré que c'était le 16 au matin, aussitôt que les traces avaient été constatées, qu'il s'était empressé de déclarer que c'était lui qui les avait faites. Le brigadier, au contraire, a affirmé sous la foi du serment, et dans les termes les plus précis, que le 16 au matin, malgré l'interpellation qui lui fut adressée, le frère jardinier avait gardé le silence, et ne s'était pas à ce moment attribué les empreintes de pas; et que ce n'était que trois jours après, et sans y être provoqué, qu'il avait spontanément déclaré qu'il avait fait les empreintes remarquées le 16 au matin.

Il paraît, en outre, établi que le frère Léotade, accusé, devançant pour la détruire une preuve qui pouvait l'accuser, avait, dès le 16, déclaré à M. Estevenet « que les traces de pieds qu'il observait dans ce moment sur une plate-bande tout près de l'orangerie pouvaient avoir été faites par lui et par un autre frère, le matin vers huit heures, pendant une visite qu'ils firent sur les lieux dès qu'ils eurent appris la nouvelle de l'évènement. »

Ces empreintes de pas, suspectes par la place qu'elles occupent, par leur corrélation avec les autres faits constatés, acquièrent un haut degré de gravité de cette circonstance, qu'après avoir été d'abord affirmées par Léotade, devenu plus tard accusé, elles ont été niées par lui, pour être réclamées par le frère jardinier, que son âge mettait à l'abri du soupçon.

L'esprit, frappé des difficultés et des obstacles qui se rencontrent de toutes parts pour faire arriver le cadavre du côté de la rue Riquet, n'est pas moins frappé des facilités que le meurtrier a rencontrées pour le lancer par dessus le mur du jardin des Frères. Au point où le mur de l'orangerie rencontre celui du jardin, le meurtrier, abrité par la saillie que fait sur le jardin le mur latéral de l'orangerie, peut braver tout regard importun. Il n'est pas seulement protégé par les ombres de la nuit, mais, placé au centre d'un vaste terrain inhabité, il peut prendre à son aise, sans être interrompu, toutes les précautions qui lui permettront de choisir le point où il veut faire arriver le cadavre. Sa pensée a été, on ne saurait en douter, de jeter le cadavre de manière qu'il tombât aux pieds du mur de la rue Riquet, afin que le premier soupçon de la justice, en voyant le cadavre dans ce lieu, se dirigeât vers les maisons situées dans cette rue, et en dehors de la maison des Frères.

Après avoir terminé l'exploration du jardin et du cimetière, les médecins procédèrent à la levée du corps de Cécile.

« Le premier jupon et la robe de dessus tombaient le long du corps, sans rien présenter de notable. Le second jupon était fortement ramené en avant; il était [illegible] les lombes en arrière. La chemise était relevée; les [illegible] raides et agglutinés par des liquides sanguinolents [illegible] »

En soulevant [illegible] ont trouvé « une tige de fourrage ployée en deux, [illegible] centimètres, et une autre un peu contuse, ay[illegible]mètres. »

A travers les [illegible] dessous, les médecins découvrirent une paille [illegible]ang.

grenier, soit dans une grange, mais certainement dans un lieu où [illegible] trouvait du fourrage.

Or, dans le même jardin où la justice avait constaté les empreintes d'échelle et de pieds, se trouvaient des granges remplies de différentes espèces de fourrages. Ces granges appartiennent aux Frères de la doctrine chrétienne. Dans l'une d'elles, M. le juge d'instruction constata la présence d'une grande quantité de fourrages, ainsi que de la paille de froment et du chaume.

Il saisit sur un tas qui paraissait récemment rémué un paquet de tiges et de paille de trèfle.

Deux expertises ont été faites successivement ; il en résulte une parfaite identité entre les tiges de fourrage trouvées sur le corps de Cécile et celles saisies dans la grange des Frères. Les unes et les autres peuvent être rapportées au fourrage connu sous le nom de trèfle.

La paille ensanglantée, trouvée sur le jupon, est une paille de froment.

Les médecins décrivant l'état extérieur du cadavre, constatent l'état d'impuberté de Cécile. Ils signalent la face, qui est onctueuse et gonflée, les paupières tuméfiées, la gauche surtout, le nez un peu écrasé.

La bouche ni le cou ne présentent aucune marque de strangulation ni d'asphyxie.

Au-dessus de l'extrémité du sourcil gauche, on remarque une dépression; de la terre sèche est incrustée à la surface du derme : en cet endroit la peau est violacée.

La joue présente une râclure et de la terre incrustée.

Les lobules qui supportent les boucles d'oreille sont déchirés, et la surface de ces déchirures est couverte d'un caillot de sang desséché.

Les poignets présentent des ecchymoses, et portent la trace d'une forte constriction. Sur la face dorsale de la main droite, existent six petites contusions de forme arrondie. Sur la première phalange de l'annulaire gauche, existent deux empreintes d'ongle.

Telle était la perturbation qu'avait provoquée dans l'organisme de Cécile l'attentat commis sur sa personne, qu'une évacuation complète en avait été la suite. Des matières fécales étaient répandues sur ses vêtements et sur plusieurs parties de son corps et notamment dans la région inférieure du ventre. C'est là qu'ont été découverts les fragments du trèfle dont nous avons parlé plus haut.

Ces circonstances, rapprochées des lésions constatées ont déterminé chez les experts cette conclusion : « que le viol a été consommé sur la victime, et que les ecchymoses de la face et les traces de constriction signalées aux poignets font présumer que le crime a été précédé ou suivi de contusions reçues pendant la vie. »

De l'examen de l'estomac et des intestins, il résulte que, lorsque la mort est arrivée, il y avait trois heures au plus que Cécile avait mangé.

De l'autopsie de la tête, il est resté établi par les médecins que la jeune fille avait été frappée pendant la vie, et que la mort a été la conséquence presque immédiate de ces coups. « La mort n'a [illegible] la conséquence du viol, mais le résultat de violences graves et répétées sur la tête. Le meurtre a donc été commis pour assurer l'impunité du viol. »

Les médecins avaient extrait des matières dont la robe de Cécile était salie un certain nombre de graines dont une expertise ultérieure devait déterminer la nature.

Le 18 avril, trois jours après le crime M. le juge d'instruction fit saisir au Noviciat des Frères, et dans la pièce destinée à recevoir le linge sale, plusieurs chemises ; l'une d'elle portait la marque suivante : 562. Elle était remarquable par les souillures nombreuses qu'elle portait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Des empreintes de matières fécales existent encore sur plusieurs endroits de la chemise, notamment aux manches, sur la partie postérieure et externe, ainsi qu'à la partie interne et antérieure.

En rapprochant, par la pensée, les souillures de natures diverses, répandues sur toutes les parties de la chemise, de celles constatées sur le corps et sur les vêtements de Cécile Combettes, on est frappé de cette idée, que la chemise saisie au Noviciat, et portant le n° 562, a été en contact soit avec le corps, soit avec le cadavre de Cécile Combettes. Les places qu'occupent les matières fécales sur cette chemise, semblent rendre témoignage du crime, des luttes qu'il a entraînées, des désordres qu'il a provoqués, comme elles semblent aussi attester le contact du cadavre lorsque, pendant la nuit, il a été transporté au pied du mur, d'où il devait être projeté dans le cimetière.

Des semences, que les experts avaient d'abord prises pour des semenses de trèfle, avaient été recueillies sur la chemise, mêlées à des matières fécales. Les médecins avaient extrait des matières fécales empreintes sur la robe de Cécile un certain nombre de graines. Ces graines, et les semences trouvées sur la chemise, ont été soumises à une expertise. Les experts déclarent que les unes et les autres sont des graines de figue appartenant à une digestion complète. Ils constatent également que les graines trouvées sur la robe de Cécile et celles recueillies sur la chemise n° 562, ont entre elles une parfaite identité.

Il a été constaté par l'information que Cécile avait mangé des figues sèches le dimanche qui a précédé sa mort, ainsi que le lundi.

Comment, en présence de tous ces faits, révoquer en doute que la chemise n° 562, saisie le 18 avril au Noviciat des Frères de la Doctrine chrétienne, ne soit la chemise du meurtrier; ne porte-t-elle pas les irrécusables témoignages du lieu où le double crime a été commis?

L'acte d'accusation cherche ensuite à suivre Cécile Combettes le jour du crime.

Il est acquis que la femme Marion, qui l'accompagnait, sortit du noviciat, la laissant dans le corridor. Le portier déclare qu'autant qu'il s'en souvient, il ferma la porte à clef après la sortie de Marion.

Lorsque Conte, Cécile et Marion sont entrés dans le corridor, cinq personnes étaient réunies dans le parloir, qui n'est séparé du corridor que par une porte pleine, habituellement entr'ouverte. Ces cinq personnes étaient les frères Navarre, Laphien et Janissien. Ils étaient réunis dans le parloir avec deux jeunes gens de Lavaur, les sieurs Rudel et Vidal. Navarre affirme qu'il était debout sur le seuil du parloir, le dos tourné vers le corridor, et causant avec les deux jeunes gens placés dans le parloir. Pendant que Navarre était dans la position que nous venons de décrire, on sonne à la porte d'entrée; c'est Conte qui entre dans le corridor avec Cécile et Marion. Navarre, sans changer de place et tournant seulement la tête pardessus son épaule, aperçoit dans le corridor « deux personnes du sexe féminin, l'une plus grande, l'autre plus petite; il voit à terre une corbeille de livres que le sieur Conte maniait. » — Ayant alors fait un demi-tour pour répondre à l'appel de ses camarades qui étaient dans le parloir, et sans avoir cessé de remplir l'ouverture de la porte, le frère Navarre aperçoit Conte portant une corbeille de livres et entrant dans la cour pour monter à la procure des classes. Puis, ayant regardé aussitôt dans le vestibule, le frère Navarre ajoute : « Je n'y aperçus plus les deux personnes que j'y avais vues avec le sieur Conte, ni le portier, ni personne. »

Il résulte de cette déposition que Cécile a disparu presqu'au même moment où Conte montait chez le frère directeur pour porter ses livres. Marion a quitté le corridor pour aller dans la rue presque au même instant, et, comme il est certain que Cécile n'est pas sortie avec elle et que la porte a été fermée avec la clé, on peut conclure d'ores et déjà que Cécile n'a pu quitter le corridor du Noviciat que pour aller dans l'intérieur de l'établissement, et par conséquent dans la cour et dans la direction du tunnel.

et a envoyé une de ses jeunes apprenties pour les chercher.

Mais une déposition qui devait donner à la procédure une tournure différente avait été publiée par les journaux. On affirmait que le jeune Vidal, au moment où il allait sortir du Noviciat avec Rudel, avait vu la jeune Cécile dans le corridor, appuyée sur l'arc-boutant de la porte de la cour, se diriger du côté de la porte de la rue, et passer à côté de lui, à ce point qu'il avait été obligé de s'écarter pour la laisser passer.

La justice s'est inquiétée de cette déposition si catégorique. Voici dans quelles circonstances elle s'est produite. Les Frères, dès le jour de la découverte, se préoccupaient beaucoup de chercher des témoins pour établir la sortie de Cécile. Le sieur Crouzart, attaché au pensionnat en qualité de maître de musique, fut chargé du soin de rechercher le logement de Vidal et de Rudel, et de les inviter à se rendre au Noviciat. Il leur écrivit une lettre dans cet objet. Ils arrivèrent en effet le vendredi vers trois heures. Ils furent reçus par le frère Floride, visiteur, qui leur dit : « Je vous ai fait venir, Messieurs, pour savoir si, comme vous êtes venus hier, vous n'avez pas vue sortir cette petite. » Ils répondirent, l'un et l'autre, qu'ils ne l'avaient pas vue sortir. En sortant de chez les Frères, Vidal et Rudel se rendent chez le sieur Rolland, perruquier, et déclarent l'un et l'autre qu'ils n'ont pas vu de jeune fille, la veille, pendant qu'ils étaient chez les Frères.

Ils repartirent pour Lavaur le lundi 19 avril. Vidal revint seul le samedi 24; il fut conduit par le directeur des Frères de Lavaur au Noviciat de Toulouse ; et, après avoir été mis sur les lieux occupés par Cécile, Vidal crut se « rappeler *qu'il lui semblait* avoir vu cette petite fille passer derrière lui, *mais qu'il ne pouvait pas dire l'avoir vue sortir*, parce qu'à ce moment il tournait le dos à la porte de la rue. »

Mais le novice Navarre déclare que Cécile a disparu pendant que Vidal était dans l'intérieur du parloir. Vidal n'était pas seul d'ailleurs au moment où il prétend avoir vu Cécile, il y avait cinq personnes avec lui, et ces cinq personnes déclarent n'avoir pas vu la jeune fille.

M. le juge d'instruction a d'ailleurs constaté la place respective qu'occupaient Rudel et Vidal au moment où ce dernier se serait écarté pour laisser passer Cécile se dirigeant vers la porte de la rue. Vidal, presque au milieu du corridor, tournait le dos à la porte de la rue ; Rudel était appuyé contre l'un des ouvrants de cette porte, tandis que le portier, appuyé sur l'autre, tenant les clés à la main, se disposait à ouvrir pour laisser sortir Rudel et Vidal.

Dans cette position, Cécile passant derrière Vidal, doit rencontrer Rudel, et celui-ci déclare ne l'avoir pas vue ; d'un autre côté, Rudel affirme que, pendant que Vidal était au milieu du corridor, le dos tourné contre la porte de la rue, lui, Rudel, a eu les yeux sans cesse fixés sur cette porte, et qu'il n'a vu sortir personne. Enfin, il ajoute que la porte est restée constamment fermée à clé, et que le portier l'a ouverte pour le laisser sortir avec Vidal.

Le sieur Vidal a lui-même spontanément raconté à la justice les circonstances au milieu desquelles s'était produit son témoignage : « Quand je vins, dit-il, samedi dernier, 24 avril, à Toulouse, ce fut d'après une lettre écrite par le frère Floride, de cette ville, au frère Auricule, directeur à Lavaur. Les frais de mon voyage furent payés par le frère Auricule. Je devais aller dîner, après mon arrivée à Toulouse le samedi, à la communauté de cette ville. Je m'y rendis en effet ; mais alors le frère Floride me dit qu'il était plus convenable que, devant déposer, je ne mangeasse pas chez eux ; mais il me donna à cet instant, malgré mon refus, 2 fr. pour payer mon dîner que j'allai prendre au *Rocher de Foix*, et quoique j'eusse apporté avec moi assez d'argent pour payer les frais de mon voyage et de mon séjour. »

Il demeure ainsi établi que ce témoin, âgé à peine de 17 ans, que sa jeunesse et son inexpérience ne pouvaient défendre contre les influences séductrices qui l'ont obsédé, a été conduit, comme par la main, à la plus extrême limite qui sépare un mensonge officieux et complaisant d'un faux témoignage criminel. Aussi la cour n'a-t-elle pas hésité à déclarer que la déposition de Vidal ne méritait pas la confiance de la justice.

Un autre témoignage, plus précis encore que celui de Vidal, annoncé et publié par les journaux, a été produit devant la justice : c'est celui de Magdeleine Sabatier.

Cette femme raconte « qu'un jour du mois d'avril, qu'elle croit être un jeudi, et qu'elle croit être le 8 ou le 9 avril, parce que son maître venait de lui payer son mois, » elle sortit, et, après plusieurs courses, elle arriva dans la rue du Cimetière-Saint-Aubin, vers dix heures ou dix heures un quart, elle aperçut Cécile qui était appuyée sur la saillie d'une fenêtre : elle remarqua le costume de Cécile qui était en étoffe de Castres, « presque neuf ; elle portait un tablier en mousseline, bien joli ; » elle avait à côté d'elle, appuyé sur la saillie de la fenêtre, son panier. « Elle avait autour du cou un petit collier en métal blanc, auquel était pendue une petite médaille blanche qui m'a semblé en argent. »

Magdeleine Sabatier ajoute que « Cécile se mit à la regarder et à rire. Je lui dis : Veux-tu t'en venir ; elle me répondit : Non, j'attends mon maître. » Le témoin se sépare de Cécile et continue à marcher ; puis, s'étant retourné avant d'arriver à l'extrémité opposée de la rue du Cimetière, Magdeleine Sabatier « voit un monsieur qui portait un burnous couleur de capucin ; il venait du côté des Frères, et, quand il fut devant Cécile, celle-ci quitta la place où je l'avais laissée, et continua avec le monsieur. »

La précision de ce témoignage a permis à la justice d'en démontrer l'audacieuse imposture. Il est prouvé que cette femme avait reçu ses gages le 5 avril et non le 15, ainsi que cela résulte du carnet de dépense de son maître. Il n'était guère naturel que Cécile attendît son maître sous la pluie, lorsqu'elle pouvait l'attendre à l'abri et qu'elle eût pu prendre son parapluie. Cécile, loin d'avoir un habillement neuf, portait un vêtement de travail usé et déchiré. Le collier et la médaille en argent dont Magdeleine Sabatier orne le cou de Cécile n'ont jamais existé. Enfin, Magdeleine Sabatier place au bras de Cécile un panier, dont elle donne la description, et il est constaté par l'information que le 15 avril, et avant de partir pour aller au Noviciat, Cécile avait laissé son panier dans l'atelier de Conte ; qu'elle l'avait confié à son amie Guillaumette Gesta, qui ne s'en est dessaisie que pour le remettre à M. le juge d'instruction.

Le mensonge de Magdeleine Sabatier est donc démontré ; et l'acte d'accusation cherche à établir qu'il a été nécessairement provoqué. L'acte donne, en outre, quelques détails sur la loi du secret imposé aux Frères et rappelle ce propos du frère Jubrien aux médecins qui le visitaient : « on ne saura jamais rien, si ce n'est dans l'éternité. » Ces paroles dans la bouche d'un homme que son intelligence élevée, son dévouement profond à son ordre semblaient associer à la pensée de la communauté, présentent une haute gravité.

Après avoir constaté le théâtre du crime, l'information a dû en rechercher l'auteur.

Cécile, entrée dans le corridor du noviciat, n'a pu en sortir que pour pénétrer dans l'intérieur de l'établissement. C'était donc un point d'une haute importance de constater quelles personnes avaient été en contact avec Cécile Combettes au moment où la justice a perdu ses traces.

Conte, interrogé le 18 avril pour savoir quelles personnes il a vues dans le corridor du noviciat lorsqu'il y est entré le 15, répond : « J'y déclare « qu'il ne se rappelle pas avoir été, le 15 avril, dans le corridor de la communauté. »

Le frère Jubrien, de son côté, se contente de répondre « que cela est possible, mais qu'il ne se le rappelle pas. »

Une longue instruction a eu lieu pour prouver que les deux Frères se trouvaient dans le corridor à l'heure dite, malgré les dénégations du Frère Jubrien et les alibi que cherche inutilement à établir le Frère Léotade. L'acte d'accusation attribue les tergiversations et les dénégations de Jubrien à l'esprit de corps.

Après la sortie de Jubrien du corridor, Léotade s'est trouvé seul avec Cécile.

Pour rentrer au pensionnat, Léotade a dû traverser la cour et pénétrer sous le tunnel. Cécile a parcouru les mêmes lieux ; car, si la procédure constate sa présence dans le corridor, elle découvre le lendemain son cadavre au pied du mur du jardin des Frères. Et sur son corps elle recueille des témoignages qui disent le point intermédiaire, c'est-à-dire les granges remplies de fourrage où le double attentat a été consommé, où le cadavre de la victime a reçu une sépulture provisoire, jusqu'au moment où les ombres de la nuit et la solitude, devenues plus complètes, ont permis au meurtrier de jeter à la voirie le corps profané et le cadavre mutilé de Cécile Combettes.

C'est ici qu'il convient de rappeler ces paroles du frère portier, disant à Conte qui réclamait Cécile : « Peut-être qu'elle a été au Pensionnat, » en lui montrant du doigt la direction du tunnel. Quand on suppute avec soin le temps nécessaire au portier pour monter les corbeilles de livres chez le directeur et en descendre, on est convaincu que le portier a dû apercevoir Cécile se dirigeant vers le tunnel.

L'instruction a constaté que les lieux que Léotade et Cécile ont parcourus le jeudi 15 avril, étaient isolés. Il résulte, en effet, des déclarations des directeurs du Pensionnat et de la Communauté, que les jeudis, en général, et spécialement le jeudi du 15 avril, les Frères et les Novices sont retenus dans les salles d'exercice depuis huit heures et demie jusqu'à onze heures. Ils ne circulent donc pas dans ce moment dans les corridors qui conduisent du Noviciat au jardin. Une double expérience faite un jeudi entre neuf heures et neuf heures un quart, par M. le juge d'instruction et M. le procureur du roi, a constaté le complet isolement des lieux qui mettent le Noviciat en communication avec le jardin.

L'instruction a dû rechercher quelles personnes se trouvaient dans le jardin à l'heure où tout annonce que le crime a été commis. Il est constaté que le Frère Lorien, jardinier, était occupé auprès de ce petit Calvaire adossé au mur du cimetière, opposé aux granges ; et qu'Antoine travaillait dans un carreau du jardin, situé en face de la vacherie. La vue des lieux démontre que la position qu'occupaient ces deux témoins ne pouvait être un obstacle à un crime de la nature de celui qui a été accompli sur Cécile Combettes.

Telle est l'impression que produisent la vue de ces lieux, leur isolement, leur solitude, ces greniers remplis de fourrage qui absorbent les cris, qu'ils semblent prédestinés pour un crime accompli dans les conditions où s'est produit celui du 15 avril. Ce crime qui serait inexplicable, et dont l'exécution pourrait difficilement se comprendre s'il eût été prévu ou seulement réfléchi, devient facile si on le considère comme l'un de ces terribles accidents que l'explosion instantanée et soudaine des passions peut produire.

Ces lieux, l'écurie, les granges, la chambre des domestiques, étaient fréquentés par Léotade. Il y était appelé par des soins qu'il donnait à des lapins et à des pigeons qui lui appartenaient.

Rien n'aura été plus facile à Léotade que d'attirer Cécile dans ces lieux écartés, et que la règle même de la maison isolait à l'heure où le crime a été commis. Cécile, cette jeune fille si chaste et si pure, qui eût instinctivement repoussé les pièges tendus à sa pudeur, aura été sans défiance à l'égard d'un frère de la Doctrine chrétienne. Elle fréquentait leur maison. Apprentie chez Conte, elle participait à des rapports de bienveillance établis entre son maître et la communauté des Frères. Elle avait été, dans cette même semaine, soit au Pensionnat, soit au Noviciat. Le prétexte d'une commission à lui donner pour son maître, des brochures à relier auront suffi pour déterminer Cécile à suivre Léotade dans la direction du Pensionnat. Puis, des lapins qu'il va lui montrer, des pigeons qu'il veut lui faire voir ou lui donner ; en faut-il davantage pour attirer une jeune enfant de quatorze ans dans les lieux où le viol a eu raison des résistances de la pudeur, et où le meurtre a étouffé la voix qui devait redire à la justice le nom du ravisseur.

On a cherché ensuite si Léotade avait pu se déplacer dans la nuit pour se débarrasser du cadavre.

Léotade, interrogé sur le lieu où il couchait, conduisit le magistrat dans un dortoir situé au deuxième étage et communiquant avec le dortoir de Saint-Louis de Gonzague. La vue de ces deux dortoirs semblait exclure la possibilité que Léotade eût pu descendre pendant la nuit pour aller retirer le cadavre de la grange où il l'avait placé.

Mais M. le juge d'instruction ayant plus tard précisé sa question et demandé à Léotade d'indiquer le lieu où il couchait dans la nuit du 15 au 16 avril, cet accusé déclara qu'il couchait dans une chambre au premier étage, qu'il indiqua. Il résulte de l'examen qui a été fait de cette chambre, que Léotade a pu en sortir pendant la nuit, et arriver au jardin après avoir ouvert deux portes qui ferment avec la même clef. Une saisie faite après son arrestation constate que, parmi les clefs trouvées en sa possession, l'une pouvait ouvrir les deux portes qui mettent en communication le pensionnat et le jardin.

La possibilité pour Léotade d'aller pendant la nuit reprendre le cadavre caché dans une des granges, pour le porter au pied du mur du jardin, d'où il avait été jeté dans le cimetière, était donc parfaitement établie.

Les Frères n'ont au reste pu donner de ce changement de domicile d'explication suffisante. L'acte d'accusation y voit une punition disciplinaire pour le Frère inculpé.

Le linge est en commun, de sorte que le numéro de la chemise ne prouve rien ; elle est marquée comme appartenant au noviciat, mais d'autres chemises ainsi marquées sont employées dans le pensionnat, et réciproquement. Aucun Frère ne reconnaît la chemise saisie, mais Léotade a cherché à établir qu'il n'avait pas changé de chemise le dimanche qui a suivi le crime ; mais cette allégation est en désaccord avec tous les témoignages recueillis. Au reste, ce dimanche il ne remit pas au Frère linger la chemise maculée. L'accusation suppose qu'il aura jeté lui-même cette chemise parmi le linge sale et qu'il en aura revêtu une autre moins compromettante, trouvée dans le tas, pour attendre jusqu'au dimanche. L'accusé même, a prétendu qu'il lui fallait des chemises spéciales ; les témoins auxquels il en appelait l'ont tous démenti.

Après s'être fait remettre par les directeurs du noviciat et du pensionnat la liste de tous les frères présents dans l'établissement à l'époque du crime, M. le juge d'instruction les a séparément et individuellement interpellés de faire connaître l'état de leur linge et particulièrement de la chemise, lorsqu'ils en ont changé le samedi 17 avril. Chacun des frères a rappelé avec précision les accidents particuliers qu'il avait remarqués sur sa chemise ; mais aucun de ces accidents ne ressemblait à ceux constatés sur la chemise saisie. Ainsi la justice est parvenue à constater que la chemise saisie le 18 avril dans l'établissement sans nécessité ; il est allé chez Conte ; auprès d'une autre personne, il a cherché à faire peser les soupçons sur le relieur. On lui reproche aussi plusieurs autres mensonges.

En conséquence, Louis Bonafous, en religion frère Léotade, est accusé :

D'avoir commis, le 15 avril 1847, sur la personne de Cécile Combettes, alors âgée de moins de quinze ans, le crime de viol et de meurtre ;

Avec cette circonstance que ce dernier crime, qui a suivi le premier, a été commis pour assurer l'impunité du coupable ;

Crimes prévus et punis par les articles 332 et 304 du code pénal ;

Sur quoi le jury aura à prononcer si l'accusé est coupable.

— Parmi les bruits qui circulent à Toulouse, nous reproduisons le suivant, que l'*Emancipation* a ainsi raconté :

« Le 5 décembre, de nouvelles démarches ont été essayées auprès de la mère de l'infortunée Cécile. Un individu s'est présenté à son domicile, et mu, disait-il, par un sentiment de justice et d'humanité, il lui a demandé si la jeune Cécile n'était pas dans l'habitude d'aller quelquefois seule prier dans le cimetière de Saint-Aubin, faisant remarquer que le crime pourrait bien alors avoir été commis en dehors de la maison des Frères et par une personne étrangère à cet établissement. »

Puis le journal raconte que la femme Combettes ayant menacé de dénoncer cet individu à la justice, il s'éloigna et chercha à dépister cette femme.

« ... Mais la femme Combettes était toujours sur ses pas. Après avoir marché pendant plus d'une heure, et voyant qu'il ne pouvait parvenir à faire perdre sa trace, il se dirigea vers la barrière de Muret, s'arrêta à quelques distances de cette barrière et allant vers la femme Combettes, le dialogue suivant s'engagea :

» — Enfin, pauvre femme, que me voulez-vous ?

— » Je veux savoir qui vous êtes et où vous logez.

— » Dans ce cas, vous irez vous promener à Muret, car j'y vais de ce pas.

— » Eh bien ! nous ferons route ensemble, et j'y trouverai bien quelqu'un qui voudra me dire votre nom. »

» Le ton ferme et résolu de la femme Combettes décida l'inconnu à rebrousser chemin, et il revint vers l'intérieur de Saint-Cyprien. »

Le journal ajoute que cet individu était un maître de langues dont il indique le logement, circonstance qui ont été, dit-il, vérifiées par un commissaire de police.

— Le frère Léotade manifeste, dit-on, une résignation en apparence fort grande. « Qu'on me juge, dit-il, qu'on me condamne. » Il y aurait dans son langage un mysticisme assez prononcé, s'il est vrai, comme on le prétend, qu'à cette demande qui doit, aux termes de la loi, précéder l'interrogatoire du président des assises : « Qui avez-vous choisi pour avocat ? » Il ait répondu : « J'ai pris pour avocat Dieu, la Sainte-Vierge, M. Gasc et M. Saint-Gresse. »

Bourse du 9 février 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	117 10	117 05	117 »»	116 95
— — fin courant	117 10	117 10	116 80	116 80
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	74 45	74 40	74 35	74 30
— — fin courant	74 40	74 45	74 25	74 25
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3185	»»
4 0/0 J. »	» 99 50	O. V. de Par.	» 1315	»»
Emp. 1848. au Ct	» » »/»	C. hyp..........	» »»»	»»
—— fin Ct	» » »/»	— Gouin.......	» »»»	»»
B. du Trés.	» 4 »/»	— Ganneron.	» 950	»»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. 10	»» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	05 »/»	15 »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME...............	DrC. 95 »/»	»/»
Récép. Rotsch.	» 95 75	BELG. 2 1/2.......	»	»» »/»
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2.......	»	»» »/»
— — pass.	» » »/»	— do 1840.......	» 99 »/»	»/»
— . 3 p. 0/0.	» 31 1/2	— do 1842.......	» »» »/»	»/»
Dette intérieu.	» »» »/»	— Banque.......	» 810	»»
PORT. 5 0/0 1847	» »» »/»	— do Em. 1841..	» »»»	»»
HOLL. 4 1/2.....	» »» »/»	PIÉMONT..........	» 1080	»»
HAITI............	» »» »/»	AUTRICHE.........	» »»»	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	630 »»
V. r. dr. »	290 »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	200 »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	1180 »»
—à Rouen..	872 50
R.-Havre...	435 »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle..	137 50
Paris-Str...	406 25
Tours-Nan	304 25
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	541 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	257 50
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	475 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	391 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	1075 »»
Lin Mabert.	440 »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	874 25	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	431 25	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1180 »»	Marseille à Avignon	532 50	Nord.................	535 75
— à Lyon.........	391 25	Paris à Strasbourg.	405 »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois, et mars et avril, 58-50; 4 mois d'été, 61; 4 derniers mois, 64.

Fécule et betterave, 52 fr.

Savon disponible, belle qualité, 101 à 101-50.

Narbonne, 45-50 à 45-75. — Béziers, 45-50; après le marché, 46 (57 pièces) — Pézénas, 57-75 (71 pièces). — Pézénas pour Cette, 46-75 (46 pièces.) — Bordeaux, 52. — Rouen, 60.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et 2 mois suivants, 97; 4 mois d'été, 98 à 97-50; 4 derniers mois, 99 à 98.

Huile épurée, 103.

Lille: Colza, 82-50. — Lin, 82-25.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 février.

» h. »|» OPÉRA.—
7 h. 1|4 FRANÇAIS.—Un Caprice, 1760, Turcaret.
8 h. »|» ITALIENS.—Semiramide.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
6 h. »|» ODÉON.—Antony.
6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Une Bonne Fortune, le Brasseur.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE.—Monte-Cristo (1re soirée.)
» h. »|» VAUDEVILLE.—Relâche.
6 h. »|» VARIÉTÉS.—Les Extrêmes, les Vieux Péchés, Lauzun, Conquête.
6 h. 1|4 GYMNASE.—Passé Minuit, un Mari qui se dérange, Léonie, Christophe.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Un Banc d'Huîtres, le Fruit défendu, l'Enfant.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN.—La Fin du Monde.
» h. »|» AMBIGU.—Relâche.
6 h. »|» GAITÉ.—Christophe Colomb, un Atelier, la Maupin.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG.—Léonide, Matrimoniomanie, Mystère.
6 h. »|» COMTE.—Magie, Ventriloque, Pierrot Berger, la Meunière, Jocrisse.
6 h. 1|2 FOLIES.—Représentation extraordinaire.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS.—Les Délassements, les Filles, Polkette, les Conditions.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS.—La Fortune, Rue de Lappe, les Rôdeurs, le Bocal.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] Les lettres et paquets affranchis [illegible]
Les annonces sont reçues [illegible] et Comp^e., 3, place de la Bourse.
On peut aussi adresser franco un bon sur la poste ou un mandat sur Paris. [illegible]
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

PARIS, 10 FÉVRIER.

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

LES AMENDEMENTS.

Les amendements au paragraphe relatif aux banquets étaient la plus importante position du champ de bataille. C'est sur ce point critique que la majorité ministérielle, dans l'opinion même du cabinet, devait se réduire au plus simple chiffre. C'est pour cet instant décisif que M. Guizot s'était réservé.

Ces amendements étaient au nombre de quatre. Les deux premiers, appartenant à l'initiative seule de M. Lesseps et de M. de Genoude et n'étant appuyés par personne, ont occupé le temps de la Chambre, mais non son attention. Le troisième amendement était de M. Darblay. Celui-là seul devait servir de terrain à l'action décisive. Il consistait à substituer au passage où il est question des *passions ennemies ou aveugles*, les lignes suivantes qui restreignent et atténuent considérablement la condamnation que le cabinet et la majorité entendaient infliger aux députés promoteurs des banquets :

Si les agitations qui ont eu lieu depuis la séparation des Chambres ont produit en quelques endroits des manifestations hostiles à nos institutions et à nos lois sociales, elles ont aussi prouvé que l'immense majorité du pays, même dans les opinions dissidentes, leur est inviolablement attachée.

M. Darblay a développé et justifié son amendement avec la seule ressource du bon sens. Sa qualité de ministériel tout récemment scissionnaire, donnaient à ses paroles la signification d'un acte, l'influence d'un événement. M. Darblay a joué dans cette session le rôle important que M. Dufaure avait rempli dans celle de 1845. A défaut du même talent de tribune, ce conservateur dissident a déployé une courageuse logique et une liberté d'opinions plus difficiles à réfuter que bien des discours éloquents. Dans le simple historique des ingénieux expédients par lesquels le ministère a repoussé, depuis trois ans, toutes les propositions de réformes et éludé l'exécution de toutes ses promesses, il a été irréfutable. En blâmant lui-même quelques manifestations des banquets réformistes sous deux rapports, comme danger et comme maladresse, il en a enduit un blâme plus sévère contre la mauvaise politique qui les a fait naître et contre la perfide tactique qui a négligé d'en poursuivre les écarts devant les tribunaux pour en obtenir plus facilement la condamnation du ressentiment d'une majorité intéressée, aveugle et satisfaite.

Le cabinet prétend qu'il n'a pas fait poursuivre par le ministère public les attaques émanées des banquets contre nos institutions parce qu'il voulait attendre que l'opinion publique se prononçât. Cette misérable excuse croule sous son simple énoncé. L'opinion publique a-t-elle donc été si paresseuse à se prononcer ? A-t-elle donc attendu les débats de l'adresse pour exprimer son blâme ou son adhésion ? N'est-ce pas plutôt parce que son unanimité a été imposante, irrésistible, que le ministère s'est bien gardé d'en référer aux tribunaux, et n'a plus vu de refuge contre elle que dans les passions rancunières de ses 225 ? N'est-ce pas parce que l'aveuglement des passions égoïstes peut seul égaler et dépasser l'aveuglement des passions généreuses, que le ministère a employé tous les moyens en son pouvoir pour irriter sa majorité et étouffer quelques violences individuelles sous les violences autrement graves des trois pouvoirs de l'État ?

M. Darblay a jeté du jour sur ces questions en déclarant qu'à son avis la majorité n'était pas aussi *endurcie* que le ministère la voudrait. Si sur la scène politique, devant le public, cette majorité n'ose pas encore dire ce qu'elle pense et agir d'après l'impulsion des consciences, dans les conversations intimes, dans les épanchements des coulisses parlementaires, elle gémit du triste rôle qu'on lui impose, et n'obéit que par l'entraînement de la lutte et l'excitation de ses chefs. Le groupe des *endurcis* incorrigibles, prétend M. Darblay, est aussi restreint que le groupe des députés de l'opposition qui poussent la réaction contre notre politique jusqu'au désir d'une nouvelle révolution. Ces deux extrêmes se touchent et s'exaltent l'un par l'autre. Mais, entre eux, il y a les éléments d'une tout autre majorité que celle sur laquelle le ministère s'appuye. Il ne s'agirait que de s'entendre pour former une majorité nouvelle, aussi progressive que prudente, aussi modérée que consciencieuse. Un gouvernement inspiré de l'intelligence de son véritable intérêt n'aurait qu'à rallier les modérés du centre et les modérés de la gauche pour surmonter toutes les difficultés et prévenir toutes les agitations fanatiques du pays. Puisque le cabinet actuel divise au contraire les hommes consciencieux des deux partis, puisqu'il les irrite incessamment les uns contre les autres, puisqu'aux conservateurs qui lui demandent du progrès, il dit avec une insolente hauteur : « Passez à l'opposition, » il prouve qu'il est le plus acharné ennemi de la concorde, de la paix intérieure, de l'ordre public et de nos institutions.

Telle a été la logique de M. Darblay. Si le cercle de cette logique est étroit, si la verve avec laquelle elle a été débitée a été bourrue et triviale, si elle respirait encore un parfum d'égoïsme conservateur qui l'empêchait d'être très goûtée par les extrémités de la Chambre, elle n'en avait qu'une valeur de démonstration plus grande contre la déplorable politique du cabinet ; elle prouvait mieux que toutes les plus éloquentes théories jusqu'à quel degré d'abaissement la déconsidération du pouvoir est tombée. Aussi M. Duchâtel a-t-il désespéré de son habileté pour réfuter une telle mercuriale. Après avoir vainement essayé de plaisanter sur l'incorrection de langage du scissionnaire et sur la majorité nouvelle qu'il croit possible, il s'est dépêché bien vite de poser la question de cabinet sur l'amendement Darblay.

Le vote sur cet amendement eût immédiatement suivi si M. Barrot n'avait pris la parole pour déclarer que l'opposition, tout en remerciant le conservateur dissident de ses bonnes intentions, croyait devoir à sa dignité et à l'honneur de ses principes de ne pas prendre part à ce vote d'indulgence et de ne se prononcer que contre le paragraphe. Ce refus, exprimé en termes nobles et énergiques, a prolongé le débat. L'amendement Darblay n'avait plus de valeur. La lutte, en se reportant sur le paragraphe lui-même, devenait encore plus franche et plus acharnée.

La stratégie du ministère avait prévu cet incident. Après l'insuccès de M. Duchâtel, M. Dumon devait se dévouer pour essayer de défendre la brèche, et, après la mort probable de ce pauvre ministre, le dernier effort et le dernier espoir de notre politique ne pouvaient se démasquer que par l'organe de M. Guizot.

Ainsi les choses se sont passées. Le combat a été réengagé par un conservateur dissident, M. Blanqui. Cet orateur, en faisant les mêmes réserves que M. Darblay contre l'opposition et ses banquets réformistes, a repoussé comme lui le blâme injurieux que le ministère et la majorité veulent diriger contre la gauche. Il a invoqué le respect de la plus grande liberté des opinions, comme le principe sacré qui sert de base à l'indépendance du parlement. Cependant, les hésitations de ses formules, les contradictions de son blâme et de ses adhésions, ont nui à l'effet de son bon mouvement. En faisant un appel à la générosité et presque à la pitié des endurcis, M. Blanqui a soulevé sur les bancs de la gauche des signes de désaveu qu'il aurait dû prévoir. Ce député-professeur a été, dans le fait, moins éloquent que M. Darblay, parce qu'il a été moins franc et moins courageux.

C'est alors que M. Dumon a payé cher son acte de dévouement. Le feu des interruptions et des rires ont criblé les quelques paroles par lesquelles ce ministre a essayé de faire comprendre comment, dans le blâme inséré dans l'adresse, il ne s'agissait pas des personnes, mais seulement des actes ; comment on ne contestait pas précisément le droit de se réunir, mais de se réunir sans autorisation ; comment on s'adressait surtout aux orateurs des banquets qui visent à une révolution politique pour arriver à une révolution sociale, etc., etc. Si M. Dumon était resté plus de dix minutes à la tribune, le ministère était perdu. Déjà une foudroyante réplique de M. Barrot avait balayé les incertitudes et tourné contre le cabinet les réactions de toutes les consciences.

Il était temps que M. Guizot fît entendre cet organe magnifique qui domine si puissamment toutes les voix, qui transforme si magiquement les questions de faits et de vérité en questions de sophisme. Quelques paroles prononcées de son banc ont aussitôt rendu le courage et l'animosité aux centres. Ces paroles n'ont eu trait à aucune partie critique du débat, à aucune objection de l'opposition ; elles n'ont traité ni le point de légalité des banquets, ni les griefs de la dissidence des conservateurs. Elles ont purement et simplement essayé de confondre le blâme solennel contenu dans le discours du trône et dans l'adresse avec le blâme qu'il est permis à chaque député d'adresser à l'opinion de son adversaire, de manière à faire envisager comme ce qu'il y a de plus simple et de plus modéré au monde, la conduite de la majorité envers la minorité. M. Guizot a fait entendre qu'à la rigueur même, le droit de la majorité pourrait aller jusqu'à interdire la parole à la minorité, et qu'il était difficile d'être plus débonnaire et plus constitutionnel que la phalange de ses fidèles. Or, ces pompeuses impertinences ont été débitées avec un tel éclat de voix, avec une telle habileté d'expression, avec une telle affectation d'autorité et de courage, qu'elles ont paru pendant quelques minutes emporter un immense triomphe.

M. Guizot recevait déjà des félicitations de ses amis et se disposait à donner le signal du vote, lorsque la voix aigre et criarde, qui lui a valu une honteuse défaite sur le paragraphe relatif à la Suisse, s'est fait entendre au milieu de l'agitation générale. M. Guizot avait compté sans M. Thiers. L'opposition avait réservé M. Thiers comme la majorité avait réservé M. Guizot. Le grand orateur du cabinet étant épuisé, le succès du jour devait donc rester à l'opposition, ou plutôt le débat devait recommencer. En effet, M. Thiers a réfuté les nouvelles théories de M. Guizot sur le droit des majorités, de manière à faire réclamer la remise à demain par les centres comme le seul moyen de salut pour le cabinet.

Demain le débat recommencera sur un autre amendement de M. Desmousseaux de Givré.

Oraison funèbre d'O'connell, par le R. P. Lacordaire.

Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam : quoniam ipsi saturabuntur.

Quelques accents généreux retentissent aujourd'hui dans l'enceinte du parlement. L'âme de la nation commence à se réveiller de sa torpeur si longue, et la vibration qui part de tous les nobles cœurs vient troubler et soulever jusqu'aux députés eux-mêmes. La France se ranime et veut renaître. Mais ce sont encore des partis qui l'agitent, et l'on peut douter de la sincérité de ces hommes, qui réclament le droit aujourd'hui et qui l'ont méconnu, qui l'ont oublié, quand ils avaient puissance de le protéger et de le développer. On peut douter de leur sincérité quand ils invoquent la liberté, parce que trop souvent ils n'ont voulu la liberté que pour eux-mêmes. On peut encore s'affliger, lorsqu'on voit ces hommes de parti faire appel à la violence et se jeter des défis et des menaces qui doivent amener l'effusion du sang. Dans toutes ces agitations du parlement, on sent quelque chose d'étroit et de faux, dont peuvent s'inquiéter les amis de la liberté.

Cependant, au milieu de ce réveil co[illegible] voici que se fait entendre une voix plus haute et plus [illegible] voix ne parle plus au nom d'un parti, elle ne p[illegible] au nom d'une patrie ; elle parle au nom de l'h[illegible] C'est la voix de l'Église qui éclate sur le mo[illegible] de son autorité suprême, vient elle-m[illegible] droit et de la liberté ; elle vient fortifier, [illegible] qui pousse le pays vers une renaissance ; elle vi[illegible] des jeunes âmes, en leur communiquant l'enthou[illegible] religieux. L'Église militante vient de dire son mot sur les agitations de notre temps, et ce mot est plein de promesses qui réjouissent notre cœur.

L'homme qui représente en France, dans son éclat le plus brillant, la parole de l'Église, le R. P. Lacordaire, a fait aujourd'hui un acte solennel. En prononçant l'éloge de Daniel O'Connell, le grand libérateur, il a convié la société moderne à une réconciliation avec l'Église, et il a publié les conditions de cette réconciliation. Cet appel doit être entendu, ces conditions peuvent être acceptées par l'esprit libre du siècle.

Jamais concours autour de la chaire métropolitaine ne fut aussi empressé et aussi immense. Dès six heures du matin la foule envahissait l'église ; à neuf heures, on ne trouvait plus place qu'aux extrémités, où la voix de l'orateur peut à peine parvenir. Les fils d'O'Connell étaient assis en face de la chaire.

Je ne viens pas vous parler, a dit le prédicateur, d'un prince ou d'un dominateur des peuples, mais celui dont vous honorez la mémoire avec moi est plus grand que les rois de la terre. Il est plus grand, car il doit toute sa gloire à la seule puissance morale ; il est plus grand, car il fut le libérateur de l'Église et de l'humanité. Ce n'est pas un homme, car un peuple tout entier palpite dans O'Connell. Ce n'est pas un peuple, car il porte en lui toutes les souffrances et tous les droits de l'humanité. L'histoire nous offre partout des martyrs qui se dévouent jusqu'à la mort au triomphe de la vérité. L'Irlande, pour la première fois, nous offre l'exemple d'un peuple tout entier martyr, et ce martyr ne meurt pas ; son supplice dure toujours ; épuisé par la famine et par toutes les tyrannies, ce peuple trouve encore dans ses entrailles la force de se reproduire, jusqu'au jour prochain de l'affranchissement. La cause de ce peuple, c'est la cause de l'humanité, et c'est la cause de Dieu.

Dans cette immense étendue d'empires, qui s'étend du Japon aux Iles Britanniques, partout, en Chine, en Russie, en Prusse, en Danemark, en Angleterre, la liberté de conscience est opprimée. Cette liberté de l'esprit a été proclamée, a été conquise par la philosophie du dix-huitième siècle. Je rends ici hautement cet hommage mérité à des hommes qui travaillèrent sans l'Église, qui combattirent l'Église, mais qui n'en servaient pas moins d'instruments dans les mains de Dieu pour le triomphe de l'idée chrétienne. La liberté de conscience était établie dans les États catholiques, consacrée par l'opinion et par l'Église, alors que cette liberté restait [illegible] en Angleterre par le protestantisme. Au moment où se [illegible] en France et en Amérique, à la fin du siècle dernier, de grands efforts vers l'émancipation, l'Angleterre, inquiète, relâcha les liens dont elle opprimait l'Irlande ; elle accorda au peuple irlandais le droit de plaider dans les cours de justice. C'était bien peu en apparence, mais cette faible concession devait enfanter l'affranchissement. La parole était donnée à l'Irlande. La parole, c'est la liberté ; toute oppression et toute servitude doivent tomber devant la parole. Cette parole de l'Irlande, ce fut Daniel O'Connell. Durant trente années, O'Connell lutta pour obtenir la liberté de conscience. Sous les efforts de ce colosse, l'oppression fut enfin vaincue, l'émancipation des catholiques fut consentie par le parlement d'Angleterre. Gloire, honneur, louange, reconnaissance éternelle à ces hommes d'État d'Angleterre, à ces protestants, qui proclamèrent la liberté de conscience !

O'Connell avait triomphé. Après tant de combats, il semblait qu'il dût se reposer dans son triomphe. Il avait cinquante-quatre ans ; à cet âge on cherche la tranquillité et le repos. Tout pouvoir étant conquis, on s'endort dans le pouvoir ; on s'imagine qu'il y a deux manières de servir l'humanité. Non, O'Connell n'était pas de ces hommes qui partagent leur vie en deux, et chez lesquels la seconde moitié est une insulte à la première. A cinquante-quatre ans O'Connell avait toujours l'ardeur et la sincérité, qui sont les qualités de la jeunesse ; il ne voulait pas se reposer, parce qu'il restait quelque chose à faire. La première partie seule de sa mission était accomplie. Après avoir conquis la liberté de conscience, non pas seulement pour les sept millions d'âmes de l'Irlande, mais pour les cent millions d'âmes sur lesquelles domine l'Angleterre, mais pour l'humanité tout entière, au sein de laquelle l'intolérance ne peut plus désormais renaître, après avoir conquis la liberté religieuse, il voulut conquérir la liberté civile et politique. Après avoir combattu pour Dieu, il voulut combattre pour l'humanité. C'est par suite de vaines erreurs qu'on a cherché à séparer Dieu et l'humanité, à diviser l'Église et la société. L'Évangile ne nous dit-il pas que l'amour de Dieu et l'amour des hommes sont un seul et même commandement ?

O'Connell, en combattant pour l'émancipation politique de l'Irlande, fit de cette cause la cause de tous les peuples et de tous les hommes. Il adopta, pour se diriger dans sa lutte, trois principes qui sont conformes à la justice divine et qui garantissent la victoire.

O'Connell était devant le monde le défenseur de la liberté. Mais il y a bien des manières d'entendre la liberté, et que de fois la liberté a été opprimée au nom même de la liberté ! Le libérateur de l'Irlande prit pour base de la liberté le droit, le droit dans l'acception la plus large du mot. Qu'on ne s'y trompe pas, le droit est en péril si l'on ne défend que le droit d'un parti, d'une caste, d'un peuple. Il faut que la liberté de tous soit garantie... la liberté de chacun ; et il faut que, dans chacun, jusqu'au moindre cheveu ait son droit et sa liberté. Alors seulement le droit sera conquis dans l'humanité ; et c'est ainsi qu'O'Connell a compris la liberté.

Le second principe de l'action d'O'Connell, ce fut la persévérance. Pour conquérir la liberté, il faut combattre toujours, toujours, sans s'arrêter jamais.

Enfin, O'Connell eut cette gloire de proclamer toujours et partout le respect de la loi, le respect de l'autorité. La liberté et l'autorité se tiennent par des liens essentiels. On oublie qu'en détruisant l'autorité, on compromet souvent la liberté elle-même. O'Connel traversa son demi-siècle de luttes sans sortir de la légalité, sans subir une condamnation définitive. Son triomphe n'a pas coûté une goutte de sang ! Sans doute il est des pays, l'Égypte des Pharaons, par exemple (j'aime à choisir mes exem-

[illegible] O'Connell sentit que sa mission était terminée. Plein d'incertitudes et de douleurs, il tourna ses regards vers cet autre homme providentiel qui venait d'apparaître au monde. Le grand libérateur sentit qu'il n'avait été que le précurseur. Il partit pour aller rendre hommage à celui que Dieu destine à l'accomplissement de la tâche. Il n'arriva pas jusqu'à Rome ; mais son cœur fut recueilli dans la cité papale, et Pie IX, baisant ce précieux dépôt, nomma le héros de l'Irlande le héros de la Chrétienté.

La vie d'O'Connell a donc été dévouée au peuple et à l'Eglise, à l'humanité et à Dieu. O'Connell a rempli le grand rôle de conciliateur, Cette conciliation, essayée par lui, doit s'accomplir ; rien n'empêche l'accord définitif de la société moderne et de l'Eglise. Au nom de l'Eglise, vous tous qui m'écoutez, jeunes gens et hommes de ce siècle, je vous convie à ce grand travail qui nous est confié à tous, à cette œuvre sainte de réconciliation.

Nous n'avons pu donner qu'un pâle aperçu de cette magnifique oraison funèbre, où la lumière jaillit de la tombe, où la mort même inspire une vie nouvelle. Nous avons frémi dans tout notre cœur en recueillant ces pensées si larges, qui sont les nôtres, mais qui empruntent un caractère nouveau de la sublimité du langage et de la consécration solennelle de l'Eglise. Aucun parti politique, aucun chef populaire, aucun chef de gouvernement, ne produit aujourd'hui des idees aussi élevées et aussi parfaitement libérales. A l'appel qui nous est fait par l'éminent prédicateur catholique, nous répondons avec effusion : Oui, si c'est là désormais la parole de l'Eglise, nous pouvons le dire avec sincérité, nous sommes avec l'Eglise. La réconciliation va s'accomplir, et nous suivrons partout avec enthousiasme le Saint Père, s'il nous guide ainsi à la conquête des libertés religieuses, civiles et politiques, à la conquête du droit intégral.

Le procès intenté par M. F. Talabot au *Courrier français* a recommencé hier devant la 8e chambre, et s'est présenté sous une forme sans précédents, que nul article du code n'autorise en matière de presse. M. Xavier Durrieu, qui signe le *Courrier français* depuis le mois d'octobre seulement, a été cité comme responsable d'articles publiés trois mois auparavant, en juillet, sous la gérance de M. de Vresse.

Le tribunal a rejeté comme illégale la mise en cause de M. Durrieu, et condamné M. Talabot aux dépens, en retenant l'affaire contre M. de Vresse, pour être plaidée à quinzaine.

La 8e chambre, en écartant la solidarité qu'on voulait établir entre les gérants successifs d'un journal, a fait preuve de justice impartiale, et la presse doit lui tenir compte d'avoir brisé ces nouvelles entraves dont on menaçait une liberté déjà si restreinte.

Révolution de Naples.— On lit dans le *Sémaphore de Marseille* :

« Nous avons raconté ces jours derniers, d'après les journaux et les lettres de Livourne et de Gênes, les tristes pérégrinations de l'ex-ministre de la police de Naples, del Carretto, qui, arrivé à Gênes sur le *Netluno*, est parvenu, à l'aide d'un déguisement, à tromper tous les regards et à gagner Modène, d'où il est probablement parti pour l'Autriche. Une anecdote qui se rattache à la fuite de l'ex-ministre s'est passée dans notre ville ces jours derniers, Par le *Capri*, sont arrivés à Marseille deux soldats de la gendarmerie napolitaine dont del Carretto était commandant-général, porteurs d'une somme de 5 000 ducats d'or que leur avait remis la famille du fugitif. Ces deux gendarmes, espèces de maîtres Jacques politiques, cumulaient les fonctions de défenseurs de l'ordre public et de serviteurs dans la maison du ministre déchu. Si nos renseignements sont exacts, l'un s'appelait Bova et l'autre Lagrotta ; ils ont été parfaitement reconnus ici malgré les habits de contadini dont ils s'étaient affublés. Ces hommes pensaient que del Carretto pouvait se trouver à Marseille ; mais en apprenant que le *Netluno* avait pris une autre direction et que leur ancien maître s'était dirigé, selon toutes les probabilités, vers l'Autriche, ils n'ont pas tardé à quitter notre ville.

» Un fait d'une haute gravité a eu lieu à Naples, le jour où le roi Ferdinand a publié la proclamation où il promet une constitution à ses peuples dans le délai de dix jours. L'ambassadeur d'Autriche a protesté contre cet acte du gouvernement napolitain et a aussitôt amené son pavillon.

» Les Siciliens et les Napolitains qui se trouvaient à Gênes ont reçu ces jours derniers un éclatant témoignage de sympathie de la part des jeunes gens de cette ville. C'est dans le théâtre Carlo-Felice qu'a eu lieu cette scène, dans laquelle ont éclaté vivement les sentiments de fraternité qui unissent toutes les populations italiennes. Des Palermitains, des Messinois et des Napolitains, au nombre d'environ vingt quatre, portant tous la cocarde tricolore sur leur poitrine, occupaient de front une banquette du parterre de cette magnifique salle de spectacle. Inutile de dire que la vue de ces personnes, décorées des couleurs de la patrie commune, attira l'attention universelle et y produisit une grande impression.

» On jouait l'opéra des *Horazi et Curiazi* ; à la fin du premier acte, du sein du parterre l'*Hymne* fut entonné et de toutes parts, ensuite s'élevèrent les cris de : Vivent la constitution sicilienne et nos frères de Sicile ! Alors, entraînés par l'élan général, les Siciliens montèrent sur les banquettes et répondirent à ces acclamations par des acclamations en faveur des Gênois. Puis, les rangs furent confondus et tous les acteurs de ce drame patriotique s'embrassèrent avec effusion. On fit chanter sur le théâtre le chœur : *Giuriamo sara Italia indipendente*, pendant que la *signora* Gazanica agitait une bannière aux trois couleurs italiennes auprès de laquelle *i signori* Ognone et Ferreti faisaient flotter le drapeau de Gênes qui, comme chacun sait, porte d'*argent à la croix de gueule*. Tous les chanteurs, tous les choristes, toutes les dames et les messieurs du corps de ballet présents sur la scène avaient orné leur poitrine de la cocarde tricolore. Les personnes qui ont assisté à cette représentation en garderont un vif et profond souvenir. »

L'Autriche en Italie. — On écrit à la *Gazette d'Augsbourg* que l'ambassadeur de Naples avait, au contraire, sollicité une circulaire à tous les évêques dans laquelle le pape devait conseiller la soumission. Le père Gavazza, qui a prêché à l'occasion du service funèbre célébré en l'honneur des étudiants tués à Pavie, a été suspendu de ses fonctions. Son sort excite une grande sympathie, et hier il a reçu un grand nombre de visites.

— On écrit de Vienne à la *Gazette de Prusse*, journal officiel :

« Les régiments qui se sont mis en marche pour l'Italie se compo-

[illegible] presse, qui s'appliquera à l'Allemagne entière. Au commencement des séances de la Diète, la Prusse et la Saxe présentèrent un projet révisé sur la liberté de la presse en Allemagne, et déclarèrent que, si la question n'était pas promptement décidée, elles se verraient forcées de donner une loi sur la presse à leurs sujets, d'autant plus qu'elles l'avaient promise aux Etats. Ce langage, si catégorique, paraît avoir produit un bon effet, et l'on dit que la discussion libre des affaires de la politique intérieure sera une des bases de la nouvelle loi.

— Le *Mercure de Souabe* publie les détails suivants sur un attentat à la vie du prince royal de Wurtemberg : « Le 1er courant, à 10 heures du soir, Auguste Kost, âgé de 22 ans, commissaire des hypothèques, se présenta aux portes du château et déclara à l'officier, en lui montrant un pistolet à deux coups, chargé de petit plomb, qu'il avait eu le projet de tuer le prince royal, mais qu'il se repentait et venait se livrer à la justice. Interrogé le lendemain par le juge d'instruction, Kost déclara que des dettes et de mauvaises affaires l'avaient poussé au désespoir. Qu'il avait quitté Reichenberg le 27 du mois dernier, et, qu'après avoir erré pendant trois jours à Stuttgart, Esslingen et Louisbourg, la pensée lui était venue de tuer le prince royal et de se tuer ensuite. Il ajouta qu'un séjour prolongé dans le bourg de Durrmens Muhlacker, sur la frontière de Bade, où se trouvaient beaucoup d'esprits exaltés, avait fort influé sur sa résolution. Nous saurons plus tard si Kost est fou ou si sa démarche a été déterminée par d'autres motifs.

Agitation des Etats de Hongrie. — On écrit de Vienne, 1er février, à la *Gazette universelle de Prusse* : « Hier, à 1 heure, l'archiduc Palatin est entré dans la salle des Etats et a ouvert la session mixte des deux chambres. On savait que le prince avait apporté de Vienne une résolution royale. L'impatience était grande d'en connaître le contenu. Le proto-notaire palatinat en donna lecture. Dans cette résolution, le roi défend l'institution des administrateurs qui a été attaquée si vivement lors des débats de l'adresse. Le roi regarde cette institution comme parfaitement légale, opportune et avantageuse. Les jurats accueillirent cette résolution par des sifflets et des huées. La séance fut immédiatement levée. On a trouvé singulier que le roi ait cru devoir s'expliquer sur l'institution des administrateurs, sans attendre qu'une pétition ou remontrance lui fût adressée par les Etats à ce sujet. La commission nommée pour rédiger la pétition s'est réunie hier chez M. de Kossu, premier chef de l'opposition. La résolution royale sera discutée un de ces jours dans les deux chambres, et elle est impatiemment attendue. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 10 février.*

La séance est ouverte à une heure et demie.

La Chambre en est arrivée aux amendements relatifs au dernier paragraphe (réforme et banquets réformistes).

M. LESSEPS demande qu'on substitue à la première phrase du dernier paragraphe, ainsi conçue :

« Sire, en vous dévouant au service de notre patrie, avec ce courage que rien n'abat, pas même les coups qui vous atteignent dans vos affections les plus chères, en consacrant votre vie et celle de vos enfants au soin de nos intérêts, de notre dignité, vous affermissez chaque jour l'édifice que nous avons fondé avec vous, »

La phrase suivante :

« Sire, un dévouement absolu au seul service de la patrie et des intérêts généraux de la nation, supérieurs à tout autre intérêt, une fidélité constante au principe qui inspira et fit la révolution de juillet, tels sont les moyens que nous recommandons à votre gouvernement pour affermir l'édifice que cette révolution a fondé. »

Messieurs, la phrase que je me propose de remplacer dans l'adresse décerne des remerciements au gouvernement. Eh bien ! dans ma conviction profonde, il ne les mérite pas. (Murmures au centre.) C'est pour cela que je viens vous proposer une rédaction qui s'occupe plus des choses, de leur réalité, que la rédaction de la commission.

Pendant six ans, le gouvernement a tout fait pour rétablir l'alliance anglaise. Cette alliance avait des inconvénients immenses, et pourtant on la représentait comme le salut de la France et du monde : c'était la grande politique. (On rit.)

L'orateur montre que les mariages espagnols ont bientôt démenti ces théories et ces faits. Il cite des paroles de M. Guizot qui sont en opposition les unes avec les autres.

La voix de l'orateur, qui est bientôt couverte par les conversations des centres, n'arrive pas jusqu'à nous.

L'amendement de M. Lesseps n'étant pas appuyé n'est pas mis aux voix.

La première partie du paragraphe est mise aux voix et adoptée.

M. DE GENOUDE propose sur la seconde partie du paragraphe un amendement qui n'est pas adopté.

La Chambre passe à l'amendement de M. Darblay. Le voici :

Après ces mots : « Vous aider à le défendre, ajouter :

« Si les agitations qui ont eu lieu depuis la séparation des Chambres ont produit, en quelques endroits, des manifestations hostiles à nos institutions et à nos lois sociales, elles ont aussi prouvé que l'immense majorité du pays, même dans les opinions dissidentes, leur est inviolablement attachée.

» Ces agitations tomberont devant... »

M. DARBLAY. Je ne veux pas continuer les débats dont la Chambre a été témoin dans ses dernières séances Je ne veux point défendre et justifier les banquets, je suis monarchique et constitutionnel ; j'ai accepté la révolution de Juillet, je ne l'ai point faite. (Rumeurs.) Je l'ai acceptée pour entrer pleinement dans son esprit et pour concourir au développement successif, progressif, des institutions qu'elle nous a données. Le gouvernement les a-t-il protégées ? C'est là ce que je veux examiner.

Les banquets ont été nombreux, civils, militaires et politiques, sans qu'ils fussent interrompus ou empêchés par le ministère. Le banquet de Lisieux figure parmi ces banquets. Personne ne me persuadera que l'intérêt gouvernemental fût assez important aux yeux de l'homme éminent qui usa de ce moyen pour qu'il mît en oubli son illégalité, si vraiment cette illégalité existait.

L'homme éminent (Ah ! ah !) qui présida ce banquet de Lisieux, y développa son programme. Plus tard, à l'issue des élections, le même homme éminent (Encore ! — Assez ! — On rit.) faisait ressortir, dans une circulaire, les avantages des réunions politiques, déclarant qu'il regardait les démonstrations de l'opposition comme très avantageuses pour le progrès de nos institutions constitutionnelles.

Voilà de magnifiques paroles auxquelles nous adhérons complètement. Maintenant, il faudrait mettre les paroles d'accord avec les actes. (Murmures aux centres.)

Sous le rapport de la réforme parlementaire, nous n'avons rien obtenu.

Avons-nous obtenu davantage sous le rapport de l'administration du pays ? Hélas ! non Les projets et les sous-projets sont constamment détournés de la marche administrative, ce qui est tout autre.

Sous le rapport financier, que nous ont donné les ministres depuis sept ans ? Ils ont dispersé, dilapidé les capitaux, sans utilité aucune, et occasionné la gêne dont le pays souffre en ce moment.

Certes, nous réclamions tout autre chose, et ce n'est pas notre faute si les choses se sont passées ainsi.

Il y a un mécontentement si général du mauvais usage que le ministère a fait de sa majorité que cette majorité même en a témoigné son mécontentement. Tout le monde ne l'a pas exprimé, mais j'affirme que tout le monde le partage.

Je blâme toute la marche suivie par le ministère ; je la blâme comme danger et comme maladresse. (Bruits divers.) L'opposition a conquis ses amis

[illegible] amélioration.

Voici ces paroles ; nous verrons si je peux m'en arranger. (On rit.)

« Nous n'avons pas voulu interdire les banquets, a-t-il dit, avant que l'opinion publique se fût prononcée. Maintenant qu'elle s'est prononcée, nous les interdisons. » Mais elle s'était prononcée avant le banquet de Lille. Pourquoi donc avez-vous permis celui d'Autun, celui de Châlon et une foule d'autres que je pourrais citer, et qui ne sont pas des meilleurs ? (On rit.)

La majorité est-elle de l'avis du ministère ? (Mouvements divers.) Refuse-t-elle tout progrès ? Dans ce cas, qu'elle passe à l'ordre du jour sur mes paroles (Hilarité.), car j'ai la prétention d'être conservateur et ami du progrès.

Le ministère n'a plus pour lui la conciliation, la force morale ; je le dis aujourd'hui sans réticence. (Bruit.). Mais, me dira-t-on, vous voulez donc une crise. (On rit.)

Je réponds : tout changement de ministère est une crise ; or, je préfère une crise à l'immobilité. (Rumeurs au centre.) Je pensais, il y a trois ans, que le ministère devait se retirer ; il ne l'a pas fait ; il y a deux ans, il était plus difficile de le remplacer ; il y a un an, la difficulté...

AU CENTRE. Etait absolue. (Rires.)

M. DARBLAY. Non, mais très considérable, car il a amoncelé les difficultés et les embarras.

Il faut que je vous dise que c'est à tort que la majorité se dit endurcie. (Les rires recommencent.) Dans les majorités, il n'y a qu'un très petit nombre d'endurcis. (Ah ! ah !) Ce petit groupe a pour pendant un petit groupe de membres de l'opposition qui nuisent à l'opposition.

Le ministère cherche à irriter les membres modérés d'ici. (L'orateur désigne les membres de la gauche), avec les membres modérés de là. (M. Darblay montre le centre.) Mais que ces membres modérés s'entendent. (L'hilarité recommence).

UNE VOIX : C'est le baiser Lamourette !

M. DARBLAY. Entendons nous : la couronne et le pays n'ont qu'à y gagner, et le ministère qui comprendrait cela n'en irait pas plus mal.

L'honorable membre relit ici son amendement, et adjure la Chambre de l'adopter.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Je comptais parler de ma place, parce que je ne voulais dire que quelques mots.

L'amendement de l'honorable M. Darblay est présenté par lui comme une condamnation de la politique du gouvernement, comme devant entraîner le changement d'un cabinet si misérable, selon lui.

L'amendement est dirigé contre le cabinet, et en même temps il a pour but de donner une amnistie incomplète aux banquets. (Bruit.)

Je dis, Messieurs, un amnistie incomplète, car il y a une question des banquets qui a été traitée aussi sévèrement pour le moins dans l'amendement que dans le discours de la couronne et dans le projet d'adresse. Il est bien entendu que l'amnistie de l'honorable M. Darblay n'est que partielle.

Quant à la question des banquets, M. Darblay, je le répète, a été aussi sévère que qui que ce soit en disant que ces manifestations étaient un danger et une maladresse. Le mot danger répond un peu à celui de passions violentes, et il me semble que dans la maladresse il y a un peu d'aveuglement. (On rit.)

Au surplus, je ne suis pas chargé de défendre les banquets. Si la part que leur fait M. Darblay leur convient, c'est leur affaire et non pas la mienne. Quant à moi, je n'ai à répondre que sur ce qui concerne le cabinet.

L'honorable M. Darblay désire très vivement un changement de cabinet, et se plaint que ce changement soit de plus en plus difficile, et, comme il craint que cette difficulté s'élève jusqu'à l'impossibilité, il désire un résultat immédiat.

Quant à la majorité intermédiaire que propose l'honorable auteur de l'amendement, M. Duchâtel cherche à prouver son impossibilité ; la véritable union des majorités, ajoute-t-il, repose sur l'unanimité des principes.

Si la majorité veut abdiquer au profit des groupes de droite et de gauche, ce que demande M. Darblay, libre à elle ; le ministère se retirera et M. Darblay indiquera sans peine celui qui doit le remplacer. (Murmures à gauche. — Rires au centre.)

Nous sommes trop désireux de conserver la sincérité de nos institutions pour ne pas entendre à demi-mot et pour ne pas agir en conséquence. (Très bien ! au centre.)

M. PAILLET. Je me rallie pleinement au système général des amendements, car il a pour but de corriger les expressions proposées par la commission et qui sont blessantes pour une partie de la Chambre.

Je n'ai assisté à aucun banquet ; je dis cela, non pas pour m'en excuser et m'en défendre, mais pour constater que mes paroles ne sont influencées par aucune préoccupation sur ma situation personnelle.

Le blâme proposé par la commission contre les banquets et ceux qui y ont pris part, se fonde sur deux points : le droit de réunion et leur caractère hostile.

La question de légalité a été traitée : a-t-elle été épuisée ? Je ne le pense pas. Permettez-moi donc de revenir brièvement sur la question de principe ; je m'expliquerai ensuite sur le paragraphe en lui-même.

Sur la question de légalité, j'ai été frappé d'une grave inconséquence. Les organes du gouvernement vous ont dit qu'après avoir mûrement examiné la question, ils s'étaient prononcés pour l'illégalité des réunions. Je me suis demandé alors comment le pouvoir, armé du droit et de l'autorité, ne s'en est pas servi. Comment ! il lui a fallu l'expérience de soixante banquets pour savoir qu'ils pouvaient présenter du danger !

Il faut convenir qu'il y a une étrange négligence de la part des dépositaires du pouvoir ou une bien grande imprudence.

En vérité, messieurs, je ne comprends rien à la résolution tardive du ministère. Comme l'honorable M. Ledru-Rollin vous l'a dit hier, ce qui n'est pas défendu par la loi est permis. Mais il y a plus, il y a un droit pour les citoyens de se réunir et de délibérer, et ce droit est écrit dans la constitution de 1791. Or, je vous demande dans quel article de la charte vous trouvez l'abrogation de ce droit. (Assez ! assez ! — M. Ledru-Rollin a dit tout cela hier !)

L'orateur poursuit sa démonstration, mais la Chambre fatiguée ne l'écoute pas.

VOIX DIVERSES. Assez de légalité ! (On rit.) Passez à l'amendement !

M. LE PRÉSIDENT. Quoique la question que traite en ce moment l'honorable orateur ait été traitée hier dans la discussion générale, il est dans son droit en la traitant de nouveau à l'occasion de l'amendement. Je lui maintiens la parole.

M. PAILLET reprend sa thèse et examine successivement la constitution de 91, la loi de 1790, la constitution de l'an VIII, et arrive à cette conclusion conforme à ses prémisses, que les citoyens ont le droit de s'assembler et de délibérer. Votre conduite, dit-il aux ministres, est un blasphème contre l'Assemblée constituante, mère reconnue de toutes les libertés. (Très bien ! très bien !)

Voici un fait assez curieux que je vous demande la permission de rapporter.

En 1790, peu de temps après le vote de la loi du 24 août de la même année, l'une des municipalités du Midi, celle de Dax, avait cru, elle aussi, trouver dans cette loi du 24 août 1790 le droit d'intervenir dans les réunions, de les disperser et de s'emparer de leurs registres.

La société de Dax s'adressa à l'assemblée nationale qui trouva la pétition assez grave pour l'examiner et pour évoquer le fond de l'affaire.

Eh bien ! voulez-vous savoir comment elle l'a jugée. Le voici, je cite ses propres paroles. (Ecoutez ! écoutez !)

« L'assemblée nationale, après avoir entendu son comité des rapports, déclare que les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement, et de former entre eux des sociétés libres, à la charge d'observer les lois qui régissent tous les citoyens. En conséquence, la municipalité de Dax n'a pas pu empêcher les réunions de la société formée dans cette ville sous le nom de *Société des Amis de la Constitution*. Cette société a le droit de continuer ses séances, et ses papiers doivent lui être immédiatement rendus. »

Quant au refus de porter le toast au roi, l'orateur cite un fragment du réquisitoire de M. le procureur-général dans l'affaire Gambon. Il est permis, disait alors ce magistrat, de se réunir dans des banquets fraternels. On peut même se dispenser d'y porter la santé du roi. Ce qui serait injurieux, coupable et répréhensible, ce serait de faire suivre ce refus de commentaires ou d'explications. (Sensation prolongée.)

Permettez-moi maintenant d'ajouter quelques mots sur le paragraphe en lui-même.

[illegible]

Vous croyez frapper les partis en les calomniant, en les flétrissant, et vous faites précisément leurs affaires. (Très bien! très bien!)

Pour mon compte, je ne m'associerai jamais à une telle faute. Je vote pour l'amendement de M. Darblay.

M. LE PRÉSIDENT relit l'amendement de M. Darblay. (Aux voix.)

M. ODILON BARROT. Je regrette de tout mon cœur de ne pouvoir m'associer à l'amendement de M. Darblay, car j'honore hautement son caractère et ses intentions. (Interruption.) Le motif que nous avons pour combattre le paragraphe n'est pas pris dans la justice ou dans l'injustice du jugement que la majorité va porter contre nous. (Rumeurs au centre.) Il y a une question bien plus grave : la majorité n'a pas le droit de condamner même un membre de cette Chambre.

M. DARBLAY. Quoi qu'en ait dit l'honorable M. Odilon Barrot, mon amendement n'accuse aucunement les membres de cette Chambre qui ont assisté aux banquets. (Bruits divers.)

Mon amendement n'est point un blâme, je tiens à le constater. (L'orateur donne une nouvelle lecture de son amendement.)

M. BLANQUI. Messieurs, vous n'irez pas aux voix avant d'avoir entendu un membre de la majorité. J'avoue que j'éprouve une émotion profonde en montant à cette tribune. (Rires.) Je suis arrivé avec le respect le plus absolu pour la liberté des opinions.

De quoi s'agit-il? d'infliger à nos collègues un blâme pour des opinions qu'ils ont professées. (Bruit. — Réclamations au centre.)

Il s'agit de faire déclarer par la majorité à certains membres, qu'ils sont ennemis. Si vous voulez vous arroger cette dictature, j'en repousse ma part. Rappelez-vous que ces manques de respect des majorités pour les minorités sont très souvent l'origine de funestes collisions.

Ce n'est pas que j'approuve tout ce qui s'est dit dans les banquets ; ce que je regrette, c'est que, lorsqu'ils ont cette tribune, tous les journaux, à l'exception d'un seul, qu'ils ont tous les moyens de discuter et d'éclairer sans recourir aux banquets, ces honorables membres aient employé un moyen au-dessous d'eux; et la preuve que ce moyen était au-dessous d'eux, c'est qu'ils n'ont pas montré dans les banquets la hauteur de talent qu'ils montrent ici. Pour le prouver mieux encore, je n'aurais qu'à relire leurs discours. (Hilarité générale.)

Je vous conjure, Messieurs, de rayer de votre adresse les deux mots funestes que vous y avez insérés (Réclamations au centre.), et dont l'imprudence vous sera révélée avant six mois. (Nouvelles réclamations. — Agitation prolongée.)

La majorité est toute puissante, il faut qu'elle soit généreuse. (Rire général.)

A GAUCHE. Nous ne voulons pas de cette générosité! (Bruit confus.)

L'orateur trouve que la politique du cabinet, trop timide en Italie, a été trop ardente en Suisse. Cependant il ne la déserte pas, mais à la condition qu'elle se montrera modérée envers une partie de la Chambre. Il vote pour l'amendement de M. Darblay.

M. DUMON, ministre des finances. On nous reproche de gêner la liberté des opinions en provoquant le blâme sur une partie de cette assemblée. Il ne s'agit pas des hommes mais des actes. (Tonnerre de cris à gauche. — Longue interruption.) Ce qui s'est passé dans l'intervalle des sessions a une importance telle qu'il fallait absolument que l'on s'en expliquât devant le pays. Nous ne venons pas vous dire que vous n'avez pas le droit de vous réunir et de maintenir votre opinion. (Longue hilarité à gauche.)

Que l'opposition travaille à changer le ministère, à modifier la majorité; que, désespérant d'opérer les changements avec la loi électorale telle qu'elle est, elle en demande la réforme, rien de mieux. (Bruit.) Mais les manifestations se sont elles bornées-là? On a demandé une révolution politique, comme étant l'instrument d'une révolution sociale. (Longue interruption.)

Pour tout dire, en un mot, les banquets commencés sous l'invocation des principes de 89, se sont terminés sous l'invocation des principes de 93. (Très bien au centre.)

Pouvions-nous agir immédiatement pour dissoudre ces assemblées, pour poursuivre les orateurs? (Exclamations à gauche.) Il fallait attendre l'expérience.

Il fallait que l'opinion publique s'éclairât en voyant comment à une démonstration vive succédait une démonstration turbulente; comment aux démonstrations turbulentes succédaient des démonstrations... que je ne veux pas qualifier. (On rit beaucoup à gauche.)

L'honorable M. Odilon Barrot vous rappelait la déclaration de principes constitutionnels qu'il a faite dans certains banquets. Eh bien! dans un de ces banquets, on a dit que le peuple peut briser la couronne qu'il a donnée, et en jeter les débris dans la mer.

A GAUCHE. Il fallait poursuivre.

M. DUMON. Ces manifestations, nous les avons tolérées jusqu'au jour où elles sont devenues une véritable agitation. Nous avons alors eu recours aux lois pour les empêcher.

A GAUCHE. Quelles lois?

M. DUMON. Nous avons voulu que la monarchie reçût, de l'assentiment des pouvoirs publics, une réparation aux outrages qu'elle a reçus.

Quant aux termes dont nous nous sommes servis, je ferai observer que [illegible] se sont servis à l'égard des membres de la commission de [illegible].

M. O. BARROT. Les paroles que vous venez d'entendre ont du moins l'avantage de grandir la question de plus en plus. Il est maintenant manifeste que vous voulez faire dévier nos institutions, changer les attributions des grands corps de l'Etat.

On nous a objecté, l'année dernière, comme un argument irrésistible, l'indifférence du pays; nous nous sommes adressés à nos concitoyens, nous leur avons demandé s'il était vrai qu'ils fussent indifférents à la réforme de la loi électorale. Ils ont répondu : Non! (Agitation.)

Messieurs, si vous voulez m'indiquer un autre moyen de réunir les citoyens que celui que nous avons employé pour traiter des questions qui intéressent au plus haut point la liberté et les besoins du pays, ayez la bonté de nous l'indiquer; pour moi, je ne le connais pas. (Nouvelle agitation.)

En vérité, on dirait que c'est pour la première fois que l'on pratique la liberté politique dans ce monde. Mais en Irlande, mais partout, on respecte le droit de discussion. Vous avez provoqué vous-mêmes les démonstrations de ce genre; [illegible] Quoi donc! vous nous opposez l'indifférence du pays, et lorsque nous l'interrogeons, nous sommes des factieux! (Très bien! très bien!)

Nos réunions ont été publiques; elles ont eu la publicité de vos propres journaux, une publicité partiale, calomnieuse. (Très bien! très bien!)

Et maintenant vous faites intervenir les grands pouvoirs de l'Etat pour leur demander ce que vous n'avez pas voulu faire, et il faut que la Chambre remplisse vos propres devoirs. (Très bien! très bien!)

Ce sont là des expédients de gouvernement et d'une politique à outrance. (Très bien!) Mais le propre de cette politique est de tout user. (Très bien!) Il peut se présenter telle circonstance, où l'on aura besoin de l'union de toutes les parties de cette assemblée, et, à l'approche de ces événements qui se pressent, vous venez nous accuser pour servir votre amour-propre et vos ressentiments. (Exclamations au centre.)

Est-ce que vous ne pouviez pas nous répondre en usant du même moyen que nous? Est-ce que ce n'est pas là la vie politique, les luttes constitutionnelles? Est-ce qu'il faut à chaque instant appeler la couronne, le pays pour s'en mêler?

Si, en remplissant ce que je nomme un devoir, nous trouvons vos préfets, votre police, je le dis, il n'y a plus de vie politique. (Exclamations au centre.) Vous portez une atteinte profonde à nos institutions; et, si vous persistez, et, si votre majorité, se constituant nos juges, prétend nous continuer ces appréciations injurieuses, nous vous les renverrons, nous vous dirons : C'est vous, vous qui êtes les ennemis de nos institutions! c'est vous qui êtes des aveugles! (Très bien! très bien! à gauche. — Longs applaudissements.)

M. GUIZOT, président du conseil. J'écarte de ce débat tout ressentiment personnel, d'animosité personnelle, et je suis sûr que l'honorable préopinant, à qui je n'impute rien de semblable, me rendra la justice de croire qu'il ne m'anime pas non plus aucun sentiment de blâme personnel.

[illegible] une question de droit pour le gouvernement, comme pour l'opposition. En un mot, ce débat [illegible]. Que ferait l'honorable opposition si elle avait la majorité et si elle trouvait dans le discours [illegible] en réponse au discours du trône?

A coup sûr elle accuserait le gouvernement, la majorité; ce serait son [illegible] plus exagérés, et vous nous dites : Non! non! ce n'est pas nous qui parlons, c'est la couronne! (Au centre : Très bien! très bien! — Rires ironiques aux extrémités.)

J'écarte la couronne de ces débats (Ah! ah!), car ces débats ne regardent que nous-mêmes.

Eh bien! nous avons le droit de discuter et de nous blâmer réciproquement. (Réclamations.)

L'opposition le reconnait elle-même; elle vous proposait de déclarer que nous avions, par de funestes exemples, altéré la moralité publique (Bruit.)

On dit que nous sommes justiciables de la Chambre; personne ne reconnaît plus que moi cette vérité; mais est-ce que la Chambre n'a pas le droit d'exprimer son opinion et son sentiment? (Très bien! très bien! au centre.)

Est-ce qu'il suffira qu'un membre de cette Chambre, lorsqu'il sera arrivé dans le pays un événement important, se soit associé à cet événement pour qu'il soit interdit à la Chambre de s'en occuper? Je ne reconnais rien de plus attentatoire aux droits du gouvernement représentatif.

Toutes les grandes armes sont dangereuses. (Bruit.) Il y a ici une majorité qui, si elle le voulait, pourrait étouffer les discussions. (Interruptions nombreuses. — Tumulte.)

La Chambre peut être assurée que j'irai jusqu'au bout, que je dirai toute ma pensée, et qu'aucun effort pour la dénaturer ne m'empêchera de la rétablir. (Ecoutez! écoutez!) Toute arme est d'un dangereux emploi, il ne faut pas en abuser... Mais le droit et le pouvoir n'en existent pas moins. (Exclamations.) Il ne suffit pas, je le disais, qu'un membre de cette assemblée soit impliqué dans un fait pour que la Chambre ne puisse s'en occuper.

Ceci se passe ainsi en Angleterre. (Ah! ah!) Il y a mainte occasion où l'on a fait des adresses spéciales et particulières sur les faits... c'est le droit, et ce que nous avons fait était notre devoir. Si nous avions fait autrement que nous avons fait, vous nous auriez aussitôt blâmés, accusés. (Dénégations à gauche.)

UNE VOIX. La politique n'est pas de la justice.

M. GUIZOT. Encore une interruption à laquelle je ne répondrai pas.

Des opinions politiques ont été exprimées sur tous les points du royaume. Or, nous avons pensé qu'une opinion politique devait être exprimée sur ce fait dans l'adresse.

Vous avez voulu les manifestations politiques d'une partie du pays, nous avons voulu une manifestation politique de la Chambre.

Si vous étiez à notre place, vous vous conduiriez exactement comme nous.

M. O. BARROT. Je vous garantis le contraire. (Longue agitation.)

M. GUIZOT. Je ne suis pas obligé de soumettre ma prévoyance à celle de l'honorable M. Barrot. Je défends mes idées, ma politique et les droits de la Chambre comme je les entends. C'est là l'essence du gouvernement représentatif que vous voulez énerver et rabaisser autant que vous le pourrez. (Applaudissements au centre. — Protestations à gauche).

M. THIERS. Je ne suis pas un de ceux auxquels s'adresse le blâme du discours de la couronne; je suis donc parfaitement libre dans le débat.

M. Guizot a défendu les droits de la majorité : qu'il me soit permis de défendre ceux de la minorité.

M. Guizot vient de dire que la majorité avait usé sinon du droit du moins de la force de nous ôter la parole. (Dénégations au centre.)

J'ai encore dans les oreilles les paroles de M. le président du conseil. Vous avez dit : Non pas que la majorité le ferait, mais qu'elle le pourrait à la rigueur. (Oui! oui! — Non! non! — Agitation.)

Tous les pouvoirs peuvent abuser, mais, dans aucun cas, on ne peut empêcher un orateur de s'exprimer ici.

Mon droit est écrit dans la charte, il est aussi sacré que celui de la royauté. (Très bien! très bien!) Je n'accepte pas votre tolérance; je n'accepte pas les paroles de M. le président du conseil; la Chambre m'a conféré un droit et j'en use.

M. DE DE L'ESPÉE. C'est incroyable!

M. THIERS. Qu'y a-t-il d'incroyable là-dedans? (A l'ordre! à l'ordre! — Cris confus. — Tumulte. — Les interpellations les plus vives s'échangent; elles ne parviennent pas jusqu'à nous. Les cris à l'ordre dominent.)

M. le président du conseil a dit que nous avions le droit de nous juger les uns les autres. Oui, dans certains cas, non dans d'autres. Nous pouvons juger notre politique : vous pouvez appeler la nôtre factieuse, nous appellerons la vôtre corruptrice; mais depuis quand une partie de la Chambre s'est-elle arrogé le droit de juger l'autre?

Nous pouvons nous juger les uns les autres, quant à nos idées, être injustes même, et cela arrive. J'ai le droit de vous dire que vous perdez mon pays; vous avez le droit de me renvoyer le reproche, mais me juger comme pouvoir, oh! ce droit-là ne vous appartient pas, et je ne vous le permettrai pas. (Très bien! très bien!)

Comment! tous les ans, dans le discours de la couronne, vous jugez la politique de l'opposition, vous jugez la vôtre, qui, selon vous, couvre la France de prospérité. D'où vient donc le tumulte qui se manifeste ici depuis trois jours? C'est qu'apparemment il y a une différence entre la discussion qui nous occupe et les discussions ordinaires.

UNE VOIX : Cette année, il y a les banquets. (On rit.)

M. THIERS. Assurément, il y a quelque chose... (Nouveaux rires.) Il est évident que vous adressez un blâme à une certaine partie de vos collègues. Voilà ce qui est exorbitant.

Prenez garde, il est bien vrai que le discours du trône est l'œuvre du ministère; il y a pourtant des convenances à respecter. Pourquoi ce discours est-il rédigé dans des formes générales et solennelles, parce qu'il passe dans la bouche de la royauté. Eh bien! dans ce discours vous allez mettre les expressions ennemies et aveugles.

Je sais qu'on nous a rangés dans la dernière catégorie; mais, n'en resterait-il qu'un seul ennemi, la Chambre déclarerait qu'il y a dans son sein un ennemi! C'est une injustice, c'est de la plus haute imprudence. Peut-il y avoir, dans une assemblée qui a prêté serment, un seul ennemi?

Nous sommes étonnés qu'un ministère ait pu faire d'une pareille question une question de cabinet.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Messieurs, je n'ai que très peu de mots à dire à la Chambre. Il y a quatre ans je me souviens de m'être trouvé dans la même situation que cent de nos collègues aujourd'hui. Tous mes anciens collègues d'alors m'ont exprimé les regrets d'avoir voté comme ils l'avaient fait; il ne s'en est trouvé qu'un qui m'ait dit que, le cas échéant, il voterait de la même manière.

J'ai passé par-là, Messieurs (On rit.); j'ai senti dans mon cœur l'amertume du blâme. Au nom de l'ordre, de la dignité de cette Chambre, je vous supplie de ne pas placer cent de mes collègues dans la situation où nous avons été placés il y a quatre ans, car je le sens, Messieurs, le temps n'y fait rien. (Sensation générale et prolongée. — Vives marques d'adhésion.)

M. le président met aux voix l'amendement de M. Darblay.

MM. Darblay et Desmousseaux de Givré sont les seuls qui votent pour.

L'amendement est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a un autre amendement de M. Desmousseaux de Givré.

VOIX NOMBREUSES. A demain!

D'AUTRES VOIX. Non! non! Parlez!

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ reste quelque temps à la tribune sans pouvoir se faire entendre. Enfin, M. le président renvoie la suite de la discussion à demain et lève la séance.

L'assemblée se sépare dans une vive agitation.

Il est huit heures.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui un banquet est donné à MM. d'O'Connell chez Czartorisky. Des catholiques irlandais et polonais s'y réun[illegible] grand nombre de catholiques français. Il n'y aura ni toas[illegible] discours prononcés chez le prince Czartorisky.

— Le roi de Danemark a nommé héritier présomptif [illegible] son oncle le prince Frédérick-Ferdinand, né le 22 nove[illegible] prince n'a point d'enfants. A Kiel, le 26, il a été décidé [illegible] nion où se trouvaient beaucoup de députés des duchés, [illegible] verrait point d'adresse au roi.

— Par décision de M. le ministre de l'instruction pu[blique, les] souscriptions pour la statue de Geoffroy Saint-Hilaire, à Étampes, sa [illegible]

[illegible] été brûlés.

— On lit dans un journal : « L'idée du banquet du douzième arrondissement n'est pas abandonnée, tant s'en faut. La commission qui a présidé à son organisation reçoit, au contraire, chaque jour de nouvelles adhésions. Elle compte déjà plus de 2400 convives, et, si elle voulait accepter des souscripteurs pris dans les autres arrondissements de Paris, elle en réunirait plus de 20 000. Pour généraliser la protestation et la résistance légale, il est question d'organiser onze banquets dans les autres arrondissements de la capitale; ils auraient lieu le même jour que celui du douzième arrondissement.

» Les comités électoraux n'attendent que la fin de la discussion de l'adresse pour s'occuper de cette grave affaire. On peut être certain qu'ils ne manqueront ni de fermeté ni de résolution, et qu'ils seront à la hauteur des circonstances. »

— La société protectrice des animaux, sous la présidence de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, tiendra sa séance annuelle dimanche 13 février, à une heure, Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean. Douze médailles doivent être distribuées aux chartiers et palfreniers qui se sont distingués par leurs bons traitements envers les animaux.

NAUFRAGE. — MASSACRE. — Le navire-barque baleinier anglais *British-Sovereign*, partit de Sidney, le 8 janvier 1847, pour la Nouvelle-Zélande, d'où il devait se rendre aux îles de l'Océanie.

Dans sa traversée, le capitaine Jones toucha à l'île Tanna; il y engagea une vingtaine de naturels pour couper du bois de sandal. Mais plus tard il changea d'idée, résolut de faire voile pour les îles Sandwich, et débarqua ces engagés.

Le 24 avril, le navire était sous la terre, dans l'est de Sandwich. On prit le plus près du vent; on mit les embarcations à la mer pour touer le navire, mais il n'y avait que peu ou point de vent; le ressac à terre était fort; le *British-Sovereign* cula, talonna sur un rocher, à une encâblure de la côte et chavira immédiatement sur le côté. Les mâts coupés et d'autres moyens ont été vainement essayés; le navire ne s'est pas relevé, et peu de temps s'était passé lorsque déjà il était défoncé.

Pendant trois jours, l'équipage est resté occupé au sauvetage, les indigènes leur témoignaient la plus grande bienveillance, c'étaient eux qui avaient recueilli les marins anglais, et qui, à l'aide de cordes, les avaient amenés du rocher à terre.

Le capitaine Jones eut la fatale idée de quitter cette partie de l'île et d'aller sous le vent, où passent ordinairement les navires baleiniers. Après quatre jours de marche, lui et ses hommes se trouvèrent dans une baie de la côte du Sud, où ils reçurent des naturels un accueil aussi bienveillant que celui des habitants de la partie de l'Est. On lui donna pour lui et pour ses matelots des cannes à sucre, des cocos; puis on les conduisit au roi ou chef, qui les reçut parfaitement, et parut surtout très affectueux pour un enfant que le capitaine Jones avait avec lui.

Au milieu de ce bon accord, tout à coup un tumulte éclate parmi les indigènes; ils se jettent sur les marins, au moment où ceux-ci y étaient le moins préparés, et les égorgent.

Le capitaine essaya de faire retraite et de gagner le bord de la mer; il fut poursuivi, atteint et son crâne horriblement brisé.

Un homme appelé Weir et trois autres matelots attrapèrent en se jetant à la nage un canot qui était un peu au large; ils se sauvèrent sur une île adjacente; mais les sauvages les y eurent bientôt rejoints. Les trois marins ont été pris et emmenés par eux. Que sont-ils devenus? On ne le sait pas; Weir, caché dans les broussailles, a échappé à la mort. Il resta plusieurs jours sans oser se montrer, lorsqu'enfin un navire, l'*Isabella-Anna*, vint près de l'île. Se mettre à l'eau, nager, gagner le bord de ce navire, fut une courte affaire pour Weir, qui raconte que le nombre de ses compagnons massacrés est de [illegible].

CHRONIQUE DES ARTS. — On prépare en ce moment au Jardin-d'Hiver une exécution grandiose du *Christophe Colomb* de M. Félicien David. Un orchestre de 250 musiciens, conduit par le compositeur lui-même, Mlles Grimm, Esther Dauhauser et Guéymard et M. Wartel pour les solos, garantissent une excellente interprétation de cette œuvre dont la 4e partie (l'arrivée au Nouveau-Monde), si riche et si pittoresque, se trouvera merveilleusement mise en scène au milieu de cette végétation luxuriante et tropicale que protégent le ciel de cristal et la température artificielle du Jardin-d'Hiver. Un bureau de location supplémentaire est établi place de la Bourse, no 12, pour cette fête.

— Mercredi 23 février, à deux heures, dans la salle de M. Herz, aura lieu le grand concert annuel donné par M. Galli. MM. Lablache, Mario, Coletti, Tagliafico, Cellini; Mmes Grisi, Persiani, Alboni, Castellan et Corbari s'y feront tous entendre, pour cette fois seulement, dans les meilleurs morceaux du répertoire italien. — Le prix des stalles numérotées est de 15, 12 et 10 fr. S'adresser au Théâtre-Italien et à la salle des Concerts de M. Herz, 38, rue de la Victoire.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, no 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Cour d'Assises de la Haute-Garonne.

Présidence de M. DE LA BEAUME. — *Affaire Cécile Combettes.*

Séance du 7 février.

Les portes sont ouvertes à dix heures. Le public envahit l'enceinte qui lui est réservée et où l'on aperçoit quelques femmes.

Au-dessous du banc des jurés, M. le président a fait placer un [illegible] en relief des lieux dans lesquels, selon l'accusation, se seraient [illegible] les faits sur lesquels le jury est appelé à statuer.

[illegible]ix heures un quart, la cour entre en séance.

[illegible] cour est composée de M. de la Beaume, président, de MM. Vieles [illegible] Ouderillac, conseillers.

[illegible] d'Ars, procureur-général, occupe le fauteuil du ministère public, [illegible] assisté de M. Delquié, avocat-général.

La cour, après le tirage au sort du jury, rentre en séance, assistée de M. Vène, troisième conseiller; bientôt un profond silence s'établit dans la salle.

[illegible] communauté des Frères de la doctrine chrétienne, établie à Toulouse, assignés à ses effets comme civilement responsables.

Après avoir entendu les conclusions contraires des avoués, du directeur du pensionnat et du directeur du noviciat, et M. le procureur-général, la cour, sans rien préjuger ni en la forme, ni au fond, sur le jugement des questions soulevées par cette action en dommages, tous droits et moyens réservés.

Les témoins sont introduits. Parmi eux nous remarquons le père et la mère de Cécile Combettes.

Une cinquantaine de Frères, appartenant à la communauté de l'accusé Léotade, prennent place au banc des témoins. Un assez grand nombre de très jeunes élèves de l'École des Frères sont également cités comme témoins à charge.

M. LE PRÉSIDENT, à Léotade. Accusé, soyez attentif à ce que vous allez entendre.

Il est donné lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation. (Nous avons précédemment donné le texte de ce dernier document.)

La physionomie de l'accusé a toujours conservé, pendant cette longue lecture, le même calme, la même impassibilité.

M. le président fait connaître à MM. les jurés qu'il leur sera distribué des exemplaires imprimés de l'acte d'accusation, et que, par son ordre, un plan figuratif des lieux a été annexé à cette impression.

M. LE PRÉSIDENT, à Léotade. Accusé, levez-vous. (Mouvement prolongé de curiosité.)

L'accusé se lève. (Profond silence.)

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, il résulte des actes dont il vient d'être donné lecture, des faits et des charges dont il est de mon devoir de vous faire le résumé. L'acte d'accusation, qui est la pièce principale, se divise en deux grandes catégories. L'une est relative à la nature des charges qui amènent la justice à vous supposer coupable des crimes de viol et de meurtre. Dans une autre catégorie se trouvent les faits à l'aide desquels l'accusation pense que le crime a été commis dans votre établissement. L'accusation établit les faits qui font peser personnellement sur vous toute la responsabilité du crime commis. Je vais vous rappeler sommairement ces charges.

Le frère Conte avait, comme apprentie, une jeune fille de quatorze ans et demi. Plusieurs, dans votre établissement, la connaissent, et vous particulièrement; car, quelque temps avant le 15 avril, vous avez commandé chez Conte un carnet à votre usage. « Quand il sera fait, avez-vous dit, vous me l'enverrez par la petite... », et vous désignez Cécile Combettes. Cela fait supposer qu'il existait entre elle et vous une certaine familiarité.

Ici M. le président rappelle à l'accusé, en les résumant, les faits ainsi qu'ils sont consignés dans l'acte d'accusation.

(En ce moment, un violent tumulte se manifeste dans la rue et le bruit en arrive jusque dans la salle d'audience. La foule toujours croissante qui stationne à la porte paraît vouloir entrer de force; les gendarmes et les soldats qui sont dans le fond de l'auditoire pour y maintenir l'ordre, se précipitent vivement au dehors pour venir en aide à leurs camarades qui peuvent à peine résister à la foule : l'audience est suspendue pendant quelques instants.)

M. le président reprend son exposé : il rappelle les faits relatifs à la chemise attribuée à l'accusé. Lorsque la justice a interrogé chacun des Frères, ils ont tous fait connaître, sans dissimulation, l'état de leur linge; l'accusé se renfermait dans un système de dénégation compromettant pour lui.

Voici, continue M. le président, les charges que l'accusation porte contre vous. J'en omettais une qui n'est pas la moins importante : lorsque après cette arrestation, le juge d'instruction vous a interrogé le 9 mai, et vous a demandé la représentation de la culotte et du caleçon que vous portiez le 15 avril, vous avez répondu qu'on la trouverait dans un endroit que vous avez indiqué; on a bien trouvé la culotte, mais on n'a pas trouvé de caleçon; le lendemain vous avez demandé vous-même à être interrogé de nouveau, et vous avez déclaré qu'ayant réfléchi, vous deviez prévenir que vous aviez été sujet à une maladie qui vous faisait rendre du sang en grande quantité. La justice a dû rechercher si cette déclaration n'avait pas pour but de détourner les soupçons dans le cas où le caleçon serait retrouvé; elle a dû se livrer à des investigations plus sérieuses et plus minutieuses; il en est résulté que la maladie dont vous prétendiez être atteint, ne pouvait produire le résultat que vous annonciez. Ce n'est que plus tard, quand vous avez su que le caleçon dont il était question n'était pas retrouvé, que vous avez dit que vous n'en aviez pas changé; l'accusation suppose que vous vous êtes débarrassé de ce caleçon qui pouvait vous compromettre gravement, et que vous l'avez fait disparaître.

Je vous ai analysé les preuves que l'accusation a réunies contre vous et desquelles elle tire une présomption de culpabilité; en conséquence, vous êtes accusé de viol sur la jeune Cécile Combettes; et ensuite de meurtre sur elle pour faire disparaître les traces de votre premier crime. Vous allez entendre les charges qui pèsent sur vous. (Pendant tout cet exposé, l'accusé est resté immobile et silencieux; il s'assied tranquillement à sa place, au moment où M. le président l'y invite.)

Sur une observation de M. le procureur-général, M. le président ordonne à l'un des audienciers de faire l'appel des témoins.

Cet appel terminé, l'audience est remise au lendemain.

Les Paysans au dix-neuvième siècle,

Par M. E. BONNEMÈRE.

Fourier signale (*Théorie de l'Unité universelle*, tome III) le rôle utile que les sociétés savantes de second ordre, dans lesquelles l'élément agricole domine presque toujours, auraient pu prendre depuis longtemps en étudiant les causes de la misère des habitants des campagnes. L'usure, l'agiotage, le déboisement, etc., voilà des sujets dignes du plus haut intérêt, sur lesquels il appartenait en effet à nos Académies de province de jeter une féconde lumière.

Le vœu du fondateur de l'École sociétaire commence enfin à se réaliser, car nos lecteurs n'ont pas oublié les questions, révélant des tendances sérieuses vers l'étude des problèmes sociaux qui ont été posées dans ces derniers temps par les sociétés académiques de Nantes, Reims, Mâcon.

L'Académie de Nantes mérite surtout d'être citée, comme entrée d'une manière plus décisive que ses émules dans cette voie nouvelle, par le choix de ses sujets de concours.

Nous avons fait connaître le résultat du concours de 1847. La question proposée était celle-ci : Quelles sont les causes qui [illegible] le mouvement des populations [illegible] vers les villes? Quels sont les moyens de l'arrêter? — M. Bonnemère, d'Angers [illegible]

Comme on le voit par ces dernières lignes, M. Masseron a développé l'idée du comptoir communal ou comptoir agricole. Nous avons donné dans un précédent numéro, d'après le *Courrier de Nantes*, un extrait assez étendu de son travail entièrement consacré à l'étude de cette précieuse institution de garantisme.

Il est d'une grande importance que nos amis prennent une part chaque jour plus large aux tournois académiques. Les princes de la science, ceux qui siégent sur les fauteuils illustres de l'Institut de France, ont trop de confiance en eux pour ne pas repousser toute solution, de quelque problème qu'il s'agisse, qu'on ne démontrerait pas clairement exister déjà dans leurs œuvres; bornons-nous donc aujourd'hui à frapper aux portes des sociétés provinciales; nous trouverons là des gens dont le bon sens n'est pas toujours oblitéré par le parti pris; et, après chaque succès, nous ferons savoir à nos juges qu'ils viennent de couronner Charles Fourier dans la personne d'un de ses disciples.

L'Académie de Nantes a mis au concours, pour 1848, la question des Grèves. Que voulez-vous que réponde un civilisé à une pareille question? Rien, absolument rien; il sera pris au dépourvu comme la société actuelle l'est elle-même en pareille affaire. Que ceux de nos amis qui ont des loisirs prennent donc la résolution de nous mettre en position d'enregistrer l'an prochain un succès de plus.

La Librairie Sociétaire met en vente aujourd'hui (2) le Mémoire de M. Bonnemère, publié sous le titre placé en tête de cet article; c'est une œuvre que nous recommandons vivement; elle est très propre à servir d'introduction à l'étude de la science sociale. Nous avons pris la plume avec l'intention d'en rendre compte en détail; mais nous préférons nous borner au peu que nous avons dit, afin de laisser à nos lecteurs tout le plaisir que nous leur promettons de l'étude d'un livre qui se recommande à la fois par le fond et par la forme.

Les énormes dépenses improductives que s'imposent les États pour entretenir leurs armées, ont appelé l'attention de plusieurs concurrents. Ne serait-il pas possible, lisons-nous dans le Mémoire nº 42, de diminuer beaucoup l'effectif de nos armées en établissant des milices dont tout citoyen valide devrait faire partie, qui ne quitteraient pas leurs foyers en temps de paix, mais s'armeraient au besoin pour défendre la patrie? Ce système soulève quelques objections; mais l'expérience a démontré, notamment en Suisse, qu'on peut utilement l'appliquer, au moyen d'une intelligente organisation. — L'auteur fait observer que le recrutement est surtout funeste à l'agriculture parce que les jeunes soldats contractent trop souvent de mauvaises habitudes dans l'oisiveté des garnisons. Pour prévenir ce mal, il faudrait occuper le soldat à des travaux analogues à ceux de sa jeunesse; il faudrait que les armées devinssent des armées industrielles, ou mieux des armées agricoles. De grandes difficultés se rencontreraient dans la mise en pratique de cette idée; mais elle est incontestablement le germe d'institutions fécondes, et l'avenir est à elle. — L'application de l'armée aux grands travaux d'utilité publique est aussi demandée dans le Mémoire nº 47. L'auteur signale l'achèvement des chemins vicinaux comme une œuvre qu'on pourrait, par ce moyen, mener promptement à bonne fin.

Nous retrouvons à chaque pas, dans les Mémoires d'un grand nombre de concurrents, un sentiment profond de la nécessité d'organiser la prévoyance et la charité dans la commune rurale : les salles d'asile, les caisses de secours mutuels et de retraite, l'institution des médecins des pauvres, la centralisation des dons charitables sont recommandés avec chaleur, surtout par les hommes qui, vivant au milieu des populations agricoles, savent combien grande est leur misère, combien nombreuses sont les causes qui l'engendrent.

Les perturbations apportées dans les travaux industriels des campagnes par l'emploi des machines, et la création de la grande industrie, méritaient d'être signalées. « Tandis que le paysan dispute à ses voisins les lambeaux déchirés du sol, et qu'il les fait monter à des prix impossibles, l'industrie de sa femme et de ses filles est détruite et ne lui vient plus en aide, le fuseau tourne stérilement entre leurs doigts découragés. Il est rigoureusement exact de dire que la plus habile fileuse ne gagne pas dix centimes par jour. Elle ne gagne rien (3). »

N'y aurait-il donc aucun moyen de faire pénétrer quelques industries dans les campagnes? Cela est nécessaire pour éviter ces interruptions de travail que le mauvais temps et d'autres circonstances rendent si fréquentes dans les exploitations rurales. L'auteur du Mémoire nº 42 l'a bien compris; aussi propose-t-il d'introduire à la ferme « la vannerie et autres travaux dont on pût s'occuper pendant les jours de pluie et durant les longues veillées d'hiver. » La grande difficulté consiste à trouver des industries dont les bénéfices ne soient pas illusoires, sans quoi le découragement arriverait bien vite. Cette question nous paraît capitale, car c'est une question de bien-être à la fois et de moralité. « Avec l'industrie des fileuses ont disparu les veillées, ces joyeuses réunions des longues soirées d'hiver. Là s'entretenaient l'esprit de société, la gaîté, l'amitié; là aussi l'amour pur et naïf naissait et se développait librement et franchement, sous l'œil de la mère et à la face de tous. Les légendes terribles, les chansons joyeuses, faisaient oublier la marche du temps. On se voyait plus souvent et de plus près, et l'on s'aimait. Aujourd'hui, ces réunions, qui n'ont plus de prétexte, ont disparu. Chacun est renfermé chez soi; au lieu de causer avec son voisin, on cause de son voisin, et, faute de se voir, on s'aime moins. C'était, en effet, le bonheur des champs que filait la quenouille des fileuses; c'est le bonheur des champs que les machines ont broyé sous leurs dents de fer (4). »

Pourquoi ne pas fonder à la campagne des établissements industriels où l'on utiliserait, à l'aide de machines, le travail disponible des hommes et celui des femmes et des enfants? La ville vous tue avec des armes nouvelles, recourez aux mêmes armes pour vous défendre! — Nous ne pouvons entrer ici dans l'examen détaillé d'une question qui comporterait des développements nombreux et difficiles. Il nous suffit de l'avoir signalée; mais, qu'on ne l'oublie pas, on ne fera rien de véritablement grand désormais, c'est-à-dire rien de sérieusement utile pour l'amélioration du sort des hommes, sans recourir aux principes de l'association.

[illegible] Mémoires de plusieurs concurrents, la nécessité de mar-

[illegible] (1) [illegible] Noms des auteurs dont les mémoires sont cités dans les fragments [illegible] : nº 5, M. Bonnemère; nº 30, M. Masseron; nº 42, M. Vi[illegible] la Pilorgerie; nº 47, M. Thoinnet.

(2) [illegible] 25 c.

(3) [illegible] 5.

(4) [illegible] nº 5.

[illegible]

L'auteur esquisse rapidement la position déplorable de ces prolétaires de l'agriculture, qui ne tiennent à rien qu'à leur salaire, qui n'ont aucun intérêt au plus ou moins de succès de leurs travaux, qui les accomplissent par conséquent sans énergie, sans envie de bien faire. Pour remédier à cet état de choses, il croit à la nécessité d'admettre les plus infimes des travailleurs agricoles au partage des bénéfices de l'exploitation.

Le Mémoire nº 30 tout entier est inspiré par une foi vive dans les bienfaits qu'on doit attendre de l'association. Le comptoir agricole a pour mission principale de dispenser le crédit dans la commune, mais on pourrait utilement étendre son cercle d'action. « Cet établissement deviendrait le centre de tout un système d'échanges. Il se mettrait aux lieu et place de cette multitude d'individus, hommes et femmes, qui chaque jour perdent un temps précieux pour aller vendre à la ville voisine quelques pots de lait, quelques paniers de fruits, et souvent pour y contracter de déplorables habitudes.

Marchés.

MARCHÉ DE NANTES du 9 février. — Veaux 267, vendus de 1,30 à 1,60. Bœufs, 30; vendus de 0,90 à 1,10. — Vaches 8, vendues de 0,82 à 0,95. — Moutons, 382; vendus de 1,10 à 1,20. — Porcs, 47 dº vendus de 1,30 à 1,40.

Grains : Blé froment, 140 hectolitres au prix moyen de 18 fr. 35 c. l'hectolitre; avoine, 135 dº, 9 fr. 95 c.; méteil d'orge, 10-» » dº, 13 fr. 35 c.; orge, 16 dº, 10 fr. » » c.; seigle, » dº, » » fr. » » c.; haricots, 2-25 dº, 25 fr. » » c.; lentilles, 1-75 dº, 16 fr. » » c.; pommes de terre, 33-» » dº, 4 fr. 25 c.

Baisse sur le blé de 1 fr. 30 c. et sur l'avoine de 5 c., par hectolitre.

Taxe du pain : 1re qualité, 31 c. le kilog.; 2e qualité, 26 c. id.

Marché faible, vente facile.

Bourse du 10 février 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Chs. [illegible]	[illegible]
— — fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	74 » »	74 05	74 » »	74 10	Ch. S.-G.	[illegible]
— — fin courant	73 95	74 10	74 [illegible]	74 [illegible]	[illegible]	[illegible]
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	» » » »	» » » »	» » » »	» » » »	— O. anc.	» » » »
— — fin courant	» » » »	» » » »	» » » »	» » » »	— nouv.	» » » »

[illegible] dr cours	» » » »	Banq. de Fr. dr cours	[illegible]	[illegible]
[illegible] 0/0 J.	99 50	O. V. de Par.	1345	[illegible]
Emp. 1848 au Ct	» » /»	C. hyp.	[illegible]	[illegible]
— fin Ct	» » /»	— Gouin	[illegible]	[illegible]
B. du Trés.	4 1/2	— Ganneron.	[illegible]	[illegible]

PRIMES. fin cour. fin proch. [illegible]

REPORTS. du Ct à la fin du mois. D'un mois à l'autre. [illegible]

FONDS ÉTRANGERS. [illegible]

NAPLES au Ct dr cours	» » » »	ROME	[illegible]
Récép. Rothsch.	» » » »	[illegible] 3 1/2	[illegible]
Esp. Dette act.	» » » »	— 4 1/2	92 [illegible]
— — pass.	» » » »	— de 1840	[illegible]
— 3 p. 0/0.	» » » »	— dº 1842	[illegible]
Dette intérieu.	» » » »	— Banque	[illegible]
PORT. 5 0/0 1847	» » » »	— dº Em. 1841	[illegible]
HOLL. 4 1/2	» » » »	PIÉMONT	[illegible]
HAÏTI	» » » »	AUTRICHE	[illegible]

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» » » »	Paris à Rouen	[illegible]	Orléans à Vierzon	» » » »
— (r.-g.)	» » » »	Rouen au Havre	413 » »	Bordeaux à Cette	» » » »
Paris à Orléans	1180 » »	Marseille à Avignon	[illegible]	Nord	[illegible]
— à Lyon	[illegible]	Paris à Strasbourg	[illegible]	Boulogne à Amiens	[illegible]

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible et courant du mois, 59 à 60; [illegible] 4 mois d'été, 61; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 53 fr.

Narbonne, 45. — Béziers, 45. — Cette, 40-75. — Bordeaux, 52.

Savon disponible, belle qualité, 101-50.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 97; 2 mois suivants et 4 mois d'été, 98; 4 derniers mois, [illegible]

Huile épurée, 103.

Lille : Colza, 82-25. — Œillette rousse, 100. — Lin, 82. — Cameline, [illegible]. — Chanvre, 86.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 février.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Jérusalem.
7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Le Puff.
» h. » ITALIENS. —
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Une Nuit de Noël.
6 h. 1/2 ODÉON. — Le Dernier Figaro.
6 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza.
7 h. 1/2 THÉÂTRE HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée).
[illegible] VAUDEVILLE. — [illegible]
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — [illegible]
6 h. 1/2 GYMNASE. — [illegible]
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — [illegible]
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Fin du Monde.
[illegible] AMBIGU. — [illegible]
6 h. 1/2 GAITÉ. — Christophe Colomb, un Atelier, la Maupin.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — [illegible]
6 h. 1/2 COMTE. — [illegible]
6 h. 1/2 FOLIES. — Canards, la Folie, la Rose, [illegible]
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — [illegible]
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — [illegible]
[illegible]

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

SUPPLÉMENT.

Le Journal quotidien. | Paris. 1 an 40 f. 6 mois 20 f. 3 mois 10 f. 1 mois 4 f. | Départ. — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7

On s'abonne à Paris, [illegible] au bureau du Journal; Chez Brullé, édr de musique, passage des Panoramas, 16, [illegible]
Lyon, Mme Philippe; Marseille, [illegible]
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

[illegible]
Les lettres et paquets affranchis sont [illegible]
Les annonces sont reçues au siége de la société [illegible] et Comp., 8, place de la [illegible]

PARIS, 11 FEVRIER.

—

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

LE VOTE DÉCISIF.

228 voix contre 186 ont voté l'amendement Desmousseaux de Givré, qui remplaçait aujourd'hui l'amendement Darblay. Ce vote a réduit de moitié la majorité relative de 80 voix que le ministère avait obtenue dans les derniers scrutins. Les deux camps avaient recruté toutes les voix disponibles. C'est pourquoi le cabinet a pu combler la perte d'une vingtaine de conservateurs dissidents par l'appel fait aux traînards et aux infirmes de son armée. Il est ainsi parvenu à conserver ce chiffre fameux de 225 ou de 228 endurcis.

L'amendement que M. Desmousseaux de Givré a développé avec une grande modération avait sur celui de M. Darbay l'avantage de concilier, en la respectant, la susceptibilité honorable de l'opposition avec les scrupules des conservateurs progressistes. Au lieu d'appeler l'indulgence de la majorité sur les banquets réformistes, M. Desmousseaux de Givré a proposé de les passer sous silence. Son amendement consistait à supprimer la phrase blessante de l'adresse, et à la remplacer par une simple assurance de concours pour défendre les institutions et le trône de juillet. L'honorable député a fait un vain appel aux sentiments de prudence et de modération des soldats de MM. Guizot et Duchâtel. Depuis plusieurs jours déjà, ces ministres s'étaient assurés de la fidélité aveugle de leurs hommes, et avaient pourvu à la défection annoncée de quelques-uns. Ils comptaient sur quarante voix de majorité; ils les ont eues.

Cependant, le débat de ce jour n'a pas manqué d'éloquence. On y a déployé de part et d'autre moins de tactique, moins de stratégie, mais il n'a été que plus remarquable par l'inspiration et la spontanéité. Les orateurs entendus en faveur de l'amendement sont des hommes qui possèdent l'estime et la considération de tous les partis. Ils sont tous sortis, sous le ministère actuel, des rangs conservateurs, en laissant à l'ancienne majorité les souvenirs les plus honorables. MM, de Lamartine, Rémusat et Dufaure étaient mieux en position qu'aucun membre de la gauche d'ébranler l'aheurtement ministériel, de réveiller ce qu'il peut rester de conscience libérale dans la poitrine des hommes dévoués au pouvoir. Puisqu'ils ont échoué dans leurs efforts de persuasion et d'éloquence, il n'y a malheureusement plus que le coup d'évènements déplorables qui puisse obtenir de l'égoïsme conservateur ce qu'ils n'ont pas obtenu de l'esprit politique de la majorité.

M. de Morny est le seul endurci qui ait osé repousser ouvertement à la tribune le silence que l'amendement proposait d'étendre sur la question des banquets. Encore n'a-t-il eu ce courage que timidement et avec des ménagements excessifs. Il a protesté que le blâme du paragraphe ne s'adressait nullement aux membres de la Chambre; que la susceptibilité de l'opposition était déplacée, et qu'il était seulement indispensable que la Chambre, dans son adresse à la couronne ne restât pas muette sur les graves évènements qui ont agité le pays entre les deux sessions. « Vous vous faites plus insultés que vous ne l'êtes, et c'est une tactique de parti. »

Le seul effet éloquent de ce discours, c'est qu'il a déterminé l'honorable M. de Lamartine à monter à la tribune. La persévérance de la grippe avait privé pendant ces derniers jours l'opposition du concours de cet admirable talent et de celui de M. Berryer. Le poète orateur a, dès le premier mot, relevé le debat des basses arguties dans lesquelles il était descendu. Il s'agit bien, a-t-il dit, de susceptibilités de personnes! Il s'agit de la susceptibilité honorable du pays qui s'inquiète des principes, de la liberté de la pensée et de la dignité de son gouvernement. Quand la royauté, la pairie et la Chambre des députés ont dit leur mot, croyez-vous donc que le dernier mot ait été dit? Au dehors et au-dessus de ces pouvoirs, il y a le pays, qui a bien le droit aussi de se prononcer sur la conduite politique de ses intérêts et de ses destinées, et que vous n'empêcherez jamais de se réunir et de s'émouvoir lorsqu'il se sentira alarmé par les déviations de son gouvernement. Vous qui blâmez cette agitation salutaire, oubliez-vous donc l'année d'où nous venons de sortir, et ne comprenez-vous pas que vous êtes les premiers coupables des alarmes du pays? Si le pays a tant tardé à s'agiter, à s'indigner, c'est qu'il n'avait pas suffisamment réfléchi sur les dangers de votre politique. S'il fût resté impassible devant votre dégradation morale au dedans et la perte à l'extérieur des sympathies des peuples, il eût démenti son caractère et son histoire. Si, au lieu de l'agitation au grand jour, il avait eu recours au silence perfide des conspirations ténébreuses, des complots armés, vous auriez le droit de le censurer; mais, devant l'expression calme, digne, régulière et légale de son indignation et de ses espérances, vous n'avez qu'à vous incliner... « Venez donc mettre les mains de la police sur la bouche du pays! s'est écrié l'admirable orateur. Rappelez-vous que le Jeu-de-Paume n'a pas été autre chose que l'interdiction arbitraire du droit de réunion dans un lieu public! »

Ces paroles de vérité et peut-être de prophétie ont été applaudies par les tribunes et par tous les députés indépendants; elles sont sûrement restées gravées dans l'esprit de la plupart des auditeurs comme dans le nôtre. Mais, sur l'intelligence glacée des centres, elles ont été bientôt effacées par les misérables petites raisons de vanité et de routine à l'aide desquelles M. Vitet, rapporteur de la commission de l'adresse, et M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, se sont empressés de ramener les consciences inquiètes et préoccupées à la réalité du bercail. Le malheur de la tribune, c'est qu'elle étouffe sous l'abus des paroles, c'est qu'elle épuise en les surexcitant par ses contradictions incessantes, les rares élans de sensibilité et de générosité des âmes faibles. Parmi les 228 conservateurs qui ont [illegible] aujourd'hui l'amendement Desmousseaux de Givré, il y en a certainement plusieurs qui ont été très profondément [illegible] par l'éloquence de M. de Lamartine, et par les discours consciencieux de MM. Dufaure et Rémusat; mais, au moment du vote, ils ne s'en souvenaient plus.

Hélas! il est aujourd'hui à peu près certain que la voie pacifique et modérée est fermée au développement des destinées politiques de la France. L'entêtement de la majorité va ressusciter les factions. Le gant jeté par le ministère à ses adversaires de l'opposition sera ramassé par le pays. Comme ils n'ont pas vu que leurs fautes politiques étaient les seules causes de l'agitation constitutionnelle des banquets, ils ne comprendront pas non plus que les excès qui vont naître ne seront que la conséquence infaillible de leur vote d'aujourd'hui. Parce qu'ils ont vu la France dormir pendant sept années, ils ne peuvent pas croire à son réveil, alors même que les peuples endormis depuis des siècles s'agitent et nous convient à la liberté et au progrès! Des évènements brûlants leur démontrent encore en ce moment que les révolutions ne sont jamais provoquées et déterminées que par les ministres colères et aveugles, et ils s'étudient à diviser le pays en deux camps hostiles, acharnés, irréconciliables; ils fondent leur politique, comme l'a dit M. de Rémusat, sur l'impossibilité des transactions; ils osent jésuitiquement reproduire, contre le droit sacré de réunion, le coup d'Etat que Charles X a bravement risqué sur la liberté de la presse!...

On dit qu'à propos de l'amendement Sallandrouze dont la discussion doit précéder demain le vote général de l'adresse, M. Guizot a promis de se laisser arracher la promesse d'une petite réforme parlementaire! Cette comédie serait jouée pour désarmer vingt-huit conservateurs qui se sont ralliés à la pensée de cet amendement formant addition au dernier paragraphe. Nous ne répétons qu'un bruit de tribune; mais ce que nous pouvons assurer d'une manière positive, c'est que, pour tous ceux qui ont voté aujourd'hui contre le ministère, les petites concessions de cette sorte arriveraient trop tard.

Les députés se sont beaucoup occupés en dehors de la Chambre du paragraphe de l'adresse relatif aux passions aveugles et ennemies. Il a été question un moment pour les membres de l'opposition de donner leur démission en masse. Ils ont ensuite renoncé à ce projet, et une correspondance adressée hier de Paris au *Journal de la Somme* contient les renseignements suivants sur leur dernière résolution:

« Les hommes du centre gauche proposaient, aussitôt après le vote de l'adresse, de fixer le jour où le banquet du 12e arrondissement aura lieu. Ce jour-là, tous les membres de l'opposition se réuniraient chez M. Odilon Barrot, d'où ils se rendraient ensuite, traversant tout Paris, au lieu choisi pour le banquet. Arrêtés en chemin par la force armée et par la police, ils déclareraient ne pas reconnaître l'arbitraire ministériel et ne céder qu'à la violence, tout en faisant constater leur résistance comme si elle s'était traduite par des faits matériels. Le ministère se trouverait alors dans la nécessité d'appeler à rendre compte de leur conduite devant la police correctionnelle, M. Barrot, M. Dupont (de l'Eure), M. Arago, toute l'opposition enfin.

» Les députés, après avoir ainsi constaté leur droit et réclamé leur liberté d'action, reviendraient à la chambre et déposeraient contre le ministère un acte d'accusation.

» Ce soir, il a été décidé que l'opposition ne donnerait pas sa démission en masse; elle a pris la résolution de déposer un acte d'accusation contre le ministère et de se rendre au banquet du 12e arrondissement. Le local qui avait été précédemment choisi étant situé dans un quartier très populeux et habité surtout par des ouvriers, on inclina, tout en conservant au banquet son nom et son organisation, à en transporter le siége ailleurs.

» Le jour où il aura lieu, tous les députés qui ont assisté aux divers banquets organisés dans l'intervalle des sessions se réuniront sur un point déterminé pour de là se diriger vers le lieu de la réunion. Leur intention serait d'appeler à venir leur faire cortége tous les gardes nationaux de la capitale qui croient que le droit de réunion existe et ne sont pas disposés à le laisser sacrifier. »

— Nous lisons ce soir dans la *Gazette de France*:

« On dit que le banquet du douzieme arrondissement aura lieu de lundi en huit.

» Le ministère, à ce qu'on assure, se propose de faire mettre les scellés sur la porte d'entrée afin de traduire devant les ribunaux ceux qui les briseraient. »

Tout n'est pas fini à Naples par la promesse de constitution faite au nom du roi. Nous avons dit que l'ambassadeur autrichien a protesté, en abaissant son pavillon, contre les promesses royales. Cette protestation n'est que le prélude d'une autre qui sera faite probablement par l'Autriche. Le *Times*, en effet, nous révélait hier un article secret d'un traité conclu le 12 juin 1815, entre Naples et l'Autriche, par lequel le roi de Naples s'interdisait de gouverner avec une constitution. Cet article est ainsi conçu:

Comme les engagements que LL. MM. contractent par ce traité pour assurer la paix intérieure de l'Italie leur font un devoir de préserver leurs États et leurs sujets respectifs de nouveaux malheurs et d'imprudentes innovations qui amèneraient le retour de ces malheurs, il est entendu entre les hautes parties contractantes, que S. M. le roi des Deux-Siciles, en reprenant le gouvernement de ce royaume, n'y introduira aucun changement qui ne puisse se concilier avec les anciennes institutions monarchiques, et avec les principes adoptés par S. M. I. dans le gouvernement intérieur de ses provinces italiennes.

Le roi de Naples a donc un prétexte tout prêt pour se soustraire à ses engagements, s'il les a pris malgré lui, — et tout doit faire craindre qu'il n'en soit ainsi; — il répondra qu'il n'avait pas le droit d'agir comme il l'a fait, et qu'il a été contraint. L'Autriche alors lui viendrait en aide au nom de son traité secret, et les peuples seraient joués une fois de plus.

Après avoir rapporté l'article que nous venons de traduire, le *Times* ajoute:

Cet article contient l'explication du système qui, pendant trente ans, a réuni les deux extrémités de l'Italie dans un assujétissement complet à la même politique. Cet article est la base du refus que l'Autriche fit de reconnaître le gouvernement constitutionnel de Naples en 1820, et son intervention armée subséquente pour exécuter les décrets de Troppau et de Laybach, et nous présumons que le prince de Metternich tient ce même article pour aussi obligatoire que jamais, et qu'il le considère comme de nature à lui fournir un *casus belli* contre tout gouvernement constitutionnel établi à Naples.

Il est vrai que l'Angleterre, qui avait garanti la constitution de Sicile en 1812, et qui consentit au retrait de cette constitution en 1816, agira de son côté pour empêcher le roi de Naples de se jouer de la parole donnée; là encore elle interviendrait comme en Suisse en faveur de la liberté, mais cette action ne serait pas complétement désintéressée; on parle déjà de placer la Sicile indépendante et constitutionnelle sous la protection de l'Angleterre, qui domine déjà à ce titre sur les îles Ioniennes, et qui possède l'île de Malte. Cette question de protection pourrait venir compliquer singulièrement la situation de la Sicile, qui pâtirait, comme toujours, des sottises d'Etats plus grands qu'elle.

Que ferait dans ce cas le ministère français? Placé entre l'Autriche, sa nouvelle alliée, et le roi de Naples d'un côté, et la cause de la liberté de l'autre, patronée par l'Angleterre, notre alliée cordialement haïe, il est fort à craindre qu'il ne prît, comme dans cette honteuse affaire de Suisse, parti pour l'Autriche, l'absolutisme et les traités secrets. Espérons que la conversion sincère du roi de Naples aux idées libérales épargnera à l'Europe ces graves difficultés et une honte de plus à la France.

Le roi de Sardaigne continue à marcher à la tête du mouvement italien. Les journaux italiens annonçaient hier que les conseils municipaux de Turin et de Gênes avaient émis le vœu d'une constitution. Le journal officiel du soir nous apprend que Charles-Albert ne s'est pas fait prier. Nous lisons dans le *Moniteur parisien*:

Turin, le 8 février.

Par une proclamation de ce jour, le roi de Sardaigne a promis une constitution à son peuple et en a posé les bases. Elles sont analogues à la constitution française.

Question de l'Algérie.

La question de l'Algérie se reproduit cette année agrandie par le concours de trois circonstances capitales.

D'abord la soumission d'Abd-el-Kader a fait disparaître l'obstacle politique qui paralysait l'essor de l'industrie, a clos l'époque guerroyante et inauguré l'ère des triomphes pacifiques, des intérêts civils et féconds, en un mot de la civilisation.

L'avènement d'un fils du roi au gouvernement de l'Algérie a rendu la réputation du prince solidaire du succès, a donné au roi et à ses ministres un intérêt nouveau et puissant à la réussite de la colonisation.

Enfin, le cabinet a consenti, l'an dernier, à ce qu'une loi lui imposât l'obligation de rendre compte, à cette session, des mesures qu'il aurait prises pour assurer la marche et le développement de la colonisation.

Il est temps en effet que l'occupation de l'Algérie cesse d'être stérile, onéreuse même pour la France; il est temps qu'on avise enfin aux moyens de fonder la colonie, de dégrever la métropole.

L'Algérie jouit de cette rare bonne fortune d'être une sorte de terrain neutre, en dehors de tout esprit de parti, ou plutôt protégé par tous les partis. Pour s'entendre il ne faut ici que de la bonne volonté.

Nous n'entrerons point dans tous les détails de cette grande affaire; nous nous bornerons à signaler quelques points principaux où une détermination prompte et claire est indispensable.

Tant que la guerre a sévi, elle a pu absorber toutes les préoccupations gouvernementales et ne laisser qu'une place secondaire aux intérêts civils. Ces derniers maintenant réclament le premier rang et doivent devenir, à leur tour, l'objet de toutes les sollicitudes.

Au dire des uns, la colonisation par les soins et les efforts de l'industrie privée n'est qu'une chimère. L'Etat serait le seul capitaliste assez puissant pour venir à bout d'une entreprise gigantesque. Repoussons cette supposition qui, en imposant aux contribuables de France des sacrifices intolérables, aboutirait fatalement à l'abandon de l'Algérie, ou, ce qui reviendrait au même, à l'occupation restreinte de quelques points fortifiés du littoral.

Selon d'autres, la colonisation serait tellement facile qu'il n'y aurait qu'à laisser faire! Illusion non moins dangereuse que l'autre, démentie par l'expérience, et qui, par la perpétuation des sacrifices de l'Etat en pure perte, conduirait au même résultat, l'abandon reel ou déguisé.

Le gouvernement doit donc intervenir dans la colonisation, non pour la faire, mais pour l'aider par les mille moyens dont il dispose. En première ligne, nous plaçons les dessèchements de marais, la construction des routes, chemins, etc. Il nous paraîtrait juste à cet égard que les économies qui seront obtenues par la diminution de l'armée, qu'a commencée déjà le renvoi en France de quelques régiments, fussent reversées sur la colonisation, et spécialement sur les travaux publics, condition nécessaire de toute prospérité agricole.

Nous réprouvons autant et plus que qui que ce soit les dépenses improductives, et nous n'avons cessé de regretter et déplorer tout l'argent si stérilement sacrifié en France, perdu à brûler de la poudre. Quant aux capitaux employés à des travaux publics qui facilitent l'industrie, et, par l'industrie, créent des canaux infinis où circule la richesse publique, ils constituent de simples avances et sont un utile placement à intérêt.

Mais, qu'on ne s'y trompe pas, tout en demandant que le gouvernement soit pourvu des ressources et des moyens propres à réaliser une entreprise nationale et féconde, nous y mettrons pour condition qu'il fera cesser toute tergiversation, tout retard, et qu'il marchera droit au but désiré. Il devra, comme il en a d'ailleurs pris l'engagement, sortir enfin des nuages dont il s'est entouré jusqu'à présent; il devra présenter un plan, un système net

ties pour l'exécution sincère et énergique du système qui aura été adopté. Nous disons : le gouvernement ; en effet, la guerre a fait son temps. Le ministère de la guerre est désormais hors de cause. C'est le gouvernement tout entier, c'est le cabinet, c'est le chef du cabinet surtout qui seront dorénavant responsables du succès, qui auront, suivant le résultat, à revendiquer l'éloge ou à encourir le blâme.

Nous avons fait appel aussi au courage du gouvernement. Nous n'ignorons pas, tout le monde sait en effet l'obstacle qu'il rencontrera de la part de quelques individus qui ont accaparé les meilleures terres de l'Algérie, les plus rapprochées du littoral, les plus propices à la colonisation et qu'ils s'obstinent à détenir à l'état d'inculture, même sur les points où l'inaction n'a ni prétexte, ni excuse, même sur le parcours des routes ou dans le voisinage des villages nouvellement fondés. Ces frelons de la ruche coloniale se complaisent dans les faciles profits de récoltes, sans travail, dues à la fécondité spontanée du sol. Ils empêchent le peuplement du pays, la fertilisation des terres ; ils empêchent l'utilisation des dépenses faites par l'Etat. C'est au gouvernement de s'armer du courage nécessaire pour briser la barrière que l'égoïsme oppose à la prospérité publique.

Si nous désirons que les chambres fassent, dans le budget, une part convenable à la colonisation, ce n'est assurément pas pour que les écus des contribuables, la sueur du pauvre, la dîme exigée du travailleur deviennent, en Algérie, la proie d'une aristocratie nouvelle. Le gouvernement a plus encore le devoir que le droit de prendre des mesures efficaces pour que les dépenses à faire profitent au travail, rien qu'au travail, qui seul pourra rendre un jour à la France les avances que celle-ci est obligée de faire aujourd'hui à l'Algérie.

L'Autriche en Italie. — On lit dans le *Correspondant de Nuremberg* : « Le comte de Montecuculi, maréchal des Etats de la Basse-Autriche, a refusé le poste de gouverneur de Milan ; on croit qu'il sera donné à M. le comte de Thurn, président de la congrégation de notre ville.

» La défense de fumer est rigoureusement observée. Un voyageur étranger, qui venait de descendre devant la porte de Milan le cigare à la bouche, reçut dans le dos un coup de couteau à travers son manteau. L'auteur de cet acte n'a pas été découvert. »

— On écrit de Venise, 2 février, à la *Gazette d'Augsbourg* : « Ce matin, le navire à vapeur de guerre *Vulcano* a quitté notre port. A bord se trouve l'équipage complet qu'ont les vaisseaux à voiles de la division navale de la mer Adriatique. Tout le monde ignore le but ultérieur de ce départ préparé en toute hâte, car le commandant a reçu des ordres cachetés, avec injonction de ne les ouvrir qu'en pleine mer. »

— On écrit à la *Patria* : « Dans les rues et sur les places de Milan, il a été répandu à profusion des feuilles volantes sur lesquelles était figuré un soldat autrichien, et au-dessous, par forme d'interrogation : « A Naples? » On continue d'emprisonner à Plaisance ceux qui chantent l'hymne ; partout on crie : Vive Pie IX ! Des dames de la haute société ont refusé de prendre le deuil de Marie-Louise, ordonné par le duc. On cite entre autres les comtesses Scotti et Lodi, et la marquise Landi.

Armements de la Sardaigne. — On écrit de Turin au *Nouvelliste* :

« Il est positif que nous aurons encore deux contingents de plus, le 20 courant, sous les armes, de manière que nous n'avons presque plus que la réserve à appeler. Celle-ci obéira, on n'en doute pas, avec le même enthousiasme que les provinciaux, à l'appel patriotique de son bien-aimé souverain. A la suite d'une adresse du corps municipal de Turin, le roi a accordé la garde civique à Turin et à Gênes, et à toutes les villes ou communes qui la demanderont.

» Aujourd'hui, on a fait partir pour Alexandrie deux batteries de campagne (16 canons). On ordonne partout des dispositions pour rassembler toute sorte d'approvisionnements de guerre. Nous avons ici le fils du duc de Parme depuis avant-hier ; peut-être est-il venu chercher sa femme qui jouissait de l'hospitalité de notre cour, tandis que son beau-père faisait une alliance offensive et défensive avec l'Autriche. »

Bruit de la mort de la reine d'Espagne. — « On assure, dit ce soir la *Gazette*, que le gouvernement a reçu par dépêche télégraphique la nouvelle de la mort de la reine d'Espagne. Quoique nous ayons quelques motifs de penser que ce n'est pas là un bruit répandu au hasard, nous le rapportons sous toutes réserves.

» L'*Heraldo*, journal dont le propriétaire principal est M. Sartorius, ministre de l'intérieur, annonçait, le 4, que décidément M. le duc et Mme la duchesse de Montpensier partiront pour Madrid dans le courant du mois. »

Dernières nouvelles de Mexico et de Washington. — Des nouvelles de Vera-Cruz du 29 décembre, apportées par la goëlette *Elanor*, sont venues enfin nous fixer sur la véritable situation des choses, tant à Queretaro qu'à Mexico. Loin de confirmer en rien les rumeurs pacifiques que nous avons eu depuis quelque temps à enregistrer, elles nous apprennent que le général Scott a publié des ordres pour l'occupation totale du pays, dont l'armée américaine devra demeurer en possession jusqu'à ce que le gouvernement mexicain consente à signer un traité acceptable pour les Etats-Unis. En même temps il a publié des règlements relativement aux taxes qui devront à l'avenir être prélevées sur les populations conquises, en désignant sur quels articles ces taxes devront être imposées. Tous les droits et revenus payés anciennement à l'administration mexicaine seront ainsi appliqués désormais à l'entretien des troupes d'occupation. Par la même occasion, le général en chef a proclamé l'abolition absolue de toute espèce de loteries.

Ces ordres et ces mesures, dont les détails ne nous sont pas encore parvenus, ne sont autre chose que le commencement d'exécution du plan développé par M. Polk dans son message. C'est l'inauguration de son système d'occupation permanente et de contributions forcées. Il n'y aurait d'ailleurs dans tout cela rien qui dût surprendre, si ce nouveau pas, fait en avant, ne coïncidait d'une manière si étrange avec la résolution prise de rappeler le général Scott. Ce rappel devient en effet plus inconséquent et plus inexplicable que jamais, lorsqu'on a laissé ce général en chef proclamer ce que l'on pourrait appeler une nouvelle ère de la guerre mexicaine.

[illegible] d'une situation désespérée, sans aucun des moyens qui pourraient lui permettre d'y faire face ou d'en sortir.

Toutefois, les nouvelles élections sont terminées, et l'on espère que sous peu les députés et les sénateurs nommés se réuniront à Queretaro pour inaugurer leur législature. Peut-être ce congrès, moins usé que l'autre par les vicissitudes de ces deux dernières années, trouvera-t-il dans sa jeunesse politique assez d'énergie pour prendre une résolution. Mais on est en droit d'en douter, lorsqu'on voit le gouvernement mexicain se préoccuper en ce moment suprême des intrigues plus ou moins réelles que les monarchies européennes peuvent tramer contre la république. « De secrètes mesures, dit pompeusement une correspondance, ont été prises pour arrêter les menées secrètes et les progrès de ces ennemis, plus redoutables que ceux avec lesquels on est en guerre ouverte. » Singulière préoccupation, en vérité, dans un pareil moment ! Et n'avions-nous pas raison de rappeler naguère cette croyance de l'antiquité : Que Dieu frappe de vertige les peuples condamnés à périr?

Désormais, la conquête des Etats-Unis au Mexique, et les projets d'absorption complète que nourrissent quelques hommes politiques à Washington, ne semblent plus avoir de digue et d'obstacle sérieux que dans la volonté du congrès américain lui-même. C'est au Capitole que se trouve maintenant transportée la guerre du Mexique, car on peut dire hardiment, en présence de ce qui se passe, que les conséquences de cette guerre s'arrêteront là où il plaira aux Etats-Unis de s'arrêter.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 11 février.*

Voici la dernière partie du paragraphe, sur laquelle la discussion est engagée :

« Comptez sur notre appui pour vous aider à le défendre. Les agitations que soulèvent des passions ennemies ou des entraînements aveugles tomberont devant la raison publique, éclairée par nos libres discussions, par les manifestations de toutes les opinions légitimes. Dans une monarchie constitutionnelle, etc. »

Après une explication sans importance entre M. de l'Espée et M. le président, au sujet d'une interruption d'hier, la Chambre reprend la discussion du dernier paragraphe du projet d'adresse.

Voici l'amendement de M. Desmousseaux de Givré :

« Comptez sur notre appui pour vous aider à le défendre. Comptez sur la raison publique éclairée par nos libres discussions et par la manifestation de toutes les opinions légitimes. *Dans une monarchie constitutionnelle, etc.* »

On le voit, c'est la suppression des mots qui blessent l'opposition.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. C'est à la majorité de cette Chambre que j'ai l'honneur de m'adresser. J'espère que les sentiments bienveillants qui m'entouraient au sein du parti conservateur m'accompagneront à cette tribune. J'y viens parler dans l'intérêt de collègues dont je me suis séparé avec tant de regrets. (Très bien!)

Messieurs, on vous demande un vote qui, dans ma conviction intime, est au moins inutile, et je viens vous prier de repousser cette demande ; et, croyez-le bien, ce n'est pas une intention fallacieuse qui me fait dire que c'est dans votre intérêt et même dans celui du cabinet que je propose la suppression des mots si mal à propos introduits dans le projet d'adresse.

Je maintiens que cette suppression n'enlève rien au dernier paragraphe. Vous avez voté la partie du paragragraphe qui remercie le roi de son dévouement, seulement vous réservez intacte votre opinion sur les banquets, et vous respectez en même temps le droit des minorités.

Il m'a semblé que, dans la séance d'hier même, les ministres ont cherché à justifier la rédaction du paragraphe ; je crois que cela est fort imprudent et blesse essentiellement la liberté de discussion.

L'orateur examine brièvement la question de droit, et reproche ensuite au ministère le langage qu'il a tenu dans cette occasion. Que faites-vous, s'écrie-t-il ?

Vous venez dire à l'opposition : « Acceptez notre insulte, vous nous la rendrez demain. »

PLUSIEURS MEMBRES. C'est cela ! c'est cela !

M. DE GIVRÉ. Eh bien ! je le demande, peut-on commettre une pareille imprudence ? (Très bien ! très bien !)

Messieurs, je déclare que, de tous les actes de ma vie politique, un seul pèse sur ma conscience : c'est le vote par lequel vous m'avez fait flétrir cinq de mes collègues. (Sensation.) Qu'est-il arrivé à la suite de ce vote ? Cinq députés ont quitté cette Chambre ; cinq collèges électoraux vous les ont renvoyés, et ces députés ont renouvelé le pèlerinage de Belgrave-Square. Voilà ce qui a eu lieu ; c'est un fait très grave. (Mouvement prolongé.)

Nous allons voter l'adresse ; le nom des membres qui devront la porter au roi sera tiré au sort. Eh bien ! ceux de quelques-uns de ces ennemis, de quelques-uns de ces aveugles, peuvent sortir de l'urne, je vous demande si ces aveugles peuvent aller la présenter au roi ?... (Très bien ! à gauche. — Bruit.)

Ainsi, vous avez fermé les portes du palais du roi à plusieurs de vos collègues.

Et pourquoi tout cela ? Parce qu'il vous a plu de faire du roi un chef de parti. M. Guizot a dit que le roi est obligé de dire ce qu'il pense. Si le roi est obligé de dire tout ce que vous pensez, il faut le faire asseoir sur ce banc. (Rires.)

Je supplie l'honorable majorité à laquelle j'appartiens par tant de liens de sympathie et d'estime de prendre en considération mon amendement. Le vote qu'on vous demande est mauvais, l'amendement que je vous propose n'a rien de fâcheux ni d'hostile : il concilie tout. (Approbation sur plusieurs bancs.)

M. DE MORNY. L'honorable préopinant a dit : Restons dans le vrai, c'est absolument ce que je veux faire. Je veux détruire en très peu de paroles la fantasmagorie qu'on a cherché à élever devant nous.

Je déplore le mode de discussion de nos adresses qui font naître tant d'équivoques. La majorité ne dit pas ce qu'on lui fait dire. Que dit la majorité ? Insulte-t-elle l'opposition ? Pas le moins du monde. La majorité déclare à l'opposition qu'elle n'a pas l'intention de l'offenser. (Hilarité. — Mouvement prolongé.) L'opposition exagère une susceptibilité que je ne comprends pas qu'elle éprouve en cette occasion.

Je déclare qu'un député de l'opposition qui s'est rendu dans les banquets et qui y a fait des discours constitutionnels, était dans son droit et n'est ni ennemi ni aveugle. Je n'ai point peur de ces manifestations ; la majorité n'en a point peur.

M. MATER. Je demande la parole.

M. DE MORNY. Le gouvernement a interdit les banquets ; il l'a fait sous sa responsabilité ; cela ne nous regarde pas. (Exclamations.) Nous n'avons à nous occuper que de la question politique ; niez-vous qu'il y ait eu dans le pays une certaine agitation ? Niez-vous qu'il y ait eu des discours factieux ?

Eh bien ! pourquoi contesteriez-vous à la majorité le droit de s'occuper de ces manifestations ? (Interruptions.) Vous rappelez-vous ce qui a eu lieu en 1842, au sujet du recensement ? Un certain nombre de députés s'étaient mêlés à cette agitation. (Non ! non !) Cela est constant ; eh bien ! à cette époque, le projet d'adresse s'élevait contre cette agitation.

M. de Mornay lit le paragraphe de l'adresse qui fait allusion à cette agitation. Cette rédaction n'a rien d'analogue à la rédaction du paragraphe actuellement en délibération.

Voilà, poursuit l'orateur, ce qui a eu lieu alors. Pourquoi ne ferions-nous pas la même chose aujourd'hui ?

Je le répète, plusieurs députés, à cette époque, se sont... *moralement* associés à ce mouvement. (Explosion de cris à gauche.)

Il y a d'assez grosses choses dans l'avenir (On rit), en France et hors de France, pour que nous ne réduisions tout ceci à sa juste et véritable proportion.

Plus qu'un mot ; vous qui parlez toujours de patriotisme, car vous semblez en avoir le monopole exclusif, descendez en vous-mêmes, et dites-vous bien si tout ce que vous avez fait, si tout ce que vous voulez faire est bien

[illegible] meure d'être en butte à l'arbitraire, ou d'abdiquer le droit des constitutions libres, le droit de réunion.

Il est trop tard pour revenir sur les éléments de cette question, sur ces raisons en sens inverse dont les développements, depuis quelques jours, tiennent nos esprits absorbés... Je ne pourrai donc que les effleurer en quelques minutes et en passant (Ecoutez! écoutez !)

Depuis que le gouvernement a élargi la question à ce point d'y faire disparaître une de nos libertés les plus précieuses, est-il, je le demande, est-il un seul de nous qui pense que le jeu de nos institutions soit concentré dans cette enceinte et dans l'autre Chambre ? Est-il quelqu'un qui pense que quand la royauté, la Chambre des pairs et la Chambre des députés ont dit leur opinion d'un fait, le dernier mot en a été dit ? (Oui ! oui ! — Non ! non ! — Agitation extrême.) Oui, en dehors de ces pouvoirs, de la royauté, des deux Chambres, en dehors, au-dessus ou au-dessous de tout ce mécanisme, de tout ce jeu de nos institutions, il existe, en des cas exceptionnels, un juge, un arbitre, un souverain arbitre... (Explosion d'applaudissements à gauche. Agitation au centre). Oui, en dehors du faisceau des pouvoirs publics, aussi bien à Rome autrefois qu'aux Etats-Unis aujourd'hui, il y a la voix qui condamne et qui avertit avant, voix dont on ne méconnaît pas en vain les avertissements, et dont les murmures sont de graves symptômes.

Sans doute, dans les pays constitutionnels, ces symptômes de l'opinion ne se manifestent pas toujours ; mais n'avez-vous pas réfléchi qu'il devait y avoir une émotion réelle, honnête, à la fin de l'année dernière, au milieu des scandales, des déprédations qui l'ont signalée ?

M. de Morny vous demandait si une certaine agitation n'avait pas été produite par les banquets. Je n'ai pas assisté aux banquets réformistes, mais j'en accepte glorieusement toutes les conséquences. (Mouvement.) Oui, il y a eu une agitation salutaire. J'avoue que nous avons eu plus de peine à modérer, à contenir les banquets... (Ah ! ah ! au centre. — Bruit.)

J'ai voulu dire que nous avons eu plus de peine à en diminuer le nombre qu'à l'augmenter.

Nous n'avons agi, ni voulu agir, ni en factieux, ni en conspirateurs ; nous avons voulu avertir le pays de la distance de jour en jour plus grande qui existait entre le gouvernement et les principes de juillet. Nous avons parlé à ciel découvert, et c'est alors que vous voulez mettre la main de la police sur la bouche du pays. (Bravo ! bravo !)

Et vous dites que c'est une agitation artificielle ! Non, Messieurs, si les banquets avaient créé une agitation artificielle, ils ne vous alarmeraient pas tant. (Très bien ! très bien !) Le pays a été très patient depuis dix-sept ans, et quand je songe que depuis dix-sept ans le pays avait attendu, je me dis qu'il n'avait pas encore suffisamment compris tout ce que votre politique avait de déplorable, quand il a vu une petite oligarchie prendre la place de la démocratie qu'avait fondée la révolution de 1830 ; quand il a vu les scandales s'implanter dans ce pays de l'honneur et de la dignité (Bravo ! bravo !) ; quand il a vu que, dans un intérêt dynastique, vous compromettiez la paix ; quand il a vu que vous violiez tous les grands principes constitutionnels ; quand il a vu que la France était enserrée dans une frontière de contre-révolution en Europe (Bravo ! bravo !) ; quand le pays a vu cela, il s'est ému, il a parlé ! (Bravos frénétiques.)

Le gouvernement, par l'organe de M. le président du conseil, a reconnu hier qu'il y avait des armes dangereuses. Comment, avec la connaissance de cette vérité, et ayant le choix des armes, s'est-il servi de celles que nous avons vues entre ses mains ? Messieurs, le ministère pouvait, pour trancher cette question, se servir de deux espèces d'armes.

Il avait d'abord l'arme de la liberté ; il pouvait modérer les banquets, réprimer les écarts de la parole, s'ils s'y présentaient et si besoin y était. Si l'on ne pouvait défendre la liberté de ses propres excès qu'en la plaçant à l'abri de la loi, il fallait venir avec cette loi, et tous nous nous serions inclinés. Mais non, l'on a mieux aimé s'adresser à l'arbitraire ; et, pour prévenir, pour empêcher ces entretiens du pays avec lui-même, on veut mettre, je le répète, la main de la police sur ses lèvres. (Bravo !)

L'arbitraire ! c'est l'arme la plus dangereuse à manier. (Oui ! oui !) Ou elle se brisera dans vos mains, ou elle se tournera contre vous-mêmes, qui voulez en faire un si imprudent usage. (Très bien ! très bien ! Ecoutez-moi encore. (Ecoutez !)

Avez-vous bien réfléchi, vous, que le ministère veut entraîner dans le sentier de l'arbitraire, avez-vous bien réfléchi aux conséquences de l'acte qu'on vous propose contre nous ? (Ecoutez !)

Je vais vous le dire en deux mots : Je suppose qu'à défaut d'une législation, car celle qu'on invoque est une dérision véritable, se voyant frappé par votre blâme, par votre censure, une partie de la représentation se refuse à subir cette censure, et persiste dans son opinion, que moi je nomme légitime et généreuse, à quoi la mesure vous mènera-t-elle ? A proposer contre des députés une sentence d'indignité... (Réclamations au centre. — Mouvements divers à gauche.) Une sentence d'indignité, je le répète. (Nouvelle interruption.) Ces conséquences ne sont pas dans les intentions des hommes, elles sont dans la logique. (Agitation.) Et si, à la suite de cette déclaration d'indignité, les électeurs, faisant comme les députés devant votre arrêt, les renvoyaient parmi vous... (Exclamations au centre.)

M. de Lamartine achève sa phrase au milieu du bruit. Nous n'entendons que le nom de Manuel, qui semble encore accroître l'agitation extraordinaire qui remue la Chambre.

L'histoire d'Angleterre (Ah ! ah ! au centre), continue l'orateur, nous apprend quel enchaînement de proscriptions un premier acte d'arbitraire peut entraîner. L'histoire de notre révolution est pleine aussi de ses grands et de ces terribles exemples de réactions succédant aux réactions, de victimes entraînant d'autres victimes. (Sensation.)

Un mot encore. Avant de descendre de la tribune, je n'ai plus qu'un souvenir à rappeler à la majorité : Souvenez-vous du jeu de paume. (Agitation extraordinaire.) Ce jeu de paume d'où sortirent la révolution et la liberté, qu'est-ce que c'était ? le droit de réunion dans un lieu public. (Allons donc ! au centre. — Interruption prolongée.)

Je veux rappeler à mon pays qu'on lui ravira la plus précieuse liberté par l'interdiction du droit de réunion, et, je le répète, le jeu de paume fut un lieu fermé par les ministres et ouvert par la liberté. (Interruption prolongée.)

M. VITET. Si la commission de l'adresse avait pu éprouver le moindre doute sur la nécessité de caractériser les agitations dont la France a été témoin, le discours que vous venez d'entendre lui en ferait sentir la nécessité. Il faut que le bons sens public proteste contre les apologies que nous venons d'entendre. (Bruit.)

On prétend que nous n'avons pas le droit de caractériser ces manifestations. Il est un point que je veux établir : les commissions d'adresse doivent apprécier tous les faits qui ont pu exercer quelque influence sur les esprits. Celle de cette année pouvait-elle ne pas parler des banquets ? Non, Messieurs, et si le discours de la couronne n'avait pas parlé de ce fait, il aurait été du devoir de la commission d'en entretenir la Chambre. Et pourquoi ? Parce que c'est avant tout un fait politique dont on ne saurait prévenir les conséquences par quelques poursuites et quelques mois de prison ; il fallait une manifestation imposante, éclatante. (Approbation au centre.)

L'honorable orateur rappelle un précédent de 1844, où l'adresse a reproduit la phrase suivante du discours de la couronne :

« La raison publique a fait justice des manifestations qui se sont produites. »

M. DE LASTEYRIE. Je demande la parole.

M. VITET. A cette époque-là, M. de Lasteyrie disait : Nous blâmons, comme la majorité, certaines manifestations pour lesquelles nous n'avons pas plus de sympathies que vous.

UNE VOIX. Mais il disait qu'il condamnait les actes et non les hommes. (Hilarité.)

M. VITET. L'honorable M. Crémieux disait aussi : La manifestation d'un parti entraîne la manifestation du pays. (Au centre : Ah !)

M. CRÉMIEUX. Mais je ne condamnais et ne flétrissais personne.

M. VITET. Le droit n'était pas contesté.

M. ODILON BARROT prononce quelques mots de sa place ; aussitôt le plus grand tumulte se manifeste dans la Chambre ; les membres du centre poussent avec une énergie croissante les mots : A l'ordre !

M. VITET soutient que la Chambre a le droit de juger et de critiquer des actes auxquels des députés eux-mêmes se sont associés. (A chaque mot de l'orateur, les membres du centre crient : Très bien !) Qu'a fait la commission ? Que fera la Chambre si elle vote le paragraphe ? La commission et la Chambre condamnent un acte sans manifester la moindre intention hostile ou injurieuse pour l'opposition. (Réclamations aux extrémités.) Nous avons

[illegible] avec nos sentiments d'aujourd'hui. Rien de plus injuste. Nous n'avons jamais reconnu à la majorité le droit de blâmer la minorité.

On nous dit que les expressions du paragraphe ne s'appliquent pas à nous; mais les banquets n'ont-ils pas eu pour origine celui du Château-Rouge? Nous étions là cent députés; il faudrait que nous fussions bien aveugles pour ne pas y voir un blâme contre nous. (Rires. — Approbation à gauche.)

AU CENTRE. Aux voix! aux voix!

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. La Chambre tout entière n'a pas entendu l'interprétation à laquelle je demande à répondre. Ce n'est pas ce que vient de dire l'honorable M. de Lasteyrie que je viens contester; mais je veux répondre, je dois répondre à une interpellation qui est partie de ce côté (le centre). On a dit que nous avions voté, on a dit que nous avions approuvé, accepté un amendement dans lequel il y avait le mot *réprouvé*. (Non! non!)

Permettez, Messieurs, on me l'a dit vingt fois hier dans la salle des conférences, et on vient de le répéter à l'instant même ici. Eh bien! je donne le démenti le plus formel à une pareille accusation. Non, et j'en appelle à tous les souvenirs de la Chambre, au moment où le mot de *réprouver* fut prononcé, je demandai à tous mes collègues de la droite de quitter leurs bancs et de venir dans l'hémicycle pour montrer que nous ne voulions pas plus être *réprouvés que flétris*. (C'est vrai! c'est vrai!)

Messieurs, je regrette que ma voix soit trop fatiguée pour me permettre de protester plus longtemps, plus énergiquement encore contre une pareille accusation, contre l'accusation d'avoir accepté une qualification indigne d'hommes d'honneur. (Très bien! très bien!)

Comment, vous nous accuseriez d'avoir accepté l'une de ces odieuses paroles *flétris* ou *réprouvés*! Non, non; je proteste contre une pareille imputation, comme j'ai protesté contre l'acte que déplorent eux-mêmes les hommes d'honneur qui s'en sont rendus coupables. (Exclamations diverses et approbation.)

M. VITET. L'opposition a voté ce mot, voilà tout ce que je voulais dire. (Agitation.)

M. E. de Girardin monte à la tribune.

AU CENTRE, avec force. Aux voix! aux voix!

A GAUCHE. Parlez! parlez!

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. de Girardin. (Bruit.)

AU CENTRE. C'est M. Matter qui a demandé la parole!

M. de Rémusat se dirige vers la tribune. (M. de Girardin regagne son banc.)

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. de Rémusat.

M. DE RÉMUSAT. Au moment où l'on propose à la Chambre un vote peut-être irréparable, qu'il me soit permis de lui donner un conseil auquel je regrette de ne pouvoir donner l'autorité de ma personne.

Qu'elle me permette de lui faire observer qu'il est impossible de garder le sang-froid et l'impartialité dans les débats qui nous préoccupent.

Le paragraphe de l'adresse contient une censure de la conduite d'une partie de cette Chambre. (Violents murmures.) C'est une subtilité que la distinction qu'on a essayée sur les actes et les personnes, le paragraphe ne qualifie pas les actes, mais les personnes qui les ont suscités.

Eh bien! maintenant, je dis que ce qu'on vous propose est sans exemple dans les pays libres. S'il est vrai que la liberté de la tribune soit illimitée, il est vrai aussi que la majorité n'a aucun droit sur la minorité. Que ceux qui ont été attaqués se défendent par des banquets et par la presse.

On a mis dans la bouche de la couronne des paroles qui ont été comme un défi jeté par la majorité à la minorité.

Il valait mieux que la monarchie vînt se revendiquer elle-même et se donner satisfaction. (Très bien!) C'est un déplorable conseil que le cabinet a donné là à la royauté. Que voulez-vous? c'est la suite de la politique irréconciliable (Très bien!); c'est un nouveau gage qu'ils veulent donner à cette politique. (Oui! oui!) Et c'est au moment où la France aurait besoin de voir s'aplanir tous les obstacles qui séparent les esprits, et les empêchent de se réunir dans la même pensée, dans les mêmes [illegible] des éventualités de l'avenir. (Très bien! très bien!) Et c'est au [illegible] de ces complications de l'avenir que vous évoquez une loi révolutionnaire! (Très bien!)

Messieurs, c'est au nom de la patrie, c'est au nom de votre propre conservation, que je vous prie, que je vous supplie de ne pas entrer dans la voie où l'on veut vous entraîner, et de rejeter la proposition qui vous est soumise. (Très bien! à gauche.)

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Je veux rétablir la question, qui paraît avoir été déplacée par M. Rémusat. Il ne s'agit pas de représailles, il ne s'agit pas d'une mesure qui puisse être qualifiée de révolutionnaire. (Si, si, si, à gauche. — Non, non, au centre.) Ce n'est pas nous qui voulons des mesures révolutionnaires. (Dénégations à gauche.)

M. le ministre répète ce que lui et ses collègues ont déjà dit. Un fait s'est produit dans l'intervalle des sessions, la Chambre ne peut renoncer au droit d'en dire son avis par cela seul que des députés se sont associés à ces faits.

Quant à l'interdiction du banquet du douzième arrondissement, nous avons usé d'un droit... (Agitation extrême à gauche.) Nous avons usé d'un droit. (Non, non, à gauche.) Le doute n'est pas dans les tribunaux, il n'est pas dans mon esprit, il est dans celui de l'opposition. (Interruption prolongée.) Je pense assez bien de ceux qui se posent comme nos successeurs, pour être persuadé qu'à notre place, et quoiqu'ils en disent, ils ne feraient pas autrement que nous. (Rires ironiques à gauche. — Approbation au centre.)

M. [illegible] son [illegible] veut répondre [illegible] ministre [illegible].

J'adopte [illegible] é, [illegible] que M. le ministre [illegible] paragraphe ne se rattache pas à son existence. La première faute qui a été commise, c'est d'avoir mis dans la bouche du roi le langage que vous lui faites [illegible] plus que moi ne comprend la fiction du gouvernement représentatif.

Je veux que le langage du cabinet soit seul en évidence dans le discours de la couronne. Mais quand je vois la personne auguste parler dans ce paragraphe de son âge avancé, des services qu'elle a rendus, du dévouement qu'elle a pour le pays, et ajouter immédiatement une pensée de blâme contre une partie du pays, moi, je puis bien admettre cette fiction du gouvernement représentatif; mais tout le monde l'admettra-t-il? Non, évidemment. (Très bien! très bien!) Et quand je songe que la couronne est mise face à face avec toutes les personnes qui ont pris part au mouvement et en butte à leurs ressentiments, je dis que le cabinet a commis une faute énorme. (Très bien! très bien!) La couronne devait garder un absolu silence sur ces manifestations. (Rumeurs au centre.)

Je ne connais aucune loi constitutionnelle qui obligeait le ministère à faire parler la couronne comme elle l'a fait.

Je ne connais aucune loi constitutionnelle qui oblige la Chambre à reprendre la phrase du discours de la couronne. C'est pour la Chambre un devoir de garder le silence.

M. le mi[illegible] : Nous [illegible] avons [illegible] garde [illegible]. Je réponds [illegible] cette agitation; m[illegible] que [illegible] le ferez-vo[illegible]

Voilà la [illegible]

Vous rec[illegible] des discours [illegible] constitution[illegible] été prononc[illegible] dans votre [illegible] ion [illegible] vous demandez [illegible] c'est contre [illegible] agitation [illegible] relle. [illegible] vous y verriez une agitation, un mouvement; c'est contre ce mouvement que vous protestez, et, comme l'honorable M. de Lamartine vous le disait si éloquemment, c'est la plus grande faute que vous puissiez faire pour moi, je ne comprendrais pas que la Chambre flétrît cette agitation.

Je veux dire deux mots sur la question de personnes : peut-on [illegible] de ces débats? Les commentaires de vos journaux n'ont-ils pas dit : Vous êtes cent députés auxquels s'adresse le blâme exprimé dans le discours de la couronne? N'a-t-on pas dit [illegible] députés, [illegible] la discussion sur l'affaire Petit : Vous [illegible] accusateurs, vous deviendrez accusés?

Je le répète : il s'agit d'émettre un vote qui portera un coup sur une centaine de vos collègues. Est-ce prudent, dans les circonstances [illegible]? Vous vous engagez dans une voie dont vous ne pouvez pas connaître l'issue.

Permettez-moi de vous rappeler un mot bien beau de M. Duport : « Législateurs, disait-il, rendons l'homme respectable à l'homme. » Ce mot fut oublié, et vous savez ce que cet oubli a coûté à la France. Je vous dirai à mon tour : Députés, rendez le député respectable au député.

Toute [illegible] partie d[illegible]

M. LACROSSE procède à l'appel nominal. Un des huissiers répond : présent ou absent, chaque fois qu'un des noms est appelé.

Voici le résultat du scrutin, qui dure près d'une demi-heure :

Votants	413
Majorité absolue	207
Pour l'amendement	185
Contre	228

La Chambre repousse l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT va mettre aux voix la seconde partie du paragraphe tel qu'il a été rédigé par la commission.

A GAUCHE. Le scrutin par division!

M. LE PRÉSIDENT. On va procéder à l'appel nominal.

Un de MM. les secrétaires fait l'appel nominal.

L'opposition ne prend pas part au vote. Son intention, en s'abstenant, est d'empêcher que le nombre des votants n'atteigne le chiffre fixé pour qu'un scrutin soit valide.

Mais, comme il arrive toujours dans les troupes mal disciplinées, le mot d'ordre n'est pas observé, et cinq ou six députés, en prenant part au vote, déjouent les combinaisons de cette manœuvre.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	241
Majorité absolue	121
Pour	223
Contre	18

La Chambre adopte la rédaction de la commission (*les passions aveugles et ennemies.*)

Demain suite de la discussion de la dernière partie du dernier paragraphe, à laquelle se relie l'amendement de M. Gallandrouze.

La séance est levée à sept heures.

FAITS DIVERS.

Dans les premiers jours de janvier, nous avons annoncé l'arrestation d'un individu à la suite d'une lettre par lui adressée à M. le maréchal Soult, et dans laquelle il lui enjoignait de lui faire remettre dans la soirée du 5, par un invalide, dans un lieu indiqué, six billets de banque de 1 000 francs, sous des conditions mentionnées dans la lettre.

Cet individu a comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, sous la prévention de mendicité à l'aide de menaces. C'est un jeune homme de vingt-et-un ans, d'une taille élevée; il se nomme César Varini et est né en Sardaigne; il se dit négociant, et avoue être l'auteur de la lettre qui l'incrimine.

Le tribunal a condamné Varini à trois mois de prison.

FRAUDES COMMERCIALES. — L'*Hermine*, de Nantes, rapporte la saisie faite chez un boucher de cette ville, de 135 kilogrammes de viande provenant d'un bœuf mort de glandes suppurantes.

Le lendemain, le même boucher introduisit à Nantes un autre bœuf vivant qu'il fit conduire à l'abattoir. Ce bœuf était encore atteint de glandes. L'inspecteur le refusa. Le boucher le fit alors abattre dans la banlieue de la ville et le rapporta en fraude par quartiers [illegible] la vigilance des employés de l'octroi qui savent si bien d[illegible] *saucisse* ou un *demi-litre* de mauvais vin à de pauvres o[illegible]

MARIAGE CRIMINEL. — Le *Courrier de Nantes* annon[illegible] tion d'une femme prévenue d'avoir assassiné son mari [illegible] constances de barbarie atroce, à la suite d'une querelle [illegible] motif bien futile. Cette malheureuse, ayant trouvé que son [illegible] avait vendu son cochon à trop bas prix, l'a frappé de plusieurs coups de couteau et lui a ensuite déchiré la gorge avec ses ongles.

UNE ORDONNANCE DE MÉDECIN. — Nous lisons ce qui suit dans le *Journal de Paris* :

« Pour peu que cela continue, la mission des médecins deviendra aussi pénible que mystérieuse. On cite avec une sorte de terreur le nom d'un de ces hommes de l'art, qui aurait joué un rôle dans un drame intime, au sein d'un ménage où la femme [illegible] par un mal inconnu. Après de longues conjectures et une étude approfondie, il aurait cru reconnaître des traces d'empoisonnement et se serait contenté de dire au mari : « Monsieur, il *ne faut pas* qu'à l'avenir » les indispositions de madame se renouvellent, je vous le défends! » Ces paroles ont produit un effet magique; la [illegible] revenue. Les soins *éclairés* du docteur ne sont plus nécessaires, mais ils ont été reconnus d'une manière généreuse, et son éloge retentit par[illegible]

—

FAITS DE PUBLICITÉ.

[illegible] plus brillantes fêtes de cette année sera celle qui doit [illegible] Jardin-d'[illegible] sous le patronage [illegible] deur et Mme l'ambassadrice d'Angleterre. L'élite de l'aristocratie anglaise, à Paris dans ce moment, assistera à cette fête. Les billets sont de 20 francs, ils sont personnels et ne se trouvent que chez les dames patronesses dont les noms suivent :

L'ambassadrice d'Angleterre, ambassade britannique.
La comtesse d'Essex, 15, rue d'Aguesseau.
La comtesse de Sandwich, 2, rue Saint-Florentin.
Lady Augusta Wentworth, 26, Champs-Elysées.
Lady Augusta Gordon Hallyburton, 114, Champs-Elysées.
Lady William Hervey, 6, place de la Concorde.
Lady Maria Saunderson, 2, rue Saint-Florentin.
La[illegible] 5[illegible] Champs-Elysées.
La [illegible] lady K[illegible], 3[illegible] Saint-Honoré.
La[illegible] Poitiers, hôtel Bristol, place Vendôme.
L'honorable [illegible], faubourg Saint-Honoré.
Mme Courtenay Boyle, 53, rue de l'Arcade.
Mme Tudor, 47, avenue Matignon.
[illegible] Gérard-Gould, 54, [illegible]
[illegible] iffe, 2, rue Saint-[illegible]

— La livraison de janvier [illegible] *Agriculture pratique* [illegible] *Jardin* [illegible], publié sous la [illegible] Bixio, contient les articles suivants :

[illegible] M. [illegible]. Des fermes-[illegible]. — DE [illegible] [illegible] GEOFFROY [illegible] H[illegible] et [illegible] nouvelles espèces d'animaux — VILLEROY. Amélioration des bestiaux. II. — DU JONCHAY. Progrès agricoles dans un canton de l'Allier. — [illegible] DE[illegible] [illegible] central [illegible] N. Chronique [illegible] [illegible]. Revue commer[illegible] (Prix des denrées agricoles en décembre.) — LAHÉRARD. Revue bibliographique. — *Culture des plantes économiques, textiles et tinctoriales*. Schwer[illegible] R[illegible] de décembre. (Travaux de février.) — Jules [illegible] Chronique agricole de décembre. (Travaux de février.) — MINDORGE. Congrès de l'association [illegible], session de 1847. (Suite.) [illegible] Congrès des vignerons et des pomologistes, session de 1847. — VARIÉTÉS : Nouveau système de rembourrage applicable à tous harnais de bêtes de selle, de trait, de bât et de somme. — L'âne d'Orient. — Emploi de l'épine-vinette pour la teinture. — Emploi du coltar à des usages d'économie [illegible] — [illegible] mois.

cations à l'appui du mémoire qu'elle a publié.

On procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusé.

Le président appelle l'attention de l'accusé sur ses contradictions et l'engage à bien réfléchir avant de répondre.

D. Connaissez-vous Cécile Combettes? — R. Non.

D. Vous alliez souvent chez Conte? — R. Oui, pour des livres. Je n'ai remarqué personne chez lui.

D. N'avez-vous pas dit le 15 avril à Conte : Vous [illegible] la petite? — R. Je ne m'en souviens pas.

D. Qu'avez-vous fait le 15? — R. Je suis allé à la couture après déjeuné. J'y suis resté jusqu'à 9 heures et demie, à plier le linge.

D. A quelle heure y êtes-vous allé? — R. On déjeunait d'habitude à 8 heures. Mais on a déjeuné plus tard ce jour-là.

D. Le déjeuner était-il fini à neuf heures? — R. Je ne saurais préciser. Je suis allé à la couture, j'ai écrit une lettre au supérieur-général pour lui rendre compte de ma conduite.

D. Et ensuite? — R. Je suis allé à la cuisine, où j'ai vu le frère Léopardin à qui j'ai parlé.

D. Et puis? — R. A 10 heures, notre frère supérieur m'a demandé si ma lettre était faite.

D. Mais de neuf heures et demie à dix heures? — R. J'ai été dans le corridor de la cuisine, j'ai rangé, puis je suis retourné à la couture.

D. Où avez-vu le directeur? — R. Dans le couloir du pensionnat. Je lui ai porté ma lettre à la chambre des exercices.

D. A quelle heure? — R. A dix heures un quart ou dix heures et demie.

D. Après? — R. J'allai donner à manger à mes oiseaux. Je suis ensuite descendu à la cave, rentré à la cuisine, où j'ai parlé à quelqu'un. J'ai dit le chapelet à onze heures un quart, puis j'ai dîné. J'ai fait des commissions en ville et suis rentré pour les exercices du souper. Je ne puis dire à quelle heure je me suis couché.

D. Pourquoi ne vous couchiez-vous pas en même temps que les autres? — R. J'ai préparé des barriques à la cave.

D. Ne montez-vous pas tous ensemble d'ordinaire? — R. Pas toujours. Je veillais après les autres pour voir si rien ne traînait.

D. Comment se fait-il que le 23 avril, lorsque vos souvenirs étaient récents et que vous n'étiez pas accusé, vous n'ayez pas donné les explications que vous venez de donner? Vous n'avez pas [illegible] lettre de conscience. Le frère Léopardin déclare ne [illegible] 6 heures du matin. Le frère Léopardin est revenu depuis [illegible] sur sa déposition. — R. Je n'avais pas dit avoir vu [illegible] parce qu'on ne me demandait l'emploi de mon temps [illegible] 9 heures.

D. A la bonne heure! mais, dans votre interrogatoire [illegible] vous entrez dans des détails minutieux qui diffèrent [illegible] que vous donnez aujourd'hui; mais vous ne parlez pas [illegible] votre lettre, de votre compte de conscience. — R. [illegible] je n'avais pas ma tête à moi dans les premiers interrogatoires.

D. Vous avez changé de langage depuis qu'on [illegible] l'acte d'accusation; il fut constaté que cet acte vous avait été communiqué [illegible]

communications du dehors. Mais le compte de conscience, vous avez [illegible] le 14. — R. C'est [illegible]

D. Le [illegible] vous, oui ou non? — R. [illegible]

D. Et votre lettre n'a pas été écrite le 14 au [illegible]? — R. Non, monsieur.

D. Un autre ordre de faits. [illegible] la clef de la vacherie du pensionnat? — R. Oui, je demandais la clef à un domestique.

D. Toujours? — R. Elle était parfois à la porte, quand il y avait des vaches à l'étable, et seulement dans ce cas.

D. Depuis plus d'un an, il n'y a pas de vaches dans l'étable; en sorte qu'à vous croire il vous aurait fallu, le 15 avril, recourir au domestique [illegible] cette clef.

M. le président donne lecture de la partie de l'interrogatoire de l'accusé relative à la disposition sur la clef de la vacherie, et [illegible] la modification nouvelle apportée par lui dans son langage actuel.

Dans votre interrogatoire du 5 mai, nous relevons encore d'autres nuances : ainsi [illegible] vous [illegible] les vêtements que le 15 [illegible] vous répondez [illegible] 15 vous ne portiez que la soutane et les bas; et parce que [illegible] vêtements avaient été saisis. Le 6 mai, nouvel interrogatoire, on vous demande depuis quand vous portiez le caleçon et le pantalon que vous aviez le 15 avril; vous dites que ces deux vêtements ont été [illegible] par vous [illegible] les trouvera dans un endroit désigné par vous. [illegible] naïvement et sans provocation, vous ajoutez que la culotte et le caleçon peuvent être tachés [illegible] non que ce soit la suite d'infirmités auxquelles vous êtes [illegible] parfois; direz-vous, des taches rouges comme de sang [illegible] pas été retrouvé. Aujourd'hui, qu'avez-vous à répondre [illegible] tion de ce vêtement? c'est là un fait grave; expliquez [illegible] ment la justice n'a pu le retrouver? — R. Je l'avais s[illegible] M. le juge d'instruction m'interrogeait.

D. Comment expliquez-vous vos contradictions [illegible]? — R. J'étais troublé.

[illegible] entière disposition de vos facultés. Ainsi, nous devons tenir pour avéré [illegible] que vous portiez alors sur vous le caleçon que vous disiez exister à la lingerie? Nous verrons plus tard... Précisez aujourd'hui à quelle époque vous auriez été malade. — R. En janvier; j'étais mieux le jour des Cendres, sans être guéri.

D. Eh bien! était-ce alors, était-ce plus tôt, était-ce plus tard que [illegible] le hémorrhagie [illegible] manifestée? — R. P[illegible] tard.

[illegible] quoi attribuez-[illegible] hémorrhagie? [illegible] maladie ordinaire.

D. En avez-vous parlé à quelqu'un? — R. Au frère [illegible].

D. Vous en êtes sûr? — R. Oh! oui.

D. Il me faut alors [illegible] di[illegible] abord n'avoir fa[illegible] que notre c[illegible]

D. Ah! le cher [illegible] présent à l'entretien; c'est ce que nous verrons plus tard : en attendant, sachez que le médecin ne se rappelle [illegible] vous lui [illegible] parlé de cette maladie. Si le frère Eugène [illegible] nous le ferons citer. Etes-vous sujet aux hé[illegible] [illegible] fois.

D. [illegible] du sang? — R. Quelquefois, je crois.

D. Enfin, vous êtes sujet aux hémorroïdes? — R. Pas sujet précisément, peut-être [illegible]

D. Vous [illegible] la cessation du flux hémorroïdal? Aviez-vous, dans l'écurie du pensionnat, des lapins qui vous [illegible] appartenaient à la communauté.

D. N'en aviez-vous pas donné un ou deux à Conte ou à sa femme? — R. Oui, mais j'attendais qu'il me les payât.

D. N'auriez-vous pas dit à Cécile Combettes de venir les voir et que vous lui en donneriez? — R. Non.

D. N'avez-vous [illegible] vous [illegible] de [illegible]

D. A quelle date auriez-vous remis cette chemise? — R. Je ne puis le préciser. Ce que je puis dire, c'est que je la lui ai remis à la porte de l'infirmerie.

D. Vous avez dit au si que le jour de la visite, le 18 avril, vous auriez [illegible] d [illegible] z à [illegible] heureuse qu'il trouverait dans la vôtre très sale? — R. Je n'ai pas dit cela, je ne le pense pas du moins.

D. Le Dr Estevenel vous aurait dit : « Vous êtes bien pauvre, » en voyant votre culotte déchirée ; et vous, vous lui répondîtes : « Vous allez trouver ma chemise bien sale, car il y a longtemps que je n'ai changé. C'est là une réponse qui ne semblait pas provoquée par la demande.

Persistez-vous dans les motifs qui vous auraient empêché de changer de chemise comme les autres frères? — R. Oui, monsieur ; les emmanchures étaient trop étroites, surtout vu mon vésicatoire.

D. On vous a demandé si le mercredi 15 avril, à neuf heures et quelques minutes du matin, vous étiez dans le vestibule de la communauté. Vous avez répondu que vous croyiez n'être pas allé ce jour-là au noviciat. Voyant Conte très précis dans son affirmation, vous avez dit alors que vos souvenirs pouvaient bien vous tromper ; puis voyant le frère Fabrien corroborer la version de Conte, vous déclarez ne pouvoir rien déclarer à ce sujet. Puis, plus tard, adoptant un nouveau système, vous déclarez affirmativement n'être pas allé dans la communauté, n'avoir pas vu le frère Fabrien. Reste à savoir maintenant à laquelle de ces versions vous vous arrêtez? Pesez votre réponse. — R. Jusqu'à l'article de la mort, je soutiendrai que je n'y suis pas allé. Conte a menti.

D. Et le 16 avril y êtes-vous allé? — R. Oui, vers huit heures du matin, pour donner de l'argent au frère Fabrien ; j'étais alors près de la cordonnerie.

D. Dedans ou dehors? — R. Je ne sais.

D. Réfléchissez un peu à l'embarras où vous vous mettez : voici des détails précis qui prouvent cependant en faveur de votre mémoire, et voilà que sur un point important vous ne savez plus rien ; vous persistez à ne pas vous rappeler si c'était à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté. N'aviez-vous pas alors sur vous une clef qui ouvrait la pièce où était le linge? — R. Non, monsieur.

D. Nous verrons encore plus tard ce qu'il faut croire de cette dénégation. Était-ce bien au cordonnier que vous alliez porter de l'argent? — R. Oui, monsieur.

D. Eh bien ! non, ce n'était pas à vous à porter de l'argent au cordonnier, qui n'était pas sous vos ordres. — R. J'allais aussi pour chercher du vin, et m'entendre à cet effet avec le frère Fabrien.

D. Mais c'était au domestique Baptiste à remplir cette fonction? — R. Oui, mais il n'était pas solide.

D. Qu'entendez-vous par là, pas honnête, pas probe, ou idiot? — R. Il ne savait pas raisonner.

D. Mais, pour porter quarante francs, il ne faut pas être bien intelligent. On ne comprend donc pas que vous vous soyez, sous un aussi [illegible] prétexte, Le passavant [illegible] est du 16 avril ; le frère Fabrien a pris le passavant pour le noviciat le 14 ; n'ayant pas pu être utilisé à cause du mauvais temps, il fut prorogé le jeudi 15 au lendemain 16. Le second passavant fut délivré le jour même où s'effectua la livraison du vin. Si Léotade et Fabrien s'étaient accordés le jeudi au matin ce dernier eût pris le passavant pour le pensionnat en même temps qu'il allait demander la prorogation du sien pour le noviciat.

M. LE PRÉSIDENT. Voici précisément l'inconvénient de ces interruptions sous forme d'interpellations.

D. Avez-vous dit au directeur Estevenel, qui cherchait à constater des traces de pas dans le jardin, que les pas qu'il trouverait étaient probablement de vous? — R. Je ne le pense pas.

D. Cela veut-il dire que le propos n'a pas été tenu par vous ; si c'était vrai vous le rappelleriez-vous? — R. Je le crois. (Mouvement.) Je crois enfin n'avoir pas dit cela.

D. A quelle heure avez-vous su le matin (le 16) la découverte du cadavre de Cécile Combettes? — R. Vers sept heures du matin, j'entendis parler au dehors, et je vis un gendarme et notre cher frère le directeur des novices qui me dirent : On vient de trouver un cadavre dans le cimetière.

D. Ils ne vous dirent que cela? — R. Je ne me rappelle que cela. Cependant, en passant près du cimetière, j'ai entendu des jeunes gens qui ont dit : « Ce sont des polissons qui ont tué cette jeune fille. »

D. Ah ! ceci est nouveau. Vous saviez donc, en dépassant le cimetière, que non seulement la fille était morte, mais que c'étaient des polissons qui l'avaient tuée. Vous aviez laissé ignorer jusqu'ici que vous étiez passé près du cimetière. Poursuivons. De là, vous allez chez Mme Conte pour lui porter un carnet à arranger. Depuis combien de temps aviez-vous ce carnet? — R. Je ne sais au juste ; pas très longtemps. Je demandai son mari.

D. Ne lui parlâtes-vous pas d'autre chose? — R. On a parlé de cette fille qui était morte.

D. Que lui avez-vous dit à ce sujet? — R. Je lui demandai ce que c'était ; elle me dit que c'était une ouvrière, et qu'une déclaration avait été faite au parquet.

D. Et voilà tout? — R. Oui, pas un mot de plus n'a été dit.

D. De là, où êtes-vous allé? — R. Je suis allé payer M. Lajus, qui nous avait fourni des confitures.

D. Quelle conversation a eu lieu chez ce confiseur? — R. Je lui parlai de choses et d'autres, et, je crois, de l'affaire de cette fille morte. Je lui dis que Conte était parti, et qu'il avait peut-être eu tort.

D. N'ajoutâtes-vous pas autre chose? — Non, monsieur.

D. Vous ne lui dites pas que, si vous l'eussiez mieux connu, il n'aurait pas eu votre clientèle? — R. Non, monsieur.

D. Ne lui parlâtes-vous pas aussi des antécédents de Conte? — R. Pas ce jour-là ; ce fut plus tard.

D. Et comment et quand ces antécédents fâcheux les avez-vous appris? — [illegible] les ai appris en ville.

D. [illegible] — R. Ou dans la communauté ; mais je ne crois pas que [illegible] communauté.

Id. Emp. 1847 J. [illegible] au Ct.	75 20	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	75 15	75 20	75 15	75 25

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3185 »»	— Orléans...	1183 75
4 0/0 J.	99 50	O. V. de Par.	1320 »»	— à Rouen..	»»» »»
Emp. 1848 au Ct	» »/»	C. hyp.......	»»» »»	R.-Havre...	415 »»
— fin Ct	» »/»	— Gouin.......	1080 »»	Avignon....	502 50
B. du Trés.	4 1/8	— Ganneron.	950 »»	Str. à Bâle..	160 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. 40	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
REPORTS.		du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......		»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......		»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME............	DrC. 95 »/»	»/»	
Récép. Rotsch	»» »»	BELG. 3 1/2......	»» »/»		
ESP. Dette act.	26 1/2	— 4 1/2.......	»» »/»		
— — pass.	»» »/»	— do 1840.......	99 »/»	»/»	
— 3 p. 0/0.	»» »/»	— do 1842.......	99 »/»	»/»	
Dette intérieu.	25 3/4	— Banque.......	830 »»		
PORT. 5 0/0 1847	»» »/»	— do Em. 1844..	»»» »»		
HOLL. 4 1/2.....	»» »/»	PIÉMONT.........	»»»» »»		
HAITI..........	»» »/»	AUTRICHE........	325 »»		

— douv.	»»» »»
V. r. gauc.	260 »»
Paris à Sc.	»»» »»
Paris-Str...	405 »»
Tours-Nan	»»» »»
Orl.-Vierz..	310 »»
C. du Nord.	380 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Dieppe-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	475 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	391 25
Nord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
P. de l'AV..	»»» »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen......	5[illegible] 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre...	405 »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1180 »»	Marseille à Avignon	5[illegible] 50	Nord...............	386 75
— à Lyon.........	390 »»	Paris à Strasbourg..	405 »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible et courant du mois, 59 à 60 ; mars et avril, 58-50 à 59 ; 4 mois d'été, 61 ; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 58 fr.

Narbonne, 45. — Béziers, 45. — Cette, 44-75. — Bordeaux, 43.

Savon disponible, belle qualité, 101-50.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 97 ; 2 mois suivants et 4 mois d'été, 96 ; 4 derniers mois, à 90-00.

Huile épurée, 103.

Lille : Colza, 82-25. — Œillette rousse, 100. — Lin, 82. — Cameline, 83. — Chanvre, 86.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 février.

8 h. 1/2 ITALIENS. — Cenerentola.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
6 h. 1/2 ODÉON. — Le Dernier Figaro.
6 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Le Brasseur de Preston.
7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Les Chroniques, les Extrêmes, Lauzun, Conquête.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Lavater, Léonie, Christophe, Passé Minuit.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres, Fruit défendu. l'Enfant.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Belle aux Cheveux d'Or, la Fin du Monde.
» h. 1/2 AMBIGU. — Relâche.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Christophe Colomb, un Atelier, la Marquis.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Léonide, Matrimoniomanie, Mystère.
6 h. 1/2 COMTE. — La Meunière, Pierrot Berger, Ventriloque, Rues de Paris.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. | Paris. . 1 an 40 f. 6 mois 20 f. 3 mois 10 f. 1 mois 4 f. Départ. — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
Le prix des Nos doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : de 4 f. par an pr le No de huitaine; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.

On s'abonne à Paris, RUE DE BEAUNE, 2, au bureau du journal; Chez Brullé, éd^r de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent : Pour le Journal quotidien, du 1er et du 16 de chaque mois, et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Compe., 8, place de la Bourse.

PARIS, 12 FEVRIER.

—

Pourquoi me frappes-tu... puisque nous sommes Frères ?

La Sicile se révolte, des rassemblements nombreux, mais inoffensifs, se forment dans les rues de Naples, on envoie des troupes pour les dissiper. Un officier, s'avançant dans la foule, frappe un Napolitain du plat de son sabre. Celui-ci lui dit : « *Pourquoi me frappez-vous, puisque nous sommes frères.* » L'officier, ému de cette parole, descend de son cheval et embrasse l'inconnu qu'il avait frappé. Le peuple applaudit, aucune collision n'a lieu. Le lendemain, le roi, maître de la ville par ses troupes et par les forts qui la commandent de toutes parts, mais vaincu par l'attitude de ses sujets et la révolte des Siciliens, mais contraint par une force invisible, le roi se dépouille lui-même d'une partie de son pouvoir, et promet une Charte.

Cette force invisible était toute dans cette parole sublime : *Pourquoi me frappez-vous, puisque nous sommes frères?* Cette parole fraternelle brisait, dans les mains mêmes du roi, les armes sur lesquelles s'appuyait son autorité.

Car qui fondait cette autorité? La possession, inaugurée et maintenue par la violence. Quels étaient les instruments, les instruments aveugles et serviles de cette violence? Des soldats. Et qu'étaient ces soldats? Des hommes, des frères de ceux qu'ils étaient employés à tenir sous le joug.

Or, du moment que dans une nation circule un courant assez vif de fraternité pour que les soldats sentent et comprennent qu'ils ne sont que les instruments d'une tyrannie, et que ceux qu'on leur ordonne de réprimer et de tuer sont leurs frères, de ce moment tout pouvoir *despotique* est perdu, et tout roi qui prétend posséder, par lui-même et en vertu de je ne sais quel droit chimérique, un trône, un empire, des sujets, ce roi-là ne possède plus, ou ne tardera guère à ne plus posséder le commandement, que parce que la nation elle-même, après avoir repris ce commandement en vertu de sa pleine et incontestable autorité, le lui aura remis, le lui aura confié, pour administrer comme chef et non pas comme maître, comme mandataire et non plus comme propriétaire de la nation.

Chose singulière! depuis six mille ans que l'humanité existe, depuis dix-huit cents ans que la parole de fraternité humaine a été proclamée du haut de la croix, la plus grande portion de l'humanité se trouve encore possédée par quelques princes, qui, de bonne foi, croient que leurs sujets leur appartiennent ! En Europe même, dans ce pays de lumières et de civilisation, en Europe, il n'est que quatre peuples, les Suisses, les Belges, les Français et les Anglais qui connaissent, qui possèdent, qui exercent leur souveraineté, et encore avec combien de restrictions! Mais, que demain les Italiens de Lombardie jugent à propos de secouer le joug de l'empereur d'Autriche, celui-ci ne se fera pas le moindre scrupule de faire s'entretuer une foule de Hongrois, d'Autrichiens, d'Allemands, d'Italiens, etc., pour soutenir ce qu'il appelle ses droits de propriétaire souverain de la Lombardie. Et voyez ce roi de Naples! Les Siciliens, lassés de son despotisme se révoltent. Que fait-il? La chose du monde la plus simple, il leur envoie la mort et l'incendie, et trois jours après il leur accorde ce qu'ils demandaient. Le peuple sicilien avait donc droit de demander et d'obtenir, le roi avait donc tort de refuser, il avait donc tort de bombarder. Mais la force de l'habitude et des préjugés est si grande que l'on ne s'étonne ni ne s'indigne quand un roi tue, pille, bombarde son peuple... Mais quand le peuple, en colère, vient à tuer le roi, oh! alors, il n'y a pas assez de larmes, assez de gémissements, assez de malédictions pour expier ce crime.

La violence au nom de l'ordre, la violence au nom de la liberté, voilà ce que chacun emploie tour à tour, et pourtant les excès commis par les partisans de la liberté jettent un plus grand retentissement que ceux des partisans de l'ordre. C'est que la routine a engourdi les peuples à subir sans trop s'étonner les abus journaliers d'une société mal ordonnée, mais qui fonctionne dans ce désordre même avec une certaine régularité, que les coups violents des tempêtes populaires troublent et remplacent momentanément par un chaos plus profond. C'est en outre que la tyrannie des masses révoltées est moins déguisée et plus brutale, et que celle des classes qui possèdent les avantages sociaux est plus polie, plus raffinée et s'exerce avec des formes plus trompeuses et d'une meilleure apparence.

Mais dans les temps de paix où règne cet ordre désordonné, dans les temps de révolution où triomphe cette liberté tyrannique, c'est également le sabre qui appuie et l'ordre et la liberté.

Qui nous délivrera du sabre?

La loi divine de l'association.

Sous son empire, les intérêts cesseront d'être séparés, divergents, ennemis, et deviendront solidaires les uns des autres. Les familles, aujourd'hui isolées et insouciantes du sort commun, finiront par comprendre que le bonheur ne peut être un apanage exclusif réservé à un petit nombre d'hommes, mais qu'il ne peut, qu'il ne doit y avoir de bonheur que là où tout le monde est heureux. Les rois ne seront plus les ennemis des peuples, et les peuples accepteront avec enthousiasme la direction de leurs chefs ; le soldat ne viendra plus frapper et tuer au nom du prince, au nom de la loi, ou plutôt au nom de la fatalité, au nom de l'ignorance commune, du malheur commun. La fraternité humaine étant alors réalisée, pratiquée au milieu de l'ordre, de la liberté, du bonheur universel, personne n'aura plus à dire : *Pourquoi me frappes-tu, puisque nous sommes frères?*

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

LA DIVISION INTESTINE.

Après le drame, la comédie ; après la lutte, la querelle.

Tant qu'il s'est agi de combattre l'opposition, d'empêcher MM. Thiers et Barrot de remplacer MM. Guizot et Duchâtel, la majorité a conservé sa force de cohésion, l'ardeur de l'esprit de corps; elle s'est laissé dominer par sa passion cabaliste en dépit de tous les cris de sa conscience. Depuis que, par son rejet de l'amendement Desmousseaux de Givré et par le vote du paragraphe relatif aux *passions ennemies ou aux entraînements aveugles*, elle a réduit l'opposition au silence, cette majorité est entrée en lutte avec elle-même. Elle seule a occupé la tribune aujourd'hui et a prolongé le supplice du ministère.

Il s'agissait de l'amendement Sallandrouze consistant à ajouter au dernier paragraphe de l'adresse quelques lignes par lesquelles les conservateurs progressistes entendaient engager le ministère dans la voie des réformes et obtenir particulièrement de lui, dans le cours de cette session, une réforme parlementaire. On savait, depuis quelques jours, que vingt-cinq à trente conservateurs s'étaient ralliés à ce projet d'amendement et avaient résisté aux efforts d'autorité ou de séduction du grand tacticien du cabinet, M. Duchâtel. Le bruit avait couru que, pour éviter cette scission funeste, M. Guizot ferait un effort de génie ou une concession suprême.

Ce matin, le conseil des ministres s'était réuni spécialement pour résoudre cette dernière difficulté.

De cette délibération rien n'a percé pour le public. Seulement, il a été facile de reconnaître, à l'ouverture des débats, que les quarante-trois voix de majorité obtenues hier contre l'opposition avaient conservé au cabinet son aveugle entêtement, et qu'il braverait la nouvelle défection d'une vingtaine de conservateurs honnêtes, généreux, mais indociles, plutôt que de s'aliéner l'affection immuable de ses deux cents fonctionnaires, menacés dans leur chair et dans leurs os par tout projet de réforme parlementaire. Au point de vue arithmétique, le calcul était irréprochable.

Cependant, cette résolution délicate exigeait des ménagements et des déguisements sans nombre. Il fallait éviter de brusquer, d'exaspérer dès l'abord cette fraction dissidente qu'on avait retenue jusqu'ici en lui insinuant de vagues espérances. Il fallait essayer d'opposer les patients aux impatients, et de se rendre maître de la majorité en la divisant, comme par la division on s'est déjà rendu maître du parlement et de la France. Cette nouvelle tactique exigeait d'adroits compères. Mais M. Duchâtel n'est-il pas le Napoléon de l'intrigue ?...

M. Sallandrouze est un de ces jeunes députés qui ne se sont ralliés au drapeau conservateur, et n'ont obtenu la confiance des électeurs qu'en promettant de concilier dans leurs votes la modération avec le progrès, l'intérêt du pouvoir avec le sentiment de leur indépendance. Son amendement, appuyé sur des considérations toutes favorables à la liberté d'action du gouvernement et à l'ordre moral qui a cessé de régner dans le pays, a été soutenu par deux de ses collègues du même âge et de la même candeur politique. MM. Sallandrouze, Clappier et Blanqui représentent ce qu'il y a de générosité et de jeunesse dans le parti conservateur. Ils ont été parfaitement d'accord aujourd'hui pour déclarer aux ministres que ce n'est point par un arrêt violent qu'on peut réprimer l'agitation répandue dans le pays, et que cette agitation ne fera que croître si le gouvernement se refuse un seul jour de plus à entrer dans la voie des réformes. Ces députés ont accordé jusqu'ici leur appui au ministère dans la persuasion que la politique conservatrice se prêtait à toutes les conciliations et à toutes les améliorations possibles ; mais ils se déclarent déterminés à quitter la majorité, puisque la majorité persiste à ne répondre que par des fins de non recevoir ou des menaces aux vœux les plus unanimes et les plus modestes du pays.

Parler de réformes dans un pareil moment, ce n'est pas le cas. — Attendez quelques jours. — Il ne faut pas que le pouvoir paraisse les subir. — Il ne faut pas diviser la majorité dans un moment aussi

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 13 FÉVRIER.

LE SACRE DE LA LIBERTÉ.

A MICHELET.

—

VISION.

. . . .

Je me disais tout bas : Aux jours où Béranger
Seul opposait sa lyre au fer de l'étranger,
Quand de nos bataillons rassasiés de gloire
Les drapeaux mutilés avaient passé la Loire,
De même qu'une femme aux grands combats du cœur
En succombant triomphe et dompte son vainqueur,
Ainsi la France alors par le nombre accablée,
Impuissante à lutter et faible et désolée,
Recueillant ses esprits en ce fatal moment,
Saisit son ennemi d'un grand embrassement ;
Et, lorsqu'il la laissa gisante et demi-nue,
Il emporta lui-même une fièvre inconnue.
Et cette fièvre ardente en son feu tout-puissant
Circula dans sa veine et dévora son sang ;
Et dans ses jours d'angoisse et ses nuits de souffrance
Il sentait toujours là ce baiser de la France ;
Ce terrible stigmate à son front est resté,
Car ce baiser suprême était la Liberté.

Tandis que je roulais, les yeux fixés à terre,
Dans mon esprit troublé cet étrange mystère,
J'entendis tout à coup une douce rumeur
Qui traversa mes sens et vint jusqu'à mon cœur,
Et puis je me trouvai sur le bord d'un abîme,
Et j'aperçus au fond un spectacle sublime.

Réunis sous mes yeux dans un vaste chemin,
Tous les peuples semblaient se tenir par la main ;
Ils entouraient les rois dans une ronde immense,
Et formaient à leur tour une sainte alliance ;
Puis la rumeur s'accrut et devint un grand bruit,
La belle illusion disparut dans la nuit.
Et, lorsque se leva le jour et la lumière
Belle comme au printemps, je vis la terre entière.
. . . .
Dominant les cités et dominant les rois,
Je vis le vieillard blanc appuyé sur la croix.
Or, la ronde approchait de la ville éternelle,
Qui s'élevait brillant d'une splendeur nouvelle,
Et, sous mille couleurs, flottaient mille drapeaux,
Et la terre tremblait sous les pieds des chevaux.
Vénérables anneaux de la sainte guirlande,
Les deux peuples martyrs, la Pologne et l'Irlande,
S'avançaient les premiers. A leur aspect la croix
Tressaillit doucement et s'inclina trois fois;
Puis la Grèce approcha toute saignante encore
De sa guerre livrée aux maîtres du Bosphore ;
Les chrétiens du Liban apparurent après,
Pâles, et dans leurs mains des branches de cyprès.
Le pontife bénit leurs récentes tortures,
Et, de sa main de père, il pansa leurs blessures ;
Puis les petits enfants, dans leurs berceaux surpris,
Tranchés comme des fleurs au milieu des épis.

Quand la France parut dans la foule profonde
Un seul cri s'éleva : Vive l'âme du monde !
La France, c'est l'amour et la fraternité ;
La France c'est la vie et c'est l'humanité,
Et les peuples, couchés dans la nuit éternelle,
Et les dieux abolis avant la loi nouvelle,
Et ceux qu'elle venait de leurs temples chasser,
Applaudirent de loin en la voyant passer ;
Et j'entendais ces dieux qui, dans leur sépulture,
Apparaissaient entiers, du front à la ceinture,
Dieux à têtes d'ibis, dieux aux fronts de taureau,
Regardant étonnés grandir le Dieu nouveau;
Et le prêtre debout, rayonnant d'espérance,
Etendit par trois fois ses deux mains sur la France.

L'Univers tout entier, quand le jour eut cessé,
Devant le grand vieillard avait ainsi passé ;
Il avait replié ses bras sur l'Italie ;
La parole du Christ venait d'être accomplie.
Appuyé sur celui qui ne doit pas finir,
L'homme, transfiguré, marchait vers l'avenir,
Et je n'entendais plus que la voix des fontaines
De la place Saint-Pierre et les cloches lointaines
Appelant l'*Angelus* dans la sainte cité,
Qui venait de sacrer ainsi la liberté.
Pareille à Béatrix, de sa ville éternelle
L'humanité sortait et plus pure et plus belle,
Et par un point du monde ayant touché le ciel,
Avait déjà perdu l'être matériel,
Et de ses éléments une sublime flamme
Avait tout consumé, tout excepté son âme;
Et notre globe était comme un immense autel
Où brûlait nuit et jour l'amour universel.
Les peuples enchantés gravitaient en silence
Comme des astres purs tout autour de la France,
Et de son cœur de feu s'approchant tour à tour
A ce foyer sacré, venaient puiser l'amour ;
Et comme des enfants qui vont à la fontaine
Et reviennent joyeux portant leur urne pleine,
Les peuples revenaient chantant dans un grand chœur :
« Voilà qui doit encore accroître notre ardeur.
« Ah ! redoublons d'efforts, redoublons d'espérance,
« Nous avons respiré l'air brûlant de la France. »
Et puis ils se passaient alors de main en main
Cette urne merveilleuse au breuvage divin,
Et recueillis enfin dans un calme ineffable,
Et tous ensemble assis à cette sainte table,
Le front brillant d'espoir et de sérénité,
Communiaient la paix et la fraternité.

Puisse ce rêve d'or être plus tard l'histoire !
Lecteur, il m'est venu par la porte d'ivoire,
Car il est doux au cœur, lorsque se tait le bruit,
De deviner le jour dans la profonde nuit,
Et lorsqu'à l'horizon le soleil va renaître,
D'entendre les oiseaux chanter à sa fenêtre.

ANTONI DESCHAMPS.

L'ÉPAGNEUL DE MADAME DE POMPADOUR.

Un soir du mois d'octobre 1758, Mme de Pompadour avait réuni en petit comité, autour du même foyer, le duc d'Ayen, le marquis de Gontault, la duchesse de Brancas, la maréchale de Mirepoix, cette complaisante femme qui recevait dans ses jolies petites mains les noyaux des cerises que la marquise de Pompadour mangeait en voiture.

S. M. Louis XV était présent ; sa figure était radieuse de satisfaction ; la chasse avait été bonne; les rapports du lieutenant de police avaient été fort amusants, et le dépouillement des lettres ouvertes à la poste renfermait des anecdotes si scandaleuses qu'il y avait vraiment de quoi faire naître la joie dans son âme royale.

L'abbé de Bernis, ami intime de la marquise, et qui, grâce à cette protection, était devenu ministre des affaires étrangères, ce bon abbé qui n'avait guère d'autre mérite que celui de fourrer force soupirs et ... dans ses vers, et qui parlait si souvent des ailes de l'Amour, que d'Alembert disait plaisamment qu'on couperait les vivres à ce ... si on retranchait les ailes à ce Dieu; l'abbé de Bernis, disons-nous, devait remercier le ciel d'avoir amené ce jour-là toutes ces circonstances heureuses autour de S. M.; car elles avaient porté à la man-

A ces manifestations scissionnaires devenues si contagieuses, il était urgent d'opposer d'autres manifestations de dévouement et de patience poussés jusqu'à l'héroïsme. Les centres ne contenaient peut-être que deux hommes qui pussent, par leur âge et la nature de leur esprit, essayer d'arrêter le ravage causé par la conscience des conservateurs réformistes. C'étaient MM. de Morny et Goulard. Ces deux jeunes députés ont bien mérité de devenir ministres un jour.

M. Duchâtel, qui les encourageait de la voix et du geste, avait mis dans leurs bouches toutes les câlineries et toutes les promesses dont il n'osait pas assumer la responsabilité. Ces réformes que vous demandez, nous les voulons comme vous. Nous désirons comme vous que le pouvoir entre dans la voie la plus large des améliorations. Si nous n'avions pas la confiance entière que le cabinet réalisera nos vœux, nous briserions aujourd'hui même avec lui. Mais la question d'opportunité de ces réformes, divise encore la majorité; toute concession aux vœux du pays serait trop chèrement achetée au prix de cette division. Si le ministère acceptait l'amendement, nous le voterions à deux mains ; mais, comme son adoption renverserait le ministère, attendez de grâce! la fin de la session, attendez la fin de la législature, attendez que tous les membres de la majorité soient d'accord à ce sujet.

Mais enfin, s'écrient à la fois MM. Sallandrouze, Clapier, Blanqui et Darblay, le ministère s'engage-t-il? Promet-il d'apporter ou d'appuyer une mesure sur les incompatibilités à telle ou telle époque? S'il répond affirmativement, nous renonçons à l'amendement; s'il refuse, nous persistons.

M. Guizot, voyant l'impossibilité de se sauver par l'équivoque, s'est résigné à donner congé aux entêtés réformistes, pour conserver l'appui des endurcis immobilistes. En présence, a-t-il dit, de ce qui se passe dans le pays, en présence de ce qui se passe en Europe, la moindre innovation politique qui diviserait le parti conservateur et pourrait entraîner la dissolution de la Chambre, serait au dedans une grande faiblesse et au dehors une grande imprudence. Le ministère croirait même manquer à ses devoirs s'il prenait aujourd'hui un engagement pour l'avenir. En pareille matière, promettre c'est plus que faire. Le ministère regarde l'unité et la force du parti conservateur comme la garantie du salut public. Si les transactions au sein de la majorité sont possibles, ces transactions auront lieu. Sinon, le ministère ne proposera pas la désorganisation du parti conservateur et la ruine de la politique conservatrice. Je repousse l'amendement aujourd'hui dans l'intérêt du parti que j'ai l'honneur de représenter.

Ces paroles prononcées d'un ton superbe et menaçant ont lancé dans l'opposition les quelques audacieux conservateurs qui s'étaient permis d'écouter leur conscience ; mais elles ont fait rentrer dociles et tremblants dans les rangs tous ceux qui reculent depuis sept ans devant ces deux fantômes : la guerre avec l'Europe et les factions à l'intérieur.

MM. Thiers et Rémusat ont pris solennellement acte du double aveu de la division de la majorité sur la réforme parlementaire et de l'incertitude du ministère : ils en ont conclu que la division, sur une question aussi fondamentale, est déjà une désorganisation, et que, pour un ministère, n'avoir pas d'avis, c'est abdiquer tout gouvernement.

Cela n'a pas empêché 222 voix contre 189 de repousser l'amendement des conservateurs réformistes, et 241 suffrages d'adopter l'ensemble du projet d'adresse. Cependant les 189 boules ralliées à

Propagation phalanstérienne.

VICTOR CONSIDERANT, à Liége.

La *Tribune de Liége* nous apporte les renseignements qui suivent :

M. Victor Considerant a commencé, à la Société d'Emulation, devant un public des plus nombreux, l'exposition de la Théorie sociétaire de Charles Fourier. Nous nous proposons de rendre compte de ces intéressantes séances, et autant que cela nous sera possible, dans une simple analyse, d'initier nos lecteurs à quelques-unes des idées formant la base de la doctrine phalanstérienne, qui préoccupe aujourd'hui tant d'esprits. Nous nous bornerons, toutefois, en ce moment, à résumer fidèlement les séances de M. Considerant, comptant revenir plus tard sur cette importante matière, et juger sérieusement alors, et à notre point de vue, les théories nouvelles qui auront été développées devant nous.

Comme orateur, M. Considerant aurait à se plaindre d'un organe un peu faible. Mais sa parole, exempte de charlatanisme, porte un caractère de simplicité et de franchise qui prévient en faveur de ce disciple d'une science nouvelle. A cette qualité heureuse, il réunit le don d'une figure mâle et noble, et une rare modestie du débit et du geste.

Dans un article suivant la *Tribune* ajoute :

C'est au milieu d'une affluence croissante que M. Victor Considérant a donné hier sa seconde séance à la salle d'Emulation, et, nous devons le constater aussi, c'est au milieu d'une attention religieuse et de bravos sympathiques que le disciple de Fourier a commencé l'Exposition de sa science pacifique.

Une triple salve d'applaudissements l'a salué, lorsqu'à la fin de son discours, il a montré dans l'application du système, la porte fermée aux révolutions ; lorsqu'il a fait entendre un noble et chaleureux appel vers une réorganisation sociale dont le premier mot est la belle parole du Christ : — Vous êtes des frères : aimez-vous les uns les autres !

D'autre part nous trouvons dans le *Libéral liégeois* les détails qu'on va lire :

M. Victor Considerant a donné hier, à la salle d'Emulation, la première séance de son Exposition Phalanstérienne, au milieu d'un très grand concours d'auditeurs. Bien avant l'heure indiquée pour l'ouverture de la séance, toutes les places disponibles étaient occupées, et les bas-côtés ainsi que le fond de la salle étaient encombrés par une foule compacte. On avait annoncé que des places seraient reservées pour les dames. Cette mesure ou n'a pas été prise ou a été inutile ; en tous cas, la sombre uniformité des vêtements de la portion la plus laide du genre humain n'était nulle part rompue et nuancée par les couleurs gaies et gracieuses dont aime à se parer le sexe aimable. Le regard éminemment artiste de Fourier n'aurait pas été content de ce coup d'œil ; pas plus que son sens olfactif ne se fût accommodé de l'odeur repoussante du gaz, fumant dans des becs dépourvus de verre. Mais ceci est un inconvénient qu'il ne tiendra qu'aux ordonnateurs de la séance de faire disparaître à l'avenir. Nous admirons vraiment comment M. Considerant a pu parler pendant près d'une heure et demie au milieu de cette atmosphère épaisse et suffocante.

En somme, nous croyons que l'orateur a dû être content de son auditoire ; cet auditoire était nombreux, il était attentif ; il était sympathique.

Le *Libéral liégeois* fait des réserves contre la Théorie, ou plutôt contre l'exposition, il demande *Fourier, tout Fourier, rien que Fourier*, et développe ainsi sa réclamation :

On peut repousser, rejeter avec horreur la doctrine de Fourier, mais on n'est pas moins forcé de convenir que c'est là la conception d'un vaste et puissant génie. Rattacher tout le système du monde moral à une seule loi, comme Newton a rattaché à une seule loi l'univers ma- [illegible] elle-même, qui étonne beaucoup d'esprits [illegible] l'analogie universelle, arrive à un degré de plausibilité qui équivaut presqu'à une démonstration.

Voilà comment nous envisageons le système de Fourier. Il est vrai tout entier, ou faux tout entier : il doit être présenté et accepté en bloc ou rejeté de même. Et voici comment nous comprendrions une exposition de la doctrine de Fourier : commencer par démontrer l'*attraction*, l'établir sur des bases inébranlables ; et, cela une fois fait, en déduire toutes les conséquences prochaines ou éloignées. En procédant de cette manière, on ferait peut-être pousser les hauts cris à la tourbe des *civilisés*, on n'aurait pas assurément un auditoire aussi nombreux et aussi sympathique que celui qui environne M. Considerant à la Salle d'Emulation ; mais, en revanche, on aurait un auditoire d'élite, composé d'esprits logiques, ne laissant passer aucune assertion sans démonstration, mais, du reste, acceptant loyalement tout ce qui aurait été démontré. Si la Doctrine de Fourier est une *Science* dans la rigoureuse acception du mot, voilà, selon nous, comment elle devrait se présenter au monde.

Le *Libéral* trouve mauvais qu'en propageant la Théorie de Fourier ses disciples aient cru devoir employer des ménagements, présenter les idées phalanstériennes sur différents plans ; il ne veut pas davantage d'une réalisation graduelle et progressive. Il faut réaliser le phalanstère complet, tout à la fois ; en un mot, le *Libéral* est plus phalanstérien que Victor Considerant. Nous n'en demanderions pas tant. Ce journal, dont les articles au surplus sont empreints de bienveillance, résume ainsi l'effet produit par le cours :

En finissant, nous devons constater que M. Considerant a été, dans cette séance, applaudi chaleureusement à deux reprises différentes : la première fois, quand il a dit qu'il croyait que le christianisme serait la loi de l'avenir ; la seconde, lorsqu'il a dit que la bourgeoisie devait craindre des révolutions plus terribles que les précédentes révolutions, si elle ne s'occupait pas d'améliorer la condition misérable des classes laborieuses.

Dans un second article, le *Libéral liégeois* s'exprime ainsi :

Nous avons pris, par rapport à l'exposition phalanstérienne faite par M. Considerant à la salle d'Emulation, une position de critique, mais non une position d'hostilité. Nous sympathisons vivement, avec M. Considerant et ses collègues de la *Démocratie pacifique* et de l'Ecole sociétaire, dans le but, qui nous est commun, d'améliorer progressivement, pacifiquement, mais en même temps le plus promptement et le plus radicalement possible, la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse et la plus sacrifiée dans les sociétés modernes, la classe des travailleurs. Mais c'est lorsqu'il s'agit de décider quels seront les moyens qui nous mèneront le plus sûrement vers ce but, que la divergence d'opinion commence.

Le journal développe ensuite cette thèse connue que les réformes politiques sont la condition préalable et *sine quâ non* des améliorations sociales.

Le *Journal de Liège* fait aussi mention de l'ouverture du cours socialiste ; il constate que M. Considerant a été écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt.

Nos lecteurs trouveront parmi les annonces du présent numéro quelques lignes concernant une entreprise d'association qui tend à se fonder à Condé-sur-Vesgre. — Nous devons quelques explications sur cette annonce.

Dans le dernier numéro du *Bulletin phalanstérien*, parlant des tentatives d'association de différents degrés dont le progrès des idées sociétaires accroît sans cesse le besoin, soit dans l'Ecole phalanstérienne, soit en dehors d'elle, nous avons dû rappeler les principes qui dirigent toute notre conduite.

[illegible] le cœur de Louis XV, qui, sans cela, ne lui eût jamais pardonné, ce dont il s'était rendu coupable. Le croirait-on? (En vérité il fallait que la tête eût tourné à ce pauvre abbé.) M. de Bernis était allé un beau matin, sans façon, accompagné de ses gens, chasser dans une partie du parc de Versailles, réservée aux menus plaisirs du roi. C'était un peu agir avec sa majesté de pair à compagnon; mais il était si bien avec la marquise, il se croyait un personnage si important, qu'il avait cru pouvoir se permettre cette licence. Un poëte est si osé !

Aux premiers coups de fusil tirés, tout Versailles avait été en mouvement, et lorsque M. de Noailles, capitaine des chasses, alla rendre compte à Mme la marquise de l'imprudence de son ami, sa figure était aussi renversée que si un parti d'ennemis eût enlevé Mgr le Dauphin sur la route de Versailles.

Mme de Pompadour avait pris sur elle de raconter cette aventure au roi ; elle sut donner à cette licence une tournure fort adroite, et en donnant quelques ridicules à l'abbé, elle crut l'avoir sauvé du péril. Louis XV, quoique intérieurement un peu choqué de la familiarité de M. de Bernis, ne parut pas sensible à cette profanation de ses menus-plaisirs, et sa joie n'en fut pas altérée.

Auprès de la marquise, sur un magnifique carreau de velours, reposait un épagneul de la plus belle soie. On avait fait une rafle générale sur tous les chiens des jardins publics pour en choisir un digne d'être flatté des douces et blanches mains de la maîtresse de sa majesté, à peu près, comme autrefois Louis XI fit enlever en un jour dans sa bonne ville de Paris, tous les perroquets, perruches et pies qui savaient parler pour en orner son château d'Amboise. Il faut bien que les rois et les belles marquises passent leur temps.

On imagine bien que cet épagneul était fêté, respecté comme le chien le plus considérable du royaume. Si le chien de Mme Dubarry fut plus tard porté par des ducs et pairs, on se figure bien que celui de Mme de Pompadour n'allait pas toujours à pied. Pour rien au monde on n'eût voulu lui marcher sur la patte, et chacun souffrait avec plaisir de se sentir mordiller les mollets pour faire rire sa majesté qui savait si bien récompenser les services de ses courtisans. L'épagneul avait nom Fidèle ; nom vulgaire, peu digne des lambris dorés ; mais Mme de Pompadour avait, au dire de Voltaire, des goûts de grisette, et peut-être aussi pensait-elle que ce nom rappellerait à son auguste amant l'épithète qu'elle désirait lui voir mériter toujours.

Fidèle, comme tous les chiens de bonne maison qui sentent leur supériorité, était d'un caractère rogue ; il aboyait après tout le monde, excepté après le roi ; on le croyait du moins. Sa Majesté, dans le moment où notre œil indiscret pénètre dans l'appartement de la marquise, racontait les prouesses de Fidèle, et disait que jamais Hercule ne serait parvenu à enlever les pommes du jardin des Hespérides, s'il eût eu Fidèle à combattre au lieu du dragon. Les courtisans sentirent le sens allégorique que Louis XV donnait à ce rapprochement, et le duc d'Ayen surtout, qui aimait à dire des choses piquantes, applaudit fort au bon mot de sa majesté.

A l'instant même l'œil intelligent de l'épagneul se dirigea vers la porte ; il entendait du bruit : le maréchal de Richelieu entrait. Aussitôt Fidèle se précipite à sa rencontre, fait des contre-marches, avance, recule, prend Richelieu en flanc. Sa majesté riait de tout son cœur en s'écriant : Fidèle n'épargne pas même le vainqueur de Mahon, le pacificateur de Gênes. Tous les courtisans de rire et le chien d'aboyer plus fort. Richelieu, pour faire sa cour à sa majesté, excitait Fidèle en brandissant légèrement son épée avec sa main gauche, petit manège qui n'était pas aperçu. Enfin le maréchal put s'asseoir, et, sur un signe de Mme la marquise, Fidèle revint à son carreau.

Richelieu avait toujours un magasin d'aventures scandaleuses qu'il faisait ramasser de tous côtés, qu'il embellissait des couleurs de sa palette un peu trop chargée, et qu'il débitait ensuite à sa majesté très chrétienne, fort friande de ce genre de récits. Il en raconta quelques-unes avec beaucoup de sel, et Louis XV rappela, comme il le faisait souvent, que Richelieu avait été trouvé autrefois sous le lit de sa mère, la duchesse de Bourgogne ; mais le maréchal ajoutait chaque fois que c'était un pur enfantillage.

M. de Bernis venait d'être informé du bruit qu'avait fait sa chasse du matin ; il n'osait pas pénétrer dans le cabinet où était réunie la société de la marquise ; mais la femme de chambre de Mme de Pompadour, qui avait écouté à la porte pendant l'explication de la marquise avec le roi, au sujet de M. l'abbé, le rassura un peu en lui disant que sa majesté s'était bien vite adoucie. Ceci prouve l'utilité des valets dans une monarchie bien ordonnée, c'est par eux qu'on sait l'histoire.

L'abbé était dans la plus vive inquiétude ; sa pâleur ne justifiait plus le surnom de société qu'on lui donnait de *Babet la bouquetière*, sobriquet que son teint lui avait valu autant que les fleurs dont il chargeait ses meubles et ses vers. Il entre enfin. Le roi ne dit rien, accueille l'abbé comme à l'ordinaire, et semble avoir complètement oublié la fredaine de son ministre. Il est même vraisemblable qu'il n'en eût jamais reparlé, sans l'incident qui va se produire.

Mme de Pompadour invita M. de Bernis à s'asseoir d'une voix si douce, que Fidèle, se sentant ému, se lève avec empressement, va flatter M. l'abbé, balance sa queue avec grâce en la faisant flotter comme un panache de mousquetaire montant à l'assaut ; il lui lèche les mains et pousse ce petit grognement signe infaillible des démonstrations amicales de la race canine.

Je ne sais ce qui se passa dans l'imagination du roi; mais il rougit, et sa contenance devint embarrassée. Tous les courtisans ne purent s'empêcher de sourire, même au risque de la Bastille. Quelle différence entre l'accueil que Fidèle venait de faire à l'abbé et celui qu'en avait reçu Richelieu ! Comme le mot du roi sur le jardin des Hespérides était hasardé ! Louis XV, d'une voix stridente qui fit frémir les courtisans et qui perça le cœur de la marquise, rompit le silence.

— Il paraît, dit-il à M. de Bernis, que rien n'est sacré pour vous, monsieur l'abbé ! Vous avez chassé ce matin dans le parc réservé, où monsieur le Dauphin lui même n'aurait pas osé mettre le pied !

L'abbé, plein de confusion, balbutiait quelques mots d'excuse... Fidèle semblait par ses caresses l'encourager à se justifier... La marquise prit faiblement sa défense. Cela parut encore aigrir davantage le roi ; et, dès ce moment, la disgrâce de l'abbé fut résolue. Quelques jours après, on lui ôta le ministère des affaires étrangères, et il quitta la cour. Pourquoi ? parce qu'un chien l'avait flatté. La morale n'a-t-elle pas raison de dire que la flatterie est la perte des courtisans ?

J. BAISSAS.

LE MARIAGE AU MAGNÉTISME.

M. Teste, auteur du *Manuel du Magnétiseur*, du *Magnétisme expliqué* et de diverses autres ouvrages de ce genre qui ont excité un vif intérêt, vient de publier, chez l'éditeur Charpentier, 10, rue Richelieu, les *Confessions d'un magnétiseur*, 2 vol. in-8°. En attendant que nous rendions compte de cette curieuse publication, nous en détachons un chapitre.

Comme nous avions fini de dîner, je demandai à mon ami s'il prenait du café.

— Jamais, dit-il, et toi ?

— Moi ! il m'agite à me rendre fou.

— T'es-tu quelquefois demandé pourquoi ?

— Parbleu ! qui ne sait que le café est pour les personnes nerveuses un excitant très énergique !

— La belle réponse ! pourquoi l'opium fait-il dormir? *Quia opium facit dormire*... c'est la chanson de M. de la Palisse.

— Eh ! les médecins n'en chantent pas d'autres.

— Parce que, comme le dit Cléanthis à Sosie : « les médecins sont des bêtes. » — Fumes-tu ?

— Quand j'ai de bons cigares.

— Oh ! alors, tu fumeras ce soir, car voici, je le certifie, ce qui se fait de mieux à la Havane.

Et Jacques tira de sa poche un étui d'écaille, renfermant de véritables *primera* dont nous allumâmes chacun un.

— A présent, dit-il, écoute-moi :

Ce qui nous agite dans le café, c'est son arome, c'est-à-dire une essence. Toute essence est, comme tu le sais, une matière très volatile, mais qui ne doit sa volatilité qu'à l'électricité qu'elle contient. Le café ou plutôt toutes les essences (car toutes sont excitantes) ne nous agitent donc qu'en ajoutant subitement à l'électricité naturelle qui circule dans nos nerfs, une grande quantité du même fluide (1). Il y a alors en nous excédant de vie, parce qu'il y a excès de principe vital.

Mais, si tu n'as pas complètement oublié ta physique, tu te souviendras qu'il existe deux espèces d'électricité, l'une qu'on nomme *positive*, et l'autre *négative*. Ces deux principes se recherchent, s'attirent et se neutralisent dès l'instant qu'ils se rencontrent. Voilà pourquoi l'opium qui, probablement, contient une électricité de nature opposée

(1) Tous les poisons qui exercent spécialement leur action sur le système nerveux sont essentiellement sublimables ou volatils ; tels sont l'*acide prussique*, l'*arsenic*, l'*antimoine*, le *mercure*, les composés de ces métaux, etc. Voyez le *Magnétisme animal expliqué*, XIe leçon.

SUPPLEMENT

[illegible] du moins, ont toutes nos sympathies.

NÉCROLOGIE. — Mme CÉCILE GIRARD.

Un de nos amis de Marseille, M. Artaud, nous écrit :

« Marseille ne saurait échapper à la loi commune. Jusqu'à présent nos rangs avaient été pour ainsi dire respectés par la mort, et nous n'avions encore à regretter que la perte du jeune docteur Aubert, enlevé à ses amis, il y a quelques années, à la fleur de l'âge.

» Aujourd'hui, c'est la doyenne de nos dames phalanstériennes dont nous avons à inscrire le nom dans notre nécrologe. Mme Cécile Girard, veuve Haskins, appartenait à une riche et honorable famille de Bordeaux, où elle reçut le jour, en 1778. Mariée à l'âge de 13 ans à un riche colon de Saint-Domingue, elle n'échappa que par miracle aux désastres de la révolution de cette colonie, en 1792. Depuis lors, elle suivit son mari successivement à Calcutta, à Bombay et à l'île de France, où elle eut le malheur de le perdre. Veuve et sans fortune, elle chercha à se rapprocher, soit des Etats-Unis, pour lesquels l'amour de la liberté lui inspirait les plus vives sympathies, soit de la France, où elle ne pouvait oublier qu'elle avait reçu le jour. C'est ainsi qu'elle a habité successivement New-York, Philadelphie, Nantes, Paris, enfin Marseille, où elle a vécu, depuis 1841, d'une pension annuelle et viagère.

» C'est dans cette dernière ville que, grâce à notre ami B., elle reçut les premières notions de la science sociale; son âme ardente, son imagination vive et son cœur noble et généreux lui eurent bientôt révélé ce qu'il y a de grand et de sublime dans la science de l'avenir, et son concours financier n'a point manqué depuis lors à l'Ecole. Vivant fort retirée, le groupe phalanstérien de Marseille ne l'a connue qu'après sa mort, car elle ne s'est révélée à lui que par un bienfait.

» Je puis préciser aujourd'hui ce que je n'avais pu qu'indiquer dans ma note du 15 décembre, destinée au *Bulletin*. Le legs qu'elle a fait personnellement à l'un de nous, pour être appliqué, ainsi qu'il l'entendrait, à la propagation de la science sociale à Marseille, s'élève à environ 2 000 francs.

» Il y a loin sans doute de cette modique somme à celle de quatre cent millions, léguée par son frère, Stéphen Girard, à l'Etat de Pensylvanie et à Philadelphie; mais l'obole de la veuve n'a-t-elle pas été mise par le Christ au-dessus de l'aumône du riche ? »

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

La réaction contre-révolutionnaire se développe. Le ministère, mis en péril par l'agitation des banquets, n'a pas craint, pour sauver ses portefeuilles, d'en appeler à la force, et il a déclaré qu'il emploierait la force pour empêcher aucune nouvelle réunion. C'est pour la forme seulement qu'il s'est étayé d'un prétendu droit légal qui n'existe pas, et qui a été réfuté d'une manière surabondante. 228 députés contre 185 dans la séance du 11 février, ont ratifié cette déclaration du ministère et semblent lui avoir donné un pouvoir extra-légal pour faire de la violence à sa guise ; parmi ces 228 satisfaits, il se trouve environ 150 fonctionnaires, à la merci du ministère. Cette majorité et ce ministère ont fait un coup d'état qui prive les citoyens d'un de leurs droits essentiels dans tout pays libre. Qu'en arrivera-t-il ? Nous ne savons, mais à ceux qui accusent les peuples de légèreté et d'inconstance, il faut faire remarquer que les gouvernants ne sont pas moins légers, moins aveugles, puisque, pour conserver le pouvoir, ils méconnaissent les droits de leurs concitoyens et poussent le pays aux émeutes et aux révolutions.

Donnons une faible idée de la subversion de principes qui se fait dans le cerveau de nos ministres : M. Hébert, le garde-des-sceaux, (*cette acie qui grince*, ainsi que le *National* l'a parfaitement carac-

[illegible] à la Suisse.

L'Italie ressuscite; tous ses membres se lèvent tour à tour et reprennent vie, comme les morts de Josaphat dans les légendes. Les Etats pontificaux ont donné le signal ; le pape a été suivi, puis dépassé par ses voisins. Le roi le plus opiniâtre a fini lui-même par se placer à la tête des gouvernements libéraux, il a promis une constitution. La Sicile est à l'état d'insurrection victorieuse; elle est organisée régulièrement, et elle refuse de poser les armes tant que la constitution n'aura pas été formulée et entourée de garanties sérieuses, qui l'empêcheront d'être révoqué ou illusoire. Mais un traité secret enchaîne le roi de Naples à l'Autriche ; le roi de Naples s'est engagé à ne pas gouverner avec une constitution. L'ambassadeur d'Autriche a protesté contre les concessions faites par le roi. En 1820, l'empereur François refusa péremptoirement de recevoir un ambassadeur, en même une lettre autographe, du roi constitutionnel de Naples, et le consul-général des Deux-Siciles à Milan reçut l'ordre de quitter cette capitale. L'empereur est changé, mais le ministère est le même.

Il est vrai que les circonstances ont considérablement changé. En 1820 on était encore sous le coup de la sainte-alliance de 1815. On se trouve aujourd'hui sous l'influence des réformes des souverains italiens et des succès de la Suisse fédérale. Les représentants de l'absolutisme ne comprennent rien à ce qui les entoure, et les journaux allemands patronés par l'Autriche contiennent parfois à ce sujet des naïvetés fort réjouissantes. L'Autriche a grand soin, du reste, de faire sonner bien haut d'un côté ses armements et les forces dont elle dispose, et de l'autre les deux loisirs qu'elle fait aux habitants de la Lombardie, en daignant s'occuper de leurs affaires.

Ainsi l'on écrit de Turin à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Tout semble indiquer que nous marchons à des événements décisifs. Le radicalisme en Suisse et en Italie, ainsi que dans les autres pays, semble provoquer les autorités légales à une lutte à mort, et vouloir risquer le tout pour le tout autrement il serait impossible d'expliquer ses empiètements hardis, son dédain superbe et son incroyable résistance.

» L'ironie avec laquelle on a accueilli, dans les derniers temps, les démarches bien intentionnées des puissances (on les appelle, depuis la défaite du Sunderbund, les *impuissances*), prouve clairement que les notes et les négociations ne suffisent plus. L'opinion qu'il est possible de combattre les maux actuels par des moyens modérés, semble avoir disparu. »

Aussi n'est-ce que par des moyens modérés que les Italiens se préparent à se débarrasser de l'Autriche, dont les imprudentes provocations amèneront nécessairement une explosion qui ne peut tourner qu'à son désavantage. Chaque jour, depuis longtemps, ce sont de nouvelles réclamations auprès des gouvernements contre les journaux qui osent dire tout haut la vérité sur les Autrichiens. La *Concordia* et le *Resorgimento* de Turin ont été, malgré leur modération, l'objet de réclamations extrêmement vives de la part des représentants de l'Autriche et de la Russie, et, comme le gouvernement sarde se refuse à accorder les réparations que l'on demande, ou du moins à les accorder aussi complètes qu'on les voudrait, on annonce une rupture diplomatique entre les cours de Turin et de Saint-Pétersbourg. Les amis des gouvernements absolutistes se permettent de jouer le même rôle en petit. Le duc de Modène s'est plaint vivement de ce que l'*Alba* a raconté la chronique du règne de son prédécesseur.

Les gouvernements sarde et toscan peuvent très facilement mettre un terme à ces réclamations. La presse est censurée dans ces deux états ; à la vérité la censure de Turin et de Florence ne ressemble pas à celle de Rome ; elle se montre dans les deux pays large et libérale. Mais du moment où elle existe, on peut jusqu'à un certain point accuser le

n'a d'égal que l'irritation contre l'Autriche. Les [illegible] suivent avec la plus grande activité.

Les troupes sont mises sur pied, les canons, les [illegible], les munitions de guerre entassées dans les forteresses [illegible]. La Suisse est d'accord avec le Piémont, et il est certain que, si un mouvement s'opérait, des troupes suisses descendraient immédiatement dans le Milanais.

L'Autriche ne se borne pas à réclamer contre les journaux, elle réclame aussi contre les armements et prétend avoir le droit d'occuper la forteresse d'Alexandrie, sur les frontières du Piémont. Cette prétention de l'Autriche a soulevé un immense sentiment de [illegible] dans tous les Etats sardes. Les correspondances qui sont adressées de tous les points aux journaux du Piémont respirent le plus ardent enthousiasme à l'idée que les Autrichiens vont fournir eux-mêmes le prétexte d'une guerre que l'Italie appelle de tous ses vœux.

L'Autriche, du reste, n'a pas seulement à lutter contre le mouvement italien, elle a en ce moment à se défendre contre les paysans styriens, qui refusent de payer la dîme à leurs seigneurs, et elle est obligée de diriger de ce côté une partie des troupes qu'elle [illegible] sur l'Italie. Il est probable que, si elle était obligée de diriger toutes ses forces contre la Lombardie, les provinces slaves, qui supportent impatiemment son joug, profiteraient de l'occasion pour se soulever, et que cette croisade que l'empire vermoulu entreprendrait contre la liberté serait le signal de sa décomposition.

La nouvelle que Naples va jouir d'une constitution a excité un enthousiasme immense dans toute l'Italie. [illegible] et des illuminations ont eu lieu dans [illegible]. Une entreprise de messageries pour Naples a [illegible] ses voitures au service des Napolitains qui voudraient retourner dans leur patrie.

— On écrit de cette ville à la *Patria* :

« Pie IX est content de la pacification de l'Italie [illegible]. On m'assure qu'en causant des événements de Naples [illegible] il lui a dit : « Je suis heureux que la paix soit [illegible] mes prières. Si c'est la volonté de Dieu que [illegible] perfectionner les réformes que j'ai accordées, je ne serai pas [illegible] d'y coopérer. Ce qui me préoccupe surtout, c'est de [illegible]

Le gouvernement français est presque aussi [illegible] que le gouvernement autrichien. A Turin, on [illegible] discours sur les affaires italiennes et même le [illegible]. En revanche, les journaux italiens ont, pour [illegible] le discours de M. de Lamartine. La *Concordia* l'a publié dans un supplément séparé.

Les journaux de Marseille nous apportent ce soir des [illegible] intéressantes du royaume des Deux-Siciles.

Le roi de Naples a publié le 1er février, un décret [illegible] tie pour tous les délits politiques depuis 18[illegible]. En [illegible]

« FERDINAND II, par la grâce de Dieu, roi des [illegible] Jérusalem, etc., duc de Parme, de Plaisance, Castro, etc., grand prince héréditaire de Toscane, etc.

» Vu notre décret du 23 janvier 1848, par lequel nous avons accordé l'amnistie entière aux condamnés et aux détenus politiques qui se trouvent dans le royaume ;

» Voulant toujours céder davantage aux mouvements de notre âme royale ;

» Sur la proposition de notre ministre secrétaire d'Etat de grâce et justice ;

» Nous avons résolu et nous décrétons ce qui suit :

» Art. 1er. L'amnistie entière que nous avons accordée le 23 janvier 1848, est étendue à tous les condamnés et [illegible]

se faire les exécuteurs d'un [illegible]

à celle du café, est l'antidote de celui-ci, et réciproquement.

Mais ce qui se passe entre les corps inertes se passe aussi entre les hommes : il y a des hommes *électro-positifs* et des hommes *électro-négatifs*. Ceux-ci éprouvent vers ceux-là un entraînement involontaire, tandis que les premiers comme les derniers se repoussent entre eux.

Dans l'ordre habituel, ces attractions et ces répulsions sont purement morales, le plus souvent très vagues et ne se prononcent qu'à l'occasion des rapprochements forcés. Que de femmes détestent leur mari et qui n'éprouveraient pour lui que de l'indifférence, s'il n'était pas leur mari !

Ce serait donc un grand bonheur pour l'humanité, s'il existait quelque moyen de prévenir ces unions mal assorties, et de démontrer, avant leur consommation, que la nature les réprouve.

Or, il me sembla que le magnétisme était en pareil cas une sorte de pierre de touche.

L'attraction morale, disais-je un jour à Bonnin, coïncide constamment avec l'attraction physique, de telle sorte que si celle-ci se manifeste, on peut se tenir pour sûr de l'existence de l'autre.

Ce principe admis, tout homme qui veut se fixer sur les propensions intimes de sa fiancée à son égard, n'a qu'à la magnétiser. En moins de vingt *passes*, il connaît son sort. S'il attire, qu'il épouse ; mais dans le cas contraire, qu'il n'épouse point, car l'incompatibilité est incontestable.

— Oh ! quel plaisant sophisme ! m'écriai-je en pouffant de rire.

— Je ne te le donne point pour autre chose ; mais il fallait qu'il fût bien spécieux pour notre ami Bonnin, car tu vas voir ce qu'il en fit.

— Je le devine !

— Pas tout à fait, car en certaines matières d'extravagances Bonnin dépasse toujours tout ce qu'on peut imaginer.

Ce brave garçon, l'année dernière, magnétisait une petite malade qu'il espérait guérir, mais qu'il ne guérit point. Elle n'était qu'épileptique, il la rendit idiote. Cette petite fille avait deux sœurs, l'une nommée Cécilia, l'autre Julie. La première avait vingt ans, l'autre en avait dix-huit. Toutes deux étaient jolies et ne manquaient pas d'agréments. Il n'est donc pas étonnant, si, en les voyant tous les jours, Bonnin tarda peu à s'éprendre d'une de ces jeunes filles, qui, d'ailleurs, vivaient dans la retraite et ne voyaient guère d'autre homme que lui.

S'il avait eu l'esprit de s'attacher à l'aînée, son affaire était certaine; mais Bonnin ne fait que des gaucheries : ce fut la cadette qu'il aima. Ce n'est point, au reste, que le préjugé de marier l'aînée avant les autres fût inexorable dans la famille : les difficultés devaient venir d'ailleurs : ce fut Bonnin lui-même qui se les suscita.

Quoi qu'il en soit, la jeune personne *répondait à sa flamme*.

— A la flamme de Bonnin !

— [illegible] les lettres, car l'ingénue *répondait* par écrit.

— [illegible] grand Dieu ! Bonnin devenu Faublas !... Alors, je crois à tout, à l'absurde, à l'impossible, je crois au magnétisme !

— Tu en viendras là, je l'espère bien, mais laisse-moi continuer :

Chargé par notre ami de prendre indirectement des informations sur la famille de Julie, sur sa fortune, ses prétentions et, au besoin, ses intentions si Bonnin se déclarait, je m'acquittai du mieux que je le pus de cette mission délicate. Les résultats de mon enquête furent très satisfaisants. Mlle Julie avait 30 000 fr. de dot et ce que, par une horrible antiphrase, l'on nomme des *espérances*. Bonnin plaisait au père, et la belle-mère (car c'était une belle-mère) ne demandait pas mieux, comme c'est d'usage, que de se débarrasser le plus vite possible des filles de son mari.

Quand j'annonçai cela à notre ami, il se mit à sauter de joie et à faire de telles gambades, qu'avec ses longues jambes décharnées il me rappelait don Quichotte imitant sur la montagne noire les folies du Beau Ténébreux.

Puis, quand il se fut un peu remis de son extravagante hilarité, nous causâmes, et ce fut ce soir-là que je lui exposai ma théorie. Quel disciple ! mon ami, et comme il m'écoutait ! Platon n'eût pas recueilli plus religieusement les maximes de Socrate.

Lorsque j'eus fini de parler, il était tout rêveur.

— Qu'avez-vous ? lui demandai-je.

— Je vous admire, répondit-il.

Nous nous quittâmes vers les onze heures et je ne le revis que trois jours après. Mais il était alors au désespoir, car voici ce qui s'était passé :

Dès le lendemain de notre précédente entrevue, Bonnin, encore tout exalté de mes nouveaux préceptes, ne songeait plus qu'à éprouver son amour au creuset de mon invention. Il proposa donc à sa future belle-mère et à ses deux filles de les magnétiser. Bien que personne, à moins d'être Satan, n'eût deviné sa pensée, il croyait devoir agir de ruse; et, de même qu'à certains jeux innocents on accepte la corvée d'embrasser vingt laids visages pour embrasser celui qu'on aime, Bonnin eût magnétisé jusqu'au chien de la maison pour avoir le droit de magnétiser sa Julie sans laisser voir son intention.

Il commença par la belle-mère, qu'il eut l'honneur de faire bâiller, mais qui n'éprouva rien de plus.

Après elle vint Cécilia.

Au bout de quinze à vingt passes, la jeune fille soupire et s'assoupit. Puis elle déclare qu'elle éprouve un bien-être extraordinaire, et dans lequel elle voudrait rester toujours. Enfin, sa tête s'incline, ses mains s'élèvent et suivent celles du magnétiseur... De toute évidence, l'*attraction* existe...

— Pauvre Cécilia ! pensait l'honnête Bonnin, vous aussi, vous m'eussiez donc aimé ! Ah ! si jamais je deviens veuf et que vous soyez libre encore, ce sera vous que j'épouserai.

Mlle Julie, soit qu'elle eût peur de s'endormir et de révéler ses petits secrets, soit qu'elle eût un pressentiment de ce qui devait se passer, ne se soumit pas d'aussi bonne grâce qu'avait fait sa sœur aux passes de notre ami. Cependant, comme, malgré les bonnes raisons qu'elle avait pour s'y refuser, elle ne pouvait ou plutôt n'osait en alléguer que de mauvaises, force lui fut de céder aux sollicitations de son père qui, en passant par la bouche de sa belle-mère, devenaient tellement impératives, qu'il n'aurait tenu qu'à la pauvrette d'y voir une véritable sommation. Elle s'assit donc en rougissant, et l'expérience commença.

Ah ! malheureux Bonnin, quel démon jaloux de ton amour te poussait donc à la tenter !

Mademoiselle Julie n'est pas plutôt en rapport avec son magnétiseur, qu'elle tressaille, *se rejette en arrière* et [illegible] signes d'un malaise évident. Cependant Bonnin insiste [illegible] de tenir dans ses mains ces jolis doigts blancs et [illegible] mais touchés qu'à la dérobée. Mais plus il insiste [illegible] mente. Enfin, la pauvre enfant, pleurant, n'en [illegible] mandant en grâce qu'on cesse de la magnétiser, [illegible] là.

Quelque incomplète qu'elle fût, cette malheureuse expérience n'était encore que trop concluante pour notre cher Bonnin.

— J'étais tellement hors de moi, me disait-il, tellement désespéré, que je sortis presque sans prendre congé de personne, et qu'au lieu de rentrer chez moi où quelqu'un devait m'attendre, je m'en allai machinalement jusqu'aux Champs-Elysées.

Il paraît néanmoins que le grand air rendit un peu de sens (je ne dis pas de bon sens) à notre ami, car, rentré chez lui, il eut le sang-froid d'envisager sa situation et de tirer gravement de ce qui s'était passé les conséquences suivantes :

1° Il est certain que Mlle Julie ne m'aime pas ;

2° Il n'est pas moins certain que de mon côté, je... ne dois pas l'aimer.

Or, puisque d'autre part il m'est prouvé que Cécilia a du penchant pour moi... c'est Cécilia que je dois épouser. Donc Cécilia sera ma femme si on m'accorde sa [illegible].

Ce beau raisonnement fait, Bonnin tailla sa plume et écrivit au père une lettre éloquente dans laquelle il lui demandait sa fille aînée en mariage.

J'aime à croire pour sa raison que, s'il se fût donné jusqu'au lendemain pour réfléchir, cette lettre n'eût pas été envoyée. Mais c'est justement parce qu'il appréhendait ce retour sur lui-même, qu'il s'empressa de la jeter à la poste. La science avait parlé, disait-il, et l'instinct devait obéir.

Malheureusement, l'instinct n'est pas toujours docile. Cette fois, il se révoltant, il était dans son droit ; mais il n'était plus temps.

Le lendemain (autre sottise) il voulut s'en dédire. Il eut [illegible] d'aller dire au père qu'on lui demandait sa fille, il [illegible] non. Notre homme lui rit au nez, c'était bien le moins qu'il [illegible]. Quant aux deux filles, l'une blessée dans son amour, [illegible] et l'autre, blessée dans son [illegible] voyait le voir honteusement chassé.

Et voilà comment [illegible] la déplorable histoire de l'infortuné Bonnin.

... les troupes à la constitution. Cette imposante solennité militaire doit avoir lieu au Champ-de-Mars.

» La grande cérémonie du serment de fidélité à la charte par le roi et les grands pouvoirs de l'Etat ayant mis en question le choix de l'église dans laquelle doit s'accomplir ce solennel événement, Ferdinand a repoussé la désignation de l'église du Saint-Esprit. Cette résolution a eu pour motif que c'est dans ce temple que Ferdinand Ier jura fidélité à la première constitution, qu'il viola peu de temps après. Or, le roi n'a pas voulu que son serment pût retentir dans une enceinte déjà témoin d'un parjure.

» Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette solennité aura lieu au milieu de la plus grande pompe, en présence du corps diplomatique et des grands dignitaires du royaume; d'immenses préparatifs se faisaient au départ de l'*Ercolano* pour donner à cette fête nationale toute la magnificence et la majesté dignes de l'ère d'émancipation qu'elle doit inaugurer.

» Le château de Castellamare ne s'est pas rendu comme on l'avait annoncé; mais les troupes royales sont rentrées à Naples.

» L'escadrille à vapeur, partie de Naples le 29 janvier, pour ramener les troupes royales de la Sicile, et qu'on attendait avec tant d'impatience, est rentrée à Castellamare, port militaire de Naples, le 1er février. Arrivée en vue de Palerme, cette division navale rencontra une corvette à vapeur napolitaine qui croisait en dehors du golfe pour l'avertir que, ne pouvant entrer à Palerme, elle eût à se rendre immédiatement à Solanto, où se trouvaient déjà plusieurs bâtiments de l'Etat, attendant l'arrivée des troupes, qui, n'ayant pu s'embarquer à Palerme, se portaient sur ce point.

» En effet, le général Desauget, commandant en chef de l'armée royale, ayant demandé au gouvernement provisoire l'autorisation de faire embarquer ses troupes dans le port de Palerme, celui-ci y mit pour condition qu'il serait procédé au désarmement des soldats avant l'embarquement. Ces dures conditions n'ayant pu être admises, le général se décida à ordonner la retraite sur Solanto, après avoir fait enclouer les canons des postes.

» La flottille n'attendit deux jours, tant cette retraite a été lente et difficile, bien que la distance qui sépare Palerme de Solanto soit de douze à quinze milles tout au plus. Les troupes royales, obligées de faire de grands détours en quittant la capitale de la Sicile, ont encore à se défendre contre les attaques vigoureuses et acharnées de la population des campagnes, qui n'a cessé de les harceler dans cette marche désastreuse.

» Plusieurs sanglants épisodes ont marqué cette déroute. Le général Desauget ayant eu son cheval tué sous lui, et grièvement blessé lui-même, s'est trouvé enveloppé par une bande de montagnards, dont il n'a été dégagé que grâce à l'arrivée de quelques soldats dirigés par un officier d'état-major. Cet officier abandonna son cheval au général qui put ainsi regagner le gros de ses troupes.

» Les insurgés ont fait dans ces divers combats de nombreux prisonniers à l'armée napolitaine. Ces malheureux, exténués de fatigue et couverts de blessures pour la plupart, ont été traités avec beaucoup d'humanité, et dirigés sur Palerme.

» A Solanto, deux bateaux à vapeur étaient embossés pour protéger l'arrivée et l'embarquement des troupes. L'acharnement des insurgés était tel, que l'un de ces bâtiments dirigea spécialement son feu sur un pont pour le démolir et couper ainsi le passage aux assaillants; mais il ne put y parvenir, et là encore les troupes royales essuyèrent de cruelles pertes; les balles des Siciliens les atteignant même jusque sur les embarcations de la flottille. Le désastre éprouvé par l'armée napolitaine ne saurait se décrire. Indépendamment des vides faits dans l'infanterie, des corps entiers de cavalerie ont été anéantis littéralement. Ainsi, la gendarmerie, si nombreuse à Palerme, n'était plus représentée, en arrivant à Solanto, que par un seul officier, M. Santa-Maria, et quelques cavaliers !!

» Le désordre et la confusion étaient tels au lieu de l'embarquement, que les chevaux, ne pouvant être transportés sur les navires, les chefs ordonnèrent aux cavaliers de les tuer sur place. Cet ordre reçut un commencement d'exécution; mais les soldats, ne pouvant se décider à se faire les exécuteurs d'un pareil carnage, laissèrent évader leurs montures, sur l'observation d'un officier, qui fit remarquer au général Desauget que les chevaux étant marqués, ils seraient probablement rendus si une transaction avait lieu entre le gouvernement de Naples et le gouvernement provisoire de Palerme.

» La frégate à vapeur *le Guiscardo* et un navire de charge qui avaient été détachés de l'escadre de Solanto pour aller recueillir la garnison de Termini, furent repoussés par la population et contraints de gagner le large sans avoir rempli leur mission.

» L'escadre napolitaine est rentrée, ainsi que nous l'avons dit, à Castellamare, où elle a débarqué les tristes débris de l'armée royale, qui s'élevaient à peine à six ou sept mille hommes, dans un état complet de délabrement. C'est là tout ce qui reste des treize mille soldats de Palerme, et des contingents d'autres garnisons formant environ trois mille hommes qui s'étaient joints à eux!...

» Le roi assistait à ce débarquement; navré de douleur, il n'a pu retenir ses regrets et ses larmes à l'aspect des horribles fruits de sa politique sanguinaire. « O ciel! s'est-il écrié, cela rappelle la retraite de Russie! » Voulant pallier le mal autant que possible, il se hâta d'expédier une frégate à Palerme pour ordonner au commandant du fort de Castellamare, le seul qui tenait encore, de capituler sur-le-champ, s'il ne l'avait déjà fait par suite des vigoureuses attaques qu'il avait à subir et du manque de vivres.

» Dans la lutte que viennent de soutenir les Siciliens, et particulièrement la population de Palerme, on ne saurait trop admirer l'héroïsme et le désintéressement dont toutes les classes, confondues dans un même sentiment et armées pour la défense des mêmes droits, ont donné des gages si éclatants. Il n'est pas jusqu'aux enfants qui n'aient fait preuve de ce froid courage et de cette rare abnégation en allant arracher les mèches enflammées des terribles projectiles lancés sur la ville par l'artillerie des forts. Plusieurs d'entre eux ont été victimes de leur sublime audace. L'un a eu une cuisse emportée par un éclat.

» Palerme conserve comme un trophée de cette mémorable lutte quarante bombes qui ont été déposées à l'Hôtel-de-Ville.

» Plusieurs journaux français, notamment les feuilles légitimistes, ont annoncé que le peuple de Palerme avait pillé les caisses publiques, principalement la banque: c'est là une indigne calomnie; un inventaire parfaitement régulier fut dressé dès le début de l'insurrection et déposé dans les mains du gouvernement provisoire. Il en a été de même pour les fonds de la caisse militaire, enlevée aux troupes royales pendant leur retraite, et qui ont été déposés chez le banquier améri cain M. Iogam. »

— « Beaucoup de soldats napolitains, écrit-on au *Courrier de Marseille*, qui ont abandonné l'armée, errent dans les campagnes et ont commis de graves excès. A la fin, les gens de Palerme ont voulu y mettre un terme, et un certain nombre est sorti des murs de la ville à la recherche de ces bandits. Beaucoup ont été tués. Cependant, des files entières de soldats napolitains se sont jointes au peuple sicilien.

» Les dernières lettres de Palerme disent que cette ville est aussi ment ont lieu pendant le même temps entre les troupes et les insurgés, qui enlevèrent deux pièces d'artillerie et mirent les troupes royales en fuite. Le lendemain matin, le corps consulaire, accompagné du capitaine de la frégate anglaise *la Thétis*, et du commandant du vapeur américain *le Princeton*, se rendit chez le général et lui adressa d'énergiques reproches et protestations contre cet acte de barbarie sauvage. Le général répondit que cela avait eu lieu sans son ordre, et que le général Busecca qui commandait la citadelle serait traduit devant un conseil de guerre. Les consuls et les deux commandants insistèrent pour avoir cette déclaration par écrit, et pour qu'on s'obligeât en outre, quoi qu'il pût arriver, à ne plus diriger de bombes sur la ville, mais uniquement sur les lieux où il y aurait une attaque à protéger. Le général y consentit. Du reste, personne n'a été atteint par ce bombardement dont l'effet s'est borné à la dévastation d'un certain nombre de maisons.

Le vapeur *le Guiscardo*, envoyé à Termini, pour embarquer la garnison de cette ville, repoussé par la population, a rejoint l'escadre, sans avoir pu accomplir sa mission.

— « Le 4 courant, dit le correspondant du *Nouvelliste*, le gouvernement napolitain devait envoyer par un navire à vapeur une commission chargée de négocier avec le gouvernement provisoire de la Sicile. MM. Carlo Poërio et l'avocat Borelli, qui étaient naguère en prison, font partie de ces délégués.

» Le ministère vient de subir une modification par la retraite du général Cianciulli, motivée par un mauvais état de santé; le général a été remplacé à l'intérieur par M. Bozelli, ancien conseiller d'Etat en 1820, et qui jouit d'une juste popularité.

» La police, qui faisait un département à part, réunie à la direction de l'intérieur, vient d'être confiée à l'avocat Tofani, qui prendra le titre de préfet de police.

» Un vapeur anglais venant de Messine, a mouillé le 31 à Naples, avec des dépêches pour l'ambassadeur britannique. Un des secrétaires de cette ambassade, M. Feghan, est parti aussitôt pour Rome où se trouvait lord Minto, qui s'est rendu sur le champ de Naples où il est arrivé le 3 courant. »

Ces nouvelles ont été apportées à Marseille par le paquebot *l'Ercolano*.

— Le *Sud* contient des nouvelles plus fraîches encore. On lit dans ce journal, et le *Moniteur parisien* de ce soir reproduit les lignes suivantes:

« Des lettres particulières nous annoncent que le roi a accordé aux Siciliens la constitution de 1812, qui a été acceptée, mais à la condition que le prince royal serait nommé vice-roi de la Sicile, et qu'un parlement siégerait à Palerme.

» Une amnistie générale serait accordée, excepté cependant pour les émigrés de 1821.

» Toutes les fortifications de la Sicile ont été remises aux Palermitains, et toutes les troupes sont retournées à Naples.

» La tranquillité la plus parfaite règne à Naples. »

SUISSE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Berne, 6 février 1848.

Monsieur,

Je viens de lire le discours de M. Thiers sur la question suisse, discours qui fait grande sensation à Berne, non-seulement à cause de sa valeur oratoire, mais surtout à cause des principes qui y sont développés et parce qu'il donne les faits comme ils sont, ce que nous n'avons pas trouvé dans les discussions de la Chambre des pairs. On attend avec impatience la réponse de M. Guizot.

La Diète est encore réunie, mais elle n'a d'affaires à traiter que pour trois séances, et l'on pense qu'elle va encore cette semaine s'ajourner pour deux à trois mois si les affaires d'Italie n'amènent pas de complications imprévues.

La Diète s'est réunie trois fois la semaine passée; la proposition de Berne a été adoptée par la commission des neuf. En voici l'objet:

« 1° Une enquête sera faite contre les individus qui sont suspects de » haute trahison vis-à-vis de la Confédération, c'est-à-dire contre les » membres du conseil de guerre du Sonderbund, qui ont demandé le » 13 novembre 1847, par écrit l'intervention du puissant état de l'Au- » triche, suivant leur propre expression.

» 2° Cette enquête sera dirigée par les autorités du canton de Lu- » cerne où le délit a été commis;

» 3° Sauf cette exception, la Diète recommande aux sept cantons une » amnistie générale. »

La discussion sur ces propositions a été intéressante. La Confédération n'ayant ni loi générale contre la haute trahison, ni tribunal fédéral, on a été forcé de renvoyer l'affaire du conseil de guerre du Sonderbund devant les tribunaux cantonaux de Lucerne où le délit a été commis. Il existe, on peut bien dire par hasard, dans les lois pénales de ce canton une disposition qui embrasse la haute trahison contre la Suisse entière. Il a été démontré par la discussion que dans ce moment il n'y a pas dans tous les cantons une seule enquête motivée par des délits politiques, si ce n'est celle qui est dirigée contre deux membres du conseil de guerre du Sonderbund à Lucerne, à cause de la spoliation de la caisse militaire fédérale.

Dans ces circonstances, tous les Députés des sept cantons ont repoussé la recommandation d'une amnistie générale, attendu qu'elle n'aurait pas d'application.

« Comment, disaient-ils, sous le régime du Sonderbund on poursuivait non pas des centaines de libéraux, mais des milliers, dans » les cantons de Lucerne, de Fribourg, et du Valais; on les condam- » nait, toutes les prisons étaient pleines de ces victimes du Sonder- » bund; la Diète alors n'a jamais recommandé la clémence, et, à pré- » sent, vous voulez nous imposer une amnistie générale! Ce serait » faire croire à l'Europe entière que nous avons traité nos adversaires » comme ils traitaient les libéraux. — Non, disait le député de Fri- » bourg, ceux qui ont guidé les poursuites contre les libéraux, qui les » ont tenus pendant plusieurs mois et années dans les prisons se pro- » mènent à présent librement sur le pavé de Fribourg. — Si vous vou- » lez recommander une amnistie, recommandez-la à Neuchâtel, où l'on » fait tous les jours des enquêtes contre ceux qui crient: *Vive la* » *Suisse*, où l'on chasse tous les Suisses qui ont aidé à arrêter les » canons de Besançon, destinés pour le Sonderbund. »

Le député du Valais a donné, à cette occasion, quelques preuves de l'humanité des moines du Saint-Bernard. En 1833, plusieurs libéraux étaient réunis à Martigny pour s'entendre sur l'acceptation du nouveau pacte projeté par la Diète (pacte Rossi), quand on vint leur dire de se rendre dans l'église où le supérieur du Saint-Bernard voulait répondu: « Tranquillisez-vous, madame, avec une ou plusieurs têtes de moins, le Valais n'en ira pas plus mal. » Voilà l'humanité de ces moines du Saint-Bernard pour lesquels on prend parti au nom de la religion et de la liberté! — Enfin, le décret de la commission des neuf n'a pas eu la majorité. Une amnistie a été votée dans d'autres termes.

Lundi, le 7 février.

A présent, j'ai lu la réponse de M. Guizot: je l'attendais avec impatience; mais je suis tout à fait désappointé de la trouver si faible et si maladroite. La théorie que la Confédération suisse s'est formée avec la garantie des puissances ne veut rien dire ou elle dit trop. Elle ne veut rien dire, parce qu'avec la même raison on pourrait dire que la constitution de la France s'est formée (d'après les congrès de Vienne et de Paris) avec la garantie des autres puissances; ou elle dit que la Suisse seule n'est pas un état indépendant, qu'elle est sujette des grandes puissances, qui peuvent se mêler de nos affaires intérieures quand bon leur semble. Une fois ce point admis, tous les actes arbitraires contre la Suisse sont possibles, l'histoire nous l'apprend: prenons pour exemple la Pologne. Sous le prétexte que la Russie avait garanti la constitution de la Pologne, 60 000 Russes entrèrent dans ce pays en 1733 pour mettre Auguste III sur le trône.

Sous le prétexte de défendre la cause des *républicains* et la *liberté de religion*, Catherine II fit marcher, en 1767, 30 000 hommes en Pologne pour soutenir le *Sonderbund de la confédération des dissidents*, en disant qu'elle en avait le droit, selon le traité d'Oliva, et en imposant à la Pologne le « *liberum veto*. »

En 1772 Catherine justifia le premier partage de la Pologne par l'anarchie qui régnait, d'après elle, en ce pays. Après que la Pologne se fût donnée, en 1791, sur l'invitation du roi de Prusse, une bonne constitution, contre laquelle il se forma, le 12 mai 1792, un petit *Sonderbund de mécontents* (la confédération de Targowitz), voilà encore la Russie qui prend les armes pour rétablir la *république* et pour détruire cette nouvelle constitution qui, par l'adoption d'une monarchie héréditaire, favorisait le despotisme (ce sont les paroles de Catherine). En 1793, second partage de la Pologne, contre lequel se lève encore le noble Kosciusko; massacre de Praga, ordonné par Souvarow, le 4 novembre 1794, et troisième partage de la Pologne!

Voilà où conduisent les principes de M. Guizot et de Catherine II. La garantie des constitutions ou au moins de leurs bases essentielles par l'étranger, le principe anarchique de l'unanimité, la théorie des minorités, des Sonderbunds, le prétexte de l'anarchie qu'on a préparée, le prétexte de la suppression du droit, de la justice, de la démocratie, de la liberté en général et de la liberté de religion en particulier, tout cela avait déjà été inventé par Catherine II; M. Guizot n'est que l'écolier de cette impératrice d'odieuse mémoire.

Je m'aperçois que je me suis écarté de mon but, je ne voulais pas aborder cette question de garantie; j'aurai occasion d'y revenir une autre fois, en vous soumettant quelques pièces de 1814 et 1815, que M. Guizot n'a pas jugé à propos de mettre sous les yeux de la Chambre. Je dirai seulement quelques mots sur les citations de M. Guizot, qui sont vraiment risibles. Oui, M. Guizot est bien malheureux dans ses citations. Le premier article de journal qu'il a cité est un article de notre *Charivari*, le *Guckkasten*, de Berne, dont le rédacteur est M. Jenni, le même qui eut un démêlé avec M. Bois-le-Comte, à cause de son chien Zanker. Savez-vous ce qu'on dirait au grand conseil de Berne, s'il plaisait à M. Ochsenbein de vouloir citer le *Charivari* de Paris comme autorité politique? on dirait que M. Ochsenbein a perdu la tête. Si, plus tard, M. Guizot veut faire croire que les représentants ont reçu l'instruction de prendre provisoirement la conduite de l'administration du pays, il dit un mensonge. S'il cite le décret du canton de Vaud, qui défendait aux feuilles publiques de donner des nouvelles de l'armée et de ce qui s'y passait, il a oublié d'ajouter que tous les cantons du Sonderbund avaient fait la même chose, et pour une raison bien simple, pour ne pas faire connaître à l'ennemi les mouvements des troupes. Mais le pire, c'est l'exemple de l'aumônier bernois et de M. le professeur Stelher. M. Guizot, si bien instruit, savait sûrement que cet aumônier est un élève des jésuites de Fribourg, et qu'il a donné la déclaration citée après avoir appris qu'une plainte était formée contre lui par tous les officiers de son bataillon, parce qu'il démoralisait leurs troupes. Quant à M. le professeur Stelher, il n'est pas vrai qu'il ait été arrêté et emprisonné, c'est encore un faux renseignement fourni par M. Bois-le-Comte. Si on avait voulu enfermer M. Stelher, on l'aurait mis dans une maison d'aliénés où il a déjà été placé deux fois. Enfin, il faut savoir que M. Stelher avait publié avant la guerre une brochure, dans laquelle il démontrait le droit de la Confédération contre le Sonderbund, brochure assez incohérente pour établir dans quel état son cerveau se trouve. Il est pitoyable que M. Guizot en soit réduit à s'appuyer sur de telles autorités.

M. Bois-le-Comte réside toujours à Neuchâtel et développe une grande activité pour préparer de nouveaux embarras à la Suisse. Le *Constitutionnel neuchâtelois* a envoyé le discours de M. de Montalembert à tous ses abonnés; quelques milliers d'exemplaires ont été distribués dans les villages catholiques du Jura bernois, où l'on sait très bien qui paie les frais de cette publication. M. Bois-le-Comte a aussi envoyé le discours à ses amis de Berne.

Demain M. le président de la Diète donne un grand dîner à tous les membres de la Diète et du Vorort. Jeudi prochain la Diète traitera la question de *la note identique*; je vous communiquerai le résultat de cette séance.

Ce 8 février.

Ma lettre n'a pas pu partir hier; j'ajouterai qu'on dit ici: M. Guizot a parlé dans la question suisse comme un Autrichien, M. Thiers comme un Français, M. Odilon Barrot comme un Suisse.

Sous le titre de correspondance genevoise, la *Suisse* publie les détails suivants:

Genève, 6 février.

« On annonce comme une chose certaine que M. James Fazy, président de notre conseil d'Etat, donne sa démission de ses fonctions. Probablement la majeure partie du gouvernement suivra cet exemple. Les motifs de cette très grave mesure sont divers à ce qu'il paraît. L'un des principaux serait, dit-on, l'hostilité systématique de toute la presse genevoise, à l'exception du journal qu'on sait être l'organe propre de l'honorable M. Fazy.

[illegible] d'opinions extrêmes aussi dessinées. »

GRANDE-BRETAGNE.

Les nouvelles anglaises sont tout à fait sans intérêt. Le parlement a été occupé à discuter des questions d'intérêt local, telles que le bill sur l'amélioration sanitaire des villes, et l'état plus ou moins embarrassé des finances. On parle d'une augmentation d'impôts pour subvenir aux besoins du trésor.

Les classes ouvrières des villes du nord sont soumises au chômage et à une baisse du salaire qui rend leur position de plus en plus malheureuse. Les journaux de province signalent cet état avec quelques appréhensions pour l'ordre public.

Un certain nombre de propriétaires, en Irlande, se sont organisés en compagnie pour le morcellement et la vente des terres aux petits fermiers en lots de 18 à 20 hectares. L'objet de cette compagnie, qui est approuvée par le vice-roi, est de former une classe moyenne de petits propriétaires fermiers, à qui on faciliterait l'acquisition des terres au moyen de paiements minimes et successifs qui ne dépasseraient pas de beaucoup le montant ordinaire des fermages. Le minimum des lots de terre est fixé néanmoins à 40 acres ou arpents (15 hectares), afin d'empêcher la trop grande multiplication des petits propriétaires cultivateurs. C'est évidemment une classe moyenne qu'on veut former pour renforcer l'influence de la propriété sur la masse des classes laborieuses.

C'est une mesure bonne en elle-même, mais loin de suffire aux besoins urgents de la population en Irlande.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 12 février.*

La Chambre reprend la discussion du projet d'adresse.

M. SALLANDROUZE, à la partie du paragraphe adopté hier, propose d'ajouter à titre d'amendement le paragraphe suivant :

« Au milieu de ces manifestations diverses, votre gouvernement saura reconnaître les vœux réels et légitimes du pays. Il prendra, nous l'espérons, l'initiative des réformes sages et modérées que réclame l'opinion publique, et parmi lesquelles il faut placer d'abord la réforme parlementaire. Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'Etat permet de suivre sans danger une politique de progrès et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays.

» Par cette union, etc., » comme au projet d'adresse.

M. SALLANDROUZE. Mon amendement a pour but de rapprocher les esprits, de faire cesser des dissidences fâcheuses. Mais je n'ai pas l'habitude de la tribune, j'ai donc besoin de compter sur votre bienveillance.

L'adresse avait proposé un mot qui a blessé l'opposition, et que la Chambre a cru devoir maintenir. J'en suis fâché : le Gouvernement et la Chambre auraient dû compter davantage sur la raison publique.

Il ne suffit pas de s'élever contre les banquets, contre les manifestations auxquelles ils donnent lieu. Il faut surtout, il faut avant tout prévenir ces manifestations de l'opinion publique, et pour cela qu'y a-t-il à faire? à donner satisfaction aux intérêts qui, à tort ou à raison, se croient lésés. Voilà, en thèse générale, mon opinion.

L'orateur aborde ici des considérations générales dans lesquelles la faiblesse de son organe et le bruit des conversations particulières ne nous permettent pas de le suivre.

L'honorable membre aborde ensuite son amendement et le développe toujours au bruit des conversations particulières.

Il nous semble qu'il discute la question de la réforme électorale; mais, à notre grand regret et malgré l'insistance du président et de la gauche, il ne nous est pas possible de suivre le fil de son discours.

M. DE GOULARD. L'honorable préopinant vous a dit qu'il était disposé à l'adoption de certaines mesures ayant pour objet de donner au pays la satisfaction d'un progrès réalisé dans de certaines limites.

Mon opinion diffère de la sienne, et quant à la déclaration de principes, et quant à l'application de ces mêmes principes. Je vous demanderai donc de combattre son amendement.

Je ne saurais m'associer aux réformes qu'il demande. Selon lui, il faudrait que nous fassions aujourd'hui et ceux qui veulent et ceux qui ne veulent pas de réforme.

Je crois, avec ceux qui, par un sentiment d'ambition ou de mécontentement... (Allons donc! allons donc! — Longue agitation. — Des interpellations arrivent à l'orateur de diverses parties de la salle, mais nous n'entendons plus que la sonnette du président, continuellement agitée.)

Je ne suis pas étonné des murmures de la gauche; tout ce qui peut avoir un caractère de désunion, de mésintelligence, tout ce qui peut compromettre la majorité, doit nécessairement être de son goût. Mais, si je comprends l'opposition, j'avoue que je ne comprendrais pas la majorité si des interruptions continuaient à m'arriver de ses bancs.

Je vous prie donc, Messieurs, je vous supplie de vouloir bien me prêter un moment de bienveillante attention.

Le plus grand inconvénient, dans une assemblée politique, c'est de laisser exister des malentendus. Eh bien! la question des réformes rencontre sur les bancs de la majorité une grande divergence d'opinions. Personne ici, personne dans les conseils de la couronne ne professe le culte de l'immobilité. (Allons donc! allons donc!) Je ne crois pas que le dernier mot du pays et de la Chambre ait été déposé dans la loi de 1831; mais après tant d'essais infructueux, d'efforts stériles, il est toujours périlleux d'engager la Chambre dans cette voie de tâtonnements et des expériences. Il ne faut toucher aux institutions d'un pays que le plus rarement qu'on le peut, et que lorsqu'il est impossible de différer cette tentative.

L'opposition croit et dit que l'heure en est arrivée; je pourrais lui demander où et comment elle a vu les preuves de cette nécessité? (On rit à gauche.)

Quant à nous qui ne voulons ni diviser le parti conservateur, ni faire alliance avec les hommes et les idées de l'opposition. (Mouvements en sens divers), nous repoussons tout ce qui pourrait aider à cette division ou à ce rapprochement. Rappelez-vous ce qui s'est passé; rappelez-vous les sommations avec lesquelles on nous enjoignait de payer notre dette au pays.

Eh bien! en face de ces exhortations, il eût fallu peu de cœur pour se rendre à des instances faites d'un pareil ton, et pour accélérer d'une minute le mouvement qui ne doit s'accomplir que d'après les inspirations de notre conviction et avec toute la liberté d'allure de nos esprits. (Exclamations à gauche.)

L'orateur continue au milieu des interruptions de la gauche dont l'exaspération n'a jamais été plus évidente.

Certainement, ajoute l'orateur, il se peut qu'avant peu de temps la majorité se trouve sur le terrain du progrès et des améliorations sociales. (Vraiment! — C'est fort heureux. — Attention! à gauche.) Mais elle s'y trouvera avec ses amis naturels et sans concession qui la compromette et l'amoindrisse.

Que M. Sallandrouze me permette de lui dire en finissant, qu'en proposant son amendement, qu'en insistant pour son adoption, il est obligé, malgré lui et à son très grand regret, j'en suis sûr, de s'allier avec ses adversaires. Cet amendement adopté, une scission de la majorité est inévitable, et je manquerais à mon devoir si je n'en prévenais et l'auteur de l'amendement et la Chambre tout entière.

L'orateur fait ensuite, au milieu des rires ironiques de l'opposition, et son éloge et l'éloge de la majorité sur la modération et la réserve à laquelle, dit-il, personne ne se trompera.

Un dernier mot. Il peut se faire que la conciliation des esprits, que nous appelons de tous nos vœux... (Allons donc! allons donc! — Éclats de rire à gauche. — Efforts inouïs du président, de sa sonnette pour obtenir le silence) dans laquelle la transaction que le désire, que tout le parti conservateur désire, ne s'opérera peut-être pas. (Allons donc! allons donc!)

UNE VOIX A GAUCHE. Quand on provoque, on ne doit pas parler de conciliation. (Bruit. — Tumulte.)

M. LHERBETTE. Parlez donc de la France, et non de votre parti conservateur.

croyons pas. (Interruption au centre.)

M. Liadières, qui m'interrompt, a voulu autrefois la réforme parlementaire. (Longue hilarité.) Messieurs, plus qu'un mot.

La question est nettement posée : le ministère persistera-t-il dans son immobilité systématique, ou prendra-t-il l'initiative d'un mouvement qui s'effectuera, quoi qu'il fasse, sans lui et peut-être contre lui! (Très bien! très bien!)

M. CLAPPIER. M. le ministre de l'intérieur disait dans une dernière séance, et, pour ma part, j'ai recueilli ses paroles avec bonheur : « La politique conservatrice se prête à toutes les conciliations. » S'il en est ainsi, pourquoi le parti conservateur refuserait-il un amendement bien timide, bien modeste, et qui, peut-être, jetterait en ce moment dans le pays un grand apaisement? (Bruits divers.)

Parler de réforme dans un moment d'irritation, ce n'est pas le cas. Telle est l'objection qu'on nous fait. Cette objection est-elle sérieuse? Permettez-moi de l'examiner.

L'orateur fait justice de cette objection et insiste pour que les réformes les plus larges ne se fassent plus attendre, car, selon lui, il y a urgence.

Voilà ce qui arriverait si nous proposions un projet de loi; personne n'en contesterait le principe, attendu que nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'une réforme électorale.

AU CENTRE. Mais pas du tout! Mais pas le moins du monde!

M. CLAPPIER. Eh mon Dieu! je vous en demande bien pardon, mais c'est au fond ce que vous pensez. (Non! non! Si! si!)

Allons voyons, je vais appeler les choses par leur nom. Vous voulez la réforme, mais à la condition qu'elle vous sera proposée par le gouvernement, et non par l'opposition.

Vous dites aujourd'hui : le pays est avec nous. Qui vous dit qu'il sera avec vous l'année prochaine? Et même aujourd'hui, est-il bien sûr qu'il soit avec vous? Les banquets dont vous vous êtes plaints ne l'ont pas prouvé d'une manière bien manifeste.

Toute la différence qui existe entre nous roule donc sur l'époque de la réforme. Vous voulez la présenter comme prochaine, et nous la voulons dès cette année. D'accord sur le principe, nous différons seulement sur l'opportunité.

Ainsi donc, la limite est posée; il ne reste plus qu'à placer la borne. Or, la borne, c'est une loi. (Rires divers.)

Messieurs, préoccupez-vous un peu moins de la Chambre et de votre majorité; préoccupez-vous un peu plus du pays, dont la volonté ne saurait être douteuse pour vous. Voyons donc si cette question de la réforme est de notre part et de la part de la nation un prurit, une démangeaison. (On rit.)

L'orateur se livre à l'examen de cette question, et provoque souvent les réclamations du centre.

Les banquets ne sont-ils pas un symptôme? On ne crée pas une idée dans ce pays. On l'exagère, on peut même lui donner une traduction fautive, mais elle existe avant de se produire. Il n'y a pas que les banquets où elle ait reçu une expression. Les conseils-généraux, les élections municipales, quelques réunions de gardes nationales n'ont-ils pas émis ce vœu!

Ici la réforme parlementaire n'a jamais été muette, jamais elle n'a perdu de terrain, elle a toujours été grandissant, et en vérité je ne comprends pas comment on la repousse encore en disant qu'on craint les réformes improvisées. La réforme est venue ici nue et dépouillée de tout. (Interruption.) Cette année lui a donné gain de cause.

Quant à cette objection : l'opposition en triompherait, je ne la comprends pas. Est-ce qu'il y a une réforme qui n'ait pas été préconisée par l'opposition? Est-ce que ce n'est pas sa mission de marcher en avant avec ce mot sur son drapeau? Mais le parti conservateur est là, chargé par son instinct de surveiller toute nouveauté, de l'étudier, de comprendre si elle est nécessaire, de la repousser si ce n'est qu'une œuvre de mensonge, de l'accueillir ou d'en prendre ce qu'elle a de bon, si elle est l'expression de l'opinion du pays demandant satisfaction.

Le vœu que nous émettions, loin d'affaiblir la majorité et le ministère, leur donnera une nouvelle force. Vivre n'est pas seulement respirer; avant tout, vivre c'est agir, et il n'y a de vie et d'action, pour le ministère et la majorité, que dans l'accomplissement des vœux bien constatés du pays!

M. BOUDET. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de M. le président une pétition du président du tribunal de Rennes, membre du conseil général, demandant la réforme électorale. (Sensation prolongée.)

La séance reste suspendue pendant une demi heure.

M. DE MORNY. Je dois faire part tout d'abord d'une remarque que j'ai faite dès le commencement de ce débat, c'est que, quand un membre de la majorité demande certaines réformes, cela semble contrarier très fort l'opposition. (Allons donc! allons donc!)

L'opposition veut autre chose que la réforme, elle veut la chute du cabinet. (Réclamations diverses.)

Depuis que je suis entré dans cette Chambre, je suis très partisan de la réforme parlementaire, et cependant je suis resté très fidèle au parti conservateur.

M. Odilon Barrot disait il y a quelques jours qu'il n'y avait que deux partis; l'opposition et le ministère. Il avait raison.

Le lendemain, l'honorable M. Odilon Barrot disait : « J'admire le courage de l'honorable M. Darblay. » Je ne partage pas cette opinion. Sur quelque banc qu'on siège ici, je ne vois pas que nous fassions des actes de courage dont on doive nous savoir si grand gré. (Mouvement divers.)

Messieurs, respectons mutuellement nos opinions; vous êtes ici pour un motif, nous y sommes pour un autre; nous ne devons compte de nos actes qu'à nos électeurs.

Supprimez donc les mots de lâcheté et de courage dans nos débats; si nous supprimons tous les grands mots vides de sens et d'idées, nous ferons mieux les affaires du pays. (Très bien! très bien!)

M. O. BARROT. Je vous demande pardon d'avoir honoré le courage d'un membre de votre majorité. (On rit.)

M. DE MORNY. Mais si nous disions à l'opposition : Vous suspendez le travail du pays... (Allons donc! allons donc!), je ne parle qu'à une très faible portion de la Chambre, vous auriez le droit de repousser mes paroles. Permettez-moi donc de repousser les vôtres. (Très bien! très bien!)

Marchez, Messieurs, renversez-nous; de minorité que vous êtes devenez majorité, et nous vous verrons à l'œuvre (et nous vous y avons vu), et alors nous verrons si vous ne faites pas exactement ce que nous faisons. (Hilarité générale.)

Je ne suis pas de ceux qui, pour un dissentiment, même grave, avec le ministère, consentent à le renverser et se liguent avec ses ennemis pour suspendre tous les rouages administratifs, et rejeter le pays dans ces crises dont il a eu si longtemps à souffrir.

Messieurs, il y a un passage d'une brochure de mon honorable ami, M. Duvergier de Hauranne, que je demande à vous rappeler. Il suppose s'adresser à un préfet ou à un sous-préfet, et il lui dit :

« Vous passez votre temps à prouver que le *Journal des Débats* a raison et le *Siècle* tort, et si le ministère changeait vous perdriez votre temps à prouver que le *Siècle* a raison et que les *Débats* ont tort. (On rit.)

Messieurs, l'honorable M. Duvergier de Hauranne fait répondre à ce fonctionnaire :

« Les ministres changent et la politique reste. »

Et moi je dis que les ministres changent; mais qu'il n'y a rien de si démoralisant pour un pays que de voir changer les hommes sans changer de politique. (Très bien! au centre.) Vous perdez votre temps à rechercher dans les antécédents de vos collègues de la majorité de quoi leur opposer une contradiction, et nous savons, sans nous occuper de recherches semblables, combien pèse sur quelques membres de l'opposition leur passage au ministère. (Rire et bruit.)

M. THIERS adresse la parole à l'orateur, nous n'entendons pas ce qu'il dit.

M. DE MORNY. Il n'y a que la gauche pure qui soit conséquente avec elle-même, et j'espère bien qu'il en sera longtemps ainsi. (Rire au centre.) Faut-il parler sérieusement? (Oui, qu'est-ce que vous faites donc?) Mon opinion sur la réforme est connue. (Bruit.) Ce n'est pas une loi que nous discutons ici, mais un paragraphe. Je suis fermement résolu, pour ma part, à faire triompher la réforme. (Ah! l'on ne s'en douterait jamais.)

M. TERNAUX-COMPANS. A quoi le ministère est-il résolu? (Agitation.)

M. DE MORNY. Je croyais qu'on devait l'annoncer l'année dernière et la pratiquer cette année. Ainsi, on l'eût discutée cette année, dans cette enceinte, puis l'année prochaine dans la Chambre des pairs (On rit.); puis elle serait revenue, amendée, et, comme la moyenne de nos législatures, est de trois années; il me paraissait convenable, je le répète, de la pratiquer cette année.

L'orateur traite ensuite la question d'opportunité.

Je pensais, dit-il, que c'était le moment où un pouvoir à toute sa plénitude [illegible]

[illegible] amendement.

Cet amendement propose deux solutions. S'il est adopté, il renverse le ministère. (Non! non!) Si cet amendement était exactement ce que je pense, si le ministère l'adoptait, je l'adopterais. (Parlez plus clairement!) Mon Dieu! je crois être très clair, et ce n'est pas ma faute si vous ne me comprenez pas. (On rit.)

Si l'amendement doit en effet renverser le ministère, je désire savoir si ceux qui pourraient être disposés à l'adopter ont bien réfléchi à la gravité de leur vote.

Je passe à la seconde hypothèse. Si les membres de cette Chambre les plus disposés à la réforme votent contre l'amendement, comme je le crois, on dira dans le pays que la majorité ne veut pas de réformes, et cela ne sera pas exact. (Rires et bruits divers.)

Maintenant, Messieurs, un dernier mot, un dernier compliment que je ferai à cet amendement.

UNE VOIX. Vous le voterez donc?

M. DE MORNY. Non; mais cet amendement repoussé et l'adresse votée, nous pourrions, après deux mois de session, nous occuper enfin des affaires du pays.

M. GUIZOT, président du conseil. Messieurs, si je ne me trompe, ce qui convient à tout le monde dans la Chambre, c'est qu'il n'y ait ni perte de temps, ni obscurité dans les paroles. Je viens donc dire ce que le ministère croit devoir faire.

En présence de ce qui s'est passé dans le pays, et de ce qui se passe dans l'Europe, toute mesure qui tendrait à la dissolution de la Chambre serait au dedans une grande faiblesse, au dehors une grande imprudence (Mouvement.), et la politique conservatrice au dedans et au dehors en serait gravement compromise.

Le ministère croirait donc manquer à son devoir s'il prenait à cette tribune, pour l'avenir, un engagement. (Bruit divers.)

J'ai eu l'honneur de dire à la Chambre que je prendrais soin qu'il ne restât aucune obscurité dans le langage.

Je parle donc, comme l'honorable M. de Morny semblait le désirer tout à l'heure, de la manière la plus claire et la plus précise. (Oui! oui! — Rires ironiques à gauche.)

En même temps que je dis cela, le ministère ne méconnait pas l'état des esprits dans le pays et dans la Chambre (Rires à gauche), et il en tient compte. (Rire et bruit.) Le ministère reconnait que ces questions doivent être étudiées à fond dans le cours d'une législature. (Longue interruption.) Ce que vous me demandez maintenant, c'est quand viendra cette législature. Le maintien de l'unité du parti conservateur, le maintien de la politique conservatrice, voilà ce qui sera l'idée fixe de la ligne de conduite du cabinet. (Agitation extrême.) Le cabinet regarde l'unité du parti conservateur comme la garantie de tout ce qui est cher au pays. (Très bien! au centre. — Rires ironiques à gauche.)

Eh bien! Messieurs, le ministère fera de sincères efforts pour rétablir ici l'unité du parti conservateur (Agitation); pour que ce soit le parti tout entier qui résolve ces questions. (Nouveau mouvement au centre.) Si une telle transaction est possible, si les efforts du ministère doivent réussir, la transaction aura lieu. (Interruption.)

Si cela n'est pas possible, si sur cette question le parti conservateur ne sait pas rester tout entier et avec la force entière de sa conviction et de son action, le cabinet laissera à d'autres le soin de présider à la désorganisation du parti conservateur et à la ruine de sa politique. Voilà l'opinion nette et claire du cabinet.

Je repousse l'amendement. (Bruit prolongé. — Longue agitation. — Chuchottements affreux. — Un grand nombre de membres quittent leur place et se groupent dans l'enceinte circulaire.)

On n'entend, pendant dix minutes, que des cris confus et le bruit de la sonnette, à laquelle personne n'obéit.

M. BERRYER paraît à la tribune, mais l'assemblée est tellement émue, tellement agitée, qu'il lui est impossible de prendre la parole. M. Berryer regagne sa place; M. de Girardin lui succède. L'agitation et le tumulte sont au comble. Quelques membres du centre et de la gauche demandent qu'on aille aux voix, sous l'impression des derniers mots de M. Guizot.

M. de Girardin quitte à son tour la tribune, que vient occuper M. Blanqui. Le bruit de la sonnette, que M. Sauzet ne quitte plus, déchire les oreilles, mais ne parvient pas à rétablir le calme.

M. Blanqui, lui aussi, quitte la tribune. M. Sallandrouze veut l'occuper. Même agitation, même tumulte, même impossibilité de se faire entendre.

Enfin, le calme se rétablit un peu.

M. SALLANDROUZE s'exprime ainsi :

Après de longs débats, on nous promet quoi? Une discussion? Ceci n'est pas sérieux. La question de la réforme parlementaire est arrivée à ce point qu'elle doit être résolue dans l'intérêt du ministère, de la Chambre, des fonctionnaires eux-mêmes. Si le ministère veut prendre l'engagement... (Allons donc! — Bruit. — Agitation. — Tumulte.)

Si le ministère veut prendre l'engagement de présenter dans cette session... (Non! non! — Bruit confus.)

Si le gouvernement prend l'engagement de présenter un projet de loi sur la réforme parlementaire, je retirerai mon amendement, sinon je persiste. (Non! non! — Agitation. — Cris confus.)

M. THIERS. Je demande la permission à la Chambre de lui présenter quelques observations sur le spectacle que donnent le gouvernement et le parti conservateur.

De quoi s'agit-il? Il ne s'agit pas des réformes que, depuis plusieurs années, on a présentées, mais de celles qui sont demandées depuis peu et qui ont pour elles l'assentiment d'un grand nombre de membres, car le mal est connu et incontestable. On peut varier sur les moyens; sur le but, tout le monde est d'accord : la présence ici de tant de fonctionnaires est un mal que personne ne nie.

Je ne veux pas renverser le cabinet, mais je veux le forcer à s'expliquer d'une manière catégorique. Je l'avoue, tout-à-l'heure, lorsque j'ai vu M. le président du conseil monter à la tribune, j'ai éprouvé un mouvement de satisfaction intérieure. J'ai cru à la possibilité d'une transaction. (Interruption. — Bruit.)

J'ai cru enfin que l'un des grands principes au triomphe duquel nous nous sommes dévoués, allait être proclamé! Mais qu'avez-vous entendu? Qu'on n'en voulait pas, que la mesure entraînerait la dissolution. (Bruit.) On pourrait discuter cette assertion. D'ailleurs il faudra plus d'une année, ainsi qu'on l'a dit, pour arriver à une solution, et il y a devant cela les incertitudes de trois années.. (Agitation. — Interruption.)

Que nous avez-vous dit encore? Qu'il y aurait une discussion dans le cours de la législature sur la réforme.

Est-ce que nous avons besoin du ministère et de la majorité pour amener cette discussion? Vous savez bien que non. Mais ce qui reste après vos paroles, c'est que le parti au nom duquel vous prétendez gouverner n'est pas d'accord et ne peut pas s'entendre sur la question la plus importante qui agite le pays.

M. Thiers fait ressortir les différences qui se sont manifestées dans les avis des membres de la majorité.

Quand le parti conservateur sera d'accord, nous a dit M. le président du conseil, on y pensera.

Savez-vous ce que vous avez voulu faire par ces paroles? Vous avez voulu faire une promesse qui ne vous engageât à rien; vous avez voulu que tout le monde espérât sans pouvoir dire quoi. (On rit.)

Messieurs, je dis que lorsque l'on est dans une telle voie, on devrait se montrer moins dédaigneux. Maintenant, permettez-moi de vous le dire, le succès de cette mesure est assuré; il peut y avoir entre vous et moi une différence d'une année. Voilà tout. La vérité que nous avons soutenue a fait des progrès, et elle vous divise; et, je le répète, lorsque députés du centre et ministres sont obligés de venir rendre hommage à cette vérité, ils devraient se montrer moins hautains et moins dédaigneux envers ceux qui l'ont soutenue.

M. GUIZOT, président du conseil. Ma réponse à M. Thiers sera très courte. Je n'ai rien demandé, rien donné; j'ai fait la chose la plus simple, la plus parlementaire du monde : j'ai déclaré ce que le gouvernement ne pouvait pas faire aujourd'hui; j'ai refusé, formellement refusé de prendre aucun engagement.

Mais, direz-vous, l'intérêt du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir est de faire cesser les dissidences, de rétablir l'unité, s'il est possible, [illegible] dans l'intérêt de mon parti. (Interruption.)

Nous agissons tous ici dans l'intérêt du pays, même en agissant dans l'intérêt de son parti; et c'est ce que j'ai voulu dire [illegible] jamais à un parti qui ne travaillerait pas dans l'intérêt du pays.

parle de faire disparaître les différences d'opinion qui divisent le parti conservateur. [illegible], mais je crois qu'avec le temps et grâces à lui, les divisions ne feront que croître au sein de la majorité. (Aux voix ! aux voix ! — La clôture !)

M. DE MALEVILLE. Je demande à dire un seul mot. M. le président du conseil vient de nous dire qu'il refusait la réforme quant à présent, et que, pour l'avenir, il ne prenait aucun engagement.

Il a dit, de plus, que le parti conservateur n'était pas d'accord sur la question de la réforme, et qu'il devait tout sacrifier à l'unité du parti conservateur.

Le pays a hautement manifesté son opinion sur cette question; quant au gouvernement, il n'a pas d'avis. (Si ! si ! — Non ! non !)

Pardon, Messieurs, l'année dernière, il était contre, franchement contre ; cette année, il n'a pas d'avis, et le parti conservateur, je le répète, est divisé. (Interruption.)

Ainsi, le ministère vient vous faire une double déclaration, que le parti conservateur est divisé, et que, quant à lui, il n'a aucune opinion.

Le parti conservateur est désorganisé. (Non ! non ! — Si ! si !) Et il n'est pas possible de gouverner avec un parti désorganisé. (Nouvelle interruption. — Aux voix ! aux voix !)

Les paroles de M. Guizot sont une abdication véritable, et je ne peux pas, pour mon compte, soutenir l'abdication.

Le parti de la réforme a fait un grand pas depuis quelques jours; encore quelques efforts, et son triomphe est assuré. (Oui ! oui ! — Non ! non ! — Violent tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte la Chambre sur l'amendement de M. Sallandrouze.

VOIX NOMBREUSES : Le scrutin de division.

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division étant demandé, il va avoir lieu. J'engage MM. les députés à ne pas se lever. Immédiatement après le vote sur l'amendement, il y aura à voter sur le paragraphe de la commission.

Le scrutin est ouvert. L'un de MM. les secrétaire procède à l'appel nominal.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Votants,	411
Majorité absolue,	206
Pour l'amendement,	189
Contre,	222

La Chambre n'a pas adopté.

Le dernier paragraphe de l'adresse est mis aux voix et adopté.

L'ensemble du dernier paragraphe de l'adresse est également mis aux voix et adopté.

Il est procédé à un nouveau tour de scrutin sur l'ensemble du projet d'adresse.

En voici le résultat :

Nombre des votants	244
Majorité absolue	122
Pour	241
Contre	3

La Chambre a adopté.

La séance est levée à 7 h. 1/2.

Affaire Cécile Combettes.

Depuis lundi dernier, la cour d'assises de Toulouse s'occupe d'un procès criminel qui passionne profondément les esprits. Une jeune fille, entrée le 15 avril de l'année dernière, vers dix heures du matin, dans l'établissement des Frères de la doctrine chrétienne de Toulouse, fut trouvée le lendemain matin, après avoir été violée, morte, dans un cimetière attenant au jardin du pensionnat, à l'angle d'une rue peu fréquentée, mais par où il a été reconnu impossible que le cadavre eût pu être apporté. Personne, du reste, n'a vu la jeune fille sortir, et l'acte d'accusation établit, par une suite d'inductions appuyées de faits, le chemin qu'a pu parcourir Cécile Combettes. Elle suppose que le crime a été commis dans un grenier où se trouve du foin et de la paille, dont quelques fragments ont été retrouvés dans les vêtements de la victime.

La première audience a été consacrée à la lecture de l'acte d'accusation.

Au début de la seconde, M. le procureur-général d'Oms a présenté un résumé des charges qui pèsent sur l'accusé Léotade. Ce résumé avait pour but, principalement, de répondre à un Mémoire publié par la défense avant l'ouverture des débats. Nous y remarquons les passages suivants :

« En lisant le Mémoire, nous avons été surpris d'une chose, c'est que, dans le principe, la défense tournait tous ses efforts pour dire et pour prouver que Cécile était sortie de l'établissement, et qu'aujourd'hui on ne croit pas devoir aller si loin.

» Comment ! en présence de ce double fait accablant, à savoir que le 15 une jeune fille est entrée vivante chez vous, et que le lendemain, son cadavre est retrouvé près de votre établissement, aussi près que possible, vous croyez qu'il vous suffira de jeter quelques doutes, de hasarder quelques vagues suppositions !

» On nous a officiellement signalé le témoignage d'un allumeur de réverbères qui aurait rencontré, dans la nuit du 15 avril, des hommes rôdant près du cimetière; celui d'un peintre chez lequel un individu s'est présenté pour colorer des égratignures qu'il portait au visage ; celui d'une femme qui aurait remarqué que les choux de son jardin avaient été foulés par un pied étranger, et on omettait d'ajouter que cette femme n'avait pas visité son jardin huit jours avant le 15 avril, que d'ailleurs ce jardin était sans allée, et que le mari a déclaré ces traces insignifiantes.

» On a oublié d'ajouter que le peintre interrogé a pris l'individu pour un frère de la doctrine chrétienne déguisé; on a oublié d'ajouter que l'allumeur de réverbères n'avait pas manqué de dire que si, dans la nuit du 15 avril, il avait rencontré des rôdeurs, il en rencontrait ainsi toutes les nuits dans ce quartier favorable à la fraude. C'est ici, messieurs, qu'on a prématurément présenté des faits dénaturés ou mensongers.

» On a dit aussi qu'aucuns cris n'avaient été entendus, et que si la victime eût été immolée dans la communauté, quelqu'un n'eût pas manqué d'entendre ses cris; et on ne réfléchit pas qu'en admettant la perpétration du crime au dehors, le même raisonnement peut être invoqué avec plus de force encore ; et, en effet, n'était-il pas plus facile d'étouffer les cris de cette jeune enfant dans les bâtiments isolés du couvent, au milieu des greniers remplis de fourrages que dans une de ces maisons ouvertes à tout bruit et dans lesquelles on pourrait localiser le crime. »

Après ce résumé, on a procédé à l'interrogatoire du frère Léotade. L'accusé est entré dans les plus minutieux détails sur l'emploi de sa journée, le 15 avril, jour du double attentat; M. le président lui a fait remarquer que ces détails contredisaient ceux qu'il avait donnés quelques jours après le crime, et lorsqu'il n'était encore qu'accusé; il lui a fait remarquer qu'alors que ses souvenirs devaient être beaucoup plus vifs, il n'avait pas parlé entre autres de certain compte de conscience qu'il aurait été ce jour-là [illegible]. Il répond avec vivacité qu'il était troublé parce qu'on l'avait tenu au secret, et poursuivi de questions.

M. le président lui fait également remarquer ses contradictions au sujet de sa chemise, d'un caleçon qui n'a pas été retrouvé et qu'il avait dit [illegible] de sang, et [illegible] qu'il indiquait comme devant se trouver dans un lieu où il n'était pas.

Dans la troisième séance dont voici le résumé, la cour procède im-

soins. »

S'étant rapproché, Raspaud reconnut que c'était le cadavre d'une jeune fille. Ce cadavre reposait sur l'extrémité des pieds, la semelle obliquant en l'air ; sur ses coudes ; la face contre terre ; les pieds étaient dirigés du côté du jardin des Frères ; la tête par son sommet était dirigée du côté de la chapelle ou oratoire ; l'ensemble du corps était placé obliquement par rapport aux deux murs du jardin des Frères et de la rue Riquet.

Les dépositions de Laroque et de Lévêque, sauf la longueur, sont identiques à celles de Raspaud. Les mêmes détails s'y retrouvent scrupuleusement ; ces témoignages sont corroborés par ceux du commissaire de police appelé sur les lieux pour constater l'état du corps.

La cour entend ensuite un très remarquable rapport de M. Estevenet sur l'état des murs de clôture du couvent; il établit de nouveau qu'une dépression remarquable, dont témoignent des plantes arrachées, a pu être reconnue à l'endroit de la brèche signalée par l'acte d'accusation, et semble avoir été produite par le passage d'un corps lourd qui aurait dû être précipité du haut du mur dans le jardin.

Après quelques questions de peu d'importance du reste, adressées à l'accusé Léotade, et auxquelles il répond par quelques mots évasifs, la cour décide que demain elle se transportera au cimetière Saint-Aubin et dans la maison des Frères, suivie de l'accusé, des défenseurs et des témoins, à l'effet de se rendre compte par elle-même des lieux où a dû se passer l'événement.

A la suite de cette décision, l'audience est close. Il est cinq heures et demie du soir.

FAITS DIVERS.

— La frégate à vapeur *l'Albatros* est arrivée le 7 février à Toulon, ramenant à Palma l'état-major et l'équipage de la corvette à vapeur *le Cuvier*.

— M. le baron de Renduffe, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Portugal, a remis au roi ses lettres de rappel.

— On assure que M. Gabriel Delessert, préfet de police, va donner sa démission. Il lui répugne, dit-on, de faire exécuter la volonté ministérielle contre les cent députés de l'opposition qui ont décidé qu'ils se rendraient au banquet réformiste du 12e arrondissement.

— Le cabinet ne s'affligera pas de la retraite de M. Delessert; on sait que depuis longtemps déjà il a conçu la pensée de lui donner pour successeur M. Zangiacomi, conseiller à la cour royale de Paris, qui s'est fait depuis longtemps une réputation par l'*adresse* qu'il a montrée dans toutes les affaires politiques dont il a été appelé à s'occuper en sa qualité de magistrat. M. Gabriel Delessert est de mœurs douces et bienveillantes ; l'emploi du gourdin et d'autres armes plus terribles encore, dont il peut devenir nécessaire de se servir, lui répugnerait sans doute. Il faut à M. Guizot des hommes sur lesquels il puisse compter, et M. le ministre de la justice répond de M. Zangiacomi comme de lui-même.

— On lit dans le *National* :

« Après le rejet de l'amendement Desmousseaux de Givré, l'opposition a fait une petite exécution. M. Sauzet, président de la Chambre, a commis l'inconvenance indigne de voter, et de voter pour le cabinet, dans une question de cette nature. Immédiatement l'opposition a décidé qu'elle ne mettrait plus les pieds chez le président, et un membre a été le signifier à M. Sauzet, en lui disant ; « Vous avez fermé » votre porte à une partie considérable de cette assemblée ; elle tient » à vous dire qu'elle vous considère désormais non comme le prési» dent de la Chambre, mais comme le président d'une faction. » Il a été résolu en même temps que l'opposition s'abstiendrait de se présenter désormais au château. »

— Nous lisons dans une correspondance de Paris adressée à la presse indépendante des départements :

« Les colonels de la garde nationale de Paris ont été convoqués aujourd'hui à l'état-major de la place. On les a consultés sur l'esprit des légions pour savoir si, au besoin, on pourrait compter sur elle dans le cas où un mouvement éclaterait par suite de la résistance des convives du banquet du 12e arrondissement aux injonctions de la police. Nous ne savons quelle a été la réponse des colonels ; mais, s'ils ont dit la vérité, le gouvernement ne doit guère être rassuré. Il compte plus, du reste, sur l'armée que sur la garde nationale. Toutes les troupes sont consignées cette semaine dans les casernes et dans les forts. »

— On écrit de Cherbourg, le 6 février : « Le préfet maritime a reçu l'ordre de faire tenir prêtes à partir pour la Méditerranée la frégate mixte *la Pomone* et la corvette à vapeur *le Chaptal*. »

— Nous avons dit que le gouvernement avait fait partir la frégate *le Vauban*, de Toulon pour Naples, dès qu'il avait appris l'insurrection de Sicile.

En recevant la nouvelle des derniers événements qui ont amené la proclamation de la constitution napolitaine, le ministère a expédié à Toulon, par le télégraphe, l'ordre de préparer promptement tous les bâtiments à vapeur disponibles, mais on n'avait pu encore, à la date du 5, expédier à Naples que le petit navire *le Pingoin* et la corvette *la Védette*, qui, en se rendant à Constantinople, devra toucher à Malte.

— L'association agricole du centre de l'ouest, tiendra son congrès de 1848 à Bourbon-Vendée.

— Le général Espartero est parti décidément de Madrid pour se rendre à Logrono, où il se propose de passer quelque temps loin des affaires publiques. Il était accompagné du colonel Gurrea et de Murrieta.

— Le *Franc-Comtois*, qui a déjà rapporté plusieurs histoires d'enfants dévorés cet hiver par les loups, très nombreux dans le Jura, raconte aujourd'hui que, le 30 janvier, une petite fille, remontant de Voiteur à Château-Châlons, après avoir recueilli quelques aumônes, est devenue la proie d'un de ces animaux. Des traces de sang, trouvées le lendemain, ayant donné l'alarme, on a suivi ces tristes vestiges, et l'on a retrouvé la tête de l'enfant. C'était la fille d'une mendiante aveugle.

INCENDIES. — On écrit de Dinan que le feu a pris le 5 au matin, vers quatre heures, à la sous-préfecture de cette ville. Les pompiers, la garnison, les habitants sont accourus au premier cri d'alarme, mais déjà l'incendie faisait de rapides progrès. Cependant, après de nombreux efforts, on a réussi à l'arrêter. Le feu a pris dans un bureau où, sans doute, le feu était mal éteint. Un charbon enflammé aura roulé sur le parquet, qui aura brûlé et communiqué le feu à l'entour. Tous les papiers et les meubles contenus dans ce bureau ont été consumés. Si les secours avaient tardé quelques instants, le bâtiment eût été en entier détruit, car le feu avait déjà attaqué et brûlé les chambranles des portes des étages supérieurs. On n'a heureusement aucun malheur à déplorer.

— Un désastre est venu affliger la ville de Thann (Haut-Rhin), dans la nuit du 27 au 28 janvier. Vers quatre heures du matin, les gardes de nuit s'aperçurent que le feu avait pris dans l'atelier du vaporisage dépendant de la manufacture de toiles peintes de M. Scheurer-Rott,

[illegible] travail devient absolument impossible ; il est arrêté au moment le plus important de la fabrication et dans la saison la plus difficile pour les ouvriers. La fabrique de M. Scheurer [illegible] assurée. On ne saurait encore préciser le chiffre de la perte ; on prétend qu'elle s'élève à plus de 600 000 fr.

RECONNAISSANCE ET PROBITÉ. — Il y a environ sept ou huit ans, un jeune caporal de notre garnison se promenant triste et abattu le long d'une rivière, dans la commune de ***, à quelque distance d'Arras, fut rencontré par le curé du lieu, qui, frappé de son état, et craignant quelque acte de désespoir, s'approcha de lui, lia conversation avec autant de bonté que d'intérêt, et enfin lui demanda la cause d'un chagrin qui semblait être violent et profond. A force de se montrer disposé à l'écouter et à le consoler, il parvint à l'entraîner à son presbytère, malgré une assez vive résistance ; le digne prêtre, effrayé de la possibilité d'un suicide, employa presque la force pour l'emmener avec lui. Tant de soins attendrirent le jeune militaire ; sa confiance devint entière, et il avoua au curé charitable que, comme caporal d'ordinaire, il avait dissipé l'argent de sa compagnie.

En disant cela, il était tout en larmes, et s'écriait sans cesse : « Oh ! mon pauvre père ! — Quelle est la somme que vous avez ainsi détournée ? lui demanda le curé. — Soixante-dix francs ! » Une réprimande sévère, mais religieuse et tendre, devait suffire auprès d'un pareil chagrin. Le curé la lui adressa avec dignité, puis il ajouta : « Tenez ! voilà soixante-dix francs ! je ne possède rien de plus... je vous les prête. Avec de la bonne conduite et du temps, vous parviendrez, j'en suis certain, à économiser cette somme et à me la rendre... »

Peindre la surprise et la reconnaissance du caporal serait impossible ; il ne pouvait comprendre que, sans le connaître, sans même savoir son nom, on lui fit un pareil prêt. « Allez, jeune homme, dit le curé en le congédiant, la sincérité de votre repentir suffit pour ma garantie ; je m'y fie entièrement. » Le jeune militaire se jeta dans les bras du prêtre qui le bénit, et il se retira charmé.

Il y a quinze ou vingt jours, un militaire congédié appartenant aux compagnies d'ouvriers d'administration, demandait à Arras, à un de ses anciens camarades, la route qui conduit au village de ***. Il allait, de la part d'un de ses cousins, ancien sergent-major, employé avantageusement dans une administration civile à Alger, remettre au curé de la commune une boîte où était renfermés 70 fr., une belle montre d'argent et une lettre touchante, témoignage de la plus profonde comme de la plus juste reconnaissance.

UN NAVIRE CENTENAIRE. — Le sénat fédéral a voté, la semaine dernière, un bill accordant la naturalisation à la barque *Canton*, dont l'histoire mérite d'être rapportée.

Construit en bois de teck aux Indes Orientales, il y a un siècle environ, le *Canton* navigua d'abord pour le compte de la compagnie hollandaise des Indes, et, après avoir subi des fortunes diverses, se trouva, en dernier lieu, sous pavillon haïtien. Au commencement de l'hiver de 1847, venant aux Etats-Unis, il s'échoua à l'embouchure du Penobscot, où il resta durant toute la saison exposé à la violence des flots. Néanmoins, lorsqu'on put le relever au printemps, on trouva qu'il n'avait que fort peu souffert. Conduit à Bath, il y fut remis en état, et acheté pour le compte d'une maison américaine. Certes, après de telles épreuves, le *Canton* était digne de naviguer sous les couleurs de l'Union. (*Courrier de Philadelphie.*)

UNE PÉTITION ANGLAISE. — On lit dans le *Standard* du 9 :

« Aujourd'hui, quelques instants après une heure, des matelots sont partis du bassin de Shadwell pour porter au ministère de l'intérieur une pétition contre tout changement ou modification à introduire dans les lois de navigation. Le cortège se composait de deux bateaux à vapeur remorquant 60 ou 70 petites barques remplies de jaquettes bleues. Sur chaque barque, il y avait un grand pavillon de l'Union. Les quais de la Tamise étaient encombrés de spectateurs. En différents endroits, des coups de fusil ont été tirés, et les matelots faisaient retentir l'air de hourras sur leur passage. Ils arrivèrent au pont de Waterloo quelques minutes avant trois heures ; de là ils se rendirent en procession à Trafalgar-square, et, par trois de front, ils se rendirent au ministère de l'intérieur, où les délégués furent reçus en audience par sir G. Grey, qui reçut leur pétition pour la remettre à la reine.

» Un grand nombre de vaisseaux dans les bassins étaient pavoisés ; les propriétaires avaient voulu manifester ainsi l'assentiment qu'ils donnaient à cette démonstration. Après la remise de la pétition, les matelots sont retournés dans le même ordre à leurs barques. L'ordre le plus parfait a été observé. »

Librairie phalanstérienne.

La librairie phalanstérienne a mis cette semaine en vente LES PAYSANS AU XIXe SIÈCLE, mémoire couronné par la société royale académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. L'auteur, M. E. Bonnemère (d'Angers), l'un de nos collaborateurs, a traité en socialiste éclairé cette question, qui était l'objet du concours : « Quelles sont » les causes qui engendrent le mouvement des populations agricoles vers les villes ? Quels sont les moyens de l'arrêter ? » Nous avons publié un article sur cette brochure, dans notre nº du 4 février. Nos lecteurs auront rectifié la faute de mise en pages qui a fait mettre à la fin de l'article une citation du rapport de M. M. Lechalas, qui devait être intercalée au milieu de l'article. — (Voir aux annonces.)

— M. Mlle Lechalas, ancien élève de l'Ecole polytechnique, a déposé à notre librairie cent exemplaires d'une brochure qui porte le titre de MALTHUS. Cette brochure, extraite des annales de la Société royale académique de Nantes, fait connaître le caractère véritablement et sincèrement philanthropique de Malthus dont le nom est désormais inséparable du terrible théorème posé par cet économiste. Malthus, en considérant les fruits de l'état social actuel, avait le droit de dire à ceux qui s'indignaient : « Pourquoi frémissez-vous ? Votre charité est » plus cruelle que ma rigueur, et vos hospices d'enfants-trouvés ne » sont que des catacombes. » En tirant courageusement la conséquence des prémisses posées par la société elle-même, il a produit un bien réel ; il a forcé cette société à réfléchir, à se suspecter elle-même, et il a contribué pour la plus grande part à faire réformer l'ancienne loi des pauvres en Angleterre. La brochure de M. Lechalas porte l'empreinte du socialisme phalanstérien. Elle se vend au profit d'une salle d'asile. — Prix : 0 fr. 20 c.

— Le remarquable article sur l'éducation de la MÉMOIRE PITTORESQUE, par M. Horace Lecoq de Boisbaudran, a été publié à part en une brochure qui se trouve à la Librairie sociétaire, au prix de 0 fr. 50 cent. Cette brochure développe les avantages d'un nouveau levier d'enseignement du dessin, levier dont l'auteur a pu lui-même expérimenter la puissance sur une classe nombreuse d'élèves.

— Nous avons fait tirer à part un article de M. Perreymond sur la *Physiologie des langues indo-européennes*, publié dans le dernier numéro de la *Phalange*. (Brochure de [illegible] pages in-8°. Prix : [illegible]) C'est un résumé critique du cours de lexiologie fait au collège Stanislas, par M. Chavée. Il y a là un exposé rapide, mais clair, des lois qui ont présidé à la formation des trois espèces de mots [illegible] : 1° les cris interjectifs; 2° les syllabes indicatives des personnes ou des

moyen d'*apprendre* les mots, c'est de les *comprendre* dans leur structure et dans leur raison d'être. (Voir aux Annonces.)

Exposition de la Théorie de Fourier,

Par M. Franck, professeur à la Faculté des lettres.

A la fin de sa dernière leçon, M. Franck nous a fait le reproche d'avoir oublié les convenances à son égard et d'avoir outrepassé, par des personnalités, les libertés de la polémique.

Ce reproche est grave. S'il était fondé, nous passerions condamnation sans hésiter un instant, et nous ferions amende honorable au professeur de philosophie.

Quels que fussent les entraînements de la polémique, nous serions affligés d'avoir attaqué trop vivement un homme qui aurait été juste envers ses adversaires, et qui aurait fait tous ses efforts pour arriver à la vérité.

Mais M. Franck n'est pas cet homme.

A-t-il rendu justice à ses adversaires? M. Franck, il est vrai, nous accordera tant qu'on voudra de bonnes intentions, il n'emploiera guère de gros mots à notre égard, si ce n'est celui de *fanatiques*; mais avec nos bonnes intentions nous nous faisons les propagateurs de doctrines *perverses*, de chimères *corruptrices* et irréalisables.

Ce n'est pas tout. La Théorie de Fourier, telle que le professeur la présente, est si niaise, si stupide, si insoutenable que, nous attribuer de la foi dans un pareil système, c'est faire de nous de véritables idiots. M. Franck vient dire après tant d'autres que la Théorie de Fourier c'est l'émancipation de toutes les passions.

On nous concède bien que nos doctrines mettent une condition à cette liberté, mais l'ordre, suivant nous, résulterait du jeu de la *composite*, de la *cabaliste* et de la *papillonne* qui seraient purement et simplement la fougue aveugle, l'esprit d'intrigue et la faiblesse. Ainsi nous voudrions lâcher la bride à toutes les passions, leur donnant pour unique régulateur des éléments de désordre et d'impuissance, la fougue aveugle, l'esprit d'intrigue et la faiblesse, nous serions assez ineptes pour vouloir fonder une société régulière avec de pareils mobiles.

Sans ressusciter sur la véritable mission des distributives une polémique épuisée, nous disons qu'en prêtant à des adversaires quels qu'ils soient de la confiance dans de pareilles balivernes on les présente à son auditoire comme des idiots. M. Franck, avant de comprendre et d'exposer ainsi la théorie de Fourier, aurait dû se souvenir que cette doctrine a pour partisans des contemporains, des hommes qui l'écoutent, qui sont à deux pas de sa chaire, et qui, malgré leur fanatisme, n'ont pas encore perdu l'esprit au point de consacrer leur vie à des chimères aussi outrageantes pour le sens commun.

M. Franck a-t-il fait tous ses efforts pour arriver à la vérité?

Nous ne sommes point amateurs de la polémique amère et personnelle. Quand M. Franck, dans sa leçon du 13 janvier, commença directement l'examen de la Théorie phalanstérienne, nous rendîmes justice à son ton mesuré, à ses études phalanstériennes, assez remarquables quand on les compare à l'ignorance de ses collègues en tout ce qui touche au socialisme. Nous nous disposions à faire au professeur des observations calmes, persuadés qu'il en tiendrait compte, et rectifierait les erreurs qui lui seraient démontrées. M. Franck a étudié la Théorie phalanstérienne individuellement, nous l'étudions d'une manière collective, réunissant nos faibles lumières en un faisceau. — M. Franck a étudié beaucoup d'autres choses que la Théorie de Fourier. Elle forme l'occupation de toute notre vie.

Le professeur pouvait donc, sans aucun sacrifice d'amour-propre, accepter nos observations, en tirer parti; mais dès la seconde leçon nous avons vu qu'en signalant une erreur matérielle, nous n'obtenions pas autre chose que la reproduction plus impérieusement accentuée de la même erreur. M. Frank a-t-il reconnu qu'il s'était trompé en affirmant que, suivant Fourier, le vieillard *seul* pouvait éprouver les joies de famille; a-t-il reconnu qu'il s'était trompé en faisant de l'*unitéisme*, un amalgame de jouissances et rien de plus? Pour mieux interpréter les essors de l'unitéisme, a-t-il tenu compte des emplois donnés par Fourier à la *charité unitaire*, notamment dans les petites hordes, cette *milice de l'unité*, qui n'est pas la seule manifestation phalanstérienne du dévouement, mais qui en est l'école; a-t-il reconnu qu'il s'était trompé en omettant parmi les corporations amoureuses les séries de virginité et de constance? Cherche-t-on la vérité par tous les moyens, quand, pour prouver que l'*harmonie* est régie par la contrainte, on lit un texte appliqué à la *civilisation*, et quand on supprime de ce texte la dernière phrase, qui est un hommage à la liberté?

Non vraiment, des erreurs ainsi maintenues révèlent un parti pris, et, quand on mutile de la sorte et les textes qu'on cite et l'esprit de la théorie qu'on expose, on doit s'attendre aux plus vives protestations. La teinte générale du cours de M. Franck n'aurait-elle blessé que nous seuls? Sa partialité a choqué des hommes qui ne partagent point nos doctrines. Elle a été si visible qu'un recueil mensuel, le *Temps nouveau*, tout en faisant ses réserves à l'égard de Fourier, proteste contre M. Franck dans les termes les plus amers. Nous en supprimons une partie:

Il est à la Sorbonne une chaire que M. de Salvandy ne fera pas fermer; c'est celle de M. Franck, grand réfutateur de toutes les théories sociales, passées, présentes et futures. Nous ne sommes ni communiste, ni phalanstérien, mais nous n'en croyons pas moins que la vérité est au delà de l'horizon actuel. Si M. Franck, au lieu de se donner le stérile plaisir de démontrer les absurdités du communisme et de faire ressortir les erreurs de Charles Fourier, entreprenait la tâche plus féconde [illegible] les grandes vérités qui peuvent servir de base à un meilleur ordre de choses, alors nous cesserions de croire qu'il a été mis là comme un enrayement par le charretier embourbé qui veut pourrir dans son ornière.

Pour notre part, nous ne tenons nullement à expliquer les étranges appréciations de M. Franck par le défaut de conscience et de loyauté, — mais il est un fait indéniable, c'est qu'il faut admettre cette explication ou bien attribuer au professeur un défaut de lumière et de discernement tels que sa présence dans une chaire publique.... nous n'achèverons pas.

[illegible] lenter, lui faire une guerre cruelle, comme celle des Américains aux Peaux-Rouges, si on veut *l'attirer* à une condition sociale supérieure, il faudra, non pas lui conserver de tels droits dans leur forme grossière et sauvage, mais lui en assurer des *équivalents*, des *compensations* librement consentis.

Mais Fourier, dira-t-on, reconnaît le droit de vol, puis qu'il en concède l'équivalent. Fourier consulte l'attraction, voilà tout; il condamne le système prétendu colonisateur des Cortès et des Pizarre, voire même des Français en Algérie, ce système qui ne tient pas compte des habitudes invétérées d'un peuple, et qui prétend supprimer sans compensation des habitudes vicieuses, à la vérité, au point de vue de notre conscience plus délicate, mais cependant moins révoltantes que l'esclavage, ce droit de l'homme sur l'homme admis par notre législation coloniale, droit que nul esprit un peu pratique n'entend supprimer sans indemnité.

Le vol extérieur est une forme de liberté propre exclusivement à *l'état sauvage*, enfance de l'humanité, c'est le droit de voler *les ennemis de la horde*, droit que les barbares et les civilisés quelquefois prétendent conserver sous le nom de conquête.

Mais, quand l'humanité sort de l'enfance, elle répugne à l'exercice d'un pareil droit. Et voici comment Fourier parle du droit de vol en harmonie.

L'état sociétaire garantit au peuple ces sept droits en plénitude ou en équivalent *consenti*; par exemple, il donne au peuple, pour l'indemniser du droit de vol, tant de bien-être, que le plébéien ne veut plus risquer de se déshonorer en volant ce qu'il peut avoir, ou en perdant dans l'opinion plus qu'il ne gagnerait par un larcin qu'on ne saurait tenir secret dans ce nouvel ordre où tous ses enfants sont élevés à des sentiments d'honneur et jouissent amplement de toutes les commodités de la vie: ils ne peuvent donc pas songer à voler ce qu'ils ont en abondance.

En présence de pareils textes, veut-on savoir ce que M. Franck n'a pas craint de dire? que, pour Fourier, le vol était un droit imprescriptible, et que, pour être fidèles à sa Théorie, nos pères, en 89, auraient dû réclamer le droit de vol!

Le mépris avec lequel Fourier parle du vol en civilisation prouve assez que déjà, dans cette société, la liberté grossière du sauvage devait être, suivant lui, transformée. Nous devons la remplacer par le *droit au travail*. M. Franck, en reconnaissant la légitimité de ce droit, semble croire qu'il s'exerce dès à présent; c'est le confondre avec le *droit de travailler*, mais passons.

Le professeur, au lieu de considérer le droit de vol comme absorbé par un développement social supérieur au nôtre et assez élevé pour réaliser l'exercice du droit au travail, suppose que, malgré cette transformation, ce développement du sentiment de l'honneur, ce progrès de la conscience publique, l'homme pourra continuer à réclamer concurremment le droit au travail et le droit de vol On conçoit combien le professeur a beau jeu pour démontrer que ces droits sont contradictoires, qu'on ne peut pas organiser, rémunérer le travail en autorisant le vol, etc., etc.. La seule réponse qu'on puisse faire à de pareils arguments, c'est de les reproduire. On est alors plus que vengé.

Dans une société régulière, Fourier n'admet, comme réalisation de la liberté, que le droit au travail (formule dont il a l'initiative) et le minimum ou satisfaction des premiers besoins de la vie assurée à tous les membres de la société. Si M. Franck, toujours ardent à chercher dans Fourier des textes compromettants pour sa Théorie, lisait avec plus de soin les livres qu'il a feuilletés, il n'aurait pas opposé à l'institution du minimum cet argument vainqueur, que le minimum serait une prime pour les oisifs. Fourier déclare que le minimum n'est pas réalisable aujourd'hui et ne le deviendra qu'à trois conditions préalables, voici la première. Nous citons le Maître puisque M. Franck veut avoir affaire à lui seul:

Première condition. — *Inventer et organiser un régime d'attraction industrielle.* Sans cette précaution comment songer à garantir au pauvre un minimum? Ce serait l'habituer à la fainéantise: il se persuade aisément que le minimum est une dette plutôt qu'un secours et il en conclut à rester dans l'oisiveté: c'est de quoi l'on s'aperçoit en Angleterre, où la taxe de 150 millions pour les indigents, ne sert, au dire des observateurs, qu'à en augmenter le nombre; tant il est vrai que la Civilisation n'est qu'un cercle vicieux, même dans ses actes les plus louables. Il faudrait au peuple, non pas des aumônes, mais un travail assez attrayant, pour que la multitude voulût y donner même les jours et heures affectés à l'oisiveté.

Si la politique savait mettre en jeu ce levier, le minimum serait *assurable de fait* par la cessation absolue de l'oisiveté. Il ne resterait à pourvoir que les infirmes; fardeau bien léger et insensible pour le corps social, s'il devenait opulent et que l'industrie attrayante le délivrât de l'oisiveté et du travail nonchalant, presque aussi stérile que l'oisiveté. (*Unité universelle*, 1822. T. I. p. 152.)

Nous avons facilement rétabli la vérité, quant au droit de vol extérieur et au minimum. Nulle part Fourier n'admet que les coutumes de la horde sauvage puissent concourir avec l'organisation du travail, et Fourier proteste, comme on l'a vu, contre l'établissement du minimum en dehors de toute société qui n'aurait pas résolu *préalablement* le problème de l'attrait dans les travaux.

Nous n'avons plus maintenant qu'une chose à dire, c'est que la dignité de la Théorie conservée, propagée par nous, serait compromise si nous prenions la peine d'analyser plus longtemps un cours fait avec l'aveuglement et le parti pris de M. Franck. Si le professeur imprime ses leçons, nous apprécierons cette publication avec tout l'empire sur nous-mêmes, avec toute la modération dont nous serons capables. Jusque-là nous renonçons à le suivre. Qu'il épuise sur l'organisation sociale phalanstérienne et sur la cosmogonie de Fourier les trésors de son indignation ou de son ironie; qu'il active les applaudissements tardifs par des allusions inattendues au bombardement de Palerme et à l'affranchissement de la Sicile, nous n'interviendrons pas. Nous dirons seulement aux auditeurs de M. Franck: Initiez-vous au mouvement socialiste de votre époque, à ce mouvement qui réalisera la fraternité; lisez Fourier, mais ne vous bornez pas à cette lecture; des abrégés de la Théorie phalanstérienne sont un préliminaire au moins utile. Tout en condamnant ce plan d'études, M. Franck en a démontré la sagesse par un exemple vivant. C'est pour avoir voulu juger Fourier sans commentaire et sans guide qu'il s'est fourvoyé constamment, prenant la règle pour l'exception, l'exception pour la règle, appliquant à une période sociale les caractères et les institutions d'une autre. Il y a deux manières d'interpréter Fourier [illegible]

[illegible] mulons des forces, on trouve dans [illegible] solutions élevées, libérales pour toutes les questions de [illegible] intermédiaire, des procédés d'amélioration pour la crèche, la salle d'asile, la boulangerie communale, la colonie agricole. On [illegible] homme plus pratique et en même temps homme plus religieux.

M. Franck assure que cette interprétation *est la mauvaise* et qu'il faut soigneusement s'en garder.

De telles questions se jugent avec le cœur.

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants: Discussion de l'Adresse à la Chambre des députés. — XII. Les deux Oppositions. — XIII. Le Droit de Réunion. — XIV. Un Faux Ministère. — XV. Les Amendements. — XVI. Le Vote décisif. — Les Arabes civilisés. — Lettre de M. Dejean de la Bâtie. — Protestation des Portugais. — M. Odilon Barrot et le Socialisme. — Oraison funèbre d'O'Connel par le R. P. Lacordaire. — Question d'Algérie. — La Révolution de Naples. — Procès du *Courrier français*. — Nouvelles de l'Extérieur. — Faits divers. — Tribunaux: Affaire *Cécile Combettes*. — Acte d'accusation. — 1re et 2e séances. — Variétés: *Les Paysans au dix-neuvième siècle*, par E. Bonnemère. — Feuilletons: Revue dramatique. — Revue musicale.

REPRODUCTIONS.

L'*Union monarchique* a reproduit: Les deux Oppositions.

La *Gazette de France*: Un faux Ministère.

La *Réforme*: M. Ledru-Rollin.

L'*Univers*: Oraison funèbre d'O'Connell par M. Lacordaire.

Le *Nouvelliste de Rio-Janeiro*: Les deux Majorités. — Oui, vous êtes responsables.

Le *Précurseur de l'Ouest*, l'*Eclaireur de Saint-Omer*, l'*Emancipation de Toulouse*: La Révolution et la Contre-Révolution.

Le *Bien public*: L'Italie.

L'*Industriel de la Champagne*: Un faux Ministère.

Le *Journal de Béziers*: Banquet du 12e Arrondissement.

L'*Observateur des Pyrénées*: M. Dubois et l'Ecole polytechnique.

Le *Courrier de Nantes*: Manifestations des Ecoles. — Le Mémoire Leclère, sur le Zinc (Variétés).

L'*Impartial de la Meurthe*: Remède contre la Rage (Variétés).

Le *Guetteur de Saint-Quentin*: Les Jeux innocents: II. Fleur-d'Anjou (Feuilleton).

La *Mosaïque de Blois*: Isaure (Feuilleton).

PETITE CORRESPONDANCE.

Châlon-sur-S. — M. L. — Cordial accueil aux 7 nouv. — Nous accept. avec joie votre espérance. — Nous expédions.

Indret. — M. P. — Cordial accueil aux 2 nouv. — Nous applaud. au nouvel élan que vous nous signalez. — Nous avons bien reçu les 108.

Tournay. — M. A. L. V. — Bonne nouvelle! — Vous prenez rang comme 3e ville de Belgique.

Marseille. — M. A. — Reçu les 400. — Les reçus sont en route. — Continuez. — Vos deux notes sont accueillies comme elles le méritent.

Louvain. — M. A. B. — Nous expédions livres et collect. de bull.

Valence. — M. C. — Reçu les 72. — Remerciem. à tous. — Nous expédions.

Cherchell. — M. G. — Reçu les 100. — Merci.

Saint-Etienne. — M. D. — Nous vous crédit. de 200 par le déb. de M. T. — Nous expédions. — Nous appliquons les 10 fr. de M. B. au cons. de fon. Est-ce bien l'intention du donateur?

Angers. — M. B. — Nous suivrons le précédent de Nantes pour cette 1re. — Etes-vous obligé de prendre une déterm. imméd. pour la 2e? — Si oui, prenez 1 000 à 1 500.

Tulle. — M. C. — Le caract. va être remplacé.

Orléans. — M. B. — Nous faisons droit.

S.-Seine. — M. D. A. — Votre anc. compte a été balancé d'après vos notes. — Nous faisons le changement.

Couhé. — M. L. — Votre lettre nous met dans les meilleures disp. pour votre recommandé.

Paris. — M. A. A. — Nous espérons vous voir bientôt.

Wissembourg. — M. L. — Reçu les 326. — Remerciements à tous. — Cordial accueil à Mme H. et à M. G.

Benfeld. — M. R. — Prenez la même voie que M. N.

Echo de la Dore et *Journal de l'Ardèche*. — Remerciements.

AVIS DE NOS MANDATS.

Soultz-s.-F. — M. M. — 168, au 10 mars, suivant v. lettre du 2 courant, pour ab. et R. de vous et M. W.

Toulon. — M. A. — 178. 30, au 20 courant, suivant v. avis. — Reçu les 150 pour M. F.

Valence. — M. C. — 264. 80, au 20 courant, pour balance de livres et ab. au 31 décembre, suivant détail [illegible]

Bourse du 12 février 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 90	116 90	116 85	116 90
— — fin courant	116 85	116 85	[illegible]	116 85
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	74 20	74 15	73 90	74 [illegible]
— — fin courant	74 [illegible]	74 20	74 10	74 [illegible]
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»		Banq. de Fr. dr cours	[illegible]	»»
3 0/0 J.	»	90 50	O. V. de Par.	»	[illegible]
Emp. 1848. au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	[illegible]
— fin Ct	»	» »/»	— Gouin	»	[illegible]
B. du Trés.	»	4 1/2	— Gannerou.	»	[illegible]

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. 40	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. 50	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»		20 »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»		12 »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»»	»/»	ROME	Dr C. 96	»/»	»/»
Récép. Rotsch.	»	»» »»	BELG. 2 1/2	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	»»	»/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1838	»	»» »/»	»/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— do 1842	»	99 »/»	»/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque	»	830	»»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— 5e Em. 1840	»	»»»	»»
HOLL. 4 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	»»»»	»»
HAITI	»	»» »/»	AUTRICHE	»	»»»	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 3 0/0	»»» »»
Act. d. J.	[illegible]
Ch. S.-G.	605 »»
V. r. dr.	[illegible]
— G. anc.	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	237 50
Paris à Ro.	»»» »»
— Orléans	[illegible]
— à Rouen	»»» »»
— Havre	482 50
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle	[illegible]
Paris-Str.	[illegible]
Tours-Nan.	[illegible]
Orl.-Vierz.	[illegible]
C. du Nord	[illegible]
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	[illegible]
Orl.-Bord.	475 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	391 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	[illegible]
Lin Maberl.	[illegible]
F. de l'Av.	»»» »»
Union fin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	[illegible] 75	Orléans à Vierzon	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	480 »»	Bordeaux à Cette	»»» »»
Paris à Orléans	1185 »»	Marseille à Avignon	[illegible]	Nord	[illegible] 50
— à Lyon	391 25	Paris à Strasbourg	[illegible]	Boulog. à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

[illegible] disponible, courant du mois et mars et avril, 6[illegible], 4 [illegible] [illegible] derniers mois, 63 à 64.

[illegible] betterave, 58 fr.

[illegible] 46. — Béziers, 46. — Lunel, 47-50. — Bordeaux, [illegible]

[illegible] disponible, belle qualité, »»».

[illegible] colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant [illegible] [illegible] suivants et 4 mois d'été, 96; 4 derniers mois, 98. [illegible] 102.

... (revue et considérablement augmentée. 1842. Un beau vol. in-18. Prix : 1 fr. 25 c. Par la poste, 1 fr. 60 c.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION, par MATH. BRIANCOURT. — 1 beau vol. in-32, 1re édition. Prix : 2 fr. Par la poste, 2 fr. 50 c. — 2e édition, 1 vol. in-32. Prix : 80 c., et par la poste, 1 fr.
Il ne reste que quelques exemplaires de la premiere édition.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par LE MÊME. 1 vol. in-32. Prix : 30 c. Par la poste, 40 c.

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN DE FOURIER, suivi de : *Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la destinée sociale*, par V. CONSIDERANT. Br. in-32 de jésus. — Prix : 60 c. Par la poste, 75 c. — Le même ouvrage non suivi des neuf thèses. Prix : 30 c. Par la poste, 40 c.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL, par F. CANTAGREL. Dialogues sur la théorie de Fourier. 2e édition 1 fort vol. grand in-18, format Charpentier.—Prix : 4 fr. Par la poste, 4 fr. 50 c.

SOLIDARITÉ. VUE SYNTHÉTIQUE SUR LA DOCTRINE DE CH. FOURIER, par HIPP. RENAUD, 1 vol. in-18. 3e édition, revue et augmentée par l'auteur. — Prix : 1 fr. 25 c. Par la poste, 1 fr. 50 c. — Ce petit volume est très propre à être mis entre les mains des personnes qui, déjà initiées aux sciences historiques et positives, sont encore au début de leurs études en science sociale : il plaira infailliblement aux saines intelligences et aux nobles cœurs.

COUP-D'ŒIL SUR LA THÉORIE DES FONCTIONS, par A. Tamisier, ancien élève de l'Ecole polytechnique. Brochure in-18, 2e édition. Prix, 50 c.; par la poste, 55 c.

DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE, par V. CONSIDERANT. Brochure in-12 de 152 pages. Paris, 1836. Prix : 1 fr. 50 c.; par la poste, 1 fr. 75 c.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LA **SCIENCE DE L'HOMME**, considéré sous tous ses rapports, enrichi de figures, par GABRIEL GABET, ancien avocat. 3 forts vol. in-8°. Prix : 16 fr.; par la poste, 23 fr.

ORGANISATION DU TRAVAIL, D'APRÈS LES PRINCIPES DE LA THÉORIE DE CH. FOURIER, par P. FOREST. 2e Edition Prix : 75 c.; par la poste, 1 fr.

ESQUISSE D'UNE **ANALOGIE** DE L'HOMME ET DE L'HUMANITÉ, par F. BARRIER, chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu à Lyon. — Brochure in-8°. Prix : 60 centimes. A PARIS : à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, n° 2. — A LYON : au dépôt de la Librairie sociétaire, rue du Commerce, n° 1, et chez Durier, libraire, quai des Célestins.

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

CONSEILS SUR LA ROYAUTÉ A Monseigneur le COMTE DE PARIS, par JULES DE PRESLES. Brochure de 120 pages. Prix, 1 fr., et par la poste, 1 fr. 25 c.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

... Des ouvriers heureusement inspirés viennent de fonder à Condé-sur-Vesgre une société dans le but de mettre en pratique, sur une échelle restreinte d'abord, le problème si difficile de l'association du travail et du capital. Les bases de cette association reposent sur un système fort ingénieux, et une pareille entreprise, destinée à hâter la solution des questions brûlantes qui divisent les maîtres et les ouvriers, est de nature à appeler sérieusement l'attention de tous les hommes de cœur. La Société est fondée au capital de 100 000 fr. par actions de 500 fr. divisibles jusqu'à 25 fr. M. Boissy, l'un des fondateurs de la Société, fournira tous les renseignements désirables, rue des Blancs-Manteaux, 43.

Spectacles du 15 février.

- 8 h. 3/4 OPÉRA.—
- 7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Les Aristocraties.
- 8 h. 3/4 ITALIENS.—Semiramide.
- 7 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE.—La Fête de Noël.
- 6 h. 3/4 ODÉON.—Tartufe, l'Hidalgo, Antony, le Débutant.
- 6 h. 3/4 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Le Brasseur de Preston.
- 7 h. 3/4 THÉATRE HISTORIQUE.—Monte-Cristo (2e soirée.)
- 6 h. 3/4 VARIÉTÉS.—Un Mousquetaire, Pauvre Jacques, Extrêmes, Gamin.
- 6 h. 1/4 GYMNASE.—Lavater, Léonie, Christophe, la Clef dans le Dos.
- 6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres, Fruit défendu, l'Enfant.
- 6 h. 3/4 PORTE-SAINT-MARTIN — Belle aux Cheveux d'Or, la Fin du Monde.
- 6 h. 3/4 AMBIGU.—La Closerie des Genêts.
- 6 h. 3/4 GAITÉ.—Vagabond, Candinot, un Atelier.
- 6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Léonide, Matrimoniomanie, Mystère.
- 6 h. 3/4 COMTE.—La Meunière, Pierrot Berger, Ventriloque, Rues de Paris.
- 6 h. 1/2 FOLIES.—Canards, Cocarde, Journal.
- 6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS.—Les Dé assement les Filles, Polkette, les Conditions.
- 5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—Etudiant, Etudiant, Foyou, Rôdeurs, la Gueule.
- THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
- DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

TAPIOCA DE GROULT Jne. Par un procédé qui lui est particulier, M. Groult est parvenu à rendre au Tapioca du Brésil son bon goût primitif. Il en a fait un potage excellent, dont la cuisson prompte et facile économise de plus d'un tiers le lait ou le bouillon dans lequel on l'emploie. (Se méfier des contrefaçons.)
Chez GROULT Je, fournisseur de la reine, passage des Panoramas, 3, et rue Sainte-Apolline, 16. Dépôt chez les épiciers de Paris et des départements.

CORS. Les médecins ordonnent, pour les *guérir*, le remède de M. GERVAIS, ex-chirurgien de *S. M. le roi des Belges, rue de Richelieu*, 29, au 1er. 1 fr. 25 c. le rouleau avec la brochure.

MIGRAINE. NÉVRALGIES, GASTRALGIES ; guérison sûre et instantanée par l'emploi du PAULLINIA de E. FOURNIER, pharm., rue d'Anjou-St-Honoré, 26. — 5 fr. la boîte.

PAPIER D'ALBESPEYRES, faubourg Saint-Denis, 84, et dans les pharmacies de province et de l'étranger, pour entretenir, sans odeur ni douleur, **LES VÉSICATOIRES.**

THÉATRE en pleine exploitation à Paris à vendre ou à louer présentement. S'adresser à Me Delapalme, notaire, rue Neuve-St-Augustin, 3.

PANSEMENT parfait des **VÉSICATOIRES** TAFFETAS LEPERDRIEL. Serre-bras, compresses, etc. Faubourg Montmartre, 78, et dans les pharmacies.

TOPIQUE INDIEN. Guérison assurée des HERNIES et DESCENTES, sans ressorts, bandages, pessaires, ni remèdes intérieurs. A la PHARMACIE INDIENNE, à Paris, rue Geoffroy-Marie, 5, à l'entresol (*franco*).

PAPIER-CHLORE pour assainir et parfumer les appartements. La boîte de 100 feuilles, 2 fr. Inventé par F. LANDON, parfumeur, 124, rue St-Denis, cour Batave, 7.

PATE PECTORALE DE **NAFÉ D'ARABIE**, La plus EFFICACE des pâtes pectorales, se vend rue Richelieu, 26, à Paris. (Prix : 75 c. et 1 fr. 25 c.)

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

∴ **M. ROBERTSON** ouvrira un nouveau cours élémentaire de langue anglaise, lundi 14 mars, à trois heures précises. Une enceinte est réservée pour les dames. On se fait inscrire rue Richelieu, 47 bis.

∴ **HOTEL DE NANTES ET DE VENDOME** A PARIS, rue Neuve-des-Petits-Champs, 78, près celle de la Paix, entièrement restauré, tenu par Mlle Blanchet.—Appartements et chambres confortables.

HOTELS DES VOYAGEURS, DANS LES DÉPARTEMENTS.

∴ **HOTEL DE BLOIS**, à Blois (Loir-et-Cher). Cet hôtel, tout nouvellement construit dans une des rues les plus fréquentées de la ville, à portée de l'*embarcadère* et du *château*, réunit toutes les conditions de luxe, de confortable et d'économie ; MM. les voyageurs y trouveront toutes les convenances désirables. Cabinets particuliers, restaurant, table d'hôte, et salons pour sociétés et repas de corps ; omnibus desservant le chemin de fer, services publics et voitures particulières pour Chambord, Chenonceaux et les environs.
Nous recommandons particulièrement cet hôtel à nos amis, qui y trouveront la *Démocratie pacifique*, la *Phalange* et tous les renseignements phalanstériens désirables.

NOUS RECOMMANDONS ÉGALEMENT :

∴ A MARSEILLE, **L'HOTEL PARADIS.**

∴ A ORLÉANS, **L'HOTEL DE FRANCE.** On y trouve la *Démocratie pacifique*, la *Phalange* et un dépôt de livres de l'Ecole sociétaire.

∴ A ROMORANTIN, **L'HOTEL D'ANGLETERRE.**

∴ A VALENCE, **L'HOTEL DU COMMERCE.** On y trouve la *Démocratie*.

∴ A SAINT-MAXIMIN, **L'HOTEL DU VAR.**

∴ **CAFÉ D'APOLLON**, rue du Roule, 3. On y trouve la *Démocratie* et la *Phalange*. Table d'hôte phalanstérienne tous les jours à cinq heures et demie précises, à 1 fr. 25 c.

FURNE ET Cie, rue St-André-des-Arts, 55. — **ÉDITION POPULAIRE** — W. COQUEBERT, rue Jacob, 48.

HISTOIRE DES

GIRONDINS

28 fr. l'ouvrage complet en vente. | **PAR M. DE LAMARTINE** 8 volumes grand in-18 jésus format anglais. | Un vol. tous les 15 jours. Chaque volume **3 fr. 50 c.**

Le SIROP pectoral et la PATE pectorale de MOU DE VEAU au LICHEN D'ISLANDE, de PAUL GAGE, sont le sédatif le plus puissant (sans opium) qu'on puisse employer contre la GRIPPE, les rhumes, la TOUX et en général contre toutes les MALADIES DE LA POITRINE. — Depuis DIX ANS que les médecins les plus célèbres leur ont accordé une PRÉFÉRENCE MÉRITÉE, ils ont constaté leur SUPÉRIORITÉ incontestable sur toutes les préparations du même genre. — A Paris, rue Grenelle-Saint-Germain, 13 ; en province chez les pharmaciens dépositaires. (Se méfier des contrefaçons.)

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

PHYSIOLOGIE DES LANGUES INDO-EUROPÉENNES

ou

INTRODUCTION A L'ÉTUDE COMPARATIVE ET RAISONNÉE DES MOTS SANSCRITS, GRECS, LATINS, FRANÇAIS, ALLEMANDS, ANGLAIS, ETC.

Résumé du Cours de Lexiologie de M. Chavée.

Par M. PERREYMOND.

Brochure in-octavo. — Prix : 50 centimes.

(*Extrait de la* PHALANGE.)

SOCIÉTÉ ŒNOPHILE

FONDÉE EN 1837. *R. Montmartre*, 171, *et r. de l'Odéon*, 30.

VINS EN CERCLES ET EN BOUTEILLES.

Très bons vins ordinaires vieux, des récoltes de 1844, à 45, 50 et 55 c. la bouteille ; 125 à 150 fr. la pièce. — Vins grand ordinaire vieux (dits de table) des récoltes de 1844 et 1846 à 60, 65 et 75 c. la bouteille ; 170 à 190 fr. la pièce. — Grand assortiment de vins vieux pour entremets, depuis 1 fr. la bouteille — Vins de dessert et de Champagne.

Maladies

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE ET PEU COUTEUSE par le traitement du Docteur

Ch ALBERT

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales,

Rue Montorgueil, 21.

Consultations gratuites.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (*Affr.*)

CAPSULES MOTHES

Les seules qui renferment le B. DE COPAHU pur, c.-à-d. liquide, et tel que le produit la nature. 4 *fr. la Boîte*. RUE STE-ANNE, N° 20, AU 1er, et dans toutes les pharmacies d'Europe. (*Approb. de l'Académie de Médecine.*)

W. ROGERS

Inventeur des dents osanores INDESTRUCTIBLES, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, 270, RUE SAINT-HONORÉ. (Affranchir.)

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

LES PAYSANS AU XIXe SIÈCLE.

MÉMOIRE COURONNÉ

Par la Société Royale Académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Brochure in-8° de 50 pages. | **Par E. BONNEMÈRE,** Membre de la Société des auteurs dramatiques, vice-secrétaire de la Société Industrielle d'Angers. | Prix : 1 fr. 25 cent.

LES RÉFORMES POLITIQUES ET LES RÉFORMES SOCIALES.

ARTICLES EXTRAITS DE LA *DÉMOCRATIE PACIFIQUE*.

Brochure in-32. — Prix : 10 centimes.

LES AMOURS AU PHALANSTÈRE.

BROCHURE IN-32. FORMAT CASIN. **Par VICTOR HENNEQUIN.** PRIX : 50 CENTIMES.

Les personnes qui prendront douze exemplaires les recevront franco *au prix de* 4 *francs.*

Pour étrangers, à surtaxe de poste. — 48 — 25 — 13 — 7
• Le prix des n° [illegible]
Lyon, Mme Philippe; Marseille, [illegible]; Michel, libr.; [illegible]
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. [illegible] et Comp^ie., 8, place de la Bourse.

PARIS, 14 FEVRIER.

Les Citoyens et les Ministres.

Usant d'un droit constitutionnel incontestable et que les misérables arguties de MM. Hébert et Duchâtel n'ont pu ébranler un seul instant, les citoyens s'étaient réunis sur divers points de la France pour éclairer l'opinion et l'interroger sur la nécessité d'une réforme électorale. Le cabinet du 29 octobre allait succomber devant ces éclatantes manifestations. Pour conserver leurs portefeuilles, ces ministres n'ont pas craint de nier audacieusement un de nos droits, et ils se préparent à donner *un coup de collier* qui, mettant la force à la place de la loi, assure en leurs mains la continuation d'un pouvoir dont ils n'ont rien su faire depuis sept ans pour le bien et pour l'honneur de la France.

Les députés de l'opposition résistent énergiquement à ces tentatives, et ils persévèrent avec courage dans la digne conduite toute pacifique et toute loyale qu'ils ont adoptée.

Une nombreuse assemblée a été tenue le 13 février, et il a été décidé en principe et à l'unanimité qu'un banquet aurait lieu, et que les membres de l'opposition y assisteraient.

La commission du banquet, composée des députés de Paris, de trois membres de chaque fraction de la gauche, des délégués du comité central et de quelques rédacteurs de journaux, a été convoquée pour le lendemain, afin de préparer les moyens de cette manifestation solennelle en faveur du droit de réunion et de la réforme.

Ce comité songera sans doute à réunir dans cette éclatante manifestation un grand nombre de notabilités parisiennes, et, en indiquant un jour fixe, mais prochain, elle donnera le moyen d'y prendre part aux représentants des idées indépendantes dans les départements.

De leur côté MM. Guizot, Duchâtel et Hébert, à défaut de la loi, préparent la force armée, et, pour rester ministres, ils semblent ne pas devoir reculer devant l'emploi sanglant des baïonnettes.

Mais le droit des citoyens vaincra la force brutale et les ambitions désespérées des ministres.

Il suffirait qu'une partie de la garde nationale en costume, mais sans armes, escortât les directeurs du banquet pour refouler au cœur des ministres cette triste envie de faire les petits despotes.

Nous espérons que leur folie s'arrêtera à temps et ne les poussera pas jusqu'au crime.

Nous recevons communication de la note suivante :

Une réunion de plus de cent députés, appartenant aux diverses fractions de l'opposition, a eu lieu hier matin pour décider en commun quelle ligne de conduite il convient de suivre après le vote du dernier paragraphe de l'adresse.

La réunion s'est d'abord occupée de la situation politique que lui fait ce paragraphe. Elle a reconnu que l'adresse, telle qu'elle a été votée, constitue, de la part de la majorité, une violation flagrante, audacieuse, des droits de la minorité; et que le ministère, en entraînant son parti dans un acte aussi exorbitant, a tout à la fois méconnu un des principes les plus sacrés de la constitution, violé dans la personne de leurs représentants un des droits essentiels des citoyens, et par une mesure de salut ministériel, jeté dans le pays de funestes ferments de division et de désordre.

Dans de telles circonstances, il lui a paru que ses devoirs devenaient plus graves, plus impérieux, et qu'au milieu des évènements qui agitent l'Europe et qui préoccupent la France, il ne lui était pas permis d'abandonner un seul instant la garde et la défense des intérêts nationaux. L'opposition restera à son poste, pour surveiller et combattre incessamment la politique contre-révolutionnaire, dont les témérités inquiètent aujourd'hui le pays tout entier.

Quant au droit de réunion des citoyens, droit que le ministère prétend subordonner à son bon plaisir et confisquer à son profit, l'assemblée, unanimement convaincue que ce droit, inhérent à toute constitution libre, est d'ailleurs formellement établi par nos lois, a résolu d'en poursuivre le maintien et la consécration par tous les moyens légaux et constitutionnels. En conséquence, une commission a été nommée pour s'entendre avec le comité des électeurs de Paris, et pour régler de concert le concours des députés au banquet qui se prépare à titre de protestation contre les prétentions de l'arbitraire. Cette décision a été prise sans préjudice des appels que, sous d'autres formes, les députés de l'opposition se réservent d'adresser au corps électoral et à l'opinion publique.

La réunion, enfin, a pensé que le cabinet, en dénaturant le véritable caractère du discours de la couronne et de l'adresse pour en faire un acte attentatoire aux droits du député, mettait l'opposition dans la nécessité d'exprimer en toute occasion sa réprobation contre un tel excès de pouvoir. Elle a donc résolu, à l'unanimité, qu'aucun de ses membres, même ceux que le sort désignerait pour la grande députation, ne participerait à la présentation de l'adresse.

On lit dans le *National* du 13 :

L'émotion excitée par les débats récents de la Chambre inquiète vivement le ministère. Il y a quelques jours, M. le général Jacqueminot a été invité à réunir les colonels de la garde nationale et à les interroger sur les dispositions des légions. La réponse de ces officiers supérieurs serait loin d'avoir satisfait les gens qui rêvent violence et arbitraire. On ajoute que, de son côté, M. le lieutenant-général Tiburce Sébastiani aurait consulté les chefs de corps de la garnison sur l'esprit de l'armée. Il aurait été répondu qu'il faudrait peu compter sur elle, si la garde nationale appuyait la résistance aux prohibitions des ministres contre les banquets. Ce qu'il y a de positif, c'est que le gouvernement vient de faire délivrer dans les casernes, et notamment dans celles du 11e arrondissement, aujourd'hui même, des munitions, des vivres (pain, vermicelle, biscuit) pour huit jours, des haches et des pioches, comme s'il s'agissait d'une action prochaine.

A ces détails le *National* d'aujourd'hui ajoute :

Nous apprenons de source certaine que, dans la 10e légion, il a été demandé, en dehors des chefs de bataillon et des capitaines, aux sergents-majors de chaque compagnie, seize ordres de service en blanc et signés, pour être déposés à la mairie et délivrés, le cas échéant, [illegible] de confiance. On assure que des chefs de corps, instruits de cette mesure illégale, ont porté de vives réclamations à l'état-major général, et que des sergents-majors se sont refusés à signer ces blancs-seings. Il est probable que le même procédé aura été mis en usage dans les autres légions. Se préparerait-on ainsi à improviser une *fausse* garde nationale, dans une arrière-pensée qu'il est facile de pressentir? Mais, quoi qu'on fasse, on ne parviendra pas à donner le change au pays sur les dispositions de la milice citoyenne, que le gouvernement s'est aliénée au point de ne pas oser la convoquer, depuis quelques années, dans aucune solennité publique.

Une correspondance adressée aux journaux indépendants de la province, rapporte une partie des faits que nous venons d'emprunter au *National*, en y ajoutant les suivants :

Le colonel de la garde municipale a fait pour le corps qu'il commande la même réponse que les colonels de la garde nationale. Il a dit que la garde municipale refuserait de tirer et même de marcher si elle avait en face d'elle la garde nationale de Paris.

On a répandu par milliers dans la capitale, sous prétexte de calmer et de persuader les esprits, les discours prononcés à la tribune, par MM. Duchâtel, Hébert et Guizot, à l'occasion des manifestations réformistes. Cette distribution parait avoir produit dans le peuple un effet tout à fait contraire à celui qu'on en attendait.

La même correspondance annonce comme positive la décision prise par les électeurs des départements voisins de Paris, de faire dans toutes les villes importantes des banquets réformistes, des banquets *légaux*, le jour même où se fera celui du 12e arrondissement.

Quelques-uns des députés ministériels commencent à s'effrayer des conséquences de leur vote, et à se demander de quel côté sont *les passions aveugles et ennemies*? Il suffisait de quelques voix pour faire pencher la balance en faveur de la légalité et du développement régulier de nos institutions; quelle immense responsabilité ont donc prise les députés incertains qui, par défaut de courage, ont laissé le ministère maître d'une situation où il ne peut plus faire que le mal, un mal terrible!

Le bruit a couru que les députés de l'opposition *craignant la responsabilité d'une émeute à Paris*, ont l'intention de transporter le banquet à Corbeil ou à Saint-Denis. Si ce bruit était fondé, on comprend que le ministère serait trop heureux de saisir cette occasion de laisser faire, et alors la question du droit de réunion ne serait nullement tranchée, ou plutôt elle le serait dans le sens ministériel.

La Chambre des députés n'a pas été sans intérêt aujourd'hui. Plusieurs députés de l'opposition ont été désignés par le sort pour faire partie de la députation qui doit porter l'adresse aux Tuileries. M. de Genoude a prononcé, contre l'abus des crédits supplémentaires, un discours fort de logique. Il a été découvert que le chef de cabinet de M. Guizot ne recevait point de traitement officiel; de tels employés sont les plus chers. L'opposition a vainement protesté contre l'abus de ces missions à l'étranger devenues, depuis quelque temps, un moyen de fuir ses créanciers ou la justice. M. Guizot n'a pas résolu la question de savoir si les ambassadeurs qui viennent voter pour le ministère touchent ou non des indemnités. Ces questions de détail, bien qu'assez piquantes, sont dominées par l'intérêt dramatique de la situation générale; des orages se forment à l'horizon, un seul fait les a révélés aujourd'hui dans la Chambre : M. de Girardin a envoyé sa démission de député fort énergiquement motivée.

La Chambre des pairs a entendu la lecture d'un nouveau projet de loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

Le *Siècle* fait la citation suivante :

Des réformes faites à propos peuvent être sans danger; mais la résistance aux réformes se termine le plus souvent par des révolutions.

(Lettre adressée par M. le duc d'Orléans à l'évêque de Landaff, le 28 juillet 1804.)

Avant d'adresser sa démission au président de la Chambre, M. de Girardin avait écrit à M. Odilon Barrot pour l'engager à prendre lui-même l'initiative de cette mesure ; l'exemple de M. Barrot devait, suivant le député de Bourganeuf, entraîner l'opposition tout entière.

On lit dans la *Patrie* :

« Plusieurs journaux ont parlé ces jours derniers d'arrestations mystérieuses opérées dans divers quartiers de la capitale.

» Des étrangers paisibles, établis depuis longtemps à Paris, ont été violemment arrachés de leur domicile pendant la nuit, écroués à la Conciergerie, puis conduits hors de France sous l'escorte de la police, sans qu'on leur ait même laissé le temps de prendre aucune disposition préliminaire, de régler leurs intérêts compromis par ce brusque départ.

» Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ces mesures ont coïncidé avec la partie de la discussion de l'adresse où l'opposition s'est élevée si vivement contre la violation du droit d'asile, à propos de l'expulsion de M. Bakounine, que nous avions les premiers signalée à l'attention publique.

» Voici du reste des renseignements que nous tenons de bonne source sur les arrestations et expulsions ordonnées et dirigées avec un mystère, une brutalité et une promptitude dignes du temps des lettres de cachet :

» Les personnes victimes de ces actes arbitraires sont toutes allemandes; l'une d'elles est M. Engels, connu par son remarquable ouvrage sur la situation des classes ouvrières de la Grande-Bretagne, édité à Leipsick en 1847.

M. Engels, fils d'un riche manufacturier de Barmen (près d'Elberfeld), qui occupe sept ou huit cents ouvriers, était depuis deux ans domicilié à Paris, rue Neuve-Saint-Martin, et il recevait mensuellement de son père une pension plus que suffisante pour lui assurer une existence aisée et indépendante.

On a également arrêté et expulsé ensuite un peintre, artiste distingué, M. ***, de Cologne, et quelques ouvriers parfaitement inoffensifs, et recommandables même par leurs habitudes calmes et laborieuses.

Voici le *crime* des personnes arrêtées :

La veille du jour de l'an, une centaine d'Allemands établis à Paris, et la plupart ouvriers, se réunirent dans un restaurant.

Il avait été convenu d'avance que l'on s'abstiendrait de toute discussion politique, preuve de l'esprit tout paisible qui présidait à cette espèce de réunion de famille.

Au dessert, M. Engels, qui se trouvait au nombre des invités, adressa en allemand, à ses compatriotes, quelques paroles dans lesquelles on aurait pu, à la rigueur, voir des allusions politiques; mais il s'arrêta dès que la remarque lui en fut faite, et le *banquet* finit sans le moindre tumulte.

C'est à cause de cet incident, si peu important en lui-même, que, six semaines après, on a arrêté arbitrairement plusieurs de ces étrangers, et qu'on les a privés de l'hospitalité qu'ils avaient trouvée sur le sol français.

Le gouvernement voudrait-il préluder par des violences contre les étrangers à celles qu'il médite contre les nationaux qui voudraient désormais user du droit de réunion ?

Le *Moniteur parisien* rectifie ce soir ces derniers faits dans un langage qui les confirme de point en point.

La Constitution de Sardaigne. — Voici la proclamation par laquelle le roi de Sardaigne a manifesté l'intention de donner une constitution à son peuple, et a fait connaître les bases sur lesquelles cette constitution doit être fondée :

« Charles-Albert, par la grâce de Dieu, roi de Sardaigne, etc., etc.

» Les peuples que, par la volonté de la divine Providence, nous gouvernons depuis dix-sept ans avec l'amour d'un père, ont toujours compris notre affection comme nous cherchons à comprendre leurs besoins, et notre intention fut toujours que le prince et la nation fussent unis par les liens les plus étroits pour le bien de la patrie.

» De cette union de plus en plus solide, nous avons eu des preuves bien consolantes dans les sentiments avec lesquels nos sujets ont accueilli les réformes récentes que le désir de leur bonheur nous avait dictées pour améliorer les différentes branches de l'administration et pour initier les populations à la discussion des affaires publiques.

» Maintenant que les temps sont préparés à de plus grandes choses et au milieu des changements survenus en Italie, nous n'hésitons pas à leur donner la preuve la plus solennelle de la foi que nous avons dans leur dévouement et dans leur prudence.

» Nos conseils mûrissent les institutions politiques préparées dans le calme, qui seront le complément des réformes faites par nous et qui en consolideront le bienfait d'une façon compatible avec la situation du pays.

» Cependant il nous est dès à présent agréable de déclarer que, de l'avis de nos ministres et des principaux conseillers de notre couronne, nous avons résolu et arrêté d'adopter les bases suivantes d'un statut fondamental, pour établir dans nos Etats le système complet de gouvernement représentatif.

» Art. 1er. La religion catholique, apostolique et romaine est la seule religion de l'Etat.

» Les autres cultes actuellement existants sont tolérés conformément aux lois.

» Art. 2. La personne du roi est sacrée et inviolable.

» Ses ministres sont responsables.

» Art. 3. Au roi seul appartient le pouvoir exécutif. Il est le chef suprême de l'Etat. Il commande toutes les forces de terre et de mer; il déclare la guerre; il fait les traités de paix, d'alliance et de commerce; il nomme à tous les emplois et donne tous les ordres nécessaires pour l'exécution des lois, sans en suspendre l'observation ni en dispenser.

» Art. 4. Le roi seul sanctionne les lois et les promulgue.

» Art. 5. Toute justice émane du roi et est administrée en son nom. Il peut faire grâce et commuer les peines.

» Art. 6. Le pouvoir législatif sera exercé collectivement par le roi et par deux chambres.

» Art. 7. La première sera composée de membres nommés à vie par le roi; la seconde sera élective sur la base d'un cens qui sera déterminé.

» Art. 8. La proposition des lois appartiendra au roi et à chacune des chambres.

» Mais toute loi d'impôt sera proposée d'abord à la chambre élective.

» Art. 9. Le roi convoque, chaque année, les deux chambres; il en proroge les sessions, et peut dissoudre la chambre élective; mais dans ce cas il en convoque une autre dans le terme de quatre mois.

» Art. 10. Aucun impôt ne peut être imposé ou perçu sans être voté par les chambres et sanctionné par le roi.

» Art. 11. La presse sera libre, mais soumise à des lois répressives.

» Art. 12. La liberté individuelle sera garantie.

» Art. 13. Les juges, à l'exception de ceux du *mandamento*, seront inamovibles après avoir exercé leurs fonctions pendant un espace de temps qui sera déterminé.

» Art. 14. Nous nous réservons d'établir une milice communale composée des personnes qui paient un cens qui sera fixé.

» Elle sera sous les ordres des autorités administratives et sous la dépendance du ministère de l'intérieur.

» Le roi pourra la suspendre ou la dissoudre dans les lieux où il le croira nécessaire.

» Le statut fondamental qui, par notre ordre, va être préparé en conformité de ces bases, sera mis en vigueur après que la nouvelle organisation des administrations communales aura été mise en activité.

» Tout en pourvoyant ainsi aux besoins les plus élevés de l'ordre politique, nous ne voulons pas différer plus longtemps d'accomplir un désir que nous avons formé de longue date, celui de réduire le prix du sel à 30 centimes le kilogramme, à partir du 1er juillet prochain. Nous rendons cette mesure en faveur principalement des classes les plus pauvres, persuadé que nous sommes de trouver dans les plus riches une compensation pour la fortune publique, telle que la réclament les besoins de l'Etat.

» Que Dieu protège l'ère nouvelle qui s'ouvre pour nos peuples, et en attendant qu'ils puissent jouir des plus grandes libertés acquises, dont ils sont et dont ils seront dignes! Nous attendons d'eux l'observation rigoureuse des lois en vigueur et le maintien de la tranquillité, si nécessaire à l'achèvement de l'œuvre de l'organisation intérieure de l'Etat.

» Donné à Turin, le 8 février 1848.

» CHARLES-ALBERT. »

On voit que cette constitution est à peu près complètement calquée sur la charte française.

La *Concordia* annonce qu'un comité de souscription vient de se former pour élever un monument au nouveau roi constitutionnel. L'em

[illegible] de [illegible]. On se rappelle que le roi s'était toujours réservé la haute main dans les affaires de la guerre et de la marine, confondues en un seul département.

» Notre correspondant ne nous cache point le mauvais effet produit par le maintien et l'élévation du général Garzia. C'est un homme, dit-il, dont l'incapacité et le servilisme sont connus de tous, et qui ne manquera pas de maintenir l'esprit d'hostilité des soldats contre la cause libérale, et les rancunes que les troupes ont pu conserver des défaites que leur ont fait subir les insurgés. Cependant, ajoute notre correspondant, il n'y a rien dans ce fait qui puisse alarmer l'opinion publique ; on compte assez sur la tribune pour faire disparaître ces dernières traces du régime du bon plaisir et les quelques défectuosités que présente un ministère formé à la hâte.

» Le prince Cassaro a refusé le poste de ministre-conseiller secrétaire d'Etat, président de la Consulte du royaume, qui lui avait été conféré par l'un des décrets du 27 janvier.

» Ce fait était en quelque sorte prévu ; quoique modéré et excellent patriote, le prince Cassaro n'a jamais dissimulé son attachement à l'ancien ordre de choses. Il a toujours su, cependant, se concilier l'estime de tous les partis par la sincérité de ses opinions et par la fixité des principes qu'il professe. »

— On lit dans la *Patria* 7 février : « Nous avons reçu le premier numéro du *Riscatto italiano* (le rachat), journal napolitain, sous la direction de l'avocat Pasquale-Stanislas Mancini. Un autre journal est annoncé ; cette feuille napolitaine portera le titre : *la Costituzione*. Le rédacteur est M. P. de Virgili. »

Arrivée à Marseille de l'ex-ministre napolitain Delcarretto. — On lit dans le *Sémaphore de Marseille* du 10 : *Le Nettuno*, vapeur napolitain, vient d'arriver à Marseille, partant de Gaëta avec les dépêches et un passager.

» *Le Nettuno* est ce même navire dont nous avons raconté la malheureuse odyssée sur les côtes de l'Italie, qui a été repoussé de Livourne et puis de Gênes ; le passager unique du *Nettuno* n'est autre, nous pouvons l'affirmer, que l'ex-ministre de la police napolitaine, le trop fameux Delcarretto. *Le Nettuno*, en quittant Gênes, s'était rendu à Perto-Ferrajo où l'autorité, craignant des troubles, a refusé de le recevoir : de là, il a gagné le port de Gaëta, M. Delcarretto ayant sans doute conçu l'espoir de rentrer à Naples, pensant qu'une réaction que dans son illusion il considérait comme inévitable, ne pouvait manquer d'avoir rétabli en quelques jours l'ancien ordre de choses ; mais dans cette ville il a été trompé complètement, d'abord par les autorités qui se sont empressées de faire savoir au gouvernement son retour, et par une dépêche télégraphique de Naples qui lui a réitéré l'ordre de s'éloigner en lui indiquant Marseille pour lieu de débarquement.

» *Le Nettuno* a repris la mer le 7 du courant et est entré hier dans notre port. M. le consul de Naples a eu une courte entrevue avec le commandement du navire et n'a fait qu'échanger quelques mots avec l'ex-ministre de Ferdinand II. *Le Nettuno* est dans le port ; on nous assure pourtant qu'il n'a pu communiquer encore avec la terre, par suite d'une irrégularité dans ses papiers de bord, et qu'il serait soumis à une quarantaine de quelques jours, bien que dans les déclarations d'arrivée il figure comme étant entré en libre pratique. Quoi qu'il en soit, la nouvelle de l'arrivée de cet homme, dont le nom est tristement célèbre, a produit une vive sensation parmi les Italiens et surtout les Siciliens et les Napolitains qui se trouvent à Marseille ; mais M. Delcarretto, maintenant sous la sauvegarde de l'hospitalité française, n'est plus qu'un banni, et son malheur doit, aux yeux de tous, couvrir ce qu'il y a de cruellement fâcheux dans son passé. Il est probable d'ailleurs qu'il ne séjournera pas longtemps dans notre ville, où la présence et le contact permanent d'un trop grand nombre de ses compatriotes ne pourraient que lui être désagréables.

» Les lettres de Naples arrivées par le dernier paquebot d'Italie annoncent que le prince Cassaro a refusé le poste de ministre-conseiller secrétaire d'Etat président de la consulte du royaume, qui lui avait été conféré par l'un des décrets du 27 janvier. Le prince Cassaro, avec une franchise bien rare de nos jours et qu'on ne peut s'empêcher de louer en la trouvant bien étrange, a donné pour motif de son refus la répugnance à entrer dans un cabinet dévoué aux idées et aux institutions libérales. »

Le *Sémaphore* du 11 annonce ainsi le débarquement de l'ex-ministre : « L'intendance sanitaire a fait placer auprès de ce bâtiment deux embarcations portant pavillon jaune et montées par des gardes de la santé, pour écarter le public. Le pavillon jaune, signe de la quarantaine, a été également arboré sur *le Nettuno*. Puis deux commissaires de police, revêtus de leur écharpe et accompagnés de plusieurs agents, se sont approchés, dans deux bateaux du vapeur napolitain, et, après avoir parlementé assez longtemps avec M. Delcaretto, ont fini par le décider à abandonner le navire pour se rendre au lazaret, où il ne devait plus avoir ni danger à courir, ni désagrément à essuyer. M. Delcaretto est descendu dans une embarcation du *Nettuno*, montée par six rameurs, et alors, protégé par les deux bateaux sur lesquels se trouvait la police, et que précédait celui de l'intendance sanitaire, il a été transporté au lazaret, où il trouvera sans doute un repos dont il doit avoir grand besoin après toutes les vicissitudes qu'il a traversées depuis son départ de Naples. On assure qu'après avoir purgé sa quarantaine, M. Delcaretto quittera immédiatement notre ville. »]

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE (vice-président). — *Séance du 14 février.*

M. LE PRÉSIDENT. M. le comte de Montalembert s'excuse de ne pouvoir assister pendant quelque temps aux séances de la Chambre.

M. LE GÉNÉRAL PERNETTI dépose une pétition de 1 500 habitants de la Haute-Marne, réclamant l'exécution de la loi sur les chemins de fer.

M. JAYR, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi contenant des dispositions pénales relativement aux prescriptions sur les appareils des bateaux à vapeur.

M. LE COMTE PORTALIS prononce l'éloge funèbre de M. Camille Périer, enlevé à la Chambre le 14 septembre 1844.

La Chambre se retire dans ses bureaux pour nommer une commission chargée de faire un rapport sur le projet de loi relatif à l'organisation du conseil royal de l'instruction publique.

La séance est reprise à 4 heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître l'organisation du 7e bureau, et ajoute : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures, usines, chantiers et ateliers.

Voici le texte du projet :

PROJET DE LOI

Sur le travail des enfants, des adolescents, des filles et des femmes employés dans les manufactures, les fabriques, les usines, les chantiers et les ateliers.

Art. 1er. Les dispositions de la loi du 22 mars 1841 seront applicables aux enfants travaillant dans toutes les manufactures, fabriques, usines, chantiers et ateliers.

Art. 2. Le minimum d'âge d'admission des enfants dans les manufactures,

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON. — *Séance du 14 février.*

M. le président tire au sort la grande députation qui ira ce soir au château.

Les noms suivants sortent de l'urne :

MM. François Delessert, de Villeneuve, Tribert, Allard, Carnot, de l'Espée, Darnaud, Peyramont, Luneau, Abraham Dubois, de Saint-Aignan, Jollivet, Lacbèze, Maingoval, Lacoudrais, de Hauterive, Talabot.

La grande députation, continue M. le président, se réunira à 8 heures 1/2 du soir au palais de la présidence.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre de l'agriculture et du commerce, présente un projet de loi portant une transformation des divers tarifs modificatifs des douanes.

Acte est donné à M. le ministre de la présentation de ce projet de loi, qui sera imprimé, distribué et renvoyé à l'examen des bureaux.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1845.

La parole est à M. de Genoude.

M. DE GENOUDE. Le rapport de votre commission, sur la loi des comptes, dit dans son exposé général :

« Nous croyons devoir exprimer dès à présent l'opinion qu'en présence des crédits supplémentaires votés après la loi de finances du 4 août 1844, et applicables à l'exercice 1845, lesquels crédits s'élèvent ensemble à 37 362 541 francs, on aurait pu s'attendre à des prévisions assez complètes, pour que l'administration ne fût pas dans le cas de vous demander des crédits complémentaires aussi nombreux et aussi considérables. »

D'après les usages qui se sont établis, tous les principes sont annulés ; les assemblées ne sont plus rien, elles ne suivent plus la marche réelle des affaires ; l'administration s'est complètement émancipée, par le fait, de toute surveillance et de tout contrôle.

On vous fait voter des budgets qui ne sont que provisoirement déterminés, et qui par conséquent restent toujours ouverts aux dépenses de huit ministères qui battent continuellement en brèche la fortune publique. (Sensation.)

C'est une grande erreur de croire que la France puisse se contenter d'une pareille déception.

Si du moins les fonctionnaires se récusaient dans le vote des lois de finances, la fiction serait moins choquante. Mais, quand les charges publiques se multiplient hors de toute limite, quand les budgets en déficit sont votés presque sans discussion, cela est grave, très grave, c'est plus qu'un abus, c'est une destruction de la constitution établie.

La discussion de l'adresse vient de prouver que la majorité ne pouvait rien pour faire adopter par le pouvoir les grandes mesures de progrès et d'ordre social.

Au moyen de toutes ces combinaisons de budget fictif, de lois des comptes arriérés, la majorité ne peut rien non plus pour maintenir l'administration dans l'ordre, en matière de finances. Pourquoi cela ? Parce que la majorité, n'ayant pas de titre national, n'est pas assez forte pour résister aux entraînements du ministère et le défendre contre la pente qui l'emporte lui-même dans les dilapidations et les profusions de la fortune publique. (C'est bien !)

On parle de mettre des digues à la démocratie et à la révolution ; mais il faut une digue aussi contre la pente qui entraîne tous les ministres à une prodigalité qui est pour eux un moyen d'étendre leur influence.

Messieurs, j'ai relu tous les discours qui ont été prononcés ici pendant quinze ans sur la loi des comptes par les députés de l'opposition sous la Restauration. Il n'y a pas un des reproches faits à la Restauration qui ne s'applique à ce qui se fait aujourd'hui, seulement on pousse jusqu'à l'exagération tout ce qui avait été reproché à la Restauration.

Songez-y bien, Messieurs, c'est là une situation grave ; c'est ainsi qu'on va aux révolutions ; car, après la dignité nationale, après les droits des citoyens, il n'y a rien de plus important que d'assurer le bon marché de la vie du peuple. Ce bon marché de la vie du peuple ne peut s'établir qu'avec l'économie dans les finances, et cette économie vous impose le devoir d'avoir non pas des programmes, mais de véritables budgets.

Voilà la situation, Messieurs, il est temps, plus que temps, d'en sortir, si vous ne voulez pas aller aux abîmes.

M. DE LA TOURETTE, au nom du 3e bureau, rend compte des opérations du collège de Morlaix. M. Lesiar, ancien sous-préfet, a été nommé, mais l'intervalle de six mois voulu par la loi entre ses anciennes fonctions et sa nomination n'étant pas encore écoulé, le 3e bureau propose d'annuler l'élection de Morlaix.

La Chambre adopte ces conclusions : l'élection est annulée.

M. LE PRÉSIDENT. La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les comptes de 1845.

M. le président lit successivement l'énoncé des chapitres, et fait connaître les sommes qui correspondent à ces chapitres.

Quelques-uns de ces chapitres provoquent des observations sans aucune espèce d'intérêt, observations auxquelles MM. les ministres répondent sans que la Chambre, très peu nombreuse et très peu attentive, se donne la peine d'écouter les uns ou les autres.

M. BUREAUX DE PUZY, sur le chapitre des affaires étrangères, présente les observations suivantes :

L'année dernière, lors du règlement de compte, je fus étonné que le chef du cabinet de M. le ministre des affaires étrangères ne reçût point de traitement. Je demandai des renseignements à cet égard, et M. le ministre des affaires étrangères me fit l'honneur de me répondre que cet employé travaillait gratuitement depuis 1840.

C'est là une anomalie, une chose contraire aux règles d'une bonne administration. En général, tout travail mérite une rémunération. J'ignorais alors les tripotages qui avaient lieu entre cet employé et diverses personnes. Depuis que je les connais, je m'élève bien plus vivement encore contre cette anomalie. Je crois que tous les employés qui entourent M. le ministre des affaires étrangères doivent recevoir un traitement en rapport avec leurs fonctions.

M. GUIZOT, président du conseil. Il est très vrai que l'employé dont il s'agit ne reçoit aucune espèce de traitement.

M. DE RAINNEVILLE, au sujet du chapitre Missions extraordinaires, porté au budget de 1846 à 150 000 fr., et pour lequel on demande un crédit complémentaire de 224 425 fr., fait remarquer à la Chambre combien les budgets ordinaires sont illusoires, et insiste sur la nécessité d'en avoir de vrais. Jusque-là, le pays et la Chambre ne sauront rien de positif sur l'état de nos finances.

M. ISAMBERT revient sur les frais de service, frais de voyage des ambassadeurs.

M. DE LASTEYRIE fait remarquer que presque toutes les grandes résidences diplomatiques n'ont pas de représentants français. Il énumère tous les ambassadeurs qui sont absents de leur poste. Ainsi M. de Dalmatie est à Paris, où il est arrivé tout juste pour voter le dernier paragraphe de l'adresse. (On rit.)

M. GUIZOT explique que, lorsque les ambassadeurs ont demandé un congé, ils ne touchent pas d'indemnité de voyage, ils en touchent au contraire quand ils sont appelés par le gouvernement pour s'entretenir avec lui d'affaires diplomatiques.

UNE VOIX. Ou pour apporter un vote dont le cabinet a besoin. (On rit.)

M. DE LASTEYRIE. Les ambassadeurs touchent-ils oui ou non les indemnités quand ils se rendent aux Chambres ? C'est ce que M. le ministre des affaires étrangères ne peut dire positivement.

La conversation continue ; on s'occupe successivement de la mission en Chine et de la mission à Java.

M. GUIZOT apprend à la Chambre la nature de ces deux missions composées, dit-il, d'agents explorateurs pour se tenir au courant de ce qui résulterait des missions anglaises dans les mêmes contrées.

M. DE LASTEYRIE fait ressortir l'inutilité de ces dispendieuses expéditions. On multiplie le nombre des agents secondaires, et nous n'avons pas un nombre suffisant d'ambassadeurs.

M. LE PRÉSIDENT. Ici j'interromps pour un instant la discussion de la loi sur les comptes, pour inviter la Chambre à régler son ordre du jour.

Mais auparavant j'ai l'honneur de donner communication à la Chambre de la lettre suivante que je viens de recevoir :

Servitudes militaires ; — Instruction primaire ; — Instruction secondaire ; — Chapitre de Saint-Denis et couvent.

La Chambre décide qu'elle discutera le projet de loi relatif aux servitudes militaires avant les deux projets relatifs à l'instruction primaire et à l'instruction secondaire.

M. DUFAURE demande l'ajournement de la discussion de la loi sur l'instruction secondaire jusqu'après le vote par la Chambre des pairs du projet dont elle est saisie en ce moment sur le conseil royal de l'Université.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique, combat cette proposition. Les deux projets, dit M. le ministre, quoique ayant de nombreux points de contact, sont entièrement différents. Il est donc inutile de subordonner la discussion de l'une au vote de l'autre.

Le projet de loi est maintenu à l'ordre du jour.

Il en est de même de celui qui concerne le chapitre de Saint-Denis.

Même décision à l'égard de la loi des douanes.

La séance est levée à cinq heures.

Demain, à une heure, réunion dans les bureaux.

A deux heures, séance publique.

Cour d'Assises de la Haute-Garonne.

Présidence de M. DE LA BEAUME. — *Affaire Cécile Combettes.*

Nous n'avons pu, dans notre numéro de dimanche, donner qu'une courte analyse de l'audience du 9. Nous complétons aujourd'hui ce compte-rendu.

Au début de l'audience, on apporte les pièces de conviction. On y remarque les modestes vêtements que portait, le jour de son martyre, l'infortunée Cécile Combettes, et jusqu'au petit panier couvert dans lequel l'humble et laborieuse fille renfermait chaque jour le menu de son frugal repas. Dans un bocal hermétiquement fermé, sont conservés, dans de l'esprit de vin, les organes de la jeune fille. Dans les corbeilles qui ont servi au transport des livres, sont placés les vêtements que portait ce jour-là le sieur Conte ; enfin, de nombreux paquets contiennent le linge saisi au couvent des Frères.

A la reprise de l'audience, M. le président dit à l'accusé ; J'ai à réparer une omission de forme ; je vous ai demandé si vous n'étiez pas porteur d'une clé qui ouvrait la porte de la pièce du linge sale ; vous m'avez répondu que si cette clé était en votre pouvoir, du moins vous en ignoriez l'usage. Je vais vous faire représenter cette clé.

L'audiencier la cherche au milieu d'un trousseau de clés saisi à l'établissement des frères, et représente à l'accusé une clé que celui-ci reconnaît pour ouvrir l'armoire de la cuisine.

D. Cette clé ouvre-t-elle la porte du linge sale du noviciat ? — R. Je ne le sais pas.

D. Je dois vous dire alors qu'un procès-verbal constate que cette clé, qui ouvre le linge sale du noviciat, n'ouvre pas celui du pensionnat.

On procède à l'audition des témoins.

RASPAUD, dit la Fatigue, fossoyeur du cimetière. Nous avions une exhumation à faire. A onze heures, je suis allé au cimetière Saint-Aubin. Le cercueil a été tiré de terre et porté dans l'Oratoire. En sortant, j'ai vu au pied du mur une femme couchée par terre. Je l'ai touchée par l'épaule gauche et lui ai fait faire un mouvement à gauche. Il y avait au-dessus du cadavre un mouchoir noué au raz du mur : Ah ! mon Dieu, ai-je dit, cette femme est morte ! Lévêque m'a dit : « Ne la touchez pas. » Le portier Levêque est allé chercher la police.

M. LE PRÉSIDENT. Le matin, la porte du cimetière était-elle fermée ? — R. Oui, on est venu m'ouvrir avec une clé.

D. Expliquez bien la position du mouchoir. — R. Le mouchoir était contre le mur.

D. Savez-vous s'il était pendu à un piquet ? — R. Je ne sais pas.

D. Qui est resté près du cadavre ? — R. Le menuisier Laroque et moi.

D. A quelle distance était la foule ? — R. Dix ou douze pas.

D. Personne ne s'est approché du cadavre ? — R. Non.

Auguste-Sébastien Levêque, concierge du cimetière Saint-Aubin, s'avance au pas militaire, radieux de ce qu'on ne l'a point oublié comme il semblait le redouter, se met au port d'arme, et commence ainsi : Le 16 avril, à six heures, le fossoyeur de Saint-Etienne arriva dans mon cimetière accompagné d'un menuisier portant une boîte sur l'épaule gauche, pour une exhumation. Le commissaire n'arrivait pas, l'exhumation fut renvoyée au lendemain. Le menuisier alla déposer sa boîte au cimetière. Je refermai la porte. Quelle est ma surprise ! (Ici le témoin prend une voix sombre et se lève vivement de sa chaise, car il s'est assis après avoir commencé sa déposition.) Je m'écriai en voyant une femme étendue devant moi : Ah ! mon Dieu ! elle est morte. Je ne vis aucune herbe foulée ; il avait plu toute la nuit. Les effets de cette femme étaient très secs. J'appelai les entrepreneurs de l'église. J'étais tellement saisi que je croyais parler bien haut, et l'on ne m'entendait pas.

M. LE PRÉSIDENT. Raspaud était-il déjà près du cadavre quand vous l'avez vu ?

LÉVÊQUE relève vivement la tête et s'écrie : Non, non ! monsieur le président ; c'est moi, c'est bien moi qui l'ai vu le premier ! moi qui suis allé répandre la nouvelle ! Je l'ai dite au commissaire. Quand je suis revenu dans *mon* cimetière, j'ai vu des hommes sur le *paillebard* (expression locale pour désigner un mur en terre, torchis ou pisé).

D. Vous dites qu'il avait plu toute la nuit. Etes-vous sorti ? — R. Non, j'ai entendu la pluie tomber.

M. le procureur-général donne lecture d'une longue série de rapports dressés par les chefs de postes et par les chefs de ronde, qui ont fait leur service dans la nuit du 15 au 16 avril, et il résulte de la déclaration de tous les fonctionnaires qu'il n'a point plu. Un seul mentionne une pluie de quelques minutes.

M. le président fait approcher le témoin du plan en relief et l'engage à montrer sur quelle partie du mur avaient grimpé les curieux. C'était, suivant Lévêque, sur les parties en pierres et non pas sur le paillebart. D'après ses indications, un assez long intervalle existe entre le point qu'auraient occupé les curieux et le lieu où reposait le cadavre.

M. Lemaire, commissaire de police, raconte les détails de la découverte et les premières recherches qu'il fit pour découvrir les circonstances et l'auteur du double crime. Les faits qu'il raconte sont connus.

M. Aumont, autre commissaire de police, a recherché dans les maisons environnantes si l'on avait vu Cécile Combettes sortir de l'établissement des Frères. Il a examiné les échelles et en a saisi une qui s'adaptait aux traces laissées sur le mur et sur le sol. Il chercha, sur les indications de Léotade, une culotte et un caleçon qui devaient se trouver à la *couture* ; mais il ne trouva pas le caleçon.

M. Lézat, un des architectes qui ont contribué à tracer le plan, dépose que pendant ses opérations et tandis qu'il était dans l'oratoire du cimetière, une pierre lancée contre lui l'atteignit à la poitrine, et une seconde vint frapper la porte. Il remarqua qu'on ne pouvait les jeter de la rue, mais qu'on le pouvait du jardin des Frères. Il n'a pas remarqué de croisées à la grange donnant sur la caserne Lignières. Quant à la porte qui sépare les deux greniers, elle ne devait pas s'ouvrir souvent. Le piton en était rouillé.

dans la rousseur avec la peau du périnée, et d'une étendue de deux centimètres de largeur et d'un centimètre en profondeur. La jeune fille était non-seulement vierge, mais impubère. Les mucosités recueillies dans le vagin n'ont offert aucune trace de matière spermatique. L'éjaculation s'est faite au dehors, comme l'indiquent des taches trouvées dans la chemise et sur le bas de Cécile.

Les experts déclarent que ce viol ne rentre pas dans les conditions ordinaires. Le pénis a pu à toute force produire les désordres constatés, mais ces désordres semblent plutôt avoir été produits par l'introduction de deux doigts ou de tout autre corps étranger.

M. le président interroge le docteur Estevenet sur l'examen qu'il a fait du frère Léotade. L'expert répond que l'on ne peut rien induire de cet examen. Il a constaté, le 18, sur le pénis, l'existence de matières sébacées pouvant exister depuis deux ou trois jours ou plus anciennement; mais ces matières se produisent d'une façon fort variée; leur quantité peut dépendre de la propreté des individus.

M. ESTEVENET ajoute: J'explorais le jardin le 16 avril, je crois, ayant à ma droite un frère; à ma gauche le frère Léotade; en voyant les traces de pas, le frère Léotade dit: C'est probablement nous autres frères avec le frère jardinier qui avons fait ces pas en allant du côté du mur.

L'ACCUSÉ soutient que le 16 il n'est pas allé au jardin, et qu'il n'y est allé que le 17. Si au lieu de mettre la conversation au 16, on la mettait au 17, ce serait possible.

LE TÉMOIN. Je dois dire une chose: je ne précise pas l'époque du 16; ce peut être un autre jour.

Me SAINT-GRESSE fait remarquer que le témoin a déposé que Léotade avait dit: « Les traces de pas ont été faites par le frère Lorien et moi; » aujourd'hui il parle d'autres Frères.

LE TÉMOIN. Ce qui fait que je me suis rappelé le frère Léotade, c'est que j'ai été fréquemment en rapport avec lui, qu'il m'a offert de l'eau sucrée, m'a fait approcher du feu... Il était toujours près de moi; je le prenais pour un des directeurs de l'établissement.

LÉOTADE. Je ne me rappelle pas ce discours. Il se peut que M. Estevenet ait raison... Je ne me rappelle pas.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez nié; aujourd'hui vous admettez la possibilité du propos.

Après une discussion dans laquelle les avocats parlent tous deux à la fois, M. le président fait appeler le docteur Gaussail, qui raconte les mêmes faits que M. Estevenet.

D. Vous dites que par votre examen, vous pouviez constater des traces de violences. Ces traces de violences se présentaient-elles dans des conditions ordinaires, à en juger par l'extérieur? — R. En écartant la membrane hymen, nous aperçûmes qu'elle était déchirée transversalement; dans les conditions ordinaires cette déchirure n'existe pas.

D. Concluez-vous de là que la violence aurait été au-delà des limites ordinaires du genre de brutalité que comporte un crime de cette nature? — Oui, Monsieur.

S'expliquant ensuite sur les causes de la mort, l'expert les trouve dans les contusions dont les tempes gauches du crâne portent les traces en même temps qu'elles offrent une fêlure dans la boîte osseuse.

Les coups n'ont pas été portés avec un bâton: il n'est même guère possible d'expliquer les blessures par un coup de poing.

D. Serait-ce que le corps aurait été précipité contre un mur ou contre un parquet? — R. Cela me sourirait davantage. (Hilarité.)

Interrogé ensuite sur la visite faite sur le frère Léotade, le docteur reconnaît que, si aucune constatation n'a pu conduire à la supposition directe qu'il était l'auteur du double crime, rien non plus n'exclut la possibilité de sa culpabilité.

D. On ne sait quel genre de coït serait devenu présumable si c'est un viol dans lequel on aurait pratiqué des ouvertures avec les doigts. Dans cette supposition, pensez-vous que l'idée d'introduction emporte nécessairement l'idée de l'éjaculation de la matière séminale? — R. Ceci se rapporte à des circonstances qui ne peuvent rigoureusement être prouvées. Cependant, je concevrais que l'application du pénis ait pu produire du désordre sans que les matières séminales soient sorties.

Me GASC. M. le docteur disserte fort doctement; mais il n'y a qu'un malheur, c'est qu'il n'a pas vu personnellement l'accusé.

L'ACCUSÉ affirme aussi que le docteur Gaussail ne l'a jamais visité.

LE TÉMOIN. Je crois bien cependant l'avoir visité le 20 avril, d'autant plus que je n'aurais pas signé un rapport collectif sans avoir vu Léotade. S'il s'est rendu au Sénéchal le 20, il a été visité.

L'ACCUSÉ. J'ai été à la prison du Sénéchal, mais on ne me visita point comme les autres; j'en fis même la remarque; je lui dis même: Pourquoi ne m'avez-vous pas visité? Il me dit: Ce n'est pas la peine.

Une longue discussion s'engage sur ce point.

D. Croyez-vous que le cadavre, jeté à cette hauteur du mur, n'importe à quelle heure de la nuit, aurait pu tomber sans faire impression sur le sol ou sans qu'il résultât nécessairement une fracture de membres? — R. Cela me paraît très facile.

D. Vous avez dit qu'il y avait ecchymose dans la région nasale. Ces lésions pouvaient-elles avoir été faites pendant la vie? — R. Toutes ont été faites pendant la vie.

M. JACQUES RESSAYRE, docteur-médecin, autre expert, dépose à peu près dans les mêmes termes.

Plusieurs fois, des rumeurs, même prolongées, ont accompagné les interpellations adressées par les défenseurs de l'accusé aux témoins.

Audience du 16.

La cour et les jurés devaient se rendre, au commencement de cette audience, sur les lieux où l'accusation place le double crime; mais il pleut à verse, et cette excursion est remise.

M. le docteur Ressayre est rappelé. Il complète ainsi sa déposition:

Le 16 avril, nous fûmes appelés dans la maison des frères, et nous visitâmes deux domestiques. Le 18 avril, nous fûmes appelés au Noviciat, et le docteur Estevenet fut chargé à lui seul de faire la visite du frère Léotade. Enfin, le 20 avril, nous fûmes appelés au tribunal de première instance pour examiner plusieurs frères. Le rapport rédigé ce jour-là fut collectif, et il comprend les deux visites antérieures faites sur les domestiques et sur le frère Léotade. Maintenant je ne puis pas dire si le frère Léotade fut encore examiné de nouveau avec les autres frères, mais il se peut très bien que le rapport en ce qui le concerne se réfère uniquement à la visite faite sur lui le 18 par M. Estevenet seul.

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant je vous demanderai votre appréciation personnelle. Tenant pour vrai qu'il y avait, le dimanche 18, une petite quantité de matière sébacée sur le frère Léotade, pouvait-on conclure que cette circonstance était exclusive d'un coït récent?

R. Dans notre rapport, nous référant à la visite du 18, nous avons dit que nous n'avions trouvé aucun indice de coït récent; mais, quand nous avons été appelés plus tard à déterminer si l'état observé était exclusif d'un coït récent, nous avons dit: Non. Dans la visite du mardi, nous vîmes le frère Jubrien, et il présentait des circonstances qui, dans le moment, ne nous parurent pas exclusives d'un coït exercé avec violence, et nous demandâmes un sursis pour déterminer notre jugement à ce sujet. Comme le frère Léotade n'avait présenté rien de [...] rigidité du cadavre pour savoir si l'on a pu le matin, à 7 heures, imprimer à la tête un mouvement que n'auraient pas suivi les jambes.

Suivant eux, la rigidité ne marche pas toujours en raison du décroissement de la chaleur. Cependant ils ne croient pas du tout impossible que, dans l'état où devait se trouver la victime vers 7 heures du matin, on ait pu déplacer la tête sans changer la position du corps.

On introduit M. Hippolyte Combes, professeur de médecine légale à l'école de Toulouse, entendu comme expert en vertu du pouvoir discrétionnaire du président. Il déclare qu'il n'est pas possible de confondre les ecchymoses résultant de coups avec la lividité cadavérique. Quant à la présence de la matière sébacée, il peut, dès à présent, affirmer qu'elle n'est d'aucune signification. Même après le coït, on retrouve cette matière anciennement formée, et quelques heures suffisent pour qu'il s'en forme de nouvelle.

M. FILHOL, professeur de chimie à l'École de médecine de Toulouse, rend compte des opérations dont il a été chargé. Il n'a pas trouvé de poison dans les organes de Cécile, et il a conclu que le dernier repas remontait à trois heures au plus avant la mort. Il rend compte également de l'examen qu'il a fait des fragments végétaux découverts dans les cheveux et les vêtements de Cécile. Ces objets ont été apportés à la justice et passent avec des objets de comparaison sous les yeux du jurés.

Me GASC. On avait aussi trouvé une plume sur la victime... et de ce que le frère Léotade élevait des pigeons, on en avait conclu au dehors...

M. LE PRÉSIDENT. On avait trouvé sur le cadavre une plume. Elle a été soumise à MM. les experts. Ils ont déclaré que c'était une plume de literie vieille, et lorsqu'on leur a donné pour point de comparaison une plume tirée du lit des domestiques de la maison des Frères, ils ont reconnu une identité parfaite.

M. FILHOL. Je passe à l'état dans lequel nous avons trouvé les vêtements de Cécile Combettes. Sur la robe, les jupons, la chemise, il y avait des taches de sang, mais d'un sang rosé et peu abondant, comme s'il avait jailli. Sur toutes les parties de vêtements, nous trouvâmes des matières fécales en grande quantité et dans ces matières de petites graines. Ces graines furent reconnues pour des graines de figues. A part ces matières, nous avons trouvé des taches qui rendaient le linge raide, et qu'après examen attentif, nous avons reconnues être des taches de sperme.

Nous avons visité la lingerie du Noviciat. Il y avait sept chemises. Sur ces sept chemises, il y avait certaines taches. Deux présentaient des taches d'urine. Sur cinq autres se trouvaient des taches de sperme, reconnaissables à l'œil nu. Une seule nous parut mériter d'être explorée à cause de son état et des taches qu'elle présentait. C'est la chemise portant le n° 562. Il y avait sept taches de matières fécales à l'extérieur. Nous avons enlevé toutes ces parties de la chemise. Une de ces taches était au dessous du ventre, d'une dimension de 6 centimètres. Un peu plus bas, de petites taches séparées, détachées l'une de l'autre et de la même nature. Sur l'une et l'autre manches, encore quelques traces de matières fécales moins considérables que celles de l'extérieur de la chemise. En dedans de la chemise, et sur la partie antérieure, il y a encore quelques traces de matières fécales. Enfin, sur la partie postérieure, des taches du même genre sur lesquelles il y avait des graines que nous avons reconnues au microscope, et avec l'attention la plus scrupuleuse, être des graines de figues, et de même nature et de même grosseur que celles trouvées sur les vêtements de Cécile Combettes. Il y avait identité parfaite.

D. Je vous demanderai si les autres chemises des Frères soumises à votre examen avaient aussi des taches de matières fécales? — R. Quelques-unes, mais peu de taches à la partie antérieure.

D. Ces taches étaient-elles comme celles de la chemise où il y avait les graines? — R. Aucune.

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à MM. les jurés. On n'a pas pu soumettre à l'examen des chimistes le caleçon que portait l'accusé le 15 avril. C'est le caleçon échappé à nos recherches.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. Vous avez examiné des chemises appartenant à Conte (A MM. les jurés.), deux chemises qu'il portait quand il alla à Auch; pour ne pas prendre de vêtement plus fort, il mit une chemise propre sur la sale. A son retour d'Auch, on trouva sur lui deux chemises: on n'y trouva aucune tache qui pût éveiller les soupçons. (Au témoin.) J'ai encore une question à vous adresser. Vous venez de dire qu'il résulte de votre rapport que la tache que portait la chemise n° 562, et sur laquelle on a recueilli des graines de figues, était une tache placée à la partie postérieure de la chemise? — R. Oui, monsieur le président.

D. Il n'y avait aucune graine de figue dans les taches qui se trouvaient placées ou sur la poitrine ou sur le bras? — Aucune.

D. Ne pourrait-on pas admettre que, pour que ces taches d'en bas se fussent communiquées à celles du haut, il aurait fallu un frottement à la suite d'un accident qui aurait obligé la personne à changer de chemise? — R. C'eût été possible; cependant, la disposition des taches exclut cette idée; elles étaient à l'extérieur plus fortes qu'à l'intérieur.

On entend ensuite diverses personnes qui ont aidé les experts, et confirment leurs dépositions.

IGNACE MARTIAL COUMES, âgé de 53 ans, brigadier de gendarmerie à Toulouse. Le 16 avril, à sept heures moins un quart, j'allai en surveillance avec deux gendarmes dans la rue des Sept-Troubadours. Je me rendis près de M. Lamarle, commissaire de police, qui se trouvait au cimetière Saint-Aubin.

M. Lamarle me pria de me rendre au jardin des Frères pour examiner s'il y avait des traces; je m'y rendis; je fus accompagné dans la maison par un Frère. En passant devant la grange, et allant vers l'orangerie, je vis des empreintes de souliers sur le sol; je les suivis; elles me conduisirent vers le lieu où, en dehors, on avait mis le cadavre de Cécile Combettes.

Ces empreintes étaient fraîchement faites; le Frère qui était avec moi se baissa pour ramasser une corde; je le priai de me la remettre. Cette corde qui avait été fraîchement coupée, on ne put me répondre d'où elle venait. Je demandai ensuite qui avait fait les empreintes de pas, les Frères ne savaient rien; le frère jardinier me fit la même réponse.

Je regardais toujours à terre, à droite, sur la même ligne que les empreintes de pas; je vis deux empreintes qui étaient celles des pieds d'une échelle, elles étaient fraîches aussi. Alors je dis au frère jardinier: Qui a fait ces empreintes d'échelle? — Je ne sais pas, me répondit-il.

Quant aux empreintes des souliers, un Frère, le frère visiteur, je crois, me dit: Ce sont nos Frères qui sont venus là ce matin, entendant du bruit dans la rue Riquet. Je recommandai bien de ne pas toucher aux empreintes. Je me dirigeai du côté de l'oratoire, ou Calvaire des Frères; là aussi il y avait des empreintes fraîches entre le mur de l'oratoire et le mur du cimetière; on voyait qu'on avait cherché à mettre le pied sur le mur et qu'on avait glissé. Je demandai au Frère qui était avec moi s'il savait qui avait fait ces empreintes, il me répondit: Je ne sais pas; et alors [...] qui se promenaient s'approchèrent de nous et nous [...] qui les avons faites ce matin en [...] (dire général.)

Le jardinier a nié depuis devant le juge d'instruction m'avoir dit ce qu'il a dit le 16.

D. Lorsque vous êtes arrivé au cimetière, qu'avez-vous vu? — R. Il y avait des curieux qui montraient leurs têtes par dessus le mur en briques de la rue Riquet; je les ai empêchés de monter. — D. Dans le jardin, vous n'avez pas vu d'autre frère que le frère jardinier? — R. Quand j'entrai, il n'y avait que lui; il en vint d'autres plus tard.

Le témoin indique sur le plan en relief la direction des empreintes qu'il a remarquées; elles allaient vers le mur de séparation, du côté de l'orangerie, par devant l'orangerie.

Des explications que M. le président demande au témoin, il résulte que les empreintes trouvées vers l'orangerie étaient distinctes tant qu'elles restaient dans l'allée, et devenaient confuses, superposées, lorsqu'on arrivait près du mur, à l'angle du cimetière. Le témoin explique cette dernière circonstance par un piétinement qui aurait eu lieu sur ce point. Il ajoute que les empreintes de pas étaient tournées vers le cimetière.

ROCH LAFFITTE, en religion frère Lorien, jardinier de la communauté, âgé de 54 ans, est introduit. (Vif sentiment de curiosité.) Il dépose ainsi:

Le 20 avril, je fus appelé au parquet et interrogé par M. le procureur-général. Je lui dis que c'était moi qui avais fait les empreintes au fond du jardin, et que des témoins prouveraient que je l'avais dit au brigadier de gendarmerie.

D. Vous ne savez pas autre chose? — R. Non... pour le moment. — D. Pour le moment?... Mais vous avez promis de dire la vérité, de dire sur-le-champ tout ce que vous savez. — R. Je dis tout ce que je sais sur les traces du jardin. — D. Il ne s'agit pas seulement de dire cela, mais du meurtre de la malheureuse jeune fille. — R. Je ne sais rien sur le meurtre. — D. Vous ne savez rien?... Le 16 avril, à quelle heure vous êtes-vous rendu au jardin? — R. Vers sept heures trois quarts; il n'y avait personne. — D. Quelqu'un aurait-il pu aller au jardin avant vous? — R. La porte n'est pas fermée. — D. Il me semble que si. — R. Pas à clé.

D. Le 16 avril, trouvâtes-vous des frères avant vous dans le jardin? — R. Non. — D. Pendant que vous étiez dans le jardin, en vint-il? — R. Oui, le cher frère sacristain... ensuite... je ne me rappelle pas le nom... ah! c'est le frère Isoller. Ces frères vinrent avant huit heures. — D. Le brigadier était-il venu? — R. Non... pas encore.

Le témoin ajoute que les frères voulurent se diriger vers le mur du cimetière, mais il les en empêcha, le frère directeur des novices ayant ordonné de ne laisser personne s'approcher de ce mur.

D. Et vous, allâtes-vous à l'angle du cimetière? — R. Oui, avant l'arrivée des frères.

D. Le directeur du noviciat était-il avec vous dans le jardin? — R. Oui. — D. Vous avez dit d'abord qu'il n'y avait avec vous que deux frères, et maintenant vous dites que le frère directeur des novices y était aussi. — R. J'ai oublié de le placer avant les autres. — D. Il y avait des pas contre le mur? — R. C'est moi qui les ai faits. — D. Et quand il a fallu passer de l'allée au mur, on a marché sur la platebande! comment! vous, jardinier, vous marchez sur les plates-bandes de votre jardin? — R. Quelquefois.

D. Vous vous arrêtez dans l'angle du mur? — R. Oui, je m'arrête de temps en temps dans ce coin. — D. Pourquoi? — R. Pour y satisfaire mes petits besoins. — D. Mais tout en face il y a des latrines. D'ailleurs il a été parfaitement reconnu que ce coin était propre.

Le témoin ne répond pas.

D. Maintenant, à quelle heure avez-vous vu le brigadier de gendarmerie dans le jardin? — R. Je ne sais pas. — D. C'est assez singulier. Vous précisez d'autres faits... — R. Eh bien! ça pouvait être 8 huit heures et quelques minutes. — D. Vous êtes en contradiction avec lui sur l'heure. Enfin, le brigadier vous a demandé qui avait fait les empreintes remarquées par lui vers l'orangerie? — R. Il ne me l'a pas demandé; c'est moi qui lui ai dit que je les avais faites. — D. Quel jour lui avez-vous dit cela? — R. Le vendredi matin. — D. En êtes-vous bien sûr? — R. Il y a des Frères qui l'ont entendu. — D. Quels Frères? — R. Ils étaient cinq. — D. Comment! tout à l'heure vous avez dit que deux Frères étaient venus au jardin, et maintenant en voilà cinq? — R. Je dis la vérité... les chers Frères pourraient l'attester. — D. Nommez-les? — R. Le directeur de la communauté, le frère portier, le frère sacristain, le frère Isoller et moi, ce qui fait cinq.

D. Mais le 20, vous vous êtes trouvé devant le juge d'instruction avec le brigadier, et vous avez nié lui avoir dit le 16, c'est-à-dire postérieurement au 16, que c'était vous qui aviez fait les empreintes qui régnaient le long de l'orangerie jusqu'à l'angle du mur. — R. Ce jour-là, on m'avait fait, pour ainsi dire, perdre l'esprit. — D. Remarquez bien dans quelle position vous vous mettez en faisant des dépositions aussi contradictoires. — R. Quand une fois j'ai dit la vérité, si on me tracasse trop, je me trouble et je perds l'esprit.

D. Reconnaissez-vous que le brigadier avait raison quand il prétendait que c'était bien deux ou trois jours après le 16 que vous lui aviez parlé des empreintes de l'orangerie comme étant de vous? — Le témoin à voix basse: Je ne puis ni nier, ni affirmer.

Le brigadier rappelé répète ce qu'il a dit. Il n'y avait que le jardinier dans le jardin.

M. LE PRÉSIDENT au frère Lorien: Vous entendez... vous n'êtes d'accord avec le brigadier ni sur l'heure, ni sur la présence des Frères? — R. Quelquefois les horloges varient (rires), et les Frères étaient bien dans le jardin, puisqu'ils sont arrivés presque derrière moi. Je me suis approché du brigadier et je lui ai proposé de l'aider à déranger une caisse. — D. Comment! vous avez proposé votre aide à un homme qui est plus jeune que vous et qui paraît beaucoup plus vigoureux? — R. C'était pour exercer la charité envers mes semblables. (Bruit dans l'auditoire.) — D. Le 16 au matin, vous aviez donc des souliers? — R. Oui. — D. Et quand le brigadier vous a parlé, vous aviez des sabots? — R. J'avais changé de chaussure. Je m'étais confessé le matin et j'avais pris des souliers pour aller à la chapelle; avec mes sabots, j'aurais pu troubler mes chers Frères qui étaient en prières. — D. Et pour travailler au jardin, vous avez changé? — R. Oui. — D. Où avez-vous changé? — R. A l'orangerie. — D. Vous y laissez donc vos sabots? — R. Oui. — D. Les laissez-vous là tous les jours? — R. Non, le vendredi seulement, jour où j'ai l'habitude de communier... — D. Ah! le vendredi seulement... bien! mais pourquoi n'avez-vous pas donné cette explication devant le juge d'instruction; il est assez singulier que vous la donniez aujourd'hui... — R. Je dis la vérité. — D. Cependant vous auriez pu placer cette explication dans un moment bien plus opportun... par exemple lorsque le brigadier vous a fait observer devant le juge d'instruction, que le 16, au matin, vous aviez des sabots? — R. Il ne m'a jamais dit cela.

LE BRIGADIER. Je persiste.

LE FRÈRE. Et puis, je l'ai dit, ce jour-là j'avais l'esprit troublé; je n'avais pas ma présence d'esprit.

M. LE PRÉSIDENT. Les dénégations se multiplient... (Au Frère): Prenez bien garde... il serait fâcheux que je fusse obligé de prendre des mesures sévères contre un homme de votre robe et le premier Frère que nous entendons en témoignage; allez-vous-en [...]

Audience du 14. — *Arrestation d'un témoin.*

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, levez-vous. N'êtes-vous allé, le 16 au matin que dans les diverses maisons que vous nous avez indiquées dans votre interrogatoire? — R. Je ne me le rappelle pas.

D. N'êtes-vous pas allé chez M. Boudonnet, rue Riguepels? — R. Je ne me le rappelle pas.

D. Ne seriez-vous pas arrivé chez lui, à 8 heures du matin, au moment où il lisait un journal, et ne lui auriez-vous pas dit : Est-il vrai que dans ce journal il est question d'une enfant?... — R. Cela n'est pas probable.

D. Vous ne vous souvenez pas que M. Boudonnet vous dit : « Le journal ne peut pas pas parler de cet événement, qui date de ce matin...? » — R. Non, je ne me rappelle pas.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Le 18 avril, M. le juge d'instruction s'est transporté dans l'établissement des Frères, accompagné de M. le procureur du roi et de nous-même. A ce moment, nous étions encore au commencement de l'instruction ; plusieurs frères ont été interrogés, et parmi eux s'est trouvé le frère Léotade, qui fut plus particulièrement l'objet d'investigations spéciales : il a dû être soumis à une visite pour savoir s'il portait sur le corps des traces qui pussent indiquer qu'il se fût rendu coupable de viol.

On dut recommander aux médecins que cette visite fût faite avec toute la circonspection possible. Dès lors, un seul médecin dut être proposé pour faire cette opération ; seulement, il fut ordonné que dans le cas où il se présenterait des indices qui pourraient faire soupçonner un viol ou une tentative de viol, le médecin suspendrait ses opérations et appellerait ses confrères pour les continuer collectivement. Il est dès lors certain qu'un seul des médecins a examiné Léotade, et que n'ayant rien trouvé sur lui de concluant, il n'a pas cru devoir faire intervenir ses confrères.

Ce n'est que deux jours après que l'instruction a été transportée dans le cabinet du juge d'instruction. Léotade a été examiné le 18, et le rapport de cet examen n'a été constaté que le 20.

Après quelques explications de peu d'intérêt, M. le président fait rappeler le frère jardinier. (Mouvement.)

On introduit le frère Lorien, qui prend place au fauteuil réservé aux témoins.

D. Je vous ai demandé votre âge ; vous m'avez dit 51 ans. Ne vous êtes-vous pas trompé? — R. Peut-être bien, mais je suis né le 28 thermidor an IV de la république.

D. Vous rappelez-vous avoir vu Conte, le 15 avril, descendant de chez le directeur? — R. Oui, je rentrais du jardin.

D. A quelle heure? — R. C'était dix heures un quart et quelques minutes. (Sourires.)

D. Comment le saviez-vous? — R. Je regardai l'horloge qui est en face de la porte d'entrée.

D. N'eûtes-vous pas une conversation avec Conte? — R. Oui, il me dit : Je viens de porter des livres au directeur. Je lui dis : C'est bien.

D. Avant dix heures un quart et quelques minutes (On rit), dans quelle partie du jardin étiez-vous? — R. Je préparais du mortier du côté du Calvaire.

D. Aviez-vous pu travailler, ce matin-là? — R. Oui, Monsieur le président ; de temps en temps, et quand la pluie me dérangeait, je me retirais dans l'orangerie.

D. A quelle heure avez-vous su, le 16 avril, qu'on avait jeté le cadavre d'une enfant dans le cimetière? — R. Quand j'y suis allé, c'était vers les sept heures trois quarts et quelques minutes. (Sourires.)

D. Je ne vous demande pas quand vous y êtes allé, mais à quel moment vous avez su qu'une enfant avait été jetée dans le cimetière? — R. C'est comme je viens de vous le dire, Monsieur le président... Je crois que c'est le frère directeur des novices qui me l'a appris.

D. Quand le frère directeur des novices entra-t-il au jardin? — R. Quelque temps après moi.

D. Qui avait appris cela au directeur des novices? — R. C'est peut-être quelqu'un de l'extérieur qui le lui avait dit.

D. Quand il vous donna cette nouvelle, où étiez-vous? — R. Dans l'orangerie... Je le vis et je fus à sa rencontre.

D. Comment étiez-vous chaussé? — R. J'avais mes sabots.

D. Vous ne saviez pas qu'il y avait un cadavre dans le cimetière, avant que le Frère vous l'apprît? — R. Je n'en savais rien.

D. Ainsi, quand vous êtes allé faire vos petits besoins dans le coin de l'orangerie, il y avait une enfant morte derrière le mur où vous étiez, un bataillon d'infanterie se trouvait de l'autre côté du mur, il y avait du mouvement, du monde, et vous n'avez pas vu tout cela? — R. Non, monsieur le président.

D. Ne faudrait-il pas en conclure que vous n'y êtes pas allé? — R. Pardon, j'y suis allé.

D. Ne faut-il pas en conclure que vous y êtes allé avant l'arrivée du directeur des novices? — R. Monsieur le président, c'est comme je vous l'ai dit hier.

D. Il ne faut pas toujours vous dire : C'est comme je vous l'ai dit hier... Remarquez bien la position dans laquelle vous vous placez... Il vaudrait beaucoup mieux reconnaître l'erreur que d'y persister. Puisque vous vous êtes approché du mur de l'orangerie, il est impossible que vous ne vous soyez pas aperçu qu'il y avait du monde sur le mur en brique qui touche à l'orangerie... Il y avait beaucoup de bruit en ce moment ; il y avait une grande agitation. Comment ne vous êtes-vous aperçu de rien? — R. Je n'y fis aucune attention.

M. LE PRÉSIDENT. — Je persiste à vous demander si les traces de pas qui étaient dans ce coin étaient ou n'étaient pas les vôtres?

LE FRÈRE LORIEN. — C'était moi, monsieur le président, qui les avais faites.

D. Vous aviez encore vos souliers? — R. Oui.

D. Et vous reconnaissez que vous aviez des sabots lorsque le brigadier de gendarmerie se présenta à vous? — R. Oui, monsieur le président. (Sensation.)

M. Estevenet est rappelé. M. le président lui pose cette question : A l'heure où vous vérifiiez les empreintes du jardin, n'avez-vous pas vu le frère jardinier? — Je ne me le rappelle pas. J'ai vu le frère Léotade. Je crois que c'est lui qui me dit, en parlant des empreintes : « C'est probablement moi ou le frère jardinier qui les avons faites. »

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL lit la déclaration faite dans le mois de juillet par M. Estevenet, et dans laquelle il dépose que Léotade lui avait dit que les empreintes avaient pu être faites par lui Léotade, ou un autre frère qu'il ne nommait pas (Mouvement) ; le docteur ajoutait, en outre, que le frère Léotade l'avait constamment suivi dans les opérations qu'il avait faites, au point qu'il le prit pour l'un des chefs de l'établissement.

M. ESTEVENET. Cette déclaration fut faite longtemps après l'événement.

M. LE PRÉSIDENT. Celle d'aujourd'hui en est plus loin encore.

M. ESTEVENET. Je dois dire que j'ai beaucoup réfléchi depuis, et que mes souvenirs se sont élucidés, et je crois que le propos fut tenu à peu près dans les termes qui ont été rapportés.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, avez-vous prononcé le propos suivant :

M. LE PRÉSIDENT, au frère Lorien. — Si vous aviez réellement déclaré au brigadier de gendarmerie, et en présence des quatre Frères que vous désigniez hier, que ces empreintes étaient de vous, Léotade n'aurait pas dit, à quatre heures après-midi : « C'est peut-être moi ou quelques autres Frères, attirés par la curiosité, qui avons fait ces empreintes. »

M. LE PRÉSIDENT, au frère Lorien. Lorsque vous avez été confronté avec le brigadier, vous avez invoqué le témoignage de deux Frères que vous connaissiez ; maintenant, vous parlez de deux autres que vous ne connaissez pas? Pourquoi n'avez-vous pas dit au juge d'instruction : Il y a quatre Frères et non pas deux qui l'ont entendu.

LORIEN. Ça ne me vint pas dans la pensée.

COUMES, rappelé, répète ce qu'il a dit hier.

M. LE PRÉSIDENT, au frère Lorien. Vous lui avez dit : « Brigadier, j'ai quelque chose à vous dire... J'ai oublié de vous dire que c'est moi qui ai fait ces empreintes... » Cette conversation est postérieure au 16, car, sans cela, vous ne lui auriez pas dit : « J'ai oublié de vous dire quelque chose. »

LORIEN. J'affirme que je n'ai pas dit cela.

M. LE PRÉSIDENT. Vous l'affirmez?

LORIEN. Oui. (Vive sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous savez que vous déposez sous la foi du serment?

LORIEN. Oui. (Mouvement prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est comme si vous disiez : « Je jure que je n'ai pas dit cela au brigadier. »

LORIEN. Je ne l'ai pas dit. (Emotion.)

M. LE PRÉSIDENT. Lorsque le juge d'instruction s'est aperçu de cette énorme contradiction, il vous a fait venir afin qu'une confrontation eût lieu entre vous et le brigadier. (Au témoin Coumes. — Rapportez la conversation qui a eu lieu devant le juge d'instruction.)

COUMES reproduit le récit qu'il a déjà fait plusieurs fois. Il termine par rappeler que Lorien lui dit devant le juge d'instruction : « Si je m'étais attendu à ce qu'on me fît ces interpellations, j'aurais réfléchi auparavant à ce que j'avais à dire. »

M. LE PRÉSIDENT, au témoin Lorien. Vous avez entendu la déposition du témoin. Qu'avez-vous à y répondre? — R. Ce que j'ai à dire, c'est qu'alors que le brigadier avait prêté serment, j'étais troublé et je ne savais que dire.

M. LE PRÉSIDENT. Niez-vous que la déposition du brigadier soit vraie? — R. Pardon ; je désirerais que l'on voulût se rapporter à ma déposition devant le juge d'instruction.

M. le procureur-général donne lecture de cette déposition. Il en résulte que le 16 avril, sur l'interpellation à lui faite par le juge d'instruction, le frère jardinier déclarait qu'il ne savait pas par qui les empreintes remarquées par le brigadier avaient été faites : qu'elles avaient probablement été faites par des frères que la curiosité avait pu amener dans le jardin à l'angle du cimetière, sur la rumeur qui s'était répandue qu'un cadavre avait été trouvé dans ce cimetière.

M. LE PRÉSIDENT. Ce que vous avez dit devant le juge d'instruction n'est pas du tout conforme à ce que vous dites aujourd'hui.

LORIEN. Le propos qu'on m'attribue a été tenu le 16, on pourra entendre les Frères qui étaient avec moi.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne préjuge rien, mais déjà nous avons remarqué qu'il y a deux déclarations, et que, entre ces deux déclarations, il y en a une qui ne peut être admise.

LORIEN. Le fait relatif aux sabots n'est pas contesté, et cependant le juge d'instruction n'en a pas parlé.

M. LE PRÉSIDENT. Cette observation, de votre part, prouve que vous jouissez de la plénitude de votre raison : M. le juge d'instruction, d'ailleurs, a bien pu ne pas écrire tout ce que vous avez dit, mais il n'a pas pu écrire ce que vous n'auriez pas dit.

Maintenant, dites-nous si ce que M. le juge d'instruction a constaté être déclaré par vous est vrai, ou si ce que vous dites aujourd'hui est vrai. — R. Ce que je dis aujourd'hui est la vérité.

M. le conseiller Vialas au frère Lorien : Mon frère, mon cher frère, Quand le supérieur du pensionnat, sur la question du brigadier relativement aux empreintes de pas, a dit qu'elles pouvaient avoir été faites par quelques frères attirés par la curiosité à l'angle du mur du côté du cimetière, vous étiez-là? Avez-vous entendu la question du brigadier? — R. Oui, Monsieur.

D. Eh bien, mon cher frère, regardez-moi, ne regardez pas de côté, puisque vous étiez présent quand il s'est agi d'expliquer les empreintes des pas, pourquoi n'avoir pas dit tout de suite : « C'est moi qui ai fait ces empreintes, parce que je suis allé de ce côté pour mes petits besoins? — R. Je l'avais dit auparavant au brigadier.

D. Mais, mon cher frère, si vous aviez donné cette explication au brigadier, il n'aurait pas fait cette question au directeur du Pensionnat? — R. Je ne me le rappelle pas.

M. LE PRÉSIDENT. L'incident qui vient de s'élever a une gravité telle que le président, qui a des devoirs impérieux à remplir, est obligé de prendre quelques instants sur l'audience pour se recueillir.

L'audience est suspendue : une vive agitation se manifeste dans la salle, tandis que le frère Lorien, conserve une immobilité parfaite. Le frère Léotade dit son chapelet.

Le brigadier Coumes est rappelé.

D. Lorsque le 19 avril vous êtes allé faire une descente chez les Frères, quelles étaient les personnes qui étaient avec vous? — R. Il y avait M. le juge d'instruction, M. le procureur du roi, M. Aumont, commissaire de police, M. Dubosc, commissaire de police, et aussi, je crois, M. le procureur-général.

M. AUMONT interrogé s'il n'a rien entendu de la conversation, répond qu'il a vu le brigadier causer avec le frère Lorien, mais il n'a rien entendu.

M. DUBOSC, interrogé de même, a vu, lorsque le brigadier était resté seul avec le frère Lorien, celui-ci le tirer à l'écart dans l'angle du bâtiment ; je les vis causer un moment ensemble ; je ne pus entendre leur conversation, mais j'entendis seulement les mots *uriner* et *traces*.

M. LE PRÉSIDENT. Ces deux mots peuvent avoir une grande importance. Etes-vous bien sûr de les avoir entendus. — R. Oui, monsieur le président.

D. Vous entendez que le témoin dit qu'il a entendu *uriner* et *traces* : sa déposition concorde parfaitement avec celles de Coumes. Qu'avez-vous à dire? — R. Je n'ai pas parlé de cela au brigadier, je lui ai offert seulement de déplacer la malle.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL, se levant. Aux termes de l'art. 318 du code d'instruction criminelle, nous requérons qu'il soit pris acte des dépositions du frère Lorien et du brigadier Coumes, du commissaire de police Aumont et du commissaire de police Dubosc, nous réservant de prendre ultérieurement telles conclusions qu'il appartiendra dans l'intérêt de la justice et de la vérité. (Mouvement prolongé dans l'auditoire.)

M. LE PRÉSIDENT. La cour donne acte à M. le procureur général de son réquisitoire, et ordonne qu'il y sera fait droit.

Le greffier écrit les quatre dépositions, qui sont signées par Coumes et par Lorien, Aumont et Dubosc. Lorien hésite un peu avant de [illegible] vous avertir, afin que vous réfléchissiez de nouveau sur votre déposition ; car cette déposition n'est pas seulement en opposition avec celle de Coumes, mais encore avec celle que vous avez faite vous-même précédemment. Je dois vous prévenir que la conséquence d'une semblable déposition est un grand drame qui commence par ce banc (ici M. le président indique le banc où Léotade est assis) et qui finit au bagne ! (Profonde sensation dans l'auditoire. — Le frère Lorien est impassible.)

Songez bien, continue M. le président, que votre déposition est extrêmement grave. Ce que vous avez signé tout à l'heure est-il la vérité? — R. Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT, d'une voix grave et solennelle, et en montrant au témoin le tableau du Christ placé derrière la cour. Le Dieu devant lequel vous venez de jurer est le même que celui devant lequel vous vous prosternez tous les jours ; le respecteriez-vous donc moins?

LE FRÈRE LORIEN, avec calme. Je le respecte également.

D. Vous persistez dans votre déposition? — R. J'y persiste.

M. LE PRÉSIDENT. Nous, président, vu les réquisitions de M. le procureur-général,

Attendu, etc. Ordonnons l'arrestation immédiate du frère Lorien, ordonnons néanmoins qu'il assistera journellement aux débats, afin qu'il puisse se rétracter s'il le juge convenable ; commettons M. Vialas, conseiller, pour procéder à l'instruction contre le frère Lorien.

Gendarme, continue M. le président, exécutez notre ordre. Faites asseoir le frère Lorien sur l'un des bancs destinés aux témoins ; mais ne le quittez pas, et faites en sorte qu'il ne communique avec personne.

Un des gendarmes de service s'approche du frère Lorien, dont les traits paraissent prendre un air de satisfaction ; il le fait descendre du siége des témoins et le conduit au banc indiqué par M. le président. Le frère Lorien y prend place, le sourire sur les lèvres.

L'audience est suspendue au milieu d'une vive agitation que cet incident a fait naître.

Après quelques minutes, la cour rentre en audience, et M. le président annonce que, pour donner à MM. les jurés un repos que peut nécessiter l'importance des débats qui ont eu lieu, l'audience est renvoyée à demain.

Bourse du 14 février 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Cl.	116 80	116 85	116 75	116 70
— — fin courant	116 85	116 85	116 60	116 60
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Cl.	74 15	74 15	74 10	74 05
— — fin courant	74 15	74 20	74 »»	74 »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Cl.	75 05	»» »»	»» »»	75 »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3185 50
4 0/0 J. »	99 50	O. V. de Par. »	1330 »»
Emp. 1848 au Cl »	» »/»	C. hyp. »	»»» »»
— fin Cl »	» »/»	— Gouin »	1080 »»
B. du Trés. »	4 3/8	— Ganneron. »	970 »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. »» »» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. »» »»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Cl à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	30 »/»	27 1/2
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	15 »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Cl dr cours	»»» »/»	ROME Dr C.	95 »/» »/»
Récép. Rotsch. »	90 »»	BELG. 2 1/2 »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2 »	98 1/2
— — pass. »	4 7/8	— de 1840 »	98 7/8 »/»
— 3 p. 0/0. »	31 3/4	— de 1842 »	»» »/» »/»
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque »	830 »»
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— de Em. 1841 »	»»» »»
HOLL. 4 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT »	1072 50
HAITI »	»» »/»	AUTRICHE »	»»» »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. à 0/0	1205 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	290 »»
— G. anc. »	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	197 50
Paris à Se.	»»» »»
— à Orléans	1182 50
— à Rouen	863 75
R.-Havre	417 50
Avignon	330 »»
Str. à Bâle	157 50
Paris-Str.	402 50
Tours-Nan	351 25
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord.	541 25
Famp.-Has.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	475 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	390 »»
Bord.-Teste	»»» »»
Zinc V.-M.	»»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av.	»»» »»
Union fin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	862 50	Orléans à Vierzon	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	417 50	Bordeaux à Cette	»»» »»
Paris à Orléans	1188 75	Marseille à Avignon	328 75	Nord	540 »»
— à Lyon	390 »»	Paris à Strasbourg	403 75	Boulog. à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 février.

» h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Le Puff, la Belle-Mère et le Gendre.
8 h. 1/2 ITALIENS. — La Gazza Ladra.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
6 h. 1/2 ODÉON. — Le Dépit, l'Hidalgo, Antony, le Débutant.
6 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Le Brasseur de Preston.
6 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée.)
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Extrêmes, les Impressions, Lauzun, la Dernière.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Lavater, Léonie, Christophe, la Clef dans le Dos.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres, Fruit défendu, l'Enfant, Amour.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Belle aux Cheveux d'Or, la Fin du Monde.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Sr de Notre-Dame-des-Anges, un Mariage en 1793.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Christophe, l'Atelier de demoiselles, Candinot.
6 h. 1/2 FOLIES. — Canards, la Laitière, la Rose, le Filleul du Meunier.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Léonie, Ma' [illegible]
6 h. 1/2 COMTE. — Ventriloque, Matelot, le Génie des Eaux, Rues de Paris.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — [illegible] Paris, Amoureux, Une Institution.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Etudiant, Foyer, [illegible], le Gamin.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et fêtes, à 3 heures.
DIORAMA (boulevard Bonne-Nouvelle, 20.) — Vue de Canton, de 7 h. à 10 h. du soir.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 3
« Le prix des Nos doubles ou livres est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir :
De 4 f. par an pr le Nº de huitaine; de 2 f. id. pr le Nº de quinzaine, et de 1 f. id. pr le Nº mensuel.

Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, Mme Marchand-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Compie., 8, place de la Bourse.

PARIS, 15 FÉVRIER.

Le *Journal des Débats* conjure ce matin l'opposition de renoncer au banquet de Paris, et de ne pas encourir la responsabilité d'un désordre inévitable.

Si le cabinet actuel était sincèrement ami de la tranquillité publique, il se serait retiré depuis longtemps, et la responsabilité de la crise qui commence ne saurait peser sur l'opposition. Les scandales de l'année dernière, ceux de cette année même sont ineffaçables. M. Teste a fait partie du cabinet actuel, qui connaissait assurément ses habitudes, et qui pourtant l'a fait président de chambre à la cour de cassation. On sait encore que deux familiers du cabinet ont commis un acte prouvé par l'enregistrement et qualifié par la conscience publique, bien qu'il ait passé à travers la toile d'araignée de nos lois. MM. Guizot et Duchâtel ont vu leurs noms mêlés à des trafics de priviléges, de projets de loi, que la majorité n'a pas voulu examiner, jugeant plus sûr de se déclarer satisfaite; des négoces de démissions ont eu lieu à l'incitation du secrétaire de M. Guizot, et la main de M. Guizot lui-même a été saisie dans ce manége. Il importe à la dignité de la France que ses destinées cessent d'être confiées à un pareil ministère. Il a déjà marqué notre époque d'une flétrissure trop profonde.

A l'extérieur, sa politique est une trahison continuelle. En Portugal, en Italie, ses manœuvres excitent contre nous l'indignation populaire. Partout il prête les mains à la politique rétrograde, oppressive, ensanglantée du prince de Metternich. Lorsque nos correspondances de Suisse nous avertissaient que le Sonderbund comptait sur un envoi d'armes sorties des arsenaux français, nous avions encore assez de confiance dans le bon vouloir du gouvernement de juillet, ou dans sa pudeur au moins, pour juger ces nouvelles complétement erronées. Nous nous disions : Jusqu'où ne va pas la crédulité populaire! Comment le gouvernement français a-t-il pu se faire une réputation assez detestable pour que ces rumeurs trouvent le moindre crédit!

Eh bien! les correspondances disaient vrai, la France prostituait ses armes; le Sonderbund, cette odieuse intrigue, ce petit complot d'officiers sans soldats, de chefs de parti sans partisans, avait pour agent principal M. Bois-le-Comte, ancien secrétaire du prince de Polignac, diplomate de la Restauration, qui a pu servir le gouvernement de juillet sans rien abdiquer de ses opinions sur la politique extérieure!

La France ne peut pas, ne doit pas subir plus longtemps un pareil système; le ministère, seul, est aujourd'hui menacé; qu'il se retire; que des élections générales remplacent la majorité satisfaite, voilà ce que demandent les amis éclairés de l'ordre et de la paix, les conservateurs véritables. La continuation de l'entêtement égoïste dont les ministres donnent la preuve depuis si longtemps, aggraverait cette crise déplorée par le *Journal des Débats*, et dans laquelle l'emploi de la force ne pourrait avoir qu'un succès passager. Les difficultés actuelles ne peuvent se résoudre que par une large satisfaction donnée à la conscience publique.

La Chambre des députés a continué à passer en revue les comptes de 1845. A propos des instituteurs primaires, on a dirigé contre le ministère l'accusation plausible de protéger les écoles des Frères avec une trop grande partialité; mais M. Isambert a compromis cette réclamation en faisant des allusions prématurées au procès de Toulouse. L'affaire de Toulouse est assurément de nature à jeter un grand jour sur les maisons d'éducation religieuse, sur leur discipline intérieure, sur l'estime qu'elles font de la magistrature et de la loi; mais, avant de porter cette affaire à la tribune, il fallait attendre qu'elle fût jugée.

Le ministère ne s'est point lavé du reproche d'avoir porté atteinte à la liberté de conscience en persécutant les baptistes, et, dans cette question comme dans celle des jésuites, M. Mahul a exprimé le sentiment de la véritable tolérance. Il faut à la France liberté de réunion, liberté d'association et surtout d'association religieuse; dispense d'autorisation préalable et répression seulement en cas d'abus judiciairement constatés.

La Chambre des pairs s'est occupée d'une loi sur le travail des enfants dans les manufactures qui n'apporte pas d'amélioration très sensible à celle de 1841. Nous y reviendrons. Constatons seulement avec adhésion les vœux exprimés par le comte Beugnot, en faveur d'une loi sur le contrat d'apprentissage.

Présentation de l'Adresse. — Ce soir, à neuf heures, le roi a reçu la grande députation de la Chambre des députés, chargée de lui présenter l'adresse des 241. M. Sauzet, président, les quatre vice-présidents, trois secrétaires, MM. de Bussières (de la Marne), Auger, Saglio (M. Lacrosse, quatrième secrétaire, s'est abstenu), M. de l'Espée, questeur, étaient à la tête de cette députation, à laquelle s'étaient joints 198 députés ministériels. MM. Saint-Marc Girardin, Clappier (du Var), Garcias, Proa et Hallez-Claparède, qui avaient voté contre le ministère dans la question des amendements, faisaient partie du cortége.

Dans les vingt noms tirés au sort pour la grande députation, se trouvaient huit députés qui avaient voté également contre le paragraphe de l'adresse où la minorité a été traitée si inconstitutionnellement. Parmi eux : MM. Abraham Dubois, le duc de Reggio et Allard se sont rendus aux Tuileries; mais MM. Jollivet, Darnaud, Tribert, le comte de Villeneuve-Bargemont, Léon Talabot, appartenant à diverses nuances de l'opposition, et M. de Quatrebarbes, député de la droite, se sont abstenus de prendre part à la présentation.

A dix heures et demie, la réception était terminée.

Le roi, dit-on, semblait péniblement impressionné par les abstentions que nous venons d'indiquer. (*Commerce.*)

Nouvelles du banquet de Paris.

Il a été décidé hier, par le comité organisateur, que le banquet aurait lieu, non au Montparnasse, mais bien à Paris, dans une propriété particulière, vaste terrain clos que le général Thiars, député, possède aux Champs-Elysées; c'est là que les ouvriers travaillent en ce moment à construire un grand pavillon.

On disait hier que le ministère ne mettrait pas de troupes sur le passage des députés, mais qu'un commissaire de police dresserait un procès-verbal pour constater la contravention contre la loi de 1790, et que l'affaire serait portée devant les tribunaux.

Lettre de M. de Girardin. — Voici le texte de la lettre que M. de Girardin avait adressée à M. Odilon Barrot avant d'envoyer sa démission au président de la Chambre :

Monsieur et honorable collègue,

La minorité, mise hier au pied du mur par M. le ministre de l'intérieur, se laissera-t-elle aplatir (telle chose, tel mot) par *un coup de majorité?*

Ou la majorité, expiant son imprudence, sera-t-elle dissoute par *un coup de minorité?*

Telle est l'alternative.

Il est des circonstances graves où discuter c'est hésiter, où il faut agir et non délibérer, où les soldats n'ont qu'à suivre les chefs.

D'un jour, d'une heure, d'une minute dépendent la perte ou le gain d'une bataille.

Toute victoire remportée est due à une faute dont on sait profiter.

Le ministère, en mars dernier, a laissé échapper une admirable occasion de populariser le pouvoir!

L'opposition fera-t-elle la même faute? laissera-t-elle échapper une admirable occasion de se relever d'une longue et triste impuissance?

Il est impossible, si le paragraphe est voté ainsi vous donnez votre démission (et comment vous abstenir de faire ce qu'a fait M. Berryer en 1841?) que l'opposition tout entière n'imite pas votre exemple.

Je n'en excepte ni M. Thiers, ni M. de Rémusat, ni M. Dufaure.

Cet acte de résolution unanime efface dans l'opposition toutes les nuances; il efface toutes les contradictions, toutes les inconséquences.

Quelque parti que prenne l'opposition, le mien est arrêté; immédiatement après le vote du paragraphe, je donnerai ma démission.

Je n'ai ni le désir ni la crainte d'être tout seul.

Mardi matin, 8 février.

E. DE GIRARDIN.

Nous réservons notre opinion sur le plan de conduite adopté par M. de Girardin jusqu'à ce que nous sachions à quelles résolutions définitives l'opposition s'est arrêtée.

L'Autriche en Italie. — On écrit de Milan à la *Concordia* : « La nouvelle de la constitution napolitaine a fait ici une grande impression, même dans le peuple. La population s'était donné rendez-vous dimanche, au Dôme, à la dernière messe, pour rendre grâce à Dieu de la victoire de leurs frères de Sicile et de Naples. »

Nous lisons dans une correspondance autrichienne adressée à la *Gazette d'Augsbourg* que l'Autriche voudrait soulever les classes inférieures contre les classes supérieures, et renouveler les massacres de la Gallicie. « Le gouvernement serait-il responsable, dit cette correspondance, si les tristes scènes de la Gallicie se renouvelaient dans la Lombardie? N'y avait-il pas alors des gens qui disaient que de pareilles scènes pourraient se renouveler ici dans les mêmes circonstances? Espérons que, des deux côtés, les gens sensés se donneront la main afin que les paysans ne se tournent pas contre leurs seigneurs. » Là-dessus le correspondant de la feuille autrichienne s'indigne fort que quarante-deux dames en deuil aient pris l'initiative d'une quête en faveur des indigents et des familles des victimes de la police. Cette quête a déjà produit, à ce qu'il paraît, plus de 150 000 livres. Les feuilles autrichiennes voient dans cette quête un acte de machiavélisme.

La messe que la population était convenue de regarder comme cérémonie d'actions de grâce à l'occasion de la constitution napolitaine avait attiré une foule immense. On comptait à la porte plus de cent équipages, et dans l'église plus de 20 000 personnes. Le long du cours *Pie IX*, les murs avaient été couverts d'inscriptions : *Vive la constitution! — L'union fait la force! — Vive le sang palermitain. — Suivons l'exemple de nos frères siciliens; le fruit est mûr!*

On dit que des sbires déguisés assistaient à la messe d'actions de grâce. On croyait que la foule entonnerait le *Te Deum*, et l'on se disposait à donner le signal aux troupes d'investir l'église et de tomber sur les personnes les plus compromises.

Un grenadier italien a été fusillé dans la citadelle de Milan par l'ordre du maréchal Radetski. Le motif de cette exécution n'est pas indiqué; mais il se pressent.

L'Autriche proteste du reste de son bon vouloir. Un Autrichien de Milan écrit à la *Gazette d'Augsbourg* : « Le 1er février, une députation de cinq membres de la congrégation centrale de Venise, est arrivée ici pour présenter au vice-roi une pétition contenant l'exposé des vœux et des besoins du pays. Ce sont les mêmes que ceux que la congrégation de la Lombardie a déposés aux pieds du trône. Le vice-roi a accueilli avec bonté les membres de la députation et leur a donné l'assurance que l'empereur était toujours disposé à écouter tous les vœux raisonnables lorsqu'ils se manifestaient par les voies légales. On a trouvé chez les personnes arrêtées des papiers qui compromettent non seulement beaucoup d'individus de la Lombardie et de Vienne, mais aussi de l'étranger. Des arrestations ont eu lieu, en conséquence, dans d'autres villes du royaume lombardo-vénitien. »

Voici l'ultimatum adressé à la Lombardie dans une correspondance de Vienne, publiée par la *Gazette des postes de Francfort* :

« L'Autriche répondra aux désirs équitables des Lombards en ayant égard aux circonstances, mais toute exigence ou manifestation inconvenante sera repoussée par la mitraille comme cela a déjà été dit-on proclamé formellement à Mantoue, à la satisfaction de toute la ville. Le service militaire à Milan sera, dit-on, confié en partie aux Croates tant redoutés qui viennent d'entrer dans cette ville.

» Il est permis d'espérer, ajoute le correspondant, que le moment n'est pas éloigné où un gouvernement italien voisin se ralliera sans condition et avec pleine conviction aux principes autrichiens, attendu que ce gouvernement a eu jusqu'ici dans ses forces militaires plus de confiance qu'il ne le devait vis-à-vis de toute l'Italie, ainsi que de ses propres États. »

Nous ne pouvons deviner quel est l'Etat voisin qui reviendra à la politique de l'Autriche. Ce n'est évidemment pas le roi de Sardaigne; ce ne peut être non plus ni le grand-duc de Toscane, ni le pape, qui n'a qu'une force militaire fort modeste. Il est vrai qu'il reste à l'Autriche pour amis les duchés de Parme et de Modène, mais ce ne sont pas là des puissances.

« Parme et Modène, en effet, viennent de s'incorporer aussi complétement que possible à l'Autriche. On écrit de ces duchés à l'*Alba* : « Le samedi, 29 janvier, on a lu aux troupes de Parme et d'Este un ordre du jour par lequel on leur annonce que dorénavant elles sont incorporées au contingent autrichien, et en conséquence sous les cadres immédiats du général en chef commandant l'armée autrichienne en Italie, comte Radetzki. Ce fait est si vrai et la dépendance si étroite, que le général du duc de Modène ayant donné le mot d'ordre aux troupes d'Este, et sachant que le colonel autrichien en avait fait autant, en porta plainte au duc, mais il fut hautement blâmé, et le colonel obtint toute satisfaction. »

— On lit dans la *Réforme* de Lucques : « Nous pouvons affirmer qu'incessamment les Autrichiens iront occuper Massa et Carrara en masse; on a déjà preparé 2 000 lits et à Carrara 1 000. On a aussi pris les mesures nécessaires pour les fournitures. »

— L'*Observateur rhénan* dit que non-seulement l'Autriche, mais aussi les autres puissances conservatrices, ont pris d'accord des mesures relativement aux affaires de l'Italie.

— La *Patria* du 6 annonce que le trésor toscan a augmenté de 50 000 fr. par mois les allocations destinées aux dépenses militaires.

— Il paraît que la protestation qui consiste à ne pas fumer de tabac autrichien s'étend jusque dans le Tyrol méridional, et qu'à Trente on est entré dans la ligue.

L'Angleterre prenant le rôle de la France. — Un curieux échange de notes vient d'avoir lieu entre le prince de Metternich et lord Palmerston. Le ministre autrichien voulait savoir s'il pouvait compter sur l'appui de l'Angleterre dans les mesures qu'il méditе contre la liberté de l'Italie, sous prétexte de défendre *ses possessions* lombardes; le cabinet anglais, dans une réponse calme et ferme, a garanti toutes ses sympathies au mouvement italien.

« Le gouvernement de la reine désire faire observer, dit lord Palmerston, qu'outre le droit de légitime défense et de protection directe, il est un autre droit inhérent à la souveraineté indépendante : c'est le droit appartenant à la puissance souveraine de faire les réformes et améliorations intérieures que cette puissance souveraine peut juger à propos de faire et qu'elle répute de nature à contribuer au bien-être de son peuple. Il paraît que certains souverains de l'Italie veulent et prétendent exercer ce droit. Le gouvernement de S. M. espère que le gouvernement autrichien jugera à propos d'user de la grande influence politique que l'Autriche possède légitimement en Italie, dans le but d'encourager et soutenir les souverains dans ces louables entreprises.

» Le gouvernement de la reine a acquis la conviction, par les renseignements qui lui sont parvenus d'une foule de points, qu'un mécontentement profond, développé et bien fondé, existe dans une grande partie de l'Italie. Si l'on considère de combien de défauts notoires et de combien d'abus de toutes espèces surabonde le gouvernement de ces Etats, plus particulièrement celui des Etats-Romains et du royaume de Naples, on ne saurait être surpris de voir des hommes sensibles à l'intensité des souffrances qui pèsent sur eux et dont ils gémissent, sans espoir de réparation de la part de leurs gouvernants actuels, adopter une combinaison dont ils imaginent pouvoir tirer une chance de soulagement.

» Cette observation ne s'applique pas dans toute sa force aux Etats romains, parce que le pape actuel a montré le désir d'adopter un grand nombre de réformes et améliorations fort nécessaires qu'en 1832 l'Autriche, de concert avec l'Angleterre, la France, la Russie et la Prusse, pressait instamment le feu pape de mettre à exécution. On peut espérer que, si le pape est encouragé et assisté par l'Autriche et les quatre autres puissances à l'effet de faire disparaître les griefs dont se plaignent depuis longtemps ses sujets, le mécontentement excité par ces griefs disparaîtra bientôt. Mais il est d'autres Etats d'Italie et plus particulièrement le royaume de Naples, où les réformes et les améliorations sont presque aussi nécessaires que dans les Etats romains.

» Le gouvernement de S. M. espère que, comme il n'est pas de puissance en Europe plus intéressée que l'Autriche à conserver la tranquillité intérieure de l'Italie, l'influence forte et bien connue de l'Autriche à Naples s'exercera dans un sens salutaire en encourageant les réformes et améliorations qui tendent à faire cesser le mécontentement, unique source des dangers qui pourraient, selon toute apparence, menacer cette tranquillité. »

Dans une seconde dépêche, lord Palmerston déclare que tout souverain indépendant a le droit de faire dans ses Etats les réformes et améliorations qu'il peut juger de nature à contribuer au bien-être du peuple qu'il gouverne, et qu'il n'est pas permis à aucun autre gouvernement de prohiber et de restreindre l'exercice de l'un des attributs naturels de la souveraineté indépendante.

Quelques rapports qui aient pu parvenir au gouvernement de la reine sur les dernières affaires et les récentes communications diplomatiques en Italie, il est persuadé que le gouvernement autrichien ne saurait avoir donné son autorisation à aucun acte en opposition avec les principes énoncés plus haut, et que ni vis-à-vis du roi de Sardaigne, ni vis-à-vis du pape, le gouvernement autrichien ne saurait être dans l'intention de convertir des mesures de législation intérieure ou de réforme administrative, que ces souverains pourraient juger à propos d'adopter dans leurs états respectifs en une occasion d'agression quelconque contre leurs territoires ou leurs droits. Le gouvernement de la reine regretterait vivement la survenance d'événements *qu'il serait impossible à l'Angleterre de voir d'un œil indifférent.*

Les couronnes d'Angleterre et de Sardaigne sont depuis longtemps unies par des nœuds d'une alliance fidèle et intime, et l'Angleterre n'oubliera ni ne répudiera jamais les droits fondés sur des bases si honorables. L'intégrité des Etats romains peut être considérée comme un élément essentiel de l'indépendance politique de la péninsule italienne. Aucune invasion de ce territoire n'aurait lieu sans amener des conséquences d'une haute gravité et d'une grande importance.

Une Croisade. — On lit dans l'*Heraldo* du 9 février : « On dit que vingt-et-un officiers, du nombre de ceux qui sont connus en Espagne sous le nom de *centralistes*, sont partis hier de Madrid pour Naples. Il paraît que leur dessein est de prendre part aux évènements qui se préparent dans ce pays. On assure que quelques autres militaires sont aussi partis de Barcelone. Il est inutile de dire que ces officiers font ce voyage pour leur propre compte, comme simples bourgeois et sans aucun encouragement du gouvernement, qui n'a même pas eu connaissance de cette démarche. »

La Russie et la Suisse. — Le baron de Krudener, ambassadeur de Russie auprès de la Diète helvétique, a reçu de son gouvernement l'ordre de communiquer à la Diète une déclaration de laquelle il résulte que la Russie adhère pleinement aux principes de droit public développés dans la note que les cours d'Autriche, de France et de

le 10 février, au *Journal des Débats*, que des troubles graves ont eu lieu le 9 et le 10 dans cette ville. Il paraît certain que le seul motif de ces troubles est l'animosité qui règne à Munich contre la comtesse de Landsfeld, plus connue sous le nom de Lola Montès.

Voici, d'après les correspondances, le récit des faits :

« Il s'est formé parmi les étudiants de l'Université de Munich, comme parmi les étudiants de presque toutes les Universités allemandes, des associations qui se distinguent entre elles par le nom qu'elles adoptent et par les couleurs de leurs coiffures. Cinq associations de ce genre existaient depuis longtemps à l'Université de Munich, sous les noms allemands de *Pfalzer*, *Schwaben*, *Franken*, *Bavaren*, *Isaren*, c'est-à-dire sous les noms des cinq provinces dont se compose le royaume de Bavière, lorsqu'une sixième se forma, sous le nom d'*Alemania*, dans le salon même de la comtesse de Landsfeld, qui la prit sous sa protection particulière. Ses membres, au nombre de quinze à vingt, étaient coiffés de casquettes d'un rouge foncé et garnies d'une ganse de différentes couleurs. Ceux qui en faisaient partie furent bientôt mis à l'index par les autres étudiants, qui rompirent tous rapports avec eux, et les déclarèrent indignes d'obtenir satisfaction pour une offense quelconque.

» Dans les premiers jours de ce mois les *Alemanen* s'étant présentés aux cours de l'Université, y furent accueillis par des sifflets et des huées, et le professeur de physique, M. Sieber, se vit obligé de fermer son cours. Le lendemain, un avis du recteur invitait les élèves à s'abstenir de semblables démonstrations, et annonçait que par ordre supérieur une enquête était commencée contre les auteurs du désordre de la veille. Cet avis resta sans effet. Le surlendemain, 6 février, les mêmes démonstrations se renouvelèrent lorsque les *Alemanen* parurent, et ce fut en vain que le professeur et le recteur cherchèrent à rétablir l'ordre. Le prince Wallerstein, ministre des affaires étrangères et chargé par intérim du portefeuille de l'instruction publique, prévenu de ce qui se passait, s'empressa de se rendre à l'Université, adressa aux étudiants quelques paroles bienveillantes qui furent accueillies par de nombreux *vivat* et par la promesse de ne plus troubler les cours à l'avenir. Cependant, en sortant de l'Université, trois ou quatre des *Alemanen* furent encore poursuivis par les huées et les *pereat* ! (*à bas*!) d'une foule d'étudiants qui les escortèrent ainsi depuis le bas de la longue et immense rue Louis, jusqu'à la Loggia, située entre le palais du roi et l'église des Théatins.

» Le 9, vers midi, les mêmes cris, les mêmes huées se renouvelèrent avec plus de violence contre les *Alemanen*, qui se réfugièrent chez un traiteur nommé Rottmanner, chez lequel ils dînent et tiennent ordinairement leurs réunions. Au moment d'entrer chez ce traiteur, l'un de ces *Alemanen*, le comte de Hirschberg, irrité sans doute par les cris de la foule qui remplissait les galeries du bazar, tira tout à coup de dessous ses vêtements un poignard, et se précipita en furieux sur les personnes qui l'entouraient. Heureusement un gendarme lui ayant saisi le bras au moment où il allait frapper un jeune homme, on parvint à le désarmer. Les gendarmes n'osèrent pas s'emparer de lui, à cause de sa qualité de membre de l'*Alemania*, et il put entrer tranquillement chez le traiteur, où l'attendaient ses camarades, qui, prenant fait et cause pour lui, écrivirent une lettre à la comtesse de Lansfeld pour réclamer son appui.

» La comtesse quitta sur-le-champ sa demeure et courut à pied au milieu du tumulte. Reconnue, menacée, poursuivie par les cris et les insultes de la multitude, elle essaya de chercher un refuge dans les maisons qui se trouvaient sur son passage ; mais toutes les portes, et entre autres celles de la légation d'Autriche, se fermèrent devant elle. C'est alors qu'on vit le roi, prévenu de ce qui se passait, au milieu d'une fête qu'il donnait dans son palais, descendre dans la rue, et, au milieu du désordre et des cris de la multitude, offrir son bras à la malheureuse comtesse pour tenter de la protéger. C'est ainsi qu'ils entrèrent ensemble dans l'église des Théatins, située vis-à-vis du palais, et là la malheureuse femme, se jetant au pied de l'autel, s'écria : « Dieu ! protégez mon meilleur ami, mon seul ami ! » Aussitôt après, elle ressortit seule, tenant un pistolet à la main.

» Cependant au dehors l'irritation allait toujours croissant, et les cris de *pereat* ! *à bas les espions de la* .....! se faisaient entendre. Dès qu'on la reconnut, la foule se précipita sur elle ; un homme du peuple, après lui avoir arraché son arme, la saisit à la gorge, la renversa contre la muraille et la livra aux insultes de la populace ; mais enfin, délivrée par les gendarmes, elle fut conduite au poste d'infanterie du palais, et ensuite dans les appartements intérieurs de la résidence royale.

Pendant le reste de la journée toute la garnison fut sous les armes et de fortes patrouilles circulèrent dans la ville pour essayer d'y rétablir l'ordre. Dans l'après-midi, l'autorité fit signifier aux étudiants que l'Université serait fermée pendant un an, et que tous ceux qui étaient étrangers à la ville de Munich devraient la quitter dans le délai de quarante-huit heures.

» D'autres nouvelles, datées de quelques heures plus tard, nous apprennent que, dans la soirée du même jour, le peuple, rassemblé sur la place de l'Obélisque, a brisé les clôtures en bois qui garnissent les maisons situées sur cette place et s'en est fait des armes pour résister à la gendarmerie qui, le matin, dans une charge faite sans avertissement et sans sommations préalables, avait blessé deux étudiants et un homme qu'on disait mort des suites de ses blessures. Le corps municipal avait fait dans l'après-midi une démarche auprès du roi pour tâcher d'en obtenir la révocation de l'ordonnance qui ferme l'Université de Munich pour un an ; mais cette démarche était restée, dit-on, sans résultat, et l'on assurait que le roi avait répondu qu'il ne consentirait jamais à retirer son ordonnance.

» Des nouvelles encore postérieures à celles que l'on vient de lire annoncent cependant que l'ordonnance de clôture de l'Université de Munich a été rapportée. Les cours ont dû rouvrir le 14. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 15 février.*

M. LE PRÉSIDENT annonce à la Chambre la mort de M. le comte de Ségur, pair de France.

M. LE COMTE BEUGNOT. La Chambre a donné un grand exemple de sagesse et de justice en décidant que la première loi qui serait discutée dans cette session serait celle qui est relative au travail des enfants dans les manufactures. Elle a, par là, montré que la loi soumise à votre vote est destinée à apporter des réformes salutaires et efficaces dont la nécessité ne peut se révoquer en doute. J'ajoute, en outre, qu'il y a justice à nous occuper des intérêts de la classe laborieure, car nous devons beaucoup à ces classes, qui, dans ces deux dernières années si calamiteuses, ont donné des exemples de bon sens et de modération.

L'orateur ne partage point les défiances quelquefois exprimées au sujet des ouvriers. Il poursuit : « Aujourd'hui, Messieurs, avec la liberté absolue qui règne dans le commerce et l'industrie, il est du devoir du gouvernement de trouver le moyen de suppléer à l'absence absolue des institutions qui, dans un autre temps, protégeaient, réglaient le commerce ; intitutions qui ne peuvent plus renaître.

La question la plus importante en ce moment est de savoir si tout a été fait pour l'exécution de la loi de 1841.

Comment se fait-il que M. le ministre du commerce, rencontrant des obstacles dans l'exécution de la loi, n'ait pas fait appel à la publicité ? Aucun rapport sur ce grave sujet n'a été publié. Le public et les Chambres ont été laissés dans la plus complète ignorance, à tel point qu'il y a absence absolue de renseignements sur cette importante matière, et moi-même, ce n'est qu'avec beaucoup de peine que je me suis procuré les documents nécessaires pour aborder utilement cette discussion.

M. le ministre nous disait hier que l'application de la loi de 1841 a rencontré dans son exécution les plus grandes difficultés. Sans doute, cette loi a dû rencontrer dans son application de sérieuses difficultés, car c'est une réforme complète des abus les plus graves. Mais, sans pousser à fond son accomplissement, le gouvernement aurait dû fixer son attention sur certains points, moins difficiles, très sérieux, et dont il ne paraît pas s'être le moins du monde occupé.

Ainsi, la loi de 1841 permet au gouvernement de faire fermer, par un règlement d'administration publique, les ateliers insalubres. Il doit désigner quels sont les ateliers qui, à raison même de leur insalubrité, ne peuvent point admettre les enfants. Sur ce point essentiel, le gouvernement n'a pris aucune mesure.

La loi de 1841 assure dans les ateliers le maintien des bonnes mœurs. J'approuve très fort ces dispositions. Il ne s'agit pas de savoir si la législation de 1841 a été trop loin, mais il s'agit de la mettre à exécution. La même loi s'oppose à tout mauvais traitement, à tout châtiment corporel des maîtres à l'égard de leurs apprentis. Je sais que dans les grandes manufactures tout se passe convenablement ; mais dans les petits ateliers je sais aussi que les châtiments les plus révoltants ont souvent été employés contre les enfants ; c'est là une odieuse barbarie dont M. le ministre n'a pas cru devoir se préoccuper.

L'orateur aborde la portion de la loi relative à l'inspection. Cette inspection est bénévole, elle devrait être soldée pour être efficace. Le ministre lui-même est peut-être de cet avis ; non que l'inspection gratuite doive être supprimée, mais elle doit être primée et stimulée par l'inspection soldée.

En Angleterre, où les fortunes sont beaucoup plus considérables qu'en France, on a reconnu l'inefficacité de l'inspection gratuite, abandonnée à elle-même et à ses seules forces. A plus forte raison doit-elle être impuissante chez nous. Venant après l'Angleterre, nous devons faire mieux qu'elle et éviter les mécomptes auxquels elle est arrivée par l'expérience.

L'orateur approuve dans certaines parties le projet amendé par la commission. Il demande si le gouvernement se propose de combattre ces amendements.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. Nullement.

M. LE COMTE BEUGNOT. Je m'en félicite. Je ne fais au projet de loi amendé qu'une seule objection. Je voudrais que le principe de la généralité dominât la loi, et qu'on n'exceptât pas de son application la classe la plus intéressante, celle des apprentis. Il faut que la protection de la loi soit accordée à cette classe.

Il le faut, surtout aujourd'hui que la classe des apprentis n'a plus pour garantie les dispositions bienveillantes de l'ancienne législation industrielle. C'est une question d'humanité.

A cette occasion, je prierai M. le ministre de donner suite au projet de loi qu'il avait annoncé sur le contrat d'apprentissage.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. La loi dont vient de parler M. le comte Beugnot étant dominée par celle que nous discutons, j'attends que celle-ci ait été adoptée pour présenter l'autre.

M. LE COMTE BEUGNOT. Je voudrais, Messieurs, que vous comprissiez tous ici que le travail des ouvriers ne doit pas être de plus de douze heures, et celui des enfants de plus de six heures. Voilà ce que je voudrais faire accepter par toute la France.

L'orateur termine par ces mots : Ne souffrons pas que les gouvernements étrangers nous donnent des leçons d'humanité et de justice.

M. RENOUARD discute le point de savoir si la loi sera générale ou restreinte. Il demande qu'il y ait une exception qu'il formule ainsi :

« Ces dispositions ne seront point applicables aux ateliers qui ne comprendront que les membres d'une même famille, dirigés par le chef de la famille »

L'orateur examine ensuite sommairement, et sans se prononcer, les dispositions relatives au nombre des heures, à l'instruction primaire et à l'inspection.

L'orateur termine en exprimant le vœu que tout le monde étant d'accord sur le but à atteindre, on le sera aussi sur les moyens.

M. BARBET (de Rouen) s'inscrit en faux contre les sévices reprochés aux maîtres à l'égard de leurs apprentis.

C'est à tort qu'on accuse les fabricants de s'être opposés à l'exécution de la loi de 1841. Loin de là, ils ont fait tous leurs efforts pour amener cette exécution. La loi présentait des difficultés graves, notamment dans l'établissement des relais.

En Angleterre, qu'on nous a citée, la difficulté n'a été surmontée que par la *traite des blancs*. On a loué, dans des contrées éloignées, des enfants pauvres, qu'on a employés aux relais de travail.

Quant à l'instruction primaire, l'obstacle consiste dans l'absence d'écoles à portée des fabriques. Quand on aura levé ces difficultés, la loi sera partout appliquée.

M. DUPIN, rapporteur, justifie la commission des reproches que le préopinant lui a adressés, notamment en ce qui concerne les sévices des fabricants contre les ouvriers, et des maîtres contre les apprentis.

Il fait l'apologie de la loi de 1841, critiquée hier par M. le ministre. Passant ensuite aux difficultés qu'elle a rencontrées dans son exécution, l'orateur pense qu'avec du courage et de la persévérance on triomphera de ces prétendues impossibilités. Enfin la commission a introduit des amendements établissant certaines mesures laissées, en 1841, aux règlements d'administration publique et dont, depuis sept années, le gouvernement ne s'est pas occupé.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE répond au préopinant. Il ajoute : Je n'ai point parlé des impossibilités de la loi, si ce n'est dans un cas exceptionnel, mais des difficultés que j'ai rencontrées dans son application.

M. DE BOISSY. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole ; mais j'entends chacun parler de la moralité du projet de loi ; je viens le contester et le contester le rapport à la main. S'il s'était agi du droit de répression et non d'un droit de protection, le gouvernement, soyez-en sûr, n'aurait pas laissé dormir ce droit pendant sept années.

L'orateur justifie son assertion en citant plusieurs textes du rapport de la commission qui reproche au gouvernement l'oubli de la promulgation du règlement d'administration publique. Est-il cependant demeuré sans avertissement ? Non ; la municipalité de Paris lui a bien souvent rappelé ses devoirs.

M. LE PRÉSIDENT. Personne ne demandant la parole, la discussion générale est fermée. La Chambre va passer à la discussion des articles. La parole est à M. le duc d'Harcourt.

Sur la réclamation de plusieurs membres, la discussion en est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SIGNON. — *Séance du 15 février.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi des comptes de l'exercice 1845.

Les comptes du ministère de l'instruction publique sont successivement mis sous les yeux de la Chambre. Quelques chapitres soulèvent des observations, auxquelles M. le ministre de l'instruction publique répond sommairement.

Sur le chapitre 9 (instruction primaire), M. Hortensius Saint-Albin recommande à l'attention de M. le ministre l'insuffisance du traitement des instituteurs primaires. Il est fâcheux, dit-il, que sous un ministre qu'on désigne sous le titre de *magnifique*, des hommes aussi intéressants que les instituteurs primaires soient réduits à mourir de faim.

M. DE BEAUMONT, sur le même chapitre, reproche au ministre d'avoir réduit les secours aux instituteurs et institutions primaires pour augmenter les subventions spéciales aux écoles chrétiennes des Frères.

M. BENOIT. C'est un enseignement gratuit, ou du moins c'est un enseignement dont des personnes charitables font les frais ; et l'on ne veut pas, je l'espère, interdire l'éducation des enfants pauvres aux efforts de la charité. Les secours alloués à ces établissements par le gouvernement leur suffisent pour la loi. J'espère qu'il n'en sera pas ainsi par la suite.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Le sentiment que la Chambre a manifesté en entendant les premières paroles de l'honorable préopinant, constate que la discussion qu'il voudrait soulever est intempestive. (Très bien ! très bien !) Dans quelques jours, nous pourrons traiter toutes ces questions *ex-professo* à propos des lois qui vous sont soumises. Maintenant, je le répète, il ne s'agit que d'une loi des comptes, et je n'ai à répondre à la Chambre qu'au sujet de ces comptes.

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons aux crédits du ministère de l'intérieur.

M. LESTIBOUDOIS se plaint que des pasteurs baptistes ont été condamnés par le tribunal de Soissons, par la cour royale d'Amiens et par la cour de cassation, comme coupables d'avoir violé la loi sur les associations, pour le seul fait de s'être réunis uniquement, exclusivement pour prier.

M. DÉBERT, garde-des-sceaux. Il y a eu, sur les faits articulés par le préopinant, un arrêt de la cour de cassation que je n'ai point à discuter ici. Mais mon prédécesseur a écrit aux préfets et aux procureurs-généraux, le 26 février 1841, pour les inviter à tolérer toutes les réunions de ce genre qui n'apporteraient aucun trouble dans la société. Il est vrai que la même circulaire pose certaines limites qui ne pourraient pas être franchies sans troubler l'ordre public, et certes ni la Chambre, ni l'honorable préopinant ne se plaindront de cette prudence.

M. ODILON BARROT. La prétention des tribunaux, qui tendrait à punir toute réunion formée sous prétexte de religion, sous prétexte de prier Dieu en commun, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation de la police, me paraît exorbitante, insupportable. Il y a là un grave préjudice causé à la liberté religieuse : la liberté n'existe pas là où le bon plaisir ministériel a besoin d'être invoqué.

M. HÉBERT, garde-des-sceaux, répète que des circulaires ont été adressées aux préfets et aux procureurs généraux, et que la Chambre peut être assurée que la liberté des cultes sera partout protégée.

M. ODILON BARROT. Je demande pardon à M. le garde-des-sceaux, mais les circulaires, nous ne les connaissons pas, et nous connaissons des faits graves, des faits positifs. Des personnes baptistes ont été poursuivies et condamnées correctionnellement pour s'être réunies dans le but de prier en commun. Or, voilà ce que j'appelle une violation du droit commun qui ne doit plus être tolérée.

M. QUINETTE soutient que toutes les fois qu'il s'est agi de se réunir pour un culte autre que celui de la religion catholique, il y a eu sinon poursuites, au moins menaces de poursuites de la part de l'autorité.

M. MAHUL appuie les observations de M. Barrot. La religion de l'Etat, dit-il... (Rires et réclamations.) Pardon, Messieurs, j'ai voulu dire la religion de la majorité des Français (A la bonne heure !) ne peut pas prétendre au monopole de la liberté. Liberté pour tous les cultes, pour toutes les sectes religieuses.

M. CRÉMIEUX soutient que les art. 291 et 294 ne peuvent être appliqués aux réunions de culte ; s'il y a doute à ce sujet, il importe qu'on apporte ici une loi qui détruise les arrestations préventives et toute prévention, quand il s'agit de l'exercice de la liberté religieuse, la plus précieuse de toutes.

Les chapitres du budget de l'intérieur défilent devant la Chambre ; on ne s'arrête un peu longtemps que sur le chapitre 12. (Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics.)

Le personnel de surveillance de ces travaux atteint le chiffre de 39 000 fr. Une surveillance qui coûte au delà de 26 0/0 du montant des ouvrages exécutés a paru dépasser toute espèce de bornes.

Un monsieur, assis au banc des ministres, et que l'on nomme commissaire du roi, trouve que ce chiffre n'a rien d'exorbitant. Il calcule même gravement ce que l'on aurait à payer à l'architecte si on le payait sur le taux des autres administrations.

On dit dans cette discussion qu'on a envoyé chercher des marbres à Carrare.

M. LE COMMISSAIRE DU ROI espère que, par la suite, les carrières de St-Béat, dans les Pyrénées, pourront fournir des marbres en suffisante quantité pour nous dispenser de nous adresser à l'étranger.

M. BUREAUX DE PUZY rappelle les termes du rapport : le rapport se plaint des frais occasionnés pour le personnel de surveillance, et la Chambre doit appuyer ces observations.

La Chambre vote encore quelques chapitres du ministère de l'intérieur et renvoie la suite de la discussion à demain.

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Semaine* :

« Le débat qui s'est élevé au sujet de M. Bakounine nous a rappelé une anecdote de date assez récente, où figure un Russe, réfugié volontairement à Paris, comme M. Bakounine, et portant un nom assez semblable au sien.

» Ce Russe, coupable de nous ne savons quel discours polonais ou libéral, fut mandé par son ambassadeur, qui lui intima l'ordre de retourner immédiatement en Russie. La perspective n'était pas séduisante. Notre Russe, après s'être entendu avec un de ses amis, répondit au représentant du czar :

« Monseigneur, je suis prêt à obéir ; mais, pendant mon séjour ici, j'ai contracté une dette considérable. Mon créancier me poursuit à outrance, et, au lieu de prendre la route de Saint-Pétersbourg, je crains d'être obligé de faire un voyage à la prison de Clichy. »

» Cependant, l'empereur n'aime pas que l'exécution de sa volonté subisse des retards, et l'ambassadeur pensa faire une chose agréable à son maître en tranchant le nœud de cette affaire. Il s'informa de la somme, prit des renseignements, et, après avoir vu les pièces, envoya au débiteur menacé cinq cent mille francs.

» Le lendemain, celui-ci lui en accusait réception en ces termes :

« Monsieur, j'ai quitté la France, où je n'étais pas en sûreté. Je suis maintenant hors de la portée de vos griffes. J'ai reçu vos cinq cent mille francs, c'est environ le prix des biens que je possédais en Russie. Je tiens l'empereur quitte des bénéfices qu'il pourra réaliser sur le marché. »

— Depuis la discussion de l'adresse, le *Café des Aveugles*, si connu de tous ceux qui ont visité le Palais-Royal, vient de changer son enseigne. Il s'appellera désormais *Café national*.

— C'est aujourd'hui à 2 heures qu'a lieu au Jardin d'Hiver l'exécution du *Christophe Colomb* de M. Félicien David. La belle décoration du bal des artistes a été maintenue pour ce concert auquel prendront part 250 musiciens dirigés par l'auteur, et, pour les solos, Mlles Grimm, Gueymard, Dabhauser et M. Wartel. On trouve au Jardin-d'Hiver et place de la Bourse, 12, des stalles aux prix de 10 fr., 7 fr. et 5 fr., et des cartes d'entrée simple au prix de 3 fr.

TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE. — Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu, le soir du jour où ils avaient été prononcés, deux discours venant l'un de Washington, à 236 milles de New-York ; l'autre d'Albany, à 160 mille. Puis ce journal ajoute, après avoir constaté ces faits : « Notre confrère le *Herald* a fait un relevé assez curieux des exploits accomplis par le télégraphe électrique au profit du journalisme de New-York, durant la première semaine de l'année 1848. Du 1er au 7 janvier, il a été transmis par cette voie aérienne une masse de nouvelles de toutes sortes, formant 48 1/4 colonnes du *Herald*, et un total de 42 007 mots ; la distance parcourue en tous sens par ces messages est de 6002 milles, et les frais se sont élevés à 4 206 dollars.

» Notre confrère annonce en même temps que son tirage actuel est de près de *soixante mille* exemplaires et ses recettes *nettes* de 50 000 dollars par an. Il avoue ingénuement qu'il espère avant peu porter sa publicité à *cent mille* exemplaires et ses bénéfices à *cent mille* dollars, et cela sans le secours des annonces. En effet, il vient d'adopter un nouveau système, d'après lequel les annonces ne seront plus reçues

M. le président : De qui parlez-vous ? — R. Je parle de mon âne, de mon pauvre Cadet, que nous faisions ensemble le commerce des œufs, et que jamais il n'en cassait. Ça m'a fait bien du tort, allez ; mais, dans ce temps, on m'a dit que c'était un grand bonheur pour le gouvernement que les cosaques soient venus en Champagne, alors j'ai plus rieu dit.

M. le président : Il y a bien longtemps de ce dont vous parlez; vous avez dû depuis réparer cette perte ? — R. Ah ! mais, oui ; en 1830, j'aurais voulu que vous voyiez comme j'étais à mon affaire ; j'en avais un autre d'âne, un grand comme un cheval, et une charrette à essieu de fer et bandes pareilles. Mais voilà le bataclan de juillet qu'arrive : on me prend ma charrette pour en faire un fort détaché, et puis plus de légumes qu'arrivent à Paris, plus de commerce ; m'a fallu vendre mon âne pour vivre ; depuis ce temps-là j'ai jamais pu me rattraper, mais on m'a dit que ma charrette avait rendu un grand service à la France ; pour lors, moi, je suis Français, qu'est-ce que vous voulez que je dise ?

M. le président : Est-ce que depuis 1830 vous avez cessé de travailleret d'avoir un asile ? — R. Je travaille toujours, mais je ne suis plus dans les affaires pour mon compte, je vends pour les autres. N'y a que la nuit qu'on m'a arrêté que je me suis trouvé être pas couché dans mon lit.

Un témoin déclare en effet que le prévenu loge chez lui depuis huit mois, et n'a découché qu'une nuit.

Le tribunal a renvoyé de la plainte ce philosophe pratique qui aime si peu à se plaindre. (*Gazette des Tribunaux*.)

PAYS A VENDRE. — On lit dans l'*Espanol* du 6 février : « Il a été émis une idée pour remédier aux effrayants embarras financiers du Portugal, dont le deficit annuel est de plus de 5 millions de piastres : il s'agirait de vendre aux enchères publiques les îles del Cuervo (du Corbeau), et de las Flores (des Fleurs) dans les Açores, le territoire continental du Cap-Vert, celles de Saint-Thomas et du Prince, les territoires de Goa, etç., etc. Au moyen de cet expédient, on pourrait réaliser au moins cent millions de cruzades.

LIBÉRALISME RUSSE. — Le fils d'un négociant qui avait commencé ses études au Gymnase de Varsovie, voulait lescontinuer à l'Université de Charkow, mais il ne fut pas admis. Le père se plaignit au lieutenant-général Okanew, directeur du district scolaire de Varsovie. Le général lui répondit qu'on avait bien fait de ne pas admettre son fils, attendu que les individus non nobles ne pouvaient plus fréquenter les universités russes; que les fonctionnaires préposés à l'enseignement avaient reçu, à ce sujet, une circulaire, mais qu'elle n'avait pas été publiée.

LE PROFESSEUR DANS L'EMBARRAS. — Un examinateur de l'Université se trouvait naguère dans un salon où on lui reprochait sa rigueur envers les jeunes gens qui aspirent au baccalauréat; le dialogue suivant s'engagea bientôt : — Vous faites à ces jeunes gens des questions auxquelles vous ne pourriez pas répondre, — Allons donc ! — Vous seriez pris au dépourvu, même sur la géographie de la France ; — Vous le croyez ? eh bien questionnez-moi ; — Volontiers. Dans quel fleuve se jette l'Isère ? — Dans le Rhône ; — et l'Ardèche ? — Dans le Rhône ; — et la Lazère ? — Dans le Rhône. — Bon ! la Lozère est une montagne. Vous voilà pris.

RESTAURATION DU CULTE. — La pièce suivante, trouvée dernièrement à Fribourg et publiée par le *Nouvelliste Vaudois*, donnera une idée de la culture des beaux-arts au siècle passé :

1787. — *Doivent les RR. PP. Cordeliers, de Fribourg en Suisse, pour plusieurs réparations faites aux ornements de leur église.*

	batz.	
1° Pour avoir mis un nez neuf et fait quatre doigts au bon larron,	25	
2° Avoir réparé une aile à l'ange Gabriel et doré l'autre à neuf,	20	
3° Avoir repassé en trois couches, la Servante du Souverain sacrificateur et lui avoir fardé les joues avec du cramoisy,	48	
4° Avoir mis des plumes neuves au coq de Saint-Pierre. . .	10	
5° Avoir mis un sein et un petit enfant à la Vierge Marie et lui avoir doré ses heures sur tranches.	36	1
6° Pour avoir renforcé les chaines d'une damnée.	6	
7° Pour avoir mis des pièces à l'uniforme du Capitaine de Capharnaum, et lui avoir fourni une écharpe neuve dorée,	40	
8° Avoir nettoyé les pauvres âmes du Purgatoire et leur avoir fait des sourcils neufs.	31	
9° Avoir réparé quelques Echelons de l'Echelle de Jacob et repeint les Anges couleur de chair.	11	1
10° Avoir remis et rétabli la robe de la chaste Suzanne et d'ailleurs avoir remis en ordre ce qui était dérangé. . .	36	
11° Avoir remis et rétabli les murs écroulés de Jéricho, et les garnir de palissades.	30	
12° Avoir mis des stores à l'Arche de Noé, l'avoir garnie de jalousie verte du côté du midi.	30	
13° Avoir mis un sceptre dans la main d'Hérode et fait plusieurs petits enfants innocents.	67	2
14° Avoir remis une jambe au cheval de Saint-Georges et rassurer sa pique, comme encore avoir nettoyé les dents du Diable toutes remplies de cire de bougies qu'on lui avait offertes,	53	2
Total du compte.	467	2

Reçu le montant du révérend Père Procureur, avec bien des remerclements à tous les Saints, me recommandant à leur protection et bonne pratique le 23 mai 1787.

Signé, Joseph BRUNI, *peintre ecclésiastique.*

Lorien, amené par deux gendarmes, est conduit au banc placé derrière l'accusé.

Me GASC, s'adressant aux gendarmes : Pourquoi mettez-vous le témoin là ? Le président vous a dit hier de le mettre au banc des témoins.

(Les gendarmes emmènent Lorien et le conduisent à l'une des parties les plus éloignées du banc des témoins.)

Me SAINT-GRESSE, avocat. Je viens renouveler à M. le président une demande que j'ai déjà faite hier, c'est de faire entendre les frères qui étaient présents lors de la conversation du frère Lorien avec le brigadier.

On est venu dire qu'il y avait un complot organisé pour empêcher la vérite de se faire jour, et cette pensée plane aujourd'hui sur les débats ; elle s'est manifestée dès l'origine de l'instruction, d'abord par une lettre écrite par M. le garde-des-sceaux et par la réponse qu'on y a faite.

M. LE PRÉSIDENT, interrompant l'avocat. Votre observation actuelle ne s'adresse pas au président : je ne dois pas permettre qu'elle se continue en ce moment ; quant à la demande que vous avez adressée directement au president, c'est à lui à en apprécier la nécessite et l'importance.

Le sieur Denat, tailleur de pierre, dépose que le 16 avril au matin il était allé porter de l'argent chez M. Plassan, à l'occasion des travaux exécutés à l'Eglise Saint-Aubin. Au moment où le temoin était chez M. Plassan, l'entrepreneur de l'église vint prévenir ce dernier que l'on venait de trouver le cadavre d'une jeune fille dans le cimetière ; le témoin s'y rendit aussitôt. A son arrivée, et en voyant le cadavre, il examina avec attention le mur qui fait face à la rue Riquet ; un piquet en bois blanc en sortait d'environ 30 centimètres, ce qui lui donna la conviction que le cadavre n'avait pu être jeté par dessus ce mur.

M. Rupe, contrôleur de l'octroi, déclare que, le 28 avril, chargé du recensement relatif au nombre de vaches existant dans l'établissement des Frères, il trouva un des frères occupé à réparer la serrure de la vacherie.

L'opération du recensement terminée, le témoin demande au frère, occupé à raccommoder la serrure, s'il voudrait bien le conduire sur les lieux dont on parlait tant dans la ville depuis l'évènement. Le frère y mit toute la complaisance possible ; le témoin, conduit devant le mur qui sépare le jardin du cimetière, remarqua un petit barrage en bois que le frère lui dit avoir été placé par lui-même ; derrière ce barrage, des briques recouvraient les deux empreintes d'échelles signalées : sur l'observation qui fut faite au frère que ces marques étaient compromettantes pour l'établissement, le frère répondit qu'il ne le pensait pas, attendû qu'on n'avait trouvé aucune échelle à laquelle elles pussent s'adapter ; d'ailleurs, ajouta le frère, comment croire que le crime a été commis dans l'établissement ? il n'aurait pu être commis que par l'un des chefs : les frères étaient trop rigoureusement surveillés, ils ne pouvaient rien faire sans être vus de suite.

M. le président demande si la défense ou le ministère public s'opposent à ce que Marie Terrisse, femme Combettes, soit entendue. En l'absence de toute contradiction, le témoin va être entendu ; mais il est bon que MM. les jurés sachent que c'est la mère de Cécile Combettes. (Au témoin.) Faites votre déclaration.

MARIE TERRISSE, avec émotion. Je ne sais pas quoi dire...

Sur les interpellations de M. le président, le témoin, remis enfin de son émotion, repond ainsi qu'il suit :

Ma fille était âgée de 14 ans et 7 mois ; il y avait un an qu'elle était chez M. Conte, et son apprentissage devait finir deux ou trois jours après le 15 avril. Ma fille me confiait tout ce qui pouvait l'inquiéter, je le pense au moins,.. D'ailleurs elle était sage ; oh ! oui, elle était très pieuse, et attachée à une congrégation religieuse de jeunes filles.

Arrivant à la journée du 15 avril, Marie Terrisse s'exprime ainsi : Je suis sortie de chez nous dès le matin avant Cécile ; mais je ne me rappelle plus à quelle heure. Cécile n'avait mangé de figues que le dimanche, et peut-être bien un petit peu le lundi, s'il en était resté du dimanche. Son costume du 15 avril était son costume de tous les jours ; elle n'en avait d'ailleurs qu'un autre, celui des dimanches, que je lui avais fait faire pour sa communion de Pâques, mais elle ne le mettait que les dimanches.

A midi et demi ou une heure, au moment où j'appris que Conte ne retrouvait pas ma fille, j'envoyai ma mère chez lui pour savoir pourquoi la petite n'était pas rentrée. J'y fus moi-même vers les deux heures. M. Conte me dit qu'il était allé chez les Frères avec elle, qu'elle y était allée plusieurs fois déjà, et qu'elle en reviendrait. Elle y est allée hier, ajouta Mme Conte, et elle etait de retour à neuf heures et demie. Revenez à quatre heures, me dit-elle ; on ira avec vous chercher Cécile, J'étais très impatiente, et ma sœur fut chez les Frères pour avoir des nouvelles de Cecile. Elle la demanda au portier, qui lui dit : La petite est bien entrée, mais je ne l'ai pas vue sortir, et en même temps il lui montrait le siège où la petite s'était assise. Ma sœur dit : Puisqu'elle n'est pas sortie, il faut nécessairement la chercher dans la maison. On ne le fit pas.

J'allai au bureau de la permanence pour dire que la petite, qui était allée chez les Frères, ne se retrouvait pas, et qu'il fallait la chercher chez les Frères. On me répondit (je crois que c'était un inspecteur de police) : Il faut dire à M. Conte que, puisqu'il a amené là votre enfant, il faut que ce soit lui qui vous la ramène. (Mouvements divers.)

Je revins. Conte était chez nous autres ; ma sœur lui dit ce qu'on avait dit à la permanence. Conte répliqua : Prenez garde ! on pourrait vous faire payer cette impertinence plus cher que vous ne le pensez.

M. LE PRÉSIDENT. Ces mots de Conte ne furent-ils pas provoqués par votre sœur, qui aurait vivement exprimé quelques soupçons contre les Frères ? — R. Elle les soupçonnait, en effet ; la nuit s'avançait, et, comme il me fallait faire mon service pour les réverbères, je ne suis pas allée chez les Frères ; cependant j'étais bien inquiète de la petite. Je n'ai pas eu de nouvelles de toute la nuit. J'oubliais de dire que vers les dix heures du soir j'étais retournée à la permanence pour demander qu'on cherchât Cécile partout, qu'elle n'était pas encore rentrée. Un commissaire ou un inspecteur de police me dit : « Votre petite est jeune et jolie, elle rentrera, mais elle ne rentrera pas comme elle est sortie. » Ça ne se peut, me suis-je écriée ! (Sensation profonde.)

M. LE PRÉSIDENT. Quand avez-vous appris le triste évènement ? — R. Le lendemain matin.

D. Qui vous l'a appris ? — R. Mon mari.

D. Comment vous l'apprit-il ? — R. Ah ! mon Dieu ! il ne me dit qu'une seule parole : « La pauvre enfant, qu'il me dit, le bon Dieu nous l'a donnée... elle est perdue ! On nous l'a tuée !... » (Le témoin prononce ces dernières paroles d'une voix entrecoupée. — Vive émotion dans l'auditoire.) Ma première idée, continue le témoin, a toujours été que la petite était restée dans l'établissement des Frères. Il y avait une vingtaine de jours que ma pauvre fille était morte lorsqu'une femme entra chez moi et me dit : Bonjour, Marianne ; vous ne me connaiss[illegible] pas ? — Non, lui dis-je. — Si fait, moi, qu'elle me dit, je vous conn[illegible] et je connaissais aussi Cécile, parce que je lui ai acheté des cra[illegible] rue Lafayette, il n'y a pas longtemps. — Ah bien ! que je lui dis[illegible] pas vrai, car il y a bien longtemps qu'elle n'en vend pas. (Mouv[illegible] Je lui demandai ce qu'elle me voulait.

[illegible] n'allait-elle pas de temps en temps dans le [illegible] Je lui dis que non. — Mais, peut-être qu'elle y est allée le 15 avril ?... Je répondis qu'elle n'en avait pas l'habitude. — Mais, continua ce monsieur, quand elle est sortie le 15 avril, est-ce qu'elle n'était pas mieux mise que d'habitude ?... Non, je le dis ; et, du reste, la justice est instruite de la mise de la petite. Il ne faut pas croire, ajouta-t-il, que ce crime ait été commis chez les Frères.

Il disait qu'il avait connaissance que Cecile était ressortie du couvent... Je lui dis : « Ce n'est pas vrai, et vous êtes un espion, un frère déguisé. » Je lui demandai son nom ; mais il n'a jamais voulu me le donner. Il ajouta : « Nous sommes plus de cinquante personnes qui voulons empêcher la justice de prendre un innocent pour un coupable. » (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Sur les indications du témoin, la justice a été mise à même de connaître l'individu dont il s'agit. Il a été interrogé, et a déclaré être professeur à Nantes ; il appartient à la société de Saint-Vincent-de-Paule. Il prétend n'avoir fait cette démarche que dans un intérêt d'humanité, et dans le but d'aider la justice dans ses efforts.

La femme Marie Terrisse, femme Trouilhet, tante de Cécile Combettes, dépose : Qu'après la mort de Cécile, la mère de cette dernière lui a remis les cheveux de sa fille, et qu'en les épluchant elle y a trouvé un brin de trèfle ; ce qui fit penser au témoin que le corps avait pu être placé dans du fourrage.

La femme Madeleine Sabathié, femme Carrière, âgée de 60 ans. Le 15 avril dans la matinée, je venais de faire une commission ; en revenant, je suis passée devant la maison des Frères ; un peu plus loin, j'ai vu la petite Cécile Combettes arrêtée près d'une porte : je lui dis, t'en viens-tu, petite ? Elle me répondit : J'attends mon maître.

D. Avait-elle quelque chose au cou ? — R. Elle avait quelque chose de blanc, comme un collier avec une médaille.

D. Portait elle quelque chose ? — R. Elle avait un panier à côté d'elle.

D. Ainsi, vous avez vu Cécile Combettes à dix heures moins un quart ou dix heures un quart ; vous lui avez parlé ; elle vous a dit qu'elle attendait son maître ; vous l'avez laissée à la place où vous l'aviez trouvée ? — R. J'ai vu qu'elle venait après moi.

D. Vous vous êtes donc retournée pour la voir ; elle est donc venue quand elle a été accostée par un monsieur ? — R. Elle n'avait pas bougé de place ; ce monsieur l'a accostée, et ils sont venus ensemble.

D. Comment était vêtu l'homme qui a accosté Cécile ? — R. Il avait un burnous de drap de capucin foncé.

D. Si Cécile Combettes est, comme vous le dites, allée volontairement avec la personne qui l'a accostée, ce ne pourrait être que son maître. — R. Je sais seulement qu'elle m'a dit qu'elle attendait son maître.

D. Mais pour aller ainsi sans aucune explication avec quelqu'un, il faut que ce soit celui qu'elle attendait. Etait-ce Conte ? — R. L'homme qui a accosté Cécile était à peu près de la taille de Conte, mais je ne sais pas si c'était lui.

D. Qu'avez-vous fait le lendemain ? — R. Je suis allée chez M. Bompierre. J'ai dit qu'il y avait une fille morte dans le cimetière ; alors M. Bompierre a dit que c'étaient les Frères qui étaient coupables.

D. Avez-vous dit alors à M. Bompierre que vous aviez vu la jeune fille la veille ? — R. Je ne sais pas ; j'ai dit seulement qu'il n'était pas possible que les Frères eussent commis ce crime ; alors M. Bompierre s'est mis en colère, et il était prêt à me tomber dessus.

D. Il résulte de ce que vous dites que pendant deux jours au moins vous n'auriez parlé à personne de ce que vous saviez ? — R. M. Bompierre me disait que si je parlais, il trouverait trente témoins pour me faire aller aux galères.

D. Avez-vous parlé de ce que vous saviez à d'autres personnes ? — R. Je n'en ai parlé qu'à la mère de Cécile, la veille du jour où j'ai été appelée au Sénéchal. Ici le témoin entre dans des détails prolixes sur la visite qu'elle aurait faite à la femme Combettes : elle lui aurait dit qu'elle avait connu sa fille parce que Cécile lui aurait vendu des mouchoirs ; elle aurait ajouté qu'elle la plaignait bien, et que si elle avait besoin de quelque chose elle pourrait lui donner de l'argent ; elle lui aurait effectivement offert quatre francs, en ajoutant que quelque autre pourrait lui en donner davantage. A ce moment, la mère de la femme Combettes entra dans la chambre où le témoin se trouvait, et lui dit qu'il ne fallait pas parler à la femme Combettes de sa fille, parce que cela lui faisait mal, ajoutant qu'elle la priait de se retirer.

M. LE PRÉSIDENT. Aux détails minutieux que vous donnez, je commence à douter de vous. Comment, avec un tel flux de paroles, vous auriez gardé, vis-à-vis de la mère de la jeune Cécile, le silence sur les faits que vous saviez, c'est-à-dire sur la rencontre du 15 avril, et cela au moment où vous veniez donner à la malheureuse mère des consolations ?

D. Vous gagnez 20 fr. par mois ? — R. Oui, Monsieur, à peu près ; je fais trois ménages : celui de M. Bompierre, qui me paie 5 francs par mois, deux autres qui me sont payés 6 francs chaque, et celui d'un employé de la préfecture, qui me donne aussi quelque chose.

D. En supposant, d'après ce que vous dites, que vous gagniez 20 francs par mois, je vous demanderai si vous faites beaucoup de bonnes œuvres de 4 fr. — R. Quand j'ai un morceau de pain, j'en donne la moitié.

D. Mais vous avez offert 4 fr. à la femme Combettes ? — J'aurais pu lui en donner encore d'autres.

D. Vous avez dit que quelqu'un en donnerait aussi ? — R. J'ai dit *quelqu'un de plus* : j'entendais parler d'un don qu'on m'a laissé pour employer aux bonnes œuvres.

D. Connaissiez-vous la famille Combettes ? — J'avais anciennement demeuré dans la même maison, il y a 17 ans à peu près.

D. Nous avons entendu la femme Combettes, elle a déclaré qu'elle ne vous connaissait pas. — R. Elle a dit ce qu'elle a voulu.

D. Comment se fait-il que dans votre situation et dans l'état de vos ressources vous ayez offert 4 fr à la femme Combettes ? — R. C'est la charité qui m'a entraînée ; d'ailleurs je la connaissais bien.

D. Dans quelle occasion avez-vous fait connaissance avec Cécile ? — R. Elle vendait des cravates à l'époque où je vendais de la laine ; nous nous sommes trouvées quelquefois ensemble.

M. LE PRÉSIDENT, avec sévérité. Vous ne manquez pas de mémoire, et les réponses que vous faites en sont la preuve ; mais, prenez garde de manquer de bonnes intentions, car les conséquences pourraient en être fort graves. Voici la déposition de la femme Combettes.

Lecture est donnée de cette déposition, dans laquelle la femme Combettes déclarait que la femme Madeleine Sabathié s'étant présentée chez elle et lui ayant dit : « Bonjour, Marion, » elle lui avait répondu qu'elle ne la connaissait pas, ce qui impliquerait une contra[illegible] avec la déposition de la femme Sabathié. Puis M. le président [illegible] Vous avez dit que, depuis l'époque où la jeune Cécile ne [illegible] de mouchoirs, vous la rencontriez quelquefois ; cepen[illegible] se connaître beaucoup pour qu'on puisse dire à quel[illegible] viens-tu ? » — R. Je l'ai dit comme cela.

[illegible] JURÉS. Je désirerais que le témoin s'expliquât sur [illegible] qui lui ont été faites par M. le président, et à la

la femme qui l'avait achetée, et qu'ensuite elle l'aurait perdue de vue. Je voudrais savoir si le témoin, dans quelques confidences particulières, n'aurait pas été plus loin, et s'il n'aurait pas précisé le lieu où le crime aurait été commis; s'il n'aurait pas indiqué la maison (en dehors de la maison des Frères) où Cécile serait entrée; enfin si il n'aurait pas dit qu'elle savait cela, mais qu'elle ne le dirait qu'à l'audience.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, vous venez d'entendre la question faite par l'avocat de la partie civile; vous avez déjà varié plusieurs fois dans votre déposition; aujourd'hui, il paraît que vous sauriez dans quelle maison aurait été entraînée Cécile. Vous avez juré de dire toute la vérité, répondez. (Mouvement de curiosité.)

LE TÉMOIN. On a dit que cela avait eu lieu chez les Frères; moi je ne le sais pas.

M. LE PRÉSIDENT. Il ne s'agit pas de cela. Vous avez dit : Je sais dans quelle maison a été tuée Cécile, je le dirai à l'audience. — R. Il y avait des gens qui disaient que c'était la maison des Frères, et d'autres qui disaient d'autres maisons.

Me JOLY. Je précise maintenant ma question, en indiquant la personne à laquelle le propos aurait été tenu. Le témoin a dit au docteur Panassier qu'il connaissait la maison où la jeune Cécile a été tuée. C'est donc une réponse positive que nous demandons maintenant, non pas sur ce que le témoin aurait entendu dire, mais sur ce qu'elle aurait dit elle-même.

M. LE PRÉSIDENT. Voici qui est plus positif. Témoin, vous avez entendu la question, qu'avez-vous à répondre? — R. C'est vrai; je l'ai dit à M. Panassier et à la femme Rigal. (Mouvement prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. Ainsi, voilà une chose vraie que l'on a eu bien de la peine à vous faire dire. Pourquoi l'avez vous dite à M. Panassier? — R. Parce que l'on me faisait de la peine et qu'on me disait que j'étais un faux témoin.

M. LE PRÉSIDENT. En vertu de notre pouvoir discrétionnaire, nous ordonnons que MM. Andrieux, Panassier et la femme Rigal seront immédiatement cités pour comparaître aujourd'hui même.

L'audience est suspendue de nouveau.

M. LE PRÉSIDENT. Ramenez la femme Sabathié. (Mouvement de curiosité.) Il est encore quelques circonstances de votre déposition sur lesquelles il importe de revenir. Vous nous avez dit que, lorsque vous avez vu Cécile, elle arrangeait son mouchoir autour de sa tête.

LA FEMME SABATHIÉ. Je ne m'en rappelle pas..... Je sais qu'elle avait son panier.

M. LE PRÉSIDENT. On va lire une déposition écrite, faite par vous le 7 mai.

M. DELQUIÉ, avocat-général, donne lecture de la déclaration que la femme Sabathié fit le 7 mai devant le juge d'instruction.

M. LE PRÉSIDENT. Vous venez d'entendre la lecture de votre déposition écrite; elle diffère bien quelque peu de ce que vous nous avez dit aujourd'hui, mais surtout en un point fort essentiel. Ainsi d'abord vous avez vu Cécile entre le 8 et le 9 du mois d'avril, tandis qu'aujourd'hui vous affirmez que c'était le 15.

LA FEMME SABATHIÉ. C'était bien le 15; ce qui me fixe sur l'époque, c'est que j'avais dans ma poche l'argent de M. Bompierre, qu'il m'avait donné pour mes gages, puis pour des commissions, pour acheter de la viande.

D. Aviez-vous fini vos commissions quand vous avez rencontré Cécile? — R. Oui, je m'en allais pour la provision, qui était un gigot. Le lendemain qui était un samedi... (Rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous voyez bien que vous commettez une autre erreur.

LE TÉMOIN, vivement. Je vous demande pardon!

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas à moi qu'il faut demander pardon. Vous dites que le lendemain était un samedi, et vous affirmez, d'un autre côté, que c'est le 15 que vous avez rencontré Cécile; or, le 15 était un jeudi.

LE TÉMOIN. C'est bien le 15 que j'ai vu Cécile, et c'est la veille que M. Bompierre m'avait remis l'argent.

M. LE PRÉSIDENT. Voici encore une erreur. Vous dites que c'est la veille que M. Bompierre vous a payée; eh bien! son carnet de dépenses prouve que c'est le 7 avril qu'il vous a payée; si donc vous aviez encore son argent dans la poche, ce ne pouvait être le 15. Vous avez dit d'abord que M. Bompierre vous avait donné de l'argent la veille du dimanche, ce qui n'est pas possible... Maintenant, est-ce le vendredi ou le jeudi 15 que vous prétendez qu'il vous a donné de l'argent? — R. C'est le jeudi 15.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez déjà dit cela, et c'était faux.

LA FEMME SABATHIÉ. Eh bien! je me trompe... (Rumeurs.)

(...) (Sensation vive et prolongée.)

Le témoin fait passer aux jurés, sur l'ordre de M. le président, le carnet sur lequel se trouvent inscrits les paiements de gages qu'il a faits à Madeleine Sabathié. Ce carnet constate que M. Bompierre payait régulièrement Madeleine tous les 7 de chaque mois. Dans le mois d'avril, cependant, il ne la paya que le 8, en lui donnant un fruit confit pour la fille Raymonde, et en la chargeant de dire à cette dernière qu'il l'attendait chez lui le lendemain pour dîner.

D. La fille Raymonde vint-elle chez vous? — R. Oui, monsieur le président. (Sourires dans l'auditoire.)

D. Quand? — R. Le 13 avril.

D. Naturellement, c'est avant cette date que vous l'aviez envoyée chercher? — R. Oui.

M. Bompierre se défend d'avoir jamais accusé les frères; et dit que c'est vers le 4 ou le 5 mai que Madeleine lui parla de sa rencontre avec Cécile.

Madeleine Sabathié est rappelée.

M. LE PRÉSIDENT, à M. Bompierre. Est-ce que vous avez jamais vu cette femme aussi bien vêtue? — R. Jamais; chez moi, elle était en haillons.

D. Croyez-vous que la position de Madeleine lui permît de donner 4 fr. à la femme Combettes? — R. Non, Monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Nous allons continuer l'audition des témoins; mais nous verrions un grand inconvénient à ce que la femme Sabathié pût correspondre, soit avec les témoins, soit avec les Frères. Nous n'ordonnons pas son arrestation dès à présent; cependant, nous ordonnons qu'un gendarme demeure près d'elle dans cette enceinte. A la fin de l'audience, nous prendrons les mesures nécessaires pour que ces dispositions soient exécutées.

(Un sergent de ville emmène la femme Sabathié, qui s'asseoit près du gendarme qui accompagne le frère Lorien.)

M. PANASSIER (Louis) dépose qu'effectivement Madeleine lui a dit qu'elle connaissait le lieu où le crime avait été commis.

MADELEINE SABATHIÉ est rappelée. Elle prétend avoir dit au témoin qu'elle connaissait à peu près la maison où Cécile était entrée.

La maison dont elle veut parler est la maison Riquet, qui est du côté du canal.

M. LE PRÉSIDENT fait appeler le témoin Aumont, commissaire de police, qui déclare que la maison Riquet est une maison bien habitée.

LA FEMME REGADE, témoin appelé en vertu du pouvoir discrétionnaire du président, est introduite. Au moment où elle passe devant la femme Sabathié, celle-ci lui fait un geste; mais par l'ordre de M. le président, un huissier se place entre les deux témoins.

M. le président, après avoir dit qu'il entendra la femme Regade sans prestation de serment, continue ainsi : Au moment où vous étiez au cimetière, le 16 avril, avez-vous vu Madeleine Sabathié? — R. Oui, monsieur. (Ici la femme Sabathié fait un nouveau signe à la femme Regade.) J'ai vu Madeleine qui m'a dit : « Mon Dieu! cette pauvre petite; je l'ai vue hier à dix heures du matin, et je l'ai vue, comme je vous vois : elle était arrêtée près d'une porte, je lui ai dit : « Viens-tu, petit? » et elle m'a répondu : « J'attends mon maître. »

M. LE PRÉSIDENT, interrompant vivement le témoin. Arrêtez-vous : la femme Sabathié vous a fait en arrivant un signe; elle vous donnait un conseil charitable; vous ne l'avez pas compris; elle vous a fait un second signe, et maintenant vous allez trop loin. (D'une voix solennelle) : Malheureuse, vous mériteriez d'être arrêtée. Vous rapportez une conversation que la femme Sabathié elle-même déclare n'avoir pas tenue, puisqu'elle n'aurait dit que ces mots : « Malheureuse enfant! si j'avais su cela, j'aurais bien regardé où elle allait. » Retirez-vous.

La femme veuve Terrisse, grand'mère de Cécile Combettes, reproduit en partie la déposition de la mère de Cécile. Elle se retire en faisant entendre quelques sanglots. (Sensation dans l'auditoire.)

MADAME VEUVE TASTÈS NÉSIS dépose des visites de Conte chez la femme Combettes le jour de la disparition de Cécile. Celle-ci lui aurait dit : « Si ma fille n'est pas retrouvée, vous en serez responsable. » Ce à quoi Conte répondit : « Ma foi! je ne suis pas responsable de mes œuvres. »

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs les jurés, nous n'aurons pas de séance demain; nous reprendrons nos travaux lundi à dix heures, et ce jour-là l'expertise sur les lieux sera effectuée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bruxelles. — M. C. — Nous vous créditons des 55 f. — Nous nous conformerons. — Nous expédions pour M. B. par le ch. de f. — Nous avons fait

Bourse du 15 février 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	117 »	117 »	116 95	116 90
— — fin courant	116 90	116 95	116 90	116 90
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	74 15	74 25	74 20	74 20
— — fin courant	74 10	74 25	74 10	74 20
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	» »	» »	» »	75 »
— — fin courant	» »	» »	» »	» »

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours	3190 »	
4 0/0 J. »	99 50	O. V. de Par. »	1330 »	
Emp. 1848. au Ct »	» »	C. hyp.......... »	245 »	
— fin Ct »	» »	— Gouin....... »	» »	
B. du Trés. »	4 1/4	— Ganneron. »	» »	

PRIMES.	fin cour.	fin proch.
5 p. 0/0......	d. » » » » » » » —	» » » »
3 p. 0/0......	d. » » » » » » » —	» » » »

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0......	» » » » » » »	» » » 27 1/2
3 p. 0/0......	» » » » » » »	» » » 15 »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	» »	ROME.............. DrC.	95 3/4 »
Récép. Rotsch. »	» »	BELG. 2 1/2....... »	» »
ESP. Dette act. »	» »	— 4 1/2....... »	» »
— — pass. »	» »	— de 1840....... »	99 » »
— 3 p. 0/0. »	32 1/8	— do 1842....... »	99 » »
Dette intérieu. »	» »	— Banque....... »	» »
PORT. 5 0/0 1847 »	» »	— de Em. 1841.. »	» »
HOLL. 4 1/2..... »	» »	PIÉMONT.......... »	» 50
HAITI............ »	» »	AUTRICHE......... »	» »

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »
Act. d. J. »	» »
Ch. S.-G. »	660 »
V. r. dr. »	» »
— O. anc. »	» »
— nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1185 »
— à Rouen..	863 75
R.-Havre...	421 25
Avignon....	533 75
Str. à Bâle..	197 50
Paris-Str...	408 75
Tours-Nan	392 50
Orl.-Vierz..	» »
C. du Nord.	542 50
Famp-Haz.	» »
Diep-Féc...	232 50
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord..	476 25
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	390 »
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maberl.	» »
F. de l'Av..	» »
Union Ilu..	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	» »	Paris à Rouen.......	867 50	Orléans à Vierzon.	» »
— (r.-g.)...	» »	Rouen au Havre....	420 »	Bordeaux à Cette.	» »
Paris à Orléans......	1180 25	Marseille à Avignon	535 »	Nord...................	542 50
— à Lyon..........	390 »	Paris à Strasbourg.	403 75	Boulog. à Amiens..	363 »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Le célèbre pianiste Emile Prudent va donner une série de concerts populaires dont le premier aura lieu vendredi 25 février courant, à 8 heures du soir, dans la salle Herz. Toute la salle est divisée en stalles de 5 fr. C'est une heureuse idée que cette modification des prix qui doit rendre les concerts des grands artistes accessibles à tout le monde. Emile Prudent fera entendre, pour la première fois, son grand *Concerto symphonie*. L'orchestre du Théâtre-Italien sera dirigé par M. Tilmant.

Spectacles du 16 février.

- » h. »|» OPÉRA. — Les Cinq sens.
- » h. 1/4 FRANÇAIS. — Le Puff, la Belle-Mère et le Gendre.
- 8 h. »|» ITALIENS. —
- 7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Nuit de Noël.
- 7 h. »|» ODÉON. — Le Roman d'une heure, le Dernier Figaro, les Précieuses.
- 6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Aline, Gastibelza.
- » h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
- 6 h. »|» VARIÉTÉS. — Extrêmes, les Impressions, Lauzun, la Dernière.
- 6 h. 1/4 GYMNASE. — 3e Larron, Léonie, Christophe, la Clef dans le Dos.
- 6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres, Fruit défendu, l'Enfant, Amour.
- 6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Belle aux Cheveux d'Or, la Fin du Monde.
- 6 h. »|» AMBIGU. — 1re de Notre-Dame-des-Anges, un Mariage en 1793.
- 6 h. »|» GAITÉ. — Christophe, l'Atelier de demoiselles, Candinot.
- 6 h. 1/2 FOLIES. — Canards, la Laitière, la Rose, la Fille du Meunier.
- 6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Léonie, Matrimoniomanie, Mystère.
- 6 h. »|» COMTE. — Ventriloque, Meunière, Polichinelle, Lutin, Rues de Paris.
- 6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Les Délassements, Père, Aventures, Il ne faut rien.
- 5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Foyou, Rôdeurs, la Gueule, Jacques II, Tambour.
- THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
- DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] pour les pays à [illegible] de poste, [illegible] par an [illegible]
[illegible] LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les annonces sont reçues au siège de la société, Ch. [illegible] et Comp^e, 6, place de la Bourse.

PARIS, 16 FEVRIER.

—

La Situation.

Des députés conservateurs, dont nous ne devons pas suspecter la bonne foi, affirment qu'ils aiment le progrès, et que le ministère, une fois consolidé, ne manquera pas de réaliser des réformes.

De quelles réformes, de quel progrès entend-on parler? S'il s'agit de petites concessions ayant pour objet de diminuer le nombre des mécontents et consenties à la dernière extrémité, assurément on peut espérer que le ministère s'exécutera. Il cédera par égoïsme, il cédera pour ne pas tomber. Mais peut-on attendre des réformes vraiment progressives, le développement sincère de nos institutions, de ces hommes inspirés par un machiavélisme impitoyable? Considérez d'un œil calme et impartial la seule physionomie de M. Duchâtel, et dites-nous si vous pouvez conserver des espérances!

Non. Pas d'illusions vaines! pas de prétexte à la faiblesse, à la pusillanimité! Tout le monde sait bien que M. Duchâtel et ses pareils sont des gens qui ont rompu avec la liberté, des gens pour lesquels l'expédient est la seule politique, pour lesquels la conservation du pouvoir est le seul but.

On peut sans doute hésiter à rompre avec les chefs du gouvernement, quand on se rappelle le passé de M. Guizot. Mais M. Lacordaire ne le disait-il pas fermement l'autre jour: « Il y a des hommes qui » s'imaginent qu'il y a deux manières de servir l'humanité, et chez » lesquels la seconde moitié de la vie est une insulte à la pre» mière. » M. Guizot est un homme égaré, un homme perdu. M. Guizot, au fond de son esprit, a aimé la liberté de la parole, la liberté de la presse; il a défendu le droit de réunion, le droit d'association. Aujourd'hui, liberté, droits, il a tout oublié, tout trahi. Roseau peint en fer, comme on l'a si bien dit, il a successivement plié au gré d'une volonté plus forte que la sienne; pour garder le pouvoir, il a tout concédé, tout sacrifié; caressé dans sa vanité, aveuglé par la louange, il n'a pas senti qu'on l'engageait peu à peu dans la réaction, qu'on le poussait dans le parti de la violence. Comme il aime les théories, comme il manie assez bien le sophisme, il se fait à lui-même de profonds raisonnements et de magnifiques discours pour tromper sa conscience. Il ne serait pas impossible qu'il eût la naïveté de se croire le vrai représentant de la liberté dans le monde, à ce moment même où il veut confisquer les droits les mieux établis, où il va ruiner à jamais son autorité dans un effort de compression, au moment où il va peut-être, dans un combat contre la liberté, attacher à son nom une tache indélébile, une tache de sang.

M. Guizot, homme considérable, dont les qualités privées sont grandes, et qui a eu dans sa vie de hautes et généreuses pensées, M. Guizot, à cette heure, est un homme usé, perdu pour la liberté. L'orgueil en lui-même et la rouerie autour de lui l'ont égaré, compromis, ruiné. Pour lui, on peut éprouver un sentiment de grave pitié.

Pour d'autres, on ne peut avoir qu'indignation, car ceux-ci calculent froidement leurs attaques contre la liberté. Ils veulent nous enlever le droit de réunion, et vous osez dire que vous attendez d'eux quelque chose pour le progrès!

Si vous êtes sincères, si vous voulez avec nous le progrès pacifique, vous devez vouloir pour tous les peuples la garantie absolue de ces cinq droits, dont le libre exercice peut seul prévenir les révolutions: *la liberté de la parole, la liberté de la presse, la liberté de pétition, la liberté d'association, la liberté d'élection*. Ce programme des garanties politiques a été solennellement proclamé du haut de la chaire catholique par le R. P. Lacordaire, organe de la pensée du pape Pie IX. Cette leçon est donnée par l'Eglise à ces philosophes qui accusaient autrefois, et avec raison, l'Eglise d'illibéralisme, d'obscurantisme. Honte sur ces renégats de la liberté, que les représentants de l'autorité catholique sont obligés d'aiguillonner aujourd'hui! Honte à ces impudents menteurs, qui ont vendu leur corps au Veau d'or et leur âme au despotisme païen!

Hommes de bien, retirez-vous d'eux, abandonnez-les à leur sort. Ils comptent sur leurs forts et sur leurs canons pour comprimer l'élan de l'opinion publique: pauvres insensés! Le jour où le peuple sentira qu'en étouffant les libertés politiques on lui enlève la faculté d'exposer ses besoins, ses griefs, et de défendre ses droits, la volonté nationale se relèvera, et alors qui peut croire que les canons et les forts tiendront contre elle? Mais, quand même le canon gronderait, il est une voix qui a condamné ces hommes du pouvoir, la voix chrétienne, la voix de l'esprit; et quand le prêtre, le peuple, quand tout ce qu'il y a de généreux dans la race française se dressera contre une minorité égoïste et impure, le cri de l'opinion publique dominera bien vite le bruit de la guerre barbare, la voix de l'esprit sera plus forte que tout l'attirail de la force. Insensé qui se flatte d'arrêter avec du canon la liberté, cette fille aînée de Dieu!

La Chambre des pairs continue la discussion de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Cette discussion excite peu l'attention de la presse, non-seulement à cause des préoccupations politiques, mais aussi parce que chacun sent l'insuffisance de la loi de 1841, de quelque façon qu'elle soit remaniée, pour améliorer sensiblement la condition des classes ouvrières. Si vous empêchez les parents de faire travailler leur enfant sans pourvoir assurer à la famille les moyens de l'élever, de le faire vivre, vous généralisez le vagabondage et la mendicité du jeune âge. Dans nos villes manufacturières, des faits nombreux viennent l'établir. Tous les éléments de la classe ouvrière sont unis par la solidarité la plus étroite, et pour ne pas tourner dans un cercle vicieux pour ne pas faire involontairement le mal avec le bien, il faut élever en même temps la condition du père, de la mère et de l'enfant, l'améliorer non-seulement par la diminution du travail, mais par l'augmentation du salaire.

En outre, le morcellement et l'incohérence de l'industrie rendent aujourd'hui plus que difficile la surveillance nécessaire pour l'exécution sérieuse de la loi, et mieux vaut encore ne pas faire de lois que de les livrer au mépris, comme le soliveau de la fable. Le projet du gouvernement étendait l'application de la loi de 1841 à tous les ateliers sans exception; la commission, par un amendement, limite cette application aux ateliers qui occupent au moins dix personnes. Pourquoi limiter, dit avec raison le gouvernement, n'est-ce pas dans les plus petits ateliers que l'on trouve le plus d'abus? Pourquoi généraliser, dit la commission avec autant de justice, ne serez-vous pas déjà fort embarrassés d'inspecter les grands ateliers? Nouveau cercle vicieux dont nos législateurs ne peuvent sortir. Le principe de l'application sans limite a été voté, mais il y a loin d'un vote à la réforme pratiquée.

Aujourd'hui comme hier M. Renouard s'est fait l'organe d'idées peu avancées. Il a formulé un amendement ayant pour but de soustraire à l'application de la loi les ateliers formés de membres d'une même famille, comme si les liens du sang étaient une garantie contre toutes les oppressions, contre tous les sévices, comme si la famille était nécessairement un sanctuaire, asile de toutes les vertus. Nous voudrions qu'il en fût ainsi; mais les faits prouvent que si le père et la mère sont souvent pour leurs enfants une providence, la misère et des divergences de caractère envenimées par la cohabitation perpétuelle peuvent en faire des bourreaux.

Beaucoup de pairs ont protesté contre l'amendement de M. Renouard. Cependant, ils ont pensé avec raison que la famille, tout en restant sous l'application de la loi, quant aux prescriptions et à la pénalité qui les sanctionnent, ne devait pas être soumise au même mode de surveillance que les ateliers ordinaires. Cette distinction juste a motivé le renvoi du projet à la commission.

La Chambre des Députés, en poursuivant l'examen des crédits de 1845, a retrouvé un moment de passion. Il s'agissait d'une question, de circonstance peut-être, de l'armement des fortifications de Paris. Il a été constaté que les canons fondus ne sont pas à Bourges, comme l'exige la loi et comme l'avaient fait croire jusqu'à présent les déclarations des ministres.

Un anarchiste. — Dans la discussion d'hier à la Chambre des pairs, M. Renouard a protesté contre *l'organisation du travail*, et cependant l'orateur approuve complètement la réglementation du travail des enfants dans les manufactures.

Nous ne comprenons pas qu'on se proclame adversaire de l'organisation, dans quelque sphère que ce soit. L'organisation, c'est la réalisation de l'ordre, rien de plus ni de moins. Le principe de l'ordre doit-il être appliqué, oui ou non, à l'ensemble de la société et à toutes ses parties? Telle est la question posée... Nous sommes étonnés de voir un pair de France la résoudre en faveur de l'anarchie.

S'opposer à l'ordre, à l'organisation, c'est vouloir l'anarchie, qui n'est pas nécessairement un fait politique. Il peut y avoir anarchie dans le commerce, dans l'agriculture, dans l'industrie, dans l'enseignement, dans les arts, dans la science. Il y a plus, aujourd'hui, l'anarchie dans toutes ces branches n'est pas une supposition, mais un fait. M. Renouard peut repousser tel ou tel système d'organisation du travail qui lui paraît, à tort ou à raison, incompatible avec la liberté; mais il n'a pas le droit de repousser, en thèse générale, l'idée d'organisation appliquée au travail. Il en a d'autant moins le droit, que la réglementation du travail des enfants dans les manufactures sera, quoi qu'en dise l'orateur, l'application d'un système d'organisation, système beaucoup moins large et beaucoup moins libéral que ces théories socialistes condamnées par lui sans examen suffisant.

Une loi de 1790. — Puisque le ministère aime les lois de 1790, en voici une qui est morte, aussi bien que celle dont on s'arme contre les banquets, mais qui du moins était favorable au progrès, à la liberté. Nous ne doutons pas que le législateur civil, d'accord avec l'autorité ecclésiastique, ne la ressuscite un jour dans

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 17 FÉVRIER.

REVUE DRAMATIQUE.

—

ODÉON. Le *Dernier Figaro*, comédie en cinq époques par M. Lesguillon. — THÉATRE-FRANÇAIS. *Thersite*, comédie en deux actes et en vers, par M. Roland de Villarceaux. — GYMNASE. La *Clef dans le dos*, vaudeville en un acte, par MM. Duvert et Lausanne.

Hélas! que j'en ai vu mourir de comédies à l'Odéon, sans compter les tragédies et les drames! C'est le destin; il faut une proie à la jeunesse studieuse, il faut que l'auteur tombe au bruit tranchant des sifflets, il faut que les folâtres quadrilles de la Chaumière foulent sous leurs pas, en guise de roses, des réputations de poètes qui ne demandaient qu'à s'épanouir.

Que j'en ai vu mourir! L'une rappelait l'*Antiquaire* de Walter Scott, l'autre était une *Cécile*, patronne des musiciens dont la fête fut tristement célébrée; une autre succomba, bien qu'elle eût mis en scène des caractères pleins de piquant et d'imprévu, des personnages nouveaux appelés Oreste, Agamemnon, Egisthe et Clytemnestre. Toutes ces muses voulaient ouïr les célestes accords de la main qui applaudit et de la voix qui réclame le nom de l'auteur; mais, comme en s'envolant l'oiseau courbe la branche, le sifflet ploya leur âme et brisa leur corps.

Une pièce vient d'ajouter son nom à ces archives funèbres: c'était une comédie franco-espagnole, *le Dernier Figaro*, par M. Lesguillon. Elle aimait trop Beaumarchais, c'est ce qui l'a tuée. Au lieu de puiser la vie dans les idées actuelles, dans le courant intellectuel et moral de notre époque, elle créa laborieusement un pastiche prétentieux, ressuscita Figaro, Bejears, Almaviva, Grippe Soleil, Chérubin, Bartholo, Basile, Suzanne même, et promena cet assortiment connu de personnages à travers l'ancien régime, la République, l'Empire, la Restauration et le règne du juste-milieu.

O vous, auteurs à venir, qui vous croiriez dispensés d'action suivie, d'intrigue intéressante et possible, de sentiments vrais, d'idées larges, par des mots à effet et par l'évocation d'un grand nom, pensez à la comédie du *Dernier Figaro*: *pensez à l'Espagnole éteinte sans retour*, et que ce Figaro soit véritablement le dernier de tous! Autrement il faudrait croire que la famille Figaro veut faire le vis-à-vis des Atrides.

M. Lesguillon, voiturant ses personnages d'époque en époque pendant cinquante ans au moins, en perd quelques-uns en route; il en naît à chaque instant de nouveaux avec lesquels il nous faut faire connaissance. La pièce est un omnibus qui n'arrive nulle part, mais où les visages se renouvellent sans cesse et où l'on ne fait guère de conversation suivie. Chaque personnage est prêt à vous dire: « C'est ici que je descends, mais parlez à monsieur qui monte. » Finalement, il y a cinq expositions et pas de pièce. Restait comme unité d'action l'histoire du peuple français, sous cinq régimes divers; mais, dans l'appréciation historique et politique, l'originalité fait défaut. Nous apprenons, quant à l'ancien régime, que le peuple y était opprimé; quant à la révolution, qu'il s'y commit des exactions au point de vue un peu trop conservateur, et que nous n'aurions pas mis en saillie n'avant qu'un acte à consacrer à la République. M. Lesguillon a sur l'Empire des aperçus bien plus neufs; il nous montre le domestique d'un général remportant une victoire en endossant l'habit de son maître, exploit moins extraordinaire encore que le casque dont on a coiffé l'un des figurants. Sur quelle tradition s'est-on fondé pour donner à ce cuirassier de l'Empire la coiffure d'un pompier de village? De pareilles licences ne sont tolérées que pour les Grecs et les Romains.

Que fait le dernier Figaro sous la Restauration? Il démasque un Tartufe. Que fait-il aujourd'hui? Rien de marquant à notre souvenance; l'auteur n'a pas flagellé, ni même caractérisé l'époque actuelle, cette époque si peu morale depuis que le gouvernement s'est jeté dans un parti extrême, au lieu de rester fidèle au juste-milieu et par conséquent à la vertu, *in medio virtus*. Nous soupçonnons bien que la censure a mutilé la pièce, mais nous sommes obligés de la juger telle qu'elle est, telle que l'auteur l'a signée, et après l'avoir trouvée vide d'intrigue et d'intérêt pris dans les personnages, nous la trouvons également vide d'observations politiques et sociales. A la fin de tous les actes, le drapeau tricolore et une chanson patriotique viennent galvaniser les applaudissements, mission remplie au cours de M. Franck par le bombardement de Palerme et l'émancipation de la Sicile; mais ce procédé, nous n'osons pas dire *cette ficelle*, ne dissimule pas les lacunes de la pièce, ni celles du cours.

Sévère pour le *Dernier Figaro*, la jeunesse des Ecoles ne s'est pas montrée injuste, elle a fort bien écouté le premier acte, puis elle a témoigné son mécontentement en connaissance de cause. Ce public est vif et bruyant, mais non pas déraisonnable autant que le prétendent les auteurs froissés et leurs amis. Des pièces faibles ont été acceptées par le parterre de l'Odéon. Quant aux pièces repoussées par lui, quelques-unes pouvaient appartenir à des auteurs de mérite ou d'espérance, nous ne demandons pas mieux que de placer M. Lesguillon dans cette catégorie, mais les pièces étaient alors [illegible] à leur origine et jamais le parterre du quartier latin n'a [illegible] d'œuvre.

Thersite est une comédie charman[illegible] toile, les décorations effraient un peu, les costu[illegible] que trirèmes, casques et boucliers homériques; [illegible] de Troie et l'on bâilla d'avance; mais à [illegible] la parole que vous êtes parfaitement rassu[illegible] de l'ennui comme du génie, ces deux ex[illegible]. C'est l'esprit seul qu'il veut employer. Il a rendu les Grecs fort amusants. O miracle! et les esprits chagrins qui veulent être à jamais délivrés de cette race héroïque, mais trop souvent chantée, épargneront au moins le Thersite de M. de Villarceaux, son parasite si riche en bons mots, son poète si plaisamment apprécié:

Vengeur de Marsyas, il écorche Apollon.

Thersite, le méprisable Thersite énergiquement dépeint par Homère; cet homme laid, mal vêtu, stupide, illettré, lâche, transfiguré par l'amour, et devenant, pour plaire à la belle Niséis, élégant, spirituel, poète, guerrier intrépide: telle est la donnée de l'auteur. Le monstre marin attelé au char de Vénus, la belle et la bête, Esméralda et Quasimodo, formules diverses d'une idée touchante et vraie! L'enseignement qu'elle renferme n'échappera pas à nos lecteurs, et la situation parle d'elle-même. O philosophes, pourquoi demandons-nous la liberté d'amour? Est-ce pour faciliter la débauche? Oh non! C'est pour que la femme, usant avec dignité de sa puissance divine, transfigure l'homme, et le rapproche du ciel.

Dans *Riche d'amour*, Arnal est à la recherche d'une pièce cent sous; dans la nouvelle facétie, créée pour lui par MM. Duvert et Lauzanne, Arnal est en quête de sa clef, mise par son portier dans le dos d'une dame qui saignait du nez. Notre homme, en explorant les dos féminins, se fait mainte querelle; il finit par tirer une clef d'une robe bleue, mais cette clef n'ouvre pas sa porte. Heureusement pour lui, au Gymnase, comme au Vaudeville, Arnal a trouvé la clef du succès.

V. H.

REVUE MUSICALE.

—

OPÉRA COMIQUE. *La Nuit de Noël*, trois actes, par MM. Scribe et Reber; 1re représentation, mercredi 9 février.

Il y a plus de douze ans que M. Reber est connu dans le monde des artistes comme un des compositeurs les plus fins, les plus distingués et les plus habiles de notre époque. C'est aujourd'hui seulement que l'unique arène de publicité pour les compositeurs, le théâtre, lui est ouvert. Nous ne pouvons enregistrer que pour mémoire un acte du ballet le *Diable amoureux*, qu'on lui a permis d'écrire dans le temps, et qui n'a pu que consolider, sans l'étendre, une réputation justement acquise. Toutefois, c'est probablement cet essai qui a déterminé M. Scribe à confier un livret à M. Reber, et, sous ce rapport, il n'a point été infructueux.

Il y a lieu de croire néanmoins que M. Scribe, l'homme de France qui sait le mieux mesurer la dose d'intelligence du public, n'a pas cru devoir beaucoup compter sur le talent du compositeur [illegible] il traitait pour la première fois [illegible], car le poème qu'il lui a donné est un des plus faibles qu'il ait jamais écrits. Aucune des situations que sa longue habitude du drame lyrique lui fait toujours

... quand tous les peuples se réveillent, quand la lumière des idées éclaire les intelligences, échauffe les cœurs, quand l'action incessante de la pensée crée des faits nouveaux, transforme les Etats, établit peu à peu entre toutes les nations cette solidarité qui prépare l'alliance des libres familles européennes; est-ce dans ce moment que nous irions tout hasarder sur un coup de dé, consolider le pouvoir dans les mains des réacteurs, et faire retentir en France et au-delà des frontières le triste bruit d'une défaite dans la rue?

Non, non, ne comptez point sur nos imprudences : si vous voulez une émeute, vous ne l'aurez point. Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est une manifestation dont le calme vous épouvante, et vous annonce la volonté ferme de toute une population. Nous le voulons avec les députés, les électeurs, les officiers, les soldats de la garde nationale, avec le concours de tous les citoyens qui ont le sentiment de leur droit; nous voulons vous prouver que vos fantaisies d'arbitraire rencontreront en face d'elles une masse pacifique, désarmée, immense, et dont la voix toute-puissante suffira pour démontrer en quelle estime on vous tient. C'est l'ordre qui fera notre force; c'est l'accent de l'opinion qui passera par-dessus vos bataillons pour aller vous foudroyer. C'est la capitale des idées qui viendra se mouvoir devant vos yeux pour vous avertir du sort inévitable réservé à la contre-révolution. Le mouvement sera d'autant plus terrible pour vous qu'il sera plus tranquille; non, vous n'aurez ni troubles, ni désordres, ni sanglante collision : le peuple de Paris n'a pas besoin d'une bataille; il sait que pour vous vaincre, il lui suffira de se montrer.

Plusieurs journaux donnent les renseignements qui suivent :

Il paraît arrêté que dimanche prochain un banquet de deux mille personnes, composé de députés, de pairs, d'officiers supérieurs de la garde nationale, de conseillers municipaux, des principaux rédacteurs de la presse et d'électeurs, aura lieu dans un local des Champs-Elysées. Vingt mille gardes nationaux, en uniforme et sans armes, formeront la haie depuis la place de la Madeleine jusqu'au lieu du banquet.

Un seul toast sera porté à la réforme par M. Barrot qui prononcera le seul discours convenu entre les commissaires. L'opposition espère et compte sur la tranquillité la plus parfaite, et la garde nationale sans armes sera la meilleure garantie de l'ordre. L'opposition veut ainsi consacrer le grand principe des réunions libres dans un gouvernement constitutionnel, et prouver au monde entier qu'aucune pensée anarchique ne préside à sa conduite. Elle a la loi et le droit pour elle, l'opinion est unanime pour lui donner raison.

Quand elle aura donné au ministère le démenti qu'il mérite pour les fausses terreurs qu'il cherche à imprimer pour les besoins de la politique irréconciliable, l'opposition aura à dire son dernier mot.

Lundi prochain, à l'ouverture de la séance, cent cinquante députés doivent, dit-on, déposer individuellement leur *démission, en la motivant*.

Il paraît que la résolution prise de retarder la démission qu'ils veulent donner n'a été prise par les députés que pour consacrer le *droit* étant revêtus encore de leur mandat parlementaire.

—

M. Carbonel, maréchal-de-camp et chef d'état-major de la garde nationale, a écrit à plusieurs journaux pour déclarer que les ordres de service préparés pour dimanche prochain ne sont pas *signés en blanc*, mais portent bien les noms de gardes nationaux *présents à Paris*, seule recommandation faite aux sergents-majors, et que nul chef de corps n'a fait de réclamations à ce sujet.

M. Carbonel ajoute qu'on n'a pas convoqué les chefs de légion pour les consulter, attendu que l'on compte sur l'esprit de la garde nationale.

... manière trop avantageuse. Ils auraient préféré un traité d'exploitation entre les deux compagnies de la rive droite et de la rive gauche, ou avec une compagnie spéciale.

D'autres membres, MM. Schneider (d'Autun), de Boblaye, de Corcelles, ont soutenu le projet de loi.

Les commissaires nommés sont :

MM. Collignon, sans concurrent;
Blanqui, nommé, contre MM. His et Monier;
Hernoux, contre M. Vavin;
Le Masson, contre M. Deslongrais;
Boudet, sans concurrent;
De Boblaye, contre M. Schneider (d'Autun);
Delacour, nommé contre M. Jacques Palotte;
Casimir Périer, contre M. Martha-Becker.
Poisat, contre M. Lestiboudois.

—

Lola Montès exilée de Munich. — Le *Journal des Débats* rectifie et complète aujourd'hui le récit des faits qu'il avait publiés hier au sujet de la comtesse de Landsfeld. Lorsque les *alemanen* implorèrent sa protection le 9 février, elle ne sortit pas immédiatement à pied, mais elle se rendit en voiture chez le directeur de la police.

Au moment où elle sortit de chez lui, un attroupement considérable se forma autour d'elle et la suivit le long de la rue des Théatins, qu'elle ne craignit pas de remonter à pied, appuyée sur le bras d'un commissaire des guerres, M. Mussinan, un de ses partisans. Pendant ce trajet, elle s'embarrassa dans les plis de sa robe, tomba, et comme les rues de Munich sont en ce moment très sales à cause du dégel, elle arriva couverte de boue dans l'église des Théatins, dans laquelle elle fut obligée de se réfugier pour échapper à une autre masse de peuple qui arrivait en sens inverse. Soixante à quatre-vingts personnes environ avaient pu pénétrer avec elle dans l'église, où elle se plaça devant l'autel de la Vierge, qui est à droite de la porte d'entrée. Là, se jetant à genoux et levant les bras vers le ciel, elle s'écria : « Que Dieu protège mon seul et mon meilleur ami! » Puis elle se releva, adressa aux personnes qui l'entouraient quelques phrases inintelligibles et sans suite, entremêlées de mots français, allemands et espagnols, et tout à coup elle tira de sa poche un pistolet qu'elle brandit en l'air. Elle était dans une agitation extrême; sa figure était pâle, et tous ses traits avaient une expression étrange. Un de ses domestiques, qui l'avait suivie, la prit alors par le bras, et, avec l'aide de quelques gendarmes qui étaient arrivés, elle put sortir de l'église. Mais ce fut pour se retrouver au milieu d'une foule immense et de plus en plus exaspérée, qui encombrait la place de la Loggia. Un escadron de cuirassiers, qui était arrivé sur ces entrefaites, et des gendarmes à cheval, cherchaient à grand'peine à contenir le peuple qui l'entourait et la pressait, en poussant contre elle des cris de mort, mais, il faut le dire, à la louange des Bavarois, sans que personne cependant osât porter la main sur elle; l'impartialité exige aussi qu'on dise que Lola Montès a montré dans cette circonstance un courage et un sang-froid rares. Elle tremblait, il est vrai, mais on voyait que c'était de rage et de colère. Grâce à une démonstration aussi vigoureuse de la cavalerie, on parvint à la dégager de la foule; et elle put, sous la protection de quelques gendarmes à cheval, gagner la résidence royale, où elle parvint par un petit bâtiment qui réunit le château au théâtre et où se trouve un corridor par lequel la cour se rend ordinairement au spectacle. Ce ne fut que vers cinq heures du soir environ qu'elle retourna chez elle en voiture.

Le lendemain 10, deux détachements de gendarmes à pied et à cheval, commandés par un capitaine nommé Bauer, qui n'a dû, dit-on, son rapide avancement qu'à la protection de la comtesse de Landsfeld, ont débouché de deux rues, et, sans avoir été provoqués en aucune manière, sans avertissement préalable, se sont précipités sur les étudiants, qu'ils ont sabrés et chargés à la baïonnette. Deux ont été blessés grièvement; et comme plusieurs personnes s'étaient réfugiées dans un vestibule de l'Académie, dont elles avaient fermé les portes, les gendarmes les enfoncèrent à coups de crosse et de baïonnette, et y frappè...

... ne tarda pas à être connu, et l'on apprend que le roi, cédant aux vœux qu'on lui a exprimés, a promis que dans une heure, la comtesse de Landsfeld aura quitté Munich. A cette nouvelle, le peuple se porte vers la rue de Bar, pour y être témoin de son départ; mais la troupe en occupe toujours les issues, et ce n'est qu'à grand'peine que trois ou quatre cents personnes finissent par y pénétrer. On peut voir des fenêtres des maisons situées en face de celle de Lola Montès qu'elle ne connaît pas encore l'arrêt qui vient de la frapper, car elle se montre à la croisée et on l'aperçoit ensuite jouant dans sa cour avec son chien. Cependant M. de Seyfried, l'aide-de-camp du roi, arrive bientôt chargé du triste message, auquel on voit qu'elle refuse d'ajouter foi, car cela se passe aussi dans la cour.

Mais j'abrège ce récit déjà trop long. Tout à coup la porte cochère s'ouvre; une voiture, dite *américaine*, qu'on sait être celle de Lola Montès, en sort au grand galop des chevaux et s'élance vers le haut de la rue à travers le détachement d'infanterie qui lui ouvre un passage. Après un moment de stupeur, le peuple se précipite sur ses traces, mais il revient bientôt, brise la porte d'entrée de la maison de Lola Montès, qu'il commence à saccager. Tout à coup le roi, qu'on ne s'attendait pas à voir là, traverse la foule, pénètre aussi dans la maison sans qu'on l'ait reconnu, et est bientôt atteint par plusieurs pierres lancées contre les croisées. Quelques officiers, voyant le danger qu'il court, s'empressent autour de lui et lui font un rempart de leur corps. Il saisit alors le bras du comte Bothmer, l'un de ses officiers, qui le premier s'était élancé pour le protéger, et lui ordonne d'aller annoncer au peuple, qui encombre la rue, que l'Université est rouverte dès aujourd'hui. Des cris de joie, des *vivat* répondent à cette nouvelle.

P. S. Le prince de Wallerstein, qui avait offert sa démission dès avant-hier, gardera probablement son portefeuille, mais les autres membres du cabinet seront probablement remplacés.

Lola Montès, partie à onze heures, a tenté de rentrer à Munich par une autre porte de la ville, dans l'espérance d'arriver jusqu'au palais et de revoir le roi; mais tous les abords lui ont été fermés, et elle a dû s'éloigner définitivement.

— On écrit de Munich, 11 février, à la *Gazette de Carlsruhe* :

« Aujourd'hui, avant onze heures, la comtesse de Landsfeld a quitté sa maison en voiture, sans escorte. Elle a pris la direction de Schwaling. Dès qu'elle fut partie, le peuple se précipita dans la maison et brisa ce qu'il trouva, lorsque enfin le roi parut et dit : « Je vous ai tout accordé; j'ai renvoyé la comtesse de Landsfeld et ordonné la réouverture de l'Université, mais la maison doit être ménagée. Si vous aimez votre roi, conduisez-vous avec calme. » Aussitôt des vivats éclatèrent de tous côtés, et l'infanterie fit évacuer sans difficulté la maison. Tout à coup on apprit que la comtesse revenait par le jardin anglais vers la porte de l'Isar. Aussitôt la foule la poursuivit, et elle n'a dû qu'à l'habileté de son cocher d'avoir pu s'échapper. A en juger par l'indignation qui régnait, la comtesse aurait été déchirée si elle avait été arrêtée. »

—

CORSE. — SARTÈNE. — **Un laboureur décapité par des bandits.** — (Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Nos féroces bandits, Arrii et Giacomoni, viennent de se surpasser. C'était peu pour eux que d'avoir séquestré et mis à rançon, moyennant 10 000 fr., un de nos négociants, comme aussi d'avoir incendié une maison et d'avoir accueilli à coups de fusil ceux qui voulaient en sortir. Le malheureux Sébastien Ortoli, laboureur de Sartène, qu'ils avaient emmené dans les makis et séquestré pendant vingt jours, vient d'être trouvé, aux environs de Giuncheto, horriblement mutilé, la tête et les bras séparés du tronc.

La terreur règne dans notre arrondissement; la force armée qu'on y a réunie est impuissante à calmer les craintes.

Le gouvernement de Sicile entend traiter de puissance à puissance avec le royaume de Naples. On écrit au *Nouvelliste de Marseille* :

... trouver n'est appuyée sur l'intérêt indispensable à l'effet musical. M. Scribe semble avoir voulu faire une pièce naïve et touchante, à la manière de Sedaine, et substituer aux péripéties embrouillées dans lesquelles il excelle, l'élément sentimental, qui est rarement capital dans ses œuvres. Il n'a pas réussi dans cette tentative; et si dans sa pièce il n'y a plus d'intrigue et de surprise pour l'esprit, il n'y a pas davantage d'émotion pour le cœur. On ne s'intéresse à aucun des personnages, et dans chaque scène le spectateur voit clairement la scène qui va suivre; quant au dénouement, il est impossible de ne pas le prévoir dès le premier acte.

Albert et Henriette sont mariés depuis un an; pendant neuf mois pas un nuage n'est venu ternir leur ciel conjugal; mais depuis qu'une jeune veuve, leur cousine, est venue demeurer avec eux, des sujets de querelles se sont élevés à tout propos; et, peu à peu, à force de se contrarier, de se taquiner l'un l'autre, de se disputer, ils en sont arrivés à regarder comme impossible une plus longue cohabitation. Une vieille chronique du pays qu'ils habitent (les environs de Brême) dit que, la nuit de Noël, les ombres de ceux qui doivent mourir dans l'année, apparaissent dans le cimetière, et que, si l'ombre se montre pendant la première heure après minuit, c'est un signe certain de mort dans les 24 heures. Or, par un concours de circonstances qui font l'objet du premier acte, Albert et Henriette sont amenés en face l'un de l'autre dans le cimetière, à minuit et demi, alors que chacun d'eux a les meilleures raisons de croire l'autre tranquillement couché. L'esprit encore frappé de la légende que l'on a rappelée quelques heures auparavant, dans une ballade, ils se prennent réciproquement pour des spectres, et demeurent convaincus, Albert qu'il va perdre Henriette, Henriette qu'Albert n'a plus qu'un jour à vivre. Devant une telle conviction tous les griefs, qui n'avaient d'ailleurs de gravité que dans leurs conséquences, disparaissent : leur amour se réveille, ils se rapprochent, et, quand sonne le minuit suivant, ils tombent dans les bras l'un de l'autre, décidés à unir dans le même trépas; mais ô surprise! non partagée malheureusement par le public, l'écho de la douzième heure s'éteint, et ils se sentent encore vivants!... etc., etc., dénouement prévu.

Indépendamment des trois personnages que nous avons cités, il y a un jeune seigneur qui trouverait charmant de consoler Henriette de ses querelles de ménage, et un maître d'école qui contribue à semer la zizanie entre les époux, au profit du seigneur; il y a encore un vieux pasteur qui a élevé Henriette, qui l'a mariée à Albert et qui s'interpose de manière à faire échouer les machinations du jeune libertin, et à réconcilier le ménage, grâce à qui, en un mot, toutes les choses se passent de la façon la plus morale et la plus édifiante.

La partition que M. Reber a écrite pour ce médiocre scenario est une véritable partition de maître. On y trouve, unie au tour naïf, et à la vérité d'expression qui ont si longtemps distingué la bonne et pure école française, une harmonie fine, distinguée et savamment élégante.

On peut seulement reprocher à l'auteur un soin trop constamment minutieux des détails de l'instrumentation. Il en résulte une certaine uniformité de ton général; mais il ne faudra pas à M. Reber une longue expérience de la perspective scénique pour comprendre qu'un grand tableau ne se traite pas comme un tableau de chevalet, et qu'il faut savoir sacrifier certaines parties pour mieux mettre en relief celles qui doivent principalement attirer l'attention du spectateur.

A cause de ce défaut, qui n'est que l'exagération d'une qualité, quelques personnes ont cru devoir renvoyer M. Reber à la musique de chambre, et lui refuser la largeur de touche nécessaire pour réussir au théâtre. Cela nous paraît très mal jugé, et plusieurs des morceaux de la *Nuit de Noël* offrent toutes les qualités lyriques désirables; il ne leur a manqué pour produire un grand effet que l'intérêt dramatique, qui, nous l'avons dit, est totalement absent de l'œuvre de M. Scribe. Ce n'est pas la faute du musicien si la scène du cimetière, par exemple, se trouve être moins terrible que comique; il ne faut point oublier que l'effet musical, au théâtre, dépend beaucoup de la situation d'esprit des auditeurs, et le même morceau qui exaltera jusqu'à l'enthousiasme des cœurs prédisposés à l'émotion, paraîtra sans valeur dramatique à des gens de sang-froid, ou, qui pis est, presque en train de rire. Or, il est certain que le duo du cimetière renferme de très beaux élans de douleur et de tendresse. L'air d'Henriette qui précède : *Oh! qu'il fait froid*, est un vrai chef-d'œuvre de vérité et de finesse; nous en dirons autant du duo : *Il m'a battue*; Grétry n'aurait pas trouvé une mélodie plus franche, plus naturelle, et il ne l'aurait pas traitée avec autant de talent. Nous citerons encore comme un modèle de grâce et de sensibilité, le duo du 3e acte entre les deux époux, alors que le rapprochement s'opère; le dernier ensemble de ce duo a été bissé, et c'était justice. On a redemandé également le dernier couplet de la ballade du 1er acte, malgré la platitude des paroles. Le quatuor du premier acte : *Tokai-sauterne*, peut être comparé aux meilleurs morceaux d'ensemble comiques des premiers maîtres français, et il faut vraiment être bien prévenus contre ceux qui réussissent dans la musique de chambre pour ne pas trouver là des qualités théâtrales d'un ordre très élevé. Vraiment, en écoutant certaines théories de la musique théâtrale, nous nous sommes quelquefois demandé si Haydn et Beethowen seraient aujourd'hui jugés dignes d'écrire un opéra-comique!

Ceux qui vivent sous l'empire de quelles influences, de quelles considération s'exerce trop souvent de nos jours la critique, en matière d'art, ne s'étonneront point que nous jugions nécessaire de déclarer ici que nous n'avons point l'honneur de connaître M. Reber et encore moins d'être son ami. Il nous est arrivé une ou deux fois de nous trouver avec lui dans le même salon; mais nous, étions séparés de lui par le mur des convenances qui, dans notre société mal harmonisée, ... les rapprochements sympathiques; ... n'avons eu occasion d'échanger

avec M. Reber soit une poignée de main, soit une parole cordiale. C'est donc en toute indépendance et en dehors de tout esprit de coterie que nous exprimons ici notre opinion sur son œuvre. Nous sommes pleinement et franchement convaincus de sa haute valeur, et nous sommes certain que l'intervention de plusieurs compositeurs de ce genre et de ce titre dans la musique dramatique aurait la plus favorable influence sur un retour d'oscillation, dont on entend de toutes parts exprimer le désir aujourd'hui.

La *Nuit de Noël* a été montée avec soin par l'administration; Mlle Darcier y a fait sa rentrée par le rôle d'Henriette. Mlle Darcier a le tort constant de s'occuper beaucoup plus du public que de ses interlocuteurs; elle s'inquiète trop de l'effet à produire et pas assez de la vérité d'expression. On arrive ainsi sans doute à se faire applaudir, mais ce n'est point la route qui conduit au talent. M. Mocker comprend et compose bien mieux ses rôles; il a joué celui d'Albert avec beaucoup de naturel, de sensibilité et de distinction; ce n'est point sa faute si la pièce n'a point paru plus touchante. M. Reber a dû être content de cet interprète que l'on est sûr de ne jamais trouver en défaut quand il s'agit de rendre une intention fine, un sentiment délicat, une mélodie élégante. Mlle Lemercier et M. Ricquier ont bien rendu leurs rôles de trouble-ménage. M. Ponchard fils a une affectation d'aisance qui prouve beaucoup d'inexpérience de la scène. M. Bussine, chargé du rôle du vertueux pasteur, doit beaucoup se défier de sa tendance à dépasser le diapason; il a une belle voix et une grande facilité vocale, mais la témérité avec laquelle il se tient presque toujours à la limite élevée de la justesse occasionne des transes continuelles à l'auditeur.

Le décor du deuxième acte, qui représente le cimetière aux apparitions avec un beau développement de paysage couvert de neige, est d'un très bel effet.

— Le ballet les *Cinq sens*, qui avait été annoncé pour lundi, a été remis à mercredi. Carlotta Grisi doit y jouer le principal rôle.

— La reprise de la *Gazza* aux Italiens n'a pas été heureuse; à part Mme Alboni, qui a donné au petit rôle de Pippo le relief de son admirable talent, tous les interprètes sont restés au-dessous de leur tâche. Lablache, il est vrai, était paralysé par une grippe très intense.

ALLYRE B.

CHRONIQUE DES THÉATRES. — Nous avons déjà parlé à nos lecteurs d'une pièce de M. Autran, dont le sujet est emprunté à la Grèce antique. La *Fille d'Eschyle* est actuellement répétée activement à l'Odéon. Sans la juger d'avance, nous espérons qu'elle augmentera la réputation de M. Autran, déjà connu honorablement comme poète. Les Français préparent un drame en trois actes de M. Emile Souvestre, dans lequel Mlle Rebecca Félix, sœur de Mlle Rachel, doit révéler un talent qui n'est pas, à ce qu'on assure, indigne de cette parenté.

[illegible] Comment l'Autriche agirait-elle autrement? Elle n'a point de flotte, et, dans les circonstances actuelles, elle ne pourrait certainement pas faire passer une armée par l'Italie. »

— Le *Chronicle* du 15 dit que toute crainte d'une intervention autrichienne dans les Etats italiens indépendants aurait disparu. Les grands préparatifs militaires de l'Autriche et d'autres symptômes ont pu un instant accréditer l'opinion contraire ; mais il devient certain que les conseils de la prudence ont prévalu auprès du cabinet de Vienne, et que son armée se bornera strictement à la défense des possessions autrichiennes en Italie. Plusieurs raisons qui ne pouvaient échapper à la sagacité et au bon sens du prince de Metternich ont déterminé cette résolution. L'Autriche ne pouvait occuper à la fois hostilement Naples, le Piémont, la Toscane et Rome, et maintenir en même temps en Lombardie des garnisons suffisantes. D'un autre côté, le gouvernement français, quelle que fût son inclination secrète, n'eût pas osé se croiser les bras et laisser tranquillement l'Autriche intervenir en Italie ; ni M. Guizot, ni tout autre ministre, n'eût pu se dispenser de prendre parti pour les Italiens. Enfin, les Etats constitutionnels d'Allemagne, et jusqu'à la Hongrie et la Bohême, eussent protesté contre l'oppression des libéraux italiens.

— On écrit de la frontière d'Italie au *Journal allemand de Francfort* : « Les mesures récemment adoptées par le gouvernement autrichien, relativement à la Lombardie, n'atteindront point le but désiré. Le décret de désarmement du 31 janvier dernier, aux termes duquel toutes les armes doivent être livrées au podesta, sous peine de passer devant un conseil de guerre, avait rendu plus vive encore l'irritation contre les Allemands, et il en était résulté une disposition sombre des esprits, que la nouvelle d'une attaque des Piémontais et d'autres nouvelles singulières avait encore augmentée.

» Les nouvelles de la Sicile et de Naples ne peuvent manquer d'inspirer aux habitants des grandes villes de la Lombardie des espérances que l'on a étouffées jusqu'à ce jour, mais dont l'explosion ne sera que plus dangereuse si elle arrive plus tard.

» On dit qu'une frégate autrichienne a reçu l'ordre de se rendre de Venise à Brindes, pour protéger les sujets autrichiens et prendre à bord, au besoin, le prince et la princesse de Salerne. »

— On écrit de la Pologne au *Mercure de Souabe* que les garnisons du royaume reçoivent des renforts considérables. Cette mesure se rattache probablement aux envois continuels de troupes autrichiennes en Italie pour surveiller les pays limitrophes. Il est digne de remarque qu'à mesure que le pays se remplit de troupes russes on affaiblit la nation par un recrutement sur une large échelle, en envoyant les recrues dans l'intérieur de la Russie ou au Caucase.

Collision à Pavie. — Les étudiants de Pavie ont adopté, pour célébrer la révolution napolitaine, les chapeaux en pointe, bruns et garnis de plumes noires à la calabraise, et le 8 ils se rendirent à une église pour assister à une messe ; ils allèrent ensuite se promener en grand nombre vers la porte Pio, où une grande foule était réunie. Des soldats et officiers se promenaient aussi dans cette rue avec le *cigare obligé*. Quelqu'un dans la foule poussa un coup de sifflet et cria : *A bas les fumeurs !* La police n'attendait que ce signal. La force armée se précipita sur les citoyens, non seulement à coups de sabre, mais à coups de pistolet et de stylet. La foule se sauva dans les maisons et dans les rues voisines. La troupe accourut au pas de charge. La foule est entourée ; cinq ou six personnes sont blessées, plusieurs étudiants entre autres.

De vives réclamations ont été adressées au gouvernement par les autorités, même ecclésiastiques ; mais le nom du colonel, qui est un des vainqueurs de la Gallicie, fait tout craindre pour l'avenir.

Entrevue des Pyrénées. — Le *Morning-Post* du 15 publie, sous la rubrique de Madrid et la date du 7 février, une correspondance particulière dont nous extrayons les passages suivants : « On attend ici (à Madrid) très incessamment M. Piscatory, le nouvel ambassadeur de France. Il paraît qu'il sera porteur d'une invitation en forme de Louis-Philippe à Isabelle II, pour la prier de venir le trouver à Pau, les médecins ayant ordonné au monarque français l'usage des eaux des Pyrénées. Quoi qu'il en soit de cette dernière circonstance, il n'en est pas moins vrai qu'il est sérieusement question d'une entrevue à la frontière des Pyrénées. Si le roi Louis-Philippe ne peut faire le voyage, alors la duchesse de Montpensier ira à Madrid. Cette affaire provoque de sérieuses délibérations parmi les ministres de S. M. catholique : on se rappelle le précédent de Charles IV et de Ferdinand VII, et l'on craint que le voyage que l'on voudrait faire faire à la reine ne soit très impopulaire en Espagne. Quant au gouvernement britannique, il est incontestable que l'excursion que n'importe quel membre de la famille d'Orléans ferait aujourd'hui de ce côté exciterait sa défiance et ses soupçons. »

Probabilités d'un arrangement des Etats-Unis avec le Mexique. — Des avis du Mexique, reçus par la voie de Nouvelle-Orléans, annoncent que le commissaire américain, M. Trist, est enfin parvenu à s'entendre avec les ministres mexicains et que des préliminaires de paix ont été convenus de part et d'autre.

Le *Hérald* prétend que ces rumeurs sont sans fondement ; deux autres feuilles, le *Sun* et le *Courier and Enquirer*, affirment au contraire que le projet de traité est arrivé à Washington et qu'il y est soumis à l'adhésion du pouvoir exécutif.

Une lettre de la Nouvelle-Orléans dit, de la manière la plus formelle, que M. Trist a signé un traité et qu'un messager qui en est porteur est attendu par le plus prochain arrivage de Vera-Cruz. Cette lettre est du 16 ; des avis postérieurs de trois jours, et par conséquent du 19 janvier, ne font aucun doute de l'arrivée du traité et de son envoi à Washington. Voici ce qu'on écrit de cette capitale, le 26 janvier :

« Le projet de traité de M. Trist est arrivé ; la limite fixée entre le Mexique et les Etats-Unis, part de la Grande-Rivière, et va jusqu'à la frontière sud du Nouveau-Mexique et à la Mer Pacifique. Le port de Diego est-il assuré aux Etats-Unis par cette démarcation? On ne le sait pas positivement, mais on le croit.

» Les membres [illegible], convaincus que M. le président Polk a ce traité [illegible] et qu'il est maître de faire la paix aux conditions qui y sont relatées, ne voteraient plus un homme, ni un écu pour la guerre, s'il s'avisait de la continuer. Evidemment, on eût préféré [illegible] allant jusqu'à Sierra-Madre ; mais encore vaut-il mieux la paix de M. Trist que la guerre.

» Néanmoins, il faudra s'attendre à des démissions de la part de certains membres du cabinet, qui *digèreraient plutôt des clous* qu'ils n'accepteront les limites adoptées par M. Trist.

» Après tout, il faut savoir se contenter ; la moitié de la république mexicaine annexée d'un premier coup, c'est bien quelque chose. On peut raisonnablement attendre le reste, lorsqu'on s'empare d'un ter-

[illegible] parfaitement conservé de Fénelon et relatif à l'établissement des séminaires.

— Adolphe Denain, condamné le 14 octobre 1847, par la cour d'assises de la Seine, à la peine de cinq années de réclusion, pour tentative d'extorsion de signatures à l'égard de M. Mérilhou, avait adressé au roi une supplique apostillée par les douze jurés du jugement, qui demandaient pour le condamné une commutation en emprisonnement simple.

Cette pièce ayant été renvoyée à la Chancellerie, M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice, vient de décider qu'il ne serait donné aucune suite au recours du condamné.

En conséquence de cette décision, Adolphe Denain a dû être transféré de la Conciergerie dans une maison centrale, pour y subir la peine dont il a été frappé. (*Droit.*)

— Les ambassadeurs de Russie à Rome et à Turin ont porté plainte aux deux gouvernements contre deux articles de journaux qui attaquaient le cabinet russe. Jusqu'ici, aucune satisfaction n'avait été accordée.

— Le roi de Prusse vient de nommer M. le général Yussuf commandeur de l'ordre royal de l'Aigle-Rouge.

— M. Weustenraad, poète belge, dont la *Démocratie* a cité les productions avec éloge, vient d'être décoré de l'ordre de Léopold. Le rapport signé Rogier, qui a motivé l'ordonnance royale met en relief les titres divers de M. Weustenraad.

— Quelques journaux ont annoncé que l'ouverture du congrès central d'agriculture aurait lieu le 23 du courant, et d'autres le 28. C'est le 24 qu'elle aura lieu.

— M. Hardy, jardinier en chef du jardin du Luxembourg, commencera cette année ses leçons pratiques et gratuites de taille et de greffe des arbres fruitiers à la pépinière du Luxembourg, le mardi 22 février à 8 heures du matin, et les continuera les mardis et vendredis suivants à la même heure.

CARABINIERS DE LA REINE. — Un grand nombre de personnes aisées de Londres se proposent de s'organiser en corps de carabiniers volontaires de la reine. On porte le chiffre à 600 hommes ; il sera probablement plus élevé lorsque le public aura connaissance de ce projet ; les auteurs de ce projet ont été encouragés par le gouvernement. On leur donnera des armes et des munitions. L'uniforme sera vert foncé. Il a été déjà nommé un commandant en chef.

LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX, présidée par M. Camille Paganel, directeur de l'agriculture et des haras, a tenu sa séance annuelle dimanche dernier à l'Hôtel-de-Ville. L'assemblée était nombreuse et brillante. Après un discours d'ouverture prononcé par M. le président, M. Hamont, secrétaire-général pour l'intérieur a rendu compte des travaux de la société, dont la fondation remonte à deux années. Un travail de M. Porisot de Cassel, secrétaire général pour l'étranger, a fait connaître la statistique des sociétés protectrices existant en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis.

L'un des vice-présidents, M. de Dolmer, a ensuite présenté un rapport sur les 12 candidats auxquels des médailles ont été distribuées. L'association de Paris, formée dans le but de moraliser le peuple et de lui inspirer de la bienveillance envers les animaux a déjà atteint une partie des résultats qu'elle poursuit. Qu'elle redouble de zèle, et bientôt elle obtiendra une loi qui viendra sanctionner ses généreux efforts !

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, vice-président. — *Séance du 16 février.*

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. La discussion de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures va continuer.

Art. 1er. Les dispositions de la loi du 22 mars 1841 seront applicables aux enfants travaillant dans toutes les manufactures, fabriques, usines, chantiers et ateliers.

La commission propose l'amendement suivant :

Amendement de la commission.

« Les dispositions de la loi du 22 mars 1841 seront appliquées dans les manufactures, les fabriques, les usines, les chantiers et ateliers occupant au moins dix personnes de tout âge et de tout sexe, ou cinq personnes, enfants, adolescents ou femmes.

» La même application continuera pendant un an, après le jour où les établissements cesseraient d'occuper l'un ou l'autre de ces deux nombres de travailleurs.

» Les nombres ci-dessus pourront être réduits par voie de règlement d'administration publique. »

La parole est à M. le duc d'Harcourt.

M. LE DUC D'HARCOURT. L'article premier de la commission me paraît renfermer une lacune regrettable.

Et en effet, les ateliers composés de moins de dix personnes ont, ce me semble, plus de besoin encore que les grands ateliers de la protection du gouvernement.

M. le rapporteur a bien senti cet inconvénient ; il s'est rejeté sur les difficultés de surveiller les petits ateliers. Mais est-ce là une raison pour commettre une injustice?

Après cela, messieurs, l'insuffisance des moyens de surveillance est-elle bien réelle? A-t-on bien posé tous les moyens qu'on a à sa disposition?

Rappelez-vous combien de bons effets ont été produits par les écoles du soir. Pourquoi donc n'accordez-vous pas aux petits ateliers le bénéfice des écoles du soir, dont le résultat est si avantageux?

L'orateur conseille au gouvernement de soumettre les ateliers à la surveillance des inspecteurs des écoles primaires, et termine en disant : Ainsi, vous voyez qu'il y a beaucoup plus de moyens de surveillance que vous ne paraissez le croire. Mais dans tous les cas, lors même que ces moyens n'existeraient pas, ce ne serait pas un motif juste pour priver de votre protection ceux que je présume qui en ont le plus grand besoin, et pour établir des catégories. Je préfère donc le projet du gouvernement à l'amendement de la commission.

M. CH. DUPIN défend la rédaction de la commission. Il ne faut, dit l'orateur, demander que ce qui est possible. Or, les maîtres des deux tiers des petits ateliers ne savent pas lire. Comment pouvez-vous, dès lors, les mettre sur la même ligne et les soumettre aux mêmes prescriptions que les grands fabricants?

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. La justice est égale pour tout le monde.

M. DUPIN. Non, Messieurs, il n'est pas vrai que de grands fabricants, des membres des deux Chambres, des hommes opulents n'aient pas plus d'influence devant les tribunaux que ces pauvres maîtres, que ces fabricants indigents qui, pour défendre leurs droits, descendent de leur cinquième étage.

M. D'ARGOUT appuie la rédaction du gouvernement et combat celle de la commission. Il y a autant de différence que du jour à la nuit entre l'influence morale des deux projets. Nous voulons protéger la santé et la vie des enfants employés dans les manufactures. C'est là le but de la loi de 1841 ; mais il ne suffit pas de poser à cet égard des règles, il faut encore qu'elles soient appliquées. C'est presque toujours dans les petits ateliers que des sévices ont lieu ; il faut donc les soumettre, comme les grands ateliers, à l'application de la loi. [illegible] la loi rester stérile en beaucoup de cas. Il faut qu'elle ait une autorité morale [illegible] elle ne peut avoir cette autorité qu'à la condition de soumettre tout le monde à ses prescriptions, mais elle ne restera pas ineffi-

[illegible] sieurs bancs.)

On vous a signalé de bien regrettables abus commis en [illegible] ; mais remarquons que les abus ne se sont point passés dans les ateliers appartenant au père, mais lorsque, au contraire, l'enfant avait été livré à un étranger.

Lorsque l'enfant travaille sous les yeux du père et de la mère, je ne comprends pas comment vous voudriez empêcher l'éducation de commencer à l'âge et de la manière que le père et la mère l'entendent. Comment ! vous exerceriez cette surveillance sans porter atteinte à l'autorité paternelle ? L'introduction d'un étranger dans la famille me paraît un danger.

S'il y a de tristes exemples de sévices exercés par les pères sur les enfants, je réponds que nos lois ne sont pas muettes, qu'elles punissent et répriment ces excès. Mais je tiens au principe de ne pas tolérer l'introduction d'un surveillant dans la famille.

M. LAPLAGNE-BARRIS. Nous faisons une loi dans l'intérêt de l'humanité, et nous commençons par porter atteinte aux sentiments de la famille.

M. CH. DUPIN combat l'amendement. Il n'est pas, selon lui, logique d'exempter le père de famille de la surveillance. Nous ne devons pas restreindre la généralité bienfaisante de la loi, et qui est en faveur de l'enfance.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. L'amendement n'a pas besoin d'être écrit dans la loi ; il est dans le principe que vous venez de voter. En vertu de ce principe, l'intérieur de la famille sera respecté, si la voix publique n'y dénonce pas de graves abus. Mais, en cas d'abus graves, il faut que la famille elle-même rentre dans l'application de la loi. Je crois l'amendement inutile.

M. NAPOLÉON DUCHATEL. Je n'admets pas que loi puisse s'interposer entre le père et les enfants ; et provoquer la délation du fils contre l'auteur de ses jours. Par ce motif, je voterai pour l'amendement, qui me semble indispensable.

M. RENOUARD résume la discussion qu'a soulevée son amendement, dans lequel il déclare persister.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE pense que l'amendement est inutile parce que la limite est posée par la loi. Un chantier de travail n'est pas l'intérieur de la famille, c'est une chose de notoriété publique.

M. PERSIL combat l'amendement. L'orateur ne comprend pas qu'exiger 14 heures de travail par jour soit un délit pour tout le monde, et qu'il n'en soit pas un pour le père de famille.

M. LE MARQUIS D'ARGOUT. L'adoption de l'amendement serait, à mon sens, la suppression de la loi. Quoi! vous voudriez assurer l'impunité à un père qui, ayant un atelier composé de sa famille, exigerait un travail de 14 heures!

M. LE DUC DE BROGLIE. Il me semble que nous sommes très-près de nous entendre. On n'a pas distingué suffisamment la question pénale de la question d'inspection. Si l'on pouvait dans la [illegible] uniforme tous les délits de même nature et ne pas soumettre [illegible] inspection régulière la maison du père de famille, cette [illegible] drait l'unanimité des suffrages. Je demande, en conséquence, le renvoi à la commission.

Le renvoi à la commission est prononcé, et la discussion [illegible]

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. [illegible]. — *Séance du [illegible] février.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi des comptes de l'exercice 1845.

La Chambre adopte successivement les chapitres qui terminent le budget du ministère de l'intérieur. Elle passe ensuite au ministère de l'agriculture et du commerce.

MM. ISAMBERT et DE BEAUMONT (de la Somme) parlent sur les encouragements aux pêches maritimes.

La Chambre passe au ministère des travaux publics.

M. DE RAINNEVILLE appelle l'attention de la Chambre sur [illegible] tion successive du budget des travaux publics (travaux extraordinaires). Si ces travaux continuent à être conduits comme ils l'ont été, dans trois ou quatre ans on se trouvera en face d'une dépense de huit cent [illegible] millions, sans qu'aucun des travaux extraordinaires soit terminé. [illegible] nir, si bien fait pour occuper l'administration et le pays, [illegible] pas le ministère à chercher un autre système ? Ne pourrait-il pas, par exemple, appeler l'industrie privée à se charger d'une partie de ces travaux?

M. DUMON, ministre des finances, répond qu'on ne peut [illegible] nant sur l'état des finances. Ce sont des questions qui [illegible] examinées lors de la discussion du budget annuel.

M. BUREAUX DE PUZY, sur la seconde section [illegible] établissement des grandes lignes de chemins de fer, s'étonne des allocations extraordinaires accordées aux préfets des départements dans lesquels s'exécutent des travaux extraordinaires, à titre de frais extraordinaires de bureaux. Comment ces allocations n'ont-elles pas été soumises aux Chambres lors de la justification des prévisions destinées à établir le montant des dépenses?

La Chambre passe à la discussion des comptes du budget de la guerre.

M. CH. LESSEPS. J'ai une interpellation à faire à M. le ministre de la guerre, relativement à l'armement des fortifications de Paris. (Écoutez ! écoutez !)

Je ne sais si je serai indiscret (Non ! non !) en demandant à M. le ministre de la guerre où en est l'exécution de la loi du [illegible] juin 18[illegible]. [illegible] informé, cette loi n'est pas exécutée, et j'ajouterai que les [illegible] de cette exécution ne sont pas facilement [illegible], et [illegible] aux contradictions les plus étranges. Mais je veux procéder par ordre. Je poserai à M. le ministre de la guerre quelques questions que je crois très simples et très nettes.

Les voici : La loi du 28 juin 18[illegible] a accordé au gouvernement [illegible] de 14 millions 140 000 fr. pour la fabrication du matériel de l'armement de Paris. Ce matériel devait être construit dans l'espace de cinq ans.

Or, si je ne me trompe, le crédit absorbé par le ministère de la guerre s'élève à 7 millions 500 000 fr. Je demande donc à M. le ministre de vouloir bien nous dire quelles ont été les diverses proportions de cette dépense générale, afférentes à chaque dépense particulière de l'armement, c'est-à-dire à la quantité de canons et d'affûts fabriqués, et le lieu [illegible] les canons et les affûts.

M. LE GÉNÉRAL TRÉZEL, ministre de la guerre. La loi du 18 juin 18[illegible] est exécutée avec beaucoup d'exactitude. Un certain nombre de canons ont été fondus, mais la fabrication des affûts n'a pas marché avec la même rapidité, par une raison toute parti[illegible]. Voilà ce que je puis dire quant à présent à l'honorable M. Lesseps.

M. CH. LESSEPS. M. le ministre de la guerre prétend que la loi de 18[illegible] est exécutée. J'affirme de la manière la plus positive qu'elle ne l'est pas, et je vais le prouver.

La loi de 1840 prescrit de la manière la plus formelle que les pièces d'artillerie destinées à l'armement de Paris seront déposées à Bourges. Eh bien ! sur environ 1 800 ou 2 000 pièces qui ont été fabriquées, pas une [illegible] trouve [illegible].

Loin de [illegible] incriminer la sincérité des paroles de l'honorable général Trézel, mais il pourrait [illegible] pas être de bonne foi et cependant se tromper.

Toujours est-il que la première fois que l'on a demandé pourquoi ces canons n'étaient pas à Bourges, on a répondu qu'ils n'étaient pas fondus. Maintenant on dit qu'ils sont bien fondus, mais que le transport à Bourges n'en a pas été fait [illegible] fonds. Où est la vérité en présence de toutes ces contradictions ? et quelle foi pouvons-nous avoir dans les paroles du gouvernement ? (Très bien ! très bien !)

M. ALLARD. M. Lesseps a dit que la loi du 18 juin 1845 sur l'armement des fortifications de Paris était entourée de mystère [illegible] donnait lieu à des soupçons fâcheux. Je vais éclairer [illegible] (Rires ironiques.)

L'orateur soutient que la loi est ponctuellement exécutée [illegible] pièce de canon destinée à l'armement de Paris [illegible] de Paris.

UNE VOIX. Et Vincennes ?

M. ALLARD. Des commandes considérables [illegible]. Dans le cours de ces deux années [illegible] fabriqué 1 [illegible] pièces de canon ; de sorte qu'à la fin de 1847, les deux tiers des pièces étaient fabriquées.

... qu'elle ne l'était autrefois, et c'est peut-être un reproche qu'on pourrait faire à l'administration.

M. CH. LESSEPS. Je m'étonne que le gouvernement ait avancé devant la Chambre des pairs une chose matériellement fausse.

Maintenant, je prendrai acte des paroles que vient de prononcer M. le ministre de la guerre, et je demanderai de plus qu'il nous fournisse un état exact de la construction du matériel de l'armement de Paris. Je demande formellement que les plus grands détails nous soient donnés à cet égard, car, pour mon compte, je me propose de les vérifier minutieusement.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Quoique ces sortes de communications ne se fassent ordinairement qu'à des commissions et non à la Chambre, si la Chambre l'exige, je me soumettrai à ses ordres.

M. BUREAUX DE PUZY. En présence des lois qui ont été violées depuis trois ans, on comprend très bien notre susceptibilité. (Explosion de murmures au centre. — Approbation aux extrémités.) Oui, nous sommes en droit de surveiller votre conduite. (A gauche : Oui ! oui !) C'est notre devoir, et nous le remplirons ! Que vient-on de vous produire ici ? Est-ce un état officiel ? L'honorable M. Allard n'est pas, que je sache, commissaire du roi. Parle-t-il ici pour son propre compte ou pour le compte du ministère de la guerre ?

M. ALLARD. Le renseignement que j'ai donné n'est pas seulement officieux, il est officiel, puisqu'il repose sur des pièces officielles.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Je suis prêt à faire toute communication qu'on pourra désirer, et qui sera demandé par la commission.

M. LESSEPS. Pourquoi ne la faites-vous pas à la Chambre ?

M. DE BUSSIÈRE. Toute pièce communiquée à une commission est déposée aux archives ; elle est donc, par le fait même de la communication, à la disposition de la Chambre.

M. GARNON. Une opération qui s'est faite dans la banlieue de la capitale a vivement agité les esprits : je veux parler du bornage de la zone des servitudes militaires commandées par les fortifications de Paris.

M. LE GÉNÉRAL TREZEL, ministre de la guerre. L'opération s'est faite en vertu de la loi qui concerne toute place fortifiée. La zone des servitudes militaires doit être connue des propriétaires riverains. Les maires ont été appelés et ont concouru à cette opération, après les publications voulues.

M. LHERBETTE. J'ai demandé la parole pour rappeler qu'au sujet des terrains cédés à la liste civile pour l'indemniser d'autres lots de terre abandonnés pour la défense de Paris dans les environs de Vincennes et de Saint-Maur, j'ai déjà interpellé M. le ministre des finances. Je lui demandais alors et je lui demande encore ce que sont devenus et où ont passé les prix de la superficie.

M. DUMON, ministre des finances, répond qu'il ne peut donner, quant à présent, aucune explication à ce sujet.

M. GARNON revient sur le bornage des propriétés sous le coup des servitudes militaires.

J'atteste sur l'honneur, ajoute-t-il, que ces travaux se sont faits sans la coopération des ingénieurs civils et dans l'absence des maires, et sans aucune des mesures qui doivent précéder et accompagner ces opérations.

M. ALLARD. Et moi j'atteste que j'ai vu et tenu entre mes mains les lettres de convocation adressées aux ingénieurs civils et aux maires. (Agitation.) J'ai vu également les procès-verbaux.

M. GARNON. Alors ces procès-verbaux étaient faux ! (Oh ! oh ! — Agitation extrême.)

M. LUNEAU. Je demande la parole sur le déficit Bénier.

L'honorable orateur reproduit le récit de cette déplorable affaire, et demande qu'une réparation soit faite à la mémoire du sieur Tessier, brutalement mis à la retraite pour avoir dénoncé le prévaricateur. (Bruit.)

M. LE GÉNÉRAL TRÉZEL répond que le sieur Tessier fut mis à la retraite avec le maximum du traitement de retraite ; et la mise à la retraite n'a rien d'insolite à l'âge qu'avait alors le sieur Tessier.

M. BOISSY-D'ANGLAS. Je ne puis laisser passer sous silence les erreurs assurément involontaires échappées à notre honorable collègue M. Luneau. J'avais l'honneur d'être directeur du bureau de la guerre lorsque le sieur Tessier fit une dénonciation contre le sieur Bénier. J'avouerais que j'étais favorablement prévenu en faveur du sieur Bénier, dont le service avait été parfait jusque-là. Son déficit n'existait pas en 1836 ; il n'a commencé qu'en 1840.

On a prétendu que la mise à la retraite du sieur Tessier avait été un acte brutal d'administration. Il n'en est rien, le sieur Tessier a lui-même demandé sa mise à la retraite.

M. LUNEAU. Loin de moi l'intention de vouloir en quoi que ce soit blesser l'honorable M. Boissy-d'Anglas ; mais je regrette qu'il ait été trompé dans le temps et qu'il se trompe aujourd'hui dans le récit des faits qu'il vient de rapporter.

M. BOISSY-D'ANGLAS persiste dans son opinion. Il n'y a, selon lui, aucun motif pour accorder une récompense nationale à la mémoire de l'employé Tessier.

Les huit premiers chapitres du budget sont votés.

Demain, à une heure, suite de la discussion.

Propagation phalanstérienne.

M. VICTOR CONSIDERANT A LIÉGE.

Les journaux liégeois continuent à entretenir leurs lecteurs de ... tère laisse à la famille son chez soi aussi brillant ou aussi modeste qu'elle peut le désirer ; il conserve à chacun la plus grande somme de liberté individuelle possible.

Après des considérations fort étendues sur cet objet, M. Considerant a terminé la séance en posant le problème social qui a pour but de rendre le *travail attrayant*, et de faire en sorte que l'ouvrier n'ait plus besoin de l'aiguillon de la faim ou du fouet du contre-maître pour être conduit au travail.

Jetant un coup d'œil rapide sur l'histoire, M. Considerant a démontré que les nombreuses révolutions politiques qui ont éclaté sur le globe, n'ont encore pu résoudre ce problème, sans la solution duquel la *liberté*, selon lui, n'existe pas.

Mais est-il possible de rendre le travail *attrayant ?* M. Considerant a promis d'examiner aujourd'hui cette importante question qui forme la base même de tout le système sociétaire.

Dans le numéro suivant, la *Tribune* analyse la leçon consacrée au travail attrayant, et s'exprime ainsi :

M. Considerant nous paraît avoir très bien démontré la possibilité *d'améliorer* la condition actuelle des travailleurs ; il a indiqué d'excellents moyens de rendre le travail *plus attrayant* qu'il n'est aujourd'hui. Mais les preuves qu'il a apportées à l'appui de son système ne suffisent pas, selon nous, pour la solution complète du problème social, tel que M. Considérant l'a posé. Elles laissent subsister des objections très sérieuses que l'habile et éloquent apôtre de la doctrine sociétaire rencontrera, sans doute, aujourd'hui ; car M. Considerant a promis d'achever dans cette séance ce qui lui reste à dire sur cette question capitale.

Le *Libéral liégeois* pose chaque jour des objections, et conserve la position de ces adversaires de bonne foi qui désirent une solution des problèmes sociaux, qui en comprennent l'urgence, mais qui se tiennent sur la réserve jusqu'à démonstration complète d'une idée nouvelle. Fourier les nomme *expectants*. Voici un échantillon des objections faites par le *Libéral* :

Plaisanterie à part, nous trouvons que le Phalanstère est, au point de vue architectonique, une remarquable conception ; mais, que les phalanstériens nous permettent de leur faire part de nos très sérieuses appréhensions, cette uniformité de construction nous fait peur. Il nous semble que chaque famille — car il existera encore des familles en harmonie — sera rangée là comme les livres dans une bibliothèque ou comme les bocaux des drogues dans la boutique d'un apothicaire. Bref, nous aurions peur de nous ennuyer dans le phalanstère. M. Considerant nous a parlé avec un suprême dégoût de l'aspect misérable des chaumières qui composent le village *civilisé*. Allons ! on voit que décidément M. Considerant en veut à la civilisation et cède trop à ses préjugés, car autrement il se serait aperçu qu'il n'y a rien de pittoresque, rien de poétique comme ces chaumières capricieusement groupées sur les flancs d'un coteau, au bord d'un ruisseau, au fond d'un vallon, vues à distance par une belle matinée de mai.

A côté de ce tableau que nous laissons à l'imagination du lecteur le soin et le plaisir d'esquisser et d'achever, mettez donc vos sales cavernes, votre Palais-Royal bourdonnant, type imparfait, il est vrai, du phalanstère, et vous verrez de quel côté se rangeront les artistes, les poètes et les amoureux qui ne demandent qu'*une chaumière et son cœur*.

Nous serions assez curieux de savoir si les rédacteurs du *Libéral* ont élu domicile dans une chaumière. S'il est vrai, comme nous le pensons, que ces Messieurs aiment le comfort et le réalisent dans leur demeure autant que possible, nous leur dirons : Est-il humain de maintenir les cultivateurs dans des chaumières misérables et malsaines, uniquement pour faire point de vue au citadin qui regarde le village à distance en faisant sa promenade printanière ?

Un pareil sentiment serait plus égoïste encore que celui du faux chrétien perpétuant l'indigence afin de distribuer des aumônes. Le promeneur de mai devrait assurément sacrifier son point de vue au bien-être des masses, s'il y avait ici nécessité d'un sacrifice, mais nous ne voyons pas pourquoi la beauté, la poésie dans les édifices seraient inséparables de l'incohérence, pourquoi la variété en architecture ne pourrait pas se marier au luxe et se subordonner aux conditions d'un ensemble. Variété, unité, tels sont dans tous les arts les deux éléments de l'harmonie.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 95	116 90	117 »»	117 »»
— — fin courant	116 95	116 95	116 90	116 90
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	74 30	74 40	74 40	74 30
— — fin courant	74 25	74 35	74 25	74 30
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	75 »»	»» »»	»» »»	75 15
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours		»»» »»	Banq. de Fr. dr cours		3190 »»
4 0/0 J. »	»	99 50	O. V. de Par.	»	1330 »»
Emp. 1848. au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	»»» »»
— fin Ct	»	» »/»	— Gouin	»	1080 »»
B. du Trés.	»	4 1/8	— Ganneron.	»	970 »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. »» »» »»	»» »»	—	»» »» »» »»
3 p. 0/0	d. »» »»» »»	»»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0	»» »» »» »/»	25 »/» »» »/»
3 p. 0/0	»» »» »» »/»	12 »/» 12 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME	Dr C. 94 3/4	»/»
Récép. Rotsch.	»	94 50	BELG. 2 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	92 1/4
— — pass.	»	» »/»	— do 1840	»	99 »/» »/»
— 3 p. 0/0.	»	32 1/8	— do 1842	»	»» »/» »/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— do Em. 1841	»	»»» »»
HOLL. 4 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	1070 »»
HAITI	»	»» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

ACTIONS ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	660 »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	197 50
Paris à So.	»»» »»
—à Orléans	1187 50
—à Rouen..	»»» »»
R.-Havre...	»»» »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle..	156 25
Paris-Str.	405 »»
Tours-Nan	381 25
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	540 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	476 25
Mont. à Tr.	240 »»
Paris-Lyon	392 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Mabert.	»»» »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	868 75	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	425 »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1187 50	Marseille à Avignon	532 50	Nord.................	541 25
— à Lyon.........	391 50	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible 60, courant du mois et mars, 59 ; avril, 59 à 60 ; 4 mois d'été, 61 ; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 55 fr.

Narbonne, 45-50. — Béziers, 45-50 (78 pièces). — Pézénas pour Pézénas, 45-75 ; — pour Cette, 45-75 : cours nuls, faute de vendeurs. — Lunel, 47-50. — Bordeaux, 51-50. — Rouen, 60.

Savon disponible, belle qualité, 101-50.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 95-50 à 95 ; 2 mois suivants, 95 ; 4 mois d'été, 95 à 96 ; 4 derniers mois, 97 à 98.

Huile épurée, 102.

Lille. — Colza, 81.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 février.

» h. »|» OPÉRA. —
» h. 1|4 FRANÇAIS. — Le Puff, le Jeu de l'Amour.
8 h. »|» ITALIENS. — La Gazza Ladra.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
7 h. »|» ODÉON. — 1re repr. : L'Écolier du Roi, Antony.
6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Le Brasseur de Preston.
» h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée.)
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Ether, les Extrêmes, Lauzun, la Dernière.
6 h. 1|4 GYMNASE. — 3e Larron, Léonie, Christophe, la Clef dans le Dos.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres, Fruit défendu, l'Enfant, Amour.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Belle aux Cheveux d'Or, la Fin du Monde.
6 h. »|» AMBIGU. — Notre-Dame-des-Anges, un Mariage en 1793.
6 h. »|» GAITÉ. — Christophe, l'Atelier de demoiselles, Candinot.
6 h. 1|2 FOLIES. — Canards, la Laitière, la Rose, la Fille du Meunier.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Léonie, Matrimoniomanie, Mystère.
6 h. »|» COMTE. — Ventriloque, Rues de Paris, Polichinelle, Moluk, Matelot.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS. — Les Délassements, Père, Aventures, Il ne faut rien.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS. — Son Portrait, Rue de Lappe, Rôdeurs, Fouyou.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.
JARDIN D'HIVER (Champs-Élysées). — Promenades de jour. Marché aux fleurs, chauffé et permanent. Cab. de lect. gratuit. Salles d'exposition. Prix : 1 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. | Paris. | Départ. | Pays étrangers à surtaxe de poste.
On s'abonne à Paris, ... au bureau du journal ... Lyon, ... On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris. LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
... et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois. Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus. Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp., 8, place de la Bourse.

PARIS, 17 FEVRIER.

La Chambre des pairs poursuit la discussion de cette loi sur le travail des enfants, où l'on trouve à chaque pas des contradictions et des impossibilités. La Chambre des pairs veut limiter non-seulement le travail des enfants, mais encore celui des femmes, quel que soit leur âge. Excellente intention que celle de protéger tous les faibles ! mais on compte sans les exigences barbares de la concurrence, sans la difficulté des inspections. On ne voit pas que les protégés eux-mêmes voudront souvent éluder une loi qui diminue leur salaire déjà insuffisant. Plusieurs orateurs ont demandé qu'on employât les ouvriers *par relais* et qu'on ne prolongeât pas les séances de travail au delà de six heures. Nous sommes heureux de voir germer des idées aussi justes, mais leur réalisation n'est pas possible dans une industrie exercée isolément. Le principal avantage que puisse produire aujourd'hui la discussion des questions industrielles par nos législateurs, c'est de leur faire comprendre la nécessité de combiner dans de vastes associations l'agriculture, la fabrique, l'enseignement, le commerce. Tous ces éléments de la vie sociale ont besoin de se mettre en rapport, de communiquer les uns avec les autres comme les membres du corps humain.

La Chambre des députés continue à parler de canons, à propos des crédits supplémentaires. On se préoccupait hier du lieu mystérieux où est déposée l'artillerie des fortifications parisiennes. Aujourd'hui le ministère a été sommé de fournir des documents sur les armes livrées au Sonderbund et tirées de nos arsenaux. Le cabinet, comme on pouvait le prévoir, a refusé toute espèce d'explications. Il paraît qu'il faut attendre sa chute pour tirer au clair tous les scandales.

M. le général Trézel avait espéré d'abord éviter le débat en l'ajournant jusqu'à l'apurement des comptes de 1847.— Vous ne serez plus ministre alors, a fort bien répondu M. Larabit.— Les armes sont sorties des arsenaux avec les formalités ordinaires.— Ce n'est pas cela qu'on vous demande, fournissez un état des canons et des armes livrés... vous hésitez ?— Non pas, je refuse.

Il y a dans cette réponse un aplomb et un mépris de la minorité qui promet à M. Duchâtel un digne émule.

Lettre sur les Banques.

Dans notre numéro du 8 décembre dernier nous avons rendu compte d'un livre de M. Louis de Noiron sur les Banques (1). En appréciant, suivant notre conscience, la conception dont l'exposé forme l'objet de ce livre, nous appelions l'attention de l'auteur et de ses collaborateurs sur deux questions importantes, qui se lient d'une manière fondamentale et directe au sujet traité par eux.

M. de Noiron nous écrit une lettre qui contient, sur les deux questions soulevées dans notre article, des considérations que nous nous empressons de reproduire. Bien que la matière soit trop étendue, trop compliquée et trop grave pour pouvoir être élaborée dans les étroites limites d'un journal, nous n'en ouvrons pas moins avec plaisir à M. Louis de Noiron la publicité de nos colonnes. Notre opinion reste d'ailleurs entièrement réservée sur les deux points en discussion. Nous l'exposerons dans un prochain article.

Monsieur,

La *Démocratie pacifique* a bien voulu consacrer un article au compte-rendu de mon travail sur les Banques et leur coordination. Les conclusions de cet article sont toutes bienveillantes pour moi, toutes favorables à un système dont l'inauguration ouvrirait à notre circulation monétaire une ère nouvelle, et elles ne me laisseraient que des remercîments à vous adresser si la gravité de cette matière ne motivait de ma part quelques explications que d'ailleurs votre compte-rendu me semble appeler.

Permettez-moi d'ajouter que, pas plus que le livre lui-même, ces explications ne sont mon œuvre exclusive. Aucune des idées sur lesquelles repose ce travail n'a été livrée à la publicité avant d'avoir été soumise au contrôle de deux hommes dont les études spéciales et les connaissances financières et administratives m'ont été d'un puissant secours.

M. Alexandre Delehaye, fondateur et ancien directeur de la Banque de Lille, et M. de Breuvery, ancien maire de Saint-Germain-en-Laye, ont bien voulu m'aider de leur active collaboration, et je suis heureux de pouvoir itérativement reconnaître ici toute la part qui leur revient dans une publication qui n'aurait peut-être pas dû être faite en mon nom seul.

C'est donc au nom de ces Messieurs comme au mien, je l'espère, que vous voudrez bien accueillir les observations que j'ai l'honneur de vous adresser.

« Les Banques, dit votre compte-rendu, n'ont qu'une faible influence sur la constitution des CAPITAUX FIXES, qui sont le premier » élément et la base de la production. Elles sont constituées pour » l'escompte et non pour la commandite.

» Il est à regretter que le LIVRE DES BANQUES n'ait pas traité la » question de l'influence de la création des billets de Banque sur l'exportation du numéraire métallique.

» Enfin, il est à craindre que la coordination des Banques ne contribue à fonder, en faveur de certaines personnes, des positions tellement influentes, qu'elle constitue à la longue une aristocratie légale, une véritable féodalité. »

Traiter de toutes les théories d'organisation qui se rattachent aux Banques dans un livre, pour ainsi dire élémentaire sur ces établissements de crédit, ne nous a point paru chose opportune à une époque où pullulent tant d'utopies, et qui n'a peut-être pas encore produit un seul volume d'une application vraiment pratique sur la question des Banques, qui est aussi, monsieur le rédacteur, une grande question sociale.

C'est, en effet, à un point de vue pratique et immédiatement applicable que nous avons voulu traiter cette question. Après avoir signalé le déplorable état des Banques en France, nous nous sommes bornés à proposer l'institution qui nous semble réclamée par le besoin général.

En donnant à notre travail ce but tout spécial, nous n'avons jamais eu la prétention d'embrasser toutes les réformes qu'exige l'ensemble du système financier du pays. Nous n'avons pas eu davantage la pensée de supposer aux banques, sur la constitution des *capitaux fixes*, une influence directe qui ne saurait entrer dans leurs attributions.

Ainsi que le démontre votre compte-rendu, nous reconnaissons que la sphère d'action des banques a des limites qu'elle ne peut ni ne doit dépasser. Mais nous avons voulu prouver que, dans ces limites, les Banques peuvent et doivent acquérir une liberté de mouvement et une puissance de moyens profitables à tous, et dont elles sont aujourd'hui privées.

Si nous n'avons pas discuté l'opinion d'Adam Smith et de Sismondi, qui ont pensé que la création d'une grande quantité de billets de banque dans un pays a pour résultat certain d'éloigner de la circulation et de faire sortir du pays *une somme à peu près équivalente* du numéraire métallique, c'est que ce point n'avait, avec notre sujet, qu'un rapport médiat.

Appelés à énoncer une opinion à cet égard, nous dirions qu'en admettant d'une manière absolue la vérité du principe posé par ces deux grands économistes, on serait, par une conséquence nécessaire, forcé d'admettre, en même temps, qu'aucun accroissement de circulation n'a été ni ne peut être la conséquence de la création des billets des banques. En effet, exporter, ou, en d'autres termes, retirer de la circulation une somme de numéraire égale à la somme des billets de Banque émis, c'est laisser au même chiffre le montant de cette circulation dans laquelle le papier de Banque se trouve substitué au métal, d'où il suit, par une autre conséquence, qu'on trouverait avantage (1) à supprimer les Banques, car, du moment où elles ne font que substituer le papier au métal, sans ajouter à la circulation, elles n'ont d'autre résultat que d'éloigner du marché intérieur le numéraire métallique qui, s'en étant écarté à mesure de l'émission des billets de Banque, doit y affluer de nouveau à mesure de leur suppression.

Nous ne pousserons pas plus loin ces conséquences corollaires de l'exagération d'un principe dont la justesse est incontestable.

Adam Smith et Sismondi étaient d'autant mieux fondés à se préoccuper du danger que présentait ce côté de la question, qu'à l'époque où ils écrivaient les Banques n'étaient soumises en Angleterre à aucune règle proportionnelle pour les réserves de numéraire, à aucune autorité compétente pour modérer leur marche, à aucune publicité de leurs états de situation. Elles n'avaient aucun frein, et le danger d'une émission illimitée de billets était imminent. Mais, parce que l'excès dans l'émission des billets est un mal, dira-t-on que, faite dans les bornes de la prudence, elle n'est pas un bien pour la société tout entière ?

Tant que la circulation des billets de Banque sera appuyée d'une réserve métallique suffisante, cette émission sera sans danger pour le crédit.

Tant que l'*excédant du chiffre des billets de Banque sur le numéraire mis en réserve*, ne sera que la *représentation du besoin réel d'un accroissement de circulation*, leur émission ne pourra déterminer aucune exportation de numéraire.

Chaque Banque peut, pour elle-même, et dans l'intérêt de sa propre stabilité, accomplir la première de ces conditions. La *coordination* des Banques peut seule fournir le moyen d'accomplir la seconde dans l'intérêt du pays.

Aujourd'hui, en effet, les principes en matière de Banque tendent chaque jour à acquérir une fixité qu'ils n'avaient aucunement au temps d'Adam Smith et de Sismondi. Il est généralement reconnu, par les hommes les plus exercés à leur mécanisme, que les réserves métalliques maintenues dans leurs caisses ne doivent jamais être inférieures, non pas comme le dit la Banque de France, dans son compte-rendu en 1847 (2), au tiers du montant des billets mis en circulation, mais au tiers du montant de *toutes* les catégories de leur passif.

C'est là un point sur lequel chaque Banque possède les éléments d'informations nécessaires, et celle qui émettrait aujourd'hui une somme de billets hors de proportion avec ses réserves métalliques, commettrait une imprudence sans excuse.

Mais il cesse d'en être ainsi quand une Banque est appelée à proportionner le chiffre de ses billets à l'accroissement de la circulation. Sur les besoins réels de cet accroissement, nul moyen de renseignement certain, pas plus que sur les causes de déplacements de numéraire entre les Etats ; causes qui peuvent être multiples comme nous l'avons exposé dans notre livre. La sagesse d'aucune Banque isolée ne peut mettre obstacle aux mouvements capables d'entraîner des crises financières ; car nulle d'entre elles n'est en mesure d'observer les variations du mouvement financier au delà des limites du rayon ordinaire de ses opérations. C'est sur l'ensemble du pays et dans les pays étrangers que ces causes de déplacement de numéraire doivent être observées ; c'est là surtout que devient indispensable l'action du *syndicat général des banques*, et que rien ne peut remplacer.

Dans l'état actuel des choses, la Banque de Paris supporte à peu près seule le poids de l'exportation du numéraire ; et comme elle ne peut guères avoir en réserve plus de trois à quatre cent millions, une sortie de 250 à 300 millions la met aux abois et détermine une crise qui réagit sur le pays tout entier, alors que ses ressources sont plus que suffisantes pour la prévenir. Par l'organisation syndicale, les exportations cesseraient de peser comme aujourd'hui sur la seule Banque de Paris, puisque, au moyen des rapports qui existent entre elles le niveau de numéraire tendant constamment à s'établir entre les Banques plus nombreuses et plus puissantes sous l'empire de la coordination, ces exportations se trouveraient réparties également sur toute la surface du territoire français où le numéraire s'élève à environ deux milliards et demi, et seraient alors sans conséquence fâcheuse pour le mouvement financier.

Il n'y aurait plus de raison, avec le système syndical, de redouter la sortie de quelques centaines de millions ; sortie qui sert aux intérêts de la France aussi bien qu'à ceux des autres pays. L'argent qui sort rentre bientôt, quand il a rempli son office là où il était temporairement appelé par les besoins du commerce. Nous ne le possédons pas pour le conserver stérile entre nos mains, mais pour le faire circuler au dedans comme au dehors, dans des proportions que la coordination syndicale donnerait le moyen de déterminer et de maintenir, si le mouvement d'exportation tendait à dépasser les bornes de la sécurité quant aux besoins du marché intérieur.

Exactement instruit des vides qui se formeraient sur certains marchés étrangers, et de l'abondance de numéraire régnant sur d'autres points, le syndicat pourrait désormais fournir tous les renseignements nécessaires pour apprécier ce qui doit être entrepris ; la publication des documents concentrés entre ses mains suffirait pour exciter les opérations des cambistes et les entreprises particulières, et pour rétablir le niveau sans qu'aucune de ces crises, aujourd'hui si funestes au commerce et à l'industrie, vienne encore jeter la perturbation dans les affaires.

Nous arrivons, Monsieur le rédacteur, à la crainte manifestée dans votre compte-rendu, que la coordination des banques ne contribue à former une aristocratie légale.

C'est, sans doute, entre toutes les questions de réforme sociale une grande et intéressante question à traiter que celle de la reconstitution, chaque jour plus flagrante, en faveur des chefs de la haute Banque et des grands industriels, d'une féodalité financière, féodalité dont le servage est d'autant plus dur qu'indépendant de la volonté de l'homme et imposé par la nature même des chose, il courbe, sous le même joug, le capitaliste qui l'impose et le travailleur auquel il est imposé.

Mais cette question et celle que nous avions à traiter n'ont qu'un seul côté commun ; il s'agit d'examiner si la coordination des Banques concourt à grandir ou à restreindre cette féodalité.

Or, plus qu'aucune autre institution aujourd'hui existante, cette coordination, sans usurper en aucune façon le rôle des banquiers dans le mouvement financier, tend à limiter l'influence de la classe banquière. Elle arrache des mains de cette classe le monopole des emprunts publics ; elle soustrait l'Etat à sa dépendance et le dégage de ses inextricables intrigues.

Les Banques coordonnées deviennent (voir le chapitre XV de notre livre) les seuls intermédiaires entre les capitalistes et le Trésor. Pour tous les établissements utiles à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, elles étendent les ressources de l'escompte et donnent à tous la garantie que de puissants intérêts particuliers ne pourront plus bouleverser, au profit de spéculations éhontées, les conditions de telle ou telle industrie aujourd'hui prospère et demain ruinée par le brusque retrait de crédits sur lesquels elle devait compter.

Notre système coordonnateur rend désormais impossible ce fait aujourd'hui trop constant que, dans la main de quelques capitalistes, la direction d'une Banque puisse être exclusivement concentrée de telle sorte que cette Banque refuse au commerce les services qu'il a droit d'en attendre quand ces services deviennent momentanément onéreux pour ses administrateurs.

Au lieu d'exploiter le pays dans un intérêt égoïste, comme le fait la féodalité financière, les Banques coordonnées, forcées, par leur organisation même, de fonctionner avant tout dans l'intérêt public, régulariseraient un meilleur système de circulation monétaire et le délivreraient des vicissitudes de l'agiotage. Elles ouvriraient pour le Trésor une source nouvelle de revenus, puisqu'en retour de la fabrication des billets dont le sydicat alimenterait les Banques, l'Etat jouirait d'une part de leurs bénéfices nets de chaque semestre. Ainsi, le privilège le plus grand de tous, celui de battre monnaie sur papier, ce droit régulier qui n'entraîne aujourd'hui aucune charge corrélative, deviendrait productif pour le Trésor. Aussi les Banques seraient soustraites au régime du privilège pour rentrer sous celui du droit commun. Ainsi serait résolu le difficile problème d'imposer le crédit public sans lui nuire, et de réduire le bénéfice des Banques à la juste rémunération des services rendus par elles au pays, sans permettre jamais à aucune d'acquérir une prépondérance aussi dangereuse pour l'Etat que pour l'industrie.

La coordination des Banques, nous n'en pouvons douter, opérera l'union du capital et de la moralité. C'est dans cette conviction profonde que, pionniers de l'avenir, nous avons consacré nos veilles à la recherche de mesures assez virtuelles pour fortifier le crédit public, animer la circulation monétaire, rendre les Banques infaillibles et procurer à l'Etat une nouvelle source de revenus.

Agréez, etc., LOUIS DE NOIRON.

La démission de M. Emile de Girardin, bien que motivée dans ses lettres au président de la Chambre et à M. Odilon Barrot, paraît avoir donné lieu à des interprétations diverses. La *Presse* a publié ce matin une circulaire aux électeurs de Bourganeuf, qui a pour objet de rendre à cette démission un honorable caractère de franchise et de logique politiques. Voici quelques lignes de cette circulaire :

J'attendrai les élections générales pour juger, à cette époque, si je dois tenter de nouveau ou bien continuer de m'abstenir d'étendre le cercle de la vie politique dans lequel je viens de me renfermer. S'il me paraît que ces élections doivent être dans l'avenir aussi stériles qu'elles l'ont été dans le passé, je continuerai de m'abstenir. Tourner une meule qui ne moud rien est un supplice dont vous ne sauriez vous former une juste idée. Député depuis quatorze ans, j'ai vu s'agiter beaucoup de petites ambitions, je n'en ai pas vu une grande se légitimer ; j'ai vu les partis s'attaquer sans relâche et sans justice, je les ai vus se coaliser pour détruire, je ne les ai pas vus une seule fois s'unir pour édifier, pour accomplir une grande œuvre, pour faire triompher une grande pensée. Jeté dans leur mêlée par un incident, je n'ai pas tardé à reconnaître que ni la vérité, ni l'avenir n'étaient avec eux. Je me suis arrêté, retenu par le poids de la responsabilité morale qui s'attache à un journal dont, à aucun prix, je n'abandonnerai la direction avant les élections générales.

M. de Girardin explique du reste les bruits qui ont couru, en déclarant que de nombreuses démarches ont été faites auprès de lui pour acheter la propriété de la *Presse*. Ce fait est une nouvelle preuve que le ministère et sa majorité croient pouvoir, avec de l'argent et des mesures arbitraires, triompher des plus légitimes oppositions et se débarrasser des principaux organes de l'opinion publique. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la *Presse* :

Le vrai motif de toute action qui donne lieu à des interprétations diverses est toujours le dernier qu'on trouve et jamais celui qu'on cherche. De toutes les versions par lesquelles on s'ingénie à expliquer en ce moment la démission de M. de Girardin, assez catégoriquement motivée cependant, de toutes ses versions, nous n'en relèverons qu'une seule : — c'est celle qui consiste à accréditer le bruit que M. de Girardin n'a donné sa démission de député que parce qu'il cédait et la direction de la *Presse* et sa part de propriété. On va même jusqu'à nommer le banquier qui l'a achetée 1 500 000 francs pour le compte du parti légitimiste ; d'autres disent que c'est au parti conservateur qu'elle a été vendue. La vérité, c'est que M. de Girardin a le choix entre quatre propositions, et qu'un million comptant lui a été offert ; mais la vérité aussi, c'est qu'il l'a refusé.

Banquet de Paris.

On lit ce matin en tête du *National* :

Les commissaires chargés de l'organisation du banquet du [illegible] arrondissement sont parvenus non sans difficulté, à trouver un local

---

(1) Chez Marc-Aurel, rue Richer, 12.

(1) Abstraction faite toutefois de celui qui résulte de la nature des billets, si facilement portative et transmissible.

(2) Publié le 28 janvier.

[illegible] de réunion soit assuré, et la liberté satisfaite sans que l'ordre soit troublé.

Le *National* maintient toutes ses assertions ; quant au triage de la garde nationale, il y ajoute même le fait suivant :

Il s'est rencontré un sergent-major de la 10e légion, rédacteur des *Débats*, qui, sans en prévenir son capitaine, a donné les billets demandés, et il a poussé la naïveté au point de répondre à son chef que le gouvernement avait *parfaitement le droit de choisir ses hommes* ; et il avait, en effet, donné dans sa compagnie des hommes de choix. Il est probable que le capitaine déposera sa plainte, et que le sergent-major dont il s'agit aura cette nouvelle théorie à soutenir devant le conseil de discipline.

Le même journal publie la copie d'un ordre signé par le duc de Montpensier ; mais, pour apprécier la portée de cet ordre, il faudrait en connaître la date précise.

Délivrer *d'urgence* des magasins de l'artillerie de Vincennes, pour être expédiés sans délai sur l'Ecole-Militaire, à Paris, les objets et munitions ci-après : 2 batteries d'artillerie de campagne, caissons chargés, 20 caissons d'infanterie chargés, 300 boîtes à mitrailles, 100 pétards, un caisson de flambeaux pour le service de nuit.

Signé A. D'ORLÉANS.

Le *Moniteur parisien* contient ce soir les lignes suivantes :

Un article du *National*, en date du 16 février, cite un ordre signé A. d'Orléans, relatif à la confection de munitions et à l'expédition de batteries d'artillerie du château de Vincennes sur l'Ecole militaire.

D'abord cet ordre n'a jamais été donné ; en second lieu, toutes les mesures relatives à des dispositions d'artillerie dans Paris doivent émaner de M. le ministre de la guerre ou du lieutenant-général commandant la première division militaire. Le maréchal-de-camp commandant l'artillerie ne peut évidemment être chargé que de la mise à exécution des ordres de l'autorité supérieure.

Plusieurs renseignements inexacts ont été publiés par la presse quotidienne sur l'organisation du banquet du douzième arrondissement ; le changement de local que l'importance de cette manifestation a rendu nécessaire en a seul retardé la réalisation.

Le banquet aura lieu inévitablement dans les premiers jours de la semaine prochaine.

La commission du douzième arrondissement en fera connaître l'heure et le lieu, dès que toutes les dispositions matérielles auront été définitivement arrêtées entre elle, le comité central et les membres des deux Chambres qui se sont engagés à prendre part à cette protestation essentiellement légale et pacifique.

On nous assure, ce soir, que le banquet aura lieu mardi.

Exil de Lola Montès. — Nous nous sommes bornés jusqu'à présent à reproduire littéralement le récit des troubles de Munich, tel qu'il était publié par le *Journal des Débats*. Les documents nous manquent pour apprécier cette affaire. Voici toutefois quelques aperçus qui, pour appartenir au *Corsaire*, n'en ont pas moins un caractère assez plausible :

Il ne faut pas se méprendre sur l'émeute qui vient d'éclater à Munich ; c'est une tentative du parti ultra-catholique contre le ministère Wallerstein, le seul ministère libéral que la Bavière ait eu depuis dix ans. Voici en peu de mots le procès-verbal de cette affaire.

Le parti jésuitique était représenté à l'Université de Munich par plusieurs professeurs destitués et par différentes corporations d'étudiants. Pour neutraliser les menées de ces corps, la comtesse de Landsfeld a organisé un corps de jeunes étudiants appelés les *Alemans*, qui, depuis quelque temps, sont exposés aux injures des membres de corps catholiques. A ce point, que M. de Wallerstein, ministre par intérim de l'instruction publique, s'est vu forcé de se rendre à l'Université pour inviter les étudiants à laisser aux autres un peu de cette liberté qu'ils réclament tant avec accompagnement de violences. Vains efforts. Les *Alemans* ayant été poursuivis dans le café *Rothmann*, l'un d'eux, menacé d'un soufflet, tira un poignard, fut arrêté par un gendarme et relâché sur parole, car il n'était passible que d'une peine correctionnelle. Sur ces entrefaites, Lola-Montès se promenant sous les arcades, fut poursuivie et maltraitée par la même foule. Elle se réfugia dans une église, fut sauvée par le roi, et fut de nouveau maltraitée dès qu'elle se hasardait à braver l'émeute.

Le roi a fait fermer l'Université, et n'a pas cédé, comme disent les *Débats*, à des menaces, mais à d'humbles prières, à des requêtes. Le fin mot de tout cela est le renvoi du ministère Wallerstein, dont les journaux parlent depuis quelque temps, renvoi qui serait un triomphe pour le Sonderbund de la Bavière.

Le roi de Bavière a toujours eu des Lolla, mais c'étaient des Allemandes, sottes et insignifiantes. La comtesse de Landsfeld est la première qui ait poussé ce coupletier de roi à faire des concessions au progrès et à la liberté. La Bavière devrait l'en remercier ; elle l'a mise à la porte de Munich.

Les cris de joie de l'*Univers*, qui tente à cette occasion la réhabilitation du ministère Abel, concourent à nous faire penser que le parti jésuitique vaincu en Suisse par des hommes, s'est vengé en Bavière sur une femme. Le complot a cependant manqué son but principal, le renversement du cabinet, s'il faut en croire ces lignes de l'*Observateur rhénan* :

La tournure que les événements fâcheux des derniers jours viennent de prendre a affermi la position de M. le prince de Wallerstein qui, dans ces graves circonstances, a déployé une énergie et une sagesse dignes des plus grands éloges. On dit que la comtesse de Landsfeld a pris la route de l'Italie, quoique certaines personnes prétendent qu'elle est demeurée cachée dans Munich. Le 11 février est l'anniversaire du fameux mémorandum, et les ultramontains en sont charmés.

On lit dans la *Gazette de Cologne* :

Munich, 11 février.

Nous apprenons que, par suite des événements qui ont eu lieu ces jours derniers, le capitaine de gendarmerie Bauer, qui a ordonné des charges sans aucune nécessité, est destitué et soumis à une instruction judiciaire. Il est remplacé par le capitaine Nemnann d'Augsbourg, qui jouit de l'estime générale de ses concitoyens.

On écrit de Munich, en date du 12 février :

L'émotion populaire produite par les événements des trois derniers jours n'a pu se calmer en un instant ; et comme le bruit s'était répandu [illegible] frontières méridionales de la Bavière, avec une escorte suffisante, par le chemin de fer d'Augsbourg. Elle a dû arriver le 15 à Lindau, sur le lac de Constance, et sera envoyée en Suisse, où elle a demandé à se retirer d'abord.

Pour calmer les esprits et faire cesser toutes les conjectures qui circulaient à ce sujet, l'autorité a fait communiquer à la municipalité l'avis suivant, qui a été affiché le 12 au matin au coin des rues les plus fréquentées :

PUBLICATION.

L'avis suivant a été communiqué à la municipalité par la direction de la police royale :

La direction de la police de Munich annonce officiellement à la municipalité de cette ville que la comtesse de Landsfeld, après avoir quitté hier la résidence royale de Munich, est partie aujourd'hui à onze heures de Passing, première station du chemin de fer de Munich, à Augsbourg, par le chemin de fer, accompagnée de deux agents de police, pour se rendre à Lindau, sur le lac de Constance, ainsi qu'il résulte du rapport fait par le commandant de l'escadron de cuirassiers en garnison à Nymphenbourg, et que ladite comtesse est munie d'un passeport pour la Suisse.

Le présent avis est publié pour rectifier les différents bruits qui ont circulé.

Des ordres précis sont donnés sur toutes les frontières du royaume pour empêcher la comtesse de Landsfeld d'y rentrer. Il est hors de doute que l'exaspération qu'a montrée la population, et qui s'est encore manifestée dans la soirée du 12, se dissipera peu à peu faute d'aliment.

Cependant les troubles ont été assez graves pour donner lieu aux récits les plus alarmants. Il est à prévoir surtout que la circonstance d'un coup de pierre reçu par S. M., qui s'est si imprudemment placée au milieu de la scène tumultueuse du 11, sera présentée par quelques-unes des correspondances qui partent de Munich, comme une tentative dirigée contre la personne même de S. M. On peut affirmer qu'il n'en est rien.

Le roi a été atteint au moment où, en habit bourgeois, il arrivait près de la maison de Lola Montès. C'est alors qu'une des pierres lancées contre cette maison est allée tomber sur son bras, après avoir frappé les épais contrevents de fer dont les croisées avaient été garnies.

Cette blessure, qui n'a pas permis au roi de recevoir, le 11, les membres de la chambre des pairs présents à Munich, et qui est heureusement sans aucune gravité, n'a pas empêché Sa Majesté de sortir à pied et de se promener comme de coutume dans les rues de la capitale. Le roi, dans les quartiers où l'émeute avait éclaté quelques heures auparavant, a recueilli sur son passage les témoignages habituels de respect et de dévouement. Le bon esprit de la population fait espérer que ces déplorables événements n'auront aucune suite fâcheuse et seront bientôt oubliés.

Cette crise vient de mettre fin à une situation très fâcheuse, et comme la Bavière veut l'ordre et n'aspire à aucune espèce de changement, tout est bien terminé par le départ définitif de cette femme que le hasard le plus étrange avait rendue toute puissante pour faire le mal. La marche des affaires va reprendre son cours habituel. Le prince Wellerstein est en ce moment très populaire ; il devra tâcher de concilier cette popularité avec la faveur royale. Ce sera une tâche difficile, mais en ce moment il est indispensable, et le roi ne peut songer à s'en séparer.

Un Excellent peuple. — On écrit de Naples, en date du 12 février :

La constitution a été publiée hier. L'enthousiasme pour le roi est extrême.

Enthousiasme pour le roi ! Qui ne serait ému jusqu'aux larmes de cette générosité populaire. Le roi de Naples a voulu d'abord étouffer dans ses Etats jusqu'à la nouvelle des réformes ébauchées par Pie IX. Son Del Caretto a emprisonné, torturé les plus honorables citoyens. Plutôt que de concéder la moindre réforme, le roi de Naples a fait couler le sang et promené l'incendie dans toute la Sicile. Il a bombardé Palerme, il a bombardé Messine *par erreur*, il a voulu bombarder Naples. Quand son épée s'est enfin brisée dans ses mains, il cède, et le peuple est sur le point de le porter en triomphe. O trésors de miséricorde et de bonté cachés dans les masses ! Les rois qui se font haïr sont bien coupables ! Il en coûte si peu d'être mis au rang des bienfaiteurs de l'espèce humaine !

Florence, 11 février.

Le grand-duc Léopold, mu par les intentions libérales dont il a déjà donné des preuves, a, de son propre mouvement, décrété qu'une représentation serait adoptée à l'avenir, comme forme de gouvernement dans le grand-duché. Le grand-duc, en exhortant ses sujets à la tranquillité, promet que le décret développant les principes du nouveau gouvernement paraîtra sous peu de jours.

Nouvelles de Sicile. — Le bateau à vapeur napolitain *le Palinure* est arrivé à Palerme le 5, apportant le décret d'amnistie et la proclamation de la constitution. Ces deux décrets ont été communiqués à la junte qui, après avoir délibéré, a repoussé les propositions du gouvernement napolitain, et a persisté à demander la constitution de 1812 pour la Sicile.

Le *Cittadino*, journal de Palerme, du 4 février, contient une proclamation par laquelle le comité général de Palerme se constitue en gouvernement provisoire pour toute la Sicile, et se subdivise en quatre comités : de la guerre, des finances, de la justice et des cultes, de l'intérieur, de l'instruction publique et du commerce. Le président du comité général, ou, pour mieux dire, du gouvernement provisoire de la Sicile, est toujours l'amiral Ruggero Settimo.

Cette formation d'un gouvernement provisoire pour toute la Sicile est une détermination grave.

On dit que le souverain pontife a manifesté l'intention de proposer sa médiation pour rétablir la bonne harmonie entre Naples et la Sicile.

Enthousiasme belliqueux. — On écrit de Rome, 8 février, à la *Patria* : « Le peuple ne s'occupe que d'acquérir des armes. Tous les esprits sont excités par les armements extraordinaires du Piémont et de l'Autriche. Ce matin, une députation composée du prince Aldobrandini, du comte Pasolini et de l'avocat Benedetti, s'est rendue près du pape pour lui exposer l'état des choses. Pie IX a répondu que dans la semaine il séculariserait le ministère et qu'il était en négociations avec le grand-duc de Toscane et le roi de Sardaigne pour former une ligue politique italienne. J'attends, a ajouté le saint-père, une réponse du roi Charles-Albert pour prendre à mon service quelques officiers piémontais et les mettre à la tête de mes troupes. Malgré ces assurances données par le souverain pontife, le peuple s'est rassemblé le long du Corso dans un état d'effervescence presque alarmant, en criant *A bas la modération ! A bas le ministère !* Nous voulons des canons !

[illegible]

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

M. CH. DUPIN, rapporteur. La commission a pris en très sérieuse considération les paroles prononcées hier par M. le duc de Broglie. On ne peut soumettre à une inspection universelle l'universalité des ménages. Elle a admis que les ateliers de famille devaient être exceptés des prescriptions de la loi.

Nous trouvons dans la loi sur les patentes une définition exacte qui servira à distinguer la famille du chantier et de l'atelier industriel. En conséquence, nous avons l'honneur de proposer un paragraphe additionnel qui viendra mieux après l'article 4 et dont l'effet sera de soustraire à l'inspection les chantiers et ateliers dont les chefs ne sont pas soumis à la patente.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'art. 2.

Il donne ensuite lecture de l'art. 2 proposé par la commission, et ainsi conçu :

« Toutes les dispositions de la loi du 22 mars 1841 en faveur des enfants de huit à douze ans, et des adolescents de douze à seize ans, sont maintenues.

» Les dispositions en faveur des adolescents de douze à seize ans, et spécialement celle qui limite à douze heures leur travail journalier, seront désormais appliquées aux filles et aux femmes, quel que soit leur âge. »

M. LE PRÉSIDENT ajoute : Voici maintenant un amendement proposé par M. d'Argout :

« De huit à douze ans, la durée effective du travail des enfants ne pourra « excéder 10 heures sur 24. »

M. LE COMTE D'ARGOUT explique en quelques mots le but de son amendement. Une conséquence du projet de la commission serait de forcer tous les ouvriers employés dans les ateliers à aller à l'école à peine d'être renvoyés du chantier. Or, contraindrez-vous un homme de 50 ans à fréquenter la classe du soir ? Je m'en rapporte à l'appréciation de la Chambre.

L'orateur, résumant la discussion, apporte de nouveaux arguments en faveur des relais de six heures pour les enfants, et même pour les adultes. La vitalité amoindrie, les races dégénérées en Angleterre, n'ont pas d'autre cause que la durée excessive du travail.

M. LE GÉNÉRAL CASTELLANE confirme les raisonnements de l'honorable préopinant sur l'abâtardissement des populations par le travail exagéré des manufactures. Mais ensuite de cela, si après six heures de travail on donne aux enfants la clef des champs, qu'en feront les pères et mères ? C'est là une lacune à combler ; il faut donc leur ouvrir une salle d'asile.

M. LEGENTIL défend le projet de la commission qui protége efficacement les femmes et les jeunes filles. Il combat l'amendement de M. d'Argout, et s'efforce de réfuter l'opinion de l'honorable préopinant sur la faveur qu'on doit accorder aux relais de six heures. L'enfant gagne de 60 à 80 c. par jour, c'est-à-dire près de 7 centimes par heure ; mais, si on réduit le temps de son travail, on réduit aussi son salaire, et dans bien des familles cette réduction peut avoir des conséquences fâcheuses, conséquences d'autant plus regrettables que, s'il est des industries fatigantes, il en est qui le sont moins, et où l'enfant pourrait sans inconvénient soutenir huit heures de travail et obtenir un salaire avantageux.

L'orateur préfère le relais de huit heures, qui n'est pas excessif pour la plus grande partie des industries.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. Le vote que vous allez prononcer sur l'amendement de M. d'Argout décidera si les enfants seront désormais admis dans nos fabriques ou s'ils en seront exclus. Tel sera le résultat de votre vote. Je viens donc m'associer de la manière la plus complète à l'amendement de M. d'Argout, qui leur ouvre les portes de nos manufactures.

Le ministre répond aux termes du rapport de la commission, qui accuse le projet de faire aux fabricants des concessions gracieuses. C'est là une accusation que le gouvernement repousse avec indignation.

Les fabricants n'ont pas besoin, en cette matière, qu'on leur fasse des concessions qui seraient faites aux dépens de l'humanité.

A l'appui de l'amendement de M. d'Argout, le ministre cite l'opinion des chefs de diverses maisons de filature, entre autres celle de M. Delporte ; cette opinion est favorable à l'amendement.

M. PASSY. La loi soumise en ce moment à la discussion de la Chambre est pleine de difficultés. Nous sommes en présence de trois projets, celui du gouvernement, celui de la commission, enfin celui de l'honorable comte d'Argout. Quant à moi, de ces trois systèmes je préfère celui de la commission.

Qu'est-ce que les relais ? C'est l'emploi d'un nombre d'ouvriers double, afin que chacun n'ait qu'une demi-journée de travail. Ce système est mauvais ; il appelle dans l'industrie des enfants qui, sans cela, n'y seraient pas venus, par la modération de travail qu'il leur présente. Dès lors il l'encombre.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. M. Passy vient de faire la critique des relais. Mais, s'il veut exclure de nos manufactures le système des relais aujourd'hui adopté généralement, il eût mieux réussi en adoptant purement et simplement le projet du gouvernement. Le projet de la commission, au contraire, consacre essentiellement les relais.

M. DUPIN. Messieurs, je n'abandonne rien du projet de la commission ; je le maintiens au contraire dans son intégralité. Nous n'avons pas voulu restreindre notre sollicitude aux grandes manufactures. Nous avons consulté le grand intérêt populaire et national. C'est l'industrie dans son ensemble que nous avons considérée.

Arrivant à la question des relais de six heures, l'honorable rapporteur déclare qu'ils peuvent être utiles dans les moments de chômage ; mais il s'oppose à ce qu'ils soient prescrits d'une manière impérative. Il vaut mieux adopter le maximum de huit heures, en laissant les relais de six heures facultatifs.

M. BARBET. Il faut convenir que les manufacturiers sont dans une singulière position, quand ils ont à subir à la fois les reproches de la commission et ceux de M. Passy.

On a dit qu'avec le système actuel on épuisait la force des enfants, parce que la vitesse des métiers augmentait chaque jour. Mais on a oublié d'ajouter que l'on avait doublé le nombre des surveillants pour chaque machine, et c'est à ce travail de surveillance qu'est généralement limité le labeur exigé des enfants.

Lorsque l'orateur a quitté la tribune, on entend de toutes parts : Aux voix ! aux voix !

M. DE SCHAUENBURG. L'attention de la Chambre est épuisée, mais j'ai un devoir de conscience à remplir, et je ferai tous mes efforts pour empêcher la Chambre de se laisser aller trop loin en attachant ses regards sur les grandes industries. Les petites industries, bien plus nombreuses, doivent-elles leur être sacrifiées ? Pour moi, qui vois en Alsace cette double industrie, je puis, je dois donner à la Chambre d'utiles renseignements.

La première considération dont vous avez à vous préoccuper, c'est moins d'agiter la question de six heures ou de huit heures de travail, mais de coordonner cette durée avec la possibilité d'avoir du pain.

L'orateur ne partage pas le sentiment des honorables préopinants, tendant à limiter d'une manière générale la durée du travail dans un intérêt de philanthropie. Réduire le travail, c'est réduire le salaire, et, dans bien des cas, porter un coup fatal aux familles.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'amendement de M. d'Argout.

Après une épreuve douteuse, la Chambre, par un second vote, adopte l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix la fin de l'article de la commission, relatif au travail des femmes.

M. GIRARD. Je demande la parole, et je désire faire une observation.

L'article 2, dans son dernier paragraphe, fait un grand pas dans le sens primitif de la loi. Il ne s'agit plus seulement de protéger l'enfant contre une volonté supérieure exigeant un travail immodéré, mais il s'agit encore de fixer le maximum du travail de l'adulte, maximum qu'il ne pourra dépasser.

UNE VOIX : Mais il leur est permis de travailler autant qu'ils le veulent.

M. GIRARD. Non, non, cela ne se pourra plus quand vous aurez limité à douze heures le travail des femmes.

L'orateur montre que l'industrie de la soie réclame passagèrement, en certaines circonstances, un travail de treize à quatorze heures. Ce travail a lieu durant la plus belle saison de l'année. En conséquence, il demande que les fabriques de soie temporairement ouvertes puissent dépasser de deux heures le maximum de la durée fixée par la loi.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix le 2e paragraphe de l'article 2. Nous discuterons après cela le paragraphe additionnel de M. Girard.

La Chambre adopte le 2e paragraphe de l'article 2 du projet de la commission.

M. FULCHIRON combat la proposition de M. Girard.

M. DE GASPARIN la défend. Il y aurait, selon lui, danger pour l'industrie de

[illegible] le ministre de la guerre prenne des mesures pour que le système de l'adjudication avec concurrence et publicité soit uniformément appliqué dans toutes les divisions territoriales du royaume.

M. [illegible] (de la Sarthe) corrobore cette observation en rappelant certaines adjudications qui se sont faites sans concurrence.

Sur le chapitre matériel de l'artillerie une discussion s'engage. Il est d'abord question de la réponse faite hier par M. le ministre de la guerre, en refusant de communiquer à la Chambre les états qu'on lui demandait.

M. LARABIT. J'ai aussi à appeler l'attention de la Chambre sur un fait très grave qui a été révélé par les journaux et que le ministère n'a pas démenti. Je veux parler des armes qui ont été fournies au Sonderbund, au parti des jésuites, pour faciliter la guerre civile. (Mouvement.) On dit que ces armes sont sorties de l'arsenal de Besançon. Nos officiers d'artillerie, on le sait, sont des gardiens sévères de notre matériel de guerre; il a fallu évidemment un ordre précis et positif pour qu'ils laissassent sortir des armes et des munitions. Je demande que M. le ministre de la guerre dise combien de canons et de fusils ont été livrés au Sonderbund.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE répond qu'il s'agit des comptes de 1845 et non des comptes de 1847. Quand on s'occupera de 1847, il sera temps de s'occuper de cette affaire. M. le ministre ne nie pas, du reste, que des armes soient sorties de l'arsenal de Besançon. Il n'a rien à désavouer dans les ordres qui ont été donnés à ce sujet; il s'est conformé aux usages constamment suivis par ses prédécesseurs.

M. LARABIT. Il est très probable que M. le ministre de la guerre actuel ne sera plus ministre de la guerre quand il s'agira des comptes de 1847. (On rit.) En attendant, il s'agit d'un fait récent qui met sa responsabilité en jeu, et il doit répondre.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Je n'accepte pas la sommation de l'honorable membre. Quand la chose viendra à l'examen de la Chambre, par le fait de la discussion des lois de comptabilité générale, je répondrai.

M. LARABIT. Puisqu'il en est ainsi, je prierai la Chambre de fixer un jour où je pourrai interpeller M. le ministre de la guerre au sujet de la livraison d'armes faite au Sonderbund. (Bruits divers.)

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Je ne comprends pas l'insistance qu'on y met. Dans la discussion du projet d'adresse, M. le président du conseil a été interpellé à ce sujet. (Mais non! vous vous trompez! — Si! si! on s'en est occupé déjà.)

M. LARABIT. Les interpellations sont faites. C'est la réponse que je sollicite qui se fait attendre. Au reste, le mal est fait. (Bruit.) Il n'y a pas urgence pour les explications que je sollicite; mais je déclare que je ne les perds pas de vue, et qu'au premier jour je ramènerai le débat sur ce terrain.

M. LE PRÉSIDENT. Vous demandez que M. le ministre de la guerre dépose sur le bureau des pièces constatant le nombre et l'état des armes livrées.

M. LARABIT. Certainement, et puisque M. le ministre hésite...

M. TRÉZEL. Je n'hésite pas, je refuse absolument. (Oh! oh!)

M. LARABIT. Si les documents que je suis en droit de demander ne sont pas déposés d'ici à la discussion des crédits supplémentaires, je soulèverai le débat ainsi que je l'ai dit.

M. CONVERS, d'une voix très peu intelligible, donne des détails sur le transport et sur le trajet des armes livrées aux cantons ligués contre la Diète.

M. LE GÉNÉRAL TRÉZEL, ministre de la guerre. Le gouvernement est entièrement étranger à ces faits. Il n'est pour rien dans les détails que vient de donner l'honorable préopinant.

M. LARABIT. Il est impossible que le gouvernement soit aussi étranger à ces faits qu'il veut bien le dire. Je demande qu'une enquête ait lieu pour éclairer la Chambre et le pays.

M. LE PRÉSIDENT. Le moment n'est pas venu de discuter cette question. Lorsque nous en serons à l'examen des crédits supplémentaires, l'honorable membre pourra reproduire ses observations.

Tous les autres chapitres du ministère de la guerre sont votés sans discussion.

La Chambre passe aux crédits de la marine.

Plusieurs chapitres sont adoptés sans discussion.

M. [illegible]. Toutes les dépenses des navires ont été prévues, et je pourrais en citer un grand nombre. Comment donc se fait-il que le chiffre des dépenses ait si considérablement excédé celui des prévisions?

M. LE MINISTRE DE LA MARINE cherche à justifier les dépenses extraordinaires, c'est-à-dire non prévues, que la marine ne peut pas éviter.

M. [illegible] défend l'institution de la comptabilité pour le matériel de la marine. Ce sont les Chambres qui ont voulu que cette comptabilité fût organisée comme elle l'est, et il faut l'en applaudir, car l'ordre et la régularité en seront les conséquences.

M. GENTY DE BUSSY se plaint que les ministres consacrent trop d'argent à toutes sortes d'impressions. Il cite l'opinion de divers rapporteurs qui critiquent ces impressions exagérées.

M. ÉTIENNE se plaint que le nombre des pièces envoyées à la cour des comptes soit de 200 000, ce qui rend leur examen presque impossible.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures 1/4.

FAITS DIVERS.

— M. Duchâtel vient d'adresser une circulaire aux préfets, pour leur tracer la conduite qu'ils auraient à suivre dans le cas où des banquets réformistes viendraient à s'organiser dans leurs départements.

— Les discours prononcés par les députés de l'opposition dans la discussion de l'adresse vont être réunis en une brochure et tirés à 200 000 exemplaires.

— La *Démocratie pacifique* contenait, dans son numéro du 2 janvier, un article intitulé : la *Poutre et la Paille*, qui a paru à la famille Martin (du Nord) contenir une imputation diffamatoire.

Sur la poursuite de M. le procureur du roi, M. Cantagrel a comparu hier devant la 6e chambre. Il a donné au tribunal des explications tendant à établir le véritable caractère de l'article en question, et à prouver que la *Démocratie* ne pouvait avoir eu l'intention de diffamer soit la famille Martin, soit la mémoire de l'ancien ministre, et il a exprimé le regret que le nom de M. Martin (du Nord) eût figuré dans cet article.

Le tribunal, après avoir entendu Me Chaix-d'Est-Ange pour la famille Martin, Me Bethmont pour M. Cantagrel, et les conclusions de M. l'avocat du roi, Amédée Roussel, a condamné M. Cantagrel en 500 francs d'amende et aux dépens.

— Le *Breton*, de Nantes, raconte qu'un mur de l'école de Coueron s'étant écroulé subitement pendant une récréation, a écrasé deux jeunes filles qui jouaient au soleil près de ce mur.

— Le lundi, 28 février, à 8 heures du soir, M. Emile Chevé ouvrira chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60, un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie. — Les leçons auront lieu les lundis, mercredis et vendredis à la même heure.

BAL DE PETIT-BOURG. — Le bal de Petit-Bourg sera donné le 22 de ce mois dans ce palais féerique qu'on appelle le Jardin-d'Hiver.

Les ordonnateurs de la fête ont ajouté aux décors, aux illuminations un attrait tout nouveau. A minuit, sans aucun supplément de prix, sans qu'il y ait ni *loterie, ni tombola, ni vente*, une distribution de bouquets sera faite à toutes les dames *entrées à cette heure*.

Quelques-uns de ces bouquets magiques, pris par les dames elles-mêmes dans de vastes corbeilles de fleurs, renfermeront, mystérieusement caché sous leurs feuilles, un petit billet faisant hommage de *divers souvenirs magnifiques et de grand prix*, tels que : Un coffre antique algérien, donné par son altesse royale monseigneur le duc d'Aumale; — un tableau de 3 000 fr., de M. Henri Scheffer, cédé par lui pour 2 000 fr. à la Société; — un bracelet camée, pierre dure, entouré de diamants et pouvant servir de broche, de 2 000 fr. acheté par la Société; — de 1 500 fr. donné par MM. Opigez et Chazelles, chefs de la maison [illegible]; — un piano droit, en palissandre, de 1 000 fr, donné [illegible]

Une exposition publique des dons qui seront offerts par la Société, aura lieu tous les jours, au Jardin-d'Hiver, jusqu'au 22 de ce mois, à cinq heures.

Deux ou trois colons de Petit-Bourg, en costume de la colonie, en feront les honneurs et délivreront des billets de bal aux personnes qui leur en demanderont.

M. Strauss, chef d'orchestre de la cour, dirigera l'orchestre du bal de Petit-Bourg.

LE CÉLIBAT FORCÉ. — On trouve les notes suivantes dans une dépêche transmise par l'autorité supérieure à la police générale du royaume pour faire rechercher des coupables échappés à la force publique.

« Eugène Evariste Venet, novice chez les frères de la Doctrine chrétienne, connu sous le nom de frère Athanaël, âgé de dix-huit ans, condamné par contumace à dix ans de réclusion, par la cour d'assises de la Meurthe, pour attentat à la pudeur sur deux petites filles âgées de moins de onze ans.

» Louis-Auguste-Joseph, ex-frère de la Doctrine chrétienne, connu sous le nom de frère Marie-Chrysostôme, âgé de 25 ans, prévenu d'attentat violent à la pudeur sur une petite fille de moins de onze ans. »

LES JUIFS ROIS DE L'ÉPOQUE. — Le bal travesti qui a eu lieu à Madrid, au palais, a été très brillant. La reine Isabelle avait revêtu un costume de juive. La reine-mère portait l'ancien costume national de Maja. Les danses n'ont pas fini avant quatre heures et demie du matin. Le général Narvaez, légèrement indisposé, n'assistait pas au bal.

Affaire Cécile Combettes.

LES RUMEURS DE TOULOUSE.

Une lettre de Toulouse, datée du 13 février et publiée ce matin par le *Droit*, contient les détails suivants :

Jusqu'ici on n'a pu entendre en moyenne que quatre témoins par audience. Il en reste 178, tant à charge qu'à décharge. On supposait d'abord que douze ou quinze audiences suffiraient à épuiser le débat. On est à peu près certain aujourd'hui qu'il n'en faudra pas moins de vingt-cinq ou de trente.

On dit qu'en présence des arrestations qui viennent d'avoir lieu, et après que les autres frères de l'institut auront été entendus, la défense doit, selon l'évènement, poser des conclusions formelles pour demander qu'il soit sursis au jugement du frère Léotade jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le sort des témoins accusés de faux témoignage. On ne peut se dissimuler qu'il y a là en effet une position anormale pour l'accusé.

Mais, s'il faut s'en rapporter à certaines personnes qui se disent bien informées, un autre dénoûment serait possible, et même probable : un des plus jeunes membres de la congrégation, reçu profès depuis peu de temps et encore peu endurci dans la règle, trahirait ce serment solennel qu'auraient juré sur l'hostie tous les frères réunis, serment si absolu, si on s'en rapporte à des documents saisis dans le couvent, qu'il obligerait au secret celui qui l'a prêté *« lors même qu'on aurait empoisonné le vin pour la messe ! »* Ce jeune néophyte serait disposé, dit-on, à faire des révélations en audience publique et à éclairer la justice. Ce n'est là du reste qu'une rumeur, mais elle prendrait quelque consistance.

Le pensionnat que la communauté dirige ne comptait pas moins de 180 élèves, ce nombre est aujourd'hui fort diminué; un grand nombre de pères de famille ont retiré leurs enfants à cause même du scandale de cette affaire. L'instruction que reçoivent ces jeunes pensionnaires est assez complète, nous assure-t-on; ils apprennent à peu près tout, excepté les langues anciennes : on leur enseigne les rudiments des sciences, notamment de la géométrie, de la mécanique et de la physique.

Le prix de la pension était fixé à 600 fr. pour les internes.

On dit que le clergé recueille des collectes, soit de la générosité des fidèles, soit des maisons religieuses et des séminaires, qui se cotisent entre eux pour donner à leurs frères des marques de sympathie et subvenir sans doute aux frais du procès.

Nous lisons d'autre part dans la correspondance de la *Gazette des Tribunaux* :

Parmi les bruits qui s'accréditent, il en est un que nous répéterons, sans en assumer le moins du monde la responsabilité : c'est qu'une déposition se produirait pour la première fois, non plus sur la partie de l'information relative à la perpétration du double crime dans l'établissement des Frères de la doctrine chrétienne, mais sur la seconde partie, relative à la culpabilité personnelle de l'accusé Léotade : un frère viendrait déclarer que la chemise no 562 était celle qu'il portait le 15 avril. Il est difficile de croire à un pareil bruit. Attendons le cours du débat.

Le *Conservateur* contient ce matin la nouvelle suivante :

Un des témoins qui devaient être entendus dans l'affaire Cécile Combettes est mort le 11 à Toulouse. C'est M. le docteur Lafont, médecin de l'établissement des Frères de la Doctrine chrétienne.

Cour d'Assises de la Haute-Garonne.

Présidence de M. DE LA BEAUME. — *Affaire Cécile Combettes.*

Audience du 14.

M. SEGUIN, capitaine en retraite, dépose que, le vendredi 16 avril, vers dix heures du matin, il fut voir M. Bompierre. Un moment après son entrée, Madeleine manifesta le désir d'aller voir au cimetière ce qui s'y passait. Restez ici, lui dit M. Bompierre; occupez-vous de vos affaires. Je veux y aller, dit-elle, et elle partit. Elle rentra quelques instants après; on la questionna aussitôt. On prétend, répondit Madeleine, que ce sont les Frères qui ont commis le crime...; c'est faux, ce n'est pas eux... Taisez-vous, lui dit M. Bompierre, vous ne savez ce que vous dites, vous êtes une radoteuse... Ce sont les Frères... Madeleine ajouta : Je sais le contraire, et je le dirai quand il le faudra.

M. LE PRÉSIDENT. Vous dites que ceci se passait le 16... Comment pouvez-vous préciser cette date? — R. J'engageai M. Bompierre à aller au cimetière avec moi. Parvenus dans le chemin du cimetière, où il y avait assez de monde, un piquet d'infanterie arriva; je vis en même temps passer le docteur Gaussail, que j'allai consulter quelques temps après; je sus alors qu'il m'avait remarqué. Nous parlâmes du crime. C'était bien le 16; présumant qu'il devait être un peu tard, je m'en [illegible], et je rencontrai le commissaire de police, M. Dubosc. Je lui demandai à quelle heure on avait porté les livres chez les frères, [illegible] dit que c'était de huit à neuf heures du matin.

M. LE PRÉSIDENT. Les opérations ne se sont terminées que le 19; n'attribuez-vous pas au 16 ce qui devrait être attribué au 17, au 18 ou au 19? — R. C'était le 16; et je suis fixé par cette circonstance que [illegible] n'arrivaient qu'au moment où j'arrivais.

[illegible] me demanda si je voulais aller du côté du cimetière.

Nous y allâmes et nous trouvâmes un étudiant, M. Descarts; nous parlâmes de Conte et de son arrestation... Je crois que M. Descarts n'est plus à Toulouse... Mais j'aurais quelque chose à dire pour vous éclairer sur la moralité de tout ceci. (Mouvement.) Et j'affirme que nous ne causâmes que de l'arrestation de Conte, et qu'il ne fut pas question des Frères.

M. LE PRÉSIDENT, à Seguin. Vous rappelez-vous que Bompierre ait parlé à plusieurs personnes? — R. Je crois bien que oui.

M. DUBOSC, commissaire de police. Puisque mon nom a été mêlé à ce débat, je puis donner quelques renseignements : J'ai effectivement rencontré M. Seguin, mais ce n'a pu être que le 17, car je ne suis allé au cimetière que le 17. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT, à Seguin. Vous voyez... il vaudrait mieux convenir d'une erreur de date que d'affirmer à la justice un fait faux.

SEGUIN. J'ai toujours cru que c'était le 16... J'ai cité M. Dubosc... c'est une preuve de ma bonne foi.

M. LE PRÉSIDENT ordonne que, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, la dame Amans soit appelée au débat.

BOMPIERRE ajoute : J'ai encore besoin d'ajouter quelque chose.... Quelques jours après que j'eus déposé chez M. le juge d'instruction, M. Seguin vint me trouver et me dit : Monsieur, je viens, dans votre intérêt, vous parler de ce que vous venez de déposer... — Qu'est-ce que c'est? — Vous croyez, poursuivit-il, que les Frères sont coupables... vous savez bien que Madeleine vous a dit que ces gens-là étaient innocents... — Est-ce que je ne sais pas, répliquai-je à M. Seguin, que c'est une radoteuse, que c'est un faux témoin?... J'étais très ému... Je reçus chez moi une autre personne, M. de Madron, qui venait sans doute comme M. Seguin dans le but de me reprocher ce que j'avais dit au juge d'instruction. Je lui dis : Si vous venez pour me parler de Madeleine, je vous mets à la porte; je ne m'étais pas trompé... aussi je m'écriai : C'est indigne, c'est infâme la conduite qu'on tient... Je n'aime pas les faux témoins...

SEGUIN. Vous m'accusez bien légèrement!...

BOMPIERRE. On me prêtait des sentiments que je n'avais pas; on me faisait l'ennemi des frères; on assurait que j'avais dit qu'ils avaient commis le crime. Je ne suis pas leur ennemi... mais je suis ici pour déclarer la vérité... (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. La cour rend hommage à votre sincérité.

BOMPIERRE. La semaine dernière, M. Frangeot passa auprès de Madeleine Sabathié, qui parlait à quelqu'un de l'évènement. Elle disait, en faisant allusion à la mère de Cécile Combettes : Savez-vous ce que m'a fait cette coquine?... Il n'entendit pas le reste de cette conversation, qui devait sans doute être édifiante entre personnes aussi charitables.

M. LE PRÉSIDENT, à Seguin. L'important est de savoir quel jour vous avez été au cimetière avec M. Bompierre.

SEGUIN. J'ai pu dire que c'était le 16, et la preuve de ma bonne foi, c'est que j'ai cité M. Dubosc comme l'ayant vu ce jour-là. M. Dubosc vient dire aujourd'hui que c'était le 17 et non le 16; ce peut être effectivement le 17 que j'y suis allé. Je dois dire toutefois que, quand M. Bompierre a eu à parler des frères à l'occasion de cette affaire, il l'a fait avec beaucoup de vivacité.

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes sûr d'avoir rencontré M. Dubosc au cimetière? — R. Oui, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, c'était effectivement le 17.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Vous avez déposé aussi que vous y avez vu le docteur Gaussail : à quelle heure l'avez-vous vu? — R. A 11 heures environ.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Il est impossible dès lors que vous l'ayez vu le 16, car ce jour-là les médecins ne sont arrivés sur les lieux qu'à 2 heures de l'après-midi.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. Reconnaissez-vous maintenant qu'il est possible que vous ayez commis une erreur? — R. Cela est possible.

Me GASC, avocat. Il serait à désirer que l'on pût arriver à l'explication du fait de cette échelle qui était appliquée sur le mur d'une maison voisine, et sur laquelle on montait pour voir le cadavre.

M. LE PRÉSIDENT. Nous cherchons maintenant les agents qui étaient préposés à la garde extérieure du cimetière. Nous reviendrons sur ce fait.

M. BOMPIERRE démontre, sur le plan en relief qui est devant les jurés, l'endroit où était placée l'échelle.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin Seguin. Vous avez dit que, le 16 avril au moment où vous étiez allé chez M. Bompierre, la femme Madeleine Sabathié a demandé à sortir pour aller voir le cadavre; elle y est restée environ un quart d'heure; puis elle est revenue se plaignant qu'on accusât les Frères. M. Bompierre lui aurait dit : Taisez-vous, vous êtes une bavarde. Alors, elle répondit : Je sais bien que ce n'est pas eux. Eh bien! alors, dites qui, répliqua M. Bompierre. Je ne le ferai pas, dit-elle. Maintenant, dites-nous si la femme Sabathié aurait dit alors qu'elle avait vu Cécile le 15? — R. Non; je me rappelle seulement qu'elle prétendit connaître celui qui avait commis le crime, et qu'elle le désignerait quand il faudrait.

Me JOLY. Je désirerais savoir quel intérêt particulier aurait déterminé le témoin à aller trouver M. Bompierre, au mois de mai, à l'occasion de la déposition faite par Madeleine devant le juge d'instruction. — R. Je suis allé au mois de mai voir M. Bompierre, qui me dit, en parlant de Madeleine : Cette coquine m'a compromis; elle prétendait que je savais quelques circonstances sur la mort de la petite Combettes. Le lendemain, je voulus amener la conversation sur ce sujet, mais M. Bompierre m'accueillit fort mal, et nous nous séparâmes presque aussitôt. Cependant, c'était dans l'intérêt seul de la vérité que j'étais allé le voir.

M. LE PRÉSIDENT. Vous rappelez-vous quel jour cela se serait passé? — R. Non, c'était uniquement dans l'intérêt de la vérité que j'en ai parlé chez M. Bompierre.

Me JOLY. Je n'attendais pas plus de clarté du témoin.

M. SIEUZART, témoin assigné samedi dernier, dépose que sa femme est décédée le 13 avril, à neuf heures du soir, et son enterrement a eu lieu le 15, de huit heures à dix heures, ou dix heures un quart du matin.

M. FRANGEOT, témoin également assigné à la dernière audience, dépose qu'il assistait au convoi de Mme Sieuzart le 15 avril; il est sorti du cimetière à dix heures ou dix heures un quart; il a ce jour-là vu M. Bompierre à sa fenêtre, et à côté de lui se trouvait la femme Madeleine. (Mouvement prolongé dans l'auditoire.)

Je me rappelle aussi, continue le témoin, que le lendemain [illegible] j'ai rencontré la femme Madeleine au moment où je rentrais chez moi; elle vint me voir et me dit : « Tout le monde accuse les Frères; mais ce n'est pas eux. »

Enfin, quelque temps après qu'elle eut été interrogée par M. le juge d'instruction, elle vint me voir, et me confia qu'elle avait déclaré avoir vu Cécile le 15 à dix heures. Je suis convaincu qu'elle ne pouvait l'avoir vue, et je le lui dis. « Ah! me répondit-elle, je ne suis pas la seule qui l'ait vue; il y a un monsieur qui l'a vue aussi. — C'est vrai, lui dis-je, répliqué, mais il s'est rétracté. — Est-ce que vous croyez qu'il ait persisté dans sa déposition? — Oui, lui répondis-je, et, [illegible]

D. Cependant M. Bompierre dit que ce jour-là vous êtes resté chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures. — R. Je ne sais pas.

D. Enfin, vous êtes rentrée chez M. Bompierre à dix heures et demie; qu'avez-vous fait? — R. Il est possible que je me sois mise à la croisée plusieurs fois.

D. Passons au second fait. Le 16 au matin, avez-vous été voir M. Frangeot? — R. Je ne me le rappelle pas.

D. Vous qui vous rappelez de tant de choses, comment ne vous rappelez-vous pas de cela? — R. Je ne m'en rappelle pas.

D. Attendez, peut-être que la mémoire vous reviendra en vous rappelant les circonstances de votre entrevue avec lui; ne lui avez-vous pas dit qu'on accusait les frères, mais que vous pensiez bien que ce n'était pas eux qui étaient coupables?—R. Je n'ai déclaré au sénéchal que la vérité.

D. Vous passez au troisième fait: Arrêtez-vous donc un peu au second. — R. Je ne me le rappelle pas.

D. Eh bien! venons au troisième. N'êtes-vous pas allée quelque temps après votre première deposition chez M. Frangeot, qui vous aurait dit que vous aviez fait un faux témoignage, puisqu'il était convaincu que vous ne pouviez avoir vu Cécile Combettes le 15 au matin. — R. J'allais presque tous les jours chez lui, parce que la dame qu'entretenait M. Bompierre y demeurait. (Légers sourires.)

M. LE PRÉSIDENT. MM. les jurés apprécieront l'insistance de cette femme à ne pas répondre, et aussi l'insistance de ses attaques contre son maître, dont elle aurait été au moins la domestique complaisante.

D. (au témoin). Vous avez dit que M. Bompierre vous avait menacée. — R. Il m'a menacée de trouver trente témoins pour me faire condamner comme faux témoin.

D. Prenez garde tout à l'heure, sans en trouver trente, nous en aurons assez pour cela. Avez-vous assuré à M. Frangeot que vous aviez vu Cécile, et ne vous a-t-il pas dit que vous étiez une malheureuse de soutenir une chose pareille, puisque vous étiez à la fenêtre de M. Bompierre? — R. Cinq ou six jours après le 15, je l'avais répété aussi à Catala.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'est nullement question de Catala. Il est impossible de croire à votre bonne foi, car aucune de vos réponses n'est vraie. Retirez-vous. Gendarme, reconduisez le témoin à sa place.

Le nommé Pierre, frotteur, déclare qu'en revenant de l'enterrement de Mme Sieujar, il a vu Madeleine à la fenêtre de M. Bompierre.

M. LE PRÉSIDENT. M. Bompierre, les dépositions qui viennent d'être faites donnent un nouveau poids à votre déclaration; je viens vous demander maintenant à quelle heure Madeleine est arrivée chez vous le 16 avril? — R. Elle y est arrivée à neuf heures; je puis le prouver encore par la déclaration d'une personne qui l'a vue arriver.

M. LE PRÉSIDENT. Nous croyons inutile de faire contrôler par une nouvelle déposition votre déclaration, qui, jusqu'ici, a paru parfaitement conforme à la vérité.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL, se levant. Aux termes de l'art. 318 du code d'instruction criminelle, nous requérons qu'il soit pris acte de la déclaration de la femme Sabathié, de celle de M. Broustet, de celle de M. Sieujar, de celle de M. Frangeot et de celle du frotteur Pierre, laissant à la prudence de M. le président d'y ajouter, s'il le juge nécessaire, la déposition d'abord incertaine de M. Seguin, nous réservant de prendre ensuite telles conclusions qu'il appartiendra.

La dame Amas est introduite et dépose sans prestation de serment. Elle déclare qu'elle est allée au cimetière le 16 avril, elle y a vu M. Bompierre; le lendemain elle y est également retournée, mais elle ne se rappelle pas si elle y a vu encore M. Bompierre.

M. Bompierre est rappelé. En arrivant dans le prétoire, et près de la dame Amans, il lui fait un salut gracieux que le témoin lui rend d'un air aimable. Il rappelle à Mme Amans que le 17 avril, se trouvant au cimetière auprès d'elle, il lui parla de l'arrestation de Conte.

LA DAME AMANS. Oui, cela est vrai; je me le rappelle maintenant.

M. LE PRÉSIDENT. Avez-vous vu que l'on eût dressé une échelle sur laquelle on montait pour un sou pour voir le cadavre? — R. Je n'ai pas pu la voir, j'étais trop en arrière.

Me JOLY. Le témoin sait-il qu'il y avait une échelle? — R. On m'a dit qu'il y avait une échelle dressée contre le mur des Frères; mais je ne l'ai pas vue.

M. LE PRÉSIDENT. Nous ne parlons pas de cette échelle qu'effectivement vous n'auriez pas pu voir, mais d'une échelle qui aurait été dressée, soit contre les murs du cimetière, soit auprès d'une maison voisine, et à laquelle on montait pour un sou pour voir le cadavre. — R. On m'a dit qu'il y avait en effet une échelle, mais je n'ai pas pu la voir, j'étais trop éloignée.

D. Pourriez-vous reconnaître la personne qui était avec M. Bompierre le second jour? — Non, monsieur.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL requiert l'arrestation de Madeleine Sabathié comme faux témoin.

Me GASC, avec dédain. Je ne prends aucun intérêt à Madeleine Sabathié. Là où l'intervention de mon ministère est inutile, je m'en rapporte complètement à la sagesse de la cour.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai cette justice à rendre à Me Gasc, qu'il n'a jamais attaché d'importance au témoignage de Madeleine Sabathié.

M. LE PRÉSIDENT, à Madeleine. Madeleine Sabathié, je vais statuer sur votre sort; c'est à vous à voir ce que vous avez à faire. Votre déposition me paraît fausse, et mon devoir m'impose la nécessité de vous mettre en état d'arrestation. (Sensation prolongée.) Mais je ne vous accorderai pas la satisfaction de suivre ces débats... Voulez-vous vous rétracter dès à présent?

MADELEINE SABATHIÉ. J'ai dit la vérité, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT prononce, en vertu de l'art. 330 du code d'instruction criminelle, la mise en arrestation de Madeleine Sabathié, et nomme M. le conseiller Vialias pour suivre l'instruction contre ce témoin.

M. le président ajoute: Gendarmes, emmenez la femme Sabathié... elle n'a rien à faire aux débats; elle les souillerait!... (Sensation vive et prolongée.)

M. le président annonce à MM. les jurés que la cour va se préparer à la visite des lieux, précédemment ordonnée.

L'opération imposante à laquelle la cour doit se livrer aujourd'hui, ajournée depuis plusieurs jours à cause de l'état de l'atmosphère, a mis en émoi, dès le matin, la population de Toulouse.

De nombreux détachements d'artillerie à cheval, des chasseurs de Vincennes et des différents corps casernés dans la ville, ont bien de la peine à faire refluer la foule pour faire place nette dans les rues où doivent passer la cour et son cortége de témoins.

Pareille affluence ne s'était vue à Toulouse depuis le jour où la dépouille de la victime avait été conduite à sa dernière demeure.

A une heure, le cortége est parti du Palais-de-Justice dans l'ordre suivant: un détachement de chasseurs, trompettes en tête; venaient successivement, dans des voitures, les huissiers de la cour, — M. le président, MM. les conseillers en robes rouges, M. le procureur-général et M. l'avocat-général, également en costume; MM. les jurés titulaires, MM. les jurés supplémentaires, MM. le greffier et le commis-

jurés s'arrêtent d'abord au coin du cimetière où a été trouvé le corps de Cécile Combettes.

Tous les témoins qui ont vu le cadavre sont appelés tour à tour pour bien reconnaître la position dans laquelle gisait le corps.

Le témoin Lévêque explique que, depuis le 16 avril, plus de vingt mille personnes sont venues visiter les lieux.

Arrivant à l'établissement des Frères, la cour et les jurés examinent attentivement la position du vestibule dans lequel Cécile aurait été laissée par son maître. On détermine la place où, à l'époque de l'évènement, ont dû se trouver Léotade et le frère Jubrien. La cour suit le chemin que, suivant l'accusation, a dû suivre Cécile Combettes dans le tunnel situé sous la rue Caraman, pour arriver jusqu'à l'établissement du pensionnat. L'écurie examinée, l'on monte enfin au grenier à fourrage, où, toujours selon l'accusation, le double crime aurait été commis.

L'intérieur de l'établissement des Frères est ensuite scrupuleusement exploré. De l'endroit où couchait Léotade au 15 avril, on passe à celui où il couchait au moment de son arrestation; la couture, la procure et tous les lieux qui peuvent avoir été l'objet de quelques débats ou de quelques confrontations sont également visités.

A quatre heures moins un quart, la cour rentre au Palais-de-Justice.

L'audience est reprise à quatre heures.

M. LE PRÉSIDENT. Faites entrer le portier du Noviciat. (Vif mouvement de curiosité.)

Pierre Anglade, en religion frère Lacténus, 49 ans, portier de l'Ecole chrétienne, prête serment de dire toute la vérité.

M. LE PRÉSIDENT. Faites votre déclaration.

ANGLADE. Monsieur le président, je ne sais rien. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Pourquoi ne répondriez-vous pas spontanément? (Vive sensation.) On vous a déjà interrogé cinq ou six fois dans le cours de l'instruction: vous avez parlé alors; il faut que vous nous disiez tout ce que vous savez. — R. On m'a demandé si j'avais vu entrer Conte avec deux femmes; j'ai répondu oui.

D. Avez vous vu entrer des livres? — R. Oui, monsieur le président.

D. Chez qui Conte les portait-il? — R. Chez le frère directeur du Noviciat.

D. A quelle heure? — R. Je ne sais pas précisément... je crois que c'était vers les neuf heures.

D. Comment étaient les deux femmes entrées avec Conte? — R. Il y en avait une plus jeune que l'autre.

D. L'une d'elles s'en alla? — R. Oui.

D. Et l'autre resta? — R. Oui.

D, Laquelle? — R. La plus jeune. Elle resta sous le vestibule.

D. Y êtes-vous resté? — R. Non, je suis monté avec Conte, qui portait les livres.

D. Où était votre clef, alors? — R. Je l'avais à la main quand j'ai aidé Conte à porter les livres. (Mouvement.)

D. Vous aviez gardé votre clef... Quand vous êtes descendu de chez le frère directeur, avez-vous remarqué que la petite fût encore présente? — R. On m'appelait à la porte; on avait sonné; j'y suis allé tout de suite, et je n'y ai pas fait attention. (Nouveau mouvement.)

D. Si la jeune fille y était encore, vous deviez la voir! — R. Elle aurait pu y être que je ne l'aurais pas vue. (Rumeurs.)

D. Dans un espace si étroit? — R. D'ailleurs la porte est restée un instant ouverte...

M. LE PRÉSIDENT. Ah! la porte est restée ouverte... attendez donc.. (Sensation.) Vous en avez trop dit pour revenir à cette assertion... Vous avez dit que vous aviez fermé la porte sur Marion... Qui donc l'aurait ouverte? Il est impossible que vous n'ayez pas vu un enfant de quinze ans, et dans un costume un peu insolite, chez vous: un costume de femme? — R. Quand nous sommes pressés, nous ne regardons ni de part ni d'autre.

D. L'aumônier n'était-il pas venu? — R. Oui.

D. Avant ou après que vous fûtes monté avec Conte? — R. Après.

D. Ainsi, vous vous rappelez avoir ouvert la porte pour Marion avant, et pour l'aumônier après... Vous devez arriver à vous rappeler qui a sonné avant Marion et l'aumônier? — R. Je ne me le rappelle pas.

M. LE PRÉSIDENT. Il résulte de l'information que personne n'a vu la porte ouverte. Vous ne vous rappelez pas à qui vous avez ouvert? — R. J'avais eu à faire à tant de monde depuis six heures du matin, que je me le rappelle pas.

M. LE PRÉSIDENT. C'est impossible... Enfin, lorsque Conte est descendu?... — R. Il m'a demandé où était la petite ouvrière, je lui ai répondu qu'elle était sortie sans m'en apercevoir.

D. Etes-vous sûr?... Cherchez bien... — R. Oui. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dit: Je ne l'ai pas vue sortir, mais elle pourrait être sortie... N'avez-vous pas eu la pensée que Conte aurait pu l'emmener au Pensionnat? — R. Oui.

D. Expliquez comment cette pensée a pu immédiatement vous venir? — R. C'était quelque temps après.

D. Vous n'avez jamais dit que vous eussiez laissé la porte ouverte? — R. Je l'avais laissée ouverte en conversant avec l'aumônier.

D. Est-ce que l'aumônier est entré dans le vestibule? — R. A peu près.

D. C'est-à-dire qu'il n'a pas franchi la porte. Comment la petite aurait-elle donc pu passer, la porte n'étant ouverte qu'à un battant? — Je ne l'ai pas vue sortir.

M. LE PRÉSIDENT. Quand vous êtes descendu, vous n'avez pas vu la petite; et quand ensuite on vous a demandé si elle était sortie, vous avez répondu que vous ne l'aviez pas vue sortir, mais qu'elle avait pu sortir sans que vous l'ayez vue. Précisez donc combien de fois vous auriez ouvert la porte. Une première fois, vous l'auriez ouverte pour laisser sortir Marion; une seconde fois, pour causer avec l'aumônier; et la troisième, pour qui? vous avez déclaré que vous ne vous le rappelez pas; mais vous dites: « Pendant que je tenais la porte ouverte pour causer avec l'aumônier, la petite aura bien pu sortir sans l'apercevoir. » Est-ce bien cela que vous avez dit? — Je ne me le rappelle pas, il y avait tant de monde!

D. Mais vous avez déclaré aussi dans l'instruction qu'elle vous avez paru être assise au parloir, sur une chaise? — R. Il me l'a semblé.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Dans la déposition écrite, le témoin a indiqué d'une manière précise le lieu et la chaise où il avait vu Cécile assise? — R. Cela m'a semblé ainsi.

D. Le soir on est venu vous dire qu'elle devait être restée dans la maison, et que, si elle ne se trouvait pas, on allait faire une perquisition avec la justice. Qu'avez-vous répondu? — R. J'ai dit qu'elle ne pouvait être dans l'établissement.

D. Est-ce que vous n'avez pas entendu dire que l'on ferait une descente avec la police? — R. Si, mais cela ne m'a pas causé d'émotion: quand on est pas coupable, on ne craint rien.

D. Est-ce de vous cette phrase-là: comprenez bien ce que vous dites? — R. Oui, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT, à MM. les jurés. C'est qu'il faut que MM. les jurés sachent que la réponse ordinaire de la Communauté est que:

qu'elle avoit pu sortir sans que je m'en aperçusse.

D. Ensuite, qu'est-il arrivé? — R. Le brigadier est venu avec moi, je l'ai accompagné dans le jardin; il a trouvé du côté de l'orangerie des traces qui avaient été faites par le frère jardinier...

D. Assez! assez! vous êtes trop bien instruit; mais, pendant le temps que vous êtes allé avec le brigadier dans le jardin, comment votre porte a-t-elle été gardée? — R. J'ai été remplacé.

D. Par qui? — Par un Frère que le frère directeur m'avait donné en remplacement.

D. Quel est ce Frère? — R. Je ne sais pas. (Rumeurs dans l'auditoire.)

M. LE PRÉSIDENT. Nous voyons qu'il y a des choses que vous savez trop bien et d'autres que vous ne savez pas assez; allez vous asseoir.

Accusé Léotade, levez-vous. (Léotade se lève.) Lors de la descente de la cour sur les lieux, il vous a été adressé certaines questions qu'il est nécessaire de compléter en ce moment, sur votre changement de lit.

D. Combien de jours êtes-vous resté dans la chambre auprès du directeur? — R. Je ne puis le préciser. J'y penserai, je le dirai plus tard.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Je ne saurais admettre un semblable système. Chaque fois que dans l'instruction l'accusé a été interrogé sur un fait nouveau, il a répondu: « Je ne sais pas, j'y penserai, je répondrai demain. » C'est là une tactique qu'il nous importe de déjouer. Ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui même et à l'instant qu'il faut répondre.

Me GASC. Comment voulez-vous qu'il réponde?

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL, avec vivacité. Je m'adresse à l'accusé, je ne m'adresse pas à vous.

LÉOTADE. Je ne puis pas préciser combien de jours; le bon Dieu serait là que je ne pourrais pas dire autre chose. Je vous le dirai demain.

M. LE PROCUREUR GÉNÉAAL. — Je ne vous le demanderai pas demain.

Me GASC. On veut que l'accusé réponde à l'instant même, mais je rappellerai que, dans tout le cours de ces débats, M. le président ne manque pas de recommander aux témoins de bien réfléchir: eh bien! Léotade a dit qu'il réfléchirait.

M. LE PRÉSIDENT. Cela est vrai, mais cette recommandation s'adressait à des témoins pris à l'improviste, et qui pouvaient ne pas avoir un grand souvenir des faits; mais la position d'un accusé est bien différente, puisque toute la procédure lui est notifiée.

L'audience est levée à cinq heures et renvoyée à demain.

Bourse du 17 février 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 90	116 90	116 75	116 [illegible]	4 Can. 5 0/0	1265 »»
— — fin courant	116 85	116 85	116 50	116 60	Act. d. J. »	»»» »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	74 25	74 30	74 20	74 15	Ch. S.-G. »	»»» »»
— — fin courant	74 30	74 30	74 05	74 05	V. r. dr. »	290 »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	— O. [illegible]	»»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	— nouv.	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	[illegible] »»	V. r. gauc.	297 50
4 0/0 J. »	90 25	O. V. de Par.	1230 »»	Paris à Sc.	»»» »»
Emp. 1848. au Ct »	» »/»	C. hyp.	20[illegible] »»	— à Orléans	1195 »»
— fin Ct »	» »/»	— Gouin	1075 »»	— à Rouen	907 50
R. du Trés. »	» »/»	— Ganneron.	[illegible] »»	R.-Havre	482 50
				Avignon	»»» »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.		Industrie	
5 p. 0/0	d. »» »» »»	»» »»	»» »»	»» »»	Str. à Bâle	197 50
3 p. 0/0	d. »» »»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»	Paris-Ver.	465 75
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.		Tours-Nan.	351 25
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	25 »/»	27 1/2	Orl.-Vierz.	»»» »»
3 p. 0/0	»» »»	05 »/»	15 »/»	12 1/2	C. du Nord.	540 »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	DrC. 94 »/»	»/»	[illegible]	»»» »»
Récép. Rotsch. »	»» »»	BELG. 2 1/2	» »/»	»/»	[illegible]	»»» »»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— à 1/2	» 98 »/»		Boul. à Am.	»»» »»
— — pass. »	» »/»	— de 1840	» 90 »/»	»/»	Orl.-Bord.	»»» »»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— de 1842	» 98 »/»	»/»	Mont. à Tr.	260 »»
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque	» »»»	»»	Paris-Lyon	351 25
PORT. 5 0/0 1847 »	»» »/»	— de Em. 1841	» »»»	»»	Bord-Teste	»»» »»
HOLL. à 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT	» 1070	»»	Zinc V. M.	»»»» »»
HAITI »	»» »/»	AUTRICHE	» »»»	»»	Lin Maberl.	»»» »»
					F. de l'Av.	1300 »»
					Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	863 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	1182 50	Marseille à Avignon	331 25	Nord	540 »»
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible 60; courant du mois et mars et avril, 59-50 à 60; 4 mois d'été, 61 à 62; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, »» fr.

Narbonne, 45-50. — Béziers, 46. — Pézénas, 46. — Cette, 47. — Bordeaux, 51-50 à 52. — Rouen, 60.

Savon disponible, belle qualité, 101-50.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 96-50 à 96; 2 mois suivants, 95-50; 4 mois d'été, 97; 4 derniers mois, 98.

Huile épurée, 102-50.

Lille. — Colza, 81-50. — Œillette rousse, 100. — Lin, 82-50. — Cameline, 83-50.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 février.

7 h. »/» OPÉRA. — Les Cinq Sens; le Comte Ory.
» h. 1/4 FRANÇAIS. — Thersite, les Fausses Confidences, la Marinette.
» h. »/» ITALIENS. —
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Nuit de Noël, le Trompette.
7 h. »/» ODÉON. — Le Collier, l'Acte de Naissance, le Dernier Figaro.
6 h. »/» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza, Aline.
» h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Les Extrêmes, les Chroniqueurs, [illegible], Conquête.
6 h. 1/4 GYMNASE. — L'Article, Léonie, Christophe, la Clef dans le Dos.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres, Fruit défendu, Chambre, Moutard.
6 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Belle aux Cheveux d'Or, la Fin du Monde.
6 h. »/» AMBIGU. — Notre-Dame-des-Anges, un Mariage en 1793.
6 h. »/» GAITÉ. — Christophe, l'Atelier de demoiselles, Candinot.
6 h. 1/2 FOLIES. — Canards, la Laitière, la Rose, la Fille du Meunier.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Léonie, Matrimoniomanie, Mystère.
6 h. »/» COMTE. — Ventriloque, Rues de Paris, Polichinelle, [illegible], Matelot.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Les Délassements, Père, Aventures, Il ne faut rien.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Son Portrait, Rue de [illegible], [illegible], [illegible].
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 3 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton, de 8 h. à la nuit.
JARDIN D'HIVER (Champs-Elysées). — Promenades de jour, [illegible], chauffé et permanent. Cab. de lect. gratuit. Salles d'exposition. Prix: 1 fr.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Départ. — 48 — [illegible] — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — [illegible] — 17 — 7
• Le prix des Nos doubles ou lèvres est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an pr le Nº de huitaine; de 2 f. id. pr le Nº de quinzaine, et de 1 f. id. pr le Nº mensuel.

[illegible]
Lyon, [illegible], Marseille, [illegible], Michel, [illegible], 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

[illegible]
et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Compe., 8, place de la Bourse.

PARIS, 18 FEVRIER.

Aujourd'hui, la Chambre des pairs a continué sans incident remarquable la discussion du projet de loi sur le travail des enfants et des femmes dans les manufactures. Quant à la Chambre des députés, elle est privée de mouvement et de vie depuis le vote de l'adresse. Chacun sent que de graves évènements se préparent, que la minorité ne peut accepter une condamnation de la part de la majorité ni de celle du ministère. C'est en dehors du parlement que la lutte politique est dès à présent transportée, et le Palais-Bourbon devient d'autant plus morne et désert que l'instant critique approche.

A cinq heures moins un quart, aujourd'hui, au moment où la séance a été levée, la Chambre ne contenait que trente-cinq membres.

Agitation réformiste.

Le *National* publie ce matin la lettre suivante :

A M. Carbonnel, chef d'état-major de la garde nationale.

Monsieur,

Une lettre est comme un salut : elle en vaut une autre. Vous nous avez écrit, nous vous écrivons ; vous avez essayé d'équivoquer sur les billets en blanc ; nons n'équivoquerons pas, nous sommes précis. Nous n'avons que deux mots à vous dire.

Voulez-vous avoir la bonté de communiquer à M. le commandant supérieur la petite délibération ci-jointe qui est à la date d'hier 16 février 1848 ; elle vous prouvera si nous étions bien informés lorsque nous accusions un sergent major rédacteur des *Débats* d'avoir montré pour vos fantaisies une condescendance sévèrement blâmable.

Voici le document que nous soumettons à vos réflexions :

Réunion extraordinaire des officiers et délégués de la 3e compagnie, 4e bataillon, 10e légion, sur la convocation et sous la présidence de M. Bonamy, capitaine en premier de ladite compagnie.

« Présens, M. Bonamy, capitaine en premier ; cinq officiers et quatre délégués.

» L'objet de la réunion était une communication relative à la conduite tenue par M. Alloury, sergent-major, dans la circonstance suivante : M. Alloury, sur l'invitation *verbale* de l'adjudant-major du bataillon de composer un piquet de douze hommes pour une éventualité, a remis *directement* à l'état-major de la 10e légion douze billets de garde *sans date*, et portant les noms de douze chasseurs qu'il est convenu avoir *choisis* sur le contrôle de la compagnie, sans observer, ainsi que c'était son strict devoir, l'ordre naturel des tours de service, et sans en avoir informé le capitaine.

» Cette conduite a paru au conseil de la compagnie de nature à mettre en suspicion une partie des chasseurs qui la composent, et à compromettre l'harmonie qui doit exister entre les citoyens qui concourent, au même titre, à un service public si national.

» En conséquence de cette communication, le conseil, en l'absence de M. Alloury, qui n'a pas jugé à propos de se rendre à la réunion, bien qu'il y eût été régulièrement convoqué, ainsi que tous les membres présents, prononce un blâme sévère contre son sergent-major, et prie son président de porter officiellement plainte contre M. Alloury auprès du chef de la légion, et de donner connaissance à toute la compagnie des faits exposés ci-dessus.

» Paris, le 16 février 1848. »

(*Suivent les signatures du capitaine, de cinq officiers et de quatre délégués.*)

Si vous trouvez quelque équivoque en ceci, prenez la peine de nous le faire savoir. Vous avez trouvé dans M. Alloury un sergent-major lettré, humaniste comme il n'y en a guère, complaisant comme il y en a peu ; vous n'avez pas trouvé fort heureusement dans les autres légions un colonel aussi disposé que M. Lemercier à trier les gardes nationaux, à les séparer en plusieurs camps, à servir ainsi, contrairement à tous les règlements et au véritable esprit de la loi, la politique de violence. Mais M. Alloury devra compte au conseil de discipline d'un manquement à ses devoirs ; quant à M. Lemercier, c'est à la légion tout entière d'abord, c'est à l'opinion publique qu'il répondra d'une conduite que nous ne voulons pas qualifier.

Pour vous, monsieur, vous planez sur le monde et ne devez compte qu'au roi. Mille compliments de notre part, s'il vous plait.

Le *National* et la *Réforme* se plaignent assez vivement du retard apporté au banquet. Il serait à craindre en effet, par suite de l'attente où se trouve la population, qu'il n'éclatât dimanche quelque manifestation désordonnée dont la répression donnerait au pouvoir un grand avantage. Le *Journal des Débats* persiste à rendre l'opposition responsable de toutes ces éventualités et à ne pas voir que le principe de tous les désordres possibles est dans la politique du ministère, corruption à l'intérieur, abandon à l'extérieur de toutes les traditions libérales qui faisaient la gloire de la France. Restreindre la question au droit de réunion, si respectable qu'il soit, et conseiller à l'opposition de plaider encore une fois sa cause pardevant la majorité satisfaite, c'est une dérision peu faite assurément pour apaiser les esprits.

Le *Conservateur*, journal peu lu et qui mérite peu de l'être, trouve que l'opposition a bien mauvaise grâce de ne pas attendre les réformes préparées par le ministère actuel. Mais le ministère ne veut pas de reformes, il s'est opposé à l'insertion dans l'adresse de tout amendement qui contînt un engagement à cet égard. D'ailleurs il faudrait être digne d'attacher son nom à une pareille œuvre. Le ministère est vis-à-vis le pays indigné dans la même position que les Autrichiens en face des populations lombardes ; ils disent : *Nous réformerons* ; l'Italie repond : Je ne vous demande qu'une réforme, c'est de vous en aller.

Le ministre des affaires étrangères, prévenu que, dans la crainte d'un mouvement, un grand nombre d'étrangers se préparaient à quitter la capitale, a adressé à tous les ambassadeurs et chargés d'affaires à Paris des puissances étrangères, une note ayant pour but de les rassurer, et de leur faire savoir que toutes les mesures étaient prises par le gouvernement pour éviter des troubles.

On annonce que des citoyens d'Orléans, de Blois, de Tours, de Rouen, du Havre, d'Amiens, d'Arras, de Douai, de Lille, de Valenciennes et de plusieurs autres villes qui avoisinent Paris, se proposent d'assister à la manifestation réformiste du 12e arrondissement. Il n'est pas douteux que les organisateurs de cette manifestation ne leur permettent avec empressement de s'associer à un acte de résistance légale qui doit avoir lieu dans le pays et dans l'Europe entière un si grand retentissement. C'est la première fois qu'on aura vu, en France, des députés de Paris, au nombre de plus de cent, descendre pacifiquement sur la place publique, pour y combattre, au nom de la loi et du droit méconnus, l'arbitraire ministériel ; et si toutes les villes de France pouvaient être associées à cette solennelle protestation, elle n'en aurait que plus de force et d'autorité.

L'adresse suivante se signe en ce moment à Angers ; elle a réuni déjà un grand nombre d'adhésions :

A Messieurs les députés de l'opposition constitutionnelle.

« Messieurs les députés,

» Nous avons suivi avec un immense intérêt l'importante discussion qui vient de se terminer.

» Nous applaudissons à vos efforts, et nous nous associons à vos déclarations.

» C'est votre droit et c'est aussi votre devoir de réclamer, par tous les moyens légaux et constitutionnels, le maintien d'une liberté que nous conteste un ministère aux abois ; vous êtes placés sur le terrain de la légalité, et, en y restant, vous êtes sûrs des sympathies et de la reconnaissance du pays.

» Il appartient en effet à la haute magistrature nationale dont vous êtes revêtus de défendre contre l'arbitraire les droits garantis par notre constitution et l'exercice des libertés essentielles à notre forme de gouvernement.

» L'ère solennelle de 1830 s'ouvrit par la proclamation de ce grand principe : *La charte sera désormais une vérité.* Si vous pouviez succomber dans la lutte toute pacifique et toute légale que vous avez engagée, la charte ne sera plus qu'un mensonge.

» Comptez sur notre concours et sur notre dévouement. »

Une adresse semblable se signe à Amiens, et il s'en prépare dans toutes les grandes villes de la France.

Un grand nombre de journaux de la province constatent l'inquiétude et la fermentation excitées dans les esprits par l'annonce du banquet de Paris : à chaque instant, les nouvelles de troubles ayant éclaté dans la capitale sont colportées en tous lieux. « Il semble, dit l'*Impartial du Nord*, que chacun s'attende à une solution prochaine et décisive. » Ce journal constate la mauvaise situation du commerce, en particulier à Lille, où toutes les transactions sont soumises au monopole de la compagnie du chemin de fer du Nord, et il attribue la cause de ce malaise aux actes du ministère. Des plaintes analogues s'élèvent de tous les points de la France. « Si le pays tout entier pouvait se réunir, dit le *National de l'Ouest*, il le ferait pour infliger au gouvernement la marque d'une réprobation unanime. »

On lit dans le *Journal de Rouen* :

Notre correspondant était bien informé quand il nous faisait craindre hier que le banquet réformiste de Paris ne pût avoir lieu dimanche prochain. La manifestatipn, en effet, est ajournée à mardi, et peut-être même à mercredi prochain. La cause de cet ajournement provient de ce que, alors qu'on se croit assuré d'un local, on apprend bientôt après que ce local fera défaut. La police semble suivre pied à pied les commissaires du banquet, et, aussitôt qu'elle les voit sortir de chez quelque propriétaire de vaste emplacement, elle y entre à son tour, et très peu de paroles lui suffisent pour faire tout remettre en question. C'est ainsi qu'une convention verbale passée entre M. Odiot, orfèvre du roi et propriétaire d'un terrain très étendu à l'extrémité des Champs-Elysées, s'est trouvée annulée ; c'est ainsi qu'un autre terrain, également situé aux Champs-Elysées, dans l'avenue Châteaubriand, a pareillement fait défaut lorsqu'on croyait pouvoir y compter. Hier encore on croyait tenir un assez beau local dans le quartier du faubourg Saint-Honoré, mais la certitude, à cet égard, n'est pas encore telle qu'on puisse fixer d'une manière définitive le jour de la réunion.

Ce matin, à la garde montante, dans la cour des Tuileries, la 5e légion de la garde nationale a fait entendre le cri de Vive la Réforme ! en défilant devant l'état-major.

— Si nous en croyons un bruit fort accrédité, les établissements publics, boutiques et ateliers de la capitale seraient fermés le jour du banquet réformiste du 12e arrondissement. Toutes les classes de la société parisienne veulent prendre part à cette manifestation, qui doit avoir un caractère vraiment national. La journée se terminerait par une illumination générale dans tous les quartiers de Paris.

— Les élèves de l'Ecole polytechnique avaient été consignés pour dimanche.

— Les adhésions au banquet de mardi se couvrent de signatures à la Chambre des députés.

— L'or, qui était à 10 fr. il y a quelques jours, est monté jusqu'à 15 fr. Dix mille personnes, dit-on, ont quitté Paris, et l'argent afflue à la Banque, où l'on va le déposer pour le mettre à l'abri ; les affaires sont suspendues.

— Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui. On nous affirme que c'est dans cette séance que l'on devait s'occuper des mesures à prendre au sujet de la grande manifestation de mardi prochain.

Nous recevons la note suivante :

« La commission générale, chargée de l'organisation du banquet du 12e arrondissement, a décidé que la manifestation aurait lieu irrévocablement mardi prochain, 22 février, à midi.

» On indiquera plus tard le lieu de la réunion. »

On nous communique en outre la note suivante :

« La commission du banquet du 12e arrondissement, vu l'extension que le concours de pairs de France, de députés de l'opposition, et de tous les arrondissements de Paris et de la banlieue assurent à la manifestation, se [illegible] obligés d'avertir MM. les souscripteurs que les cartes [illegible] délivrées ont été annulées.

» Les souscripteurs [illegible] chez les commissaires qui leur ont remis [illegible] changer contre des billets nouveaux.

[illegible] : GOBERT.

[illegible]aire : BOCQUET. »

La constitution de Toscane. — La *Concordia* de Turin publie le texte de la proclamation par laquelle le grand-duc de Toscane promet une constitution à ses sujets. Nous traduisons ce document :

« Nous, Léopold II, par la grâce de Dieu, etc.

» Dans notre *motu proprio* du 31 janvier dernier, nous avons promis de doter le pays confié à nos soins d'une représentation nationale qui, tout en répondant aux désirs du public et aux besoins des temps, conservât à la famille toscane le principe de cette organisation politique et administrative à qui elle est redevable de sa prospérité, et accordât à la nation ces garanties qui lui peuvent assurer un heureux avenir.

» Cette pensée était déjà venue à l'esprit de notre immortel aïeul. Les temps et les évènements n'ont pas permis jusqu'à la réalisation de ce projet, mais nous sommes heureux de rappeler à notre peuple cette gloire civile, et en même temps il nous est bien agréable de nous trouver en situation de doter notre patrie de cette représentation nationale vers laquelle tendaient déjà nos études et nos prévisions antérieures.

» Toscans, votre confiance en moi ne sera pas trompée ; en ces circonstances solennelles, je sens croître mon amour pour vous. Ne vous laissez pas séduire par des suggestions impatientes, et attendez tranquillement quelques jours encore la complète élaboration des projets qui doivent assurer vos destins.

» Je veux vous donner ces franchises pour lesquelles le pays est pleinement mûr, et que vous méritez par la sagesse de votre conduite. Laissez-moi la gloire d'être ici l'auteur d'une grande institution essentiellement toscane, et qui doit en même temps servir les intérêts généraux de l'Italie.

» 11 février 1848.

» Signé, LÉOPOLD.

» Contresigné, CEMPINI, ALBIANI. »

Le royaume lombard-vénitien et l'Autriche. — Les collisions se multiplient. Nous racontions, il y a dix jours, les troubles qui ont eu lieu à Pavie ; des scènes semblables se sont passées à Côme, à Brescia et à Padoue. Depuis quelque temps, dans cette dernière ville, les provocations de la soldatesque autrichienne envers la population étaient devenues si intolérables, que les étudiants avaient été forcés de demander aux autorités, ou de faire cesser ces provocations, ou de permettre aux habitants de se munir d'armes. Cette demande fut refusée. A la sortie des cours, ceux-ci trouvèrent postés à la porte de l'établissement deux officiers qui, le cigare à la bouche, narguaient et défiaient la jeunesse des écoles.

Les étudiants se ruèrent sur les deux officiers, et il y eut des coups portés de part et d'autre ; mais au moment où le rassemblement se dissipait, on s'aperçut du guet-apens : déjà les deux bouts de la rue étaient gardés par de nombreux détachements de cavalerie.

Tout le monde cherche alors un refuge au café Pedrocchi. La troupe poursuit les étudiants jusqu'au café, y entre et *fait feu*.

La lutte s'engage, nos jeunes gens se défendent en héros ; on les voit arracher aux soldats leurs armes et s'en servir contre eux ; mais le combat est trop inégal. Bientôt quatre étudiants tombent frappés mortellement ; l'un d'eux, avant de rendre le dernier soupir, écrit *avec son sang*, sur les murailles du même café : « FRÈRES ! VENGEZ-NOUS ! »

Le massacre dura trois heures. Dès le commencement, le tocsin sonna. Les paysans des alentours arrivaient en masse, mais les portes de la ville étaient barricadées et défendues par des pièces d'artillerie. Il y eut cependant une rencontre, et dix dragons restèrent sur le terrain. On fait monter à une centaine le nombre des blessés et des morts.

— L'*Italia* de Pise, du 10 février, parle des rixes qui ont eu lieu à Mantoue, dans les premiers jours de février, entre des soldats hongrois et des soldats italiens, à propos de questions de nationalité ; un caporal hongrois a été tué. Les soldats ont reçu l'ordre de ne plus sortir que par groupes de trois au moins. Cependant de nouvelles luttes ont eu lieu, et l'on croit que l'un des régiments sera changé de garnison.

— On écrit de la frontière d'Italie au *Journal allemand de Francfort* : « Dans le royaume lombardo-vénitien, les citoyens ne peuvent recevoir dans leurs maisons et y loger des étrangers, fussent-ils leurs propres parents, sans une autorisation préalable de la police, et le départ de l'étranger doit être immédiatement annoncé à la police. Une nuée d'espions environne les citoyens, et comme la délation est récompensée, on peut se figurer quelle activité les espions déploient. »

— On écrit de Milan à la *Gazette d'Augsbourg* : « La situation devient chaque jour plus inquiétante. L'explosion n'a pas encore eu lieu, mais personne ne peut assurément dire combien de temps cet état de chose durera. Les militaires sont poussés à bout, les enfants les insultent dans les rues. Dans les cafés, on refuse de les servir s'ils s'expriment en allemand, car on sait bien que toute voie de fait leur est interdite ; les soldats sont furieux. Le gouvernement a autorisé cinquante dames à faire des quêtes pour les pauvres. Maintenant on apprend que les ordres du jour pour tout le mouvement révolutionnaire partent de là. »

— Les lettres de Milan annoncent de nouvelles arrestations. Le prince Pio-Falco a reçu l'ordre de quitter Milan ; le marquis Crivelli et les frères Besana ont réussi à se sauver en Piémont.

La marquise Buska *a été priée* par le gouvernement de lui prêter un million de francs endéans dans les 15 jours. Elle s'y est refusée.

Le gouvernement autrichien vient d'augmenter à Milan l'impôt sur les maisons, afin de suppléer au déficit que les résolutions patriotiques des habitants de cette capitale ont causé dans le revenu de la loterie et de la régie des tabacs.

Ce qui semble effrayer beaucoup les autorités, c'est l'annonce de l'accueil cordial fait à Crémone, par deux bataillons italiens du régiment d'Albrecht et un bataillon italien du régiment Ceccopieri, aux régiments croates arrivant de la frontière militaire autrichienne.

On sait que les Croates sont enthousiastes du pape.

L'*Italia* de Pise parle de rixes qui auraient eu lieu dans les premiers jours de février, à Mantoue, entre des soldats italiens et des soldats hongrois, à *propos de questions* de nationalité : il y a eu, de part et d'autre, des tués et des blessés.

On assure que l'un des deux régiments sera changé de garnison.

La révolution de Sicile. — On écrit de Rome à l'*Express* : « Tel était le désir du roi Ferdinand d'avoir lord Minto auprès de lui, qu'une estafette plus pressante que la première avait été trouver sa seigneurie à Terraine. Sans la garantie de l'Angleterre, la Sicile est décidée à ne pas traiter. Il lui faut l'endossement de l'Angleterre. Lord Napier est allé de Naples à Palerme pour être le parrain de la nouvelle constitution sicilienne. On voulait d'abord [illegible] sine en pro mettant d'en faire la capitale future de l'île. On y a [illegible] cé. Le comte Pierre Ferretti est parti avec lord Minto dans le but d'établir à Naples la ligne des douanes italiennes, et de battre le fer pen-

» Dans les établissements qui ne travaillent qu'une partie de l'année, la limite du travail ci-dessus fixée pourra être dépassée de deux heures si cette extension est reconnue indispensable. »

M. FULCHIRON. La Chambre ayant décidé que la mesure serait générale, je craindrais, si l'on y apporte l'exception réclamée par l'honorable M. Girard, que cette exception en fît naître beaucoup d'autres. En outre, je crois la demande de M. Girard mal fondée. Et en effet, qu'a-t-on invoqué en faveur de cette exception ? C'est dans l'intérêt de l'industrie séricicole, la nécessité d'arriver promptement à la filature du cocon, la crysalide ne cessant de le détériorer. Mais la Chambre voudra bien observer que depuis longtemps déjà on a trouvé le moyen de faire périr la crysalide en soumettant le cocon à la chaleur d'un four. Dès lors le motif d'urgence en faveur de la filature de la soie ne me paraît pas suffisamment justifié.

M. GASPARIN donne des explications sur le mode de filature des cocons. Ce n'est point la crysalide qui compromet la récolte ; mais, par une première préparation, les fils de soie sont agglutinés les uns aux autres ; cette matière se durcit promptement et donne des déchets considérables, si bien qu'au bout de quinze jours on éprouve déjà une perte de 10 0/0. La filature n'est point une fabrication, c'est une récolte. La filature de la soie est comme la moisson de l'industrie séricicole. Or, limitez-vous le temps de travail que l'agriculture peut donner à la moisson ? Vous ne sauriez de même, sans compromettre gravement l'industrie de la soie, fixer les heures de travail appliquées à la filature.

M. D'ARGOUT demande qui sera chargé de déterminer les cas de l'application de l'amendement de M. Girard.

M. GIRARD explique que, conformément à la loi de 1841, l'exception serait déterminée par un règlement d'administration publique.

Si on repoussait l'exception proposée, il n'y aurait plus qu'un parti à prendre, celui de voter une subvention aux familles qui ont besoin du travail de leur enfants, et qui ne peuvent se soumettre à la réduction du salaire qu'entraîne nécessairement la réduction des heures de travail.

M. LE BARON CH. DUPIN défend le principe de la loi qui protège efficacement les femmes. Il rappelle l'exemple de la Grande-Bretagne, qui a successivement restreint de seize à dix heures le travail des femmes. Il ajoute : J'adjure la Chambre de n'avoir aucun repentir de la résolution la plus noble, la plus généreuse qu'elle a prise hier, et qui a obtenu, j'en suis sûr, l'assentiment du pays.

M. PELET (de la Lozère) reproduit avec plus d'insistance encore les arguments qu'il avait développés au commencement de la séance en faveur de l'exception réclamée pour l'industrie séricicole.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE combat cet amendement ; il résume la discussion et ajoute :

La France produit pour 200 millions de soie. Cette industrie prend chaque jour un nouveau développement ; aussi a-t-elle fixé d'une manière toute particulière l'attention du gouvernement. J'ai envoyé des agents dans tous les départements du Midi, et, grâce à leurs conseils, de grands perfectionnements ont été apportés dans l'art de la filature des cocons. Le moment me semble donc mal choisi pour apporter une exception à la loi.

M. GIRARD insiste sur l'utilité de son amendement. Les chambres de commerce du Midi demandent, dans leurs délibérations, l'exception contenue dans l'amendement.

L'amendement n'est pas adopté.

La Chambre adopte l'ensemble de l'article 2.

M. LE PRÉSIDENT. Nous allons passer à l'art. 3. Je donne lecture de l'art 3 du projet de la commission.

« Art. 3. Le règlement d'administration publique ordonné par l'art. 8 de la loi du 22 mars 1841, pour ce qui concerne l'enseignement primaire et religieux, sera publié dans la première année qui suivra la promulgation de la présente loi.

» Ce règlement, concerté entre les ministres de l'agriculture et du commerce et de l'instruction publique, coordonnera les heures d'école et les heures de travail.

» Pendant trois jours ouvrables de chaque semaine, la durée du travail des adolescents est réduite à onze heures. L'heure du travail supprimée fera partie du temps obligatoirement consacré à leur instruction primaire.

» Une classe des dimanches aura lieu pour l'enseignement religieux des enfants et des adolescents. »

Je mets aux voix le paragraphe premier.

M. DE BOISSY. Je demande la parole sur le 1er paragraphe.

Je suis comme vous tous, Messieurs, partisan de l'enseignement primaire ; mais ce que je préfère encore, c'est la santé des enfants. Ne devons-nous pas nous préoccuper des mauvais traitements dont on les accable ? Le règlement d'administration publique qui devait y pourvoir, dans la précédente loi, faisait un devoir au gouvernement d'y veiller. Mais, aujourd'hui, je ne vois plus dans le 1er §, qui prescrit l'enseignement primaire, l'obligation de la part du gouvernement de protéger les enfants contre les mauvais traitements et les actes de brutalité auxquels trop souvent ils ont été soumis. Je prie M. le ministre de nous donner des explications sur cette omission.

M. D'ARGOUT. Il n'y a aucune contradiction entre l'article de la commission et l'article 8 de la loi de 1841. La commission extrait des divers objets portés par l'article 8 un seul sujet, l'enseignement primaire, mais n'annulle pas les prescriptions relatives à ce sujet.

On ne devrait pas fixer un délai déterminé pour la publication du règlement d'administration publique. Il serait donc utile de faire disparaître ce délai.

L'orateur conclut à la suppression du paragraphe.

M. LE RAPPORTEUR défend le paragraphe.

M. D'ARGOUT. Je ne m'oppose pas à ce que la rédaction de la commission soit adoptée, mais je la crois très irrationnelle. Sans doute, à Paris, on pourrait facilement mettre la loi à exécution, mais, dans les provinces, comment pourvoirez-vous à l'enseignement primaire et religieux, et surtout dans les hameaux ? Quel que soit le zèle du ministre de l'instruction publique, je crois qu'il sera dans la nécessité de violer la loi. Ne lui imposez donc pas l'obligation d'y pourvoir par un règlement d'administration publique promulgué dans un an, mais fiez-vous plutôt à sa sagesse.

M. COUSIN. Quelle difficulté voit le préopinant à faire un règlement pour l'instruction primaire des filatures ? La compensation au travail, c'est l'école. Le travail de manufacture abrutit, l'école moralise. Un règlement sur la matière peut être fait en un quart d'heure.

Il suffira de poser deux ou trois règles générales ; pour le reste on renverra aux autorités locales. Il n'y a aucune difficulté dans l'espèce. D'ailleurs tous ces règlements sont faits depuis quinze ans ; tout est réglé, sauf les heures. Eh bien ! les heures seront réglées par les administrations locales.

M. LE PRÉSIDENT. Deux sous-amendements sont présentés : l'un, de M. de Boissy, qui étend la prescription du paragraphe à tous les objets prévus par l'art. 8 de la loi de 1841 ; l'autre, de M. Paulze-d'Ivoy, qui demande que le délai fixé soit de deux années.

M. DE BOISSY déclare se réunir à l'amendement de M. Paulze-d'Ivoy.

M. TURGOT. Que M. le ministre veuille bien nous dire s'il réclame les délais demandés par M. d'Argout. J'espère que non. Car, ne l'oubliez pas, vous avez gêné la liberté en prohibant pour les enfants un travail au-delà de six heures ; ne leur devez-vous pas une compensation ? Que ferez-vous donc des enfants pendant ces six heures d'oisiveté ? Il importe de leur ouvrir les écoles ; cela est urgent, cela est facile, et dès lors je demande que ce règlement d'administration publique ne soit pas ajourné.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. Devant la commission, j'ai accepté le délai fixé par l'art. 3. Je réponds, quel que soit le délai fixé, de me renfermer dans ses limites.

M. RENOUARD. Je ne crois pas nécessaire de renvoyer à la commission l'amendement de M. Paulze-d'Ivoy ; nous pouvons le voter immédiatement sans difficulté, et il y a urgence à le faire.

M. COUSIN engage la commission à accéder à l'amendement de M. Paulze-d'Ivoy.

L'amendement est mis aux voix et adopté.

La Chambre adopte la suppression du deuxième paragraphe de l'art. 3.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du troisième paragraphe, sur lequel M. le comte Daru présente un amendement ainsi conçu :

« La durée du travail effectif des enfants de douze à seize ans sera réduite à dix heures deux jours chaque semaine ; les deux heures de travail supprimées, etc.

» Cette disposition ne sera applicable ni aux femmes, ni aux filles âgées de plus de seize ans. »

M. RENOUARD appuie l'amendement de M. d'Argout en le précisant. Une classe de 3 heures d'instruction primaire serait ouverte le dimanche pour les adultes. L'instruction religieuse serait également donnée le dimanche.

Si toutefois il fallait opter entre une heure de classe trois fois par semaine, ou deux heures durant deux jours, l'orateur préférerait une heure pendant trois jours.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE trouve quelques difficultés à cumuler le dimanche l'instruction religieuse et l'instruction primaire. Il désirerait que la rédaction fût renvoyée à la commission.

Après de nouvelles observations de MM. Fertrier, Lemercier, le président Boulet et Cousin, qui critiquent la longueur d'une classe de trois heures, le renvoi à la commission est prononcé.

La discussion est renvoyée à demain et la séance est levée à cinq heures et demie.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON. — *Séance du 18 février.*

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, présente un projet de loi sur le régime des biens communaux.

M. ALLARD. J'ai quelques observations à présenter au sujet de réclamations que M. de Morny a présentées dans la dernière séance, au sujet des renseignements que j'ai fournis sur l'armement des fortifications de Paris. Ces documents m'avaient été fournis au ministère de la guerre, et je m'en suis servi avec l'autorisation de M. le ministre de la guerre. (Mouvement.)

M. LACROSSE. La Chambre a le droit de s'étonner que ces renseignements lui soient venus d'une main secondaire.

M. ALLARD. J'ai demandé, je le répète, les pièces dont j'ai parlé à la Chambre ; j'ai précisé l'usage que je voulais en faire, et j'ai été autorisé à m'en servir.

M. LACROSSE. Le sujet était assez important, car il préoccupe beaucoup les esprits, pour que M. le ministre de la guerre voulût bien s'occuper lui-même de répondre à la Chambre (Bruit.), et de donner ces renseignements qui, après tout, n'ont qu'une garantie secondaire, puisqu'ils n'émanent pas directement du ministre.

M. ALLARD (vivement). L'honorable M. Lacrosse nie-t-il, oui ou non, l'authenticité des pièces que j'ai citées ? J'ai là la lettre officielle qui m'autorise à en faire usage.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis laisser continuer cet incident. S'il y a doute, ce doute sera bientôt éclairci, puisque M. le ministre s'est engagé à communiquer à la commission les pièces en question.

M. LESSEPS. Je demande à faire une observation...

AU CENTRE. Non ! non ! L'incident est vidé. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

La Chambre passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est la suite de la discussion des comptes de 1845.

Les comptes du ministère des finances sont mis aux voix et adoptés.

M. LE PRÉSIDENT. La Chambre passe à la discussion des articles du projet qui suivent les tableaux que la Chambre vient de voter.

Arrivé au titre III (fixation des recettes), M. le président lit les différents chapitres du tableau qui s'y rapportent.

M. DE RAINNEVILLE présente quelques observations relativement à une contestation élevée entre le ministère des finances et la liste civile.

M. DUMON répond qu'une ordonnance a été rendue à cet égard, et que cette ordonnance a admis des compensations de part et d'autre.

M. CHARL. DE LESSEPS demande quelques renseignements sur l'expédition d'armes et de munitions faites au Sonderbund.

M. DUMON répond que cette affaire ne vient pas à l'occasion du chapitre en discussion, et que lors de la discussion sur les crédits supplémentaires, il donnera tous les renseignements qui lui seront demandés.

Plusieurs chapitres sont adoptés sans discussion.

Quelques observations sans importance sont échangées entre M. de Rainneville et M. le ministre des finances sur l'article 5.

Plusieurs chapitres sont adoptés sans discussion.

M. LACROSSE demande des explications sur l'affectation des crédits alloués au service colonial.

M. DE MONTEBELLO, ministre de la marine, répond de sa place quelques mots qui se perdent dans le bruit des conversations particulières.

M. PAIXHANS parle du matériel de la guerre dans les colonies : la rade de la Martinique est hors d'état de se défendre contre le système d'attaque que la vapeur, appliquée aux navires, a si fortement modifié. Il n'y a qu'un moyen pour défendre cette rade, c'est de créer un fort comme celui qui défend la rade de Rochefort. La longueur de ces travaux exigerait qu'on s'occupât immédiatement du barrage.

L'orateur dit aussi un mot de l'importance que nos établissements du Sénégal peuvent acquérir, et il recommande au ministre l'issue que notre commerce peut s'ouvrir dans la Chine.

La Chambre passe au scrutin sur l'ensemble du projet. Ce scrutin donne pour résultat :

Nombre des votants. . .	233
Majorité absolue.	117
Pour.	230
Contre.	3

La Chambre a adopté.

Après un long débat sur la question de savoir s'il convient de lever la séance, la Chambre, c'est-à-dire trente ou trente-cinq membres seuls présents, décident que la séance est levée : il est cinq heures moins un quart.

FAITS DIVERS.

Le 17 du courant, plusieurs jeunes gens italiens se sont réunis chez un de leurs compatriotes pour fêter les constitutions octroyées dans ces derniers jours à une grande partie de l'Italie.

Plusieurs toasts ont été portés à Pie IX, à Charles-Albert, à Léopold II, aux Siciliens et aux martyrs qui ont versé leur sang pour l'indépendance de la Péninsule.

Avant de se séparer, un dernier toast a été proposé et porté à l'unanimité en l'honneur du philosophe précurseur du mouvement italien, Gioberti, et du pamphlétaire qui a pris si vivement la défense de l'Italie, M. de Cormenin.

— On lit dans l'*Echo d'Oran* :

« Sur la demande de M. le directeur des affaires civiles, Mgr le duc d'Aumale vient d'autoriser l'établissement temporaire d'un atelier de charité, qui pourra offrir des moyens faciles de travail à ceux des ouvriers qui viendraient à en manquer ou que la faiblesse de leur constitution rend inaptes à s'occuper d'ouvrages pénibles. Cet atelier, que l'on s'est occupé de suite d'organiser, s'ouvre en ce moment à la Senia. Les travaux seront payés à la tâche, et des dispositions sont prises pour que les ouvriers sans ressources qui feront preuve de bonne volonté reçoivent à crédit la nourriture et le couchage, au fur et à mesure des travaux et par avance sur les salaires à échoir.

» L'administration vient aussi d'ordonner l'exécution en régie d'une partie des travaux sur la route de Misserghin, afin de procurer du travail aux colons de ce village qui se trouvent trop éloignés de la Senia pour qu'ils puissent profiter des dispositions qui précèdent. Enfin, d'autres travaux vont être ouverts par ses soins, sous peu de jours, du côté de Sidi-Chami. »

— La cour d'assises de la [illegible] a terminé les débats de l'affaire de Pierre Conort, accusé de détournements à l'administration des postes. Le jury ayant répondu affirmativement sur toutes les questions, la cour a condamné [illegible] à douze ans de travaux forcés, une heure d'exposition, et l'administration des postes, comme civilement responsable, à 50,000 fr. de dommages et intérêts envers la partie civile.

il a aussi fait justice de ce parti, soi-disant *ami de la liberté*... quand il n'est pas au pouvoir.

» Voici la première partie de la réponse :

» *A Son Excellence Monsieur le ministre des affaires étrangères, à Paris.*

Excellence,

» Lorsque, vers la fin de l'année dernière, le gouvernement de Sa Majesté crut devoir, de concert avec d'autres puissances, proposer à la Suisse une médiation amiable, dans le but de terminer les difficultés qui divisaient alors ce pays, la Diète, tout en rendant hommage aux bonnes intentions qui avaient dicté cette offre, se vit obligée de la rejeter. En remplissant ce devoir, elle aimait à se persuader que les affaires de la Confédération ne feraient l'objet d'aucune communication diplomatique ultérieure. Elle est encore aujourd'hui dans la même conviction ; aussi a-t-elle vu avec surprise, par la nouvelle note collective du 18 janvier 1848, qu'elle s'était trompée dans son attente. M. le président de la Diète, à qui cette note était personnellement adressée, en a donné connaissance à l'assemblée. La Diète peut d'autant moins se dispenser d'exprimer sa manière de voir sur le contenu de cet écrit qu'il renferme, sur les rapports de la Suisse avec l'étranger et sur son organisation intérieure, des principes qu'elle ne saurait admettre par son silence.

» La pensée dirigeante de la note est celle-ci : En coopérant à la reconstitution de la Suisse en 1814 et en 1815, les hautes puissances auraient contracté avec elle des engagements mutuels qui les autoriseraient à prendre sous leur protection les bases essentielles de l'organisation fédérale et à s'envisager comme déliées de leurs obligations envers la Suisse lorsqu'elles estiment que l'on porte atteinte à ces principes fondamentaux.

» La Diète ne saurait admettre cette corrélation de droits de la Suisse comme nation avec son organisation intérieure. »

FAITS DE PUBLICITÉ.

L'annonce du concert que M. E. Prudent doit donner le 25 de ce mois, dans la salle Herz, a fait sensation dans le monde musical. Le célèbre pianiste a voulu que son concert fût populaire, et il a réduit les places au prix uniforme de 5 fr. Le programme est de nature à justifier l'empressement du public. Outre son grand *concerto symphonie*, qui sera la pièce capitale du concert, M. E. Prudent jouera pour la première fois une *canzonetta* et un caprice sur *Ernani*, qu'il a composés pendant son séjour à Alger. Les ouvertures de la *Flûte enchantée* et d'*Oberon* seront exécutées par l'orchestre du Théâtre-Italien, sous la direction de M. Tilmant. La partie du chant aura pour interprètes Ponchard et Mlle Poinsot, qui diront le duo des *Danaïdes*, de Salieri, un psaume de Marcello, l'air des *Abencerrages*, de Cherubini, et celui de la *Prise de Jéricho*, de Mozart.

ERRATUM. — Dans l'avant-dernier paragraphe de la *lettre sur les Banques* insérée dans notre numéro d'hier, au lieu de *droit régulier*, lisez *droit régalien*.

BALS MASQUÉS. — Samedi, 19 février, l'Opéra donnera son dixième bal masqué, travesti et dansant, l'avant-dernier jusqu'aux jours gras. L'orchestre, conduit par *Musard*, exécutera le quadrille et la polka composés sur les motifs de *Griseldis*, ballet dont la musique est d'*Adam*, et qui n'aura encore été joué que deux fois à l'Académie royale de Musique. — Les portes seront ouvertes à 11 heures et demie.

Cour d'Assises de la Haute-Garonne.

Présidence de M. DE LA BEAUME. — *Affaire Cécile Combettes. Audience du 15.*

L'audience est reprise à dix heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT. Madeleine Sabathié ayant demandé à être entendue, nous ordonnons qu'elle soit amenée au débat, et, en vertu de notre pouvoir discrétionnaire, nous ordonnons également que le concierge de la maison d'arrêt soit immédiatement appelé. (Mouvement prolongé.)

Coumes est rappelé pour s'expliquer de nouveau sur les traces de pas qu'il a remarquées au pied du mur dans le jardin des Frères. Peut-être, selon lui, le piétinement qu'il a remarqué était-il le résultat des efforts qu'on avait faits pour effacer les traces primitives, et dont la pointe était toujours dirigée vers le mur.

La femme Marion, ouvrière relieuse chez Conte, dépose que le 15 avril elle est allée, vers neuf heures du matin, avec Conte et Cécile Combettes, porter des livres chez les Frères ; quand elle eut déposé les livres qu'elle portait dans le vestibule, Conte lui dit de s'en aller ; elle revint chez Conte, où elle est arrivée vers les dix heures.

M. le président annonce que le témoin a été mis longtemps en état d'arrestation, mais aucune charge ne s'étant élevée contre lui, il a été mis en liberté et a seulement figuré comme témoin au procès.

Le témoin ajoute que Conte, étant revenu chez lui vers les onze heures, a dit qu'il n'avait pas retrouvé Cécile en descendant, et qu'ayant demandé au frère portier ce qu'elle était devenue, ce dernier lui répondit qu'elle avait pu sortir sans qu'il s'en aperçût.

M. LE PRÉSIDENT. Avez-vous vu quelqu'un dans le vestibule ? — R. Non, monsieur, je ne me le rappelle pas.

L'ACCUSÉ LÉOTADE. Je demande si, le 18 avril, Marion n'a pas été confrontée avec moi et avec Conte. Ce jour-là, elle a déclaré qu'elle était restée trop peu longtemps dans le vestibule pour voir s'il y avait quelques personnes dans ce vestibule ; c'est ce qui est constaté par un procès-verbal auquel a assisté M. le procureur-général lui-même.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il nous est pénible d'être mis en cause par l'accusé, mais nous nous trouvons dans la nécessité ou d'accepter la déclaration de l'accusé ou de lui donner un démenti formel ; nous devons, dans l'intérêt de la vérité, faire connaître les faits à MM. les jurés.

LÉOTADE. Je demanderai à M. le président qu'il soit donné lecture de la déposition faite par le témoin, le 18 avril, dans laquelle il a dit qu'il avait vu seulement le portier.

M. LE PRÉSIDENT. La question faite en ce moment par l'accusé prouve qu'il ne manque pas de mémoire.

LÉOTADE, avec vivacité. Comment voulez-vous que j'aie oublié une pareille humiliation ? Cela ne sortira jamais de ma mémoire ; non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Vous voulez parler de la visite personnelle dont vous avez été l'objet ?

LÉOTADE. Oui.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que le 18 avril M. le juge d'instruction fit une descente sur les lieux avec le procureur du roi et le procureur-général ; il fut dressé un procès verbal de la confrontation de la femme Marion avec Léotade et le frère Jubrien ; la femme Marion déclara que le 15 avril elle n'avait vu dans le vestibule que le portier.

LÉOTADE. Elle l'a déclaré trois fois.

Sur l'interpellation de Me Saint-Gresse, le témoin déclare qu'il n'a pas reconnu le mouchoir qui lui a été représenté le 16 comme appar-

[illegible] nous avez fait dire que vous vouliez être interrogée de nouveau?

MADELEINE SABATHIÉ. Oui, monsieur le président.

D. Y êtes-vous portée spontanément? — R. Oui, monsieur le président.

D. Eh bien, nous allons entendre de nouveau votre déclaration. Qu'avez-vous à dire?

MADELEINE. C'est pour le matin que je fus au cimetière. Il y avait là tout plein de messieurs qui disaient beaucoup de mal contre les Frères et qui disaient que les Frères avaient assassiné la petite, parce qu'elle n'était pas sortie de chez eux. Mais je dis que les Frères n'en étaient pas capables, et comme je regardais ce qu'on disait d'eux un outrage à la religion, je dis : Ce n'est pas les Frères, car j'ai vu sortir la petite de chez eux.

Est-ce que les Frères vous ont confessée, que me dirent les messieurs? Je leur répondis qu'ils étaient des malheureux. M. Andrieux était là.

M. LE PRÉSIDENT. Le propos que vous avez tenu de votre rencontre avec Cécile était-il vrai?

MADELEINE. Non, je ne l'avais pas vue... (Sensation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. Pourquoi le teniez-vous?

MADELEINE. Pour faire taire les gens... (Vives rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT avec sévérité. Ces manifestations sont incompatibles avec le respect qui est dû à la justice; si elles se renouvelaient, la cour se verraient dans la nécessité de faire évacuer la salle... (Au témoin) : Vous dites que vous étiez indignée d'entendre accuser les Frères, et que c'est pour faire cesser ce bruit que vous avez dit avoir vu la jeune fille?

MADELEINE. Oui, monsieur le président ; c'est bien sûr que je ne l'avais pas vue.

M. LE PRÉSIDENT. Connaissiez-vous réellement cette jeune fille?

MADELEINE. Je la connaissais un petit peu, mais ce jour-là je ne l'avais pas vue.

M. LE PRÉSIDENT. Vous venez de vous expliquer sur un des points les plus essentiels de votre déclaration. Je crois que vous êtes dans la vérité, mais le serment que vous avez prêté vous fait un devoir de dire toute la vérité. Il y a dans votre déclaration des détails qui peuvent n'être pas de vous. Il y a un grand scandale, il faut qu'il soit réparé. J'attends de vous une déclaration plus complète. Il faut que vous disiez quelles sont les personnes qui vous ont engagée à dire que vous aviez vu Cécile?

MADELEINE. Personne ne m'a dit rien, on ne m'a pas donné de mauvais conseils.

M. LE PRÉSIDENT. Je comprends qu'un mouvement religieux vous ait fait tenir ce propos le premier jour. Mais depuis vous avez prêté serment, et ce n'est plus seulement alors le public que vous trompez, mais la justice que vous cherchez à égarer.

MADELEINE. C'est pour ça, monsieur le président, et pour mettre ma conscience tranquille que je viens vous dire tout ça.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Etes-vous allée chez les Frères?

MADELEINE. J'y suis été avec la Mouniarde : c'est celle sur le seuil de la maison de laquelle je disais que j'avais vu la petite. Chez les Frères, j'ai dit que j'avais vu la petite ; on m'a dit que c'était bien heureux, parce que ça prouvait qu'ils n'étaient pas coupables. Je portais un livre du collége royal à quelqu'un de la communauté.

M. LE PRÉSIDENT. Ce témoin a cru racheter l'énorme faute qu'il a commise dans l'audience précédente par une demi-révélation... cela n'est pas suffisant... la mesure tient.

Mᵉ JOLY. Je demande que le témoin s'explique sur l'aumône de 4 fr. qu'elle proposait, et qui lui procurait les moyens de faire cette aumône.

MADELEINE. C'était de l'argent à moi.

Mᵉ GASC. M. le procureur-général met en fait constant que la femme Sabathié est allée chez les Frères... j'accorde le fait, mais non la nuance. A quelle époque y est-elle allée?

M. LE PRÉSIDENT. Longtemps après le crime.

Mᵉ GASC. J'engage MM. les jurés à bien se pénétrer de ces détails.

M. LE PRÉSIDENT. Je les engage à ne prendre, dans la déposition de Madeleine Sabathié, que très peu de chose, car elle n'a pas dit tout ce qu'elle peut nous dire, et nous avons l'espoir qu'elle avouera davantage.

TAILLEFER, concierge de la maison d'arrêt de Toulouse, appelé en vertu du pouvoir discrétionnaire, ne prête pas serment. Il dépose à titre de renseignement.

M. LE PRÉSIDENT. Dites dans quelles circonstances Madeleine Sabathié vous a engagé à venir la trouver.

TAILLEFER. Hier, à neuf heures du soir, je faisais une ronde; je vis que Madeleine Sabathié paraissait chercher à me parler. Je lui dis : Mais je ne peux rien pour vous ; cependant, vous êtes dans une bien triste position... Oui, dit-elle, et je l'ai bien mérité, c'est vrai, en soutenant que j'avais vu Cécile Combettes... Mais je l'ai fait sans savoir ce que je faisais, et parce que, le jour où on a découvert le cadavre, on parlait contre l'établissement. Alors, ce que vous avez déposé n'est pas vrai, lui dis-je? Non, a-t-elle répondu, mais j'avais tant fait de cette parole, que j'ai voulu la soutenir.

D. Ne vous rappelez-vous pas autre chose?

TAILLEFER. Elle m'a nommé une femme... sous le nom de Perrine, qui lui disait presque tous les jours : « Il faut maintenir cette thèse. »

M. LE PRÉSIDENT. Pouvez-vous désigner mieux cette femme?

TAILLEFER. C'est... oui, je crois qu'elle m'a nommé Gineste Perrine, rue Matabiau, nᵒ 16.

M. LE PRÉSIDENT. Nous ordonnons que ce témoin soit appelé au débat.

D. (A Taillefer). Avez-vous demandé à Madeleine d'où venait cette aisance qu'on a remarquée chez elle depuis l'événement?

R. Elle a prétendu que ces ressources lui appartenaient. Je lui ai dit: Comment pouviez-vous dire que vous aviez vu Cécile, puisque vous ne l'aviez pas vue, et même qu'un monsieur en burnous l'avait accostée. Madeleine me dit : Conte avait un burnous semblable, j'ai cru pouvoir me servir de ce prétexte... (Vif mouvement.)

M. Conte est de nouveau introduit.

M. LE PRÉSIDENT explique à MM. les jurés que ce témoin a été mis en état d'arrestation jusqu'à l'arrêt de la chambre des mises en accusation.

M. CONTE demande à M. le président la permission d'apporter, avant de faire sa déposition, un plan en relief de la partie de la maison des Frères, rue Riquet. Conte a fait lui-même ce plan. Ce côté de la maison représente particulièrement l'entrée de la maison.

M. LE PRÉSIDENT. Nous ve[illegible]rons plus tard si cela est important.

M. CONTE entre dans de longs [illegible]tails sur ses relations avec les Frères avant le fatal événement dont [illegible] de Cécile a été le résultat. Le mercredi, le frère directeur lui dit : « [illegible] me faut mes ouvrages demain sans faute. » (Conte avait beaucoup d'ouvrages à relier pour les Frères.)

Le lendemain, à neuf heures, ajoute-t-il, je dis à mon épouse : « Il me faut porter ces ouvrages aux Frères. » Elle me dit : « Il faut [illegible] envoyer par Marion. » Nous avons mis les livres dans une grande corbeille. Voyant qu'ils ne pouvaient tous y tenir, un de [illegible] [illegible] j'allai chez le directeur, le frère Jubrien, qui était sur le seuil de la porte, me dit : Conte, pensez à moi pour mes deux carnets... Je montai pour porter mes livres chez le frère directeur, avec le frère portier, *qui avait alors sa clef à la main.*

J'arrivai chez le directeur, où nous restâmes ensemble trois quarts d'heure. Le frère Jubrien, que j'avais laissé avec Léotade, monta, dit quelques mots à l'oreille du directeur, qui lui fit un signe d'approbation.

Je descends, je vois le frère Lorien qui se lavait les mains. Le frère portier balayait lorsque j'entrai dans le vestibule. Le parapluie que j'avais donné à garder à Cécile était là, mais Cécile n'y était plus. Je dis au frère portier : Où est Cécile? — Je ne sais pas, me répondit-il; peut-être est-elle sortie, ou peut-être est-elle au Pensionnat. Et en me disant cela, il me montrait le tunnel par lequel on s'y rend. — Elle n'a rien à faire dans le Pensionnat, lui dis-je.

Ne voyant pas Cécile, je posai les corbeilles en disant que je reviendrais les chercher. Je sortis et me rendis chez mon oncle. Voilà tout pour la visite aux Frères.

De chez mon oncle je fus à la maison pour m'occuper avec lui d'un chariot qu'il faisait; puis je déjeunai et j'allai aux Messageries pour arrêter une place pour Auch.

Le témoin ajoute que, rentré chez lui, il s'informa si Cécile était de retour; on lui dit que non. Peut-être bien, dis-je alors, qu'elle est allée chez sa mère, qui a pu avoir besoin d'elle; j'allai chez Combettes, mais il n'y avait personne chez eux.

Le témoin continue à rendre compte de l'emploi exact de son temps pendant la journée du 15 avril; sa principale occupation a été l'achat des accessoires nécessaires à l'achèvement d'un chariot commencé par son oncle. Rentré de nouveau à la maison, et apprenant que Cécile n'était pas encore de retour, il envoya le jeune Gatinet au Pensionnat savoir si on l'avait vue ou non. On répondit que non. Le témoin retourna chez les parents de Cécile.

La femme Tustes me dit : Nous venons de la police, où l'on nous a répondu que c'était à vous à chercher Cécile, puisque c'est vous qui l'y aviez conduite. Elle ajouta : Je disais bien que si la petite entrait chez les Frères, elle n'en sortirait peut-être pas. Ne parlez pas mal des Frères, lui dis-je, vous pourriez payer ce que vous dites plus cher que vous ne pensez.

Je cherchai le père de Cécile. Il y a, me dit-il, dans les environs, une maison de prostitution qui attire les femmes mariées et les petites filles : il faudrait voir si elle n'y serait pas. Nous nous rendîmes dans cette maison avec des agents de police ; nous ne trouvâmes point Cécile, et nous vîmes que nous avions été trompés sur la maison.

Enfin, après d'autres démarches inutiles, le père de la petite me dit, en me serrant la main : Ne vous dérangez pas plus, monsieur Conte, partez tranquille pour votre voyage ; il faut espérer que la petite reviendra.

Avant d'aller à la diligence, je fus encore réclamer Cécile avec un de mes ouvriers ; il n'y avait personne chez les parents de Cécile. Je montai sur l'impériale, où je me trouvai avec un prêtre, et j'arrivai à Auch.

Le témoin rend ensuite compte de l'emploi de son temps à Auch et des opérations de commerce auxquelles il se livra; sur les interpellations de M. le président, il ajoute qu'au moment de son arrestation, il ne connaissait pas le sort de Cécile Combettes. Jamais il n'aurait cru d'ailleurs que le crime eût été commis chez les Frères, qui lui avaient fait toujours du bien. Quand il a eu besoin d'argent, il en a trouvé chez eux ; il a eu chez eux beaucoup d'ouvrage ; il était invité au couvent quand il y avait des fêtes. S'il n'a déclaré qu'à son second interrogatoire que le 15 avril il avait vu les frères Léotade et Jubrien, c'est qu'on ne le lui avait pas demandé ; ces deux frères se trouvaient dans le vestibule au-dessous du quinquet.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez vécu dans l'intimité des Frères ; pouvez-vous nous dire si vous savez quelles étaient les habitudes du frère Léotade ; vous comprenez ma question?

LE TÉMOIN. Oui, monsieur le président ; et à cette occasion je puis préciser un fait. J'avais acheté une cuve pour ma campagne, et comme je n'avais pas de voiture pour la transporter, je demandai aux Frères s'ils voulaient me prêter leur charrette. On me répondit que cela ne faisait pas de difficulté et que je n'aurais qu'à m'adresser au frère Léotade, qui me dit à son tour que je prendrais la voiture quand je voudrais.

J'allai au couvent le lendemain à huit heures du matin, le frère Léotade était alors à l'écurie ; là je le trouvai *qui ne montait pas la crinière du cheval*. Je me hâtai de me retirer ; mais il m'avait vu, et en m'apercevant il fit un mouvement, et puis il vint à moi pour m'aider à atteler le cheval ; Léotade voulut ensuite m'aider à charger la cuve sur la voiture, mais il se donna un coup sur le nombril, et dit en y portant la main : J'ai failli m'en crever un.

M. LE PRÉSIDENT. Ces faits ne firent-ils pas sur vous une impression quelconque? — R. Oui, cela me surprit beaucoup, parce que cela n'est pas habituel chez les Frères.

D. A quelle époque avez-vous fourni à l'accusé le carnet qu'il vous a demandé? — R. Au moins vingt jours avant l'événement ; il était venu me le demander avant, mais comme il n'était pas encore prêt, il me dit de le lui envoyer par une des petites.

D. Vous dit-il par une des petites ou par la petite? — R. Je ne me le rappelle pas.

D. Vous a-t-il dit qu'il y eût quelque chose à refaire à ce carnet? — R. Non, Monsieur.

D. Avez-vous su pourquoi il était venu chez vous, le 16 avril, pendant votre absence? était-ce pour se plaindre du carnet? — R. Monsieur, le carnet était très bien, il n'y avait rien à y faire.

D. N'a-t-il pas dit qu'il y manquait du parchemin pour faire le catalogue? — R. Il y avait précisément quatre feuilles de parchemin pour cet objet.

D. Quel pouvait donc être l'objet de sa visite chez vous? — R. Je ne le savais pas alors, mais je le sais maintenant.

D. Comme il faut que MM. les jurés puissent apprécier la moralité des témoins qui déposent devant eux, je suis obligé de vous interroger sur vos antécédents. Il paraît que ces antécédents n'auraient pas toujours été parfaitement conformes à la morale. Quels conseils avez-vous reçus dans cette occasion? — R. C'est la première chose que j'ai dite à M. le procureur-général ; je lui ai avoué que j'avais une seule chose à me reprocher dans ma vie, c'était d'avoir entretenu des relations avec ma belle-sœur... il y a huit ans, mais depuis je n'ai rien à me reprocher.

C'est le frère Floride qui m'a ramené à mes devoir. C'est à lui seul que j'avais révélé ce fait : il n'y avait que lui qui le savait dans la communauté, et je suis certain qu'il n'en avait parlé à personne, car sans cela je n'aurais pas été aussi bien accueilli par tous les Frères que je l'ai été [illegible].

M. LE PRÉSIDENT, à Léotade. Accusé, levez-vous.

Léotade se lève. Vous venez d'entendre la déposition du témoin ; elle porte sur quelques points importants, et notamment sur ce que le 15 avril vous auriez été dans le [illegible] [illegible] du matin.

[illegible] tellement pris en amitié, que, lorsque [illegible] voya ses autres ouvriers et ne garda que moi seul. Mais il ne me convenait pas de rester à rien faire : j'ai préféré revenir dans mon pays, où je me suis mis à travailler pour mon compte. C'est alors que je sentis la vocation qui me portait à entrer en religion. Ma pauvre mère était morte; le curé de mon pays, auquel je communiquai ma résolution, me dit que c'était une affaire grave, qui demandait de sérieuses réflexions. Comme j'y persistais, d'après les conseils d'un missionnaire chargé d'une mission dans le pays, il me dit : Si vous voulez, j'écrirai pour vous faire admettre à l'établissement de Toulouse. J'avais l'argent et le trousseau nécessaires pour y entrer. La lettre a été écrite, l'on a répondu que l'on me recevrait au noviciat.

Après avoir fait un noviciat, je fus à Mirepoix pendant trois années; je fus ensuite admis dans le Pensionnat comme frère linger, ce qui me contrariait beaucoup parce que j'avais quitté le monde précisément pour éviter des relations avec les personnes du sexe. Mais on m'a dit que précisément on m'avait choisi à cause de mon âge. Plus tard, on me retira les fonctions de linger pour me charger de l'achat des provisions en ville. Je voulais encore refuser ces fonctions. Mais on me dit : Mon cher frère, vous ne vous êtes pas mis en religion pour faire vos volontés, et je dus obéir ; c'est à partir de ce moment que j'ai été frère pourvoyeur. C'est moi qui étais chargé des soins à donner aux enfants. Quand il y avait des bains à leur donner, des sangsues à leur mettre, c'était moi que cela regardait.

Aujourd'hui j'accepte ce qui m'arrive avec une entière soumission comme me venant de la part de Dieu. Plaise à Dieu que je trouve ici ce que les dignes missionnaires vont trouver au loin : aucun murmure, aucune plainte ne sortira de ma bouche ; j'ai prié pour vous, et je continuerai à le faire tous les jours.

Voilà ce que j'avais à dire à la cour. (Mouvement prolongé.)

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, M. le président continue à interroger le sieur Conte.

Dans votre premier interrogatoire, vous n'avez pas dit que le 15 avril vous aviez vu Léotade et le frère Jubrien? En êtes-vous bien sûr aujourd'hui? Rappelez-vous que vous avez fait un serment solennel. — R. Je jure devant Dieu que je les ai vus. On me traite aujourd'hui de menteur ; mais ce sont eux qui mentent. Si je n'ai pas déclaré cela la première fois que j'ai été interrogé, c'est que je n'y attachais aucune importance.

D. (A l'accusé.) Léotade, pourquoi, lorsqu'on vous a fait connaître pour la première fois la déposition de Conte, n'avez-vous pas dit, comme aujourd'hui, qu'il mentait? — R. J'ai dit que je n'y étais pas.

Lecture est donnée par M. le procureur-général des dépositions faites les 18 et 20 avril par Conte et par Léotade. Il en résulterait que Léotade, interrogé une première fois, aurait dit qu'il n'était pas dans le vestibule le 15 avril; et que dans un second interrogatoire, alors qu'il aurait été confronté avec Conte, il aurait dit seulement qu'il ne se le rappelait pas, tandis que Conte affirmait qu'il y était.

D. Accusé, vous voyez ce que vous avez déposé devant le juge d'instruction ; le témoin a même désigné votre costume. — R. Mon costume est bien connu : c'est celui de la communauté.

D. Mais il a dit aussi que vous aviez votre calotte sur la tête, tandis que le frère Jubrien avait son chapeau ; or, il est constant que dans la communauté les Frères ne prennent leur chapeau que quand ils doivent sortir ; il en résulterait que le frère Jubrien devait sortir, tandis que vous vous n'auriez pas eu à sortir. — R. Il est possible que le frère Jubrien eût eu à sortir ce jour-là.

D. Quel intérêt pensez-vous que Conte ait eu à déposer ainsi contre vous? — R. Je n'ai jamais accusé Conte.

D. Cependant n'avez-vous pas dit en parlant de lui : Le malheureux, si nous avions su, nous ne l'aurions jamais reçu chez nous ; il est possible que ce ne soit pas lui, mais cependant... Est-ce que ce n'est pas là une accusation? — R. Ce n'a pas été dans mon intention.

D. Vous voyez que Conte affirme que le 15 avril vous étiez dans le vestibule au moment où il est arrivé. — R. Reste à savoir maintenant si c'est lui qui ment ou moi. (Agitation dans l'auditoire.)

D. Je vous ai demandé déjà quel intérêt vous supposiez à Conte pour faire cette déclaration? — R. Si la justice des hommes me frappe, j'ai confiance dans une autre justice qui sait rendre à chacun selon ses mérites.

D. J'aime à voir en vous cette confiance dans la justice divine, que cependant vous séparez quelquefois trop de la nôtre : la justice divine ratifie assez souvent les jugements rendus par la justice humaine. — R. Je le crois comme vous, monsieur le président.

D. (A Conte.) N'a-t-il pas été question de lapins que l'accusé devait vous vendre? — R. Il ne devait pas me les vendre, il devait me les donner.

D. (A Léotade.) Vous avez dit que Conte devait les payer. — R. Je devais de l'argent à Conte pour le carnet qu'il m'avait fait, et que je ne lui avais pas encore réglé : c'était en paiement de ce carnet que je devais lui donner des lapins.

D. Conte venait-il quelquefois dîner à l'établissement des Frères? — R. Oui, il y a été invité plusieurs fois ; mais, comme je m'étais aperçu qu'après dîner il avait quelquefois pris des sucreries au dessert pour son enfant, je m'empressais, sitôt que le dîner était fini, d'enlever le dessert.

D. Quels motifs aurait-il à vous accuser? — R. Je ne sais pas.

D. (à Conte). Est-ce que parfois l'accusé vous aurait empêché de prendre des sucreries pour votre enfant? — R. Tout ce que dit l'accusé est faux : je n'ai jamais rien emporté ; quelquefois le frère directeur m'avait offert d'emporter quelque chose pour mon enfant, mais j'ai toujours refusé.

Mᵉ GASC. Je voudrais compléter la déposition de Conte. Je demande à quelle occasion Conte, lors de son premier interrogatoire, a déclaré qu'il avait vu un monsieur et une dame sans y être provoqué, et pourquoi il n'aurait pas déclaré aussi que Jubrien et Léotade étaient également dans le vestibule. — R. Parce qu'on ne l'a pas demandé.

M. LE PRÉSIDENT. Il a déclaré qu'il avait vu ce monsieur et cette dame au coin de l'aile, dans la procure, en montant chez le directeur.

D. (au témoin). Léotade connaissait-il Cécile, et quand il allait chez vous [illegible] il la voir et lui parler? — R. Je ne sais pas.

Mᵉ [illegible]. Mais les jurés ont entendu à cet égard la déposition de la fille Guillaumette Gesta, qui a déclaré que les ouvrières travaillaient en haut dans une chambre avec Mme Conte.

D. Cécile allait-elle quelquefois seule à l'établissement? — R. Certainement, elle y allait quelquefois parler au frère [illegible].

Mᵉ SAINT-GRESSE rappelle les réponses faites par Conte sur l'emploi de sa journée le 15 avril, journée employée entièrement à des courses ou démarches étrangères à ses affaires personnelles.

M. LE PRÉSIDENT. Mais ce sont là des moyens qu'il [illegible] devra invoquer dans sa plaidoirie.

Le témoin Conte se retire.

LA FEMME GINEST (Perrine), appelée en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président, est introduite et déclare qu'elle a connu la femme Sabathié pour l'avoir vue venir faire des achats chez elle [illegible]

... M. Conte, pour lui recommander de m'apporter les livres qu'il avait à relier : c'était le jeudi avant dix heures.

Conte arriva vers neuf heures ou neuf heures et demie ; quand il vint, je m'entendis avec lui sur le prix des reliures qu'il avait à faire. A dix heures, Conte s'en alla ; je sortis de la procure, et rentrai dans la communauté. Dans l'après-midi nous fûmes promener au jardin ; mais comme il faisait mauvais, nous ne tardâmes pas à rentrer.

A ce moment, le vicaire de Saint-Michel vint visiter l'établissement avec une personne de sa connaissance ; je leur fis voir en détail l'établissement. Après cela, je me rendis dans la procure du frère Luc, ayant à lui parler au sujet de différents livres ; est alors arrivée Mme Conte, elle venait demander si Cécile n'était pas restée dans l'établissement ; comme je devais de l'argent à Conte pour des reliures, je payai Mme Conte.

D. A quelle heure Mme Conte est-elle venue ? — R. Vers les cinq heures.

D. Ne vous a-t-elle pas parlé de l'évènement ? — R. Oui, je crois qu'elle a dit que la petite Cécile n'était pas rentrée depuis le matin, qu'elle était venue à l'établissement pour apporter des livres.

D. Par vous-même, par vos frères, ou par les domestiques de la maison, n'avez-vous rien su de la disparition de Cécile ? — R. Je ne l'ai appris que par la dame Conte.

D. Savez-vous si quelquefois des femmes ont pu passer sous le tunnel pour pénétrer dans le Noviciat ? — R. Cela a pu arriver quelquefois, mais quand je le voyais, je disais : Faites sortir ces gens ; on ne doit pas entrer dans l'établissement.

Me JOLY. Si ce témoin n'est pas le directeur de l'établissement, comment se fait-il qu'il donne des ordres relatifs à la régularité du service dans l'établissement.

LE TÉMOIN. Il y avait quatre directeurs : le directeur du Noviciat, le directeur du Pensionnat, le directeur des écoles communales et le directeur des écoles d'adultes ; il y a, en outre, quatre sous-directeurs. Chaque directeur a le droit de donner des ordres dans sa spécialité.

Me JOLY. C'est à cause de cette responsabilité, que l'on cherche à éluder, que je crois devoir insister sur une question qui aura pour but d'établir la qualité du témoin.

Je demanderai au témoin s'il n'a pas été demandé officiellement un état relatif de tous les Frères de l'établissement, et si cet état officiel n'a pas été signé par le témoin ? — R. Je n'ai pas connaissance d'avoir rien signé de relatif au Noviciat.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. M. le juge d'instruction, voulant connaître le personnel de la communauté, s'est adressé à chacun des directeurs, et des états officiels lui ont été adressés par les directeurs : c'est dans un de ses interrogatoires que le témoin a pris la qualité de directeur de la communauté des Frères des écoles chrétiennes de Toulouse.

Me GASC. Il serait bon de représenter au témoin l'état signé de lui.

Un huissier prend cet état des mains de M. le procureur-général et le soumet au témoin, qui l'examine avec soin. Il déclare qu'il ne contient que le nom des Frères des écoles communales.

M. LE PRÉSIDENT. Y sont-ils tous, et n'y en a-t-il pas d'autres ? — R. Non, Monsieur, il n'y a que ceux des écoles communales. Dans une déposition que j'ai faite devant le juge d'instruction, j'ai déclaré que c'était le frère directeur qui pourrait faire connaître les noms de tous les Frères.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il y a deux autres dépositions des 27 et 28 mai, dans lesquelles le témoin a pris, comme je disais, la qualité de directeur de l'établissement.

Le débat continue sur ce point entre le frère Liéfroy, la partie civile, M. le président et la défense ; le témoin persiste à dire qu'il n'est directeur que des écoles communales, qu'il a plus de 3 000 élèves à soigner, et qu'il n'a pas le temps de s'occuper de l'administration de la maison.

Le frère qui se mêle du maniement des fonds est le frère visiteur, mais ce n'est pas un chef.

D. Mais quand il n'y est pas, qui le remplace ? — R. C'est moi, mais cela n'implique pas que j'imprime une direction à l'établissement.

M. LE PRÉSIDENT adresse une longue série de questions au frère Liéfroy sur les habitudes de travail quotidien et sur l'emploi du temps des Frères dans l'établissement du Noviciat. De neuf à dix heures et demie, tout le monde est occupé.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Quels exercices a-t-on fait le 15 avril dans la chambre des exercices ?

LE TÉMOIN. Chaque Frère fait le travail qui est le plus utile pour la communauté, mais il n'est pas condamné à un travail donné.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. N'avez-vous pas fait votre compte de conscience ce jour-là ?

LE TÉMOIN. Non, pas nous, Monsieur le président ; il a eu lieu au Pensionnat, et non chez nous.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Quel jour cet examen a-t-il eu lieu ? — R. Je ne me le rappelle pas.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Ah !... Vous vous rappelez bien le jour où il n'a pas eu lieu, et vous ne vous rappelez pas quand il a eu lieu.

Quelques explications peu importantes au fond, quant à la question criminelle, sont encore échangées entre les divers interlocuteurs.

... pour Auch ; on la... répondit affirmativement, et je le conduisis à la voiture.

Me SAINT-GRESSE. A quelle heure Conte rentra-t-il chez lui ?

RAINIER. A onze heures moins un quart.

Me SAINT-GRESSE. Quelle circonstance a pu fixer votre attention à ce sujet ?

RAINIER. Une montre que j'ai ... que je consultai.

M. LACOMBE, qui a travaillé chez Conte, a vu venir Léotade et entendu demander à M. Conte le carnet qu'on avait à lui depuis longtemps.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, expliquez-vous un peu sur ce fait-là.

LÉOTADE. Le témoin se trompe ; je voulais seulement faire arranger mon carnet, y faire remettre de la peau d'âne ; mais je n'allais pas le chercher, puisque je l'avais.

M. LACOMBE. Il y avait à peu près un mois que j'entendais parler de ce carnet. Je ne sais rien de la journée du 16.

Me SAINT GRESSE. A quelle heure Conte est-il rentré ?

M. LACOMBE. A onze heures moins un quart.

BAZERGUE, fabricant de malles, disait le 15 à Lacombe, qui lui racontait l'évènement et la circonstance de l'entrée de la jeune fille chez les Frères, que, si Cécile était entrée chez les Frères, elle n'en sortirait que morte. (Sensation.) J'avais une sorte de pressentiment, et j'ajoutai que, si elle y était restée, leur intérêt seul suffirait pour empêcher de la laisser sortir vivante. (Nouvelle et profonde sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est une appréciation qu'on pourrait appeler un peu prophétique, si le fait était vrai. (Mouvement.)

ANGÉLIQUE MAITRE, femme Conte, dépose que Conte, lorsqu'il revint chez lui, vers onze heures, s'étonna de ce que Cécile ne se trouvait pas dans l'atelier. Le témoin se rendit alors au Noviciat ; le portier lui dit qu'il n'avait pas vu sortir Cécile, et qu'il ne savait où elle était passée. La femme Conte fut trouver ensuite le directeur du Pensionnat, qui, dit Mme Conte, m'offrit de me payer ce qu'il nous devait. — Mais il ne s'agit pas de cela, répliquai-je, il s'agit d'une enfant qui est entrée ici ce matin ; le portier ne l'a pas vue sortir. — Eh ! fichtre ! la petite ne peut pas être tombée ici pour s'y perdre. (Mouvement.)

Le témoin rend compte, dans les termes déjà connus, des démarches faites pour retrouver Cécile.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Saviez-vous l'évènement lorsque Léotade vint chez vous le 16 ?

MADAME CONTE. Oui, je le savais par ma belle-mère.

D. Fut-ce l'accusé qui vous parla le premier de cet évènement, en vous disant : Eh ! dites donc, qu'est-ce que c'est que cette petite ? — R. Oui, monsieur.

LÉOTADE. — Il peut se faire que cela se soit passé comme ça... C'est alors qu'elle me dit que son mari était allé faire sa déclaration à la commune.

MADAME CONTE. Je n'ai pas parlé de ça.

D. Quel était le caractère de Cécile ? — R. Elle était très obéissante. Il n'y a jamais eu de mauvais rapports entre elle et M. Conte.

Le témoin affirme que, le 16, Léotade vint pour son carnet ; mais Mme Conte ne se rappelle pas si l'accusé venait pour le chercher ou pour dire qu'il voulait le faire réparer. Il me parla bien de parchemin et de peau d'âne, ajoute le témoin, mais comme je ne me mêle pas des affaires du magasin, je ne savais pas ce qu'il voulait dire.

D. Quelques jours avant cet évènement, n'êtes-vous pas allée avec la petite fille dans le Pensionnat ? — R. Oui, monsieur le président.

D. Ne vous êtes-vous pas trouvées toutes les deux avec le frère Luc ? — R. Oui, monsieur le président.

D. La petite ne le pria-t-elle pas de lui donner une image ? — R. Oui, monsieur le président ; mais le frère Luc lui répondit : Je ne peux pas t'en donner, petite, parce que je n'en ai pas ; je t'en donnerai une une autre fois.

D. En vous retournant, la petite ne vous dit-elle pas qu'elle irait réclamer l'image au frère Luc ? — R. Oui, monsieur le président ; mais je lui dis : Quand il t'a dit qu'il n'en avait pas, ce serait malhonnête d'y aller.

D. La petite était-elle sage dans l'intérieur de l'atelier ? — R. Oh ! certainement, monsieur.

Me SAINT-GRESSE donne ici lecture des premiers interrogatoires de Conte ; il en résulte que ce dernier avait déposé alors qu'il avait vu un monsieur et une dame dans le parloir, mais n'avait pas du tout vu d'autres personnes dans le vestibule.

Me GASC fait remarquer d'abord qu'il est singulier que Conte n'ait pas déclaré qu'il y avait deux Frères dans le vestibule quand il y a laissé Cécile.

Marie Terrisse, femme Baylac, tante de la victime, rend compte des démarches faites par sa famille pour retrouver Cécile, et de la première visite faite à la communauté. Le portier me dit : Elle est sortie, et je ne sais pas comment ça se fait, car je ne lui ai pas ouvert la porte... Eh bien ! que je lui dis, c'est qu'elle est à l'intérieur, et il faut bien le voir. — Je vais aller en parler au directeur, dit-il, et il sortit. J'ai regardé alors par la porte, et j'ai vu beaucoup de mouvement et de Frères ensemble ; il y en avait un surtout, un grand élancé, qui me regardait avec des yeux perçants... Il me faisait une peur horrible. Je dis au frère portier en m'en allant : Eh bien ! ne soyez pas étonné que je revienne ce soir avec le père et la police pour chercher l'enfant, et pour enfoncer toutes les portes s'il le faut.

... la femme Baylac est venue réclamer Cécile. Il se rappelle que c'était une petite femme.

M. LE PRÉSIDENT revient sur la déposition faite hier par le témoin, relativement à la femme qu'il aurait vue le 15 avril, assise dans le parloir ; il lui demande comment il aurait pu voir cette femme quand il y avait quatre ou cinq Frères qui obstruaient la porte du parloir.

LE TÉMOIN répond qu'il ne se le rappelle pas.

D. Comment avez-vous pu dire aux personnes qui venaient réclamer Cécile, que vous l'aviez vue dans le parloir assise sur un chaise ? — R. Il m'a bien semblé l'avoir vu là.

D. Si vous l'avez vue dans le parloir, vous n'avez pu la voir dans le vestibule ? — R. Je me serai trompé.

D. A quelle époque croyez-vous que vous vous seriez trompé ? — R. Je me trompe quelquefois en prenant une personne pour une autre.

Les deux témoins se retirent.

LE SIEUR ANTOINE TALOU, charron, dépose que le 15 avril, un individu, que plus tard il a su être Conte, est venu lui marchander une paire de roues.

LE SIEUR GABRIEL RAYMOND, charron, rend compte d'une visite qui lui fut faite le 15 avril par Conte, au sujet d'une paire de roues que ce dernier voulait acheter.

L'audience est levée à quatre heures et demie.

PETITE CORRESPONDANCE.

Blot-l'Eglise. — M. M. — Nous mettons à la poste le cat. demandé. — La vente est entamée. — Nous avons déboursé 50 cent.

Bone. — M. B. — Reçu les 200 et le compte. — Merci.

Ambert. — M. N. — Il y a un procès dont il faut avant tout attendre l'issue. — Nous n'avons point fait de mandat au 15 janvier. — Nous en tirons un de 42, au 5 mars, pour l'envoi des livr. et de nus, et l'ab. à la *PA*.

Orléans. — M. L. — Tous les reçus ont été joints au dernier et récent envoi.

Bruxelles. — M. P. — 80 Cracov. — 130 Phy.

Lauzerte. — M. de B. — Reçu les 30. — Remerciem.

Bordeaux. — *A un abonné.* — Nous ne pouvons pas dénoncer un acte de cette gravité sans nous appuyer sur une autorité, à défaut de notoriété publique.

Bourse du 18 février 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 60	116 85	116 60	116 60
— — fin courant	116 65	116 65	116 50	116 50
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	74 10	74 »»	73 95	73 85
— — fin courant	74 10	74 10	73 85	73 85
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»		Banq. de Fr. dr cours		2195 »»
4 0/0 J.	»	99 25	O. V. de Par.	»	1230 »»
Emp. 1848. au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	»»» »»
—— fin Ct	»	» »/»	— Gouin	»	»»»» »»
B. du Trés.	»	4 »/»	— Ganneron.	»	965 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
5 p. 0/0	d.	»» »» »»	»» »» ——	»» »» »» »»
3 p. 0/0	d.	»» »»» »»	»»» »» ——	»»» »» »»» »»
REPORTS.		du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0		»» »»	»» »/»	25 »/» »» »/»
3 p. 0/0		»» »»	»» »/»	12 1/2 »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME	Dr C.	94 »/» »/»
Récép. Rotsch.	»	»» »»	BELG. 2 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	92 1/2
— — pass.	»	4 1/2	— do 1840	»	99 »/» »/»
— 3 p. 0/0.	»	32 »/»	— do 1842	»	99 »/» »/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— do Em. 1841	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	53 1/2	PIÉMONT	»	»»»» »»
HAITI	»	»» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1205 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	300 »»
— O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	193 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1177 50
— à Rouen	963 50
R.-Havre	420 »»
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle	155 »»
Paris-Str	385 »»
Tours-Nan	300 »»
Orl.-Viers	»»» »»
C. du Nord.	537 50
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord	472 50
Mont. à Tr.	237 50
Paris-Lyon	390 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Mabert.	»»» »»
F. de l'Av.	»»»» »»
Union fin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	962 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	420 »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	1180 »»	Marseille à Avignon	530 »»	Nord	536 25
— à Lyon	390 »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et mars et avril, 60 ; 4 mois d'été 61 à 62 ; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 55 fr.

Narbonne, 45-50. — Béziers, 46. — Cette, 47. — Pézénas, 46. — Lunel, 47-75. — Bordeaux, 51-50 à 52. — Rouen, 61.

Savon disponible, belle qualité, 101-50.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 90-50 ; 2 mois suivants, 95 ; 4 mois d'été, 95 ; 4 derniers mois, 90.

Huile épurée, 102.

Lille. — Colza, 81-50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 février.

7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Le Puff.
8 h. 1/2 ITALIENS. — La Gazza Ladra.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
7 h. 1/2 ODÉON. — Une Journée à Versailles, le Collier du Roi, Antony.
6 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza.
» h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée.)

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] Chez Brillé, [illegible] passage des Panoramas [illegible]
On peut aussi adresser franco [illegible]
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les annonces sont reçues au siége de la société, Ch. Duveyrier et Comp., 8, place de la Bourse.

PARIS, 19 FÉVRIER.

L'agitation morale.

Que pensez-vous de la situation ? se demandent les citoyens en se coudoyant dans les rues. Jusqu'où l'aveuglement du pouvoir ira-t-il ? Cela peut-il finir autrement que par des émeutes, par une révolution ?

Le ton avec lequel ces questions sont faites est déjà significatif. Il y entre moins de vivacité, d'étonnement et de colère que d'ennui, de vague inquiétude et de dégoût. La France parle aujourd'hui de révolution comme l'homme blasé et trompé parle de bonnes fortunes. Le défaut d'idéal politique ou social laisse en ce moment la plupart des citoyens sans passion commune, sans résolution arrêtée. L'inquiétude des positions personnelles domine celle de la situation politique. Le peu de temps que les affaires privées laissent aux affaires publiques ne permet pas de s'entendre, de s'exalter, de s'associer dans la même espérance et le même ressentiment. On ajourne d'ailleurs les moyens extrêmes plutôt par répugnance morale et par lassitude que par défaut de conviction et de courage. Depuis quelques années, la France est plus spectatrice qu'actrice; elle attend les évènements plutôt qu'elle ne les provoque. Elle sent vaguement que la révolution qu'il s'agirait d'accomplir, pour être définitive, efficace, vraiment salutaire, pour mériter la peine de nouveaux combats, doit remplir des conditions difficiles et toutes nouvelles, être par exemple européenne, en même temps que nationale; sociale en même temps que politique; populaire autant que bourgeoise; favorable par ses résultats à la plus grande sécurité des industries et des familles en même temps qu'au libre exercice des droits politiques.

Ces conditions à remplir sont trop positives, trop compliquées, trop vaguement comprises jusqu'à ce jour pour justifier la crainte d'une révolution immédiate. Il y a d'ailleurs dans toutes les consciences quelque chose qui, en raison du progrès des mœurs et des idées, proteste contre une extrémité sanglante. Il est impossible de ne pas admettre qu'une révolution deviendra inévitable si le système politique ne change pas; mais il est permis d'espérer encore que d'imposantes manifestations, une grande agitation morale suffiront pour obtenir ce changement de système et nous épargner les horreurs de nouveaux déchirements.

Ce qui caractérise la situation actuelle, c'est qu'elle est plus critique que franche et tranchée. Ceux qui l'ont faite ne la croient pas aussi grave dans ses conséquences qu'elle doit l'être réellement. Les deux partis politiques ont lutté jusqu'ici d'entêtement plutôt que de prévoyance. Ils prétendent ne pas céder l'un à l'autre; mais ils veulent également éviter que le peuple se mêle de leur querelle. Entraînés malgré eux à quitter la tribune pour descendre sur la place publique, ils s'empressent de se retrancher les uns derrière l'armée, les autres derrière la milice citoyenne pour empêcher le peuple de jouer le rôle du troisième larron de la fable. Ils comprennent qu'un incident, un hasard, une complication imprévue peut les entraîner plus loin qu'ils ne voudraient aller. C'est pourquoi le droit de réunion, ce droit le plus simple, le plus naturel, ce droit primordial des pays constitutionnels n'avait été jusqu'à ce jour ni refusé ni revendiqué péremptoirement. M. Duchâtel n'ose pas l'abolir d'une manière absolue, mais il entend rester juge des cas où il pourra l'accorder ou l'interdire. L'opposition, elle, veut en user à sa guise; mais elle tremble intérieurement d'être débordée en consacrant ce droit par la résistance ouverte. Plus consciencieuse et plus modérée que le pouvoir, l'opposition cherche soigneusement à éviter l'émeute; elle craint avec raison qu'entre les moyens violents qui lui étaient familiers et l'agitation pacifique qu'elle entreprend à peine, la France ne se trompe encore aisément. Il faut en effet quelque temps de noviciat au pays pour s'habituer à ses nouvelles armes. Mais peut-être aussi les idées et les hommes qui doivent lui inspirer la confiance et la discipline des luttes morales ne lui sont-ils pas encore connus. Entre le ministère et l'opposition, les questions agitées jusqu'à ce jour ont touché trop indirectement au sort des masses pour avoir pu les passionner. L'opposition hésite et tâtonne, parce qu'elle sent elle-même que le bagage de progrès social et politique, représenté par les opinions bigarrées et les antécédents divers de MM. Odilon Barrot, Garnier-Pagès, Thiers et Dufaure, n'est guère de nature à exciter l'enthousiasme des populations. En ce moment, c'est surtout l'audace du pouvoir qui réveille le pays et provoque son agitation morale; mais, pour que cette agitation dure, s'étende et tienne lieu d'une révolution nouvelle, il faudra que les chefs de l'opposition deviennent plus franchement populaires qu'ils ne le sont.

Cependant, la logique des positions prises est aussi pressante, aussi irrésistible que celle du droit. Il faut que le droit de réunion soit revendiqué et obtenu pour tous les citoyens, pour tous les vœux du pays, pour toutes les idées pacifiques, pour toutes les doctrines politiques et sociales qui ont déjà le droit d'être publiées par les journaux; il faut que les prétentions de M. Duchâtel soient abandonnées par lui-même, démenties par les tribunaux auxquels il veut en appeler, ou renversées par une législation nouvelle, sinon le ministère, la majorité et l'opposition elle-même n'empêcheront pas le peuple de s'en mêler et une révolution d'éclater tôt ou tard.

Jusqu'ici le pouvoir, dans ses projets rétrogrades, avait compté sans le droit de réunion et sans l'agitation morale. En garottant la presse dans des lois exceptionnelles et dans des conditions d'argent qui la mettent à la merci des hommes de bourse, il avait cru parvenir à en triompher. En élevant autour des grands centres de population des forteresses monstrueuses, en maintenant l'esprit de corps d'une armée imposante, il s'était mis en mesure d'écraser les émeutes dès leur premier signal. Mais, devant l'agitation morale, il se sent pris au dépourvu, il se sent désarmé. Les évènements qui viennent de se passer en Suisse, en Italie, et le succès moral des banquets réformistes eux-mêmes frappent le pouvoir. A défaut de l'*agitation amoureuse* qu'inspirent seuls des souverains tels que Pie IX, Charles-Albert et Léopold de Toscane, il y a en France dans les ressources seules de l'opinion publique de quoi paralyser et désarmer sans lutte tous les projets d'oppression armée. Si l'on y compte plus de soldats qu'ailleurs, il n'y a pas dans ces soldats de cœurs assez endurcis pour épouser la cause du despotisme contre l'agitation morale, pacifique et régulière de la population.

Le pouvoir est déjà dérouté; il sent que, si le pays se réveille et prend une conscience claire de la liberté qu'il lui refuse, du progrès qu'il veut empêcher, il n'y aura pas de machiavélisme, de corruption ou d'armée qui puissent triompher de son agitation. Ce pouvoir n'a réussi à abuser la France sur son rôle dans le monde et à la maintenir dans une immobilité égoïste et honteuse qu'en promenant incessamment devant ses yeux deux fantômes politiques mille fois évoqués. A ceux qui voulaient le progrès au dehors, le développement de l'ascendant moral de la France au profit des peuples opprimés, il a montré la coalition absolutiste toujours prête à se reformer contre nous, le fléau de la guerre européenne toujours prêt à nous écraser. A ceux qui demandent au moins le développement de nos institutions politiques à l'intérieur, l'amélioration du sort des classes laborieuses, nos ministres ont cru fermer toute carrière en irritant les défiances de la classe riche, en évoquant les factions révolutionnaires, en faisant peur à ceux qui possèdent de la cupidité de ceux qui n'ont rien. La coalition étrangère, le communisme sont les deux grands fantômes gouvernementaux.

Cependant, déjà l'attitude libérale, les relations sympathiques des peuples, les concessions arrachées partout au despotisme et les embarras intestins contre lesquels luttent les gouvernements absolus, démontrent à tous les yeux qu'il n'y a plus de coalition à craindre pour nous en Europe, si ce n'est la coalition conservatrice que notre gouvernement s'efforce lui-même de former; qu'il n'y a plus de guerre possible contre la France, si ce n'est la guerre que nos ministres ont tenté d'allumer eux-mêmes en s'associant avec les bourreaux de la Pologne, avec les massacreurs de la Gallicie, contre la régénération et l'indépendance des nationalités qui nous étaient les plus sympathiques et les plus alliées. Ce qui a mis cette vérité en évidence, c'est l'agitation morale et pacifique des peuples du continent.

Que faut-il pour dissiper également le fantôme des factions intérieures? Que faut-il pour prouver aux yeux de tous que le pays est à la fois plus fort et plus modéré que le pouvoir lui-même; qu'il n'y a aujourd'hui en France qu'un parti extrême, le parti conservateur; qu'il n'y a même désormais qu'un genre de factions à craindre, celles que le pouvoir provoque et suscite lui-même par sa partialité aveugle en faveur de ceux qui possèdent, par son indifférence envers les souffrances du peuple, par son refus systématique de toute étude et de toute innovation propres à garantir le travail, la sécurité et l'ordre dans les familles et dans les ateliers. Ce qu'il faut pour mettre cette vérité en lumière, c'est l'agitation pacifique, morale et régulière des vœux, des sentiments et des idées du pays!

Nous encourageons cette agitation morale, car nous voyons en elle le seul moyen d'édifier la France et l'Europe sur les dangers de la politique actuelle, le seul moyen d'éviter au pays et à la civilisation les horreurs d'une révolution nouvelle, le seul moyen d'attendrir les endurcis, de rendre la vue aux aveugles sans opération sanglante, le seul moyen d'amener le pouvoir lui-même à se raviser, à comprendre qu'un pas de plus dans la voie rétrograde lui aliénerait l'appui des égoïstes, comme il s'est déjà aliéné le dévouement des hommes généreux.

L'agitation morale fera la lumière dans le pays; elle suffira pour extirper toutes les préventions, toutes les défiances que les gouvernants exploitent contre le progrès; elle suffira pour que la Propriété s'éclaire sur son avenir, et se sauve comme le Pouvoir et la Religion elle-même; pour qu'en présence de ces gouvernements qui sombrent dans leur résistance et se relèvent dans leurs concessions aux peuples, à l'imitation de cette Eglise qui, perdue dans son obscurantisme séculaire, se relève en pactisant avec la liberté et le progrès, la Propriété, aujourd'hui minée par la concurrence et le morcellement, incessamment battue par la vague des douleurs publiques, comprenne aussi que le seul moyen pour elle d'échapper à la spoliation, à la ruine, d'éviter la révolution du communisme, n'est pas dans les fortifications et les soldats du pouvoir, mais bien dans l'association, dans son alliance volontaire avec les droits du travail, dans son pacte avec les conditions d'une production plus éclairée et plus féconde.

Nous ferons appel à l'agitation morale de la lumière et de la vérité pour que la Famille elle-même, cette arche sainte, le berceau des sociétés, qu'on voit déjà si chargée de soucis et d'inquiétudes, si bouleversée par l'instabilité des industries, par l'anarchie des intérêts, par les pénuries du travail et du crédit qu'un seul nuage politique fait naître, reconnaisse que ces théories socialistes dont on l'effraie, que cette organisation du travail qui lui est présentée comme la ruine de son bonheur et de ses espérances est au contraire son seul moyen de salut, la seule garantie de son repos et de son charme intérieur.

L'agitation morale nous paraît donc la seule issue régulière et désirable de la situation sociale et politique où nous nous trouvons engagés. Indécise et faible au début comme les hommes qui la provoquent, cette agitation doit grandir jusqu'à ce qu'elle ait atteint la portée d'une pacifique, mais véritable révolution. Puissent ceux qui l'ont inaugurée dans les banquets réformistes ne pas se trouver au dessous de leur tâche et ne pas faiblir surtout dans cet instant décisif!

Mouvement réformiste.

L'irritation des esprits se propage dans les [illegible] plus éloignées. La presse indépendante des dép[illegible] voix pour renvoyer à la majorité les dénomi[illegible] *aveugle* dont son vote a prétendu flétrir la minorité. Des adresses de félicitations aux députés de l'opposition se préparent de tous côtés, et témoignent hautement du sentiment d'indignation qui anime le pays. Voici le texte de celle qui se signe actuellement à Lyon :

A MM. LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION.

Nous avons suivi avec la plus vive sollicitude la discussion de l'adresse.

Vos patriotiques efforts n'ont pas pu arrêter [illegible] les voies de réaction.

Le droit de réunion et les droits de la minorité sont gravement menacés.

C'est à vous, Messieurs, à trouver dans vos consciences et dans vos courages les moyens de les sauver, de faire respecter la légalité violée et défendre les conquêtes de 1789 et de 1830.

Vous nous trouverez prêts à vous seconder dans toutes vos résolutions.

Le langage des journaux exprime partout l'embarras commercial causé par la situation présente et les réprobations énergiques dont le peuple accable un ministère auquel il attribue ses souffrances.

L'*Echo de Vésone* dit que le Midi tout entier s'effraie des préparatifs faits à Paris, et que toutes les affaires sont suspendues depuis huit jours.

On lit dans l'*Hermine de Nantes* :

Le gouvernement essaiera vainement de s'appuyer sur la garde nationale : il a fait trop souffrir par son imprévoyance et sa négligence les intérêts auxquels il voudrait se confier; ce que le commerce redoute plus qu'une crise passagère, c'est d'être livré aux nécessités de la grande politique.

Le *Progrès du Pas-de-Calais* termine ainsi un article sur la situation :

Le besoin d'améliorations et de réformes est exprimé par toutes les classes de la population. [illegible] par l'affection des citoyens, qu'on n'essaie pas de vouloir gouverner par la crainte. Ferdinand perd la Sicile pour avoir agi barbarement et en maître; et s'il reste encore à Naples, c'est qu'il a cédé à temps.

Le *Censeur* fait pressentir que Lyon suivrait l'exemple de Paris, si des troubles survenaient, et il ajoute :

Le commerce se ressent de la situation politique; les transactions sont arrêtées, amoindries, les opérations présentent trop d'incertitude sous la menace d'un conflit qui peut naître d'un moment à l'autre. Les ouvriers travaillent peu, les salaires, faibles depuis longtemps, sont encore réduits dans de telles circonstances. La société souffre, et le mal qui la travaille n'est ni léger, ni à la surface; il est profond, il est grand.

S'il faut en croire l'*Union monarchique*, les députés conservateurs progressistes auraient voulu s'interposer pour déterminer leurs collègues à renoncer au banquet réformiste ou du moins à l'ajourner.

Ce projet aurait reçu des encouragements en très haut lieu, mais les commissaires du banquet auraient répondu à toutes les ouvertures qu'ils ne pouvaient pas reculer, et que les intérêts du pays se trouvaient engagés dans la question aussi bien que leur dignité personnelle. On assure que M. de Lamartine est au nombre des souscripteurs du banquet.

La correspondance entre M. Carbonel et le *National* continue. Nous lisons dans ce journal :

M. Carbonel est décidément en coquetterie épistolaire avec nous. Il nous adresse encore aujourd'hui l'épître qu'on va lire; saint Paul fut à peine aussi prodigue envers les Corinthiens!

GARDES NATIONALES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

« Paris, le 18 février 1848.

» Monsieur le rédacteur,

» Vous avez supposé que les lettres de service préparées dans la 10e légion, conformément aux précédents qui y étaient établis, l'avaient été par suite d'instructions données par l'état-major général. J'affirme au contraire qu'aucun ordre semblable n'a été envoyé aux chefs de légion. Le colonel de la 10e a seulement été prévenu qu'en cas de troubles, le premier ordre qu'il recevrait serait de réunir, le plus promptement possible, au chef-lieu de l'arrondissement, un piquet de réserve de 100 gardes nationaux, et il a cru devoir, dans un esprit de justice, faire peser ce service sur toutes les compagnies de la 10e légion.

» Si cette prise d'armes a lieu, les gardes nationaux qui sont commandés seront certainement fort surpris de se trouver classés par le *National* comme *des hommes dépendants* et *d'une obéissance obligée*. De semblables choix fausseraient gravement en effet l'institution de la garde nationale : ils ne seraient assurément autorisés ni par le commandant supérieur ni par son chef d'état-major.

» Je vous prie, je vous requiers même, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro.

» Recevez, etc.

» Le maréchal-de-camp, chef de l'état-major général,

» CARBONEL. »

En respectant, comme nous le devons, les qualités intellectuelles de notre correspondant, nous nous hasarderons cependant à lui faire observer qu'à force de discuter, il s'embrouille. Ce n'est pas nous qui classons ou déclassons les gardes nationaux, ce n'est pas nous qui sommes sergents-majors, ce n'est pas nous qui donnons à tel ou tel des billets de service *hors tour* et sans observer le tour régulier, ce n'est pas nous qui [illegible] d'eux, et qui faussons ainsi l'institution de la garde nationale; ce n'est pas nous qui sommes appelés devant le conseil de discipline pour répondre d'un [illegible] ment aux plus simples devoirs. Quand M. Carbonel nous accuse ainsi, il est trop injuste. Voici la gradation indiquée par sa lettre :

Le commandant [illegible] colonel de la 10e : « En cas de trouble, le premier ordre sera de réunir un piquet » de 100 gardes nationaux. »

[illegible] » composer un piquet de 100 hommes en cas de trouble, et d'hommes... » vous entendez ! »

M. Alloury, rédacteur des *Débats*, entendant fort bien, cache cet

Une députation des écoles s'est présentée chez M. Odilon Barrot, pour offrir leur concours à la grande manifestation réformiste. La commission du banquet leur a remis un certain nombre de cartes que les étudiants partageront entre eux et les ouvriers.

Trois membres de la Chambre des pairs se rendront au banquet : ce sont MM. le duc d'Harcourt, d'Alton-Shée et de Boissy.

— Toute l'organisation du banquet qui servira de protestation en faveur du droit de réunion est définitivement terminée. C'est toujours pour le mardi 22 février. Un local a été arrêté dans les environs des Champs-Elysées, et les préparatifs commenceront dès demain.

Le nombre des souscripteurs et des invités sera à peu près de 1 500. Le cortége, qui partira de la place de la Madeleine, à ce qu'on nous affirme, se composera d'officiers supérieurs de la garde nationale, de pairs de France, de députés, de magistrats, de membres de conseils généraux, de gardes nationaux, etc.

L'immense concours que la classe moyenne, que des milliers de citoyens, intéressés autant à la défense des libertés qu'à celle de l'ordre et de la paix publique, donneront à cette manifestation, doit rassurer tout le monde sur les suites d'un acte éminemment légal et pacifique.

Le *Moniteur parisien* voudrait intimider la garde nationale par cet exemple effrayant :

Une question à laquelle les circonstances actuelles donnent beaucoup d'intérêt s'est présentée devant le tribunal correctionnel de Valence. Cinq sapeurs-pompiers de la garde nationale qui avaient, étant revêtus de leurs uniformes, concouru aux préparatifs du banquet réformiste de Romans, étaient poursuivis, aux termes de l'article 93 de la loi du 22 mars 1831, comme ayant agi sans réquisition et hors des cas prévus par la loi.

Le tribunal, après avoir entendu M. Gaulthier, substitut du procureur du roi, et M. Philippe Mathieu, rédacteur de la *Voix d'un solitaire*, un des commissaires du banquet réformiste de Romans, a rendu un jugement par lequel, attendu qu'en formant sans ordre un poste au banquet de Romans, les prévenus ont contrevenu aux dispositions de l'art. 93 de la loi du 22 mars 1831, les condamne chacun à 5 fr. d'amende et aux dépens.

Ceci revient à dire que le prix des banquets réformistes sera augmenté de 5 francs pour les gardes nationaux en uniforme.

Nous publierons cette semaine une ou plusieurs lettres de M. Dejean de la Bâtie. Nous ne contestons pas à l'honorable délégué le droit de répondre à notre dernier article ; mais, ses réponses étant fort longues, il est difficile de trouver à les placer entre la question du banquet et l'affaire Léotade. M. Dejean a trop d'esprit pour ne pas avoir un peu de patience.

Incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat de député.

Il faut au pays une réforme électorale et parlementaire ; mais à notre avis la gauche se méprend quand elle insiste sur la nécessité d'exclure les fonctionnaires de la Chambre.

Exclure les fonctionnaires, c'est exclure les capacités spéciales, c'est livrer toutes les solutions à l'incompétence. Il faut à la Chambre des administrateurs pour l'étude des questions administratives, des ingénieurs pour les questions de travaux publics, des magistrats pour les questions législatives et judiciaires, des militaires pour la discussion des problèmes qui intéressent l'armée, des marins pour la marine et le commerce. Lorsque partout le besoin d'organisation se fait sentir, c'est mal répondre aux tendances de l'époque, que bannir de la législature les seuls éléments organisés du pays.

Et pourtant, si la mesure nous paraît mal conçue, le sentiment qui la provoque est des plus honorables. L'opposition proscrit les fonctionnaires par réaction contre la corruption et la servilité politiques, par aversion pour cette *majorité mécanique* dénoncée au banquet de Montargis. On veut des députés indépendants, et l'on a mille fois raison ; mais, au lieu d'exclure les fonctionnaires, ne vaudrait-il pas mieux garantir leur indépendance ?

Cette solution est assurément la meilleure ; l'exclusion des fonctionnaires, qui paraît tout résoudre, n'améliore pas la situation, et peut même l'empirer. Par qui les fonctionnaires se verraient-ils remplacés ? Par des avocats et des capitalistes. On conviendra que ces deux classes de citoyens sont déjà suffisamment représentées.

Il faut convenir encore qu'elles ne sont pas à l'abri de la corruption. Les capitalistes et les avocats peuvent demander, obtenir des emplois pour leurs parents, amis, créatures ; la corruption directe même est praticable à leur égard. Un avocat ne peut-il ambitionner la position rétribuée de conseil d'une administration, d'un prince ? Le banquier, le grand industriel n'ont-ils pas à réclamer le concours du pouvoir pour des concessions, fournitures, spéculations de toute espèce ? Favoriser les empiétements de cette féodalité industrielle qui a déjà son *Moniteur* dans le *Journal des Débats*, et qui veut accaparer la politique en même temps que l'industrie, tel serait le plus sûr effet de l'élimination des fonctionnaires publics.

Il est cependant vrai que la docilité des fonctionnaires députés est un scandale, et que ce scandale doit cesser. Mais, par quel côté faut-il prendre la question ? *Par une meilleure organisation des fonctions publiques.* Il faut établir pour toutes les carrières qui se rattachent au service du pays des conditions d'admission, au moyen d'épreuves soustraites à l'arbitraire ministériel, et des conditions légales d'avancement. Il est, en outre, essentiel de statuer que nul député ne pourra devenir fonctionnaire ni obtenir de l'avancement dans le cours de ses fonctions législatives.

L'opposition devrait, à notre avis, porter de ce côté ses études, et réclamer des garanties de cette nature, au lieu de prêter involontairement les mains aux progrès d'une puissance qui menace de tout engloutir, au lieu de concourir avec les intentions les meilleures aux accaparements du despotisme financier.

Propagation phalanstérienne.

VICTOR CONSIDERANT A LIÈGE.

M. Considerant continue son cours au milieu d'une grande affluence. Nous allons emprunter à la *Tribune de Liège* l'analyse ... deviendraient, dans le système sociétaire de Fourier, un moyen précieux d'harmonie.

M. Considerant avait déjà dit quelques mots, dans une séance précédente, du mode d'avancement qui devrait être mis en vigueur dans un phalanstère, et ce mode, selon lui, empêcherait toute espèce d'intrigues et de faveurs ; la nomination des chefs de chaque groupe se ferait toujours par l'élection ; tout candidat serait jugé par ses égaux, par des gens qui le connaissent, qui l'ont vu au travail, et qui savent de quoi il est capable. Les chefs des groupes nommeraient à leur tour les chefs de série, et ainsi de suite jusqu'à la régence même de la phalange, qui se trouverait ainsi être toujours composée des membres les plus éclairés et les plus capables, élus par l'assentiment de tous.

A ceux qui objecteraient qu'il y a des gens sans capacité et qui, par conséquent, ne sortiraient jamais des derniers rangs, M. Considerant répond qu'un membre de phalange ne s'occupe pas d'une seule chose, qu'il prend part à une foule de travaux divers, et qu'il n'est pas vraisemblable qu'il n'en exécute pas quelques-uns de manière à l'emporter sur ses camarades.

L'exposition de l'organisation de l'industrie sociétaire étant achevée, M. Considerant a aussitôt abordé l'importante question de la répartition proportionnelle au capital, au travail et au talent, question qu'il achèvera aujourd'hui de développer, et sur laquelle nous reviendrons dans notre prochaine analyse.

Libéral liégeois du 17 :

La septième séance de l'exposition phalanstérienne a été consacrée en grande partie à l'éducation, surtout à l'éducation du premier âge. Nous nous plaisons à constater que M. V. Considerant a été véritablement heureux dans cette partie de son exposition. Il faut dire aussi que c'est là la partie la plus brillante et la plus plausible de la Théorie de Fourier. Tout le monde sent d'instinct que l'éducation de la première enfance doit être attrayante. Tout le monde comprend qu'il y a cruauté et cruauté inutile à initier à la vie ces pauvres petites innocentes créatures, par la souffrance, par la contrainte ; et que, si l'existence dans son ensemble doit être fatalement vouée à la douleur, c'est bien le moins qu'on puisse faire que de soustraire les premières années de l'enfance aux effets de cette loi de fer.

Puis, quand on songe que c'est précisément cette première époque de la vie, que notre éducation civilisée semble avoir choisie de préférence pour accumuler sur elle tous les dégoûts, contrainte physique, contrainte morale, privation de liberté, de mouvement, travail intellectuel répugnant, absurde, on arrive à se demander si tous les *mauvais instincts* de l'homme, que la philosophie abstraite peut nier, mais dont la pratique de la vie démontre à chaque instant la triste réalité, ne sont pas la conséquence directe, nécessaire de la déplorable direction donnée à l'éducation ; et si l'homme ne serait pas meilleur s'il n'avait pas reçu dès la mamelle une éducation à contresens.

Sur ce point les phalanstériens sont incontestablement dans le vrai ; et si leur théorie a quelques chances de réalisation, c'est par le *séristère* plutôt que par le *phalanstère* qu'ils feront sagement de commencer. Leibnitz disait, il y a bientôt deux siècles, qu'il pensait que « l'on réformerait le genre humain, si l'on réformait l'éducation de la jeunesse. » Leibnitz avait raison ; et nous nous permettrons de compléter sa pensée en ajoutant que la réforme du genre humain sera d'autant plus complète que la réforme de l'éducation aura été plus radicale.

Nous sommes d'autant plus disposés à suivre la voie indiquée par le *Libéral*, que sa pensée est là nôtre depuis plus de dix années. C'est par un *phalanstère d'enfants* que nous entendons aborder la réalisation de la théorie. Quant au mot *séristère*, il ne désigne pas exclusivement une salle consacrée à l'éducation, mais bien tout local affecté aux travaux d'une série. Nous sommes heureux, au surplus, de constater l'impression produite sur les rédacteurs du *Libéral*, par l'admirable système de l'éducation attrayante. Cette partie de la théorie phalanstérienne est d'un effet infaillible sur tous les hommes intelligents, à qui la consigne du dénigrement à notre égard n'est pas imposée.

La *Tribune de Liége* nous apporte aujourd'hui les détails suivants sur la séance consacrée à l'éducation attrayante :

La soirée d'hier a été bonne pour M. Victor Considerant et pour son auditoire. M. Considerant a tracé de main de maître le tableau du système d'éducation actuellement en vigueur dans nos écoles et dans nos colléges ; il en a montré les vices sans nombre. Nulle part, a-t-il dit, on ne tient compte des penchants, du caractère, des aptitudes de l'élève ; tous sont soumis à une même règle, tous sont soumis au même devoir ; le même niveau passe sur toutes ces intelligences si diverses, ce qui ne peut manquer de provoquer des résistances ou des ennuis que l'on se voit forcé de corriger violemment.

Ces méthodes, a ajouté l'orateur, sont contre nature. Le système d'éducation doit être tel que l'enfant y développe librement ses facultés physiques d'abord, puis ses facultés intellectuelles ; il faut que l'enfant soit poussé au travail par l'attrait et la nature doit nous servir de guide pour reconnaître les goûts et les aptitudes des enfants. Mettons-les en présence d'une foule de petits ateliers industriels, etc., et des germes précieux ne manqueront pas de se développer en eux.

M. Considerant a ensuite examiné la question des crèches ; il a dit à ce sujet des choses pleines de cœur et de sentiment, qui ont vivement ému son auditoire et ont provoqué à diverses reprises les applaudissements de l'assemblée.

Nous le répétons, la soirée a été bonne hier pour M. Considerant ; il a été véritablement éloquent et d'une simplicité charmante. Lorsque M. Considerant a levé la séance, il parlait depuis sept quarts d'heure et lui seul était fatigué.

L'École sociétaire américaine.

Nous venons de recevoir un paquet de journaux américains, parmi lesquels nous remarquons plus particulièrement le *Harbinger*, journal hebdomadaire, publié à New-York par la Société phalanstérienne des Etats-Unis.

Ce journal a plusieurs années d'existence déjà ; mais nous voyons avec plaisir qu'il vient d'agrandir son format et de prendre une couleur plus populaire et moins technique.

La cause sociétaire aux Etats-Unis est représentée par un nombre considérable d'hommes éminents qui propagent la science avec autant de talent que de zèle, et nous sommes heureux de voir que leurs efforts sont couronnés par un succès toujours croissant.

Nous remarquons aussi l'annonce d'une *revue sociale*, le *New-Times*, qui doit compléter l'enseignement du journal et former, avec l'organisation d'une propagande orale dans toutes les grandes villes de la république, un système complet de propagation sociale pour l'Amérique.

La nature de l'enseignement est analogue à celle que nous développons en France, sauf quelques différences secondaires adaptées à l'actualité des discussions sociales et religieuses des Etats-Unis.

Nous applaudissons de tout cœur aux nobles efforts de nos frères ...

... table, et les paroles des séides du cabinet ne peuvent l'obscurcir, car leur sophisme consiste à attaquer et renverser le droit par l'abus qui peut en être fait, — comme si dans cette société mal ordonnée tout n'était pas sujet à abus, — la forme républicaine comme la forme du gouvernement héréditaire.

Chacun, le Pouvoir comme l'Opposition, malgré leurs apparences, hésitent cependant en entrant dans cette lutte, tous deux parce qu'ils ont méconnu leur principal devoir, celui de s'occuper depuis dix-sept ans de l'amélioration du sort des classes ouvrières, parce qu'ils ont oublié de dogme de la fraternité, — le Pouvoir et ses adhérents pour se gorger de jouissances égoïstes, et mépriser les classes inférieures ; l'Opposition pour continuer à se repaître des chimères d'un libéralisme usé au service de la bourgeoisie.

Pour qui le peuple se montrera-t-il mardi prochain? Est-ce pour nous, Ministres ou Opposition, ou sera-ce pour lui-même ? — Terrible question !

Le peuple a deux avis : l'un partagé par un grand nombre d'ouvriers instruits qui disent « que nous font les luttes parlementaires ? électeurs et députés travaillent pour eux et non pas pour nous ; pourquoi irions-nous nous risquer de recevoir à leur profit des coups de fusil ? » L'autre avis est celui de la masse, qui instinctivement sent qu'il y a solidarité réelle entre toutes les classes, et qu'elle doit appuyer toute liberté, tout droit, ne dût-elle pas encore en profiter.

Cette hésitation du peuple n'est-elle pas une leçon (nous ne dirons pas pour les ministres, car le peuple n'ayant pour eux ni affection ni estime, ne peut se ranger de leur côté), mais pour l'Opposition qui, au jour du danger, peut ne pas trouver derrière elle cette force imposante dont ont besoin en tout pays les amis de la liberté, pour résister aux manœuvres, aux empiétements des Pouvoirs mal assis de cette société mal faite.

Entre temps que se passera-t-il mardi ? Voilà ce que beaucoup de gens se demandent avec effroi. Pour nous, nous sommes d'avis que la manifestation ait lieu, imposante, digne et calme, que la garde nationale non-armée y prenne part, en plus grand nombre possible, que les classes ouvrières y prennent part aussi, mais en songeant que c'est en leurs mains que réside le sort de cette journée. Point de violence soit spontanée, soit d'entraînement ; qu'elles veillent attentivement sur elles-mêmes, et qu'elles apprennent à ces parvenus si fiers et si dédaigneux que leurs frères en blouses et en casquettes en sont arrivés à ce haut degré d'intelligence, de plus compter sur la force morale que sur la force brutale.

Que dirons-nous au ministère? Nous lui donnerons un conseil vraiment désintéressé.

Il peut faire de la force, il peut jeter 100 000 hommes dans Paris, il peut nous retenir tous emprisonnés chez nous, il peut verser notre sang. Mais, qu'il y songe, cet acte de force l'affaiblirait, et jamais Paris ne lui pardonnerait, ni à ses adhérents, ni à ses protecteurs, d'avoir été humilié et de s'être vu un seul jour mettre les menotes par ceux à qui il a donné le pouvoir.

S'il veut conserver encore quelque temps ce pouvoir, le moyen le plus sage pour le ministère est de montrer de la modération. Modération n'est pas faiblesse ; et quand, le mercredi, il pourrait monter à la tribune, les mains pures de sang, et dire à l'opposition : « J'ai été plus sage que vous, je n'ai rien voulu risquer, je vous apporte une loi pour régler le droit de réunion, » dans cette modération apparente (apparente, car il y aurait crime de sa part à employer la force), dans cette modération apparente, il se retremperait pour quelques jours encore. — Que le ministère y songe, cet expédient n'est pas le plus mauvais.

Et maintenant, socialistes, à vous! Est-ce que nous n'avons pas tous raison de vouloir réformer de fond en comble cette société si ridiculement construite, que ses gouvernants eux-mêmes, de leur pleine volonté, conduisent au bord du précipice pour satisfaire leurs petites passions? La splendide Civilisation va à leur gré, et nul d'entre eux ne peut répondre de ce qu'elle sera devenue dans trois jours ! Courage ! courage ! que leur folie redouble notre ardeur, et qu'une commisération profonde pour les maux et les dangers de la société actuelle nous soutienne dans notre foi en Dieu et en l'humanité!

— M. Emile de Girardin, gérant et propriétaire de la *Presse*, a donné sa démission de député, voulant engager les autres députés de l'opposition à prendre la même détermination, pour continuer dans le pays l'agitation électorale, et amener forcément une dissolution de la Chambre. On dit qu'en effet le lendemain du banquet, l'opposition en masse donnera sa démission, et en appellera aux colléges électoraux de la sentence prononcée par les endurcis ministériels.

— La Chambre des députés, épuisée par ses excès de paroles et de votes, s'est traînée péniblement cette semaine sur le règlement définitif du budget de 1845, qui a fini par être voté par 250 voix sur 233.

— La Chambre des pairs a entamé le laborieux essai d'une loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures. Se heurtant à chaque pas contre les absurdités de la Civilisation et contre les impérieuses nécessités du morcellement industriel, elle sent que cette seconde édition d'une loi déjà avortée sur le même sujet, ne vaudra pas mieux que la première, mais elle s'en console en maugréant contre les utopistes et en vantant aveuglément les perfections perfectibles de la charte et du laisser-faire.

ALGÉRIE.

Les journaux d'Alger annoncent que LL. AA. RR. le prince et la princesse de Joinville sont arrivés le 9 à Alger, vers neuf heures du matin, par la frégate à vapeur *le Cacique*.

Dans le brillant cortége qui a reçu les princes au débarcadère de l'amirauté et qui les a suivis jusqu'au palais du Gouvernement, on remarquait le célèbre El-Mokrani, couvert d'un somptueux costume, ainsi que les autres chefs arabes, Si-Tahar, frère de Mahy-el-Din ; El-Medani-Kard, de Bougie ; Ahmed ed Mehenna ; l'agha El-Arbi-Kabia (des Krachenas) et le kaïd Ben-Merahh.

— Voici quelques lignes publiées par l'*Akhbar*, au sujet d'Abd-el-Kader :

« Abd-el-Kader, accompagné de quatre de ses parents, doit se rendre à Paris pour faire une visite au roi. La visite faite, l'ex-émir quittera la capitale et sera interné dans une ville du midi.

» Abd-el-Kader n'a pas positivement renoncé au bénéfice de la capitulation, mais il consent à ce que son envoi en Orient soit indéfiniment ajourné. »

(SUPPLÉMENT)

toute l'Europe n'ont pu rester étrangers aux préoccupations de l'assemblée. Suivant le touchant usage des proscrits, la présidence de la réunion était déférée à l'ombre des martyrs, représentés par six couronnes d'immortelles aux noms de Konartki, polonais, de Pestel, Kylieff, Mourawieff, Bestougeff et Kachowsky, russes. »

ITALIE.

Constitution en Sardaigne et en Toscane.— La fête de la révolution sicilienne à Rome et à Florence.— Traité d'alliance de Parme et Modène avec l'Autriche. — L'Autriche et la Lombardie.

L'Italie ne s'arrête pas dans la voie du progrès. Deux nouveaux États de la Péninsule vont être régis par une constitution. Le roi de Sardaigne a formulé la sienne, complètement calquée sur la constitution française, et le duc Léopold de Toscane a promis, par une proclamation en date du 11 courant, d'en formuler une dans quelques jours. Le pape, qui se trouvait en tête du mouvement, est maintenant fort en arrière; mais il paraît disposé à ne s'y pas tenir malgré les efforts tentés autour de lui pour l'arrêter. Quelques paroles prononcées par lui et commentées par la presse permettent d'espérer qu'il accordera aussi sa constitution autant du moins qu'elle sera compatible avec les constitutions apostoliques.

La victoire des Napolitains a été célébrée avec enthousiasme par toute l'Italie. Les gouvernements libéraux ont eux-mêmes ordonné les fêtes; dans tout le Piémont, dans la Toscane et à Rome l'autorité a présidé à ces solennités. Le sénat romain avait publié un programme. Nous empruntons à une correspondance du *Journal des Débats* le récit de quelques incidents de cette fête :

« L'illumination eut lieu; comme toujours, les rues se tapissèrent de tentures et d'inscriptions seulement, aux couleurs adoptées jusqu'à ce moment, on adjoignit en divers endroits des drapeaux aux trois couleurs italiennes, rose, vert et blanc. Il y eut **mieux** : une procession s'organisa sur la place du Peuple. Toutes les personnes qui y prirent part, gardes civiques en uniformes, bourgeois, hommes du peuple, s'attachèrent à la boutonnière et au chapeau un nœud de ruban rose, vert et blanc. Depuis la tentative révolutionnaire de 1831, ces couleurs n'avaient point reparu dans Rome. Le 5 février, elles n'indiquaient point une résistance au pouvoir, elles n'étaient qu'une pétition ou une prophétie.

» Le cortège se mit en marche à la lueur des torches, et traversa tout le Corso en répétant les cris accoutumés, auxquels on ajoutait : Vivent les Palermitains! Vive la constitution! Gloire à ceux qui répandent leur sang pour la patrie! En passant devant le palais de l'ambassadeur d'Autriche, illuminé comme tous les autres palais diplomatiques, le cortège fit un silence complet. En arrivant devant l'église du Gesu, qui fait suite au palais de l'ambassadeur, les cris recommencèrent. Au palais de Venise, le cardinal Altieri se tenait sur son balcon. Il adressa quelque mots à la foule, qui y répondit par un immense : Vive la constitution! Vive le pape Ganganelli! La procession se rendait au Capitole.

» Après avoir rempli la place, la multitude se groupa sur les escaliers et sur les monuments voisins. Un homme couvert d'un manteau assez fripé et portant une longue barbe grisonnante, un Toscan, m'a-t-on dit, monta sur le cheval soutenant la statue de Marc-Aurèle, et plaça dans la main de cet empereur un immense drapeau aux trois couleurs. La foule applaudit. Alors cet homme lui adressa un discours qu'il résuma ainsi : « Vive Pie IX seul! » — Vive Pie IX! répète-t-on unanimement. Vive la constitution! — Vive la constitution!

» Le peuple avait adressé une pétition à la municipalité pour être armé. Le 7, la municipalité rejeta cette demande. Le 8, la foule ayant à sa tête Ciceruacchio, s'est portée chez le sénateur et chez le pape en criant : *A bas les ministres! à bas les prêtres! Vive Pie IX seul!* »

Le 9 février au soir, il y eut conseil des ministres au Quirinal. Le saint-père y avait invité le prince Corsini, sénateur de Rome, Rospigliosi, Gaëtani et Massimo. Corsini parla avec un bon sens rare. Le lendemain, le bruit courait dans la ville par le prince Gaëtani avait été nommé ministre de police. La nouvelle était vraie.

Le jour même, le cardinal Bofondi (on en ignore le motif) donna sa démission de ministre des affaires étrangères. L'exemple profita, et trois de ses collègues en firent autant. Mais, le pape en acceptant la démission des trois secrétaires d'État et les remplaçant par trois laïcs, voulut que Bofondi restât ministre et président du conseil.

Les propositions présentées au pape dans la soirée du 9 furent les suivantes :

Le départ immédiat de toute la troupe de ligne pour les légations, la publicité des actes de la consulte et le vœu délibératif de ses membres dans certains cas; la conclusion au plus vite d'une ligue politique avec la Toscane, le Piémont et le royaume de Naples.

— Le *Contemporaneo* divise ses nouvelles politiques en deux catégories: les États constitutionnels et ceux qui ne le sont pas. Il place Rome en tête de ces derniers, ce qui est une sorte de protestation.

— A Florence les citoyens se sont réunis en un banquet dans lequel on a prononcé divers toasts fort remarquables pour l'élévation des idées et les sentiments de nationalité. La *Revista di Firenze* a publié ce discours dans un supplément.

A la nouvelle qu'une constitution était accordée à la Sardaigne, la municipalité de Florence a aussitôt fait afficher une proclamation pour porter cet heureux événement à la connaissance de tous les citoyens et pour annoncer qu'un *Te Deum* serait chanté à quatre heures du soir dans la cathédrale. Après le *Te Deum*, le peuple en foule s'est porté chez le ministre de Sardaigne en poussant des acclamations enthousiastes en l'honneur de Charles-Albert. Les mêmes démonstrations ont eu lieu à Pise. Dans la soirée du 11, le grand-duc de la Toscane a fait publier un immense *motu proprio* dans lequel il s'engage à donner à son peuple une constitution. D'après la *Patria*, le nouveau cabinet constitutionnel en Piémont se compose ainsi : Affaires étrangères, le marquis Alfieri di Sostegno; intérieur, l'avocat Siovannetti; instruction publique, M. Buoncompagni; guerre, le général Fransini; travaux publics et commerce, le comte Cavour; finance, Quarelli; grâce et justice, Selopis.

— La *Wiener Zeitung* publie un traité conclu entre l'Autriche et les ducs de Modène et de Parme pour le maintien de la paix. En voici le texte :

« Le 24 décembre 1847, le traité suivant a été conclu entre le prince de Metternich, au nom de l'empereur d'Autriche, et le comte de Vatomp, au nom du duc de Modène.

» Art. 1er. Dans tous les cas où les États italiens de S. M. l'empereur d'Autriche et de S. A. le duc de Modène seraient exposés à une attaque du dehors, les parties contractantes s'engagent à se prêter secours et assistance, avec tous les moyens en leur pouvoir, dès que l'une des parties aura invoqué l'appui de l'autre.

» Comme, d'après cela, les États de S. A. R. le duc de Modène entrent dans la ligne de défense des provinces italiennes de S. M. l'empereur d'Autriche, S. A. R. le duc de Modène concède à S. M. l'empe-

d'entretien des troupes ... sur le territoire de l'autre partie. »

L'Autriche continue ses armements, mais il paraît qu'elle recule à l'idée d'intervenir, soit dans les affaires de Naples, soit ailleurs. Elle se borne à maintenir son pouvoir dans la Lombardie.

Le *Times* fait ressortir tout ce que cette reculade de l'Autriche a de significatif, et combien elle prouve en faveur de l'influence de la politique tout à la fois libérale et pacifique. Depuis 1815 les hommes d'État de tous les pays et de toutes les opinions avaient toujours regardé l'intervention d'une formidable armée autrichienne comme la conséquence naturelle, inévitable d'un changement de gouvernement, dans les Deux Siciles. Cette confiance dans l'intervention étrangère de la part du gouvernement napolitain avait servi plus que toute chose à river les chaînes des populations soumises à son joug. Deux fois l'Autriche avait étendu sa main de fer pour anéantir les droits politiques des habitants des Deux-Siciles; mais, la troisième fois, le prince de Metternich lui-même reconnaît l'inutilité ou le danger de l'entreprise.

A la suite de ces réflexions, le *Times* exprime le regret que dans l'intérêt de l'Italie, comme dans celui de l'Autriche elle-même, le prince de Metternich n'ait pas pris dès l'abord une part active au mouvement italien. Un homme d'État qui dispose de l'influence diplomatique et des ressources militaires de l'Autriche, aurait pu organiser la ligne douanière italienne, établir un système général de chemins de fer, et même jeter les bases d'une confédération italienne, initiative qui eût laissé à l'Autriche une partie de sa prépondérance. Aujourd'hui, au contraire, quelle est la position de cette puissance en Italie; elle est réduite à la défensive; l'étendue de ses ressources militaires dans le nord de l'Italie ne suffira peut-être pas pour préserver ses possessions de troubles sérieux et pour prévenir les effets de sympathie que ces troubles ne manqueront pas d'exciter dans toutes les parties de l'Italie.

L'Autriche annonce même qu'elle va faire des concessions très larges. On écrit à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Lorsqu'il s'est formé dans un pays un état de choses qui, comme dans le royaume Lombardo-Vénitien, est devenu intolérable, il ne s'agit pas d'employer des mesures pour le moment ni des palliatifs superficiels. Dans de pareilles circonstances, il faut se prononcer clairement sur la situation. On ne saurait répéter assez souvent ce que l'on exige des autres et comment on agira, c'est le seul moyen d'empêcher la calomnie de continuer son œuvre avec succès.

Ces réformes seraient, suivant une correspondance de la *Concordia*, la conscription réduite à quatre ans; réduction du prix du sel; réforme de la loi du timbre; un centime de surtaxe sur les propriétés; quarante millions d'emprunt forcé.

ALLEMAGNE.

Des troubles graves ont eu lieu à Munich les 9, 10 et 11 février. Des étudiants s'étaient formés en association sous ce titre *alemanen*, et ils avaient pris des couleurs spéciales. On les a considérés, à tort ou à raison, comme les protégés de Lola Montès, comtesse de Landsfeld. Hués et poursuivis dans les rues, ils ont réclamé l'intervention de la favorite; elle est venue en effet à leur secours, à pied, dans les rues, un pistolet à la main. Sa vue a excité la colère des masses. Le roi lui-même, survenu pour la dégager, a été atteint de quelques pierres, bien qu'elles ne fussent pas dirigées contre lui. Des charges de gendarmerie ont blessé trois jeunes gens, l'un d'eux à mort. Après avoir quelque temps soutenu la cause de Lola contre l'émeute, le roi de Bavière a cédé aux réclamations de tous les corps constitués, et la favorite a dû quitter par son ordre Munich et la Bavière. On craint que ce départ ne soit exploité comme un succès politique par les partis rétrogrades.

GRANDE-BRETAGNE.

Les journaux et le parlement anglais s'occupent journellement des difficultés sociales et politiques qui ne font qu'augmenter à l'intérieur et à l'extérieur. Le revenu public est au dessous des besoins de l'État, et le travail manque à la population ouvrière dans les provinces manufacturières. M. Herries dit :

« Il n'y a pas eu, à la fin de l'année dernière, moins de 220 faillites très importantes, dont 86 représentaient à elles seules une perte de 12 000 000 de liv. sterl. (300 millions de francs), tandis que la perte totale est estimée à 30 000 000 sterl. (750 millions). Il est désirable, ajoute-t-il, que le parlement exprime une opinion quelconque sur le moyen auquel le gouvernement a eu recours pour empêcher la ruine ultérieure des personnes engagées dans des affaires commerciales importantes.

» On dit que, d'après un nouveau plan ministériel, la propriété sera taxée jusqu'à concurrence de 5 p. 0,0. La taxe sur le revenu demeurera la même, le minimum sur lequel la taxe devra être prélevée étant réduit à 100 livr. par an. Ce qui fait supposer que l'exposé financier contiendra des déclarations importantes, c'est qu'au lieu d'être présenté comme d'habitude par le chancelier de l'échiquier, il doit l'être par lord John Russell. »

En effet, dans la séance du 18 février, le premier ministre a présenté le résumé financier de l'année dans son discours, il a fait une revue générale de l'état actuel de l'Europe, dans laquelle nous remarquons les passages suivants :

Je me bornerai à exposer au parlement la situation financière et politique du gouvernement. Depuis dix-huit mois, le pays s'est trouvé dans une situation qui n'a jamais eu d'égale, si ce n'est en temps de guerre. Il y a eu des fluctuations de prix, une famine telle que l'on n'en avait pas encore vu en Angleterre. Les changements opérés dans le cours des céréales, de l'escompte et de l'argent ont été inouis. Ainsi, par exemple, le prix du blé en septembre 1846, était de 49 sh. le quarter; en janvier 1848, il a monté à 70 sh.; en mai, il s'est élevé jusqu'à 102 sh., et en septembre 1847, il était de nouveau retombé à 40 sh. 6 p. le quarter, c'est-à-dire aux taux de de septembre 1846, à 6 p. près. Pour l'escompte, mêmes variations; en novembre 1846, 5 pour cent; en avril 1847, 5 pour cent; en octobre, 8 pour cent; en janvier 1848, 4 pour cent. Le montant des lingots, le 10 octobre 1846, était de 15 780 500 l.; en septembre 1847, 7 865 415 l. seulement, et en février 1848, 13 821 730 l.

» Enfin, dans les districts manufacturiers, le nombre des ouvriers employés toute la journée était représenté par le chiffre de 16 898 liv. sterl. (montant des journées de salaire). En juillet même année, par 14 865; en février, 1847, par 53 142. Pour les ouvriers employés seulement une demi-journée, les chiffres sont les suivants : Février 1847, 15 404; novembre, 5 317; février 1848, 4 904. Enfin, les chiffres qui représentent les ouvriers sans ouvrage sont : février 1846, 3 000; novembre même année, 11 616; février 1847, 7 314. Ces fluctuations ont nécessairement réagi d'une manière notable sur le revenu public. Dans ces circonstances, voici, d'après les prévisions du gouvernement, quel sera le montant du revenu pour l'année prochaine (exercice 1848).

« Le revenu total est estimé à 51 562 060 liv. sterl. ainsi réparties : Douanes 19 774 060 liv.; accises 13 050 540 liv.; timbre 7 480 000 liv.; taxes 4 440 000 liv.; taxe sur la propriété 4 540 000 liv.; recettes des

... Mais il y aurait encore une forte somme à voter pour dépenses extraordinaires en avril 1847, et une somme de 10 000 liv. pour la guerre des Cafres; évaluons à 1 340 000 liv. ces deux articles, et le déficit sera de 2 414 000 liv.

» Je soumets dès à présent à la Chambre cette situation de nos finances, afin que la Chambre ait le temps d'examiner mûrement cette question et l'état du pays, afin de se décider en conséquence sur la marche à suivre. Pour moi, je me bornerai à indiquer celle que le gouvernement juge être la plus opportune, laissant au parlement le soin de décider si cette marche recommandée par le gouvernement est réellement la meilleure ou s'il y en a quelque autre préférable. Il faut ou que nous comblions le déficit de l'impôt ou que nous réduisons notablement les droits publics.

» Je crois convenable en cette occasion d'exprimer l'opinion du gouvernement sur les défenses nationales. Des opinions extrêmes ont été publiées à ce sujet de part et d'autre. D'un côté, on a dit que nous pourrions nous trouver brusquement engagés dans une guerre avec des pays ayant fait de grands préparatifs militaires que nous ne pourrions pas balancer par des préparatifs semblables. D'un autre côté, l'on dit que toutes les puissances étrangères inclinent pour la paix et que, si nous réduisions nos armements, elles réduiraient les leurs. Au nom du gouvernement, je déclare être en garde contre la supposition dont il est question dans nos relations étrangères, surtout vis-à-vis de la France, qui soit de nature à faire naître aucune appréhension d'une rupture. Je suis plus convaincu que jamais de la nécessité du maintien de la paix entre ces deux grandes puissances représentatives, la France et l'Angleterre. (Applaudissements), et je compte qu'à l'avenir ces relations seront de la nature la plus amicale. »

Les classes ouvrières s'agitent de manière à jeter l'alarme dans les classes bourgeoises. Le *Morning-Chronicle* avoue que la guerre civile est plus menaçante que la guerre étrangère. Il dit que la *civilisation* est menacée par des hordes de *Barbares* plus dangereuses que ceux qui ont détruit celles de Rome... et ces *Barbares* sont les ouvriers mineurs et manufacturiers à qui l'ouvrage manque et qui ne songent qu'à tout bouleverser et à tout piller à la première occasion.

Les nouvelles de l'Irlande ne sont pas plus rassurantes.

« Le *Chronicle* du 18 publie, sous la rubrique de Dublin et à la date du 16, des correspondances dont voici les points les plus saillants : « Dans le comté de Tipperary, il s'est formé spontanément plusieurs associations particulières contre les malfaiteurs.

» La misère est si grande en Irlande que dans la paroisse de Kilbride, comté de Roscommon, un malheureux qui n'avait pour toute propriété qu'un âne, l'a tué pour s'en nourrir et en a donné une partie aux plus pauvres d'entre ses voisins. Dans le comté de Castlebar, plus de 20 personnes sont mortes de faim.—Dans le comté de Cork, les propriétaires font déguerpir une foule de tenanciers qui ne paient pas leur loyer, et plus de 200 de ces malheureux ont été réduits à chercher un refuge dans les maisons des pauvres (work-houses). »

Certains journaux de l'Irlande et de l'Amérique commencent à discuter la question de *l'annexion de l'Irlande* aux États-Unis, et par conséquent d'une séparation absolue de l'Angleterre. L'inquiétude et l'hésitation sont aussi profondes dans les esprits, que le malaise dans les faits.

Un contraste.— En regard des discours de M. Guizot sur les affaires d'Italie, discours libéraux à la surface, autrichiens au fond, et qui ont été brûlés à Turin par la population indignée, il faut placer le discours prononcé récemment devant la chambre des communes par lord Palmerston. Ce discours exprime la sympathie la plus franche pour le mouvement italien. En voici un passage :

Il est satisfaisant de voir le progrès actuel de la liberté nationale en Italie favorisé par l'harmonieux accord des souverains et des populations. (Applaudissements.) Telle est surtout la circonstance sur laquelle je ne crains pas de fonder mon espoir que les améliorations actuelles seront stables et permanentes, parce qu'elles règnent sur l'accord mutuel, et, conséquemment, il est moins probables qu'elles puissent être ébranlées par des événements fâcheux. (Écoutez.) Je suis heureux de dire à la chambre que, si le gouvernement de la reine connaît les intentions du cabinet de Vienne, le gouvernement de la reine ne voit aucune raison d'appréhender que la politique du cabinet autrichien le porte à se mêler (d'une manière quelconque ayant un cachet d'intervention hostile) des événements qui se passent au-delà du Pô.

Il y a vingt-quatre heures, j'ai reçu des dépêches de l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne; elles renferment des assurances très satisfaisantes à cet égard. (Écoutez!) On pouvait naturellement s'attendre à une conduite semblable de la prudence et de la sagesse du gouvernement autrichien; et je suis heureux de voir que telle sera probablement la marche que suivra le gouvernement. (Écoutez!) Quant à l'union douanière italienne, je désirerais qu'il me fût permis de retarder la communication des correspondances diplomatiques à ce sujet. L'union douanière n'existe qu'en principe. Les détails de la mesure sont en voie de négociation parmi les membres qui doivent composer la ligue. Si je communique aujourd'hui à la Chambre les détails transmis à nos représentants par les différentes cours d'Italie, par les divers États, on conviendra que je pourrais compromettre le succès des négociations entamées, pour lequel je suis certain que tous les membres de cette Chambre font des vœux. (Écoutez!) Je ne vois pas d'inconvénient à déposer sur le bureau les ordonnances déjà rendues publiques, formant la base de cette ligue future.

Les Cabralistes en hostilité avec l'Angleterre. — L'*Espagnol* du 11 février dit, d'après sa correspondance de Lisbonne, en date du 5 courant : « Les cabralistes ont fait acte d'hostilité contre lord Palmerston, qui leur a rendu la pareille, en prenant à son tour une attitude ennemie à l'égard du Portugal. Sir H. Seymour, ambassadeur d'Espagne, a lu hier, au comte de Saldanha, la copie d'une dépêche de lord Palmerston, dans laquelle il est dit que le gouvernement anglais trouve que le Portugal n'est pas entré encore dans les voies du gouvernement constitutionnel, et n'a pas rempli les conditions du protocole.

» Un cabraliste décidé, M. Xavier da Silva, a fait remarquer qu'il n'était pas possible de se placer dans une situation plus hostile, et il a proposé à la Chambre des députés l'abolition du tribunal protecteur des sujets anglais, dit *Conservatoria Britanica*, motion à laquelle le gouvernement a accédé immédiatement; à ce sujet, le ministre de la justice a déclaré que la dignité du Portugal ne pouvait permettre plus longtemps l'existence d'un tribunal réservé exclusivement à des sujets étrangers, lesquels seraient à l'avenir soumis aux jugements des tribunaux nationaux. Il est bon d'observer que le traité de 1842, arrêté entre l'Angleterre et le Portugal, stipule explicitement le rétablissement de la *Conservatoria*, dans le cas où de nouveaux bouleversements auraient lieu. Mais M. Xavier da Silva s'est moqué de cette stipulation, et a déclaré avec une arrogance remarquable « que le gouvernement abolirait la *Conservatoria*, en interprétant le traité selon » ses vues, et sans se soucier des réclamations que cette conduite ferait naître. »

Genève, 15 février.

Un immense évènement est venu absorber l'attention des Genevois et les détourner de ce qui faisait ces jours-ci le sujet unique de leurs conversations et de leurs calculs : cet évènement est la constitution donnée par le roi de Sardaigne à ses sujets. Il est facile de se rendre compte de l'importance que l'on attache ici à ce fait. Le Piémont et la Savoie absolutistes étaient toujours pour Genève de dangereux voisins. Certes, les jours de l'escalade n'étaient plus à redouter, mais on faisait aux Genevois une guerre non moins dangereuse, quoique sourde par la propagande ecclésiastique, par la police secrète, par les tracasseries de frontières. Le régime constitutionnel mettra, Dieu merci, fin à tout cela.

Les populations savoisiennes du Genevois et du Chablais sont dans l'ivresse. Rien ne prouve mieux que ce qui vient d'avoir lieu était une nécessité. On dirait, à voir les démonstrations populaires et les fêtes auxquelles se livrent ces populations naguère si impassibles et si difficiles à impressionner, que cette révolution si soudaine était attendue dès longtemps. Il n'y a pas à Genève assez d'étoffes aux couleurs tricolores italiennes pour confectionner tous les drapeaux nationaux que les communes sardes de la frontière viennent chercher pour les arborer sur leurs clochers et sur les toits de leurs municipalités. Le parti ultramontain est seul déconfit, et les conservateurs genevois ont aussi un peu de peine à comprendre ce qui se passe. Ils trouvent que les évènements marchent trop vite pour eux, et ils ne peuvent se faire encore à la perspective d'une Savoie libérale, radicale peut-être. Les affaires de France les inquiètent aussi beaucoup.

S'il en était besoin, les évènements des pays voisins viendraient corroborer l'intention où sont les Genevois de réélire le gouvernement démissionnaire.

P. S. On répand le bruit qu'une collision sanglante est déjà survenue entre les Piémontais et les Autrichiens près de la frontière milanaise. Cette nouvelle est peut-être anticipée, mais elle est probable. Si ce n'est pas pour aujourd'hui, ce sera pour demain.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 28 janvier. — On prévoyait que le gouvernement français opposerait une résistance active à la prétention de la cour de Rome, de prendre sous sa protection directe, les catholiques de l'empire ottoman. Mgr Ferrieri a eu déjà plusieurs conférences avec le reis-effendi et a tenté de frayer les voies à un système de protection immédiate du saint-siége à l'égard des catholiques de l'empire. L'Autriche et la France ne paraissent pas approuver cette démarche; car ces deux puissances ont avec la Porte-Ottomane des traités sur ce point, et par conséquent il est probable que le système de protection de la cour de Rome devra être modifié ou abandonné.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, vice-président. — *Séance du 19 février.*

La Chambre continue la discussion d'une loi impraticable sur le travail des femmes et des enfants.

La fin de la séance présente seule quelque intérêt parce qu'elle se rattache aux périls de la situation politique.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. J'ai le malheur de me défier du pouvoir dans certaines occasions. Je ne suis cependant ni *hostile* ni *aveugle*. Je veux donc que le nombre des inspecteurs soit limité; car, si vous laissez ce nombre à la discrétion du ministère, il en usera et en abusera.

L'orateur passe à la question de l'organisation du travail, il laisse échapper quelques expressions pouvant s'appliquer à l'état actuel des esprits, et provoque les murmures de la Chambre.

M. LE PRÉSIDENT interrompt l'orateur pour lui expliquer la cause de ces murmures.

M. DE BOISSY. Je crois que j'ai bien le droit de parler des impressions vives dont la Chambre et le pays sont préoccupés.

Je dis donc qu'il est essentiel de faire les choses de manière à prévenir cette explosion que nous redoutons tous. (Nouveaux murmures.)

Je termine, non pas parce qu'il y a des murmures, car mon devoir serait de continuer, mais je termine parce que j'ai dit ce que je voulais dire.

Au moment où M. le président annonce le renvoi de la discussion à lundi, M. le marquis de Boissy demande la parole sur l'ordre du jour.

M. DE BOISSY. Messieurs, j'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que, lundi, j'adresserai à MM. les ministres des interpellations sur la situation de la capitale.

M. LE PRÉSIDENT. La séance est levée.

Il est cinq heures.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 19 février.*

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant modification aux circonscriptions électorales pour la nomination des membres du conseil du département de Saône-et-Loire.

M. DE GENOUDE. Messieurs, je viens demander le rejet du projet de loi sur la modification aux circonscriptions électorales de Saône-et-Loire, attendu que c'est là un détail dans un système électoral qui a besoin d'être réformé en entier. (Mouvement.)

La commission signale les anomalies qui résultent, dans le département de Saône-et-Loire, de l'inégalité de répartition, et en demande le redressement.

Autun, dans le projet, aurait quatre conseillers, et Mâcon en aurait six au lieu de sept.

En vérité, la Chambre des députés, venant s'occuper d'une petite réforme électorale, toute partielle, dans un jour où la France et l'Europe entière sont remplies de la nécessité d'une grande réforme, donne un spectacle qui serait la risée universelle, si la situation avait moins de gravité. (Très bien! très bien!)

On veut mettre des proportions entre la population de quelques cantons et de quelques arrondissements et les conseillers généraux qu'ils élisent, en présence d'un système électoral qui, pour une nation de 35 millions d'âmes, ne reconnait que 200 000 citoyens participant à l'élection des députés.

Il ne faut pas que la Chambre se montre si en dehors des impressions des populations.

Vous ressemblez vraiment à ces moines de Constantinople qui, pendant le siège de cette ville, lorsque l'existence de l'empire d'Orient était mise en question, discutaient des subtilités théologiques.

Au lieu de demander la rectification des circonscriptions de Saône-et-Loire, il faudrait réclamer la rectification de tout le système électoral en France. (C'est cela.)

La France ne comprendra jamais qu'au milieu d'une crise alarmante, la Chambre puisse s'occuper d'autre chose que d'obvier aux périls où nous sommes.

On se demande partout comment il se fait qu'une assemblée qui tient la place d'une représentation nationale ne s'occupe pas de ce qui préoccupe tout le monde. Tout le mouvement des esprits et des affaires se passe en dehors de cette enceinte. C'est là une abdication de la Chambre et une preuve irrécusable de la nécessité de convoquer la nation. (Mouvement en sens divers.)

Quant à moi, j'éprouve le besoin de constater à la face de la France que je n'ai pas d'autre pensée, que celle qui tend à lui rendre la direction de ses destinées, et à l'établir au-dessus des partis qui la divisent et qui peuvent la jeter dans les abîmes.

Je proteste contre cette nullité de la Chambre à l'approche d'évènements imminents, que personne bientôt ne pourra plus maîtriser, si ce n'est la nation elle-même. (Sensation.)

M. Duchâtel est seul au banc des ministres, et paraît préoccupé et distrait.

M. CHAPUIS-MONTLAVILLE combat l'amendement.

M. MATHIEU prononce un assez long discours en faveur du projet.

M. SCHNEIDER (d'Autun) succède à M. Mathieu et prononce également un discours dans les développements duquel il nous est impossible de le suivre.

M. CHAPUIS-MONTLAVILLE combat le projet en ces termes :

Messieurs, l'objet de la loi ou de la contestation, car le projet n'est pas autre chose, c'est une contestation entre deux arrondissements.

L'arrondissement de Macon, depuis la loi de 1833, est représenté par sept conseillers, celui d'Autun par 4 seulement. Autun se plaint et veut enlever à Macon un conseiller, afin d'équilibrer la proportion. Ses prétentions sont-elles fondées? C'est ce que vous aurez à dire.

A l'origine de la loi, il n'y eut pas de réclamation. Plus tard, cependant, les pétitions adressées à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés vinrent soulever la question. En 1840 ou en 1841, le conseil général fut saisi. Il crut pouvoir différer sa décision ; et ce fut l'année suivante qu'il examina la question au fond et repoussa absolument la demande des habitants d'Autun. L'année suivante, une nouvelle délibération, aussi explicite que la première, maintien le rejet de toute modification nouvelle dans les circonscriptions nouvelles.

Je me borne à constater que le projet de loi, s'il est adopté, sera une violence faite à un conseil général et que ce sera la première fois que la Chambre tiendra aussi peu compte des vœux des conseils généraux en ce qui concerne leur propre composition.

Eh bien! voyons donc quels sont ces raisons graves, ces motifs sérieux qui appellent la modification qu'on vous demande.

Quelle est la base de la loi? l'intérêt du changement. Quel est le motif vrai de la persistance de l'arrondissement d'Autun? tout simplement un petit mouvement de vanité locale. On ne comprend pas à Autun suffisamment, je crois, que les membres du conseil général ne représentent pas tel ou tel arrondissement, mais bien le département tout entier. On se persuade que les arrondissements ont des représentants et des intérêts distincts, on se fractionne, on démolit l'unité départementale, et on fait des arrondissements des personnes distinctes et séparées. C'est ainsi que l'on crée des passions nouvelles, que l'on trouble l'harmonie du tout, que l'on compromet la paix intérieure.

M. DE LAMARTINE. La question qui s'agite en ce moment n'est pas nouvelle. J'ai eu l'honneur de présider le conseil général de Saône-et-Loire, et j'ai été témoin plus d'une fois des réclamations qu'il s'agit de transformer aujourd'hui en loi.

L'honorable orateur rappelle ici que depuis longtemps la ville d'Autun se trouve mal partagée dans la représentation des conseillers généraux ; la ville d'Autun éleva d'énergiques réclamations, notamment en 1842.

Le conseil général de Saône-et-Loire, jaloux de maintenir l'harmonie qui avait été heureusement établie parmi nous, ne voulut pas engager une discussion de fond; il craignait l'animosité qui pouvait en résulter.

Sans vouloir rien préjuger sur la solution à intervenir, il fut d'avis d'attendre le moment prochain où la loi du 22 juin serait mise à exécution, et par suite de laquelle chaque canton devait obtenir sa représentation. Ceci se passait en 1841.

Le gouvernement, justement préoccupé de cette situation, présenta une loi ; mais il crut devoir consulter pour la deuxième fois le conseil général.

Le conseil général, averti de l'interprétation qu'on donnait à sa pensée, prit une délibération, à la presque unanimité (24 voix contre 5), et protesta, non-seulement contre le fond, mais encore contre la forme du projet du gouvernement.

Voilà l'historique de la question.

Messieurs, vous savez ce que la France doit à ses conseils généraux ; vous savez que de toutes les institutions qui nous viennent de la révolution de juillet, aucune n'a été féconde en résultats heureux que celle des conseils généraux. Pour énumérer tous les bienfaits des conseils généraux, il faudrait démontrer devant vous les innombrables institutions d'enseignement, volontairement votées par eux.

Si donc sur la première réclamation qui viendrait d'un côté, le gouvernement voulait réformer tous les conseils généraux, messieurs, vous n'en finiriez pas, vous ne parviendriez jamais à faire cesser les rivalités.

Par un phénomène singulier, le département de Saône-et-Loire a trois villes rivales : Autun, Châlons et Mâcon, qui se disputent le titre de chef-lieu de département.

Jusqu'ici, à force de prudence et de sagesse, nous sommes parvenus à effacer ces rivalités, à maintenir l'équilibre : faut-il le rompre aujourd'hui?

Ce n'est pas au gouvernement, ce n'est pas à la Chambre, à troubler l'harmonie si heureusement rétablie dans le département de Saône-et-Loire. Le département tout entier attend avec terreur le résultat de la discussion de la loi actuellement à l'ordre du jour. La Chambre ne la votera pas, et même en faisant droit à de justes réclamations, elle ne détruira pas la paix, la concorde et l'union dans le département de Saône-et Loire.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Je ne crois pas, comme l'honorable préopinant, que le projet de loi en discussion porte le trouble et la désunion dans le département de Saône-et-Loire ; car de quoi s'agit il ? d'ôter un conseiller général à Mâcon et d'en donner un de plus à Autun ; de nous conformer un peu plus rigoureusement au chiffre des populations et à l'importance des intérêts qu'il s'agit de représenter.

L'orateur ajoute que le projet de loi n'a pas été l'œuvre d'un instant, mais qu'il a été mûrement examiné, longuement élaboré par l'administration.

M. DE LAMARTINE soutient qu'il résulte de l'examen de diverses commissions que la ville d'Autun est mal fondée dans ses prétentions.

L'orateur combat les arguments que M. le ministre de l'intérieur a tirés de la population, de la nature du sol, de la superficie, du nombre des cantons et du nombre des électeurs.

M. BENOIT. Il s'agirait d'une question purement locale. Pour vous le prouver, il suffirait de rappeler les noms d'honorables membres qui ont pris la parole. Pour ma part, je suis disposé à défendre ici, comme en tout, l'intérêt de la minorité.

L'honorable membre, après quelques développements, vote pour l'augmentation du nombre des conseillers dans l'arrondissement d'Autun.

La Chambre entend encore MM. Lenoble et Mathieu.

L'art. 1er, mis aux voix, est adopté.

Art. 2. Le conseil général de Saône-et-Loire modifiera, dans sa prochaine session, la composition des séries formées pour le renouvellement triennal, en exécution de l'art. 8 de la loi du 22 juin 1833. Il substituera, à chacune des circonstances supprimées par l'effet de la présente loi, une des nouvelles circonscriptions ci-dessus indiquées. — Adopté.

Art. 8. Les membres du conseil général, élus par les circonscriptions modifiées en vertu de la présente loi, cesseront leurs fonctions après la session de 1848. Il sera pourvu à leur remplacement par les assemblées électorales des nouvelles circonscriptions. Les pouvoirs des conseillers qu'elles auront élus cesseront lors du renouvellement des séries auxquelles ils appartiendront respectivement.

Si néanmoins il y avait lieu à remplacement avant la session de 1848, l'élection serait faite par les circonscriptions électorales actuellement existantes. — Adopté.

L'on vote sur l'ensemble de la loi.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants. . .	238
Majorité absolue.	119
Pour.	191
Contre.	15

La Chambre a adopté.

La séance est levée à 5 heures.

FAITS DIVERS.

Le ministère belge vient de présenter aux Chambres un projet de loi pour l'adjonction des capacités aux listes électorales.

— Les préparatifs des décors et surtout de l'éclairage extraordinaire pour le bal de Petit-Bourg au Jardin-d'Hiver, font ajourner cette magnifique fête au samedi 26 février.

On construit de nouveaux lustres qui devront protéger les toilettes contre la pluie des bougies et la tente de la salle sera prolongée jusqu'au bout du jardin.

UN BON CURÉ. — Voici un trait qui s'est passé dans une commune des environs de Langres. M. N..., natif de B..., est actuellement curé

— C'est un marché conclu; ma maison est à vous.

L'artisan compta d'abord, pour le loyer, huit piles de cent francs qu'il avait réunies à grand'peine ; puis il dit : « Maintenant, monsieur le curé, quel délai m'accordez-vous pour payer votre maison ? — Mon ami, répondit l'abbé, je vous tiens quitte de dix années de loyer, et j'accepte ces 800 fr. comme un à-compte sur les 2 000 de la maison. Quant aux 1 200 fr. qui restent, vous me les payerez quand vous pourrez. » (*Bien public.*)

UN AMI DES LUMIÈRES. — Jeudi dernier, entre huit et dix heures du soir, M. Le Molt, placé sur l'une des terrasses du passage Jouffroy, a fait apparaître aux yeux une admirable *lumière électrique*. Son intensité était telle qu'à un kilomètre de distance on lisait sur les marches du perron du Palais-Royal, non pas une affiche, mais le caractère le plus fin d'un journal.

PROJETS DE SAGESSE. — Le nommé Thuillier est accusé d'avoir assassiné par jalousie Léonie Belin, jeune ouvrière. L'instruction de cette affaire est terminée, Thuillier comparaîtra au mois d'avril prochain devant la cour d'assises du Nord. Nous lisons dans le *Journal de Lille* :

« Thuillier a écrit plusieurs lettres pour demander pardon de son crime aux parents de Léonie, et a envoyé de l'argent au curé de Saint-Sauveur en le priant de dire une messe pour le repos de l'âme de sa victime. Il espère qu'on ne le condamnera qu'à cinq ans de prison, après lesquels, s'il faut l'en croire, corrigé désormais, il mènerait une conduite exemplaire, et tâcherait de se marier pour vivre sagement et laborieusement. »

FÊTE DE CHARITÉ. La société de secours pour les Polonais indigents prépare une *Nuit vénitienne*, qui aura lieu le 28 février, au Jardin d'Hiver. On trouve des billets chez la princesse Czartoryska, à l'hôtel Lambert. Cette fête est de nature par son objet à rallier de vives et nombreuses sympathies.

MARIAGES CIVILISÉS. — Ces jours derniers, à Rouen, le nommé Denis Brantin, âgé de 50 ans, a été trouvé pendu dans sa cuisine. Le malheureux avait attaché la corde à une solive du plancher, puis, à l'aide d'une chaise sur laquelle son pied gauche reposait encore, il s'est passé le cou dans le nœud coulant.

On attribue cet acte de désespoir à la peur d'être poursuivi en police correctionnelle pour les mauvais traitements qu'il faisait subir à sa femme.

— La cour d'assises de la Seine-Inférieure juge en ce moment le nommé Neven, accusé d'avoir tué à coups de pied, à coups de poing et à coups de couteau, sa femme, à peine âgée de vingt ans. Voici quelques-uns des faits révélés par les débats.

L'accusé, qui, par ses mauvais exemples et par l'abus de son autorité, avait, autant qu'il était en son pouvoir, fait contracter à sa femme le goût des liqueurs fortes, voulut néanmoins réprimer par la violence les habitudes vicieuses qu'il lui avait fait prendre.

Souvent ivre lui-même et dans un état tel qu'il ne pouvait savoir si sa femme avait ou non profité de son absence pour boire, il la frappait impitoyablement à son retour. Armé, tantôt d'un fouet, tantôt d'un martinet à battre les habits, il la dépouillait de ses vêtements et la maltraitait ensuite jusqu'à ce que son corps fût couvert de contusions et déchiré de coups. Un témoin chargé de la coiffer a déclaré que bien des fois il n'avait pu le faire, tant elle avait reçu de blessures sur la tête. Ce qui prouve encore combien de pareilles scènes étaient nombreuses et graves et à quels dangers la dame Neven était chaque jour exposée, c'est que, dans une perquisition faite après sa mort, on a retrouvé, brisés en plusieurs morceaux, des peignes dont elle a fait usage.

Cette malheureuse fut enfin tuée. Les coups que son mari lui donnait ébranlèrent tout l'appartement.

On procéda à l'autopsie. Les médecins constatèrent cent dix blessures, ecchymoses, excoriations ou plaies. La surface de la peau, en raison de ces nombreuses lésions, offrait un aspect tigré d'un effet horrible. Deux coups portés, l'un à l'épaule, l'autre à la poitrine, avaient dû être faits avec un instrument tel qu'un petit couteau. Toutes ces blessures avaient occasionné des désordres considérables. Les unes auraient pu être secondairement mortelles ; les autres avaient dû produire instantanément la mort. Il y avait eu fracture du sternum et lésions dans le foie et dans le cœur. Ces accidents avaient dû être causés par une pression très forte exercée sur la dame Neveu pendant qu'elle était étendue sur le parquet. Elle avait été littéralement écrasée. Enfin, les hommes de l'art ajoutèrent que la multiplicité des blessures annonçait, de la part du meurtrier, une cruauté inouïe, de même qu'elle faisait croire à l'existence d'une lutte assez prolongée.

Nous ne connaissons pas encore le verdict du jury.

ODIEUSE EXPLOITATION. — Deux frères étaient aujourd'hui assis sur les bancs de la sixième Chambre. Les faits qui amenaient là ces deux hommes sont de la nature la plus odieuse et la plus révoltante. Une malheureuse jeune fille, qu'à son extérieur on ne pourrait croire tombée si bas, raconte en pleurant cette lamentable histoire. Accablée de misère, elle avait consenti à partager l'existence de ces deux hommes, qui bientôt la forcèrent à se livrer à la plus honteuse industrie. Chaque jour la pauvre fille était battue par ces misérables quand elle essayait de soustraire à leur basse cupidité une partie du triste salaire que lui jetait le libertinage. Un homme généreux, témoin par hasard de ces scènes odieuses, vint au secours de cette malheureuse créature, et appela sur les mystères de cette existence abandonnée l'attention de l'autorité et de la justice. Ces deux frères, qui déclarent s'appeler Antoine et Louis Naudin, démentent le récit de leur malheureuse victime et les dépositions des témoins avec un sangfroid qui excite dans l'auditoire une vive émotion.

En entendant le jugement qui les condamne à trois ans de prison, Louis Naudin monte sur la balustrade qui sépare le banc des prévenus du reste de l'auditoire, et se précipite la tête la première sur le parquet. Il est immédiatement relevé par les gendarmes, et paraît n'être point blessé. Cet incident cause dans l'audience une vive émotion, que les magistrats eux-mêmes paraissent partager. On se demande si cet homme a voulu se donner la mort, ou s'il a cherché à fuir en franchissant la balustrade.

Deux femmes, la mère et la sœur des prévenus, se sont précipitées dans les bras de Louis, et ce n'est qu'avec peine que les gardes municipaux ont pu les détacher de lui pour emmener les deux condamnés, qui ont protesté de leur innocence.

« La loi vous donne les moyens de faire réformer la sentence du tribunal, leur a dit M. le président, si vous la trouvez trop sévère. »

(*Droit.*)

CHRONIQUE DES ARTS. — Mercredi prochain, à deux heures, salle Herz, Mmes Grisi, Persiani, Alboni, Castellan, Corbari ; MM. Lablache, Mario, Coletti se feront entendre, au bénéfice de M. Galli. C'est pour les dilettanti une occasion unique d'entendre réunis tous ces grands artistes éminents dont un seul suffirait pour assurer le succès d'un concert. — S'adresser pour les stalles, à la salle Herz, 38, rue de la Victoire, et au bureau de location du Théâtre-Italien.

Le Jardin-d'Hiver, dont Félicien David vient de faire la première salle de

Mais quelques mois encor si vous savez attendre,
Vous aurez votre part de maint poulet bien tendre... »
Le voyageur répond : « Attende qui pourra !
Sait-on ce que demain le sort décidera ?
C'est la faim d'aujourd'hui qu'il me faut satisfaire.
Il est souvent perdu le plaisir qu'on diffère.
Vos poulets, en espoir, sont fort bons, je le veux ;
Mais pour le moment je préfère
Des œufs. »

LA BUCHE ET LE CHARBON.

Au sein de l'âtre, en hiver,
Une bûche de bois vert
De pleurs inondant la cendre,
Poussait de longs soupirs, de longs gémissements.
Un charbon, lassé de l'entendre,
Lui dit : « Pourquoi ce bruit ? — Vois quels sont mes tourments,
Répond-elle. — En voyant ces pleurs dont tu t'abreuves,
Reprend le charbon, je conclus
Que tu subis ici tes premières épreuves :
Mais moi, j'ai tant souffert, que je ne pleure plus. »

PIERRE LACHAMBEAUDIE.

Une opinion prématurée. — Nous lisons dans un article publié par le *Droit* sur la maison des Frères de Toulouse :

L'institut des frères a, comme l'Ecole phalanstérienne, pris pour devise les paroles de l'évangéliste : *fratres estis, omnes ut unum sint ;* seulement la religion est venue en aide à la solution du problème, *en faisant disparaître* ces deux grands éléments de discorde : *les passions*, et l'instinct excessif de la propriété.

Il nous semble que le journal judiciaire aurait dû attendre la fin du procès engagé à Toulouse avant de déclarer que les chers frères ont trouvé le moyen de supprimer les passions.

Cour d'Assises de la Haute-Garonne.

Dans le courant de la semaine qui vient de s'écouler, des pas lents mais sûrs ont été faits vers la manifestation de la vérité. La justice a eu besoin de beaucoup d'énergie, car elle a rencontré mille entraves. Dans l'audience du 11, le jardinier, frère Lorien, qui avait fait une déposition officieuse, contraire à ses précédentes déclarations comme à celles du brigadier de gendarmerie Coumes et du commissaire de police Dubosq, a été arrêté comme faux témoin ; dans l'audience du 12, la mère de Cécile Combettes a raconté les visites et offres d'argent dont on l'avait obsédée pour l'engager à ne pas charger les Frères. La femme Madeleine Sabathié qui avait fait l'une de ces démarches, a déposé qu'elle avait vu le 15 avril, vers dix heures du matin, Cécile Combettes, hors de la maison des Frères ; le caractère mensonger de cette déposition a été constaté par des témoignages nombreux, et le président a dû mettre la femme Sabathié en état d'arrestation, pendant l'audience du 14. Le même jour, le théâtre du crime a été visité par la cour avec une grande solennité. A l'audience du 15, la femme Sabathié a confessé tous ses mensonges, mais sans avouer encore qui les lui avait suggérés.

Présidence de M. DE LA BEAUME. — *Affaire Cécile Combettes.*

Audience du 16.

L'audience est ouverte à dix heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT. Gendarmes, rappelez au débat le frère Lorien.

D. Nous avons entendu hier un témoin que vous avez dû entendre aussi. La femme Baylac a dit que le directeur avait envoyé son argent à la femme Conte le jeudi 15, par un Frère... Etait-ce vous qui portiez cet argent ? — R. C'était moi.

D. A quelle heure ? — R. Peut-être vers les deux heures du soir.

D. Vous qui avez dit qu'il y avait longtemps que vous aviez quitté le jardin. — R. Il y avait à peu près une heure.

D. Vous n'y êtes plus rentré ? — R. Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Faites venir la femme Baylac.

LA FEMME BAYLAC se présente.

M. LE PRÉSIDENT à la femme Baylac. Quelle heure était-il lorsque vous allâtes à la communauté et que le Frère *qui avait des sabots* porta l'argent à Mme Conte ?

LA FEMME BAYLAC. A peu près quatre heures.

M. LE PRÉSIDENT, à Lorien. Vous venez de dire que vous aviez quitté le jardin, et que vous n'y rentrâtes plus.

LORIEN. Oui, Monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien ! vous disiez que vous aviez quitté vos sabots. Pourquoi maintenir une pareille déclaration qui vous couvre de confusion ?

LORIEN. Monsieur le président, je me rappelle que je suis rentré à l'orangerie...

M. LE PRÉSIDENT (sévèrement). Retirez-vous... Vous venez de dire le contraire de ce que vous alliez soutenir de nouveau. (Mouvement prolongé.) Gendarmes, reconduisez...

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Monsieur le président, après le mensonge flagrant que vient de faire ce témoin, après son parjure, il doit être assimilé à la femme Sabathié, et nous estimons qu'il ne doit pas plus longtemps souiller ces débats.

M. LE PRÉSIDENT. Sans doute... Gendarmes, reconduisez ce témoin en prison ; sa présence est désormais inutile... (Profonde sensation.)

Jean Rudelle, coiffeur à Lavaur, dépose qu'il était venu à Toulouse parce qu'il n'avait pas d'ouvrage à Lavaur. Il se présenta à l'établissement, porteur d'une lettre des parents du frère Navarre ; le portier le fit entrer au parloir et lui dit qu'il allait prévenir le frère Navarre : ce dernier arriva bientôt, et le témoin causa avec lui quelque temps.

D. Avez-vous vu, pendant que vous étiez au parloir, qu'un homme soit entré dans la communauté avec des femmes portant des livres ? — R. Je ne me le rappelle pas.

D. Quelle heure était-il ? — R. Environ neuf heures du matin.

D. Où avez-vous causé avec le frère Navarre ? — R. Dans le vestibule, près du parloir, et auprès de la porte de la rue.

D. Au moment où vous alliez sortir, une personne qui était avec vous, le sieur Vidal, n'a-t-il pas demandé à parler à d'autres personnes ? — R. Oui, monsieur.

D. Le corridor était-il encombré ? — R. Non, monsieur.

D. Quand les autres personnes qu'avait demandées Vidal sont arrivées, êtes-vous entrés dans le corridor ? — R. Non, nous sommes entrés dans le parloir.

D. Etes-vous entrés dans le parloir, ou vous êtes-vous tenus sur la porte du parloir ? — R. Je ne me le rappelle pas.

D. Combien de personnes y avait-il ? — R. Nous étions cinq, non sieur.

D. Eh bien, il faut le dire ? — R. J'ai reçu un billet du frère Floride qui m'écrivait pour me dire d'aller à l'établissement des Frères, et j'y suis allé. On m'a demandé, à moi et à Vidal, si pendant que nous étions dans le parloir ou dans le vestibule, nous n'avions vu personne dans le parloir ; nous avons répondu que non.

D. Le dimanche suivant, n'avez-vous pas eu occasion de parler de votre visite à une personne chez laquelle vous étiez allé ? — R. J'étais chez M. Rolland, et comme on me demandait si j'avais vu quelqu'un dans le vestibule, lors de notre dernière visite chez les frères, je répondis que non ; alors Vidal, qui était avec moi, dit qu'il croyait avoir vu quelqu'un : je lui répondis que cela n'était pas possible, parce que moi, qui étais avec lui, je l'aurais vu également.

D. Quand vous êtes revenu à Lavaur avec Vidal, n'avez-vous pas su ensuite que Vidal fût revenu de Toulouse ? — R. Oui, Monsieur, je sais qu'il est venu à Toulouse avec le frère supérieur.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Quand vous étiez dans le vestibule avec Vidal, où étiez-vous placé ? — R. Près de la porte.

D. Si la jeune Cécile fût sortie pendant que vous étiez là, auriez-vous pu la voir ? — R. Je ne sais pas ; elle aurait pu passer derrière moi.

Me GASC signale la différence entre la déposition du témoin, qui déclare être arrivé au parloir à neuf heures, et l'heure de l'arrivée de Conte dans l'établissement, selon l'accusation.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai déjà fait mes efforts pour que le témoin fixât l'heure de sa visite à l'établissement des frères.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous étiez près de la porte quand Vidal demanda à voir d'autres personnes qu'il connaissait. Vous rappelez-vous qu'au moment où vous alliez sortir, le frère portier ait ouvert la porte avec la clef ? — R. Je ne me le rappelle pas.

D. Vous rappelez-vous qu'en ce moment il soit sorti quelqu'un du vestibule ? — R. Je ne puis pas me le rappeler.

M. LE PRÉSIDENT. Allez vous asseoir ; je vous engage à vous tenir près de la cour, parce que nous aurons sans doute besoin de vous.

MARIUS VIDAL, imprimeur à Lavaur, dépose ainsi : Lorsque je fus appelé par le juge d'instruction, je dis qu'il m'avait semblé voir cette jeune fille dans les environs, mais quelques jours après je vis bien et je fus persuadé que cela m'avait été impossible. (Vive émotion.)

M. LE PRÉSIDENT. La révélation que vous faites aujourd'hui est bien grave et elle est aussi bien tardive. Nous sommes à nous demander comment vous avez pu dire que vous aviez vu cette jeune fille, quand vous n'aviez rien vu qui lui ressemblât. Aviez-vous vu une femme ou une jeune fille ?

LE TÉMOIN. Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Votre déposition était un grand scandale... Aujourd'hui, il est moindre, grâce aux modifications que vous y apportez. Mais vous avez, aujourd'hui, une autre tâche à remplir... Comment avez-vous été appelé à dire ce que vous avez dit au juge d'instruction ?

LE TÉMOIN. Nous avons été appelés par les frères pour savoir si nous n'avions pas vu une jeune fille... mais j'ai déposé au juge d'instruction la même chose que les frères m'avaient dit. (Mouvement indescriptible.)

M. LE PRÉSIDENT. Voyons... dites à la cour quelles sont les démarches qui ont été faites auprès de vous pour vous déterminer à faire la déclaration que vous avez faite ?

LE TÉMOIN. On nous a dit : Vous êtes presque sûrs d'avoir vu la jeune fille et de l'avoir vue sortir... puisque vous en êtes presque sûre, vous devez le dire, alors. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. Quel est votre âge ? — R. 18 ans.

M. LE PRÉSIDENT. C'est l'âge de raison... Vous devez comprendre.

— R. Pardonnez-moi... Je ne savais pas les conséquences de ce que je disais.

D. Avant d'avoir affaire aux frères de Lavaur, n'avez-vous pas eu affaire aux frères de Toulouse ? — R. Non, monsieur le président.

D. Quand vous déclariez que vous n'étiez pas sûr de l'avoir vue, on cherchait à vous le rappeler et à vous convaincre que vous l'aviez vue ? — R. Oui, monsieur le président.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Belle morale !

M. LE PRÉSIDENT. C'est la limite extrême entre l'immoralité et la subornation. (Mouvement.) Effaçons ce passé, qui doit être douloureux pour vous comme il est pénible pour la justice... Racontez tout ce qui s'est passé dans le parloir, sous le vestibule, et n'oubliez rien.

VIDAL. Le frère Navarre m'accompagna jusqu'à la porte, et je lui demandai s'il n'y avait pas possibilité de voir des frères de Lavaur. Il me dit que c'était peut-être possible. La porte du parloir était alors fermée.

D. Vîtes-vous quelque chose dans le vestibule ? — R. Je vis des corbeilles de livres. Le frère Navarre nous dit alors qu'il n'avait pas le temps, et qu'il fallait que nous nous en allions. Nous nous en allâmes dans le corridor, et nous nous plaçâmes près de la porte du parloir.

D. Y avait-il quelqu'un auprès des corbeilles ? — Je n'ai pas remarqué.

D. Que faisiez-vous alors ? Navarre était sur la porte, attendant que nous eussions vu le tableau que nous regardions.

D. Puis-je bien croire qu'aujourd'hui vous disiez toute la vérité ? — R. Oui, monsieur le président.

D. Vous n'avez pas vu une petite fille ? — R. Non.

D. Vous ne l'avez pas vue appuyée sur le montant de la porte ? — Non.

D. Pourquoi avez-vous dit que vous l'aviez vue ? — R. Parce que les frères m'ayant dit que je l'avais vue, je croyais que je l'avais vue. (Sensation.)

D. N'avez-vous pas vu deux frères qui parlaient dans un coin du côté qui conduit à la communauté ? Cherchez bien... — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Il ne faut pas être sincère à demi aujourd'hui. — R. Je sais bien que je ne l'ai pas vue. Le lendemain, le frère Floride m'envoya chercher. Je m'y rendis. Il fut question de l'événement et de la jeune fille... On ne me poussait pas encore... C'est à Lavaur qu'on me décida à dire que j'avais vu la jeune fille... Cependant, un dimanche après l'événement j'en avais déjà parlé à Toulouse. J'avais dit que la jeune fille était habillée de telle et telle manière, parce que c'est comme ça que les frères m'avaient dit de dire. (Vive émotion.)

D. Pourquoi le dimanche avez-vous dit que vous aviez vu passer une femme derrière vous par la porte de sortie ? — R. Je le croyais... parce qu'on m'avait fait croire que je le croyais. (Bruit.)

D. Rudel a déclaré qu'il n'avait pas vu la jeune fille dans le vestibule. N'auriez-vous pas été en rapport avec les Frères, soit le samedi, soit le dimanche ? — R. Non, monsieur ; ces jours-là, je suis toujours resté avec Rudel.

M. LE PRÉSIDENT. Prenez garde ; nous devons sans doute vous tenir compte de votre déposition actuelle ; mais nous ne renonçons cependant pas à employer les mesures que nous jugerons nécessaires pour arriver à la constatation de l'entière vérité. (Mouvement.) Vous étiez cinq personnes dans le parloir ; la porte de ce parloir était-elle ouverte ou fermée ? — R. Je crois qu'elle était à moitié ouverte.

D. Comment avez-vous pu apercevoir une corbeille de livres dans le vestibule, si la porte n'était pas ouverte ? — R. Je l'ai vue parce que la porte était à moitié ouverte.

n'étiez revenu dans le second que quand le frère Jubinien est arrivé ? — R. Oui, Monsieur.

D. A quelle époque avez-vous vu la corbeille de livres ? — R. Quand nous étions dans le second parloir.

D. Pendant que vous étiez dans le second parloir, avez-vous entendu sonner ? — R. Je ne me le rappelle pas.

R. Quand vous avez fait un mouvement pour vous en aller, bien que vous ne soyez pas sorti alors, le frère portier a-t-il ouvert la porte ? — R. Je ne me le rappelle pas.

D. Avez-vous vu M. l'aumônier ? — R. Je ne l'ai pas vu, j'ai vu seulement son habit.

D. Prenez garde, vous confondez en ce moment l'illusion du passé et la vérité du présent. Avez-vous vu l'aumônier à la porte du vestibule ? — R. J'ai vu un ecclésiastique à la porte.

LE TÉMOIN RUDEL est rappelé.

M. LE PRÉSIDENT. Comment Vidal a-t-il pu voir sur la porte une soutane de prêtre sans que vous l'ayez vue vous-même ? — R. Je ne l'ai pas vue.

D. (à Vidal). Tâchez de rappeler vos souvenirs. Il me paraît que dans ce moment vous faites confusion entre le mensonge que vous avez fait jusqu'à présent et la vérité que vous devez dire aujourd'hui. Vous entendez que Rudel déclare n'avoir pas vu l'aumônier. Etes-vous sûr de l'avoir vu ? — R. Oui, monsieur le président.

D. Je ne pense pas que, dans ce moment, vous disiez un mensonge ; mais je crois que vous confondez les illusions que vous avez eues jusqu'ici avec la vérité que vous devez déclarer aujourd'hui. Rappelez vos souvenirs ; vous êtes en contradiction avec Rudel. — R. Rudel était à ma droite, il est possible qu'il n'ait pas pu voir l'aumônier.

D. En êtes-vous sûr ? — R. Oui, Monsieur le président.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le procès-verbal dressé par le juge d'instruction contient un procès-verbal circonstancié des faits qui ont dû se passer au moment où le témoin Vidal se trouvait dans l'établissement ; il a fait placer le témoin dans la position où il pouvait se trouver en ce moment : il en résulte qu'il est impossible qu'il ait vu l'aumônier. (A Rudel) : Comment étiez-vous placé en ce moment dans le vestibule ? — R. J'étais dans un coin près de la porte.

M. LE PRÉSIDENT (au témoin Rudel). Vous étiez adossé au battant fixe de la porte ; on ne pouvait pas ouvrir l'autre battant sans que vous ne puissiez le voir ? — R. Oui, Monsieur le président.

Me GASC. Il peut y avoir erreur sur la position du témoin ; il serait important de bien fixer cette position.

RUDEL. J'étais dans le battant fixe de la porte.

M. LE PRÉSIDENT, à Vidal. Vous entendez le témoin : il en résulte que votre déposition actuelle est une suite des mensonges que vous avez faits jusqu'à présent ; aujourd'hui je vous engage à dire toute la vérité. Rudel était-il près du battant fixe de la porte ? — R. Oui, monsieur le président.

Me GASC. La porte s'ouvre à droite en entrant.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, c'est dans le battant fixe que se trouve un petit grillage qui s'ouvre pour voir les personnes qui arrivent du dehors.

Me GASC. Le témoin Vidal dit que le témoin Rudel était à sa droite ; par conséquent Vidal faisait face au Noviciat.

RUDEL. J'étais à droite de Vidal ; mais, pour mieux dire, nous étions l'un devant l'autre.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le témoin Vidal a rétracté une partie de ses mensonges. Il est nécessaire toutefois de lui rappeler sa première déposition devant le juge d'instruction, dans laquelle il disait qu'il avait vu passer Cécile derrière lui, au moment où il était dans le parloir.

Me GASC. Mais il faudrait pourtant ne pas faire de méprises...

M. LE PRÉSIDENT, l'interrompant. Permettez, Maître Gasc.

Me GASC. Je vous permets, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT, avec dignité. C'est vous qui me permettez ?... Il est heureux que vous me permettiez. Nous allons en délibérer.

L'audience est suspendue au milieu d'une vive agitation causée par cet incident. Des conversations animées s'établissent dans le prétoire pendant cette suspension.

Au bout de quelques instants, la cour et MM. les jurés reviennent reprendre leur place.

M. LE PRÉSIDENT. Avant d'avoir recours soit à l'emploi des mesures disciplinaires, soit aux droits qui appartiennent au président pour maintenir la police de l'audience, et pour que l'oubli du respect dû à la loi et des égards dus aux magistrats qui s'est produit à l'audience d'hier et qui s'est représenté à l'audience d'aujourd'hui ne se renouvelle plus, le défenseur de l'accusé est prévenu qu'il ne doit pas prendre la parole sans l'autorisation du président, et qu'il ne peut la prendre en même temps que lui, sauf à la cour à statuer, s'il y avait lieu ultérieurement.

Me GASC. Monsieur le président, permettez-moi une observation.

M. LE PRÉSIDENT. Non, monsieur. (S'adressant au témoin Vidal.) Témoin, vous avez entendu la déposition de Rudel ; il est difficile d'admettre votre déposition en présence de celle du témoin Vidal ; ou de vous ne dit pas la vérité. Je vous adjure de dire la vérité et toute la vérité. Avez-vous vu, oui ou non, la petite Cécile sortir du vestibule ?

LE TÉMOIN, après quelque moment d'hésitation. Non, monsieur le président. (Mouvement prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. Nous vous engageons à persister dans vos bonnes dispositions. Etiez-vous présent au moment où Cécile est arrivée au Noviciat ? — R. Non, monsieur le président.

D. Ne vous aurait-on pas engagé à dire que vous l'aviez vue. (Silence de la part du témoin.) Auriez-vous eu à cet égard quelques conférences avec des frères ? — R. (d'une voix faible) Non, monsieur.

D. N'en auriez-vous pas parlé au nommé Evraud ? — R. Je ne me le rappelle pas.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez juré de dire toute la vérité ; nous devons vous rappeler que le témoin qui fait une fausse déposition peut s'exposer à des mesures sévères : nous ne les emploierons pas contre vous quant à présent, nous attendrons que les autres témoins aient été entendus.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le témoin n'aurait-il pas été appelé au Noviciat quelques jours après l'événement, et là le frère Floride n'aurait-il pas cherché à lui donner le signalement des vêtements de Cécile ?

Me JOLY. Il y aurait peut-être quelques mots à ajouter à la demande de M. le procureur-général : ce serait de savoir si ce témoin n'aurait pas fait part de cette circonstance samedi dernier à deux personnes.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. Vous avez entendu la question ; je ne puis que vous engager à dire toute la vérité ; vous avez prêté un serment solennel, répondez.

LE TÉMOIN. J'ai été appelé le samedi chez les frères ; Rudel n'était pas avec moi.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dit que vous n'aviez pas quitté Rudel ? — R. Je ne l'ai pas quitté le samedi après l'événement ; mais le jeudi du samedi suivant, on m'a amené à Toulouse par le frère supérieur de Lavaur, et nous sommes allés chez les frères.

D. Qui est-ce qui a payé la voiture ? — R. C'est le supérieur de Lavaur.

D. Eh bien ! que s'est-il passé ? — R. On m'a demandé si j'avais vu Cécile sortir de l'établissement, j'ai dit que je croyais l'avoir vue.

D. Eh bien ! que vous disait-on ensuite ? — R. On me disait que, puisque je croyais l'avoir vue sortir, je pouvais bien dire que je l'avais vue.

D. N'a-t-il pas été question aussi de Jubrien et de Léotade ? — R. Je ne me le rappelle pas.

D. Dites-vous la vérité ? — R. Oui, Monsieur.

D. Vous devez la dire tout entière, car vous devez bien cette satisfaction à la justice. Est-ce bien toute la vérité que vous dites aujourd'hui ? — R. Oui, monsieur.

D. En êtes-vous bien sûr ? — R. Oui, monsieur.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. — C'est le 24 avril que vous avez été conduit, par le directeur de Lavaur, dans la chambre des livres ? — R. Oui, monsieur.

D. C'était bien ce jour-là qu'il y a eu une entrevue dans laquelle on vous a parlé du jour où vous auriez cru voir Cécile sortir de l'établissement ? — R. Oui, monsieur.

D. Et on vous a dit que vous pouviez bien dire dès lors que vous l'aviez vue sortir ? — R. Oui, monsieur.

ROLLAND, perruquier à Toulouse, a vu chez lui Rudel et Vidal la veille du jour de l'événement. Ils avaient des lettres à remettre à des frères de l'école chrétienne. Il les vit encore le lendemain venant de chez les frères. Le surlendemain, un frère leur envoya un petit billet afin qu'ils eussent à se présenter à la communauté. Ils y allèrent, et, un moment après, ils se fâchèrent... On leur avait dit de dire qu'ils avaient vu la petite au Noviciat, bien qu'ils n'eussent rien vu, excepté Vidal, qui avait vu la corbeille de livres.

Le samedi suivant, ils revenaient de Lavaur à Toulouse pour déposer. Je m'en étonnai, ajoute le témoin, puisqu'ils ne savaient rien. J'appris aussi qu'ils devaient aller dîner chez les Frères.

PELOFI (frère Livier, à Villefranche) déclare qu'il n'a rien à dire quant à l'événement.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL fait observer que sa déposition est inutile relativement au fait principal.

Pelofi est descendu au parloir à huit heures un quart, et il en est ressorti à huit heures et demie.

NAVARRE (frère Liéther, âgé de 19 ans, professeur dans l'établissement de Toulouse) dépose. Le 15 avril, à huit heures trente ou quarante minutes, je fus au parloir. En entrant, j'aperçus Rudel et Vidal, et fus m'asseoir auprès d'eux. J'étais tourné de manière à voir les deux portes, et pouvais voir ce qui se passait dans les deux parloirs. Je vis venir le frère Jubrien, qui parla à deux hommes ; il en toucha un sur le bras, puis il emmena ces deux hommes dans la direction de la cour. Rudel et Vidal m'avaient demandé à voir les Frères de Lavaur. J'allai demander au frère Liéfroy la permission de les conduire à Rudel et à Vidal. Le frère Liéfroy me l'accorda, et je conduisis les frères Laphien et Janissien. Lorsque nous fûmes arrivés, je me mis sur la porte du parloir. J'aperçus Conte qui posait ses corbeilles. Je me tournai pour le regarder et le saluer ; je ne sais pas s'il me rendit mon salut. Je vis auprès de lui deux personnes du sexe, mais je ne les ai point fixées... je baissais les yeux. Un moment après, je vis Conte qui prenait des basanes et les donnait à une des deux femmes en lui disant deux ou trois paroles.

Peu après, j'entendis sonner à la porte, je retournai la tête ; Conte entrait dans la cour, et je ne vis plus les personnes qui l'accompagnaient sous le vestibule. Lorsque Vidal et Rudel eurent causé et regardé les dessins, j'allai sonner la clochette pour qu'on leur ouvrît la porte. Ils continuaient à parler des dessins. Le frère portier arriva et ouvrit la porte. A ce moment, Vidal changea de place et se trouva à côté de moi, au lieu d'être derrière. Je lui demandai si quelques connaissances de Lavaur avaient eu beaucoup d'avancement. Le cher frère portier, voyant qu'ils causaient toujours et ne sortaient pas, repoussa la porte sans la fermer à clef, puis rentra à sa loge. Un instant après, je vis le sommet de la tête d'une personne du sexe, qui, profitant de ce que la porte était entrebâillée, avançait la tête pour voir sous le vestibule, mais je ne peux donner de renseignements sur cette personne.

Rudel et Vidal sortirent. En revenant par la procure des classes, je rencontrai Conte qui, par politesse, me céda le pas. Je regardai l'horloge, il était alors 9 heures 20 minutes.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dit la vérité ? — R. J'ai dit une vérité.

D. Ah ! vous avez dit une vérité ? Eh bien ! asseyez-vous... Comment était coiffée la plus jeune des femmes que vous avez remarquées avec Conte sous le vestibule ? — R. Je n'y ai pas fait attention.

D. Vous n'avez pas fait attention qu'elle portait un mouchoir bleu ? — R. Non.

D. Vous avez dit avoir vu passer l'aumônier ; en êtes-vous bien sûr ? — R. Très sûr.

D. Vous avez vu aussi que, lorsque vos camarades allaient partir pour la première fois, la porte n'était pas fermée. — R. Je n'ai pas dit cela ; j'ai dit qu'elle n'était pas fermée la seconde fois, mais elle l'était la première. Lorsque Rudel et Vidal manifestèrent l'intention de s'en aller, le cher frère portier ouvrit la porte ; mais au moment où ils mettaient le pied sur la porte pour sortir, ils me demandèrent à voir les frères Janissien et Laphien. Je les fis rentrer dans le parloir. Le frère portier avait ouvert la porte en disant son chapelet ou d'autres prières : s'ennuyant sans doute de rester là, il s'éloigna un instant, laissant la porte entr'ouverte ; quand il revint pour ouvrir à l'aumônier, il tira la porte et l'ouvrit sans se servir de clef. Il la tira avec la main. C'était la seconde fois.

Interpellé par M. le président, le témoin Navarre continue à affirmer que la porte était restée seulement poussée lorsque l'aumônier sortit de la communauté.

Le portier est rappelé au débat.

M. LE PRÉSIDENT, au portier. Dites-moi. Hier, je vous ai bien fait préciser ce fait-ci, que lorsque Rudel et Vidal furent entrés, vous aviez bien fermé la porte : que, lorsque l'aumônier est entré, vous l'aviez trouvée ouverte. Vous avez dit qu'une personne dont vous ne vous rappeliez pas le nom était entrée entre l'arrivée des jeunes gens de Lavaur et celle de l'aumônier ?

LACTENUS. Oui, monsieur le président.

NAVARRE. Je ne m'en rappelle pas, monsieur le président. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Le frère portier dit qu'il est entré une tierce personne entre les jeunes gens de Lavaur et l'aumônier ; vous dites que non... Voilà un premier fait qui ne tourne pas à votre avantage.

NAVARRE. Monsieur le président, il est possible que je n'aie pas pu voir.

D. Voyons, rappelez vos souvenirs. — R. Si j'ai tourné la tête, j'ai peut-être vu.

M. LE PRÉSIDENT. Vous dites que c'est probable ?

NAVARRE, avec une légère vivacité. Sans doute, cela est probable.

M. LE PRÉSIDENT, avec sévérité. Prenez garde... j'assiste ici à un triste spectacle... Ne croyez pas que les investigations auxquelles la justice se livre dans ces difficiles épreuves la puissent lasser ; il ne s'agit pas ici de satisfaire une vaine curiosité.

NAVARRE. Je le crois, monsieur le président.

VIDAL. Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien ! dites ce qui s'est passé lorsque, huit jours après, on vous fit venir chez les Frères.

VIDAL. On me fit conduire dans une chambre où étaient plusieurs frères, auxquels on fit répéter ce qu'ils savaient sur l'événement, ainsi qu'à moi... (Vive sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. Le témoin Navarre y était-il ?

VIDAL. Oui, monsieur le président. (Mouvement prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT à Navarre. Vous devez commencer à comprendre la gravité de votre situation... Le témoin est jeune... il n'a pas tenu parole ; il vient de nous tout dire.

NAVARRE. Il a bien fait de dire la vérité.

M. LE PRÉSIDENT. Vous devriez faire comme lui.

NAVARRE. Je le fais. (Rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le procureur-général. (Marques d'attention.)

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL requiert qu'il plaise à M. le président de constater par écrit les dissidences graves qui viennent de se manifester entre la déposition de Navarre et celle du témoin Vidal. Je demande surtout qu'il soit constaté que Navarre a nié avoir vu Vidal autre part que dans le vestibule.

M. LE PRÉSIDENT. Greffier, écrivez la déclaration du témoin ; il sera plus tard statué sur sa déposition.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je demande qu'il soit constaté, en outre, que, dans trois interrogatoires successifs, le témoin Navarre n'a pas dit que le frère Jubrien ait traversé le couloir, et qu'il l'a déclaré aujourd'hui.

NAVARRE. Je ne l'ai pas dit parce que l'on ne me l'a pas demandé.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. M. le président ne vous l'a pas demandé aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. Au moment où je vais faire écrire votre déposition, fixons-nous bien.

Navarre, interpellé de nouveau, dit qu'il ne conviendra que de ce qu'il rappellera, mais pas d'autre chose.

D. Quand Vidal a été introduit dans la chambre du Noviciat, savez-vous ceux qui s'y trouvaient ?

NAVARRE. Je crois me rappeler que le frère directeur de Lavaur y était, mais je n'en suis pas bien sûr.

D. Et vous, y étiez-vous ? — Je ne m'en rappelle pas bien. (Très vifs murmures.)

M. le président apostrophe énergiquement les interrupteurs et menace de faire évacuer la salle.

D. Vous rappelez-vous que Vidal y fût ? — R. J'ai une idée que le jeune homme y était.

M. LE PRÉSIDENT. Attendez !... Vous allez vous le rappeler quand vous saurez ce qui nous a été dit, quand vous aurez réfléchi... quand vous serez aidé par ceci, que Vidal avait été appelé pour assister à une représentation dans laquelle, pour ainsi dire, chacun des assistants jouait un rôle. Vidal prétend que, d'après ce que disait un frère, chacun devait arranger sa déposition dans tel ou tel sens sur la sortie de cette fille, et afin de ne pas vous trouver en contradiction... On ne pouvait prévoir qu'un jour vous donneriez ici ce triste spectacle que vous offrez aujourd'hui à la justice.

NAVARRE. Si j'y étais, Monsieur le président, je ne me rappelle pas qu'aucune répétition de ce genre ait été faite.

D. Avez-vous souvenance que les directeurs de l'établissement y étaient ? — R. Je n'ai souvenance de rien, Monsieur le président ; tout ce que je sais, c'est qu'on n'a rien dit en ma présence.

D. (A Vidal.) Avez-vous vu Navarre à cette réunion ? — R. Je ne suis pas bien sûr, mais je crois bien qu'il y était... Oh ! il me semble bien qu'il y était...

M. LE PRÉSIDENT, désignant Navarre. Il lui semble aussi, à lui, mais seulement il nie les leçons. (On rit.)

Le frère Liéfroy est rappelé ; interrogé de nouveau, il nie avoir vu Vidal à la réunion et lui avoir donné des leçons.

M. LE PRÉSIDENT. Le lieu dont il s'agit ici n'est-il pas la procure dans laquelle on tient les livres ?

LIÉFROY. Oui, Monsieur le président. J'ai bien vu Vidal sur la porte de la procure, mais je ne crois pas l'avoir vu dans la procure, je ne sais même pas s'il y est entré ; c'est que j'en étais alors sorti... Il est possible que je l'y aie vu entrer, mais je ne l'ai pas vu dans la procure.

M. LE PRÉSIDENT. Il affirme que vous y étiez...

LIÉFROY. C'est fâcheux qu'on ne croie pas les gens de religion... (Bruit dans l'auditoire.)

M. LE PRÉSIDENT. Ne généralisons pas !... Vous parlez de la religion... Nous la respectons autant que vous, plus que vous !... Car nous ne croyons pas, nous, avoir donné aucun sujet de scandale... L'incident n'est pas terminé !...

LIÉFROY. Que la volonté de Dieu soit faite ! (Agitation prolongée.)

L'audience est suspendue et reprise au bout d'un quart d'heure.

Le frère Irlide est introduit. Il dépose que le 15 avril, ayant appris que l'on avait trouvé dans le cimetière le cadavre d'une jeune fille, il se rendit dans le jardin avec le directeur du Noviciat ; il y vit le brigadier Coumes avec deux autres frères. Le brigadier faisait des recherches le long du mur du cimetière. Au moment où Irlide s'approcha du brigadier, celui-ci lui fit remarquer des empreintes de pas qui se trouvaient dans le jardin ; alors le témoin lui dit : C'est sans doute quelqu'un de nos frères qui les aura faites ; c'est lui, Irlide, qui a trouvé le bout de corde remis au brigadier. Quand les perquisitions du brigadier furent terminées, le témoin revint au Noviciat faire des recherches ; mais ses investigations ne purent rien découvrir de relatif au crime commis.

Plus tard, M. le juge d'instruction arriva, et demanda à faire quelques perquisitions dans l'établissement : le témoin l'aida dans cette opération ; après quelques détails sur des faits déjà connus, le témoin dit qu'il ne peut au surplus que s'en référer aux dépositions faites précédemment par lui.

M. LE PRÉSIDENT. Dites-nous pourquoi le frère Léotade a changé de lit, et à quelle époque ce changement a eu lieu. — R. Le changement a eu lieu le samedi 17 avril, et le motif de ce changement, le voici : Le frère Luc, qui couchait dans la procure, étant venu me dire le samedi matin qu'il n'avait pu dormir par suite des craintes qu'il avait éprouvées la nuit, dans un endroit où l'on peut si facilement arriver par le jardin, et qu'il demandait à monter coucher dans l'intérieur du Pensionnat. Ce qu'il me demandait était juste, il avait d'ailleurs le droit de me le demander, je le lui accordai ; c'est alors que le frère Léotade a été reprendre le lit qu'il occupait auparavant dans la chambre longue située derrière le dortoir Saint-Louis-de-Gonzague.

D. Quelle peur le frère Luc vous dit-il qu'il eût éprouvée ? — R. Il avait été impressionné par les événements de la veille.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL rappelle que dans l'instruction le témoin a déclaré que le frère Luc avait déposé qu'il avait eu peur de quelque attaque nocturne.

M. LE PRÉSIDENT. Combien de temps Léotade a-t-il couché dans la chambre près de vous ?

LE TÉMOIN. Je ne puis le préciser ; je crois qu'il y couchait depuis quinze jours ou trois semaines. J'ai vu que l'instruction considérait

D. N'aurait-on pas amené là ce jeune homme pour lui faire entendre les dépositions que devaient faire les frères de la communauté ? — Je ne me le rappelle pas.

D. En êtes-vous sûr ? — R. (Après un moment d'hésitation.) Je crois effectivement que oui.

D. Ne serait-ce pas autre chose qu'un défaut de mémoire qui vous l'aurait fait oublier d'abord ? — R. Non, monsieur c'est un défaut de mémoire.

D. Quel jour cela a-t-il eu lieu ? — R. Le samedi 24 avril.

D. Quelles étaient les personnes qui assistaient à cette réunion ? — R. Il y avait les frères de Lavaur, le frère Navarre, le frère Laphien et moi.

D. Que s'est-il passé alors ? — R. Chacun disait ce qu'il savait, et Vidal, entre autres, disait qu'il avait vu sortir la petite ; je lui dis : En êtes-vous bien sûr ? Oh ! oui, me répondit-il, j'en suis bien sûr ; je dis alors : Mais si la communauté est en cause, je ne crois pas qu'elle doive présenter M. Vidal comme témoin. C'est à lui à se présenter de lui-même.

D. Vous voyez qu'en oubliant le fait principal, vous en aviez oublié toutes les circonstances ? — R. Au contraire, monsieur le président, j'ai déclaré que j'avais vu M. Vidal dans le corridor. Je ne dis ici que la vérité : si deux intérêts sont ici en présence, l'un est pour nous bien plus grand que l'autre, et nous serons heureux que la vérité tout entière puisse se faire jour.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ne recherchons aussi que la vérité. On a constamment arrêté les recherches de la justice, on nous a jeté un défi : nous l'avons accepté, et nous ne reculerons pas.

LE TÉMOIN, avec émotion. C'est pour nous un devoir pénible, mais c'est un devoir de protester ici contre les paroles de M. l'avocat-général. Jamais nous n'avons pensé que les frères des écoles chrétiennes pussent être soupçonnés d'avoir voulu suborner des témoins.

M. LE PRÉSIDENT. Cependant, il suffit de se reporter à la procédure pour se faire une idée des difficultés qu'a rencontrées l'instruction.

LE TÉMOIN. Elles ne sont jamais provenues de nous : chaque fois que la justice est venue chez nous pour procéder à des investigations, nous l'avons aidée autant qu'il a été en notre pouvoir.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, répondez-moi : vous avez montré dans ces débats une rare intelligence, qui sans doute vous a valu le poste éminent que vous occupez. Comment, selon vous, le supérieur de Lavaur a-t-il pu fasciner à ce point un enfant de 19 ans, de lui faire déclarer avoir vu ce qu'il n'avait pas vu : quelle était donc à vos yeux la nécessité d'une pareille déclaration ? — R. Je ne mets nullement en doute la sincérité du supérieur de Lavaur ; peut-être aura-t-il été trop loin.

LE TÉMOIN VIDAL, rappelé, déclare que le frère Irlide a assisté à la conversation qui a eu lieu au Noviciat : c'était même lui qui adressait les questions au témoin. (Mouvement dans l'auditoire.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez promis de dire toute la vérité : ne craignez rien ici de la justice, ni de ceux qui ont voulu abuser de votre jeunesse. Quelles étaient les questions que l'on vous faisait ? — R. Je ne me les rappelle pas.

LE TÉMOIN IRLIDE. Je n'ai qu'une chose à répondre, c'est que je n'étais pas le supérieur : il y avait là le frère Floride ; ce que nous désirons tous d'ailleurs, c'est que la lumière se fasse.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas besoin d'encourager la justice ; le zèle qu'elle a mis jusqu'ici dans cette affaire est un sûr garant qu'elle tient à arriver à la constatation de la vérité.

LE FRÈRE FLORIDE est appelé. Il rend compte des mêmes détails que le frère Irlide sur les premières investigations de la justice relativement à l'assassinat de Cécile Combettes ; il dépose des recherches faites par le brigadier Coumes le 16 avril dans le jardin de la communauté. Après la visite du brigadier, le témoin parcourut la maison pour voir s'il ne découvrirait pas de traces du crime ; mais ses recherches n'eurent aucun résultat. Quand M. le juge d'instruction arriva, le témoin lui fit remarquer que les empreintes d'échelles se dirigeaient plutôt du côté opposé au mur, que du côté du mur ; ce que le juge d'instruction reconnut lui-même.

Le témoin rend compte des diverses investigations faites par la justice dans l'établissement des Frères, soit le 16, soit le 17 avril ; il entre dans des détails assez étendus sur les expertises faites relativement aux empreintes de l'échelle.

LE TÉMOIN. Lorsque la justice fit une descente à la maison, M. le procureur-général m'annonça que, pour reconnaître le coupable, dans le cas où il se trouverait parmi nous, il fallait que nous fussions soumis à une visite personnelle ; que c'était d'ailleurs le seul moyen de découvrir le coupable.

A cette nouvelle, j'avoue que je ne fus pas maître d'un premier sentiment que je tâchai bientôt de surmonter. J'assemblai tous les frères, et leur dis : Mes chers frères, on vient aujourd'hui vous demander le plus grand sacrifice que vous puissiez faire. Il faut vous soumettre à une investigation personnelle ; mes frères, soumettons-nous ; je vous donnerai l'exemple, je passerai le premier. (Mouvement.) A ce moment, plusieurs de nos frères se cachèrent le visage avec leurs mains, d'autres versèrent des larmes... (Sensation.) Mais enfin, nous nous soumîmes tous, sans exception, et pour qu'aucun frère ne pût se soustraire à cette visite, les divers directeurs durent assister chacun à celle des frères qui étaient sous leur autorité.

M. LE PRÉSIDENT. N'avez-vous pas écrit à des jeunes gens de Lavaur au sujet de cette affaire ? — R. Oui, monsieur le président. M. le procureur du roi nous avait invité à prendre tous les renseignements possibles ; je leur ai écrit de venir et je leur ai demandé s'ils se rappelaient avoir vu Cécile sortir de leur établissement.

D. Ne leur avez-vous pas donné le signalement de cette fille et notamment ne leur avez-vous pas indiqué la couleur du mouchoir qu'elle portait ? — R. Je ne l'ai su que trois mois après.

D. Huit jours après, n'avez-vous pas fait appeler chez vous un jeune homme de Lavaur ? — R. Le 24 avril, Vidal a été amené chez nous par le directeur de Lavaur, il m'a dit qu'il croyait avoir vu la petite sortir de chez nous. Je lui ai demandé s'il en était sûr ; il me répondit qu'il en avait parlé à quelques personnes, et qu'on lui avait dit de n'en rien dire, parce qu'il pourrait avoir affaire à la justice. Je lui déclarai alors qu'il ne devait dire que la vérité.

D. C'est là toute la part que vous avez prise à la conversation du 24 avril ? — R. Oui, monsieur.

D. Où se tenait cette conversation ? — R. Dans le parloir ou le vestibule du Noviciat.

D. Vous ne manquez pas de mémoire. Dites-nous si Vidal ne serait pas entré dans l'intérieur de l'établissement ? — R. Non, Monsieur ; au moins, je ne me le rappelle pas.

D. Le directeur de Lavaur était-il présent à la conversation ? — R. Oui, Monsieur, il y était ; il y avait en outre le frère Irlide et moi.

D. La conversation a-t-elle eu lieu dans le parloir ou dans l'intérieur de la communauté ? — R. Je ne me rappelle pas qu'elle ait eu lieu dans l'intérieur de l'établissement. Si on me mettait sur la voie...

M. LE PRÉSIDENT. Je vais vous y mettre. N'y avait-il pas le directeur de Lavaur, le frère Irlide, Vidal et vous ? — R. Je ne me le rappelle pas.

D. Faut-il entrer dans la maison pour arriver dans la procure du

[illegible] revenir Vidal.

Le témoin Vidal est rappelé; il déclare que le frère Floride était présent quand a eu lieu la conversation qui a été tenue dans la salle des livres.

D. N'était ce pas Floride qui vous faisait des questions? — R. Cela se peut, mais je ne me le rappelle pas.

D. Vous êtes bien sûr qu'il y était? — R. Oui, monsieur le président.

D. Est-ce Floride qui vous a donné 2 fr. pour aller dîner? — R. Oui, monsieur; il m'a dit que, puisque je devais servir de témoin, il n'était pas convenable que je dînasse chez les frères.

LE TÉMOIN FLORIDE. Il ne me reste aucun souvenir que le témoin soit entré dans la procure et que je m'y sois trouvé en même temps que lui.

M. LE PRÉSIDENT. Faites revenir le frère Irlide.

LE TÉMOIN IRLIDE, rappelé, dit qu'il n'est pas certain que le frère Floride fût présent; cependant, il le croit.

M. LE PRÉSIDENT. Mais vous étiez plus affirmatif tout-à-l'heure. Quand je vous ai demandé si c'était vous qui faisiez les questions, vous m'avez répondu que c'était le frère Floride, votre supérieur, qui avait dû les faire.

LE TÉMOIN. Je demande à réparer une erreur commise dans ma déposition; je me suis trompé en disant que la conversation avait eu lieu dans la procure : elle a eu lieu dans le couloir.

M. LE PRÉSIDENT (avec sévérité). Ce n'est pas là réparer une déposition : c'est faire une faute.

LE TÉMOIN FLORIDE. Je demanderai à Vidal où les questions dont il parle lui ont été adressées.

M. LE PRÉSIDENT. Il a dit très nettement que c'était dans la procure.

LE TÉMOIN FLORIDE, avec énergie. Vidal est un faux témoin; il a dit qu'il avait vu Cécile sortir de chez les frères; personne ne pouvait lui avoir donné cette commission, puisque le samedi il avait dit qu'il ne se rappelait pas l'avoir vue sortir.

M. LE PRÉSIDENT, à Vidal. Quel jour avez-vous dit que vous aviez vu Cécile sortir du Noviciat? — R. C'est le vendredi, avant d'aller chez les frères. que j'ai dit qu'il m'avait semblé l'avoir vue sortir.

LE TÉMOIN FLORIDE. J'avais reçu une lettre de Lavaur, qui m'annonçait que Vidal aurait dit à deux personnes de Toulouse qu'il avait vu sortir Cécile de chez les frères. C'est pour cela que j'avais invité le supérieur de Lavaur à l'amener à Toulouse.

M. LE PRÉSIDENT, à Vidal. Dans quels termes le supérieur de Lavaur vous a-t-il parlé de cela?

LE TÉMOIN VIDAL, avec embarras. Il m'a dit que, puisque je croyais l'avoir vue sortir, je pouvais bien le dire.

M. LE PRÉSIDENT, avec sévérité à Vidal. Comment se fait-il que, n'ayant pas vu Cécile sortir, vous veniez le lendemain dire que vous l'aviez vue, alors que cela n'était pas vrai? Quelqu'un vous avait-il conseillé de parler ainsi? — R. Non, Monsieur.

D. C'était donc pour vous faire valoir? (Le témoin garde le silence.)

M. LE PRÉSIDENT. Allez vous asseoir.

LE TÉMOIN FLORIDE. Monsieur le président, il faut que la cour et MM. les jurés sachent que jamais nous n'avons exercé d'influence sur personne, quoique l'on nous en ait accusés. On a dit que les frères avaient des rôles qu'ils remplissaient; mais ces rôles, ils ne pourraient les avoir reçus que de nous; c'est ce que nous dénions formellement; nous désirons vivement que la vérité soit connue.

M. LE PRÉSIDENT. C'est ce que nous désirons aussi; quant à présent, nous explorons les faits qui peuvent faire connaître la vérité. Nous avons encore deux témoins à entendre sur ces faits; laissez-nous les interroger.

CLAUSADE (frère Lapbien, à Pamiers depuis neuf mois) dépose que, le 15 avril il reçut la visite de Rudel et Vidal, au parloir. Après avoir causé avec ses camarades, il se leva et aperçut Conte, près des corbeilles de livres et accompagné de personnes auxquelles il ne fit pas attention. On sonna à la porte, qui fut ouverte par les soins du frère portier. C'était M. l'aumônier qui entrait; alors, dit-il, je vis quelque chose que je ne peux définir entre le battant de la porte et M. l'abbé Pérès, l'aumônier. Voilà tout ce que je sais.

D. Vous avez vu ouvrir la porte par le frère portier? — R. Je ne l'ai pas vu; je ne sais pas s'il était derrière.

D On ne peut l'ouvrir qu'à clef, il faut bien que quelqu'un aille l'ouvrir. — R. Je dis qu'il a ouvert, mais je ne sais pas si elle était déjà ouverte.

D. Avez-vous remarqué si l'espace qui existait entre le battant de la porte et l'abbé Pérès était assez considérable pour laisser passage à une jeune fille? — R. Oh! je n'ai pas fait attention.

D. Vous avez vu, dites-vous, quelqu'un entre l'abbé Pérès et le battant de la porte? — R. Oui, quelqu'un que je ne pouvais distinguer, un homme, une femme, je ne sais pas.

D. De quel côté? — R. Quelqu'un qui passait dans la rue. (Ah!)

D. En dehors, alors? — R. Oui, dans la rue... Quelqu'un qui regardait par la porte... (Mouvement.)

Le témoin est ensuite interrogé sur la réunion à la procure d'en haut, réunion dans laquelle, selon Vidal, aurait été faite la leçon sur les rôles à jouer; il déclare que les frères Floride, Auricule, Navarre, Janissien et les deux visiteurs y étaient.

M. le président rappelle le frère Floride.

LE TÉMOIN, vivement. Autant que je peux me le rappeler. (Rumeurs.)

D. Frère Floride, voici un des vôtres qui déclare que vous étiez dans la procure d'en haut.

FLORIDE. Je ne me le rappelle pas. (Bruit.)

PILLÉ, frère Janissien, à Pamiers, dépose des faits identiques à ceux du précédent témoin, jusqu'à l'issue de la visite que lui firent Rudel et Vidal le 15 avril. Il confirme qu'une réunion a eu lieu dans la procure d'en haut. Deux réunions ont eu lieu : l'une en bas, l'autre en haut; celle d'en haut fut la plus longue. On y parla de la manière dont Vidal avait pu voir la petite fille.

Le frère Floride est rappelé.

D. Vous qui avez une telle mémoire, frère Floride, que vous rectifiez jusqu'aux actes de la procédure, vous ne vous rappelez pas ce qui s'est passé dans votre propre procure.

LE FRÈRE FLORIDE. Je ne me rappelle pas ce détail de la procure. Tout ce que je sais, c'est que je dis au jeune Vidal, qui assurait avoir vu la jeune fille : Prenez garde, et n'égarez pas la justice... Ne dites que la vérité. Je dis cela à Vidal dans le vestibule, mais je ne me rappelle pas la scène de la procure. Si mes frères m'y ont vu, c'est que j'y étais.

M. LE PRÉSIDENT. Votre position est très grave.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL demande que les variantes de la déclaration du frère Floride soient constatées par un procès-verbal.

M. le président dicte au greffier le procès-verbal de la déclaration de Janissien, en ce qu'elle a de contradictoire avec la déclaration du frère Floride.

Le frère Irlide est rappelé pour terminer sa déposition. Il déclare que rien, dans l'investigation à laquelle il dut se livrer sur les ordres du juge d'instruction, ne pouvait faire soupçonner qu'une jeune fille [illegible]

[illegible] res, les enfants et les domestiques, et j'acquis bientôt la conviction que Léotade était complètement innocent.

Le témoin rend compte des efforts qu'il a faits pour arriver à la découverte de la vérité, et conclut à l'innocence de Léotade.

M. LE PRÉSIDENT. Tout ce que vous venez de dire prévient en faveur de votre mémoire... Etiez-vous dans la procure lorsque Vidal y était? — R. Je ne me le rappelle pas bien.

D. Vous vous rappelez les moindres détails de faits moins importants, et vous ne vous rappelez pas celui-là?

Un débat s'engage entre M le président et le témoin sur la question de savoir si le frère Floride exerce une fonction directoriale quelconque dans l'établissement des frères.

LE TÉMOIN. Le frère n'est pas directeur à Toulouse.

D. Cependant, vous avez dit qu'il était votre supérieur, que vous releviez de lui, vous avez dit cela en parlant de la supposition dans laquelle vous vous seriez trouvé ensemble dans la procure d'en haut.

LE TÉMOIN. Le frère Floride est mon supérieur comme frère visiteur.

Le témoin, interpellé de nouveau, ne se rappelle pas avoir assisté au conciliabule de la procure; il ne sait pas si le frère Floride y assistait.

M. LE PRÉSIDENT. D'après ce qui nous a été dit, l'idée que vous donnez de votre mémoire est malheureuse.

LE FRÈRE IRLIDE. Monsieur le président, les faits dont je ne suis pas certain, je ne les affirme jamais sous la foi du serment.

M. LE PRÉSIDENT. Nous aimons ce scrupule.

L'audience est levée à 5 heures.

Mouvement socialiste de la Presse.

L'*Indépendant de Moulins* fait ressortir, dans un article plein d'élévation, la prédominance des questions sociales sur les questions purement politiques. Les premières seules peuvent donner la solution des crises économiques et concilier dans les faits la liberté et l'ordre, ce grand problème de l'avenir.

— Le *Courrier de Nantes*, dont nous avons déjà cité un article conforme à nos idées sur la question du sel, y revient encore dans un de ses derniers numéros, et combat les objections qu'on oppose au système de la mise en *régie*.

— L'*Echo de la Dore* soutient la même thèse.

— L'*Indicateur de Bordeaux* en reproduisant une note publiée par la *Démocratie pacifique*, sur la boulangerie sociétaire qu'on organise à Saint-Quentin, s'étonne que Bordeaux repousse un établissement analogue « qui rendrait les plus grands services à la population, en imprimant la vie et le mouvement à un quartier abandonné.

— L'*Echo de la Charente* publie une série d'articles sur les *fraudes commerciales*, qui contiennent des aperçus fort justes, des révélations piquantes et une critique judicieuse du commerce actuel.

— Le *Courrier d'Alsace* a raconté en quelques feuilletons l'histoire des associations agricoles du moyen-âge, et s'est appliqué à faire voir les bénéfices que produisaient ces associations, quoique incomplètes.

— L'*Océan de Brest* donne comme moyen de solution, dans la question de la colonisation de l'Algérie, l'association du capital du travail et du talent. Il développe à ce propos les immenses avantages qui résulteraient de cette association intégrale pour l'agriculture et l'industrie.

— Une correspondance adressée à l'*Union* du Mans, depuis quelques semaines, s'occupe du crédit agricole, et démontre que le seul moyen de sauver l'agriculture des obstacles qui l'entravent, c'est d'associer les travailleurs.

— L'organisation des asiles agricoles est vivement soutenue par l'*Eduen*, pour porter un prompt remède au paupérisme croissant des campagnes. « Il importe, dit-il, de préserver la jeune génération, espoir de l'avenir, de la misère et de la démoralisation qui la menacent. Les asiles agricoles peuvent être un des moyens les plus salutaires d'y parvenir.

» C'est là que les enfants pauvres puiseront non point cette instruction superficielle qui ne fait qu'élever les prétentions, sans donner les moyens de les satisfaire, mais une éducation saine et vigoureuse, complète, physique, intellectuelle et morale, qui a surtout pour but de développer largement les nobles et fécondes facultés de l'âme, et de produire dans le monde un être toujours capable d'être utile à la société et de se suffire à lui même. Ainsi, c'est peut-être d'en bas que partira la réforme qui doit tôt ou tard renverser l'absurde, stérile et rétrograde enseignement de la vieille Université. N'est-il pas évident que l'instruction primaire, pour porter d'heureux fruits, devrait être en même temps professionnelle et surtout agricole? L'enseignement agricole ne devrait-il pas être fondé sur les plus larges bases, s'adresser aux fils des petits cultivateurs, être à la fois expérimental et oral, multiplier les fermes-écoles, s'aider de l'influence des curés, former des vétérinaires vraiment utiles, des ingénieurs irrigateurs, des hommes spéciaux dans chaque branche, et enfin posséder une hiérarchie complète, depuis l'école royale d'agriculture jusqu'aux humbles et utiles leçons de l'instituteur primaire? L'histoire nous apprend que les peuples qui ont cherché la richesse uniquement dans le commerce et l'industrie n'ont passé par une splendeur éphémère que pour arriver à une chute plus certaine. L'homme est toujours cet Antée de la fable qui reprenait toute sa vigueur en touchant la terre, sa mère. Les nations agricoles ont toujours été les plus libres et les plus heureuses; l'agriculture est une pépinière inépuisable d'hommes pour l'industrie comme pour la défense du pays; là seulement la fabrication recrute ses ouvriers puissants, comme elle trouve les produits qu'elle met en œuvre; et, des arts mécaniques comme des beaux-arts, on pourrait dire qu'ils retournent à leur source et se vivifient en se rapprochant de la nature. »

— Le *Quimpérois* démontre l'utilité d'un état social où chaque prolétaire aurait son minimum assuré par le travail. Des ateliers de charité, des ouvroirs et des associations remédieraient plus sûrement que les bureaux de bienfaisance à la plaie de la mendicité.

— L'*Union de l'Yonne* publie une lettre où l'inefficacité de l'aumône est pleinement démontrée. On doit lui substituer l'organisation du travail.

— Le *Mémorial de Rouen* appuie avec énergie l'œuvre des crèches, félicite ses concitoyens de celles qu'ils ont organisées, et les invite à les multiplier dans la Seine-Inférieure.

— Le *Précurseur de l'Ouest*, dans un article sur l'établissement d'une faculté de lettres à Angers, insiste, par une digression qui [illegible] la question de l'art en général, sur l'importance de la créati[illegible] de musique pour les ouvriers. « La musique élève l'[illegible] fait éclore en lui le sens de l'harmonie : les études ch[illegible] grande utilité pour l'élargissement de son intelligen[illegible] qu'elles lui offrent des délassements attrayants et ho[illegible]

Le Propagateur des Ardennes : Les Jeux innocents. — [illegible] l'empereur (feuilleton).

Le *Journal des Demoiselles* : La Veillée de Noël (poésie).

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : Les Citoyens et les Ministres. — Réponse au *Journal des Débats*. — La Situation. — La Loi sur le travail des enfants dans les manufactures, à la Chambre des pairs. — Un Anarchiste. — Les deux Chambres. — Lettre sur les Banques. — Troubles à Munich. — Exil de Lola Montès. — Agitation réformiste. — Nouvelles du Banquet de Paris. — Démission de M. de Girardin. — Comptes-rendus des deux Chambres. — Nouvelles de l'Extérieur. — Faits divers. — TRIBUNAUX : Affaire Cécile Combettes (4 séances). — VARIÉTÉS : Propagation phalanstérienne; M. Victor Considerant à Liège. — FEUILLETONS : Revue dramatique; Revue musicale.

PETITE CORRESPONDANCE.

Sainte-Affrique. — M. B. — Reçu les 8. — Nous vous inscrivons. — Cordial accueil.

Bourges. — M. W. — Reçu. — Nous vous mettrons en mesure.

Strasbourg. — M. S. — Nous avons rétabli les deux ab. — Nous portons ainsi à votre débit le réab. à la *D. P.* de M. N. N.

Saint-Etienne. — M. T. — Nous recevons seulement aujourd'hui, avec le timbre de la poste de Paris, des pièces datées de nov. 1847, et qu'il est trop tard pour utiliser, à moins d'une nouvelle occasion.

Lyon. — M. M. — On nous apporte à l'instant les 100. — Merci.

Isles-sur-S. — M. U. — Nous avons bien reçu les 21. — Merci.

Orléans. — M. B. — Une erreur de commissionnaire a fait partir par le roulage Gouge le ballot qui devait aller au chemin de fer. — Parti le 11, il doit être maintenant entre vos mains.

Lille. — M. B. — Reçu les 10. 25. — Vous restez crédité de 3. 70, attendu que vous ne *devez pas* l'E. des B.

Mauroy. — M. B. — Vous nous réclamez, en date du 18 février, le n° du 21 février. — Nous supposons que c'est le 13 que vous voulez dire.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 16 février. — Veaux 258, vendus de 1,20 à 1,60. Bœufs, 33; vendus de 0,90 à 1,10. — Vaches 7, vendues de 0,90 à 1,08. — Moutons, 42; vendus de 0,90 à 1,30. — Porcs, 81; vendus de 1,20 à 1,30.

Grains : Blé froment, 132 hectolitres au prix moyen de 17 f. 35 c., par hectolitre; avoine, 225 d°, 9 fr. 65 c.; méteil d'orge, 9-»» d°, 12 fr. 35 c. orge, 15; d°, 9 fr. 75 c.; seigle, » d°, »» fr. »» c.; haricots, 2-50 d°, 25 fr. »» c.; lentilles, »-»» d°, »» fr. »» c.; pommes de terre, 8-»» d°, 3 fr. 75 c.

Baisse sur le blé de 1 fr. »» c. et sur l'avoine de 30 c., par hect.

Taxe du pain : 1re qualité, 31 c. le kilog.; 2e qualité, 26 c.

Marché fort, vente facile.

Bourse du 19 février 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	116 70	116 95	116 70	116 90
— — fin courant	116 50	116 90	116 50	116 [illegible]
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	73 95	74 05	73 45	74 40
— — fin courant	73 85	74 15	73 85	74 40
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	74 90	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3195 »»
4 0/0 J. »	90 25	O. V. de Par. »	1230 »»
Emp. 1848. au Ct. »	» »»	C. hyp.......... »	280 »»
— fin Ct. »	» »»	— Gouin......... »	»»»» »»
B. du Trés. »	4 1/8	— Ganneron. »	»»» »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. »»	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
3 p. 0/0.......	d. »»	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0.......	»» »» »» »/»	25 »/» »» »/»
3 p. 0/0.......	»» »» »» »/»	12 1/2 10 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME............	Dr C.	98 3/8 »/»
Récép. Rotsch. »	»» »»	BELG. 2 1/2........ »		»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2........ »		98 »/»
— — pass. »	4 7/8	— de 1840........ »		99 »/» »/»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— d° 1842........ »		»» »/» »/»
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque........ »		»»» »»
PORT. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— d° Em. 1844.. »		»»» »»
HOLL. 2 1/2..... »	»» »/»	PIÉMONT.......... »		»»»» »»
HAITI.......... »	»» »/»	AUTRICHE.......... »		»»» »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. [illegible]	[illegible] »»
Act. d. J. [illegible]	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	300 »»
— O. anc. »	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	185 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1105 75
— à Rouen..	[illegible]
R.-Havre...	[illegible] »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle.	135 »»
Paris-Str...	400 75
Tours-Nan.	300 »»
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	440 »»
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	235 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	410 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	300 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	866 25	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	422 50	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1108 »»	Marseille à Avignon	232 50	Nord..................	[illegible] »»
— à Lyon..........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	405 »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

INSURRECTION DES AGIOTEURS. Collection des articles de la *Démocratie pacifique*, à propos des manœuvres des compagnies de Lyon et d'Avignon. 1/2 feuille in-8°. Prix : 5 centimes. Douze exemplaires, 30 cent.

DES BOULANGERIES SOCIÉTAIRES. Brochure in-32. Prix : 40 cent., et par la poste, 50 c.

SOLIDARITÉ. VUE SYNTHÉTIQUE SUR LA DOCTRINE DE CH. FOURIER, par HIPP. RENAUD, 1 vol. in-18. 3e édition, revue et augmentée par l'auteur. — Prix : 1 fr. 25 c. Par la poste, 1 fr. 50 c. — Ce petit volume est très propre à être mis entre les mains des personnes qui, déjà initiées aux sciences historiques et positives, sont encore au début de leurs études en science sociale : il plaira infailliblement aux saines intelligences et aux nobles cœurs.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT DES CRÈCHES DANS LA VILLE DE LYON, par le docteur F. BARRIER, chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu, etc. Brochure in-32. Prix : 50 c., et par la poste, 55 c.

DES CRÈCHES ET DE L'ALLAITEMENT MATERNEL. Lettre au docteur Barrier, par le docteur F. Imbert, professeur à l'École de Médecine de Lyon, médecin de l'Hôtel-Dieu, ex-chirur-

2e édition, in-12. Paris, 1840. Prix : 2 fr. ; par la poste, 2 fr. 50 c.

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

LE LIBRE ÉCHANGE ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par Armand Guibal, gérant d'une filature de lin. Cette brochure, dont la *Démocratie pacifique* a donné un extrait, contient une exposition remarquable et très lucide de l'importante question des droits protecteurs. L'auteur conclut à la nécessité de l'organisation du travail industriel, et propose une solution que l'on peut discuter, mais qui a du moins le mérite d'être présentée par un homme doublement compétent par son intelligence et par sa position, et de poser le problème dans ses véritables termes. — Broch. in 8° de 40 pages. Prix : 50 centimes. Paris, à la Librairie sociétaire, quai Voltaire, 25.

THÉORIE DE **L'ENSEIGNEMENT** DES **LANGUES** ET PLAN D'ORGANISATION basée sur l'association du capital, du travail et du talent, par T. ROBERTSON. (Ext. de la PHALANGE, *Revue de la science sociale.*) In-8. Prix : 75 c.

CONSIDÉRATIONS SUR LES **SALLES D'ASILE** et de leur influence *sur l'avenir des classes pauvres*, par ÉMILE DEPASSE, maire de Lannion. 1 vol. grand in-18, format Carpentier. Prix : 1 fr. 25 c., et par la poste, 1 fr. 50 c.

Spectacles du 20 février.

7 h. » OPÉRA.—La Favorite.
7 h. 1/4 FRANÇAIS.—Louis XI.
» h. » ITALIENS.—
7 h. » OPÉRA-COMIQUE.—Une Nuit de Noël.
7 h. » ODÉON.—Le Dernier Figaro.
6 h. » OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Le Brasseur de Preston.
» h. » THÉATRE HISTORIQUE.—Monte-Cristo (1re soirée.)
6 h. » VARIÉTÉS.—Les Extrêmes, les Vieux Péchés, Lauzun, Conquête.
6 h. 1/4 GYMNASE.—Suzanne, Léonie, Christophe, la Clef dans le Dos.
6 h. » PALAIS-ROYAL.—Banc d'Huîtres, le Fruit, Amour, l'Enfant.
6 h. » PORTE-SAINT-MARTIN.—Belle aux Cheveux d'Or, la Fin du Monde.
6 h. » AMBIGU.—L'Ouvrier, les Bohémiens de Paris.
6 h. » GAITÉ.—Christophe, l'Atelier de demoiselles, Candinot.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Léonie, Matrimoniomanie, Mystère.
6 h. 1/2 FOLIES.—Canards, Cocarde, Journal.
6 h. » COMTE.—Matelot, Moluk, Ventriloque, Rues de Paris, Polichinelle.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS.—Les Délassements, Père, Aventures, Il ne faut rien.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS.—Son Portrait, Brasero, Fouyou, Rôdeurs.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.
JARDIN D'HIVER (Champs-Élysées).—Promenades de jour. Marché aux fleurs, chauffé et permanent. Cab. de lect. gratuit. Salles d'exposition. Prix : 1 fr.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES **ANNONCES.**

8, Place de la Bourse, 8,
A PARIS.

CH. DUVEYRIER ET Ce.

DE LA PUBLICITÉ.

LES ANNONCES, LES PROSPECTUS ET LES AFFICHES.

La Publicité est devenue un élément de succès indispensable au Commerce et à l'Industrie.

De tous les modes de publicité, l'Annonce est le plus complet et le moins dispendieux.

L'*Annonce* offre tous les avantages du *Prospectus* et de l'*Affiche*, sans en avoir les inconvénients.

L'*Affiche*, pour être lue, a besoin d'arrêter les curieux au passage.

Le *Prospectus* arrive rarement à sa destination ; s'il y arrive, c'est, pour ainsi dire, malgré vous, et le premier sentiment qu'il éveille, est la méfiance.

L'*Annonce*, au contraire, arrive chez vous sous le patronage et en compagnie de l'un de vos amis, le journal.

L'Annonce ne produit beaucoup qu'à la condition d'être souvent répétée.

Elle ne peut être souvent répétée qu'à la condition de coûter bon marché.

Les Annonces *courtes* ont sur les Annonces *longues* le triple avantage :

D'être d'une lecture plus prompte et plus facile ;

De se graver plus aisément dans la mémoire des lecteurs ;

De coûter moins cher.

L'Annonce profite à ceux qui la paient en raison de la qualité des marchandises annoncées.

En d'autres termes : les effets de l'Annonce sont *limités* si elle a pour objet de *mauvaises* marchandises, et *incalculables* si elle s'applique à de *bonnes* choses.

Dans le premier cas, l'Annonce fait vendre une fois seulement.

Dans le second cas, l'Annonce *crée une clientèle* et engendre la *publicité parlée* d'amis à amis, de connaissance à connaissance.

La mission de l'annonce est *d'appeler* le consommateur : c'est à la qualité des marchandises qu'il appartient de *conserver* les pratiques.

Tout ce qui a pour objet de faciliter les recherches du lecteur, crée un nouveau mérite à l'*annonce*

Tel est le propre de la classification.

La classification est d'autant plus parfaite, et son importance est d'autant plus réelle, que les annonces sont plus nombreuses.

Ce qui explique pourquoi les Anglais lisent si généralement les annonces, ce n'est ni l'*habitude* ni la *patience*, c'est le grand nombre des annonces et l'ordre rigoureux dans lequel elles sont *classées* ; partant, la *certitude* de trouver ce qu'ils veulent dans les 8 ou 10 *pages* du TIMES aussi *facilement* et aussi *promptement* que les Français trouvent l'adresse d'un négociant quelconque dans l'*Almanach du Commerce*.

Donc, plus il y a d'annonces dans un journal, plus elles ont de valeur.

L'Annonce ne doit être autre chose que l'*enseigne* d'une maison de commerce, mise sous les yeux du public par la voie des journaux.

Les commerçans ne suppriment pas leurs *enseignes* de deux jours l'un ; par la même raison, leurs Annonces devraient être insérées *en permanence* dans les bons journaux.

L'Annonce a, sur l'*enseigne*, l'avantage d'aller trouver le consommateur à domicile, au lieu de l'attendre.

L'Annonce doit être exempte de tout éloge ; l'éloge n'est que le charlatanisme de l'Annonce.

L'*Annonce*, bien comprise, doit être laconique comme l'*enseigne* ; elle doit se réduire à cette formule :

Dans telle rue, à tel numéro, on vend telle chose, à tel prix.

Le prix de l'Annonce doit être proportionné au *nombre* combiné avec la *qualité* des abonnés.

ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR, pour guérir en secret les dartres, syphilis, etc., rue Richer, 6 bis.

PAPIER D'ALBESPEYRES, faubourg Saint-Denis, 84, et dans les pharmacies de province et de l'étranger. pour entretenir, sans *odeur ni douleur*, **LES VESICATOIRES.**

VARICES, BAS LEPERDRIEL

Soulagement prompt et souvent guérison. Faub Montmartre, 78.

PENDULES, MONTRES ET BIJOUX. Soudures de bijoux de 30 centimes à 2 fr. ; rhabillage de montres ordinaires, de 4 fr. à 6 fr. ; rhabillage de montres à cylindre, de 6 fr. à 10 fr. — Soins et abonnement d'horlogerie par an : Montres, 4 fr. ; pendules, 10 fr. — Commission pour ce qui concerne la partie. Relations fréquentes dans les départements : Allier, Aube, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Orne, Eure, Calvados, Manche, à Alger, Saint-Pétersbourg, Varsovie, Rio-Janeiro. — DECHEVAUX DUMESNIL, horloger-bijoutier, 58, quai des Orfèvres, près de la statue de Henri IV.

NOUVEAU SYSTÈME DE **RAMONAGE,** par un procédé mécanique breveté (sans garantie du gouvernement.) TEYSSANDIER ET Ce, rue Royale-Saint-Honoré, 21, (cité Beyrier.) — Ce ramonage s'opère du bas en haut, quelle que soit l'élévation, il ne laisse aucune parcelle de suie dans les parois, n'occasionne aucune dégradation, permet d'éteindre les feux de cheminée en quelques minutes, et, malgré les immenses avantages d'économie et de sécurité de ce ramonage, les prix sont les mêmes que pour l'ancien. — *Nota.* On traitera à l'amiable pour le ramonage à l'année. — Les ateliers sont Cour des Coches, 11. — On entreprend la fumisterie.

M. LAVIGNE, TAILLEUR, rue du Roule, 11.

CHAPEAUX de tous prix et de toutes qualités. Gaspart, fabricant, rue du Coq-Héron, 3.

CAFÉ D'APOLLON, rue du Roule, 3. On y trouve la *Démocratie* et la *Phalange*. Table d'hôte phalanstérienne tous les jours à cinq heures et demie précises, à 1 fr. 25 c.

DEUX personnes mariées, sans enfants, désirent trouver un pensionnaire pour la table et le logement. On donnerait tous les soins désirables. S'adresser au concierge, rue Boursault, n° 3, à Paris.

M. ROBERTSON ouvrira un nouveau cours élémentaire de langue anglaise, lundi 11 mars, à trois heures précises. Une enceinte est réservée pour les dames. On se fait inscrire rue Richelieu, 47 bis.

SOCIÉTÉ ŒNOPHILE

FONDÉE EN 1837. *R. Montmartre*, 171, et *r. de l'Odéon*, 30.

VINS EN CERCLES ET EN BOUTEILLES.

Très bons vins ordinaires vieux, des récoltes de 1844, à 45, 50 et 55 c. la bouteille ; 135 à 150 fr. la pièce. — Vins grand ordinaire vieux (dits de table) des récoltes de 1844 et 1846, à 60, 65 et 75 c., la bouteille ; 170 à 190 fr. la pièce. — Grand assortiment de vins vieux pour entremets, depuis 1 fr. la bouteille. — Vins de dessert et de Champagne.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

BAINS DE HOMBOURG

SAISON D'HIVER. PRÈS DE FRANCFORT-SUR-LE-MEIN. **SAISON D'HIVER.**

Le CASINO de Hombourg est le seul des établissements situés sur les bords du Rhin qui ait le privilège de tenir ses salons ouverts sans interruption pendant toute l'année.

La SAISON D'HIVER, commencée à Hombourg depuis le 1er novembre, se termine au 1er mai.

Le CASINO de Hombourg, si renommé aujourd'hui en Europe, continue d'offrir pendant la saison d'hiver, aux touristes et au public fashionable, tous les avantages, les plaisirs et les divertissements de tout genre qui ont établi d'année en année le succès toujours croissant de la saison d'été.

Heureusement placé au centre de la ville, et construit à l'instar des grands palais d'Italie, cet édifice somptueux réunit dans son enceinte et dans sa parfaite distribution tous les éléments de la vie élégante et confortable.

L'aile gauche contient le salon littéraire, où la société est admise à lire gratuitement les principaux journaux français, anglais, allemands, belges et russes, les salles de jeux de roulette, de trente-et-quarante, et de commerce, et les salons de conversation.

L'aile droite renferme le café-restaurant, où l'on sert à la carte à toute heure, le divan des fumeurs et la grande salle de restauration, où se tient tous les jours, à cinq heures, une table d'hôte de plus de cent couverts servie à la française.

Un vaste calorifère souterrain entretien constamment une chaleur égale dans toutes les parties de l'édifice.

Au centre s'élève la magnifique salle de bal, soutenue aux extrémités par un double rang de colonnes de marbre, et pouvant contenir plus de mille personnes. Constamment ouverte, elle sert de promenade et de rendez-vous à la société, qui s'y rassemble chaque jour pour entendre le soir des concerts exécutés par un excellent orchestre de vingt-huit artistes, sous la direction du maître de chapelle, M. Garbé. Souvent aussi des instrumentistes ou des chanteurs célèbres étrangers viennent y produire leurs talents.

A des intervalles rapprochés, dans la SAISON D'HIVER, un grand bal paré est offert aux étrangers résidents, par invitation personnelle et sans rétribution. Pendant le carnaval, le CASINO donne des bals masqués et ballets, quadrilles de caractère, tombolas vénitiennes, qui, outre la société de Hombourg, attirent encore l'élite des familles de Francfort, de Darmstadt, Mayence, Manheim et autres villes environnantes.

Les chasses, ouvertes depuis le 1er septembre, durent tout l'hiver sans interruption. 20,000 hectares de forêts et de plaines peuplées de toute espèce de gibier, sont à la disposition des amateurs.

La ville de Hombourg, presque entièrement renouvelée depuis six ans, et couverte aujourd'hui d'un grand nombre d'hôtels et de nouvelles habitations coquettement bâties, présente dans sa rue principale et aux abords même du CASINO des logements confortables et d'un prix modéré pour des particuliers ou des familles entières. Beaucoup de familles anglaises, françaises et russes sont [illegible]ment fixées à Hombourg, et la SAISON D'HIVER ac[illegible] les précédentes par le nombre et l'affluence de ses

On se rend de Paris à Hombourg par trois routes différentes :

PREMIÈRE ROUTE,

PAR CHEMIN DE FER ET BATEAU A VAPEUR, EN 56 HEURES.

12 h.	»	de Paris à Bruxelles, par chemin de fer.
8 h.	3/4	de Bruxelles à Cologne, par chemin de fer.
1 h.	»	de Cologne à Bonn, par chemin de fer.
12 h.	»	de Bonn à Mayence, par bateau à vapeur.
1 h.	»	de Mayence à Francfort-sur-Mein, par chemin de fer.
1 h.	1/4	de Francfort-sur-Mein à Hombourg, par omnibus.
56 h.	»	de Paris à Hombourg.

DEUXIÈME ROUTE,

Par METZ, MAYENCE, FRANCFORT,

EN 42 HEURES 1/4.

40 h.	»	de Paris à Mayence, par malle-poste.
1 h.	»	de Mayence à Francfort-sur-Mein, par chemin de fer.
1 h.	1/4	de Francfort à Hombourg, par omnibus.
42 h.	1/4	de Paris à Hombourg.

TROISIÈME ROUTE,

Par STRASBOURG et FRANCFORT.

EN 45 HEURES 1/4.

36 h.	»	de Paris à Strasbourg, par malle-poste.
8 h.	»	de Strasbourg à Francfort-sur-Mein, par chemin de fer.
1 h.	1/4	de Francfort à Hombourg, par omnibus.
45 h.	1/4	de Paris à Hombourg.

Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 35 — 17 — 7

LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les annonces sont reçues au siége de la société [illegible] et Comp^e, [illegible]

PARIS, 2[illegible] [illegible]RIER.

L'opposition avait décidé que le banquet du 12e arrondissement, protestation solennelle pour le maintien du droit de réunion, aurait lieu demain mardi, à midi. Les déclarations des ministres eux-mêmes à la tribune pendant la discussion de l'adresse autorisaient à croire qu'ils ne mettraient à cette manifestation aucun obstacle matériel, qu'ils se borneraient à faire constater par leurs agents le prétendu délit des citoyens réunis, et à faire décider la question de légalité par les tribunaux.

Il était bien évident, toutefois, que l'émotion produite par le banquet ne pouvait se renfermer dans le cercle des convives. Une très grande partie de la population parisienne sympathisait d'avance avec une manifestation organisée pour la défense de ses droits. Silencieuse et sans armes, elle devait, par sa seule présence aux alentours du lieu de réunion, faire acte d'adhésion au banquet et témoigner sa répulsion vive et légitime pour la politique ministérielle.

Les commissaires du banquet, ne pouvaient ignorer ces dispositions du public parisien, et notamment de la garde nationale; craignant les résultats d'une affluence immense et désordonnée, ils publièrent ce matin, dans tous les journaux indépendants, un programme indiquant à quelle place et dans quel ordre les invités et les assistants se réuniraient pour marcher en cortége vers le lieu du banquet. Ces indications, ces conseils donnés par les commissaires au nom de cette autorité inoffensive, qui a toujours appartenu aux ordonnateurs de grandes réunions, le ministère les a transformés en *convocation de la garde nationale* par un pouvoir illégitime.

Il eût convenu au gouvernement que les membres de l'opposition allassent en petit nombre et sans appareil au devant d'un jugement correctionnel, mais il ne convenait plus au ministère que la population parisienne se levât contre lui sous l'uniforme de la milice citoyenne, et qu'elle défilât dans les rues de la cité, démonstration d'autant plus redoutable pour le pouvoir qu'elle eût été plus calme et plus pure de tout excès.

On savait donc aujourd'hui à la Chambre des députés que le gouvernement s'opposerait par un grand déploiement de forces militaires à la démonstration projetée. Des interpellations adressées par M. Odilon Barrot à M. Duchâtel ont mis au grand jour les résolutions du pouvoir, annoncées depuis par des ordonnances affichées dans les rues.

Les députés de l'opposition se sont réunis au sortir de la séance chez M. Odilon Barrot. Ils y ont rédigé la déclaration suivante:

Déclaration des Députés de l'Opposition.

Une grande et solennelle manifestation devait avoir lieu aujourd'hui en faveur du droit de réunion contesté par le gouvernement, Toutes les mesures avaient été prises pour assurer l'ordre et pour prévenir toute espèce de trouble. Le gouvernement était instruit, depuis plusieurs jours, de ces mesures, et savait quelle serait la forme de cette protestation. Il n'ignorait pas que les députés se rendraient en corps au lieu du banquet, accompagnés d'un grand nombre de citoyens et de gardes nationaux sans armes. Il avait annoncé l'intention de n'apporter aucun obstacle à cette démonstration, tant que l'ordre ne serait point troublé, et de se borner à constater par un procès-verbal ce qu'il regarde comme une contravention et ce que l'opposition regarde comme l'exercice d'un droit. Tout à coup, en prenant pour prétexte une publication dont le seul but était de prévenir les désordres qui auraient pu naître d'une grande affluence de citoyens, le gouvernement a fait connaître sa résolution d'empêcher, par la force, tout rassemblement sur la voie publique, et d'interdire, soit à la population, soit aux gardes nationaux, toute participation à la manifestation projetée. Cette tardive résolution du gouvernement ne permettait plus à l'opposition de changer le caractère de la démonstration. Elle se trouvait donc placée dans l'alternative ou de provoquer une collision entre les citoyens et la force publique, ou de renoncer à la protestation légale et pacifique qu'elle avait résolue.

Dans cette situation, les membres de l'opposition, personnellement protégés par leur qualité de député, ne pouvaient pas exposer volontairement les citoyens aux conséquences d'une lutte aussi funeste à l'ordre qu'à la liberté. L'opposition a donc pensé qu'elle devait s'abstenir et laisser au gouvernement toute la responsabilité de ses mesures. Elle engage tous les bons citoyens à suivre son exemple.

En ajournant ainsi l'exercice d'un droit, l'opposition prend envers le pays l'engagement de faire prévaloir ce droit par toutes les voies constitutionnelles. Elle ne manquera pas à ce devoir, et elle poursuivra avec persévérance et avec plus d'énergie que jamais la lutte qu'elle a entreprise contre une politique corruptrice, violente et anti-nationale.

En ne se rendant pas au banquet, l'opposition accomplit un grand acte de modération et d'humanité. Elle sait qu'il lui reste à accomplir un grand acte de fermeté et de justice.

Les députés ne renoncent nullement à la défense du droit de réunion; mais ils ne veulent pas, dans les circonstances actuelles et après les mesures brutales prises par le ministère, encourir aucune part de responsabilité dans le sang qui pourrait être versé. Le ministère veut porter le débat dans la rue, l'opposition le reporte dans le parlement. Au déploiement des baïonnettes, elle répond par la mise en accusation du ministère, non pas devant la majorité, mais devant le pays.

En conséquence de la résolution prise par l'opposition, un acte d'accusation contre le ministère sera immédiatement proposé par un grand nombre de députés parmi lesquels MM. Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, de Malleville, d'Aragon, Abatucci, Beaumont (de la Somme), Georges de Lafayette, Boissel, Garnier-Pagès, Carnot, Ferdinand de Lasteyrie, Havin, de Courtois, Vavin, Garnon, Marquis, de Jouvencel, Taillandier, Bureaux de Puzy, Luneau, Saint-Albin, Cambacérès, Moreau (Seine), Berger, Marie, Bethmont, de Thiard, Dupont (de l'Eure), etc., etc.

En présence de cet engagement solennel, les commissaires du banquet ont pris de leur côté la résolution suivante:

La commission générale chargé d'organiser le banquet du 12e arrondissement;

Après avoir pris connaissance de la délibération des députés de l'opposition,

Considérant que le ministre de l'intérieur a déclaré à la tribune qu'il tolérerait le banquet pourvu qu'on s'y rendît individuellement;

Qu'on donnerait ainsi aux ministres l'occasion de constater une contravention et de faire juger par le tribunal de simple police un droit politique qui est du ressort des Chambres et du pays;

Qu'on servirait ainsi tous les désirs du ministère, et qu'on jouerait à son profit une sorte de comédie indigne de citoyens pénétrés de leur devoir;

Considérant de plus que la manifestation à laquelle la population de Paris devait concourir donnait son véritable caractère au banquet projeté;

Que les mesures prises par l'autorité militaire exposeraient à des collisions certaines et sanglantes ceux qui persisteraient à faire contre la force une démonstration collective;

Que l'humanité et le patriotisme commandent également d'éviter de pareilles extrémités;

Par ces motifs, la commission a décidé que le banquet du 12e arrondissement serait ajourné;

Elle laisse au pouvoir la responsabilité des provocations et des violences;

Elle a la pleine confiance que l'acte d'accusation d'un ministère qui conduit la population de Paris au seuil d'une guerre civile sera déposé demain à la Chambre, et que la France, consultée, ensuite, saura, par le poids de son opinion, faire justice d'une politique qui excite depuis longtemps le mépris et l'indignation du pays.

Il n'y aura donc pas de banquet, du moins quant à présent, mais le ministère sera mis en accusation, et tous les hommes de cœur donneront suite à cette mesure. Il faut maintenir l'agitation sur le terrain légal, et refuser au pouvoir la satisfaction d'une guerre civile. Que si toutefois des collisions étaient déterminées par les procédés violents que le ministère veut employer, et auxquelles la conduite de l'opposition ne laisse plus le moindre prétexte, si le rappel était battu, nous engageons les gardes nationaux, quelle que soit la nuance de leur opinion politique, à se rendre sous les armes, à y paraître en grand nombre afin de représenter dans la crise l'humanité, la liberté, le civisme.

Nous terminerons par un mot. Des sentiments respectables et aussi de sages calculs ont pu décider l'opposition à ne pas réaliser demain la manifestation projetée. Mais, que l'opposition le sache bien, elle serait déshonorée à la face du pays si elle acceptait le règne de l'arbitraire, si elle courbait la tête quand on confisque nos droits et si un banquet réformiste n'avait pas lieu prochainement à Paris. L'opinion ne peut accepter que comme une satisfaction provisoire la mise en accusation du ministère pardevant la majorité satisfaite. Il faut que l'opposition use publiquement du droit de réunion, comme elle s'y est engagée. Ajourner en ce moment le banquet, ce peut être humanité, prudence; y renoncer absolument, ce serait pour la gauche une abdication, ce serait la plus profonde des déchéances morales.

Nous critiquerons plus tard. Nous avertissons aujourd'hui.

Ministres, vous avez rompu avec la nation; vous avez donné un terrible signal. Il n'est plus de conseils à vous donner.

Messieurs de la gauche, hâtez-vous de reprendre la position que vous avez perdue; organisez à un jour très prochain le banquet; enlevez à vos actes tout caractère d'équivoque; hâtez-vous de consacrer, par une manifestation solennelle et réelle, le droit de réunion.

Gardes nationaux, soyez prêts à l'appel de vos chefs! Le peuple s'est ému! Depuis quinze jours, l'opposition et ses journaux ont agité le pays, ont sollicité les sympathies et le concours de la population de Paris pour appuyer l'acte projeté du banquet. Gardes nationaux, demain le peuple peut se présenter pour défendre avec vous le droit de réunion. Soyez donc à votre poste pour protéger vos frères, pour maintenir la paix dans la cité, pour prévenir un coup de violence qui profiterait au parti de la réaction.

Les avis suivants ont été affichés ce soir:

GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

ORDRE DU JOUR.

Paris, le 21 février 1848.

Gardes nationaux du département de la Seine,

Tant que la manifestation qui se prépare n'a pas fait un appel directe à votre concours et à votre appui, je me suis abstenu de vous rappeler dans quelles limites la loi a renfermé vos droits et vos devoirs, parce que vous n'avez cessé, depuis dix-sept ans, de prouver que vous les connaissiez bien, les uns et les autres, et que vous n'y avez jamais manqué.

Aujourd'hui que l'on cherche à vous égarer au nom même de la légalité, dont le maintien est confié à votre dévouement et à votre patriotisme, que des hommes qui vous sont étrangers vous convoquent, vous appellent et usurpent les droits de vos chefs, je dois protester hautement contre cette injure, et c'est au nom de la loi elle-même que je m'adresse à vous.

(Suit la citation des articles 1er, 7 et 93 de la loi du 22 mars [illegible])

Vous le voyez, gardes nationaux du département de la Se[illegible] parle en termes trop clairs et trop précis pour qu'il soit [illegible] vous abuser par une interprétation dont votre sagesse f[illegible]

Peu d'entre vous sans doute sont disposés à se li[illegible] à une démarche coupable; mais je voudrais leur épar[illegible] et le regret de compter leur petit nombre au milieu de[illegible] nationaux dont vos légions se composent.

C'est donc au nom de la loi que je vous adjure de ne pas tromper la confiance du pays, qui a remis à votre garde la défense de la royauté constitutionnelle et de l'ordre légal. Vous ne voudrez pas non plus méconnaître la voix de votre commandant supérieur, parce qu'il ne vous a jamais abusés: je compte sur votre sagesse et votre patriotisme, comme vous devez compter toujours sur ma loyauté et mon dévouement.

Signé JACQUEMINOT.

PRÉFECTURE DE POLICE.

PROCLAMATION.

Habitants de Paris!

Une inquiétude, qui nuit au travail et aux affaires, règne depuis quelques jours dans les esprits. Elle provient des manifestations qui se préparent. Le gouvernement, déterminé par des motifs d'ordre public qui ne se sont que trop justifiés, et usant d'un droit que les lois lui donnent, et qui a été constamment exercé sans contestation, a interdit le banquet du 12e arrondissement. Néanmoins, comme il a déclaré, devant la Chambre des députés, que cette question était de nature à recevoir une solution judiciaire, au lieu de s'opposer par la force à la réunion projetée, il a pris la résolution de laisser constater la contravention, en permettant l'entrée des convives dans la salle du banquet, espérant que ces convives auraient la sagesse de se retirer à la première sommation, afin de ne pas convertir une simple contravention en un acte de rébellion. C'était le seul moyen de faire juger la question devant l'autorité suprême de la cour de cassation.

Le gouvernement persiste dans cette détermination; mais le manifeste publié ce matin par les journaux de l'opposition annonce un autre but, d'autres intentions: il élève un gouvernement à côté du véritable gouvernement du pays, de celui qui est institué par la charte et qui s'appuie sur la majorité des chambres; il appelle une manifestation publique, dangereuse pour le repos de la cité; il convoque, en violation de la loi de 1831, les gardes nationaux, qu'il dispose à l'avance en haie régulière, par numéro de légion, les officiers en tête. Ici aucun doute n'est possible, de bonne foi; les lois les plus claires, les mieux établies sont violées. Le gouvernement saura les faire respecter; elles sont le fondement et la garantie de l'ordre public.

J'invite tous les bons citoyens à se conformer à ces lois, à ne se joindre à aucun rassemblement, de crainte de donner lieu à des troubles regrettables. Je fais cet appel à leur patriotisme et à leur raison, au nom de nos institutions, du repos public et des intérêts les plus chers de la cité.

Paris, le 21 février 1848.

Le pair de France, préfet de police,
G. DELESSERT.

ARRÊTÉ.

Vu la déclaration qui nous a été faite, relativement à un banquet qui doit avoir lieu le mardi 22 courant, à midi, dans un local situé rue du Chemin de Versailles à Chaillot;

Vu, etc. (suit le texte des diverses lois invoquées par le ministère.)

Art. 1er. La réunion et le banquet précités sont interdits.

Art. 2. Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Art. 3. Toutes mesures seront prises pour assurer l'exécution du présent arrêté.

Un autre placard contient le texte de la loi sur les attroupements.

Voici le manifeste que les commissaires du banquet du 12e arrondissement avaient fait publier par les journaux de Paris:

La commission générale chargée d'organiser le banquet du 12e arrondissement croit devoir rappeler que la manifestation fixée à mardi prochain a pour objet l'exercice légal et pacifique d'un droit constitutionnel, le droit de réunion politique, sans lequel le gouvernement représentatif ne serait qu'une dérision.

Le ministère ayant déclaré et soutenu à la tribune que la pratique de ce droit était soumise au bon plaisir de la police, les députés de l'opposition, des pairs de France, d'anciens députés, des membres du conseil-général, des magistrats, des officiers, sous-officiers et soldats de la garde nationale, des membres du comité central des électeurs de l'opposition, des rédacteurs des journaux de Paris, ont accepté l'invitation qui leur était faite de prendre part à la manifestation, afin de protester, en vertu de la loi, contre une prétention illégale et arbitraire.

Comme il est naturel de prévoir que cette protestation publique peut attirer un concours considérable de citoyens; comme on doit présumer aussi que les gardes nationaux de Paris, fidèles à leur devise de: *Liberté, ordre public*, voudront en cette circonstance accomplir ce double devoir; qu'ils voudront défendre la liberté en se joignant à la manifestation, protéger l'ordre et empêcher toute collision par leur présence; que, dans la prévision d'une réunion nombreuse de gardes nationaux et de citoyens, il semble convenable de prendre des dispositions qui éloignent toute cause de trouble et de tumulte;

La commission a pensé que la manifestation devait avoir lieu dans le quartier de la capitale où la largeur des rues et des places permît à la population de s'agglomérer sans qu'il en résulte d'encombrement.

A cet effet, les députés, les pairs de France et les autres personnes invitées au banquet s'assembleront mardi prochain, à onze heures, au lieu ordinaire des réunions de l'opposition parlementaire, place de la Madeleine, n° 2.

Les souscripteurs du banquet qui font partie de la garde nationale sont priés de se réunir devant l'église de la Madeleine, et de former deux haies parallèles entre lesquelles se placeront les invités.

Le cortége aura en tête des officiers supérieurs de la garde nationale qui se présenteront pour se joindre à la manifestation.

Immédiatement après les invités et les convives, se placera un rang d'officiers de la garde nationale.

Derrière ceux-ci, les gardes nationaux formés en colonnes suivant le numéro des légions.

Entre la troisième et la quatrième colonne, les jeunes gens des Ecoles, sous la conduite de commissaires désignés par eux.

Puis les autres gardes nationaux de Paris et de la banlieue dans l'ordre désigné plus haut.

[illegible]e cortége partira à onze et demie, et se dirigera, par la place de la [illegible]corde et les Champs-Elysées, vers le lieu du banquet.

[illegible]commission, convaincue que cette manifestation sera d'autant [illegible] qu'elle sera plus calme, d'autant plus imposante qu'elle [illegible] même tout prétexte de conflit, invite les citoyens à ne pousser [illegible] cri, à ne porter ni drapeau ni signe extérieur; elle invite les

... légales par l'expression légale et calme de son opinion.

Voici la lettre que les députés de l'opposition ont adressée à la commission du banquet du 12e arrondissement, en réponse à l'invitation collective qu'ils ont reçue :

A Messieurs les président et membres de la commission du banquet du douzième arrondissement.

Paris, 18 février 1848.

Messieurs,

Nous avons reçu l'invitation que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser pour le banquet du 12e arrondissement de Paris.

Le droit de réunion politique sans autorisation ayant été nié par le ministère dans la discussion de l'adresse, nous voyons dans ce banquet le moyen de maintenir un droit constitutionnel contre les prétentions de l'arbitraire, et de le faire consacrer définitivement.

Nous regardons dès lors comme un devoir impérieux de nous joindre à la manifestation légale et pacifique que vous préparez, et d'accepter votre invitation.

Agréez, etc.

Abbatucci, Arago, d'Aragon, Bacot, Ballot, Baroche, Baron, Barrot (Odilon), de Beaumont (Somme), Berger, Bethmont, Bigot, Bonnin, Bureaux de Pusy, de Cambacérès, Carnot, Chambolle, Convers, Cordier, de Courtais, Crémieux, Creton, Darnaux, Debrotonne, Delavau, Delespaul, Demarçay, Desjobert, Dollfus, Doublat, Drault, Drouyn de l'Huys, Dubourhage, Dupont (de l'Eure), Durand de Romorantin, Dusolier, Dutier, Duvergier de Hauranne, Farran, Faucher (Léon), Garnier-Pagès, Garnon, Gauthier de Rumilly, Gigon La Bertrie, Glais-Bizoin, Le Gorrec, de Grammont, Guyet Desfontaines, Havin, de Jouvencel, Junyen, Lafayette (Georges), Lafayette (Oscar), Lamartine, Larabit, Lasteyrie (Ferdinand), Lavalette (de la Mayenne), Lefort-Gonsolin, Legraverend, Lesseps, Lestiboudois, Levavasseur, Lherbette, Luneau, Malchain, de Maleville (Léon), Malgaigne, Manuel, Marie, Marion, Marquis, Mathey, Mathieu (Saône-et-Loire), Mauguin, Maurat-Ballange, Moreau (de la Seine), Osmont, Pagès (de l'Ariège), Pérignon, Piéron, Quinette, Raimbault, Roger (du Loiret), de Saint-Albin, Sieyès, Struch, Subervic, Taillandier, Tassel, Teissié de la Motte, de Thiard, Vavin.

Agitation réformiste.

De nouvelles adresses ont été envoyées à MM. les députés de l'opposition. Aux villes de Lyon, d'Angers, de Rouen et d'Amiens, que nous avons déjà citées, il faut joindre celles de La Châtre, de Saint-Quentin, de Saint-Germain-en-Laye, d'Arras, de Mâcon, de Saint-Omer, d'Orléans, de Melun, de Brie-Comte-Robert, de Meaux, de Coulommiers, etc.

Des banquets réformistes s'organisent à Nantes, à Châlon-sur-Saône et à Mâcon.

La plupart des journaux indépendants de la province annoncent que des adhésions au grand mouvement pacifique de Paris se formulent dans les comités électoraux.

Plusieurs grandes villes, Lyon entre autres, sont surveillées, comme Paris, par l'autorité. Nous trouvons les lignes suivantes dans le *Censeur* :

« Il paraît qu'à Lyon on se modèle sur Paris. On approvisionne les forts et les casernes de vivres, d'armes et de projectiles.

» Pourquoi donc veut-on bâillonner la France ? C'est pour que l'Autriche puisse avec plus de sécurité égorger les patriotes italiens, et peut-être faire une trouée en Suisse. Voilà le mot des théories de MM. Guizot et Duchâtel sur les banquets. »

On lit dans le *Constitutionnel* :

« On assurait aujourd'hui que le ministère ayant consulté nos plus savants jurisconsultes sur la légalité des réunions politiques aurait acquis la conviction que l'opinion soutenue par M. le garde-des-sceaux sur cette matière, ne sera point adoptée par la cour de cassation. »

— Rouen devait se faire représenter au banquet par plusieurs officiers de la garde nationale : Orléans a voulu aussi prendre part à cette protestation, Arras a envoyé un chef de bataillon et des officiers. Le commandant de l'artillerie de la garde nationale de Metz est arrivé hier à Paris. Les gardes nationaux de Montmartre, des Batignolles, de Belleville, de Vaugirard, de Sceaux, de Saint-Denis, de Saint-Germain, de Bercy, de Charenton, de toute la banlieue enfin et de Versailles, devaient s'adjoindre à leurs camarades de Paris.

— MM. le général Leydet, Martin (de Strasbourg), Cormenin, Legendre, Marchand, Ernest de Girardin, Taschereau, Vieillard, Coulman, Duchaffaud, Allier, Foye et Billaudel, anciens députés de l'opposition, présents à Paris, avaient promis d'accompagner leurs anciens collègues de la chambre au banquet du 12e arrondissement.

— Au nombre des députés qui ont accepté l'invitation des commissaires du banquet du 12e arrondissement, nous devons ajouter MM. Lacrosse et Ledru-Rollin. L'honorable M. Gustave de Beaumont, qui a adhéré à cette manifestation nationale, a chargé le *Siècle* d'exprimer publiquement ses regrets de ne pouvoir y assister, à cause de la perte récente et bien douloureuse d'une mère qu'il chérissait.

Il faut aussi joindre trois noms nouveaux aux noms déjà connus des anciens députés de l'opposition, qui avaient promis d'accompagner au de la réunion leurs anciens collègues de la Chambre. Ce sont ceux de MM. Allier, Foye et Billaudel.

— On nous assure que dans un conseil des ministres qui a eu lieu aujourd'hui à 3 heures, toutes les mesures ont été prises pour donner demain le plus grand développement à la force armée, seule force dont dispose encore le pouvoir.

Quatre-vingt mille hommes seront demain sur pied dans Paris. Dès huit heures du matin, le Carrousel et les principales places seront occupés par la troupe. Chaque soldat aura ses armes chargées et des cartouches dans la giberne. Des vivres pour plusieurs jours seront rassemblés sur les places où camperont les troupes.

D'après les bruits qui couraient à la Chambre et qu'ont publiés plusieurs journaux, il paraît certain que l'ordonnance nommant M. le maréchal Bugeaud au poste de gouverneur de Paris est déjà signée. On assure que le maréchal se rendra demain matin à cheval aux Tuileries, escorté de ses aides de-camp, pour prendre le commandement des quatre-vingt mille hommes au moyen desquels on espère intimider la population parisienne.

Ce soir, plusieurs convois de deux ou trois caissons, escortés par des soldats du train, ont traversé les quais venant du côté de Vincennes et se dirigeant vers l'Ecole militaire.

Article 66 de la Charte de 1830. — « La présente Charte et tous les droits qu'elle consacre demeurent confiés au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français. »

... avions de faire le bonheur de notre peuple et de l'utiliser que nous portons à ses nobles qualités. Nous avons porté nos vues sur la réorganisation de la milice, avant même que la voix publique la demandât, et nous avions pris des mesures pour nous procurer au dehors des officiers qui pussent venir en aide pour cela à ceux qui servent déjà avec tant d'honneur le Souverain-Pontife.

» Pour mieux élargir la sphère de ceux qui, par leurs talents et par leur expérience, pourront concourir à ces améliorations, nous avons appelé dans notre conseil des ministres un plus grand nombre de laïc.

» Si la concorde et les bonnes relations avec les princes à qui l'Italie doit de nouvelles réformes sont une garantie de la conservation de ces améliorations, que vous avez accueillies avec tant de gratitude et d'applaudissements, nous avons la satisfaction de vous apprendre que nos relations avec eux sont des plus étroites et des plus amicales.

» Croyez, ô Romains et sujets pontificaux, que rien de ce qui pourra contribuer à la tranquillité, au repos et à la dignité de l'Etat, ne sera négligé par votre Père et Souverain, qui vous a déjà donné tant de preuves de sa sollicitude, et qui est prêt à vous en donner de nouvelles, si Dieu daigne lui accorder la faveur de mettre dans vos cœurs et dans ceux de tous les Italiens l'esprit de paix et de sagesse. Mais il est prêt aussi à résister, grâce aux institutions déjà accordées, à toute exigence désordonnée, comme il est prêt à résister aux demandes qui seraient contraires à ses devoirs et à votre bonheur.

» Ecoutez donc la voix de votre Père, et restez sourds aux suggestions et aux cris que poussent des bouches inconnues pour agiter les peuples d'Italie, en leur faisant craindre une guerre étrangère préparée et appelée par des conspirations intérieures et la malveillante inertie des gouvernements. Voilà où est la tromperie : pousser les peuples, par de fausses appréhensions, à chercher le salut public dans la discorde, et par le tumulte jeter le trouble dans les conseils de ceux qui vous gouvernent, et fournir ainsi le prétexte d'une guerre qu'aucun autre motif ne peut nous faire craindre. L'Italie échappera à ce péril lorsqu'un lien d'amour et de fidélité, que rien ne troublera aucune violence, unira dans un même faisceau la force des peuples à la sagesse des princes. Nous surtout, nous la tête et le pontife suprême de la sainte religion catholique, ne verrons-nous pas accourir à notre défense, si nous sommes injustement attaqués, les innombrables fils qui se grouperont autour du centre de la catholicité comme autour de la maison de leur père.

» Au milieu de tous les dons dont le ciel a doté notre chère Italie, celui-ci n'est pas le moindre, qui aux trois millions de sujets qu'il nous a donnés, a joint deux cent millions de frères de toute nations et de toutes langues. C'est ce qui fut dans d'autres temps et au milieu de la décomposition du monde romain, le salut de Rome. Voilà ce qui sera toujours la sauvegarde de l'Italie tant que celle aura pour centre le siége apostolique.

» Bénissez donc l'Italie, GRAND DIEU ! et conservez lui celui de tous vos dons le plus précieux : la Foi ! Bénissez-la de la bénédiction que vous demande votre vicaire, le front courbé jusqu'à terre ! Bénissez-la de la bénédiction que pour elle vous demandent les saints à qui elle donna la vie, la reine des saints qui la protége, les apôtres dont elle conserve les précieuses reliques, et votre Fils fait homme qui a choisi Rome pour résidence de son représentant sur la terre.

» Donné à Rome, dans notre palais de Sainte-Marie-Majeure, le 10 de février de l'an 1848, le second de notre pontificat.

Cette proclamation a été accueillie avec un vif enthousiasme, et il a été décidé que l'on se rendrait solennellement au Quirinal le 12 à cinq heures du soir. Nous traduisons une correspondance de la *Patria*, de Florence :

« Partie de la place *del Popolo*, la multitude s'avança par la rue *del Corso* jusqu'au Quirinal. Des bataillons de soldats citoyens s'étaient réunis aux soldats de ligne et de cavalerie, et presque tous portaient sur la poitrine la cocarde tricolore conformément à un ordre du jour publié la veille par le commandant de la garde civique.

Pie IX, accompagné de l'état-major de la garde civique et du sénateur de Rome, parut à la *Loggia* au milieu des cris de la multitude. Il s'adressa au peuple en ces termes :

« Avant que la bénédiction du ciel descende sur vous, sur l'Etat, je dirai même sur toute l'Italie, je dois vous dire combien je désire que vos esprits soient d'accord et vos cœurs soient unis en une même pensée. Ne m'adressez pas de demandes incompatibles avec la sainteté de l'Etat et de l'Eglise. Il y a des paroles et des cris proférés non par le peuple, mais par quelques personnes seulement que je ne saurais approuver. Restez fidèles à la religion et aux promesses faites à Dieu et à la foi. A ces conditions et après cet avis, je vous bénis de toute mon âme. »

» Ce discours, interrompu souvent par des cris d'enthousiasme, obtint l'approbation générale.

» Avant de donner cette bénédiction, Pie IX adressa aux officiers supérieurs de la garde civique des paroles vraiment consolantes, car il fit connaître qu'il n'était pas loin d'accorder tout ce qui pourrait être utile pour le bien du peuple. Il rappela qu'avant Sixte-Quint il existait dans les Etats pontificaux des institutions qui donnaient au gouvernement une sorte de forme représentative. Il ajouta que, si ces institutions, appropriées à la situation actuelle, pouvaient satisfaire ses sujets, il n'était pas éloigné de les accorder.

» Mais, dit-il en terminant, puisque je suis disposé à faire cette nouvelle réforme, que le peuple ne se laisse pas emporter par quelques personnes envoyées ici pour fomenter le désordre et l'anarchie. En cas d'agitation, je confie à la garde civique la défense des citoyens, le sacré collége et ma personne.

» On dit, et ce bruit paraît fondé, que le saint-père a fait appel à beaucoup de théologiens, entre lesquels le P. Ventura et le P. Perrone, jésuite, pour être raffermi dans des hésitations au sujet d'une constitution ; s'il convient d'en accorder une aux sujets pontificaux ; de quelle manière on pourrait concilier avec les droits du saint-siége forme du gouvernement électif. Les théologiens ont déclaré d'un commun accord que, lorsque S. S. voudrait accorder à ses peuples des institutions représentatives, elle le pourrait faire sans préjudice des droits inaliénables du souverain pontificat. Il est certain que Pie IX attend l'attitude que prendront les autres Etats de la ligue italienne, le Piémont et la Toscane.

» Le ministère s'est recomposé de la manière suivante : Mgr Morichini reste aux finances ; le cardinal Bofondi à la présidence du conseil et au ministère des affaires étrangères ; Mgr Roberti et le cardinal Mezzofanti restent provisoirement, le premier au ministère de la justice, le second au ministère de l'instruction publique ; le prince de Teano au ministère de la police ; l'avocat Hurbinetti aux travaux publics ; le comte Pasolini au commerce et à l'agriculture. Le général Piémontese sera appelé à la guerre ; à l'intérieur, on hésite encore entre Mgr Milesi, délégué de Macerata, et Mgr Belgrado, délégué de Fermo. Voilà donc quatre ministres laïques dans le conseil ; c'est une bonne garantie contre les tendances des autres. »

Le duc de Toscane et le projet de constitution. — Les journaux florentins témoignent une grande impatience de posséder un gouvernement constitutionnel. La magistrature civique de Florence a pris, dans la séance du 12 février dernier, une délibération

... présentait. »

— On écrit de Civita-Vecchia au *Journal des Débats* que les navires français qui se trouvent dans ce port se sont associés aux illuminations qui ont eu lieu pour célébrer l'allocution du pape, et qu'à un bal donné le jour de la fête, les officiers français ont été invités par les dames de Civita-Vecchia.

La constitution de Naples. — La *Gazette des Deux-Siciles* publie la nouvelle constitution de Naples. Cette constitution est calquée en général sur la nôtre. Elle contient en moins cependant la liberté des cultes, et en plus les capacités comme base électoral et l'éligibilité à 25 ans. Cette charte est loin, du reste, bien loin de la constitution de 1812, et la Sicile refuse de s'en contenter.

A Naples, au contraire, la joie a été très vive. La proclamation a eu lieu le 11. Le roi est sorti en voiture, accompagné de la reine. Sur son passage, la population a fait éclater les plus vifs témoignages d'enthousiasme. Quelques uns l'ont poussé jusqu'au point de vouloir dételer la voiture du roi pour le traîner triomphalement, mais cette manifestation n'a pas eu lieu, parce que le roi s'y est opposé.

Les renseignements suivants sont empruntés à une correspondance publiée dans un supplément du *Nouvelliste* :

« La Sicile n'ayant pas obtenu ce qu'elle désire, c'est-à-dire sa constitution particulière, commence à douter de la bonne foi du gouvernement napolitain. Du reste, elle ne se trouve pas suffisamment représentée dans le conseil de la couronne, attendu que sur les six ministres qui la composent il ne se trouve qu'un Sicilien, M. Gaëtano Scovazzo, et c'est là la principale cause de sa défiance.

» Mais la Sicile est bien décidée à ne pas accepter la constitution napolitaine qui n'établit qu'un seul parlement. Les Siciliens comprennent que dans ce parlement leurs représentants ne composeront jamais qu'une infime fraction sans autorité, et que par conséquent leurs intérêts seront sacrifiés constamment aux intérêts napolitains.

» La méfiance des Siciliens n'a pas été peu excitée aussi par cet ordre prétendu, transmis de Naples le 2 courant et qui aurait dû parvenir à Palerme le 3, relativement à la reddition du fort Castellamare, le seul encore occupé par les troupes royales. Le roi, disait-on, voulait, par cette concession spontanée, arrêter enfin l'effusion du sang et donner aux Siciliens des gages de son bon vouloir. Le 3, un paquebot arrivait de Naples à Palerme, porteur de la nouvelle constitution et d'une invitation aux insurgés de déposer les armes. Quant à la remise du fort de Castellamare, il n'en était plus question. Les Palermitains, surpris et voyant que le gouvernement de Naples cherchait avant tout à éluder ses premières promesses, résolurent d'attaquer le fort le lendemain, 4. Ce qui eut lieu en effet, et Castellamare fut quelques heures après au pouvoir de l'insurrection.

» La majeure partie des forces siciliennes se trouvant ainsi disponibles, se sont dirigées dès le 7 sur Messine et Syracuse, les seules villes où les châteaux sont encore occupés par les troupes royales.

» Nous espérons que le gouvernement napolitain s'empressera, avant que de nouvelles effusions aient lieu, d'user des facilités qui lui sont réservées par l'article transitoire de la nouvelle constitution, qui l'autorise à y introduire telles modifications qu'il jugera convenables, pour donner à la Sicile les satisfactions qu'elle est en droit d'exiger. »

Les échos de la révolution napolitaine. — Les fêtes pour célébrer la révolution de Naples ont eu lieu dans toutes les cités italiennes. Dans la Lombardie et les duchés absolutistes, la police a voulu les empêcher, et il en est résulté des collisions. A Plaisance, les Franciscains devaient chanter une messe solennelle et un *Te Deum* pour remercier Dieu d'une grâce reçue. La police l'apprit : on écrivit à Parme, et l'ordre fut donné d'empêcher la cérémonie. Mais l'avis avait été donné verbalement dans la journée, il fut encore le soir par des billets distribués au théâtre. Le concours fut immense, et ce n'étaient pas des gens du peuple. L'église était toute remplie. La messe du dimanche terminée, l'ordre fut donné d'éteindre les lumières, et l'organiste reçut celui de jouer très longtemps après l'office. On espérait que la foule se retirait ; mais elle laissa terminer l'organiste et entonna ensuite elle-même le *Te Deum*, divisée en deux chœurs ; il y avait un tel accord dans les voix, dit une correspondance de la *Patria*, que c'était merveille de les entendre.

Il y eut également fête au théâtre le soir. Les dames étaient vêtues de blanc avec des fleurs et des rubans de même couleur ; les hommes portaient la cravatte blanche, le gilet blanc et les gants de même. Aucun bruit du reste ne troubla cette protestation. Des pelotons de troupe avaient été disposés aux environs, mais ils n'eurent rien à faire.

— On écrit de Milan au *Risorgimento* : « Dimanche dernier, 17,000 personnes s'étaient réunies dans l'intention de chanter un *Te Deum* à l'occasion des heureux événements arrivés à Naples. La police, en ayant été prévenue, ordonna à deux cents de ses agents de s'armer de stylets, de se mêler à la foule, de l'exciter au tumulte en poussant des cris séditieux, et de tuer ceux qui y répondraient. Heureusement cet infâme projet fut révélé, dit-on, par un des agents, et les Milanais s'abstinrent de toute démonstration. »

— On lit dans l'*Alba* du 13 février : « On écrit de Parme, en date du 10 courant, qu'un des nouveaux sujets de Charles II, nouveau duc de Parme, s'étant présenté à lui pour obtenir un emploi, le duc lui aurait répondu avec embarras, qu'il ne pouvait rien lui dire, car il ne savait pas lui-même sur quel pied il était ; qu'il était exécré à Pontremoli, qu'il reviendrait peut-être en ce pays, et, qu'à Parme même, il n'était guère aimé, etc. »

SUISSE. — On nous écrit de Berne, 17 février : « La Diète vient de suspendre sa session. Les seconds députés sont retournés dans leurs foyers. Les premiers députés se sont constitués en commission pour la révision du pacte. Ils ont commencé leurs travaux aujourd'hui.

» La nouvelle constitution de Lucerne a été adoptée par le peuple à une grande majorité. Ce canton vient de payer ses frais de guerre ; en conséquence le vorort a donné l'ordre aux troupes fédérales d'évacuer son territoire. Déjà les troupes ont quitté le canton de Fribourg. Sauf un bataillon qui reste encore dans le Valais et un autre bataillon dans le canton de Schwytz, l'occupation fédérale des sept cantons est terminée. »

— Nous lisons dans la *Suisse* :

« La note russe, si longtemps attendue, est enfin arrivée. Elle est semblable à celles qui l'ont précédée ; la réponse adoptée par la Diète sera, par conséquent, aussi adressée au cabinet russe, par l'entremise de sa légation près la Confédération helvétique. »

— On dit que la commission du pacte s'est divisée en sept sections et qu'elle a nommé deux rédacteurs, l'un pour l'allemand, M. le Dr. Kern, l'autre pour le français, M. Druey. On dit aussi que deux membres seulement se sont prononcés pour la publicité des séances ; ce seraient MM. Ochsenbein et Druey. On aurait aussi discuté la question de savoir si l'on proposerait à la Diète la révision par une Constituante nommée par le peuple ; MM. Ochsenbein et Rilliet-Constant auraient été seuls de cet avis.

Le huis-clos présente entr'autres cet inconvénient que l'on ne peut rien affirmer, sans s'exposer à un démenti. La presse fera néanmoins son devoir.

Ces établissements, en France, sont des édifices incohérents et sans aucune espèce de rapport entre eux. Les uns n'ont de règles que celles de leur prudence, les autres en ont d'écrites, mais qu'ils violent sans difficulté.

Ce qu'il y a de positif dans ces divergences, c'est que les faits vont dans le sens d'une banque unique : les banques départementales ne sont que des comptoirs de la Banque de Paris, comptoirs sans garantie pour celle-ci, car elle n'exerce aucun contrôle sur leurs opérations. Je voudrais que la loi consacrât ce que les faits ont déjà réalisé, et qu'une seule banque pût émettre le papier monétaire. L'unité de ce papier est d'une nécessité qui se fait de plus en plus sentir.

En effet, nous voilà retombés dans les difficultés financières du moyen âge, où il y avait autant de monnaies que de puissances féodales. C'est un malheur pour un pays, car c'est un embarras pour la circulation des espèces, cette différence qui, à chaque pas, entraîne l'acquittement de primes et de droits de change sans règle fixe. Avec un seul papier, vous auriez l'unité dans le change. Non que je veuille sortir de l'anarchie actuelle par les banques départementales, non ; mais je voudrais qu'on les modifiât dans le sens de l'émission des papiers de la Banque de France et de pas d'autre. C'est pour cela que je demanderais que le privilège de la banque de Bordeaux fût prorogé de deux ans, pour donner au gouvernement le temps d'étudier un système de crédit, et de chercher les moyens d'organiser des établissements de crédit sur cette base nouvelle.

M. LESTIBOUDOIS. Je désirerais que le gouvernement pût faire une enquête réelle dans laquelle les représentants de toutes les banques fussent compris.

Je crois que les banques locales ont de grands avantages, et que ceux qu'on préconise comme attachés à l'unité de banque pourraient bien être illusoires. La Banque de France n'a pas suivi ni excité le progrès, elle a détruit les comptoirs qui existaient. Cela prouve qu'elle n'a en vue que son bénéfice comme banque centrale, et non la satisfaction des intérêts locaux.

Les nécessités du crédit ont été loin d'être comprises par la Banque de France; il a fallu que les banques locales s'organisassent pour donner au commerce la circulation du numéraire, qui lui est indispensable.

L'honorable membre cherche à démontrer que l'unité de papier-monnaie est impossible. L'universalité de circulation ne peut pas exister, il y a dans les pays de grands courants qui portent la circulation vers un autre côté sans qu'il y ait un retour.

Les banques locales n'ont ni la même constitution, ni la même act on que la Banque de France. Celle-ci, quand elle émet des billets, n'a aucune réserve à observer.

Cette latitude absolue s'explique par le caractère même de la Banque de France, qui doit, dans les circonstances urgentes, venir en aide à l'Etat. Il fallait donc qu'aucune loi n'astreignît aucune limite aux services qu'on peut exiger d'elle. Il n'en est pas ainsi des banques départementales.

M. DESLONGR IS. Personne ne nie que les banques départementales ne soient susceptibles d'améliorations. Il faut s'en occuper dans le courant même de cette session, et au lieu de renouveler le privilège de la Banque de Bordeaux, commencer par cette banque l'œuvre de réforme et d'amélioration de notre système de crédit public. La Chambre doit donc refuser de passer à la discussion des articles.

(Pendant ce discours, les députés de l'opposition de gauche qui n'avaient pas encore paru à la séance, entrent dans la salle et prennent leurs places. Cette arrivée est suivie d'une vive agitation. On parle d'une délibération très vive qui vient d'avoir lieu et à la suite de laquelle il a été décidé qu'on interpellerait le ministère sur la conduite qu'il voulait tenir vis-à-vis de la démonstration de demain. Cette recrudescence d'animosité contre le cabinet viendrait, dit-on, de la résolution où il était de faire afficher ce soir la loi contre les attroupements.)

On vient de distribuer aux journalistes présents dans la tribune des cartes destinées à les faire reconnaître, en cas que les issues du Palais-Bourbon soient fermées par la troupe.)

M. BENOIT pense que notre commerce n'est pas assez centralisé. L'émission des billets de banques locales ne lui semble pas une forme du prospérité pour le pays.

Les banques répondent à un intérêt local contraire à l'intérêt général. Il faut que les moyens d'existence soient coordonnés avec ceux de la Banque de France.

L'honorable membre demande au gouvernement, dans l'intérêt du crédit public et du commerce, d'apporter ses méditations aux moyens de donner une grande extension à la Banque de France et de multiplier ses comptoirs.

M. BLANQUI combat l'opinion de M. Lestiboudois, et soutient qu'on ne peut établir aucune comparaison entre la Banque d'Orléans et celle d'Alger, à laquelle M. Lestiboudois voulait assimiler la première.

M. LÉON FAUCHER parle de sa place, au milieu de l'agitation générale.

M. Odilon Barrot se lève. (Vif mouvement d'attention.)

M. ODILON BARROT. La Chambre se souvient qu'un débat important s'est élevé sur le droit de se réunir à la condition de prévenir préalablement l'autorité, et d'assister à la réunion sans tumulte et sans armes. Le débat n'a reçu aucune solution. Mon opinion est qu'il devait en recevoir une au sein du parlement.

Lorsqu'une si grave question est posée, il est du devoir du parlement de la vider. On s'y est refusé. Cependant, il y avait un devoir impérieux pour nous, celui de placer notre droit en face de la dénégation du gouvernement, et de protester pacifiquement.

Cela avait été à peu près arrêté. Le gouvernement, de son côté, ne voulant pas renoncer à ses décisions, se croyant armé de lois suffisantes, avait l'intention d'amener la décision judiciaire, en se disposant à traduire devant les tribunaux les personnes qui voudraient passer outre à cette défense.

Les choses pouvaient se passer ainsi. Dans cet état de choses, la justice ne pouvait rester indifférente à ce qui se passait. Il s'agissait de ses droits, du droit sacré de réunion, pour s'occuper de ses intérêts les plus chers. Je le répète, le public ne pouvait rester indifférent à ce qui se passait; et cependant, malgré la juste émotion de l'opinion publique, et, grâce au progrès de nos mœurs politiques, je ne crains pas d'affirmer que cette démonstration se serait passée sans désordre. (Rumeurs de doute au centre.)

Oui, je le déclare devant mon pays, je suis parfaitement assuré que, si la politique du cabinet en eût reçu quelque échec, l'ordre public serait resté sans atteinte grave. (Au centre : Allons donc !)

Je suis convaincu que les tribunaux appelés à prononcer en dernier ressort nous eussent donné raison. (Nouveau mouvement au centre.) Il paraît que les conseils de sagesse et de modération n'ont pas prévalu.

On a cédé, on cède à des projets de violence, et l'on se dispose à ôter à ceux qui veulent la liberté sans trouble, tout moyen d'empêcher le désordre et de prévenir une collision qu'il vous serait impossible, à vous, d'arrêter. (Agitation extrême au centre.)

Il ne m'appartient pas, quant à moi, d'examiner l'opportunité de cette mesure. Je crains en ce moment que ce qui est présenté comme une mesure d'ordre ne soit une cause de troubles dans la cité. (Oui ! oui ! très bien !) Je crains que ce qui, au lendemain du jour de cette manifestation devrait rassurer les esprits, par la constitution de nos mœurs, de notre société, ne laisse au contraire dans la cité un germe de désordre et de perturbation. (Oui ! oui ! très bien !)

Ma pensée, elle est sincère, elle est profonde, et si ma parole pouvait avoir quelque autorité, elle l'exercerait pour prévenir les malheurs que je prévois. (Mouvements divers. — Sensation.)

Je ne vois pas de système politique, messieurs, pas de ministère, qui vaille l'effusion d'une seule goutte de sang. (Très bien ! très bien! — Sensation profonde. — Applaudissements dans les tribunes.)

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. La responsabilité ne pèse pas seulement sur le gouvernement, elle pèse sur tout le monde ; nous en avons la preuve dans les paroles de l'honorable M. Odilon Barrot.

Je dirai très franchement à la Chambre quel est le but du gouvernement, le terrain sur lequel il se place.

L'honorable M. Odilon Barrot vous a dit que le droit de réunion avait été discuté dans cette Chambre; qu'il n'avait pas été résolu, qu'il attendait une solution, et que c'était une solution, et que c'était pour obtenir cette solution que le projet de banquet avait été annoncé.

D'accord, et c'est précisément pour attendre cette solution des tribunaux que nous, nous opposons au banquet du 12e arrondissement.

Mais il y a plus : il n'y a pas une personne dans cette Chambre qui, ce matin, n'ait lu dans les journaux ce manifeste qui n'appelle pas seulement des députés à prendre part au banquet du 12e arrondissement, mais tous ceux qui peuvent partager les principes de l'opposition, les gardes nationaux en uniforme, les citoyens, etc., sans s'inquiéter le moins du monde de la tranquillité publique.

lui demanderai si nous n'aurions pas encouru une grande [illegible] en laissant s'organiser une manifestation sans l'entourer de toutes les garanties possibles pour qu'elle s'accomplisse avec ordre.

Si dans notre pays il ne peut y avoir de manifestations que celles qui auront été réglées et organisées par les autorités officielles, à la bonne heure ! mais les mœurs de la liberté s'accordent peu avec une pareille prétention ; elles autorisent ceux qui sont la tête d'une manifestation à l'organiser avec ordre et à donner à la population des conseils officieux.

Vous nous dites que la garde nationale a été convoquée, qu'elle se trouvera en armes. (Oui ! oui !—Non ! non !) Il n'en est rien ; vous avez poursuivi une chimère. (Non ! non !) La garde nationale devait se présenter comme garantie d'ordre et de sécurité.

Grâce à nos institutions, à l'amour de l'ordre dans cette grande cité de Paris je garantis qu'aucune perturbation n'aurait eu lieu. Mais ici vous venez exaspérer les esprits, irriter les passions... (Explosion de murmures.)

Maintenant, Messieurs, c'est à vous, à vous seuls qu'appartiendra la responsabilité de ce qui peut arriver. (Exclamations au centre.) Vous n'avez pas voulu de l'ordre avec la liberté, subissez-en la conséquence! (Cris furieux au centre.)

M. DUCHATEL. Le manifeste imprimé ce matin dans les journaux de l'opposition est une atteinte flagrante à nos lois, à notre gouvernement. M. Odilon Barrot ne l'avoue ni le désavoue. (Exclamations à gauche.) Quand il s'agit de la violation des lois, M. Odilon Barrot n'ose pas dire qu'il le désavoue. Eh bien! il y a là une raison suffisante pour justifier les mesures que le gouvernement veut et doit prendre. Ce sont de simples mesures de police, prises pour prévenir tout désordre, dit-on, dans ce manifeste, en appelant les gardes nationales; ce désordre, à votre avis, était donc plus prochain que vous ne le dites? (Bruit à gauche.) Le désordre moral précède le désordre effectif. Depuis quand des comités s'arrogent-ils le droit de convoquer la garde nationale? (Exclamations à gauche.—Agitation prolongée.)

C'est un droit, c'est une usurpation que nous ne pouvons pas admettre à côté des pouvoirs de la légalité. (Interruption.)

Oui, sans doute, nous aurions pu laisser les choses se dénouer devant les tribunaux, s'il n'y eût pas eu ce que vous avez vu ce matin dans vos journaux. Ce que nous faisons, ce n'est pas là de la compression. Nous voulons empêcher une chose contraire aux lois; nous la serons les choses au point où elles sont. La position prise, nous la maintenons. (Agitation extrême.) Il n'y a pas compression, il n'y a que le maintien de l'ordre et le respect dû aux lois. (Long tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. L'incident ne peut avoir d'autres suites. (La gauche se lève et sort en désordre.)

M. le président, au milieu d'un tumulte difficile à rendre, indique l'ordre du jour.

PLUSIEURS VOIX, au centre. A midi ! à midi la séance !

L'heure de la séance de demain est mise aux voix.

Quelques membres du centre se lèvent pour midi. Le reste de l'assemblée ne prend pas part au vote et se sépare dans une agitation extrême.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, vice-président. — *Séance du 21 février.*

La discussion est ouverte sur l'art. 4 du projet de loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

M. CH. DUPIN, rapporteur. La commission s'est associée à la pensée des orateurs entendus à la dernière séance, et d'accord avec le gouvernement, elle propose de réduire les neuf paragraphes de l'art. 4 à deux paragraphes ainsi conçus :

« Il sera nommé des inspecteurs généraux et des sous-inspecteurs payés par l'Etat, pour surveiller l'exécution de la loi sur le travail des enfants, des adolescents, des filles et des femmes dans les usines, chantiers et ateliers.

» Chaque inspecteur général rédigera tous les ans son rapport sur les résultats de son inspection. Ce rapport, signé par eux, sera publié en entier, pour être, à l'ouverture de chaque session, distribué aux membres des deux Chambres. »

M. PELET (de la Lozère) combat la création d'inspecteurs payés par l'Etat.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. Le gouvernement a pensé qu'une inspection salariée était nécessaire pour assurer l'exécution de la loi. Nous avons pris des mesures pour que l'intervention de ces fonctionnaires amène de bons résultats. Des études ont été faites sur la matière.

Nous avons publié, il y a quelque temps, le 1er volume de la *Statistique industrielle*; le 2e volume est sous presse; nous réunissons les documents nécessaires à la rédaction du 3e. Cette publication nous a déjà fourni et nous fournira encore des éléments utiles d'appréciation pour l'application de la loi que vous faites en ce moment.

Par toutes ces considérations, je donne mon adhésion à l'amendement proposé.

M. NAPOLÉON DUCHATEL. En présence des difficultés qui ont empêché l'exécution de la loi de 1841, je crois que la loi que nous faisons doit contenir le principe de l'inspection salariée.

Ce principe me paraît devoir être le seul à introduire dans la loi.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du 1er paragraphe de l'article 4.

M. DE BOISSY. Messieurs, une chose me frappe, c'est l'abandon complet du principe adopté par la commission. Vous allez décider que les fonctionnaires nouveaux seront salariés, mais on ne nous dit pas en quel nombre seront ces fonctionnaires. Ne faut-il cependant pas savoir, à peu de chose près, à quoi l'Etat s'engage ?

M. PELLET (de la Lozère) parle dans le même sens.

M. DUPIN. Une loi viendra plus tard fixer le chiffre en question quand on aura réuni les éléments nécessaires pour cette fixation. En attendant, il convient de nous borner à poser le principe.

M. NAPOLÉON DUCHATEL déclare reprendre, pour son compte, l'amendement de M. d'Argout.

Cet amendement est mis aux voix et adopté à la seconde épreuve.

M. PAULZE D'IVOY, amendant une proposition de M. Cousin, propose de dire que le gouvernement rendra compte aux Chambres des résultats de la loi. — Adopté.

M. DE BARTHÉLEMY. Le projet de la commission consacrait les droits des sociétés de patronage. Je prie M. le ministre de nous dire si le règlement d'administration publique sauvegardera l'action de ces sociétés.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. Les règlements d'administration publique sont soumis au conseil d'Etat, et je ne puis répondre des décisions du conseil d'Etat à intervenir, bien que le gouvernement soit très favorable à ces sociétés.

L'article 4, dans son ensemble, est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix maintenant l'article additionnel relatif aux ateliers de famille dont il avait été question lors de la discussion de l'art. 1er.

L'article additionnel est adopté, ainsi que les art. 5 et 6.

M. PAULZE D'IVOY propose l'article additionnel suivant :

« La présente loi ne sera obligatoire que six mois après la publication. »

M. DUPIN combat ce délai. Si la loi est bonne, pourquoi différer son exécution ?

M. DE BOISSY présente quelques observations, à la suite desquelles il déclare ajourner l'interpellation, à propos du banquet, qu'il se proposait d'adresser aujourd'hui aux ministres.

M. PERNETTI demande que le délai soit réduit à trois mois.

Cet amendement est adopté. Il devient l'art. 7 de la loi.

Il y aura demain séance de pétitions ; après-demain, discussion de la loi sur le régime hypothécaire des colonies et de la loi sur le régime pénitentiaire des prisons.

La loi relative au travail des enfants dans les manufactures est adoptée par 117 voix contre 9.

Le procès intenté au frère Léotade surexcite vivement le clergé. Les journaux religieux défendent l'accusé avec une grande ardeur, et le clergé de Toulouse fait faire des prières pour lui. Voici la pièce qu'il vient de répandre à Toulouse; nous l'empruntons à l'*Emancipation* :

Quarantaine de prières offerte aux fidèles, avec la permission de Mgr l'archevêque, pour demander une grâce qui inté-

PRIONS. — O Dieu, dont la Providence veille avec un soin paternel sur la moindre des créatures, éloignez de nous tous les dangers de l'âme et du corps, afin que nous puissions vous servir avec joie et tranquillité : Nous vous demandons cette grâce par les mérites de Jésus-Christ notre Seigneur.

Ainsi soit-il.

N. B. Les neuf premiers jours de cette Quarantaine, il sera dit une Messe, aux intentions ci-dessus, dans l'église Saint-Etienne, à huit heures, à la chapelle Saint-François Xavier, et à neuf heures, dans la basilique Saint-Sernin, à la chapelle Ste-Suzanne.

Les âmes pieuses sont priées de faire une communion dans le cours de la neuvaine.

Vu et approuvé.

-i- P.-T.-D., archevêque de Toulouse.

(*Toulouse, imprimerie d'Augustin Manavit.*)

Cour d'Assises de la Haute-Garonne.

Présidence de M. DE LA BAUME. — *Audience du 17 février.*

Blanc, frère Lignière, est descendu le 15 avril, vers neuf heures et demie au parloir, et il n'y a vu personne. Il est retourné un peu plus tard, il n'était pas encore dix heures, et il n'y a vu personne.

M. PERLÈS, ancien aumônier des Frères, professeur de théologie morale, dépose que, le 15 avril, vers neuf heures ou neuf heures et demie, il est entré à l'établissement des frères. Il a *cloché* (*sonné*) et est entré lorsque le frère portier lui a ouvert. Il s'est arrêté devant lui et lui a parlé pendant à peu près cinq minutes.

D. La porte était-elle fermée ? — R. Je ne sais si elle était fermée, mais ne la voyant pas ouverte, j'ai cloché, et il m'a paru avoir entendu le bruit de la clef dans la serrure.

D. Vous êtes-vous trouvé avec d'autres personnes que le frère portier? — R. Je ne puis avoir qu'une idée très confuse qu'il y avait du monde dans le vestibule, mais je ne sais si c'étaient des hommes ou des femmes.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous avez dit devant le juge d'instruction, le 21 avril, que vous y étiez allé entre huit et neuf heures, mais plus près de neuf heures. Aujourd'hui vous dites que vous y êtes allé après neuf heures ? — R. Peut-être qu'alors j'avais la mémoire plus fraîche. (Mouvement prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. Il faudrait donc s'en rapporter plutôt à votre première déposition?—R. Sans doute (après avoir réfléchi), c'était près de neuf heures. Je ne peux le préciser, car je n'avais pas de montre.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais depuis, ne vous a-t-on pas rafraîchi les souvenirs ? Ne vous a-t-on pas dit : C'est après neuf heures que vous êtes venu au Noviciat ? — R. Oui.

D. Qui vous a rappelé cela ? — R. Les papiers qu'on a imprimés. (Rires.)

D. Vous avez dit avoir fait un pas dans le vestibule, et qu'il vous a semblé y voir vu trois ou quatre personnes? — R. Je vous ai dit quatre personnes, c'était une idée confuse...

D. Le 21 avril vous avez dit : personne n'est sorti avec moi, et je n'ai vu personne dans le vestibule. — R. Personne... sortir... je ne puis *affirmer pour le reste, je ne puis affirmer.*

D. Depuis quand êtes-vous de retour à Toulouse? — R. Depuis le 8 de ce mois à peu près.

D. Depuis votre arrivée, avez-vous été au Pensionnat et au Noviciat ? — R. Oui... j'y ai été... parce que...

D. Oh ! il n'y a pas de mal... N'est-ce pas là que vous dîniez chaque jour ? — R. J'y ai mangé en arrivant... Maintenant j'ai une chambre en ville.

D. Rudel, connaissez-vous le témoin? — R. Non, monsieur.

D. (à l'aumônier.) Si vous avez fait un pas et demi dans le vestibule, il est impossible alors que ce jeune homme ne vous ait pas vu ? — R. Oh ! je suis sorti vitement.

D. Navarre, répondez, avez-vous vu l'aumônier parler dans le vestibule ? — R. Il me semble bien.

D. Où était Rudel ? — R. Il était à parler avec Laphien.

D. Vous entendez Rudel ? — R. Je n'ai rien vu.

NAVARRE. Ils parlaient d'estompe et de crayon.

D. Et quand on parle d'estompe et de crayon, on n'y voit donc pas ?

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Navarre, maintenant que M. l'abbé Perlès dit qu'il est entré dans le vestibule, vous ne voulez pas le contredire; mais, pendant l'instruction, vous avez dit que l'aumônier avait causé avec le portier sans entrer dans le vestibule ? — R. Je n'ai rien affirmé.

M. LE PRÉSIDENT. Avez-vous jamais affirmé quelque chose ? — R. Non.

D. Par une raison bien simple ; vous savez que la loi ne punit le mensonge qu'autant qu'il est affirmé. (Sensation.)

Vous placez M. l'aumônier dans la porte de façon qu'il était presque en dehors, et vous supposiez cette porte assez ouverte pour se prêter à la possibilité d'une illusion montrant Cécile passant entre l'aumônier et la porte. Eh bien, M. l'aumônier, qui dit la vérité, nous apprend qu'au lieu d'être en dehors de la porte, il y était engagé du corps d'à peu près une fois et demie. — R. Je crois cependant bien avoir dit la vérité.

RUDEL dépose qu'il était collé contre le battant de la porte qui ne s'ouvre pas. — R. C'est faux ! (Mouvement.)

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous avez dit dans l'instruction que vous étiez contre la porte, et hier vous avez reçu un démenti de vos Frères : vous venez aujourd'hui donner votre parole comme l'expression de la vérité, tandis que vous en imposez à la justice : vous venez dire que Rudel ment, quand vous pourriez dire tout au plus qu'il se trompe.

NAVARRE. Faites venir les autres frères qui étaient avec moi, et ils affirmeront.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ne sommes pas disposés à ouvrir la voie à de nouveaux faux témoignages.

Me GASC. Il ne faut pas perdre de vue que M. l'aumônier a dit qu'il était placé à l'entrée du vestibule, que plusieurs témoins ont pu le voir, et que Vidal a d'abord déclaré qu'il avait vu la soutane.

M. LE PRÉSIDENT. Il a dit seulement qu'il croyait l'avoir vue. Puis il s'est rétracté sur ce fait. Au reste, il sera rappelé.

LE TÉMOIN CROUZAT, professeur de musique chez les frères, dépose que, trois mois avant le 15 avril, il venait donner des leçons au fils de M. Conte : à cette occasion, il a vu, une fois entre autres, Conte prendre Cécile Combettes entre ses jambes, et l'embrasser en disant au témoin : Voyez donc comme elle est jolie. A l'occasion des familiarités de Conte avec Cécile, une scène avait eu lieu entre Conte et sa femme. La femme était sortie en proférant des menaces. Le témoin, resté seul, avec Conte l'aurait accompagné dans une course à travers la ville. Conte voulait se noyer. Il avait cependant de l'affection pour sa femme, mais il disait ne plus pouvoir vivre avec elle. Quelques jours avant l'évènement, le témoin rencontra Conte, qui lui parut de très mauvaise humeur, et qui lui dit : Il n'y a vraiment rien à gagner avec les frères ; il faut leur faire tout pour rien : l'année dernière, ils m'ont fait perdre 100 fr., ils veulent m'en faire perdre encore autant cette année.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne veux tirer aucune induction de ces contradictions, mais il est bon que MM. les jurés les connaissent.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Etiez-vous présent au noviciat quand le frère Floride a demandé à Vidal et à Ruel s'ils avaient vu sortir Cécile du pensionnat? — R. Oui, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'aviez pas parlé jusqu'ici de ce fait; où s'est-il passé? — R. Dans le parloir. Quand la question leur fut faite par le frère Floride, Rudel répondit négativement, et Vidal avec une certaine hésitation. Plus tard, Vidal étant revenu à Toulouse avec le supérieur de Lavaur, comme je savais qu'il avait dit d'une manière affirmative avoir vu Cécile, je fus le trouver et lui demandai pourquoi il affirmait, alors que dans l'origine il n'avait exprimé que des doutes; il me répondit qu'il n'avait pas osé d'abord dire la vérité parce que on lui avait fait peur.

D. Vous n'avez pas écrit votre déposition? — Non pas celle-là. — D. Vous en avez écrit quelque autre? — R. Oui, mes dépositions antérieures sont écrites. — D. Quels rapports avez-vous avec les frères? — R. Aucun.

D. Comment aucun? n'êtes-vous pas attaché à leur maison? — R. Je suis professeur de musique dans l'établissement, mais je n'ai pas de rapports avec les frères.

Sur les interpellations du président, le témoin ajoute que c'est lui qui a été, à la demande du frère Floride, inviter Vidal et Rudel à aller à l'établissement. Il ajoute que, lorsque Conte tenait Cécile entre ses genoux, elle se défendait, mais que Conte ne cessait de l'embrasser en disant : Comme elle est jolie!

D. Vous dites n'avoir pas eu de rapports avec les frères, et cependant, indépendamment des autres démarches officieuses faites par vous en faveur des frères, voilà quatre missions officielles... Vous étiez souvent invité à dîner chez les frères? — R. Quand les professeurs passent toute la journée dans la maison, on leur dit : Ne sortez pas... restez à dîner... Ce n'est pas une invitation en règle.

Le témoin Conte est rappelé. Il dément les allégations de Crouzat touchant les familiarités qu'il aurait eues avec Cécile ou avec ses autres ouvrières. Il n'embrassait ses ouvrières que trois fois par an : le jour de l'an, à sa fête et à l'époque des vendanges, et toujours en présence de sa femme.

Crouzat donnait des leçons de musique à son fils, mais il ne venait que rarement dans la chambre où se trouvait Conte.

Interrogé sur les querelles de ménage qu'il aurait eues avec sa femme, Conte soutient que ces querelles, très rares du reste, avaient eu beaucoup moins de gravité que ne le prétendait Crouzat, et qu'elles n'avaient pas d'ailleurs le motif qui leur était assigné.

Quant aux prétendues familiarités que j'aurais eues avec mes ouvrières, continue le témoin, je puis indiquer des personnes qui viendront les démentir.

Mme Conte est également rappelée. Elle déclare que jamais elle n'a vu son mari avoir des familiarités avec Cécile. Ce que M. Crouzat attribue à mon mari, ajoute-t-elle, je puis, au contraire, le lui attribuer à lui-même. C'est lui qui disait : Cécile est bien gentille, et plus d'une fois, pendant qu'elle travaillait, je l'ai vu qui faisait des petites boulettes de papier et les lui jetait : si bien, qu'un jour, je lui dis de ne pas avoir ces familiarités. Dans une autre occasion, Cécile étant allée lui porter un cahier, en revenant elle nous dit qu'il avait voulu la retenir et la faire asseoir, mais qu'elle s'était sauvée parce que ce *monsieur* lui faisait peur.

M. CROUZAT. C'est une infamie! (Longue rumeur dans l'auditoire.)

La fille Guillaumette Gesta est également rappelée.

M. LE PRÉSIDENT. Avez-vous été témoin de quelques familiarités de la part de Conte avec Cécile Combettes? — R. Oui, Monsieur. (Mouvement.)

La dame Conte adresse quelques mots au témoin.

LE TÉMOIN CROUZAT. Vous voyez, Monsieur le président, que la dame Conte lui donne des instructions.

GUILLAUMETTE GESTA, vivement. Du tout; madame Conte me disait : comprenez-vous ce que l'on vous demande?

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien! avez-vous compris? je vous demande si vous avez vu quelquefois Conte faire des caresses à Cécile? — R. Jamais, Monsieur.

D. Et avez-vous vu Crouzat faire des agaceries à Cécile? — R. Oui, monsieur, quelquefois; il disait qu'elle était gentille, parfois même il lui a jeté des boulettes de papier.

Le témoin Marie Bourguignon est également rappelé. Elle dépose des mêmes faits que Guillaumette Gesta.

La femme Baylac est rappelée au débat, ainsi que la mère de Cécile.

M. LE PRÉSIDENT, à la mère de Cécile. Avez-vous jamais obtenu de votre fille quelque confidence qui vous mit à même de penser que sa pudeur eût quelque chose à craindre chez Conte? — R. Oh! nous n'avons jamais eu la plus petite crainte, sans cela je ne l'aurais pas laissée chez Conte.

LA FEMME BAYLAC. La chère enfant n'aurait pas supporté un pareil outrage. (Avec énergie.) En disant ce qu'on dit, on insulte à la chasteté de notre enfant. Elle n'était pas faite pour supporter un outrage semblable à celui-là. (Avec émotion.) Elle était si chaste, monsieur le président, que jamais elle n'a osé se montrer à découvert devant nous... devant nous, ses parents! Elle tenait toujours sa chemise serrée... Je lui dis un jour, faisant tacitement allusion à la grossesse de sa mère : Eh bien! Cécile, tu vas être bientôt marraine... Elle ne comprenait pas, monsieur; elle ne m'a donné aucun indice qu'elle sût ce que c'était que d'être marraine.

A peine les témoins sont-ils retournés à leur place, qu'on entend un cri déchirant. La femme Baylac, tante de l'infortunée Cécile, n'a pu résister à l'excitation nerveuse que l'incident qui vient de se produire a suscitée en elle; elle tombe raide et reste complètement immobile entre les bras de plusieurs témoins. Une de ses sœurs tombe aussitôt, à côté d'elle, également en proie à une attaque nerveuse. Les docteurs présents à l'audience s'empressent autour d'elles. La mère de Cécile Combettes s'attache, en poussant des cris, aux vêtements et au corps de ses deux sœurs; on les entraîne toutes trois, les deux sœurs toujours sans mouvement. Il est impossible de décrire l'impression que cette scène déchirante a produite sur l'auditoire.

M. LE PRÉSIDENT, à Crouzat. Y a-t-il quelqu'un qui ait vu avec vous les caresses faites par Conte à Cécile? — R. Non, Monsieur le président.

D. D'ordinaire le témoin qui ment se place seul. — R. J'ai déposé sous la foi du serment. Aucun intérêt ne peut me guider pour ne pas dire la vérité.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Les autres témoins ont aussi déposé sous la foi du serment.

D. Cécile est allée chez vous? — Oui, porter des livres. J'ai voulu la faire asseoir. Elle a refusé. Mais je prie M. le président de demander comment il se fait que M. Conte insistait tant pour envoyer Cécile chez moi, et pourquoi, lorsqu'elle en fut revenue, on insistait pour savoir ce qu'elle avait fait chez moi.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, vous vous trompez : on n'a rien demandé à Cécile; c'est elle qui s'est empressée de le dire.

Je vous prie de demander à M. Conte pourquoi, lorsqu'il y avait un

MME BASTIÉ, ancienne ouvrière de Conte, n'a jamais remarqué qu'il eût des familiarités avec aucune de ses ouvrières. Il ne lui a jamais adressé aucune parole de familiarité, et jamais elle ne lui en a entendu adresser à d'autres ouvrières.

LA VEUVE JULIOS dépose.

Chargée par le frère Jubrien d'acheter plusieurs provisions, elle les porta à la communauté, le 15 avril, de 7 heures à 7 heures et demie, au frère Jubrien, qui les lui paya.

SOEUR THÉRÈSE JULIOS fait une déposition analogue.

JEAN ÉVRARD, clerc d'avoué, tout récemment assigné à Lavaur. — Vidal m'a dit qu'il avait vu la petite causer avec deux frères.

D. Parlait-il sérieusement ou pour rire? — R. Très-sérieusement, j'étais très-lié avec lui. (Sensation.)

D. L'avez-vous vu depuis qu'il s'est rétracté? — R. Non, monsieur le président.

D. Aviez-vous des soupçons? — R. Oh! non; il n'est pas menteur.

D. Pour vous, c'est possible... mais il l'est bien un peu. (Hilarité.)

Jean-Pierre Navarre, de Lavaur, père du frère Navarre, n'a pas vu son fils depuis 5 ans et n'a rien à déclarer.

Le témoin Vidal est amené à l'audience; il est pâle et souffrant.

M. LE PRÉSIDENT. Avez-vous vu Cécile passer dans le vestibule du Noviciat pour sortir, ou dans la cour pour entrer dans le pensionnat? — R. Je ne l'ai pas aperçue.

D. Avez-vous dit à Evrard que vous l'aviez vue causer avec deux frères? — R. Non, monsieur.

D. Prenez garde; tâchez de reporter vos souvenirs au moment de l'évènement : avez-vous Cécile causer avec deux frères? — R. Non, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT à Evrard. Vous entendez les réponses de Vidal? Dans quel lieu, à quelle occasion Vidal vous aurait-il tenu le propos dont vous avez déposé? — R. Il me l'a dit dans l'imprimerie.

VIDAL. C'est faux; je n'ai jamais dit cela. D'ailleurs, Evrard lui-même s'est rétracté plusieurs fois.

ÉVRARD. Je m'étais rétracté, parce que Lambert m'avait menacé; il me disait que, si je déclarais cela, je serais un polisson, un mauvais sujet.

M. LE PRÉSIDENT, à Evrard. Dites-moi si Vidal vous a réellement tenu le propos que vous lui prêtez? — R. Oui, monsieur le président; il l'a dit aussi à d'autres qu'à moi.

D. A qui? — R. A M. le procureur du roi de Lavaur.

M. le procureur du roi de Lavaur est appelé et dépose ainsi :

J'avais entendu parler de certaines confidences faites par Evrard à ses camarades à l'occasion de propos qui lui auraient été tenus par Vidal; ce dernier lui aurait dit que pendant qu'il était au parloir des frères, il aurait vu dans le vestibule une jeune fille avec deux frères, et que l'un de ces frères avait fait à cette jeune fille un signe du doigt : ces confidences auraient été faites dans l'étude de Me Cazes, avoué.

Je fis venir Evrard au parquet; je lui demandai si effectivement Vidal lui avait tenu le propos qu'il avait rapporté; il me répondit que, le lendemain de son premier retour de Toulouse, Vidal lui avait dit qu'il connaissait le crime. Il lui parla des soupçons qui planaient sur les frères; il n'entra pas dans d'autres détails alors; mais, après son second voyage à Toulouse, il avait ajouté qu'il avait vu deux frères causer avec Cécile.

Le lendemain, Evrard vint me retrouver, et me dit que tout ce qu'il avait déposé la veille était faux; qu'il n'avait dit cela que pour se donner une certaine importance; je l'engageai à bien réfléchir et à venir me revoir.

Le soir, je rencontrai de nouveau Evrard, qui me dit : J'ai réfléchi depuis ce matin, et je vous déclare que ma première déposition est parfaitement vraie; quand je lui demandai pourquoi il s'était rétracté le matin, il me répondit que c'était parce que Lambert lui avait fait des menaces, l'avait traité de menteur, mais qu'il était bien décidé à confesser désormais toute la vérité.

D. Savez-vous si ce matin Lambert serait venu chez Vidal, et lui aurait appris qu'Evrard s'était rétracté? Quel intérêt Lambert peut-il prendre à ce fait? — R. Lambert est prote de l'imprimerie du père de Vidal; il porte dès lors un certain intérêt à la famille.

D. Dans votre opinion, la dernière déclaration de Vidal était-elle sincère? — R. J'avoue que je ne sais trop que croire.

EVRARD. Ce que je dépose aujourd'hui est la vérité.

M. LE PRÉSIDENT. Vidal, avez-vous vu réellement Cécile causer avec deux frères, ou n'auriez-vous tenu ce propos que pour vous donner une certaine importance? — R. Je ne l'ai pas tenu.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL à Vidal. Vous avez parlé à Evrard de votre visite au Noviciat le 15; dans quels détails êtes-vous entré : lui avez-vous dit avec qui vous étiez? — R. Je puis le lui avoir dit.

D. Comment ne vous rappelez-vous pas ce fait d'une manière certaine? — R. Evrard venait me voir assez souvent; il est possible que je lui en aie parlé.

M. le président rappelle au témoin Vidal sa déposition d'hier, et lui demande s'il y persiste. Le témoin répond affirmativement.

M. le procureur-général fait remarquer que le témoin Evrard n'a pas pu inventer les faits dont il a déposé, et que Vidal se trouvant près de la fenêtre du parloir, dès lors il a pu voir ce qui se passait dans la cour.

Vidal obtient la permission de se retirer.

Le témoin Pierre Aragon, en religion frère Jubrien, est introduit et prête serment.

M. le président lui rappelle qu'il n'est plus inculpé, mais témoin, et l'engage à dire toute la vérité.

LE TÉMOIN. — Avant de déposer, je crois devoir dire que l'acte d'accusation ne dit pas la vérité.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'êtes pas ici pour discuter l'acte d'accusation, mais pour dire toute la vérité.

LE TÉMOIN. Je le sais, monsieur le président; mais il est important que MM. les jurés sachent que l'acte d'accusation ne dit pas la vérité : Conte a dit que j'étais près de la porte avec le frère Léotade au moment où il a passé dans le vestibule. Je réponds que je n'y étais pas : la première fois que j'ai été interrogé c'est la réponse que j'ai faite, et que j'ai répétée quand j'ai été appelé au Sénéchal.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez déclaré la première fois, ainsi que Léotade le interroge en votre présence, que vous n'étiez pas dans le vestibule le 15 avril; plus tard, quand vous avez été interrogé séparément, vous avez dit que vous ne vous le rappeliez pas. Votre première réponse n'aurait-elle pas été la conséquence d'une explication que vous auriez eue avec l'accusé pendant que vous étiez libres tous deux? — R. Non, monsieur, je ne l'ai vu qu'une fois. Je lui dis : Frère, étiez-vous dans le parloir? — D. Vous n'avez dit que ce peu de mots? — R. Pas davantage. — D. Et cela a suffi pour vous faire déclarer tous les deux, d'une manière énergique que vous n'étiez pas dans le parloir? — R. C'est une déposition vraie. — D. Mais que vous ne rendez pas vraisemblable. A présent, je vous demande si vous êtes bien sûr de n'avoir pas vu, le 15 avril, Léotade dans la communauté? — R. Jamais je n'ai pu me rappeler de l'avoir vu de tout ce jour-là. — D. Vous deviez cependant envoyer chercher du vin à Saint-Simon? — R. Oui. — D. Il y a eu quelques arrangements à prendre; quand les avez-vous pris? — R. J'ai toujours cru que c'est le vendredi matin après la messe. —

D. Et comment Léotade aurait-il pu faire pour le vin du Pensionnat? — R. Certainement, il fallait que ce fût moi qui l'avertît. Mais je ne l'ai pas vu le jeudi. Le vendredi j'allai le trouver au Pensionnat; il me répondit : Ce n'est peut-être pas tout prêt. Il s'en alla, puis revint en me disant : Nous pouvons aller. — D. Et alors vous êtes resté là pour attendre sa réponse? — R. Oui. — D. Est-il resté longtemps? — R. Peu de temps probablement, puisque les barriques étaient préparées de la veille. — D. Comment l'avez-vous su? — R. Vous venez de le dire, Monsieur le président. (Jubrien rit.)

M. LE PRÉSIDENT. Je suis bien aise que cela vous égaie. Vous avez, du reste, pendant une longue incarcération montré un caractère très égal. (Continuant.) Voilà donc votre rencontre du 16 avec Léotade constatée : quelle heure était-il? — R. De six heures un quart à sept heures et demie. — D. Le soir du jeudi, Léotade ne vous a pas appelé pour jauger les barriques? — R. Oui... j'ai été les jauger avec lui. — R. Mais vous venez de me dire que vous ne l'aviez pas vu le jeudi? — R. Je puis me tromper... mais pardonnez-moi. — Voyons, avez vous jaugé les barriques le jeudi soir? — R. Je ne sais pas, il me semble. — D. Nous savons quelle est la valeur de ces expressions dans un certain dictionnaire. Il me semble, cela veut dire que vous n'êtes point allé jauger les barriques. — R. Je les ai jaugées. — D. Quand? — R. Je ne le sais pas... — D. Si c'est l'année dernière? — R. Oh! ce n'est pas l'année dernière.

D. Enfin, vous n'avez pas vu Léotade le jeudi, dans le jour? — R. Si c'était la nuit, je ne l'ai pas vu le jour. — D. Ah! vous faites de l'esprit. — R. Mon langage n'est pas élégant, je ne sais pas ce qu'il faut...

D. Savez-vous ce qu'il faut? parler avec sincérité. Vous voulez passer pour des hommes saints, soyez-le.... Ne répondez pas à mes questions par des jeux de mots qui ne conviennent pas à votre caractère. Voyons, avez-vous vu Léotade, soit de jour, soit de nuit, le 15 avril? — R. Je ne me le rappelle pas.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Jubrien, vous nous avez bien dit que vous avez vu Léotade, pour le vin, le vendredi matin 16? — R. Oui.

D. (A l'accusé). Reconnaissez-vous qu'il n'a été question de vin entre vous et Jubrien que le vendredi matin? — D. Nous en avons parlé dans la soirée du jeudi. C'est dans cette soirée que nous avons eu la conversation pour le vin. Pardonnez-moi, je parle peut-être avec trop de simplicité.

D. Vous avez toujours répondu avec beaucoup de finesse et de dextérité; avec simplicité jamais. Ainsi, c'est le jeudi soir que vous avez vu Jubrien pour le vin? — R. Oui.

D. Et vous, Jubrien, vous prétendez avoir vu Léotade le vendredi? — R. Je ne suis pas bien fixé, mais je crois me rappeler...

D. Et à quelle heure avez-vous rencontré Léotade? — R. Je ne puis pas dire, mais je l'ai nécessairement vu, puisqu'il m'a remis de l'argent.

D. Vous dites donc que Léotade vous a remis de l'argent? — R. C'est à dire, je ne me rappelle pas si je l'ai fourni ou s'il me l'a remis.

D. Ah! maintenant vous ne vous souvenez pas? C'est singulier. — R. Que ce soit vrai ou non, ça ne fait rien à l'affaire.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne vous rends pas le juge de cette appréciation. (On rit.) Le mal de cette instruction, c'est que chacun de vous veut savoir la portée de la question avant de faire une réponse. Ecoutez bien : Léotade dit que le 16 il allait porter l'argent au cordonnier, en passant devant la porte du linge sale, quand il a rencontré le frère Jubrien, à qui il l'a remis : maintenant, vous venez jeter de l'obscurité sur ce fait? — R. Si vous connaissiez la manière de nos couvents, monsieur le président, vous sauriez bien que nos dépositions ne sont pas si sombres qu'on le dit. (Bruits divers.)

Me GASC. Je demanderai à Jubrien si, le 15 avril, il s'est trouvé avec Léotade dans le vestibule du Noviciat? — R. Non. Ni là, ni ailleurs, je n'ai vu le frère Léotade le 15 avril.

D. Et vous, avez-vous été le 15 avril dans le vestibule du noviciat? — R. Quelquefois, peut-être une, peut-être deux, peut-être trois fois. La première fois, j'y ai vu les femmes qui vendaient des herbes.

D. Plus tard, n'avez-vous pas dû aussi voir des jeunes gens causant avec les frères? — R. Il me semble.

D. Où cela? — R. Dans le parloir.

D. Que faisiez-vous là? — R. Je ne sais pas, je ne me souviens pas.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Voici comment vous avez été trompé par vos souvenirs. Vous disiez ceci : J'ai été dans le corridor de la Communauté ou du Noviciat; j'y ai été pendant que des femmes portaient des herbages, et, la porte s'étant entr'ouverte, j'ai vu les frères et les jeunes gens, ce qui impliquait dans votre esprit que ces deux choses s'étaient faites concurremment. Plus tard on a reconnu que les femmes sont venues à 8 heures 3/4, les jeunes gens à 9 heures. Vous y avez donc été deux fois? — R. Ma mémoire peut me tromper.

D. Reconnaissez-vous avoir fait une seconde visite au vestibule quand les jeunes gens y étaient? — R. Oui, si les femmes Julios y étaient d'aussi bonne heure, il y a eu une seconde visite... on ne peut se souvenir de tout... ainsi, contre mon attente, des témoins vont venir dire qu'ils m'ont vu une troisième fois dans le vestibule, le 15 avril.

M. LE PRÉSIDENT. Ah! des témoins vont venir attester cela...

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il est bon d'être prévenu d'avance. La parole la plus habile peut avoir ses imprudences.

Sur les questions faites par Me Gasc, Jubrien dit qu'il n'a vu ni Conte ni ses corbeilles sous le vestibule, le 15.

M. LE PRÉSIDENT. N'avez-vous pas vu Conte dans le Noviciat? — R. Oui, dans la procure des livres.

D. D'où veniez-vous? — R. Je venais de distribuer des bas, des habits, en ma qualité de pourvoyeur du Noviciat.

M. LE PRÉSIDENT, à Conte. Dans quelle position avez-vous été placé par rapport à lui, quand vous avez dit bonjour? — R. Quand j'ai porté la corbeille, j'avais la face tournée vers la porte de la Communauté, lui avait cette porte en face.

D. Etiez-vous sur la même ligne? — R. Non, nous étions un peu par côté.

JUBRIEN semble vouloir donner des explications.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais vous y êtes donc? — R. Mais non, c'est d'après ce qu'a dit Conte. Si j'avais vu Conte, je l'aurais salué.

D. Vous ne nous avez pas donné une haute idée de votre politesse. Mais il y a autre chose qu'une question de politesse, il y a une question de sincérité. Voulez-vous que je vous donne une mesure de votre sincérité?

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL lit une déclaration écrite du témoin, de laquelle il résulte que lui, Jubrien, était dans le corridor lorsque, la porte du parloir s'ouvrait, il vit les jeunes gens qui étaient dedans

D. Etes vous allé dans le vestibule pendant que ces jeunes gens étaient dans le parloir? — R. C'est possible. Mais je n'affirme rien. (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT à Jubrien. Vous êtes pourvoyeur du Noviciat? — R. Oui. — D. En cette qualité faites-vous votre lettre de conscience? — R. Comme tous les autres à moins que je n'aie des occupations très urgentes.

D. Depuis quand avez-vous fait votre lettre de conscience? — R. Je

lequel il a déclaré que des frères pouvaient en être dispensés par leurs occupations, et que lui, comme pourvoyeur, était dispensé par la règle.

LE FRÈRE JUBRIEN interrompant M. le procureur-général. Est-ce bien écrit ainsi?

M. LE PRÉSIDENT. Depuis quand vous permettez-vous de pareilles insolences? N'avez-vous fait vœu d'humilité que pour respecter ce que les autres ne respectent pas, et pour fouler aux pieds ce que tout le monde respecte? Si M. le procureur-général juge à propos de requérir, la cour a compris l'outrage.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il faut quelquefois oublier qu'on est homme pour se souvenir qu'on est magistrat.

JUBRIEN. Je n'ai jamais voulu insulter des magistrats respectables.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Léotade, au bout de quatre mois de prison, pendant lesquels il a eu des rapports avec ses frères, nous l'avons prouvé, nous a dit qu'au moment du crime il faisait son compte de conscience. En même temps, Jubrien qui ne connaissait pas encore le système de Léotade, disait que les pourvoyeurs étaient dispensés du compte de conscience par la règle. Et maintenant, pour accorder les deux systèmes, Jubrien dit qu'on n'en est pas dispensé en raison de ses fonctions par la règle, mais qu'on peut avoir des dispenses personnelles en raison de ses occupations.

LÉOTADE. Demandez à Jubrien dans quel chapitre de la règle il a vu qu'il était dispensé de faire son compte de conscience.

M. LE PRÉSIDENT. Oh! il ne croit plus maintenant que la règle l'en dispense. On l'a averti.

Me SAINT-GRESSE C'est Jubrien seul qui a déposé de cette dispense. Tous les autres frères ont dit le contraire.

M. LE PRÉSIDENT. On n'a interrogé que trois ou quatre frères. (A Jubrien) : Etes-vous sorti le 15 avril? — R. Entre dix heures et 10 heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT à Conte, qui est rappelé. Etes-vous bien sûr d'avoir vu Jubrien dans le vestibule du Noviciat le 15? — R. Léotade et Jubrien y étaient; Jubrien avait un chapeau sur la tête; Léotade une calotte. J'ai dit bonjour au frère Jubrien en me retournant pour poser les corbeilles. Le frère Jubrien ne m'a pas répondu. (Jubrien rit beaucoup en haussant les épaules.)

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL : Le rire sardonique de Jubrien insulte la justice... Ils en arrivent à profaner ce qu'il y a de plus respectable parmi les hommes. (Mouvement.)

D. Frère Jubrien, qu'avez-vous à dire?—R. Est-ce à vous ou à M. le procureur-général? — D. M. le procureur-général ne vous fait pas de question, il s'adresse avec indignation à votre attitude inconvenante. Répondez à ce que déclare Conte. — R. Je dis que, si j'avais vu Conte et qu'il m'eût salué, j'aurais répondu à son salut. Et il dit que je ne lui ai pas répondu... Conte est un libertin.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL : Je vais donner la mesure de votre sincérité : Quand on vous demande si vous avez vu d'autres frères dans le couloir, vous répondez : Des frères ont pu me voir et j'ai pu leur parler, sans que pour cela je m'en souvienne.

D. Comment! vous ne vous souvenez pas de quelqu'un qui vous aurait dit seulement bonjour, ni même de ceux qui vous ont parlé?

Une discussion s'engage sur les tergiversations du témoin entre la défense et la partie civile.

D. Tout ceci sert à apprécier la valeur morale du témoin. Maintenant, dites-moi, à quelle heure êtes-vous sorti le vendredi? — R. Entre 9 et 10 heures. — D. A quelle heure êtes-vous allé chez Mme Conte?— R. A 11 heures ou 11 heures et demie.

D. Qu'alliez vous faire chez elle? — R. Commander des cartons.— D. Et les avez-vous commandés? — R. Non. — D. Pourquoi donc?— R. J'ai demandé si Conte y était, elle me dit non. Il y avait du monde aussi dans le magasin, Mme Conte était trop occupée. Et puis, je n'aime pas à commander à des dames.

D. Madame Conte, à quelle heure le frère Jubrien a-t-il été chez vous? — R. A huit heures et demie.

D. Et Jubrien dit à 11 heures. Et Léotade, à quelle heure est-il venu? — R. 10 minutes après. — D. Est-ce qu'il ne vous a jamais commandé de cartons, à vous? — R. Oh! si, monsieur.

D. Et Léotade, que vous a-t-il dit? — R. Il m'a demandé Conte, et m'a dit que son carnet n'était pas bien. Puis il a dit : Eh bien! cette petite fille travaillait chez vous? — Vous la connaissez bien, lui ai-je dit, puisqu'elle est entrée chez vous, et qu'elle n'en est pas sortie. — R. Bah! bah! ba! m'a-t-il dit en me tournant le dos.

D. Ainsi voilà deux témoins qui vont chez Mme Conte, l'un pour commander des cartons et l'autre pour faire réparer son carnet. Eh bien! l'un ne commande pas les cartons, et l'autre ne laisse pas son carnet.

M. LE PRÉSIDENT. Sans statuer encore sur le sort de la déclaration du témoin Jubrien, nous allons arrêter ici sa déposition.

L'audience est levée à 4 heures.

Audience du 18 février.

THOMAS BAYANCÉ (frère Julien). D. Arrivons au jour de l'évènement. Vous êtes allé au parloir le 15 avril? — R. Oui, dans la journée. Deux personnes du sexe me demandèrent de les aider à retrouver Cécile. J'allai trouver le directeur, qui fut très surpris de ce que je lui disais; il me fit faire des recherches, mais elles furent inutiles.

D. Le 15 avril, dans la matinée, que fîtes-vous? — R. le 15 avril, de neuf à dix heures, je fus avec les novices. A dix heures j'écrivis près d'eux, dans leur salle.

M. LE PRÉSIDENT, à Conte. Connaissez-vous ce frère?

CONTE. Oui, monsieur le président; je l'ai rencontré le 15 avril, lorsque je portai des corbeilles, avec le frère portier. Il était près de l'entrée du Noviciat, c'est-à-dire du vestibule. Il me dit : Pensez à nos deux carnets. Oui, cher frère, répondis-je.

M. LE PRÉSIDENT à Conte. Le témoin a déposé que vous lui aviez remis les carnets qu'il vous avait commandés longtemps avant l'évènement.

JULIEN. J'ai dit quelques jours avant.

M. LE PRÉSIDENT à Conte. Les carnets ont-ils été remis avant ou après l'évènement?

CONTE. Après mon arrestation.

JULIEN. Je ne sais pas au juste quand ils m'ont été remis... Je crois cependant les avoir eus avant l'évènement... mais je ne puis l'affirmer, ce que j'affirme, c'est que je n'ai pas vu Conte le jeudi 15 avril. J'ai visité les factures postérieures à l'évènement; n'ayant pas vu les carnets portés sur ces factures, j'en ai conclu qu'ils ne m'ont pas été donnés depuis.

CONTE. Je n'ai jamais porté les carnets sur mes factures, puisque je ne les ai jamais fait payer.

M. LE PRÉSIDENT. Voyons... vous n'avez pas vu Conte à la porte du vestibule?— R. Lorsqu'il y vint j'étais à la chambre des exercices du Noviciat.

M. LE PRÉSIDENT, à Conte. Il paraît certain que, lorsque vous étiez en état d'arrestation, MM. les jurés le comprendront, et que vous indiquiez le frère Julien, c'était un accusateur que vous suscitiez contre vous.— A Julien : N'avez-vous pas rencontré Conte avec le portier? — R. Non, le portier est là pour...

D. Prenez-vous le portier pour votre caution? — Oh! non... car il arrivait souvent que, quand on lui demandait où était un frère, il disait qu'il était sorti, alors qu'il était encore dans la communauté.

D. De manière qu'il manquait souvent de mémoire? — R. Oui, triste expérience. Il ne faut pas que notre réserve blesse votre susceptibilité.

M. LACOMBE, qui a administré l'atelier de Conte pendant la détention de ce dernier, ne se rappelle pas avoir envoyé les carnets de Julien.

MADAME CONTE, rappelée, ne se rappelle pas non plus cette circonstance.

MADAME CONTE rappelle qu'elle alla à la Communauté avec la femme Beytac. Je dis, ajoute-t-elle : La petite est venue ici ce matin apporter des livres avec Conte; il faut bien qu'elle se retrouve. Le portier répondit : Je ne l'ai pas vue sortir. C'est qu'elle n'est pas entrée. Le frère Julien était là, et je le priai de s'en informer, pour ma propre satisfaction. Il alla voir, et j'attendis peut-être une petite demi-heure. Il ne revint pas.

Le témoin Jean-Baptiste Crouzat, en religion frère Iboncien, déclare qu'il n'a que des louanges à donner au frère Léotade.

D. Que savez-vous relativement à l'affaire pour laquelle vous êtes appelé ici?—R. Le frère Léotade m'a donné des consolations en religion.

M. LE PRÉSIDENT. Nous croyons que vous avez reçu l'instruction de tout ignorer. La loi nous donne le droit d'exiger de vous une déposition spontanée, sauf à rectifier vos erreurs. Dites ce que vous savez.

LE TÉMOIN, avec un accent et des gestes gascons fortement prononcés, entre dans une foule de détails entièrement étrangers à l'accusation sur les occupations qu'il avait eues le 15 avril. Si j'ai oublié quelque chose, dit-il en terminant, vous me le direz.

M. LE PRÉSIDENT. Je crois, en effet, que vous pouvez avoir oublié quelque chose. Le frère Jubrien n'a-t-il pas eu besoin de vous, le 15 avril, et ne vous a-t-il pas dit que vous alliez sortir avec lui?—R. Oui.

D. Où étiez vous quand le frère Jubrien vous a dit qu'il vous emmènerait, et quelle heure était-il?—R. J'étais à la boulangerie, près de la cuisine; je venais de peser le pain, et il était neuf heures cinq ou six minutes.

D. N'êtes-vous pas monté à la procure et n'y êtes-vous pas resté jusqu'au moment où un frère est venu vous demander des livres classiques? — R. Oui, et je suis resté jusqu'à 9 heures 1/2 à peu près.

D. Vous aviez donc laissé le frère Jubrien dans la boulangerie? — R. Oh! ne confondons pas, je ne l'ai pas laissé à la boulangerie, il n'y était pas.

D. Vous avez pourtant vu le frère Jubrien? — R. Il m'a parlé, mais je ne l'ai pas vu. J'étais occupé, je ne l'ai pas regardé; je le connais bien à la parole, je ne suis pas un enfant. (On rit.)

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Après avoir pesé le pain, vous êtes allé dans la procure du frère Jubrien : combien de temps y êtes-vous resté? — R. Environ un quart d'heure. Il est venu à neuf heures et demie un frère pour me demander des classiques, le frère Jubrien est venu environ dix minutes après.

D. C'est alors que le frère Jubrien vous a dit que vous alliez sortir avec lui? — R. Oui, monsieur.

D. Connaissez-vous Léotade? — R. oui.

D. L'avez-vous vu le dimanche 18 avril? — J'ai toujours dit que non.

D. Puisque vous ne l'avez pas vu, auriez-vous dit à quelqu'un que vous auriez vu la petite le 15 avril?—R. J'ai dit à table que j'avais vu une petite, je ne savais pas si elle était fille ou femme; mais je ne sais pas qui.

D. Vous allez plus loin aujourd'hui que dans votre déposition? — R. C'est que M. Estraband, à qui j'en avais parlé, m'a rappelé mes souvenirs. Je l'ai vu ces jours ci dans le corridor.

D. Quand vous avez été sur le point de sortir avec le frère Jubrien, vers les dix heures moins un quart, vous avez vu plusieurs femmes dans le vestibule? — R. Je ne me le rappelle pas.

D. Mais ce n'est pas ce que vous avez déclaré. Vous avez dit qu'en partant vous aviez vu des femmes? — R. Je vous ai dit... croyez-vous donc que je me rappelle tout? (On rit.) Je n'ai pas vu de femmes.

D. A quelle heure donc en avez-vous vu? — R. C'était auparavant.

D. Mais vous avez déclaré autrement? — Je me rétracte.

D. C'était dans le premier moment qu'il fallait vous rétracter; il ne fallait pas attendre à aujourd'hui pour cela. — R. Je ne me rappelle pas ce que j'ai dit.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le juge d'instruction vous a demandé si vous aviez vu une personne du sexe. Vous avez répondu : J'ai vu des corbeilles de jardinage, j'ai pensé qu'elles devaient être sous la garde d'une personne du sexe? — Oui, c'est vrai, je l'avais oublié; je vous remercie de me le rappeler.

M. LE PRÉSIDENT. Mais ces corbeilles de jardinage, vous devez les avoir vues à 9 heures du matin?—R. Je n'étais pas à cette heure-là au vestibule.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais vous avez dû voir, à neuf heures et demie, Conte, deux femmes et des Corbeilles de livres?—R. Je ne connais ni corbeilles de livres, ni Conte, ni l'un ni l'autre.

LÉOTADE. Le dimanche, au moment où la justice était-là, le frère Iboncien, qui était présent, disait, je crois avoir vu une femme ou une petite. Je répétai cela au juge d'instruction. Cela resta là, mais je crois qu'on ne peut pas trop compter sur ce que dit ce témoin.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il faut que MM. les jurés sachent comment le fait s'est produit. Le 5 juin, Léotade, interrogé, a dit spontanément au juge d'instruction, que le 3 juin, le frère Iboncien avait déclaré que le dimanche, 18 avril, il avait vu la petite le 15, et aujourd'hui le frère Iboncien vient déclarer qu'il ne l'a pas vue.

M. LE PRÉSIDENT. C'est une contradiction entre l'accusé et le frère Iboncien. Au témoin : Avez-vous vu Cécile au moment où vous êtes sorti avec le frère Jubrien? — R. J'ai vu une petite le matin, quand je suis sorti j'ai vu des femmes, mais je le répète, je ne connais ni Conte, ni l'un ni l'autre.

Le témoin Joseph Puzo, en religion frère Luxan, dépose de faits étrangers à l'accusation.

Me SAINT-GRESSE demande si les habitudes de la communauté n'étaient pas de porter tous les lundis le linge sale à la lingerie.—R. Il y a des temps où le linge sale était porté à la lingerie le samedi soir, quelquefois le lundi matin.

D. Mais habituellement comment fait-on? — R. On l'enlevait ordinairement le samedi ou le dimanche matin.

Me SAINT-GRESSE. N'arrivait-il pas quelquefois qu'il restait du linge sale le dimanche, et qu'il n'avait pas été enlevé le matin? — R. Oui, quelquefois les frères n'avaient pas le linge voulu, et ils ne changeaient que le dimanche dans la journée ou le lundi. Cela arrivait quand les chemises étaient trop petites.

D. Mais dans l'instruction il a été dit qu'elles étaient toutes faites sur le même modèle? — R. Les chemises des novices étaient faites différemment.

Le témoin Léon Dombarbe Lajus, confiseur, est introduit. Il dépose que le 16 avril au matin, vers dix heures et de[illegible] tade est venu chez lui avec un autre frère pour [illegible] de fournitures s'élevant à 66 fr. Le témoin, tou[illegible] gent, offrit à Léotade une bouteille de liqueur, [illegible] Ensuite, ajoute le témoin, je dis au frère Léotade [illegible] a trouvé le cadavre d'une jeune fille, ouvrière [illegible] metière Saint-Aubin? C'est vrai, me répondit-il, [illegible] étonnant, c'est que hier même Conte est parti pour [illegible] déposition du témoin.

L'ACCUSÉ. Le 16 avril, le frère directeur me remit encore environ 1,200 fr. pour payer les fournitures faites dans le trimestre précédent; je suis alors sorti en passant auprès du cimetière; je suis allé d'abord chez Conte, que je n'ai pas trouvé. De là, je me rendis chez Lajus, mais ce jour là, il n'a nullement été question de Conte, seulement, le 19 avril, il me dit que Conte avait eu une mauvaise conduite, à la suite de laquelle il avait été chassé de chez son père et sa mère, qui occupaient une place de portier; alors, moi qui croyais que Conte, lorsqu'il fut amené au Noviciat, m'avait accusé, j'ai pu tenir le propos que rapporte Lajus; mais Lajus se trompe, en disant que je l'ai dit le 16.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez prétendu qu'en sortant du Noviciat, vous êtes allé par le cimetière? — R. Oui, monsieur, il y avait une grande foule et je suis allé pour voir ce qu'il y avait, l'on parlait de l'évènement et on disait : Ce sont des polissons qui ont fait cela.

D. Alors comment vous, avez-vous pu dire que c'était Conte qui l'avait fait? — R. Je ne l'ai pas dit ce jour-là, je ne l'ai dit que le 19.

M. LE PRÉSIDENT (à Lajus). Etes-vous sûr que c'était le 16 et non le 19 que ce propos a été tenu? — R. Je suis sûr que c'était le 16.

D. Y avait-il quelqu'un avec vous quand il a été tenu? — R. Il y avait une ouvrière que j'ai à la maison: elle est citée comme témoin. Ma femme était au marché.

D. Ne vous a-t-il pas paru extraordinaire que l'on vînt ainsi vous payer une facture? — R. Oui, car cette facture ne remontait qu'à peu de jours.

LÉOTADE. M. Lajus avait envoyé pour toucher sa facture quelques jours auparavant. Quand j'en parlai au frère directeur, il me répondit que Lajus devait attendre le trimestre comme les autres fournisseurs.

D. Mais le 15 avril ce n'était pas l'échéance d'un trimestre? — R. Ce jour-là le frère directeur m'avait donné de l'argent pour payer les fournisseurs.

D. (à Lajus). Avez-vous quelque animosité contre les frères? — Non, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT, à l'accusé. Vous dites n'avoir tenu ce propos que le 19; Lajus prétend que c'est le 16; peu importe; avouez-vous l'avoir tenu? — R. Il pourrait se faire que oui.

D. Que vouliez-vous dire, quand vous disiez que, si vous aviez su les antécédents de Conte, il n'aurait jamais rien fait pour l'établissement? vouliez-vous dire que Conte était un débauché, un voleur? — R. J'ai pu faire allusion à sa conduite à l'égard de son père.

D. Comment aviez-vous su que Conte avait eu des relations avec sa belle-sœur? vous l'aviez entendu dire en ville ou à la Communauté, par des personnes du dehors? — R. Oui, monsieur.

D. Et c'est par suite de la déclaration de Conte, lors de son arrestation, que vous en avez parlé à Lajus?—R. J'ai pu dire quelque chose à Lajus, mais je n'ai pas accusé Conte.

M. LE PRÉSIDENT. Il me semble que c'est bien là une accusation.

Me JOLY, avocat de la partie civile. Les classes s'ouvrent à la fin de septembre. Comment le trimestre pouvait-il alors se trouver le 15 avril?— R. Les paiements se faisaient tous les trois mois, avec l'argent payé par les parents des élèves, et les parents ne payaient pas tous exactement le 1er de chaque trimestre.

D. (à Lajus.) Avant le 16 avril est-ce qu'on attendait l'époque du trimestre pour vous payer?— R. Jamais : quand je présentais mon compte on me le payait.

D. Vous a-t-on quelquefois demandé vos mémoires pour vous les payer?— R. Non, monsieur.

La femme Rigaud, femme de ménage, a entendu dire à Léotade, chez Lajus, le 16 avril, Conte est parti pour Auch, il a peut-être eu tort... On ne peut pas dire qu'il soit coupable, mais enfin... Plus tard, M. Lajus, parlant à sa femme, lui dit : *Le frère Léotade disait que, si on avait connu les antécédents de Conte, il n'aurait pas travaillé pour la communauté.*

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL, à l'accusé. C'est le 19 que vous placez votre conversation avec Lajus?— R. Oui.

D. Vous avez dit au juge d'instruction que n'aviez tenu le propos sur Conte que parce que Lajus vous avait parlé des antécédents de Conte?— R. Certainement.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Eh bien! vous ne seriez pas encore dans le vrai, en admettant le propos le 19, M. Lajus ignorait encore que Conte eût une belle-sœur.

M. LE PRÉSIDENT. Le même jour, n'avez-vous pas dit, en parlant de votre communauté : Quant à nous, nous ne risquons rien, car le cadavre vient du côté du canal?— R. Je n'ai pas souvenance de cela.

D. Vous n'avez pas dit cela à une dame Terrisse! — R. Je ne me le rappelle pas.

VIEL LAJUS, frère du précédent témoin, vitrier, allant un jour vers Saint-Etienne, rencontre, quelque temps après l'évènement, le directeur du pensionnat, qui lui dit : Venez à deux heures, j'ai à vous parler. Je m'y rendis en effet. Il me dit : Je vous ai dit de venir pour parler de baignoires... est-ce que vous êtes parent de Lajus le confiseur?— C'est mon frère, lui dis-je.— Pourriez-vous me dire quelles sont les relations de Conte avec votre frère?— Quel Conte? dis-je. — Celui qui est en prison pour Cécile...— Ah! je sais que... mais je ne peux pas vous dire quelles sont ses relations, vu que je ne suis pas bien avec mon frère depuis longtemps.— Alors il me dit : Nous nous reverrons pour l'affaire des baignoires, les vacances vont venir; je verrai à vous faire faire quelque chose.

M. LE PRÉSIDENT. N'avez-vous pas été convaincu que ce n'était pas pour une baignoire qu'on vous appelait. — R. Je ne savais pas alors que mon frère était témoin dans l'affaire; depuis, quand je l'ai su, cela ne m'a pas convenu, mais ça m'a donné à réfléchir.

LAMARELLE, domestique au pensionnat des frères.

M. LE PRÉSIDENT, N'est-ce pas vous qui êtes allé chercher une porte le 15 avril? — R. Oui.

Le témoin ne peut pas affirmer à quelle heure il est revenu, ni à quelle heure il a remis son cheval à l'écurie.

D. On dit que vous n'avez pas la tête solide?

LE TÉMOIN, vivement. En quoi donc!... Qu'est-ce qu'a dit ça... qu'on le dise. (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT. Léotade, n'avez-vous pas dit que vous ne vouliez rien confier à Baptiste, parce qu'il s'emporte?

LÉOTADE. J'ai dit cela à cause des emportements qu'il a quelquefois pour un rien.

D. (au témoin). Mais dans vos emportements, avez-vous quelquefois oublié de rendre l'argent qu'on vous aurait donné?

LAMARELLE, vivement. Jamais!... quand on me charge d'une commission, on n'a pas à craindre que je perde, que je garde ou que j'égare l'argent.

D. Avez-vous vu Léotade dans la journée du 15? — R. Je pourrais l'avoir vu, mais je ne m'en rappelle pas.

Ce témoin est celui qui a préparé les barriques pour aller à Saint-Simon, il croit que c'est le jeudi soir qu'il les a montées, mais qu'il ne [illegible] que le lendemain matin, vendredi. C'est avant souper, [illegible] il les a montées. C'est le frère Léotade qui a dit le soir [illegible] cheval pour aller le lendemain, vendredi, chercher le vin [illegible]; le cordonnier qui allait le chercher pour le Noviciat [illegible]nt, et ils étaient convenus de se retrouver.

D. Léotade vous est-il allé trouver à la cave? — Je ne me rappelle pas.

M. LE PRÉSIDENT, à Léotade. Vous avez dit que vous l'y aviez vu?

[illegible] à la grange le 15, vers midi ? — Tous les jours pour aller chercher à manger pour ma bête.

D. Si vous aviez vu alors un cadavre dans la grange, vous l'auriez [illegible] ? — R. Oui, quand même ce serait mon père.

D. Il n'y a là que le fourrage du Pensionnat ? — R. Il y a là les fourrages du Pensionnat et du Noviciat, mais ils ne sont pas mêlés.

M. [illegible]. Le témoin a-t-il travaillé dans le jardin, après déjeuner ? — R. Je ne m'en souviens pas.

JOSEPH-PIERRE [illegible], en religion frère Léopardin, a vu le frère Léotade quatre fois dans la matinée du 15 avril, une fois entre autres à 9 heures 1/2. Léotade serait venu à la cuisine lui demander où était le frère jardinier, et le témoin lui répondit qu'il l'avait envoyé à la cave pour arranger des carottes.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL donne lecture d'une déposition faite par le témoin 25 avril, dans laquelle il avait dit qu'il avait vu Léotade le matin entre 6 et 7 heures, et qu'il ne l'avait pas revu ensuite. Le témoin confronté alors avec Léotade qui persistait à dire qu'il avait été à la cuisine à 9 1/2 ou 10 heures environ, avait répondu qu'il ne se rappelait pas.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. Comment la mémoire vous est elle revenue aujourd'hui ? — R. Au mois d'avril je n'avais réfléchi : mais j'ai réfléchi depuis.

D. En présence d'une semblable déposition que MM. les jurés auront à apprécier, nous ne croyons pas devoir recourir, quant à présent, à des mesures de sévérité, que nous serions peut être obligés d'employer trop souvent.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Au moment où je fais entendre dans cette enceinte le premier des témoins qui doivent venir déposer des faits de Léotade pendant la journée du 15 avril, il faut que l'on sache bien pourquoi nous ne provoquons pas de mesures de vigueur contre ceux des témoins qui viennent faire ici de faux témoignages ; il ne faut pas que l'on puisse croire que la justice soit désarmée en présence des scandales qui se produisent dans ces débats. Quand un complot a été organisé au sein d'une congrégation religieuse, il ne faut pas que l'on suppose que la justice pourrait reculer devant les poursuites des faux témoignages ; mais il est un moment où la compassion doit prendre la place de la sévérité.

Il faut que l'on sache aussi que ces témoins, qui, après dix mois, viennent se parjurer pour établir un alibi favorable à l'accusé, lorsqu'ils ont été interrogés à l'époque du crime, étaient eux-mêmes soumis à une contre-enquête résultant de déclarations faites par l'accusé, qui ne pouvaient alors être connues des témoins ; il faut que l'on sache que l'accusé lui même, très réservé dans ses premiers interrogatoires, n'a pu compléter ses souvenirs qu'après avoir communiqué avec des frères de sa communauté. Il ne faut pas que l'on oublie que dans cette congrégation il y a eu un conciliabule pour dicter un faux témoignage à un jeune homme de dix-huit ans ; que trois hommes éminents de cette communauté ont tout arrangé, tout concerté, pour que l'on pût témoigner de l'entrée de l'aumônier dans le vestibule au moment où Cécile devait s'y trouver, pour que le jeune Vidal pût affirmer qu'il

[illegible] Léotade lui dit quelles traces remarquables avaient [illegible] du canal.

LÉOTADE. Je ne me rappelle pas avoir été chez elle ce jour-là.

L'audience est suspendue.

FAITS DIVERS.

On raconte que M. Viennet, l'un des secrétaires de la Chambre des Pairs, aurait été rendre visite à un conservateur endurci, pour lui donner des conseils de conciliation. Le conservateur-borne se serait fort emporté s'écriant : Eh bien! je monterai à cheval, et nous verrons... Vous ne le croyez pas, Monsieur. — Pardon...., aurait répondu le spirituel pair-académicien, je le crois et je le crains.

— On lit dans le *Courrier français* :

« En ce moment, l'hôtel du ministère des affaires étrangères et un autre hôtel de la rue Saint-Florentin sont fort émus de la disparition de l'un de nos ambassadeurs dont on a perdu la trace depuis plus de quinze jours, sur la route de Paris à Turin. Ledit ambassadeur n'est autre que M. de Bacourt, qui ne donne de ses nouvelles ni à Paris, ni à Turin, en sorte qu'on en est réduit à faire, sur le sort qu'il a pu subir, les suppositions les plus singulières. »

— Les meurtrières du corps-de-garde de la rue Mauconseil ont été réouvertes. On sait qu'elles avaient été murées à la suite des affaires de la rue Transnonain.

— On lit dans la *Semaine* : « On assure qu'il a été question, au conseil des ministres, de nommer un gouverneur de Paris. Cette création constituerait une fonction purement militaire. On dit que le ministère avait eu l'idée d'en investir M. le maréchal Bugeaud. »

— Le même journal rapporte : « Les pairs qui ont accepté l'invitation au banquet du 12e arrondissement, et dont nous avons fait connaître les noms dans notre dernier numéro, ont été, pendant ces derniers jours, en butte à de nombreuses et pressantes obsessions, qui tendaient à leur faire abandonner la résolution qu'ils avaient prise. Tous y ont persisté. M. le duc d'Harcourt, l'un d'eux, s'exprimait mardi soir, chez M. Thiers, avec une grande énergie, sur la résolution de s'associer jusqu'au bout à tous les actes de résistance contre l'arbitraire ministériel. »

— Le *National* s'était pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine qui l'avait condamné à huit mois de prison et 6 000 fr. d'amende.

La cour suprême a statué, samedi, sur cette affaire, et, malgré les moyens habilement développé par M. Martin (de Strasbourg), elle a rejeté le pourvoi.

— Un homme vêtu avec une certaine élégance s'est précipité aujourd'hui du haut de la colonne de juillet. Il est tombé brisé sur le socle, d'où il a été enlevé au moyen d'échelles et transporté au poste voisin.

— M. Michel Chevallier vient de publier dans la *Revue des Deux-*

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	[illegible]	116 60	116 60	[illegible]
— fin courant	116 45	116 60	116 40	116 45
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	73 90	73 95	73 [illegible]	73 75
— fin courant	73 90	74 [illegible]	73 70	73 85
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours 104 »» — Banq. de Fr. dr cours [illegible]
4 0/0 J. » » 99 25 — O. V. de Par. » [illegible]
Emp. 1848. au Ct » » »» — C. hyp. » [illegible]
— fin Ct » » »» — Gouin » 1070 »»
B. du Trés. » 4 »/» — Ganneron. » 960 »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. »»	»» »»	»» »»	»» »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	05 »»	»» »/»	25 »/»	22 1/2
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	12 1/2	10 »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»» »/»	ROME	DrC. 99 1/2	»/»
Récép. Rotsch	»	»» »»	BELG. 2 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	98 »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840	»	98 3/4 »/»
— 3 p. 0/0.	»	32 »/»	— de 1842	»	»» »/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque	»	»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— de Em. 1841	»	»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	1070 »»
HAITI	»	»» »/»	AUTRICHE	»	375 »»

Actions : 4 Can. [illegible] ; Act. d. J. ; Ch. S.-G. ; V. r. dr. ; [illegible] ; V. r. gauc. ; Paris à Orléans 1180 50 ; [illegible] 50 ; Avignon ; Str. à Bâle 137 50 ; Paris-St. ; Tours-Nan. 361 25 ; Orl.-Vierz. ; C. du Nord 538 75 ; Famp.-Haz. ; Dieppe-Féc. ; Boul. à Am. ; Orl.-Bord. 475 ; Mont. à Tr. ; Paris-Lyon 390 ; Nord-Teste ; [illegible] ; Lin Mabert ; [illegible] ; Union [illegible]

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	862 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	1180 50	Marseille à Avignon	535 »»	Nord	538 75
— à Lyon	386 75	Paris à Strasbourg	402 50	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et mars et avril, 60 ; 4 mois d'été 61 ; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 55 fr.

Narbonne, 46. — Béziers, 46-50. — Cette, 47. — Pézénas, 46. — Lunel, 48. — Bordeaux, 51-60 à 52.

Savon disponible, belle qualité, 101-50.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois 96-50 ; 2 mois suivants, 95-50 à 96 ; 4 mois d'été, 95 ; 4 derniers mois, 96.

Huile épurée, 102-50.

Lille. — Colza, 81.

L'un des gérants : E. CANTAGREL.

Spectacles du 22 février.

7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Le Puff, un Caprice.
8 h. »/» ITALIENS. — Semiramide.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
7 h. »/» ODÉON. — Le Collier, le Déshonneur, Mlle de Belle-Isle, le Voyage.
6 h. »/» OPÉRA-NATIONAL (B. du Temple.) — Le Brasseur de Preston.
» h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Les Extrêmes, les Vieux Péchés, Lauzun, Conquête.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Suzanne, Léonie, Christophe, la Clef dans le Dos.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres, Fruit, Garde-Malade, l'Omelette

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

On peut aussi s'abonner [illegible]
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les annonces sont reçues au siége de la société [illegible] et Comp^e., 8, place de la Bourse.

PARIS, 22 FEVRIER.

Nous le disions hier, les ministres ont donné le terrible signal. Le glaive est tiré, le sang des citoyens et des soldats a été répandu. Personne ne peut plus savoir quelles seront les conséquences de ces premières collisions. Que la responsabilité de ce grand malheur de la guerre civile retombe sur les hommes de la résistance aveugle, sur ces renégats de la liberté, sur ces égoïstes, sur ces insensés, qui ne savent rien que sacrifier les peuples et perdre les dynasties!

Pendant dix heures Paris tout entier est dans une agitation profonde. Des attroupements immenses parcourent les quartiers, des barricades sont dressées, des luttes armées s'engagent entre la garde municipale et le peuple, et cependant *la garde nationale n'est pas convoquée!*... Les troubles étaient prévus, et l'autorité n'a pas réclamé le concours de la garde civique; le sang coule, et la garde civique n'est point appelée! Ce fait dit toute la situation. C'est la première fois, depuis 1830, que le gouvernement se trouve ainsi réduit à avouer lui-même sa faiblesse, à confesser la défiance profonde qui le sépare des citoyens. Ainsi, il n'a plus, pour le défendre, que l'armée, l'armée contenue par la discipline, mais qui n'accomplirait sa cruelle mission de violence qu'avec tristesse, avec désespoir.

Le gouvernement sait pourtant bien que l'intervention de la garde nationale aurait prévenu l'effusion du sang; et il laisse impitoyablement la lutte s'engager. Certes, ce trait restera gravé dans la mémoire de tous les citoyens. Ce trait constate une rupture définitive et profonde.

Mais l'opposition elle-même n'a-t-elle pas une grande responsabilité? Elle agite le pays, elle sollicite l'esprit libéral des populations, elle convie le peuple à concourir à cette manifestation pour la défense des droits les plus sacrés; puis, le jour venu, au dernier moment, elle recule, elle donne contr'ordre. Le peuple, qu'on n'a pas eu le temps de prévenir, de calmer, descend dans la cité pour appuyer, par sa présence, les résolutions des députés. Le peuple est arrêté par les troupes, refoulé, chargé; il s'irrite, il s'emporte; des conflits sanglants s'engagent. Et les députés de l'opposition ne sont pas là! Ils abandonnent sans secours ceux-là qui venaient à leur appel! Tandis que la cité s'agite douloureusement, tandis que les frères maltraitent, tuent leurs frères, ces messieurs s'étalent majestueusement sur leurs bancs à la Chambre, prêtant toute leur innocente attention à de longs discours sur la question des banques!

Ceci est bien grave. Un mot était aujourd'hui sur toutes les lèvres dans Paris; un jour encore de faiblesse et d'insouciance coupable, et ce mot éclatera par toute la France comme une réprobation, comme une proscription.

Ce soir, de cinq à huit heures, le rappel a été enfin battu dans quelques quartiers de la rive droite.

De rares patrouilles de la garde nationale se sont formées lentement, et ont parcouru les principales rues du 1er, 2e et 3e arrondissement.

Nous savons de source certaine que les gardes nationaux qui étaient disposés hier à se rendre ce matin sans armes pour accompagner pacifiquement le cortége, se sont généralement abstenus de répondre ce soir à l'appel. Il ne veulent pas, disent-ils, prêter leur concours à un ministère détesté. Selon nous, c'est mal comprendre la situation. Quand il s'agit de prévenir l'effusion du sang, toute question ministérielle disparaît. Or, il n'est pas douteux que l'intervention de ceux des gardes nationaux qui ont à cœur la liberté autant que l'ordre, n'exerçât une salutaire influence et sur l'esprit de la troupe et sur les dispositions du public. Les gardes nationaux qui sympathisent avec l'opposition doivent à tous l'exemple de la modération.

Ce devoir d'humanité est d'autant plus obligatoire en ce moment que, si les troupes de ligne ont partout fait preuve d'une prudence digne de tout éloge, il paraît trop certain que la garde municipale a montré sur quelques points une irritation qui, si elle venait à se généraliser, pourrait donner lieu à des conflits déplorables.

Nous devons ajouter que des hommes qui ne peuvent appartenir qu'à la police, ont été vus assénant des coups de bâtons sur des curieux tout à fait inoffensifs. On peut affirmer que de tels excès ne se produiraient pas en présence de la garde nationale.

Hier dix-sept députés, hommes de constance et d'énergie, parmi lesquels se distingue M. de Lamartine, s'efforçaient de pousser jusqu'au bout leur manifestation en faveur d'un droit politique sacré. Nous félicitons ces vrais représentants du peuple. Ceux-là, du moins, ont compris que des hommes nobles ne délaissent pas la population après l'avoir agitée et soulevée. Qu'ils gardent leur attitude, qu'ils persévèrent dans leurs sentiments, qu'ils restent à la tête de la nation! Pour guider le pays à de nouvelles destinées, il suffit de quelques hommes de cœur, d'un seul peut-être.

Pendant que l'agitation parcourait la ville, pendant que des barricades se dressaient en plusieurs quartiers, pendant que l'on se battait et que le sang coulait dans les rues, veut-on savoir ce que l'on faisait à cette Chambre d'où l'agitation est partie pour se répandre au dehors? à quoi s'occupaient ce ministère et cette majorité aveugle et aggressive dont l'opiniâtreté immobiliste a indigné les masses; comment passait son temps cette opposition qui avait donné rendez-vous au peuple sur les places, et qui l'abandonnait à l'heure de l'action?

Voici le récit succinct de la séance d'aujourd'hui.

De nombreux détachements de troupes à cheval et en armes forment triple et quadruple haie autour du Palais-Bourbon.

Un certain nombre de députés, montés sur le perron, suivent de l'œil les mouvements de la foule qui se dirige vers la place de la Concorde et les Champs-Elysées, et les charges de cavalerie qui la dispersent.

Dans l'intérieur de la salle, quelques députés pérorent sur une loi dont personne ne se préoccupe, la prorogation du privilége de la banque de Bordeaux. Les députés, assez nombreux dans la salle, causent de toute autre chose, ce qui ne les empêche pas de voler de temps à autre quand il prend fantaisie au président de réclamer un vote.

M. Duvergier de Hauranne va remettre silencieusement un carré de papier entre les mains du président.

Comme on a parlé d'un acte d'accusation contre le ministère, M. Guizot, pris de curiosité, monte auprès de M. Sauzet et lui demande communication de la proposition qui vient d'être déposée, la parcourt, puis se prend à rire d'un rire d'autant plus bruyant qu'il est moins sincère; les autres ministres présents, M. Dumon, M. de Salvandy, M. Hébert vont également et tour à tour prendre connaissance du mystérieux papier.

Entre temps la discussion sur les banques poursuivait son cours.

Un groupe se forme alors autour de M. O. Barrot; lui-même trace quelques lignes sur une feuille de papier à lettre, et va à son tour les déposer entre les mains du président.

MM. Clappier, Ducos, Berryer, d'Eichtal et Léon Faucher continuent à discourir au milieu du bruit des conversations. Quant le président croit que la séance a duré assez longtemps, il la déclare levée et s'esquive, ainsi qu'il fait toujours quand il est embarrassé.

M. Barrot se lève alors et se plaint que l'on n'ait pas dit un mot de la proposition qu'il a déposée. M. Sauzet lui répond que le règlement lui interdit de parler des propositions avant qu'elles aient été examinées par les bureaux; que la sienne le sera jeudi, et que les bureaux décideront s'il y a lieu ou non de la lire en séance publique.

Il faut savoir que cette proposition n'était autre que la mise en accusation du ministère, que ce fameux acte de vigueur qui devait racheter la reculade de l'opposition dans l'affaire du banquet. Les bureaux auxquels cette proposition est renvoyée se garderont d'en autoriser la lecture. Elle sera enterrée à sa première épreuve, et l'on n'en parlera plus, même au sein de la chambre.

Une petite rencontre assez curieuse a eu lieu à la Chambre et a fort égayé les honorables membres. M. Guizot était à causer avec M. le président Sauzet, lorsque survient de son côté M. Thiers. M. Guizot tirait M. Sauzet par le bras droit; M. Thiers tirait M. Sauzet par le bras gauche. Ce petit débat symbolisait assez bien l'intrigue du moment, et tout le monde a saisi le trait de comédie.

M. Guizot, pendant cette séance, affectait le calme; M. Thiers affectait l'insouciance. Tous deux riaient souvent. Ce n'était pas, cependant, l'heure de s'égayer.

Puissent les événements nous débarrasser enfin des comédies et des comédiens!

Voici le texte de l'acte d'accusation du ministère, déposé par M. Barrot et signé par près de soixante députés:

Nous proposons de mettre le ministère en accusation comme coupable:

1° D'avoir trahi au dehors l'honneur et les intérêts de la France;

2° D'avoir au dedans faussé les principes de la constitution, violé les garanties de la liberté et attenté aux droits des citoyens;

3° D'avoir, par une corruption systématique, tenté de substituer à la libre expression de l'opinion publique, les calculs de l'intérêt privé, et de pervertir ainsi le gouvernement représentatif;

4° D'avoir trafiqué, dans un intérêt ministériel, des fonctions publiques ainsi que de tous les attributs et priviléges du pouvoir;

5° D'avoir, dans le même intérêt, ruiné les finances de l'Etat, et compromis ainsi les forces et la grandeur nationale;

6° D'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un droit inhérent à toute constitution libre, et dont l'exercice leur avait été garanti par la charte, par les lois et par les precédents;

7° D'avoir, enfin, par une politique ouvertement contre-révolutionnaire, remis en question toutes les conquêtes de nos deux révolutions et jeté dans le pays une perturbation profonde.

M. Duvergier de Hauranne a déposé de son côté un autre acte d'accusation.

M. de Genoude a aussi déposé le sien. Il est ainsi conçu:

« Attendu que les ministres, en se refusant à la réforme d'une loi électorale qui prive les citoyens de toute participation aux droits politiques violent la souveraineté nationale et sont cause, par conséquent, des troubles et des dangers de l'ordre social; attendu qu'ils maintiennent ainsi la France dans un système immoral et ruineux au dedans, funeste et dégradant au dehors, le soussigné, député de la Haute-Garonne, demande à la chambre la mise en accusation du président du conseil et de ses collègues. »

L'acte d'accusation de la gauche est signé jusqu'ici des noms suivants:

MM. Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, Thiard (général), Dupont (de l'Eure), Isambert, Léon de Malleville, Garnier-Pagès, Chambolle, Bethmont, Lherbette, Pagès (de l'Ariège), Baroche, Havin, Léon Faucher, Ferdinand de Lasteyrie, de Courtais, Hortensius-St-Albin, Crémieux, Gaultier de Rumilly, Rimbault, Boissel, Beaumont (de la Somme), Lesseps, Mauguin, Creton, Abatucci, Luneau, Baron, Lafayette (Georges), Marie, Carnot, Bureaux de Puzy, Dussolier, Mathieu (Saône-et-Loire), Drouyn-de-l'Huys, d'Aragon, Cambacérès (de), Drault, Marquis, Bigot, Quinette, Maichain, Lefort Gonssolin, Tessié de la Motte, Demarçay, Berger, Bonnin, Jouvencel (de), Larabit, Vavin, Garnon, Maurat-Ballange, Tailandier.

La Chambre des pairs a refusé d'entendre les interpellations de M. de Boissy relativement aux mesures prises par le ministère pour entraver le droit de réunion.

Agitation dans Paris.

Dès huit ou neuf heures du matin, les trottoirs de Paris étaient traversés par de nombreux groupes d'individus de toutes classes qui se dirigeaient pour la plupart vers les endroits où le rassemblement du banquet ajourné devait se réunir. La place de la Concorde, le quartier de la Madeleine, le Carrousel, les environs de la Chambre des députés, les Champs-Elysées, étaient les principaux centres d'affluence. La plupart des boutiques étaient restées fermées.

Vers les 10 heures, des étudiants des écoles, des hommes du faubourg Saint-Marceau et des jeunes gens du quartier Latin, au nombre d'environ 450, ont servi de noyau, sur la place du Panthéon, à un rassemblement imposant, qui s'est bientôt dirigé, par la rue Dauphine, le Pont-Neuf, la rue de la Monnaie, la rue du Roule, la rue Saint-Honoré et la rue Royale, vers la place de la Madeleine. Parvenue sur ce point, où elle a stationné, la colonne se composait de trois ou quatre mille individus, qui ont entonné des chants patriotiques, la *Marseillaise*, le *Chant des Girondins*.

De là, le rassemblement s'est porté vers le pont de la Chambre des députés, qui était occupé par une vingtaine de gardes municipaux à pied. Ces militaires n'ont opposé aucune espèce de résistance et se sont retirés sur les quais d'Orsay. En ce moment des cris *A bas Guizot! Vive la réforme! A bas les ministres!* ont été lancés et répétés par la foule. Une partie du rassemblement a escaladé ou forcé la grille extérieure qui est au bas du perron de la Chambre et s'est installé sur les marches en chantant la *Marseille*. Après quelques instants, l'attroupement, menacé par un escadron, est revenu sur ses pas pour se diriger vers le ministère des affaires étrangères. Là le cri *A bas Guizot!* a été reproduit par des voix de plus en plus nombreuses.

L'hôtel du boulevard des Capucines était gardé par une cinquantaine de municipaux à pied et par plusieurs pelotons de gardes à cheval qui balayaient le boulevard. Après des sommations faites par un commissaire de police et précédées de roulement de tambour, le rassemblement a été refoulé dans les rues adjacentes. Cet acte de résistance de la force armée s'est plusieurs fois renouvelé avec modération et sans qu'aucun accident en soit résulté. On nous rapporte seulement que deux personnes qui occupaient une fenêtre du ministère ayant paru narguer l'attroupement, ont reçu quelques pierres et se sont renfermées aussitôt.

Jusque-là les rassemblements n'avaient, à notre connaissance, donné lieu à aucun accident grave; mais leur nombre et leur intensité augmentaient sur plusieurs points de Paris à la fois. La force armée, qui ne s'étaient montrée que par petits détachements et qui mettait peu d'obstacle aux manifestations, venait de grossir aussi en proportion de la foule.

A une heure de l'après-midi, au moment de l'arrivée des députés à la Chambre, le pont de la Concorde était entièrement occupé par des compagnies de gardes municipaux à cheval, de dragons et de chasseurs qui ne cédaient le passage qu'aux députés. Bientôt ces détachements de cavalerie ont tenté de dissiper les rassemblements qui couvraient la place de la Concorde. Dans ces tentatives réitérées, des accidents sont arrivés. Cependant les cavaliers ne faisaient presque pas usage de leurs armes. Quelques coups de plat de sabre ont seuls été remarqués.

Au même moment, un rassemblement imposant se formait dans les Champs-Elysées, où dès le matin la foule s'était portée. Un autre rassemblement, de 500 hommes environ, tous en blouse, précédé d'un drapeau, se dirigeait vers le même point, après avoir traversé sans obstacle la place du Carrousel et la rue de Rivoli. Depuis la rue Montmartre jusqu'à la Madeleine, la foule augmentait sur les boulevards, et, après avoir stationné devant le ministère des affaires étrangères, venait affluer aux Champs-Elysées. Là, des corps de garde de municipaux étaient entourés et menacés par les rassemblemens. Des mouvemens d'infanterie et de cavalerie les refoulait, sans les disperser, et non sans donner lieu à quelques accidens. On assure qu'un corps de garde a été pendant quelques instans envahi et occupé par le peuple, puis repris par la troupe.

L'irritation de la foule commençait à se traduire par des tentatives de barricades sur plusieurs points. Dans la rue de Rivoli, dans la rue de Richelieu, et surtout dans la rue Saint-Honoré, des voitures particulières, des omnibus étaient déjà renversés. Cependant, la prompte et fréquente arrivée de détachements de troupe n'a pas tardé à rétablir la circulation.

Vers les cinq heures, les grilles des Tuileries, jusque-là ouvertes, ont été fermées. La place du Carrousel a été occupée militairement par le 5e régiment d'infanterie légère, un escadron de dragons et un escadron de chasseurs. Les patrouilles à pied et à cheval circulaient dans tous les sens. Un homme du peuple, blessé d'un coup de baïonnette dans les reins, à la place Maubert, était porté à la Clinique de l'Ecole de Médecine. D'autres blessés, rue de Rivoli, étaient signalés. On assurait que la boutique Lepage avait été forcée, ainsi que d'autres magasins d'armuriers sur le quai de la Mégisserie et dans la rue Montmartre. Cependant, la troupe, visiblement attristée et malheureuse du rôle que lui impose la discipline, conservait partout la même modération, les mêmes ménagements dans l'exercice de son douloureux devoir. En plusieurs endroits même des sentiments de fraternité et de regrets ont été traduits à la dérobée par des poignées de mains entre le peuple et le soldat.

En cet instant si critique, il n'y avait pas un sergent-de-ville dans les rues, pas un garde national. L'armée seule garantissait l'ordre, et c'était uniquement à son excellent esprit, à son patriotisme fervent, mais comprimé, qu'on a dû jusqu'ici l'absence de plus grands malheurs.

Dans le milieu de la journée, des rassemblements s'étaient également formés sur la place de l'Ecole Polytechnique. La *Marseillaise* et le *Chant des Girondins* étaient chantés par un grand nombre d'étudiants qui conviaient ainsi les élèves de l'Ecole à sortir de leurs murs comme en 1830. Mais on sait que les précautions les plus rigoureuses ont été prises par l'autorité. Les élèves de l'Ecole Polytechnique auxquels on a enlevé leurs habits, leurs épées et qui sont gardés par un poste nombreux, répondaient seulement à cet appel par les mêmes chants.

C'était particulièrement sur la place de la Concorde et dans ses environs que les accidents étaient les plus nombreux.

Une pauvre femme a été écrasée sous un cheval qui s'est abattu.

Plusieurs citoyens ont été forcés de se précipiter dans les fossés de la place de la Concorde pour échapper à la brutalité des gardes municipaux.

Voici quelques détails publiés par la *Patrie*, qui prouvent combien dans cette journée la conduite de troupe a été digne et honorable.

« Le soldat français est bien tel que nous l'avons toujours connu, intrépide contre les ennemis de son pays, mais tolérant et humain quand il est en contact avec le peuple, dont il sort et dont il n'est qu'une expression.

» Ses camarades n'ont pu venir à son secours, la foule étant trop compacte en cet endroit.

« Une ambulance a été organisée rue Saint-Honoré, 291 pour recevoir les blessés déjà nombreux.

» Nous avons vu de nos yeux deux femmes portant des fardeaux, que nous croyons être des fruits, tuées ou plutôt assassinées devant nous. »

Ce n'est qu'à cinq heures du soir que le rappel a battu dans toutes les rues pour réunir la garde nationale. Le gouvernement ne parait s'être décidé à cette mesure que sur l'initiative prise par M. Berger, député et maire du 2e arrondissement, qui n'a pas craint de suivre son inspiration patriotique à défaut d'ordres supérieurs.

— Aux Champs-Elysées, des enfants du peuple ont brûlé les octrois, les bureaux d'omnibus et les chaises de location de cette promenade sans qu'aucun sergent de ville, aucun détachement de municipaux se soient opposés à ces actes regrettables.

— On nous annonce qu'à sept heures du soir trois gardes municipaux blessés assez grièvement, ont été transportés à la caserne de la rue de Tournon.

— Des agents de police ont, dit-on, démoli, la nuit dernière, tout ce qui était préparé pour le banquet du 12e arrondissement.

— On assure que de nouveaux régiments vont être appelés à Paris. On a donné l'ordre au régiment de carabiniers en garnison à Provins d'arriver sans retard.

— Plus de deux cents arrestations ont été faites depuis ce matin.

— La 12e légion, convoquée à sept heures seulement, est allée pour bivouaquer sur la place du Panthéon; un rassemblement nombreux qui s'y trouvait, a fait entendre quelques sifflets; mais la 12e légion a répondu par les cris de Vive la réforme! que la foule a aussitôt répété avec eux, en y ajoutant ceux de Vive la garde nationale! vive la ligne! Les officiers du 5e ont, sur-le-champ, fraternisé avec ceux de la garde nationale.

Agitation dans les provinces. — Les membres de la commission du banquet réformiste présens à Valenciennes, viennent d'envoyer l'adresse suivante aux membres de l'opposition parlementaire.

« Messieurs les députés,

» Nous avons applaudi aux nobles et énergiques paroles que vous avez fait entendre pendant la discussion de l'adresse; nous avons accepté avec orgueil notre part de cette *flétrissure* honorable à l'aide de laquelle un ministère insensé croyait pouvoir vous déconsidérer aux yeux du pays. *Aveugles* et *passionnés* comme vous, nous venons aujourd'hui applaudir au grand acte de résistance légale que vous préparez, et prendre notre part de responsabilité dans cette solennelle protestation des citoyens de Paris, guidés et appuyés par les véritables représentants de la France libérale.

» Puisse le banquet du 12e arrondissement ruiner enfin toutes les espérances des ambitieux égoïstes et corrompus qui poussent incessamment le pouvoir sur une pente fatale! Puisse cette noble démonstration amener pacifiquement, selon vos vœux et les nôtres, le règne de la probité politique et le développement des institutions nationales! Mais s'il en était autrement, si votre courageuse résistance venait se briser encore cette fois devant l'entêtement de passions basses et cupides; s'il vous fallait combattre de nouveau, et demander force et appui à l'opinion publique, n'hésitez pas, messieurs, et souvenez-vous qu'aujourd'hui plus que jamais tous les patriotes sont résolus à vous soutenir dans cette glorieuse lutte.

» A la veille d'un événement qui doit peut-être agir puissamment sur les destinées du pays, les membres du comité réformiste de Valenciennes ont tenu à cœur de vous donner publiquement une marque de leur approbation et de leur ardente sympathie. Vous êtes sur le terrain du devoir et du droit; de loin comme de près nous voulons nous y placer à côté de vous, et nous avons la certitude d'y être bientôt suivis par tous les gens de cœur. Marchez donc avec confiance, Messieurs, et advienne que pourra! »

— Les administrations des chemins de fer du Nord et d'Orléans ont reçu l'ordre de tenir, à la disposition du gouvernement, des locomotives et des wagons en assez grande quantité pour pouvoir effectuer promptement sur Paris des transports de troupes, si cela devenait nécessaire. (*Corr. particulière*).

Le *Journal des Débats*, en reproduisant hier le manifeste de l'opposition, le faisait suivre d'une colonne de réflexions bien humbles en comparaison des philippiques impertinentes qu'il déclamait il y a quelque temps contre les banquets réformistes. Il se bornait à donner des conseils aux députés *flétris*, à exprimer des regrets sur la résolution qu'ils ont prise.

Une simple protestation, ferme et énergique, dit le *Journal des Débats*, signée de tous les députés de la gauche, aurait suffi pour réserver le droit. La question aurait été portée devant le pays par la presse, et, *plus tard*, par les députés eux-mêmes devant les électeurs qui forment le tribunal le plus compétent dans les matières de ce genre.

En quoi le jugement des électeurs est-il plus compétent que celui du corps législatif lui-même, par lequel le ministère refuse de faire trancher le doute sur le droit de réunion au moyen de la présentation d'une nouvelle loi? Pourquoi, d'ailleurs, s'il ne recule pas lui-même devant le jugement des électeurs, le gouvernement n'a-t-il pas fourni aux députés le moyen d'en appeler au pays par une dissolution immédiate de la Chambre?

Pourquoi remettre à *plus tard*, c'est-à-dire aux élections quinquennales la décision sur une question de liberté qui intéresse si vivement et si profondément le pays? Voyez-vous ce que deviendrait un pays constitutionnel où les ministres prendraient l'habitude de mettre en doute et d'interdire les droits les plus simples et les plus naturels, à la seule charge de conseiller à l'opposition d'en référer à ses électeurs et d'ajourner la solution jusqu'à la fin d'une législature!

Le *Journal des Débats* dit encore :

Le respect de l'ordre, la soumission *provisoire* aux actes de l'autorité publique, *même lorsqu'on pense que l'autorité se trompe*, n'est pas une obéissance servile.

La soumission *provisoire* à des prétentions arbitraires; mais c'est nous ramener au bon plaisir du despotisme, c'est violer la lettre et l'esprit de notre constitution entière; c'est vouloir introduire en France le système de Metternich et de Delcarreto. Avec un tel système d'obéissance préalable, on rétablirait l'esclavage du passé,

L'*Alba*, autre journal florentin rapporte le même bruit.

Voici, d'autre part, quelques extraits de la presse anglaise. Le *Times* du 21 février dresse le tableau assez fidèle des forces dont le ministère français peut disposer. Ce journal ajoute :

» Tous les hommes sont prêts à marcher sur Paris. Le matériel d'artillerie, pour armer les forts détachés autour de Paris, préparé à Douai, pour être expédié à sa destination par le chemin de fer au premier signal. Si le gouvernement cède ce ne sera pas parce qu'il manquera de moyens militaires ou matériels nécessaires pour faire exécuter sa volonté. Le roi est représenté comme furieux de la défaite probable du système qu'on lui a conseillé de suivre. Les communications entre le château, le gouvernement et les autorités de la police et de la force armée sont continuelles. Cela annoncerait l'intention de résister. On croit à une modification du ministère avant le banquet.

» Les affaires de spéculation sur les fonds publics sont suspendues; les spéculateurs attendent évidemment le résultat de la grande démonstration de la réforme qui doit avoir lieu demain dans Paris. Des correspondances particulières représentent l'état d'excitation politique comme plus grand et plus menaçant dans certaines villes de la province qu'à Paris même. »

Mouvement de l'Italie.—L'Italie continue son mouvement irrésistible. Les Autrichiens, par un aveuglement providentiel, préparent l'explosion qui doit les refouler au-delà des Alpes et constituer l'indépendance d'un grand peuple.

On écrit de Padoue à l'*Alba*, en date du 11 février :

« Les affaires prennent ici la couleur la plus sombre. Les citoyens et les soldats se battent toujours. Il y a eu beaucoup de morts de part et d'autre. Un grand nombre d'officiers ont été tués par les étudians, qui combattent comme des lions. Les bouchers sont venus sur le lieu du combat avec leurs couteaux, et, après les avoir trempés dans le sang des étudians assassinés, se sont rendus dans une église, où ils ont fait devant l'image d'une madone le serment de venger la mort de leurs frères. De là, ils marchèrent vers une des portes de la ville, gardée par de l'artillerie et des hussards, qui défendaient l'entrée à environ 600 paysans armés de pioches, de bâtons et appelés par le tocsin. Les bouchers attaquèrent les hussards, en tuèrent un grand nombre. Le reste prit la fuite. Les paysans, guidés par les bouchers, allèrent immédiatement attaquer l'hôtel du général autrichien. »

L'Autriche et la Lombardie.—On écrit de Vienne, à l'*Observateur rhénan* : « Le comte Colloredo est de retour de sa mission à Paris. On dit que les résultats de la conférence qui a eu lieu dans cette capitale, ont une couleur très décidée, en sorte que l'on peut s'attendre à des événements sérieux pour le printemps prochain. »

On écrit du Rhin au *Correspondant de Nuremberg* :

» Nous apprenons que les trois puissances du Nord, prenant en considération l'état des choses vraiment inquiétant en Italie, ont fait des stipulations portant : qu'elles arrêteront d'un commun accord le mouvement dans le cas où l'Autriche ne pourrait plus, à la longue, y résister. En un mot, il faut considérer cet arrangement comme un traité d'alliance offensive et défensible, qui permet à l'Autriche d'entreprendre les opérations les plus énergiques dans la Lombardie. On dit aussi que l'Autriche, ne pouvant pas tenir indéfiniment une armée sur le pied de guerre en Italie, croit avoir le droit d'exiger des gouvernements italiens des garanties qui lui permettent d'assurer la politique qu'elle suit à l'égard du royaume lombardo vénitien.

— Radetski a donné sa démission.

LES ALEMANEN ET LES JÉSUITES. — On écrit de Plauen (Bavière), en date du 16 février : « Hier, neuf membres de l'association de l'Alemania, forcés de quitter Munich avec leur patronne, la comtesse de Landsfeld, sont arrivés ici, et la police leur a permis de rester jusqu'à ce qu'ils aient pu se procurer les certificats nécessaires pour aller continuer leurs études dans une autre université. Ils ont envoyé deux de leurs amis à Munich pour y chercher les certificats dont ils ont besoin. Ils attendent encore d'autres camarades, et alors ils partiront pour Leipsick. Le comte de Herschberg est du nombre. Ils prétendent être les victimes de leurs sentiments libéraux et anti-jésuitiques, et se proposent de publier une brochure à ce sujet.

(*Observateur rhénan*.)

Anglais et Chinois. — Six Anglais ont été massacrés par de sauvages paysans chinois à Fatée, à peu de distance de Canton. Ces messieurs avaient quitté les comptoirs sur une barque, désirant remonter la rivière et rentrer dîner après avoir fait une excursion d'agrément. La barque est revenue, mais sans renseignements sur le sort des passagers qui la montaient et qu'elle avait mis à terre. L'équipage disait seulement qu'il avait été forcé de s'éloigner du rivage parce qu'on faisait tomber sur la barque une grêle de pierres. Il paraît que, lors que les six voyageurs furent descendus à terre, ils se virent entourés par une multitude de gens du village de Fatée qui leur fermèrent toute issue pour retourner à leur embarcation. Bientôt cette foule lapida les voyageurs, un d'eux blessé, arma son pistolet, et d'un coup abattit à ses pieds un des assaillants, plusieurs coups de pistolet furent tirés, cinq ou six Chinois tombèrent. Les deux étrangers armés qui avaient fait usage de leurs pistolets, furent massacrés sur place, les autres furent entraînés et décapités plus loin. Le consul d'Angleterre s'est empressé de défendre aux sujets de S. M. d'aller à la recherche des six voyageurs, attendu qu'il en avait référé au ministre plénipotentiaire de la reine dont il attendait les ordres. La nouvelle étant arrivée le 7, à Hong-Kong, la frégate anglaise *Valture* fut expédiée à Wbompv et le cap. Maldongall descendit au consulat anglais avec 400 hommes de troupes de marine et de matelots; d'abord cette expédition devait aller brûler les villages témoins de ces massacres.

Mais après s'être consulté avec le consul, il fut décidé que l'on attendrait ce que feraient les autorités chinoises. Sir John Davis s'est rendu à Canton. On n'a retrouvé que deux malheureux voyageurs, leurs corps étant horriblement mutilés. Il est fâcheux que jusqu'ici les autorités supérieures anglaises n'aient pas voulu comprendre que Canton et ses environs sont les points qui exigent le plus de surveillance et de protection. Les villageois déclarent pour leur justification que ces diables (de vils) d'étrangers se sont permis d'insulter les femmes et les jeunes filles; complètement ivres, ils se seraient livrés à des excès qui ont provoqué la colère du peuple. Des mesures seront prises pour empêcher le retour de ces diables et les battre jusqu'à ce que mort s'en suive. En effet, les villageois ont organisé une milice qui va à la chasse des diables, comme ils les appellent, et les mettent à mort d'une manière implacable. Cette association effrayante s'étend à plus de 48 villages dans les environs de Canton.

Paris, le 8 février 1848.

A M. le Rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Avec votre permission, je viens jeter encore aujourd'hui un peu d'éloge, votre rédaction me prodigue.

Vous attribuez à une tactique le silence que j'ai gardé à l'égard des débats dans ma brochure intitulée : *Le baron Dupin et le général Ambert.* « La *Démocratie*, dites-vous, est seule prise à partie, c'est » là un petit escamotage, etc., une finesse cousue de fil blanc, etc., » j'ai voulu compromettre la Guadeloupe par la compagnie de cette » alliée des ennemis des conservateurs-bornes, etc. »

Non, monsieur, j'ai tout uniment laissé à la *Démocratie pacifique* le rôle principal qu'elle a pris dans cette affaire; je lui ai attribué l'importance spéciale que lui donnent ses relations particulières avec les colonies, avec la Guadeloupe surtout, son numéro du dimanche et la collaboration de M. Ch. Dain, créole distingué et partisan connu de vos doctrines.

Vous me représentez *célébrant aujourd'hui la sagesse gouvernementale après avoir fait pendant six ans maltraiter les ministres par mes journaux à gages.* L'accusation est légère et peu gracieuse pour vos confrères; mais passons; j'avoue que j'ai fait, tant que j'ai pu, attaquer les mauvais projets; même il m'est arrivé quelquefois de... c'est ce que fait tout le monde. Mais, en revanche, j'ai de toutes mes forces fait appuyer les bons; ce que tout le monde ne fait pas, et j'ai, dans tous les temps, quoique vous en disiez, trouvé quelque occasion de rendre hommage à *la sagesse gouvernementale.* Mais le bien ou le mal qui se fait ou se dit par les journaux leur appartient. Vous savez mieux que personne qu'on ne dicte pas à un journal ce qu'il doit dire, et que sa rédaction, quand elle se respecte, s'impose avec sa couleur et son caractère aux intérêts qui recourent à elle.

Vous m'accusez *de vous lâcher à brûle pourpoint, une grosse injure.* Je ne la vois pas dans *l'influence que j'attribue à l'esprit de parti sur votre rédaction*, en fait de questions coloniales; mais s'il y en a une, à votre avis, quelque part qu'elle se trouve, quelle qu'elle soit, je la désavoue. Mon arme est la logique, et ma cause n'en réclame pas d'autres.

En mai 1845, je vous adressai une lettre dont vous citez la péroraison. Je n'ai rien à rétracter ni à regretter de ce que j'ai écrit alors; vous allez en avoir tout à l'heure la preuve. Mais auparavant, effacez, je vous prie, de vos commentaires que « j'ai chanté les bienfaits de » l'association. » J'ai dit que « l'association n'était pas une innova- » tion qui pût répugner aux maîtres d'esclaves, pourvu que le capital » et le talent, ces deux expressions d'une longue accumulation de tra- » vail, ne restassent pas sans protection devant les prétentions bru- » tales de la main-d'œuvre. » J'ai dit que « le régime colonial consti- » tuait déjà une espèce d'association. » J'ai dit que « l'insuccès d'un » essai d'association aux colonies ou sa réussite aurait l'avantage de » n'affecter que ceux qui y seraient entrés. » J'ai dit que « cet essai » n'effrairait personne. » J'ai engagé les fouriéristes « à propager » aux colonies le goût des nouveautés qu'ils annoncent, à y obtenir » des essais. » J'ai dit que « l'essai était une garantie de bonne foi. » J'ai demandé « les conditions d'une association coloniale. » Mais j'attends les essais et leurs résultats pour *chanter les bienfaits de l'association.* J'ai peur d'être bien vieux quand le moment de chanter sera venu, si j'en juge par l'aperçu guadeloupéen que j'ai sous les yeux depuis sept mois.

En conscience, lorsqu'au lieu des *essais*, que j'ai dit être *une garantie de bonne foi*, j'entends parler d'un projet *de rénovation sociale* aux colonies, qui s'imposerait, de par la loi, à toutes les convictions, à tous les intérêts, puis-je voir là une innovation pure de toute témérité? Fait-on ainsi des expériences aux dépens d'autrui? au péril d'un grand intérêt national?

Vous prétendez m'enfermer dans ce dilemme : « ou M. Dejean vou- » lait nous tromper, ou il croyait à la fécondité de nos principes. » Et après, pour toute conclusion, vous ajoutez : « N'est-ce pas un trait » curieux que M. Dejean nous signalant les inconvénients du proléta- » riat et, expliquant en même temps de sophistiquer nos idées, etc... » mais il y a de par le monde des gens faux bons hommes à l'égard » d'autrui, qui ont la bonhomie de croire que leurs petites manœuvres » réussissent, que leurs sophistications passent, que leurs sophismes » font de l'effet, alors que chacun baille et hausse les épaules. » Merci! et les conséquences du dilemme où sont-elles? Il n'y en a point.

Ne peut-on pas, en effet, encourager vos efforts et vous demander des essais, sans être un véritable adorateur de Fourier ou un trompeur hypocrite? Le païen qui demande la prédication est-il nécessairement ou un sacrilège ou un confesseur?

Votre dilemme n'a point de conséquences forcées. Aussi ne lui en avez-vous point trouvé d'autres que les apostrophes peu honnêtes qui terminent votre article. Il n'y a que moi qui puisse lui en donner de logiques, et ces conséquences les voici; car elles sont pour moi un argument que je ne veux pas négliger.

Si j'ai voulu vous tromper, je dois avoir contrarié, dans le cercle de mon action personnelle, les tendances que j'encourageais, en m'adressant à vous. *Si j'ai cru à la fécondité de vos principes*, j'ai dû tenir même à votre insu un langage conforme à ma lettre de juin 1845.

Eh bien! j'ai cru, je crois encore *à la fécondité de vos principes*; mais je suis bien loin de croire à la facilité de leur application. J'y crois par amour du juste et du beau, par confiance dans le génie de l'homme, par respect pour l'inconnu; mais je pressens les immenses difficultés du problème, et je ne le tiens pas pour résolu. J'y crois, non pas de cette foi aveugle que les sectaires commandent, mais avec cette espérance encore vague que l'étude des temps passés et des faits présents travaille à féconder pour l'avenir. C'est pourquoi je vous ai donné, non pas de l'encens, mais des éloges; je vous ai demandé, non pas des lois, mais des conseils; non pas des révolutions, mais des essais. Et c'est pourquoi aussi j'ai écrit dans cette dépêche du 2 août dont un passage fort innocent donne lieu à tant de récriminations la phrase suivante :

« Je voudrais que sous l'empire de la loi de 1845, et à la faveur de » l'autorité qu'elle conserve au maître, les particuliers fissent chez » eux, ou le gouvernement dans ses fermes modèles, des essais d'as- » sociation suffisamment prolongés pour que la confiance accordée à » une théorie pût se justifier dans la pratique. »

Le 10 août j'écrivais encore : « Je n'ai, du reste, aucune prévention » contre le régime proposé par la Guadeloupe, jamais je ne me suis » prononcé contre le principe d'association. Il me paraît renfermer » des éléments de conciliation qui permettent l'espérance. Tout en me » réservant de discuter les applications qu'on en pourrait faire, j'ai » toujours éprouvé le désir qu'il fût fait des essais capables de fixer » à cet égard l'opinion. »

Voilà, monsieur le rédacteur, la preuve de ma sincérité et de la parfaite conformité de mes écrits confidentiels avec la lettre de mai 1845, dont vous citez un long passage pour en conclure très peu logiquement, les aménités que j'ai tout à l'heure reproduites. Cette preuve est dans mon registre de correspondance, et je la tiens à votre disposition.

Mais ma confiance dans le principe de l'association, doit-elle m'entraîner, avant tout essai, dans les témérités d'une complète rénovation sociale? Voudriez-vous que sur la foi d'un exemple emprunté à des temps et à des circonstances totalement différentes de ceux où nous nous trouvons, j'adoptasse, sans discussion, le nouveau projet

[illegible] Elle est ainsi conçue :

« Attendu que la Chambre des pairs a été mise personnellement en jeu » dans les évènements qui ont préparé et commencé la situation actuelle ; » qu'il est, par conséquent, d'autant plus convenable et peut-être plus » utile qu'elle prenne dans cette circonstance une initiative pouvant commencer une transaction, une conciliation désirée par tous les amis sincères et éclairés du pays, je demande à la Chambre la permission d'interpeller le cabinet sur la situation de la capitale.

» Et attendu l'urgence, j'ai l'honneur de prévenir la Chambre qu'elle peut » ordonner que les interpellations seront faites à l'instant même ; je suis à » ses ordres. »

M. LE PRÉSIDENT. La proposition de M. de Boissy est-elle appuyée par deux membres ?

Cinq à six pairs lèvent la main.

M. LE PRÉSIDENT. Alors je vais la mettre aux voix :

L'immense majorité de la Chambre se prononce contre la proposition.

M. LE PRÉSIDENT. La Chambre décide qu'il n'y a pas lieu d'entendre M. de Boissy.

L'ordre du jour appelle le rapport du comité des pétitions.

M. DE SCHAUENBOURG, rapporteur. Le sieur Boullette, ancien canonier, portier au palais de Versailles, sollicite l'intervention de la Chambre pour obtenir une petite pension en raison de ses services et de ses blessures.

M. DE BOISSY. Tout à l'heure, la Chambre s'est trouvée indifférente sur la situation grave où se trouve la capitale. Quoiqu'il en soit, messieurs, ce n'est pas une raison pour ne pas examiner avec bienveillance la réclamation d'un militaire blessé.

S'il s'était agi d'un militaire blessé en combattant contre le peuple.... (Murmures.)

DE TOUTES PARTS. A l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur de Boissy, je vous rappelle à l'ordre.

M. DE BOISSY. J'en suis enchanté, monsieur le président. Ce rappel à l'ordre, dans ces circonstances, me fait honneur.

M. LE PRÉSIDENT. Vous insultez la Chambre quand vous dites que le rappel à l'ordre vous fait honneur.

M. DE BOISSY. Je n'ai pas eu l'intention de manquer de respect envers la Chambre; j'ai dit seulement qu'il est certaines condamnations judiciaires qui ont été honorables.

M. LE PRÉSIDENT. M. de Boissy, je ne souffrirai pas que vous parliez de tout autre chose que de la question, je vous rappelle à l'ordre.

M. DE BOISSY, après de nouvelles observations en faveur du pétitionnaire, ajoute :

Je répète donc que, s'il eût été blessé en d'autres circonstances, la Chambre se fût montrée moins indifférente, et n'eût point passé si facilement à l'ordre du jour.

M. DE SCHAUENBOURG. La Chambre n'a pas entendu passer durement à l'ordre du jour. Si M. de Boissy m'eût écouté, il eût vu que les rapports des médecins constatent que les blessures reçues par le pétitionnaire n'autorisent pas le gouvernement à lui accorder une pension. D'ailleurs ce militaire a obtenu à raison de sa blessure un emploi au Musée de Versailles, emploi plus avantageux.

M. DE BOISSY. L'emploi du Musée de Versailles est à la charge de la liste civile.

L'orateur fait entendre quelques mots qui provoquent un nouveau rappel à l'ordre. (Explosion de murmures.)

M. DE BOISSY. Si la tribune est renversée, je m'en irai, je ne demande pas mieux.

M. DE SCHAUENBOURG. Ce qui vous prouve que la tribune n'est pas renversée, c'est que j'y suis à vous y écouter.

M. DE BOISSY. Si la Chambre des pairs n'est plus que nominal. Si l'on entend nous présider comme des écoliers, je déclare que depuis 30 ans j'ai quitté les bancs du collège, et je protesterai de toutes mes forces. (Murmures, agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Ce qui prouve la liberté de la discussion de cette tribune, c'est la patience même de la Chambre à vous écouter. Si elle n'eût été étourdie par le flux de vos paroles, il y a longtemps déjà que le simple bon sens aurait vidé la question : Que ceux donc qui sont d'avis de passer à l'ordre du jour veuillent bien se lever?

La Chambre passe à l'ordre du jour.

M. DE SCHAUENBOURG. Deux habitants d'Alger, agissant comme président et secrétaire d'une commission nommée à cet effet, adressent des observations tendant à provoquer une loi qui déclarerait l'Algérie réunie à la France.

Votre commission propose le renvoi au président du conseil.

M. MÉRILHOU présente quelques observations.

M. DE BOISSY. Je demande la parole.

L'orateur, après quelques explications, ajoute : La capitale est en grand danger.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur de Boissy, parlez sur l'Algérie.

M. DE BOISSY. Eh quoi, messieurs, ce qui a été permis à M. Mérilhou, m'est interdit? Dis-je autre chose que ce que vous venez d'entendre sortir de la bouche de M. Merilhou, à savoir que la situation actuelle ne permettait pas de traiter avec opportunité la question de l'Algérie. (Explosions de murmures —Nouveau rappel à l'ordre.)

M. DE BOISSY. Puisque c'est un parti pris d'étouffer toute discussion, je proteste intérieurement, et je m'asseois respectueusement.

La Chambre entend encore plusieurs rapports de pétition qui ne donnent lieu à aucune discussion, après quoi la séance est levée à trois heures un quart.

La Chambre tiendra séance demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 22 février.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la banque de Bordeaux.

Après une discussion générale, à laquelle prennent part, au milieu de l'inattention générale, MM. Léon Faucher, Clappier, d'Eichthal, Gabon et Cunin Gridaine, on passe à la discussion des articles.

Art. 1er. La banque de Bordeaux, constituée par ordonnance royale du 23 novembre 1818, est prorogée jusqu'au 31 décembre 1868. Elle aura, jusqu'à cette époque, le privilège d'émettre, dans ladite ville, des billets payables au porteur et à vue.

Néanmoins, ce privilège pourra prendre fin ou être modifié le 31 décembre 1855, s'il en est ainsi ordonné par une loi votée dans l'une des deux sessions qui précéderont cette époque.

Adopté après quelques observations de MM. Berryer, Darblay et Dumon, ministre des finances.

Les articles 2 et 3 sont renvoyés à la commission.

FAITS DIVERS.

CRÈCHE-ASILE-OUVROIR. — Sous le nom de Crèche-asile-ouvroir de la Madeleine, il vient d'être fondé, à Paris, une institution de prévoyance et de charité sociale qui mérite au plus haut degré la sympathie publique. Sous le même toit, se trouvent réunies la *crèche* et la *salle d'asile*, où sont recueillis, soignés et élevés les enfants du peuple, tout à côté de l'indispensable *ouvroir* qui assure à la mère pauvre le travail, qui est sa seule ressource.

Cette institution, qui ouvre une nouvelle et féconde voie à l'esprit de charité, est due à l'initiative des femmes du grand monde, des femmes du premier et du plus riche arrondissement de Paris. Nous faisons appel, en leur nom, à l'empressement du public pour la belle fête musicale avec chœurs d'Orphéon, loterie, etc., qu'elles donnent au Jardin-d'Hiver, jeudi, 24 février, à deux heures précises, au profit des trois œuvres. Le bas prix des billets (5 francs) permettra à toutes les fortunes de donner, en cette circonstance, un témoignage de sympathie.

On peut se procurer des billets au Jardin-d'Hiver, ou chez l'une de Mesdames les patronnesses.

MMmes la duchesse de Marmier, rue de la Ville-l'Evêque, 30.

[illegible] de bois et du soufre, au moyen de l'appareil le plus simple. Il s'emploie de la même manière que le chloroforme. Il a été découvert par M. Harald Thaulow, pharmacien à Christiana, en Norvège.

UN PARRICIDE.—On lit dans l'*Echo de l'Aisne* :

« Le sieur Cherert, propriétaire à Rouvroy, avait, à ce qu'il paraît, des relations intimes avec sa servante. Le fils Cherert, âgé de vingt ans, aimait aussi cette femme, et, le 12 février, en l'absence de son père, il lui fit les propositions les plus vives, auxquelles elle résista. Il prit alors un fusil, fit feu sur elle ; heureusement que la charge ne frappa que le tiroir d'une commode, qui vola en éclats. Le soir, Cherert père rentra vers huit heures ; son fils était au coin du feu. Il avait bu outre mesure, et son père lui fit de dures remontrances. Aussitôt le jeune homme courut à sa chambre, prit un fusil chargé de trois chevrotines, et d'un coup tiré à bout portant, jeta sans vie sur le carreau l'auteur de ses jours. L'assassin a été arrêté et conduit dans les prisons de Laon.

MISÈRE DES FLANDRES. — On lit dans le *Vlaming* : « Il y a quelques jours, le vicaire de la commune d'Overboulaire, près de Grammont, devait administrer, au hameau de Buizemont, une pauvre femme dont le mari était enfermé à Saint-Bernard pour avoir volé quelques poulets. L'épithète de *voleur* avait éloigné tous les membres de la famille, et aucun des voisins n'approcha de la cabane de l'infirme.

» Lorsque le vicaire y entra, plusieurs enfants gisaient malades sur des feuilles sèches ; d'autres étaient évanouis d'inanition. La mère était couchée sur un grabat formé de perches et couvert de feuilles ; au-dessus de sa tête, dans le toit, était une large ouverture qui livrait passage à un vent des plus violents. Dans la masure, il n'y avait ni meubles, ni chaises, ni même une miette de pain.

» Le vicaire adressa alternativement la parole à la mère et aux enfants sans obtenir de réponse; il s'approcha du grabat de la moribonde, et vit avec effroi qu'un enfant, âgé de quelques semaines, cherchait vainement dans le sein desséché de la mère une nourriture dont il avait besoin.

» Après avoir rempli les devoirs de la religion, le prêtre se précipita dehors, alla chercher les voisins, fit nettoyer la cabane et porter de la cure des aliments pour cette malheureuse famille. Le bureau de bienfaisance fournit la literie nécessaire; et, grâce à ces secours, la mourante se rétablit lentement. »

La feuille de la localité, à laquelle le *Vlaming* a emprunté ce triste récit, demande avec raison quelle ne doit pas être la misère dans d'autres communes, lorsqu'elle sévit d'une manière si affreuse dans celles qui n'ont pas encore épuisé toutes leurs ressources.

(*Emancipation belge.*)

TROUBLES A STRASBOURG. — Nous lisons dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« M. Alfred Renouard de Bussierres, l'un des députés de la ville de Strasbourg et l'un des 228, vient de faire le premier l'expérience de la réprobation que le vote sur les banquets réformistes a soulevée dans le pays.

» Quoique rapporteur de la loi des comptes de 1845, qui est discutée en ce moment à la Chambre des députés, M. Renouard de Bussierres a quitté la Chambre, pour venir suivre des affaires particulières qui l'appelaient à Strasbourg. Le bruit de l'arrivée de ce député circulait depuis quelques jours dans notre ville, et l'on annonçait qu'un charivari devait l'accueillir à son retour. En effet, hier soir, vers huit heures et demie, un grand nombre de personnes se sont attroupées devant la maison de M. Renouard de Bussierres ; au bruit d'instruments discordants et aux sifflets se sont mêlés les cris de : A bas les satisfaits ! à bas Guizot ! à bas les ministres de l'étranger !

» Ces manifestations duraient depuis quelque temps, lorsque M. Pfister, commissaire de police, est survenu, accompagné de plusieurs agens, et a invité les personnes attroupées à se retirer et à ne pas troubler l'ordre public. *Nous avons fait la manifestation que nous voulions faire*, ont répondu plusieurs des assistans, *et nous ne voulons pas causer de désordre;* puis la *Marseillaise* a été entonnée, et la foule s'est mise en marche et s'est rendue dans la rue des Juifs, devant la maison de l'honorable M. Liechtenberger, bâtonnier de l'ordre des avocats, où le refrain patriotique a été répété par mille voix, et suivi des cris de : Vive l'opposition ! A bas les satisfaits ! De là la foule, qui se composait au moins de deux à trois mille personnes, a continué à circuler par les rues en chantant la *Marseillaise*, et après avoir salué en passant d'une bordée de sifflets la maison de M. Humann, elle est revenue vers le quartier de la douane et la rue d'Austerlitz, où elle s'est dissipée sans désordre.

» Cette manifestation d'une partie de la population de Strasbourg qui n'a pas accès dans les collèges électoraux fera sans doute naître dans l'esprit de M. Renouard de Bussierres de sérieuses reflexions. Il nous semble que ce qu'il aurait de mieux à faire dans ces circonstances, ce serait d'en appeler aux électeurs qui l'ont nommé. S'il consultait le deuxième collège électoral, le résultat du scrutin lui apprendrait sans aucun doute que les électeurs de ce collège ne sont pas aussi satisfaits de leur député que ce député est satisfait de la politique à outrance, de la politique irréconciliable affichée par le ministère.

UN HORRIBLE ASSASSINAT, commis par un fils sur son père, est rapporté par l'*Echo de l'Aisne*. Le sieur Cherert, propriétaire à Rouvroy, avait à ce qu'il paraît, des relations intimes avec sa servante. Le fils Cherert, âgé de vingt ans, aimait aussi cette femme, et le 12 février, en l'absence de son père, il lui fit les propositions les plus vives, auxquelles elle résista. Il prit alors un fusil, fit feu sur elle ; heureusement la charge ne frappa que le tiroir d'une commode, qui vola en éclats. Le soir, Cherert père rentra vers huit heures ; son fils était au coin du feu. Il avait bu outre mesure, et son père lui fit de dures remontrances. Aussitôt le jeune homme courut à sa chambre, prit un fusil chargé de trois chevrotines, et d'un coup tiré à bout portant, jeta sans vie sur le carreau l'auteur de ses jours. L'assassin a été arrêté et conduit dans les prisons de Laon.

Cour d'Assises de la Haute-Garonne.

Présidence de M. DE LA BAUME. — *Audience du 18 février.*

(Suite.)

M. ESTRABAU, fabricant de drap à Castres. Le dimanche, après l'évènement, je dînais chez les frères.

M. LE PRÉSIDENT. Fut-il question d'une jeune fille qu'on avait trouvée au dehors ? — R. Avant dîner ; à la fin du dîner, on est venu annoncer que la justice entrait. J'étais à table, à côté de l'accusé.

D. Votre fils était chez les frères?—R. Oui, mais il a quitté leur maison faute de vocation.

NAPOLÉON ESTRABAU, mécanicien, fils du précédent témoin. Le cher frère Jubrien m'a fait chan[illegible]rrure à une porte ; il m'en avait chargé huit ou neuf jour[illegible] ne l'ai fait que le lendemain de l'évènement.

M. LE PRÉSIDENT. Ave[illegible] Iboncien dire : « S'il s'agit de cette femme ou [illegible] —R. Non.

[illegible] mais vous ne le croiriez pas... (Rires.)

D. Voyons, parlez. — R. Eh bien ! le 16, après la sainte messe, M. Salbert, de Castres, vint me voir. En revenant du Calvaire, nous sommes passés devant la morte sans le savoir. On a vu des traces, c'étaient les miennes et celles de ce monsieur... (Surprise.) Et moi, je l'avais oublié d'abord.

D. A quelle heure dit-on la messe? — R. A six heures. — D. Combien dure-t-elle? — R. Nous prions une demi-heure. — D. Vous avez donc été au jardin avant sept heures ? — R. Oui. — D. Et ce monsieur vint vous voir à six heures et demie ? — R. Oh !... (Le témoin se tourne du côté des témoins, et dit : « Où est le cher frère visiteur ?)... — (On rit.) — D. Parlez à la cour. — Eh bien ! j'ai été au cher frère visiteur, et je lui ai raconté la chose... et il m'a dit : « C'est assez ! » Et je n'en ai plus parlé.

D. Et c'est vous qui avez fait les traces du jardin; et Lorient a déclaré que c'était lui? Evidemment il a fait un faux témoignage. — R. Oh! c'est bien moi.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL au témoin Estrabaud fils : Léotade était-il là pendant le dîner ? — R. Il vint voir mon frère un instant.— D. Vous avez déclaré dans l'instruction que Léotade avait dit à votre frère : Conte est venu apporter des livres jeudi dans la communauté avec la petite.—R. Je ne me rappelle pas.—Et vous n'avez pas entendu Iboncien parler d'une petite qu'il aurait vue dans le corridor de la communauté?—R. Non.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL à Léotade. Vous avez dit qu'Iboncien avait vu la petite dans le vestibule du Noviciat? Vous aviez cité Estrabaud père et fils, comme ayant entendu ce propos d'Iboncien. Or, vous venez de le voir, ils n'ont rien entendu. — R. Il l'a bien dit.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Dans l'instruction, toutes les fois qu'on a posé à Iboncien cette question : Avez vous dit le dimanche 18 avril que le jeudi 15 vous aviez vu cette petite fille dans le vestibule du Noviciat, il a toujours répondu négativement.

M. BOUDONNET, 50 ans, négociant. Le matin où le cadavre de cette enfant a été trouvé le long du mur des Frères, Leotade entra avec un autre frère dans mon magasin ; il vit un journal déplié et me dit : Est-ce que ce journal ne parle pas d'un enfant ? Je crus qu'il voulait parler de Cécile, et je lui dis : Le journal ne peut encore parler de cela... et alors il m'expliqua qu'il ne s'agissait pas de Cécile, mais d'un enfant qui s'était échappé du collège d'Albi ou de Villeneuve-d'Agen, et dont il voulait avoir des nouvelles.

L'ACCUSÉ. Monsieur se trompe. Il s'agissait d'un élève de l'école des chers frères de Cahors. On m'avait chargé de faire des recherches sur cet enfant, et lorsqu'il fut retrouvé, M. l'économe m'envoya remercier.

D. Ne saviez-vous pas, avant l'évènement du 15 avril, que l'enfant était retrouvé ? — R. Je ne crois pas.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL, à l'accusé. Vous aviez nié l'autre jour avoir pris le 16 au matin la direction de la maison de M. Boudonnet.

BRIOL, tailleur chez les frères, dit qu'il a vu Léotade, pendant la matinée du 15 avril, entrer dans la couture plusieurs fois et en sortir.

Lacour, tailleur chez les frères, a vu Léotade à la couture le jeudi 15 avril pendant toute la matinée, entre 9 et 11 heures. Le frère sous-directeur qui était là dans ce moment, dit le témoin, proposa du papier à lettre au cher frère Léotade. Il répondit qu'il n'en avait pas besoin ; il montra même sa lettre qui était presque finie. De là, le cher frère Léotade se rendit à l'infirmerie.

D. Je vous demanderai si vous êtes sûr que cela ait eu lieu dans la matinée du 15 avril.—R. J'y ai réfléchi. C'est bien dans la matinée du 15.— D. On va vous donner lecture de votre premier interrogatoire. —R. J'ai réfléchi.—D. Oui, depuis lors vous avez orné votre récit de cette lettre et de ce papier à lettre. Ne direz-vous pas aussi par hasard que cette lettre était le compte de conscience?—R. Je l'ai vu sur le mémoire. (On rit.)

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Dans son premier interrogatoire le témoin disait tout bonnement qu'il avait vu Léotade entre 9 et 10 heures, sans aucun détail.

Bonnet, serrurier, a envoyé par ses ouvriers une porte en fer à la maison des Frères, le 15 avril au matin. Cette porte a dû arriver à sa destination avant 8 heures.

PRADINE, en religion frère LUCE, a entendu parler d'une clef double qui ouvrait le linge sale, et déclare avoir donné cette clef à Léotade, il y a à peu près dix-huit mois.

ANTOINE SABATHIER, jardinier chez les frères. Le 15 avril, j'étais à 9 heures dans le jardin et je travaillais aux salades. Je n'ai pas vu l'accusé Léotade.

Me SAINT-GRESSE. Le témoin est-il entré à l'écurie de 9 à 10 heures, le 15 avril ? — R. Oui, monsieur.

D. Comment savez vous l'heure et le jour? — R. Parce que l'horloge sonne.

D. Elle sonne l'heure, et non les jours? — R. Si fait elle sonne les jours ! (Rires.)

D. Qu'alliez-vous faire à l'écurie ? — R. J'allais donner à manger aux bêtes, et je suis resté quelques minutes pour me mettre à l'abri de la pluie.

Me SAINT-GRESSE. Le témoin n'avait il pas l'habitude de fermer la porte de la grange. — R. Oui, je la fermais.

D. Est-ce que vous en étiez chargé spécialement? R. Oui, monsieur. — D. Cependant il y avait là le fourrage du Pensionnat et du Noviciat ? — R. C'est vrai que je ne suis que pour le jardin du Noviciat : mais je fermais la porte de la grange.

Jean-Baptiste Gonthier, en religion frère Idite, frère réfectorien, a vu une fois une femme et son enfant sur le pas du tunnel qui conduit du Noviciat au Pensionnat.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Cela prouve qu'on voit quelquefois des femmes dans l'intérieur de la communauté.

Me GASC. Mais dans la matinée du 15 avril, le témoin qui est toujours dans le réfectoire dont les fenêtres donnent sur la cour par laquelle, suivant l'accusation, Cécile a dû passer, le témoin n'a pas vu Cécile.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais, de même qu'il y a des témoins qui ont vu ce qui ne s'est pas passé, il peut y en avoir qui n'ont pas vu ce qui s'est passé.

Audience du 19.

M. LE PRÉSIDENT demande à l'accusé s'il se rappelle mieux ce qui a trait à la déposition de la femme Trappé.—R. Du tout, monsieur le président.

Mathieu Bugle, sculpteur et chantre, n'a rien à dire contre la moralité du frère Léotade, avec lequel il a été pendant quelque temps au Noviciat des frères.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dit : Je ne suis pas surpris qu'on ait pris le frère Léotade. Que saviez-vous donc contre lui?

LE TÉMOIN. Rien qui concernât l'affaire... Je dis au juge tout ce que je savais, c'est-à-dire que j'avais entendu des élèves se plaindre que, parfois, le cher frère Léotade leur vendait les objets un peu cher... mais j'expliquais très bien cela, attendu qu'il n'est pa[illegible]

frères.

D. A côté de la règle écrite, il y a un commentaire verbal de cette règle, et il paraît que vous le connaissez... Ce commentaire est relatif à la soumission des frères quand le supérieur a parlé. — R. Sous le rapport de l'obéissance aux commandements humains, il y a bien un peu d'absurdité au fond, mais sous le rapport religieux, c'est sublime. J'ai dit que quand le cher frère directeur avait parlé, il fallait obéir à tout, excepté à tout ce qui est contraire aux commandements et à la loi de Dieu.

D. Mais si le frère directeur disait à ses subordonnés qu'il faut désobéir aux prescriptions de la justice? — R. Dès l'instant que le mensonge paraissait, il était permis, et la règle en faisait un devoir, de désobéir... La règle permettait la désobéissance à tout ce qui paraissait mensonge ou équivoque.

D. Vous avez parlé d'un élève exclu... Ne l'a-t-il pas été parce qu'il n'avait pas voulu se plier à la règle absolue d'obéissance? — R. J'ai dit qu'on avait exclu un élève du Pensionnat parce que, un jeudi, il était allé voir les filles publiques. (Sourires.)

Le témoin déclare que, tant qu'il est resté chez les Frères, il n'a rien remarqué d'immoral.

D. Qui vous a amené à dire au juge d'instruction que les paroles que vous aviez prononcées, et qui vous avaient fait appeler, étaient inconséquentes? — R. Parce qu'elles pouvaient faire supposer que je savais quelque chose, et que je n'avais pas du tout l'intention de dire cette chose-là.

D. Enfin, ce que rapportent vos précédentes déclarations est vrai? — R. Oui, monsieur.

Mᵉ GASC. Si un directeur disait à un frère de ne pas obéir aux prescriptions de la justice, de ne pas dire la vérité, d'accepter un rôle devant la justice, qu'arriverait-il au frère si sa conscience lui faisait un devoir de désobéir?

LE TÉMOIN. Le cher frère a le droit de désobéir à l'instant.

Mᵉ JOLY. Mais le supérieur a le droit de chasser le frère aussi.

LE TÉMOIN. Pour chasser un frère, il faut que le supérieur général en soit instruit.

M. LE PRÉSIDENT. Mais ne se peut-il pas aussi qu'un frère soit chassé sans autre formalité que celle-ci : Tel frère est renvoyé parce qu'il manque de vocation.

LE TÉMOIN. Tant que j'y ai été, et d'après ce que j'ai pu voir, jamais on n'a renvoyé un frère pour cette cause.

VIDAL, meunier à Labas, est resté dans l'établissement des frères, comme novice, environ vingt mois.

M. LE PRÉSIDENT. N'auriez-vous pas été renvoyé parce que vous manquiez de vocation? — R. Non, monsieur.

D. N'a-t-on pas trouvé chez vous un carnet qui portait certaines doctrines? — R. Oui, c'était un carnet que j'avais fait dans un moment de retraite.

D. Ce carnet était à vous; était-il écrit de votre main? — R. Je n'en sais rien; il était au crayon.

D. N'y a-t-il pas une maxime qui dit que le frère doit garder le secret, quand même on mettrait le feu aux quatre coins de la maison, quand même on empoisonnerait le vin pour la messe? — R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous écrit à vos parens à [illegible] 15 avril pour leur annoncer le crime? — R. Oui, monsieur.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Pourquoi cette lettre n'est-elle pas signée? — R. Parce que j'étais pressé de la faire partir.

D. Mais, pour une lettre que vous étiez pressé de [illegible], il faut remarquer qu'elle a quatre pages de [illegible] — R. [illegible] commencée auparavant.

M. LE PRÉSIDENT. Huissier, donnez une plume, du papier et de l'encre au témoin.

LE TÉMOIN. Quand j'ai écrit cette lettre j'avais une plume de fer.

M. LE PRÉSIDENT fait donner une plume de fer au témoin, et lui dicte ce qui suit : « Je ne croyais pas qu'il dût être cause des nombreuses perquisitions qui ont eu lieu ici depuis lors, et puisque l'on dit que la pauvre victime s'est perdue chez nous, cela n'est ni certain... »

Cela suffit, continue M. le président; faites moi passer ce que vous avez écrit.

Un huissier remet à M. le président le papier sur lequel le témoin a écrit. M. le président l'examine et le fait passer à M. le procureur-général.

M. LE PRÉSIDENT. — Témoin Irlide, quelles sont les personnes qui chez vous se servent de lettres en tête desquelles sont imprimés ces mots : Pensionnat de Saint-Joseph? — R. A peu près tout le monde.

D. Le témoin a donc pu écrire sur ces lettres imprimées? — R. Il était maître d'écriture, il pouvait avoir de ces têtes de lettre.

Le greffier, sur l'invitation de M. le président, donne lecture de la lettre écrite par le témoin Vidal, qui fait partie de la procédure.

Cette lettre énonce une pensée qui paraît être celle de la maison, que ce serait la malveillance qui aurait apporté le cadavre de Cécile près l'établissement des Frères, et qui aurait fait les empreintes d'échelle que l'on a remarquées. (Au témoin) : Quand vous avez écrit cette lettre, aviez-vous eu cette pensée spontanément, ou l'aviez-vous entendu dire? — R. Je l'avais entendu dire dans la maison.

Conte vint réclamer Cécile, et qu'il lui répondit : Si elle est entrée dans la maison, elle en sortira comme elle est entrée. C'est le lendemain qu'il apprit qu'on avait trouvé un cadavre dans le cimetière; cela l'impressionna vivement et lui causa de telles frayeurs pendant la nuit, qu'il demanda au directeur de changer de lit et de coucher dans l'intérieur de l'établissement. Ce fut alors qu'il alla coucher dans la chambre près du directeur, et que Léotade fut obligé de remonter coucher dans le dortoir Saint-Louis de Gonzague.

D. N'avez vous pas été interrogé le 15 décembre sur ce qui était relatif au compte de conscience, et s'il avait été fait au commencement du mois? Vous avez répondu que vous ne saviez pas si ce compte de conscience avait eu lieu, et que vous ne saviez pas même si vous aviez fait le vôtre. Quelque temps après on vous interroge sur le compte de conscience du mois d'avril, et vous donnez des détails précis à cet égard. Comment se fait-il que vous ayez si complètement oublié ce qui venait de se passer, tandis que vous vous souvenez si bien de ce qui s'était passé huit mois auparavant? — R. Je ne me rappelle pas avoir fait cette réponse.

M. LE PRÉSIDENT. Il est à remarquer que votre mémoire à l'égard du compte de conscience du mois d'avril n'a été si exacte qu'après la déposition faite à ce sujet par vos directeurs.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL fait remarquer que dans l'emploi de sa journée du 15 avril, le témoin n'a pas fait mention d'un objet aussi important pour un religieux, que celui de l'examen du compte de conscience; cet oubli est d'autant plus extraordinaire que c'est le témoin qui, lui-même, a fait un paquet cacheté contenant tous les comptes de conscience que l'on envoyait à Paris, à l'adresse du frère Philippe.

D. Quelqu'un vous a-t-il demandé une gravure pour Cécile? — R. Je ne le pense pas, je ne me le rappelle pas.

D. Comment alors auriez-vous pu dire quand vous avez su l'événement : Je suis content de n'avoir pas donné de gravure à la petite, car si je lui en avais donné une, on m'accuserait aujourd'hui? — R. Je ne me rappelle pas avoir dit cela.

Mᵉ JOLY. Je ne m'explique pas la frayeur qu'a éprouvée le frère Luc; mais toutefois, en l'admettant, je ne sais pas pourquoi on ne lui a pas plutôt donné le lit que Léotade est allé occuper, plutôt que de déplacer ce dernier.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. Quelle était la nature de la frayeur que vous avez éprouvée? — R. J'avais peur d'être assassiné, et j'avais peur aussi de me trouver auprès du cadavre de la jeune fille trouvé dans le cimetière.

D. Vous n'avez allégué d'abord que la première cause. Est-ce que votre Procure ne ferme pas à clef? — Si, monsieur.

D. Pourquoi ne vous a-t-on pas donné plutôt le lit que Léotade a été occuper de suite? — R. Parce que j'ai souvent des comptes à faire avec le directeur, et que je me trouvais, de cette manière, plus près de lui.

D. Mais ce motif est peu admissible, car Léotade aussi avait des fonctions qui le mettaient souvent en rapport avec le directeur? — R. Je ne sais pas alors pourquoi on m'a mis là : c'est le directeur qui l'a voulu ainsi.

Mᵉ GASC. Il a déjà été question du compte de conscience qui a été fait par Léotade; ce serait peut-être le moment de vider cette question.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le compte de conscience a été fait le 14 avril, et envoyé à Paris le 15; tandis que c'est le 15 seulement que l'accusé prétend l'avoir fait.

Mᵉ GASC. Le compte de conscience peut n'être parti que le 15, et cependant avoir été remis aux messageries le 14.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Nous ne contestons pas que le 15 avril le compte de conscience a été adressé au frère Philippe, à Paris; mais ce que nous contestons, c'est que nécessairement ce compte de conscience ait dû être fait le même jour, 15 avril.

Mᵉ Gasc donne lecture des déclarations faites à Paris par le frère Philippe, en vertu de la commission rogatoire adressée au tribunal de la Seine, ainsi que des interrogatoires subis par le frère Jourson, qui, en l'absence du frère Philippe, a reçu l'envoi du compte de conscience des frères de Toulouse.

Il résulte de ces dépositions que cet envoi aurait dû être reçu à Paris du 18 au 20 avril. Dans cet envoi se trouvait notamment une lettre de Léotade; ce qui a dû attirer particulièrement l'attention des supérieurs de Paris sur cette lettre, c'est que Léotade donnait quelques renseignements sur un frère récemment entré au pensionnat de Saint-Joseph, et que Léotade en liquait comme devenant laborieux et se tenant proprement.

M. LE PRÉSIDENT. Dans la partie de l'instruction qui s'est faite à Paris, il a été notamment question d'une lettre écrite par Léotade, le 15 avril, à cause de certaines particularités que contenait cette lettre. Pour compléter la précision des faits, on a consulté les registres des Messageries qui constatent l'envoi à Paris, le 15 avril, d'un colis adressé par le Pensionnat au frère Philippe, à Paris. Au surplus, ajoute M. le président, le fait est acquis aux débats, il se reproduira dans la discussion.

Il annonce ensuite qu'il n'y aura pas d'audience le lendemain, à cause du dimanche.

[Reports].	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.		Orl.-Vierz.	»»» »»
5 p. 0/0......	05 »»	»» »/»	20 »/»	93 1/2	C. du Nord.	[illegible] 50
3 p. 0/0......	»» »»	»» »/»	12 1/2	10 »/»	Famp-Has.	»»» »»
					Diep-Féc...	255 »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»»	»/»	ROME............	Dr C.	93 1/2	»/»	Boul. à Am.	»»» »»
Récép. Rotsch.	»	»» »»	BELG. 2 1/2......	»	»»	»/»	Orl.-Bord..	475 »»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2.......	»	99	»/»	Mont. à Tr.	»»» »»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840.......	»	98 3/4	»/»	Paris-Lyon	390 »»
— 3 p. 0/0.	»	32 1/4	— do 1842.......	»	»» »/»	»/»	Bord-Teste	»»» »»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque.......	»	»»»	»»	Zinc V. M.	»»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— do Em. 1841..	»	»»»	»»	Lin Maberl.	»»» »»
HOLL. 2 1/2.....	»	»» »/»	PIÉMONT..........	»	1065	»»	F. de l'Av..	»»»» »»
HAITI............	»	»» »/»	AUTRICHE........	»	373	»»	Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen,......	865 »»	Orléans à Vierzon,	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1188 75	Marseille à Avignon	540 »»	Nord..................	543 75
— à Lyon.........	390 »»	Paris à Strasbourg.	403 75	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et mars et avril, 60; 4 mois d'été 61; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 55 fr.

Narbonne, 46. — Béziers, 46-50. — Cette, 47. — Pézénas, 46. — Lunel, 48. — Bordeaux, 51-50 à 52.

Savon disponible, belle qualité, 101-50.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 96-50; 2 mois suivants, 95-50 à 96; 4 mois d'été, 95; 4 derniers mois, 98.

Huile épurée, 102-50.

Lille. — Colza, 81.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 février.

8 h. »|» OPÉRA. — Griseldis.
7 h. 1|4 FRANÇAIS. — Un Caprice.
» h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Nuit de Noël.
7 h. »|» ODÉON. — Antony.
6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza.
» h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2ᵉ soirée.)
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Les Extrêmes, les Vieux Péchés, Lauzun, Conquête.
6 h. 1|4 GYMNASE. — Suzanne, Léonie, Christophe, la Clef dans le Dos.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres, Fruit, Garde-Malade, l'Omelette.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Fin du Monde.
6 h. »|» AMBIGU. — Notre Dame-des-Anges.
6 h. »|» GAITÉ. — Christophe, l'Atelier de demoiselles, Candinot.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Petits Mystères du Carnaval, Léonide.
6 h. 1|2 FOLIES. — Canards, Cocarde, Journal.
6 h. »|» COMTE. — Matelot, Molux, Ventriloque, Rues de Paris, Polichinelle.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS. — Les Délassements, Père, Aventures, Il ne faut rien.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS. — Fille et Garçon, Fille du Matelot, Rôdeurs.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.
JARDIN D'HIVER (Champs-Elysées). — Promenades de jour. Marché aux fleurs, chauffé et permanent. Cab. de lect. gratuit. Salles d'exposition. Prix : 1 fr.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Paris. . 1 an 80 f. 6 mois 20 f. 3 mois 10 f. 1 mois 4 f. Départ. — 40 — 24 — 12 — 5 Pays étrangers à surtaxe de poste. — 60 — 34 — 17 — 7

On s'abonne à Paris, RUE DES BEAUNE, 2, au bureau du journal; Chez Brullé, édit. de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1. On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris. LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent : Pour le Journal quotidien, du 1er et du 16 de chaque mois et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois. Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus. Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp., 8, place de la Bourse.

SOUSCRIPTION

Pour les victimes des 22 et 23 février.

Une souscription est ouverte aux bureaux de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, pour les malheureuses victimes des journées des 22 et 23 février.

La DÉMOCRATIE souscrit pour la somme de 500 francs.

PARIS, 23 FEVRIER.

Le journal officiel du soir ne contient pas un mot de nature à faire supposer que les ministres actuels aient donné leur démission.

Le *Moniteur parisien* ne publie sur la situation que ces lignes :

Dans la séance d'aujourd'hui, M. le président du conseil, répondant à une interpellation de M. Vavin, a annoncé à la Chambre des députés que le roi avait fait appeler M. le comte Molé pour le charger de former un cabinet.

M. le comte Molé s'est rendu auprès du roi.

—

La *Patrie* est beaucoup plus explicite. On y lit :

Le roi a fait appeler MM. Guizot et Duchatel vers deux heures de l'après-midi.

Après une longue conférence, les deux ministres ont remis au roi leur démission. Leurs collègues ont suivi leur exemple.

MM. Molé et Dupin avaient été appelés vers la même heure par le roi.

A quatre heures, le roi a fait connaître au chef de la place de Paris la démission des ministres.

On donnait comme à peu près arrêtés les choix suivants :

MM. Molé, président du conseil et ministre des affaires étrangères ;
Dufaure, ministre de l'intérieur ;
Vivien, ministre de la justice et des cultes ;
H. Passy, ministre des finances ;
Le général Oudinot, duc de Reggio, ministre de la guerre ,
Billault, ministre de la marine et des colonies ;
Lasnyer, ou le comte Daru, ministre des travaux publics ;
Gouin, ministre du commerce et de l'agriculture ;
De Tocqueville, ministre de l'instruction publique.

—

On assurait que la Chambre serait dissoute à la fin de la session.

La contre-révolution est arrêtée pour un moment. La garde nationale a protégé la liberté et sauvé la dynastie peut-être. Honneur à la garde nationale de Paris !

Aujourd'hui, dès le matin, l'agitation a recommencé dans toute la cité; le peuple encombrait les rues et les boulevards; des barricades étaient dressées. Bientôt des collisions éclataient, et le sang coulait déjà sur plusieurs points. Tout présageait un soulèvement général.

La garde nationale est enfin convoquée; elle se rend à l'appel de ses chefs. Mais, dès l'abord, son esprit généreux se manifeste. Le colonel de la 10e légion ayant voulu arrêter un jeune homme qui passait près de lui en criant *Vive la réforme !* officiers et soldats poussent en même temps le cri de réforme au nez de leur chef stupéfait. Le colonel est hué, sifflé, obligé de quitter la place. Partout le même sentiment éclate. On offre des cartouches à la garde nationale, elle refuse ; elle ne veut recourir qu'à la force morale; d'ailleurs elle n'entend combattre ni l'armée ni le peuple; elle veut intervenir pour arrêter le sang et pour pacifier. Elle veut aussi qu'il soit bien entendu qu'elle ne rétablit pas l'ordre contre la liberté; elle se répand dans la cité, jetant devant elle le grand cri de *réformes*. Sur un point, malgré les supplications des citoyens, la garde municipale veut charger le peuple; alors la garde nationale oppose ses baïonnettes à celles des soldats de la police.

On conçoit l'effet immense qu'une pareille attitude devait produire. Les troupes restent sans force, heureuses de voir disparaître toute chance de conflit, heureuses de pouvoir fraterniser avec les bourgeois et le peuple. Ah ! le ministère faisait donc bien de ne pas convoquer la garde nationale; il pressentait donc que ses projets de domination par la violence seraient réprouvés par tous les gens de bien; il savait donc que ses doctrines rétrogades sont antipathiques à tous les habitants de Paris.

Cependant, les députés étaient rassemblés au Palais-Bourbon. Qu'y faisaient-ils? Ils attendaient avec cette indécision, avec cette placidité d'âme qui leur sont habituelles. On les aborde dans la salle des Pas-Perdus. Sur leurs figures, il n'y a ni sentiment, ni idée, ni résolution. On les interroge, ils éludent vos questions, ou bien ils vous répondent par cette phrase stéréotypée : *C'est bien grave; on ne sait pas ce que ça peut devenir*. On les presse de résoudre et d'agir ; chacun d'eux vous répond en particulier qu'il voudrait bien agir, mais qu'il se trouve tout seul. En vérité, c'est une assemblée de morts, c'est une chambre de sépulcres blanchis.

Tout-à-coup, le bruit se répand que la garde nationale arrive sur la Chambre. On se précipite, on veut voir; on monte sur le vaste perron du palais.

De la place de la Concorde arrivait en ce moment un corps de gardes nationaux appartenant à la 4e légion. Ils ne sont pas armés, ils s'arrêtent au milieu du pont, et fraternisent avec les gardes nationaux de la 10e légion, qui les engagent à ne pas exercer de pression illégale sur la Chambre des députés.

Sur le perron du palais, les citoyens descendus des tribunes, les journalistes, quelques députés libéraux poussent des cris de : Vive la réforme ! et envoient des saluts de sympathie à la garde nationale.

Les députés rentrent précipitamment dans la Chambre; M. Vavin est à la tribune. L'honorable député du 11e arrondissement, d'une voix profondément émue, demande aux ministres comment il se peut faire que, dans l'état d'agitation profonde où se trouvait la capitale hier, la garde nationale n'ait pas été convoquée. Il demande pourquoi l'ordre de convocation ayant été donné le 21 au soir, cet ordre a été retiré dans la nuit.

Au milieu du silence solennel de l'assemblée, M. le président du conseil monte à la tribune. « La Chambre, dit M. Guizot, comprendra que nous ne pouvons répondre à l'interpellation de l'honorable préopinant. Le roi, en ce moment même, fait appeler M. le comte Molé pour le charger de composer un nouveau cabinet. Le roi use de sa prérogative ; mais, tant que nous aurons l'honneur d'être ministres, nous défendrons l'ordre public comme nous l'entendrons. »

A ces paroles succède une sorte de stupeur immédiatement suivie d'une agitation inimaginable. Nous avons constaté deux impressions diverses. M. Odilon Barrot, la gauche et le centre gauche ont paru frappés d'étonnement et embarrassés. Les centres ont poussé de grands cris d'indignation et de désespoir.

Les endurcis se précipitent au banc des ministres. Dans le groupe des désespérés, M. de Peyramont se distingue par ses exclamations furibondes, par sa pâleur cadavérique et par ses terribles coups de poing. Le banc ministériel en est ébranlé. MM. Pli et Daru, deux jeunes députés, se signalent par leur excès de zèle. La foule des centriers vient, à leur suite, rendre hommage aux vaincus, vertueuse conduite, si ces messieurs ne se dévouaient pas à leurs intérêts égoïstes en même temps qu'aux intérêts ministériels.

La troupe des bornes s'exalte en clameurs confuses. Au milieu de ce brouhaha grandiose, nous entendons partir du centre cette parole curieuse, dix fois répétée avec un accompagnement de coups de poings : *Ce sont les ordonnances de juillet retournées.* Bientôt, arrivés au dernier paroxisme de la rage, ils s'écrient : *Allons chez le roi ! chez le roi !*

C'était une résolution désespérée que l'enthousiasme du moment pouvait bien conseiller, mais la réflexion vint bientôt à ces honorables, sous la figure de M. le général d'Houdetot, aide-de-camp du roi. Le général allongeait ses deux bras en un geste adoucissant, tandis que M. le maréchal Sébastiani donnait à M. Duchâtel de fortes poignées de main calmantes. Non loin de là, M. d'Haussonville, gendre de M. le duc de Broglie, semblait se faire à lui-même un geste de consolation.

L'enthousiasme s'appaisa donc, et l'on n'alla pas chez le roi.

M. le président Sauzet, dont la position sociale nous paraissait fort pénible, parvient enfin à dominer la tempête. Alors M. Odilon Barrot se lève et demande à la Chambre si, en présence des circonstances nouvelles, elle juge à propos de maintenir à l'ordre du jour de demain, le débat sur la proposition par lui déposée et relative à la mise en accusation des ministres. Une longue rumeur parcourt l'assemblée, puis quelques voix se décident : *Oui ! certainement ! Pardieu ! pardieu !* s'écriait un honorable membre placé au-dessous de notre tribune. Cependant ces réclamations n'étaient pas suffisamment nourries.

La voix perçante de M. Dupin se fait entendre : « Messieurs, s'écrie-t-il, notre premier devoir à tous est de rétablir la paix. Tout le monde aime l'ordre, l'opposition autant que la majorité. (Les centres poussent des cris infernaux). Pour maintenir la paix, il faut l'union de tous les grands pouvoirs, il faut le concours de la garde nationale. (Violentes réclamations au centre.) Nous sommes les représentants du peuple, nous devons veiller à ses intérêts ; mais le peuple n'a pas le droit de délibérer, de commander. Il faut qu'il attende les mesures décrétées par les pouvoirs. Les pouvoirs doivent avant tout rétablir, assurer la paix ; il ne leur appartient donc pas d'exciter le peuple par des délibérations irritantes. »

Une tempête de cris interrompt l'orateur. M. de Peyramont bondit, il lève ses deux bras comme s'il avait à soutenir le monde. M. Guizot entretient le zèle de ses adhérents, en demandant que la discussion ne soit pas ajournée. — « Je comprends l'attitude du ministère, s'écrie M. Dupin ; mais il nous appartient à nous d'intervenir avec calme et de déterminer l'opportunité d'une discussion. Comment ! messieurs de la majorité, lorsqu'il s'agit de la paix de la cité, du salut du pays tout entier peut-être, on voudrait vous occuper de votre propre salut ! » — A ces mots, un tonnerre de cris et d'imprécations couvre la voix du modérateur. M. Sauzet, très ému, met aux voix l'ajournement. M. Thiers et son parti, la gauche et plusieurs membres de la droite votent pour l'ajournement. Les centres maintiennent l'ordre du jour dans un élan enthousiaste.

Ainsi donc, lorsque l'émeute, provoquée par l'audace impudente de ces hommes, n'est pas encore calmée ; lorsque tous les habitants de Paris appellent la paix de toute l'ardeur de leurs désirs, ces hommes, au moment de tomber, veulent essayer de se sauver en ravivant la guerre civile. Les soldats maudissent ceux qui les exposent depuis deux jours à combattre leurs frères ; la garde nationale s'est séparée d'eux au cri de : Vive la réforme ! Le roi lui-même, enfin éclairé sur le danger qui menace sa dynastie, le roi les abandonne; tout le monde les méprise et les déteste, eux qui ont trahi la liberté et suscité la guerre dans le sein du pays : et ils essayent encore de se raccrocher au pouvoir ; et, sachant bien que leur résistance désespérée peut entretenir la fermentation dans Paris, ils calculent qu'un grand désordre survenant leur rendra cette puissance avilie entre leurs mains ; ils espèrent qu'une nouvelle émeute, excitée par leur seule présence, enchaînera encore une fois la liberté à leur profit.

Ah ! vous voulez [illegible] rénégats de la liberté ! eh bien, vous aurez la guerre [illegible] et condamnés comme vous l'avez mérité. La [illegible] bourgeoisie éclairée, ne permettra pas qu[illegible] d'une émeute une guerre civile; elle ne v[illegible]rolution dont le peuple vous frappe; elle ne [illegible]tètement égoïste emporte le pays dans des [illegible], où tout peut-être serait bouleversé, où la liberté [illegible]raient ensemble dans le despotisme et dans l'anarchie. [illegible] voulez la guerre, mais vous la ferez tout seuls avec tous ces corrompus qui vous entourent ; et tous les gens de bien se détourneront de vous.

Ainsi donc, le ministère est mis à la porte sans son consentement. Nous félicitons le roi des Français de l'usage qu'il fait aujourd'hui de sa prérogative; mais nous ne pouvons pas nous empêcher pourtant de considérer que cette concession à l'esprit public pouvait être faite depuis bien des jours, pouvait être faite hier avant que les collisions n'eussent lieu, avant que le sang ne coulât. Faudra-t-il donc toujours que les peuples exercent une pression sur leurs gouvernements pour en obtenir ce qui est juste ? faudra-t-il donc que toujours les rois aient la main forcée ? Les dynasties croient-elles s'honorer et se consolider par des résistances prolongées, et par des concessions *in extremis ?* L'exemple odieux de Ferdinand de Naples sera-t-il encore suivi longtemps en Europe ? L'exemple sublime de Pie IX n'instruira-t-il pas le monde, et ne dira-t-il pas comment on sauve et comment on glorifie le pouvoir ?

Acceptons cependant cette réparation tardive, ce signe de réconciliation. Ils ont crié, dans leur dépit et dans leur rage, ces corrompus de la Chambre; ils ont crié : *Ce sont les ordonnances de juillet retournées !* Puisse cette parole être une vérité ! Puisse le roi Louis-Philippe faire, en effet, à cette heure un coup d'Etat pour le peuple ! puisse-t-il renoncer à l'appui misérable de cette oligarchie égoïste qui perdrait sa dynastie ! Puisse-t-il se retourner enfin vers tous les honnêtes gens, et s'appuyer sur le peuple, dont le bien-être, dont le bonheur peut seul garantir désormais la sécurité des trônes.

Honneur à l'armée qui est restée si modérée, si patiente, si bienveillante au milieu de ces cruels conflits ! Bénis soient ils, ces chefs généreux et ces braves soldats chez lesquels le dévouement et l'abnégation l'emportent sur l'ardeur du sang, et qui sont demeurés calmes devant les premiers emportements du peuple ! Ils savent bien qu'ils ne peuvent trouver la gloire dans les batailles civiles, et leurs cœurs se révoltent à la pensée de mettre leur noble épée au service de quelques ambitieux, corrupteurs et corrompus, pour verser le sang de leurs frères et pour opprimer la liberté sainte.

Honneur à la garde nationale de Paris ! honneur et bénédiction ! C'est elle qui a arrêté l'effusion du sang, qui a empêché la guerre civile. Il lui sera tenu compte de cette glorieuse initiative ; c'est une belle journée qui sera marquée dans l'histoire. Aujourd'hui la bourgeoisie française est rentrée dans son rôle, dans sa mission. C'est à elle qu'il appartient de protéger le peuple contre les excès des mauvais gouvernements; c'est à elle qu'il appartient d'arrêter les pouvoirs dans leurs tendances réactionnaires; c'est à elle qu'il appartient de veiller à la conservation de tous les droits constitutionnels, de garantir le développement régulier et rapide du progrès social. Bourgeois, vous êtes les aînés ; inclinez-vous avec affection vers vos frères du peuple, dévouez-vous avec une sollicitude pieuse à l'amélioration du sort de tous.

Il y a, dans la vieille Europe, quelque chose qui fermente; il y a une terrible menace suspendue sur le monde. La bourgeoisie a vaincu la noblesse et le clergé, parce que la noblesse et le clergé ne remplissaient pas le devoir d'initiative fraternelle qui leur était commandé par l'Evangile. Aujourd'hui, de toutes parts, le peuple en est à se distinguer, à se diviser d'avec la bourgeoisie ; l'hostilité s'accroît ; le peuple dit à son tour que la bourgeoisie oublie ses devoirs de fraternité, le peuple s'apprête à combattre contre les puissances du jour comme la bourgeoisie combattit autrefois contre les puissances qu'elle abaissa avec l'aide du peuple. Le ministère, qui tombe aujourd'hui a, plus que tout autre, concouru à irriter cet antagonisme des classes. Il a travaillé avec impudeur à exalter dans une certaine classe bourgeoise le culte des intérêts matériels; il a engraissé ses créatures de la fortune publique; il a voulu créer une oligarchie d'hommes d'argent, pouvoir plus odieux qu'aucun de ceux qui aient encore pesé sur les hommes; il a cherché par toutes les voies de l'intrigue et de la corruption à démoraliser la nation, afin de la gouverner au gré de sa politique impure. Tandis qu'il ruinait l'esprit public au dedans, il s'alliait au dehors avec toutes les vieilles tyrannies. Il intervenait en Portugal pour livrer le peuple à une reine parjure. Il attaquait la Suisse libérale ; il décourageait la noble Italie ; il inquiétait le Pape; il s'alliait avec le czar de Russie et avec le vieux Metternich, avec les usurpateurs et les bourreaux de la Pologne. Quand la bourgeoisie avait pour chefs de pareils hommes, quand elle était représentée dans le monde par de pareils ministres, était-il possible que la défiance du peuple ne fût pas profonde, que son découragement n'en vînt pas bientôt jusqu'à la colère et à la haine.

Gardes nationaux de Paris, vous avez délivré la France d'un gouvernement indigne, vous avez dégagé la bourgeoisie française d'une solidarité déplorable, vous avez enlevé à la bourgeoisie une tête qui compromettait son existence même; vous avez porté ce coup en tendant affectueusement la main à vos frères du peuple. Que l'alliance définitive date de ce jour ! Vous êtes tous frères, a dit le Christ; que les plus forts se dévouent pour les plus faibles ! Que cette parole d'amour soit donc entendue désormais entre nous. Unissons-nous par de mutuels services, et consacrons ensemble notre vie à la défense de la liberté et à l'organisation de l'ordre véritable !

Gardes nationaux de Paris ! votre œuvre n'est point achevée. Il vous faudra sans doute continuer encore vos efforts, votre patience, vos témoignages d'affection, pour compléter l'apaisement du peuple. Poussez jusqu'au bout le dévouement et l'abnégation ; car, ne l'oubliez pas, c'est vous-mêmes qui avez soulevé le peuple. Mais songez aussi qu'en annonçant au peuple que l'ennemi commun est vaincu, il ne faut pas que votre parole lui porte une fausse nouvelle et des promesses menteuses. Veillez donc, veillez ! Ne permettez pas que ce changement de ministère ne soit qu'une comédie; ne permettez pas que, les personnes étant changées, le système persiste. Vous êtes responsables, et si la nation était jouée une fois encore, il vous en serait demandé compte. Vous avez af-

étrangère aux efforts qu'il a déployés pour faire maintenir l'ordre du jour de demain. En effet, si demain le ministère ne parvenait pas à se faire délivrer par la majorité qui l'a soutenue un dernier certificat de satisfaction, il doit s'attendre à se voir sous peu de jours décreté d'accusation par une législature nouvelle.

Aujourd'hui la garde nationale a puissamment influé sur les évènements par son attitude. Il a été prouvé une fois de plus qu'en présence de la volonté nationale, l'emploi de la cavelerie, de l'artillerie, de toutes les forces matérielles n'est qu'un crime impuissant. L'immense majorité de la garde nationale est réformiste; elle l'a prouvé par les cris de *Vive la réforme! à bas Guizot!*

La nouvelle du renversement du ministère a calmé cette agitation morale, mais le soulèvement de l'opinion publique ne serait nullement apaisé par un changement de personnes qui se bornerait au remplacement de M. Guizot par M. Molé. Si l'on ne veut pas voir les troubles se prolonger, enfanter une révolution véritable, il faut garantir au pays qu'il obtiendra :

1° La dissolution de la Chambre et les élections générales;

2° La mise en jugement très sérieuse et devant une autre législature des ministres qui ont voulu corrompre la France à l'intérieur, qui l'ont trahie à l'extérieur et qui viennent de verser le sang dans un misérable intérêt de portefeuilles.

Une grande manifestation parisienne, destinée à consacrer le droit de réunion et le mettre en dehors de toutes les arguties, doit être prochainement organisée.

Si le programme que nous indiquons ici ne reçoit pas une exécution complète et suivie de la réforme électorale, le changement de ministère est une déception que la population parisienne n'acceptera pas.

Nous apprenons en ce moment que des troubles continuent dans la rue Saint-Honoré. On réclame les prisonniers fait par les troupes. Il est difficile de comprendre que, depuis le renversement du ministère, l'autorité n'ait pas rendu la liberté à ces captifs. Malheureusement, MM. Guizot, Hebert et Duchâtel ne peuvent pas rendre aussi facilement la vie à toutes les victimes de ces deux journées!

Au moment où députés et journalistes, réunis sous le péristyle de la Chambre des députés, examinaient ce qui allait se passer entre les gardes nationaux sans armes de la 4e légion et le détachement armé de la 10e, un journaliste s'adressant aux députés : — « Comment, s'est-il écrié, il n'y a donc pas un seul vrai représentant du peuple parmi vous! Pas un de vous n'agira pour arrêter l'effusion du sang! Ne voyez-vous pas que votre résistance aux réformes est insensée, qu'elle va enfanter une guerre civile dont on ne verra pas la fin. C'est au nom de la paix que nous vous supplions. Il n'y a donc pas un homme ici!... »

Des bravos accueillent ces paroles. Mais quelques députés s'emportent, se trouvent blessés dans leurs prérogatives. « Vous n'êtes pas ici chez vous, vous n'avez pas le droit de venir appeler contre nous les insurgés, nous sommes les maîtres chez nous. Nous ne céderons pas à la force. Nous allons faire évacuer. » En même temps, un des honorables se chargeait d'aller chercher la garde pour faire *empoigner* l'imprudent journaliste.

Par bonheur, M. de Morny, qui paraît aimer les apparences du rôle de conciliateur, daigna engager une conversation régulière avec le journaliste. L'honorable membre s'efforça d'établir que lui et ses amis aiment les réformes et les veulent réaliser; il affirmait qu'on les aurait bientôt. Son interlocuteur lui répondait que les évènements prouvalent que c'était s'y prendre un peu trop tard.

Quoi qu'il en soit, l'intervention de M. de Morny avait empêché certain député de faire une nouvelle sottise. Tous les journalistes et tous les citoyens, réunis sur le perron, communiaient dans un même sentiment, et une tentative d'arrestation, en ce moment, aurait peut-être amené quelque conflit.

Nous avons abordé ce soir sur le quai Malaquais un groupe de causeurs arrêtés à quelques pas des soldats de la ligne. Il y avait là trente ou trente-cinq personnes, toutes étrangères les unes aux autres et s'étant arrêtées par hasard. Toutes exprimaient les mêmes sentiments, le jugement était unanime. Nous le donnons en termes succincts, en laissant en blanc les épithètes non parlementaires.

Les ministres sont des .....; M. Thiers est un roué qui manœuvre pour faire tourner le dénoûment à son profit; M. Odilon Barrot est un ...... Tout le monde joue la comédie. La garde nationale a fait son devoir aujourd'hui. Dieu veuille qu'elle empêche désormais les comédiens de duper la nation.

Les Evènements de la Journée.

Les accidents douloureux, les faits sanglants de cette seconde journée ne seront connus que demain ou après-demain. Lorsqu'une ville comme Paris devient un champ de bataille, lorsque les efforts d'une population cachée et barricadée dans les rues les plus étroites luttent sur vingt points à la fois avec une force armée écrasante, il est impossible de recueillir sur ces tristes conflits autre chose que de vagues rumeurs, que des versions diverses et souvent contradictoires. Cependant, nous allons essayer de résumer les bruits et les rapports qui nous sont parvenus.

D'abord, complétons par quelques faits notre chronique de la journée d'hier :

Hier soir, à neuf heures, le magasin de M. Blanchard, armurier, 56, rue de Cléry, a été forcé, et on y a enlevé trente-cinq fusils et huit ou neuf paires de pistolets. Au même moment, la rue de l'Arbre-Sec était encombrée; on y élevait une barricade; la garde municipale se présente, on la hue; la ligne survient et défait la barricade, on crie vive la ligne!

A dix heures et demie, d'autres tentatives de barricades avaient lieu à l'extrémité de la rue Cléry, rue Bourg-l'Abbé et rue Saint-Martin. Des jeunes gens armés de pioches et de fusils circulaient dans tous les quartiers compris entre la rue du Temple et la Porte-St-Denis, entre le quai et le boulevard. Les casernes étaient brisées dans plusieurs rues. C'est dans l'obscurité que plusieurs collisions ont eu lieu entre la troupe et le peuple. Plusieurs des barricades commencées ont été facilement détruites par la troupe ou par les patrouilles de gardes nationaux. Cependant, dans les rues Grenétat et Saint-Martin, les engagements ont été meurtriers. Des coups de feu presque à bout portant ont été échangés entre les gardes municipaux et les combattants. On a relevé des morts et des blessés de part et d'autre.

« Les combattants, dit le *National*, ont successivement occupé les rues Tiquetonne, Bourg-l'Abbé, Grénetat et Transnonain. Trente ou quarante (?) ... une partie de la nuit. Ils se sont retirés après avoir opposé quelque résistance aux soldats qu'on avait dirigés sur ce point. On a fait feu sur le rassemblement : plusieurs hommes ont été tués ou blessés. Il y a eu un certain nombre d'arrestations. Le tumulte s'est prolongé jusqu'au jour dans cette partie du faubourg du Roule, et des cris énergiques étaient poussés contre les ministres et en faveur de la réforme. »

Aujourd'hui, le fait principal et décisif a été l'intervention de la garde nationale. Dès huit heures du matin, le rappel a battu dans tous les quartiers. En peu d'instants, la milice citoyenne était rassemblée sur les places publiques. En même temps, les patrouilles et les détachements de la troupe circulaient dans tous les sens. A tous les coins de rue, des piquets stationnaient. La force militaire paraissait triplée. Des tirailleurs de Vincennes, des cuirassiers, des troupes du génie et de l'artillerie secondaient les municipaux, les chasseurs et les fantassins qui avaient déjà opéré la veille.

Dès dix heures du matin, toutes ces troupes, dont le quartier-général était établi au Carrousel, se trouvaient en activité. Des canons placés sur divers points menaçaient également la population. Cependant, l'œuvre des barricades, qui avait échoué la veille sur tous les points, était reprise de préférence dans les quartiers étroits et populeux où l'émeute a déjà écrit son histoire. Pendant que les environs du Palais-Royal, des Tuileries et des Champs-Elysées étaient à peu près libres et tranquilles, les quartiers Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple et de l'Hôtel-de-Ville devenaient le théâtre de nombreuses collisions.

Les engagements paraissent avoir été surtout meurtriers sur trois points. Sur la place du Châtelet et dans les rues adjacentes, la troupe, après avoir longtemps refoulé le peuple à l'arme blanche, a tiré sur les rassemblements. Plusieurs hommes sont tombés. Ce conflit s'est réitéré plusieurs fois dans la journée. La garde municipale chargeait non-seulement l'attroupement, mais même les personnes les plus inoffensives sur les trottoirs. Une colonne de 2 ou 3 000 individus descendant de la rue Saint-Denis, vers les deux heures et demie, allait être chargée immédiatement par les municipaux, lorsqu'une dizaine d'officiers de la garde nationale qui se trouvaient sur ce point se sont opposés à cet acte de violence armée. Le peuple reconnaissant et enthousiaste a fait une ovation aux généreux officiers de la milice qui ont répondu par le cri de : Vive la réforme! Mais peu de minutes après, une décharge presqu'à bout portant a fait dans la rue une douzaine de morts ou de blessés.

Au même moment, la place du Caire, les rues Pavée-Saint-Sauveur, Michel-le-Comte, Bourg-l'Abbé et Vieille-du-Temple étaient disputées à travers de nombreuses barricades par le peuple et la troupe. La garde municipale était presque partout en tête de l'attaque et ne faisait qu'exciter le courroux des insurgés. Le terrain qu'elle gagnait un instant sur le peuple était aussitôt reconquis par ce dernier. Les efforts plus modérés de la troupe de ligne et l'arrivée de la garde nationale parvenaient seuls à apaiser la population.

Dans la rue Vieille-du-Temple, une barricade immense, atteignant presque la hauteur d'un premier étage, n'a pu être enlevée qu'à l'aide du canon. Cette barricade était surmontée d'un drapeau rouge. Un des hommes qui la défendaient avait eu le courage de monter dessus pour parler au peuple et braver l'armée, lorsqu'une balle l'a fait tomber.

Dans la rue Saint-Martin, un rassemblement essayait de désarmer le poste du Conservatoire des arts et métiers. La troupe faisait feu et plusieurs hommes restaient sur la place. Des chasseurs de Vincennes traversant la rue Saint-Denis tiraient sur la foule en retraite et blessaient même un citoyen qui fermait sa croisée. Dans la rue Bourg-l'Abbé, une soixantaine d'hommes du peuple étaient rencontrés armés de fusils qu'ils venaient d'enlever à un poste de garde municipale.

De deux à trois heures de l'après-midi, un de nos rédacteurs a pu recueillir les observations suivantes :

Au boulevard des Italiens, des gardes municipaux et des cuirassiers allaient et venaient entre deux masses de bourgeois qui criaient incessamment *Vive la réforme!* A la porte Saint-Denis, deux pièces de canons étaient braquées.

Dans les rues Saint-Martin et Sainte-Appoline, des gardes nationaux se mêlaient au peuple pour crier vive la réforme! devant la troupe.

Au Marais, des barricades placées au coin de la rue de Poitou et de la rue Vieille-du-Temple étaient enlevées par la troupe, qui tirait même sur quelques gardes nationaux; on enlevait six tués ou blessés.

D'autres barricades étaient signalées au loin de la rue du Perche et de la rue du Temple, dans la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, au coin de la rue de l'Homme-Armé, et de l'autre côté de la mairie, qui était ainsi prise entre deux barricades. Les gardes nationaux de ce poste fraternisaient avec le peuple et criaient : Vive la réforme!

La garde nationale seule pouvait arrêter l'effusion du sang. C'est avec ce désir d'humanité dans le cœur qu'elle avait répondu dès le matin à l'appel de l'autorité. Or, le rétablissement de l'ordre ne dépendait pas seulement de la modération du peuple, il dépendait avant tout des concessions légitimes dues par le gouvernement aux sentiments de moralité et de dignité du pays. Le sang versé en conséquence de l'aveuglement de nos ministres ne pouvait s'arrêter qu'à la nouvelle de la chute de ce ministère. Il suffisait d'entendre les cris de : Vive la réforme! poussés par les gardes nationaux sur le lieu même de leur rassemblement pour comprendre que la garde nationale seule pouvait décider de la journée.

Déjà, vers midi, M. Lemercier, le fameux colonel de la 10e, avait paru à cheval dans la rue Taranne, où était rassemblé le quatrième bataillon de cette légion; il avait voulu réchauffer le zèle politique des chers camarades par une allocution conservatrice à laquelle le bataillon avait répondu par les cris à peu près unanimes de Vive la réforme! Une nouvelle harangue du malencontreux colonel avait déterminé le redoublement des mêmes cris. M. Lemercier s'était retiré des plus confus.

Vers les deux heures, la 5e légion rentrant à la mairie, rue de Vendôme, et se disposant à en ressortir, répétait le même cri unanime. Dans toute l'étendue du boulevard, des gardes nationaux, isolément ou en détachements, se promenaient en fraternisant avec les attroupements du peuple. Partout les mains se cherchaient et se pressaient. En ce moment aussi, un élève de l'Ecole polytechique passait devant l'Ambigu, entouré et accompagné d'une foule qui chantait la *Marseillaise*.

Cependant la garde nationale devait faire plus que fraterniser avec le peuple dans la rue, elle devait avertir le gouvernement de ses véritables intentions. A trois heures, près de 500 gardes nationaux de la 4e légion, sans armes, précédés de 25 officiers, conduits par M. Vikoq, se dirigeaient vers la Chambre des députés au milieu des marques de sympathies publiques pour y déposer une protestation contre la conduite des ministres sous forme de pétition. MM. Crémieux et Marie, Beaumont (de la Somme), après avoir pris connaissance de ce manifeste ont félicité les citoyens de leur pacifique et patriotique démarche. Voici ce document :

« Messieurs les députés,

» Nous soussignés citoyens du 4e arrondissement, déclarons, pour rendre hommage à la vérité et à nos convictions personnelles, être prêts à soutenir dans les rangs de la garde nationale, sa devise : Liberté, Ordre public, et, à cet effet, à prendre les armes sous les ordres de nos chefs pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans l'arrondissement. Mais nous entendons bien formellement, par cette manifesta- ... sur les quais. Dès cet instant, l'acharnement des insurgés et les attaques de troupes devaient se ralentir et bientôt cesser. La retraite des ministres était le triomphe de l'opinion publique sur la force armée. Ce triomphe, qui sera peut-être encore contesté, avait déjà coûté cher.

Des renseignements authentiques ou officiels ne pourront être obtenus que plus tard sur le nombre des victimes de cette journée. A la Morgue, vers les deux heures, il y avait déjà six cadavres, dont un enfant. Un de ces cadavres avait été atteint d'une balle dans le cœur. Un nommé Leduc, rue Saint-Denis, a été tué par un voltigeur à bout portant. On dit que le fils du général Saint-Hilaire, commandant un bataillon du 54e a été tué au Châtelet d'une balle dans la tête. Un colonel aurait été tué par un gamin. Deux gardes nationaux, sur la place du Châtelet, ont été également atteints.

A cinq heures, les gardes municipaux, objets de l'irritation des masses, ont fait retraite sur plusieurs points, poursuivis par les huées et les pierres de la foule. Dans la rue du Caire, vis-à-vis le n° 51, on voit la trace des balles que les municipaux ont dirigées vers les fenêtres. Un homme a été également tué par eux dans la rue.

Vers quatre heures et demie, à la caserne de la garde municipale, faubourg Saint-Martin, des municipaux, sans qu'il y eût émeute ni provocation, et sans ordre de leurs chefs, ont tiré des coups de fusils et ont blessé deux hommes du peuple. Au boulevard Bonne-Nouvelle, un attroupement s'est précipité pour délivrer une trentaine de prisonniers détenus au poste et ont réussi à les enlever et à s'emparer des armes des soldats, sans que ceux-ci, qui étaient sur le boulevard, aient fait le moindre effort pour l'empêcher. On s'est aussi porté à la Préfecture de police, pour mettre en liberté toutes les personnes arrêtées depuis hier. Les gardes nationaux auraient également élargi quelques prisonniers renfermés dans la mairie du 5e arrondissement.

A partir de 5 heures, l'honorable et légitime désir d'obtenir la délivrance des prisonniers paraît être la principale raison de la prolongation des conflits entre le peuple et l'armée.

On nous affirme, dit la *Patrie*, un fait malheureusement très grave. Vieille-Rue-du-Temple, un fort piquet de la 7e légion passait devant l'imprimerie royale, suivi d'une foule nombreuse et aux cris de : Vive la réforme! vive la garde nationale!

En ce moment, le poste de garde municipale placé à l'imprimerie royale aurait fait une décharge, et sept gardes nationaux, parmi lesquels le tambour-major de la légion, seraient tombés atteints par les balles.

L'exaspération produite par cet évènement, à jamais regrettable, ne s'est un peu calmée que lorsqu'on a connu dans le quartier du Temple le renversement du ministère.

— Nous lisons dans le même journal :

« On nous rapporte que le poste de l'octroi, à l'extrémité du faubourg du Roule, a été envahi cette nuit par un rassemblement considérable. Les employés et les hommes préposés à la garde du poste en ont été renvoyés et le rassemblement est resté maître du terrain une partie de la nuit. Ils se sont retirés après avoir opposé quelque résistance aux soldats qu'on avait dirigés sur ce point. On a fait feu sur le rassemblement : plusieurs hommes ont été tués ou blessés. Il y a eu un certain nombre d'arrestations. Le tumulte s'est prolongé jusqu'au jour dans cette partie du faubourg du Roule, et des cris énergiques étaient poussés contre les ministres et en faveur de la réforme. »

— Le rappel a été battu hier trois fois dans la commune de Batignolles.

Un commandant est allé lui-même de maison en maison pour engager ses concitoyens à prendre les armes. Vingt ou vingt-cinq gardes nationaux se sont réunis et des munitions leur ont été délivrées. Feu a été fait par eux sur le peuple. Trois hommes sont tombés raides morts, puis chacun est rentré chez soi.

La personne digne de foi qui nous a raconté ces faits ajoute qu'elle a entendu la fusillade toute la nuit dans cette région.

Vers trois heures, une lueur rouge annonçant un incendie s'est montré dans la direction du fort du Mont-Valérien.

— Sur la place Taranne, le cri de : Vive la réforme! était l'espèce de consigne qu'échangeaient en se remplaçant les détachements de la 10e légion de la garde nationale. Ce cri était lancé à l'unanimité. Des élèves de l'Ecole polytechnique étaient accueillis par les mêmes cris.

Nous avons été mal informés hier en annonçant qu'on avait enlevé aux élèves de cette Ecole leurs habits militaires et leurs épées, et que la consigne était devenue pour eux très rigoureuse. Nous nous empressons de rectifier ce faux bruit pour rendre justice au caractère de l'honorable général qui commande l'Ecole. Le général Aupick a pris sur lui de laisser sortir aujourd'hui mercredi les élèves à deux heures et demie, en faisant simplement appel, dans une courte et digne allocution, à leur modération et à leur prudence. Ce témoignage de confiance a été dignement apprécié par les élèves.

Les écoles préparatoires pour l'Ecole polytechnique et les autres écoles du gouvernement ont voulu sortir aujourd'hui, au moment où elles entendaient la fusillade. On a eu beaucoup de mal à les empêcher de descendre dans la rue.

— Vers les six heures, 21 blessés ou morts ont été transportés au poste de la Lingerie, marché des Innocents.

Sept heures. — La nouvelle de la retraite du ministère a été accueillie par des acclamations et des témoignages de satisfaction unanime dans tous les quartiers où elle s'est répandue. Des illuminations ont été spontanément faites dans plusieurs rues, entre autres dans une partie de la rue Saint-Honoré et aux boulevards. Les rencontres entre les attroupements et les détachements de la force armée paraissent avoir perdu tout caractère d'hostilité. Des cris de : Vive la ligne! Vive la garde nationale! deviennent les seuls cris de la foule. Cependant on a appris que la manière vague dont il a été annoncé à la Chambre la retraite des ministres excitait l'incrédulité et la défiance du peuple. Le peuple, disait-on dans quelques rassemblements, ne s'est pas battu pour si peu. De nouvelles barricades étaient signalées sur quelques points.

Huit heures. — On continue à se battre dans plusieurs quartiers. Le canon se fait entendre.

Onze heures. — Deux de nos amis qui viennent des boulevards ont été témoins d'un acte de violence des plus affligeants de la part du poste qui protège l'hôtel du ministère des affaires étrangères. Un attroupement nombreux mais non armé proférant les cris : à bas Guizot! au feu le ministère! parlementait avec la troupe qui lui barrait le passage lorsque celle-ci a fait un feu de peloton sur la foule.

Un grand nombre d'hommes sont tombés. Nos amis ont vu 12 blessés chez un seul pharmacien. L'indignation la plus douloureuse s'est répandue sur les boulevarts. On criait vengeance!

Le bruit courait qu'à la nouvelle de cet événement, la légion de la garde nationale stationnant aux Petits-Pères s'était portée sur l'hôtel des Capucines pour obliger la troupe à quitter ce ministère et à lui en confier la défense.

Minuit. — On nous assure à l'instant qu'un engagement terrible vient d'avoir lieu sur le boulevard des Capucines entre la ligne et un détachement de la 2e légion qui aurait voulu s'interposer. Ce que

respondances d'Italie, qui sont remplies de faits intéressants. Aussi elles nous font connaître tous les actes du gouvernemet provisoire. Le plus important des documents que nous avons sous les yeux est, sans contredit, la proclamation adressée aux Palermitains et à toutes les communes de la Sicile pour leur faire part des conditions imposées par le comité général au gouvernement napolitain. Ces conditions, toutes à l'honneur et à l'avantage des Siciliens, sont stipulées dans la convention suivante, conclue entre ledit comité et le commandant Yauch, muni par le cabinet de Naples des pouvoirs nécessaires.

» Palerme, le 8 février.

» Le commandant Luigi Yauch, arrivé en rade de Palerme avec trois vapeurs de guerre napolitains, sous pavillon de parlementaire, s'est présenté devant notre comité général, entre lequel et le susdit commandant Yauch il a été couvenu ce qui suit :

» Art. 1er. Que la commission qui a souscrit à la reddition du fort de Castellamare fasse de suite procéder à l'embarquement des prisonniers militaires qui n'ont pu partir jusqu'à ce jour et avec leurs bagages.

» Art. 2. Qu'il soit publié un avis pour faire savoir aux familles des militaires résidant à Palerme, qu'elles peuvent librement s'embarquer sur les bateaux napolitains en rade; dans le cas où ces familles ne partiraient pas, le comité général ne croit pas devoir leur continuer des secours.

» Art. 3. Tous les employés civils sont libres, ainsi qu'ils l'ont toujours été, de partir sur lesdits navires ou par toute autre voie.

Art. 4. Deux lettres seront données au commandant Yauch, une pour le comité provisoire de Frapani, l'autre pour celui de Girgenti, pour l'embarquement des prisonniers royaux, selon les capitulations respectives dont on donne copie au commandant Yauch.

» Art. 5. Les prisonniers militaires du château de Termini, d'après la capitulation dont on donne copie, ne doivent plus être rendus, le délai convenu étant expiré.

» Art. 6. Dans l'intérieur de l'île se trouve un grand nombre de prisonniers. Le comité général propose au gouvernement napolitain de lui restituer tous ceux pour lesquels aucune convention de restitution n'a encore été conclue, à condition que la citadelle de Messine sera remise au pouvoir du comité provisoire de cette ville. Il en sera de même pour la forteresse de Syracuse, et en outre qu'il soit librement permis aux militaires siciliens qui se trouvent dans le royaume de Naples de venir à Palerme.

» Le commandant Yauch n'ayant point la faculté d'adhérer à cette proposition, promet de demander les pouvoirs nécessaires.

» Art. 7. Le commandant Yauch déclare qu'il est libremedt permis aux Siciliens employés civils, judiciaires et administratifs qui se trouvent dans le royaume de Naples, de venir à Palerme, soit par le retour du vapeur *Palermo*, soit par tout autre moyen.

» Art. 8. Le commandant Yauch donne sa parole d'honneur que les prisonniers restitués ou à restituer seront conduits à Naples.

» Art. 9. Les députés de Catane, consultés pour ce qui regarde les prisonniers qui se trouvent dans cette ville, ont déclaré que le peuple a en son pouvoir environ deux cents prisonniers, pris à discrétion; et que le fort Ursino, d'après les dernières nouvelles, n'avait pas encore été attaqué par les insurgés. Les députés de Catane ont déclaré que les prisonniers, ainsi que la garnison du fort Ursino, seront restitués, si ledit fort, muni de son artillerie et de ses munitions, est livré au comité provisoire de Catane, exigeant également, sous promesse formelle, que les prisonniers soient conduits à Naples, et qu'ils ne puissent retourner pour combattre les Siciliens. Ce qui précède est convenu tout autant que rien de contraire n'est survenu à l'exécution de cette proposition.

» Le commandant Yauch a promis de demander les autorisations nécessaires.

» Art. 10. Dans l'intérêt réciproque des deux peuples, il serait désirable que les communications entre Naples et la Sicile fussent rétablies, et que les transactions commerciales entre les deux pays pussent reprendre sur l'ancien pied; c'est là ce que réclame le comité, et le commandant Yauch promet de demander les autorisations nécessaires pour que les Siciliens et Napolitains puissent se livrer à un commerce régulier, consentant réciproquement à l'entrée des bâtiments marchands sous leurs pavillons respectifs, lesdits navires devant aussi arborer un pavillon blanc en signe de neutralité réciproque.

» Fait à double original pour, un, être délivré au commandant Yauch, et l'autre demeurer dans les mains du comité général de Palerme.

» Le président du comité général,
» RUGGIERO SETTIMO.

» LUIGI YAUCH,
» Capitaine de vaisseau.

Le secrétaire général,
M. STURILE.

» En l'état où se trouve la Sicile, et après le refus fait par les Siciliens d'accepter la constitution octroyée par le roi Ferdinand, la convention qu'on vient de lire règle les rapports provisoires entre les deux pays. Le refus dont nous venons de parler, déjà connu, du reste, est fondé sur ce que la constitution napolitaine n'offre pas à la Sicile des garanties suffisantes, et ne lui restitue pas les droits qu'elle a possédés pendant des siècles et pour le maintien desquels elle a pris les armes.

» D'ailleurs, les défiances des Siciliens sont parfaitement justifiées par les tentatives peu loyales du nouveau gouvernement napolitain. Voulant neutraliser l'action du comité général, dont l'autorité fait loi dans toute l'île, il a essayé de mettre à profit l'ancienne rivalité qui a divisé si longtemps Messine et Palerme. Ainsi, il a proposé aux Messinois de faire de leur ville la capitale de la Sicile et le siége de la vice-royauté, avantage qui assurerait à cette cité une supériorité éclatante sur Palerme. Ces tentatives de division ont échoué devant le patriotisme éclairé des Messinois, qui ont déclaré hautement n'accepter aucune proposition qui n'émanerait pas du comité de Palerme.

» Depuis l'embarquement de la garnison de Castellamare, la population de Palerme s'est livrée aux plus grandes démonstrations de joie. Une solennité religieuse réunissait le 3 du courant toutes les classes confondues dans la vaste cathédrale de Palerme, où se célébraient des actions de grâce pour ce dernier triomphe, qui complétait si glorieusement la victoire des Palermitains.

» Le comité provisoire a déjà fait démolir les fortifications qui entourent le palais royal, où des jardins seront élevés à leur place. Les batteries du fort de Castellamare qui dominent la ville seront également démolies. Le comité des affaires intérieures a ordonné la réédification des établissements publics détruits par le bombardement.

» Le gouvernement provisoire a institué à Palerme un conseil de recrutement et l'a chargé de lever huit bataillons de ligne de volontaires siciliens, deux escadrons de cavalerie, une batterie d'artillerie, et une compagnie d'artillerie de place.

» Un fait peu connu encore nous est affirmé par notre correspondant. Une sorte de Jeanne-d'Arc sicilienne s'est révélée pendant la dernière insurrection. Cette femme extraordinaire, nommée Maria Tesla, a commandé, dans toutes les rencontres, un fort détachement d'insurgés, et n'a cessé de donner les preuves du plus grand courage. A l'heure qu'il est, Maria Tesla, sous le costume d'homme, est encore à la tête de sa valeureuse troupe.

» Le paquebot *Palermo*, nolisé par le gouvernement provisoire, a fait plusieurs voyages de Palerme à Melazzo, où il a transporté tout le

d'une réconciliation définitive. »

Constitutions à Rome et à Florence. — On nous écrit de Livourne en date du 17 : « Ce matin on a proclamé ici la constitution. Le paquebot venu de Civita-Vecchia il y a un quart d'heure a apporté la nouvelle qu'à Rome on a aussi proclamé une constitution. Le gouverneur a arboré le drapeau tricolore, le signe de la fédération italienne, et tous portent la même cocarde nationale. »

Bombardement de Padoue. — On lit dans un supplément de la *Patria*: «On nous écrit de Bologne, 14 février : « La nouvelle nous arrive que le courrier de Padoue n'a pu entrer parce que la ville est bombardée; les portes sont fermées; on dit même qu'elle est brûlée.

» Cette horrible nouvelle mérite confirmation. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 23 février.*

Les abords de la Chambre sont libres. Quelques pelotons de la garde nationale stationnent sur la place du Palais-Bourbon et dans la rue de Bourgogne, sans entraver la circulation. Du côté du pont de la Concorde, il n'y a rien non plus. Sur la place, quelques pièces de canon, appuyées par un régiment de cavalerie, sont en position.

Les députés arrivent lentement; la gauche est assez bien garnie. Un grand nombre de députés de ce côté environnent M. Barrot et semblent se concerter.

Nous entendons l'honorable M. Crémieux s'écrier au milieu de ce groupe : Si nous nous présentions, nous désarmerions l'émeute.

M. VAVIN demande la parole.

Avant de prendre la parole, il va au fauteuil du président; puis il se dirige vers le banc ministériel où M. Hébert est seul assis. Il regagne ensuite le banc de M. Barrot. Une certaine agitation se manifeste dans l'assemblée, et, en moins de cinq minutes, les banquettes sont toutes garnies.

M. VAVIN paraît à la tribune. Messieurs, dit-il, je viens, comme député de la Seine et au nom de mes collègues, remplir un impérieux devoir.

J'ai des interpellations à adresser au gouvernement et notoirement au ministre de l'intérieur. Son absence me force d'ajourner de quelques instants mes interpellations. Si cependant la Chambre désire que je parle immédiatement... (Non! non!)

M. HÉBERT, garde-des-sceaux. M. le ministre de l'intérieur a été appelé hors de cette enceinte; il vient d'être prévenu à l'instant même, je pense que dans un instant il sera ici. (Attendons! attendons!)

M. Vavin quitte la tribune. Les députés descendent aussitôt dans l'hémicycle et dans les couloirs; la plus vive agitation règne partout.

Un instant après l'on apprend qu'une colonne formée de gardes nationaux sans armes et de citoyens se dirige vers la Chambre.

Une vive agitation suit cette nouvelle; un grand nombre de députés quittent la salle. Les tribunes publiques se dégarnissent, les journalistes suivent ce mouvement.

Du haut des degrés du péristyle de la Chambre, on aperçoit en effet une foule nombreuse de gardes nationaux et de citoyens engagée sur le pont, sans que les troupes qui stationnent sur la place se soient opposées à son passage.

Dans ce moment, un bataillon de la garde nationale en armes paraît sur le quai et marche vivement à la rencontre des arrivants. Les deux troupes s'arrêtent; une vive anxiété règne parmi les témoins de cette scène.

Une voix s'écrie dans le groupe : Comment se fait-il, messieurs, que parmi les députés personne n'intervienne et ne s'unisse à la garde nationale pour s'entendre avec elle et empêcher l'effusion du sang? (On peut lire plus haut ce discours *in extenso*.)

VOIX NOMBREUSES Vive la garde nationale!

M. DE SALLES. Nous sommes chez nous, vous n'avez pas le droit de parler ici : Vive le roi!

De toutes parts : Vive la réforme! vive la garde nationale!

Une petite altercation s'engage. Les secrétaires de la Chambre et les huissiers interviennent et font évacuer le péristyle.

MM. Odilon Barrot, Crémieux, Garnier-Pagès, Carnot se font ouvrir la grille et s'avancent vers le pont de la Concorde. Après un moment d'attente passé à parlementer, ces messieurs reviennent. Le bataillon qui s'opposait au passage des pétitionnaires fait volte-face. La colonne qui voulait passer s'éloigne en bon ordre. L'on entend au loin s'élever les cris : Vive la réforme!

M. ODILON BARROT déclare que la 4e légion, qui a fait ce mouvement, « n'avait aucune intention hostile, et qu'elle ne voulait que présenter ce qu'elle appelle sa protestation. »

Pendant les pourparlers entre la colonne qui se dirigeait vers la Chambre et les autres gardes nationaux qui voulaient lui disputer le passage, M. Bugeaud, en habit bourgeois, a paru tout à coup sur les degrés du péristyle, introduisant des soldats de ligne du poste de la Chambre qui se portent au pied du perron pour en interdire l'accession.

M. VAVIN (profond silence). Je demande la permission, au nom des députés de la Seine, d'adresser des interpellations au ministère.

DE TOUTES PARTS. Parlez! parlez! (Vive agitation suivie d'un profond silence).

Des troubles graves ont éclaté hier dans la capitale (Oui! oui! trop graves!) et la population parisienne a remarqué avec un douloureux étonnement l'absence de la garde nationale.

Cet étonnement a dû être d'autant plus grand et frapper d'autant plus la ville de Paris, que l'ordre avait été donné lundi dans la soirée de convoquer la garde nationale. Serait-ce vrai que, dans la nuit du lundi au mardi, l'ordre aurait été révoqué? (Au centre : Ah! ah! A gauche : Oui! oui!)

Le rappel a été battu hier à cinq heures du soir seulement : toute la journée, la population de Paris a été livrée aux périls qui l'entouraient. (Au centre : Ah! ah! — A gauche : Oui! oui!) Des collisions fâcheuses ont eu lieu, que nous n'aurions peut-être pas à déplorer, si, dès le commencement des troubles, on avait vu dans nos rues, sur nos places, cette garde nationale, qui s'est tant de fois signalée pour la défense de l'ordre public et de la liberté.

Sur un fait aussi grave, je provoque et j'attends les explications du cabinet. (Très bien! très bien!)

M. GUIZOT, président du conseil. (Profond silence.) Je crois qu'il ne serait ni conforme à l'intérêt public, ni à propos pour la Chambre d'entrer en ce moment dans aucun débat (Bruyante agitation.) sur les interpellations que vient de nous adresser l'honorable préopinant.

Le roi fait appeler en ce moment M. le comte Molé. (Bravos prolongés à gauche et dans les tribunes publiques. — Cris confus, agitation extrême.)

L'interruption qui vient de s'élever ne me fera rien ajouter ni rien retrancher de mes paroles.

UNE VOIX. Toujours de l'insolence!

M. GUIZOT. Le roi fait appeler en ce moment M. le comte Molé pour le charger de former un nouveau cabinet.

Mais tant que nous serons chargés du gouvernement des affaires, nous maintiendrons ou rétablirons l'ordre public comme nous l'entendons, et ferons respecter les lois selon notre conscience. (Allons donc!)

Une agitation immense se manifeste au centre. Les conservateurs s'indignent à l'idée de la retraite du cabinet. Nous remarquons parmi les plus ardents M. de Peyramont, M. de Cabrol, etc. Ils reprochent vivement à M. Guizot de se retirer. Nous entendons même qu'il est question d'aller chez le roi pour protester. Une voix s'écrie que c'est 1830 retourné. L'agitation dure plus d'une demie-heure.

Pendant cette scène, M. Odilon Barrot va parler à M. Sauzet.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de lever la séance, je vais donner lecture à la Chambre de l'ordre du jour de demain. (Allons donc! allons donc! on se bat dans les rues!)

Diverses propositions ont été déposées, et j'en avais ordonné le renvoi à l'examen des bureaux pour demain : Faut-il maintenir cet ordre du jour? (Oui! oui! non! non! — Agitation extrême.) »

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. Je demande formellement à la Chambre qu'elle maintienne son ordre du jour. (Oui! oui! Non! non! — Approbation.)

M. CRÉMIEUX. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau une pétition d'un grand nombre de gardes nationaux et de citoyens de Paris... (Interruption bruyante.)

AU CENTRE. Oui! une pétition de l'émeute, qui vous a été remise tout à l'heure sur le pont de la Concorde.

silence.)

M. DUPIN. Le premier besoin de la cité, c'est le rétablissement de la paix publique, la cessation des troubles. L'anarchie est le pire des états, c'est la destruction de la société?

La seule question à l'ordre du jour est donc le rétablissement de la paix publique pour assurer la libre et régulière action des grands pouvoirs de l'Etat.

Il ne s'agit pas ici d'opinions politiques, mais de l'accomplissement d'un grand devoir que tout le monde remplira, l'opposition autant que la majorité. (Au centre : non! non!)

A GAUCHE. L'opposition plus que la majorité!

AU CENTRE. Non! non! la majorité seule! (Vive agitation.)

Je vous parle, messieurs, en ce moment, malgré l'affaiblissement de mes forces, au sortir d'une longue maladie... J'ai donc besoin de votre indulgence; mes paroles sont dictées par le patriotisme le plus désintéressé, par le véritable esprit de notre immortelle révolution de juillet (Très bien! — Rires et murmures.), par le désir ardent de voir rétablir l'ordre, le maintien des lois et la liberté publique fondée par le concours de la Chambre des députés, par le vœu national, le vœu et le concours de la garde nationale. (Allons donc!)

La garde nationale n'a jamais manqué à ses devoirs.

VOIX AU CENTRE. Elle y a manqué aujourd'hui. (A gauche : Non! non!)

M. DUPIN. Elle n'y manquera pas davantage à l'avenir. (Allons donc! — Rires!) J'en suis sûr. (Très bien! Vive agitation.)

La Chambre des députés, dans la situation solennelle où nous sommes placés, ne manquera pas davantage au dévouement patriotique qui lui a valu le titre si glorieux de représentation nationale. (Bruit.)

Oui, nous sommes les représentants du peuple (Non! non! — Si! si! — Agitation), et nous devons faire entendre au peuple qu'il n'a pas le droit de délibérer... (Allons donc! allons donc!)

Il n'a pas le droit de délibérer... (Voix diverses : Allons donc! vous ne voyez donc pas qu'il renverse le ministère? — On rit.)

M. DUPIN. Dans cette situation, je demande l'ajournement sur toutes les propositions déposées hier. (Agitation.)

M. GUIZOT, président du conseil. J'ai dit tout à l'heure que tant que le cabinet aurait l'honneur de rester chargé des affaires, il maintiendrait, il rétablirait l'ordre et ferait respecter les lois.

UNE VOIX. En les violant lui-même.

M. GUIZOT. Le cabinet ne demande pour son compte le retard d'aucun ordre du jour de la Chambre; il désire, au contraire, que tous les vœux exprimés reçoivent une prompte solution.

La couronne exerce sa prérogative : la prérogative de la couronne doit être pleinement respectée, mais tant que le cabinet reste aux affaires, tant qu'il est sur ces bancs, rien ne doit être suspendu, rien ne doit être interrompu dans les travaux et dans les opérations des grands pouvoirs de l'Etat.

Le cabinet est prêt à répondre à toutes les questions, à entrer dans tous les débats, c'est à la Chambre à décider.

UNE VOIX AU CENTRE. Très bien! (Rires prolongés à gauche.)

M. DUPIN. Le langage que vient de tenir M. le ministre est un langage digne, qui convient à sa situation, mais la Chambre a aussi le droit de tenir compte des événements. Les événements sont graves, et c'est au milieu de toutes ces éventualités possibles que vous vous occupez de votre propre salut. (Tumulte sur tous les bancs.)

M. DE PEYRAMONT. Je me borne à une seule question adressée à M. Dupin : Pourquoi n'a-t-il pas dit hier à l'opposition ce qu'il vient de dire à la majorité? (Le tumulte est à son comble.)

M. LE PRÉSIDENT consulte la Chambre sur la question d'ajournement de la discussion sur le projet de mise en accusation des ministres.

La Chambre repousse l'ajournement. L'opposition ne vote ni pour ni contre l'ajournement.

L'ordre du jour de demain est maintenu.

La séance est levée à quatre heures.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 23 février.*

M. D'ALTON-SHÉE. Je dépose entre les mains d'un de MM. les secrétaires une proposition, la priant d'en donner lecture.

M. DE FLAVIGNY lit cette demande :

« Des événements graves sont accomplis; une émotion générale s'est emparée de la population; hier et aujourd'hui des collisions déplorables ont eu lieu entre la troupe et les citoyens.

» De ces événements, les uns font peser la responsabilité sur le gouvernement, les autres sur l'opposition; je supplie la Chambre, dans l'intérêt de la justice et de la vérité, de m'autoriser, dès qu'elle jugera le moment opportun, à interpeller MM. les ministres. Il importe d'établir, dans un débat public et contradictoire devant la Chambre et devant le pays tout entier, la part de responsabilité qui doit revenir à chacun.

« Signé D'ALTON-SHÉE. »

M. LE PRÉSIDENT. Cette demande est-elle appuyée par deux membres?

Deux membres se lèvent pour l'appuyer.

La Chambre, consultée sur la proposition, la rejette à la presque unanimité.

M. DE BOISSY. Je demande à donner quelques explications... (Vive explosion de murmures.)

M. LE PRÉSIDENT, avec force. Vous ne pouvez prendre la parole.

M. DE BOISSY. Je veux déposer une demande afin d'être autorisé à adresser des interpellations.

M. DE FLAVIGNY commence la lecture de la proposition de M. de Boissy; mais après les premières phrases, il est interrompu par un grand nombre de voix : Ce n'est point là une demande à fin d'interpellation.

M. de Flavigny s'arrête.

M. DE BOISSY. Ma proposition doit être lue. (Explosion de murmures.)

L'orateur est rappelé à l'ordre. Une altercation des plus vives, une vraie scène, a lieu entre M. de Boissy et M. Laplagne-Barris.

M. de Boissy essaie vainement de continuer; il se fait un grand tumulte, chacune de ses phrases est couverte par les cris à l'ordre! et le rappel de M. le président.

M. DE FLAVIGNY se contente alors de donner lecture des conclusions de M. de Boissy.

M. DE BOISSY proteste et s'assied.

M. LE PRÉSIDENT. La proposition est-elle appuyée par deux membres?

Personne ne répond.

M. LE PRÉSIDENT. Puisque la proposition n'est pas appuyée par deux membres, il n'y a pas lieu à voter.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'expropriation forcée aux colonies.

M. LE COMTE BEUGNOT, rapporteur, expose qu'un projet presque semblable en tout point à celui qui est soumis aujourd'hui à la délibération de la Chambre, avait été adopté en 1842 par cette même Chambre des pairs. La loi fut ensuite portée à la Chambre des députés, dont la commission en propose l'adoption avec quelques modifications. Cependant le projet ne fut point discuté.

L'orateur continue l'historique de la loi, et en défend les diverses dispositions.

M. le ministre de la marine est indisposé et demande le renvoi à demain.

La séance est levée.

Cour d'Assises de la Haute-Garonne.

Présidence de M. DE LA BAUME.

La curiosité ne se ralentit pas à Toulouse au sujet de ce procès. On écrit au *Droit* en date du 19 :

« Hier soir, au théâtre, toute la salle s'est vivement émue, elle a crié pendant un quart-d'heure, ayant saisi une allusion au procès et à la tenue des témoins; on donnait le nouvel opéra-comique : *Ne Touchez pas à la Reine*! La femme de l'argentier, subissant un interrogatoire de la part du régent, lui répond : « C'est possible... je ne dis pas non... je pensais à autre chose! » L'allusion a été saisie au vol par le public, et a produit une grande agitation. »

Voici la fin de l'audience du 19 que nous n'avons pu insérer hier :

Le frère Luc est rappelé.

parlant de Conte : « Je le crois complice du crime. » Ainsi, ajoute M. le procureur-général, le principal motif de cette mesure, c'est qu'on avait arrêté Conte. Et vous vous disiez : « Je le crois complice du crime. »

LE MÊME LAIS, vivement. Je ne disais aucune raison. C'est le juge d'instruction qui m'a fait dire cela.

D. Qui est-ce qui vous a forcé ? — R. Je n'avais aucun motif quand j'ai retiré ce mandat.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Avez-vous dit, oui ou non, à M. le juge d'instruction : « C'est parce que je le crois complice du crime que le mandat a été retiré? Voyons, expliquez ce que vous avez déclaré à M. le juge d'instruction? — R. Je l'ai dit parce que j'y ai été forcé.

M. LE PRÉSIDENT. Comment osez-vous répéter une chose semblable?

TARRODAIS, frère Ibruthion, linger. La justice a fait la visite du linge sale le 18. On m'a fait appeler le 1er mai. On m'a présenté une chemise en me demandant si je la reconnaissais. J'ai répondu que je ne pouvais pas la reconnaître. On me demandait s'il n'y en avait pas de marquées de la sorte au noviciat. Je répondis qu'il y en avait qui portaient la même croix. Il y a une autre chemise, prise dans le linge propre, portant le même numéro que la chemise sale.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Un frère a-t-il changé de chemise un autre jour que le dimanche? — R. Oui, le mercredi ; il y avait un frère malade, il a changé de chemise, et sa chemise a été mise au linge sale.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà comment les choses se passent. Le samedi soir le linger remet des chemises aux frères qui en changent le dimanche matin, et le linger reprend le linge sale le lundi. — R. Il peut y avoir dans la semaine du linge sale quand les frères ont gardé le leur quelques jours de plus pour une raison ou une autre. Je ne puis pas les laisser sans linge.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. C'est vous qui assistiez le 18 à la visite du linge sale dans laquelle on a saisi la chemise no 562? — R. Je n'étais pas présent.

D. Que voulez-vous dire? où voulez-vous qu'on ait pris cette chemise? — R. Je ne sais de quelle manière on l'a prise... Est-ce que je puis le savoir? Que voulez-vous que je vous dise?

D. Vous avez avoué dans votre déposition écrite que vous étiez présent à la visite du linge sale? — R. Oh! je n'ai pas compris ce qu'on voulait ; si je l'avais compris, je n'aurais pas signé mon procès-verbal. (Murmures.)

M. LE PRÉSIDENT. Il faut que MM. les jurés sachent une chose, c'est que dans toutes les dépositions, à côté d'une foule de mots, il y a un synonyme. Telles ont été les exigences des frères. On a été obligé de modifier leur déposition, d'ajouter des renvois, et d'approuver ces renvois.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. C'était le 15 mai que ce témoin déposait. Il a été entendu de nouveau le 1er juin, et il n'a pas eu la pensée de rectifier sa première déclaration.

Me GASC lit le procès-verbal relatif à l'envoi du sac contenant le linge au greffe. Le scellé ne varietur n'a été apposé que le 19 par le commissaire de police Lamarle, sur un sac saisi par le commissaire central Boissonneau, le 19, dans lequel on a mis la chemise, et qui est reste vingt-quatre heures sans être scellé.

M. LE PRÉSIDENT. M. Boissonneau est assigné. Nous l'entendrons.

PIERRE BURGUET, frère Luziolien, autre linger. Je fus interrogé quelques jours après, le 16, par le juge d'instruction. Il me demanda comment était la chemise que j'avais quittée après le 18 avril. Je répondis : Comme d'habitude. Il me questionna sur la distribution du linge.

Je dis que chaque novice avait son linge marqué, mais que quelquefois [illegible], la communauté leur en fournissait d'autre. Je l'ai dit au juge d'instruction ; je ne l'ai pas [illegible].

M. LE PRÉSIDENT. Un juge d'instruction peut ne pas écrire tout ce qu'on lui dit, mais assurément il n'écrit que ce qu'on lui dit.

BARON, frère Lirice. Le jeudi 15, vers dix heures du matin, j'ai vu le cher frère Léotade dans le corridor. Il m'a chargé de dire à la couturière de faire venir son mari, plâtrier, pour boucher des trous à côté de la porte en fer qu'on venait de poser.

Le juge d'instruction m'a interrogé ; il m'a demandé s'il y avait des chemises plus grandes que les autres, j'ai répondu que oui. Il m'a demandé si nous avions un patron ; j'ai dit, non monsieur, nous n'avons pas de patron ; il y a de petites chemises apportées par des novices qui couchent dans la communauté. Il arrive qu'on donne des chemises à un frère. J'avais donné un jour une chemise trop étroite à un frère, et lorsqu'il l'a déchirée et en a demandé une autre ; c'était le frère Jollien.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Ce que vient de dire le témoin se divise en deux parties : la première porte sur l'emploi de la matinée de l'accusé, le 15 avril. C'est absolument nouveau. Le témoin, dans sa déposition écrite, n'a pas fait la moindre allusion à cela.

Quant aux chemises, il disait : « Les chemises sont toutes faites sur le même patron, pour une taille d'homme avantageuse. Il n'y a que le frère Lida qui ait des chemises particulières, parce qu'il est très gros. » (On rit.) On a demandé au témoin : « Est-il arrivé d'envoyer à Léotade des chemises qui eussent une emmanchure plus grande, à cause de son vésicatoire? » Il a répondu que jamais aucune demande semblable ne lui avait été faite ; que seulement il lui semble que Léotade avait demandé une fois une encolure plus large, parce qu'il avait une dartre au cou.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà ce que vous avez dit à M. le juge d'instruction. — R. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Faut-il y croire? (Silence du témoin.)

M. LE PRÉSIDENT. Chaque novice a un numéro. Quand il devient frère profès, ses chemises tombent dans la communauté et sont marquées d'une croix. S'il passe au pensionnat, on y met ces deux lettres : P. P. La chemise est marquée ainsi : F. — P. Mais si un frère employé au pensionnat est envoyé au noviciat à cause d'une aptitude quelconque, il passe avec sa chemise, qui reste au noviciat. Voilà comment on peut trouver dans le noviciat des chemises portant la marque du pensionnat, et réciproquement.

Me GASC. On a fait rechercher dans le pensionnat toutes les chemises appartenant au noviciat, et il n'en a été trouvé que trois de plus. On a saisi au noviciat une autre chemise portant le no 562.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, vous avez fait une déposition toute nouvelle au sujet de l'emploi de la matinée de Léotade le 15. Pourquoi n'avez-vous pas dit ce que vous êtes venu dire aujourd'hui? — R. Le juge d'instruction ne me le demandait pas.

D. Est-ce que je vous le demandais, moi, tout à l'heure? — R. Puisque je l'ai vu, je peux bien le dire.

D. Pourquoi aujourd'hui? — R. Parce que j'ai jugé que c'était plus à propos.

D. On vous demandait toute la vérité, et vous faisiez des réticences. Puisque vous vous rappelez si bien, expliquez-nous à quelle heure ou dans quelles circonstances vous avez vu Léotade? — R. Près du pensionnat, entre neuf et dix heures du matin. Il me donna une commission pour une couturière qui était dans la maison ; il me dit : « Dites [illegible] midi. Voyez ce témoin (montrant le serrurier) ; il n'y a pas un malheureux ouvrier qui ne donne la preuve de sa sincérité et de sa loyauté...

M. RUPEYROU explique qu'il fallait un maçon et non un plâtrier.

MARIE SICRE, frère Lied-Baron. J'ai été malade jusqu'au mercredi ; j'avais un érésypèle.

D. Vous changiez souvent de chemise? — R. Oui.

D. Vous quittiez les chemises et les jetiez par terre? — R. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Le but de cette déposition est de prouver que Léotade a pu trouver une chemise sale, et la changer contre celle qu'il portait avant le samedi, jour auquel on a donné une chemise propre à chaque frère.

JEAN-MARIE CAZENAVE, frère Illuminat (rires dans l'auditoire), infirmier. J'ai vu le frère Léotade le matin 15 avril à l'infirmerie, à quatre heures... il est venu panser son vésicatoire. Je l'ai vu à dix heures donnant à manger à ses oiseaux. A onze heures, il est revenu et il a allumé du feu pour M. le comte de Jarut Salvy, élève, qui était malade. Le frère Léotade m'a remis une chemise propre ; je l'ai gardée pour mon malade... (Léotade, comme on sait, soutient qu'il n'a pas changé de chemise le 17 ; il s'est trouvé dans l'obligation d'expliquer ce qu'il avait fait de la chemise propre qu'on avait dû lui remettre.)

D. Pourquoi dites-vous cela pour la première fois? — R. Je ne me le rappelais pas.

D. La mémoire vous est revenue? — R. Elle m'était revenue avant.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL lit la déposition écrite du témoin.

On lui demandait : « Le frère Léotade vous a-t-il, dans une circonstance quelconque, remis des chemises propres? » Le témoin répondait : « Je n'en ai aucune connaissance. »

L'importance de cette déposition, ajoute le ministère public, n'échappera pas au jury. Léotade a prétendu qu'il n'avait pas changé de chemise le 18... On lui a dit : « Qu'avez-vous fait de votre chemise propre. — Je l'ai remise au frère infirmier. » L'infirmier a nié d'abord... Mais, quand il connaît la réponse de Léotade, l'infirmier revient.

M. LE PRÉSIDENT. N'est-ce pas l'explication de votre témoignage? — R. Non.

LÉOTADE. J'ai toujours dit que je l'avais remise au frère infirmier.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dit que vous l'aviez remise au linger ou au frère infirmier, ou que vous l'aviez mise sous votre traversin.

M. le procureur-général recherche les interrogatoires du témoin.

M. LE PRÉSIDENT. Oh! il y a plusieurs interrogatoires. Il a invoqué le frère linger, le frère infirmier, et au besoin son traversin... (On rit.)

ILLUMINAT. Le cher frère Léotade me dit que l'emmanchure était trop étroite ; que ça le faisait bien souffrir.

D. Vous avez encore oublié cela. — R. Il fallait me le demander.

M. LE PRÉSIDENT. On a fait essayer une des chemises que rejetait Léotade depuis son arrestation, et qu'on avait dit au concierge de retenir pour un des médecins, M. Gaussail, je crois.

M. GAUSSAIL. Je l'ai essayée par dessus ma redingote. (M. Gaussail a beaucoup plus d'embonpoint.)

M. LE PRÉSIDENT. L'honorable médecin a mis la chemise par dessus sa redingote pour savoir si un vésicatoire aurait pu être pansé avec cette emmanchure, et il a montré qu'il aurait pu panser son vésicatoire s'il en avait eu un. (Hilarité générale.)

Le sieur Taillefer, concierge du Sénéchal, est rappelé.

D. Léotade n'a-t-il pas refusé des chemises comme trop étroites? — R. Oui, ça lui est arrivé une fois ; et j'ai vu que la chemise dont il ne voulait pas était une grande chemise d'homme.

Le docteur Lafont est mort depuis le commencement des débats ; c'est le médecin qu'avait interrogé M. le président des assises sur l'indisposition qui avait pu occasionner chez Léotade une double hémorrhagie.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL lit la déposition écrite du témoin décédé. Le docteur Lafont a constaté que Léotade ne lui avait jamais parlé d'évacuations sanguines ; mais que, comme il s'était traité pour des dartres au cou avec des dérivatifs, ce traitement pouvait avoir occasionné une irritation des intestins, et par suite des évacuations sanguines.

M. LE PRÉSIDENT. A quelle époque avez-vous eu des dartres au cou? — R. En 1846.

D. Votre maladie d'entrailles a eu lieu aux mois de janvier et de février jusqu'au mercredi des cendres? — R. Oui.

M. GERMAIN CRICQ, tailleur, dépose d'une voix flûtée : Le 15 avril dernier, j'étais à mon jardin avec mon épouse... Nous étions à travailler ; onze heures sonnent. Mon épouse me dit : Rentrons... Je réponds : Rentrons. Tout à coup mon épouse fait : Oh! Inquiet, je regarde ce qu'a mon épouse ; elle était tournée du côté de l'établissement des frères. Elle me dit : « Le feu est à la cheminée... regardez. » Comme mon épouse me disait de regarder, je regarde... (Hilarité générale.)

Je vois de la fumée, mais de la fumée qui sortait de la cheminée... elle sortait *à verse*. (Nouveaux rires.) J'ai été étonné, mais j'eus beau regarder, je ne vis ni flamme, ni feu. Voyant *que je ne voyais* pas de feu, je partis. Mon épouse me dit : Marchons! et je la suivis.

M. LE PRÉSIDENT. N'avez-vous pas pensé qu'on brûlait quelque chose d'extraordinaire chez les frères? — R. Oui, mais ma pensée n'était fondée sur rien.

LÉOTADE. Ça devait être le feu de la cuisine.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, pourquoi avez-vous été étonné ; vous supposiez donc qu'on brûlait dans la cheminée quelque chose d'extraordinaire, du linge, peut-être?

M. CRICQ. Monsieur, ce n'était qu'une supposition : la supposition n'était pas fondée.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'en savez rien ; allez vous asseoir. (M. Cricq va s'asseoir, au milieu des rires de toute la salle.)

Une grosse dame, aussi replète que le témoin est effilé, entre dans la salle.

M. LE PRÉSIDENT. Votre nom? — R. Madame Cricq. (On rit.)

L'épouse de M. Cricq confirme la déposition de son mari. Elle a vu une grande fumée, ça l'a étonnée ; et puis elle n'a plus rien vu.

On introduit Marie Melet, femme Conte, changeuse de monnaies. (Cette qualification surprendra beaucoup de nos lecteurs. Sur les places publiques, dans les halles et marchés, au coin des rues, au pied des madones, il y a à Toulouse des changeuses de monnaies, des banquières : elles n'ont besoin ni de sébiles, ni de grilles en fer ; les billets de banque et l'or n'existent pas pour elles : avec cinq ou six piles de gros sous leur commerce prospère ; elles donnent aux cuisinières la monnaie de cent sous moyennant cinq centimes. La femme Conte, mère du témoin Conte, tient une maison de banque de ce genre ; son magasin de change est un éventaire en plein vent.)

LA FEMME CONTE. Le 16 avril au matin, je rencontrai le frère Jubrien ; je l'arrêtai et lui dis : « Oh! mon Dieu, cher frère, est-ce vrai qu'on a trouvé une enfant morte dans le cimetière, et que c'est une petite qui a travaillé chez mon fils. » Il répondit : « Je ne sais pas ce que c'est, j'ai vu par là deux gendarmes. » Ce matin-là, le frère Jubrien s'est présenté chez mon fils, et a demandé M. Conte. On lui a dit qu'il était à Auch.

[illegible] morte dans le cimetière ; est-ce que c'est vrai? Il me répondit : Je n'en sais rien, j'ai vu par là deux gendarmes.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà qui est avéré. Savez-vous qu'il y a quelque chose de grave. Le matin, dès que vous avez appris qu'on a trouvé le cadavre, vous sortez, vous allez chez Conte ; on vous dit qu'il n'y est pas, qu'il est parti. Nous ne savons pas ce que vous lui auriez dit s'il y eût été. Vous alliez peut-être lui dire de ne pas révéler qu'il vous avait vu vous et Léotade dans le vestibule. (Mouvement.) Conte n'y étant pas, vous ne savez plus que dire..... Vous prétendez que vous y alliez pour commander des cartons et vous ne les commandez pas.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL insiste sur ce fait.

Sur toutes les questions qui vous ont été adressées, dit-il à Jubrien, il n'y en a qu'une seule à laquelle vous avez répondu nettement. On vous a demandé : « Etiez-vous dans le corridor avec Léotade? » D'abord vous avez dit : « Je ne me le rappelle pas. » Et puis quand Léotade a nié, vous avez nié, cela n'est pas naturel, surtout en présence de la déposition que vous venez d'entendre.

LE FRÈRE JUBRIEN. Il me semble très naturel de montrer de la réserve.

M. LE PRÉSIDENT. Vous en montrez beaucoup. Il n'y a pas un fait que vous résolviez, pas un oui ou pas un non, pas même ce fait que vous aurez appris en sortant de la communauté, la mort de cette jeune fille. Il y a plus : la première fois qu'on vous a demandé si vous étiez dans le vestibule de la communauté avec Léotade, vous répondez : « Je ne me rappelle pas! » Et puis, quand vous voyez l'importance de cette question, vous affirmez que non. Voyons, êtes-vous allé dans le vestibule entre huit et dix heures? — R. Il se peut. Je ne sais si j'y suis allé entre huit et dix.

D. Y avez-vous rencontré Léotade? — R. Non, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, c'est la seule question que vous ayez bien voulu résoudre. Vous ne répondez à une question que quand vous en comprenez bien la portée.

LE FRÈRE JUBRIEN. Je réponds toujours avec sincérité. Je suis très borné... (On rit, et Jubrien lui-même rit plus malicieusement que les autres.)

M. LE PRÉSIDENT. Personne, dans le nombreux auditoire qui vous entend, ne voudra le croire. Au surplus, ça fait honneur à votre modestie. (Nouveaux rires.)

NICOLAS DELBOY, frère Emilien. Je suis sorti le 16 avril avec le cher frère Léotade : c'est moi qui l'accompagnais.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne vous rappelez pas, vous, être entré chez Mme Trappé? — R. Non.

D. Vous ne vous rappelez pas ce qui s'est dit chez Lajus? — R. Non.

D. Il est d'usage dans votre communauté qu'un frère n'aille jamais seul ; vous sortez toujours deux par deux? — R. Oui.

D. Mais on se quitte à la porte et on entre? — R. Moi! je suis entré partout avec le cher frère.

D. Mais vous n'avez pas entendu ce qui s'est dit? — R. Non.

M. LE PRÉSIDENT. Il faudrait entrer dans un nouvel ordre de faits ; il nous paraît convenable de lever l'audience, nous continuerons lundi.

PETITE CORRESPONDANCE.

Moulins. — M. P. — Reçu les 102. — Remerciem. cord..
Angers. — M. B. — Nous expédions ce que nous avons pu trouver.
Constantine. — M. G. — Reçu les 100. — Merci. — Courage.
Orléans. — M. B. — On nous avait affirmé que la caisse était partie. — Nous réclamerons demain l'indic. précise de la voie employée.

Bourse du 23 février 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	116 10
— — fin courant	116 75	116 45	115 90	115 45
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	73 70
— — fin courant	74 »»	73 60	73 35	73 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	74 65	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours		»»» »»	Banq. de Fr. dr cours		»»»» »»
4 0/0 J.	»	99 »»	O. V. de Par.	»	1330 »»
Emp. 1846. au Ct	»	» »»	C. hyp.	»	»»» »»
—— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	»»»» »»
B. du Trés.	»	4 1/3	— Ganneron.	»	»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d.	»» »» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d.	»» »» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME	DrC.	»» »/» »»
Récép. Rotsch.	»	»» »»	BELG. 2 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	»» »»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840	»	98 3/4 »/»
— 3 p. 0/0.	»	32 »/»	— de 1842	»	»» »/» »/»
Dette intérieu.	»	»» »/»	— Banque	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	»» »/»	— de Em. 1844	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	1065 »»
HAITI	»	»» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	660 »»
V. r. dr. »	295 »»
— O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	195 »»
Paris à Se.	»»» »»
— à Orléans	1180 »»
— à Rouen..	863 75
R.-Havre...	»»» »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle.	137 50
Paris-Str...	401 25
Tours-Nan	»»» »»
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	536 25
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	365 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»
F. de l'Av..	»»» »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	858 75	Orléans à Vierzon.	504 25
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	417 50	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	1180 »»	Marseille à Avignon	531 25	Nord...............	536 75
— à Lyon.........	386 25	Paris à Strasbourg.	403 75	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et mars et avril, 60 ; 4 mois d'été 61 ; 4 derniers mois, 63 à 64.
Fécule et betterave, 55 fr.
Narbonne, 46. — Béziers, 46-50. — Cette, 47. — Pézénas, 46. — Lunel, 48. — Bordeaux, 51-50 à 52.
Savon disponible, belle qualité, 101-50.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 96-50 ; 2 mois suivants, 95-50 à 96 ; 4 mois d'été, 95 ; 4 derniers mois, 96.
Huile épurée, 102-50.
Lille. — Colza, 81.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 février.

» h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|4 FRANÇAIS. — Le Puff.
8 h. »|» ITALIENS. — Cenerentola.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
» h. »|» ODÉON. — Relâche.
6 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gastibelza.
» h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Les Extrêmes, les Vieux Péchés, Lauzun, Conquête.
6 h. 1|4 GYMNASE. — Suzanne, Léonie, Christophe, la Clef dans le Dos.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Banc d'Huîtres, Fruit, Garde-Malade, l'Omelette
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Fin du Monde.
6 h. »|» AMBIGU. — Notre-Dame-des-Anges.
6 h. »|» GAITÉ. — Christophe, l'Atelier de demoiselles, Candinet.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Petits Mystères du Carnaval, Léonide.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] De 4 f. par an pr le Nº de huitaine; de 2 f. id. pr le Nº de quinzaine, et de 1 f. id. pr le Nº mensuel.

On peut aussi adresser franco [illegible] un mandat sur la poste [illegible] sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les annonces sont reçues [illegible] et Compie [illegible]

PARIS, 24 FÉVRIER.

—

VIVE LA REPUBLIQUE!!!

Voici la proclamation qui a été faite ce soir à dix heures et demie par le gouvernement provisoire sur le perron de l'Hôtel-de-Ville :

CITOYENS,

Le gouvernement provisoire adopte et veut la forme démocratique et le gouvernement républicain, sauf ratification du peuple réuni en assemblées primaires.

Voici le ministère nommé ce soir :

Les citoyens : DUPONT (de l'Eure), président du conseil, sans portefeuille ;
LAMARTINE, affaires étrangères ;
LEDRU-ROLLIN, intérieur ;
CREMIEUX, justice ;
GOUDCHAUX, finances ;
BEDEAU, guerre ;
MARIE, commerce ;
BETHMONT, travaux publics ;
ARAGO, marine ;
CARNOT, instruction publique.

Plusieurs autres nominations urgentes ont été faites :

Les citoyens : COURTAIS, au commandement de la garde nationale.
GUINARD, chargé de l'organisation des volontaires soldés de la garde nationale.
BASTIDE, chargé de réorganiser l'artillerie de la garde nationale.
GARNIER-PAGES, maire de Paris ;
GUINARD } adjoints.
RECURT }
MARRAST, secrétaire du gouvernement provisoire.

Voici la proclamation que le gouvernement provisoire a fait afficher aujourd'hui vers les 5 heures :

Au nom du Peuple souverain,

Citoyens,

Un gouvernement provisoire vient d'être installé ; il est composé, de par la volonté du Peuple, des citoyens

Fr. Arago,
Louis Blanc,
Marie,
Lamartine,
Flocon,
Ledru-Rollin,
Recurt,
Marrast,
Albert, ouvrier mécanicien.

Pour veiller à l'exécution des mesures qui seront prises par ce gouvernement, la volonté du Peuple a aussi choisi pour *délégués* au département de la police les citoyens CAUSSIDIÈRE et SOBRIER.

La même volonté souveraine du Peuple a désigné le citoyen ET. ARAGO à la Direction générale des postes.

Comme première exécution des ordres donnés par le Gouvernement provisoire, il est ordonné à tous les boulangers et fournisseurs de vivres, de tenir leurs magasins ouverts à tous ceux qui en auraient besoin.

Il est expressément recommandé au Peuple de ne point quitter ses armes, ses positions ni son attitude révolutionnaire. Il a été trop souvent trompé par la trahison; il importe de ne plus laisser de possibilité à d'aussi terribles et d'aussi criminels attentats.

Pour satisfaire au vœu général du Peuple souverain, le Gouvernement provisoire a décidé et effectué, avec l'aide de la Garde nationale, la mise en liberté de tous nos frères détenus politiques. Mais en même temps, il a conservé dans les prisons, toujours avec l'assistance on ne peut plus honorable de la Garde nationale, les détenus constitués en prison pour crimes ou délits contre les personnes et les propriétés.

Les familles des Citoyens morts ou blessés pour la défense des droits du Peuple souverain sont invitées à faire parvenir aussitôt que possible, aux Délégués au département de la police, les noms des victimes de leur dévouement à la chose publique, afin qu'il soit pourvu aux besoins les plus pressants.

Fait à Paris, en l'hôtel de la préfecture de police, le 24 février 1848.

Les délégués du département de la Police,
CAUSSIDIÈRE et SOBRIER.

Les premières mesures prises par le gouvernement provisoire annoncent qu'il est à la hauteur de sa mission.

Le Gouvernement par le Peuple et pour le Peuple.

La Révolution est accomplie, complète, radicale. La force morale a triomphé de la force matérielle. Vingt-cinq hommes du Peuple résolus ont mis en déroute toute une armée qui occupait la place du Carrousel.

Il faut bien dire aussi que tous les cœurs qui battaient sous ces uniformes saignaient du rôle infâme qui leur était imposé.

La garde nationale, religieuse gardienne de nos libertés, s'était prononcée activement contre le pouvoir ; les soldats, nos frères esclaves, frémissant sous leurs chaînes, protestaient par leur passivité. En présence de cette double attitude, la volonté immuable a dû céder.

Hier on accordait M. Molé, cette nuit on appelait le secours de MM. Thiers et Barrot ; aujourd'hui c'est le roi lui-même qui disparaît, léguant à la France son petit-fils, sous la régence de la duchesse d'Orléans. Cette concession était, comme les autres, trop tardive. C'est le sort des Bourbons de ne savoir pas choisir l'heure de plier.

Aujourd'hui, à cinq heures, le gouvernement provisoire s'installait à l'Hôtel-de-Ville, aux acclamations du peuple vainqueur.

En dehors des mesures qui doivent assurer la continuation des services publics, le seul acte de gouvernement qui puisse émaner de lui, c'est l'appel complet et sincère à la souveraineté du peuple, du peuple qui, une fois encore, vient de donner un éclatant exemple de sa force, et, disons-le à sa louange éternelle, de sa modération. Que l'on compare ses actes à ceux qui auraient inévitablement suivi le triomphe de la contre-révolution !

Les assemblées primaires vont être convoquées. Seules, elles peuvent nommer l'assemblée qui donnera au gouvernement définitif de la France une constitution conforme à son génie, au niveau de ses destinées.

Ce qui doit surtout préoccuper le gouvernement provisoire, dans la phase de transition que nous allons traverser, ce sont les intérêts, les besoins du peuple. La législature nommée par les assemblées primaires saura satisfaire à tous ces besoins, sauvegarder tous ces intérêts. Mais il ne faut point oublier que ce peuple, pour conquérir les libertés de tous, a déserté ses ateliers, oublié son salaire. Si dans le sublime élan de son dévouement, le prolétaire a noblement risqué sa vie dans la bataille, il ne faut pas que des milliers de familles puissent, sous les étreintes de la faim, déplorer l'intervention de leur chef dans cette lutte glorieuse, héroïque, victorieuse.

Ainsi donc, au gouvernement provisoire, le soin de pourvoir à tous les besoins de la population qui a vaincu la tyrannie, d'assurer la sécurité publique et le fonctionnement régulier de toutes les administrations,—et le devoir de convoquer les assemblées primaires pour remettre au plutôt entre les mains du seul pouvoir légitime qui puisse exister en France et à notre époque, la lourde tâche de diriger les destinées d'une grande nation couronnée aujourd'hui du triple diadème révolutionnaire.

Les heures qui nous séparent de notre dernier numéro sont des années.

Jamais le temps n'a marché si vite.

Paris vient de prouver à l'Europe, qui s'étonnait de son long silence, que son réveil devait être une explosion.

Les trois journées de 1830 se trouvent effacées, éclipsées, en spontanéité patriotique et en courage populaire, par les trois journées de février 1848.

Le Peuple de Paris, grâce au progrès de sa force morale, a triomphé en quelques heures d'un gouvernement et d'une dynastie qui avaient déployé, en dix-sept années, pour se consolider, toutes les ressources du génie de la corruption et de l'organisation armée.

La Révolution de février est faite pour terrifier tous les gouvernements réactionnaires.

Cette Révolution, coïncidant heureusement avec les efforts de régénération des Peuples les plus opprimés, devient européenne.

Les conséquences sont incalculables.

Les secousses sympathiques vont atteindre les extrémités du continent aussi rapidement que celles de 1830 ont atteint les extrémités de la France.

De ce jour le triomphe de la cause des Peuples est assuré.

Il suffira du bruit de la grande nouvelle pour dissiper tous les ténébreux projets des conspirateurs contre-révolutionnaires.

L'unité fédérale et libérale de l'Europe devient facile, irrésistible.

La France, après avoir donné l'impulsion décisive, attend des sympathies de toutes les nations, le concours moral qui lui est nécessaire pour assurer la conquête des destinées heureuses et pacifiques de l'humanité entière.

Que les peuples se hâtent donc de fraterniser avec elle !

La paix en Europe.

Le peuple de Paris s'est emparé dignement de la souveraineté : il est calme et résolu; il veut la paix et l'alliance des peuples; il veut la justice et la liberté pour tous; il veut le travail et le bien-être de tous ; il fraternise avec tous les peuples de l'Europe ; un seul mot sort de toutes les bouches : « La paix ! la paix ! et l'alliance des peuples ! » Les Italiens, les Espagnols, les Anglais, les Irlandais, les Allemands, les Polonais, tous les peuples de l'Europe, de l'Amérique, du monde entier, sont conviés par leurs frères de France à fraterniser avec eux ; à faire une alliance de peuple à peuple; une fédération universelle, une conciliation sincère entre toutes les classes et tous les intérêts.

La France vous donne une garantie de paix et de fraternité. Elle appelle à sa tête des hommes de cœur, des hommes de paix, des hommes d'une réputation européenne. Le nom de Lamartine vous dit quels sont les sentiments de paix et de conciliation qui animent le peuple de France; les noms qui sont associés au sien dans le gouvernement provisoire confirment cette garantie.

Paix, donc, alliance de tous les Peuples, au nom de l'ordre et de la liberté, et, par la paix, désarmement des forces excessives qui épuisent les ressources nationales et entretiennent une méfiance, désormais indigne de la loyauté des peuples vraiment libres.

Honneur aux gardes nationaux qui, par l'élan de leur indignation, ont déterminé la chute d'une monarchie corrompue !

Honneur aux prolétaires qui, dans les barricades, ont répandu leur sang avec tant d'héroïsme !

Que ces deux éléments de la population demeurent unis; que la garde nationale ne craigne point le peuple ; que le peuple ne se défie point de la garde nationale. Les vœux du prolétaire sont légitimes. Après la fatale expérience de Juillet, il ne veut plus être joué, il ne doit pas l'être, il ne le sera pas. Assurons-lui le droit au travail, le pain pour lui, pour sa famille, affranchissons-le de tout servage industriel. Que le gouvernement nouveau, par des déclarations énergiques et bientôt suivies d'effet, montre l'intention de songer avant tout aux droits, aux intérêts si longtemps méconnus des travailleurs, et vous verrez les prolétaires aussi admirables par leur esprit d'ordre qu'ils l'ont été par leur courage.

Aux Riches.

Riches, ne redoutez rien du peuple. Vous le savez déjà, le peuple a été ce qu'il est toujours, grand après la victoire, toujours plein d'honneur. A toutes les portes du palais des Tuileries, des hommes, pauvrement vêtus, mais riches de cœur, se plaçaient spontanément et fouillaient toutes les personnes pour s'assurer que rien n'était distrait de ce qui appartient au domaine national. Les gardes nationaux seuls étaient exemptés de cette visite.

Et l'on peut craindre les excès de ce bon et noble peuple ! Non, il tiendra à honneur d'opposer sa pureté aux exemples scandaleux qui lui ont été donnés par des grands.

Riches, venez donc spontanément au secours du pauvre peuple. Les travaux sont arrêtés depuis plusieurs jours; hâtez-vous de donner du travail au peuple. Ces braves gens vont se trouver dans la gêne et dans la privation. Riches, dévouez-vous à vos frères. Riches, apportez vos secours, faites des sacrifices, afin que le peuple affamé ne soit pas poussé, par le besoin, à de cruelles extrémités.

Riches, venez au secours du peuple, portez vos offrandes au gouvernement provisoire. Vos cœurs sont généreux; il n'y aura pas de guerre sociale en France.

Les journées de février 1848 rendent à la France son rang glorieux parmi les nations. Peuples de Suisse et d'Italie, [illegible] généreuse Pologne, alors même que nos [illegible] avec les ennemis de votre indépendance, [illegible] France de son odieux gouvernement, [illegible] battaient d'accord avec les vôtres; nous vous l'avons prouvé maintenant. Puisse le retentissement de notre victoire [illegible] vôtre en démoralisant vos oppresseurs ! [illegible] comme nous en épargnant le sang des soldats, ces [illegible] aveugle afin de les pousser contre leurs frères ! Italiens, Croates, Hongrois, Polonais, donnez-vous la main, vous n'êtes pas les ennemis les uns des autres, votre seul ennemi, votre ennemi commun, c'est le cabinet de Metternich, et ce cabinet, comme celui de Louis-Philippe et de Guizot, n'est que le colosse aux pieds d'argile.

A 9 heures du matin, les rédacteurs de la *Démocratie Pacifique* avaient fait distribuer et afficher un placard conçu dans les termes suivants.

M. de Lamartine avait adhéré dès le matin à cette déclaration de principes.

Le ton et surtout les passages soulignés de ce manifeste indiquent assez à quel moment de la Révolution il a été rédigé :

VOEUX DU PEUPLE.

REFORMES POUR TOUS!

Amnistie générale; — les ministres exceptés, et mis en accusation.

Droit de réunion consacré par une manifestation prochaine. Dissolution immédiate de la Chambre. **Convocation des assemblées primaires.**

Garde urbaine aux ordres de la municipalité seule. *Abolition des lois de septembre.* **Liberté de la parole, liberté de la presse, liberté de pétition, liberté d'association, liberté d'élection.**

Réforme électorale. Tout garde national est électeur et éligible. — Réforme parlementaire. Rétribution aux députés; les fonctionnaires publics à leur poste. *Réforme de la Chambre des pairs. Pas plus de nomination royale que d'hérédité aristocratique.* **— Réforme administrative. Garanties pour tous les fonctionnaires et employés contre l'abus des faveurs et des influences — LA PROPRIÉTÉ respectée, mais le DROIT AU TRAVAIL garanti. Le travail assuré au peuple.**

Union et association fraternelle entre les chefs d'industrie et les travailleurs. — Egalité de droits par l'éducation donnée à tous : Crèches, Salles d'asile, Ecoles rurales, Ecoles urbaines, plus d'oppression et d'exploitation de l'enfance. — Liberté absolue des cultes. Indépendance absolue des consciences. L'Eglise indépendante de l'Etat.

Protection pour tous les faibles, femmes et enfants. — Paix et Sainte-Alliance entre tous les peuples. — Abolition de la guerre, où le Peuple sert de chair à canon. — Indépendance pour toutes les

[illegible] se vengeait de la royauté oppressive sur les meubles qui lui avaient servi ; la majorité attendait alors son salut de ceux-là mêmes que la veille elle défiait en les couvrant de son dédain.

La famille royale avait quitté les Tuileries, mais elle y avait laissé l'espoir de la nouvelle royauté ; Mme la duchesse d'Orléans, le petit comte de Paris et son cousin, le fils de la princesse Marie de Wurtemberg, étaient restés au château sous la protection du duc de Nemours.

M. Dupin et M. Crémieux se sont rendus auprès de la princesse et l'ont conduite à pied à travers les Tuileries et le pont de la Concorde à la Chambre des députés qui venait d'entrer en séance, et M. Dupin est monté à la tribune pour annoncer l'abdication du roi, et son dernier vœu. — Il est trop tard ! ont crié plusieurs voix. Il fallait céder avant que le sang eût coulé.

L'orateur essaie de lutter quelques moments contre le bruit ; mais la chambre, dépassée par les événements, n'entend plus, n'écoute plus. La duchesse, qui se tient debout dans l'hémicycle, est entourée d'officiers supérieurs, des députés du centre et d'un nombreux piquet de garde nationale qui a accompagné la princesse au sein de l'assemblée, mais qui refuse désormais de la laisser partir. On essaie de la faire passer par la porte réservée à la pairie, mais là encore des gardes nationaux se présentent et lui refusent passage. Elle prend alors le parti de s'asseoir avec le duc de Nemours, les deux enfants et les dames de sa suite, sur l'un des bancs les plus élevés du centre. Quelques gardes nationaux se placent auprès d'elle, et un grand nombre de députés viennent lui parler. Mais M. Oudinot qui essaie de parler en sa faveur ne parvient pas à se faire écouter.

L'agitation se calme quelque peu, et divers orateurs se hasardent à la tribune.

M. Marie parle le premier. Paris est en armes, le sang coule encore peut-être. Le premier besoin du moment, c'est le rétablissement de l'ordre. Il faut qu'un gouvernement provisoire soit chargé de l'administration en attendant que la nation puisse être consultée.

M. Crémieux parle dans le même sens. L'exemple de 1830 doit rendre prudent. Il importe que, dans la révision de la charte qui doit avoir lieu, on procède avec calme et mesure, et que par conséquent l'ordre soit assuré auparavant.

Ces paroles sont couvertes d'unanimes acclamations, non pas seulement de la chambre, mais des tribunes, de celle des journalistes surtout, qui, au moment où la chambre s'annihile, prennent part aux délibérations et aux votes.

M. de Genoude paraît alors et demande que d'abord le peuple soit consulté. M. de Genoude raisonne juste, mais il n'est pas populaire, sa voix est étouffée sous le bruit.

M. O. Barrot paraît à son tour, et de sa voix la plus solennelle, il fait une hideuse peinture de l'anarchie ; il montre la couronne sur la tête d'un enfant et d'une femme ; il évoque les souvenirs du 7 août 1830, et dit que celui-là est coupable au premier degré qui fait verser le sang des citoyens. Le centre qui la veille l'eût fait rappeler à l'ordre pour un tel discours, le centre se cramponne à lui et le couvre d'applaudissements, mais la froideur de la gauche en face de son chef d'hier, et diverses exclamations parties des tribunes annoncent au second de M. Thiers que son règne est passé, et quand l'orateur déclare à quelles conditions il prendrait la responsabilité de la situation, un silence glacial est la seule réponse qu'il reçoit de l'assemblée.

En ce moment, une foule de gardes nationaux, de bourgeois d'ouvriers en blouse, d'élèves de l'école polytechnique, pénètre dans l'enceinte même de la Chambre ; des drapeaux tricolores enlevés aux Tuileries sont posés à la tribune. Les huissiers, les garçons de salle essaient en vain de lutter contre cet envahissement de la foule. M. Sauzet se couvre, comme pour protester contre ce qui va se passer. Le peuple reste dans l'hémicycle, où prend place sur quelques bancs inoccupés.

M. Ledru Rollin s'est présenté à la tribune en même temps que M. de Lamartine ; et tous deux y restent à la fois à côté ceux qui portent le drapeau tricolore. L'orateur radical reproche vivement à la majorité de vouloir aujourd'hui briser cette loi de régence votée de vive force par les conservateurs malgré les protestations de l'opposition, et il invoque la constitution de 1791.

Mais la Chambre est trop émue pour écouter une discussion. On s'aperçoit que M. Sauzet garde son chapeau ; des réclamations se font entendre des divers points ; il se fait un peu prier, mais il cède ; il en est de même de M. le duc de Nemours, qui avait aussi gardé le sien.

M. de Lamartine prend la parole à son tour, et dans un discours tout débordant de poésie et d'émotion, il caractérise le spectacle que présente aujourd'hui la capitale. Il rappelle à la fois la princesse qui bannie du palais vient chercher asyle et protection au sein de la représentation nationale, et le dévouement magnanime de ce Peuple qui se bat depuis trois jours pour la cause de l'ordre et de la liberté, de ce Peuple qui se trouve trop payé de son sang et de sa faim, quand il a pu conquérir un de ces droits qu'on n'eut jamais dû lui ravir.

Il montre la nécessité d'institutions qui concilient les intérêts et opèrent la réconciliation des classes si longtemps ennemies ! De longs applaudissemens, des cris répétés : Vive Lamartine. partent du milieu des combattans de la rue qui viennent d'entrer ou descendent du haut des tribunes.

[illegible]

Cependant, la discussion continue dans l'assemblée, où les députés ne sont plus en majorité. M. de Lamartine continue au milieu des applaudissements, à demander le gouvernement provisoire en attendant que l'on puisse consulter le pays tout entier réuni en assemblées primaires.

Des journalistes, parmi lesquels se trouvent le gérant et deux rédacteurs de la *Démocratie*, des membres du comité central de l'opposition, des écrivains, se pressent à la tribune à côté des députés. Plusieurs d'entre eux cherchent à haranguer la foule, mais l'agitation est telle que leurs discours se perdent dans le bruit.

M. Ledru-Rollin parvient cependant à faire entendre quelques mots. Il appelle l'assemblée à proclamer immédiatement, vu l'urgence, un gouvernement provisoire, et donne lecture d'une liste de noms choisis parmi ceux qui ont paru réunir le plus de sympathies.

Le nom de M. de Lamartine, lancé le premier, est salué par d'unanimes bravos.

Ceux de MM. Marie, Arago, Dupont (de l'Eure), Ledru-Rollin et Crémieux sont également accueillis par de vifs applaudissements.

L'assemblée se sépare pour se rendre à l'hôtel de ville afin d'installer le gouvernement provisoire.

Comme en 1830, trois jours ont suffi. Mais cette fois ce n'est pas la force physique qui a fait la révolution, c'est la force morale, c'est l'attitude de la garde nationale, l'ensemble de la population. Jamais mouvement ne fut aussi digne, aussi calme, jamais révolution ne couta aussi peu de sang.

L'annonce d'un cabinet Molé n'avait pas calmé l'effervescence ; le silence du journal officiel du soir, les massacres de l'hôtel des Capucines — cinquante hommes sans armes tués par les troupes —, l'expérience de la Révolution de 1830, escamotée au profit d'un parti de repus, tout cela avait exaspéré la population. La nuit fut mise à profit. La plupart des rues, les rues étroites et tortueuses, et dans lesquelles la défense était facile, furent semées de barricades très rapprochées, et pour lesquelles les pavés, les charrettes, les omnibus, avaient été largement mis à contribution, de manière à former des barrières à peu près impénétrables. L'espace intermédiaire fut couvert de tessons de bouteilles jetés des étages supérieures, de manière à estropier, au bout de quelques pas, les chevaux qui s'y seraient aventurés. Tous les arbres des boulevards avaient été abattus, et amoncelés en immenses barricades infranchissables à la cavalerie.

Les choses étaient en cet état lorsque le jour a paru. Le combat a commencé dès lors sur plusieurs points, surtout dans les quartiers Saint-Martin et Saint-Jacques.

On ne se reposait pas plus aux Tuileries que dans la population parisienne, et, à trois heures du matin, deux décisions ont été prises. Il a été résolu que M. Thiers serait chargé de former un cabinet et s'adjoindrait M. Odilon Barrot dans cette mission, et que M. le maréchal Bugeaud prendrait le commandement général des forces de Paris, armée et garde nationale.

Des affiches à la main, mais portant le cachet de l'administration urbaine, ont été placardées ce matin, annonçant cette double décision. Le ministère Thiers-Barrot qui, hier encore, eût semblé une concession immense, a été accueilli aujourd'hui avec une complète indifférence.

Les Parisiens ont répondu au roi des Français comme les Napolitains au roi de Naples : Il est trop tard ! Et l'on a continué à se battre.

Le général Lamoricière a été nommé plus tard commandant de la garde nationale. Le général Lamoricière et le maréchal Bugeaud ont essayé de remplir leurs fonctions ; mais l'insurrection faisait dès le matin les plus rapides progrès, la garde nationale s'unissait aux insurgés ; l'armée, abattue, attristée, brûlait d'en faire autant. Aux Champs-Elysées, un poste de gardes municipaux qui avait tiré sur le peuple, a été assailli et pris par la foule ; les gardes municipaux ont été écharpés, sans que deux régiments de la ligne et de la cavalerie, qui se trouvaient aux environs, aient fait un mouvement pour les défendre.

Cependant la population parisienne continuait à lutter au centre de Paris. Trois mille Rouennais et Havrais, arrivés ce matin par le chemin de fer avec un fort approvisionnement de munitions, se battaient avec les enfants de Paris. De nombreux élèves de l'Ecole polytechnique guidaient dans les rues des détachements de la garde nationale, suivis d'hommes de tout costume, bourgeois et ouvriers, auxquels on donnait des armes par les fenêtres.

En présence du danger croissant qui le menaçait, le gouvernement a fait afficher la proclamation suivante à 10 heures et demie :

Citoyens de Paris !

L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous venons d'être chargés par le roi de composer un ministère. La chambre va être dissoute. Le général Lamoricière est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris.

MM. Odilon Barrot, Thiers, Lamoricière, Duvergier de Hauranne, sont ministres.

LIBERTÉ ! — ORDRE ! — UNION ! — RÉFORMES !

Signé : ODILON BARROT et THIERS.

Mais à cette heure déjà le 45e de ligne fraternisait avec le Peuple et la Garde nationale. Des colonnes de Peuple et de Gardes nationaux s'emparaient des fourgons sur le boulevart des Italiens et

Mais cette nouvelle proclamation n'a pas été plus heureuse que la première. L'ex-famille royale s'était du reste retirée des Tuileries, en passant par la terrasse du bord de l'eau ; des détachements de cuirassiers et de dragons l'ont escortée au départ. Elle a pris la route de Neuilly. La population parisienne n'a pas eu connaissance de cette retraite.

Un moment après, une colonne, composée comme toutes les autres, mais où les gardes nationaux étaient en majorité, se dirigeait sur les Tuileries. Une défense a été tentée par la garde municipale, qui, forcée de céder pied, a tiré quelque temps d'un premier étage. Un officier supérieur de la Garde nationale a reçu une grave blessure. Mais cette défense désespérée n'a retardé que de quelques instants la victoire du peuple qui, maître des Tuileries, a fait généreusement grâce à ces restes de gardes municipaux tremblants qui criaient : *Vive la réforme* !

Les Tuileries ont cédé à une heure et demie, au moment où la duchesse d'Orléans venait de quitter ses appartements.

Dans la matinée, le peuple avait forcé les prisons pour dettes et mis tous les prisonniers en liberté. L'hôtel des Capucines avait été abandonné par la troupe. La foule a inscrit ces mots sur la porte :

Hôtel du Peuple ! Propriété nationale ! Ambulance !

Voici une petite proclamation très significative qui était aujourd'hui rédigée dans les appartements mêmes du château des Tuileries, et distribuée à un grand nombre d'exemplaires aux acclamations générales du peuple victorieux :

VIVENT LES TRAVAILLEURS !
VIVE LA RÉPUBLIQUE !
ASSEMBLÉE NATIONALE !
FRATERNITÉ UNIVERSELLE !
RESPECT A LA VOLONTÉ DU PEUPLE !

Mme la duchesse d'Orléans avait fait annoncer qu'elle se rendrait à la Chambre des pairs avec le comte de Paris ; une députation de la Chambre avait été tirée au sort pour aller au devant d'elle, mais on l'a attendue en vain.

La *Gazette de France* raconte que le roi Louis-Philippe a passé ce matin, sur la place du Carrousel, une revue des régiments et des légions de la garde nationale qu'y s'y trouvaient, et qu'il a été accueilli par des cris divers, parmi lesquels dominait le cri de « Vive la réforme ! »

Le *Journal des Débats* confesse ce matin les cris de *vive la réforme !* sortis des rangs de la garde nationale. Il s'occupe beaucoup de nouvelles importantes *venues de la Chine*.

La nuit dernière, l'employé chargé de transporter à l'imprimerie Lévi, rue du Croissant, les châssis renfermant la composition de notre journal, s'est trouvé, rue Joquelet, en présence de citoyens armés qui élevaient une barricade : — « Que portez-vous ? lui a-t-on crié. — La *Démocratie pacifique*. » A ce mot on lui a livré passage en criant *Vive le journal du Peuple* ! Notre employé a travaillé à la barricade, et les combattants, par un retour fraternel, l'ont aidé à transporter les formes du journal.

Sur le passage, hélas ! trop fréquents des blessés transportés par des hommes du peuple et de la garde nationale, tous les fronts se découvraient avec une émotion profonde et respectueuse. Nous avons même vu des passants se précipiter auprès de ces glorieux martyrs et baiser les mains vaillantes qui venaient de chasser la tyrannie.

Le service des blessés s'est organisé spontanément dans les divers hôpitaux par le zèle des médecins. Nous savons pertinemment qu'à l'hospice de la Charité, on a été obligé de refuser les offres empressées d'un grand nombre d'élèves en médecine : des relais nombreux avaient été immédiatement organisés pour le service de toute la nuit.

Ce soir tout Paris est splendidement illuminé. La circulation à travers les barricades se fait avec le plus grand ordre et sous la protection des citoyens armés.

On a constaté que plusieurs casernes étaient vides d'hommes et d'armes. On suppose que les troupes sorties de Paris sont renfermées dans les forts.

On ignore où est l'ex-roi. On craint qu'il ne soit à Vincennes avec les princes.

Le gouvernement provisoire a commandé de barrer les routes de Vincennes à Paris par de fortes barricades, ainsi que les quais qui conduisent à l'Hôtel-de-Ville.

Les citoyens veillent.

Dans les circonstances comme celles où nous nous trouvons, le concert est utile. Nous invitons nos amis à venir nous voir demain de midi à une heure.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, [illegible].

Ces mots qui, il y a trois jours encore, étaient le programme de l'avenir, sont devenus le programme du présent.

La Révolution commencée en 1789, il y a bientôt 60 ans, était toujours restée dans sa première phase, dans la phase critique. Elle va entrer dans la seconde phase, dans la phase organique, et bientôt l'œuvre de nos pères sera définitivement accomplie ; nous pourrons planter le drapeau sur le faîte de l'édifice.

Maintenant, il ne s'agit pas de détruire, la besogne est faite, mais il s'agit d'*organiser*. Or, tout est à faire. Depuis 60 ans, nous nous débattons au milieu de l'opposition violente des intérêts, au milieu de l'incohérence des idées, au milieu du désordre moral, politique et économique. Il est bien évident que nos lois et nos institutions ne correspondaient point aux besoins moraux, politiques et économiques des sociétés modernes, n'étaient point en harmonie avec les aspirations qui nous portent vers de nouvelles destinées, avec les sentiments, les principes et les idées qui font battre les cœurs, qui passionnent toutes les intelligences.

Commençons d'abord par rétablir l'ordre matériel, par rétablir le calme et la paix dans la cité; puis nous aviserons sans délai au moyen d'assurer au peuple la jouissance et l'exercice de ses droits.

Le peuple de France ne demande pas, comme les prolétaires de Rome, du *pain et des spectacles!* Il est plus moral, plus digne ; il demande à gagner sa vie par son travail. Il faut garantir le travail à tout homme de bonne volonté. C'est là le premier et le plus sacré des droits, sans lequel les autres ne sauraient être, car c'est le droit de vie, le droit à l'existence.

Les nouveaux représentants du peuple auront à régulariser l'exercice de ce droit sacré, à l'inscrire dans la nouvelle *charte du peuple*, la charte de l'industrie et du travail, la grande charte des sociétés modernes.

La *Démocratie*, organe des intérêts populaires, sera fidèle à son drapeau. Pour discuter cette grande question de *l'organisation du travail*, qui est la question par excellence, elle fera appel aux lumières de tous les socialistes, des socialistes de toutes les écoles.

Nous aurons avec nous tous les hommes de bon désir. Nous espérons nous montrer toujours dignes de la confiance du peuple.

Chaque jour nous développerons et nous compléterons le programme des réformes à demander, jusqu'à ce que le régime nouveau soit définitivement constitué, et dans l'ordre moral, et dans l'ordre politique, et dans l'ordre économique.

Mais tout ne se fait pas en un jour. Si on renverse une dynastie en trois heures, il faut du temps pour rédiger les lois de la nouvelle république. Sachons attendre, mais veillons à ce que le peuple obtienne la *charte du travail*.

CONCERT DE TOUS LES SOCIALISTES.

La Démocratie pacifique a été jusqu'à ce jour l'organe du mouvement phalanstérien. Dans ce moment de conciliation générale, d'élan universel, elle élève son drapeau et l'offre comme centre de ralliement à tous les socialistes.

Tous les socialistes ont un but commun : paix et bonheur pour l'humanité toute entière.

Tous les socialistes ont une devise commune : Réalisation, organisation de la fraternité universelle.

A nous, donc, vous tous, penseurs dévoués qui n'avez jamais blasphémé la divine Providence !

A nous, vous tous qui avez le sentiment profond des souffrances sociales de tous les ordres et de la nécessité providentielle du remède possible, — vous tous, hommes de foi, hommes de science, hommes de charité et d'espérance.

La Démocratie Pacifique appelle vos lumières, réclame votre concours. — Jamais trop de phares ne pourront briller pour dissiper cette nuit profonde dont le manteau a si longtemps couvert tant de crimes et de misères.

Le vieil édifice est renversé; à l'œuvre, architectes de toutes les écoles, ouvriers de toutes les séries pour édifier le monde nouveau. La Démocratie Pacifique vous ouvre ses colonnes.

Confiance générale et réciproque.

Paris offre aujourd'hui un spectacle de sagesse et de tranquillité morale plus édifiant encore que son attitude victorieuse de la journée d'hier.

Les femmes, les familles entières que le bruit du combat retenait depuis trois jours dans leurs demeures, sont sorties avec confiance et circulent régulièrement à travers toutes les barricades pour partager et grossir la joie du peuple.

A l'idée du grand fait accompli depuis vingt-quatre heures, des larmes d'attendrissement, d'admiration et d'orgueil mouillent bien des regards.

L'union de la garde nationale et du peuple est éclatante. Cette union est devenue la première garantie de l'ordre et de la liberté.

Pour le salut de tous, la confiance dans le peuple doit être à l'ordre du jour.

Générosité du Peuple.

En possession de la victoire la plus complète, le peuple de Paris ne pose pas les armes et ne doit pas les poser jusqu'au jour où il sentira que nul ne peut ni ne veut escamoter les résultats de la victoire, et que le nouveau gouvernement, comme nous le croyons, fonctionne sincèrement dans l'intérêt des travailleurs. Le peuple a été trop longtemps exploité, trop longtemps trahi pour qu'on doive s'étonner de sa méfiance. Il ne faut pas davantage s'en effrayer. L'attitude du peuple est prudente, mais elle n'est hostile à personne. Le sentiment de la fraternité universelle est dans son cœur. Comment n'aimerait-il pas ceux qui, le serviront désormais de bonne foi, lui qui sur le théâtre même du combat et après la première chaleur de l'action, embrassait les soldats, frères égarés, mais toujours frères !

Voici des faits dont nous sommes sûrs et qui doivent maintenir la confiance dans tous les esprits. Un combattant portait au bout de sa baïonnette une image représentant un fantassin. — A bas l'image! lui cria un citoyen, les fantassins sont nos frères. L'image disparut immédiatement.

Au Carrousel, au moment où les gardes municipaux venaient de cesser le feu, quelques hommes exaltés par le combat voulaient faire main basse sur ces malheureux instruments du despotisme ; mais bientôt l'exaltation des vainqueurs fit place à des sentiments de concorde. *On a tué mon frère au Palais-Royal*, criait encore un citoyen, *il faut que je tue quelqu'un ! — Si tu tues quelqu'un*, répondit un garde national, *ce sera ton frère aussi !* Ce mot sublime anéantit tout sentiment de vengeance :

UNION ! FRATERNITÉ !

Les soldats n'ont combattu qu'à regret et se sont empressés de poser les armes devant la manifestation de la souveraineté nationale. Le 5e léger, notamment, n'a pas brûlé une cartouche. A la caserne de la rue Saint-Martin, il ne s'est interposé que pour éviter l'effusion du sang et pour sauver la vie à cinq cents gardes municipaux.

Les Machines.

Il ne faut pas briser les machines. Si jusqu'ici les machines ont travaillé au profit des maîtres seuls, ont été funestes aux ouvriers, elles travailleront au profit des ouvriers et des maîtres associés.

ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE !

Le Peuple vous aime, il a confiance en vous. Dites-lui que bientôt toutes les machines travailleront pour lui et que, dès à présent, c'est pour lui, pour ses intérêts, pour ses droits, que les machines à imprimer fonctionnent.

Le *Moniteur universel* publie ce matin diverses proclamations du gouvernement provisoire. Nous reproduisons les principales :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

A la garde nationale.

Citoyens !

Votre attitude dans ces dernières et grandes journées a été telle qu'on devait l'attendre d'hommes exercés depuis longtemps aux luttes de la liberté.

Grâce à votre fraternelle union avec le peuple, avec les écoles, la révolution est accomplie !...

La patrie vous en sera reconnaissante.

Aujourd'hui tous les citoyens font partie de la garde nationale ; tous doivent concourir activement avec le Gouvernement provisoire au triomphe régulier des libertés publiques.

Le Gouvernement provisoire compte sur votre zèle, sur votre dévouement à seconder ses efforts dans la mission difficile que le peuple lui a conférée.

Une autre proclamation contient la nomination du ministère provisoire que nous avons donné ce matin. Elle ajoute :

« Les cultes formeront une division du ministère de l'instruction publique. »

M. le général Cavaignac, gouverneur-général de l'Algérie.

La garde municipale est dissoute.

Tous les maires de Paris, ainsi que les maires-adjoints, sont provisioirement maintenus comme maires et adjoints d'arrondissements.

A la garde nationale se réuniront les troupes qui appartiennent à la 1re division militaire.

—

Le gouvernement provisoire arrête :

La Chambre des députés est dissoute.

Il est interdit à la Chambre des pairs de se réunir.

Une assemblée nationale sera convoquée aussitôt que le gouvernement provisoire aura réglé les mesures d'ordre et de police nécessaire pour le vote de tous les citoyens.

—

Il est interdit aux membres de l'ex-chambre des pairs de se réunir.

—

Tout ce qui concerne la direction des beaux-arts er des musées, autrefois dans les attributions de la liste civile, constituera une division du ministère de l'intérieur.

Le jury chargé de recevoir les tableaux aux expositions annuelles sera nommé par élection.

Les artistes seront convoqués à cet effet par un prochain arrêté.

Le salon de 1848 sera ouvert le 15 mars.

Ledru-Rollin.

—

Le colonel Dumon, ancien aide-de-camp de l'empereur, est chargé du commandement supérieur du Louvre et de la surveillance particulière de la bibliothèque du Louvre et du Musée national. M. Félix Rouvier lui est adjoint.

Le Gouvernement provisoire recommande aux citoyens de faire au coin des barricades un passage pour les voitures, afin de faciliter l'approvisionnement de Paris.

Napoléon disait à Sainte-Hélène :

AVANT CINQUANTE ANS, L'EUROPE SERA COSAQUE OU RÉPUBLICAINE.

Qui voudrait être cosaque ?

Nouvelles importantes.

Vincennes et les forts ont été rendus sans combat. L'armée tout entière adhère au gouvernement provisoire. On assure que Londres est en pleine révolution.

Le Gouvernement provisoire vient de prendre des mesures pour l'approvisionnement de Paris.

Les bouchers de Paris sont requis de mettre à la disposition des chefs de poste de la garde nationale, dans la proportion qui sera convenue entre eux et les chefs de poste de chaque quartier, et en échange de bons de paiement qui lui seront remboursés à l'Hôtel-de-Ville, la viande destinée à la nourriture des citoyens armés.

La distribution en sera faite par lesdits chefs, qui feront accompagner la viande par des hommes sous leurs ordres.

Un ordre semblable a été donné aux boulangers, qui devront fournir le cinquième de leur fabrication.

M. Arago, ministre de la marine, a proposé [illegible] provisoire de nommer l'amiral Baudin, comm[illegible] de Toulon. Cet excellent choix a été ratifié et l'[illegible] part[illegible]

— [illegible] Emmanuel Arago part pour Lyon et va y proclamer la république.

Le gouvernement provisoire a à sa disposition deux cents millions déposés à la banque.

Le trésor des Tuileries, tous les fonds, toutes les valeurs trouvées au château, ont été transportés au ministère des finances.

Dans les journées qui viennent de rendre la liberté à la France, le 8e régiment de dragons, en garnison à Paris, s'est signalé d'une manière toute particulière ; il a su allier le courage à la prudence, l'honneur au devoir.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'il a adhéré spontanément aux nouvelles institutions, et qu'il n'entend que le moment de prêter serment à la République.

Le million que la Nation donnait le 29 de chaque mois à l'ex-roi sera désormais distribué aux combattants nécessiteux des trois jours de février.

La cour de cassation a rendu aujourd'hui son premier arrêt au nom de la République française.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la Banque a prorogé l'échéance des effets échus ou à échoir du 22 au 28 jusqu'au 5 mars; ceux échéant le 28 février ne seront exigibles que le 10 mars.

Le directeur-général provisoire des postes fait savoir aux habitants de Paris que le service n'a pas été interrompu, que les malles sont parties, et que les mesures sont prises pour qu'elles arrivent régulièrement.

Ces Citoyens sont invités à prêter aide et protection à tous les agents des postes qui circulent dans Paris.

Le directeur-général provisoire des postes,

Etienne Arago.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Nous apprenons à l'instant que le gouvernement provisoire a décidé qu'il s'occuperait d'urgence de l'Organisation du travail.

la fraternité universelle, vous êtes armés; gardez la force en vos mains, nous savons que vous n'en abuserez pas, que vous ne la mettrez au service d'aucune ambition individuelle, et que vous saurez attendre avec une pleine confiance les actes du gouvernement provisoire.

Jusqu'à ce jour il s'est montré digne de votre sympathie. Les hommes qui le composent sont pleins d'honneur et d'excellentes intentions. Ils sont aujourd'hui la représentation de l'ordre, cette arche sainte de la liberté. Ralliez-vous au gouvernement provisoire. Son œuvre est difficile, ne la compliquez pas. Occupons-nous uniquement de dissiper les préventions injustes que le nom sacré de la République pourrait encore exciter. Nous les dissiperons par notre accord, par notre esprit de modération et de paix. Nous ne sommes point du gouvernement, nous ne sommes rattachés à lui que par un amour commun du bien public. C'est donc avec une indépendance entière que nous vous le disons : laissez agir le gouvernement, secondez-le dans sa mission. Vous le jugerez à ses actes, lorsqu'il aura eu le temps de les accomplir.

La défiance serait d'autant plus déplacée dans les circonstances actuelles, que le peuple victorieux reste armé.

PAS DE GUERRE CIVILE !

Ralions-nous tous à la République; point de division sur les questions politiques. Elles sont résolues quant aux bases fondamentales par la proclamation du Gouvernement et par l'enthousiasme général. Hier encore, il pouvait y avoir des dissidences d'opinions. Aujourd'hui tous les bons citoyens doivent accepter le Gouvernement établi et se rallier à la République.

La situation actuelle peut se définir par ces deux mots :

CONFIANCE ARMÉE.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ne détruit ni la propriété ni la famille; elle concilie les droits acquis avec les droits à conquérir. L'organisation du travail, c'est l'éducation assurée à tous les enfants et conforme à leurs aptitudes, c'est le travail garanti et convenablement rétribué, c'est une retraite pour les infirmes et les vieillards, c'est l'association agricole, industrielle et commerciale. Le gouvernement définitif de la République résoudra ces problèmes; ce sera sa plus importante mission. Quant au gouvernement provisoire, demandons-lui seulement de maintenir l'ordre, de pourvoir aux premiers besoins des travailleurs et de préparer la manifestation de la volonté nationale.

Aux Mères du Peuple.

Femmes du peuple, bonnes et tendres mères, que vos cœurs tressaillent de joie ! L'éducation va être garantie à tous les enfants de la race française, une éducation maternelle.

Vous savez, pères et mères, quel bien les *Salles d'asile* ont fait à vos enfants. Vous savez quel soulagement les *Crèches* ont porté aux pauvres mères. Désormais ces institutions vont être perfectionnées et généralisées.

Nous apprenons que, demain samedi, les excellentes dames patronesses et inspectrices des salles d'asile et des crèches, avec les dames surveillantes et adjointes et les bonnes des asiles, se rendront à l'Hôtel-de-Ville pour aller solliciter du gouvernement provisoire l'organisation définitive de l'éducation du peuple, et pour offrir pour l'accomplissement de cette grande œuvre le concours de leur dévouement éprouvé.

Ces dames partiront de la maison de Mme Emilie Mallet, rue du Mont-Blanc, 13, demain, à trois heures. Elles seront conduites par Mmes de Lamartine et Emilie Mallet, qui, depuis vingt ans, se sont dévouées comme de vraies mères aux enfants du peuple.

Nous engageons les élèves de l'Ecole polytechnique, les gardes nationaux, à précéder le cortége que le peuple fera à ces nobles citoyennes.

Le peuple français a toujours respecté les femmes. Il doit particulièrement son amour aux dames des salles d'asile et des crèches. Hommage, honneur à ces mères adoptives des enfants du peuple !

Des ouvriers égarés ont aujourd'hui brisé les machines dans plusieurs imprimeries.

Accuserons-nous ces hommes d'aimer, de chercher le désordre? Non. Ces tentatives n'expriment qu'une seule chose; le vœu des travailleurs de pouvoir vivre en travaillant.

Les ouvriers ne connaissent jusqu'à présent les machines que par leur influence mortelle sur les salaires et sur le nombre de bras employés.

Il faut apprendre aux ouvriers que l'augmentation de richesses résultant de l'emploi des machines tournera tout entière à leur profit.

Les machines sont au monde nouveau ce que les esclaves étaient au monde ancien. Elles affranchissent l'homme de tous les rudes labeurs et ne lui laissent plus dans l'industrie que le rôle de la direction, le rôle de l'intelligence.

Les machines multiplient la production, et, dans une société vraiment démocratique, la production appartient à ceux qui produisent.

Ouvriers, les machines sont vos esclaves, — le produit des machines est votre œuvre, et il vous appartient, sauf la part légitime, mais non léonine, du propriétaire. Le droit de propriété a longtemps opprimé le travail ; le droit du travail prévaut, mais il respectera le droit de propriété. Sublime leçon de justice qui sera donnée par le prolétaire si longtemps, si indignement calomnié, à ses contempteurs aveugles et endurcis.

Respect aux machines, ces chefs-d'œuvre de l'intelligence humaine, ces infatigables pourvoyeurs de l'humanité!

On nous adresse la déclaration suivante, que nous nous empressons d'insérer :

AUX OUVRIERS.

Frères !

Nous apprenons qu'au milieu de la joie, du triomphe, quelques-uns des nôtres, égarés par de perfides conseils, veulent ternir la gloire de notre révolution par des excès que nous réprouvons de toute notre énergie. Ils veulent briser les presses mécaniques.

Frères ! ceux-là ont tort. Nous souffrons comme eux des perturbations qu'a amenées l'introduction des machines dans l'industrie; mais, au lieu de nous en prendre aux inventions qui abrégent le travail et multiplient la production, n'accusons de nos douleurs que les gouvernements égoïstes et imprévoyants.

Il ne peut plus en être de même à l'avenir !

Respect donc aux machines !

D'ailleurs, s'attaquer aux presses mécaniques, c'est ralentir, c'est étouffer la voix de la Révolution; c'est, dans les graves circonstances où nous sommes, faire œuvre de mauvais citoyens.

Les ouvriers soussignés délégués :

Nougués, imprimeur.—Pascal, id. — Joly, tailleur. — Bérard, id. — Deneau, bouchonnier. — Gilland, serrurier. — Lenoir, tailleur.— Ganmout, horloger-mécanicien. — Bourdin, id. — Dejacque, colleur. — Abraham, relieur. — Adrien Delair, ébéniste. — Gauthier, imprimeur. — Pasquier, imprimeur. — Desbrosse, dessinateur. — Dangui, imprimeur. — Chardenot, menuisier. — Rose, charpentier. — Lambert, teneur de livres. — Gaillard, imprimeur.— Garnier, teneur de livres.—Capron, id. — Pornet, bijoutier. — Leroy, id. — Corbon, marbrier. — Ronce, imprimeur. — Antoine Viez, id. — Scott, id. — Trappe, id.

Pour copie conforme,

Le gérant de l'*Atelier*, PASCAL.

La proclamation suivante vient d'être placardée sur les murs de Paris :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le gouvernement de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail.

Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens.

Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir des bénéfices légitimes de leurs travaux.

Le gouvernement provisoire rend aux ouvriers auxquels il appartient le million qui doit échoir à la liste civile.

Signé GARNIER-PAGÈS, maire de Paris, et LOUIS BLANC, membre du gouvernement provisoire.

Une autre proclamation est ainsi conçue :

Le gouvernement provisoire déclare que les fonctionnaires de l'ordre civil, judiciaire, militaire et administratif, sont déliés de leurs serments.

M. Pagnerre est nommé maire provisoire du 10e arrondissement.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CITOYENS DE PARIS !

Le Coq Gaulois et les Trois Couleurs étaient nos signes vénérés quand nous fondâmes la République en France; ils furent adoptés par les glorieuses journées de Juillet. Ne songez pas, Citoyens, à les supprimer ou à les modifier; vous répudieriez les plus belles pages de votre Histoire, votre gloire immortelle, votre courage, qui s'est fait connaître sur tous les points du globe. Conservez donc le Coq Gaulois, les Trois Couleurs; le gouvernement provisoire le demande à votre patriotisme.

Les membres du gouvernement provisoire,

GARNIER-PAGÈS, maire de Paris.
AD. CRÉMIEUX.
LOUIS BLANC, secrétaire.

L'Ecole de Saint-Cyr a fait ce soir, à 9 heures, son entrée à Paris aux cris de *Vive la République !*

Tout Paris est ce soir splendidement illuminé, même dans les parties du faubourg Saint-Germain où l'on n'apercevait hier qu'inquiétude et deuil. Les groupes armés sont presque complètement remplacés par des groupes de promeneurs inoffensifs, tous radieux de joie et d'espoir dans l'avenir.

Courte histoire de la royauté.

Nous lisons dans la *Patrie*, journal officiel du gouvernement, cette juste appréciation des soixante dernières années :

La royauté est éteinte en France.

Elle a été frappée de mort dans la personne de Louis XVI. Elle ne s'est pas rétablie par l'effort et le génie de Napoléon. Louis XVIII l'a vainement fait transiger avec les temps nouveaux. Charles X a succombé à l'impossibilité de la transaction. L'astuce devait essayer, à son tour, de reconstituer et de conserver la forme détruite. Mais l'œuvre de l'astuce a été écrasée par toute une population héroïque dans le mépris et dans la haine.

Lamartine a dit un jour cette belle parole : « Le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, et encore était-il taché du sang des citoyens ; le drapeau tricolore a fait faire le tour de l'Europe. »

Le drapeau rouge éveille des idées de sang et de vengeance : il ne peut pas être le drapeau du noble peuple de France. Le peuple est pur et magnanime; il répudie les souvenirs sanglants. Le peuple aime la gloire: les *trois couleurs* représentent la gloire éternelle de la France. Le drapeau tricolore était le drapeau de la République de 1792, il doit être le drapeau de la République de 1848. LE DRAPEAU TRICOLORE EST LE DRAPEAU DU PEUPLE FRANÇAIS.

La révolution de 1848 ne peut manquer d'avoir en Europe un immense retentissement. Le bruit court que les deux nations les plus

Les services se font régulièrement.

On assure que l'ex-roi Louis-Philippe s'est embarqué ce matin pour l'Angleterre.

Nous avons été des premiers à demander l'organisation du travail, et nous avons toujours dit que c'était là la véritable garantie de la liberté réelle pour le travailleur. Mais nous savons que la solution d'un pareil problème ne s'improvise pas en un jour. Que le gouvernement provisoire fasse établir des ateliers temporaires, c'est tout ce qu'on peut exiger de lui pour le moment, et il entre franchement dans cette voie. Mais que la Constituante qui va se réunir prochainement dote le peuple de cette *charte du travail*, qu'un projet de loi soit présenté sur la matière, et nous serons contents.

Nous aurons d'ici là occasion d'exposer nos idées et notre programme, et nous dirons ce qu'il faudrait faire, ce qu'il est possible de faire.

La rue du Chemin-de-Versailles vient de prendre le nom de *rue du Banquet*. On travaillait ce matin à abattre les arbres de la pelouse des Champs-Elysées et à enlever les terres qui se trouvent sur le prolongement de cette rue, afin de la faire communiquer directement à l'avenue des Champs-Elysées. On nous assure qu'un seul propriétaire a pris ces travaux à sa charge.

Aujourd'hui, 25 février, deux heures de l'après-midi :

L'ouvrier Mallet, chaudronnier, rue Saint-Louis-Saint-Honoré, 7, a rapporté à M. Alp. Choquet, capitaine des grenadiers du 1er bataillon de la 5e légion, un plateau et une cloche en argent d'une valeur considérable qui avaient appartenu à l'argenterie du palais *royal* (vieux style); les dits objets ont été remis à la mairie du 2e arrondissement.

Le Peuple et le Christ.

A la prise des Tuileries ; le peuple trouva dans la chapelle un magnifique Christ sculpté. Le peuple s'arrêta et salua. « Mes amis, dit un élève de l'Ecole, voilà notre maître à tous.

Le peuple prit le Christ et le porta solennellement à l'église Saint-Roch. « Citoyens, chapeau bas ! Saluez le Christ, disait le peuple ; et tout le monde s'inclinait dans un sentiment religieux.

Noble peuple, qui respecte tout ce qui est sacré ! Noble peuple qui bénit celui qui a proclamé la loi de la fraternité universelle !

Noble peuple, qui respecte tout ce qui est sacré ! noble peuple qui bénit Celui qui a proclamé la loi de fraternité universelle !

MM. Caussidière et Sobrier, délégués par la République française au département de la police, viennent de publier une proclamation pour ordonner aux boulangers, s'ils manquent du bois nécessaire pour la cuisson du pain, de se pourvoir auprès du premier marchand de bois à leur portée, et ordonnent, au nom de la République française, à tous les citoyens d'y prêter main-forte au besoin.

L'administration du chemin de fer du Nord s'est mise à la disposition du gouvernement provisoire pour le transport gratuit des denrées et subsistances nécessaires à l'approvisionnement de la capitale.

Le gouvernement provisoire, informé que quelques militaires ont déserté et remis leurs armes, donne les ordres les plus sévères dans les départements pour que les militaires qui abandonnent ainsi leurs corps soient arrêtés et punis selon la rigueur des lois.

Jamais le pays n'eut plus besoin de son armée pour assurer au dehors son indépendance et au dedans sa liberté. Le gouvernement provisoire, avant de faire appel aux lois, fait appel au patriotisme de l'armée.

Pour le gouvernement provisoire,
GARNIER-PAGÈS, LAMARTINE.

On lit dans la *Patrie* :

Des personnes qui arrivent de Rouen nous apprennent que M. le général Castellane, commandant de la division militaire, est gardé à vue par la garde nationale.

Les troupes restent dans leurs casernes ; elles sont entièrement favorables à la cause du peuple.

Des gardes nationaux veillent au débarcadère du chemin de fer pour empêcher le désordre. Les nouvelles de Paris étaient attendues à Rouen avec la plus vive émotion, et toutes celles qui annonçaient les succès du peuple parisien étaient accueillies avec enthousiasme.

Le Mont-Valérien s'est rendu après 5 heures de résistance.

C'est par erreur que M. le général Bedeau a été désigné comme ministre de la guerre ; ce poste est confié au général Subervie.

Blessés par imprudence.

Un médecin qui s'est adjoint au service de l'hôpital de la Charité nous apprend que toutes les personnes amenées aujourd'hui à cet hôpital ont été blessées par les décharges faites en signe de réjouissances. Il suffit que ce fait soit connu pour que ces décharges cessent ou du moins que les balles soient retirées des cartouches qui servent à ces manifestations d'une joie bien légitime.

On nous prie d'insérer la note suivante :

Les hommes d'intelligence et de dévouement, consacrés par dix-sept ans de lutte contre la tyrannie, les penseurs, les savants, les écrivains de la presse démocratique, sans distinction de nuances, sont invités à se réunir demain, samedi 26 février, à deux heures, dans la salle du Tivoli d'hiver, rue de Grenelle Saint Honoré, 45, pour se constituer en association.

Vendredi, 25 février.

L'un des Gérants : CANTAGREL.

Imprimerie LANGE LEVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. | Paris. 1 an 40 f. 6 mois 20 f. 3 mois 10 f. 1 mois 4 f. | Départs. — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
Le prix des Nos doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an pr le No de huitaine; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.

On s'abonne à Paris, [illegible]; Chez Brullé, édr de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

[illegible] et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche [illegible]
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siège de la société Ch. [illegible] et Compe, 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La Réforme sociale est le but ; la République est le moyen. Tous les Socialistes sont Républicains ; tous les Républicains sont Socialistes.

Samedi,

CINQ HEURES DU SOIR.

L'Armée et le Peuple.

L'adhésion de l'armée au gouvernement de la République est unanime. Après comme pendant la lutte, en 1848 comme en 1830, la conduite de l'armée a été admirable. L'armée a compris sa mission, elle sait qu'elle est instituée pour protéger la nation contre les ennemis du dehors, et non pas pour combattre les libertés au-dedans. En refusant d'obéir à des ordres impitoyables dictés par le vertige, elle a déjoué les dernières espérances de la contre-révolution, épargné à la France le désastre de la guerre civile, et prévenu l'effusion d'un sang généreux, digne de couler pour une meilleure cause. L'armée a bien mérité de la patrie, et les accents enthousiastes de la reconnaissance nationale la vengent des malédictions des traîtres.

Mais, à dater de ce jour, une ère nouvelle, ère glorieuse s'il en fut, a commencé pour l'armée. Si les guerres d'agrandissement sont finies pour la France, la lutte de la liberté contre le despotisme persiste, et dès demain, l'assentiment unanime des peuples impatients du joug aura mis l'étendard de l'émancipation universelle aux mains des enfants de la France, puisque de toutes les nations jusqu'à ce jour, la nation française est la seule qui ait osé se proclamer à la face du monde l'amie de ses sœurs opprimées. Mais que le drapeau de février devienne avant peu l'oriflamme de la Sainte-Alliance des peuples, ou qu'il serve à guider les soldats pionniers sur les champs féconds du travail, jamais le sort n'ouvrit à l'armée d'aucun peuple les destinées glorieuses que la révolution nouvelle ouvre à l'armée française, avenir de prospérité pacifique ou de guerres légitimes.

La Révolution du Mépris.

Lamartine avait baptisé d'avance d'un nom impérissable la Révolution prodigieuse qui vient de s'accomplir, et dont le souffle puissant a balayé à la fois du sol de France la contre-révolution et l'antique monarchie. La révolution de février 1848 s'appellera dans l'histoire la *Révolution du mépris*.

Tous pour chacun, Chacun pour tous.

Le peuple victorieux comprend que les conséquences de son triomphe sur la contre-révolution ne doivent pas s'arrêter à la France. La doctrine anti-française du *chacun chez soi* sonnerait mal en ce moment à ses oreilles; en revanche il adopte avec enthousiasme la politique de Béranger : le système de la sainte-alliance des peuples.

C'est qu'en effet le plus grand jour des temps modernes vient de luire sur l'humanité, et que la voix du Christ, étouffée depuis 1800 ans par les pharisiens et les docteurs subtils de la loi de charité, semble se faire entendre de nouveau, disant : Plus de *maîtres*, plus d'*esclaves*, plus de *gentils* !

Que les peuples adoptent la devise fraternelle : *Tous pour chacun, chacun pour tous*, et le monde est sauvé de l'oppression et de la misère. Et le règne du Sauveur est venu !

L'ordre dans les esprits.

Ce qu'il faut avant tout, même avant l'ordre matériel, c'est l'union, l'accord des esprits. Il ne faut même pas qu'il y ait un soupçon de désunion dans le gouvernement provisoire. Nous voulons tous l'ordre et la liberté, l'ordre par la liberté. Soyons unis, nous serons libres. Pour arriver au but, il faut que nous marchions tous; pour marcher il faut être debout et forts. Quand nous serons arrivés au but, il sera temps de discuter sur les moyens de dresser les tentes, et de nous reposer. L'union ne fait pas seulement la force, l'union fait aussi la liberté.

Retour de la Confiance.

La confiance renaît partout ; la circulation est rétablie, les boutiques s'ouvrent. Chacun sent que l'ordre social n'est point menacé. Tous les regards se tournent vers un heureux avenir. Que chacun de nous travaille à consolider cette confiance, que nul ne propage des bruits alarmants, que chacun les démente au nom de cet esprit d'ordre et de modération dont la population parisienne a donné tant de preuves sous les armes. Rallions-nous à ce gouvernement provisoire où tous les éléments de la population sont représentés et fraternisent, où l'ouvrier mécanicien siége à côté de Lamartine, le grand orateur, le grand homme d'Etat qui avait si bien prévu, si justement baptisé LA RÉVOLUTION DU MÉPRIS.

Il y a quelques jours il y avait encore des catégories politiques. Une législation de priviléges maintenait des classes au milieu de nous. Il n'y a plus de classes maintenant, il n'y a plus que la nation, que le peuple français, que le glorieux et fraternel concert du travail agricole, industriel, du commerce, de la science et des arts.

La garde nationale est composée de tous les Français armés; la garde nationale voit avec joie ses rangs s'élargir. L'armée demeure sous les drapeaux. Elle sent que la République aur a besoin d'elle : nulle part aucun conflit n'est possible; toutes les écoles socialistes marchent d'accord, et l'on comprendra toute la sagesse de leur mouvement quand on aura lu la proclamation du *Populaire*, que nous reproduisons aujourd'hui. M. Cabet, chef des communistes icariens, inscrit dans son programme : *point d'atteinte à la propriété* !

Il est donc impossible de trouver dans la situation le moindre prétexte à la crainte. L'ère de la paix et du bonheur commence à luire pour l'humanité.

LE POPULAIRE
AUX COMMUNISTES ICARIENS.

TRAVAILLEURS NOS FRÈRES,

Nous avons toujours dit que nous étions, avant tout, Français, Patriotes démocrates, aussi intrépides qu'humains et modérés : vous venez de le prouver. L'horrible trahison qui a fait couler le sang des citoyens mercredi soir 23 février, devant l'hôtel du ministère des affaires étrangères, a dû vous faire prendre les armes pour la commune défense ; et, dans l'immortelle journée du 24, vous avez partagé l'héroïque dévouement de la brave et généreuse population de Paris.

Aujourd'hui, c'est l'*Union* seule, l'*Ordre* et la *Discipline*, qui peuvent assurer au Peuple le fruit de sa victoire, en garantissant ses droits et ses intérêts.

Rallions-nous donc autour du gouvernement provisoire, présidé par Dupont (de l'Eure), remplaçant l'odieux Gouvernement qui vient de se rougir du sang des citoyens.

Appuyons ce gouvernement provisoire qui se déclare *Républicain* et *Démocratique* ; qui proclame la souveraineté nationale et l'unité de la nation ; qui adopte la *Fraternité*, l'Egalité et la Liberté pour principes, et le *Peuple* pour devise et mot d'ordre, et qui dissout les Chambres pour convoquer l'*Assemblée nationale*, qui donnera à la France la *Constitution* qu'elle demande.

Mais sachons nous-mêmes réclamer constamment *toutes les conséquences* de ces principes.

Demandons que tous les Français soient déclarés FRÈRES, égaux en devoirs et en droits, sans aucune espèce de privilége, tous membres de la Garde nationale, tous électeurs et éligibles à toutes les fonctions publiques, sans aucune vile condition d'argent.

Demandons le droit naturel et imprescriptible d'*association*, de *réunion* et de discussion, la liberté individuelle, sans arbitraire d'aucun homme, la liberté de la presse, sans entraves, sans *cautionnement, ni timbre*.

Demandons surtout la garantie de tous les droits et de tous les intérêts des travailleurs ; la reconnaissance formelle du droit de vivre en travaillant, afin que le père de famille ne soit plus réduit à l'affreuse nécessité d'abandonner sa femme et ses enfants pour aller mourir en combattant.

Demandons l'organisation du travail et l'assurance du bien-être par le travail.

Demandons la suppression de tous les impôts sur les objets de première nécessité.

Demandons l'abolition des humiliantes, vexatoires et iniques institutions de la Douane et de l'Octroi.

Demandons, pour le Peuple, l'instruction générale, gratuite, commune, réelle et complète.

Demandons des institutions et des garanties pour le bonheur des FEMMES et des ENFANTS, pour que chacun ait la possibilité de *se marier*, avec la certitude de pouvoir élever sa famille et la rendre heureuse.

Fidèles à nos principes de fraternité, d'humanité et de modération, de justice et de raison, crions toujours et partout : Point de vengeance ! Point de désordre, point de violences, point d'oppression pour personne ! mais fermeté, clairvoyance et prudence, afin d'obtenir justice pour tous !

Point d'atteinte à la Propriété ! mais inébranlable persévérance à demander tous les moyens que peut accepter la justice pour supprimer la MISÈRE : notamment en adoptant un système démocratique d'inégalité successivement décroissante, et d'égalité successivement croissante.

Gardons-nous de demander l'application immédiate de nos doctrines communistes. Nous avons toujours dit que nous ne voulions leur triomphe que par la discussion, par la conviction, par la puissance de l'opinion publique, par le consentement individuel, et par la volonté nationale. Restons fidèles à nos paroles.

Mais beaucoup d'entre nous ont conquis de leur sang le droit d'association, de réunion et de discussion publiques ; ayons donc aussi l'inébranlable constance de réclamer ces droits ; et l'expérience, jointe à la discussion, suffira pour persuader et pour convaincre que notre système d'organisation sociale et politique est le seul remède à la misère, le seul qui puisse assurer le bonheur et le salut de l'Humanité.

Encore un mot : le Gouvernement provisoire annonce l'armement de tous les citoyens et l'organisation générale de la Garde nationale, tout en assurant l'existence du Peuple : ne déposez donc pas les armes ; ne quittez pas vos glorieuses et immortelles barricades ! laissez, au contraire, toutes vos affaires pour vous organiser et vous enrégimenter ! Achevez, complétez et régularisez votre armement ; demandez que les bastilles soient désarmées, que tous les canons, toutes les armes et toutes les munitions soient livrés au Peuple ; et que le Peuple parisien soit tout entier sous les armes, organisé, discipliné sous les chefs de son choix : c'est alors qu'on aura réellement la garantie de l'ordre comme de la liberté, et de la liberté comme de l'ordre, de même que quand toute la garde nationale de France sera armée et organisée démocratiquement, c'est alors qu'on aura la garantie réelle de la paix universelle, de l'indépendance des Nations et de la fraternité des Peuples.

Paris, le 25 février 1848.

CABET.

Actes du gouvernement provisoire.

Les membres du gouvernement provisoire de la République ont adressé ce matin la proclamation suivante au Peuple français :

Citoyens de Paris, l'émotion qui agite Paris compromettrait, non la victoire, mais la prospérité du peuple. Elle retarderait le bénéfice des conquêtes qu'il a faites dans ces deux immortelles journées.

Cette émotion se calmera dans peu de temps, car elle n'a plus de cause réelle dans les faits. Le gouvernement renversé le 22 s'est enfui. L'armée revient d'heure en heure à son devoir envers le peuple et à sa gloire : le dévouement à la nation seule. La circulation, suspendue par les barricades, se rétablit prudemment, mais rapidement ; les subsistances sont assurées, les boulangers que nous avons entendus sont pourvus de farines pour trente-cinq jours. Les généraux nous apportent les adhésions les plus spontanées et les plus complètes. Une seule chose retarde encore le sentiment de la sécurité publique : c'est l'agitation du peuple qui manque d'ouvrage, et la défiance mal fondée qui fait fermer les boutiques et arrête les transactions.

Demain l'agitation inquiète d'une partie souffrante de la population se calmera sous l'impression des travaux qui vont reprendre et des enrôlements soldés que le Gouvernement provisoire a décrétés aujourd'hui.

Ce ne sont plus des semaines que nous demandons à la capitale et au peuple pour avoir réorganisé un pouvoir populaire et retrouvé le calme qui produit le travail. Encore deux jours, et la paix publique sera complétement rétablie ! encore deux jours, et la liberté sera inébranlablement assise ! encore deux jours, et le peuple aura son Gouvernement !

Le Gouvernement provisoire s'est imposé une tâche gigantesque. Ce qu'il a déjà fait est immense; des proclamations, des arrêtés sur les sujets les plus divers ont été placardés par son ordre, et toutes ces mesures sont à la hauteur de la situation. Tous les services sont réorganisés, les forts qui entouraient Paris se sont rendus ; l'approvisionnement est assuré, des délégués ont été expédiés dans les provinces porter la bonne nouvelle.

Les gardes nationales sont réorganisées à Paris et dans les provinces, comprenant tous les citoyens. On prépare de vastes travaux pour les ouvriers, en attendant des secours leur sont distribués. La question de l'organisation du travail est à l'ordre du jour, et l'on prépare des élections générales auxquelles participeront tous les citoyens.

Voilà ce qu'a fait le gouvernement provisoire de la République, après vingt-quatre heures d'existence, c'est-à-dire plus de choses que les ministres de la royauté n'en faisaient en plusieurs années, et cependant il ne demande plus que deux jours, deux jours seulement ! pour achever son œuvre d'urgence.

Nous espérons que ce dévouement sera compris, et que la population attendra avec pleine sécurité et sans songer à les troubler par des interruptions qui les retarderaient, les actes de ceux qui ont pris la responsabilité de la situation à l'heure du danger. Ce qu'il faut se proposer avant tout aujourd'hui, c'est de garantir le gouvernement républicain que la population parisienne vient de conquérir au prix de son sang.

Le gouvernement provisoire de la République vient d'adresser à l'armée la proclamation suivante :

Généraux, officiers et soldats,

Le pouvoir, par ses attentats contre la liberté, le peuple de Paris, par sa victoire, ont amené la chute du gouvernement auquel vous aviez prêté serment. Une fatale collision a ensanglanté la capitale. Le sang de la guerre civile est celui qui répugne le plus à la France. Le peuple oublie tout, en serrant les mains de ses frères qui portent l'épée de la France.

Un gouvernement provisoire a été créé ; il est sorti de l'impérieuse nécessité de préserver la capitale, de rétablir l'ordre, et de préparer à la France des institutions.

Vous saluerez, nous n'en doutons pas, ce drapeau de la patrie, remis dans les mains du même Pouvoir qui l'avait arboré le premier. Vous sentirez que les nouvelles et fortes institutions populaires qui vont émaner de l'assemblée nationale ouvrent à l'armée une carrière de dévouement et de services que la nation, libre, appréciera et récompensera mieux que les rois.

Il faut rétablir l'unité de l'armée et du peuple, un moment altérée.

Jurez amour au peuple, où sont vos pères et vos frères ! jurez fidélité à ses nouvelles institutions, et tout sera oublié, excepté votre courage et votre discipline. La liberté ne vous demandera plus d'autres services que ceux dont vous aurez à vous réjouir devant elle et à vous glorifier devant ses ennemis !

Cette autre proclamation a été affichée :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Au nom de la Patrie, le Gouvernement provisoire de la République témoigne hautement sa reconnaissance aux élèves de l'Ecole polytechnique et des autres écoles, dont l'admirable dévouement ne s'est pas un seul instant démenti.

Le gouvernement provisoire a encore pris les arrêtés suivants :

Les objets engagés au mont-de-piété depuis le 1er, et consistant en linge, vêtements, hardes, etc., dont le prêt ne dépassera pas dix francs, seront rendus aux déposants.

— Les Tuileries serviront désormais d'asile aux invalides du travail.

(L'inscription qui l'annonce vient d'être tracée sur l'édifice).

— Les gardes nationales, dissoutes par le précédent gouvernement, sont réorganisées de droit. Elles reprendront immédiatement leur service dans toute l'étendue de la République.

24 bataillons de garde nationale mobile seront immédiatement recrutés dans la ville de Paris.

L'enrôlement commence dès aujourd'hui dans les douze mairies d'arrondissement où se trouvera le domicile.

Ces gardes nationaux recevront une solde de 1 fr. 50 c. par jour et seront habillés et armés aux frais de la Patrie.

— Les citoyens qui demandent des armes seront mobilisés et armés.

[illegible] aujourd'hui que Vincennes et les forts sont pris, il n'y a plus de nécessité aussi grande de se garder contre une invasion nouvelle.

Les chefs de poste de la garde nationale prendront les mesures nécessaires pour se procurer des vivres, tels que viande, charcuterie, fromages et vins qu'ils feront distribuer aux citoyens selon leurs besoins.

Ils donneront, en échange de ces vivres, des bons dont le prix sera remboursé à l'Hôtel-de-Ville.

— Le ministre de l'intérieur s'est occupé avant tout des subsistances. Il a appelé auprès de lui les syndics de la boulangerie et de la boucherie.

Il a été décidé que tout en conservant les barricades nécessaires à la défense, on ouvrirait les grandes artères qui servent plus particulièrement à l'arrivée des approvisionnemens.

Tous les arrondissemens, à l'exception des 10e, 11e et 12e, sont bien pourvus de farine, mais ceux-ci vont être immédiatement approvisionnés par les greniers d'abondance, avec lesquels ils sont en communication.

Des mesures sont prises pour faire arriver des bestiaux de Poissy et d'Orléans, par les chemins de fer.

Dix commissaires généraux ont été nommés près des chemins de fer, avec la mission de s'occuper spécialement du service des approvisionnemens de Paris.

La garde municipale est licenciée.

— Les enfants des citoyens morts en combattant sont adoptés par la patrie.

La république se charge de tous les secours à donner aux blessés et aux familles des victimes du gouvernement monarchique.

Le maire de Paris, averti que des citoyens ont manifesté l'intention de détruire les résidences qui ont appartenu à la royauté déchue, afin de faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges de la tyrannie ;

Leur rappelle que ces édifices appartiennent désormais à la nation; que d'après une résolution prise par le gouvernement provisoire;

Ils doivent être vendus, pour leur prix être affecté au soulagement des victimes de notre glorieuse Révolution et aux dédommagements que réclament le commerce et le travail.

Il invite donc tous les bons Citoyens à se souvenir que les édifices nationaux sont placés sous la sauvegarde du Peuple.

M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, adresse la note suivante au journal officiel du soir :

Dans la plupart des ministères, des mesures ont été prises pour qu'aucune branche du service n'éprouve d'interruption, et pour organiser sans délai tout ce qui est à organiser.

Le ministre de l'intérieur a adressé une circulaire aux préfets pour les inviter à faire proclamer immédiatement le gouvernement républicain, et à l'informer des dispositions qu'ils auront prises.

Des ordres ont été nouvellement donnés pour que tous les condamnés politiques soient rendus à la liberté. On a donné l'ordre de remettre à chacun d'eux la somme nécessaire pour rentrer dans sa famille. Des ordres sont donnés pour l'armement régulier de toute la population de Paris. Les citoyens qui ne font pas partie de la garde nationale seront, en attendant une organisation définitive, formés en bataillons ; ils choisiront eux-mêmes leurs officiers.

Voici la circulaire que M. Goudchaux, ministre des finances, a adressée aux agents et comptables de tout grade de son administration.

Paris, le 25 février 1848.

Monsieur, le gouvernement provisoire vient de me confier la direction de l'administration des finances. En acceptant cette position, je crois faire acte de dévouement et de bon citoyen ; c'est aussi, je n'en doute pas, ce que la France doit attendre des agents et des comptables du ministère des finances. En dehors des luttes et des passions, vous y avez été mêlés moins que tous autres, que cette position reste la vôtre; faites preuve de la même droiture et de la même exactitude à remplir vos fonctions, et tous, vous pouvez compter sur mon concours et mon appui.

Je compte aussi sur vous et sur votre dévouement à la France.

Le ministre des finances, GOUDCHAUX.

M. Bethmont, ministre de l'agriculture, vient d'écrire la lettre suivante au président du congrès central de l'agriculture.

Je suis informé que les membres du congrès central d'agriculture, arrivés à Paris depuis quelques jours, paraissent éprouver quelque incertitude sur la question de savoir s'ils doivent ou non se réunir et procéder aux travaux indiqués par leur programme. Cette hésitation n'a plus aujourd'hui de motifs, et je verrais avec grand plaisir que le congrès se réunît le plus promptement possible dans le local affecté à ses séances, et qu'il s'occupât des questions, toutes dignes d'intérêt, qu'il a mission de discuter.

Agréez, etc.,

Le ministre de l'agriculture et du commerce,
BETHMONT.

En conséquence, la commission centrale du congrès invite tous ses collègues à se réunir lundi prochain, à midi, à la Sorbonne.

Nominations.

Le général Bedeau est nommé commandant de la 1re division militaire.

M. Guinart est nommé chef-major de la garde nationale de Paris. MM. Buchez et Recurt sont nommés adjoints au maire de Paris. M. Recurt est délégué du maire de Paris près la préfecture.

M. le général Duvivier est chargé de l'organisation de la garde nationale mobile, dont il est nommé commandant-général.

— MM. Delangle, de Peyramont, de Golbéry, Parès, Corbin, Blanchet, Preux, Didelot, Lepeytre, procureurs-généraux près diverses cours d'appel, sont revoqués de leurs fonctions.

MM. Auguste Portalis, Côme et Saint-Romme sont nommés procureurs-généraux près des cours d'appel de Paris, Douai et Grenoble. M. Piéron est nommé conseiller à la cour d'appel de Paris.

— M. Edouard Charton est nommé secrétaire-général au département de l'instruction publique et des cultes.

— Le gouvernement provisoire a nommé M. Louis Perrée mai-

[illegible] qu'en aucun lieu l'ordre ait été troublé.

Le Gouvernement provisoire de la République française reçoit de toutes parts de nombreuses adhésions. Les officiers généraux de terre et de mer, les membres du conseil d'Etat, de la cour de cassation et des autres corps judiciaires s'empressent d'offrir leur concours.

Le directeur général des postes, M. Etienne Arago, écrivait hier soir au gouvernement provisoire :

Je reçois des courriers parvenus ce matin à Paris les nouvelles les *plus satisfaisantes* des départements qu'ils ont traversés. Partout la proclamation expédiée hier de Paris pour faire connaître l'éclatant triomphe remporté par les citoyens de Paris, et l'installation du gouvernement provisoire, a été accueillie avec les plus vives sympathies.

Les rapports de ces courriers se terminent par les renseignements ci-après :

Une compagnie de la ligne est arrivée par le train d'Amiens ; elle est arrêtée à Enghein,

De Lille, mouvement de troupes arrêtées probablement à Saint-Denis ;

Des lanciers, des fantassins rentraient, les premiers à Rambouillet, les seconds à Versailles.

On attendait, disait-on, un régiment, venant de Beauvais, à La Chapelle-Saint-Denis.

Les princesses ont été rencontrées près de Dreux par le courrier de Brest.

Courrier de Nantes. Pas de mouvements de troupes.

— Lille, mercredi au soir, a eu son émeute. L'avant-garde du 37e de ligne, mandé précipitamment de Paris et se rendant à la station du chemin de fer, fut saluée par ces cris : *Ne tirez pas sur nos frères* ! Le préfet, qui donnait un bal, fut rappelé à la pudeur. La boutique d'un armurier fut forcée. Le sang a peu coulé.

On écrit de Caen, le 23 au soir :

« Nous apprenons, à l'instant, qu'une adresse pour protester contre l'emploi de la force brutale et le massacre des citoyens par les ministres démissionnaires et pour demander leur punition, se signe en ce moment à Caen ; l'espace et le temps nous manquent pour l'insérer en entier. »

— Le 24 au soir, à la nouvelle des premières collisions de Paris une émeute a eu lieu à Amiens. Grâce à la conduite admirable de la garde nationale, on n'a pas eu d'accidents graves à déplorer. L'enthousiasme était général le lendemain.

— M. le préfet de la Seine-Inférieure annonce que la constitution du gouvernement de la République a été proclamée dans son département et accueillie avec le plus vif enthousiasme.

— A Troyes, un négociant a illuminé sa maison dans la soirée du 24, et on lisait sur un transparent : AUX BRAVES DÉFENSEURS DE NOS LIBERTÉS La population, attirée, par ce spectacle, à applaudi à plusieurs reprises.

— Les dernières correspondances de Lyon annonçaient qu'on s'y battait en même temps qu'à Paris.

—D'après les renseignemens fournis par les divers courriers de l'administration des postes, à leur retour des départemens, une certaine émotion commençait à agiter les populations à trente ou quarante lieues de Paris ; mais, à mesure qu'elles apprenaient qu'on les avait trompés par de fausses nouvelles, et qu'elles connaissaient la victoire du peuple, leur satisfaction et leur confiance éclataient en transports unanimes.

A Provins, les carabiniers, prêts à partir, ne s'étaient pas mis en marche.

— **Nous engageons les citoyens à prouver leur confiance dans le gouvernement actuel et leur désir de contribuer au rétablissement de l'ordre en s'empressant de payer les contributions chez les percepteurs.**

— La constitution de Toscane est copiée sur la charte et les lois françaises. La religion catholique est la religion de l'Etat ; les autres cultes sont tolérés.

— *Le Léonidas*, arrivé à Marseille dans la matinée du 12 février, a mouillé le 10 à Messine. La plus grande agitation régnait dans cette ville, où la nouvelle constitution avait été refusée. Un grand nombre de Palermitains venaient d'arriver avec de l'artillerie pour soutenir les Messinois. On se dispose à attaquer le fort de la marine, qui est pourvu d'une nombreuse garnison.

Du Travail pour tous !

MM. Hachette et comp. viennent de donner un excellent exemple en adressant la lettre suivante à M. Duverger, imprimeur.

Monsieur,

C'est un devoir pour tous les bons citoyens de donner leur concours au développement régulier et pacifique de nos institutions nouvelles.

Le devoir particulier des chefs de maisons commerciales et industrielles est d'assurer du travail aux ouvriers qui en demandent. Le travail produira le bon ordre, et le bon ordre donnera à la liberté une base inébranlable.

Que ce soit l'honneur de la Révolution de février 1848, aussi bien que de celle de juillet 1830, d'avoir éclaté et triomphé en trois jours, sans apporter avec elle la désorganisation du commerce et de l'industrie, et sans tarir un instant les sources de la richesse nationale.

Nous vous prions, Monsieur, d'organiser immédiatement pour le compte exclusif de notre librairie, trois presses à bras, pour lesquelles nous vous assurons un travail de trois mois.

Nous prenons aujourd'hui le même engagement avec trois autres imprimeries, celle de MM. Paul Renouard, Crapelet et Lahure, et Panboucke.

Veuillez, Monsieur, recevoir nos civilités cordiales.

L. HACHETTE ET COMP.

On lit dans la *Presse* :

La presse tout entière a donné un excellent exemple que doivent s'empresser d'imiter tous ceux qui ont des fabriques, des usines, des ateliers, des magasins, tous ceux, enfin qui exercent une industrie ou un commerce quelconque.

Tous les journaux ont paru.

Non seulement ils ont paru, mais ils ont fait des prodiges de tirage, grâce au concours dévoué et plein d'émulation des compositeurs,

[illegible] les approvisionnemens sont arrivés de toutes parts dans la capitale. On ouvrait les barricades pour frayer un passage aux voitures, on les soulevait, on les portait.

L'approvisionnement de Paris en farines est assuré pour 33 jours. Le nombre des sacs est de 80 000 représentant 127 700 quintaux.

Ce matin, l'approvisionnement de toutes les halles s'est effectué avec la plus grande facilité : les farines, la viande, les légumes et le poisson arrivent en abondance. Les cultivateurs sont assurés de trouver un placement avantageux pour toutes les denrées alimentaires.

— M. de Rothschild a envoyé à la mairie de Paris 50 000 francs pour les blessés, et il a fait savoir au gouvernement provisoire qu'il continuerait à tenir ses engagements avec l'Etat pour le dernier emprunt.

— Le conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen et au Havre a mis à la disposition du gouvernement provisoire les machines et le matériel nécessaire pour le transport gratuit des approvisionnements des habitants de la capitale.

Il serait regrettable que les citoyens oubliassent l'utilité des communications rapides et le secours qu'elles peuvent apporter.

On a ouvert au siége de la Compagnie des chemins de fer, rue d'Amsterdam, 15, une souscription pour les blessés et les veuves.

— Des ordres sont donnés à tous les commandants de la garde nationale des communes dans la circonscription desquelles sont les forts, pour en prendre possession au nom du gouvernement provisoire, et n'y laisser pénétrer qui que ce soit.

— La conduite d'un grand nombre de Polonais a été admirable dans nos belles journées. Ce sera une glorieuse page à ajouter à l'histoire de cette héroïque nation. Ils ont partout travaillé aux barricades, et en attendant le moment de rentrer dans leur chère et malheureuse patrie, ils vont demander au gouvernement provisoire l'autorisation de former une légion qui s'appellerait : *la Légion polonaise*.

Nous ne pouvons qu'applaudir de tout notre cœur à la noble inspiration de ces hommes qui ont si souvent versé leur sang au service de la France.

— Aujourd'hui, à deux heures, d ait avoir lieu le désarmement du 52e de ligne, caserné dans la rue la Pepinière ; les gardes nationaux et le peuple étaient venus sous les armes à la caserne pour les conduire à la mairie. Le colonel, en tête de son régiment, était parti pour se rendre à la mairie du 1er arrondissement, situé rue d'Anjou, afin d'y déposer les fusils, les sabres et les munitions dont ils étaient porteurs, lorsqu'un élève de l'Ecole polytechnique, monté sur un cheval et escorté par un cuirassier, est venu lire au colonel un arrêté signé à l'Hôtel-de-Ville, et d'après lequel le gouvernement provisoire laisse au 52e de ligne toutes ses armes et le maintient sur le cadre de l'armée pour le récompenser de la belle conduite qu'il a tenue lors des derniers évènements.

Les soldats ont retourné les crosses des fusils et sont rentrés à la caserne. Alors le colonel est monté au premier étage et a fait un discours dans lequel il a remercié le nouveau gouvernement en disant que lui, étant enfant du peuple, n'avait jamais voulu tourner les armes contre ses frères ; et il a terminé en criant, aux applaudissements de la foule : *Vive la Réforme ! vive la République !*

Désormais le 52e de ligne s'appellera : *Premier régiment de la République*.

— M. le général Duvivier a accepté le commandement de la garde nationale mobile, qu'il est chargé d'organiser.

— La Banque a payé aujourd'hui à bureau ouvert.

— L'ordre est parti aujourd'hui, par le télégraphe, de changer l'officier supérieur sous la surveillance duquel Abd-el-Kader avait été placé.

— Il y a eu des tentatives de révolte seulement aux prisons de la Conciergerie, de la Force et des condamnés de la Roquette ; mais elles ont été immédiatement et facilement réprimées ; les mises en liberté ont eu lieu seulement à la prison, mais la femme condamnée pour l'assassinat de la rue des moineaux est restée prisonnière.

— Des mesures aussi promptes qu'énergiques sont prises pour assurer la conservation des munitions de guerre renfermées à l'Ecole militaire et à Vincennes.

— Ce sont les Rouennais qui ont pris le mont Valérien après une attaque de cinq heures.

— La statue du duc d'Orléans a été enlevée cette nuit par les ordres du colonel Dumoulin, gouverneur du Louvre ; elle a été déposée ainsi que les bas-reliefs dans une des salles-basses.

Par un heureux à-propos la destination du piédestal a été changée et on lit sur ses faces ces inscriptions :

AUX CITOYENS MORTS POUR LA LIBERTÉ.
Le 24 février 1848.
LA REPUBLIQUE RECONNAISSANTE.

— Une blouse d'uniforme est réclamée par un grand nombre de gardes nationaux mobiles.

— Hier soir, M. Louis Blanc ayant rencontré à l'Hôtel-de-Ville M. Pelletan lui sauta au cou et l'embrassa à plusieurs reprises. Bravo ! c'est d'un bon augure !

— Nous adhérons complètement à l'opinion de la *Presse* à l'égard de M. de Lamartine. Du reste, l'union la plus parfaite existe dans le gouvernement provisoire.

— Les députés de l'ancienne opposition se sont ralliés au gouvernement provisoire.

— L'ambassadeur des Etats-Unis a annoncé au gouvernement provisoire qu'au nom de l'Amerique il reconnaît la République française.

— Louis-Philippe s'est embarqué hier à Tréport, sur *le Furet* ; la nouvelle en est parvenue hier soir au gouvernement provisoire. On prétend qu'à son arrivée en Angleterre il serait tombé mort d'une attaque d'apoplexie.

— Un délégué du gouvernement provisoire a été envoyé aujourd'hui dans chacun des cinq grands ports militaires : Brest, Cherbourg, Lorient, Rochefort, Toulon.

— Quelques individus se sont répandus dans Montmartre, porteurs de pétitions qu'ils cherchaient à faire signer pour appeler Henri V. Ces hommes ont été arrêtés par la garde nationale et mis en prison.

— Nous lisons dans une lettre particulière de Versailles, 24 février, à 3 heures après midi :

« Louis-Philippe est passé sur le boulevard de la Reine dans une petite voiture d'omnibus d'Auteuil. Après être resté une demi-heure à Trianon, il est parti par une porte de derrière pour se rendre à Eu sans une escorte. Il était dans un coupé pris à la poste de Versailles, il était accompagné de deux dames en noir, un individu en costume bourgeois était sur le siège.

— Une députation des banquiers de Paris a dû partir aujourd'hui, à trois heures et demie, de l'hôtel de M. Gouin et porter au gouvernement provisoire une souscription en faveur des blessés qui s'élevait déjà à 300 000 fr., et qu'on espère élever à la somme d'un million.

souillera pas. Les Peuples abandonnés à leurs généreux instincts ne mentent pas. C'est avec la voix du cœur que le Peuple français invite tous les autres Peuples à fraterniser avec lui.

L'Angleterre, l'Espagne et l'Italie comprennent que toute guerre avec la France serait aussi odieuse qu'impie. L'Allemagne, entravée dans sa marche progressive par l'Autriche, qu'elle traîne comme un boulet à ses pieds, va pouvoir enfin constituer l'œuvre de son unité. La Pologne, la Bohême et la Hongrie, délivrées du joug qui les oppressent, redeviendront les avant-postes de la civilisation contre la barbarie moscovite. Quant à la Russie, le temps est venu pour elle de montrer si elle veut entrer en communion complète avec l'Europe occidentale, ou si elle prétend jouer avec elle le rôle de Caïn.

Le cabinet de Pétersbourg n'aura sans doute pas oublié que la France républicaine de 1792, quoique déchirée par les factions, a néanmoins résisté victorieusement à toute l'Europe. Unie au dedans, forte au dehors, la France républicaine de 1848 saurait au besoin repousser par une *dernière guerre* toute aggression tendant à interrompre le cours de ses glorieuses destinées.

La seule propagande à faire.

Prêcher par l'exemple, c'est la meilleure manière d'avoir des amis et des imitateurs.

Etre heureux et libre, c'est le seul moyen d'engager les autres à entrer dans la même voie et à arriver au même but.

Qu'on nous permette une analogie prise dans la vie ordinaire.

Pour recommander un travailleur de premier ordre, nous n'allons pas forcer la pratique, la prendre au collet pour la traîner dans l'atelier de l'ouvrier, mais nous montrons l'ouvrage du maître et nous donnons son adresse.

Pour faire adopter la République à l'Europe, il faut lui prouver par le fait que la République française donne la plus grande somme d'ordre alliée à la plus grande somme de liberté.

Quand les peuples étrangers demanderont notre concours, nous ne le leur refuserons pas, mais, jusqu'à ce temps, la France n'a d'autre propagande à faire que d'employer toute son intelligence, toute sa force, tous ses talents, tout son travail, pour le bonheur de tous, pour l'ordre et la liberté de la première République de l'Univers.

Question élémentaire.

Citoyens, donnons de la force au gouvernement provisoire. Il en a besoin pour la grande œuvre qu'il entreprend pour le bien du peuple.

Il faut qu'il organise avant tout l'armée et l'administration civile de la République.

L'organisation sociale de la commune viendra ensuite.

Que faudra-t-il organiser dans la commune? Le travail et la répartition des bénéfices du travail; l'éducation et la moralité des familles.

Quelles sont les bases du travail? la terre et les ateliers, les instruments et le crédit.

Les produits de la commune doivent nourrir tous les habitans de la commune. Le devoir des propriétaires, c'est d'organiser le travail pour les adultes, l'éducation pour les enfans, les ateliers agricoles et manufacturiers, les crèches, les salles d'asiles, les écoles primaires et professionnelles.

On pourra organiser le travail de diverses manières, selon les pays, les habitudes et les besoins des peuples.

Ces questions d'organisation devront être mises à l'étude pour le bien du peuple; elles seront discutées et résolues par l'Assemblée nationale.

Pour le moment, n'embarrassons pas la marche du gouvernement en lui demandant la solution de toutes les questions sociales. Sa tâche est immense. Que les bons citoyens lui donnent confiance concours!

Par des raisons que tout le monde comprendra, les paiements ont été interrompus dans les maisons de commerce et de banque pendant les journées des 24 et 25 février.

Quelques-unes d'entre elles les ont repris dans la matinée du 26, mais le désordre qui règne encore dans les transactions, la mesure, excellente d'ailleurs, prise par le gouvernement provisoire pour la prorogation des échéances; les difficultés qu'ont éprouvés récemment les recouvrements dans Paris, et d'autres causes encore dont l'énumération serait superflue, auraient pû donner lieu, de la part de quelques négociants, banquiers ou industriels, à fermer leur caisse quelques jours encore. Dans cette position, afin que la situation fût égale pour tous, que la conservation, d'ailleurs très légitime du crédit de chacun fût assurée, une mesure générale a été adoptée, celle de différer de quelque temps la reprise universelle des opérations.

Ce délai s'explique parfaitement; il ne saurait manquer d'être très court, et la confiance publique, plus que jamais nécessaire au mouvement d'argent et de crédit, sur lequel repose le sort de l'industrie et du travail, n'en doit recevoir aucune atteinte. Nous considérons, au contraire, la mesure prise à cet égard comme combinée sagement dans l'intérêt de tous; tous les efforts tendent à abréger le délai d'interruption, et les opérations vont reprendre incessamment leur cours habituel et régulier.

Le gouvernement provisoire s'engage à garantir à l'ouvrier ses moyens d'existence par le travail.

Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens.

Par cela seul, le gouvernement provisoire tranche nettement avec les gouvernements qui l'ont précédé.

Honneur au gouvernement provisoire!

Il est vrai qu'un pouvoir issu de la victoire du Peuple ne pouvait pas moins faire en faveur du Peuple.

Faut-il cependant exiger et attendre du Gouvernement une solution immédiate et complète de la grande question de l'organisation du travail? Non, sans doute. Mais il faut lui savoir gré de

Les placards affichés dans Paris depuis quelques jours n'émanent pas tous du gouvernement; cependant ils sont presque tous affichés sur papier blanc, ce qui pourrait amener un peu de confusion dans les esprits. Dans l'intérêt du bon ordre, qui se rétablit partout spontanément, nous conseillons aux citoyens d'afficher sur papier de couleur et d'observer la loi qui réserve le papier blanc aux proclamations officielles.

Le gouvernement provisoire a adressé la proclamation suivante à l'armée :

Généraux, officiers et soldats!

Le pouvoir, par ses attentats contre les libertés, le Peuple de Paris, par sa victoire, ont amené la chute du gouvernement auquel vous aviez prêté serment. Une fatale collision a ensanglanté la capitale. Le sang de la guerre civile est celui qui répugne le plus à la France. Le Peuple oublie tout en serrant les mains de ses frères qui portent l'épée de la France.

Un gouvernement provisoire a été créé; il est sorti de l'impérieuse nécessité de préserver la capitale, de rétablir l'ordre et de préparer à la France des institutions populaires analogues à celles sous lesquelles la République française a grandi la France et son armée.

Vous saluerez, nous n'en doutons pas, ce drapeau de la patrie remis dans les mains du même pouvoir qui l'avait arboré le premier. Vous sentirez que les nouvelles et fortes institutions populaires qui vont émaner de l'assemblée nationale ouvrent à l'armée une carrière de dévouement et de services que la nation libre appréciera et récompensera mieux que les rois.

Il faut rétablir l'unité de l'armée et du peuple, un moment altérée.

Jurez amour au Peuple, où sont vos pères et vos frères! Jurez fidélité à ses nouvelles institutions, et tout sera oublié, excepté votre courage et votre discipline. La liberté ne vous demandera plus d'autres services que ceux dont vous aurez à vous réjouir devant elle, et à vous glorifier devant ses ennemis!

Les membres du Gouvernement provisoire,

Signé, Garnier-Pagès,
Lamartine.

Voici une autre proclamation relative à l'abolition de la peine de mort en matière politique. Nous applaudissons vivement à la pensée qui l'a dictée :

Le Gouvernement provisoire, convaincu que la grandeur d'âme est la suprême politique, et que chaque révolution opérée par le Peuple français doit au monde la consécration d'une vérité philosophique de plus;

Considérant qu'il n'y a pas de plus sublime principe que l'inviolabilité de la vie humaine;

Considérant que dans les mémorables journées où nous sommes, le Gouvernement provisoire a constaté avec orgueil que pas un cri de vengeance ou de mort n'est sorti de la bouche du Peuple;

Que dans sa pensée la peine de mort est abolie en matière politique, et qu'il présentera ce vœu à la ratification définitive de l'Assemblée nationale;

Le Gouvernement provisoire a une si ferme conviction de la vérité qu'il proclame au nom du Peuple français, que si les hommes coupables qui viennent de faire couler le sang de la France étaient dans les mains du Peuple, il y aurait à ses yeux un châtiment plus exemplaire à les dégrader qu'à les frapper.

Un arrêté affiché aujourd'hui décrète l'établissement immédiat d'ateliers nationaux.

Un autre décret est ainsi conçu :

Le Gouvernement provisoire déclare que le drapeau national est le drapeau tricolore, dont les couleurs seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République Française; sur ce drapeau sont écrits ces mots : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, Liberté, Egalité, Fraternité, trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques, dont ce drapeau est le symbole, en même temps que ses couleurs en continuent les traditions.

Comme signe de ralliement, et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les Membres du Gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau.

La proclamation suivante a été affichée ce soir :

Citoyens, la royauté, sous quelque forme que ce soit, est abolie.

Plus de légitimisme, plus de bonapartisme, pas de régence.

Le Gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre impossible le retour de l'ancienne dynastie et l'avènement d'une dynastie nouvelle.

La République est proclamée.

Le peuple est uni.

Tous les forts qui environnent la capitale sont à nous.

La brave garnison de Vincennes est une garnison de frères.

Conservons avec respect ce vieux drapeau républicain dont les trois couleurs ont fait avec nos pères le tour du monde.

Montrons que ce symbole d'égalité, de liberté, de fraternité, est en même temps le symbole de l'ordre et de l'ordre le plus réel, le plus durable, puisque la justice en est la base et le peuple entier l'instrument.

Le Peuple a déjà compris que l'approvisionnement de Paris exigeait une plus libre circulation dans les rues de Paris, et les mains qui ont élevé les barricades ont, dans plusieurs endroits, fait dans ces barricades une ouverture assez large pour le libre passage des voitures de transport.

Que cet exemple soit suivi partout; que Paris reprenne son aspect accoutumé, le commerce, son activité et sa confiance; que le Peuple veille à la fois au maintien de ses droits, et qu'il continue d'assurer, comme il l'a fait jusqu'ici, la tranquillité et la sécurité publiques.

Voici quelques nouvelles proclamations du gouvernement provisoire de la République :

A LA GARDE NATIONALE.

L'ennemi n'a pu nous vaincre; il veut déshonorer notre victoire!

Des malfaiteurs sèment autour de Paris la dévastation et l'incendie.

Que le peuple armé se lève tout entier pour les faire disparaître.

L'union de la garde nationale et des héroïques citoyens qui étaient derrière les barricades a foudroyé la tyrannie, que cette union écrase l'anarchie.

Que les premiers jours de notre République soient aussi purs que son triomphe a été glorieux.

[illegible] rang à la tête des peuples de l'Europe. Les Belges, les Italiens, les imitent. Tous les autres peuples vont les suivre et se lever aux cris sacrés de liberté, égalité et fraternité.

Le commandant-général,
Courtais.
Le chef d'état-major provisoire,
Guinard.

Le délégué de la République au département de la police, M. Caussidière, vient de donner l'ordre de rétablir sur tous les monuments publics la devise de la République:

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Les concierges des divers monuments sont chargés de requérir immédiatement tous ouvriers à cet effet. »

Voici le décret que le gouvernement provisoire vient de publier sur la prorogation des échéances commerciales :

Art. 1er. Les échéances des effets de commerce payables à Paris depuis le 22 février jusqu'au 15 mars prochain inclusivement, seront prorogées de dix jours, de manière à ce que les effets échus le 22 février ne soient payables que le 3 mars, et ainsi de suite.

Art. 2. Tous protêts, recours en garantie et prescriptions mentionnés en l'article 1er, sont également suspendus et prorogés pendant dix jours.

Le maire de Paris, averti que des citoyens ont manifesté l'intention de détruire les résidences qui ont appartenu à la royauté déchue, afin de faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges de la tyrannie,

Leur rappelle que ces édifices appartiennent désormais à la nation;

Que, d'après une résolution prise par le gouvernement provisoire, ils doivent être vendus pour leur prix être affecté au soulagement des victimes de notre glorieuse révolution,

Et aux dédommagements que réclament le commerce et le travail.

Il invite donc tous les bons citoyens à se souvenir que les édifices nationaux sont placés sous la sauvegarde du Peuple.

M. Carnot inaugure son arrivée au ministère de l'instruction publique et des cultes en rouvrant les chaires brutalement fermées de MM. Michelet et Quinet. On nous communique les lignes suivantes du ministère de l'instruction publique et des cultes :

MM. Michelet et Quinet, sur l'invitation de M. le ministre provisoire de l'instruction publique, continueront leur enseignement au Collège de France. Leurs premières leçons auront lieu au commencement de la semaine prochaine.

A la suite des grandes journées des 23 et 24 février, deux jours de congé avaient été accordés à tous les élèves des colléges de Paris et de Versailles. Les études reprendront leur cours lundi prochain 28. Toutes les familles sont invitées à remettre leurs enfants à MM. les proviseurs et directeurs dans la soirée du dimanche 27.

Fête républicaine.

Demain, 27 février, à deux heures, MM. Arago, Dupont (de l'Eure), Albert, ouvrier, Armand Marrast, Ferdinand Flocon, Lamartine, Marie, Louis Blanc, Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, membres du gouvernement provisoire de la République française, partiront de l'Hôtel-de-Ville pour se rendre à la colonne de Juillet, où sera inaugurée, devant la garde nationale et le peuple, fraternellement unis, la grande date de la liberté reconquise.

Souscription nationale en faveur des blessés de la Révolution.

Les banquiers de Paris viennent de donner spontanément une preuve de patriotisme qui les honore. Ils ont ouvert en faveur des blessés de février une souscription qui, en moins d'une heure, a été couverte d'un grand nombre de signatures et a produit 211 500 fr. Cette somme, mise par M. Gouin, au nom des banquiers de Paris, à la disposition du Gouvernement provisoire de la République, est non seulement un acte d'humanité, mais encore un acte d'éclatante adhésion à l'ordre nouveau.

A. Gouin et comp., 15.000 fr.—Perrier frères, 12,000 fr.—Baudon et comp., 15,000 fr. — Mallet frères, 12,000 fr. — Delessert et comp., 12 000 fr. — Fould et Fould-Oppenheim, 12,000 fr. — Ganneron et comp., 15,000 fr.—Béchet, Dethomas et comp., 15,000 fr.—A. d'Eichtal, 12 000 fr. — Paccard-Dufour et comp., 4,000 fr. — Lecointe, Desarts et comp., 4,000 fr.—Delahanse et comp., 4,000 fr.—A. Dassier, 4,000 fr.—A. Seillière, 4,000 fr. — Clavelle, Doisy et Pinart, 4,000 fr. —A. Marcuart et comp., 4,000 fr. — Chauvileau et comp., 1,500 fr. — F. Durand et comp., 4 000 fr.—Schneider et comp., 1,500 fr.—Pillet-Will et comp., 12,000 fr. — Blacque, Certain, Drouillard et comp., 1 500 fr. — Jacques Lefebvre, 4,000 fr.—Gabriel, Odier, 3,000 fr. — Thurneyssen et comp., 6,000 fr.—Ferrère-Laffitte, 10 000 fr. — Blanc Mathieu et comp., 6,000 fr. — A. de Waru et comp., 3,000 fr.—Hottinguer et comp., 12,000 fr.—Total, 211,500 fr.

—Le conseil de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation a voté dans sa séance de ce jour une somme de trois mille francs pour contribuer au soulagement des citoyens blessés dans les dernières journées en combattant pour la liberté.

Le conseil s'estime heureux de donner cette marque d'adhésion au Gouvernement provisoire de la République.

— La chambre des avoués du tribunal de première instance de la Seine a décidé qu'une somme de 6.000 fr. sera offerte au nom de la compagnie des avoués, au Gouvernement provisoire de la République, pour être appliquée à secourir les blessés.

Belgique.

Les journaux belges ne sont pas arrivés aujourd'hui à Paris.

Un journal publie les lignes suivantes sur l'abdication de Léopold de Belgique :

On a laissé au roi Léopold une heure pour faire ses préparatifs de départ.

Le monarque déchu s'est dirigé avec sa famille sur Ostende par le chemin de fer, et de là il est parti pour l'Angleterre. Les seuls journaux ou correspondances de Londres reçus à Paris portent la date du

[illegible] — Voici le programme des dispositions générales de la révision du pacte fédéral : I. 1° Rapport de la souveraineté des cantons à la Confédération ; 2° garantie du pacte ; 3° système militaire ; 4° relations dans l'intérieur et dans l'extérieur ; 5° système des finances ; II. 6° postes ; 7° monnaies ; 8° poids et mesures ; 9° fabrication de la poudre. — *Autorités fédérales* : 1° Diète ; 2° conseils fédéraux ou système du Vorort ; 3° chancellerie de la Confédération ; 4° tribunal fédéral ; 5° siége des autorités fédérales. III. Révision de la Diète fédérale. IV. Dispositions finales. (Le programme sera encore augmenté.)

L'Autriche exaspère la Lombardie. — La France vient de montrer ce qu'on gagne à ces provocations. On écrit de Vienne au *Correspondant de Nuremberg* : « Les évènements graves qui ont eu lieu dans ces derniers temps dans la Lombardie ont déterminé le gouvernement à y faire proclamer la loi martiale. On a déjà donné les ordres nécessaires à l'archiduc vice-roi. La conférence d'État avait longtemps hésité à prendre une résolution sur ce point ; mais l'imminence du danger n'a plus permis aucune temporisation. »

A Vienne, comme dans les provinces, on redemande l'argent des Caisses d'épargne, ce qui indique une grande méfiance. Les Caisses d'épargne, pour satisfaire à toutes ces demandes, sont obligées non-seulement de dénoncer des emprunts hypothèqués, mais encore de se défaire des obligations d'État qu'elles ont entre les mains. Les capitalistes de Vienne, de même que ceux de la capitale, font également des ventes considérables.

— La fabrique de cigares de la ville est fermée à Venise, on n'en vend plus. Un comité de dames s'est organisé pour veiller à la nourriture et à l'entretien des ouvriers sans travail.

— Une grande agitation règne dans les provinces rhénanes. Le gouvernement prussien fait tous ses efforts pour en arrêter l'explosion. C'est dans ce but que l'ordre vient d'arriver à Coblentz de mettre un régiment d'infanterie et une ou deux batteries d'artillerie sur pied de guerre.

Une manifestation solennelle, de nature à porter la sécurité et la confiance dans tous les esprits a été faite aujourd'hui par des femmes, par des mères de familles, par des enfants.

Un imposant cortége, composé des dames inspectrices et patronesses des crèches, salles d'asile et ouvroirs de Paris, auquel on avait adjoint un grand nombre d'enfants, a traversé lentement la ville dans ses quartiers les plus populeux et s'est rendu au siége du gouvernement provisoire, pour hâter l'organisation définitive des institutions qui assureront désormais à l'enfance les soins maternels et l'éducation.

Le cortége, entouré par des ouvriers en armes et des gardes nationaux, a été l'objet des démonstrations les plus éclatantes de respect et de sympathie. Partout la foule s'est rangée avec vénération en saluant le drapeau de la République et les bannières sur lesquelles on lisait les inscriptions suivantes :

Education pour tous les enfants du Peuple.

— —

Crèches, salles d'asile, écoles, apprentissage.

— —

Principe sacré de la famille.

—

Laissez venir à moi les petits enfants.

—

Sous une dernière bannière étaient inscrits ces mots :

UNION DES CULTES.

FRATERNITÉ UNIVERSELLE.

Puis marchaient ensemble des différents cultes : le grand rabbin israélite, des prêtres catholiques, un pasteur protestant.

Le Peuple, qui comprend si bien toutes les grandes idées, a accueilli avec une profonde sympathie cette généreuse manifestation, ce premier pas vers l'organisation de la famille sociale.

— Toutes les Ecoles se sont associées à la Révolution avec un admirable élan. Chacun sait quelle part ont prise aux glorieux événements de ces derniers jours les élèves de l'Ecole polytechnique, les étudiants en droit et en médecine. Ce sont les officiers de santé et les élèves du Val-de-Grâce qui ont dirigé le Peuple vers Saint Cyr pour y fraterniser avec l'Ecole militaire. Enfin, les élèves de l'Ecole d'Alfort sont venus nous apprendre eux-mêmes qu'ils s'étaient mis à la disposition du gouvernement provisoire.

— Un commandant de la garde nationale est venu, *le 24 février*, à *huit heures du matin*, porter au citoyen Sobrier, chef de la barricade Mazagran, la pièce suivante :

AVIS AU PUBLIC.

« Le roi, usant de sa prérogative constitutionnelle, a confié à MM.
» Thiers et Barrot (Odilon) le soin de former un cabinet. En même
» temps il a remis au maréchal Bugeaud, duc d'Isly, le commandement
» en chef des gardes nationales et des troupes.

» Paris, le 24 février 1848.

» Maréchal duc d'ISLY. »

Le citoyen Sobrier a répondu : « A bas le tyran ! Vive le Peuple !
» Vive la France démocratique ! »

— Avant-hier jeudi, le peuple a dit son dernier mot à la royauté dans une de ces inspirations grandioses et poétiques dont les ouvriers de Paris ont toujours su tirer des effets d'une couleur si vive et si inattendue.

Le peuple, après avoir enlevé le fauteuil doré de la salle du trône, l'a porté à bras, avec soin jusqu'à la place de la Bastille. Rien de plus extraordinaire que cette marche triomphale le long des boulevards, à travers les barricades, au son d'un seul tambour battant la charge et de cymballes frappant obstinément sur le même rhythme monotone, et accompagné d'une foule de combattants portant presque tous quelques oripeaux arrachés aux garderobes ou aux tentures des appartements.

Arrivé au pied de la colonne, le cortége a fait, toujours dans le plus grand ordre, le tour de la grille. Ensuite les porteurs ont hissé le fauteuil sur le soubassement en marbre blanc, tandis que plusieurs des citoyens qui accompagnaient se groupaient autour, et que les musiciens prenaient place sur le socle immédiatement au-dessus du fauteuil de bois doré. Alors on mit le feu à la paille accumulée dessous, et bientôt, aux acclamations de la foule immense qui encombrait la place, au bruit des décharges de milliers de fusils, le dernier siége de la royauté éclairait de reflets rouges l'inscription qui consacre cette autre justice du peuple, si prompte et si forte, et pourtant sitôt oubliée !

— On nous communique les détails suivants sur la fuite de Louis-Philippe après l'acte d'abdication :

Louis-Philippe traversa le jardin des Tuileries sous l'escorte de la garde nationale à cheval et de cuirassiers, deux cents hommes en tout. Il eut de la peine à gagner l'obélisque, où l'attendait un coupé à un cheval. Comme il y montait, un homme du peuple s'approcha de lui ; Louis-Philippe lui mit la main sur le bras, et se jeta précipitamment dans la voiture, qui partit au galop.

Les princesses le suivaient dans un cabriolet ; les dames étaient derrière les voitures. Tout le long du Cours-la-Reine, l'escorte fut assaillie de pierres. Elle quitta Louis-Philippe à Saint-Cloud. De là, ce prince gagna Trianon, et une collecte fut faite dans les rangs de la troupe pour lui fournir l'argent nécessaire à son voyage. On le suppose arrivé maintenant au Tréport.

(*Journal des Villes et des Campagnes.*)

— Un enfant du peuple mort sur les barricades, M. Sébastien Mirault, âgé de 19 ans, a été reconduit aujourd'hui à sa dernière demeure, ou plutôt à sa demeure provisoire, car la reconnaissance nationale ne tardera pas, sans doute, à se manifester à l'égard des victimes de notre affranchissement. Des gardes nationaux, des hommes du peuple armés, des citoyens de toutes les classes se pressaient derrière cet humble cercueil porté par les amis de ce jeune défenseur de la patrie. Des rubans rouges attenant au cercueil étaient tenus par des jeunes gens vivement pénétrés de leur mission. Sur le passage du convoi, les hommes armés rendaient les honneurs militaires ; la population entière saluait avec un frémissement religieux de reconnaissance et de respect. Sur le bord de la tombe, un de nos amis a prononcé quelques mots qui peuvent se résumer ainsi :

« Citoyens et amis, dans les jours où nous sommes, une cérémonie funéraire a plus de solennité que dans les temps ordinaires. Au lieu d'une vaine pompe funèbre, le corps est porté par des amis qui font franchir nos barricades au corps de la victime, un peuple tout entier palpite d'une sainte émotion, et mêle des cris d'une sublime espérance à ses acclamations de regrets et de sympathies. Le pauvre enfant que nous allons quitter abandonne la terre au moment où il semble que cette terre va devenir moins indigne de son âme généreuse et dévouée ; il meurt quand nous allons vivre d'une vie nouvelle ; il s'endort alors que la patrie se réveille ! Il était au printemps de sa vie, mais il souffrait d'un mal qui assombrissait cette belle saison de l'existence, parce qu'il vivait sous un ordre de choses qui n'avait rien à dire à la jeunesse qu'il ne comprenait pas. Il aspirait au mieux avec ce qu'on pourrait appeler l'enthousiasme du pressentiment, et son âme allait enfin s'épanouir quand Dieu l'a rappelée vers lui, ce Dieu de justice, d'amour et de liberté, auquel le dernier acte de sa vie a été un dernier hommage.

» Citoyens et amis, que nos cœurs s'harmonisent sur cette tombe qui va renfermer un de nos frères, qui, quoique bien jeune, est peut-être un de nos aînés en abnégation et en dévoûment. Proclamons encore une fois, en présence de la majesté du tombeau, le serment de notre [illegible] sans danger. » Ce langage, approuvé par les autres camarades, influa tellement sur cet homme, qu'au lieu de répondre, il prit la main de cet ami inconnu et la porta à ses lèvres les larmes aux yeux.

Ceci ne peut-il pas passer pour une bonne leçon de morale républicaine ?

— La Société républicaine centrale s'est constituée aujourd'hui rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45, salle Tivoli. La seconde séance aura lieu demain, à deux heures.

— Le peuple a applaudi avec transport les paroles de M. Lamartine lorsqu'il a annoncé l'abolition prochaine de la peine de mort.

— Le commissaire de la Bourse, au ministre de l'intérieur, à la date de ce jour, 25 février :

« Sur l'ordre du gouvernement provisoire à nous transmis par M. Garnier-Pagès, maire de Paris, a été, vers une heure et demie, ouverte au public, mais sans qu'il ait été possible de réunir assez d'agents de change pour procéder à la reprise des opérations légales du parquet.

» L'absence de ces officiers ministériels se trouve expliquée par le service qu'ils font dans la garde nationale et par la persuasion où ils étaient que, d'après les ordres que nous avions reçus ce matin de M. le délégué de la préfecture de police, l'ouverture de la Bourse serait encore différée.

» Le public, auquel nous avons cru devoir annoncer l'impossibilité de la reprise des opérations du parquet, a paru généralement apprécier l'opportunité de notre démarche. »

— Le 23, les barricades Transnonain et des Gravilliers ont été défendues avec une résistance incroyable ; les ouvriers qui les gardaient avaient juré de mourir sur leurs pavés plutôt que de céder. Bien que les troupes eussent évacué les rues environnantes, ils ont constamment refusé de se retirer. Liberté, réforme, amnistie ou la mort ! c'était leur cri.

— Aux barricades des Innocents, un jeune homme du quartier des Écoles encourageait à la résistance les plus héroïque, haranguait le peuple et les gardes nationaux, et discutait avec une rare logique tous les termes des fausses et fallacieuses proclamations que les officiers d'état-major apportaient à tout moment. Mensonges, que tout cela, disait-il, nous voulons réforme et amnistie, et nous les aurons.

Au moment où un peloton de la ligne s'apprêtait à faire feu, ce jeune homme, levant ses bras et découvrant sa poitrine, s'avance au-devant des soldats, et leur crie : « Vous voulez donc nous assassiner, nous sommes sans armes, et aussitôt les fusils se relèvent devant ce mouvement de courage.

Le poste des Innocents a été occupé par le peuple qui, dans sa colère, a brisé tout le mobilier du commissaire de police du quartier des Halles, et en a fait une barricade. Tout a été détruit, et nous avons craint pour la vie d'un individu qui emportait un livre. Nous détruisons, disaient ces braves gens, mais nous ne volons pas.

A mort les voleurs.

Sur le Pont-Neuf, un jeune homme paraissant être un étudiant, a réussi par ses paroles fermes et conciliantes à rendre neutre une compagnie de cuirassiers. Vos ordres sont affreux, disait-il, vos chefs sont des lâches et des traîtres, on veut faire de vous des assassins.

Moi, assassin ! s'écrie le vieux capitaine, en montrant sa décoration et en frappant sa poitrine. Je suis homme d'honneur, mon épée ne sera pas souillée du sang français, et aussitôt il la mit dans le fourreau aux applaudissements des patriotes.

— Les barricades du quartier latin ont été faites avec une rapidité et une force vraiment extraordinaires et imposantes. Les étudiants et les ouvriers s'entendaient comme par enchantement. C'étaient la tête et les bras de la Révolution comme la garde nationale en a été la sauvegarde.

La barricade Bussy était une véritable forteresse, flanquée et précédée d'autres barricades tout aussi imposantes, dans les rues de Seine, de Bussy, Mazarine, Dauphine, Saint-André des Arts et de l'Ancienne-Comédie. Plus de quatre cents jeunes gens bien armés, bien disciplinés et bien soutenus par les habitants qui leur fournissaient des vivres, étaient dans cette petite place de guerre. On peut dire que c'est elle qui a préservé son quartier, les troupes n'ayant jamais osé quitter le Pont-Neuf. Les femmes, les enfants cassaient des bouteilles, des porcelaines, des cristaux, et en répandaient les débris sur le pavé, pour entraver la marche de la cavalerie.

Les vieillards encourageaient les combattants, qui chantaient tous nos airs nationaux. Des ambulances étaient organisées, des pharmaciens, des chirurgiens, tout y était.

On ne pensait encore à rien à la Chambre, que la République était née et proclamée sur la barricade de Bussy.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Un Numéro double en Revue hebdomadaire : 1 an, 15 f., 6 mois, 8 f., 3 mois, 5 f. — Un Numéro double en Revue de quinzaine : 1 an, 6 f., 6 mois, 3 f. — Un Numéro double en Revue mensuelle : 1 an, 3 f.

Le Journal quotidien.	Paris.	1 an 40 f.	6 mois 20 f.	3 mois 10 f.	1 mois 4 f.
	Départ[s].	— 48	— 24	— 12	— 5
Pays étrangers à surtaxe de poste.		— 68	— 34	— 17	— 7

• Le prix des N[os] doubles en Revue est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an p[r] le N° de huitaine ; de 2 f. id. p[r] le N° de quinzaine, et de 1 f. id. p[r] le N° mensuel.

On s'abonne à Paris, RUE DE BEAUNE, 2, au bureau du journal ; Chez Brullé, éd[r] de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, Illes, Mondé-aux-Bois, 8.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent : Pour le Journal quotidien, du 1er et du 16 de chaque mois, et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp[ie]., 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.
La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La Réforme sociale est le but ; la République est le moyen.
Tous les Socialistes sont Républicains ; tous les Républicains sont Socialistes.

Dimanche 27 février 1848.

QUATRE HEURES DU SOIR.

UN MINISTÈRE POUR LES TRAVAILLEURS.

LE MINISTÈRE DU PROGRÈS.

Afin de maintenir cette admirable concorde entre tous les citoyens qui fait la gloire de la dernière Révolution, il est essentiel de préparer dès à présent la solution de toutes les questions qui intéressent le travailleur, il faut mettre à l'ordre du jour les améliorations sociales qui se concilient avec un respect absolu pour les principes de la famille et de la propriété.

Chaque ministère est créé pour des besoins administratifs spéciaux et actuels ; il n'en existe pas encore un qui ait pour mission de regarder vers l'avenir et d'étudier dans sa généralité la question économique. Cette étude est essentielle aujourd'hui. Ce n'est pas trop d'un ministère pour l'accomplir.

La pétition qu'on va lire demande la création d'un ministère du progrès. L'homme chargé de cette mission devrait être choisi parmi les membres déjà connus et acceptés du gouvernement provisoire.

Le Peuple ne s'est pas battu seulement pour obtenir la Réforme electorale et la Réforme parlementaire.

La République, qui a été proclamée, n'est que la meilleure forme de Gouvernement.

Ce que le Peuple réclame, ce sont des Réformes économiques ; c'est qu'on améliore réellement la condition morale et matérielle de tous les travailleurs.

En conséquence, les soussignés demandent au Gouvernement provisoire

LA CRÉATION IMMÉDIATE D'UN MINISTÈRE DU PROGRÈS.

Ce Ministère devra avoir pour mission de préparer l'organisation du travail déjà promise et de réaliser toutes les légitimes espérances du Peuple.

Cette pétition est déjà propagée par un grand nombre de citoyens. Nous indiquerons ce soir tous les endroits où on peut la signer. Elle se signe dès à présent aux bureaux de la la *Patrie*, du *Courrier français*, du *Commerce*, et de la *Démocratie pacifique*.

UNION DES SOCIALISTES.

Tous les amis de l'ordre ont compris dans quel sentiment nous avons reproduit hier la déclaration de M. Cabet. Rien n'était plus propre à calmer toute inquiétude, à dissiper toute injuste prévention que de porter au public la connaissance de ce fait : le chef des communistes icariens inscrit sur son programme : POINT D'ATTEINTE A LA PROPRIÉTÉ ! Non, point d'atteinte matérielle, point d'attaque en théorie non plus. L'Assemblée constituante va se réunir. Tous les éléments de la nation, tous les intérêts, tous les droits y trouveront des organes, et les grandes questions qui intéressent à la fois le capitaliste et le travailleur y seront discutées, résolues au point de vue de la conciliation universelle.

En attendant que le pouvoir législatif ait entrepris ses grands travaux, les socialistes de toutes les écoles doivent éviter les formules exclusives, ajourner la discussion des questions qui les divisent, se borner à mettre en lumière ces grandes idées de prévoyance sociale, d'association agricole et industrielle, d'abolition de la misère par le travail sur lesquelles ils sont déjà d'accord et qui chaque jour pénètrent plus avant dans les esprits.

Socialistes ! nous prêchons la fraternité à tous les hommes ; sachons la réaliser d'abord entre nous !

C'est afin de rallier à l'ordre, au gouvernement, à la propriété, à la famille, tous les socialistes sans distinction ; c'est afin d'effacer jusqu'au souvenir de toute polémique blessante que nous avons publié le programme de M. Cabet, et que nous avons, hier soir, député vers lui celui de nos rédacteurs qui avait le plus souvent et le plus vivement soutenu la discussion avec son journal.

M. Cabet a compris cette manifestation fraternelle.

Tous les icariens sont des hommes de cœur, ils serreront les mains qui leur sont tendues : UNION DES SOCIALISTES POUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE ET DE LA PAIX, POUR L'AFFERMISSEMENT DE LA CONFIANCE ; ACCORD ET FRATERNITÉ DANS TOUTES LES AMES !

FRÈRES !

Un gouvernement corrompu croyait avoir corrompu toute la nation avec lui.

Les insensés ! ils oubliaient que la PROBITÉ et le DÉVOUEMENT, si on voulait les chasser de la terre, trouveraient toujours un refuge dans le cœur des masses populaires.

La grande Révolution que nous venons d'accomplir a été provoquée par la réaction de l'HONNÊTETÉ contre la CORRUPTION.

Le monde entier nous contemple, prêt à nous imiter.

Il n'y a que des malfaiteurs se glissant perfidement dans nos rangs qui puissent tenter d'enlever à notre Révolution ce caractère sacré.

Mais le peuple, cette synthèse de tous les grands sentiments, n'oublie pas que tous les citoyens sont solidaires de l'honneur de la France.

Le trône a été brûlé au pied de la colonne de Juillet, brûlons-y aussi l'échafaud.

Accord des principes.

Le *National*, la *Presse*, le *Commerce*, le *Courrier*, en un mot toute la presse est d'accord sur la politique extérieure et sur l'attitude nouvelle qui convient à la France vis-à-vis de l'étranger. Cet accord est dû à la discussion pacifique de la presse depuis dix-huit ans. Les premiers nous avons prêché la propagande de la force morale, de l'exemple et de la persuasion. Il n'est plus question des conquêtes territoriales. Le *National* d'aujourd'hui le déclare lui-même. Nous sommes heureux de cette fraternité des idées, qui est l'avant-courrière de la fraternité de tous les Peuples.

Pas de justice sommaire !

Le Peuple, dans son horreur profonde de tous les attentats, et surtout de ceux qui compromettent aux yeux du monde sa probité, sa loyauté, le Peuple se laisse quelquefois entraîner à exécuter sur place les malfaiteurs pris en flagrant délit. C'est un noble sentiment qui l'excite ; mais c'est une faute qu'il commet, et cette faute va précisément contre le but qu'il se propose.

Tous les citoyens sont aujourd'hui commis à la garde de l'ordre public, tous ont le droit, le devoir de saisir au collet les malfaiteurs, les perturbateurs de tous les ordres et de les conduire aux postes, à la préfecture de police.

Ainsi faisant, ils donneront à ces exemples de justice une solennité qui en décuplera l'effet, tandis qu'un meurtre, si mérité qu'il soit, place un cadavre dans la rue, et un cadavre dans la rue c'est le prétexte de mille calomnies, de mille terreurs, c'est une cause de désordres. Or, c'est le désordre que l'on veut éviter.

— Hier, vers une heure, une compagnie du 21e de ligne et des hommes du Peuple armés, commandés par des officiers de la garde nationale et un élève de l'Ecole polytechnique, ont conduit à la Préfecture de police une vingtaine de voleurs. Chacun de ces voleurs était sous la garde de deux soldats d'infanterie.

Les Oppresseurs des Peuples peuvent seuls avoir intérêt à ce que notre Revolution soit deshonorée par des actes de désordre. Il leur importe de maintenir cette devise infernale : antagonisme de l'ordre et de la liberté.

Que disent-ils toujours ?

« Il faut que le Peuple soit contenu !

» Redoutez le Peuple déchaîné ! »

Déchaîné ! Ce sont donc bien des *chaînes* que l'on juge nécessaires pour éviter les *excès* du Peuple !

Nous en appelons au témoignage de tous les cœurs français ? Il n'en est pas un seul qui ne proteste avec énergie contre le désordre.

Le peuple ne veut pas même de vengeance, ou plutôt, sa seule vengeance, c'est de se montrer plus calme dans sa liberté que sous la compression.

Le Peuple est plus admirable encore dans son attitude après la victoire que dans son courage pendant la lutte.

Il se défie justement de tous ceux qui parlent de haine, il tuerait ceux qui oseraient provoquer au désordre et au pillage, car ceux-là ne peuvent être que les agents des seuls ennemis que notre glorieuse République puisse avoir aujourd'hui : LES OPPRESSEURS DES PEUPLES.

Actes officiels du Gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le ministre de la justice vient de prendre des mesures pour qu'il soit sursis à toutes les exécutions capitales.

Si l'examen des dossiers permet au ministre de commuer la peine, il proposera la modification au gouvernement provisoire.

Quant aux condamnés sur le sort desquels aucun changement ne paraîtra possible, le ministre suspendra toute décision jusqu'au jour où l'Assemblée nationale aura prononcé sur la question relative à l'abolition de la peine de mort.

— Le citoyen Thierry, membre du Conseil municipal, est chargé par le gouvernement provisoire de visiter les hôpitaux et de constituer, au nom du maire de Paris, les services qui y sont relatifs.

Le citoyen Thierry est autorisé à s'adjoindre les citoyens Voillimier et Dumon.

— Le directeur-général des postes vient de publier l'avis suivant :

« L'administration des postes, grâce à des efforts et à une énergie dont le mobile s'est rencontré dans le sentiment républicain qui anime la population, vient d'assurer le service de Paris et des départements avec une régularité complète. Déjà des malles-postes arrivent dans la cour de l'hôtel. Le commerce n'éprouvera plus aucun retard ni pour le départ ni pour l'arrivée de ses correspondances.

» L'ordre, la sécurité, la rapidité et l'exactitude, telles seront, sous la République, les qualités et les avantages qui distingueront l'administration.

» Le service général des postes est assuré sur tous les points de la République et de l'étranger, et les messageries nationales, générales et autres, ont aussi repris l'expédition de leurs voitures. »

— Le général commandant la première division militaire prévient MM. les officiers de tout grade, en congé ou en permission à Paris, qu'ils devront, conformément aux ordres de M. le ministre de la guerre, rejoindre immédiatement leurs corps respectifs, et se présenter, à cet effet, à l'état-major de la première division militaire. (Bureau du personnel.)

— Le Gouvernement provisoire, fermement résolu à maintenir le libre exercice de tous les cultes, et voulant associer la consécration du sentiment religieux au grand acte de la liberté reconquise, invite les ministres de tous les cultes qui existent sur le territoire de la République à appeler la bénédiction divine sur l'œuvre du peuple, à invoquer à la fois sur lui l'esprit de fermeté et de règle qui fonde les institutions.

En conséquence, le Gouvernement provisoire engage M. l'archevêque de Paris et tous les évêques de la République à substituer à l'ancienne formule de prière pour le Gouvernement les mots : *Domine salvum fac Populum*.

— Le gouvernement provisoire vient d'adresser aux cours et tribunaux des instructions pour changer l'intitulé des jugements. La nouvelle formule est ainsi conçue :

REPUBLIQUE FRANCAISE.

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS,

Nous, membres du gouvernement provisoire de la République...

— Le Gouvernement provisoire de la République, averti que des pillards parcourent les campagnes dans les environs de la capitale, incendient ou dévastent les propriétés privées, détruisent sur quelques points les chemins de fer, pour intercepter les communications, ou tentent de brûler les gares, a pris les mesures les plus décisives pour faire cesser de pareils désordres. Dans les premiers moments qui ont suivi notre sanglante et glorieuse victoire, l'irritation s'est portée sur les châteaux ou campagnes qu'avait habités la royauté déchue, vengeance qu'il faut déplorer sans doute, mais qui se comprend malheureusement dans de telles circonstances.

Aujourd'hui, nul ne pourrait prétendre que la colère du Peuple se signale par ces attentats contre la propriété privée ; notre population républicaine n'a pas ces indignes pensées. Les coupables sont des agents de troubles, sortis des rangs de tous les partis désespérés du calme et de la grandeur qui accompagnent la résurrection de la République. Le Gouvernement provisoire fera son devoir. Des bataillons mobilisés vont marcher au devant de ces bandes ennemies ; les bons citoyens peuvent être rassurés.

— Conformément au décret du Gouvernement provisoire de la République, du 25 février 1848, par lequel il adopte les trois couleurs, disposées comme elles l'étaient pendant la République, le délégué du Gouvernement provisoire au département de la police ordonne à tous les chefs des monuments publics, et, en leur absence, aux concierges desdits monuments, d'y arborer de suite un drapeau de la plus grande dimension possible, portant les couleurs ainsi placées :

BLEU, ROUGE ET BLANC ;

de telle sorte que, le BLEU tenant à la lance, le ROUGE soit au milieu et que le BLANC flotte.

—Au moment de mettre sous presse, nous recevons la communication suivante du département de la police :

Des rumeurs alarmantes, répandues par des esprits timorés ou malintentionnés, et accueillies trop légèrement peut-être, ont, dans la journée d'hier, jeté un certain émoi parmi la population.

Les rapports, annonçant le projet formé d'attaques contre les propriétés et de dévastations, éveillaient la crainte de ceux qui se croyaient menacés.

A son tour, le Peuple des barricades se montrait tourmenté par des bruits de réaction monarchique.

La police a dû se préoccuper de ces nouvelles étranges, et elle a pris tous les moyens de vigilance nécessaire pour s'assurer de la vérité.

Le délégué au département de la police est heureux d'annoncer aux citoyens de Paris et de la banlieue, qu'après des explorations faites avec le plus grand soin, il a acquis la certitude que rien de tout ce qui avait été dit n'était fondé.

VIGILANCE, ÉNERGIE ET DÉVOUEMENT.

Cour d'appel de Paris (chambres réunies.)

PRÉSIDENCE DE M. SÉGUIER. —Audience du 26 février.

La cour d'appel, convoquée par M. le président Séguier, s'est réunie pour procéder à l'installation de M. Auguste Portalis, nommé procureur-général.

M. le procureur-général a prononcé un discours dont nous citerons les passages essentiels ;

« Messieurs,

» Une ère nouvelle commence, les illusions des temps passés se sont évanouies ; le peuple de Paris, en peu d'heures, a brisé la déplorable imitation d'une institution vieillie et sans racines.

» Le respect des personnes et des propriétés, l'attente recueillie des institutions que la Représentation nationale nous donnera, nos sympathies pour les classes les plus nombreuses, notre concours pour adoucir le sort de nos frères, notre admiration pour le courage et la générosité du Peuple, notre désir d'assurer désormais les fruits légitimes du travail et les moyens de donner à chaque travailleur un salaire et le pain de chaque jour, tels sont les sentimens que la France

le crime d'attentat ayant pour but d'exciter les citoyens et habitants à s'armer les uns contre les autres et à porter la dévastation, le massacre et le pillage dans la commune de Paris;

»Considérant qu'à la suite de cet attentat et pour en assurer l'exécution, les mêmes inculpés ont donné dans les journées du mercredi 23 et du jeudi 24 février, des instructions et des ordres de faire feu sur les citoyens, ce qui peut également constituer un crime prévu et puni par nos lois pénales;

» Requérons information contre les sus-indiqués auteurs de l'attentat, et, s'il y a lieu, contre leurs complices, aux termes de l'art. 233 du Code d'instruction criminelle, et qu'il en soit immédiatement délibéré pour toutes mesures être prises et mandats décernés.

» Fait au parquet de la Cour d'appel, le 26 février 1848.

» Signé : AUGUSTE PORTALIS. »

La Cour a rendu immédiatement son arrêt en ces termes :

» La Cour, vu le réquisitoire du procureur général,

» Considérant que les faits dénoncés par ledit réquisitoire sont de nature à constituer des crimes et délits prévus par la loi ;

» Vu l'article 235 du Code d'instruction criminelle ;

» Ordonne qu'il en sera informé, commet, en conséquence, pour procéder à l'instruction, MM. Delahaye et Perrot de Chézelles, membres de la chambre des mises en accusation ;

» Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur-général.

» Fait et prononcé à huis-clos, toutes les chambres assemblées où étaient présents et siégeaient :

» M. Séguier, premier président;

» MM. Espivent, Lechanteur, Chaubry, de Vergès, Taillandier, Duplès, A. Seguier, Lassis, Rolland de Villargues, Try, Amelin, Chalret-Durieu, Lefebvre, Dozon, Brizout de Barneville, de Bastard, Vanin, Pouillier, Petit, Ferey, d'Espalbès, Aylies, Gaschan, Perrot de Chezelles aîné, Déquevauvillers, Bosquillon de Fontenay, Mathias, Roussigné, Bretous-Lasserre, Rigal, Partarieu-Lafosse, Bergognié, Noël du Payrat, de Malleville, de Boissieu, Michelin, Cardon de Montigny, Henriot, Boulloche et Foucher, conseillers. »

Revue des gardes nationales du département de la Seine.

Aujourd'hui dimanche, malgré une pluie battante, la revue de la garde nationale a été imposante, solennelle. Elle a témoigné hautement de la confiance de la population parisienne dans l'avenir de la République du février 1848.

Deux bataillons, par légion, tous les bataillons composant la garde nationale de la banlieue, la 13e légion, les élèves de l'Ecole polytechnique, ceux de l'Ecole de Saint-Cyr, les élèves des Ecoles de droit et de médecine, ceux de l'Ecole normale et d'Alfort formaient une ligne établie sur les boulevarts, la droite appuyée sur la place de la Bastille.

Toutes les légions avec les drapeaux, sapeurs et musiques, étaient rendues sur le terrain à midi précis. Des compagnies d'hommes du Peuple, armés et habillés comme aux barricades, étaient fraternellement mêlés aux bataillons de la milice citoyenne.

Les membres du gouvernement provisoire et le général commandant supérieur, après avoir passé devant le front des bataillons, se sont rendus sur la place de la Bastille où les bataillons formés en colonne serrée étaient groupés au pied de la Colonne de Juillet.

Là le gouvernement provisoire a proclamé la République au milieu des milliers de cris de l'enthousiasme général.

Cette première fête républicaine a dignement inauguré l'ère de conciliation et de régénération sociale et politique.

Mouvement républicain des départements.

Les journaux qui nous arrivent ce matin nous apprennent que la nouvelle de la révolution républicaine de Paris a été fort bien accueillie dans toutes les villes.

AU MANS, l'administration municipale a fait afficher une proclamation dont nous reproduisons quelques lignes :

« Encore une fois, la liberté triomphe!

» 89, 1830 et 1848 ! Jalons sublimes de la carrière du progrès infini dans laquelle Dieu dirige la France à la tête des nations vers les destinées infaillibles de l'humanité !

» Chers concitoyens! le Peuple de Paris va se rallier calme et paisible autour de la liberté après l'avoir sauvée au prix de son sang. Montrez-vous dignes de vos frères de la capitale, et comptez sur l'administration municipale que vous avez adoptée. »

A ANGERS, dès le 24, le préfet de Maine-et-Loire a engagé tous les habitants à s'unir dans une même pensée.

Le corps municipal, convoqué à l'Hôtel-de-Ville, s'est constitué en permanence, et y a passé la nuit en séance. Le préfet s'est mis en rapport avec lui. Le courrier de la malle a crié en passant : *Vive la République* ! et la composition du gouvernement provisoire envoyée au *Précurseur* sous bande a été affichée au milieu d'acclamations générales à la porte même de la direction des postes.

L'ordre et la tranquillité n'ont pas été un seul instant troublés.

A BORDEAUX, la dernière dépêche télégraphique, qui annonçait l'abdication du roi et la régence de Mme la duchesse d'Orléans, est arrivée, le 24, vers quatre heures. Aucune tentative de désordre n'a eu lieu, et le calme n'a cessé de régner un seul instant.

Au théâtre, le parterre a demandé la *Marseillaise*, qui a été chantée à la fin du spectacle. L'autorité s'est empressée d'accorder l'autorisation qui lui a été demandée.

A BOURGES, à PERIGUEUX, la nouvelle de la Révolution a été accueillie avec grande faveur.

A LYON, le 25, on reçut, vers onze heures, la nouvelle de l'abdication de Louis-Philippe.

A midi, le comité électoral du Rhône s'est réuni.

Le comité a décidé, à l'unanimité, qu'une commission choisie dans son sein se rendrait à la mairie pour réclamer l'organisation immédiate de la garde nationale de Lyon. Le comité s'est engagé à veiller aussi aux intérêts de la réforme électorale, et à demander des garanties pour le pays.

Le *Censeur*, à qui nous empruntons ces lignes, ajoute :

« Nos concitoyens, nous l'espérons, s'abstiendront de toute démonstration tumultueuse ; ils attendront avec confiance les résolutions qui seront prises d'urgence dans des réunions convoquées pour aviser avec maturité.

» Nous les engageons donc à éviter toute cause de conflit. »

Nous ne connaissons pas les événements postérieurs, mais on voit que le bruit d'une collision *le même jour* qu'à Paris n'a pas de fondement.

A AMIENS, une insurrection a eu lieu jeudi. Un envoyé extraordinaire du ministère de la guerre arrivait pour requérir le départ immédiat ... qui siégeait au ministère de l'intérieur pendant que le peuple s'emparait des Tuileries. Il en était de même à Valenciennes.

A ROUEN, la proclamation du gouvernement républicain a été reçue avec une grande faveur par tous les esprits. Le *Journal de Rouen* dit à ce sujet :

« De la part de ceux qui peuvent regretter l'ancien ordre de choses, résignation calme et digne à l'actualité ; de la part de ceux qui demandaient des réformes graduées pour éviter une révolution, acceptation pleine et entière du fait accompli contre l'entêtement féroce du gouvernement renversé par l'héroïque population de Paris, vœu sincère pour que le Gouvernement provisoire agisse puissamment dans toutes les directions pour hâter l'organisation qui doit mettre la nation en position de faire connaître sa volonté publique ; enfin, de la part de ceux qui aspiraient à l'avènement de la démocratie, la joie du triomphe de l'heureux avènement d'un régime qui garantit enfin que satisfaction sera pleinement donnée aux griefs et aux intérêts de tous.

» Les autorités constituées n'ont manifesté l'intention d'aucune mesure ayant pour objet, soit de prédisposer la localité au dénouement de la lutte parisienne, soit de lui susciter un foyer local de réaction. Elles ont observé, sous ce rapport, une attitude toute passive, celle de fonctionnaires privés de tout ordre de la part du gouvernement et attendant l'issue avec circonspection. »

Le soir, quelques individus sont allés dévaster l'embarcadère du chemin de fer. Les dégâts sont considérables; mais la politique est complètement étrangère à ces actes; c'est un fait de concurrence. Quelques hommes ont été arrêtés.

AU HAVRE, la nouvelle a été aussi favorablement accueillie. On lit dans le *Journal du Havre* du 25 :

« L'attitude de notre ville est celle que l'on pouvait attendre d'une population éclairée, et qui, sans méconnaître les bienfaits de l'ordre et de la paix, sait comprendre qu'il est des circonstances où ils doivent céder le pas au salut du pays et de la liberté!

» Hier soir, à l'arrivée du dernier convoi apportant la nouvelle de l'abdication de Louis-Philippe, qui, du reste, était pressentie à raison des événements, une foule nombreuse stationnait sur la place de la Comédie. La nouvelle a été accueillie aux cris de : *Vive la réforme! à bas Guizot* ! et, d'un élan spontané, le Peuple s'est porté au théâtre, où l'on a eu le bon esprit d'ouvrir les portes, et a demandé la *Marseillaise*.

» Le plus grand ordre règne en ce moment dans notre ville, qui vaque à ses travaux, en attendant avec confiance les actes du nouveau gouvernement.

» Jusqu'ici, nos autorités ont gardé le silence; sans doute, dans l'expectative des communications officielles. Mais nous avons des raisons de croire que, dès à présent, elles ont adhéré à l'expression de la volonté nationale. »

La révolution de 1848 appréciée à Londres. — Le *Times*, un des journaux du ministère anglais, s'exprime ainsi sur la chute du gouvernement de Louis-Philippe :

« Le gouvernement français était préparé pour renverser une émeute, il a succombé devant la puissance d'une révolution. Le ministère Guizot a péri en présence de cet acte inattendu de souveraineté populaire. Ces ministres insensibles, ce roi tenace, cet audacieux chef militaire, cette armée avec toutes les fortifications, les armes et la force, tombent frappés d'impuissance devant le triomphe de l'opinion publique et de la volonté populaire! La royauté de juillet a fini comme elle avait commencé : après les labeurs, les luttes et les efforts de 47 années, elle a subi une défaite qui ne le cède presque en rien et qui est plus étonnante que celle des Bourbons aînés. Pendant 17 ans, la politique de Louis Philippe a été une protestation continuelle contre le principe de la puissance populaire à laquelle il devait son trône ; mais il était dans sa destinée d'apprendre que la terrible énergie de la Révolution française défie les plus secrètes précautions de l'autorité. Cette défaite est l'anéantissement temporaire du gouvernement.

La France a surgi, de l'apathie passant à la révolution, les événements feront ressentir au pays une commotion électrique. Ces événements se refléteront sur l'Europe, où des éléments de combustion sont déjà profusément répandus et dans un moment de difficultés excessives, pour beaucoup d'autres pays, un choc soudain éclate là où on l'attendait le moins. Ces considérations dévoilent un avenir très-menaçant et très incertain. Constatons toutefois ce résultat extrême.

Le prince qui rêvait hier encore les combinaisons de Louis XIV, l'assujettissement de l'Espagne, la répression de l'Italie, l'intervention en Suisse et la cœrcision violente du parti radical intérieur, ce prince se réveille le lendemain dans la position équivoque de notre vieil ami, le roi citoyen. Les intrigues espagnoles et les conseils de l'Autriche étaient les sympathies bien dignes d'un cabinet qui a tourné le dos à la libérale Angleterre et menacé de sacrifier aux intérêts d'une dynastie la paix du monde entier. La conséquence de ce mouvement sera républicaine.

En écrivant ces lignes, le *Times* ne connaissait encore que la retraite du ministère Guizot.

— Le *Morning-Post* annonce que la garde nationale de Paris s'est rangée du côté du peuple et voit là une révolution, et le *Morning-Herald* constate la nouvelle arrivée de changements de la plus grave et de la plus grande importance non seulement pour la France, mais encore pour l'Europe. Ces journaux, du reste, s'abstiennent de commentaires.

Les Italiens et la République française.

Une députation, envoyée par les Italiens résidant à Paris, s'est rendue aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville pour offrir au Gouvernement provisoire les plus vives et les plus chaleureuses félicitations et pour lui exprimer le vœu presque certain que la proclamation de la République française aura un écho immédiat dans la Peninsule italienne. Un des délégués a prononcé le discours suivant :

Interprètes fidèles des sentiments de mes compatriotes résidant à Paris, c'est avec la plus vive joie que nous venons vous témoigner nos sympathies, notre admiration sans bornes pour l'héroïque révolution que vous venez d'accomplir. Le 24 février 1848 marquera dans les annales du monde comme le commencement d'une ère nouvelle. C'est encore de ce Paris de 89 et de 1830 qu'une grande initiative sera venue. Le cri sublime élevé par son peuple glorieux trouvera partout un tel écho, que la résistance des despotes en sera brisée. Nous sommes heureux de vous exprimer notre profonde conviction que l'Italie ne sera pas la dernière à se ranger autour de vous, l'Italie amie et alliée naturelle de la France, et qui ne pourra désormais que lui être indissolublement attachée.

Le duc de Parme et ses sujets. — On lit dans la *Patria* de Florence que, le 13 février, après le *Te Deum*, une démonstration ... d'énergiques mesures contre la Lombardie. Cette ardeur répressive de Metternich est providentielle. Elle doublera l'énergie des Italiens, que la nouvelle de notre belle révolution va exalter et encourager, et dans quelques mois l'Italie entière aura reconquis son indépendance et sa nationalité.

Le jour se fait peu à peu sur les iniquités du gouvernement déchu.

On nous affirme qu'il est arrivé ce matin au ministère des affaires étrangères une lettre de M. de Flahaut, ambassadeur de France près le gouvernement autrichien, pour prier M. Guizot d'appuyer M. de Metternich dans une demande qu'il vient d'adresser au pape. Il ne s'agirait de rien de moins que d'obtenir du souverain pontife l'autorisation de faire passer des troupes autrichiennes à travers les Etats de l'Eglise pour aider le roi de Naples à *se débarrasser* de la constitution qu'il vient d'être forcé d'accorder à ses sujets.

Il est arrivé ce matin au ministère de la guerre une lettre de M. le duc d'Aumale, ex gouverneur de l'Algérie, dans laquelle M. Guizot est vivement félicité de l'attitude énergique qu'il a prise dans l'affaire du banquet.

Le théâtre de l'Opéra a repris son ancien nom républicain : *Théâtre de la Nation*.

— La rue de Valois s'appelle depuis hier *Rue du 24 Février*.

— Frédérick-Lemaître, en jouant hier le rôle du père Jean dans le *Chiffonnier de Paris*, a dit avec un heureux à-propos, en relevant de son crochet une ordonnance de police, au moment où il fait l'inventaire de sa hotte : « *Article Ier, les banquets sont défendus*. »

— Un homme du quartier Saint-Antoine, à qui on avait remis 1 franc pour acheter de la nourriture, est venu rapporter 50 centimes à la personne qui l'avait secouru.

— La *Gazette de Cologne*, dans une correspondance datée de Paris du 22 février, dit : « C'est un combat qui commence dans les Champs-Elysées, la première étincelle d'une commotion électrique. Quand vous recevrez cette lettre, elle aura peut-être parcouru l'Europe. »

— M. David (d'Angers) est nommé maire du 11e arrondissement.

— Le conseil des hospices est dissous.

Un directeur-général a été nommé, c'est M. Thierry, docteur, et ancien membre du conseil municipal.

La commission administrative est conservée. Un membre est à la tête avec le titre de chef de division.

M. Simbray, chef de bureau des hospices avec voix délibérative au conseil, servira d'intermédiaire entre le directeur et les chefs de division.

— Le nombre des lettres déposées dans la journée d'hier aux différentes boîtes de Paris et à destination des départements, s'est élevé à 60 000. C'est plus qu'à aucune autre époque.

— Plusieurs journaux ont publié que M. l'ambassadeur de Sardaigne a été arrêté dans la nuit d'avant-hier, à la barrière du Maine, au moment où il cherchait à quitter Paris. Voici la vérité, à cet égard, d'après le *Moniteur* :

« Un courrier expédié par l'ambassade de Sardaigne a été arrêté, à l'endroit désigné, par le peuple, qui a dételé sa voiture, en a fait une barricade et s'est emparé des dépêches dont il était porteur. Informé de cette circonstance par M. l'ambassadeur de Sardaigne, le citoyen Audryane, délégué du gouvernement provisoire au ministère de l'intérieur, s'est empressé de donner des ordres pour que la voiture fût relevée, et pour que les dépêches fussent rendues ; ces ordres ont été immédiatement exécutés. »

— Le bruit a couru au Havre que M. Guizot a passé en Angleterre par la voie du Havre. Voici le fait qui y a donné lieu. Dans la nuit du 23 au 24 février, le paquebot de Southampton l'*Express* est entré dans le port. Au lieu d'y faire son séjour ordinaire, il a chauffé immédiatement à l'arrivée de huit personnes venant de Paris et qui l'ont fait partir sans désemparer. (*Journal du Havre*.)

— Des vols et des dégâts ont été commis dans une des principales propriétés de Puteaux. Le maire a fait une enquête ; il a été reconnu que ces actes coupables ont été faits par des habitans propriétaires du pays. Un service de surveillance a été établi aussitôt par des ouvriers sans travail pour rétablir l'ordre dans la commune.

— Un très grand nombre d'Italiens ont pris une part active aux efforts héroïques de la population parisienne dans les différents quartiers de Paris.

— Un jeune homme de Paris, repris de justice, libéré depuis quelque temps, et qui était devenu depuis sa sortie de prison la terreur de son quartier, s'est joint aux hommes de son arrondissement, a pris part à la confection, à la garde des barricades et aux patrouilles. Cet homme, régénéré par l'enthousiasme et le contact de la probité de ses frères du Peuple, disait hier : « J'ai été toute ma vie un mauvais sujet, un malfaiteur ; mais si je surprenais un individu assez misérable pour voler dans un pareil moment, je serais le premier à lui plonger mon sabre dans le cœur. »

— M. Carpentier, bottier, 3, rue Coquillère, vient d'annoncer au maire du 4e arrondissement qu'il met à sa disposition deux paires de souliers pour contribuer à l'équipement des bataillons de garde nationale mobile dont la formation est décrétée. Si les cinq mille cordonniers de Paris en font autant, dans 48 heures il y aura 10 000 hommes déchaussés sans que la République dépense un centime.

De son côté, M. Gaspart, chapelier, 3, rue Coq-Héron, vient de mettre six schakos à la disposition du maire du 5e arrondissement.

— Deux élèves de l'Ecole polytechnique, envoyés à Neuilly pour empêcher ou arrêter l'incendie, s'étaient adjoint un brave ouvrier qui les a constamment soutenus dans leur tâche difficile. Les hommes qu'égarait l'ivresse auraient frappé les élèves de l'Ecole, si cet ouvrier ne les avait tenus en respect avec ses pistolets; il a aidé à sauver des valeurs de plusieurs millions, il les a transportées en partie lui-même à Sabionville, et cet honnête enfant du Peuple, privé de travail depuis trois mois n'avait pas même de quoi manger. Il a refusé de dire son nom.

— Hier soir, le bruit a couru dans tout Paris que l'élève Roger avait été assassiné par un forçat libéré. Nous sommes heureux de pouvoir démentir ce bruit.

— Le directeur de la Monnaie de Paris a reçu l'ordre de frapper immédiatement de nouvelles pièces au nom de la République, avec l'ancienne légende : *L'union fait la force*.

obstacles aujourd'hui détruits. Une lutte terrible, inévitable, enfanta la terreur et la guerre européenne.

Nous n'aurons pas de terreur, car en France, la République n'a pas d'ennemis; il n'existe point de parti contre elle, point de ralliement possible hors de son sein.

Nous n'aurons point de terreur, car nul ne conspire, ou plutôt tous conspirent le bien public; point de terreur, car on n'émigrera pas. Les grands capitalistes sont les premiers à donner l'exemple de la confiance en restant dans la capitale de la liberté. Nous n'aurons point de terreur, car le digne porteur d'un nom héroïque, Larochejaquelein, vient de personnifier le ralliement de la Vendée.

Nous n'aurons point de terreur, car la nouvelle République à sa naissance a voulu se désarmer de la peine de mort. A peine sortie du berceau, si elle a saisi le faisceau des licteurs, c'était pour en enlever la hache.

La République de 1792 déchaîna la guerre européenne. Aujourd'hui les esprits sont mûrs en Europe pour la République universelle. Les rois sont déconsidérés partout, qui nous ferait la guerre? Si les rois nous décochaient encore des traits, ils le feraient en fuyant, comme les Parthes, car ils s'en vont tous. Qui lèverait une armée contre nous? Serait-ce le roi de Naples, à moitié chassé? Serait-ce la pauvre reine d'Espagne? Serait-ce le roi Léopold, qui a fait ou va faire ses adieux à la Belgique? Serait-ce le roi de Bavière, trop heureux d'aller rejoindre dans quelque châlet de la Suisse une charmante fugitive? Serait-ce le roi de Prusse, comprimant avec tant de peine le mouvement émancipateur dont il a donné le signal? Qui lèvera t une armée contre nous? le cabinet autrichien, peut-être? Si vous le pensez, vous oubliez l'agitation profonde qui ébranle la Gallicie, la Hongrie, la Bohême, et qui va se résoudre en explosion victorieuse. Qui lèverait une armée contre nous? l'autocrate des Russies? Est-ce que la Pologne immortelle ne lui opposera pas demain des barricades vivantes?

Aimons, honorons nos braves soldats, mais sachons comprendre que leurs armes sont destinées maintenant à menacer les despotes et non pas à frapper les peuples. Ni les Russes ni les Autrichiens ne sont près de venir à nos frontières. Leurs gouvernants auront sans doute la prudence d'imiter les ambassadeurs qui ont adhéré provisoirement à la République française.

Si les Russes ou les Autrichiens se laissaient pousser contre nous, forts du sentiment de fraternité, nous les attaquerions par des manifestes, nous ferions éclater dans leurs rangs des idées généreuses, puis nous marcherions vers eux les bras ouverts, la poitrine découverte, et nous ne trouverions pas des assassins sous leurs drapeaux!

Le Corps diplomatique.

Nous trouvons dans la *Patrie*, journal officiel du soir, l'importante nouvelle que voici :

« On nous assure qu'une réunion de tous les représentants des Etats étrangers a été tenue chez l'un d'eux. Le corps diplomatique a pris la résolution suivante :

« Reconnaissant l'unanimité du mouvement qui vient de s'opérer, et les apparences de force et de stabilité que puise le Gouvernement provisoire dans l'élan unanime de la population, les représentants des cours étrangères ont résolu de rester à leur poste jusqu'à décision de leurs cours respectives. »

La personne qui nous transmet cette nouvelle ajoute : « Les termes de la résolution du corps diplomatique sont si favorables à la cause révolutionnaire, qu'il n'est pas douteux que la reconnaissance de la République française par les cours étrangères ne doive suivre immédiatement. »

Nous donnons cette nouvelle sans commentaire. Si, comme nous n'en doutons pas, elle se vérifie, elle n'étonnera personne. La France républicaine est certaine d'avance d'être respectée par chacun et par tous.

Avant-hier et Aujourd'hui.

Le retour de l'ordre, de la confiance et de l'activité laborieuse est aussi rapide que l'a été la victoire du peuple.

Le ralliement de toutes les classes à la cause de la liberté est manifeste.

Il y a deux jours encore, la défiance, la consternation se lisaient sur plus d'un visage. Dans les hautes classes, les souvenirs sanglants de 93, surexcités perfidement par la presse corrompue, pesaient sur les âmes: plus d'un salon présentait un aspect funèbre et désolé.

Aujourd'hui, tout change, tout se rassérène. La gaieté, la confiance, les élans sympathiques du caractère français ont reparu.

La conduite de ce peuple, si terrible dans la lutte, et si bon, si doux après la victoire, touche profondément tous les cœurs honnêtes. Chacun comprendra que la Révolution de 1848 ne ressemblera à celle de 93 que par la sublimité de ses principes et par l'héroïsme de ses efforts, mais qu'elle sera pure de tout excès, et qu'elle organisera pacifiquement l'avenir.

Le progrès qui s'est déjà accompli sous ce rapport est inouï.

Mouvement républicain de la presse.

Tous les journaux se rallient au Gouvernement provisoire. Tous ceux qui attaquaient il y a quelques jours encore l'idée républicaine l'appuient et la défendent aujourd'hui.

On lit dans l'*Union*, journal légitimiste, qui a supprimé son épithète de *monarchique* :

Nous ne ferons nul obstacle aux hommes qui se sont dévoués à la rude tâche de régler la Révolution dans sa marche; nous leur demandons la liberté, et en retour c'est de nous qu'ils recevront les éléments de l'ordre. Que chacun comprenne son office, et que la confiance soit mutuelle, c'est l'unique moyen de sortir sans malheur de la crise terrible où vient de s'abîmer la couronne artificielle de 1830.

La *Gazette de France* a accepté dès le premier jour le gouvernement provisoire en raison de la promesse faite par lui d'appeler la Nation à se prononcer.

Les journaux de l'ancienne gauche, le *Siècle*, le *Constitutionnel*, le *Commerce* se rallient au principe de l'ordre.

croyait encore être monarchique et elle était déjà républicaine. Elle s'en étonnait hier, elle n'en est point surprise aujourd'hui. Revenue d'un premier mouvement de trouble, elle s'appliquera sagement, courageusement, invinciblement, à se donner des institutions en rapport avec les doctrines qu'elle a depuis longtemps définitivement acceptées.

La monarchie succombe sous le poids de ses fautes. Personne n'a autant qu'elle-même travaillé à sa ruine. Immorale avec Louis XIV, scandaleuse avec Louise XV, despotique avec Napoléon, inintelligente jusqu'à 1830, astucieuse, pour ne rien dire de plus, jusqu'en 1848, elle a vu successivement décroître le nombre et l'énergie de ceux qui la croyaient encore nécessaire. Elle n'a plus aujourd'hui de partisans. Charles X avait encore des amis personnels et des serviteurs dévoués.

De nobles cœurs ont porté son deuil, son héritier a pu pendant un temps trouver des soldats. Louis-Philippe n'a été reconduit que jusqu'à la porte de sa demeure. On a protégé sa vie, mais point sa couronne, et on l'a laissé se sauver sans lui faire l'honneur de le croire dangereux. Jamais trône n'a croulé d'une façon plus humiliante. C'est que ce trône n'était plus un trône.

Il n'y aura pas de meilleurs et de plus sincères républicains que les catholiques français.

Parmi les principes sociaux qui viennent de triompher et qui vont se formuler en institutions, quels sont ceux que l'Eglise repousse? Quels sont ceux que sa voix n'ait pas fait retentir depuis dix-huit siècles à l'oreille des peuples et des rois? Nous n'en voyons aucun.

La *Presse* s'adresse en ces termes au Peuple :

La révolution de 1830 fut glorieuse et stérile; il faut que la révolution de 1848 soit féconde sans être moins glorieuse.

Cela dépend de toi. Exiger des garanties et se préserver des excès, voilà le but dont tu ne dois jamais t'écarter.

C'en est fait de la royauté et de l'aristocratie en Europe, si tu sais prouver qu'elles ne sont pas nécessaires au maintien de l'ordre.

Le *Journal des Débats* lui-même a opéré sa conversion. On lit ce matin dans l'ancien organe des conservateurs :

Au milieu des tempêtes par lesquelles Dieu et les peuples manifestent leur colère et leur puissance, au milieu du naufrage des illusions et des rêves, au-dessus des débris des espérances et des regrets, l'arche sainte de la patrie surnage et poursuit sa marche mystérieuse. C'est sur elle que nos yeux sont fixés; c'est elle que nos craintes, nos vœux, notre anxiété, mais toujours notre impérissable amour, suivent et accompagnent. Si ceux qui la conduisent au milieu des orages du présent et des ténèbres de l'avenir la sauvent des écueils et la mènent vers le port, nous ne leur refuserons point notre part de reconnaissance, et ils auront bien mérité de la France, de l'humanité et de la civilisation.

Le *Conservateur* et l'*Etoile* ont disparu, n'ayant plus aucune raison d'être.

Bruits exagérés.

On a répandu dans Paris des bruits absurdes, on a semé des calomnies pour ternir notre glorieuse révolution. Ainsi l'on répandait hier le bruit qu'un élève de l'Ecole polytechnique venait d'être assassiné par un ouvrier, et l'on essayait de faire considérer ce fait comme un acte de fanatisme politique et même de division entre les vainqueurs du 24 février. Ce n'était qu'un crime comme il s'en passe malheureusement sous tous les régnes.

Un élève ingénieur des mines, sorti depuis deux ans de l'Ecole polytechnique, M. Roger, a reçu en effet un coup de couteau; mais ce coup lui a été porté par un voleur qu'il arrêtait. M. Roger n'est point mort, comme on l'avait annoncé. Le meurtrier a été arrêté.

Le bruit a couru que des dévastations avaient été commises au palais de Saint-Cloud et de Versailles. Des tentatives de ce genre ont eu lieu en effet; dans leur haine pour tout ce qui avait appartenu à la royauté, des hommes se sont présentés avec le projet de dévaster ces monuments remplis encore des souvenirs du despotisme monarchique; mais la garde nationale de Saint-Cloud et de Versailles s'est interposée, et la dévastation n'a pas eu lieu. Il n'y a eu de dégâts qu'à Neuilly, et il est bien probable qu'aujourd'hui ceux-là même qui se sont vengés sur les monuments des fautes du monarque ont rougi de leur colère en présence des protestations de la presque unanimité de leurs concitoyens.

Des dégâts plus graves ont été commis sur les chemins de fer. Les chemins du Nord et de Versailles ont été coupés en plusieurs endroits, de manière à intercepter toute communication entre Paris et les provinces. Mais ici encore, on n'a pas détruit pour détruire. Les dégâts commis sur le chemin du Nord s'expliquent par la généreuse pensée d'empêcher les troupes des villes d'être dirigées sur Paris par cette voie. Les dégâts beaucoup plus considérables commis sur le chemin de Rouen n'ont aucune cause politique. C'est une réaction contre un monopole.

Avant l'établissement d'un chemin de fer, les transports entre Paris et Rouen s'opéraient par la voie de la Seine. L'établissement d'un chemin de fer a ruiné les hommes qui vivaient du produit de ces transports. La concurrence des gros capitalistes a tué leur industrie. Le transport s'opère plus vite et plus facilement au moyen du rail-way; il y a progrès pour la société, mais il y a dommage pour les individus, parce que l'on n'est pas encore arrivé à rendre les intérêts solidaires, et à trouver les moyens d'opérer à la fois le bien de tous et le bien de chacun. L'organisation du travail, qui est la solution de ce problème, est une des questions que le gouvernement de la République a mises à l'ordre du jour.

Espérons donc que bientôt ces vengeances, si déplorables d'ailleurs, n'auront plus l'occasion de se produire. Mais, en attendant, nous tenons à constater que la politique est complètement étrangère aux dégâts commis sur le chemin de Rouen.

La déclaration suivante, que nous adresse M. Larochefoucauld, duc de Doudeauville, n'est pas le moins honorable ni le moins significatif des hommages rendus à la souveraineté nationale et à la grandeur morale de notre révolution de février :

Paris, 26 février 1848.

Mes amis, mes frères, mes chers concitoyens!

Il y a longtemps que j'appelais de tous mes vœux, dans le secret de mon âme, comme aussi dans mes écrits, la fusion de tous les partis en un seul, le *parti national*.

Ce que n'auraient pu faire les plus beaux raisonnements, la force des choses l'a produit.

N'irritons personne, en nous reportant sur ces trois journées où le sang français a coulé, mais reconnaissons combien deviennent futiles les prévisions de l'homme contre cette Providence qui renverse d'un souffle! Pouvoir, forts détachés, 80,000 hommes armés, artillerie for-

territoire, son indépendance, sa richesse, son commerce, son armée de terre et sa marine.

En attendant, rallions-nous au gouvernement qui maintient l'ordre, jusqu'à ce que la sanction nationale lui soit donnée.

J'ai été, sous les verroux de Sainte-Pélagie, le compagnon des républicains, victimes comme moi de l'arbitraire; et certes ce ne sont pas eux qui, arrivés au pouvoir, refuseront de reconnaître le principe incontestable de la souveraineté nationale, que nous avons soutenu et défendu aux dépens de notre liberté.

Le gouvernement provisoire a promis de convoquer la Nation; il ne peut faire plus. Ne gênons point sa marche.

Tout homme ami de l'ordre doit entrer dans les rangs de la garde nationale. Nous devons nous confondre dans un seul et même esprit.

Les Français savent que l'Europe les regarde. Montrons-nous modérés et unis. Restons le premier Peuple du monde : Point de reproches, pas de vengeance!

Sauvons la patrie, et maintenons l'ordre en France, afin de le rétablir plus tard en Europe, en le fondant sur des bases inébranlables.

Merci, au nom de la France, aux nobles Ecoles, qui ont su régulariser le mouvement, arrêter l'effusion du sang, et tarir des larmes qui pouvaient devenir bien amères.

Merci au peuple qui a su s'arrêter au milieu du triomphe, et qui se livre partout à un service si fatigant, mais si nécessaire.

Montrons tous de la sincérité, de la confiance, afin que le commerce reprenne, que l'atelier industriel s'organise, et que tant de classes honorables voient enfin mettre un terme à leurs souffrances.

LAROCHEFOUCAULT, DUC DE DOUDEAUVILLE.

COLONIES. — MM. de Jabrun, Sully-Brunet et Reizet, délégués de la Guadeloupe et de Bourbon, se sont présentés à M. Arago, ministre de la marine, pour donner leur adhésion au Gouvernement républicain, et l'assurance de leur concours pour l'émancipation, lorsque le gouvernement définitif sera en mesure de résoudre la question. Ces délégués ont été accueillis avec beaucoup de sympathie. Une dépêche aux gouverneurs a été expédiée pour leur enjoindre de maintenir l'ordre et le travail, et de se préparer à une émancipation prochaine.

Les délégués de l'esclavage n'ont point paru au ministère.

Une réunion de colons de la Martinique a nommé un comité pour représenter les intérêts de cette colonie auprès du Gouvernement provisoire. Ce comité se compose de MM. Perinon, officier d'artillerie de marine, Pecoul, planteur propriétaire, Lepelletier de Saint-Remy, de Bance, Froidefond des Forges.

Actes officiels du Gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Voici la circulaire que le général Subervie, ministre de la guerre, vient d'adresser aux généraux commandant les divisions et subdivisions militaires :

Général, un grand acte national vient de s'accomplir : la royauté a disparu devant la souveraineté du Peuple.

Tous les bons citoyens, tous les hommes de cœur doivent se réunir autour du gouvernement provisoire de la République.

MM. les généraux commandant les divisions et subdivisions rassembleront donc les troupes sous leur commandement, proclameront à leur tête le nouveau gouvernement et provoqueront la manifestation de leur adhésion. Ils transmettront ensuite et sans retard au ministre de la guerre les actes qui devront constater cette adhésion.

MM. les généraux emploieront, d'ailleurs, tous les moyens en leur pouvoir pour maintenir la discipline parmi les troupes de toutes armes; ils veilleront à ce qu'il soit régulièrement pourvu à leurs besoins et donneront tous les ordres nécessaires à cet effet.

Ils se concerteront avec les autorités administratives afin que l'ordre public soit respecté, et, dans ce but, ils s'appuieront sur la garde nationale, à laquelle est plus particulièrement confié le devoir de défendre nos libertés publiques.

Le gouvernement compte que l'armée, fidèle à ses devoirs, restera toujours dans la voie de l'honneur.

Vous m'accuserez réception de la présente, dont je confie l'exécution à votre patriotisme.

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Citoyens,

La victoire du Peuple impose à la municipalité de Paris de grandes dépenses :

Repaver les rues afin que la circulation puisse se rétablir;

Reconstruire les édifices municipaux détruits pour servir de barricades;

Venir au secours des familles des citoyens morts pour la cause de la Liberté.

Assurer aux classes ouvrières du travail et du pain.

Telles sont les dépenses auxquelles il faut immédiatement subvenir.

Le principal, le presque unique revenu de Paris consiste dans ses droits d'octroi. Cet impôt doit être révisé; il le sera prochainement; il doit être modifié de manière à le rendre moins pesant pour les classes ouvrières. Mais, jusqu'à ce que vos représentants aient pu s'occuper avec maturité de cette grave question, il est nécessaire, si l'on ne veut pas que tous les services soient entravés, que les droits actuels puissent être recouvrés.

Nous adjurons donc tous les bons citoyens de prêter leur concours aux employés chargés de cette perception, de les aider à faire rentrer un impôt destiné à nourrir les défenseurs du Peuple.

L'adjoint au maire de Paris,
BUCHEZ.

Vive Béranger!

Il y a quelques mois à peine, le grand poète du peuple jetait aux monarchies chancelantes un prophétique adieu. Il faut relire aujourd'hui ces strophes éloquentes pour sentir combien la muse populaire est près de Dieu et porte sur les destinées de l'avenir un regard assuré.

LE DÉLUGE.

Air des *Trois couleurs*.

Toujours prophète, en mon saint ministère,
Sur l'avenir j'ose interroger Dieu.
Pour châtier les princes de la terre,
Dans l'ancien monde un déluge aura lieu.

Qui parle aux flots : un despote d'Afrique,
Noir fils de Cham, qui règne les pieds nus.
Soumis, dit-il, à mon fétiche antique,
Flots qui grondez, doublez mes revenus.
Et ce bon roi, prélevant un gros lucre
Sur les forbans à la traite employés,
Vend ses sujets pour nous faire du sucre.
Ces pauvres rois (*bis*), ils seront tous noyés !

Accourez tous ! crie un sultan d'Asie :
Femmes, visirs, eunuques, icoglans.
Je veux, des flots domptant la frénésie,
Faire une digue avec vos corps sanglants.
Dans son sérail tout parfumé de fêtes,
D'où vont s'enfuir ses gardes effrayés,
Il fume, il bâille, il fait voler des têtes.
Ces pauvres rois (*bis*), ils seront tous noyés !

Dans notre Europe, où naît ce grand déluge,
Unis en vain pour se prêter secours,
Tous ont crié : Dieu, soyez notre juge !
Dieu leur répond : Nagez, nagez toujours.
Dans l'Océan, ces augustes personnes
Vont s'engloutir : leurs trônes sont broyés ;
On bat monnaie avec l'or des couronnes.
Ces pauvres rois (*bis*), ils seront tous noyés !

Cet Océan, quel est-il, ô prophète ?
Peuples, c'est nous, affranchis de la faim ;
Nous, plus instruits, consommant la défaite
De tant de rois inutiles enfin.
Dieu fait passer sur ces fils indociles
Nos flots nouveaux si longtemps fourvoyés.
Puis le ciel brille et les flots sont tranquilles.
Ces pauvres rois (*bis*), ils seront tous noyés !

BÉRANGER.

Le bruit court qu'une ovation populaire se prépare pour notre grand poëte ; des délégués de la jeunesse, des Écoles, du Peuple tout entier, doivent aller porter à Béranger, dans sa retraite, l'expression des sympathies nationales.

Nous nous associons avec enthousiasme à cette pensée, et nous désirons vivement qu'une pareille manifestation offre un caractère d'unanimité et de reconnaissance digne du prophète de la liberté.

La République dans les départements.

La municipalité de Bourges a proclamé le Gouvernement de la République, aux acclamations du Peuple.

— A Limoges, l'avénement de la République a produit un profond enthousiasme. Tout est tranquille dans cette ville.

— L'enthousiasme n'est pas moins grand à Auxerre. La population de cette ville est admirable de patriotisme et de dévouement. Elle comprend que le triomphe de la liberté est inséparable du maintien de l'ordre.

— La République a été proclamée et accueillie à Corbeil avec d'unanimes transports de joie.

—A Moulins, les cris de *Vive la République!* ont salué la nouvelle des grands événements de Paris. Les chefs du parti démocratique se sont immédiatement réunis et ont offert leur concours au nouveau gouvernement. L'ordre n'a pas été un seul instant troublé dans cette ville.

—Tout est calme à Orléans, et la République a été reconnue sans difficulté dans tout le département du Loiret.

Il en a été de même dans le département de Loir-et-Cher.

— A Blois, le maire et l'adjoint ayant donné leur démission, le conseil municipal s'est vu obligé de se constituer en commission permanente pour veiller au maintien de l'ordre et de la sécurité.

— Dans le département de l'Indre, la proclamation du gouvernement républicain n'a rencontré aucune opposition.

— Le 25, la dépêche télégraphique, annonçant la proclamation de la République à Paris, a été affichée à 2 heures du soir à Bordeaux, aux cris de : Vive la République ! La garde nationale, s'est immédiatement rassemblée.

— A Poitiers, la République a été acceptée avec enthousiasme par la population. La troupe de ligne fait le service avec la garde nationale.

— Au Mans, le municipalité s'est immédiatement conformée aux instructions qu'elle a reçue du Gouvernement provisoire.

— Un assez grand nombre de préfets, en envoyant leur démission au ministre de l'intérieur, ont annoncé qu'ils resteraient à leur poste jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs et qu'ils ne négligeraient rien pour maintenir l'ordre et la sécurité publique.

Le Peuple et M. de Lamartine.— Dans la journée d'avant-hier, cinq fois M. de Lamartine a pris la parole, et s'est adressé au Peuple qui l'écoutait sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Voici quelques unes de ses paroles qui ont été recueillies :

« On vous promène de calomnie en calomnie contre les hommes qui se sont dévoués, tête, cœur, poitrine, pour vous donner la véritable République, la République de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les légitimités du Peuple.

» Hier, vous nous demandiez d'usurper, au nom du Peuple de Paris, sur les droits de trente cinq millions d'hommes, de leur voter une République absolue au lieu d'une République investie de la force de leur consentement, c'est-à dire de faire de cette République imposée et non consentie la volonté d'une partie du Peuple, au lieu de la volonté de la nation entière ; aujourd'hui, vous nous demandez le drapeau rouge à la place du drapeau tricolore. Citoyens ! pour ma part, le drapeau rouge je ne l'adopterai jamais ; et je vais vous dire dans un seul mot pourquoi je m'y oppose de toute la force de mon patriotisme.

» C'est que le drapeau tricolore, Citoyens, a fait le tour du monde, avec la République et l'Empire, avec nos libertés et nos gloires, et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans des flots de sang du Peuple. »

A ces traits du discours de M. de Lamartine, dans cette étonnante séance de soixante heures au milieu d'une foule irritée, on s'attendrit tout à coup pour M. de Lamartine, on bat des mains, on verse des larmes, et on finit par l'embrasser, par prendre ses mains et par le porter en triomphe.

On lisait ce matin, sur plusieurs coins de rue, la proclamation suivante écrite à la main :

trop encourageant pour toutes les nations opprimées. Ils savent d'ailleurs que l'*union fait la force*, et ils veulent avant tout nous affaiblir afin d'avoir meilleur marché de nous.

Frères ! ayons confiance dans les hommes qui sont à la tête du pays. Leurs antécédents parlent pour eux. Bientôt, d'ailleurs, nous pourrons les juger à l'œuvre, et la force est toujours entre nos mains.

Frères, avant tout, restons unis.

Fraternité, Liberté, Egalité.

DES OUVRIERS.

DÉTAILS SUR LE DÉPART DE LOUIS-PHILIPPE. — On lit dans le *Courrier des Spectacles* :

« Vers une heure de l'après-midi, un jeune homme, vêtu en bourgeois, accourut au grand trot de son cheval, en criant que Louis-Philippe venait d'abdiquer, et demandant qu'on en répandît la nouvelle. Ce jeune homme était le fils de M. l'amiral Baudin. Peu d'instants après, au Pont-Tournant, nous vîmes déboucher du jardin des Tuileries des gardes nationaux à cheval, allant au pas, comme la tête d'un cortége, et invitant du geste et de la voix les citoyens à s'abstenir de toute manifestation défavorable ; on entendit même ces mots partis de leur côté : *Une grande infortune*.. Alors je vis sortir de la grille des Tuileries, au milieu des cavaliers, et suivis de près par une trentaine de personnes portant différents uniformes, Louis-Philippe à pied, son bras droit passé dans le bras gauche de la reine, sur lequel il s'appuyait assez fortement, et celle-ci marchant d'un pas ferme en jetant des regards à la fois assurés et colères sur tout ce qui les entourait.

» Louis Philippe était en habit noir, avec un chapeau rond et sans aucun insigne. La reine portait le grand deuil. On disait qu'ils se rendaient à la Chambre des députés pour y déposer l'acte d'abdication.

» Malgré l'avis qu'on avait donné des cris se firent entendre : on distinguait ceux de *Vive la Réforme* ! *Vive la France* ! et deux ou trois voix y mêlèrent ceux de *Vive le roi* ! Dès qu'on eut dépassé le terrain qui formait autrefois le Pont-Tournant, et à peine parvenus à l'asphalte qui entoure l'Obélisque, Louis Philippe, la reine et le groupe tout entier s'arrêtèrent, et furent enveloppés et tellement pressés qu'ils n'avaient plus la liberté de leurs mouvements. Louis-Philippe parut effrayé.

» En effet, la place était fatalement choisie par le hasard, et cette halte prenait une étrange signification : à quelques pas de là, un autre Bourbon eût été bien heureux de n'éprouver qu'un traitement semblable ! Louis-Philippe se retourna vivement, en quittant le bras de la reine, prit son chapeau, le leva en l'air et prononça une phrase que le bruit empêcha d'entendre. On criait, les chevaux caracolaient autour du groupe, le pêle-mêle était général.

» La reine s'alarma de ne pas sentir le bras qu'elle soutenait, et se retourna avec une extrême vivacité. Je lui dis : « *Madame, ne craignez rien, continuez, les rangs vont s'ouvrir devant vous.* » mais elle repoussa ma main : « *Laissez moi* ! » s'écria-t-elle avec un accent des plus irrités. Puis elle saisit le bras de Louis-Philippe, et ils se dirigèrent vers deux petites voitures noires, basses et attelées chacune d'un cheval. Deux très jeunes enfants se trouvaient dans la première. Louis-Philippe prit la gauche, la reine la droite ; les enfants se tinrent debout, le visage collé sur la glace et regardant le public avec une attention curieuse.

» Le cocher fouetta vigoureusement ; la voiture s'enleva plutôt qu'elle ne partit ; elle était déjà entourée et suivie de toute la cavalerie présente, gardes nationaux, cuirassiers et dragons, lorsque la seconde voiture, où se placèrent deux dames, que l'on disait des princesses, essaya de la rejoindre. L'escorte était nombreuse, et pouvait être évaluée à deux cents hommes. Elle prit le bord de l'eau, et se dirigea, au grand galop, vers Saint Cloud. Le cheval de la voiture portant Louis-Philippe et la reine n'a pas dû fournir la route, car plus il donnait au cocher, plus ce dernier le frappait, ce qui présentait ce départ sous l'aspect d'une fuite ; aussi le public le caractérisait-il ainsi, en accompagnant la remarque d'énergiques épithètes... »

On écrit de Dreux à la *Gazette* :

« Louis Philippe est arrivé le 24 à onze heures du soir au château de Dreux. On a envoyé dans la ville chercher un souper chez les traiteurs. Il était accompagné de Marie-Amélie et du duc de Montpensier. Il a couché au château après avoir fait appeler le sous-préfet et quelques intimes. Il était dans un état de prostration complète et répétait à chaque instant : « Comme Charles X ! » Il est reparti le lendemain dans une voiture de louage et par des chemins détournés pour gagner Vernon. On dit ici que son passage dans cette dernière ville ne s'est pas effectué sans obstacles. »

M. Surveille, qui fait prolonger à ses frais, jusqu'à l'avenue des Champs-Elysées, la rue du Chemin-de-Versailles où se trouve le terrain destiné au banquet réformiste, nous prie d'insérer la lettre suivante :

Aux citoyens composant le gouvernement provisoire.

Citoyens,

Afin de perpétuer l'origine de votre gouvernement, je viens vous demander l'autorisation de planter l'arbre de la liberté à l'endroit où devait avoir lieu le banquet.

Comptant sur votre approbation, je vais dès demain faire des dispositions pour que cette fête populaire puisse avoir lieu avec facilité, et qu'elle puisse se renouveler ainsi tous les ans à pareille époque.

Salut et fraternité.

SURVEILLE aîné.

Pour 200 000 adhérents qui attendent votre réponse.

— Le président et le vice président du conseil des prud'hommes pour l'industrie des tissus invitent leurs collègues à se réunir demain lundi, 28 février courant, au siége des conseils, à onze heures précises du matin, pour de là se rendre auprès des membres du gouvernement provisoire, afin de lui exprimer, au nom des travailleurs, les sympathies les plus sincères et la confiance la plus illimitée dans les mesures qui ont été prises par le gouvernement républicain.

Signé, DEPOULLY, président.
FONTIER, vice président.

— Lorsque la caserne de la rue de la Pépinière se rendit au Peuple, le colonel du 52e régiment s'avança soutenu par deux élèves. Le colonel est âgé et souffrant. « Messieurs, dit-il, ne vous étonnez pas de ma douleur. J'ai 35 ans de service ; on vient de m'enlever mes armes !... Je les ai rendues pour que le sang ne coulât pas... Je pleure, mes amis ; ah ! ce n'est pas de peur... Demain, ouvrez-moi vos rangs et vous aurez un volontaire de plus. » Cette scène, cette noble douleur du brave colonel émurent tous les assistants.

— La Bibliothèque nationale ouvre demain lundi à l'heure ordinaire.

—Les colléges royaux vont reprendre le nom de lycées. Le collége Henri IV reprendra le nom de Lycée *Napoléon* ; le collége Louis-le-Grand s'appelera Lycée *Monge* ; le collége Saint-Louis, Lycée *Chénier* ; le collége Bourbon, Lycée *Fourcroy*.

...au bénéfice des blessés de février.

— M. Brandus, éditeur de musique, rue Richelieu, 97, annonce que le produit intégral de sa vente pendant toute la semaine prochaine sera consacré aux glorieuses victimes de février.

M. Brandus fait suivre l'annonce de cette bonne action de celle d'une édition populaire du chant *national* de *Charles VI*. C'est là un fâcheux anachronisme. La République française de 1848 crie paix, alliance, fraternité à tous les peuples. Il est grotesque aujourd'hui de mettre dans la bouche des républicains : *Jamais en France l'Anglais ne règnera*.

— A une des barricades de la rue Saint-Sauveur, un citoyen se présente portant la décoration de Juillet ; un garde national la lui arrache et la foule aux pieds en disant : « Cette décoration est salie par la trahison du gouvernement qui l'a donnée ; nous ne voulons rien du pouvoir de Juillet ! » Le citoyen, qui se croit dégradé, s'indigne alors et s'écrie : « Cette décoration est pure, je l'ai achetée de mon sang sur les barricades de 1830 ! Vous m'avez insulté, Monsieur, donnez-moi votre nom !... » Pendant cette dispute, un ouvrier aux mains noircies par le travail et par la poudre ramasse la décoration tombée dans le ruisseau, l'essuie avec sa blouse et la replace à la boutonnière du citoyen, qui se jette en pleurant dans les bras de l'ouvrier et le remercie. Le garde national fait alors des excuses au décoré de Juillet, et se retire après lui avoir serré la main.

— Au carrefour Bussy, un homme du Peuple, ayant trouvé une pièce d'argent, fit plusieurs fois le tour des barricades en demandant à qui elle appartenait, jusqu'à ce qu'il ait pu la restituer à son légitime propriétaire.

— Une des causes qui ont empêché l'effusion du sang dans notre glorieuse révolution de 1848, c'est que beaucoup d'officiers, indignés du rôle qu'on leur faisait jouer, ont enjoint à leurs soldats de ne tirer qu'à poudre.

Ce fait a été constaté par la visite des gibernes prises sur les soldats et dans lesquelles on n'a trouvé que les balles, la poudre seule ayant été employée.

Honneur à ces braves militaires qui ont si bien compris qu'ils n'étaient pas des bourreaux !

—La ville de Bourbon Vendée va reprendre le nom de *Napoléon-Vendée*.

—La place Royale prend le nom de place de la République.

—La rue Rambuteau va prendre le nom de rue de la *République*.

— La place et le pont de la Concorde reprennent les noms de place et de pont de la *Révolution*.

—Par arrêté du gouvernement provisoire, sont nommés au 4e arrondissement, maire, M. Romond de la Croisette ; adjoints MM. Peau et Grisier.

— Lundi 28 février, le tribunal de commerce siégera au nom du Peuple français.

— La chambre des notaires de Paris s'est transportée chez M. le ministre de la justice pour lui transmettre l'assurance de l'adhésion et du concours de la compagnie au Gouvernement provisoire.

— Hier samedi, l'Académie des sciences morales et politiques a tenu sa séance comme d'ordinaire, elle a cru devoir continuer ses travaux et donner cette preuve de sa confiance au rétablissement de l'ordre.

— Plusieurs citoyens se sont présentés aujourd'hui à la mairie du 3e arrondissement pour contracter mariage. (*Siècle*.)

— Le fameux Bou-Maza s'est enfui. Des ordres ont été expédiés immédiatement par dépêches télégraphiques afin de s'assurer de lui.

— Le Théâtre-Français reprendra, à dater de demain, son ancien titre de *Théâtre de la République*.

— Les travailleurs attachés aux ateliers du chemin de fer du Nord se sont réunis en assemblée générale dans les ateliers, aujourd'hui dimanche, 27 février. Cette réunion a désigné une commission chargée d'élaborer les bases des rapports à établir entre les travailleurs et les chefs d'industrie. Ont été élus par acclamation :

Président, M. Alfred Nozo, ingénieur des ateliers ;

Vice-présidents : MM. Pasquier, chef de la comptabilité des ateliers ; Valerio, ingénieur, chef de l'atelier des voitures.

Membres de la commission : Renard, contre-maître ; Boisaubert, forgeron ; Hollieux, contre-maître ; Chaumont, ajusteur ; Collin, contre-maître ; Prothais chef ouvrier ; Maigrot, ouvrier ; Janson, contre-maître ; Fournet, chef ouvrier.

Secrétaire, Rode, ouvrier traceur.

La Chapelle, le 27 février 1848.

— La chambre de commerce vient de décider le versement de 20 000 francs pour secours aux blessés et à la classe ouvrière.

— Les autorités municipales et le commandant de la garde nationale de Meudon viennent d'adresser aux habitants de cette commune la proclamation suivante, qui a été accueillie avec enthousiasme :

« Citoyens !
» La République a été proclamée!
» Le Gouvernement provisoire a pour but :
» 1° De faire respecter le drapeau français ;
» 2° D'assurer l'inviolabilité de la propriété particulière ;
» 3° D'assurer à tous le travail et la vie. »

Le bataillon de la garde nationale de Meudon, composée de plus de cinq cents hommes, a juré fidélité à la République et obéissance aux lois de la nation.

Signé : AUBEUF, maire.
GABRIEL, commandant de la garde nationale.

Que toutes les communes suivent ce mouvement patriotique, et toute crainte de désordre s'évanouira.

— Jeudi, 23 février, le poste du marché Saint-Jean était occupé par une compagnie du 7e léger, que commandait le capitaine adjudant-major Urtebize, décoré de Juillet, sous lieutenant en 1830 aux volontaires des trois jours. Un groupe du Peuple conduit par des étudiants s'avançait pour attaquer le piquet. Le brave Urtebize, le voyant venir, dit à ses hommes : « Non-seulement vous ne tirerez pas, mais vous allez donner vos armes à vos frères qui viennent là-bas. » Un garde municipal, posté à quelques pas, court aussitôt à lui et lui brûle la cervelle. Le piquet venge son capitaine en exécutant sur-le-champ le garde municipal. Puis il va au devant des étudiants la crosse en bas, et leur donne ses armes en disant : « Prenez, le capitaine en mourant nous a ordonné de vous les remettre. »

A NOS AMIS. — L'utilité du ministère du progrès doit être discutée à la Société républicaine centrale, rue de Grenelle-Saint-Honoré, demain lundi, à huit heures du soir.

Nous invitons ceux de nos amis dont l'intention est de prendre part à cette discussion à se rendre à midi chez nous.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. | Paris. 1 an 40 f. 6 mois 20 f. 3 mois 10 f. 1 mois 4 f.
| Départ. — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7.
Le prix des Nos doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an pr le No de huitaine; de 2 f. id. pr le No de quinzaine, et de 1 f. id. pr le No mensuel.

On s'abonne à Paris, RUE DE BEAUNE, 2, au bureau du journal ; Chez Brullé, édr de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent : Pour le Journal quotidien, du 1er et du 16 de chaque mois et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Compie., 8, place de la Bourse.

**La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.
La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.**

**La Réforme sociale est le but ; la République est le moyen.
Tous les Socialistes sont Républicains ; tous les Républicains sont Socialistes.**

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris ce matin la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	**Paris.**	**26 f.**	**13 f.**	**7 f.**
—	**Dépts.**	**32**	**16**	**8**
Pays étranger à surtaxe de poste.		**54**	**27**	**14**
Pour le no de huitaine.	**Paris.**	**8**	**4**	**2**
—	**Dépts.**	**10**	**5**	**3**
—	**Etranger.**	**14**	**9**	**5**

Lundi 28 février,

SIX HEURES DU SOIR.

N'oublions pas les Travailleurs !

La tranquillité dans Paris est complète ; les approvisionnements arrivent, les voitures circulent, les boutiques s'ouvrent, la garde nationale occupe régulièrement tous les postes. Les hommes qui ont servi dans les plus hautes fonctions le gouvernement déchu reparaissent avec sécurité dans les lieux publics. On sait que la République est trop puissante pour craindre ou pour haïr.

Chacun se dit avec une joie mêlée de surprise : Qui pourrait s'apercevoir que nous sommes au lendemain d'une révolution !

Il est cependant essentiel pour la conservation de cette sécurité même que la Révolution ne soit pas oubliée. La Révolution de 1848 n'est pas un fait exclusivement politique, il est social par dessus tout. Si la garde nationale qui ne renfermait pas, il y a peu de jours, la population tout entière, a commencé la Révolution pour la *réforme*, les masses l'ont achevée pour l'*Organisation du travail*. Ce problème est posé par les intérêts, par les droits, par la volonté de la population laborieuse ; la République a facilité les moyens de le résoudre ; mais elle ne l'a pas résolu encore.

Il faut du pain, du bien-être à tous ; il faut à tous une éducation proportionnelle aux aptitudes ; il faut que l'agriculture, l'industrie, le commerce, les arts, toutes les branches de l'activité humaine se reconstituent sur la base de l'association. C'est pour conquérir ces résultats que le peuple a versé son sang, le peuple ne les possède pas encore.

Il a confiance dans ses gouvernants, il sait attendre ; on le verra supporter avec dévouement une *misère provisoire*, mais ne perdons pas de vue le dénoûment nécessaire des journées de février. Sachons éviter un double danger, celui de nous alarmer inutilement, comme celui de nous endormir.

DROIT DE VIVRE.
DROIT DE PROPRIÉTÉ.
Ces deux droits sont en présence.
Il faut les concilier.

La pétition pour le ministère du progrès se signe aux bureaux de la PATRIE, du COURRIER FRANÇAIS, du COMMERCE, de la PRESSE et de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Trois mois de misère au service de la République !

Le lecteur comprendra combien nous sommes heureux de publier la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Je me trouvais à l'Hôtel-de-Ville, le vendredi, second jour de notre République, et, m'étant emparé d'une des proclamations du gouvernement provisoire, la plus belle de toutes, celle où le gouvernement garantit à l'ouvrier le droit au travail, et comme corollaire le droit d'association. Je la lisais au peuple, qui applaudissait. Tout à coup un citoyen placé près de moi, un de ces hommes dont la société tue l'existence par un travail morbide trop prolongé, un chauffeur de machine à vapeur me prend la main : C'est bien, ce que fait là le Gouvernement. Il avait les larmes aux yeux. Par un mouvement spontané, nous nous embrassâmes étroitement. Embrasse aussi mon frère, me dit-il en me montrant un soldat de la ligne, c'est un bon citoyen, lui aussi c'est un enfant du peuple ; il avait juré de se faire fusiller plutôt que de faire feu. Puis, me tirant à l'écart : Citoyen, me dit-il, c'est aux malheureux qu'il faut lire cela ; viens avec moi place Maubert, quartier Mouffetard, et surtout, ajoutait cet homme dans son sublime bon sens : Dis-leur bien que la République ne leur promet pas pour cela des perdreaux rôtis, mais du travail, car, vois-tu, citoyen, il ne faut pas tromper le peuple.

Entraîné par ces simples mais belles paroles, je lui donne le bras et le suis. Arrivé place Maubert, il convoque le peuple, et moi, écho de sa pensée, après leur avoir montré combien le gouvernement provisoire était disposé à s'occuper franchement de leurs intérêts, je leur dis que tout ne pourrait se faire en un jour ; qu'il y aurait encore quelques souffrances, mais qu'elles disparaîtraient devant le bon vouloir du gouvernement. — Sans doute, sans doute, me disaient ces bonnes gens, nous comprenons cela. Et l'un d'eux, élevant la voix : Citoyens, s'écrie-t-il, *dis au gouvernement* QUE NOUS AVONS ENCORE TROIS MOIS DE MISÈRE AU SERVICE DE LA RÉPUBLIQUE, *pourvu qu'on s'occupe de nous* ! Plus loin, un autre me dit, au moment où je leur parlais du million de la liste civile : Nous le donnerons à la République, si elle en a besoin.

Avec un pareil peuple, on peut tout espérer.

Vive la République ! vive le Gouvernement provisoire ! A nous, socialistes, de lui fournir les moyens de marcher dans la voie où il entre ; à l'œuvre !

Le marquis de Normanby a eu ce matin une longue conférence particulière avec M. de Lamartine, dans l'hôtel de ce dernier. On ne sait pas les détails de cet entretien ; mais on croit pouvoir assurer qu'il a été de nature à ne laisser aucun doute sur les dispositions les plus amicales de l'Angleterre envers la République française. La pensée de la Révolution, celle d'un vaste système libéral et pacifique, fortifiée de l'accession de tous les peuples qui ont conquis la liberté depuis 1789, peut désormais être accomplie.

L'Enseignement démocratique.

Le recrutement de l'Ecole polytechnique ne s'est opéré jusqu'à présent qu'à des conditions inabordables à la majorité des citoyens. Il est juste, il importe au bien public qu'il s'étende désormais à tout le Peuple.

Dans une circulaire, datée du 27 février, M. le ministre provisoire de l'instruction publique annonce que des mesures vont être prises pour assurer ce résultat. Des examens, destinés à faire connaître, dès leur enfance, les sujets doués d'aptitude pour les mathématiques, auront lieu dans toutes les Ecoles élémentaires, et les colléges prépareront gratuitement ces enfants aux examens de l'Ecole polytechnique.

Nous applaudissons avec chaleur à une autre circulaire de M. Carnot, relative aux institutions primaires ; le nouveau ministre comprend largement ses devoirs envers les hommes qui se dévouent à l'enseignement des enfants du Peuple. Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs cette belle page du programme de M. Carnot.

Monsieur le recteur, la condition des instituteurs primaires est un des objets principaux de ma sollicitude. Ce sont les membres de la hiérarchie universitaire qui touchent le plus directement à tout le peuple ; c'est à eux que sont confiées les bases de l'éducation nationale.

Il n'importe pas seulement d'élever leur condition par une juste augmentation de leurs appointements ; il faut que la dignité de leurs fonctions soit rehaussée de toutes manières ; et, dans ce but, je veux que le principe de l'émulation et de la récompense soit introduit parmi eux.

Il faut qu'au lieu de s'en tenir à l'instruction qu'ils ont reçue dans les écoles normales primaires, ils soient constamment sollicités à l'accroître.

Il faut que les progrès qu'il leur sera possible de réaliser dans cette éducation solitaire soient constatés comme ceux qu'ils avaient accomplis dans les Ecoles où ils se sont formés.

Il faut que ces progrès leur deviennent profitables ainsi qu'à la République.

Rien n'empêche que ceux qui en seront capables ne s'élèvent jusqu'aux plus hautes sommités de notre hiérarchie. Leur sort quant à l'avancement ne saurait être inférieur à celui des soldats ; leur mérite a droit aussi de conquérir des grades.

Il suffit de quelques livres de mathématiques, de physique, d'histoire naturelle, d'agriculture, pour que ceux qui ont reçu les dons du génie parviennent par leurs méditations jusque dans les rangs les plus élevés de la science. Mais, pour que tous soient animés dans une voie d'émulation si glorieuse, il est nécessaire que des positions intermédiaires leur soient assurées. Elles le seront naturellement par l'extension que doit recevoir dans les Ecoles primaires supérieures l'enseignement des mathématiques, de la physique, de l'histoire naturelle, de l'agriculture.

Les instituteurs primaires seront donc invités, dans toute l'étendue de la République, à se préparer à servir au recrutement du personnel de ces écoles. Tel est un des compléments de l'établissement des écoles normales primaires. L'intérêt de la République est que les portes de la hiérarchie universelle soient ouvertes aussi largement que possible devant ces magistrats populaires.

Portez dès à présent, monsieur le recteur, à la connaissance des instituteurs primaires et de l'école normale de votre ressort ces vues du gouvernement à leur égard.

Une autre circulaire du ministre de l'instruction publique invite les recteurs à introduire dans le programme des écoles primaires l'enseignement théorique et pratique de l'agriculture. C'est là une heureuse innovation demandée depuis longtemps par tous les agronomes.

Proclamation du Gouvernement provisoire de la République française.

Le Gouvernement provisoire,

Informé que des malfaiteurs se sont portés sur divers points pour y dévaster les propriétés publiques et privées, incendier des ponts, couper de grandes voies de communication si nécessaires à l'approvisionnement de Paris, et interrompre la circulation du chemin de fer ;

Déclare :

Les propriétés publiques et privés, les ponts, routes, chemins de fer, monuments, sont placés sous la sauvegarde de la République.

Quiconque sera surpris commettant des dégâts sur la voie publique ou des attentats contre les propriétés, détruisant ou coupant les rails des chemins de fer, dégradant les objets d'utilité publique, sera à l'instant même arrêté, poursuivi et puni, conformément aux lois, notamment à la loi sur la police des chemins de fer, avec toute la rigueur que les circonstances autorisent.

Citoyens !

La destruction des propriétés est toujours un acte odieux ; dans les circonstances actuelles, c'est une trahison contre la République. Prêtez donc votre concours vigilant, actif ; en vous défendant vous-mêmes vous défendrez encore l'intérêt sacré de la patrie.

Aux Ouvriers.

Ouvriers ! Par décision en date de ce jour, 28 février 1848, le ministre des travaux publics a ordonné que les travaux en cours d'exécution seraient immédiatement repris.

A partir de mercredi, 1er mars, des travaux importants seront organisés sur divers points.

Tous les travailleurs qui voudront y prendre part devront s'adresser à l'un des maires de Paris, qui recevront leurs demandes et les dirigeront, sans retard, vers les chantiers.

Ouvriers de Paris !

Vous voulez vivre honorablement par le travail, tous les efforts du Gouvernement provisoire tendront, soyez en sûrs, à vous aider à l'accomplissement de cette volonté.

La République a le droit d'attendre, et elle attend du patriotisme de tous ses citoyens, que l'exemple qu'elle donne soit suivi. De cette manière, la somme des travaux sera augmentée.

Que partout donc les travaux reprennent leur activité. Ouvriers! après la victoire le travail, c'est encore un bel exemple que vous avez à donner au monde, et vous le donnerez.

Le ministre des travaux publics,
MARIE.

Actes du Gouvernement provisoire.

Le Gouvernement provisoire arrête :

Art. 1er. Il sera organisé d'urgence des ateliers de terrassement :

1° Pour déblayer la tranchée de Clamart et porter les terres dans Paris, à l'effet de préparer une gare de chemin de fer de l'Ouest entre le souterrain extérieur et le boulevart ;

2° Pour l'exécution de la gare de Paris, chemin de Paris à Chartres ;

3° Pour l'amélioration de la navigation de l'Oise ;

4° Pour le prolongement du chemin de fer de Sceaux à Orsay ;

Art. 2. Les ingénieurs chargés de la direction des travaux requerront d'urgence le concours des compagnies de chemin de fer pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

Rapprochement.

Un mois après la chute du dey d'Alger, Charles X perd sa couronne.

Un mois après la prise d'Abd-el-Kader, Louis-Philippe, défendu par 100 000 hommes, quitte son château des Tuileries et se retire dans une citadine.

— Le fils de Charles X, le duc de Berry, est mort tragiquement.

Le fils de Louis-Philippe est mort également d'une manière tragique.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer, les journées de Juillet, comme celles de Février, ont eu lieu les *mardi*, *mercredi* et *jeudi*.

Comme Charles X, Louis-Philippe a abdiqué en faveur de son petit-fils, et, ainsi que les vainqueurs de Juillet, les combattants de Février ont répondu : *Il est trop tard.* (*Corsaire.*)

La République en province.

La Révolution dont nous venons d'être témoins s'est accomplie avec une telle célérité que les départements ont éprouvé d'abord une sorte de stupeur en recevant coup sur coup, dans la journée du 24, trois dépêches télégraphiques contradictoires, l'une annonçant le ministère Barrot, l'autre l'abdication de Louis-Philippe, la troisième, un gouvernement provisoire, et cela le lendemain du jour où le ministère de Guizot se montrait si rempli encore d'audace et de confiance.

La plupart des journaux se sont bornés d'abord à reproduire les dépêches et à constater l'anxiété des populations. Cette anxiété s'est prolongée plusieurs jours dans des villes assez voisines de Paris, parce que les communications avaient été coupées, par un motif patriotique, pour empêcher les troupes d'arriver à Paris, ou par une vengeance industrielle. En d'autres villes, l'autorité a pris sur elle d'arrêter les courriers et estafettes porteurs des nouvelles. Ainsi le sous-préfet de Rheims a retenu pendant dix heures, comme séditieux et perturbateur du repos public, un courrier expédié dans les villes de l'Est. Les autorités supérieures de cette ville ont voulu s'assurer de la véracité des nouvelles dont il était porteur avant de lui laisser continuer sa route.

REIMS. — La proclamation de la République a été reçue avec enthousiasme. Le sous-préfet a pris la fuite.

CHARLEVILLE. — On n'a eu dans cette ville de nouvelles de Paris que par la voie de Lille. Le *Propagateur des Ardennes* dit dans un supplément :

« Nous ne saurions peindre l'animation qui règne en ce moment dans nos deux villes ; la foule se précipite à la poste des bureaux de

... La mairie était toujours occupée par un nombreux poste de la garde nationale. Le conseil municipal était en séance et délibérait une proclamation qui a été affichée ce matin.

AMIENS. — On lit dans le *Journal de la Somme* : « La dépêche annonçant la proclamation de la République a bientôt été connue de toute la population d'Amiens. Les esprits se sont calmés aussitôt. Malheureusement, il est arrivé de Doullens un détachement de ligne de 140 hommes qui se dirigeaient sur Paris, et à l'incertitude qui agitait naguère tous les esprits a succédé dans le peuple une indignation profonde. On entendait crier de toutes parts qu'il ne fallait pas laisser partir des soldats qui pouvaient concourir à ensanglanter de nouveau la capitale.

— Les deux fonctionnaires qui exerçaient par intérim les fonctions de préfet, n'ont pas hésité un seul instant à interdire le départ des troupes nouvellement arrivées, et à faire signifier cette défense aux chefs de gare des chemins de fer du Nord.

Nous devons dire que les employés de cette ligne ont reçu sans contestation, nous dirons même avec plaisir, cette défense, et y ont obtempéré aussitôt.

Malheureusement le peuple n'a pas pu être instruit assez tôt des ordres qui étaient donnés. Il a voulu, à son tour, forcer le détachement à s'arrêter ici, et, sans calculer les suites de l'acte qu'il allait commettre, il s'est dirigé sur Longueau, a arraché les rails, démoli à moitié le pont d'Avre, renversé des wagons, mis bas-feu les machines, etc. ; toute communication avec Paris est interceptée à partir de la bifurcation des deux lignes de Lille et Paris.

NANTES. — La proclamation de la République a été accueillie avec grande faveur. La veille le *National de l'Ouest* appréciait en ces termes l'annonce d'un ministère Thiers :

« La chute de M. Guizot est un succès, et la nomination de M. Thiers » une déception. »

LYON. — Un de nos amis nous écrit de cette ville à la date du 25 février, 9 heures.

« La République vient d'être proclamée à Lyon, ce soir à 9 heures, du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville.

» M. Barillon a été nommé préfet.

» M. Laforêt a été nommé maire.

» Toute la ville est parfaitement tranquille. »

Lettres du rédacteur de l'Étoile.

28 février, 1848.

A Monsieur le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Vous autorisez ma réclamation et mes explications en disant dans votre numéro de ce matin que l'*Etoile* a disparu, n'ayant plus aucune raison d'être. Je vous en suis très obligé, et j'espère que vous ne me refuserez pas de publier la lettre suivante écrite au *National* à la date du vendredi 25 février.

Cette lettre est déjà vieille, tant les heures marchent vite depuis trois jours ; si je l'écrivais maintenant elle serait toute autre, et cependant j'aime mieux encore me tenir en arrière de quelques pas avec les hommes de l'intelligence et du dévouement dont la République aura besoin, que de courir en avant avec les habiles qui veulent posséder ou conserver.

Cela vous dit, Monsieur, pourquoi l'*Etoile* ne paraît plus.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération,

VENET,
Rédacteur en chef de l'*Etoile*.

A Monsieur le rédacteur en chef du *National*.

Vendredi, 25 février 1848.

Monsieur,

J'étais propriétaire et rédacteur en chef du journal l'*Etoile* ; mon journal n'existe plus. Je tenais une arme de publicité quotidienne ; cette arme est tombée de mes mains. Des récriminations m'assaillent, et je ne puis ni me défendre ni me justifier.

Ce n'est pas au moment où le principe de la liberté la plus large triomphe sans obstacle, que vous voudriez refuser à un homme de cœur la part qu'il en réclame et dont il a besoin.

J'ai défendu pendant huit ans avec courage la monarchie qui n'existe plus. J'ai crié *vive le roi* ! le dernier au pied de la tribune nationale où montait la république menaçante ; et alors que tous les parasites du gouvernement se taisaient avec humilité, ou avaient disparu, j'ai tenu à honneur d'être dévoué, tout haut et en face du péril, jusqu'à la dernière minute où le dévouement était un droit.

Je ne veux pas m'en vanter, il n'y a peut-être pas de quoi, et c'était sans doute une faute.

Mais je veux dire que si j'ai été dévoué pendant huit ans au pouvoir déchu, si, prisonnier ou esclave des circonstances, j'ai servi en dernier lieu le parti conservateur trop à sa fantaisie, je ne l'ai pas fait comme un homme à gages qui vend son intelligence et son honneur. Je veux dire que jamais mon zèle n'a obtenu que de louangeuses et stériles excitations, que jamais le gouvernement, jamais le parti conservateur ne m'ont fait la plus humble part dans leurs générosités scandaleuses ; que jamais la moindre faveur n'a récompensé mon travail, que pourtant on estimait fort ; que mes mains sont pures de l'argent qui payait les services de la presse ; qu'enfin l'on a pris mon intelligence, mon dévouement, mon labeur d'homme de lettres, ma fortune de père de famille, avec un empressement extrême et une ingratitude indigne, contre laquelle je ne pourrais plus même me révolter.

Vous me comprenez, Monsieur ! Ils se retirent tous riches. Moi je me retire appauvri !

Cependant on m'a menacé en m'appliquant les épithètes de salarié, de corrompu, de vendu ; je les repousse comme on repousse une injustice.

J'accepte les inconvénients d'une position dont je n'étais plus maître depuis longtemps déjà ; mais je n'accepte pas le mépris.

Je veux bien être raillé pour les sacrifices que j'ai faits et pour le rôle maladroit que j'ai rempli ; — je veux aussi être estimé !

Accordez-moi donc la simple faveur de n'être pas confondu avec les égoïstes, avec les pillards, avec les hommes sans caractère, sans cœur et sans honneur qui ont perdu la royauté, — et qui viendront vous flatter demain.

J'ai l'honneur, etc.

VENET,
Rédacteur en chef de l'*Etoile*.

— Les rôles des contributions et patentes ont été distribués par l'ancien gouvernement au moment de sa chute. Plusieurs personnes avaient remarqué la coïncidence de cette mesure avec les projets ...

...tion d'excavations où les eaux pluviales s'accumulent, entraînant avec elles une partie des immondices des rues.

Il serait à craindre que ces flaques d'eau croupie n'influassent gravement sur la santé publique.

Nous croyons qu'il suffit de signaler les conséquences possibles de cet état de choses, pour qu'on y remédie.

PROBITÉ DU PEUPLE. — MM. de Laborde, Mérimée et Châlons d'Argé, chargés par le Gouvernement provisoire de rechercher dans les appartements des Tuileries les objets d'art qui méritaient d'être conservés, ont accompli leur mission de manière à réjouir les amis des arts. Ils ont constaté que rien n'a été enlevé, qu'aucun objet de grande valeur artistique n'a été détruit, et qu'une foule de bijoux du plus grand prix et des valeurs de diverses natures, qu'on ne saurait estimer à moins de 4 millions, ont été recueillies par les patriotes et déposées en lieux sûrs. Les noms de ces citoyens seront inscrits sur les registres de nos Musées.

— On sait que les Tuileries ont été quelque temps abandonnées au peuple, qui s'en était rendu maître. Quantité d'effets précieux, de bijoux de toute espèce, de diamants, étaient à la disposition de ces hommes qui trop souvent manquent de pain. Mais ils les ont soigneusement recueillis et en ont même fait l'inventaire sous le contrôle d'un élève de l'Ecole polytechnique et d'un garde national. MM. Bastide et Bixio, ayant été chargés par le Gouvernement provisoire de présider à l'enlèvement des objets en question, ont trouvé, en arrivant, ces braves gens montant la garde auprès des malles et caisses où ils avaient recueilli tous les trésors de l'ex-famille royale.

Lorsque le transport en eut été effectué, l'un de ces hommes s'étant approché de M. Bastide, lui dit : « Monsieur, on nous a oubliés depuis hier ; il est midi, et nous n'avons rien mangé... nous voudrions bien avoir un peu de pain. » Les assistants furent touchés jusqu'aux larmes de cette admirable preuve de désintéressement d'hommes qui, ayant eu à manier des valeurs considérables, ayant eu en leur possession un instant plus de richesses qu'ils n'en avaient vu dans toute leur vie, ne demandaient que du pain pour toute récompense.

M. Bastide insista vainement auprès de cet homme du peuple pour avoir son nom. Il refusa constamment de le dire, en ajoutant : « Nous n'avons besoin de rien, notre travail nous nourrit ; demain nous reprendrons notre ouvrage ; aujourd'hui nous vous demandons du pain parce que nous n'avons pu en gagner. »

Un partisan obstiné de la monarchie (le nombre n'en est pas bien grand désormais) motivait ainsi sa conversion à la République : « Aux cartes, quand on n'a pas de rois dans les mains, il faut bien, disait-il, jouer sans cela. »

— M. Cormenin est nommé membre du conseil d'état en service ordinaire.

— M. Achille Marrast est nommé procureur-général près la cour d'appel de Pau.

— M. Servient, de l'Ecole polytechnique, désigné par ses camarades, est chargé du commandement du Louvre.

— Jérôme Bonaparte a écrit au Gouvernement provisoire pour demander l'autorisation de rentrer en France ; Napoléon Bonaparte a écrit au Gouvernement provisoire pour se mettre à sa disposition.

— Il est ouvert dans les bureaux du ministère de la marine, une souscription pour les blessés et les ouvriers sans travail.

L'agent comptable du ministère est autorisé à recevoir les offrandes individuelles.

— M. le ministre de l'agriculture et du commerce, sur la proposition de M. Elysée Lefèvre, chargé par le gouvernement provisoire de veiller à l'approvisionnement de Paris, vient de donner l'ordre à ses agents de partir immédiatement et de visiter les grands centres de production pour inviter le commerce et l'agriculture à diriger, comme d'habitude, leurs denrées alimentaires sur la capitale.

— Achmet-Pacha, fils de Méhémet-Ali, s'est battu pendant les deux jours avec une grande audace. On l'a surtout remarqué à l'attaque du Château-d'Eau, comme un des combattants les plus intrépides. Aussitôt après la proclamation de la République, Achmet-Pacha est allé offrir ses services à la municipalité de son arrondissement. On l'a vu le lendemain parcourir Paris assis sur le siège de sa calèche dans laquelle étaient des hommes en blouse.

— Dans le quartier Saint-Martin, un bataillon de la ligne, passant devant des patriotes insurgés, s'apprêtait à faire feu. Un ouvrier se détache aussitôt, court à l'officier qui dirigeait les soldats et lui dit : « Voyez, commandant, notre barricade n'est pas terminée, et nous ne serions pas en mesure de nous défendre ; veuillez repasser dans quelques instants. » L'officier le regarde, sourit, fait défiler sa troupe, et ne revient pas.

— Jeudi, à onze heures, dans une des barricades les plus vivement attaquées du quartier Latin, un élève de l'Ecole polytechnique, âgé de dix-huit ans, qui commandait un groupe du Peuple, s'est élancé debout sur le haut de la barricade, en face d'un piquet de la ligne qui s'avançait au pas de charge, et s'est écrié, en s'enveloppant dans un drapeau tricolore : « Je vous défie de tirer à présent ! » Les soldats ont à l'instant rendu leurs armes chargées aux défenseurs de la barricade.

— La Banque de France a escompté, le 26, pour plus de sept millions d'effets.

La Curée.

Il ne faut pas souiller par une curée de places l'immortelle Révolution de 1848. Comme les faits exceptionnels de désordre matériel après la victoire, les faits de désordre moral, c'est-à-dire d'intrigue et d'ambition personnelle doivent être immédiatement réprimés par le sentiment que la République a de sa dignité, de son avenir. Nous allons reproduire l'énergique satire d'Auguste Barbier, la Curée des Places en 1830, et nous espérons qu'au lieu de trouver aujourd'hui des applications nouvelles elle constatera le progrès des mœurs politiques depuis dix-huit années.

I.

Oh ! lorsqu'un lourd soleil chauffait les grandes dalles
Des ponts et de nos quais déserts,
Que les cloches hurlaient, que la grêle des balles
Sifflait et pleuvait par les airs ;
Que dans Paris entier, comme la mer qui monte,
Le Peuple soulevé grondait,
Et qu'au lugubre accent des vieux canons de fonte
La *Marseillaise* répondait ;

...
Héros du boulevard de Gand,
Que faisaient-ils, tandis qu'à travers la mitraille,
Et sous le sabre détesté,
La grande populace et la sainte canaille
Se ruaient à l'immortalité ?
Tandis que tout Paris se jonchait de merveilles,
Ces messieurs, tremblaient dans leur peau,
Pâles, suant la peur, et la main aux oreilles,
Accroupis derrière un rideau.

III.

C'est que la Liberté n'est pas une comtesse
Du noble faubourg Saint Germain,
Une femme qu'un cri fait tomber en faiblesse,
Qui met du rouge et du carmin :
C'est une forte femme aux puissantes mamelles,
A la voix rauque, aux durs appas,
Qui, du brun sur la peau, du feu dans les prunelles,
Agile et marchant à grands pas,
Se plaît aux cris du peuple, aux sanglantes mêlées,
Aux longs roulements des tambours,
A l'odeur de la poudre, aux lointaines volées
Des cloches et des canons sourds ;
Qui ne prend ses amours que dans la populace,
Qui ne prête son large flanc
Qu'à des gens forts comme elle, et qui veut qu'on l'embrasse
Avec des bras rouges de sang.

IV.

C'est la vierge fougueuse, enfant de la Bastille,
Qui, jadis, lorsqu'elle apparut
Avec son air hardi, ses allures de fille,
Cinq ans mit tout le peuple en rut ;
Qui plus tard, entonnant une marche guerrière,
Lasse de ses premiers amants,
Jeta là son bonnet, et devint vivandière
D'un capitaine de vingt ans.
C'est cette femme enfin qui, toujours belle et une,
Avec l'écharpe aux trois couleurs,
Dans nos murs mitraillés tout à coup reparue,
Vient de sécher nos yeux en pleurs,
De remettre en trois jours une haute couronne
Aux mains des Français soulevés,
D'écraser une armée et de broyer un trône
Avec quelques tas de pavés.

V.

Mais, ô honte ! Paris, si beau dans sa colère,
Paris, si plein de majesté,
Dans ce jour de tempête où le vent populaire
Déracina la royauté ;
Paris, si magnifique avec ses funérailles,
Ses débris d'hommes, ses tombeaux,
Ses chemins dépavés et ses pans de murailles,
Troués comme de vieux drapeaux ;
Paris cette cité de lauriers toute ceinte
Dont le monde entier est jaloux,
Que les peuples émus appellent tous la sainte,
Et qu'ils ne nomment qu'à genoux,
Paris n'est maintenant qu'une sentine impure,
Un égout sordide et boueux,
Où mille noirs courants de limon et d'ordure
Viennent traîner leurs flots honteux,
Un taudis regorgeant de faquins sans courage,
D'effrontés coureurs de salons,
Qui vont de porte en porte, et d'étage en étage,
Gueusant quelques bouts de galons ;
Une halle cynique, aux clameurs insolentes,
Où chacun cherche à déchirer ;
Un misérable coin de guenilles sanglantes
Du pouvoir qui vient d'expirer.

VI.

Ainsi, quand dans sa bauge aride et solitaire,
Le sanglier frappé de mort
Est là, tout palpitant, étendu sur la terre
Et sous le soleil qui le mord ;
Lorsque, blanchi de bave et la langue tirée,
Ne bougeant plus en ses liens,
Il meurt, et que la trompe a sonné la curée
A toute la meute des chiens,
Toute la meute, alors, comme une vague immense
Bondit ; alors chaque mâtin
Hurle en signe de joie, et prépare d'avance
Ses larges crocs pour le festin ;
Et puis vient la cohue et les abois féroces
Roulent de vallons en vallons :
Chiens courants et limiers, et dogues et molosses,
Tout se lance et tout crie : Allons !
Quand le sanglier tombe et roule sur l'arène,
Allons ! allons ! les chiens sont rois !
Le cadavre est à nous : payons-nous notre peine,
Nos coups de dents et nos abois.
Allons, nous n'avons plus de valet qui nous fouaille
Et qui se pende à notre cou ;
Du sang chaud, de la chair, allons, faisons ripaille
Et gorgeons-nous tout notre soûl !
Et tous, comme ouvriers que l'on met à la tâche,
Fouillent ces flancs à plein museau
Et de l'ongle et des dents travaillent sans relâche,
Car chacun en veut un morceau ;
Car il faut au chenil que chacun d'eux revienne
Avec un os demi-rongé,
Et que, trouvant au seuil son orgueilleuse chienne,
Jalouse et le poil allongé,
Il lui montre sa gueule encor rouge et qui grogne,
Son os dans les dents arrêté,
Et lui crie, en jetant son quartier de charogne :
« Voici ma part de royauté. »

AUGUSTE BARBIER.

Vendredi soir on n'avait pas appris à Londres la nouvelle de la mort de Louis-Philippe. Un journal du matin avait, d'ailleurs, publié le mouvement arrivé la veille à Paris.

le sens droit et la générosité du peuple, tous ... des troubles fâcheux et des malheurs regrettables.

« *Réforme pour tous* : c'est le vœu du peuple, » avons-nous dit dès le 23 février. Oui, réforme pour tous, amélioration du sort de tous ; progrès fraternel où tout le monde trouve son compte.

Bientôt la République entreprendra son œuvre d'organisation. Alors il y aura garantie et sécurité pour tous les droits. Alors le travail donnera ses fruits à tous les enfants d'un même Dieu. Alors le luxe social grandissant prodiguera au peuple les fêtes splendides où chacun aura sa place et sa part. Alors la sainte solidarité donnera à tous bien-être, paix et bonheur.

Et non-seulement il faut la réforme pour tous, le progrès pour tous, mais la réforme doit s'opérer sans violence, le progrès s'accomplir sans bouleversements.

Les monarchies et les républiques païennes n'ont jamais su vivre et se développer que par la force et la contrainte. Le règne de la force s'achève ; la contrainte va disparaître pour jamais. Voici l'ère nouvelle de l'attrait ; voici le règne de l'amour !

Le Peuple au Gouvernement provisoire.

Citoyens,

Dans l'effusion de tout notre cœur, dans l'enthousiasme de tout notre être, nous vous remercions et nous vous bénissons.

Voyez nos larmes de joie, notre sainte ardeur, notre religieuse union ! Nous sommes avec vous, nous, le Peuple, ce grand Christ qui a tant souffert et qui se lève après trois jours pour la résurrection.

Ne le sentons-nous pas tous ? En ces jours sublimes, *ce n'est pas un gouvernement qui se lève sur un gouvernement qui tombe*, C'EST UNE SOCIÉTÉ QUI NAIT D'UNE SOCIÉTÉ QUI MEURT. C'est la justice qui fait son avènement, c'est l'humanité qui demande son baptême !

Nous sommes avec vous, soyez avec nous. Soyez avec le Peuple qui travaille et qui souffre, avec le Peuple qui réclame sa place au banquet de la vie, mais qui jure d'attendre, patient et résigné, que ses efforts et les vôtres aient garni la table fraternelle où il doit s'asseoir. Oui ! tant qu'il vous *verra marcher fermes vers le but*, il saura attendre : ses preuves de patience sont vieilles.

Nous avons foi en vous parce que nous avons foi en nous. Soyez forts de notre force. Des sommets où le peuple vous place, que votre œil, en regardant en bas, n'aille pas se troubler et se détourner en arrière. C'est en avant qu'est le port ! c'est en avant qu'est le phare du salut !

Fiez-vous à nous ! Notre souffle vous inspirera, vous embrâsera, vous grandira à la hauteur de votre sacerdoce !

Soyez notre œil et notre tête, nous serons votre âme et votre main.

Alors nous serons frères, ou plutôt nous ne serons qu'un, nous serons L'HUMANITÉ !

Alors le Christ sera ressuscité, et son royaume sera de ce monde !

On a dit trop souvent que le Peuple français est essentiellement monarchique. Cela voulait dire, sans doute, que la France a toujours été moins soucieuse des avantages d'une liberté illusoire et égoïste que de son unité politique et sociale. Or, tout le temps de la minorité politique et morale du Peuple, la monarchie a été la seule unité possible, la seule digue à opposer aux tyrannies des grands seigneurs, la seule égalité qui se pût réaliser alors que l'homme ne possédait pas une pleine conscience de ses droits ; mais, aujourd'hui, toute fiction légale a fait son temps, est percée à jour ; aujourd'hui, les formes de la souveraineté n'ont plus besoin d'être mensongères, et la France peut rester fidèle à ses traditions d'unité sans regretter aucune de ses vieilles idoles.

La République est tout à la fois le règne de la justice et de la vérité : de la justice, car c'est la liberté élevée à l'état de droit commun, et non plus inféodée exclusivement à une aristocratie ; de la vérité, car c'est la réalisation de l'ordre sans aucun sacrifice de la raison ; c'est le règne de la raison pure comme de la plus entière équité.

Le clergé de Paris a pris une noble attitude dans la grande révolution du Peuple. Les prêtres du Christ ont compris que la main de la Providence était dans ces évènements, et que place se faisait désormais pour laisser descendre sur la terre le règne de Dieu.

L'archevêque de Paris avait publié, dès le 24, la lettre suivante :

Monsieur le curé,

En présence du grand évènement dont la capitale vient d'être le théâtre, notre premier mouvement a été de pleurer sur le sort des victimes que la mort a frappées d'une manière si imprévue ; nous les pleurons tous, parce qu'ils sont nos frères ; nous les pleurons parce que nous avons appris une fois de plus tout ce qu'il y a dans le cœur du Peuple de Paris, de désintéressement, de respect pour la propriété et de sentiments généreux.

Nous ne devons pas nous borner à répandre des larmes : nous prierons pour tous ceux qui ont succombé dans la lutte ; nous demanderons à Dieu qu'il leur ouvre le lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix.

En conséquence, vous voudrez bien faire célébrer le plus tôt possible un service solennel, auquel vous donnerez toute la pompe que permettront les ressources de la fabrique. La messe sera celle *In die obitûs*, avec l'oraison *Pro pluribus Defunctis*. Ce service devra avoir lieu aussitôt que vous aurez pu en prévenir les fidèles, fût-ce même un di manche. Pendant la messe, une quête sera faite pour le soulagement des familles pauvres de ceux qui sont morts ou qui ont été blessés. Le produit de cette quête sera versé par MM. les curés entre les mains du maire de leur arrondissement.

DENIS, archevêque de Paris.

Nota. Dans le cas où il serait nécessaire ou utile d'établir des ambulances dans vos églises, vous n'hésiterez pas à les offrir, alors même que l'office du dimanche devrait être supprimé.

Si cet office peut avoir lieu, vous chanterez, après la messe de paroisse, le verset : *Domine salvum fac Populum*... et l'oraison : *Deus à quo sancta desideria, recta consilia*, etc.

Dimanche, le R. P. Lacordaire, prêchant à Notre-Dame, faisant ...

... (?) et appelant à ... éminents et dévoués à la liberté, que le peuple honore, les Lacordaire, les Cœur, les Le Dreuille, les Beaulain, les de Guerry...

La Fête du 27 février.

Le général commandant supérieur et le chef d'état-major de la garde nationale nous communique l'ordre du jour suivant :

L'ère de la République française vient d'être inaugurée par une de ces fêtes nationales qui témoignent en face du monde entier de la grandeur et de la puissance d'une forte nation.

Dimanche 27 février, à deux heures, les douze légions de Paris, représentées par deux bataillons de chaque légion, quatre légions complètes de la banlieue, la 13e (cavalerie) et les élèves réunis des Écoles, ayant à leur tête tous les membres du Gouvernement provisoire, ont promené triomphalement le drapeau de la liberté autour de la Colonne de Juillet, sur cette place de la Bastille où nos pères avaient jeté les germes de la fraternité humaine.

Les membres du Gouvernement provisoire qui, en si peu de jours, ont tant fait pour le présent et pour l'avenir de la Patrie, ont été salués par l'enthousiasme populaire, le plus glorieux de tous les enthousiasmes.

La population parisienne n'oubliera jamais le spectacle imposant de cette masse d'hommes, dont la moitié était composée de soldats improvisés par la victoire. Tous ces cœurs, que la corruption avait inhumainement et si longtemps opprimés, étaient animés par le même sentiment, le bien de la patrie, et dans leur bouche il n'y avait qu'un seul cri : *Vive la République !*

La garde nationale, qui était partie à deux heures de l'Hôtel-de-Ville, après s'être arrêtée à la Bastille, a défilé dans le plus grand ordre sur toute la ligne des boulevards. Le tambour battait aux champs ; la musique, par intervalles, chantait les hymnes patriotiques, et deux cent mille voix répétaient ces chants de liberté.

Merci à vous, Peuple de travailleurs ; merci à vous, Gardes nationaux, qui venez de conquérir une place immortelle dans l'histoire de l'humanité, vous avez prouvé que l'ordre était une conséquence de votre victoire, et que toutes les garanties de la civilisation se trouvent sous le drapeau de la République.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Sur la proposition de M. Ménard, le conseil municipal de Paris a voté aujourd'hui l'adhésion suivante au gouvernement provisoire de la République :

« Le conseil municipal, considérant qu'en présence des évènements qui viennent de se passer, il importe de donner au gouvernement provisoire une preuve de la confiance que lui accordent les bons citoyens pour maintenir l'ordre public, assurer la bonne administration du pays, et lui faciliter les moyens d'arriver à la constitution du gouvernement définitif,

» Déclare adhérer au gouvernement provisoire établi à Paris et charge M. Lemaire de lui adresser ampliation de cette délibération. »

Par décision du Gouvernement provisoire de la République, ont été nommés aux fonctions de commissaires provisoires dans les départements les citoyens dont les noms suivent :

Ardennes, Altin (Jules). — Aube, Labosse et Crevat.

Bouches-du-Rhône, Emile Ollivier.

Calvados, Marie et Aumont-Thiéville. — Cher, Duplan (Paul). Michel (de Bourges). — Côtes-du-Nord, Couard. — Creuse, Lecler (Félix).

Finistère, Tassel (Hippolyte).

Gard, Teulon. — Haute-Garonne, Joly.

Loiret, Pereyra (Alfred). — Loir-et-Cher, Germain Sarrut. — Loire, Baune. — Loire-Inférieure, Guépin. — Lot-et-Garonne, Gaspard Dubruel.

Maine-et-Loire, Bordillon. — Manche, Havin. — Meurthe, Léoutre et de Ludre. — Meuse, Leoutre.

Nièvre, Ruiz. — Nord, Delécluze et Antony Thouret.

Oise, Barrillon (Alexandre).

Pas-de-Calais, Delescluze.

Bas-Rhin, Liechtenberger. — Haut Rhin, Struch Rossée, Kœchlin, Chauffour, Zeckel. — Rhône, Emmanuel Arago et Baune.

Haute-Saône, Boileau. — Seine-Inférieure, Deschamps. — Seine-et-Oise, Durand (Hippolyte). — Deux-Sèvres, Marchain. — Somme, Galisset et Dutrone.

Var, Emile Ollivier. — Vosges, Turck (Léopold).

Yonne, Robert.

Les nominations faites jusqu'à ce jour sont au nombre de 36.

Le citoyen Montigny vient d'être envoyé extraordinairement à Rouen.

Monts-de-Piété. — Dégagements des prêts de 10 fr. et au-dessous.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 25 février 1848, a disposé que les objets engagés au Mont-de-Piété, depuis le 1er février courant jusques et y compris le 25 février, consistant en linge, vêtements, hardes, etc., dont le prêt ne dépassera pas DIX FRANCS, seront rendus aux déposants.

En conséquence de ce décret, et à partir du lundi 28, tous les nantissements ci-dessus désignés seront rendus gratuitement, au chef-lieu et à la succursale, aux citoyens porteurs des grandes reconnaissances.

A l'égard des objets engagés chez les commissionnaires contre des avances ne dépassant pas les *dix francs* donnés par le Mont de Piété, les reconnaissances seront remises aux déposants franches et quittes des droits de commissionnaires, auxquels il en sera tenu compte ultérieurement, soit par l'Etat, soit par l'administration.

Pour faciliter les dégagements, éviter la foule, l'encombrement et la perte de temps du public, l'administration s'empresse de le prévenir que les objets engagés pour 10 fr. depuis le 1er février 1848 jusques et y compris le 25, ne pourront être dégagés que dans l'ordre suivant :

Le 1er mars, de 9 à 2 heures, on remettra ceux engagés le 1er février.

Le 2 mars, ceux engagés le 2 février.

Le 3 mars, ceux engagés le 3 février.

Et ainsi de suite jusqu'au 25 mars, jour où l'on remettra les objets engagés le 25 février.

Tous les objets engagés pour 10 fr., qui n'auraient pas été dégagés d'ici au 25 mars, pourront être remis les jours suivants au public, qui sera toujours admis à quelque époque que ce soit à profiter des bénéfices du dégagement gratuit prescrit par le décret du Gouvernement provisoire du 25 février courant.

Le public est prévenu que la vente des effets engagés au Mont-de-Piété depuis le 1er décembre 1846 sera suspendue jusques et compris le dimanche 2 avril 1848.

Le lundi 3, cette vente sera reprise et continuée comme à l'ordi-

... des, aussi bien que le double des sommes demandées, et encore faut-il remarquer que ce surcroît provient en grande partie des besoins d'argent éprouvés, soit par des ouvriers dont les travaux ont été interrompus, soit par des militaires de toutes armes qui changent de garnison, ou vont être réincorporés. On peut donc affirmer, dès à présent, que la confiance des déposants de la Caisse d'épargne a résisté victorieusement, et au delà de toutes les espérances, à une nouvelle et décisive épreuve.

Vœux des Napolitains pour la réforme et l'organisation du travail.

NAPLES, 19 février. — (Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

« Une grande confusion règne dans le gouvernement, composé d'hommes d'opinions hétérogènes. Le roi prend pour guide tantôt un ministre, tantôt un autre, et la chose publique souffre de cette incertitude continuelle. Les Siciliens ne se sont pas rendus encore aux mesures *conciliantes* du roi Ferdinand ; ils disent qu'avec un Bourbon, il faut rester toujours sur ses gardes. L'histoire de France, d'Espagne, d'Italie ne justifie que trop cette opinion.

» Le peuple de Naples n'est guère plus satisfait que les Siciliens. Aujourd'hui, à midi, des attroupements se sont formés dans toutes les villes, et particulièrement sur la place du Palais-Royal. De la foule partaient ces cris : *Réforme de la constitution* ! ORGANISATION DU TRAVAIL ! Le roi s'est présenté au balcon, et il a fait beaucoup de gestes pour annoncer que bientôt tout le monde serait satisfait. *Credat Judæus*.

» *P. S.* — Del Carretto a été brûlé en effigie par la main du bourreau. »

— Le Gouvernement provisoire de Palerme, n'ayant pas voulu accepter la Constitution napolitaine, a convoqué le parlement sicilien pour en rédiger une conforme aux vœux du peuple sicilien.

La Diplomatie. — Aux détails que nous avons donné ce matin sur l'entrevue de M. de Lamartine et de lord Normanby, la *Patrie* ajoute ce soir ce qui suit :

« Lord John Russell a eu nouvelle à quatre heures de l'après-midi, samedi 26, de la formation du gouvernement provisoire et de la proclamation de la République française. Aussitôt le ministre anglais s'est rendu auprès de son collègue des affaires étrangères. Après un quart d'heure de délibération, lord John Russell et lord Palmerston ont été d'avis de reconnaître la République française.

« La conversation amicale du marquis de Normanby avec M. de Lamartine pourrait être ainsi le résultat de la résolution dont nous venons de parler. »

Le nonce du Pape et la République française. — Le ministre des affaires étrangères a adressé hier aux membres du corps diplomatique des puissances étrangères résidant à Paris un officier porteur d'une notification de la proclamation de la République.

Voici la réponse qu'y a faite immédiatement le nonce du pape :

« Paris, le 27 février 1848.

» Monsieur le ministre,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de la communication que vous venez de me faire, en date d'aujourd'hui 27 février, et je m'empresserai de la transmettre à notre très saint-père le pape Pie IX.

» Je ne résiste pas au besoin de profiter de cette occasion pour vous exprimer la vive et profonde satisfaction que m'inspire le respect que le peuple de Paris a témoigné à la religion au milieu des grands évènements qui viennent de s'accomplir. Je suis convaincu que le cœur paternel de Pie IX en sera profondément touché, et que le père commun des fidèles appellera de tous ses vœux les bénédictions de Dieu sur la France.

» Agréez, etc. R., archevêque de Nicée, n. a. »

Adhésions. — Le gouvernement provisoire vient de recevoir les adhésions et offres de services des maréchaux, officiers-généraux et intendants militaires dont les noms suivent :

Maréchaux. — Duc de Dalmatie. — Comte Molitor. — Sébastiani. — Duc d'Isly. — Comte Reille. — Dode de la Brunerie.

Lieutenants-généraux. — Moline de Saint-Yon. — Ordener. — Tholosé. — Galuois. — Magnan. — Fabvier. — Pelletier. — Gémeaux. — Paillou. — Tugnot de Launoye. — Daullé. — Randon. — Bougenel. — Baraguay-d'Hilliers. — Lascours. — Piré. — Schramm. — Aupick. — Grouchy. — Préval. — Rapatel. — Montholon. — Pernetty. — Bourjolly. — Bosc (Pierre). — Duc de Mortemart. — De Feuchères. — Lawoestine. — Voirol. — De Girardin. — De Dampierre. — Oudinot, duc de Reggio. — Achard. — Lestang. — Gudin. — Baron Janin. — Gourgaud. — Marquis de Laplace. — Lahette. — Paixhans. — Blanchard. — Corbineau. — Merlin. — Boilleau.

Maréchaux de camp. — Leboul. — Esperonnier. — Lyautey. — Tournemine. — Lasnon. — Saint-Marc. — Le Breton. — Bourbaki. — Koch. — Piat. — Brisson. — Lebeaud. — Felsthamel. — Sénilhes. — Davésiès de Pontès. — Choiseul Beaupré. — Bocqueville. — Hatry. — Duchastel. — Cramayel. — Grouchy. — Carrelet. — Servatius. — Grand. — Ricard. — Carel. — Perrot. — Montigny-Turpin. — Simon Lorrière. — de Varaigues. — Laverdière. — Salleix.

Intendants-militaires. — Denniée. — Evrard. — Genty de Bussy.

Chaque jour nous ferons connaître les nouvelles adhésions.

On nous assure qu'une animosité déplorable se manifeste contre les Anglais parmi nos frères ouvriers, et que des actes de violence ont été commis à leur égard à Paris, à Rouen et à Tours.

Le peuple français est trop noble, trop intelligent, trop généreux pour ne pas être au-dessus de ces sentiments de haine : il comprendra que les attaques contre les personnes sont toujours dégradantes, que les vieilles haines nationales n'ont plus de sens, et qu'elles entraveraient la sainte cause de la liberté dans sa marche européenne.

Le monde entier a les yeux fixés en ce moment sur la République. Que les citoyens français prennent donc sous leur protection et traitent comme des frères, les ouvriers anglais, et qu'aucune division ne subsiste dans la grande et noble famille des travailleurs !

La voix de la Pologne.

Nous avons annoncé la réouverture des cours de MM. Michelet et Quinet. Et le grand poète slave, Adam Mickiewicz, ne va-t-il pas rentrer dans la chaire d'où l'avait chassé la tyrannie? Le Tyrtée

M. Sobrier, délégué par le Gouvernement provisoire à la direction de la police, a trouvé sur son bureau la pièce suivante :

« Le nommé, Sobrier, ex-commissaire de quartier du 10e arrondissement de la Société des Droits de l'Homme, agit activement pour augmenter le nombre des affiliés aux *légions révolutionnaires* et armer puissamment cette société.

Sobrier est un des principaux chefs des légions ; c'est un des chefs prolétaires les plus influents. Il a des idées fanatiques et est ami intime de *Levraud*. Tous deux ont été mis hors de cause dans le procès d'avril.., et cependant !...

(Extrait d'un rapport du 14 décembre 1835.)

La République dans les départements.

Voici d'abord les dépêches télégraphiques :

NIMES, 27 février. — L'ordre n'a pas été troublé un seul instant. La commission du gouvernement prescrit la formation de commissions pour l'organisation départementale et municipale. — La garde nationale va être organisée à Nîmes. — Ces mesures ont été parfaitement accueillies.

AVIGNON, 26 février, 9 heures. — Un comité républicain nommé par le Peuple a été constitué cette nuit. Il est en permanence. — La tranquillité publique n'a pas été troublée.

LYON, 26 février, midi et demi. — Le gouvernement républicain est reconnu à Lyon ; la garde nationale s'organise.

BESANÇON, 28 février, 9 heures du matin. — Le préfet résigne ses fonctions entre les mains du secrétaire-général de préfecture. Tout est parfaitement calme.

VALENCE, 26 février, 11 heures. — Le préfet veille au maintien du bon ordre. La population et les autorités témoignent de la confiance. — Tout est parfaitement tranquille.

NARBONNE, 26 février, 2 heures. — La commission départementale s'est constituée ; la République a été proclamée avec enthousiasme. — La garde nationale s'organise.

PERPIGNAN, 16 février, 11 heures 1/2. — Le préfet est parti. La commission départementale s'est organisée.

ANGOULEME, 26 février, 9 heures. — Le préfet a pris les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité publique. D'après le concours que tous les citoyens lui prêtent, il a la conviction intime qu'elle ne sera pas troublée. La garde nationale a été passée en revue hier par le maire. Elle était nombreuse.

LIMOGES, 26 février, 1 heure. — Les commandants militaires se sont mis à la disposition d'un comité choisi par le Peuple. — Des fonctionnaires provisoires ont été nommés. L'avènement de la République a été accueilli avec enthousiasme. — La tranquillité ne sera pas troublée.

BAYONNE, 26 février, 10 heures. — Les publications du gouvernement ont été affichées. — Il y a de l'agitation et pas de désordre.

LYON, 27 février, 4 heures du soir. — Le général Neumayer vient d'être placé par le maire provisoire et le comité central à la tête des régiments concentrés à Lyon.

CHALONS, 28 février, 11 heures 1/2. — L'ordre est maintenu.

MÉZIÈRES. — On nous écrit de cette ville : « On crie de toutes parts : Vive la République ! et une immense vie politique circule. Toute la ville est dans le ravissement. »

TULLE. — La République a été proclamée le 26 au matin. L'ordre et la tranquillité n'ont pas été troublés un seul instant.

TOURS. — Le 27, une revue générale de la garde nationale et des troupes de la garnison de Tours a été passée par la commission administrative provisoire et par le lieutenant-général comte Ornano, commandant la 4e division militaire.

Il y a eu conformité de sentiments entre tous et un cri sympathique de manifestation patriotique digne et calme.

L'union entre les habitants de Tours et la garnison est cimentée, et l'ordre continuera de régner dans cette ville animée des meilleurs et des plus patriotiques sentiments.

CLERMONT. — Une commission républicaine s'est emparée des pouvoirs administratifs de la ville et de la préfecture. Il n'y a eu aucune collision entre les troupes et les habitants. L'ordre n'a point été troublé.

BOURGES. — L'ordre le plus parfait règne dans toute l'étendue de la quinzième division militaire, et partout on attend avec calme les ordres du gouvernement et les institutions qu'il promet à la France.

TOULOUSE. — Une dépêche arrivée de cette ville au ministère de la guerre fait connaître les faits produits par l'annonce des événements survenus à Paris. L'arrivée de la dépêche télégraphique apprenant l'installation de la République a produit une grande agitation.

M. Joly étant arrivé sur la place du Capitole, a été proclamé maire par un rassemblement nombreux. Le conseil municipal a résilié ses fonctions, et a été remplacé par une commission provisoire de six membres, présidée par M. Joly. Cette commission a révoqué le préfet provisoire de ses fonctions. Les troupes sont rentrées dans leurs casernes sur l'ordre du lieutenant-général. Une force imposante est restée à l'arsenal, à l'état-major, aux prisons et à la préfecture.

Nous extrayons quelques lignes des principaux journaux qui nous arrivent de différentes villes.

BLOIS. — On lit dans le *Courrier de Loir-et-Cher* : « Deux jours ont suffi pour balayer ce gouvernement de rose, de corruption et de violence, pour briser de nouveau le trône, pour reconquérir la liberté et relever la France aux yeux de l'étranger. Que de honte, que d'infamies lavées en deux jours par le pur sang du Peuple ! Oh ! c'est une admirable population que celle de Paris. »

Le commandant de la garde nationale de cette ville a fait afficher avec les pièces officielles notre proclamation, intitulée : *Vœux du Peuple*.

ORLEANS. — L'armée et la population fraternisent, dit le *Journal du Loiret*.

La dynastie d'Orléans est allée rejoindre toutes celles qu'a déjà usées l'énergie de la démocratie française, cette meule puissante qui broie une royauté à chaque rotation de seize années.

Espérons que l'épreuve des gouvernements personnels ne se renouvellera plus ; elle coûte trop d'or et de sang. La France doit être lasse de payer ce tribut au minotaure monarchique.

... (en) vêtus, a promené un drapeau où se trouvaient inscrits ces mots : Pologne, Italie Suisse, Belgique ; c'est un premier appel à l'union des peuples contre le despotisme.

Les villes où la proclamation de la République a excité le plus d'enthousiasme, c'est à notre connaissance Strasbourg et Périgueux.

STRASBOURG. — Le maire a réuni le conseil municipal, et il a été décidé : 1° Que la garde nationale serait réorganisée ; 2° que la ville serait illuminée ; elle l'a été splendidement.

Le *Courrier du Bas-Rhin* salue ainsi le triomphe de la République :

« Paris s'est montré cette fois encore ce qu'il a toujours été, le foyer de la pensée révolutionnaire, la *tête*, le cœur et le bras droit de la France, une grande et noble cité où, à une heure donnée, hommes, femmes, enfants, tous jouent leur fortune et leur vie pour le triomphe des droits de la nation et de la liberté du pays !

» Honneur, mille fois honneur à la population de Paris ! car ses actions sont des actions héroïques, son dévouement est un dévouement sublime ! »

PERIGUEUX. — Le tambour de ville a lu les proclamations par les carrefours. La garde nationale s'est réunie. On a fait tirer 21 coups de canons. Les cloches ont sonné à toute volée. Un banquet de réjouissance a eu lieu le soir. On croyait encore à la régence à cette époque. La nouvelle que la République avait été proclamée n'a été connue qu'à 11 heures du soir.

Deux ou trois cents personnes, dit le *Conservateur de la Dordogne*, s'étaient rassemblées sur la place de la Mairie, aux cris de : *Vive la République ! il faut proclamer la République !* Le maire et des gardes nationaux sont sortis de l'hôtel de la Mairie avec des flambeaux. M. Estignard a lu la dépêche et proclamé la République.

La même proclamation a été faite le lendemain, en présence de la garde nationale rassemblée. Le commandant a adressé aux assistants une allocution qu'il a terminée en criant : Vive la liberté ! On a répondu par les cris répétés et longuement prolongés : Vive la République !

Union des Maîtres et des Ouvriers.

La formule d'engagement qu'on va lire se couvre aujourd'hui de signatures :

Les soussignés, maîtres et ouvriers des différents corps d'état,

Considérant qu'il est juste et humain de réduire la durée du travail dans des limites qui ménagent les forces de l'homme,

Considérant qu'il importe surtout, dans les circonstances présentes, de fournir de l'ouvrage au plus grand nombre de bras, par conséquent de répartir les travaux à exécuter entre le plus grand nombre de travailleurs,

S'engagent d'un commun accord à réduire la durée du travail effectif à dix heures par jour, sans rien changer au taux habituel des salaires.

M. Dejean de la Bâtie nous adresse une réclamation à laquelle nous nous empressons de faire droit. Il s'est présenté, comme ses collègues de la Guadeloupe et de Bourbon, à M. Arago, ministre de la marine, pour donner son adhésion au Gouvernement républicain. M. Charles Dupin accompagnait M. Dejean de la Bâtie.

Un nouvel uniforme pour la Garde nationale.

Aux rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Messieurs, on a dit : Tous les Français sont gardes nationaux.

J'ai compris, comme tout le monde d'abord, qu'il y aurait parfaite égalité, que *tous* les gardes nationaux feraient le service ensemble, autant que possible, mêlés les uns avec les autres, *tous* riches et pauvres, qu'ils pourraient un peu, par ce moyen, se connaître, s'éclairer et s'aimer mutuellement ; la mesure de la solde pour les uns ne m'effrayait pas ; je pensais qu'il était naturel de payer ceux qui ne pourraient pas faire autrement le sacrifice de leur temps.

On me dit avoir vu aujourd'hui un nouvel uniforme : blouse bleue, collet et parements rouges, etc. — Toute la garde nationale aura-t-elle cet uniforme ? A la bonne heure.

Voici mes vœux, appuyez-les, Messieurs, si vous les trouvez justes. Que *tous* soient effectivement gardes nationaux, qu'il y ait un seul uniforme, que tous les citoyens soient, par le service, mêlés autant que possible.

Mais il paraît qu'il en est autrement, il y aura peut-être une autre différence que celle de la solde, peut-être il y aura deux uniformes, l'un pour ce qu'on appelle le Peuple, l'autre pour la Bourgeoisie.

Le Peuple comprend que la sécurité renaît ; il commence déjà à rapporter les armes à ceux qui lui en avaient prêté pour le combat.

— Les inspecteurs du domaine font en ce moment l'inventaire des biens de la liste civile et en prennent possession au nom du Peuple souverain.

— La Chambre de commerce de Paris vient d'autoriser son trésorier à verser une somme de 20 000 francs pour contribuer aux secours à donner aux blessés et à la classe ouvrière.

— Les représentants de la Guadeloupe ont fait parvenir à l'Hôtel-de-Ville, par l'organe de M. Maurel-Dupeyré, l'adhésion spontanée et cordiale de cette colonie à la République, avec l'assurance du concours unanime de leurs compatriotes d'outre-mer, aussitôt que les nouvelles seront connues aux Antilles.

— La 10e légion, sous les ordres de son colonel, M. Charles Hingray, s'est présentée hier à la revue avec deux bataillons, formant ensemble un effectif de plus de 3 000 hommes. Cette belle légion, qui a contribué à la révolution par des démonstrations si énergiques, a été saluée de vives acclamations sur son passage.

— Une centaine de travailleurs ont promené aujourd'hui dans les rues de Paris et sur les boulevards un drapeau sur lequel on avait écrit ces mots : *Organisation du travail.*

— Le ministre de l'intérieur vient d'adresser à tous les directeurs des maisons centrales de force et de correction une circulaire qui leur prescrit de prendre les mesures les plus promptes et les plus sévères pour empêcher toute tentative d'évasion et pour maintenir l'ordre et la discipline dans ces grandes prisons.

— Jusqu'à nouvel ordre, la compagnie du chemin de fer du Nord compte faire trois départs par jour, à 8 h. 30 m., — 12 h., — et 7 h. du soir.

Les trains de jour desserviront toutes les stations de la ligne jusqu'à ...

— Tous les cours du Conservatoire des arts et métiers ont recommencé ce soir.

— L'Académie française a un grand acte à accomplir en ce moment : elle devrait se réunir et nommer à l'unanimité Béranger.

— Le général Charles Lagrange vient d'adresser au gouvernement républicain sa démission de gouverneur de l'Hôtel-de-Ville. Ce brave citoyen est resté au poste honorable que le Peuple souverain lui confia dans la soirée du 24 février jusqu'au moment où sa santé, épuisée par les fatigues que lui ont coûté les dernières luttes de la liberté contre la royauté, l'a forcé à prendre sa retraite.

— Louis Napoléon est parti de Londres pour rentrer en France.

— Des habitants du quartier du Luxembourg ont demandé que la rue Laurette reçût le nom de rue Arago.

— Un grand bal au profit des citoyens blessés dans les trois journées de février aura lieu demain dans la salle Valentino.

— Les régiments de la garnison de Paris viennent de recevoir de nouvelles destinations.

— Une bande de malfaiteurs, qui s'était portée hier soir vers Maisons dans l'intention manifeste de dévaster le chemin de fer et d'incendier le château Laffitte, a été vigoureusement repoussée par la garde nationale de Maisons, bientôt appuyée par celle de Saint-Germain.

Une autre bande avait cru pouvoir se renforcer en brisant les portes du pénitencier militaire de Saint-Germain ; les détenus indignés du rôle que l'on voulait leur faire jouer, ont unanimement offert leur concours pour la répression.

— On sait que, sur le chemin de fer du Nord, les embarcadères et les habitations des gardes-barrières ont été démolies ou incendiées en grande partie, depuis Saint-Denis jusqu'à Champagne (près l'Ile-Adam). Samedi dernier, une bande de malfaiteurs arrivait à Beaumont pour continuer ses exploits, et les gardes nationales de Beaumont et de Persan, plus préoccupées de la protection de leurs propres demeures que de celles des propriétés de la compagnie du Nord, étaient assez peu décidées à résister.

Alors quelques ouvriers de M. Fimbel, maire de Persan, mus par le seul sentiment de l'ordre et guidés par ce magistrat, ont opposé leur force à celle des incendiaires qu'ils ont chassés à deux reprises. Ils en ont aussi arrêté quelques-uns.

Cet exemple décida les gardes nationaux, et dès lors le calme se rétablit. Là s'arrêtèrent les désordres, qui, sans cet acte d'énergie, se fussent renouvelés aux embarcadères suivants.

— On nous affirme que les moulins de Corbeil, destinés à l'approvisionnement de Paris, sont menacés par des perturbateurs qui veulent les incendier, et déshonorer ainsi notre Révolution par des actes d'un vandalisme absurde.

Nous faisons appel aux vrais patriotes, aux véritables vainqueurs de la royauté, et nous leur demandons de protéger la propriété, de repousser énergiquement les attaques de quelques misérables vendus aux détracteurs de la Révolution.

UN HÉROS DES JOURNÉES DE FÉVRIER. — Parmi les hommes qui ont pris une part active à la lutte de notre révolution, on a remarqué un personnage qui fournissait d'armes et de cartouches ses domestiques et les ouvriers qu'il rencontrait, et marchait à leur tête dans diverses attaques et se faisait remarquer parmi les combattants les plus audacieux. Après la victoire, il rallia ses compagnons et se présenta pour s'enrôler volontairement dans la garde nationale mobile. Quand vint son tour de s'inscrire, il écrivit sur les registres un nom trop connu sous la Restauration, celui de Polignac.

LES OUVRIERS ET VICTOR HUGO. — Un ouvrier, qui a entendu M. Victor Hugo adresser plusieurs fois la parole au Peuple de la Place-Royale, nous certifie que nul cri menaçant n'a été proféré contre le célèbre écrivain. Nous sommes heureux de le redire. Des acclamations unanimes ont accueilli les paroles de M. Victor Hugo, qui a rallié toute la population du 8e arrondissement autour du drapeau national en faisant écarter le drapeau rouge.

Il était impossible que le Peuple de Paris ne se montrât pas entièrement sympathique à l'un des hommes qui font la gloire de notre époque.

La lettre suivante a été adressée au citoyen Carnot, ministre de l'instruction nationale :

Citoyen ministre,

Je vous prie de vouloir bien m'autoriser à ouvrir des conférences sur l'organisation du travail dans l'amphithéâtre du Conservatoire des arts et métiers en attendant que vous puissiez employer, pour l'application, les études que j'ai faites sur cette importante question. Dans les circonstances où nous sommes, chaque citoyen doit son concours ; je vous offre le mien tout entier.

Veuillez, citoyen ministre, prendre ma demande en considération, et agréer l'assurance de mon sincère dévoûment.

H. FUGÈRE, 52, rue Amelot.

PETITE CORRESPONDANCE.

Un *Bulletin phalanstérien*, spécial pour la circonstance, partira après-demain, mercredi. L'heure des socialistes est venue, et nos amis, qui ont lutté avec tant de constance et de courage dans les mauvais jours, ne failliront pas aux circonstances nouvelles.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à surtaxe de poste............ — 54 — 27 — 14
Le Numéro de huitaine. Paris.................... — 8 — 4 — 2
— — Départements...... — 10 — 5 — 3
— — Etranger........... — 11 — 9 — 5

Chez Brullé, éd^r de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco *au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.*
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siège de la société Ch. Duveyrier et Comp^e., 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La Réforme sociale est le but ; la République est le moyen. Tous les Socialistes sont Républicains ; tous les Républicains sont Socialistes.

Mardi 29 février.

CINQ HEURES.

L'Humanité s'éveille.

L'humanité s'éveille, elle s'éveille non pour la lutte et le carnage, mais pour la fraternité et l'association ; elle s'éveille pour accomplir ses destinées de paix et de bonheur.

La France, cette fille aînée de l'humanité, reprend sa place à la tête du mouvement universel ; elle appelle tous les peuples à réaliser le royaume de Dieu sur la terre.

Oui, la France est vivante ! Des insensés avaient cru l'enfermer dans la tombe, l'ensevelir dans un linceuil de corruption. Vains efforts ! La France, comme le Sauveur du monde, s'élance du sépulcre, et les soldats préposés à sa garde laissent tomber leurs armes.

La France donne le signal ; elle ouvre une ère nouvelle de probité, de moralité, d'union et d'harmonie. Qu'importent les mots ? Qu'importent les formules ? Le sentiment existe ; il est puissant ; il est unanime ; il trouvera son langage et ses symboles.

Le mouvement nouveau est un mouvement social, un mouvement organisateur. La République n'est plus un instrument de destruction. La République française de 1848 est la première pierre du temple de l'avenir.

L'humanité a grandi ; elle n'a plus besoin des langes du passé ; elle rend un hommage rétrospectif aux dogmes et aux institutions qu'elle brise ; mais il lui faut de nouvelles conceptions, de nouveaux symboles, une nouvelle organisation ; elle a besoin d'une nouvelle foi, d'un nouvel amour, immense, infini comme Dieu.

Viennent donc les hommes de cœur et de pensée, les hommes qui aiment l'humanité avec passion, les hommes qui n'ont pas seulement l'énergie de la bataille, mais qui ont l'énergie d'une conviction sociale !

Arrière tous ceux qui ne voient dans les fonctions publiques qu'un moyen de satisfaire leur cupidité et leur égoïsme ! Arrière tous les complices de la corruption ! Le Peuple, par son sacrifice, a ouvert l'ère du dévouement et de la probité ; il a donné l'exemple des sentiments généreux ; comme le Christ, il a aimé jusqu'à mourir pour la sainte cause de la liberté et du progrès. Il faut à ce peuple, il faut à la France, il faut à l'humanité des hommes capables de mourir chaque jour pour une idée, capables de supporter la misère et l'opprobre pour soutenir leurs croyances démocratiques, des hommes inébranlables dans leur foi, dans leurs sympathies pour l'humanité.

Voilà ceux qui doivent continuer l'œuvre du Peuple ! voilà ceux qui doivent mettre à sa portée le fruit de sa victoire de 1848, le fruit de ses victoires contre toutes les tyrannies, contre toutes les corruptions du passé !

L'œuvre est immense ; elle est plus grande que ne le fut jamais l'œuvre de Rome païenne, l'œuvre du Christianisme, de l'Islamisme, de la première Révolution française ; il s'agit de réaliser la fraternité dans l'infiniment petit et dans l'infiniment grand, dans les relations domestiques et dans les relations humanitaires, dans la commune et sur le globe entier.

Pour cette œuvre, ce n'est point assez de quelques âmes d'élite ; il faudrait un faisceau d'âmes grandes et fortes, unies par la même idée, la même volonté, le même amour.

Ce que nous demandons, ce que la France et l'humanité demandent, c'est une force morale et sociale qui empêche le passé de se reformer, qui maintienne cette énergie de probité et de dévouement dont le peuple de Paris a donné l'exemple, qui assure au genre humain sa marche progressive et régulière vers ses destinées de paix et de bonheur !

Oui, à l'heure qu'il est, ce qu'il faut au monde, c'est un flambeau collectif qui remplace l'aurore à la lueur de laquelle l'humanité s'éveille ; il faut que se lève le soleil de Dieu même, et il se lèvera !!!

RÉDUCTION IMMÉDIATE DES TRAITEMENTS EXAGERÉS.

Les Chemins de fer à l'Etat !

Reproduisons aujourd'hui, avec la certitude d'être entendus par le pays, ce vœu que la *Démocratie pacifique* a formulé chaque matin depuis sa naissance.

A l'Etat, les chemins de fer, les routes et les canaux, toutes les grandes voies par lesquelles circule la vie de la France !

A l'Etat, les messageries, le roulage et l'organisation générale des transports !

A l'Etat, les banques confédérées ; à l'Etat, l'organisation du courtage !

A l'Etat, les assurances, les mines et le commerce du sel !

Plus d'agiotage, plus d'accaparement, plus de concurrence anarchique. La féodalité industrielle est frappée au cœur, ne lui permettons pas de se relever.

PROGRAMME DU PEUPLE.

Un homme de cœur, un homme justement aimé des ouvriers a prêté sa plume à la rédaction de ce programme, dicté par la volonté populaire. Les idées qu'il exprime, traitées d'utopies hier encore dans les régions officielles, n'ont plus besoin d'être discutées aujourd'hui. La dernière Révolution est une explosion de lumière qui a dissipé tous les aveuglements. Les idées socialistes, raillées hier, acceptées aujourd'hui, se réaliseront demain.

Liberté, Egalité, Fraternité.
Solidarité des Peuples.
Aimons-nous comme des Frères.

1° DROIT AU TRAVAIL. — Obligation pour le Pouvoir public de fournir du travail et, au besoin, UN MINIMUM à tous les membres de la société que l'industrie privée n'occupe pas.

2° INVALIDES DE L'INDUSTRIE.

3° DESPOTISME A JAMAIS DÉSARMÉ par la transformation de l'armée EN RÉGIMENTS INDUSTRIELS propres à la fois à la défense du territoire et à l'exécution des grands travaux de la République.

4° ÉDUCATION PUBLIQUE égale, gratuite et obligatoire pour tous.

5° LES CAISSES D'ÉPARGNE, capital mort, seront vivifiées par le travail : le Peuple, qui produit toutes les richesses, est assez riche pour être lui-même son banquier.

6° RÉFORME DES TRIBUNAUX. Le jury partout.

7° LIBERTÉ ABSOLUE de tous les moyens de communiquer la pensée.

8° IMPÔT progressif.

9° IMPÔT proportionnel sur les forces employées dans l'industrie.

10° GARANTIE DU PARTAGE loyal des bénéfices entre le capital et le travail.

11° IMPÔT SUR LE LUXE.

12° SUFFRAGE UNIVERSEL.

13° ASSEMBLÉE NATIONALE.

14° ELECTIONS annuelles de tous par tous.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !
GARDONS NOS ARMES.

SOBRIER,
Ex-délégué du Peuple au département de la police,
Depuis délégué pour une autre mission.

La nombreuse garnison de Vincennes est soumise à un régime de séquestration dont se plaignent vivement les soldats et les officiers. Défense absolue est faite à la garnison de sortir du fort. Les militaires, entassés dans les chambres, n'en sortent qu'une heure par jour pour les repas. Ils ne savent à quelles causes attribuer l'excès de surveillance dont ils semblent être l'objet, et ne peuvent admettre que le général, à qui la discipline et le sentiment du devoir les contraignent d'obéir, leur impose une telle consigne d'après l'ordre du gouvernement provisoire.

Nous appelons l'attention du ministre de la guerre sur cette fâcheuse situation.

La République française reconnue par l'Angleterre. — On lit dans le *Galignani's Messenger* : « Lord Normanby, en conséquence d'instructions qu'il vient de recevoir de lord Palmerston, a eu une seconde entrevue avec M. de Lamartine ; il a assuré au ministre que l'Angleterre ne veut pas faire obstacle au Gouvernement provisoire, et que les changements de gouvernement ne changeront rien aux relations d'amitié qui ont existé jusqu'ici entre les deux Etats. »

Les Ouvriers de Paris et l'Organisation du Travail.

Hier des ouvriers, au nombre d'environ 2000 se sont présentés sur la place de l'Hôtel-de-Ville, portant une pétition par laquelle ils demandaient que le Gouvernement provisoire s'occupât de l'organisation du travail. Une députation des ouvriers a été reçue par les membres du Gouvernement ; puis, M. Louis Blanc s'est présenté sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, et a annoncé aux pétitionnaires la décision prise par le Gouvernement.

Il a vivement engagé les ouvriers à reprendre leurs travaux, à avoir confiance dans le dévouement du Gouvernement provisoire, à donner l'exemple de l'ordre et de la modération. Les paroles de l'honorable membre ont été accueillies avec le plus grand enthousiasme. Les ouvriers se sont retirés dans l'ordre le plus parfait, en criant : Vive la République ! et en chantant la *Marseillaise*. (*Moniteur*.)

— Une manifestation plus imposante encore que celle d'hier a été faite aujourd'hui par les ouvriers en faveur de l'organisation du travail. Environ vingt mille d'entre eux se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville, portant au milieu d'eux un grand nombre de bannières et de drapeaux, sur lesquels nous avons lu les mots : *Organisation du Travail*, *Messageries nationales*, *Abolition du marchandage*, *Monopole de l'Etat contre les autres monopoles*, *Assurances par l'Etat*. M. Arago est sorti de l'Hôtel-de-Ville pour recevoir les délégués du Peuple ; ils ont demandé la création d'un *Ministère du progrès*, M. Arago leur a dit que ce vœu serait pris en considération très sérieuse. Il a promis pour demain la réponse du gouvernement.

Actes officiels du Gouvernement provisoire.

CRÉATION D'UNE COMMISSION DU GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS.

Le gouvernement provisoire : Considérant que la Révolution, faite par le peuple, doit être faite pour lui ;

Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ;

Que la question du travail est d'une importance suprême ;

Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un Gouvernement républicain ;

Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe ;

Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au Peuple les fruits légitimes de son travail ;

Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

« Une commission permanente, qui sera intitulée : COMMISSION DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS, va être nommée, avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort. »

Pour montrer quelle importance le Gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la COMMISSION DU GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier mécanicien.

Des ouvriers seront appelés à faire partie de la commission.

Le siège de la commission sera au palais du Luxembourg.

LOUIS BLANC, ARMAND MARRAST, GARNIER-PAGÈS.

Une note fausse sur une prétendue modification du Gouvernement provisoire ayant été envoyée aux journaux à l'insu des membres du Gouvernement, MM. Félix Bouvier, Ch. Antoine Maurin et Alexandre Dumont de Montaigu, désignés dans cette note sous des titres qui ne leur appartenaient pas, ont été renvoyés de l'Hôtel-de-Ville.

Une instruction judiciaire a été commencée.

— La publication des premiers actes du Gouvernement provisoire s'est faite avec la hâte qu'exigeaient les circonstances.

Il en est résulté que ces actes, tous délibérés en commun, au lieu de porter les noms de tous les membres du gouvernement, ont paru au *Moniteur* revêtus seulement des signatures de ceux des membres qui avaient été chargés de les régulariser.

Il importe qu'il soit entendu que ces actes, malgré cette irrégularité, appartiennent au Gouvernement provisoire tout entier.

— Le maire de Paris rappelle au public qu'aux termes d'une ordonnance de police, les placards de l'autorité sont les seuls qui doivent être imprimés SUR PAPIER BLANC. Au milieu de l'innombrable quantité d'affiches qui couvrent les murs de Paris, il importe que le public puisse distinguer d'un coup d'œil celles qui émanent officiellement de l'autorité. En conséquence, défense est faite à tout particulier, en vertu des règlements remis en vigueur, de faire aucun placard sur papier blanc.

Le délégué du maire de Paris à la police est chargé de l'exécution du présent.

— On a fait afficher aujourd'hui dans Paris deux mandats décernés par M. Perrot de Chézelles jeune, conseiller à la cour d'appel de Paris, agissant comme juge d'instruction, contre MM. Guizot et Duchâtel, anciens ministres de l'ex-roi Louis-Philippe.

— Le Gouvernement provisoire de la République,

Considérant que des plaintes, reconnues légitimes, s'élèvent depuis longtemps contre l'insuffisance et le mode de composition de la ration des marins employés au service de la flotte, et que l'humanité est ici d'accord avec l'intérêt bien entendu de la nation pour appeler sur ce point essentiel la juste sollicitude du Gouvernement,

Décrète :

Art. 1er. Des mesures seront immédiatement prises à l'effet d'introduire dans le régime alimentaire des équipages des bâtiments de la République, toutes les améliorations qu'il comporte.

— Le ministre de la marine et des colonies a arrêté qu'un détachement de marins sera formé au ministère pour la garde de cet établissement. Tous les marins valides actuellement à Paris sont invités à se présenter pour faire partie de ce détachement.

— Le Gouvernement provisoire a envoyé à la municipalité de Versailles une sauve-garde pour le Musée.

— M. Jeanron, directeur du Musée national du Louvre, adresse quelques lignes aux artistes pour les prévenir qu'ils peuvent compter sur son entier dévouement. Des travaux d'organisation intérieure sont déjà commencés et vont être poursuivis avec ardeur. L'Exposition de 1848 doit être une exposition nationale. Les artistes seront avertis aussitôt que possible des mesures qui pourront en hâter l'ouverture.

— Le conseil général des hospices est dissous.

La commission administrative est maintenue dans l'exercice de ses fonctions.

— Les inventeurs brevetés qui, depuis le 22 de ce mois, n'auront pu acquitter à Paris les annuités de leurs brevets dans les délais fixés par la loi du 5 juillet 1844 seront relevés de la déchéance encourue aux termes de ladite loi, en justifiant de l'acquittement de ces annuités avant une époque qui sera ultérieurement fixée.

Nous recevons de la Préfecture de police l'avis officiel suivant :

Le citoyen Sobrier, délégué de la République au département de la police, vient de déposer les fonctions qu'il devait au [illegible]

— Sont nommés avocats-généraux près la cour d'appel de Paris :

M. Moulin (Louis-Henri), avocat, en remplacement de M. Bresson.

M. Flandin (Louis-Hugues), avocat, ancien membre du conseil de l'ordre, en remplacement de M. de Leullion de Thorigny.

M. Pinard (Marie-Oscar), avocat, membre du conseil de l'ordre, en remplacement de M. Poinsot, appelé à d'autres fonctions.

M. Durand Saint-Amand, avocat, membre du conseil de l'ordre, en remplacement de M. Hély-d'Oissel.

Sont nommés substituts du procureur-général près la cour d'appel de Paris :

M. Gouin, substitut près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Tardif, appelé à d'autres fonctions.

M. Chamaillard (François-Léonard), avocat, en remplacement de M. de Gérando.

M. Le Blond (Désiré-Médéric), avocat, en remplacement de M. Persil.

M. Barbier (Jules), avocat, en remplacement de M. Rabou.

M. Metzinger (François-Alexandre), avocat, en remplacement de M. Croissant.

M. Flandin, avocat, en remplacement de M. Flandin.

M. Chrestien de Poly, substitut près le tribunal de première instance de Mantes, est nommé commissaire du Gouvernement près le même siége.

Par arrêtés, en date du 28 février 1848, du ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes ;

M. Rousselle est rétabli dans l'emploi de vice-recteur de l'Académie de Paris, en remplacement de M. Giraud, dont la démission est acceptée, et qui sera appelé à d'autres fonctions ;

M. Orfila est révoqué de ses fonctions de doyen de la Faculté de médecine de Paris ;

M. Dufilhol, ancien recteur de l'Académie de Rennes, est nommé recteur de l'Académie de Montpellier, en remplacement de M. Thery, appelé à d'autres fonctions.

M. Bérard, professeur de chimie générale et toxicologie à la Faculté de médecine de Montpellier, est rétabli dans les fonctions de doyen de la dite Faculté, en remplacement de M. Ribes.

— M. Marec est nommé directeur du personnel et des opérations maritimes.

— M. Mestro (Henri) est nommé directeur des colonies.

— M. Blanchard est chargé de la comptabilité.

— M. Morin est nommé chef du contrôle central.

— M. Hennequin (Alfred) est nommé chef de cabinet du ministre de la marine.

L'Enseignement démocratique.

Le ministre provisoire de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs des académies, une circulaire faisant suite à celle qui étend à toute la masse du peuple le recrutement de l'Ecole polytechnique.

Cette nouvelle circulaire déclare que toutes les branches du service national doivent avoir aujourd'hui leur Ecole polytechnique.

Le ministre prend des mesures pour que les moyens d'organisation soient mis à l'étude dès à présent ; mais il pose dès aujourd'hui les principes.

L'instruction primaire doit embrasser toutes les connaissances nécessaires au développement de l'homme et du citoyen.

La définir ainsi, c'est assez dire combien elle doit s'élever au-dessus de son état actuel. C'est assez dire aussi que la République ne saurait souffrir sans dommage qu'un seul de ses enfants en soit privé. Elle est donc gratuite dans toute son étendue.

Il est nécessaire, dans l'intérêt de la société, qu'un certain nombre de citoyens reçoive des connaissances plus étendues que celles qui suffisent pour assurer le développement de l'homme. Ces connaissances sont indispensables au service de la société dans les directions nombreuses où leur besoin se fait sentir. C'est à quoi répondra, dans la République française, l'établissement de l'instruction secondaire. Il faut veiller à ce que les portes de l'instruction secondaire ne soient fermées à aucun des élèves d'élite qui se produisent dans les établissements primaires. Toutes les mesures à cet égard seront prises.

On doit prévoir dans les programmes de l'instruction secondaire la diversité des fonctions auxquelles les élèves sont destinés. Cependant, il est nécessaire à la France que tous soient liés par la solidarité d'une éducation commune, aussi libérale que le veut le caractère de généralité qui distingue le génie de la Nation. On tiendra la main à ce que les droits de l'unité soient maintenus aussi bien que ceux de la variété.

La révolution qui vient de s'accomplir impose désormais au ministère la formation des administrateurs et des hommes d'Etat. S'il est essentiel à la République de se créer des professeurs, des médecins, des artistes, des légistes, des officiers, des ingénieurs, il ne lui importe pas moins que ses hommes d'Etat et ses administrateurs, dans toutes les branches, soient formés aussi par une éducation spéciale.

Sous le régime de l'égalité il ne saurait y avoir d'autre titre aux fonctions publiques que le mérite. Il faut que le mérite soit mis en demeure de se produire dès l'ouverture de la carrière, et qu'il en soit justifié publiquement par des examens.

Le ministre invite les recteurs à méditer ces principes, et leur annonce qu'il les consultera prochainement sur leur application.

Nouvelles de la dynastie déchue.

ARRIVÉE DE LA DUCHESSE D'ORLÉANS A EU. — Il nous revient d'une source authentique, dit le *Mémorial de Rouen*, que plusieurs des membres de la famille royale sont arrivés à Eu, dans un état pitoyable.

La duchesse d'Orléans est arrivée avec ses deux enfants, sans équipage, couverts de boue, à peine vêtus. Il a fallu que le gardien du château et sa femme leur fournissent des vêtements et leur donnassent des secours.

Le bruit de leur arrivée n'ayant pas tardé à se répandre dans la ville, la garde nationale s'est levée en masse et s'est rendue au palais, dont elle a gardé toutes les issues, protestant de sa résolution de ne pas quitter la place, quoi qu'il dût arriver, jusqu'à ce que les princes fussent en lieu de sûreté. On sait qu'en effet la rumeur avait circulé qu'ils étaient poursuivis par une bande de furieux qui en voulaient à leurs jours.

Leur embarquement a eu lieu ensuite au Tréport, au milieu d'une escorte de la garde nationale d'Eu.

LOUIS-PHILIPPE EN ANGLETERRE. — Le *Dover Chronicle* annonce que Louis-Philippe a débarqué à Rye le 25 au matin à quatre heures et demie. Divers bruits ont couru à Londres sur la présence de Louis-Philippe. On prétendait qu'il était arrivé à l'ambassade de France dans Manchester-Square, ou bien à l'hôtel Mivart. Ces bruits étaient sans fondement. Une grande anxiété se manifestait à l'ambas[illegible] rivé à Londres, ayant débarqué à Southampton et venant du Havre. Toutes ces rumeurs étaient sans fondement. »

Louis-Philippe était attendu samedi soir à Londres, d'après des nouvelles reçues dans la journée.

La Révolution de 1848 appréciée à l'étranger.

ANGLETERRE. — Les journaux de Londres du 26 sont fort intéressants :

Le *Sun* salue avec enthousiasme l'émancipation républicaine de la France. On lit dans ce journal, à la date du 26 :

« LA FRANCE EST LIBRE ! — La grande révolution de 1848. — Louis-Philippe détrôné. — Capture des Tuileries. — La France républicaine. — Réjouis-toi, ombre du grand Vergniaud ! Réjouissez-vous, âmes de Gensonné, Condorcet, Brissot, Barrère, Fonfrède, et de la belle et sublime Roland ! Après une lutte de près de 70 années, après les diverses alternatives de plusieurs constitutions successives ; après l'élévation et la chûte de trois dynasties distinctes, à travers les périls du dedans et du dehors, des traîtres et des coalitions ; en dépit d'armées hostiles et de factions conspiratrices ; en dépit du despotisme et de la trahison, le génie du patriotisme a triomphé, le génie de la liberté a été victorieux. Enfin, enfin, la France est libre ! *At last, at last, France is free !* Braves Français ! vous vous êtes montrés dignes du siècle et de l'histoire. L'Angleterre observe le progrès de votre Révolution avec un intérêt profond et fraternel. Ainsi que vous venez de déployer votre valeur dans le danger, déployez aujourd'hui votre modération dans la victoire ! »

Les autres journaux sont plus calmes, mais ils applaudissent unanimement à la chute de la monarchie.

LES FAUTES DE LOUIS-PHILIPPE. — *L'Express* s'exprime ainsi : « La chute de Louis-Philippe et sa sortie des Tuileries dans un brougham (espèce de voiture), est un événement qui, bien que très grave, fera peut-être rire les trois quarts de l'humanité. Chez quelques-uns, l'enthousiasme sera plus hardi ; d'autres craindront de se livrer à la joie par suite de leurs inquiétudes sur l'avenir ; mais l'élévation au trône et le gouvernement de Louis-Philippe est quelque chose de si fabuleux, et sa fin est si tragique et si juste à la fois, qu'il faudrait l'écrire en lettres d'or et la mettre dans les mains de tous les enfants pour montrer comment la déloyauté chez un prince ne saurait prospérer, comment la perfidie dépasse son but, et comment le châtiment, bien que tardif, atteint non-seulement le fourbe en haillons, mais aussi l'homme couvert de la pourpre royale.

» L'histoire de France est riche en exemples de ce genre : Louis XVI, Napoléon, Charles X, Louis-Philippe. — Faiblesse, audace, bigotisme, ruse, tous sont tombés. Désormais, il faudra que le gouvernement en France soit républicain, s'il ne se transforme pas en despotisme militaire. Si Louis-Philippe avait compris cela, il n'aurait pas commis les fautes énormes qui ont caractérisé son gouvernement. Il avait été élevé au trône par les classes moyennes ; mais il ne pouvait les souffrir. S'il eût conservé la faveur de la garde nationale, en cédant à ses demandes modérées, il aurait eu à ses ordres un corps de citoyens armés qui eût écrasé toute tentative anarchique et républicaine, comme cela a eu lieu de 1830 à 1835 : mais il a négligé la garde nationale, il l'a éloignée de ses yeux ; et de roi citoyen il est devenu roi de fonctionnaires et de conservateurs dont il avait fait une majorité parlementaire (suivant la lettre de la constitution), et s'était imaginé pouvoir braver impunément la voix du peuple. Enfin, il a amené une collision, et la cour et les chambres, l'armée et les fonctionnaires n'ont pu résister à la tempête soulevée par leur impopularité ; tous ont été balayés et avec eux la dynastie. »

LA DYNASTIE D'ORLÉANS. — « L'Angleterre, dit le *Times*, suit avec une émotion profonde et variée la révolution de la France. Unis par des affinités politiques et naturelles, des institutions et des annales analogues, les deux Etats sont d'un commun accord placés à la tête de la civilisation européenne. Malgré les rivalités résultant de notre position relative, nous n'éprouverons jamais pour une autre nation la sympathie que nous éprouvons pour la France et pour ses vicissitudes de fortune, d'opinions et de gouvernement ; et la France, nous sommes fiers de le dire, montre, même dans sa rivalité, combien elle partage nos sentiments. La sentence rendue sur le règne de Louis-Philippe, écrite en lettres de sang dans les rues de Paris, et proclamée par les salves mortelles de la guerre civile, est celle que l'Angleterre aussi réalisera par sa législation et par ses progrès. »

Le *Times*, après avoir montré comment Guillaume IV et la reine Victoria ont su, par leur prudence, éviter une révolution, en faisant droit aux justes désirs du peuple, continue ainsi :

« Louis-Philippe a fait précisément le contraire de ce que nous venons de dire. Il a réduit la représentation nationale à une fraction du peuple. Cette fraction, il l'a corrompue par les ramifications sans bornes du favoritisme, jusqu'au moment où toute trace de liberté a disparu. Il n'a point développé une constitution populaire, mais l'artifice gigantesque de la corruption ministérielle. Il tenait tout dans sa main ; il ne travaillait que pour sa dynastie.

» Sous le système que Louis-Philippe avait adopté, au mépris de ses antécédents plus généreux et contre les espérances de toute l'Europe constitutionnelle, y compris la vaste majorité de la nation française, il était évident que la révolution dépendait d'un coup de dé.

Toute politique qui repousse la sympathie et défie la résistance d'une nation, est frappée d'une faiblesse fatale. C'est ainsi que nous avons toujours jugé le système politique que M. Guizot s'est prêté avec tant de spontanéité à consolider. Ses seules garanties étaient le respect qui pouvait entourer encore la personne du souverain, le prestige de la dynastie, une immense force militaire et peut-être plus que tout autre chose, la crainte des désordres que pourraient amener le renversement du gouvernement existant. Tant que ces garanties nous ont paru devoir être efficaces, notre ardent désir pour la tranquillité de la France et du monde ne nous a point permis de douter que Louis-Philippe, qui avait survécu à tant de vicissitudes et de changements, ne fût capable d'étouffer une simple émeute.

Nous déplorons l'opiniâtreté avec laquelle il voulait arracher ce qui, d'après nos vues politiques anglaises, lui aurait été accordé si aisément ; mais nous ne doutions pas et nous ne voulions pas douter que 400 000 hommes de troupes ne fussent en état de soumettre la population sans armes de Paris. Le résultat prouve que le système était plus creux que nous ne le croyions, et les apparences plus trompeuses que nous ne l'eussions pensé. L'événement que les dernières chances d'un système impopulaire et inconstitutionnel faisait pressentir est arrivé plus vite, et nous pourrions ajouter avec plus d'énergie que nous ne nous y étions attendus.

ULYSSE. — Le *Morning-Chronicle* qualifie Louis-Philippe de l'Ulysse de nos jours. Le secret de sa chute, ajoute ce journal, est dans ces deux mots : *Pyrenæos transiit.* — Voltaire dit, dans la Henriade :

» Oui, du sein de Paris, Madrid reçoit un maître,
» Cet honneur, à tous deux, est dangereux peut-être. »

» La chute de la maison d'Orléans restera comme l'exemple le plus éclatant de la cupidité fâcheuse, persévérante et sinistre. »

BELGIQUE. — Le Gouvernement républicain de France a été accueilli avec enthousiasme par les journaux de Liége. On lit dans la *Tribune* :

« Ah ! il y a longtemps que nous suivions, dans sa route fatale cette dynastie oublieuse de l'histoire de son pays, cette maison couronnée en 1830 pour aller, après 18 ans, rejoindre sur la terre de l'exil, les fils de Saint-Louis et les neveux de l'empereur !

Trois jours ont suffi au Peuple parisien : trois jours froids et sombres de février ont répété les trois jours de feu de juillet ! Ce qui le 23, à 8 heures du matin, était l'œuvre des ÉMEUTIERS, le 24, à 5 heures du soir, était l'œuvre du peuple héroïque de 1830 ! Elle avait cessé de régner en France, cette jeune dynastie de juillet, entourée de bastilles, appuyée sur une garnison de 100 000 hommes, se reposant contre les *passions aveugles* sur les sabres *bien pensants*.

» Où étaient-ils, au moment où le peuple de Paris brûlait le trône, ces hommes qui flétrissaient leurs collègues, qui s'opposaient par la voie des armes à un banquet ; qui, trois jours auparavant, assistaient de sangfroid, du perron du Palais-Bourbon, aux charges des municipaux sur les factieux et les émeutiers ?

» UN OUVRIER. — Nos lecteurs connaissent les noms des membres du nouveau Gouvernement provisoire qui vient d'être institué à Paris ; ils auront sans doute remarqué sur cette liste, après les noms de MM. Marrast, du *National* et Flocon de la *Réforme*, celui-ci : ALBERT, OUVRIER.

« UN OUVRIER ! voilà, en effet, *le signe* de la Révolution qui vient de s'accomplir chez nos voisins. Un ouvrier mécanicien, déjà connu pour avoir publié plusieurs pamphlets réformistes, et qui aura, sans doute, participé énergiquement au mouvement révolutionnaire des trois dernières journées, prend place dans les conseils de l'Etat, à côté de Lamartine et d'Arago, du plus grand poète de la France, et de son premier savant !...

« UN OUVRIER ! voilà le mot de la situation. Ce n'est plus un simple changement de dynastie que ce seul mot nous annonce. C'est une RÉVOLUTION SOCIALE. »

Le *Libéral liégeois* n'est pas moins enthousiaste.

Les journaux de Bruxelles se montrent moins sympathiques. L'*Indépendance* cherche à faire croire que le Gouvernement provisoire n'exclut pas la régence de la duchesse d'Orléans. Le gouvernement belge, comme celui d'Angleterre, a caché quelque temps les nouvelles reçues.

— On lit dans un journal belge : « Le roi Léopold, quoique profondément ému des événements, se montre calme et de sangfroid. Il s'occupe de concert avec ses ministres, des mesures que des circonstances aussi extraordinaires réclament.

» Des mesures militaires ont été prises. Les portes de la citadelle de Liége sont fermées, et l'accès en est interdit à tout homme de service non militaire ; les canons ont été sortis et mis en état de service. »

Jeudi prochain, 2 mars, à une heure, à la salle Valentino, 359 rue Saint-Honoré, tous les artistes, littérateurs, architectes, sculpteurs, peintres, graveurs, musiciens et artistes dramatiques, se réuniront à l'effet d'adresser au Gouvernement provisoire une pétition sur les intérêts les plus élevés de l'art.

Cet appel fait à tous les artistes donne à cette manifestation le caractère démocratique qui désormais convient à tous les actes du Peuple français.

— Le conseil d'administration du chemin de fer de Versailles, rive gauche de la Seine, vient de mettre à la disposition du Gouvernement une somme de deux mille francs en faveur des blessés.

Il vient de mettre à la disposition de son ingénieur une somme de cent quatre-vingt mille francs pour être immédiatement employée aux travaux de terrassement, dans l'espoir qu'enfin la justice lui sera rendue, que les vœux de la ville de Paris seront exaucés par l'accomplissement de la loi du 21 juin 1846, qui ordonne le raccordement de la ligne de Chartres avec la rive gauche EXCLUSIVEMENT, et dans le but de venir au secours du Gouvernement, en donnant de l'ouvrage aux ouvriers.

LE CADAVRE DE M. JOLLIVET. — Le poste du Pont-Tournant, aux Tuileries, a retrouvé cette nuit trois cadavres enfouis dans un monticule de sable au bas de la terrasse, à droite, en entrant dans le jardin. Parmi ces trois cadavres a été reconnu celui de M. Jollivet, membre de la Chambre des députés et délégué colonial. Les renseignements pris sur les lieux portent à penser que la mort de l'ex-député de Rennes a eu lieu le 24, à deux heures, au moment où le peuple venait de s'emparer du poste de la place de la Concorde, et poursuivait plusieurs gardes municipaux qui cherchaient un refuge aux Tuileries. M. Jollivet se serait trouvé placé entre les vainqueurs et le poste du Pont-Tournant, gardé par la ligne ; et il aurait été frappé ainsi que ses deux compagnons, un commis-quincailler et un ouvrier charpentier, par les quelques coups de fusil partis en ce moment des rangs des soldats du poste. Deux heures plus tard, Louis-Philippe traversait à pied le jardin, et passait à quelques pas du monticule de sable où gisait encore chaud le corps de son fidèle.

LES CHEVREUILS ET LES FAISANS DE LA LISTE CIVILE. — C'est le sort du gibier de la liste civile de servir de victime expiatoire pour les folies de la royauté. Le gibier royal de 1848 n'a pas eu plus de chances que celui de 1830. Au premier bruit de l'insurrection de la capitale, une masse de braconniers, de chasseurs et de désœuvrés de la banlieue et de la ville, se sont rués sur tous les parcs voisins, Meudon, Marly, Versailles, Saint-Germain, où la Saint-Barthélemy des faisans, des cerfs et des chevreuils a immédiatement commencé et continue sans interruption depuis huit jours. A Versailles, on a vu de pauvres chevreuils, épouvantés par la fusillade, venir se faire tuer jusque dans les rues les plus fréquentées. Des hécatombes de victimes, et le mot n'est pas trop fort, s'entassent devant la porte de tous les marchands de comestibles. Cinq francs le chevreuil, 1 fr. 50 le faisan, tel est aujourd'hui le cours sur les marchés du Pecq, de Versailles et de Saint-Germain, et probablement aussi sur les marchés de Fontainebleau et de Compiègne. Bien que des préoccupations d'une autre nature nous laissent naturellement assez froids à l'endroit du sort des faisans et des chevreuils de la liste civile, nous n'en exprimons pas moins le regret que cette boucherie de gibier et cette dévastation des parcs royaux aient eu lieu ; car nous sommes de ceux qui pensent que le gibier *royal*, exclusivement réservé autrefois à la table du riche, doit figurer un jour parmi les bases de l'alimentation quotidienne des travailleurs, comme la chose se pratique en Autriche, terre d'absolutisme. Or, il est juste de reconnaître que la voie du gaspillage et de la dévastation inutile n'est pas tout à fait celle qui doit nous conduire aux résultats que nous ambitionnons.

Quand la monarchie foudroyée abandonne aux invalides du travail ses somptueux palais, pourquoi les jardins royaux ne suivraient-ils pas la destinée du monument principal ? pourquoi n'opérerions-nous pas complétement la métamorphose ? pourquoi les parcs royaux avec toutes leurs réserves, leurs pièces d'eau, leurs faisanderies, leurs garennes ne serviraient-ils pas désormais à fournir à la consommation des nouveaux hôtes du palais, sinon à la consommation générale des hospices ?

Pays étranger à surtaxe de poste.		54	27	14
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2
—	— Dépts.	10	5	3
—	Etranger.	14	7	4

Mercredi 1er mars,

UNE HEURE DU MATIN.

Signez la pétition qui demande la création d'un

MINISTÈRE DU PROGRÈS

ET DE

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

POUR ÉTUDIER LA QUESTION SOCIALE

ET RÉALISER,

DANS L'INTÉRÊT DE TOUS,

LA LIBERTÉ, L'ÉGALITÉ, LA FRATERNITÉ

PAR L'ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE.

En trois jours le Peuple a résolu les questions politiques et posé la question sociale.

Tous les droits politiques sont conquis. Il ne s'agit plus que de les réglementer; c'est peu de chose; ce n'est rien: tous les Français sont aujourd'hui républicains; avant six mois, l'Europe sera Républicaine, et les Etats européens seront des provinces nationales confédérées.

Mais les Français, les Européens, sont encore pauvres ou riches, propriétaires ou prolétaires, maîtres ou salariés, détenteurs des instruments de travail ou dépendants des détenteurs des instruments de travail.

Or, l'exploitation de l'homme par l'homme doit disparaître: la justice l'exige, l'humanité le commande, le Peuple français le veut.

C'est une question immense à résoudre; c'est le problème du temps présent; c'est l'énigme que le Sphinx populaire propose au génie de la République française.

Il s'agit de résoudre la question sans coup de fusil, de dénouer le problème sans spoliation, et de répondre au Sphinx; car le Sphinx dévorera le Gouvernement républicain quel qu'il soit, si le Gouvernement républicain ne lui fait pas une réponse satisfaisante.

Le Gouvernement de la République va créer des ateliers nationaux et donner sans retard du travail au Peuple. C'est bien pour le moment. On ne peut pas lui demander d'improviser en quinze jours un ordre social nouveau. Mais il faut songer à l'avenir et lui donner immédiatement de fortes garanties.

Les Ministères anciens sont des organes d'administration; il s'agit de créer un organe d'étude et d'innovation; il faut donner au Peuple le travail organisé et bien rétribué, la liberté sociale, la nourriture du corps et la nourriture de l'esprit. Le peuple ne veut plus avoir de *maîtres*. Tel est le problème. C'est la création d'un ordre nouveau, c'est une réforme sociale qu'il lui faut, qu'il réclame, qu'il veut.

L'exigence du peuple est juste, mais elle est redoutable.

Encore une fois, si l'on n'y satisfait pas, c'est la guerre, la guerre sociale, la guerre terrible des classes qu'il faut unir et associer.

Toute société est un ensemble de communes. La commune est l'alvéole de la ruche sociale.

Pour organiser le travail dans la société française, il faut savoir l'organiser dans l'atelier alvéolaire de la Nation, dans la commune. Toute doctrine sérieuse de transformation sociale doit donc pouvoir se résoudre dans une organisation de l'atelier élémentaire et s'expérimenter d'abord sur une lieue carrée de terrain.

Que la République crée donc un ministère *du progrès et de l'organisation du travail*, dont la fonction sera d'étudier tous les plans proposés par les différentes doctrines socialistes, et d'en favoriser l'expérience locale, libre et volontaire sur l'unité territoriale, la lieue carrée.

On donnera ainsi satisfaction à toutes les idées, à toutes les doctrines par des expériences *pacifiques*, en appelant les théories sur le champ positif et rigoureux de la pratique. Les bonnes théories prouveront, à l'œuvre, leur fécondité; les théories fausses seront jugées.

En appelant ainsi les idées sur le champ de l'expérience, on désarme toutes les idées fausses, impossibles, dangereuses; on féconde toutes les idées vraies, puissantes, fondées en raison et en vérité.

La création du ministère *du progrès et de l'organisation du travail* est donc dans l'intérêt des pauvres et des riches, des prolétaires et des propriétaires, du présent et de l'avenir.

Nous demandons au Gouvernement de la République la création immédiate du ministère *du progrès*, s'il veut *conserver* la paix sociale et la concorde sublime, dans le sentiment de laquelle tous les cœurs français sont unis en ces jours glorieux.

FRATERNITÉ! FRATERNITÉ! FRATERNITÉ!

Les rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Encore un roi qui se perd.

Décidément la royauté enivre et rend aveugle. Encore un roi qui compromet sa couronne. Le roi de la finance se croit assez fort pour faire un coup d'Etat!...

Voici les faits; nous les tenons de personnes bien informées.

la difficulté. M. de Rothschild lui-même semblait y avoir adhéré, puisque c'est postérieurement à cette décision qu'il est venu assurer au gouvernement qu'il tiendrait ses engagements relatifs à l'emprunt.

Mais il s'est ravisé; et hier, lundi, il a déclaré au ministre des finances que *si le prix de compensation n'était pas changé, il* NE TIENDRAIT PAS SES ENGAGEMENTS *relatifs à l'emprunt*. Une pareille déclaration pouvait surprendre le ministre, mais elle n'aurait pas dû l'effrayer. Nous déplorons que le premier ministre des finances républicain consente à subir la loi du roi de la Banque. Nous croyions qu'il n'y avait plus de roi en France...

M. Goudchaux a cédé. Il a mandé le syndicat et lui a donné l'ordre de revenir sur sa décision de samedi, et de s'entendre avec M. de Rothschild pour fixer un autre cours de compensation. Après de longues et très vives discussions le prix de 73 fr. 35 c. a été réduit à 70 fr. 50 c.

Pour l'intelligence de ce qui précède, il faut savoir que M. de Rothschild est vendeur (à ce que l'on assure) de 3 800 000 fr. de rentes 3 pour cent, fin février. Or, une diminution de 2 fr. 85 c. dans le cours de compensation augmentera le 5 au bénéfice de 3 700 000 fr.

M. le ministre des finances ne doit pas, ne peut pas confirmer cette décision surprise et précipitée.

Les agents de change, si on ne les relève de leur consentement forcé aux ordres du roi de la Banque, imposeraient à leurs clients 20 millions de perte. Or, beaucoup de ces clients ne pourront pas payer, et des désastres dont le contre-coup atteindrait tout le commerce éclateraient inévitablement au parquet.

Les agents de change feront mieux, si le ministre des finances les abandonne, de maintenir leur première décision et d'aller offrir à M. de Rothschild le bénéfice qu'il exige.

BEAU ET GRAND TRAVAIL RÉPUBLICAIN A DONNER IMMÉDIATEMENT AU PEUPLE DE PARIS:

RASER LES BASTILLES

EN CONSERVANT L'ENCEINTE.

La Situation.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE. LA CONSTITUANTE.

Il faut se faire une idée juste de la situation.

Qu'est-ce qu'un Gouvernement provisoire, issu tout à coup d'une révolution populaire? Pas autre chose qu'une DICTATURE, imposée par la circonstance et désignée par la confiance du Peuple.

Quelle est, en sus du maintien de l'ordre indispensable à la vie de toute société, quelle est la première, je dirais volontiers l'unique tâche de ce pouvoir dictatorial? C'est d'assurer par tous les moyens dont il dispose, et à la seule condition de ne point blesser la conscience publique, le triomphe du principe de la Révolution qui lui a commis le soin de sa destinée.

Il y a dans toute révolution un moment décisif, duquel dépend le succès définitif ou l'avortement de l'idée révolutionnaire.

Quand Lafayette, généreux patriote, mais républicain inconséquent, présentait aux vainqueurs de juillet, à l'Hôtel-de-Ville, le duc d'Orléans comme *la meilleure des républiques*, il perdait la Révolution de 1830, il la tuait en germe. Il y a plus d'une façon, malheureusement, de manquer le but d'une révolution victorieuse.

Dans celle de février 1848, les combattants ont, comme leurs aînés de 1792 et de 1830, héroïquement accompli leur tâche. Espérons que les organisateurs ne feront pas non plus défaut à la leur.

Le point essentiel, la condition vitale dont tous les amis de la Révolution républicaine de février doivent s'occuper sans relâche et d'urgence, c'est de faire en sorte qu'il surgisse du sein de la nation convoquée tout entière à la nomination d'une Assemblée constituante, une réunion d'hommes qui soient à la hauteur de la mission qui leur sera dévolue.

Il faudra que l'assemblée résultant du vote libre, mais *éclairé*, de tous les citoyens, non-seulement se trouve en état de constituer le gouvernement républicain, mais encore de résoudre la grande et désormais inajournable question de l'organisation du travail. Si, faute d'avoir été suffisamment préparé sous ce dernier rapport, le pays n'envoyait pas dans l'assemblée un nombre suffisant d'hommes qui aient la ferme volonté, qui soient vraiment en mesure de procurer la solution de cette question grave et compliquée, ce serait un malheur immense. *La question serait infailliblement reprise à coups de fusil d'ici à un petit nombre d'années*. C'est un danger qu'il faut prévenir. La force matérielle, l'insurrection est une extrémité à laquelle le peuple ne doit plus être réduit à recourir, du moment qu'il rentre dans sa souveraineté effective.

L'assemblée qui sortira de l'élection prochaine, investie du mandat de la France, représentation imposante de l'universalité des citoyens, en même temps qu'elle devra délibérer la constitution, aura en outre la charge de gouverner souverainement le pays. On ne conçoit pas, en effet, qu'à côté de ce pouvoir suprême et primordial, il en puisse subsister un autre qui n'émane directement de lui. L'assemblée concentrera donc dans ses mains la puissance législative et la puissance exécutive, sauf à exercer celle-ci par des comités.

Qu'on juge par cette seule indication combien il y a d'importance à ce que l'assemblée renferme toutes les lumières, tout le patriotisme, toute l'énergie qui peuvent irradier du sein de la nation surexcitée par une crise révolutionnaire.

Elle doit être la tête et le cœur de la France dans un de ces moments solennels, dans une de ces phases d'évolution qui élèvent tout à coup de plusieurs degrés l'état social d'un peuple. Et de quel peuple? Du peuple initiateur, de celui qui marche glorieusement à la tête de tous les autres; qui fit, le premier, il y a soixante ans, précéder la constitution qu'il se donnait de la déclaration des Droits de l'Homme; qui, enfin, ne saurait faire un mouvement sans qu'aussitôt l'humanité s'ébranle.

Quelle tâche, quelle responsabilité pour l'assemblée qui sera le produit du suffrage universel!

les hommes qui sont à choisir, et les problèmes qui sont à résoudre. Donnez-lui le temps (un court délai suffira) et surtout les moyens rapides d'apprécier les hommes et les choses. Ne l'exposez point à confier son mandat aux adversaires naturels de son émancipation et de ses intérêts. Avant qu'il se prononce, que du moins l'idée qui a soulevé les pavés de Paris, cette idée de République, objet de tant de calomnies depuis un demi-siècle, ait pu s'expliquer devant la population prévenue des campagnes. Sans cela, le suffrage universel peut devenir un piége pour le Peuple. Il faut le dire, l'élection n'a pas seulement pour but de constater l'état de l'opinion telle quelle, mais de manifester l'opinion éclairée par le débat public et mise à portée de discerner les plus capables, les plus dignes.

Ce qui importe, afin de conjurer le péril que nous signalons, afin d'empêcher que le peuple ne soit trahi par lui-même, c'est que, sans perdre une minute, le Gouvernement provisoire établisse, d'ici à l'époque nécessairement très prochaine des élections, un vaste système de propagande républicaine. La voix de la République, étouffée par les lois oppressives de la royauté, n'a pu se faire entendre; qu'elle ait aujourd'hui partout, sur chaque point du territoire, une tribune. Que les hommes, convaincus de l'incomparable supériorité de la forme républicaine sur toutes les autres formes de gouvernement, en exposent les avantages à leurs concitoyens; que, de toutes parts, des sociétés populaires se fondent dans les départements! C'est la condition pour que les hommes dévoués qui sont à la tête du gouvernement provisoire y songent! Si, faute d'une impulsion suffisante, si, faute de cette action morale, de cet enseignement sincère et patriotique qui doit remplacer désormais les vils ressorts de corruption et de [illegible] mis en œuvre par le gouvernement précédent, il se produisait une Constituante qui fût au-dessous de sa mission; une assemblée qui ne pût pas donner satisfaction aux idées les plus avancées, aux inspirations les plus généreuses dans ce qu'elles ont aujourd'hui de pratique, c'est sur eux, les DICTATEURS de la Révolution de 1848, que retomberait la responsabilité d'un pareil malheur; c'est à eux que l'avenir demanderait compte de l'avortement qui viendrait consterner les amis de la cause du Peuple et du progrès de la sociabilité humaine dans tous les pays.

Nous provoquons l'ouverture de sociétés populaires pour la propagation des doctrines républicaines et socialistes, et, avant tout, pour les discussions préparatoires de l'élection générale. Nous n'ignorons pas tout ce qui peut s'attacher de défaveur, dans l'opinion de quelques personnes, à un fait qui réveille tout d'abord l'idée de la résurrection des clubs avec tous leur cortége [illegible] et sinistre. Nous répondons que notre époque est bien différente de celle où les clubs exercèrent une influence à quelques égards déplorable, mais utile à beaucoup d'autres, et [illegible] dans le cours de notre première Révolution. Après que [illegible] effacé de nos lois la confiscation des biens et la peine de mort en matière politique, les clubs n'offrent plus évidemment de nos jours le principal danger qu'ils avaient en 1793. Pour rassurer plus complètement, d'ailleurs, les hommes timorés, sur les conséquences de ce mode de discussion et d'enseignement politique, indispensable dans la période d'enfantement d'une constitution républicaine, nous proposons que toutes les sociétés adoptent comme article fondamental de leurs statuts, qu'aucune motion ayant pour but une proscription quelconque ne puisse jamais être entendue. Si nous voulons la République, une République franchement démocratique, il faut accepter les conditions de son établissement.

1792 et 1848.

Près de soixante années d'expériences, de discussions et de progrès séparent la République de février 1848 de celle de 1792.

Ce fait seul explique l'énorme différence qu'on signale déjà entre les procédés du gouvernement qui siége en ce moment à l'Hôtel-de-Ville et ceux du pouvoir issu de notre première Révolution, entre les mœurs populaires d'aujourd'hui et celles de nos devanciers.

En 1792, les démarcations séculaires d'ordres, de classes, de fortunes, de sectes, de corporations et de priviléges formaient autant d'obstacles à l'essor naissant de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Le Peuple sortait du joug de l'esclavage, des ténèbres de l'ignorance; la religion et la philosophie inspiraient un égal fanatisme. Le droit de race et de naissance luttaient encore contre le droit commun.

En 1848, grâce aux révolutions qui ont déjà labouré le sol, en vertu des lois de succession et de la concurrence qui ont morcelé, émietté les fortunes et les propriétés; grâce aux discussions de tribune et de presse qui ont éclairé les masses et réduit à des nuances les différences d'opinions et de doctrines, l'harmonie des intérêts et des idées, la réalisation de l'unité et de la fraternité ne rencontrent plus les mêmes difficultés. Tout ce qui divise les hommes, tout ce qui sépare encore les éléments sociaux est de sa nature mobile, accidentel et modifiable. Tous les grands intérêts nationaux tendent à la conciliation.

En 1792, la coalition absolutiste de l'Europe fut la principale cause de l'irritation des passions politiques. La terreur au dedans devint la conséquence forcée des dangers dont la France était menacée au dehors. L'unité nationale, politique et civile dut s'organiser d'une manière violente pour résister à l'invasion armée, pour empêcher le partage de la France.

En 1848, l'Europe ayant mûri elle-même sous les rayons de notre libre pensée, s'étant rassurée sur notre ambition extérieure, et s'efforçant de rivaliser avec nous dans la conquête des libertés publiques, ne peut que respecter, admirer et imiter la République française. L'attitude actuelle du corps diplomatique et l'aspect de l'Europe témoignent déjà de ces heureuses dispositions.

Ainsi donc l'obstacle n'existant plus, l'irritation [illegible] saurait exister. Les classes s'étant mélangées et fondues dans la concurrence des intérêts, les partis s'étant épuisés dans la lutte, ne permettent plus les convulsions et les déchirements de 93.

La République de 1848 a plutôt à satisfaire des impatiences de progrès qu'à lutter contre des résistances. Elle a plutôt à faire des efforts de science et d'organisation que des efforts [illegible] et d'énergie militaires. Elle a plutôt à concilier, à associer, qu'à exciter et à intimider.

[illegible]

Parmi les récentes nominations judiciaires, il en est plusieurs dont l'opinion s'afflige et s'inquiète : les hommes qui ont servi le dernier gouvernement et ses journaux les plus compromis devraient sentir que leur intervention dans les fonctions publiques est aujourd'hui dangereuse. Amis sincères du Gouvernement provisoire, nous désirons dans son intérêt que le ministère de la justice ne persiste pas dans la voie où il parait s'engager.

Le Congrès central d'agriculture a institué aujourd'hui une commission chargée d'étudier le rôle que l'agriculture doit remplir dans l'organisation du travail.

Le Congrès a aussi décidé qu'une adresse serait présentée au Gouvernement provisoire pour le remercier d'avoir pris l'initiative de cette grande question dont le Peuple attend avec espoir la solution.

Uniforme de la Garde Nationale.

Les idées engendrent les signes, mais les signes modifient profondément les idées et souvent en engendrent de nouvelles.

Il n'y a plus en France que des citoyens.

Rien ne doit rappeler les classes.

Rien ne doit provoquer les rivalités, car aujourd'hui encore les rivalités conduisent à la lutte.

La blouse et la capote ne doivent point être mises en contact permanent les armes à la main.

Notre certitude est que, dans un avenir très prochain, c'est la capote qui sera généralisée.

En attendant, la blouse doit devenir l'uniforme général de la garde nationale.

Pour les gardes nationaux riches, l'achat de la blouse est insignifiant, et ils donneraient leurs capotes à l'Etat.

Pour les gardes nationaux gênés, ils seraient admis à échanger leur capote contre une blouse dans les magasins du gouvernement.

Pour les volontaires payés, le gouvernement les habillerait.

Les capotes de la garde nationale actuelle pourraient servir à l'uniforme de la garde urbaine (1) qu'il faudra bien réorganiser, pour faire le service pacifique auquel subvenait l'ex-garde municipale.

La blouse s'est montrée en 1848 comme en 1830 le plus courageux défenseur de la liberté, la plus fidèle gardienne de l'ordre. C'est de toutes les tenues celle qui représente le mieux aujourd'hui ces deux termes obligés de toute organisation réelle et stable; c'est de tous les uniformes celui qui symbolise le mieux la gloire et la sécurité.

Actes officiels du Gouvernement provisoire.

L'ordre du jour suivant a été publié aujourd'hui par le commandant de la garde nationale :

Gardes nationaux, Citoyens armés, Peuple de Paris, Jeunes gens des Ecoles,

Vous venez de donner le plus bel exemple d'unité et de fraternité !

Au nom du pays, au nom de la République, je vous remercie de votre zèle, de votre admirable tenue.

Camarades et amis, le monde entier a les yeux sur vous. Restez pour les nations un modèle vivant d'ordre, de force et d'égalité. Il n'y a plus maintenant qu'une famille dans vos rangs, famille de frères unis par le lien indestructible de la République.

La revue de dimanche 27 février a été le premier triomphe du calme sur la tempête.

Enfants du Peuple, jeunesse des Ecoles, vous tous, courageux citoyens, qui, la veille, aviez écrasé la plus aveugle, la plus corruptrice de toutes les royautés, je suis fier de pouvoir vous témoigner hautement toute ma reconnaissance. Pour un cœur comme le mien, le souvenir de pareils jours de fêtes est ineffaçable !

Confiez-vous à ma vieille expérience militaire, et comptez sur moi comme je compte sur vos bras, comme je compte sur votre dévouement à la cause que nous avons gagnée.

Merci donc encore une fois, citoyens armés, Peuple de frères, jeunes gens des Ecoles. Au premier appel, soyons tous debout pour défendre les intérêts sacrés de la patrie.

Abolition des titres de noblesse.

Le Gouvernement provisoire, considérant que l'égalité est un des grands principes de la République française; qu'il doit, en conséquence, recevoir son application immédiate, a rendu aujourd'hui le décret suivant :

Tous les anciens titres de noblesse sont abolis ; les qualifications qui s'y rattachaient sont interdites. Elles ne peuvent être prises publiquement ni figurer dans un acte public quelconque.

Ce décret, inspiré par les souvenirs de la première République, n'est pas entièrement conforme à l'esprit nouveau; toute proscription nous parait un anachronisme ; un décret n'était pas nécessaire pour que les titres tombassent en désuétude. Attacher de l'importance à l'abolition ou à la conservation de ces formules nous parait également puéril, et nous sommes convaincus que le gouvernement voudra se rattachera à la cause populaire par des gages plus sérieux. La Révolution n'avait pas attendu l'acte officiel pour emporter tous les titres.

— M. Félicien Mallefille est nommé gouverneur du château de Versailles.

— Par arrêté ministériel du 28 février, M. Garraud a été nommé à la direction des beaux-arts en remplacement de M. Cavé.

— M. Auguste Luchet est nommé provisoirement, et vu l'urgence, gouverneur du château de Fontainebleau.

— M. Armand Coquet, avocat, est nommé chef du cabinet au ministère des travaux publics. M. Boulage, chef de division au ministère des travaux publics, est nommé secrétaire-général de ce ministère.

(1) Nous apprenons ce soir que l'on réorganise la garde urbaine.

Gambert (Baptiste-Antenor), avocat, en remplacement de M. Saunac;

De Jouy, avocat, en remplacement de M. Lafaulotte ;

Fluchaire-Didier (Paul), avocat, en remplacement de M. Marcilly ;

Abbatucci, avocat, en remplacement de M. Asse ;

Hemerdinger (Michel), avocat, en remplacement de M. Delalain ;

Avond (Claude-Eugène), avocat, en remplamcement de M. Saillard, appelé à d'autres fonctions ;

Hacquin (Félix), avocat, en remplacement de M. Amelot de la Roussille.

Aujourd'hui, à trois heures, les artistes peintres, sculpteurs et architectes, se sont présentés en corps à l'Hôtel-de-Ville. Une députation, composée de MM. Couture, Barye et Dias, a été introduite auprès du Gouvernement provisoire. M. Couture a lu la pétition suivante :

« Au nom de nos confrères, les artistes peintres, sculpteurs, graveurs et architectes, nous avons l'honneur de demander à MM. les membres du Gouvernement provisoire que les fonctionnaires qui, par la nature de leur emploi, exercent une action immédiate et directe sur les beaux-arts, soient élus par la corporation des artistes en assemblée générale.

» Les artistes s'empressent de protester de l'absolu désintéressement qui préside à leur requête et la recommandent.

» Ils savent qu'ils sont des travailleurs; ils s'assimilent aux ouvriers, non aux administrateurs.

» Ils supplient le Gouvernement de vouloir bien fixer le jour et le lieu de la réunion générale. »

La députation a été accueillie avec une sympathie chaleureuse par les citoyens membres du Gouvernement provisoire. Elle a été chargée d'apporter aux artistes l'assurance que le gouvernement provisoire prendrait à cœur leur pétition, et qu'il regardait le concours des arts comme essentiel à l'action de la pensée démocratique sur la société.

La République dans les départements.

Nous voulions indiquer sommairement l'effet produit par la proclamation de la République dans les départements. Nous y renonçons. La Révolution de février est accueillie avec enthousiasme dans toutes les villes, et la joie éclate en dithyrambes et en fêtes civiques plus ou moins bruyantes. Nulle part la République n'a rencontré trace d'opposition, pas même dans les cités qui passaient pour les plus monarchiques. Elle a l'unanimité dans les provinces comme à Paris.

A NANTES, des groupes de citoyens en blouse étaient réunis sur la place Royale, autour du drapeau rouge arboré. Un honorable fondeur, dont les opinions radicales sont bien connues, s'avance, arrache le drapeau rouge et lui substitue le drapeau tricolore : « Si notre parti a l'avantage, je ne souffrirai pas, s'écrie-t-il, que ce soit aux dépens de la tranquillité publique ! »

Près de la halle aux grains, le cri de *Vive la République!* se fit entendre. Quelques citoyens s'adressèrent à un paysan, et l'engagèrent à pousser ce cri avec eux. Il s'y refusa, et la colonne passa devant lui, en disant : « Liberté pour tous; si ce n'est pas son opinion, il a droit de se taire. »

Les raffineries ont rouvert leurs travaux; d'autres ateliers ont augmenté le nombre de leurs ouvriers.

Ces excellentes dispositions prouvent que les industriels ont confiance dans le nouvel ordre de choses, et doit engager les citoyens appartenant aux classes pauvres et laborieuses à élever leur respect de l'ordre à la hauteur de leur patriotisme.

— On écrit de Toulouse au ministre de l'Intérieur, le 26 : « Vers onze heures et demie du soir, un rassemblement de jeunes gens et d'ouvriers s'est porté à l'établissement des frères de la Doctrine chrétienne à Toulouse. Cent hommes d'infanterie s'y sont rendus et ont rétabli l'ordre sans avoir eu besoin de recourir à la force. La tranquillité n'a plus été troublée sur aucun point. Les jeunes gens des Ecoles montrent le plus vif enthousiasme pour la République. »

LE PEUPLE.

Certes, le Peuple est grand, maintenant que sa tête
 A secoué ses mille freins,
Que l'ouvrage fini, comme un robuste athlète,
 Il peut s'appuyer sur ses reins ;
Il est beau ce colosse à la mâle carrure,
 Ce vigoureux porte-haillons,
Ce sublime manœuvre à la veste de bure,
 Teinte du sang des bataillons ;
Ce maçon qui d'un coup vous démolit des trônes
 Et qui par le ciel étouffant,
Sur les larges pavés fait bondir les couronnes
 Comme le cerceau d'un enfant.

AUGUSTE BARBIER.

— Le gouvernement provisoire a reçu aujourd'hui la visite officielle des ministres de la République argentine et de la République de l'Uruguay.

— L'archevêque de Paris invite MM. les curés à se conformer aux ordres du Gouvernement et à faire arborer le drapeau de la République sur les édifices religieux.

— Un citoyen a remis aujourd'hui au Gouvernement provisoire deux volumes manuscrits, reliés en maroquin rouge, et trouvés aux Tuileries. Ce sont les MÉMOIRES DE LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, l'ex-roi. Ces volumes ont été déposés à la Bibliothèque de la Ville. Ils se terminent par une phrase qui fournit un singulier rapprochement : Louis-Philippe y exprime l'émotion qu'il éprouva quand les commissaires de la Convention vinrent proclamer la République en face des armées ennemies.

— L'artillerie de la garde nationale s'organise, les citoyens qui désirent faire partie de cette arme doivent s'adresser à l'état-major de la garde nationale. Le citoyen Bisset est chargé de recevoir les demandes d'inscriptions.

— Un premier bataillon des Ecoles a reçu aujourd'hui six cents fusils et a choisi ses chefs ; il est rentré dans son quartier en chantant la *Marseillaise*.

— Tous les cours des collèges et des facultés on recommencé hier. L'Académie des sciences a tenu sa séance. Enfin, le congrès central d'agriculture s'est rassemblé pour la seconde fois. Ainsi, tous les travaux scientifiques se poursuivent; ils seront non moins fructueux sous la République que du temps de l'ex-monarchie.

— A compter du 1er mars, le prix du pain dans Paris est fixé ainsi qu'il suit, savoir :

yeux jetaient des regards d'intelligence, s'écriait dans un groupe qui voulait briser des machines : « Mes frères, les machines sont les chefs-d'œuvre de l'esprit humain ; respect aux machines ! Si elles diminuent le travail des ateliers, elles rendent des bras à l'agriculture. Mes frères, allons travailler à la terre, et ce sera noble chose, car la terre enfante. »

— Les dames du Sacré-Cœur ont recueilli chez elles des blessés de février, qu'elles soignent avec zèle depuis le 24. Elles ont souscrit pour 500 fr. au profit des victimes. Elles ont voulu adopter six orphelins des victimes populaires des derniers évènements.

— M. Dumas, professeur de chimie, a rouvert hier son cours à la Sorbonne, devant 1 500 élèves.

— Le général de Courtais, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, a assisté ce matin, avec plusieurs officiers d'état-major et un détachement de la 5e légion, au service funèbre qui a été célébré à l'église des Petits-Pères pour les victimes des trois glorieuses journées de février. Le commandant supérieur a fait compliment à l'abbé Desgenettes, curé de cette paroisse, de s'être montré en soutane pendant le combat pour administrer des soins aux blessés.

Des services analogues ont été célébrés dans toutes les églises de Paris, par ordre de l'archevêque, et tous les citoyens, sans distinction, se sont empressés de prendre part aux quêtes nombreuses qui ont été faites au profit des blessés.

— M. de Quatrebarbes, député, appartenant au parti légitimiste, vient de partir pour les départements de la Bretagne et de la Vendée, chargé d'une mission politique de ses amis de Paris. Ceux-ci ont décidé que, dans les circonstances où notre pays se trouve placé, il fallait que tous les Français usassent de leur influence et de leur autorité pour empêcher les divisions intérieures ou pour les faire aussi cesser, si, par malheur, elles venaient à éclater sur quelques points.

— Le général commandant la garde nationale a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent lui parler pour affaires, autres que celles du service, qu'il les recevra de cinq à sept heures de la journée, les autres heures étant employées au service public.

— M. Jules Simon, professeur de philosophie morale à la Sorbonne, fera, comme d'habitude, son cours demain, mercredi, à trois heures. Le professeur continuera de traiter des *devoir des citoyens*, sujet qu'il avait entamé dans la séance de mercredi dernier. C'est là une question toute d'actualité.

— Les restes d'Armand Carrel vont être transportés de Saint-Mandé au Panthéon, avec le concours du Gouvernement provisoire.

— Un officier de la ligne venait d'être porté à l'ambulance du Château-d'Eau, pour lui extirper une balle qu'il avait reçue dans le poignet. Au moment où M. Bonneville (Charles), étudiant en médecine et en pharmacie, procédait à son pansement, une balle brise le carreau et vient traverser l'un des poumons du malheureux officier ; il arrache alors sa croix et meurt en disant à M. Bonneville : « Prenez ma croix, vous la méritez; voilà vingt ans que je la porte ; tâchez de la garder avec honneur et aussi longtemps que moi. »

— Les lieutenants-généraux commandant les divisions ont envoyé au ministre de la guerre leur adhésion pleine et entière aux actes du Gouvernement provisoire ainsi que celles des troupes placées sous leurs ordres. Partout l'ordre et la discipline n'ont pas cessé de régner. L'armée n'a pu que saluer avec enthousiasme l'avènement d'un pouvoir qui promet à tous gloire et liberté.

Le ministre de la guerre a reçu les nouvelles adhésions qui suivent :

Généraux de division: Tiburce Sébastiani ; le duc de Fezensac.
Généraux de brigade: Budan de Russé ; Saint-Maurice.

— Plusieurs sourds-muets ont pris une part active à la défense des barricades, et ils se sont battus avec une intrépidité qu'on ne saurait trop louer. Un d'eux a été tué à l'attaque du poste du Château-d'Eau. On cherche maintenant son nom.

Le nommé Besson, sourd-muet, jeune ouvrier de 20 ans, a été remarqué gardant la galerie d'Orléans, métamorphosée en ambulance.

Pendant qu'une colonne d'ouvriers passait devant l'institution des Sourds-Muets, un de ces braves ayant aperçu une foule d'élèves battant des mains leur a répondu par une pantomine chaleureuse, en leur donnant à entendre qu'il avait vu un de leurs frères combattre à ses côtés comme un lion.

— Les individus qui ont mis le feu au pont d'Asnières ont été arrêtés. M. le juge d'instruction Frayssinaud les a interrogés ce matin. L'information contre ces criminels sera poursuivie avec la plus grande activité.

— M. Desnoyers, juge d'instruction, a commencé la procédure contre plusieurs individus qui ont été trouvés nantis de divers objets précieux soustraits aux Tuileries et à Neuilly. Un des inculpés est signalé comme ayant mis le feu aux appartements du Palais-Royal.

— La cour d'appel évoquera, dit-on, mercredi, sur les réquisitions de M. le procureur-général Portalis, l'affaire de dix-neuf incendiaires que la garde nationale des Batignolles a faits prisonniers après une lutte très vive, dans laquelle un de ces malfaiteurs a été tué.

— Ce matin, M. Louis Blanc a reçu, au nom du Gouvernement provisoire, l'adhésion des membres de la Cour des comptes. M. Louis Blanc a remercié la Cour en quelques mots.

La devise de la République, a-t-il dit, ne sera plus seulement LIBERTÉ, ORDRE PUBLIC : ces deux choses sont inséparables. Ce que nous voulons désormais, c'est L'ORDRE DANS LA LIBERTÉ.

— L'œuvre des dames de la Charité pour la visite des pauvres malades à domicile est venue offrir son concours à la municipalité de Paris.

— Les fabricants de papiers peints de Paris viennent de s'entendre à l'effet d'exécuter les marchés précédemment conclus, et de conserver ainsi un travail immédiat à leurs ouvriers.

— La ville de Sézanne (Marne), a envoyé une députation pour informer le Gouvernement provisoire de la République de sa complète adhésion.

Le citoyen Léopold Graffin, trésorier de la *Société Républicaine centrale*, présidée par le citoyen Auguste Blanqui, a l'honneur de prévenir les membres de cette Société que, malgré toutes les démarches qu'il a faites aujourd'hui, il lui a été impossible de se procurer le local nécessaire pour contenir les membres de la Société, chaque jour plus nombreux. Il espère pouvoir faire annoncer très incessamment, demain, peut-être, par les journaux la *Démocratie* et le *Courrier français*, le jour, le lieu et l'heure de la prochaine réunion.

Cet avis sera en outre placardé à la porte de la *Démocratie* et à celle du *Courrier français*.

L'un des Gérants : CANTAGREL.

Imprimerie LANGE LEVY et Cie rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. | Paris... 1 an 26 fr. 6 mois 13 fr. 3 mois 7 fr. | Départements ..... — 32 — 16 — 8
Pays étrangers à surtaxe de poste... — 64 — 27 — 14
Le Numéro de huitaine. Paris... — 8 — 4 — 2
— — Départements... — 10 — 5 — 3
— — Étranger... — 14 — 9 — 5

On s'abonne à Paris, RUE DE BEAUNE, 2, au bureau du journal; Chez Brullé, éd' de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent ... et pour les Numéros ...
Les lettres et paquets ...
Les annonces sont reçues au siége de la Société Ch. Duveyrier et Comp^ie., 2, place de la Bourse.

**La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.
La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.**

**La Réforme sociale est le but; la République est le moyen.
Tous les Socialistes sont Républicains; tous les Républicains sont Socialistes.**

Mercredi 1er Mars.

CINQ HEURES.

Avertissements au Gouvernement provisoire.

Nous avons foi pleine et entière dans la loyauté et le dévouement des hommes du Gouvernement provisoire. Nous avons compris la nécessité de faire cercle autour des citoyens courageux qui ont accepté l'immense responsabilité de l'organisation de la République en France. Nous avons adjuré nos concitoyens et nos amis de prêter à l'administration improvisée par la victoire du Peuple tout le concours et toute la confiance dont elle a besoin pour mener à bonne fin son œuvre.

Ainsi le Gouvernement provisoire peut croire à la sincérité de notre langage, quand le sentiment de notre devoir de citoyens nous porte à l'avertir des périls de la situation.

Le péril le plus grave de la situation n'est pas celui qui pourrait lui venir du dehors, mais bien celui qui pourrait lui venir du dedans.

Le péril le plus grave de la situation serait dans l'inquiétude que ferait naître certainement la moindre hésitation, la moindre reculade du Gouvernement provisoire en face des événements. Et cette inquiétude, il faut le dire, germe déjà au fond de quelques bons esprits. La défiance est de droit au lendemain des révolutions.

Le Gouvernement a sous les yeux l'exemple de la conduite du Peuple; qu'il le suive. De l'énergie, toujours de l'énergie, c'est le seul moyen de faire bien et vite; le Peuple l'a prouvé. C'est avec l'énergie qu'on empêche la prolongation des luttes, qu'on évite l'effusion du sang, qu'on prévient les réactions dangereuses.

Et le Peuple fait si grandement les choses et exige si peu pour sa peine, que ses délégués auraient, en vérité, mauvaise grâce à lui refuser la petite satisfaction qu'il réclame. D'autant que le patriotisme et le bon sens du Peuple l'égarent rarement dans l'appréciation des situations les plus graves, et qu'il comprend parfaitement que l'action est d'autant plus facile aux vainqueurs, que le souvenir du triomphe est plus frais.

En avant et force au pouvoir! tel doit être le double cri de ralliement de la République.

Le Peuple victorieux ne craint pas que les citoyens auxquels il a délégué ses pleins pouvoirs en usent trop hardiment pour asseoir dès aujourd'hui la République sur une base inébranlable. Il a peur, au contraire, que ses délégués n'aient pas assez de foi dans la puissance d'initiative dont il les a investis.

Le Peuple, le Peuple des travailleurs, sait qu'il ne peut toujours rester en armes sur la place publique, et que l'atelier le réclame. Et dans sa tendresse légitime pour les libertés par lui reconquises, il a peur que sa retraite forcée ne prive le Gouvernement provisoire de l'appui moral et matériel que lui prêtait l'attitude imposante des vainqueurs, appui dont ce Gouvernement pourrait avoir besoin plus tard pour résister à des réactions faciles à prévoir.

Nous ne partageons aucunement ces appréhensions, mais nous les trouvons légitimes; nous ne blâmons pas le Gouvernement provisoire d'avoir dissous la Chambre des députés et interdit à l'ex-Chambre des pairs de se réunir, mais nous aurions préféré lui entendre dire que ces deux vieilleries avaient cessé de vivre en même temps que la royauté. Quand la législation de septembre est abolie de fait et que le pays jouit de la liberté illimitée de la presse, nous regrettons encore que le Gouvernement ait omis jusqu'ici de constater ce double résultat par une déclaration solennelle.

En somme, il importe au Gouvernement provisoire de rassurer le Peuple qui désarme, sur toutes les conséquences de sa victoire, et le moyen est facile; car, pour calmer ces inquiétudes, il suffit au Gouvernement provisoire d'aller de l'avant, comme on dit, et d'imprimer à toutes ses mesures un cachet de décision qui décourage d'avance toute velléité réactionnaire.

La Révolution dans les choses, et non pas dans les mots.

Les républicains de 1793 croyaient faire beaucoup pour la liberté en modifiant les formes extérieures des relations sociales: ils avaient inventé le tutoiement, tout le monde s'appelait citoyen, le costume devenait une cause de suspicion.

Ce nivellement superficiel fut impuissant.

Plus intelligents, plus réfléchis, plus attentifs à leurs véritables intérêts, les républicains de 1848 s'inquiètent peu de ces choses; ils savent que là n'est pas la question.

Plus qu'à tous autres, il nous appartient, à nous qui combattons depuis tant d'années pour la réalisation sérieuse de la fraternité humaine, de nous féliciter de cette indifférence en pareille matière.

Nous voulons plus et mieux que des tutoiements contraints et menteurs, qui sont trop souvent une flatterie ou un leurre.

Nous voulons fermement que la fraternité, qui est une vérité devant Dieu, en devienne une devant les hommes.

Pour que cela soit, nous voulons la Révolution dans les choses et non pas dans les mots.

Une Démission nécessaire.

Nous avons évité jusqu'à ce jour de dire notre pensée tout entière sur le nouveau ministre de la justice.

Dans un esprit d'ordre que tout le monde comprendra, nous voulions épargner toute critique, tout embarras au Gouvernement provisoire.

Mais, aujourd'hui que le Gouvernement provisoire est accepté, qu'il est stable et populaire dans ses éléments principaux, l'amour de l'ordre lui-même nous oblige à déclarer que la présence de M. Crémieux au ministère de la justice est un danger grave.

M. Crémieux, dans l'agitation réformiste, avait montré assez d'activité, de courage même, pour qu'on oubliât ses antécédents assez fâcheux, mais chacun de ses actes au ministère, prouve qu'il est au-dessous de sa situation, qu'il n'est pas le moins du monde préparé au rôle immense accepté par lui, qu'il cède aveuglément à l'esprit de camaraderie pour des confrères, des amis, des co-religionnaires.

Au moment où la liberté la plus absolue de la presse, où la plus rapide, la plus vive émission des idées est la condition du salut social;

Au moment où nous sommes dans un chaos dont une création ne pourra sortir, si tout d'abord on ne fait pas la lumière;

M. Crémieux commence par l'éteindre, ou du moins par la limiter; il encourage, il provoque une mesure rétrograde du ministère des finances, le rétablissement du timbre pour les journaux.

Ce n'est pas tout, M. Crémieux s'empresse de nommer substitut à Paris M. Rodrigues, son co-religionnaire, avocat ordinaire de l'*Epoque*, ex-ami de MM. Solar et Granier de Cassagnac.

M. Crémieux laisse en fonctions M. Anspach, son coreligionnaire, qui a fait des réquisitoires contre les prolétaires, et fait condamner les ouvriers charpentiers pour cause de grève.

Nous respectons assurément toutes les religions, mais il faut que les représentants de toutes les religions se respectent. Les israélites sincèrement républicains, ennemis du favoritisme et de la coterie ne s'offenseront pas quand nous dirons: la France vient de faire une République et non pas un Sabbat.

Si M. Crémieux maintient ses étonnants protégés, s'il se maintient lui-même au ministère, nous attendons prochainement la rentrée en fonctions de MM. Hébert, Peyronnet, Delangle, Bresson et compagnie.

Une Révolution d'hier ne peut pas être ainsi bravée.

La temporisation est funeste.

Quand la République constate sa force par sa modération; quand elle ne veut pas qu'une réaction violente souille les actes de son gouvernement provisoire, tous les bons citoyens applaudissent à cette politique prudente et généreuse. Mais en Révolution, il est des nécessités impérieuses dont on ne peut décliner la loi. Eh bien! nous ne pouvons nous empêcher de le dire, les besoins de la situation, la responsabilité imposée par le mandat du Peuple, ne sont pas suffisamment compris dans tous les départements ministériels.

Comment se fait-il, par exemple, qu'aujourd'hui 1er mars, six jours après la victoire des barricades, la direction générale des forêts, la direction du personnel du ministère des finances et le secrétariat-général du même département, ces fonctions dans lesquelles il y a tant de bien et tant de mal à faire, soient encore aux mains des sieurs Legrand (de l'Oise), Nouton et Colmont, de cette personnification vivante du gouvernement de la corruption, de ces amis de Guizot, Duchâtel et Dumon?

Le citoyen Goudechaux a-t-il bien songé aux embarras, aux dangers qu'il accumule autour de lui, en laissant maîtres de toutes les archives de tels hommes qui n'auront pas manqué de bien employer le temps à rendre, sinon impossible, du moins fort difficile l'épuration nécessaire du ministère des finances.

Le danger est surtout redoutable dans l'administration forestière, qui compte 12 000 gardes forestiers armés et 600 agents ayant une influence considérable sur les nombreuses populations riveraines des forêts et sur les autorités locales des communes propriétaires de bois ou usagères dans les forêts nationales.

Tout ce qui retarde l'impulsion et l'organisation républicaines est une faute grave. Jamais les heures ne furent aussi précieuses. Qu'on se hâte donc. La temporisation du ministre des finances est inopportune et malhabile.

Les Conservateurs travaillent maintenant à devenir des Conservés.

Ces gens-là veulent nous donner une République entourée d'institutions monarchiques.

Mais le Peuple n'a pas donné sa démission.

Les wagons du Peuple. — Puisque nous sommes en train de donner des conseils et des avertissements au gouvernement provisoire, nous ne pouvons mieux faire que de l'engager à décréter d'urgence l'amélioration du sort des voyageurs, que la modicité de leurs ressources pécuniaires condamne au supplice du *wagon du peuple* (3e classe). On dit que sur certaines lignes que nous nous abstiendrons de désigner, ces wagons sont encore à ciel ouvert et que la plupart des accessoires de nécessité première, tels que rideaux et coussins de banquettes, y sont considérés comme objets de luxe et sévèrement prohibés. Nous rappellerons à ce sujet que plusieurs académies de médecine de province, notamment celle de Colmar, ont protesté contre le système du wagon découvert, comme compromettant pour la vie des voyageurs. Nos lecteurs comprendront sans peine que pour nous, partisans de l'exploitation exclusive des voies de transport par l'Etat, la question de l'amélioration des wagons de troisième classe n'est pas le dernier mot du progrès. Nous ne voulons aujourd'hui qu'offrir au gouvernement provisoire l'occasion de réprimer un abus révoltant.

La propriété des voies et moyens de transport, canaux, messageries et chemins appartient à l'Etat et ne peut appartenir qu'à l'Etat.

Les Barricades.

Le Peuple est aussi grand dans le rétablissement de l'ordre que dans les heures sublimes d'agitation où il lutte contre la tyrannie armée.

Quelques heures avaient suffi, dans la matinée du 24 février, pour dépaver toutes les rues de Paris et les couvrir de barricades.

Le même temps a été employé pour rétablir partout la circulation. Les bras énergiques qui avaient construit mille remparts de pavés, se sont employés à les démolir. Les communications n'ont plus d'entraves, le commerce reprend toute sa confiance et son activité.

Tout homme qui viendrait à Paris, ignorant la glorieuse Révolution du 24 février, ne pourrait pas croire que le canon et les fusillades retentissaient il y a six jours dans cette ville aujourd'hui si calme.

La rapidité du rétablissement de l'ordre est un des plus sûrs garants de sa durée. Il n'y a que les triomphes complets qui laissent les vainqueurs libres d'inquiétudes pour l'avenir.

Les Chemins de fer à l'Etat!

Reproduisons aujourd'hui, avec la certitude d'être entendus par le pays, ces vœux que la *Démocratie pacifique* a formulés chaque matin depuis sa naissance.

A l'Etat, les chemins de fer, les routes et les canaux, toutes les grandes voies par lesquelles circule la vie de la France!

A l'Etat, les messageries, le roulage et l'organisation générale des transports!

A l'Etat, les banques confédérées; à l'Etat, l'organisation du courtage!

A l'Etat, les assurances, les mines et le commerce du sel!

Plus d'agiotage, plus d'accaparement, plus de concurrence anarchique. La féodalité industrielle est frappée au cœur, ne lui permettons pas de se relever.

Le spectacle affligeant d'enfants exploités dans nos rues et sur nos places doit cesser immédiatement dans toute l'étendue de la République. On voit encore le soir à Paris des femmes entourées de quatre ou cinq enfants, couchés dans la boue et grelottants, solliciter la pitié des passants. Ceci est une injure au peuple et aux gouvernement qu'il s'est donné. Nous espérons qu'il suffira d'avoir appelé l'attention des citoyens investis de l'autorité populaire, pour que ce reste immonde des mauvais temps passés disparaisse de nos cités.

L'administration du chemin de fer du Nord vient, nous assure-t-on, de prendre, après mûre délibération, une mesure digne d'éloges, parce qu'elle met en application un principe vraiment national.

Elle a décrété que non-seulement les ouvriers employés dans les travaux du chemin toucheraient, le salaire, mais encore qu'ils seraient intéressés pour leur part proportionnelle dans les bénéfices de l'entreprise.

**DROIT DE VIVRE.
DROIT DE PROPRIÉTÉ.
Ces deux droits sont en présence.
Il faut les concilier.**

Le directeur de la *Revue algérienne* vient d'adresser au Gouvernement provisoire la pièce suivante:

Le Gouvernement, fondé par la volonté du Peuple, veille aux intérêts de la France.

Il est une portion de la France qui ne peut être oubliée:
C'est l'ALGÉRIE!

Dans ce pays, cent vingt mille citoyens sont privés de toutes les garanties accordées même par les pouvoirs absolus.

Le nouveau Gouvernement devra immédiatement proclamer la réunion de l'Algérie à la France:

[illegible] les charges qui pèsent sur le travail;

Qu'il existe aujourd'hui des impôts dont la suppression est très légitimement réclamée;

Qu'une des premières lois présentées à l'assemblée nationale sera un nouveau budget, où le Gouvernement provisoire donnera satisfaction à des vœux qu'il partage, et notamment à ce qui touche les impôts indirects, l'octroi, le timbre de la presse périodique, et toutes les autres taxes qui frappent les subsistances du peuple et l'expression de la pensée,

Le Gouvernement provisoire est résolu à proposer sincèrement à l'assemblée nationale un budget établi sur les principes qui précèdent.

Mais il croit de son devoir le plus rigoureux de rappeler aux citoyens que tout système d'impôt ne saurait être décidé par un Gouvernement provisoire; qu'il appartient aux délégués de la nation tout entière de juger souverainement à cet égard: que toute autre conduite impliquerait de sa part la plus téméraire usurpation.

Il rappelle en outre que la République française, bien qu'elle soit héritière d'un gouvernement de prodigalité et de corruption, accepte et veut fermement tenir tous les engagements, rester fidèle à tous les contrats;

Qu'au milieu des difficultés passagères inséparables de toute grande commotion, il serait de la plus haute imprudence de diminuer les ressources du trésor;

Qu'on risquerait ainsi de suspendre ou de compromettre les services les plus importants, qu'on pourrait encore moins songer à faire face aux événements dont la France et l'Europe peuvent être les témoins.

Par ces motifs, le Gouvernement provisoire arrête:

Art. 1er. Tous les impôts, sans exception, continueront à être perçus comme par le passé.

Art. 2. Les bons citoyens sont engagés, au nom du patriotisme, à ne mettre aucun retard dans le paiement de leurs taxes.

Art. 3. Le Gouvernement provisoire s'engage à présenter à l'assemblée nationale un budget dans lequel seront supprimées les taxes sur le timbre de la presse périodique, l'octroi, le sel, et une loi qui modifiera profondément le système des contributions indirectes.

— Le titre de général de division, et celui de général de brigade sont rétablis dans l'armée.

— Le Gouvernement provisoire engage M. l'archevêque de Paris et tous les évêques de la République, à substituer à l'ancienne formule de prière les mots: *Domine salvam fac Rempublicam.*

— Toutes condamnations pour faits politiques et pour faits de presse, sous le dernier règne, sont annulés. Toute poursuite commencée est abolie. Tout détenu pour ces causes sera immédiatement mis en liberté.

— MM. Louis Blanc et Albert, ouvrier, membres du gouvernement provisoire, auront à leur disposition le palais du Luxembourg pour la commission des travailleurs.

— Le conseil municipal de la ville de Paris est dissous.

— Un arrêté du gouvernement provisoire défend, sous les peines les plus sévères, la publication d'écrits sans nom d'imprimeur.

— Le maréchal de camp Cavaignac (Louis-Eugène), gouverneur général de l'Algérie, est nommé général de division.

— Le colonel de cavalerie Brice (Joseph-Nicolas-Noël) est nommé général de brigade.

— M. Armand Barbès est nommé gouverneur du palais du Luxembourg.

— M. Bouillaud, professeur de clinique à la Faculté de médecine de Paris, est nommé doyen de cette faculté.

— M. F. Génin, professeur de littérature française à la faculté des lettres de Strasbourg, est nommé chef de la 4e division (sciences et lettres) de l'administration centrale, en remplacement de M. Nisard, démissionnaire.

— M. E. Durieu est nommé directeur-général de l'administration des cultes en remplacement de M. Moulin.

— Une haute commission des études scientifiques et littéraires vient d'être adjointe à celles de droit et de médecine. Elle se compose de MM. Jean Reynaud, président; Béranger; Bravais, lieutenant de vaisseau, professeur à l'Ecole polytechnique; Burnouf, de l'Institut, professeur au collège de France; Cournot, du conseil de l'Université, inspecteur général de l'ordre des sciences; Duhamel, de l'Institut, directeur des études à l'Ecole polytechnique, maître des conférences à l'Ecole normale; Dutrey, inspecteur général de l'ordre des lettres; Elie de Beaumont, de l'Institut, professeur au collège de France et à l'Ecole des mines; Geoffroy Saint-Hilaire, de l'Institut et du conseil de l'Université, professeur au Muséum d'histoire naturelle; Henri Martin; Poncelet, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris, colonel du génie; Leclerc, de l'Institut et du conseil de l'Université, doyen de la Faculté des lettres de Paris; Liouville, de l'Institut et du bureau des longitudes; Le Play, professeur à l'Ecole des mines; Michelet, de l'Institut, professeur au collège de France; Quinet, professeur au collège de France; Reynaud, professeur à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole des ponts-et-chaussées; Serres, de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle; Transon, répétiteur à l'Ecole polytechnique; Ch. Renouvier, ancien élève de l'Ecole polytechnique, secrétaire.

La commission s'adjoindra, le plus promptement possible, dix membres choisis par elle, parmi les fonctionnaires de l'instruction primaire et de l'instruction secondaire.

Mouvement de la Province.

LILLE. — Dimanche, dès quatre heures du soir, la garde nationale et la garnison s'étaient réunies pour former de nombreuses et fortes patrouilles. Elles avaient à surveiller les démarches de quelques individus suspects qui se mêlaient aux groupes d'ouvriers, avec une tout autre intention que de célébrer avec eux par des chants le triomphe de la cause nationale. Dès six heures, les manifestations d'avant-hier ont repris leur cours; le buste de Louis-Philippe a reparu, et les huées ainsi que les outrages lui ont été prodigués, les chants patriotiques ont retenti dans les rues et tout a marché sans encombre jusque vers dix heures. Mais à ce moment une masse de personnes précédées d'un drapeau s'est portée rue Royale, en face de la préfecture.

L'idée est venue à quelques personnes du groupe de s'emparer du drapeau qui flotte sur la porte d'entrée. Une compagnie de gardes nationaux et de soldats ayant voulu s'opposer à cet enlèvement, a été d'abord insultée, puis attaquée à coups de pierre. Trois personnes ont été sérieusement blessées. La compagnie ayant alors fait une évolution pour barrer la rue et la faire évacuer en poussant devant elle les assail-

[illegible] ils sont marqués du sceau de l'ignorance ou de celui du génie; elle a besoin de tous, grands et petits, forts et faibles, pauvres et riches, artistes, laboureurs, industriels, savants. Elle les convie tous au grand banquet de la Fraternité. »

— On nous écrit de Montpellier que la proclamation solennelle du Gouvernement républicain s'y est faite avec beaucoup d'élan. Tout marche bien dans le Midi. Les esprits sont confiants et enthousiastes.

Aux bureaux de la Préfecture de Montpellier on lit une touchante adhésion de l'emigration polonaise.

— Des rassemblements tumultueux ont eu lieu à Marseille, dans la nuit du 25 au 26. On ignorait encore les évènements de Paris.

— Le *Courrier du Nord* dément l'incendie de la station de Raismes.

— Les villes d'Angers et du Mans signent des adresses de félicitation au Peuple de Paris et d'adhésion au Gouvernement provisoire.

— Des réunions de fabricants, de manufacturiers et de capitalistes ont eu lieu à Reims, le lendemain de la proclamation de la République, pour pourvoir aux besoins des classes ouvrières et aux développement du travail.

— La République a été solennellement proclamée à Houdan. Une souscription est ouverte à la mairie pour les blessés de Paris.

La République française à l'Etranger.

BELGIQUE. — Les journaux des Flandres (Bruges, Liège) sont unanimes à saluer avec enthousiasme le réveil de la France.

Les journaux officiels du gouvernement belge montrent beaucoup d'embarras.

Une grande agitation s'est manifestée à Bruxelles.

La société démocratique internationale a tenu un meeting dans la soirée. Cette réunion a été paisible, quoiqu'elle se composât de plus de mille personnes. Au milieu des vœux exprimés en faveur de la réforme, et de l'amélioration des classes ouvrières, on a vu percer très distinctement un sentiment très vif d'attachement à la nationalité belge.

D'autres associations se sont également réunies, entre autres la société de l'Alliance.

Cette assemblée a délibéré sur les deux points suivants:

1° Déclarer solennellement la détermination du peuple belge de conserver intactes, au prix de son sang, son indépendance nationale et l'intégrité de son territoire;

2° Demander au gouvernement la réforme des lois organiques qui ont dénaturé les principes de la Constitution de 1831, la réforme électorale dans un sens large, l'économie des dépenses de l'Etat, et l'abolition des impôts qui grèvent les classes ouvrières et nécessiteuses.

L'agitation s'est aussi manifestée dans la rue, à tel point que le gouvernement s'est cru obligé de faire afficher la loi sur les rassemblements. C'est exactement la mesure qui a déterminé chez nous l'explosion de la Révolution de 1848.

Une quarantaine d'arrestations ont été faites. Quelques-uns des individus arrêtés étaient armés de poignards, au dire de l'*Indépendance*. Ces individus se sont laissé prendre sans résistance.

Le 27, à une heure assez avancée dans la nuit, quelques rassemblements ont eu lieu sur la grande place et dans la rue des Sœurs-Noires.

Diverses mesures militaires ont été également prises. On confectionne des munitions de guerre; tous les canonniers de la batterie d'Ostende sont rappelés sous les armes.

Toutes les personnes qui montent ou descendent des bateaux à vapeur dans cette ville, sont l'objet d'une stricte surveillance.

A la première nouvelle de la glorieuse révolution de Paris, dit le *Libéral liégeois*, le ministère de la Belgique a décidé qu'une réquisition forcée devant dépasser 15 millions de francs serait faite sur les propriétés foncières.

Ainsi le gouvernement belge provoque à la fois la bourgeoisie et le peuple. C'est un jeu dangereux dans les circonstances actuelles.

La plus grande préoccupation des Belges est la conservation de leur nationalité. Ils devraient bien savoir cependant que le temps des conquêtes est passé, et que la France songe plutôt aujourd'hui à associer à elle tous les peuples qu'à les absorber.

SUISSE. — La *Revue de Genève* du 27 publie deux suppléments dans lesquels elle reproduit les faits en les approuvant, mais sans commentaires.

Nous trouvons dans les journaux de Liège la lettre suivante adressée par le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*, à MM. le président et les membres de la Société d'Emulation:

Liège, vendredi matin, 25 février 1848.

Messieurs,

Les nouvelles arrivées ce matin de la capitale de la France m'obligent à un départ immédiat. Membre du conseil municipal de la ville de Paris, rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique* et citoyen, dans les circonstances que vous connaissez, à ces trois titres, le dernier suffirait, je dois me rendre sans retard à mon poste.

Ces circonstances excuseront à vos yeux mon départ précipité. Pendant que le sang de mes concitoyens coule en France pour la liberté, je ne dis, je ne peux pas disserter en Belgique.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma gratitude pour votre sympathique hospitalité, et veuillez m'excuser auprès de mes bienveillants auditeurs.

VICTOR CONSIDERANT.

La *Tribune de Liège*, en reproduisant un de nos articles du 25, le fait précéder des lignes suivantes:

VIVE LA FRANCE!

C'est de toutes les forces de notre âme que nous répondons à l'appel formulé par les écrivains de la *Démocratie pacifique*:

« L'honneur d'applaudir des premiers à la grande Révolution du 24 février appartenait au Peuple belge. La cause du Peuple français est la nôtre; nous gémissions avec lui de son abaissement de 18 ans; nous maudissions comme lui ce grand attentat à ses libertés dont le 24 février devait apporter le châtiment; et nous voulons que l'expression de notre joie monte haut, et que la France, notre amie, notre sœur, l'entende et s'en réjouisse.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — Les dernières audiences de cette affaire, que la gravité des événements politiques nous ont empêché de publier, n'ont pas offert d'incidents bien curieux. La liste des témoins s'est épuisée sans apporter de preuves évidentes. Les frères se sont retranchés jusqu'à la fin, dans leur système de formules évasives. Le frère Jubrien a persisté dans ses déclarations. Madeleine Sabathié, s'étant rétractée, a été renvoyée de la prévention de faux témoignage.

A l'audience du 26, les événements de Paris ont interrompu le pro-

LE DUC DE NEMOURS A LONDRES. — On lit dans le *Morning advertiser* du 28 février: « Le duc de Nemours est arrivé à l'ambassade française, Manchester Square, hier soir à huit heures, du débarcadère du South Eastern, accompagné par le comte de Jarnac (ambassadeur français). Le prince était parti de Paris avec un de ses enfants, une dame d'honneur attachée à la cour, un médecin et 3 autres enfants de l'ex-famille royale de France; à son arrivée à Hertford le duc paraissait fort abattu, et il était accablé de fatigue. Comme leur fuite de la capitale de France n'avait été que l'affaire d'un moment, ils n'avaient pu emporter aucun bagage. Aussi n'avaient-ils rien pour changer de vêtement.

» La comtesse de Jarnac, le comte Louis de Rouilles et M. de Rabaudy, réunis dans le vestibule, ont reçu le duc de Nemours et ses compagnons d'infortune. Aussitôt après son arrivée à l'ambassade, le duc a reçu la visite du duc et de la duchesse de Saxe-Cobourg, du prince Albert, qui était accompagné du baron Fritsch et du colonel Wilde. L'entrevue a été fort pénible; la duchesse de Saxe-Cobourg était en proie à la plus vive douleur. Le comte et la comtesse de Jarnac assistaient seuls à cette scène; les écuyers royaux se tenaient dans une antichambre. On disait à l'ambassade que la duchesse de Nemours, cousine du prince-époux, s'était égarée dans les rues de Paris. Quant à la reine, on ne savait rien de positif. Le préfet de Paris est arrivé hier à Londres; il s'était échappé jeudi dans la nuit.

» Le duc de Montebello, ministre de la marine et des colonies, est arrivé Samedi à Londres. Le duc avait eu peu de peine à s'échapper; mais il se trouvait à peu près dépourvu de tout, n'ayant emporté avec lui aucune sorte de vêtement.

— La baronne James Rothschild et sa jeune famille sont arrivées de Paris, samedi, à la résidence du baron et de la baronne Lionel Rothschild dans Piccadilly, et se sont rendus ensuite à l'hôtel Mivart. La baronne avait quitté Paris dans la plus profonde consternation; et l'on pourra se faire une idée de la douleur de la famille, quand nous dirons qu'à leur arrivée même à Londres, ils n'avaient sur eux que ce qu'ils avaient pu emporter dans des serviettes de leurs chambres.

» A l'ambassade française, on ignorait complètement la route que Louis-Philippe avait prise en s'échappant précipitamment des Tuileries. On supposait que M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, s'était échappé vers la frontière belge ou du côté du midi de la France, pour passer de là en Italie.

» La duchesse de Coigny, membre de la famille de Stair, et qui est par conséquent une dame écossaise, est arrivée samedi de Paris, dans Dover-Street; elle avait pris la fuite en franchissant les murs qui entourent la capitale. On dit que la duchesse s'est déguisée en servante. Le noble duc reste à Paris. »

— Le duc de Nemours n'a qu'un de ses enfants avec lui. La duchesse de Nemours, avec les trois plus jeunes enfants, avait quitté Paris au même moment que le duc. Leurs altesses devaient se rejoindre en chemin; par suite de quelque accident la duchesse n'a pu arriver à l'heure due. Le duc, sa sœur (la princesse Clémentine) et sa famille ont passé le canal sans la duchesse de Nemours. Les enfants, ne comprenant pas le chagrin de leurs parents, semblaient jeter autour d'eux des regards curieux.

La duchesse de Montpensier qui avait réussi à se sauver de Paris sous un déguisement, protégée par un monsieur qui est en rapport avec une des légations étrangères, et qui réside dans cette capitale, est arrivée à Hertford-House, accompagnée par le général Thierry, aide-de-camp du duc de Montpensier.

La duchesse manifesta la plus vive émotion, lorsqu'elle fut reçue par le duc de Nemours et le personnel de l'ambassade. Cette princesse dont la santé est fort délicate (elle est enceinte) fut conduite à la chambre préparée en prévision de son arrivée, et il y eut ensuite une solitude complète.

Le 28 à 2 heures, on n'avait entendu parler ni de Louis Philippe, ni de Marie-Amélie, ni de M. Guizot, ni de la duchesse de Nemours, ni du duc de Montpensier.

Dimanche soir, on croyait, dit le *Morning-Herald*, que l'ex-roi de France débarquerait le lendemain à Portsmouth. Le prince Albert devait quitter Nine Elms le lendemain pour se rendre à Portsmouth.

— L'agitation excitée à Londres par notre Révolution est immense. On n'avait jamais rien vu de tel depuis la chute de Napoléon.

— M. Eugène Sue adresse aux journaux la lettre suivante:

Aux Bordes (Loiret), 28 février 1848.

» Monsieur le rédacteur,

» *Les crèches,— les salles d'asile,— les maisons de retraite pour les prolétaires invalides* sont aussi des établissements de première nécessité pour les travailleurs des campagnes; la nature des travaux agricoles tenant toute la journée les hommes et presque toujours les femmes hors et loin du logis, les enfants de tout âge ne peuvent recevoir les soins qu'ils réclament, abandonnés souvent plus dangereux encore par l'isolement des habitations.

Nous serait-il permis d'appeler l'attention de notre glorieux et fraternel gouvernement républicain sur cette importante et *urgente* question! et d'espérer qu'avec son actif concours, joint à l'assistance indubitable des municipalités, des propriétaires et du clergé des cantons, chaque commune sera bientôt dotée de ces trois institutions capitales: *crèches.— salles d'asile,— maisons de retraite pour les travailleurs invalides.*

Ainsi serait assuré dans les campagnes le sort des deux âges qui inspirent le plus de commisération: — La vieillesse et l'enfance.

EUGÈNE SUE.

UN GLORIEUX MARTYR DE LA LIBERTÉ. — Nous avons cité, dans un de nos précédents numéros, l'héroïque fermeté d'un ouvrier qui, ayant eu la face et les mains profondément brûlées à l'assaut du poste du Château-d'Eau, avait été transporté à l'ambulance établie dans la cour de l'hôtel de Lille et d'Albion, rue Saint-Thomas-du-Louvre. Là, malgré d'horribles souffrances, cet homme stoïque ne laissa pas échapper une plainte pendant plus de deux heures qu'il fallut attendre un brancard pour le transporter à la Charité. Comme on témoignait, en le voyant tout défiguré par les ravages du feu, de la compassion pour son infortune: « Qu'importe? se contentait-il de dire, puisque le peuple est vainqueur! Vive la République! »

Ce noble citoyen a succombé ce matin mercredi à la Charité, dans le service de M. Gerdy, où il occupait le lit n° 23. Son courage et sa résignation n'ont pas abandonné un instant ce moderne Scævola. Gloire à Jean-P. Louissette! C'est le nom d'un héros mort d'une façon sublime pour la liberté. Il était marchand d'habits, rue Tierce, 21, à Gentilly. Il laisse une veuve.

— — Dépᵗˢ. 10 5 3
— Etranger. 14 7 4

Jeudi 2 mars,

UNE HEURE DU MATIN.

Richesse pour Tous.

La République nouvelle doit inaugurer l'ordre nouveau par des principes et des procédés à elle. Elle ne doit pas prendre à celui qui a pour donner à celui qui n'a pas. Elle doit créer par le travail de quoi satisfaire à tous les besoins. Elle ne doit pas supprimer le luxe, mais généraliser le bien-être.

Aussi longtemps que la société coupable oublia de garantir le droit de vivre, et de vivre honorablement à tous ses membres, le luxe fut une insulte à l'indigence. La défiance et la haine du pauvre pour le riche eurent leur cause.

C'est que, en effet, le droit de richesse ne peut se légitimer que par l'extinction de la misère, et que nul n'a droit de jouir du superflu, quand tous n'ont pas le nécessaire.

Mais la Révolution a posé le principe chrétien, le principe d'équité supérieur qui doit mettre fin aux haines de serf à maître, de pauvre à riche, d'exploité à exploiteur. Le droit au travail garanti à tous affranchit le prolétaire de l'esclavage de la faim, de la tyrannie du capital. Le droit à l'éducation publique, qui n'est que la première conséquence de la garantie du droit au travail, appelle tous les citoyens à briller dans la sphère que la nature de leurs facultés leur assigne. La providence sociale affranchit le père et la mère des soucis cuisants de la famille, en se chargeant de l'avenir de leurs enfants. Il n'y a plus de raison pour la haine entre les diverses classes de la société, et cette distinction injurieuse, cet ancien nom de *classes*, n'existent même plus.

L'organisation du travail d'ailleurs n'ouvre d'autre voie à la richesse que le travail et la probité. L'organisation du travail débute par nettoyer les écuries d'Augias, tarissant toute source impure de fortune, concurrence anarchique, fourberies commerciales, parasitisme intermédiaire, spéculations frauduleuses, agiotage et usure. Or, quand la richesse et l'élévation du rang social ne seront plus que la juste rémunération du talent et des services rendus à la société; quand chacun de nous, quand chacun de nos enfants, pourra librement aspirer à la richesse et à la gloire, la richesse n'inspirera plus l'envie, mais le respect.

Alors, que dès aujourd'hui toute pensée de haine ou de réaction s'éteigne dans le cœur des deshérités. Que tous ceux qui ont eu faim et soif oublient et devancent les temps. Pardonnons aux heureux, nous qui avons souffert, car la souffrance ne leur a pas épuré le cœur et ouvert l'intelligence comme à nous. Que les devises des jours de la destruction soient proscrites de nos étendards, comme les pensées de vengeance de nos âmes. Qu'il demeure bien compris par tous les initiateurs de l'ordre nouveau que les deux pires ennemis du genre humain s'appellent la *misère* et l'*ignorance*, et que tous les bras puissants, que toutes les nobles intelligences unissent leurs efforts contre ces deux fléaux de l'homme et de Dieu, en les extirpant à tout jamais du sol de la nation régénérée.

Ils disaient, il y a soixante ans, dans le délire légitime de la haine pour les priviléges oppresseurs : *Guerre aux châteaux ! Paix aux chaumières !*

Aujourd'hui que l'humanité se transfigure, que l'avenir nous permet d'entrevoir la généralisation du bien-être, l'accroissement indéfini de la richesse sociale et l'égalité des citoyens devant le luxe; aujourd'hui que les plus magnifiques palais ne nous semblent pas trop somptueux pour la demeure de l'humble travailleur, soyons plus tolérants que nos pères, à l'endroit des châteaux, et écrivons sur notre bannière pacifique leur devise retournée : *Paix aux châteaux! Plus de chaumières!*

Les Héros de 1848.

Les héros de 1848, ce sont les hommes qui ont donné le plus de gages à la cause de la fraternité.

Les héros de 1848, ce sont les prolétaires, les étudiants, les gardes nationaux, qui pour cette cause ont donné leur vie.

Les héros de 1848, ce sont aussi les soldats refusant de tirer et donnant leurs armes.

Non, l'armée n'a pas besoin d'oubli ni d'amnistie, elle n'a pas été désarmée ni vaincue. Ses armes, qui eussent été si terribles à l'étranger, elle les a prêtées volontairement à ses frères soulevés contre la tyrannie.

Le Peuple a compris ce noble sentiment. Pendant toute la durée de la lutte, le crie de *Vive la ligne!* a retenti dans nos rues. Le Peuple français triomphe, mais ce n'est pas aux dépens de l'honneur militaire. L'armée est un élément du Peuple, et l'honneur militaire est un des trésors de la France.

Le Droit et le Devoir du Gouvernement provisoire.

Le Gouvernement provisoire est une dictature.

Il a droit de prendre provisoirement toutes les mesures qu'il jugera à propos pour le bien de la République.

Il peut suspendre ou modifier les lois; il doit modifier celles qui ne sont plus en rapport avec les principes de la forme gouvernementale proclamée à l'Hôtel-de-Ville après la victoire populaire.

La France a rompu avec les formes du passé.

Que les lois civiles continuent à être appliquées jusqu'à ce qu'il en ait été disposé autrement par l'Assemblée constituante, rien de plus juste. Ces lois ont été faites pour régler les rapports des citoyens entre eux, sauvegarder leurs droits, protéger leurs intérêts. le seul fait du renversement de la forme gouvernementale qu'elles protégeaient.

La révolution de 1848 a été faite au nom de la liberté de la pensée, de la parole et de la presse.

En brûlant le trône des Tuileries, le peuple a brûlé tout le dossier des lois dirigées contre la liberté de la pensée.

Pour que cette liberté puisse être restreinte, pour qu'une entrave puisse être imposée *légalement* à la presse, il faut qu'une loi nouvelle intervienne. Pour que l'on puisse exiger que les journaux se soumettent au timbre et au dépôt d'un cautionnement, il faut qu'une loi nouvelle les y oblige.

Or, cette loi n'a pas été faite.

Donc le Gouvernement provisoire n'a pas légalement le droit de s'opposer à ce que les journaux paraissent sans cette double formalité.

Le Gouvernement provisoire, en invoquant les lois sur le timbre pour restreindre la liberté de la presse, agit exactement comme M. Duchâtel lorsqu'il exhumait une vieille loi de 1790 pour interdire le banquet du 22 février.

L'arrêté qui assujétit les journaux au timbre est de plus souverainement impolitique.

L'instruction n'a encore pénétré que très superficiellement dans les masses, dans les provinces surtout; elles sentent leur souffrance, mais elles ne savent ni pourquoi elles souffrent, ni comment elles pourront ne plus souffrir.

Et cependant ces masses vont être appelées à nommer une assemblée qui révisera de fond en comble notre système politique et social.

Pour que cette assemblée ne soit pas au dessous de sa tâche, il faut que la Nation s'éclaire, il faut que les problèmes à résoudre soient posés, que le Peuple soit en état de juger ceux dont il doit faire ses représentants, de discerner les hommes qui prendront à cœur ses intérêts, des beaux parleurs et des ambitieux qui brigueront ses suffrages.

Or, pour que ce discernement puisse être fait, il faut qu'une grande propagande s'organise par la parole et par la presse; il faut que des discussions s'établissent dans tous les centres de population; que les écrits périodiques pénètrent dans toutes les demeures, se fassent accessibles à toutes les bourses; il faut que le journal, ce grand véhicule d'idées, puisse se donner presque pour rien.

Ce n'est pas aux journaux que profite la suppression du timbre, c'est au public. Depuis quelques jours à peine les journaux jouissent de cette franchise et plusieurs déjà ont abaissé leur prix et décuplé leur publicité.

On promet la suppression du timbre par une loi de l'Assemblée constituante.

Mais c'est avant la réunion de cette Assemblée qu'il faut donner au Peuple l'éducation politique.

Après la réunion, l'Assemblée fera son œuvre, et la nécessité de faire pénétrer les journaux dans les masses sera beaucoup moins urgente.

Le Gouvernement provisoire de la République doit désirer des élections franchement républicaines et progressives.

Il ne peut atteindre ce but que par la propagande verbale et par la diffusion des journaux.

Donc, le rétablissement du timbre est une mesure aussi impolitique qu'irrationnelle.

Voici en quels termes la *Patrie* apprécie ce soir le décret qui maintient le timbre et le cautionnement :

> Cette mesure est déplorable.
>
> L'impôt qui pèse sur la pensée frappe le peuple, non point dans ses intérêts matériels, mais dans ses grands intérêts moraux. C'est l'aliment de son cœur, de son esprit, de son intelligence, c'est sa nourriture morale sur laquelle le fisc vient poser cette main qui dessèche tout ce qu'elle touche.
>
> Les considérants qui accompagnent le décret du Gouvernement provisoire de la République sembleront étranges à plus d'un de nos lecteurs.
>
> Un Gouvernement provisoire, y est-il dit, ne peut se prononcer sur un système d'impôt, et il appartient aux seuls délégués de la Nation de juger souverainement à cet égard.
>
> D'abord, nous répondrons aux citoyens du Gouvernement provisoire de la République, qu'il ne s'agissait pas de se décider sur un système complet d'impôt, mais seulement sur l'impôt le plus odieux qui existe, le plus oppressif de tous ceux que la tyrannie des régimes déchus ait forgés.
>
> Ensuite, comment soutenir qu'un gouvernement provisoire qui a décrété l'abolition des titres de noblesse, qui a aboli la peine de mort, qui a décrété la République, qui a supprimé la chambre des pairs, dissous la chambre des députés, et qui nous a ramenés, implicitement, au-delà de toutes les constitutions, aux droits politiques naturels et imprescriptibles du citoyen, n'ait pas le droit de remanier l'impôt, de supprimer telle branche de revenu jugée mauvaise et odieuse, de le remplacer par telle autre, de prendre enfin, en matière de finance, comme en matière de guerre, de politique, de question sociale, ***toutes les mesures de salut public qu'il croit utiles à la grande cause démocratique?***
>
> Eh quoi! vous déclarez que vous ne pouvez toucher à l'impôt avant la convocation, la réunion et les votes de l'Assemblée constituante!
>
> Comment feriez-vous donc si demain vous aviez la guerre, et si vous étiez forcés de demander à la Nation des subsides extraordinaires? Enverriez-vous nos soldats pieds nus à la frontière?
>
> Le décret publié ce matin par le ***Moniteur*** sur l'impôt en général, et en particulier sur les droits de timbre, est tout simplement un non-sens sur lequel le gouvernement s'empressera de revenir : le patriotisme et l'intelligence de ses membres nous en donnent la certitude.

On pourrait conserver quelque défiance sur la parfaite sincérité des adhésions que reçoit le Gouvernement provisoire de la République, en voyant parmi les adhérents tant de noms voués naguère à la défense officielle du gouvernement de Louis-Philippe. Mais voici ce qu'on peut se dire à cet égard pour réduire toute appréhension de cette nature à sa juste valeur : c'est que, si certains fait moral ne subsiste aussitôt que cet intérêt [illegible] sérieusement menacé. Un instant après que cet intérêt a cessé d'exister, ces hommes sont aussi étrangers les uns aux autres que s'ils n'avaient jamais eu rien de commun; ils sont même plus près d'être hostiles entre eux qu'à l'égard des hommes nouveaux, car ils ont appris à se connaître pendant tout le temps qu'a duré leur pacte d'égoïsme.

C'est pourquoi il y a bien des gens qui, s'ils ne sont pas encore républicains, ne sont déjà plus royalistes.

On nous assure ce soir que M. Bodesson, commissaire de la Bourse, a été chargé, par le ministre des finances, de déclarer que celui-ci était complètement étranger à la mesure qui a changé le cours de compensation; que cette mesure avait été adoptée librement par la chambre syndicale, sur l'avis de M. Vernes, de MM. les receveurs-généraux et de M. de Rothschild.

Nous serons heureux de reconnaître que les documents, très affirmatifs pourtant, qui nous avaient été fournis hier sur cette affaire, n'étaient pas complètement exacts. Nous reviendrons sur ce sujet aussitôt que nous aurons des documents officiels.

Nous ne demandons pas mieux que de n'avoir ici aucun blâme à maintenir soit contre le ministre, soit contre M. de Rothschild.

L'Organisation du Travail.

L'organisation du travail sera bientôt à l'ordre du jour dans toute l'Europe. A Madrid, comme à Naples, cette question agite vivement les esprits. Le cours de science sociale ouvert récemment par M. de Moya, à l'académie de l'*Avenir*, obtient un succès qui prouve que le socialisme compte, au-delà des Pyrénées, des partisans nombreux et dévoués.

C'est sous ces favorables auspices que MM. Fernando Garrido et Federico Beltram viennent de fonder à Madrid le journal la *Organisation del Trabajo*, destiné à populariser dans la Péninsule la seule idée assez féconde pour concilier tous les intérêts, l'association du capital, du travail et du talent.

La *Organisation* paraîtra à partir du 1ᵉʳ mars, le mercredi et le samedi de chaque semaine. Le prix est de 60 réaux pour l'étranger. On s'abonne à Paris, à la Librairie Sociétaire, rue de Beaune, 2.

Sans les bastilles, il faut, pour investir Paris, une armée de 500 000 hommes.

Avec les bastilles, 100 000 hommes suffisent pour assiéger Paris.

Les bastilles peuvent bombarder Paris;

Elles ne peuvent le défendre.

Les bastilles peuvent faciliter une invasion et devenir un instrument d'oppression et de tyrannie.

L'enceinte continue suffit à préserver Paris.

Voilà pourquoi nous proposions ce matin la démolition des bastilles.

Nous apprenons que les bastilles servent en ce moment de casernes à la garde nationale mobile.

Que l'on conserve donc provisoirement les bastilles!

La Mission des Commissaires du Gouvernement provisoire est délicate; il est essentiel de rassurer les départements qui se rallient au grand mouvement parisien, mais qui ne sont pas encore sans inquiétudes.

Il est urgent de leur prouver que la nouvelle République n'est pas l'ancienne, et que nous aurons l'égalité sans confiscations, sans loi des suspects, la liberté sans anarchie, la fraternité sans la mort.

Que les commissaires sachent éviter les allures d'une autre époque, tout en conservant le patriotisme et l'amour de la liberté qui exaltaient nos pères.

Nous leur adressons cette observation. Que le Gouvernement nous permette de lui en faire une autre. Le caractère général de concorde et de conciliation qui fait l'honneur de la France actuelle pourrait être compromis si l'on envoyait des commissaires d'une opinion tranchée dans les villes mêmes où ils ont souffert des persécutions politiques. Des réactions, des conflits personnels seraient alors à craindre, et, dans ce cas, au proverbe : *Nul n'est prophète en son pays*, nous substituerions celui-ci : Nul ne doit être commissaire de la République dans la ville où il a des ennemis.

On nous assure que, dans la plupart des ministères, il règne une grande inquiétude parmi les employés des bureaux. L'âpreté de la curée les épouvante, et ils se demandent avec terreur si le respect si justement proclamé pour les droits de la propriété ne s'étendra pas un peu sur les modestes positions, qui n'ont rien de politique, n'influent en rien sur la direction des affaires, et dont les maigres émoluments sont la seule ressource de tant de familles.

Il est impossible de supposer que le Gouvernement provisoire veuille porter atteinte à la partie démocratique des employés. Nous ne doutons pas, pour notre part, de ses intentions à cet égard; mais peut-être serait-il bon de rassurer explicitement cette classe nombreuse de la population parisienne.

Nominations du Gouvernement provisoire.

Le citoyen Benoist, colonel, et le citoyen Pary, lieutenant-colonel de la 1ʳᵉ légion de la banlieue, sont remplacés par le citoyen Conard, comme colonel, et le citoyen Bégis, comme lieutenant-colonel.

— Le citoyen Barbès vient d'être nommé colonel de la 12ᵉ légion, en remplacement du citoyen Lavocat.

— Les citoyens Wasset, Charlier, Dubautdesert, H[illegible], chefs de bataillon, et Courtellemont, capitaine de la 12ᵉ légion, ont remis leur démission au lieutenant-colonel Pompon. [illegible] dans leur grade par les citoyens Ravinet, Courtais, [illegible] Gobert et Bocquet (Jean-Baptiste).

Le citoyen Depailly, colonel de la 2ᵉ légion de la banlieue, en remplacement du citoyen Tollelle.

... le professeur Bouillaud doyen de la Faculté de médecine de Paris.

— Nous apprenons ce soir que M. Legrand (de l'Oise) a été destitué aujourd'hui de ses fonctions de directeur-général des eaux et forêts.

Une dépêche télégraphique adressée de Marseille le 26 février au Gouvernement provisoire est ainsi conçue :

Quelques désordres qui avaient eu lieu hier ne se sont pas reproduits. — La journée a été employée à la formation d'une excellente garde nationale, où les citoyens de toute nuance de politique sont confondus. En ce moment, elle est d'environ 4 000 hommes. Elle ira toujours croissant. Mais elle suffit déjà pour maintenir la paix de la ville. On a mis à sa tête le général Menard Saint-Martin, excellent militaire, très populaire ici. Tout est parfaitement calme.

Agitation à Londres. — On lit dans le *Morning-Post* : « La plus grande agitation règne parmi les Français résidant à Londres. Dans les divers hôtels français et cafés de Leicester Square et des environs, les événements dont Paris vient d'être le théâtre font le sujet de toutes les conversations. Vendredi et samedi, surtout, à l'arrivée de la nouvelle de l'abdication de Louis-Philippe, plusieurs réunions ont eu lieu, et l'enthousiasme le plus grand s'est manifesté en faveur du mouvement. Samedi, plusieurs Français ont porté leur enthousiasme si loin, qu'ils ont attaché à leur boutonnière le ruban tricolore, et ont parcouru les rues avec ce symbole. Plusieurs exilés politiques sont retournés en France.

A la chambre des communes, lord J Russell a répondu à une interpellation de M. Hume : « J'ai reçu, comme on doit le supposer, la nouvelle officielle de ce qui s'est passé en France, et, en réponse à la question de l'honorable membre, je dois déclarer *formellement* que nous n'avons aucune intention d'intervenir dans la forme de gouvernement (Applaudissements enthousiastes.) que la nation française jugerait à propos d'adopter, ni de nous mêler en aucune manière des affaires intérieures de la France. (Les applaudissements continuent.)

Un journal anglais craint que l'hospitalité généreuse accordée par l'Angleterre à Louis-Philippe et à sa famille ne choque les Français. C'est à se méprendre étrangement sur les sentiments et la situation de la France. Les Français savent comprendre les égards que l'on doit au malheur, alors même qu'il est mérité. La révolution, d'ailleurs, a été inspirée par un sentiment tellement unanime, qu'aucune inquiétude ne peut venir de ce côté.

Constitution à Monaco. — Le prince de Monaco, Florestan II, vient de donner à son peuple une constitution. En voici les bases : une seule chambre qui s'appellera conseil d'Etat et sera composée de douze membres, dont six seront nommés par le peuple et six par le prince.

Les membres élus par le peuple seront répartis comme suit : trois pour Menton, deux pour Monaco et un pour Roccabruna.

L'initiative des lois appartiendra au prince.

Le conseil aura droit de délibération sur ces lois, qui devront ensuite recevoir la sanction du prince.

Lorsqu'il a fabriqué cette charte, Florestan n'avait sans doute pas encore connaissance de la révolution de Paris.

Le roi Léopold et la République française. — Nous recevons de Bruxelles une lettre dont nous reproduisons les principaux passages :

« Bruxelles a été agité dimanche. Les sociétés démocratiques se sont réunies en divers lieux publics. On a crié *Vive la République*! et porté des toasts à la République française. L'agitation a continué le lendemain. Le ministère a cherché à tourner le danger, et le lundi il a présenté un projet de loi ainsi conçu :

» Art. 1er. Le cens électoral pour l'élection des membres de la Chambre est fixé au *minimum* porté par la constitution.

» Art. 2. Le projet de loi relatif à l'adjonction des capacités est retiré. »

Le *minimum* dont il est question dans cet arrêté est de 20 florins (environs 40 fr.)

Le cabinet a annoncé, en lisant ce projet, la prochaine présentation d'un autre projet sur les incompatibilités parlementaires.

D'après l'article 47 de la constitution, le cens ne peut excéder 100 florins d'impôts directs (216 fr.), ni être au dessous de 20 florins.

La loi électorale a fixé des cens divers pour les électeurs des campagnes et les électeurs des villes. Le minimum du cens exigé pour les électeurs des campagnes, dans le Luxembourg et la province de Namur, était de 20 florins, tandis que, dans les autres provinces, il était de 25 ou 30 florins. Dans les villes chefs-lieu de province, il était de 60 à 80 florins ; dans les autres, de 35 à 50.

En vertu de la nouvelle loi, on n'exigera plus que 20 florins partout.

On dit, et ce bruit paraît fondé, que, dans le conseil de dimanche dernier, le roi a parlé à ses ministres à peu près en ces termes : « Je n'ai pas désiré la couronne, on est venu me l'offrir en me disant que mon acceptation enlèverait la Belgique à de grands dangers et constituerait

Les salles du Musée sont ouvertes pour les études depuis hier. — L'administration du Musée national continuera à délivrer des cartes d'étude.

— Le Gouvernement provisoire avait été informé, dans la nuit du 25 au 26, d'un commencement de troubles et de tentatives d'évasion dans la maison centrale de Poissy, et dans le pénitencier militaire de Saint-Germain-les-Loges. Aussitôt, le brave citoyen Delanglard, qui venait de déposer son fusil encore chaud des barricades, fut envoyé en mission extraordinaire, à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour arrêter ce désordre qui menaçait à la fois ces deux localités et la capitale.

Grâce à l'énergique activité du citoyen Delanglard, la discipline a été immédiatement rétablie dans la maison centrale, et la majeure partie des militaires qui s'étaient évadés du pénitencier a pu être réintégré. Sa présence a également contribué à maintenir la tranquillité dans ces deux cantons.

— Les mesures d'ordre prises par les citoyens Saint-Amand, commandant des Tuileries, et Chalons d'Argé, continuent à être exécutées avec autant de zèle que d'activité. Les cours sont nettoyées, les appartements commencent à être déblayés, les postes se régularisent. On dispose les appartements du premier étage pour recevoir les invalides civils. Les envois d'objets précieux continuent au Trésor, sous la surveillance spéciale du citoyen Chalons d'Argé.

— M. de Genoude a reçu hier la notification du jugement de la cour royale dans son affaire du refus d'impôt. Ce jugement commence par ces mots :

« Louis Philippe, roi des Français, à tous présents et à venir, salut. »

— Dans sa conférence d'avant-hier, le père Lacordaire a dit : « Nous avons vu Dieu .... Nous avons traversé la mer Rouge qui a englouti Pharaon; nous entrons dans la terre promise. »

— Le banquet annuel des anciens élèves de l'Ecole polytechnique, présidé par M. Favier, aura lieu samedi 11 mars, anniversaire de la fondation, à 6 heures, chez M. Doulx, restaurateur, au Palais-Royal, n° 9, où la souscription est ouverte.

— Tous les artistes littérateurs, peintres, musiciens, architectes, sculpteurs, graveurs, artistes dramatiques, sont invités à se réunir demain jeudi, à midi précis, à la salle Valentino, rue Saint-Honoré, 359.

Mme Pleyel consacrera, au profit des blessés des 22, 23 et 24 février, le produit du beau concert qu'elle donnera mardi prochain, 7 mars, dans la salle Herz. Barroilhet et Ole-Bull prêteront leur concours à la célèbre virtuose. On s'adresse pour la location chez MM. Brandus et comp., éditeurs de musique, 97, rue Richelieu.

LE RÉVEIL DU PEUPLE.

AIR *des Trois Couleurs* et *de Nostradamus*.

Trompé, trahi par des Mentors esclaves,
Le pauvre Peuple endurait les mépris,
On l'entourait de fossés et d'entraves,
Pour comprimer ses efforts et ses cris.
Mais, demi-nu, le Goliath s'éveille,
Dressant le poing, qu'on voulait mutiler,
Abritez-vous! Potentats de la veille!...
Le GÉANT s'arme!... (*bis*) un Trône va trembler!...

Enfants!... la rue est le champ des alarmes,
La trêve expire et bannit le repos!...
Entendez-vous le cri : RÉFORME!... AUX ARMES!...
Ce cri se change en millions d'échos,
Paris armé se couvre d'embuscades,
Tout s'amoncèle en rempart crénelé,
Puis, au sommet des hautes barricades,
Le GÉANT monte... (*bis*) un Trône est ébranlé.

Le tube en feu répond à la mitraille;
Pour la retraite il n'est plus de chemins!
Le plomb mortel, criblant chaque muraille,
Vole en grondant sur les débris humains!...
Le glaive est roi... la foudre est souveraine,
Sous leur niveau tout front doit se courber,
Frémissez tous... sur la sanglante arène,
Le GÉANT frappe... (*bis*) un trône va tomber!...

La troupe cède!... Amis criez : VICTOIRE!
Le Peuple uni déchire ses liens,
Déjà Clio, du temple de Mémoire,
Jette un laurier aux Héros plébéiens:
Pour conjurer son destin qui s'achève,
L'orgueil du maître en vain s'est abaissé...
Il est trop tard! plus de paix! plus de trêve!...
Le GÉANT marche... (*bis*) un trône est renversé...

A tous. — Prière instante de ... la partie comptable de ce qui concerne l'Ec. et la J. ; c'est plus essentiel que jamais.
Mirepoix. — M. V. — Reçu les 17. 50. p. ab. et liv. Les 12 de nov. ont été reçus.
Mauroy. — M. B. — Les liv. seront env. Nous n'avons plus de pap. de v.
Saint-Étienne. — M. D. — Vu M. P. Echangé le cam. Les autres art. dem. partiront directement. Nous n'avons pu les lui rem.
Toulouse. — M. G. — Reçu les 100.
Briançon. — M. C. X. — Reçu la rente de 1848.
Valence. — M. C. — Reçu les 89 de M. L. Le nouv. ab. est servi.
Issoudun. — M. C. — Reçu vos 31., et pris note des nouv. ab. — Remerciements.
Clermont. — M. G. — C'est 200 fr. prêtés à M. L. — Rien reçu pour vous de S.-Et.
Toulon. — M. M. — Reçu v. lettre et pris note.
Alger. — M. G. — Reçu les 13 et le man.
Grenoble. — M. G. — Reçu les 150 et pris note des 2 ab. — Merci.
Alais. — M. V. — Reçu les 53. 25. p. ab. et livres.
Meaux. — M. de V. — Les liv. vont partir.
— — M. K. — Les renseign. dem. vous seront ad.
Orléansville. — M. A. — Reçu les 50 p. ab. et liv.
Le Ripault. — M. C. — Reçu l'effet de 50 pour la souscription.
Cambrai. — M. B. — Reçu les 250 p. ab., rente et livres.
Semur. — M. C. — Reçu les 54 et la lettre de M. S.
Barr. — M. R. — Reçu les 101. 43. p. les blessés de Fév.
Strasbourg. — M. S. — Merci des détails. — Pris note des ab.
Rochefort. — M. C. — Le n° du 26 ép.
Savigny. — M. D. — Nous allons servir le nouv. ab. — Bonne idée et félicit.
Châlon-s.-S. — M. L. — Merci des détails. — Pris note des ab.
Montmorency. — M. D. — Nous all. vous envoyer la pétition.

Voici le *nouveau* cours des compensations fixé par le syndicat des agents de change, pour la liquidation de fin février, 15 mars et fin mars.

FONDS PUBLICS.

	Pour la liquid. au 29 février.	Pour la liquid. au 31 mars.
Rente 3 0/0.	70 50	70 60
Emprunt 3 0/0.	71 40	71 45
Rente 5 0/0.	113 »	115 20
Rente 4 0/0.	96 »	» »
Rente 4 1/2 0/0.	100 »	» »
Banque de France.	3 080 »	3 090 »
Rente de Naples.	91 »	91 35
Emprunt romain.	90 »	90 40
— belge 5 0/0 1840.	95 »	95 35
— — 5 0/0 1842.	95 »	95 35
— — 2 1/2 0/0.	47 »	47 25
— — 3 0/0.	62 »	62 25
— — 4 1/2 0/0.	88 »	88 25

CHEMINS DE FER.

	Pour la liquid. au 29 février.	Pour la liquid. au 15 mars.
Nord.	520 »	520 50
Saint-Germain.	635 »	636 25
Versailles (rive droite).	270 »	270 »
— (rive gauche).	170 »	170 25
Orléans.	1 150 »	1 150 »
Rouen.	840 »	841 25
Havre.	402 50	403 75
Marseille.	515 »	515 »
Strasbourg à Bâle.	150 »	150 50
Orléans à Vierzon.	485 »	486 25
Amiens à Boulogne.	340 »	340 »
Montereau à Troyes.	225 »	225 40
Orléans à Bordeaux.	460 »	460 »
Paris à Lyon.	370 »	370 »
Paris à Strasbourg.	387 50	387 75
Tours à Nantes.	360 »	360 25
Dieppe à Fécamp.	235 »	235 50
Paris à Sceaux.	120 »	120 50
Montpellier à Cette.	373 »	373 50
Bordeaux à La Teste.	50 »	50 25

Pour les liquidations du 29 février courant et du 15 mars prochain, tous les marchés à primes sont répandus dès aujourd'hui sur les cours fermes indiqués dans l'état mentionné ci-dessus.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 mars.

» h. »|» THÉATRE DE LA NATION. — Griseldis, la Bouquetière.
7 h. »|» THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Aristocraties, Caprice, Château.
» h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Une Nuit de Noël, Gille-le-Ravisseur.
7 h. »|» ODÉON. — Mariage de Figaro, l'Acte de Naissance, les Précieuses.
» h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Relâche.
7 h. » » THÉATRE HISTORIQUE. — Monte Cristo (2e soirée.)
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Deux Brigadiers, Enfants de troupe, le Marquis.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Christophe, les Malheurs, la Clef, Passé Minuit.
7 h. »|» THÉATRE MONTANSIER. — L'Etourneau, A qui le Moutard? Garde-Malade, Clémentine.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à surtaxe de poste.......... — 54 — 27 — 14
Le Numéro de huitaine. Paris............ — 8 — 4 — 2
— — Départements..... — 10 — 5 — 3
— — Etranger............ — 14 — 9 — 5

Chez Brullé, [illegible] de musique, passage des Panoramas, [illegible]
Lyon, Mme Philippe; Marseille, [illegible]
On peut aussi adresser franco un [illegible] sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les lettres et paquets [illegible]
Les annonces sont [illegible] et Comp[ie], [illegible]

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.
La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La Réforme sociale est le but; la République est le moyen.
Tous les Socialistes sont Républicains; tous les Républicains sont Socialistes.

Jeudi 2 mars,

CINQ HEURES DU SOIR.

Organisez par la Liberté.

L'organisation du travail est inscrite sur le drapeau du Peuple. Repousser aujourd'hui cette formule ce serait blesser le prolétaire au cœur, ce serait lutter vainement contre ses espérances, contre ses convictions, contre ses résolutions invincibles.

Hier, le Peuple se serait cru trahi par ses gouvernants si la République n'avait pas été proclamée; aujourd'hui, le Peuple crierait encore à la trahison si le problème de l'organisation du travail n'était pas accepté dans les régions officielles comme une question irrévocablement posée.

Le Peuple est sage, cependant, et ne veut pas l'impossible. Les ouvriers donneront du temps à leurs mandataires pour se prononcer entre les différentes formules d'organisation industrielle; on ne peut exiger aujourd'hui que des études consciencieuses, prochainement suivies d'expériences locales. Nous serions les premiers à repousser une organisation du travail établie sans délai, de par la loi, pour la France entière. Nous craindrions qu'elle fît passer un niveau trop uniforme sur toutes les industries, qu'elle ne respectât pas assez la liberté de chacune d'elles et les conditions spéciales de son existence; nous craindrions qu'elle effrayât les capitalistes et resserrât la circulation des valeurs; nous craindrions que, fondée trop exclusivement sur la nécessité de faire aux travailleurs une part équitable dans les bénéfices industriels, elle négligeât un autre côté du problème, la nécessité de ramener la confiance et d'augmenter assez les produits pour améliorer le sort de tous, sans spoliation et sans ruine pour personne.

Pour organiser, le Gouvernement doit se borner, quant à présent, à faire la lumière, à répandre sur toutes les transactions agricoles, industrielles, commerciales, une large, une impartiale publicité.

Les besoins, les intérêts, les sentiments de l'homme le poussent au travail. C'est du travail que la masse des ouvriers demande. Le nombre des hommes dépravés, repoussant le travail en tout état de cause et voulant le désordre pour le désordre, est assez limité pour que le peuple, s'il a confiance en son gouvernement, contienne et maîtrise facilement cette poignée de perturbateurs.

La masse ne veut que du travail, mais elle ne sait pas où en trouver. Les conditions de ce travail doivent s'améliorer sans doute. On songera bientôt à le rendre plus salubre, plus attrayant. Provisoirement on ramènerait le calme dans tout le pays, si l'on répartissait les travailleurs dans les ateliers et les exploitations agricoles, par une simple mesure de publicité.

Les prud'hommes de Paris ont annoncé qu'ils indiqueraient dans leurs bureaux du travail aux ouvriers. Il faut généraliser cette mesure. Nous proposons au Gouvernement de se charger du courtage agricole et industriel dans toute la France. Afin de donner à notre pensée plus de précision, nous la formulons par articles, et nous voudrions voir la pensée, sinon la rédaction même de ces articles, passer dans les journaux officiels.

PROPOSITION.

Art. 1er. Tous les chefs d'exploitations agricoles, de manufactures, d'ateliers, d'établissements commerciaux, quelle qu'en soit l'étendue, adresseront dans le plus bref délai à leurs mairies, l'indication du nombre d'hommes, de femmes et d'enfants auxquels ils pourraient donner de l'ouvrage.

Ils indiqueront le genre de travail proposé et détermineront soit approximativement, soit d'une manière absolue, pendant combien de temps ils garantissent la continuation des travaux.

Art. 2. Sur ces indications, un tableau sera dressé et affiché dans toutes les mairies. Ce tableau contiendra les noms et adresses des personnes qui réclament des travailleurs et les renseignements seront distribués suivant les catégories suivantes :

Agriculture,
Travail domestique.
Industrie.
Commerce.
Arts libéraux.

Cette dernière catégorie renferme les emplois dans l'enseignement, dans la presse, dans les beaux-arts et dans les travaux scientifiques.

Art. 3. Des proclamations municipales affichées en plusieurs lieux sur le territoire de la commune, et publiées à son de tambour, inviteront les hommes, les femmes et les enfants sans ouvrage à se rendre aux mairies pour y prendre communication des renseignements qui précèdent.

Ne voulant pas proposer à la fois des mesures trop nombreuses, nous nous bornons pour aujourd'hui aux indications qui précèdent. Nous ne croyons pas qu'aucun intérêt s'oppose à leur mise en pratique. Quand elles auront été réalisées, nous continuerons l'examen des mesures que nous jugeons applicables dès à présent.

Rappel à la Pudeur.

Nous nous trouvons dans la douloureuse nécessité de rappeler à la pudeur MM. les conservateurs *déchus*. Nous avertissons MM. les procureurs-généraux de M. Hébert et les autres souteneurs soldés de la grande politique que le rôle qu'ils jouent en ce moment n'est pas simplement honteux, qu'il est surtout ridicule.

Que pas un de MM. les satisfaits, si provocateurs la veille du combat, si abattus le lendemain, n'ait essayé de faire un rempart de son corps à sa dynastie tant aimée, cette répugnance nous afflige pour la gloire du parti, mais elle ne nous surprend que tout juste. Ce qui nous passe, c'est que, dès le lendemain de la déchéance de cette dynastie tombée sous le mépris universel, ses séides les plus gloutons et les plus compromis n'aient pas compris l'impérieuse nécessité d'adresser leur démission immédiate au Gouvernement républicain, et de se retirer un moment de la scène politique pour donner à l'opinion publique le temps d'oublier leurs discours, leurs menaces et leurs persécutions contre la presse progressive. Il faut, en vérité, que pendant les dix-huit dernières années qui viennent de passer sur la France, la contagion de l'avenir et de la vénalité ait fait de bien terribles progrès parmi certaines classes, pour que nous soyons condamnés à assister au spectacle désolant qui s'offre aujourd'hui à nos yeux.

Nous déclarons que le public honnête s'indigne de voir ces vaincus de la veille, ces pitoyables souteneurs de la défunte monarchie, déserter une fois de plus leur drapeau, et demander à lécher, pour un peu d'or, la main du peuple qui les a châtiés. Le public honnête s'indigne à l'aspect de ces bandes de solliciteurs encombrant les avenues de tous les ministères et se ruant à la curée des places avec une ardeur dont s'alarme la pudeur susceptible des huissiers de M. Duchâtel. Tout au plus le public honnête veut-il bien accorder sa pitié à ces vieux maréchaux-ducs dont l'âge a affaibli la tête, et qui semblent plus tenir à se faire une place honorable dans le budget, qu'une place honorable dans l'histoire.

Nous déclarons au Gouvernement provisoire, à MM. les ministres de la guerre et de la justice notamment, que le peu d'empressement qu'apportent les hauts fonctionnaires de l'ancien régime à se démettre de leurs fonctions, atteste de la part de ces conservateurs endurcis l'espérance d'être maintenus en possession de leurs offices.

Or, cette espérance toute seule est déjà une insulte pour le Gouvernement provisoire. Nous demandons que le Gouvernement provisoire ne la tolère pas plus longtemps.

Résurrection des lois de Septembre.

Lorsqu'il a réclamé le maintien des lois anciennes dirigées contre la liberté de la presse, surtout en ce qui concerne le timbre et le cautionnement, M. Crémieux, ministre de la justice, aurait dû faire une simple distinction, dictée par le bon sens, entre les lois purement fiscales et les lois politiques.

Les lois fiscales ont pour but de procurer des ressources à l'Etat. Bien ou mal établies, elles pourront être maintenues tant que le Pouvoir nouveau, qui sortira de la Constituante, ne les aura pas changées.

Les lois politiques ne sont, au contraire, que l'expression des tendances du parti qui gouverne. Toutes les lois faites sur la presse depuis 1815 ne sont que des lois politiques; elles ne sont fiscales qu'accessoirement.

L'octroi n'a pas été inventé *contre* les subsistances, mais à propos des subsistances.

Le timbre et le cautionnement ont été inventés *contre* la presse.

Il serait plus qu'absurde de vouloir exiger aujourd'hui un cautionnement de cent mille francs de la part des nouveaux journaux, sous prétexte que *les lois de septembre* prescrivent ce cautionnement. — Nous qui avons versé ce cautionnement, nous demandons que les nouveaux journaux en soient dispensés.

Les lois de septembre et toutes lois de même nature ont été renversées le 24 février avec le trône de Louis-Philippe. Insensé serait celui qui, huit jours après le 24 février, voudrait refaire ces lois!

Salaire et Association.

Un grand nombre d'ouvriers demandent une augmentation de salaire et une diminution du temps de travail. Ils ont raison. Mais ils devront considérer que, dans ce temps de crise, de pareilles conditions entraveraient et tueraient même un grand nombre d'industries.

Nous engageons les chefs d'atelier et de fabrique à étudier et pratiquer au plutôt les moyens, tout en attribuant dès à présent aux ouvriers un *minimum* de salaire, de leur parfaire un surcroît de rétribution par la reconnaissance à leur profit du droit de partage proportionnel dans les bénéfices, — ainsi que cela s'est déjà pratiqué dans plusieurs ateliers.

Application des lois de Douane.

Les règlements douaniers ont jusqu'ici été interprétés par la haute administration des douanes, et appliqués par les employés inférieurs avec une rigueur qui depuis longtemps a suscité des plaintes universelles parmi les négociants de nos ports de mer. Ils espèrent que le Gouvernement provisoire portera son attention sur ce point et modifiera au plutôt les instructions *peu libérales*, émanées de l'administration de Paris.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Les renseignements sur ce qui me concerne relativement à la fixation des cours de compensation à la Bourse sont inexacts.

Je vous prie, en réponse à l'article inséré dans votre numéro de ce jour, de vouloir bien annoncer que je suis complètement étranger aux mesures prises par MM. les agents de change pour la liquidation.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

CH. VERNES.

Actes officiels du Gouvernement provisoire de la République française.

Proclamation.

La *Commission du Gouvernement pour les travailleurs* est entrée en fonctions aujourd'hui même. Sur ces bancs où siégeaient naguère les législateurs du privilége, les pairs de France, le peuple est venu s'asseoir à son tour, comme pour prendre matériellement possession de son droit et marquer la place de sa souveraineté.

Des ouvriers, vos camarades, ont discuté devant nous et avec nous les intérêts qui vous sont chers. Ils l'ont fait avec le calme et la dignité qui conviennent à des hommes libres. Nous avons recueilli leurs vœux, et, afin qu'ils soient réalisés promptement, nous avons décidé que chaque profession choisira un délégué qui sera appelé au sein de la commission du Gouvernement.

En attendant que la Commission du Gouvernement se trouve complétée par le choix des délégués des divers états, nous nous occupons de résoudre les questions relatives aux heures de travail et à l'abolition du marchandage.

Et maintenant, citoyens, hâtez-vous de reprendre vos travaux; songez qu'une heure de retard est un trésor perdu pour la patrie; vous êtes une des forces et une des sollicitudes du Gouvernement provisoire de la République.

Il vous aime, ayez confiance en lui, et sachez bien qu'il est presque plus impatient de votre bonheur que vous-même.

Le peuple vient de remporter, par son courage, une victoire à jamais mémorable; qu'il immortalise son triomphe par sa sagesse.

— En vertu de diverses décisions du gouvernement provisoire :

1° Les échéances des effets de commerce payables dans les départements de la Seine et de la Seine-Inférieure, depuis le 22 février jusqu'au 15 mars prochain inclusivement, sont prorogées de dix jours, de manière à ce que les effets échus le 22 février ne soient payables que le 2 mars, et ainsi de suite.

2° Tous protêts, recours en garantie ou prescriptions mentionnés en l'art. 1er, sont également suspendus et prorogés pendant dix jours.

3° Sont valables tous protêts, recours en garantie et actes conservatoires, qui auraient été faits antérieurement à la promulgation du présent décret conformément aux lois existantes.

— Les fonctionnaires publics de l'ordre administratif et judiciaire ne prêteront pas de serment.

— Le ministre de l'intérieur charge le directeur du Musée national du Louvre d'ouvrir l'exposition de 1848 sous le délai de quinze jours. Tous les ouvrages envoyés cette année seront reçus sans exception. Tous les artistes sont convoqués à l'Ecole nationale des beaux-arts, le 5 mars 1848, à midi pour nommer une commission de [illegible] membres, savoir : 15 membres, 11 sculpteurs, 5 graveurs, 5 architectes et 4 lithographes chargés, avec le concours de l'administration du Musée national, du placement des ouvrages à exposer.

— M. Raoul Rochette est révoqué de ses fonctions de conservateur au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. Il ne sera point pourvu à son remplacement.

— M. Barthélemy Hauréau est nommé conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale, en remplacement de M. Champollion Figeac.

— M. Ravenel, conservateur-adjoint aux imprimés, est nommé conservateur.

— M. Richard, employé au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, chef du bureau du catalogue de ce département, est nommé conservateur-adjoint.

— M. Pillon, premier employé au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, est nommé conservateur-adjoint au même département.

— M. Barbier, employé au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, est nommé conservateur-adjoint au même département.

— M. Achille Dévéria est nommé conservateur-adjoint au département des estampes et spécialement chargé de la rédaction du catalogue de ce département.

— Le Gouvernement provisoire a reçu, dans la journée du 1er mars, une députation d'ouvriers cordonniers et chapeliers demandant la prompte solution de la grave question du travail. M. Garnier-Pagès leur a répondu que M. Louis Blanc s'en occupait au Luxembourg avec des délégués de divers corps d'état.

— Des élèves de l'Ecole de médecine, présidés par le docteur Ricord, sont allés demander au Gouvernement provisoire que la nomination du doyen fût soumise désormais à l'élection des élèves. M. le maire de Paris a répondu que le vœu des citoyens élèves était trop légitime pour ne pas trouver un accueil favorable, et qu'il serait pris en considération.

— Sur la demande de l'Académie de médecine, le titre d'*Académie nationale de médecine* a été conféré à cette compagnie.

— Les agents de change ont assuré le gouvernement provisoire de leur concours par l'organe du président de leur chambre syndicale.

— Une députation du commerce des liquides et des boissons s'est présentée pour réclamer l'abolition de l'exercice à domicile. M. Garnier-Pagès a répondu que le gouvernement provisoire n'avait pas mission de remanier les impôts, mais qu'il est favorable à la demande qui vient de lui être présentée.

— Le conseil d'Etat, ayant à sa tête M. [illegible] [illegible] commerce, présidé par M. [illegible] [illegible] Gouvernement provisoire.

Généraux de brigade. Lamarre, de Brossard, Renault, Riban, O'Crien, Bon de Lignim, Fauvart-Bastoul, Miot, de Rigny, Girod de l'Ain, de Tamnoy, Gachot, Du Pouey, Imbert Saint-Amand, Lanthonnet, Corbin.

Intendants militaires. Weyler de Narvas, Dubois, du Bouchet.

— M. le ministre provisoire de l'agriculture et du commerce a publié une circulaire pour assurer la libre circulation des grains et denrées d'approvisionnement.

Mouvement Républicain de la Province.

Tous les journaux de Marseille s'accordent à féliciter la troupe de ligne sur la conduite fraternelle et pacifique qu'elle a tenue au milieu du peuple pendant les troubles momentanés qui ont agité cette ville.

— A ANGERS, la population a menacé de détruire le couvent du Bon-Pasteur. Mais l'intervention de M. Bordillon, commissaire provisoire, a empêché cette dévastation.

— A LYON, des désordres ont eu lieu le 28 février. Des hommes excités, dit-on, par des agents du gouvernement déchu qui veulent rendre la République impossible en poussant aux excès, ont dévasté un grand nombre d'établissements où fonctionnaient des mécaniques. La garde nationale a réussi à les disperser. Le *Censeur* fait remarquer que les ouvriers étaient en très petit nombre parmi les émeutiers.

— DIEPPE. — Lesprit public est excellent. Le plus grand calme a régné partout. *Patriotisme, force au gouvernement, union, respect de toutes les conditions sociales*, voilà les mots d'ordre et de ralliement de Dieppe.

— On nous écrit de Nantes, 1er mars :

« La physionimie de notre ville est calme. Au premier mot de République, de vives inquiétudes, des répulsions mêmes s'étaient manifestées parmi les conservateurs. Mais, peu à peu, l'esprit d'ordre et la tendance à l'unité ont repris le dessus. Chacun sent que son intérêt et son devoir lui commandent également d'épargner à la France la guerre civile et l'anarchie. Aussi notre garde nationale remplit-elle sa mission avec calme et dignité. Beaucoup de nouveaux enrôles sont entrés dans ses rangs, et les légitimistes eux-mêmes se sont empressés de prendre à à la fois le fusil et la cocarde tricolore, « L'objet de notre haine es tombé, disait l'un d'eux, nous nous ralions à la Nation et nous prenons ses couleurs. »

« Les autorités de la Loire-Inférieure ont reconnu de suite le Gouvernement provisoire, et l'ordre n'a pas été troublé un seul instant. »

— On nous écrit de Boulogne, 1er mars 1848 :

« C'est avec un sentiment de profonde indignation que nos véritables citoyens viennent d'apprendre un fait honteux pour la ville.

» Lundi dernier, un bâtiment français de Marseille a fait côte vis-à-vis l'établissement des bains. On l'a pillé au cri de vive la République ! L'autorité timorée l'a souffert, elle a même distrait l'attention des bourgeois pour que ce fait n'arriva pas à leur connaissance. Le fait accompli, elle est restée morne.

» Dans les circonstances graves où nous sommes, un tel acte est déplorable; on pourrait presque présumer que l'administration de Boulogne, si dévouée au pouvoir qui vient de tomber, tolère de pareilles choses dans le but de discréditer notre République naissante. Evidemment, les coupables ne sont pas des Républicains, mais des brigands.

» Des bruits alarmants se répandent dans nos campagnes. Il est absolument nécessaire que le Gouvernement prenne des mesures promptes et énergiques qui préviennent les désordres et rassurent les esprits, en ce moment pleins d'anxiété. »

Nous extrayons les réflexions suivantes, inspirées à divers journaux des départements par la proclamation de la République :

Echo de Vésone. — Montesquieu disait : « La vertu est le mobile du gouvernement républicain. »

Fraternité, charité, désintéressement, abnégation complète, dévouement sans bornes au pays, voilà pour nous la décomposition du mot VERTU.

Progressif Cauchois. — Puissent enfin tous les citoyens se réunir dans une même pensée : celle de l'union et de la fraternité. Puissent tous les Français se réunir dans un même vœu : celui de voir enfin la France libre, la France glorieuse, la France foyer d'indépendance, où tous les peuples asservis viendront chercher le tison qui doit brûler les trônes de tous les oppresseurs !

Journal du Loiret. — La République française a pour obligation d'organiser la société sur des bases toutes nouvelles. Si elle est dans ce moment l'ancre de salut de tous, elle a pour ancre de salut, à son tour, cette rénovation sociale. C'est là une condition impérieuse sans laquelle rien de stable ne s'établira jamais. Personne ne peut élever d'objection contre une obligation aussi équitable. Les classes si longtemps déshéritées ont droit au travail, à l'éducation et à une existence qui n'exclue pas la jouissance des avantages de la civilisation. Tout ce qui se fera en dehors de ces conditions, dans la France, et nous disons même dans l'Europe, est d'avance frappé de déchéance.

ALGÉRIE. — Le *Mobacher*, journal arabe d'Alger, annonce que la soumission d'Abd-el-Kader a éteint partout les divers germes de troubles. Les partisans qui lui étaient restés dans la subdivision d'Orléansville, ont sollicité l'aman, qui leur a été accordé. On cite parmi eux Mohammed-ben-Ali, ancien caïd des Ouled-Soliman, Khalifa-ben-Saoula, Si-Mohammed-ben-Ahmed et Si-Omar-ben-Ismaël.

Les frères d'Abd-el-Kader, Mustapha-Saïd et El-Hussein-ben-Mahy-el-Din, viennent d'arriver à Oran, où ils se sont mis à la disposition du général commandant de la province.

La Révolution de 1848 appréciée à l'étranger.

Agitation à Londres. — Londres était, il y a quelques jours, à la veille d'une révolution. Le ministère anglais avait proposé un projet de loi pour augmenter de 2 % l'impôt sur les revenus (*income-tax*). Cet impôt a soulevé une si vive irritation dans le pays, qu'on a craint une révolution. Un journal ultra-conservateur s'exprime ainsi :

« .... Avec le plus vif désir d'éviter toute exagération, nous déclarons sincèrement que *nous tremblons à la pensée de ce qui peut arriver*, si le peuple voit, dans la chambre des communes, le moindre parti pris de voter l'augmentation de l'*income tax*. Nous ne savons sous quelles formes se manifestera la colère publique, « mais nous » sommes certains que si, mardi matin, le peuple voit ses représen-

pour le bien-être de la société dans le monde.

» La politique insensée de votre gouvernement a été cause d'une commotion dont il est difficile de prévoir les résultats. De sages concessions à de justes demandes vous auraient sauvés de la guerre civile, et le pouvoir n'aurait pas été coupable du sang répandu.

» Vous avez fait votre devoir, la justice a prévalu, et vous avez triomphé. Puissent les évènements de Paris, pendant ces jours derniers, demeurer comme un avertissement éternel aux chefs des nations de ne plus retomber dans la folie et l'aveuglement de croire que les réformes ne sont pas nécessaires, ou que si elles le sont, on ne doit pas les accorder.

» Peuple de France, la dignité et la stabilité d'une grande révolution consistent en ce qu'elle ait lieu d'abord pour un grand objet, et ensuite qu'elle se fasse en respectant la propriété et la vie humaine. Nous vous devons beaucoup pour votre manifestation contre l'oppression; mais nous vous supplions de terminer cette lutte ainsi que vous l'avez commencée, dans un esprit de paix.

» Enfin, que Dieu vous protège, soyez calme et ferme, et la justice doit triompher. » »

— L'*Observateur français*, après avoir reproduit cette adresse, ajoute :

« C'est avec le plus vif plaisir que nous avons constaté l'effet moral produit en Angleterre par les évènements qui se passent en France. Ce qu'il y a de grand et de magnanime dans cette confiance d'un peuple qui n'a pas craint d'affronter une armée de cent mille hommes et une artillerie formidable, pour se débarrasser d'un gouvernement anti-national, a été vivement senti ici. A une sorte de dédain qu'avait fini par inspirer le nom français, a succédé une véritable admiration. Il a suffi d'un jour à la France pour se relever et reprendre dans l'estime de l'étranger la place que depuis dix-sept ans lui faisait perdre chaque jour une politique sans grandeur et sans dignité. »

ESPAGNE. — Les journaux de Madrid sont du 25, et par conséquent ne connaissent pas les événements de Paris. Mais ils appellent l'attention de leurs concitoyens sur la situation de la France qui leur semble très grave. L'*Eco del Comercio* dit que le juste-milieu s'en va, et il exprime l'espoir que le mouvement reformateur pénétrera en Espagne.

Le *Clamor publico* va plus loin. Il fait remarquer la position précaire du gouvernement français devant l'opposition énergique du parti liberal dont l'attitude sévère et décidée va provoquer *une crise immédiate par-delà les Pyrénées.*

Il est probable qu'à cette heure, le contre-coup de notre révolution a produit à Madrid une crise beaucoup plus grave que celle que prévoyait le *Clamor*.

BELGIQUE. — L'agitation continue à Bruxelles ; la République serait proclamée, si l'on ne craignait des projets ambitieux de la France.

A Bruges, la Société Démocratique nationale s'est réunie sur les mêmes objets: L'assistance était nombreuse (6 à 700 personnes); après une discussion assez animée, l'assemblée a pris, à la presque unanimité, les résolutions suivantes :

Adresse de félicitations au Peuple français, avec protestation de notre dévouement à notre nationalité ; agitation pacifique dans le but d'obtenir les reformes que la situation des esprits et des choses commande; prière à la municipalité de n'employer pour le maintien de l'ordre que la garde civique et des milices bourgeoises, avec assurance qu'en ce cas aucun désordre n'aurait lieu.

ALLEMAGNE — La nouvelle de la révolution de Paris a produit une grande agitation dans le duché de Bade. Les Allemands ne se défendent pas d'une certaine crainte d'envahissement, mais ils ne resteront unis qu'autant qu'ils obtiendront de leurs souverains les réformes réclamées depuis longtemps.

Dans la Chambre des députés, un membre de l'opposition a fait connaître à quelle condition les gouvernements pouvaient compter sur l'union des Allemands, pour la défense de leur nationalité : il faut que les promesses faites à l'Allemagne soient remplies. Un autre membre a applaudi à la chute de Louis-Philippe. « Le dieu de la fidélité et de la vérité, a-t-il dit, n'a jamais frappé d'une manière plus terrible le parjure et le mépris du Peuple.

— Le 28, à Carlsruhe, une assemblée de bourgeois a eu lieu dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. L'assemblée a adopté, après discussion, une pétition adressée à la seconde chambre des Etats par laquelle elle demande la liberté de la presse, l'armement du peuple, l'institution du jury et un parlement allemand (la représentation du peuple à la Diète). On annonce que des pétitions de même genre arriveront de Mannheim et de Heidelberg.

— La *Gazette de Cologne* du 29 publie un article dont voici l'analyse :

« L'Europe est encore à la veille de grands changements, et les évènements qui viennent de se passer ont exercé une influence immense, même sur les esprits qui ne suivent que de loin les affaires politiques.

» Il est vrai que la proclamation d'une République en France est un évènement qui ne regarde que la France ; c'est une question exclusivement française, aussi longtemps que les Français resteront dans leurs limites géographiques. Jusque-là, les Allemands pourront paisiblement assister au développement du nouvel état de choses. Mais c'est le premier et le plus saint des devoirs pour les Allemands de veiller à ce que les Français se tiennent réellement dans ces limites, ou du moins à ce qu'ils ne troublent pas la tranquillité de l'Allemagne. Dans le cas contraire, les Allemands devraient les combattre jusqu'à la dernière extrémité. »

SUISSE. — La nouvelle de la chute de la monarchie est arrivée à Berne dans la journée du 27 février. L'effet a été immense, stupeur d'abord, puis enthousiasme. Le cercle de l'Ours a été splendidement illuminé. Le Vorort s'est réuni extraordinairement le soir pour aviser à ce qu'exige la gravité de la situation créée par une péripétie aussi inattendue.

On assure que son premier soin sera de convoquer la Diète et de lui soumettre un projet tendant : 1° à reconnaître immédiatement la République française ; 2° à prendre des mesures militaires de nature à mettre les frontières, du côté de l'Autriche et des Etats allemands à l'abri des éventualités d'une violation de territoire. Du reste, si une guerre de principes devait s'allumer en Europe, la Suisse est toute prête à y jouer un rôle à nos côtés.

Mais cette guerre ne s'allumera pas. Les journaux de la Prusse rhénane ne pensent pas que la Prusse veuille attaquer la France, si la France ne se pose pas aggressive en face de l Europe.

On écrit de Gênes à l'*Italia* : « On annonce positivement que le gouvernement vient d'ordonner l'armement de tous les forts et surtout de ceux de la rivière du Levant, dans le délai de vingt-quatre heures. Le

Monsieur,

Je ne puis résister au plaisir de vous communiquer le fait suivant. Le 28 février, un homme du peuple passant près d'un groupe de personnes dont l'attitude consternée témoignait du sentiment peu en harmonie avec la joie qui se manifestait de toutes parts. Le mot « Que faire? » prononcé par l'une des personnes dont le groupe se composait, frappe les oreilles de l'homme du peuple. Il s'approche du groupe et dit : « Messieurs, connaissez-vous l'Evangile ? — Non. — Eh bien! apprenez le. — Oui. — Eh bien ! pratiquez-le. — Nous ne connaissons l'Evangile que par le mal qui s'est fait en son nom, répond une voix du groupe.

— Le mal qui s'est fait au nom de l'Evangile, reprend l'homme du peuple, est comme le mal qui pourrait se faire au nom de la République : par des hommes qui ne la comprendraient pas, contre d'autres hommes qui ne la comprendraient pas davantage, heureusement il y en a peu qui ne la comprennent pas aujourd'hui. Les peuples ont eu le *règne de la force*, dans la personne des conquérants et des rois ; le *règne des titres*, dans la personne des nobles, pairs, barons, etc. ; le *règne de l'argent*, dans la personne des riches et des propriétaires ; ils vont avoir *le règne des arts et de la pensée, le règne de l'Evangile, le règne de Dieu, la République enfin*, dans la personne des travailleurs, de ces hommes qui, de tout temps, ont tout produit ; qui pouvaient, par conséquent, tout amasser, tout opprimer, et que, de tout temps, on a dépouillés et opprimés. Les travailleurs vont apprendre à l'humanité que la véritable prévoyance ne consiste pas à entasser misérablement les productions acquises, mais à s'en servir pour en créer toujours de nouvelles dans des proportions de plus en plus larges, de plus en plus magnifiques. »

Recevez, etc.

Aux Membres de l'Université.

Un professeur divisionnaire de seconde au lycée Corneille (ex-collège Henri IV) adresse à ses collègues une circulaire étendue, dont voici les conclusions. Nous applaudissons de tout cœur à la pensée qui l'a inspirée :

Je crois que, dans les circonstances actuelles, il est urgent d'établir un lien commun entre les membres jusqu'ici trop isolés du corps universitaire, je crois qu'eux aussi ont besoin d'un centre; qu'il n'y a de salut pour eux que dans l'union, dans l'entente, dans l'action commune et concertée. Je propose donc, comme préparation à une organisation ultérieure, la création immédiate d'un cercle universitaire au centre du quartier des Ecoles. Là nous irons chaque jour retremper, aviver, par l'effusion de nos sentiments et la communication de nos pensées, cet esprit patriotique, ces larges sympathies qui sont au fond de nos âmes et que la pression du pouvoir y avait refoulée sans les étouffer.

J'attends les adhésions de mes collègues. Quand j'en aurai recueilli un nombre suffisant pour former un noyau, je réunirai les souscripteurs, à l'effet de s'entendre et de se constituer.

THEIL.
14, rue d'Enfer.

Nouvelles de l'ex-famille royale. — On nous affirme que Louis-Philippe a le dessein de se rendre aux Etats Unis où se trouve la plus grande partie de sa fortune. C'est à Brighton qu'il devrait s'embarquer.

On n'a cependant aucune nouvelle positive.

Le steamer *Violet*, expédié de Douvres pour recevoir les membres de l'ex-famille royale, est rentré à Douvres sans avoir pu accomplir sa mission.

— Sept colis énormes à l'adresse de S. M. la reine d'Angleterre sont passés par Ostende venant de France. On suppose, dit l'*Impartial de Bruges*, qu'ils contiennent l'argenterie de Louis-Philippe.

— MM. de Montebello, Gabriel Delessert et le comte de Syracuse sont arrivés à Londres.

Le 24, comme on éteignait le feu dans les cuisines des Tuileries, un ouvrier vint apporter au chef de poste une grande coupe ovale en argent massif qu'il venait de retirer du feu. — Je n'ai pas le temps de garder cela, dit ce brave homme, il faut que j'aille autre part et je le perdrais.

— La rue Richelieu reprend son nom républicain *rue de la Loi*.

— La rue Coquenard vient de prendre le nom de rue Lamartine.

— On lit dans le *National* :

« Plusieurs citoyens expriment le désir que la rue Grange-Batelière, qu'habitait en dernier lieu Armand Carrel, prenne le nom de cet illustre écrivain. »

— Ce matin, une scène a vivement ému la garde nationale montante : Le général Courtais, en passant l'inspection, a remarqué un garde national bien tenu ; ayant le sabre à la main. « Vous n'avez donc pas de fusil ? lui dit le général ? — Non, et je n'en porterai pas. — Et pourquoi cela ? — Est-ce que tu ne vois pas que je n'ai qu'un bras ? — Et, où donc avez-vous perdu l'autre ? — A Leipsick, tu le sais bien : nous y étions ensemble. ». Le général le regarde fixement et lui saute au cou : il a reconnu son ancien camarade, le général Baraguay-d'Illiers. Le général Courtais a complimenté la compagnie de la 1re légion d'avoir dans ses rangs un tel soldat. (*National.*)

— Le 14e régiment de ligne vient de diriger sur Paris son contingent de 60 officiers, sous-officiers et soldats, destinés à concourir à l'instruction des volontaires parisiens. Après les avoir passés en revue, le lieutenant-colonel commandant le régiment a dit aux officiers et soldats qui l'entouraient :

« Pour nous, messieurs, nous nous rendons au Quesnoy. Là, nous » serons en première ligne, et si la France a besoin de nos services, » nous prouverons que les plus malheureux ne sont pas les moins patriotes. L'honneur du premier feu nous reviendra : c'est un dédommagement qui nous est dû. »

— MM. Michelet et Quinet prient leurs auditeurs du Collège de France de vouloir bien se réunir samedi 4 mars, à une heure, dans la salle de la Sorbonne.

— Les typographes de Paris doivent se réunir demain, vendredi, pour aller en corps assurer le Gouvernement provisoire qu'ils le soutiendront de tous leurs efforts dans la rude tâche qu'il a entreprise d'améliorer le sort des classes laborieuses.

— Des voleurs ont été arrêtés hier dans le château des Tuileries. Après un court interrogatoire, ils ont été conduits à la Préfecture de police. Des renseignements exacts ayant appris à l'autorité qu'ils avaient des complices, des perquisitions ont été faites au domicile des individus signalés comme tels, et ont amené la découverte de plusieurs objets ayant appartenu au mobilier du château. On a eu beaucoup de peine à soustraire ces misérables à l'indignation du peuple.

de s'endormir dans une quiétude dangereuse. Renverser la tyrannie a été chose assez facile; il est une entreprise non moins importante et plus difficile, c'est d'établir un gouvernement vraiment démocratique. Le succès de cette entreprise dépend des lumières, des vertus, de l'énergie, de la sagesse des hommes qui composeront l'Assemblée nationale constituante.

La Théorie démocratique doit être aussi neuve que la Révolution qui l'amène; il ne faut pas la chercher dans les souvenirs du passé; les écrivains politiques, qui n'ont point prévu cette révolution, sont tous restés au dessous de la tâche qui nous reste à accomplir aujourd'hui. La démocratie, ce n'est plus seulement l'application des formes politiques plus ou moins libérales, c'est la réalisation du bien-être pour tous, c'est le développement de notre devise actuelle : Liberté, Egalité, Fraternité. Sans bien-être, il n'y a pas de liberté; il n'est pas libre, celui-là qui ne trouve pas à occuper ses bras, et qui meurt de faim faute de travail; sans le bien-être, il n'y a pas d'égalité : celui qui reçoit l'aumône n'est pas l'égal de celui qui la donne; sans le bien être, il d'y a pas de fraternité : le pauvre affamé ne peut pas voir des frères dans les favoris de la fortune. Mais la démocratie n'est point le renversement de l'échelle sociale, ce n'est pas même un nivellement, c'est une transformation dans laquelle personne ne doit perdre, tous doivent gagner.

Le mot de République, qui n'est qu'un sujet de terreur ou un sujet de calomnie pour quelques-uns, pour bien des gens qu'une énigme, il faut l'expliquer à tous pour rallier les bons citoyens aux principes de l'intérêt public. Il importe que dans ce moment-ci chacun fasse son devoir, à Paris comme dans les départements, le Gouvernement comme les citoyens. Appuyé sur le plus irréfragable de tous les titres, la nécessité, le Gouvernement est légitime; il aura bien mérité de la patrie, s'il sait remplir sa mission.

Hommes d'un jour, une responsabilité terrible pèse sur vos têtes; l'avenir de la France, l'avenir du monde entier peut dépendre d'un moment d'hésitation de votre part. Allez donc résolument en avant; ne puisez vos inspirations que dans votre cœur; le moment de la prudence ordinaire est passé; ne jetez point un coup d'œil en arrière vers le vieux monde; les hommes et les choses d'hier n'existent plus; les temps sont venus d'élever un édifice nouveau, des mains nouvelles doivent en rassembler les matériaux. A la nation seule, il appartient de nommer les architectes qui prendront part au travail, mais elle attend de vous toutes les mesures de prévoyance, pour que la lumière se fasse et sur les hommes et sur les choses. Elle veut choisir elle-même, mais elle vous charge de tenir le flambeau pour l'éclairer.

Quant à nous, simples citoyens, n'oublions pas que, dans les circonstances actuelles, chacun a des fonctions publiques à remplir. L'établissement de la démocratie n'est point un jeu d'enfant; il ne peut être l'ouvrage ni du caprice, ni de l'insouciance. Tous, il faut nous dévouer à l'enseignement démocratique à Paris, dans les villes, dans les bourgs, dans les campagnes; il faut s'occuper des élections; il faut discuter les principes, discuter les hommes; travailler sans relâche à ce qu'on nommait hier une utopie, et qui, demain, doit être une réalité. Il faut apporter dans cette tâche le dévouement le plus désintéressé, car la démocratie serait étouffée dans les luttes de toutes les prétentions particulières; il faut, surtout, entretenir partout l'union, car la France en a besoin pour remplir ses grandes destinées.

Pilotes, ne quittez point le gouvernail.

Partisans décidés de la Révolution de 1848, qui ouvre une ère magnifique de progrès sociaux, nous appuyons de toutes nos forces le Gouvernement provisoire dans la grande tâche qui lui est dévolue. Les avis que nous lui adressons partent tous de ce principe qu'il doit exercer une initiative considérable, imprimer à l'opinion une impulsion puissante dans l'intérêt de la pensée démocratique et radicale qui a opéré la Révolution de ces jours derniers.

Loin de chercher à affaiblir le Gouvernement provisoire, nous avons été les premiers à déclarer hautement, ce que lui-même ne paraît pas bien comprendre, à savoir qu'il est un pouvoir placé en dehors et au-dessus de toutes les règles ordinaires; en un mot, qu'il doit se considérer comme la DICTATURE de la Révolution jusqu'à l'élection de l'Assemblée constituante. Suivant nous, son plus grand devoir envers cette Révolution, c'est d'ici à l'époque des réunions électorales, d'éclairer les populations, celles des campagnes surtout, de manière à ce qu'elles fassent de bons choix.

Le danger de la situation et de l'avenir, c'est que, par suite des anciennes influences auxquelles obéit la majorité du peuple des campagnes, il ne confie son mandat à des hommes qui n'accepteraient pas franchement le principe républicain, avec toutes ses conséquences sociales.

On ne paraît pas se préoccuper assez de ce danger dans les conseils du Gouvernement provisoire. Déjà les membres de ce gouvernement se laissent absorber par des fonctions particulières tout à fait incompatibles avec les hautes attributions que leur a données la confiance du peuple. Est-ce bien un membre de ce pouvoir suprême, un membre de la dictature, qui doit se laisser distraire, de la grande tâche qui lui est imposée pour devenir administrateur des biens de l'ancienne liste civile? Eh! mettez-là qui vous voudrez, pourvu que ce soit un HONNÊTE HOMME, un comptable entendu et intègre.

Le citoyen qui, par suite de ses longs et éclatants services, comme publiciste, dans les rangs de la démocratie, a reçu le mandat de la Révolution à titre de membre du gouvernement provisoire, avait autre chose à faire à l'heure qu'il est que de tenir et de débrouiller les comptes de l'ancienne liste civile.

Quand on a l'honneur de participer à cette magistrature sans égale, qui n'apparaît que dans les moments de crises, dans les temps pour lesquels il ne saurait y avoir de règles établies, accepter des fonctions ordinaires, c'est descendre.

Les citoyens qui ont charge de révolution, qui ont à diriger et assurer les premiers pas d'une révolution naissante, doivent se consacrer tout entiers à cette grande œuvre.

D'autres symptômes nous font craindre que, malgré l'excellence des intentions, le Gouvernement provisoire ne se fasse illusion sur

Sur l'invitation d'une personne qui tenait à détruire l'effet produit par notre article *Encore un Roi qui se perd*, nous avons publié ce matin quelques lignes écrites en la présence et presque sous la dictée du défenseur de M. de Rothschild. Ce nouvel article nous attire deux lettres, une lettre de M. Vernes (voir plus haut), et la lettre suivante de M. Baudesson.

Monsieur le rédacteur,

Vous annoncez dans votre numéro de ce jour que j'ai été chargé par M. le ministre des finances de déclarer qu'il était étranger à la mesure prise par la chambre syndicale des agents de change, au sujet de la fixation du cours de compensation. Jusque-là, vous êtes dans le vrai; mais vous donnez ensuite à entendre que le ministre m'aurait aussi chargé de déclarer que cette mesure avait été adoptée par la chambre syndicale, sur l'avis de M. Vernes, de MM. les receveurs-généraux et de M. de Rothschild. Je vous affirme sur l'honneur que le ministre ne m'a point chargé de dire, et que je n'ai rien dit de pareil. Je fais, Monsieur, appel à votre justice et à votre impartialité, pour vous prier de vouloir bien rectifier dans votre prochain numéro, cette seconde partie de votre article.

Agréez, etc.

BAUDESSON DE RICHEBOURG.

Ce 2 mars 1848.

Nous ne voyons guères que le fond de notre premier article ait souffert une atteinte grave par ces deux dénégations. Nous ne discuterons pas des points secondaires; nous nous bornerons à dire :

Samedi soir et dimanche matin, la chambre syndicale avait fixé le prix de compensation à 73 35. Toutes les raisons pour et contre avaient été entendues et pesées, et, en s'arrêtant à ce prix, le syndicat croyait faire pour le mieux.

Tout le monde aujourd'hui se défend d'avoir provoqué le changement d'opinion du syndicat. Il faut bien pourtant que quelqu'un ait agi sur l'esprit de MM. les agents de change, puisque le cours du 70 50 a été par eux substitué à celui de 73 35. Nous ne pouvons croire que cette résolution ait été spontanée, puisque, à ce dernier cours, tout le capital du syndicat sera absorbé et peut-être la fortune personnelle d'un grand nombre d'agents.

Nous croyons savoir que la première décision avait été prise à l'unanimité moins une voix.

Au reste, jusqu'ici, nous n'avons reçu aucun démenti de M. de Rothschild, relativement à la part d'influence que nous lui avons attribuée dans cette affaire.

Nous persistons à dire que, s'il eût été bien inspiré, le syndicat aurait maintenu pour le public son prix de 73 fr. 35, sauf à payer à M. de Rothschild les 4 millions que ce dernier ne voulait pas abandonner sur ses opérations de février.

La coulisse, qui n'a rien à faire avec M. de Rothschild, a adopté pour cours de compensation le chiffre de 72 fr.

Equipement de la Garde nationale.

On discutait mardi soir, à la Société républicaine centrale, si l'on introduirait dans une pétition au Gouvernement provisoire un article demandant une indemnité pour les gardes nationaux qui seraient commandés un jour de travail.

Nous sommes tous frères, tous égaux, s'est-on écrié, on ne peut admettre des catégories, etc., et les ouvriers présents à la réunion de déclarer qu'ils ne peuvent accepter une faveur et qu'ils sont prêts à supporter tous les sacrifices pour le bien de la patrie...

Il s'agit ici d'une question de principes et non d'une question de dévouement individuel. Il n'est pas vrai qu'il n'y ait plus de catégories.

Les catégories sont abolies en droit, mais elles existent encore en fait; il faut se garder de cette confusion dangereuse qui conduit droit à l'injustice.

N'est-il pas souverainement injuste, au nom d'une prétendue égalité, de demander aux ouvriers les mêmes sacrifices qu'à ceux dont l'existence est moins précaire?

Ont-ils le droit, mus, comme on l'a dit, par un patriotisme insensé, d'introduire l'amour-propre du dévouement dans la discussion des intérêts les plus sacrés, des principes qui doivent assurer leur avenir?

Tout homme qui accomplit une fonction sociale est un fonctionnaire public, indemnité lui est due; ceci est un principe absolu, inébranlable.

Nul ne sera forcé de recevoir la taxe qui sera attribuée au service de la garde nationale, sans doute; mais nul n'a le droit de dire que son frère ne se trouvera pas dans la déplorable nécessité d'opter entre les devoirs du citoyen et les besoins les plus légitimes de l'homme.

Là est le danger, l'immense danger, de ces admirables mouvements d'abnégation.

On dit au peuple : L'organisation du travail résoudra la question de la dépendance de l'ouvrier, des nécessités douloureuses de la vie quotidienne.

Nous comptons, plus que tous autres, sur ce résultat de l'organisation du travail; mais nous savons que les problèmes d'économie qu'elle soulève ne seront pas résolus d'ici à demain. En attendant, il faut que le peuple reste fort et prépondérant dans la situation; précisément pour être certain que l'organisation du travail ne suit pas ajournée plus qu'il ne conviendrait.

Nous savons, par l'expérience, qu'il ne suffit pas de proclamer des maximes pour qu'elles s'incarnent dans les faits.

Nous savons que celui-là n'est pas indépendant, qui n'est pas affranchi de l'incessante domination de la faim.

Nous savons que, pour que le Peuple fasse régulièrement le service de la garde nationale, il faut, en attendant que son bien-être ait augmenté, que ce service ne lui soit pas une cause de souffrances de plus.

On se dévoue pendant un moment de fièvre plus ou moins long. Il n'est pas donné à l'homme de se dévouer toujours.

Si l'on veut sérieusement que la fonction de garde nationale ne soit plus le privilège de l'aisance, il faut donc absolument indemniser la fonction.

Pourquoi cette vérité, reconnue pour la représentation nationale, serait-elle méconnue pour la garde de nos libertés?

au bureau.

M. Louis Blanc, dans une chaleureuse allocution, montra d'abord la nouveauté et la grandeur de ce spectacle : pour la première fois dans l'histoire, les ouvriers sont appelés à résoudre avec le Gouvernement le grand problème de leur sort, et cela dans la salle même des délibérations de l'ancienne aristocratie. De vives acclamations accueillent les paroles de l'honorable membre.

M. Louis Blanc indique ensuite le but de la commission, qui est d'étudier toutes les questions relatives au travail, d'en préparer la solution dans un projet qui sera soumis à l'Assemblée nationale, et provisoirement, d'entendre les demandes les plus urgentes des travailleurs, et de faire droit à celles qui seront reconnues justes.

Plusieurs ouvriers, délégués des corporations diverses, montent successivement à la tribune et exposent les vœux des ateliers.

Parmi les demandes faites au nom de la classe ouvrière, deux sont l'objet d'une insistance particulière de la part de l'assemblée, qui en demande la solution immédiate.

Ces deux demandes sont les suivantes :

Réduction du nombre des heures de travail.

Abolition du MARCHANDAGE, c'est-à-dire l'exploitation des ouvriers par des sous-entrepreneurs de travaux.

Ces vœux entendus, on procède à la nomination des délégués qui doivent représenter, au sein de la commission, le peuple des travailleurs. Le président fait remarquer que la commission, pour qu'elle puisse fonctionner rapidement et sérieusement, doit être peu nombreuse. Elle appellera dans son sein, pour les entendre, tous les hommes qui, par leur situation et la spécialité de leurs études, pourront éclairer ses travaux, apporter d'utiles renseignements dans cette grande enquête du travail. Les membres permanents de la commission peuvent donc être peu nombreux, et la prompte expédition des affaires exige ce petit nombre de membres. M. Louis Blanc propose, en conséquence, que chaque corporation d'ouvriers nomme trois délégués : l'un prendra part aux travaux intérieurs de la commission, les deux autres feront partie d'assemblées périodiques auxquelles la commission soumettra des rapports, et qui auront à les discuter.

Mais, au moment de procéder à la nomination de ces délégués, il est constaté que toutes les industries n'ont pas de représentants dans la salle. De plus, des groupes nombreux se présentent dans les cours, et contestent les titres des délégués présents dans l'assemblée.

M. Louis Blanc déclare alors qu'il y aurait danger à semer des divisions parmi le Peuple par des opérations irrégulières; qu'il faut, avant tout, déterminer un procédé de convocation qui permette au Peuple entier des ateliers de nommer régulièrement des représentants acceptés de tous. Il annonce qu'une proclamation sera affichée dans ce but. Il engage, en conséquence, les assistants à se retirer avec ordre et à reprendre leurs travaux, en attendant la solution prochaine de cette question préalable.

Sur la déclaration d'un grand nombre d'ouvriers que les travaux ne reprendront pas tant que les deux questions les plus pressantes : celle de la réduction des heures de travail et de l'abolition du marchandage ne seront pas résolues, M. Louis Blanc fait un appel énergique au patriotisme de la population ouvrière, démontrant la nécessité de la modération dans la force et de la patience pour la justice même.

M. Arago, membre du Gouvernement provisoire, entre en ce moment dans la salle, et ajoute des paroles éloquentes à celles du président.

M. Louis Blanc insiste de nouveau en termes pressants :

« Vous dites que vous êtes ici animés de très bons sentiments, et je le sais; mais qu'il y a au dehors bien des ouvriers qui, peut-être, ne voudront pas reprendre leurs travaux si on ne leur donne pas une solution immédiate? Eh bien! voici la mission que je confie à votre patriotisme : répandez-vous dans tous les quartiers de Paris; dites ce que vous avez vu; dites qu'on qu'on vous a parlé, pour la première fois dans le monde, de vos intérêts véritables; dites qu'on vous a déclaré, pour la première fois, que la loi qui concerne les intérêts du peuple doit être faite par le peuple lui-même! Dites si vous n'avez pas senti quelque chaleur dans nos paroles, et si notre langage ne vous a pas donné la certitude que notre conviction était sincère, inébranlable... Si j'osais, je vous dirais que nous sommes plus impatients que vous-mêmes de votre bonheur, car nous en sommes plus responsables.

» Les hommes qui sont parmi vous ne sont responsables que de leur propre famille. Nous, nous avons accepté la redoutable responsabilité de régler le bonheur de toutes les familles de France. Voilà une grande et difficile tâche, et il faut en savoir quelque gré aux hommes de courage qui n'ont pas craint de l'assumer sur leur tête.

» Mourir sur une barricade est héroïque, sans doute; combattre contre l'ennemi, c'est de l'héroïsme aussi; mais, dans ces occasions, l'on ne répond que de sa vie. Il est des actes qui exigent plus de fermeté d'âme, c'est de s'engager à répondre de la vie de millions d'hommes.

» Quand nous avons accepté cette formidable responsabilité, c'est que nous sentions dans notre cœur une puissance de conviction, une chaleur de vouloir qui nous disait que nous ne resterions pas inférieurs à cette tâche immense. Mais ce ne saurait être qu'avec votre concours; car notre force n'est qu'en vous : cette force, c'est votre confiance, et nous la réclamons en échange de notre dévouement. »

L'assemblée se sépare au milieu des applaudissements et des cris de : VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Au sortir de cette réunion, des citoyens pleins de zèle furent immédiatement envoyés à cheval par le président de la commission, afin de convoquer, pour le lendemain, à une assemblée générale les patrons représentants des principales industries de Paris.

Le lendemain, à huit heures du matin, une réunion nombreuse de patrons, chefs d'industrie, a lieu, en effet, dans une des salles du palais.

M. Louis Blanc expose que la Commission a voulu entendre et consulter les intérêts divers, afin d'arriver à la justice pour tous. Il fait connaître les deux demandes indiquées hier par les ouvriers comme les plus urgentes, celle de la réduction du nombre des heures de travail, et celle de l'abolition du marchandage. Il réclame sur ces deux points les explications des patrons.

Sur le MARCHANDAGE, des détails précis sont donnés par divers membres; il en résulte que diverses sortes de marchandages sont à distinguer : il y a les MARCHANDEURS ou TACHERONS, qui sous-entreprennent certaines parties de travaux et les font exécuter à la JOURNÉE par des ouvriers sous leurs ordres directs. Ce genre de marchandage est oppressif pour l'ouvrier. L'abolition en est non-seulement consentie, mais réclamée par l'assemblée. Il y a ensuite le MARCHANDAGE individuel, qui consiste dans le travail à la PIÈCE, ou [illegible]. Ce genre de travail est avantageux à l'ouvrier comme au patron, car, à l'un il assure un bénéfice proportionné à son activité, et à l'autre une livraison plus rapide. Le [illegible] est à conserver. Il y a enfin un troisième genre de marchandage, qui consiste dans l'entreprise faite ensemble par plusieurs ouvriers, par association, avec partage des bénéfices dépassant le salaire de la journée de chacun, [illegible] au prorata du taux de la journée de chaque associé. C'est là un genre d'association utile à conserver, à encourager.

[illegible] au Luxembourg, demandant le résultat des réflexions de la commission de Gouvernement pour les travailleurs. Les résolutions prises leur sont annoncées, et elles se retirent aussitôt, en témoignant hautement leur satisfaction, par le cri répété de : Vive la République ! »

La commission, forte de la confiance que va lui mériter ce succès de ses premiers travaux, s'occupera maintenant de sa constitution régulière, puis de l'étude des autres questions soumises à son examen.

Actes officiels du Gouvernement provisoire de la République française.

Par ordre du ministre de la guerre, MM. les officiers de l'armée d'Afrique, ceux appelés à Paris pour passer devant la commission d'examen, soit pour le grade de major, soit pour l'intendance, doivent rejoindre immédiatement leurs corps et se présenter à cet effet, sans nul délai, à l'état-major de la 1re division militaire (bureau du personnel), rue de Lille, n° 1.

Les officiers en congé à titre de convalescence sont exceptés de cette mesure.

— A partir de dimanche prochain, 5 mars, toutes les succursales de la caisse d'épargne de Paris seront en mesure, ainsi que la caisse centrale, de recevoir les versements.

La succursale qui était établie à l'Hôtel-de-Ville sera installée à la mairie du 9e arrondissement, rue Geoffroy-Lasnier.

— Un certain nombre de chevaux ont été pris ou égarés ces jours derniers. Les citoyens qui les ont recueillis n'attendent qu'un ordre pour les rendre ; ils sont priés en conséquence de les ramener à la mairie de leur arrondissement.

Le Gouvernement provisoire a adressé à l'armée d'Afrique la proclamation suivante :

Paris, 2 mars 1848.

Soldats de l'armée d'Afrique,

Le gouvernement républicain que la France vient de se donner porta, il y a un demi-siècle, sur la terre d'Afrique, les couleurs sous lesquelles vous avez combattu il y a dix-huit ans.

Vos luttes héroïques, vos travaux, votre infatigable persévérance, cette vertu militaire, en un mot, dont vous avez donné tant de preuves, le Gouvernement républicain sait les apprécier, il saura les récompenser.

Soldats, la gloire que vous avez acquise en conquérant à la France la plus belle de ses propriétés nationales est un titre impérissable à la reconnaissance de la République.

Le digne chef que le Gouvernement provisoire a placé à votre tête a son entière confiance comme il a la vôtre.

C'est dans vos rangs qu'il s'est illustré ; en le suivant sur le chemin de l'honneur et du devoir, vous vous montrerez fidèles à ce sentiment de la discipline qui n'a jamais abandonné le soldat français.

Le Gouvernement provisoire s'adresse en ces termes aux colons :

Colons de l'Algérie,

Le Gouvernement provisoire se préoccupe vivement de la position précaire où vous avez été laissés pendant si longtemps. Il sait qu'une partie de vos embarras provient de l'incertitude qui, jusqu'ici, a plané sur l'avenir de l'Algérie. La coupable manie du gouvernement déchu, sa pusillanimité, peut-être, ont empêché le développement de la colonie où vous n'avez pas craint de transporter, dès les premiers jours, vos familles et vos capitaux.

La République défendra l'Algérie comme le sol même de la France. Vos intérêts matériels et moraux seront étudiés et satisfaits. L'assimilation progressive des institutions algériennes à celles de la métropole est dans la pensée du Gouvernement provisoire, elle sera l'objet des plus sérieuses délibérations de l'Assemblée nationale.

La France compte sur votre patriotisme pour seconder le gouverneur-général investi de la confiance du Gouvernement provisoire.

— Le Gouvernement provisoire a décidé que les familles des citoyens morts pour la République dans les journées des 23 et 24 février auront leur place marquée dans la cérémonie funèbre qui aura lieu le samedi 4 mars.

L'enrôlement dans les cadres de la garde nationale est l'affaire importante du moment ; nous publions la proclamation que le général commandant l'état-major de la garde nationale de la Seine adresse à ce sujet à tous les citoyens de Paris et de la banlieue :

Citoyens de Paris et de la banlieue,

Les élections générales de la garde nationale auront lieu très prochainement. Le Gouvernement provisoire de la République me charge de porter cette décision à la connaissance de tous les citoyens de la Seine et de la banlieue.

Je n'ai pas besoin de rappeler quels sont les droits de chacun. Avec la République, il n'y a pas d'exclusion. Nous avons fait une Révolution pour que tous les citoyens participent aux soins et aux intérêts de la patrie.

L'élection est la pierre fondamentale de notre République. Il n'y a que les gouvernements faibles, abâtardis qui redoutent l'élection par le suffrage universel.

Tous les citoyens qui veulent le bien de la patrie, depuis 20 ans jusqu'à 55, ne doivent pas perdre un moment pour se faire inscrire sur les contrôles de la garde nationale ; qu'ils se présentent donc dans leurs mairies respectives, où les registres sont ouverts pour recevoir leurs noms.

Le Gouvernement provisoire armera tous les citoyens. Ceux qui ne pourront pas s'habiller à leurs frais, le seront aux frais de la Patrie.

Ce qui importe, c'est qu'au jour très prochain des élections générales, chacun soit à son poste pour déposer son vote.

Déjà le nombre des gardes nationaux a augmenté dans des proportions considérables. Dans peu de temps, une armée de deux cent mille citoyens composera la garde nationale de Paris et de la banlieue. C'est le plus bel exemple de force que la France républicaine puisse donner aux nations.

Les élections de la garde nationale serviront de base à tout le système électoral de la République. Il faut donc que la garde nationale se constitue régulièrement et sans perte de temps sur toute la surface du pays. Des registres d'inscription sont ouverts à cet effet dans toutes les mairies ; que tous les citoyens se hâtent d'aller s'y faire inscrire : c'est un droit qu'ils ont conquis les armes à la main ; en l'exerçant, ils feront acte de bons citoyens.

Fête républicaine à Toulouse.

On lit dans les journaux de Toulouse du 29 :

« Hier matin, à sept heures, une salve de 101 coups de canon a annoncé [illegible] nombre considérable de jeunes gens faisant partie de nos différentes écoles, accompagnés de nombreux réfugiés polonais, portant le drapeau à l'aigle blanc de Pologne. Des masses nombreuses de peuple se sont portées sur le passage du cortège, dans tous les lieux qu'il a parcourus.

» Dans la soirée, toutes nos rues ont été éclairées par une brillante illumination. Des groupes considérables ont parcouru tous les points de la ville, faisant entendre des chants patriotiques. Au théâtre, la salle était comble. Des hymnes nationaux ont été chantés au milieu des plus vives acclamations. »

On nous écrit de Reims, 1er mars :

« Nous continuons à soutenir la République de tous nos efforts.

» Tout est dans le plus grand calme. Une réunion permanente se forme entre les ouvriers de toutes les sectes et de toutes les opinions.

» Les négociants, sont en ce moment en séance, et ils viennent de voter une imposition extraordinaire de 400 000 fr. que vingt réparti teurs s'occupent de répartir entre les plus riches financiers.

» Des travaux communaux sont assez largement organisés et vont l'être encore plus largement.

» Les mêmes mesures que celles de Paris ont été prises pour le mont-de-piété et l'alimentation des pauvres.

» La mobilisation de la garde nationale est aussi une idée que la municipalité provisoire va mettre à profit. Elle songe aussi à faire entreprendre des travaux du chemin de fer par des ouvriers organisés. »

Hommage rendu à la mémoire d'Armand Carrel.

A onze heures, ce matin, une foule compacte de citoyens, de gardes nationaux et d'élèves de diverses écoles, précédée de M. Armand Marrast, membre du Gouvernement provisoire, partait de l'Hôtel-de-Ville pour se rendre au cimetière de Saint-Mandé, afin d'y rendre un solennel hommage aux mânes vénérées d'Armand Carrel.

M. Marrast a prononcé un discours dans lequel nous remarquons ce passage :

« Nous succédons à un gouvernement qui subissait la paix ; nous sommes en position aujourd'hui de l'imposer à l'Europe... (Bravos prolongés.) On nous disait, il y a quelque temps : si la France est sage, elle aura la paix... Et nous, maintenant, nous disons à l'Europe : Si elle est sage ! ... »

(Ici un immense cri d'approbation enthousiaste s'élève et couvre un instant la voix de l'orateur.)

M. ÉMILE DE GIRARDIN prend ensuite la parole en ces termes :

« Citoyens,

» En venant me mêler à cette grave et douloureuse solennité, nul de vous ne se méprendra sur le sentiment qui m'y amène.

» Je réponds à un noble appel qui m'a été adressé.

» Un tel appel n'a pu que m'honorer, car ce n'était pas assurément traiter mon cœur en cœur vulgaire.

» C'était me dire qu'on ne doutait ni de la sincérité ni de la durée du deuil que, dans une autre circonstance, je n'avais pas hésité à rendre public.

» Si les regrets que j'éprouve de la perte fatale et prématurée du citoyen éminent qui avait donné à ses croyances républicaines le double éclat d'un rare talent et d'un courage éprouvé, si ces regrets avaient pu être accrus, ils l'auraient été par les événements qui viennent de s'accomplir.

» Dire que le citoyen Armand Carrel manque à ces événements, c'est rendre à sa mémoire l'hommage le plus flatteur.

» Je me trompe ; il est un hommage plus digne d'elle que nous pouvons lui rendre, c'est de demander au Gouvernement provisoire, qui vient de se glorifier en abolissant la peine de mort, qu'il complète son œuvre en proscrivant le duel. »

M. ARMAND MARRAST prend de nouveau la parole et s'exprime ainsi :

« Citoyens !

» La magnanimité que le peuple a déployée le jour du combat commandait à tous les organes du Gouvernement provisoire la conduite qu'ils ont tenue : quand nous sommes venus ici, nous n'avons voulu parler qu'à la vie d'Armand Carrel ; nous avons oublié sa mort.

» Ce que vous venez d'entendre est un grand hommage à cet esprit de concorde et de fraternité que nous avons tous pratiqué.

» Nous acceptons cette expiation faite sur le seuil de la dernière demeure d'Armand Carrel.

» Nous acceptons cette expiation qui se manifeste par un grand acte, celle de la proscription du duel.

» Que cette pensée ne tombe pas dans l'oubli. »

La Révolution de 1848 appréciée en Angleterre.

Un de nos amis de Londres nous exprime en ces termes sympathiques et enthousiastes l'impression produite sur lui par les dernières nouvelles de France :

Londres, 28 février.

Messieurs et amis,

Honneur à jamais à la France et surtout à ce noble peuple de Paris qui a su éclipser les glorieuses journées de juillet par les journées plus glorieuses encore de février ! Qu'il persévère dans la même voie de justice et de modération où il est entré, et il aura acquis, chez toutes les nations, une force morale mille fois plus glorieuse et plus durable que les succès militaires les plus brillants, car cette force sera fondée sur l'affection et l'admiration. Malgré les souvenirs de 93, et un certain préjugé qui existe en Angleterre contre les républiques, il n'y a qu'une voix ici chez tous les partis et dans toutes les classes pour proclamer les louanges de ce courageux et bon peuple, et lui souhaiter toutes sortes de succès. J'ai pleine et entière confiance en lui, et j'espère que sa vigilance empêchera que les malfaiteurs, qui ne manqueront pas de chercher à profiter de ce bouleversement si complet, ne dépare nt cette noble révolution par des excès contre les propriétés ou les personnes. Une révolution si vaillamment entreprise, si généreusement accomplie, et placée sous la direction d'un Lamartine, ne peut que produire de bons et heureux résultats. L'ère de la régénération de l'humanité par l'association et la paix a commencé, et les travailleurs vont aimer leurs frères les riches, et les riches leurs frères les travailleurs.

Honneur à la *Démocratie pacifique*, dont le nom peint si bien l'époque, et qui va devenir le premier journal de la France, de l'Europe.

Les premières nouvelles de la révolution m'ont, pour un moment, fait craindre un retard dans la réalisation de nos idées ; la digne et magnanime conduite du Peuple de Paris me fait à présent pressentir l'aube de l'Harmonie et du bonheur de tous. Vive la France ! Vive la République pacifique et organisatrice !!! Vive les défenseurs de l'organisation du travail, et salut à ces braves et intelligents enfants de Paris qui, par leur énergie et leur modération dans la victoire, en ont hâté la réalisation ! Je le répète, les Anglais sont enthousiasmés

Dans un cercle où s'épanouit la fine fleur de l'aristocratie financière, nous avons entendu ce qui suit :

— Eh bien ! démocrate, républicain, socialiste ! à quoi vous a *servi* votre propagande ? *Vous n'avez seulement pas de place.*

Faculté de Médecine. — Aujourd'hui, après une séance du concours ouvert devant la Faculté de médecine à Paris pour la chaire de clinique chirurgicale, M. Bouillaud, nommé doyen à la place de M. Orfila, a pris la parole pour annoncer à messieurs les étudiants la décision du Gouvernement provisoire. Il a dit en termes chaleureux que, pour être valable à ses yeux, sa nomination devait être sanctionnée par trois pouvoirs : le Gouvernement, ses collègues et les étudiants. Il a réclamé la consécration du troisième pouvoir après avoir reçu l'investiture des deux autres. L'Assemblée a répondu par des acclamations prolongés aux paroles de M. Bouillaud, et s'est associée aux remerciements réclamés par lui pour le doyen, son prédécessieur.

Nous recevons la communication suivante :

L'assemblée des artistes peintres, sculpteurs, architectes, hommes de lettres, compositeurs de musique, artistes dramatiques, etc., a eu lieu hier à la salle Valentino.

Le bureau provisoire était composé de MM. Ingres, Paul Delaroche, Eug. Delacroix, Schnetz, Barye, Simart, Calamatta, Félix Duban, Aug. Barbier, T. Thoré, Alph. Royer, Alex. Dumas, Théoph. Gauthier, Barbereau, Bureau, Delsarte, Massart et Frédérick Lemaître. M. Ingres a été nommé président et M. Delaroche vice-président.

Après l'exposé de l'objet de la réunion, le bureau provisoire a été chargé d'organiser, pour les diverses catégories comprises dans l'assemblée générale, un moyen de réunion et de vote, afin de nommer dans chaque division des commissions permanentes qui représenteront les artistes et se mettront en rapport avec le Gouvernement provisoire de la République et le ministre de l'intérieur.

La commission provisoire a pensé que l'assemblée générale devait être divisée en cinq catégories distinctes appelées à nommer chacune une commission représentative.

1° Peintres, sculpteurs, graveurs, lithographes et dessinateurs;
2° Architectes ;
3° Musiciens, compositeurs, exécutants, etc.;
4° Gens de lettres, auteurs dramatiques, journalistes;
5° Artistes dramatiques.

Chacune des catégories pourra se diviser ultérieurement.

Chaque assemblée spéciale nommera un représentant pour cinquante membres présents.

L'élection se fera au scrutin secret. Les membres réunissant le plus grand nombre de voix seront déclarés représentant de leur catégories.

Les cinq commissions spéciales se mettront en rapports entre elles, et nommeront un comité central.

Toutes ces assemblées auront lieu le samedi 4 mars, à midi, à l'École nationale des Beaux-Arts, dans des salles spéciales. Pour entrer aux Assemblées il faudra justifier de sa qualité d'artiste.

M. Gigoux nous communique la lettre suivante, qu'il vient d'adresser au ministre de l'intérieur. A l'heure où l'on se précipite avec tant d'impudeur sur les places, on ne peut qu'applaudir vivement à la détermination de M. Gigoux :

J'ai l'honneur de vous prévenir que je résigne les fonctions de conservateur du Musée de Versailles, dont M. le ministre de l'intérieur m'a investi, et que j'avais acceptées à l'heure du danger. Mais la tâche du citoyen terminée, l'artiste, comme tout travailleur, doit retourner à ses travaux. Les miens ont peu de rapport avec ceux des administrations.

Recevez, etc.,
1er mars 1848.

JEAN GIGOUX, *peintre*.

Principauté de Monaco. — La lettre suivante nous est adressée par quelques citoyens de Monaco actuellement à Paris :

« Le prince de Monaco, est-il dit dans plusieurs journaux, vient de donner une *constitution* à son peuple. Voici le fait : Après trente-deux ans d'un despotisme inouï, après trois mois d'aveugle résistance et d'hypocrites promesses, est sortie des conseils du prince une charte bâtarde, véritable moquerie que le correspondant du *Commerce* a eu soin de flétrir, dès qu'elle parut, et que le public jugera comme elle le mérite. Il faut qu'on le sache : la conduite des princes de Monaco est depuis 1815 un crime de lèse-nation. Ce délicieux petit pays qui nous a si bien servi sous la République et sous l'Empire n'a été pour eux qu'une exploitation ; ses habitants ont été traités comme des serfs. C'est la patrie du bon plaisir et du monopole. Cette prétendue constitution n'est qu'un mensonge de plus. Elle a été déchirée et traînée dans la boue par le peuple entier de Menton, indigné de cette mystification audacieuse. »

LOUIS-PHILIPPE ET LE VOYAGEUR ANGLAIS. — Un voyageur anglais a raconté au *Morning-Post* qu'il dîna avec Louis-Philippe la semaine qui a précédé la Révolution. Il trouva le monarque plein d'une énergie inaccoutumée. L'Anglais annonça pendant le dîner qu'il se proposait de retourner incessamment en Angleterre. Louis-Philippe lui conseilla de rester pour voir le résultat de la défense du banquet réformiste par l'autorité publique. Il dit qu'il ne doutait pas qu'il ne se manifestât quelques troubles, mais rien de plus, et que ce serait une occasion pour un étranger de voir ce que c'était qu'une émeute en France. Il n'avait aucune idée du danger.

Un ouvrier entre, il y a trois jours, dans une maison et demande un morceau de pain ; on veut lui donner une cuisse de poulet et un verre de vin. — Non, répond-il, du pain et de l'eau seulement, je me nourrirai mieux quand je travaillerai, et ça ne sera pas long.

— L'imprimeur du journal conservateur de Châlon-sur-Saône vient d'associer ses ouvriers à son industrie. Il leur assure une part dans les bénéfices et leur garantit un minimum contre les pertes. Il a arboré à sa porte un immense drapeau tricolore sur lequel on lit : *Union des capitaux et du travail, association libre du chef et des ouvriers.*

— On nous assure que le bâtiment qui portait Louis-Philippe s'étant trouvé surpris par la tempête, n'a pu atteindre Brighton vers lequel il se dirigeait, et est entré dans le port de Jersey.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie LANGE LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à surtaxe de poste........ — 64 — 27 — 14
Le Numéro de huitaine. Paris........... — 3 — 4 — 2
— — Départements..... — 10 — 5 — 3
— — Étranger........... — 14 — 6 — 3

Chez Brillé, ... passage des Panoramas, 10, et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille ...; Bruxelles, Michel, libr., ...
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp[ie], 8, place de la Bourse.

**La République de 1793 a détruit l'ordre ancien.
La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.**

**La Réforme sociale est le but; la République est le moyen.
Tous les Socialistes sont Républicains; tous les Républicains sont Socialistes.**

Vendredi 3 mars,

CINQ HEURES DU SOIR.

France, Espagne, Italie donnez-vous la main!

Accueillie en Angleterre avec admiration, en Belgique et dans l'Allemagne rhénane avec une certaine défiance, la nouvelle de notre Revolution sera reçue avec enthousiasme en Espagne et en Italie.

Nous combattions encore que les journaux espagnols pressentaient déjà notre victoire. Voici ce que nous lisons dans l'*Eco del Comercio* de vendredi dernier :

« En France, nous voyons le Peuple luttant sur le terrain légal contre un gouvernement reactionnaire, et la nation entière proclamant le progrès et condamnant le fatal système appelé *juste-milieu*. C'est que l'heure du combat est arrivée ; c'est que les idees sont suffisamment mûres ; c'est que la Révolution morale est accomplie, c'est que les peuples prétendent se gouverner eux-mêmes et assurer l'ordre et la liberté. Devant une volonte si decidée et proclamée si solennellement, toute résistance est inutile, et le ministère français qui s'est placé à la tête de tous les ministères reactionnaires, *succombera dans les rues de Paris, comme le gouvernement de Charles X.*

» Tout marche, la Révolution s'accomplit, les Peuples veulent s'émanciper; chaque courrier apporte une bonne nouvelle, chaque nouvelle est un coup donné aux gouvernement ; comment les Peuples opprimés ne reprendraient-ils pas courage ! Le juste-milieu agonise, le juste-milieu tombe devant le ridicule, la réaction meurt, les nationalités s'ébranlent et triomphent de toutes parts.

» Et nous aussi, Espagnols, nous marcherons, et nous mettrons en deroute le juste-milieu. »

Puissent ces dernières paroles être prophétiques !

Si l'Espagne n'a pas douté du Peuple français, si elle a si bien deviné ce qui devait arriver et ce qui est arrive, c'est que les deux Peuples n'ont qu'un même cœur. Séparés depuis des siècles par des intérêts de dynastie, voici le moment pour la France et pour l'Espagne de se serrer fraternellement la main. Le grand Peuple espagnol n'a à craindre de notre part ni usurpation ni conquête. Nous emettons, au contraire, sincèrement le vœu que le Portugal et l'Espagne definitivement unis assurent par leur union même le triomphe de la liberté dans la Peninsule. Plus l'Espagne démocratique sera grande et forte, plus la solidarité qui lie la France à ce noble pays sera inebranlable. Adossée aux Pyrénées et aux Alpes, et soutenue par l'Espagne et l'Italie, la France, si elle etait appelée à une dernière guerre, la ferait avec un enthousiasme sacre sans exemple jusqu'ici dans les annales de l'humanité.

France, Espagne, Italie, nobles filles du soleil, aujourd'hui régénérees par le baptême de la Liberté, donnez vous la main, et montrez-vous à l'Europe dans tout l'éclat de votre radieuse beauté. Italiens, Espagnols et Français, vous êtes trois nations, mais vous ne formez déjà plus qu'un seul Peuple, le nouveau Peuple de Dieu ! Vous avez pour chef spirituel un autre Moïse, le pape souverain des âmes, avec lequel vous vaincrez, non plus par la violence, mais par l'amour. France, Espagne, Italie, chastes sœurs que ne souillera plus l'attouchement du despotisme, donnez-vous la main, marchez en avant, sans que rien vous arrête, et jusqu'à ce que vous ayez réalisé sur la terre la fraternité chretienne et le règne de Dieu !

Comptoir temporaire d'escompte.

On nous assure qu'une réunion de banquiers et de négociants s'est rendue hier chez M. le ministre du commerce, et doit être reçue demain à midi par le Gouvernement provisoire. Elle a pour but de demander l'appui de l'État, pour la creation d'un comptoir special d'escompte, destiné à venir en aide aux besoins qui pourraient se manifester sur la place de Paris.

Nous applaudissons à cette idee, et nous en appuyons vivement la réalisation. La situation financière ne nous paraît pas offrir des éléments d'inquietude sérieuse, si dans le public commercial, industriel et capitaliste, les esprits ont le bon sens de ne pas céder aux entraînements de la peur, aussi prejudiciables aux intérêts de ceux qui les éprouvent, que compromettants pour le crédit général. La confiance ebranlée pendant les premiers jours qui ont suivi les évènements, est déjà revenue dans la masse, et l'on peut affirmer aujourd'hui que ceux que l'inquiétude empêche d'agir, forment, parmi les agents actifs du crédit et de la circulation, une petite minorité dont les rangs, nous l'espérons, s'eclairciront de plus en plus.

Toutefois les dispositions d'un petit nombre de ces agents, moins hardis, moins confiants que d'autres ou pourvus de moyens moins étendus qu'à l'ordinaire, peuvent avoir ce resultat de diminuer la somme de ressources offerte aux producteurs, dans un moment où il faut tendre, au contraire, à en augmenter la masse. Il faut donc qu'un supplement de moyens financiers s'organise pour prevenir tout résultat de ce genre, et faire que le public soit assure de voir s'ouvrir devant lui pour ses valeurs commerciales, un debouché trois et quatre fois plus large au besoin que ceux qui pourraient se resserrer sous l'influence de craintes exagerées et intempestives.

Ce besoin sera satisfait par la création d'un comptoir spécial et temporaire ouvert aux negociants et aux industriels de Paris, tant que les circonstances en démontreront la nécessité. L'action de ce comptoir viendrait seconder fort utilement celle de la Banque de France et des grandes maisons d'escompte. Le capital jugé nécessaire pourrait être formé, partie en une avance faite par l'Etat, partie au moyen d'une souscription d'actions.

A cet élément de puissance, on pourrait ajouter l'imitation d'un fait qui s'est récemment accompli au Havre et dont l'exemple mérite l'attention de tous les hommes qui comprennent la valeur de l'esprit collectif et la force de la solidarite. Il y a quelques jours, la Banque commerciale du Havre venant de s'arrêter, 180 citoyens de cette ville n'ont pas hésité à garantir solidairement les engagements de cette Banque jusqu'à concurrence de 1 800 000 francs à raison de 10 000 francs par chaque souscripteur, et la Banque s'est immédiatement relevée. Nous serions heureux de voir cette idée large, simple et féconde, trouver des imitateurs qui, garantissant par leur seule caution et sans émission d'espèces, les engagements du nouveau comptoir jusqu'à concurrence d'un certain chiffre, lui assureraient un grand développement de force matérielle et morale.

Le comptoir puiserait encore un autre élément de puissance dans ce fait, que les espèces sont très abondantes sur un grand nombre de places, et qu'il serait aisé, au moyen d'une gestion intelligente, de faire servir cet excedant de ressources à fortifier la situation de la place de Paris. Le numéraire est très abondant et l'escompte est très bon à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Francfort, à Hambourg, sans parler de Londres, qui possède maintenant de très fortes sommes, et où l'escompte s'offrait récemment à 3 0/0 sur les premières signatures, mais que peut-être cet état de choses changera sous l'influence des évenements.

Quoiqu'il en soit et quelque combinaison que l'on adopte, l'établissement du comptoir en question est une chose facile, urgente et d'utilité publique, qui d'ailleurs n'engage en rien ni l'avenir, ni les doctrines, quant à la solution génerale de la question du crédit. Nous desirons vivement que le Gouvernement provisoire se hâte d'en decider l'etablissement, et d'ajouter encore un titre à ceux qui lui assurent déjà la reconnaissance du pays.

Secours au Travail, au Commerce et à l'Industrie.

A MM. les Ministres du Commerce et des Finances.

Citoyens,

Il importe au plus haut degré, pour résoudre les difficultés matérielles de la situation, de retablir promptement le cours du travail et des affaires.

Le Gouvernement offre un *minimum* temporaire aux travailleurs sans ouvrage ; il vaudrait mieux pouvoir leur offrir une rétribution pour des travaux réguliers.

Beaucoup d'entreprises commencées sont arrêtées parce que le credit est momentanément suspendu.

Que le Gouvernement commandite, en proportion du nombre d'ouvriers qu'elles occuperont, les entreprises commencées dans des conditions sérieuses, telles que les constructions, etc., etc., en prenant hypothèque sur ces entreprises. C'est une avance à faire au travail, au lieu d'une sorte d'aumône nationale aux travailleurs.

En agissant ainsi, le Gouvernement *prête* au lieu de *donner*, et il rétablit, comme par enchantement, le cours en partie suspendu des affaires.

Autre observation. La prorogation de dix jours accordée pour les effets de commerce, du 22 février au 15 mars, est tout à fait insuffisante. Au 25 toutes les obligations devraient être intégralement payees, comme si l'on n'avait pas remué un pavé dans Paris ; — cela serait impossible pour un grand nombre de maisons, bien que très bonnes, notamment pour les manufacturiers et les maisons de commerce le plus directement en rapport avec la fabrique, enfin pour tous les établissements qui ont à soutenir un grand nombre d'ouvriers.

Les évènements de 1830 se sont accomplis à la fin de juillet, alors que toutes les récoltes étaient faites, que la consommation du printemps etait achevée, que tout ce qui produit des ressources etait realisé.

Les évènements de février se sont produits au moment où le fabricant, l'industriel, le marchand sont le plus chargés ; alors qu'ils sont encombrés de marchandises qui attendent l'écoulement et avec le produit desquelles ils comptaient faire face aux obligations contractées pendant l'hiver.

L'échéance des billets, prorogée de dix jours, du 5 au 15 mars, doit donc l'être au moins jusqu'au 31 mai. Il faut donner à la *consommation* le temps de faire rentrer par la vente le numéraire dans les maisons de détail et de reconstituer ainsi le fonds de roulement de ces maisons et par suite des maisons intermédiaires.

L'intérêt doit courir à 6 0/0 pendant la prorogation, pour que les maisons de banque qui peuvent payer ne spéculent pas sur le retard facultatif.

Le nom des maisons qui déclareront ne pas vouloir profiter de la suspension facultative de leurs paiements pourrait être inscrit au *Moniteur*. Cette disposition engagerait les maisons qui ont des ressources libres à renoncer, en faveur du benefice de cette publicité, à celui de la suspension facultative.

Dialogue sur le travail.

— Organiser le travail ! organiser le travail ! qu'entendez-vous par là ? Des ouvriers peuvent croire qu'il s'agit de travailler à ses heures et de chômer longtemps ? Et dès lors que devient l'industrie ?...

— Ne croyez donc pas que le peuple ait de telles idées. Ce qui distingue l'ouvrier, le véritable ouvrier, c'est l'énergie et la force. Le peuple sait bien qu'il est l'Atlas qui porte le monde. Il ne répudie pas son œuvre âpre et glorieuse.

— Mais alors, que veut l'ouvrier ?

— Il veut d'abord le droit au travail. Il ne veut pas que le progrès de l'industrie, que l'invention des machines le jettent sur le pavé.

— Faut-il détruire les machines ?

— Non pas ; mais il faut que l'Etat organise des ateliers de travail agricole et industriel, pour occuper tous les hommes qui demandent à vivre en travaillant.

— Les ateliers de l'Etat ne résoudront pas les questions de concurrence, ne mettront pas fin à la bataille des intérêts.

— C'est vrai. Aussi n'est-ce qu'un remède provisoire.

— Quel est le remède définitif ?

— L'organisation du travail dans la commune par l'association libre, volontaire.

— Et les moyens de réaliser cette association ?

— Vous les trouverez dans les livres de l'Ecole sociétaire.

— Dans les livres ! dans des livres ! Il faut du temps pour les étudier.

— Eh ! mon Dieu ! le Peuple vous donnera le temps d'étudier. Ce qu'il veut, c'est que la question soit mise à l'ordre du jour pour toutes les intelligences, c'est que la volonté de la résoudre soit positive, active, ardente. Ce qu'il veut, c'est que tout le monde s'y mette de cœur.

— Mais quand nous aurons organisé le travail de manière à éviter les désordres actuels de l'industrie, quand le peuple aura du travail assuré, cela suffira-t-il ? Si la société est pauvre, si le travail est mal rétribué, si le travail est grossier, pénible, le Peuple souffrira encore...

— Allons ! vous êtes un bon citoyen, vous posez vous-même les questions en homme de cœur. Nous nous entendrons, je le vois bien, et nous travaillerons ensemble avec ardeur à faire disparaître toutes les souffrances du Peuple.

— Comment allons-nous faire ?

— Le Peuple souffre parce qu'il est privé des biens de l'intelligence; il faut organiser largement l'éducation pour tous.

Le Peuple souffre parce que la société est pauvre et ne sait pas donner de l'aisance à tous ses membres; il faut accroître la production et la richesse par l'association des forces sur le champ du travail.

Le Peuple souffre parce que le travail est dur et grossier; il faut expérimenter tous les moyens qui peuvent rendre le travail moins rude, plus sain, plus doux, plus attrayant.

— Ce sont de grandes questions très délicates. Qui les résoudra ?

— Tout le monde, en cherchant bien. *Cherchez et vous trouverez*, a dit le Christ. Hâtons-nous d'étudier, de méditer, d'offrir nos solutions au Gouvernement.

— Mais le Gouvernement est absorbé par la politique. Aura-t-il le temps d'examiner tous les plans proposés ?

— Demandez donc, avec nous, la création d'un ministère chargé de l'unique fonction, d'étudier et de faire expérimenter tous les systèmes sérieux d'organisation du travail. Demandez le *Ministère du Progrès et de l'organisation du travail*, afin que les souffrances du Peuple diminuent promptement et disparaissent.

— Etes-vous bien sûr que le mal disparaîtra ?

— Jesus-Christ a dit : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît ; » et Fourier a enseigné comment on pouvait réaliser la justice de Dieu dans le champ du travail.

— Allons ! bon espoir ! je vais signer la pétition pour le *ministère du Progrès*, et je vais lire les livres de l'Ecole sociétaire sur l'organisation du travail.

— Que tout le monde ait bonne volonté, et nous verrons bientôt le règne de Dieu descendre sur la terre !

Suppression des péages.

La pétition suivante se signe dans les mairies et au bureau de la *Démocratie pacifique* :

AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Citoyens président et membres du Gouvernement,

Le Peuple, dans sa glorieuse victoire, a écrit sur tous les ponts : *plus de péage*, et a détruit les bureaux de perception.

C'est que le péage était un impôt injuste et odieux, en ce qu'il pesait presque exclusivement sur la population des quartiers pauvres et sur les travailleurs.

Il avait en outre le grave inconvénient de faire refluer la circulation sur le petit nombre de ponts à passage gratuit, de la multiplier au point de compromettre la sûreté publique au débouché de ces ponts et d'y nécessiter une surveillance permanente, insuffisante cependant à prevenir de nombreux accidents.

Les soussignés demandent en conséquence que la sentence du Peuple prononçant l'abolition du péage sur les ponts de Paris, soit sanctionnée par une prompte décision du Gouvernement.

La légalité du droit de percevoir encore le péage sur les ponts d'Austerlitz, de la Cité et des Arts, est l'objet d'un procès pendant devant les tribunaux. Il y a urgence de presser la solution de cette question.

Quant aux autres ponts à péage, les soussignés attendent de la sollicitude du Gouvernement qu'il s'occupera de traiter à l'amiable du rachat des concessions, au moyen d'annuités à inscrire aux budgets de l'Etat et de la ville de Paris, et à défaut de pouvoir conclure ce traité qu'il déclarera d'utilité publique, le rachat des concessions par voie d'expropriation.

Les soussignés ont confiance que le Gouvernement provisoire dont les hautes et sages mesures se multiplient avec une activité qui excite l'admiration et la reconnaissance, croira devoir s'occuper aussi d'urgence de celle sur laquelle ils viennent d'appeler son attention.

Ils lui offrent, avec respect, leurs sentiments les plus dévoués et les plus fraternels.

[illegible] compagnie d'artillerie ;

2° Les maîtres des cérémonies des pompes funèbres ;

3° La musique des six premières légions de la garde nationale, les tambours en tête ;

4° Une compagnie des premier et deuxième bataillons de chaque légion, composée de gardes nationaux habillés et non habillés, commandée par le colonel ; entre chaque légion une compagnie d'infanterie de l'armée ;

5° Les orphéonistes ;

6° Au milieu d'eux, le symbole de la République sur un char traîné par huit chevaux et entouré d'un ou de plusieurs représentants des ouvriers, de la garde nationale, de la presse, de l'armée, des Invalides, de l'Institut, des diverses écoles, etc., etc. ;

7° Le clergé de la Madeleine ;

8° Les corps des victimes précédés des ordonnateurs ;

9° Le Gouvernement provisoire et les ministres, précédés et suivis des faisceaux de la République ;

10° Les municipalités des arrondissements, conduites par la municipalité centrale ; en tête, les familles des victimes, hommes, femmes et enfants ;

11° Des ordonnateurs des pompes funèbres ;

12° Des députations d'ouvriers de tous les corps d'état, de la presse et de toutes les écoles. Ces députations auront des bannières garnies de crêpe ;

13° L'état major de la garde nationale, de la 1re division militaire et de la place ;

14° Une compagnie du 3e et 4e bataillon de chaque légion, composée de gardes nationaux habillés et non habillés commandée par le lieutenant-colonel ; entre chaque légion, une compagnie d'infanterie de l'armée ;

15° Un escadron de la garde nationale à cheval et un escadron de cavalerie de l'armée fermeront la marche ;

16° Les chœurs des divers théâtres de la République seront placés sur les degrés de l'église de la Madeleine ;

17° La garde nationale habillée et non habillée et l'armée formeront une haie mobile de la Madeleine à la colonne de Juillet.

— L'impôt du timbre sur les journaux et écrits périodiques sera suspendu dix jours avant la convocation des assemblées électorales, pour laisser aux élections la plus grande publicité possible.

— Les affaires d'administration courante qui, dans l'état actuel de la législation, ne pouvaient être réglées qu'au moyen d'ordonnances royales, seront valablement décidées par le ministère provisoire du département auquel ces affaires ressortissent.

Les affaires pour lesquelles l'avis du conseil d'Etat était exigé continueront à lui être soumises.

Ont été nommés :

Procureur-général près la cour d'appel d'Angers, M. Freslon, avocat.

Procureur général près la cour d'appel de Nancy, M. Poirel, premier avocat-général.

Procureur général près la cour d'appel de Limoges, M. Descoutures, conseiller à la même cour.

Commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Chinon (Indre-et-Loire), M. Foucqueteau, avocat, en remplacement de M. Dupin, appelé à d'autres fonctions.

La nomination de M. Donne aux fonctions d'inspecteur-général des Ecoles de médecine, faite contrairement à l'art. 90 du décret du 17 mars 1808, est annulée.

Le service d'inspection des Ecoles et Faculté de médecine se fera comme précédemment.

M. Ortolan, professeur à la Faculté de droit de Paris, est nommé conseiller ordinaire de l'Université, en remplacement de M. Donné.

M. Blanchet, docteur ès sciences, maître des conférences à l'Ecole normale supérieure, professeur de physique au lycée Corneille, officier de l'Université, est nommé inspecteur-général de l'ordre des sciences.

M. Pellat, professeur de pandectes à la Faculté de droit de Paris, chargé par intérim du décanat, est nommé doyen de cette Faculté.

Sur la proposition du directeur du personnel et des opérations maritimes, le ministre de la marine et des colonies a nommé, savoir :

1° Chef du bureau des officiers militaires, M. Buquet (Alphonse), sous-chef de bureau ;

2° Sous-chef de bureau chargé de la gestion du bureau des officiers civils, M. Poncet (Frédéric), employé rédacteur ;

3° Sous-chef de bureau adjoint, M. Cuny (Stanislas), commis principal de l'administration centrale, employé au bureau des mouvements et de la correspondance générale.

— Le ministre de la marine et des colonies a nommé au grade de chef adjoint M. Hennequin (Alfred), sous-chef de bureau, chef du cabinet du ministre.

Le Gouvernement provisoire a encore reçu les adhésions suivantes :

Généraux de division. — MM. Mornay, de Plaisance, Darriule, Maugin, Durrieu, de Bellonet, Berthois, Vaillant, Cavaignac, La Grange, Deponthon, de Bar, Borelli, Castellane, Barrois, de Villers, Ségur, Lalaing d'Audenarde, La Maisonfort, Ed. Colbert.

Généraux de brigade — MM. Parchappe, Foy, Montailleur, Noiset, Guidemain, Morvan, Boquet, Dartois, Picot du Roure, Massioni, Petit-d'Auterive, Greard, Schœrer, Monfort, Lechesne.

— Le Délégué de la République au Département de la Police a pris des mesures pour que le balayage, à la charge de la Ville et l'enlèvement des boues et immondices soient opérés avec toute la régularité possible.

Le prompt rétablissement de l'éclairage est aussi l'objet de son attention particulière.

D'un autre côté, les règlements qui concernent la sûreté et la liberté de la circulation, la salubrité et la propreté de la voie publique, doivent être remis en vigueur.

Le délégué de la République au département de la police ne saurait trop engager les habitants de Paris, dans l'intérêt de tous, à se conformer à ces règlements et à seconder, en ce qui les concerne, les efforts de l'Administration.

Mouvement de la Province.

TROYES, 29 février. — Six commissaires devant composer un comité républicain, sont arrivés avec des pouvoirs dont nous ne connaissons ni la nature ni l'étendue. Ils ont, dit-on, fait connaître leur intention de dissoudre la garde nationale, et l'annonce de cette mesure a donné lieu à des explications très-vives qui ont eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à deux heures.

Le soir, l'agitation était devenue plus grande, une foule immense

— Des clubs républicains s'organisent activement dans presque toutes les villes de province.

— Les villes de Lorient et de Pau ont envoyé des adresses au Gouvernement provisoire.

— Nous lisons dans l'*Avenir national* : « Une ère nouvelle a lui ; il s'agit de la liberté, de la gloire, de la fortune nationale. C'est là un de ces termes où un nouveau monde s'élève sur les ruines de l'ancien. Que les gens de bien, que tous ceux qui ont un cœur et un droit, que riches et pauvres rivalisent d'efforts, de dévouement, de générosité ! Que nous nous montrions les dignes héritiers de tant de lumières, de tant de découvertes; soyons les réalisateurs d'un ordre politique établi sur la reconnaissance des droits nationaux désormais dogme. »

Observateur des Pyrénées — Le Gouvernement démocratique a des devoirs immenses à remplir. Non-seulement il doit épurer la magistrature et toutes les administrations dans lesquelles l'ancien pouvoir avait puissamment infiltré la corruption ; non-seulement il doit faire régner l'ordre et la justice dans le pays ; non-seulement il doit travailler activement à développer, à perfectionner nos institutions, à nous doter de bonnes lois organiques ; mais encore, et surtout, il doit créer toutes les institutions de garanties devenues indispensables et organiser le travail, la production dans la commune, de manière à ce que tous puissent vivre et à ce que chacun soit rémunéré selon ses œuvres. Organiser le monde social d'après les principes puisés dans l'âme humaine et dans les lois de la nature, voilà donc la tâche immense et glorieuse que notre époque réclame et qui est échue au gouvernement démocratique que vient de conquérir une fois encore la nation française.

Nous en avons la confiance, ce gouvernement ne faillira ni à ses devoirs, ni aux grandes études que lui impose le problème des sociétés modernes. Il saura convier toutes les Ecoles socialistes, tous les penseurs, tous les savants pour dresser les plans de l'édifice à élever, édifice qui ne doit plus abriter seulement quelques classes privilégiées, mais les recevoir toutes dans son vaste sein en leur offrant paix, union, bonheur et sécurité.

Censeur de Lyon. — Nous apprenons avec une vive douleur que des hommes ou égarés ou soudoyés se sont portés hier au pénitencier de Saint Joseph, à Oullins, et ont dévasté cet établissement. Nous l'avons dit hier, la République prendra les mesures nécessaires pour assurer du travail à tous les ouvriers. Il ne reste donc aucun prétexte à ces actes de violence ; ils ne peuvent pas être tolérés, ils ne le seront pas.

Belgique.

La Belgique est sur le point de se transformer en République, d'accord avec le roi Léopold, qui acquiert en cette circonstance de nouveaux titres à la reconnaissance du peuple belge. Le mouvement deviendra irrésistible, quand nos voisins auront bien compris que la France ne veut pas de conquêtes.

On lit dans le *Libéral liégeois* :

Bruxelles, 28 février, 7 heures 1/2 du soir.

Une nouvelle de la plus haute importance se répand à l'instant :

« Un courrier extraordinaire serait arrivé au ministère des affaires étrangères, porteur de dépêches du Gouvernement provisoire, par lesquelles il reconnaît la neutralité et l'indépendance de la Belgique, et déclare vouloir les maintenir et les respecter. »

— Nous recevons de Bruxelles une lettre qui nous annonce que les ministres doivent se réunir aujourd'hui en conseil pour délibérer et arrêter la conduite à suivre à l'égard du gouvernement provisoire français.

A la chambre des représentants, séance du 1er mars, M. Castiau a jugé ainsi la Révolution de février :

Cette révolution, on ne peut trop le répéter, sera l'un des plus grands événements, le plus grand événement peut-être des temps modernes. Elle sera appelée inévitablement à faire le tour du monde.

Elle fera le tour du monde, non pas en attaquant les nationalités, en broyant sur son chemin les peuples qu'elle pourrait rencontrer, en promenant dans l'Europe les désordres de la guerre et de la conquête. Non, elle fera le tour du monde, mais par des moyens pacifiques, loyaux et justes ; elle fera le tour du monde par la propagande des idées et la puissance d'initiative que possède la France. Elle achèvera pacifiquement la conquête du monde en faisant répéter de peuple en peuple et d'écho en écho, en quelque sorte, ces mots de *liberté* et d'*égalité*, qui deviennent le dogme de la nouvelle politique.

Un Pressentiment italien — On nous écrit de Turin que le soir du 26 février on a vu sur le sommet des Alpes une aurore boréale d'une grande clarté.

Dès que la population s'en aperçut, elle se porta sur les *Ripari* pour mieux observer la lumière céleste qui brillait du côté de la terre de France.

L'imagination italienne était frappée de ce météore inattendu, et tout le monde s'attendait à recevoir de France quelque grande nouvelle.

Le lendemain 27, en effet, les braves habitants de Turin ont dû connaître la dépêche télégraphique qui annonçait que le feu sacré de la liberté embrâsait de nouveau la France.

Milan a été mis en état de siége, en raison de l'agitation extrême de la population.

Les princes à Londres.

On lit dans le *Globe* du 1er mars : « Le duc de Nemours n'habite plus Herford-House. S. A. R. et sa belle-sœur, la duchesse de Montpensier, ont quitté l'ambassade hier au soir ; elles occupent maintenant des appartements à la légation belge, Portland-Place. Hier, le comte de Jarnac, ministre de France sous l'ancien régime, a reçu, à quatre heures, des dépêches par courrier extraordinaire de M. de Lamartine. On informe le comte officiellement de la retraite de la dynastie d'Orléans, et de l'inauguration du gouvernement provisoire. A la réception de cette nouvelle, le duc de Nemours a résolu de quitter l'ambassade de France.

« On disait ce soir qu'il était arrivé à Londres une lettre annonçant l'arrivée de Louis-Philippe et d'autres membres de sa famille à Bruxelles ; mais M. Van de Weyer a eu la pénible mission d'annoncer aux illustres exilés que ses dépêches jusqu'à hier onze heures du soir ne renferment aucune nouvelle de la famille royale. »

L'ambassade de France a été littéralement assiégée par l'aristocratie : pendant l'après-midi on s'empressait de faire des visites de condoléance aux fugitifs royaux. Plus de 400 personnes sont venues, et entre elles les principaux membres du corps diplomatique. La du-

près de M. de Lamartine ; l'un d'eux, M. Edouard Dupont, a prononcé un discours dont voici les passages principaux :

La jeunesse française vient remercier en vous le Gouvernement provisoire de l'attitude si digne qu'il a prise dans la direction des affaires ; elle contemple avec orgueil ce vénérable Dupont (de l'Eure), couronné d'ans et d'une auréole de patriotisme ; elle s'honore de voir à la tête de la République les Arago, les Ledru-Rollin, tous ces hommes enfin aussi distingués dans les sciences et les lettres que par leur dévouement à la cause de la liberté !

Et vous, Monsieur, c'est avec bonheur qu'elle vous retrouve comme une étoile lumineuse au milieu de ce ciel un instant troublé. En suivant cette longue séance de l'Hôtel-de-Ville, il n'est pas un cœur qui n'ait palpité d'émotion, pas un front qui n'ait pâli d'enthousiasme, pas une bouche qui ne se soit ouverte avec un cri de sympathie pour Lamartine !

Lorsque ce nom parut d'abord sur la liste, quelques sceptiques s'écrièrent : C'est un poëte ! Vous leur avez bientôt prouvé toute l'injure de cette inquiétude ; vous leur avez fait voir que, pour être poëte, il fallait avoir une grande âme ; vous leur avez montré que la poésie c'est tout ce qu'il y a de grand, de généreux ! Vous l'avez personnifiée en vous, cette poésie, vous avez fait plus, vous l'avez révélée au monde telle qu'elle est vraiment, c'est-à-dire une force agissante !...

Merci à vous qui avez conservé le coq gaulois et les couleurs nationales ! Comme vous, nous voulons la République, grande, forte, pure surtout ; non pas mesquine et rabaissée aux intérêts de parti ! Nous voulons qu'à ses mamelles généreuses tous ses enfants s'abreuvent largement sans distinction de culte ni d'opinions... Et ici qu'il me soit permis de remercier le Peuple, nos frères les ouvriers de leur respect pour la religion ! En voyant les fronts héroïques des défenseurs de la liberté se courber devant le Dieu qui mourut pour elle, nous nous sommes écriés avec enthousiasme : « Qui ne serait fier et heureux de soutenir les droits d'un Peuple si jaloux d'honorer celui qui jette les fondements éternels du droit !

Respect donc, oui respect et honneur au Peuple sage, qui n'a perdu dans cette secousse électrique, ni le sentiment du respect, ni celui de l'honneur !

Monsieur, votre voix est puissante parce que sa force est dans l'admiration de tous ; et, vous le savez, l'admiration, c'est la sœur aînée de l'amour ! La jeunesse française est heureuse de vous offrir son cœur..... Restez toujours vous-même, comme nous n'en doutons pas, et l'Europe nous admirera, nous respectera. Que Dieu soutienne ce mâle courage, dont vous nous avez donné déjà de si telles preuves, et vous mériterez d'être appelé le génie bienfaisant de la patrie !

M. de Lamartine s'est approché avec émotion de M. E. Dupont.

Permettez, a-t-il dit, que je vous embrasse, et que j'embrasse en vous cette noble jeunesse !

Alors, M. de Lamartine a entretenu assez longuement la députation ; il a rendu hommage au sentiment religieux, base véritable de toute institution puissante.

Quant à cette épithète de poëte que mes ennemis peut-être ont lancée pour me nuire, je l'accepte Messieurs, a ajouté M. de Lamartine, et si la Providence voulait que quelques rayons de gloire vinssent illuminer les dernières années de ma vie, je serais encore heureux de me reconnaître coupable du crime de poésie !

Eh ! que faisons-nous donc, Messieurs, que fait aujourd'hui notre pays, si ce n'est la plus sublime de toutes les poésies ?

Remerciant ensuite la jeunesse de ses intelligents et glorieux services dans ces jours de réveil social, sa haute modestie a terminé cette brillante improvisation par ces mots :

Maintenant, Messieurs, les rôles des âges sont intervertis. Autrefois, c'était aux jeunes gens à s'incliner devant la vieillesse ; maintenant, c'est aux cheveux blancs à s'incliner devant vous !

Cédant à l'enthousiasme général, M. de Lamartine est ensuite descendu dans la cour de l'hôtel des affaires étrangères, y a dit quelques paroles affectueuses et est remonté au milieu des vivats.

La foule des étudiants, au comble de l'émotion, a formé des groupes animés qui bientôt se sont dispersés.

M. Rodrigues. — Nous lisons la note suivante dans le *Moniteur universel* :

M. Rodrigues avocat à la cour d'appel de Paris, nommé par M. le ministre de la justice substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de la Seine, vient d'écrire à M. le ministre une lettre par laquelle, tout en protestant de son entier dévouement à la République, il déclare ne pouvoir accepter ces fonctions.

Nous avions protesté contre la nomination de M. Rodrigues. Elle était de nature à froisser le sentiment général, cet avocat ayant été le défenseur et l'ami des journalistes qui ont le plus compromis le Gouvernement déchu. En refusant les fonctions qui lui étaient offertes, M. Rodrigues accomplit un acte de haute convenance.

Les officiers, sous-officiers et soldats au 69e régiment d'infanterie de ligne en garnison à Paris ont donné spontanément leur adhesion au Gouvernement de la République française.

— Un crieur vendait hier au soir sur les boulevarts un chant patriotique.

Tout-à-coup un gamin lui dit :

« Prenez garde ! voilà deux sergents de ville qui passent ! »

Le crieur prit ses jambes à son cou, sans réfléchir à la mystification, et comme poussé par la force de l'habitude.

L'anachronisme de cette peur égaya tous les passants.

(*Charivari*)

— Les membres de la Société républicaine et patriotique de l'*Atelier* sont priés de se réunir samedi matin, à neuf heures, au bureau de l'*Atelier*, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, 11, pour de là se rendre en corps aux funérailles des citoyens morts pour la République.

— Un jeune ouvrier ciseleur de dix-sept ans, était à la première barricade du Palais-Royal ; son frère est tué à ses côtés, son père est grièvement blessé ; rien ne l'émeut, il monte le premier au feu ; on le descend du palais à l'aide d'une corde avec une partie de la figure brûlée. Des gardes nationaux lui remettent 10 fr. ; il les donne à un citoyen qui, blessé à côté de lui, manquait de tout secours.

Samedi 4 mars,

UNE HEURE DU MATIN.

BANQUE RÉPUBLICAINE

POUR COMMANDITER L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Souscription Nationale.

Pour parer aux embarras de la situation, il faut de l'argent.

Avec de l'argent le crédit renaîtra, le travail et les affaires reprendront leurs cours.

Tous les intérêts sont solidaires. Une crise commerciale prolongée arrêterait le travail. Le travail arrêté, c'est un immense danger politique et social.

Qu'on ouvre une souscription nationale dans les mairies de toutes les communes.

Que les fonds de la souscription soient concentrés dans une banque républicaine hiérarchiquement administrée, gérée dans chaque localité par des commissions municipales, et destinée à commanditer l'industrie et le commerce.

Chacun apportera sa quote part à la souscription, les uns par amour du bien public, les autres par intérêt bien entendu.

Les noms des souscripteurs et les sommes souscrites seront affichés dans les communes, reproduits dans les journaux d'arrondissement et au *Moniteur*.

Il n'y a qu'un signal à donner pour que la souscription se couvre de signatures sur toute la surface du pays.

Qu'une seule commune donne ce signal de salut, et en huit jours la contagion de l'exemple aura gagné la France entière !

RÉDUCTION IMMÉDIATE

PROPORTIONNELLE ET PROGRESSIVE

De tous les traitements au-dessus de 10 000 fr.

Le Désintéressement à l'ordre du jour.

L'ordre ancien, fondé sur la fiction et sur le privilége, ne pouvait vivre que par la corruption et la vénalité. Voilà pourquoi le Peuple n'a eu qu'à pousser de l'épaule pour la faire choir, cette société vermoulue.

L'ordre nouveau, fondé sur la vérité et sur la reconnaissance des droits de tous, doit s'appuyer, pour vivre, sur la moralité politique et le désintéressement. Autre principe, autres mœurs, autre langage aussi. Le temps doit être passé du servilisme cupide et de l'apostasie éhontée.

Pour trancher de ton avec la monarchie, que la République commence donc par mettre à l'ordre du jour le désintéressement politique, comme fit la Convention. C'est par ce côté-là surtout que les fils doivent chercher à ressembler à leurs pères. Pour que tous les actes du gouvernement nouveau soient respectés, qu'il n'en confie l'exécution qu'à des mains pures. La France est encore sous le coup des révélations effrayantes qu'ont amenées les procès scandaleux des Pellaprat, des Teste. Sa défiance contre le personnel des anciennes administrations a été poussée à l'extrême. Elle a besoin qu'on la rassure par la pureté des nouveaux choix.

Plus de sinécures, et que, vu l'urgence des besoins de la République, le Gouvernement réduise au minimum le traitement de ses fonctionnaires *provisoires*. Cette réduction, qui pourra refroidir l'ardeur des acharnés à la curée, ne sera qu'un stimulant pour les hommes de cœur, qui s'empresseront d'autant plus d'apporter au Gouvernement le concours de leurs efforts et de leurs lumières, que le motif de leur empressement deviendra moins suspect. Il faut bien le reconnaître, en effet, MM. les concussionnaires et MM. les députés satisfaits ont déshonoré la fonction publique; et il est tout naturel que les honnêtes gens n'y veuillent plus toucher qu'après purification préalable.

Plus de sinécures, si l'on veut réhabiliter le délégué du pouvoir dans l'opinion publique, et cette réhabilitation presse. Elle s'élève en ce moment pour nous à la hauteur d'une question de salut public. Dans la manière dont le délégué du pouvoir remplira sa mission demain est tout l'avenir de la Révolution.

Que le Gouvernement provisoire, encore une fois, s'habitue à ne pas compter sur les dévouements soldés; un exemple tout récent était là pour dire que les dévouements soldés ne préviennent pas les renversements de dynastie. Mais qu'il adresse un courageux appel à tous les gens de cœur disposés à se rallier autour du drapeau de la jeune République, et, comme garantie de ce dévouement sincère, qu'il exige de ceux qu'il choisit l'acceptation du minimum de traitement.

Afin qu'il ne soit pas dit, à notre honte, que les citoyens de la classe éclairée se soient laissé vaincre en toutes choses, en bon sens, en bravoure et en générosité par ce peuple de travailleurs, qui, le lendemain de sa victoire, vient offrir à la République *trois mois de misère de plus!*

Le réveil du patriotisme est en même temps le réveil de la probité. Chacun sent en soi le sens moral plus énergique et plus vivant et moins chancelant. Ce n'est plus aujourd'hui que l'on tournerait en plaisanteries les vices les plus dégradants de l'âme humaine: l'ingratitude, l'égoïsme et la déloyauté. Tous tant que nous sommes, nous avons monté d'un degré dans notre propre estime; et le misérable souillé de turpitudes est peut-être moins éloigné de rougir de son avilissement que l'honnête homme d'hier ne l'était d'être honteux de sa pureté qui le rendait presque ridicule dans le milieu moral que nous habitions.

Les Chemins de fer à l'Etat.

Lors de la discussion des lois de chemin de fer, nous avons sans cesse demandé le maintien de ces chemins entre les mains de l'Etat.

Aujourd'hui nous demandons et nous continuerons à demander avec la même persévérance leur retour à l'Etat.

Mais ces chemins sont actuellement possédés par des actionnaires.

Avons-nous entendu qu'on leur enlèverait leur propriété sans indemnité?

Pas un seul instant.

Nous apprenons cependant que nos articles à ce sujet ont éveillé des craintes parmi les porteurs d'actions.

Ces craintes sont mal fondées.

Respect à la propriété! Telle est notre devise, — et nous avons porté ce respect si loin, que, dans la question de l'esclavage, nous avons toujours réclamé une indemnité pour les propriétaires d'esclaves, quoique cette propriété de l'homme sur l'homme fût la plus impie, la plus inique de toutes les propriétés.

Ce simple rapprochement doit suffire pour rassurer ceux des porteurs d'actions de chemins de fer qui ne connaissent pas nos principes.

Une grande transformation sociale se prépare, mais ce ne sera point par la spoliation qu'elle s'opérera.

Plus de Duels!

M. Emile de Girardin adressait hier un vœu solennel au Gouvernement provisoire sur la tombe d'Armand Carrel. Il demandait la proscription du duel au nom de l'écrivain illustre mort victime d'un combat fatal.

Toute la France lui a répondu, par la voix de M. Marrast, que ce vœu devait être exaucé.

Oui, certes, la proscription du duel est un des premiers devoirs du Gouvernement qui a pris la Fraternité pour devise et pour base.

Le duel est un vestige de la barbarie: les progrès accomplis dans l'humanité veulent qu'on l'efface.

Le duel a pour principe un préjugé: la mission de la République française est de le détruire. Le sang ne lave pas l'honneur souillé; il reste encore une tache à l'insulté lorsqu'il l'a répandu, celle d'homicide.

La sagesse de l'Assemblée nationale décidera, par une loi, quelle sera la nature des réparations, et comment elles devront être obtenues. Elle devra, ainsi que nous l'avons souvent conseillé dans la *Démocratie pacifique*, instituer un jury d'honneur qui prononcera sur la gravité des offences.

Du reste, l'opinion publique fera prompte justice d'un usage anti-social. Mieux encore que la légalité, le sentiment profond de fraternité qui rallie aujourd'hui toutes les classes, toutes les opinions, tous les hommes, ce sentiment qui réunissait hier sur la tombe d'Armand Carrel MM. Emile de Girardin et Marrast triomphera d'une coutume sanglante. Demain sans doute le Gouvernement provisoire proscrira le duel; la réconciliation universelle accomplie par l'avènement de la République l'a déjà condamné sans retour.

Unité du système monétaire dans le midi de l'Europe.

L'invasion de l'Europe par la monnaie française a suivi un progrès analogue à celui de la marche de nos idées. L'unité monétaire qui nous lie déjà à la Belgique et à la Sardaigne s'étendra bientôt à toute l'Italie, ainsi qu'à l'Espagne et au Portugal. Le ministre des finances, Manuel Beltram de Lis, vient de présenter aux cortès un projet de loi tendant à remplacer par le système monétaire français l'ancien système espagnol, que la force des choses même a presque fait tomber en désuétude. En effet, la monnaie espagnole, jadis si renommée, a beaucoup perdu de sa réputation. Les anciennes pièces de bon aloi ont disparu pour faire place à une monnaie usée et falsifiée qui n'a pu soutenir la concurrence avec la monnaie étrangère, c'est-à-dire avec celle de France, dont l'usage est presque général dans la Péninsule. La susceptibilité nationale, si délicate chez nos voisins, s'est trouvée choquée à la vue de l'effigie des souverains empreinte sur les pièces françaises, et, chose curieuse, c'est par aversion pour cet emblème antinational qu'on se décidera en Espagne à adopter le système monétaire français. Seulement on nationalisera ce système, en donnant aux pièces nouvelles des noms et une effigie espagnols. Ainsi, au franc de France on substituerait la *couronne* d'Espagne (*corona*), d'égal poids et de même aloi, divisée pareillement en 100 centimes; l'écu (*escudo*) remplacerait le napoléon de 5 francs; la demi-couronne (*media-corona*), la pièce d'un demi-franc. Il n'y aurait qu'une monnaie d'or, le souverain (*soberano*), de 25 francs.

L'adhésion de l'Espagne et de l'Italie au système métrique inauguré par la France réaliserait l'unité monétaire dans le midi de l'Europe, unité dont la réalisation serait inévitablement suivie de l'union douanière et de la création d'un congrès commun à tous les peuples de l'Europe occidentale. L'union européenne, on le voit, ne sera bientôt plus une utopie, et les Etats-Unis, nos aînés en liberté, auront un jour leur pendant de ce côté-ci de l'Océan.

Or, il est bon que le public sache que les articles engagés depuis le 1er février jusqu'au 23 s'élèvent à plus de 400 000 et peuvent valoir, en moyenne, 7 à 800 000 fr.

Quelque diligence que l'on fasse, il est impossible d'en délivrer plus de 4 000 par jour; si donc on faisait ce que désirent ceux qui se plaignent, cent mille personnes pourraient se présenter à la fois au Mont-de-Piété pour retirer leurs effets: on ne pourrait en satisfaire que 4 000; les autres seraient exposées à retourner chez elles, après avoir perdu leur journée, et sans avoir pu arriver à temps au bureau de dégagement.

On voit d'ailleurs quelle perturbation une foule aussi considérable, quoique inoffensive, pourrait jeter dans un quartier populeux, commerçant et traversé par des rues fort étroites.

Le service de l'administration pourrait en souffrir. Lundi et mardi derniers, 28 et 29 février, avant que la mesure eût été prise, une immense quantité de personnes est venue remplir les cours du Mont-de-Piété, former, dans les rues des Blancs-Manteaux et de Paradis, une queue qui les a interceptées pendant plus de cinq heures.

Aussi, malgré le concours actif et le zèle intelligent de cinquante-deux gardes nationaux que MM. les maires et adjoints du 7e arrondissement, MM. le colonel et lieutenant-colonel de la 7e légion, avaient mis à la disposition de l'administration, il a fallu lutter aux portes intérieures et extérieures pour éviter que la foule ne précipitât dans le bureau d'engagement et n'y portât involontairement le trouble.

On a été obligé de demander un renfort de vingt hommes qui sont arrivés à temps au secours de leurs camarades, et l'ordre a pu être rétabli.

Hier et aujourd'hui, grâce à la mesure d'ordre prise, la distribution s'est faite régulièrement, personne n'a perdu son temps, et chacun s'est retiré avec l'objet engagé.

En adoptant cette mesure, l'administration a pensé que, loin d'entraver l'exécution du décret du 25 février, elle la rendrait plus facile et moins onéreuse au public, dont elle ménage le temps si précieux; elle a pensé qu'elle secondait ainsi les vues bienfaisantes du Gouvernement provisoire.

GARDE NATIONALE. — *Ordre du jour du 4 mars 1848.*

La garde nationale est convoquée pour aujourd'hui samedi 4 mars, à 11 heures du matin, place de la Madeleine, pour rendre les derniers hommages aux Héros qui ont succombé dans les journées des 23 et 24 février. C'est une fête de deuil après une fête de victoire.

Honneur et respect aux mânes de tous ces citoyens, nos frères, qui ont payé de leur sang le triomphe de la République. Ils ont combattu, la poitrine découverte, et ils sont morts comme savent mourir les hommes qui se battent pour les principes éternels de la démocratie.

Honneur à ce cortége de cadavres frappés au cœur par les balles de la tyrannie. Ils avaient rêvé le beau soleil de la République; ils se sont endormis dans l'immortalité.

Que la garde nationale, que tout le Peuple armé viennent accompagner jusqu'à leur tombe les corps inanimés de nos frères, qui vont reposer à côté des cendres sacrées des victimes de Juillet.

La colonne de la Bastille est le drapeau de la liberté du monde; c'est là qu'aura lieu la cérémonie funèbre.

Je n'ai pas besoin de parler d'ordre et de recueillement; le Peuple connaît ses devoirs, il n'y manquera jamais.

— Les citoyens qui désirent faire partie de l'artillerie de la garde nationale sont invités à se faire inscrire à l'état-major-général, place du Carrousel, au bureau de l'artillerie.

— Le ministre des finances vient de décider qu'à partir de demain 4 mars courant, et jusqu'à nouvel ordre, l'intérêt des bons du Trésor sera fixé, savoir:

A 4 1/2 pour cent par an pour les bons de 3 à 5 mois d'échéance;
A 5 pour cent par an, pour les bons de 6 mois à un an.

— Par un arrêté du ministre provisoire des finances, en date du 3 mars 1848, M. H. Guillemot a été nommé secrétaire-général des finances, en remplacement de M. Saint-Julle de Colmont; et M. Saint-Julle de Colmont a été nommé directeur-général des forêts, en remplacement de M. Legrand.

Des arrêtés du ministre provisoire des finances, en date du 1er mars 1848, ont chargé par intérim M. Lebeschu, administrateur des tabacs, de la direction générale des tabacs, en remplacement de M. Simon.

M. Delesta, administrateur des contributions directes, de la direction générale des contributions directes, en remplacement de M. Laurence.

M. Tournus, agent judiciaire du Trésor, sous-directeur du contentieux, de la direction du contentieux des finances, en remplacement de M. Dessauret.

Par un arrêté du ministre provisoire des finances, en date du 3 mars courant, M. Pelouze, membre de l'Académie des sciences, inspecteur-vérificateur des essais, est nommé président de la commission des monnaies, en remplacement de M. Perall.

— Le citoyen ministre de l'intérieur reçoit fréquemment des lettres anonymes contenant des dénonciations. Il croit devoir informer le public que toute lettre qui ne contient pas le nom et l'adresse de son auteur est immédiatement anéantie.

— Des journaux annonçaient ce matin l'arrestation de cinq des incendiaires du pont de Bezons, et ajoutaient qu'ils avaient été fusillés à Poissy.

Ces arrestations, qui n'ont pas eu ce résultat, ainsi que d'autres plus nombreuses faites à Meulan, aux Mureaux et à Pont-de-l'Arche, ont été opérées par une colonne de volontaires et d'élèves des écoles, qu'avaient levée et dirigée les citoyens Dussard et Félix Avril, délégués à cet effet par le Gouvernement provisoire.

Une partie de cette colonne est rentrée cette nuit à Paris après avoir laissé de nombreux postes entre Paris et Rouen.

CAUSSIDIÈRE.

— Il n'est pas vrai que M. Etex ait exécuté le char de la Révolution. L'auteur du GROUPE DE CAÏN en a pris seulement la direction. Il a confié la partie sculpturale à M. Pascal, sculpteur, et les autres détails à M. Victor Baltard, architecte de la ville, décoré de Juillet.

— D'après des renseignements certains qui nous arrivent, nous pouvons signaler les citoyens Dassalty et Thierry, comme ayant le plus contribué à sauver l'argenterie des Tuileries. Eux-mêmes se plaisent à reconnaître le concours que leur ont prêté les citoyens Delamare, Roy et Noël, et les argentiers du château, Machard, Marie, Trémis et Lemaire.

— Hier, une députation nombreuse de décorés de juillet s'est présentée à l'Hôtel-de-Ville. Un des délégués a présenté l'adhésion des décorés de juillet à la Révolution de 1848 dans un discours [illegible].

MM. Garnier-Pagès et Pagnerre ont répondu en termes [illegible] ques au nom du Gouvernement provisoire.

« Les président et vice-président de la COMMISSION DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS font savoir :

» La durée du travail effectif, dans Paris et la banlieue est fixée à 10 heures pour toutes les professions. »

— Une députation de la Société démocratique polonaise s'est présentée pour faire acte d'adhésion au Gouvernement provisoire, en réclamant son appui dans les efforts qu'elle tente pour la reconstitution de la Pologne.

M. Armand Marrast, membre du Gouvernement provisoire, qui a reçu cette députation, lui a répondu en l'assurant que toutes les sympathies du Gouvernement provisoire sont acquises à la cause polonaise et en exprimant l'espoir que la Pologne reprendra un jour son rang parmi les nationalités européennes, et que cette démocratie, devenue un motif de sécurité pour l'Europe entière, une barrière infranchissable pour la barbarie, rendra à la civilisation moderne des services pareils à ceux qu'elle lui a déjà rendue dans l'histoire.

Effet produit par notre Révolution en Suisse.

Un des membres de la Diète helvétique nous écrit à la date de Berne, dimanche 27 février 1848 :

Monsieur,

Des lettres particulières de Besançon nous apportent la grande nouvelle que la République française avait été proclamée jeudi soir à Paris. Il me serait difficile de vous faire un tableau des différentes impressions que cette nouvelle a produit ici, qu'il me suffise de vous dire que les aristocrates et les attachés à la diplomatie se promènent beaucoup sous les Arcades, font de longues mines et déguisent mal leur dépit, tandis que la population est comblée de joie, qu'elle démontre en ce moment par des détonations d'artillerie. Depuis plusieurs heures, on tire avec des canons placés sur la hauteur du café Dumont. Cette joie à peu près générale n'est troublée chez les uns que par la pensée que ce sera peut-être le signal d'une guerre générale, d'une guerre de principes, qui pourrait nous conduire bien loin et en résultat ne nous mènerait peut-être pas au but qu'on désire atteindre. Enfin, ce dont on est sûr, c'est que la Suisse et la France ne se feront pas la guerre, et, dans une guerre de principes, je n'ai pas besoin de vous dire de quel côté serait la Suisse ; mais elle préférera l'éviter. Nous attendons avec impatience des détails, car la poste de Paris n'est pas arrivée hier au soir.

Lundi matin. — La poste de Paris est enfin arrivée ce matin à trois heures. Elle ne nous apporte que les détails des événements qui se sont passés jusqu'au 23 ; mais, par Bâle, nous apprenons que Louis-Philippe est chassé et la République proclamée. C'est donc bien vrai, ce qu'on ne pouvait presque pas croire et qu'on fêtait sans en être sûr. Hier, il y avait grande réunion à l'hôtel de l'Ours, qui était entièrement illuminé. On ne travaille pas ; il y a un grand mouvement dans les rues, c'est comme un jour de fête.

L'opposition de la chambre a donc été surpassée ; elle le méritait, car elle n'était pas à la hauteur de sa mission ; elle ne connaissait pas mieux que Guizot les vrais besoins du Peuple. La République demande des hommes dévoués des sacrifices, des hommes qui veulent le bien pour le bien, des hommes justes, d'un caractère moral et de mœurs pures ; si elle n'en trouve pas, la République est impossible.

Nous ne doutons pas de l'adhésion des départements de la France ; la République de 1848 ne trouvera pas de Vendée.

Nous ne savons ce que diront Metternich, Nicolas et Guillaume ; mais que diront les princes d'Italie tout fraîchement constitutionnels? Que feront l'Espagne et la Belgique? Que dira Palmerston? — « Que c'est aller trop loin? »

La France trouvera des imitateurs, peut être plus qu'elle n'y songe. Si seulement j'osais donner quelques conseils aux hommes maintenant placés pour assurer le sort des Français, je leur dirais de revenir du système de centralisation poussé à l'extrême en France, surtout dans les affaires communales.

Si on veut de bons républicains, il faut que chaque village soit une école pour le républicanisme, et, à cet effet, il est nécessaire que les communes en France jouissent d'une plus grande indépendance que celle qu'elles possèdent aujourd'hui. Enfin je conseillerais au gouvernement républicain de ne jamais faire la guerre que pour sa défense, de ne pas penser à faire des conquêtes, car ce serait le retour à un despotisme militaire, ce serait tuer la République en portant le malheur dans les autres pays. L'histoire le prouve partout.

Lundi soir. — Je n'ose achever ma lettre : le bruit court qu'une réaction a lieu, que Louis-Philippe retourne avec de nouveaux renforts de troupes sur Paris, et qu'on s'y bat encore.

Mardi, 29 février. — Dieu soit loué ! toutes les bonnes nouvelles se confirment. C'est le jour de marché ; nos paysans sont arrivés en masse à la ville pour savoir ce qu'il y a de vrai dans toutes ces nouvelles, et, partout, il y aura fêtes et réjouissance en l'honneur des grands événements. On tirera ce soir 101 coups de canon avec des pièces du calibre de 12.

— La plus grande agitation règne en ce moment dans la principauté de Neuchâtel. Il y a à peine quinze jours que M. Faverger, chancelier de Neuchâtel, donnait une grande soirée en faveur de M. de Bois-le-Comte, et le jour même où la République a été proclamée à Paris, le gouvernement de Neuchâtel donnait un dîner de 200 couverts à ce diplomate ; on parla beaucoup de la chute très prochaine du gouvernement radical de Berne, et aujourd'hui les Neuchâtelois demandent leur séparation de la Prusse. Comme le roi de Prusse a déclaré il y a quatre mois, que sa principauté était neutre et inviolable, la Suisse respectera, je pense, cette neutralité, et elle verra cette fois comment le roi de Prusse se tirera d'affaire. Il faut avouer que les grandes puissances ont fait beau jeu à la Suisse, surtout la Russie avec sa suspension de neutralité suisse. La Suisse sait maintenant à quoi s'en tenir. Cependant on dit que le Directoire fédéral a envoyé à tous les cantons une circulaire dans laquelle il les invite à empêcher que les habitants et les réfugiés politiques ne fassent rien qui soit en contradiction avec la neutralité suisse. Les troupes fédérales ont entièrement évacué les sept cantons.

Révolution dans le canton de Neuchâtel. — Une autre lettre des Brenets, 29 février, contient les importantes nouvelles que voici :

Un mouvement républicain s'opère aujourd'hui dans le canton de Neuchâtel. Le Locle, La Chaux de Fonds et d'autres localités ont proclamé la République. Les nouvelles autorités du Locle publient à l'instant ce manifeste :

Habitants du Locle,

Une révolution pacifique vient de s'accomplir dans nos montagnes. Les pouvoirs civil et militaire sont remis entre nos mains.

… la population lausannoise témoigna aussi sa sympathie pour la victoire du Peuple français et le triomphe de la République, par une procession nombreuse dans les rues de Lausanne.

Une Commission vient de se constituer pour appeler à la défense de la République tous les patriotes éprouvés. Voici son manifeste :

Une vigilance incessante, un patriotisme éclairé, un dévouement énergique, tels sont les sentiments qui animent le gouvernement provisoire, tels sont ceux que la République réclame. Que tous les bons citoyens lui viennent donc en aide !

Les souvenirs de la curée de 1830 ont réveillé des appétits qu'il est urgent de modérer. Déjà les *habiles* ont, à force d'obsessions ou de ruses, obtenu quelques nominations peu méritées ; nous voulons éclairer le Gouvernement dont ils ont surpris la religion.

Pour retenir le Gouvernement provisoire sur une pente aussi glissante, un grand nombre de citoyens éprouvés ont nommé une commission chargée de réclamer le concours des patriotes. Les citoyens dévoués sentiront le besoin de s'unir plus étroitement que jamais, car de leur unité dépend le salut de la République.

Les hommes avides surgissent invariablement le lendemain d'une victoire ; il faut que le Gouvernement sauve la France, en rendant impossible à jamais une nouvelle tyrannie.

Le citoyen Sobrier, propriétaire, 23, rue Blanche, chez lequel se réunira la commission, a été désigné pour recevoir les adhésions.

La commission se compose des citoyens :

BIANCHI, négociant, rue de Provence, 5. — BERGERON, homme de lettres. — BARBÈS idem. — CAHAIGNE, idem. — DELAHODDE, idem. — LOUCHET, négociant. — LUCHET, homme de lettres. — GANNEAU, artiste. — PILHÈS, négociant. — Félix PYAT, homme de lettres. — LECHALLIER, courtier d'assurances. — SOBRIER, propriétaire. — THORÉ, homme de lettres. — PECQUEUR, idem. — MARTIN, idem. — DEFLOTTE, lieutenant de vaisseau. — RAISAN, propriétaire. — HUILLERY correcteur d'imprimerie. — VAULABELLE, homme de lettres. — BOIVIN, négociant. — A. LEROUX, homme de lettres. — Edouard SEGUIN idem

29 février 1848.

Nous recevons de M. le prince de la Moskowa la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

S'il était naturel que les journaux s'empressassent d'informer le pays que les Etats-Unis d'Amérique et d'Angleterre avaient reconnu la République française, l'annonce de l'adhésion au nouveau Gouvernement de tel ou tel individu isolé pouvait paraître au public d'un médiocre intérêt.

C'est pourquoi j'ai été surpris, je dirais même un peu affecté pour la dignité du Gouvernement provisoire, qu'on ait cru devoir publier les hommages qui lui ont été rendus depuis quelques jours, et, il faut le dire, par beaucoup d'hommes du lendemain.

J'ai obéi, moi homme de la veille, au sentiment que je viens d'exprimer, en m'abstenant de témoigner officiellement de ma sympathie pour le succès de la cause populaire, auquel j'ai applaudi de toute mon âme.

Et on comprendra combien j'ai dû en être satisfait, puisque les espérances du fils se mêlaient dans mon cœur aux joies du citoyen.

Cependant, il ne m'est plus permis de garder le silence, et puisqu'on enregistre les assurances des dévouements les plus inattendus, je réclame une place à mon tour pour offrir le témoignage du mien, qui, j'en suis certain, n'étonnera personne.

Les dynasties ont vécu ; l'ère des constitutions véritablement démocratiques commence ; tout bon Français se doit sans restriction à la République.

Agréez, etc. LA MOSKOWA.

Paris, le 2 mars 1848.

On nous écrit de Saint-Etienne, 1er mars :

A l'instant, on nous annonce que l'ordre vient d'être troublé tout près de Saint-Etienne. Les ouvriers charbonniers sont en pleine révolte ; le sang coule. Rive-de-Gier se soulève également. Je ne sais ce qu'il adviendra de tout cela.

Que le Gouvernement provisoire organise de suite et partout, si cela est possible, une armée de travailleurs, afin d'éviter tout chômage. Le travail assuré maintiendra seul l'ordre et la paix.

Réunion générale des Artistes.

Samedi, 4 mars, à midi précis, tous les artistes se réuniront à l'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS. Des salles seront préparées pour recevoir :

1° Les peintres, sculpteurs, graveurs, lithographes et dessinateurs ;
2° Les architectes ;
3° Les musiciens, compositeurs, exécutants, etc. ;
4° Les hommes de lettres, auteurs dramatiques, journalistes, etc. ;
5° Les artistes dramatiques.

Chaque assemblée spéciale nommera ses représentants dans la proportion de UN par CINQUANTE membres présents.

Nouvelles de la famille royale. — Parmi les journaux de Londres du 2 mars, les uns disent que Louis-Philippe est resté à Eu, trop malade pour s'embarquer, les autres prétendent qu'il serait passé en Hollande.

Mme Guizot, mère de l'ex-ministre, est arrivée à Folkestone avec les deux enfants de M. Guizot.

Le duc de Montpensier, la duchesse de Nemours et ses enfants ont débarqué à Folkestone.

On ne sait non plus rien de positif quant à la duchesse d'Orléans et à ses deux fils. Selon certains récits, elle serait partie pour le Mecklembourg ; d'après d'autres rumeurs, elle aurait débarqué à Jersey, ainsi que M. Guizot.

On pense qu'une fois Louis-Philippe et l'ex-reine Amélie arrivés en Angleterre, l'ex-famille de France ira habiter le château de Claremont, qui appartient au roi des Belges.

— On lit dans l'*Herald* : « Nous sommes autorisés à annoncer que c'est la duchesse de Nemours qui a débarqué à Jersey avec ses deux enfants, et non la duchesse d'Orléans. Il est certain aussi que M. Guizot n'était pas avec les fugitifs. »

— Ce soir, à 7 heures, deux voitures de deuil renfermant 13 corps de gardes municipaux se dirigeaient vers le Père-Lachaise, escortées par une vingtaine de citoyens armés.

On lisait sur la voiture : *République française. Respect aux morts !*

— Les démocrates allemands, convoqués en première réunion le 2 mars, au café de Mulhouse, se réuniront le lundi 6 mars, à sept heures du soir, salle Valentino, rue Saint Honoré, n° 359, pour se concerter sur une adresse devant exprimer toute la sympathie de l'Allemagne démocratique pour la conduite héroïque du Peuple français et son adhésion aux principes de la dernière Révolution.

— M. Demarçay, fils du général Demarçay et frère cadet de l'ancien député, s'élançait, le 24 février, avec plusieurs autres citoyens pour s'emparer du poste situé à l'extrémité de la place du Palais-Royal, lorsqu'il fut renversé par une balle qui l'atteignit, par devant, à l'épaule. M. Demarçay a été transporté tout de suite à l'ambulance établie par le docteur Cloquet, rue Grange Batelière, et ensuite chez son frère. Il est menacé de garder dans l'épaule la balle qui l'a atteint ; mais il se console de ce malheur par la pensée d'avoir rempli son devoir.

— Le ministre provisoire de la marine vient de décider que plusieurs des noms que portaient les bâtiments de la flotte seraient changés. Ainsi le vaisseau la *Couronne*, qui est à Toulon, s'appellera désormais la *Barricade* ; la frégate la *Duchesse-d'Orléans*, en construction à Lorient, se nommera la *Victoire* ; la frégate la *Charte*, du port de Brest, devient la *Constitution* ; le vapeur la *Reine-Amélie*, le *Parisien* ; la corvette à vapeur le *Comte-d'Eu*, le *Patriote*. Ce dernier nom avait également été donné dans les Cents-Jours à un vaisseau qui était en construction à Rochefort sous le nom de *Duc-de-Berry*.

— Parmi toutes les anecdotes qu'on raconte sur le désintéressement du Peuple pendant ces derniers jours de notre merveilleuse Révolution, en voici une dont nous pouvons garantir l'exactitude :

Avant-hier, dans l'un des postes du 10e arrondissement, cinq jeunes gens du Peuple, vêtus de blouses, faisaient le service d'ordre et de sûreté avec la garde nationale. Vers six heures du soir, après une journée très fatigante, ils se tenaient assis en silence au fond du corps de garde écoutant les conversations. Un garde national, qui s'apprêtait à quitter le poste pour aller dîner, se tourna vers les cinq volontaires, et leur demanda s'ils n'allaient pas aussi dîner bientôt. L'un de ces jeunes gens répondit naïvement :

— Nous ne dînerons pas.

— Comment ! reprit le garde national, vous avez donc fait ce matin un déjeûner bien copieux?

— Non, répondit le jeune volontaire, nous n'avons pas encore mangé de la journée.

Aussitôt, le commandant du poste envoya chercher à la mairie un bon pour deux kilogrammes et demi de pain, un kilogramme de viande cuite et un litre de vin. Les cinq volontaires mangèrent ce modeste dîner sur la table du poste, après quoi on leur donna des matelas pour se reposer de leurs fatigues, et le sommeil ne se fit pas attendre ; mais, comme il leur restait de leur repas une demi-livre de pain à chacun, le plus jeune des cinq dit gaiement aux autres, avant de s'endormir :

— Quelle bonne chance ! nous avons encore le déjeûner assuré pour demain.

Voilà les hommes qu'on nous représentait comme dangereux. Ils consacrent le reste de leurs force à rétablir l'ordre, et ils n'ont pas de quoi dîner ! En vérité, la peur fait commettre de grandes injustices. (*National.*)

La représentation donnée à l'Opéra Comique le lundi 28, au bénéfice des blessés de février n'ayant pas donné une recette suffisante au gré du directeur, une seconde représentation est annoncée pour samedi dans le même but. Le spectacle sera composé de manière à satisfaire le public.

PETITE CORRESPONDANCE.

Donchery. — M. B. R. — Reçu les 30. — Voici le moment où les éd. de v. liv. de l'*Org. du T.* vont se succéder. — Nous pren. les mes. nécess.
Reims. — M. F. — Nous v. env. des ex. de la pétition.
Lyon. — M. F. B. — Vous avez bien agi. — Le *Bull.* va v. parv. par F. C., qui part ce soir. — Donnez vous-mêmes les pouv. nécess. à M. M. pour la percep. de la R. — Merci d'avoir écrit à Vienne. Pressez, nous vous en prions inst. — Quant à J., tout est arrangé au mieux.
Issoudun. — M. C. — Nous recev. vot 4e l., et allons servir. — C'est on ne peut mieux. — Bravo. — Acc. M. P. suiv. vos désirs.
Mulhouse. — M. S. — Nous av. bien reçu votre rem., qui était de 53. 40 seulement, et non de 54.
Niort. — M. P. — Reçu les 85. et servons. — Merci des détails.
Orléans. — M. B. — Nous vous déb. de 8 fr., pour ab. de H. Del., suivant son indication.
Verdun-s.-S. — M. C. — Reçu votre l. et pris note.
Lyon. — M. B. — Pris note des 4 ab. indiqués par v. lettre du 1er cour.
Fontenelle. — M. L. — Reçu vot. let. — Merci de vot. com.
Gray. — M. F. — Nous servons. — Veuill. rem. 5 pour diff. à M. D.
Vienne. — M. C. — Merci des détails que vous nous donnez. — Vous allez recev. le *Bull.* — N'oubliez pas l'aff. P., qui doit toucher maint. à sa fin défin., d'après v. dern. avis.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 mars.

… h. 1/2 THÉATRE DE LA NATION. —
7 h. 1/2 THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Puff, l'Ecole des Maris.
8 h. 1/2 ITALIENS. — Norma.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Une Nuit de Noël, Gille-le-Ravisseur.
7 h. 1/2 ODÉON. — Les Etourdis, Spartacus, le Voyage à Dieppe.
7 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Gambelza, 22, 23 et 24 février.
7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Monte Cristo (2e soirée.)
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Deux Brigadiers, Enfants de troupe, le Marquis.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Christophe, les Malheurs, la Clef, Passe Minuit.
7 h. 1/2 THÉATRE MONTANSIER. — La Savonnette, A qui le Moutard? Jeune Homme pressé.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Guillaume Tell.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Bohémiens.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Mlle de La Faye, un Atelier, Tout pour les Filles.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Laitière, les Canards, la Cocarde.
6 h. 1/2 COMTE. — Le Peraguïe, Niches de César, Homme de marbre.
6 h. 1/2 DELASSEMENTS. — 22, 23 et 24 Février, Délassements aux Enfers.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Petits Mystères du Carnaval, Léonide.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Son Portrait, les rôdeurs, 3 Roses.
THÉATRE SERAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvell., 22). — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

Pays étranger à surtaxe de poste ... — 54 — 27 — 14
Le Numéro de huitaine. Paris ... — 8 — 4 — 2
— — Départements ... — 10 — 5 — 3
— — Etranger ... — 14 — 7 — 4
Chez Brullé, ... passage des Panoramas ... Lyon, Mme Philippe; Marseille, ...
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. ... et Comp^{ie}., 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.
La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La Réforme sociale est le but; la République est le moyen.
Tous les Socialistes sont Républicains; tous les Républicains sont Socialistes.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	**Paris.**	**26 f.**	**13 f.**	**7 f.**
— —	**Dép^{ts}.**	**32**	**16**	**8**
Pays étranger à surtaxe de poste.		**54**	**27**	**14**
Pour le n° de huitaine.	**Paris.**	**8**	**4**	**2**
— —	**Dép^{ts}.**	**10**	**5**	**2 50**
—	**Etranger.**	**14**	**7**	**4**

PARIS, 4 MARS.

Politique extérieure de la République.

La République française ne veut pas de conquête, et tout annonce qu'elle ne fera pas de guerre longue ni sérieuse.

La mission de la France est aujourd'hui de constituer, sur des bases définitives, le gouvernement par le peuple et pour le peuple. La mission de la France, c'est d'organiser le travail, c'est de régénérer l'agriculture, l'industrie, le commerce, les arts, en prenant l'association pour base de la nouvelle constitution sociale.

L'œuvre est grande et belle, mais elle exige le concours de toutes les intelligences, de tous les bras. Quand de pareils problèmes sont posés, la France a mieux à faire que d'aller porter chez ses voisins une guerre qui ajournerait indéfiniment la création du monde nouveau.

Contraire à notre bonheur, à nos intérêts les plus sérieux, une guerre provoquée par nous serait contraire d'ailleurs aux droits, à la liberté des autres peuples, la conquête n'est qu'une forme de l'oppression. La République de 1848 ne veut d'oppression nulle part. Elle n'a pas été faite seulement pour la liberté des Français, mais encore pour la liberté du monde.

Conservons nos frontières actuelles, ne les étendons pas. Ce ne sont plus des conquêtes matérielles que nous avons à faire, mais des conquêtes morales. Organisons le travail, réalisons la fraternité, et nos institutions feront le tour du globe. Cette invasion est la seule qui soit aujourd'hui digne de nous.

Si des peuples voisins pensaient à s'absorber dans la grande unité française, loin de les y pousser, nous devrions les en détourner au contraire. Que chacun reste soi-même, l'harmonie produite par la confédération des peuples libres n'en sera que plus vivante et plus grandiose.

La France n'appellera pas la conquête, pas même de ses vœux, mais elle peut, elle doit désirer que ses institutions politiques et sociales se généralisent.

Elle peut, elle doit désirer que de nouvelles républiques naissent autour d'elle. Ces républiques naîtront sans complot, sans propagande organisée de notre part; elles naîtront par la seule persuasion de l'exemple, si nous demeurons unis, généreux, exempts d'ambition, soit individuelle, soit nationale.

La monarchie est un rôle historique à remplir; elle fut nécessaire pour constituer l'unité chez les jeunes peuples, mais tout penseur avait compris depuis longtemps que la royauté devait un jour disparaître, pour faire place à des formes de gouvernement logiques dont le fétichisme fût entièrement exclu.

On croyait, à la vérité, que la transition serait moins rapide, mais la honteuse corruption du gouvernement a précipité la métamorphose; les pieds du trône étaient mangés par les vers, il s'est écroulé au premier choc.

La France ne le relèvera jamais, et quand l'expérience aura prouvé que nous savons concilier l'ordre avec la liberté sans limite, il n'y aura pas de trône qui puisse résister à la propagation républicaine, que nous ferons sans abandonner notre territoire, comme le soleil, fixé au centre du système sidéral, rayonnne sur toutes les planètes, les éclaire et les vivifie.

La Belgique deviendra républicaine quand nous lui aurons donné des gages de notre respect pour son indépendance nationale.

L'Espagne et le Portugal, gouvernés par deux femmes découronnées déjà dans l'opinion publique, adopteront une forme de gouvernement analogue à la nôtre, quand le Portugais et l'Espagnol auront bien vu que nous leur tendons des mains désarmées.

En apprenant les glorieuses nouvelles de la France, la Suisse a déjà tressailli de joie, le canon tonne en signe de réjouissance à Berne et à Lausanne; Neuchâtel brise les derniers liens qui l'unissaient à la Prusse.

De ce côté point de chances de guerre. Croit-on que la Prusse revendiquera les armes à la main la république de Neuchâtel? Ce serait compter sans la fermentation qui va travailler toute l'Allemagne. La Bavière s'agite, elle signe la feuille de route de son monarque, et nombre de petits Etats vont chasser leurs principicules. La Prusse, qui doit être le pivot de la Confédération germanique renouvelée, a devant elle un trop bel avenir pour lutter contre ce mouvement, quand même il pourrait contrarier quelque peu la philosophie historique du roi Frédéric-Guillaume.

Les seuls cabinets dont l'hostilité soit certaine sont ceux d'Autriche et de Russie; mais ces deux gouvernements seront atteints de eux-mêmes et frappés d'impuissance par la contagion de la liberté. Avant le triomphe de Paris, la Sicile, armée contre le roi de Naples, était déjà républicaine. Naples n'accordait aux paroles du souverain qu'une demi-confiance. Le feu va prendre aux poudres quand on apprendra par les journaux français que ce roi parjure appelait Metternich et Guizot à son secours. Rome recevra bientôt une constitution largement démocratique, tout en conservant à Pie IX, le noble initiateur, la souveraineté pontificale et la mission de convoquer un concile universel.

Quant à la Lombardie, dont les villes sont en état de siège, et qui ne voit sur ses places que canons braqués, elle couve une explosion dont les nouvelles de Paris seront le signal; le tocsin de Saint-Sulpice va retentir à Milan, à Padoue, à Venise; la Lombardie en armes lui répondra. Et que l'Autriche n'essaie pas de comprimer cet élan national; à l'Est, à l'Ouest, au Nord, la Hongrie, la Bohême, la Gallicie, vont se lever en même temps.

Que la Russie s'ébranle ou reste immobile, dès à présent elle peut considérer la résurrection de la Pologne comme un fait accompli; le grand-duché de Posen, Varsovie et Cracovie sortent du tombeau; si les despotes de l'Autriche et de la Russie voulaient éteindre l'incendie allumé sur un point, bientôt les flammes, se propageant de toutes parts, les réduiraient à l'impuissance et au désespoir.

Il y aura guerre en Italie et en Pologne, mais ce seront des guerres souverainement légitimes, des guerres pour l'indépendance, des guerres terminées aussitôt que ces nobles peuples auront repris possession de leur territoire. Ces guerres n'auront pas besoin d'être provoquées par la diplomatie française, elles naîtront d'elles-mêmes, mais, une fois que les glaives seront tirés du fourreau, n'abandonnons point ces nations qui combattent pour la même cause que nous et qui sont électrisées par notre exemple.

Après les avoir conviées au banquet de la liberté, ne les abandonnons pas, appuyons-les par une diplomatie énergique, au besoin par les armes; mais il est permis de croire que leur émancipation sera prompte comme la foudre, et que la Pologne, l'Italie auront la gloire d'élever de leurs propres mains l'édifice de leur liberté.

Les peuples une fois affranchis de l'étranger et du despotisme, l'association qui est la liberté dans l'ordre, la diversité dans l'unité, doit être la devise de l'Europe régénérée. Chaque peuple sera libre et maître chez lui, mais il saura se concerter avec ses voisins pour la solution de toutes les questions d'un intérêt supérieur. La France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, les peuples slaves formeront une vaste Confédération éclairée, guidée, mais non pas asservie par un congrès central et permanent, où chaque peuple enverra ses délégués. C'est alors qu'on verra l'Europe dotée d'une monnaie unitaire, de mesures et typographie unitaires, de chemins de fer et de canaux distribués avec harmonie. Le nouveau conseil des Amphyctions récompensera les inventeurs et les artistes. Toutes les nations, déposant à jamais les armes, ne rivaliseront plus que d'ardeur sur les champs du travail, et concourront à la prospérité collective.

Nous sommes arrivées au jour solennel où se réalisent les conceptions des génies les plus hardis. Une lumière nouvelle éclaire l'humanité. Que cette aurore fasse tressaillir dans le monde des âmes les prophètes méconnus du bonheur universel!

La Situation.

Sommes-nous au lendemain du 10 août 92 ou bien du 29 juillet 1830?

Telle est la question que beaucoup de gens se posent depuis jeudi de la semaine dernière; et, suivant qu'ils se reportent à l'une des deux époques ou à l'autre, ils s'effraient ou se rassurent plus que de raison. Toujours on cherche dans le passé des analogies avec le présent, persuadé qu'on est de pouvoir ainsi, à l'aide de l'expérience, juger sainement de l'avenir.

Mais il en est des révolutions comme des jours qui se suivent et ne se ressemblent pas.

Bon nombre des personnes qui se placent au premier point de vue sont pris d'un véritable cauchemar et ils croient voir se dresser devant eux tous les hideux fantômes de 93. Le temps et la sage fermeté du Gouvernement républicain dissiperont ces vaines terreurs.

Ceux, au contraire, qui, parce que le calme renaît de toutes parts avec une rapidité inespérée, s'imaginent être tout simplement en 1830, après les journées de juillet, se persuadent volontiers que tout va s'arranger comme à cette époque, où l'on se contentait de rayer un article de la charte et de mettre un roi à la place d'un autre.

Ces deux appréciations sont également inexactes, et se guider d'après la seconde serait, à notre avis, ce qu'il pourrait y avoir de plus funeste dans la situation actuelle. Gardons-nous bien d'imiter les législateurs de 1830 et de *bâcler* une constitution républicaine afin d'échapper le plus promptement possible aux orages qui pourraient accompagner l'enfantement d'une République. En agir ainsi, ce serait léguer à l'avenir et à un avenir prochain toutes les déceptions, toutes les luttes du passé. Il faut que nous fassions aujourd'hui une République sérieuse, qui réponde à toutes les exigences, à tous les *desiderata* de la pensée philosophique et sociale de notre époque.

Envisageons de sang-froid la réalité.

Oui, nous sommes au lendemain du 10 août, en ce sens qu'il a été fait place nette pour une constitution de tout point conforme au vœu du Peuple français. Mais, Dieu merci, nous n'aurons point nos journées de septembre. Il n'y a rien aujourd'hui ni dans les hommes ni dans les choses qui appelle ces terribles holocaustes. La Révolution populaire de février poursuivra son cours; elle aura toutes ses conséquences politiques et sociales; en un mot elle atteindra son but sans que l'humanité ait à gémir. Un des actes du Gouvernement provisoire qui répondent le mieux aux généreuses inspirations des révolutionnaires de 1848 et au sentiment général de notre époque, c'est le décret qui abolit la peine de mort en matière politique. L'acclamation unanime du Peuple l'a dès à présent ratifié.

Nous sommes au lendemain d'un 10 août et d'un 29 juillet. Cela est vrai, si l'on veut dire que le Peuple vient de renverser et de chasser des Tuileries une royauté plus coupable cent fois que celle qui se personnifiait dans Louis XVI et dans Charles X. Louis-Philippe avait reçu sa couronne de la main victorieuse du Peuple.

Nous savons comment ce trône populaire, qui devait s'entourer d'institutions républicaines n'a pu même supporter autour de lui le jeu sincère des institutions libérales ou constitutionnelles: ces institutions, qui laissaient pourtant une si belle, une si large part d'action à la royauté; le Couronné du 9 août 1830 s'est appliqué sans relâche, pendant dix sept ans de règne, à les annuler, à les fausser, à les corrompre. Il y employait toutes les ressources de son esprit rusé, tous les moyens d'influence d'un budget de quinze cents millions. En voulant donner à sa dynastie l'étai pourri d'une aristocratie financière, il a semé, propagé dans le pays les germes d'une corruption effrayante, et provoqué cette Révolution, qui avait été d'avance si bien nommée par M. Lamartine, la *Révolution du mépris*.

Travaillons, nous autres, à préparer un Gouvernement qui ne puisse être attaqué par aucun des vices qui ont causé la chute des régimes précédents. Travaillons de toute notre ardeur, mais avec maturité, sans vaines terreurs, sans précipitation fébrile, à cette grande tâche que nous a donnée inopinément un élan de colère du peuple de Paris.

Quel beau coup du sort! D'un seul souffle de cette colère irrésistible, le peuple a balayé tous les oripeaux dynastiques. La place est nette. Accourez, hommes de pensée, organisateurs de la nouvelle ère démocratique. Le sol et les matériaux de l'édifice sont là; on ne peut rien faire sans vous.

Prenez bien garde que le peuple abusé ne confie le soin de diriger et d'élever la construction nouvelle aux architectes routiniers qui ont si mal étagé l'ancienne. Tout serait à renverser de fond en comble et à reprendre sur les fondations d'ici à un petit nombre d'années. L'œuvre de la constitution républicaine deviendrait un travail de sisyphe.

L'Association sauvera le Monde.

L'humanité voit s'ouvrir aujourd'hui devant elle l'ère glorieuse où l'appelait sa destinée. La tempête qui vient d'éclater emporte le vieux monde; un jour nouveau, des cieux plus purs, apparaissent à l'horizon.

La France a reconquis la bannière où brille cette sublime devise: *Liberté, Egalité, Fraternité.* Ces grands principes, posés il y a soixante ans, mais bientôt étouffés, l'héroïque peuple de Paris, par son souffle tout-puissant, vient de leur donner une vie nouvelle. Ce n'est plus maintenant une lueur pâle, incertaine: une éclatante lumière s'est faite autour de ces principes, et tous les esprits, tous les cœurs en sont vivement pénétrés.

Aujourd'hui, d'une voix unanime, on proclame que la tâche de la Révolution est de réaliser, d'incarner, dans l'ordre économique et social, la liberté, l'égalité, la fraternité. Chacun aborde l'étude de ce magnifique problème; de toutes parts, on cherche ardemment à le résoudre.

Depuis dix-sept ans, l'Ecole sociétaire, éclairée par un génie supérieur, proclame hautement que la solution est trouvée, et qu'il ne s'agit plus que de passer à l'application; elle va reprendre à nouveau, sur une large base, l'enseignement des vérités resplendissantes prodiguées à notre siècle. Cet enseignement fera voir sur que les conditions repose la véritable liberté, comment le règne de l'égalité peut s'établir, et par quel ensemble de moyens tous les hommes seront amenés à vivre en frères.

L'ASSOCIATION satisfait à toutes les données de cette vaste question. Rien, en dehors de l'association, qui permette d'atteindre le but. Aucun de nos maux, aucune des misères avec lesquelles nous luttons, qui ne doive céder à la puissance de l'Association. C'est à la fois la réalisation pratique du christianisme et la seule planche de salut qui reste à l'humanité.

Le Caractère de la Révolution de 1848.

Nous extrayons les lignes suivantes d'une lettre que M. V. Considerant vient d'écrire aux membres de la Société démocratique de l'arrondissement de Montargis, en réponse à une communication qu'il en avait reçue en date du 28 février:

. . . .

Il importe au plus haut degré que les hommes qui ont le cœur large et l'intelligence ouverte se mettent à la tête du Peuple pour travailler à son éducation nouvelle.

La première Révolution a brisé l'ordre ancien; la Révolution actuelle doit organiser l'ordre nouveau.

Pour que notre République ouvre à l'humanité une ère glorieuse

dans les cœurs, et bientôt la République française se montrera aux peuples couverte d'une si riche moisson de bien-être, d'ordre et de liberté qu'elle fera, par l'irrésistible contagion du bien visible et réalisé, la conquête pacifique des nations et le bonheur du monde. Et le jour, le grand jour viendra où, comme le veulent l'Evangile et la Philosophie, tous les hommes seront frères; où, comme l'a prédit le Prophète, les glaives et les lances seront changés en socs de charrue et en instruments de travail. Acceptons cette prophétie sublime, et travaillons, en éclairant et en unissant, à l'incarner dans la réalité.

Ayons donc confiance en l'avenir, et communions aujourd'hui dans cette grande devise largement et républicainement comprise : *Foi, espérance et charité !*

Votre dévoué concitoyen,
V. CONSIDERANT,
Rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

La Citadelle de la Féodalité financière.

DEVOIRS DE LA BANQUE DE FRANCE.

Plusieurs personnes appartenant à la finance, au commerce et surtout à l'industrie manufacturière, nous font connaître les vœux et les besoins de cette classe quant aux mesures à prendre pour parer aux exigences immédiates de la situation.

La Banque de France, nous écrit-on, doit adopter sur-le-champ les mesures suivantes :

1° Escompte de tout effet sur Paris, à trois mois de date et à deux signatures dont l'objet est une opération réelle d'industrie de banque ou de commerce;

2° Correspondance avec toutes les banques départementales, établie sur de telles bases, que ces établissements puissent fonctionner comme s'ils étaient de simples comptoirs de l'établissement central, et que l'échange des billets puisse s'opérer réciproquement entre la Banque de France et les banques départementales; il résulterait de cette correspondance, comme conséquence nécessaire, qu'une portion considérable de la réserve des banques départementales consisterait en billets de la Banque de France, ce qui augmenterait la masse des espèces métalliques disponible.

3° Escompte des effets sur les villes des départements qui possèdent une banque locale, aux mêmes conditions que l'escompte du papier sur Paris;

4° Admission à la négociation à cette Banque des effets sur l'étranger munis de deux signatures, indépendamment de l'accepteur, lorsque ces effets auront pour objet une opération réelle de marchandises;

5° Emission, avec le contrôle du gouvernement, de billets de banque de 20 fr., jusqu'à concurrence des besoins de la circulation;

6° Les percepteurs des contributions seront autorisés à recevoir comme espèces les billets de la Banque de France.

Nous nous empressons d'appeler l'attention publique et la sollicitude du Gouvernement provisoire sur ces vœux de l'industrie et du commerce. Les mesures qui viennent d'être énumérées nous semblent, en effet, répondre assez complètement à ce qu'il faudrait faire pour maintenir le crédit et le travail. L'organisation du travail est une affaire d'avenir. Nous dirons mieux, cette question résume tout entier l'avenir de la révolution politique qui vient de s'accomplir. Mais, avant d'organiser le travail et pour se mettre en mesure de l'organiser, il y a une première difficulté à résoudre, c'est de maintenir la somme de travail qui existe déjà ou même de l'étendre au besoin. Si les entreprises commencées s'arrêtent, si les usines se ferment, si les actionnaires des chemins de fer en cours d'exécution ne peuvent pas effectuer leurs versements, si les produits accumulés dans les magasins ne s'écoulent pas, si les valeurs qui représentent les capitaux engagés sur le sol national ne peuvent ni se négocier ni servir de base au crédit, nous aurons à traverser une crise qui peut d'autant plus paralyser l'œuvre de l'avenir, que cette fois il s'agit non-seulement d'une révolution politique, mais d'une révolution sociale et industrielle.

Nous serions donc tous disposés à provoquer les mesures financières dont il s'agit et leur donner tout notre appui. Mais nous ne voulons pas favoriser des illusions que nous ne partageons pas. Pour quiconque est au courant des habitudes du conseil de régence de la Banque de France, pour qui connaît ses statuts, il est évident que cette institution soit disant nationale ne fera rien de ce qui lui est demandé. Non-seulement la Banque de France est bien loin de songer aux efforts nouveaux qu'exige la situation, mais elle restreint chaque jour davantage ses opérations. Elle ne s'arrêtera pas dans cette voie, soyons en sûrs. Comme à l'ordinaire, elle masquera son égoïsme et ses calculs, en prêtant quelques secours apparents au Trésor et à la rente, tout en gardant les espèces qui lui sont remises en dépôt. Mais, au fond, elle restreindra ses escomptes et limitera les crédits ouverts aux particuliers; elle agira, en effet, suivant les lois de sa nature : c'est-à-dire comme un établissement fondé par des particuliers, administré par des particuliers, et devant chaque année payer à ces particuliers des intérêts et des gros dividendes.

Elle opposera la lettre de ses statuts à toute proposition sortant du cadre habituel de ses opérations. Et cependant il faut bien dire que si la Banque de France agit de la sorte, nous sommes à la veille, sinon en plein danger d'une crise financière et commerciale qui peut susciter à la République nouvelle le seul embarras sérieux qu'elle ait désormais à craindre. La République a tous les moyens d'éviter cette crise; mais il faut que les membres du Gouvernement provisoire ne se fassent pas illusion sur son imminence, et qu'ils ne comptent pas sur des ressources qui déjà leur échappent.

En parlant ainsi, nous ne sommes pas des alarmistes; nous ne voulons, au contraire, que provoquer avec toute l'énergie que comporte la situation les mesures de sécurité qui sont à la disposition du Gouvernement provisoire, s'il sait et s'il veut pourvoir efficacement, et aviser utilement.

C'est sur ce dernier point que nous avons un doute, et, pour remplir notre devoir jusqu'au bout, nous dirons bien franchement que les dispositions manifestées jusqu'ici par le ministre des finances du Gouvernement provisoire ne nous paraissent pas à la hauteur des circonstances.

Le ministre des finances dit ou fait dire qu'il ne veut pas innover, qu'il n'a pas mandat pour cela. Il renvoie tout à la réunion de l'Assemblée nationale. Jusque-là on veut se servir des éléments

La prolongation des échéances n'est qu'un palliatif, parce qu'elle doit avoir ses limites, lors même qu'il faudrait augmenter encore le nombre des jours de répit déjà donnés au commerce. Mais, en outre, si cette prolongation est un bien pour ceux qui ont plus à payer qu'à recevoir, elle est un mal pour ceux qui sont dans une situation inverse. Elle ne fournit aucun moyen d'assurer le roulement des salaires.

On parle aussi de la création par l'Etat d'un comptoir d'escompte, comme celui qui fut institué en 1830. Mais la Banque de France, ayant le privilége d'émettre des billets de circulation, sera toujours maîtresse de la destinée de ce comptoir, qui ne fonctionnera que comme un établissement tout à fait secondaire.

D'ailleurs, en 1830, la situation n'était point la même. Il n'y avait pas sur la place une aussi grande quantité de valeurs mortes, les actions de chemins de fer, une aussi grande quantité d'engagements à échéoir, les versements à effectuer par les actionnaires de ces entreprises. En 1830, il y avait là des pouvoirs constitués, tout prêts à voter des mesures d'urgence.

Aujourd'hui, de toute nécessité, il faut que le Gouvernement provisoire prenne quelque chose sur lui. Or, à tant faire, pourquoi n'entrerait-il pas, de prime-saut, dans la vérité de la situation industrielle, comme il est entré de prime-saut dans la vérité de la situation politique?

La vérité de la situation industrielle, c'est que l'institution de féodalité financière dite *Banque de France* ne suffit pas aux besoins du pays, que cet établissement ne fonctionne pas et ne peut pas fonctionner comme une institution nationale, attendu qu'il ne représente en réalité qu'une réunion de banquiers de Paris ou même de banquiers étrangers ayant obtenu le privilége de battre monnaie pour faire leurs affaires personnelles. Maintenir le taux de ses actions, augmenter le chiffre de ses individendes, voilà toute la préoccupation du conseil de régence. La Banque de France est, en un mot, la citadelle de la féodalité financière, et, en face du mouvement nouveau, cette citadelle lève ses ponts-levis et abaisse ses guichets. Il ne doit plus en être ainsi. Il faut trouver le moyen de transformer la Banque de France, si nous ne voulons pas voir naître des embarras sérieux, et surtout si nous ne voulons pas que la Révolution, qui a inscrit sur son programme l'organisation du travail, laisse étouffer dans son germe, le principe qui la caractérise et qui lui marque une place hors ligne dans les destinées de la France et de l'humanité.

La révolution a chassé la royauté du palais des Tuileries.

Nous proposons, en conséquence, que le Gouvernement provisoire accomplisse son œuvre en décrétant :

1° Que la Banque de France devient désormais une institution nationale, au lieu d'être une institution particulière et privilégiée. Dans le cas où les possesseurs actuels mettraient obstacle à cette transformation;

2° Que leurs actions leur seront remboursées au dernier cours, en rentes sur l'Etat;

3° Que la Banque de France, devenue *Banque de la République française*, sera administrée par un gouverneur et par des commissaires nommés par le ministre des finances de la République française;

4° Que les régents et le conseil d'escompte seront électifs et nommés en assemblée générale, à la majorité des voix, par tous les négociants patentés de la place de Paris.

Nous provoquons expressément tous les commerçants et fabricants intéressés dans la question à se réunir dans le plus bref délai, pour signer une pétition dans ce sens, et nommer des délégués chargés de présenter cette pétition au Gouvernement provisoire.

L'Education du Peuple.

L'ÉLYSÉE BOURBON POUR LES ENFANTS DU PEUPLE.

Le jour de l'émancipation est venu pour le peuple.

Comment s'opérera l'émancipation du peuple ? D'abord, par l'éducation.

Quelle est la meilleure école du peuple ? La Salle d'Asile.

Le peuple bénit la salle d'asile; et il a bien raison. La salle d'asile donne la santé au corps, la force à l'intelligence, la pureté au cœur.

Dans la salle d'asile, l'enfant n'est plus contraint, opprimé, il s'instruit gaîment. Le travail est pour lui un plaisir.

Il faut donc développer largement l'œuvre des asiles. Il faut donner à tous les enfants l'éducation de la vertu et du bonheur.

Il n'y a pas deux mille salles d'asile en France. Il en faudrait plus de trente mille.

Jusqu'à ce jour l'argent a manqué pour organiser l'éducation du peuple. Il faut trouver de l'argent pour ce grand devoir.

Les institutrices manquent, parce qu'on ne rétribue pas assez ces mères adoptives de l'enfance, et surtout parce qu'on ne sait pas honorer leur noble fonction.

Le gouvernement monarchique faisait petitement les affaires du Peuple. La République fera grandement les affaires du Peuple.

La République adoptera tous les enfants. La patrie sera réellement la mère de tous ses enfants; et les mères béniront la République, qui fera le bonheur de la famille.

Le Peuple demande des actes éclatants pour le bien de ses enfants. Il faut que le Gouvernement organise, sur de larges bases, une *Ecole normale*, comme il en existe en Angleterre, en Ecosse.

Dans l'Ecole normale, on formera des institutrices; on perfectionnera l'œuvre sainte des asiles, on organisera une crèche-modèle.

Cette école-mère des salles d'asiles et des crèches ne saurait être cachée dans quelque maison obscure. Il faut un palais pour l'éducation du Peuple.

Nous demandons que l'Elysée-Bourbon soit consacré à l'Ecole normale des petites écoles, et que ce palais de la royauté devienne l'*Elysée des enfants*.

Pax in terrâ.

Des publicistes belges et allemands manifestent des craintes; ils croient leur nationalité menacée par le seul fait de l'établissement de la République en France.

Que tous les peuples le sachent donc : la France de 1848, la France républicaine et socialiste, la France chrétienne, qui a inscrit sur son drapeau la formule évangélique : « Liberté, Egalité, Fraternité ! » ne peut songer à attaquer, à conquérir, à absorber aucun peuple, aucune nationalité.

La Révolution de 1848 a un autre rôle à jouer, d'autres principes, d'autres idées à faire triompher dans le monde. Elle n'est pas venue pour détruire, mais pour édifier; pour effacer, mais pour accomplir. Elle n'attaquera pas, elle ne provoquera pas; elle se défendra avec douleur, si on l'y contraint.

La France de 1848 va enseigner au monde le droit, la vérité et la justice. Elle va proclamer devant les hommes le sublime principe de l'égalité, de la liberté, de la fraternité, révélé il y a dix-huit cents ans, et resté jusqu'ici sans application sur la terre par le fait des Scribes et des Pharisiens de la loi.

Peuples de la vieille Europe et de la jeune Amérique, peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Océanie, prenez la main fraternelle que nous vous tendons! Opprimés de tous les pays, déshérités de toutes les classes et de toutes les couleurs, vous tous qui gémissez et et qui souffrez encore sous ce même joug des Dominations que le Peuple de France vient de briser, écoutez-nous avec confiance. Nous vous apportons la parole de la délivrance; nous vous indiquerons les voies de la transformation pacifique.

La France est marquée du doigt de Dieu pour montrer le chemin à ses sœurs, les nations. D'autres égaleront, dépasseront peut-être un jour sa gloire; mais elle les aura précédées dans l'accomplissement des destinées divines.

La France va déposer l'épée; elle n'ambitionne pas le sceptre; elle veut être le flambeau qui éclaire en purifiant. La France a entendu dans le fond de son cœur cette voix qui disait : *Allez, et enseignez tous les peuples*. Elle entend la même voix qui dit : *Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix*. Elle n'oubliera plus cette parole de paix et d'amour. La France ne cherchera donc plus désormais que des conquêtes chrétiennes, par la parole, par la persuasion, par la science. Elle prêchera la constitution de l'unité universelle par l'attrait et par la liberté. Elle ne voudra être grande que par son désintéressement, que par son dévouement à l'humanité tout entière.

Le Droit au Travail.

Le droit au travail, c'est-à-dire la garantie du travail pour tous, réclame des solutions de plusieurs degrés.

La première, la solution d'urgence, la solution provisoire, consiste à improviser sans retard des occupations telles quelles aux masses laborieuses. Pour ce but, il n'y a pas à ajourner et à choisir : terrassements, constructions, démolitions, tout travail utile à la société, et qui procurera un moyen immédiat d'existence à l'ouvrier doit être entrepris.

Mais il saute aux yeux que ce moyen ne correspond qu'à un état d'incohérence et de crise; qu'il est temporaire et factice; que, ne tenant nul compte de la profession et de la valeur spéciale du travailleur, il le réduit au rôle de machine, et que, tout en imposant à l'Etat des dépenses énormes, il abaisse le salaire jusqu'à ses dernières limites, et laisse au travail toutes ses conditions de douleur et de dégoût.

La seconde solution ou plutôt le second pas vers la solution du droit au travail consistera à vivifier, à accroître progressivement les diverses sources de l'activité publique par des institutions et des lois libérales. Pour l'agriculture seulement, système général d'irrigations, fermes-écoles, culture unitaire des biens communaux, banques agricoles, reboisement des pentes, etc., etc., quels immenses progrès à accomplir! De même en industrie, de même dans les relations commerciales, dans les arts, etc.

Cet ensemble d'améliorations se résumera pour le Peuple dans un travail plus abondant et mieux payé, et dans quelques lueurs passagères de bien-être. Ce sera beaucoup, sans doute, et le gouvernement de la République, après avoir pourvu aux nécessités d'urgence, devra travailler sans relâche à atteindre ce grand but.

Cependant qui ne voit que le véritable problème du droit au travail subsiste encore tout entier?

L'ouvrier en sera-t-il moins l'instrument, l'outil du capital? la victime des crises industrielles et de la concurrence anarchique? Ne demeurera-t-il pas prolétaire comme devant, c'est-à-dire ESCLAVE?

Eh bien! voilà où il faut en venir : c'est le prolétariat, c'est l'esclavage qu'il faut frapper au cœur.

Le travail est-il moins nécessaire à la production de la richesse ou moins noble que le capital? Tant s'en faut!

Pourquoi donc subirait-il éternellement la loi? Si vous ne reconnaissez pas pour légitime le despotisme de la faim, au nom de quel principe courberez-vous le travailleur sous le sceptre du capital?

Que le travailleur, protégé par sa dignité et par son droit, se présente libre au contrat de la production; qu'une fraternelle solidarité soit la seule base de son concours.

Que cette solidarité ne rapproche pas seulement les travailleurs et les capitalistes, dans un atelier, une industrie spéciale, mais encore toutes les industries, toutes les sources de la richesse publique, et les fasse concourir chacune selon ses forces au but commun. Alors le travail ne manquera jamais au courage de l'homme, et loin de rester un instrument de dégradation, de souffrance et de mépris, il produira le bien-être pour tous, deviendra le principe de l'anoblissement et de la régénération morale de l'humanité!

REVUE POLITIQUE

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

Maintenant que l'orage populaire a passé, que le soleil luit de nouveau, souriant sur les flots émus encore, maintenant que l'œuvre de la colère accomplie cède la place à l'œuvre de l'organisation, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur les faits accomplis, de présenter une rapide synthèse des événements qui ont amené, accompagné, suivi cet enfantement d'un nouvel ordre politique et social pour

SUPPLÉMENT.

par les journaux, par les livres, le monde officiel s'en doutait à peine, et traitait de folles utopies ce qui devait bientôt se traduire par des faits. Le monde officiel travaillait aussi à hâter le réveil du Peuple; les roués, les habiles, par l'exploitation scandaleuse de leur position; les hommes consciencieux par leurs protestations contre ces scandales. La Révolution de 1848 a commencé le jour où le hasard a permis de sonder les mystères du monde officiel, le jour où du haut de la tribune des Chambres, sont tombées sur les gouvernants grands et petits toutes ces accusations que des majorités complices se sont plu à couvrir du manteau de leur responsabilité.

La session close, les banquets ont continué la protestation de la tribune; les idées sociales qui grandissaient dans l'ombre se sont manifestées çà et là, et à l'enthousiasme qu'elles ont excité dans les masses, on a pu s'appercevoir que leur jour approchait. Un nouveau, un dernier banquet empêché par Louis-Philippe et ses ministres, a déterminé l'explosion.

Cette protestation contre les exploiteurs et les parasites de la politique était annoncée pour le 22 février. Les députés de la gauche devaient y assister; s'ils eussent persévéré jusqu'au bout, s'ils eussent bravé les menaces, les placards affichés contre les attroupements, les démonstrations militaires et les insolences de la majorité, tout se serait probablement borné à la chute du ministère, ou tout au plus à une abdication de Louis-Philippe en faveur du comte de Paris. Mais les députés, après avoir convoqué le Peuple, restèrent dans le Palais-Bourbon, pour discuter un projet de loi sur la banque de Bordeaux. La patience de la population était à bout; ses chefs parlementaires l'abandonnaient; elle se passa d'eux.

Dans la nuit du 21 au 22, des ouvriers envoyés par le ministère avaient détruit les préparatifs du banquet; la foule ne s'en porta pas moins de ce côté. Toutes les troupes avaient pris les armes; les abords des Tuileries et du Palais-Bourbon regorgeaient de triples et quadruples rangées de soldats; mais tout Paris était sur pied, et les charges des troupes à cheval restaient impuissantes à disperser la foule réunie sur la place de la Révolution, aux Champs-Elysées, sur les boulevards et les rues environnantes. Ces barricades, qui devaient assurer la victoire en empêchant l'effusion du sang, apparaissaient déjà. La rue Saint-Honoré et les petites rues qui s'ouvrent sur elle aux abords de Saint-Roch et des Tuileries sont coupées çà et là. Le peuple s'essaie. Déjà aussi se manifeste un autre symptôme menaçant pour le pouvoir: les soldats et le peuple fraternisent; des poignées de main s'échangent entre la ligne, les troupes à cheval et le peuple, et les yeux de ceux qui ont reçu l'ordre de frapper des concitoyens sans armes disent assez que, si le combat s'engage, la royauté n'y survivra pas.

Mais aux Tuileries, au Palais-Bourbon, on se rit de ces préparatifs. La minorité de la Chambre s'est hasardée timidement à déposer un acte d'accusation contre le ministère, la majorité la provoque et la raille. Louis-Philippe retenait quelques jours auparavant un voyageur anglais qui voulait retourner à Londres en lui promettant le spectacle d'une émeute française. On riait dans les régions officielles supérieures, on tremblait dans les régions officielles inférieures, et l'irritation croissait dans les masses.

Le lendemain, les barricades avaient changé de quartier. L'insurrection abandonnait les rues larges et ouvertes qui environnent les Tuileries pour se cantonner vers les rues Saint-Martin et les abords de la Halle; partout au centre de Paris la circulation était arrêtée; le peuple achetait ou empruntait des armes. La garde nationale, qui n'avait été convoquée la veille que vers le soir et dans certains quartiers seulement, la garde nationale était en armes et criait: *Vive la réforme!* Louis-Philippe se hasardait à passer une revue sur la place du Carrousel, et l'on criait: *Vive la réforme!* Une légion, la 10e, mettait son colonel en fuite, en répondant par ce cri à ses allocutions, et une autre légion, la 4e, se rendait au Palais-Bourbon, sans armes, mais en uniforme et réclamant énergiquement une transformation politique.

Cependant les députés discutaient toujours. La musique militaire faisait entendre près de leur grille les accords du *tra la la la*; des membres de la majorité provoquaient les journalistes réunis sur le perron du Palais; M. Guizot annonçait la possibilité d'un ministère Molé, mais sans rien perdre de son audace; la fusillade résonnait dans le quartier Saint-Martin et des citoyens s'entr'égorgeaient.

L'agitation redoubla le soir. Des maisons furent illuminées pour célébrer la chute du cabinet qui opprimait depuis si longtemps et démoralisait la France, mais l'immense majorité des citoyens s'indignait que le sang eût coulé pour obtenir si peu. Des groupes armés ou sans armes parcouraient les rues et les boulevards. Un de ces groupes s'arrêta devant l'hôtel des Capucines, où demeurait encore M. Guizot, et demanda bruyamment que l'on illuminât. Il fut répondu à cette sommation par une décharge du poste préposé à la garde de l'hôtel. Près de soixante hommes tombèrent morts.

Dès ce moment, il n'y eut plus d'hésitation. Un tel massacre ne pouvait être expié que par la chute immédiate du roi et de tous ceux qui s'étaient compromis à son service. La nuit fut employée à amonceler des barricades, de manière à interrompre complètement la circulation dans les trois quarts de la cité; des tessons de bouteilles couvrirent les pavés, qui devinrent impraticables à la cavalerie; le drapeau rouge fut hissé partout, le tocsin sonna de divers points, et Paris entier se redressa en face de la royauté.

La royauté céda, mais trop tard. Elle offrit un ministère Thiers et Barrot. Mais l'opinion avait dépassé depuis longtemps les chefs de l'ancienne opposition. L'insurrection se fait plus menaçante; les soldats abandonnent leurs armes, les citoyens livrent les leurs; les Ecoles sont dans la rue; l'Ecole polytechnique guide les combattants; la garde nationale marche à la tête de l'insurrection. La garde municipale seule obéit encore; au bruit de la fusillade qui s'échange au Palais-Royal et au poste du Château-d'Eau, Louis-Philippe reconnaît enfin son erreur. Il abdique en faveur de son petit-fils, en indiquant la duchesse d'Orléans pour régente, et il s'enfuit avec une partie de sa famille, sans vêtements, sans argent. Les hommes du peuple qui le virent partir, ouvrirent leurs rangs et lui souhaitèrent: bon voyage.

Il avait à peine quitté les Tuileries que le peuple s'y installait à son tour, pendant qu'une autre troupe entrait à l'Hôtel-de-Ville. Décorations intérieures, meubles, et papiers étaient brisés ou brûlés, mais aucun objet de prix ne fut détourné. Des hommes en blouse et déguenillés se firent les gardiens des trésors de la couronne, et empêchèrent que rien n'en fût détourné. La plupart n'avaient pas mangé le matin et ne savaient comment souper; et cependant, dès qu'ils reconnaissaient

la duchesse d'Orléans s'échappe par une fenêtre avec un de ses enfants seulement; l'autre est recueilli par un ami dévoué qui le fait habiller en fille pour le rendre plus tard à sa mère; le duc de Nemours s'enfuit d'un autre côté, abrité sous le paletot protecteur d'un député; la majorité se disperse, le Peuple siège à sa place, et aux cris de *Vive la République!* proclame un gouvernement provisoire qui va se compléter à l'Hôtel-de-Ville.

La majorité se courbe, les députés de l'ancienne gauche installés au ministère de l'intérieur, cèdent la place à des hommes moins compromis, la République est solennellement annoncée. Paris s'embrasse dans l'allégresse de la victoire. Tous les rangs se confondent, les vieilles rancunes s'éteignent, tous les cœurs animés de l'amour du pays tressaillent de bonheur et d'espérance. La ville s'illumine en un clin d'œil. On a reconnu la Terre Promise.

Courage, enthousiasme, dévouement, modération, le Peuple de Paris a montré dans ces deux journées tout ce qu'il possède de grand et de noble dans le cœur. L'armée a dignement rivalisé avec lui de patriotisme et de dévouement, en se dépouillant de ses armes pour aider la victoire populaire. Paris ne veut que donner des leçons aux oppresseurs, il veut vivre libre, mais il dédaigne de se venger.

Les membres de la famille déchue sont sortis de Paris et ont traversé la France, errants, sans suite, sans argent; ils ont souffert de la faim et de la fatigue; on les a reconnus sur quelques points, mais non insultés. La plupart sont arrivés à Londres; Louis-Philippe cependant, Marie-Amélie, la duchesse d'Orléans, ni ses enfants, n'y ont point encore paru. Le navire qui portait l'ex-roi de France a-t-il dérivé sous le souffle des tempêtes de la Manche, a-t-il abordé aux îles anglaises ou sur quelque point d'où les nouvelles n'arrivent qu'avec lenteur, on l'ignore, mais on ne s'en préoccupe plus; nul ne songe à rappeler ni lui, ni aucun des membres de sa famille. La royauté en France est déjà de l'histoire.

Les gouvernements voisins l'ont compris. Ils respecteront la France calme et fermement déterminée à maintenir sa liberté au dedans sans chercher à empiéter sur celle d'autrui. L'Angleterre, la Suisse, la Belgique, toutes les républiques d'Amérique se sont empressées de reconnaître le nouveau Gouvernement français; le nonce du Pape a annoncé que Pie IX ne ferait pas attendre son adhésion. La nouvelle de la modération de la nation française dans son triomphe nous vaudra la sympathie de tous les peuples, et il n'est pas de souverain au monde qui se hasarde à nous attaquer.

La tâche du nouveau gouvernement de la France est une tâche toute pacifique. L'évolution politique est accomplie; la constituante qui va être élue, la consolidera. L'œuvre sociale commence. Le Peuple, dupé tant de fois, ne se laissera plus tromper. Les derniers débris du passé ont été emportés par le torrent, il s'agit d'édifier l'avenir.

Les membres du Gouvernement provisoire se sont mis à l'œuvre, et ont pris les mesures d'urgence; l'Assemblée constituante fera le reste.

Les actes du Gouvernement provisoire montrent qu'il comprend dignement sa mission.

Ses premiers soins ont été pour le Peuple, qui lui a décerné la dictature. Il s'est occupé de procurer immédiatement du travail aux ouvriers; il a décrété que des travaux d'urgence seraient entrepris aux portes de Paris, que le million voté qui devait être payé le 1er mars à la liste civile serait consacré à l'amélioration du sort du Peuple; il a fait distribuer des vivres aux plus nécessiteux. Il a veillé à ce que l'approvisionnement de Paris ne souffre pas de la révolution; enfin il est parvenu à raffermir le crédit public et à rétablir l'ordre le plus parfait par toute la France.

Mais ce ne sont-là que des mesures d'urgence et qu'un Gouvernement ne pouvait se dispenser de prendre en pareil cas. Voici qui est plus grave. Une commission s'est formée au Luxembourg pour entendre les réclamations des travailleurs et discuter la question de l'organisation du travail. Cette commission fonctionne chaque jour; les patrons et les ouvriers de toutes les industries ont été appelés à formuler leurs plaintes et leurs désirs. Ces ouvriers nommeront des délégués qui prendront part aux travaux de la commission. Les ouvriers siègent dans les fauteuils de la pairie, et sont admis aux délibérations; la loi électorale qui paraîtra dans quelques jours les proclamera électeurs et éligibles. Un des premiers actes du Gouvernement provisoire porte que l'Etat s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail, à assurer du travail à tous. Ces actes, ces préoccupations suffisent à caractériser la Révolution de février 1848. Les principes sont posés. Les socialistes seuls ont étudié les moyens de les réaliser. L'idée sociale va forcément s'incarner dans les faits.

Puisque tous les actes du Gouvernement provisoire sont également dignes d'éloges. Nous les analysons à peu près dans l'ordre où ils se sont produits.

La Chambre des députés, la Chambre des pairs ont été supprimées, la garde municipale est dissoute, la peine de mort pour crime politique abolie; les fonctionnaires sont dispensés du serment; les gardes nationales réorganisées; les ministères, les services publics fonctionnent; des mesures ont été prises pour améliorer le régime alimentaire des marins, on a promis un remaniement complet des taxes; l'adoption des enfants des citoyens morts pour la patrie a été décrétée ainsi que l'abolition des titres de noblesse; une multitude de nominations et de destitutions ont été faites.

Un certain nombre de choix, ceux du ministre de la justice surtout, présentent les caractères de la précipitation et du favoritisme. Le *Moniteur universel* en convient lui-même; mais quelques-uns de ces fonctionnaires du favoritisme ont été déjà éliminés; nous espérons que les autres le seront également.

Le choix des hommes est en ce moment de la plus haute importance. Si les hauts personnages qui viennent aujourd'hui s'incliner dans les antichambres de la République, comme ils s'inclinaient dans les antichambres de la monarchie; si les hommes cramponnés au service du système conservateur des abus, parviennent à s'emparer des fonctions importantes, ils feront dévier la Révolution de son but, et dans quelques mois le peuple se lèvera de nouveau pour nettoyer les étables d'Augias. Le Gouvernement provisoire comprendra à la fois son devoir et son danger, nous en avons la ferme confiance, et il saura s'armer de force et de mépris contre les sollicitations de ces flatteurs du succès.

L'unanimité de la population parisienne à accepter le nouveau gouvernement se retrouve dans les provinces, même dans les plus con-

a frappé leurs protecteurs des Tuileries, ne peut manquer de renverser du même coup la reine parjure du Portugal, et

L'inocente Isabelle aux changeantes amours.

Une ère de régénération vient de s'ouvrir pour tous et pour chacun, pour les individus et pour les peuples.

GRANDE-BRETAGNE.

L'Angleterre se montre de plus en plus sympathique pour notre révolution.

On lit dans le *Globe* du 3 mars: « Les chartistes de Glasgow ont eu un grand meeting qui se rattache au mouvement français. La première résolution était ainsi conçue: « Les citoyens de Glasgow, réunis en assemblée publique, félicitent de la manière la plus cordiale le peuple français, à l'occasion de la réalisation triomphante de sa révolution; ils applaudissent au renversement du gouvernement despotique et inconstitutionnel, et ils saluent avec des sentiments de sympathies, d'espérance et d'admiration, l'avènement de l'établissement de la liberté sociale, politique et religieuse, sur la large base d'une constitution nouvelle et populaire. » Cette résolution a été appuyée par le docteur M'Dowall, de Londres. Cet orateur a développé longuement la thèse du droit qu'a le peuple de se gouverner lui-même, et il a critiqué les gouvernants de l'Angleterre qui n'entendent rien aux principes de l'économie sociale et politique. »

Ce journal dit ailleurs: « Hier au soir a été tenue, à National-Baths, Westminster Road, une très nombreuse réunion, dans le but de féliciter le Peuple français à l'occasion du succès de sa Révolution et de l'établissement d'une République. Le meeting devait avoir lieu à sept heures. Longtemps auparavant une affluence immense encombrait toutes les avenues de National-Baths. Les classes ouvrières, surtout, étaient très nombreuses du côté d'Oakley-Street. MM. O'Connor, Wakley, Cochrane, sont arrivés de bonne heure. 5 à 6 000 personnes étaient présentes. A sept heures, le président (un ouvrier) et les personnes qui devaient prendre la parole, ont pris place sur la plate-forte. (Applaudissements.) Les discours prononcés dans ce meeting (non reproduit par le *Globe*) ont été en harmonie avec l'objet de la réunion, et les résolution proposées ont été adoptées par acclamation.

— Louis-Napoléon est retourné en Angleterre, sur la prière du gouvernement de la République française.

— Lord Cowley est nommé ambassadeur d'Angleterre en Suisse.

ITALIE.

La Révolution de Paris a été connue à Turin le 27. Les évènements se sont accomplis avec tant de rapidité qu'on n'osait encore se livrer trop ouvertement à la joie, dans la crainte d'une réaction possible. La pensée que la France républicaine pouvait devenir conquérante a également contribué à refroidir l'enthousiasme. La *Concordia*, cependant, salue avec bonheur et sympathie le réveil de la France et la chute des ennemis de l'Italie, Louis-Philippe et Guizot. Ce journal ajoute que la Suisse et l'Espagne renouvelée se serreront nécessairement aux côtés de la France, et il prophétise l'expulsion des Autrichiens de l'Italie, si l'Autriche montre la plus légère velléité de guerre. La *Concordia* termine par un appel à tous les Italiens réformateurs pour les engager à resserrer les liens qui les unissent. « Nous avons à armer, ajoute-t-elle, sans nous informer quels sont nos amis ou nos ennemis. Quels que soient les évènements, l'Italie ne courra plus le danger d'être [illegible] visée par la cupidité étrangère, si elle sait profiter de l'occasion que lui offre la Providence et de l'élan de fraternité qui s'est emparé de ses fils réveillés. »

Les journaux de Florence et de Rome qui nous arrivent aujourd'hui ignorent encore la bonne nouvelle.

L'Autriche poursuit sa politique à outrance dans la Lombardie. La loi martiale a été proclamée à Milan; des émissaires [illegible] se répandent dans les campagnes, déguisés en colporteurs, et [illegible] le pays est travaillé de manière à donner lieu à une prochaine explosion. On dit déjà qu'elle s'est faite à Pavie, et la *Concordia* rapporte que, dans cette ville, les Croates ont fait cause commune avec le peuple.

Dès le 16, on écrivait de Turin à la *Gazette d'Augsbourg*, feuille toute dévouée à l'Autriche:

« L'esprit révolutionnaire continue de faire des progrès en Italie, l'exaltation augmente et est entretenue par les concessions qu'à l'heure qu'il est on ne peut plus éluder. L'incroyable agitation qui domine tout le pays ne connaît plus de bornes, et les cris de: « Marchons au secours de nos frères de la Lombardie! » ne manqueront pas de retentir bientôt d'un bout de l'Italie à l'autre. Les Allemands, les Autrichiens doivent-ils s'effrayer de ces cris, qui annoncent l'arrêt de mort à l'élément germanique existant encore dans une partie de l'Italie? Sans aucun doute, si les cris décisifs tardaient encore longtemps à se faire entendre, car qui peut calculer les effets et les suites de l'état actuel de la Lombardie, qui peut dire combien de temps peut tenir encore l'attitude ferme des troupes allemandes contre la haine ardente qui les poursuit? De même que l'amour, la haine ne peut exister si elle n'a l'espoir d'être satisfaite. On ne saurait croire jusqu'où les révolutionnaires italiens poussent la témérité et la forfanterie; c'est là un mal qui ne fait que s'accroître chaque jour et augmenter de fait la force du parti du mouvement. »

— On écrit de Berlin, 29 février, à la *Gazette de Cologne*: « On a reçu ce matin des nouvelles du royaume Lombardo-Vénitien, portant que la lutte ouverte contre l'Autriche a réellement commencé, et que des évènements graves ont notamment eu lieu à Milan. Dans la lutte qui s'engagera, la Prusse, vu sa position à l'égard des deux autres puissances du Nord, ne pourra rester inactive. »

— Le père Ventura a publié un projet de constitution.

SUISSE.

Révolution à Neuchâtel.

La révolution française a déjà produit son effet en Suisse. Le canton-principauté de Neuchâtel s'est soulevé contre son gouvernement d'aristocratie bourgeoise, tout dévoué à la Prusse.

Le gouvernement de Neuchâtel et l'ambassadeur de Prusse, M. de [illegible] don, ont demandé au Vorort l'intervention fédérale. Le Vorort a répondu à l'ambassadeur qu'on ne lui reconnaît aucun droit à réclamer cette intervention, le roi de Prusse ayant demandé la neutralité du reste de la Suisse pour le canton placé sous son protectorat. Le Vorort a cependant mis sur pied deux bataillons et a envoyé deux commissaires, MM. Schneider, conseiller d'Etat, et [illegible]. Le gouvernement de Berne avait déjà envoyé un conseiller [illegible] dans les districts limitrophes pour empêcher [illegible] franc bernois, afin de ne laisser aucun prétexte au roi de Prusse d'attaquer la Suisse fédérale.

[...] de résister; quelques coups de carabines furent échangés, mais sans dommages; ces hommes se dispersèrent immédiatement. Ce fut alors qu'on apprit la nouvelle que le gouvernement de Neuchâtel donnait sa démission.

Les patriotes montagnards continuèrent leur marche et arrivèrent à Neuchâtel sur le soir, où ils entrèrent sans obstacle. Le Val-de-Travers, le Locle, les Brenets et le Vignoble opéraient aussi leur mouvement sur la ville dans la même journée d'hier. Le sang n'a pas coulé, les communications n'ont pas été un instant interrompues, et notre révolution s'est accomplie en 36 heures.

Espérons que, digne fille de sa mère, la Révolution française, elle marchera sur ses traces dans la voie des réformes sociales et amies du bonheur de tous.

La seconde lettre contient quelques détails plus précis :

Hier, 1er mars, le comité central patriotique siégeant à la Chaux-de-Fonds a nommé un gouvernement provisoire composé de MM. Piagel, Brandt-Stauffer, Calame fils, Edouard Montaudon, G. Dubois, H. Grandjean, Ebrard Borel, Sandon Mortier et Aug. Leuba. Parti de la Chaux-de-Fonds à 5 heures, à 6 heures il était installé à Neuchâtel.

Dès trois heures du matin, le gouvernement ancien avait licencié sa garde soldée de 250 hommes, et annoncé qu'il était prêt à abdiquer. La garde a brisé les meubles et lits, et a menacé de brûler le château pour se venger de ce qu'une retenue de 5 sous par jour leur avait été faite sur leur solde pendant la durée de leur service. Trois cents Sagnards s'étaient portés au secours de Neuchâtel; c'est avec eux que quelques coups de fusil ont été échangés. Le plus grand enthousiasme règne dans la majorité du canton. Aucun désordre n'a souillé notre victoire.

C'est aux Républiques de France et de Suisse que nous nous en remettons pour nous arracher définitivement à la Prusse.

ALLEMAGNE.

Révolutions, réformes dans les Etats allemands. — Les peuples et les souverains. — La Prusse ne fera pas la guerre à la France.

L'agitation la plus vive règne dans toute l'Allemagne.

La nouvelle de la Révolution accomplie en France est arrivée à Berlin dans la nuit du 27 au 28 février. Le roi, qui était à Charlottenbourg, est immédiatement revenu dans sa capitale. Le conseil des ministres a été assemblé, et il a été décidé que des mesures militaires seraient prises pour repousser toute tentative qui serait faite à l'effet de provoquer un bouleversement dans l'intérieur des Etats prussiens.

A Carlsruhe des assemblées populaires ont eu lieu pour signer la pétition afin de demander aux chambres la liberté illimitée de la presse, l'armement des citoyens avec l'élection libre des officiers, l'institution du jury et l'établissement d'un parlement allemand.

La *Gazette de Cologne* rapporte que la nouvelle des évènements de France a produit à Mannheim et à Heidelberg une sensation extraordinaire. L'impression générale a été une impression de joie et d'espérance. Des manifestations non équivoques se sont produites aussitôt que la nouvelle a été connue; des groupes nombreux ont parcouru la ville en chantant la *Marseillaise*.

La crainte de provoquer une explosion a seule empêché les autorités de réprimer ces démonstrations. La garde bourgeoise seule pourra les empêcher de devenir dangereuses pour la tranquillité.

On parle de nombreuses députations qui se rendraient de toutes les villes du pays auprès du grand-duc pour réclamer, entre autres institutions libérales, la prompte formation d'une garde bourgeoise.

Ces vœux ont été réalisés même avant d'avoir été mis sous les yeux du grand-duc. Le *Journal de Mannheim* publie, dans un supplément extraordinaire, la communication suivante du député Basserman, datée de Carlsruhe du 29 :

« Aujourd'hui, en séance publique de la chambre des députés, le ministre d'Etat a déclaré :

» 1° Que dans le courant de la semaine prochaine la censure sera entièrement abolie;

» 2° Que la garde bourgeoise sera établie;

» 3° Qu'un projet de loi sur le jury sera présenté sans retard.

» Ce grand acte fait disparaître tous les partis. L'union sincère de toutes les opinions, de toutes les classes, servira d'exemple aux autres Etats de l'Allemagne, et leur prouvera que l'ordre est uni à la liberté. Tous les autres Etats de l'Allemagne puissent-ils nous suivre! Un grand jour luit aujourd'hui pour notre pays.

» La chambre a la confiance que le peuple badois saura dignement accomplir sa tâche; il saura, par l'union et le respect de la loi, se montrer digne de la liberté.

» Faites connaître cette heureuse nouvelle à toutes les autorités communales. »

— On écrit de Strasbourg, 1er mars, à un journal belge, qu'à la suite de l'agitation générale qui s'est manifestée sur les bords du Rhin, le grand-duc de Bade a résolu de doter ses Etats d'une constitution établie sur des bases très larges.

Les choses auraient même été poussées plus loin, si l'on s'en rapportait à une lettre particulière de Strasbourg, dont l'extrait suivant a été publié par quelques journaux :

« Un courrier vient d'arriver de Carlsruhe (capitale du grand-duché de Bade). Le grand-duc préside aujourd'hui la chambre des députés; 45 000 hommes armés viennent lui demander la République. Le courrier ajoute que le grand-duc est disposé à accorder la République, pourvu qu'il reste aux affaires.

» Le même courrier annonce que le roi de Bavière est en fuite, et la République déclarée à Munich pour toute l'Allemagne centrale. L'Allemagne est fatiguée de ses 408 princes souverains. »

A Mayence, dans une assemblée de bourgeois qui a eu lieu le 28 au soir, il a été décidé que l'on adresserait une pétition à la deuxième chambre des Etats. On y demande toutes les libertés et tous les droits spécifiés dans la constitution, notamment la liberté de la presse, l'armement du peuple pour la sûreté du pays à l'intérieur et à l'extérieur, la liberté des communes, etc., enfin la représentation du peuple allemand par un parlement allemand. Une nouvelle réunion s'est tenue le lendemain.

Avant le mouvement de Carlsruhe, le 29 février, on écrivait de cette ville au *Mercure de Souabe* : « Des excès et des désordres ont eu lieu hier dans quelques brasseries. On s'est surtout entretenu des évènements de France dans la brasserie de Muller. On fit entendre le cri : A bas le prince! vive la république allemande! Ce matin, de très bonne heure, on a arrêté un grand nombre de personnes qui ont pris part à cette manifestation. Les arrestations continuent; la gendarmerie [...] bitants ont été invités à former une garde civique. Le grand duc lui fera distribuer 500 fusils et des cartouches. La ville est divisée en sept districts et sept commandements. Les ouvriers et les enfants ne devront plus sortir dans la soirée. Le grand duc a fait partir le général de Lassolaye avec des dépêches pour Stuttgardt et Munich.

—Les nouvelles de Paris ont également produit une grande sensation dans le Wurtemberg. La commission des Etats et les citoyens de Stuttgardt ont adressé des pétitions au roi de Wurtemberg, pour lui demander également la liberté de la presse et de nouvelles concessions libérales.

— On lit à ce sujet dans la *Gazette de Carlsruhe*, sous la date de Stutgardt, 29 février :

« Les pétitions déposées à la Chambre expriment les vœux suivants: Armement général du Peuple avec l'élection libre des officiers. Parlement allemand librement élu par le Peuple. Tout allemand ayant atteint sa 21e année est apte à élire comme électeur primaire, et il est éligible aussi bien qu'électeur. Il y aura un électeur par 1,000 âmes et par 100,000 âmes un député. Chaque Allemand, sans tenir compte du rang, de la fortune, de la religion, etc., peut devenir membre du parlement aussitôt qu'il a atteint sa 25e année. Le parlement allemand siègera à Francfort-sur-Mein. Il rédigera ses règlements. Liberté absolue de la presse. Liberté complète de la religion, de la conscience et de l'instruction. Juridiction populaire avec le jury. Droit général du citoyen allemand. Impôt levé sur le revenu. Bien-être, éducation et instruction pour tout le monde. Protection et garantie du travail. Administration populaire, équitable et économique. Responsabilité de tous les ministres et de tous les fonctionnaires. Abolition de tous les privilèges. »

— Dans l'après-midi, après la séance de la chambre, une foule immense s'est dirigée vers le château, qui était gardé par mesure de précaution.—Quelques voix réclament une amnistie politique et la mise en liberté des personnes arrêtées la veille.—Cinq de ces individus ont été rendus à la liberté.—La foule s'est dispersée sur l'invitation de plusieurs députés de l'opposition.—Dans la soirée des patrouilles de cavalerie ont circulé. Les avenues de l'Hôtel-de-Ville et de la prison étaient gardées militairement.

La chambre des députés du grand-duché de Hesse-Darmstadt a été saisie d'une proposition à l'effet d'inviter le grand-duc à demander à la Diète germanique, vu la gravité des évènements, de charger de la direction des affaires militaires de la Confédération un cabinet intérimaire dont le chef serait responsable. La même proposition insiste, comme l'a fait la seconde chambre du grand duché de Bade, sur la nécessité d'envoyer à la Diète germanique des représentants du peuple des divers Etats de la Confédération.

A Hambourg, le mécontement est grand contre les puissances allemandes absolutistes. La question de la réforme ne marche pas. Le consul-général autrichien fait réclamations sur réclamations contre l'indulgence de la censure. Aussi le monde officiel est-il en grand émoi. Depuis la révolution de juillet, jamais la bourse n'avait été si agitée. Les nouvelles foudroyantes de Paris ont répandu une frayeur qui a ébranlé toutes les branches des affaires.

Si les Etats allemands n'arrivent pas sans transitions à la république, on voit qu'au moins ils profitent de l'occasion pour obtenir de leurs souverains les réformes, les concessions que les souverains leur ont si opiniâtrement refusées jusqu'ici.

La *Gazette de Cologne* conseille à la Prusse et à l'Allemagne de préparer la landwehr, puis elle ajoute :

« Mais la force matérielle ne suffit jamais. Il faut la force de l'esprit du peuple. En 1813, à côté de Scharnhost, général, se trouvaient les orateurs Stein et Hardenberg. « Il ne faut pas que la landwehr soit ap-
» pelée aux frontières avant que les représentants du peuple ne soient
» appelés en même temps autour du trône, par des concessions sé-
» rieuses et durables. »

Dans son numéro du 3 mars, ce journal revient à la charge :

« Notre mot d'ordre, dit-il, est et restera : Accomplissement plein et entier des promesses de 1813 à 1815. La Confédération germanique doit être dorénavant une vérité patente dans son véritable esprit primitif et dans tous les articles qui la constituent. Depuis 1830, où le changement de trône s'est opéré en Prusse, l'époque de la réaction a cessé, et celle du retour progressif des principes de 1813-1815 forme la nouvelle date; il ne s'agit maintenant que d'accélérer cette marche et de la rendre plus ferme, afin d'accomplir toutes les promesses faites depuis si longtemps. Ce n'est qu'ainsi que l'on gagnera le cœur du peuple, que l'on bannira tout souvenir fâcheux, et que l'on disposera les esprits à se prêter aux exigences du moment. Avant, il faut que le 13e article de l'acte fédéral devienne une vérité, qu'il soit ramené à son sens primitif. Les Etats de la Confédération qui n'ont pas encore une constitution doivent être invités sérieusement à remplir les dispositions du 13e article. Cela regarde principalement l'Autriche. Si cet Etat puissant ne se rallie pas à l'esprit politique des temps modernes, l'Allemagne manquera d'unité. La Prusse, en particulier, doit agir d'accord avec les Etats constitutionnels, afin de faire comprendre à l'Autriche ce qu'exige l'urgence du moment. Le 18e article de l'acte fédéral, qui parle de la liberté de la presse, n'est pas important.

» Pour compléter le système de liberté, il faut en outre l'introduction du système du jury, le droit d'association, la liberté d'association et de parole. Les résolutions fédérales transitoires de 1832, en opposition avec ces droits, devront être abolies. Nous croyons que toutes ces mesures ne se feront pas attendre. »

Attitude de la Prusse.

A Berlin, l'émotion n'a pas été moins vive, mais la ***Prusse n'attaquera pas la France.*** Elle proteste de ses intentions pacifiques dans son journal officiel.

Nous lisons dans la *Gazette universelle* du 2 mars :

« Les évènements qui viennent de se passer en France ont été si rapides, que c'est à peine si notre pensée a pu les suivre! Deux jours ont suffi pour passer de la monarchie constitutionnelle avec un ministère conservateur appuyé d'une forte majorité parlementaire, à travers les tentatives d'un deuxième ministère conservateur, puis à un ministère radical et à une régence qui n'a pas même été éphémère, jusqu'à la proclamation de la République et par suite l'expulsion de la famille royale... »

Après quelques conjectures sur le mouvement, la *Gazette universelle* ajoute :

« Loin de nous la pensée d'une intervention dans les affaires intérieures de la France, elle pourra s'organiser d'après sa propre volonté. La précaution commande; le souvenir vivant des temps si proche de nous, l'abaissement si profond de la patrie allemande, ordonne de suivre avec un regard attentif les mouvements de la France, afin que si un désir nouveau s'éveillait en elle d'envahir les plaines allemandes sous prétexte de rendre le peuple heureux en lui apportant les théories qui viennent de prévaloir en France, l'Allemagne soit préparée à repousser avec vigueur toute attaque contre elle. La Prusse, nous [...] parole : *Si vis pacem para bellum.* En la rappelant de nouveau, nous ne verrons pas dans l'armement de la Prusse et de l'Allemagne (si tant est qu'il devienne inévitable) un symptôme de guerre, mais au contraire une garantie du maintien de la paix. »

On mande à la *Gazette de Cologne* les détails suivants sur l'attitude de Berlin. Cette correspondance est du 29 février.

» Depuis vingt-quatre heures, les cabinets de lecture ne désemplissent pas. On donne à haute voix lecture des nouvelles; la *Gazette de Cologne* a été lue à la lueur des lampes. Les classes élevées, moyennes et inférieures, prennent part aux graves évènements arrivés en France. On croit que le comité des Etats sera clos cette semaine. Les 4e, 7e et 8e corps d'armée, stationnés en Saxe, Westphalie et sur le Rhin seront immédiatement mobilisés. Ce sont les mêmes corps d'armée qui ont été mobilisés en 1830, après l'explosion de la révolution de Juillet. On croit que les troupes occuperont les frontières. L'ordre a été donné de mettre Saarlouis en état de siège. Le général de Radowitz part aujourd'hui pour Vienne, comme plénipotentiaire extraordinaire, chargé d'une mission diplomatique spéciale. On croit que l'union entre notre cabinet et celui de Vienne deviendra décisive pour l'attitude prochaine de la Prusse dans la crise actuelle. »

On lit encore dans une autre correspondance du même journal :

« Une grande fête qui devait avoir lieu à la cour vient d'être contremandée. Un courrier est arrivé aujourd'hui à l'ambassade russe; les nouvelles dont il était porteur ont été communiquées de suite à la cour, et y ont produit, dit-on, une profonde sensation. Le bruit court que la nouvelle apportée n'est autre qu'une maladie grave de l'empereur. L'agitation est grande.

» On assure qu'il a été résolu, dans le conseil des ministres de ce jour, de convoquer immédiatement la Diète des états-réunis. »

ESPAGNE.

L'Echo de la révolution française à Madrid. — Lettre de l'infant don Henrique.

Le 26, on ne connaissait encore à Madrid que l'abdication de Louis-Philippe, et l'on ignorait que la République fût proclamée. Le gouvernement, du reste, avait dissimulé les nouvelles reçues par voie télégraphique; mais la joie était déjà immense.

— Le *Clamor publico* dit à ce sujet : « Ce qui vient de se passer à Paris est une sublime leçon qui rappellera aux oppresseurs et aux fanatiques partisans de la réaction que le jour où la mesure de la tyrannie est comble, l'heure du châtiment et de l'expiation arrive.—Cette nouvelle a complètement déconcerté les hommes de la situation.

— Le *Siglo* s'exprime ainsi : « La France est physiquement et moralement démocratique. En France, la monarchie est un nom, elle n'est pas un sentiment. — La majorité! c'était l'armée de M. Guizot. — La force brutale! c'était l'égide de M. Guizot. — La corruption! c'était l'instrument de M. Guizot.—Armée, égide, instrument, où êtes-vous? — Le gouvernement avait établi trois intérêts, au lieu de constituer trois idées. — L'intérêt d'une famille, au lieu de l'idée d'une institution; l'intérêt d'une chambre haute, où, selon l'expression de Lamennais, sont déposées les momies politiques, au lieu de l'idée d'un grand corps libéral conservateur. — L'intérêt d'une chambre élective, viciée par la vénalité et pétrifiée par la manie des emplois, au lieu d'une chambre vraiment populaire. — L'erreur est finie, la vérité a été découverte, l'école démocratique revit. — M. Guizot et son système ont passé par les fourches caudines, etc., etc. »

Le prince don Henrique, frère du roi d'Espagne, qui se trouve à Toulouse, a applaudi à notre révolution, et il vient d'adresser la lettre suivante au Gouvernement provisoire de la République française :

« Messieurs, un grand et glorieux évènement s'est produit en France. La Nation vient de revendiquer de nouveau ses droits méconnus et de les consacrer par une nouvelle Révolution qui la rend digne du grand nom qu'elle a toujours porté dans l'histoire et de la sympathie des peuples. A une majorité liberticide et corrompue, qui, mesurant le peuple français à sa taille, cherchait à dépraver les mœurs honnêtes et démocratiques du pays, la France a répondu par l'usage imprescriptible de sa souveraineté. Gloire à elle!

» Je manquerais aux principes que j'ai toujours professés et à ma conviction la plus intime, si, dans une occasion aussi solennelle, moi, victime constante d'une faction qui opprime encore mon pays, mais dont l'heure va bientôt sonner, je ne m'empressais de saluer, un des premiers, le gouvernement national que la France vient de se donner et d'applaudir hautement à l'ère de bonheur qui va s'ouvrir pour tous les peuples et particulièrement pour l'Espagne.

» Mon désir le plus vif est de voir la France et l'Espagne étroitement unies, et que des liens que la nature elle-même a formés soient désormais indissolubles. Tel est mon vœu le plus ardent, et, j'en suis certain, celui aussi du parti démocratique espagnol auquel je suis fier d'appartenir et dont je n'ai jamais déserté les rangs.

» Aussi, suis-je dans la ferme résolution de n'accepter aucun emploi dans ma patrie, tant que mes espérances ne seront pas réalisées. Et si je veux me soustraire à l'anathème que le peuple a fulminé, avec juste raison, contre la plupart des rois, je veux aussi me rendre digne de son attachement et de sa confiance, afin que, sans s'effrayer de mon origine, il me considère toujours comme un de ses enfants les plus dévoués et comme un de ses plus zélés défenseurs. Je n'ambitionne que le glorieux titre de citoyen.

» Veuillez, etc.,

ENRIQUE-MARIA. »

BELGIQUE.

La plus grande partie de la Belgique a salué de ses bravos la victoire du peuple de Paris. Le Gouvernement s'est empressé de faire des concessions et d'élargir la loi électorale. La Belgique s'est rallié à Léopold par crainte de l'incorporation.

—Un grand nombre de Français, résidant à Bruxelles, ont eu l'idée de se réunir dans le but de rédiger et de signer une adresse d'adhésion au Gouvernement provisoire, constitué le 24 février, à la suite de la victoire du Peuple français. Une députation sera chargée de porter à Paris cette adresse avec les vœux de la réunion pour la prospérité de la France et la stabilité du nouveau Gouvernement qui vient d'être proclamé. Cette députation devra en outre exprimer la profonde satisfaction qu'a fait éprouver aux Français domiciliés en Belgique l'intention hautement manifestée par le Gouvernement provisoire de respecter l'indépendance et la nationalité de tous les Peuples.

— Un ministre belge a donné lecture à la chambre des représentants de la lettre par laquelle M. de Lamartine a prévenu le corps diplomatique du changement qui venait de s'opérer dans le gouvernement de la France. Cette lecture a été couverte d'applaudissements. La lettre est ainsi conçue :

« Monsieur l'ambassadeur,

» J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement provisoire de la République française m'a confié le portefeuille des affaires étrangères.

» La forme républicaine du nouveau gouvernement n'a changé ni la place de la France en Europe, ni ses dispositions loyales et sincères [...]

On nous assure ce soir que le Gouvernement a adopté pour les élections de l'Assemblée constituante le principe de l'élection directe. Nous applaudissons de tout notre cœur à cette détermination.

On ajoute de plus que, laissant entière la liberté de l'électeur, le décret du Gouvernement ne prononce aucune espèce d'exclusions, et impose seulement aux fonctionnaires l'option entre le mandat de député et leur emploi. C'est là, pour nous, la solution vraiment libérale de la question si controversée des incompatibilités.

L'agitation la plus grande règne toujours parmi les agents de change et parmi les hommes de Bourse. Jusqu'au dernier moment, on espère que les *influences* qui ont fait fixer à 70,50 le cours de compensation des opérations de février reculeront devant la responsabilité des désastres que cette mesure peut amener. Jusqu'au dernier moment, on espère que MM. les agents de change trouveront dans le sentiment de leur propre conservation le courage de revenir sur une décision qui, évidemment, leur a été arrachée ou imposée par une force supérieure.

Toutes nos informations nous autorisent à dire que, pour le fond, les faits par nous annoncés étaient exacts.

Qu'on y réfléchisse pendant qu'il en est temps encore; et que, par forme de transaction, on consente au moins à laisser prendre pour cours de compensation le prix de 72 fr. !

Actes officiels du Gouvernement provisoire.

Voici enfin la parole de la France :

Circulaire adressée par M. Lamartine, ministre des affaires étrangères, aux agents diplomatiques de la République française.

Monsieur, vous connaissez les événements de Paris, la victoire du Peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le Gouvernement de la France.

La Révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est République : la République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit naturel, elle est de droit national. Elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française désirant entrer dans la famille des Gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du Gouvernement français.

La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel chez les Peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devançant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la République ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'Etat, des principes absolus qui se combattent à mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant.

La guerre n'est donc pas le principe de la République française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La Révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

Si la situation de la République française, en 1792, expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes explique la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs privilèges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France, et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité, dont nous proclamons l'application et dont l'Assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la Patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement : c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avènement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des *Monarchiens* et des *Girondins*; ce ne fut pas la pensée des Démocrates plus avancés, qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

En 1792, le Peuple n'était que l'instrument de la Révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la Révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la Révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux [illegible] d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché [illegible] ternationale sur le globe.

Enfin en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la République était un problème. Le titre des Peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du Peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'Etat de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les Peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les Etats, même monarchiques. Ils s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice; ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République, non-seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous, que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'Etat de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute, mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon !

Ne vous y trompez pas, néanmoins, ces idées que le Gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître; encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe; elles ont un plus noble objet : faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre Révolution; donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : heureuse la France, si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération ! Responsabilité terrible à la France si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée ! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance : l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

D'après ces principes, Monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais, si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

Attachez-vous, Monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

Ainsi, nous le disons hautement, si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe, ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques; si les Etats indépendants de l'Italie étaient envahis; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme : le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchue, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition. La République n'a point de népotisme. Elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon !

Tel est, Monsieur, l'esprit des conseils de la République. Tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à représenter.

La République a prononcé en naissant et au milieu de la chaleur [illegible] guerre. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas [illegible] qui ne signifie *paix*.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

LAMARTINE,

Membre du Gouvernement provisoire de la République et ministre des affaires étrangères.

Paris, 2 mars 1848.

Le ministre des finances,

Considérant qu'il importe au bien-être de la République que tous les travaux reprennent leur cours et que le commerce rentre le plus promptement possible dans ses voies normales d'activité;

Considérant que le meilleur moyen d'atteindre ce double but est de rétablir la prompte circulation du numéraire;

Considérant que les nouvelles parvenues de tous les points de la République établissent que la perception des impôts s'opère régulièrement, et que de toutes parts la manifestation d'un véritable patriotisme fait espérer des rentrées continues et fructueuses;

Considérant que le trésor a dès à présent à sa disposition le numéraire nécessaire à l'acquittement du semestre des rentes 5 %, 4 1/2 %, et 4 %;

Considérant que l'anticipation du semestre, favorable à tant d'intérêts, n'occasionne aucune perte au trésor;

Considérant que les dépenses de tous les services sont couvertes par les recettes, dont la réalisation est assurée par le retour à l'ordre et par la sécurité de tous;

Arrête ce qui suit :

Le paiement du semestre des rentes 5 %, 4 1/2 % et 4 %, échéant le 22 mars courant, s'effectuera à Paris et dans les départements, aux caisses ordinaires, savoir :

A Paris, à dater du 6 mars courant.

Dans les départements, à dater du 15 mars.

Le Gouvernement provisoire à ses concitoyens.

La République, en même temps qu'elle garantit les droits de tous, est appelée à servir tous les intérêts; le premier sentiment du Gouvernement provisoire a été de soulager les souffrances si vives des citoyens que la bataille avait amenés dans les rues.

Des secours sont accordés aux blessés; les travaux publics ont repris leur cours dans toutes les administrations; des ateliers nationaux fournissent aujourd'hui du travail à plus de dix mille ouvriers. Pendant que nous nous efforçons à rendre le présent moins pénible, la commission permanente du Gouvernement recherche les moyens de résoudre pour l'avenir les plus grands problèmes de l'industrie.

Grâce à ces premières mesures, la paix des rues s'est rétablie; mais la secousse d'une commotion aussi forte laisse encore un certain ébranlement dans les esprits comme dans les intérêts.

Le petit commerce, qui n'a qu'un accès difficile à la Banque, a besoin qu'on étende jusqu'à lui le bienfait du crédit; le Gouvernement provisoire s'occupe de créer très prochainement pour lui un comptoir d'escompte.

La presse, cet instrument si puissant de civilisation, de liberté, et dont la voix doit rallier à la République tous les citoyens, la presse ne pouvait rester en dehors de la sollicitude du Gouvernement provisoire : résolu comme il l'est à maintenir tous les impôts pour acquitter les engagements et assurer le service de l'Etat, il ne pouvait considérer comme un simple revenu fiscal une taxe essentiellement politique. Le timbre des écrits périodiques ne saurait être continué au moment où la prochaine convocation des assemblées électorales exige l'expression libre de toutes les opinions, de tous les sentiments, de toutes les idées. La pleine liberté de discussion est un élément indispensable de toute élection sincère.

Le Gouvernement provisoire, embrassant dans leur ensemble les intérêts les plus pressants, a décrété les mesures suivantes :

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé, par les considérations exposées dans son arrêté, à payer d'avance, et à dater du 6 mars, à Paris, du 15 mars dans les départements, le semestre des rentes qui échoit seulement le 22.

Art. 2. Un comptoir d'escompte sera établi sous le titre de *Dotation du petit commerce*.

Art. 3. L'impôt du timbre sur les écrits périodiques est supprimé.

Concitoyens, le Gouvernement provisoire s'adresse à tous les contribuables avec une pleine confiance dans leur patriotisme. Les difficultés passagères de la situation ne lui inspirent aucune crainte; la France intelligente, la France unie est la plus riche et la plus forte des nations. La République, pour accomplir de grandes choses, n'aura pas besoin de l'argent qu'absorbait la monarchie pour en faire de misérables. Mais son action est l'action de tous; il faut que chacun serve la patrie dans la mesure de ses moyens; nous demandons aujourd'hui aux contribuables de payer d'avance l'impôt de l'année pour mettre le Gouvernement provisoire à même de secourir toutes les souffrances, de rendre l'activité à toutes les transactions, et de répandre les bienfaits du crédit à tous ceux dont le travail augmente les richesses.

Concitoyens, vous pouvez compter sur le dévouement inflexible du Gouvernement provisoire : laissez-lui l'orgueil de croire qu'il peut aussi compter sur vous.

La commission des travailleurs vient de publier la déclaration suivante :

Citoyens travailleurs !

LA COMMISSION DU GOUVERNEMENT, instituée pour préparer la solution des grands problèmes qui vous intéressent, s'étudie à remplir sa mission avec une infatigable ardeur. Mais quelque légitime que soit votre impatience, la commission vous conjure de ne pas faire aller vos exigences plus vite que ses recherches.

Toutes les questions qui touchent à l'organisation du travail sont complexes de leur nature. Elles embrassent une foule d'intérêts qui sont opposés l'un à l'autre, sinon en réalité, du moins en apparence. Elles veulent donc être abordées avec calme, et approfondies avec maturité.

Trop d'impatience de votre part, trop de précipitation de la nôtre n'aboutiraient qu'à tout compromettre.

L'Assemblée nationale va être incessamment convoquée. Nous présenterons à ses délibérations les projets de lois que nous élaborons en ce moment, avec la ferme volonté d'améliorer moralement votre sort, projets de lois d'ailleurs sur lesquels vos délégués vont être appelés à donner leur avis.

Or, cette Assemblée nationale ne sera plus une chambre de privilégiés; elle sera, grâce au suffrage universel, un vivant résumé de la société tout entière.

Donc, ayez bon courage et bon espoir; mais, dans votre intérêt même, ne mettez pas obstacle à l'action de ceux qui sont bien décidés à faire triompher la cause de la justice ou à mourir pour elle.

Les président et vice-président de la COMMISSION DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS, membres du Gouvernement provisoire,

LOUIS BLANC, ALBERT.

— Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

Sont nommés :

Procureur-général près la cour d'appel d'Amiens, M. Hardy, avocat,

Généraux de division. Latour-Maubourg, d'Arbouville, de Veïel, Lasborde, Saint-Joseph, Walhier.

Généraux de brigade. Potier, Duvergier, Dukermont, Ocher, Nacquart, Caminade, Menne, Berthemy, Le Chartier, Wimpffen, Shée, de Beaulieu, d'Outremont, Lalande, Gavoot, Saint-Benies, Husson, Chalendart, Juchereau, Saint-Denis, Tournot.

Intendants militaires. Roch, Lair, Bénard.

Cours d'appel. Ont adhéré les cours d'Agen, Amiens, Angers, Bordeaux, Bourges, Dijon, Metz, Orléans et Riom.

Tribunaux de première instance. — Bergerac, Boulogne-sur-mer, Bourges, Brest, Cambrai, Châteaudun, Châteauroux, Clamecy, Clermont, Compiègne, Confolens, Corbeil, Cosne, Coutances, Domfront, Douai, Doullens, Dreux, Evreux, Guéret, Gray, Hazebrouck, Langres, Loudéac, Lure, Mamers, Metz, Montargis, Nantes, Péronne, Rethel, Riom, Rochefort, Rocroi, Rochechouart, Saint-Amand, Saint-Lô, Saint-Brieuc, Saint-Flour, Sancerre, Senlis, Sedan, Troyes, Tulle et Vitré.

Tribunaux de commerce. — Bar-le-Duc, Bourges, Châlons-sur-Marne, Coutances, Montauban, Saint-Quentin, Sedan et Troyes.

— La disposition des couleurs sur les cocardes des divers corps de l'armée et des officiers sans troupe devra être modifiée ainsi qu'il suit : bleu au centre, zône intermédiaire rouge écarlate, zône extérieure blanche. La plaque des shakos de l'infanterie sera provisoirement maintenue ; mais on supprimera immédiatement la couronne qui la surmonte.

— Aussitôt que les évènements de Paris ont été connus, le roi de Prusse a donné l'ordre à M. le baron d'Arnim de se rendre à Berlin. M. le baron d'Arnim est provisoirement remplacé à Paris par le comte de Hatzfeid, en qualité de chargé d'affaires.

M. le baron d'Arnim, dont les fonctions officielles cessaient par le changement opéré dans le gouvernement, avait eu toutefois des rapports personnels avec M. de Lamartine, et ces rapports avaient été renouvelés à l'occasion d'une garde de sûreté que M. de Lamartine avait envoyée à M. d'Arnim pendant l'émotion de l'évènement.

— Suite de la liste des commissaires provisoires nommés dans les départements : AIN, M. de Champraus.

AISNE, M. Théophile Dufour. — ALLIER, M. Tourel, ancien député. — ARDENNES, M. Jules Allain. — ARRIÈGE, MM. Darnaud, ancien député.

CHARENTE : MM. Laboissière, ancien député, Baband-Larribière. — CHARENTE INFÉRIEURE, M. Renou de Balon, ancien député. — CHER MM. Paul Dupan, Bidault, avocat. — CORRÈZE, MM. Tyros, Chamiot, juge, Maillard, id. — CORSE, MM. Pietri, Vaujin. — COTE-D'OR, M. Menand. — COTES-DU-NORD, M. Morhéry. — CREUSE, MM. Félix Leclerc, Guilard, médecin.

DORDOGNE, M. Dussolier. — DOUBS, M. Demerey.

EURE, MM. Legendre, Picard, Davy. — EURE-ET-LOIRE, MM. Marescal, Barthélemy.

GERS, M. Joly.

HÉRAULT, M. Jules Renouvier.

INDRE, M. Fleury, membre du conseil municipal. — INDRE-ET-LOIRE, MM. Baric, Marchais, Baudoin.

JURA, M. Jules Grercy.

LANDES, M. Lefranc, avocat. — LOIR-ET-CHER, M. Ducous, en remplacement de M. Germain Sarrut, appelé à d'autres fonctions. — LOIRE-INFÉRIEURE, MM. Guepin et Rocher. — LOT-ET-GARONNE, M. Gaspard Dubruel. — LOZÈRE, M. Reguier.

MANCHE, M. Vieillard. — MARNE, M. Leureux. — MARNE (HAUTE), M. Walferdin. — MAYENNE, M. Bigot, ancien député. — MORBIHAN, M. Meslay, ancien député. — MOSELLE, M. Billaudel.

NIÈVRE, M. Girère, en remplacement de M. Ruitz, appelé à d'autres fonctions.

ORNE, M. Bérier-Fontaine.

PUY-DE-DOME, M. Altaroche. — PYRÉNÉES (BASSES), M. NOGUÈS, ancien maire. — PYRÉNÉES (HAUTES), M. Soubise, avocat. — PYRÉNÉES ORIENTALES, M. Guilier, notaire à Perpignan.

SAONE (HAUTE), M. Boileau. — SARTHE, M. Trouvé-Chauvel. — SEINE-ET-OISE, M. Durand (Hipp.). — SOMME, MM. Galisset, Dutronne (sous les ordres de M. de Beaumont).

TARN, M. d'Aragon.

VENDÉE. — M. Luneau. — VIENNE, M. Chavreau de Saint-Mandé. — VIENNE (HAUTE), M. Maurat-Ballange.

YONNE, MM. Robert, Villard de la Guérie, Uzanne.

Funérailles des victimes des trois journées de février.

Cette cérémonie a été belle, belle surtout par l'attitude de la population. Six cent mille personnes répandues sur les boulevards, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille, y ont conservé plus d'ordre et de calme que si des sergents de ville et des gardes municipaux s'étaient chargés de les contenir. La sagesse du Peuple a été la force et sera le salut de notre nouvelle République !

Le service funèbre a été célébré dans l'église de la Madeleine par un clergé nombreux, en présence du Gouvernement provisoire. A deux heures, on s'est mis en marche vers la Bastille. Le cortége était composé de Paris tout entier. Après des escadrons de garde nationale à cheval, de dragons, de cuirassiers, venait la garde nationale à pied, grosse de citoyens sans uniformes, et encadrant dans ses rangs des pelotons d'infanterie de ligne, puis tous les éléments de la population groupés sous le drapeau tricolore ; les membres du gouvernement, les cours et tribunaux, les Facultés, les Ecoles, les facteurs de la poste et jusqu'aux gamins de Paris. Plusieurs chars funèbres étaient suivis par les parents des victimes, un char colossal de la Liberté dominait tout ; il était orné de feuillages ; des gardes nationaux à cheval, des dragons, des cuirassiers, des canonniers à cheval fermaient la marche.

A quatre heures, les cercueils, au nombre de 154, étaient rangés dans les caveaux de la colonne ; des discours étaient prononcés par MM. Crémieux, Garnier-Pagès, et par un combattant de février. La foule s'est retirée pleine d'émotions graves et profondes.

L'intelligence que nous avons des embarras du Gouvernement provisoire retient nos critiques. Cependant, c'est agir dans l'intérêt même de ce gouvernement que d'exprimer la douloureuse surprise que causent certaines nominations et surtout certaines conservations dans le personnel de la haute administration.

Nous avons voulu attendre le *Moniteur* pour croire à la nomination de M. Saint-Julie de Colmont au poste de directeur-général des forêts, en remplacement de M. Legrand (de l'Oise) et à la conservation de M. Nouton comme directeur du personnel. Aujourd'hui que le *Moniteur* ne laisse plus de doute, nous déclarons que cet acte officiel a provoqué d'énergiques réclamations dont l'insertion dans notre journal n'est que différée.

Nous nous associons de tout cœur à la réprobation qu'exprime la lettre suivante :

Paris, le 5 mars 1848.

Monsieur le rédacteur,

La proclamation de la République a occasionné dans plusieurs localités de l'Alsace, d'après ce que j'ai appris, notamment à Brumath, à Altkirch, etc., des explosions déplorables. On a pillé des maisons israélites, détruit des titres de créances appartenant à des israélites. C'est là un abus que la justice punira et empêchera à l'avenir.

Dans ce moment où tant de mauvaises passions prennent le masque de républicanisme, comme jadis elles se couvraient du manteau de la religion, je vous adjure de venir en aide à la défense des droits de la raison et de la tolérance. Je suis persuadé que vous flétrirez d'une juste indignation ces actes barbares qui tendent à déshonorer le triomphe populaire auquel nous venons d'assister, et que vous vous associerez à mes efforts en vous abstenant d'expressions blessantes pour mes co-religionnaires, adressées soit à la masse soit à des individus.

Dans cet espoir, j'ai l'honneur de vous saluer avec la plus haute considération.

Pour la rédaction des archives israélites,
S. CAHEN.

Suppression du péage des ponts.

On signe, dans les bureaux de la *Démocratie*, une pétition pour la suppression du péage des ponts dans Paris.

Mouvement socialiste de la Presse.

Les grands évènements accomplis il y a dix jours ont dissipé presque partout les préjugés hostiles aux idées sociales. Le sentiment de la fraternité universelle rallie aujourd'hui tous les cœurs généreux, toutes les intelligences éclairées. Les journaux de Paris et des départements, sans exception, sont entrés dans notre voie ; ils ont compris que la question actuelle n'était plus politique, mais sociale ; ils arborent franchement la bannière socialiste, contre laquelle la plupart d'entre eux luttaient la veille encore, et que les autres n'acceptaient qu'avec réserves.

Aussi nous serait-il impossible de donner aujourd'hui la liste des reproductions de la *Démocratie pacifique*. Le placard intitulé : *Vœux du Peuple, Réforme pour tous*, a été répété par toute la presse de province et de l'étranger.

Chaque jour, depuis le 22 février, nous ne pouvons ouvrir un journal sans y retrouver quelques-uns de nos articles. La lumière s'est faite : on a reconnu la haute valeur des idées sociales, qu'on dédaignait comme des utopies. Le grain que nous avons semé depuis dix-sept ans, ayant suffisamment germé dans les âmes, perce partout le sol et rencontre partout des travailleurs prêts à hâter son développement.

M. Jules Lechevalier ouvrira lundi, 6 mars, à 8 heures du soir, dans la salle de la rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45, une conférence, en douze séances, sur cette question : QU'EST-CE QUE L'ORGANISATION DU TRAVAIL ?

République et Humanité.

Entre toutes les mesures qu'a déjà adoptées le Gouvernement provisoire, il en est une qui a été saluée par les applaudissements unanimes de la nation. Nous voulons parler de l'abolition de la peine de mort en matière politique.

Un de nos collaborateurs, M. Charles Pellarin, exprimait, il y a dix-huit mois, dans une réunion socialiste, un sentiment en harmonie parfaite avec celui qui a inspiré cette résolution, si digne de présider à l'inauguration de la République française de 1848 :

Respect à la vie humaine, disait M. Pellarin, respect absolu ! C'est là un principe que les socialistes devraient unanimement proclamer, ne fût-ce que par politique, s'ils avaient le malheur de ne pas l'adopter tous par conviction. Sans partager l'opinion paradoxale de Rousseau, lorsqu'il affirme qu'une révolution est toujours trop payée de la vie d'un seul homme, protestons, au nom de l'humanité, contre les voix qui viennent glorifier aujourd'hui l'échafaud de 93 comme l'instrument de salut par excellence de la Révolution française. Fils reconnaissants de cette Révolution, repoussons par respect pour elle ce blasphème. Ne faisons point le procès sans doute aux hommes énergiques de cette terrible époque ; leurs intentions furent bonnes ; les moyens qu'ils employèrent furent souvent détestables et tournèrent quelquefois contre le noble but qu'ils s'étaient proposé. Ils ne croyaient frapper que les ennemis de la liberté ; c'est la liberté même que leurs coups allaient atteindre au cœur. La tache de sang qui fut alors imprimée à son front n'est pas entièrement effacée après un demi-siècle, et c'est là ce qui contribue encore aujourd'hui à tenir les nations en défiance de ses bienfaits. N'hésitons pas à le professer hautement, jamais la hache du bourreau ne fut une arme utile à la cause qui en fit usage. S'il est un précepte de l'ancienne loi du Sinaï qui doive être à tout jamais inviolable et sacré pour les réformateurs sociaux, c'est celui qui commande d'une façon absolue de respecter la vie de l'homme : *Non occides*. Tu ne tueras point !

Le meurtre et le carnage, sous quelque forme et sous quelque prétexte qu'ils s'accomplissent, ne sont toujours qu'un des plus odieux caractères des sociétés subversives. Ne laissons pas prendre à la vengeance l'heure donnée par Dieu pour la régénération (1). Le triomphe du socialisme doit inaugurer l'ère de l'humanité dans toutes les nobles acceptions du mot, cette ère de la félicité, de la concorde universelles, pressentie et saluée avec des transports de joie par Béranger :

Humanité ! règne, voici ton âge,
Que nie en vain la voix des vieux échos.
Déjà les vents, au bord le plus sauvage,
De la pensée ont semé quelques mots.
Paix au travail ! paix au sol qu'il féconde !
Que par l'amour les hommes soient unis,
Plus près des cieux qu'ils replacent le monde.
Que Dieu nous dise : « Enfants, je vous bénis ! »

Histoire morale des Femmes. — On lit dans le *Moniteur* du 1er mars 1848 :

Une demande a été adressée au ministre de l'instruction publique et [illegible]

(1) Pensée de M. de Lamartine. (*Voyage en Orient.*)

[illegible] ne recevra de rétribution à aucun titre.

L'autorisation sera valable pour un an et révocable à volonté.

Nous applaudissons à l'initiative prise par M. le ministre de l'instruction publique. Le remarquable travail publié dans l'*Encyclopédie nouvelle*, par M. Ernest Legouvé, à l'article FEMME, nous est garant des idées progressives et sagement émancipatrices du nouveau professeur. L'Assemblée nationale sera probablement appelée à réviser notre législation souvent si blessante pour la dignité de la femme, comme fille, comme épouse et comme mère ; enfin la question du divorce sera sans doute aussi de nouveau soulevée.

En de telles circonstances, l'enseignement de M. Ernest Legouvé *sur l'histoire et la condition morale des femmes*, nous semble d'une incontestable utilité.

VICTOIRE NOUVELLE.

I.

Respirons ! Respirons l'air à pleines poitrines !
Le marais du pouvoir est enfin desséché.
Frères, ouvrons nos cœurs aux rafales divines
Qui soufflent maintenant où la mort a fauché ;
Voyez l'amour de nous l'humanité s'incline,
Car cette fois enfin l'univers a marché.

II.

Enfin, c'est donc bien vrai, l'on peut plaindre ces frères
Qui s'offraient vainement pour un morceau de pain ;
On peut donc se ruer sur les vieilles misères
Du peuple qui produit tout de sa forte main.
On peut enfin aimer ces tiers auxiliaires
Des postes avancés de l'avenir humain.

III.

Hourrah ! La liberté ne fut jamais plus sainte,
Car son premier cri fut : L'homme a droit au travail,
Cri sacré qu'étouffait l'égoïste contrainte,
Droit de tous, signalé comme un épouvantail.
Réunissons nos cœurs dans une étroite étreinte,
Veillons avec amour au nouveau gouvernail.

IV.

Enfin, pauvres puissants qui créez la richesse,
Quand l'excès du travail aura lassé vos bras,
L'Etat recueillera votre noble vieillesse,
Qui mendiait le pain de ses derniers repas.
On ne donnera plus à vos corps en détresse
La paille des prisons pour dernier matelas.

V.

Pauvres déshérités, l'égoïsme en démence
Croyait qu'un dur travail avait tout abruti :
Ils maintenaient ce poids sur votre intelligence,
Leur repos inquiet s'en trouvait garanti.
Ils avaient pris pour eux les dons de la science,
Vos fils leur donneront un rude démenti.

VI.

Nous vous tendrons la main, ô chères Magdeleines,
Sans craindre les arrêts d'un pouvoir ébonté.
Nous pourrons raconter les causes de vos peines,
Renvoyer le mépris à qui l'avait jeté ;
Les mots consolateurs dont nos âmes sont pleines
Iront à votre cœur en toute liberté.

VII.

Aujourd'hui vont cesser les angoisses des mères,
Qui, sentant tressaillir un enfant dans leur sein,
Calculaient en pleurant les sous de leurs salaires.
Pauvres petits, l'Etat sera votre parrain ;
Il ouvrira pour vous des abris tutélaires
Où vous serez bercés aux sons d'un gai refrain.

VIII.

Réveil miraculeux ! Oh ! le voilà ce rêve
Si longtemps méprisé qui germe parmi nous.
Le vieux monde tressaille à la voix qui s'élève
De la grande cité criant : Bonheur pour tous !
Les sages travaillaient à glacer notre sève,
Certe, il était bien temps d'en appeler aux *fous*.

IX.

Aujourd'hui ce n'est plus la ruse ou la colère
Qui parle pour la France aux autres nations :
Un poëte loyal, chevalier populaire,
Vivant pour exciter aux grandes actions,
Jette aux peuples amis sa voix humanitaire
Qui doit vivifier nos aspirations.

X.

Gracieux frontispice à notre grand poëme,
Aurore merveilleuse de notre liberté,
Printemps qui rend fécond ce que le peuple sème,
Afin de préparer les gerbes de l'été,
Jeunesse de l'année, ô saison où tout aime,
Tu vas faire germer notre fraternité !

XI.

Respirons ! respirons l'air à pleines poitrines !
Le marais du pouvoir, amis, est desséché.
Frères ! ouvrons nos cœurs aux rafales divines
Qui soufflent maintenant où la mort a fauché ;
Voyez, autour de nous l'humanité s'incline,
Car cette fois enfin l'Univers a marché !

ANTONY MÉRAY.

rer les détenus aujourd'hui dans la prison comme le dernier vestige d'un régime qui n'est plus.

» Nous ne requerrons jamais la peine de la prison contre un malheureux vieillard dont le seul crime est de n'avoir pas un grabat où reposer sa tête, contre un malheureux enfant qui n'a pas même la conscience du délit qu'on lui reproche. Le Gouvernement provisoire assurera son salaire à celui qui peut travailler; il assurera un refuge à celui qui ne travaille plus ou qui ne travaille pas encore.

» Bientôt les seuls prévenus assis sur ce banc seront ceux qui refuseront le bien qu'on veut leur faire, le travail qu'on veut leur donner. Pour ceux-là, nous serons inflexibles. Le vol, sous un gouvernement corrupteur et corrompu, avait son exemple dans les régions élevées. Trop souvent il n'était puni qu'en tombant dans les régions inférieures. Aujourd'hui l'exemple contraire a été donné.

» Quand on a vu le Peuple souverain, lui qui avait eu froid, lui qui avait eu faim, lui qui avait manqué de tout et qui manquait de tout encore, passer sous les lambris dorés de l'ancien palais des rois sans jeter un regard d'envie sur tant de richesses, sans emporter un centime sur tant de millions, on est alors bien assuré qu'il est le plus honnête de tous les peuples, comme il en est le plus intelligent et le plus brave. Ceux qui ont l'honneur de rendre la justice en son nom doivent se souvenir que les vols qu'ils auront désormais à punir sont une insulte à ce peuple-là ! Il a prouvé d'une manière éclatante que la liberté et la pureté sont inséparables. » (Vive sensation.)

Le prévenu de vagabondage, sur le sort duquel le tribunal avait à statuer, a été acquitté.

M. le président Jourdain, après avoir prononcé son acquittement, l'engage à aller demander du travail dans les ateliers nationaux ouverts par le Gouvernement.

Nouvelles des membres du gouvernement déchu.

EMBARQUEMENT DE LOUIS PHILIPPE. — Une dépêche adressée de Rouen au ministre de l'intérieur est ainsi conçue :

« L'ex-roi Louis Philippe, caché depuis plusieurs jours dans les environs de Trouville, a traversé, à la marée d'hier au soir, de Honfleur au Havre, et là, il s'est embarqué pour l'Angleterre sur le bateau à vapeur l'*Express*. Les préparatifs de ce départ ont été soigneusement gardés secrets, et les capitaines des bateaux à vapeur qui ont servi à ce départ sont même restés dans l'ignorance du fait auquel ils prêtaient assistance. »

ARRIVÉE DE L'EX ROI ET DE L'EX-REINE DES FRANÇAIS A NEWHAVEN. — On écrit au *Sun*, de Brigthon : « *Le New-Haven*, un des paquebots de la compagnie de la navigation à vapeur de Brighton et du continent, croisait, par ordre de l'amirauté anglaise, depuis quelques jours, le long de la côte du Havre, Saint-Valery, Dieppe et Tréport, dans le but spécial, à ce qu'il paraît, de chercher l'ex-roi. Telle était la mission donnée au capitaine Moore. N'ayant pas pu réussir, ce bâtiment a été envoyé hier du Havre par le consul d'Angleterre avec des dépêches du gouvernement français au gouvernement anglais. Depuis quelques jours, l'ex-roi et la reine se rendaient de ferme en ferme, dans le voisinage du Tréport. Ils étaient presque épuisés de fatigue. En arrivant, le roi a dit qu'il y avait une nuit ou deux, il avait eu l'idée de se livrer. Jeudi, Louis-Philippe et l'ex-reine, avec un domestique et une femme de chambre qui, pendant la semaine, avaient été l'unique soutien de leurs maîtres, s'embarquèrent sur un pêcheur français près du Tréport, dans l'intention de tâcher de traverser le canal.

En mer, cette petite embarcation a été recueillie par l'*Express*, bateau à vapeur de Southampton et du Havre qui est parti sur-le-champ pour Newhaven. L'*Express* y est arrivé à sept heures du matin ; mais la marée et le temps n'ont permis au capitaine d'entrer qu'à midi. A leur débarquement, Louis-Philippe et l'ex-reine ont été salués par les habitants, à qui Louis-Philippe a donné des poignées de main. Ils se sont rendus à Bridge-Hôtel où ils ont commandé des lits ; ils doivent s'y reposer des fatigues et des alarmes de la semaine. Aussitôt que Louis-Philippe a été arrivé à l'hôtel, il a envoyé un courrier à Brighton pour mander M. Packham, il a écrit ensuite à notre gracieuse souveraine pour lui faire part de son arrivée.

Louis-Philippe, lorsqu'il a débarqué, portait une blouse verte et un habit bleu, empruntés au capitaine de l'*Express*. Ses bagages auraient pu tenir dans ses poches ; il n'avait pas de quoi changer. A trois heures, un des directeurs du chemin de fer de Londres à Brighton est parti de Brighton pour Newhaven avec un convoi spécial pour visiter Louis-Philippe. On conduit à Newhaven une des voitures qui servaient ordinairement pour les voyages de la duchesse de Kent à Brighton. Louis Philippe s'en servira pour quitter Newhaven. (*Sun* du 3 mars.)

— M. Guizot a pris la route de Belgique, et s'est embarqué à Ostende par l'Angleterre. Il a dit avoir entendu que la duchesse d'Orléans et le comte de Paris étaient à Dusseldorf, mais il doute de l'exactitude de cette nouvelle.

M. Duchâtel est arrivé à Brighton où il reste. Mme de Lieven est à Londres.

(*Correspondance extraordinaire de la* PATRIE.)

L'ex-roi Louis Philippe est arrivé hier à quatre heures à Londres.

— On nous écrit de Granville, 2 mars, que MM. Hébert, Dumon et Jacqueminot viennent de s'y embarquer pour l'Angleterre.

Brest, 2 mars, 1 heure 1/2 du soir.

Le sous-préfet annonce que Bou-Maza a été arrêté à Brest; il le fait mettre en lieu de sûreté et garder à vue. Il demande des instructions.

FAITS DIVERS.

— Des ouvriers démolissent en ce moment l'ancienne et la nouvelle prison du Luxembourg, ainsi que l'église qui y tient et qui servait de magasin de décorations à l'Odéon.

— Les femmes viennent aussi réclamer leur part de liberté. Hier c'étaient les blanchisseuses de Chaillot, qui sont allées au palais du Luxembourg demander à la commission des travailleurs une plus équitable distribution de labeur et de récompense; aujourd'hui samedi, un corps de frangeuses, ayant à leur tête un drapeau tricolore et criant *Vive la République!* se sont rendues au Luxembourg. Le chef, armé d'un bâton doré, a présenté sa pétition à la sentinelle. Bientôt après, un garçon de service a introduit les trois déléguées choisies. Elles ont été écoutées par M. Albert, et sont revenues annonçant le succès de leur demande et l'augmentation de leur salaire. L'armée féminine triomphante, après avoir humecté ses gosiers desséchés chez un marchand de vins de la place de l'Odéon, a parcouru les rues et s'est rendue au cortége funèbre.

— Jeudi, vers midi, la caserne de la rue des Grés, occupée par les gardes municipaux, fut envahie par le Peuple. L'exaspération était à son comble. Une voix s'éleva : «Brûlons la caserne!» Le péril était imminent, un garde national accourt : «Amis, leur dit-il, n'attentez point à la propriété; si vous brûlez la caserne, il vous faudra la rebâtir, et vous aurez donné à vos ennemis sujet de vous reprocher de coupables excès. — Il a raison, dit un des plus déterminés, eh bien! mort à qui allumera une seule allumette.» La caserne fut épargnée. Un instant

— Mon colonel, donnez-vous la peine de descendre. — Et il se sauve au grand galop. (*Corsaire.*)

— Dans la journée du 24 février, un ouvrier s'adresse à un officier de la garde nationale, et lui avoue qu'il se sent mourir de fatigue et de faim. L'officier veut mettre une petite somme d'argent à sa disposition. — Merci, lui répond ce digne enfant du Peuple, il ne me faut que deux sous pour avoir du pain, et si vous voulez bien me faire connaître votre adresse, je vous les restituerai dès que j'aurai pu reprendre mon travail.

— Les filateurs de Paris et des environs (cachemire, laine et coton), se sont réunis le 3 courant, pour former une commission, relativement à la question si importante des heures de travail dans toutes les filatures. Cette réunion, composée de 35 à 40 filateurs, a nommé pour ses membres représentants, MM. Bietry, Hindelang, Bourdon, Plataret, Bellourde, Fournier, etc., Gembert, secrétaire. Il a été décidé que les ouvriers de chaque filature seraient invités à nommer un délégué par atelier, et que ces élus se réuniraient en commission, conjointement avec les membres ci-dessus nommés. Avis en a été donné au Gouvernement provisoire, lequel a répondu qu'il approuvait en tout point le but moral de cette décision et qu'il était prêt à donner sa sanction après avoir entendu la commission générale. Ainsi, 35 à 40 ouvriers sont appelés à délibérer et à s'entendre avec 7 filateurs, pour arrêter définitivement cette question de travail qui intéresse au plus haut point l'humanité pour les travailleurs et la prospérité du commerce national.

— Beaucoup d'anecdotes circulent dans Paris sur les incidents qui ont signalé la chute de l'ex-famille royale.

Voici, entre autres épisodes, un fait très honorable qu'on a généralement attribué à un petit-fils du général Lafayette.

Le jeudi 24 février, lors de la prise du château des Tuileries, un jeune député de l'opposition, M. Jules de Lasteyrie trouva dans un des appartements une jeune femme en larmes et en proie à la plus vive émotion. — Après avoir reconnu en elle l'ex-duchesse de Montpensier, il lui présenta son bras et la pria de le suivre. — L'ex-princesse, ainsi qu'on le sait, se trouve sur le point d'être mère. — En voyant la foule déborder de toutes parts, la jeune femme sentait s'accroître ses craintes ; mais M. Jules de Lasteyrie s'empressa de la rassurer. — Il la conduisit ensuite jusqu'à son hôtel, où elle passa trois jours en toute sécurité.

M. Jules de Lasteyrie conduisit le dimanche soir l'ex-princesse jusqu'au port de Boulogne, et il ne la quitta qu'au moment où elle s'embarqua pour l'Angleterre. (*Corsaire.*)

— Les travaux de construction ont été repris ce matin : à Sainte-Clotilde, place Bellechasse; au tombeau de l'Empereur, aux Invalides; à l'hôtel et aux archives du ministère des affaires étrangères; aux colonnes vespasiennes sur les quais et boulevarts; dans le château des Tuileries pour le remettre en état, et rue Notre-Dame-des-Victoires, aux grandes constructions des messageries.

— Les frères de la Doctrine chrétienne, de Toulouse, effrayés par les démonstrations hostiles du peuple, ont quitté la ville le 28 février, à 3 heures du soir.

FAITS DE PUBLICITÉ.

LES RÉPUBLICAINES, chansons populaires, condamnées en 1835, sous la royauté déchue, viennent de reparaître chez l'éditeur Pagnerre, rue de Seine, 14 bis, à 50 centimes le volume.

— Mouvement mensuel des opérations de l'*Equitable*, caisse d'épargnes collectives, autorisée par le gouvernement.

Pendant le mois de février 1848, les engagements se sont élevés à.	798		
Les sommes engagées présentent un chiffre de.		805 922 fr.	48
Pendant le mois correspondant de l'année 1847 :			
Le nombre des engagements a été de.	400		
Les sommes engagées se sont élevées à.		474 240	»
Différence en faveur du mois de février 1848, sur le nombre des engagements.	398		
Sur les sommes engagées.		331 682	48
Au 29 février, la situation de l'établissement offrait les chiffres suivants :			
Total des sommes engagées.		34 037 460	82
Nombre des têtes sur lesquelles ces placements reposent.	58 446		

PETITE CORRESPONDANCE.

Ceux de nos amis dont le nom figure à la fois sur la liste de nos abonnés et des souscripteurs à la Rente de l'Ecole sociétaire, recevront deux exemplaires du n° 6 du *Bulletin phalanstérien*. Nous pensons qu'il sera facile d'utiliser autour d'eux ce double exemplaire. La Révolution de février, en déblayant le terrain politique, a posé la question sociale. C'est l'heure de rattacher à notre œuvre tous les nobles cœurs qu'échauffe le zèle du bien social, et qui veulent donner des marques de leur dévouement à la cause de l'association et de l'organisation du travail.

Saarunion. — M. M. — Reçu les 86. — Cordial accueil.

Genève. — M. B. — Nous allons servir les ab. ind. par votre lettre du 1er ct.

A nos abonnés nouveaux. — Les numéros de la 2e quinzaine de février sont épuisés.

Voici le *nouveau* cours des compensations fixé par le syndicat des agents de change, pour la liquidation de fin février, 15 mars et fin mars.

FONDS PUBLICS.

	Pour la liquid. au 29 février.	Pour la liquid. au 31 mars.
Rente 3 0/0.	70 50	70 60
Emprunt 3 0/0.	71 40	71 45
Rente 5 0/0.	113 »	113 20
Rente 4 0/0.	93 »	» »
Rente 4 1/2 0/0.	100 »	» »
Banque de France.	3 080 »	3 090 »
Rente de Naples.	91 »	91 35
Emprunt romain.	90 »	90 40
— belge 5 0/0 1840.	93 »	93 35
— — 5 0/0 1842.	93 »	93 35
— — 2 1/2 0/0.	47 »	47 25
— — 3 0/0.	62 »	62 25
— — 4 1/2 0/0.	88 »	88 25

CHEMINS DE FER.

	Pour la liquid. au 29 février.	Pour la liquid. au 15 mars.
Nord.	320 »	320 50
Saint-Germain.	[illegible] »	[illegible] 25
Paris à Strasbourg.	[illegible]	[illegible]
Tours à Nantes.	300 »	300 25
Dieppe à Fécamp.	235 »	235 50
Paris à Sceaux.	120 »	120 50
Montpellier à Cette.	373 »	373 50
Bordeaux à La Teste.	50 »	50 25

Pour les liquidations du 29 février courant et du 15 mars prochain, tous les marchés à primes sont répandus dès aujourd'hui sur les cours fermes indiqués dans l'état mentionné ci-dessus.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 mars.

7 h. 1/2 THÉATRE DE LA NATION. — Jérusalem.
7 h. 1/2 THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Puff, un Château.
8 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires de la Reine.
7 h. 1/2 ODÉON. — Les Etourdis, Spartacus, le Voyage à Dieppe.
7 h. 1/2 OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Brasseur, 22, 23 et 24 février.
7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Ether, Extrêmes, les Enfants, le Marquis.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Christophe, les Malheurs, la Clef, Passé Minuit.
7 h. 1/2 THÉATRE MONTANSIER. — Le Camarade de Lit, un Jeune Homme pressé, 31 francs ou amour! Chants patriotiques, un Bas-Bleu.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Guillaume Tell.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Bohémiens.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Mlle de La Faye, un Atelier, Tout pour les Filles.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Laitière, les Canards, la Cocarde.
6 h. 1/2 COMTE. — Le Parapluie, Niches de César, Homme de marbre.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. 22, 23 et 24 Février, Fille du Diable, Lisbeth.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Petits Mystères du Carnaval, Léonide.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — 3 Roses, Montluc, Ile de Barataria, Rôdeurs.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.
JARDIN D'HIVER (Champs-Elysées). — Promenades de jour. Marchéaux fleurs, chauffé et permanent. Cab. de lect. gratuit. Salles d'exposition. Prix: 1 fr.

LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La Réforme sociale est le but ; la République est le moyen. Tous les Socialistes sont Républicains ; tous les Républicains sont Socialistes.

PARIS, 5 MARS.

—

Organisez le travail.

Trois idées, dont nous avons toujours été les représentants et les propagateurs sont maintenant à l'ordre du jour.

Il faut organiser le travail.

Il faut organiser le travail par l'association.

Cette association, qui doit régénérer le travail agricole, manufacturier, commercial, l'enseignement, les arts, doit être expérimentée d'abord dans les limites de la commune.

Démontrer ces principes, les faire prévaloir par la discussion, serait inutile ; la voix du peuple a prononcé. Tous les esprits sont ralliés maintenant à cette formule : organisation du travail, par l'association, dans la commune. Notre tâche n'est plus de défendre ces idées, mais de montrer par quelle voie, par quels procédés transitoires elles pourront passer dans les faits.

FONDATION D'UN MINISTÈRE DU PROGRÈS.

L'idée d'association est inséparable de l'idée de liberté. L'association communale ne peut pas être imposée par la loi. Elle doit conquérir le pays par la propagande de l'exemple. Quand on aura constitué un ministère du progrès social, comme nous le demandons, comme les ouvriers le demandent, la tâche de ce ministère sera de réaliser des expériences locales d'association agricole et industrielle. Nous savons que, dans l'accomplissement de cette mission, il sera secondé par des offrandes et par des devouements plus spontanés et plus généraux qu'on ne le pense.

Organiser progressivement des communes-modèles, des communes associées, en consultant, non pas telle école socialiste exclusive, mais tous les hommes que la République ne prend pas au dépourvu et dont les méditations se sont toujours portées vers les questions économiques et sociales, ce sera le rôle du ministère du progrès ; il choisira pour champ d'épreuve des terrains fertiles où la colonie sociétaire s'introduira par essaims, où la rénovation sociale sera complète, mais sage, patiente, graduée.

En attendant le résultat infaillible de ces expériences, la législation doit agir d'une manière générale sur le pays, afin d'améliorer l'ensemble de nos institutions dans le sens de la liberté, de la fraternité, de l'association.

MESURES PRÉPARATOIRES.

1re *mesure. — Le Gouvernement courtier du travail.*

Avant d'améliorer les conditions du travail, il est essentiel de donner du travail à tout le monde dans les conditions actuelles. Le Gouvernement peut faire beaucoup à cet égard par la publicité seule. C'est à lui qu'appartient le courtage industriel ; il faut qu'il se substitue à tous ces bureaux de placement où l'on exploite l'homme de peine. Nous avons déjà demandé la publication, dans toutes les mairies, d'un tableau indiquant les entreprises agricoles, industrielles, les boutiques, les maisons d'éducation, les bureaux administratifs, etc., qui réclament des travailleurs de tout âge et de tout sexe. Ce tableau, intitulé : *Distribution du travail*, deviendrait une institution permanente. Ses indications seraient modifiées suivant les besoins de l'industrie.

2e *mesure. — Le Gouvernement propriétaire des voies de communication et du roulage.*

Le courtage du travail par les mairies est un moyen d'éclairer les travailleurs, de les diriger sur les points où l'ouvrage manque. Ce n'est pas tout : il faut éclairer aussi les chefs d'industrie, les mettre au courant du mouvement industriel et commercial, leur annoncer les débouchés qu'ils peuvent rencontrer, la concurrence qui leur est faite. L'ignorance sur tous ces points et, ce qui est pis encore, les nouvelles fabriquées dans un intérêt de bourse, telles sont les causes principales de l'agiotage, de l'accaparement, des monopoles et banqueroutes, de la concurrence anarchique et ruineuse pour l'Etat comme pour les particuliers.

L'Etat doit éclairer l'industrie et le commerce. Il faut pour cela que toute la circulation industrielle passe par ses mains. Point de routes, point de canaux, point de chemins de fer en dehors de l'Etat, point de messageries, point de roulage, si ce n'est par lui, sous sa surveillance.

Instruit ainsi de toutes les opérations commerciales, le gouvernement publierait un *Moniteur officiel de l'agriculture, de l'industrie et du commerce*, indiquant tous les marchés importants et renseignant exactement la France entière sur la circulation de toutes les denrées.

La diplomatie, à l'avenir, n'aura plus de mystères, les intérêts des peuples se débattront à la face du soleil; il faut que l'industrie accepte aussi la lumière, l'égoïsme et la fraude seuls peuvent la craindre.

Nous n'entrons point dans le détail des mesures que le Gouvernement devra prendre pour désintéresser progressivement les propriétaires de chemins de fer, canaux, messageries. Celles de ces entreprises qu'on ne pourrait pas racheter quant à présent devraient s'associer avec l'Etat et apporter leur contingent à la rédaction du *Moniteur industriel.*

3e *mesure. — Marque obligatoire.*

Le fabricant, le commerçant qui dénaturent leurs produits ou leurs marchandises doivent être à l'avenir responsables envers le Peuple. Nous demandons qu'on soumette immédiatement l'industrie et le commerce à la marque obligatoire d'origine, à la marque facultative de qualité.

4e *Mesure. — L'association partout.*

Les mesures que nous venons d'esquisser introduiraient beaucoup de lumière, et par suite d'ordre, de sincérité, de probité dans les transactions. Elles procèdent de la loi, du gouvernement, du pouvoir central; il faut que la nation, de son côté, fasse preuve de spontanéité, qu'elle profite largement du droit d'association, conquête irrévocable de la Révolution nouvelle. L'asssociation ne peut pas être imposée.

Ouvriers !

Associez-vous dans tous les états, dans toutes les villes ; associez-vous dans la France entière, formez une vaste UNION qui réalise des fonds prélevés sur le salaire, et destinés aux infirmes, aux blessés, aux ouvriers sans travail, aux orphelins, aux veuves; déclarez que l'association est solidaire de la dette contractée par chacun de ses membres envers les chefs d'industrie. Après avoir offert cette sûreté au maître qui ferait à l'ouvrier des avances, demandez au gouvernement que tout membre de l'union ouvrière soit affranchi du livret, ce vestige humiliant de l'ancien servage.

Chefs d'exploitations agricoles, d'ateliers, de magasins, associez autant que possible vos ouvriers à vos bénéfices. L'association du capital, du travail et du talent ne peut être complète et définitive que dans la commune sociétaire dont la réalisation est l'œuvre spéciale du ministère du progrès. Nous savons quelles difficultés s'opposent à l'application immédiate, universelle de cette formule, mais elle consacre un principe d'équité qui demande à passer progressivement dans les faits. Associez d'abord les ouvriers les plus habiles, ceux qui forment le noyau des entreprises, ce corps d'armée qu'on ne licencie jamais, faites entrevoir aux autres, comme récompense du zèle, le passage de l'état de salarié à celui de sociétaire.

Agriculteurs, spécialement, usez de l'association pour vous-mêmes, en formant des sociétés dans la commune, puis dans le département. Associez-vous pour l'application des procédés agricoles perfectionnés.

Commerçants, établissez entre vous, dans chaque ville une étroite solidarité, entendez-vous pour ne pas renverser mutuellement vos spéculations; imitez l'exemple des ouvriers. Voyez si vous ne pourriez pas, dans une certaine mesure, jusqu'à une certaine somme, vous rendre solidaires envers le public, des engagements commerciaux pris par chacun d'entre vous. Des sociétés commerciales adoptant ce principe inspireraient une immense confiance, les capitaux afflueraient vers elles. Dans l'intérêt de leur sécurité elles n'accepteraient comme sociétaires que des hommes éclairés et solvables.

Administrateurs des communes !

C'est en faisant l'épreuve de l'association intégrale par la création de plusieurs communes modèles que le ministère du progrès va régénérer le pays ; vous pouvez le seconder en marchant graduellement au même but. Proposez l'association aux riches habitants de la commune ; qu'ils se cotisent pour fonder partout la crèche, la salle d'asile, la boulangerie et la boucherie communales, et surtout l'approvisionnement en grains. Constituez par actions le comptoir communal, entrepôt destiné à la conservation, au placement des denrées agricoles, le comptoir communal, banque des cultivateurs, association pour l'achat des denrées aux centres même de fabrication.

5e *mesure. — Agriculture vivifiée par des armées productives.*

Nous avons proposé jusqu'ici des mesures organiques, les unes à décréter, les autres à réaliser par la nation même usant du droit d'association. Ces mesures éclairent le travail et concourent à fonder la solidarité sociale, mais elles n'augmentent pas la quantité de la richesse en circulation. Cette partie du problème est cependant la plus importante.

Il faut à la France de nouvelles ressources, une création considérable de produits. Cette création peut seule assurer le bien-être à tous les déshérités, sans spoliation de ceux qui possèdent.

Le Gouvernement provisoire agit aujourd'hui sous la pression des travailleurs; ils demandent et obtiennent la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires; ces demandes sont justes au fond, car nos frères ne sont pas nés pour des fatigues abrutissantes et pour la misère. Cependant, avec l'amélioration matérielle du sort des travailleurs, il est urgent de faire concourir l'augmentation du capital national, autrement on tarirait promptement les sources de toutes les industries.

Il n'existe qu'un seul moyen d'augmenter le capital national, c'est de vivifier l'agriculture.

L'ancien gouvernement n'avait pas compris cette nécessité; il célébrait l'agriculture en vaines paroles et ne protégeait efficacement que les agioteurs. Il faut à l'agriculture un ministère spécial et des fonds importants. C'est vers l'agriculture que doit se porter aujourd'hui l'effort national.

Que dans chaque département, les propriétaires, administrateurs municipaux et ingénieurs des ponts-et-chaussées fassent parvenir à la Préfecture un état des travaux de terrassement et d'agriculture à exécuter immédiatement et se rapportant aux catégories suivantes :

Construction ou réparation de ponts-et-chaussées ;
Endiguement des rivières ;
Irrigation méthodique ;
Landes à défricher ;
Marais à dessécher ;
Reboisement des montagnes.

Qu'à Paris le conseil des ponts-et-chaussées, joint à celui des mines, au conseil-général d'agriculture, à la direction des eaux et forêts, examinent les projets déposés dans leurs cartons et jettent les bases d'un système de boisement et d'irrigation unitaires.

Conformément aux indications qu'elle aura reçues, chaque préfecture demandera des colonnes mobiles de travailleurs; il en faudra pour entamer l'exécution du plan général conçu à Paris.

En attendant l'exécution d'un corps du génie agricole et d'une armée d'agriculteurs se chargeant de tous les grands travaux délaissés aujourd'hui par la culture morcelée ;

En attendant que les ingénieurs des mines, les gardes-m ine les ingénieurs et conducteurs des ponts-et-chaussées deviennent l'état-major et le noyau d'une armée des travaux publics, nos régiments d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, doivent se préparer dès à présent à rendre à la patrie un nouveau genre de services.

La France ne déclare la guerre à personne, et nul n'aura l'audace de nous attaquer. Si nous étions entraînés à la guerre pour répondre à l'appel des Peuples qui repousseraient l'oppression, cette guerre ne serait pas longue; elle cimenterait la paix européenne pour toujours.

Dans cette prévision, l'Etat ne doit pas licencier son armée, dont l'attitude imposante est nécessaire pour consolider la paix, mais l'armée doit sentir que sa mission se dédouble :

Armée de guerre ou plutôt d'intimidation vis-à-vis des despotes, qu'elle soit pour l'intérieur une armée industrielle.

Que l'état-major tienne compte des documents qu'il possède sur l'éducation et les antécédents de chaque soldat. On a su employer ces renseignements une fois, lors de la grève de 1845, pour susciter aux ouvriers charpentiers des concurrents militaires. Le champ ouvert à l'armée doit être maintenant celui que l'industrie abandonne; formez, d'après les vocations, le bataillon par compagnies de bûcherons, pionniers, terrassiers, agriculteurs ; il restera toujours divisé en grenadiers, fusiliers et voltigeurs pour la fonction militaire; des chevaux, des charrois seront adjoints à tous les corps, on marchera au travail avec ensemble, afin de conserver l'art des manœuvres; le maniement d'armes occupera toujours quelques heures; les exercices militaires et les fonctions industrielles s'alterneront de manière à prévenir cette accablante monotonie qui tuait hier encore le moral de l'armée.

Les officiers auront bientôt pris l'habitude de guider les troupes à des travaux productifs; des ingénieurs et conducteurs des ponts-et-chaussées seront placés immédiatement dans chaque bataillon avec un grade.

Les travaux agricoles et industriels seront rémunérés par un supplément de solde payé par l'Etat, les communes ou les propriétaires, suivant la nature des travaux.

Par cette application de colonnes mobiles à l'amélioration de notre sol, on arriverait à mettre en valeur des collines dénudées, des marais insalubres, des landes arides, à prévenir des inondations désastreuses, à répandre la fertilité dans nos campagnes avec les bras artificiels des rivières : ce serait augmenter puissamment le capital de la France.

RESSOURCES FINANCIÈRES.

Toutefois, les mesures que nous proposons, même les dernières, n'auraient pas de résultat immédiat comme création de produits; le gouvernemdnt a besoin de fonds pour traverser une crise.

Qu'il réduise immédiatement tous les traitemens élevés;

Qu'il compte sur les produits du roulage et de la circulation monopolisés ;

Qu'il établisse sur les fortunes un impôt progressif;

Qu'il demande aux communes et aux propriétaires réclamant des colonnes mobiles un versement destiné, partie à augmenter la journée du travailleur embrigadé, partie à subvenir aux charges publiques ;

Enfin, que le Gouvernement compte avant tout et par dessus tout sur le dévouement général. Sous Moïse, les Juifs se dépouillèrent pour la construction du tabernacle; en 1848, les Français ne seront pas moins généreux. Quand le Gouvernement nous dira : j'ai des embarras, je réclame une contribution volontaire, il n'est pas un français digne de ce nom qui refuse de se réduire au nécessaire pour venir au secours de la patrie. Ce n'est plus par des enrôlements comme en 1792, c'est par des offrandes larges et spontanées que nous montrerons tous notre amour à la République. Nous n'avons plus à faire avec du courage une campagne contre l'Europe conjurée; il nous faut faire avec du désintéressement une campagne contre la misère des masses. Que la misère soit anéantie !

Comptoir d'Escompte.

Dans notre numéro d'avant-hier, nous avons appuyé de tous nos vœux auprès du Gouvernement provisoire la création d'un comptoir d'escompte temporaire sur la place de Paris.

Nous avons été heureux de voir la promesse donnée par le gouvernement pour la réalisation de cette idée, et pour l'institution d'une caisse qui sera nommée, en conséquence, *Dotation du petit commerce.*

[illegible] du travail, ont besoin d'un appui intelli-gent et large, feront un acte bon et utile en prenant part aux résolutions de cette assemblée, et en lui apportant, avec le concours de leurs lumières, leur appui moral et matériel. Nous les verrons avec le plus grand plaisir se joindre à cette réunion ouverte à tous les membres actifs du corps commercial et industriel.

A ce sujet, nous répondrons à deux objections que nous avons entendu se produire, et qui ne nous paraissent pas fondées.

La première consiste à dire que de grandes maisons d'escompte, qui n'existaient pas en 1830, s'étant créées depuis, le comptoir temporaire que l'on veut établir n'a pas les mêmes raisons d'être qu'à cette époque.

On doit répondre à cette objection que, s'il est vrai que de nouvelles banques se sont établies, il est vrai aussi que des besoins tout particuliers, et beaucoup plus étendus qu'en 1830, existent maintenant, et proviennent : — d'une augmentation très considérable dans le mouvement des affaires ; — de la crise commerciale qui vient de finir ; — du développement énorme pris par les travaux publics ; — et du grand nombre de titres émis par les compagnies de chemins de fer.

La seconde objection est tirée de la nécessité de ménager les fonds du Trésor. Elle nous paraît dénuée de fondement en ce que la somme à avancer par l'Etat en numéraire serait relativement faible. Il pourrait même réaliser sa commandite, soit en bons du Trésor, soit en une simple garantie donnée aux opérations du comptoir, sans parler de la nécessité politique qu'il y a en ce moment à sauvegarder le crédit, et à alimenter les sources du travail, le trésor trouverait dans les éléments de sécurité générale dûs à la mise en œuvre de la création projetée, un ample dédommagement de l'inconvénient qu'il pourrait trouver à retirer quelques capitaux de ses caisses.

En résumé, l'intérêt politique, financier, l'intérêt si respectable des travailleurs, se réunissent pour recommander la mesure qu'on propose, et qui est d'urgence, à toute la sollicitude du Gouvernement.

Les Funérailles.

Nous venons de déposer au pied de la colonne de Juillet de nouveaux martyrs de la liberté ; ils ont été prendre place à côté de leurs aînés ; la veille, les martyrs du despotisme, des frères aussi, que le pouvoir avait armés contre leurs frères, étaient conduits à leur dernière demeure. Il ne faut plus qu'il y ait de pareilles funérailles ! Nous avons pleuré sur les uns et sur les autres. Il ne faut plus que nous soyons appelés à verser de pareilles larmes ! Combien de fois, pendant les dix-sept années qui viennent de s'écouler, n'avons-nous pas regretté le sang répandu aux trois journées de Juillet.

Depuis longtemps, aux anniversaires des trois jours, il n'y avait plus de sentiment vrai que la douleur universelle pendant le service funèbre; sachons donc utiliser la dernière victoire du Peuple ; établissons sur des bases solides la fraternité entre les hommes ; que la parole du Christ, méconnue pendant dix-huit cents ans, soit enfin comprise et qu'elle apporte au monde tout les bienfaits qu'elle contient. Aimons-nous les uns les autres, là est tous le secret, là se trouve la solution de toutes les questions politiques et sociales. Les hommes de cœur et d'intelligence qui, depuis l'ère chrétienne, se sont occupés du bonheur de l'humanité, n'ont fait que développer la sublime utopie ; ils sont les continuateurs du Christ. A l'œuvre, les matériaux sont prêts, ils ne reste plus qu'à bâtir ; manœuvres intelligents, travaillons avec unité, pour que l'édifice n'offre aucune disparate, et pour que l'execution réponde à la grande pensée qui a servi à dresser le plan. Cette execution doit être assez large pour contenir toute la grande famille humaine; il ne s'agit plus de chasser les uns pour introduire les autres : il faut trouver une place pour chacun. La Révolution de 1848 ne renferme de menace pour personne, elle est grosse d'espérances pour tous. Abjurons donc, d'un côté, toutes les défiances, de l'autre tous les souvenirs amers. Riches, privilégiés de l'ancien ordre de choses, ayez confiance : vos fortunes, vos existences seront respectées; pauvres, déshérités jusqu'à ce jour, oubliez vos douleurs d'hier, ne recherchez pas dans le passé les auteurs de vos maux : il n'y a plus d'oppresseurs ni d'opprimés, il n'y a plus que des frères prêts à travailler ensemble au bonheur de tous, au bonheur de chacun.

Espérons donc que nous n'assisterons plus à des luttes sanglantes ; espérons donc que nous n'aurons plus de ces cérémonies funèbres où l'on va déposer par centaines dans le cercueil des hommes tués par des hommes, des frères que leurs frères ont frappés. La fraternité inaugurée le 24 février 1848, sur les barricades, par l'accord du peuple et de la garde nationale, fera désormais tomber les armes de la main à tout homme égaré qui voudrait frapper son semblable. Plus de duel ! plus d'échafaud ! plus de révolutions sanglantes ! La fraternité est désormais la reine du monde.

La Circulaire de M. de Lamartine.

Enfin la France a pris son rang dans le monde ; elle a constaté le rôle qui lui revient, la place qui lui appartient au milieu des nations et des gouvernements.

La vieille diplomatie est morte avec son attirail d'intrigues et de mystères. Forte de son droit, de son unanimité, de la générosité de son cœur, de la sympathie des peuples, la France n'a rien à dissimuler. Ces dépêches, ces communications de puissance à puissance que l'on dérobait avec tant de soin à tous les regards, la France républicaine peut et doit les publier ; car elles n'auront plus rien dont le sentiment public ait à rougir. Les intérêts de la France ne sont plus ceux d'une famille, ses intérêts sont les intérêts du genre humain.

Tous ont lu les admirables paroles que M. de Lamartine vient d'adresser aux puissances au nom de la République française. En s'entendant parler ainsi, la France a tressailli d'aise et de fierté; elle a senti qu'elle reprenait son rôle, et que, malgré l'abaissement [illegible] l'horizon parce qu'ils sont myopes, tous ces habiles du jour s'écriaient dédaigneusement : Ce n'est qu'un poëte ! Eh bien ! il est à l'œuvre maintenant le poëte, le rêveur, et seul il est à la hauteur de la situation, tandis que vous êtes rentrés dans la tourbe des pygmées impuissants. Vous ne compreniez que des coteries, le poëte a compris la France !

Le drapeau de la civilisation française, le drapeau de la liberté et de la fraternité universelle est planté aujourd'hui au milieu de l'Europe à hauteur d'être vu des peuples et des rois. L'Europe entière sait nos vœux, nos désirs, nos sympathies, notre attitude : c'est à elle de voir si elle veut se tourner contre nous on serrer fraternellement la main que nous lui présentons.

Aux Riches.

Riches, voulez-vous assurer l'ordre ?

Donnez du travail aux ouvriers; organisez des fêtes, bâtissez, achetez, dépensez, consommez.

Ne laissez pas encombrer les magasins. Le chômage viendrait, et le chômage c'est la misère pour l'ouvrier, c'est la souffrance, la colère, c'est peut-être la guerre civile.

Riches, montrez de la confiance ; l'exemple est contagieux.

L'hésitation des riches compromettrait le commerce, arrêterait la production et jetterait les ouvriers dans la rue.

Aujourd'hui le luxe est œuvre de charité et patriotisme ; il assure du travail à l'ouvrier, c'est un moyen d'ordre public.

Tous les ouvriers comprennent que les riches qui dépensent sont les bons riches.

Ne craignez pas de passer pour riches, mais craignez de thésauriser.

Que ceux qui faisaient construire reprennent les travaux abandonnés.

Que ceux qui projetaient des travaux se décident à les commencer, ils contribueront au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

Que ceux qui donnaient des bals ouvrent encore leurs salons.

De la dépense, des fêtes. Dansez, chantez, bâtissez, et par-dessus, faites de libérales offrandes à la République.

Aujourd'hui les vrais sages sont les prodigues.

A l'Allemagne.

Nous avons vu avec peine que le premier sentiment des journaux allemands des bords du Rhin ait été un sentiment de défiance contre la France. — Ils paraissent avoir oublié que ce ne fut pas la France qui commença la guerre en 1792.

La République française de 1848 a proclamé, dès le premier moment, ces grands principes : Liberté, égalité, fraternité... Est-ce pour les violer à l'égard des peuples ses frères ?

La France désarmerait immédiatement si elle était assurée de la neutralité de la Prusse, car, avec cette neutralité, elle ne redouterait ni la Russie, ni l'Autriche, qui pourraient gronder, mais n'oseraient l'attaquer.

La guerre ne dépend ni de la France, ni de l'Autriche, ni de la Russie. — Elle dépend de la Prusse.

Que la Prusse se déclare amie de la France, ou bien qu'elle se déclare neutre, et il n'y aura point de guerre européenne.

L'appel de M. d'Arnim, à Berlin, dans les circonstances où se trouve l'Allemagne est un fait assez significatif. L'esprit impartial de ce diplomate habile n'est pas fermé aux idées nouvelles dont la France est le Messie. On prétend que dans les rapports adressés à son gouvernement, M. d'Arnim n'aurait pas caché son opinion sur la marche rétrograde que suivait le gouvernement déchu. Cette opinion connue de M. Guizot et de l'ex-roi, aurait même été la cause d'un refroidissement dans leurs rapports personnels avec le ministre de Prusse. La position de M. d'Arnim, sous le gouvernement déchu, et la réalisation des prédictions qu'en observateur attentif il a dû faire au cabinet de Berlin, donneront auprès de la cour de Prusse une grande autorité aux paroles de ce diplomate.

Ralliement de tous les partis.

En reproduisant notre article *Organisez par la liberté*, le journal l'*Union* fait les réflexions suivantes :

On sait avec quel zèle et quelle persévérance la *Démocratie pacifique* a mis à l'ordre du jour la formule de l'organisation du travail. Les plus impatiens peuvent ajouter confiance aux hommes désintéressés et actifs qui rédigent ce journal. Lorsque la *Démocratie pacifique* déclare qu'elle repousserait une organisation du travail établie sans délai, de par la loi, pour la France entière, et lorsqu'elle se contente de demander des études consciencieuses suivies de prochains essais d'expériences locales, il n'est personne qui puisse raisonnablement se montrer plus exigeant, soit envers le Gouvernement provisoire, soit à l'égard de la *commission pour les travailleurs*.

Dévouement actif au bien public, confiance et condescendance mutuelles, telle est la devise de tous les honnêtes gens ; aussi nous nous trouvons pleinement d'accord avec la *Démocratie pacifique*. Comme ce journal, nous pensons que le nombre des hommes dépravés repoussant le travail en tout état de cause, et voulant le désordre pour le désordre, est assez limité pour que le Peuple, s'il a confiance en son Gouvernement, contienne et maîtrise facilement cette poignée de perturbateurs.

Enfin, par une rencontre plus directe encore avec les opinions de la *Démocratie pacifique*, nous disions en même temps qu'elle, que ce n'était point par mesure impérative, mais par la publicité, qu'il fallait répartir les travailleurs dans les ateliers et les exploitations agricoles.

Actes officiels du Gouvernement provisoire.

Dans sa séance d'hier soir, 4 mars, le Gouvernement provisoire de la République a fixé la convocation des assemblées électorales au 9 avril prochain et la réunion de l'assemblée nationale constituante au 20 avril.

— Le Gouvernement provisoire de la République, considérant que nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves,

Décrète :

Une commission est instituée auprès du ministre provisoire de la marine et des colonies, pour préparer dans le plus bref délai l'acte d'émancipation immédiate dans toutes les colonies de la République.

Elle est composée des citoyens :

Victor Schoelcher, président ;

Mestro, directeur des colonies ;

Perrinon, chef de bataillon d'artillerie de marine ;

Gatine, avocat aux conseils ;

Gaumont, ouvrier horloger.

Secrétaires de la commission : le citoyen Wallon et le citoyen Percin.

Le ministre provisoire de la marine et des colonies nomme le citoyen Victor Schoelcher sous-secrétaire d'Etat chargé spécialement des colonies et des mesures relatives à l'abolition de l'esclavage.

AUX OUVRIERS.

Citoyens travailleurs !

La commission du Gouvernement, instituée pour préparer la solution des grands problèmes qui vous intéressent, s'étudie à remplir sa mission avec une infatigable ardeur. Mais, quelque légitime que soit votre impatience, elle vous conjure de ne pas faire aller vos exigences plus vite que ses recherches.

Toutes les questions qui touchent à l'organisation du travail sont complexes de leur nature. Elles embrassent une foule d'intérêts qui sont opposés l'un à l'autre, sinon en réalité, du moins en apparence. Elles veulent donc être abordées avec calme, et approfondies avec maturité.

Trop d'impatience de votre part, trop de précipitation de la nôtre, n'aboutirait qu'à tout compromettre.

L'Assemblée nationale va être incessamment convoquée. Nous présenterons à ses délibérations les projets de lois que nous élaborons en ce moment, avec la ferme volonté d'améliorer moralement et matériellement votre sort, projets de lois d'ailleurs sur lesquels vos délégués vont être appelés à donner leur avis.

Or cette Assemblée nationale ne sera plus une chambre de privilégiés ; elle sera, grâce au suffrage universel, un vivant résumé de la société tout entière.

Donc ayez bon courage et bon espoir ; mais, dans votre intérêt même, ne mettez pas obstacle à l'action de ceux qui sont bien décidés à faire triompher la cause de la justice ou à mourir pour elle.

Les président et vice-président de la commission de Gouvernement pour les travailleurs, membres du Gouvernement provisoire,

LOUIS BLANC, ALBERT.

AUX GARDES NATIONALES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Paris, 5 mars 1848.

La journée d'hier a été solennelle, immense !

Le Peuple, qui a promené, il y a huit jours à peine, les derniers oripeaux d'un trône sur les pavés ensanglantés, rayonnait dans toute sa majesté. C'était un deuil triomphateur, et si la foule avait des cris de douleur pour les frères qu'elle accompagnait jusqu'à leur lit de repos, elle avait aussi des cris d'enthousiasme pour la conquête des droits de la démocratie, sortis vivants du tombeau de la tyrannie.

A ces flots de population qui s'agitaient comme une seule vague depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille, vous avez pu vous faire une idée du respect qu'inspire le saint nom de la République. Le Peuple sait qu'avec les principes qu'il a fait triompher, il n'y a pas de force sans ordre, d'ordre et de bonheur sans unité.

Ces deux bras de géant, dont les deux mains n'en formaient qu'une, et qui dominaient le char de triomphe, seront désormais le symbole de notre République. Plus d'inégalité, plus de division parmi les hommes. Nous appartenons tous à la famille humaine, famille de travailleurs, qui devons unir notre intelligence et nos bras pour reconstituer l'édifice social sur des bases indestructibles : *les Droits de l'Homme, les Droits de la Nature.*

Citoyens, gardes nationaux, vous avez été hier à la hauteur de votre mission ; je vous retrouverai toujours, j'en suis certain, dévoués à la grande cause que nous avons gagnée ensemble. Ces immortelles que vous portiez sur votre poitrine et au bout de vos baïonnettes, gardez-les comme un témoignage éternel de sympathie pour les braves dont les noms vont s'ajouter à ceux qui sont inscrits déjà sur la *grande Colonne de la Liberté*, et vivre jusqu'aux derniers siècles.

Quel plus beau spectacle que celui de tout un peuple se gardant lui-même, n'ayant qu'un même cri, qu'une même pensée, qu'un même but, le salut de la République française ! Les représentants des nations qui gémissent encore sous le régime des royautés tyranniques pourront aller dire à leurs maîtres ce que c'est qu'une révolution faite pour le peuple et par le peuple.

Quant à moi, citoyens, je suis plus fier que jamais d'être à votre tête. Entre nous il y a désormais un pacte de fraternité solennellement scellé sur la tombe de nos frères, devant les faisceaux invincibles de la République. Il ne sera jamais rompu.

Vive la République !

Le général commandant supérieur,
H. COURTAIS, ex-député.
Par ampliation, le chef d'état-major général,
A. GUINARD.

AVIS AUX CONDUCTEURS ET COCHERS DES VOITURES DU TRANSPORT EN COMMUN.

Les réclamations relatives au prix des journées, faites par les cochers des voitures du transport en commun, ont donné lieu à des manifestations contraires à l'ordre, puisque la circulation a été interrompue.

La suspension d'un service aussi important compromettrait la tranquillité publique en répandant l'inquiétude, et léserait les intérêts des conducteurs et des cochers dont le plus grand nombre a accepté l'augmentation consentie par les entrepreneurs.

La question des salaires étant confiée à une commission dont les membres doivent inspirer une entière confiance, le délégué de la République au département de la police invite les conducteurs et cochers à reprendre paisiblement leurs travaux d'après les bases de l'augmentation qui leur a été accordée, et à imiter, en se reposant sur la sollicitude du Gouvernement, leurs camarades des autres professions que cette question intéresse au même degré, et qui ont donné l'exemple de l'obéissance aux lois, en respectant la tranquillité publique.

Paris, le 5 mars 1848.

Le délégué de la République au département de la police,
CAUSSIDIÈRE.

— M. Alexandre Rey a reçu de M. le ministre de l'intérieur la mission spéciale d'aller rétablir l'ordre momentanément troublé à Anzin.

[illegible] dans les conseils la représentation la plus complète, tel est le but qu'il s'agit d'atteindre. Déjà les quatre conseils de Paris, pénétrés d'un sentiment de justice qui ne pouvait manquer de se faire jour en présence de tant de faits où viennent d'éclater la sagesse et la magnanime raison du Peuple, proclament le principe libéral et populaire qui devra désormais prévaloir dans l'institution des prud'hommes. Voici, sur ce point, une lettre adressée par les quatre conseils au ministre provisoire de l'agriculture et du commerce. Cette lettre est digne d'une sérieuse attention :

« Paris, le 1er mars 1848.

» Monsieur le ministre,

» Les grands événements qui viennent de s'accomplir font un devoir aux quatre conseils de prud'hommes établis à Paris de vous assurer du zèle avec lequel ils continueront leurs fonctions.

» Composés de fabricants et ouvriers tenant leur mandat du suffrage de leurs concitoyens, les conseils n'ont pas attendu jusqu'à ce jour pour reconnaître et déclarer que leur élection avait besoin d'être assise sur des bases plus larges; mais, en attendant la réalisation d'améliorations nécessaires, il leur est permis de dire qu'ils n'ont eu et n'ont besoin d'aucun effort pour appliquer dans l'exercice de leurs fonctions, plutôt conciliatrices que judiciaires, le principe de la fraternité humaine, et qu'ils ne sont et n'ont été gênés par aucun obstacle pour regarder comme la plus sacrée de leurs obligations celle d'examiner avec une vive sollicitude les demandes des ouvriers lorsqu'elles leur sont soumises.

» Déjà les conseils ont exprimé au Gouvernement provisoire de la République les sentiments dévoués dont ils sont animés; ils renouvellent l'expression de ces sentiments en s'adressant à vous, monsieur le ministre, qui, par vos attributions spéciales comme par votre position et vos lumières, pouvez exercer une heureuse influence sur l'institution des prud'hommes.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux,

Les présidents des quatre conseils,

DEPOUILLY, DENIÈRE, NYS, LEHAENE.

Correspondance de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur le rédacteur,

Votre journal annonce que je suis membre d'une commission instituée pour éclairer le gouvernement dans le choix des fonctionnaires de la République. Je ne puis accepter l'honneur qu'ont voulu me faire les bons citoyens qui composent cette commission.

Agréez, etc. FÉLIX PYAT.

Paris, 3 mars 1848.

Nous sommes heureux de pouvoir prêter notre publicité à la protestation suivante inspirée par le sentiment le plus noble et dictée par la susceptibilité la plus légitime.

Monsieur le rédacteur,

Les artistes de l'orchestre du Théâtre Italien éprouvent une peine profonde de n'avoir pas été appelés à concourir à la cérémonie funèbre qui a eu lieu samedi à la Madeleine. Ces artistes sont tous français de cœur, et presque tous d'origine. L'exclusion dont ils ont été frappés, ainsi sans doute que les autres orchestres de Paris, leur est d'autant plus pénible qu'eux aussi auraient voulu payer leur tribut à la mémoire des nobles victimes des trois jours de février.

Il est regrettable que la personne chargée d'organiser l'orchestre de la cérémonie n'ait pas assez compris le caractère vraiment démocratique de notre révolution pour appeler des députations de tous les orchestres ; qu'elle n'ait pas senti que le moment était mal choisi pour s'inspirer des mesquines considérations de coteries et de préséances que l'ère nouvelle abolira, nous l'espérons, pour jamais.

Agréez, etc. LES ARTISTES DE L'ORCHESTRE DES ITALIENS.

Nouvelles de la famille déchue.

Un journal anglais donne de longs détails sur la fuite de Louis-Philippe à travers la France. Louis-Philippe s'était rendu dans une voiture de louage jusqu'auprès de Dreux, chez un fermier, qui leur promit de le conduire jusqu'à la côte incognito. L'ex-famille royale resta un jour chez le fermier. Louis-Philippe se coupa les favoris, et revêtit une blouse; les enfants furent habillés en paysans. Les autres membres de la famille prirent aussi des déguisements. C'est dans cet équipage que l'on parvint à gagner Trouville, près de Honfleur. La reine était malade. Le roi refusait de partir avant qu'elle se trouvât mieux, et d'ailleurs il n'avait pu encore trouvé une occasion sûre.

L'ex-famille royale resta deux jours à Trouville, dans des transes continuelles et exposée à toutes sortes de privations. Le 2 mars enfin elle s'embarqua à Honfleur pour le Havre, à bord de *l'Express*, qui l'attendait depuis plusieurs jours en croisant sur les côtes. Louis-Philippe portait un chapeau rond, de gros souliers et des guêtres.

L'Express s'est rendu à Newhaven.

Le *Daily-News* raconte ainsi son arrivée : « Lorsque Louis-Philippe a débarqué à Newhaven, il paraissait très excité, et il disait à toutes les personnes qui lui donnaient la main. Oui ! oui ! je sais que je suis en sûreté au milieu de vous ; c'est un grand malheur. Je connais le peuple anglais, il sait compatir à l'infortune. L'ex-reine donnait aussi des poignées de main. J'ai beaucoup souffert la semaine dernière, ajoutait le roi, mais le peuple des campagnes a été très bon pour moi. Le roi avait une petite canne à la main. Tout le bagage des deux époux se composait d'un petit porte-manteau d'un pied de long. Après avoir mangé un biscuit trempé dans du vin, la première chose qu'a faite Louis-Philippe, a été de demander et lire un journal anglais. »

Le *Sun* publie les lignes suivantes sous ce titre : *Importante déclaration de Louis-Philippe* :

« A l'hôtel de Bridgehouse à Newhaven, l'ex-roi a donné audience à quelques habitants de Brighton qui ont reçu l'accueil le plus cordial. Louis-Philippe, se serrant les mains comme accablé par ses émotions, s'est mis aussitôt à parler de la Révolution : « Charles X, s'est-il écrié, a été détrôné pour avoir violé la charte, et moi, je suis renversé pour l'avoir défendue, pour avoir gardé mon serment. Je désire que cela soit bien compris, et j'espère que cela sera connu. »

Jamais l'exil n'a corrigé les rois.

La duchesse d'Orléans s'est dirigée vers l'Allemagne.

— Louis-Philippe est parti laissant derrière lui des dettes considérables. On n'évalue pas à moins de 80 millions les créances que l'Etat aura à liquider pour son compte. Heureusement que des propriétés territoriales importantes garantissent et bien au delà le paiement des sommes énormes qu'il faudra payer pour libérer la signature de l'ex-roi. (*Journal du Havre.*)

— Le *Globe* raconte ainsi la rencontre des divers membres de la famille exilée :

[illegible] sade de Prusse, dans l'hôtel de M. d'Arnim, qui l'aurait conduite ou fait conduire en Allemagne. *L'Indépendant* ajoute que la princesse et ses enfants sont arrivés à Coblentz.

— M. Guizot, en arrivant à Douvres, a été reçu par M. Mac-Gregor et les employés de la compagnie du chemin de fer : un Français présent s'est mis à crier : *à bas Guizot !* L'ex-ministre, drapé dans un grand manteau, paraissait soucieux et malade.

Algérie. — La résignation patriotique avec laquelle le duc d'Aumale a reçu les nouvelles de Paris fait honneur à son caractère. S'il reste jusqu'au bout fidèle à cette ligne de conduite, l'estime publique le suivra dans son exil.

Le *Moniteur algérien* du 29 publie plusieurs dépêches télégraphiques adressées de Paris pour annoncer les grands évènements dont la capitale a été le théâtre.

La première annonce que le ministère se constitue avec le concours de M. Barrot.

La seconde fait connaître que Louis-Philippe a abdiqué, et que la duchesse d'Orléans est nommée régente. Le duc d'Aumale, en publiant cette seconde dépêche, la fait suivre de ces mots :

« Le gouverneur-général, connaissant le patriotisme de tous, n'ajoute rien à ces nouvelles. Rien ne saurait changer nos devoirs ni altérer notre dévouement envers la France.

» Alger, le 27 février 1848. »

Enfin le duc d'Aumale annonce en ces termes la composition du Gouvernement provisoire :

» *Le gouverneur-général à la population et à l'armée.*

« Le gouverneur-général n'a reçu de France aucune communication officielle, mais il est informé que la dépêche suivante a été adressée à tous les préfets et sous-préfets :

« Paris, 24 février 1848, dix heures du soir.

» Le délégué du Gouvernement provisoire à MM. les préfets et sous-préfets.

» Composition du Gouvernement provisoire. (Suivent les noms.)

» Le gouverneur-général ne peut que répéter ce qu'il disait hier : rien n'est changé à nos devoirs envers le France. La population et l'armée attendront dans le plus grand calme les ordres de la mère-patrie.

» Alger, le 28 février 1848, à dix heures du soir.

» H. D'ORLÉANS. »

Mouvement de la Province.

ROUEN, 2 mars. — Un grand nombre d'ouvriers s'étaient présentés hier à la mairie de Rouen pour exposer les modifications qu'ils croyaient urgent d'apporter aux conditions de leur travail.

D'autre part, plusieurs chefs d'établissement étaient venus annoncer qu'ils étaient disposés à faire des concessions pour l'amélioration du sort de leurs ouvriers, mais que ces concessions n'étaient possibles qu'à la condition qu'elles fussent unanimement acceptées par leurs confrères.

Dans la pensée de voir se réaliser cet accord si nécessaire dans les circonstances actuelles, la commission municipale de Rouen s'est empressée de consentir à ce qu'une réunion des chefs de la filature eût lieu aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville, sous sa présidence.

Dans cette assemblée, qui était fort nombreuse, et qui réunissait, en outre des filateurs de Rouen, beaucoup de ceux des communes environnantes et même de Bolbec, de Lillebonne et de la vallée de l'Andelle, après une discussion approfondie, les chefs d'établissement présents ont unanimement pris l'engagement d'honneur d'appliquer dans leurs ateliers, à dater du 1er mars courant, les cinq mesures suivantes :

1° La journée de travail sera réduite à douze heures;

2° Malgré cette réduction dans la durée du travail, les ouvriers à la journée ne subiront aucune réduction de salaire;

3° Pour les ouvriers à la tâche, les tarifs seront élevés d'un septième de salaire;

4° Les amendes seront mises en caisse de secours pour les ouvriers de chaque atelier;

5° Il ne sera point fait de retenue du centime par franc sur les paiements en argent.

— La municipalité de Rouen a pris l'initiative de la réduction des traitements exagérés. Celui du secrétaire-général de la mairie a été réduit de 6 000 fr. à 2 000 : celui du directeur de l'octroi de 8 000 fr. à 6 000. On a, au contraire, augmenté ceux des garçons de bureau.

ROUBAIX, 1er mars. — Des commandes considérables sont arrivées à Roubaix. Nous avons vu une lettre d'un des maires de Paris, qui ordonne à ses acheteurs d'immenses commandes sur la place. La confiance renaît, et tout nous fait espérer que cette population, qui mourait de faim sous le règne de Louis-Philippe, sera heureuse sous le gouvernement de la République française.

DRAGUIGNAN. — La ville a été troublée le 27 par quelques désordres. Les barricades de l'octroi ont été incendiées et les registres des contributions indirectes brûlés. Le zèle de la garde nationale a étouffé l'émeute.

TOULOUSE. — Les écoles de droit et médecine se sont organisées à l'exemple de celles de Paris, pour former un bataillon spécial de garde nationale.

MACON. — On lit dans le *Bien public* de Mâcon du 3 mars : « Un rassemblement composé d'enfants, de jeunes gens, de quelques hommes et d'une foule de curieuses, s'est porté, menaçant, devant le couvent du *Bon-Pasteur*. Cette maison religieuse reçoit des filles repenties, souvent par ordre, et fait, dit-on, aux ouvriers libres une concurrence funeste par ses travaux à bas prix. Devant les énergiques manifestations de la foule, M. le maire et la commission préfectorale ont cru devoir conseiller aux religieuses et aux jeunes filles une retraite qu'ils ont protégée. Les unes ont regagné leurs familles, les autres se sont retirées à la Charité et à l'hôpital. »

BESANÇON. — Le 28 au soir, des rassemblements se sont formés à Besançon, et ont brisé les vitres de plusieurs maisons, notamment de celle du maire. Leur but était de forcer ce magistrat à donner sa démission. La garde nationale s'est réunie pour s'opposer à de nouvelles manifestations de même nature, et des poursuites sont dirigées contre les auteurs de celles qui ont eu lieu.

NANTES. — Un instant la population commerciale de Nantes a été surprise et inquiète. Mais la confiance s'est bientôt rétablie. Le sentiment patriotique de cette cité s'est manifesté par des délégations de gardes nationaux, de membres du conseil municipal et de la Chambre de commerce, qui ont été reçues par le Gouvernement provisoire, et faisaient partie, hier, samedi, du cortège des victimes des trois jours.

---

réunis en divers points de l'Irlande. On a [illegible] res (*groans*) pour Louis-Philippe, et trois salves d'applaudissements pour le brave peuple de France. Un orateur a rappelé au milieu des applaudissements que M. Ledru-Rollin était allé les visiter il y a quelques années.

A Leeds (Yorkshire), une réunion de chartistes a montré un enthousiasme non moins grand. Des meetings de chartistes se sont également réunis à Londres pour saluer l'avénement de la République française.

Le *Northem-Star* se plaint que les grands journaux de Londres aient gardé le silence sur ces manifestations.

—John O'Connell, fils aîné du célèbre libérateur, vient d'adresser au ministre de l'intérieur la lettre suivante :

« Paris, 29 février 1848.

« Monsieur le ministre,

» Daignez me permettre de déposer entre vos honorables mains ma très humble offrande pour la quête en faveur des blessés et des veuves des citoyens morts pour la liberté dans les glorieuses journées de la semaine passée. Qu'il me soit aussi permis d'exprimer ma haute et profonde admiration de la sublimité du spectacle offert au monde par la modération, le respect pour la propriété et les personnes, l'amour de l'ordre et de la paix, et les excellentes dispositions, en tout genre, du peuple parisien. L'influence des grands évènements qui viennent d'arriver se fera sentir bien certainement partout dans l'Europe par les améliorations politiques dont ils donneront le mot d'ordre. Mais l'influence de la noble, de l'admirable conduite de votre population ira encore plus loin, puisqu'elle pénétrera jusque dans les esprits et les âmes, au grand profit de l'humanité, de la civilisation et de la liberté vraie et durable. Je me plais à croire, Monsieur le ministre, que mes compatriotes, le peuple de la malheureuse Irlande, se réjouiront au milieu même de leurs plus cruelles souffrances quand on leur racontera la chute du despotisme à Paris, et qu'ils s'empresseront de se servir de tout moyen légal pour vous faire parvenir les vœux sincères de leurs cœurs reconnaissants pour le bien-être du peuple français, et la stabilité et la gloire de votre grande République.

» Daignez agréer, etc. »

Le ministre a répondu en ces termes :

« Monsieur,

» Je vous remercie, au nom de la République française, de votre généreuse offrande. Je l'accepte comme un pieux hommage rendu à la fraternité des peuples. Chaque jour resserre les liens qui rendent communes les destinées des nations. Ce qui se passe à Paris profitera au monde, et le sang de nos braves combattants doit féconder les terres lointaines. Bientôt aussi, sans doute, des jours meilleurs se lèveront pour l'Irlande, et alors, à son tour, la France applaudira au réveil d'une grande nation.

» Recevez, etc. »

BELGIQUE. — On nous communique la note suivante du ministère des affaires étrangères :

« Le prince de Ligne, ambassadeur de S. M. le roi des Belges, a eu ce matin une première entrevue avec M. de Lamartine; il lui a communiqué une dépêche de son gouvernement, qui l'autorise à annoncer au ministre des affaires étrangères du Gouvernement provisoire que le gouvernement de S. M. le roi des Belges veut entretenir avec le gouvernement français les rapports officieux sur le pied le plus amical. »

— On lit dans la *Tribune de Liége* : « Il n'y a désormais qu'une seule voix en Belgique : — Amitié, alliance éternelle avec la France, mais point de réunion !

» Quiconque parlerait ou penserait autrement, serait non-seulement un mauvais citoyen, mais serait à la fois l'ennemi de sa patrie et de cette grande nation qui nous regarde comme ses alliés les plus naturels, comme ses frères, et pour qui un pas fait sur le sol belge serait le signal d'une lutte européenne. »

ALLEMAGNE. — L'agitation est grande dans *le duché de Bade*. De nombreux groupes se réunissent, des députations arrivent de différentes villes portant des pétitions. La plus explicite, celle des habitants de Mannheim et de Heidelberg, est ainsi conçue :

Demandes du peuple allemand. — Armement général du peuple et élection libre des officiers. Un parlement allemand, librement choisi par le peuple. Tout citoyen âgé de vingt-et-un ans est électeur au premier degré et apte à devenir électeur du second degré. Il y aura un électeur par mille habitants et un député au parlement par 100,000 habitants. Tout allemand, sans égard à son rang, son état, sa fortune ou sa religion, peut devenir membre du parlement dès qu'il a atteint l'âge de vingt-cinq ans. Le parlement aura son siége à Francfort et réglera lui même son ordre du jour.

Liberté illimitée de la presse.

Liberté entière de religion, de conscience et d'enseignement.

Juridiction populaire avec le jury.

Droit public et civil allemand.

Juste répartition des impôts selon les revenus.

Bien-être, civilisation et instruction pour tous.

Protection et organisation du travail.

Création de nouveaux rapports entre le capital et le travail.

Gouvernement populaire et à bon marché.

Responsabilité des ministres et des employés de l'Etat.

Abolition des priviléges.

Après avoir déposé cette pétition à la chambre, les 2,000 citoyens se portèrent devant le château en réclamant une amnistie et la liberté des personnes arrêtées pendant la nuit. Cinq de ces dernières furent immédiatement relâchées.

Le mouvement, on le voit, prend un catactère socialiste.

Dans le royaume de Wurtemberg, le mouvement a pris un caractère aussi décidé. Le roi a été obligé d'accorder la liberté de la presse, et a promis l'armement des citoyens ; mais ces concessions n'ont pas semblé suffisuntes.

Dans la Bavière, l'agitation n'est pas moindre. Il est impossible, dit une correspondance, de décrire l'impression qu'a produite à Munich la nouvelle qui vient d'arriver de l'abdication de Louis-Philippe. La nouvelle se répand dans la ville avec la rapidité de l'éclair. On se bat presque pour avoir les journaux qui ont apporté la première nouvelle.

Francfort-sur-le-Mein. — On écrit de cette ville, 1er mars, à l'*Observateur rhénan* : « L'assemblée de la Diète s'est réunie extraordinairement. Une députation de la ville de Hanau est partie pour Cassel, afin de remettre une pétition pour demander le renvoi des ministres et la dissolution de la chambre, l'amnistie générale et la liberté de la presse. On demande aussi le rapport de la décision ministérielle relative aux catholiques allemands. La garde civique de Hanau a été mise sous les armes la nuit dernière. Des personnes du dehors sont entrées en ville. On s'attend à voir passer aujourd'hui en ville la députation de Mayence. Des arrestations ont eu lieu à Mayence, à ce qu'on assure,

... une constitution offrant les plus démocratiques garanties.

» Mayence en émol, envoyant des protestations au grand-duc de Hesse-Darmstadt ; attitude défiante de la population contre la garnison prusse-autrichienne.

» A Sarrebruck, vive sympathie pour la révolution française.

» A Sarrelouis, la garnison est consignée dans la place une bonne partie du jour. Elle fait rigoureuse garde pendant la nuit, et rase les arbres des glacis. »

Autriche.—Les nouvelles de Vienne sont du 27. Les lignes suivantes offrent seules quelque intérêt :

« Le baron de Rothschild et de Sina, représentant de l'aristocratie financière, a eu hier, par suite de la crise d'argent, une conférence avec le prince de Metternich. On n'en connaît pas le résultat. (Le 26 on pouvait déjà avoir à Vienne, par extraordinaire, la première nouvelle de la grave tournure des affaires de France.)

HOLLANDE.—Le *Journal de La Haye* supplie les Belges de rester unis aux Hollandais et recommande au peuple hollandais le calme et l'union, dans la crainte d'une invasion de la France.

ITALIE. — La *Concordia* de Turin, après avoir protesté au nom des nationalités, contre les traités qui enchaînent les peuples au gouvernements ; après avoir établi que dans un avenir prochain les nations existeront pour elles-mêmes, et cesseront d'être des moyens et des instruments, ce journal examine l'état de l'Europe, et ne voit de possible qu'une ligue russo-autrichienne, qui se dissoudrait nécessairement par suite de l'opposition d'intérêts des deux pays en Orient, et serait infailliblement battue au premier choc par l'Europe libérale.

» Dans ces circonstances, l'Italie constitutionnelle ne peut rester neutre ou inerte en cas de guerre ; elle doit s'armer d'abord et serrer les liens de la ligue intérieure. C'est à la France, à la Suisse, à l'Angleterre de s'unir. L'Italie est constitutionnelle d'esprit et d'intérêts. Les princes n'ont rien à craindre du contact démocratique de la Suisse et de la France. Il faut d'abord nous débarrasser de l'élément autrichien. *Des armes et des lois!* et ces deux choses promptement. *Des armes et des lois!* voilà ce que le Piémont doit opposer aux événements de l'intérieur et du dehors. »

ESPAGNE. — On lit dans l'*Eco del Comercio*, du 28 : « On connaît maintenant en Espagne, non-seulement le renversement de la maison d'Orléans, mais aussi le rétablissement de la République française. Les questions européennes prennent tout à coup une face nouvelle. La politique impopulaire du gouvernement, sa ténacité à s'opposer aux tendances du siècle, ont produit à Paris, en peu d'années, le triomphe de deux Révolutions et le renversement de deux dynasties. Que les mauvais ministres apprennent et se corrigent. Nous manquons encore de détails, mais, dès maintenant, nous pouvons dire que les noms qui figurent dans le Gouvernement provisoire sont tous des plus respectables. »

Le *Clamor* ajoute : « Les conseils des ministres se succèdent ce soir. Ces messieurs sont restés réunis très longtemps, délibérant sur la conduite qu'ils doivent suivre dans ces circonstances. Il paraît que quelques-uns opinent pour une marche plus libérale et plus conciliatrice, tandis que les autres se sont prononcées en faveur des mesures de terreur et de violence.

Ces derniers l'ont emporté. Le lendemain, à l'ouverture de la chambre des députés, le ministre a présenté un projet de loi tendant à suspendre les garanties de la liberté individuelle, c'est-à-dire à autoriser l'arrestation de tout citoyen sans aucune des formalités exigées par la loi. »

— Le conseil des ministres s'est assemblé le 27, et les partis les plus divers y ont été discutés. Les journaux espagnols annoncent que les officiers en congé ont reçu l'ordre de rejoindre leurs corps. Une armée de 30 000 hommes va être rassemblée au pied des Pyrénées. Nous apprenons en outre que dans le conseil de cabinet il a été décidé que l'Espagne ne reconnaîtrait pas la République française ; mais la Révolution qui couve dans ce pays ne va pas tarder à éclater.

Marie-Christine est tombée malade à la nouvelle des événements de France, et n'a pas quitté son lit depuis lors. Le duc de La Ahumada est chargé de se rendre auprès de l'infante Ferdinande à Londres. Le comte de Montemolin a demandé à présenter à sa cousine les hommages qu'il lui avait refusés avant son infortune.

(*Gazette de France*)

Le Gouvernement provisoire a reçu une députation du comité central des chartistes de Londres, chargée de présenter au Gouvernement une adresse adoptée le 2 mars dans un nombreux *meeting* tenu à Londres.

Cette adresse renferme l'expression de la haute admiration des patriotes anglais pour le courage et la magnanimité du peuple français. Elle se termine par ces remarquables paroles :

« Si les rois, si des gouvernements oppresseurs, oubliant les leçons du passé, osaient encore se liguer contre la France et déclarer la guerre à vos libertés, soyez assurés, citoyens, que cette fois les peuples ne se rangeraient pas sous les drapeaux de leurs tyrans. Vous êtes l'avant garde des soldats de la liberté, et nous pouvons vous assurer que le peuple anglais ne se prêterait jamais à une guerre impie contre ses frères de France. »

L'Autriche et la Lombardie.—On écrit de Venise à la *Gazette de Spener* que la frégate à vapeur le *Vulcain* est arrivée des Etats-Romains. L'Angleterre surveille les armements de l'Autriche par terre et par mer. On fait en Lombardie mille conjectures sur le retour de la frégate le *Vulcain*. Le régiment de chevaux-légers de Lichtenstein, le régiment d'infanterie baron Furstenwerder, 2 bataillons des régiments frontières et 2 batteries de fusées à la congrève ont reçu l'ordre de partir immédiatement pour la Lombardie.

L'effectif des troupes frontières d'Italie est de 20,000 hommes; sur les frontières du Piémont sont concentrés 20 à 30,000 hommes.

La Sardaigne continue ses armements. L'explosion ne peut tarder, si elle n'a pas éclaté déjà.

Le roi de Naples et la Sicile.—On écrit de Naples, le 23, à la *Lega* de Gênes :

« Les affaires prennent une tournure des plus hostiles, le ministère Bozelli, Poerio et Tofano suit les anciennes traditions et joue double jeu ; si on ne le change pas, avant peu il y aura une insurrection.

» A Messine et à Syracuse les Siciliens ont élevé des retranchements et mis en place des batteries pour faire le siége régulier des deux cita-

...breuse qui, entre autres personnes, se compose d'Artin-Bey, ministre des affaires étrangères, Kiamil-Pacha, le général Hussein-Bey, Ibrahim-Effendi, etc., etc. Informées de son arrivée, les autorités firent en toute hâte des préparatifs pour le recevoir dans le fort Manoel, où il reçut, dimanche dernier, la visite du gouverneur et de l'amiral du port. Le pacha se propose de ne rester que peu de temps à Malte. Le gouverneur a mis le palais à sa disposition.

FAITS DIVERS.

— Les ouvriers charpentiers de Paris sont priés de se réunir demain lundi, à six heures du soir, chez Mme Linard (*mère* des compagnons), rue d'Allemagne, 151, Petite-Villette, pour procéder à l'élection des délégués qui doivent discuter leurs intérêts avec la commission du Gouvernement pour l'organisation du travail.

— Hier soir, le club de l'Union s'est réuni pour la première fois dans le grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine. On a constitué un bureau dans lequel le droit, la médecine, la pharmacie et les beaux-arts ont des représentants. Nous annoncerons le jour de la prochaine séance.

— MM. les commerçants et industriels sont engagés à se rendre salle Montesquieu, mardi prochain, 7 courant, à 9 heures précises du matin, à l'effet de statuer sur l'état actuel des affaires, et sur la prorogation des effets de commerce.

— Les Italiens résidant à Paris se sont réunis aujourd'hui dans la salle de Tivoli, rue Grenelle-Saint-Honoré, 45, dans le but de fondre en une seule les opinions libérales divergentes et de se constituer à l'étranger les représentants de la grande patrie italienne. La réunion aura lieu tous les dimanches, et le président, qui a été élu à l'unanimité des suffrages, est le citoyen Joseph Mazzini, le chef illustre de la *Jeune Italie*.

— M. Alexandre Andryane, après avoir concouru de toutes ses forces à seconder M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, dans les premières mesures d'ordre, de conservation des propriétés nationales et d'appel au ralliement de tous, résigne aujourd'hui ses fonctions. Heureux, dit-il, et fier devant Dieu et devant les hommes d'avoir pu contribuer dans la mesure de ses forces à l'établissement du pouvoir populaire, le seul vrai, le seul juste, le seul capable d'amener le bonheur de l'humanité.

— Une députation des ouvriers imprimeurs sur étoffes a été reçue par le Gouvernement provisoire, un des délégués a donné lecture de l'adresse suivante :

Au Gouvernement provisoire.

Citoyens,

Vous êtes les pères du peuple!

Nous sommes vos enfants, par conséquent. Nous ne formerons plus qu'une même famille qui doit se soulager mutuellement.

Nous venons aussi poser une pierre à l'édifice que vous voulez élever : imprimeurs sur étoffes.

Nous venons vous offrir une somme de 1 030 fr. pour secourir les blessés et les familles qui ont des victimes à déplorer des journées du 22, 23 et 24 février.

M. Crémieux, membre du Gouvernement provisoire, a répondu :

« Mes concitoyens, mes frères,

» Que voulez-vous que je réponde à une adresse qui renferme l'expression des sentiments les plus purs en même temps que l'élévation la plus grande du caractère. Oui, vous avez bien souffert, et peut-être souffrirez-vous encore ; mais soyez bien certains d'une chose, c'est qu'il faudrait que nous n'eussions pas de cœur, que nous ne fussions pas dignes d'être vos frères, si toutes nos préoccupations ne tendaient pas à améliorer votre sort dans l'avenir, et à le rendre digne de cette population dont le cœur est si noble et le courage invincible. »

— Parmi les papiers qui ont été trouvés aux Tuileries dans le secrétaire particulier de Louis-Philippe, se trouvait une lettre du roi Léopold, contenant le passage suivant : « Notre opération sur le 3 p. 0/0 n'a pas réussi, et la faute en est à vos ministres qui ont agi contre nos combinaisons. »

— Le 24 février dernier, jour de la prise des Tuileries, une foule immense se porta vers le Musée d'artillerie, situé place Saint-Thomas-d'Aquin, en demandant à grands cris des armes ; c'en était fait de ce magnifique musée sans le sang-froid des citoyens Auguste Déligand, artiste sculpteur, et Louis Kentringer, membre de la Société des gens de lettres, tous deux gardes nationaux de la 10e légion.

Grâce à leurs chaleureuses exhortations la foule s'écoula paisiblement aux cris de *Vive la garde nationale! Vive la République!*

Nous n'avons eu à déplorer aucun dégât, et ce magnifique musée, l'une des richesses de la France, a été conservé intact.

— Le Congrès central d'agriculture a été reçu aujourd'hui par le Gouvernement provisoire représenté par MM. Arago et Crémieux.

M. de Gasparin, au nom du Congrès, a demandé que des agriculteurs fussent adjoints à la commission chargée, sous la présidence de M. Louis Blanc, de s'occuper de l'organisation du travail, et qu'en outre le principe de l'élection établie sur les bases les plus larges prédominât dans la représentation de l'agriculture par des chambres consultatives.

M. Crémieux, dans une allocution chaleureuse, a répondu qu'il serait fait droit aux demandes du Congrès, que l'agriculture, la reine nourrice de la nation, avait été négligée par les gouvernements précédents, mais que la nouvelle République se souviendrait que les intérêts agricoles sont au nombre des intérêts les plus chers à la France.

De nombreux cris : Vive la République ! ont terminé cette première entrevue du gouvernement républicain et de la représentation de l'agriculture.

— Le matin du 24 février, un groupe d'insurgés cherchant partout des armes, se présentent chez le duc d'Elchingen, dont la femme était seule. « Il nous faut des armes, disent-ils.— En voilà, dit la femme du colonel, qui leur présente quelques épées et des armes à feu.—Et celle-là? dit un des citoyens, montrant une épée que Mme d'Elchingen laissait suspendue à la muraille. — Celle-là, répond-elle, c'est l'épée de mon beau père, c'est l'épée du maréchal Ney. Laissez-la-moi, messieurs; le Peuple l'a toujours respectée. »

Les ouvriers, émus, détachent l'épée, la baisent tous avec émotion, la remettent aux mains de M. d'Elchingen, et se retirent en la saluant.

— Le ministre de l'instruction publique ayant associé M. Michelet aux travaux de la commission chargée de réorganiser l'enseignement, il a refusé, en déclarant qu'il se consacrerait exclusivement à l'histoire de la Révolution française.

...circonstances de la mort de M. Jollivet, ancien député, dont le cadavre a été retrouvé dans le jardin des Tuileries. M. de Calvière, aide de M. Jollivet, venait de mettre en sûreté un garde municipal blessé à la prise du poste des Champs-Elysées ; en ce moment, une compagnie de ligne, de garde à la grille du pont tournant, se crut attaquée par le peuple et fit usage de ses armes ; M. Jollivet, frappé presque à bout portant, fut tué raide ; M. de Calvière reçut, lui, trois balles dans la cuisse et le bras. On comprend comment le poste de ligne aura pu enlever le corps de M. Jollivet et l'enterrer à la hâte dans le jardin des Tuileries ; M. de Calvière est aujourdhui hors de danger.

UN ÉPISODE DE LA VIE MARITIME. — On écrit d'Elseneur (Danemarck), le 18 février : « Le capitaine Loefgren, de la marine marchande de Suède, qui, depuis quelques jours, se trouve dans notre ville, raconte l'événement suivant dont les annales maritimes n'offrent guère d'exemples :

« Le 29 octobre 1847, *la Flore*, chargée de bois de charpente et montée par huit hommes, savoir le capitaine Loefgren, un second et six matelots, partit de Soelfvitzberg, en Suède, pour Barcelone, en Catalogne.

» Dans la matinée du 16 novembre, ce navire, se trouvant à environ douze lieues de sa destination, une tempête extrêmement violente s'éleva subitement et le renversa, de manière que sa quille fut tournée en haut, mais heureusement sans submerger le corps du bâtiment qui, malgré sa cargaison complète, continuait de flotter sur l'eau. Trois des matelots occupés sur le pont tombèrent à la mer ; les trois autres matelots, le second et le capitaine Loefgren étaient à l'entrepont, et de là ils se sauvèrent par une écoutille dans une espèce de soute située immédiatement entre la quille et l'espace réservé au chargement, lieu sombre d'où ils ne pouvaient apercevoir d'autre lumière qu'un faible et lointain reflet des rayons du soleil dans la mer, de sorte que ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'ils distinguaient le jour de la nuit.

» Dans ce triste asile, les cinq infortunés marins trouvèrent quelques harengs salés et un quart de baril de rhum, que par hasard on y avait déposés. Afin d'économiser autant que possible ces faibles provisions, il fut convenu que chacun aurait par jour un petit morceau de hareng et vingt gouttes de rhum, qu'on mêlerait à de l'eau de mer.

» Ils passèrent ainsi trois jours. Le quatrième jour (20 novembre), aucun d'eux n'avait plus faim, mais tous étaient dévorés par une soif brûlante, qu'ils apaisèrent avec de l'eau de mer sans mélange. L'un des matelots en but tant, qu'il mourut le soir au milieu des atroces douleurs d'une violente colique.

» Le cinquième jour (21 novembre), l'air de l'étroit espace était si corrompu que la respiration leur devint difficile, et que tous les quatre furent pris de maux de tête. Les vivres étant épuisés, l'un des deux matelots détacha des jointures des planches du bâtiment un morceau de poix qu'il pétrit avec les doigts, et dont il forma de petites boules qu'il avala. Comme cette résine semblait produire en lui l'effet de la nutrition, il en offrit à ses camarades d'infortune, lesquels cependant répugnèrent à prendre cet aliment.

» Le sixième jour (le 22 novembre), poussés par le désespoir, ils résolurent de donner un signal de détresse, au risque de faire couler bas le navire. A cet effet, ils pratiquèrent avec leurs couteaux de poche une ouverture dans le fond du bâtiment, et ils y passèrent le cerceau d'une barrique de goudron, après l'avoir étendu et avoir attaché à son extrémité supérieure un mouchoir blanc.

» Par bonheur, ce signal fut aperçu par des pêcheurs de l'Ile de Majorque, vers laquelle *la Flore* avait dérivé. Ils s'en approchèrent, et après s'être convaincus qu'il y avait des hommes vivants renfermés dans le corps du navire, ils retournèrent à terre, se munirent des outils nécessaires, et allèrent délivrer les quatre malheureux marins qu'ils conduisirent au lazaret d'Alcudia. Là, on prodigua à ceux-ci tous les secours que réclamait le triste état où ils se trouvaient.

» Après s'être rétablis, le capitaine Loefgren, son second et ses deux matelots, sont repartis d'Alcudia pour la Suède. Ils sont tous les quatre en ce moment à Elseneur.

» Le corps de leur bâtiment a été trouvé échoué sur les côtes de Majorque. »

(*Journal du Havre.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Maison-Pontlieu. — M. A. — Il manque 16 n. dep. le 1er janv. — Vous rec. régul. à dat. du 1er c. — Veuillez n. faire passer un B. de poste pour le régl.

Decize. — M. M. — Reçu les 24. — Nous servons.

Lavelanet. — M. L. — Pris note des nouv. ab. — Félicitations.

Marseille. — M. A. — Nous vous env. les numéros dem. à 10 c. l'un. — Excellente idée !

Dijon. — M. B. — On nous rem. v. b. de 58. 75., p. R. — Merci.

Saint-Etienne. — M. T.a. — V. C. est de retour.—Nous serv. le nouv. ab.— Vous allez recevoir le *Bull.* n° 6.

Nyons. — M. G. — Reçu les 15. — Vot. ab. est fait p. 6 m. — Mis vot. incl. à la poste.

Montbelliard. — M. D. — Reçu vot. let. — Nous verrons s'il y a moyen.

Poligny. — M. W. G. — Reçu vot. let. — Nous allons servir. — Il vous sera écrit plus tard.

Lille. — M. B. — Cette critique était nécessaire, et, dans un intérêt supérieur, nous avons dû parler. Du reste, le sentiment qui a dicté votre lettre est profondément le nôtre.

Lyon. — M. B. — Nous allons servir les 3 abon. de votre lettre du 2. Merci des détails.

Laudernau. — M. P. — Nous ne vous oubl. pas, si l'occasion se prés.

Metz. — M. V. — Merci de votre communication.

L'un des gérants : **F. CANTAGREL.**

Spectacles du 6 mars.

THÉATRE DE LA NATION.—Robert-le-Diable.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Horace, les Fausses Confidences.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—La Nuit de Noël.
ODÉON.—
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (2e soirée.)
OPÉRA-NATIONAL.—Le Brasseur de Preston.
VAUDEVILLE.—Incessamment la réouverture.
VARIÉTÉS.—Le Marquis de Lauzun, les 2 Brigadiers, les Enfants de troupe.
THÉATRE MONTANSIER.—Un Jeune Homme pressé, 34 francs ou sinon, le Camarade de Lit.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Guillaume Tell.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame-des-Anges.
GAITÉ.—Christophe Colomb, un Atelier.
LUXEMBOURG.—Petits Mystères du Carnaval, Léonide.
BEAUMARCHAIS.—Trois Roses, Montluc, Ile de Barataria, Rôdeurs.
FOLIES.—Les Canards, la Cocarde, la Laitière, la Rose de Provins.
DÉLASSEMENTS.—22, 23 et 24 Février, les Délassements, Père et Oncle.
COMTE.—Le Parapluie fantastique, les Niches de César, le Berger soldat, le Père Lamourette, l'Homme de Marbre.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.)—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. | Paris..... 1 an 36 fr. 6 mois 18 fr. 3 mois 9 fr. | Départements..... — 38 — 19 — 8 | Pays étrangers à surtaxe de poste..... — 54 — 27 — 12
Le Numéro de Huitaine. Paris..... — 8 — 4 — 2 | Départements..... — 10 — 5 — 3 | Étranger..... — 14 — 6 — 3
On s'abonne à Paris, [illegible], au bureau du Journal; [illegible]
Lyon, Mme Philippe; Marseille, [illegible]
On peut aussi adresser franco un Mandat [illegible] sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les abonnements partent [illegible] et pour les [illegible]
Les lettres et paquets affranchis [illegible]
Les annonces sont reçues au siége de la société, [illegible] et Comp[ie]., 8, place de la Bourse.

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien. La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La Réforme sociale est le but; la République est le moyen. Tous les Socialistes sont Républicains; tous les Républicains sont Socialistes.

PARIS, 6 MARS.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES.

Le Gouvernement provisoire de la République,

Voulant remettre le plus tôt possible aux mains d'un Gouvernement définitif les pouvoirs qu'il exerce dans l'intérêt et par le commandement du Peuple,

Décrète :

Art. 1er. Les assemblées électorales de canton sont convoquées au 9 avril prochain pour élire les représentants du Peuple à l'Assemblée nationale qui doit décréter la constitution.

Art. 2. L'élection aura pour base la population.

Art. 3. Le nombre total des représentants du Peuple sera de neuf cents, y compris l'Algérie et les colonies françaises.

Art. 4. Ils seront répartis entre les départements dans la proportion indiquée au tableau ci-joint.

Art. 5. Le suffrage sera direct et universel.

Art. 6. Sont électeurs tous les Français âgés de vingt-et-un ans, résidant dans la commune depuis six mois, et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

Art. 7. Sont éligibles tous les Français âgés de vingt-cinq ans et non privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

Art. 8. Le scrutin sera secret.

Art. 9. Tous les électeurs voteront au chef-lieu de leur canton, par scrutin de liste.

Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de représentants à élire dans le département.

Le dépouillement des suffrages se fera au chef-lieu de canton, et le recensement au département.

Nul ne pourra être nommé représentant du Peuple, s'il ne réunit pas deux mille suffrages.

Art. 10. Chaque représentant du Peuple recevra une indemnité de 25 fr. par jour, pendant la durée de la session.

Art. 11. Une instruction du Gouvernement provisoire règlera les détails d'exécution du présent décret.

Art. 12. L'Assemblée nationale constituante s'ouvrira le 20 avril.

Art. 13. Le présent décret sera immédiatement envoyé dans les départements et publié et affiché dans toutes les communes de la République.

Fait à Paris, en conseil de Gouvernement, le 5 mars 1848.

Répartition du nombre des représentants à raison de la population.

(Base de 1 représentant par 40 000 habitants.)

1	Ain	9	46	Lot-et-Garonne	9
2	Aisne	14	47	Lozère	4
3	Allier	8	48	Maine-et-Loire	13
4	Alpes (Basses-)	4	49	Manche	15
5	Alpes (Hautes-)	3	50	Marne	9
6	Ardèche	9	51	Marne (Haute-)	7
7	Ardennes	8	52	Mayenne	9
8	Ariège	7	53	Meurthe	11
9	Aube	7	54	Meuse	8
10	Aude	7	55	Morbihan	12
11	Aveyron	10	56	Moselle	11
12	Bouches-du-Rhône	10	57	Nièvre	8
13	Calvados	12	58	Nord	28
14	Cantal	7	59	Oise	10
15	Charente	9	60	Orne	11
16	Charente-Inférieure	12	61	Pas-de-Calais	15
17	Cher	7	62	Puy-de-Dôme	15
18	Corrèze	8	63	Pyrénées (Basses-)	11
19	Corse	6	64	Pyrénées (Hautes-)	6
20	Côte-d'Or	10	65	Pyrénées-Orientales	6
21	Côtes-du-Nord	16	66	Rhin (Bas-)	15
22	Creuse	7	67	Rhin (Haut-)	12
23	Dordogne	13	68	Rhône	14
24	Doubs	7	69	Saône (Haute-)	9
25	Drôme	8	70	Saône-et-Loire	14
26	Eure	11	71	Sarthe	12
27	Eure-et-Loir	7	72	Seine	34
28	Finistère	13	73	Seine-Inférieure	19
29	Gard	10	74	Seine-et-Marne	9
30	Garonne (Haute-)	12	75	Seine-et-Oise	12
31	Gers	8	76	Sèvres (Deux-)	8
32	Gironde	13	77	Somme	14
33	Hérault	10	78	Tarn	9
34	Ile-et-Vilaine	14	79	Tarn-et-Garonne	6
35	Indre	7	80	Var	9
36	Indre-et-Loire	8	81	Vaucluse	6
37	Isère	15	82	Vendée	9
38	Jura	8	83	Vienne	8
39	Landes	7	84	Vienne (Haute-)	8
40	Loir-et-Cher	6	85	Vosges	11
41	Loire	11	86	Yonne	9
42	Loire (Haute-)	8			885
43	Loire-Inférieure	13		Algérie et colonies	15
44	Loiret	8			
45	Lot	7			

Les deux grands Intérêts à associer.

La question de l'organisation du travail n'est plus seulement posée par des écoles socialistes; elle est posée par la force des événements.

A l'heure qu'il est, il n'y a plus de partis, il n'y a plus que deux grands intérêts en présence : l'intérêt du Peuple, l'intérêt de la Bourgeoisie.

Entre ces deux grands intérêts, il y aura lutte sourde ou éclatante, jusqu'à ce que leur conciliation soit complète, intégrale.

Cette conciliation, pour être sincère et durable, doit embrasser les droits anciens et les droits nouveaux, les intérêts des possesseurs actuels des moyens de travail et de fortune publique et les intérêts du peuple entier des travailleurs.

L'antagonisme entre ces deux grands intérêts ne pourrait que croître avec la masse des besoins et des souffrances accumulées, avec les défiances et les ressentiments, avec les retards et les difficultés des solutions pratiques.

Leur conciliation est cependant réclamée par tous les hommes de science, de dévouement et de cœur, à quelque condition sociale qu'ils appartiennent; elle est surtout éclairée et facilitée par les travaux des hommes de génie morts à la tâche, par l'influence des Ecoles qui ont courageusement élaboré et propagé, depuis vingt ans, les lois et principes de la science sociale.

La Providence a voulu que la question sociale fût posée en France dans des conditions plus favorables que partout ailleurs. Le morcellement de la propriété foncière, l'éparpillement même de la propriété commerciale et industrielle ont enlevé aux termes du problème ce qu'ils avaient d'absolu et d'hostile.

En Angleterre, où le sol, l'industrie et le commerce appartiennent à quelques familles privilégiées, il est presque impossible que la conciliation entre le capital et le travail n'exige pas préalablement la guerre sociale ou l'expropriation forcée.

En France, où, grâce aux révolutions accomplies, la propriété du sol, de l'industrie et du commerce est déjà disséminée entre plus de vingt millions d'âmes, la conciliation entre le prolétariat et la bourgeoisie est une œuvre de facile accord et d'intérêt commun.

Les propriétaires, commerçants et industriels de la Grande-Bretagne ont tout intérêt à conserver et à défendre aussi longtemps que possible leurs privilèges de pouvoir, leurs monopoles de richesses, de crédit et de machines. Ils ne céderont probablement qu'à la force d'une insurrection d'affamés.

Les propriétaires, commerçants et industriels de la France, au contraire, ne peuvent trouver que dans l'association des industries et des agents du travail, le crédit, la sécurité et la prospérité, qui leur ont fait défaut jusqu'ici. Sans l'association des capitaux, des bras et des idées, l'Agriculture ne saurait réaliser le moindre progrès; l'Industrie est sans cesse minée par la concurrence intérieure et extérieure, sans cesse menacée par les grèves et les coalitions d'ouvriers; le Commerce ne peut aboutir qu'à la spoliation des petits débitants par les grands comptoirs, qu'à l'exploitation même des consommateurs par la constitution des monopoles financiers ou par la sophistication des produits.

En Angleterre, entre les prolétaires affamés et les gros capitalistes, il n'y a presque pas de classe moyenne, il y a une différence profonde de mœurs, d'habitudes, de race même, d'esprit et d'intérêts.

En France, les prolétaires et les bourgeois ont été si nationalement mêlés dans les mêmes révolutions, dans la même gloire et les mêmes revers; ils sont, depuis quarante ans surtout, si sympathiquement unis dans les mêmes travaux, dans les mêmes espérances et les mêmes craintes, dans les mêmes efforts de progrès social, politique, industriel, commercial ou agricole, qu'il devient difficile de reconnaître les lignes de démarcation entre eux. La troisième Révolution qui vient de s'accomplir les a trouvés, comme les deux précédentes, fraternellement unis dans sa lutte héroïque; le bienfait social qu'elle va produire doit être leur définitive association.

Dans ces termes, la lutte entre les deux grands intérêts sociaux ne saurait donc être longue ni cruelle. L'ignorance seule des moyens de concorde et de fusion divise les esprits et entretient l'inquiétude au sein des familles. Le moment le plus critique est le moment actuel. Pour faire cesser à la fois les alarmes des prolétaires et celles des capitalistes, pour rendre la confiance aux uns et aux autres, il ne manque que quelques mois de propagande et d'expérience du principe d'association. Au train dont marchent, depuis quinze jours, les événements, les idées et les hommes, les impossibilités disparaissent avec les retards. Tout concourt à une prompte et pacifique solution : l'exigence légitime du Peuple comme la prudence de la Bourgeoisie, l'égoïsme comme la générosité, les efforts du gouvernement comme ceux de tous les citoyens honnêtes et éclairés.

En matière de réforme sociale, le pouvoir et l'initiative appartiennent à tous et à chacun; tout est gouvernement et tout est peuple.

Il dépend de quelques capitalistes et de quelques ouvriers de résoudre le problème de l'organisation du travail par l'association libre et volontaire dans l'atelier ou dans la commune, comme il dépend du Gouvernement provisoire de déterminer cette solution par de simples encouragements donnés aux expériences et aux essais. L'émulation patriotique qui a fait les barricades doit inspirer désormais tous les progrès sociaux!

A l'œuvre donc, à l'œuvre! et dans quelques mois la France donnera au monde l'exemple du bonheur dans l'ordre et la liberté, après lui avoir donné cent fois l'exemple du courage et de la grandeur.

Avertissement au Journal des Débats.

Le *Journal des Débats* commence à reprendre aujourd'hui sa vieille tactique contre M. de Lamartine. La circulaire du ministre des affaires étrangères, de l'avis de notre confrère, est un mélange de grandeur et de confusion; la logique et la raison y ont [illegible] reprendre; c'est une parole de poète, c'est la langue des rêves, [illegible]

Les professeurs de *qui quæ quod* ont toujours affecté ce [illegible] pour l'illustre poète, homme d'Etat. Lamartine leur paraissait encore un rêveur, alors qu'il annonçait la *Révolution du mépris*...

Du reste, Lamartine peut aisément se consoler, puisque, dans l'article des *Débats*, il se trouve accusé d'illogisme, de [illegible] rationnelle, de rêverie, de confusion, d'étrangeté, en compagnie même de Dieu.

Que le *Journal des Débats* perde le sens de ces événements solennels qui ont renversé ses idoles; qu'il ignore et [illegible] la langue qui convient aux intérêts nouveaux et à la mission [illegible] de la France, cela se conçoit de reste. Mais nous l'engageons à bien se pénétrer des devoirs de la situation, en adorant avec [illegible] humilité persistante les décrets impénétrables de la Providence.

Or, dans l'article de ce jour, le *Journal des Débats* [illegible] à une défiance prématurée, intempestive, fâcheuse, imprudente.

Quant à nous, dit-il, si nous n'avons pas la foi, nous [illegible] moins l'espérance. Parce que le langage ne vient pas de nous, nous ne voulons point le répudier. Nous voulons croire, nous aussi, que depuis soixante ans la société a pris des forces, que tant de [illegible] reuses épreuves ont porté leurs fruits; que tant de sang et tant de larmes ne sont pas montés en vain vers le trône de Dieu. Si c'est un rêve, nous voulons rêver; et si le réveil doit venir, nous ne regretterons point nos illusions. Nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas préjuger l'avenir; demandez au passé d'hier ce qu'il a fait de toutes les prévisions de la sagesse humaine! Bienheureux ceux qui [illegible] tent point leurs cœurs déchirés par le doute! mais s'il en est qui distinguent leur voie au milieu de cette obscurité redoutable, ce n'est pas à nous d'affaiblir leur force ni leur courage, et de jeter des [illegible] entre eux et la lumière qu'ils croient entrevoir.

Le *Journal des Débats* est trop homme de lettres pour ne pas apprécier la valeur des termes qu'il emploie, pour ne pas en sentir la portée. Le *Journal des Débats* est trop bon citoyen pour [illegible] langage qui pourrait nuire à l'ordre, à la paix, à la [illegible] il pas dit, dès le premier jour de l'ère nouvelle : « Quoi qu'il arrive, on peut compter sur notre dévouement à la patrie. »

Que le *Journal des Débats* n'ait pas la *foi*, qu'il [illegible] l'*espérance*; il n'y a rien là qui puisse surprendre. Son [illegible] et sa foi ne sont pas précisément indispensables pour [illegible] la stabilité des trônes et des empires. Jusqu'au 22 février, [illegible] garder ses espérances naïves, sa foi imperturbable dans la [illegible] dans les hommes qu'il servait, dans l'éternité de la dynastie qu'il a concouru à perdre, et dans sa propre infaillibilité. Sa [illegible] cité peut donc être en défaut; sa confiance peut donc s'égarer au pays des chimères.

Mais nous lui demanderons simplement un peu de charité. Ses paroles de vague inquiétude peuvent faire beaucoup de mal, [illegible] pas qu'elles aient pouvoir d'ébranler l'âme forte et confiante du peuple, mais elles peuvent agir déplorablement sur le petit troupeau des conservateurs endurcis qui ont suivi jusqu'à ce jour notre confrère dans les ténèbres de ses illusions. Or, [illegible] de, peu nombreux, a de l'importance par sa richesse. S'il s'inquiète, il restreindra ses conditions d'existence, il resserrera ses capitaux, il jettera le trouble dans l'industrie et le commerce. [illegible] chose est déjà faite... Ceci est fort grave. Le *Journal des Débats* tient-il à voir éclater une guerre sociale? Il n'a qu'à continuer ses phrases agréables sur la foi et sur l'espérance.

Crise financière. — Mesures urgentes.

Les écus sont poltrons. On nous annonce aujourd'hui la suspension de paiement de l'une des premières maisons de banque de la capitale. Il est à craindre que beaucoup d'autres maisons ne suivent cet exemple, et que le contre-coup de ces désastres se fasse sentir en province. L'échafaudage des fortunes financières a plus d'une analogie avec les châteaux de carte.

Le ministre provisoire des finances, M. Michel Goudchaux, a reconnu apparemment son impuissance en face des difficultés de la situation, puisqu'il a cédé sa place à un autre. Comme le sénat romain après la bataille de Cannes, nous félicitons M. Garnier-Pagès de n'avoir pas désespéré du salut de la République et d'avoir accepté courageusement l'héritage de son collègue.

La situation financière n'est pas aussi désespérée [illegible] reux l'affirment. Pour un homme de tête et doué d'un [illegible] nie financier, elle se prêterait admirablement au [illegible] ressortir les immenses ressources de la France. Au nom de l'intérêt de tous les travailleurs et du salut de la [illegible] nous dirons au dictateur du Trésor : Osez [illegible] qui seul a le droit de battre monnaie, osez [illegible] baptisez-la du nom de banque nationale; [illegible] au capital de 200 millions, quadruplez [illegible] sion de vos billets, escomptez à 4 pour 100 [illegible] tures; acceptez pour nantissement des [illegible] crivent les industriels entravés, leur [illegible] faire gérer les plus importants de ces [illegible] même, afin de maintenir d'abord le taux des [illegible] prochaine législature le soin de régler l'indemnité [illegible]

[illegible] appliqués à la création de tous les produits naturels ou manufacturés. Occupons-nous d'assurer le travail à tous les travailleurs, d'élever le taux des salaires, et de faire de tous les producteurs autant de consommateurs ; nous aurons plus fait pour rappeler la richesse et le bonheur au sein du pays que si nous y avions fait couler tous les flots du Pactole par l'accaparement de tous les marchés extérieurs. Car la conquête des marchés extérieurs, nous en prenons à témoin l'Angleterre, ne s'opère qu'au détriment de tous les travailleurs nationaux ; et nous ne voulons pas de ces conquêtes de la concurrence qui exigent pour première condition la réduction des salaires des producteurs au-dessous du minimum.

Que si vous n'osez profiter de l'admirable occasion qui s'offre à vous, d'illustrer votre passage au pouvoir et de faire bénir votre nom par la reconnaissance nationale ; que si vous n'osez prendre la banque, institution qui ne peut appartenir qu'à l'Etat, osez prendre au moins les mesures énergiques que la situation vous impose, et si vous voulez arrêter le mal de la panique à son origine, ne lésinez pas sur les sacrfices et les moyens de salut. Voici un de ces moyens :

Une réunion de principaux chefs d'industrie et de quelques riches banquiers a eu lieu aujourd'hui chez MM. Boissaye et Francœur, dans le but d'aviser aux mesures d'urgence à prendre pour sauver le commerce, l'industrie et le travail national d'une catastrophe imminente. L'assemblée, après une courte discussion, a demandé la prorogation à un mois de toutes les échéances du *premier semestre* de 1848.

La prorogation à dix jours est illusoire, après l'ébranlement formidable donné au crédit et la disparition de la portion peureuse des capitaux, et cette portion doit être considérable.

De cette prolongation à dix jours est résultée tout simplement l'accumulation des engagements, et par conséquent une augmentation de gêne pour la quinzaine suivante.

Si la prorogation, au contraire, avait été fixée à un mois pour toutes les échéances, comme les engagements commerciaux les plus longs n'excèdent guère en moyenne six mois de terme, il est plus que probable que la place aurait trouvé à se déblayer peu à peu, et que la confiance et le courage auraient repris le dessus.

Nous réclamons, pour notre compte, une seconde mesure : l'ouverture d'un crédit de DEUX CENTS millions à faire à l'industrie et au commerce par l'Etat.

Cette somme de deux cents millions n'est aucunement exagérée. Nous voulons que la République, si elle se mêle d'ouvrir un crédit au travail, le fasse avec largeur, et ne craigne pas de s'aventurer dans les dépenses utiles, sauf à combler ses déficits momentanés par les économies opérées sur les services parasites. On dit que le premier coup d'œil jeté sur le travail des arrangeurs de chiffres du gouvernement déchu a déjà fait apercevoir la facilité d'opérer une réduction d'une dépense annuelle de TROIS CENTS millions sur le budget normal. On dit que l'énorme budget de guerre du système de la paix partout était surchargé de fausses dépenses s'élevant à des sommes fabuleuses. En présence de ces découverte, qui rassurent pour l'avenir en même temps qu'elles font rougir pour le passé, c'est le cas de marcher sans crainte dans la voie des largesses fructueuses. Nous disons que dans les circonstances actuelles le gouvernement ne doit pas reculer devant les chances de perte, même de pertes considérables.

En ouvrant ce crédit, le Gouvernement devra faire appel à la loyauté et à la délicatesse des industriels et des commerçants, quant à la limite des besoins et des crédits.

Le Gouvernement pourrait exiger de l'industriel hypothèque sur ses immeubles ou sur son matériel, et du commerçant, consignation d'une partie de ses marchandises.

Les sommes prêtées seraient stipulées remboursables après une année franche, et par annuités, en cinq ans, avec intérêt à 5 pour 100 payable avec l'annuité.

Les fonds de ce crédit seraient faits :

1° Par l'Etat.

2° Par une association à laquelle on convierait le plus grand nombre possible de banquiers.

3° Par les industriels, commerçants et consignataires possédant des fonds disponibles.

La perte serait garantie aux banquiers et aux autres prêteurs par l'Etat.

La République nouvelle retirerait de cette sage mesure l'avantage de rallier immédiatement à sa cause une classe de citoyens influents et nombreux, dont la position comme pourvoyeurs du travail national est digne de tout son intérêt, et dont le concours lui est nécessaire.

Le Gouvernement nouveau préviendrait encore en agissant de la sorte une perturbation profonde dont les suites sont incalculables.

Qu'il laisse se fermer les ateliers de l'industrie privée, et toute la population industrielle va refluer immédiatement sur ses ateliers nationaux, et la dépense que lui occasionnera la nécessité de fournir du travail à tous les émigrants dépassera assurément le chiffre de l'économie qu'il aura cru réaliser en abandonnant l'industrie privée à sa ruine.

Les banquiers, commerçants et consignataires sont d'autant plus intéressés à s'unir au Gouvernement dans la circonstance présente que c'est sur eux, en définitive, que doit retomber le sinistre.

Nous avons la confiance que l'industriel au secours duquel l'Etat serait venu tiendrait à honneur de se libérer et que le trésor n'aurait pas à redouter de grandes pertes. Le Gouvernement provisoire a par devers lui d'ailleurs l'exemple du prêt de 30 millions fait au commerce après 1830, prêt sur lequel le Trésor n'éprouva qu'une perte minime de quelques cent mille francs. Mais n'eussions-nous pas cette confiance que nous crierions encore de toutes nos forces au Gouvernement provisoire : Ne reculez devant aucun sacrifice pour sauver le présent et pour éviter toute entrave à l'établissement de la République dont la voix du Peuple vous a confié la tutelle.

Ouvrez donc et ouvrez largement les coffres de l'Etat au travail ; car placer sur le travail, c'est placer sur l'ordre et la prospé[illegible] technique se sont trouvés prendre part d'une manière active à la plupart des évènements qui se sont passés le 24 février. La digne conduite de ces braves jeunes gens mérite de figurer dans les chroniques de cette glorieuse journée.

Dans la nuit du 23 au 24, les élèves résolurent de se partager en douze pelotons qui se rendraient dans chacun des douze arrondissements de Paris, afin de se mettre à la tête du peuple et de faire tous leurs efforts pour éviter autant que possible l'effusion du sang. Les douze pelotons furent tirés au sort, et, dès huit heures du matin, ils se mirent en mesure de rejoindre leurs postes respectifs. Déjà des barricades gardées par le peuple se trouvaient dressées dans la plupart des rues qu'ils avaient à traverser ; le peuple voulait les garder avec eux. Les élèves, qui avaient juré de se disperser dans tout Paris, prièrent des gardes nationaux de s'interposer pour faire entendre raison aux gardiens des barricades. A l'aide de cette intervention, les élèves purent gagner les mairies de chaque arrondissement, d'où ils partirent ensuite pour se mettre à la tête des divers groupes de combattants.

C'est à partir de ce moment que les élèves de l'Ecole prirent définitivement parti pour le peuple contre l'ancien gouvernement. On les vit dans tous les engagements qui ensanglantèrent Paris se conduire avec la bravoure qu'avaient déjà montrée leurs anciens en 1830. Leur conduite fut aussi remarquable par le courage que par le sang-froid qu'ils développèrent surtout pour empêcher tous les excès de la lutte engagée.

Les actions d'éclat des élèves de l'Ecole polytechnique dans les glorieuses journées de 1848 sont dignes à tous égards de figurer dans les colonnes du *Moniteur*.

Il faut donner la plus grande publicité à toutes les demandes de places qui assiègent en ce moment le Gouvernement provisoire.

Nous proposons qu'auprès de chaque ministre soit placé un secrétaire particulier par les mains duquel devront passer toutes les demandes.

Chacune d'elles serait immédiatement insérée au *Moniteur*, avec le nom, la profession et la demeure du solliciteur, et la désignation de la place ou des places demandées.

Le secrétariat-général du Gouvernement provisoire reçoit chaque jour un si grand nombre de lettres, qu'il se trouve pour le moment dans l'impossibilité absolue d'y répondre et même d'en accuser réception. Il prie les citoyens qui les lui envoie de ne pas voir dans son silence une marque d'indifférence ou d'oubli, et de se tenir pour assurés que toutes leurs demandes seront examinées avec soin et renvoyées dans les ministères auxquels il appartient d'y faire droit. (*Moniteur*.)

Actes officiels.

GARDES NATIONALES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

L'état-major de la garde nationale de Paris qui existe maintenant n'est que provisoire. Le général Courtais n'attend que le résultat des élections générales pour reconstituer un état-major définitif qui puisera toute son influence dans l'élément électoral. Le favoritisme a fait son temps ; désormais tout citoyen qui voudra exercer une fonction quelconque dans le pays devra être directement ou indirectement l'élu du Peuple. La garde nationale représente toutes les forces vives de la nation ; toutes ces forces viendront se résumer dans le corps d'état-major. Voici quelle en sera la composition définitive :

Un général de division, commandant supérieur. — Un général de brigade, chef d'état-major général. — L'artillerie d'armement de la garde nationale fournira un inspecteur et deux capitaines. — Il y aura 81 capitaines pris dans chacun des bataillons de la garde nationale de Paris et de la banlieue. — Les Ecoles seront représentées dans les proportions suivantes : Elèves de l'Ecole polytechnique, 2 ; — élèves d'état-major, 2 ; — élèves de Saint-Cyr, 2 ; — arts et manufactures, 3 ; — élèves de l'Ecole de droit, 2 ; — élèves de l'Ecole de médecine, 2 ; — d'Alfort, 2 ; — des beaux-arts, 3 ; — Société de la République des lettres, 4 ; — protes d'imprimerie, 2 ; — ouvriers appartenant aux industries du fer, du bois, de la pierre, du bronze, tailleurs et cordonniers, 6.

Les colonels de la 10e légion ont envoyé la lettre suivante au général commandant en chef la garde nationale :

Général,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de la lettre en date du 5 courant, ayant pour objet de nous faire connaître les noms des officiers et gardes nationaux qui se sont le plus distingués dans les journées des 22, 23 et 24 février.

Après avoir consulté les citoyens les plus dévoués de la légion, nous avons reconnu que la satisfaction d'avoir rempli son devoir est la première et la plus honorable récompense d'un vrai républicain, et qu'en présence des circonstances, nous devons ajouter au témoignage de notre conscience, qui nous suffit, le bon exemple d'une abnégation que vous apprécierez.

Recevez, général, l'assurance de notre entier dévouement.

Le colonel de la 10e légion, CHARLES HINGRAY.
Le lieutenant-colonel, TIMOTHÉE DEUAY.

Paris, 6 mars 1848.

Le Gouvernement provisoire s'occupe avec activité de la fondation d'un comptoir d'escompte ; une réunion d'hommes compétents aura lieu demain au ministère des finances.

M. Garnier Pagès, membre du Gouvernement provisoire, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Goudchaux, dont la démission est acceptée.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que le drapeau de la France est le signe visible de l'unité nationale ;

Considérant dès lors que la forme du drapeau national doit être fixée d'une manière invariable ;

Arrête :

Art. 1er. Le pavillon ainsi que le drapeau national sont rétablis tels qu'ils ont été fixés par le décret de la Convention nationale du 27 pluviôse an II, sur les desseins du peintre David.

Art. 2. En conséquence, les trois couleurs nationales, disposées en trois bandes égales, seront à l'avenir rangées dans l'ordre suivant : le bleu attaché à la hampe, le blanc au milieu, le rouge flottant à l'extrémité.

Il est nommé une commission de liquidation pour les biens meu-

Sont nommés :

Premier avocat-général à la cour de cassation, M. Nachet, avocat à la même cour, en remplacement de M. Pascalis, dont la démission est acceptée et qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

Avocat-général à la cour de cassation, M. Benoît-Champy, avocat, en remplacement de M. Chégaray ;

Avocat-général à la cour de cassation, M. Sevin, avocat au Mans, en remplacement de M. Rouland, dont la démission est acceptée.

Par arrêté du Gouvernement provisoire de la République en date du 3 mars, M. Rubin (Basile), avocat, docteur en droit, a été nommé commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Par arrêté du 5 mars ont été nommés :

Substitut près le tribunal de la Seine, M. David, avocat, en remplacement de M. Dupré-Lassalle, non acceptant.

Juge de paix du 8e arrondissement de Paris, M. Barbier, juge de paix du canton de Luzarches, en remplacement de M. Périer, appelé à d'autres fonctions.

Nous croyons utile de faire connaître les termes textuels de la lettre par laquelle M. d'Arnim a refusé, pour l'ambassade de Prusse, la garde que le Gouvernement provisoire avait cru devoir envoyer à son hôtel le 26 février. Cette lettre honore autant le caractère de l'homme qu'elle manifeste le tact et l'esprit élevé du diplomate.

Nous savons pertinemment que M. d'Arnim n'a été rappelé en Prusse que pour conférer avec le roi sur les évènements et sur la position à prendre.

Nous l'avons dit hier, la question de paix ou de guerre est entre les mains de la Prusse. Puisse les conseillers du prince comprendre la condition unique aujourd'hui de la tranquillité du monde et de la véritable grandeur germanique.

Voici la noble lettre de l'ambassadeur prussien :

Paris, 20 mars 1848.

Monsieur,

Je suis très reconnaissant de l'offre d'une garde de sûreté pour l'hôtel de la mission de Prusse, que M. Lesseps vient de me faire de votre part.

Mais, tout en reconnaissant la prévenance bienveillante de cette offre, je ne l'accepte pas.

Je n'ai pas besoin de garde, je suis protégé par mon caractère sacré et par le sentiment de la population de Paris, qui ne permettra pas que l'hospitalité soit méconnue chez elle, qu'il soit manqué aux égards dus aux étrangers, particulièrement à ceux qui avaient reçu la belle mission d'entretenir les bons rapports entre la France et les autres puissances.

Je me confie à ce sentiment et je me mets avec une entière sécurité sous la sauvegarde de l'honneur français.

Signé : ARNIM.

Commission des Etudes.

La haute commission des études scientifiques et littéraires a tenu aujourd'hui, au ministère de l'instruction publique, une première séance de trois heures et demie, sous la présidence de M. Jean Reynaud.

Conformément aux prescriptions contenues dans l'arrêté de son institution, elle a élu une partie des membres pris dans les fonctionnaires de l'instruction secondaire et de l'instruction primaire, et chargé la sous-commission de l'instruction primaire de lui présenter à la première réunion les deux membres qui doivent la compléter.

En remplacement du citoyen Michelet, que ses travaux empêchent d'accepter sa nomination, et qui s'en est excusé auprès de M. le ministre, elle a prié M. le ministre de vouloir bien pourvoir à son remplacement par la nomination du citoyen Rinn, proviseur du lycée Descartes.

Elle s'est partagée en trois sous-commissions qui se réuniront tous les jours au ministère à sept heures et demie du soir, et qui s'occuperont respectivement des trois objets principaux du programme général soumis à la haute commission : 1° l'instruction primaire ; 2° l'instruction secondaire ; 3° l'instruction spéciale.

La sous-commission de l'instruction primaire se compose des citoyens :

Poncelet, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris ;

Liouville, professur d'analyse à l'Ecole polytechnique ;

Dutrey, inspecteur-général de l'Université ;

Serres, membre de l'Institut, médecin de la Pitié ;

Renouvier, ancien élève de l'Ecole polytechnique ;

Boulay (de la Meurthe), président de la société pour l'instruction élémentaire ;

Pompée, directeur de l'école primaire supérieure de Paris ;

Michel, collaborateur du P. Girard ;

Dumouchel, directeur de l'Ecole normale primaire de Versailles ;

Ritt, inspecteur supérieur de l'instruction primaire.

La sous-commission de l'instruction secondaire se compose des citoyens :

Cournot, inspecteur-général de l'Université ;

Dutrey, inspecteur-général de l'Université ;

Geoffroy-Saint-Hilaire, inspecteur-général de l'Université, membre de l'Institut, professeur administrateur du Museum d'histoire naturelle ;

Le Clerc, doyen de la Faculté des lettres de Paris ;

Serres, membre de l'Institut, médecin de la Pitié ;

Burnouf (Eugène), membre de l'Institut, professeur de sanskrit au Collège de France ;

Quinet (Edgard), professeur des langues et littératures de l'Europe méridionale au Collège de France ;

Sonnet, agrégé suppléant au lycée Monge ;

Berger, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, agrégé à la Faculté des lettres ;

Quicherat, agrégé des classes supérieures.

La sous-commission de l'instruction spéciale, appliquée particulièrement au programme de l'école administrative, se compose des citoyens :

Béranger ;

Duhamel, de l'Académie des sciences, directeur des études à l'Ecole polytechnique ;

Bravais, professeur de physique à l'Ecole polytechnique ;

Elie de Beaumont, membre de l'Institut, du Collège de France ;

Henri Martin, homme de lettres ;

Léonce Reynaud, professeur à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole des ponts et chaussées ;

Le Play, ingénieur au corps des mines ;

Transon, répétiteur à l'Ecole polytechnique.

Le président se transportera d'une commission à l'autre, suivant la nécessité de la discussion.

Pour le n° de huitaine.	**Paris.**	**8**	**4**	**2**
—	**— Dép^ts^.**	**10**	**5**	**2 50**
—	**Etranger.**	**14**	**7**	**4**

Convocation des artistes musiciens.

Jeudi, 9 mars, les artistes musiciens se réuniront dans une salle du palais des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins, pour nommer leurs délégués à la commission générale chargée de représenter les intérêts des artistes de toutes les catégories. Tous sont vivement invités à se rendre à cette réunion, dont les choix pourront avoir une grande influence sur le sort à venir de l'art et des artistes.

Les artistes réunis dimanche à l'Ecole des Beaux-Arts ont élu une commission chargée du placement des ouvrages présentés pour l'exposition de 1848.

Cette commission est composée de :

Peintres. MM. L. Cogniet, Ingres *, E. Delacroix, H. Vernet *, Decamps, Rob. Fleury, Ary Scheffer, Meissonnier, Corot, Delaroche *, J. Dupré, Eug. Isabey, Drolling *, H. Flandrin, Roqueplan.— Supplémentaires : MM. Isabey père, Brascassat, Th. Rousseau, Couture, Abel de Pujol *.

Architectes. MM. H. Labrouste, Duban, Blouet, Lebas *, Constant Dufeux.

Sculpteurs. MM. Rude, Jouffroy, Barye, David (d'Angers) *, Dantan aîné, Pradier *, Toussaint, Debay fils, Maindron, Petitot *, Daumas. — Supplémentaires : MM. Aug. Dumont *, Feuchère, Nanteuil *, Briau jeune.

Graveurs. MM. Henriquel Dupont, Adolphe Caron, Achille Martinet, François Girard.

Graveur en médaille.— M. Gatteaux *.

Lithographes. La liste n'a pas été communiquée.

Les noms suivis d'un * sont ceux des membres de l'Institut.

Un bon Exemple.

M. Rouland, avocat-général à la cour de cassation, vient d'écrire à M. le ministre de la justice la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser ma démission des fonctions d'avocat-général à la cour de cassation. Je comprends les nécessités politiques qui empêchent le Gouvernement de me les conserver.

Au reste, en agissant ainsi, je n'entends rien faire qui soit voisin de l'amertume ou de l'hostilité. Je souhaite sincèrement que la République assure l'ordre et la liberté de mon pays. Je rentre dans les rangs du barreau, et je dis un éternel adieu à la vie politique. Je ne serai jamais un mécontent. Je chercherai dans le travail les moyens d'une existence honorable : tel est le devoir d'un père de famille et d'un bon citoyen.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments de respect,

ROULAND.

Paris, 3 mars 1848.

Les conducteurs des ponts-et-chaussées en résidence à Bordeaux ont envoyé au citoyen F. Cantagrel une adresse de remerciements pour l'initiative qu'il a prise en embrassant la défense de leurs droits. Ils le chargent d'être l'interprète de leurs besoins et de leurs vœux auprès du ministre des travaux publics.

Il s'organise à Paris une commission à laquelle les conducteurs sont invités à adresser leurs projets et leurs idées touchant la constitution démocratique du corps des ponts-et-chaussées et des mines.

Nouvelles des départements.

En réponse à la notification de l'établissement du Gouvernement provisoire et de la proclamation de la République française, M. le contre-amiral Tréhouart, commandant par intérim l'escadre de la Méditerranée, s'est empressé de faire connaître au ministre de la marine qu'il a mis cette notification à l'ordre du jour de l'escadre, dont les équipages continuent de se montrer animés d'un esprit de parfaite discipline et de calme. « Vous pouvez, monsieur le ministre, ajoute-t-il, donner l'assurance au Gouvernement provisoire que, quelles que soient les circonstances, la France peut compter sur le patriotisme et le courage de ses marins de l'escadre d'évolutions. »

— Le ministre de la marine et des colonies a reçu de M. le préfet maritime à Brest la dépêche suivante, sous la date du 2 mars 1848 :

« Monsieur le ministre,

» Bou-Maza vient d'être arrêté par la police de Brest ; il recherchait les moyens de passer en Angleterre.

» J'ai l'honneur de vous rendre compte que, d'après la demande de M. le maire de la ville, je viens d'approuver l'admission à l'hôpital de la marine de Bou-Maza, qui est souffrant. J'ai prescrit de prendre toutes les mesures de surveillance, de jour et de nuit, que commande son caractère entreprenant, afin d'empêcher de la manière la plus efficace, la plus certaine, toute tentative d'évasion de sa part.

» Agréez, etc.,

Le vice-amiral préfet maritime,

» LEBLANC. »

Angleterre.

Un de nos amis qui arrive d'Angleterre nous communique les renseignements suivants sur l'état des esprits au-delà du détroit :

Le peuple anglais est plein de cœur, et il faut que la France le sache bien, nulle part elle ne rencontrera plus de sympathie et plus de fraternelle affection. Les vieilles préventions contre la France ont disparu. La révolution française a excité partout un indicible enthousiasme, partout où l'on rencontre un citoyen français, on lui serre la main en le félicitant d'appartenir à cette nation qui, deux fois en vingt ans, a su donner au monde un si bel exemple d'énergie et de magnanimité.

On attend impatiemment que les relations commerciales se renouent et se resserrent entre les deux pays. Le peuple anglais veut l'amitié de la France. La pensée de tous peut se résumer en un mot que j'ai entendu prononcer dans un meeting à Liverpool : « La France et l'Angleterre sont sœurs, filles aînées toutes deux de la civilisation et de la liberté ; la guerre entre elles serait une guerre civile. »

Je voudrais pouvoir vous exprimer d'une manière aussi vive que je les ai ressenties les impressions d'orgueil et de bonheur que j'ai éprouvées lorsque j'entendais, à Londres, à Manchester, à Liverpool, à Glascow, à Exeter, les unanimes témoignages d'admiration et de confiance du peuple anglais pour les destinées de la France. Tous sentent que la domination ne sera plus à la force, mais à l'intelligence.

Adresse des Chartistes au Peuple de Paris.

Tous les hommes sont frères.
Liberté, égalité, fraternité.

Héroïques citoyens, le bruit du canon de votre victoire a traversé le détroit et réveillé les sympathies et les espérances de tous les amants de la liberté. Nous nous hâtons de vous offrir nos félicitations et de vous remercier du glorieux service que vous avez rendu à l'humanité.

Par votre courage et votre magnanimité, par votre héroïsme et votre dévouement au principe démocratique, vous avez consacré le droit d'insurrection, la dernière ressource des opprimés, le dernier argument contre l'oppression.

Vous avez renversé un pouvoir cruel, corrompu, tyrannique. Vous avez puni un roi perfide, traître aux principes qu'il avait juré d'adopter en 1830, lorsqu'il fut placé à la tête de la nation française. Vous avez donné au monde le spectacle d'un incomparable héroïsme, et un grand exemple à toutes les nations esclaves du globe.

Honneur à ces nobles soldats qui ont refusé de tourner leurs armes contre le Peuple ! Honneur aux bataillons de la garde nationale, qui a si glorieusement fraternisé avec les défenseurs de la liberté !...

Permettez-nous, citoyens, non pas de vous donner un avis, mais de vous exprimer nos espérances sur ce que vous aurez à faire pour assurer votre victoire et consolider des libertés qui vous ont coûté si cher. Nous espérons :

Que le peuple de France s'unira avec vous pour décréter l'irrévocable abolition de la monarchie et l'établissement de la République ;

Que la République française sera basée sur la souveraineté de tout le Peuple, garantie par une constitution qui contiendra tous les importants principes de la constitution de 1793, le suffrage universel dans le choix des députés, et l'adoption d'une loi de suffrage direct de tout le Peuple...

Que les rois et les gouvernements oppresseurs oublieux des leçons du passé osent se liguer contre la France et déclarer la guerre à vos libertés, sachez bien, citoyens, que les nations ne veulent plus suivre la bannière de leurs tyrans ! Non, elles marcheront à vos côtés, car votre cause est la leur. Vous êtes la garde avancée de l'armée libérale, et nous pouvons vous assurer que le peuple anglais ne souffrirait pas une guerre fratricide contre ses frères de France.

Acceptez nos salutations fraternelles et notre ardent désir que la République française triomphe de tous ses ennemis et devienne un modèle offert à l'imitation du monde.

Vive la République !

Les échos de la Révolution française.

Il n'est parvenu aujourd'hui à Paris ni journaux ni correspondance d'Espagne. Hier déjà, il n'était arrivé que de courts suppléments. Ce fait a quelque gravité dans les circonstances actuelles.

Les journaux de l'Allemagne supérieure nous manquent également. On n'a reçu aujourd'hui ni la *Gazette universelle de Prusse*, ni le *Correspondant de Hambourg*, ni le *Boersenhalle*, ni la *Gazette de Voss*, ni l'*Observateur Rhénan*, ni la *Gazette de Spener*, ni la *Gazette de Cologne*.

Un supplément de ce dernier journal, publié samedi à deux heures du matin, ne contient que la proclamation suivante :

La tranquillité de la ville de Cologne a été troublée vendredi soir d'une façon déplorable. Un certain nombre de personnes se sont permis d'assiéger le conseil communal assemblé à l'Hôtel-de-Ville pour l'acquit de ses fonctions, non pas avec des prières, mais avec des *exigences* du Peuple, et ont essayé d'arracher par la violence l'adoption de demandes qui légalement ne sauraient être en aucune façon prises en considération par les loyaux représentants de la ville.

Ces *exigences du Peuple*, telles qu'elles ont été répandues en un grand nombre d'exemplaires et lues à haute voix, sont :

1° La législation et l'administration par le Peuple ; le suffrage et l'éligibilité universels dans la commune et dans l'Etat ;

2° La liberté sous conditions de la parole et de la presse ;

3° L'abolition de l'armée permanente et l'armement général du Peuple avec des chefs élus par lui ;

4° La liberté complète de se réunir ;

5° La protection au travail et l'existence assurée aux travailleurs ;

6° La complète éducation de tous les enfants aux frais de l'Etat.

Pendant quelque temps, l'Assemblée des représentants de la commune a été assiégée par des discours séditieux, jusqu'à ce que la force armée ait balayé la place de l'Hôtel-de-Ville et arrêté un des meneurs qui depuis longtemps était signalé comme tel aux autorités. L'enquête judiciaire commencera immédiatement sur cet attentat inouï dans notre province.

Les habitants paisibles de Cologne déploreront avec moi cette infraction à la loi et à l'ordre. Les autorités comptent sur leur concours ; leur force et leur vigilance réunies sauront détourner de la population d'une ville tranquille et heureuse tout nouveau malheur que peut préparer systématiquement la conspiration de gens mal intentionnés.

Signé le président de la régence,
DE RAUMER.

C'est la question sociale qui se pose dans la Prusse rhénane comme dans les autres Etats allemands voisins de la France.

Un journal allemand, intitulé *Gazette libre*, vient de paraître appelant la nation allemande à l'unité, à la liberté. Le *Journal allemand de Francfort* du 4 l'annonce en ces termes :

Nous recevons à l'instant même du duché de Nassau, le premier numéro d'une *gazette libre*. Les rédacteurs annoncent qu'ils sont les premiers de la nation allemande qui proclament la liberté allemande dans un journal libre. L'Allemagne est régénérée, l'Allemagne est libre ; un peuple grand, libre et uni, paraîtra maintenant sur la scène du monde ; il retrouvera le rang et l'importance qui lui appartiennent, elle ne sera plus la risée de toutes les nations ; elle prendra rang parmi les premiers Peuples de la terre, et ce ne sera plus une honte mais une gloire de dire : Je suis un Allemand. Ainsi, avec Dieu, pour le Peuple et la patrie !

Le grand-duc de Bade et le roi de Wurtemberg ont accordé la liberté de la presse. On écrit de Mannheim, 1er mars, à la *Gazette de Carslruhe* :

La nouvelle des concessions faites par notre gouvernement a produit ici le sentiment de la joie la plus vive, et les habitants ont prouvé combien ils savaient apprécier un pareil bienfait. Ce matin, 15 à 1 800 personnes se sont rendues au chemin de fer. Des dames ont distribué des écharpes tricolores, noir, rouge et or. Des masses de prolétaires parcourent les rues en chantant et avec des écharpes tricolores. On a pris des mesures pour garantir la tranquillité publique. On espère que, dès aujourd'hui, la garde civique sera organisée.

Le grand-duc s'est conduit fort honorablement dans cette circonstance. La troupe voulait le défendre ; il a refusé ses offres, et a déclaré qu'il se plaçait sous la protection de la nation. Ces mots ont calmé l'effervescence populaire.

Le roi de Wurtemberg a fait, à une députation de l'assemblée [illegible] de l'établissement des gardes civiques fût immédiatement [illegible] et que le résultat fût communiqué aux Etats. En attendant, on pourra continuer d'appliquer mon ordonnance du 13 mai 1847 sur l'établissement des gardes de sûreté. La position pénible surtout des petites industries me peine vivement, et j'emploierai tous les moyens de venir à leur secours ; mais ces moyens ont leurs limites. J'accueillerai toujours avec plaisir des plans qui pourront conduire au but. D'après ce qui est arrivé jusqu'à présent, je n'ai pas besoin de déclarer que je continuerai à protéger l'industrie nationale contre l'étranger.

La députation des Etats sait que des projets de loi ont été présentés aux Etats sur le rachat des charges foncières et des droits féodaux. Une délibération des Etats sur l'ordonnance du 12 juin 1833, concernant la tenue d'assemblées politiques, est en perspective : je me réserve de faire connaître ma résolution à cet égard, après que la question aura été examinée. Je prie la commission des Etats d'agréer l'assurance de ma bienveillance.

Stuttgardt, 2 mars.

Signé : GUILLAUME.

La Diète allemande elle-même, cette assemblée qui s'était jusqu'ici montrée si immuablement hostile à la liberté de la presse, la Diète vient de lever sa prohibition sous l'influence de la peur.

Nous trouvons l'*article officiel* suivant dans le *Journal de Francfort* :

La Diète ayant demandé l'avis de tous les gouvernements sur le rapport détaillé qui lui a été soumis le 9 septembre dernier par la commission pour les affaires de la presse, à l'effet d'adopter une législation fédérale sur la presse la plus uniforme possible, vient de décider, sur la proposition ultérieure de ladite commission : 1° Chaque Etat de la Confédération germanique a la faculté d'abolir la censure et d'accorder la liberté de la presse ; 2° toutefois cela ne pourra avoir lieu que sous les garanties qui protègent, autant que possible, les autres Etats fédéraux et toute la Confédération contre l'abus de la liberté de la presse.

La Saxe s'agite également. On écrit de Leipsick, 2 mars, à la *Gazette universelle allemande* :

Hier, les députés de la ville se sont réunis pour délibérer sur une adresse à présenter au roi pour obtenir : 1° la liberté de la presse ; 2° la représentation du peuple allemand auprès de la Diète germanique. On remarquait dans la salle des délibération un grand nombre d'auditeurs.—L'adresse a été adoptée à l'unanimité. — Le conseil municipal a déclaré qu'il adhérait à l'adresse. Une députation a été nommée pour présenter l'adresse au roi.—La députation partira aujourd'hui pour 4
Dresde.—Elle présentera l'adresse au roi dans la journée de vendredi.

Les lettres de Berlin confirment la nouvelle que l'ordre a été donné aux présidents des provinces de prendre les mesures nécessaires pour la réunion immédiate de l'assemblée générale des Etats prussiens.

Le gouvernement belge s'agite beaucoup pour montrer qu'il est aussi libéral que le gouvernement français. Le projet de loi sur l'abaissement du cens électoral a été adopté samedi. Mais les journaux libéraux non ministériels ne sont pas satisfaits de cette concession. Le ministère annonce qu'il va prendre en outre diverses mesures en faveur des classes ouvrières.

Le *Courrier batave*, journal de la Haye, contient les lignes suivantes sur l'attitude du peuple hollandais à la nouvelle de notre Révolution :

C'est avec le plus vif plaisir que nous avons constaté l'effet moral produit en Hollande par les évènements qui se passent en France. Ce qu'il y a de grand et de magnifique dans cette confiance d'un peuple qui n'a pas craint d'affronter une armée de cent mille hommes et une artillerie formidable pour se débarrasser d'un gouvernement anti-national a été vivement senti ici.

Dans le premier moment, cette sublime expression de l'amour de la patrie, cette répulsion pour ce qui avilit le caractère national, ces sentiments bien plus grands et bien plus forts que l'esprit de parti, ont frappé chacun. A une sorte de dédain qu'avait fini par inspirer le nom français, a succédé une véritable admiration. Il a suffi d'un jour à la France pour se relever et reprendre dans l'estime de l'étranger la place que depuis dix-sept ans lui faisait perdre chaque jour une politique sans grandeur et sans dignité. Par cet acte, elle a prouvé bien clairement que le chef d'un gouvernement ne devait avoir d'autres intérêts que des intérêts généraux, et que toutes les fois qu'il en est autrement, il est sûr de sa perte.

Dans un autre article, le même journal demande :

1° La démission des ministres ;

2° La révision du pacte fondamental ;

3° Un ministère homogène ;

4° Des élections directes ;

5° Le droit d'association et de réunion.

C'est-à-dire les institutions que la Belgique a depuis longtemps, et que la France vient de conquérir pour toujours.

Tant que la nation n'aura pas obtenu tout cela, nous lui dirons de répondre à tous vos beaux discours par ces simples mots :

Point de réformes,— plus d'argent et point de bras !

A Turin, il y a eu des rassemblements bruyants sur la place publique. On a demandé la retraite de certains fonctionnaires du gouvernement absolu qui se sont mis au service du gouvernement constitutionnel avec un empressement qui rend leurs intentions suspectes, et la retraite des jésuites. La *Concordia* conseille au roi d'accorder ces demandes au *plus tôt*, et d'armer promptement la garde civique, sans quoi il est impossible de savoir ce qu'il arrivera.

Déjà les jésuites ont été violemment chassés de Gênes par le peuple, qui s'est emparé de leur couvent. Le gouvernement les a fait embarquer déguisés sur un navire qui se trouvait dans le port. Les habitants de Cagliari ont aussi chassé les révérends pères.

Le *Journal allemand de Francfort* dit que la sainte alliance des puissances absolutistes contre l'Italie est maintenant un fait. On écrit de Berlin à cette feuille, en date du 29 février :

« Par suite de l'arrivée d'une dépêche russe, le traité d'[illegible] entre l'Autriche, la Russie et la Prusse pour appuyer en [illegible] l'Autriche en Italie, a été ratifié. Trois corps d'armée ont [illegible] de se mobiliser. Le 4e se rendra de la Saxe et de la [illegible] Westphalie ; le 7e descendra de la Westphalie jusqu'à Cologne ; [illegible] se rend à la frontière de France ; le 3e corps d'armée dans la Marche remplace le 4e en Saxe. »

Mais lorsque ce traité a été conclu, les puissances [illegible] de la neutralité et même de l'appui secret de la France ; l'avènement de la République française modifiera probablement leurs intentions.

— On écrit de la même ville à la *Gazette des Postes* :

« On doute fort ici que les souverains de l'Europe interviennent,

[illegible] pendant une émeute, seront punis de mort; la même peine sera appliquée aux individus armés qui auront pris part à un mouvement populaire ou qui auront été saisis pendant une émeute, et sur lesquels on aura trouvé des armes ou des instruments qui peuvent donner la mort. Les condamnés ne pourront appeler de la sentence ou se pourvoir en grâce, à moins que le tribunal ne sollicite lui-même la clémence du souverain pour les condamnés, ou qu'en exécutant la sentence de mort sur plusieurs des principaux coupables, on n'ait déjà donné un exemple pour intimider les autres condamnés.

Cette loi entrera en vigueur 15 jours après la première publication. On a rendu, en outre, des dispositions sévères contre toute démonstration politique.

A Milan, on a défendu les masques. L'agitation est extrême. Tout le monde se porta, ces jours derniers, sur la place de *Castello* pour admirer le phénomène céleste, la longue zone rouge qui s'étendait sur la terre de France. Le peuple disait que Dieu par ce signe indiquait la guerre, la guerre à outrance des peuples opprimés contre les despotes, et qu'il fallait en finir avec l'Autriche. La contagion libérale a pénétré dans la famille même du vice-roi Renier; ses fils déclarent vouloir être lombards; sa femme dit qu'elle est Italienne de naissance et de cœur; tous l'accablent de reproches en lui disant qu'après avoir promis de faire de justes concessions, il ne devait pas renier sa parole en publiant des décrets tyranniques émanés de Vienne et en encourageant les assassinats de la soldatesque dans toute l'étendue du royaume lombardo-vénitien. Il en est résulté une séparation provisoire entre le mari et la femme et l'arrestation d'un des fils, qui a été enfermé dans le palais dit la Villa.

Le 28, une charrette est arrivée à Milan venant de Magenta et chargée de soldats blessés. On ignore encore ce qui a eu lieu, mais on parle de rencontres sanglantes entre les différents corps de troupes.

— Le Vorort suisse vient d'adresser à tous les cantons une circulaire dans laquelle il fait ressortir la nécessité de maintenir la neutralité de la Suisse dans les circonstances actuelles. Le droit d'asile doit être également maintenu dans toute sa force. Si des fugitifs politiques armés se présentent en Suisse, ils devront être désarmés et recevront l'hospitalité. Chaque canton doit veiller à ce qu'aucune intrigue ne puisse être ourdie en Suisse contre les Etats étrangers. Le Vorort a décidé, en outre, de faire en Suisse un emprunt de 3 000 000 de francs remboursables en 1858. »

— On lit dans la *Suisse* de Berne : « M. le comte Reinhard, premier secrétaire de l'ambassade française en Suisse, a été reçu hier en audience par M. le président du Vorort. Il a déclaré que M. le comte de Bois-le-Comte considère sa mission comme terminée, et que lui, comte Reinhard, adhérant à l'ordre de choses établi en France, gérera provisoirement les affaires de France. M. le comte Reinhard a demandé pour M. le comte de Bois-le-Comte le permis de séjour à Berne, afin qu'il pût régler ses affaires; à quoi M. le président du Vorort a répondu que le droit d'asile est assuré en tout temps à l'ex-ambassadeur. C'est là aussi l'intention du Vorort. »

On nous écrit de Naples en date du 27 février :

« Ici, tout va de mal en pis. Le roi est toujours entouré des Nunziante, des Statella, des jésuites, etc. Il envoie tous les jours des troupes à Messine et en Calabre, où les populations se montrent mécontentes des actes de son gouvernement constitutionnel de nom, mais despotique de fait. Il semble même que les nouveaux ministres Bozzelli, Poërio et Jofani, modérés jusqu'à l'excès, se fassent les complices du roi.

» Celui-ci, qui ne pardonne pas à ses sujets les concessions qu'ils lui ont arrachées, a écrit une lettre au prince de Metternich pour le prier de faire avancer un corps d'armée autrichienne dans les Abbruzes ou par mer, à Manfredonia, pour mettre à la raison les exaltés de son royaume. Il ajoute que ses soldats n'y feraient aucune opposition. On a distribué de l'argent aux lazzaroni pour crier *Vive le roi! vive l'Autriche!* Quand on leur adresse des observations, ils répondent : « Nous savons ce que nous disons. Un jour nous serons les plus forts, et alors, gare aux riches et aux libéraux! »

» Del Carretto, que le roi avait laissé brûler en effigie, reçoit de lui une pension mensuelle de 600 ducats. L'inquiétude est grande partout. On n'a d'espoir qu'en la garde nationale, qui est animée du plus vif patriotisme. »

La duchesse d'Orléans. — On écrit de Coblentz, 2 mai, à la *Gazette de Cologne* : « La duchesse d'Orléans est arrivée ici hier soir

[illegible] voltigeurs du 6e bataillon de la 5e légion de la banlieue, capitaine Ragache,	150	
Collecte faite à l'église de Fontenay-aux-Bois, déposée par le capitaine Houdart, 4e légion de la banlieue,	53	
2e légion de la banlieue, 400 fr.; sapeurs-pompiers, capitaine Long, 53 fr. 90 c.; voltigeurs, capitaine Bouchet, 75 fr.; 2e compagnie de chasseurs, capitaine Pey, 65 fr.	273	90
Le citoyen Henry, opticien oculiste,	25	
Total,	683 fr.	90 c.

— Le ministre provisoire de la justice vient de charger M. Martin (de Strasbourg) de former une commission dans le but de préparer un travail complet sur l'organisation judiciaire. Ce travail sera soumis sans doute à l'Assemblée constituante.

— Samedi dernier, pendant la cérémonie funèbre, au moment où le dernier corbillard est arrivé près de la colonne, les parents des victimes, qui avaient suivi jusque-là, se sont précipités en foule vers les caveaux et ont occupé la place réservée au Gouvernement provisoire. Les efforts de la garde nationale ayant été impuissants à les faire retirer, M. Pagnerre, secrétaire-général du Gouvernement provisoire, qui avait été chargé de la direction de cette grande solennité, s'est avancé vers eux et leur a adressé ces paroles :

« Citoyens,

» Les affections de la famille, quelque saintes qu'elles soient, doivent faire place aujourd'hui aux grandes affections de la patrie. Les parents que vous avez perdus, les enfants que vous pleurez, morts pour la République, sont avant tout les fils de la République. C'est à elle à glorifier leurs funérailles. Laissez-nous, laissez au Gouvernement provisoire la pieuse mission d'exprimer à la fois les angoisses de la douleur privée et le sentiment profond de la reconnaissance et de la douleur publiques. »

A ces mots, maîtrisant leur légitime douleur, les parents des victimes, avec une résignation touchante, se sont retirés pour faire place aux membres du Gouvernement provisoire.

— On s'occupe de rendre au public le passage de la grille de la rue Garencière, ainsi que le jardin de ce côté. Tout cela avait été envahi par M. Decazes, ex-référendaire de la chambre des pairs. On démolit la serre qui barrait l'entrée. On place des barrières le long des parterres pour qu'ils soient protégés, et cependant qu'on en jouisse. Il a fallu une révolution pour que le public paisible rentrât dans ses droits de promenade.

— On a fait courir beaucoup de bruits sur les causes qui ont déterminé la suspension des paiements de la maison Gouin.

Nous disons SUSPENSION, car la caisse Gouin n'est pas en déconfiture. Cette maison avait un capital de 47 millions. Elle avait immobilisé pour 34 millions de valeurs. De là pour elle l'impossibilité de continuer sa circulation et de faire face aux demandes de remboursement.

— Le gouvernement provisoire a reçu la lettre suivante, que nous nous empressons d'insérer :

Offrande à la Patrie.

« Citoyen Président,

» Un des premiers soldats de la République en 1793, j'ai successivement été réquisitionnaire, dragon au 2e régiment, sous-lieutenant à la 93e demi-brigade de ligne; j'ai servi sans interruption la patrie jusqu'à la paix d'Amiens. Alors j'ai donné ma démission, puis j'ai tenu un emploi pendant 22 ans à l'administration des douanes. Ma retraite me donnait droit à 1 730 fr. de pension.

» Si, par suite des évènements, la guerre avait lieu contre les puissances absolutistes, je m'engage à abandonner ANNUELLEMENT 150 f. sur cette pension, et pendant tout le temps que durera cette guerre. Je suis âgé de 74 ans, j'ai amplement de quoi vivre honorablement retiré dans un petit village.

» Signé, GAUDISSART.

» 26 février 1848, à Saint-Maximien, près Creil (Oise). »

— Une souscription a été ouverte à Colmar pour former un fonds destiné à procurer de l'ouvrage aux ouvriers qui en manqueraient.

— La garde nationale de Lyon demande à l'unanimité, sur la proposition de M. Chipier, l'autorisation de prendre pour uniforme la blouse bleue et le képi rouge à liseré azur.

— La fonderie typographique Laurent et Deberny déclare inaugurer l'ère nouvelle par la reconnaissance du droit de tous ses ouvriers, ouvrières et employés à la participation dans les bénéfices de l'exploitation.

— Environ 450 citoyens armés, entrés dans le château des Tuileries le 24 février dernier, y sont restés casernés jusqu'à présent. La garde nationale mobile s'est présentée aujourd'hui, vers quatre heures de l'après-dîner pour les relever, mais ils n'ont pas voulu abandonner leur poste; ils ont annoncé qu'ils se retireraient demain quand on viendrait les relever en même temps que les autres détachements de la garde nationale.

— Les ouvriers bijoutiers, au nombre de plus de 500, sont venus cet après-midi, en corps et drapeau en tête, à la *Démocratie pacifique*, pour témoigner de leur sympathie aux doctrines du journal et remercier les rédacteurs de leur persévérance à défendre la cause du Peuple et de l'organisation du travail.

M. Considerant leur a répondu au nom de la rédaction. Il les a félicités de comprendre le caractère social de la Révolution qui vient de s'accomplir, et leur a exposé les conditions générales auxquelles le mouvement révolutionnaire peut aboutir à des conséquences véritablement émancipatrices. Les ouvriers ont demandé, aux cris de : Vive la République! à signer la pétition pour la création d'un ministère du progrès, et se sont ensuite retirés dans le plus grand ordre.

— M. Lévi Alvarès, fondateur des cours d'éducation maternelle de la rue de Lille, 17, ouvrira le 2 avril un cours *gratuit* d'instruction complète pour les dames qui se destinent à l'enseignement. Ce cours aura lieu à la succursale de la rue Richer, 34.

FAITS DE PUBLICITÉ.

Nous signalons au public l'ouvrage de Toussenel, *les Juifs rois de l'époque*, dans lequel la révolution de février 1848 est prédite dans toutes ses circonstances.

Les *chanteurs hongrois* obtiennent un grand succès au Jardin-d'Hiver. Aujourd'hui mardi-gras, de 2 à 5 heures, ils feront entendre leurs chœurs nationaux, parmi lesquels on applaudit toujours les *Buveurs*, de Mendelsohn, et les *Chasseurs féroces de Lutzor*, de Weber. Strauss et ses 100 musiciens exécuteront en outre des hymnes patriotiques.

PETITE CORRESPONDANCE.

Baqueville. — M. H. — Reçu votre let. avec les 268-20.
Rouen. — M. D. — Nous faisons droit à votre dem. et all. envoyer les 100 n. à l'adresse indiquée.
Lorient. — M. M. V. — Nous allons servir les 2 abs.
Milhau. — M. B. — Les livres vont partir, et nous fournirons sur vous avec avis.
Asnois. — M. P. — Le nouv. ab. va être servi. Porté à vot. crédit les 27, et débité vot. compte de 32, prix nouv. p. les départem.
Issoudun. — M. C. — Nous allons servir les 2 nouv. ab. et prenons note de vot. pet. mandat.
Auxerre. — M. B. — Nous vous servons. Le prix est maint. réduit à 8 fr. pour 3 mois, dont vous pouvez nous couvrir comme vous l'ind.
Gap. — M. G. — Reçu vot. let. et allons suivre vos désirs pour tout.
Ostheim. — M. F. — Reçu vot. let. Nous faisons droit. M. J. R. n'est pas ici. Nous n'avons pas de nouvelles de M. G.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 mars.

» h. »|» THÉATRE DE LA NATION. —
7 h. »|» THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Représentation extraordinaire.
8 h. »|» ITALIENS. — I Puritani.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
» h. »|» ODÉON. —
7 h. »|» OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.) — Brasseur, 22, 23 et 24 février.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Deux Brigadiers, Lauzun, les Enfants de troupe.
5 h. 3|4 GYMNASE. — Couleurs, Protégée, la Clef, Geneviève, Monsieur.
7 h. »|» THÉATRE MONTANSIER. — Le Camarade de Lit, un Jeune Homme pressé, 34 francs ou sinon! Chants patriotiques, un Bas-Bleu.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Guillaume Tell.
6 h. »|» AMBIGU. — Le Fils du Diable, le 24 Février.
6 h. »|» GAITÉ. — Mlle de La Faye, un Atelier, Tout pour les Filles.
6 h. 1|2 FOLIES. — La Laitière, les Canards, la Cocarde.
6 h. »|» COMTE. — Le Parapluie, Niches de César, Homme de marbre.
6 h. 1|2 DÉLASSEMENTS. — 22, 23 et 24 Février, Fille du Diable, Lisbeth.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Petits Mystères du Carnaval, Léonide.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS. — 3 Roses, Ile de Barataria, Rôdeurs, Etudiants.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton; de 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce., rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien.	Paris	1 an 26 fr.	6 mois 13 fr.	3 mois 7 fr.
	Départements	— 32	— 16	— 8
Pays étrangers à surtaxe de poste		— 44	— 27	— 14
Le Numéro de huitaine.	Paris	— 6	— 4	— 2
— —	Départements	— 10	— 5	— 3
— —	Étranger	— 14	— 9	— 5

On s'abonne à Paris, [illegible], au bureau du journal ; Chez Brullé, éd^r de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries ; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1. *On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.* LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent : Pour le Journal quotidien, du 1er et du 16 de chaque mois, et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois. *Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.* Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp^ie., 6, place de la Bourse.

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien. La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La Réforme sociale est le but ; la République est le moyen. Tous les Socialistes sont Républicains ; tous les Républicains sont Socialistes.

PARIS, 7 MARS.

LA RÉPUBLIQUE

EST DE DROIT.

LA RÉPUBLIQUE EST LE DROIT COMMUN en matière de gouvernement ; c'est le gouvernement DE TOUS, PAR TOUS et POUR TOUS. La monarchie n'était qu'un droit de fait et d'exception.

Une fraction seulement du pays était républicaine. En quelques heures, un coup du ciel, un miracle du peuple et la démence d'un roi ont républicanisé la France entière ; — et bientôt, spontanément, librement, sans provocation de notre part, l'Europe suivra.

La bourrasque de 1830 avait cassé la plus vieille branche de l'arbre monarchique ; la trombe de 1848 a déraciné la monarchie elle-même. Il n'y a plus de trône en France. La foudre populaire a consumé le trône et le vent en a dispersé les cendres.

Proposer seulement de mettre en question une régence, une royauté, la monarchie sous quelque forme que ce soit, ce serait donner au Peuple le signal de recharger ses armes : le Peuple a reconquis sa souveraineté ; il entend la conserver PLEINE ET ENTIÈRE.

LA RÉPUBLIQUE EST LE DROIT COMMUN. Ceux qui préféreraient la monarchie, s'il en était encore dans le pays après trois expériences terminées par trois catastrophes, n'ont pas le droit de refuser la République ; mais ceux qui veulent la République ont le droit de repousser la monarchie : car la République seule ne confisque rien du droit national, rien du droit individuel.

LA RÉPUBLIQUE n'est pas seulement le DROIT COMMUN, elle est encore le SEUL MOYEN D'ORDRE, DE PAIX ET DE GOUVERNEMENT, parce qu'elle est seule aujourd'hui possible et légitime ; et elle est seule possible et légitime parce que seule elle a le caractère UNIVERSEL.

Amis de l'ordre et de la paix, amis du progrès et de la liberté, rallions-nous donc en un concert immense à la République ! enterrons avec la monarchie les brandons de guerre civile ! La guerre civile, aujourd'hui, ce ne serait pas seulement une guerre politique, ce serait une guerre politique et sociale ; la guerre des partis et la guerre des classes, une Vendée générale et une Jaquerie générale.

Donc plus de restauration, plus de royauté, plus d'intrigues dynastiques ! Que la pensée même de la monarchie soit abolie, au double cri de VIVE LA CONCORDE ET LA PAIX ! VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Les conditions d'une transformation sociale PACIFIQUE sont :

Le gouvernement républicain, qui consacre tous les droits ;

L'association, qui concilie tous les intérêts.

Elections.

Le Gouvernement provisoire vient de rendre son décret relatif aux élections générales destinées à la formation de l'Assemblée nationale.

Tout en adhérant complètement à ses dispositions, nous devons cependant signaler quelques points sur lesquels ce décret ne s'est pas suffisamment expliqué.

Ainsi l'article 6 paraît exiger six mois de résidence dans la commune pour être électeur ; or, ce ne peut être là la pensée du décret, car ce serait priver du droit de vote les individus que la disposition de leurs affaires aurait forcés de changer leur domicile depuis moins de six mois.

Il faudrait donc compléter le décret, en déclarant où devra voter l'électeur domicilié depuis moins de six mois dans la commune au moment des élections, mais ayant eu d'ailleurs un autre domicile certain avant cette époque.

L'article 7, en déclarant tous les Français éligibles, reste muet à l'égard des fonctionnaires publics. Cet oubli est d'autant plus singulier, que cette question des fonctionnaires a été longtemps une cause de dissidence dans la défunte chambre. Or, en présence des scandales donnés par les fonctionnaires sous l'ancien Gouvernement, il eût fallu obliger tout fonctionnaire élu député à opter entre ses fonctions et le mandat de représentant à l'Assemblée nationale. Cette mesure, nous assurait-on, avait été prise par le Gouvernement provisoire. Aurait-il changé d'intention ?

Enfin, nous ferons une dernière observation. Les représentants nommés dans les départements n'étant pas représentants d'un département particulier, mais de la nation entière, il eût été convenable de déclarer que tout Français était éligible dans toute l'étendue de la République.

Ces lacunes sont faciles à réparer dans l'instruction qui règlera les détails d'exécution du décret, et nous espérons que le Gouvernement fera droit à nos observations.

Assemblée constituante.

Il faut à l'Assemblée constituante des hommes qui aient étudié les questions sociales.

Tout le monde accepte cette formule :

ORGANISATION DU TRAVAIL.

Tout le monde accepte cette sublime devise de la République :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

L'Assemblée constituante aura pour mission d'incarner dans les faits ces grands principes.

Par quels moyens ?

Voilà toute la question.

Que ceux qui connaissent ces moyens se produisent.

Que les électeurs les choisissent.

Il n'y a pas d'intérêt de localité aujourd'hui.

Il n'y a qu'un intérêt c'est celui de la patrie.

Un grand nombre de commerçants et de chefs d'industrie se sont réunis aujourd'hui à la salle Montesquieu pour nommer une députation chargée d'appuyer près du ministre des finances les résolutions que nous avons fait connaître comme proposées par la réunion Bossaye Francœur, tenue hier rue du Gros-Chenet, et consistant en une prorogation à trente jours de toutes les valeurs exigibles à partir du 29 février dernier jusqu'à fin mai inclusivement, et de plus la création immédiate d'une banque de crédit et d'escompte.

La création d'un comptoir d'escompte sur des bases assez larges paraît prochaine, mais la question de prorogation reste encore indécise. Cependant, le ministre des finances est disposé à examiner attentivement toutes les faces de la question. Le Gouvernement provisoire ne peut méconnaître que les chefs d'industrie ont fait preuve de patriotisme en rouvrant les ateliers au moment où toutes les commandes sont suspendues. Les contraindre à satisfaire tout à la fois au retrait de leurs engagements et aux dépenses de main-d'œuvre, ce serait les exposer à des embarras qui ne leur permettraient pas de continuer à occuper un aussi grand nombre d'ouvriers.

Nous dirons demain le résultat de la nouvelle audience que la députation a obtenue du ministre. Nous persévérons à engager le Gouvernement provisoire à entrer dans les voies les plus larges pour relever le crédit public. Notre révolution s'est ouverte sous des auspices trop pacifiques pour que l'on puisse hésiter à appliquer aux besoins de l'industrie des combinaisons nouvelles. Le commerce tout entier accepte à l'avance le mode de solidarité en prenant à sa charge concurremment avec l'État les pertes qui pourraient résulter de la liquidation générale des avances qui lui seraient faites.

Question coloniale.

Nous avons publié hier le décret qui annonce l'abolition prochaine de l'esclavage. Tout bon citoyen applaudit à cette déclaration de principe. Il faut que, dès le premier jour de son existence, la République française fasse connaître qu'il ne peut plus exister d'esclave dans son sein, et que toutes les formes de la servitude vont disparaître.

En ce qui regarde l'acte même, immédiat et complet de l'émancipation, la question est délicate.

Le Gouvernement provisoire ne doit prendre que les mesures d'urgence. La déclaration du principe d'émancipation est évidemment d'urgence. En est-il de même de l'exécution ?

On objecte, en faveur de la nécessité de l'abolition immédiate, la chance d'une guerre avec l'Angleterre. Cette objection n'est pas fondée. Le peuple et la bourgeoisie, en Angleterre, ne permettraient pas la guerre, si l'idée en venait à l'aristocratie. Or, chefs tories et chefs wighs eux-mêmes s'accordent en ce moment pour reconnaître notre révolution.

D'ailleurs, il est facile d'envoyer à nos gouverneurs des pouvoirs pour proclamer l'émancipation aussitôt qu'apparaîtrait une flotte anglaise dans nos rades coloniales.

Une autre objection a une valeur sérieuse. On dit : « La République proclame le suffrage universel : elle appelle tous les Français à élire leurs représentants. Peut-elle exclure une classe de ce grand droit ? Et si les noirs esclaves sont exclus, comment les maîtres prétendraient-ils à venir seuls discuter les conditions de l'émancipation dans la Constituante ? »

Nous répondons qu'en effet, si les noirs esclaves ne concourent pas aux élections, les colons doivent être écartés également. Auquel cas, la Constituante se bornera à faire venir dans ses commissions les délégués actuels pour entendre leurs observations.

Mais on peut concevoir que toute la population coloniale soit appelée dès aujourd'hui à jouir du droit électoral.

Qu'un décret du Gouvernement provisoire, proclamant l'abolition de l'esclavage, convoque blancs et noirs à élire des représentans, suivant les formes adoptées dans notre France nouvelle ; qu'il soit expliqué, dans la proclamation, que ces représentants auront à discuter, au sein de la Constituante, les conditions de l'émancipation, et qu'en attendant la loi votée par l'Assemblée nationale, l'ordre du travail est maintenu, par mesure d'exception.

Il sera facile d'obtenir un accord bienveillant des deux populations pour que chacune ait son représentant à l'Assemblée.

Toutes les objections que l'on peut faire à cette combinaison, au point de vue des élections, subsistent, alors même qu'un décret aurait démonté tous les ateliers.

Voici pour nous les objections graves que soulève le projet d'abolition pur et simple par voie dictatoriale.

Il y aura d'abord décomposition de tous les ateliers de travail. Comme le décret d'émancipation n'apportera pas d'argent dans les caisses des colonies, on ne pourra suffire immédiatement aux salaires. De là de vives agitations, un désordre industriel profond.

D'un autre côté, les esclaves, voyant que l'acte d'émancipation est accompli sans aucune participation des colons, s'irriteront contre leurs anciens maîtres.

Enfin, et ceci est particulièrement grave, les conservateurs endurcis des colonies sont capables de résister à la mesure du Gouvernement, de faire mauvais accueil aux commissaires. Dans ce cas, il y aurait soulèvement légitime de la population noire, guerre civile, et massacre de tous les libres peut-être.

Il faut savoir défendre les colons contre leurs propres excès ; il faut prévenir tout prétexte de collision. Il y a là, pour le Gouvernement provisoire, pour M. le ministre de la marine, pour l'homme pur et dévoué qui préside la Commission des affaires coloniales, une responsabilité grave. Nous attendons beaucoup de la haute impartialité de M. Arago, des nobles sentiments de M. V. Schœlcher.

Dans la combinaison que nous indiquons, tout danger est écarté. L'abolition de l'esclavage est proclamée, sauf réserve d'une prolongation de l'ordre industriel actuel. Les populations sont invitées à élire des représentants de leurs intérêts réciproques, pour venir concourir à l'étude de la solution définitive. Blancs et noirs sont appelés à s'unir pour accomplir fraternellement l'œuvre. Le Gouvernement n'éveille aucun sentiment d'hostilité ; il donne l'exemple de la confiance et de l'union. Les noirs accepteront, dès lors, trois mois de travail forcé, comme ces ouvriers qui disaient : « Nous avons encore trois mois de misère au service de la République, » comme le peuple des prolétaires consent à attendre d'une étude réfléchie la solution de la question de l'Organisation du travail et de l'association.

Un prêtre catholique éminent écrit de la province à l'un de nous une lettre dont nous citons quelques passages, témoignage de l'esprit généreux d'une partie du clergé :

Des événements inouis viennent de s'accomplir d'une manière toute providentielle. C'est l'aurore d'une belle journée qui vient de se lever sur le monde. Si nous savons joindre une prudence persévérante au culte d'une liberté si chère, la France est sauvée, et la monarchie tombe à jamais dans le domaine de l'histoire.

Comme les hommes sont aveugles, quand ils se font juges des conseils de Dieu ! Quand l'homme qui est devenu aujourd'hui l'exemple d'une grande infortune échappait aux balles, aux machines infernales, on disait : Dieu le garde... C'est vrai : Dieu le gardait, mais comme ces victimes d'autrefois, pour l'expiation solennelle.

Ces trônes livrés aux flammes, ces palais souverains dévastés, ces monarques découronnés, errants, fugitifs ! quelle accablante leçon pour l'histoire ! quel enseignement pour les peuples et les rois !

Véritablement mon esprit se perd, quand je réfléchis sur ce que je vois. Quelques instants ont suffi pour franchir l'espace de plusieurs siècles, pour faire une France nouvelle, un peuple nouveau. Il y a deux jours à peine que les passions de la tribune en étaient au paroxisme de la fureur, que la polémique de la presse lançait la foudre de toutes parts, que la guerre civile immolait à ses fureurs les enfants de la France, et voici que, tout à coup, au tumulte succède l'ordre, à la guerre, la paix, à la division des esprits, l'union et la concorde... A-t-on jamais rien vu de semblable ! Non ; ce point de notre histoire contemporaine n'a pas de précédents.....

L'on a toujours dit que la force n'est point dans le nombre, mais dans les principes. Aujourd'hui, la liberté a pour elle et les principes et le nombre. Tout le monde la veut. Elle ne pouvait donc nous arriver dans des conditions meilleures. A une autre époque, on l'émancipa ; aujourd'hui, elle a atteint sa majorité. C'est, à mes yeux, une des principales causes de la différence des deux situations. Il y a, pour toute chose, une loi d'initiation en dehors de laquelle on ne peut rien asseoir. Il n'y a pas de méthode que je sache pour acclimater dans le nord les races des tropiques, si ce n'est le temps. Le temps de la liberté est accompli...

La République s'adopte comme elle s'impose, par le fait. Elle a pour elle le droit des faits accomplis ; elle se présente à nous comme une autorité naissant d'une autre qui meurt par le suicide. Elle entre en possession comme l'héritier légitime, primordial, en vertu du droit du naturel occupant. Elle a soin, en outre, de faire valoir ses anciens titres. Ces considérations, jointes au dégoût du passé, aux [illegible]

La police par le Peuple.

Les jardins, autrefois réservés, du palais du Luxembourg, sont maintenant ouverts au public, qui peut circuler au milieu des plates-bandes de fleurs et des bosquets.

Jusqu'à présent, en France, des grillages et des haies épaisses ont toujours séparé le Peuple des fleurs et des fruits;

A côté d'une statue, on n'a jamais manqué de poser une grille, une guérite et un factionnaire;

Dans toute fête où quelque foule pouvait se porter, on n'a pas craint de prodiguer les sergents de ville et les municipaux.

On a tout fait pour ôter au Peuple l'idée de se bien conduire lui-même.

Nous demandons qu'on profite de l'occasion qui se présente pour user de la méthode contraire.

Que l'on ne craigne pas de laisser approcher le Peuple des fleurs, des statues, des œuvres d'art, et il apprendra à les respecter!

Le Peuple français saura faire lui-même la police aussi bien que les Allemands et les Anglais!

Actes officiels.

ABOLITION DE LA LOI DU 9 SEPTEMBRE 1835.

Art. 1er. La loi du 9 septembre 1835 sur les crimes, délits et contraventions de la presse et des autres moyens de publication, est abrogée.

Art. 2. Jusqu'à ce qu'il ait été statué par l'Assemblée nationale constituante, les lois antérieures relatives aux délits et contraventions en matière de presse sont exécutoires dans les dispositions auxquelles il n'a pas été dérogé par les décrets du Gouvernement provisoire.

Art. 3. Sont abrogés les art. 4, 5, 7 de la loi du 9 septembre 1835 sur les cours d'assises, le 4e paragraphe de l'art. 341 du code d'instruction criminelle, l'art. 347 du même code, tels qu'ils ont été rectifiés par la loi du 9 septembre 1835, sur la rectification des art. 341, 345, 346, 347 et 352 du code d'instruction criminelle et de l'art. 27 du code pénal.

Art. 4. La condamnation aura lieu à la majorité de neuf voix; la décision du jury portera ces mots: « Oui, l'accusé est coupable à la majorité de plus de huit voix, » à peine de nullité.

Art. 5. La discussion dans le sein de l'assemblée du jury avant le vote est de droit.

—

Jusqu'à ce qu'il ait été statué sur les propositions à soumettre par la commission chargée de procéder à la réorganisation de l'administration centrale de la marine, les divers services dont se composait l'ancien secrétariat-général du ministère seront provisoirement placés sous la surveillance supérieure de M. Marec, directeur du personnel et des opérations maritimes, président de la commission de réorganisation, dont les chefs desdits services devront prendre les ordres pour toutes les affaires rentrant dans leurs attributions respectives.

DISTRIBUTION DU TRAVAIL.

Art. 1er. Il sera établi à Paris un bureau central pour l'organisation des ateliers nationaux du département de la Seine.

Ce bureau sera placé sous la direction de M. Emile Thomas, nommé à cet effet commissaire de la République.

Art. 2. Les travaux à exécuter dans l'intérieur de la ville sont exclusivement réservés aux ouvriers domiciliés dans le ressort des douze mairies. Les ouvriers résidant hors de la ville ne pourront être reçus que sur les ateliers ouverts dans la banlieue.

Art. 3. Les ouvriers domiciliés dans Paris ou dans la banlieue devront faire constater leur qualité et leur domicile par les maires de leurs communes.

Sur le vu des certificats délivrés par les maires, le directeur du bureau central fera procéder à l'embrigadement et au classement des ouvriers pour les diriger successivement sur les lieux où il aura été possible d'établir des ateliers et jusqu'à concurrence du nombre indiqué par les chefs de service.

Aucun ouvrier non domicilié dans le département de la Seine ne pourra être compris dans ce classement.

Art. 4. Lorsque les ateliers seront établis sur les voies de communication qui dépendent du ministère des travaux publics, les agents de tous grades préposés par le ministre ou par le directeur du bureau central devront se conformer dans l'exécution des travaux aux instructions qui pourraient leur être données par MM. les ingénieurs.

Art. 5. Le directeur du bureau central fera publier, dans un délai de deux jours, un règlement pour l'exécution du présent arrêté. Ce règlement sera soumis au visa du ministre des travaux publics.

—

Il y a eu erreur de chiffres dans le tableau de la répartition du nombre des représentants du peuple à l'Assemblée nationale, que le *Moniteur* d'hier a publié à la suite du décret, portant convocation des assemblées électorales de canton. Le chiffre 6, attribué au département des Pyrénées-Orientales, doit être remplacé par le chiffre 5, et le chiffre 15, attribué à l'Algérie et aux colonies, remplacé par le chiffre 16.

—

M. Maillard et M. Manau, avocats à la cour d'appel de Paris, sont attachés au cabinet du ministre de l'intérieur en qualité de secrétaires particuliers du ministre.

—

PROCLAMATION.

Citoyens travailleurs,

La commission de Gouvernement instituée pour vous a besoin de s'appuyer sur vous.

Ardente à préparer par ses études ce qui est juste, impatiente d'accomplir ce qui est possible, elle vous appelle à l'aider de votre fraternel concours.

Procédez sans retard à l'élection de vos délégués.

La marche que vous avez à suivre pour cela, vous la connaissez; l'expérience de ces derniers jours nous a prouvé que vous avez des moyens très simples, très réguliers de vous concerter entre vous; et l'ordre admirable que vous avez apporté dans toutes vos manifestations nous donne la certitude que vous saurez choisir vos représentants sans réunions tumultueuses, sans abandon de vos travaux.

Nous mettons la paix publique sous la protection de votre sagesse, comme nous avons mis la liberté sous la protection de votre courage.

... mission aille rapidement à son but. Car il importe de ne pas perdre une heure, quand il s'agit des plus chers intérêts du Peuple.

6 mars 1848.

Les président et vice-président de la commission de Gouvernement pour les travailleurs,

LOUIS BLANC, ALBERT.

Service des Tuileries.

Ce matin, le général Courtais s'est rendu au château des Tuileries pour relever les 200 combattants qui s'y trouvaient depuis le premier jour. Il les a conduits à l'Hôtel-de-Ville, et après les avoir rangés sur la place, il les a harangués ainsi :

Citoyens,

J'avais reçu hier l'ordre du Gouvernement de vous faire relever aujourd'hui des postes que vous occupiez aux Tuileries. Par un malentendu auquel je suis resté tout à fait étranger, on est venu hier pour prendre vos postes : l'erreur a été reconnue; vous y avez été maintenus jusqu'à aujourd'hui, à l'heure de la garde descendante. J'ai reçu l'ordre de vous amener sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Vous y avez obéi. Le Gouvernement va vous donner ses dernières instructions, vous remercier de votre dévouement, et vous rentrerez dans vos foyers. Ceux qui voudront s'engager dans la garde nationale mobile se rendront à la mairie et à l'état-major de la place Vendôme.

Puis, s'adressant à M. Pagnerre, il a ajouté :

Je vous demande la permission de vous présenter les citoyens du poste de l'Echelle, qui ont rapporté ce matin 8 couverts en vermeil et des couteaux trouvés cette nuit dans des décombres des Tuileries. Ces couverts ont été remis au commandant du château. J'ai voulu donner une gratification à ces citoyens, ils l'ont refusée. Pour récompense de leur conduite, ils m'ont demandé une invitation pour les faire recevoir dans la garde nationale mobile. Je regrette que ces citoyens ne soient pas présents.

Le citoyen Delamarre, délégué des citoyens composant la garde des Tuileries, s'est ensuite exprimé en ces termes :

Citoyens,

Je viens, au nom des citoyens composant la garde de l'Hôtel des Invalides civils, vous prier d'agréer leurs hommages de patriotisme et de dévouement. Tous ont justifié par leur conduite, qu'ils étaient dignes de la confiance que vous n'avez cessé de leur accorder; tous ont fait acte de courage et de désintéressement; et le bienveillant accueil du Gouvernement provisoire est la plus juste réparation que vous ayez pu leur donner.

Nous nous séparerons aux cris de : Vive la République! vive le Gouvernement provisoire qui a si bien compris nos sentiments patriotiques! Nous nous rallierons toujours autour de vous au jour du danger, comptez sur notre courage et notre dévouement. Vive la République! vive le Gouvernement provisoire!

Ce corps armé délégué a été passé en revue par le général de la garde nationale, M. Pagnerre, secrétaire-général du Gouvernement provisoire, et la municipalité de Paris. M. Pagnerre l'a remercié, au nom de la République, d'avoir conservé les richesses qui lui avaient été confiées. Ils se sont séparés aux cris de : Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire!

Lamartine et les Mâconnais.

Dix mille personnes étaient agglomérées dimanche dernier sur les quais de Mâcon. L'héroïque conduite de M. de Lamartine était l'objet de toutes les conversations, lorsqu'un cri part de la foule : Le buste de M. de Lamartine! Ce cri trouve un écho dans tous les cœurs; nous sommes entourés d'une foule de citoyens qui nous chargent d'aller demander au général commandant le département la musique militaire. Nous y allons seul, et à cette objection : C'est une manifestation que vous voulez, je ne peux me prêter à une manifestation sans un ordre; nous avons répliqué : Celui qui donne des ordres aujourd'hui, c'est le peuple-roi, je viens au nom du peuple vous demander la musique militaire. M. Lostende, nous lui devons cette justice, n'a pas hésité à accepter les faits accomplis, et s'est empressé d'écrire au colonel; la musique demandée était prête un quart d'heure après.

Le cortége est parti de l'Hôtel-de-Ville. Au moment où le buste de M. de Lamartine, couronné de lauriers, a été montré à la foule, les vivats, les acclamations ont constitué le tonnerre le plus éclatant et le moins effrayant. Le buste de celui qui a sauvé la France de l'anarchie en contribuant si puissamment, avec M. Ledru-Rollin, à la chute de l'absolutisme, à l'avènement de la République et au maintien de l'ordre; le buste de M. de Lamartine a été porté dans tous les quartiers de la ville, salué par des vivats non interrompus. Arrivé sous les fenêtres de la maison natale, une halte a eu lieu, des acclamations sont parties de la foule, toutes les têtes étaient découvertes, et jamais, non, jamais, nous ne pourrons décrire ce que cet hommage avait de sublime.

Le cortége s'est rendu au domicile de M. Mathieu (de Saône-et-Loire), et deux noms chers au pays se sont confondus. Vive Mathieu! vive Lamartine! De là il est allé saluer de ses acclamations M. Rolland, maire de Mâcon, dont la popularité eût grandi par ces derniers évènements, si déjà il n'eût été le maire le plus aimé, le plus populaire du département. *(La Mouche de Mâcon.)*

—

Le conseil municipal, la garde nationale et les habitants d'Auteuil viennent de présenter au Gouvernement provisoire une adresse dans laquelle ils félicitent les membres de ce gouvernement des mesures qu'ils ont prises, et réclament l'organisation du travail.

Une souscription faite entre eux au profit des blessés de février a produit 800 fr., que le maire a été chargé de transmettre à qui de droit.

—

LOUIS PHILIPPE et Marie-Amélie ont pris en Angleterre les titres de comte et de comtesse de Neuilly. Si Louis-Philippe lit les journaux anglais, il a peu sujet d'en être satisfait. Nous lisons encore aujourd'hui dans le *Times* :

« Louis-Philippe gouvernait le pays par ses vices plutôt que par ses vertus, et d'une commune voix on convient que, dans les dernières heures de son règne, il a montré absence totale de résolution, de talents politiques et de dignité. Loin de nous la pensée de peser lourdement sur les hommes tombés, mais lorsque des actes d'une folie si consommée, lorsqu'une telle absence de courage aboutissent à une abdication complète, non-seulement de la couronne, mais encore de toute dignité humaine, alors il n'y a plus lieu de s'apitoyer.

... en Angleterre. C'est dans ce but qu'il s'est adressé au consul de S. M. britannique. Ce fonctionnaire a renvoyé Bou-Maza, feignant de ne pas comprendre ce qu'il voulait lui dire. Bou-Maza s'est donné ensuite pour Belge, puis, sur l'observation que pour un Belge il parlait bien l'italien, Bou-Maza a déclaré venir de Parme, où sa famille avait récemment perdu sa fortune par suite des bouleversements dont l'Italie est le théâtre.

C'est alors qu'un commissaire de police s'est emparé de l'étranger. Il a été conduit à l'hôpital de la marine, où il est gardé à vue.

Les échos de la révolution française. — La paix au dehors. — La Prusse proteste de ses intentions pacifiques, tout en prenant ses précautions dans le cas d'une aggression de la part de la France.

On lit dans le *Times* du 6 : « Nous sommes heureux d'annoncer que la ligne de conduite suivie par le roi de Prusse envers la République française est précisément celle que l'on pouvait attendre d'un tel monarque. Si nous sommes bien informés, l'ambassadeur du roi de Prusse a fait samedi dernier une déclaration officielle au gouvernement anglais, dans ce sens, que la Prusse n'interviendrait pas dans les affaires intérieures de la France, mais que, si elle ne songeait à aucun mouvement militaire aggressif contre la nouvelle République, elle était décidée à résister à toute tentative de la France pour violer le territoire de ses voisins. Il est inutile d'ajouter que cette déclaration de Sa Majesté prussienne a été reçue avec la plus grande satisfaction par le gouvernement anglais : c'est, en fait, une adhésion au principe émis par lord John Russell comme étant celui qui guidera les ministres de la reine dans leurs relations avec le gouvernement provisoire de France. D'après le concours de ces deux puissances, à ce point de vue de la question, il est tout naturellement que la France pourra concourir à l'élaboration d'une constitution sans rien craindre des obstacles du dehors. »

— On lit, d'un autre côté, dans le journal semi-officiel, la *Gazette universelle de Prusse* :

« Il y a quelques jours, nous avons dit aux souverains et aux peuples de l'Allemagne : Soyez unis et forts par l'union, et nos paroles n'ont pas été vaines. Loin de songer à une intervention dans les affaires de la France, nous pouvons cependant exhorter les Allemands à suivre d'un œil attentif les mouvements de la France et à se préparer au combat pour maintenir la paix.

» A l'est et à l'ouest, au midi et au nord de l'Allemagne, la presse s'est prononcée pour cette manière d'agir.

» Point d'intervention, mais par dessus tout l'indépendance de l'Allemagne. Ainsi parlent les journaux du Rhin et de la Silésie, ainsi l'on parle à Berlin et partout. C'est un bel exemple de l'énergie et de l'uniformité du sentiment national.

» Mais si l'Allemagne comprend si bien ce qu'elle doit faire vis-à-vis de l'étranger, nous sommes certains qu'elle comprendra aussi bien la réaction des évènements importants au delà du Rhin sur notre vie nationale, et que le même patriotisme lui servira de guide. »

— On lit encore dans le *Standard* :

« Les nouvelles arrivées ce matin des différentes parties du continent dominent, par l'intérêt qu'elles présentent, celles des autres parties du monde. — La résolution des puissances, après avoir reçu la notification de la proclamation de la République française, a naturellement inspiré une vive inquiétude, et, d'après ce qui a transpiré ce matin, la conclusion a été, qu'à l'exemple de la Grande-Bretagne, elles n'interviendraient point dans les affaires de France, à moins que le gouvernement de la nouvelle République ne commît un acte d'aggression. Toutefois, il est naturel de supposer que des mesures seront généralement adoptées pour résister si cela devient nécessaire. »

— Le *Morning-Chronicle* dit que le prince de Metternich a donné sa démission de la présidence du cabinet autrichien.

— La Diète allemande s'occupe de préparatifs militaires, mais toujours par mesure de précaution. On lit dans la *Gazette des Postes de Francfort* :

« La Diète a ordonné en particulier de confier à la Prusse et aux Etats des 7e et 8e corps d'armée (Bavière, Wurtemberg, Bade, grand-duché de Hesse), la surveillance de la frontière occidentale, et de lui faire un rapport; 2° d'enjoindre à l'Autriche, à la Prusse, à la Bavière, au Wurtemberg et à Bade de tenir prêtes les troupes de garnison des forteresses de Mayence, Luxembourg, Landau, Ulm et Rastadt, suivant leurs devoirs fédéraux; 3° d'enjoindre à la Prusse, à la Bavière et à Bade, comme Etats limitrophes, de donner avis à la Diète de tout symptôme d'une attaque du dehors; 4° d'inviter tous les gouvernements de la Confédération à envoyer à la caisse fédérale la somme proportionnelle pour les dépenses à faire.

Les peuples et les gouvernements. — Les peuples continuent à profiter de l'agitation pour obtenir des concessions de leurs souverains.

La *Gazette de Cologne* ne nous apporte aucun nouveau détail sur les désordres qui ont eu lieu à Cologne vendredi dans la soirée. Elle annonce seulement que les membres suivants de la Diète réunie, MM. de Beckerath, Hansemann, Von der Heydt, Meyissen, Stedmann, Uellenberg, ont fait connaître hier soir, ouvertement et sans détour, au président supérieur de la province rhénane, qui se trouvait ici, leur manière de voir sur la situation actuelle de la Prusse et de l'Allemagne, sur les désirs du peuple et sur la direction à adopter franchement par le gouvernement. A côté de l'assurance d'une fidélité et d'un dévouement inaltérables, ils ont sérieusement plaidé la cause des besoins, mûrs dans le peuple, de larges réformes dans la vie publique, du développement libéral de la constitution et de la garantie des droits publics et personnels. Le président supérieur a promis d'informer immédiatement le roi de cette proposition.

— On écrit de Cologne, en date du 4, à la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* :

« La tranquillité n'a pas été troublée aujourd'hui comme elle l'avait été hier, quoique d'ailleurs il y eût une grande fermentation dans les esprits. M. de Willich est au nombre des personnes arrêtées. C'est lui qui a voulu haranguer les soldats en présence de la foule réunie devant l'Hôtel-de-Ville. On dit que M. B..., membre du conseil municipal, a éprouvé une telle frayeur, qu'il a sauté par la fenêtre et s'est cassé les jambes en tombant sur le pavé. »

— A Carlsruhe, la séance de la chambre des députés du 1er mars a été des plus orageuses. Une foule immense s'est portée après la séance devant le château grand-ducal, pour demander la mise en liberté des individus arrêtés la veille. Le grand-duc a refusé d'accéder à cette demande. Des troupes sont arrivées de Rastadt, et leur présence et le concours de la garde bourgeoise ont suffi pour rétablir l'ordre.

Dans sa séance du lendemain, la chambre des députés a adopté à une grande majorité une série de propositions tendant à l'abolition des décisions exceptionnelles des congrès de Carlsbad, de Vienne et de Francfort, à ce que tous les soldats et habitants soient admis à prêter

—

(1) Cette lettre était écrite évidemment avant que le manifeste de M. de Lamartine ne fût parvenu en province.

térieur a adressé au président de la seconde chambre des Etats une lettre contenant ce qui suit : 1° le gouvernement grand-ducal n'appliquera point les résolutions exceptionnelles provisoires de Carlsbad, Francfort et Vienne, attendu qu'elles ne cadrent plus avec les circonstances actuelles, et que, d'un autre côté, la législation du pays suffit; 2° en ce qui concerne le devoir envers la constitution; dès le 17 septembre 1841, une nouvelle formule de serment a été introduite pour les militaires, dans laquelle l'obéissance aux lois, et par conséquent à la constitution, est mentionnée ainsi : il a été fait droit aux vœux de la chambre à cet égard. Le serment d'hommage des citoyens et celui des fonctionnaires publics, ainsi que des employés et officiers militaires, contiendra la promesse d'obéir à la constitution. Le serment sera renouvelé par les fonctionnaires, officiers et employés militaires. Le Gouvernement présentera aux Etats des projets de loi : 1° pour faire disparaître toute restriction des droits politiques pour cause de religion; 2° pour établir la responsabilité des ministres; 3° pour que les fonctionnaires publics puissent être poursuivis sans autorisation préalable du ministère; 4° pour l'abolition des droits féodaux, pour supprimer les juridictions privilégiées, pour assurer l'indépendance des juges.

— Un mouvement populaire a eu lieu le 2 mars à Wiesbaden. Une réunion de 4 à 5 000 personnes s'est formée sur la place du Théâtre, et a envoyé auprès du ministre une députation chargée de lui soumettre la liste des réformes réclamées par la population. Le duc de Nassau étant absent, le ministre a accordé les deux premières demandes : l'abolition de la censure et la formation d'une garde bourgeoise, et a promis de soumettre les autres au prince.

Les Etats ont été convoqués d'urgence. Le premier numéro du journal non censuré a paru. La garde bourgeoise s'organise.

—Une députation, composée de 200 personnes, est partie le 2 mars de Mayence pour Darmstadt, pour aller réclamer du grand-duc les réformes demandées par le peuple. Une autre députation est également arrivée d'Offenbach. Des troubles sans importance ont eu lieu le 1er mars dans un des faubourgs de Darmstadt.

Le grand-duc a accordé la liberté de la presse basée sur la loi qui existe à Bade, l'introduction de la publicité et de l'oralité dans les débats judiciaires, le jury, la formation des gardes civiques, etc. On parle encore d'autres concessions.

— A Francfort-sur-le-Mein, il s'est tenu, le 3 au soir, une assemblée très nombreuse dans laquelle il a été décidé que l'on présenterait au sénat une pétition ainsi conçue :

« Haut sénat, dans un pays voisin du nôtre, la république a subitement remplacé la royauté. Chaque cœur allemand éprouve à cette occasion un seul et même sentiment : la nécessité de l'union la plus intime de toute la patrie pour repousser toute attaque de quelque côté qu'elle vienne. Nous aussi, nous nous croyons saintement obligés d'exprimer ce sentiment général. Mais il n'y a que la liberté qu'on puisse défendre avec enthousiasme et énergie. Par conséquent, nous aussi nous devons réclamer les garanties qui manquent encore à notre patrie : 1° abolition de toutes les lois exceptionnelles rendues depuis 1819; 2° entière liberté de la presse; 3° établissement du jury; 4° armement général du peuple; 5° parlement allemand; 6° égalité de droits politiques pour tous les citoyens sans distinction de confession; 7° libre faculté de tenir des réunions publiques; 8° amnistie politique et restitution complète pour les amnistiés des droits civils.

» La même obligation sacrée que nous avons à remplir envers la patrie et les devoirs de la justice nous forcent en même temps à rappeler les graves avertissements de l'histoire et à recommander très instamment de ne pas commencer une guerre offensive contre la France, à cause de la forme de son gouvernement. Quiconque veut la liberté doit respecter la liberté.

» Voilà nos demandes, qui sont en même temps celles de toute la patrie. Nous prions le haut sénat de les accorder immédiatement, à l'instar de plusieurs gouvernements de la Confédération, et, pour autant qu'elles ne pourraient être réalisées de suite, de faire tous les efforts qui dépendent de lui pour les accorder le plus tôt possible. »

— On lit dans le *Journal de Francfort* : « Le haut sénat de cette ville libre a fait présenter aujourd'hui à l'Assemblée législative un projet de loi au sujet de la liberté de la presse. Ce projet qui est fondé dans sa partie essentielle sur la loi de la presse badoise du 28 décembre 1831. Le projet de loi pour la procédure publique en matière criminelle sera présenté prochainement à la même assemblée, et c'est ce projet qui contiendra les dispositions au sujet de l'institution du jury. »

— Dans l'adresse que la députation des habitants de Hanau a remise à l'électeur, on demande : 1° le renvoi du ministère actuel et la nomination d'autres membres dont le caractère personnel puisse donner plus de garantie pour un changement essentiel du système actuel ; 2° dissolution des Etats en ce moment prorogés, convocation immédiate d'une nouvelle assemblée, nouvelles élections et défense de toute restriction de la liberté dans les élections ; 3° liberté de la presse.

— Nous n'avons d'autres nouvelles de Bavière que la correspondance suivante adressée au journal absolutiste, la *Gazette d'Augsbourg*, en date de Munich 3 mars : « Hier, on avait annoncé qu'un charivari serait donné à M. le ministre de l'intérieur de Berck, qui est partisan de la comtesse de Landsfeld. En effet, vers huit heures, beaucoup de jeunes gens se rendirent à l'hôtel du ministre et crièrent : A bas Berck! En même temps, ils lancèrent une grêle de pierres contre l'hôtel. Ils voulurent enfoncer les portes, mais ils n'y parvinrent point. Aucun gendarme ne parut; mais il survint plusieurs patrouilles bourgeoises qui furent saluées par des vivats, mais elles ne purent rien faire. L'attroupement se dispersa. Plus tard, il se forma des groupes qui brisèrent des réverbères et des vitres. Les cuirassiers sortirent de leurs casernes, mais le peuple fit des barricades. A dix heures et demie, on entendit battre la générale. A une heure du matin, la tranquillité était rétablie. On vient de voter une adresse au roi pour le prier de convoquer immédiatement les Etats. »

Agitation dans le Royaume Uni. — Le peuple de l'Irlande et de l'Angleterre continue à fêter notre révolution. On écrit de Dublin au *Standard* :

« A Limerick, il y a eu de grandes réjouissances pour célébrer le triomphe de la liberté en France, et demain soir, le club confédéré de Sarsfield, les maisons des sociétés de tempérance seront illuminés en signe de joie. Les corps de métiers tiendront un meeting en plein air, bannières déployées, et au son de la musique, pour célébrer les événements qui leur inspirent une si vive sympathie. »

« Le *Globe* donne les détails suivants sur une autre réunion :

« Le comité de l'association du repeal a tenu une réunion spéciale sous la présidence de l'alderman Keshon. Il a été décidé que le 17 mars, jour de Saint-Patrice, des meetings simultanés auront lieu dans toutes les paroisses d'Irlande, à l'effet de demander la révocation de l'union législative avec l'Angleterre, et l'adoption de mesures efficaces, afin d'empêcher les pauvres Irlandais de mourir de faim. Une adresse de l'association loyale nationale du repeal au peuple d'Irlande, commère en considération les meilleurs moyens à adopter pour obtenir le rappel immédiat et complet de la taxe du revenu. Longtemps avant l'heure indiquée, une foule de personnes bien vêtues, dont les ouvriers formaient la majorité, couvrait le perron de la galerie nationale, les estrades et les balustrades. Sur le Square même, une bande de mauvais sujets, qui se distinguaient aisément des spectateurs paisibles et laborieux, s'amusaient à insulter les personnes les plus respectables en leur enfonçant leurs chapeaux sur les yeux, en les leur ôtant, puis en les jetant en l'air au milieu des éclats de rire les plus bruyants.

» Une ou deux luttes s'engagèrent. Un jeune homme de fort bonne apparence, dont un de ces farceurs avait enfoncé le chapeau sur la tête, fit face à ses assaillants, qui le forcèrent à se réfugier vivement vers un des bassins du Square. Bientôt après l'heure fixée, le surveillant, M. Pierce, et l'inspecteur, M. Martin, s'avancèrent à travers le Square, en firent le tour, et une minute après, des policemen, sans porter les insignes qui annoncent qu'ils sont en fonctions, se montrèrent sur divers points du Square. Aussitôt après, plusieurs hommes parurent, portant le placard suivant : « Les commissaires de police ayant déclaré que la réunion publique qui devait avoir lieu aujourd'hui sur Trafalgar Square, contre l'*income tax*, est illégale, M. Cochrane a l'honneur d'inviter instamment le public à ne s'assembler ni à rester sur le Square et à se retirer paisiblement et avec ordre. Il regrette infiniment, par suite de la décision des commissaires de police, d'avoir exposé le public à un inconvénient inutile. »

L'auteur de ce placard ne se présenta pas lui-même, et, sur cet ordre, beaucoup de personnes se retirèrent; mais la foule agglomérée continua d'augmenter plutôt que de diminuer, à cause du grand nombre d'individus empressés de se rendre vers le lieu désigné, s'attendant que la réunion aurait lieu ainsi qu'on l'avait annoncé. Alors un ouvrier monta sur la balustrade de la terrasse. La foule se précipita de ce côté. L'ouvrier s'écria :

«Frères, membres de la grande famille humaine! » et tous se préparent à l'entendre parler. Toutefois, il ne dit plus rien et montre un placard intitulé : « *Révolution en France.* » Après avoir dit que le sceptre était tombé des mains de la tyrannie en France, il exhorta les assistants à se rendre, le soir, à un meeting en plein air à Clerkwell-Green, à cinq heures, pour prendre en considération les meilleurs moyens à adopter, afin d'obtenir la charte. M. G. W. Reynolds se présenta ensuite au même endroit et dit que comme M. Cochrane n'avait point paru en conséquence de l'ordre émané des commissaires de police déclarant la réunion illégale, que ceux qui s'étaient assemblés eussent à se réunir pour féliciter les Français d'avoir remporté sur la tyrannie et l'oppression une victoire si grande et si glorieuse.

Ce rassemblement ne se composait pas de moins de 10 000 ou 12 000 personnes. Après que quelques discours, des résolutions ont été adoptées, tendant à ce que l'*income tax* fût entièrement aboli. Un comité a été chargé d'écrire à sir George Grey, pour lui faire connaître l'opinion du meeting et pour sommer les ministres d'abdiquer, s'ils ne consentaient pas à l'abolition de la taxe du revenu. La réunion de Trafalgar-Square s'est séparée après être convenue qu'un meeting monstre aurait lieu, à midi, lundi prochain, Kennington Common. Le *Sun*, dans une autre partie de sa feuille, annonce que lorsque son rédacteur quitta Trafalgar-Square, un peu avant trois heures, pour faire son compte rendu dans le bureau du journal, il pensait que le peuple se disperserait tranquillement. Beaucoup de gens, en effet, s'étaient retirés, et 10 à 12 000 individus étaient restés sans paraître avoir une idée bien arrêtée. On n'avait guère entendu d'autres cris que ceux-ci : *Mort à Guizot! Vive la république!* Un peu après deux heures, un grand nombre de policemen prirent position sur divers points du Square, et se mirent en devoir de disperser la foule, qui opposa de la résistance. Il y avait dans la foule beaucoup de jeunes gens et d'enfants de la classe ouvrière, fort peu disposés à souffrir cette intervention de la police, qui, pour mieux s'acquitter de sa mission, frappait avec violence à droite et à gauche.

Des pierres furent lancées contre quelques policemen. Un inspecteur a été blessé au-dessus de l'œil; il a reçu à la tête une autre blessure assez grave. Le monument de Nelson a été fortement endommagé, la grille renversée. Environ 30 ou 40 des perturbateurs ont été mis en prison pour avoir assailli la police. Un jeune homme a été terrassé et emporté comme mort. Jamais on n'avait remarqué une populace aussi acharnée contre la police. A 6 heures du soir, la foule se dispersait.

La révolution de Neufchâtel —Les patriotes de Neufchâtel ont après leur victoire rendu un décret ainsi conçu :

Article 1. Le gouvernement provisoire prononce la déchéance de l'ancien gouvernement de la principauté.

Art. 2. Le régime monarchique est aboli.

Art. 3. Le canton est proclamé république : tout pour le peuple et par le peuple.

Art. 4. Toutes les victimes du pouvoir déchu rentrent dans leurs droits, et toutes poursuites pendantes pour prétendu délit politique sont mises à néant.

Art. 5. Le corps législatif est dissous, le peuple sera réuni en assemblée nationale pour procéder à la constitution du pays. Cette constitution sera établie sur des bases larges et libérales, propres à régénérer le pays et à resserrer nos liens fédéraux par une réciprocité de jouissance des droits politiques et de libre établissement.

Art. 6. Tous les fonctionnaires publics, civils et militaires, sont déclarés provisoires; au besoin il sera pourvu à leur remplacement.

Art. 7. Il sera pris des mesures pour donner cours aux affaires judiciaires aussi promptement que possible. La justice sera désormais administrée au nom de la République.

Art. 8. L'échéance des effets de commerce est prorogée de vingt jours pour ceux échus au 28 février, et de quinze jours pour ceux échus jusques à ce jour 2 mars.

Art. 9. Les poursuites judiciaires faites du 28 février au 2 mars sont déclarées nulles et non avenues en ce qui concerne les citoyens qui ont pris les armes ou rempli des fonctions auprès des comités et du Gouvernement provisoire.

Art. 10. La faveur accordée par l'article précédent continuera pour les citoyens y mentionnés aussi longtemps qu'ils demeureront au service du Gouvernement de la République.

Les Jésuites et le peuple de Turin —L'agitation doit être très vive à Turin, car, dans la journée du 2 mars, la *Concordia* a publié deux suppléments; le second, qui est une sorte de proclamation, est ainsi conçu :

« Vive le roi! vive Gioberti!

» Les jésuites partent.

» Au coin des rues est affichée la proclamation qui appelle sous les armes trois nouveaux contingents.

» La *Gazette piémontaise* annonce la prochaine proclamation de la loi électorale, de l'organisation et des règlements de la garde nationale.

» Concitoyens, du calme, de la modération. Honneur au roi constitutionnel! »

titutionnel sur les bases de la forme française, sur les institutions et l'indépendance de la patrie. Fermé dans le système de légalité qu'il a proclamé, et sentant et déclarant la nécessité d'être prévoyant, les premiers regards du Gouvernement se sont dirigés vers les cortès réunies, pour qu'elles lui donnent la force qui sera peut-être nécessaire pendant leur absence, et qu'il ne veut chercher, en aucun cas, dans des mesures illégales.

« Le Gouvernement n'a aucune crainte pour le sort de l'Espagne, ni pour la cause de la liberté et de l'ordre; mais sa responsabilité serait d'autant plus grande si, par négligence ou omission de ses devoirs, des intérêts aussi sacrés pouvaient se trouver compromis. »

L'*Eco del Comercio* fait remarquer que cette loi attribue au ministère une véritable dictature. Il ajoute que c'est un projet de loi aussi peu justifié qu'il est subversif. C'est un projet attentatoire à tous les principes, à toutes les lois, à la constitution elle-même, à la nature du système que l'on dit régir l'Espagne, à la sûreté de l'Etat, au sens commun. Ce journal reproche amèrement aux ministres de suivre la conduite des Cabral, des Polignac et des Guizot. Le sort d'une nation ne peut être assujettie aux caprices d'un homme. Le pays protestera contre cette dictature.

Marie-Christine a été tellement affectée en apprenant les nouvelles de Paris qu'elle est tombée malade et ne s'est pas relevée depuis. Le duc d'Ahumeda a été envoyé en France chercher la duchesse de Montpensier. La foule, à Madrid, se porte sur les places et aux abords des cortès; le 1er mars, l'intervention de la troupe a été nécessaire pour ouvrir passage aux députés. Les progressistes laissent éclater leur joie et ne dissimulent pas leurs espérances, dit une correspondance conservatrice de Madrid.

Aux Artistes musiciens.

C'est à midi précis que doit avoir lieu la réunion des artistes musiciens, jeudi prochain, 9 mars, à l'Ecole des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins.

FAITS DIVERS.

Une assemblée des ouvriers facteurs de piano et d'orgues expressifs a eu lieu ce matin à La Chapelle-Saint-Denis, dans la salle des Vendanges de Bourgogne, pour procéder à l'élection des délégués de tous les citoyens de cette industrie auprès de la commission du Gouvernement pour les travailleurs. Cette élection a eu lieu spontanément à deux degrés, en ce sens que la masse des ouvriers s'est d'abord fractionnée en autant de groupes qu'il y a de maisons dans Paris exploitant cette branche d'industrie; chacun de ces groupes a nommé un certain nombre de représentants proportionnel à son importance; lesquels représentants ont eu ensuite à élire des délégués auprès de la commission. Chacun a de la sorte nommé en connaissance de cause, et ce mécanisme électif a fonctionné avec une spontanéité admirable et un parfait accord. Ces réunions peuvent être considérées, indépendamment de leur valeur particulière, comme une excellente préparation à la vie politique à laquelle chacun doit s'exercer sans retard.

— Les sieurs Lunel et Gaspard, hommes de peine attachés à l'administration des Messageries générales, ayant pour fonctions spéciales de surveiller l'entrée et la sortie des voitures aux portes de l'établissement, n'ont pas quitté leur poste pendant les journées des 22, 23 et 24 février, et se sont mis jour et nuit à la disposition de l'ambulance établie dans l'intérieur de notre administration, pour recueillir et soigner les blessés.

L'administration, pour reconnaître le zèle et le dévouement de ces hommes, leur a accordé à chacun une gratification de 40 fr. Ils l'ont d'abord refusée, en déclarant qu'ils n'avaient fait que leur devoir et que leur conduite était trop naturelle pour qu'ils méritassent une récompense. Cependant, sur l'insistance qu'on y a mis, ils ont accepté, mais ils se sont empressés d'aller verser cette gratification à la mairie de leur arrondissement.

— Une députation, composée des directeurs des principaux établissements d'assurances mutuelles sur la vie, a été reçue hier (6 mars) par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, auquel elle est venue exposer les vœux et les besoins de cette industrie, qui représente aujourd'hui plusieurs centaines de millions et les intérêts d'un si grand nombre de familles.

M. Bethmont a reçu avec sympathie la députation, qu'il a assurée de toute la sollicitude du Gouvernement provisoire pour des institutions qui forment une branche importante du crédit public, et dont les achats de rentes, suspendus depuis la fermeture de la Bourse, ne peuvent manquer d'influer utilement sur la reprise des cours.

Plusieurs points principaux qui touchent aux rapports de ces institutions avec l'Etat ont été agités dans cette entrevue. Nous rendrons compte des mesures qui auront été prises par le Gouvernement, en nous réservant de les apprécier au point de vue de la grande question des assurances par l'Etat.

— Demain mercredi, le congrès central de l'agriculture doit entendre le rapport de sa commission chargée d'examiner la question de l'Organisation du travail.

— Le bruit a couru que la douzième légion avait refusé de reconnaître le colonel qui vient de lui être donné, provisoirement, par le gouvernement. Voici la vérité sur ce fait. Les officiers ont tenus à bien établir que cette nomination directe ne pourrait pas constituer un précédent : ils ont voulu que le principe de l'élection fût sauvegardé, mais il n'y avait dans leur réserve aucune opposition personnelle contre leur colonel provisoire. Du reste, une affiche officielle annonce aujourd'hui la convocation prochaine de la garde nationale pour les élections générales de tous les officiers et sous-officiers.

— Par décision de M. le maire de Paris, l'*Ecole municipale François Ier* prend le nom d'*Ecole municipale Chaptal*; ainsi se trouve mieux indiquée la direction industrielle des études de l'établissement fondé depuis quatre ans par la ville de Paris.

— Les réunions électorales s'organisent déjà sur plusieurs points de Paris. Dans le premier arrondissement, quelques bons et zélés citoyens ont créé, sous le nom de *Club des Prévoyants*, une société générale qui a tenu sa première séance hier lundi et qui les continuera trois fois par semaine, à huit heures du soir, dans le local de l'école communale. « Pour bien gouverner, lisons-nous dans l'appel du bureau provisoire, il ne suffit pas de vouloir, il faut aussi pouvoir et savoir... La faiblesse et l'impéritie donneraient à notre patrie un avenir horrible : *l'égalité dans la misère!* » Plus de 600 personnes avaient répondu au premier appel. La discussion a été très animée, un peu confuse peut-être, mais empreinte du meilleur esprit. On a entendu successivement, sur les conditions générales que doivent remplir les candidats à la représentation nationale, les citoyens Dumesnil, Grégoire, Lhéris, Charpentier, Bureau-Riofrey, Jules Delbruck, Lambert, Rousseau, etc. Les orateurs ouvriers ont fait preuve d'un bon sens remarquable qui a saisi tous les esprits ; ils ont été chaleureusement applaudis.

... a été acquittée dans la journée une somme totale de 3 803 910 fr. 90 c., afférente à 5 843 inscriptions de rente.

— Plusieurs ouvriers horlogers se font un devoir de prévenir tous les citoyens leurs confrères que le jeudi 9 courant, à 10 heures très précises du matin, il se tiendra une réunion chez Marechal, rue Vendôme, 1, à l'effet de nommer des délégués pour représenter leurs intérêts à l'assemblée des travailleurs, sous la présidence de M. Louis Blanc, membre du Gouvernement provisoire.

—L'assemblée démocratique allemande s'est réunie hier soir lundi, le 6 mars, à 7 heures et demie, salle Valentino, rue Saint-Honoré. Plus de 4,000 personnes ont adopté une adresse au *Peuple français*, qui sera portée demain, mercredi, à deux heures de l'après-midi, de la place du Carrousel au Gouvernement provisoire, drapeaux allemands et français en tête.

Divers discours ont été prononcés à l'assemblée des Allemands, tous respiraient la plus vive sympathie pour la France démocratique, et les cris vive la République française! vive la République allemande! vive la fraternité des peuples! éclatèrent à diverses reprises avec un enthousiasme général.

—. Au milieu des travaux de réorganisation de la garde nationale, l'état-major se trouve dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses lettres qui lui sont adressées. Le général commandant supérieur prévient donc les citoyens qui lui ont écrit depuis le 24 février que toutes leurs demandes seront soigneusement examinées et envoyées aux diverses administrations qu'elles concernent.

VERSEMENT fait au nom de la 4e compagnie, 2e bataillon, 1re légion. Le capitaine commandant de cette compagnie, Guillaume, a versé à la caisse centrale la somme de 3 700 fr., provenant des troncs posés pour les blessés.

Expédition contre les incendiaires.

Rapport au Gouvernement provisoire par les citoyens Félix Avril et Dussard.

Citoyens,

Sur la proposition de la municipalité de Paris, vous nous avez chargés de prendre les mesures nécessaires pour la répression efficace des délits commis sur les chemins de fer, et pour contenir les populations vivement émues par l'audace des incendiaires.

Nous avons pensé que le moyen le plus efficace pour arriver à ce résultat était de réunir sous nos ordres une force armée qui pût imposer aussi bien par son caractère que par sa force réelle.

En conséquence, à peine avions-nous reçu nos pouvoirs que nous descendîmes sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et fîmes proclamer au son du tambour le but de notre mission.

Bientôt après, nous avons vu se rassembler autour de nous plusieurs centaines de citoyens armés, encore couverts de la poussière des barricades et presque tous déjà enrôlés volontaires de la garde nationale mobile. Une centaine des jeunes et courageux élèves de nos Ecoles se joignirent à nous.

Le corps expéditionnaire commandé par l'élève de l'Ecole polytechnique Loir et par le citoyen *Camuset*, adjudant de la 7e légion de la garde nationale parisienne, se forma sur la place du Châtelet; grâce à l'adjonction des élèves, ses services d'état-major, d'escade, se trouvèrent organisés, ses officiers à leur poste, et il s'achemina tambour battant vers la gare de la rue Saint-Lazare, commune aux chemins de Saint-Germain et de Rouen, les plus menacés, les plus attaqués. L'absence de moyens de transport nous obligea de bivaquer dans la gare, mais, dès le lendemain matin, nous nous mîmes en route, augmentés d'une cinquantaine d'élèves d'Alfort, armés, que nous avions requis pendant la nuit.

A Courbevoie, nous avons fait ouvrir les portes de la caserne du 14e de ligne, et, sur le désir que nous avons exprimé de voir cinquante hommes se joindre à notre expédition, tous les hommes présents se disputèrent l'honneur de nous accompagner. Nous prîmes dans cette caserne 2500 cartouches et quelques effets d'habillement. L'adjudant-major Fournier se plaça dans nos rangs, où ses hommes et lui furent reçus aux cris de *Vive la ligne! Vive la République!* Ces cris trouvèrent un vif écho parmi les soldats du 14e, qui tous spontanément jurèrent fidélité à la République.

Notre colonne, ainsi augmentée, se dirigea sur Bezons, où le pont a été incendié et brûlait encore. Nous avons pu y mettre en état d'arrestation cinq individus désignés par la notoriété publique. Deux d'entre eux ont avoué leur crime et inculpé les autres. Ils se sont servi de paille et d'essence de térébenthine pour activer le feu. Ces hommes ont été écroués à la maison de détention de Poissy. A Bezons, le maire, l'officier de gendarmerie et le curé allèrent seuls chercher du monde pour éteindre le feu.

La colonne jeta des détachements sur Nanterre, Asnières et Chatou, du chemin de Saint-Germain, et laissa une force nombreuse à Bezons.

Après avoir bivaqué à Poissy, où nous attendaient cinquante dragons du 3e régiment, nous nous sommes rendus à Meulan et aux Mureaux, où la station a été dévastée.

Les délégués du Gouvernement virent encore avec la plus profonde ... A Vernon, nous avons fait une réquisition d'effets d'habillement, et nous avons pu transformer nos volontaires en une troupe organisée.

Nous avons laissé des détachements de cavalerie et de volontaires à Bonnières, à Saint-Pierre et à Pont-de-l'Arche, et sommes arrivés à Rouen à minuit. La colonne a bivaqué dans la gare; la garde nationale et la troupe de ligne y faisaient le service.

Le lendemain matin mercredi, le commissaire-général du Gouvernement, le conseil municipal, le général Castellane, commandant la division, le général Gérard, commandant la place, sont venus à l'envi complimenter la colonne sur son dévouement pour la répression des délits, et les cris de *Vive la République!* n'ont cessé d'accompagner les éloges donnés aux troupes.

La colonne a été conduite en grande pompe par le 3e bataillon de la garde nationale, musique en tête, à l'Hôtel-de-Ville, où une collation lui a été offerte, au milieu des applaudissements de la foule réunie sur la place Saint-Ouen et des chants des volontaires, auxquels se sont mêlés bientôt les hussards du 9e et les soldats des 18e et 28e de ligne.

Ce jour, et pour la première fois depuis le 23 février, nos braves volontaires ont couché dans des lits.

Le chemin du Havre n'étant pas menacé, nous n'avons pas poussé plus loin notre expédition. Mais, en revenant à Pont-de-l'Arche, nous avons fait une enquête sur l'incendie du pont du Manoir. La notoriété publique accusait l'équipage du steamer *l'Amiral-Duperré*. Un témoin désignait particulièrement le mécanicien. Nous avons cru devoir faire une descente sur ce bateau, qui passait précisément devant nous, et la confrontation ne nous laissant plus aucun doute, nous mîmes une partie de l'équipage en état d'arrestation, et les fîmes conduire dans les prisons de la ville par la gendarmerie, en en transmettant immédiatement l'avis au commissaire général du Gouvernement.

Cette fois encore, nous avons eu à déplorer l'irrésolution de la garde nationale, qui, malgré les efforts du maire et ceux du juge-de-paix, qui a déployé une grande énergie, s'est laissée intimider par une douzaine de malfaiteurs.

La colonne, moins les détachements qu'elle a laissés aux stations, est rentrée hier soir dans Paris et se tient aux ordres du Gouvernement.

L'ingénieur en chef du chemin de fer de Rouen, le citoyen Thoyot nous a accompagnés dans cette expédition, et nous lui savons gré de l'activité qu'il a déployée et de l'aide qu'il nous a donnée.

Le citoyen H. Dourille, qui depuis longtemps a donné des gages à la République, a développé dans cette circonstance toute l'énergie que nous lui connaissions.

Les élèves des Ecoles polytechnique, normale, de Saint-Cyr, du Val-de-Grâce, d'Alfort, ont été avec nous ce qu'ils sont toujours, dévoués, intelligents et dignes de l'avenir que leur réserve la République.

Nous ne devons pas omettre de mentionner les citoyens Dabosc et Baugrand, commissaires de police spéciaux de la ligne de Rouen, qui ont mis le zèle le plus honorable à défendre les stations attaquées.

L'effet moral produit par cette promenade militaire a été partout puissant.

Notre drapeau portait ces mots: *République française: expédition contre les incendiaires.* Il était beau de voir l'élite de la jeunesse française associée aux soldats des barricades dans une campagne contre des dévastateurs; il était beau de voir ces Parisiens, si lâchement calomniés, se reposant des fatigues du combat dans une œuvre laborieuse encore, mais glorieuse aussi par sa moralité. Démontrer aux populations alarmées que les brigands sont une misérable poignée d'hommes, et qu'en tout temps, en tout lieu, ces populations peuvent réclamer à coup sûr l'assistance de Paris, c'est un fait considérable, une manifestation que partout, sur notre passage, on a vivement applaudie, parce qu'elle prouve que la République veut être fidèle à sa devise: *Liberté, Egalité, Fraternité.*

Salut et fraternité.

Paris, le 5 mars 1848.

Les délégués du Gouvernement provisoire,

HIPPOLYTE DUSSARD,
FÉLIX AVRIL.

PETITE CORRESPONDANCE.

Beaufort.—Mme J. P.—Tout va bien, rassure-toi. On ne laissera pas là-bas J. deux ans. V.

Bourse du 7 mars 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	97 50	»» »»	»» »»	89 »»	4 Can. 5 0/0 1200 »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	Act. d. J. » »» »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	58 »»	»» »»	55 50	56 »»	Ch. S.-G. » »» »»
— — fin courant	58 »»	56 »»	»» »»	56 50	V. r. dr. » »» »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—O anc » »» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	— nouv. »» »»

HAITI ... 25 »» | AUTRICHE ... 375 »» Union fin. ... »» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»» »»	Paris à Rouen.......	550 »»	Orléans à Vierzon.	»» »»
— (r.-g.)...	»» »»	Rouen au Havre....	250 »»	Bordeaux à Cette.	»» »»
Paris à Orléans......	930 »»	Marseille à Avignon	»» »»	Nord...............	370 »»
— à Lyon.........	291 »»	Paris à Strasbourg.	315 »»	Boulog. à Amiens.	»» »»

Bourse de Paris du 7 mars.

La Bourse a enfin ouvert aujourd'hui. Comme on ne l'avait pas annoncé par la voie de la presse, l'affluence n'était pas aussi grande qu'on s'y était attendu. Les affaires, comme on le pense bien, ont été très limitées, principalement à cause des fortes variations que l'on présume voir sur les fonds publics et les chemins, en présence des discussions importantes qu'amènera l'Assemblée nationale.

Le 3 0/0, qui finissait le 23 février à 73 50, a débuté au comptant à 58 et fermé à 56, après avoir fait 55 50 au plus bas. Fin courant on a fait 58, puis 56, et on reste à 56 50. On a fait des primes dont 50 fin prochain de 59 50 à 59 60.

Le 5 0/0, qui fermait le 23 février à 116 15, a débuté à 97 50 et fermé à 89, au comptant comme à terme.

L'Orléans (dernier cours 1 180) a varié de 1 000 à 950, au comptant comme à terme. Le Rouen (dernier cours 858 75) a débuté à 57., a fait 525 au plus bas, et reste à 550. Le Havre (dernier cours 417 50) a varié de 200 à 250, et reste à ce dernier cours.

Le Bâle a fait 120 et 105. Le Centre (fermé le 23 février à 50 25) a fait 380 et 375. Le Bordeaux (dernier cours 475) a fait 405 et 400, et reste à 405.

Le Nord (fermé le 23 février à 540) a varié de 390 à 370, et reste à ce dernier cours. On a fait des primes, dont 10 fin courant, de 400 à 395. Le Strasbourg (dernier cours 401 75) a varié de 340 à 335; et le Lyon (dernier cours 386 25) de 295 à 285, et reste à 290.

On a aussi fait au comptant du 4 1/2 0/0 français à 85 (dernier cours 104), du 4 0/0 français à 80 (d. c. 99), des banques de France, à 2 400 (d. c. 3 180), des comptoir d'Alger à 900 (d. c. 1 055), de l'emprunt romain à 83 (d. c. 91 1/2), des rentes de la Ville à 95 (d. c. 100), des obligations de la Ville à 1 000 et 990 (d. c. 1 350), des actions des quatre canaux à 1050 (d. c. 1 200), du canal de Bourgogne à 950 (d. c. 1 030), de la caisse Baudon à 400 (d. c. 558 75), et enfin des obligations du Piémont à 1 000 (d. c. 1 065).

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et avril, 63; 4 mois d'été, 63.

Fécule et betterave, 58 fr.

Narbonne, 46. — Béziers, 45. — Cette, 4 -25. — Pézénas, 49. — Lunel, »». — Bordeaux, 51 à 52.

Savon disponible, belle qualité, »»».

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 94; courant du mois et avril 93; 4 mois d'été, 95; 4 derniers mois, 96.

Huile épurée, 100.

Lille. — Colza, »».

Les questions relatives à l'organisation du travail, aux rapports entre les maîtres et les ouvriers, sont les plus graves qu'il soit donné aux pouvoirs publics de résoudre. Depuis longues années, des gens de cœur, des économistes, des publicistes, frappés du sort déplorable des masses laborieuses, avaient étudié ces matières et préparé de longue main l'élaboration de projets qui se reproduisent aujourd'hui de toutes parts. Nous croyons rendre service à la chose publique en signalant à l'attention de nos lecteurs les divers ouvrages publiés sur ces questions par la librairie Guillaume et Ce.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 mars.

THÉATRE DE LA NATION.—La Favorite.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Virginie, la Famille Poisson.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—La Nuit de Noël, Gille.
ODÉON.—
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (2e soirée.)
OPÉRA-NATIONAL.—Les Barricades de 1848.
GYMNASE.—1re re. r.: La Femme voilée, Christophe, la Clef dans le Dos, un Changement de Main.
VAUDEVILLE.—Incessamment la réouverture.
VARIÉTÉS.—Lauzun, les Extrêmes, les Chroniques, les Enfants de troupe.
THÉATRE MONTANSIER.—Un Jeune Homme pressé, 31 francs ou sinon, le Camarade de Lit, un Bas Bleu, Hymnes patriotiques.
PORTE SAINT-MARTIN.—Guillaume Tell, la Fin du Monde, le Chant de la République.
AMBIGU COMIQUE.—Notre-Dame-des-Anges, un Mariage en 1793, prologue, la République.
GAITÉ.—Christophe Colomb, un Atelier.
LUXEMBOURG.—Petits Mystères du Carnaval, Léonide.
BEAUMARCHAIS.—Trois Roses, Mutloc, II de Barataria, Rôdeurs.
FOLIES.—Les Canards, la Cocarde, la Laitière, la Rose de Provins.
DÉLASSEMENTS.—22, 23 et 24 Février, les Délassements, Père et Oncle.
COMTE.—Le Parapluie fantastique, les Niches de César, le Berger soldat, le Père Lamourette, l'Homme de Marbre.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22.)—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.
JARDIN D'HIVER (Champs Elysées).—Promenades de jour. Marchéaux fleurs, chauffé et permanent. Cab. de lect. gratuit. Salles d'exposition. Prix: 1 fr.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

Le Numéro de huitaine. Paris............ — 8 — 4 — 2
— — Départements...... — 10 — 5 — 2
— — Etranger............ — 14 — 7 — 4

Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; ... Michel, libr., ...
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp^e., 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	**Paris.**	**24 f**	**12 f.**	**6 f.**
—	— **Dép^ts.**	**32**	**16**	**8**
Pays étranger à surtaxe de poste.		**54**	**27**	**14**
Pour le n° de huitaine.	**Paris.**	**8**	**4**	**2**
—	— **Dép^ts.**	**10**	**5**	**2 50**
Etranger.		**14**	**7**	**4**

PARIS, 8 MARS.

LA RÉPUBLIQUE

EST LA SEULE VOIE DE PAIX.

La République est la seule forme de gouvernement qui soit UNIVERSELLE.

Seule, elle laisse toujours vivant, toujours entier, le principe du droit individuel et du droit national ;

Seule, elle ne confisque rien.

La monarchie confisque le droit présent, aliène et immobilise l'avenir.

Chaque citoyen peut discuter librement les conditions du contrat républicain, concourir à sa constitution, concourir à son développement.

Nul citoyen, nulle collection de citoyens, cette collection fût-elle une majorité, ne peut imposer à ceux qui ont reconquis leur droit et qui ne veulent plus l'aliéner, une forme qui l'aliène.

La forme républicaine est donc DE DROIT.

Etant le DROIT COMMUN et étant aujourd'hui le FAIT, elle est aussi NÉCESSAIRE qu'elle est LÉGITIME. Toute proposition monarchique serait, dans les conditions actuelles, une déclaration de guerre civile.

Voilà ce que nous disions hier ; aujourd'hui nous disons : Pourquoi les amis de l'ordre et de la paix s'effrayeraient-ils de la République ?

Il n'est permis qu'aux enfants d'avoir peur des mots ou des fantômes.

Lorsque, dans les calculs de la prévision humaine, nous étions séparés de la République par des années de dissensions intestines, des fleuves de sang, des légions de cadavres, par la guerre civile et la guerre étrangère, qu'on ait redouté et repoussé la République, cela était raisonnable et legitime.

Mais aujourd'hui qu'un décret du ciel nous la donne sans partis, sans ennemis, gage d'union au dedans, gage de paix glorieuse ou de triomphe rapide et démocratique au dehors; aujourd'hui que le parti républicain c'est la France entière, pourquoi craindrait-on la République ?

92 avait à détruire; 92 avait à soutenir une implacable lutte contre le dedans et contre le dehors; 92 était une tourmente terrible. — La tâche de 48 est d'unir, de féconder, d'associer, d'organiser ; 48 est une fondation

Et d'ailleurs, la monarchie qui nous exploitait, qui nous déshonorait, qui nous corrompait, préserve-t-elle les Etats des orages et des tempêtes ?

Nous vivons dans un siècle où toutes les monarchies craquent dans leurs fondements et attirent la foudre. Nous ne pouvons nous abriter, nous unir et communier aujourd'hui que dans la République.

Unissons-nous donc fraternellement, bénissons le ciel, et VIVE LA RÉPUBLIQUE ! !

Si j'étais roi de Prusse.

Si j'étais roi de Prusse, je prouverais que je comprends la grande histoire de l'humanité.

Je reconnaîtrais que les temps sont venus de la constitution des peuples dans leurs nationalités et de la fédération générale des nations dans leur liberté et leur indépendance.

Je rendrais immédiatement à sa liberté ma part de Pologne, et je m'allierais avec la France.

Je ferais mieux encore : j'offrirais ma couronne à mon peuple et je lui demanderais la présidence de la République des Provinces-Unies de la Prusse.

Cela faisant, je serais bientôt le chef adoré de l'Allemagne libre, et j'aurais fait partager au peuple allemand, avec le peuple français, l'impérissable gloire du grand mouvement qui va fonder l'unité fédérative européenne.

Cela faisant, j'aurais accompli un acte inouï dans l'histoire, attaché mon nom à la régénération de l'humanité, mérité les bénédictions du présent et l'admiration de l'avenir.

Si j'étais roi de Prusse, je serais le dernier roi, et nul roi au monde n'aurait un piédestal aussi grand que le mien dans l'histoire.

Si j'étais Empereur d'Autriche.

Si j'étais empereur d'Autriche.....

J'aurais l'esprit de me construire une arche
Pour éviter d'être bientôt noyé ;

Je me hâterais de chasser Metternich ;

J'annoncerais à la Lombardie, à la Gallicie, à la Hongrie et à la Bohême qu'elles sont libres ;

Et je demanderais une existence tranquille et honorable dans les Etats héréditaires de l'ex-Empire.

Si j'étais Czar de toutes les Russies.

Si j'étais Czar de toutes les Russies, je comprendrais que, décidément, l'Europe ne sera pas cosaque, mais républicaine.

Je proclamerais l'indépendance de mes populations européennes ; je donnerais mes Scandinaves à la confédération scandinave, mes Slaves à la confédération slave ;

Je prendrais ainsi dans l'histoire la gloire de l'initiative du Panslavisme républicain.

Et je resterais Empereur moscovite en annonçant à l'Europe civilisée que mon Empire sera la tête de pont de la civilisation européenne sur la haute Asie.

Si j'étais Pape.

Si j'étais Pape, je montrerais que je comprends la voix de Dieu et que je suis son ministre sur la terre ;

Je reconnaîtrais que le jour est venu de la réalisation de l'Évangile universel et, du haut du Vatican, je proclamerais l'Évangile universel aux peuples ;

J'annoncerais à ce qui reste des rois de la terre que le Christianisme c'est la *liberté*, l'*égalité* et la *fraternité* dans l'humanité ;

Chef spirituel de la chrétienté, je donnerais le premier signal de la transformation des armées de guerre en armées pacifiques, je ferais forger des socs de charrue avec mes glaives, et, du même coup, au nom du Christ et des peuples, qui sont les membres du Christ, je délierais du serment d'obéissance toutes les armées d'invasion, tous les soldats du despotisme.

Je proclamerais la fraternité des nations dans leur indépendance, l'abolition de la guerre, la transformation universelle des armées de destruction et de carnage en armées de travail et de production; j'anathématiserais l'oppression et la force brutale, et je frapperais d'excommunication, au nom de Dieu et de l'humanité, tous ceux qui essayeraient encore de se servir du glaive.

J'inviterais les Etats et les peuples à se réunir en Congrès fédéral d'Unité universelle pour regler fraternellement, dans la justice et d'un accord commun, leurs affaires internationales et collectives.

Enfin, je convoquerais à Rome un Concile universel de toutes les églises, de toutes les communions, de toutes les religions, pour fonder l'unité religieuse du sentiment sur le principe unique et divin de la Charité universelle, et pour consacrer la liberté des esprits et l'indépendance des consciences dans le domaine des dogmes.

Cela faisant, Vicaire du Christ sur la terre, j'aurais inauguré sur la terre le *Royaume de Dieu, où tous les biens seront donnés par surcroît.*

Nous publions avec une vive satisfaction le décret du Gouvernement provisoire relatif à la création d'une institution financière.

Le comptoir de Paris sera constitué en un capital de 20 millions, dont un tiers serait fourni par l'Etat, un tiers par la ville, un tiers par des souscriptions d'actions ouvertes parmi les négociants, les fabricants et toutes les classes de citoyens.

Des banques seront organisées dans les départements sur les mêmes bases.

Nous croyons que le chiffre de 20 millions est insuffisant dans les circonstances actuelles ; nous émettons formellement le vœu qu'il soit élevé à une somme plus en rapport avec l'étendue des besoins qui existent sur la place de Paris.

La triple participation de l'Etat, des particuliers et des communes nous paraît une bonne combinaison.

Il est à désirer que le Gouvernement, tout en se faisant représenter auprès des banques nationales par des hommes chargés d'exercer sa surveillance spéciale et d'imprimer aux opérations une direction conforme aux intérêts généraux, comprenne aussi le besoin de leur adjoindre des hommes versés dans la pratique des opérations de la banque et du commerce et affranchis des traditions surannées qui ont trop souvent paralysé l'essor du crédit national,

Nous donnons *aux actes officiels* les articles du décret du Gouvernement provisoire.

Les souscriptions d'actions de la Société du comptoir national d'escompte seront reçues à partir du 9 mars courant chez

MM. Clavelle-Dolzy et A. Pinard, banquiers, rue Hauteville, 21.
Boissaye Francœur et Ce, négociants, rue du Gros-Chenet, 4.
Esnault-Pelterie et Letellier, négociants, rue Saint-Fiacre, 5.
Cobin et Ce, négociants, rue des Bourdonnais, 44.
Ch. Gosselin, négociant, rue Jacob, 30.
Langlois et Leclercq, éditeurs, rue de la Harpe.
Esyée, notaire de la Société, boulevard Saint-Martin, 33.
Schayé, agréé de la Société, faubourg Montmartre, 10.

Le bruit s'est répandu dans Paris qu'une grande partie du commerce, considérant qu'un grave intérêt public serait satisfait par la reprise du paiement de la maison Gouin, a conçu l'idée de souscrire pour cet établissement une somme d'actions qui seraient nouvellement émises, et qui s'élèveraient à 15 millions. Cette combinaison permettrait à la caisse Gouin de reprendre ses opérations, et amènerait ainsi un résultat d'une haute utilité dans les circonstances actuelles. Nous appelons sur ce fait l'attention du public commercial et industriel.

Prorogation d'échéance moyennant prime d'un pour cent.

Monsieur le ministre des finances,

Nous vous supplions, le commerce et l'industrie menacés de ruine vous supplient avec nous de faire comprendre au Gouvernement provisoire la nécessité immédiate d'autoriser, pour les effets et obligations de commerce, une prorogation à un mois, facultative pour le payeur, moyennant une prime de un pour cent.

Cette faculté serait étendue à toutes les échéances à partir du 28 février jusqu'au 31 mai inclusivement.

La prime de 1 pour 100 promet la rentrée immédiate de tous les effets que les souscripteurs sont aujourd'hui en état de payer.

La prorogation des dix jours, accordée par un précédent décret, outre son insuffisance, a encore l'inconvénient grave d'accumuler dans le courant de mars, un des mois les plus chargés, les échéances, sans avoir donné aux affaires et à la vente au comptant le temps de combler le déficit.

Le porteur sera tenu, pour conserver son droit à la prime, de présenter l'effet à l'échéance et de le faire viser par le souscripteur, qui sera obligé de le viser, afin que le souscripteur qui voudrait se

On comprend que les effets ainsi visés pourrons circuler avec plus de facilité.

En même temps, la consommation de la France entière pendant tout un mois fera, par des ventes au comptant, rentrer dans la circulation une masse importante de numéraire qui viendra aux mains du commerce et l'aidera à payer ses échéances différées.

Ingénieurs et Conducteurs.

Le Gouvernement provisoire a reçu avant-hier une députation du corps des ingénieurs des ponts-et-chaussées. Il est regrettable que la députation n'ait pas cru devoir s'adjoindre un conducteur des ponts-et-chaussées. A Dieu ne plaise que nous songions à jeter des germes de division entre des citoyens qui doivent tous marcher de concert vers le but commun ! Mais, par cela même que le Gouvernement déchu avait opposé aux légitimes réclamations des conducteurs des ponts-et-chaussées une résistance aveugle, c'était bien le cas, pour les ingénieurs, de suivre, le lendemain de la Révolution, l'exemple qui leur était donné par le Gouvernement provisoire lui même, qui a reçu dans son sein un ouvrier.

Les ingénieurs n'y ont pas songé, dira-t-on : là est le mal. Cet oubli révèle un symptôme fâcheux et dont nous craignons bien d'avoir à combattre les tendances.

Certes, l'administration des ponts-et-chaussées compte bon nombre d'ingénieurs disposés à accepter franchement, pour leur corporation, la forme démocratique qui d'ailleurs est devenue inévitable là comme partout ailleurs. Mais il est à craindre que la Révolution de février n'ait pas vaincu toutes les résistances et n'ait pas ouvert tous les yeux.

Les conducteurs feront bien, eux aussi, de faire acte d'adhésion à la République. Nous les invitons à envoyer au Gouvernement provisoire des adresses où, tout en protestant de leur dévouement patriotique, ils rappelleront leurs droits à côté de leurs devoirs.

La démocratisation de l'administration des travaux publics est une des questions les plus faciles et en même temps les plus urgentes à résoudre. Les conducteurs ont été assez longtemps victimes du privilége et de l'oppression, et aujourd'hui que nul n'a le droit d'étouffer leurs plaintes, ils ne doivent pas laisser croire qu'ils acceptent l'un et l'autre.

On nous signale de divers côtés des tendances qui prouvent chez ceux qui les manifestent la plus complète inintelligence de la situation. Voici un fait entre mille ; nous le citons à cause de son importance :

Dans un département que nous pourrions nommer, le commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance s'est opposé à ce qu'une feuille démocratique vît le jour avant le dépôt d'un cautionnement. Du procureur nommé par le gouvernement de Louis-Philippe, et conservé par le gouvernement révolutionnaire, on a appelé au préfet provisoire. Celui-ci, sous prétexte de légalité, a empêché le journal de paraître, sinon directement, du moins en refusant son autorisation, sans laquelle l'imprimeur n'a pas osé passer outre.

S'opposer à la création d'un journal dans une localité qui se

tacle qu'aux choses qui sont en contradiction avec les principes au nom desquels a été faite la Révolution, et que toutes les lois contraires à ces principes sont virtuellement abolies.

En province, le peuple dort et la contre-révolution s'éveille. Les petits intérêts s'agitent et les principes se taisent.

Si on n'y prend garde, la province n'enverra siéger au milieu du peuple généreux de Paris que des représentants de toutes les nuances de l'égoïsme.

Alors, ne nous y trompons pas, ce sera la guerre sociale.

L'ERE NOUVELLE. Tendances du Clergé.

Le R. P. Lacordaire et ses amis publient le manifeste d'un journal, l'*Ere nouvelle*. Nous en reproduisons quelques passages auxquels nous donnons toute notre approbation.

« Nous sommes sauvés, dit le manifeste, si la Nation et l'Eglise s'entendent.

Comment peuvent-elles s'entendre ?

Elles peuvent s'entendre, si l'Eglise respecte les volontés générales de la nation, et si la nation respecte les lois traditionnelles de l'Église. Elles peuvent s'entendre, si l'Eglise travaille au bien de la nation, et si la nation consent au bien de l'Eglise.

Commençons par nous. Qu'est ce que veut la nation? Elle a fait ou laissé périr, ce qui est la même chose, trois monarchies en quarante-sept ans; elle est lasse par conséquent de ce triple et infructueux essai; elle soupçonne, à tout le moins, qu'il y a dans cette forme de gouvernement quelque chose de mystérieusement incompatible avec la stabilité de ses destinées. Elle se demande si les rois ne sont pas condamnés du ciel, puisqu'ils tombent avec tant de facilité, et elle veut, par une grande expérience, tenter de vivre et de durer sous une autre forme d'administration publique. Pourquoi l'empêcherions-nous? Est-ce que l'Evangile ou l'Eglise ont jamais réprouvé une forme quelconque de gouvernement? Est-ce que les institutions chrétiennes ne fleurissent pas mieux sous le ciel démocratique des États-Unis que sous le sceptre autocratique du czar? Quelle raison divine y a-t-il de s'opposer à l'établissement d'une république en France? Aucune assurément. On peut penser que des raisons humaines l'exigent, mettre devant nos yeux les images sanglantes de 1793, soutenir qu'un grand peuple est incapable de vivre en république.

Ces raisons sont bonnes ou mauvaises, mais elles n'ont aucun caractère divin, aucune sanction religieuse. Il n'y a donc pas devoir religieux ou divin de s'opposer au vœu de la France, si elle préfère en ce moment la forme républicaine à la forme monarchique. C'est une affaire d'opinion, ce n'est pas une affaire de foi. Or, un motif d'opinion ne suffit pas pour que l'Eglise entre en hostilité volontaire avec le vœu général d'une nation. Laissons faire la France, laissons-la faire avec un sentiment profond de respect et d'amour; suivons-de notre cœur, de notre plus sincère bon vouloir, chacun de ses pas; soyons ses enfants les plus dévoués. Qu'elle le sente à toutes nos paroles et à tous nos actes. Prions pour elle, non comme on prie pour sérieux et des épreuves multipliées, qui cherche péniblement son avenir, qui le demande à Dieu avec anxiété, et qui est digne par son caractère, sa foi, son dévouement, ses longs services dans la double et unique cause du ciel et de la terre, de trouver enfin le port où s'attacheront ses générations. Fuyons, comme les conseils de la mort, les suggestions étroites de l'esprit de parti; ne croyons pas aux hommes qui ne croient qu'au passé, et qui renferment la providence de Dieu dans le cercle de leurs souvenirs. Dieu est grand, les siècles sont longs, l'avenir n'a pas d'horizon visible; prenons une âme égale à tant de choses que nous ne connaissons pas pleinement. Rappelons-nous la parole du maître : *Ne soyez pas inquiets du lendemain*, et faisons notre devoir d'aujourd'hui, sûrs, quoi qu'il arrive, que l'éternité ne nous démentira pas.

Si nous agissons ainsi, nous ne sauverons pas seulement l'Eglise de France, nous concourrons pour notre part à sauver notre patrie. Et dussions-nous ne pas obtenir la reconnaissance de la réciprocité, nous pourrons dire un jour du moins que nous n'avons rien mis de mal dans les destinées de la France, et que, si la République a péri faute de notre concours, ce n'est pas nous qui l'avons refusé...

Nous attendons, nous devons attendre de la République, qu'elle emploiera sa puissance au soulagement des misères du plus grand nombre de ses enfants.

Nous attendons d'elle aussi qu'elle prendra sous sa protection les peuples qui ont perdu leur nationalité par des conquêtes injustes que le temps n'a point ratifiées, et ces autres peuples qui, suivant de loin nos exemples, aspirent à leur affranchissement politique et moral. Les biens de la France sont ceux du monde entier, et la fraternité n'a point de frontières. Il faut qu'on ne nous accuse plus d'indifférence pour les tentatives généreuses, qu'on ne nous soupçonne plus de connivence avec aucune oppression. Le nom de la France doit s'unir par toute la terre à celui de Pie IX, et faire tressaillir dans un même mouvement tous ceux qui souffrent, tous ceux qui espèrent, tous ceux qui ont faim et soif de la justice, tous ceux qui attendent la confédération dernière du genre humain sous une même loi de travail et d'amour »

L'*Ere nouvelle* demande la liberté pour l'Eglise et le respect de sa constitution sacrée.

La République respectera tous les droits légitimes, garantira la liberté pour tous. La Nation consentira, travaillera au bien de tous ses membres.

Si l'Eglise veut conserver son établissement civil, la République lui demandera de remonter au principe de sa constitution et de se démocratiser. Si l'Eglise entend conserver sa constitution actuelle, reste des époques de sa décadence, sa constitution aristocratique, la République l'abandonnera dans son indépendance et dans son isolement; mais, même dans ce cas, la République respectera la liberté de l'Eglise, parce que la Nation française veut désormais la liberté d'association, la liberté sincère, absolue.

Pour nous, nous offrirons au Clergé nos conseils fraternels. L'*Univers* demande que le Clergé soit consulté sur la question de ses rapports avec l'État. Rien de plus juste. Mais l'*Univers* semble désigner les évêques comme les seuls représentants légitimes du Clergé. Or, aux yeux de la République, les évêques sont beaucoup plus les représentants de l'ancienne royauté, qui les a choisis, que les représentants réels du Clergé. Que le Clergé se présente à la République dans son universalité; que des assemblées provinciales, qu'un concile national rendent à l'Eglise sa liberté, avec le principe chrétien de l'élection universelle, et alors les princes du Clergé auront droit à l'hommage et à la sympathie. Tant que les évêques ne

de Pâques et de la Pentecôte.

Actes officiels.

Voici les articles du décret relatif à la fondation de comptoirs nationaux.

Art. 1er. Dans toutes les villes industrielles et commerciales, il sera créé un comptoir national d'escompte, destiné à répandre le crédit et à l'étendre à toutes les branches de la production.

Art. 2. Ces comptoirs auront un capital dont le chiffre variera suivant le besoin des localités.

Art. 3. Ce capital sera formé dans les proportions suivantes :

1° Un tiers en argent par les associés souscripteurs;

2° Un tiers en obligation par les villes;

3° Un tiers en bons du trésor par l'Etat.

Art. 4. Les propositions sur la création de ces comptoirs seront adressées au ministre des finances qui, après avoir vérifié les versements faits par l'industrie privée, assurera la part de contribution des villes et du trésor.

1° Il est créé à Paris un comptoir national d'escompte destiné à donner des moyens de crédit au commerce et à l'industrie.

2° Ce comptoir est formé au capital de 20 millions.

3° Le commerce de Paris a souscrit pour le tiers de cette somme.

La ville de Paris promet le second tiers en obligations.

L'Etat contribuera pour le dernier tiers en bons sur le trésor.

4° Les statuts de ce comptoir seront publiés, et il entrera en fonctions immédiatement.

—

De toutes les propriétés, la plus inviolable et la plus sacrée, c'est l'épargne du pauvre.

Les caisses d'épargne sont placées sous la garantie de la loyauté nationale.

La situation de ces caisses a été la première sollicitude du ministre des finances et du Gouvernement provisoire.

Le trésor tiendra tous ses engagements.

Ce n'est point par des paroles, c'est par des actes que le Gouvernement veut répondre à la confiance des créanciers de l'Etat, et la maintenir sur d'inébranlables bases.

Le Gouvernement nouveau ne se bornera point à cette loyale exécution des engagements pris. Garantir la propriété que les travailleurs ont acquise à la sueur de leur front ne suffit pas, il faut lui donner une plus grande valeur.

En conséquence,

Considérant que l'intérêt des bons du trésor est fixé à 5 pour cent;

Considérant que la justice commande de rétablir impérieusement l'égalité entre le produit des capitaux du riche et celui des capitaux du pauvre;

Considérant que, sous un Gouvernement républicain, les fruits du travail doivent s'accroître de plus en plus;

Le Gouvernement provisoire arrête :

Article unique. L'intérêt de l'argent versé par les citoyens dans les caisses d'épargne est fixé à cinq pour cent, à partir du 10 mars prochain.

[illegible] son nom républicain d'île de la Réunion.

—

M. Eugène Duclerc est nommé sous-secrétaire d'État au ministère des finances.

—

Sur la proposition de M. le président de la haute commission des études scientifiques et littéraires, sont nommés membres de cette commission, et attachés à la sous-commission de l'école administrative :

MM. Bienaimé, inspecteur-général des finances ;
Blondeau, membre de l'Institut, conseiller de l'Université, professeur à l'Ecole de droit de Paris;
Boulatignier, maître des requêtes au conseil d'État;
Boussingault, membre de l'Institut;
Cormenin, vice-président du conseil d'État;
Desages, conseiller d'État, directeur aux affaires étrangères;
E. Durieu, directeur-général de l'administration des cultes;
Charles Laboulaye;
Edouard Laboulaye, membre de l'Institut;
Macarel, conseiller d'État;
Ch. Martins, agrégé de la Faculté des sciences de Paris;
Ortolan, conseiller de l'Université, professeur à l'Ecole de droit de Paris.

—

M. l'archevêque de Paris est venu se présenter au Gouvernement provisoire, assisté de deux vicaires. Il s'est exprimé en ces termes :

« Je ne viens pas faire une manifestation solennelle auprès de vous. Vous connaissez mes sentiments, je les ai exprimés dans des actes publics. Ce que je suis heureux de vous dire, c'est que vous pouvez être sûrs du loyal concours de tout le clergé de Paris. Ce n'est pas ici une protestation dont je ne suis pas certain. J'ai vu, sur tous les points de mon diocèse, les ecclésiastiques manifester le désir le plus ardent de concourir à l'ordre public autant que le permettront les fonctions dont ils sont chargés. »

M. Dupont (de l'Eure), président du Gouvernement provisoire, a répondu :

« Le Gouvernement provisoire reçoit avec la plus vive satisfaction votre adhésion au Gouvernement de la République française.

« La liberté et la religion sont deux sœurs également intéressées à bien vivre ensemble. Nous comptons sur votre concours et sur celui du clergé, comme vous pouvez compter sur les sentiments de bienveillance du Gouvernement provisoire. »

—

Une députation des ouvriers en nacre est venue présenter au Gouvernement provisoire une pétition contre la concurrence que font aux ouvriers les entrepreneurs du travail des prisonniers.

M. de Lamartine a répondu :

« Messieurs, la question du travail des prisons et de la concurrence fatale, odieuse, que le travail des prisons fait au travail des ouvriers libres, m'a déjà préoccupé; j'ai déjà fait plusieurs articles et plusieurs discours sur ce sujet. Mes collègues et moi, nous sommes disposés à faire hâter la solution de cette grave question. »

—

A une députation des élèves de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, qui vient entretenir le Gouvernement provisoire d'affaires de service, M. de Lamartine répond :

« Messieurs, je suis heureux d'avoir à vous exprimer les sentiments du Gouvernement provisoire. Jamais nous ne vous témoignerons assez toute la reconnaissance et l'admiration que nous a inspirées votre belle conduite pendant nos glorieuses journées. Nous vous devons une reconnaissance impérissable. Nous avons décidé que nous irions en corps faire une démarche nationale dans votre école pour vous remercier, et nous vous laisserons un monument visible des sentiments que vous nous avez inspirés. En attendant, nous ferons tout ce qui

« Considérant que la profession des conducteurs et cochers est, de sa nature, très pénible et très assujettissante;

Qu'il y a lieu d'améliorer leur sort;

Que les entrepreneurs ont déclaré qu'ils s'y prêteraient volontiers dans la mesure possible;

Qu'il est de l'intérêt bien entendu des travailleurs d'apporter de la modération et de la mesure dans leurs réclamations, même les plus légitimes;

Que c'est là ce qui a été noblement reconnu par les délégués des conducteurs et cochers;

Eu égard à l'état de crise où se trouvent la plupart des entreprises, mais en même temps à la nécessité de porter un prompt remède à des souffrances constatées :

1° Les petits services seront désormais payés comme les grands services;

2° Les grosses amendes, infligées d'une manière définitive, sont réduites : pour le premier manquement, à 5 fr.; pour la récidive, à 10 fr.; pour le troisième manquement, le renvoi ne pourra être prononcé qu'après un fraternel examen des faits;

Le produit des amendes cessera d'appartenir aux entrepreneurs, et appartiendra à l'ensemble des conducteurs et cochers dans chaque entreprise;

Ce produit formera une caisse affectée spécialement à des actes de bienfaisance, dont seront appelés à profiter uniquement les conducteurs et cochers malades ou blessés, leurs veuves, ceux d'entre eux qu'un malheur imprévu viendrait atteindre, etc., etc.;

La caisse sera tenue par les entrepreneurs, lesquels paieront sur mandats de trois délégués choisis par les conducteurs et cochers dans chaque entreprise;

Chaque mois, un tableau indiquant le chiffre des amendes sera affiché dans chaque établissement.

Lorsque le chiffre des amendes atteindra 100 fr. la somme sera placée à la caisse d'épargnes par les entrepreneurs, au compte de la caisse des conducteurs et cochers;

3° Le salaire est fixé à 3 fr. 50 c. par jour.

4° La paie aura lieu tous les 15 jours. »

— Les détenus politiques viennent de se réunir et de former une commission chargée d'examiner les titres de chacun d'eux à la reconnaissance nationale. Leurs délégués se sont présentés à l'Hôtel-de-Ville et ont demandé que le Gouvernement provisoire désignât deux de ses membres pour prendre part aux travaux de cette commission.

Le citoyen Buchez, adjoint au maire de Paris, a reçu les délégués et leur a promis de soumettre immédiatement leur demande au Gouvernement provisoire.

—

Comme les autres écoles, l'école normale supérieure sera représentée par deux de ses élèves au corps d'état-major de la garde nationale de Paris. Ce célèbre établissement, dont la conduite a été si belle dans les événements de février, n'avait pas été oublié par le général Courtais; l'omission a été commise dans les bureaux de l'état-major, et nous nous empressons de la réparer.

Réclamation du commerce et de l'industrie.

On nous communique la note suivante :

Les commerçants et industriels de la ville de Paris, résumant en eux les intérêts les plus respectables, puisqu'ils sont les véritables, les seuls intermédiaires entre le capital et la classe ouvrière, dont le sort préoccupe si vivement les membres du gouvernement, croient devoir faire entendre les plaintes les plus énergiques, les réclamations les plus vives sur le parti pris à l'avance, il faut bien le dire, de sacrifier leurs intérêts si gravement compromis, lesquels intérêts sont ceux de la masse, au bénéfice de quelques banquiers et membres du haut commerce.

Les réclamants demandent :

1° La prorogation des effets de commerce à un terme raisonnable, qui ne rende pas la mesure illusoire;

2° L'établissement du comptoir national d'escompte.

Ces deux questions, qui ont leur importance, sont présentées dans leur ordre.

Le commerce a la conscience de ses intérêts bien entendus.

Il lui répond sur la deuxième question en faisant bon marché de la première, la plus importante, et dont la nécessité est absolue.

Les représentants du commerce savent ce qu'ils doivent à la patrie, ILS L'ONT PROUVÉ.

La patrie, représentée par les membres du gouvernement, doit aide et protection à tous ses enfants.

Depuis deux jours, remis d'heure en heure pour une solution qu'il était équitable de faire connaître de suite, au lieu de la prolonger au dernier délai, les commerçants et industriels supplient le gouvernement d'ouvrir les yeux et de ne pas froisser plus longtemps la partie de la population la plus intéressée au bon ordre, à la prospérité générale, comme aussi la plus capable d'assurer à la capitale ces deux bienfaits, sans lesquels le gouvernement ne fondera rien de durable.

Nous demandons une prorogation réclamée par les débiteurs et les créanciers eux-mêmes, dont l'ensemble forme le commerce de Paris.

Quant au comptoir d'escompte, il faut une institution large remplissant son but, élaborée par *nos délégués et non par des représentants qui ont usurpé un mandat qu'ils n'ont pas reçu*.

Les commerçants et industriels sont invités à se réunir demain jeudi, 9 mars, place de la Bourse, à neuf heures précises du matin.

Les Français de Genève.

Voici le texte de l'adresse que les Français résidant à Genève ont votée, dans leur réunion de lundi dernier, à la généreuse population parisienne :

Chers concitoyens, chers frères!

Un gouvernement immoral et rétrograde pesait depuis dix-sept ans sur le cœur de la France; appuyé sur le privilége, servi par toutes les avidités et toutes les peurs, après avoir extorqué un trône, découronné le pays de sa vieille gloire, déchiré pièce à pièce nos saintes libertés, il a osé porter une main sacrilége sur le dernier et le plus cher de nos droits, quand il vous a cru aveuglés, il s'est montré devant vous avec ses perfidies; vous avez ouvert les yeux, il a voulu les fermer avec le fer de ses sicaires; vous avez élevé la voix, il a voulu mettre sur votre bouche le bâillon de la police! Il vous a cru domptés parce qu'il restait impuni; il a cru avoir désarmé votre courage parce qu'il avait attristé vos cœurs. Vous vous êtes enfin lassés de tant de honte et de tant de douleurs; vous vous êtes levés enfin, et les journées de Juillet comptent de nouvelles et glorieuses sœurs! Ce trône que vous aviez donné, vous avez su le reprendre.....

Braves citoyens de Paris, comme vos prédécesseurs, comme les martyrs tombés avant vous pour la même cause, vous avez juré d'être libres ou de mourir!!.... Votre généreux sang a coulé, et ce n'est pas en

Nestor BUREAU, de Grenoble.
NICOD, secrétaire.

Les Phalanstériens de Grenoble ont affiché le manifeste de la *Démocratie pacifique*, en le faisant précéder des lignes suivantes :

Saluons la révolution nouvelle avec l'enthousiasme de la foi et de l'espérance !

Gloire immortelle à l'héroïsme du *peuple parisien* !

Honneur à notre cité dont l'attitude calme et patriotique est si remarquable !

Honneur aussi à ces ouvriers intelligents qui ont fait retentir au milieu de nous des paroles sublimes de charité, de générosité, de justice !

Plus de discordes, plus de haines, plus de sang !

Plus d'armée *contre le peuple* !

Sympathie universelle pour le Gouvernement de la nation par la nation ! Arrière tous réactionnaires avides et corrompus !

Mais n'oublions pas qu'il ne suffit point de démolir pour fraterniser ; qu'il importe surtout d'édifier et d'organiser. Il est une science que la liberté de parler et de propager rendra bientôt familière à tous : la science sociale qui concilie les intérêts et les droits de ceux qui possèdent, avec les droits et les intérêts de ceux qui créent et qui travaillent.

Les échos de la révolution française à l'étranger.

L'Angleterre s'agite. Des émeutes viennent d'avoir lieu à Londres et à Glascow.

Après la dispersion de l'assemblée chartiste à Clerkwell, dit le *Globe* du 7 mars, une bande qui se composait de mauvais sujets, au nombre de cent environ, s'est ruée sur Trafalgar-Square. Il était alors environ 9 heures, et la plupart des agents de police s'étant retirés, cette bande s'est mise à démolir, sur son chemin, tous les candelabres dans Pall-Mall ; dans Waterloo-Place; et les émeutiers ont voulu pénétrer dans le parc de Saint-James, du côté du monument du duc d'York, mais ils en ont été repoussés et se sont contentés d'arracher quelques barres de la grille de fer ; ils se sont rendus ensuite dans Pall-Mall Street, mettant en pièces des panneaux de glace dans les clubs de la Réforme et de Carlston. Ils ont brisé toutes les lampes sans distinction aux environs du palais de Saint-James. Ils invitaient en passant les sentinelles à se joindre à eux. A la porte de Buckingham-Palace, deux individus s'apprêtaient à lancer des projectiles contre les lampes, lorsqu'une voix cria : « Vous exposerez la pauvre sentinelle! » Ils s'arrêtèrent immédiatement ; les constables, les ayant rejoints, tombèrent pêle-mêle sur eux à coups de gourdin. Pendant quelques minutes, le combat fut assez général, *mais les bâtons des policemen se trouvèrent plus durs que les têtes des délinquants*, ceux-ci prirent la fuite, laissant une vingtaine des leurs estropiés et blessés entre les mains de leurs vainqueurs.

Mais, à divers intervalles pendant la nuit, ils se rassemblèrent sur d'autres points, et continuèrent leur œuvre de destruction. A onze heures environ, une bande renversa toute la rangée des lampes à gaz le long de Green-Park jusqu'à Hyde-Park-Corner. Là ils donnèrent un salut d'adieu au duc de Wellington, en ne brisant qu'une seule lampe placée à la partie supérieure de l'entrée principale.

Ils firent ensuite subir le même traitement à la résidence du marquis de Northampton et aux maisons voisines. Les principales stations du West-End sont encombrées de prisonniers, mais la plupart sont des voleurs et des filous notés.

Les groupes se sont reformés ce matin dans Trafalgar-Square, dit le *Standard*, composés d'hommes appartenant aux basses classes et beaucoup d'enfants. Un fort détachement de police a dispersé ces rassemblements, mais quelques hommes se sont dirigés vers Saint-Martin-Lane, et là ils ont attaqué la boutique de M. Barwise, riche horloger, et cassé les vitres. La police a pu empêcher le pillage. Dans le rayon d'un quart de mille de Charing-Cross, les boutiques étaient fermées. A deux heures, les rassemblemens ont été plus compactes. On craint pour la nuit, mais toutes les précautions sont prises pour maintenir l'ordre. Un détachement nombreux de la police stationne dans le voisinage. Les troupes sont consignées dans leurs casernes. Il y a plus de curieux que de mal intentionnés dans les rassemblements. M. Jardine, magistrat qui préside le bureau de police de Bow-Street, a eu ce matin à statuer sur le sort de cinquante-sept individus arrêtés hier au soir dans Trafalgar-Square. Il a exigé d'un grand nombre une caution personnelle de 20 liv. sterl., et deux cautions de la même somme chacune, avec la promesse que l'on se tiendra tranquille pendant six mois. La foule criait : *A bas la police! pas de garde municipale! vive la république!* Un journaliste a reçu sur la tête un coup de bâton d'un policeman.

Le 7, dans la matinée, un groupe a brisé l'entourage qui environnait le monument de Nelson, renversé la veille, et a tenté d'y mettre le feu. La police est venue à temps pour empêcher l'incendie.

L'émeute de Glascow est ainsi racontée par le *Times* :

Les chartistes excitent en ce moment des troubles sérieux à Glascow. La populace a enfoncé plusieurs boutiques d'armuriers et elle est entrée dans le bureau du télégraphe électrique. Beaucoup de ces hommes sont armés; ils se promènent les armes à la main, criant : A bas la reine! (*Down with the queen*!) Des femmes accompagnent ces hommes armés, et plusieurs bandes très nombreuses parcourent les divers quartiers de la ville. On dit que deux hommes de la police ont été tués à coups de fusil et que plusieurs ont été blessés grièvement ; sans doute il y a de l'exagération. Il a été enlevé, à ce qu'il paraît, un très grand nombre de fusils ; on a tout à craindre pour la nuit. Les troupes stationnent dans diverses parties de la ville; un fort détachement est à la Bourse. Le pillage paraît être à l'ordre du jour; on est entré chez beaucoup de marchands et surtout chez les bijoutiers. Toutes les boutiques sont fermées depuis le commencement de l'émeute.

On écrit d'Edimbourg au même journal : « On reçoit la nouvelle que la population insurgée de Glascow croît en nombre et en audace; elle a démoli les rails des lignes de Paisley et d'Airdrie. 130 dragons sont partis pour notre station de chemin de fer afin de se rendre à Glascow : 600 hommes du 71e régiment d'infanterie vont les suivre. »

Il n'y a qu'une voix dans les journaux anglais pour louer le peuple de France et proclamer la sagesse du gouvernement provisoire de la République française; mais ils font quelques réserves sur la partie du manifeste de Lamartine qui déclare les traités de 1815 sans valeur en droit aux yeux de la nation française. Le *Times* s'exprime ainsi à cet égard :

Toutes les déclarations, relatives à l'heure de la reconstruction de certaines nationalités en Europe ou ailleurs pourront être inter-

[illegible] nérale de l'Europe :

Le *Times*, dans une étude sur la situation générale de l'Europe, constate que la paix n'est sérieusement compromise que du côté de l'Autriche. Là des événements peuvent surgir, dont il est impossible de limiter les conséquences. Dans ces derniers jours, des concessions ont été faites à la Basse-Autriche et à la Bohême. Les Etats ont été convoqués et des promesses de réformes ont été données. En Hongrie, les réclamations de la Diète ont été très énergiques : tout est possible dans ce royaume, même une déclaration d'indépendance.

Mais le plus grand péril est surtout en Lombardie. Là le cabinet de Vienne a montré une résistance obstinée. La loi martiale a été proclamée à Milan. Les sujets italiens de l'Autriche sont dans l'exaspération de la colère, et la nouvelle de la Révolution française ne peut manquer de provoquer une explosion.

Le mouvement se propage en Allemagne avec une grande rapidité. L'agitation, pacifique d'abord, est devenue violente en plusieurs points, dans la Bavière surtout. Ainsi, le 3 mars, on écrivait de Munich à la *Gazette d'Augsbourg* :

La générale battait avant une heure et demie. Les perturbateurs ne s'étaient point dispersés, mais divisés. Ils ont parcouru la ville par groupes de 30 à 400, en faisant un bruit affreux. Quelques groupes étaient précédés de drapeaux blancs. Des pierres ont été lancées du jardin de la cour dans les fenêtres du nouveau palais. On a élevé des barricades dans toutes les avenues pour empêcher le passage des cuirassiers. La garde du poste principal avait arrêté un des perturbateurs, mais on l'a relâché sur la menace que tout serait brisé. La garde bourgeoise s'est réunie ; elle a envoyé de fortes patrouilles dans la ville ; les troupes la secondent. Partout on entend crier : *Vive la République! Vive la liberté de l'Allemagne!* La plus grande partie des perturbateurs se composait d'ouvriers.

Pendant que le peuple descendait dans la rue, la bourgeoisie rédigeait une adresse pour demander l'abolition de la censure, la publicité et l'oralité des débats judiciaires, l'institution du jury, la responsabilité des ministres, le changement de la loi électorale, un parlement allemand, enfin, la convocation immédiate des Etats.

En présence de cette unanimité de la population, le roi s'est hâté de s'exécuter. Il a dissous la chambre des députés et convoqué les Etats du royaume pour le 31 mai. Il a de plus éloigné de Munich le ministre de l'intérieur, M. de Berks, et annoncé qu'il reconnaissait la République française. L'agitation s'est un peu calmée.

Le roi de Saxe a résisté. On sait qu'une députation avait été envoyée de Leipsick à Dresde pour réclamer des réformes.

La *Gazette universelle allemande* donne ainsi la substance de la réponse du roi. Depuis dix-huit ans il règne en Saxe, et sa conscience lui prête le témoignage que son gouvernement a été toujours d'accord avec les principes de la constitution auxquels il continuera de rester fidèlement attaché. La méfiance exprimée dans l'adresse lui fait une fâcheuse impression. Il donnera bientôt par écrit une réponse.

La foule qui à Leipsick attendait le retour des députés s'est montrée fort irritée en apprenant cette réponse. Un charivari a été donné au libraire député Brockaus, qui n'avait pas voulu signer l'adresse, et les délégués se sont réunis pour en rédiger une nouvelle, demandant au roi le renvoi des ministres.

Dans les autres Etats, les souverains se sont empressés de céder. A Francfort, le sénat a décrété la liberté de la presse. Les journaux de cette ville, commencent leurs articles par des exclamations de joie. On lit dans le *Journal allemand de Francfort* :

Nous aussi, nous avons la liberté de la presse! La censure détestée est abolie pour toujours. La presse est libre...! Parole magnifique! précieux joyau! concession faite seulement 33 ans trop tard à notre patrie, parce qu'on la sait actuellement plus grande, plus puissante et plus respectée vis-à-vis des autres nations! L'ignominie qui a pesé si longtemps sur l'Allemagne disparaît enfin. La vérité et le droit pourront se montrer en plein jour. Les ténèbres sont dissipés! Plus de censure !

Bade, le Wurtemberg, le grand-duché de Hesse, le Nassau, nous ont précédés ; cinq Etats de l'Allemagne centrale et méridionale sont en ce moment en possession, outre les autres garanties du droit et de la liberté, du bien le plus important : la presse libre! D'autres Etats de l'Allemagne ne tarderont pas à jouir de ce bienfait. Puissent-ils l'obtenir sans que des excès soient commis ou le sang répandu! Nous attendons encore de notre sénat l'accomplissement des vœux suivants : abolition de toutes les lois d'exception promulguées depuis 1819, le jury, l'armement général, l'égalité des droits des citoyens, sans distinction de croyance, la liberté d'association, amnistie politique et réintégration de tous dans la pleine jouissance des droits civiques.—Ordre et persévérance, voilà notre devise.

Le duc de Nassau a confirmé les concessions qui avaient été faites par son ministre en son absence.

Les bourgeois de Hambourg se sont également émus. On écrit de cette ville, 2 mars :

Cédant aux suppliques de la bourgeoisie, le sénat a déclaré hier qu'il ne tardera pas à réunir les bourgeois, et qu'il leur proposera la formation d'une commission chargé de délibérer sur les réformes désirables.

Des pétitions pour demander des réformes semblables se signent encore dans le Hanovre, dans la principauté de Schwarzburg-Sonderhausen, à Coblentz, à Mayence, etc.

Une pétition de 600 habitants de Dusseldorf (Prusse rhénane), est partie le 5 pour Berlin ; les pétitionnaires demandent : 1° une représentation fidèle du peuple avec voix délibérative sur toutes les questions concernant la législation et les impôts ; 2° liberté illimitée de la presse ; 4° institution du jury pour tous les délits politiques et de presse ; 5° liberté individuelle ; 6° système de l'impôt progressif ; 7° loi sur les classes ouvrières ; 8° communication du nouveau projet de code pénal aux représentants du peuple ; 9° droit d'association ; 10° un parlement allemand.

Les États danois de l'Allemagne ne restent pas en arrière. On écrit de Kiel, 29 février, à l'*Indépendance* :

L'association bourgeoise de notre ville a signé, aujourd'hui, une adresse au roi, dans laquelle, après avoir exprimé l'espoir que les hommes expérimentés qui se réuniront bientôt à Copenhague conseilleront à la couronne de donner aux duchés une constitution particulière qui resserre leurs liens avec l'Allemagne et développe leurs institutions dans un esprit allemand, elle demande, en attendant, la li-

parce qu'ils n'ont pu se procurer des armes [illegible]

Les troubles de Turin ont cessé, grâce à la retraite des jésuites et à l'armement de la garde nationale. Le ton des journaux prouve cependant que l'agitation n'est pas complètement calmée.

Madrid est également fort agité. La discussion générale du projet de loi sur la suppression des garanties individuelles a roulé presque entièrement sur les affaires de France. Le Gouvernement espagnol est consterné; il a déclaré qu'il garderait devant la République française une neutralité armée.

Dans la soirée du 2, des groupes ont parcouru les rues, en criant : *Vive la République!* Un escadron de cavalerie les a dispersés.

Le roi de Naples a juré la constitution le 23 février. Les Messinois se sont emparés d'un nouveau fort, et ils refusent de recevoir les troupes qui leur sont envoyées de Naples.

La Sicile continue à s'administrer républicainement.

SUISSE.—(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)—La nouvelle de l'établissement de la République en France a causé une joie, une allégresse générales en Suisse. Chaque chef lieu de canton a annoncé par 101 coups de canon aux populations ravies en extase la résurrection de la République française et la chute du ministère Guizot avec la dynastie Louis-Philippe, qui, pour prix de l'hospitalité à lui accordée dans son premier exil, n'a pas rougi d'envoyer en Suisse un ambassadeur intrigant et des armées destinées à un parti plus égaré que coupable de trahison. C'est là une nouvelle garantie d'indépendance pour la Suisse, qui vient de sortir victorieuse de la plus terrible épreuve.

La petite monarchie neuchâteloise vient aussi de tomber sans bruit, sans tirer un coup de fusil, sans effusion de sang, à la seule apparition de 800 braves montagnards du Locle et de la Chaux-de-Fonds. La chute de cette monarchie est un événement plus heureux pour la Suisse que la défaite du Sonderbund. La situation ambiguë de Neuchâtel, principauté prussienne, autorisait en quelque sorte l'étranger à s'immiscer dans nos affaires.

Les esprits sont maintenant sérieusement préoccupés de la refonte des institutions fédérales. On vient de déposer sur le bureau du grand conseil du canton de Fribourg la motion suivante, qui a été soumise à l'examen d'une commission extraordinaire :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Messieurs,

La Suisse a eu la glorieuse initiative du mouvement politique et social qui se propage en Europe comme la foudre et l'éclair au milieu des populations étonnées. La Suisse doit-elle maintenant assister les bras croisés à ce spectacle ravissant, à ce réveil des peuples? Ne doit-elle pas faire encore un pas décisif? Ne doit-elle pas travailler à l'unisson sans relâche et avec intrépidité à la refonte de ses institutions nationales ?

La Diète de 1847 a acquis des droits incontestables à l'estime et à la reconnaissance des Suisses. Sa mission est actuellement accomplie; en se chargeant d'un fardeau au dessus de ses forces, elle ne peut que déchoir. Il est facile de comprendre que la commission du pacte, dans les conjonctures présentes, est incapable de donner à la Suisse l'*Evangile politique* qui lui convient. Il faut à la Suisse une *Convention nationale*, représentant le peuple suisse, soit un député par 15 mille âmes. Ces députés peuvent être élus directement par le peuple de chaque canton ou par des colléges électoraux formés de plusieurs cantons. Il s'agit de constituer un pouvoir qui sera à la fois une République et une Confédération. On peut prendre pour bases essentielles la *Constitution américaine* qui, depuis 1789, fait le bonheur de 20 millions d'âmes. Le peuple suisse sera représenté d'un côté par un grand conseil, les cantons par les députés à la Diète, mais sans instructions. Et les cantons ne cesseront point d'exister comme Etats indépendants pour tout ce qui concerne leurs affaires intérieures.

La Suisse doit prouver au monde et à elle-même qu'elle sait non-seulement triompher d'un ennemi intérieur ligué avec l'étranger, mais encore s'asseoir à jamais comme nation indépendante dans la grande famille européenne, en adoptant un *Contrat social* conforme à ses mœurs et à son génie particulier.

Il est des époques marquées dans la destinée des peuples où la société doit se retremper et rafraîchir ses institutions vieillies, devenues nuisibles aux progrès et contraires à l'esprit du temps.

La commission du pacte, actuellement réunie à Berne, doit se borner à décréter une loi électorale, en prenant pour base le peuple suisse, à condition que les cantons auront aussi leur représentation dans les rouages fédéraux; et cette *Convention nationale* devra prendre l'engagement solennel de ne se séparer que lorsqu'elle aura élaboré le *Contrat social* des Suisses. La majorité numérique du peuple suffira pour son adoption.

Le canton de Fribourg a presque toujours, du moins dans ces derniers temps, joué un rôle secondaire ou nul dans les affaires fédérales. Eh bien! qu'il prouve à la Suisse qu'il comprend les besoins du temps. Qu'il prenne cette glorieuse initiative, en invitant les autres Etats confédérés à prendre la même mesure, et une convention nationale ne tardera pas de surgir du peuple suisse, qui, debout comme seul homme au milieu des Alpes, donnera peut-être encore au monde des preuves de modération et de sagesse.

Une compagnie d'assurance mutuelle sur la vie vient d'adresser à ses nombreux clients la circulaire suivante, pour les prémunir contre la crainte d'une banqueroute de l'Etat.

Nous ouvrons volontiers notre publicité à cette circulaire comme à toutes les manifestations de nature à rassurer l'opinion publique et à l'empêcher de s'égarer sur une question aussi importante que celle de la violation possible d'engagements qui sont, au contraire, au rang des plus sacrés.

A MM. les Souscripteurs et Agents de L'ECONOMIE

MESSIEURS,

Les graves événements qui viennent de transformer le Gouvernement de la France n'ont fait que donner une nouvelle consécration au grand principe de *l'inviolabilité absolue de la dette publique*, dont les titres forment toute la fortune de nos associations.

L'arrêté de M. le ministre des finances, en date du 5 mars, qui prescrit d'anticiper de quinze jours le paiement du semestre, non encore échu, des arrérages de la rente 5 pour cent, en est la meilleure preuve.

La dette publique, sous les formes diverses qu'elle affecte : — Rentes 5 pour cent, 4 pour cent, 3 pour cent, — bons du Trésor, etc., — est une dette nationale dont le territoire entier est l'hypothèque.

partie de toute la différence en plus value, à l'époque où s'en fera la répartition, ce qui est agir en bon père de famille, et servir son intérêt particulier en même temps que l'intérêt commun.

Enfin, qu'ils apprennent avec reconnaissance, comme nous le leur annonçons avec empressement, que les directeurs des compagnies d'assurances mutuelles sur la vie ont été reçus aujourd'hui même en audience particulière par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, auquel ils sont venus exposer les besoins et les vœux d'établissements qui occupent aujourd'hui une place aussi importante dans l'Etat. Le ministre, en les assurant de toute la sympathie du pouvoir actuel pour des opérations qui intéressent tant de familles, leur a annoncé que le Gouvernement provisoire allait s'occuper activement d'organiser l'*Epargne*, comme il s'applique à organiser le *Travail*.

Le *Travail* est l'instrument; l'*Epargne* est le produit. On ne peut songer à fonder l'un sans l'autre.

L'avenir des associations sur la vie est donc aujourd'hui plus large que jamais.

Le Directeur de L'ECONOMIE.

FAITS DIVERS.

Les conseils d'administration des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre ont donné l'ordre de faire couvrir leurs voitures de 3e classe; mais comme ce changement ne peut être achevé immédiatement, et que l'interruption de leur ligne, sur plusieurs points, prive ces compagnies d'une partie considérable de leur matériel, elles se voient obligées de continuer, pendant quelque temps encore, l'usage des voitures découvertes. Du reste, les nouvelles voitures seront mises en circulation au fur et à mesure qu'elles sortiront des ateliers.

— On écrit de Châteauroux :

« Les condamnés de Buzançais, remis récemment en liberté, sont arrivés à Châteauroux, au nombre de 32, sans causer aucune émotion. Ils sont repartis immédiatement pour leurs communes respectives. »

— Des difficultés s'étant élevées entre les entrepreneurs d'omnibus et les cochers et conducteurs, difficultés qui ont amené momentanément l'interruption du service, et qui sont relatives à la fixation du salaire, M. Louis Blanc, président de la Commission de Gouvernement pour les Travailleurs, a été, d'un commun accord, choisi pour arbitre dans ce différend. L'examen de la question aura lieu demain.

— Le Gouvernement provisoire s'empresse de constater, et il le fait avec un patriotique orgueil, que la confiance renaît partout par le dévouement. Des versements considérables ont été faits à la Caisse d'épargne. Les citoyens mettent le plus noble empressement à payer leurs impôts par anticipation.

Tout concourt à prouver que le crédit va se rétablir, et témoigne de quelle puissance morale est investi un gouvernement qui ne cherche sa force que dans l'union des cœurs, le concours des volontés, la représentation de tous les intérêts, en un mot, la liberté.

— Aujourd'hui, pendant toute la journée, les députations nombreuses d'ouvriers se sont succédé au Luxembourg, près de la COMMISSION DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS. Elles exposaient leurs vœux et se retiraient ensuite dans l'ordre le plus parfait. Sur les trois heures de l'après-midi, la Commission étant en séance, M. Louis Blanc, qui la préside, a été informé qu'une députation très considérable des maçons étaient dans la cour et demandait à lui parler. M. Louis Blanc s'est présenté. A son arrivée, toutes les têtes se découvrent spontanément, malgré la pluie qui tombait, et les invitations pressantes de l'honorable membre n'ont pu vaincre la politesse touchante du peuple.

M. Louis Blanc a parlé aux ouvriers des travaux de la commission, et les a engagés à se retirer pour ne pas interrompre ces travaux. Il a exhorté les travailleurs à avoir confiance dans le dévouement du Gouvernement provisoire, comme le Gouvernement provisoire avait confiance dans leur modération. Le calme, en effet, est aujourd'hui le plus court chemin pour arriver à la justice. Les ouvriers, qui comprennent toujours avec une si admirable intelligence le langage de la raison dans la bouche des hommes qu'ils savent dévoués à la cause du bon droit, ont répondu par leurs acclamations, et se sont retirés aussitôt dans le plus grand ordre, au cri de : Vive la République !

— M. Robertson ouvrira un nouveau cours d'anglais le 13 mars, à neuf heures du soir, rue Richelieu, 47 bis. Le produit des premières inscriptions, jusqu'à concurrence de 100 francs, sera versé à la mairie du 2e arrondissement, au profit des blessés.

LA VOIX DES CLUBS, *journal des assemblées populaires* — Sous ce titre, il vient de se fonder un journal dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'utilité. Voici comment la rédaction s'exprime dans son prospectus :

« Nous faisons appel au patriotisme de tous.

» Quelque soin que nous prenions de répandre des collaborateurs
» dévoués dans les clubs de Paris pour être bien renseignés sur leurs
» travaux, il est évident que nous ne pourrions suffire à tout si les
» membres les plus actifs de chacun ne nous venaient en aide. Nous
» osons compter sur eux. Sans leur concours, notre œuvre avorterait.
» Et maintenant, nous confions le succès de notre entreprise à l'in-

[illegible] du Gouvernement provisoire :

« Citoyens,

» Beaucoup de femmes sont dans une situation désespérée : vous ne voudrez pas qu'elles continuent à être exposées à la misère ou au désordre. Les bonnes mœurs font la force des républiques, et ce sont les femmes qui font les mœurs. Que la nation honore par votre voix le travail des femmes ! qu'elles prennent rang, par votre volonté, dans la réorganisation qui s'opère, et que le principe de l'association soit encouragé par vous pour les travaux qui sont de leur ressort.

» Les femmes méritent d'avoir part à l'honneur et au bien-être que nos institutions vont amener pour le peuple : c'est par elles que l'homme trouve le bonheur dans la famille ; ce sont elles qui lui donnent le principe de ses sentiments moraux. Elles sont depuis longtemps associées à toutes les gloires dans la littérature, dans les beaux-arts, dans l'industrie, comme elles sont associées à toutes les douleurs en la personne des admirables sœurs de la charité.

» Faites, citoyens, que la gloire des femmes illustres et méritantes qui nous ont précédées rejaillisse en ce moment sur les femmes du travail et du dévouement obscur, sur les mères, les filles, les sœurs de ce peuple pour lequel vous faites de si grandes choses. »

LE JARDIN D'HIVER donnera samedi 11 mars courant, à 9 heures du soir, une grande fête à l'*union de la garde nationale, de l'armée et des écoles*. Ce bal, qui dépassera en magnificence tout ce qui a été vu jusqu'à ce jour, est destiné à ramener la confiance publique, et à venir en aide aux ouvrières sans ouvrage.

Voici les noms des dames patronesses du *bal de l'Union*, chez qui l'on peut se procurer des billets à l'avance :

Mesdames de Lamartine, au ministère des affaires étrangères ;
Ledru Rollin, rue de Tournon, 4 ;
Garnier-Pagès, rue de Rivoli, 22 ;
Marie, au ministère des travaux publics ;
Crémieux, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 29 ;
Carnot, au ministère de l'instruction publique ;
Subervic, rue Cadet, 19 ;
Mathieu Arago et Laugier, à l'Observatoire ;
Paguerre, rue de Seine, 14 ;
De Courtais, rue de Choiseul, 8 ;
Marrast, rue Notre-Dame-de-Lorette, 32 ;
A. de Girardin, rue d'Aguesseau ;
De Lagrange, rue de Grenelle-Saint-Germain ;
Ferdinand Flocon, 24, rue Thévenot ;
De Circourt ;
Emile de Girardin, rue de Chaillot ;
Gremilly, faubourg Saint-Denis, 93 ;
Jouffroy, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, 40 ;
Le Chevalier, rue de Grenelle Saint-Germain, 92 ;
Humann, rue Neuve-des-Petits-Champs, 83, etc., etc.

On se procure également des billets à l'administration du Jardin-d'Hiver et à l'*Office central d'annonces*, place de la Bourse, 13.

PETITE CORRESPONDANCE.

A tous. — Nous prions nos abonnés et amis qui ne font pas collection de nous env. les numéros du 23 février au 1er mars dont ils pourront disposer.
Recommandation instante de séparer dans leur corr. la partie comptable de celle relative à l'Ec. et au J. C'est maintenant plus essentiel que jamais.
Bruxelles. — M. C. — Nous ne compr. pas le retard. Les envois ont été faits par la poste.
Rodez. — M. M. — Nous fais. mand. sur vous de 300 fr. au 25 c., suiv. vot. autorisat.
Grenoble. — M. G. — L'ab. de R. de G ira fin août. C'est 12 que vous dev. réclamer et non 10. Les numéros dem. sont épuisés.
Paris. — M. D. — Nous pren. note et vous remercions bien de vot. suppl. d'ab.
Mézières. — M. R. — Nous servons, et vous savons gré de vos efforts. Courage.
Lafère. — M. G. — Reçu le m. de 75. — Remerciements aff.
Castres — M. F. — Reçu vot. rem de 60. Le prix d'ab. étant réduit à 32 l'année, nous prolongeons votre ab. de 10 mois.
Blois. — M. G. — M. F. nous rem. pour vous 85.50. — Merci à tous.
Laon. — M. S. — Le numéro du 29 février est épuisé.
Paris. — Mme F. — Pris note. Remerciements.
Metz — M. de B. — Le bul. doit être entre vos mains Les livres vont partir
Montbéliard. — M. B — Merci des renseign. Compl. à tous.
Nantes. — M. G — Reçu les 23 et noté l'augmentation. Aff. compl. — Nous examinerons l'aff. des 5 et vous fixerons.
Le Mans. — M. D. — Nous attendons les 100 annoncés.
Issoudun. — M. C. — Reçu les 100. Nous servons les 3 nouv. ab. C'est très bien. L'ab. de M. D. ne peut partir que du 1er c. Les numéros ant. épuisés.
Toulouse. — M. G. — Nous all. servir les nouv. abon. Il n'y a pas de compensation à faire pour les ab. D. et F. Ils ont fini le 29 février.
Mamers — M. M. — Les liv. vont partir Reçu les 100.
Toulon. — M. L. — Reçu, lu. — Le critique persiste. — Situation nouvelle : il faudrait un plan d'essai partiel, précis, court, et demander à l'aller appliquer. — M. F. est en mer. — On l'attend.
Ch. — M. G. — Ecrivez, écrivez. Vos paroles sont nobles et fécondes. Tout le monde se doit à l'œuvre de paix et de fraternité.

— — fin courant					
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	

5 0/0 J. 22 s. dr cours	63 »»	Banq. de Fr. dr cours	2400 »»		
4 0/0 J. »	» 80 »»	O. V. de Par.	» 995 »»		
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp.	» 465 »»		
— fin Ct »	» »»	— Gouin	» 1070 »»		
B. du Trés. »	4 1/2	— Ganneron.	» 960 »»		

PRIMES.	fin cour.			fin proch.		
5 p. 0/0	d. »»	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. »»	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	DrC. 83 »/»		
Récép. Rotsch.	» 91 50	BELG. 2 1/2	» 50		
ESP. Dette act.	» 26 1/2	— 4 1/2	» 92 »»		
— — pass.	» 4 7/8	— de 1840	» 90 3/4		
— 3 p. 0/0.	» 32 »/»	— de 1842	» 99 »/»		
Dette intérieu.	» 26 5/8	— Banque	» »»» »»		
PORT. 5 0/0 1837	» 20 »/»	— de Em. 1841	» »»»		
HOLL. 2 1/2	» 33 1/2	PIÉMONT	» 1000 »»		
HAITI	» 295 »/»	AUTRICHE	» 375 »»		

V. r. gr. »	»»» »»
— O. anc. »	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Orl.	»»» »»
— à Orléans	»»» »»
— à Rouen	485 »»
R.-Havre	2?0 »»
Avignon	318 »»
Str. à Bâle	90 »»
Paris-Str.	335 »»
Tours-Nan	322 50
Orl. Viers.	»»» »»
C. du Nord.	345 »»
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	385 »»
Orl.-Bord.	390 »»
Mont. à Tr.	200 »»
Paris-Lyon	290 »»
Nord-Tesle	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Mabert.	440 »»
F. de l'Av.	»»» »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	490 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord	347 50
— à Lyon	290 »»	Paris à Strasbourg.	335 »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et avril, 63; 4 mois d'été, 62 à 64.
Fécule et betterave, »» fr.
Savon disponible, belle qualité, 101.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 93-50; courant du mois et avril, 93; 4 mois d'été, 95; 4 derniers mois, 95 à 96.
Huile épurée. 100.
Lille. — Colza, »».

L'un des gérants, F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 mars.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Le Puff, Thersite.
ITALIENS.—Don Giovanni.
OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
ODÉON.—1re repr. : La Fille d'Eschyle.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL.—Les Barricades de 1848, le Brasseur.
GYMNASE.—La Femme blasée, Christophe, la Clef dans le Dos, les Malheurs.
VAUDEVILLE.—Incessamment la réouverture.
VARIÉTÉS.—Lauzun, les Extrêmes, les Impressions, le Gamin de Paris.
THÉATRE MONTANSIER.—Un Jeune Homme pressé, 34 francs ou sinon, Amour et Biberon.
PORTE SAINT-MARTIN.—Guillaume Tell, la Fin du Monde, le Chant de la République.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame-des-Anges, un Mariage en 1793, prologue, la République.
GAITÉ.—Le Pacte de Famine.
LUXEMBOURG.—Petits Mystères du Carnaval, Léonide.
BEAUMARCHAIS.—Trois Roses, Montluc, Ile de Barataria, Rôdeurs.
FOLIES.—Les Canards, la Cocarde, la Laitière, la Rose de Provins.
DÉLASSEMENTS.—22, 23 et 24 Février, les [illegible], Père et Oncle.
COMTE.—Le Parapluie fantastique, les Niches de César, le Berger soldat, le Père Lamoureite, l'Homme de Marbre.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.)—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.
JARDIN D'HIVER (Champs-Elysées).—Promenades de jour. Marché aux fleurs, chauffé et permanent. Cab. de lect. gratuit. Salles d'exposition. Prix 1 fr.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à surtaxe de poste.......... — 54 — 27 — 14
Le Numéro de huitaine. Paris.......... — 8 — 4 — 2
— — Départements..... — 10 — 5 — 3
— — Etranger.......... — 14 — 9 — 5

Chez Brullé, éd^r de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp^ie., 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La Démocratie pacifique a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	**Paris.**	**24 f.**	**12 f.**	**6 f.**
—	— **Dép^ts.**	**32**	**16**	**8**
Pays étranger à surtaxe de poste.		**54**	**27**	**14**
Pour le n° de huitaine.	**Paris.**	**8**	**4**	**2**
—	— **Dép^ts.**	**10**	**5**	**2 50**
Etranger.		**14**	**7**	**4**

PARIS, 9 MARS.

L'Allemagne ne veut pas la Guerre avec la France.

Nous lisons ce qui suit dans l'adresse des étudiants de Munich au roi de Bavière : « Les Bourbons ont cessé de régner. La France est une République. Pas de guerre avec la France. S'il faut opter entre les Français et les Russes, marchons avec la France contre la Russie ! » Ce vœu des étudiants bavarois est partagé par toute la jeunesse allemande et par les peuples de l'Allemagne, qui répètent en chœur : *Pas de guerre avec la France !*

Devant cet assentiment unanime, les princes de la Confédération n'ont rien de mieux à faire qu'à obéir à la voix de leurs peuples. A l'heure qu'il est, la royauté tend à prendre en Allemagne le caractère purement passif qu'elle a en Belgique. C'est la monarchie constitutionnelle dans sa véritable acception, et les trônes ne doivent plus être désormais que les fauteuils où siégeront les présidents héréditaires des républiques allemandes confédérées.

L'absolutisme ne répugne pas moins à l'armée qu'au peuple. On sait que des officiers d'artillerie, en assez grand nombre, ont été obligés de quitter leur corps pour avoir pris une part plus ou moins active à l'agitation sociale qui travaille la Prusse. Les ouvriers ont ouvert leurs rangs aux dignes jeunes gens que l'instinct populaire désigne d'avance comme les chefs des futures légions industrielles de l'Allemagne. Plusieurs ont échangé leur épée contre le marteau ou le rabot. L'ex-lieutenant d'artillerie, comte de Willich, devenu apprenti charpentier, vient d'être arrêté comme chef de l'agitation de Cologne, ainsi que l'ex-lieutenant Anneke, le même qui épousa, il y a quelques mois, Mme de Tabouillot, connue dans la Westphalie sous le nom de mère des communistes.

Comme beaucoup d'officiers, parmi les plus distingués, partagent les opinions de leurs camarades exclus de l'armée pour crime de socialisme, il est facile de prévoir le parti qu'ils prendraient, dans le cas où ils recevraient l'ordre de tirer sur le peuple. Ce serait la répétition de ce qui s'est passé en France, avec la différence que l'exaspération, plus violente chez les Allemands, aurait aussi des conséquences plus désastreuses.

La situation de l'Allemagne est donc celle-ci : Les masses sont sympathiques à la France, et l'armée est disposée à fraterniser avec le peuple, aux vœux duquel les princes auraient déjà tous cédé, si le roi de Prusse, le premier des souverains allemands, avait compris que c'était à lui de leur donner l'exemple. Privés de l'appui du peuple et ne pouvant compter sur l'armée, les princes n'auraient plus d'autre moyen de résister à la volonté de la nation qu'en faisant appel au czar Nicolas, dernier et suprême représentant de l'absolutisme. Mais l'alliance etroite des deux peuples allemand et français garantira l'Europe d'une nouvelle invasion des barbares. Vraisemblable hier encore, la guerre est aujourd'hui impossible. Les Français veulent la paix avec l'Allemagne, les Allemands veulent la paix avec la France; quoi que fassent les rois, les peuples se feront obéir.

Les Causes d'inquiétude.

L'inquiétude vague, mais générale, qu'a produite en France la proclamation de la République, doit être bien expliquée.

Il entre dans cette inquiétude trois choses : le souvenir des excès de 93; l'impression de la crise où se trouvent déjà le crédit, l'industrie et le commerce; l'incertitude des moyens qui doivent être mis en œuvre pour améliorer la situation de tous et de chacun.

Examinons ces trois causes d'inquiétude.

Les souvenirs de 93. — L'attitude calme et généreuse du peuple de Paris après sa dernière victoire, son apaisement aussi prompt qu'admirable, le caractère prudent et modéré des actes du Gouvernement provisoire ont déjà dû rassurer en partie les esprits. On doit comprendre que si la dictature et la terreur étaient possibles de nos jours, elles eussent déjà été exercées par les vainqueurs des barricades, par ce Gouvernement provisoire à qui on n'a pu reprocher au contraire, jusqu'ici, que le défaut d'audace et d'énergiques initiatives. La manière dont la République s'est faite accepter par les départements et par la majeure partie de l'Europe, prouve que sa mission n'est pas de parodier le passé, mais d'inspirer confiance dans l'avenir, de rallier et non de diviser, de fonder plutôt que de détruire, de se propager par la force morale et non par la terreur.

D'ailleurs, il y a un sûr moyen de faire disparaître à jamais tout rapprochement entre la République de 1848 et celle de 93 : c'est que tous les esprits calmes et eclairés s'empressent de concourir au nouvel ordre de choses; c'est qu'au lieu de s'exiler ou de s'alarmer, les riches prêtent leur volontaire appui à l'amélioration prompte du sort des masses ; c'est qu'au lieu de chercher à ramener sous une autre forme de gouvernement ses privilèges financiers ou politiques, la Bourgeoisie fonde sur son alliance avec les droits du Peuple, sur son association avec les travailleurs, la sécurité, le crédit et les garanties de progrès qui ont jusqu'ici manqué à ses entreprises.

Il suffirait que la bourgeoisie, dans les élections et au sein de la Constituante, essayât de revenir en arrière au lieu de marcher en avant, de manœuvrer en faveur de la légitimité ou de la régence au lieu de travailler à l'organisation et à la conciliation des intérêts de tous, pour que l'émeute recommençât dans les rues, pour que le gouvernement républicain se vît forcé, au nom du salut public, de recourir à la dictature de la force, de la violence, pour que la propriété fût réellement menacée par les insurrections de prolétaires, et que la guerre civile et sociale entraînât la guerre étrangère.

Il dépend donc de la bourgeoisie elle-même que les horreurs de la première République redeviennent possibles ou disparaissent comme un vain songe.

La crise actuelle. — Pour être juste, on doit reconnaître que les difficultés de la situation présente ne sont pas le fait de la République. La crise financière, industrielle et commerciale remonte aux dernières années, aux fautes commises par les privilégiés du gouvernement déchu. Le peuple est fort innocent de l'agiotage, du monopole et des jeux de bourse. Si les événements de février ont aggravé cette crise, n'oublions pas que ce sont les égoïstes et les endurcis de l'ancien système qui ont déterminé ces événements. Au contraire, c'est aux véritables représentants du peuple qu'échoit la difficile mission d'arrêter les désastres et d'en prévenir le retour. Mais ils ne pourront réussir dans cette tâche qu'à la condition d'obtenir la confiance et le concours de tous les hommes éclairés et honnêtes, la confiance et le concours du pays tout entier. Ils y échoueront sûrement si ceux qui possèdent des capitaux les retirent de la circulation, si ceux qui ont contribué aux fautes ne les aident pas à les réparer, si au lieu d'employer tout son temps, toute son énergie, à résoudre les problèmes économiques, à organiser le crédit dans les mains de l'Etat devenu le gérant de la société entière, le gouvernement est forcé de dépenser ses ressources et ses forces pour résister aux manœuvres de nouveaux partis.

Il dépend donc ainsi surtout de la bourgeoisie que la crise actuelle ne se prolonge pas plus longtemps.

L'incertitude de l'avenir. — Cette cause d'inquiétude est peut-être la plus générale. Il n'y a que les socialistes qui ne la partagent pas. Le terre à terre des discussions politiques depuis quelques années avait enlevé aux esprits la perspective de l'avenir. On traitait d'utopie dangereuse toute théorie qui sortait des préoccupations officielles. On faisait de l'organisation du travail, de l'association des intérêts un épouvantail au moins aussi effrayant que le mot de République. C'est entre ces deux spectres, ces deux fantômes de l'avenir et du passé, que la France légale s'immobilisait et se plaventrait.

Aujourd'hui, nous sommes tous en face de la réalité. Les idées fausses de l'avenir doivent tomber avec les souvenirs sanglants du passé. De même qu'il faut reconnaître de bonne foi que la République est devenue le seul gouvernement juste, possible, durable; de même qu'il faut prendre à la République ancienne tout ce qu'elle avait de grandiose, de sublime, en évitant ses horreurs et ses ridicules; de même nous devons aussi rendre justice par l'étude, la réflexion et l'expérience, à toutes les théories nouvelles qui ont pour objet l'amélioration du sort des masses, et nous empresser d'appliquer, de généraliser immédiatement, ce qu'elles ont de réalisable, de concluant, de salutaire.

Un grand peuple, comme la France, qui rentre en possession intégrale de sa volonté, de sa force, de son intelligence, doit savoir où il va, fixer les yeux sur un idéal de grandeur, de justice et de progrès, et y marcher d'un pas ferme.

Personne ne redoutera plus l'avenir si chacun par l'étude et la méditation se persuade que cet avenir ne peut être que l'association universelle, la solidarité des peuples et des individus, l'assurance par l'Etat, c'est-à-dire par tous, du sort de chacun, de l'éducation de l'enfant, du travail et de la dignité de l'homme, de la retraite du vieillard, de la sécurité des industries et des familles. Personne ne redoutera l'avenir de la République si chacun se persuade que l'ignorance et la misère sont les deux seuls ennemis qu'elle ait mission de vaincre au dedans et au dehors.

Le salut de tous est donc dans ces mots : UNION ET CONFIANCE, comme le danger commun est dans ces autres : DÉFIANCE ET DIVISION.

Les Peureux et les habiles de la Bourse.

Le 3 pour 100 s'est vendu :
Le 23 février dernier, 73 fr. 70 c., et le 8 mars, 47 fr.
Le 5 pour 100 s'est coté :
Le 23 février, 116 fr. 10 c., et le 8 mars, 75 fr.
Les actions du chemin de fer du Nord se négociaient :
Le 23 février, à 536 fr. 25 c., et hier, 8 mars, à 345 fr.
Celles du chemin de Lyon sont descendues dans le même intervalle de 385 fr. à 290 fr.
Et celles du chemin de Strasbourg de 401 fr. 25 c. à 335 fr.

En examinant ces différences, nous nous demandons quels changements s'étaient produits durant cet espace de quinze jours dans la condition morale et matérielle du pays?

Le revenu de 7 à 8 milliards que fournit annuellement la France était-il tombé à 4 ou 5 milliards seulement ?

L'Etat avait-il perdu ses routes, ses canaux, ses édifices, ses mines, ses forêts ?

Le vent, l'eau, la vapeur auraient-ils perdu leurs puissances motrices, et de nouvelles lois constitutives de la mécanique avaient-elles été promulguées par l'Eternel pour rendre désormais improductive la base de la richesse industrielle?

Une huitième plaie d'Egypte menaçait-elle nos champs de stérilité, et nos bras producteurs de paralysie ou de mort?

Les Républiques sont-elles en général des gouvernements plus dispendieux que les monarchies?

Ont-elles moins que celle-ci la foi des traités, le respect des contrats? L'honneur français et l'impérieux, l'irrésistible besoin du crédit, sont-ils devenus moins forts pour protéger les engagements contractés par la Nation?

Un gouvernement appelé par sa mission même à accomplir de grandes choses dans l'ordre industriel et pacifique a-t-il moins besoin d'asseoir solidement et largement son crédit qu'un gouvernement vivant au jour le jour et dépourvu d'initiative féconde et créatrice?

Enfin, sous la forme républicaine substituée au régime constitutionnel, doit-il se produire infailliblement une diminution dans le nombre des voyageurs et la somme des marchandises que les chemins de fer font circuler?

Sur toutes ces questions, nous avions de la peine à trouver une réponse en harmonie avec les impressions que la Bourse semble éprouver.

Mais on nous a expliqué que les affaires traitées ces derniers jours n'étaient pas en somme très importantes.

Que quelques-uns vendaient par peur et les autres par nécessité.

Nous avons plaint ceux-ci, et nous avons souhaité aux autres un peu plus de patriotisme, afin qu'ils eussent beaucoup moins de peur, en ayant plus de confiance au pays.

Nous croyons, en effet, pouvoir prédire à ceux-ci qu'ils rachèteront peut-être dans un temps assez peu éloigné, à 60 et 65, les rentes qu'ils auront vendus 48 et 50 fr.

En achetant à 50 fr. 3 fr. de rente, on place ses fonds à 6 0/0 l'an, et l'on obtient la chance de voir remonter cette rente au cours de 75 à 80 fr., qui en a été si longtemps le cours normal, c'est-à-dire de voir augmenter de 50 à 60 0/0 le capital que l'on aura consacré à cet achat.

Le 5 0/0 à 75 fr. produit plus de 6 1/2 0/0 d'intérêt annuel, et offre pour l'augmentation probable du capital une chance presque égale à celle du 3 0/0.

Quant aux actions de Lyon, il suffit, aux cours actuels, de débourser 40 fr. pour être acquéreur d'un titre sur lequel les vendeurs successifs ont payé 250 fr. Les actions de Strasbourg se vendent dans des proportions analogues, Un très grand bénéfice doit être réalisé sur les titres de ces deux entreprises, soit que les compagnies restent chargées de l'exploitation, soit que la concession soit rachetée par l'Etat.

Or, ce que les peureux ne voient pas sera compris bientôt par les *habiles*, et nous voyons au bout de cela que les premiers paieront encore cette fois, comme après 1815, comme après 1830, un large tribut aux seconds.

Nous avons proposé et réclamé avec plus d'énergie que personne, en faveur du commerce et de l'industrie, la prorogation des échéances.

Nous apprenons ce soir qu'une manifestation a eu lieu pour soutenir cette mesure auprès du gouvernement provisoire. Nous constatons avec peine que cette manifestation a pris dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville un caractère tumultueux très regrettable.

Il importe aujourd'hui de produire les idées que l'on croit salutaires, et d'en presser l'exécution auprès du Gouvernement; mais il importe à un titre supérieur encore de donner à toutes les démarches un caractère d'ordre, de calme et de dignité. Au milieu de toutes les difficultés de la situation, il faut qu'aucun intérêt, quelque respectable qu'il soit, ne vienne augmenter les embarras de la République.

P. S. On nous annonce que le gouvernement a déclaré ce soir à la délégation des commerçants qu'il ne croyait pas pouvoir obtempérer à la demande d'une prorogation des échéances.

Les commerçants, rassemblés ce soir au nombre de 4000 à la Bourse, ont décidé qu'ils auraient une nouvelle réunion demain matin, à neuf heures, et qu'ils ne paieraient pas avant d'avoir pris une décision collective.

Comptoirs de Solidarité.

La souscription du commerce de Paris pour la fondation du comptoir d'escompte du département de la Seine reçoit l'adhésion d'un grand nombre de commerçants, aussi bien de ceux qui réclament la mesure d'une prorogation à 30 jours que de ceux qui y ont renoncé. Les versements s'effectuent chez MM. les membres de la commission, dont nous donnons de nouveau les adresses :

MM. Clavelle-Doizy et A. Pinard, banquiers, rue Hauteville, 21.
Boissaye-Francœur et Ce, négociants, rue du Gros-Chenet, 4.
Esnault-Pelterie et Letellier, négociants, rue Saint-Fiacre, 5.
Cohin et Ce, négociants, rue des Bourdonnais, 11.
Ch. Gosselin, négociant, rue Jacob, 30.
Langlois et Leclercq, éditeurs, rue de la Harpe.
Esnée, notaire de la Société, boulevart Saint-Martin, 33.
Schayé, agréé de la Société, faubourg Montmartre, 10.
Niel, rue des Fossés-Montmartre, 21.
Labellonnye, rue Bourbon-Villeneuve, 19.
Favrel, rue du Caire, 27.
Brierre et Peltier, rue Saint-Martin, 151.
Bixio, rue Jacob, 28.
Le cercle de la Librairie, rue des Petits-Augustins, 6.

Nous croyons que ceux des négociants qui ne seraient pas immédiatement en mesure de réaliser leur souscription en *espèces* ne doivent pas s'abstenir de prendre part à la formation du capital fixé par le décret.

Le privilège de l'association est de savoir utiliser et coordonner tous les moyens d'action. Deux ou trois jours de délai sont-ils utiles? il faut les donner. — Que l'on s'inscrive d'abord, sauf à effectuer le versement demain. — La confiance fait la confiance.

...tion, dans chaque branche de l'industrie et du commerce, de *Comptoirs de Solidarité*. Chacun pourra dès lors se faire admettre au bénéfice d'un *endossement de solidarité* par son comptoir spécial. Cet endossement facilitera l'admission du papier garanti dans le portefeuille du comptoir national d'escompte.

L'élément de la garantie reposera dans une retenue de 15, 10 ou 5 p. 0/0 du montant du bordereau présenté selon les chances commerciales attachées à la nature de l'industrie. Ces retenues constitueront le fonds de réserve destiné à parer aux sinistres, et si ce fonds de réserve n'est point absorbé par la liquidation générale, le reliquat sera réparti entre les participants, au marc le franc des sommes garanties.

La Question de l'Organisation du Travail

DEVANT LE CONGRÈS CENTRALE D'AGRICULTURE.

Le congrès central d'agriculture est composé, comme on sait, des délégués des divers comices agricoles de France. D'après sa constitution même, il représente, non pas les travailleurs agricoles, mais bien les propriétaires et les riches cultivateurs. Poser devant une telle assemblée la question de l'organisation du travail au point de vue de l'agriculture, c'était chose hardie; la discuter, c'était chose difficile; la résoudre, même approximativement, c'était chose impossible, car un seul intérêt était représenté et était appelé à prononcer dans sa propre cause. Cependant les idées d'organisation par l'association ont fait tant de chemin dans les esprits, que le congrès, malgré une résistance d'abord opiniâtre, a fini par admettre qu'il était urgent de faire des expériences sur un système ayant pour principe la répartition des produits proportionnellement au capital, au talent et au travail.

Une commission choisie dans le sein du congrès avait proposé des conclusions longuement motivées et déduites de manière à concilier toutes les opinions. Quoique ces conclusions n'aient pas été adoptées, nous croyons utile de les reproduire, afin qu'il soit constaté, par comparaison avec les conclusions admises, que les concessions faites à des terreurs exagérées ne changent rien aux principes proclamés par ceux de nos amis qui ont pris part à la discussion animée du congrès.

Voici les conclusions de la commission, qui ont été appuyées par un rapport lumineux de M. de Tourdonnet.

Considérant que le Gouvernement provisoire de la République française a reconnu le droit au travail pour tout citoyen, et qu'il est urgent de mettre à l'étude, sans désemparer, les meilleurs moyens de réaliser l'exercice de ce droit;

Le congrès émet le vœu :

Que parmi les systèmes qu'on lui présentera, le Gouvernement porte particulièrement son attention sur une organisation fondée sur les principes suivants :

1° L'association libre est la base fondamentale de l'organisation du travail;

2° L'association libre entre les propriétaires ou chefs d'exploitation et les travailleurs serait réglée de manière à ce que le capital, le talent et le travail prélevassent dans les bénéfices une part proportionnelle, convenue et stipulée au contrat;

3° Après le prélèvement du minimum dû au travail, au capital et au talent, le bénéfice net restant serait partagé dans la proportion convenue au contrat;

4° Tout travailleur qui aura été attaché à une exploitation pendant un temps suffisamment long et convenu au contrat devrait recevoir une part proportionnelle dans la plus-value du sol, qui résulterait de sa gestion ou de son travail;

5° Il sera pris par l'Etat des mesures pour qu'une portion de la part des bénéfices afférente au travailleur chef de famille soit affectée à la nourriture des enfants, pendant qu'ils recevront l'instruction qui est gratuite et obligatoire pour tous.

6° Des ateliers ou fabriques industrielles, appropriés aux localités, devraient être annexés aux exploitations agricoles, de manière à alterner le travail, qui ainsi ne chômerait jamais dans les campagnes; le principe d'association libre sera également appliqué aux ateliers et fabriques.

Le congrès émet en outre les vœux suivants :

7° Les établissements d'invalides civils recevront les invalides de l'agriculture;

8° Le Gouvernement est prié de faire étudier incessamment, dans des entreprises fondées par lui ou dans les exploitations collectives et privées qui y consentiront, les systèmes d'association qui lui présenteront des garanties d'ordre et de succès, afin de servir d'exemples et de termes de comparaison;

9° L'Etat ne doit se faire chef d'atelier qu'autant que l'exigent les besoins des travailleurs inoccupés et sans instruments de travail. Il devra, dans tous les cas, éviter de faire une concurrence dépressive à l'industrie privée.

Deux séances ont été consacrées à l'examen de la question; les orateurs qui prétendaient qu'il n'y aurait rien à faire ont été nombreux, trop nombreux. Nous ne les nommerons pas. M. Barral, M. Valentin, et enfin M. Victor Considerant, ont soutenu énergiquement que les propriétaires n'étaient pas maîtres de rejeter loin d'eux le problème de l'organisation du travail, qu'il était de leur intérêt, tout aussi bien que de l'intérêt des ouvriers, d'arriver à une solution pacifique et conciliatrice. Ils ont proclamé hautement que les principes d'association intégrale pouvaient seuls sauver la société. M. Considerant a adjuré les propriétaires de laisser au moins faire un essai d'une commune organisée avant de rejeter la lumière. C'est alors que MM. Guillaumin et Raudot ont proposé l'amendement suivant, auquel la commission, par l'organe de M. Barral, a déclaré se réunir, après avoir toutefois entendu les *considérants* qui expliquent l'obscurité de quelques-uns de ses termes :

1° Que le travail, auquel l'ouvrier a droit quand l'entreprise particulière ne le lui procure pas, soit organisé de manière à être utile aux intérêts de l'agriculture.

2° Que le gouvernement n'intervienne pas entre les chefs d'exploitation et les ouvriers, mais qu'il établisse dans les domaines nationaux et les fermes-écoles des associations fondées sur le principe d'une part proportionnelle à répartir entre le capital, l'intelligence et le travail, afin d'expérimenter les divers systèmes, faire connaître celui qui pourrait servir de modèle et préparer une amélioration réelle à la condition des travailleurs et à l'accroissement de la production agricole.

3° Que, dans les campagnes, les individus *des deux sexes* soient [illegible] généralisés par l'instruction gratuite donnée sur une vaste échelle.

Ces conclusions ont été votées à l'unanimité.

...frères aujourd'hui; et si ce cri sublime, ce cri d'appel à la fraternité a été accueilli avec amour par la France entière, c'est surtout dans les colonies françaises qu'il doit avoir son plus grand et son plus chaleureux retentissement.

L'esclavage était déjà aboli depuis longtemps dans la pensée de tous; la République nouvelle, par le seul fait de son apparition, a fait tomber les dernières chaînes de la servitude.

Il y avait un droit reconnu, il y a aujourd'hui un fait acquis. Il serait aussi imprudent que ridicule de vouloir le discuter.

La France a proclamé la liberté de tous ses fils, mais elle veut aussi *l'ordre dans la liberté*. Des populations ignorantes ne seront pas livrées sans conseil et sans guide aux emportements irréfléchis d'un premier désir. Le noir, en rentrant dans ses droits naturels, en récupérant son titre d'homme, doit être admis à faire acte de civilisation et de progrès comme ses frères. — Libre, il ne doit plus descendre, il doit monter!

Que toutes les opinions se réunissent donc pour lui faciliter cette double émancipation, qui a pour but le bien-être de tous... Qu'on lui prépare une glorieuse ascension en développant dans son sein les sentiments de fraternité, d'ordre et de travail, sans lesquels l'homme n'a pas de véritable dignité.

La charné, qui se réjouit en France, ne doit pas pleurer aux colonies.

Aujourd'hui qu'il n'y a plus qu'un drapeau en France, aujourd'hui que tous les hommes de cœur et d'avenir se rassemblent autour de ce drapeau, prouvons à nos amis de France que, nous aussi, nous sommes comme eux les hommes actifs du présent et les hommes prévoyants de l'avenir.

L'œuvre de la révolution est une œuvre commune. Elle n'a pas été faite pour quelques-uns, mais bien pour tous.—Que personne ne s'y trompe.

La France ne permettra plus, à l'avenir, le triomphe injuste d'une idée sur une autre idée...

Le triomphe sanglant d'un principe sur un autre principe....

Le triomphe inique d'une industrie rivale sur une autre industrie, sa sœur et son égale en utilité.

Sous quelque nom que se voile l'oppression, elle est à jamais condamnée!

Le passé n'est plus; oublions tous, tant que nous sommes, ces luttes misérables qu'il serait aujourd'hui un crime d'entretenir.

Le Christ est descendu une seconde fois sur la terre... « Paix aux hommes de bonne volonté! » Voilà le cri universel.

Ayons tous cette bonne volonté qui concourt au bien-être de tous, par cela seul que chacun veut le bien-être de son prochain.

Plus de nuances d'opinion.

Plus de nuances de couleur.

Nous sommes tous égaux devant Dieu, et la République a proclamé le règne du Christ sur la terre.

Règne d'amour, règne de paix, règne d'union et d'association.

Il n'y a pas une intelligence amie de l'ordre et du bonheur de tous qui ne doive se rallier à ce principe généreux, qui est le seul principe de la vie et de la fécondité.

La France républicaine est une mère qui sait à la fois aimer tous ses enfants et les protéger sans distinction.

Si elle ne veut pas que les uns aient des privilèges, elle ne veut pas non plus que les autres aient des jalousies ou des inimitiés.

Elle dit à tous la parole évangélique : « Aimez-vous les uns les autres. »

C'est là la parole de la nation.

A. et L. DE LUCY,
Créoles de la Martinique.

Ce que c'est qu'un Scrutin de Liste.

Telle est la question qui nous est adressée par cent personnes; nous nous empressons de la résoudre par un exemple.

Paris (la Seine) a 34 députés à nommer. Il faut que *tous* les électeurs de la Seine concourent à l'élection de *tous* les députés. Pour cela, chaque électeur prend une liste sur laquelle il inscrit *trente-quatre* noms, et les 34 noms qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages sont proclamés.

Ainsi on n'*élit* pas par arrondissement, comme autrefois. L'élu est le député de la Seine, et non le député du 6ᵉ ou du 12ᵉ arrondissement. On recueille les votes dans les sections; mais ce n'est qu'après le dépouillement des votes de toutes les sections que les noms des députés sont proclamés.

Actes officiels.

DISTRIBUTION DU TRAVAIL.

On a pu lire dans notre numéro du 6 mars : «C'est au Gouvernement qu'appartient le courtage industriel; il faut qu'il se substitue à tous ces bureaux de placement où l'on exploite l'homme de peine. Nous avons déjà demandé (le 3 mars) la publication dans toutes les mairies d'un tableau indiquant les entreprises agricoles, industrielles, les boutiques, les maisons d'éducation, les bureaux administratifs, etc., qui réclament des travailleurs de tout âge et de tout sexe. »

Nous sommes heureux de voir aujourd'hui le Gouvernement entrer dans cette voie par l'arrêté qu'on va lire. Il reste à généraliser la mesure dans toute la France.

Sur le rapport de la *commission de Gouvernement pour les travailleurs;*

Considérant que toutes les questions que soulève le problème complexe de l'organisation du travail ne peuvent être résolues simultanément et à bref délai;

Mais qu'il importe dès aujourd'hui, et en attendant les mesures plus efficaces qui seront prochainement et successivement proposées, de réaliser toutes les améliorations que comporte le présent état des choses;

Le Gouvernement provisoire décrète :

1° Il sera établi dans chaque mairie de Paris un bureau gratuit de renseignements;

2° Ces bureaux dresseront les tableaux statistiques de l'offre et de la demande de travail; ils faciliteront et régulariseront les rapports entre les personnes qui cherchent un emploi ou du travail, d'une part, et celles qui demandent des employés ou des travailleurs de l'autre;

...branches d'administration dépourvues jusqu'à présent d'écoles préparatoires, sera établie sur des bases analogues à celles de l'Ecole polytechnique.

EFFETS NÉGOCIABLES.

Art. 1er. Les billets à ordre, lettres de change et autres effets négociables, ainsi que les billets et obligations non négociables et les mandats à terme ou de place en place faits en contravention aux lois sur le timbre, pourront être visés pour timbre sans amendes jusqu'au 20 mars courant, à Paris, et jusqu'au 25 dans les départements, moyennant le paiement du droit de timbre proportionnel.

Art. 2. Le visa pour timbre des effets de commerce susceptibles de protêts pourra avoir lieu au bureau des actes d'huissiers en même temps que l'enregistrement des protêts.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Sur le rapport du ministre de la justice, le Gouvernement provisoire arrête ce qui suit :

Vu l'article 696 du code de procédure civile, rectifié par la loi du 2 juin 1841, et portant dans son deuxième paragraphe :

« Les cours royales, chambres réunies, après un avis motivé des tribunaux de première instance respectifs, et sur les réquisitions écrites du ministère public, désigneront, chaque année, dans la première quinzaine de décembre, pour chaque arrondissement de leur ressort, parmi les journaux qui se publient dans le département, un ou plusieurs journaux où devront être insérées les annonces judiciaires. Les cours royales régleront en même temps le tarif de l'impression de ces annonces. Néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à la même saisie seront insérées dans le même journal. »

Attendu que cette disposition dirigée contre la presse indépendante des départements avait pour but, comme elle a eu pour résultat, de créer le monopole des annonces judiciaires au profit exclusif des journaux dévoués au pouvoir;

Attendu, d'ailleurs, que la loi conférait aux cours d'appel un droit d'intervention dans les affaires privées, inconciliable avec la dignité de la magistrature, un véritable pouvoir d'administration incompatible avec le pouvoir judiciaire, et qu'elle substituait la passion politique à la justice,

Décrète :

Art. 1er. Le dernier paragraphe de l'art. 696 du code de procédure civile, rectifié par la loi du 2 juin 1841, est abrogé.

Art. 2. Dans le cas prévu par l'art. 696 du code de procédure civile, les annonces pourront être insérées, au choix des parties, dans l'un des journaux publiés dans le département où sont situés les biens. Néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à la même saisie seront insérées dans le même journal.

GARDE NATIONALE.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant qu'il est indispensable que tous les citoyens entrent dans la garde nationale, et que toute inégalité disparaisse sous l'uniforme,

Arrête :

Les citoyens inscrits comme gardes nationaux seront habillés dans le plus bref délai;

Pour habiller les citoyens qui n'ont pas de ressources suffisantes, les municipalités feront un appel au patriotisme des compagnies existantes afin qu'une souscription fasse une partie des frais;

Les municipalités suppléeront, s'il y a lieu, à l'insuffisance de ces souscriptions.

DIPLOMATIE.

Ont été révoqués de leurs fonctions :

MM. de Rossi, ambassadeur à Rome;
de Flahault, ambassadeur à Vienne;
de Marescalchi, premier secrétaire d'ambassade à Vienne;
de Bourgoing, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Munich;
de Latressange, secrétaire d'ambassade à Bruxelles;
de Broglie, ambassadeur extraordinaire à Londres;
Louis de Noailles, deuxième secrétaire d'ambassade à Londres;
Henri de Béarn, attaché payé à Londres;
de Château-Renard, attaché payé à Carlsruhe;
de Béarn, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Hanovre;
de Lavallette, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Cassel;
de Bassano, ministre plénipotentiaire par intérim à Cassel;
de Glucksberg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Lisbonne;
de Talleyrand, secrétaire de légation à Lisbonne;
de Dalmatie, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin;
de Barante, ambassadeur à Saint-Pétersbourg;
de Bacourt, ambassadeur à Turin;
d'André, secrétaire d'ambassade à Turin;
d'Eyragues, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Dresde;
Polydore de la Rochefoucauld, ministre plénipotentiaire à Weymar;
de Bois-le-Comte, ambassadeur en Suisse;
Hippolyte de la Rochefoucauld, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Florence;
De Bonneville, secrétaire de la légation à Munich;
De Bourqueney, ambassadeur à Constantinople;
Ernest de Barante, premier secrétaire d'ambassade à Constantinople;
Edmond de Bourqueney, attaché payé à Constantinople;
De Mornay, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Stockolm.

CONSEIL DE DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE.

Président.

Le citoyen Subervie, général de division, ministre de la guerre.

Membres.

Les citoyens :
Lamoricière, général de division d'infanterie;
Bedeau, général de division d'infanterie;
Oudinot, général de division de cavalerie;
Boiseau, général de division d'artillerie;
Vaillant, général de division du génie;
Denniée, intendant militaire.

Secrétaire.

Le citoyen Charras, chef de bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Par arrêté du membre du Gouvernement provisoire, ministre des

Ils préviennent aussi le public, en réponse à de nombreuses questions qui leur ont été adressées, que le décret relatif à la fixation de la journée de travail s'applique non-seulement au travail des hommes, mais à celui des femmes.

Le Gouvernement provisoire vient de rendre le décret suivant :

Dans tous les cas où la loi autorise la contrainte par corps, comme moyen pour le créancier d'obtenir le paiement d'une dette pécuniaire, cette mesure cessera d'être appliquée jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait définitivement statué sur la contrainte par corps.

Le Gouvernement provisoire a fait imprimer ce soir le règlement destiné à fixer les questions de détail que comporte la mise à exécution du décret relatif aux élections.

Nous publierons demain ce document.

Députation des hommes de couleur.

Le Gouvernement provisoire a reçu une députation des nègres et mulâtres des colonies françaises, qui vient exprimer ses sentiments de reconnaissance envers la République française.

M. Crémieux, membre du Gouvernement provisoire, a répondu en garantissant l'abolition complète de l'esclavage.

Un des membres de la députation, élève de l'Ecole polytechnique, s'avance vers M. Crémieux, et lui adresse ces paroles :

« Permettez qu'au nom de mes camarades, je joigne encore à l'expression que nous venons vous apporter de nos sentiments un vœu plus cher à nos cœurs.

» Vous savez que nous comptons parmi nous un grand martyr de la liberté. Un de nos compatriotes depuis longtemps a été, aux colonies, victime de son amour du bien public, il a reçu sur ses épaules le stygmate de l'infamie.

» Nous venons exprimer un vœu ardent, c'est que vous déclariez, si la chose est possible, qu'aux personnes que vous enverrez à la Martinique pour proclamer la République soit adjoint ce patriote qui s'est sacrifié si courageusement pour la patrie. Sur cette même place où le bourreau lui appliqua le stygmate de l'infamie sur les épaules, qu'il proclame lui-même la liberté de ses frères. »

M. Crémieux a répondu :

« Le vœu est noble, il est magnifiquement exprimé. Je le soumettrai au Gouvernement provisoire, et celui que vous désignez, Bissette, sait très bien que moi, particulièrement, je suis plein pour lui d'affection et d'estime. J'appuierai votre vœu de tous mes efforts. » (Vive la République ! vive la République !)

Correspondance de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur le Rédacteur,

Dans les circonstances présentes, tout le monde doit venir en aide au Gouvernement provisoire dans sa glorieuse et difficile tâche pour l'amélioration du sort des travailleurs.

En conséquence, nous sommes heureux d'imiter le noble exemple que nous a donné une administration éclairée, en associant les ouvriers à nos propres bénéfices.

Ceux d'entre eux qui feront partie des ateliers, que nous ouvrons le 15 de ce mois (à Belleville, rue Napoléon, n° 7), prendront part à ces bénéfices, à raison de 5 pour 100, intérêt calculé d'après les salaires de chacun d'eux.

Veuillez être assez bon, Monsieur le Rédacteur, pour livrer à la publicité ces intentions que nous ont dicté notre patriotisme et notre dévouement sincère à la cause des classes laborieuses.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération,

LOIN, CRÉTEY et Comp.,
Fabricants d'agrales et de boutons militaires.

Paris, 9 mars 1848.

On lit ces mots écrits au crayon, sur une affiche placardée au théâtre de la Porte-Saint-Martin : « On demande la reprise du *Roi s'amuse*. » Nous appuyons cette invitation anonyme. Toutes les pièces qui ont mérité l'honneur de la censure du régime déchu doivent en rappeler aujourd'hui au juge suprême, au public en pleine liberté de jugement.

Il serait désirable que la presse adoptât l'habitude de donner tous les matins, sous le titre : EMPLOI DE LA JOURNÉE POLITIQUE, la liste de tous les clubs et réunions publiques, avec l'indication précise de l'heure et du lieu de chacune de ces réunions. Cette mesure serait, sans doute, très efficace en ce moment où le patriotisme de tous les citoyens a besoin de se préparer si rapidement à l'accomplissement du plus grand devoir politique. Une fois cette résolution adoptée, la presse serait évidemment tenue au courant par tous les fondateurs de ces diverses réunions.

Les échos de la révolution française à l'étranger.

Les émeutes de Glascow et de Londres ne sont pas apaisées. La première est une émeute complètement sociale.

Le *North British Mail* publie à ce sujet les détails suivants :

Les hommes des classes ouvrières, mécontents depuis longtemps de ce que le comité de secours ne délivrait qu'avec beaucoup de parcimonie des billets de soupes, se rendirent le 6 à l'hôtel-de-ville, où les autorités municipales leur promirent des distributions de soupes abondantes. Ils répondirent qu'ils voulaient mieux que cela. Bientôt après les boutiques furent attaquées, et surtout celles des armuriers. En un quart d'heure ils étaient armés, et ils se mirent à parcourir la ville.

Toutes les boutiques de boulangers et de marchands de comestibles ont été pillées. Les femmes des basses classes, qui ne se montraient pas les moins animées, emportaient dans leurs bonnets tout ce qu'elles avaient pu prendre. Chez les bijoutiers Findlay et Field il a été pris des marchandises pour 2 000 livres sterling. Le peuple, qui avait enlevé des armes chez les armuriers, et qui tirait en l'air des coups de fusil chemin faisant, criant : *Du pain ou la révolution ! vive la République !* Vers cinq heures de l'après-midi, l'infanterie et la cavalerie ont commencé à paraître, faisant des patrouilles dans les principales rues. Le riot-act a été lu devant la Bourse. Les marchands de denrées de tous genres ont beaucoup souffert. Le *Morning Chronicle* évalue les pertes subies par des propriétés particulières à 20 000 livres sterling.

Le mardi 7, écrit-on au *Standard*, les magistrats apprirent que la populace avait résolu de se rendre aux nombreux ateliers de Bridgeton et Calton, dans le but d'emmener les ouvriers pour attaquer ensemble les boutiques et les magasins. Des mesures furent prises pour résister; là-dessus la foule se dispersa, et l'ordre fut rétabli par les dragons, qui arrivèrent sous les ordres du shériff Alison et du bailli Stewart. Cependant la fermentation est toujours très grande, les boutiques restent fermées.

Le *Morning Post* dit que ce soulèvement présente un caractère tout nouveau. Rien de semblable ne s'était encore passé dans le Royaume-Uni.

Les désordres de Londres paraissent calmés. Mais l'agitation persiste.

Le ministre de l'intérieur a donné à ce sujet les explications suivantes à la chambre des communes :

Le meeting de Trafalgar Square avait été convoqué par M. Cochrane ; une affiche avait été placardée dans des endroits publics, portant que le meeting aurait lieu dans Trafalgar-Square pour demander au parlement, par voie de pétition, l'abolition complète et immédiate de la taxe du revenu. Les commissaires de police écrivirent à M. Cochrane pour le prévenir qu'un acte du parlement prohibait toute réunion en plein air dans le but d'adresser des pétitions au parlement pour la modification de toute mesure affectant l'Eglise ou l'Etat, dans une localité située à un mille de distance de Westminster Hall. M. Cochrane fit afficher un avis déclarant que le meeting ne pouvait avoir lieu; il invitait le peuple à se disperser. On a parlé de graves conséquences. Les graves conséquences ont été un léger tumulte et le bris de quelques fenêtres et lampes. La police a réprimé ces désordres de la manière la plus efficace, et j'ajoute la plus modérée.

— On lit dans le *Sun* du 8 mars : « Trafalgar-Square a repris son aspect accoutumé. Aujourd'hui, de bonne heure, une bande d'individus des basses classes a commencé à se rassembler à Charing-Cross; mais la police leur a résolument fait évacuer la place. Le rassemblement se composait de 2 ou 3000 individus, tant hommes qu'enfants. Un grand nombre de boutiques sont restées fermées toute la matinée, les devantures ont été brisées, les plus riches surtout. Vers une heure, la foule était si compacte que la police n'a pas pu parvenir à la disperser. 14 blessés ont été portés à l'hôpital dans la journée ; 40 individus ont été arrêtés pour avoir lancé des pierres, et hier soir, à onze heures, la police continuait à faire le service. Mais, autant que nous avons pu en juger, la foule avait presque disparu.

Le bruit a couru que les émeutiers voulaient marcher sur le parlement. On avait préparé pour les recevoir les pompes à incendie.

Il paraît que les chartistes avaient eu le projet de s'assembler dans diverses parties de la capitale et de se rendre en corps au ministère de l'intérieur : des mesures avaient été prises, et les chartistes, sachant que le gouvernement était sur ses gardes, ont renoncé à leur projet.

Le 7, après midi, une bande de 500 individus s'est promenée dans le Strand, sous la direction d'un jeune imberbe qui portait un écriteau; on y lisait : *Glorieuse révolution*. Vis-à-vis Somerset-House, des gamins faisant partie de la bande ont jeté des pierres : cela n'a duré que deux minutes. Le rassemblement, à Fleet-Street, a rencontré la police, qui l'a dispersé et a fait quelques prisonniers.

L'enthousiasme pour la révolution française est toujours aussi grand en Irlande. On lit à ce sujet dans le *Morning-Chronicle* :

Conciliation-Hall revoit ses beaux jours. La révolution française agit sur les esprits des Irlandais. M. John O'Connell occupait le fauteuil à la dernière réunion de l'association du repeal. Après avoir tracé le tableau des évènements dont il avait été le témoin oculaire à Paris, il a pris à partie le gouvernement anglais, et il s'est écrié : Vous qui avez refusé de prêter l'oreille aux cris du peuple irlandais, trouvez une leçon dans ce qui vient de se passer en France. Vous pouvez avoir une armée, la plus belle, la plus brave, la mieux disciplinée du monde entier. Vous pouvez appeler à votre aide toutes les ressources d'un puissant empire pour écraser le peuple faible et désarmé. Vous pouvez entretenir une garnison au milieu de la population. Néanmoins, au jour où vous semblerez être le plus fort et le plus fier, le Tout-Puissant vous terrassera et vous tomberez comme vient de tomber Louis-Philippe. (Applaudissements.) Les Siciliens ont secoué, eux aussi, le joug qui pesait lourdement sur eux. Le glorieux pontife dote son peuple de tous les priviléges constitutionnels!

Dans la malheureuse Pologne elle-même, les soupirs des opprimés commencent à se faire entendre plus librement. Toute espérance n'est pas perdue pour la Pologne. (On applaudit.) Peuple irlandais, ton espérance à toi n'est pas perdue non plus! etc.

— L'association a adopté la rédaction du projet d'adresse au peuple de France.—M. Morgan demande que toutes les paroisses d'Irlande soient convoquées immédiatement, afin d'adresser des félicitations au Gouvernement provisoire de France. Cette adresse porterait le titre de: Fraternelle adresse au Gouvernement provisoire.

L'Allemagne, si tranquille d'ordinaire, est en proie aujourd'hui à la fièvre de la liberté. Partout les bourgeois pétitionnent pendant que le peuple descend dans la rue.

Le 3, à Hambourg, un grand nombre de bourgeois, réunis dans la grande salle de la société patriotique, ont voté une pétition au sénat pour solliciter des réformes, surtout en faveur de la partie de la population exclue jusqu'à ce jour de l'exercice des droits politiques. Elle demande en outre la suppression des emplois à vie, la liberté de la presse, le jury. Une grande foule s'était assemblée devant le bâtiment, plus tard elle se divisa en groupe et parcourut la ville dans toutes ses directions, mais la garde bourgeoise rétablit promptement l'ordre, et des arrestations furent faites.

Le sénat a défendu tout commentaire sur la Révolution de Paris ; il n'est permis de citer que les faits. Tous les détenus politiques sont mis en liberté.

A Weimar (Saxe-Weimar), à Hambourg, des assemblées de bourgeois ont voté des pétitions dans le même sens.

Les conseillers municipaux de Dresde, rebutés une première fois, signent une nouvelle pétition.

Le roi de Wurtemberg a convoqué les Etats pour le 13 de ce mois.

Le grand-duc de Hesse-Darmstadt avait d'abord fait quelques concessions : la liberté de la presse, le jury; mais un grand nombre de députés ont déclaré que ces concessions étaient insignifiantes, qu'ils ne voulaient pas d'une loi sur la presse, mais la liberté de la presse; le public des tribunes a vivement applaudi ces déclarations.

Une seconde séance a eu lieu le même jour dans la soirée, et a été tout aussi agitée que celle de l'après-midi. Les principaux membres de l'opposition ont demandé un changement complet de système et un changement de ministère. La chambre n'a pris aucune décision sur la proposition d'adresse.

Cinquante élèves des classes supérieures de l'Ecole de commerce ont été renvoyés provisoirement chez leurs parents à cause de l'exaltation qui s'est manifestée parmi les élèves de cet établissement.

Le duc a fait alors de nouvelles concessions. On écrit de Darmstadt ... contribuera puissamment à la consolidation de l'Allemagne.

On écrit de Heidelberg (Bade) à la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* :

Les cinquante députés des divers Etats de l'Allemagne réunis ici ont discuté les graves questions du moment; ils sont d'accord sur ce point que l'Allemagne ne doit pas intervenir dans les affaires de la France, ni se jeter dans une guerre en ne reconnaissant pas le changement survenu en France. Les Allemands ne doivent pas refuser à d'autres nations la liberté et l'indépendance qu'ils réclament pour eux. La défense des Allemands et de leur souverain doit se trouver dans le dévouement et le courage de la nation, et non dans une alliance avec la Russie. Il est indispensable de convoquer une assemblée nationale dont les membres seront choisis dans tous les pays de l'Allemagne d'après la population. Les députés ont résolu de s'adresser à leur gouvernement pour qu'ils agissent dans ce sens. Ils ont nommé une commission de sept membres pour préparer un projet concernant la représentation nationale.

L'agitation est toujours extrême à Munich. On en jugera par la correspondance suivante, adressée de cette ville à la *Gazette* autrichienne *d'Augsbourg*, en date du 4 mars :

L'opinion publique demande que les réformes qui peuvent s'opérer sans le concours des Etats soient accordées sur-le-champ, par exemple, le serment des militaires, la liberté pleine et entière de la presse, l'armement du peuple. On veut des réformes tout en maintenant l'ordre public.

Six heures du soir. — La bourgeoisie s'est réunie aujourd'hui de nouveau à l'hôtel-de-ville et a résolu de solliciter du roi, par une députation, la convocation immédiate des deux chambres. A peine la députation était-elle arrivée au palais, que la générale a battu et toute la garnison a pris les armes. On disait qu'une foule d'individus suspects s'étaient réunis sur le Dultplatz, mais ce bruit était faux. La nouvelle que des canons étaient braqués devant le palais fit une impression fâcheuse sur les bourgeois. En même temps on apprit que des prolétaires du faubourg d'An avaient attaqué l'arsenal ; aussitôt on s'écria : *Il vaut mieux que les bourgeois prennent les armes eux-mêmes que de les laisser aux prolétaires. A l'arsenal! à l'arsenal!* Les soldats ne purent arrêter la multitude, qui enfonça les portes et pris les armes; des milliers d'individus se rendirent en armes au Dultplatz. La majorité se composait de personnes des classes élevées. On voyait des uniformes de la garde bourgeoise parmi le peuple. Vers quatre heures, des cuirassiers et des soldats d'infanterie arrivèrent avec des canons de deux côtés; heureusement, il n'y eut pas de sang versé; s'il eût coulé, le cri de vengeance aurait multiplié à l'infini les combattants. A quatre heures et demie, le prince Charles arriva et parcourut à cheval les rangs du peuple, invita poliment les bourgeois à rentrer chez eux, et promit sur son honneur que le roi convoquerait les Etats pour le 16 mars. Le magistrat fit afficher un avis confirmant cette promesse. Des vivats retentirent en l'honneur du prince Charles. La majorité du peuple consentit à remettre les armes dans l'arsenal. Les canons et les troupes sont encore devant le palais, mais la nuit sera probablement tranquille.

La nouvelle de la proclamation d'une République en France a produit à Vienne une consternation profonde à la cour et dans l'aristocratie financière. Le comte de Flahaut, ambassadeur de France à Vienne, s'est trouvé mal en apprenant les évènements. Il est parti immédiatement pour Londres. Le prince de Metternich est vivement affecté.

Louis-Philippe, dit la *Gazette de Spire*, était vénéré ici, non-seulement comme le monarque de la paix, mais comme roi européen. On redoute la réaction des évènements de Paris sur la Lombardie, ainsi que sur les Piémontais de la frontière, avec lesquels les Milanais semblent s'entendre. Des lettres de Milan du 26 nous apprennent que l'on y connaissait la chute du ministère Guizot, et que l'agitation allait croissant. Tous les yeux sont fixés sur le prince de Metternich. Aujourd'hui il y a grand conseil des ministres. Des courriers sont partis dans toutes les directions. On va envoyer 30,000 hommes en Italie.

Le roi de Prusse, dans la séance de clôture du comité des Etats, tenue le 5 mars, a annoncé qu'il accordait la périodicité de la Diète réunie ; il s'est exprimé ainsi sur les évènements de France :

La Providence a fait surgir des évènements qui menacent d'ébranler l'ordre social dans ses bases. Des cœurs allemands, des Prussiens, des hommes animés de sentiments d'honneur et de loyauté, savent quels devoirs sacrés leur imposent les circonstances du moment. Aucun peuple de la terre n'a donné un exemple plus frappant de ses vertus que le nôtre. Mais aujourd'hui il faut que ses efforts ne se démentent pas, car nous ne voulons pas être moins fidèles ni moins courageux, moins persévérants que ne l'étaient nos pères ou nous-mêmes comme jeunes gens. Exprimez, messieurs, dans vos foyers, ce que tout esprit clair comprend, et ce qui est senti par tout noble cœur. Groupez-vous comme un mur d'airain, avec une vive confiance, autour de votre roi, votre meilleur ami. « Loin d'avoir la pensée d'intervenir dans les affaires intérieures des peuples étrangers, je fais tout » ce qui dépend de moi pour assurer, par la concorde et la parole » énergique des grandes puissances, mais surtout par l'affermissement de la Confédération germanique, une paix honorable, qui est » nécessaire aux peuples de l'Europe, si l'on veut empêcher que la carrière du progrès moral et matériel ils sont si bien entrés soit » interrompue et peut-être même brisée pour des siècles. » Si mon peuple donne aux races allemandes l'exemple de l'amour et de la force, on aura fait un grand pas pour atteindre ce but si heureux de la conservation de la paix.

Mais si Dieu dans ses décrets impénétrables en décidait autrement, si les traités sur lesquels repose l'édifice politique étaient brisés, si un ennemi osait attaquer mon territoire ou celui de mes alliés de la Confédération germanique, alors, comme le commandent l'honneur et le devoir, je préférerai les dangers de la guerre à une paix honteuse; alors j'appellerai aux armes mon peuple belliqueux; il se groupera autour de moi comme il s'est groupé, il y a 35 ans, autour des drapeaux de mon père, de glorieuse mémoire, qui était aussi le père de son peuple. Voilà ma confiance : l'héroïsme de 1813, 1814 et 1815 ne manquera pas.

Aussitôt que les mesures que je suis obligé de prendre pour l'honneur et la sûreté de l'Allemagne exigeront le concours de mes fidèles Etats, et, au plus tard (ce dont Dieu nous préserve), si le cri général aux armes! retentissait, je vous appellerai de nouveau, vous, Messieurs, vos co-Etats, toute la Diète réunie, pour que vous m'assistiez de vos conseils, sachant bien que la confiance de mon peuple est mon plus ferme appui, et pour montrer au monde qu'en Prusse, le roi, le peuple et l'armée sont les mêmes de génération en génération. Annoncez cela dans vos foyers.

ITALIE. — Messine a été bombardée une seconde fois par les troupes du roi de Naples. Les Siciliens sont déterminés à ne pas céder de leurs exigences.

Une lettre de Lombardie porte que Milan, qui s'était mis en in-

La [illegible]
Enfin la France se réveille,
L'esclavage est anéanti.
Proclamer l'harmonie,
C'est l'œuvre de nos temps, le devoir du génie.

Sombres jours de la barbarie,
Disparaissez, jours odieux,
Il n'est qu'une seule patrie
Sous la loi qui régit les cieux.
Proclamer, etc...

Autans, suspendez vos orages,
Tyrans, enfouissez vos fers,
Volcans, arrêtez vos ravages;
Il est fête dans l'univers,
Proclamer, etc.

Quel transport anime le zèle
De tous ces bataillons poudreux?
La vierge pudique se mêle
Dans les rangs de ces nouveaux preux:
Proclamer, etc.

Du travail, le signe harmonique
Brille au loin sur tous les drapeaux.
Salut! phalange pacifique,
Salut! famille de héros!!!
Proclamer, etc.

Allez et rabaissez l'audace
Des fières filles des Titans,
Des déserts effacez la trace,
Enchaînez le cours des torrents.
Proclamer, etc.

Les fleuves indomptés fléchissent
Sous votre joug, grands paladins;
Dieu sourit, les cieux applaudissent:
L'homme gouverne les destins.
Proclamer, etc.

Jeux sanglants, fureurs politiques,
Assez de pleurs et de débris!
Surgissez, palais magnifiques,
Pour les peuples endoloris.
Proclamer l'harmonie,
C'est l'œuvre de nos temps, le devoir du génie.

J. JOURNET.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui le bureau central des ateliers nationaux a été ouvert, et plus de 2 000 ouvriers appartenant au 8e arrondissement ont été embrigadés sous les ordres des élèves de l'Ecole centrale des arts et manufactures. Ces jeunes ingénieurs se sont mis à la disposition du Gouvernement provisoire pour organiser les ateliers nationaux, et nous avons vu les compagnies qu'ils commandent traverser Paris, se rendant aux chantiers où elles doivent être occupées.

— Tous les hommes qui sont désireux de voir la musique se répandre rapidement dans le peuple sont priés de se réunir demain, samedi, à 2 heures et demie très précises, chez M. Emile Chevé, 60, rue Saint-André-des-Arts, pour faire une démarche près du Gouvernement provisoire.

— Voici, d'après l'*Univers*, le mouvement des blessés reçus dans les hôpitaux civils, du 22 février au 2 mars 1848 inclusivement:

Entrés: 461 hommes, 15 femmes, 92 militaires; en tout, 568. Décédés: 45 hommes, 4 femme, 12 militaires; en tout, 61. Existants: 415 hommes, 14 femmes, 80 militaires; en tout, 507.

RÉUNION GÉNÉRALE DES PHALANSTÉRIENS DE L'ALSACE. — On lit dans le *Courrier d'Alsace*: « M. le docteur Jænger, chargé par le centre phalanstérien de Strasbourg de provoquer une réunion générale des groupes phalanstériens de l'Alsace, pour décider de la conduite et de la position que l'Ecole doit occuper dans les circonstances présentes, invite tous les amis à se trouver à cette réunion, fixée au vendredi 10 du courant, au soir, à l'hôtel de la Ville-de-Metz. Nos amis sont priés de transmettre cette invitation à tous les phalanstériens de leur circonscription. Il importe que cette réunion soit des plus nombreuses et puisse offrir la véritable expression des phalanstériens de l'Alsace. *Le groupe phalanstérien de Colmar*.

Nota. Les personnes partant de Mulhouse par le convoi de 4 heures 40 seront rendues à Strasbourg en temps utile, et pourront en repartir samedi par le premier convoi.

— Les artistes sculpteurs sont invités à se réunir à l'Ecole des Beaux-Arts, dimanche 12 mars, à midi précis.

[illegible] sont priés de venir apporter leur concours à cette œuvre.

— La République a été proclamée à Nangis le 1er mars. Le même jour, en présence des autorités municipales, un arbre de la liberté a été planté par les jeunes gens et béni par le clergé; le drapeau de la République a été arboré sur tous les monuments publics. Depuis dix jours, la garde nationale fait un service non interrompu de jour et de nuit. Toute la population a accueilli avec joie l'avènement du nouveau gouvernement, et elle attend ses actes avec confiance. Les autres communes du canton suivent l'exemple du chef-lieu; partout la garde nationale se réorganise, partout on plante des arbres de la liberté, et partout règnent l'ordre et l'union.

— Le ministre de la marine a reçu du préfet maritime de Lorient les témoignages d'adhésion à la République de tous les corps appartenant à la marine.

Les troupes, les marins à terre et embarqués, ainsi que des détachements du personnel des chantiers et ateliers, ont été réunis, dans la matinée du 2 mars, pour entendre la proclamation du Gouvernement provisoire. Cette lecture a été suivie d'une allocution chaleureuse du contre-amiral Cosmao, dont les paroles ont été accueillies aux cris unanimes de Vive la République! répétés par les troupes pendant le défilé, qui s'est opéré dans un ordre parfait.

FAITS DE PUBLICITÉ.

Les évènements politiques ayant amené la rupture du traité avec le Jardin-d'Hiver, le bal de la colonie de Petit Bourg aura *définitivement et irrévocablement* lieu le 18 de ce mois, à l'Opéra-Comique, d'après la demande des dames patronesses, des commissaires et des souscripteurs.

Tout le monde se rappelle encore, nous n'en doutons pas, l'immense succès qu'eut l'année dernière, dans ce local, le bal de Petit-Bourg. Rien ne sera changé aux heureuses dispositions qui ont été si admirées alors. Il y aura de plus, comme attrait nouveau et unique jusqu'ici, la distribution dans le foyer des bouquets faisant hommage aux dames entrées avant minuit, de *dix mille francs de dons, tels que bracelet de diamants, cachemire des Indes, tableau, pendule, piano, etc.*

Les billets, dont le prix est de 10 fr., sont presque tous placés. Il en reste cependant encore quelques-uns chez les dames patronesses, les commissaires, et au secrétariat-général, rue de Paradis-Poissonnière, n° 49 *ter*, ainsi qu'à l'Opéra-Comique.

Toute la société parisienne et les étrangers voudront assister à cette magnifique fête; car, outre le plaisir de cette soirée, on aura fait une bonne action en venant au secours des *familles pauvres de Paris, dont les enfants et les orphelins sont recueillis et élevés gratuitement à la colonie agricole de Petit-Bourg*. Jamais fête de charité n'eut donc une si belle et si mémorable actualité; elle sera comprise et accueillie avec bonheur par toutes les classes riches de la capitale.

Bourse du 9 mars 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	»» »»	»»» »»	»»» »»	89 »»
— — fin courant	72 50	73 50	72 »»	73 50
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	47 »»	53 »»	47 »»	52 »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	85 »»	Banq. de Fr. dr cours	»	1795 »»
4 0/0 J. »	66 »»	O. V. de Par.	»	970 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp.	»	405 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin	»	1070 »»
B. du Trés. »	4 4/8	— Ganneron.	»	960 »»

PRIMES.	fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0	d. »»	»» »»	»» »» ——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. »»	»»» »»	»»» »» ——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME	Dr C. 80	73 »/»
Récép. Rotsch.	»	91 50	BELG. 2 1/2	»	50 1/2
ESP. Dette act.	»	26 1/2	— 4 1/2	»	72 »»
— — pass.	»	4 7/8	— do 1840	»	98 3/4 »/»
— 3 p. 0/0.	»	32 »/»	— do 1842	»	99 »/» »/»
Dette intérieu.	»	26 5/8	— Banque	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	20 »/»	— de Em. 1841	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	53 1/2	PIÉMONT	»	850 »»
HAITI	»	295 »/»	AUTRICHE	»	375 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.		
4 Can. 5 0/0	1050 »»	
Act. d. J. »	»»» »»	
Ch. S.-G. »	»»» »»	
V. r. dr. »	»»» »»	
— O. anc. »	»»» »»	
—— nouv.	»»» »»	
V. r. gauc.	»»» »»	
Paris à Sc.	»»» »»	
— à Orléans	800 »»	
— à Rouen	490 »»	
R.-Havre	250 »»	
Avignon	315 »»	
Str. à Bale	400 »»	
Paris-Str	350 »»	
Tours-Nan	330 »»	
Orl.-Vierz.	»»» »»	
C. du Nord.	352 50	
Famp-Haz.	»»» »»	
Diep-Féc.	»»» »»	
Boul. à Am.	160 »»	
Orl.-Bord.	400 »»	
Mont. à Tr.	195 »»	
Paris-Lyon	297 50	
Bord-Teste	»»» »»	
Zinc V. M.	»»»» »»	
Lin Maberl.	440 »»	
F. de l'Av.	»»»» »»	
Union lin.	»»» »»	

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord	352 50
— à Lyon	297 50	Paris à Strasbourg.	345 »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et avril, 63; 4 mois d'été, 63 à 64.
Fécule et betterave, »» fr.
Savon disponible, belle qualité, 101.

Les directeurs des établissements d'épargnes collectives sur les chances de la vie ont été reçus hier, 6 mars, par le ministre du commerce.

M. de Montry, directeur de l'Equitable, au nom de ses collègues, s'est exprimé ainsi:

« Nous venons, Monsieur le ministre, au nom des graves intérêts dont nous sommes les représentants, vous témoigner nos sympathies pour le Gouvernement provisoire, et vous exprimer nos vœux.

» La confiance, un moment inquiétée par les évènements qui viennent de s'accomplir, renaît de plus en plus sous l'empire des mesures adoptées par le Gouvernement provisoire.

» Les établissements d'épargnes collectives n'ont d'existence possible que par l'ordre, la prospérité et le travail. Destinés à rallier autour du crédit public de puissants intérêts, parce qu'ils concernent l'enfance, l'adolescence et la vieillesse, ils portent dans la famille des habitudes qui la moralisent, et qui doivent être les plus fermes auxiliaires du Gouvernement.

» A ce titre, ils méritent toutes vos sympathies.

» C'est donc avec confiance que nous venons vous prier d'obtenir du Gouvernement provisoire des mesures pour donner aux six cent mille familles qui nous ont confié la gestion de leurs épargnes les facilités que les circonstances réclament.

» Nous demandons:

» 1° Un arrêté qui relève de la déchéance les souscripteurs déchus depuis le 1er mars, à la condition qu'ils effectueront promptement le versement qu'ils ont à faire;

» 2° Que la circulaire ministérielle du 30 octobre 1842, qui règle pour nos établissements les dispositions de l'article 31 de l'ordonnance royale du 14 avril 1819, s'étende aux receveurs particuliers et aux percepteurs.

» De telle sorte que les souscripteurs des arrondissements jouissent du privilège accordé aux souscripteurs résidant dans le chef-lieu du département, et que les uns et les autres puissent verser leurs annuités échues et à échoir dans les caisses du trésor; ce qui détruirait, comme nos mœurs le réclament, une inégalité flagrante entre les villes et les campagnes.

» 600 millions sont engagés dans nos établissements. Ces 600 millions se convertissent en rentes sur l'Etat; nous n'avons donc pas besoin d'insister sur l'opportunité d'une mesure favorable aux familles aussi bien qu'au crédit de la rente.

» Une commission vient d'être nommée pour l'organisation du travail. L'organisation du travail a pour conséquence l'organisation de l'épargne. Ce sont deux institutions qui s'appuient l'une sur l'autre.

» Le travail conduit à l'épargne.

» *L'Epargne* doit être la banque du travail.

» Nous vous demandons de vouloir bien nommer une commission qui aura pour but:

» 1° De vous présenter un projet sur l'organisation de l'épargne;

» 2° Sur le meilleur aménagement des épargnes publiques;

» 3° Sur les combinaisons les plus propres à donner à nos établissements une extension que réclame notre état social, et qui peuvent se résumer dans ces deux principes:

» Association des épargnes de tous au profit des charges de la famille.

» Association des épargnes pour la constitution de l'héritage.

» Nous exprimons le vœu, en présence des projets qui se formulent de tous côtés, que cette commission soit promptement organisée et que plusieurs d'entre nous soient appelés à en faire partie.

» Nous croyons, Monsieur le ministre, que les délégués des directeurs des établissements d'épargnes collectives devraient être appelés au sein de la commission de l'organisation du travail. Les conseils d'hommes spéciaux qui occupent extérieurement et intérieurement plus de 20 000 employés peuvent être utiles à plus d'un point de vue, s'il est vrai, ce que personne ne contestera, que la mutualité doive être la base fondamentale de la grande question qui préoccupe aujourd'hui le pays. »

Le ministre a répondu:

« Je prends en considération les demandes que vous m'adressez.

» La mesure que vous proposez à l'égard des souscripteurs en voie de déchéance me paraît de toute équité. Je vais mettre cette question à l'examen; elle recevra une prompte solution.

» J'appuierai près du ministère des finances la mesure que vous jugez utile de proposer dans l'intérêt des souscripteurs. Je désire que cette satisfaction soit donnée à des établissements aussi utiles que les vôtres.

» Votre concours aux travaux pour l'organisation du travail me paraît utile. Je m'empresserai d'insister près de M. Louis Blanc pour que vos délégués fassent partie de la commission.

» J'examinerai la demande que vous me faites de nommer une commission spéciale pour l'organisation de l'épargne. C'est une question importante qui a toutes mes sympathies et dont je vous promets de m'occuper sans retard. »

Spectacles du 10 mars.

THÉATRE DE LA NATION. — Griseldis.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — 1re repr.: Le Dernier des Kermorts.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Gillé, la Nuit.
ODÉON. — La Fille d'Eschyle.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. — Les Barricades de 1848, Gastibelza, Don Quichotte.
GYMNASE. — Femme blasée, Changement, la Clef dans le Dos, un Monsieur.
VARIÉTÉS. — 1re repr: Le Pouvoir d'une Femme, Impressions, Fille terrible.
THÉATRE MONTANSIER. — Un Jeune Homme pressé, 34 francs ou sinon, Amour et Biberon, le Camarade de Lit.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Guillaume Tell, la Fin du Monde.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame-des-Anges, un Mariage en 1793, prologue.
GAITÉ. — Le Pacte de Famine, Deux Gamins.
LUXEMBOURG. — Petits Mystères du Carnaval, Léonide.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

Le Numéro de huitaine. | Paris — 8 — 4 — 2
Etranger — 14 — 7 — 4
Lyon, Mme Philippe; Marseille, [illegible]
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société [illegible] et Comp[e]., 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La Démocratie pacifique a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	**Paris.**	**24 f.**	**12 f.**	**6 f.**
— —	**Dép[ts].**	**32**	**16**	**8**
Pays étranger à surtaxe de poste.		**54**	**27**	**14**
Pour le n° de huitaine.	**Paris.**	**8**	**4**	**2**
— —	**Dép[ts].**	**10**	**5**	**2 50**
Etranger.		**14**	**7**	**4**

PARIS, 10 MARS.

Circulaire du ministre Carnot.

Certains journaux attaquent la circulaire du ministre de l'instruction publique. Cela se conçoit : ils appartiennent à un autre monde. La justice d'aujourd'hui doit paraître injustice à ceux qui ont toujours placé la légitimité dans le privilége et dans l'exploitation. Consacrer le droit universel, c'est blesser leur âme toute dévouée aux droits exceptionnels et oppressifs.

Ces journaux supposent que le ministre veut exclure la fortune de la représentation nationale. Pas un mot de la circulaire n'autorise cette erreur. Le ministre cherche simplement à faire comprendre que la richesse n'est pas indispensable, n'est pas nécessaire. Et n'a-t-il pas raison de combattre ce préjugé qui livre toute la souveraineté nationale à la puissance grossière de l'argent ? Croit-on, par hasard, que la féodalité financière n'aura reçu aucune atteinte, que l'oligarchie va continuer à exploiter la France!...

Les conservateurs ont souvent parlé des droits sacrés de la propriété. C'est par un pur sophisme qu'on a prétendu que la propriété était représentée dans nos chambres. Une seule classe de propriétaires avait ses représentants; la grande masse restait sans défenseurs, sans droits politiques. Or, désormais il faut comprendre qu'il existe bien réellement deux classes, les riches et les pauvres, et que le devoir de la société est de travailler à la conciliation de leurs intérêts. Le ministre de l'instruction publique prouve qu'il comprend l'importance de la question sociale, lorsqu'il s'efforce d'instruire les pauvres de leurs droits, et lorsqu'il les convoque pour la défense de ces droits.

L'un de ces mécontents craint « que les masses déshéritées jusqu'ici du droit d'élire et d'être élues, n'aient confiance qu'en elles-mêmes et ne soient entraînées à exclure systématiquement quiconque s'élèvera au-dessus du niveau commun. » Eh! qu'auraient à dire les oppresseurs d'hier s'ils étaient exclus par le peuple, eux qui ont iniquement écarté le peuple de l'héritage? Pourquoi n'ont-ils pas su inspirer confiance aux masses, ces âmes sans cœur, qui ont manqué à tout leurs devoirs envers leurs frères?

Mais qu'on se rassure, le peuple a l'âme plus large que ses dominateurs. Il n'a pas l'égoïsme de caste, il n'a pas les préjugés des sectes philosophiques, il n'a pas l'étroitesse de cœur de l'athéisme. Si les intrigants ne s'en mêlent pour fausser l'élection, on verra le peuple élire des représentants de tous les intérêts : la grande propriété, l'illustration de race, la religion, l'intelligence surtout, car le peuple aime l'intelligence, l'intelligence agrandie par la pureté du cœur.

Où nos confrères ont-il trouvé que le ministre excluait l'éducation? M. Carnot sait et constate simplement que toute l'intelligence de la nation n'est pas aujourd'hui dans l'éducation classique. Combien d'échappés de rhétorique ont laissé s'oblitérer leur intelligence dans l'égoïsme. Leur cœur étant fermé, l'esprit n'a plus eu de souffle.

Attendez que des hommes du peuple siégent dans nos assemblées nationales, et vous apprendrez que le simple bon sens donne l'intelligence des besoins du temps, plus que l'étude des tropes et des racines grecques. Ces problèmes de la société nouvelle qui vous paraissent formidables, à vous incessamment tournés vers le passé et ramassés dans votre égoïsme, s'éclairciront pour ces hommes simples et purs. Les sentiments de solidarité et de fraternité féconderont les esprits naïfs.

Si vous aviez un peu le sentiment de solidarité, vous, grands professeurs, hauts fonctionnaires de l'Université, auriez-vous ce dédain qui perce en vos paroles pour l'humble éducateur du peuple? Oh! que votre majesté va se trouver humiliée, quand vous verrez à vos côtés ces instituteurs primaires, si longtemps oubliés par vous, dans leur obscurité, dans leur misère!

Vous semblez craindre que des ambitieux ne se partagent la masse des représentants populaires. Votre sollicitude nous touche. Mais qu'aviez-vous donc dans vos chambres, si ce n'est des troupeaux, que se partageaient des ambitieux. Il y a cette différence que les représentants populaires pourraient se laisser entraîner par faiblesse et par ignorance, tandis que les représentants de l'oligarchie ne cédaient qu'au calcul de l'égoïsme et ne se laissaient gouverner que par la corruption.

Mais oublions le passé; ne réveillons pas ces souvenirs odieux. Tout sera pardonné, si l'on n'essaie pas de reconstruire le vieux monde des sophismes, des priviléges et des oppressions. Et vous, hommes du passé, apprenez à connaître le peuple; ne doutez pas du peuple. Tout ce que la France compte de forces vives, intellectuelles et morales, sera distingué, élu par le peuple. Il jouit du libre exercice de son droit, si son jugement n'est pas faussé par la brigue des rendes bien éduqués.

Vous, ministre de la République, montrez-vous toujours digne du nom illustre que vous portez. Ce que votre père a fait pour la défense guerrière de la patrie, faites-le, dans la paix, pour le développement de l'âme du Peuple. Fils du républicain Carnot, éclairé par les hautes études sociales du siècle, accomplissez de grandes œuvres de fraternité et d'harmonie. Faites avec piété l'éducation de ce Peuple, afin que tout le monde puisse unir ses forces pour le bien de la nation, pour que l'effort combiné de toutes les intelligences accomplisse bientôt la conciliation définitive, réalise le bonheur universel, la paix et l'amour entre tous les enfants de Dieu.

Dans cette grande tâche, comptons sur le concours du pauvre Peuple, et rappelons-nous cette parole : « Je vous bénis, mon Père, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et de ce que vous les avez révélées aux simples et aux petits.»

Voici la circulaire de M. Carnot :

Paris, le 6 mars 1848.

Monsieur le recteur,

Il n'est aucune partie de l'instruction primaire qui ait été plus négligée, sous les précédents gouvernements, que la formation des enfants comme citoyens. Cela devait être. Mais c'est une négligence dont il est à craindre, si nous n'y prenons garde, que nous ne supportions aujourd'hui le dommage.

Il ne faut pas nous le dissimuler, beaucoup de citoyens, surtout dans nos campagnes, ne sont pas suffisamment instruits de leurs droits, et par conséquent de leurs devoirs. Ils ne savent pas quels sont les bienfaits que le peuple doit attendre de l'Etat républicain, et par conséquent combien peu il leur est permis d'être indifférens au choix des hommes qui, dans quelques jours, vont revêtir le caractère auguste de mandataires de la nation. Ils commettraient un mensonge politique si leurs représentants ne les représentaient pas véritablement.

Je manquerais à mes devoirs, monsieur le recteur, si je ne me préoccupais des moyens de remédier aussi promptement que possible à ce grave défaut. J'espère y réussir avec votre concours. Le principe à faire prévaloir pour assurer une représentation véritable est bien simple, et, dans ce moment, nous n'avons à nous proposer autre chose que son triomphe.

La plus grande erreur contre laquelle il faille prémunir les populations de nos campagnes, c'est que, pour être représentant, il soit nécessaire d'avoir de l'éducation ou de la fortune. Quant à l'éducation, il est manifeste qu'un brave paysan, avec du bon sens et de l'expérience, représentera infiniment mieux à l'Assemblée les intérêts de sa condition qu'un citoyen riche et lettré, étranger à la vie des champs ou aveuglé par des intérêts différents de ceux de la masse des paysans. Quant à la fortune, l'indemnité qui sera allouée à tous les membres de l'Assemblée suffira aux plus pauvres.

Il ne faut pas oublier que, dans une grande assemblée comme celle qui va se réunir, la majeure partie des membres remplit le rôle de jurés. Elle juge par oui ou par non si ce que l'élite des membres propose est bon ou mauvais. Elle n'a besoin que d'honnêteté et de bon sens ; elle n'invente pas.

Voilà le principe fondamental du droit républicain en ce qui concerne la représentation nationale, et il est si simple qu'il sort naturellement de l'esprit de tout le monde. Mais ce qu'il faut faire comprendre à tout le monde, c'est qu'il est criminel de l'outrager. C'est une leçon qu'on ne peut faire qu'en touchant à la théorie des droits du citoyen.

C'est à quoi je veux utiliser dès à présent avec votre concours, monsieur le recteur, le corps des instituteurs primaires. Excitez autour de vous les esprits capables d'une telle tâche à composer en vue de vos instituteurs de courts manuels, par demandes et par réponses, sur les droits et les devoirs du citoyen. Veillez à ce que ces livres parviennent aux instituteurs de votre ressort, et qu'ils deviennent entre leurs mains le texte de leçons profitables. C'est ce qui va se faire à Paris sous mes yeux; imitez-le.

C'est à nous, monsieur le recteur, à réparer dans la mesure de nos forces le tort que cette lacune dans l'enseignement primaire menace de causer aujourd'hui à la France. C'est l'instruction publique qui en a la responsabilité; c'est à elle à corriger aujourd'hui par son énergie la faute commise dans le passé.

Que nos trente-six mille instituteurs primaires se lèvent donc à mon appel pour se faire immédiatement les réparateurs de l'instruction publique devant la population des campagnes. Puisse ma voix les toucher jusque dans nos derniers villages. Je les prie de contribuer pour leur part à fonder la République! Il ne s'agit pas, comme au temps de nos pères, de la défendre contre le danger de la frontière; il faut la défendre contre l'ignorance et le mensonge, et c'est à eux qu'appartient cette tâche.

Des hommes nouveaux, voilà ce que réclame la France. Une révolution ne doit pas seulement renouveler les institutions, il faut qu'elle renouvelle les hommes. On change d'outil quand on change d'ouvrage. C'est un principe capital de politique, et il ne sera pas difficile non plus à vos instituteurs de le justifier et de le faire comprendre.

Mais pourquoi nos instituteurs primaires ne se présenteraient-ils pas non-seulement pour enseigner ce principe, mais pour prendre place eux-mêmes parmi ces hommes nouveaux? Il en est, je n'en doute pas, qui en sont dignes : qu'une ambition généreuse s'allume en eux; qu'ils oublient l'obscurité de leur condition; elle était des plus humbles sous la monarchie; elle devient, sous la République, des plus honorables et des plus respectées. La libéralité des lois républicaines ouvre à ceux qui auront su agir assez puissamment sur l'esprit de leurs cantons la plus belle carrière à laquelle puissent aspirer les grands cœurs.

Qu'ils viennent parmi nous, au nom de ces populations rurales dans le sein desquelles ils sont nés, dont ils savent les souffrances, dont ils ne partagent que trop la misère. Qu'ils expriment au sein de la législature les besoins, les vœux, les espérances de cet élément de la nation si capital et si longtemps délaissé. Plus ils seront partis de bas, plus ils auront de grandeur, puisque leur valeur morale sera la même que celle de la masse qu'ils résument.

Tel est, monsieur le recteur, le service nouveau que, dans ce temps révolutionnaire, je réclame du zèle de MM. les instituteurs primaires. En attendant qu'ils puissent enseigner aux enfants avec le calme nécessaire les droits élémentaires du citoyen, il faut qu'en toute hâte ils en instruisent les adultes. C'est une tâche qui n'est pas au-dessus de leurs forces, et vous les y aiderez.

Recevez, monsieur le recteur, etc.

Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes,
CARNOT.

Circulaire du Ministre de l'Intérieur.

M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, vient d'adresser aux maires une circulaire sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs. Les principes qui s'y trouvent proclamés ne sont autres que ceux du socialisme sainement entendu. Nous applaudissons sincèrement, pour notre part, à cette manifestation officielle, car nous voulons, comme M. Ledru-Rollin, « un état social qui garantisse à tous et à chacun *le bonheur, la sécurité, le libre exercice de ses facultés naturelles.* »

Citoyen maire,

Le Gouvernement nouveau impose à tous les citoyens un grand et facile devoir, celui de s'unir dans une pensée commune de patriotisme et de fraternité, de travailler franchement à la constitution d'un état social qui garantisse à tous et à chacun le bonheur, la sécurité, le libre exercice de ses facultés naturelles.

La République est de toutes les organisations politiques celle qui se prête le mieux à la réalisation complète et pacifique de cet avenir. Elle est le Gouvernement du Peuple par le Peuple, la nation faisant elle-même ses affaires, choisissant, pour les mettre à sa tête, les hommes les plus éclairés, les plus fermes, les plus vertueux. Dans les monarchies, le prince a des intérêts constamment opposés à ceux de ses sujets. Fût-il animé des meilleures intentions, il est toujours obligé de se faire des créatures qui le soutiennent; fût-il sage, éclairé, il ne peut faire aucun bien véritable, car il est trompé par des flatteurs qui lui cachent les besoins du Peuple. Qu'est-ce donc quand il a de mauvais penchants, quand il est égoïste, avare, familiarisé au [illegible] insensible aux souffrances publiques, indifférent à la dignité nationale? Alors il s'entoure de ministres faibles et corrompus; il les façonne au mal, il s'en sert pour abaisser le pays, accaparer ses richesses, confisquer ses libertés. Il sème partout la division, il cherche à séduire l'armée, c'est-à-dire le Peuple, pour écraser le Peuple. Mais un jour il est si provoquant, si audacieux, que la nation s'indigne et brise sa couronne.

Une telle forme de gouvernement est un danger permanent pour la paix publique. Grâce à Dieu, elle n'est plus possible en France. Chacun y comprend qu'il n'y a pas d'hommes privilégiés naissant les maîtres du pays, pouvant se gorger d'or, tandis que des milliers de citoyens souffrent. Il ne peut y avoir de chefs que ceux qui sont dignes de commander. Le peuple les connaît, c'est à lui de les choisir.

Appeler tous les habitants d'une même patrie à nommer leurs magistrats; imposer à ceux-ci l'obligation d'être justes et modérés et de s'occuper sans relâche du sort du Peuple; faire circuler l'argent dans les campagnes au moyen de bonnes lois de crédit; associer les travailleurs aux bénéfices des capitalistes; apprendre à tous les hommes qu'ils sont frères, les initier tous au bienfait de l'éducation; amener entre eux une répartition de richesses proportionnée à l'intelligence et à l'activité; assurer à tous le travail et le bien-être, voilà la République. Quel est celui d'entre nous qui ne sera pas fier d'appartenir à une nation assez forte, assez éclairée, pour choisir cette forme de gouvernement?

Pénétrez-vous de ces vérités, citoyen maire, expliquez-les à vos administrés. Dites-leur bien que la République ne persécute personne; elle honore tous les cultes, elle respecte les opinions, elle [illegible] la prospérité et garantit la liberté de chacun. Elle n'est implacable que vis-à-vis des fripons et des égoïstes. Mais qui l'en accusera? Leur règne a été assez long; il est temps que celui des honnêtes gens commence et s'affermisse.

Le Gouvernement compte sur votre concours; c'est avec l'aide des hommes de cœur qu'il s'établira solidement. Quand il sera bien compris, il aura tout le monde pour lui, car il n'a d'autre intérêt que le bonheur de tous.

Salut et fraternité,

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre de l'intérieur,
LEDRU-ROLLIN.

Impôt sur le luxe. — Cet impôt, qui serait une mesure excellente dans les circonstances ordinaires, doit être écarté dans la crise actuelle. On n'est que trop porté, quant à présent, à retrancher toute dépense de luxe, et par suite à laisser sans travail les carrossiers, les bijoutiers, les dentellières, les brodeuses. Les dames ont à présent un facile moyen de prouver leur patriotisme, c'est d'aller au bal, au concert, de porter des bijoux, des dentelles et des cachemires.

Actes officiels.

Instruction du Gouvernement provisoire pour l'exécution du décret du 5 mars 1848, relatif aux élections générales.

I. CONFECTION DES LISTES ÉLECTORALES.

1. Les maires réuniront immédiatement les conseillers municipaux pour s'occuper, sans aucun retard, de la confection de la liste des électeurs appartenant à leurs communes respectives.

Ils consulteront, pour la dresser, les précédentes listes électorales ayant servi aux élections de tous les degrés; les tableaux du dénombrement de la population, ceux du recrutement et les contrôles de la garde nationale, ainsi que les registres de l'état civil.

Conditions d'inscription des électeurs.

AGE.

2. Il ne sera besoin de faire de vérifications, quant à l'âge de vingt et un ans, que lorsqu'il pourra s'élever [illegible] Les jeunes citoyens qui ne seraient pas [illegible] les papiers indiquant l'époque de leur [illegible]

NATIONALITÉ.

3. La condition d'être né ou [illegible] soit par la possession [illegible]

[illegible] des droits de vote et d'être juré, témoin, etc.

Les jugements qui ont prononcé, à titre de peine, la surveillance de la haute police.

Les jugements portant déclaration de faillite, non suivis de concordat.

Ne pourront non plus exercer le droit de vote les interdits ni ceux qui sont retenus pour cause de démence dans une maison d'aliénés.

Les autres incapacités qui existaient d'après les lois antérieures ne forment point obstacle à l'inscription sur les listes d'électeurs.

RÉSIDENCE.

5. Pour être inscrit comme électeur dans une commune, il faut y avoir une résidence de six mois.

Toutes dispositions antérieures, relatives au domicile politique séparé du domicile réel, sont abrogées.

Les citoyens qui, depuis moins de six mois, ont changé de résidence, seront admis à se faire inscrire dans la commune où ils résidaient précédemment.

Néanmoins, si, à raison de l'éloignement, un citoyen ne pouvait, sans dommage ou sans inconvénient pour sa santé, ses affaires, ses moyens d'existence, se rendre dans un autre département qu'il a quitté depuis peu de temps, il pourra, d'après sa demande, être inscrit sur la liste des électeurs de la commune où il vient de s'établir.

A l'égard des citoyens qui, à raison de leurs affaires, commerce, industrie ou travail, habiteraient, pendant le cours de l'année, dans plusieurs communes, ils pourront être admis, sur leur demande, à se faire inscrire comme électeurs dans la commune qu'ils auront choisie, pourvu qu'ils en aient fait la déclaration, tant à la mairie de la commune où ils habitent actuellement que dans celle où ils demandent à voter.

6. Nul ne pourra voter en deux assemblées électorales différentes.

7. Tout citoyen appartenant aux armées de terre ou de mer, qui sera en congé, devra être inscrit au lieu de son domicile.

Les citoyens en activité de service sont admis, dans leurs garnisons respectives ou dans les ports et arsenaux, à participer à l'élection, selon les dispositions de l'art. 37 ci après.

Forme des listes.

8. La liste des électeurs sera dressée par ordre alphabétique.

Dans les villes qui comprennent plusieurs cantons, il sera dressé autant de listes qu'il y a de cantons.

Dans les communes urbaines, la liste indiquera les noms, âge, profession et demeure des électeurs.

Dans les communes rurales, cette forme et ces détails pourront être simplifiés, de manière toutefois à éviter la confusion à l'égard des citoyens qui porteraient les mêmes noms et prénoms.

Publication et réclamations.

9. La liste sera close au plus tard le 26 mars prochain, et déposée pendant cinq jours à la mairie. Le maire fera connaître, par voie d'affiche, que, pendant cet espace de temps, chaque citoyen pourra en prendre communication, sans déplacement.

Les réclamations qui seraient formées par des citoyens contre l'omission de leur nom seront jugées sommairement, en conseil municipal, par le maire, qui fera, s'il y a lieu, les rectifications nécessaires.

Les réclamations ultérieures seront adressées au conseil municipal du chef-lieu de canton.

Envoi des listes au maire du chef-lieu de canton.

10. Le sixième jour, la liste, définitivement close, sera envoyée au maire du chef-lieu de canton pour servir à l'appel des électeurs.

Le conseil municipal du chef-lieu de canton statuera, jusques et y compris le 8 avril, sur les réclamations qui lui seraient adressées sur la teneur des listes.

II. OPÉRATIONS DES ASSEMBLÉES ÉLECTORALES.

11. Le maire du chef lieu de canton, à mesure qu'il recevra les listes des communes, les fera transcrire dans la forme des listes d'inscription de votants qui étaient dressées précédemment pour les élections au conseil général.

Ces listes, en nombre égal à celui des communes du canton, serviront à l'appel et à l'inscription des votants.

12. Le maire fera disposer la salle d'élection suivant qu'il sera expliqué ci-dessous.

13. Lors de la clôture des listes et trois jours avant la réunion, les électeurs de chaque commune seront avertis, par tous les moyens de publicité qui sont au pouvoir des maires, de se rendre, ainsi que c'est leur droit et leur devoir, à l'assemblée électorale du canton, pour prendre part à l'élection des représentants du peuple.

14. Il sera délivré à chaque électeur une carte ou un billet portant :

N..., *électeur,*

à N..... *(nom de la commune).*

(Avec la signature du maire.)

Avis à donner aux électeurs, et disposition des locaux.

15. Un arrêté du commissaire du département, affiché dans toutes les communes, fera connaître que les électeurs sont convoqués pour le 9 avril dans les chefs-lieux de canton, à l'effet d'élire *le nombre de représentants* indiqué par le décret du 5 mars, et que ces représentants pourront être choisis, sans aucune condition de cens ni de domicile, parmi *tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans et non judiciairement interdits ou suspendus des droits civiques.*

16. Un avis publié par le maire du chef-lieu de canton informera les électeurs que le scrutin s'ouvrira le 9 avril, à 7 heures du matin ; qu'on appellera d'abord les électeurs de la commune chef-lieu, et successivement ceux des autres communes, selon tel ordre déterminé, *en commençant par les communes les plus éloignées.*

17. Des dispositions seront prises pour que les électeurs des diverses communes puissent entrer et sortir avec ordre, et pour qu'ils puissent émettre leur vote avec la plus entière liberté.

Composition du bureau.

18. Le bureau sera présidé par le juge-de-paix du canton ; à son défaut, par ses suppléants. Les scrutateurs, au nombre de six, seront pris parmi les premiers conseillers municipaux, selon l'ordre du tableau. Les président et scrutateurs choisiront le secrétaire.

Dans les villes qui renferment cinq ou six cantons, le nombre des scrutateurs sera complété, s'il y a lieu, par des citoyens que le conseil municipal désignera.

19. La police de chaque assemblée électorale appartient au président. Nulle force armée ne peut, sans sa demande, être placée dans le lieu ou aux abords de la salle.

Inscription et dépôt des bulletins.

20. Le vote sera secret ; mais, à raison du nombre considérable d'électeurs, les bulletins pourront n'être pas écrits dans la salle et en présence du bureau.

Chaque électeur pourra apporter le sien, après l'avoir écrit ou fait écrire au dehors de l'assemblée, et après avoir pris soin de le fermer.

[illegible] place au bureau; ils auront voix consultative, en cas de réclamations.

Durée et clôture du scrutin.

26. Le scrutin ne pourra être prolongé au delà de six heures du soir.

Si l'appel et le réappel ne sont pas terminés le 9 avril à ladite heure, la boîte du scrutin sera fermée et scellée, puis déposée sous clef à la mairie. Le scrutin sera continué le lendemain.

27. Quand l'appel de tous les électeurs par commune sera terminé, il sera procédé à un reappel de tous les électeurs qui n'auront pas voté.

Dépouillement des bulletins.

28. Une heure après le réappel, le scrutin sera clos et le bureau procédera au dépouillement de la manière suivante :

29. Il comptera les bulletins trouvés dans la boîte et en comparera le nombre avec celui des votants, constaté par les feuilles d'inscription; sans qu'il soit besoin de recommencer l'opération pour quelques légères différences qui proviennent le plus souvent d'omissions faites par les scrutateurs sur la feuille d'inscription des votants.

30. Après la constatation du nombre des bulletins déposés, le président fera procéder au dépouillement.

A cet effet et pour accélérer l'opération, la masse des bulletins sera distribuée en groupes qui seront dépouillés sur des tables séparées. Il sera bon d'en préparer un grand nombre. Le bureau désignera parmi les électeurs présents et qui accepteront cette mission, des *scrutateurs supplémentaires* en nombre suffisant pour qu'il y en ait quatre à chaque table de dépouillement.

31. Si un bulletin contenait plus de noms qu'il y a de représentants à élire, les scrutateurs ne tiendraient pas compte des derniers noms inscrits qui excéderaient ce nombre.

32. Le bureau décidera provisoirement toutes les difficultés qui s'élèveraient concernant les opérations de l'assemblée électorale.

33. Après la proclamation du résultat du scrutin, les bulletins non contestés seront brûlés.

Recensement général des votes.

34. Le procès-verbal de chaque assemblée de canton sera porté au chef-lieu du département par le président et le secrétaire, ou par deux membres choisis par le bureau.

35. Le recensement général des votes de tous les cantons se fera à l'hôtel-de-ville du chef-lieu du département, en séance publique, et en présence des délégués du bureau de chaque assemblée cantonale.

36. Le bureau central chargé du recensement général des votes sera présidé par le président de l'assemblée électorale du chef-lieu, ou par le doyen d'âge des présidents, s'il y a eu plusieurs assemblées cantonales dans cette ville. Il sera assisté par les délégués des assemblées cantonales du département.

Vote des militaires en activité de service

37. Les électeurs militaires en activité de service seront avertis par leur chef immédiat, aussitôt après la publication du décret du 5 mars et de la présente instruction, du droit qu'ils ont de participer à l'élection générale comme les autres citoyens, et du nombre de représentants attribué à leurs départements respectifs.

Ces militaires se réuniront en autant de sections qu'il y aura parmi eux de citoyens appartenant au même département, sous la présidence du chef le plus élevé en grade, qui sera assisté de quatre scrutateurs dont deux pris parmi les plus âgés, et deux parmi les plus jeunes sous-officiers et soldats présents.

38. Le président avertira les électeurs militaires de réfléchir sérieusement à l'acte de citoyen qu'ils vont accomplir ; il les engagera à émettre leur vote secrètement, en toute conscience et en toute liberté. Chacun d'eux écrira ou fera écrire son bulletin et le remettra au président. Les bulletins seront dépouillés, séance tenante, en leur présence, et le résultat des votes sera consigné dans un procès-verbal, qui sera adressé par le président du bureau, le 30 mars au plus tard, au commissaire du département auquel appartiendront les votants.

Ce résultat sera compris dans le recensement général des votes du département.

Proclation du résultat définitif du scrutin.

39. Après le recensement des votes, le président du bureau central et départemental, proclamera *représentants du peuple*, pour le nombre fixé par le décret du 5 mars, les candidats qui auront obtenu le plus de voix selon l'ordre de la majorité relative, pourvu toutefois qu'ils aient réuni chacun 2 000 voix au moins.

40. Si le nombre de représentants attribué à chaque département n'est pas atteint, il sera procédé à des élections supplémentaires huit jours après, et dans les formes indiquées ci-dessus.

Vérifications des pouvoirs des représentants par l'Assemblée nationale.

41. L'Assemblée nationale statuera sur la vérification des pouvoirs de ses membres ainsi que sur les options, les démissions et autres points qui toucheraient à sa constitution complémentaire et définitive.

Elections à Paris.

42. A Paris, les arrondissements représentant les cantons seront divisés, pour la commodité et la promptitude de l'opération, en sections proportionnelles au nombre des électeurs.

Les sections seront présidées par les maires, adjoints ou délégués de la mairie. Les six scrutateurs seront pris, dans chaque section, parmi les plus âgés et les plus jeunes des électeurs présents.

Les réclamations prévues aux art. 9 et 10, concernant les listes d'électeurs, seront décidées sommairement par le maire de chaque arrondissement, assisté de ses adjoints.

Les électeurs de Paris seront spécialement avertis, par affiches, qu'ils ont à porter sur leur bulletin trente-quatre noms, nombre égal à celui qui est attribué par le décret du 5 mars dernier au département de la Seine.

Le dépouillement des votes se fera dans chaque section, et le recensement général, au bureau central de l'hôtel-de-ville.

Elections dans l'Algérie et dans les Colonies.

43. Les quatre représentants attribués à l'Algérie seront élus selon la forme qui sera établie par une instruction ultérieure.

44. L'Assemblée nationale déterminera le mode d'après lequel l'élection des représentants aura lieu dans les colonies.

45. La présente instruction aura la même force que le décret du 5 mars dernier.

Fait à Paris, en conseil du Gouvernement, le 8 mars 1848.

MESURES FINANCIÈRES.

Sur le rapport de M. Garnier-Pagès, ministre des finances, le gouvernement a rendu les décrets suivants :

Caisses d'épargnes.

Art. 1er. Les livrets présentant un solde de 100 fr. et au-dessous pourront, sur la demande des déposants, être remboursés intégralement en espèces.

[illegible] 5 0/0;

5° La dernière moitié, en un coupon de rente 5 0/0 au pair.

Art. 4. Les livrets inscrits au nom des sociétés de secours mutuels ne seront point assujétis aux dispositions qui précèdent ; leurs dépôts pourront être remboursés intégralement en espèces.

Les livrets inscrits depuis le 24 février 1848 sont également exceptés de la mesure.

Art. 5. Provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, il ne sera fait aucun transfert de fonds d'une caisse d'épargne à une autre pour le compte des déposants.

Diamants de la couronne.

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé ;

1° A aliéner les diamants de la couronne au prix qui aura été fixé par les experts assermentés ;

2° A faire convertir, immédiatement en monnaie, au type de la République, l'argenterie et les lingots provenant des Tuileries, du château de Neuilly et de toutes les résidences attribuées, par la loi de 1832, sur la liste civile à la royauté déchue.

Les objets d'art sont exceptés de cette mesure.

Biens de l'ancienne liste civile.

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à aliéner, s'il le juge nécessaire, les bois, forêts, terres, corps de ferme, etc., qui composent les biens de l'ancienne liste civile.

Art. 2. Cette aliénation aura lieu dans les conditions suivantes :

1° L'acquéreur devra payer immédiatement en espèces le quart du prix d'acquisition ;

2° Pour les trois quarts restants, il souscrira des billets à l'ordre du receveur des finances de sa circonscription. L'échéance de ces billets ne pourra pas dépasser un an à partir du jour de l'acquisition.

Art. 3. Ces billets, revêtus de l'estampille de l'Etat et garantis par lui aux tiers porteurs, pourront être négociés.

Art. 4. Le domaine dit privé n'est point compris dans la mesure qui précède, et il continuera de rester provisoirement sous le séquestre à la disposition de l'Assemblée nationale.

Bons de l'Etat.

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à faire rechercher dans les bois de l'Etat les lots qui pourraient être utilement vendus aux particuliers, et à prononcer cette aliénation, s'il le juge indispensable, jusqu'à concurrence d'une somme de 100 millions.

Art. 2. Cette aliénation aura lieu dans les formes stipulées dans notre décret de ce jour, relatif à l'aliénation des biens composant l'ancienne liste civile.

Emprunt national.

Art. 1er. La somme de 100 millions qui reste encore à émettre sur le montant de l'emprunt décrété par la loi du 8 août 1847 sera immédiatement émise par les soins du ministre des finances.

Art. 2. Cet emprunt portera le titre d'*Emprunt national.*

Art. 3. Les souscriptions resteront ouvertes pendant un mois, à partir de la promulgation du présent décret.

Art. 4. Les souscripteurs recevront une rente de 5 pour 100 nominative ou au porteur, laquelle sera inscrite au grand-livre de la dette publique, jouissance du 22 mars 1848.

Art. 5. Quand bien même la rente 5 pour 100 dépasserait le pair, dans le mois qui suivra la promulgation du présent décret, les titres de l'emprunt national seront délivrés au pair.

Art. 6. Conformément aux dispositions du deuxième paragraphe de l'article unique de la loi précitée du 8 août 1847, la dotation de la caisse d'amortissement sera accrue, à partir de la clôture des souscriptions, d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes, qui seront négociées en vertu du présent décret.

—

M. Armand Marrast, membre du Gouvernement provisoire, est nommé maire de Paris, en remplacement de M. Garnier-Pagès, nommé ministre des finances.

—

Le citoyen Pagnerre, secrétaire-général du Gouvernement provisoire, est nommé directeur du comptoir national d'escompte, délégué du Gouvernement provisoire.

—

M. Pagnerre a accepté les fonctions de directeur du comptoir national d'escompte, délégué du Gouvernement provisoire, à la condition que ces fonctions seraient gratuites.

—

Le conseil d'administration du comptoir national d'escompte est composé ainsi :

Directeur, délégué du Gouvernement provisoire, M. Pagnerre, rue de Seine, n° 14.

Sous-directeur, M. Pinard, rue Hauteville, n° 21.

Membres du conseil d'administration.

MM. André (Louis), rue des Petites-Ecuries, n° 40.
Angereau, rue des Petites-Ecuries, n° 26.
Avrial, rue Bergère, n° 7.
Boissaye, rue du Gros-Chenet, n° 4.
Cerçueil, rue Traversière Saint-Antoine, n° 9.
Depouilly, à Puteaux.
Dubochet, rue Lafayette, n° 3.
G[illegible] fils aîné, quai des Tournelles, n° 30.
Hachette, rue Pierre Sarrazin, n° 12.
Lavessière, rue de la Verrerie n° 58.
Levillain, rue des Vieilles Audriettes, n° 3.
Niel, rue des Fossés-Montmartre, n° 21.
Outin, rue des Mauvaises-Paroles, n° 21.
Sommier (Alexandre), à La Villette.
Thuilleaux, rue Coquenard, n° 51.

—

La démission offerte par M. Jubelin de ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies est acceptée.

—

M. Fleuriau (Aimé-Benjamin), directeur du personnel et des opérations maritimes, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour ancienneté de services.

Le Gouvernement provisoire a fait précéder les décrets financiers que nous publions aujourd'hui d'un long rapport, où la crise actuelle est attribuée à la mauvaise administration de l'ancien gouvernement.

Rien de plus strictement exact que les faits avancés par le Gouvernement.

Loin de pouvoir légitimement prétendre qu'il ait à tort rejeté sur le précédent régime la responsabilité des circonstances financières que nous avons à traverser, on doit au contraire reconnaître hautement que ses affirmations à cet égard sont plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

pour le développement actuel de la production et des échanges; — une organisation incohérente des grands travaux publics, dont les bases financières n'ont pas été déterminées avec la prévoyance, l'unité, la solidité de ressources que prescrivaient le bon sens et l'intérêt général; — un capital important et une force de crédit considérable s'épuisant continuellement dans des spéculations au moins stériles sur toutes les valeurs possibles, titres, denrées, terrains; — la production dans certaines branches dépassant les limites de la consommation; — le bouleversement du crédit en Angleterre dans les six derniers mois de 1847; — le déplacement de numéraire occasionné par l'insuffisance de la récolte de 1846 et par l'exécution des chemins de fer; — voilà les éléments qui ont concouru à former la situation actuelle.

A tout cela, le Gouvernement de la République est parfaitement étranger.

Les perturbations commerciales ont, comme toutes les autres, leur origine première et nécessaire un peu dans la [illegible] de tels et tels individus, beaucoup dans la contexture imparfaite des rapports sociaux. Quant à la question qui nous occupe, maintenons énergiquement, contre les préjugés de la défiance et de l'irréflexion, le bon droit du gouvernement actuel, qui, sans avoir provoqué le mal, a reçu la mission difficile d'en être le réformateur.

Nouvelles d'Afrique.

Le Gouvernement provisoire a fait afficher aujourd'hui à la Bourse la dépêche télégraphique suivante, datée de Marseille, 7 mars, cinq heures du soir, et reçue de Lyon par le courrier du 10 mars :

Le capitaine du *Philippe-Auguste*, venant d'Alger, déclare que le prince de Joinville et le duc d'Aumale sont partis d'Alger le 3 du courant, à bord du *Solon*. Il ajoute que ce bâtiment à vapeur paraissait faire route pour Gibraltar, et que rien de nouveau ne se passait en Algérie.

La République et les puissances étrangères.

L'ambassadeur d'Angleterre a communiqué aujourd'hui à M. de Lamartine deux dépêches de lord Palmerston; dans une de ces dépêches, il est question de l'ex-roi Louis-Philippe, de sa famille et de ses ministres réfugiés sur le sol britannique. Lord Palmerston prémunit l'opinion contre l'idée que l'hospitalité de l'Angleterre à la famille déchue du trône soit une marque de sympathie politique de nature à inquiéter la France sur les bonnes relations entre les deux peuples; il engage lord Normanby à bien convaincre le Gouvernement provisoire de la République qu'il n'y a dans cet asile et dans ces égards accordés à de grandes infortunes d'autre signification que celle de l'hospitalité même.

— L'ambassadeur de Sardaigne a été chargé, par sa cour, de lire officieusement à M. de Lamartine une dépêche de son gouvernement assurant le ministre des affaires étrangères de France des dispositions les plus amicales à reconnaître la République.

— Le prince de Ligne, ambassadeur de S. M. le roi des Belges, a eu aujourd'hui une conférence officielle avec M. de Lamartine, et lui a communiqué une dépêche de M. d'Hosschitt, dont le sens est à peu près celui-ci :

« Je vous prie de voir sans retard M. de Lamartine pour lui exprimer nos sentiments de satisfaction pour la loyauté et la franchise de ses déclarations ; dites-lui, s'il vous plaît, qu'elles ont été vivement appréciées par le gouvernement du roi et que, dans nos rapports avec la France, nous userons de la même franchise et de la même loyauté. Nous avons à cœur de conserver à ces rapports le caractère le plus amical et le plus bienveillant. »

L'ambassadeur a également eu mission d'assurer le gouvernement de la République que les milices appelées en Belgique sous le drapeau n'avait aucun but agressif ou hostile contre la République, mais n'avaient d'autre objet que d'assurer contre toutes les puissances la neutralité belge; il a renouvelé l'assurance donnée par le gouvernement belge de reconnaître la République aussitôt que l'Assemblée nationale l'aura sanctionnée, et il est chargé, en attendant, d'entretenir les rapports les plus amicaux entre les deux peuples.

—

Le ministre des affaires étrangères de la République a reçu la communication suivante du gouvernement de Fribourg :

Fribourg, le 5 mars 1848.

Au Gouvernement provisoire de la République française.

Messieurs,

La France, toujours à la tête des nations, vient de franchir un nouvel abîme, celui qui l'éloignait de la démocratie.

Elle a renversé un régime déloyal et corrupteur, et avec lui la barrière qui séparait la nation française du peuple helvétique.

Accomplie avec autant de calme que de grandeur, cette révolution providentielle va préparer l'émancipation des peuples.

Elle anéantit les dernières espérances du Sonderbund, déjoue les complots de l'absolutisme, consolide nos nouvelles institutions, et ranime entre les deux pays ces vives sympathies que tous les efforts d'un gouvernement parjure n'ont pu détruire.

La Suisse entière a salué votre avènement avec acclamation. Le canton de Fribourg, petite, mais vieille république, regretterait que son admiration et son dévouement restassent inaperçus. Il vous en offre le tribut. Les nobles et bienveillantes paroles que le ministre des affaires étrangères a adressées au chargé d'affaires de Suisse par intérim nous font espérer que désormais la grande nation française et le peuple suisse se prêteront un mutuel appui dans la défense comme dans les conquêtes de la liberté. Le canton de Fribourg s'estimera heureux de prêter son faible concours à l'œuvre de la civilisation européenne.

Agréez, etc.

Au nom du Gouvernement provisoire du canton de Fribourg,
Le président. *Le chancelier.*

Les échos de la révolution française à l'étranger.

Les [illegible] de Londres et de Glascow semblent calmées. Toutefois l'agitation continue à Glascow, et le mouvement s'étend à d'[illegible] d'Angleterre.

On écrit de Manchester, [illegible] mars, au *Standard* (journal aristocratique), par le télégraphe électrique : « Des troubles ont commencé devant la maison de travail de Tib-Street. Une foule compacte, dans laquelle figuraient beaucoup de femmes, demandait à grands cris que l'on *délivrât* les personnes logées dans l'atelier de charité. La police est intervenue, [illegible]

afin d'organiser une procession. »

Un autre mouvement a eu lieu à Edimbourg. Le 8 on écrivait de cette ville : « La ville est au pouvoir de la populace, qui brise les lampes et les vitres. Des troubles ont également éclaté à Dumferline. On a demandé à Edimbourg 600 soldats pour les réprimer. A Glascow, la force militaire l'a emporté. Depuis la collision entre les vétérans et la population, il n'y a pas eu de nouveaux désordres. 66 fusils ont été repris, plus de 400 individus ont été arrêtés les armes à la main. »

La bourgeoisie s'est tournée contre le peuple à Glascow comme à Londres, et les boutiquiers se sont présentés aux autorités administratives pour prêter le serment comme constables, et annoncer qu'ils se chargeraient de dissiper l'émeute.

Fraternité des peuples. — Les meetings pour célébrer la Révolution française se multiplient par delà le detroit.

Les chartistes de Londres se sont réunis le 8 dans National-Hall pour entendre le rapport des députés envoyés à Paris pour offrir leurs félicitations au Gouvernement provisoire de la République française. Les renseignements qu'ils ont donné sur ce qu'ils ont vu à Paris et sur l'accueil qui leur a été fait ont été souvent interrompus par des applaudissements.

Deux déclarations du Gouvernement français ont surtout excité le plus vif enthousiasme, celle que si la France était forcée de faire la guerre à l'Angleterre, ce ne serait pas contre le peuple anglais, mais contre le gouvernement de l'Angleterre que la France se battrait, et celle que la France ne permettrait pas à l'Autriche de se mêler des affaires de l'Italie.

— Dans une réunion de la corporation de Dublin, présidée par le lord-maire, une commission a été désignée pour rédiger et présenter une adresse de félicitations de la corporation de Dublin au peuple français pour son glorieux triomphe de la cause de la liberté.

— Les ouvriers de Drogheda (Irlande) ont adopté une adresse de félicitation aux nobles représentants de leur classe à Paris; on y lit : « Les despotes avaient dit que le pillage, le meurtre, le vice et l'infidélité étaient synonymes de *révolution*. La vertueuse longanimité du peuple français a démontré la fausseté de leurs assertions : au nom du peuple irlandais opprimé, les hommes de Drogheda offrent leurs félicitations aux citoyens de Paris, riches et pauvres, aux braves soldats qui ont refusé de tirer contre le peuple, et à la garde nationale qui a si noblement fraternisé avec les défenseurs de la liberté. Les hommes de Drogheda supplient le grand Maître de tous de protéger la République française comme un monument de la bravoure, de la sagesse, de la modération du peuple français. » La lecture de cette adresse a provoqué de vifs applaudissements.

L'AUTRICHE se voit dans une situation beaucoup trop embarrassée pour oser se mettre en hostilité avec la République française.

On écrit de Vienne, 3 mars, à la *Gazette d'Augsbourg* : « En ce moment, il faut s'occuper, non de la divergence d'opinions, mais de maintenir la tranquillité, et, s'il est possible, la paix au dedans et au dehors. Personne n'interviendra dans les affaires intérieures de la France, et de même qu'on a laissé la Révolution de Juillet établir son trône, de même on laissera la République se consolider aussi longtemps que les frontières d'Allemagne et d'Italie seront respectées. Personne dans le monde ne peut désirer la guerre. »

Il paraît que l'Autriche prend des précautions minutieuses pour empêcher les correspondances de passer de France en Lombardie.

Le gouvernement autrichien paraît même devoir être abandonné par la Prusse. On lit dans une correspondance adressée de Berlin à la *Gazette de Cologne* :

Le cabinet prussien semble vouloir se séparer de la politique que l'Autriche a suivie jusqu'à ce jour relativement aux affaires de l'Allemagne. On assure même que l'ambassadeur d'Autriche à Berlin est rappelé.

La *Gazette des Postes de Francfort* ajoute : « La Prusse prendra une attitude purement expectative vis-à-vis de la France et elle ne cherchera pas d'autre alliance que celle d'une Allemagne unie, paisible, mais armée contre toute attaque du dehors. La mission de M. de Radowitz pour Vienne n'a d'autre objet que d'en prévenir l'Autriche. »

La nouvelle de la révolution de Neuchâtel n'a fait qu'une légère sensation à Berlin; le gouvernement même aurait vu, dit-on, à cette perte un avantage dans les circonstances actuelles.

— LA HONGRIE, qui se trouvait déjà en hostilité avec le gouvernement de Vienne, a redoublé d'énergie en apprenant la victoire des Parisiens :

« Les événements de Paris, écrit-on à la *Gazette universelle de Prusse*, ont exalté l'opposition, et maintenant elle présente hardiment son plan. Nous ne sommes plus qu'à un pas de la révolution. Hier, la séance secrète a duré jusqu'à dix heures du soir. Aujourd'hui, il a été décidé par la seconde chambre, sur la proposition de M. L. de Kossuth, chef de l'opposition, qu'on enverrait à Vienne une députation pour demander immédiatement la nomination d'un ministère d'Etat responsable, composé de Hongrois seulement, le redressement de tous les griefs et un changement de constitution sous les auspices de la Diète. A quatre heures après midi, il y aura une nouvelle séance dans laquelle on formulera les divers points qui seront adoptés. Dans la même séance, on a demandé que le gouvernement rendît compte de l'état de la banque nationale. Mais M. de Kossuth a fait rejeter cette proposition en disant que cette banque était une institution privée de Vienne, qui n'avait aucune relation gouvernementale avec la Hongrie.

— Vingt membres des états de Bohême, qui jouissent de la plus haute considération à raison de leur position de fortune et de leurs sentiments, ont adressé à la commission de la Diète une déclaration pour demander la prochaine convocation d'une assemblée d'Etats.

La CONFÉDÉRATION GERMANIQUE tout entière continue son agitation.

On écrit de Munich, 5 mars, à la *Gazette d'Augsbourg* : « La nuit s'est passée dans la plus grande tranquillité, mais il y a eu ce moment à l'hôtel-de-ville une assemblée tumultueuse du peuple qui demande le renvoi immédiat des soldats arrivés des environs. Elle vient d'envoyer une députation au prince Charles pour lui exprimer son désir. Une autre députation exigera immédiatement du roi l'assurance formelle que les diverses demandes du peuple seront soumises à l'assemblée des Etats. Il a été décidé ultérieurement que l'on empêcherait tout désordre et que l'on recevrait demain à midi dans une nouvelle assemblée, la réponse du roi sur les points traités dans la pétition. On a renoncé à exiger le renvoi des soldats. »

Le roi de [illegible] semble enfin la nécessité de céder.

Les magistrats et présidents de la bourgeoisie de Hanovre viennent d'adresser aussi à leur roi une pétition réformiste.

On écrit de Copenhague que le roi de Danemarck a le projet de donner, non une seule constitution, mais trois constitutions, c'est-à-dire une pour le Danemarck, une pour Schleswig et une troisième pour Holstein. Lauenbourg n'aura rien.

L'Italie est fort agitée et n'attend que le moment de se mesurer avec l'Autriche.

La Lombardie gémit et frémit sous l'oppression, s'écrie l'*Alba*. Tous les Italiens savent quels sont leurs devoirs envers ces malheureux frères. Ainsi des armes! des armes! Que ce soit notre cri, le jour et la nuit.

—On lit dans l'*Opinione* : « Nous recevons des nouvelles graves de Novarre. On dit que l'agitation de la Bohême et de la Hongrie s'est changée en révolution. A Milan, l'impatience et l'indignation sont au comble. On disait même que le frein est rompu. On prétend que le marquis Saporiti, conseiller du roi de Sardaigne, a été arrêté ou forcé de quitter Milan. Ces nouvelles, toutefois, méritent confirmation. A Pavie, dit-on, une collision sanglante a eu lieu entre les étudiants et les Autrichiens. Les Bohêmes et les Hongrois se sont mis du côté des premiers. Les Autrichiens auraient en conséquence eu le dessous et un Gouvernement provisoire aurait été établi.

—Les habitants de Menton (Monaco) viennent de faire leur révolution et de proclamer leur indépendance. Le prince de Monaco a offert des concessions, mais on lui a répondu à lui aussi : *Il est trop tard!*

Nous lisons dans le *Nouvelliste de Marseille* :

Nous recevons à l'instant la nouvelle que le ministère Serra-Capriola venait de tomber à Naples sous le poids de son impopularité. Aucun détail ne nous parvient encore sur les événements de la Sicile et surtout sur l'épouvantable bombardement de Messine.

A Florence, on mobilise une partie de la garde nationale.

Le 1er mars, la commission chargée du projet de constitution devait présenter son travail au pape.

Les progressistes espagnols ont adressé à la reine une pétition pour la prier de ne pas sanctionner la loi suspensive des garanties individuelles que les cortès discutent en ce moment. Le résultat infaillible de cette loi serait, disent-ils, de provoquer un danger d'insurrection qui n'existe pas aujourd'hui.

Au congrès, les ministres, fiers de leur majorité, traitent l'opposition avec la hauteur qu'affectaient les ministres de Louis-Philippe dans ces derniers temps. Le premier article de la loi a été voté par 161 voix contre 54.

Le peuple de Vienne aux Parisiens.

L'adresse suivante a été publiée par le *Journal de Vienne et de l'Isère* :

Vos frères de Vienne, émus jusqu'au fond du cœur de la victoire que vous venez encore une fois de remporter sur les hommes incorrigibles du passé, s'empressent de vous adresser le témoignage de leur reconnaissance.

Nobles fils de Paris, enfants des vainqueurs de la Bastille, vous vous êtes souvenus qu'à vous est confié le dépôt, la garde de nos libertés. Après avoir en vain, de concert avec tout le pays, protesté par toutes les voies pacifiques contre les égarements, contre les crimes du pouvoir, vous avez relevé le défi que des ministres coupables, abrités derrière leurs forts et leurs canons, avaient jeté à la France, et un souffle de vous les a renversés.

C'est qu'ils ne comptaient pas, ces hommes insensés, que les bataillons armés pour vous écraser, avant d'être à eux, appartenaient à la nation; ils ne comprenaient pas que notre sol ne peut plus porter la tyrannie, que nos conquêtes de 89 ont été payées trop cher pour que nous les abandonnions lâchement à leurs caprices de despotes. Non, le passé est clos, qu'on ne tente pas de nous y ramener. Les soixante ans de lutte que nous avons eu à soutenir pour notre affranchissement ont mûri notre intelligence et créé en nous la conscience de nos droits. On ne nous les arrachera plus désormais ni par la force, ni par la ruse, ni surtout par la dégradation morale qu'un honteux abus de puissance tentait sur nous depuis bientôt 18 ans.

L'ère de la liberté a sonné. Qu'on nous laisse en paix en régler et en organiser les éléments. Nous avons résolu de faire trêve aux discordes et aux luttes pour nous recueillir en face de cette immense tâche qui a pour fin la réalisation de la fraternité, de l'ordre et du bonheur pour tous.

Braves Parisiens, que votre œuvre cette fois-ci n'avorte pas, [illegible] votre attitude imposante ôte l'envie à tous nos ennemis, [illegible] que masque qu'ils se cachent, de renouveler la comédie de [illegible] Veillez debout jusqu'à ce que vous ayez bien assuré l'avenir [illegible] les bases d'un gouvernement sincèrement populaire; de votre [illegible] dépend la tranquillité future du pays. L'Europe entière, non [illegible] rois, mais celle des peuples, a les yeux sur vous. Votre triomphe [illegible] le-sien; car aujourd'hui toutes les nations sont solidaires, toutes marchent vers les mêmes destinées.

Encore une fois, honneur et reconnaissance à vous, braves Parisiens!

FAITS DIVERS.

— La lettre suivante a été adressée à M. le ministre des finances de la République française.

« Citoyen ministre,

» Une crise financière redoutable est imminente.

» Votre patriotisme si connu me dit que vous prendrez des mesures promptes et énergiques pour la surmonter.

» Vous allez avoir besoin d'argent.

» Permettez à un pauvre ouvrier qui, comme le dit Lamartine, est dévoué à la République, « TÊTE, CŒUR, FORTUNE, » de pouvoir ajouter le mot « SACRIFICES. » J'ai pour toute fortune 800 fr. à la Caisse d'épargne ; soyez assez bon pour m'inscrire le premier pour une somme de 400 fr. que je tiens à votre disposition trois jours après votre demande, pour vous aider dans l'exécution de telle mesure quelconque que vous jugerez convenable de prendre pour le bien de la République.

» Recevez, je vous prie, l'assurance de tout mon dévouement. [illegible]

[illegible], ouvrier [illegible]

— La [illegible] conférence de M. Jules [illegible] [illegible] prochain 12 mars, à [illegible] rue du Faubourg-Saint-Honoré, 48.

... neuf heures et gagner ... de plus pour une journée moins longue, leur répondit avec le plus grand sang-froid : « Cela revient à vous ; à partir de ce jour, je ferme mon atelier et me refais compagnon, et nous allons chercher de l'ouvrage ensemble. » Une heure après, les ouvriers de ce brave homme avaient repris leurs travaux sous sa direction. (*National.*)

— Une grande solennité musicale au profit des œuvres du patronage des jeunes filles abandonnées, des jeunes apprenties, de l'ouvroir de Vaugirard et des ouvrières sans ouvrage des douze arrondissements de Paris, doit avoir lieu, mercredi prochain, 15 mars, à deux heures après midi, au Jardin-d'Hiver. L'Opéra-Italien a bien voulu dévouer à cette bonne œuvre ses talents les plus distingués : Mmes Grisi, Castellan, Corbari, Brambilla ; MM. Mario, Lablache, Ronconi, Cellini, Tagliafico.

On trouve des billets chez les patronesses :
Mesdames Dupont (de l'Eure), au Petit-Luxembourg ;
De Lamartine, au ministère des affaires étrangères ;
Ledru-Rollin, au ministère de l'intérieur ;
Mathieu Arago, à l'Observatoire ;
Crémieux, au ministère de la justice ;
Garnier-Pagès, au ministère des finances ;
Carnot, au ministère de l'instruction publique ;
Marie, au ministère des travaux publics ;
Marrast, rue Notre-Dame-de-Lorette, 52 ;
Ferdinand Flocon, 24, rue Thévenot ;
Pagnerre, rue de Seine, 14 bis ;
De Lagrange, rue de Grenelle-Saint-Germain, 107 ;
Au Jardin-d'Hiver, 89, avenue des Champs-Elysées ;
Et maison Pacini, 11, boulevart des Italiens.

Prix du billet : 10 francs.

— Aujourd'hui samedi, 11 mars, a lieu au Jardin-d'Hiver le bal donné à l'union de la garde nationale, de l'armée et des écoles. On entendra Mlle Rachel et le *Chant du Départ* par les orphéonistes ; enfin une magnifique exposition d'armures complétera la décoration de la salle, illuminée en verres tricolores. — Prix du billet : 10 fr.

— L'éditeur Aubert, place de la Bourse, vient de mettre en vente un portrait de Lamartine, d'après Lehmann. Si les anciens portraits nous donnent l'idée du poète, celui-ci a été tracé pour représenter l'homme d'Etat. Le prix a été fixé à la somme de 3 francs, afin de procurer une meilleure recette aux blessés, auxquels le tiers en est destiné.

— M. Charles Lafont, auteur de divers ouvrages dramatiques, vient de renvoyer au ministre de l'intérieur une somme de 300 fr., qui lui avait été allouée sur le crédit des encouragements des beaux arts, en le priant de consacrer cet argent aux besoins urgents de la République. Voici un fragment de la lettre de cet estimable citoyen :

« ... Je vous remercie de votre bienveillance, mais il m'est impossible d'en profiter. En ce moment, l'argent de la France est sacré comme le sang du peuple. La littérature, après tout, n'est que le luxe des nations nouvelles ; pourvoyez d'abord au nécessaire. »

— La 8e légion, invitée à désigner ceux de ses membres qui s'étaient distingués pendant les journées de février, a répondu que la conscience d'avoir rempli son devoir était une récompense suffisante, et que d'ailleurs ce serait mal inaugurer l'ère de notre République que de chercher à rompre par des récompenses ou des marques distinctives quelconque le grand principe qui nous unit tous, celui de l'égalité et de la fraternité.

— Les citoyens blessés dans les journées de février qui désirent être admis aux Tuileries, transformées provisoirement en Invalides civils, doivent adresser par écrit leurs demandes au conseil médical de l'hôtel, guichet du pont National.

— *Marseille, 7 mars.* — La confiance dans la stabilité de la République augmente de jour en jour ; les transactions commerciales, quoique difficiles et un peu onéreuses, sont pourtant devenues possibles, et, si les nouvelles de la capitale continuent à nous arriver bonnes, elles ne tarderont pas à reprendre leur cours.

— *Chartres*, 7 mars. — On nous annonce à l'instant un fait qui n'a besoin ni d'éloge ni de commentaire.

Il est à désirer qu'il serve d'exemple à toutes les villes de France. Pour calmer les esprits que les événements agitent en ce moment, et diminuer le nombre des demandes de retraits de sommes déposées dans la caisse d'épargne de Chartres, cent habitants viennent de souscrire un engagement par lequel ils déclarent cautionner les 1 500 000 francs déposés dans cette caisse.

... sans de secours, seraient peut-être obligés de ... peu ... à vous. Ces avances se feront particulièrement sur marchandises en consignation ; et, à mesure que la consignation augmentera au delà des fonds disponibles, l'association demandera à la Banque de France le complément nécessaire pour faire face à ces dépôts, en engageant en faveur de celle-ci son fonds social comme garantie.

— Un grand nombre d'ouvriers des environs de Rouen, de la vallée de Malaunay, de la filature d'Andelle, se sont mis en grève et ont commis divers dégâts. L'autorité locale a requis la force armée ; un détachement de cavalerie et des hommes de la garnison de Rouen ont été envoyés pour réprimer les désordres, les ouvriers demandent une augmentation de salaire.

— On écrit de Toulouse que les débats relatifs à l'affaire Léotade paraissent devoir être définitivement repris le 16 mars prochain.

— Nous trouvons les détails suivants sur les événements de février dans une lettre particulière adressée à la *Gazette d'Auvergne* :

« Le lundi 21 février, à la séance de la chambre, M. Odilon Barrot interpella le ministère sur les mesures qu'il comptait prendre le lendemain. MM. Guizot et Duchâtel se crurent sauvés. Ils comprirent que l'opposition reculait devant la grave responsabilité du lendemain. M. Duchâtel, de sa voix la plus ferme, assura que le banquet serait interdit et que force resterait à la loi. Les ministres s'acheminèrent en toute hâte vers les Tuileries pour porter l'heureuse nouvelle. Elle mit au comble la joie de Louis-Philippe qui, se frottant les mains et tout radieux de bonheur, entra dans le salon de Marie-Amélie vers les six heures du soir, et s'adressant à ceux qui s'y trouvaient réunis : « Messieurs, puisque vous ne banquetez pas, allons dîner en famille. » Puis, arrivé à la table, il ajouta : « Nous serons mieux ici qu'au grand air, on dîne toujours mal au grand air, et MM. les réformistes nous remercieront de leur avoir épargné cette corvée patriotique. »

» Plus le dîner avançait, plus l'enjouement du maître de maison redoublait et cherchait à s'épancher en bons mots ; ainsi, il disait à une personne qui ne mangeait pas :

» — Vous ne banquetez pas, monsieur ?

» C'était de l'esprit comme l'on en faisait au château.

» Au second service, on apporta des pommes à la Bourdaloue. A ce propos, Louis-Philippe fit de l'érudition sur le célèbre prédicateur, et, comme ces pommes n'étaient pas de son goût, il défendit d'en servir davantage, ajoutant avec malice : « Nous ferons cette réforme-là. »

» Au cercle du soir, il s'entretenait familièrement avec MM. Guizot et Duchâtel, encore tout radieux de leur triomphe. Comme tous les yeux se portaient sur eux, le Napoléon de la paix, se posant tout à coup et haussant la voix, leur dit : « Messieurs, je suis content de vous !!! »

» Il se croyait au lendemain d'Austerlitz, et c'était la veille de Waterloo. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Boulogne. — M. G. — Reçu les 101 et la lettre de B. — Compl. à tous.
Beilac. — M. M. nous fournirons sur vous avec avis. — Merci.
Douai. — M. F. — Reçu les 33.
Givet. — M. F. — Reçu les 98. — Merci de votre off.e. — Nous attendons votre arrivée
Lille. — M. B. — Nous prenons note de tirer sur vous 40 compl. à vous et à M. G.
Le Mans. — M. D. — Nous recevons les 100 annonces.
Sig. — M. X. — Reçu les 136 et la lettre inclus. — Compl.
M. D. — Nous all. servir. — L'abonn. de L. finissait le 29 février. — Merci des renseign.
Toulouse. — M. G. — Prière de nous adresser le détail des 85 60 de R. de vot. let. du 23 fév. — Nous vous env. les 24 b. réclamés. — Reçu les 160.
Briançon. — M. C. X. — Reçu le renouv. d'ab.
Nîmes. — M. C. — Reçu les 28. — Nous faisons droit à votre dem. — Félicitations et courage.
Vienne. — M. C. — Reçu votre let. — Pris note de tout et merci de votre communication. Il n'y a pas de comp. à faire pour l'ab. BB. — Recommandation faite p. l'aff. P.
Marseille. — M. A. — Est-ce donc irrévocable ? et dans ce moment ! — Nous servons M. C. suiv. vos désirs. — Répondez-nous pour V. H.
Rio-Janeiro. — M. D. — Reçu votre lettre et les 625. — L'inct. a été rem. — Compl. à M. J. et merci de son régl.
Chât-Herault. — M. P. — Reçu les 82 85. — Nous all. servir le nouv. ab. — Très bien. — Félicitations. — Nous vous fournirons les 100 ex. à 5 c. l'un, port à votre charge. — Nous penserons à M. H.
Reims. — M. R. D. — Impossible d'obtenir le visa. — Il faut que la personne soit présente. — Nous servons l'ab. K.
Orléans. — M. B. — Reçu les 200. — Merci. — Compl. à M. L.

Bourse du 10 mars 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	» »	» »	» »	80 »
— — fin courant	77 »	77 »	76 50	76 50
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	» »	» »	» »	» »
— — fin courant	49 »	52 »	49 »	50 »
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	» »	» »	» »	» »
— — fin courant	» »	» »	» »	» »

4 1/2 J. 22 s. dr cours	85 »	Banq. de Fr. dr cours	1925 »
4 0/0 J. »	66 »	O. V. de Par. »	905 »
Emp. 1848. au Ct »	» »	C. hyp. »	400 »
— fin Ct »	» »	— Gouin »	1070 »
B. du Trés. »	4 1/2	— Ganneron »	960 »

PRIMES.	fin cour.		fin proch.
5 p. 0/0	d. » » » »	» » —	» » » »
3 p. 0/0	d. » » » »	» » —	» » » »

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0	» » » »	» » » »
3 p. 0/0	» » » »	» » » »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	» »	ROME ... DrC.	75 » »
Récép. Rotsch. »	91 50	BELG. 2 1/2 »	50 1/2
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2 »	71 » »
— — pass. »	4 7/8	— do 1840 »	75 » »
— 3 p. 0/0. »	32 »	— do 1842 »	93 » »
Dette intérieu. »	26 5/8	— Banque »	» »
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »	— do Em. 1844 »	» »
HOLL. 2 1/2 »	53 1/2	PIÉMONT »	800 »
HAITI »	295 »	AUTRICHE »	875 »

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1000 »
Act. d. J. »	» »
D. S.-G. »	» »
V. r. dr. »	125 »
— O. anc. »	» »
— nouv.	» »
V. r. gauc.	100 »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	820 »
— à Rouen	485 »
R.-Havre	230 »
Avignon	305 »
Str. à Bâle	92 75
Paris-[illegible]	247 50
Tou[illegible]	232 50
Orl.[illegible]	» »
C. du Nord	333 75
Famp-Hav.	» »
Diep-Féc.	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	400 »
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	300 »
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	5050 »
Lin Maberl.	440 »
F. de l'Av.	4800 »
Union lin.	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» »	Paris à Rouen	480 »	Orléans à Vierzon	» »
— (r.-g.)	» »	Rouen au Havre	» »	Bordeaux à Cette	» »
Paris à Orléans	» »	Marseille à Avignon	300 »	Nord	333 »
— à Lyon	300 »	Paris à Strasbourg	345 »	Boulog. à Amiens	» »

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et avril, 63 ; 4 mois d'été, 63 à 64.
Fécule et betterave, 55 fr.
Savon disponible, belle qualité, ...
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 93-50 ; courant du mois et avril, 93 ; 4 mois d'été, 95 ; 4 derniers mois, 95 à 96.
Huile épurée, 110.
Lille. — Colza, ».

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 mars.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Cléopâtre.
ITALIENS. — Don Giovanni.
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
ODÉON. — La Fille d'Eschyle.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. — Les Barricades de 1848, le Brasseur.
GYMNASE. — Christophe, Femme blasée, la Clef dans le Dos, les Malheurs.
VARIÉTÉS. — Les Impressions, le Pouvoir d'une Femme, les Deux Brigadiers.
THÉATRE MONTANSIER. — Un Jeune Homme pressé, 34 francs ou sinon, le Camarade de Lit, Brelan de Troupiers, les Hymnes patriotiques.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Guillaume Tell, la Fin du Monde.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame-des-Anges, un Mariage en 1793, prologue.
GAITÉ. — Le Pacte de Famine, Deux Gamins.
LUXEMBOURG. — Les Barricades, les Professeurs de Clarinette, les Petits Mystères, Léonide.
BEAUMARCHAIS. — Trois Roses, Brasero, Ile de Barataria, Foyou, Matelot.
FOLIES. — Rose de Provins, Mariage, Pommades, Thérèse.
DÉLASSEMENTS. — 22, 23 et 24 Février, les Délassements, Père et Oncle.
COMTE. — 1re repr. : Augusta, les Niches de César, le Petit Savoyard, Féerie, l'Homme de Marbre.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.) — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce., rue du Croissant, 16.

Pays étrangers à surtaxe de poste....... — 54 — 27 — 14
Le Numéro de huitaine. { Paris .... — 8 — 4 — 2 | Départements.... — 10 — 5 — 2 50
Etranger.. — 14 — 7 — 4

Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp^ie^, 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La Démocratie pacifique a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	**Paris.**	**24 f.**	**12 f.**	**6 f.**
—	— **Dép^ts^.**	**32**	**16**	**8**
Pays étranger à surtaxe de poste.		**54**	**27**	**14**
Pour le n° de huitaine.	**Paris.**	**8**	**4**	**2**
—	— **Dép^ts^.**	**10**	**5**	**2 50**
Etranger.		**14**	**7**	**4**

PARIS, 11 MARS.

Aux Membres du Congrès agricole.

Citoyens,

Vous êtes de nobles cœurs, et le Peuple aura pour vous confiance et bénédictions, vous qui témoignez une sympathie éclairée pour le Peuple.

Tandis que les députés, qui oubliaient la cause du Peuple pour ne s'occuper que de leur intérêt égoïste, disparaissent de la vie publique; tandis que les financiers et les gens de la Bourse tremblent et sèment autour d'eux l'inquiétude et le découragement; vous, grands propriétaires, vous, représentants de la propriété et de l'agriculture, vous êtes à votre poste, vous étudiez les questions de bien public, vous donnez votre généreux concours au Gouvernement qui veut fonder l'ordre sur la liberté. Honneur à vous!

Le vote unanime du Congrès agricole sur la question de l'organisation du travail par l'association est un grand acte. Vous avez posé la question sur son véritable terrain. Ainsi présentée, l'idée sera féconde.

Oui, c'est à l'agriculture qu'il faut appeler les bras de l'homme; oui, c'est sur le sol que l'homme doit être convié à jouir du droit au travail; car l'agriculture est la nourricière universelle, car c'est du sol que sortiront l'aisance et la richesse pour tous.

Oui, le Gouvernement ne doit pas intervenir entre les chefs d'exploitation et les travailleurs par voie de décrets et de contrainte. Désormais toute solution des problèmes sociaux doit être demandée à la liberté, au dévouement spontané, à la persuasion. Il y a longtemps que l'École sociétaire a proclamé ces principes : *Association* LIBRE *du capital, du travail et du talent. Expérimentations locales.*

Et si le Gouvernement ne peut pas intervenir par la contrainte, il doit intervenir par le conseil, par l'appel affectueux, mais surtout *par l'exemple*. Vous l'avez ainsi justement compris, et vous avez formulé ce vœu, qui sera entendu de tout le pays : « Que le » Gouvernement établisse dans les domaines nationaux et les fer» mes modèles des associations *fondées sur le principe d'une » part proportionnelle à répartir entre le capital, l'intelligence » et le travail*, afin d'expérimenter les divers systèmes, faire con» naître celui qui pourrait servir de modèle, et préparer une amé» lioration réelle à la condition des travailleurs et à l'accroisse» ment de la production agricole. »

Pour compléter votre œuvre, généreux citoyens, demandez la création, dans le Gouvernement, d'un organe destiné à régler ce mouvement pacifique dont vous avez produit l'idée. D'une part, dans l'intérêt de la paix et du bien public, il faut que ce principe du progrès par voie d'essais partiels ait sa représentation dans la direction des affaires. De l'autre part, il faut qu'un signe éclatant, qu'une institution publique garantisse au Peuple que l'étude de l'organisation du travail est affaire capitale pour le pouvoir.

Demandez donc la création d'un *Ministère du Progrès et de l'organisation du travail.*

A ce titre, le Peuple verra que l'amélioration de son sort est fonction fondamentale de l'autorité dans le nouvel ordre de choses. En donnant pour base à ce département le principe de l'expérience pacifique, vous désarmez toutes les doctrines dont l'expression vague peut semer des inquiétudes, vous paralysez les hommes imprudents qui voudraient chercher la réforme des abus dans les bouleversements. Vous rassurez le Peuple, et vous constituez la loi du progrès sur la liberté intégrale et dans les conditions d'ordre et de stabilité.

Vous achevez votre œuvre, bons citoyens, en exprimant le vœu de l'éducation gratuite pour les deux sexes. Mais rappelez au Gouvernement que l'éducation doit nécessairement rattacher l'enfant aux travaux de l'agriculture. N'est-elle pas au rebours du bon sens et des lois naturelles, cette instruction qui, jusqu'à ce jour, a éloigné l'enfance des champs, où elle doit s'initier à la vie de l'agriculteur, où elle trouve le grand air, la liberté et le bonheur. Que la théorie des sciences naturelles et que le travail agricole approprié aux divers âges soient donc désormais la base de l'éducation nationale!

Membres du congrès agricole, de retour dans vos départements, continuez à manifester ainsi votre amour du progrès pacifique et votre sympathie dévouée pour les classes pauvres. Grands propriétaires, donnez l'exemple à la bourgeoisie française : que votre initiative et votre enthousiasme entraînent les indécis et les timides; que de vous parte le signal des grands élans du cœur qui vont transfigurer notre patrie. La France est marquée par la Providence pour servir de guide à l'humanité; cette mission glorieuse, le Peuple français l'a remplie jusqu'à ce jour au milieu des agitations, des luttes, des guerres. La France était la grande nation militante. Aujourd'hui, plus que jamais, le monde a les yeux sur la France. Que la France soit désormais la grande nation enseignante. L'heure est venue des œuvres de science; l'heure est venue de la conciliation des classes, de l'association des intérêts. Plus d'antagonisme! plus de luttes! plus de combats! Paix, travail et association! Fraternité universelle!

Question coloniale.

Nous apprenons, sans surprise mais avec affliction, que les délégués de l'esclavage s'entêtent dans leurs illusions et dans leurs folies. Ces hommes déplorables ne comprendront donc jamais que leur rôle est fini, et que leur seule présence irrite les cœurs libéraux et compromet le sort des colons?

L'un d'eux ne s'est-il pas avisé d'aller, au sein de la Commission de l'émancipation, mettre d'abord en doute la compétence du Gouvernement provisoire, et puis soutenir que les esclaves, étant émancipés, ne pouvaient jouir du droit électoral, « *attendu qu'ils » sont étrangers!* »

Il faut n'avoir pas de cœur pour soulever de pareilles questions. Mais, puisque ces vieux docteurs du régime servile veulent de la légalité stricte, eh bien! que le Gouvernement provisoire, en proclamant l'abolition de l'esclavage, décrète :

« Attendu les immenses services séculaires rendus à l'industrie et à la puissance maritime de la France par le peuple noir des Colonies;

Attendu le long martyre que la France a fait subir à ce peuple infortuné;

Attendu que la France lui doit un acte de réparation et un témoignage de reconnaissance. »

Tous les noirs habitant les Colonies, soit tiés à l'étranger, soit nés de parents étrangers, sont déclarés avoir bien mérité de la patrie et de l'humanité par leur travail, par leur courage, par leur sacrifice et par leurs souffrances; la République leur accorde, comme réparation et justice d'urgence, la grande naturalisation.

On a demandé au Gouvernement provisoire une autre réparation : la mission pour M. Bissette d'aller proclamer lui-même l'émancipation des populations de couleur.

Donner aucun pouvoir politique à M. Bissette serait, selon nous, une faute et une imprudence.

Le charger, sous l'autorité du Commissaire de la République, en assemblée solennelle des colons, de la proclamation de l'acte d'affranchissement; le charger de porter le premier à ceux qui ont souffert avec lui la parole du salut, à ceux qui ont dominé et fait souffrir la parole de paix, de conciliation et de fraternité, ce serait peut-être un acte de grand sentiment, digne d'une République chrétienne.

La haute prudence du Gouvernement provisoire pèsera les délicatesses de cette question.

—

Pour le fond de la question, nous le répétons, les hommes justes du Gouvernement doivent adopter les mesures suivantes :

1° Déclaration d'émancipation;

2° Convocation de tous, blancs et noirs, pour élire des représentants qui viendront discuter, dans l'Assemblée nationale, les questions de la réforme coloniale, notamment la question de l'indemnité, indemnité due par la France et aux maîtres expropriés et aux affranchis pour leur séculaire exploitation;

3° Maintien provisoire, par voie d'exception et par droit d'urgence, de l'ordre industriel actuel, du travail forcé pendant quelques mois, afin que la récolte du sucre, seule richesse du pays, ne soit pas compromise;

4° Par compensation, — obligation pour les colons de planter cette année des vivres dans une certaine proportion; et, de plus, stipulation au profit des affranchis d'une part proportionnelle dans les fruits du travail momentanément forcé.

De cette manière, la récolte de sucre est sauvée, et la récolte de sucre, c'est la vie de toutes les populations coloniales, qui tirent leurs vivres du dehors. Si la coupe manque, comment payer les approvisionnements nécessaires? Les populations affamées, irritées par la misère et par la faim, en viendront à des luttes affreuses. Le peuple de France, d'ailleurs, paiera le sucre plus cher, à moins qu'il n'aille le demander aux propriétaires d'esclaves du Brésil et de Cuba, ce qui serait d'un illogisme monstrueux. Le peuple de France serait encore obligé de s'imposer d'autres sacrifices, pour nourrir ses frères des Colonies.

Hommes justes du Gouvernement provisoire, sauvez la récolte pendante, et préparez une récolte prochaine de vivres, pour le bien des noirs eux-mêmes et dans l'intérêt de tous. Vous le pouvez même sans parler de contrainte. Faites appel au sentiment, au dévouement, au sacrifice pour un jour encore. Vous verrez, au souffle généreux de la République, de nobles inspirations surgir de ces âmes naïves des pauvres noirs. Ayons confiance; faisons ce qui est juste et bon, et Dieu viendra au secours de ses enfants, en leur envoyant à tous des désirs pieux et des volontés généreuses.

—

M. l'abbé Monnet, naguère renvoyé de l'île Bourbon, vient d'être unanimement élu Supérieur des Missions coloniales. C'est un digne choix. Le Gouvernement peut compter que les missionnaires désignés par le nouveau supérieur seront tous à la hauteur de leur grande œuvre.

La Révolution est Socialiste.

DIALOGUE.

— Eh bien! cette fois, on ne dira pas que la Révolution a été escamotée. Nous avons la République et nul prétendant n'essaiera de nous la ravir.

— Il y serait mal venu. La République est décrétée pour toujours en France, et cependant la Révolution pourrait être encore escamotée.

— Comment donc cela?

— La République est un mot rempli de promesses, mais ce n'est encore qu'un mot; tout le monde convient que la Révolution de Février a été faite par le Peuple et pour le Peuple; il n'en a pas profité.

— Je ne vous comprends pas; le Gouvernement s'est engagé à étudier la question de l'organisation du travail, il a nommé une commission spéciale à cet effet, il répond avec bienveillance à toutes les députations d'ouvriers qui s'adressent à lui; le Gouvernement diminue les journées de travail, tout en élevant les salaires...

— La bonne volonté du Gouvernement provisoire ne peut être mise en doute pour personne, mais ce gouvernement, qui a eu l'initiative des innovations ne les achèvera pas seul; neuf cents représentants vont concourir à son œuvre, il importe que le caractère n'en soit pas changé, il importe de prévenir les nouveaux législateurs que les journées de février n'ont rien accompli, qu'elles ont seulement donné le signal d'un mouvement immense et que ce mouvement ne s'arrêtera qu'après avoir opéré une complète transformation sociale. La proclamation de la République ne suffit pas, ne peut pas suffire au peuple. Ses organes dévoués seront toujours là pour rappeler aux législateurs, aux gouvernants que la Révolution de 1848 est une révolution socialiste.

— Voulez-vous donc tout détruire dans notre vieille société?

— Non pas tout, mais beaucoup de choses que vous ne défendrez certainement pas; nous voulons détruire la misère, la mendicité, la banqueroute, la prostitution, la guerre, le duel et l'échafaud.

— Mais il y a des siècles que les hommes de bien luttent contre ces fléaux.

— Ajoutez que, depuis des siècles, les hommes de bien échouent dans la lutte. Pour faire disparaître le mal, il ne suffit pas d'avoir de bonnes intentions; il faut la science, la science sociale. Cette science n'existait pas en 1792, et la première république, incapable de concilier tous les intérêts, de satisfaire tous les désirs qu'elle avait excités, périt dans l'anarchie et le despotisme, nous léguant seulement sa devise immortelle : *liberté, égalité, fraternité.* La science sociale naissait à peine en 1830. Aussi la population, dominée par les souvenirs sanglants de 93, et ne se croyant pas assez forte pour marcher sans point d'appui, accepta-t-elle encore une fois le bâton que lui présentait la royauté. Ce bâton pourri vient de se briser, mais le peuple est resté debout; il a senti que désormais il était assez fort pour ne point hésiter dans sa voie; c'est que pendant ces dix-huit années le socialisme a pris mille formes, qu'il a répandu partout ses enseignements, et que le peuple entrevoit clairement l'avenir du monde.

— Je croyais que la République avait été proclamée en 1848 par suite des efforts constants, courageux du parti républicain, qui n'a cessé de faire une propagande active, de verser son sang et de languir dans les cachots pendant le règne de Louis-Philippe.

— Ne faisons point de catégories, et ne distinguons plus aujourd'hui les républicains des socialistes. Les uns comme les autres ont travaillé au mouvement. Ce sont deux corps de la même armée. Les hommes qui se dévouaient sous Louis-Philippe à la cause républicaine ont énergiquement contribué à nous donner une forme de gouvernement plus favorable que toute autre à la solution des questions sociales, mais ces républicains s'ils n'étaient pas ou ne devenaient pas socialistes, seraient bientôt dépassés par le mouvement. Le peuple ne veut pas et ne doit pas se croiser les bras après la proclamation de la République. Si le *statu quo* pouvait persister, qu'auraient gagné aux journées de février les prolétaires, les soldats, les prisonniers, les mendiants, les domestiques, tous ces opprimés qui constituent les masses populaires?

— Les ouvriers ont déjà gagné beaucoup; je viens de vous dire qu'il leur suffisait de demander au gouvernement une diminution de travail, une augmentation de salaire pour l'obtenir.

— C'est précisément-là ce qu'ils ne devraient pas demander. La patrie n'est pas menacée aujourd'hui par des dangers extérieurs; la France n'attend pas que l'ouvrier donne son sang; elle attend de lui quelques mois d'abnégation, de désintéressement, de gêne. Se résigner encore aux salaires actuels, ce serait là pour le patriotisme un essor méritoire. Les hommes qui ont accepté le Gouvernement provisoire sont accablés de travaux; est-il convenable de venir, à chaque instant, drapeau en tête, sous un prétexte ou sous un autre, les arracher à leurs occupations, les forcer à des improvisations, épuiser leurs forces? Est-il convenable surtout de leur présenter sans cesse des demandes qui se rattachent à des intérêts pécuniaires? Au surplus l'ouvrier a trop bien le sentiment de sa dignité, celui de l'intérêt national, pour qu'il y ait à cet égard de longues leçons à lui faire.

— Mais, puisque vous êtes socialiste, vous réclamez l'organisation du travail; il faut bien la commencer par quelque chose.

— L'organisation du travail, c'est l'ordre et la liberté dans le travail, c'est la justice établie dans les rapports du capital, du travail et du talent, qui sont les trois leviers de l'industrie. Toute mesure vraiment organique doit tenir compte de ces trois éléments. Le travail est aujourd'hui fort mal rétribué, j'en conviens; mais le capital a-t-il toute la puissance, toute la sécurité nécessaire pour alimenter les industries? Céder à la pression continuelle des ouvriers, réduire indéfiniment les heures de travail, augmenter indéfiniment le salaire, c'est disséminer et détruire le capital national. On allégera toutes les corvées, on augmentera le salaire ou plutôt les dividendes des travailleurs associés quand la France sera plus riche. Créons-lui des richesses et ne compromettons pas l'avenir par une impatience égoïste; n'imitons pas les sauvages dont parle Montesquieu. Quand ils veulent avoir des noix de coco, ils coupent l'arbre par le pied.

— Je ne croyais pas les socialistes si raisonnables.

— Vos préventions ne m'étonnent pas. Les conservateurs bornés vous ont effrayé avec le mot *socialiste* comme on effraie les enfants avec le mot *loup-garou*. Les vrais socialistes ne sont pas des hommes à passions aveugles, ce sont des hommes de conciliation, de conscience et d'études. Ils ont compris dès longtemps que les solutions politiques étaient loin de satisfaire à tous les besoins sociaux. Attachés irrévocablement à la République parce qu'elle représente aujourd'hui l'ordre et la paix, ils savent que leur tâche commence à peine alors que les agitations politiques sont arrivées à leur dénouement, et ils jurent de ne pas se reposer avant d'avoir fondé l'organisation du travail sur les bases de l'association et de la liberté.

Que le Peuple ait confiance et leur soit en aide!

On nous assure ce soir que huit conseillers-d'Etat viennent d'être révoqués, et que le nombre des membres du conseil est réduit à 25, et leur traitement à 12 000 fr.

forêts de l'Etat, qui nous paraît plus avantageux que celui adopté par le décret publié hier.

En aliénant les forêts de l'Etat au profit des particuliers, on tombe dans deux inconvénients : 1° Dégrader ces forêts, les ruiner, et par suite diminuer et tarir les cours d'eau et altérer les climatures;

2° Ne retirer qu'un prix inférieur à leur valeur réelle de cette nature de biens, qui ne peuvent être vendus que par lots assez forts, et par conséquent, dans les circonstances actuelles, rencontreront un petit nombre d'acheteurs.

On propose donc d'échanger ces forêts contre des biens appartenant aux hospices, lesquels biens consistent en grande partie en terres et fermes éparses sur tout le territoire, et souvent en lots de petite dimension.

L'Etat, devenu propriétaire de ces biens, les vendrait beaucoup plus facilement et à de meilleures conditions qu'il ne vendrait les forêts; il ferait sortir les écus enfouis chez les paysans, qui s'empresseraient d'acheter ces terres, et les forêts, déjà dévastées par les dilapidations des régimes précédents, seraient conservées.

Nous annoncions dernièrement la pensée conçue par un grand nombre de négociants et de capitalistes pour la reconstitution de la maison Gouin.

Les efforts commencés pour atteindre ce but si désirable semblent aujourd'hui devoir produire le résultat inespéré.

Une réunion des actionnaires avait eu lieu vendredi soir dans la salle de Herz; une émission nouvelle d'actions y avait été proposée, et la souscription ouverte immédiatement avait réuni un très grand nombre de signatures.

Dans une assemblée de créanciers, tenue aujourd'hui, il a été proposé de nommer parmi eux cinq commissaires, chargés du soin d'examiner les meilleures mesures à prendre, soit pour liquider, soit pour reconstituer la maison. Pleins de confiance dans la direction qui doit présider à la marche de cet établissement, un grand nombre de créanciers s'est prononcé pour la reconstitution, et s'est rallié au plan que nous allons exposer.

D'après cette combinaison, 20 millions d'obligations seraient créées par la maison Gouin, et données à ceux de ses créanciers qui les accepteraient en échange de tout ou partie de leurs titres actuellement exigibles ou près d'échoir. Ces obligations porteraient intérêt à 5 pour cent, et seraient payables à trois ans de date. Elles pourraient, au gré des porteurs, et dans le délai d'un an, être converties en actions de 1 000 fr. chacune, évaluées dans le règlement à établir, sur le pied de 750 fr.

Si cette combinaison réunissait la somme d'adhésion nécessaire pour que le capital de 20 millions fût couvert dans un espace de quinze jours, la maison Gouin se verrait en mesure de faire face à ses engagements ; — son crédit ainsi relevé, lui permettrait de reprendre le cours de ses opérations, si nécessaire au public, dans un moment où les besoins sont si grands, et les ressources si limitées.

Il y a, nous le croyons, pour les créanciers, pour les actionnaires et pour le public des avantages réels dans la proposition que nous venons de faire connaître, et l'approbation manifeste qui l'a accueillie en présage le succès.

On lit sur les murs de la capitale une invitation aux domestiques de toutes les conditions de se réunir, à l'instar des ouvriers de toutes les professions, pour s'entendre promptement sur les mesures à prendre en faveur de leurs intérêts menacés par le renvoi d'un grand nombre d'entre eux. La classe des domestiques a évidemment droit à la sollicitude de la société au même titre que tous les citoyens qui ne vivent que de leur travail. Une seule chose nous a paru fautive dans la rédaction de cette adresse, c'est une exclusion formelle des domestiques anglais du bienfait de cette réunion. Pourquoi ne pas s'élever au dessus des vieilles antipathies nationales? Le peuple anglais se prépare en ce moment à suivre le courant de patriotisme que la France vient de rouvrir si largement. Et d'ailleurs les esprits ombrageux et exclusifs qui voudraient ne songer qu'à leurs compatriotes devraient penser aux Français qui vivent sur le sol de la Grande-Bretagne.

La République de 1848 est essentiellement cosmopolite, ne l'oublions pas.

Actes officiels.

Elections.

Art. 1er Les extraits de naissance qui seraient nécessaires pour établir l'âge des électeurs et pour l'exercice du droit électoral seront délivrés gratuitement à chaque citoyen qui les réclamera.

Art. 2. Ces extraits, ne pouvant servir que pour cet objet, seront remis et resteront déposés à la mairie de la commune; ils seront marqués d'un cachet portant ces mots : *Election de l'Assemblée nationale.*

Liberté de conscience.

Les citoyens détenus par suite de condamnations prononcées contre eux pour faits relatifs au libre exercice du culte seront immédiatement rendus à la liberté, s'ils ne sont retenus pour d'autre cause.

Toute poursuite commencée est abolie. Remise est faite des amendes prononcées et non encore acquittées.

Amnistie pour les délits militaires.

Art. 1er. Amnistie pleine et entière est accordée aux hommes qui étaient détenus, le 24 février, dans les prisons militaires; des ordres seront donnés pour que ces hommes soient immédiatement réintégrés dans l'armée.

Art. 2. Seront recherchés immédiatement et réincarcérés les trente-cinq militaires qui étaient détenus pour des crimes ou délits communs. Ces hommes pourront être compris ultérieurement dans un travail de grâce, s'ils s'en rendent dignes par leur conduite.

Emprunt national.

Le ministre des finances,

Vu le décret du 9 de ce mois relatif à l'emprunt national de 100 millions,

Voulant régler les formes d'exécution dudit emprunt,

Arrête :

Art. 1er. Les versements prévus par l'art. 5 du décret précité seront reçus à Paris, à la caisse du receveur central et des receveurs d'arrondissement de la Seine, et dans les départements, aux caisses des receveurs généraux et particuliers des finances.

Chaque versement donnera lieu à la délivrance d'un récépissé à

Un tiers au 15 avril,
Un tiers au 15 mai.

—

L'inscription de rentes ne pourrait être réclamée qu'après la totalité des versements.

—

M. Edmond Adam est nommé adjoint au maire de Paris, en remplacement de M. Duclerc, appelé aux fonctions de sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.

—

Circulaire de M. Bethmont, ministre de l'agriculture et du commerce.

Monsieur le préfet,

Le Gouvernement provisoire de la République a rendu, le 2 mars 1848, un décret qui limite à dix heures par jour pour Paris, et à onze heures pour les départements, la durée du travail des ouvriers dans les ateliers, usines et manufactures. Il est indispensable que ces dispositions reçoivent leur stricte et rigoureuse exécution dans tous les établissements industriels. Je vous invite, j'invite toutes les municipalités à veiller à ce qu'aucune infraction n'y puisse être commise sous quelque prétexte que ce soit. L'exécution des décrets du Gouvernement de la République est confiée à la vigilance et placée sous la sauvegarde de tous les citoyens. En cas de violation de celui que je rappelle à votre attention, c'est un devoir impérieux pour vous, pour les administrations locales, pour tout citoyen, de dénoncer les contraventions aux autorités de la République. Il s'agit ici tout à la fois et du grand principe de fraternité appelé à présider désormais aux destinées de la France, et du principe non moins sacré de l'égalité entre tous ; entre les établissements industriels, comme entre ceux qui les activent ou leur donnent l'impulsion. Ce sont là, Monsieur le préfet, des objets éminemment dignes de la sollicitude nationale ; je vous les recommande expressément, et vous invite à me tenir au courant de tous les faits se rapportant à l'exécution du décret sur le travail. Quand il s'agit de la vie, de la santé du Peuple, et de l'égalité dans les conditions industrielles, tout est grave, tout est pressant.

—

Le *Siècle* annonce que M. Louis Blanc doit partir pour Lyon ; cette nouvelle est complètement inexacte. (*Moniteur.*)

—

L'organisation du comptoir national d'escompte de Paris se poursuit rapidement. Les statuts de la société sont signés; les souscriptions arrivent en nombre. Les négociants, les fabricants, les entrepreneurs, les propriétaires apportent leurs capitaux. Chacun comprend que c'est un devoir pour tous de concourir à la fondation d'un établissement qui va venir immédiatement en aide au commerce et à l'industrie, et qui doit contribuer si puissamment à ramener la confiance dans les transactions. Le Gouvernement a mis à la disposition du comptoir le Palais-National. On espère que les opérations commenceront mardi ou mercredi prochain.

Les souscriptions sont reçues :

A la chambre du commerce et à la Bourse;

Et au domicile des administrateurs ci-après désignés :

MM. Louis-André-Charles Pillivuyx et comp., rue Paradis-Poissonnière, 46;
Boissage-Francœur et comp., négociants, rue du Gros-Chenet, 4;
Augereau, négociant, rue des Petites Ecuries, 2;
Arrial frères, exportateurs, rue Bergère, 7;
Cohin et comp., manufacturiers, rue des Bourdonnais, 4;
Dunochet, entrepreneur d'éclairage au gaz rue Lafayette, 5;
Gillet fils aîné, négociant en vin et eau-de-vie;
Lavelssière, négociant, rue de la Verrerie, 58;
Levillain frères, négociants, rue des Vieilles Haudriettes, 3;
P. Niel, négociant, rue des Fossés-Montmartre, 21;
G.-P. Outin, négociant en draperie, rue des Mauvaises-Paroles, 21.

Algérie.

DÉPART DU DUC D'AUMALE ET DU PRINCE DE JOINVILLE.

Le départ des princes a eu lieu dans les conditions les plus honorables pour eux comme pour la population d'Alger. Nous avons déjà dit avec quelle noble résignation le prince naguères gouverneur-général avait transmis aux colons la volonté de la mère-patrie. Voici sa dernière proclamation :

Habitants de l'Algérie,

Fidèle à mes devoirs de citoyen et de soldat, je suis resté à mon poste tant que j'ai pu croire ma présence utile au service du pays.

Cette situation n'existe plus. M. le général Cavaignac est nommé gouverneur général de l'Algérie. Jusqu'à son arrivée à Alger, les fonctions de gouverneur-général, par intérim, seront remplies par M. le général Changarnier.

Soumis à la volonté nationale, je m'éloigne, mais, du fond de l'exil, tous mes vœux seront pour votre prospérité et pour la gloire de la France, que j'aurais voulu servir plus longtemps.

Alger, 3 mars, 1848.

Signé H. D'ORLÉANS.

La République est maintenant trop puissante, trop irrévocablement fondée en France, pour que ses partisans les plus dévoués craignent de rendre justice aux qualités d'un prince déchu. Le duc d'Aumale s'est conduit en bon Français, et nous ne pouvons plus croire maintenant qu'il ait félicité M. Guizot sur sa conduite politique, ainsi que le bruit en avait couru. Nous lisons dans nos correspondances d'Afrique :

Les princes peut-être prévoyaient *seuls* ce dénouement. Le prince de Joinville, en débarquant ici, presque exilé par la politique conservatrice, se serait écrié, en parlant des ministres déchus : « Les misé- » rables, ils nous feront chasser comme nos cousins. » Ces deux jeunes princes se sont noblement conduits. L'armement des côtes a été poussé avec ardeur par eux, et les sympathies accordées à leur position, par des acclamations sur leur passage, leur ont prouvé que les Français n'insultent jamais a l'infortune.

Que vous dirai-je des courtisans lâches, toujours et partout, surtout ceux d'Afrique, consciences faciles s'il en est. Ils ont donné le plus triste spectacle qu'il soit possible à l'impudeur et au cynisme de produire. Le désert le plus complet a été fait autour des princes dès les premiers moments, et si quelques personnes généreuses ont relevé leur courage, ils n'auront point à en remercier la plupart des hauts fonctionnaires, mais bien les vrais démocrates.

Le 3 mars, dès huit heures du matin, la foule couvre entièrement la place du Gouvernement, obstrue les abords du palais. L'agitation est plus grande que les jours précédents : les princes vont partir. De *rares fonctionnaires civils*, peu de hauts grades militaires, entourent encore le gouverneur déchu ! Les officiers subalternes, au contraire, [illegible] les princesses, leurs enfants, tous à pied et en costume de voyage... Les princesses semblent accablées, leur marche est chancelante, leur visage inondé de larmes ; à l'aspect de cette douleur sincère, à la vue de ces puissances déchues, de ces deux familles éplorées, elles qui suivaient il y a un mois à peine ce même chemin dans la joie et les honneurs, l'émotion a été générale et profonde ! La foule douloureusement impressionnée, par un élan généreux et spontané, suit les princes jusqu'au port, et, chose étrange, les hommes du peuple sont aujourd'hui l'escorte d'honneur ! Les derniers adieux ont été plus que touchants : et cependant *on ne regrette pas* — on plaint seulement ! — A dix heures, le *Solon* emportait à l'horizon et en exil les derniers d'Orléans. La population d'Alger, généreuse, sensible, jusqu'au dernier moment, s'est retirée calme, avec la satisfaction d'avoir accompli un devoir de haute convenance... Elle se prépare maintenant aux devoirs du citoyen. Elle a donné à la bassesse des fonctionnaires ingrats une rude leçon. Espérons qu'elle saura de suite flétrir les apostasies et déjouer leurs calculs.

La nomination du général Cavaignac aux fonctions de gouverneur est regardée comme un heureux choix.

Séance de la Commission du Gouvernement pour les Travailleurs.

Hier, à deux heures, a eu lieu au Luxembourg la réunion générale des diverses corporations de Paris, au nombre d'environ 250. Cette assemblée d'ouvriers, siégeant sur les bancs de l'ancienne pairie, a été admirable d'ordre et de concorde. MM. Louis Blanc, président, Albert, vice-président, et Vidal, secrétaire, occupaient le bureau.

M. Louis Blanc a prononcé un discours dont l'effet d'enthousiasme a été immense. En voici les principaux passages :

Les questions à résoudre ne sont malheureusement pas faciles. En touchant à un seul abus, on les menace tous. D'une extrémité de la société à l'autre, le mal forme comme une chaîne dont il n'est pas possible d'ébranler un anneau sans que toute la chaîne s'agite. Voilà la difficulté de la situation, et elle n'est pas médiocre.

Pour vous en donner un exemple frappant, le lendemain de la révolution, qu'a demandé le peuple? la diminution des heures de travail; réclamation touchante, fondée sur des *considérants* héroïques. Nous demandons, a dit le peuple, une diminution des heures de travail pour qu'il y ait plus d'emplois à donner à nos frères qui en manquent, et pour que l'ouvrier ait une heure, au moins une heure, pour vivre de la vie de l'intelligence et du cœur. (Explosion d'applaudissements.)

Voilà ce qui nous a été dit, et sur le champ, sans hésitation cette fois, après avoir pesé franchement avec le cœur la portée d'un pareil acte, nous avons dit : Il faut que cela soit, cela sera; advienne que pourra ! (Nouveaux applaudissements.) Car l'homme ne saurait être considéré comme une machine ; et si le progrès, tel que nous le rêvons, tel que nous espérons le réaliser graduellement, si ce progrès s'accomplit, il faudra qu'un jour, dans la répartition des heures du travail, l'intelligence et le cœur aient une plus grande part que le corps, parce que la meilleure partie de l'homme, c'est son intelligence et son cœur. (Bravos et applaudissements.)

Mais quoi ! Diminuer les heures de travail, n'est-ce point porter atteinte à la production, pousser au renchérissement des produits, resserrer la consommation, courir risque d'assurer, sur nos marchés, aux produits du dehors, une supériorité qui, en fin de compte, pourrait tourner contre l'ouvrier lui-même? Ne dissimulons rien : c'est là une objection qui a quelque chose de fort sérieux. Elle prouve que les travailleurs ont intérêt à apporter de la mesure dans les réclamations les plus légitimes; elle prouve que, pour être promptement réalisables les vœux populaires ne doivent pas être trop impatients; elle montre enfin jusqu'à quel point, dans l'organisation économique actuelle, tout progrès partiel est difficilement réalisable.

Que d'exemples ne pourrais-je pas en fournir? Vous savez quelle concurrence meurtrière et immorale les machines font au travail humain, et combien de fois, instrument de lutte aux mains d'un seul homme, elles ont chassé de l'atelier ceux à qui le travail donnait du pain. Les machines sont un progrès pourtant. D'où vient donc cette tragique anomalie? Elle vient de ce qu'au sein de l'anarchie industrielle qui règne aujourd'hui, et par suite de la division des intérêts, tout se transforme naturellement en armes de combat. Que l'individualisme soit remplacé par l'association, et l'emploi des machines devient aussitôt un bienfait immense, parce que, dans ce cas, elles profitent à tous et suppléent au travail sans supprimer le travailleur. (Bravo ! bravo !)

Vous le voyez, les questions que nous avons à étudier veulent être examinées dans leur ensemble. Ce qui est à chercher, après-demain, demain, dans une heure, c'est le moyen de réaliser l'association, de faire triompher le grand principe de la solidarité des intérêts. Cette solidarité, il faut la faire passer dans le bien, car elle existe dans le mal. La société est semblable au corps humain, où une jambe malade interdit tout accès à la jambe saine. Un lien invisible, mais réel et fatal, unit l'oppresseur à la misère de l'opprimé. Oui, le moment vient tôt ou tard où cette solidarité éclate en expiations terribles. Qu'est devenu le roi de France, il y a quinze jours? qui s'en inquiète? Il s'est enfui, dans un état misérable... Je m'arrête, sachant bien qu'il faut respecter le malheur. Et toutefois, quand le malheur est à ce point mérité, il est bon qu'il serve d'enseignement. A ceux qui souffrent d'un malheur injuste, à ceux-là surtout notre fraternelle pitié, une pitié immense ! Revenons. Plaider la cause des pauvres, c'est, on ne le répétera jamais trop, plaider la cause des riches, c'est défendre l'intérêt universel ! Aussi ne sommes-nous ici les hommes d'aucune faction. Nous aimons la patrie, nous l'adorons, nous avons résolu de la servir dans l'union de tous ses enfants.

Voilà sous l'empire de quels sentiments a été constituée la commission de gouvernement pour les travailleurs. On s'est dit que le temps est venu pour les hommes qui auraient l'audace de vouloir commander aux autres hommes de s'absoudre à force de se rendre utiles ; on s'est dit qu'il fallait enfin donner au pouvoir cette grande définition : Gouverner, c'est se dévouer.

M. Blanc propose à l'assemblée la formation d'un comité de dix délégués qui, d'une manière active et permanente, suivra les travaux de la commission.

L'assemblée décide que ces dix délégués seront tirés au sort.

Dans la première révolution, dit en terminant M. Louis Blanc, nos pères ont été grands ; ils ont été héroïques ; ils ont épuisé toute l'amertume de l'œuvre que nous avons, nous, à poursuivre par la science et par l'étude. La fermeté, soyez en sûrs, ne nous manquera pas ; la patience ne nous manquera pas non plus. Dieu et le peuple aidant, nous irons devant nous, sans vaine frayeur des difficultés, sans fatigue au choc des obstacles, sans crainte devant les ennemis de la chose publique, et en croyant au progrès d'une loi révolue, en rendant à la justice cet hommage qu'il est impossible que son règne n'arrive pas,

ayant exprimé le désir que le tirage se fît par les mains d'un membre de l'assemblée, les cris de Non! non! le bureau! se font entendre dans toute la salle. M. Vidal propose alors que deux membres se placent à ses côtés pour contrôler l'opération; cette proposition est également repoussée à l'unanimité. Non! non! Le mot de confiance est dans toutes les bouches.

Le sort ayant désigné plusieurs délégués de la même corporation, les membres dont la profession se trouvait déjà représentée, ont renoncé avec une fraternelle abnégation à leur droit d'entrer dans le comité, afin que le plus grand nombre possible de corporations y eussent des représentants. Voici les noms des délégués qui doivent former le comité :

MM. Philippe Pointard, boutonnier en corne, rue de Ménilmontant, 44, à Belleville;
Louis Perrin, armurier, rue de Provence, 2;
Joseph Davonne, éperonnier, rue Popincourt, 66;
Pierre Barré, peintre en voitures, rue du Colysée, 9;
Jean-Célestin Legros, menuisier en bâtiments, rue Bellefonds, 5;
Gustave Bernard, forgeron, rue des Petits-Hôtels, 42;
Charles Brémond, fabricant de châles à façon, rue des Rosiers, 23;
J.-B. Méderic Hoby, tonnelier, rue et île Saint-Louis, 8;
Xavier Chagniard, fondeur en fer, rue Saint-Charles, 5, à La Chapelle;
Nicolas Arsène Mouton Labrat, couvreur en bâtiments, rue de Sèvres, 92, à Vaugirard.

L'assemblée s'écoule dans le plus grand ordre, en demandant que le discours soit imprimé à un grand nombre d'exemplaires et distribué à leurs camarades qui n'ont pu l'entendre.

Assemblée des Artistes musiciens.

Jeudi dernier, 9 mars, les artistes musiciens se sont réunis au palais des Beaux-Arts dans la grande salle de l'hémicycle, au nombre de plus de 500.

M. Allyre Bureau, proposé par plusieurs membres pour la présidence, a été accepté par l'unanimité de l'assemblée. Sur la proposition du président, le bureau a été nommé par acclamations, et composé ainsi qu'il suit :

MM. Allyre Bureau, président; Mohr, vice-président.
MM. Duperray, Rousselot, E. Fauré, Duzat, secrétaires.
MM. Dauverne, Gouffé, Tolbecque, Mathieu, scrutateurs.

M. Allyre Bureau a pris la parole pour exposer le but de la réunion. Nous croyons utile, dans l'intérêt des musiciens qui n'assistaient pas à cette séance, de reproduire sommairement ces explications.

Dans ce moment, où tout est à reconstituer, les artistes doivent se concerter et agir pour assurer à l'art ses plus grands développements.

Il est inutile de faire un tableau de ce qu'on appelait encore, il y a quinze jours, la Direction des beaux-arts.

Les artistes doivent exprimer hautement et unanimement le vœu qu'à l'avenir l'administration des beaux-arts soit entièrement indépendante des autres administrations, et constitue même un ministère dont la mission et les travaux ne manqueront certes pas d'importance.

En attendant, les artistes doivent eux-mêmes rechercher l'organisme administratif qui conviendra le mieux au développement intégral de l'art et qui pourra donner satisfaction à tous les intérêts, à tous les besoins, à tous les droits, à toutes les légitimes ambitions. En conséquence, ils sont tous invités à concourir à l'élection d'une commission d'études, chaque catégorie de l'art devant fournir son contingent à cette commission.

Les musiciens étaient appelés, jeudi dernier, à nommer leurs délégués pour cette grande commission.

Une note, publiée dans les journaux à l'issue de l'assemblée infructueuse de la salle Valentino, avait posé pour base des élections, dans les diverses catégories, la proportion de 1 délégué pour 50 membres présents. M. Allyre Bureau a vivement combattu cette base, au nom de l'équité, et il l'a fait avec d'autant plus de force que cette base n'aurait pu être que favorable à la catégorie des musiciens, beaucoup plus nombreuse que plusieurs autres. Il a dit que l'importance d'un art ne pouvait pas se mesurer au nombre des personnes qui le pratiquaient; que dans l'étude d'un organisme embrassant toutes les parties de l'art, l'élément numérique n'avait point à intervenir; que toutes les branches de l'art méritaient une égale sollicitude et qu'elles étaient trop intimement solidaires pour que l'on pût, sans danger, superioriser numériquement, l'une quelconque d'elle aux autres. En conséquence, l'assemblée, sur la proposition de son président, a émis le vœu que toutes les catégories de l'art fussent également représentées dans la commission générale.

Le nombre des catégories étant de 6, le nombre de 7 délégués par catégorie a paru convenable : il donnera 42 commissaires, nombre suffisant pour assurer le fonctionnement en commissions spéciales, et pas assez grand pour entraver les études en assemblée générale.

Relativement au choix qu'ils avaient à faire, M. Bureau a vivement recommandé aux artistes de se préoccuper surtout des idées générales, des plans d'organisation. Il ne peut pas être question de remédier dès demain à toutes les misères, de fermer toutes les plaies, de réparer toutes les injustices. Cela est bien le but, mais nous venons seulement de renverser le mur qui fermait la route qui conduit à ce but. La route est ouverte, mais il reste à la parcourir. Les artistes ont tant souffert, que leur impatience est bien concevable; mais ils entendent et comprennent les paroles raisonnables. Il n'en est pas un qui refuse de s'associer à ce cri sorti du cœur d'un prolétaire du quartier Saint-Marceau, et qui explique si magnifiquement l'attitude admirable du peuple de Paris depuis la victoire :

« NOUS AVONS ENCORE TROIS MOIS DE MISÈRE AU SERVICE DE LA RÉPUBLIQUE, POURVU QU'ON S'OCCUPE DE NOUS! »

Pourvu qu'on s'occupe de nous! Que les riches, les puissants, les intelligents n'oublient pas cette parole, car c'est là, et là seulement, qu'est le véritable nœud de la question, le salut de la France et du monde.

Les intérêts des classes diverses qui composent le grand corps des musiciens auront d'ailleurs un moyen tout naturel de se faire représenter. Les sept délégués musiciens, indépendamment de leur rôle comme fraction de la commission générale, formeront un comité spécial qui sera toujours prêt à accueillir les vœux, les plans et projets qui pourront lui être présentés. Pour s'éclairer lui-même dans la noble mais difficile tâche qu'il a acceptée, le comité sera le premier à réclamer le concours de tous les hommes spéciaux, à provoquer les renseignements sur les besoins, les douleurs, les droits opprimés des diverses classes.

Que l'on ait donc confiance et que l'on patiente. Le corps des musiciens d'ailleurs, n'a point fait abandon de sa souveraineté. Un vote vient de nommer une commission, un vote peut la renverser. Les délégués ne tiennent à leur mandat qu'autant qu'il est l'expression réelle de la confiance de tous. Ils seront toujours prêts à le résigner quand il sera [illegible] que cette confiance n'existe pas.

ROUSSELOT. GIRARD. — GOYON. — [illegible] tions.

Les délégués invitent expressément tous les artistes qui n'ont pas concouru au vote à envoyer leur adhésion à ce qui a été fait par l'assemblée, dont la convocation avait reçu toute la publicité possible.

Les musiciens comprendront que leurs délégués auront d'autant plus de force qu'ils s'appuieront sur un plus grand nombre de suffrages. Il ne s'agit point ici d'ambitions personnelles à combattre. La délégation est un grand honneur, mais ce n'est qu'un honneur, et cette délégation est incessamment soumise à la volonté du corps des musiciens, que, dans notre temps de libertés générales, tout le monde est apte à convoquer s'il le juge nécessaire.

Les délégués se réuniront dimanche prochain pour aviser ensemble aux premières mesures à prendre afin de se mettre immédiatement au travail.

Jusqu'à ce qu'ils aient constitué leurs moyens de communication avec les artistes et le minime budget qu'il leur faudra pour subvenir aux frais de cette publicité, la *Démocratie pacifique* leur ouvre ses colonnes, et, dès aujourd'hui, les adhésions réclamées plus haut pourront être adressées (franco) à M. Allyre Bureau, rédacteur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, ou remises entre les mains de l'un des délégués.

Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit : Confiance! espérance! le jour de la grande consécration de tous les droits est venu; les hommes de bonne volonté sont toujours nombreux, et le Saint-Esprit descend sur les hommes de bonne volonté.

Elections de la Garde nationale.

Dans la séance du lundi 6 mars 1848, la 1re compagnie du 4e bataillon de la 11e légion, constituée en société républicaine, a décidé, sur la proposition du citoyen Savanier, et après mûre délibération, qu'elle ne donnerait ses suffrages à aucun candidat aux grades d'officier, sous-officier et caporal, s'il n'avait préalablement signé sur un registre spécialement affecté à cet usage l'acceptation du mandat impératif dont la teneur suit :

1° Nous prenons l'engagement, au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, de soutenir par tous nos moyens, par tous nos efforts, le dogme sacré, inviolable, de la souveraineté du peuple, exercée par le suffrage universel et direct.

2° Nous prenons l'engagement de soutenir, même en cas de revers et de désastre, la République française, une et indivisible.

3° Nous soutiendrons le principe de l'organisation progressive et libre du travail, et nous en poursuivrons la réalisation.

4° Nous soutiendrons le principe de l'éducation publique et gratuite donnée par l'Etat également à tous les citoyens, obligatoire pour tous, et nous en poursuivrons la réalisation.

5° Nous soutiendrons la liberté des cultes, sans charges pour l'Etat, les frais de chaque culte restant à la charge des citoyens qui le professent.

6° Nous soutiendrons, d'autre part, la pleine liberté d'association, le droit de réunion des citoyens sans armes, la libre discussion de tous les intérêts publics dans les réunions de citoyens.

7° Nous soutiendrons la liberté de la presse, la suppression de tout timbre, de tout droit fiscal, sous quelque prétexte qu'il soit établi, sur la pensée et l'intelligence humaine.

8° Nous voudrons que le Gouvernement républicain prenne les mesures les plus efficaces que permettront les circonstances pour répartir également la population sur la surface de notre patrie, de telle façon que des dispositions factices et des intérêts d'un jour ne détruisent pas l'équilibre nécessaire entre les travaux de la campagne et l'industrie des villes.

9° Nous voudrons enfin que la France, sans menacer l'étranger de vaines conquêtes, se présente au monde entier comme la protectrice et la sauvegarde de la liberté.

10° Si, dans une circonstance grave, la majorité de la compagnie reconnaissait que l'un d'entre nous a manqué à l'un de ces engagements, il donnera immédiatement sa démission.

Nous nous empressons de publier cette décision, à laquelle la réunion des socialistes-unis a unanimement adhéré dans sa séance du vendredi 10 mars.

Il est important que, dans les élections de la garde nationale qui auront lieu le 18 mars, les candidats aux grades d'officier, de sous-officier et caporal prennent l'engagement solennel de soutenir la République et les grands principes qu'elle a proclamés.

Au club de l'Egalité, qui s'est tenu aujourd'hui dans la rue du Bac, au salon de Mars, on a discuté sur une série de propositions politiques à faire adopter et signer aux citoyens qui vont se présenter comme candidats dans les prochaines élections de la garde nationale. Toutes ces propositions avaient pour but de s'assurer de l'opinion franchement républicaine et démocratique de tous les citoyens qui aspirent à l'honneur d'un grade quelconque dans la garde nationale. La discussion a été très brillante et très vive; un incident y a surtout répandu un vif intérêt : à propos de la liberté des cultes, un prêtre est venu déclarer sa sympathie pour la République, et témoigner que le clergé tout entier partageait son sentiment. Cette déclaration a été accueillie avec une profonde émotion.

Société démocratique centrale (1).

Voici la déclaration de principes de la Société démocratique centrale : Nous regardons comme très important d'appuyer de notre publicité les manifestations qui ont pour but d'imprimer à la France une grande impulsion démocratique et d'éveiller partout les sentiments d'association.

Une réunion de radicaux s'occupait, aux derniers jours de la royauté, de fonder, sous le nom de *Comité électoral démocratique*, une société dont le but était d'agir sur les élections et de hâter la sublime Révolution qui a devancé toutes nos espérances.

La victoire glorieuse remportée par le Peuple le 24 février 1848 rendait-elle désormais sans objet la Société dont les bases venaient d'être posées? Les fondateurs du *Comité électoral démocratique* ne l'ont point pensé. Ils ont cru, au contraire, qu'il leur était commandé [illegible] mocratique.

Apporter sa part de lumière dans la discussion des réformes sociales dont l'Assemblée nationale va être saisie;

Tel est le but que poursuit la SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE CENTRALE sous l'invocation des grands principes suivants :

Souveraineté du Peuple exercée par le suffrage direct et universel.

La République française, une et indivisible, avec la devise : LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ.

Education nationale, commune, gratuite et obligatoire pour tous.

Liberté des cultes.

Organisation progressive du travail industriel et agricole.

Abolition de l'esclavage.

Répartition équitable de l'impôt.

Liberté absolue d'association.

Liberté de la presse et de tous les modes de manifestations de la pensée, sauf répression légitime par un jury populaire.

Incorporation de tous les citoyens dans la garde nationale, désormais chargée, à l'exclusion de l'armée, du maintien de la paix dans la cité.

La justice gratuite.

Le principe électif introduit partout où il pourra être appliqué.

La Société démocratique centrale appelle sous son drapeau les démocrates de toute la France; elle encourage, elle appuie de tous ses efforts, dans les arrondissements et les quartiers de Paris, dans les arrondissements, les cantons et les communes de tous nos départements, l'organisation de Sociétés démocratiques adoptant les principes qu'elle s'engage elle-même à soutenir et poursuivant le même but.

La SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE CENTRALE correspondra fraternellement avec toutes ces sociétés, elle appellera leurs délégués dans son sein, prendra leurs avis et s'aidera de leurs lumières; elle unira, dans toutes les luttes électorales, ses efforts aux leurs, pour obtenir le triomphe des candidats de la démocratie.

Le président de la Société,
A. GUINARD.
Le secrétaire,
SONGEON.
Les vice-présidents,
HAGUETTE, VICTOR MASSON.
Les secrétaires-adjoints,
VASNIER, NEVEU.
Le trésorier,
VITCOQ.

(1) Adresser provisoirement les lettres et les communications au citoyen Victor Masson, vice-président, place de [illegible]

REVUES POLITIQUES.

FRANCE.

Le Gouvernement provisoire poursuit son œuvre. Il a publié cette semaine le décret relatif aux élections. Les nominations seront faites le 9 avril. L'Assemblée constituante se réunira le 20. Les députés seront au nombre de 900, un par 40 000 hommes. Le vote est direct; il se fait au chef-lieu de canton et par scrutin de liste, c'est-à-dire que tous les électeurs d'un département nomment tous les députés de ce département. Tout Français âgé de 21 ans est électeur; tout Français âgé de 25 ans est éligible. L'Algérie et les colonies nommeront 16 députés pour leur part.

Les lois de septembre, la loi sur les annonces judiciaires, ont été abolies; des ateliers nationaux s'organisent; des comptoirs nationaux d'escompte ont été établis, l'intérêt payé par les caisses d'épargne a été élevé à 5 0/0; le Gouvernement s'est fait distributeur du travail en créant des bureaux de placement dans toutes les mairies, etc.

Le Gouvernement provisoire a pris en outre diverses mesures pour sortir de la crise financière que la monarchie a léguée à la République : la vente des diamants de la couronne et des propriétés de la liste civile; la création de bons sur l'Etat; l'émission de l'emprunt voté en 1847. Il a décidé en outre que la caisse d'épargne ne donnerait à chaque déposant que 100 fr. en espèces, et le surplus en papier et en rentes à 5 0/0 au pair.

La plupart des puissances voisines ont reconnu le Gouvernement de la République.

GRANDE-BRETAGNE.

L'Angleterre est, après les Etats-Unis, la première puissance qui ait reconnu la République française. L'adhésion de la Suisse et de la Belgique a suivi de près. La Bavière, la plupart des princes d'Allemagne, la Hollande, l'Espagne, etc., ont également reconnu le Gouvernement issu de notre révolution.

Le peuple de tout le royaume-uni a salué avec enthousiasme le réveil de la France. Des meetings se sont réunis sur tous les points pour voter des adresses au peuple français. L'Irlande s'est illuminée d'un bout à l'autre, et il est peu de localités importantes où une réunion n'ait eu lieu pour protester des sentiments d'admiration et de sympathie de la nation pour la République française.

« Nous combattions à vos côtés à Fontenoy et à Lauden, dit une adresse des habitants de Dublin; nous sommes vos frères aujourd'hui comme nous l'étions alors. Votre triomphe est le nôtre; votre bonheur est notre bonheur. »

Des émeutes ont eu lieu à Londres au sujet d'un meeting défendu par la police. Elles ont duré deux jours. On a crié : *Vive la république!* Mais elles ont été réprimées.

Une émeute plus grave a eu lieu à Glasgow (Ecosse). Celle-ci a été faite par les ouvriers; on criait : *Du pain ou la révolution!* La force militaire est intervenue. Un grand nombre d'hommes du peuple ont péri. 30 hommes ont été arrêtés. Edimbourg, Dumfermline ont eu aussi leurs émeutes. On a crié : Vive la république et A bas la reine! La pluie a dispersé les rassemblements beaucoup plus que la force militaire. Les grands journaux anglais dédaignent ces émeutes parce qu'elles sont plus sociales que politiques. C'est là un grand aveuglement.

ALLEMAGNE.

En Allemagne, les peuples se sont posés en face des souverains et ont posé leurs conditions. D'un bout à l'autre de l'Allemagne il a été demandé, pacifiquement ou en armes, au moins les institutions dont jouissait la France sous la dernière monarchie, la presse libre, le jury, la représentation nationale; quelques-uns des droits que la monarchie nous refusait, les droits d'association et de réunion, et même des mesures destinées à concilier le capital et le travail. Presque partout les souverains ont cédé. A Munich, le peuple a été conduit à employer la violence. Le roi de Saxe résiste encore [illegible] dans presque tous les Etats l'administration [illegible] la plus grande partie de l'Allemagne a conquis la liberté de la presse. Le roi de Prusse lui-même [illegible]

la Bohême, la Gallicie et les Etats voisins profiteront du mouvement pour recouvrer leur indépendance, et le vieux colosse autrichien sera broyé. Si nous en croyons les correspondances, Metternich comprend lui-même cette situation, et il en est atterré.

ITALIE.

L'Italie, comme l'Allemagne, avait craint un moment, à des velléités de conquête de la part de la France républicaine ; mais pleinement rassurée aujourd'hui, elle applaudit avec enthousiasme et de tous les points du territoire. A Turin, à Gênes, à Florence, à Lucques, un même cri se fait entendre : Des armes ! que nous allions délivrer nos frères de Lombardie. Nous sommes sûrs du succès, maintenant que nous avons les sympathies de la France.

Les souverains paraissent décidés à céder à ce vœu unanime, et sans s'engager par des paroles imprudentes, la Sardaigne et la Toscane arment silencieusement.

Le ministère napolitain vient d'être remplacé, mais on se défie toujours du roi, et non sans cause La Sicile défend son indépendance. Messine vient d'être bombardée une seconde fois. Il est impossible que les Siciliens pardonnent maintenant.

SUISSE.

Le canton de Neuchâtel a fait sa révolution à l'abri de la nôtre. Le cabinet de Berlin a reçu cette nouvelle sans étonnement; il est certain que, dans les circonstances actuelles, il se bornera à des représentations diplomatiques. La confédération suisse, qui refondait son pacte sous la menace des puissances, a senti que maintenant, elle pouvait procéder avec plus de largeur, et constituer une République réellement unitaire dans sa variété. Aussi, en apprenant les évènements de France, la commission de la révision du pacte a-t-elle recommencé son travail.

ESPAGNE.

Le gouvernement espagnol n'a pas été moins atterré que le gouvernement autrichien. Trois jours durant il a caché la nouvelle de la proclamation d'une république à Paris, et craignant le contre-coup de cette révolution à Madrid, il a présenté aux cortès un projet de loi pour être autorisé à arrêter les personnes qu'il jugera suspectes, sans observer les formalités ordinaires. Ce projet a été voté par les députés. Les progressistes ont adressé une pétition à la reine pour la prier de ne pas sanctionner cette loi, grosse d'une révolution. Le ministère a fait saisir tous les journaux contenant cette pétition. L'exemple du gouvernement de Louis-Philippe devrait cependant lui avoir appris où conduit la violence et les abus de la compression. Les progressistes ont salué avec enthousiasme la République française.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Avis aux abonnés de la PHALANGE.

La publication du numéro de Mars est renvoyée aux premiers jours du mois prochain, où nous ferons paraître à la fois en une seule livraison les numéros de mars et avril.

Lepelletier, rue Lepelletier, lundi 15 mars, à 2 heures.

— Les citoyens du 4e arrondissement sont invités à se réunir demain dimanche à midi, à la Halle-aux-Draps, pour s'occuper de la formation d'un comité électoral.

— Le public est prié de ne pas confondre le club de l'Egalité et celui dit du Salon-de-Mars qui tiennent leurs séances dans le même local. Le club de l'Egalité se réunit les mardis et vendredis à 7 heures du soir. Son bureau est composé des citoyens Buchet (de Cublize), Achille Jubinal, etc.

— La décoration *panoplastique* du bal de la garde nationale à l'armée sera maintenue extraordinairement au Jardin-d'Hiver aujourd'hui dimanche pendant les promenades de jour. De deux à cinq heures les *chanteurs de Hongrie* feront leurs adieux au public et exécuteront des mélodies nouvelles. Toujours Strauss et ses cent musiciens, toujours les hymnes de la République.

— Aujourd'hui, M. Emile Chevé, accompagné de ses élèves et d'un grand nombre de professeurs de la méthode Wilhem, a été reçu par le Gouvernement provisoire. M Emile Chevé a exposé l'importance de l'enseignement musical des masses, noble tâche à laquelle il a voué toute sa vie Il a demandé que le concours entre sa méthode et celles adoptées jusqu'ici, concours qui lui est déloyalement refusé depuis quinze ans, lui soit immédiatement accordé par la République. M. E. Chevé se charge, et nous nous portons garants de sa promesse, de former gratuitement, en trois mois, 500 ou 1 000 professeurs capables de porter simultanément l'idée nouvelle dans mille localités différentes. Avant un an, par le rayonnement successif, la musique vocale aurait penétré jusque dans les moindres communes. La proposition de M. E. Chevé ne pouvait être que favorablement accueillie par le Gouvernement provisoire. M. Cremieux a répondu à M. E Chevé de manière à le satisfaire complètement. Le concours c'est le triomphe assuré de la méthode Galin-Paris-Chevé, et nous, qui la connaissons, qui la soutenons depuis longtemps, nous sommes heureux de ce triomphe prochain, non par animosité contre les autres méthodes, mais par le sentiment profond du bien qui en résultera pour le peuple et pour le pays.

— Nous apprenons que deux des hommes qui ont le plus puissamment contribué à faire repousser les propositions loyales et désintéressées de M. E. Chevé, qui ont donné ainsi la mesure de leur intelligence et de leur justice, ont osé accepter du ministre de l'instruction publique, dont la confiance a été surprise, la mission sacrée d'organiser l'instruction dans la République. Nous ne nommerons pas ces deux hommes ; ils se reconnaîtront. Des hommes qui ont repoussé la proposition de soumettre le débat entre la méthode Chevé et la méthode Wilhem au jugement des professeurs wilhemistes eux-mêmes, des hommes qui ont jugé *coupables* et *dignes du blâme le plus sévère* les professeurs wilhemistes que leur conscience a portés à s'assurer par eux-mêmes de la valeur de la méthode nouvelle, de pareils hommes doivent s'exclure ou être exclus des fonctions publiques, des fonctions surtout qui touchent à l'éducation de l'enfance.

— On nous invite à rappeler aux gardes nationaux composant la 1re légion, qu'une réunion préparatoire aura lieu demain dimanche, 12 mars, à sept heures du soir, dans le manège de la rue Duphot.

Les citoyens qui ont fait leur service depuis la Révolution, et dont l'inscription ne serait pas encore régularisée, sont invités à assister à cette réunion.

— Une assemblée de charité aura lieu aura lieu dans l'église Saint-Gervais; le dimanche 19 mars 1848, en faveur de la crèche du 9e arrondissement (l'un des plus pauvres de Paris), établie sur cette paroisse.

Le sermon sera prononcé, à trois heures précises, par M. l'abbé Deguerry, chanoine honoraire, curé de Saint-Eustache.

La quête sera faite par : Mmes de Viard, 67, rue de l'Université; Cremion, 31, rue Neuve-Saint-Roch ; Viel, 4, rue de la Réforme (ancienne rue du Pont Louis-Philippe); de Czecouska, 72, quai des Ormes; Parisot, 68, quai de la Grève ; Chevreuil, 74, rue Saint-Antoine; Villetrné, 32, rue Vieille du Temple.

Les personnes qui ne pourraient assister à l'assemblée sont priées de vouloir bien adresser leur offrande.

A l'une de Mmes les quêteuses,

Ou à Mme Morel-d'Arleux, économe de la Crèche, 6, place Baudoyer;

M. l'abbé Tranchand, président du comité, 70, quai des Ormes.

Et M. Dageon, trésorier de l'œuvre, à la mairie du 9e arrondissement, rue Geoffroy-l'Asnier.

— La santé de Méhemet Ali s'est améliorée à Naples.

— La petite ville de Guayama, dans le golfe de la Californie, a été prise le 20 octobre par une force américaine composée des vaisseaux

---

profond sentiment démocratique, un amour sincère du peuple anime l'ouvrage. Nous avons traité sévèrement trop d'auteurs pour être accusés de penchant à la flatterie. Eh bien ! nous le disons en toute conscience, la ville de Marseille, qui a tant contribué à la gloire nationale, vient de donner à la France un poète éminent de plus.

M. Randoux s'est distingué dans le rôle d'Eschyle. Mme Laurent est une Méganire pleine de noblesse et de cœur.

PETITE CORRESPONDANCE.

A nos amis du 1er arrondissement. — Ne manquez pas de vous rendre à la réunion préparatoire de votre légion, au manège de la rue Duphot, à sept heures du soir.

Châlon-s.-S. — M. B. — Merci de votre communication.

Poitiers. — M. D. — Reçu les 125. — Nous all. servir.

Nantes. — M. G. — Reçu les 18. — Merci.

Saint-Germain-en-Laye. — Mme D. — M. S. ne s'est pas réabonné. — Il doit vous rendre les numéros depuis le 1er mars.

Saint-Marcellin. — M. A. — Reçu les 18. — Cordial accueil. — Nous allons servir et vous exp. les liv.

Meru. — M. D. — Nous servons M. L. — Aff. compl.

Châlon-s.-S. — M. L. — Nous recev. vot. let. — Les ab. vont être servis et les liv. en route — Nous att. les 200 ann.

Guise. — M. G. — Reçu le mém. et les 8. — Nous servons.

Ribeauvillé. — M. W. — Reçu votre lettre. — Merci.

Boulogne. — M. G. — Suivant vot. indic., nous servons les cafés Franç. et Mons.

Paris, rue Lavoisier. — M. A. B. — J'ai besoin de toi ce matin dimanche, de bonne heure. — A. B.

Cherbourg. — M. F. — J. F. accepte; il vous écrira demain.

Bourse du 11 mars 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	77 50	78 75	77 »»	77 »»
— — fin courant	77 »»	77 50	»» »»	77 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	52 »»	52 »»	49 50	51 »»
— — fin courant	50 »»	»» »»	51 »»	50 »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1800 »»
4 0/0 J. »	» »» »»	O. V. de Par.	» 1005 »»
Emp. 1848. au Ct	» » »»	C. hyp.	» 200 »»
— fin Ct	» » »»	— Gouin	» »»»» »»
B. du Trés.	» » »/»	— Ganneron.	» »»» »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. »» »» »»	»» »» ——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. »» »»» »»	»»» »» ——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	Dr C. 72	»» »/»
Récép. Rotsch.	» »» »»	BELG. 2 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2	»	»» »/»
— — pass.	» » »/»	— de 1840	» 75	»/» »/»
— 3 p. 0/0.	» »» »/»	— de 1842	» »»	»/» »/»
Dette intérieu.	» »» »/»	— Banque	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	» »» »/»	— de Em. 1841	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIÉMONT	»	»»» »»
HAITI	» »»» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	125 »»
— O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	100 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	850 »»
— à Rouen	455 »»
R. — Havre	220 »»
Avignon	285 »»
Str. à Bâle	95 »»
Paris-Str	342 50
Tours-Nan	332 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord.	350 »»
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	300 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M	»»»» »»
Lin Mabert.	»»» »»
F. de l'Av.	»»»» »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	125 »»	Paris à Rouen	460 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	100 »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord	331 25
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

L'un des gérants : **F. CANTAGREL.**

Spectacles du 12 mars.

THÉATRE DE LA NATION.—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Mariage de Figaro.

ITALIENS.—

OPÉRA-COMIQUE.—Postillon de Lonjumeau.

ODÉON.—La Fille d'Eschyle.

THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (2e soirée.)

OPÉRA-NATIONAL.—Les Barricades de 1848, le Brasseur.

GYMNASE.—Christophe, Femme blasée, la Clef dans le Dos, les Malheurs.

VARIÉTÉS.—Les Impressions, le Pouvoir d'une Femme, les Deux Brigadiers.

THÉATRE MONTANSIER.—Un Jeune Homme pressé, 34 francs ou sinon, le Camarade de Lit, Brelan de Troupiers, les Hymnes patriotiques.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Guillaume Tell, la Fin du Monde.

AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame-des-Anges, un Mariage en 1793, prologue.

GAITÉ.—Le Pacte de Famine, Deux Gamins.

LUXEMBOURG.—Les Barricades, les Professeurs de Clarinette, les Petits Mystères, Léonide.

BEAUMARCHAIS.—Trois Roses, Brasero, Ile de Barataria, Foyou, Matelot.

FOLIES.—Rose de Provins, Mariage, Pommades, Théléme.

DÉLASSEMENTS.—22, 23 et 24 Février, les Délassements, Père et Oncle.

COMTE.—Augusta, les Niches de César, le Petit Savoyard, Féerie, l'Homme de Marbre.

Imprimerie Lange Lévy et Cie., rue du Croissant, 16.

Le Numéro de huitaine.	Paris	— 8	— 4	— 2
	Départements	— 10	— 5	— 2 50
Etranger		— 14	— 7	— 4

Lyon, Mme Philippe; Marseille, [illegible]
Un peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les annonces sont reçues au siége de la société [illegible] et Comp^e., 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La Démocratie pacifique a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.
—	Dép^ts.	32	16	8
Pays étranger à surtaxe de poste.		54	27	14
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2
—	Dép^ts.	10	5	2 50
Etranger.		14	7	4

PARIS, 12 MARS.

Les Ouvriers à l'Assemblée nationale.

Oui, il faut que le Peuple soit représenté à l'Assemblée nationale par des Ouvriers, par des Ouvriers des villes et des campagnes, et en grand nombre.

Ils savent, eux, ce que c'est que souffrir; ils savent, eux, que la Revolution de 1848, qui a balayé d'un souffle l'égoïsme et la corruption, a instauré le droit et la justice et posé ce problème : PLUS DE MISÈRE!

Pas de subtilités, de faux fuyants, de stériles raisonnements.

La situation est nette, le fait est là.

Qu'on ne nous parle plus de difficultés, d'impossibilités.

Ce qui est bon et vrai est possible.

Il est bon d'anéantir la misère, il est vrai qu'on peut l'anéantir en augmentant la richesse publique.

Ce qui importe donc aujourd'hui, c'est d'augmenter la richesse publique, c'est de détruire la concurrence anarchique, source de démoralisation, la concurrence anarchique qui écrase et spolie les faibles, qui fait des fourbes, des menteurs, des voleurs.

Ce qui importe, c'est d'établir la solidarité entre tous les intérêts, entre tous les éléments de forces productives; car la solidarité est la garantie de l'ordre, de la probité, du bien-être et du progrès.

Les Ouvriers comprennent et veulent ces choses.

Pleins de foi et d'enthousiasme, ils apporteront à l'Assemblée constituante l'intelligence juste des faits, l'aspiration sainte toujours vivante au cœur du Peuple.

Ils aideront et soutiendront ceux auxquels le hasard des circonstances a donné les loisirs nécessaires pour étudier, approfondir, élaborer les questions sociales.

Ils représenteront la famille pauvre, avec ses larmes, ses douleurs, ses désespoirs.

Ils représenteront le travail dur, mal payé, répugnant, le froid et la faim.

Et qui donc devant eux osera se livrer à de vaines dissertations, à de puériles discussions?

Qui donc devant eux osera parler pour le plaisir de parler?

Arrière donc les phraseurs, les bavards sans idées!

Un peu de pudeur, citoyens de la République!

PLACE AU PEUPLE!

Les Vivants et les Morts.

Après la résurrection de la France républicaine, l'ensevelissement de l'Autriche absolutiste.

La monarchie des Habsbourg ressemble à ces malades agonisants qui croient n'avoir jamais été mieux portants qu'à la veille du jour où ils vont mourir. Ils convoquent leurs amis à un banquet dont ils espèrent faire les honneurs, et, au lieu de s'asseoir à la table du festin, les conviés n'ont qu'à s'agenouiller sur un tombeau. L'Autriche n'a plus qu'à descendre dans la tombe qu'elle s'est creusée elle-même entre les Alpes et l'Adriatique. Cent cinquante mille Galliciens, Bohêmes, Hongrois, Croates, Styriens et Tyroliens se rendent dans les plaines de la Lombardie, moins pour soutenir l'Autriche dans sa défaillance, que pour rendre à celle qui fut leur souveraine maîtresse les derniers honneurs.

Entourée de tous ces vaillants hommes qui feront bientôt l'orgueil de la confédération européenne, l'Autriche a pu longtemps se croire invincible et immortelle; mais plus elle approche du moment solennel, plus elle comprend que l'appel guerrier adressé par elle à ses soldats pourrait bien être un appel funéraire.

Pourquoi la Prusse refuse-t-elle aujourd'hui de surveiller la Bohême? Pourquoi la Hongrie, voulant rester hongroise, défend-elle à ses cavaliers de passer la frontière? Pourquoi l'Italie frémissante agite-t-elle avec un bruit si terrible ses chaînes sur la tête de l'étrangère? C'est que le soir du 23 février, au moment même où cinquante-deux cadavres tombaient à Paris devant le ministère des affaires étrangères, Metternich a entendu son complice Guizot lui dire : *Frère, il faut mourir*.

Et vous, peuples d'Europe, en voyant les trônes s'écrouler, en entendant râler l'absolutisme, dites-vous : Frères, il faut vivre! Frères, vivons pour la liberté!

O France, voici venir le jour du jugement; sois le Christ des nations, apparais au monde, entourée de tous les peuples qui furent tes disciples dans la doctrine de la fraternité; sépare les bons des méchants; parle, et ceux qui vivent dans l'injustice mourront, et ceux qui sont morts pour la justice revivront dans des corps glorieux.

Réduction de l'Armée.

Le budget a deux faces, les recettes et les dépenses.

On améliore le budget en augmentant les recettes.

On l'améliore encore en diminuant les dépenses.

M. le ministre des finances n'a abordé que la première partie du problème, il n'a pas encore voulu toucher à la seconde.

Nous comprenons cette prudente réserve, car toutes les réformes administratives doivent être méditées et mûries, si l'on ne veut pas, sous prétexte de simplification et d'économie, désorganiser les administrations.

Mais il est un point sur lequel l'opinion est faite dès aujourd'hui, et sur lequel nous croyons devoir appeler l'initiative hardie du Gouvernement provisoire.

C'est la réduction de cette armée qui grève annuellement notre budget de plus de trois cents millions, qui entretient dans une improductive activité plus de 280 mille hommes en France seulement.

Avec l'aide de la garde nationale, 100 mille hommes suffisent.

180 000 hommes rendus à leurs foyers épargneront plus de 90 millions au budget.

180 000 hommes rendus au travail produiront plus de 100 millions de richesses.

Du même coup, le budget sera moins chargé et le pays plus riche.

Qu'on ne vienne pas nous dire, et l'Angleterre, et l'Allemagne, et la Russie!

La Russie est à l'autre bout de l'Europe, elle ne saurait nous atteindre.

L'Allemagne nous respectera parce que nous la respectons, elle nous aimera parce que nous l'aimons.

L'Angleterre ne dira rien, ne fera rien, c'est assez pour elle de comprimer l'Irlande et ses populations affamées.

Nous n'avons rien à craindre que de nous-mêmes, sachons comprendre notre force et notre position.

Donnons des gages à la paix du monde.

Donnons des gages à notre crédit ébranlé.

Et pour cela, nous le répétons encore, réduisons l'armée.

Nous ne saurions entrer, dès aujourd'hui, dans tous les détails de cette grande mesure; disons seulement dans quel esprit elle doit être conçue : conservation de tous les cadres, maintien de tous les officiers.

Parmi les officiers, les uns resteront dans les régiments maintenus, les autres serviront d'instructeurs aux gardes nationales. On pourra mettre par exemple un capitaine près de chaque bataillon, un officier supérieur près de chaque legion.

Le renvoi des soldats dans leurs foyers ne doit pas être une mesure violente, arbitraire. Elle doit au contraire s'exécuter dans des conditions avantageuses pour eux. Les engagés volontaires, les remplaçants, ceux pour lesquels le service militaire est une profession seront naturellement conservés. Mais on offrira, dans la proportion de la reduction voulue, des congés définitifs ou temporaires aux malheureux conscrits pour lesquels ce service n'est qu'une pénible necessité et qui justifieront de moyens d'existence assurés dans leurs communes.

Ainsi donc allégement du budget, augmentation des forces productrices et respect de toutes les positions.

Organisation des Services administratifs.

Le Gouvernement provisoire vient de décider la création d'une Ecole centrale administrative, instituée sur les mêmes principes que l'École polytechnique.

Nous applaudissons de grand cœur à cette création, à laquelle nous avions déjà bien des fois songé, et qui nous paraît devoir produire les plus heureux résultats.

Nous dirons seulement, sauf à développer plus tard nos idées que l'Ecole centrale administrative doit être la pépinière de tous les fonctionnaires administratifs; qu'elle doit se borner à leur donner les connaissances générales, en droit, en histoire, en économie publique, dont ils ont tous besoin.

Qu'au sortir de là les élèves doivent entrer dans trois écoles d'application.

La première, l'école spéciale administrative, destinée à former des préfets, sous-préfets, secrétaires de préfecture;

La deuxième, l'école financière, destinée à former des percepteurs, receveurs particuliers et généraux, payeurs civils et militaires;

La troisième, l'école consulaire, destinée à former les agents consulaires, secrétaires d'ambassade, envoyes extraordinaires.

Nous développerons plus tard ces idées, nous nous bornons à dire quant à present que le Gouvernement a semé un precieux germe d'ordre, de moralisation, et qu'il vient de détruire la corruption dans sa base.

Option entre les fonctions publiques et le mandat de Représentant.

La *Démocratie pacifique* a toujours soutenu depuis son origine que les fonctionnaires publics ne devaient pas être exclus de la représentation nationale. Le 20 fevrier dernier nous avons publie sur ce sujet un article dont voici quelques passages :

« Exclure les fonctionnaires, c'est exclure les capacités spéciales, c'est livrer toutes les solutions à l'incompétence. Il faut à la chambre des administrateurs pour l'étude des questions administratives, des ingénieurs pour les questions de travaux publics, des magistrats pour les questions législatives et judiciaires, des militaires pour la discussion des problèmes qui intéressent l'armée, des marins pour la marine et le commerce. Lorsque partout le besoin d'organisation se fait sentir, c'est mal répondre aux tendances de l'époque que bannir de la législature les seuls éléments organisés du pays.

Il est cependant vrai que la docilité des fonctionnaires députés est un scandale, et que ce scandale doit cesser. Mais par quel côté faut-il prendre la question? *Par une meilleure organisation des fonctions publiques*. Il faut établir, pour toutes les carrières qui se rattachent au service du pays, des conditions d'admission au moyen d'épreuves soustraites à l'arbitraire ministériel, et des conditions légales d'avancement. L'opposition devrait, à notre avis, [illegible] des et réclamer des garanties de cette nature, au lieu de prêter les volontairement les mains aux progrès d'une puissance qui menace de tout engloutir, au lieu de concourir, avec les intentions les meilleures, aux accaparements du despotisme financier.

Voilà ce que nous écrivions la veille de la dernière Révolution, alors que la corruption notoire de tant de fonctionnaires députés eût justifié l'abandon momentané de ces principes. Aujourd'hui que l'administration publique se régénère et se purifie, aujourd'hui que le concours et l'élection vont se combiner pour porter à tous les emplois les hommes les plus dignes, on comprend que nous applaudissions de tout cœur aux décrets du Gouvernement qui ne frappent les fonctionnaires d'aucune incapacité politique. Si nous avons parlé d'option nécessaire entre les fonctions publiques et le mandat électoral, cette option s'applique au traitement, qui ne saurait être cumulé pendant les sessions avec l'indemnité allouée aux représentants de la nation.

La Royauté dans la Bible.

La royauté a fait son temps dans l'humanité. La souveraineté du Peuple est désormais le principe des sociétés; l'élection universelle fait les gouvernements vrais et constitue le nouveau droit divin.

Les rois étaient considérés, dans la Bible, comme des [illegible]teurs, comme des tuteurs. Les peuples étant parvenus à leur majorité, la tutelle cesse de plein droit. Si les tuteurs ne veulent pas déposer leurs pouvoirs, ils ne sont plus que des usurpateurs, et alors on les prie de s'en aller.

Le principe du gouvernement par les rois, c'était la contrainte. La tyrannie existait toujours, même lorsque les rois y mettaient des formes. C'était de la tyrannie déguisée.

« *Opprimons-les avec sagesse*, de peur qu'ils ne s'accroissent en force (dit un Pharaon d'Égypte). Il établit donc des intendants des ouvrages, afin qu'ils accablassent le peuple de *fardeaux* insupportables. (*Exode*).

Lorsque les Hébreux, échappant à l'autorité des prêtres et des juges, voulurent avoir des rois, Dieu, par l'organe de Samuel, leur prédit ce que seraient les procédés, le système de la royauté.

« Voici comment vous traitera le roi qui règnera désormais sur vous.

» Il prendra vos fils, et il les mettra dans ses chariots, et parmi ses gens de cheval, et ils courront devant son char.

» Il les prendra pour labourer ses champs, pour faire sa moisson, et l'instrument de guerre et l'attirail de ses chariots.

» Il prendra aussi vos filles pour en faire des parfumeuses, des boulangères et des cuisinières.

» Il prendra aussi vos champs, vos vignes et vos bons oliviers, et il les donnera à ses serviteurs préférés.

» Il dîmera ce que vous aurez semé et ce que vous aurez vendangé, et il le donnera à ses officiers et à ses valets.

» Il prendra vos serviteurs et vos servantes, et l'élite de vos jeunes gens, et vos bêtes de somme, et il les emploiera à ses ouvrages.

» Il dîmera vos troupeaux, et vous serez ses esclaves.

» Alors vous crierez à cause du roi que vous aurez voulu, et l'Eternel ne vous exaucera pas. »

Cependant, Dieu entend souvent la plainte du peuple et l'exauce. On voit successivement Saül, la race de Roboam, la maison de Jeroboam, et tant d'autres, rejetés par l'Eternel, qui leur substitue des hommes obscurs et des races nouvelles.

On voit, par exemple, un enfant-roi exilé avec sa famille, et remplacé sur le trône par son oncle, lequel oncle est, à son tour, rejeté.

Dieu commande aux rois de ne pas opprimer le peuple, « de ne pas amasser un grand nombre de chevaux, de ne pas remettre le peuple en servitude en s'appuyant sur la masse de sa cavalerie, et de ne pas entasser des trésors, de ne pas s'abandonner à la débauche avec une multitude de femmes esclaves.... »

Dieu promet de maintenir les dynasties « fidèles à ses commandements, et qui ne se détournent ni à gauche ni à droite. » Mais il suscite aux rois parjures et malfaisants des ennemis, soit parmi leurs parents, soit parmi leurs serviteurs. Il les punit souvent dans leurs postérité.

« Si tu marche dans ma voie, dit l'Eternel, faisant ce qui est droit devant moi, je serai avec toi, et j'établirai ta maison stable.

» Si tu ne gardes pas mon alliance, je déchirerai le royaume d'entre tes mains, et le donnerai à ton serviteur. » (Rois, XII.)

Il arrive même que Dieu ne punit des rois coupables que dans leur postérité, et qu'il frappe des innocents.

« Je n'ôterai rien de ce royaume tant que celui-ci vivra, pour l'amour de David, son père, qui a gardé mes commandements. Mais j'ôterai le royaume d'entre les mains de son fils. »

Voici, du reste, un exemple fort intéressant des rapports de la royauté et du peuple, sous la Loi ancienne.

« Tout Israël dit à Roboam : Quelle part avons-nous avec David? Nous n'avons aucune part à l'héritage.. Ton père a mis sur nous un pesant fardeau. Mais toi, allége maintenant cette dure servitude et ce pesant joug qu'il nous a imposés, et nous te servirons. »

» Et cela a été fait par moi, a dit l'Eternel. » (*Samuel*).

Ces textes suffisent assurément pour expliquer toute l'histoire ; pour légitimer, même aux yeux des partisans de l'Ancienne Loi, mille accidents que la mauvaise volonté des princes attire à eux-mêmes et à leurs familles ; pour autoriser certaines révolutions, certaines évictions de branches aînées et de branches cadettes.

Etat moral de l'Armée.

Nous sommes heureux de publier les lignes suivantes, extraites d'une lettre envoyée des départements par un colonel de cavalerie :

Jusqu'à ce jour l'union et la discipline se sont plutôt fortifiées au régiment qu'elles n'y ont faibli. Depuis mon retour, presque pas de fautes. Pas un homme ne manque à l'appel, et ma confiance en ces braves gens est telle que, bien loin de restreindre les permissions dans ce carnaval, je les augmente plutôt. Tous les actes des dragons jusqu'à ce jour ont été dans la ligne la plus stricte de la hiérarchie, de la discipline et de l'amour du pays. Nous suivons en toutes choses les ordres et les conseils de notre brave général, qui est un très bon guide. Le délégué du Gouvernement a été dans l'admiration, a-t-il dit, de l'attitude fière et martiale du régiment à la revue passée avec la garde nationale. Le régiment marche en tout comme de coutume. J'ai donné seulement une impulsion plus active à l'instruction, parce que, sans savoir si nous aurons ou si nous n'aurons pas la guerre, je pense qu'il faut s'y préparer et se mettre en mesure d'y présenter des escadrons bien équipés, instruits, disciplinés, en réservant pour le jour où l'on arrivera aux frontières à défendre ou à passer, le feu d'un enthousiasme qu'il ne faut pas d'abord laisser s'évaporer en fumée.

PAS DE DÉCORATION DE FÉVRIER ! — Les légions de la garde nationale parisienne, en refusant de proposer des candidats pour des récompenses nationales, ont honorablement et justement apprécié la situation. Point de décorations, point de distinctions qui perpétuent le souvenir de la guerre civile, et qui puissent être considérées par notre brave et nationale armée comme des trophées remportés sur elle. Il n'y a pas eu de vaincus en février, la nation tout entière a triomphé du despotisme et de la corruption, la nation doit être récompensée tout entière, elle l'est déjà par la conquête de toutes les libertés politiques, elle le sera plus complètement encore par des institutions sociales qui doivent inaugurer l'avènement de la fraternité dans le monde.

— Nous apprenons que M. Charles Dupin a donné sa démission de délégué de la Martinique. M. Dupin a fait, en cela, preuve de bon sens et de tact.

Il ne reste donc plus qu'un seul délégué de l'esclavage. Nous le supplions de s'en aller à son tour.

La défense de la cause coloniale n'appartient aujourd'hui qu'aux délégués libéraux, MM. de Sabrun, Sully-Brunet et Reizet. Eux seuls seront écoutés, parce que la France a confiance dans leur esprit de justice.

Le banquet annuel des anciens élèves de l'Ecole polytechnique a eu lieu hier, samedi.

Les élèves de l'Ecole actuelle prenaient part, en grand nombre, à cette fête de famille, où la plus franche et plus sincère sympathie a réuni en un seul sentiment cinquante-quatre promotions. Le vœu de former un centre commun d'amical et fraternel concours pour le bien de la République a été émis et adopté instantanément avec enthousiasme. Une réunion aura lieu demain, lundi, à l'effet de se concerter sur la situation présente. Tous les anciens élèves de l'Ecole polytechnique qui voudront y coopérer sont priés de vouloir bien se rendre à 8 heures du soir chez Douix, au Palais-National (*ci-devant Palais-Royal*).

Actes officiels.

LÉGION POLONAISE.

Il sera formé immédiatement une légion polonaise qui sera sous les ordres du ministre de la guerre.

COMMISSION DU GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS.

Considérant que les ouvriers des différentes professions ont nommé des délégués pour soutenir leurs intérêts ;

Qu'il est juste qu'à leur tour les délégués des patrons ou chefs d'industries soient convoqués ;

Considérant que le rapprochement des conditions et un loyal examen des droits, des devoirs de chacun, amèneront naturellement, par le fraternel accord des volontés, les solutions les plus désirables, parce qu'au fond tout les intérêts sont solidaires ;

Les président et vice président de la *Commission de Gouvernement pour les travailleurs* font savoir que la réunion des délégués choisis par les patrons ou chefs d'industries, au nombre de trois par chaque profession, aura lieu vendredi prochain, 17 mars, à midi, au palais du Luxembourg.

En conséquence, les délégués des chefs d'industrie sont invités à justifier de leurs pouvoirs avant le jour de la convocation.

—

Le président et vice-président de la *Commission de Gouvernement pour les travailleurs* ont remarqué avec plaisir que plusieurs chefs d'industrie sont animés d'un sincère esprit de conciliation.

Et en effet, appeler à l'examen des questions relatives à l'organisation du travail les délégués des ouvriers, d'une part, les délégués des patrons, de l'autre, c'est évidemment ménager à la situation actuelle l'issue la plus favorable.

Les chefs d'industrie apprécieraient bien mal leurs intérêts s'ils ne comprenaient pas cette vérité, et surtout s'ils prétendaient faire repentir un ouvrier d'avoir accepté le mandat de ses camarades.

—

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

La circulaire qui vous est parvenue et qui a été publiée traçait vos devoirs. Il importe que j'entre avec vous dans quelques détails, et que je précise plus nettement ce que j'attends de votre patriotisme, maintenant que, par vos soins, la République est proclamée.

Dans plusieurs départements, on m'a demandé quels étaient vos pouvoirs. Le citoyen ministre de la guerre s'en est inquiété en ce qui touche vos rapports avec les chefs militaires. Plusieurs d'entre vous [...] rer calme dans votre force ; il ne faut cependant pas vous faire illusion sur l'état du pays. Les sentiments républicains y doivent être vivement excités, et, pour cela, il faut confier toutes les fonctions politiques à des hommes sûrs et sympathiques. Partout les préfets et sous préfets doivent être changés ; dans quelques localités on réclame leur maintien ; c'est à vous de faire comprendre aux populations qu'on ne peut conserver ceux qui ont servi un pouvoir dont chaque acte était une corruption. La nomination des sous commissaires remplaçant ces fonctionnaires vous appartient. Vous m'en référerez toutes les fois que vous éprouverez quelque hésitation. Choisissez de préférence des hommes appartenant au chef-lieu ; vous ne les prendrez dans l'arrondissement même que lorsque vous les saurez dégagés d'esprit de coterie ; n'écartez pas les jeunes gens. L'ardeur et la générosité sont le privilège de cet âge, et la République a besoin de ces belles qualités.

Vous pourvoirez aussi au remplacement des maires et des adjoints. Vous les désignerez provisoirement, en les investissant du pouvoir ordinaire. Si les conseils municipaux sont hostiles, vous les dissoudrez, et, de concert avec les maires, vous constituerez une municipalité provisoire ; mais vous n'aurez recours à cette mesure que dans un cas de rigoureuse nécessité. Je crois que la grande majorité des conseils municipaux peut être conservée, en mettant à leur tête des chefs nouveaux.

Paragraphe 2. — *Vos rapports avec les chefs militaires.*

Vous exercez les pouvoirs de l'autorité exécutive ; la force armée est donc sous vos ordres. Vous la requérez, vous la mettez en mouvement ; vous pouvez même, dans les cas graves, suspendre un chef de corps, en m'en référant immédiatement. Mais vous devez apporter de grands ménagements dans cette partie de vos fonctions. Tout ce qui, de votre part, blesserait la juste susceptibilité des chefs de corps ou du soldat, serait une faute inexcusable. J'ai appris que, dans plusieurs départements, les commissaires n'ont pas établi sur-le-champ un lien entre eux et l'autorité militaire ; je m'en étonne et vous invite à ne pas manquer à ces règles si simples de bonne politique et de convenance. L'armée a montré dans ces derniers évènements sa vive sympathie à la cause républicaine, il faut se la rattacher de plus en plus. Elle est peuple comme nous, elle est la première barrière qui s'opposerait à une invasion. Elle va entrer pour la première fois en possession de droits politiques. Honorez-la donc, et conciliez-vous les bons sentiments de ceux qui la commandent ; n'oubliez pas non plus que vos pouvoirs ne sauraient toucher à la discipline. Ils se résument en ces deux mots : Vous servir de la force militaire ou la contenir, et la gagner par des témoignages d'estime et de cordialité.

Paragraphe 3. — *Vos rapports avec la magistrature.*

La magistrature ne relève de l'autorité exécutive que dans le cercle précis tracé par les lois. Vous exigerez des parquets un concours dévoué : partout où vous ne le rencontrerez pas, vous m'en avertirez, en m'indiquant le nom de ceux que recommandent leur droiture et leur fermeté. J'en ferai immédiatement part au ministre de la justice. Quant à la magistrature inamovible, vous la surveillerez, et si quelqu'un de ses membres se montrait publiquement hostile, vous pourriez user du droit de suspension que vous confère votre autorité souveraine.

Paragraphe 4. — *La garde nationale.*

Vous recevrez de moi des instructions détaillées sur l'organisation de la milice civique. J'ai tâché d'y prévoir et d'y résoudre toutes les difficultés que vous pouvez rencontrer. Celles qui naîtront d'obstacles imprévus et locaux seront levées par votre patriotisme. En faisant procéder aux élections, vous vous conformerez au décret du Gouvernement, c'est-à-dire que, par dérogation à la loi de 1831, vous ferez nommer tous les officiers sans exception par les gardes nationaux, en commençant par les grades supérieurs. Vous surveillerez soigneusement l'action des sous-commissaires et des municipalités, et vous les obligerez à vous rendre un compte exact de leurs opérations.

Paragraphe 5. — *Les élections*

Les élections sont votre grande œuvre ; elles doivent être le salut du pays. C'est de la composition de l'Assemblée que dépendent nos destinées. Il faut qu'elle soit animée de l'esprit révolutionnaire, sinon nous marchons à la guerre civile et à l'anarchie. A ce sujet, mettez-vous en garde contre les intrigues des hommes à double visage qui, après avoir servi la royauté, se disent les serviteurs du peuple. Ceux-là vous trompent, et vous devez leur refuser votre appui. Sachez-le bien que, pour briguer l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale, il faut être pur des traditions du passé. Que votre mot d'ordre soit partout : des hommes nouveaux et autant que possible sortant du peuple.

Les travailleurs, qui sont la force vive de la nation, doivent choisir parmi eux ceux que recommandent leur intelligence, leur moralité, leur dévouement : réunis à l'élite des penseurs, ils apporteront à la discussion de toutes les grandes questions qui vont s'agiter l'autorité de leur expérience pratique. Ils continueront la révolution, et la contiendront dans les limites du possible et de la raison. Sans eux, elle s'égarerait en vaines utopies, ou serait étouffée sous l'effort d'une faction rétrograde.

Eclairez les électeurs, et répétez-leur sans cesse que le règne des hommes de la monarchie est fini.

Vous comprenez combien ici votre tâche est grande. L'éducation du pays n'est pas faite. C'est à vous de le guider. Provoquez sur tous les points de votre département la réunion des comités électoraux, examinez sévèrement les titres des candidats. Arrêtez-vous à ceux là seulement qui paraissent présenter le plus de garanties à l'opinion républicaine, le plus de chances de succès. Pas de transactions, pas de complaisances. Que le jour de l'élection soit le triomphe de la Révolution.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre de l'intérieur, LEDRU-ROLLIN.

Le Gouvernement provisoire a reçu une députation de 2 000 Suisses résidant en France. M. Barman, ancien président du grand conseil du Valais, au nom de la députation, s'est exprimé en ces termes :

« Citoyens suisses domiciliés à Paris, témoins des mémorables évènements qui viennent de s'y accomplir avec tant de rapidité, nous avons admiré l'héroïsme de la population de la grande cité, sa modération après le triomphe, le prompt retour à l'ordre, le courageux dévouement qui vous a fait accepter le poids des affaires dans ces jours difficiles, le ralliement de tous les citoyens autour du drapeau que avez élevé, et sous lequel sont venus s'abriter, comme dans un port après l'orage, tous les intérêts et toutes les opinions.

» En vous exprimant ces sentiments, Messieurs, nous ne sommes que le faible écho de l'immense cri de joie sorti de nos montagnes à la première nouvelle de ce grand évènement qui aura tant d'influence sur les destinées des nations, et qui, nous aimons à l'espérer, resserrera plus que jamais, dans une communauté de principes et de sentiments, cette antique alliance entre la France et la Suisse, que le gouvernement déchu, sourd à la voix et aux murmures de la nation, s'efforçait de briser. [...] dernier vestige de la féodalité.

» Le manifeste qui développe ces principes d'une manière si brillante, consacre à notre chère patrie un souvenir qui nous a profondément touchés, et le Gouvernement provisoire ne pouvait donner à la Suisse un témoignage plus marquant de ses dispositions bienveillantes, qu'en choisissant pour y représenter la France un général patriote et populaire qui a si chaleureusement défendu notre indépendance.

» La Suisse, à son tour, poste avancé et forteresse de la démocratie, bouclier placé sur le cœur de la France, la Suisse devenue plus homogène et plus forte, se souviendra, si jamais les 200 000 citoyens soldats sont appelés à défendre leur liberté, qu'en combattant pour elle-même elle combat aussi pour la France devenue sa sœur.

» Veuillez, Messieurs, comme gage de nos sympathies, recevoir ce drapeau, sous lequel la Confédération suisse a récemment triomphé pour le maintien de son unité, ce drapeau qui flotte maintenant sur les cimes de nos Alpes, à l'avant-garde de la grande armée, chaque jour plus nombreuse, des défenseurs de la liberté. »

M. ARMAND MARRAST, au nom du Gouvernement provisoire, a répondu :

« Citoyens de la République helvétique, le Gouvernement provisoire est très heureux de voir aujourd'hui un aussi grand concours de nos frères, les habitants ou les natifs de la Suisse, qui viennent rendre hommage à la manière dont le peuple français a su reconquérir ses droits. Comme vous l'avez dit vous étiez les seuls en Europe qui eussent conservé le régime républicain, et, dans ces derniers temps, vous avez donné une magnifique preuve que le sentiment national, quand il est soutenu par de nobles cœurs, suffit pour résister à toutes les coalitions de l'Europe.

» La France, vous l'avez vu, vous qui habitez Paris, suivait avec la sympathie la plus profonde la lutte inégale que vous souteniez. Vous n'aviez alors pour vous que l'opinion du pays, aujourd'hui vous n'aurez pas seulement le cœur de la France, mais vous auriez au besoin sa force, ses bras. (*Bravo ! bravo ! Vive la République ! Vive le Gouvernement provisoire !*)

» Dans le manifeste qui exprime les pensées du Gouvernement provisoire, nous avons établi comme un principe sacré l'indépendance complète des nations, le droit inviolable qu'elles ont de s'organiser chez elle comme elles l'entendent, suivant les volontés de la majorité populaire, et de faire prévaloir leurs intérêts, leurs droits, leur nationalité, leur vie propre. Ces principes sont désormais placés sous la garantie non pas seulement de la France, qui sera fière de marcher à la tête des peuples libres, mais de tous les peuples qui sentiront le besoin de s'unir comme des frères pour défendre ces principes qui sont la condition de leur existence.

» Nous sommes certains que si l'Europe absolutiste, oubliant tout ce qu'il y a de puissance dans les principes de droit, de vérité, osait porter atteinte à cette souveraineté sociale s'organisant librement elle-même, nous trouverions dans toutes les nations européennes un concours immense, infini ; elles se lèveraient toutes comme un seul homme ; elles se sentiraient liées par ce lien invincible du droit, et devant ces masses animées de toutes les ardeurs de la liberté, l'absolutisme provocateur et téméraire reculerait au-delà des steppes du désert. (Bravo ! bravo !)

» Nous n'avons plus aujourd'hui qu'à organiser pacifiquement et souverainement chez nous les institutions qui doivent garantir pour le peuple entier tous ses droits, protéger tous ses intérêts, donner de la puissance et de la force à tous ceux qui, autrefois, étaient opprimes, et qui ont droit de prendre leur part des bienfaits de la civilisation, de la chaleur du soleil.

» Pendant très longtemps les majorités, je ne dis pas parmi vous, car vous êtes, comme citoyens, armés de tous les moyens qui permettent à chacun d'exprimer ses vœux et de ramener à son opinion, mais les majorités en Europe, étaient opprimées, exploitées, mises pour ainsi dire en coupe réglée par un petit nombre de privilégiés. Ce legs honteux du moyen-âge, la République ne l'acceptera pas. La souveraineté du peuple est son principe, la volonté nationale sa seule loi ; et dans cette nation tout homme, en vertu de son droit d'homme, par cela seul qu'il porte une partie du fardeau, doit prendre sa part des bénéfices.

» Cette ère nouvelle a commencé pour notre patrie. J'espère que la France, en donnant cette impulsion dont vous parliez tout à l'heure, sera assez heureuse pour que l'écho de ses paroles retentisse partout où il a des populations libres. J'espère qu'en Allemagne, comme en Espagne, comme dans toute l'Europe, ceux qui sont capables de comprendre ce qu'il y a de saint dans ce mot de *citoyen*, sauront qu'il y a un devoir pour toutes les nations civilisées de l'Europe, c'est de s'entendre, c'est de s'unir, c'est de former non, pas des forteresses bâties de moellons, mais des forteresses bâties de poitrines d'hommes, avec lesquelles nous pourrons non pas braver, mais renverser, ce ce qui reste de despotisme, s'il est assez insensé pour attaquer une de ces familles que la France considère aujourd'hui comme ses sœurs.

» Nous recevons votre drapeau avec reconnaissance. Nous le mettrons dans la salle où déjà nous avons placé le drapeau de la République des Etats-Unis. Nous voulons que cette salle soit en quelque sorte le rendez-vous de toutes les Républiques qui existent dans le monde.

» Peut-être est-il permis d'espérer que nous en verrons naître bientôt quelques autres qui viendront aussi nous apporter le signe extérieur de leur émancipation ! (Applaudissements.) Ce sera le signe de l'union de toutes les nations de l'Europe, sous le triple dogme que nous avons proclamé : Liberté, Egalité, Fraternité, alliance de tous les peuples ! (Vive la République !)

M. MARRAST ajoute en présentant le général Thiard à la députation :

« Nous avons été heureux de nous faire représenter auprès de vous par un aussi digne vétéran du patriotisme que notre respectable ami le général Thiard. Le Gouvernement provisoire aurait vainement cherché un meilleur moyen de témoigner à la Suisse combien son antique amitié nous est précieuse, et combien nous sommes heureux d'y ajouter un nouveau ciment. »

M. BARMAN. Le général trouvera dans nos montagnes l'accueil qu'il trouve ici au milieu de tous nos concitoyens. (Oui ! oui ! — Vive le général Thiard !)

—

Le Gouvernement provisoire a reçu une députation des conducteurs, piqueurs et autres agents des ponts-et-chaussées, qui est venue lui offrir l'adresse suivante :

« Les conducteurs, piqueurs et autres agents des ponts-et-chaussées viennent faire acte d'adhésion au système de gouvernement qui nous régit, et saluer la République.

» Ils ont la confiance qu'une ère nouvelle va s'ouvrir pour eux, et que l'organisation du corps entier des ponts-et-chaussées sera établie sur des bases conformes à la généreuse devise adoptée par la nation :

» Liberté, Egalité, Fraternité.

» Vive la République ! »

M. A. MARRAST, membre du Gouvernement provisoire, a répondu :

« Vous pouvez rapporter à vos camarades, citoyens, que le Gouvernement provisoire, comme vous l'avez dit, est animé du désir le plus

[illegible] organisation nouvelle aura lieu, le Gouvernement provisoire ne perdra pas de vue votre réclamation. En attendant, nous la renverrons au ministre des travaux publics, qu'elle regarde spécialement, avec la recommandation que mérite la situation dans laquelle vous êtes placé. »

—

Aujourd'hui, M. Clesinger a fait apporter à l'Hôtel-de-Ville un buste colossal de la liberté. Une affluence considérable de citoyens accompagnait l'artiste.

M. Recurt, adjoint au maire de Paris, en l'absence du Gouvernement provisoire, a remercié M. Clesinger du don qu'il offrait à la République.

Nouvelles des départements.

L'état des départements est partout très satisfaisant, sauf quelques désordres sans gravité relatés en ces termes par des lettres parvenues au ministère de l'intérieur :

DOUBS. — Besançon, 8 mars. — Lettre du citoyen commissaire. — Des désordres viennent de se manifester sur plusieurs points du département. A Gilley, un individu menaçait d'incendier. Arrêté par la garde nationale, il a été écroué. Quelques désordres, qui ont été réprimés, ont eu lieu à l'occasion du tirage pour le recrutement. A la suite d'un charivari donné au garde-champêtre; à Montebon, plusieurs gendarmes ont été blessés. La justice informe. Les contrebandiers ont également profité du changement de gouvernement pour éviter de payer les droits fixés par la législation. Des tentatives d'introduction de sucre ont eu lieu à Aubeville. Les douaniers et le maire ont réprimé ces tentatives. A Clezon, à Quinger, la gendarmerie et le maire ont été obligés de se retirer devant des attroupements. Des poursuites sont ordonnées. Du reste, le département est tranquille.

HAUTE-GARONNE, 8 mars. — L'arrondissement de Saint-Gaudens et les vallées de la Barousse sont parfaitement tranquilles. Il y a eu le 5 à Lourdes (Hautes-Pyrénées) un rassemblement d'ouvriers carriers demandant la suppression des patentes et le partage des biens communaux. Ils se sont dispersés sur l'assurance que leur pétition serait transmise au Gouvernement. — Une rixe de conscrits a eu lieu dans le département de Tarn-et-Garonne; quelques jeunes gens ont été blessés à coups de couteau. La politique n'y était pour rien. Ce département désire ardemment voir arriver un commissaire du Gouvernement.

NORD, 11 mars. — Les villes de la frontière belge, Tournai, Courtray, Menin, sont mises en état de défense; leurs garnisons sont augmentées. Les réserves rejoignent les différents corps. Le roi des Belges continue à armer. Il rappelle les soldats des cinq dernières masses et les dirige sur la frontière. Cependant, les relations de confiance, un moment interrompues entre les administrations des chemins de fer belge et française, sont entièrement rétablies. On délivre en Belgique des coupons jusqu'à Paris.

MARNE, 10 mars. — L'ordre et la tranquillité continuent à s'établir dans le département. A Reims, les esprits sont encore émus. Des scènes de violence ont eu lieu dernièrement, mais, grâce à l'attitude ferme de la garde nationale, on n'a plus de craintes pour l'avenir. A Châlons, on avait conçu quelques craintes relatives à l'impossibilité de faire face aux nombreuses demandes de remboursement à la caisse d'épargne. Heureusement que l'avis officiellement publié d'une allocation de 50 000 fr., affectée à ce service par le ministre des finances, a calmé les inquiétudes à ce sujet.

AISNE, 11 mars. — Le citoyen Quinette a repris les fonctions de maire à Soissons, où l'avènement de la République a été salué par les acclamations unanimes de la population.

A Saint-Quentin, le sous préfet a été remplacé par le citoyen Letourneur, ancien membre du conseil général, et le procureur du roi par le citoyen Martin, juge à Laon. L'administration municipale professe les sentiments les plus patriotiques, et promet à la République le concours le plus complet. Les opérations du tirage au sort ont eu lieu dans le canton de Bohain; tout s'y est bien passé; le commissaire de l'arrondissement a été accueilli aux cris de : Vive la République! La ville de Laon est parfaitement tranquille et sincèrement ralliée à la République. Un rassemblement considérable d'ouvriers s'est formé le 8 dans la commune de Sains. Le lieutenant de gendarmerie et les membres du tribunal de Vervins se sont rendus le 9 dans cette commune, où 25 artilleurs de la garnison du château de Guise avaient été dirigés l'avant-veille. Il y a lieu d'espérer que cette légère fermentation a déjà disparu.

ALLIER, 10 mars. — Au moment où l'on proclamait la République à Cusset, une foule d'habitants de la Montagne a envahi inopinément la place en poussant des cris menaçants. Cette foule s'est précipitée sur le bureau de l'octroi, elle a incendié les papiers et les meubles. La garde nationale a posé des postes de sûreté. La tranquillité est rétablie.

Agitation européenne.

Les chartistes continuent à s'agiter en Angleterre. Des meetings de chartistes ont eu lieu à Hull, à Manchester, à Leith. Dans ces réunions on a crié : Vive la République! et loué avec enthousiasme la Révolution française. L'aristocratie anglaise a été partout attaquée avec véhémence, et des adresses ont été votées au peuple français. Le gouvernement anglais s'est ému, il a défendu quelques-unes de ces réunions. Son intention est, à ce qu'il paraît, d'interdire la grande réunion du repeal, qui devait avoir lieu à Dublin pour le 17, afin de manifester la sympathie du peuple irlandais pour la nation française. Des préparatifs militaires ont même été faits, et un matériel d'artillerie aurait été mandé.

La tranquillité paraît rétablie à Glascow et à Edimbourg.

Le *Morning Advertiser* du 11 mars engage lord John Russell à ne pas demeurer sourd aux réclamations justes et raisonnables du peuple anglais. Le peuple demande seulement plus d'économie dans les dépenses nationales et la large révision du système inique de la taxe. Le ministre qui ne ferait pas des concessions aussi raisonnables trahirait ses devoirs, son pays et son souverain. Quant aux réformes politiques que désire le peuple, elles ne sont ni excessives, ni déraisonnables : le suffrage (droit électoral) du tenancier, les parlements triennaux et le vote au scrutin. Nous conjurons lord John Russell de ne pas résister à ces justes exigences; nous désirons voir le pays conquérir ses droits par des réformes pacifiques et non par des violences révolutionnaires.

—

Partout les peuples s'agitent, partout les souverains, pour se rattacher à leurs trônes, sentent que le moment est venu de faire aux peuples de larges concessions. Le gouvernement hollandais vient [illegible]

[illegible] La retraite du ministre de Falkenstein n'est pas jugée suffisante; il faut que tous les ministres soient renvoyés et le système politique changé, et, pour qu'il y ait une garantie à cet égard, il importe que des hommes investis de la confiance du peuple soient appelés dans les conseils du roi.

Enfin, l'assemblée a décidé que le conseil municipal serait invité à sommer tous les habitants non encore inscrits sur les registres de la garde communale à se faire inscrire immédiatement. »

Nous lisons encore dans une correspondance de Hanovre en date du 7 mars :

Hier soir, le magistrat et le président de la bourgeoisie ont présenté une adresse au roi, pour exprimer à S. M. le désir d'obtenir : 1° la liberté de la presse conformément à la résolution de la Diète germanique ; 2° une représentation du peuple allemand auprès de la diète ; 3° la convocation des États.

Aujourd'hui le roi a fait la réponse suivante à une députation de magistrats et du collège du président de la bourgeoisie : « En ce qui concerne la liberté de la presse, attendu que la diète ne l'ayant accordée que sous des garanties, il faut établir ces garanties avant d'abolir la censure ; il s'entend de soi-même que le roi accédera aux résolutions que la majorité de ses alliés prendra à cet égard ; en ce qui concerne la représentation du peuple allemand auprès de la Diète germanique, on comprendra aisément, si l'on veut réfléchir, qu'une participation de députés d'états allemands aux délibérations et résolutions de la diète germanique, auxquelles les souverains eux-mêmes se sont soumis par traités, n'est pas compatible avec la forme du gouvernement monarchique ; en ce qui concerne la convocation prochaine des États, une résolution de S. M. a devancé ce vœu.

—

Une correspondance adressée à l'*Indépendance belge* annonce que la liberté de la presse va être proclamée à Berlin dans quelques jours. La *Gazette officielle de Prusse* a publié sans commentaires le récit de la révolution de Neufchâtel.

Un fait remarquable dans la situation actuelle de l'Allemagne, c'est l'éloignement qui se manifeste dans tous les journaux, dans toutes les pétitions contre toute alliance avec la Russie. « Tout le monde, dit une correspondance de la vieille Prusse, citée par la *Gazette de Cologne*, tout le monde tremble ici à l'idée d'une alliance avec la Russie, les uns par peur, les autres par colère. » La ville de Halle a envoyé à Berlin une députation pour réclamer la convocation des États-généraux et protester contre toute alliance avec la Russie.

—

Les journaux anglais continuent à annoncer la retraite de M. de Metternich, les correspondances de Vienne se taisent à cet égard.

On lit dans l'*Express* du 10 : « Le bruit court à Londres que la démission du prince de Metternich a été amenée par des dissentiments dans le cabinet autrichien. On dit que le prince avait proposé et défendu de grandes réformes et concessions politiques aux États autrichiens et qu'il a donné sa démission n'ayant pas la majorité. »

On écrit de Vienne, 5 mars, au *Mercure de Souabe* :

Les armements continuent; tous les semestriers sont rappelés et on a fait de nouveaux achats de chevaux de remonte. Notre cabinet semble envisager les événements de Paris avec beaucoup de calme. La Russie est, assure-t-on, plus que jamais résolue à déployer, en vue des événements, des forces militaires considérables. Elle commencera par envoyer un corps d'armée considérable à la frontière de la Pologne et de la Gallicie, qui pourrait, en cas de besoin, servir de réserve à l'armée autrichienne. Depuis quelque temps, on se prépare à fondre des roubles d'argent en monnaie autrichienne. On attend, dit-on, de Saint-Pétersbourg, 45 millions, qui seront garantis par la fortune de la famille royale. La famille d'Este promet, assure-t-on, 50 millions de florins ; en sorte qu'il ne sera pas nécessaire de créer de nouvelles charges. Plusieurs banques intéressées dans les emprunts publics ont également fait des offres d'avance en espèces, mais on ne les a pas acceptées.

—

A la date des dernières nouvelles, il n'y avait pas encore eu d'explosion en Lombardie.

A Como, les soldats autrichiens, ne recevant pas de solde depuis deux jours, demandaient l'aumône dans les rues. La municipalité s'est vue forcée de leur livrer 15 000 livres d'Autriche afin de sauver le pays du pillage.

A Milan le comte Annoni, n'ayant pu faire accepter sa démission, s'est réfugié dans le Piémont. Ce qui est certain, c'est que la vice-reine a intimé au général Radetzki de ne plus parler mal des Italiens, étant elle-même Italienne.

Radetzki est parti pour Vérone. Tous les jours arrivent à Milan des chars chargés de Croates tués par les chasseurs italiens dans les fréquentes collisions qui ont lieu entre eux.

Le préfet de police, comte Bolza, n'a échappé à la mort que par miracle. Les étudiants, enthousiasmés par les événements de Paris, voulaient en finir avec lui.

—

L'agitation de la Bavière n'est pas calmée. On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 8 mars : « Nous avons eu aussi une émeute ici. Ce soir, des groupes se sont formés devant la maison de M. Tischer, étameur, et membre du conseil municipal, qui, depuis très longtemps est impopulaire. Un charivari a commencé, ensuite on a lancé des pierres contre la maison et le magasin. Alors on a battu la générale, et la garnison a pris les armes; de nombreuses patrouilles ont parcouru les rues. Des bourgeois armés ou non armés se sont rendus sur tous les points qui pouvaient être menacés. Les efforts réunis des militaires et des bourgeois ont rétabli l'ordre. »

La plupart des villes de l'Allemagne continuent à réclamer des réformes. Les villes de Halle, Duisbourg, Crevelt, Neuwied et Kreuznach, en Prusse, et les villes d'Augsbourg et d'Aschaffenbourg, ont voté des adresses dans ce sens à leurs souverains respectifs.

—

Le général Quaglia, commandant de la place de Gênes, a été destitué par le gouvernement pour avoir donné au *Corriere mercantile* un article sur l'amnistie des militaires compromis dans la révolution de [illegible]. Cette destitution [illegible] la population de la ville qu'on résolut de se porter en foule sur la place du palais ducal afin de protester contre l'acte ministériel. Le général se montra le drapeau [illegible] à la main ; [illegible] pour l'embrasser à plusieurs reprises. L'avocat Canale prit la parole au nom du peuple [illegible]. M. Bixio lut à haute voix l'article incriminé, qui fut salué [illegible]

[illegible] sur les insurgés siciliens ont [illegible] occupé l'autre poste de Sierra Cavallo sur le continent calabrois, où ils ont mis des canons pour empêcher les vaisseaux ennemis de traverser le phare de Messine. — Le 26, dans la matinée, les troupes de la citadelle ont fait une sortie. Elles avaient été trompées par une retraite feinte des insurgés. Ceux-ci leur ont tué 35 hommes et fait [illegible] prisonniers. Chaque jour, il arrive de Palerme à Messine de nouveaux renforts d'hommes et de matériel de guerre. On attend d'un moment à l'autre le signal d'une attaque générale contre la citadelle.

—

Le gouvernement espagnol redoutait une émeute le 5; à Madrid toutes les troupes étaient consignées dans les casernes. On avait pris les mêmes précautions à Sarragosse. L'agitation est très grande dans les deux villes, mais aucune manifestation n'a eu lieu.

—

Il va paraître incessamment à Naples une feuille politique quotidienne, l'*Indipendenza italiana*, fondée par le citoyen Joseph Ricciardi, qui a honoré son exil en France par des publications fort intéressantes. Le nom du rédacteur en chef suffit pour révéler l'esprit de ce nouveau journal dont les premières études auront pour objet l'indépendance, l'unité nationale et la propagation de l'idée démocratique en Italie.

Dans le royaume des Deux-Siciles tout est à faire. L'ignorance du roi, les intentions malveillantes et perfides de ses ministres, le génie d'oppression et de corruption avec lequel ils étouffaient chez le peuple tout sentiment de dignité civile, toute intelligence politique, concouraient à faire descendre ce peuple dans l'opinion de ses frères de la Péninsule. Les jésuites et les sbires de Del Caretto étaient même parvenus à exalter son fanatisme contre ses plus généreux défenseurs.

A Naples, d'ailleurs, point d'asile pour l'enfance, point d'écoles gratuites pour les pauvres des villes et des campagnes, point d'enseignement mutuel. Dans ce malheureux pays, voué à la tyrannie la plus outrée, toute proposition tendant à répandre l'instruction était regardée par le roi et par son gouvernement comme un acte de subversion et d'athéisme.

La nouvelle feuille, dont nous avons le prospectus sous les yeux, s'efforcera d'éclairer l'opinion populaire sur les droits constitutionnels et individuels, sur tout ce qui touche le sort des travailleurs et l'unité de la grande patrie italienne. Elle dénonce déjà mille odieux abus dont le peuple des Deux-Siciles est depuis longtemps la victime. Elle réclame le dégrèvement immédiat des taxes qui pèsent sur la classe la plus nécessiteuse, la suppression de toute entrave au libre essor de l'industrie et du commerce, enfin l'ORGANISATION DU TRAVAIL, cette question souverainement vitale, qui est à peine à l'ordre du jour dans les pays les plus avancés.

Nous saluons la naissance de l'*Indipendenza italiana* sur les bords du Sébéto comme une œuvre qui a droit aux sympathies européennes.

—

George Sand adresse l'article suivant au *Journal du Loiret* :

UN MOT A LA CLASSE MOYENNE.

La Révolution est accomplie; la République est conquise. C'est aujourd'hui, dans nos provinces, un fait avéré, un décret du ciel qu'il faut accepter quel que soit le degré d'amour ou de confiance qu'il inspire.

La République est la plus belle et la meilleure forme des sociétés modernes. Il serait faux de dire que c'est un rêve de l'âge d'or applicable seulement à des hommes primitifs. Les Républiques du passé ont été des ébauches incomplètes. Elles ont péri parce qu'elles avaient des esclaves.

La République que nous inaugurons n'aura que des hommes libres, égaux en droits. Elle vivra; elle est à la hauteur du temps où nous sommes; qu'aucun de nous ne soit au-dessous d'elle. Condamner l'idée de la République, c'est se condamner soi-même. Dire qu'elle est impraticable, c'est se reconnaître indigne de la grandeur et de la noblesse qu'elle confère à l'homme. La fierté de chaque citoyen serait blessée et avilie par une protestation contre le principe qui fait de lui le soutien, l'égal, le frère de tous ses semblables.

Tout homme de bien se réjouira au contraire, tout homme de bien se consacrera de toute son âme et de tout son cœur à une œuvre qui lui fait trouver sa dignité et sa sécurité dans une alliance indissoluble, dans une communauté d'intérêts avec la société entière. Avec le régime que nous venons de détruire par l'aide de Dieu et la volonté de la Providence, le riche était aussi malheureux que le pauvre. Ces deux classes se sentaient dangereuses, hostiles l'une à l'autre. Le pauvre craignait la trahison et la tyrannie du riche, le riche craignait la colère et la vengeance du pauvre. Ses nuits étaient souvent sans sommeil. Il pouvait craindre de trouver un voleur et un assassin dans tout homme pressé par la faim.

Cet état de choses contre nature doit cesser prochainement, et il cessera nécessairement aussitôt que des lois sages et grandes assureront l'existence et le travail à tous les Français. Les classes aisées auront l'honneur de prendre l'initiative, et l'intervention de la garde nationale de Paris entre le roi et le peuple est une manifestation non équivoque de la raison et de la sagesse de la classe moyenne.

Paris vient de donner un grand exemple au monde. Paris est la tête, le cœur et le bras de la France. Et quand je dis Paris, je n'entends pas localiser l'action et le génie du peuple français; Paris n'est le foyer de la vie que parce qu'il est le rendez-vous de la France entière. Les indigènes de la métropole ne sont qu'une fraction du grand corps social. La France va vivre et agir à Paris, comme Paris va manœuvrer au Champ-de-Mars. Paris, c'est vous, c'est moi, c'est nous tous, et loin de nier les actes prodigieux qui s'accomplissent dans son enceinte, nous devons mettre notre orgueil national à en prendre la solidarité, à en partager la gloire.

La classe moyenne a acquis désormais assez de lumière pour comprendre ses devoirs. La nécessité l'eût contrainte tôt ou tard à associer le peuple [illegible] par les droits politiques. La classe moyenne n'a pas attendu que le peuple irrité lui réclamât impérieusement ses droits. Elle s'est séparée hardiment d'une fraction insensée qui croyait à la durée de ses forces et qu'un souffle a renversée. Elle s'est [illegible] sans provocation de la part du peuple; elle s'est placée devant lui en disant : Vous [illegible] sur nous. C'était un beau rôle à remplir, le plus beau que l'histoire de la bourgeoisie ait jamais [illegible]. Elle a conquis l'amour et la confiance du peuple en mêlant son sang avec le sien. Qu'elle les conserve, et qu'au lendemain de cette victoire si belle elle ne craigne pas d'en recueillir les fruits.

Le Peuple, investi d'une puissance dont il n'a jamais fait usage et dont il ne comprendra la portée que dans quelques jours, est disposé à accorder toute sa confiance à la bourgeoisie. La bourgeoisie [illegible]. Elle ne se laissera point égarer par de perfides conseils, par des alarmes vaines, par de faux bruits, par des calomnies contre le Peuple. Le Peuple sera juste, calme, sage et bon, tant que la classe

[illegible]

Mais pourquoi faudrait-il qu'elle recommençât ses excès, ses désastres et tout le travail du demi-siècle qu'elle a traversé? Quand il lui est si facile de s'ouvrir un chemin nouveau et de quitter ceux où elle a laissé du sang et des ruines, qui donc serait assez impie, assez insensé pour la contraindre à retourner en arrière? Si quelques hommes y songent, j'espère, je crois, qu'ils sont peu nombreux et peu forts.

Cependant il ne faut pas fermer absolument les yeux sur le mauvais vouloir de ces hommes, ils peuvent égarer des hommes de bien, que les hommes de bien s'en préservent et ne se laissent pas sacrifier à des ambitions hypocrites et folles. Qu'ils ne se rendent pas solidaires des crimes qu'ils réprouvent et qu'ils ont châtiés en chassant la royauté et ses favoris. Qu'ils ouvrent franchement les bras au peuple et qu'ils l'aident à se gouverner lui-même sagement et généreusement. Autrement, nous marcherons à l'anarchie à laquelle le peuple opprimé et misérable ne risque guère, et où les intérêts de la classe moyenne risquent tout.

Pour que les élections satisfassent le peuple, il est de toute nécessité que le peuple soit personnellement représenté à l'Assemblée de la nation ; ce serait une faute énorme que de ne pas admettre en principe et de ne pas encourager en fait l'élection de deux citoyens au moins par département, choisis dans le sein même du peuple : un ouvrier des villes et un paysan. C'est un acte politique dont les esprits purement politiques sentiront l'importance. C'est une satisfaction, une garantie à donner à ce peuple qui a conquis ses libertés avec vous, qui ne les eût peut-être pas conquises aussi aisément et aussi vite sans votre concours, mais qui les eût conquises pourtant avec quelques journées et quelques barricades de plus. C'est un honneur qu'il saura bien se donner à lui-même, mais qu'il revendiquera avec énergie si vous le lui disputez.

Et pourquoi voudrait-on provoquer l'énergie du peuple quand il est disposé à tant de sympathies et d'effusion cordiale? Pourquoi irriter le lion qui s'est fait homme? On ne le tromperait pas longtemps désormais. Si on égarait sa religion, si on cherchait à l'endormir encore avec de fausses promesses, on commettrait un grand crime social, car on rendrait terrible et implacable une classe docile à la loi, amie de l'ordre, patiente dans la souffrance et généreuse après la victoire. On détruirait dans son âme l'effet du souffle de Dieu. On contrarierait la Providence, et on ne tarderait pas à être abandonné par elle.

Ces avertissements sont superflus, nous l'espérons bien. Le temps des Girondins et des Montagnards est passé sans retour. La nouvelle Assemblée constituante n'a point de combats à livrer. Elle a des questions à résoudre, des problèmes à étudier; elle accomplira ce rude travail et ce grand œuvre en appelant le Peuple à son aide, comme le Gouvernement provisoire, habile en cela autant que probe, lui en donne l'exemple en ce moment. Par la bonne foi de ce travail en commun avec le Peuple, le Gouvernement provisoire éclaire la conscience du Peuple et la sienne propre. Que l'Assemblée des représentants de la nation suive cette voie, et nous lui répondons de la vertu du Peuple et de son respect pour les délibérations législatives.

GEORGE SAND.

Le célèbre romancier socialiste, M. Eugène Sue, se présente en ces termes aux suffrages des électeurs de l'Assemblée constituante :

Plusieurs de mes concitoyens, soit en leur nom, soit au nom de leurs amis, veulent bien m'engager à me présenter publiquement comme candidat à la représentation nationale; pénétré de mon insuffisance, je n'aurais jamais prétendu à siéger parmi les représentants du Peuple; mais si cet insigne honneur m'était décerné, je me rendrais avec respect, avec reconnaissance, au vœu de mes concitoyens, ayant du moins conscience d'avoir depuis longtemps, et selon la limite de mes forces, servi la cause sociale et populaire que la République inaugure aujourd'hui, et de pouvoir lui offrir mon passé comme garant de l'avenir.

Ma profession de foi sera simple :

Adhésion de cœur et d'âme à la forme et à l'esprit du Gouvernement républicain.

Ferme volonté de réclamer avec toutes ses conséquences sociales et politiques l'application de cet immortel principe ;

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

EUGÈNE SUE.

Association polytechnique.

Ouvriers de Paris,

L'association polytechnique pour l'instruction gratuite du peuple va se reconstituer sur des bases plus larges.

Fondée en juillet 1830 par les élèves de l'Ecole polytechnique, comme un signe d'alliance éternelle entre la généreuse Ecole et les héroïques enfants de Paris, l'association polytechnique a lutté dix-huit ans contre les entraves, les dégoûts, les misères de toutes sortes que semait sur sa route un pouvoir ombrageux, une police aveugle.

Ouvriers de Paris, grâce à votre indomptable courage, une ère nouvelle s'est levée pour vous et pour nous. Vous avez chèrement conquis des droits; venez apprendre à en user noblement. Vous avez versé votre sang pour tous ; nous vous offrons, en retour, le partage égal des biens de l'intelligence. Quittez vos ateliers, après les fatigues du jour ; quittez vos armes, ouvriers de Paris, vos armes glorieuses ; venez vous asseoir sur les bancs moins agités de nos écoles ; vous y trouverez la science qui apaise, calme et console ; la science qui prêche la liberté, la fraternité ; la science qui rend le travail moins lourd, la vie plus douce, le bonheur plus facile.

Ouvriers de Paris, vos professeurs seront, avant tout, vos frères ; venez avec confiance, venez à nous !

[illegible], docteur-médecin.
Audemar, licencié ès lettres, professeur d'histoire.
Ferdinand Dupuis, professeur de dessin.

N. B. A partir du 15 mars, les secrétaires recevront, de 9 à 10 heures, tous les soirs, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 30, les citoyens qui voudront bien s'adresser à eux ; ils leur donneront tous les renseignements utiles, et les inscriront aux différents registres des cours.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

MM. les présidents ~~des différents~~ clubs du 10e arrondissement sont priés de donner au bureau du journal la *Démocratie pacifique*, les noms, lieux de réunion et jours de séance de leurs clubs respectifs. C'est dans un intérêt d'ordre public que cet appel leur est fait. Dès aujourd'hui nous constatons l'existence du club de la Fraternité universelle. Il siége au Salon de Mars les dimanches à une heure, et les mercredis à sept heures du soir.

— Le chargé d'affaires d'Espagne est venu lire à M. de Lamartine une dépêche du ministre des affaires étrangères d'Espagne, disant que le Gouvernement entretiendra avec le Gouvernement provisoire actuel les mêmes bonnes relations internationales qui, par un intérêt réciproque, ont existé jusqu'ici entre les deux pays.

— Le ministre plénipotentiaire des villes anséatiques est venu au ministère des affaires étrangères assurer M. de Lamartine de la disposition des Républiques qu'il représente à entretenir les mêmes rapports avec la République française.

— Il y a eu inexactitude dans le compte-rendu de la visite à M. de Lamartine par l'ambassadeur de Sardaigne. Cet ambassadeur a simplement notifié à M. le ministre des affaires étrangères qu'il était autorisé, pour le moment, à entretenir des relations officieuses avec le Gouvernement français.

— Les décorés de juillet du 12e arrondissement préviennent leurs frères que, réunis en assemblée générale à l'Ecole de droit, ils ont nommés pour leurs délégués les citoyens Vayron (rue Galande, 51), Barrier et Amyot (rue des Noyers, 36), pour les représenter près du Gouvernement provisoire. Ces délégués, conformément à leur mandat, prient tous les décorés qui appartenaient en 1830 au 12e arrondissement, d'envoyer, au plus tôt, par lettre affranchie, rue des Noyers, 36, leurs prénoms, âge, profession et domicile, ainsi que leurs observations relatives aux intérêts de l'ordre de Juillet. Les adresses déjà données de vive voix ont été déclarées non avenues par la réunion générale; elles doivent être certifiées par des lettres signées.

— Le public est prévenu que le club des *Hommes libres* est définitivement constitué, et tient ses séances tous les jours à sept heures du soir, rue Saint-Honoré, 219.

— Les conducteurs, piqueurs et autres employés des ponts-et-chaussées et des mines se réuniront mardi prochain dans les salons de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, à 6 heures du soir.

— Une députation des gardes du commerce est venu réclamer, au sujet du préjudice que leur causera le décret qui suspend la contrainte par corps.

M. de Lamartine, au nom du Gouvernement provisoire, a répondu :

« Le Gouvernement provisoire, averti par les longues réclamations que l'opinion publique, que l'humanité tout entière faisait entendre contre la contrainte par corps, a pris hardiment, courageusement l'initiative de la suppression, non pas des offices de garde de commerce, mais de la contrainte par corps; il n'a pas cru devoir et n'a voulu faire en cela rien de contraire aux droits d'une propriété d'office.

» Je connais assez la France, je connais assez les sentiments de mes collègues du Gouvernement provisoire, je connais assez, par le pressentiment, la justice, la générosité, la grandeur de l'assemblée que la France va évoquer de son sein, pour être convaincu qu'elle ne fera payer par aucune espèce d'injustice pour les uns la justice et les avantages qu'elle conférera à d'autres, et qu'elle ne mettra pas en balance la restitution d'un grand droit aux uns contre l'indemnité due aux autres : voilà quelle est notre pensée. »

— M. Ernest Legouvé ouvrira, au Collége de France, son cours sur l'histoire morale des femmes, mercredi 15 mars, à trois heures.

BAL DU JARDIN-D'HIVER. — La fête destinée à célébrer l'union de la garde nationale et de l'armée a obtenu un succès qui annonce la renaissance de la confiance universelle. Les dames étaient nombreuses et richement parées. Au milieu des habits noirs brillaient de nombreux uniformes et les costumes brodés de différentes administrations. Une illumination féerique en verres de couleur, des armures brillantes à pied et à cheval rehaussaient encore la décoration naturelle du Jardin-d'Hiver. Un poste de matelots armés veillait aux por-

normale; Cornevin, instituteur primaire; Léon Feugère, Villemeureux, Labrousse de Beauregard, professeurs dans les lycées de Paris; Fontan, maître d'étude au lycée Descartes; Theil, professeur au lycée Corneille, secrétaire.

Après une discussion à laquelle ont pris part, entre plusieurs autres membres, MM. Leverrier, Bonte, Ste-Beuve, Rosseuw-S.-Hilaire, Bernard, Jullien, Géruzez, Churchill et Demogeot, l'assemblée s'est constituée sous le titre suivant : Association pour la discussion des questions qui touchent à l'enseignement national, et il a été décidé qu'elle se composera exclusivement des citoyens appartenant ou ayant appartenu, à quelque titre et dans quelque établissement que ce soit, à l'enseignement national. Ses réunions seront publiques, sous la réserve des mesures à prendre pour séparer l'auditoire des membres de l'association. Les citoyens ayant le droit de faire partie de l'association et qui, n'ayant pas assisté à la première séance, n'ont pu inscrire leur nom sur le registre, sont invités à déposer chez M. Theil, secrétaire, rue d'Enfer, 44, une carte indiquant leur nom, leur adresse et leur profession. Ils sont priés de venir prendre part à la prochaine séance, qui aura lieu jeudi, 16 mars, à deux heures précises, dans le même local.

— La réunion générale des artistes-industriels (graveurs, dessinateurs, ciseleurs, etc.), est convoquée pour mercredi, 15 courant, à deux heures et demie, à l'ancien amphithéâtre du Conservatoire des Arts et Métiers.

Cette assemblée aura à nommer les délégués qui devront concourir en son nom aux travaux de la grande commission de tous les arts réunis.

— Les étudiants de Montpellier, qui ont tenu dans ces derniers temps une conduite si patriotique, viennent d'envoyer à leurs frères de Paris une adresse que nous nous empressons de publier comme l'expression des sentiments républicains qui animent ces loyaux enfants de la patrie :

Aux Ecoles de Paris.

Les Etudiants de Montpellier.

FRÈRES,

Si nous n'avons pu partager vos dangers, si nos mains n'ont pu serrer les vôtres, nos cœurs battaient pour vous, nous étions avec vous par nos vœux et notre sympathie. — Il appartenait aux Ecoles de marcher avec le mouvement révolutionnaire, de lui prêter un chaleureux appui et de lui assurer la victoire par un concours énergique. Vous n'avez point failli, et votre courage, comme votre magnanimité ont été dignes de ce que nous attendions de vous. Honneur donc aux Ecoles, honneur au patriotisme, au courage, à tous les sentiments élevés qui leur ont servi de guide au milieu du peuple armé pour reconquérir ses droits ! Honneur aussi, honneur aux martyrs qui ont versé leur sang pour la cause du peuple ; ils auront rendu plus fécond encore le sol de la liberté !

Vive la République !

PETITE CORRESPONDANCE.

Rochefort. — M. M. — Reçu les 90. Les liv. vont partir.
Rouen. — M. B. — Impossible. Les nos du 22 au 29 fév. sont épuisés.
Rochefort. — M. B. — Vot. ab. ira au 15 juillet.
Montpellier. — M. B. D. — Reçu v. let. et celle de E. avec les 139. — L'ami J. se porte bien et vous fait à tous ses amitiés.
Lagrasse. — M. G. — Reçu les 18. — Vot. ab. ira à fin sept.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 mars.

THÉATRE DE LA NATION. — La Juive.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Dernier des Kermor.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
ODÉON. — La Fille d'Eschyle.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. — Les Barricades de 1848, Gastibelza, Félix.
GYMNASE. — Christophe, Femme blasée, la Clef dans le Dos, les Malheurs.
VARIÉTÉS. — L'Homme aux 160 millions, le Pouvoir, une Fille terrible.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Camarade de Lit, 34 francs ou sinon, l'Etourneau, chansonnettes, chants patriotiques.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Guillaume Tell, la Fin du Monde.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame-des-Anges, un Mariage en 1793, prologue.
GAITÉ. — Le Pacte de Famine, Deux Gamins.
LUXEMBOURG. — Les Barricades, les Professeurs de Clarinette, les Petits Mystères, Léonide.
BEAUMARCHAIS. — Trois Roses, Brasero, Ile de Barataria, Foyou, Matelot.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

Pays étranger à surtaxe de poste.
Le Numéro de huitaine. Paris — Départements
Etranger — 14 — 7 — 4

[illegible]
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les lettres et paquets [illegible]
Les annonces sont reçues au siège de la société, [illegible] et Compie, 8, place de la Bourse [illegible]

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien. La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La Démocratie pacifique a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	**Paris.**	24 f.	12 f.	6 f.
— —	**Dépts.**	32	16	8
Pays étranger à surtaxe de poste.		54	27	14
Pour le no de huitaine.	**Paris.**	8	4	2
— —	**Dépts.**	10	5	2 50
Etranger.		14	7	4

PARIS, 13 MARS.

Noblesse, Bourgeoisie et Peuple.

Il y avait des classes dans la nation française avant la révolution de 89, il y en avait encore sous Louis-Philippe. Bien que le principe de l'égalité devant la loi fût posé dans la charte, le riche et le pauvre étaient loin de posséder les *mêmes* droits, il fallait de l'argent pour être électeur, plus d'argent pour être éligible ; le prolétaire, l'homme qui ne possède que ses bras, n'avait aucune influence légale sur les destinées du pays, il était jugé par des conseils de prud'hommes dans lesquels il n'avait pas de représentant ; dans les procès engagés sur des questions de salaire, la justice s'en rapportait d'après le code civil à la simple affirmation du maître, l'association des ouvriers était interdite, tandis que celle des maîtres était encouragée et souvent même revêtue d'un caractère officiel.

Au point de vue politique, au point de vue social et même en plus d'un cas, au point de vue judiciaire, l'ouvrier n'était qu'un incapable, jusqu'au jour où il avait su mettre en pratique la devise du dernier ministère : *Enrichissez-vous !*

Enrichissez-vous ! comme s'il était si facile de faire fortune à l'homme qui veut rester probe, loyal et qui rougirait d'exploiter ses frères. Enrichissez-vous ! comme si l'opulence était toujours fidèle au mérite et au travail. Enrichissez-vous ! comme si l'on n'avait jamais vu d'intrigants prospérer et de grands hommes végéter dans la dernière misère !

Désormais, les Français ne seront plus estimés d'après leur fortune. Dès à présent, il n'y a plus de classes aux yeux de la loi, plus de cens électoral, plus de magistrature industrielle où ne siégent pas les vrais ouvriers ; le droit d'association existe pour tous.

Il n'y a plus de classes devant la loi. C'est bien, mais ne conservons pas la distinction des classes dans nos cœurs ; acceptons la fraternité dans toute son étendue. N'est-ce pas un honneur pour tous que l'égalité avec ces braves prolétaires qui ont montré dans la dernière révolution tant de courage, d'intelligence et de sagesse ? On distinguait jadis la noblesse, la bourgeoisie et le peuple ; le peuple, aujourd'hui, c'est la France entière ; la bourgeoisie, si ce mot désigne ceux qui possèdent, ce sera bientôt toute la France aussi, car bientôt notre belle nation ne comptera plus de déshérités dans son sein ; elle saura, tout en respectant les droits acquis, assurer au prolétaire un plus juste prix de ses sueurs. La noblesse, enfin, c'est tout le monde encore. Toute la population, dans ces derniers jours, s'est liguée contre l'égoïsme, toute la population a voulu prouver qu'elle possédait la noblesse du cœur.

La Peur des Mots.

Il y a aujourd'hui beaucoup de braves gens, de bons pères de famille que les mots épouvantent. Habitués à vivre dans un cercle étroit de parents et d'amis, loin des affaires publiques et du mouvement intellectuel, occupés uniquement de petits intérêts, la Révolution les a surpris à l'improviste et frappés de stupéfaction. Un éclair les a éblouis.

Ils entendent prononcer des mots qu'ils ne comprennent point. La République, la Fraternité, l'Egalité, la Liberté, l'Organisation du travail, sont autant de fantômes qui se dressent devant eux sanglants et terribles. Tout est perdu, se disent-ils bien bas ; la société va crouler comme la monarchie ; c'en est fait de la famille et de la propriété, le règne du bourreau va commencer... il n'y a plus rien à attendre que la spoliation et la mort.

Pauvres âmes timorées, pauvres esprits malades, nous vous plaignons, car vous souffrez...

Puissent quelques lueurs de vérité briller dans les ténèbres qui vous environnent !

Si c'est un devoir pour nous de défendre sans relâche les droits des travailleurs, de poser hardiment la question sociale, c'est aussi un devoir de vous rassurer et de vous instruire, vous qu'une regrettable ignorance remplit de douloureuses tristesses, de sombres et vaines appréhensions.

Ecoutez-nous donc comme des amis, et ne nous repoussez pas quand nous vous apportons des paroles de paix.

Le Christ a dit : « Vous êtes tous frères. »

Ouvrez l'Evangile, lisez-le aujourd'hui, vous trouverez là les grands principes proclamés par notre République.

Quant à l'organisation du travail, à l'association, à la solidarité, ce sont les moyens connus maintenant d'établir l'ordre, sans lequel il n'y a pas de liberté, pas de fraternité... les moyens de réaliser sur la terre la volonté de Dieu.

Que la confiance revienne dans vos foyers, vous qui tremblez en 1848 aux souvenirs de 93 !

Le monde a marché et la lumière s'est faite.

Souriez à notre glorieuse Révolution, à notre impérissable République, et bénissez le Peuple de France, car le Peuple est juste, fort, magnanime.

Les Grades dans la Garde nationale.

Nous demandons que le Peuple soit largement représenté à l'Assemblée constituante par des ouvriers ; nous demandons aussi qu'aux élections prochaines de la garde nationale une bonne part des grades soit conférée aux ouvriers. Leur chaud patriotisme, leur dévouement absolu à la République sont les vraies garanties de la liberté et de l'ordre.

Un grand nombre d'entre eux d'ailleurs ont servi dans l'armée. Qu'ils se présentent donc hardiment comme candidats, forts de leur probité et de leur honneur ; qu'ils ne soient retenus par aucune considération.

Les meilleurs choix seront ceux qui seront faits dans le sens démocratique.

Responsable de l'ordre, le Peuple en est le plus sûr gardien.

Les rédacteurs de la Démocratie pacifique viennent d'adresser au journal la Presse la lettre suivante :

A Monsieur le rédacteur de la *Presse*.

Sous ce titre : *Une question de vie et de mort*, vous avez accueilli, dans votre numéro de ce matin, un article dans lequel nous lisons ces mots :

« La *Démocratie pacifique* déclare *traître à la patrie* quiconque » n'est pas Républicain. »

Cette assertion est une calomnie contre laquelle nous protestons de toutes nos forces.

De cœur et de conviction nous sommes républicains parce que, selon nous, la République peut, mieux que la Monarchie, assurer le maintien de l'ordre avec le développement de la liberté, et surtout améliorer le sort des classes pauvres.

La République étant la seule forme de gouvernement qui soit *universelle*, qui ne confisque rien du droit individuel, rien du droit national, nous disons que la République *est de droit*, que chacun peut discuter les conditions du contrat républicain, que *nul*, qu'une majorité même, ne saurait imposer une Monarchie. Nous ajoutons qu'une proposition monarchique quelconque serait, en fait, un signal de guerre civile.

Mais vouloir faire triompher nos opinions par la contrainte ; organiser, comme on le dit, une terreur morale, ce serait commettre un crime contre la liberté. Pour nous spécialement, ce serait abdiquer tout notre passé, car notre devise a toujours été celle-ci :

Dans le domaine de la pensée, conciliation de toutes les idées, de tous les systèmes ;

Dans le domaine des faits, association de tous les éléments sociaux ;

Partout et toujours, respect pour tous les intérêts, tolérance pour toutes les opinions, et liberté pour toutes les personnes.

Nous avons donc le droit de nous étonner qu'on se permette de calomnier aussi monstrueusement notre pensée, et que vous, monsieur, que nous avons quelquefois, mais toujours loyalement combattu, vous ayez accueilli dans votre journal l'article contre lequel nous réclamons.

Agréez, etc.

L'*Union* publie aujourd'hui sur l'organisation du travail un article qui paraît consciencieux, mais dont nous ne pouvons accepter tous les termes.

D'après l'*Union*, les socialistes se reconnaissent incapables de réaliser, dès à présent, leurs systèmes et déclarent que leurs doctrines ne sont *pas mûres*. Nous protestons pour notre part contre une pareille appréciation.

Les mesures transitoires que l'*Union* propose aujourd'hui sont fort sages, nous le pensons évidemment puisque nous avons pris l'initiative de propositions analogues et même plus complètes ; mais la distribution du travail existant ne *crée* pas du travail pour tout le monde et n'augmente pas les produits assez pour anéantir la misère. La question de l'organisation du travail ne peut être entièrement résolue que par l'association intégrale dans la commune. Cette association, nous sommes prêts à en faire l'épreuve. Mais des convictions inébranlables, des plans dès longtemps étudiés, une situation politique admirable ne valent pas tout-à-fait la baguette des enchanteurs. Ce serait aller bien vite que de nous représenter comme ayant donné notre démission ou comme nous défiant de nous-mêmes, parce que depuis les journées de février nous n'avons pas encore fondé de commune modèle.

ACTES OFFICIELS

Le Gouvernement provisoire, considérant que le châtiment corporel dégrade l'homme ;

Qu'il appartient à la République d'effacer de la législation tout ce qui blesse la dignité humaine ;

Que c'est un bon exemple à donner au monde ;

Que la suppression des peines corporelles, en affermissant dans la marine le sentiment de l'honneur, ne peut que donner aux matelots une idée plus haute de leurs devoirs et leur inspirer plus de respect encore pour eux-mêmes et pour les lois de la discipline,

Décrète :

Les peines de la boulins, de la cale et des coups de corde sont abolies jusqu'à révision complète du code pénal maritime ; elles seront remplacées par un emprisonnement au cachot, de quatre jours à un mois.

Le Gouvernement provisoire décrète :

Tous les détenus pour dettes civiles ou commerciales seront immédiatement et provisoirement mis en liberté, en vertu du décret rendu le 9 mars 1848 par le Gouvernement provisoire.

Le Gouvernement provisoire, vu le décret du 27 février dernier, qui prononce la dissolution du conseil municipal de Paris, considérant qu'il convient d'appliquer la même mesure au conseil général de la Seine, dont le mandat émanait également du principe d'électorat privilégié, arrête :

Art. 1er. Le conseil général du département de la Seine est dissous.

Art. 2. Le membre du Gouvernement provisoire, maire de Paris, est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la marche des services auxquels les membres du conseil étaient appelés, à ce titre, à donner un concours d'administration ou de surveillance.

Le nombre des conseillers d'état en service ordinaire est réduit de trente à vingt-cinq.

Cessent de faire partie du conseil d'Etat comme conseillers d'état en service ordinaire :

MM. Jacqueminot, de Ham ; Félix Réal, ancien député ; [illegible], ancien député ; Mottet, ancien député ; Tupinier, ancien pair ; Liadières, ancien député.

M. Boulatignier, maître des requêtes en service ordinaire, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire ; M. [illegible], ancien député, est nommé conseiller d'Etat en service [illegible].

Cessent de faire partie du conseil d'Etat comme maîtres des requêtes en service ordinaire : MM. [illegible], [illegible], [illegible] de Gif ; Achille Guilhem ; [illegible] de [illegible], [illegible].

M. Daverne, avocat aux conseils et à la cour de cassation, est nommé maître des requêtes en service ordinaire ; M. [illegible], ancien magistrat, est nommé maître des requêtes en service ordinaire.

M. Carnot, ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes, vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les archevêques et évêques de la République :

Paris, le 11 mars 1848.

Monsieur { l'archevêque,
l'évêque,

Le *Moniteur officiel de la République* du 29 février dernier a porté à votre connaissance le décret par lequel le Gouvernement provisoire, fermement résolu à maintenir le libre exercice de tous les cultes, et voulant associer la consécration du sentiment religieux au grand acte de la liberté reconquise, invite les ministres de tous les cultes qui existent sur le territoire de la République à appeler la bénédiction divine sur l'œuvre du peuple, à invoquer à la fois sur lui l'esprit de fermeté et de règle qui fonde les institutions.

Spécialement, le décret invite M. l'archevêque de Paris et MM. les archevêques et évêques de la République à substituer à l'ancienne formule de prière les mots *Domine, salvam fac Rempublicam*.

Je vous remets ci-joint une expédition officielle de ce décret.

Déjà, sans doute, M. l'archevêque — l'évêque, vous êtes allé au-devant de ce désir, et, comme le clergé de Paris, vous avez pris l'initiative de prières publiques pour la consolidation de l'œuvre du peuple. Cependant, comme il importe d'établir une complète uniformité dans les prières de tous les diocèses, j'ai cru devoir appeler votre attention sur la nécessité de suivre la formule indiquée par le décret du Gouvernement provisoire, et qui se trouve également prescrite par l'art. 8 de la loi du 18 germinal an X.

Si vous n'aviez pas encore donné d'instruction en ce sens, je vous prierai de ne pas tarder davantage à le faire.

L'accomplissement de ce devoir légal est en harmonie avec les sentiments hautement exprimés par le clergé français. Il n'a pas pu voir, sans être profondément ému des conséquences d'un si grand événement, la République proclamer, après les avoir reconquis, les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, trop longtemps méconnus par les gouvernements.

Ces principes, qui forment la base de la morale que la religion enseigne au monde, ont triomphé dans la victoire du peuple ; ils entrent désormais dans le domaine des institutions de la France, et vont donner aux rapports des citoyens un caractère nouveau. En assurant le règne de la justice, et, par une plus équitable répartition des droits et des avantages sociaux, ils feront succéder à la lutte des intérêts un esprit de mutuelle bienveillance.

Le clergé, dans ses unanimes adhésions, a considéré ainsi l'avènement de la République. Son assentiment, j'en ai la confiance, n'est pas seulement cette vague soumission à toute forme de gouvernement établi que l'Eglise a pu vouloir pratiquer, en présence de changements qui ne faisaient que déplacer des couronnes et substituer des dynasties à des dynasties, le clergé apporte à l'ordre nouveau une sympathie plus réelle. En s'empressant de proclamer dans ses prières la République que le peuple vient de fonder par l'énergie de sa volonté souveraine, le clergé a senti que l'inauguration du principe républicain ouvrait une ère nouvelle aux sentiments nobles et élevés que Dieu a mis au cœur de l'homme, et que la religion a mission de développer.

Dans cette reconstitution des droits et des intérêts de tous, le clergé, aux différents degrés de la hiérarchie, a dû comprendre que les droits et les intérêts de la religion, comme ceux de ses ministres, seraient protégés par les institutions, comme ils l'ont été par le respect du Peuple dans les [illegible] [illegible] l'espoir de [illegible] trouvera une [illegible] de ses [illegible].

Que les [illegible] qu'ils tourneront les yeux [illegible] pées par les suffrages du Peuple [illegible] cette assemblée [illegible] verront [illegible] du Gouvernement [illegible].

Agréez, monsieur l'archevêque — l'évêque, [illegible]

Paris, le 11 mars 1848.

Monsieur, la nouvelle ère qui vient de s'ouvrir doit être celle du progrès véritable et de toutes les améliorations. L'agriculture préoccupe au plus haut point le Gouvernement de la République, et sera l'objet incessant de ses pensées et de ses efforts; mais, dans la voie féconde du perfectionnement, il ne peut marcher seul, et il réclame le concours de toutes les intelligences et de tous les amis de la France. Il espère surtout beaucoup du dévouement et du savoir des sociétés et des comices agricoles, qui déjà en ont donné des preuves multipliées, et, sous peu, de nombreux sujets seront soumis à leurs discussions. En attendant, je viens sur un point qui me paraît avoir une importance tout actuelle et très grande, m'adresser au patriotisme et au zèle éclairé de l'association que vous dirigez, en vous priant d'en réunir les membres le plus promptement possible et de les inviter à délibérer sur les meilleurs moyens de combiner, ainsi qu'il se fait déjà dans certaines régions, les travaux de l'agriculture et ceux de l'industrie manufacturière. La première, dans la plupart des contrées, laisse pendant un temps plus ou moins long les bras inoccupés, et, par la combinaison que j'indique ci-dessus, cet état fâcheux cesserait : l'ouvrier agricole verrait ainsi sa situation s'améliorer; beaucoup d'industries se déplaceraient, passeraient des villes au milieu des campagnes, et le consommateur en recevrait des produits moins chers.

Je remercie d'avance l'association du service que je réclame d'elle au nom du pays, et je vous prie de me transmettre, le plus rapidement que vous le pourrez, le résultat de ses délibérations sur l'objet de cette lettre.

Le même ministre de l'agriculture et du commerce écrit à MM. les préfets des départements :

« Monsieur le préfet, s'occuper des travailleurs et des grands intérêts du pays, tels ont été la première pensée et le premier devoir du Gouvernement provisoire de la République. Des ateliers nationaux s'organisent dans les villes; mais les cités ne sont pas l'objet de la sollicitude exclusive du Gouvernement. Parmi les travailleurs, ceux des campagnes, parmi les grands intérêts du pays, l'agriculture, occupent une large place. Il faut que la production rurale reçoive, des travaux qui s'exécutent ou vont s'exécuter, le plus grand développement possible. Je vous invite, en conséquence, à me faire connaître immédiatement :

» 1° S'il existe dans votre département des marais, terres vaines et vagues, landes, bruyères, dunes et relais de mer d'une certaine étendue, qui puissent être utilement soumis à des travaux de dessèchement, de mise en culture ou de reboisement;

» 2° Leur désignation et les communes et cantons dans le périmètre desquels ils sont situés;

» Quelle est l'étendue approximative de chacun de ces terrains;

» 4° S'ils appartiennent à l'Etat, aux communes, à des établissements publics ou à des particuliers;

» 5° Leur situation à proximité ou à distance des centres de population.

» Je vous fais observer qu'il ne s'agit point ici d'un travail de statistique; ce ne sont point des chiffres rigoureux, mais de simples renseignements que je réclame, sans autre délai que celui qu'exigent l'exactitude et une certaine précision.

» Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Commission de Gouvernement pour les Travailleurs

Séances du 3 et du 5 mars 1848.

Étaient présents, outre le président, le vice-président et le secrétaire de la commission, MM. Vidal, Jean Reynaud, Victor Considérant, Dupont-White, Duveyrier, Dupoty, Pecqueur, Malarmet, rédacteur du journal la *Fraternité*, ouvrier; Pascal, rédacteur du journal l'*Atelier*, ouvrier. — M. Pierre Leroux, absent de Paris; MM. Olindes Rodrigues et Emile de Girardin n'ont pu se rendre à ces séances.

M. LOUIS BLANC. La *Commission de Gouvernement pour les Travailleurs* n'est pas encore formée. Je m'occupe activement de convoquer les délégués des ouvriers et des patrons, afin d'avoir une représentation fidèle de toutes les industries de Paris. Mais la nomination de ces délégués présente des difficultés d'exécution assez grandes et demande du temps. Or, quand il s'agit des plus chers intérêts du Peuple, il importe de ne pas perdre une heure. J'ai donc voulu, citoyens, sans attendre la réunion des délégués, et avant que la commission fût constituée, m'entourer immédiatement d'hommes compétents, pour leur soumettre quelques projets. Les préoccupations exclusives de l'esprit de parti, les souvenirs amers des luttes passées, doivent être, de part et d'autre, écartés : je ne demande aux personnes que j'appelle ici que deux conditions : volonté très ferme de faire le bien et capacité notoire. Il convient de donner au pays le spectacle d'une réunion d'hommes qui, animés tous de l'esprit de progrès, quoique divisés souvent sur les questions particulières, s'empressent d'oublier leurs dissentiments passés, et viennent mettre en commun leurs lumières et leur dévouement dans l'intérêt de tous. Si je n'avais pas été convaincu que, dans cette solennelle occasion, j'obtiendrais le concours de tous les hommes d'intelligence et de bonne volonté, j'aurais hésité peut-être devant la responsabilité de cette tâche. L'intelligence, à mes yeux, a toujours constitué un devoir, et les circonstances où nous sommes rendent pour tous ce devoir impérieux. Ici donc fraternelle association d'efforts; puis, pour chacun, au sortir de nos séances, liberté entière de jugement sur les mesures adoptées.

MM. Considérant, Duveyrier, Malarmet, Dupoty, Dupont-White, Pecqueur, promettent leur concours. M. Jean Reynaud, chargé au ministère de l'instruction publique de remanier le système général de l'instruction nationale, regrette vivement de ne pouvoir distraire de ce devoir ni son temps ni son attention. M. Louis Blanc combat ce refus avec insistance.

M. LOUIS BLANC. Travaillons donc, Messieurs, activement à préparer les solutions que le Gouvernement provisoire soumettra à l'Assemblée nationale. L'heure des discours est passée, il faut des actes !

Nous n'avons pas attendu pour nous mettre à l'œuvre; nous avons par un décret, dès les premiers jours, limité la durée du travail dans les ateliers.

Plusieurs raisons décisives nous ont dicté cette réforme.

La justice d'abord; car, au delà de dix heures de travail par jour, il y a oppression. Ensuite, ménager la santé de l'ouvrier, donner une heure de plus au développement de son intelligence, ce n'est pas diminuer le travail, c'est lui faire regagner en puissance ce qu'il perd en durée. Nous avons aussi considéré que, si la limitation de la durée du travail était de nature à troubler le domaine de l'industrie par le renchérissement des objets de consommation, ce danger n'existe que lorsque la réduction dépasse une certaine mesure.

Le peuple, d'ailleurs, au nom de la justice, demandait cette réforme d'une voix unanime, impérieuse. Le peuple a été si souvent trompé, qu'il est devenu défiant, malgré sa générosité naturelle; cette défiance n'a pas été la moindre des difficultés que nous ayons eu à combattre. Calmer l'impatience populaire, c'était donc sauver l'étude même.

[illegible] générales qui se rattachent à l'organisation du travail, pour les formuler en projets de loi qui seront présentés à l'Assemblée nationale; elle a ensuite, à côté de ces études, à prendre des mesures d'amélioration immédiate, propres à répondre aux légitimes impatiences du moment.

C'est d'un projet de cette nature que je vais vous parler aujourd'hui; il peut produire beaucoup de bien, sans ébranler aucun intérêt.

Il s'agirait de fonder dans les quatre quartiers les plus populeux de Paris quatre établissements destinés à recevoir chacun environ 400 ménages d'ouvriers, avec un appartement distinct pour chaque famille, de manière à assurer à tous ces ménages, par la consommation sur une grande échelle, les avantages d'une notable économie sur le logement, le chauffage, la nourriture, l'éclairage, etc. Le résultat de cette économie dans la consommation équivaudrait à une augmentation de salaire pour les ouvriers, sans dommage pour les patrons. Il y aurait dans ces établissements une salle de lecture, une crèche, une salle d'asile, une école, des cours, des jardins, des bains, etc.

D'après les plans qui nous ont été présentés par deux architectes, MM. Not et Daly, chacun de ces établissements coûterait à peu près un million. Pour subvenir à cette dépense, l'Etat ouvrirait un emprunt (1). Le placement d'un pareil emprunt serait confié à la généreuse intervention des femmes. Toutes les conditions de la société seraient appelées à fournir les courtiers dévoués de cette négociation toute nouvelle.

Tel serait ce projet. Il est bon de remarquer que de pareils établissements existent déjà depuis longtemps dans plusieurs pays et que nous ne proposons rien d'impossible.

Voici quelques objections :

Par cela même que ces établissements présenteraient de grands avantages aux ouvriers qui y seraient reçus, il pourrait y avoir des demandes d'admission trop nombreuses.

Pour atténuer beaucoup cet inconvénient, il serait établi des conditions d'admission tirées de motifs déterminés de telle sorte que le privilège n'eût aucune part dans les choix.

Par exemple, une des conditions indispensables serait que les ouvriers fussent légitimement mariés. Les célibataires seraient écartés.

Une autre condition obligerait à faire porter les choix sur les ouvriers qui auraient les familles les plus nombreuses, et, à nombre égal d'enfants, la préférence serait donnée à la famille où les enfants seraient le plus jeunes. Pour ces enfants, la crèche, la salle d'asile, l'école, etc.

On pourrait ainsi facilement trouver un certain nombre de conditions qui légitimeraient les choix.

M. VIDAL. Il y aurait lieu de joindre à cet établissement une crèche, une école, une salle d'asile pour tous les enfants du quartier, et non pas seulement pour ceux de la maison.

M. DUPOTY. Ne pourrait-on pas donner à l'admission le caractère d'une récompense nationale pour les familles qui auraient le plus souffert sous l'ancien régime? On réaliserait de la sorte cette proclamation du Gouvernement provisoire : l'Etat adopte les enfants des citoyens morts pour la patrie dans les dernières luttes de la liberté.

M. LOUIS BLANC. Sans doute.

M. DUSSART. En Angleterre, en Allemagne, des établissements de cette nature ont déjà été fondés depuis assez longtemps. A Paris même, un philanthrope, M. Constantin; aux environs de Paris, un citoyen recommandable, M. Jacques Lafitte, ont créé des établissements analogues. Si les essais tentés en France n'ont point réussi, il n'en faut accuser que l'insuffisance des ressources particulières.

M. MALARMET. Voici une objection : procurer à un certain nombre d'ouvriers des avantages exceptionnels, ne serait-ce pas leur donner les moyens de faire une rude concurrence aux ouvriers du dehors? Il leur serait, en effet, possible de demander pour leur travail un salaire moindre.

M. LOUIS BLANC. La concurrence est partout. Si nous proposions un projet qui fît entrer dans la Société un vice nouveau, l'objection serait grave; mais la société aujourd'hui est malheureusement fondée sur le principe de l'antagonisme, principe avec lequel il faut compter jusqu'à ce qu'on arrive graduellement à le détruire. Nous ne créons rien de nouveau. Notre projet accuse une fois de plus le système de la concurrence, voilà tout. Il prouve la nécessité des vues d'ensemble. Mais tout ne peut être fait à la fois. Remarquez d'ailleurs que ce projet a l'avantage précisément de mettre les ouvriers mariés, pères de famille, en mesure de lutter contre la concurrence, si redoutable pour eux, des ouvriers sans femme et sans enfants.

M. DUVEYRIER. Le danger de la concurrence que pourraient faire à leurs camarades les ouvriers admis dans ces établissements, n'a rien de sérieux; car de deux choses l'une : ou ils réussiront, ou ils ne réussiront pas. S'ils ne réussissent pas, tout danger disparaît. Si, au contraire, ils réussissent, ils se multiplieront proportionnellement aux ressources et aux besoins. Et alors tant mieux !

M. LOUIS BLANC. Vous avez raison. La vérité est qu'en proposant ces établissements, nous avons le ferme espoir de les voir se multiplier et devenir de plus en plus nécessaires. Nous avons compté sur l'inévitable contagion de l'exemple, et là justement est la portée de notre projet.

M. VIDAL. Remarquez d'ailleurs que ces établissements offriraient de grands avantages, non seulement sous le rapport économique, mais encore sous le rapport higiénique, ce qu'il est important de considérer. Songez à ces masures sales et humides qu'habite aujourd'hui le pauvre, dans des ruelles infectes ! L'ouvrier, dans ces établissements, aurait au moins un logement sain et commode.

M. DUSSART. Sans doute; seulement, que l'Etat protège les associations particulières, mais qu'il ne se mette pas à former lui-même des associations.

M. LOUIS BLANC. Si la question se présentait ainsi, elle perdrait toute son importance. Nous voulons que ce soit l'Etat qui se mette à la tête de l'institution; laisser la perspective de la propriété de ces établissements à un certain nombre d'ouvriers, ce serait créer une caste de privilegiés. Non, pas d'associations particulières, maîtresses d'établir des systèmes à leur gré; ne jetons pas dans des institutions nouvelles des germes d'anarchie, nous voulons aller vers l'ordre universel. N'adoptons aucun projet qui ne soit en harmonie avec l'idéal le plus conforme aux idées de justice et d'union. Faisons aujourd'hui des essais tels que, s'ils réussissent, il reste à les généraliser, non à les modifier; donnons la pensée immédiatement, l'application s'étendra plus tard et successivement.

M. Louis Blanc se charge de soumettre aux méditations et à l'approbation du Gouvernement provisoire un projet préparé par les éléments de cette discussion.

La Commission de Gouvernement pour les Travailleurs s'est occu

(1) Le principal des sommes empruntées serait garanti par une hypothèque sur les établissements mêmes; l'intérêt serait servi aux prêteurs à raison de 4 pour 100 par l'Etat, auquel appartiendrait le prix des loyers. Il est probable que le montant des loyers couvrirait l'intérêt du capital. En cas d'insuffisance, la perte, qui ne saurait être que minime, serait supportée par l'Etat.

Ces récompenses appartiendront à tous ceux qui, depuis 1830 jusqu'à 1848, ont combattu ou souffert pour la cause républicaine ou socialiste.

La Commission des Récompenses nationales est ainsi composée :

Les citoyens

Albert, membre du Gouvernement provisoire, président.

Grandménil, vice-président.	Victor Masson.
Ch. Rouvenat, secrétaire.	Sobrier.
Boileau (ouvrier).	Eugène Sue.
N. Chancel.	L'héritier (de l'Ain), secrétaire-adjoint
Martin Bernard.	Ch. Bruel, archiviste.

Des sous-commissions seront, en outre, instituées dans chaque arrondissement pour recueillir les renseignements nécessaires aux travaux de la commission.

Les citoyens qui ont des titres à faire valoir sont priés d'adresser directement leur demande, par écrit, à la COMMISSION DES RÉCOMPENSES NATIONALES, siégeant au Luxembourg.

Les ayant-droit indiqueront dans leur demande : leurs nom, prénom et âge, — le lieu de leur naissance, — leur domicile actuel, — leur profession, — s'ils sont ou non mariés, s'ils ont des enfants : leur nombre, leur sexe, leur âge, — s'ils ont des parents à leur charge.

Les demandes devront, en outre, être accompagnées de pièces à l'appui, tels que : attestations, certificats, etc.

Fait à Paris, au Palais national du Luxembourg, le 11 mars 1848.

Le Président de la Commission,
ALBERT.
Le Secrétaire,
CH. ROUVENAT.

Nous croyons devoir livrer à la publicité l'extrait d'une lettre adressée au Gouvernement provisoire par M. Grebus, principal du collège de Château Salins.

« Je paie 400 fr. de contributions foncières; j'offre de payer annuellement le double de cette somme, tant que le Gouvernement croira devoir accepter cette modeste offrande, et je souhaite que mon exemple trouve de nombreux imitateurs. »

M. de Lamartine et l'ambassadeur d'Angleterre se sont occupés ce matin et de concert des collisions fâcheuses survenues au Havre et ailleurs entre les ouvriers français et les ouvriers anglais, qui ont été expulsés de leurs travaux et renvoyés de force en Angleterre, sans qu'on leur permît même de recevoir leur salaire échu.

Ils se sont entretenus aussi de l'obstacle que les ouvriers de Granville ont apporté au transport du bétail français en Angleterre. M. de Lamartine a certifié à l'ambassadeur d'Angleterre que des violences de cette nature, aussi funestes au commerce que contraires aux rapports d'amitié mutuels entre les deux peuples, n'étaient que l'effet d'une première émotion tout irréfléchie sur ces deux points, et que le gouvernement, devancé en cela par le bon sens public, ne tarderait pas à rétablir entre les ouvriers et les marins des deux pays les rapports de liberté, de sûreté et d'amitié qui doivent exister et se raffermir entre les deux Gouvernements.

Les nombreuses occupations de M. le ministre des affaires étrangères, qui est en même temps membre du Gouvernement provisoire, ne lui permettent plus de recevoir tous les jours; il recevra seulement par audience les dimanches et les jeudis de chaque semaine, de onze heures à deux heures.

La plaque des schakos et les boutons de la garde nationale pour l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie devant être changés, les fabricants qui auraient des modèles à présenter sont invités à les faire remettre à l'état major de la garde nationale, place du Carrousel. Passé samedi, 18 du courant, on ne recevra plus aucun modèle.

Monsieur le rédacteur,

Quelques malveillants font courir le bruit que les citoyens armés commis à la garde de l'Hôtel-de-Ville exigeraient avant d'évacuer leurs postes une rémunération en argent.

Nous nous empressons de déclarer ici que ce bruit est dénué de tout fondement, et qu'il n'est pas même question que ces citoyens doivent quitter un service qu'ils ont fait jusqu'ici avec zèle et dévouement.

Les chefs des postes de l'Hôtel-de-Ville.

Agitation européenne.

Il y a eu encore quelques émeutes en Angleterre ces jours derniers; mais elles n'ont pas eu de gravité. Un grand nombre de charbonniers de Londres ont prêté serment comme constables, et se sont engagés à comprimer les troubles.

On écrit au *Sun* du 11.

Les autorités de Glasgow ont été prévenues officiellement que les mineurs des districts de Glascow, Airdrie et Holy Town, au nombre de 15 à 20 000 hommes, réclamaient des salaires plus élevés. On disait aussi qu'ils se proposaient de marcher sur Glascow.

On mande de Manchester, 10 mars, que des escarmouches sans importance ont eu lieu, dans la soirée, entre la police et le peuple de la ville.

Les commissaires de police ont publié un avis relatif au projet de meeting qui doit se tenir lundi à Kennington-Common. Ils déclarent que l'on ne permettra pas la procession ou le défilé d'un nombre considérable de personnes.

Les représentants des douze journaux libéraux de la Hollande ont protesté contre quelques-unes des modifications proposées par le roi au pacte fondamental, qui leur semblent restrictives de la liberté de la pensée.

Les peuples allemands continuent à *exiger* des réformes :

A Hanau (Hesse-Electorale), les concessions faites par l'électeur n'ayant point paru satisfaisantes, il a été décidé que le peuple en masse, y compris les soldats et la garde bourgeoise, délibérerait sur une adresse à présenter au duc et qu'une commission serait nommée, composée de 24 membres jouissant de la plus haute confiance pour diriger le mouvement. Cette commission a rédigé l'adresse à l'électeur. Après un préambule dans lequel la commission déclare que le peuple se défie de l'électeur attendu qu'il n'a pas franchement accordé ce qu'on lui demandait, la commission demande ce qui suit : 1° nomination, à tous les ministères, d'hommes jouissant de la confiance du peuple; 2° dissolution des Etats, et convocation d'une nouvelle assemblée; 3° liberté illimitée de la presse; 4° amnistie complète aux condamnés politiques depuis 1830; 5° liberté de conscience et de religion

[illegible] pacifiquement sa révolution. Les habitants du pays se sont présentés en grand nombre devant le palais pour réclamer la liberté complète de la presse, l'institution du jury et l'armement des citoyens. Le ministre a répondu que le prince accéderait aux vœux de la population, mais qu'il fallait lui laisser du temps. La population a déclaré qu'elle n'attendrait pas, et elle a refusé de se disperser. Le prince a fini par céder, mais après une longue hésitation. Le peuple a signifié alors aux commandants des troupes, presque tous Bavarois ou Prussiens, qu'ils eussent à quitter immédiatement le pays. Ils sont partis sur le champ.

A Brême, le sénat a été tenu cinq heures durant en état de siége par la population. Il a fini par accorder, mais une à une, toutes les réformes qu'on lui demandait.

Une pétition circule dans le Mecklembourg pour demander la liberté de la presse.

Le grand duc de Bade a présenté aux Etats un projet de loi portant abolition des derniers vestiges de la féodalité territoriale.

Le sénat de Francfort a répondu à la pétition qui lui a été adressée par le peuple et les bourgeois, qu'il consent à toutes les réformes demandées, excepté celle qui tendrait à attribuer les droits politiques et civils aux individus non chrétiens.

La diète allemande, jusqu'ici si hostile aux idées libérales, a commencé à délibérer, le 9, sur l'organisation d'une représentation nationale unitaire de l'Allemagne. L'ambassadeur de Prusse présidait l'assemblée.

L'agitation est toujours très grande en Prusse. On écrit de Berlin, 8, à la *Gazette de Cologne* :

On vient d'imiter ici ce qu'a fait à Cologne le conseil municipal ; à Dusseldorf et dans d'autres villes rhénanes, ainsi que dans certaines villes de la Saxe, les bourgeois ont agi de la même manière. Comme les grandes assemblées sont défendues, les bourgeois se réunissent en petits comités pour inviter les autorités municipales, par des pétitions, à manifester l'opinion publique.

La bourgeoisie a remis aux magistrats deux pétitions : dans l'une, on demande l'établissement de la garde bourgeoise, pour maintenir l'ordre public ; dans la deuxième, on demande l'établissement d'une commission des Etats pour délibérer sur les mesures à prendre dans l'intérêt de la classe ouvrière. On demande en outre qu'une quête générale soit faite en faveur des ouvriers. Aujourd'hui, la bourgeoisie a remis au conseil municipal une pétition par laquelle elle demande qu'une adresse soit immédiatement présentée au roi pour l'inviter à convoquer les Etats, afin qu'il entende la voix de son peuple sans déguisement. L'adresse devra exprimer les vœux suivants : 1° Point de guerre avec la France, à moins qu'elle n'attaque le sol de l'Allemagne ; 2° Liberté légale à l'intérieur, afin que nous puissions fièrement repousser les Français, s'ils veulent nous apporter une pareille liberté. Nous trouvons cette liberté dans l'accomplissement fidèle et sincère des promesses faites à l'Allemagne et au peuple prussien avant et après les glorieux combats de 1813 et de 1815, à savoir : 1° liberté de presse ; 2° augmentation du nombre des députés des communes rurales et des villes, suppression des restrictions électorales ; en un mot, représentation véritable du peuple et périodicité des Etats avec voix délibérative ; 3° fraternité de toute la nation allemande, afin que nous puissions résister à l'ennemi, non-seulement comme Prussiens, mais aussi comme Allemands ; et, dans ce but, représentation de la nation allemande auprès de la Diète germanique, par des comités des différentes assemblées d'Etat.

— Cinq cents étudiants, littérateurs et jeunes gens du commerce ont voté une pétition au roi à peu près dans le même sens. On avait proposé aussi de demander que l'Etat garantît le travail à tous les citoyens. Mais la majorité a jugé cette demande prématurée. Cette pétition est colportée par la ville et se couvre de signatures. Le conseil municipal se propose de présenter une pétition analogue.

— On écrit de Breslau (Silésie prussienne), 6 mars, à la *Gazette de Spener* :

Le bruit s'étant répandu qu'il y aurait ce soir une réunion dans le local du Jardin-d'Hiver, on disait que les classes ouvrières y prendraient part. Informé de ce fait, le magistrat a publié un arrêté portant qu'une pareille réunion, pour s'occuper des événements politiques et des demandes à faire en conséquence, était défendue par la loi. Les mesures militaires sont prises, les postes ont été doublés, et on a établi des piquets de cavalerie. La *Gazette de l'Oder* annonce, en date du 6 au soir, que l'ordre n'a pas été troublé, bien qu'il ait été impossible d'empêcher les attroupements et les cris.

On [illegible] de Berlin, à la *Gazette de Cologne* :

On [illegible] plus positifs, que le roi vient de gracier tous les Polonais condamnés en première instance. Les condamnés à mort subiront six années de forteresse, les autres seront mis en liberté. On dit que pour le moment la Prusse se bornera à protester contre l'événement de Neufchâtel et que les mesures ultérieures dépendront des événements. On ajoute que M. de Humboldt, par ordre du roi, partira pour Paris, sans que l'on sache positivement quel est le but de son voyage.

Les Etats les plus menacés en ce moment sont la Saxe et l'Autriche ; la Saxe par l'obstination du souverain, l'Autriche par la nature même de sa constitution politique.

On écrit de Leipsick, 8 mars : « Le mécontentement croît par toute la Saxe et il augmente chez nous d'heure en heure. Le conseil communal a encore décidé aujourd'hui en séance extraordinaire de représenter au roi que, d'après la résolution de la Diète, la liberté de la presse peut être accordée sans qu'il soit besoin de convoquer les Etats, et qu'elle est indispensable dans les circonstances actuelles. Le conseil ajoute que le remplacement du ministre Falkenstein ne sert à rien ; que c'est le système qui a besoin d'être changé, et que la tranquillité et la satisfaction ne peuvent renaître qu'autant que S. M. s'entourera des conseillers jouissant de la confiance du peuple.

» L'exaspération est au comble dans tout le royaume. »

L'Autriche est menacée à la fois par l'Italie et la Hongrie. Voici ce qu'on écrit de Vienne, 8, à la *Gazette de Cologne* :

Aujourd'hui est arrivé l'archiduc Etienne, palatin de Hongrie, pour recevoir des instructions [illegible] circonstances actuelles. « Ou il faut que l'on accorde des réformes, et alors tout l'ancien édifice du système actuel s'écroulera ; ou il faut qu'on chasse l'assemblée des Etats, et alors le pays sera en proie à la plus vive agitation. » Il est impossible aujourd'hui de s'entremettre. La famille impériale est en désaccord. Le régent, l'archiduc Louis, veut main-[illegible] clamer l'adoption de l'adresse de la seconde chambre. L'adresse a été lue, mais l'adoption en a été différée jusqu'au retour de l'archiduc Palatin. — Le comte L. Batthyans, chef de l'opposition, a contesté à l'archiduc Palatin le droit d'ajourner les délibérations et résolutions de la chambre par son départ. — La chambre s'est séparée dans une grande agitation. Ce soir l'archiduc revient. Demain la chambre des Magnats adoptera l'adresse, le moindre retard pourrait tout compromettre. Il faut que le roi fasse des concessions pour écarter des prétentions immodérées.

Le cabinet autrichien a décidé, à ce qu'il paraît, qu'il ne reconnaîtrait pas la République française.

Les journaux allemands qui avaient annoncé la conclusion d'une alliance offensive et défensive entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, démentent aujourd'hui cette nouvelle.

A Milan on lit en grosses lettres à l'angle de toutes les rues : *Aucun pacte avec les Autrichiens !* La *Gazette de Milan*, en date du 7, enregistre les actes du Gouvernement provisoire de la République française sans commentaires.

Le bruit d'une insurrection à Pavie est démenti par les journaux italiens, qui déclarent cette nouvelle *prématurée*. Les Hongrois en garnison dans cette ville fraternisent avec les Italiens et ne fraient pas avec les troupes autrichiennes, sur lesquelles se porte toute l'animadversion. Ce fait annonce que, dans le cas d'explosion, tous les opprimés de l'Autriche pourraient bien faire cause commune.

Un correspondant nous écrit de Pesaro (Etats-Romains), en date du 4 mars :

Le parti rétrograde fait tous ses efforts pour provoquer une guerre civile. Le stylet joue son rôle, et notre sol a été depuis peu taché souvent du sang des libéraux. Le clergé des campagnes avoisinantes et celui des montagnes se montrent implacables et dévoués corps et âme à l'Autriche. Les émissaires de Metternich travaillent de concert avec les exaltés de tous les partis.

Aujourd'hui, nous avons appris la grande nouvelle de la Révolution de Paris, la déchéance et la fuite de la famille d'Orléans, et la proclamation de la République française. Nous avons allumé les grands feux de l'âme et du cœur, nous avons loué le courage, la magnanimité, le patriotisme de ces braves Parisiens qui rendent fécondes toutes les idées généreuses, et les défendent jusqu'au martyre. Honneur aux apôtres de la liberté et de la fraternité ! Nos vœux sont exaucés ! L'Autriche agonise, l'Italie renaît à la vie des nations.

La Sicile maintient son indépendance ; elle s'oppose surtout à ce que des troupes napolitaines puissent jamais pénétrer dans l'île, sous quelque prétexte que ce soit. C'est en présence de cette résistance que s'est retiré le ministère Serra-Capriola.

Nous avons dit que la principale ville de la principauté de Monaco s'était déclarée indépendante, avait proclamé la République et nommé un gouvernement provisoire. Ce gouvernement fonctionne activement ; Forestan, qui avait pris la fuite d'abord, s'est décidé à revenir ; mais il a été repoussé. On veut la suppression de la plupart des impôts, une Chambre nommée par tous, le changement du personnel administratif et des garanties. Le prince s'est réfugié dans la forteresse de Monaco, où il attend, dit-il, des ordres du Piémont.

La pétition des progressistes espagnols contre la loi relative à la suppression des garanties individuelles a été remise à la reine. Le trouble est toujours grand dans les régions officielles à Madrid ; il se manifeste par un langage violent et provoquant au sein des cortès et dans la presse ministérielle.

On lit dans le *Siglo* : « On nous écrit de Séville, en date du 5, que les dernières nouvelles de Paris avaient produit quelque effervescence dans les esprits, et que, par ce motif, les postes avaient été renforcés, que de fortes patrouilles d'infanterie et de cavalerie circulaient dans les rues, que des réserves avaient été établies, et que le général Shelly, accompagné de quelques officiers d'état-major, parcourait la ville. — On nous écrit de Valence que la joie a été grande en apprenant la chute des doctrinaires français, et qu'on la considère comme l'avant-coureur de celle de leurs disciples du dehors. Il y a eu au théâtre quelques démonstrations [illegible] comme témoignage de sympathie en faveur [illegible], mais sans donner à l'autorité aucun prétexte de mesures extraordinaires. »

Le bruit courait à Madrid, le 7, qu'Oporto (Portugal) avait proclamé la république.

Conclusion de la paix entre les Etats-Unis et le Mexique. — On lit dans l'*Express* :

[illegible] 13 février, on a reçu, à la Nouvelle-Orléans, la nouvelle de la conclusion du traité de paix accepté par le gouvernement mexicain à Queretaro. Une des conditions est que 12 000 hommes de troupes américaines resteront à Mexico jusqu'après l'accomplissement de certaines obligations. La ligne frontière sera le Rio-Grande jusqu'à Gila. Le Nouveau Mexique et la Californie appartiendront aux Etats Unis. Les Etats Unis donneront une indemnité d'argent au Mexique. 15 millions de dollars, dont 5 millions à la ratification du traité, et les 12 autres millions en divers versements. Les Etats Unis se chargeront de toutes les réclamations de leurs concitoyens contre le Mexique, s'élevant à 5 millions. Le traité de commerce de 1831 sera renouvelé pour huit ans. Quatre mois sont donnés à chacune des parties pour la [illegible]. Le général Scott, commandant en chef de l'armée américaine a pris sur lui la responsabilité de l'acceptation de ce traité, et l'a envoyé au gouvernement.

— On disait que Vital Fernandez, gouverneur, le général Canales et le colonel Carrasco avaient en vue une combinaison pour assurer l'indépendance des Etats du nord du Mexique. Santa-Anna a failli être pris par les Américains, près de Tehuacan. (*Sun.*)

Les Droits des Femmes.

Les femmes ont-elles une âme ? se demandèrent les évêques au concile de Mâcon. Le concile répondit non, et la postérité rit de la décision depuis dix siècles.

[illegible] quelques efforts que nous avons déjà faits pour la cause des femmes et des enfants, nous épargnera le terrible nom de conservateurs-bornes.

Monsieur le rédacteur,

L'esprit public franchit un siècle par minute au temps où nous vivons. Ce qui semblait utopie la veille de la Révolution, est devenu réalité le lendemain.

Lamartine, accusé du crime de poésie, n'est-il pas maintenant un grand homme d'Etat ? Et ce Peuple, taxé naguère d'ignorance, ne se montre-t-il pas un logicien de cœur parfaitement intelligent ?

George Sand, dont vous venez de reproduire la lettre, ne fait que se mêler au courant limpide et sublime du progrès général, en consentant à descendre dans la lice de la discussion sociale.

Puisque la poésie est en si beau train d'accomplissement, n'est-il pas permis de pousser l'utopie jusqu'à croire à la convenance prochaine d'appeler au sein de la représentation nationale une députation des femmes ?

J'en demande mille fois pardon au public masculin, étonné d'abord d'une telle espérance, mais il me semble que l'Assemblée serait une expression bien plus exacte du sentiment et de l'intelligence de la nation, si elle se composait de deux moitiés... comme la famille.

Peut-être la société ne marcherait-elle pas plus mal si la femme était consultée sur les intérêts de la famille, de l'enfant ? Si c'est commettre le crime d'utopie que de concevoir une telle pensée, l'honorable professeur de philosophie historique, au collége de France, en a accepté depuis longtemps la responsabilité... J'en appelle à tous ses auditeurs.

Jetons un regard sur l'histoire ; suivons tous les degrés de l'émancipation de la femme, depuis l'état d'esclavage et d'abjection que lui fit la société patriarchale, jusqu'à la dignité relative dont elle jouit dans la civilisation ; et demandons-nous si nous sommes bien assurés, en face d'une telle progression, que la femme ne primera pas, un jour, en influence active sur les destinées sociales. Voyez quelle distance parcourue : asservie d'abord, elle est presque au niveau de son maître aujourd'hui.

Nous rêvons tous de paix et de bonheur sur la terre, et nous demandons à Dieu les trésors du royaume des cieux, orgueilleusement persuadés que nulle créature terrestre ne peut nous les donner... Ils sont peut-être au fond du cœur de la femme. Elle est peut-être cette Providence qui doit verser sur l'humanité tous les biens dont elle reçut les germes dans sa brillante organisation.

Peut-être, Monsieur, le règne de la paix et de la fraternité serait-il bien proche, si l'âpreté et l'aridité de nos débats parlementaires étaient adoucies et embellies par cette teinte d'honneur chevaleresque, d'effusion et de charité que la femme inspire toujours par sa présence et par sa parole. Nous gagnerions, je le crois, à laisser courir la discussion sous l'influence du cœur, du sentiment qui va droit au but. Quittons pour toujours les tortueux sentiers de la légalité rigide, de la scholastique glaciale, uniforme suranné, étroit et sévère, qui ne se prête plus à la liberté de nos allures !

Je n'abuserai pas davantage de l'hospitalité que vous consentirez, je l'espère, à donner, dans vos colonnes, à l'expression d'un vœu d'équité, de fraternité et de liberté. Puissent bientôt des George Sand élever leur voix éloquente et sympathique en faveur des droits de la femme et de l'enfant, au sein de l'assemblée nationale !...

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes vives sympathies. L.

Un hommage populaire à Béranger.

Dimanche, vers midi, un nombre considérable d'ouvriers délégués de diverses sociétés lyriques de Paris et de la banlieue, suivaient les boulevards et les Champs-Elysées et se dirigeaient à Passy. Arrivés à la modeste demeure de notre grand poète national Béranger, des choristes, parmi lesquels se distinguaient les Enfants de Paris, saluèrent de leurs chants populaires le poète tant aimé et honoré de tous.

Après les belles strophes de BRENNUS, un des délégués prononça le discours suivant :

Citoyen,

Grâces aux hommes éminents et dévoués, le bonheur national est désormais certain et les rois impossibles en France.

La liberté [illegible] ses derniers martyrs, elle a élevé ses dernières barricades.

A ses [illegible] elle rend la force.

A l'exilé sa patrie.

Au prisonnier le soleil et la plaine.

La République relève les soldats mutilés par les rois pour les bercer dans sa gloire éclatante.

[illegible] vous fûtes toujours et le plus intrépide et le plus religieusement aimé. Tous nous sommes glorieux d'être vos émules ; nous avons épelé dans votre livre non seulement la poésie, mais encore la fraternité patriotique et la dignité humaine.

Nous, hommes du peuple que vous avez instruits par votre génie et moralisés par votre vie, nous vous disons de vous :

Ce grand homme a fait du bien aux gens,
Cet homme a fait des [illegible].

En ce moment où [illegible] si vigoureux les arbres de liberté dont vous avez semé la France, c'est d'un mouvement spontané que nous nous portons à votre rencontre, et, si après une longue et pénible marche vous vous ressentiez des fatigues de la route, nous vous apportons notre respectueuse admiration, comme une coupe d'eau fraîche offerte au bon vieux et digne citoyen.

On nous assure que la détermination est prise de porter notre poète populaire comme premier candidat à la représentation du département de la Seine.

Commandite nationale. — Une réunion de commerçants, propriétaires, rentiers, employés et fabricants de [illegible] de Paris, assemblée pour aviser aux moyens de [illegible] financière dans laquelle la France se trouve engagée, vient de prendre l'initiative d'une mesure des plus avantageuses.

Elle a résolu de créer une commandite nationale proportionnée aux moyens, à la bonne volonté et au patriotisme de chaque citoyen, et destinée surtout à soulager immédiatement la situation actuelle des travailleurs ; cent [illegible] spontanément et [illegible] une somme de 45 500 fr.

Nous ne doutons pas que cet exemple ne soit bientôt suivi par tous les arrondissements de Paris, par les départements et même par tous les nations étrangères qui voudront aider la France à accomplir l'œuvre d'émancipation qu'elle a commencée pour en doter le monde entier.

G. [illegible] et fils, 8, rue Marie-Stuart. — Ch. Christofle et compagnie, 58, rue de Bondy. — Giraudeau père et fils, 29, rue des Jeûneurs. — Riant frères et compagnie, 177, rue Saint-Antoine. — Jeanneret, 212, faubourg Saint-Antoine. — M. Chartier jeune, 104, rue Saint-Martin ou passage de la Réunion, 8.

MODÈLE DE SOUSCRIPTION.

Je soussigné déclare souscrire pour...... obligations de 500 fr., à prendre sur la quantité de quarante mille obligations de 500 fr. émises par la Caisse du commerce et de l'industrie.

Lesdites obligations remboursables par série du mois de janvier au mois de mai mil huit cent cinquante-et-un, et portant intérêt à cinq pour cent par an.

Je m'engage, sur la première demande des gérants, à leur verser le montant de cette souscription en espèce ou en valeur à leur satisfaction.

(*Date, signature, demeure.*)

Nota. Les billets de la Caisse, jusqu'à six mois d'échéance, seront admis en paiement.

FAITS DIVERS.

— Le capitaine Lesurré, de la 8e légion de Paris, blessé dans la journée du 24 février, est nommé colonel attaché à l'état-major général, en récompense de son dévouement à la République.

— Lorsqu'il a pris possession de la préfecture de la Marne, M. Lécureux s'est immédiatement rendu auprès de M. de Jessaint, le doyen des préfets de France, et qui, nommé dès la création des préfectures, a traversé tous les règnes, y compris celui de Louis-Philippe. « Monsieur de Jessaint, lui a-t-il dit, non seulement je désire que vous ne quittiez pas les appartements que vous occupez depuis 50 ans, mais je vous supplie de ne rien déranger à vos habitudes et à votre maison. »

M. de Jessaint a su apprécier toute la noble délicatesse de cette offre et l'a acceptée.

Nous savions déjà par plusieurs lettres venant de Châlons et de Reims, que M. Lécureux était, pour la fermeté des principes républicains, pour la loyauté et la capacité à la hauteur de la mission que lui a confiée le Gouvernement provisoire. Les sentiments de haute conciliation dont témoigne le trait que nous venons de citer, complètent à nos yeux le caractère le mieux fait pour représenter dignement la République de 1848.

— Un comité électoral pour le département de la Creuse vient d'être organisé aujourd'hui, 12 mars, chez M. Bonnin, rue de Sorbonne, 12. Voici les noms des membres qui composent ce comité : Marchandon aîné, président; Bonnin, vice-président, Moity, Jabely, Delamarche, Courcelles, A. Thévenot, secrétaire. La deuxième réunion aura lieu mercredi prochain, à sept heures du soir ; les habitants de la Creuse qui se trouvent à Paris sont engagés à y assister.

— Les citoyens inscrits au 3e bataillon de la 2e légion sont invités à se rendre à la réunion préparatoire qui aura lieu mardi 14, à 8 heures précises du soir, au manège Lebarc, passage des Deux-Sœurs, faubourg Montmartre, 42.

Cette réunion aura particulièrement pour but l'élection du colonel et du lieutenant-colonel, et le choix de candidats qui seront ensuite présentés à l'adoption des autres bataillons.

— Le club des *Travailleurs*, au 8e arrondissement, a maintenant deux lieux de réunion : au Prado et aux Acacias.

La prochaine séance aux Acacias, rue Saint-Antoine, 101, aura lieu mercredi, 15 mars, à 7 heures précises du soir.

Aux Acacias, comme au Prado, l'entrée est libre pour tous les citoyens.

— Le club central du 8e arrondissement s'ouvrira le mardi, 14, à sept heures du soir, rue Traversière-Saint-Antoine, n° 15. La réunion aura pour objet la préparation des élections de la 8e légion. La deuxième séance aura lieu jeudi.

— La confiance renaît dans les transactions. Il n'y a que quelques jours encore, l'administration municipale tentait inutilement d'adju-

[illegible] de troupes [illegible] à Paris. M. de Lamartine a répondu qu'il était question seulement de faire venir quatre ou cinq [illegible] soldats d'ici à un mois pour alléger le service de la garde nationale.

— La candidature du citoyen F. Cantagrel au grade de colonel de la 1re légion a été présentée hier à la réunion préparatoire qui a eu lieu dans le manège Duphot. — Notre collaborateur a répondu à un citoyen qui le repoussait comme communiste, et il a posé devant l'assemblée les principes qui, selon lui, doivent présider, dans les circonstances actuelles, au choix d'un chef de légion.

D'autres candidatures ont été produites, celles de M. Leroy d'Etioles, de M. Beaumont (de la Somme), de M. Bureaux de Puzy, de M. Georges Lafayette et enfin de M. Saint-Amant comme lieutenant colonel.

La 1re légion s'est ajournée à demain mardi pour examiner de nouveau les titres des citoyens présentés à la candidature, et pour entendre les nouveaux candidats qui pourront *se produire*.

— Les artistes sculpteurs-statuaires se sont réunis, dimanche, 12 mars, au palais des Beaux-Arts.

Cette réunion avait été convoquée par un avis inséré dans cinq journaux : la *Démocratie pacifique*, la *Presse*, la *Réforme*, le *National* et le *Constitutionnel*.

M. Rude a été nommé président à l'unanimité. Ensuite on a procédé par scrutin de liste à la nomination des vice-présidents et secrétaires. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Vice-présidents, MM. Jean Debay, Jouffroy ; secrétaires, MM. Huguenin, Danton aîné, Maindron et Barye ; secrétaires suppléants, MM. Niewerkerke, Valois.

L'ordre du jour suivant a été adopté pour la séance prochaine :

1° Réception et lecture des projets d'organisation ;

2° Nomination du comité chargé de l'examen des projets d'organisation.

La séance a ensuite été levée, et la prochaine séance fixée à jeudi, 23 mars, à midi, à l'Ecole des Beaux-Arts.

— M. Bonjalot, professeur au lycée Charlemagne, apporte à la République un mois de sa demi-solde, malheureux, dit-il, de ne pouvoir offrir davantage ; mais ayant autrefois déjà subi trois destitutions, il se trouve aujourd'hui encore sous le coup de la quatrième. Il verse 150 fr.

— M. Poirson, proviseur du lycée Charlemagne, vient de déposer aux mairies des 8e et 9e arrondissements de Paris une somme de deux mille soixante et un francs trente centimes, provenant d'une souscription ouverte au profit des travailleurs sans ouvrage et remplie par les administrateurs et professeurs de l'établissement, et par les élèves des institutions Barbet-Mahieu, Favard, Petit, Jauffret, Verdot, Cuny, Parchappe, Martelet et autres, suivant les cours du lycée.

— Hier, dimanche, les ouvriers de Paris et de la banlieue, dans toutes leurs réunions politiques ou autres, ont décidé que le premier candidat à porter sur la liste de la députation du département de la Seine, serait Béranger, le poète national.

AUX ANCIENS ET NOUVEAUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE. — Tous les anciens et nouveaux élèves de l'Ecole polytechnique présents à Paris, sont invités à se réunir demain mardi, 14 mars, à huit heures précises du soir, au foyer du théâtre de la Nation (Grand-Opéra), rue Lepelletier, pour asseoir les bases définitives de la grande union polytechnique.

FAITS DE PUBLICITÉ.

— L'auteur des *Montagnards* n'a pas attendu le mouvement de 1848 pour faire sa profession de foi politique ; il n'a cessé de dévouer son esprit à la cause démocratique. *L'Histoire des Montagnards* est une appréciation ardente des hommes qui ont poussé notre première Révolution à ses dernières conséquences. Les événements du 24 février renouvelant le succès populaire de ce livre lui donnent tout le mérite de l'à-propos.

PETITE CORRESPONDANCE.

A tous. — Prière *instante* de séparer dans leur corr. la partie comptable de ce qui concerne l'Ec. et le J. — Un nouveau *Bulletin phalanstérien* est imprimé et va être expédié.

[illegible] — M. C. — Reçu vot. lettre. [illegible]
Amiens. — M. C. — Reçu vot. renv. d'abon.
Château-Thierry. — M. T. — Reçu les 31 65. Merci. — Les liv. vont partir.
Prémontré. — M. M. — Reçu vot. lettre. Nous aurons égard à vot. réclam.
Metz. — M. P. — Accepté votre offre avec reconnaissance.
Besançon. — M. O. — Reçu vot. let. du 11. Pris note de son contenu.

Bourse du 13 mars 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	-- --	-- --	-- --	-- --
— — fin courant	75 --	74 50	-- --	73 --
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	-- --	-- --	-- --	-- --
— — fin courant	40 50	50 --	49 --	40 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	-- --	-- --	-- --	-- --
— — fin courant	-- --	-- --	-- --	-- --

4 1/2 J. 22 s. dr cours	88 --	Banq. de Fr. dr cours	[illegible]
4 0/0 J. [illegible]	66 --	O. V. de Par.	[illegible]
Emp. 1848. au Ct.	» » --	C. hyp.	[illegible]
— fin Ct.	» » --	— Gouin	[illegible]
B. du Trés.	» 4 1/2	— Ganneron	[illegible]

PRIMES. fin cour. fin proch.
5 p. 0/0 d. -- -- -- -- -- — -- -- -- --
3 p. 0/0 d. -- -- -- -- -- — -- -- -- --
REPORTS. du Ct à la fin du mois. D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0 -- -- -- n/o -- n/o -- n/o
3 p. 0/0 -- -- -- n/o -- n/o -- n/o

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	--- n/o	ROME	Dr C. 73	--	n/o
Récép. Rotsch.	» 98 50	[illegible] 2 1/2	»	[illegible]	
ESP. Dette act.	» -- n/o	— 4 1/2	»	--	» n/o
— — pass.	» » n/o	— do 1840	»	75	n/o
— 3 p. 0/0.	» -- n/o	— do 1842	»	75	n/o
Dette intérieure	» -- n/o	— Banque	»	[illegible]	
PORT. 5 0/0 1824	» -- n/o	— do Em. 1837	»	[illegible]	
HOLL. 2 1/2	» -- n/o	PIÉMONT	»	[illegible]	
HAITI	» --- n/o	AUTRICHE	»	800	--

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.

[illegible]	[illegible] --
Act. d. J.	--- --
Ch. S.-G.	--- --
V. r. dr.	120 --
— O. anc.	--- --
— nouv.	--- --
[illegible]	[illegible] --
Paris à Sc.	--- --
— Orléans	[illegible] --
— à Rouen	420 --
R. Havre	[illegible] --
Avignon	[illegible] --
[illegible]	95 --
Paris-Str.	337 50
Tours-Nant	320 75
Orl.-Vierz.	--- --
C. du Nord.	340 --
Famp.-Haz.	--- --
Diep.-Féc.	--- --
Boul. à Am.	000 --
Orl.-Bord.	307 50
Mont. à Tr.	--- --
Paris-Lyon	252 50
Bord-Teste	--- --
[illegible]	--- --
[illegible]	440 --
[illegible]	--- --
Union lin.	--- --

CHEMINS DE FER À TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	[illegible] --	Paris à Rouen	480 --	Orléans à Vierzon	--- --
— (r.-g.)	[illegible] --	Rouen au Havre	--- --	Bordeaux à Cette	--- --
Paris à Orléans	630 --	Marseille à Avignon	--- --	Nord	338 --
— à Lyon	--- --	Paris à Strasbourg	--- --	Boulog. à Amiens	--- --

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

L'ÉCOLE SPÉCIALE PRÉPARATOIRE À LA MARINE, dirigée par *M. Loriol*, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 11, ouvrira, le 25 avril prochain, ses cours du second semestre. Les jeunes gens arriérés dans leurs études, ceux qui sont pressés par l'âge pourront commencer ou continuer leurs études préparatoires à cette époque et gagner ainsi un temps précieux pour leur admission à l'École navale qui, aux termes des règlements, ne peut avoir lieu après seize ans.

Spectacles du 14 mars.

THÉÂTRE DE LA NATION. —
THÉÂTRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Puff, un Caprice.
ITALIENS. — Don Giovanni.
OPÉRA-COMIQUE. — Une Nuit de Noël, Gille-le-Ravisseur.
ODÉON. — La Fille d'Eschyle.
THÉÂTRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. — Les Barricades de 1848, le Brasseur, Don Quichotte.
GYMNASE. — Le Réveil, Femme blasée, les Filles de la Liberté, la Clef.
VARIÉTÉS. — L'Homme aux 160 millions, le Pouvoir, Chevalier du Guet.
THÉÂTRE MONTANSIER. — Le Camarade de Lit, 84 francs ou[illegible], les Trois Dimanches, la Grippe, un Jeune Homme pressé.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Guillaume Tell, la Fin du Monde.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame-des-Anges, un Mariage en 1788, prologue.
GAITÉ. — Le Pacte de Famine, Deux Gamins.
LUXEMBOURG. — Les Barricades, les Professeurs de Clarinette, les Petits Mystères, [illegible].
BEAUMARCHAIS. — Trois Roses, île de Barataria, Royer, Guillaume.
FOLIES. — La [illegible] de Province, Théière, les Deux-Pommades, Mariage impossible, la Marseillaise.
DÉLASSEMENTS. — 22, 23 et 24 Février, les Délassements, Père et Oncle.
COMTE. — Le Parapluie fantastique, Augusta, le Petit Savoyard, l'Homme de Marbre, le Grotesque.
THÉÂTRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22.) — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.
JARDIN D'HIVER (Champs-Elysées). — Promenades de jour. Marché aux fleurs, chauffé et perman. nt. Cab. de lect. gratuit. Salles d'exposition. Prix : 1 fr.

Imprimerie Lange Lévy et Ce., rue du Croissant, 16.

Le Numéro de huitaine. Départements ...
Etranger ...
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La Démocratie pacifique a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.
— —	Dép[ts].	32	16	8
Pays étranger à surtaxe de poste.		54	27	14
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2
— —	Dép[ts].	10	5	2 50
Etranger.		14	7	4

PARIS, 14 MARS.

De l'Organisation du Travail.

Notre formule d'organisation du travail est celle-ci : *Association du capital, du travail et du talent.*

Cette formule repousse toute oppression du travail et du talent par le capital, c'est en son nom que nous avons maintes fois soutenu les demandes des ouvriers, et notamment celle des charpentiers dans la grève de 1846.

Cette formule repousse de même l'oppression du capital par le travail, c'est en son nom que nous nous opposerions aux prétentions qui tendraient à opprimer les entrepreneurs.

Nous voulons la justice pour tous.

Qui dit organisation du travail dit, selon nous, association des éléments du travail, et association, c'est réunion libre, spontanée, consentie par tous et au profit de tous, aussi bien du capitaliste que de l'ouvrier. Toute modification du régime actuel de l'industrie, par des décrets ou par la force, ne serait pas de l'organisation du travail, mais de la désorganisation.

Qui dit organisation du travail dit une œuvre immense dans laquelle on doit tenir compte de tous les intérêts actuels de la société, afin de les concilier; de l'état relatif de tous les peuples, afin de ne pas créer à nos produits une désolante infériorité sur les marchés étrangers.

Nous le répétons, une pareille œuvre ne peut pas s'improviser : les ouvriers le savent mieux que personne.

Il faut concilier tous les intérêts. Or, quels sont ceux qu'une brusque modification du régime de l'industrie ne blesse pas?

Ceux des maîtres sont évidemment lésés, ceux des ouvriers ne sont pas plus respectés. En effet, l'ouvrier perd si une augmentation subite dans le prix de la journée provoque, par des chômages, une diminution du temps employé.

L'ouvrier perd encore si, vaincus par la concurrence étrangère, les manufactures qui l'alimentent se ferment.

Il perd enfin si, au lieu de 300 journées à 4 francs, il n'en a plus que 150 à 5 fr.

Nous, qui depuis bien des années étudions ce difficile problème de l'organisation du travail, nous savons qu'il ne peut être résolu du jour au lendemain, et nous redouterions, pour tous, les suites d'une précipitation trop grande.

Pas plus pour l'industrie que pour la politique il ne faut de charte bâclée, car tous les contresens qu'elles renferment sont autant de germes de révolution.

En attendant une charte définitive et volontairement acceptée, nous conseillons les mesures provisoires suivantes :

Association, partout où possible, du maître avec l'ouvrier, et substitution au salaire quotidien d'un minimum et d'une participation proportionnelle au bénéfice.

Diminution des dépenses en nourriture et en logement, par le ménage associé. L'Etat, au moyen d'une partie de ses casernes et des nombreux bâtiments qu'il possède, fournira le logement à bas prix, même gratuitement s'il le faut. Une gérance instituée par les ouvriers eux-mêmes leur préparera la nourriture à bas prix, et réalisera toutes les économies que permet ce genre de vie.

Au lieu d'augmenter le salaire au détriment de l'industrie, on diminuera les dépenses au profit des ouvriers et de tous.

Enfin, création de groupes de travailleurs destinés au défrichement des landes de Bretagne, de Gascogne, de Champagne, et formant le noyau de nouvelles populations rurales, que l'on organisera en désencombrant les villes et les ateliers.

Quelques mots au Gouvernement provisoire.

Nous donnons sincèrement notre appui au Gouvernement provisoire, sans restriction et sans arrière-pensée. — Nous sommes disposés à apporter la plus grande réserve dans l'examen de ses actes, et la plus grande indulgence dans leur appréciation. La difficulté des temps et les besoins de l'ordre expliquent et justifient notre attitude. Malgré ce parti pris de circonspection, de réserve, de bienveillance, nous devons à nous, au pays, au Gouvernement provisoire *lui-même*, quelques mots d'avis.

Dans le premier moment d'agitation, et lorsqu'il fallait tout réorganiser à la hâte, on a fait quelques mauvais choix, on a pris quelques hommes violents pour les mettre à la tête des départements, et quelques-uns de ces préfets improvisés ont reçu leurs administrés à Paris au milieu d'un grotesque attirail de sabres, de pistolets, et ont manifesté des intentions violentes.

Le Gouvernement a compris que c'était se compromettre que d'envoyer de tels hommes dans nos départements si calmes, si tranquilles.

Le Gouvernement a compris qu'il fallait avant tout prêcher la conciliation, et écarter, à force de douceur, de soins, de bienveillance, tous les funèbres souvenirs qu'évoque encore le nom de République.

Le Gouvernement a compris que, pour remplir ces fonctions si complexes et si délicates de préfet, il fallait des hommes sages, fermes, sincèrement amis du bien.

Il a compris enfin que des hommes honnêtes rallieraient à la nouvelle République plus de convictions en un instant que tous ces agents avec leur ridicule exaltation.

Il en a déjà révoqué plusieurs.

Grâces lui en soient rendues!

Qu'il persévère dans cette voie, qu'il révoque, qu'il révoque au plus vite certains choix échappés à un moment d'entraînement, et il rassurera les départements alarmés et obtiendra leur sincère adhésion.

S'il en était autrement, il compromettrait la République comme le roi a compromis la monarchie.

Aux Riches qui s'en vont.

Vous possédez les capitaux qui sont les instruments de travail, et c'est au moment où tout le monde parle d'organiser le travail et d'asseoir la sécurité de tous sur l'association des intérêts que vous retirez ces capitaux de la circulation, que vous les enfouissez, que vous allez vous enfouir vous-mêmes dans la retraite.

Y songez-vous?

Ne comprenez-vous pas que les capitaux que vous détenez et que vous cachez aujourd'hui sont plus que jamais nécessaires à la prospérité publique, au retour de la confiance, de l'ordre, au respect même de la propriété?

Oubliez-vous que ces capitaux d'ailleurs sont en majeure partie le fruit des sueurs du Peuple, des travaux de ces générations de salariés qui sont morts dans les hôpitaux ou sur le grabat de la misère, sans laisser à leurs enfants d'autre héritage que la pauvreté, l'ignorance et la faim?

Et aujourd'hui, ces braves générations de prolétaires, ces courageux ouvriers qui viennent de voir tomber mille de leurs martyrs du progrès social, ils respectent vos positions acquises; ils ne vous contestent pas la possession des biens amassés par vous ou par vos pères; mais ils vous demandent, au nom de la solidarité humaine, au nom de la sécurité sociale, de faire fructifier encore par la circulation et par l'association vos capitaux, vos richesses, vos instruments de travail, afin qu'il soit possible d'organiser la société d'une manière définitive, selon la justice; afin qu'il n'y ait plus, dans la famille humaine que des associés, des frères, au lieu de concurrents et d'ennemis!

Le Peuple vous tend fraternellement la main; il vous appelle : il vous convie à l'association; et vous, vous fuyez au loin; vous vous cachez, et vous cachez vos richesses!

Ah! comprenez mieux la grandeur d'âme du Peuple; comprenez mieux vos propres intérêts! En renonçant volontairement à votre luxe, en vous refusant à consommer vos revenus ne craignez-vous pas de montrer que vous pouvez très bien vous en passer, et que, par conséquent, ce surcroît de richesse ne saurait être mieux employé qu'à améliorer la condition des masses laborieuses? Ne craignez-vous pas qu'une logique forcée, inexorable, ne veuille accroître la chose publique avec le superflu de votre chose privée, et ne vous force ainsi à communier avec les travailleurs, vos frères?

Ne sentez-vous pas que, dans votre propre intérêt, il faut assurer le sort de ces frères; que l'aumône des hospices, des petits secours, des bons de pain ne peut suffire; que ce n'est qu'en associant tous les capitaux et tous les efforts qu'on peut garantir aux familles du Peuple un travail moins ingrat, une existence meilleure; aux familles aisées, la conservation de leur aisance et une plus grande sécurité. Riches, réfléchissez qu'il doit en être désormais de la société comme de la famille, et que la famille ne prospère, n'augmente sa richesse collective qu'à la condition que chacun y apporte son concours de force et de capital, et que le bénéfice de chacun s'accroisse avec la richesse de tous.

Riches, qui cachez vos capitaux et qui quittez la patrie, restez, revenez et reprenez confiance. La France chrétienne et républicaine réclame votre fraternel concours. Elle vous convie à ce royaume de Dieu annoncé et promis depuis dix-huit siècles. Le Peuple, vainqueur, vous y montre votre place. Ne refusez pas d'entrer avec lui dans la Jérusalem céleste, et n'en emportez pas les clefs. Le Peuple y pénétrerait violemment sans vous comme il a pénétré dans le palais du César découronné. Restez avec le peuple pour votre propre salut et pour le sien, pour que le triomphe définitif de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ne coûte plus ni déchirements, ni pleurs.

Aux Ouvriers.

Le Gouvernement provisoire a décrété le droit au travail. Cela prouve qu'il a compris le véritable sens de la Révolution.

Il veut réaliser son décret, et nous savons que toutes ses préoccupations sont dirigées vers ce but.

Mais il faut distinguer deux choses : l'œuvre transitoire et l'œuvre définitive.

L'œuvre définitive, ce sera l'ORGANISATION DU TRAVAIL, c'est-à-dire assurer à chacun le travail auquel il est le plus propre par ses facultés et son éducation.

L'œuvre transitoire, c'est la garantie du droit de vivre, c'est-à-dire, à chacun un travail quelconque qui lui assure le salaire indispensable à son existence.

Les ouvriers sont raisonnables : ils veulent ce qui se peut; un instant de réflexion leur fera comprendre qu'ils ne peuvent exiger *immédiatement* pour chaque ouvrier le travail correspondant à sa spécialité.

Que les ouvriers y pensent : qu'ils se défient des désirs irréfléchis, des mauvais conseils.

Plus que personne ils ont intérêt à l'ordre, à la tranquillité, conditions de la confiance. La confiance fera rouvrir les [illegible].

Le Gouvernement provisoire, de son côté, organise partout des ateliers qui peuvent occuper quiconque a des bras et de la bonne volonté.

Le peuple ne peut plus craindre qu'on lui escamote ses libertés trois fois conquises. Qui oserait aujourd'hui le tenter après ce qui vient de se passer?

Justice pour les Peuples opprimés.

L'Allemagne a dit : Paix avec la France, et guerre, s'il le faut, avec la Russie! Que l'Allemagne ajoute avec nous : Justice, justice pour tous les Peuples opprimés!

Allemands! si vous voulez devenir libres et rester dignes de la liberté, *faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît* : exigez de vos princes qu'ils affranchissent la Pologne et l'Italie. Il ne faut pas que le nom d'Allemand soit plus longtemps au-delà des Alpes et de la Vistule le synonyme de conquérant et d'oppresseur. Si le mot de *français* veut dire *franc* et *libre*, celui d'allemand n'est pas moins beau, car il signifie l'*homme universel*; l'Allemagne, l'*Allemania*, c'est la patrie de tous les hommes, c'est déjà l'humanité.

Allemands! votre patrie est aussi notre mère; [illegible] que le sang généreux des Germains coule dans les veines de tous les peuples libres. Gardiens du cœur de l'Europe, à vous d'unir les nations européennes qu'on a voulu que vous divisiez. Au nom du Christ, chef suprême de la République chrétienne, rendez indépendantes la Pologne et l'Italie. Alors les Slaves et les Latins ne formeront plus avec vous, vaillants fils des Germains, qu'une grande Allemania, qu'une vaste association de frères.

Elections de la Garde nationale.

De toute part, s'élève le vœu que les élections de la garde nationale, fixées au 18 du courant, soit prorogées de quelques jours.

Ce vœu se fonde sur des raisons dont la justesse ne saurait échapper à l'esprit démocratique du Gouvernement provisoire.

C'est sans doute déjà sous l'inspiration de cet esprit démocratique que le Gouvernement provisoire a reconnu urgent de retremper l'organisation de la garde nationale dans le recensement le plus large et l'élection la plus libre; mais c'est pour que ce but lui même soit pleinement atteint qu'on réclame quelques jours de plus de latitude.

Il n'y a aucun danger à ce que les élections n'aient lieu que dix jours plus tard, tandis qu'il y aurait au contraire de graves inconvénients à faire les élections avant que tous les citoyens qui ont droit à y prendre part aient pu se mettre en règle et s'entendre sur leurs choix.

Il y aurait le plus grand danger à ce que la précipitation des élections pût être considérée par les nouveaux gardes nationaux, à peine incorporés comme un escamotage de leurs droits.

Déjà cette interprétation fâcheuse s'accrédite dans le peuple. Nous croyons que le Gouvernement provisoire concilierá la prudence et la justice en donnant satisfaction à ce vœu populaire. Voilà notre opinion sur la mesure réclamée.

Maintenant, nous avons tout lieu de croire que la manifestation imposante qui se prépare, dit-on, pour réclamer cette mesure, n'aura pas le caractère violent que lui prêtent quelques rumeurs.

Ecoles du soir pour le Peuple.

Beaucoup de citoyens, qui ont été privés du bienfait de l'éducation, sentent plus que jamais le besoin de recevoir les éléments de l'instruction.

Nous engageons le ministre de l'instruction publique à créer dans tous les quartiers des écoles du soir pour les deux sexes.

Les cours devraient être ainsi distribués : trois jours par semaine à la lecture et à l'écriture; deux jours à l'arithmétique et aux notions des connaissances générales; un jour à la musique.

Les cours auraient lieu de 7 heures 1/2 à 9 heures 1/2, de manière à laisser une partie de la soirée libre pour les citoyens qui fréquentent les sociétés démocratiques.

Nous avons, il y a peu de jours, condamné la tendance d'un article du *Journal des Débats*. Il est de notre devoir de signaler aujourd'hui, dans les colonnes de ce journal, un article d'un sentiment très juste et très honorable.

« Nous ne pensions pas, dit le *Journal des Débats*, que la forme républicaine pût assurer l'ordre et la liberté. [illegible] République se fasse, qu'aucun [illegible] citoyens. Si l'ordre et la liberté [illegible]

[illegible] de l'Etat ;

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt des caisses de retraite, d'appliquer cette mesure à un cumul quelconque,

Décrète :

Nul ne pourra désormais jouir simultanément d'un traitement d'activité et d'une pension de retraite, servis l'un et l'autre soit par le fonds de l'Etat ou des communes, soit par les fonds de retenue.

Le cumul continuera à avoir lieu, dans tous les cas, jusqu'à concurrence de 700 fr.

—

ÉLECTIONS DE LA GARDE NATIONALE.

Les élections de la garde nationale sont fixées au 18 de ce mois; tous les citoyens de vingt à cinquante-cinq ans font partie de la garde nationale; tous les gardes nationaux sont électeurs, tous doivent concourir à l'élection.

Depuis le jour où la fixation a été connue, un nombre considérable de citoyens s'est fait inscrire; la plupart des légions ont vu doubler ou tripler le nombre des gardes nationaux qui les composaient avant nos trois journées de Février.

Mais il faut que tous les citoyens comprennent que leur droit d'élire est un devoir pour eux : que tous s'empressent donc de se faire inscrire.

La volonté du Gouvernement provisoire est que toutes les facilités soient données pour que le Peuple tout entier prenne part à cette manifestation républicaine. Comme les listes doivent être clôturées le 13, à minuit, *tout citoyen non inscrit aura le droit de réclamer son inscription à la mairie pendant les trois journées du 14, du 15 et du 16*. Le 16, à minuit, cette liste supplémentaire sera close, et les citoyens qui y seront portés concourront à l'élection.

Les bureaux de chaque mairie seront ouverts de sept heures à minuit, pendant les trois jours. Le Gouvernement provisoire espère donc que chacun voudra exercer son droit; il compte sur le patriotisme du Peuple.

Le membre du Gouvernement provisoire, maire de Paris, aux maires-adjoints des divers arrondissements.

Citoyens,

Le Gouvernement provisoire met le plus vif intérêt à ce que tous les citoyens qui ont le droit de faire partie de la garde nationale soient inscrits sur la liste électorale.

Vous avez pris déjà des mesures pour que le conseil de recensement fût considérablement augmenté; mais le nombre des citoyens à inscrire comprenant l'ensemble de la population de vingt et un à cinquante-cinq ans, il importe que toutes les facilités possibles leur soient offertes afin que chacun puisse exercer son droit.

Par un décret précédent, le Gouvernement provisoire avait fixé au 13 la clôture des listes; vous voudrez bien toutefois ouvrir des listes supplémentaires où tous les réclamants pourront être inscrits, et ces secondes listes ne seront fermées que le 16 à minuit.

Le peuple de Paris verra dans cette mesure une nouvelle preuve de la sollicitude très vive qui anime le Gouvernement pour que la plus complète égalité préside à ces opérations.

—

M. le ministre de la justice a reçu la démission de M. Vitet, président du comité des finances du conseil d'Etat. Le Gouvernement provisoire l'a acceptée : M. Vitet cesse donc de faire partie du conseil d'Etat.

—

Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes a nommé une commission chargée d'examiner s'il y a lieu d'introduire dans les lycées le costume et les exercices militaires.

Diverses autres demandes qui lui ont été adressées sur des modifications importantes à introduire dans le régime des lycées et dans les conditions actuelles des études vont être également l'objet d'un prompt et sérieux examen.

—

Des incertitudes se sont manifestées sur l'époque où le décret du Gouvernement provisoire, relatif à l'abolition immédiate de l'esclavage, amènera la libération générale des noirs. La commission chargée de préparer l'acte d'émancipation s'occupe activement de ses travaux. Mais, quelque diligence qu'elle y apporte, les mesures nécessaires pour organiser la liberté ne permettront pas d'accomplir ce grand acte de réparation avant l'achèvement de la récolte pendante.

—

M. le baron de Drachenfeld, ministre résidant de la Hesse grand-ducale, et M. le baron de Schweizer, ministre de Bade, ont communiqué à M. de Lamartine des dépêches de leurs gouvernements qui les autorisent à continuer leurs fonctions près de la République française.

—

Beaucoup de gardes nationaux non habillés et nouvellement inscrits se plaignent de n'avoir pas été commandés de garde, tandis que tous leurs camarades plus anciens dans la garde nationale sont accablés de service. La raison est facile à donner : c'est que les gardes nationaux ont négligé de se faire inscrire sur les contrôles des compagnies de leurs circonscriptions. Leur devoir est de le faire sur le-champ.

—

Un décret du Gouvernement provisoire de la République française, en date du 7 mars courant, accorde amnistie pleine et entière aux hommes de l'armée qui étaient détenus dans les prisons militaires de l'Abbaye et de la rue du Cherche-Midi, à Paris, soit préventivement, soit par suite de jugements ou de commutations de peine, et qui n'ont commis que des crimes ou délits *purement militaires*.

Pour profiter de cette amnistie, ils devront se présenter, d'ici au 15 avril prochain, à l'état-major général de la 1re division militaire, rue de Lille, no 1, ou devant l'autorité militaire du département dans lequel ils se trouvent actuellement.

Les militaires compris dans l'amnistie et qui ne se seront pas représentés, d'ici au 15 avril prochain, seront recherchés et traités comme déserteurs.

—

M. Arago, ministre de la marine, va s'occuper de régulariser le personnel de l'administration centrale de la marine.

Son unique pensée est de sauvegarder l'existence des employés modestement rétribués, et, à cet effet, il commencerait par réduire les chiffres des gros appointements dans les proportions suivantes :

Directeur de 20 000 fr.	10 000 fr.
Chef de division de 12 000. . .	8 000
Chef de bureau de 7 000.	6 000
Sous-chef de 5 000.	4 000

Les appointements inférieurs à ce dernier chiffre seraient maintenus.

M. Vavin, ancien député de Paris, est nommé liquidateur général et chargé de l'administration provisoire des biens de l'ancienne liste civile et du domaine privé, etc.

Les fonctions de M. Vavin, sur sa demande formelle, seront gratuites.

—

Le Gouvernement provisoire reçoit tous les jours un grand nombre d'offrandes qui se renouvellent sous les formes les plus délicates et les plus touchantes. Voici l'extrait d'une lettre écrite par le citoyen Dunair (Michel-Marie) :

« Le Gouvernement a besoin d'argent. Je possède à la caisse d'épargne de Dunkerque 975 fr. 5 c. (sous le no 1436); je prie le Gouvernement de vouloir bien accepter cette somme, qu'il me remboursera quand il voudra. Je pensais ne plus faire partie de la garde nationale l'année prochaine (j'ai 55 ans); maintenant je resterai tant que je pourrai porter mon fusil.

» Signé DUNAIR (Michel-Marie), à Dunkerque. »

—

La mission du secrétaire-général du Gouvernement provisoire près du comptoir national d'escompte est toute d'intérêt public. Il a été placé à la tête de cette institution pour en maintenir l'esprit essentiellement favorable au petit commerce et aux travailleurs. Il ne s'occupe en aucune façon des détails de l'administration, qui sont attribués à M. PINARD, sous-directeur, à qui toutes les propositions, offres de service et autres demandes doivent être adressées.

—

Le Gouvernement provisoire a reçu l'adhésion bien sincère du général de division Despeaux, qui compte 72 ans de service et 54 ans de grade de général de division.

—

Liste officielle

DES COMMISSAIRES PROVISOIRES AU 10 MARS 1848.

Ain, M. de Champvans.—Aisne, M. Mennesson.—Allier, MM. Touret, ancien député, et Bureaux de Puzy.—Basses-Alpes, M. Châteauneuf.—Hautes-Alpes, M. Chanal.—Ardèche, M. Faye —Ardennes, M. Jules Allain.—Arriège, M. Anglade, ancien député.—Aube, MM. Labosse, Creval et Lignier.—Aude, M. Trinchan.—Aveyron, M. Raginel.—Bouches-du-Rhône, M. Emile Olivier.—Calvados, MM. Félix Avril, commissaire général ; Marie et Lebarriller, à Caen.—Charente, M. Babaud-Laribière.—Charente-Inférieure, M. Renou de Balon, ancien député.—Cher MM. Félix Pyat, commissaire général, Paul Duplant et Bidaut, avocats, conjointement avec les citoyens A. Desesarts et Louis Fougeron, qui sont nommés plus spécialement, le premier pour l'arrondissement de Saint-Amand, le deuxième pour l'arrondissement de Bourges (*extra muros*).—Corrèze, MM. Ceyras, juge; Chamiot, avocat ; Maillard, juge.—Corse, MM. Pietri, Vauzin.—Côte-d'Or, M. James de Montry.—Côtes-du-Nord, M. Conard.—Creuse, MM. Félix Leclerc, Guisard, médecin. — Dordogne, M. Dussollien. — Doubs, MM. Derron, Demercy, Tisserandot, tous trois nommés avec pouvoir de prendre les résolutions à la majorité. — Drôme, MM. Boreron Desplaces, Hubert Fournery, Curnier. — Eure, MM. Legendre, Picard, Davy.— Eure-et-Loir, MM. Marescal. Barthélemy. (Le citoyen Lefebvre Bisson est nommé sous-commissaire à Dreux.) — Finistère, M. Mornery.—Gard, M. Touton.—Haute-Garonne, M. Joly, commissaire-général près le Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne.—Gers, MM. Joly Cahusac, à Fleurance, Boubées Montanier, maire à Mauvezin. — Gironde, MM. Chevalier et François Thierry. — Hérault, MM. Jules Renouvier et Charamaule. — Ille-et-Vilaine, M. Hamon. — Indre, M. Fleury, membre du conseil municipal. — Indre-et Loire, M. Marchais. — Isère, M. Marion. — Jura, MM. Jules Grevy et Antony, commissaires.—Landes, MM. Lefranc, avocat, et Isidore Salles, sous-commissaire à Dax —Loir et-Cher, M. Ducoux.—Loire, M. Baune.—Loire-Inférieure, M. Guépin-Rocher.—Loiret, M. Alfred Pereira.— Lot, M. Pierre Lafon, médecin —Lot-et-Garonne, M. Gaspard Dubruel.— Lozère, M. Requier.—Maine et-Loire, M, Grégoire Bordillon. — Manche, MM. Viellard , Augu, sous-commissaire de l'arrondissement de Cherbourg.—Marne, M. Lecureux.—Haute-Marne, M. Montrol.—Mayenne, M. Bigot, ancien député.—Meurthe, MM. Léoutre, de Ludre.—Meuse, M. Leoutre. — Morbihan, M. Manoury. avocat. — Moselle, M. Bilaudel. — Nièvre, M. Girard.—Nord, M. Delecluze.—Oise, M. Barillon (Alexandre). — Orne, M. Berrier Fontaine. — Pas-de-Calais, MM. Delecluze et Degeorge. — Puy de-Dôme, M. Altaroche. — Basses Pyrénées, Nogués, ancien maire.— Hautes Pyrénées, MM. Soubise, avocat, et Vignerte. — Pyrénées-Orientales, M. Guitter, notaire à Perpignan. — Bas-Rhin, M. Leichtemberger. — Haut-Rhin, MM. Struch, Rossée, Kœclin, Chauffour et Fikel. — Rhône, MM. Emmanuel Arago et Baune.— Haute-Saône, MM. Boileau, Signard, médecin à Autray, Labiol, à Gray.— Saône-et-Loire, MM. Matey, ancien député, et Menand. — Sarthe, M. Trouvé-Chauvel.— Seine Inférieure, M. Deschamps. — Seine-et-Marne, M. Oscar Lafayette. — Seine-et-Oise, M. Hippolyte Durand. — Deux-Sèvres, M. Maichain. — Somme, MM. Galisset et Dutronne, sous les ordres de M. Beaumont. — Tarn, M. d'Aragon (M. Joly, commissaire général). — Tarn-et-Garonne, M. Joly, commissaire général.— Var, M. Emile Olivier. — Vaucluse, M. Labochière. — Vendée, M. Luneau. — Vienne, MM. Chevreau, maire de Saint-Mandé ; Paul Mabrun et Mabrun. — Haute-Vienne, M. Maurat-Ballange.— Vosges, M. Léopold Turck.— Yonne, MM. Villefard de Guérie et Uzanne.

Agitation européenne.

Un grand Meeting de Chartistes a eu lieu le 13 à Kennington-Common. Le gouvernement anglais avait pris toutes ses mesures pour réprimer une émeute, mais les chartistes n'ont fait aucun appel à la force matérielle. Nous reproduisons le récit que le *Globe* fait de cette assemblée dans ce ton d'ironie aristocratique, ordinaire aux journaux de la bourgeoisie anglaise quand il s'agit du peuple :

A midi et demi, 8 à 10 000 personnes se trouvant réunies à Kennington-Common, M. Reynolds, qui avait convoqué le meeting, s'est rendu avec cinq ou six amis de Horns-Tavern aux wagons qui devaient servir de plate-forme.

M. Reynolds s'est plaint d'abord de la discourtoisie du ministre de l'intérieur, qui n'avait pas daigné répondre à une lettre à lui adressée à l'occasion de ce meeting. Le peuple a le droit d'exprimer son opinion sur les affaires publiques. Le gouvernement sait qu'il a tort, et c'est pour cela qu'il est forcé de recourir à la force. Nous sommes en droit d'exprimer hautement et publiquement notre sympathie pour le brave peuple français, et nous dirons franchement, hautement et publiquement notre pensée. (Applaudissements.) Le tyran Louis-Philippe a voulu mettre dans les fers le peuple français : ce serait pour la royauté d'Angleterre une honte de donner des encouragements à la royauté expulsée de France. Les principes du républicanisme font (On rit.) Et le prince Albert, qui touche [illegible] liv. sterl. par an et de plus 12 000 liv. sterl. à titre de feld-maréchal, un jeune feld-maréchal qui n'a jamais vu brûler une amorce ! Il faut enfin mettre un terme à toutes ces prodigalités insensées, il faut réduire les dépenses de la royauté. (Applaudissements.)

M. WILLIAMS, ouvrier, félicite le peuple d'avoir un nouveau chef politique plein de talent, en la personne de M. Reynolds, qui a déjà présidé le meeting de Trafalgar-Square. S'il y a eu du pillage à Trafalgar-Square, c'est parce que la police a joué le rôle d'agent provocateur poussant aux désordres. Le peuple français, que nous voulons féliciter, n'est pas un peuple altéré de sang comme on l'a dit ; la conduite du Gouvernement provisoire est là pour prouver le contraire. Il faut que le peuple anglais suive ce noble exemple ; obtenons pacifiquement, si nous le pouvons, les droits qui nous appartiennent, et, si nous ne le pouvons pas, ayons recours aux derniers moyens.

Nous ne sommes encore qu'un peuple de pauvres, mais avec des chefs comme M. O'Connor et M. Reynolds, il ne faut désespérer de rien. Surtout ne souffrons pas que notre gouvernement fasse la guerre au glorieux peuple de France.

M. SHARP. Le peuple français a chassé Louis-Philippe, qui avait travaillé 17 ans à l'asservir. Louis-Philippe est le dernier des rois de France, il faut espérer que l'Angleterre, comme la France, fera des économies sur la royauté (applaudissements). Le Gouvernement provisoire a plus fait pour la France, en quatre jours, que Louis-Philippe pendant un règne de 17 ans. Les classes ouvrières produisaient, l'aristocratie dissipait les produits ; j'espère qu'ici comme en France nous parviendrons à obtenir la liberté, l'égalité, la fraternité.

Une résolution tendant à obtenir les six points de la charte anglaise est adoptée au milieu des acclamations populaires. Le meeting s'est dispersé ensuite avec calme et sans désordre.

— On lit dans le *Daly News* : « Dimanche, à Gress-Green, à 10 milles de Leeds, a eu lieu un meeting d'hommes désireux de sympathiser avec la révolution française. 10 000 individus étaient présents. MM. Vhite, Kidd et Shaw ont longuement parlé. Les journaux ne reproduisent pas ces discours. Le drapeau républicain a été exhibé. L'assemblée a déclaré que l'on ne cesserait pas de s'agiter jusqu'à ce que la charte du peuple fût devenue la loi du pays.

—

L'Irlande-Unie.— Le gouverneur de l'Irlande n'interdira pas le grand meeting projeté par les agitateurs. Mais il a pris de vastes précautions militaires, et déclare au lord-maire de Dublin que le gouvernement le rend responsable de la paix de la ville. La correspondance à laquelle nous empruntons ces détails ajoute :

M. Smith O'Brien proposait hier de se rendre à l'Hôtel-de-Ville de Paris pour y aller dire au Gouvernement provisoire que le peuple irlandais faisait un appel aux sympathies françaises. Puis il y a prêché la fraternité. Plus de schisme entre la vieille et la jeune Irlande. *L'Irlande-Unie*, telle doit être aujourd'hui la devise des bons Irlandais. Le conseil chargé de réorganiser Conciliation-Hall est fixé au 15 avril, anniversaire de l'indépendance. A la sortie de cette conférence on a crié, sur Carlisle-Bridge : Vive la république ! Vive la glorieuse France ! Vive l'Irlande-Unie ! Devant les portes du château, on a crié : Vivent les soldats irlandais ! Il y a eu des murmures contre le comte de Clarendon.

—

Les réformes en Allemagne. Le roi de Saxe s'obstine. On écrit de Leipzick, 8 mars, à l'*Observateur rhénan* :

Des députations de six villes ont présenté au roi des adresses en faveur de la liberté de la presse et d'autres réformes. Le bourguemestre de Werdau a harangué le roi. S. M. a répondu ; « Je vous renvoie à ma proclamation ; je soumettrai à la prochaine Diète les demandes qui me paraîtront justes et opportunes. » — Le bourguemestre Schwedler de Meerane dit alors : « Sire, permettez... » — Le roi interrompant : « Non, non, non. Je n'aurai pas égard à des vœux insensés ; je ne puis discuter avec vous ; je n'ai qu'une chose à vous dire : adieu. » — Le bourguemestre Schwelder : « Sire, ne nous laissez point partir sans quelque concession. » — Le roi : « Je n'ai rien à vous dire de plus adieu. »

Le roi a refusé également d'accepter la démission de ses ministres, et il a annoncé qu'il va convoquer extraordinairement la Diète pour savoir si les députés sont d'avis d'un changement de ministère. La censure continuera à fonctionner jusqu'au 15 avril, à moins que la Diète n'en décide autrement.

La Diète continue de délibérer sur les réformes à introduire dans les gouvernements allemands, et elle vient d'inviter tous les Etats de la Confédération à lui déleguer, pour aider ses délibérations, les hommes que la confiance publique désigne comme les plus capables.

—

L'agitation est grande dans le duché de Saxe-Weimar. On écrit de Weimar, en date du 9 :

Hier, une foule d'habitants des campagnes arrivaient ici. Dans l'après-midi, le journal officiel fût distribué, annonçant que la liberté de la presse était accordée ; mais le Peuple de la campagne ne se contenta pas de cette concession. La foule se porta le soir dans la cour du château, où éclata un tumulte effroyable. Le grand-duc parut au balcon et promit de satisfaire tous les vœux de son peuple ; il fut applaudi, mais la foule resta. Enfin, M. de Wydenbrugk harangua cette multitude qui le prit sur les épaules et partit. Malheureusement, elle se rendit chez quatre fonctionnaires et fit des dégâts dans leurs maisons. Pendant ce temps, les bourgeois s'étaient réunis et avaient organisé des patrouilles. A minuit, l'ordre était rétabli. On forme une garde bourgeoise, car le grand-duc a déclaré que, dans aucun cas, il n'appellerait aux armes les gendarmes ou les soldats.

—

Les paysans se sont soulevés dans le grand-duché de Bade. On écrit de Werstheim, 10 mars :

On annonce qu'il s'est formé dans le Tauberthal un attroupement de paysans qui demandent l'abolition de toutes les dîmes. On ajoute qu'ils arriveront ici ce soir. Des désordres ont eu lieu à Mergentheim et à Tanderbischoffsheim, où les livres des percepteurs ont été brûlés ; à Berber, le bureau de perception a été livré aux flammes. La caisse de Bronnac est arrivée ici. Les bourgeois sont armés, les portes sont gardées par des chasseurs. Les bourgeois ont résolu de ne pas laisser entrer les paysans. Trois compagnies d'infanterie et un escadron de cavalerie ont été appelés de Manheim.

— Bockenheim a depuis quelques jours un aspect belliqueux, les habitants veulent se porter au secours de leurs amis de Hanau, si avant dimanche il n'arrive pas une réponse favorable de l'électeur de Hesse.

— Dans la séance de l'assemblée des Etats du duché de Nassau du 9 mars, le président a donné lecture d'une lettre du duc dans laquelle

Un journal allemand dit que, sur la proposition de la [illegible], d'accord avec l'Autriche, un congrès de souverains allemands se réunira à Dresde, pour délibérer sur la situation intérieure et extérieure ; mais en laissant de côté toute idée d'une agression.

Le gouvernement prussien a pris des mesures pour qu'on ne se réunisse plus à l'effet de signer des pétitions réformistes.

La Pologne et ses maîtres.—Les journaux de Varsovie ont gardé pendant plusieurs jours le silence le plus complet sur notre Révolution. Ils ont annoncé, le 2 mars, que M. Molé était chargé de composer un cabinet, et depuis ils n'ont plus donné une seule nouvelle de France.

On écrit de Posen, 8 mars, à la *Gazette de Cologne* :

La Révolution a produit sur les esprits des Allemands et des Polonais une impression qu'il serait difficile de décrire. Néanmoins, il n'y a pour le moment aucun danger que l'ordre soit troublé, et l'on pense que, depuis leur dernière tentative révolutionnaire qui a échoué, les Polonais sont devenus plus prudents. La police redouble de vigilance, et pendant la nuit de nombreuses patrouilles parcourent les rues. Un jeune homme, nommé Tuszyuski, a été arrêté pour avoir propagé des livres défendus. L'émigration a, dit-on, le dessein de faire agir ses émissaires, pour soulever de nouveau le pays, et ce bruit ne paraît pas tout à fait dénué de fondement ; mais il est certain, d'un autre côté, qu'immédiatement après l'arrivée de la nouvelle des évènements de Paris, on a décidé qu'on attendrait avec calme le développement des évènements, et qu'on ne ferait aucun acte prématuré.

La monarchie autrichienne maudite en Italie n'inspire à l'Allemagne aucune sympathie. Toute la presse allemande s'occupe d'elle, et il n'est aucun journal qui ne la condamne.

La *Gazette de Cologne*, dans un long article où elle passe en revue, en la critiquant, la conduite tenue par le cabinet de Vienne vis-à-vis des provinces allemandes et italiennes de l'empire, lui conseille de faire au plus tôt les plus larges concessions, au lieu de chercher à s'appuyer sur la Russie pour maintenir un système qui amènerait infailliblement la ruine de l'Autriche. Le *Frankfurter Journal* va beaucoup plus loin. Il sépare nettement la cause de l'Allemagne de celle de l'Autriche, il renie cet empire. L'Autriche, dit-il, n'a rien de commun avec l'Allemagne ; elle s'est toujours montrée hostile à tous les Etats allemands, et elle ne se souvient des liens qui devraient l'unir à la confédération que lorsqu'elle a besoin d'elle. Le *Frankfurter Journal* ajoute qu'il y aurait folie à l'Allemagne de prendre fait et cause pour l'Autriche, et de verser le sang de ses enfants dans l'intérêt de cet empire. C'est par ses fautes, c'est parce qu'il a repoussé avec mépris les conseils de la presse allemande, parce qu'il a mis des entraves à toutes les libertés, que le gouvernement autrichien se trouve dans la situation difficile et méprisable tout à la fois où il se débat. Qu'il s'en tire seul ; l'Allemagne ne l'y aidera pas.

Les autres journaux allemands contiennent des articles analogues. On ne croit plus à la vie du vieux colosse despotique, et son heure va sonner.

La diète hongroise vient d'adresser à l'empereur d'Autriche une sorte d'ultimatum en termes parlementaires. Cette adresse porte que, si le souverain ne cède pas, il en résultera des *complications dont on ne peut prévoir les conséquences.*

On assure que l'Autriche, pour conjurer ces dangers, va faire quelques concessions à l'esprit public. On promet une constitution sur le modèle de la constitution prussienne. En attendant, les Etats de la Basse-Autriche se réuniront le 15. On s'occupera de la liberté de la presse, de l'admission du quatrième Etat et de l'amélioration de l'enregistrement.

Etat de la Lombardie. — De toutes parts on est d'accord sur la dissolution prochaine de l'Autriche, la question est de savoir si avant de mourir elle tentera un effort désespéré. Les feuilles italiennes le croient et prêtent même au gouvernement autrichien l'intention d'attaquer la Sardaigne. Mais il est fort possible que ces journaux prennent leurs désirs pour des réalités.

Les Hongrois, en garnison à Milan, fraternisent avec la population.

Une correspondance du *Times* contient les renseignements suivants sur la situation des esprits dans le royaume lombardo-vénitien.

« La population, depuis le plus pauvre jusqu'au plus riche, depuis le plus humble ouvrier jusqu'au plus noble seigneur, excepté seulement les employés du gouvernement, est unanime dans sa haine contre l'Autriche. Cette haine perce, se montre, en toute occasion, à tout propos.

Aucune dame ne va au théâtre de la *Scala*, parce que c'est un théâtre royal ; et ce n'est pas un petit sacrifice, lorsque Taddolini y est *prima donna* ! Dans un bal aucune des danseuses n'acceptera la main d'un officier autrichien et ne voudra danser avec lui. On ne trouverait pas dans tout Milan une femme du peuple qui voulût, malgré le goût proverbial de ces femmes pour la loterie, y risquer la plus petite somme, la loterie étant une des branches du revenu public.

Je vous ai parlé des femmes parce qu'en général elles savent mieux haïr que les hommes ; mais l'exaspération de ces derniers n'est pas moindre. Il n'y a pas un homme jouissant de la plus petite considération qui voulût recevoir un Autrichien chez lui ; encore moins marcher dans la rue à côté d'un officier autrichien. Personne, peuple ou noblesse, ne fume des cigares, parce que le bénéfice de la vente du tabac appartient à l'Etat ; le dernier commissionnaire du coin de la rue ne voudrait pas répondre à la question que lui adresse un fonctionnaire quelconque, ne fût-ce que lui dire l'heure qu'il est.

Si le gouvernement autrichien n'avait qu'une seule tête, il n'est pas un Milanais qui n'offrît son couteau pour la couper ; si la nation autrichienne avait un seul cœur, un million de poignards le perceraient à l'instant.

La République française proclamée à Rome. — Une correspondance du *Sémaphore*, en date du 6 mars, contient les détails suivants sur la manière dont la nouvelle de notre Révolution a été accueillie à Rome :

Une manifestation éclatante de sympathie pour la France et pour le nouveau gouvernement qu'elle s'est donné, a eu lieu dans cette capitale, aussitôt qu'on y a reçu la confirmation des grands évènements [illegible] reproduisons :

» Les évènements, je ne dirai pas qui se succèdent, mais qui se précipitent, justifient la demande que me font MM. les sénateurs au nom du magistrat et du conseil. Tout le monde sait que je m'occupe sans relâche de donner au gouvernement la forme que ces messieurs demandent et que le peuple exige. Mais chacun doit comprendre la difficulté que doit rencontrer celui qui réunit deux dignités suprêmes. Ce qui peut se faire en une nuit dans un état séculier ne saurait s'accomplir sans un mûr examen parmi nous, par suite de la nécessité de tracer la ligne qui doit séparer un pouvoir de l'autre. Toutefois, j'ai l'espoir que sous peu de jours l'œuvre sera terminée, et que je serai en mesure de proclamer une nouvelle forme de gouvernement de nature à satisfaire le peuple et plus particulièrement le sénat et le conseil, qui connaissent mieux l'état des choses et la situation du pays. Que Dieu bénisse mes désirs et mes travaux ! Si la religion doit en retirer des avantages, je me jetterai aux pieds du Crucifix pour le remercier de tous les évènements qu'il a laissés s'accomplir, et je serai satisfait plus encore comme chef de l'Eglise universelle que comme prince, s'ils tournent à la plus grande gloire de Dieu. »

L'ambassade est paralysée ; l'ambassadeur, M. Rossi, ne reçoit personne, et renvoie tous ceux qui se rendent au palais de France pour avoir des nouvelles. Cette attitude éminemment aristocratique et hors de saison blesse le sentiment français ; nos compatriotes du cercle des Français ont reçu une ovation de la part de la population romaine. Ainsi on a proclamé la République française devant l'Académie des Beaux-Arts, au Cercle Français, et rien n'a eu lieu devant le palais de l'ambassade, où l'on voulait, au contraire, abattre l'écusson. Ces faits n'ont pas besoin de commentaires.

Le roi de Naples et son ministère. — Nous avons dit que le ministère napolitain Serra-Capriola avait donné sa démission. Mais cette démission a été retirée, personne n'ayant pu s'entendre avec le roi pour former un autre cabinet, parce que le roi s'obstine à envoyer une armée napolitaine en Sicile, et que les Siciliens tiennent à se garder eux-mêmes.

Nouveaux bombardements de Messine. — Le féroce souverain vient de recourir de nouveau au canon et à la mitraille pour imposer sa loi à la Sicile. A Naples les officiers ont refusé de faire pointer le canon sur le peuple, et il a cédé, mais il a exploité la vieille antipathie des Napolitains et des Siciliens, et il a trouvé des agents pour bombarder Messine une seconde et une troisième fois.

Le premier bombardement a duré cinq jours. Il a commencé le 22, le jour où commençait le mouvement de Paris, et il n'a cessé que le 28. Le premier jour les Messinais s'emparèrent du fort de Porta-Real Basso. La troupe napolitaine résista longtemps, mais les vainqueurs, non moins généreux que les Parisiens, embrassèrent les vaincus comme des frères. Du haut de ce fort les Siciliens répondirent au bombardement qui se faisait de la citadelle. Les boulets et la mitraille pleuvaient sur la ville ; mais la population n'en était pas moins dans l'ivresse de la joie. Elle sentait sa force présente et elle avait foi dans l'avenir. Les maisons se sont illuminées chaque soir.

On lit dans une lettre de Messine, en date du 29 :

« Nous avons été bombardés depuis le 22 jusqu'au 27. Hier il y a eu une trêve, et il paraît qu'elle continuera aujourd'hui. Nous n'avons pas été découragés par ce cruel bombardement ; au contraire, nous sommes préparés à voir anéantir notre magnifique ville de Messine, pourvu que notre cause triomphe. L'incendie qui a été mis au Port-Franc par une bombe, le 26 février, continue encore, malgré les efforts des généreux citoyens. Il paraît que le nouvel Attila qui représente le roi constitutionnel napolitain a juré de détruire nos maisons et nos fortunes pour se venger des pertes que les vaillants Messinais font éprouver à ses troupes. Je ne vous parle pas des opérations qui se préparent pour donner l'attaque générale à la citadelle, dans la crainte que ma lettre ne tombe entre les mains de l'ennemi.

Le bombardement a recommencé le 3 à une heure, et il durait encore à cinq heures du soir. On a expédié au secours de la garnison de la citadelle de Messine les mêmes troupes que les Siciliens laissaient partir il y a quelques mois, à la condition qu'elles ne reviendraient pas d'un an en Sicile. Voilà comment le roi-bourreau tient ses engagements !

La nouvelle de la proclamation de la République française a été accueillie à Naples avec un immense enthousiasme, et sur les places on ne s'abordait qu'en criant : Vive Paris ! vive la France libre ! Espérons que nous aussi pourrons bientôt crier : *Vivent les Napolitains libres* !

Pendant que l'on se battait à Messine, Palerme s'organisait paisiblement. On écrit de cette ville, 24 février, au *Contemporaneo* :

Nous sommes ici parfaitement tranquilles. Tout le monde s'occupe des affaires de la patrie. Le refus que nous avons reçu du gouvernement napolitain ne nous a pas découragés, et tout s'organise pour fonctionner à l'intérieur ou repousser les ennemis du dehors.

Le parlement se réunira le 25 mars. On ne sait si on l'appellera parlement national ou assemblée constituante. La pairie sera conservée et pour remplir les vacances on invitera les députés à élire des triades des hommes les plus éminents, et un pair sera choisi par chaque triade. Les bastilles qui menaçaient la ville ont été démolies. L'armée nationale va être sous les armes, et la garde nationale veille à la tranquillité publique...

L'*Heraldo* établit la différence politique entre l'action de Paris et celle de Madrid :

Paris exerce sur la France une immense influence. Il dispose du sort du pays. Il abat les dynasties, élève les gouvernements. Dans les invasions étrangères, la capitale prise, la nation se livre sans résistance. Dans les commotions civiles, les départements ont accepté les yeux fermés le roi, la République ou le ministère, sanctionnés sur les boulevards de Paris. Les Espagnols sont moins dociles. Charles d'Autriche est entré deux fois à Madrid, sans être devenu pour cela roi d'Espagne. Joseph Napoléon a eu le même succès avec le même résultat. Nos révolutions sont toujours venues toutes faites des provinces, et souvent celles-ci sont restées parfaitement tranquilles, tandis que Madrid était dans les troubles.

On écrit de Bilbao, 4 mars, à la même feuille :

« Les carlistes sont admirateurs enthousiastes des derniers évènements de Paris. Leur joie est immense, à en juger par les apparences. Ils disent que ce qui est arrivé à Louis-Philippe est un juste châtiment du ciel, qui doit servir d'exemple ; ils assurent qu'après la Républi- [illegible] tion, mon gendre, mon unique collaborateur depuis huit ans, F. Dumesnil-Michelet, qui est moi-même.

« Il vaut mieux que vous, parce qu'il est jeune, » me disait l'autre jour notre cher et immortel Béranger. — Il faut des hommes jeunes, neufs, et de forces entières. La nouvelle assemblée doit représenter par l'âge le rajeunissement de la France.

Mon gendre, après ses études de droit, s'est fermé la carrière du barreau. Le serment à la royauté a été pour lui un obstacle insurmontable.

S'il n'est point connu encore parmi nos plus éminents écrivains, c'est qu'il a uniquement travaillé pour moi.

Il s'est donné à moi. Je le donne à la France.

Nous nous devons tout entiers et sans réserve à la patrie. Ma vie déjà appartenait à son histoire. Je lui offre bien plus aujourd'hui : Mon avenir, le fils de ma pensée.

Nous sommes heureux de donner de la publicité à la lettre suivante, adressée à tous ses anciens élèves par un ancien directeur d'Ecole normale primaire. Nous désirons que tous les directeurs d'Ecoles normales suivent cet exemple et comprennent aussi bien les devoirs imposés aux éducateurs du peuple, devoirs bien définis et si noblement caractérisés par la récente circulaire du citoyen-ministre Carnot :

Mon cher enfant,

Notre carrière de l'enseignement n'a rien de politique en apparence ; je vous ai dit souvent que nous exerçons une sorte de sacerdoce qui exige de nous un dévouement et des sacrifices que le monde ne comprend pas ordinairement.

Le Gouvernement provisoire de la République, et surtout le ministre (que j'appellerai) de l'éducation publique, veut que vous soyez élevé à la dignité que méritent vos services.

Vous devez, dans les élections qui vont avoir lieu, user de toute votre influence pour faire arriver à l'Assemblée nationale des hommes qui vous aiment, qui aiment leur pays, qui se dévouent à la prospérité de la France.

Pénétrez-vous bien de cette idée : que c'est par vous que la France doit un jour être grande, sage et forte ; vous devez être élevé à la hauteur des magistrats de la République.

Pour y arriver, nommez et faites nommer nos amis, ceux qui veulent franchement des améliorations dans tous ce qui touche à l'éducation publique.

Autrefois je vous disais qu'en faisant votre devoir vous ne feriez pas assez ; je vous dis aujourd'hui qu'en faisant tout ce que vous pourrez, ce sera encore trop peu ; vous devez vivre au-delà de votre vie pour vos élèves, pour tous les habitants de votre commune.

Faites tous vos efforts pour établir des écoles d'adultes. Ouvrez des écoles d'agriculture, comme l'ont fait plusieurs de vos condisciples ; vous savez tout ce que j'ai fait pour qu'une chaire agricole fût établie dans notre école normale ; le Gouvernement en parle, puisse-t-il mettre ce projet à exécution ; mais vous suppléerez comme beaucoup d'autres à cette lacune en vous procurant des traités sur la matière. Donnez toute cette instruction gratuitement, faites même des sacrifices pécuniaires, si vous le pouvez, c'est à ce prix qu'est la régénération de la France.

Quoique démissionnaire, je n'en suis pas moins toujours avec vous et tout à vous.

LEBRALE,
Ancien directeur de l'Ecole normale primaire de Châlons-sur-Marne.

Metternich et l'empereur Ferdinand.

Une femme nous adresse l'appréciation suivante de ces deux hommes :

Monsieur le rédacteur,

Quelques-uns de nos journaux ont répété, d'après le *Morning-Chronicle*, que le prince de Metternich avait donné sa démission de président du conseil des ministres ; il faut être bien peu au courant de ce qui se passe depuis longtemps en Autriche pour avoir un seul instant prêté foi à de telles rêveries. La première question qu'il faudrait poser en face d'une telle supposition est celle-ci : Dans le cas où le prince de Metternich voulût offrir sa démission de président du conseil, en quelles mains la pourrait-il remettre, si ce n'est aux siennes ? Or, les siennes ne manqueraient pas de faire ce que l'auteur de la pièce de *Clarisse Harlowe* avait si bien imaginé ; c'est-à-dire que la main gauche s'emparerait aussitôt du pouvoir abdiqué par la main droite *et vice versâ*. Nous dirons plus : rien ne nous semblerait impossible à voir le squelette de cet homme inique venir présider après sa mort l'infâme conseil dont il a été pendant sa vie le premier rouage et le pivot. Hideux spectacle que celui de cet esprit infernal devenu l'âme d'une nation qui râle, d'un empire qui s'affaisse, d'une monarchie qui laisse échapper les dernières syllabes de son code sanguinaire, au milieu des hoquets de la frayeur et des joies lubriques de ses dernières vengeances !

Mais une voix pure, une voix mâle et sonore comme celle de Jeanne d'Arc, ne s'élèvera-t-elle pas au milieu des hurrahs de notre liberté poussant un cri de miséricorde ! Oui, et si ce n'était la voix d'une femme, ce serait celle d'un enfant, comme Samuel le prophète, car il faut que la vérité perce à travers le mensonge, et que la main du pasteur sépare le loup d'avec la brebis.

Il est peu de nos frères qui soient bien informés de ce qui se passe au loin, et la masse se figure qu'il existe à Vienne un empereur d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, descendant de la race des Habsbourg, dévorant la chair de ses fils de Lombardie, et réservant le sang des Hongrois pour rafraîchir ses lèvres. Il n'en est rien. Le principe d'absolutisme auquel cède à cette heure le grand empire qui chancèle, émane et relève d'un seul homme, et cet homme, que l'avenir ne tardera point à juger, est à peine un homme lui-même. C'est un de ces fantômes qui de loin en loin traversent les siècles, soulevant partout sur leur passage la honte, le mépris, la poussière des honneurs et la fumée d'un impur encens.

Ce n'est point un cardinal d'Amboise exerçant sur l'esprit superstitieux de son maître l'astuce de sa parole emmiellée ; ce n'est ni un Richelieu, ni un Mazarin, et ce n'est pas non plus Cromwell ! Oh ! que ce serait une sanglante satire que de désigner cet homme sous le titre de ministre ! Ministre des hautes œuvres, s'écrieraient les Lombards ; ministre de la corruption, reprendraient les Hongrois et les Croates ! Non, mes frères, ne vous y trompez pas, Metternich est le ministre de Dieu ! Esclave du pouvoir qui le domine, Metternich travaille à l'œuvre éternelle de destruction qu'on nomme le châtiment [illegible] ; il offre au mépris des peuples les [illegible] manteau d'hermine dont se couvraient les empereurs [illegible] mains rougies par le sang le dernier [illegible]

point sanguinaire. Par faiblesse, par [illegible], il est victime lui-même de ceux qui gouvernent en son nom. Quoi qu'il y ait de la témérité à plaider aujourd'hui des circonstances atténuantes en faveur d'un roi absolu, la vérité me pousse à révéler un fait :

Me trouvant à Vienne en 1843, j'écrivis ces mots :

« Sire, votre ministre m'a fait demander ce matin ce que je viens faire à Vienne. J'ai répondu que je venais y voir un homme. Cet homme, c'est vous, sire, vous, à qui l'on prête tant de choses ! Hier vendredi, pendant que vous laviez les pieds des pauvres, j'ai vu un rayon divin tomber doucement du ciel sur votre front, ce rayon était à mes yeux plus beau que votre couronne, j'en emporterai l'image dans ma patrie, et j'apprendrai aux Français quel est le seul pouvoir qu'on vous a laissé. »

L'empereur lut ces lignes, qui lui avaient été remises par un de ses aides-de-camp, il sourit d'un de ces tristes rires qui accusent l'impuissance de sa pensée ; c'était la première fois sans doute qu'il était libre de lire une lettre dont il avait brisé le cachet lui-même.

Oh ! combien de fois, depuis ce jour, le souvenir de cet homme-roi n'est-il pas revenu à ma pensée ! Que de fois n'ai-je pas maudit la censure, qui me privait de dire aux Lombards aussi bien qu'aux étrangers : « Sus ! sus, mes frères ! aux armes ! aux drapeaux ! Frappez, frappez le principe ! fouillez l'arbre jusque dans la racine ! Mais, au nom de l'humanité, sachez distinguer l'ivraie d'avec le froment et l'homme d'avec le principe ; n'en faites point une seule et même cause. Tournez vers l'auteur très réel de vos maux les trop justes imprécations de votre colère, et cherchez dans ce triste exemple de l'abus d'un pouvoir usurpé la grande leçon que la Providence offre aux peuples. »

Aujourd'hui, que l'on peut tout penser et tout dire, laissera-t-on percer ma voix et ma prière ? Celle d'Esther fut écoutée par Assuérus quand elle osa se plaindre d'Aman : pourquoi la mienne ne le serait-elle pas quand elle essaie de soustraire un homme innocent aux anathèmes de la liberté et de la justice humaine ?

Agréez, etc.

Le rôle des Femmes de l'ex-famille royale.

De la main d'une femme nous vient cette juste remarque :

La *reine*, dans la journée du 25 février, soutient, conduit, protège, le roi, qui *s'abandonne lui-même*, écrasé, anéanti par l'imprévu et la grandeur de l'événement.

La *duchesse d'Orléans*, après la fuite des princes, sort du Palais-Bourbon, et, digne et calme, marche avec ses enfants au milieu des gardes nationaux qui les conduisent aux Invalides.

La *duchesse de Nemours* passe une nuit et un jour égarée dans les rues, à la recherche de son mari et de ses enfants ; elle ne quitte la France que lorsqu'elle a la certitude qu'ils sont hors de danger.

La *duchesse de Montpensier*, dans un état de grossesse très avancé, attend courageusement au château des Tuileries, pris et envahi par les insurgés, le prince son mari qui ne vient pas.

ASSOCIATION DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS. — La première réunion des membres de l'association des travailleurs des chemins de fer français a eu lieu le 12 courant, rue de l'Arcade, 60, dans la salle des écoles primaires.

Les bases de cette association ont été adoptées par acclamation ; des délégués de chaque compagnie, nommés au scrutin sont appelés à préparer les statuts de la société et à présenter un travail préparatoire à la prochaine assemblée générale fixée à dimanche prochain, 19 courant.

Ils recevront les adhésions de ceux de leurs collègues qui n'ont point assisté à cette séance et qui ne pourront voter à l'assemblée générale qu'après l'inscription de leurs noms sur la liste de leur compagnie.

Voici les noms de ces délégués :

NORD. — Bouvart. — Cousin. — Murailhe. — L. Farrens.
LYON. — Thibault. — Massicard. — Sonneral. — Volquin.
ORLÉANS. — Courreche. — Delfrance. — Vaulier. — Ozanne.
ORLÉANS A BORDEAUX. — Boitel. — Preaud. — Mille. — Lemarchant.
STRASBOURG. — Loustau.
ROUEN. — Guerineau. — D'Ingremard.
SAINT-GERMAIN ET VERSAILLES (rive droite). — Dalté.
VERSAILLES (rive gauche). — Chalet. — Bureau. — Brousse. — Bequet.
MONTEREAU A TROYES. — Dufour.
SCEAUX. — Bara.

FAITS DIVERS.

Les ouvriers mécaniciens des ateliers de M. Henry Leclerc, constructeur de machines hydrauliques, quai Valmy, 39, ont adressé aujourd'hui à la commission de gouvernement pour les travailleurs l'adhésion [illegible] ont adressé au gouvernement une déclaration analogue.

— Les ouvriers de l'atelier de M. Henri Leclerc ont également adressé au Gouvernement provisoire cette offre généreuse :

« Les soussignés voulant donner au Gouvernement provisoire et à la République une preuve de leur sympathie et les mettre à même de procurer des travaux à ceux de leurs frères qui en manquent, dans l'espoir que cet exemple sera imité par tous leurs camarades, s'engagent à verser dans la caisse du Gouvernement les retenues indiquées dans le tableau suivant (trop long pour être reproduit), qu'ils autorisent leurs chefs à prélever sur chacune de leurs journées de travail. »

Cette retenue est de 25 centimes par jour sur les journées de contre-maîtres, de 10 et de 5 cent. sur celles des ouvriers. De pareils exemples sont des titres de noblesse pour le peuple.

— Le citoyen Barbès, voulant faire tomber les bruits semés par la malveillance au sujet de sa candidature au grade de colonel, adresse au commissaire du gouvernement près le 12e arrondissement la lettre suivante :

« Mon cher Gornet,

» Ma position vis-à-vis de la 12e légion est toujours la même ; j'ai accepté la nomination faite par le Gouvernement républicain, parce que j'ai vu dans cette acceptation un devoir, et je persiste dans la candidature qui m'a été offerte dans les prochaines élections, parce que j'y vois également un devoir ; vous pouvez assurer nos amis de ce sentiment, qui ne changera pas, quelles que soient d'ailleurs mon impuissance présente et ma mauvaise santé.

» A vous de cœur, ARMAND BARBÈS. »

— Les personnes qui s'occupent des sciences physiques et naturelles sont engagées à se réunir, le jeudi 16 mars, à 7 heures du soir, rue Taranne, n° 12, maison des Bains, pour constituer une société dans le but d'étudier toutes les questions qui se rattachent au progrès de ces sciences.

— Le peu d'étendue de notre journal nous fait regretter de ne pouvoir donner place aux plaintes justes et légitimes des ouvriers tailleurs pour la confection, ainsi qu'aux réponses et propositions des confectionneurs. Toutefois, nous voyons avec plaisir qu'on se rapproche, et que, si l'on ne s'entend pas encore, on ne tardera pas à signer sinon une paix, du moins une trêve assez longue pour donner à l'organisation du travail le temps de poser des bases larges et équitables pour tous.

— MM. les ingénieurs civils et entrepreneurs de travaux publics sont invités à se réunir, jeudi prochain 16 mars, à 2 heures précises, dans la salle des Soirées-Orientales, passage Jouffroy, 41, à l'effet de se constituer en association et de nommer des délégués auprès de la commission de Gouvernement pour les travailleurs.

— Le *Pacte de Famine*, ou la prise de la Bastille, drame défendu au théâtre de la Porte-Saint-Martin, au plus fort de son succès par le ministère de 1830, retrouve aujourd'hui à la Gaîté toute la vogue dont on l'avait privé. C'est un drame à la fois patriotique et plein de larmes. L'ouvrage entier est monté avec luxe et joué avec beaucoup d'ensemble.

— Les citoyens de la Charente-Inférieure, en ce moment à Paris, sont invités à se réunir, jeudi prochain 16 mars, à sept heures du soir, chez M. Em. Delavergne, ancien notaire, rue faubourg Poissonnière, 41.

Cette réunion a pour but de constituer définitivement le comité électoral du département.

Les secrétaires provisoires,
VAN-TENAC, homme de lettres.
JÉROME, ancien rédacteur du *Phare de La Rochelle.*

AU CITOYEN LAMARTINE.

LES JOURNÉES DE PARIS.

22, 23 FÉVRIER 1848.

Air : *Veillons au Salut de l'Empire.*

Le genre humain, sans espérance,
Depuis six mille ans opprimé,
Par la misère et l'ignorance
Se voyait toujours décimé.

Regardez,
Regardez :
Lutte sublime, sainte gloire !
Peuples, debout : Aux fiers soldats de l'avenir
Le ciel accorde la victoire
Le règne du mal va finir.

[illegible]
Pour les droits de l'humanité.

Regardez,
Regardez :
Lutte sublime, sainte gloire !
Peuples, debout : Aux fiers soldats de l'avenir
Le ciel accorde la victoire
Le règne du mal va finir.

Echos de la voûte éclatante,
Chantez, dites à l'univers,
Qu'après six mille ans d'épouvante,
La terre a vaincu les enfers !!!...

Regardez,
Regardez :
Lutte sublime, sainte gloire !
Peuples, debout : Aux fiers soldats de l'avenir,
Le ciel accorde la victoire,
Le règne du mal va finir.

J. JOURNET.

PETITE CORRESPONDANCE.

Montélimart. — M. D. — Nous all. servir. — Veuillez nous couvrir par des bons de poste.
Carpentras. — M. A. — L'ab. M. part du 1er c. — Les nos ant. sont épuisés.
Keruevel. — M. Lh. — Reçu vos div. lettres. — Les *bull.* vous ont été adressés.
Reims. — M. R. D. — Nous all. charger M. J. de la com., et désirons qu'il réussisse.
Londres. — M. P. — Reçu v. lettre du 11, et suivrons vos indications.
Reims. — M. L. B. — Rép. de Ant. B. à une note déjà anc. — Embarras, oui ; péril, non.
Arles. — M. G. — Reçu vos let. et les 120. — Nous all. suivre vos indicat.
Nantes. — M. G. — Les 5 remis par M. B. ont été passés comme don, suiv. son indication. — Que faut-il faire de vos 5 ?

Bourse du 14 mars 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	[illegible]
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	[illegible]
— — fin courant	72 25	»» »»	»» »»	72 »»	[illegible]
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	[illegible]
— — fin courant	49 »»	»» »»	48 »»	48 25	[illegible]
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	[illegible]
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	[illegible]

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1725 »»	[illegible]
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	1010 »»	[illegible]
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp. »	400 »»	[illegible]
— fin Ct »	» »»	— Gouin »	»»» »»	[illegible]
B. du Trés. »	» »/»	— Ganneron »	»»» »»	[illegible]

PRIMES. fin cour. fin proch.
5 p. 0/0 d. »» »» »» »» »» — »» »» »» »»
3 p. 0/0 d. »» »»» »» »»» »» — »»» »» »»» »»

REPORTS. du Ct à la fin du mois. D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0 »» »» »» »/» »» »/» »» »/»
3 p. 0/0 »» »» »» »/» »» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME [illegible]	»» »/»
Récép. Rotsch. »	94 50	BELG. 3 1/2 »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2 »	»» »/»
— — pass. »	» »/»	— de 1840 »	75 »/»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— de 1842 »	75 »/»
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque »	»»» »»
[illegible] »	»» »/»	— de [illegible] »	»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT »	»»» »»
HAITI »	»»» »/»	AUTRICHE »	375 »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	400 »»	Orléans à Vierzon	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette	»»» »»
Paris à Orléans	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord	»»» »»
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulog. à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 mars.

THÉATRE DE LA NATION. — Griseldis, Comte Ory.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Dernier des Kermor.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
ODÉON. — La Fille d'Eschyle.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. — La Révolution française.
GYMNASE. — Didier, Femme blasée, les Filles de la Liberté, la Clef.
VARIÉTÉS. — Le Pouvoir, Madeleine et Madelinette, le Mousquetaire, Ether.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Camarade de Lit, 34 francs ou sinon, les Trois Dimanches, la Grippe, un Jeune Homme pressé.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Guillaume Tell, la Fin du Monde.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame-des-Anges, un Mariage en 1793, prologue.
GAITÉ. — Le Pacte de Famine, Deux Gamins.
LUXEMBOURG. — Les Barricades, les Professeurs de Clarinette, les Petits Mystères, Léonide.
BEAUMARCHAIS. — Trois Roses, Ile de Barataria, Etudiants, Pauvre Mère.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] — 10 — 5 — 2 50
Étranger [illegible] — 14 — 7 — 4
[illegible] LES ABONNEMENTS [illegible]

La République de [illegible] a détruit l'ordre ancien. — La République de 1848 doit fonder [illegible]

La Démocratie pacifique a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.
— —	Dép^{ts}.	32	16	8
Pays étranger à surtaxe de poste.		54	27	14
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2
— —	Dép^{ts}.	10	5	2 50
Étranger.		14	7	4

PARIS, 15 MARS.

La Révolution de 1848

A ÉTÉ FAITE PAR LE PEUPLE ET POUR LA NATION TOUT ENTIÈRE.

Avant Richelieu, et surtout avant Louis XI, les grands feudataires opprimaient le Peuple et le roi lui-même.

Louis XIV opprima toute la nation, seulement il fit participer la noblesse aux splendeurs de sa cour et à la gloire de son règne. Le Peuple souffrait et payait.

En 89, la bourgeoisie (le tiers-état) réclama la consécration des droits qu'elle avait péniblement et successivement conquis depuis Louis XI. La lutte fut rude : pour vaincre les résistances de la noblesse et du clergé, la bourgeoisie appela le Peuple à son aide, faisant briller à ses yeux le mirage de l'émancipation. Le Peuple répondit à cet appel; sa force imprima un tel mouvement au plateau des droits méconnus, que les droits oppresseurs en furent bouleversés, brisés. 92 et 93 furent les résultats de cette violente secousse.

Tous les droits furent proclamés et un moment reconnus. Mais la science d'organisation manquait; les besoins impérieux de l'ordre se firent énergiquement sentir, et le Peuple lui-même, inhabile à profiter de sa victoire, laissa échapper sa conquête.

La bourgeoisie, intelligente alors, forte, unie, du sein de laquelle étaient sortis tous les précurseurs, tous les grands acteurs de la Révolution, la bourgeoisie saisit aux cheveux la fortune de la France et [illegible]. Nous eûmes le Directoire et le Consulat.

Mais le Peuple sentait que son intérêt n'était plus là; peu à peu il se retirait du plateau, et la balance reprenait son assiette pour pencher bientôt de nouveau du côté des droits usurpateurs.

L'Empire fut la conséquence de ce mouvement. Une aristocratie nouvelle asseyait ses bases autour d'un trône nouveau. Le Peuple, lui, se faisait tuer sur tous les champs de bataille de l'Europe : la gloire lui tenait lieu de droits.

Cependant, Napoléon avait trop l'instinct du beau, du grand, du vrai, pour se faire le serviteur des intérêts de la bourgeoisie. Pendant qu'il promenait partout ses aigles victorieuses et préservait la France de l'Europe conjurée, la bourgeoisie, dirigée dès alors par la féodalité financière naissante, puissamment aidée par le besoin général de quiétude, par la réaction des sentiments de famille sacrifiés, déchirés dans la guerre, la bourgeoisie préparait la honte de 1814, et les étrangers qui nous ramenaient les Bourbons étaient accueillis comme des libérateurs par la majorité de la nation. La soif de tranquillité, poussée jusqu'à la frénésie, faisait recevoir comme un bienfait du ciel cette eau bourbeuse et putride de l'invasion. La voix de la patrie était étouffée par le tocsin de la famille, les cris de l'industrie et les aboiements furieux des intérêts personnels.

Avec la première restauration revenaient les débris de cette noblesse et de ce clergé, qui n'avaient rien oublié, qui n'avaient rien appris. Ils crurent tenir leurs ennemis à leur merci; les Cent-Jours leur prouvèrent qu'ils avaient eu tort de compter sans la bourgeoisie, et donnèrent à Louis XVIII, plus intelligent que sa cour, la force nécessaire pour imposer aux aveugles qui l'entouraient la charte bourgeoise de 1815.

Dès lors la bourgeoisie régna, et la féodalité financière étendit dans le calme de la paix le réseau de ses filets.

Quinze années s'écoulèrent ainsi. Une folle tentative de retour vers les prétentions surannées du pouvoir royal engendra la Révolution de 1830.

Comme toujours, c'est le Peuple qui la fit, qui la paya de son sang. Mais son éducation était encore à faire. Il n'avait encore, comme avant, que le sentiment de ses droits. L'École saint-simonienne venait à peine jeter les premières lueurs du socialisme aux masses étonnées.

D'une autre part, la branche d'Orléans se tenait prête depuis longtemps; ses cadres gouvernementaux étaient tout formés; elle donnait des gages d'ordre immédiat : la bourgeoisie eut la force de faire accepter la continuation de la charte rendue plus bourgeoise que jamais par la suppression d'un article.

Encore une fois le Peuple fut mis à l'écart. Pendant cinq ou six ans des éruptions partielles manifestèrent la sourde et continuelle agitation des [illegible] la notion des moyens d'organisation manquait toujours, et le besoin de l'ordre triomphait des besoins de la liberté.

Entrainés [illegible], malgré les entraves [illegible] contre la presse au nom de qui la Révolution de 1830 [illegible] les intelligences [illegible] ces avides absorbaient avec passion les idées d'organisation, dont l'absence avait paralysé tous les élans de la liberté.

Dix-huit années de ce rude labeur, de cet ensemencement fécond ont suffi pour donner à la Révolution de 1848 le caractère organisateur qui en fait la suprême et définitive révolution [illegible].

Qu'on ne s'y trompe pas, l'erreur serait fatale, et fatale surtout pour ceux qui s'y tromperaient. Le Peuple a fait la Révolution de 1848 au nom des idées sociales. Nous avons exprimé le véritable état de la question en inscrivant en tête de la *Démocratie pacifique* cette devise :

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit fonder un ordre nouveau.

L'ordre ancien, c'était l'équilibre instable. La pyramide sociale reposait sur sa pointe.

L'ordre nouveau sera l'équilibre stable. La pyramide reposera sur sa base élargie.

L'ordre nouveau donnera satisfaction à tous les droits, à tous les besoins. Il respectera les droits acquis, sans recherche d'origine.

C'est ainsi que l'entend le Peuple; le Peuple de Paris l'a bien prouvé par son attitude depuis le 25 février; le Peuple des départements le prouve et le prouvera comme le Peuple de Paris.

Bien à plaindre tous ceux qui le méconnaissent, ce Peuple, qui le calomnient encore, après tant de témoignages de sa générosité et de sa justice; bien à plaindre, disons-nous, et non pas à blâmer, car ils souffrent et ils sont aveugles.

Il y a des gens qui ont peur de l'eau, parce qu'elle produit les torrents dévastateurs et les inondations ruineuses : voudraient-ils supprimer l'eau?

Il y a des gens qui ont peur du feu, parce que le feu produit les incendies : voudraient-ils renoncer au feu?

Il y a des gens qui ont peur du fer, parce que le fer tue : voudraient-ils se priver du fer?

Il y a des gens qui ont peur du Peuple, parce que le Peuple renverse tous les instruments d'oppression : qu'ils ne tentent pas de l'enchaîner encore. Le Peuple ne supporte pas les chaînes; libre, il est calme, nous le voyons. Il connaît trop les misères de l'oppression pour vouloir opprimer à son tour. Il le pourrait; il ne le veut pas.

Ce qu'il veut, c'est sa place au banquet de la vie. Élargissez la place, il n'en chassera personne. Ce qu'il veut, c'est la consécration des droits de tous, c'est la place [illegible] à côté des droits reconnus.

C'est le règne de la vérité et de la justice qu'il réclame.

Ce n'est point parce qu'il est fort qu'il a raison; c'est parce qu'il a raison qu'il est fort.

Tous les hommes de cœur, d'intelligence, de justice, de vérité et d'amour sont avec lui.

C'est le souffle de Dieu qui l'a inspiré, c'est l'esprit de Dieu qui l'anime, et Dieu ne sacrifie aucun de ses enfants.

Nous le répétons : la Révolution de 1848 a été faite par le Peuple et pour la nation tout entière.

A M. le rédacteur de la Presse.

Monsieur,

Vous nous dites ce matin :

« Les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* tranchent, dans la » lettre qu'ils nous adressent, une question dont nous doutons » qu'ils aient bien mesuré toute la portée. »

» Ils disent :

» LA MAJORITÉ *même ne saurait imposer une monarchie.*

» S'il arrivait cependant, la rareté du travail étant devenue si » grande, la misère si générale, la faiblesse du pouvoir si mani» feste, — que l'Assemblée nationale constituante, élue en vertu du « décret promulgué par le Gouvernement provisoire, ne vit d'au« tre terme à mettre à l'anarchie que de rétablir la royauté en « proclamant la régence, jetterait-on à l'eau la MAJORITÉ, ou la « mitraillerait-on?

» La question est bonne à poser.

» Nous la posons.

» Nous enregistrerons les réponses. »

Nous répondons : *Non, cette question n'est pas bonne à poser.*

Poser cette question, c'est laisser croire qu'elle peut se présenter. Laisser croire qu'elle peut se présenter, c'est irriter la défiance, aigrir et armer les esprits et les disposer à la lutte.

Nous disons : proposer la monarchie ce serait donner le signal de la guerre civile; nous disons encore : le contrat républicain est *universel*, seul il ne confisque rien du droit [illegible], seul il ne prend rien ni sur le principe du droit national, ni sur celui du droit individuel; il est donc *de droit*; et comme il est aussi *de fait*, il ne peut plus, il ne doit plus être mis en question par personne. Voilà ce que nous disons.

A qui adressons-nous ces paroles? — Au bon sens et à la conscience de nos concitoyens.

Et quel est notre but en parlant ainsi? — Il est bien visible. Notre but est de montrer que l'amour de l'ordre et de la paix, aussi bien que l'amour de la liberté et le respect du droit de tous, s'accordent, dans les circonstances actuelles, pour faire repousser toute idée de remettre la monarchie en question.

Il ne faut donc pas, suivant nous, admettre la possibilité d'une majorité dans l'assemblée nationale, capable de voter une [illegible] [illegible] et le signal de la guerre civile. Cette hypothèse [illegible] le lendemain d'une révolution.

Agréez l'assurance de notre bonne et [illegible] confraternité.

Les rédacteurs de la Démocratie pacifique.

[illegible] doit [illegible]

Plusieurs sont [illegible] une partie de la garde nationale [illegible] par M. Ledru-Rollin aux [illegible] cret qui supprime les [illegible] enfin contre le projet de soumettre [illegible] à un examen de capacité. [illegible] discussion de ces mesures, nous ne [illegible] des nationaux à donner l'exemple de [illegible] et pour [illegible]

On annonce [illegible] par un grand nombre de gardes nationaux [illegible] tel-de-Ville, dans le but de demander le retrait [illegible] cités. Cette démarche serait [illegible] signal de [illegible] de [illegible] dans quelques légions [illegible] qu'un inconvénient sérieux [illegible] voltigeurs dans des compagnies [illegible] et nuirait ainsi à l'exercice [illegible] désavantage que tous les citoyens récemment [illegible] gions partageront avec les membres des [illegible] lité est au moins atténué par le [illegible] élections de la garde nationale [illegible]

Nous espérons que les gardes nationaux [illegible] dront pas jeter l'inquiétude dans les esprits [illegible] tions dans un intérêt de corps que la France [illegible] égoïste et futile. Les [illegible] d'une organisation [illegible] à l'avenir toute la population [illegible] leurs rangs aux prolétaires [illegible] ce sentiment de fraternité [illegible] la gloire de notre [illegible]

[illegible]

Ce qui pour nous est une passion ardente, [illegible] condition essentielle à notre [illegible] nité sur la [illegible] supérieure à celle de toute autre idée politique. Il faut [illegible] que ceux qui s'[illegible] développés par le pouvoir [illegible] enper des classes jusqu'à ce jour déshéritées.

Le salut des riches et leur tranquillité sont [illegible] se convaincre par les [illegible] les émotions du cœur, de la nécessité [illegible]

Qu'ils ouvrent l'histoire [illegible] cée la composition et l'esclavage [illegible] moral des peuples [illegible] qui se [illegible] par les [illegible] l'avenir toujours la [illegible] vée là, debout aux portes du [illegible] continuellement [illegible]

Or, maintenant [illegible] plus ou moins [illegible] server [illegible] dégradation humaine, de [illegible] peuple n'a pas, lui aussi, sa [illegible]

[illegible] cette qu'il est temps [illegible] lables, éternels des [illegible] tement et le bonheur de tous [illegible] prétation.

Il ne faut plus que quatre-vingt-dix-neuf sur cent d'entre [illegible] soient inquiets du pain du lendemain, parce que cette inquiétude est fatale à la sécurité de tous, parce que cette inique [illegible] des riches est la cause perpétuelle des révolutions qui déjà ont fait disparaître tant de gouvernements et d'empires.

O vous qui [illegible] définitivement sur le drapeau de notre république, si votre cœur ne bat plus, songez au moins au danger que peut faire courir à votre bien-être le malheur perpétuel d'autrui, et prévenez, en concourant à améliorer le sort du Peuple, la seule chose d'une [illegible] terreur, d'une nouvelle révolution.

A propos de quelques lignes que nous lisons dans le *Journal des Débats*, nous répèterons aujourd'hui que [illegible] sont épouvantés par ces mots : République, Liberté, [illegible], Fraternité, Organisation du travail.

Nous répèterons que cela est fâcheux ; nous [illegible] soit ainsi, et nous demandons en grâce qu'on veuille bien [illegible] au sens de ces mots, qu'on veuille bien se donner la peine de les comprendre.

Car si on les comprenait bien, on n'en aurait plus peur.

C'est le Christ qui a proclamé la fraternité.

[illegible]

La République [illegible] des citoyens, la République [illegible]

Il ne peut y avoir de liberté sans [illegible]

[illegible]

[illegible] pour tous.

[illegible]
pour y arriver; il veut seulement, mais cela d'une volonté ferme, inébranlable, que sa résignation ne soit plus exploitée par des cupidités insatiables; il demande à entrer en explication, il veut qu'on lui rende des comptes, pour se rendre compte à lui-même des divers phénomènes économiques de la production, depuis son origine jusqu'à sa fin, et aussi et surtout pour acquérir la conviction que le citoyen qui l'emploie n'est lui-même qu'un travailleur d'une autre espèce, dont le salaire doit, pour être légal, se maintenir dans les conditions de la proportionnalité et de la solidarité.

Le Peuple, enfin, n'est pas plus utopiste qu'il n'est égoïste. Il sait très bien, il est assez économiste pour savoir que l'organisation du travail demande le concours de toutes les lumières, et qu'il faut un certain temps moral pour arriver à de bonnes solutions et pour les féconder dans la pratique.

Les esprits hallucinés par de vaines terreurs se croient en possession d'un argument irréfragable quand ils déclarent, sur un ton magistral, que la conséquence naturelle et fatale d'une augmentation désordonnée dans le prix de la main-d'œuvre entraînerait très promptement la mort du commerce extérieur de la France; mais, encore une fois, le Peuple sait cela tout aussi bien que la classe des fabricants, ceux qui n'y ont pas réfléchi le comprennent après une minute d'exposition, et nul de ces hommes laborieux ne s'avise de se raidir contre la loi des faits, qu'ils veulent seulement étudier dans leur réalité même, c'est-à-dire avec la certitude que cette question de concurrence étrangère ne soit plus désormais compliquée de la question d'exploitation du travail par la tyrannie du capital.

Qu'on ne déplace donc plus la question de son véritable terrain, qu'on n'affecte plus de la comprendre en de tous autres termes que ceux dans lesquels les producteurs la posent et l'ont toujours posée. Le Peuple français, qui vient de prouver par sa dernière victoire que rien n'était impossible à son héroïsme, ne veut cependant pas l'impossible dans la sphère de son activité. Ambitieux et superbe pour son pays, il est toujours humble et modeste quand il s'agit de son intérêt; le capital aurait d'ailleurs bien mauvaise grâce à se plaindre des exigences du travail. Non, il n'y a rien d'insensé, rien de menaçant dans les désirs d'amélioration qui bouillonnent en ce moment dans le cœur et dans la pensée du prolétaire; prouvez-lui que son maître, dénomination qui va disparaître, est disposé à agir en frère avec lui, que le partage des bénéfices aura désormais quelque rapport avec le partage des labeurs, et soyez sûr alors de sa résignation, de son courage et de sa fraternité.

La Réserve de l'Humanité.

Une femme éminente, Mme Clarisse Vigoureux, désespérant naguère de voir les hommes oublier l'intérêt égoïste pour se dévouer au bien public, faisait appel aux femmes, qu'elle appelait la *réserve de l'humanité*.

Au moment où les sentiments de générosité et d'abnégation renaissent dans tous les cœurs, les femmes vont plus que jamais manifester leur enthousiasme, leur charité profonde et sublime.

Un nombre considérable de dames ont écrit à Mme de Lamartine pour associer leur dévouement au sien. Des réunions ont eu lieu à l'hôtel des affaires étrangères; et là, des femmes qui ne s'étaient jamais vues se sont trouvées en communion d'idées et de désirs. La pure flamme de la charité illuminait tous ces visages. C'étaient des sœurs qui, jusque-là divisées, se retrouvaient, unissaient spontanément leur cœur, et s'associaient pour organiser aussitôt la charité sociale, pour se faire les mères du pauvre. Il a fallu la Révolution pour former rapidement ces grands accords chrétiens. Ces femmes élues seraient peut-être restées toujours étrangères les unes aux autres; les voilà réunies, et elles ne se sépareront plus pour le bien de l'humanité.

Nous apprenons par hasard ce fait. Nous supplions cette phalange maternelle de ne pas voiler son œuvre par trop de modestie et d'humilité. Pour que le bien se propage, il faut que le bien soit connu. Que nos dames parisiennes laissent voir leur dévouement, afin que le feu de charité qui vient d'elles rayonne sur toute la France.

ACTES OFFICIELS.

COMMISSION DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS.

En réponse à plusieurs lettres qui leur ont été adressées de différents points de la France, les président et vice-président *de la commission de Gouvernement pour les travailleurs* font savoir, une fois pour toutes, que, par le décret du 2 mars 1848, la durée du travail, dans tous les ateliers, a été fixée uniformément à onze heures pour les départements.

—

D'après un décret du Gouvernement provisoire, suivi d'un arrêté du ministre de la guerre, les nominations indiquées ci-après viennent d'avoir lieu dans l'administration centrale :

Le général de division Randon est nommé directeur des affaires d'Algérie;

Le citoyen Fellmann, chef du bureau de l'administration générale et des affaires arabes, est nommé sous-directeur des affaires d'Algérie; il conservera son traitement actuel et la direction de son bureau;

Le citoyen Larabit est nommé sous-directeur du personnel et des opérations militaires.

—

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les recteurs d'académie :

Paris, le 14 mars 1848.

Monsieur le recteur,

Il n'importe pas seulement que les études suivent leur cours; il faut aussi que les nombreuses industries qui sont appliquées à leur service n'éprouvent aucun arrêt. Répandez donc autour de vous, sur mon invitation, toutes les assurances nécessaires au rétablissement de l'activité de la librairie universitaire.

Les études classiques, qui ont toujours joué un si grand rôle dans le développement de l'esprit français, ne peuvent encourir dans la Ré-
[illegible]
pellent les livres.

Recevez, monsieur le recteur, etc.

CARNOT.

—

MM. Massol, rédacteur du journal l'*Observateur français*, à Londres, et J. Caplin ont apporté au Gouvernement provisoire l'adresse suivante, votée par les Français résidant à Londres :

« Nous, citoyens français résidant à Londres, saluons de nos acclamations unanimes la République proclamée par le peuple de Paris et acceptée par la nation française.

» Nous apportons notre adhésion pleine et entière au Gouvernement provisoire, et nous l'assurons de notre dévouement sans bornes et de notre union indissoluble.

» Tous nos efforts tendront à affermir la bonne harmonie qui, dès aujourd'hui, règne entre les peuples de France et d'Angleterre, harmonie indispensable au maintien de la paix et au progrès de la civilisation.

» Partout les enfants de la France répètent avec nous : Liberté, Egalité, Fraternité!

» *Vive la République!* »

M. Pagnerre, secrétaire-général du Gouvernement provisoire, répond au nom du Gouvernement :

« Nous ne pouvions pas vous remercier du concours que vous nous apportez. Nous étions certains que les enfants de la France qui sont à l'étranger accueilleraient avec empressement et avec bonheur la proclamation que nous avons faite de la République, et surtout des principes de liberté, d'égalité et de fraternité que le Gouvernement républicain saura appliquer sincèrement et complètement. »

M. Caplin. — Le Gouvernement provisoire apprendra avec plaisir qu'il a trouvé en Angleterre les plus grandes sympathies. Plusieurs assemblées démocratiques ont été tenues en Angleterre, et le drapeau français y a été déployé avec les mots : Vive la République française! »

Les délégués des Français à Londres annoncent qu'ils apportent une collecte en faveur des blessés de Février.

—

Une députation nombreuse de Grecs résidant à Paris s'est présentée à l'hôtel de ville pour faire acte d'adhésion à la République.

M. Diamantopolos, l'un d'eux, revêtu du costume national et portant l'étendard grec à la main, a donné lecture de l'adresse suivante :

Au Gouvernement provisoire de la République française.

Emus du spectacle sublime de votre immortelle Révolution, les Hellènes résidant à Paris vous témoignent leur vive sympathie et la profonde admiration que leur inspirent la conquête héroïque de votre liberté et la modération de votre triomphe.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la France nous apprend à l'apprécier. Depuis longtemps son nom est glorieusement inscrit dans notre histoire. La bienveillance dont elle nous a donné tant de preuves lui est un gage de notre éternel attachement.

C'est en Grèce que naquirent autrefois la liberté et la civilisation; mais depuis, envahie par des hordes barbares, ensevelie sous ses ruines, longtemps on la crut morte, jusqu'au jour marqué par la Providence, où elle se releva et reparut vivante aux yeux de l'Europe étonnée.

Cependant, faible encore et née d'hier, la Grèce a besoin du concours des nations puissantes qui ont protégé son berceau, pour achever de grandir et de reconquérir son indépendance et son unité.

C'est vers la France, surtout, qu'elle tourne ses regards; vers cette France qui a pris pour devise *Fraternité*, et dont la noble sympathie s'étend à l'humanité tout entière.

Gloire aux génies qui brillent à la tête de cette noble nation! Gloire, trois fois gloire à la France!

Au nom des Hellènes.

M. Ed. Adam, adjoint au maire, répond :

« Aucuns des étrangers présents à Paris n'avaient plus de droits que les Grecs à saluer l'avènement de la République en France; c'est le fruit longtemps mûri des grandes idées de liberté, d'égalité, que la Grèce, en d'autres temps, a semées dans le monde.

» Nous sommes glorieux de notre présent; les Grecs le sont justement d'un passé si plein de grands souvenirs et d'éclatants enseignements. La Grèce a recommencé, depuis plusieurs années, l'œuvre de sa régénération; la France a voulu attacher son nom à cette œuvre de renaissance. La révolution que nous venons d'accomplir nous impose de nouveaux devoirs envers elle. Le Gouvernement provisoire a déjà, par une mesure financière, témoigné de son bon vouloir pour ce pays.

« L'amitié toujours timide et faible du pouvoir déchu avait causé à la Grèce d'assez graves embarras; elle en triomphera, nous n'en doutons pas, avec l'aide moral des puissantes sympathies de la France redevenue pour les peuples une alliée sincère, forte et sûre. »

La députation s'écrie : Vive la République! vive la France! vive le Gouvernement provisoire!

M. Buchez. — Nous voyons dans la Grèce l'avenir de l'Orient.

M. Pagnerre. — Un des premiers témoignages de sympathie qui ait été donné à la Grèce par le Gouvernement républicain, a été l'accomplissement des engagements pris envers la Grèce par l'ancien gouvernement.

La députation offre au Gouvernement provisoire le drapeau de la nation grecque.

M. Pagnerre, secrétaire du Gouvernement, le reçoit en disant : « Nous l'acceptons avec reconnaissance; il va orner notre salle de l'Hôtel-de-Ville avec tous ceux que nous avons déjà reçus. »

(La députation se retire aux cris répétés de Vive la République! vive le Gouvernement provisoire!)

—

EMPRUNT NATIONAL.

Citoyens,

La tranquillité publique se raffermit. Elle se raffermira de plus en plus par le concours de toutes les volontés, de tous les intérêts. Fondée par le courage, la liberté se maintient par le dévouement. Vous l'avez compris; vous avez d'abord anticipé sur le paiement des contributions. Vous avez fait plus : les uns ont voulu payer dès aujourd'hui leurs impôts de l'an prochain; les autres ont offert une partie de leur revenu; d'autres encore, des dons volontaires de toute nature et pour des sommes considérables.

Cette émulation inspire au Gouvernement provisoire une gratitude profonde. Mais il ne croit pas devoir accepter, sous la forme d'un don gratuit, ce concours du patriotisme. Ce n'est pas seulement de l'argent qu'il lui faut : il veut surtout une preuve de confiance. C'est dans ce but qu'il a ouvert l'EMPRUNT NATIONAL.

L'emprunt national n'est pas une opération financière: c'est une mesure politique. Au moment où la rente est au dessous du pair, le Gouvernement de la République vient demander aux capitalistes grands et petits de montrer, par un éclatant témoignage, qu'ils regardent le crédit de l'Etat comme au niveau du pair. Cet appel sera entendu; il l'a été. Le chiffre des premiers versements atteste que tout
[illegible]

Le membre du Gouvernement provisoire,
ministre des finances,
GARNIER-PAGÈS.

—

Rapport du ministre des affaires étrangères au Gouvernement provisoire sur les titres à donner aux agents diplomatiques de la République.

Les gouvernements républicains et démocratiques n'ont pas besoin, pour leurs relations diplomatiques avec les puissances étrangères, du prestige des titres, du luxe de la représentation, de la prééminence du rang dans les cours. L'autorité morale de leurs agents au dehors est dans le nom de la nation qu'ils représentent. Leur luxe est dans la simplicité; leur rang est dans leur titre; leur dignité est dans le respect qu'ils inspirent et dans le respect qu'ils témoignent aux gouvernements et aux peuples auprès desquels ils sont envoyés.

La République française ne saurait ramener trop tôt à ces sentiments et à ces principes le système de la représentation diplomatique. La simplification uniforme des titres de ses agents doit être à la fois un signe caractéristique de sa nature républicaine et une mesure d'économie par la réduction des traitements affectés à ces hautes superfluités de la hiérarchie diplomatique. Un petit nombre de titres uniformes, modestes, clairs, significatifs des quatre ordres de fonctions de nos agents au dehors, voilà pour la caractérisation de notre diplomatie. Des traitements suffisants, mais bornés aux nécessités et aux convenances, voilà pour l'économie. Le chiffre de ces traitements dont s'établissent en ce moment les bases, sera combiné de manière à réduire le budget des affaires étrangères, sans nuire au service de la République; mais, si un Gouvernement populaire doit être économe, un Gouvernement démocratique ne doit point accepter de services gratuits, car il ferait ainsi des fonctions les plus politiques de la République le monopole de l'aristocratie de fortune. La République veut être servie et représentée au dehors par tous les citoyens dignes de la personnifier et capables de la servir sans acception de rang, de profession ou de fortune. Sous un gouvernement démocratique, toute carrière est ouverte à tous.

En conséquence le titre d'ambassadeur est supprimé, sauf les cas exceptionnels où il conviendrait à la République de donner à son représentant un caractère plus général et plus solennel, comme par exemple, pour la signature d'un traité européen ou pour représenter la République à un congrès.

Les agents extérieurs de la République seront désormais :

1° Les envoyés extraordinaires, ministres plénipotentiaires de la République;

2° Les chargés d'affaires;

3° Les secrétaires de légation;

4° Enfin les aspirants diplomatiques, qui remplaceront les attachés, les attachés payés, les attachés indemnisés actuels.

Cette classe de jeunes élèves diplomates recevra un traitement d'encouragement de l'Etat, pour alder seulement les familles qui destinent leurs fils à la diplomatie, et pour donner à tous les emplois diplomatiques une accessibilité véritable à la démocratie républicaine que nous fondons sur l'égalité.

Le ministre des affaires étrangères,
Membre du Gouvernement provisoire,
LAMARTINE.

COMMISSION DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS.

Informés d'une part que des patrons, contrairement au décret du 2 mars 1848, ont manifesté l'intention d'exiger plus de dix heures de travail effectif;

Et, d'autre part, que des ouvriers parlent de travailler moins de dix heures;

Les président et vice-président de la commission de gouvernement pour les travailleurs confient au patriotisme des citoyens la stricte exécution du décret du 2 mars.

Patrons, soyez bien convaincus que votre plus grand intérêt aujourd'hui est d'accorder dans la mesure du possible tout ce qui est juste; que l'ordre à venir, que la sécurité présente, sont à ce prix.

Et vous, ouvriers, songez que, si vous demandiez l'impossible, vous vous porteriez à vous-mêmes un grave préjudice; songez que vous ôteriez à votre cause ce caractère de grandeur que jusqu'ici votre modération lui a donné.

Quand il a déterminé la durée du travail, le Gouvernement provisoire de la République a dû tenir compte de toutes les difficultés.

Ne pas limiter le travail, c'eût été méconnaître ce qu'avait de légitime l'universelle réclamation des travailleurs; le trop limiter, c'eût été courir le risque de ruiner des établissements qui emploient beaucoup de bras, c'eût été, dans les circonstances actuelles, s'exposer à rendre plus redoutable la concurrence étrangère.

Voilà ce qu'il importe que patrons et ouvriers ne perdent pas de vue un seul instant.

Les président et vice-président de la Commission
de gouvernement pour les travailleurs,
LOUIS BLANC. ALBERT.

—

Le Gouvernement provisoire,

Sur le rapport du maire de Paris;

Considérant qu'il résulte des informations arrivées à l'état-major de la garde nationale, que le recensement des citoyens appelés à faire partie de la garde nationale n'est pas encore complet;

Que les difficultés matérielles résultant de la fusion des compagnies de grenadiers et de voltigeurs dans la masse générale rendent indispensable la prolongation d'un délai pour les élections de la garde nationale, primitivement fixées au 18 mars;

Considérant aussi qu'il importe aux intérêts les plus précieux de la République que les élections générales de la garde nationale s'accomplissent avec l'exercice le plus large du droit de jugement et d'examen qui appartient à tous les citoyens appelés à y prendre part;

Considérant que le grand nombre de citoyens enrôlés ou inscrits sur les contrôles de la garde nationale de Paris rend indispensable la formation de huit compagnies par bataillon indiquées par l'art. 45 de la loi du 22 mars 1831;

Arrête :

Art. 1er. Les élections générales de la garde nationale du département de la Seine se feront à partir du 25 mars.

Art. 2. La clôture des listes supplémentaires est prorogée jusqu'au 23, à minuit.

Art. 3. Il sera formé huit compagnies par bataillon.

Fait en conseil de gouvernement, le 15 mars 1848.

—

Comptoir national d'escompte.

Paris, le 15 mars 1848.

Le gouverneur de la Banque de France, à M. Pagnerre, directeur du comptoir national.

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil général de la Banque,

Agitation européenne.

La proclamation de la République française a triplé l'ardeur des chartistes anglais. Partout ils organisent de vastes meetings pour fêter l'émancipation de la France et demander la charte du peuple en Angleterre. Les chartistes se sont réconciliés avec les repealers irlandais. La fraternisation se célèbrera dans le meeting du repeal qui se tiendra vendredi prochain dans Freet-rade-Hall.

Lundi, dans l'après-midi, dit le *Morning-Chronicle*, un meeting en plein air a eu lieu dans Paradis Square à Sheffield à l'effet de s'entendre sur l'opportunité de l'envoi d'une adresse de félicitations au Peuple français. Le lord maire avait refusé de convoquer lui-même ce meeting par la raison que le gouvernement ne voulant pas intervenir dans les affaires intérieures de la France, la population anglaise devait s'abstenir également. Parmi les orateurs entendus, étaient le conseiller Brook, chartiste de Leeds, et le chartiste pérégrinateur. M. Kyod. Le conseiller Ironside a présidé. Il a commencé par lire l'affiche de convocation du meeting, qui portait en tête, en gros caractères : *Glorieuse Révolution en France!* Il a dit que des réformes étaient bien nécessaires en Angleterre; mais qu'il convenait de les demander par des voies pacifiques. Le conseiller Ironside a été chargé de porter au Gouvernement provisoire à Paris l'adresse des habitants de Sheffield, votée dans ce meeting. 15 000 personnes étaient présentes.

— Le meeting chartiste de Salford a eu lieu le 12 au soir; tout était fini à neuf heures. Tout s'est passé avec ordre. Il a été adopté une adresse de félicitations au Peuple français, et l'on a décidé que l'on persévérerait dans l'agitation jusqu'à ce que la charte fût devenue loi du pays. Le fauteuil était occupé par M. Hyde, ouvrier respectable. Tous les orateurs ont été des ouvriers.—Manchester est tranquille.

On fait de grands préparatifs militaires pour prévenir des désordres à l'occasion du grand meeting qui doit avoir lieu à Birmingham le 15 à midi.

A Glascow les mineurs ont tenu un meeting pour demander une augmentation de salaire.

A Dublin, le club jacobin a fait paraître une proclamation dans laquelle on lit :

Si nous ne sommes pas trop téméraires ou trop timides, nous briserons cette année le joug oppresseur. Frères, pensez que ce fruit d'or si longtemps convoité, va être bientôt cueilli par vous, si vous n'êtes ni téméraires ni lâches. Si l'on veut nous écouter, si l'on a foi dans notre patriotisme, d'ici à peu de temps nous indiquerons une manière de procéder qui mettra rapidement un terme à l'usurpation de l'Angleterre en Irlande : soyons unis, soyons prudents, soyons braves!

Le duc et la duchesse de Montpensier sont partis jeudi dernier de Londres pour Ostende, se rendant en Allemagne. On dit que c'est à la suite d'une communication du conseil des ministres que ce départ a été résolu.

La chambre des communes d'Angleterre a, dans la séance du 13, rejeté à la majorité de 363 voix contre 138, l'amendement de M. Hume, consistant à limiter à une année la durée de la taxe du revenu.

A la chambre haute, lord Palmerston, interpellé sur le bruit qui avait couru d'une alliance offensive et défensive de l'Angleterre avec la Prusse, a répondu que ce bruit n'a aucune sorte de fondement. Ce qui a pu y donner lieu, c'est la déclaration que le gouvernement prussien avait résolu de suivre à l'égard de la France la même ligne de conduite que l'Angleterre.

Le chargé d'affaires de France à Londres, M. Cottu, ne reçoit, disent les journaux anglais, que 40 000 francs, au lieu des 350 000 attribués à son prédécesseur.

Les sympathies de l'Allemagne. — Les déclarations solennelles de la République française qu'elle n'entend pas attenter à l'indépendance des nations ont complètement rassuré les Allemands, qui laissent éclater toutes leurs sympathies pour le peuple français, toutes leurs antipathies pour les souverains absolutistes. Il s'est passé à ce sujet, à la chambre des Etats de Bade, une discussion curieuse dont nous empruntons le récit au *Journal allemand de Francfort* :

Le 9, dans la séance de la deuxième chambre des Etats, M. Kapp s'est exprimé ainsi : Nous lisons dans les journaux que les souverains étrangers ont eu l'audace de conseiller au grand-duc de ne pas continuer à faire des concessions. Repoussons ces conseils perfides. Les cabinets qui ont l'audace de mentir en face de l'esprit du peuple, tombent dans l'impuissance, et leurs baïonnettes ne sont que des *allumettes*. Si une union entre ces cabinets et le czar avait lieu, ils attireraient sur eux la malédiction de l'Europe, alors le peuple les jugerait coupables de la plus haute trahison. Il faut que l'esprit allemand se développe avec franchise et liberté. Notre gloire et nos serments nous y engagent.

Le conseiller d'Etat Bekk n'ayant pas répondu, M. Brentano a dit : Celui qui connaît le système des hommes d'Etat sait que le silence signifie oui et non. Le député Kapp a dit que le bruit courait que le cabinet prussien avait conseillé au grand-duc de s'arrêter dans ses réformes. M. Bekk n'a rien répondu. Je prie M. le ministre de vouloir bien s'expliquer catégoriquement.

M. BEKK, conseiller d'Etat : Je ne puis communiquer à la chambre les correspondances du gouvernement. La nouvelle, telle que l'a donnée M. Kapp, est inexacte. En supposant même qu'un conseil ait été donné au gouvernement, ses actes sont de nature à tranquilliser les esprits.

M. HECKER : Connaissant les dispositions du peuple, je vous déclare, monsieur le ministre de l'intérieur, qu'au premier soldat prussien qui mettrait le pied sur le territoire de Bade, et, au premier soldat russe qui arriverait en Allemagne, le tocsin de l'insurrection retentirait dans toute l'Allemagne. Je vous donne cette assurance au nom de l'honneur de l'Allemagne et du pays de Bade.

M. KAPP : La réponse du ministre semble prouver précisément qu'un conseil a été donné. Il n'y a point de mystère dans la politique allemande. Il faut que le Peuple connaisse le nom d'un pareil cabinet pour le mettre au pilori, ou pour qu'il ne puisse pas opprimer la liberté.

M. WETZ : Si quelques cabinets allemands veulent marcher contre nous, qu'ils le fassent. J'exprime ici l'espoir que les Peuples se détacheront de ces cabinets, et qu'ils seront toujours sans force intérieure ou extérieure. Je crois devoir parler ainsi au nom de l'honneur du peuple allemand.

Le soulèvement des paysans n'est pas calmé. On lit dans les feuilles badoises :

... nos troupes, parties hier pour l'Odenwald, ont rencontré une résistance sérieuse près Obrigheim, sur le Necker. Les rebelles ont, dit-on, coupé le pont et commencé de l'autre côté l'attaque à coups de fusil. On dit que l'officier commandant les troupes a été tué.

Lola Montès est retournée à Munich en apprenant que des troubles y avaient éclaté. Elle venait offrir au roi sa protection. Mais le roi l'a fait arrêter et reconduire à la frontière. Le roi et le peuple paraissent réconciliés.

Le gouvernement prussien est poussé, malgré son mauvais vouloir, dans la voie des réformes. On écrit de Berlin, 11 mai, à la *Gazette de Cologne* :

Les délégués de la ville ont voté à l'unanimité une adresse au roi, dans laquelle ils demandent la liberté de la presse, la prompte convocation de la Diète, en lui attribuant une voix délibérative, le jury, égalité des droits pour toutes les religions, admission de nouveaux représentants à la Diète germanique.

Les députés de la ville de Breslau ont été admis auprès du roi, et lui ont fait connaître verbalement les vœux des habitants de Breslau, qui demandent la prompte convocation des Etats, la liberté de la presse et la formation d'une garde civique. Les propriétaires de grands hôtels et d'établissements destinés aux réjouissances publiques ont reçu l'ordre de la police de ne pas tolérer chez eux de réunions populaires.

— Les délégués de Bonn (Prusse rhénane) ont envoyé au roi une adresse demandant la prompte convocation des Etats.

— On écrit de Munich, 10 mars : « Bien que le manifeste français se ressente des exigences de la fierté nationale, il ne semble pas de nature à motiver, de la part de notre cour, une démonstration militaire. Quelques diplomates prétendent que le gouvernement prussien, sans tenir compte des assurances pacifiques contenues dans ce document, n'y voit qu'un acte d'annulation des traités de 1815. Mais le manifeste est bien loin de produire cette impression dans la généralité de l'Allemagne, qui ne partage pas les susceptibilités de ses princes. Quant à la Bavière, elle prêtera à la France un appui moral, pourvu que l'agression ne vienne pas de la République. La crainte de servir les intérêts russes y est bien plus puissante encore que celle d'être sacrifié à ceux de la France, à laquelle tant de souvenirs la rattachent. »

— On écrit de Francfort, 7 mars : « Si la paix se maintient, l'introduction du système constitutionnel dans presque tous les Etats de la Confédération rapprochera l'Allemagne de la France, et nous assurera les sympathies des peuples germaniques. Mais, si, au contraire, la guerre vient à éclater, si surtout l'attaque vient de la France, la République sera menacée par le sentiment unanime de la nationalité allemande. La cour de Berlin a déclaré, dit-on, que la supposition d'un traité d'alliance défensive entre la Prusse, l'Autriche et la Russie n'avait aucun fondement. Quelques membres de la Diète ont témoigné, dit-on, le regret de trouver dans la circulaire de M. de Lamartine, un passage qui annule les traités de 1815. Ils ne remarquent pas assez que cette déclaration est accompagnée d'une restriction rassurante, puisque la France promet de respecter la distribution actuelle des territoires.

» D'ailleurs, tout le monde sait que ces traités n'ont plus qu'une valeur morale, puisque les puissances absolutistes ne les ont pas respectés, quand leur intérêt l'exigeait. C'est à cette valeur morale que le manifeste s'adresse ; il la repousse et l'annule. Ce sentiment doit être partagé par les peuples qui ne demandent qu'à voir respecter leur nationalité et à la rendre indépendante des intérêts des princes. La Révolution française a proclamé la première le principe du respect des nationalités. C'est elle seule qui peut le faire respecter, et on sait assez combien les princes, qui ont fait la carte de l'Europe en 1815, ont fait bon marché de ce principe. Il ne s'agit donc que de le faire valoir, mais en en transportant la défense aux peuples eux-mêmes. »

— M. de Wendland, chargé d'affaires de Bavière, est venu annoncer à M. de Lamartine qu'il avait reçu de son gouvernement l'ordre de continuer avec le Gouvernement provisoire de la République les relations les plus amicales.

On mande le fait suivant de Halle à la *Gazette des Postes* :

Le professeur Léo, ayant entendu un de ses collègues déclarer dans le local des francs-maçons qu'une révolution pourrait produire, dans des circonstances données, d'heureuses conséquences, lui répondit : « Si vous soutenez cela, *vous êtes un misérable qui ne mérite point qu'on lui crache à la figure!* » La société se crut offensée. L'insulté demanda satisfaction et ne put l'obtenir. Là-dessus, les étudiants irrités ont donné un charivari au professeur Léo, et l'ont forcé à suspendre son cours. Léo est exclu de toutes les sociétés, et l'on croit que, sur la proposition du sénat académique, il sera destitué.

L'Autriche proteste solennellement de ses intentions pacifiques dans l'article suivant, que nous trouvons dans la *Gazette officielle de Vienne* :

En présence des évènements importants qui viennent de s'accomplir, S. M. croit devoir s'expliquer sur sa position en ce qui concerne ce qui est arrivé et relativement à l'avenir, d'après les décrets de la Providence. L'empereur espère que ses paroles rectifieront des idées erronées et de fausses interprétations qui pouvaient faire naître des inquiétudes inutiles. S. M. considère le changement de gouvernement en France comme une affaire intérieure de ce pays. L'Autriche est bien éloignée de vouloir intervenir médiatement ou immédiatement dans les affaires de France. S. M. considère comme de son devoir de protéger dans ses Etats les institutions et le droit de travailler à la prospérité des peuples qui lui sont confiés. S. M. saura remplir ce devoir dans toute son étendue, même dans la situation politique actuelle du monde. Mais si, contre toute attente, les traités européens existants ou les frontières des Etats de l'empire ou de la confédération germanique étaient menacés par l'ennemi, S. M. repousserait une pareille agression par tous les moyens que la Providence a mis à sa disposition. La volonté de S. M. est, dans ces temps difficiles, de faire tous ses efforts pour que l'Autriche soit forte au dedans et estimée au dehors.

Mais S. M. veillera avec la même énergie pour qu'aucune tentative de bouleversement n'ait lieu, qui pourrait jeter dans l'anarchie son empire béni du ciel, et qui pourrait aisément le livrer comme une proie facile aux attaques de tout ennemi. Pour atteindre ce but, consacré uniquement au bien des sujets, l'empereur compte sur la confiance énergique des fidèles Etats de son empire, qui tiennent au maintien de l'ordre légal, et peuvent, dans un temps si agité, calculer les conséquences qu'une marche opposée amènerait inévitablement.

... Italiens sont en droit d'attendre de l'Autriche. »

Les journaux de Florence publient une protestation des habitants de Modène contre le traité conclu dernièrement par leur duc avec l'Autriche.

Les journaux de Lisbonne qui nous arrivent aujourd'hui saluent avec enthousiasme la Révolution française, « dont les conséquences s'étendront à l'Europe entière. » Ils ne savent encore que l'abdication de Louis-Philippe et non la proclamation de la République.

La nouvelle du soulèvement d'Oporto était prématurée.

BRUXELLES. — 14 mars. — Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique* :

« Des troubles ont éclaté à Gand hier soir; des rassemblements se sont portés vers l'église des jésuites, dont on a cassé les vitres. Les cuirassiers ont dissipé les rassemblements qui se sont reformés sur d'autres points.

» Ce matin, à neuf heures, les rassemblements étaient tellement compactes au départ du convoi pour Bruxelles, qu'on pouvait difficilement passer sur la place d'Armes. Jusqu'à présent, ceci paraît n'avoir rien de très sérieux, et ne semblerait être qu'une manifestation contre les jésuites. »

La République en Savoie.—On nous annonce une révolution en Savoie. Il paraît qu'à Chambéry le peuple s'est levé en masse, et, après avoir brûlé le portrait du roi Charles-Albert et la charte tout récemment octroyée, a proclamé la république.

On dit que les mêmes faits ont eu lieu à Gênes.

Un Banquet à Beaugency.

Une manifestation patriotique vient d'avoir lieu à Beaugency. Près de 400 personnes se sont réunies dans un banquet pour épancher les sentiments qui débordent des âmes. Plusieurs toasts remarquables ont été portés. Parmi eux, on nous signale le suivant, prononcé par M. Menard, ancien notaire :

A L'ORGANISATION SOCIALE.

Jusqu'à nos jours, le problème social est resté insoluble. Nous avons eu différentes formes de gouvernement et aucune, que je sache, n'a fait disparaître la misère qui pèse sur les travailleurs; aucune non plus n'a affranchi les privilégiés de la fortune des inquiétudes de la conservation et des craintes du lendemain. C'est que nous n'avons pas encore compris les lois de la solidarité humaine; au lieu de faire converger au même but tous les intérêts, toutes les volontés, nous avons implanté l'antagonisme dans notre société. Aussi, que voyons-nous? nous voyons partout se perpétuer, sous le nom pompeux de libre concurrence, une lutte acharnée de tous les instants : lutte de l'intérêt privé avec l'intérêt général; lutte de l'individu avec l'individu; lutte du maître avec l'ouvrier; lutte des différentes classes entre elles; lutte du capital contre le travail; enfin, la guerre partout, la guerre toujours, et, comme résultat inévitable, la corruption, l'agiotage, la falsification des denrées, l'exploitation du faible par le fort, et puis, pour couronnement de l'œuvre, la constitution patente de la féodalité financière et industrielle.

Je vous le demande, sous un pareil régime, la fraternité universelle enseignée par le Christ et inscrite sur votre drapeau ne restera-t-elle pas un éternel mensonge?

L'ordre et la liberté, ces deux grandes aspirations de l'humanité, n'ont pu jusqu'ici être conciliés par les systèmes politiques qui nous ont régis. On a substitué à l'ordre, principe organisateur, le droit d'autorité, principe de contrainte.

Ce droit d'autorité, essentiellement antipathique à la liberté, sait pourtant se faire accepter lorsqu'il a pour mobile la justice, l'équité, l'honneur; mais lorsqu'il n'a pour base, comme sous le gouvernement déchu, que la corruption, la ruse et l'astuce, il est bientôt renversé.

L'histoire ne nous a-t-elle pas suffisamment démontré que les vieux systèmes politiques étaient impuissants à résoudre le problème social?

A notre époque, à notre jeune génération a été réservée la tâche ardue, mais glorieuse, d'organiser la société.

Organisez, oui! voilà l'idée qui domine le monde :

Respect de tous les droits acquis ;

Respect pardessus tout à la propriété, à la famille ;

Consécration du droit au travail, droit divin, droit sacré et imprescriptible que tout homme apporte en naissant ;

Conciliation des droits du capital, du travail et du talent ;

Conciliation dans les idées et dans les choses ;

Développement de la richesse sociale et suppression progressive des ressorts improductifs de la machine administrative ;

Répartition équitable des produits et des charges.

Tels sont, citoyens, les résultats qu'il faut obtenir et nous les obtiendrons ; ils renferment tous les éléments de la question sociale.

Jusqu'ici ces éléments se font la guerre, il faut les associer.

Il faut les associer sur des bases telles que la liberté individuelle se développe à l'abri de l'ordre collectif. C'est ainsi que nous réaliserons l'ordre par la liberté.

Je vous disais que la tâche était ardue, mais elle ne saurait être au dessus des efforts généreux des véritables républicains.

Le Gouvernement provisoire a déjà compris sa sainte mission en inscrivant sur son travail : « Organisation du travail. »

Oui, l'organisation du travail par l'association du capital, du travail et du talent dans l'atelier agricole, industriel et commercial ; voilà la pierre angulaire de l'édifice social, voilà la solution des questions de tous les ordres.

Cette solution toute nouvelle, citoyens, ne peut provenir que d'idées nouvelles ; elle ne peut être inaugurée que par des hommes nouveaux.

Gardons-nous donc bien de confier nos affaires à ces hommes dont le cœur et l'intelligence ont été oblitérés par la pratique des vieux systèmes politiques ; ces hommes, quel que soit leur dévouement à la patrie, quelle que soit la sincérité de leur ralliement à la République, ces hommes seraient insuffisants pour le nouvel ordre de choses ; ce ne sont plus que des machines usées qui ont fait leur temps ; leur place est désormais marquée dans l'histoire.

A nous, les hommes généreux, tous les hommes de cœur et d'énergie ; à nous les esprits élevés, les hommes d'organisation ; à nous surtout ces hommes de dévouement qui ont consacré leur vie à élucider les questions sociales. Ces hommes-là seuls seront à la hauteur de la mission, à eux seuls nous devons confier l'avenir de la République.

[illegible], secrétaires ;
[illegible], trésorier.

On nous communiqué la note suivante :

Les deux cents plus forts créanciers de la Caisse du Commerce et de l'Industrie, en exécution du mandat qui leur avait été conféré dans l'assemblée générale des créanciers, qui a eu lieu le 11 courant, se sont réunis hier, et ont nommé commissaires pour surveiller la liquidation amiable de cet établissement :

MM. André Kœchlin, manufacturier.
Gramet aîné, négociant.
P. Klein, négociant et juge au tribunal de commerce.
Th. Champion, négociant.
Mitouflet, avoué.

Cette nomination n'est que conditionnelle, et serait considérée comme non-avenue si le capital nécessaire à la reprise des opérations de la caisse pouvait être mis à la disposition des gérants.

L'assemblée a exprimé son intention de contribuer à la formation de ce capital au moyen de la conversion d'une partie des créances en obligations à trois ans, portant intérêt à 5 pour cent. Mais, avant de prendre aucun parti à cet égard, l'assemblée s'est ajournée à huitaine, pour que la commission ait le temps de préparer un rapport sur la situation générale des comptes, et de s'entendre avec les actionnaires.

Le directeur de la compagnie d'assurance l'*Economie*, vient d'adresser la lettre suivante à M. le ministre des finances :

Monsieur le ministre,

Au moment où une crise financière des plus graves semble menacer jusque dans son existence le commerce et l'industrie, j'ai pensé que le devoir d'un bon citoyen était de vous signaler une mesure qui, appliquée provisoirement et d'urgence, serait, je crois, de nature à en atténuer et à en abréger les effets.

Cette mesure consisterait simplement à introduire de suite, dans la législation française sur les faillites, une faculté de la loi belge, sur les suspensions de paiements, faculté qui date d'octobre 1844, et dont les heureux effets ont été constatés durant les crises commerciales que la Belgique a subies depuis cette époque.

En France, une suspension de paiements entraîne le dépôt du bilan, la déclaration de faillite et une liquidation *forcée*, presque toujours désastreuse, pour le failli comme pour ses créanciers.

En Belgique, au contraire, lorsqu'une maison se voit dans la nécessité de suspendre temporairement ses paiements, elle s'adresse à l'autorité supérieure, qui, sur la bonne renommée de la maison, accorde un sursis provisoire de trois mois ; pendant ce sursis, des syndics nommés par la cour d'appel du ressort gèrent la maison dans l'intérêt du débiteur comme dans celui des créanciers, et ont tout pouvoir pour suspendre ou reprendre les paiements et opérations. Durant le sursis provisoire, les créanciers s'assemblent, la situation de la maison est examinée, et si la suspension de paiements n'est due qu'à des circonstances éphémères, et qu'il y ait lieu dans l'intérêt des créanciers comme du débiteur de continuer les opérations, le sursis est rendu définitif et prolongé d'une année, ou bien il est procédé, s'il y a lieu, à une liquidation amiable. Une expérience personnelle m'a mis à même de vérifier l'utilité de ces dispositions législatives.

A la fin de 1847, j'étais, et je suis encore aujourd'hui, créancier de plusieurs maisons de banque de Bruxelles pour des sommes considérables. Par suite de la crise des céréales en Angleterre, ces maisons, en relation avec des négociants de Londres, furent obligées de suspendre leurs paiements; en France, elles eussent été déclarées en faillite, et la liquidation forcée eût été désastreuse pour tout le monde ; à Bruxelles, un sursis a été obtenu, et de l'examen de la situation financière des maisons compromises, il est résulté la certitude que le passif serait liquidé dans le délai d'une année par paiements de douzièmes. Une liquidation amiable a été commencée sur ces bases, et déjà plusieurs douzièmes ont été payés.

J'ai la conviction, Monsieur le ministre, qu'une pareille marche suivie en France, à l'égard des caisses Gouin, Baudon et autres, eût empêché la mise en liquidation de ces importantes maisons, et leur eût permis, dans un très court délai, de reprendre leurs paiements.

Une objection peut être faite à la mesure : elle entraîne, dit-on, une sorte de ricochet dans les sursis, parce qu'on ne peut en accorder à l'une sans en accorder à l'autre. Mais il en est de même, et avec des effets beaucoup plus désastreux, pour les déclarations de faillite qui se succèdent toujours les unes aux autres, et qui, pour Paris seulement, pourront s'élever à plusieurs milliers, d'ici à peu de temps.

Agréez, etc.

Le directeur de l'*Economie*,
A. DE FOUCAULT.

Ce qui précède était imprimé lorsqu'on nous apprend la suspension des paiements de la maison Ganneron. Cette fâcheuse nouvelle ne fait que donner un nouveau caractère d'opportunité et d'u-

[illegible] à cette réunion, dans laquelle les statuts de l'association, rédigés par le bureau provisoire, ont été discutés et votés.

La seconde séance, destinée spécialement à la nomination du bureau définitif, composé d'un président et quatre vice-présidents, un secrétaire et quatre vice-secrétaires, un trésorier archiviste, aura lieu demain jeudi, à huit heures du soir, au foyer de l'Opéra. Tous les anciens élèves, en ce moment présents à Paris, qui n'ont pu se rendre à la première séance sont invités à ne pas manquer de se présenter à celle de demain qui sera des plus importantes, en raison de son objet spécial.

Les sentiments de fraternité et d'union, aussi anciens que l'école même, et qui font l'une de ses plus précieuses traditions, sont de sûrs garants que personne ne manquera à cet appel.

FAITS DIVERS.

Le comptoir général du commerce, accablé sous le poids de remboursements énormes et imprévus d'effets impayés et de difficultés financières chaque jour croissantes, n'a pu, malgré les efforts les plus énergiques, maîtriser la situation.

Il se voit dans la cruelle nécessité d'interrompre ses opérations et de suspendre momentanément ses paiements. Les créanciers et les actionnaires du comptoir vont être très incessamment convoqués pour statuer sur le mode de liquidation.

— Le citoyen Trouillard, sculpteur, a déposé entre les mains du colonel gouverneur de l'Hôtel-de-Ville une magnifique statuette de la FRANCE brisant ses chaînes pour qu'il en soit fait hommage au Gouvernement de la République.

Les membres du Gouvernement provisoire ont reçu cet hommage avec reconnaissance.

— Une deuxième réunion préparatoire de la 4re légion a eu lieu hier au soir au manége Duphot. M. de Tracy, qui a soutenu sa candidature au grade de colonel, a dit qu'il ne s'était décidé à l'accepter que sur l'assurance qui lui avait été donnée d'avoir pour lieutenant-colonel un citoyen qui s'était acquitté avec zèle de ces pénibles fonctions. L'assemblée comprenant qu'il s'agissait de M. Josselin a bruyamment interrompu l'orateur qu'elle avait religieusement écouté jusque-là. — Dans ces circonstances, M. F. Cantagrel a maintenu sa candidature et rappelé ses antécédents politiques. — M. Leroy d'Etiolles a de nouveau exposé ses principes, ainsi que M. Saint-Amant qui se porte au grade de lieutenant-colonel. — En résumé, les candidats au grade de colonel sont : MM. de Tracy, Cantagrel, Leroy d'Etiolles et Bureaux de Pusy qui ne s'est pas encore prononcé.

— Les commerçants, propriétaires, rentiers, fabricants, employés, ouvriers, etc., etc., du huitième arrondissement de Paris, invitent TOUS leurs concitoyens à se joindre à eux pour la fondation d'une *Commandite nationale des Travailleurs*.

La *Commandite des Travailleurs* est fondée pour préparer les voies de l'avenir.

Les commissaires de la Commandite du travail inviteront le Gouvernement provisoire à ne se servir des fonds qu'ils mettent à sa disposition que pour CRÉER DES TRAVAUX UTILES, tels que routes communales, défrichements, irrigations, reboisement des pentes et montagnes, encaissement des rivières, cours d'eau, etc., etc., à former enfin une GRANDE PUISSANCE INDUSTRIELLE ET PRODUCTIVE.

LE PEUPLE, LE VRAI PEUPLE, NE VEUT PAS D'AUMONE, IL VEUT DU TRAVAIL !

En reportant les bras vers l'agriculture, on crée la richesse et le bien-être, et le travailleur devient à son tour consommateur des objets qu'il produit. La commandite nationale est donc spécialement établie pour lui, c'est à lui qu'on fait une avance, c'est par son travail qu'on sera remboursé. Que partout des comités se forment, que chaque citoyen soit collecteur; que les listes se couvrent de signatures, et l'emploi de ces fonds aux travaux productifs, en triplant la richesse de la France, en assure le remboursement et fonde la liberté, l'égalité et la fraternité sur des bases inébranlables !

Le dixième des souscriptions du département de la Seine sera versé dans la caisse du comptoir national d'escompte dont la commandite des travailleurs deviendra actionnaire.

— On a relevé la garde nationale du pénible service de la garde des accusés. Les gendarmes ont repris leur service ordinaire.

— L'ouverture du Salon a eu lieu aujourd'hui au milieu d'une affluence considérable. Aucun tableau n'a été refusé. Il n'y avait pas eu de jury. Quelques personnes désignées par les artistes devaient placer les divers ouvrages avec le plus d'équité possible; mais, quand il a fallu s'entendre, la lutte des écoles, des intérêts, des amours-propres a été telle, que de guerre-lasse on s'est vu obligé d'invoquer le concours de l'administration du musée pour arriver à un résultat.

On compte cette année 4 598 tableaux de différents genres, 335 statuts ou bustes, et 447 ouvrages appartenant soit à la gravure, soit à la lithographie.

Le Salon ayant été ouvert à tous les prétendants, des ouvrages fabuleux y figurent. Il y en a qui ont été couronnés d'immortelles et de lau-

possible dans leur [illegible] aux articles essentiels.

Issoudun. — M. C. — Reçu les 90 et servons.
Reims. — M. F. — Tout va partir. La liste vous sera envoyée.
Lafère. — M. G. — Reçu les 95. Nous all. vous env. des [illegible] et les liv. dem.
Gisors. — M. D. — Reçu votre let. Nous servons M. D.
Quimperlé. — M. B. — Reçu les 40. Merci. — La lettre a été [illegible].
Guise — M. G. — Reçu votre lettre et les 9.
Toulon. — M. B. — Reçu les 100. — Aff. compl., sans oublier M. T. — Nous examinerons. — M. M. nous verse pour vous 160.
Bonnétable. — M. L. B. — Reçu les 58. — Félicitations.
Saint-Urain. — M. G. — Reçu les 12.
Ribeauvillé. — M. P. — Reçu les 52, pour ab.
Roanne. — M. J. — Nous allons servir l'ab. F.
Montbrison. — M. C. — Reçu votre lettre avec les 30.
Moulins. — M. P. — Reçu les 42.50. Nous allons servir.
Châlon-sur-S. — M. L. — Reçu votre lettre. Les 200 [illegible] nous arrivent.
Lyon. — M. B. — Reçu les 20, et pris note de tout.
Dunkerque. — M. M. — Reçu les 46.50 pour les trois art. ind.
Mauroy. — M. B. — Les 2 ab. finiront le 15 mai. — Pris note de vos désirs et des liv. dem.
Marseille. — M. A. — Fait l'ab. du café A., pour 3 mois et demi, soit pour fin juin. — L'éch. va avoir lieu. — Les numéros doivent vous être parvenus.
Calais. — M. D. — Acc. l'échange. — Vous êtes réinscrit. — Compl. aff.
Metz. — M. de B. — Reçu les 500. — Compl. à tous. — Nous all. exp. les livres.
Maubeuge. — M. P. — Reçu les 16. — Nous all. servir les 2 ab. — Cordial acceuil et bon espoir.

Bourse du 15 mars 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	» »	» »	» »	» »
— — fin courant	71 50	» »	» »	[illegible]
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	» »	» »	» »	» »
— — fin courant	[illegible]	» »	45 [illegible]	[illegible]
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	» »	» »	» »	» »
— — fin courant	» »	» »	» »	» »

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours	[illegible]	6400
4 0/0 J.	»	» »	O. V. de Par.	»	4000
Emp. 1848. au Ct	»	» »	C. hyp.	»	300
— fin Ct	»	» »	— Gouin	»	[illegible]
B. du Trés.	»	» »/»	— Ganneron.	»	[illegible]

PRIMES.		fin cour.	fin proch.
5 p. 0/0	d.	» » » »	» » » »
3 p. 0/0	d.	» » » »	» » » »

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0	» » » »/»	» »/» » »/»
3 p. 0/0	» » » »/»	» »/» » »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»	» »/»	ROME	DrC.	97	[illegible]
Récép. Rotsch.	»	72 50	BELG. 3 1/2	»	50	[illegible]
Esp. Dette act.	»	26 1/2	— 4 1/2	»	72	[illegible]
— — pass.	»	4 7/8	— de 1840	»	90	»/»
— 3 p. 0/0.	»	32 »/»	— de 1842	»	75	»/»
Dette intérieur.	»	26 5/8	— Banque	»	[illegible]	[illegible]
PORT. 5 0/0 1847	»	20 »/»	— de Em. 1844	»	[illegible]	[illegible]
HOLL. 2 1/2	»	62 1/2	PIÉMONT	»	900	[illegible]
HAITI	»	285 »/»	AUTRICHE	»	375	[illegible]

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
Cais. [illegible]	1000 » »
Act. d. J.	» » »
Ch. S.-G.	» » »
V. r. dr.	600 » »
— G. anc.	» » »
— nouv.	» » »
V. r. gauc.	100 » »
Paris à St.	» » »
— d'Orléans	600 » »
— à Rouen	400 » »
R.-Havre	» » »
Avignon	230 » »
Str. à Bâle	60 » »
Paris-Str.	[illegible] » »
Tours-Nan	327 50
Orl.-Vierz.	» » »
C. du Nord	[illegible] 75
Famp.-Has.	[illegible]
Diep.-Féc.	[illegible]
Bord. à Am.	400 » »
Orl.-Bord.	395 » »
Mont. à Tr.	[illegible]
Paris-Lyon	[illegible] 50
Bord.-Toulo	[illegible]
Zinc V. M.	[illegible]
Lin Maberl.	[illegible]
F. de l'Av.	[illegible]
Coton [illegible]	[illegible]

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» »	Paris à Rouen	» »	Orléans à Vierzon.	» »
— (r.-g.)	» »	Rouen au Havre	» »	Bordeaux à Cette.	» »
Paris à Orléans	» »	Marseille à Avignon	» »	Nord	327 50
— à Lyon	» »	Paris à Strasbourg.	» »	Boulog. à Amiens.	» »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 mars.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Cléopâtre, un Château de Cartes.
ITALIENS.—Nabuchodonosor.
OPÉRA-COMIQUE.—La Nuit de Noël, Gille-le-Ravisseur.
ODÉON.—La Fille d'Eschyle.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (2e soirée.)
OPÉRA-NATIONAL.—La Révolution française, le Brasseur, don Quichotte.
GYMNASE.—Les Malheurs, Femme à [illegible], les Filles de la Liberté, la Clef.
VARIÉTÉS.—Le Pouvoir, Madeleine et Madelinette, le Mousquetaire, Lauzun.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Camarade de Lit, 34 francs en sinus, un Jeune Homme pressé, A qui le Moutard ?
PORTE-SAINT-MARTIN.—Guillaume Tell, la Fin du Monde.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame-des-Anges, l'Ouvrier.
GAITÉ.—Le Pacte de Famine, Deux Gamins.
LUXEMBOURG.—Les Barricades, les Professeurs de Clarinette, les Petits Mystères, Léonide.
BEAUMARCHAIS.—Trois Roses, Ile de Barataria, Etudiants, Guillaume.
FOLIES.—La Rose de Provins, Théâtre, les Deux Pommades, Mariage impossible, la Marseillaise.
DÉLASSEMENTS.—22, 23 et 24 Février, les Délassements, Père et Oncle.
COMTE.—Augusta, l'Anguille de Melun, Petit Savoyard, l'Homme de Marbre,
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.)—Vue de Canton, de 8 h. à la nuit.
JARDIN D'HIVER (Champs-Elysées).—Promenades de jour. Marché aux fleurs, chauffé et permanent. Cab. de lect. gratuit. Salles d'exposition. Prix : 1 fr.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Paris, rue de Beaune, 2.

Par suite de la suppression du timbre, les prix de l'abonnement sont réduits:

	Un an.		Six mois.		Trois mois.
Pour le journal quotidien, Paris.	24 fr.	—	12 fr.	—	6 fr.
— Départements et étranger.	32	—	16	—	8
— Pays à surtaxe de poste.	50	—	25	—	13

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Pour le n° double du dimanche, Paris	8 fr.	— 4 fr.	— 2 fr.
— Départements et étranger	10	— 5	— 2 50
— Pays à surtaxe de poste	14	— 7	— 4

La République de 1792 a détruit l'ordre l'ancien. | **La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.**

MANIFESTE ÉLÉCTORAL DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

I

SITUATION.

LA SITUATION A L'INTÉRIEUR.

La République est le gouvernement de tous, par tous, et pour tous. Elle est le droit commun en matière de gouvernement. La monarchie n'était qu'un droit de fait et d'exception.

Une fraction seulement du pays était républicaine. En quelques heures, un coup du ciel, un miracle du peuple et la démence d'un roi ont républicanisé la France entière.

La bourrasque de 1830 avait cassé la plus vieille branche de l'arbre monarchique; la trombe de 1848 a déraciné la monarchie elle-même. Il n'y a plus de trône en France. La foudre populaire a consumé le trône et le vent en a dispersé les cendres.

Le peuple a reconquis sa souveraineté, il la conservera pleine et entière.

La République est le droit commun. La République est la seule forme de gouvernement qui soit universelle!

Seule elle laisse toujours vivant, toujours entier, le principe du droit individuel et du droit national.

Seule elle ne confisque rien.

La monarchie confisque le droit présent, aliène et immobilise l'avenir.

La forme républicaine est donc de droit naturel

Etant *de fait* et *de droit*, étant nécessaire et légitime, elle est le seul moyen d'ordre, de paix et de gouvernement.

Amis de l'ordre et de la paix, amis du progrès et de la liberté rallions-nous donc en un concert immense à la République! Eteignons sous les débris de la monarchie les brandons de la guerre civile. La guerre civile! aujourd'hui, ce ne serait pas seulement une guerre politique, ce serait une guerre politique et sociale, la guerre des partis et la guerre des classes, une Vendée générale, une Jacquerie générale.

Donc, plus de restaurations, plus de royauté, plus d'intrigues dynastiques! Que la pensée même de la monarchie s'évanouisse au double cri de Vive la concorde et la paix! vive la République

Et pourquoi les amis de l'ordre et de la paix s'effraieraient-ils de la République?

Il n'est permis qu'aux enfants d'avoir peur des mots ou des fantômes.

Lorsque, dans les calculs de la prévision humaine, nous étions séparés de la République par des années de dissensions intestines, des fleuves de sang, des légions de cadavres, par la guerre civile et la guerre étrangère... qu'on ait redouté, qu'on ait repoussé la République, cela était raisonnable et légitime.

Mais aujourd'hui qu'un décret du ciel nous la donne, sans partis, sans ennemis, gage d'union au dedans, gage de paix glorieuse ou de triomphe rapide et démocratique au dehors; aujourd'hui que le parti républicain c'est la France entière, pourquoi craindrait-on la République?

92 avait à détruire; 92 avait à soutenir une implacable lutte contre le dedans et contre le dehors; 1792 était une tourmente terrible. La tâche de 48 est d'unir, de féconder, d'associer, d'organiser; 1848 est une fondation.

Et d'ailleurs la monarchie qui nous exploitait, qui nous déshonorait, qui nous corrompait, préserve-t-elle les Etats des orages et des tempêtes?

Nous vivons dans un siècle où toutes les monarchies craquent dans leurs fondements et attirent la foudre. Nous ne pouvons nous abriter, nous unir et communier aujourd'hui que dans la République.

Unissons-nous donc fraternellement, bénissons le ciel, et Vive la République!!

LA SITUATION A L'EXTÉRIEUR.

La République ne nous donnera pas seulement la paix, l'ordre, la concorde au dedans. La République nous a déjà rendu notre dignité au dehors, notre rang dans le monde, notre destinée dans l'histoire.

Abaissée, humiliée, méprisée quand elle était représentée par la petite coterie officielle des repus et des corrompus, la France est redevenue la grande nation en redevenant elle-même.

Avec la République l'étoile de la France a reparu rayonnante au ciel; en revoyant l'étoile de la France, les peuples ont retrouvé l'étoile polaire de la liberté.

Les temps de l'indépendance et de la confédération pacifique des peuples étant venus, Dieu a avili les couronnes qu'il voulait perdre. Le vent de sa justice s'est levé sur l'Europe. Comme l'ouragan d'automne disperse les feuilles desséchées, son souffle a dispersé les institutions despotiques pour faire surgir le monde nouveau, des débris du vieux monde.

Les temps de barbarie et de tyrannie sont clos. Les révolutions et les guerres ont fait leur œuvre

Les peuples vont former leur sainte-alliance et se donner fraternellement la main.

L'évangile sera désormais une vérité.

Le règne de Dieu, c'est-à-dire le règne des peuples, succède au règne des rois et des Césars.

Le Christianisme, c'est-à-dire la Démocratie de la paix et du travail, la loi d'égalité, de liberté et de fraternité va régler les rapports des hommes et des nations.

Les rois, vainqueurs de la France en 1815, avaient donné à l'Europe une constitution artificielle, fausse et oppressive.

Cette constitution arbitraire de l'Europe n'était pas seulement un crime, elle était encore une absurdité politique, car il n'y a de stabilité que dans l'ordre de la liberté et de la nature.

Toutes les forces vives de l'Europe ont incessamment travaillé contre cette constitution tyrannique. Aux rayons de chaleur et de lumière, émanant du foyer des idées françaises, les nationalités européennes vont s'épanouir spontanément et se constituer, suivant leurs affinités, dans leur indépendance. Vive la confédération des peuples libres et la République universelle!

Telle est la situation à l'intérieur et à l'extérieur.

Elle renferme la constitution libre et régulière de l'Europe, l'extinction des guerres et des révolutions, l'organisation prochaine et définitive de la PAIX DU MONDE.

C'est à la France à en faire sortir cet immense avènement. — Comment? — Nous allons le dire.

II

PRINCIPE POLITIQUE DE LA FRANCE.

La révolution de février n'a pas changé la mission de la France; elle a brisé les entraves qui l'empêchaient de l'accomplir.

La politique de la France, la mission que lui ont léguée ses traditions, que lui dicte son génie civilisateur, à laquelle aujourd'hui Dieu la rappelle, c'est l'organisation de la paix fondée sur la liberté, l'union, le travail, la justice, et réalisant l'amélioration progressive et rapide du sort de tous.

C'est l'association de tous les intérêts, le développement de tous les droits, le concert des individus, des familles et des classes dans la nation, le concert des nations sur la terre entière.

C'est, en un mot, l'incarnation évangélique de la fraternité dans l'humanité.

Toute la politique de la France se déduit de ce principe.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

La force de la France, au milieu du grand mouvement de reconstitution spontanée de l'Europe, est dans son principe. Sa cause est la cause des peuples. Son amour pour les peuples, l'amour des peuples pour elle, voilà son bouclier et son glaive. — *Que toute pensée d'ambition, que toute idée de conquête restent donc à jamais bannies.*

La dignité des peuples repousse jusqu'à la liberté quand on la leur apporte à la pointe des baïonnettes. Le libre rayonnement de notre vie, de notre force, de nos principes, voilà notre propagande. — onc, *pas plus de propagande armée que de conquêtes*!

Mais si le despotisme qui tombe tentait d'écraser dans sa chute les peuples qui vont s'affranchir, que l'épée de la France alors brille au soleil de la liberté. L'éclat de son glaive sera la sauvegarde des opprimés.

Que la France sanctionne donc le noble Verbe qui a déjà parlé pour elle, qu'elle déclare avec Lamartine:

Aux Peuples, qu'elle ne veut pas s'agrandir,

Aux Gouvernements, qu'elle respectera tous les gouvernements qui seront maintenus et respectés par leurs peuples;

Aux Gouvernements et aux Peuples, que si la lutte s'engage entre le despotisme et la liberté, elle portera sa force à la liberté.

Les principes sont proclamés, la voie est ouverte, il n'y a qu'à suivre. Chaque jour les peuples abattent les vieilles entraves et moissonnent des libertés nouvelles. L'œuvre de Dieu s'accomplit autour de nous. — Eclairons, fécondons, protégeons.

POLITIQUE INTÉRIEURE.

La France doit au monde un exemple sublime.

Elle s'est montrée rayonnante de générosité après avoir fait éclater sa colère;

capital intelligence, toutes ses forces lui restent. Il faut ranimer la confiance, rétablir le crédit, rassurer tous les intérêts, unir tous les droits, associer toutes les forces.

Le mal, le mal ancien aussi bien que le mal présent, n'est que dans le morcellement des forces, dans leur défiance, dans leur isolement. Il faut rapprocher, unir, associer, solidariser.

Il faut que toutes les branches de l'activité sociale s'apprêtent à fleurir aux beaux jours de la liberté comme la nature fleurit aux beaux jours du printemps.

Dieu fait mûrir simultanément tous les fruits de la terre; que la République fasse mûrir simultanément tous les fruits du travail et de l'intelligence.

Place à l'Agriculture! Qu'un fer de charrue remplaçant le fer de lance sur la hampe du drapeau, symbolise les nouvelles destinées démocratiques de la France et lui rappelle ses devoirs envers sa mère nourricière, si longtemps délaissée.

L'Industrie est la fille de l'Agriculture. Plus d'antagonisme entre elles. En unissant leurs intérêts, l'association décuplera leurs forces.

Le Commerce est le lien des peuples. Il fait dans le corps social la fonction circulatoire du sang dans le corps humain. Que la République affranchisse la circulation du monopole de la féodalité financière et établisse un vaste système national de crédit, de garanties et de solidarités commerciales.

Les Sciences sont les phares de l'esprit; les Arts sont les flambeaux des cœurs. Que la République donne aux Sciences et aux Arts la mission sublime d'illuminer les intelligences, d'exalter dans les masses l'enthousiasme du beau!

La Religion est le lien des âmes. Que la conscience soit affranchie de toute gêne, que toute âme communique librement avec Dieu; que les clergés de toutes les communions, adoptant librement des constitutions démocratiques, rentrent en unité avec le peuple dont ils sortent et se mettent ainsi en unité avec Dieu dont le peuple sort.

Deux grandes choses sont à faire immédiatement et simultanément; une troisième à préparer sans repos ni trêve.

Les deux premières sont:

La constitution républicaine, assise sur la souveraineté du peuple, garantissant démocratiquement à tous, tous les droits politiques et sociaux de l'homme et du citoyen;

La réorganisation de l'administration, le rétablissement du crédit, de la circulation commerciale et du travail engorgés;

La troisième consiste dans l'élaboration et la solution des problèmes sociaux, dans la réalisation des droits nouveaux garantis par la République.

Pour que ces trois grandes choses s'accomplissent à la gloire de la France, il faut que l'accord sympathique des cœurs, l'esprit de concorde et de fraternité soient mis à l'ordre du jour de la République.

Tous les hommes sont frères. Les riches sont les frères des pauvres comme les pauvres sont les frères des riches.

Les égoïstes sont des infirmes. C'est par la générosité que le peuple doit les traiter et les guérir.

Le grand mal n'est pas que quelques-uns aient trop; le grand mal c'est que presque tous n'aient pas assez.

Le grand mal n'est pas qu'il y ait des châteaux pour les riches; le grand mal c'est que les pauvres n'aient que des taudis ou des chaumières.

Pourquoi l'homme n'est-il pas logé? pourquoi a-t-il faim? pourquoi a-t-il froid? pourquoi tant d'êtres humains dépourvus d'éducation et en toutes choses encore dénués et misérables? Sont-ce les pierres, le bois, le fer qui manquent? Le sol refuse-t-il de produire quand on y sème? Les arts, les sciences, l'intelligence et les bras font-ils défaut? — Non.

Ce ne sont pas les forces productives qui manquent. Il y a d'immenses travaux à faire et des légions d'hommes n'ont pas de travail, et cherchent vainement l'emploi de leur activité!

Ne voulons-nous pas tous que la France soit bientôt en état d'assurer:

A tous ses enfants, l'*éducation*;

A tous ses travailleurs *une rétribution équitable et abondante*;

A toutes les femmes l'*indépendance et la dignité*;

A tous les vieillards *un abri et une retraite*;

A tous les faibles une PROVIDENCE.

CHACUN A INTÉRÊT AU BIEN DE TOUS.

Pour faire le bien de tous, il faut augmenter la production dans une proportion énorme.

Que personne ne soit spolié, mais que toute force soit utilisée.

Il faut créer l'ordre, fonder l'accord, faire cesser par l'association le grand malentendu qui a divisé trop longtemps les éléments producteurs et les classes qui les représentent;

Il faut que l'activité créatrice reçoive une impulsion telle que la richesse sociale en soit doublée, triplée, quadruplée, et que cet accroissement reflue sur toutes les têtes en commençant par les classes les plus nombreuses et les plus pauvres.

La révolution de 92 a fait des prodiges de dévouement et d'énergie pour défendre le sol national: il faut que la révolution de 48 fasse des prodiges plus grands encore pour le féconder. La première Convention a organisé la victoire. Que la seconde Convention organise le travail et la richesse! A cette seule condition elle aura résolu le problème présent, fondé l'harmonie et assuré l'avenir.

Il faut abattre à jamais toutes les tyrannies en abattant celle qui les engendre toutes: la vieille tyrannie de la MISÈRE.

Encore une fois, il ne s'agit point de spolier les riches; ce serait inaugurer la guerre sociale, la subversion, le chaos. Il s'agit d'allumer dans le cœur des riches, et dans tous les cœurs, le feu sacré du dévouement et de provoquer l'alliance libre et fraternelle du capital et du travail. L'association, comme la parole de Dieu, multipliera les pains et fera sortir du rocher des sources vivifiantes. Ceux qui n'ont pas seront comblés; ceux qui ont recevront encore.

Cette glorieuse métamorphose du monde ne sera pas l'œuvre d'un jour: mais si nous aimons le peuple, si les représentants de la France travaillent ardemment pour lui, s'ils ont en lui confiance, le peuple leur répondra par sa confiance et son amour.

S'il y envoyait des hommes d'égoïsme, de peur, de contre-révolution; des hommes qui ne sentissent pas brûler dans leur poitrine le saint amour du peuple et de l'humanité: ce serait encore la guerre, la guerre civile et la guerre sociale et toujours la ruine de la patrie. — C'est de ces hommes sans générosité, sans amour et sans vertu, qu'il faut aujourd'hui se préserver.

Français nos frères! pas d'esprits étroits, pas de caractères méticuleux, pas de cœurs glacés, pas d'égoïstes à l'Assemblée nationale! Écartons-en, dans l'intérêt de l'ordre, dans l'intérêt de la propriété, dans leur intérêt à eux-mêmes, écartons-en les sceptiques, les roués, les satisfaits, tous ceux qui ne sentent pas le peuple, ses droits, ses besoins, ses souffrances, son abaissement et sa grandeur! De tels hommes perdraient l'ordre, la liberté, la propriété et la France, bien plus rapidement qu'ils n'ont perdu leur roi et sa monarchie.

Pauvres ou riches, prolétaires ou propriétaires, simples ou savants, hommes des champs ou habitants des villes, ce qu'il nous faut à l'Assemblée, ce sont des esprits ouverts et des cœurs pleins de foi, d'espérance et de charité.

Si l'Assemblée nationale est un foyer brûlant d'amour, ne redoutez rien: ce foyer d'amour sera bientôt un foyer éclatant de lumière.

Français nos frères! qu'un immense sentiment de fraternité embrase nos cœurs! ralliens-nous dans un concert sublime! organisons les forces, organisons le travail et l'association, organisons la liberté, organisons l'union et l'amour!

Organisons l'union et l'amour, et nous aurons bientôt établi le ROYAUME DE DIEU SUR LA TERRE.

Français nos frères! l'Evangile du Christ, du prolétaire de Nazareth, est le vrai code de la démocratie, car il est le code de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. — Que l'Assemblée nationale soit une Assemblée d'hommes pénétrés de la flamme évangelique, et l'esprit sain l'esprit de Dieu et de l'humanité, sera au milieu d'elle, et l'heure de la rédemption définitive de l'humanité par la SCIENCE ET L'AMOUR, aura bientôt sonné.

Vive la république française! Vive la libre confédération des peuples! advienne sur la terre le ROYAUME DE DIEU ET SA JUSTICE!

Le Conseil de direction de la Démocratie pacifique constitué en comité électoral central,

VICTOR CONSIDERANT,	L. FRANCHOT,
F. CANTAGREL,	JULIEN BLANC,
ALLYRE BUREAU,	CH. BRUNIER,
E. BOURDON,	F. GUILLON,
D. LAVERDANT,	BARRAL,
C. DALY,	J. B. KRANTZ,
VICTOR HENNEQUIN,	J. DELBRUCK.
H. DOHERTY,	

Lecteur,

Adhérez-vous aux principes et aux sentiments de ce Manifeste?

Croyez-vous qu'ils sont dans la vraie voie du salut de la République et de l'Avenir?

Si vous le croyez, si votre esprit et votre cœur leur donnent adhésion, proclamez-les, propagez-les, et aidez-nous à les organiser. — Il n'y a pas un moment à perdre.

INSTRUCTIONS

AUX ADHÉRENTS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Adressez immédiatement (*franco*) votre adhésion au *Comité électoral central de la Démocratie Pacifique*, Paris, rue de Beaune, 2, en ces simples mots:

J'adhère aux sentiments de votre manifeste. Signez lisiblement; donnez votre adresse et ajoutez l'indication brève du concours que vous pouvez fournir aux élections prochaines.

Avec les noms et les adresses des adhérents, le *Comité central* constituera immédiatement des assemblées électorales de quartier.

La *Démocratie Pacifique* fera connaître les opérations de ces assemblées.

AUX ADHÉRENTS DES DÉPARTEMENTS.

Formez immédiatement dans votre commune (si déjà ce n'est fait) un *comité électoral local*, et prenez pour drapeau notre Manifeste.

Réimprimez sur-le-champ le présent supplément à la *Démocratie Pacifique*, tel qu'il est, sans en rien retrancher, ni le titre, ni ces instructions, mais en ajoutant ci-dessous la composition de votre noyau de comité local et son adresse.

Faites-en, sans craindre les doubles emplois, une distribution abondante dans toute votre sphère d'activité communale, cantonale ou départementale, et provoquez, par masses, les adhésions autour de vous. — Il faut que ce demi numéro de la *Démocratie* soit instantanément répandu par centaines de mille exemplaires dans la France.

A TOUS.

Tous les comités locaux ralliés aux principes du Manifeste et l'adoptant pour drapeau électoral, se mettront immédiatement en correspondance entre eux dans chaque département, et avec notre propre *Comité central* parisien, pour arrêter leurs listes de candidats.

Cette grande organisation, constituée déjà par les amis de nos principes de paix, d'association, de liberté et de fraternité, sur plus de *trois cents points principaux de la carte de France*, donnera à ces principes, faits pour rallier aujourd'hui tous les cœurs généreux, tous les intérêts et tous les droits légitimes, une puissance électorale immense.

Citoyens qui voulez le prompt rétablissement de la confiance, le salut du pays et de l'humanité, donnez votre adhésion, votre concours! ralliez-vous au drapeau d'une DÉMOCRATIE ORGANISATRICE ET PACIFIQUE; secondez-nous! que les cœurs larges, les esprits ouverts, les hommes de bonne volonté marchent ensemble pour le salut de tous!

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant 16.

[illegible]
On peut aussi adresser franco [illegible] sur la poste ou à une [illegible]
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
[illegible] et Compe, 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. — La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.
—	Dépts.	32	16	8
Pays étranger à surtaxe de poste.		58	27	14
Pour le no de huitaine.	Paris.	8	4	2
—	Dépts.	10	5	2 50
Etranger.		14	7	4

PARIS, 16 MARS.

Bon sens du Peuple ET DIGNITÉ DU GOUVERNEMENT.

Tous les gardes nationaux n'ont pas renoncé à la manifestation que nous avions prévue hier, et la population parisienne, ainsi que nous l'avions annoncé, a qualifié cette manifestation d'égoïste et de futile. Deux colonnes de trois à quatre mille gardes nationaux chacune se sont dirigées vers l'Hôtel-de-Ville par pelotons en uniforme et sans armes.

Ils voulaient protester contre le décret qui dissout les compagnies de grenadiers et de voltigeurs ; ils demandaient que ce décret fût retiré ; les plus exaltés espéraient même que la démission d'un membre du gouvernement serait le résultat de leur démarche.

Quand même la réclamation de ces gardes nationaux eût été aussi bien fondée qu'elle était étroite, illibérale ou plutôt irréfléchie, des hommes chargés de maintenir l'ordre public ne devaient pas donner l'exemple de la pression exercée sur le Gouvernement par des promenades dans les rues. Est-ce ainsi qu'on fera renaître la confiance et le crédit public ?

Au surplus, si la démarche inconsidérée de 6 à 8000 gardes nationaux pouvait semer des inquiétudes dans la ville, le bon sens déployé dans cette occasion par le Peuple et la fermeté du Gouvernement vont rassurer tous les esprits et donner à la République française une force nouvelle.

La première colonne de gardes nationaux, rangée sur la place de l'Hôtel-de-Ville à deux heures de l'après-midi, a été accueillie [illegible] froidement par la foule, qui a senti le caractère aristocratique et réactionnaire de la démonstration beaucoup mieux que [illegible] des gardes nationaux [illegible] à la faire. Le général Courtais, arrivant à cheval, avec son état-major et quelques [illegible], a vivement harangué les gardes nationaux et les a engagés à se retirer.

Une heure après, une autre colonne arrivait sur le quai de Gèvres ; elle a été arrêtée par la foule, qui n'a pas voulu qu'on essayât plus longtemps de peser sur les décisions du Gouvernement provisoire. Le peuple s'est senti le premier défenseur de l'ordre public [illegible] milliers de gardes nationaux ; il a fait la police, et l'a faite avec autant de modération que de fermeté. La colonne a été obligée de rebrousser chemin, escortée par ces cris : *En arrière ! en arrière ! Pas d'inégalités ! A bas les bonnets à poil ! Vive Ledru-Rollin !*

Le général Courtais, apprenant ce qui se passait, est arrivé de nouveau sur les lieux ; il a rappelé aux gardes nationaux leurs devoirs. Le peuple, reconnaissant en lui un serviteur dévoué de la République, a salué ses cheveux blancs des plus vives acclamations.

[illegible] Gouvernement provisoire a rédigé immédiatement la déclaration suivante :

Le Gouvernement provisoire déclare que le décret qui a eu pour objet de faire rentrer dans la masse générale de la garde nationale les anciennes compagnies de grenadiers et de voltigeurs, n'a été pris qu'après mûre délibération, par le Gouvernement tout entier, et après l'avis de l'état-major.

Le sentiment de l'égalité a motivé cette mesure qui se justifie, du reste, par les considérations les plus hautes d'ordre public.

Accorder à telle ou telle compagnie la faculté de se recruter elle-même et de conserver ses anciens cadres, ce serait l'accorder à toutes ; bientôt les compagnies se recruteraient tantôt par convenance personnelle, tantôt par [illegible] de service, et bientôt peut-être par affinité d'opinion ; on établirait ainsi un germe d'inégalité parmi les citoyens, on aurait plusieurs familles séparées dans une famille ; l'unité et la fraternité en souffriraient également.

Le bon sens des citoyens reconnaîtra que le Gouvernement républicain ne saurait admettre une institution fondée sur de telles bases.

Le Gouvernement provisoire regrette que cette mesure mal comprise ait excité dans la garde nationale des manifestations contraires à l'ordre public.

Il [illegible] tous les citoyens qu'il entend [illegible] et exercer le pouvoir [illegible] de la liberté ; toute pression extérieure [illegible] trouvera le Gouvernement provisoire décidé à maintenir les résolutions qu'il a prises et qui lui sont dictées par les principes dont il ne déviera pas.

Le gouvernement provisoire est accessible à toutes les réclamations ; il s'éclaire [illegible] lumières des citoyens [illegible] provisoire [illegible] mais [illegible] son action légitimement [illegible] sous la forme de conseil, rend la résistance du Gouvernement nécessaire quand elle ressemble à une menace ou à une force.

Fait à l'Hôtel-de-Ville en conseil de Gouvernement, le 16 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

Après avoir lu cette pièce, au bas de laquelle le nom de M. Ledru-Rollin figure avec ceux des autres gouvernants, on jugera si certains publicistes ont bien le droit de demander à mots couverts la monarchie en excusant cette proposition par *la faiblesse manifeste du pouvoir actuel.*

Le Gouvernement est fort, car il a pour lui les travailleurs si intelligents et si forts ; le Gouvernement est fort, car il a pour lui tous les écrivains qui mettent leur plume au service de la patrie, et non pas au service de leur ambition ; le Gouvernement est fort, car il aura demain pour lui ces mêmes gardes nationaux que de perfides conseils ont un instant placés dans une situation fausse.

Le Gouvernement est fort ; tous ceux qui ne subissent pas la République française, mais qui l'aiment, tous ceux qui savent la République appelée à résoudre, à la satisfaction de tous, les questions politiques et sociales, ceux-là seront toujours prêts, tant que le Gouvernement aura besoin de concours moral ou de sacrifices pécuniaires.

Toutes les démonstrations étaient bonnes et légitimes quand il s'agissait de renverser le Gouvernement scandaleux de Louis-Philippe, mais aujourd'hui aucun bon Français ne veut renverser le Gouvernement, ne peut songer même à l'affaiblir ; sachons écouter sa voix et ne lui présentons pas d'*ultimatum*. Cet avertissement ne manque pas d'à-propos au moment où plusieurs sociétés populaires désirent l'ajournement des élections politiques. Nous savons qu'on peut faire valoir en faveur de cet ajournement des raisons fort plausibles, mais elles sont dominées par ce grand fait qu'ajourner la Constituante, c'est ajourner pour beaucoup d'esprits le retour de la confiance, c'est ajourner la constitution définitive de la République et les réformes sociales.

Les Gens habiles.

On a trop souvent appelé gens habiles des hommes sans idées vraiment larges, sans générosité dans le cœur et mettant [illegible] finasseries au service de leur égoïsme. Les succès de ces hommes sont rachetés par d'immenses revers, les grands principes qui font la conquête du monde finissent toujours par briser le réseau de leurs intrigues... Louis-Philippe était un homme très habile.

On pourrait prédire une fin semblable et sinon la perte d'un trône, du moins celle de toute influence, de tout crédit, de tout avenir, aux gens qui, après avoir accepté la République par calcul, et se voyant déçus dans leurs espérances, imagineraient d'encourager et de fomenter un impuissant mouvement réactionnaire.

L'Autriche et la Prusse.

Il y avait en Allemagne deux puissances que l'on croyait naguère encore appelées à de hautes destinées. C'étaient l'Autriche et la Prusse ; l'Autriche qui prétendit durant quatre siècles à la prépondérance européenne ; la Prusse qui aspirait à marcher, sur les ruines de l'Autriche, à la tête de l'Allemagne régénérée. Rivales l'une de l'autre, ces deux puissances étaient liées à la Russie par la complicité d'un crime : le meurtre et le partage de la Pologne, abominable scélératesse, devenue la base d'une alliance entre les trois derniers représentants de l'absolutisme en Europe.

Ils pensaient, dans leur aveuglement, qu'il suffisait de déchirer une nation noble et vaillante entre toutes et de s'en partager les lambeaux pour détruire en même temps la nationalité polonaise. Agrandir leur territoire aux dépens de la Pologne assassinée leur paraissait un sûr moyen d'accroître leur puissance. Fatale erreur ! C'est la liberté seule qui a grandi. Pendant que les meurtriers s'embrassaient sur le cadavre aux plaies saignantes, pendant qu'ils renouvelaient leur pacte impie, voilà que la liberté qu'ils croyaient enchaînée fait entendre sa voix, terrible pour les tyrans, mais douce aux peuples opprimés, qu'elle convie tous également à l'union et au bonheur.

Les despotes tournés vers la France y ont vainement cherché l'huissier de la sainte-alliance, le geôlier imposé par eux à la liberté prisonnière. La vierge, qui a cessé d'être captive, a seule paru à leurs regards éblouis, et il lui aura suffi de se montrer pour renverser ses ennemis.

Le premier qui succombe est le colosse autrichien, corps sans âme, empire que n'anime le souffle d'aucune nationalité. Metternich va rejoindre Guizot ; les Habsbourg deviennent errants par le monde comme les Bourbons, tandis que la monarchie autrichienne, qui n'a pas de passé, et qui n'aura pas d'avenir, tombe en dissolution, sans pouvoir, comme la monarchie française, se survivre en mourant dans une république une et indivisible.

Opposer les peuples les uns aux autres, afin de les dominer en les écrasant, telle était la règle de conduite des Césars autrichiens. « Nous avons cent-trente mille hommes pour soutenir nos droits en *Italie*, » disait Metternich, sans songer que cette [illegible] armée, tirée de la Bohême, de la Hongrie et de la Gallicie, pouvait tourner contre les oppresseurs les armes qui lui avaient été données pour contenir les opprimés.

Renversée par l'idée de fraternité qui inspire aux peuples le plus saint enthousiasme, l'Autriche aura vécu sans laisser aucune trace de son passage.

Moins coupable que l'Autriche, le [illegible] prussien a néanmoins sa part du crime à expier. Il y a quelques mois, la Pologne, représentée par ses derniers et ses plus héroïques défenseurs, comparaissait devant les juges de Berlin, qui condamnaient à mort la Pologne et les Polonais. Les condamnés n'implorèrent pas leur grâce. C'était aux meurtriers et non aux victimes à demander pardon. Frédéric-Guillaume n'avait pas en cette circonstance à faire un grand effort de générosité ; il lui eût suffi de se montrer juste pour mériter les bénédictions de la Pologne et du monde. Eh bien ! s'il est vrai que le roi de Prusse n'ait fait que commuer en une détention de six années de forteresse la peine capitale prononcée contre les Polonais, il est loin de leur avoir rendu complète justice. Le grand-duc de Posen a d'autres devoirs à remplir que ceux du roi de Prusse, et la Pologne n'a pas moins de droit à la liberté que l'Allemagne à une constitution. En un mot, si, comme prince allemand, la mission de Frédéric-Guillaume est d'unir l'Allemagne, comme prince posnanien, son rôle est de préparer l'affranchissement de la Pologne. Nous souhaitons que le duc soit à la hauteur du roi, et que le roi devienne un grand roi. Puisse la postérité saluer dans Frédéric-Guillaume le fondateur de l'alliance entre la Pologne et l'Allemagne, comme elle a salué dans Charlemagne l'auteur de l'union de l'Allemagne et de la France !

Si Frédéric-Guillaume méconnaît son rôle providentiel, ce sera un malheur pour le roi de Prusse en particulier et pour les rois en général ; car les peuples, s'habituant à se passer des rois, feront ce qu'ils auraient dû faire.

Si nous avons peu de confiance dans le roi de Prusse, nous en avons beaucoup dans le peuple prussien.

Les Amis de la Liberté.

Le sophisme à l'ordre du jour dans les feuilles réactionnaires qui commencent à surgir, c'est que la République, pour être fidèle à son principe, doit donner et garantir la liberté à tout le monde. En apparence comme au fond, rien de plus incontestable, mais qui ne sait qu'on peut invoquer un principe excellent dans de fort mauvaises intentions, c'est-à-dire avec l'arrière-pensée de tourner ce principe contre lui-même ? Oui, certainement, la République est l'avènement réel et définitif de la liberté, mais non pas de cette liberté illusoire et mensongère qui consacrait toutes les iniquités [illegible], qui, indifférente et passive, consolidait tous les abus, en introduisant dans la vie politique et sociale la maxime des économistes *laissez-faire, laissez-passer*, mais non pas de cette liberté qui donnait plein pouvoir à la force de tyranniser la faiblesse, au capital de se coaliser contre le travail, à la concurrence d'exécuter ses tours de force de bon marché en exténuant le prolétaire qui ne pouvait protester efficacement, et parce qu'il n'avait pas le temps d'attendre l'issue de la lutte qu'il aurait entreprise, et parce qu'il ne lui était pas permis d'organiser la résistance.

La Révolution a, au contraire, été faite, à vrai dire, en haine de cette fausse et déloyale liberté ; la République a replacé le problème de la liberté dans les conditions de la justice en l'associant au second terme de sa devise immortelle, qui en est à la fois la sauvegarde et le correctif, c'est-à-dire l'égalité.

Qu'on imagine, en effet, le principe de liberté réduit à lui-même, [illegible] tous les [illegible] établies ou à établir, et il n'y aura absolument rien de changé ; notre glorieuse Révolution n'aura abouti qu'à une modification de forme politique sans efficacité.

Le progrès n'est réel que parce qu'il replace la société dans une voie d'améliorations successives et incessantes. Le temps des conservateurs-bornes est à jamais passé ; il faut renoncer désormais à faire du pouvoir une exploitation de la société au profit d'une coterie insatiable ; le pouvoir se résume, ou du moins se complète, dans ce MINISTÈRE DU PROGRÈS que nous appelons de tous nos vœux.

Donc, que l'on n'ait plus l'air de confondre encore la liberté avec l'égoïsme, car la liberté sans l'égalité, sans la fraternité, c'est la revendication d'un droit sans la reconnaissance d'aucun devoir correspondant ; c'est l'individu qui se pose en face de la société, sans se préoccuper ni de ses besoins éternels, ni des nécessités particulières à telle ou telle situation ; comme s'il ne devait pas quelque chose à ses frères en échange des faveurs qu'il en a obtenues ; comme si, en dernière analyse, toute société n'était pas essentiellement une réciprocité plus ou moins bien entendue de services et de bons secours entre tous les enfants de la grande famille humaine !

Liberté donc, mais liberté dans la justice, liberté dans la voie d'une égalité progressive, si l'on veut que cette liberté soit consacrée par la fraternité, et en accord avec l'esprit de la Révolution démocratique qui vient de s'accomplir.

Fausses rumeurs.

Un des pièges que tous les amis de la République, de l'ordre et de la stabilité doivent éviter, c'est de se rendre l'écho, le truchement, le colporteur des nouvelles exagérées ou inventées par des fauteurs d'anarchie. Hier soir, dans tout le quartier du Palais-Royal, le bruit circulait que des ouvriers avaient saccagé [illegible] dans la rue Saint-Martin plusieurs établissements où on leur avait refusé de l'ouvrage. Après vérification, nous [illegible] qu'il n'y avait rien de vrai dans ce bruit. [illegible]

de ne plus effectuer ses payements en espèces ;

Considérant que la suspension ou même la restriction des escomptes de la Banque porterait un coup funeste à l'industrie et au commerce ;

Considérant que cette suspension amènerait partout la cessation forcée du travail, et qu'elle plongerait les travailleurs dans la misère ;

Attendu conséquemment que, loin de permettre la suspension ou la restriction des escomptes de la Banque, le Gouvernement de la République doit donner à cet établissement le moyen de fournir à l'industrie et au commerce de puissants instruments de crédit ;

Attendu qu'il est indispensable de conserver à Paris les espèces appartenant au trésor, et qui sont déposées à la Banque ;

Attendu que la situation réellement prospère de la Banque et la garantie formellement stipulée de la limitation des émissions donnent au public toute la sécurité désirable ;

Sur la proposition du ministre,

Décrète :

Art. 1er. A partir du jour même de la publication du présent décret, les billets de la Banque de France seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

Art. 2. Jusqu'à nouvel ordre, la Banque est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces.

Art. 3. En aucun cas, le chiffre des émissions de la Banque et de ses comptoirs ne pourra dépasser trois cent cinquante millions.

Art. 4. Pour faciliter la circulation, la Banque de France est autorisée à émettre des coupures qui, toutefois, ne pourront être inférieures à cent francs.

Art. 5. Les dispositions du présent décret s'appliquent à tous les comptoirs que la Banque a établis dans les départements.

Art. 6. La Banque de France publiera tous les huit jours sa situation dans le *Moniteur*.

—

Voici, d'après le *Moniteur* de ce matin, les nobles paroles par lesquelles M. de Lamartine a rassuré les esprits sur le véritable sens de la circulaire de M. Ledru-Rollin :

Une députation du club républicain pour la liberté des élections vient exprimer les craintes qu'a fait naître dans le public la circulaire de M. le ministre de l'intérieur. Elle déclare que les termes de cette circulaire lui font redouter que le Gouvernement provisoire ne respecte pas assez la liberté des citoyens dans les choix qu'ils vont avoir prochainement à faire pour l'Assemblée nationale.

M. LAMARTINE, membre du Gouvernement provisoire. « Il ne m'appartient pas, dans une question aussi générale, aussi grave, de prendre l'initiative sur l'opinion de tous mes collègues réunis. Néanmoins je puis vous dire qu'ils seront profondément touchés, profondément reconnaissants de la démarche que vous venez de faire et des paroles que vous venez de prononcer.

Le Gouvernement provisoire n'a chargé personne de parler en son nom à la nation, et surtout de parler un langage supérieur aux lois. (Bravo ! bravo !) Ce droit, il ne l'a donné à personne, car il n'a pas voulu le prendre pour lui-même au moment où il sortait comme une acclamation du peuple pour remplir momentanément la place pénible qu'il occupe. (Nouveaux bravos.) Il ne l'a pas voulu ; il ne l'a pas fait ; il ne le fera jamais. Croyez-en les noms des hommes qui le composent. (Bravo !)

Soyez certains qu'avant peu de jours le Gouvernement provisoire prendra lui-même la parole ; que ce qui a pu dans les termes, et non certes dans les intentions de ce document, blesser, inquiéter la liberté et la conscience du pays (Oui ! oui ! — Bravo !), sera expliqué, commenté, rétabli par la voix même du Gouvernement tout entier. (Acclamations ; cris de Vive Lamartine ! vive Lamartine !)

Dites : Vive le Gouvernement tout entier ! car cette pensée n'est pas la mienne, elle est celle du Gouvernement tout entier et du ministre lui-même.

UN MEMBRE DE LA DÉPUTATION. Nous l'acceptons comme telle.

M. LAMARTINE. Citoyens ! de tous les dogmes qui ont survécu aux grandes chutes de trônes et d'empires dont nous sommes témoins depuis un demi-siècle, il n'y a qu'un dogme impérissable à nos yeux : c'est celui de la souveraineté nationale. (Bravo ! bravo !) ; c'est celui de la souveraineté nationale à laquelle nous ne nous permettrons jamais d'attenter nous-mêmes et à laquelle nous ne permettrons jamais non plus qu'on attente en notre nom ou au vôtre !

Le Gouvernement provisoire se félicitera, n'en doutez pas, que vous soyez venus comme un pressentiment de l'opinion vraiment républicaine, c'est-à-dire libre, provoquer une explication de lui sur la conduite qu'il veut tenir dans les élections dont doit sortir librement aussi le Gouvernement républicain de la France ! Et ici je ne vous parle plus en mon nom ; il y a peu d'heures, que nous nous entretenions en conseil de gouvernement de cette question, et qu'à l'unanimité nous déclarions, ce qui est dans la vérité, dans la nature, dans le droit de la souveraineté nationale, dont la souveraineté de la conscience individuelle est la première garantie, nous déclarions, dis-je, que le Gouvernement ne voulait peser et ne devait peser directement ni indirectement sur les élections (Vive approbation) ; que, comme individus, car aucun de nous n'aurait accepté le Gouvernement s'il lui avait fallu renoncer à ses droits de citoyen, que, comme individus, nous recommanderions nos amis, nous inspirerions nos propres opinions, mais que, comme gouvernement, armés d'une parcelle quelconque de la puissance publique, nous rougirions nous-mêmes des reproches que nous avons faits aux gouvernements qui nous ont précédés, si, au lieu de la corruption qui a fait par ses scandales la révolution même d'où la République est sortie, nous employions aujourd'hui cette autre corruption, la pire de toutes les corruptions, la corruption de la crainte et de l'oppression morale des consciences ! (Bravo ! bravo !)

Non, c'est d'une source libre et pure que la République doit sortir et qu'elle sortira !

Tranquillisez-vous, citoyens, et reportez ces paroles à vos concitoyens du dehors

PLUSIEURS VOIX. Oui ! oui ! nous les reporterons avec bonheur.

M. LAMARTINE. Je désire, nous désirons tous qu'elles retentissent dans l'opinion publique de Paris et de la France. Nous désirons qu'elles apprennent à la République, qu'elles la rassurent sur le sens mal interprété de quelques mots qui n'avaient ni le sens ni la portée qu'on a voulu leur donner en s'alarmant d'expression qui faussent souvent les pensées dans la multiplicité de signatures et d'affaires dont nos collègues sont accablés dans ce tumulte d'évènements qui nous emporte.

Sachez-le, et dites-le bien à ceux qui vous attendent, le Gouvernement de la République tout entier éprouve le besoin de rassurer deux fois la conscience publique, une fois dans ce dialogue que nous avons ensemble, et bientôt par une proclamation à tous les citoyens de la France (Acclamations prolongées), proclamation qui contiendra ses principes sur la nature des institutions toutes libérales, toutes morales, toutes conservatrices des droits et des intérêts des citoyens, sans acception. (Bravo !)

UN MEMBRE DE LA DÉPUTION. Nous sommes heureux de vos paroles ... elle s'est fondée ici par les bras du peuple de Paris ! (Bravos unanimes.)

La députation se retire aux cris réitérés de Vive Lamartine ! vive le Gouvernement provisoire ! vive la République !

—

Le ministre de la marine et des colonies aux citoyens gouverneurs de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française, de l'île de la Réunion, du Sénégal et dépendances.

Citoyen gouverneur,

Le *Moniteur* a publié un décret du Gouvernement provisoire, en date du 4 mars, qui institue une commission chargée de préparer, dans le plus bref délai, l'acte d'abolition immédiate de l'esclavage. Par un arrêté du même jour, j'ai composé cette commission des citoyens :

Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'Etat, *président ;*
Mestro, directeur des colonies ;
Perrinon, chef de bataillon d'artillerie de marine ;
Gatine, avocat aux conseils ;
Gaumont, ouvrier ;
H. Wallon et Perein, *secrétaires ;*

Le décret dont je viens de parler porte : « Considérant que nulle terre française ne peut porter d'esclaves. »

Personne n'ignorera donc aux colonies que la République prépare l'acte d'émancipation, et qu'il va être très prochainement adopté. Personne non plus ne méconnaîtra la nécessité de l'attendre et de s'y préparer dans une attitude de calme et de concorde fraternelle. Toutes les classes de la population coloniale doivent compter, de la part du Gouvernement républicain, sur une égale sollicitude, sur une ferme volonté de protéger tous les intérêts dans les limites du droit et de la liberté.

Un autre décret du Gouvernement de la République, en date du 5 mars, également inséré au *Moniteur*, statue sur les élections à l'Assemblée nationale et accorde aux colonies le droit de représentation. Un nouvel acte du 8 mars, qui règle le mode des élections pour les départements, renvoie à l'Assemblée nationale le règlement à faire sur l'exercice du droit d'élection dans les colonies. Je vous ferai connaître incessamment, à cet égard, les ordres définitifs du Gouvernement provisoire.

Le Gouvernement provisoire confie le maintien de l'ordre à la raison et à la bonté des maîtres et des esclaves. Ceux qui le troubleraient, à quelque classe qu'ils appartiennent, seraient les ennemis de la République.

La présente dépêche sera publiée et affichée.

Paris, le 15 mars 1848. F. ARAGO.

—

Le Gouvernement provisoire a reçu une députation des Hongrois résidant à Paris.

M. LAMARTINE, au nom du Gouvernement provisoire, a répondu :

« Si les Hongrois arrivent un peu tard à ce centre du Gouvernement provisoire, que la France vient de créer non pas pour être la terreur, mais pour tâcher d'être l'amour des autres peuples de l'Europe, c'est que les Hongrois viennent de plus loin.

» Le Gouvernement provisoire sera profondément sensible à cette visite nationale que vous voulez bien faire au peuple français dans ce palais du peuple si glorieusement reconquis par lui.

» Si la France avait besoin d'être éclairée sur les vertus, sur le courage, sur l'esprit de liberté et de fraternité qui anime votre nation, je serais assez heureux pour en porter le témoignage. J'ai traversé votre patrie, j'ai été témoin des vertus pastorales en même temps qu'héroïques de ce grand peuple qui, en entrant dans une grande unité fédérative, n'a jamais perdu le caractère distinctif de sa nationalité primitive. Si vous nous apportez des vœux pour la liberté récente dans notre pays, nous vous reportons nos respects pour la liberté antique et toujours sagement et glorieusement maintenue dans le vôtre. Cette fraternité des deux libertés et des deux peuples s'augmente encore par les sympathies que vous venez nous témoigner.

» Quand vous retournerez dans votre belle patrie, dites-lui qu'elle compte en France autant d'amis qu'il y a de citoyens français. »

La députation accueille ces paroles par les cris répétés de : Vive la République !

Elle laisse, en se retirant dans la salle de réception, un drapeau français et un drapeau hongrois réunis par une banderolle.

—

Les adjoints du maire de Paris ont terminé la visite des blessés dans les hôpitaux, toujours accompagnés des mêmes personnes qui les ont assistés dans les visites précédentes. A l'hôpital Saint-Louis, ils sont arrivés au moment où l'on venait de rendre les derniers honneurs à un jeune combattant de vingt ans, qui soutenait sa famille, et venait de succomber, à la suite de ses blessures, entre les bras de son père, qui avait voulu le voir encore une fois. « Je suis heureux, a-t-il dit, de mourir pour la République. Je recommande mon père à ceux qui défendent les principes pour lesquels j'ai combattu. »

L'hôpital Saint-Louis a reçu 97 blessés ; leur nombre est réduit aujourd'hui à 64. L'hôpital temporaire de Bon-Secours, qui a reçu jusqu'à 23 blessés, n'en compte plus que 12. Parmi ces blessés, on compte un élève des hôpitaux, qui s'est distingué au milieu des combattants dans la journée du 24. L'hôpital Saint-Antoine a été également visité. Cet hôpital, qui a compté jusqu'à 49 blessés, n'en contient plus que 21. L'état sanitaire des hôpitaux est très satisfaisant. Toutes les blessures généralement marchent vers une guérison rapide. Partout c'est la même noblesse, c'est le même désintéressement. On leur demande s'ils ont besoin de secours, et ils répondent qu'ils ne veulent qu'un pantalon pour remplacer celui que les balles ont déchiré. Tous ceux qui, dans ces derniers jours, ont visité les hôpitaux, le ministre, ses délégués et la municipalité de Paris, tout le monde a éprouvé la même impression, impression profonde et grande, qui ne s'effacera jamais.

—

Le Gouvernement provisoire au Peuple français.

Citoyens,

A tous les grands actes de la vie d'un Peuple, le gouvernement a le devoir de faire entendre sa voix à la nation.

Vous allez accomplir le plus grand acte de la vie d'un Peuple : élire les représentants du pays ; faire sortir de vos consciences et de vos suffrages, non plus un Gouvernement seulement, mais un pouvoir social, mais une constitution tout entière ! Vous allez organiser la République.

Nous n'avons fait, nous, que la proclamer ; portés d'acclamation au pouvoir pendant l'interrègne du Peuple, nous n'avons voulu et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité. Si nous avions refusé le poste du péril, nous aurions été des lâches. Si nous y restions une heure de plus que la nécessité ne le commande, nous serions des usurpateurs.

Vous seuls êtes forts !

Si vous nous demandez quelle République nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelles vertus nous souhaitons aux Républicains que vous allez élire, nous vous répondrons : « Regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République ! »

Le Peuple a combattu avec héroïsme.

Le Peuple a triomphé avec humanité.

Le Peuple a réprimé l'anarchie dès la première heure !

Le Peuple a brisé de lui-même aussitôt après le combat l'arme de sa juste colère. Il a brûlé l'échafaud. Il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis.

Il a respecté la liberté individuelle en ne proscrivant personne.

Il a respecté la conscience dans la religion qu'il veut libre, mais qu'il veut sans inégalité et sans privilège.

Il a respecté la propriété.

Il a poussé la probité jusqu'à ces désintéressements sublimes qui font l'admiration et l'attendrissement de l'histoire.

Il a choisi, pour les mettre à sa tête, partout les noms des hommes les plus honnêtes et les plus fermes qui soient tombés sous sa main. Il n'a pas poussé un cri de haine ou d'envie contre les fortunes.

Pas un cri de vengeance contre les personnes.

Il a fait en un mot du nom de Peuple le nom du courage, de la clémence et de la vertu.

Nous n'avons qu'une seule instruction à vous donner ! Inspirez-vous du Peuple, imitez-le ! Pensez, sentez, votez, agissez comme lui !

Le Gouvernement provisoire, lui, n'imitera pas les Gouvernements usurpateurs de la souveraineté du Peuple, qui corrompaient les électeurs et qui achetaient à prix immoral la conscience du pays.

A quoi bon succéder à ces Gouvernements, si c'est pour leur ressembler ! A quoi bon avoir créé et adoré la République si la République doit entrer dès le premier jour dans les ornières de la royauté abolie ? Il considère comme un de ses devoirs de répandre sur les opérations électorales cette lumière qui éclaire les consciences sans peser sur elle. Il se borne à neutraliser l'influence hostile de l'administration ancienne qui a perverti et dénaturé l'élection.

Le Gouvernement provisoire veut que la conscience publique règne ! Il ne s'inquiète pas des vieux partis ; les vieux partis ont vieilli d'un siècle en trois jours ! La République les convaincra si elle est sûre et juste pour eux. La nécessité est un grand maître. La République, sachez-le bien, a le bonheur d'être un gouvernement de nécessité. La réflexion est pour nous. On ne peut pas remonter aux royautés impossibles. On ne veut pas descendre aux anarchies inconnues. On sera républicain par raison. Donnez seulement sûreté, liberté, respect à tous. Assurez aux autres l'indépendance des suffrages que vous voulez pour vous. Ne regardez pas quel nom ceux que vous croyez vos ennemis écrivent sur leur bulletin, et soyez sûrs d'avance qu'ils écrivent le seul nom qui peut les sauver, c'est-à-dire celui d'un républicain capable et probe.

Sûreté, liberté, respect aux consciences de tous les citoyens électeurs ; voilà l'intention du Gouvernement républicain, voilà son devoir, voilà le vôtre ! voilà le salut du peuple ! Ayez confiance dans le bon sens du pays, il aura confiance en vous ; donnez-lui la liberté, et il vous renverra la République.

Citoyens, la France tente en ce moment, au milieu de quelques difficultés financières léguées par la royauté, mais sous des auspices providentiels, la plus grande œuvre des temps modernes : la fondation du gouvernement du Peuple tout entier, l'organisation de la démocratie, la république de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les intelligences et de toutes les vertus !

Les circonstances sont propices. La paix est possible. L'idée nouvelle peut prendre sa place en Europe sans autre perturbation que celle des préjugés qu'on avait contre elle. Il n'y a point de colère dans l'âme du Peuple. Si la royauté fugitive n'a pas emporté avec elle tous les ennemis de la République, elle les a laissés impuissants ; et, quoiqu'ils soient investis de tous les droits que la République garantit aux minorités, leur intérêt et leur prudence nous assurent qu'ils ne voudront pas eux-mêmes troubler la fondation paisible de la constitution populaire.

En trois jours, cette œuvre, que l'on croyait reléguée dans le lointain du temps, s'est accomplie sans qu'une goutte de sang ait été versée en France, sans qu'un autre cri que celui de l'admiration ait retenti dans nos départements et sur nos frontières. Ne perdons pas cette occasion unique dans l'histoire. N'abdiquons pas la plus grande force de l'idée nouvelle, la sécurité qu'elle inspire aux citoyens, l'étonnement qu'elle inspire au monde.

Encore quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République naissante. De ce jour-là tout sera sauvé ! Quand la nation, par les mains de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée de Peuple, impérissable comme la patrie.

Les membres du Gouvernement provisoire,

DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, MARRAST, GARNIER-PAGÈS, ALBERT, MARIE, LEDRU-ROLLIN, FLOCON, CREMIEUX, LOUIS BLANC, ARAGO

Le secrétaire-général du Gouvernement provisoire,

PAGNERRE.

—

Commission de Gouvernement pour les Travailleurs.

Séance du 13 Mars 1848.

M. LOUIS BLANC. Nous avons en ce moment la crise du travail. Voici un projet qui apportera à la misère du Peuple un notable soulagement.

Les prisons, les couvents, les casernes enlèvent le travail à un grand nombre d'ouvriers, ou ne leur laissent, par une concurrence meurtrière, qu'un salaire insuffisant. Là, les travailleurs sont logés, nourris, entretenus. La vie matérielle, en un mot, leur est assurée. Ils peuvent donc travailler à très bas prix. L'ouvrier du dehors, qui a sa famille à loger, à nourrir, à entretenir sur le prix de son salaire, est accablé dans cette lutte inégale. Eh bien ! il s'agirait de décider, au moins momentanément, que ceux qui, placés dans ces conditions exceptionnelles, n'ont pas absolument besoin de travailler pour vivre, céderont le travail à ceux pour qui le travail est la vie même.

Dans les prisons et dans les casernes, c'est l'Etat qui autorise, qui consacre un rabais fatal à l'ouvrier libre. L'Etat est donc responsable des résultats de cette concurrence désastreuse. Dans la crise où nous sommes, le devoir de l'Etat ne saurait être douteux.

Nous proposons d'abord de supprimer le travail dans les prisons et dans les casernes.

M. VIDAL. Je viens de recevoir les délégués des ateliers de couture. Ils m'ont présenté des chemises faites pour les soldats, dont la façon est payée 35 centimes et demande une journée de travail. Comment voulez-vous qu'une femme, à de pareilles conditions, puisse vivre du travail de ses mains ? Quant au travail exécuté par les prisonniers, le danger en est également si visible que ceux même qui en profitent en

est pour être délicate.

M. LOUIS BLANC. Remarquez que le travail qui se fait dans les couvents, à des conditions impossibles au dehors, frappe précisément la partie de la population ouvrière qui a le plus besoin d'être protégée, les femmes. La misère conduit l'homme au crime ; songez, Messieurs, où la misère peut conduire la femme, malgré tous ses instincts de délicatesse ! Protection donc à cette misère, la plus touchante de toutes ! Les femmes qui ont voulu vivre en dehors du monde seraient probablement les premières à demander, si elles connaissaient la situation, que leur travail ne conduisît pas leurs sœurs à la honte.

M. PECQUEUR. Il est bien vrai que ce n'est pas l'Etat qui crée, dans les couvents, cette concurrence du travail intérieur contre le travail du dehors. Et toutefois, c'est par la tolérance de l'Etat que les couvents existent et travaillent. L'Etat a donc aussi là le droit d'intervenir et de faire, tout au moins, ses conditions. Eh bien ! que dans les couvents, le travail ne s'exécute pas à meilleur marché que dans la chambre de l'ouvrière courageuse et pauvre. La justice et la morale le demandent.

M. LOUIS BLANC. C'est cela.

M. CONSIDERANT. Ne craignez-vous pas, lorsque l'Etat parlera de ces grands principes d'association qu'il se propose de réaliser un jour, qu'on ne fasse alors, à ces projets le reproche que vous faites aujourd'hui aux couvents, le reproche de créer un travail exceptionnel ? et qu'on n'essaie de tourner contre nous cet exemple du travail des couvents ? qu'on ne dise qu'alors le travail de l'Etat fera aussi concurrence au travail libre ?

M. LOUIS BLANC. Non, car les grands travaux dirigés par l'Etat seraient combinés précisément de manière à affaiblir et à restreindre de plus en plus la concurrence, tandis que le travail exécuté dans les prisons, dans les casernes, dans les couvents, est de tous les genres de concurrence le plus dangereux et le plus funeste. De nombreuses pétitions nous en demandent chaque jour la suppression ; nous présenterons un projet de décret en ce sens au Gouvernement provisoire.

—

M. Armand Marrast, maire de Paris, vient d'adresser aux maires des douze arrondissements la circulaire suivante :

L'élan spontané qui porte un grand nombre de citoyens à s'imposer extraordinairement pour venir en aide au Trésor public, doit toucher vivement le Gouvernement provisoire. Interprète de ses sentiments envers cette admirable population parisienne, à qui nul sacrifice, nul effort ne semblent jamais coûter quand il s'agit de maintenir l'ordre et de sauver la liberté, je viens vous prier, monsieur le maire, de seconder ce mouvement patriotique et d'exprimer hautement à tous les citoyens de votre arrondissement la profonde reconnaissance qu'une telle manifestation excite déjà dans le Gouvernement provisoire, et celle aussi qu'elle ne peut manquer d'exciter bientôt dans le pays tout entier.

La ville de Paris sert d'exemple aujourd'hui à la France ; ce qu'elle fait est partout imité, c'est un motif de plus pour elle de faire ce qui est grand, utile, généreux.

Je vous autorise en conséquence, Monsieur le Maire, et au besoin je vous invite à établir immédiatement dans votre mairie un bureau de recette provisoire régulièrement organisé et duement contrôlé, où les contributions libres et spontanées de tous les citoyens pourront être journellement opérées et le montant en être versé, chaque soir, dans la caisse du receveur de votre arrondissement, ou directement au Trésor.

—

Comptoir national d'escompte.

Le conseil d'administration, prenant en considération la situation de la place de Paris à la suite de la suspension de paiements de plusieurs maisons de banque importantes, et pour faciliter autant que possible la reprise des affaires, a pris dans sa séance d'hier les résolutions suivantes :

1° A partir de samedi prochain 18 mars courant, le comptoir national recevra à l'escompte les valeurs timbrées sur Paris, les villes de province où la Banque de France a un comptoir, jusqu'à 90 jours d'échéance, à l'intérêt de 6 pour cent l'an.

2° Il se chargera de l'encaissement des valeurs sur province pour en tenir le montant à la disposition des comptes courants, après rentrée, sous déduction des changes, frais, déboursés.

Les personnes qui désirent obtenir l'ouverture d'un compte courant devront en faire la demande à M. le directeur du Comptoir, et la faire accompagner d'un certificat de deux commerçants attestant que le demandeur a fait honneur à ses engagements.

Les bordereaux devront être déposés avant midi, pour le produit en être mis à la disposition du présentateur le lendemain à 2 heures.

Agitation européenne.

Napoléon prophète. — Tout le monde connaît ces paroles de Napoléon, prononcées à Sainte-Hélène : « Avant cinquante ans, l'Europe sera républicaine ou cosaque. » Un journal anglais prétend que la prophétie ne se borna pas à ces paroles, et que Napoléon, après avoir énuméré les causes qui devaient amener la chute de la branche aînée des Bourbons, ajouta des développements que M. de Las-Cases n'a pas reproduits. L'empereur exilé se serait exprimé ainsi :

Alors, si mon fils existe, il sera appelé au trône au milieu des acclamations du peuple. S'il n'est plus, la France redeviendra RÉPUBLIQUE ; car aucune main n'oserait s'emparer d'un sceptre qu'elle ne pourrait soutenir. LA BRANCHE D'ORLÉANS quoiqu'agréable EST TROP FAIBLE, *elle tient trop des autres Bourbons, et elle aura* LE MÊME SORT, si elle ne préfère vivre en simples citoyens, quels que soient les changements qui surviennent.

Ici l'empereur s'arrêta quelques instants ; puis, élevant la main vers le ciel et faisant jaillir de ses yeux noirs le feu de l'enthousiasme et de l'inspiration, il reprit d'un ton de voix plus animé :

Une fois encore la France sera RÉPUBLIQUE et les autres pays suivront son exemple. — Allemands, Prussiens, Polonais, Italiens, Danois, Suédois et Russes, se joindront à elle, dans une croisade en faveur de la liberté. Ils s'armeront contre leurs souverains, qui s'empresseront de leur faire des concessions, afin de conserver une partie de leur ancienne autorité ; ils s'appelleront eux-mêmes rois constitutionnels, ayant un pouvoir limité. Ainsi, le système féodal recevra son coup de mort ; comme le brouillard au milieu de l'Océan, il se sera évanoui au premier rayon du soleil de la liberté.

Mais les choses n'en resteront pas là ; la roue de la Révolution ne s'arrêtera pas à ce point ; son impétuosité quintuplera, et sa vitesse ira en proportion. Lorsqu'un peuple recouvre une partie de ses droits, il s'enthousiasme pour ses vainqueurs, et, ayant goûté des douceurs de la liberté, il devient plus entreprenant, afin d'en obtenir davantage. Les Etats de l'Europe seront, peut-être pendant quelques années, dans un état pourtant les miens.

J'ÉTAIS NÉ RÉPUBLICAIN ; mais la destinée et l'opposition de l'Europe m'ont fait empereur ! J'attends maintenant l'avenir...

Nous ne pouvons garantir l'authenticité de cette magnifique aperception, mais elle peint merveilleusement l'état actuel de l'Europe.

L'Allemagne s'agite pour constituer son unité. Divisée aujourd'hui en une multitude de petits Etats insolidaires pour l'administration intérieure, la Confédération germanique s'applique à former un grand corps allemand, un et divers à la fois. Le vœu d'un parlement allemand unitaire se trouve dans toutes les pétitions. Une invitation de se rendre à Francfort-sur-le-Mein le 30 mars a été adressée à tous les membres des Etats constitutionnels.

On écrit de Stuttgard au *Mercure de Souabe* :

Nous apprenons que, par suite de la mission de M. de Gagern, la négociation sur la réforme du pacte fédéral marche rapidement auprès des gouvernements de l'Allemagne méridionale à Darmstadt et à Carlsruhe. On était d'accord sur ce point, qu'il fallait amener les Etats de l'Allemagne, à concerter leurs efforts ; des délégués agissent dans ce sens dans le Wurtemberg, la Bavière, la Saxe et la Prusse. Les gouvernements veulent prendre eux-mêmes la direction de l'affaire et empêcher qu'on ne la leur enlève, sans vouloir cependant gêner les assemblées délibérantes. Voici quelques idées fondamentales : Représentation des souverains et des peuples de l'Allemagne dans un parlement allemand (d'après la population, un représentant sur 100 000 âmes). Ce parlement s'occuperait de la législation générale de la juridiction, de l'armement du peuple, du commerce, des monnaies. Il représenterait l'Allemagne vis-à-vis de l'étranger.

La Guerre des Paysans s'organise dans la partie méridionale du duché de Bade. On écrit de Constance, 11 mars :

Avant-hier, il y a eu une assemblée populaire à Stokach. Une personne revenue d'un long voyage annonça à l'assemblée que, dans la réunion des députés à Heidelberg, on avait mis en délibération la question de savoir si l'on donnerait à l'Allemagne un empereur, ou si l'on proclamerait la République. On devait prendre à cet égard, à Francfort, une résolution définitive. Tout le monde devait prendre les armes et les paysans se servir de leur faulx. Ce discours fit une grande impression sur la masse, qui demanda immédiatement la proclamation de la République. Cette proclamation n'eut pas lieu ; mais on promit de se dévouer pour la République future. Tout ce qui se passe ressemble à la guerre des paysans. Ils préparent partout leurs faulx. On irrite la population en lui parlant de l'arrivée prochaine des Autrichiens. Les conservateurs et les partisans du Gouvernement ne voient de salut possible que dans la nomination d'un empereur. On dit que les princes eux-mêmes devraient offrir la couronne impériale au roi de Prusse. Tout le monde est d'accord sur le parlement national allemand.

L'électeur de Hesse-Cassel a fait publier, le 11, la notification suivante :

Nous, Frédéric-Guillaume Ier, électeur et landgrave souverain de Hesse, etc., etc., 1° Nous aurons soin de nommer à tous les ministères, pour autant que cela n'a pas eu lieu dernièrement, des hommes qui possèdent la confiance du peuple ; 2° Nous avons rendu aujourd'hui une ordonnance qui accorde liberté entière de la presse ; 3° Il est accordé amnistie complète pour tous les délits politiques commis depuis 1830 jusqu'aujourd'hui. Il sera présenté prochainement à l'assemblée actuelle des Etats un projet de loi tendant à accorder une égale amnistie pour les tentatives dirigées contre le renversement de la constitution ; 4° Nous accordons une entière liberté religieuse et de conscience et son plein exercice ; 5° nous abrogeons toutes les résolutions qui restreignent la jouissance de droits constitutionnels, en particulier du droit de pétitionner et de se réunir en assemblée ; 6° les projets de loi ultérieurs et concernant les demandes qui nous ont été adressées, seront présentés à l'assemblée actuelle des Etats ; 7° nous interviendrons auprès de la Diète germanique pour la formation d'une représentation du peuple allemand.

Cette détermination n'a pas été spontanée ;

Les députés de Hanau allaient partir sans avoir rien obtenu, dit une correspondance, lorsque le peuple de Cassel se leva, se porta en masse au château, commença à briser les vitres et fit des préparatifs pour livrer l'assaut. Les soldats qui gardaient le château restèrent dans une attitude passive. Le tocsin sonna. Toute la population accourut ainsi que beaucoup de gens de la campagne : il y avait de 17 à 20 mille personnes. Dans ces circonstances, le prince fit appeler les députés et accorda ce qu'ils avaient demandé. Cette après-midi la députation est revenue à Hanau.

— Le sénat de Lubeck a décrété l'abolition de la censure, il prépare une loi sur la liberté de la presse. Des groupes d'ouvriers parcouraient les rues le 10 en poussant des cris et en cassant des vitres.

— La Confédération germanique a décidé que ses couleurs nationales seraient — noir — rouge — et or.

Le roi des Pays-Bas, cédant aux réclamations de ses peuples, a promis de nouvelles et plus libérales modifications à la loi fondamentale. Les fonds ont haussé subitement à Amsterdam.

Les troubles qui ont éclaté à Gand dans les journées du 13, du 14 et du 15, ne paraissent pas avoir été très considérables. Des rassemblements s'étaient formés et se formaient encore au départ des dernières nouvelles sur divers points de la ville, bien que la loi contre les attroupements eût été affichée. On s'est porté contre l'établissement des jésuites, dont on a cassé les vitres, et l'on a crié : Vive la République ! De nombreuses arrestations ont été faites.

Il paraît qu'un mouvement de même nature aurait eu lieu à Courtrai.

Le parti de l'union scandinave prend de l'importance dans le Danemark.

Le parti national et le parti démocratique y sont, dit une correspondance, assez forts, en se réunissant, pour obtenir une constitution libérale pour le Danemark. Les idées d'union scandinave se réveillent, et il serait possible que dans peu de temps le Danemark se constituât comme troisième état de l'Union, avec une constitution comme celle de la Norvège. Le trône chancelle : le seul moyen de salut pour le roi est de céder aux vœux du peuple danois, sans avoir égard aux vœux et aux droits des duchés.

Nous venons de recevoir de Varsovie la nouvelle que les titres hypothécaires ont baissé de 82 à 63 0/0, ce qui fait croire qu'il est arrivé un événement de la plus haute importance.

La répulsion pour une alliance russe est tout aussi grande à Vienne qu'à Carlsruhe ou à Berlin. Les correspondances sont unanimes à cet égard. Ce qu'on redoute pardessus tout, ce n'est pas, malgré les efforts du gouvernement pour inspirer la peur de la France, une invasion française que l'on craint, c'est une invasion russe.

L'Autriche se désorganise à l'intérieur, dit une correspondance allemande. A Inspruck, à Saltzbourg, dans l'Innviertel et le Kammergut, et, d'après les dernières nouvelles, même dans la Styrie, les mouvements populaires les plus décidés ont éclaté ; partout on s'est séparé de l'Autriche et l'on s'est déclaré pour la Bavière, en arrachant l'aigle et en arborant le drapeau bleu et blanc.

Il règne une grande agitation en Hongrie dans les classes inférieures.

On écrit de Prague (Bohême), 9 mars, à la *Gazette de Cologne* :

Depuis quelques jours, on trouve chaque matin des placards sur les murs, contenant des idées révolutionnaires. Ils sont écrits ou imprimés en langue allemande et en langue bohême, et engagent le peuple à se lever pour conquérir la constitution, la liberté de la presse et l'organisation du travail. Le contre-coup de la catastrophe de Paris a été terrible. Une députation des habitants de Prague s'est rendue à Vienne pour demander des concessions. On n'attend guère de résultat de cette démarche. On envoie des lettres révolutionnaires, portant des cachets noirs, aux prolétaires et aux pauvres du Wisserad, ainsi qu'aux ouvriers qui travaillent dans les brasseries et dans les fabriques ; elles les invitent à se tenir prêts pour le 20 mars.

On lit dans une correspondance de Vienne, en date du 7 :

Les bruits les plus ridicules circulent ici. Hier, on disait que le roi de Prusse était arrivé par le chemin de fer, et aujourd'hui, que le roi de Bavière était en route pour Vienne. Il y a eu à la cour un conseil de famille et un conseil de ministres extraordinaire pour délibérer sur la nécessité d'introduire des réformes administratives et de préparer une constitution pour les états de la monarchie autrichienne. Toutefois, on prétend que les voix les plus influentes se sont prononcées pour le maintien du système existant, et ont proposé d'écarter toute concession qui semblerait commandée par les circonstances et non par un besoin réel. On croit cependant que l'impôt de consommation sera supprimé et remplacé par un impôt sur le revenu. Les décrets sont, dit-on, à l'imprimerie impériale. On remarque une grande activité dans la monnaie impériale.

Nous n'avons pas reçu aujourd'hui les journaux du Piémont.

On annonce la conclusion d'une alliance intime entre la Sardaigne, la Toscane et les Etats romains.

Mgr Cocle, ex-confesseur du roi de Naples, a été arrêté à Castellamarre.

A Rome, les nouvelles de France continuent à inspirer le plus vif intérêt. Dans la cour du palais de l'ambassade de France, les quatre premiers décrets de la République française ont été lus au milieu des plus grands applaudissements. La constitution était attendue pour le 14 courant.

Des meetings sympathiques à la Révolution française continuent à se former sur divers points de la Grande-Bretagne.

Dans un meeting de chartistes qui a eu lieu à Londres, un des députés envoyés à Paris pour féliciter le Gouvernement provisoire a dit qu'il avait entendu les Français crier : A bas Guizot ! ce qui signifiait, en bon anglais : A bas Russell ! — A bas la corruption ! ce qui signifie en anglais : A bas la législation des catégories ! — Vive la réforme ! ce qui signifie en anglais : Vive la charte ! pas de capitulation ! — L'orateur dit que le jour n'est pas éloigné où les chartistes recevront une députation de la République française dans le palais de leur gouvernement. Si jamais l'Angleterre faisait la guerre aux libertés naissantes de la France, dit un autre orateur, les ouvriers anglais ne le souffriraient pas, en trois semaines nous aurions une Convention siégeant à Londres.

Lundi soir, il s'est tenu à Bath un meeting pour féliciter le peuple français. Les orateurs ont beaucoup insisté sur la nécessité de conserver la paix et l'ordre. La devise de tous les patriotes dévoués doit être : la république pour la France, la charte pour l'Angleterre. Il a été adopté une adresse à la nation française et une pétition au parlement en faveur de la charte du peuple.

Mercredi soir a eu lieu, à Edimbourg, un meeting public pour féliciter la République française. Des meetings semblables ont eu lieu à Paisley et Kilbarchon. Dans la réunion de Paisley, le révérend père Brewster a dit que l'hérédité pour le trône est chose utile ; mais qu'une chambre des pairs héréditaire est une institution déplorable. Le nombre des ouvriers sans travail est considérable à Aberdeen.

Dans la séance de la chambre des communes du 14 mars, M. Ewart a demandé l'autorisation de présenter un bill pour l'abolition de la peine de mort. Le ministre de l'intérieur a combattu cette motion, qui a été rejetée à la majorité de 122 voix contre 66.

Les ducs de Joinville et d'Aumale. On écrit de Carthagène, 5 mars, à l'*Heraldo* :

Hier est arrivé dans notre port, venant d'Alger, un bateau à vapeur français, le *Solon*, avec 300 passagers militaires. A son bord se trouvaient M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville, avec leurs femmes et d'autres membres de leur famille. Ils ont gardé le plus strict incognito, et se sont absolument refusés à ce qu'on annonçât leur arrivée aux autorités. A 8 heures et demie du matin, ils sont partis pour Gibraltar, dans le but d'y obtenir un sauf-conduit et de se rendre en Angleterre.

Un mouvement populaire, qui a eu lieu à Caracas (Amérique centrale) le 24 janvier dernier, a dissous le congrès ; trois députés et cinq autres particuliers ont été tués. Le gouvernement est accouru promptement et a aussitôt rétabli la tranquillité ; le Congrès, réuni de nouveau, a accordé une amnistie générale pour tous les délits politiques qui ont eu lieu depuis 1830. La ville continue à être tranquille. Quelques habitants, effrayés des événements, sont partis pour Curaçao.

re, bien méritée pour nous par le savoir, l'intelligence et l'assiduité qu'exige le genre de service que nous rendons à la société, par la rudesse excessive des travaux de notre art autant que par les dangers auxquels ils nous exposent. Mieux éclairés, plus rassurés, par la voie dans laquelle est entré le Gouvernement, nous retournons spontanément à nos travaux journaliers, fiers d'être les enfants d'un pays qui tient vis-à-vis de l'étranger un langage aussi noble, aussi franc et aussi digne que celui exprimé par le manifeste de notre ministre des affaires étrangères. Non, un pareil gouvernement ne peut pas faillir à l'humanité. Effrayés nous-mêmes des embarras sans nombre que doit rencontrer l'établissement d'une République basée sur des principes de justice et de fraternité, nous ne les augmenterons pas par un sot amour-propre.

» Nous supplions tous nos frères des autres corps d'état de nous imiter. Unissons-nous tous pour prouver que, si l'instruction nous manque encore, le bon sens nous guidera vers l'ordre, seule planche de salut pour notre pays, que nous aimons avant nous. Patience donc, frères ! patience ! Ce n'est pas la rudesse de nos travaux qui nous effraie, ce ne sont pas les dangers non plus ; nos vies, comme nos bras et nos sueurs, appartiennent à la France, qui semble luire aujourd'hui d'une clarté nouvelle pour le salut des peuples. Elle fait justice en nous rendant nos droits politiques, source de toute amélioration raisonnable. Lui serons-nous moins dévoués que quand elle nous traitait comme des enfants déshérités? Nous nous unirons pour qu'elle jouisse du calme qu'elle réclame dans notre intérêt comme dans celui du monde entier.

» Ce que nous demandons, au nom de tous les travailleurs, ce n'est point la fortune des riches, ce n'est point l'oisiveté improductive pour le pays, c'est de jouir de la juste considération due aux travailleurs qui produisent la richesse des nations.

» Ce que nous demandons, c'est que les impôts pèsent principalement sur ceux qui ont le superflu et non sur nous qui avons à peine le nécessaire, pour ceux qui consomment, plus que sur nous qui produisons.

» Ce que nous demandons, c'est que ceux qui doivent nous remplacer aient l'instruction que nous regrettons, car seule elle établit une différence entre les hommes.

Ce que nous demandons, c'est que le gouvernement prenne des mesures pour nous délivrer de ce fantôme hideux qu'on appelle la misère, et qui sans cesse menace les travailleurs après une vie de labeurs et de privations ; qu'une somme minime soit versée par ceux qui nous emploient chaque jour, sans que pour cela il soit diminué sur nos salaires, et que cette somme serve à organiser, entre les mains du gouvernement, une caisse de retraite où la vieillesse et l'infirmité aient un égal droit ; que ceux qui meurent ou ceux que la fortune favorise laissent leurs droits à ceux qui sont moins heureux. Hommes de calcul et de cœur, c'est à nous de trouver le chiffre de cette minime obole que doivent verser pour nous ceux qui nous occupent, pour que nous n'ayons jamais à tendre la main à la pitié, et qu'une existence digne, sobre, mais assurée, console notre vieillesse ou notre impuissance au travail.

» Nous comprenons, et nos frères le comprendront sans doute, que nous n'avons plus d'excuse en demandant aujourd'hui la menace à la bouche. Oui, nous comprenons, et tous nos frères le comprendront aussi, qu'en nous donnant à tous le droit de suffrage nous n'avons plus de motifs à protester en refusant nos services à la société. Reprenons tous nos travaux, respectons les autorités d'un pays qui cherche des lois égales pour tous ; nommons de bons représentants qui fassent respecter nos droits ; et inclinons nous librement devant les suffrages de la majorité, même devant les erreurs qui tiennent à l'imperfection humaine.

» Ceux qui ne comprendront pas ce langage seront indignes des droits qu'on leur rend ; ceux-là seront les ennemis du nouvel ordre de choses, c'est-à-dire de la justice et de l'égalité. Frères, prenons-y garde, les millions de l'absolutisme nous menacent ; ils n'ont de force que par le désordre et l'anarchie ; ils prendront toutes les formes pour nous l'inspirer.

» Prenez-y garde, frères, prenez-y garde, tous ceux qui vous prêchent le désordre sont leurs agents et les ennemis de la République, dont ils affichent les couleurs, dont ils empruntent le nom.

» Répétons tous, Français de cœur : Soumission au vote de la majorité, et guerre à la force brutale de l'oppression.

» La Guillotière, chez la mère, le 9 mars 1848.

» *Les compagnons maréchaux de Lyon*,
» GROS, LAGRANGE, GAUTIER, BASTON, DESPLACES, PELTIER, FONS, LECHÊNE, GARDUI, TROCHET, ABRAULT. »

FAITS DIVERS.

On assure que le conseil de défense est dans l'intention de demander l'établissement d'un camp de 30 000 hommes en avant de Dijon. On est encore indécis sur le choix de l'officier-général qui commanderait le rassemblement des troupes ; on désigne cependant déjà le général de division Négrier. (*Constitutionnel.*)

[...]teurs des ponts-et-chaussées employés dans les départements des lettres collectives, pour l'inviter à poursuivre les réformes réclamées par la *Démocratie pacifique*.

Les conducteurs des Ponts-et-chaussées peuvent compter sur la constance de nos efforts. Nous leur renouvelons la recommandation de faire parvenir au Gouvernement provisoire des lettres d'adhésion dans lesquelles ils rappelleront leurs droits jusqu'ici méconnus, et de nous faire connaître à nous-mêmes leurs idées sur les moyens de démocratiser le corps des ponts-et-chaussées.

Nous ferons parvenir toutes leurs communications à la commission que les conducteurs forment en ce moment et qui a procédé aux premières opérations de sa constitution régulière.

— Le Gouvernement provisoire s'est chargé de pourvoir à la dépense des uniformes des gardes nationaux qui ne peuvent pas s'habiller à leurs frais personnels.

La corporation tout entière des tailleurs s'est associée pour confectionner, dans l'espace de cinquante jours, cent mille tuniques, dont les draps sont fournis par les fabricants associés d'Elbeuf, Sedan, Louviers et Abbeville. Le bâtiment complet de Clichy, approprié pour l'exécution de ce travail national, sera mis à leur disposition lundi prochain, 20 mars. Chaque ouvrier confectionnera une tunique par jour.

— Le général commandant la première division militaire a droit à un traitement dont une partie est imputable sur les fonds du ministère de l'intérieur, une partie sur les fonds du ministère de la guerre.

Nous savons que le général Bedeau a déclaré renoncer à *toute la portion* de son traitement prise sur les fonds de l'intérieur, et qu'il a déclaré au ministre de la guerre être prêt à faire l'abandon du tiers du traitement de son grade pendant tout le temps que le trésor sera dans l'embarras où l'a laissé le gouvernement tombé.

Pourquoi n'a-t-on pas profité de cette offre? pourquoi ne publie-t-on pas de pareilles propositions? Nous avons eu assez de propagande de corruption et de cupidité. Publions les modèles de dévouement et de patriotisme. Les bons exemples seront imités. Que la France s'unisse pour triompher de la situation financière comme on s'est uni pour triompher de la corruption et des menaces du système!

(*National.*)

— Parmi les malheureux tombés victimes, le 24 février, de la tyrannie de l'ex-roi, il est un nom qui ne doit pas être oublié, c'est celui de George Good, Anglais, qui se battait en vrai Français, pour la sainte cause de la liberté des peuples. Il était à la barricade de la rue du Muséum, lors de l'attaque du Château-d'Eau, sur la place du Palais-Royal. Il a été frappé en pleine poitrine d'une balle qui a traversé le poumon droit. Quelques jours après il succombait, avec le seul regret, après une si glorieuse victoire, de ne pas mourir Français.

Ces quelques mots à sa mémoire pourront adoucir auprès de quelques amis l'amertume du regret, car ils sauront que la France sait se souvenir des braves qui ont donné pour elle leur sang et leur vie.

(*Réforme.*)

— Mardi soir, quelques désordres ont éclaté à Lille. Des groupes se sont formés en entonnant des chants patriotiques, puis la foule grossissant on est allé briser des vitres chez un filateur. La garde nationale convoquée a dispersé les agitateurs.

— La reprise de la *Révolution française* vient d'obtenir un immense succès à l'Opéra-National ; la richesse de la mise en scène, la précision des combats, le nombre des chevaux sont dignes de l'ancien Cirque.

— La 14e livraison de la *Clef de l'Analogie en botanique*, par le docteur Déchenaux, vient d'être déposée à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

FAITS DE PUBLICITÉ.

MM. Pagnerre et Perrotin vont publier prochainement une quatrième édition illustrée de la traduction des *Évangiles*, par M. F. Lamennais. Ce livre présente un puissant intérêt d'actualité, maintenant que, guidé par un grand écrivain, le clergé tout entier rejette les superstitions des vieux âges et marche d'un pas ferme dans la voie du progrès ; maintenant surtout que la grandeur des événements réveille dans toutes les âmes les sentiments de fraternité, d'égalité dont sont empreintes les pages admirables de l'Évangile. Cette édition, imprimée avec un grand luxe de typographie, est illustrée de dix magnifiques gravures sur acier d'après nos grands maîtres, et son prix est inférieur de plus de moitié à celui de toutes les traductions illustrées des Évangiles.

Le même ouvrage, un volume grand in 18, prix, 3 fr. 50 c.

PETITE CORRESPONDANCE.

Castres. — M. F. — Nous allons suivre vos instructions, et vous env. le no de 8e.
Philippeville. — M. L. — Reçu les 100. — Aff. compliments à tous. — Vous avez dû recevoir le *Bull.* no 6.
Bellac. — M. M. — Nous allons vous expédier les livres, et nous fournirons sur vous, suivant vos désirs et avec avis.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 15 mars. — Veaux 317, vendus de 1,20 à 1,50. Bœufs, 38; vendus de 1,00 à 1,15. — Vaches 24, vendues de 0,90 à 1,00. — Moutons, 91; vendus de 1,00 à 1,40. — Porcs, 77; vendus de 1,20 à 1,30.

Chevaux, »»». — Vaches, genisses, »»»; vendues de »»» à »»» fr.

Grains: Blé froment, 90 hectolitres au prix moyen de 16 f. »» c. par hectolitre; avoine, 195 do, 8 fr. »» c.; méteil d'orge, 6-»» do, 8 fr. 25 c.; orge, »»; do, » fr. »» c.; seigle, » do, »» fr. »» c.; haricots, 3-00 do, 25 fr. »» c.; lentilles, 1-50 do, 37 fr. »» c.; pommes de terre, 20 »» do, 3 fr. 75 c.

Baisse sur le blé de 90 c. par hect.; l'avoine sans variation.

Taxe du pain : 1re qualité, 27 c. le kilog. ; 2e qualité, 22 c.

Marché faible, vente facile.

Bourse du 16 mars 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	72 »»	73 »»	»» »»	73 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	50 25	»» »»	49 75	50 »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours		»» »»
4 0/0 J. »	»	»» »»
Emp. 1848. au Ct	»	» »»
— fin Ct	»	» »»
B. du Trés.	»	» »/»

Banq. de Fr. dr cours		1300 »»
O. V. de Par.	»	997 50
C. hyp.	»	160 »»
— Gouin	»	»»»» »»
— Ganneron	»	»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d.	»» »» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d.	»» »»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»
Récep. Rotsch	»	70 »»
ESP. Dette act.	»	26 1/2
— — pass.	»	4 7/8
— 3 p. 0/0.	»	22 »/»
Dette intérieu.	»	26 5/8
PORT. 5 0/0 1847	»	20 »/»
HOLL. 2 1/2	»	52 1/2
HAITI	»	293 »/»

ROME	Dr C.	67 »» »»
BELG 2 1/2	»	50 1/2
— 4 1/2	»	72 »»
— de 1840	»	66 »/» »/»
— de 1842	»	73 »/» »/»
— Banque	»	»»» »»
— de Em. 1841	»	»»» »»
PIÉMONT	»	799 »»
AUTRICHE	»	375 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 3 0/0	880 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	105 »»
— O. anc. »	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	105 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	740 »»
— à Rouen	415 »»
R.-Havre	205 »»
Avignon	300 »»
Str. à Bâle	87 50
Paris-Str.	337 50
Tours-Nan	333 75
Orl.-Viers.	»»» »»
C. du Nord.	335 »»
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	293 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M	»»»» »»
Lin Maberl.	440 »»
F. de l'Av.	1800 »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord	»»» »»
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et jusqu'en août, 63; 4 derniers mois, 64.

Fecule et betterave, 58 fr.

Narbonne, 56. — Béziers, 47. — Cette, 48 (80 pièces). — Pézénas, 47 (72 pièces). — Bordeaux, 51. — Rouen, 64.

Savon disponible, belle qualité, 101.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 84; courant du mois et avril, 85.

Huile épurée, »»».

Lille. — Colza, 74-60. — Cameline, 77-50. — Chanvre, 84.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 mars.

THÉATRE DE LA NATION. — Robert-le-Diable.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Puff, le Dernier des Kermor.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
ODÉON. — La Fille d'Eschyle.
THÉATRE-HISTORIQUE — Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. — La Révolution française, don Quichotte.
GYMNASE. — Les Malheurs, Femme blasée, les Filles de la Liberté, la Clef.
VARIÉTÉS. — Les Impressions, Lauzun, Madeleine et Madelinette, la Fille.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Camarade de Lit, 34 francs ou sinon, un Jeune Homme pressé, les Deux Papas.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Guillaume Tell, la Fin du Monde.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame-des-Anges, l'Ouvrier.
GAITÉ. — Le Pacte de Famine, Deux Gamins.
LUXEMBOURG. — Les Barricades, les Professeurs de Clarinette, les Petits Mystères, Léonide.
BEAUMARCHAIS — Trois Roses, Ile de Barataria, Étudiants, Guillaume.
FOLIES. — La Rose de Provins, Thélème, les Deux Pommades, Mariage impossible, la Marseillaise.
DÉLASSEMENTS. — 22, 23 et 24 Février, les Délassements, Père et Oncle.
COMTE. — Augusta, l'Anguille de Melun, Petit Savoyard, l'Homme de Marbre.
THÉATRE SÉRAPHIN — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.) — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.
JARDIN D'HIVER (Champs-Elysées). — Promenades de jour. Marché aux fleurs, chauffé et permanent. Cab. de lect. gratuit. Salles d'exposition. Prix : 1 fr.

Imprimerie Lange Lévy et Ce., rue du Croissant, 16.

Le Numéro de huitaine.	Paris	— 8	— 4	— 2
	Départements	— 10	— 5	— 2 50
Etranger		— 14	— 7	— 4

On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	**Paris.**	**24 f.**	**12 f.**	**6 f.**
—	**Dép^ts.**	**32**	**16**	**8**
Pays étranger à surtaxe de poste.		**54**	**27**	**14**
Pour le n° de huitaine.	**Paris.**	**8**	**4**	**2**
—	**Dép^ts.**	**10**	**5**	**2 50**
Etranger.		**14**	**7**	**4**

PARIS, 17 MARS.

—

Une belle journée !

Le 17 mars 1848 restera, dans l'histoire de la France, comme un de ses plus beaux anniversaires. Paris entre dans une ère toute nouvelle ; il n'avait pas encore vu de démonstrations aussi imposantes, aussi enthousiastes et en même temps aussi pacifiques, aussi fraternelles que celle dont nous avons eu le bonheur d'être les témoins aujourd'hui.

La manifestation faite hier par une partie de la garde nationale avait pu faire craindre qu'il n'existât parmi nous des dissentiments politiques. La population parisienne a voulu dissiper cette crainte en exprimant à la face du soleil son amour pour la République et sa confiance dans le Gouvernement provisoire.

Dans la matinée, de nombreuses colonnes d'ouvriers de toutes les professions, d'etudiants, de femmes, d'enfants même, se sont réunies aux Champs-Elysées ; les groupes marchaient avec ordre, sous leurs drapeaux et précédés de leurs commissaires. Ce cortége, que tous les témoins évaluent à plus de cent mille personnes, s'est dirigé vers l'Hôtel-de-Ville, dont la place a été remplie vers midi par la tête de la colonne immense qui restait échelonnée sur les quais. Toutes les maisons voisines, les chaînes et les piles du pont d'Arcole étaient couronnés de spectateurs.

Les drapeaux, qui flottaient sur cette mer de têtes, étaient presque tous aux couleurs de la République. Cependant, nous en avons remarqué plusieurs qui symbolisaient l'union des Peuples étrangers avec la France, notamment un drapeau vert orné d'une harpe avec ce mot : IRLANDE. Les cris de *Vive la République ! Vive le Gouvernement provisoire !* exprimaient l'enthousiasme général et le sentiment d'unité, de ralliement universel qui donnaient à cette fête un si magnifique caractère.

Les membres du Gouvernement se sont montrés sur le perron de l'Hôtel-de-Ville. On a surtout applaudi quand M. Ledru Rollin a paru, amicalement appuyé sur l'épaule de M. de Lamartine. M. Louis Blanc a prononcé un discours par lequel il félicitait le Peuple de l'ordre et du calme apportés à cette manifestation toute sympathique.

Le cortége s'est dirigé ensuite vers la colonne de Juillet, échangeant les cris de *Vive la République !* avec les habitants des quartiers qu'il traversait. Nous avons entendu crier encore : *Vive le clergé !* au moment où des prêtres en soutane ont défilé entremêlés avec les autres citoyens. Le 17 mars a été la fête de l'union, de la concorde, le baptême populaire de la République. Un temps admirable, un ciel plein de lumière ont favorisé constamment cette belle journée. Paris est illuminé ce soir.

Hâtons-nous d'ajouter que, dans ce triomphe, comme dans tous ceux de la nouvelle République, il n'y avait pas de vaincus ; et si le sentiment public regrettait la manifestation faite hier par des gardes nationaux, nul ne la regrettait plus qu'eux-mêmes. Voici la déclaration publiée ce soir par un grand nombre d'entre eux :

Les gardes nationaux soussignés déclarent que la manifestation qui a eu lieu hier n'avait pas pour objet d'exercer une pression sur les délibérations du Gouvernement provisoire touchant les mesures qu'il regarde comme les plus propres à assurer l'ordre public. Ils déclarent pareillement qu'ils n'entendaient qu'exprimer un vœu sur l'exécution du décret qui règle l'organisation de la garde nationale, et qu'ils se rendent aux motifs de ce décret exprimés dans la déclaration du Gouvernement provisoire et publiés dans le *Moniteur* de ce jour.

Les soussignés ne pouvant réunir, faute de temps, l'adhésion signée de toute la garde nationale, publient cette déclaration pour provoquer, par la voie de la presse, cette adhésion universelle comme un gage d'union entre tous les bons citoyens et de bon accord avec le Gouvernement provisoire, dont les actes et les manifestes, notamment ceux qui viennent de paraître aujourd'hui, sont dignes de la reconnaissance et du respect de tous ceux qui veulent l'ordre avec la liberté.

Paris, le 17 mars 1848. (*Suivent les signatures.*)

Dévouement à la République, adhésion au Gouvernement, protestation contre ceux qui voudraient à l'avenir lui dicter des ordres, tels sont les idées que le Peuple de Paris a voulu manifester. Si quelques citoyens ont essayé, comme on l'assure, de donner à ce beau mouvement le sens d'une pression exercée sur le Gouvernement pour obtenir un ajournement d'élections, un éloignement de troupes, cette prétention a été complètement absorbée dans le sentiment universel d'accord et de confiance.

Les Dons volontaires.

Dévouement, voilà la devise de tous les gens de cœur dans les moments difficiles, dans les phases critiques où la société a besoin de toute sa vitalité pour accomplir une laborieuse métamorphose, une suprême transformation.

La France n'a jamais failli à cette partie de sa mission. A toutes les époques solennelles de son histoire, il y a eu lutte de générosité entre les habitants de notre sol libre. On n'a pas oublié encore les offrandes patriotiques de toute nature qui permirent en 1794 à notre première République de repousser l'intervention étrangère. On se rappelle les caves de Paris changées gratuitement en manufactures de salpêtre et les cavaliers tout équipés, appelés *cavaliers jacobins*, offerts par les communes, les clubs, les sections et même par de simples particuliers.

L'élan de générosité sublime qui saisit la nation dans ce temps de péril extérieur reviendrait, nous en sommes sûrs, au premier appel, combattre une crise financière qui mettrait en danger la paix de l'extérieur. Déjà même, avant qu'aucune demande officielle ait été adressée, des dons de toute nature sont venus en aide au Gouvernement provisoire : des employés abandonnent une part de leur traitement ; de vieux soldats s'empressent d'offrir un fragment considérable de leur pension de retraite ; on porte des services d'argenterie à la Monnaie ; quelques-uns, non contents d'imiter le zèle de tous à payer l'impôt, y ajoutent leur part de contributions à échoir en 1849.

Comment désespérer de la solvabilité d'un Etat qui peut se glorifier de pareils actes ? Comment douter de le voir reprendre avant peu l'équilibre que les dilapidations du pouvoir déchu lui avaient fait perdre ? Comment ne pas comprendre qu'il se prépare pour lui une ère de merveilleuse prospérité ?

L'exemple déjà donné spontanément est sublime ; il sera généralement suivi du Rhin aux Pyrénées. Cette active abnégation du moi devant les besoins probables de la patrie est pleine de grandeur. Les peuples qui nous regardent battront chaudement des mains à ce spectacle, et les gouvernements les plus rétrogrades sentiront poindre les remords de la honte en voyant ce que l'on obtient par la liberté.

Les alarmes exagérées vont s'évanouir devant ces glorieuses initiatives. Ceux qui se sont laissés surprendre et effrayer, les premiers jours, par un changement aussi complet de direction gouvernementale ne continueront plus à s'imposer des pertes inutiles en vendant à vil prix de riches biens-meubles, pour fuir un pays où le Peuple fait ses manifestations sans armes le lendemain de sa victoire. Ils verront désormais leur intérêt le plus direct, sinon leur honneur véritable, à substituer aux pertes inutiles de la peur les sacrifices du dévouement.

L'Espagne républicaine.

S'il est une nation au monde dont les origines soient franchement républicaines, c'est assurément la nation espagnole. Autant de vieux royaumes dans la Péninsule, autant de jeunes républiques. La nouvelle de notre révolution a fait tressaillir nos frères d'au delà des Pyrénées. La plus ancienne ville du Portugal, Oporto, a, dit-on, proclamé la république, et l'idée républicaine a souri aux Basques, peuple qui fut toujours plus attaché à ses franchises provinciales qu'à la prétendue légitimité de Charles V. La Catalogne suivra de près le mouvement des Basques, si même elle ne les précède dans la proclamation de la république. Enfermée comme dans un triangle démocratique entre Oporto, Pampelune et Barcelone, la ville de Madrid, si attachée à l'innocente Isabelle qu'on le suppose, serait forcée de reconnaître la révolution des provinces ; trop heureuse, cette capitale, si, après avoir vainement tenté d'être le Paris de la monarchie espagnole, elle devenait le Washington de la confédération de l'Ibérie.

En effet, ce qui distinguera la République espagnole ou plutôt ibérienne de la République française, c'est qu'elle sera fédérale et non unitaire. Vouloir le contraire, ce serait méconnaître le génie espagnol et provoquer une contre-révolution. Les villes illustres, restées à la tête des provinces, Tolède, Séville, Cordoue, Grenade, Valence, Barcelone, n'ont jamais reconnu la suprématie de Madrid, bourgade sans antécédents historiques, et qui serait restée ignorée sur les rives inconnues du Mançanares, si Philippe II n'avait jugé à propos d'y transporter le siége de la monarchie. Pour que la Péninsule, qui compte autant de foyers que de provinces diverses, ait enfin un centre unique, il faut que les peuples espagnols et portugais s'entendent dans un congrès national.

Ne trouvons pas étrange que l'Espagne soit girondine, puisque l'élément diversitaire est dans sa nature. Entre la Confédération des petits cantons suisses et celle des grands Etats américains, il y avait une place à prendre, celle qui nous semble destinée à l'union des provinces républicaines de l'Espagne et du Portugal. Peu nous importe comment nos voisins pratiqueront la liberté, pourvu qu'ils soient libres. La liberté que nous commençons à peine à comprendre, c'est la vérité sur la terre, comme Dieu, que nous ne comprenons pas, est la vérité dans le ciel. Plus le culte que nous rendrons à la vérité sera varié, plus il sera grandiose et plus il sera digne de celle que nous voulons honorer.

ACTES OFFICIELS.

MESURES FINANCIÈRES.

A la suite de trois rapports faits au Gouvernement de la République par M. Garnier-Pagès, ministre des finances, le Gouvernement provisoire a publié les trois décrets suivants :

1er DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que l'intérêt de la République exige que de puissants secours soient immédiatement donnés au travail, à l'industrie, au commerce ;

Considérant qu'il n'est pas moins nécessaire ni moins urgent de réorganiser les forces militaires de la République ;

Décrète :

Il sera perçu temporairement, et pour l'année 1848 seulement, quarante-cinq centimes du total des rôles des quatre contributions directes de ladite année.

Les centimes portant sur la contribution foncière seront à la charge du propriétaire seul, nonobstant toute stipulation contraire dans les baux et conventions.

Le montant des centimes temporaires sera immédiatement exigible, sans qu'il soit besoin de nouveaux avertissements aux contribuables.

Les frais de perception de ces mêmes centimes sont fixés, par les percepteurs, au quart du taux déterminé pour les contributions ordinaires ; il ne sera alloué aucuns frais aux receveurs-généraux et particuliers.

—

2e DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que le gouvernement déchu a légué à la République une dette flottante, immédiatement ou prochainement exigible, et qui, à la date du 24 février dernier, ne s'élevait pas à moins de 872 millions ;

Considérant que les *bons royaux*, dont une partie a déjà été acquittée par le trésor de la République, figurent encore dans la dette flottante pour une somme de 274 533 900 fr. (1) ;

Considérant que ces bons sont en majeure partie la propriété de capitalistes dont les intérêts ne sont pas directement liés à ceux de l'industrie et du commerce ;

Considérant que ces bons ne seront pas stérilisés dans les mains des détenteurs, puisque les intérêts continueront d'être servis à raison de 5 p. 0/0 ;

Sur la proposition du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. A partir du jour de la promulgation du présent décret et jusqu'à la décision de l'Assemblée nationale, les détenteurs des *bons royaux*, créés antérieurement à la date du 24 février 1848, pourront les échanger contre des coupons de l'*emprunt national*, rente 5 p. 0/0 au pair. Dans le cas où l'échange ne serait pas accepté, ces bons seront remboursés par le trésor public, en espèces, dans les six mois du jour de leur échéance.

Art. 2. Les bons du Trésor émis contre espèces ou en renouvellement de bons échus par le département des finances, depuis l'établissement de la République, seront de plein droit remboursés en monnaie légale.

Art. 3. Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances, est chargé de l'exécution du présent décret.

—

3e DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,

Vu le décret en date de ce jour, qui décide l'imposition de 45 centimes additionnels sur le montant des quatre contributions directes ;

Considérant que l'un des premiers devoirs du Gouvernement de la République est de porter remède aux maux qui depuis quatre années désolent l'agriculture, l'industrie et le commerce ;

Considérant que la plus urgente nécessité de ces trois éléments de la richesse publique, c'est le crédit :

Considérant que la plupart des établissements de crédit privé sont aujourd'hui paralysés ;

Considérant qu'il importe de fournir aux industriels le moyen d'assurer la continuation du travail aux nombreux ouvriers employés dans les ateliers ;

Décrète :

Art. 1er. Une somme de soixante millions est mise à la disposition du ministre des finances.

Art. 2. Cette somme de soixante millions sera répartie entre les divers comptoirs qui, aux termes et suivant les dispositions de notre décret du 9 mars 1848, seront successivement formés à Paris et dans les départements, dans tous les grands centres agricoles, industriels et commerciaux.

Art. 3. La répartition sera basée sur la nature particulière et l'importance proportionnelle des besoins des localités.

Art. 4. Le membre du Gouvernement provisoire ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

—

MAIRIE DE PARIS.

Le membre du Gouvernement provisoire, maire de Paris,

Vu le décret du 15 courant, portant (art. 2) que les grenadiers et voltigeurs de la garde nationale seront immédiatement inscrits sur le contrôle de la compagnie à laquelle ils appartiennent par leur domicile ;

Considérant que dès lors il y a lieu d'augmenter le nombre des compagnies dans chaque bataillon, et de répartir entre elles, aussi également que possible, le nombre des gardes nationaux ;

Arrête :

Art. 1er. Les circonscriptions actuelles de compagnies dans toutes les légions de la garde nationale de la Seine, sont abolies.

Art. 2. Dans chaque arrondissement de Paris, il sera procédé par le maire, en conseil de recensement, à de nouvelles délimitations, de manière à former dans chaque bataillon des compagnies d'un effectif à peu près égal : le nombre de ces compagnies sera de huit au plus.

L'arrêté pris par le maire, à cet effet, sera soumis à mon approbation et affiché dans l'arrondissement avant les élections générales.

Art. 3. Les numéros d'ordre des compagnies d'un même bataillon seront tirés au sort par des délégués de ces compagnies.

Ce tirage aura lieu, en séance publique, sous la présidence du maire, qui en dressera un procès-verbal dont copie me sera transmise.

Art. 4. Les dispositions des deux articles précédents sont applicables à chacune des communes de la banlieue où la garde nationale forme

(1) Il y a en plus 16 255 300 fr. en bons affectés à l'amortissement.

Les arrêtés des maires seront soumis à l'approbation du délégué près l'arrondissement ; ce délégué nous en transmettra copie.

Les numéros d'ordre des compagnies, dans les bataillons cantonaux, seront fixés d'après l'ordre des communes, en prenant pour point de départ celle qui se trouve le plus près de Paris.

Les numéros d'ordre attribués, en vertu de cette disposition, par arrêté du délégué près l'arrondissement, à chacune des communes composant le bataillon, seront tirés au sort par les délégués des compagnies de la commune.

Ce tirage aura lieu, en séance publique, sous la présidence du maire, qui en dressera un procès-verbal, dont copie sera adressée au délégué près l'arrondissement, pour m'être transmise.

Art. 6. Les maires des douze arrondissements et les délégués de la mairie de Paris près les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GARDE NATIONALE. — ETAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Ordre du jour du 17 mars 1848.

Citoyens de la garde nationale,

Vous avez pour mission de maintenir l'ordre et d'affermir la République par votre énergie.

C'est en donnant l'exemple de l'union que vous ferez respecter un Gouvernement fondé sur les principes de l'égalité et de la fraternité.

Quelques-uns d'entre vous ont fait hier une manifestation qui, dans les circonstances où nous sommes, pouvait faire naître des doutes sur leur dévouement et leur patriotisme ; mais vous avez donné trop de gages à la cause démocratique pour que vos intentions puissent être suspectes. Que ceux qui ont été égarés par de sourdes menées se tiennent en garde contre les hommes qui voudraient les pousser sur la place publique pour les faire servir d'instrument à leurs colères impuissantes, à leurs passions vaincues.

Voyez le peuple ! il souffre, mais il a foi, et il attend. Pendant le combat, il a été héroïque, confiant ; après la victoire, il a fait respecter tous les droits. Aujourd'hui encore sa modération égale son courage. Non, il ne veut pas d'inégalité, il est au niveau de toutes les positions, de toutes les gloires ; c'est par lui et pour lui qu'a été faite la révolution ; que vos rangs lui soient ouverts, et qu'il ne soit plus question d'hommes d'élite, mais seulement d'hommes élus par la voix de tous.

La monarchie écroulée sous le feu des barricades a laissé derrière elle des mécontents qui pleurent sur le budget ; que ceux-là restent dans l'isolement.

Quant à vous, travailleurs dévoués, ouvriers par le bras et par l'intelligence, marchez unis sous le même drapeau. Encore une fois, c'est par l'union que vous ramènerez le travail dans les ateliers, la confiance dans l'industrie, et que vous constituerez sur des bases inébranlables cette grande unité nationale qui défiera toutes les factions du dedans et tous les ennemis du dehors !

Vive la République !

Le général commandant supérieur,
L. COURTAIS.

—

Les anciens soldats de l'Empire, revêtus, pour la plupart, de l'uniforme des divers régiments auxquels ils appartenaient, se présentent en députation au Gouvernement provisoire.

M. Arago, membre du Gouvernement provisoire, les reçoit.

M. Lecomte, ancien officier des hussards, porte la parole en leur nom :

« Les soldats de l'ancienne armée viennent présenter leur tribut de sympathie au Gouvernement de la République que la France s'est donnée spontanément et en un jour. Les plus anciens étaient à l'armée d'Italie, à celle d'Egypte, à Austerlitz, à Wagram ; les plus jeunes étaient aux campagnes de 1812, de 1813, de 1814 et de 1815. Ces vieux soldats ont trouvé leur moyen d'existence dans un travail pénible de chaque jour, sans avoir reçu le secours qu'ils méritaient. Ils ont vu aujourd'hui proclamer avec joie le Gouvernement de la République, et si un jour on avait la guerre avec les puissances étrangères, ils demanderaient à être placés les premiers en ligne, et ils sacrifieraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Leur mot de ralliement sera celui-là : Gloire et honneur à la mémoire de l'empereur ! Vive la République ! » (*Vive la République !*)

M. ARAGO, membre du Gouvernement provisoire. « Le Gouvernement provisoire reçoit avec beaucoup de plaisir l'expression de vos vœux.

« Je ne vois pas sans émotion ces uniformes variés qui ont brillé de tant d'éclat sur les champs de bataille du monde. Vous venez de me rappeler qu'il y a parmi vous des compagnons de nos plus vaillants généraux : de Kléber, d'Hoche, de Marceau, etc., des soldats qui ont assisté à ces grandes et immortelles journées inscrites dans nos fastes en traits ineffaçables. Désormais on n'aura plus ni le besoin ni le désir de voiler vos triomphes ; on les glorifiera ; on leur attribuera leur véritable mérite, et j'ai été un peu étonné, je l'avoue, de vous entendre baisser la voix lorsque vous avez parlé de la campagne de 1815. Cette campagne, quoiqu'elle ait eu un fatal résultat, est une des plus glorieuses dont nos armées puissent s'enorgueillir. (Oui ! oui ! Bravo !)

« Vous avez dit que, dans le cas où nous aurions la guerre, ces vieux soldats demanderaient à être placés au premier rang. Ce serait pour notre jeune armée un excellent stimulant. Il n'y aurait d'ailleurs qu'à montrer aux étrangers ces vieux uniformes devant lesquels ils ont si souvent tremblé... »

PLUSIEURS VOIX. Ils trembleraient encore !

M. ARAGO. Je suis bien aise de vous voir cette confiance.

J'ai appris avec regret que les services de plusieurs de ces vieux soldats n'ont pas été récompensés. Je puis vous donner l'assurance que la patrie reconnaissante et régénérée ne les oubliera pas ; tout ce qui a été commis d'injustice sera réparé ; mais je vous exhorte à la patience. Vous aviez patienté trente-trois ans, patientez encore quelques mois...

PLUSIEURS MEMBRES. Nous attendrons ! Quand on a attendu trente-trois ans, on peut attendre encore quelques mois.

M. ARAGO. Je vous le répète, l'injustice dont vous avez été victimes sera réparée ; si elle ne peut l'être par le Gouvernement provisoire dans sa courte existence, elle le sera, soyez-en sûrs, par le Gouvernement qui lui succèdera. (Bravo ! — Vive la République !)

M. Arago parcourt les rangs de la députation qui s'est rangée en cercle, et il adresse à quelques uns de ceux qui la composent des paroles de félicitation et d'encouragement.

Il demande à l'interprète de la députation si leur marche dans les rues de Paris n'a pas causé de l'émotion ?

Celui-ci lui répond :

« On nous accueille très bien ; on crie Vive la vieille garde ! et nous répondons par le cri de Vive la République ! »

La députation se retire aux cris de Vive la République !

—

... a eu lieu mercredi. A midi, il y avait déjà beaucoup de monde dans la salle. Mais après une heure, c'est-à-dire après le dîner des ouvriers, il y a eu foule.

M. Baldwin, membre du conseil municipal, a été invité à prendre la présidence. M. Baldwin s'est exprimé en ces termes :

« Je me réjouis de la révolution arrivée en France, non-seulement pour ce pays, mais aussi pour l'Angleterre, car il est impossible que la France jouisse longtemps de la liberté sans que bientôt cette liberté s'étende à l'Angleterre. Je ne dis pas qu'il faille à l'Angleterre une république, mais il faut que nous ayons la charte et un gouvernement à bon marché. La révolution de France a déjà profité à l'Angleterre. Sans elle, nous aurions eu l'impôt de 3 p. 0/0 sur le revenu. Je félicite le Gouvernement provisoire d'avoir aboli la peine de mort pour délits politiques. Cela est noble. Qu'a fait le duc de Wellington quand son armée environnait Paris ? A-t-il protégé les auteurs de délits politiques ? Non. Il a laissé fusiller le maréchal Ney. Je dirai seulement que j'aimerais mieux être un républicain français que d'être le duc de Wellington. »

M. Blaxland a proposé la première résolution ainsi conçue : « Le meeting salue avec joie le triomphe de la démocratie en France, et adresse ses félicitations à ces héroïques citoyens dont le noble exemple amènera bientôt le renversement du despotisme dans le monde entier. » (Applaudissements.)

M. Cocken appuie la rédaction et remercie les soldats et gardes nationaux de France qui ont si noblement sympathisé avec les malheurs d'un peuple humilié.

M. J. STURGE. J'ai appris avec peine que le gouvernement avait envoyé deux pièces d'artillerie de renfort à Birmingham et des soldats. Que l'autorité n'oublie pas ce qui s'est passé en France il y a quinze jours. Malgré ses soldats et ses forts imprenables, le roi a été forcé de fuir. Je n'ai pas le temps de lire l'adresse ; mais j'approuve pleinement la partie qui a été lue. Je félicite les soldats qui ont refusé de combattre contre les citoyens. Le temps vient, je l'espère, où les soldats ne feront plus feu sur des citoyens réclamant leurs droits.

M. Sturge rend compte de l'entrevue qu'il a eue avec M. de Lamartine en lui présentant l'adresse de certaines sociétés anglaises pour le maintien de la paix. Il a ajouté que le ministre de Lamartine lui a déclaré qu'il avait donné l'ordre de ne pas augmenter les armements maritimes de la France, après avoir appris que le gouvernement britannique n'interviendrait point dans les affaires intérieures. Il dit ensuite que l'expulsion d'ouvriers anglais est un fait étranger à la nation française. N'est-il pas arrivé que des ouvriers anglais ont chassé des ouvriers français à Londres ?

Il termine ainsi : Je vous approuve d'avoir saisi l'occasion de réclamer vos droits politiques ; mais le despotisme en Angleterre est différent de celui qui existait en France. En France, il y avait le despotisme d'un homme ; en Angleterre, il y a le despotisme d'une oligarchie. Je vous exhorte à ne pas vous diviser sur la question d'une monarchie ou d'une république, mais de vous unir fortement contre le despotisme oligarchique. (Applaudissements.)

L'adresse est adoptée à l'unanimité.

Une pétition au parlement en faveur de la charte du peuple est également adoptée.

L'assemblée se sépare.

—

Changement de ministère en Hollande. — Le *Courrier batave* nous arrive aujourd'hui imprimé en gros caractères. Il ne contient que les lignes suivantes :

Tous les ministres ont reçu leur démission ; MM. Luzac et Torbecke sont chargés de présenter au roi un nouveau choix de ministres.

Le roi accordera toutes les légitimes demandes de la nation.

Le lâche et fatal système de conservation est renversé ; il est tombé pour ne plus se relever.

On assure que M. Van Doorn, ministre d'Etat et vice-président du conseil d'Etat, et un des principaux coryphées de ce système, recevra également sa démission.

Voilà donc le commencement du triomphe des principes libéraux en Hollande.

Le ministère anglais. — On assure, dit un journal, que lord John Russell est atteint d'une affection pulmonaire qui l'oblige à renoncer immédiatement et pour toujours à toute fonction politique, du moins à tout rôle actif dans le gouvernement de son pays. La pairie lui sera conférée, et déjà on est en négociation avec le comte de Lincoln, M. Cardwell et un autre membre de l'ex-cabinet de sir Robert Peel, pour amener une fusion entre eux et le cabinet actuel. En cas de réussite, lord Lincoln deviendrait le principal organe du ministère à la chambre des communes ; M. Cardwell serait nommé chancelier de l'échiquier, en remplacement de sir Charles Wood, et la vice-présidence du bureau de commerce serait offerte à M. Wilson, le député de Westbury et le directeur du journal l'*Economist*. Sir Robert Peel soutiendrait activement ce nouveau cabinet.

Troubles de Gand. — On écrit de Gand, 16 mars, à l'*Emancipation* :

La tranquillité publique a encore été troublée hier soir par des rassemblements de gens désœuvrés pour la plupart ; vers le soir la place d'Armes était remplie de monde, et l'on s'entretenait avec beaucoup de vivacité dans les groupes.

Entre huit heures et demie et neuf heures du soir, une masse d'hommes du peuple et de jeunes garçons se porte de la place d'Armes devant la demeure du sieur Van Montagu, qui tient un magasin d'armurerie et de coutellerie.

Des pavés furent lancés contre les fenêtres du magasin et déjà les perturbateurs se disposaient à prendre le magasin d'assaut et à former une barricade, lorsque l'arrivée de la gendarmerie et des pompiers mit tout le rassemblement en fuite.

Pendant tout le reste de la soirée, il y a encore eu beaucoup de monde sur pied. La maison conventuelle, attenant à l'église des Jésuites, était occupée par la police et surveillée très activement. Des patrouilles ont circulé toute la nuit.

Des cris de : Vive la République ! et quelques refrains de la *Marseillaise* se sont fait entendre.

—

La Guerre des paysans. — On écrit de l'Odenwald, 9 mars, au *Journal de Francfort* :

Tout le pays est en plein mouvement, mais les paysans se font accompagner par des habitants de la ville. On brûle les registres des percepteurs avec un ordre et une régularité sans exemple. Les percepteurs ont pris la fuite ; ils avaient attiré sur eux la haine la plus profonde, ayant fait rentrer par des poursuites et des exécutions judiciaires les impôts et droits arriérés. Les troupes n'ont pas brûlé une

... les habitants d'autres pays allemands.

Réunions populaires. — On mande du Rhin central bavarois au même journal :

Au moment même où la commission des sept, assemblée à Heidelberg, chez le conseiller aulique Welcker, décida la convocation de tous les membres des chambres des députés de l'Allemagne, et en outre de 80 autres hommes du peuple allemand, pour fonder un parlement unitaire, 6000 habitants du Palatinat se rassemblaient dans le même but à Neustadt-sur-la-Hardte. Le prédicateur Brugger, glacé par l'âge, lut le passage de la Bible : « La vérité nous rendra libres, » et annonça d'une voix entraînante la victoire complète du progrès religieux, politique et social. A midi, le peuple s'assembla precédé d'un drapeau aux couleurs noire, rouge et or, le même qui, voilà 16 ans, flottait avec l'inscription : *Renaissance de l'Allemagne*, à Hambach ; le même habitant de Neustadt le portait. On lit des propositions qui se rattachaient au Palatinat, à la Bavière et à l'Allemagne. M. Hoff, de Mannheim prononça un discours qui électrisa la masse.

Il proposa à l'assemblée de proclamer immédiatement la république et de faire procéder à cette forme de gouvernement par un parlement allemand. Lorsqu'il demanda à la foule assemblée si elle voulait rester allemande, un oui général retentit dans les airs ; l'orateur ajouta : « Et sans blesser en aucune manière l'estime et l'amour de la France, cette nation sœur. » Oui ! oui ! s'écria-t-on. Toutes les résolutions furent adoptées à l'unanimité. M. Christmann déclara à l'égard de la chambre de Bavière, dont il est membre, qu'elle est trop corrompue pour qu'on puisse en attendre quelque bien. Cette chambre n'a autre chose à faire qu'à s'assembler, délibérer la nouvelle loi électorale et signer sa condamnation. Le Palatinat fait douze demandes semblables à celles des autres assemblées populaires ; entre autres, il demande la suppression des couvents. Les pétitions seront présentées au roi et aux Etats par 100 habitants du Palatinat.

La foule a circulé sans que le moindre accident soit arrivé. A la vérité, aucune mesure de police n'avait été prise. Il y aura encore d'autres réunions populaires de ce genre.

—

Le roi de Saxe vient de faire entourer Leipsick de troupes pour empêcher le départ d'une grande députation qui devait se rendre à Dresde pour demander des réformes. La grande majorité de la ville et l'Université tout entière devaient prendre part à cette manifestation.

On écrit de Leipsick, 12 mars :

Il y a ici une grande réunion de députés, de bourgmestres et d'habitants des villes saxonnes, pour se concerter sur les vœux et sur les besoins du pays. Le député Schaaf a ouvert la discussion en faisant un appel au Dieu de la liberté qui protège le peuple allemand et saxon ; il a proposé ensuite une adresse contenant les points suivants :

1° Le renvoi des ministres, comme ayant perdu la confiance du peuple en arrêtant les progrès politiques et religieux, et en diminuant les libertés publiques ; 2° la convocation de la chambre des députés avant les élections complémentaires est contraire au vœu du peuple ; cette chambre n'est plus l'expression fidèle des vœux du peuple et des électeurs (adopté par 28 voix contre 13) ; 3° abandon des résolutions de la diète germanique de 1832 et des résolutions secrètes de la conférence de Vienne ; 4° représentation du peuple allemand auprès de la Diète germanique ; 5° liberté de la presse ; 6° amélioration de la loi électorale, droit de réunion, liberté des cultes, institution du jury, serment des soldats à la constitution, révision de la loi d'enseignement, etc., etc.

L'assemblée nomme MM. Bodermann et Folt, députés auprès du congrès de l'Allemagne méridionale pour délibérer sur la composition d'un parlement allemand.

Tous les ministres saxons ont donné leur démission. La seconde chambre des Etats de Wurtemberg s'est réunie le 14.

Le président s'est exprimé ainsi, écrit-on au *Mémorial de Souabe* : « Nous nous trouvons de nouveau réunis. D'après les évènements survenus dans un pays voisin, il n'était pas étonnant que tous les rapports dussent changer en Allemagne avec la rapidité de l'éclair. La pensée politique qui anime toute l'Allemagne dormait depuis longtemps dans notre patrie, et il ne lui fallait qu'une occasion pour se manifester plus rapidement que le télégraphe électrique ne transmet ses nouvelles. Je salue avec joie les évènements. »

Deux heures de l'après midi. — La séance vient de finir. Le ministre de l'intérieur, M. Duvernoy, a présenté un projet de loi sur l'armement du peuple. On a annoncé à la chambre qu'elle serait dissoute prochainement. Beaucoup de députés demandent qu'avant la dissolution il soit présenté une loi sur l'abolition des charges foncières. Demain, la commission féodale fera son rapport.

—

Un congrès de souverains allemands va avoir lieu à Dresde. Une publication officielle, insérée dans la *Gazette de Berlin*, invite tous les souverains allemands à cette réunion.

Une ordonnance du même souverain convoque les Etats de Prusse pour le jeudi 27 avril.

Des désordres assez graves ont eu lieu le 13 à Berlin, autant que nous en pouvons juger par une proclamation du bourgmestre qui engage les habitants à se tenir en repos et rappelle que l'intervention de la force armée a été nécessaire pour rétablir la tranquillité.

Nous lisons dans une correspondance de la même ville, 12 mars :

La publication concernant la liberté de la presse, qui n'est accordée qu'en perspective, a mécontenté tout le monde. La presse subventionnée elle-même n'ose pas défendre cette demi-mesure. Il n'y a pas jusqu'aux professeurs, conseillers auliques, etc., etc., qui s'en étonnent. Quant aux délégués de la ville, ils n'ont eu rien de mieux à faire que d'exprimer au roi leur reconnaissance pour sa réalisation concernant la presse. M. de Raumer est le rédacteur de cette adresse à S. M. On peut se faire une idée de la manière dont la députation est composée. Aussi le public, qui attend les résultats des délibérations de MM. les délégués, leur donne des signes non équivoques de son mécontentement. Les mesures militaires continuent. Les soldats commencent à murmurer de ce service extraordinaire.

A Cologne, le conseil municipal a décidé qu'une députation serait envoyée à Berlin pour réclamer des réformes ; la garde bourgeoise s'organise.

Des désordres assez graves ont eu lieu à Lubeck ; deux compagnies de garde civique n'ont pu rétablir l'ordre.

—

LA POLOGNE se réveille. On écrit de Posen, 10 mars :

Les Polonais ne veulent plus se contenter de concessions ; ils de-

[illegible]

On assure que la garnison de Posen sera augmentée de troupes allemandes. Nous avons reçu aujourd'hui des nouvelles du royaume de Pologne; les forces militaires y sont déjà de 60 à 80 000 hommes. On attend encore de nouveaux régiments. On ignore encore en Pologne la révolution de Paris; les feuilles étrangères n'y pénètrent pas, et tous les voyageurs sont retenus 15 jours aux frontières, sous prétexte qu'ils faut envoyer leurs passeports à Varsovie.

Lorsque ces voyageurs entrent dans l'intérieur, il leur est enjoint, sous les peines les plus sévères, de ne point parler de politique; des espions suivent leurs pas. Les habitants du royaume de Pologne ignorent aussi ce qui se passe en Italie; les gazettes de Varsovie insinuent à leurs lecteurs que, par suite d'un traité de commerce conclu entre l'Autriche et Modène, un nombre considérable de troupes autrichiennes ont été envoyées en Italie. En ce moment même, on publie à Posen un avis portant que la garnison sera augmentée de 4 800 hommes, lesquels seront logés dans l'intérieur de la forteresse et chez les principaux propriétaires.

Le gouvernement autrichien est toujours consterné. On écrit de Vienne, 11 mars :

La physionomie de notre capitale est tout-à-fait changée depuis les graves événements de France et d'Allemagne. Depuis 1808 à 1809, on n'a rien vu de semblable; le nom de Metternich est dans toutes les bouches; et l'on s'étonne qu'il puisse résister à ce choc violent.

— Hier, il y a eu une conférence militaire au conseil aulique de guerre. Tous les généraux qui sont ici y ont assisté.

— On mande de Milan, à la date du 6 mars, que M. de Fiquelmont et le gouverneur de la ville, comte de Spauer, qui s'est rendu si impopulaire, sont partis pour Vienne.

Il vient d'être remis aux Etats de Basse-Autriche une adresse revêtue de nombreuses signatures de personnes de toutes les conditions, et notamment des manufacturiers et des commerçants, dans laquelle on demande la publication immédiate de l'état des recettes et des dépenses publiques, la convocation périodique d'une assemblée de représentants pris dans toutes les classes de la population, la liberté de la presse, la publicité des débats judiciaires, des institutions municipales et communales.

Une autre correspondance du 7 porte ce qui suit :

De grands changements sont à la veille d'avoir lieu dans notre système de gouvernement. La censure s'est déjà relâchée de sa rigueur, et on trouve dans nos feuilles des articles qui, auparavant, n'auraient jamais pu passer. Le prince de Metternich est, dit-on, gravement malade. La semaine dernière, une députation de la noblesse hongroise s'est rendue auprès de l'empereur. On ajoute qu'elle a sollicité une constitution, non-seulement pour la Hongrie, mais encore pour les autres peuples de l'Autriche.

La *Gazette de Pesth* d'hier a été saisie.

Nous lisons encore dans une lettre de Vienne adressée le 10 à la *Gazette d'Augsbourg* :

Hier soir, dans une conférence des grands dignitaires hongrois, tenue sous la présidence du chancelier aulique hongrois, on a, dit on, décidé à l'unanimité que, vu la nouvelle position prise par l'opposition dans la chambre des députés de Hongrie, il y avait lieu de faire un appel constitutionnel aux électeurs. Ainsi l'on s'attend à une dissolution prochaine de la chambre des députés de Hongrie. Aujourd'hui, l'archiduc palatin retourne à Presbourg, et demain la chambre des magnats délibèrera sur l'adresse de la chambre des députés. Le sort de la Hongrie dépend de la résolution des magnats; car les suites d'une dissolution dans ce temps si agité seraient incalculables, et il y a des réformes qu'on ne peut différer.

On lit dans la *Revue de Genève* :

Une découverte importante vient d'être faite simultanément à Altorf et à Neuchâtel. On a trouvé parmi les papiers du Sonderbund l'acte qui renferme les plans de la ligue sur le sort qu'elle réservait, après la victoire, aux cantons de la majorité. Berne, Zurich, Argovie, St-Gall, Vaud devaient être privés d'une partie de leur territoire, et se voir réduits à la condition de petits cantons. Cet acte, qui sera incessamment publié, est revêtu de l'approbation de M. de Pfuel, gouverneur de Neuchâtel pour le roi de Prusse. Ainsi le Sonderbund et la Sainte-Alliance, qui contestaient à la Suisse le droit d'introduire des changements au pacte de 1815, méditaient toute une révolution politique et territoriale.

— Les rédacteurs et les amis du journal l'*Alba* ont remis au représentant de la République française à Florence une adresse de félicitations sur la Révolution de Février. Elle se termine ainsi :

« La fraternité des nations italienne et française devait être le fruit du baptême de sang reçu en commun dans les plaines d'Austerlitz, de Iéna, de Wagram et dans cent autres batailles. Le pacte définitif recevra sa dernière confirmation dans la nouvelle croisade de la tyrannie contre la liberté. Vive le peuple français! vive la République française! »

Réduction des Traitements.

Un ancien comptable nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

La réduction des traitements dans les administrations publiques est une réforme urgente, mais l'esprit démocratique doit y présider comme à toutes les réformes amenées par la Révolution de 1848. Opérer une réduction proportionnelle serait une faute grave, lors même qu'on adopterait pour les petits traitements une proportion moins forte que pour les gros.

La République doit protection aux travailleurs, y compris ceux de la pensée; elle ne peut songer à réduire des traitements qui sont presque l'équivalent des salaires de l'ouvrier.

Des règlements avantageux pour les chefs, rigoureux pour la masse, violés pour les privilégiés seuls, ont trop longtemps étouffé toute amélioration dans le sort du simple employé.

La réforme doit donc être celle ci : simplifier les rouages administratifs, supprimer les emplois inutiles et réduire tous les traitements au-dessus de quatre à cinq mille francs. Tout autre système blesserait les intérêts du peuple des employés; il serait inique, dangereux, et ne pourrait être conseillé que par les ennemis de la République. Ce qu'il faut aussi, c'est que la réforme n'ait aucun caractère provisoire. Par d'adroites menées, certains hommes de la haute bureaucratie tenteraient plus tard un retour au passé comme en 1830. L'égoïsme est vivace : qu'on adopte donc une réforme immédiate et définitive.

Agréez, etc.

PH. AIGOIN.

Paris, 16 mars 1848.

gner? Cette exigence n'aurait-elle pas, en outre, l'infaillible inconvénient de provoquer un choix que ferait le patron, parmi les ouvriers forts et faibles, avant de les embaucher, et les ouvriers faibles ne risqueraient-ils pas d'être souvent privés de travail?

» D'autres ouvriers demandèrent la suppression des façonniers; c'est là une question bien épineuse! En effet, le nombre des façonniers en ébénisterie est fort considérable à Paris; mais il est à remarquer que tous sont travailleurs aussi, et qu'il est de justice qu'on s'intéresse également à eux.

» Que le marchandage soit aboli, rien de plus juste; mais vouloir empêcher un citoyen laborieux de travailler dans son domicile, ce serait injuste et contraire à l'exercice de la liberté individuelle.

» Par suite des vives discussions qui eurent lieu entre maîtres et ouvriers, un grand nombre de maîtres se virent contraints de fermer leurs ateliers, circonstance qu'on eût pu éviter en réduisant chacun de son côté les exigences dans des limites justes et raisonnables. La suspension actuelle de la presque totalité des travaux d'ébénisterie est très alarmant, très préjudiciable aux intérêts de l'ouvrier et à ceux des maîtres.

» Il serait donc à désirer que l'on en vînt à une transaction qui satisfît aux justes réclamations des uns, tout en respectant les intérêts légitimes des autres. C'est dans cette vue de conciliation que beaucoup d'ouvriers se sont réunis pour discuter les moyens les plus propres à porter remède au mal et à faire cesser tout conflit.

» Après un examen loyal de toutes les questions, ils se sont arrêtés aux propositions suivantes qu'ils se chargent de soumettre à leurs camarades dans leur prochaine réunion :

» 1° Le maintien de la journée de travail à dix heures;

» 2° L'abolition du marchandage, déjà accordée;

» 3° L'institution immédiate d'un conseil de prud'hommes composé de maîtres et d'ouvriers;

» 4° Que tout ouvrier travaillant à la journée soit payé selon son talent et d'après les prix que fixeront les maîtres et ouvriers de la société.

» MELLIANDT, ouvrier ébéniste.

» *P. S.* Les ouvriers ébénistes sont invités à se rendre à la prochaine réunion dont des affiches indiqueront le jour et le lieu. »

Le directeur de la *Compagnie des défrichements* nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Je lis depuis plusieurs jours dans la *Démocratie pacifique* divers articles relatifs à l'organisation du travail agricole et à la mise en état de culture de tous les terrains en friches qui existent dans un grand nombre de départements.

Aujourd'hui qu'un gouvernement ami du progrès, du travail et de tout ce qui peut contribuer à la richesse et à la grandeur du pays, met cette question à l'ordre du jour, toutes les prétentions germent et naissent à l'envi, tous les économistes improvisés se mettent à l'œuvre, toutes les sympathies pour les travailleurs agricoles se commandent, s'exaltent et se dévouent; enfin, tous ceux qui, la veille, n'avaient certes nul souci du sort misérable de notre agriculture, se présentent armés d'un projet qui, seul, va résoudre le grand problème de l'organisation du travail agricole.

Dans ces circonstances, j'ai pensé qu'il m'appartenait à moi aussi d'intervenir dans une question que j'ai soulevée il y a longtemps déjà, et dont je poursuivis la solution depuis lors; je laisse au Gouvernement et au pays le soin de reconnaître si mes droits à intervenir ici sont ou non bien acquis.

Le 19 décembre 1846, je fondai une société pour l'acquisition et le défrichement des terres incultes de la France, au capital de 20 millions.

Le 23 juillet 1847, cette société fut définitivement constituée par la réalisation de 2 millions de souscription.

Aujourd'hui, le capital réalisé dépasse le chiffre de sept millions. Enfin, telle est en ce moment la position de la *Compagnie de défrichement*, qu'elle offre au Gouvernement provisoire, à qui elle vient d'adresser une pétition à cet effet, de prendre d'abord mille travailleurs sur les propriétés, et de leur donner une habitation, le nécessaire et un travail désormais assuré.

Comme vous le voyez, monsieur le rédacteur, cette proposition vaut mieux qu'un projet, car elle résout le point le plus essentiel de la question relative à l'organisation du travail. Quant à tout ce qui a trait à la mise en valeur des terres incultes, bien que l'initiative m'appartienne, je ne la revendique pas, et je borne toute mon ambition à vouloir contribuer encore, par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, à l'accomplissement d'une œuvre qui, seule, peut donner quelque bien être à tant de travailleurs par la diminution du prix des subsistances et par un travail honorable et lucratif.

L'impartialité de votre journal, qui ouvre toujours ses colonnes aux réclamations légitimes, me fait espérer que vous voudrez bien accorder une place à celle que j'ai l'honneur de vous adresser.

Recevez, etc.,

Le directeur-gérant,
MAGNANT.

Organisation du Travail et du Crédit.

L'Etat seul doit avoir entre les mains les hautes opérations de la finance; l'Etat seul doit être maître du crédit. Pour cela il faudrait organiser toutes les fonctions de la Banque, car ces fonctions sont celles d'impulsion générale du travail et de l'industrie, et de cette impulsion dépend aujourd'hui le salut de la France, le triomphe de la paix.

En posant cette question, il importe de faire observer que les fonctions principales du crédit ne doivent pas être confondues avec le métier spécial des banquiers.

La Banque réunit aujourd'hui des fonctions incompatibles avec l'intérêt public et la stabilité du crédit national.

Que fait la Banque en général? (1)

1° Elle commandite le travail et l'industrie.

2° Elle escompte les effets de commerce.

3° Elle prête des fonds à l'Etat.

4° Elle fait le commerce de l'or et de l'argent.

5° Elle agiote sur les fonds publics et sur les actions industrielles.

6° Elle bat monnaie en papier.

Elle fait beaucoup de bien et beaucoup de mal, parce qu'elle

(1) Par Banque, en général, j'entends toutes les maisons de banquiers, et non pas seulement la Banque de France.

[illegible] dépend de la première. L'une donne l'impulsion au travail et domine toutes les affaires; l'autre reçoit cette impulsion et en subit toutes les influences. La première est une fonction générale et nationale; la seconde seule est spéciale et doit être laissée libre à l'action individuelle.

Je demande donc l'organisation de la Banque, au profit seul de l'Etat, comme premier moyen d'organiser universellement le travail.

Les chefs d'industrie ne pourront jamais satisfaire les vœux des ouvriers tant qu'ils seront eux-mêmes soumis aux exigences des banquiers, qui leur font payer chèrement le crédit indispensable.

Les banquiers seuls s'enrichissent rapidement dans le gâchis actuel du commerce et de l'industrie. Tous les chefs d'industrie sont exposés à se ruiner par les fluctuations naturelles et factices qui jettent la perturbation dans les affaires.

Il est même scandaleux de voir des fortunes individuelles qui montent à plusieurs centaines de millions, amassées dans un quart de siècle, par le jeu des capitaux et l'agiotage. La République ne peut tolérer de pareils scandales, si elle veut le bonheur des citoyens par le travail et la justice.

La première chose à organiser, je le répète, c'est la Banque.

Mais comment faire pour organiser rapidement et librement, sans trouble, cet instrument d'impulsion générale?

C'est là une question grave, sans doute, mais heureusement assez facile à résoudre, avec un peu d'énergie et de bonne volonté de la part des hommes du pouvoir.

Je vais indiquer rapidement les moyens généraux, et, s'il le faut, plus tard, j'entrerai dans tous les détails nécessaires.

1° L'Etat doit se réserver le monopole des fonctions principales de la Banque, telle que celle de battre monnaie en papier.

2° Il doit, par conséquent, retirer à la Banque de France le privilège d'émettre des billets de banque;

3° Il doit renoncer à l'habitude de faire des emprunts aux banquiers, et se mettre en rapport direct avec les possesseurs de capitaux;

4° Il doit se réserver le monopole du commerce de l'or et de l'argent en gros;

5° Il doit escompter les effets du commerce et commanditer l'industrie privée, en concurrence avec les maisons de banque ordinaires;

6° Il doit surveiller, empêcher et neutraliser autant que possible l'agiotage et le jeu effréné sur les fonds publics et les actions industrielles.

Telles sont les fonctions d'une Banque nationale qui doit donner l'impulsion vitale à l'industrie du pays.

Les Banques particulières resteraient toujours libres d'escompter les effets de commerce et de commanditer l'industrie privée, en concurrence avec l'Etat.

Avec une telle organisation, le repos du pays et la liberté du gouvernement ne seraient plus à la merci d'une ligue de banquiers et d'intérêts privés.

Pour compléter cette organisation de la Banque nationale, qui serait le cœur ou le centre de l'impulsion industrielle, le gouvernement doit se réserver le monopole de toutes les veines et artères de la circulation générale : *messageries*, *roulage*, *chemins de fer*, *canaux*, *assurances de tous genres*, *courtage*, *agents de change*, etc. Le système général de l'impulsion et de la circulation sont aujourd'hui entre les mains des individus et des compagnies qui les exploitent à leur profit, et au détriment de tous les intérêts des autres classes.

Je me borne à parler ici de la question principale : la Banque de l'Etat.

La première difficulté de la question générale est celle du numéraire et du papier monnaie, nécessaires au commerce et au crédit général.

Les banquiers vont retirer leur concours à l'industrie et jeter la perturbation dans le travail. La peur et l'insécurité apparente des affaires suffisent seules pour leur faire prendre ce parti, sans calcul ni arrière pensée à l'égard des embarras du gouvernement. Il faudra des mesures d'urgence et des mesures générales pour obvier à tous ces inconvénients.

La question monétaire est fondamentale dans les opérations du crédit. C'est une grave difficulté contre laquelle la première République a vainement lutté, en créant des assignats hypothéqués sur les biens de l'Etat. Ces assignats ne pouvaient avoir de valeur monétaire, parce qu'ils ne reposaient pas sur un principe véridique et pratique en circulation industrielle. Ils représentaient des immeubles au lieu de représenter des valeurs mobiles; ils représentaient les muscles et les os du corps social et industriel, au lieu de représenter seulement le sang et les substances en élaboration et en circulation. Quelles que soient la richesse et la force d'un organisme individuel ou social, il dépérit bien vite et meurt, s'il n'est soutenu et constamment renouvelé par le travail et la substance nourriciers qui doivent le maintenir en vigueur et en santé.

Aujourd'hui, on sait, de science certaine, que la monnaie, de quelque nature qu'elle soit, ne représente que les besoins d'échange ou le mouvement des valeurs. C'est le point de départ dans la question de la monnaie et du numéraire.

Je pose en principe que l'Etat seul doit gouverner le crédit national et donner l'impulsion nécessaire au travail et à l'industrie. Pour ce faire, il faut décréter que le gouvernement a seul le droit de battre monnaie, soit en espèces, soit en papier.

Ce principe posé et décrété, voici les moyens de le mettre à exécution.

Le revenu annuel de l'Etat est un produit du travail national, qui est toujours en circulation, et par conséquent très propre à être représenté par des titres de crédit, appelés billets de banque. Le budget actuel de la France est d'à peu près quinze cent millions; mais je présume que la certitude de la paix et la bonne administration de la République le feront bientôt descendre à un milliard.

Je prends cette somme pour base, et je maintiens que l'Etat pourrait émettre, au fur et à mesure des [illegible], des billets de banque pour la moitié du revenu annuel, soit cinq cent millions de francs, dont le numéraire serait déposé dans les caves

[illegible] ne serait plus à la merci de leurs intérêts exclusifs et de leurs craintes exagérées.

La méfiance, les lenteurs et les embarras de toute nature pourraient rendre cette opération difficile et peu importante dans les premiers temps; mais peu à peu la confiance renaîtrait et la Banque nationale deviendrait maîtresse du crédit.

L'Etat pourrait, au besoin, créer des billets de banque pour une somme égale au revenu annuel de l'impôt, puisque cette somme est toujours en circulation et se renouvelle nécessairement tous les ans. Ce serait là cependant l'extrême limite du crédit national, et mieux vaudrait, s'il est possible, ne pas atteindre une telle limite.

L'Etat pourrait néanmoins s'associer avec les capitaux des particuliers pour former des comptoirs d'escompte sur toute l'étendue du territoire, et ces comptoirs seraient régis par les mêmes principes. De cette manière, l'Etat serait à la tête d'un capital de plusieurs milliards.

Il suffit d'ailleurs que la Banque nationale soit la plus forte Banque du pays pour lui assurer la prééminence du crédit, sans prétendre à l'absorption générale des affaires. Les maisons particulières ne perdraient que le privilège de faire le mal en augmentant ou en diminuant à leur gré l'impulsion donnée au travail.

A cet avantage, bientôt on en ajouterait d'autres : on gagnerait de l'argent par ces opérations de la Banque et par celles des assurances et des voies de communication organisées par l'État. Ces bénéfices permettraient la diminution des impôts sur les objets nécessaires à la vie.

Je me résume sur cette question.

Dans le courant de l'année 1848, le gouvernement pourra enfermer dans le Trésor public une somme de 500 millions, ou même un milliard de numéraire, contre lesquels il émettrait pareille somme de billets de banque payables à vue, comme le sont aujourd'hui les billets de la Banque de France.

Ces billets de banque ne seraient pas des assignats. Ils ne seraient pas hypothéqués comme ces derniers sur des biens de l'Etat impossibles à mobiliser, mais sur le numéraire renfermé dans le Trésor public, et toujours prêt à fournir les remboursements sur simple présentation.

Ces billets ne pourraient pas être créés indéfiniment, au gré des besoins de ceux qui gouvernent, mais seulement à concurrence d'une somme limitée et toujours mobilisable.

Cependant l'expérience d'un demi-siècle, sur une échelle nationale, a démontré que les neuf dixièmes du capital entier pourraient être placés utilement dans le commerce et l'industrie, au lieu d'être gardés stérilement dans les caves de la Banque. De là la force du crédit national et l'impulsion heureuse et permanente donnée au travail et à l'industrie générale du pays.

Les particuliers auraient toujours le droit d'intervenir en concurrence avec l'Etat dans les opérations ordinaires de la Banque, telles que celles de l'escompte des effets du commerce et la commandite de l'industrie, mais le droit de battre monnaie serait réservé à la nation.

La liberté des individus n'est donc aucunement affectée par l'organisation unitaire et nationale du crédit, et le travail est assuré à tout le pays, sans dangers ni secousses pour les intérêts de la propriété. Il faudrait cependant, pour éviter la rareté et l'abondance subites du numéraire par l'accaparement et l'agiotage des particuliers, que le gouvernement se réservât le monopole du commerce en gros de l'or et de l'argent.

Avec cette précaution, les variations du prix de ces métaux n'affecteraient pas d'une manière sensible la stabilité des rapports entre le papier et les espèces métalliques.

Cette prospérité industrielle ne préjuge rien sur la grande question de l'organisation du travail. Elle ne peut assurer que la stabilité de l'état actuel des choses; mais cela seul est d'une grande importance pour la paix du monde et pour la solution possible et pacifique de toutes les autres questions politiques et sociales qui préoccupent la société.

HUGUES DOHERTY.

[illegible], salle des soirées orientales, 11, passage Jouffroy.

—On lit dans le *Journal du Cher* : Un prêtre a écrit aux commissaires du Gouvernement la lettre suivante, que nous sommes heureux de publier :

« J'ai souffert persécution, aussi, malgré mon peu de valeur, parce que je voulais allier à la religion les idées démocratiques de l'Evangile et de la primitive église. Mon cœur a bondi de joie et a salué avec amour l'avènement de la République. Serai-je protégé par elle et par vous si j'excite mes confrères et mes frères à aimer cette République, et si je révèle en même temps les imperfections de l'organisation actuelle du corps ecclésiastique? Je n'ai ni la force ni l'envie de provoquer le clergé au schisme; mais, dans son intérêt et pour le bien de l'humanité, il faut de larges modifications à la discipline. Nous sommes esclaves, et des esclaves ne peuvent engendrer que des esclaves. »

—Les membres du club de l'Union polytechnique sont avertis que la prochaine réunion aura lieu demain samedi au foyer du théâtre de la Nation, à sept heures et demie du soir.

—Le président du club de la Sorbonne est venu proposer hier, 16 mars, au club de l'Union, de se joindre à la manifestation ayant pour but de demander au Gouvernement provisoire : 1° L'éloignement de Paris de toutes les troupes soldées; 2° Le renvoi des élections de la garde nationale au 5 avril; 3° le renvoi des élections générales à la fin du mois de mai. Le club de l'Union, à l'unanimité, a repoussé ces propositions.

—On nous prie d'annoncer que les élèves architectes de l'Ecole nationale des Beaux-Arts se réuniront lundi, 20 mars, à 11 heures, dans une des salles de l'Ecole, pour s'entendre sur le choix des élèves qui se portent comme candidats au grade de capitaine d'état major.

— Nous lisons dans le *Journal du Peuple* de Poitiers :

« Les actionnaires de la filature de lin et chanvre de Dinlot (Vienne) ont pris spontanément les résolutions suivantes : Fournir un capital de 80 000 fr. pour donner de l'ouvrage à 120 ouvriers qu'occupe la filature; renoncer au *système de fermage* qui leur assurait, dans tous les cas et malgré la crise, un bénéfice certain, et créer une nouvelle Société, où chaque ouvrier et chaque employé de la filature deviendrait *sociétaire et actionnaire*, et participerait aux bénéfices de l'établissement dans la proportion de son *capital*, de son *travail* et de son *talent*.

—

FAITS DE PUBLICITÉ.

Les immenses difficultés littéraires qui opposaient des obstacles presque insurmontables à l'exécution de l'*Histoire des Villes de France*, publiée sous la direction de M. Aristide Guilbert, ont contraint les éditeurs, MM. Furne, Perrotin et Fournier, de suspendre, pendant quelques semaines, cette grande entreprise. Ces difficultés sont aujourd'hui surmontées. Les villes des départements formés de la Provence et de l'Orléanais, auxquelles ont contribué MM. de Cormenin, Amédée Pichot, de Pétigny, de La Saussaye et Aristide Guilbert, sont en cours de publication. Celles des cinq départements de la Normandie, qui ont été rédigées par les écrivains les plus éminents de cette ancienne province, paraîtront très prochainement et termineront la série des livraisons annoncées par les éditeurs. Les grands événements qui viennent de s'accomplir ne font qu'ajouter un nouvel intérêt à l'*Histoire des Villes de France*, car là est l'histoire des Etats-Généraux, des lois, des coutumes et des institutions municipales de chaque province, depuis le municipe romain jusqu'au municipe féodal; car là est l'histoire des grandes familles princières, de la noblesse, du clergé, des ordres monastiques, et surtout celle des artisans et de la bourgeoisie; car là seulement l'histoire du passé peut nous donner l'intelligence de l'histoire du présent, par l'exposition des diverses nationalités françaises, des influences locales et de la réaction politique de la circonférence au centre. A l'avenir, toute histoire générale de France devra être complétée et expliquée par l'histoire des villes de France, telle que l'a comprise et exécutée M. Aristide Guilbert. Les livraisons 349 350 viennent de paraître. Les dix dernières livraisons les suivront de très près.

PETITE CORRESPONDANCE.

Le comité électoral des départements, de la *Démocratie pacifique*, est convoqué pour demain samedi, à midi précis, rue de Beaune, 2.

Périgueux. — M. L. — Nous acceptons.
Oran. — M. C. — Reçu les 66. — Les 120 de janv. aussi.
Montmoreau. — M. D. — Reçu les 20. — Compt.
Toulouse. — M. G. — Reçu vot. lett. du 14. — Nous all. vous exp. les livres.

B. du Trés.	»	» »/»	— Ganneron.	»	»»» »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. »»	»» »» »» »»	——	»» »» »» »»
3 p. 0/0	d. »»	»»» »» »»» »»	——	»»» »» »»» »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»»	»/»	ROME	DrC. 67	»» »»
Récép. Rotsch.	»	70 »»	BELG 2 1/2	»	50 1/2
ESP. Dette act.	»	26 1/2	— 4 1/2	»	72 »»
— — pass.	»	4 7/8	— do 1840	»	66 »/»
— 3 p. 0/0.	»	22 »/»	— do 1842	»	73 »/»
Dette intérieu.	»	26 5/8	— Banque	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	20 »/»	— do Em. 1841	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	53 1/2	PIÉMONT	»	800 »»
HAITI	»	295 »/»	AUTRICHE	»	378 »»

[illegible]	[illegible]
[illegible]	200 »»
Avignon	200 »»
Str. à Bâle	82 50
Paris-Str.	327 50
Tours-Nan.	327 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord.	335 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	400 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	290 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M	»»»» »»
Lin Maberl.	440 »»
F. de l'Av.	4800 »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord	»»» »»
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et jusqu'en août, 63; 4 derniers mois, 64.

Fécule et betterave, »» fr.

Savon disponible, belle qualité, 101.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 84; courant du mois et avril, 85.

Huile épurée, »»».

Lille. — Colza, 74-50. — Cameline, 77-50. — Chanvre, 84.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 mars.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Cinna, un Caprice.
ITALIENS.—Nabuchodonosor.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Mousquetaires, le Nouveau Seigneur.
ODÉON.—La Fille d'Eschyle.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (2e soirée.)
OPÉRA-NATIONAL.—La Révolution française, don Quichotte, Gastibelza.
GYMNASE.—Le Réveil, Femme blasée, les Filles de la Liberté, la Clef.
VARIÉTÉS.—Le Suisse, Turlututu, Lauzun, Dernière Conquête.
THÉATRE MONTANSIER.—1re repr. : Le Vieux Gamin.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche.
AMBIGU-COMIQUE.—Relâche.
GAITÉ.—Le Pacte de Famine, Deux Gamins.
LUXEMBOURG.—Les Barricades, les Professeurs de Clarinette, les Petits Mystères, Léonide.
BEAUMARCHAIS.—Trois Roses, Ile de Barataria, Brasero, Guillaume.
FOLIES.—La Rose de Provins, Thélème, les Deux Pommades, Mariage impossible, la Marseillaise.
DÉLASSEMENTS.—22, 23 et 24 Février, les Délassements, Père et Oncle.
COMTE.—Augusta, l'Anguille de Melun, Petit Savoyard, l'Homme de Marbre.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.)—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.
JARDIN D'HIVER.—Dimanche, de 2 à 5 heures, Fête populaire à *la liberté*. Prix: 3 fr.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

Pays étranger à surtaxe de poste........ — 54 — 27 — 14
Le Numéro de huitaine. | Paris.......... — 8 — 4 — 2
| Départements.... — 10 — 5 — 2 50
Etranger.................... — 14 — 7 — 4
[illegible]
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.
—	— Dépts.	32	16	8
Pays étranger à surtaxe de poste.		54	27	14
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2
—	— Dépts.	10	5	2 50
Etranger.		14	7	4

PARIS, 18 MARS.

Quand le Pouvoir est progressif,

LE PEUPLE EST GOUVERNEMENTAL.

A mesure que le pouvoir qui dirige la société dans une nation quelconque s'éloigne du sentiment du progrès et de la liberté, le peuple de cette nation s'éloigne, à son tour, du sentiment que l'on pourrait appeler gouvernemental. Le peuple ne garde alors aucune réserve dans ses aspirations vers un état meilleur, il tend vers une sorte de perfection chimérique et confuse, sans se préoccuper nullement de ce qu'il peut y avoir de réalisable dans ce rêve du désir. De son côté, et par réaction, le Gouvernement se résume exclusivement dans une action compressive ; il ne s'attribue d'autre mission que celle de résister de toutes ses forces à l'ensemble du mouvement, sans s'inquiéter d'aucune distinction à établir entre les réclamations légitimes, les progrès voulus par le besoin des temps et les instincts purement révolutionnaires qui le menacent dans son existence.

Quand cet antagonisme se produit au sein d'une société, il n'y a pas besoin d'être prophète pour affirmer qu'une révolution est imminente. En effet, ces deux forces contraires se contrarient de plus en plus, et s'entêtent toujours davantage dans l'idée fixe de leur préoccupation. Ce sont deux ennemis qui semblent se préparer à la lutte et surexcitent leur courage par un redoublement d'animosité dans la discussion de leurs intérêts respectifs ; c'est une provocation mutuelle, et il arrive un moment où l'on est d'accord sur ce seul point, que toute réconciliation est impossible, et qu'il faut remettre la solution du différend à la chance du combat.

Les gouvernements qui s'engagent dans cette voie sont dans la catégorie de ceux de qui il a été dit que, quand Dieu les veut perdre, le vertige les gagne, et leur raison s'égare, car si ces deux forces, en tant que forces, le gouvernement d'une nation et cette nation elle même, peuvent sembler, dans un moment donné, capables de lutter de puissance à puissance, ce moment ne peut être que très fugitif; c'est celui pendant lequel la nation se recueille, pour ainsi dire, avant de courir la chance d'une destinée nouvelle, avant aussi de se résigner à faire couler le sang de ses fils les plus généreux et les plus dévoués. Aussitôt que cette nation a conscience de la nécessité d'un nouveau sacrifice, aussitôt qu'elle sent que son génie, que sa mission même, seraient compromis par une plus longue soumission à un pouvoir qui n'est plus son expression fidèle, qui s'est décidément posé en face d'elle comme une entrave insurmontable au développement naturel de sa vie humanitaire, aussitôt qu'elle a le sens intime de cette situation, le pouvoir n'existe déjà plus, et, de ce moment à celui de sa chute réelle, il n'y a que l'intervalle d'une héroïque démonstration !

A aucune époque de l'histoire, les principes que nous venons de mettre en avant n'ont reçu une plus solennelle consécration. Jamais pouvoir n'avait lutté de front avec plus de cynisme contre l'esprit de la nation qu'il avait promis de conduire loyalement, que le gouvernement de Philippe contre le génie de la France. La France était blessée par lui à la fois dans tous ses instincts, dans toutes ses tendances, dans tous ses vœux ; on eût dit une nation de vaincus gouvernée par une race triomphante, prenant à tâche de la froisser dans tous ses sentiments pour augmenter l'amertume de son humiliation ! Qu'en est-il résulté ? C'est que la nation n'a pas même eu besoin de l'emportement de la colère pour confondre cette folle imprudence ; l'expression de son dédain, aussitôt qu'il a été unanime, a amplement suffi. Ce pouvoir insensé qui se croyait encore solide après avoir sapé tous ses fondements, ce pouvoir s'est trouvé sans point d'appui, sans auxiliaires, sans secours, au moment du danger ; défendu par la seule force privée du sens moral, le seul défenseur naturel d'un pouvoir corrompu, LA POLICE, il a été emporté par LA RÉVOLUTION DU MÉPRIS.

Il y a de grands enseignements pour l'histoire dans cette révolution presque exclusivement morale, où l'évidence du bon droit a préservé l'humanité de tant de luttes fratricides qui allaient avoir lieu. Tous les chefs des nations se diront désormais, quand ils rumineront des projets liberticides, comme ce tyran dont parlent les Ecritures : « *Qui gardera* MES *gardes* ? »

Eh bien ! de même que les pouvoirs, en se pénétrant de leurs obligations sociales, se consolideront de la seule consécration possible aujourd'hui que le règne de la raison pure est enfin arrivé, de même les peuples se placeront dans une voie de développements successifs et de progrès réguliers. Le peuple a en ce moment le sens politique à un très haut degré, nous voulons dire le sentiment de la mesure dans laquelle doivent se produire ses aspirations pour laisser au temps le soin de les féconder.

Le peuple ne supprime le temps du programme de ses prétentions que lorsqu'il sait que le temps se passe en vain, et qu'il n'est dans la bouche de ses exploiteurs que la perpétuelle fin de non-recevoir opposée à toutes ses réclamations ; mais, quand il voit que le temps marche, qu'il s'écoule fructueusement, que de, jour en jour, d'heure en heure, des pas [illegible], alors il ne demande pas mieux que de se mettre à l'unisson de ce mouvement réglé par la force des choses ; il sait bien que le présent ne peut être que la semence de l'avenir comme il est la moisson du passé ! En un mot, si, dans sa pensée, le peuple accélère la vitesse du progrès jusqu'à l'impossible quand il voit l'immobilité mise à l'ordre du jour par l'égoïsme, il acquiert bientôt le sens historique des évènements dont il est l'agent principal quand il est convaincu du bon vouloir et de l'activité progressive des directeurs de la société.

Cette proposition nous semble donc irréfragable : QUAND LE POUVOIR EST PROGRESSIF, LE PEUPLE EST GOUVERNEMENTAL.

La réplique suivante a été adressée hier au journal la *Presse* par les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* :

Monsieur,

Tâchons de nous comprendre ; ne compliquons pas par des malentendus les difficultés de la situation.

Une majorité a-t-elle le droit de tout faire ? de faire ce qui serait injuste, attentatoire aux droits de la minorité ? Aurait-elle, par exemple, le droit d'imposer une forme politique dont la seule proposition allumerait, *de fait*, vous ne le contestez pas, la guerre civile ?

Nous pensons tout l'opposé et nous l'avons dit, non certes pour *menacer*, mais au contraire pour convaincre, pour calmer les craintes et pour rallier les esprits à la forme qui seule aujourd'hui soit ACCEPTABLE PAR TOUS.

Dire que la République est le droit commun, qu'étant le fait et le droit elle est seule légitime, que *même une majorité* n'aurait pas le droit d'imposer la forme monarchique, parce que la monarchie confisque les droits reconquis *par tous*, qui doivent être *conservés à tous*, auxquels la raison et la justice ne permettent pas que l'on porte atteinte, qu'est-ce donc autre chose que parler à la raison, à la conscience ? qu'est-ce autre chose que s'efforcer d'amener toutes les volontés par la pression du juste, par le respect du droit de tous, à l'unité quant à la forme politique ?

Ainsi donc, bien loin de provoquer cette question : « Est-il possible que la majorité constituante vote la forme monarchique, et que « faudrait-il faire en présence d'un pareil vote ? » nous avons voulu démontrer qu'il ne pouvait y avoir lieu à ce que cette question fût posée, et convaincre chacun, par la considération du fait et du droit, de la paix et de la justice, que nul homme raisonnable aujourd'hui ne pouvait pas ne pas assentir ou consentir à la République.

Evitons les malentendus, disions-nous en commençant, monsieur ; et pour que vous ne nous accusiez pas de donner de bons conseils et de ne pas les suivre, nous terminerons par ces mots : Nous avions cru hier que la *Presse* voulait provoquer une réaction, ses déclarations d'aujourd'hui nous rassurent.

Agréez, etc.,

Les rédacteurs de la Démocratie pacifique.

La Force des Gouvernements.

Décidément ce n'est plus par des cris de haine que se font les manifestations populaires. Les vieux souvenirs ont tort. Chaque mouvement d'aujourd'hui a pour mot de ralliement un souhait de vie.

La première résistance à un pouvoir méprisé s'est manifestée dans toute la France par les toasts généreux des banquets. La lutte qui s'engage le 22 à Paris, aux cris de : Vive la réforme ! se termine par des serrements de mains entre la ligne, le peuple et la garde nationale. A la Préfecture de police, on met chapeaux bas quand sortent les municipaux vaincus et désarmés ; on les prend sous le bras, et ils sont conduits en sûreté, en entendant répéter autour d'eux : Honneur aux vaincus ! On laisse fuir sans s'en inquiéter la cour et le ministère. La majorité corrompue et complice se disperse la honte au front, mais sans rencontrer aucun désir de vengeance sur son chemin.

On n'avait plus de temps cette fois à donner à la haine ; la foule avait vraiment de bien plus grandes préoccupations. On suivait les palpitations de la République naissante ; on se pressait autour des hommes qui avaient assumé la haute responsabilité de la victoire et travaillaient à en assurer les fruits ; on battait des mains à l'avènement de grandes idées qui venaient enfin donner un sens légitime aux actes énergiques des révolutions.

L'organisation du travail, l'association des ouvriers qui succombaient isolés sous les atteintes d'une concurrence destructive, le droit de tous à l'instruction complète, le repos promis à la vieillesse des hommes qui produisent, toutes les idées généreuses dont se composera le faisceau de la fraternité, germaient dans les esprits et pénétraient les plus incrédules de joie et de bonheur.

On pensait à éteindre tous ces ferments d'aigreur que la *grande politique* avait semés partout entre les citoyens et entre les peuples, à secouer les défiances dont elle avait rempli la France et le monde.

Les adresses venues de tous les coins de l'Europe, le concours de félicitations apporté par leurs représentants à la République nouvelle ont prouvé que nos principes ont la confiance des nations. La manifestation enthousiaste d'hier a montré que les travaux du Gouvernement ont l'adhésion et la confiance du Peuple entier.

La journée d'hier a été une fête. Paris a pris, sous les rayons d'un soleil joyeux, l'aspect de confiance des populations poétiques de l'Italie. Le Peuple est venu sceller un pacte d'alliance avec ses gouvernants, leur promettre sa force et sa puissance tant qu'ils continueront à veiller sur de son avenir.

Quel solennel enseignement à ceux qui craignent encore les excès de la liberté ! Quand on a assisté à cette [illegible] gnage de confiance, n'est-on pas forcé d'en convenir [illegible] : la compression seule enfante les désordres et les [illegible], la compression seule jette le trouble dans les esprits, parce que l'énergie des sentiments, des droits et des besoins qu'elle [illegible] sans cesse l'ordre établi d'explosions terribles.

MANIFESTE ÉLECTORAL

de la Démocratie pacifique.

Nous comptons sur tous les adhérents à notre manifeste pour nous aider à lui donner une immense publicité. Il faut que chacun se donne la tâche de le répandre dans les clubs, dans les corps-de-garde, dans les lieux de réunion, et jusqu'au sein des familles elles-mêmes. Pour cela nos ressources seules ne pourraient suffire. Nous faisons donc appel à tous les dévouements. On trouvera, rue du Croissant, n° 16, rue de Beaune, n° 2 et quai Voltaire, n° 25, des manifestes aux prix suivants :

50	exemplaires	pour	1 fr.
300	id.	pour	5 fr.
1,000	id.	pour	15 fr.

On fractionnera au besoin au-dessous de 1 fr.

Il faut penser à nourrir les Travailleurs.

Quoique le prix des denrées alimentaires soit aujourd'hui très modéré, quoique la taxe du pain baisse à chaque quinzaine nouvelle, on ne peut se dissimuler que la désorganisation du mouvement industriel mettra bientôt les travailleurs dans une position très critique; comment les chefs de famille nourriront-ils leurs enfants, si leur unique ressource, le travail, continue à leur manquer ?

Dans ces circonstances, l'industrie agricole peut seule parer immédiatement aux dangers de la situation ; elle le peut, elle le doit, et nous pouvons affirmer qu'elle ne faillira pas à son devoir, pourvu que le gouvernement lui prête un concours actif et intelligent. Une grande partie du territoire français reste totalement improductif. Nous ne parlons pas des terres incultes, des landes et des bruyères qui font le déshonneur de notre pays, ceci est une affaire d'avenir ; mais seulement des terres arables, cultivées depuis longtemps, et qu'on laisse chômer périodiquement faute de bras ou de capitaux. Pendant les trois ou quatre mois d'été qui vont suivre, ces champs peuvent fournir une énorme quantité de denrées essentiellement propres à la nourriture de l'homme. Toutes les légumineuses, telles que les haricots, les pois, les fèves, les lentilles, dont la végétation s'accomplit entièrement dans le cours de la belle saison, produisent plus de principes nutritifs que le froment lui-même ; elles demandent peu d'engrais, mais elles exigent, par compensation, beaucoup de main-d'œuvre peu fatiguante et très appropriée aux bras des femmes et des enfants.

La culture des légumineuses aurait donc le double avantage de fournir tout d'abord beaucoup de travail à la classe ouvrière et de lui assurer ensuite une nourriture très saine et au plus bas prix possible ; mais ces résultats ne peuvent être atteints qu'autant que l'administration publique se chargera de mettre en rapport les cultivateurs et les populations inoccupées des villes.

A M. le Comte de Chambord.

Le peuple français n'a pas de ressentiment contre vous et ne peut en avoir. Il sait que, tout enfant, vous avez été puni par l'exil de fautes qui vous étaient étrangères ; il sait que dans cet exil maintenu par de hautes raisons politiques, vous n'avez point perdu l'amour de la patrie et que vous avez célébré votre mariage en partageant votre opulence avec nos pauvres travailleurs.

Aucun Français ne vous hait ; ceux qui vous connaissent, vous estiment, cependant vous n'avez rien fait encore pour inscrire glorieusement votre nom dans l'histoire. Une admirable occasion se présente à vous. Aujourd'hui vous pouvez donner à tous la mesure de votre patriotisme et justifier la sincérité de votre devise : *Tout pour la France et par la France.*

La monarchie est abolie sans retour par la volonté populaire. Cette volonté s'est manifestée par des signes tellement éclatants, que vos partisans eux-mêmes ne protestent pas. Ils se rallient au Gouvernement provisoire, et même, il faut le dire à leur honneur, ils donnent à l'ordre public le concours le plus méritoire, le plus efficace en souscrivant de toutes parts à l'emprunt national.

Leur adhésion actuelle au Gouvernement qui garantit l'ordre est loyale, nous en sommes convaincus. Les supposer capables de susciter des agitations pour entraver la fondation d'une constitution républicaine, ce serait douter de leur honneur, et nous n'en doutons pas. Cependant il se pourrait que plusieurs d'entre eux gardassent encore une arrière-pensée et se réservassent de proposer une restauration monarchique dans telle circonstance qui leur paraîtrait opportune.

Une pareille proposition, à quelque moment qu'elle intervienne, serait un sujet de perturbation, dangereux surtout pour vos amis. Vous pouvez leur épargner cette épreuve et contribuer pour votre part au ralliement universel, en déclarant que vous n'avez aucune prétention personnelle au gouvernement de la France, et que vous adhérez d'avance à la constitution qui réunira les suffrages de la nation ; cette déclaration solennelle ne changera pas votre position aux yeux de ceux qui refusent comme nous d'admettre les droits d'une famille ou d'un individu sur un peuple, [illegible] entières à la nation bien des consciences loyales [illegible] à vous par des liens que vous pouvez délier seul. Profitez de l'im-

... dans mon langage.

... je n'ai pas dit un mot qui pût donner à croire que je suspectasse la pureté des intentions des partisans de l'ajournement; mais j'ai déclaré, au contraire, que les raisons en faveur de l'ajournement, que j'avais entendu exposer par MM. Blanqui et Vidal, m'avaient toujours paru très graves et très puissantes, et que si je ne me ralliais pas à l'opinion de ces honorables citoyens, c'était parce que je ne pouvais me faire à l'idée de la prolongation indéfinie du provisoire. J'ai ajouté que le principal motif qui me décidait à voter contre l'ajournement était la crainte que le Gouvernement provisoire, en revenant sur sa décision, ne parût avoir cédé à la pression du dehors et ne perdît dès lors toute l'influence morale dont il a si grand besoin pour triompher des embarras de la situation actuelle.

C'est là ce que j'ai dit, monsieur, et *tout* ce que j'ai dit. L'opinion que m'a prêtée votre journal est donc tout-à-fait contraire à celle que j'ai émise.

J'attends de votre loyauté l'insertion de la présente réclamation dans votre plus prochain numéro.

A. TOUSSENEL.

Nous publions avec bonheur la lettre d'adhésion que les jeunes créoles de l'île de la Réunion présents à Paris viennent d'adresser au Gouvernement provisoire de la République. Nous n'avons pour notre part jamais douté de l'esprit de patriotisme et d'humanité des colons. L'organisation seule de la liberté et du travail des noirs formait question. Dans les circonstances nouvelles, en présence des sentiments contenus dans la lettre suivante, cette question elle-même perd ses difficultés. L'union et la confiance qui viennent de préserver la métropole de l'anarchie, épargneront aux colonies de douloureux déchirements :

Aux citoyens membres du Gouvernement provisoire.

Citoyens,

Les soussignés, jeunes créoles de l'île de la Réunion, présents à Paris, viennent porter leur adhésion complète, sans arrière-pensée, au Gouvernement de la République.

Nous acceptons la République dans toutes ses conséquences.

L'abolition de l'esclavage est décrétée, et nul Français n'applaudit plus énergiquement que nous, jeunes créoles de l'île de la Réunion, à ce grand acte de justice et de fraternité, que nous avons toujours devancé de nos vœux.

Nous tenons pour insensés et ennemis de leur pays ceux qui oseraient opposer une résistance coupable au décret libérateur du Gouvernement provisoire.

Que nos frères de France ne suspectent pas notre bonne foi! Qu'ils songent combien il serait injuste de faire peser sur nous la responsabilité d'une iniquité séculaire dont nous n'avons point accepté l'héritage.

Nous sommes les enfants du présent; nous nous constituons ici les représentants de l'idée nouvelle dans les colonies, et, à ce titre, nous nous présentons devant vous dans l'espoir que vous nous permettrez de nous associer au grand mouvement que la France vient d'imprimer au monde entier.

A. Lacaussade, Lépervanche, G. Vinson, Dubourg, Gaillande, L. de Lisle, Martin, B. Boursault, Barbaroux, Simon, E. Toulorge, G. Bédier, A. Reilhac, Sully Brunet, B. Houreau, Lecoutour, P. Dehaulme, E. Laprade, D. Laprade, Deville, Lejeune, Loupy, Amelin, Potier, R. Royer.

Pour les Ouvriers sans travail.

Avant la Révolution de février, l'exposition annuelle de peinture et de sculpture n'était pas entièrement publique. Le samedi, les galeries du Louvre ne s'ouvraient qu'aux personnes munies de billets. A la place de ce privilége disparu, ne pourrait-on pas fonder une institution inspirée au contraire par la fraternité, par la solidarité qui doit unir à jamais tous les membres de la famille humaine? Ne serait-il pas à propos de décider immédiatement qu'une fois par semaine l'entrée du Musée sera réservée aux personnes qui paieront une somme destinée aux ouvriers et aux ouvrières sans travail? Nous sommes convaincus que cette contribution volontaire serait payée avec beaucoup de zèle.

ACTES OFFICIELS.

Élections de la Garde nationale.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE AU PEUPLE DE PARIS.

Citoyens,

Le Gouvernement provisoire croit de son devoir de vous remercier de la manifestation si imposante dont vous avez donné hier le magnifique spectacle.

Proclamé, pour ainsi dire, sous le feu du combat et dans le premier moment de la victoire, le Gouvernement provisoire a vu hier ses pouvoirs confirmés par ces deux cent mille citoyens, organisés comme une armée, marchant avec le calme de la puissance, et qui, par leurs acclamations, ont apporté à notre autorité transitoire la force morale et la majesté du souverain.

Peuple de Paris, vous avez été aussi grand dans cette manifestation, si régulière et si bien ordonnée, que vous aviez été courageux sur vos barricades.

Notre désir, notre intérêt, notre vœu le plus cher, c'est de faire entrer dans les cadres de la Garde nationale cette population vigoureuse dont les instincts d'ordre et d'organisation se sont produits hier avec un ensemble qui fait notre orgueil.

Le Gouvernement provisoire veut que tous les citoyens exercent leurs droits, que la garde nationale ne soit pas seulement en principe, mais en fait, le peuple armé.

Déjà le nombre des gardes nationaux, qui était, au 1er février, de cinquante-six mille sept cent cinquante-et-un, forme aujourd'hui un effectif de cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf.

Quels hommes, quels partis seraient assez insensés pour espérer de faire prévaloir des idées à jamais ruinées, en présence de cette force démocratique, qui, établie d'abord dans la capitale, le sera bientôt dans tous les départements.

Le Gouvernement provisoire, qui a voulu donner aux citoyens le temps nécessaire pour se faire inscrire sur les listes électorales, veut aussi que les citoyens puissent se réunir, s'entendre, discuter les candidatures et arrêter le choix de tous les officiers. Ce désir, ... de votre souveraineté, mais que vous en possédez l'intelligence. Conservez ce calme, cette union qui ont donné à tous vos mouvements un si noble caractère. Portez enfin dans les opérations électorales cet accord, cet ensemble dont votre manifestation d'hier a été un si éclatant symbole.

Encore une fois, le Gouvernement provisoire vous en remercie.

(Suit le décret qui proroge au 5 avril prochain les élections de la garde nationale pour Paris et la Banlieue.)

Le Gouvernement provisoire décrète :

Un monument sera élevé au maréchal Ney sur le lieu même où il a été fusillé.

Manifestation du Peuple.

Le *Moniteur* rend compte dans les termes qu'on va lire de l'imposante manifestation qui a eu lieu hier à l'Hôtel-de-Ville.

Nous répétons, en reproduisant ce compte-rendu, que, si les délégués de plusieurs clubs sont venus demander au Gouvernement provisoire l'ajournement des élections et l'éloignement des troupes, l'immense majorité de la foule, loin d'appuyer ce projet, ne le connaissait même pas. Le but général de la manifestation était de témoigner au Gouvernement provisoire adhésion et confiance.

A une heure, une immense colonne de jeunes gens et d'ouvriers est partie de la place de la Révolution et s'est dirigée dans le plus grand ordre vers l'Hôtel-de-Ville. On voyait de loin en loin les drapeaux tricolores se déployer et montrer les inscriptions de divers clubs et de différentes corporations. Au fur et à mesure que ces groupes arrivaient, ils se rangeaient derrière leur bannière, autour de la place.

Vers deux heures, tous les membres du Gouvernement se trouvant réunis, une députation composée d'environ quarante délégués des divers corporations et clubs a été introduite dans l'Hôtel-de-Ville et reçue par le Gouvernement.

Le citoyen Gérard a lu une adresse ainsi conçue :

« Citoyens du Gouvernement provisoire,

» Vous avez proclamé que vous vouliez la révolution, la souveraineté du peuple, la démocratie, la République, une constitution faite par une Assemblée nationale.

» Vous avez déclaré que tous les citoyens étaient gardes nationaux, et que tous devaient concourir aux élections de la garde nationale.

Vous avez encore déclaré que vous vouliez de véritables élections, une véritable garde nationale, une véritable constitution; c'est pourquoi nous nous sommes ralliés autour de vous, et vous avons donné notre appui. Cependant les autorités subalternes chargées de préparer l'inscription pour la garde nationale ont négligé les moyens de rendre cette garde nationale complète, et, si les élections étaient faites le 25, il n'y aurait point de véritable garde nationale.

D'ailleurs le peuple n'a pas eu le temps de se concerter et de s'éclairer sur les choix à faire, et par conséquent il n'y aurait pas de véritables élections. Il en est de même des autres élections; si l'on veut avoir une véritable assemblée nationale qui puisse consolider la révolution et la République, il est indispensable que tous les citoyens soient inscrits sur les listes électorales, et qu'ils aient le temps de s'éclairer et de s'entendre pour voter avec une entière indépendance et parfaite connaissance de cause; mais, pour que les élections soient parfaitement indépendantes et libres, il est nécessaire qu'il n'y ait dans la capitale aucune troupe armée et soldée. Le peuple considère les soldats comme des frères et veut toujours fraterniser avec eux; mais le principe démocratique exige qu'il n'y ait que des citoyens là où le peuple et les représentants ont à délibérer.

» En conséquence nous venons vous apporter les vœux du peuple de Paris et vous demander en son nom :

» L'éloignement des troupes;

» L'ajournement au 5 avril des élections de la garde nationale;

» L'ajournement au 31 mai des élections pour l'Assemblée nationale;

» Citoyens du Gouvernement provisoire, nous ne pouvons nous le dissimuler, des manœuvres contre-révolutionnaires pourraient mettre en danger la paix publique et la révolution, si votre patriotisme et votre dévouement ne venaient pas nous sauver tous.

» Hier une manifestation menaçante avait pour but de vous ébranler; nous y répondons par une manifestation pacifique, pour vous défendre et nous défendre avec vous.

» Que le Gouvernement s'appuie résolument sur un peuple franc et généreux; qu'il lui donne l'exemple de l'union, de l'unité, de la confiance et de la fermeté, et l'ordre sera solide, comme la liberté, le commerce avec le travail et l'industrie, la République triomphera, fera l'honneur de la France et accomplira le bonheur de l'humanité. »

M. LOUIS BLANC, membre du Gouvernement provisoire, a répondu :

« Citoyens,

» Le Gouvernement de la République est fondé sur l'opinion, il ne l'oubliera jamais. Notre force, nous le savons, est dans la force du peuple; notre volonté doit toujours être en harmonie avec la sienne; nous vous remercions des paroles pleines de sympathie et de dévouement que vous nous adressez. Le Gouvernement provisoire les mérite par son courage, par son ferme vouloir de faire le bien du peuple, avec le concours du peuple et en s'appuyant sur lui.

» Les pensées d'ordre que vous avez manifestées sont la consécration de la liberté en France. Il faut que la force du peuple se montre sous l'apparence du calme : le calme est la majesté de la force.

» Vous nous avez exprimé des vœux qui feront l'objet de nos délibérations. Vous-mêmes, citoyens, vous ne voudriez pas que le Gouvernement qui est appelé à vous représenter cédât à une menace. Avec la sagesse qui caractérise le peuple, vous avez compris que, puisque nous avions l'honneur de vous représenter, nous devions le faire en conservant notre dignité d'hommes, notre dignité de représentants du peuple. Les vœux que vous avez exprimés seront pris en grande considération, précisément parce qu'ils se sont produits dans des termes pleins de modération. Nous délibérerons sur les vœux que vous avez émis, et soyez sûrs que le plus ferme désir du Gouvernement provisoire est de marcher avec le peuple, de vivre pour lui, et, s'il le fallait, de mourir pour lui. » (Bravo! bravo!)

UN DÉLÉGUÉ. Soyez persuadés que, de son côté, le peuple travailleur mourra pour vous; bien entendu tant que vous servirez ses droits.

M. LOUIS BLANC. Le vœu que vous exprimez est-il le vœu général?

UN DÉLÉGUÉ. Nous avons convoqué toutes les corporations; nous leur avons soumis ce que nous voulions faire, elle ont toutes adhéré et nous ont envoyés vers vous pour vous présenter les vœux que nous venons exprimer.

UN DÉLÉGUÉ. Quelle réponse rapporterons-nous au peuple?

M. LOUIS BLANC. Dites au peuple qui vous a envoyés que nous nous honorons d'être ses représentants; dites-lui que nous ne pouvons avoir une volonté qui ne soit pas la sienne, puisque sans lui nous ne se... (Très bien! très bien!)

M. SOBRIER. Nous ne voulons pas influencer ni faire violence au Gouvernement provisoire : nous avons confiance en lui.

M. CABET. Nous sommes venus exprimer des vœux. Le Gouvernement provisoire ne peut pas ignorer la situation du pays; il a, comme nous avons tous, besoin d'énergie pour sauver la chose publique. Nous espérons, citoyens membres du Gouvernement provisoire, que votre patriotisme et votre dévouement au peuple, à la liberté, à la Révolution, trouvera les moyens de dissiper toutes les inquiétudes et de donner à la marche révolutionnaire le caractère d'ordre, de liberté, d'union, de confiance universelle qui lui est nécessaire pour assurer le triomphe de la République et consolider ses destinées.

Maintenant, le Gouvernement est trop sage pour ne pas vouloir délibérer; et nous, nous sommes trop amis de l'ordre et de la liberté pour ne pas lui laisser la faculté de délibérer en effet.

M. LEDRU-ROLLIN, membre du Gouvernement provisoire. Je n'ai qu'un mot à ajouter, et je crois que ce mot aura quelque action sur vos esprits. Vous représentez Paris, mais vous comprenez que la France se compose de l'universalité des citoyens. Or, je me suis adressé, il y a deux jours, à tous les commissaires des départements pour leur demander ceci : Est-il possible matériellement que les élections aient lieu le 9 avril? Est-il possible politiquement, et dans l'intérêt de l'établissement de la République, que les élections aient lieu le 9 avril? Vous ne pouvez pas, citoyens, imposer au Gouvernement de délibérer sans être éclairé avant tout sur l'état de la France, sans être informé par ses commissaires.

Vous représentez indubitablement la cité la plus active, et par là même la plus intelligente; mais vous ne pouvez pas avoir la prétention de représenter la France tout entière; vous ne pouvez l'avoir qu'à une condition, c'est que, élus par le peuple, représentants du peuple, nous ayons pour les départements, pour la France entière comme pour Paris, la volonté et le dernier mot du peuple. Il faut que vous attendiez quelques jours. J'ai fixé au 25 au plus tard, pour les départements les plus éloignés, les réponses qui doivent m'être faites. Alors le Gouvernement, prenant en considération le vœu de Paris, qui ordinairement donne l'impulsion à la France, mais qui, cependant, ne peut vouloir opprimer la France, quand les vœux des départements auront été exprimés, alors le Gouvernement, représentant du pays tout entier, pourra assigner un délai, et pourra dire si, en effet, ce délai est nécessaire pour la République, pour l'établissement de la République, qui n'est que décrétée, mais que nous ne voulons pas encore voir s'en aller en une vaine fumée.

Si nous ne voulons pas une représentation nationale qui ne serait qu'une représentation masquée des principes qui ont été détruits, si nous ne voulons pas voir s'effacer encore le gouvernement que nous avons vu s'effacer dans d'autres temps; si nous voulons une représentation vraiment républicaine; si nous la voulons ainsi, si le peuple la veut ainsi; si nous croyons que, à ce moment, les élections ne puissent pas se faire de manière à assurer d'une façon indélébile, incommutable, le principe que nous avons vu proclamer après la victoire : oh! alors, les élections seront ajournées; mais, encore une fois, vous ne pouvez pas, vous, fraction du peuple, mais non pas délégués de la France tout entière, vous ne pouvez pas vouloir que nous vous répondions avant de nous être éclairés.

Ainsi, nous prenons en considération, je le répète, les vœux de cette cité, qui donne l'initiative et l'impulsion. Mais attendez que les départements se soient prononcés; ne laissons pas dire que Paris est tout, et que le reste de la France est pour ainsi dire abandonné. Quand nous aurons connaissance des vœux de la France entière par l'intermédiaire de nos commissaires, nous prendrons une résolution, à savoir, l'ajournement des élections, si cela est indispensable; mais ce que nous voulons, ce que vous voulez, c'est l'établissement sérieux et pour la dernière fois de la République que nous avons proclamée sur les barricades. (Applaudissements. — *Vive Ledru-Rollin! vive Ledru-Rollin!*)

M. CABET. Citoyens du Gouvernement provisoire, nous n'avons rien à exprimer que des opinions et des vœux : nous savons tous, et vous devez savoir mieux que nous la situation du pays, quelles sont les agitations des départements, quelle est l'influence des ennemis de la Révolution, de la République et du peuple.

La manifestation d'hier aurait complété votre enseignement s'il n'avait pas été complet, et les manœuvres qu'on a eu l'audace de venir manifester jusque dans le sein de la capitale, quand les barricades ne sont pas encore effacées, ces manœuvres nous donnent à nous la conviction qu'elles se répètent, et qu'elles se développent avec beaucoup plus d'énergie encore loin des yeux du Gouvernement, loin de Paris. Nous avons pour nous la conviction que la République et que la révolution sont en danger, si les élections ne sont pas faites avec une pleine et entière liberté de la part des citoyens, avec des délibérations complètes du peuple, avec des délibérations assez mûres et assez réfléchies pour que nous ayons le véritable vœu du Peuple et une véritable Assemblée nationale. Le Gouvernement doit être ferme dans sa marche, il ne peut pas ignorer qu'il a l'appui d'une population immense, qui manifeste autant de dévouement à l'ordre que de passion pour la liberté, et qui sait mourir, s'il le faut, pour conquérir ses droits. C'est dans l'intérêt de l'humanité, dans l'intérêt même des classes qui nous sont hostiles, que nous parlons ici. Le danger n'est pas pour nous, le danger est pour d'autres; mais nous ferons en sorte de conserver tous les droits du peuple et tous les intérêts de la liberté.

On a dit souvent qu'il fallait fermer l'abîme des révolutions. Eh bien! citoyens du Gouvernement provisoire, vous avez entre les mains la plus magnifique des missions; vous pouvez, en effet, laisser ouvert encore le gouffre des révolutions, ou vous pouvez le fermer à jamais. Maintenant nous vous avons exprimé un vœu, nous vous ayons conjuré même de veiller au salut public, parce que nous avons tous la conviction que le peuple doit donner l'exemple en tout; il doit montrer qu'il est aussi l'ami de l'ordre et de la liberté, et que, s'il sait se battre, il sait aussi délibérer et exprimer ses vœux; maintenant nous n'avons qu'à nous retirer et à laisser délibérer le Gouvernement. (Oui! oui! — Non! non!)

UN MEMBRE DE LA DÉPUTATION. Il y a deux questions sur lesquelles on peut donner une réponse immédiate; elles ne concernent que Paris : c'est le renvoi de toute troupe soldée et l'ajournement des élections de la garde nationale.

M. LOUIS BLANC, membre du Gouvernement provisoire. Citoyens, il y a deux questions qui peuvent être résolues, sans qu'on fasse appel à l'opinion des départements; pour ces deux questions, on n'attend pas de renseignements; ils seraient inutiles. C'est mon opinion, et c'est aussi, je crois, l'opinion du Gouvernement provisoire; seulement, par les motifs que je disais tout à l'heure, et tout ces motifs bien graves, qui doivent parler au cœur du peuple, car depuis la Révolution, il a montré, ce peuple, qu'il avait un sentiment profond de la dignité humaine; par ces motifs, je vous demande, citoyens, de nous laisser le temps de délibérer : il faut que nous le fassions librement. Pour que nous soyons dignes de maintenir votre liberté, de travailler pour elle, il faut avant tout que la nôtre soit respectée. Je vous

nécessaire.

M. SOBRIER. Les délégués du peuple n'ont nullement l'intention de faire violence au Gouvernement provisoire; nous avons une confiance entière dans le Gouvernement provisoire.

Nous avons soutenu le Gouvernement jusqu'à présent, nous le soutiendrons toujours jusqu'à l'Assemblée constituante. (Oui, oui, toujours!)

La circulaire du citoyen Ledru-Rollin a été approuvée par le peuple; les départements l'approuveront comme Paris, quand ils seront éclairés.

Le peuple, vous le savez, a été héroïque pendant le combat, généreux après la victoire, magnanime assez pour ne pas punir.

Il est calme, parce qu'il est fort et juste.

Que les mauvaises passions, que les intérêts blessés se gardent de le provoquer!

Le peuple est appelé aujourd'hui à donner la haute direction morale et sociale. Il est de son devoir de rappeler fraternellement à l'ordre ces hommes égarés qui tenteraient encore de se maintenir en corps privilégiés dans le sein de notre égalité. Il voit d'un œil sévère ces manifestations contre celui des ministres qui a donné tant de gages à la Révolution.

Le peuple vient aujourd'hui exprimer sa volonté.

Nous avons versé notre sang pour la défense de la République; nous sommes prêts à le verser encore.

Nous attendons avec confiance la réalisation des promesses du Gouvernement provisoire. Nous attendons, nous qui manquons souvent du nécessaire. Que le Gouvernement provisoire se rappelle à tout moment qu'il doit pourvoir à la subsistance de tous les citoyens. Qu'il y songe... car le travail manque aujourd'hui.

A cette heure, ceux qui marchent contre la Révolution, ouvertement ou sourdement, commettent un crime de lèse-humanité; le peuple comprend ses droits et ses devoirs.

Voyez, citoyens représentants du peuple, ces 200 000 citoyens qui sont là, près de vous, qui vous entourent, qui vous couvrent de leur sollicitude! Ils vous soutiendront, soyez-en convaincus, dans toutes les mesures d'ordre, d'unité et de salut public. En ce moment, nos âmes ne forment qu'une âme: c'est la consécration du grand principe SOUVERAINETÉ-PEUPLE.

Peuple initiateur! belle France! tu n'as point failli à ta mission!... Ton génie, qui en 89 et 93 a détruit le vieux monde, va bientôt compléter son œuvre par l'affranchissement universel de tous les hommes. Alors les peuples seront véritablement frères, et leur devise éternelle sera: *Liberté, Égalité, Fraternité, Unité.*

QUELQUES DÉLÉGUÉS. Le Gouvernement provisoire tout entier approuve-t-il la circulaire?

M. LAMARTINE. Messieurs, j'ai été interpellé par mon nom. Je relève mon nom, et je demande à parler aussi.

Je n'ajoute rien à ce que vous a dit tout à l'heure, avec autant de dignité que de convenance, notre collègue, M. Louis Blanc. Vous sentez comme nous, comme nous en qui le peuple a mis sa confiance et s'est personnifié le jour du combat et de la victoire, qu'il n'y a de gouvernement possible qu'à la condition que vous ayez la confiance et la raison de conférer une autorité morale à ce gouvernement. L'autorité morale de ce gouvernement, qu'est-ce autre chose, non-seulement pour lui, mais pour le peuple, pour le public, pour les départements, pour l'Europe qui nous regarde, qu'est-ce autre chose que son indépendance complète de toute pression extérieure? Voilà l'indépendance du gouvernement, voilà sa dignité, voilà son unique force morale, sachez-le bien. Que sommes-nous ici? Regardez. Voilà notre vénérable président, chargé du poids et de la gloire de ses quatre vingts ans, et qui a voulu consacrer ses dernières forces, à notre tête, à l'établissement de la République (Bravo! bravo!), avec indépendance, avec dignité et liberté, et, certes, en liberté et en indépendance, il n'y a pas un citoyen français qui puisse démentir le nom de Dupont (de l'Eure). Autour de nous, que voyez-vous? Un petit groupe d'hommes sans armes, sans appui matériel, sans soldats, sans gardes, qui n'ont d'autre autorité que celle que le peuple leur maintient en les respectant, qui n'en cherchent pas d'autres, qui se plongent, qui s'immergent tout entiers dans ce peuple dont ils sont sortis, et qui n'ont pris dans la République un rôle aussi énergique et aussi périlleux que pour y être les garants de ces intérêts populaires, sacrifiés jusqu'ici sous les monarchies, sous les aristocraties, sous les oligarchies que nous avons traversées.

Mais, pour que ce sentiment ait son effet, pour que ces principes populaires deviennent des applications utiles au bonheur et aux droits du peuple, que faut-il? La continuation paisible et calme, en ordre, de cette confiance que vous nous avez donnée. Que pourrions-nous vous opposer? Rien qu'une seule chose: votre raison même! cette puissance de la raison générale qui se place seule ici entre vous et nous, qui nous inspire et qui vous arrête devant nous! C'est cette force morale invisible et cependant toute-puissante qui nous rend calmes nous-mêmes, indépendants et dignes en face de cette masse qui entoure ce palais du peuple défendu par sa seule inviolabilité. (Très bien!)

Cette dernière barrière de notre indépendance, comme Gouvernement et comme hommes, nous la défendrions jusqu'à la mort si la compression de la multitude voulait la franchir! et ce n'est pas pour nous, c'est pour vous surtout que nous péririons en la défendant! Que serait un peuple sans gouvernement, et que deviendrait pour le peuple un gouvernement avili? (Très bien!)

J'arrive aux trois questions que vous avez posées.

Un délai de dix jours de plus pour les élections de la garde nationale.

Nous avons, à cet égard, dans des délibérations préexistantes, nous avons cru prévenir et les vœux légitimes du peuple et vos propres désirs. On nous avait représenté que cette masse imposante, solide, patriotique, républicaine de la population qui forme l'immense élément populaire de Paris, n'avait pas eu peut-être le temps de se faire inscrire sur les listes et entrer ainsi dans le large cadre patriotique où nous voulons désormais enserrer toute la force publique. Nous avons d'abord ajourné à huit jours; nous avons ensuite ajourné jusqu'au 25 mars. Je ne puis pas me prononcer seul, et je ne le voudrais pas en ce moment, sur les résultats de la nouvelle délibération qui pourra avoir lieu sur ces objets; mais vous avez quinze jours en tout pour vous inscrire.

Quant aux troupes, j'ai déjà répondu avant-hier à une des associations patriotiques dont vous faites partie: la question n'existe pas. Il n'y pas de troupes à Paris, si ce n'est peut être 1 500 ou 2000 hommes dispersés pour les postes extérieurs, pour la protection des portes et des chemins de fer, et il est faux que le Gouvernement ait songé à en rapprocher de Paris. Il faudrait qu'il fût insensé, après ce qui s'est passé, après que la royauté déchue a vu se fondre 80 000 hommes de troupes contre le peuple désarmé de Paris, pour songer à lui imposer avec quelques corps d'armée épars et animés du même républicanisme, des volontés contraires à vos volontés et à votre indépendance! Nous n'y avons pas songé, nous n'y songeons pas, nous n'y songerons jamais. Voilà la vérité, rapportez-la au peuple: sa liberté défendue aussi complètement que toute autre fraction du peuple.

Quant à la troisième et principale question, celle de la prorogation à un terme éloigné de la convocation de l'Assemblée nationale, je ne consentirais pas à engager en rien ni l'opinion de mes collègues, ni surtout la mienne, sur une pareille mesure qui engage trop profondément, selon moi, les droits du pays tout entier. Je ne veux rien préjuger, par respect pour notre indépendance, sur un décret qui tendrait à déclarer à la nation que Paris affecterait le monopole de la liberté et de la République, et qui nous ferait prendre au nom d'une capitale seule, et sous la pression d'une masse bien intentionnée, mais impérative par son nombre même, la dictature de la liberté conquise ici par tout le monde, mais conquise pour la France entière, et non pour quelques citoyens seulement! Si vous me commandiez de délibérer sous la force, et de prononcer la mise hors la loi de toute la nation, qui n'est pas à Paris, de la déclarer pendant trois mois, six mois, que sais-je, exclue de sa représentation et de sa constitution, je vous dirais ce que je disais à un autre gouvernement, il y a peu de jours, vous n'arracheriez ce vote de ma poitrine qu'après que les balles l'auraient percée! (On applaudit.) Non, destituez-nous mille fois de notre titre, plutôt que de nous destituer de nos opinions libres, de notre dignité, de notre inviolabilité évidente, évidente en dehors, sachez-le bien, autant qu'au dedans! Car, pour qu'un gouvernement soit respecté, il faut qu'un gouvernement ait, non-seulement le fait, mais l'apparence aussi de la liberté. (Très bien! très bien!)

Comprenez donc votre pouvoir dans le nôtre, votre dignité dans la nôtre, votre indépendance dans la nôtre, et laissez-nous, dans l'intérêt même de ce peuple, réfléchir et délibérer de sang-froid, adopter ou repousser les vœux dont vous êtes l'organe auprès de nous. Nous ne vous promettons, je ne vous promets, quant à moi, que de les peser dans notre conscience, sans peur comme sans prévention, et de décider ce qui nous paraîtra, non pas la volonté seulement du peuple de Paris, mais le droit et la volonté de toute la République! (Très bien!)

La députation applaudit. Quelques-uns de ses membres serrent la main de M. Lamartine.

L'un d'eux lui dit: « Soyez sûr que le peuple n'est là que pour appuyer le Gouvernement provisoire. »

M. DE LAMARTINE répond. J'en suis convaincu; mais la nation pourrait s'y tromper. Prenez garde à des réunions de ce genre, quelque belles qu'elles soient: les *dix-huit brumaire* du peuple pourraient amener, contre son gré, les dix-huit brumaire du despotisme, et ni nous ni vous n'en voulons.

A ce moment la députation se retire; le peuple, qui se trouve sur la place, demande à grands cris les membres du Gouvernement provisoire. Ceux-ci accèdent à ce désir; ils descendent et viennent se placer sur une estrade qui vient d'être dressée à la porte du milieu de l'Hôtel-de-Ville. Une immense acclamation accueille leur arrivée; on voit cette foule de têtes se découvrir et mille mains agiter des chapeaux.

Ayant obtenu le silence au bout de quelques instants, M. Louis Blanc prend la parole, et s'adresse en ces termes au peuple, qui l'écoute avec un religieux silence:

« Citoyens, au nom du Gouvernement provisoire de la République, je vous remercie de nous avoir exprimé vos vœux, car le Gouvernement, étant sorti du peuple, entend s'appuyer sur la volonté du peuple, sans lequel il ne serait rien. Le Gouvernement provisoire va délibérer sur les importantes questions qui lui ont été soumises; mais il vous demande de pouvoir le faire librement, parce qu'il y va de sa dignité, qui est la vôtre. Vous avez compris qu'il faut laisser la violence à ceux qui ne sont pas forts. (Oui! oui! — Explosion d'applaudissements.) A ceux qui sont forts comme vous, il appartient d'exprimer leur volonté résolument, mais avec modération, avec majesté. C'est ce que vous avez fait: nous vous en remercions. Votre attitude a ménagé notre indépendance: grâce vous en soient rendues! Maintenant, citoyens, et au moment de délibérer, nous vous prions de vous retirer dans le plus grand calme, en bon ordre. Ayez confiance en nous; croyez que le jour où nous ne pourrions plus faire le bien, nous nous retirerions, et, comme je le disais tout à l'heure à vos délégués, si nous retirer ne suffisait pas, nous saurions mourir. » (Bravo! bravo! — Des milliers de bras se lèvent et la place retentit d'acclamations.)

A peine M. Louis Blanc a-t-il cessé de parler que les plus vives acclamations se renouvellent; les cris de: Vive la République! vive le Gouvernement provisoire! se font entendre de toutes les parties de la place. Les membres du Gouvernement descendent de leur tribune improvisée, et les masses agglomérées se mettent en mouvement dans un ordre vraiment admirable pour se diriger vers la colonne de la Bastille. Ce défilé dure plusieurs heures, et les derniers des 150 000 hommes qui le composaient, passaient à cinq heures devant la façade de l'Hôtel-de-Ville.

—

Le citoyen Rey, colonel-gouverneur de l'Hôtel-de-Ville, vient de publier l'ordre du jour suivant pour remercier et témoigner sa satisfaction aux 200 citoyens qui depuis le 24 février font le service de l'hôtel, et auxquels on vient d'adjoindre 200 hommes de la garde nationale mobile:

HOTEL-DE-VILLE.

Soldats de la République!

Votre colonel est heureux et fier de vous annoncer que, d'après la belle conduite que vous avez tenue jusqu'à ce jour pour le maintien de l'ordre dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, le Gouvernement provisoire le charge de vous témoigner sa satisfaction pour vos services, et de porter votre effectif à 400 citoyens, qui comme vous ont des droits à la reconnaissance du pays.

Le colonel espère que vous continuerez, comme par le passé, à mériter la confiance du Gouvernement provisoire de la République.

Les citoyens qui devront entrer dans vos rangs, ne seront enrolés que par lui ou par son ordre.

—

En quittant la place de l'Hôtel-de-Ville, l'immense rassemblement du peuple se divisa en divers groupes, qui se dirigèrent vers le ministère de l'intérieur. Le groupe principal, formé d'environ 40 000 hommes, pénétra dans la cour de l'hôtel, portant des drapeaux et poussant des cris de joie.

Le ministre se porta audevant d'eux, et, debout sur le perron, les remercia chaleureusement de leur sympathique démarche.

Il nous est impossible de reproduire les élans d'une véritable éloquence qui répondirent aux acclamations de la foule. Le passage suivant, beaucoup affaibli par mon récit fait de mémoire, a été salué par les plus énergiques applaudissements:

« Vous demandez l'éloignement de l'armée. Sans doute, citoyens, lorsque l'armée se fait l'instrument de la tyrannie, lorsqu'elle se constitue en garde prétorienne, elle mérite la haine des hommes de cœur, des amis de la liberté. Mais en est-il bien ainsi avec nos braves soldats? Se sont-ils montrés disposés à combattre pour les oppresseurs? Assurément, citoyens, aucun de vous ne doutera de la bravoure de nos soldats, aucun ne doutera de leur force et de leur puissance. Mais,

[illegible]

Mais nous ne devons pas abuser de votre bonne volonté, et c'est pour cela que nous avons appelé auprès de vous vos frères de l'armée. (Bravo! bravo!)

Elevons donc notre voix en faveur de cette armée; c'est elle qui, dans nos jours d'humiliation, a sauvegardé en Algérie l'honneur de la patrie. Pendant que la France, livrée à l'étranger par les gouvernants qui viennent d'être chassés, était exposée à des hontes continues, l'armée missionnaire de la civilisation portait haut le drapeau français et faisait reconnaître à des peuples barbares les grandeurs de notre patrie. (Longues acclamations.) Oubliez donc, mes amis, de fâcheuses méfiances, et vous serez justes, vous serez bons citoyens, vous montrerez que vous êtes tous unis dans une même pensée en criant avec moi: *Vive l'armée!* (Longs cris d'enthousiasme. *Vive la République! Vive Ledru-Rollin!*)

—

Le général Courtais, commandant supérieur de la garde nationale, a publié ce matin l'ordre du jour suivant:

Citoyens,

Hier encore une fois, vous vous êtes tous levés pour fêter le triomphe de la République. Cette manifestation spontanée, cet élan d'enthousiasme inspiré par l'amour de la patrie, vous honorent et honorent la France.

Dans quel autre pays du monde pourrait-on voir deux cent mille hommes, unis comme deux cent mille frères, marcher avec plus de dignité dans leur indépendance? Voilà bien la majesté du Peuple!

Citoyens, vous le savez: le Gouvernement provisoire s'appuie sur votre force; vous lui avez prouvé qu'il avait raison de compter sur vous pour accomplir l'œuvre gigantesque de la régénération des peuples.

Au milieu de vos chants patriotiques, vous demandiez des armes: à quelles mains plus dignes de les porter pourrait-on les confier? Vous en aurez tous! La garde nationale ainsi agrandie sera la plus solide colonne de notre République naissante.

En vous voyant défiler devant moi comme l'armée la mieux disciplinée, j'ai éprouvé un sentiment d'orgueil que je suis heureux de vous exprimer. Oui, je partage vos joies et vos espérances; et, si je puis ambitionner un titre, c'est celui de GÉNÉRAL DU PEUPLE.

—

Dans une réunion des maires et des colonels qui a eu lieu sous la présidence du général commandant supérieur, il a été décidé que l'uniforme et l'équipement de la garde nationale de Paris et de la banlieue ne subiraient que les modifications suivantes:

1° La plaque des schakos, la rosace de la jugulaire et le bouton de la tunique sont modifiés conformément aux modèles qui seront déposés dans les mairies, à dater de lundi 20 mars courant.

2° L'épaulette rouge, corps et frange, est adoptée pour toutes les compagnies.

3° Grenade blanche au collet de la tunique.

4° Les buffleteries sont conservées, mais les gibernes porteront en outre une grenade blanche en métal.

—

Par décret du Gouvernement provisoire, la durée de la constitution actuelle de la Banque de Bordeaux est prorogée jusqu'au 31 décembre 1849 inclus.

—

Une dépêche de Berlin du 14 mars annonce que l'empereur de Russie a déclaré de la manière la plus positive qu'il s'abstiendrait également de toute intervention dans les affaires de la France, tant que la France elle-même n'attaquerait pas les territoires étrangers.

—

COMMISSION DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS.

Les *délégués des ouvriers* de diverses professions sont invités à se réunir demain dimanche, 19 mars, à 2 heures 1/2, au palais national du Luxembourg.

Seront seulement admis à cette réunion spéciale, et sur la présentation d'un billet de convocation qui leur a été adressé, les délégués dont les noms ont été publiés dans le *Moniteur* du 17 mars 1848, et dont les pouvoirs se trouvent vérifiés par cette publication.

Les délégués qui ont justifié de leurs pouvoirs postérieurement au 10 mars, et dont les noms seront publiés dans une liste supplémentaire, ne seront point admis à cette séance; mais ils seront admis aux séances suivantes, après que leurs pouvoirs auront été vérifiés par l'insertion des noms dans le *Moniteur*. A cet effet, tous ceux qui n'ont pas encore produit leurs titres sont invités à les faire parvenir sans délai à la commission, afin que cette liste supplémentaire puisse être publiée sans retard.

Agitation européenne.

L'ALLEMAGNE SERA-T-ELLE IMPÉRIALE OU RÉPUBLICAINE?

A la nouvelle de notre Révolution l'Allemagne tout entière s'est émue, et il n'y a eu qu'un cri pour réclamer l'union des peuples allemands. Afin de rester l'égale de la France dans le monde civilisé et de résister à la barbarie moscovite, il faut que l'Allemagne soit forte, c'est-à-dire unie. « Associons-nous, disent les Allemands, donnons à l'Allemagne libre un parlement unitaire; élevons au centre de l'Europe une tribune où puisse se faire entendre librement la voix d'un peuple de quarante millions d'hommes, digne émule des peuples de France et d'Angleterre. Tel est le vœu de l'Allemagne, vœu juste qui est à la veille d'être réalisé.

Tout le monde est d'accord sur le parlement national, mais les avis sont partagés sur la question de savoir quel sera le chef de l'union germanique. Les conservateurs, ne voyant de salut possible que dans la nomination d'un empereur, voudraient que les princes offrissent eux-mêmes la couronne impériale au roi de Prusse. Un congrès des gouvernements allemands, auquel assisteront les princes, doit se réunir à Dresde, pour s'occuper des affaires du pays, et surtout de la question relative à la défense du sol national. Les radicaux, de leur côté, croient que le moment est venu de faire de l'Allemagne une confédération républicaine.

Une résolution définitive doit être prise à ce sujet le 30 de ce mois par les membres des chambres des députés de l'Allemagne, convoqués à Francfort avec soixante autres hommes du peuple allemand. En attendant, le mouvement républicain se propage de plus en plus dans l'Allemagne centrale, et les Badois ont déclaré qu'ils repousseraient, non-seulement l'intervention de l'Autriche, mais celle de la Prusse elle-même, si le cabinet de Berlin prétendait mettre obstacle à l'émancipation des peuples allemands.

La République a été, sinon proclamée, du moins proposée et ac-

... s'ils voulaient rester Allemands, un oui général retentit dans les airs. L'orateur ajouta : « Et sans blesser en aucune manière l'estime et l'amour de la France, cette nation sœur... » Oui ! oui ! s'écria-t-on. M. Hoff proposa de proclamer immédiatement la République. Toutes les résolutions furent admises à l'unanimité.

En apprenant que l'assemblée d'Heidelberg avait décidé que le gouvernement républicain est le seul qui convienne à l'Allemagne, les populations du cercle de Constance se sont levées au cri de *vive la République !* et des assemblées ont été convoquées pour le lendemain, ainsi que dans le cercle voisin de la Forêt-Noire. Les paysans ont préparé leurs faulx; mais, en attendant qu'ils les fassent servir à repousser les Autrichiens, ils les emploient malheureusement contre les adversaires moins éloignés, qu'ils croient rencontrer dans l'aristocratie nobiliaire et financière. Des châteaux ont été pillés et incendiés et les registres des percepteurs ont été brûlés. Les juifs, poursuivis avec fureur, n'ont eu que le temps de s'enfuir dans les villes. Ces mouvements insurrectionnels ne tiennent aucun compte des principes parlementaires. M. Brentano, l'un des chefs de l'opposition, a été attaqué à Bruchsal par une bande d'insurgés qui se sont présentés devant son hôtel, en criant: *A bas le roi des juifs!*

Dans le Wurtemberg, le mouvement a éclaté précisément dans les mêmes lieux qui ont été le théâtre de la guerre des Paysans, en 1525. La résistance que la noblesse a constamment apportée à l'abolition, moyennant rachat, de certains droits féodaux, et le régime des lois de chasse, ont donné naissance à des bandes armées qui contraignent les seigneurs à abolir les impôts. L'agitation se fait surtout remarquer dans la principauté de Hohenlohe, où l'on menace d'incendier la résidence du prince, ce qui a fait dire qu'il pourrait bien changer sa devise *ex flammis orior*, en celle-ci *in flammis morior*.

Le gouvernement badois et wurtembergeois prennent des mesures énergiques contre cette levée de boucliers. Mais il est douteux que l'intervention des armes suffise pour ramener la tranquillité. L'agitation sociale qui trouble l'Allemagne a une tout autre importance que l'agitation politique. Proclamer des libertés, changer le ministère et le système de gouvernement, tout cela se fait du jour au lendemain, mais donner du travail et du pain à ceux qui ont faim, c'est une autre affaire. Les difficultés pourront amener des collisions auprès desquelles l'émeute des rues ne sera qu'un jeu d'enfant.

Les arrestations continuent en Prusse parmi les officiers regardés comme chefs du mouvement socialiste. Le lieutenant de Brust a éprouvé le même sort que MM. Anneke et de Willich. Breslau, où l'on a demandé la République, et Berlin ont eu leurs émeutes comme Cologne. Celle de Berlin a été sanglante. Les délégués de cette ville ayant refusé d'adopter la pétition qui avait été rédigée et signée pour être présentée au roi, le peuple a manifesté une agitation si vive, que les gardes-du-corps, les cuirassiers, les hulans et une masse d'infanterie ont dû marcher contre la foule pour la dissiper. Le peuple a barricadé un pont, dépavé des rues, et a lancé des pierres contre les soldats qui ont fait usage de leurs armes sans faire de sommations préalables. Les ouvriers ont juré de venger le sang qui a coulé et de brûler le château royal. Il paraît que le roi, effrayé, a donné l'ordre aux troupes de se retirer de la ville, et qu'on va s'occuper immédiatement de la formation d'une garde bourgeoise. Il est à craindre que les concessions du roi de Prusse arrivent trop tard. Nous apprenons à l'instant que le mouvement républicain éclate avec une nouvelle force dans la Prusse rhénane. Des troubles graves ont éclaté le 13 à Trèves. Des millions d'hommes parcourent la ville en criant : *Vive la République !*

Le général commandant, voulant faire marcher les troupes contre le peuple, le préfet d'Auerswald s'y opposa et empêcha ainsi l'effusion du sang. Un grand nombre de bourgeois était mêlé au peuple en insurrection. On ne parvint à calmer les esprits provisoirement qu'en promettant au peuple de lui faire obtenir du roi tout ce qu'il désirait et au delà. Les paysans des environs arrivent en foule pour s'associer au peuple. Les corps de réserve ont déclaré *qu'ils ne tireront point sur le peuple*.

La guerre dans les campagnes, l'émeute dans les villes, telle est actuellement la situation de l'Allemagne, grossie d'une révolution politique et sociale d'où sortira la république ou l'empire, mais qui aboutira, dans l'un ou dans l'autre cas, à l'union des peuples allemands.

La situation est toujours la même en Angleterre. Les chartistes s'agitent et se réunissent sur un grand nombre de points pour voter des adresses de félicitation au peuple français et réclamer la charte du peuple. Robert Owen a adressé au parlement anglais et *aux hommes et aux femmes de France* un exposé rapide de son système social en sollicitant une expérience dans les deux pays.

Le *Globe* dément la nouvelle qui attribuait à un ordre du gouvernement anglais le départ du duc et de la duchesse de Montpensier. Ce départ a été complètement libre.

... satisfait pas plus les populations allemandes que les populations danoises.

Les troubles qui ont eu lieu à Gand, dans les premiers jours de la semaine, ont cessé à peu près complètement. Une grande agitation continue cependant à régner dans la ville.

La Belgique fait de grands préparatifs militaires, ni plus ni moins que si nous étions menacés d'une guerre européenne. On nous écrit de Charleroi, 16 mars :

Les fortifications de Charleroi sont hérissées de canons, et la ville regorge de soldats; les postes, les ponts sur la Sambre, etc., sont gardés jour et nuit. Les places de Namur, Mons, sont également en état de défense.

La commission suisse chargée de la révision du pacte paraît devoir adopter le projet d'une double diète, l'une de députés des cantons, l'autre de députés du peuple, un député par 20 000 âmes.

Ce système entraîne la suppression des directoires actuels et la création d'un pouvoir exécutif fédéral, indépendant des cantons.

Une tentative de réaction royaliste sans importance s'est faite à Neufchâtel.

La souveraineté cantonale. — Nous avons parlé du plan suivant lequel les chefs du Sonderbund, ces chauds défenseurs de la souveraineté cantonale, devaient reconstituer la Suisse, si le sort leur eût donné la victoire. L'*Helvétie* donne de nouveaux détails sur ce sujet :

Ce n'est pas à Altorf, comme nous l'avions annoncé, mais à Fluelen qu'on a découvert les papiers les plus importants du Sonderbund, des correspondances avec plusieurs personnages de la Suisse et de l'étranger, des protocoles et surtout le plan de partage de la Confédération, plan qui devait être exécuté après la victoire. Le Tessin aurait été réduit de nouveau en bailliages et rendu à ses anciens maîtres ; Glaris partagé ; Argovie devait perdre ses districts catholiques, Zurich, plusieurs parties de son territoire; Berne, l'Oberland et le Jura ; Vaud, son pays d'Enhaut, etc. — La principauté de Neuchâtel devait s'enrichir des districts de la Neuveville, Courtelary et Moutier, et des parties vaudoises du Jura.

On ne tardera pas à connaître au juste le contenu de ces papiers. Le Directoire les considère comme propriété fédérale, et il fait des marches pressantes près du gouvernement d'Uri pour être mis en leur possession.

On écrit de Milan à la *Réforme* de Lucques :

On donne pour certain que les troupes autrichiennes ont ordre de marcher sur le Piémont. On fait du moins des préparatifs militaires qui le donneraient à croire. L'agitation est grande à Milan, mais elle est sourde; elle se manifeste dans les maisons et non dans la rue où règne un silence qui fait peur...

Le roi de Sardaigne vient de publier une constitution qui a été assez bien reçue en Piémont. Mais les habitants de Chambéry, surexcités par les événements de France, s'en sont montrés fort peu satisfaits.

La censure fonctionne encore très sévèrement à Turin. Hier, la *Concordia* nous est parvenue avec de nombreuses lacunes laissées en blanc pour attester le passage des ciseaux politiques. On pousse vivement à la guerre contre l'Autriche, de toutes les parties du royaume sarde.

Le roi de Naples vient de capituler encore. Après avoir fait bombarder Messine pendant six jours, il a fini par consentir aux demandes des Siciliens.

On lit dans la *Patria* du 11 :

On nous annonce que lord Minto est parti de Naples avec la flotte anglaise, portant pour ultimatum, à la Sicile, toutes les concessions demandées, savoir : 1° Parlement administratif et milice séparée; 2° le prince de Trabia, lieutenant du roi en Sicile; 3° président du conseil des ministres, le prince del Cassero ; ministre pour la Sicile auprès de S. M. à Naples, le commandeur Scorazzo ; gouverneur de Palerme, le général J. Statella; gouverneur de Messine, le général Henri Statella ; 4° les citadelles de Messine et de Syracuse resteront, en attendant, avec garnison royale, jusqu'à ce qu'une commission en décide. En cas de dissentiment, seront arbitres, le grand duc Léopold de Toscane et le roi Charles-Albert, en appel Pie IX.

FAITS DIVERS.

Dans un des quarante-huit bureaux de perception de Paris, aujourd'hui à deux heures, plus de cinquante personnes s'étaient déjà présentées pour acquitter les 45 centimes additionnels des impositions directes. Il en a été très probablement de même dans tous les autres bureaux. Cette hâte est un bon symptôme; mais le travail administratif indispensable ne pouvait pas s'expédier aussi vite que le décret, et les percepteurs n'ont point encore reçu les instructions nécessaires.

— La manifestation qui a eu lieu près du Gouvernement provisoire, ayant empêché un grand nombre des sociétaires du *Club du Travail*

— Les employés du chemin de fer d'Amiens à Boulogne nous écrivent qu'ils ont lu avec surprise dans les journaux qu'une réunion des membres de l'association des chemins de fer français a eu lieu le 18 courant, et qu'un citoyen s'y était présenté comme délégué par eux.

Les employés du chemin de fer d'Amiens à Boulogne croient de leur devoir de protester énergiquement contre cette prétendue délégation et déclarent ignorer même les bases et le but de l'association.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lyon. — M. D. — Nous vous env. le n° du 18 fév., celui du 23 est épuisé.
Alfort. — M. L. C — L'ab. est de 8 et non de 6. — Vous aurez donc à nous faire compte de 2.
Scherrwiller. — M. G. — Il nous a été imp. de remplir vot. commission.
Chocques. — M. W. — Prière de nous env. un bon de poste, qui est le mode le plus simple.
Louviers. — M. P. — Les numéros de janv. et de fév. sont presque tous épuisés.
Saint-Etienne. — M. D. — Nous vous écrivons aujourd'hui *poste restante*. — Veuillez nous donner votre adresse.
Laon. — M. B. — Reçu les 16. — Nous all. servir M. L.
Nîmes. — M. C. — Reçu les 282. — Compl. à tous. — Vot. let. du 3, avec 90, nous est bien parvenue. — Les livres sont partis.
Toulouse. — M. C. — Ce n'est pas au Gouv. prov. que doit être portée votre juste protest., mais à la Constit. — Ne compliquons rien aujourd'hui. — Nous avons pensé à la circul. pour les off., et elle va partir. — Courage ! Confiance !
Marseille. — M. B. — Reçu les 250, que nous ferons recouvrer suivant vos désirs.
Lezeaux. — M. D. — Reçu les 16. — L'ab. va être servi.
Verdun-sur-M. — M. d'A. — Reçu vot. let. et les 6. — Cordial accueil à M. M. — Reçu les nouvelles envoyées. — Merci.
Mézières-en-B. — M. C. — Nous expédions les liv. dem.
Alfort. — M. B. — M. V. ne nous a pas réglé vot. ab. à la *Phal.*, faute d'autor. de votre part. — Prière de lui en écrire, afin que ce régl. ait lieu avec le renouv. du n° quot.

Bourse du 18 mars 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Cl.	73 ..	.. ..	.. ..	74 50
— — fin courant	74 50	.. ..	.. ..	.. ..
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Cl.	51 ..	.. ..	.. ..	51 50
— — fin courant	51 ..	51 50	.. ..	51 ..
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Cl.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — fin courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

4 1/2 J. 22 s. dr cours	.. ..	Banq. de Fr. dr cours	1650 ..
4 0/0 J. » »	.. ..	O. V. de Par. »	1000 ..
Emp. 1848 au Cl »	» ..	C. hyp........ »	400 ..
—— fin Cl »	» ..	— Gouin....... »	.... ..
B. du Trés. »	» »/»	— Ganneron »	... ..

PRIMES.	fin cour.	fin proch.
5 p. 0/0.......	d.	—— .. ..
3 p. 0/0.......	d.	—— ... .
REPORTS.	du Cl à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0.......	.. .. .. »/»	.. »/» .. »/»
3 p. 0/0.......	.. .. .. »/»	.. »/» .. »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Cl dr cours	... »/»	ROME.............. BrC.	.. 80 1 2
Récép. Rotsch »	70 ..	BELG. 5 1/2....... »	86 »/»
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2....... »	60 » »
— — pass. »	4 7 8	— de 1840....... »	82 »/» »/»
— 3 p. 0/0. »	22 »/»	— de 1842....... »	68 »/» »/»
Dette intérieu. »	26 5 8	— Banque....... »	... ..
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— de Em. 1841.. »	... ..
HOLL. 2 1/2..... »	53 1 2	PIÉMONT........... »	800 ..
HAITI .... »	295 »/»	AUTRICHE.......... »	375 ..

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	890 ..
Act. d. J. »	... ..
Ch. S.-G. »	... ..
V. r. dr. »	105 ..
—O. anc. »	... ..
—— nouv.	... ..
V. r. gauc.	115 ..
Paris à Se.	... ..
—à Orléans	765 ..
—à Rouen..	412 50
R.-Havre...	212 50
Avignon....	202 ..
Str. à Bâle .	88 75
Paris-Str...	332 75
Tours-Nan	530 ..
Orl.-Vierz..	... ..
C. du Nord.	335 ..
Famp-Haz.	... ..
Diep-Féc...	... ..
Boul. à Am.	170 ..
Orl.-Bord..	400 ..
Mont. à Tr.	... ..
Paris-Lyon	292 50
Bord-Teste	... ..
Zinc V. M	.... ..
Lin Maberl.	440 ..
F. de l'Av..	1000 ..
Union fin..	... ..

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	... ..	Paris à Rouen.......	... ..	Orléans à Vierzon.	... ..
— (r.-g.)...	... ..	Rouen au Havre....	... ..	Bordeaux à Cette.	... ..
Paris à Orléans......	765 ..	Marseille à Avignon	... ..	Nord..................	... ..
— à Lyon..........	... ..	Paris à Strasbourg.	... ..	Boulog. à Amiens.	... ..

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et jusqu'en août, 63; 4 derniers mois, 64 à 65.
Fécule et betterave, 56 fr.
Bordeaux, 51-50. — Rouen, 63 à 64.
Savon disponible, belle qualité, 101.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et avril, 84; 4 mois d'été, 86; 4 derniers mois, 88.
Huile épurée, ...
Lille. — Colza, 72.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 mars.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—L'Avare, le Barbier.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Les Mousquetaires, Marie.
ODÉON.—Les Victimes cloîtrées, les Mémoires du Diable.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL.—La Révolution française, Bataille d'Arcole, la Jardinière.
GYMNASE.—Jeanne et Jeanneton, un Changement de Main, les Filles de la Liberté, Ce que Femme veut...
VARIÉTÉS.—Le Suisse, Turlututu, Lauzun, Dernière Conquête.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Vieux Gamin, un Jeune Homme pressé, le Camarade de Lit, 31 Francs ou sinon, chansonnettes.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

SUPPLÉMENT

Le Numéro de huitaine | Départements ... — 10 — 5 — 2 50
Etranger ... — 14 — 7 — 4
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	**Paris.**	**24 f.**	**12 f.**	**6 f.**
—	**Dép^ts.**	**32**	**16**	**8**
Pays étranger à surtaxe de poste.		**54**	**27**	**14**
Pour le n° de huitaine.	**Paris.**	**8**	**4**	**2**
— —	**Dép^ts.**	**10**	**5**	**2 50**
Etranger.		**14**	**7**	**4**

PARIS, 19 MARS.

Révolution en Autriche.

Dans la vieille Europe une révolution était un signal de guerre, aujourd'hui chaque révolution nouvelle est un gage donné à la paix du monde.

Plus de chances de guerre, car le dernier retranchement de l'absolutisme est détruit ! A Vienne en Autriche une insurrection soudaine, irrésistible, a jeté bas Metternich, rendu les princes de la famille impériale à la vie privée, accompli du même coup l'émancipation de la Lombardie, de la Hongrie, du Tyrol, de la Croatie, de la Gallicie et de l'Autriche héréditaire elle-même.

D'après les dernières nouvelles, la République autrichienne n'était pas encore proclamée. On avait conservé l'empereur impuissant dans son palais, par indifférence et par dédain ; mais, après un changement de ministère imposé les armes à la main, nul monarque ne saurait garder longtemps sa couronne. Demandez au banni Louis-Philippe combien d'heures se sont écoulées depuis la ridicule et tardive concession d'un ministère Molé jusqu'à la chute de la dynastie !

Le sang a coulé dans les rues de Vienne, puis les troupes ont fraternisé avec le peuple ; les bourgeois et les étudiants armés gardent la ville. La capitale de l'Autriche, d'après les récits des journaux prussiens, serait dans la même situation que Paris au 23 février. Vienne aura bientôt son 24.

Admirable succession d'évènements ! réveil magnifique de l'Europe ! Après tant d'affronts subis, tant d'humiliations dévorées, après la nuit profonde où nous étions plongés hier encore, il fallait cette aurore éclatante pour consoler l'humanité. Chaque peuple aujourd'hui tient noblement sa place. Dans ce grand drame politique la France a joué sa scène. Maintenant nous sommes spectateurs à notre tour, et nous applaudissons. Jusqu'au jour où la dernière monarchie européenne sera tombée, nous apprendrons chaque matin qu'une république nouvelle a surgi. Ces jeunes divinités, jetant loin d'elles et la hache et la torche, ne gardant pas même le glaive du combat après la victoire, se répondront d'un bout de l'Europe ou plutôt d'un bout de la terre à l'autre, en agitant des rameaux verts !

Paix éternelle, association, travail, harmonie, voilà ce que signifient aujourd'hui ces mots longtemps redoutés, *Révolution* et *République*. Ne craignez plus la République universelle, vous qui détournez la tête avec effroi, la République était un fantôme effrayant pour vous dans les ténèbres morales où vous avaient plongés vos oppresseurs, vous n'osiez pas envisager le spectre aux formes indécises. Regardez maintenant, le jour a lui, le spectre est une jeune fille qui vous sourit et qui n'a d'autre arme dans les mains que des branches d'olivier et des épis mûrs.

Non, pas d'autres armes, les temps de la guerre sont finis. Formons encore des bataillons, mais que ce soient des cohortes de travailleurs ; déployons des bannières de paix ; marchons à l'attaque du désert infertile, du marais insalubre, détruisons l'ignorance, anéantissons la pauvreté.

Peuple français, tu as fait de grandes choses, ne te borne pas là. Tous les peuples de l'Europe vont reproduire tes journées de février, puis ils te regarderont et te demanderont, en disciples confiants, ce qu'il faudra faire. Tu dois leur répondre, comme tu l'as toujours fait, par des actes ; l'oppression, la corruption politique sont vaincues à jamais ; il faut maintenant organiser l'industrie ; l'industrie, c'est-à-dire l'activité humaine tout entière avec ses manifestations libres et variées. Montrons à l'univers comment on féconde les champs, comment on active les ateliers, comment on couvre les mers de vaisseaux pacifiques ; montrons-lui comment le génie de la liberté sait inspirer tous les arts, comment il fait parler le marbre, la toile, comment les instruments et les voix expriment harmonieusement sa pensée.

Allons, hâtons-nous de reprendre tous nos tâches interrompues ; hâtons-nous de faire voir au monde ce que peut, aux champs du travail, un peuple de frères. Après-demain le monde aura fini de briser les trônes. Que ferait-il alors si la France n'avait plus rien à lui enseigner ?

Un impôt d'un MILLIARD sur les créances hypothécaires.

La propriété immobilière de France est grevée d'une hypothèque de douze à quinze milliards au profit de riches capitalistes, tant *étrangers* que nationaux. Beaucoup de ces rentiers habitent Genève, Bâle, Neuchâtel, Francfort, et prélèvent sur le produit de tous les travailleurs du sol français une prime annuelle de 5 à 600 millions. Nous avons peine à comprendre comment M. le ministre des finances, qui a cru devoir recourir au moyen de l'impôt forcé sur la propriété foncière pour augmenter les ressources du trésor d'une somme de 180 millions, n'a pas songé à frapper le créancier hypothécaire, c'est-à-dire le véritable propriétaire du sol, plutôt que le propriétaire nominal, dont le revenu, le plus clair est absorbé par la prime à payer au capital oisif. Le chiffre de la créance hypothécaire est de onze à douze milliards ; frappez un impôt d'un dixième du capital, soit un milliard, sur les plus riches capitalistes de la France et de l'etranger, et ce sera justice.

La rente des créanciers de la terre, comme celle des créanciers de l'Etat, a toujours été considérée jusqu'ici, en France, comme inviolable et sacrée. Le principe de cette inviolabilité est en contradiction avec celui de la contribution *proportionnelle à la fortune*, le seul qui doive faire loi en matière d'impôts. La République de 1848, qui a été faite pour le travailleur, doit rompre avec les traditions antiques, mais peu respectables, qui consacrent l'inviolabilité de la rente, et son premier devoir est de protester par ses actes en faveur de l'équité.

L'impôt forcé des 45 centimes frappe tous les propriétaires, qu'il fallait rallier à la République par des bienfaits, et respecte les revenus du rentier qui n'éprouvera jamais pour les révolutions qu'un enthousiasme modéré : c'est une mesure maladroite.

La crise commerciale actuelle réclame l'emploi de moyens nouveaux pour arriver à la dominer ; déjà le Gouvernement a pris des mesures utiles, notamment en augmentant, par un prêt de 60 millions fait aux divers comptoirs nationaux, les ressources antérieurement décrétées. Toutefois, quelque prompte que puisse être l'organisation de ces comptoirs, il est impossible que les encaissements des valeurs à recouvrer dans les départements puissent se faire immédiatement par la voie de ces comptoirs. Pour obvier à cet inconvénient, il serait à propos que l'administration des postes, de concert avec les receveurs-généraux et particuliers, se chargeât des recouvrements à faire sur tous les points de la France. Nous empruntons à l'*Echo agricole* quelques développements sur cette importante question :

La négociation des valeurs sur les départements est impossible parce que les retours sont incertains et les banquiers de Paris qui resserrent leurs crédits ne peuvent, logiquement, augmenter leurs découverts avec leurs correspondants.

Ces valeurs seront donc remises en recouvrement et ne seront remboursées que dix ou quinze jours après qu'elles auront été payées, et encore auront-elles à supporter une perte pour le change, etc.

Le commerçant est donc condamné à conserver dans son portefeuille, et jusqu'à leur échéance, ses valeurs déplacées.

Dans les départements, opérera-t-on avec plus de facilité ? C'est au moins douteux.

Personne n'ignore que les effets remis pour l'encaissement ne sont remboursés que dix ou quinze jours après leur échéance. S'ils ne sont pas payés, ils reviennent chargés des frais d'un compte de retour, s'il y a eu protêt ; et, s'il y avait mention du retour sans frais, il est suivi d'un compte de ports de lettres qui n'a de tarif que pour le minimum.

Dans la situation accidentelle, deux mesures sages et généreuses semblent indiquées.

La première serait de suspendre pendant un temps le droit de faire aucun compte de retour sur tout effet de commerce créé en France et payable en France ;

L'autre, beaucoup plus sérieuse, réclame quelques détails.

Les banquiers ne font les recouvrements des valeurs en dehors de leur rayon que par l'entremise de leurs correspondants, dont le nombre est d'ailleurs limité aux villes principales, et ne s'étend en aucun cas aux petites localités.

Le Gouvernement, au contraire, a des agents comptables jusque dans les chefs-lieux de canton les plus reculés et des agents secondaires qui parcourent journellement les 40 mille communes de France.

Et chaque agent comptable a des relations directes et journalières avec l'administration centrale et tous les bureaux d'arrondissement.

Dans cette situation, l'administration des postes pourrait se charger temporairement du recouvrement des valeurs du commerce et faire opérer, chaque jour, le retour des espèces ou des effets impayés par les maîtres du service.

Mieux que qui que ce soit, à moins de frais et avec plus de célérité, elle ferait faire les encaissements et rendrait au commerce des services importants.

Si on objectait qu'il y aura ralentissement dans la marche des courriers par la charge des espèces en retour, on répondrait que ce n'est pas là un obstacle : d'abord, et avant tout, que chacun doit, dans les mesures de sa force et de sa puissance, son concours et ses moyens à l'intérêt général ; ensuite que les malles font, sur beaucoup de lignes, une partie ou la totalité de leur trajet par les chemins de fer, et que là il ne peut y avoir de difficulté ; enfin, en admettant une surcharge assez sensible pour ralentir la marche, il y aurait encore, pour parer à cet inconvénient, la ressource d'un supplément de chevaux. La solidité du matériel permet tout cela.

L'augmentation des frais qui résulterait d'un supplément de chevaux ne mérite pas de fixer l'attention, puisque le droit qui serait perçu, si réduit qu'il fût, couvrirait toujours les frais de toute nature.

Au surplus, il ne s'agit pas, dans le moment actuel, de présenter la combinaison comme une source de profits pour l'administration des postes, mais comme un moyen de faire une chose utile pour des intérêts immenses, sans que l'application exige aucun sacrifice pécunier de la part du Gouvernement.

En fixant, par exemple, le droit de recouvrement à 1/4 ou 1/3 pour cent pour toute somme, quel que soit le montant des valeurs (il n'y aurait pas de fractionnement admis au-dessous de 100), et le lieu de paiement, le Gouvernement rendrait au commerce le double service de réduire ses frais d'encaissement et de lui procurer des rentrées plus promptes, et cet acte ne serait pas l'un des moins importants du Gouvernement provisoire.

ACTES OFFICIELS.

Le gouvernement provisoire a pris hier les arrêtés suivants :

1° Les musées du Louvre, du Luxembourg, de Versailles, les galeries des anciennes résidences royales et palais du gouvernement sont distraits de l'administration de la liste civile pour rentrer dans les attributions du ministre de l'intérieur ;

2° Le ministre de l'intérieur fera rechercher les objets d'art appartenant à l'Etat qui auraient été déplacés et qui se trouveraient compris indûment dans le domaine privé, ainsi que ceux qui se trouveraient dans les établissements publics quels qu'ils soient ;

3° Les trois manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais rentrent dans le département de l'agriculture et du commerce.

—

La ville de Bourbon-Vendée portera désormais le nom de *Napoléon-Vendée*.

—

Les départements et communes qui, par des lois rendues dans les dernières sessions législatives, ont été autorisées à contracter, au taux de 4 1/2 pour 100, des emprunts destinés à des travaux d'utilité publique, départementale et communale, sont autorisés à porter le taux de l'intérêt de ces emprunts à 5 pour 100.

—

SALON DE 1848. — Le ministre de l'intérieur vient de rendre un décret ainsi conçu :

« Pendant toute la durée de l'exposition de peinture de 1848, il y aura un jour réservé par semaine, le *samedi*. Il sera perçu une rétribution d'*un franc* par personne pour l'entrée.

Le produit de cette perception et le produit net de la vente du livret seront consacrés à subvenir aux besoins de la classe des pauvres ouvrières, des jeunes garçons et jeunes filles abandonnés de la ville de Paris.

La répartition de ces secours aura lieu dans les douze arrondissements, suivant les besoins.

—

DÉPUTATION.

Le gouvernement provisoire a reçu hier : 1° Une députation du club de la garde nationale ;

2° Une députation des employés et ouvriers de la compagnie d'éclairage pour le gaz qui sont venus offrir à la République une somme de 777 fr. 5 c. montant d'une journée de travail ;

3° Une députation des employés de la maison Saunay, Halstein et Ce, qui est venue offrir au Gouvernement 500 fr., montant d'une collecte faite entre les employés de cette maison.

M. Barthelmy Saint-Hilaire, l'un des secrétaires du Gouvernement provisoire, a remercié cordialement ces généreux citoyens.

—

NOMINATIONS.

M. Jobard, procureur-général à la cour d'appel de Besançon, est nommé président de chambre à la même cour.

— M. Alcock, conseiller à la cour d'appel de Lyon, est nommé procureur-général près la même cour.

— M. Chaley, juge au tribunal de première instance, remplace M. Alcock.

— M. Philquepal, conseiller à la cour d'appel d'Agen, est nommé procureur-général près la même cour.

— M. E. Dubois, maître des requêtes au conseil d'Etat en service extraordinaire, est nommé en service ordinaire.

— M. Caussidière est nommé préfet de police de la Seine ; M. Monnier est nommé secrétaire-général de cette administration.

—

AVIS.

Le ministre provisoire de l'instruction publique invite les personnes actuellement inscrites sur la liste des pensions ou indemnités littéraires, à lui faire parvenir directement leurs titres, afin qu'ils soient examinés et qu'on puisse procéder à la révision indispensable de ces listes.

Aucune réclamation ne sera admise que par écrit.

— Par arrêté du ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes, en date du 15 mars 1848 :

Les jurys médicaux organisés par l'ordonnance du 8 avril 1841 et par l'arrêté ministériel du 12 avril, même année, sont prorogés pour une année, à partir du 12 avril 1848.

—

OUVRIERS ÉTRANGERS.

Le préfet de police,

Informé qu'un grand nombre d'ouvriers étrangers quittent leur pays pour venir à Paris dans l'espoir de trouver du travail et un salaire assurés dans les ateliers que vient d'ouvrir la ville,

Croit devoir prévenir ces ouvriers étrangers qu'ils ne peuvent participer aux travaux et aux salaires que le Gouvernement et la ville de Paris réservent à nos ouvriers nationaux. Il les avertit que si, malgré cet avis, ils persistaient à vouloir se rendre à Paris, ils s'exposeraient à s'en voir éloignés et même à être expulsés du territoire français par une mesure exceptionnelle que les circonstances motiveraient.

Le préfet de police prendra enfin les dispositions nécessaires pour repousser de France les gens sans aveu, dont la présence serait une charge pour les communes et un sujet d'inquiétude pour la population.

Paris, le 19 mars 1848.

Le préfet de police, CAUSSIDIÈRE.

—

Dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, si gravement atteints par les circonstances, on s'occupe en ce moment, aux ministères des finances et de la justice, d'un projet de réduction provisoire sur les frais de protêt et autres actes conservatoires.

Citoyens, vous [illegible] de travail, vous vous honorez du travail, vous voulez vivre par le travail, et vous avez raison, car là est la vraie source du bien-être pour l'homme, pour la famille, pour la société tout entière; car là aussi est la véritable indépendance, la véritable liberté.

Rentrez donc dans vos ateliers, reprenez cette vie active, laborieuse, qui est pour vous un honneur, pour la Patrie une espérance.

La République, bien que née d'hier, est déjà grande et forte, mais le crédit public s'est effrayé, il a besoin de se raffermir. Le calme seul peut lui rendre la confiance, et le calme ne peut sortir que du travail.

Citoyens, la République attend de vous ce nouvel exemple d'intelligence et de patriotisme.

La France doit rester grande par l'industrie; elle a besoin pour cela de votre concours; vous le lui donnerez.

Le Gouvernement provisoire compte sur vous.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des travaux publics,
MARIE.

—

JUSTICE COMMERCIALE.

Le Gouvernement provisoire décrète:

Article 1er. — Provisoirement, les tribunaux de commerce pourront, sur requête à laquelle sera jointe la copie des assignations, accorder à tout commerçant, par un jugement en dernier ressort, un sursis de trois mois au plus contre les poursuites de ses créanciers. Le sursis pourra être révoqué sur la demande de tout intéressé.

Art. 2. — Le sursis ne peut être accordé que sous les conditions portées aux articles suivants:

Art. 3. Le jugement de sursis nommera parmi les créanciers un commissaire ou plusieurs, que le tribunal pourra révoquer ou remplacer: le débiteur pourra faire partie du commissariat sans pouvoir être nommé seul commissaire.

Art. 4. Les commissaires feront dans l'intérêt des créanciers tous les actes utiles même en justice; néanmoins, pour continuer le commerce du débiteur et pour faire tous actes excédant l'administration, les commissaires devront être autorisés par le tribunal.

Art. 5. Durant le sursis judiciaire, aucun créancier ne pourra être payé ni préféré au préjudice des autres. Les répartitions seront faites sans frais par le tribunal ou par un de ses membres délégué dans le jugement de sursis, sur un état qui sera présenté tous les dix jours par un commissaire.

Art. 6. Les diverses dispositions de la loi du 28 mai 1838 concernant la revendication, l'exigibilité des créances non échues à l'égard du débiteur en sursis (les autres souscripteurs ou endosseurs, ou garants, ne devant être tenus de payer qu'aux échéances), la validité des actes, payement et compensation, les privilèges et hypothèques sont applicables quand il y a sursis judiciaire.

Art. 7. Les actions des créanciers contre les associés seront intentées directement par les commissaires devant le tribunal de commerce. Dans tous les cas, le créancier peut intervenir pour la conservation de ses droits, sans autres frais que ceux de la demande ou de l'acte en intervention: les autres demeurant à la charge du débiteur.

Fait à Paris, à l'Hôtel-de-Ville, en séance de Gouvernement.

—

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances;

Vu le décret du Gouvernement provisoire du 2 mars, présent mois;

Arrête:

Les délais et facultés accordés par l'arrêté du 8 mars courant pour faire viser, sans amende, les billets à ordre, lettres de change et autres effets négociables, ainsi que les effets et obligations non négociables et les mandats à terme ou de place en place, faits en contravention aux lois sur le timbre, sont prorogés jusqu'au 15 avril prochain inclusivement.

—

AVIS. — SECRÉTARIAT DU MAIRE DE PARIS.

19 mars 1848.

Le maire de Paris reçoit tous les jours un grand nombre de demandes d'audience. Afin d'éviter tout retard et toute méprise, les personnes qui voudraient être reçues sont priées d'expliquer dans leurs lettres le motif de leur visite.

—

La *Presse* de ce matin annonce que la Banque de France remboursera ses billets en espèces en faveur des personnes qui prouveront qu'elles ont besoin d'espèces pour le paiement de leurs ouvriers ou les dépenses journalières de leurs ménages. La *Presse* va même jusqu'à indiquer de prétendues formalités qu'aurait arrêtées le conseil de la Banque, contrairement au décret rendu par le Gouvernement provisoire.

Nous sommes autorisés à donner au public l'assurance que ces assertions n'ont pas le moindre fondement.

Il n'est pas exact non plus, comme l'affirmait encore ce journal, que les billets de cent francs puissent être émis demain lundi. Ils ne le seront que dans quelques jours.

—

AMNISTIE.

Le Gouvernement provisoire arrête:

Les citoyens Lamothe, Chatain et Drouillet, ouvriers charpentiers, détenus par suite de la grève de 1845, seront immédiatement mis en liberté.

Le citoyen Drouillet, détenu aux Madelonnettes, pourra être rendu libre ce soir; le préfet de police donnera des ordres pour que la délivrance des deux autres détenus, qui sont à Poissy, ait lieu sans le moindre délai.

Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation lui sera expédiée par exprès.

Cette mesure est applicable à tous les ouvriers détenus par suite de grève ou de coalition.

—

Les fabricants ou artistes qui ont déposé à l'état-major général de la garde nationale des modèles de plaques pour schakos, de boutons, jugulaires, etc., etc, sont invités à les faire retirer. Ils seront à leur disposition à partir de demain, lundi, 20 du courant.

—

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

Le comptoir national d'escompte a été constitué définitivement aujourd'hui. M. Pagnerre, directeur délégué du Gouvernement provisoire, a adressé au conseil d'administration et au conseil d'escompte, réunis sous sa présidence, un discours où nous remarquons les passages suivants:

Ainsi, universalisant le crédit, elle mobilisera en numéraire et en signes représentatifs toutes les valeurs qui, faute de pouvoir entrer dans la circulation, restent aujourd'hui stagnantes et improductives. Ainsi, réalisant une pensée de justice et d'égalité vraiment démocratique, elle fera tomber la proscription impie dont les prolétaires du commerce, de l'industrie et de l'agriculture ont été frappés jusqu'à présent.

Le comptoir d'escompte étant fondé sur le principe de l'assurance mutuelle de l'Etat, de la commune, de l'individu, associant les forces publiques, municipales et individuelles, son capital s'accroîtra très prochainement dans la proportion nécessaire pour faire face à tous les besoins.

Ces établissements, destinés surtout, nous ne saurions trop insister sur ce point, à porter aide et secours au commerce intermédiaire, au commerce de détail, à la petite industrie, aux travailleurs enfin, doivent être en parfaite harmonie avec nos institutions nouvelles: ils doivent républicaniser le crédit. (Très bien! très bien!)

Après ce discours, le conseil d'administration et le conseil d'escompte ont commencé immédiatement les opérations du comptoir.

—

Les notaires du département de la Seine ont souscrit au comptoir national d'escompte de Paris pour une somme de 50 000 fr., qui a été versée immédiatement.

Ecole d'administration.

La commission des hautes études a décidé, sauf approbation du ministre de l'instruction publique, que l'enseignement de cette Ecole serait composé de *trente* cours: introduction historique à l'étude du droit; — droit civil, droit commercial, procédure civile et commerciale, droit pénal et procédure criminelle (étude abrégée); — droit constitutionnel; histoire des institutions comparées; — droit administratif; histoire des institutions administratives de la France; administration comparée; — économie *sociale* (*sic*), (cinq cours portant principalement sur la population, sur les mines, sur les forêts, sur le commerce et sur les finances.)

De tous ces cours, celui de droit administratif seul durera trois années.

Les cours auxiliaires embrasseront les mathématiques, l'arithmétique sociale, la physique, la chimie, la mécanique appliquée aux arts et à l'industrie, l'économie agricole, l'architecture civile, l'histoire des beaux arts, la littérature au point de vue de l'art de parler et d'écrire les langues étrangères, etc.

L'âge d'admission est fixé de 18 à 20 ans. Toutefois, les aspirants ayant atteint leur 21e année au 1er janvier 1848 pourront se présenter, en vertu d'une mesure transitoire, aux examens qui vont s'ouvrir.

Ces examens porteront sur les connaissances qu'on a acquises en général en sortant du collège, — sans que leur ensemble (fort étendu d'ailleurs) comprenne toutes les matières du baccalauréat ès-lettres ou ès-sciences.

Les élèves passeront trois années dans l'Ecole. Ils seront casernés comme les élèves de l'Ecole polytechnique.

A l'avenir, toutes les carrières administratives seront ouvertes aux élèves de l'Ecole d'administration: ainsi les surnumérariats dans les ministères, quelques services extérieurs, le conseil d'Etat, les préfectures et sous-préfectures, les places de chefs de bureau dans les préfectures et dans les grandes mairies.

Chaque élève recevra, à la sortie de l'Ecole, une destination équivalant à peu près à celles que reçoivent les élèves de l'Ecole polytechnique, c'est-à-dire une position qui lui vaudra à peu près 1 500 fr. de traitement. — L'avancement sera donné au mérite.

Les examens seront faits, selon toute apparence, avant trois semaines dans toute la France, et peut-être commenceront avant huit ou dix jours à Paris. On désire que l'Ecole fonctionne quand l'Assemblée constituante se réunira.

Un favori de l'ancien gouvernement.

Les détails qu'on va lire sont extraits d'une pièce trouvée dans les cartons du ministère des affaires étrangères et publiée ce matin dans le *Moniteur*. Ils prouvent une fois de plus que l'homme n'a pas deux consciences, et que la corruption politique est incompatible avec l'honneur dans la vie privée.

Rapport adressé à M. le garde-des-sceaux Hébert par M. le procureur du roi Boucly.

Paris, le 4 février 1848.

Monsieur le garde-des-sceaux,

Votre Excellence a eu connaissance de quelques recherches auxquelles je m'étais livré pour constater l'origine de certains volumes précieux qui ont été compris dans une vente aux enchères faite à Paris dans le cours de l'été dernier, et elle m'a demandé des explications à ce sujet. Je vais avoir l'honneur de lui faire connaître l'origine, le but et la nature de ces démarches.

Il y a bientôt deux ans, le 5 février 1846, M. le préfet de police me fit remettre, par un de ses secrétaires, une note qui avait été rédigée sous ses yeux, et qui était ainsi conçue:

« M. L.... (*sic*), qui a la réputation d'un bibliomane peu scrupuleux sur les moyens à employer pour se procurer les manuscrits qui lui conviennent, a vendu à la maison de librairie Painn et Foss, de Londres, pour le prix de 7,000 fr., un psautier manuscrit très curieux ayant appartenu autrefois à la Chartreuse de Grenoble, et qui fut classé dans la bibliothèque de cette ville, où bon nombre d'amateurs l'ont vu. Comment ce manuscrit passa-t-il dans les mains de M. L....? Ce qu'on peut dire, c'est que tout le monde fut surpris de l'en voir possesseur. »

Puis, en *post-scriptum*: « Il y a eu des soustractions semblables à Montpellier de la part de la même personne. »

Cette note accompagnait une note pseudonyme signée *Henri de Balsme*, qui était parvenue à la préfecture de police, le 5 décembre précédent, et qui dénonçait « au procureur du roi » M. Libri (*sic*), membre de l'Institut, comme étant parvenu à réunir, à l'aide de soustractions commises dans les bibliothèques publiques des villes du midi, notamment à Carpentras, des livres rares, des manuscrits précieux et des lettres autographes, d'une valeur de 3 à 400,000 fr. On ajoutait que, pour écarter tous soupçons, M. Libri, après avoir gratté les cachets marqués sur ces livres et manuscrits, les « avait artificieusement envoyés en Italie, pour les faire revenir *habillés à l'italienne*, » et qu'ensuite il les avait vendus en Angleterre. Un seul volume avait été acheté de lui, au prix de 6,000 fr., par le Musée de Londres. Enfin, on lui imputait d'avoir soustrait les lettres de Henri IV à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Il faut de suite rappeler que, quelques années auparavant, M. Libri avait reçu de M. le ministre de l'instruction publique la mission d'ins[illegible]conde dénonciation dont il a été l'objet, M. Libri a fait vendre à Paris, par le ministère d'un commissaire-priseur, dans une salle de ventes publiques, et sans les avoir annoncés autrement que sous le titre anonyme de *Bibliothèque de M. L..*, plus de trois mille volumes formant, a dit une Revue littéraire, le quart à peine de sa bibliothèque. Le produit de cette vente a dépassé 100 000 fr.

Plusieurs fois déjà les journaux ont fait des allusions aux soupçons qui pèsent sur M. Libri, et qu'on représente comme étant d'une notoriété presque publique.

Dans un article de critique littéraire, le *National* du 6 septembre 1844, voulant parler de M. Libri, le désignait « comme un homme » bien connu pour le zèle qu'il met à *conserver* les bibliothèques. » On assure que M. Libri se montra fort offensé de ces mots. Des amis intervinrent de part et d'autre, sans que, du reste, il en soit résulté aucune rétractation de la part du journal.

Invités successivement à me faire connaître ce qu'ils pouvaient savoir au sujet de soustractions de livres qui auraient été commises dans des bibliothèques publiques, MM. Cartéron et Téchener m'ont spontanément parlé de M. Libri, sans que j'eusse ni prononcé son nom, ni fait aucune allusion à sa personne. Il l'ont immédiatement signalé comme étant généralement soupçonné d'avoir commis ces soustractions.

On rapporte que M. Libri visitant, il y a quelques années, la bibliothèque d'Auxerre, aurait annoncé au bibliothécaire l'intention d'y passer la nuit pour travailler, et que ce fonctionnaire, animé de quelques appréhensions vis-à-vis de M. Libri, se serait résolu à ne le point quitter, et l'aurait assisté, durant toute la nuit, dans ses recherches.

Assurément, monsieur le garde-des-sceaux, dans les circonstances ordinaires et vis-à-vis d'une personne qui n'occuperait ni dans l'Université, ni à l'Institut la position de M. Libri, les indices déjà signalés pourraient suffire pour motiver dès à présent des poursuites criminelles. En effet, la jurisprudence de la cour de cassation a toujours considéré comme un crime les soustractions de livres commises dans les bibliothèques publiques. Ce crime s'aggraverait ici, en raison du caractère dont était revêtu M. Libri, par suite d'une mission spéciale du gouvernement.

J'attendrai maintenant les instructions de Votre Excellence. Je suis, etc., etc.,

Le procureur du roi, BOUCLY.

M. Libri s'est sauvé en Angleterre; il était membre de l'Académie des sciences (section de géométrie), professeur au Collège de France, professeur à la Faculté des sciences. Il était arrivé à ces trois positions par l'élection, mais par l'élection corrompue telle qu'on la pratiquait sous l'ex-monarchie.

Agitation européenne.

Révolution en Autriche. — **La révolution de Paris vient d'avoir son écho à Vienne. La capitale de l'Autriche vient de se soulever comme un seul homme pour renverser le gouvernement qui l'écrasait. Metternich est en fuite; les étudiants et les bourgeois sont maîtres de la ville d'où les troupes sont sorties. L'empereur est resté, mais les membres de la famille impériale sont dégradés. La lutte a été sanglante, bien que de courte durée. Tout n'est pas fini du reste, et il est peu probable que les Viennois se contentent des réformes qui leur ont été promises. Immenses, il y a un mois, ces concessions de l'absolutisme expirant, sont aujourd'hui mesquines et insuffisantes.**

Nous reproduisons sur cet événement les détails que nous apportent ce matin les journaux et correspondances d'Allemagne.

On lit dans un supplément de la *Zeitungs Hall*:

Vienne, 13 mars: — Ce qui étonnera généralement toute l'Allemagne, c'est que Vienne est en pleine révolte. Les habitants de la capitale se sont levés en masse, tous les esprits sont en fermentation; les étudiants se sont ralliés à la garde bourgeoise. La foule s'est dirigée sur la villa de M. de Metternich, située sur le Rennweg, et l'a détruite. La masse se porta devant la chancellerie d'Etat, les étudiants ouvrant la marche. On présenta des demandes exagérées. On vit paraître sur le balcon une personne inconnue qui déclara que l'empereur satisferait bientôt à tous les vœux; que S. M. mettait toute sa confiance dans la fidélité de ses Viennois; que depuis longtemps le gouvernement impérial était occupé de la préparation de lois relatives au bien-être du pays, et que le peuple serait surpris agréablement. Cependant les troupes s'étaient déployées et l'on entendait des feux de peloton bien nourris; quelques personnes assurent même que l'on a tiré à mitraille. — Au départ du courrier, la tranquillité n'était pas encore rétablie. On parle de 19 morts et de 14 blessés.

L'émeute a été terrible. Des cris: *Une constitution, la liberté de la presse*, ont été proférés. C'est surtout dans l'après-midi que la foule est devenue compacte.

Le conseil de guerre aulique avait pris toutes les mesures nécessaires. Les portes avaient été closes pour séparer la ville intérieure des faubourgs; la Bourse a été fermée. On assure que ce sont les députés de Presbourg qui ont donné l'impulsion au mouvement. Les étudiants, après avoir prononcé des discours très énergiques, ont entraîné les ouvriers, harangués à leur tour par un des leurs. Des groupes se sont formés, où les étudiants et les bourgeois haranguaient le peuple. A quatre heures et demie, la troupe a tiré sur le Judenplatz; six hommes ont été tués. La révolte avait alors atteint son plus haut paroxisme. Le capitaine-commandant a été renversé de cheval. On a placé sur son cheval un étudiant qui avait été blessé à la tête. Le peuple, qui lui servait d'escorte, proférait des cris en parcourant la ville. Les soldats ont été sifflés et bafoués. Un détachement d'artillerie a été obligé de retirer ses baïonnettes sur l'ordre qui lui en a été donné par le peuple. Tous les magasins ont été fermés. On craint que, pendant la nuit, les faubouriens ne descendent dans la ville. L'apparition de la milice bourgeoise, musique en tête, a fait éclater parmi la population une joie bruyante. Le mot d'ordre est: La constitution et la liberté de la presse. Des pétitions sont rédigées dans ce sens; plus de 20 000 signatures y sont déjà apposées.

Sept heures du soir. — On apprend que les rails des chemins de fer viennent d'être brisés.

VIENNE, 14 mars. — A huit heures du soir, le peuple s'est porté contre l'hôtel de la police. Près du Prater, la troupe a fait cinq feux de pelotons. A dix heures, les étudiants étaient armés. Metternich et Ledinizki se sont retirés. Le peuple marche sur la Douane.

Une nouvelle ère naît pour l'Autriche. A l'ouverture de l'assemblée des Etats, les étudiants et les bourgeois se sont réunis. Ils ont présenté des pétitions pour la réforme. Ces pétitions ont été reçues; mais la réponse à la demande y contenue a été ajournée. Ceci n'a pas paru du goût du peuple. Des rassemblements se formèrent, la troupe sortit des casernes, des coups de fusil furent tirés, l'exaspération populaire fut

sont rendus impopulaires dans ces dernières circonstances, rentrent dans la vie privée. La liberté de la presse est accordée. La sympathie entre les étudiants et les bourgeois est très vive. La joie est universelle. La ville a été illuminée. Toutes les patrouilles de la garde bourgeoise, circulant le soir dans les rues, ont été accueillies par des vivats : on agitait les mouchoirs aux fenêtres en signe d'assentiment.

Les étoffes les plus précieuses sont offertes aux bourgeois et aux étudiants pour en faire des écharpes. On leur jette des lauriers et des fleurs. On n'a pas à regretter le moindre désordre. Cette révolution est unique dans son genre. On comptait hier 40 morts parmi les étudiants.

Nous lisons dans une autre correspondance du 13 :

L'archiduc Etienne est parti dimanche pour Presbourg afin de calmer l'effervescence des deux chambres. Un courrier est parti pour Milan, avec un ordre à l'archiduc Renier de ne pas quitter la ville de Milan.

Après une séance très orageuse de la diète, pendant laquelle le peuple assemblé poussa les cris de : A bas Metternich ! les députés de la diète se rendirent auprès de l'empereur pour lui présenter les demandes du peuple.

La *Gazette officielle de Vienne* du 14 s'exprime ainsi dans sa partie officielle :

Pour assurer la tranquillité dans cette capitale *très agitée depuis hier*, S. M. a résolu d'armer les étudiants, à l'exclusion de tous les étrangers et en procédant d'une manière régulière.

L'empereur espère que tous les bourgeois entrant dans le corps de la bourgeoisie la renforceront et coopéreront énergiquement au maintien de la tranquillité.

S. M. vient de former un comité pour examiner ce qu'exigent les circonstances, et il y fera entrer non seulement des membres des Etats, mais aussi des membres de la bourgeoisie. S. M. espère qu'on verra dans cette mesure une nouvelle preuve de *sa sollicitude paternelle*, et que le calme sera rétabli, sinon elle ordonnerait, quoique à regret, aux troupes de faire usage de leurs armes. Le prince chancelier d'Etat de Metternich a remis sa démission entre les mains de S. M.

L'*Observateur autrichien* ne contient pas un mot de l'insurrection de Vienne.

Le journal officiel de Prusse, 17 mars, raconte ainsi cette révolution :

Les nouvelles incomplètes que nous avons reçues hier relativement à des mouvements tumultueux à Vienne se trouvent confirmées en ce sens, que la lutte engagée entre la multitude et la force armée a cessé, par suite de l'assurance donnée qu'il serait accordé des réformes opportunes. Le prince de Metternich a donné sa démission, et les comtes de Kollowrat et Montécucilli sont chargés de la formation d'un nouveau cabinet. Ainsi, l'Autriche est entrée dans la carrière des réformes. Espérons que ce rapport avec l'Allemagne, et surtout avec la Prusse, qui est depuis longtemps entrée dans cette voie, et qui veut la suivre, rendra leur union plus intime, et que les deux plus grandes puissances de l'Allemagne, agissant d'accord avec leurs confédérés allemands, parviendront d'autant plus aisément à transformer l'Allemagne pour en faire un Etat fort et animé du sentiment national.

Le gouvernement prussien a, en effet, tenté quelques réformes l'année dernière, mais il a dispensé la liberté d'une main si avare, que ses espérances pourraient fort bien être mal fondées. Berlin est dans une agitation que la nouvelle des évènements de Vienne ne fera que redoubler. Nous trouvons les lignes suivantes dans le *Journal officiel* du gouvernement prussien sous la date du 16 :

Hier, dans la journée, des attroupements se sont formés dans plusieurs rues et dans l'après-midi la foule s'est rendue sur la place du château. Vers le soir, des pierres furent lancées contre les sentinelles placées aux portes. Aux sommations très nombreuses faites à la multitude de se retirer, elle répondit par de nouvelles pierres lancées. En sorte que la cavalerie fut obligée d'intervenir pour faire évacuer la place. La foule descendit prudemment la Breitenstrasse et éleva des barricades. Les soldats occupés à les enlever, furent assaillis à coups de pierres, et il leur fallut employer le sabre et les balles. Il y a eu des blessés et même quelques morts. A onze heures, la tranquillité était partout rétablie.

On écrit en date du 15 à la *Gazette de Cologne* :

Aujourd'hui une grande agitation a régné dans la ville par suite des évènements d'hier. Le conseil municipal s'est réuni pour se plaindre d'un escadron de cuirassiers de la garde. Cinq habitants se sont rendus chez le ministre de l'intérieur et l'ont prié de confier le maintien de l'ordre aux bourgeois et de ne faire sortir les soldats que dans le cas où les personnes ou les propriétés seraient attaquées. Le ministre a répondu qu'une commission mixte examinerait les faits. Ce soir, la place du château est remplie de peuple; on entend des cris. Quelques détachements d'infanterie occupent la place du château. On remet à la foule l'avis imprimé des démarches faites auprès du ministre de l'intérieur. On avait affiché précédemment un avis annonçant que plusieurs bourgeois ayant été blessés la veille, une procédure allait commencer.

Le 16, le magistrat de Berlin a publié l'avis suivant :

Depuis trois jours, la propriété et la sûreté des bourgeois de Berlin sont menacées. La bourgeoisie s'est prononcée formellement contre ces attentats. En conséquence, il a été décidé que, dans chaque quartier de la ville, il serait établi une commission de protection composée des employés communaux, qui appellera les bourgeois de leur quartier les plus connus et les plus dignes et surtout les chefs de corporation. Ces commissaires auront au bras gauche une écharpe noire et blanche.— Les délits commis contre eux seront punis comme délits contre les agents de l'autorité.

Tout le vieux corps germanique se désorganise. L'autorité des gouvernements est partout méconnue et bravée. C'est chez tous les peuples de race allemande un feu roulant de pétitions, d'exigences, de rassemblements, d'insurrections pacifiques au début, violentes partout où la résistance apparaît. Nous lisons dans une correspondance de Prague (Bohême), en date du 12 :

La journée d'hier a été importante : des réunions de Peuple et des bourgeois ont eu lieu, malgré les avis publiés au nom de l'autorité et leur ferme résolution de maintenir l'ordre. Hier, à midi, la garde principale a chargé ses canons; le bruit avait couru que des rassemblements devaient avoir lieu dans la soirée. L'assemblée a siégé. La séance n'a été troublée par aucun incident.

Les soldats ont été consignés dans leurs casernes. Huit cents bour-

de légation privé de Neurath, chargé d'une mission officielle, est allé à la rencontre des troupes autrichiennes qui, de Bregentz, voulaient se rendre dans la forteresse fédérale d'Ulm, afin de leur faire rebrousser chemin. La forteresse d'Ulm n'est nullement exposée, car l'Allemagne ne connaît pas d'ennemis extérieurs en ce moment ; l'intérêt du maintien de la paix intérieure exige impérieusement que des troupes étrangères (autrichiennes) ne mettent pas le pied sur le territoire. L'agitation est assez grande sans cela, et la présence de troupes impériales à Ulm ne pourrait que donner lieu à l'idée que le gouvernement wurtembergeois prépare une réaction.

De violentes accusations sont portées contre la diète allemande, malgré ses concessions forcées. On écrit de Munich, 12 mars :

Il circule ici des milliers d'exemplaires imprimés d'une réponse du peuple allemand aux envoyés de la Diète à Francfort. On leur conteste la confiance qu'ils expriment dans leur proclamation du 1er mars au peuple allemand, parce qu'ils ont adhéré au système de tutelle, retardé l'éducation du peuple et n'ont pas été l'organe de l'unité nationale et politique de l'Allemagne. Le temps de la Diète est passé, l'effet électrique du mouvement du peuple, qui se montre partout, ne pourrait pas le laisser subsister. Elle était appelée à maintenir la sûreté intérieure et extérieure; mais, au lieu de remplir cette obligation, elle s'est bornée à prendre des mesures contre la liberté; elle a persécuté les hommes du peuple, cédé le Luxembourg et compromis Schleswig-Holstein.

Révolution dans le Luxembourg.— On lit dans l'*Observateur belge* :

Une lettre de Luxembourg mande qu'il y aurait eu, dans la forteresse, un mouvement républicain qui aurait été arrêté par la garnison prussienne; mais que de la forteresse le mouvement se serait propagé dans le reste du grand duché, et que le drapeau rouge flotte sur tous les clochers.

La guerre des paysans continue. On écrit de Stuttgard, 10 mars :

L'insurrection des paysans se poursuit à Lechtenfels Schney et dans quelques autres localités ; ils se sont levés en masse; ils ont démoli le château du comte de Brockdorf à Schney. On vient d'envoyer des troupes à Lechtenfels.

Les journaux allemands annoncent que l'insurrection des paysans se propage aussi dans le Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt.

En présence de la décomposition de son ennemie, la Lombardie ne perdra sans doute pas un moment pour se soulever.

On écrit de Milan au *Zeitmagshalle* :

Dans la Lombardie, les soldats autrichiens ne semblent plus obéir aussi aveuglément aux ordres de l'empereur. A Magenta, il y a eu une rixe entre les Croates et les Hongrois. Ces derniers se montrent mieux disposés pour les Italiens. Les Lombards, de leur côté, font aussi une grande distinction entre les troupes impériales.

Adresse

DES MEMBRES DE SARSFIELD-CLUB A LIMERICK AUX CITOYENS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Illustres citoyens, heureux et fier de votre triomphe, un club ose adresser ses félicitations à une nation.

Recevez donc de nous, membres du Sarsfield-club, la plus vive assurance de notre admiration la plus profonde pour votre courage, de notre sympathie la plus vraie pour le deuil national qu'à causé la mort des citoyens tombés dans la lutte, et de notre reconnaissance pour la féconde impulsion que vous avez donnée à la cause de la liberté dans le monde.

Mais, si votre valeur est digne de notre admiration, si vos sacrifices méritent notre sympathie, la sublime indulgence dont vous avez fait preuve à l'heure même de votre triomphe commande l'admiration du monde moderne, car elle égale, en vertu, tout ce que nous ont laissé de plus beau les anciennes républiques.

Français, le monde a contracté envers vous une dette immense ! Non-seulement, vous avez conquis par votre sang la gloire et le bonheur de la France; vous êtes les bienfaiteurs de l'humanité. Le feu sacré rallumé par le souverain pontife au milieu des ruines de la ville éternelle est devenu, grâce à vous, un phare immense dont l'éclat brille sur le monde entier. Vous avez appris aux opprimés de tous les pays à relever la tête et aux tyrans à trembler dans leurs forteresses. Vous nous avez appris, et la leçon a été repétée trois fois, en 1789, en 1830 et en 1848, que l'esprit de liberté est impérissable et que, contre la volonté ferme d'un peuple bien uni, le despotisme est sans force, les remparts, les baïonnettes, les batteries ne peuvent rien.

Votre revolution donne au monde une double leçon : aux opprimés qui aspirent à la liberté, elle prouve que leurs droits ne peuvent être prescrits ; à ceux qui sont déjà libres, elle apprend que leurs droits ne peuvent être usurpés sans que la chute de l'usurpateur soit prochaine.

Héros héréditaires ! fils des soldats de la vieille République, vous avez éclipsé la gloire de vos pères. Ils ont porté l'honneur des armes françaises par delà les frontières de l'Europe. Votre gloire est d'un ordre plus élevé : elle porte les bienfaits de la liberté jusqu'aux limites du monde.

Ne parlez plus d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, quelque retentissement que ces grandes journées aient donné au renom de la bravoure française. Ces victoires seront oubliées que le souvenir de votre révolution vivra encore. Ne vantez plus votre bataille des Pyramides ; dans les rues de Paris, vous avez remporté une plus noble victoire et vous avez élevé à la liberté un monument qui durera toujours.

Oh ! citoyens, vous ne pouvez savoir combien nos sympathies pour vous sont vives et profondes ! Frères d'armes aux champs de Fontenoi et de Landen, où tomba notre bien aimé Sarsfield, comment les Français et les Irlandais ne fraterniseraient-ils plus? Fière de la part que nous avons eue jadis dans les victoires de la France, l'Irlande ne se réjouirait pas aujourd'hui de la plus glorieuse de ses conquêtes ! Français, nous y applaudissons avec transport. Nos sentiments sont les mêmes que si cette victoire était la nôtre. Les antiques liens qui nous unissent ne sont pas encore brisés. De cœur et de pensée nous sommes encore camarades. Votre triomphe est notre triomphe, votre bonheur est notre bonheur.

Vainqueurs des barricades ! qui pourrait mesurer l'étendue du bien que vous avez fait à l'humanité, la profondeur de notre reconnaissance pour vous. Martyrs courbés sous le poids d'injustices sans nombre, en proie à un fléau auquel on nous livre et à une famine [illegible], victimes de toutes sortes de tyrannie, et dépouillés, en outre, de tout moyen de résistance, l'esprit national que vos pères encourageaient en nous, et dont votre Ledru-Rollin a été témoin en 1844, était au moment de s'éteindre, lorsque la [illegible]

provisoire pour obtenir une représentation plus large de l'élément démocratique dans la commission chargée de traiter la question relative au recrutement des ingénieurs des ponts-et-chaussées.

Cette réunion a aussi pris par acclamation la décision de faire au Gouvernement de la République l'offrande du vingtième des appointements du mois de mars. Les sommes provenant de cette offrande seront déposées par un délégué dans la caisse qui sera désignée par le Gouvernement provisoire. Les réunions ont lieu rue Saint-Denis, 97, salon de la Picarde, les mercredis et vendredis, à 8 heures du soir, et les dimanches à 1 heure.

On lit dans le *Populaire* du 16 de ce mois :

Dans une réunion préparatoire pour l'élection d'un colonel, les anciens gardes nationaux, manœuvrant comme un seul homme, ont repoussé le citoyen Cantagrel comme communiste.

Cependant tout le monde sait que le citoyen Cantagrel, gérant de la *Démocratie pacifique*, est phalanstérien ou socialiste, et non communiste.

Mais prenez-y garde ! vous tous socialistes, vous tous phalanstériens, vous tous démocrates ! Si la contre-révolution pouvait triompher vous seriez tous des communistes à ses yeux, comme le manifeste de Metternich ne voit que les babouvistes parmi les membres du Gouvernement provisoire.

Et pourquoi donc tant de préventions contre le communisme, quand il n'est autre chose que la fraternité dans toutes ses conséquences, que le christianisme dans sa pureté primitive?

Pourquoi tant de haine contre le communisme, quand il ne fait appel qu'à la discussion et à la persuasion, quand il se sacrifie pour faire place à la démocratie, quand il émigre plutôt que de ne rien bouleverser.

CABET.

M. Cabet a doublement raison. Les hommes qui prétendent émettre une opinion sur les questions sociales devraient savoir distinguer un phalanstérien d'un communiste.

Nous ajouterons que l'idée de communauté, bien qu'elle ne soit pas la nôtre, ne devrait pas rencontrer de haine quand elle ne cherche nullement à s'imposer, et quand elle fait appel à la discussion seule, comme dans les colonnes du *Populaire*.

Dons patriotiques.

Le ministre des finances a reçu la lettre suivante. Elle est trop honorable pour son auteur, et donne un exemple trop utile, pour que nous ne soyons pas heureux de la publier :

Paris, 15 mars 1848.

Citoyen ministre,

Il est maintenant du devoir, il est même de l'intérêt bien entendu de chaque citoyen d'apporter sa part d'aliment à la grande artère du pays, le trésor public ; d'y verser ce dont il peut disposer en faisant franchement et loyalement son inventaire. Voici le mien : Retiré depuis 1840 des affaires actives, j'ai fait ma retraite avec une fortune honnête, sans être considérable ; la majeure partie est placée en terres, l'autre en valeurs sur l'Etat et en diverses autres valeurs qui, par l'effet des circonstances, se trouvent immobilisées ou créances à recouvrer.

J'ai donc dans ce moment peu d'argent disponible à moi appartenant ; sur ce que j'ai, je fais verser au trésor public 25,000 fr. que je vous prie de recevoir à titre de don patriotique, et sans réserve pour les appels ultérieurs que la République, à qui je suis dévoué corps et biens, pourra faire.

Agréez, citoyen ministre, l'assurance de ma haute considération.

Signé : FERDINAND LAFFITTE.

Rue Laffitte, 4.

— Le Gouvernement provisoire a reçu, à titre de don patriotique, de M. Lefebure, propriétaire à Pont-l'Evêque (Calvados), la somme de *cent francs*.

— Les ouvriers du chantier du quai de Billy, maçons, tailleurs de pierre, charpentiers, poseurs, etc., ont apporté au gouvernement provisoire la somme de 134 fr. 30 cent. en faveur des blessés des journées de février.

— La commune de Soisy-sous-Montmorency (Seine-et-Oise), représentée par les citoyens Bouresche, adjoint, Valet, receveur des contributions directes, et Louis Gagin, a offert au Gouvernement provisoire la somme de 505 fr. 55 c. en faveur des veuves et orphelins des victimes de février et en faveur des ouvriers sans ouvrage.

— Nous apprenons que des citoyens, au nombre desquels on compte les familles de Noailles-Mouchy et Noailles-Poix, demeurant 8 et 10, rue d'Astorg, faubourg Saint-Honoré, préoccupés de l'état de gêne où se trouve le Trésor par suite de demandes incessantes de numéraire, et pour satisfaire immédiatement à leurs impositions anticipées, ont fait fondre à la Monnaie toute leur argenterie.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cet exemple de patriotisme qui, s'il était suivi, rendait à la circulation un capital important et productif.

FAITS DIVERS.

Le comité électoral de la Charente-Inférieure se réunira lundi 20 mars, sept heures du soir, rue du Faubourg-Poissonnière, 41, à l'effet de clore la liste des candidats à l'Assemblée nationale.

—Les artistes industriels, peintres, décorateurs, sculpteurs d'ornement, graveurs, dessinateurs, modeleurs, peintres sur porcelaine et sur verre, etc., etc., sont invités à se réunir le mercredi 22, à 2 heures et demie, au Conservatoire des arts et métiers, pour y délibérer sur des questions qui intéressent l'art industriel.

Au nom de leurs confrères,

Salut et Fraternité,

A. COUDER, dessinateur; C. E. CLERGET, ornemaniste; PAULIN, graveur.

— La Société des démocrates allemands réunis, qui vient de se former depuis peu de jours, compte en ce moment déjà 1500 membres. La présidence en est dévolue à M. Georges Herwegh, l'un des poètes les plus populaires de l'Allemagne. M. Bornstedt, rédacteur de la *Gazette allemande* de Bruxelles, qui vient d'être récemment expulsé de Belgique par arrêté du roi Léopold, est l'un des vice-présidents. A la dernière assemblée de la Société des démocrates allemands, on comptait plus de 2000 assistants parmi lesquels on remarquait des hommes politiques de divers pays, Polonais, Russes, Hongrois, Français et Belges.

— Nous apprenons que le citoyen Victor Paulin, [illegible] présenté par un grand nombre de gardes nationaux [illegible]

EFFECTIF DES LÉGIONS DE PARIS AU 18 MARS 1848.

Légions.	Effectif au 1er février.	Inscrits du 1er février au 18 mars.	Total.
1re	4 599	10 000	14 599
2e	7 605	7 595	15 000
3e	5 082	2 918	8 000
4e	5 978	6 058	12 031
5e	4 733	15 250	19 983
6e	6 230	21 910	28 140
7e	4 745	12 604	17 347
8e	4 901	15 199	20 100
9e	2 382	6 413	8 795
10e	5 406	4 997	10 403
11e	3 954	13 320	17 274
12e	3 118	15 509	18 627
	56 673	133 333	189 999

Commission de Gouvernement pour les travailleurs.

Dans la séance du vendredi 17 mars, M. Louis Blanc, président, a prononcé devant les patrons des ouvriers un très beau discours en faveur de l'association industrielle. Nous regrettons d'en donner seulement quelques passages :

Quand la Révolution de 89 éclata, le principe d'unité était dominant; mais son action était désastreuse, parce qu'elle se combinait en toute chose avec le privilège, avec le monopole, avec l'oppression.

En religion, l'unité n'existait que par le catholicisme, qui, détourné de sa source, conduisait à l'étouffement de la pensée. En politique, l'unité n'existait que par la monarchie, pouvoir accablant. En industrie, enfin, l'unité n'existait que par les jurandes et les maîtrises, association inhumaine, qui repoussait loin d'elle une nombreuse population d'affamés.

Que fit la Révolution? Elle attaqua, elle renversa l'unité sous ses trois grandes formes d'alors; et elle eut raison, puisque ces formes étaient essentiellement tyranniques.

Mais n'aurait-il pas fallu reconstituer au lieu de détruire? n'aurait-il pas fallu remplacer, dans l'ordre des idées religieuses, l'interdiction jetée sur les consciences par la communauté des sentiments; dans l'ordre des idées politiques, le despotisme par la tutelle; dans l'ordre des idées économiques, le monopole par l'association? Or, voilà ce qu'on ne fit pas. On songea trop au mal qui était à détruire; on ne songea point assez au bien qui était à réaliser.

On ouvrit donc à l'activité humaine une carrière sans limites, mais pleine de ténèbres; on donna à la cupidité les ailes du faucon, et l'intelligence de chacun, prise isolément, fut déclarée souveraine, au risque de l'anarchie.

On a crié, de nos jours : LAISSEZ FAIRE, LAISSER PASSER! Aux plus forts le bénéfice de leur force... C'était dire : Malheur aux plus faibles! malheur aux vaincus! Car, dans une société où les conditions sont inégales, l'individualisme, ce n'est pas la liberté, c'est la guerre.

Or voici que nous entrons dans des jours solennels. La société sera-t-elle détruite ou transformée? Et remarquez bien ici, messieurs, que je ne vous parle pas comme le représentant exclusif d'une faction ou même d'une classe. Non, le progrès n'existe, pour moi qu'à la condition de profiter à tous, sans exception. Le progrès, pour moi, c'est la solidarité reconnue, réalisée, de tous les intérêts. Savez-vous pourquoi j'ai déclaré, dans mon cœur, une guerre à mort au principe de l'antagonisme? Ce n'est pas seulement parce qu'il fait le malheur de l'ouvrier; c'est aussi parce que, bien souvent, il fait le malheur du patron; c'est parce qu'il déplace la tyrannie quand il ne la rend point permanente. Or, de quelque part qu'elle vienne, la tyrannie m'est odieuse. (Applaudissements.) Donc, le bonheur de tous par l'association de tous, comme l'indique la noble formule écrite sur notre drapeau, cette formule qui fut trouvée par nos pères, et qui est la plus glorieuse conquête de l'esprit humain : *Liberté*; *égalité*, *fraternité*. (Applaudissements.)

Prenez-y garde, messieurs; la question a été désastreusement posée quand on a dit : Nous voulons le *laisser faire*, le *laisser passer*, parce que nous voulons la liberté. La liberté, en effet, ne saurait exister pour tous, là où les forces sont complétement inégales.

La liberté! elle ne pourrait exister que par l'association. L'association est le grand chemin de la liberté.

On a prétendu que le système de l'antagonisme avait du moins cet avantage qu'il sollicitait puissamment l'intérêt personnel, et que, par l'intérêt personnel énergiquement surexcité, il produisait de grandes richesses, et conduisait la société à un degré de perfectionnement que, sans cela, elle ne serait jamais capable d'atteindre. Rien de plus erroné.

Il est, soyez-en sûrs, des stimulants plus élevés et plus féconds. A l'émulation tirée de l'intérêt personnel, je proposerais de substituer [illegible] en vint à regarder comme une honte de reculer devant la fatigue, alors qu'on a toujours regardé comme une honte de reculer devant l'ennemi. Je le répète, ceux qui prétendent semblable chose calomnient la nature humaine; et cette calomnie, nous ne pouvons pas l'accepter comme un argument! (Applaudissements prolongés.)

A la France, devenue République, l'éternel honneur d'inaugurer dans le monde le principe de l'association. Hâtons-nous de fonder l'association pour qu'il soit coupé court, au milieu de nous, à toute cause et même à tout prétexte de haine; pour que la production s'accomplisse en vue d'un marché connu; pour que rien désormais, dans nos destinées, ne soit donné au hasard, à l'imprévu, à la force aveugle et brutale; pour que, nous détournant tous avec un salutaire effroi de ces sentiers qui conduisent à la guerre civile, nous préparions à notre pays, par de communs efforts, l'avenir désiré.

La solution telle que nous la cherchons est celle-ci, et je le dis du fond du cœur :

Le progrès pour finir les révolutions! et, pour supprimer la guerre, la justice! (Applaudissements unanimes.)

Clubs de Paris.

Club central Républicain (le citoyen Blanqui), Conservatoire de musique.

Club des Républicains socialistes, 2, rue de Beaune, 8 heures.

Club des hommes libres, 249, rue Saint Honoré, 7 heures.

Club des Droits de l'Homme, Conservatoire des Arts et Métiers, rue Saint-Martin, 7 heures 1/2.

Club de l'Egalité et de la Fraternité, 45, rue des Fossés-Saint-Victor.

Club de l'Union Polytechnique.

Cercle de la Liberté, 19 rue Jean-Jacques-Rousseau.

Club des Travailleurs, ayant deux ateliers, l'un aux Acacias, rue Saint-Antoine, 101, l'autre au Prado.

Société Populaire de la Sorbonne.

Club des Prévoyants, rue de l'Arcade, 60.

Club du Marais.

Société de l'Unité républicaine, boulevard du Temple, 34, salle d'Angoulême.

Club des Droits et Devoirs de l'homme, Ecole de Médecine.

Club de l'Ecole de Droit.

Club Constituant.

Club Démocratique de la porte Montmartre, rue du Faubourg-Montmartre, 5, Ecole communale.

Club des Gravilliers.

Club du Progrès démocratique.

Club des Quinze-Vingts, rue Traversière, 15, tous les jours.

Club Roisin, rue du Faubourg-Saint-Antoine.

Club de la Fraternité, au centre du faubourg Saint-Antoine.

Club de l'Institut oratoire, rue Duphot, 12.

Club des Droits de l'Homme, Conservatoire des Arts et Métiers.

Club du Banquet du 12e arrondissement, rue de Pontoise.

Club de la Société patriotique de l'*Atelier*, 13, rue des Maçons-Sorbonne.

Société Fraternelle centrale, présidée par le citoyen Cabet, salle Montesquieu et Valentino, 8 heures.

Club de l'Emancipation, salle d'Antin, cité d'Antin.

Comité central républicain du 3e arrondissement, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

Commission instituée pour la défense des vrais principes républicains, chez M. Sobrier, propriétaire, rue Blanche, 25.

Société démocratique centrale, présidée par le citoyen A. Guinard.

Comité démocratique du 3e arrondissement.

Club de l'Avenir, présidé par le docteur Baudin (cour des Miracles).

Club de l'Union, 16, rue de Condé.

Club Populaire du 10e arrondissement, Salon de Mars, rue du Bac.

Club Démocratique de la Sorbonne, rue des Grès.

Club du 10e arrondissement (M. de Vatimesnil).

Club du Progrès, rue Neuve-Coquenard, impasse de l'Ecole, salle de l'Ecole, 7 h. 1/2.

Club Central du 8e arrondissement, rue Traversière-St Antoine, 15.

Club des Condamnés Politiques (Barbès), salle des Menus-Plaisirs, 22, rue de Grenelle S. Honoré.

Société des Travailleurs Républicains, salle Chabrol, place Chabrol.

Club de la Fraternité, rue des Deux-Boules.

Club du 2 Mars, amphithéâtre de chimie, à la Sorbonne.

Société Républicaine du Faubourg-St-Denis, 8 heures du soir, 29, rue de Paradis-Poissonnière.

Club de l'Institut-Oratoire, 12, rue Duphot.

Club des Gardes Nationaux, 10, boulevard Montmartre.

Club de Chaillot, 35, rue de Longchamp.

Club des Intérêts du Peuple, rue Saint-Jacques, institut des Sourds-Muets.

Club Soufflot, Ecole de Droit (mardi et vendredi).

Club central maçonnique.

Club des Républicains du deuxième arrondissement, mercredi 22 [illegible] de la Porte-Montmartre, faub. Montmartre, 60.

Société Unitaire de propagande démocratique.

Club patriotique du septième arrondissement, salle Molière, passage Molière.

Passy. Cercle de la Liberté, 19, rue Jean-Jacques Rousseau. — Lundi, mercredi, vendredi à 8 heures.

Club de l'Emancipation des Peuples, cité d'Antin, rue de Provence.

Assemblée nationale italienne, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 bis.

Club des Allemands, salle Valentino, rue Saint-Honoré.

Club des ouvriers allemands, café Picard, 93, rue Saint-Denis.

Club des Polonais.

Club des Suisses.

PETITE CORRESPONDANCE.

Decize. — M. M. — L'ab. de M. G. part du 1er courant. Les numéros ant. épuisés.

Saint-Etienne. — M. D. — Reçu vot. let. avec 13. Nous all. servir les 2 ab.

Issoudun. — M. C. — Pris note de vos 2 petits mandats et des nouv. ab.

Châlon-s.-S. — M. L. — Nous all. vous expédier les livres et servir les ab. de vot. let. du 17.

Montpellier. — M. A. — Reçu les 5 numéros. — Merci.

Montbéliard. — M. W. fait l'ab. P. pour 3 m. à dater du 15.

Reyrevignes. — M. L. — Reçu les 15 pour la souscript. des blessés. — Aff. compl.

Troyes. — M. D. — L'on nous a remis pour vous 58, qui ont reçu l'appl. indiquée. — Noté votre demande.

Montarlot. — M. V. — Imp. de faire partir du 20 février. Les numéros sont épuisés. Vous êtes inscrit pour 7 mois du 1er courant.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 mars.

THÉATRE DE LA NATION. — Griseldis, la Xacarilla.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Cléopâtre, un Caprice.

ITALIENS. — Don Pasquale, la Norma.

OPÉRA-COMIQUE. — Fra Diavolo, Gille-le-Ravisseur.

ODÉON. — Les Victimes cloîtrées, les Mémoires du Diable.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée.)

OPÉRA-NATIONAL. — La Révolution française, Bataille d'Arcole, la Jardinière.

GYMNASE. — Jeanne et Jeanneton, un Changement de Main, les Filles de la Liberté, Ce que Femme veut ..

VARIÉTÉS. — Le Suisse, Turlututu, Lauzun, Deux Brigadiers.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Camarade de Lit, le Lait d'ânesse, Henriette et Charlot, un Jeune Homme pressé.

PORTE-SAINT-MARTIN. — M. Lafleur, le Géant, Guillaume Tell, la Fin.

AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame-des-Anges, l'Ouvrier.

GAITÉ. — Le Pacte de Famine, Deux Gamins.

LUXEMBOURG. — Les Barricades, les Professeurs de Clarinette, les Petits Mystères, Léonide.

BEAUMARCHAIS. — Trois Roses, Guillaume, Marcel, Débutant, Chant.

FOLIES. — La Rose de Provins, Thélème, les Deux Pommades, Mariage impossible, la Marseillaise.

DÉLASSEMENTS. — 22, 23 et 24 Février, les Délassements, Père et Oncle.

COMTE. — Augusta, l'Anguille de Melun, les Rendez-Vous villageois.

THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.

DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22.) — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

JARDIN D'HIVER. — Dimanche, de 2 à 5 heures, Fête populaire *à la liberté*. Prix : 3 fr.

Imprimerie Lange Lévy et Ce., rue du Croissant, 16.

Etranger.............. — 14 — 7 — 4
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.
Pour le journal quotidien.	**Paris.**	**24 f.**	**12 f.**	**6 f.**
—	**Dépts.**	**32**	**16**	**8**
Pays étranger à surtaxe de poste.		**54**	**27**	**14**
Pour le no de huitaine.	**Paris.**	**8**	**4**	**2**
—	**Dépts.**	**10**	**5**	**2 50**
Etranger.		**14**	**7**	**4**

PARIS, 20 MARS.

Dépêche télégraphique.

Metz, 20 mars 1848, dix heures du matin.

Le commissaire du Gouvernement à M. le ministre de l'intérieur.

Avant-hier est arrivée à Mayence la nouvelle que le peuple de Berlin, après avoir demandé vainement au roi l'octroi d'une constitution, aurait engagé un combat avec la troupe, et qu'il aurait eu l'avantage. Le roi se serait retiré d'abord dans la forteresse de Spandau, à six milles de Berlin, puis aurait fui sur Vienne. Cinq cents hommes ont été tués et un grand nombre blessés.

Cette nouvelle a été apportée par les conducteurs des messageries bavaroises.

Diviser pour règner—s'unir pour être libre.

S'unir pour être libre, voilà la nouvelle devise des peuples, destinée à remplacer la maxime infâme des rois : *diviser pour règner*. Les nationalités qui s'agitaient malgré les mutilations d'une diplomatie sans cœur se reforment partout.

Plus de vainqueurs ni de vaincus, plus d'oppresseurs ni d'opprimés. Plus de soldats étrangers prêtant leur puissance de meurtre à la dénaturalisation de ces fragments de peuples donnés en domaine à des rois et à des courtisans.

Plus de shires assistant l'arme chargée à des œuvres de ruine ; à l'oppression des consciences, à l'extinction des langues nationales, au froissement des mœurs, aux exactions d'autocrates sans pitié.

Le mouvement est donné. La fraternité qui détruit les classes entre concitoyens détruit les prérogatives de la force brutale entre les peuples. Les princes maintenaient les castes, afin de pouvoir régner à l'abri des haines engendrées par les privilèges ; ils excitaient les défiances et les rancunes des nations en mettant entre elles leurs intérêts à eux et leurs querelles dynastiques.

Aujourd'hui la lumière s'est faite, les sujets de colère se sont dissipés. Les citoyens d'une même patrie s'entendent, les peuples d'un même hémisphère échangent des paroles de paix. Nous marchons avec une rapidité inespérée à la réalisation de ce vœu taxé de folie coupable par la *grande politique* : la fédération universelle.

C'est en vain que les souverains pris au dépourvu protestent de leur libéralisme ; c'est en vain qu'ils cherchent à effrayer, en évoquant les fantômes de l'anarchie ; c'est en vain qu'ils excitent au nom de la fidélité leurs sujets à se serrer autour de ces trônes d'où tombaient hier les paroles insolentes, d'où viennent les supplantes prières aujourd'hui.

Leur libéralisme, on en est désormais convaincu, est le résultat de la peur ; les appréhensions d'anarchie se sont évanouies devant les spectacles d'unanimité et d'union donnés déjà par les populations de France et d'Italie. Quant aux craintes de guerre, le manifeste sublime de notre poète-orateur les a dissipées comme le soleil du midi chasse les nuées d'orage.

La voix de la France, recueillie dans cette page admirable, a rassuré les peuples et contristé les rois. Elle leur a enlevé leur dernier argument, leur suprême appui : la crainte d'une invasion.

Ah ! ceux qu'effraient la fin des haines internationales sont bien justement condamnés. Ceux qui voient dans la triple formule de notre République les trois mots menaçants qui troublèrent il y a trois mille ans le banquet des puissants d'Assyrie sont irrevocablement perdus. Les chefs, dont le concours est rendu inutile par l'avènement du bonheur de tous, sont à tout jamais flétris.

La place est faite maintenant aux idées vraies. Les hommes écoutent la bonne nouvelle. Ceux d'entre eux dont la poitrine a les mêmes accents, qui parlent une langue commune, se réunissent enfin pour se la communiquer.

Qui peut douter désormais de la reconstitution de la Pologne, de la fédération complète des Etats d'Italie, de la réunion libre et régénérée de l'Allemagne ?

Aujourd'hui, ce grand travail de l'humanité que les penseurs et les poëtes voyaient par intuition, ce grand travail s'accomplit au grand jour ; les yeux les plus myopes peuvent le voir, l'intelligence la moins rêveuse le constater.

On se reunit pour être libre, partout, entre concitoyens et entre nations.

Grande mesure financière.

BONS CIRCULANTS HYPOTHÉQUÉS.

Aux grands maux, les grands remèdes ; aux circonstances graves, les grandes mesures.

Il est possible de faire promptement cesser la crise. Déjà quelques combinaisons ont été adoptées dans ce but. Elles ont soulevé plusieurs critiques de détail : nous ne croyons pas utile de les reproduire ici. A notre avis, leur tort principal est leur insuffisance. Il faut des mesures plus larges.

Voici, sauf modification dans les détails, un plan de réalisation d'une idée dont nous avons déjà parlé.

L'Etat possède d'immenses forêts ; on a proposé de les aliéner ; mais dans un moment où l'argent manque, on ne trouverait des acquéreurs qu'à bas prix : aussi ne saurions-nous adhérer à une opération qui serait évidemment insuffisante et onéreuse. Il y aurait d'ailleurs de grands inconvénients à aliéner nos grandes forêts.

Mais les hospices possèdent 700 millions de biens en terres, fermes, maisons, etc. Ces biens, extrêmement divisés et d'une administration coûteuse, sont disséminés sur tous les points du territoire. Que l'Etat en prenne jusqu'à concurrence de 450 millions, et qu'il donne en échange aux hospices une quantité de forêts suffisante pour leur assurer le même revenu qu'ils tirent actuellement de leurs biens.

Cela fait, l'Etat doit mettre immédiatement en vente ces 450 millions de biens.

Un syndicat spécial serait créé pour suivre et surveiller les ventes, et pour en toucher les produits.

Un cahier des charges, qui pourra varier suivant les localités et suivant la nature des biens, sera dressé par le syndicat, et renfermera toutes les conditions de conservation du gage que la prudence suggérera.

Il serait accordé aux acquéreurs des délais de paiement proportionnés à l'importance des lots adjugés.

Une portion serait néanmoins payée comptant, et le surplus réglé en billets à l'ordre du syndicat, dans les formes et sur les garanties usitées.

Le ministre des finances sera autorisé, dès le moment où les dispositions préliminaires auront été prises, à émettre 400 millions de *Bons circulants*, hypothéqués exclusivement sur le produit des ventes à faire par les soins du syndicat sus-mentionné.

Les *Bons circulants* seraient à échéances fixes, et porteraient intérêt à raison de 3 fr. 65 c. par an, c'est-à-dire 1 c. par jour pour 100 fr.

Créés par le ministre des finances, les *Bons circulants* ne pourront être émis que sur l'autorisation du syndicat et sur son visa.

Les *Bons circulants* seront au porteur et divisés par coupons de

100 fr.	sur	papier blanc ;
200	sur	papier rose ;
500	sur	papier jaune ;
1000	sur	papier vert.

La solidité des *Bons circulants* étant évidente pour tout le monde, il est hors de doute que, peu de temps après leur émission, ils deviendront une nouvelle monnaie courante ; il est probable même qu'ils seront bientôt préférés à l'argent, puisqu'ils porteront avec eux leur intérêt, tandis que les espèces ne produisent rien par elles-mêmes.

Les *Bons circulants* auront chaque jour une valeur différente : car, à la valeur de la veille, il faudra ajouter pour le lendemain un jour d'intérêt. Ainsi, un Bon de 1,000 fr. créé le 1er avril, vaudra le 2 avril, 1,000 fr. 10 cent. ; le 3 avril, 1,000 fr. 20 c. ; le 4 avril, 1,000 fr. 30 c. ; le 10 avril, 1,001 fr. ; le 20 avril, 1,002 fr., et ainsi de suite (1).

Les 50 millions restants sur les 450 millions ne seront émis par le ministre que lorsque tous les biens auront été vendus.

Le ministre sera autorisé à parfaire l'intérêt de 5 0/0 l'an, aux personnes qui demanderont à échanger des Bons du Trésor contre des *Bons circulants*, mais seulement dans le cas où l'échéance de ces derniers dépasserait de six mois au moins celle des Bons du Trésor donnés en échange.

Dans l'état de discrédit momentané où sont tombées toutes les valeurs publiques et privées, les *Bons circulants* ne pourraient manquer d'attirer à eux, et en très peu de temps, la confiance générale.

400 millions de valeurs circulantes jetées aujourd'hui sur le marché, rendraient le mouvement, c'est-à-dire la vie aux affaires. Une bonne partie de la dette flottante éteinte ainsi sans bourse déliée, le trésor retrouverait sa liberté d'action, et rien ne s'opposerait plus à ce qu'il pût largement venir en aide au commerce et à l'industrie.

Tout cela peut être fait d'ici au 1er avril prochain.

(1) Il conviendra d'imprimer au dos de ces Bons une espèce de calendrier qui indiquera pour chaque jour la valeur du Bon, capital et intérêts additionnés.

Messieurs, montez à cheval !

La *Gazette du Weser* publie les détails suivants, d'après une lettre de Saint-Pétersbourg, datée du 8 mars :

Hier, dernier jour du carnaval, il y avait bal au Palais d'hiver. On dansait précisément une mazourka, lorsqu'un aide-de-camp s'approcha de l'empereur et lui remit un papier. Cet écrit renfermait la nouvelle de la révolution de Paris, qu'on venait de recevoir par le télégraphe. A mesure que l'empereur lisait, ses traits changeaient. Bientôt il se remet, s'avance au milieu de la salle, la musique se tait, et S. M. lit le papier à haute voix : « La République est proclamée à Paris ; il a coulé beaucoup de sang, les Tuileries et le Palais-Royal ont été brûlés ; le roi et la famille royale sont en fuite. » Messieurs, ajouta l'empereur en se tournant vers les officiers, préparez-vous à monter bientôt à cheval.

Oui, Messieurs, montez à cheval, vous irez peut-être bien jusqu'aux frontières de la Pologne, mais, en route, vous ferez plus d'une réflexion. Vous apprendrez plus d'une nouvelle. Vous saurez d'abord que le télégraphe a menti, que nos palais sont encore debout, et que, loin de les détruire, nous en construisons un nouveau, le temple de la *fraternité universelle*. On vous dira ensuite qu'en Autriche, en Prusse, le despotisme n'a plus d'armée. Ces nouvelles ébranleront beaucoup d'entre vous, car il y a dans vos rangs des gens de cœur, des Bakounine. Enfin, parvenus aux limites de la Pologne, vous aurez en face de vous un peuple héroïque, sorti du tombeau pour la dernière fois.

Alors vous renoncerez forcément, messieurs, à vous mêler de nos affaires et vous donnerez à votre empereur un bon conseil, celui de tourner bride, de rétablir sa résidence à Moscou et de convoquer les états-généraux de tous les peuples soumis jusqu'à ce jour à l'empire de Russie. L'autocratie moscovite n'a pas d'autre moyen de finir honorablement. Si elle s'entête et veut absolument qu'on la renverse de vive force, l'Europe affranchie lui accordera volontiers le choix du genre de mort. Les Polonais, et vous-mêmes, messieurs, voilà les exécuteurs de la sentence.

N'oubliez pas cependant que les révolutions du dix-neuvième siècle ne tuent pas les tyrans, mais la tyrannie.

La lettre suivante a été adressée à l'empereur de Russie par M. Ivan Golovine :

Sire,

Le monde a les yeux fixés sur vous. Allez-vous, profitant de la barbarie qui retient vos peuples, tenter le combat du despotisme contre la liberté ? Prétendriez-vous résister au torrent qui emporte l'humanité ? Vous pourriez obtenir quelques succès partiels au début, mais vous tomberiez infailliblement dans le sang et le mépris sous le poids de la malédiction des siècles ! Le droit de conquête est fini, celui de l'intelligence commence. Le sang des Russes ne saurait couler plus longtemps pour une cause qui n'est pas la leur. N'écoutez donc plus votre orgueil, cédez à la nécessité ; laissez la Pologne se reconstituer. Ecoutez le conseil désintéressé de celui qui n'a cessé de former des vœux pour le bonheur de son pays.

La *Patrie* rapporte comme nous, d'après la *Gazette du Weser*, que le czar a reçu dans un bal la nouvelle des journées de février. La *Patrie* ajoute :

S'il faut en croire des lettres particulières reçues d'Allemagne, et que nous avons eues sous les yeux, la mort de l'empereur de Russie, dont le bruit a déjà couru, serait réelle, et c'est cet événement qui aurait déterminé l'explosion d'un mouvement devenu d'ailleurs inévitable dans ces deux capitales, comme dans tout le reste de l'Allemagne.]

Il est très possible que la révolution que le czar a dû éprouver en apprenant, à la suite des événements de France, le mouvement désormais irrésistible de l'Allemagne, ait causé sa mort, annoncée, comme nous le disons plus haut, par plusieurs lettres particulières.

Le Cerbère de l'absolutisme.

Ils étaient trois en un seul, horrible trinité, vouée à la conservation du despotisme.

Ecrits en caractères sanglants sur les cadavres des Siciliens bombardés, des Parisiens mitraillés, des Galliciens égorgés, leurs noms resteront en exécration à l'univers qu'ils avaient prétendu asservir.

Hier, plus rois que les rois leurs maîtres assis sur des trônes vermoulus, ils gouvernaient trois grandes monarchies. Que font-ils aujourd'hui et où sont-ils ? Ils ont pris honteusement la fuite devant la Liberté qui les a éblouis.

Peut-être dans leur course vagabonde se rencontreront-ils, et, assis à la même table, boiront-ils dans la coupe amère de l'exil un vin auquel le remords donnera le goût du sang innocent qu'ils ont versé.

Leurs victimes seront suffisamment vengées.

Ils étaient trois : Metternich l'égorgeur, Guizot le mitrailleur, Del Caretto le bombardeur, trois ministres absolutistes ne formant qu'un seul et même monstre, gardien de l'antre obscur au fond duquel le despotisme retenait l'humanité.

Nous demandons qu'une médaille de bronze, en l'honneur du nouveau Cerbère, soit de suite frappée par la démocratie européenne, qui en fera hommage aux derniers ministres des derniers rois de l'Europe, si toutefois, lorsque la médaille sera frappée, il reste encore des rois et des ministres de rois.

Dans tous les cas, l'exemple du présent servira de leçon à l'avenir, et la postérité saura comment le peuple, cet Hercule de l'histoire, a terrassé le monstre à trois têtes qui veille à la porte de l'absolutisme.

Cerbère est vaincu, mais Pluton et Proserpine vivent encore.

L'autre jour, nous avons vu passer la harpe de l'Irlande et l'aigle de la Pologne.

Portée par des prêtres du Christ, la harpe s'apprêtait à célébrer la chute de l'aristocratie britannique, et l'aigle poussait déjà un cri de triomphe qui voulait dire : Mort au czar, et victoire aux slaves !

Merveilleux temps que le nôtre, où la fable paraît moins étonnante que l'histoire, et où une idée remporte plus de victoires en un jour qu'une armée dans un siècle.

... de la sorte pour chacun de fournir un bulletin contenant autant de noms qu'il y a de représentans à élire dans le département, supposez chaque électeur de la Seine, par exemple, se croyant tenu de donner sa voix à trente-quatre candidats, et vous allez voir faute de temps, faute de conditions convenables, d'appréciation, vous allez voir dix, vingt, peut-être vingt-cinq noms figurer sur les bulletins à titre de remplissage.

Que serait-ce si par un pareil mécanisme des noms indignes arrivaient à la représentation ?

On s'est gardé contre la corruption autant que faire s'est pu, ne faut-il pas songer à se garder de l'aveugle éventualité.

Voter pour un citoyen éligible, c'est proclamer qu'on le connait capable de remplir les hautes fonctions auxquelles on l'appelle. Voter sans avoir apprécié, c'est donc mentir à sa conscience. Dès lors, exposera-t-on celui qui d'ici au 9 avril n'aurait pu, malgré ses efforts, obtenir des lumières suffisantes sur la valeur de trente-quatre candidats; l'exposera-t-on à cette grave alternative de mentir à sa conscience ou de renoncer à son droit électoral ?

Devant la vérité, devant la justice, il ne peut, ce me semble, y avoir de doute. Peut-être n'y en a-t-il pas davantage dans l'intention du gouvernement; mais il suffit que ce doute puisse se produire dans la généralité des esprits pour que des éclaircissements soient nécessaires.

Veyez donc, monsieur le rédacteur, s'il y a lieu de remonter à la source, et de provoquer sur ce point une réponse du Gouvernement provisoire.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mon entier dévouement,

Docteur A. BRIERRE.

Paris, 29 mars 1848.

Des ouvriers à l'Assemblée constituante.

Il faut que les ouvriers siégent sur les bancs de la prochaine Assemblée nationale; il le faut pour que toutes les professions, tous les intérêts soient représentés sérieusement; il le faut pour que l'ordre public soit maintenu.

Le peuple de Paris n'aurait pas confiance dans une assemblée dont l'élément populaire serait exclu et où domineraient les vieux partis parlementaires.

Quelques ouvriers dans l'Assemblée ne satisferaient pas aux besoins de la situation; la sympathie qu'ils trouveraient à l'extérieur les investirait d'une véritable dictature. Ce danger nous est signalé par des travailleurs.

Il faut à la Constituante un groupe nombreux d'ouvriers: leur présence est une garantie réclamée par l'ordre aussi bien que par la liberté. Afin de préparer ce résultat, la circulaire suivante a été adressée aux délégués près la commission des travailleurs, siégeant au Luxembourg:

Frère,

Une réunion patriotique vient d'avoir lieu dans le but de faire nommer à la représentation nationale au moins vingt ouvriers du département de la Seine. Après l'examen des moyens, la réunion a reconnu que les assemblées par corps d'état étaient plus propices à la manifestation des véritables sentiments patriotiques des ouvriers de Paris, ainsi qu'à l'expression de leurs besoins. Elle a reconnu en outre qu'il n'y avait plus une minute à perdre, et qu'il était de la plus grande urgence d'agir de suite.

En conséquence, la réunion fait un appel à votre patriotisme, et vous prie de vouloir bien, toutes choses cessantes, réunir de suite tous les ouvriers majeurs et jouissant de leurs droits politiques qui composent votre corps d'état.

Tous les ouvriers majeurs composant votre corps d'état choisiront parmi eux, à la majorité, des candidats provisoires pour la députation à l'Assemblée nationale.

Ces candidats provisoires seront choisis en nombre égal aux délégués près la commission des travailleurs siégeant au Luxembourg.

Les candidats provisoires seront, autant que possible, pris parmi les délégués près ladite commission, afin que tous les corps d'état puissent profiter des lumières acquises par leurs délégués au sein de cette commission.

Les candidats provisoires, aussitôt qu'ils seront nommés, devront s'assembler dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville ou du Palais du Peuple, qui sera à cet effet demandée au Gouvernement provisoire par les membres de la réunion patriotique.

Les candidats provisoires, après un exposé de principes des aspirants à la candidature définitive, choisiront parmi eux les candidats définitifs.

Les candidats provisoires feront ensuite un rapport aux électeurs de leur corps d'état et publieront la profession de foi des candidats définitifs qu'ils auront choisis, et ils les inviteront loyalement et fermement de voter tous, d'accord, et à l'unanimité, pour les candidats définitifs.

S'il en est fait ainsi, frère, les ouvriers auront de bons et loyaux représentants à l'Assemblée nationale, et ils pourront compter sur une défense ferme et énergique de leurs droits.

Salut et véritable fraternité.

Le président de la réunion, MORIOT, ouvrier fumiste, 47 ter, rue Lafayette; MARICOURT, ouvrier marbrier, rue Neuve-de-la-Fidélité, 20; CH. HUET, ouvrier fleuriste, faubourg Saint-Martin, 177; J. F. MASER, ouvrier serrurrier en voitures, faubourg Saint-Martin, 189; JANDRASE, peintre en bâtiment, rue Neuve-de-la Fidélité, 25; LEROY, ouvrier corroyeur, faubourg Saint-Denis, 106; DESCHET, ouvrier serrurier en batiment, rue Lafayette, 7.

Une odieuse spéculation cherche à s'établir en ce moment sur la rareté momentanée du numéraire. On agiote sur la crise commerciale, on se prépare à en trafiquer à l'époque où la renaissance du crédit public aura fait remonter toutes les valeurs. 950 et même 900 francs ont été offerts à des détenteurs de billets de banque de mille francs. C'est ainsi qu'on cherche à augmenter une panique passagère et à discréditer toutes les valeurs dans un intérêt que nous dénonçons à la conscience publique.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le Gouvernement provisoire,

Vu les services rendus à l'Etat par le général Subervie dans sa lon-

cour d'appel de Nîmes, en remplacement de M. Moyuier, décédé;

Premier avocat général à la cour d'appel de Nancy, M. Renault d'Ubexi (Marie-François-Joseph-Albert), bâtonnier de l'ordre des avocats, en remplacement de M. Poirel;

Premier avocat général à la cour d'appel de Douai, M. Farez (Fénelon), avocat à Cambrai, en remplacement de M. Danel;

Avocat général à la cour d'appel de Douai, M. Dupont (Alfred), avocat, en remplacement de M. Pouillade de Carnières;

—

MINISTÈRE DES CULTES.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'apporter dans l'organisation des bureaux de la direction générale des cultes, des changements, qui, sans nuire au service, amèneront d'assez notables économies. Une sous-direction et deux bureaux ont été supprimés.

Les quatre sous-directions dont se composait cette administration sont remplacées par trois divisions entre lesquelles sont réparties toutes les affaires des cultes.

—

GARDE NATIONALE.

Paris, le 19 mars 1848.

Citoyen maire,

Vous avez vu dans le tableau joint au décret, en date d'hier, que l'effectif de la garde nationale de Paris s'élève en ce moment au chiffre de 190 211 hommes.

Il est facile de comprendre que les 56 000 dont se composaient antérieurement les douze légions, soient aujourd'hui complétement insuffisants pour le service.

Vous devez donc faire concourir dès demain, à tour de rôle, et sous le principe d'une entière égalité, tous les citoyens inscrits sur les contrôles. Appelés ainsi à remplir les postes, ils auront une occasion naturelle de se connaître, de s'unir; et ce service, indispensable à la ville de Paris, sera un nouveau moyen d'entretenir cette fraternité qui doit exister entre les membres de la même famille démocratique.

Mais comme l'état des arsenaux et les besoins de l'armée ne permettraient pas, peut être, d'armer immédiatement tous les citoyens inscrits, je vais prendre des mesures pour que trois cents fusils soient d'abord mis à la disposition de l'état-major de chaque légion. Tout garde national commandé et non armé, recevra un fusil qui devra, après le service fait, être réintégré à l'état major de la légion.

Je recommande l'exécution de cette mesure à toute votre sollicitude.

Agréez, citoyen maire, l'assurance de ma considération.

Le membres du Gouvernement provisoire, maire de Paris, Armand MARRAST.

—

Le ministre de Toscane a lu aujourd'hui à M. Lamartine une dépêche de son gouvernement. Ce ministre est chargé d'assurer le ministre des affaires étrangères de la satisfaction du grand duc des dispositions pacifiques de la République française, et il autorise son ministre de Paris de cultiver avec le plus grand empressement les bons rapports entre les deux Etats.

—

Le Gouvernement provisoire prévient les citoyens qu'il ne peut recevoir les députations qu'à quatre heures.

—

ARTILLERIE DE LA GARDE NATIONALE.

L'état-major général des gardes nationales de Paris et de la banlieue s'occupe activement de l'organisation de l'artillerie; mais en attendant qu'elle soit définitivement arrêtée, les citoyens qui se sont fait inscrire sur les contrôles de l'artillerie, doivent concourir aux élections générales de la garde nationale et aller voter, chacun dans la compagnie sur le territoire de laquelle il est domicilié, conformément à l'art. 14 de l'arrêté du 13 mars 1848.

On lit dans une circulaire du ministre de la guerre, publiée par le *Moniteur de l'Armée* :

Bien qu'il y ait lieu d'espérer que les bonnes relations qui existent entre la France et les puissances étrangères ne seront pas troublées, des dispositions viennent d'être prises dans le but de concentrer vers les frontières un nombre de troupes assez considérable pour être en mesure de faire face à toutes les éventualités. D'un autre côté, les jeunes soldats qui étaient disponibles dans leurs foyers, sur les diverses classes non libérées, sont appelés à l'activité; ils doivent être immédiatement incorporés, et, à cet effet, les cadres des régiments d'infanterie vont être élargis par la création d'une huitième compagnie dans chaque bataillon.

Des dispositions analogues sont adoptées à l'égard de la cavalerie et de l'artillerie; ces deux armes, comme toutes les autres, seront promptement en état de concourir avec succès à la défense commune.

Nous sommes persuadés qu'après la confirmation des nouvelles récentes arrivées de Prusse et d'Autriche, la France, à l'abri de toute éventualité guerrière, prendra l'initiative du désarmement, tout en maintenant ses cadres.

—

M. le ministre des finances a réuni aujourd'hui, sous sa présidence, les directeurs des compagnies d'assurances mutuelles sur la vie, pour les consulter sur une question importante dont le Gouvernement provisoire s'était déjà préoccupé à l'égard de ces établissements.

D'après leurs statuts, la conversion a lieu en rentes 5 p. 0/0 et 3 p. 0/0 sur l'Etat, aux cours moyens; avec les fonds de leurs souscripteurs ils achètent les inscriptions qui viennent s'offrir d'elles-mêmes sur le marché des fonds publics.

A cette opération, qui ne profite qu'aux particuliers, il avait déjà été proposé depuis longtemps de substituer un autre mode d'emploi, qui, tout en laissant les capitaux de ces établissements sous la garantie de l'Etat, ferait profiter l'Etat lui-même de la disponibilité des sommes considérables qui en proviennent, et des arrérages, montant à plusieurs millions, que le Trésor est tenu de leur payer chaque semestre : c'était de les convertir en bons du Trésor à long terme; ou d'acheter à l'Etat des inscriptions émanant directement de lui-même, dans les différents emprunts qu'il émet journellement.

La question a été agitée aujourd'hui sous ces deux faces au Ministère des finances; et, sans se prononcer absolument dès à présent sur le meilleur mode d'emploi qui concilierait les intérêts des souscripteurs avec ceux du Trésor, la réunion a reconnu unanimement, avec M. Garnier-Pagès, qu'il fallait d'abord poser le principe du versement direct de ces fonds dans les caisses du Trésor.

En conséquence, un décret a dû être proposé à la signature du

et d'y faire convertir ces valeurs métalliques en numéraire.

Il y aurait avantage :

1° Pour les déposants, qui sont dans l'impossibilité de dégager eux-mêmes, d'être dégrevés d'un intérêt mensuel qui absorbe leur dépôt, et de leur procurer une somme qui, dans les circonstances actuelles, peut leur être fort utile.

2° Pour le Mont-de-Piété, de le faire rentrer dans une partie de son capital.

3° Pour l'Etat, de livrer à la circulation une certaine quantité de numéraire.

JULES LEPORT,
négociant, 24, rue du Sentier.

Révocation de M. Demérey.

Nous lisons dans l'*Écho du Jura* :

On riait beaucoup, ces jours derniers, d'un trait qui nous a profondément affligés. Une députation de phalanstériens s'étant présentée à M. Demérey, commissaire du Gouvernement, celui-ci a laissé parler l'orateur pendant quelques minutes; puis, tout-à-coup, l'interrompant : « Qui êtes-vous, messieurs? — Citoyen, nous sommes des phalanstériens. — Des pha... pha...; répétez donc ce mot barbare, ou plutôt veuillez me faire grâce du reste de votre harangue, car je ne connais pas les pha... pha... »

Telle est, nous assurait-on avant-hier, l'insulte faite par M. Demérey à une députation composée de gens avancés dans la science politique et sociale, recrutés dans les rangs les plus élevés de la population bisontine, et qui voulaient sans doute, en témoignant leur adhésion à la République, suggérer à l'un de ses commissaires quelques idées sur l'organisation du travail.

Courte joie pour ceux qui ont ri de cette inqualifiable réception; leçon pour ceux qui veulent pervertir le sens de la révolution de février : M. Demérey est révoqué de ses fonctions.

L'*Union franc-comtoise*, en annonçant cette nouvelle, demande *quel est le motif d'une si prompte révocation*? Elle ignore donc l'anecdote dont les amis de l'ex-commissaire riaient de si bon cœur!

Probité. — Les réglements actuels sur les voitures de place, portent qu'il sera délivré, à titre d'encouragement, des gratifications aux cochers qui, dans le courant de l'année, auront montré le plus de fidélité à rapporter les objets oubliés dans leurs voitures.

Il résulte des vérifications qui ont été faites, que le montant des valeurs en or, argent et billets de banque ainsi rapportées pendant l'année 1847, s'élève à 15 457 francs 65 centimes.

En conséquence de ces actes de probité, des gratifications ont été accordées, par le citoyen préfet de police, aux cochers dont les noms suivent :

DELRIEU, Antoine, cocher de fiacre, médaillé n° 6761.
LECONTE, Louis-Désiré cocher de cabriolet, médaillé n° 852.
GEX, Germain, cocher de fiacre, médaillé n° 210.
FATOUT, Jean-Baptiste, cocher de fiacre, médaillé n° 5753.
FRAIX, François, cocher de fiacre, médaillé n° 3071.
Et GROSSÉ, Nicolas, cocher de fiacre, médaillé n° 5296.

Après ces cochers, ceux qui méritent encore d'être particulièrement cités, sont les suivants :

CHOTARD, François-Toussaint, cocher de fiacre, médaillé n° 5020.
SALIN, Jules, cocher de cabriolet, médaillé n° 5306.
DAVID, Philibert, cocher de fiacre, médaillé n° 5265.
MOMPLAY, Jean François-Auguste, cocher de cabriolet, médaillé n° 255.
VILLARD, Thomas, cocher de fiacre, médaillé n° 155.
DOMERGUE, Alexis, cocher de cabriolet, médaillé n° 5979.
EUDELINE, Charles-François, cocher de cabriolet, médaillé n° 6961.
RAGOUGET, Jules, cocher de fiacre, médaillé n° 5070.
TOURNOIS, Jean, cocher de cabriolet, médaillé n° 1434.
COUTIN, Jean-Marie, cocher de fiacre, médaillé n° 258.
FOUBERT, Armire François-Joseph, cocher de fiacre, médaillé n° 922.
Et GALLERAND, Jean François, cocher de fiacre, médaillé n° 1285.

Agitation européenne.

Les journaux allemands qui nous arrivent aujourd'hui contiennent de nouveaux détails sur les événements de Vienne et sur les troubles de Berlin.

Révolution de l'Autriche. — Ce sont les étudiants et les Hongrois présents à Vienne qui ont donné l'impulsion. La Diète hongroise avait demandé des réformes pour tout le pays, en menaçant de se séparer de l'Autriche, si la demande était repoussée. Les journaux de Paesbourg ont apporté cette nouvelle. On les a lus tout haut dans les cafés de Vienne. C'est alors qu'a éclaté le mouvement qui devait emporter M. de Metternich.

Le 12 au soir, les étudiants informèrent leurs professeurs qu'ils voulaient prendre part au mouvement général et qu'ils avaient rédigé une adresse à l'empereur dans laquelle ils demandaient la liberté de la presse et de la chaire, etc. Pour les calmer, le professeur Hyé prit l'adresse qu'il remit le même soir à l'archiduc Louis. Le 13 au matin, tous les étudiants se portèrent sur la place, en face du palais des Etats, dont la session avait été ouverte le jour même, et déclarèrent qu'ils ne bougeraient pas avant d'avoir reçu une réponse à leur pétition.

Bientôt la foule, devenue immense, se porta vers la maison de campagne du prince de Metternich, qui a été détruite. La foule revint alors dans la ville, conduite par les étudiants, et assiégea l'hôtel de la présidence d'Etat. On assure que des feux de peloton ont été exécutés par l'infanterie; l'artillerie aurait tiré à mitraille.

On lit dans la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* :

C'est l'archiduc Albert qui a donné l'ordre aux troupes de tirer sur le peuple, sans qu'il y ait eu une provocation grave. Sept personnes ont été tuées. Alors la foule s'est précipitée vers le château. Les soldats ont usé du sabre et de la bayonnette.

On écrit à la *Gazette de Silésie*.

On ne saurait se faire une idée de la masse de peuple qui était réunie. On y voyait des grenadiers, de l'infanterie, de la cavalerie et des canons sur le glacis. Les militaires ne paraissaient pas d'abord vouloir faire usage de leurs armes. Tout à coup on entend un feu de peloton. Alors le peuple ne se contient plus, il se précipite sur l'arsenal, les cuirassiers font une charge vigoureuse et se rendent maîtres pour un instant de la position, le peuple brise tous les obstacles. Plusieurs généraux sont insultés et même blessés. L'approche de la nuit n'interrompt pas le combat; les tambours de la garde bourgeoise bat-

Le dommage causé aux propriétés est insignifiant. Les troupes que le gouvernement a fait sortir de la ville bivouaquent aux environs : il y en a tout 15 000 hommes.

On ne pense pas que les troupes fassent un mouvement contre la ville. On espère que demain la garde bourgeoise comptera dans ses rangs 70 000 hommes. L'ordre est rétabli, la propriété ne court aucun danger ; des patrouilles d'étudiants et de bourgeois parcourent les rues. L'empereur s'est mis lui-même sous la protection du peuple.

A Breslau, on racontait que le prince de Metternich et l'archiduc Louis avaient passé incognito dans cette ville et avaient continué leur route en poste ; ils voyageaient tous deux sous le titre de colonel.

Metternich a défendu son système politique jusqu'à la dernière extrémité. Les Etats n'ont pu délibérer, parce que les cris : A bas Metternich ! ont couvert la voix des orateurs. Vers 9 heures du soir, la députation des Etats étant venue chez l'empereur pour le prier de renvoyer M. de Metternich, le prince sortit et dit hardiment : Je viens de déposer ma démission dans les mains de S. M. l'empereur.—Les bourgeois lui répondirent : Nous vous remercions ; vous venez de sauver la patrie.

Une ordonnance de l'empereur d'Autriche, en date du 14 mars, convoque pour le 3 juillet les Etats des royaumes allemands et slaves et la congrégation centrale du royaume lombardo-vénitien.

D'autres ordonnances prescrivent l'organisation immédiate d'une garde nationale, l'armement des étudiants, l'abolition de la censure, et annoncent la prochaine promulgation d'une loi sur la presse. Dans ces décrets, l'autorité viennoise, toujours si menaçante, prend le ton de la prière. Voici quelques lignes d'une de ces publications officielles :

L'empereur a fait droit aux demandes qui lui ont été adressées hier, dans la ferme confiance que l'ordre et la tranquillité seront rétablis sans qu'il soit besoin d'employer de nouveau les armes. Les mêmes assurances sont données aujourd'hui, quoique tout prenne une apparence plus inquiétante. Il est impossible de délibérer dans un tel moment sur ce qu'il y a à faire. Il est dans l'intérêt des pétitionnaires eux-mêmes de rétablir l'ordre. L'empereur a nommé le feld-maréchal Alfred de Windischgraetz à la tête de toutes les autorités civiles et militaires, et l'a investi de tous les pouvoirs nécessaires. S. M. espère que toute la bourgeoisie coopérera au maintien de l'ordre public.

La nouvelle de la chute de Metternich a fait hausser les fonds à Berlin.

Les troubles de Berlin ont été très-graves. On écrivait le 15, de Berlin, à la *Gazette de Cologne* :

Le simple soldat, irrité par les fatigues de plusieurs jours, les consignes dans les casernes, les marches dans les rues, est animé contre les bourgeois et le peuple d'une fureur qui a amené de graves excès. Sans provocation, souvent même sans motif, les soldats attaquent des habitants paisibles et les maltraitent à coups de sabres et à coups de crosses de fusils. Les cuirassiers ont brisé les fenêtres des rez de-chaussée. L'excitation et l'aigreur qui règnent aujourd'hui sont indicibles. On demande de tous côtés la formation d'une garde bourgeoise. Dans la Brüderstrasse, sur la place du Palais, et dans quelques autres rues, on voit des groupes dans une attitude menaçante : tout ce qui appartient à la cour ou à la troupe est reçu avec des cris menaçants. De nombreuses adresses circulent : elles demandent qu'on retire la troupe des rues.

D'après une autre correspondance, le 15 au soir il s'était formé une garde urbaine prise parmi la bourgeoisie, et qui avait pour signe distinctif une écharpe aux couleurs prussiennes et un bâton blanc. L'autorité militaire avait promis, paraît-il, de ne pas faire paraître la troupe aussi longtemps que la vie et les propriétés des habitants seraient respectées.

Cependant, l'infanterie chargea tout-à-coup, et au moment où la garde urbaine mêlée au peuple cherchait à le calmer. La foule, refoulée violemment dans les rues voisines du château, y prit pied. Elle essaya de couper les ponts et éleva quelques barricades qu'elle défendit à coups de pierres contre les soldats occupés à les détruire. La troupe fit usage de ses armes. Plusieurs hommes du peuple tombèrent. L'infanterie et la cavalerie se mit en devoir de poursuivre les fuyards avec la brutalité qu'elle avait montrée dès le commencement des troubles.

Dans la journée du 16, les étudiants des Universités de Berlin et de Halle, au nombre de 1 800 environ, se rendirent en cortége au palais pour présenter une pétition au roi, qui était parti pour Potsdam. Tous portaient la cocarde nationale allemande, rouge, noir et or. On ne connaît pas exactement le nombre des morts et des blessés, mais il est considérable, beaucoup de soldats ont été blessés à coups de pierres et de bâche.

Une dépêche télégraphique du ministre de l'intérieur de Prusse au président de la province rhénane, et datée de Berlin le 17 mars, à cinq heures du soir, est ainsi conçue :

Pendant trois jours, la populace a parcouru le soir les rues, formée en rassemblements ; la bourgeoisie s'est efforcée de calmer l'effervescence populaire. Depuis hier tout est tranquille, et rien n'indique que les désordres doivent se renouveler.

Des troubles ont également eu lieu, le 16 mars, à Magdebourg. La troupe est sortie tout à coup de ses casernes et a chargé le peuple à coups de sabre. Beaucoup d'hommes du peuple ont été blessés.

A Solingen, les ouvriers révoltés ont détruit les fonderies de fer appartenant à la Société maritime. Des troupes y ont été envoyées en hâte de Dusseldorf.

Dans la principauté rhénane médiatisée de Wittgenstein des groupes nombreux ont parcouru les rues de la ville de Laasphe ; ils couraient en criant. « Bourgeois, à nous, » et en sifflant. Bientôt ils se mirent à démolir les maisons de plusieurs employés de la seigneurie de Wittgenstein qui étaient odieux au peuple. Le lendemain, des bandes de paysans entrèrent dans la ville, poursuivirent le chef de l'administration des forêts sans pouvoir l'arrêter et se rendirent au château de Wittgenstein, où ils contraignirent le prince à leur accorder des droits très étendus dans les forêts. Un prédicateur ne put parvenir à calmer les esprits. — Les mêmes mouvements ont lieu à Bertebourg.

A Kœnisberg, des groupes d'hommes du peuple ont parcouru les rues le 13, en cassant partout les vitres sur leur passage.

Le roi de Hanovre a publié une proclamation dans laquelle il promet de prendre en considération les vœux de ses sujets ; mais il déclare qu'il ne peut appuyer le projet d'une représentation nationale allemande à la Diète. — L'irritation est très grande à Hanovre.

Le départ de notre ministre plénipotentiaire à Paris, pour Berlin, a été vu ici, comme en France et en Belgique, avec une vive satisfaction. M. d'Arnim comprend les exigences et les idées généreuses de son temps, et sa voix, dans les circonstances actuelles, sera de la plus grande valeur dans les conseils du roi.

Nous croyons pouvoir assurer qu'après la clôture de ces hautes délibérations, M. d'Arnim viendra reprendre son poste à Paris.

Troubles du Luxembourg.— L'*Indépendance belge* publie les détails suivants :

Un placard avait été affiché, provoquant une réunion du peuple pour le 16 de ce mois. Le but de la réunion devait être la demande du redressement de divers griefs, et en outre, ajoutait le placard, *du renvoi d'un intrigant.* L'évêque supposa qu'on voulait parler de lui, et il organisa une démonstration en sa faveur. Des écrits furent répandus dans les campagnes, engageant les paysans à se rendre dans la ville pour y soutenir l'évêque. Les paysans répondirent à l'appel ; mais ils trouvèrent les portes de la ville fermées, et un contre-ordre leur fut transmis pour les faire renoncer à la démonstration.

Tout semblait devoir en rester là ; mais l'heure du salut étant venue, un prédicateur monta en chaire, dans l'église cathédrale, et engagea de nouveau les nombreux assistants à prendre parti pour l'évêque, à signer une pétition et à faire une démonstration quelconque. A la parole de l'ecclésiastique, des signatures furent apposées au bas de la pétition, puis les assistants, sortant de l'église, allèrent briser des vitres et commettre divers dégats.

Après avoir rapporté ces faits, l'*Echo du Luxembourg* ajoute :

Des nouvelles plus récentes nous sont parvenues. On nous assure que des troubles graves ont éclaté dans le Luxembourg allemand, et que sur plusieurs points l'autorité grand-ducale est complétement méconnue. Les troupes du contingent seraient enfermées dans leurs casernes à Dickirch et à Ettelbruck, la douane supprimée et le drapeau français arboré dans plusieurs localités.

D'après les dernières nouvelles, la proclamation de la République française a été accueillie dans la Lombardie avec un immense enthousiasme. Bourgeois et paysans apprêtaient les armes pour la délivrance de la patrie. En attendant, Metternich avait envoyé à Milan le bourreau de Vienne, parce qu'on n'avait pu trouver dans toute la Lombardie un homme qui voulût remplir un si triste office.

La Sicile et le roi de Naples.—Nous recevons aujourd'hui les décrets par lesquels le roi de Naples s'est exécuté. Nous en reproduisons les dispositions principales :

Il y aura en Sicile un lieutenant général nommé par le roi, et choisi parmi les princes de la famille royale ou parmi les personnages distingués de cette île. Le lieutenant général aura toujours près de lui trois ministres secrétaires d'Etat, aux départements de grâce, de justice et des affaires ecclésiastiques, de l'intérieur et des finances. Ces trois ministres, sous la présidence du lieutenant général, formeront le conseil des ministres, auquel sera adjoint un secrétaire.

Le contre-amiral don Ruggiero Settimo des princes de Sitalia, est nommé lieutenant général en Sicile; il entrera immédiatement en fonctions, et ouvrira le parlement à Palerme, le 25 du courant, au nom du roi.

Il y aura pour les affaires de Sicile un ministre secrétaire d'Etat, résidant près du roi.

Art. 1er. Le parlement général est convoqué à Palerme, afin d'adapter aux temps et aux convenances politiques la constitution de 1812, et de pourvoir à tous les besoins de la Sicile, en maintenant fermement la dépendance sous un seul roi pour toute la monarchie.

Art. 2. La Chambre des Communes et la Chambre des Pairs se réuniront à cet effet à Palerme, le 25 mars courant, jour de l'anniversaire de la Sainte-Vierge.

Tous les Siciliens possédant un revenu de 254 fr. sont, pourvu qu'ils sachent lire et écrire, électeurs et éligibles. Les capacités auxquelles la loi a donné le droit électoral sont très-nombreuses.

FAITS DIVERS.

Les membres du club de l'Union polytechnique se réuniront demain mardi, à 7 heures et demie du soir au foyer du théâtre de la Nation.

Tous les anciens élèves et élèves de l'École polytechnique sont invités à venir prendre part aux délibérations de cette réunion.

Il sera délivré des cartes d'entrée à ceux qui n'en sont point encore munis, à titre de membres du Club, une demi-heure avant la séance.

— Une assemblée générale de tous les musiciens est convoquée pour jeudi, 23 mars, à midi précis, dans la salle Valentino, rue Saint-Honoré, à l'effet d'entendre les professions des candidats qui pourraient réclamer les suffrages des musiciens.

— Messieurs les artistes sculpteurs, statuaires, sont prévenus que la seconde séance de la section de sculpture aura lieu le jeudi 23 mars 1848, à midi, au palais des Beaux-Arts.

DONS PATRIOTIQUES. — La députation savoisienne, reçue aujourd'hui par le Gouvernement provisoire, a versé, avant de quitter l'Hôtel-de-Ville, à la caisse de secours, une somme de 1,375 fr. destinée aux ouvriers sans travail.

Cette somme est le produit d'une collecte qui a été faite dans les rangs de la députation, pendant une halte sur la place de la Bastille.

— Les ouvriers du chantier de M. Hautoy, entrepreneur de maçonnerie, sont venus apporter au Gouvernement provisoire une collecte faite parmi eux, et s'élevant à 150 fr. 50 c.

— M. Langlois, enseigne de vaisseau, a déposé à la mairie du 11e arrondissement la somme de 200 fr.

— Les notaires du département de la Seine ont souscrit au comptoir national d'escompte de Paris pour une somme de 50,000 fr., qui a été versée immédiatement.

—Les ouvriers typographes de M. Martinet, imprimeur, r. Jacob, 30, offrent à la nation le produit d'une journée de leur travail. 345 f. 50 c.
M. Layet, employé, rue Jacob, 31 . . . . 50 »

— Les ouvriers du quai de Jemmapes sont venus apporter au Gouvernement provisoire le produit d'une collecte faite entre eux et qui se monte à la somme de 200 fr. Ils ont protesté dans les termes les plus chaleureux de leur confiance au Gouvernement provisoire.

ques efforts, elle y [illegible] chal Ney vient mêler les accents de sa profonde gratitude à l'expression de la reconnaissance publique.

» J'ai l'honneur, etc. LA MOSKOWA. »

RÉCONCILIATION.— Hier les compagnons charcutiers célébraient la Saint-Joseph et promenaient en procession leurs [illegible]. Aujourd'hui Paris a été témoin d'une scène touchante. Sous l'influence de la fête de la veille, et surtout d'une révolution faite au nom de la fraternité, les compagnons de tous les devoirs, rivaux et presque ennemis jusqu'à ce jour, se sont embrassés en abjurant toutes leurs querelles.

COURS D'HISTOIRE UNIVERSELLE.—M. Edouard W. d'Haljovin ouvrira, mercredi, 22 mars, à 8 heures du soir, dans la salle Montesquieu, un cours d'histoire universelle, principalement destiné aux ouvriers, hommes et femmes.

Ce cours comprendra 12 leçons. La première séance sera publique et gratuite.

Pour paraître le 5 avril prochain : LA MINERVE, organe militaire de la République française.

Dans les circonstances graves et solennelles où nous sommes, aux premiers pas d'une ère nouvelle, riche de gloire et de prospérité, mais semée de sérieuses difficultés politiques et militaires, il était nécessaire que l'armée, pour laquelle se prépare un grand et noble rôle, se donnât un organe nouveau, pur de tout antécédent douteux, et qui comprît l'immense portée sociale de la Révolution de 1848.

Un écrivain militaire, dont nous avons souvent parlé avec éloge, et dont le nom est très honorablement connu dans la presse progressive par le livre : *Des Tendances pacifiques de la société européenne et du rôle des armées dans l'avenir*, qu'il publia en 1841, et par plusieurs autres travaux profondément imprégnés de l'esprit démocratique, le capitaine Ferdinand Durand a senti que le moment était venu de donner à l'armée un nouvel organe : il fonde donc le journal que nous annonçons.

Nous espérons que tous les militaires socialistes-républicains accueilleront favorablement ce journal d'un de nos amis.

Les abonnements seront reçus dès aujourd'hui au bureau de l'administration, rue de l'Université 25. Le prix est de 12 fr. par an. La *Minerve* paraîtra le dimanche et le jeudi de chaque semaine.

Elections de Seine-et-Oise.

Nous le déclarons d'avance, la *Démocratie pacifique* n'insérera pas de circulaire électorale; en admettre quelques-unes ce serait en accepter des milliers; à cette règle, imposée à ses propres rédacteurs, nous ferons pourtant une exception, une seule. Nous sommes heureux d'ouvrir nos colonnes au manifeste de M. Baudet-Dulary, ancien député de Seine-et-Oise, et nous appuyons de tous nos vœux la candidature de cet homme de cœur, de cet ami des ouvriers, de ce noble vétéran de la cause sociétaire.

Vive la République.

Chers Concitoyens,

Candidat à la Députation nationale, je vais dire à ceux qui ne me connaissent pas ce que je suis, sans crainte d'être démenti par ceux qui me connaissent. En 1831, sans brigue, sans sollicitations, je fus élu député de l'arrondissement d'Etampes ; mais bientôt, aussi mécontent d'une opposition mesquine et stérile que d'une majorité servile ou peureuse, je me retirai pour me livrer tout à l'étude de l'organisation du travail. Si alors des gens positifs me reprochèrent quelque excentricité, généreuse cependant, si un essai prématuré réussit mal, au moins j'appris à rester dans le réel et l'actualité ; je l'appris à mes seuls dépens : personne n'a perdu avec moi, et en définitive le pays a gagné le défrichement de vastes bruyères.—Loin d'être abattu par une grande diminution de bien-être matériel, j'ai continué courageusement mes études, et toujours par la parole et par la presse, j'ai tâché de répandre les idées d'association et d'organisation industrielles dans un intérêt populaire. Membre du comice agricole, je devais, en 1837, au concours de Mantes, appeler l'attention des cultivateurs sur ces fécondes idées; une intrigue m'ôta la parole ; je voulus, en 1838, au concours d'Etampes, reproduire, sous forme de toast, mon discours étouffé, je succombai encore sous les coups d'éteignoir, mais plusieurs de vous se rappellent ma protestation énergique. Enfin, aux dernières élections générales, sous le régime du privilége, j'ai présenté pour l'élection des candidats un programme auquel, aujourd'hui même, sous la République, j'aurais peu à ajouter : on le trouvait trop socialiste, trop populaire ; mais le peuple devait bientôt me donner raison.—Derrière la vieille économie politique, l'économie sociale seule peut concilier l'ordre et la liberté, rallier tous les intérêts, assurer et développer la prospérité générale.

Salut et fraternité.

BAUDET-DULARY,

Docteur en médecine, ancien député, cultivateur, l'un des fondateurs de la colonie agricole-industrielle qui s'organise *actuellement* à Condé par Houdan, Seine-et-Oise.

Le Communisme aux Elections.

On lit l'article suivant dans le dernier numéro du *Populaire* :

Nous apprenons que, dans un club du 1er arrondissement, le citoyen Cantagrel, par erreur taxé de communisme, a courageusement établi le droit de toute doctrine, et spécialement de la doctrine communiste, à se produire par la libre discussion.

« Si j'étais communiste, a dit l'orateur, je l'avouerais, ou plutôt je le proclamerais hautement devant vous, car j'ai le courage de mes opinions. Je suis l'adversaire des communistes, mais leur adversaire loyal, leur adversaire dans l'ordre de la doctrine. On m'a poussé à aller plus loin, à déclarer que j'étais l'ennemi des communistes... Citoyens, je ne compte pour ennemis que les hommes qui procèdent par la violence. Tout homme qui, loin d'imposer ses idées, s'adresse exclusivement à la conviction, à l'acceptation spontanée, tout homme qui agit ainsi est dans son droit, et je respecte son droit. Or, il faut rendre cette justice aux communistes, que, le lendemain de la Révolution, ils ont hautement et unanimement protesté de leur respect pratique pour la propriété.

» Et prenez-y bien garde ! si, lorsque les communistes se hâtent de publier de telles déclarations, vous allez mettre en doute leur sincérité, ou si, dans un moment d'entraînement, vous protestez contre

[illegible] membres du Gouvernement provisoire.

Citoyens,

Les soussignés, délégués par les Français non naturalisés, ont eu l'honneur de se présenter le 18 courant au siége du Gouvernement provisoire; ils ont formulé les vœux qu'ils étaient chargés de lui exprimer par leurs délégants.

En l'absence des membres du Gouvernement, le citoyen Ed. Adam leur a fait une réponse chaleureuse et fraternelle, qui les engage à renouveler leur démarche et à donner la plus grande publicité à leur manifestation.

Citoyens, les principes conquis en 1848 ne permettent plus de douter de l'avenir des idées démocratiques; l'Unité, l'Egalité, la Fraternité sont proclamées avec enthousiasme, non-seulement en France, mais en Europe. Ces principes seraient faussés s'ils n'étaient absolus; ils seraient mensongers, si tous les individus nés sur le sol français n'étaient pas admis comme frères au sein de la famille démocratique française.

Ils demandent comme un acte de justice que le Gouvernement provisoire, qui a si bien mérité de la patrie, leur ouvre la carrière civique *qui leur a été fermée par les Bourbons seulement* !

Leurs droits sont incontestables; ils reposent :

1° Sur ce que, nés, élevés, mariés, établis en France, ils ont concouru aux charges de l'Etat.

2° Sur ce que les uns ont satisfait à la loi du recrutement, les autres ont combattu, soit matériellement, soit intellectuellement, pour les principes démocratiques qui ont triomphé le 24 février.

3° Sur ce que les pétitionnaires forment dans l'Etat une masse de deux cent mille individus au moins, hommes de cœur et d'intelligence, qui ont consacré leur travaux et leur existence à la patrie commune.

4° Sur ce que ces deux cent mille individus, augmentés des femmes et des enfants, n'ont ni patrie ni nationalité, et se trouvent être en ce moment de véritables ilotes, de désolés parias.

5° Sur ce qu'il ne serait ni digne du peuple français ni digne d'un gouvernement républicain de refuser à des hommes nés en France, à des frères, le titre de citoyen français.

6° Enfin, sur ce que la première République avait déclaré Français tout fils d'étranger natif de France.

Par ces motifs, les soussignés, au nom de leurs frères français non naturalisés, protestent contre les lois égoïstes de la Restauration, et espèrent que le Gouvernement provisoire déclarera spontanément :

1° Qu'il sera facultatif à tout individu né en France, quoique non encore naturalisé, de réclamer les droits, de remplir les devoirs et de participer aux charges des citoyens français.

2° Que, lors des élections générales de la garde nationale et de l'Assemblée nationale, les susdits Français seront, sur leur simple demande à la mairie, inscrits en qualité de citoyens français, et qu'ils participeront, sans autre formalité préalable, auxdites élections.

3° Qu'enfin la naturalisation réclamée par les soussignés, tant en leur nom qu'en celui de leurs délégants, sera *immédiate* et *gratuite*.

Citoyens, il serait souverainement injuste et impolitique de retarder l'accomplissement de ces vœux jusqu'à l'Assemblée nationale. A peu d'exceptions près, les Français non naturalisés sont issus des peuples de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, de la Pologne et de l'Italie, peuples qui ont si souvent et avec tant d'enthousiaste salué le drapeau républicain français.

Ne confondez pas, citoyens, les peuples et les gouvernements : les uns rêvent depuis longtemps l'indépendance, les autres ont rivé des chaînes que nous voulons briser avec vous.

Nous n'avons jamais fait de serments aux Bourbons; spontanément nous jurons d'être fidèles aux principes démocratiques et dévoués à la République française, notre tutrice à tous.

Citoyens, vous vous appuyez sur la démocratie, sur les peuples; vous prêchez l'*Union* et la *Fraternité*, vous ne voudrez pas que dans le sein de la République cinq cent mille individus n'aient ni droits ni patrie !!!

D'ailleurs le Gouvernement provisoire l'a déclaré hier à nos délégués : « *Nous sommes tous Français*, et nous avons pour devise :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ !

Le Gouvernement provisoire, nous en avons la conviction, n'attendra pas l'Assemblée nationale pour rendre un décret qui doit émaner de lui, que nous attendons avec foi de son équité.

Citoyens, recevez l'hommage de notre respect, et l'assurance de notre dévouement *volontaire* et *fraternel*.

Vive la France ! vive la République !

Honneur au Gouvernement provisoire !

Le Président,
REBSTOCK fils aîné.

[illegible] (Vives acclamations.—Bravo ! bravo !) pour vous exprimer leur haute sympathie. C'est une situation admirable et toute nouvelle dans l'histoire, que ce fraternel échange de sentiments et de pensées entre tous ceux qui composent la société et tous ceux qui sont appelés à l'honneur de la conduire.

Jusqu'ici les pouvoirs ont été la résistance; nous, nous sommes le mouvement. Jusqu'ici les pouvoirs se sont défiés du peuple, parce qu'ils avaient l'insolence de se croire au dessus de lui. Nous, nous puisons toute notre force, toutes nos espérances, dans la confiance que le peuple nous donne, et dans celle que nous avons en lui, parce que nous sommes sûrs que notre cœur bat à l'unisson du sien. Oui, accord fraternel entre ceux qui composent la société et ceux qui, comme je le disais, sont appelés à l'honneur de la conduire : accord fraternel, permanent, indestructible, car il faut désormais que le pouvoir ne soit plus que ceci : une réunion de gens de bien, élus par leurs égaux, pour guider, en la réglant, la marche des hommes vers la liberté. (Acclamations prolongées : Vive Louis Blanc ! vive la République !)

M. Louis Blanc se retire pour aller au-devant des membres du Gouvernement provisoire. Peu après, le chef des huissiers annonce les membres du Gouvernement provisoire. M. Louis Blanc reparaît donnant le bras au vénérable président du Gouvernement, M. Dupont (de l'Eure). La salle entière crie : Vive Dupont (de l'Eure) !

Tous les membres du Gouvernement provisoire sont introduits au milieu des plus vives acclamations de l'assemblée et des cris de : Vive la République ! Vive le Gouvernement provisoire ! Jamais accueil plus sympathique et plus cordial ne fut fait à un gouvernement. L'émotion est dans tous les cœurs. M. Arago prend ensuite la parole et s'exprime ainsi :

Le Gouvernement provisoire, citoyens délégués, a désiré vous voir réunis autour de lui, pour vous remercier du fond de son cœur de la magnifique, de l'imposante manifestation d'avant-hier. Vous avez montré au monde entier que nous avons résolu dans notre pays un problème qui semblait insoluble; que nous savons faire marcher de front l'ordre et la liberté.

Nous avons parcouru avec la plus vive satisfaction le tableau de l'effectif des gardes nationales. Ce tableau est la preuve parlante du zèle intelligent que vous avez mis à vous faire inscrire. Mais votre tâche n'est pas finie; il vous reste encore un devoir à remplir : réunissez-vous, concertez-vous afin que les nominations soient l'expression de la volonté de tous, afin qu'elles n'amènent pas à la tête de la garde nationale des personnes qui seraient indignes de la commander; afin que ces nominations se fassent, pour tout dire en un seul mot, dans un sens véritablement républicain. (Bravo!) Afin d'arriver à un examen plus complet, plus profond, vous avez désiré que les élections fussent ajournées. Elles sont ajournées. (Bravo! bravo!)

Elles auront lieu le 5 avril. Il ne nous reste plus que ce vœu à émettre : faites vos élections avec votre cœur, en mettant de côté toutes influences étrangères, et la République sera satisfaite. Vive la République !

Le Gouvernement provisoire se retire au milieu des acclamations répétées de Vive la République ! vive Arago ! vive Dupont (de l'Eure) ! vive Ledru-Rollin ! vive tout le Gouvernement provisoire !

M. LOUIS BLANC rentre quelques instants après, et annonce à l'assemblée que l'objet présent de la séance se bornera à l'échange fraternel de sympathie avec le Gouvernement provisoire. Il lève la séance; et les délégués commençaient à se retirer, lorsque M. Louis Blanc reparaît tout à coup, le visage rayonnant de joie, les arrête dans l'escalier par ces mots : « Mes amis, remontez, j'ai une grande nouvelle à vous donner ! » Tout le monde s'élance aussitôt dans la salle.

M. LOUIS BLANC. Deux mots seulement. (Profond silence.)

La République, que nous avons proclamée, va triompher sur tous les points de l'Europe.

Je viens d'apprendre de mon honorable collègue M. de Lamartine, ministre des affaires étrangères, qui vient d'en recevoir la nouvelle, que l'Autriche est en révolution. (Explosion d'applaudissements. — Cris de joie.)

L'Autriche est si bien en révolution que Metternich est en fuite. (Immense enthousiasme.)

De toutes parts : Vive la République ! vive la république universelle !

PETITE CORRESPONDANCE.

Strasbourg.—M M.—Reçu les 45 et suivrons vos désirs. L'ab. ira jusqu'au 15 août 49.
Beyre.—M. L.—Reçu par M. D. 11. L'ab. ira au 15 sept. pr.
Liége.—M. B.—Reçu votre lettre du 18 et pris note de son contenu. Compl.
Alger.—M. J.—Reçu les 244.
Limoux.—M. D.—Reçu les 32. Merci et aff. compl.—Oui, certainement, il se porte dans le Loiret; agissez en conséquence.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»		
4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1795		
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	905		
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp. »	400		
— fin Ct »	» »»	—Gouin »	»»»»		
B. du Trés. »	» »/»	—Ganneron »	»»»		

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. »» »» »»	»» »» ——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. »» »»» »»	»»» »» ——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	25 »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	Dr C. »» 88 »/»		
Récép. Rotsch. »	69 »»	BELG 2 1/2	» 36 »/»		
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2	» 60 »/»		
— — pass. »	4 7/8	— de 1840	» 69 »/»		
— 3 p. 0/0. »	22 »/»	— de 1842	» 69 »/»		
Dette intérieu. »	26 5/8	— Banque	» »»»		
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— de Em. 1841	» »»»		
HOLL. 2 1/2 »	53 1/2	PIÉMONT	» 790		
HAITI »	295 »/»	AUTRICHE	» 378		

[illegible]	112 50
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	690 »»
— à Rouen	415 »»
R.-Havre	215 »»
Avignon	285 »»
Str. à Bâle	87 50
Paris-Str.	335 75
Tours-Nan	327 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	337 50
Pamp-Has.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	400 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	291 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maberl.	440 »»
V. de l'Av.	4900 »»
Union fin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord	»»» »»
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et jusqu'en août, 63; 4 derniers mois, 64.

Fécule et betterave, 56 fr.

Narbonne, 45.—Béziers, 45.—Cette, 56-50.—Bordeaux, 51. — Rouen, 64.

Savon disponible, belle qualité, 101.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et avril, 83-50; 4 mois d'été, 85 à 86; 4 derniers mois, 88.

Huile épurée, »»».

Lille. — Colza, 72.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 mars.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Tartufe, le Mari à la Campagne.
ITALIENS.—La Norma.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Rêveur, Haydée.
ODÉON.—Les Victimes cloîtrées, les Mémoires du Diable.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL.—La Révolution française, le Brasseur.
GYMNASE.—Femme Blasée, les Filles de la Liberté, Royal Pendard, la Clef.
VARIÉTÉS.—Lauzun, les Deux Pierrots, les Extrêmes, le Pouvoir.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Camarade de Lit, un Jeune Homme pressé, le Vieux Gamin, 34 Francs ou sinon.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Guillaume Tell, la Fin du Monde.
AMBIGU-COMIQUE.—Relâche.
GAITÉ.—Le Pacte de Famine, Deux Gamins.
LUXEMBOURG.—Les Barricades, les Professeurs de Clarinette, les Petits Mystères, Léonide.
BEAUMARCHAIS.—Relâche.
FOLIES.—La Rose de Provins, Thélème, les Deux Pommades, Mariage impossible, la Marseillaise.
DÉLASSEMENTS.—22, 23 et 24 Février, les Délassements, Père et Oncle.
COMTE.—Augusta, l'Aiguille de Melun, les Rendez-Vous villageois.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.)—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce., rue du Croissant, 16.

A partir du 1er avril, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE *sera imprimée en caractères entièrement neufs.*

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
—	Dépts.	32	16	8	3
Pays étranger à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le no de huitaine.	Paris.	8	4	2	
— —	Dépts.	10	5	2 f. 50	
Etranger.		14	7	4	

PARIS, 21 MARS.

Ce qu'il faut faire.

De toutes parts on réclame de nous un programme d'améliorations immédiatement applicables; on nous dit : Vous qui depuis tant d'années prêchez l'organisation du travail, organisez maintenant, donnez au moins des conseils, émettez un programme socialiste.

Ce programme, nous l'avons posé dans nos journaux, développé dans nos livres, et même, depuis la Révolution de Fevrier, nous avons indiqué par quelles mesures transitoires, graduellement échelonnées, le législateur pourrait préparer, faciliter l'avènement définitif de l'association dans la commune d'abord, puis dans le pays, dans l'Europe, dans le monde.

Nous reviendrons sur ces idées, nous les compléterons chaque jour; mais, qu'on ne l'oublie pas, il n'y a point de système, si satisfaisant qu'il soit pour l'esprit, il n'y a même pas d'organisation transitoire qui puissent se réaliser du jour au lendemain comme par un coup de baguette. Le crédit public et la confiance générale sont dans un état de crise auquel tout d'abord il est essentiel de porter remède.

Le Gouvernement provisoire est le palladium de l'ordre public; il porte en lui l'avenir de la France.

Il est essentiel que ce gouvernement demeure uni et fort de l'adhésion nationale jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée constituante.

Tous les partis sont ralliés en ce moment.

Toutes les chances de guerre s'évanouissent.

La situation n'aurait donc qu'un seul danger, la pénurie financière. Il faut que les services publics soient assurés, que les misères extrêmes soient soulagées, que le Gouvernement, protecteur du commerce et de l'industrie, recouvre assez de crédit pour faciliter les transactions et le mouvement des affaires.

La situation actuelle ne demande pas aux vrais patriotes du sang, mais des sacrifices pécuniaires.

Donnez de l'argent au Gouvernement, voilà le devoir de tout bon citoyen ; souscrivez à l'emprunt national et apportez vos dons patriotiques.

On organisera demain des colonnes de travailleurs agricoles, après-demain des comptoirs communaux, etc. Mais, aujourd'hui, soyons désintéressés avant tout, créons des ressources à la nation : c'est là ce qu'il faut faire.

Les opinions nouvelles.

En France, aujourd'hui, il n'y a plus de races, de castes, d'ordres, de classes, ni de partis; mais il reste des opinions plus ou moins tranchées.

Trois tendances, trois opinions nouvelles vont se dessiner dès le premier jour au sein de l'Assemblée constituante.

Le retour au passé républicain ou monarchique, la conservation telle quelle du présent, l'innovation vers l'avenir, auront, quoiqu'on fasse, des bannières distinctes, jusqu'à ce que la situation présente soit devenue assez bonne pour triompher de tous les regrets et pour fortifier toutes les espérances.

Déjà l'action du Gouvernement provisoire a été en partie paralysée par ces trois tendances. On y découvre, par exemple, des efforts pour *imiter* les choses de 92, des efforts pour *conserver* la feodalité financière, des efforts pour *tenter* l'organisation du travail.

Nous allons voir le camp de ceux qui n'ont rien appris ni rien oublié se reformer avec quelques recrues nouvelles. Certains républicains de 1848 agiront comme les libéraux de 1830. Parce qu'ils ont changé la forme politique et remplacé au pouvoir les [illegible] d'un faux système, ils croiront avoir réalisé le meilleur des mondes. Parce que, dans les républiques anciennes, il y a toujours eu des esclaves du capital; parce qu'il n'y a jamais été question d'organisation du travail, ni d'association des intérêts, ils [illegible] que la République nouvelle n'a que faire de pareilles idées. Ceux-là, pour résister au torrent des théories sociales qu'ils n'ont pas [illegible], seront entendre à faire cause commune avec les conservateurs d'hier et d'avant-hier. Ce seront les immobilistes ou les rétrogrades de la République.

Ce genre d'aveuglement en fera naître un autre. A la tendance extrême de la République purement politique s'opposera la tendance extrême de quelques radicaux socialistes. Ceux-ci voudront traiter la bourgeoisie en vaincue, et assurer à ses dépens le triomphe du peuple vainqueur. Ceux-ci irriteront au lieu de rassurer et de concilier. Plutôt que de mobiliser la propriété, ils essayeront de la detruire. Plutôt que d'assurer la fécondité et la sécurité des industries sur la libre association des capitaux, des bras et des idées, ils risqueront de tarir toute confiance et toute prospérité publique en associant exclusivement les bras contre les capitaux, en séparant la cause des ouvriers de celle des bourgeois. Au lieu de faire servir tous les agents actuels de l'industrie à la plus grande production et à la plus grande consommation possible de richesses, ils risqueront d'arrêter cette production et cette consommation sous le niveau d'une répartition égalitaire. Au lieu de démocratiser le luxe, ils se mettront dans la nécessité de le bannir.

Entre ces deux opinions extrêmes, il y aura naturellement beaucoup d'opinions flottantes, indécises, sceptiques, éclectiques, empiriques et autres. Un nouveau juste-milieu ne manquera pas de se produire. Certaines circulaires électorales des membres de l'opposition d'hier indiquent déjà le programme de cette opinion intermédiaire. On y accepte la République, et même l'organisation du travail; mais avec tant de doutes, tant de restrictions et tant d'alarmes sur les moyens de réalisation, qu'on ébranle la confiance publique au lieu de la fortifier. Il y aura là des esprits qui comprennent bien la théorie démocratique, mais qui n'en comprennent pas l'action; qui veulent bien l'ordre et la liberté dans les rues, mais qui ne les croient pas conciliables dans les ateliers, dans la sphère de la production et de la consommation des richesses; qui reconnaissent franchement la justice dans le droit, mais qui manquent de tempérament pour l'organiser dans les faits; qui ne repoussent aucun principe; qui acceptent à la fois la libre concurrence, l'intervention de l'Etat en matière d'industrie et l'association libre et volontaire, mais qui laissent à d'autres hommes et à d'autres temps le soin d'en degager une véritable solution. C'est là l'éternel parti des parleurs sans action ou des brouillons sans idées, des gens de bonnes intentions, mais sans foi, ni activité, ni science. Si ce juste-milieu, paralysant et stérile, arrivait en trop grand nombre à la Constituante, il ferait à lui seul manquer l'œuvre de la Révolution.

Heureusement ces trois opinions, qui seraient fatales dans leur triomphe exclusif, se modifieront bientôt d'une manière salutaire sous le feu de la discussion, sous la pression des nécessités, sous la propagande magique des évènements. Elles se transformeront, elles se fondront bientôt dans une opinion victorieuse, enthousiaste, qui aura le triple caractère de la science sociale et gouvernementale, de l'énergie révolutionnaire et de la conciliation. Les hommes nouveaux de cœur, d'idées et d'action que le peuple va elire triompheront facilement des doutes, des preventions et des defiances par lesquelles les esprits ont été divisés jusqu'ici. C'est le véritable sentiment du peuple qui sauvera la situation; car si le peuple entend ne pas se contenter du suffrage universel et aller plus loin que les conservateurs politiques de la République, il entend aussi ne pas triompher par la ruine de la bourgeoisie, ne pas assurer son existence par la spoliation de ses devanciers en émancipation. Le peuple est plus généreux que certains de ses défenseurs. Il sait très bien que la bourgeoisie, dans les conditions actuelles de concurrence, de morcellement des industries, est victime des mêmes maux, des mêmes vices sociaux que lui. Il se refuserait à dépouiller la bourgeoisie si on l'y conviait. Ce qu'il demande, c'est que le cercle des satisfactions morales et matérielles s'agrandisse pour donner place à ses légitimes besoins, à ses puissantes facultés; c'est que le baptême de l'instruction s'étende sur ses fils comme sur ceux des bourgeois; c'est que l'atelier agricole, industriel et commercial s'organise de manière à employer tous les bras, toutes les aptitudes, en même temps que tous les capitaux; c'est qu'il y ait fusion de classes, association et solidarité d'intérêts, et non pas substitution violente d'une classe à l'autre, et non pas déchirements, ni conflits.

Si les élections prochaines traduisent les véritables sentiments du peuple, toutes les difficultés s'aplaniront; il n'y aura bientôt plus d'opinions tranchées comme il n'y a déjà plus de castes ni de partis. La seule voix d'un homme du peuple suffira pour faire comprendre aux nouveaux conservateurs de la République purement politique, que leur Gouvernement serait, comme tous les précédents, incessamment menacé et renversé par l'insurrection, si, marchant dans les mêmes errements aveugles, ils se refusaient à réaliser toutes les réformes sociales de nature à concilier les intérêts et à garantir le travail et l'existence des familles. La voix de cet homme du peuple suffira également pour faire comprendre à ceux de ses défenseurs qui menaceraient d'expropriation la bourgeoisie, qu'en France la bourgeoisie est réellement la moitié du peuple; que les moyens de production et de richesses dont elle dispose peuvent être décuplés par l'association des industries et des intérêts au profit de tous, sans sortir des mêmes mains. Enfin cette voix du peuple n'aura qu'à retentir librement pour faire taire celle de ces parleurs sans idées, sans action, dont fourmillait l'opposition ancienne, et pour empêcher les trembleurs de toutes nuances d'arrêter les destinées magnifiques de la France dans les eaux croupissantes d'un nouveau juste-milieu.

Il est donc à la fois de l'intérêt du progrès et de l'ordre que le véritable esprit du peuple se fasse jour aux prochaines élections; il est de l'intérêt de la bourgeoisie elle-même que des hommes de cœur et de généreux instincts sortis du sein de ce peuple soient préférés par elle aux candidats politiques sans caractère, sans foi ou sans générosité.

Un ouvrier faisait hier une leçon d'histoire très substantielle en ces mots :

La Révolution politique et bourgeoise de 89 s'est faite en promenant dans les rues des têtes sur des piques.

Nous faisons notre Révolution sociale aujourd'hui en nous promenant dans les rues les mains dans nos poches.

La seule Couronne qui conserve des chances.

Chaque jour amène de nouvelles révolutions; la vieille société féodale et despotique croule de toutes parts; partout les peuples recouvrent leurs droits et proclament la liberté.

Ce serait mal comprendre ce grand mouvement que de croire qu'il va s'arrêter en chemin, et que les peuples se tiendront pour satisfaits des demi-concessions arrachées par la peur et par la force à leurs princes.

Partout où elle a été violemment comprimée, la liberté ira à ses dernières conséquences. Aussi ne doutons-nous pas que tous les peuples civilisés du continent européen ne se soient spontanément constitués, cette année même, en une grande confédération libre et républicaine.

Toutefois, de même que l'Europe monarchique contenait dans son sein quelques petits spécimens de république, tels que la Suisse et Cracovie, il est possible que l'Europe républicaine conserve, elle aussi, quelque spécimen de monarchie constitutionnelle.

S'il en doit être ainsi, on peut augurer que la Belgique serait destinée, seule peut-être, à ne pas subir de révolution intérieure.

En Belgique la monarchie ne s'est pas montrée oppressive. La Belgique jouit depuis 1830 de presque toutes les libertés politiques que nous venons de conquérir : liberté de la pensée et de la presse, liberté de réunion, d'enseignement, d'association, etc. Enfin le chef du cabinet actuel, M. Rogier, ministre de l'intérieur, a déclaré à la tribune, avant la Révolution de fevrier, en traitant la question du paupérisme des Flandres, « qu'une société qui laisse mourir de faim une partie de ses membres, était indigne du nom de société civilisée. » C'était proclamer le *droit de vivre* et le *droit au travail*.

D'autre part, à la première nouvelle de l'inauguration de la République française, Léopold a assemblé ses ministres et leur a dit : « J'ai accepté la couronne que la Belgique m'a librement offerte quand elle croyait la forme monarchique utile à son existence au sein de l'Europe monarchique; que si, en présence des évènements qui s'accomplissent, le pays juge une autre forme préférable, je n'entends nullement faire obstacle à son vœu national. »

Léopold est donc la seule tête couronnée de l'Europe qui ait su prendre, dans les circonstances où nous nous trouvons, une attitude vraiment noble et intelligente. Il a montré aux rois comment on peut conserver loyalement une couronne, ou la quitter avec honneur. Nul de ses confrères ne l'a imité. Quelle leçon de Dieu si, comme il paraît aujourd'hui fort probable, il arrive, avant la fin de 1848, que, seul tous les peuples civilisés du continent européen, le peuple belge ait maintenu son roi sur le trône !

Si le gouvernement belge entre immédiatement en solution des questions sociales, au lieu de dépenser de l'argent en armements inutiles, il aura beaucoup fait pour accroître les chances de conservation d'une constitution que de grands bienfaits et de grands progrès en tout genre pourront seuls désormais sauvegarder.

L'association démocratique de Bruxelles doit prochainement publier un manifeste qui, entre autres choses, exprimera un double sentiment général en Belgique, celui de l'indépendance et de la nationalité du pays, et celui d'une profonde admiration pour les institutions nouvelles que la France vient de se donner.

L'attitude militaire que le gouvernement belge semblait vouloir prendre dans les premiers moments de la révolution de février nous avait fait penser d'abord que, s'il partageait le premier de ces sentiments, il n'éprouvait pas le second. — Nous étions dans l'erreur à cet égard; des renseignements positifs nous permettent de le dire : Les armements belges sont d'abord loin d'avoir l'importance qu'on leur a donnée : on n'a rappelé sous les armes que les miliciens nécessaires pour assurer le service et la garde des places fortes; on n'a pas rappelé un seul homme de la réserve.

On avait dit que les places du midi seules avaient été armées; cette assertion est inexacte. Toutes les places fortes de la Belgique indistinctement ont été mises sur le même pied de défense, et Anvers et les rives de l'Escaut, ainsi que Diest et Liége, ont reçu un armement plus considérable que tout autre point. — La Belgique comprend très bien que ses véritables amis sont au midi; aussi, toutes ses sympathies sont-elles pour la France, et, quelque soit la forme de son gouvernement, la Belgique sera toujours l'alliée fidèle de la France.

Une députation des démocrates belges résidant en France est venue présenter au Gouvernement provisoire le témoignage de leurs sympathies et lui offrir un drapeau aux couleurs nationales de la Belgique.

Voici quelques paroles adressées au Gouvernement provisoire par le chef de la députation :

« Profondément dévoués aux principes démocratiques qui [illegible] un gouvernement républicain en France, nous avons voulu vous apporter nos sympathies pour le nouvel ordre de choses établi par les mémorables journées des 23 et 24 février, [illegible]

« Nous n'oublions pas, [illegible], que les Belges sont nos frères, et nos frères à un titre plus recommandable encore que les autres nations de l'Europe. Nous sommes unis avec les autres nations de l'Europe par cette fraternité universelle qui doit lier tous les hommes; mais avec les Belges nous avons une fraternité plus étroite : c'est la fraternité de la famille. Nous sommes du même sang; depuis de longs siècles nous avons vécu de la même vie sociale, nous avons participé aux mêmes travaux de civilisation, et, malgré la séparation territoriale qui existe entre nous, nous avons toujours été unis de sentiments et d'efforts. Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'histoire : vous la savez comme moi.

» Pour le présent, il est difficile, quand on représente un Gouvernement, de donner une réponse aux désirs que vous exprimez. Nous pouvons dire seulement que ce qui s'est passé en France doit être un exemple pour toutes les autres nations.

» Il n'y a pas de doute que le but définitif des efforts de tous les peuples ne soit d'atteindre la liberté, l'égalité, la fraternité, et d'adopter le gouvernement qui les réalise au plus haut degré, le gouvernement républicain, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous. Mais il y a des positions, des difficultés, des intelligences diverses : la France doit être prête à donner son aide à toutes les nations qui la réclameront. C'est le devoir qu'elle a à accomplir envers les autres nations. Cependant, elle ne peut aller porter de force chez les autres peuples les améliorations politiques qu'elle a réalisées chez elle.

» Ému d'un sentiment extrêmement vif pour la Belgique, étant né sur ses frontières, je crains de me laisser trop entraîner. Cependant, je ne crois pas, dans les paroles que je viens de prononcer, m'éloigner beaucoup de la pensée qui domine le Gouvernement provisoire et tous mes concitoyens, car le Gouvernement n'est que la représentation de l'opinion publique. Dans un mois, l'Assemblée nationale se réunira, et elle vous fera une réponse qui sera sans doute analogue à celle que je vous fais aujourd'hui; elle se montrera, comme vous, pénétrée des sentiments de fraternité qui doivent unir la France et la Belgique.

» Nous participerons à ses douleurs, si elle en éprouve; nous serons prêts à l'aider quand elle demandera notre aide. Nous irons même au devant de ses besoins autant qu'il sera en nous de les prévenir et de les satisfaire. Tout ce que nous lui demanderons, c'est d'avoir confiance en nous, c'est d'avoir pour nous les sentiments de fraternité complète, large et entière que nous avons pour elle. » *Vive la République!*

Le citoyen belge, organe de la députation, présente à M. Buchez un Belge qui a été blessé d'un coup de feu, le 24 février, et annonce que plusieurs autres de ses compatriotes sont encore dans les hôpitaux.

La Paix naissant des Révolutions.

Nous nous attendions tous à voir l'Europe délivrée, mais qui pensait que sa délivrance dût se faire par un miracle; qui pensait, il y a un mois, que la France deviendrait une République plus forte après trois semaines d'existence, que celle de Rome après trois siècles?

Cependant rien n'est plus vrai.

La République française n'a à craindre ni esclaves au dedans, ni barbares au dehors.

En France, comme hors de France, les Français ne rencontreront plus désormais que des frères qu'ils salueront les uns à titre de concitoyens, les autres à titre d'hôtes.

Plus de haine entre les classes, plus de rancune entre les peuples.

Nous attendions l'heure de la délivrance, mais nous l'attendions en soupirant; dans la crainte où nous étions que pour renverser l'absolutisme, il nous fallût le noyer dans le sang.

La liberté n'a pas besoin de ce suprême holocauste. Née au milieu des déchirements de la guerre, elle veut vivre dans les jouissances de la paix, et c'est de Vienne que la liberté, après avoir visité en moins d'un mois toutes les capitales de l'Europe pour y répandre l'espérance, nous fait savoir que la paix du monde est désormais assurée.

Le peuple de Vienne, digne émule du peuple de Paris, a bien mérité de l'humanité. A peine les Parisiens avaient-ils donné la liberté à l'Europe, que les Viennois lui donnent la paix, car, en renversant Metternich, ils ont affranchi d'un seul coup les Bohémiens et les Hongrois, les Galliciens et les Lombards, lavant ainsi, par un grand acte d'héroïsme le corps autrichien de sa souillure originelle.

Il n'y aura plus d'empire d'Autriche, mais une Allemagne méridionale étroitement unie à sa sœur du Nord, et formant avec elle la confédération des Germains régénérés.

Que de gloire l'ère nouvelle ne promet-elle pas à la jeune Germanie, quand cette contrée bénie du ciel sentira palpiter dans son sein le grand cœur de l'Europe!

Autour de la République allemande, véritable noyau de la République européenne, vont se grouper des nationalités reconstituées sur leurs bases naturelles, et, avant la fin de l'année, l'œuvre sera accomplie, avec ou sans l'assentiment du czar.

250 millions d'hommes que l'absolutisme avait rendus ennemis, et transformés en frères par la liberté, n'est-ce pas là le plus grand des miracles?

Aux étudiants de l'Allemagne et de l'Italie.

Frères,

Les yeux fixés sur l'Italie qui luttait péniblement, sur l'Allemagne inquiète et sombre, la jeune République franaçise, confiante dans sa force, dans la justice de sa cause, attendait :

Qu'allait dire l'Europe à la France? Quelle serait la réponse des rois? C'est vous qui nous l'avez transmise au nom des peuples, et c'est la plus admirable que jamais, dans l'histoire, des frères aient faite à des frères. Vous avez entonné l'hymne de l'indépendance, chassé les tyrans, brisé les trônes et fait retentir d'un bout de l'Europe à l'autre la sainte formule de nos pères : *Liberté, égalité, fraternité.*

Gloire à vous! jeunes martyrs de l'Italie, de Vienne et de Berlin, courage, car vous luttez pour la fraternité universelle.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Le comité central des écoles.

ACTES OFFICIELS.

TONTINES.

Vu le décret du Gouvernement provisoire qui délègue aux ministres compétents la décision des mesures qui étaient précédemment réglées par des ordonnances royales;

Vu les diverses ordonnances relatives aux associations tontinières;

Après avoir entendu la commission de surveillance des tontines et les directeurs de ces établissements;

Considérant que les fonds versés par les familles dans les tontines, pour être employés en rentes sur l'Etat, sont le fruit du travail et de l'épargne du peuple;

Qu'ils constituent un dépôt sacré placé sous la sauvegarde de l'honneur du pays et la garantie de la République;

Attendu qu'avant de statuer sur l'emploi définitif du capital des tontines, dans l'intérêt des souscripteurs, il y a lieu de pourvoir d'urgence au placement du montant des arrérages et annuités journellement perçus;

D'accord avec le ministre de l'agriculture et du commerce;

Arrête :

Art. 1er. Le montant des arrérages et annuités à percevoir par les établissements tontiniers sera provisoirement versé au Trésor public sous la garantie de l'Etat.

Le capital de ces fonds s'augmentera d'un intérêt cumulé de 5 0/0 par an.

Art. 2. La commission de surveillance des tontines assurera, en ce qui la concerne, l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 20 mars 1848.

MINES ET PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des travaux publics,

En vertu du décret du 2 mars 1848, dont la teneur suit, les affaires d'administration courante qui, dans l'état actuel de la législation, ne pouvaient être réglées qu'au moyen d'ordonnances royales, seront valablement décidées par le ministre provisoire du département auquel ces affaires ressortissent,

Arrête ce qui suit :

« Les inspecteurs généraux des ponts et-chaussées et les inspecteurs généraux de 1re classe des mines, à l'âge de soixante et dix ans accomplis, les inspecteurs divisionnaires des ponts-et-chaussées et les inspecteurs généraux de 2e classe des mines, à l'âge de soixante et cinq ans accomplis, cessent d'appartenir au cadre d'activité.

» Pourront toutefois être maintenus dans ce cadre, quel que soit leur âge, les inspecteurs généraux vice-présidents des conseils généraux des ponts-et-chaussées et des mines.

» Paris, le 20 mars 1848.

« MARIE. »

Par application de cet arrêté ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite :

Dans le corps des ponts-et-chaussées :

MM. Fèvre et Favier, inspecteurs généraux, de Baudre et Mesnager, inspecteurs divisionnaires;

Dans le corps des mines :

M. Héricart de Thury, inspecteur général de 2e classe.

CHEMINS DE FER.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des travaux publics,

Considérant que l'institution des commissaires du Gouvernement près les compagnies de chemins de fer, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'est pas dans les conditions de hiérarchie qui doivent régir toutes les branches de l'administration publique; que le nombre des commissaires excède les besoins du service, et que le morcellement des attributions ne permet pas de réunir et de coordonner avec méthode les documents statistique concernant l'exploitation commerciale des chemins de fer;

Arrête :

Art. 1er. Les commissaires royaux près les compagnies de chemins de fer sont supprimés.

Art. 2. La surveillance de l'exploitation commerciale des chemins de fer et des opérations financières des compagnies sera confiée à des agents qui prendront le titre d'*inspecteurs de l'exploitation commerciale*.

Art. 3. Les inspecteurs seront de deux classes :

Inspecteurs principaux.—Inspecteurs particuliers.

Les inspecteurs principaux centralisent les affaires et coordonnent les documents statistiques des arrondissements d'inspection auxquels ils seront attachés.

Les inspecteurs particuliers correspondent avec les inspecteurs principaux, et sont placés sous leur direction.

Art 4. Le nombre des arrondissements d'inspection est fixé à six.

Le premier arrondissement comprendra les chemins de fer :

De Paris en Belgique et ses embranchements sur Calais et Dunkerque;

De Creil à Saint-Quentin;

D'Amiens à Boulogne.

Il y sera attaché un inspecteur principal et deux inspecteurs particuliers.

Le deuxième arrondissement comprendra les chemins de fer :

De Paris à Strasbourg et les embranchements de Reims et de Saarbruck;

De Strasbourg à Bâle et de Mulhouse à Thann.

Il y sera attaché un inspecteur principal et un inspecteur particulier.

Le troisième arrondissement comprendra les chemins de fer :

De Paris à Lyon;

De Montereau à Troyes;

De Saint Etienne à Lyon et de Saint Etienne à Andrezieux;

D'Andrezieux à Roanne et l'embranchement de Montrond;

De Lyon à Avignon;

De Marseille à Avignon.

Il y sera attaché un inspecteur principal et trois inspecteurs particuliers.

Le quatrième arrondissement comprendra les chemins de fer :

D'Alais à Beaucaire et Alais à la Grand'Combe;

[illegible]

De Paris à Versailles (rive gauche);

De Paris à Saint-Germain;

De Paris à Sceaux;

De Paris à Chartres.

Il y sera attaché un inspecteur principal et trois inspecteurs particuliers.

Paris, le 20 mars 1848.

Le ministre des travaux publics,

MARIE.

On lit dans le *Courrier du Haut-Rhin* :

Par arrêté de M. le ministre de la justice, M. J. Chauffour, avocat à Colmar, a été nommé aux fonctions de procureur général de la cour d'appel de Colmar.

M. Chauffour a immédiatement adressé la lettre suivante au ministre :

Citoyen ministre,

J'aurais voulu que le triomphe de l'opinion républicaine entraînât immédiatement, au moins en principe, la suppression de charges dont l'onéreuse inutilité et la pernicieuse influence ne me semblent que trop démontrées.

J'aurais voulu surtout que le Gouvernement provisoire eût assez compté sur le désintéressement traditionnel des vrais démocrates pour comprendre qu'il n'avait à désigner que des postes à leur dévouement éprouvé, et non à les investir de fonctions richement rétribuées.

Prêt à remplir tous les devoirs que m'imposera le pouvoir qui préside aux destinées de la patrie, pendant la crise qui précède l'organisation, j'eusse accepté sans hésiter les fonctions de commissaire *temporaire et à titre gratuit*, près de la cour d'appel du ressort; mais je ne veux accepter *ni le titre ni le traitement* de procureur général, et j'éprouve le regret, citoyen ministre, de décliner la nomination dont vous avez bien voulu m'honorer.

Agréez, citoyen, etc.

J. CHAUFFOUR.

Lettre adressée à M. le ministre des finances par plusieurs propriétaires de la ville de Paris.

Monsieur le Ministre,

Les soussignés acceptent avec dévouement le sacrifice qui vient d'être imposé à la propriété foncière; mais ils réclament avec confiance une modification importante dans l'application du décret.

On peut évaluer à la proportion de moitié de la valeur le chiffre des hypothèques qui frappent en France les immeubles. Est-il juste de faire supporter à ceux qui ne possèdent en réalité que la moitié de ces immeubles, la totalité de la contribution qui vient d'être imposée?

Les soussignés pensent que les créanciers hypothécaires doivent être appelés à supporter dans l'impôt extraordinaire une part proportionnelle au chiffre de leur créance.

Il suffira d'indiquer à votre justice éclairée l'omission qui a eu lieu dans le décret pour qu'elle soit à l'instant réparée.

Les soussignés ont l'honneur, etc.

Agitation européenne.

Insurrection de Berlin.— Les correspondances de Prusse ne confirment pas complètement les nouvelles contenues dans la dépêche télégraphique que nous avons publiée ce matin. Le 18 au soir, on se battait à Berlin; les troupes avaient évacué la ville, mais le roi y demeurait encore. C'était le sixième jour de la lutte.

Le mouvement était, au dire des correspondances, plus social que politique. Plusieurs fois, on a cru la tranquillité complètement rétablie, mais l'émeute reprenait, plus terrible, le soir.

Le 15, les délégués de la ville se sont réunis; ils ont repoussé, à 61 voix contre 31, le projet d'armer la garde bourgeoise; ils ont décidé qu'il fallait accepter le concours des étudiants, mais sans leur confier d'armes; ils ont appuyé à l'unanimité la pétition demandant la liberté immédiate de la presse.

Des barricades se sont élevées sur plusieurs points différents et jusque dans des quartiers écartés; la troupe a également fait usage des armes à feu dans plusieurs endroits et poursuivi avec acharnement le peuple, et quelquefois fort loin. C'est principalement avec des pierres, du verre et des haches que le peuple a fait des blessures à la troupe.

Le 16 au soir, une foule immense parcourait les rues, théâtre des évènements de la veille. Sa contenance était tout à fait pacifique, dit le correspondant de la *Gazette de Cologne*, lorsque tout à coup un peloton d'infanterie, stationné près de l'Opéra, fit feu sans qu'on sache le motif de cet acte de rigueur. Les bruits les plus contradictoires circulent à cet égard.

Un négociant et un étudiant ont été tués, trois autres hommes ont été blessés grièvement. On a voulu former des commissions de sûreté de 100 hommes, ce qui aurait donné 8 000 hommes pour toute la ville; mais les habitants ne voulurent pas en faire partie. Ils demandèrent des armes. Quelques affiches rétablirent l'ordre pour un moment. Aux environs du château, on vit se promener des individus paisibles; 140 étudiants entrèrent dans les commissions de sûreté. Vers sept heures, la foule grossit; tous les soldats de la garnison prirent les armes. L'infanterie occupa le château et les environs. Les régiments de cavalerie étaient devant le théâtre, et ils envoyèrent des patrouilles pour disperser la foule. Les commissaires de sûreté furent souvent en danger. L'attroupement le plus considérable s'était formé devant l'hôtel du prince de Prusse. Les soldats contribuèrent à entretenir le désordre en donnant des coups de sabre; les coups de fusil commencèrent. Le peuple n'a commis aucun dégât. Vers neuf heures, le calme semblait rétabli.

Une correspondance du 17 porte ce qui suit :

Hier, dans la soirée, on a remarqué des symptômes graves : des milliers d'individus sont descendus le long des Tilleuls et ont passé devant le palais du prince de Prusse et l'Université; ils ont arraché les affiches qui exhortaient le peuple au calme, ils ont aussi maltraité un domestique du prince de Prusse. Plus tard, le calme s'est rétabli un peu; à l'entrée de la nuit les troupes se présentèrent avec les commissions de sûreté : les commissaires avaient à la main un bâton blanc et au bras une écharpe. Le mouvement continua; bientôt les commissaires furent obligés de se retirer : trois roulements de tambour furent entendus et trois hommes furent tués.

On assure que des étudiants de Halle, de Breslau et de Leipsick sont arrivés ici.

Le 18, le roi rendit deux ordonnances : l'une, qui abolit la cen-

[illegible] mands.—Avant tout, nous demandons que l'Allemagne soit transformée de confédération d'Etats en un Etat fédéré. Nous reconnaissons que cela suppose une réorganisation de la constitution fédérale, qui ne peut être mise à exécution que par l'union des princes avec les peuples; que, par conséquent, une représentation fédérale préalable doit être formée de tous les Etats des pays allemands, et convoquée immédiatement: Une telle représentation fédérale rend nécessaire des institutions constitutionnelles dans tous les Etats allemands, afin que les membres de cette représentation puissent siéger les uns à côté des autres avec les droits de l'égalité.—Nous demandons un système militaire de défense générale, imité, dans ses parties essentielles, de celui sous lequel nos armées prussiennes ont combattu avec tant d'honneur dans les guerres de l'indépendance. Nous demandons que l'armée allemande soit réunie sous une seule bannière fédérale, et nous espérons voir à sa tête un général en chef fédéral. Nous demandons un pavillon national, et nous espérons que, dans un temps prochain, une flotte allemande fera respecter le nom allemand sur les mers voisines et éloignées. Nous demandons un tribunal fédéral pour le règlement de tous les différends qui ont une origine politique entre les princes et les Etats, de même qu'entre les divers gouvernements de l'Allemagne. Nous demandons un droit commun d'indigénat et une liberté complète, pour tout Allemand, de se fixer, de s'établir dans tous les Etats de la confédération. Nous demandons qu'à l'avenir aucune barrière n'empêche plus le commerce et l'industrie en Allemagne. Nous demandons un *Zollverein général*, adoptant un système unitaire de poids, mesures, droits de commerce, pour resserrer plus fortement l'union matérielle.

La liberté de la presse partout, avec des garanties uniformes contre les abus de cette liberté.

Nous comptons avec une ferme confiance sur la coopération de nos confédérés allemands et de tout le peuple allemand; nous fortifierons, par l'incorporation dans nos Etats, des provinces qui n'en font point partie, lorsque les représentants de ces provinces partageront ces vœux, et que la confédération sera disposée à les agréer. Nous espérons que la réalisation de nos intentions fera cesser l'anxiété qui, à notre grand regret, agite en ce moment l'Allemagne, paralyse le commerce et l'industrie, divise le pays et menace de le livrer à l'anarchie.

Nous espérons que ces mesures fortifieront l'Allemagne en elle-même et la feront respecter au dehors, afin que, dans ses forces réunies, l'Europe trouve la garantie la plus solide d'une paix durable et prospère.

Mais pour que l'accomplissement de nos intentions éprouve le moins de retard, et pour que nous puissions développer les propositions que nous jugeons nécessaires pour la constitution intérieure, nous avons résolu de hâter la convocation de la Diète réunie, et nous chargeons le ministre d'Etat de faire cette convocation pour le dimanche 2 avril.

On répandit également, le 18, la nouvelle que quatre ministres avaient donné leur démission, savoir : de Thile, Eichhorn, Savigny, auxquels on ajoutait tantôt Bodelschwingh, tantôt Stollberg. On ajoutait que MM. de Visike, le comte Schwerin, Camphausen et Auerswald avaient été rappelés.

On voulait illuminer le soir, dit une correspondance. La foule se porta sur la place du palais, pour témoigner sa gratitude au roi. Avant 2 heures le roi parut au balcon et fut accueilli avec enthousiasme; les personnes qui ne connaissaient pas l'ordonnance, ou qui ne voulaient pas l'intervention des soldats, s'écrièrent : Arrière les Soldats! A une heure et demie, les dragons parurent sur la place du château, et leur colonel, M. de Priethwitz, ayant été repoussé, ils firent une charge, furent repoussés, et alors ils tombèrent sur le peuple à coup de sabre. On dit que les piquets d'infanterie placés aux postes firent feu. Aussitôt on entendit retentir le cri : Aux Armes! Les bourgeois se dispersèrent dans toutes les directions, et soulevèrent la ville. On fit partout des barricades. Le massacre entre les bourgeois et les soldats commença. Deux soldats firent feu devant la Banque et furent à l'instant massacrés sur la place de Dœnhof. Un officier perdit la vie après avoir tiré sur le peuple. En ce moment on compte cent morts. Si les soldats ne quittent pas la ville ce soir, il y aura un massacre. Pendant que j'écris cette lettre, j'entends des feux de peloton.

On lit dans une correspondance adressée le 18 au soir à la *Gazette de Cologne* :

7 heures du soir. — La tranquillité est rétablie depuis une demi-heure; on n'entend plus de coups de fusil. On a eu l'imprudence de tirer dix coups de canon qui étaient tout à fait inutiles.—*9 heures* 1/2. —Les désordres ne sont pas encore calmés; un violent incendie éclate à l'instant dans le quartier Louise. La ville est tellement garnie de soldats que les courriers ne peuvent pas partir; nous ne recevons pas de journaux. J'apprends positivement que la garnison de Berlin va se retirer. La landwehr est appelée par courrier pour faire le service.

La *Gazette universelle de Prusse* et la *Zeitungshalle*, qui ont dû paraître à Berlin le 18 mars au soir, ne sont pas arrivés aujourd'hui à Paris.

A Kœnigsberg des troubles ont eu lieu le 14.

Le président de la police, Lanterbach, voulait faire arrêter MM. Rupp, Jacobi et Dinter, pour avoir rédigé l'adresse au roi. La mesure n'a pas été exécutée, mais le peuple, informé du fait, fut très mécontent. M. Kosch donna, à la réunion de la Ressource, lecture d'une lettre de l'autorité, qui le prévenait que cette réunion ne pouvait pas s'occuper de politique. Un grand nombre d'étudiants se réunirent devant le bâtiment et crièrent *Vive la Ressource!* Ils brisèrent les fenêtres à coups de pavés. Un piquet de huit hommes d'infanterie fut obligé de se retirer. Un escadron de cuirassiers qui parut aussitôt dispersa la foule à coups de sabre. La générale battit, toute la garnison se réunit et fit des patrouilles. Les soldats blessèrent des gens paisibles.

— On écrit d'Erfurt, le 15 mars : « Hier au soir, des troubles ont eu lieu dans notre ville; deux compagnies du 31e régiment se sont avancées pour les disperser et ont été obligées de faire usage de leurs baïonnettes; la foule s'est mise à arracher des pavés pour lancer à la troupe, celle-ci a fait feu, et une dizaine de personnes sont tombées sur le coup et ont été emportées pour mortes dans une maison voisine. Le peuple a été débusqué de ses positions par la troupe, qui s'est ensuite retirée sur le Kræmerbruche et en a occupé toutes les issues. Le peuple l'ayant de nouveau attaquée à coups de pierres et de hache, elle a fait feu de nouveau.

» Aujourd'hui de fortes patrouilles parcourent les rues, et l'on craint de nouveaux troubles parce qu'il y a ici beaucoup de paysans des environs. »

— Le 16, à Magdebourg, les boutiques étaient fermées dans les principales rues de la ville, ainsi que les écoles publiques, et de fortes patrouilles [illegible] au milieu de la foule irritée qui stationne dans les rues. L'inquiétude est si grande qu'on a établi un poste de 25 hommes pour protéger la station du chemin de fer.

[illegible] L'empereur s'est montré aujourd'hui en voiture avec les enfants de l'héritier présomptif. Les acclamations du peuple l'ont accueilli partout sur sa route. On a illuminé le soir.

Les troupes ont quitté la ville et la garde nationale occupe les postes sous le drapeau : *Ordre et sûreté.*

Le prince de Metternich a pris la fuite vers le Rhin, et la princesse vers la Silésie.

Les bourgeois s'efforcent de calmer les esprits et d'empêcher toute espèce d'excès. Les jeunes gens de la ville qui ont pris les armes travaillent avec beaucoup de zèle au maintien de l'ordre et de la sécurité. Les faubourgs sont encore assez tranquilles, excepté Maria-Hilf, Landstrasse et la Loleden.

On lit dans une correspondance de la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* :

Le nombre des blessés est de 300 à 500. Dans les écuries impériales, il y a, dit-on, 22 morts. On a tiré hier sur des voleurs. Plus de 40 000 bourgeois font le service des patrouilles. Le château impérial est occupé par la ligne et le reste des soldats est occupé sur le glacis. Les autres postes de la ville sont fournis par la garde bourgeoise. Le comte de Kolowrat, le ministre d'Etat, s'est mis à la tête d'une patrouille d'étudiants. Les membres des Etats de la Basse-Autriche se mêlent au peuple, et se placent à la tête des patrouilles.

A peine fait-on attention aux concessions du monarque, chacun tremble pour son bien. M. le comte de Munch Bellinghausen est provisoirement chargé du ministère des affaires étrangères.

On a reçu des rapports très inquiétants de Prague et de Grætz.

On a reçu à Presbourg (Hongrie), le 14 mars, des nouvelles très inquiétantes des comitats de Zemplin et d'Unghvat. Les paysans se sont levés en masse contre la noblesse.

Une nouvelle émeute a eu lieu dans la capitale de la Bavière. La présence vraie ou supposée de Lola Montès dans cette ville en a été le prétexte. Une lettre écrite de Munich, le 16 mars à minuit, contient les lignes suivantes :

On entend battre la générale. Toutes les vitres de la police sont brisées, ainsi que les barreaux des croisées. Les portes ont été enfoncées, les salles ont été envahies, les registres et bureaux ont été jetés par les fenêtres. Les auteurs du tumulte avaient barricadé les avenues; ils ont mis en liberté des détenus, et il paraît qu'ils ont eu d'abord une lutte avec les gendarmes, car on a entendu des coups de feu. Les troupes arrivèrent vers huit heures, et mirent fin au désordre. Un attroupement se forma devant le palais, et l'on commença à lancer des pierres contre les vitres. La cavalerie et la ligne arrivèrent, et mirent fin au tumulte. Un homme fut blessé au côté droit, un autre reçut un coup de sabre à la tête. Les étudiants et les bourgeois donnèrent leur coopération à la troupe. A neuf heures et demie, le magistrat fit annoncer publiquement que, d'après des nouvelles officielles, la comtesse de Landsfeld était arrivée à Carlsruhe le 14, et était partie de cette ville pour Francfort-sur-le-Mein. Toutefois, la foule ne voulut point ajouter foi à cette assertion. A dix heures moins un quart, un coup de pistolet, dirigé sur les cuirassiers, partit de l'Hôtel-de-Ville, puis on leur lança des pierres. Les étudiants aussi furent assaillis.

La majorité du peuple est en armes dans les environs de Constance et demande la république. Le grand-duc de Bade a envoyé contre eux des soldats et une demi-batterie d'artillerie.

Le même souverain vient de rendre une ordonnance qui fait remise de leur peine à tous les condamnés politiques. Toutes poursuites pour délits politiques antérieurs au 16 mars sont supprimées. En ce qui concerne les délinquants étrangers, ils devront d'abord quitter le pays.

Les nouvelles d'Angleterre offrent peu d'intérêt.

Le roi de Hollande a supprimé la censure dans le grand-duché de Luxembourg; mais les Luxembourgeois veulent davantage. Une pétition qui se couvre de signatures demande en outre :

Une réduction sur le budget de la guerre;
Suppression de la marine;
Remplacement de nos ambassadeurs par des chargés d'affaires;
Réduction du nombre d'employés dans toutes les administrations;
Abrogation de la loi qui accorde des pensions aux ministres;
Application plus intelligente de la loi sur les pensions en général;
Révision du système d'impôts;
Union douanière avec l'un ou l'autre des pays qui avoisinent la Belgique.

La fermentation est toujours très grande dans ce duché; le 17, à Ettelbruck, on a sonné le tocsin et tiré le canon pour faire appel à l'insurrection; des commissaires hollandais qui sont survenus ont quelque peu calmé l'agitation en promettant d'intervenir auprès du roi.

Nous apprenons ce soir que le peuple s'est soulevé à Luxembourg, et que le drapeau rouge est arboré dans le grand-duché. On y a même, assure-t-on, proclamé la République.

La Belgique ne se contente pas des réformes qui ont ont été faites par le gouvernement sous le coup de la révolution française. La société libérale, l'*Alliance*, vient de publier un manifeste pour demander la réduction immédiate des dépenses militaires, la réduction des pensions et des traitements exagérés; la suppression des ambassadeurs, de la marine militaire, la suppression des impôts sur les denrées alimentaires, le travail assuré à tous; la dissolution immédiate des chambres, la réforme parlementaire, l'abolition du timbre sur les journaux, etc.

Presque tous les journaux protestent énergiquement contre les armements entrepris par la Belgique.

Il n'y a pas eu de nouveaux désordres à Gand, mais la fermentation persiste. L'autorité craignait de nouveaux troubles pour lundi.

Des lettres particulières de Copenhague mandent qu'une flotte russe devait passer par le Sund pour se rendre dans la Méditerranée, afin de prêter main forte au roi de Naples. Le peuple danois était occupé à sortir les canons des arsenaux, dans l'intention de disputer le passage aux Russes. Une flotte anglaise était at-

Madrid est tranquille. La loi qui autorise le ministère à suspendre la constitution et à lever, en cas de besoin, la somme de [illegible] millions de réaux pour être employés à des dépenses extraordinaires a été adoptée par les deux chambres.

Lisbonne est fort agitée. On écrit de cette ville, en date du 13 :

La presse de l'opposition commence à prendre le ton le plus menaçant, et l'on croyait généralement la tranquillité du pays dans une situation très précaire.

Une modification du cabinet a été tentée : elle a échoué. Les personnages dont on parlait étaient Rodrigo da Fonseca, Magalhaes et Avila.

Les partis miguéliste et septembriste regardent la chute de Louis-Philippe comme le prélude d'événements semblables dans la Péninsule. La cour est alarmée. La reine se jettera probablement dans les bras de l'Angleterre. Déjà elle traite avec bien plus de considération sir Hamilton Seymour qui a été mandé plusieurs fois au palais. Lorsque la nouvelle de la chute de Louis-Philippe est arrivée, les ministres et les hommes influents, ainsi que les deux Cabrals, ont été mandés au palais.

Il a été proposé de suspendre les garanties politiques, de supprimer la presse. Costa Cabral a combattu énergiquement cette proposition, déclarant qu'elle perdrait tout. La proposition a été rejetée à la majorité de 3 voix. Le Gouvernement a adopté de grandes précautions. Plusieurs bataillons sont consignés. Tout ce que l'on peut toucher d'argent est payé aux soldats. On croit que le Portugal ne tardera pas à reconnaître la République française. Cette question sera résolue aussitôt que le chargé d'affaires de France aura reçu sa lettre de créance de Paris.

La pétition qu'on va lire émane du comité démocratique du 5e arrondissement de Paris :

CITOYENS MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

Les citoyens du [illegible] arrondissement de Paris viennent nous demander de maintenir au 9 avril prochain les ÉLECTIONS GÉNÉRALES des représentants du peuple.

Ils vous le demandent au nom de la République, au nom du travail populaire, de l'industrie, du commerce.

La France s'est sentie républicaine, le jour où, par la proclamation de la République, vous lui avez révélé ses véritables instincts.

L'enthousiasme qui a accueilli la Révolution de février est un sûr garant de l'accord patriotique qui présidera aux élections.

Qui n'est pas convaincu aujourd'hui qu'au delà de la République il n'y a pour la France que l'anarchie et la guerre civile?

Ne laissez pas, par le maintien du provisoire, naître l'incertitude dans les esprits, le découragement dans les cœurs et l'espoir chez les partisans du passé.

Nous avons toute confiance dans votre patriotisme et dans votre sagesse.

Vous ne voudrez pas retarder, nous en sommes convaincus, l'affermissement de la République et la création définitive des institutions démocratiques, que le peuple attend avec impatience de l'Assemblée nationale.

Paris, le 15 mars 1848.

SALUT ET FRATERNITÉ.

FAITS DIVERS.

— Le prince de Joinville et le duc d'Aumale sont à Lisbonne. Ils sont entrés dans cette capitale le 12 mars avec leurs familles. La reine dona Maria et la princesse de Joinville sa sœur ne s'étaient pas revues depuis les premières années de leur enfance.

Les deux fils de Louis-Philippe sont prochainement attendus à Londres.

—Les exemples de dons patriotiques se propagent sous la République. Nous recevons la lettre suivante de M. Bacquoy, percepteur à la Ferté-sous-Jouarre.

« Je donne à la République mon intérêt de cautionnement comme percepteur, montant à la somme de [illegible] fr. En cas de guerre, un équipement de fantassin, le concours de mon épée comme capitaine de la garde nationale, et celui de 120 braves. »

— M. Hélion (Emile-Henri), receveur de l'enregistrement et des domaines à Senonches (Eure-et-Loire), fait don à la République de 114 fr.

— Le comptoir national d'escompte a commencé ses opérations hier lundi; déjà six cents comptes sont ouverts, et il y a huit cents autres demandes sur lesquelles il sera statué demain.

Il a escompté lundi pour près d'un million de valeurs, et aujourd'hui pour plus de douze cent mille francs. Cet établissement, on le voit, rend de très grands services au commerce et à l'industrie, et ses premières opérations exercent déjà une heureuse influence sur le retour de la confiance publique.

— Les porteurs de la vente en gros de la marée et du poisson d'eau douce sont venus déposer 214 fr. à titre de don patriotique.

— Le sieur Collin, instituteur demeurant à Vrail (Marne), offre de payer annuellement le double de ses impôts fonciers tant que le Gouvernement, dit-il, voudra bien accepter cette modique offrande.

— Nous venons d'être encore témoins d'une de ces scènes de désintéressement et de patriotisme qui, tous les jours maintenant, se passent à l'Hôtel-de-Ville, et auxquelles il faudrait, pour se rassurer et s'instruire, que la France et l'Europe entière assistassent. Les ouvriers imprimeurs sur étoffes sont venus verser dans les caisses de l'Etat une somme de 2 000 fr. prélevée sur leur nécessaire. L'un de ces citoyens a lu à cette occasion un discours plein de traits admirables qui mériteraient de tenir leur place dans les annales des grands exemples. Le *Moniteur* publie en partie cette pièce remarquable, dont nous recommandons la lecture à tous les esprits généreux, et la méditation à tous les esprits timides.

— Chacun sent aujourd'hui le besoin de prendre même sur son nécessaire pour venir en aide au Trésor public. Les employés de la préfecture de police viennent de prendre spontanément la résolution d'offrir au pays un jour de leur paye. Il est probable que les autres administrations publiques suivront l'exemple donné par la préfecture de police.

— Une députation des porteurs [illegible] vernement provisoire le produit d'une collecte [illegible]

— Nous signalons avec plaisir un [illegible]

[illegible] Des citoyens nouvellement inscrits sur les contrôles de la garde nationale à cheval, se sont adressés à l'état-major général pour savoir s'ils seront admis à voter aux prochaines élections de leur escadron et de leur légion : c'est là un droit incontestable et dont l'exercice doit être assuré et garanti à tous les citoyens. *(Note officielle.)*

— Les ouvriers terrassiers occupés au chemin de fer de Saint-Quentin se sont soulevés à l'occasion du toisé fait par l'entrepreneur. Après avoir commis quelques dégâts dans le village d'Essigny-le-Grand, près duquel ils travaillaient, après des libations assez nombreuses, ces ouvriers se sont rendus à Saint Quentin, où quelques désordres ont eu lieu. Plusieurs arrestations ont été faites.. On assure qu'un des ouvriers arrêtés se serait donné volontairement la mort, ce qui a donné lieu à de nouveaux désordres. Ils n'étaient pas encore réprimés au départ.

— Un de nos amis, M. Jean Macé, auteur d'une brochure intitulée : *les Vertus d'un Républicain*, a été informé que des citoyens, ayant mal compris son livre, se sont présentés chez son éditeur, qui a cru devoir désavouer l'ouvrage. M. Jean Macé proteste énergiquement contre toute interprétation hostile à la cause républicaine qu'on voudrait donner à ses paroles. Il n'a eu qu'un but, un seul, faire aimer la République. Ne jugeant pas convenable à lui de se faire délivrer un certificat de civisme par qui que ce soit, il se borne à en appeler au témoignage de tous ceux qui le connaissent.

— Voici un puff remarquable du *Morning-Post* du 20 mars :

« On dit que certaines personnes en France, investies provisoirement des éléments du pouvoir, auraient requis lord Brougham d'accepter la présidence de ce grand et glorieux pays. Le noble lord se serait montré assez disposé à accepter si la population de Paris l'en priait instamment. Voilà, dit-on, ce qui retarde le départ du noble lord qui est toujours à Cannes. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — *Avis.* — Conformément à l'art. 4 du décret du Gouvernement provisoire du 9 mars 1848, les sommes versées à la caisse d'Epargne depuis le 24 février dernier et celles qui y seront versées à l'avenir, tant sur les anciens que sur les nouveaux livrets, seront remboursables intégralement en espèces.

Les autres dispositions du décret précité ne s'appliquent qu'aux sommes versées antérieurement au 24 février 1848.

Quant à l'augmentation *de un pour cent* du taux de l'intérêt prescrite par le décret du Gouvernement provisoire, du 7 mars 1848, elle profite à tous les fonds versés à la caisse d'Epargne, à quelque époque qu'ils y aient été déposés.

—

FAITS DE PUBLICITÉ.

***A MM. les représentants de** la Prévoyance, **compagnie d'assurances mutuelles sur la vie**, 7, rue **Sainte-Croix d'Antin**.*

Les grands événements qui viennent de s'accomplir doivent imprimer une impulsion nouvelle à nos opérations. Les actes conservateurs du Gouvernement provisoire ont ramené la sécurité et la confiance. On peut affirmer que le bien-être et l'aisance, sous l'empire des idées nouvelles, ne tarderont pas à descendre dans toutes les classes de la société. Votre mission doit s'élever à mesure que notre sphère d'action s'agrandit; l'ère dans laquelle nous entrons ouvre à vos efforts une carrière sans limites.

Nos souscripteurs n'ont pas besoin, sans doute, d'être rassurés sur la gestion de leurs intérêts : les garanties que nous leur offrons restent les mêmes. Si quelques-uns d'entre eux concevaient des inquiétudes, hâtez-vous de les dissiper. Nous comptons sur votre zèle, pour que le cours de nos opérations ne subisse aucun ralentissement. MM. les représentants de *la Prévoyance* donneront ainsi un gage de plus à la sécurité publique, car tout ce qui en témoigne, l'étend et l'affermit.

Recevez, etc.

Le directeur-général de *la Prévoyance*,
F. DEBRAY.

Organisation du Crédit agricole.

La crise qui frappe l'industrie manufacturière et commerciale, crise de travail, crise de crédit et d'argent, va s'étendre à l'agriculture. Tous les amis de l'industrie du sol doivent unir leurs efforts pour prévenir un événement qui s'attaquerait à la source même de la vie de la nation. Quelques symptômes en effet apparaissent. Les petites banques de certains centres de pays à bestiaux, qui faisaient aux herbagers des avances pour l'achat des bœufs maigres, resserrent leurs capitaux ; de là dépréciation des bestiaux sur les foires; de là des arrivages exagérés sur les marchés de consommation et l'avilissement des prix ; mais ce premier résultat pourrait nous en préparer pour l'avenir un plus désastreux ; si le nombre des bœufs mis à l'herbe diminue, nous aurons à l'automne et à l'hiver une diminution correspondante dans les [illegible] dans les campagnes, et la crainte amène la défiance et la désaffection ; il ne faut pas que la République fasse son avènement dans nos champs avec ce triste cortège ; les efforts qu'on fait dans les villes pour soutenir le crédit doivent s'étendre aux intérêts ruraux; c'est le moment plus que jamais de constituer le crédit agricole; il y a dix ans qu'on étudie, il est temps d'essayer l'œuvre; il faut le faire promptement, c'est une question d'urgence.

Voici, je crois, un moyen facile d'entrer dans la voie du crédit agricole. Ce moyen je le propose, non comme un système complet mais comme une idée qui a besoin d'être fécondée par le concours des intelligences qui se sont occupées des grandes questions de crédit agricole. La pensée de banques départementales ou d'arrondissements et de comptoirs communaux est depuis longtemps en circulation; il s'agirait de la réaliser pour les besoins agricoles du moment.

Nous proposons de fonder un vaste système de crédit local garanti par les biens communaux, ou par la commune ou l'Etat lui-même là où il n'existe pas de biens de cette nature.

Un décret autoriserait les communes à emprunter sur leurs biens communaux jusqu'à concurrence d'une certaine somme déterminée par les besoins du commerce agricole de la localité, et fixée par délibération d'une commission cantonnale. L'emprunt serait remboursable en 5 ans par annuités.

Le montant de cet emprunt serait affecté dans chaque canton à faire des avances :

1° Aux herbagers et cultivateurs qui engraissent habituellement des bestiaux pour l'approvisionnement des grands centres de consommation ;

2° Aux cultivateurs, sur consignation de grains, vins, etc.

La première opération permettrait aux herbagers de faire leurs achats. La seconde soustrairait les cultivateurs à la nécessité où ils sont en ce moment de vendre à vil prix leurs grains à la spéculation. A l'aide de cette mesure, on formerait en outre des réserves pour les communes, et on fournirait au cultivateur des numéraires dont il aura besoin pour payer les travailleurs qu'il emploie.

Nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails que comporte une pareille entreprise; on a fait des nombreuses et sérieuses objections aux prêts agricoles sur consignation. Nous pourrons les examiner plus tard. Nous apprécierons en même temps les moyens de conservation de denrées agricoles dont pourraient disposer les communes; nous le répétons, nous n'émettons ici que l'idée.

Quant au prêt aux engraisseurs, c'est là une opération fort simple qui se réalise et se complète en quelques mois, les comptoirs cantonnaux constateraient la solvabilité des emprunteurs.

Le mécanisme du système de crédit serait celui-ci : les communes qui emprunteraient s'adresseraient à une banque instituée dans chaque chef-lieu d'arrondissement, qui servirait d'intermédiaire entre l'emprunteur et le prêteur, discuterait le gage offert par la commune, percevrait le remboursement par annuités, et payerait les intérêts aux prêteurs.

Les prêteurs recevraient des lettres de gages ou billets hypothécaires de 100 à 500 fr., chacune portant intérêt à 5 0/0, payable tous les six mois. Le remboursement de ces titres aurait lieu par cinquième, d'année en année, suivant l'ordre déterminé par la voie du sort.

L'argent serait prêté par les communes à 5 0/0, plus, 1 0/0 de commission.

Nous n'entrerons pas, quant à présent, dans des détails plus étendus. S'il obtenait la sanction de l'opinion publique et l'adhésion du pouvoir, il serait facile de développer les moyens d'exécution.

En tous cas, ce système, bien appliqué, nous paraît réunir les avantages suivants :

1° Garantie pour l'emprunteur d'un intérêt raisonnable, sécurité du placement, certitude de paiement des intérêts et de remboursement à échéance fixe, facilité de transmettre les créances par un simple endossement du titre ;

2° Avantage pour les cultivateurs d'un emprunt facile, presque sans frais, et à un intérêt favorable (dans les circonstances actuelles), facilité, au moyen de cet emprunt, d'employer leurs herbages et leurs fourrages, et de ne pas subir, pour la vente de leurs denrées, la dure loi de la nécessité ;

3° Enfin, les communes elles-mêmes, pour ces avantages prouvés à leurs habitants, ne courent aucun risque, ne supportent aucune perte. Le droit de commission de 1 pour 0/0 devant les couvrir de tous frais, et le remboursement des avances étant assuré d'une part par des consignations, de l'autre par l'état de solvabilité bien constaté des engraisseurs qui emprunteront.

Figeac. — M. V. — Reçu vot. let. du 14 et le manuscrit.
Montpellier. — M. B. D. — Reçu votre let. du 18 et son contenu. — T. va vous écrire.
Landivisiau. — M. P. — Reçu les 5. — L'ab. de M. H. finira le 30 juin pr.
Le Vigan. — M. M. — Reçu les 48. — Nous att. servir. — Félicitations et amitiés.
Brest. — M. F. — Prière de nous envoyer les fonds reçus en un b. de poste. — Nous att. les 75 alm.
Tonnerre. — M. C. — Reçu les 5, ainsi que les 45. 73 précéd. envoyés. — Nous servons vot. ab. quot., et vous env. les 30 manif. par la dil. — Vot. ab. ir. fin juin.
Erstein. — M. G. — Nous n'y pouvons rien.
Angoulême. — M. P. — Reçu les 10 de M. R. — Les liv. sont partis le 17; mais l'adresse a été mal mise. — On a mis Poujol par erreur. — Avisez.
Selongey. — M. D. — Le moyen le plus sûr est la diligence. — Nous donnerons tous nos soins à l'achat. — Pris votre recommandation en très sérieuse considération.
Poitiers — M. Ph. de M. — Tout va bien ici. — J'avais répondu immédiatement, mais *par une occasion*. — La liste vous est sans doute arrivée.
Marseille. — M. A. — Vous allez recevoir une circulaire. — Tenez-nous au courant.

Bourse du 21 mars 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	74 »»	»» »»	73 »»	73 50
— — fin courant	74 »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	51 50	»» »»	»» »»	50 75
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1700	»»
4 0/0 J. »	» »» »»	O. V. de Par. »	1002	50
Emp. 1848 au Ct »	» »»	C. hyp. »	400	»»
— fin Ct »	» »»	— Gouin »	»»»	»»
B. du Trés. »	» »/»	— Ganneron »	»»»	»»

PRIMES. fin cour. fin proch.
5 p. 0/0....... d. »» »» »» »» »» —— »» »» »» »»
3 p. 0/0....... d. »» »»» »» »»» »» —— »»» »» »»» »»
REPORTS. du Ct à la fin du mois. D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0....... »» »» »» »/» »» »/» »» »/»
3 p. 0/0....... »» »» »» »/» »» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME........ Dr C.	»»	59	»/»
Récép. Rotsch. »	68 »»	BELG. 3 1/2...... »		35	»/»
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2...... »		60	»/»
— — pass. »	4 7/8	— de 1840...... »	67	»/»	»/»
— 3 p. 0/0. »	32 »/»	— d° 1842...... »	69	1/2	»/»
Dette intérieu. »	»» »/»	— Banque...... »		»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— d° Em. 1841.. »		»»»	»»
HOLL. 2 1/2..... »	51 »/»	PIÉMONT......... »		610	»»
HAITI............ »	295 »/»	AUTRICHE........ »		375	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. à 0/0	900 »»
Act. d. J. »	103 »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	107 50
— O. anc. »	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	118 »»
Paris à Sc.	1[illegible]5 »»
— à Orléans	685 »»
— à Rouen..	418 »»
H.-Havre...	[illegible]15 »»
Avignon....	200 »»
Str. à Bâle .	98 »»
Paris-Str...	338 75
Tours-Nan	330 »»
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	325 »»
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	405 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	3[illegible]5 75
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	2[illegible]00 »»
Lin Maberl.	4[illegible]0 »»
F. de l'Av..	1[illegible]00 »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord............	»»» »»
— à Lyon.........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et jusqu'en août, 63; 4 derniers mois, 64.

Fécule et betterave, 56 fr.

Béziers, 45. — Cette, 45-50. — Bordeaux, 61. — Rouen, 64. — Pézénas, 44-50.

Savon disponible, belle qualité, 101.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois 81 ; avril, 82 ; 4 mois d'été, »» à »»; 4 derniers mois, »».

Huile épurée, »»».

Lille. — Colza, »».

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 mars.

THÉATRE DE LA NATION. — Jérusalem.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Andromaque, les Plaideurs.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Rêveur, les Diamants.
ODÉON. — Les Victimes cloîtrées, les Mémoires du Diable.
THÉATRE-HISTORIQUE — Monte-Cristo (2e soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. — La Révolution française, Aline.
GYMNASE. — Femme blasée, les Filles de la Liberté, Royal Pendard, la Clef.
VARIÉTÉS. — Lauzun, les Deux Pierrots, le Chevalier, Turlututu.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Camarade de Lit, un Jeune Homme pressé, le Lait d'Anesse, chansonnette.
PORTE-SAINT-MARTIN — Relâche.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame-des-Anges, l'Ouvrier.
GAITÉ. — Le Pacte de Famine, Deux Gamins.
LUXEMBOURG. — Les Barricades, les Professeurs de Clarinette, les Petits Mystères, Léontine
BEAUMARCHAIS — Rose, Brasero, Guillaume, l'île Barataria.
FOLIES. — La Rose de Provins, Mariage impossible, la Fille de Marbre.
DÉLASSEMENTS. — 22, 23 et 24 Février, les Délassements, Père et Oncle.
COMTE. — Augusta, l'Anguille de Melun, le Petit Savoyard, l'Homme.
THÉATRE SÉRAPHIN — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.) — Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Numéro de huitaine.	Paris	— 8	— 4	— 2
	Départements	— 10	— 5	— 2 50
Étranger		— 14	— 7	— 4

Lyon, [illegible]
On peut aussi adresser franco un [illegible]
LES MANUSCRITS [illegible]

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre [illegible]

A partir du 1er avril, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE *sera imprimée en caractères entièrement neufs.*

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
— —	Dépts.	32	16	8	3
Pays étranger à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le no de huitaine.	Paris.	8	4	2	
— —	Dépts.	10	5	2 f. 50	
Etranger.		14	7	4	

PARIS, 22 MARS.

L'Aristocratie du Patriotisme.

Il y a, sans doute, une nécessité réelle à reculer le moment des grandes élections : il faut bien avoir le temps de se reconnaître, de se pénétrer, d'acquérir enfin la pleine conscience du suprême devoir que nous allons accomplir ; de plus, il y a, indépendamment de cette nécessité morale, une nécessité matérielle qui résulte de la coïncidence des élections de la garde nationale, d'après leur dernier ajournement, avec le jour ou du moins la veille du jour où doivent avoir lieu les élections pour l'Assemblée constituante.

Tout le monde s'attend à un ajournement qui tourne cette difficulté, en même temps qu'elle accorderait quelques jours dans une conjoncture où toute minute a son importance et peut avoir son efficacité. Mais si l'on veut comprendre la situation actuelle dans toutes ses exigences, et non pas seulement d'après une préoccupation spéciale plus ou moins exclusive, on comprendra aussi que si les élections doivent être reculées dans certaines limites, il y a une nécessité tout aussi impérieuse à ce qu'elles ne le soient que dans une proportion aussi faible que possible.

Il y a à cela une double raison, une raison matérielle et une raison de principes : la raison matérielle, chacun la conçoit et en est plus ou moins vivement agité. Tous les citoyens laborieux, actifs, et qui veulent préserver la République des abîmes de misère et de désolation où pourrait la plonger une suspension indéfinie du travail national, ont hâte de remettre la société dans les conditions régulières de son activité, qui est la source véritable de sa richesse ; toute la bourgeoisie commerciale et tout le peuple industriel n'ont qu'une voix pour exprimer le même vœu ; tous désirent, avec la même impatience, sortir du provisoire, qui surprend et paralyse toutes les fonctions du corps social. Mais si la question matérielle, qui touche à tous les intérêts, est si bien comprise, il n'en est pas de même de la question de principe, qui a pourtant bien aussi son importance, quoique un trop grand nombre d'esprits ne la soupçonnent même pas. Cette raison, toute morale, est selon nous, que l'ajournement systématique des élections est diamétralement contraire au principe de la souveraineté nationale ; c'est que la demande de l'ajournement indéfini, est, à l'insu sans doute de la plupart de ceux qui le préconisent, entaché d'un élément aristocratique !

Expliquons-nous. Ceux qui voudraient voir, si nul obstacle ne s'y opposait, les élections générales ajournées à un temps assez long, ne prennent pas garde que, dans une toute autre intention évidemment, ils mettent en avant, ils exaltent, sans en avoir bien conscience, l'éternel sophisme de toutes les aristocraties. Que dit, en effet, toute fraction de citoyens qui s'arroge la fonction du pouvoir à l'exclusion du peuple entier ? Est-il une seule caste qui ait eu jamais assez d'audace pour reconnaître franchement que son unique but était d'exploiter le grand nombre à son profit ? Non ; pas même le parti conservateur qui vient d'être anéanti ; tout dominateur a au moins un mensonge pour sauver les apparences de son usurpation, et ce mensonge, sous des formes infiniment diverses, est constamment le même : il consiste toujours à prétendre que le peuple n'est pas en état de se conduire, qu'il ne pourrait efficacement contribuer à la détermination des conditions de la souveraineté, et qu'il faut donc, de toute nécessité, qu'il abdique implicitement jusqu'au temps de sa majorité, jusqu'à ce qu'il arrive à l'âge de raison où il n'est pas encore parvenu, et, il faudrait ajouter, auquel il ne parviendra jamais, grâce à la tutelle déloyale de ces prétendus sauveurs de la patrie.

Sondez, approfondissez à loisir l'esprit essentiel de toutes les aristocraties, de toutes les oligarchies, de tous les patriciats, vous ne trouverez pas une autre excuse à leur orgueil comme à leur prépondérance. Nulle part on ne conteste en principe les droits absolus de l'humanité : presque partout on en ajourne indéfiniment l'exercice, sous le prétexte que la plupart des membres de cette humanité n'ont pas acquis le développement intellectuel et moral nécessaire à la pratique de leur souveraineté.

Eh bien ! en ce moment, l'aristocratie est ce qu'elle a toujours été : fière, exclusive, égoïste, arguant toujours de l'infériorité que sa tyrannie perpétue pour perpétuer sa tyrannie, ou ne se ralliant au principe de l'élection universelle que dans l'espoir que ce principe se réfutera lui-même par la monstruosité de ses résultats. Or, est-ce que nous donnerions raison, par un patriotisme plus exalté que judicieux, à ces blasphèmes des aristocraties ? Est-ce que nous douterions du peuple, nous qui avons fait de sa souveraineté directe un dogme social, inviolable et sacré ? On parle d'attendre que l'éducation politique de ce peuple soit faite ! mais sait-on bien si elle ne l'est pas assez pour obtenir ce qu'on attend de lui ? Ou, dans le cas contraire, comment savoir au juste quand cette éducation sera terminée ? A quels signes le reconnaître ? Qui s'en fera juge ? Questions insolubles ou qui se résoudraient dans des fins de non-recevoir à opposer aux conséquences pratiques de la souveraineté du peuple !

Tous les fanatiques raisonnent mal, parce qu'ils débordent le principe qu'ils représentent ; les royalistes, plus royalistes que le roi, ont accéléré la chute de tous les trônes ; celui qui serait plus démocrate que le peuple, pourrait ne pas être moins compromettant pour sa croyance politique et sociale.

Le premier devoir du démocrate, c'est d'avoir foi au peuple, d'avoir confiance en lui, dans le haut bon sens, le sens providentiel qui se dégage toujours des délibérations, ou plutôt de la spontanéité des multitudes. Plus que jamais, d'ailleurs, on est fondé à croire aux miracles de celui qui parle par la voix de Dieu ! Le peuple n'a pas fait autre chose que des merveilles depuis quelque temps ! Qu'on l'aime donc comme il mérite d'être aimé, d'un amour rempli de confiance et d'estime, car il n'y a que ce qui procède de lui qui vaille quelque chose au temps où nous vivons, et nul ne pourrait réellement le surpasser en sagesse, pas même ce que nous appellerions volontiers l'aristocratie du patriotisme.

Circulation et Dégagement des Actions de Chemins de fer.

D'après un journal du matin, le Gouvernement provisoire s'occuperait enfin de prendre des mesures pour faire rentrer les chemins de fer sous la direction de l'État. — Notre concours, comme on doit le penser, est assuré à cette opération, — mais non pas au mode d'exécution indiqué par ce journal, et qui serait la conversion des actions en rentes, 3 ou 5 p. 0/0.

Il faut *dégager et faire circuler* rapidement l'immense quantité de valeurs accumulées et engorgées entre les mains des particuliers, du commerce et de l'industrie, sous forme d'actions de chemins de fer.

La conversion de ces actions en rentes ne les mobiliserait pas assez ; car l'inscription de rente est difficilement transmissible, tant parce qu'elle n'exprime pas en capital une somme déterminée, que par la difficulté, les formalités et le coût du transfert.

Il faut convertir les actions en *bons de chemins de fer*, émis par un syndicat spécial, au nom de l'Etat, en coupons de 50, — 100, — 200 et 500 fr., et portant intérêt à 3 fr. 65 pour cent.

Sous cette forme, les capitaux actuellement engagés dans les chemins de fer seraient dégagés, et, étant garantis par l'Etat, circuleraient avec une rapidité et une facilité égales à celles des billets de banque.

Une base équitable d'échange ou de rachat des actions pourrait être le cours de clôture au comptant de la bourse de Paris du 21 février, pour toute action au-dessus du pair, — et le capital d'émission pour toute action qui se trouvait alors au-dessous du pair. — Nous disons *base* seulement, car il y aurait des différences à établir entre les actions libérées et celles non libérées, entre les compagnies qui ont gardé une bonne tenue et celles qui, depuis la crise, ont décélé des embarras inconnus.

Ce sont là des détails sur lesquels nous pourrons revenir ; mais l'opération serait manquée si, en venant au secours des détenteurs d'actions, on ne savait pas adopter la forme la plus propre à dégager et à faire circuler leurs capitaux.

La *Patrie* contient aujourd'hui sur le socialisme, et sur le caractère rassurant de ces doctrines dont on s'effraie à tort, un article excellent. Nous le reproduirons en entier aussitôt que la dimension de nos colonnes nous le permettra.

Les vieux et braves habitants de l'Hôtel-des-Invalides ont adressé au Gouvernement provisoire une réclamation dont nous sommes obligés d'ajourner le texte, mais qui nous paraît extrêmement juste.

Ils demandent à voter à Paris au lieu d'adresser leurs votes à leurs départements respectifs comme les membres de l'armée active.

Les invalides ont été militaires, mais ils ne le sont plus ; beaucoup d'entre eux habitent Paris depuis vingt, trente ans et plus ; est-ce assez pour acquérir un domicile ? Ces survivants de nos grandes armées sont devenus totalement étrangers à leurs communes primitives, n'y connaissent personne, n'y sont point connus. Et que décider pour les invalides nés dans les départements qui depuis les traités de 1815 ont cessé d'appartenir à la France ?

Le corps des invalides a toujours été animé du patriotisme le plus sincère, et leur demande mérite d'être prise en considération sérieuse.

On nous assure que des citoyens jouissant d'une certaine aisance ont renoncé à se faire confectionner des tuniques de garde national sur la nouvelle répandue que le gouvernement habillerait tout le monde.

Le gouvernement n'a point de mines d'or ; le seul trésor qu'il possède, c'est le dévouement, le désintéressement des bons citoyens ; le devoir de chacun aujourd'hui, c'est d'alléger autant que possible les charges de la nation ; il serait coupable de compter sur l'Etat quand on peut s'habiller à ses frais, comme il est coupable de se soustraire dans les circonstances présentes au service de la garde nationale.

Les bonnets à poil de la Littérature.

Un décret a dissous la chambre des pairs, [illegible] lides de la politique, mais nous possédons encore, [illegible] du moins, la chambre des pairs de la science, de la littérature et des arts, l'*Institut de France*. Ce gothique édifice ne saurait persister sur un sol républicain. Ce n'est pas à nous qu'il est besoin de démontrer la nécessité de former, avec les illustrations du pays recrutées par l'élection, une sorte d'aréopage scientifique et littéraire.

Nous sommes tout prêts encore à déclarer que l'Institut, malgré sa constitution vicieuse, renferme aujourd'hui des hommes qui contribuent puissamment à la gloire nationale. Les Lamartine, les Arago, les Leverrier, les David, seront appelés sous toutes les législations à représenter, dans ce qu'elle a de plus éminent, l'intelligence du pays.

Mais l'Académie française, telle qu'elle était composée le 24 février, ne renfermait-elle pas autant de noms obscurs et [illegible] ridicules que de noms glorieux ? n'avait-on pas vu [illegible] le titre de familier, nous dirions presque de [illegible] lieu de titres littéraires et donner le droit de siéger dans une assemblée dont Béranger, Alfred de Musset, [illegible] d'autres, n'avaient pu franchir le seuil ?

L'Académie des sciences morales n'avait-elle pas donné sa démission d'avance en galvanisant la vieille [illegible] fulminant contre la science sociale et en [illegible] burlesque à tous les écrivains [illegible] perpétuel, à la quadrature du cercle et à l'organisation du travail ?

L'Académie des sciences, souillée par la présence d'un [illegible] phile trop ami des collections, n'éprouve-t-elle pas le besoin de se purifier par une transformation totale ?

L'Académie des beaux-arts s'est-elle jamais révélée par des travaux bien sérieux ? l'Académie des inscriptions [illegible]

Allons, convenons-en de bonne foi, tous ces [illegible] ques ont été tués par la Révolution de Février, et [illegible] victimes que la France ne pleurera pas. Hostiles aux jeunes talents, à toutes les idées neuves, [illegible] retrempant jamais dans une large élection, les [illegible] vraiment les *bonnets à poil* de la littérature et de la science.

ACTES OFFICIELS.

Le général de division Eugène Cavaignac est nommé ministre de la guerre.

MAGASINS GÉNÉRAUX.

Rapport fait au Gouvernement de la République par le [illegible] Gouvernement provisoire, ministre des finances.

Paris, le 21 mars 1848.

Citoyens,

Vos premiers décrets ont pourvu aux nécessités du Trésor.

Mais ce n'est là qu'une partie de l'immense tâche [illegible] Gouvernement de la République. [illegible] ruinerait bientôt les chefs d'industrie et les [illegible] avisions avec promptitude.

Cette crise s'est manifestée sous deux aspects : [illegible] portefeuilles, l'encombrement des magasins.

Par la chute des principaux établissements de crédit, [illegible] et les industriels se sont trouvés subitement [illegible] se procurer les capitaux qui leur étaient nécessaires, [illegible] que l'amoindrissement de la consommation [illegible] dises invendues.

Préoccupés de cette double nécessité, vous avez [illegible] tion, décrété l'établissement de comptoirs d'escompte à Paris [illegible] tous les grands centres agricoles, industriels et commerciaux. [illegible] dans une association puissante, le crédit [illegible] liers ont déjà rendu des services, et sont appelés, dans un [illegible] avenir, à exercer la plus féconde influence.

Aujourd'hui, vous devez faire pour la marchandise ce que vous avez fait pour le papier : elle a besoin d'escompte, il faut lui en pourvoir. Un grand nombre de maisons recommandables, et auxquelles [illegible] par les liens les plus étroits l'existence de plusieurs milliers de travailleurs, tombent ou sont sur le point de tomber, quoique leur situation soit réellement favorable. Dans peu de jours, si nous n'y prenons garde, la situation pourrait s'aggraver. Les valeurs [illegible] créées par les transactions [illegible] ayant diminué, elles ne se renouvellent que lentement.

En cet état de choses, j'ai pensé que le meilleur moyen de remédier au mal c'était d'anticiper sur la consommation par la circulation. J'ai pensé qu'il fallait rendre la vie, pour le moment, à des valeurs aujourd'hui stagnantes, et voici ce que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations.

Dans le but de mettre les chefs d'industrie en mesure de disposer dès aujourd'hui du prix de leurs marchandises, il serait établi à Paris et dans les départements des magasins généraux où les négociants et les industriels viendraient déposer les [illegible] chandises et objets fabriqués [illegible] change de leurs dépôts, ils recevraient [illegible] d'un registre à souche. Ce [illegible] marchandise, estimée [illegible] serait transmissible [illegible] dises du magasin [illegible] au comptoir d'escompte de [illegible] la République, [illegible] représentatives [illegible] équivalents à une somme [illegible]

Art. 2. Ces [illegible] d'urgence, par les commissaires du Gouvernement, sur la demande des chambres de commerce ou des conseils municipaux.

Art. 3. Il sera délivré aux déposants des récépissés revêtus : 1° du timbre de la République ; 2° du timbre des magasins où les marchandises auront déposées.

Ces récépissés, extraits des registres à souche transférant la propriété des objets déposés, seront transmissibles par voie d'endossement.

Ils seront passibles d'un droit fixe qui ne pourra dépasser un franc dix centimes.

Art. 4. Ces magasins seront placés sous la surveillance de l'Etat.

Art. 5. Les dispositions des lois antérieures ne seront pas applicables en ce qu'elles pourront avoir de contraire au présent décret.

Art. 6. Le ministre des finances, le ministre de l'intérieur, le maire de Paris et le ministre du commerce seront, en ce qui les concerne, chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en conseil de Gouvernement.

Ce 21 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

—

ARRÊTÉ.

Le membre du Gouverment provisoire, ministre des finances.

Vu le décret du Gouvernement provisoire, en date de ce jour, relatif à l'établissement de magasins de dépôt destinés à recevoir les matières premières, les marchandises, les objets fabriqués que leurs propriétaires voudront placer sous la surveillance de l'Etat,

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. Les bâtiments de l'entrepôt réel des douanes à Paris sont affectés au dépôt des matières premières, des marchandises et objets fabriqués que le commerce et l'industrie voudront placer sous la surveillance de l'Etat, et dont la valuur pourra être mobilisée au moyen de récépissés à ordre transférables par voie d'endossement.

Art. 2. L'administration de l'entrepôt est chargée de la délivrance de ces récépissés. Ils seront de deux espèces et de couleur différente.

Les uns s'appliqueront aux marchandises etrangères grevées de droits dus au trésor national. Ils indiqueront la quotité de ces droits.

Les autres seront relatifs aux marchandises d'origine française ou naturalisées par le paiement des droits.

Ces récépissés ou leurs coupures seront conformes aux modèles annexés au présent arrêté, et revêtus, indépendamment d'un timbre spécial, du cachet de l'administration de l'entrepôt et du cachet de la République.

Art. 3. L'administration de l'entrepôt sera tenue, à toute réquisition, de représenter au porteur du récépissé les marchandises qui en font l'objet.

Tout porteur de récépissé régulièrement endossé aura le droit de l'échanger contre un ou plusieurs récépissés en son nom. Il ne sera exigé aucun frais par l'administration de l'entrepôt pour la délivrance des récépissés ou de leurs coupures.

Art. 4. Les droits de magasinage et autres que l'administration de l'entrepôt est autorisée à percevoir lui seront payés d'après le tarif arrêté par la chambre de commerce de Paris, sauf les modifications et additions dont ce tarif serait susceptible à l'égard de certaines classes de marchandises.

Paris, le 21 mars 1848.

GARNIER-PAGÈS.

L'idée des magasins généraux est excellente en principe, et l'on comprendra sans peine que nous lui donnions notre adhésion. Depuis longues années nous réclamons, sous le titre de *Comptoirs communaux*, un système analogue d'entrepôt, mais établi sur des bases plus larges et destiné aux produits agricoles au moins autant qu'aux objets de fabrique. Le Gouvernement s'est occupé tout d'abord de l'industrie manufacturière et des ouvriers des villes. Nous ne l'en blâmons nullement ; mais il serait à propos de songer aussi à l'agriculture, aux campagnes. Cet élément important, dont l'influence se fera sentir dans la composition de l'Assemblée constituante, a besoin d'être complètement rallié par des bienfaits à l'ère nouvelle.

—

A L'ARMÉE.

Plusieurs militaires se sont adressés au ministre de la guerre pour demander des congés, afin d'aller dans leurs départements respectifs se présenter aux choix des électeurs.

Le ministre de la guerre fait remarquer que si le besoin de se présenter en personne aux électeurs était évident, quand le droit d'élire des députés était le privilège exclusif d'une partie de la nation, il n'en est plus de même aujourd'hui que tous les Français sont appelés à donner leurs votes. La voie de la presse est désormais le seul moyen efficace de parler à tous et de se faire connaître. Tous les membres de l'armée peuvent en user, comme l'ont déjà fait plusieurs militaires.

Le ministre ajoute que, si la candidature à l'élection était un motif suffisant pour obtenir un congé, la République, qui a besoin d'avoir sous les drapeaux tous ses défenseurs, et qui rappelle en ce moment tous les congédiés, à quelque titre que ce soit, serait exposée à voir dégarnir les cadres des différents corps d'une manière déplorable, ce que l'intérêt du pays ne permet pas.

Le ministre compte sur le patriotisme éclairé des militaires qui ont fait ces demandes, pour sentir la valeur de ces motifs, pour lesquels leurs demandes ne peuvent être accueillies.

19 mars 1848.

Général SUBERVIE.

—

Il est ouvert au ministre des travaux publics, sur les fonds de l'exercice de 1848, un crédit extraordinaire de deux cent cinquante mille francs, pour la construction d'une salle provisoire destinée à l'Assemblée nationale.

—

Le siège de l'état-major de la garde nationale de Paris et de la banlieue sera transféré aux Tuileries, dans les appartements du pavillon Marsan, jusqu'au guichet de l'Echelle.

Agitation européenne.

Révolution de Berlin. Une lutte terrible s'est engagée dans la nuit du 18 au 19. La ville a été mitraillée. Cependant Frédéric-Guillaume n'a pas quitté sa capitale. La plupart des troupes sont sorties de la ville. M. d'Arnim a été nommé ministre ; la garde bourgeoise reçoit des armes. Le roi a publié une proclamation pour déclarer qu'il *oublie* tout. Nous ne savons si les Berlinois mitraillés [illegible] généreux.

[illegible] (19, quatre heures du matin) :

Nous avons passé la nuit dans les alarmes. La lutte entre les bourgeois et la troupe sur la place du château a duré 13 heures, sans qu'il fût possible d'en entrevoir la fin. Il y avait 20 000 hommes de troupes engagés. Le peuple n'avait pas d'armes d'abord, mais il s'en procura, et alors la lutte commença. Le peuple se défendit derrière les barricades et du haut des toits. La Frédérichs et la Kœnigstadt ont été le théâtre principal de la lutte, ainsi que les quartiers situés entre ces deux parties de la ville. Le sang a coulé surtout dans la Frédérichs, Leipsiger et Kœnigstrasse ; là étaient les plus fortes barricades, là où se battait le plus vivement des maisons. L'infanterie n'ayant pu détruire les barricades, on employa le canon chargé à mitraille. Pendant la moitié de la nuit, la ville fut illuminée, bien qu'il fît le plus beau clair de lune. Les troupes ont perdu beaucoup d'officiers supérieurs, parce qu'on visait surtout sur eux du haut des maisons. On dit que des soldats ont refusé de tirer si les bourgeois ne les attaquaient pas. Le tocsin a sonné toute la nuit. Un incendie a éclaté à la fonderie royale. On dit que l'ordre était donné aux troupes de se rendre maîtresses de la ville à cinq heures. Nous craignons qu'il n'en résulte de plus grands malheurs. Maintenant (vers cinq heures), le combat paraît suspendu dans toute la ville.

Quelques heures plus tard on écrivait également à la *Gazette de Cologne* :

La journée d'hier a été sanglante : les étudiants commandaient le peuple, du côté duquel les dragons de la garde s'étaient placés. Les portes de la maison de correction ont été enfoncées et les détenus mis en liberté. Aujourd'hui la ville a un aspect belliqueux, les pavés sont enlevés, les rues sont encombrées de tas de pierres dont le peuple se servait pour attaquer les troupes. La circulation est impossible. Il y a des barricades hautes comme les maisons, où flotte le drapeau rouge, ou rouge, noir et or.

Le roi vient d'adresser à ses *chers Berlinois* une proclamation dans laquelle il déclare que la fusillade sur la place du Château a été une méprise ; qu'il *oublie tout*, et que les bourgeois doivent avoir vu que les soldats ont reçu l'ordre de se retirer. On n'entend plus que les coups de feu tirés du haut des barricades par les bourgeois. Cependant le peuple parcourt encore les rues et forme des attroupements sur la place du Château.

A onze heures le roi a paru sur le balcon et a harangué le peuple en termes aimables ; il l'a exhorté au calme et a promis de rendre les prisonniers. Amnistie est accordée aux dragons de la garde. Il y a eu des deux côtés beaucoup de morts et de blessés. J'ai vu passer une voiture contenant la plupart des personnes tuées dans la Friedrichstadt. Beaucoup de bourgeois suivaient, la tête découverte. Le convoi étant arrivé sur la place du Château, il y eut d'abord un profond silence ; mais tout à coup on appela le roi. S. M. ne parut pas, mais elle fit annoncer au peuple qu'elle accordait l'armement général et confiait sa personne et la tranquillité de sa capitale à la protection de ses bons bourgeois.

Une autre correspondance, adressée au même journal, s'exprime ainsi sur cette circonstance :

Le peuple a demandé le roi, qui a paru sur le balcon. Le peuple a exigé ensuite que le roi descendît, et S. M., se découvrant, a témoigné son respect aux morts.

Depuis que les troupes sont parties, la ville est plus calme. Le peuple a brûlé dans la Heiligenstrasse tout le mobilier du major Preiss, qui a donné l'ordre de faire feu sur des bourgeois.

La boutique d'un gantier, nommé Wernick, a été pillée, parce qu'il avait livré aux soldats quelques étudiants polonais. Il n'y a pas eu d'autres excès ; on avait même écrit sur des portes de maisons ou de boutiques : Respect à la propriété des citoyens. Mais la maison du directeur des contributions, M. Kuhne, ministre des finances par intérim, vient d'être pillée. La fonderie royale et la caserne d'artillerie, devant la porte d'Oranienbourg, sont réduites en cendres.

Le roi vient de renvoyer son ministère et d'en former un nouveau.

Le comte d'Arnim est premier ministre ; le comte de Schwerin, ministre des cultes ; M. d'Auerswald, ministre de l'intérieur, et M. Kuhne, directeur général des contributions, ministre des finances par intérim. Les autres ministres gardent provisoirement leurs portefeuilles.

P. S. Les soldats viennent de quitter le château et sont en partie sortis de leurs casernes et en partie rentrés dans Berlin. Il y a des sentinelles bourgeoises dans tout le château. On a illuminé spontanément dans toute la ville ; le plus grand enthousiasme règne au milieu du plus grand ordre.

La proclamation du roi, écrite dans la nuit de l'insurrection, et affichée le matin, est ainsi conçue :

Mes chers Berlinois, ma patente de convocation d'aujourd'hui vous a donné le gage des intentions loyales de votre roi envers vous et envers la patrie allemande. L'enthousiasme avec lequel des cœurs fidèles innombrables m'avaient salué retentissait encore, lorsqu'une troupe de perturbateurs éleva des prétentions audacieuses et révolutionnaires, et grossit à mesure que les personnes animées de bonnes intentions s'éloignèrent. Comme leur mouvement tumultueux jusqu'à la porte du château faisait craindre avec raison des intentions criminelles, et que mes braves et fidèles soldats avaient été insultés, il fallut faire évacuer la place par la cavalerie au pas et l'arme au fourreau. Deux fusils de l'infanterie partirent d'eux-mêmes, et, Dieu merci, personne ne fut atteint. Une bande de mauvais sujets, et notamment d'étrangers, qui, depuis une semaine, avaient su se soustraire à toutes les recherches, a profité de cette circonstance pour parvenir à ses projets criminels en mentant impunément, et a rempli de pensées de vengeance les esprits irrités de beaucoup de mes chers et fidèles Berlinois, en leur disant que le sang avait été versé à dessein ; et c'est ainsi qu'ils sont devenus les auteurs d'un massacre affreux. Mes soldats, vos frères et concitoyens, n'ont fait usage de leurs armes qu'après une foule de coups tirés de la Konigstrasse. La marche victorieuse des troupes en a été la conséquence nécessaire. C'est à vous, habitants de ma chère ville natale, de prévenir de plus grands malheurs. Reconnaissez, votre roi et votre ami le plus fidèle vous en conjure par tout ce que vous avez de plus cher, reconnaissez une funeste erreur.

Rentrez dans le calme, enlevez les barricades et envoyez-moi des hommes animés de l'esprit berlinois avec des paroles telles qu'elles conviennent vis-à-vis de votre roi, et je vous donne ma parole royale que les troupes évacueront à l'instant toutes les rues et places, et que la garnison se bornera aux bâtiments nécessaires : le château, l'arsenal et quelques autres édifices, et même seulement pour un temps. Ecoutez la voix paternelle de votre roi, habitants de ma ville belle et fidèle de Berlin. Oubliez ce qui s'est passé, comme je veux l'oublier moi-même, dans l'intérêt de l'avenir qui va s'ouvrir sous la bénédiction du ciel, pour la Prusse et par la Prusse, pour l'Allemagne. Votre

---

Révolution d'Autriche. — Après sa promenade dans les rues de Vienne, dans la journée du 15, l'empereur a publié la proclamation suivante :

Nous, Ferdinand Ier, par la grâce de Dieu, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, roi de la Lombardie et de Venise, etc., avons pris les mesures que nous avons reconnues nécessaires aux vœux de nos fidèles peuples. La liberté de la presse est accordée, en vertu de ma déclaration qui abolit la censure, de la même manière que dans tous les pays où elle existe.

Une garde nationale, établie sur les bases de la propriété et de l'intelligence, rend déjà d'excellents services. Des dispositions ont déjà été rendues pour convoquer *dans le plus bref délai possible*, à l'effet de leur soumettre la *Constitution que nous avons résolu de donner à la patrie*, des députés de tous les Etats provinciaux et des congrégations centrales du royaume lombardo-vénitien avec une plus forte représentation de l'ordre de la bourgeoisie, et eu égard aux constitutions provinciales existantes.

C'est pourquoi nous attendons fermement que les esprits se calmeront, que les études reprendront leur marche régulière, que les artisans retourneront paisiblement à leurs occupations. Nous nous livrons d'autant plus à cet espoir que nous avons pu nous convaincre aujourd'hui avec émotion, en nous trouvant au milieu de vous, que les sentiments de fidélité et d'attachement que depuis des siècles vous n'avez cessé de témoigner à nos ancêtres, et qu'à nous aussi vous avez témoignés à chaque occasion, vous animent maintenant comme toujours.

Metternich s'est fait longtemps prier avant de se retirer. On lit dans une correspondance :

Quand le président des Etats et le président de la Société d'industrie de Vienne se sont présentés hier, suivis d'une foule immense, au palais impérial, le conseil aulique, présidé par M. de Metternich, était en séance. Le prince s'est levé, et, après avoir écouté la demande des délégués des Etats et de la bourgeoisie, il a dit qu'il avait servi quarante ans fidèlement son pays, qu'il le servirait encore, et qu'il ne se retirerait pas devant l'insurrection. Un des archiducs, présents à la séance, s'est alors levé à son tour, et, s'adressant au prince, lui a dit : *Prince, il le faut cependant, il le faut.* M. de Metternich s'est incliné à ces mots et a quitté la salle.

Les délégués des Etats et de la bourgeoisie, n'ayant pas reçu de réponse satisfaisante, et n'osant pas rapporter au peuple celle qui leur avait été faite, se sont retirés individuellement par différentes issues, laissant la bourgeoisie en proie à la plus vive anxiété.

Les étudiants viennois ont montré un admirable courage. A la première décharge de mousqueterie qui a été faite par la troupe, ils ont organisé, avec une promptitude extrême, le mouvement insurrectionnel, et c'est aux cris répétés de : *sang pour sang* ! qu'ils sont parvenus, en moins de quelques minutes, à créer une force capable de tenir les troupes en échec.

L'enthousiasme des femmes était au comble. De presque toutes les croisées elles jetaient au peuple des fleurs et des rubans aux deux couleurs.

La force est aujourd'hui dans les mains de la garde bourgeoise et des étudiants qui se montrent disposés à maintenir l'ordre, et qui font des patrouilles dans l'intérieur même de la ville ; les faubourgs sont abandonnés, et le désordre y est effrayant. Les membres de la famille impériale se sont éloignés.

Une correspondance du 15 s'exprime ainsi :

Le prince de Wisidischgratz, que l'empereur avait nommé son *alter ego*, a déjà été remplacé par un homme libéral, le prince Charles de Lichtenstein. 150 étudiants sont arrivés aujourd'hui de Pesth. Ce n'est pas la révolution politique qui rencontrera des difficultés, mais bien la révolution sociale. Il faut que la noblesse renonce absolument à tous les droits féodaux. Dans un appel adressé au peuple, on l'engage à rester uni. On demande la véritable représentation du peuple, la liberté de la presse la plus illimitée et l'armement général. Tout a été promis.

Une députation de 150 magnats de Hongrie s'est présentée à l'empereur dans la journée du 18. Ils ont réclamé une constitution libérale pour leur patrie, et un gouvernement séparé, menaçant, dans le cas contraire, de s'unir au peuple autrichien pour maintenir ses droits. L'empereur a répondu : *J'accorde tout.*

Une correspondance de Presbourg, 14 mars, publiée par le journal officiel de Prusse, raconte ainsi l'attitude des Hongrois en apprenant la revolution de Vienne :

Aussitôt après l'arrivée de la nouvelle de la chute de Metternich, M. L. de Kossuth s'empressa d'annoncer cet heureux évènement à la chambre des députés, et lui proposa d'aller en corps chez l'archiduc palatin, pour le prier de convoquer la chambre des magnats dans le but de lui faire adopter l'adresse des députés. Le député Zala déclara traître quiconque ne se joindrait pas à M. Kossuth. Les députés se rendirent chez l'archiduc, et M. Kossuth parla en leur nom. L'archiduc répondit avec beaucoup de verve, et fut vivement applaudi. L'adresse sera envoyée promptement à l'empereur. La joie est générale.

— Une importante réunion de la bourgeoisie de Bohême a eu lieu à Prague, le 14 mars, pour discuter une pétition qui devait être envoyée au gouvernement. Une lettre adressée à la *Gazette d'Augsbourg* en rend compte en ces termes :

« Un bourgeois nommé Fastr, limonadier de profession, a donné lecture des principales demandes qui devaient figurer dans la pétition. Les voici :

» 1° Egalité des nationalités (bohême et allemande) dans les écoles, devant les tribunaux et dans l'administration. Tous les fonctionnaires doivent posséder les deux langues du pays.

» 2° Garantie, pour l'association de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie, au moyen d'une assemblée représentative qui se réunira alternativement à Prague et à Brünn. (Applaudissements.)

» 3° Extension de la représentation du pays aux villes et cercles des campagnes. (Vives acclamations.)

» 4° Libre constitution communale, en particulier libre administration de la fortune communale. Libre élection des magistrats municipaux.

» 5° Egalité de toutes les confessions. (Applaudissements.)

» 6° Indépendance des tribunaux de districts.

» 7° Publicité et oralité des débats en matières judiciaires. (Acclamations vives et prolongées.)

» 8° Entière liberté de la presse avec une loi purement répressive.

» 9° Administration centrale de la cour spéciale et responsable.

» 10° Garde civique. (Vives acclamations.)

heure très avancée de la soirée. L'enthousiasme a été immense. Le gendre de Metternich, le comte hongrois Szandoz, a déclaré qu'il ne recevrait pas son beau-père sous son toit.

Un roi intelligent. — Lola Montès a traversé Carlsruhe le 14. Elle a raconté à des compagnons de voyage que le roi de Bavière est fermement résolu à déposer sa couronne immédiatement après l'ouverture de la prochaine Diète, et qu'il a l'intention d'aller passer le reste de ses jours à Palerme. Le journal allemand, à qui nous empruntons ce récit, ajoute que des nouvelles arrivant d'autre part, confirment ce propos.

— Une ordonnance du roi Louis déclare la duchesse de Landsfeld déchue de l'indigénat bavarois, et donne ordre de l'arrêter pour qu'elle soit livrée aux tribunaux.

La guerre des paysans. — On écrit des bords du lac de Constance, 12 mars, à la *Gazette universelle d'Augsbourg* :

L'effervescence croît de jour en jour à Constance, où règne un état voisin de l'anarchie. A Rodolfszell, tout près de cette ville, une assemblée de bourgeois a provoqué une agitation telle que M. Klein, bailli grand-ducal, a dû prendre la fuite et qu'il a essuyé trois coups de feu sur la grande route. On ne voit plus de douaniers aux portes de Constance; on veut destituer le magistrat; il n'est question que de la République; le mot d'ordre général est : Aux armes !

M. le bourgmestre Hüetlin annonce aujourd'hui dans une proclamation que la sécurité des personnes et des propriétés n'a pas encore été troublée jusqu'ici; néanmoins un grand nombre de familles se disposent à quitter Constance.

— La tranquillité, dit la *Gazette de Wurzbourg* du 17, est rétablie dans les localités du Spessart et de l'Odenwald; dans les districts de la Rhœn une bande d'émeutiers parcourent la frontière saxo-hessoise en rançonnant les habitants. Dans la haute Franconie, un fort détachement d'infanterie est parti pour Lichtenfels, où des excès ont été commis dans la nuit du 12 au 15. Plusieurs gentilshommes ont subi des traitements affreux; M. le baron de Künsberg est près d'expirer; M. le baron de Redwitz n'a pu se sauver qu'avec une peine infinie et a reçu plusieurs blessures avec un instrument tranchant. A Unterlengenfeld, où il est arrivé des individus à figures noircies, la plupart des maisons habitées par des israélites ont été pillées. Des personnes venues de ces contrées disent qu'on a mis le feu à plusieurs maisons.

L'insurrection s'est montrée plus violente et plus exigeante dans les pays où les demandes de réformes avaient soulevé le plus de résistance.

Le 15 mars, la population de Dresde avait pris l'attitude la plus menaçante. La garde nationale n'a pu réussir à déblayer complètement les rues. La circulation était interdite sur un grand nombre de points. Il y avait des troupes partout. Le gouvernement s'attendait à une attaque.

Un nouveau ministère a été constitué, composé de MM. Braun, à la justice et aux cultes; Van der Pfordten, à l'intérieur et aux affaires étrangères; Georgy, aux finances. Ce nouveau cabinet a annoncé qu'une Diète extraordinaire ne sera pas convoquée pour le 20, et qu'il s'était mis d'accord avec le roi sur les principes et les mesures suivants :

Prestation du serment des militaires à la Constitution.— Abolition pour toujours de la censure.— Loi sur la liberté de la presse avec abolition du système de concessions et de cautionnements.— Etablissement du jury, et réforme de la procédure sur la base de la publicité et l'oralité des débats.— Réforme de la loi électorale. — Reconnaissance du droit d'association.— Règlement légal des affaires ecclésiastiques dans un esprit de tolérance et d'égalité. — Coopération énergique pour une réforme radicale de la Diète germanique avec représentation du peuple, etc.

A la nouvelle des évènements de Vienne, on a rédigé immédiatement à Leipzick une adresse aux Autrichiens pour leur exprimer la reconnaissance et la sympathie des Saxons. La ville a été illuminée.

La chambre des députés de Wurtemberg a pris, dans sa séance du 16 mars, après un débat très vif, la résolution de demander sa dissolution immédiate, laissant au gouvernement le soin de publier lui-même provisoirement la loi sur la garde bourgeoise et l'armement du peuple. L'ancienne majorité s'était sentie blessée de ce qu'on avait déclaré que la chambre ne possédait pas la confiance du peuple.

L'agitation était très grande à Brunwick le 17 mars, bien que le duc eût modifié son cabinet et qu'il eût rapproché au 31 mars la convocation des Etats, fixée d'abord au 24 avril.

La Prusse rhénane prépare aussi son insurrection. On écrit d'Aix-la-Chapelle, le 20 :

Depuis deux jours, une agitation extraordinaire règne parmi notre population. Plusieurs réunions d'habitants notables ont eu lieu. Hier, un très grand nombre de citoyens se sont rassemblés dans la petite ville de Vals, à une lieue d'Aix-la-Chapelle, au delà de la frontière hollandaise, et, par conséquent, à l'abri de la surveillance de la police prussienne. Il a été décidé de faire une grande manifestation en faveur des réformes radicales. Beaucoup de jeunes gens portent la cocarde or, rouge et noir, couleur de l'union allemande. Aujourd'hui, il s'est formé de nombreux rassemblements; la maison du bourgmestre a été attaquée.

La garnison est nombreuse, mais les soldats fraternisent avec les habitants. Depuis les dernières nouvelles de Berlin, les autorités sont abattues. Si l'on ne reçoit pas la nouvelle d'importantes concessions, on peut s'attendre à une explosion de mécontentement.

Une invitation a été adressée de Trèves à toutes les villes de la province rhénane de se trouver jeudi à une assemblée qui sera tenue à Cologne. Les députés rhénans se réuniront aussi ce jour-là à Cologne.

A Copenhague une nombreuse réunion de bourgeois a eu lieu le 15 mars, dans le but de rédiger une pétition au roi pour demander l'élargissement de la base de la loi électorale. Cette pétition, que 2000

Les lettres de Saint-Pétersbourg, du 10 mars, annoncent que, par suite des évènements de Paris, l'empereur a rendu un ukase pour l'augmentation immédiate de l'armée et le rappel des permissionnaires. On lit dans cet ukase :

Il s'est accompli dans l'ouest de l'Europe des évènements qui affectent la coupable intention de renverser les pouvoirs légaux. Les relations amicales et les traités par lesquels la Russie est liée avec les puissances voisines nous imposent le devoir sacré de prendre de bonne heure des mesures pour mettre une partie des troupes sur le pied de guerre, afin que, si les circonstances l'exigent, nous puissions prêter un puissant appui aux monarchies contre les tendances révolutionnaires.

Un journal allemand dit que le czar a demandé au cabinet de Copenhague de mettre la flotte danoise à la disposition de la Russie, et lui a promis, en revanche, la garantie de l'incorporation, et dans le cas d'une guerre, un agrandissement de territoire aux dépens de l'Allemagne.

On assure qu'une armée de 400 000 hommes va être concentrée sur les frontières de l'ouest. Ces troupes arriveront trop tard. Les monarchies n'auront plus besoin d'appui : elles ne seront plus.

Un courrier extraordinaire arrivé, dit le *Courrier*, à la légation russe à Parisapporte, assure-t-on, des dépêches de la plus haute gravité. L'empereur n'est pas mort, ainsi que le bruit en a couru, mais il paraît que les provinces du midi de l'empire sont en pleine insurrection. La noblesse et l'armée seraient à la tête du mouvement.

Il s'est tenu le 20 mars, à Dublin, un meeting monstre pour voter des félicitations à la République française, et demander le rappel de l'Union.

Un meeting semblable a eu lieu vendredi dernier à Edimbourg. Le *Scotsman* raconte ainsi cette manifestation :

« Le jour de Saint-Patrice, les repealers se sont réunis pour délibérer sur l'opportunité d'envoyer une adresse de félicitations à la République française. M. Fitzgerald a donné lecture de l'adresse, et s'est exprimé ainsi : Je suis honteux pour mon pays, quand je vois les faits qui se sont accomplis en France. La garde nationale a fraternisé avec le peuple de Paris. Qu'ont fait, au contraire, les soldats anglais : ils ont tué un pauvre homme à Glasgow, et ont coupé le nez à un autre à Edimbourg ! Il faudrait rappeler ces actes sur la même page que la bataille de Waterloo. Heureusement, le temps est venu où l'on ne se laissera plus éblouir par l'éclat d'une aristocratie. Je déteste l'aristocratie, parce qu'elle opprime le peuple. »

Des résolutions en faveur du repeal ont ensuite été adoptées ; on a ensuite chanté la *Marseillaise* adaptée à la position de l'Irlande.

La chambre des communes s'est occupée de la question des armements.

Corps-francs italiens. — La *Concordia* de Turin, après avoir rappelé que la France vient de créer une légion polonaise, demande la création, dans tous les Etats de la Péninsule, d'une légion italienne dans laquelle on recevrait les Italiens qui voudraient s'enrôler pour contribuer à l'indépendance de leurs frères de la Lombardie.

Les derniers soldats italiens qui se trouvaient à Milan avaient reçu, le 14, un ordre de départ; on supposait qu'ils allaient être dirigés sur la Gallicie. La nouvelle des évènements de Vienne les aura probablement arrêtés en chemin.

FAITS DIVERS.

Une députation des écoles s'est présentée pour protester contre le désir d'un certain nombre d'étudiants qui veulent proposer au Gouvernement provisoire de décréter un uniforme pour les écoles.

— Les ouvriers des ateliers des messageries ont apporté au Gouvernement provisoire le montant d'une journée de paie : la somme était de 4 500 fr. Ils seront appliqués soit à payer les travaux dans les ateliers nationaux, soit à donner des secours aux ouvriers sans travail.

— Un des cliens de M. Goupil, agent de change, qui désire garder l'anonyme, ayant reçu de l'argent en barres de l'étranger, qu'il a fait monnayer, met, à partir de demain, une somme de 200 000 fr. à la disposition du public, contre billets de banque de 500 fr. sans prime aucune.

— On sait que deux bureaux sont ouverts tous les jours à la Monnaie pour l'échange des vaisselles d'or et d'argent contre du numéraire.

Du 1er mars au 10, les opérations ont été d'environ 50 000 fr. par jour. Du 10 au 22, les opérations ont pris une plus grande extension ; ces opérations ont été, en moyenne, de 200 000 fr. chaque jour. Total, 2 900 000 fr.

La masse de vaisselle d'argent, tels que plats, assiettes, cuillères, fourchettes, saucières, réchauds, cafetières, etc., etc., qui sont entassés pêle-mêle à la Monnaie est énorme.

— La chapelle du palais des Tuileries, qui n'a subi aucune dévastation, qui a été respectée dans toutes ses parties, sera rendue au culte dimanche prochain. La messe y sera célébrée pour les malades, qui, au nombre de soixante, ont été admis à l'hospice des Invalides-Civils, ainsi que tout le personnel de ce nouvel établissement.

— On écrit des frontières de la Gallicie qu'une insurrection générale est imminente dans la Pologne autrichienne.

— Un grand nombre d'Allemands, d'Italiens, de Polonais, d'Autrichiens, quittent tous les jours Paris pour rentrer dans leur patrie.

— M. Adrien Balbi, auteur de plusieurs ouvrages sur la géographie, très estimés, est mort à Venise le 13 de ce mois.

— Les Francs-Maçons de la loge des émules d'Hiram ont déposé, entre les mains du Gouvernement provisoire, une somme de 200 fr., à titre de don patriotique.

— Les ouvriers de la maison Bonhoure ont apporté 100 fr., produit d'une collecte faite entre eux, pour subvenir aux besoins de la République.

— Les ouvriers en papier peint de la fabrique du citoyen Dellcourt offrent, à titre de don patriotique, une somme de 468 fr. 75 c.

— Le club de l'Emancipation des Peuples tiendra sa 6e séance Salle d'Antin, cité d'Antin, n° 29, le vendredi 24 mars courant, à 7 heures du soir.

Lamarre, greffier de paix, ont déposé, entre les mains du Gouvernement provisoire, la somme de [illegible] fr. 70 c., produit d'une collecte faite dans la commune de Montfort-l'Amaury.

— Le citoyen Durand Gervais, garçon de recette, rue Saint-Pierre-Popincourt, 4, adresse au Gouvernement provisoire la lettre suivante qui est accompagnée de deux boîtes de montre en argent et d'un joujou d'enfant en même métal :

« Citoyens, l'heure de la liberté étant sonnée, je n'ai plus besoin de montre; et depuis qu'il est permis de chanter librement *les Girondins*, *la Marseillaise* et *le Chant du Départ*, mes enfants n'ont plus besoin de joujoux. »

— Une députation de la garde nationale du 2e arrondissement est venue demander que les citoyens auxquels l'Etat fournirait l'équipement fussent autorisés à en acquitter le montant successivement et par mois.

— Nous sommes priés de publier la note suivante : « Les sténographes des journaux de Paris et des correspondances départementales, qui rendront compte des séances de l'Assemblée nationale, sont invités à se réunir vendredi 24 mars, à midi, dans le local du second bureau de l'ex-chambre des députés, pour s'entendre sur les questions relatives à la tribune des sténographes. Les anciens syndics de la tribune des journalistes ont cru devoir provoquer cette réunion, et ils prennent la liberté de recommander très instamment à tous les journaux et correspondances d'y envoyer des représentants. »

— Les foires ont repris avec une activité extraordinaire dans le département de la Vendée.

La foire de l'Oie a été magnifique : tout s'est vendu et à très haut prix ; celle d'Aizenay a également été très bonne : les bœufs gras, les bœufs de travail, les vaches, tout a été enlevé à des prix on ne peut plus avantageux. (*Publicateur de la Vendée*.)

— On lit dans l'*Indépendant de la Moselle* :

« La ville de Metz a offert, dans les trois jours qui viennent de s'écouler, un spectacle bien remarquable. La population entière, réunie soit en assemblée générale, soit en assemblées de sections, a procédé dans le plus grand calme, dans le plus grand ordre, à la nomination des délégués. Nous avons entendu avec bonheur dans ces réunions des membres de la classe ouvrière émettre des maximes politiques et sociales qui attestent une élévation de sentiments et de raison vraiment admirables. Il y a beaucoup à espérer de cette disposition des esprits. »

FIEZ-VOUS AU PEUPLE. — On lit dans le *Journal de Saône-et-Loire* : « Macon possède une importante fonderie, occupant ordinairement plus de cent ouvriers. Depuis assez longtemps, entravé par des commandes successives, manquant de débouchés pour ses produits, atteint comme tout le monde par la rareté du numéraire, le chef de cet établissement luttait énergiquement, ne pouvant se résoudre à congédier quelques-uns de ses travailleurs.

» Le moment vint cependant où la position n'était plus tenable, et c'est à ses ouvriers mêmes que M. Gardon s'adressa pour les mettre à même d'apprécier sa situation. Il les assembla donc, leur fit part de ses embarras pécuniaires, au milieu d'une riche accumulation de produits fabriqués, et leur déclara qu'il ne lui était possible de continuer qu'en les mettant à demi-paye, le reste devant être porté à leur crédit pour leur être compté un peu plus tard.

Il invita, en outre, les plus aisés d'entre eux à se contenter du tiers ou du quart de leur solde, afin qu'il pût lui-même faire de moindres retenues aux ouvriers gênés ou chargés de famille. Entre cette foule d'hommes, il ne s'éleva pas une voix pour faire une objection, et les offres furent acceptées par une acclamation unanime. Bien plus, un certain nombre de ces hommes et bons citoyens allèrent spontanément trouver leur patron, et mirent à sa disposition les économies qu'ils avaient réalisées depuis qu'ils sont employés dans l'usine. Un tel trait n'a pas besoin de commentaires; il honore également les hommes de cœur qui l'ont fait et l'excellent citoyen qui l'a inspiré. »

— Le Diorama vient d'avoir la visite de l'Institution nationale des sourds-muets. Rien n'était plus intéressant que la manière dont ces intelligents jeunes gens traduisaient les sensations que leur faisait éprouver le beau tableau de la *Chine*.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris; qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Grande Découverte !

Au milieu des grands évènements que nous venons de traverser, en face des élections qui se préparent, il n'est point d'école d'opinion ni de parti qui n'ait fait appel à ses adhérents pour les rallier, pour les éclairer, pour les diriger, et qui n'ait dû le faire au point de vue de la conviction et du patriotisme. Pour notre part, indépendamment des communications faites par l'organe de la *Démocratie pacifique*, nous avons dans ces derniers temps adressé à nos amis des bulletins et des circulaires, soit imprimées soit autographiées.

Le *Mémorial de Rouen*, ex-journal de la préfecture, ex-conservateur qui n'a pas conservé grand chose et qui ne doit pas être fort satisfait aujourd'hui, croit nous faire pièce en imprimant une de ces circulaires, précédée de l'avertissement qu'on va lire :

Le Courrier de la Somme publie une pièce doublement curieuse, que le hasard a fait tomber en ses mains. Ce sont les instructions confidentielles envoyées par un membre de la commission de propagande de la *Démocratie pacifique* à ses correspondants des départements. Cette correspondance prouvera si nous avions raison [illegible]

cependant nos lecteurs qu'ils seront désappointés s'ils cherchent dans cette pièce un moyen quelconque de bouleverser l'ordre social. La voici :

Paris, 7 mars 1848.

Monsieur et ami,

En présence du mouvement qui se prépare dans le pays, et d'où va sortir, non-seulement pour la France, mais encore pour l'humanité tout entière, une nouvelle ère de paix et de liberté, nous sentons le besoin de nous concerter avec vous sur les moyens à employer et sur les voies à prendre pour arriver à faire triompher enfin dans le pays l'idée qui nous a été léguée par Fourier.

Ceci posé, nous entrons tout de suite en matière :

Qu'avez-vous fait jusqu'à présent?

Qu'espérez vous?

Que pouvez-vous?

Provoquez partout la création de sociétés de discussions, où vous introduirez autant que possible la question sociale au cœur même de la question républicaine.

Mêlez-vous activement aux sociétés qui se créeront en dehors de votre initiative.

Si vous avez dans votre localité un journal républicain, tâchez d'y prendre de l'influence.

Achetez une page au besoin.

Si vous ne le pouvez pas, créez un journal, ne dût-il vivre que quinze jours.

Surtout, que ce journal ne soit qu'un placard, afin qu'il puisse pénétrer jusque dans les moindres hameaux.

Attirez à vous, autant que possible, les instituteurs, les médecins, les percepteurs, etc., tous ceux, en un mot, qui ont de nombreuses relations ; n'oubliez ni les prêtres qu'il faut entraîner dans le sentiment démocratique, ni les femmes que nos idées sont aujourd'hui si propres à rallier.

Le placard du bulletin que vous venez de recevoir doit être le sujet de vingt placards différents, courts et ne traitant qu'une seule idée à la fois.

Chaque village a son orateur : tâchez de faire sa connaissance ; emparez-vous de lui ; inculquez-lui nos tendances ; agissez pivotalement sur les chefs-lieux de cantons, sans pour cela négliger les communes.

Provoquez dans chaque chef-lieu de canton un centre rayonnant sous votre direction et qui répande au loin la lumière.

Combinez, autant que possible, l'action républicaine avec l'idée socialiste : c'est d'autant plus facile que les socialistes veulent tout ce que veulent les républicains, et qu'ils apportent à l'idée politique l'idée sociale, c'est-à-dire les moyens de constituer la vraie République pour tous.

Emparez-vous de tous les chefs d'industrie par l'intérêt de leur salut ; des contre-maîtres par l'espérance ; des ouvriers par la perspective d'une plus grande somme de bien-être dans l'avenir.

DES ÉLECTIONS.

Envoyez à la chambre le plus de socialistes possible, sans distinction d'opinion ni de couleur : tel doit être notre but.

Déterminez d'un coup-d'œil rapide et faites-nous connaître tous ceux qui parmi vous ont des chances sérieuses.

Ceux-là, nous du centre, nous les appuierons de toutes nos forces

Une fois les candidats choisis, arrêtés, ne négligez aucun moyen d'attacher leurs noms aux proclamations des plus propres à soulever les sympathies des électeurs.

Nous nous arrêtons là aujourd'hui. A l'œuvre, à l'œuvre ! courage, confiance, et, s'il le faut, de l'audace ! Ecrivez-nous immédiatement, et ne mélangez pas sur le même papier les affaires d'abonnements, de livres ou de rentes avec les nouvelles générales. Courage et énergie!

F. H.,

Membre de la commission de propagande en province.

Sous l'ancien régime, un journal, alors conservateur, s'imagina, comme le *Mémorial*, nous jouer un tour perfide en imprimant une circulaire confidentielle où nous faisions appel au dévouement de nos amis. La publicité donnée à cet appel nous rendit un service immense, et, si le *Mémorial* avait plus de lecteurs, nous n'aurions qu'à le remercier de la peine qu'il a prise de vouloir bien insérer une pièce qui n'était pas encore parvenue à toutes les personnes qu'elle peut intéresser.

L'exorde effrayant par lequel le journal ci-devant satisfait annonce notre circulaire inoffensive, nous rappelle involontairement les phrases pleines d'horreur et d'épouvante par lesquelles M. Hébert préludait en pleine chambre des députés à la citation des discours prononcés dans les banquets réformistes. Tremblez et frissonnez! disait l'ex-garde-des-sceaux, plus livide encore que de coutume.

Il commençait à lire, et pour la première fois des vérités sortaient de sa bouche, des vérités toutes simples, comme celle-ci : *la politique de corruption nous prépare des malheurs.*

Que le *Mémorial* n'imite plus son ex-idole, M. Hébert : c'est un fort mauvais modèle. Le *Mémorial* ne doit pas oublier non plus que le ton provocateur sied mal aux hommes qui ont amené les journées de février par leur servilité envers le pouvoir déchu. La République leur a fait grâce entière, bien que l'appui prêté *in extremis* au dernier gouvernement ne procédât pas d'une erreur politique, mais du défaut de sentiment national et de conscience.

On les oublie, mais qu'ils n'insultent personne.

Les aristocrates ont perdu Louis XVI, les ultras ont perdu Charles X, les conservateurs ont perdu Louis-Philippe. Si le parti rétrograde, vaincu sous tant de noms, cherchait encore à se reformer, il ne perdrait plus que lui-même.

PETITE CORRESPONDANCE.

Meaux. — M. de V. — Rien n'est encore décidé pour le 7 av.
R. — M. L. T. R. — Reçu les 200.
Tonnerre. — M. B. — Reçu.
Orléans. — M. B. — Reçu les 160. — Avant-hier, 2 000 manifestes vous ont été adressés.
Orléans. — M. L. B. — Reçu les 50. 50. — Merci.
Clermont-F. — M. D. L. — Les liv. vont vous être adressés, ainsi que les 2 journaux.

[illegible]	En cour.		Au prem.
5 p. 0/0.......	d. »» »» »»	»» »» —	»» »» »» »»
3 p. 0/0.......	d. »» »»» »»	»»» »» —	»»» »» »»» »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/» »» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME...............	Dr C.	»» 50 1/2	
Récép. Rotsch.	» 68 »»	BELG 2 1/2.......	»	33 »/»	
ESP. Dette act.	» 26 1/2	— 4 1/2.......	»	60 »/»	
— — pass.	» 4 7/8	— de 1840.......	»	67 »/»	»/»
— 3 p. 0/0.	» 22 »/»	— de 1842.......	»	67 »/»	»/»
Dette intérieu.	» 47 1/2	— Banque.......	»	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1837	» 20 »/»	— de Em. 1841..	»	»»»	»»
HOLL. 2 1/2.....	» 84 »/»	PIÉMONT...........	»	800	»»
HAITI.............	» 293 »/»	AUTRICHE.........	»	375	»»

[illegible]	[illegible]
Paris-Sai...	346 75
Tours-Nan..	361 25
Orl.-Vierz...	»»» »»
C. du Nord.	333 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul.-à-Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	410 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	31[illegible] »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	2100 »»
Lin Mabert.	4[illegible]0 »»
F. de l'Av..	4800 »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord................	»»» »»
— à Lyon..........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et jusqu'en août, 63 à 64; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 56 fr.

Narbonne, 44-50.—Béziers, 45.—Cette, 45-50 (124 pièces).—Pézénas, 43-50 (104 pièces).—Bordeaux, 51.—Rouen, 64.

Savon disponible, belle qualité, 101.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois 80 ; avril, »» ; 4 mois d'été, »» à »» ; 4 derniers mois, »».

Huile épurée, »»».

Lille. — Colza, 71-50.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 mars.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Mari et l'Amant, l'Aventurière.
ITALIENS.— Don Pasquale.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Rêveur, Haydée.
ODÉON.—Les Victimes cloîtrées, les Mémoires du Diable.
THÉATRE-HISTORIQUE —Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL.—La Révolution française, la Jardinière, Gastibelza.
GYMNASE.—Femme Blasée, les Filles de la Liberté, Royal Pendard, la Clef.
VARIÉTÉS.—Lauzun, les Deux Pierrots, Dernière coquette, Turlututu.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Camarade de Lit, un Jeune Homme pressé, le Fruit défendu, 34 francs, ou sinon, le Choriste.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Reprise de l'Auberge des Adrets.
AMBIGU-COMIQUE.— La Révolution de 89, 1830, 1848.
GAITÉ. — Le Pacte de Famine, les Deux Gamins.
BEAUMARCHAIS — Rose, Fouyou, Guillaume, l'Ile Barataria.
FOLIES.—La Rose de Provins, Mariage impossible, les Deux Pommades.
DÉLASSEMENTS.—L'Honneur, la Fille du Diable, Lisbeth, le Pâtre.
COMTE.—Augusta, l'Anguille de Melun, le Petit Savoyard, l'Homme.
THÉATRE SÉRAPHIN —Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.)—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Numéro de huitaine. Paris — 8 — 4 — 2. Départements — 10 — 5 — 2 50. Étranger — 14 — 7 — 4.
Lyon, Mme Philippe; Marseille, [illegible]
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les annonces sont reçues au siége de la société [illegible] et Comp[ie]., 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

A partir du 1er avril, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE *sera imprimée en caractères entièrement neufs.*

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

A partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
— —	Dépts.	32	16	8	3
Pays étranger à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le nº de huitaine.	Paris.	8	4	2	
— —	Dépts.	10	5	2 f. 50	
Etranger.		14	7	4	

PARIS, 23 MARS.

La Révolution politique et la Révolution sociale.

Nous écrivions, il y a six mois, que la Révolution nouvelle serait plus sociale que politique, et autant européenne que nationale.

Tous les esprits doivent reconnaître aujourd'hui cette vérité.

Le nouveau caractère social et européen de la Révolution de 1848 est le signe manifeste que cette révolution sera la dernière, la définitive.

En effet, la Révolution qui saura incarner dans les faits, dans toutes les institutions sociales la liberté, l'égalité et la fraternité, ne pourra laisser dans le pays aucun germe de guerre civile.

La Révolution qui aura fait accepter à toutes les nationalités de l'Europe les mêmes institutions, le même esprit de progrès, ne pourra également laisser subsister aucune chance de guerre européenne.

La double utopie de l'harmonie sociale et de la paix universelle prend donc de plus en plus la forme de la possibilité, de la réalité.

Cependant, pour que cet idéal se réalise, il importe que les esprits soient bien édifiés sur le genre de difficultés que la Révolution doit rencontrer dans ses conséquences diverses.

En tant que politique, la Révolution a peu d'obstacles à vaincre. La République a jeté d'abord quelque stupeur dans les esprits, mais ses premiers actes ont généralement fait accepter sa forme gouvernementale. Les hommes d'hier comprennent aujourd'hui que le Peuple est mûr pour l'émancipation, et que l'intérêt de stabilité, d'ordre et de paix se trouve désormais dans la République plutôt que dans toute autre forme de gouvernement.

Pour que la Révolution politique soit entièrement accomplie, il suffit que les élections prochaines se fassent dans un esprit réellement populaire et que la Constituante accomplisse son œuvre en toute liberté. Si le Peuple, dans cette assemblée, est aussi sincèrement représenté que la Bourgeoisie, toutes les tentatives de factions et de réactions seront paralysées. Le seul danger de convulsions nouvelles, c'est que le véritable esprit du Peuple soit plutôt en dehors du pouvoir qu'au pouvoir. Rendre le Peuple gouvernemental, c'est sauver le pays.

La Révolution purement politique peut donc dérouler toutes ses conséquences sans opposition sérieuse.

La Révolution européenne suivra le même cours irrésistible. Plus l'exemple d'émancipation définitive que donne la France sera beau de grandeur morale, de modération et de force, plus l'enthousiasme qu'il fera naître en Europe en propagera l'imitation. La lutte sera cependant autrement longue et sanglante dans les principaux centres de l'absolutisme qu'elle ne l'a été à Paris dans les trois derniers jours. Ce n'est pas pour rien que la France en est à son troisième chevron révolutionnaire. Ayant commencé avant les autres peuples, elle a dû recueillir avant eux le bienfait de la paix et de la concorde. La France est de tous les Etats européens le pays qui a le moins à redouter les divisions, les factions, les déchirements. Aussi est-elle appelée à aider les autres nations plutôt qu'à réclamer leur appui. En ce moment, la situation extérieure de la France est si belle, si admirable, qu'elle n'a même pas besoin d'intervention armée pour favoriser l'affranchissement des peuples. Elle n'a qu'à user de son influence morale, qu'à favoriser tout au plus entre peuples l'organisation de libres secours, de légions de proscrits et de volontaires pour que l'absolutisme soit vaincu dans ses derniers retranchements.

La Révolution n'a de graves et de délicates difficultés à surmonter que dans ses conséquences sociales. La transformation économique exige de tout autres procédés que la transformation politique.

Pour opérer une révolution politique, il suffit de renverser les hommes qui occupent et défendent un gouvernement, et de les remplacer par d'autres hommes qui soient l'expression la plus fidèle des vœux du pays.

Pour accomplir une révolution sociale, il faut transformer toutes les conditions d'existence des individus et des familles; il faut refaire la constitution du travail et de la propriété, l'équilibre entre la production et la consommation; il faut réaliser dans les intérêts et dans les forces de l'activité sociale les principes de liberté et d'ordre, d'unité et de solidarité qu'on a déjà gravés dans la constitution du droit légal.

Dans une révolution politique, c'est la société qui change son gouvernement.

Dans une révolution sociale économique, c'est la société elle-même qui modifie tous ses rapports d'intérêt, de travail, d'activité.

Distinctes dans leurs procédés et dans leurs conséquences, ces deux sortes de révolutions sont cependant solidaires et réciproques.

Il y a telles révolutions politiques qui ont assez profondément pénétré dans les faits pour préparer et faciliter l'essor régulier et pacifique d'une révolution sociale. Il y a telle forme de gouvernement démocratique qui se prête si heureusement à une transformation sociale, qu'elle peut l'encourager et la diriger sans le moindre déchirement.

La France est dans ces excellentes conditions. Les révolutions déjà accomplies dans son sein ont si bien trituré, si bien mélangé les éléments sociaux, les races, les castes, les classes, les intérêts, les sentiments et les idées, si bien morcelé la propriété du sol, du commerce et de l'industrie, qu'il n'y a, entre le plus grand nombre de ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien, que de bien faibles différences, quant au labeur et aux douleurs, quant aux inquiétudes et aux besoins de sécurité. En France, les neuf dixièmes des détenteurs du capital social travaillent aussi péniblement que ceux qui vivent de leur salaire. Comme eux, ils sont sans cesse victimes des hasards de la libre concurrence, de la ruine provenant des crises de crédit et de subsistances, des mille fléaux de l'insolidarité. Pour que la Révolution sociale s'accomplisse en France sans douleurs ni luttes, de commun accord et dans l'intérêt commun de la Bourgeoisie et du Peuple, il suffit donc de bien peu d'efforts de la part de la Bourgeoisie et de la part du Peuple.

La confiance la générosité réciproque sont les premiers moyens de cette heureuse transformation ; le principe d'association en est le véritable levier.

Il est bien temps que les propriétaires, les capitalistes, les chefs d'entreprises agricoles, industrielles ou commerciales y songent ! Ils ne pourraient poursuivre plus loin le régime de concurrence, de morcellement d'exploitations et d'efforts aveugles sans faire de leurs ouvriers des légions d'affamés comme celles d'Angleterre, et sans ruiner eux-mêmes toutes leurs ressources, toute leur énergie. Les circonstances actuelles doivent les convaincre qu'en dehors de l'association des industries entre elles et de l'association du capital, du travail et du talent dans chaque industrie, il n'y a plus de sécurité, de fécondité, ni de bonne spéculation possibles. En dehors de cette unique planche de salut, il n'y a que grèves, chômage, luttes de coalition entre ouvriers et maîtres, agiotage, banqueroute, spoliation, guerre sociale, etc. Au contraire, en substituant l'organisation de grands ateliers agricoles, industriels et commerciaux à l'isolement des cent petites exploitations sans consistance ni crédit; en fondant sur la combinaison de plusieurs industries et sur l'association des capitaux, des bras et des idées la juste répartition, la sécurité et la fécondité que la concurrence et le morcellement leur ont refusées jusqu'ici, les propriétaires, capitalistes et entrepreneurs de toute sorte peuvent s'enrichir en sauvant le peuple, peuvent donner pour base, pour garantie à leur fortune l'intérêt social tout entier.

Il appartient au Peuble autant qu'à la Bourgeoisie elle-même de lancer l'industrie tout entière dans cette voie de salut et d'association. Il appartient à ce peuple de Paris qui a prouvé, il y a huit jours, au monde son amour de l'ordre politique par sa démonstration de confiance dans le Gouvernement provisoire, d'employer la même force d'union et de modération à ramener la confiance et le crédit dans les régions du travail, dans la circulation de la richesse sociale. Pour arriver à ce résultat, le peuple n'a qu'à mener de front la prudence et l'énergie, la générosité et la réforme. En même temps qu'il réclame résolument une organisation meilleure du travail, il doit transitoirement accepter toutes les conditions du travail actuel, seul moyen d'empêcher les ateliers de se fermer et la ruine de se propager. En attendant qu'il puisse s'assurer les bénéfices supérieurs de grands ateliers à l'abri de la concurrence, il ne doit pas réclamer du malheureux entrepreneur actuel plus qu'il ne peut réellement donner. En appliquant à sa vie domestique comme à sa vie politique ces principes d'association et de solidarité qui sont les meilleures armes de son émancipation définitive, il doit se garder de tourner ces armes contre la bourgeoisie laborieuse; il doit éviter que son association prenne le caractère d'une coalition, et qu'au monopole des capitalistes contre les travailleurs se substitue le monopole de la force contre l'argent, le monopole des bras contre les seuls instruments de travail qui puissent assurer aujourd'hui l'existence de la société. Le plus rapide moyen pour le Peuple d'arriver à son émancipation réelle par l'association libre et intégrale des industries, des capitaux, des bras et des idées, le meilleur moyen pour fonder l'industrie sur des bases glorieuses et inébranlables, c'est de se dévouer, de se résigner quelque temps encore au plus bas salaire; c'est de rendre l'activité et la confiance aux industries existantes; c'est de permettre au crédit de se reconstituer sur des garanties nationales, aux capitalistes de se rassurer et de participer eux-mêmes, dans leur intérêt propre, à l'organisation nouvelle de l'industrie; c'est enfin de donner le temps au gouvernement populaire, démocratique de la France, de se constituer et de diriger lui-même la transformation économique de la société.

Si le Peuple et la Bourgeoisie savent comprendre ainsi leur véritable et commun intérêt, s'ils savent préférer l'association à la coalition, la générosité et la confiance à l'intimidation et à la peur, ils donneront aux autres peuples un exemple plus admirable encore en révolution sociale qu'en révolution politique; ils présenteront au monde la seule solution sociale digne de notre époque, la seule qui puisse réaliser la liberté, l'égalité et la fraternité sur le champ du travail, entre bourgeois et prolétaires, sans que l'humanité et la justice aient à en souffrir.

Bons des chemins de fer.

Sur la nouvelle que l'Etat allait reprendre les chemins de fer, les actions de ces chemins ont haussé hier à la Bourse.

Sur la nouvelle que ces actions seraient remboursées en 5 p. 0/0, le 5 p. 0/0 a baissé.

Qu'est-ce que cela prouve ?

La hausse des actions prouve que la mesure de l'expropriation sera regardée par les actionnaires avec reconnaissance, comme un secours, comme un bienfait.

La baisse de la rente 5 p. 0/0 prouve que rembourser en rentes serait atténuer, annihiler peut-être ce bienfait.

Car que désirent les actionnaires ? Echanger leurs actions contre de l'argent ou contre une valeur facilement circulable.

Si on leur met de la rente entre les mains, ils seront forcés de se précipiter en foule sur la Bourse pour la vendre, et il y aura alors encombrement et dépréciation de la rente, comme il y a aujourd'hui encombrement et dépréciation des actions.

Que faut-il donc faire ?

Rembourser les actionnaires en écus? C'est impossible.

Alors il faut les rembourser en valeurs facilement circulables, qui ne soient pas forcées de passer par la Bourse et par les agents de change; — il faut les rembourser en *bons de chemins de fer* à 3 fr. 65 d'intérêts, qui feront office de monnaie, de billets de banque, de 50, — 100, — 200, — 500, — 1 000 francs, et seront partout donnés et acceptés en paiement avec facilité, parce que, outre la garantie de l'état, ils auront l'hypothèque et la garantie des travaux faits et à faire sur les chemins de fer et des revenus de ces chemins.

Les demi-mesures sont toujours mauvaises. D'après la *Presse*, les chemins rachetés par l'Etat seraient ceux-là seulement dont les actions ne sont pas entièrement libérées. On laisserait les autres en dehors de la mesure.

Pauvre conception ! Car l'Etat ne prendrait ainsi que les chemins les moins favorisés et qui présentent le plus de difficultés, et par conséquent porterait atteinte à son propre crédit, tout en faisant profiter les actionnaires des autres chemins de la hausse que cette expropriation partielle leur procurerait en débarrassant le marché d'une forte quantité d'actions.

Si vous prenez les chemins, ayez donc le courage de les prendre tous; ayez la force de concevoir et d'exécuter des mesures entières et non des demi-mesures.

Le *manifeste électoral de la Démocratie pacifique*, adressé à tous nos abonnés avec l'exemplaire de dimanche dernier, provoque de toutes parts les plus vives adhésions.

Tous nos amis s'empressent de le répandre, tant à Paris que dans les départements. Il en est quelques-uns qui en ont fait prendre jusqu'à dix mille exemplaires.

Notre manifeste doit pénétrer partout, dans les clubs, dans les corps-de-garde, dans les lieux de réunion.

Nous rappelons qu'on en trouve des exemplaires rue du Croissant, 16; rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25, aux prix suivants :

50	exemplaires	pour	1 fr.
300	id.	id.	5
1 000	id.	id.	15

Erreurs des Alarmistes.

Les exemples de corruption des dernières années, les préceptes d'égoïsme qu'on ne craignait pas de proclamer même du haut de la tribune, ont agi comme dissolvant sur beaucoup d'esprits à moitié sceptiques, et ont achevé de les démoraliser. Le peu de foi qu'ils avaient dans le bien moral sous un régime d'intérêt matériel les empêche aujourd'hui d'entrevoir le bel et glorieux avenir que nous promet l'unanimité des bons sentiments manifestés partout par l'armée pacifique des hommes de bonne volonté. Les peureux ne semblent savoir s'encourager les uns les autres qu'au découragement, et ils refusent de voir la foule de ceux qui s'encouragent au sacrifice et à l'abnégation, de ceux qui se sont voués au culte de la patrie et de l'humanité, de ceux qui ont résolu de former une vigoureuse et large base d'ordre à la reconstitution de notre société.

Le nombre de ceux-ci est immense, tandis que ceux-là sont la minorité, minorité dangereuse par les craintes qu'elle exprime. Les uns supposent que l'ordre se maintiendra péniblement jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale, et qu'alors tout sera bouleversé; les autres, au contraire, que si nous arrivons jusqu'à l'Assemblée nationale sans succomber sous je ne sais quelle catastrophe imminente, ce qui les étonnerait fort, nous pourrons alors avoir quelque espoir de sortir de ce qu'ils appellent le gâchis actuel. Ils se trompent les uns et les autres. Nous marcherons droit et nous arrivons au but, l'ordre dans la liberté, parce que nous voulons marcher droit et que nous voulons arriver. Si nous sommes dans le trouble, conséquence nécessaire d'un changement de base à l'édifice social, nous sortons du gâchis, nous sortons de la boue verte où nous étions il n'y a qu'un mois.

Patience, courage, confiance, et que chacun soit prêt, dans l'ordre où il est appelé, à apporter son grain de sable ou sa pierre; que chacun s'applique à connaître et à remplir ses devoirs, à exercer utilement ses droits, à aider ceux qui s'occupent et qui s'occuperont de la conservation et du développement de [illegible] de la nation. Dieu fera le reste, car c'est Dieu qui a [illegible]

[illegible] venir en aide aux négociants. Nous ne pouvons que la féliciter des deux bonnes mesures qu'elle vient de prendre.

Le Socialisme est-il en danger?

La *Patrie* vient de publier sur ce sujet un article fort sage. Nous allons le mettre sous les yeux de nos lecteurs. Les journaux qui nous sont sympathiques, et plus généralement ceux qui tiennent à rassurer les esprits, à détruire tout germe de défiance, ne manqueront pas sans doute de reproduire en tout ou en partie les réflexions de la *Patrie* :

Que sont ces doctrines qui, sous le nom de *socialisme*, de *communisme*, d'*organisation du travail*, de *garantie*, de *droit au travail*, excitent si vivement aujourd'hui les espérances des uns, les appréhensions des autres? Nous répondrons plus tard, bientôt, à cette question. Nous voulons nous borner aujourd'hui à une seule réflexion.

Un des reproches les plus sanglants que l'on puisse adresser au régime déchu, c'est d'avoir déguisé à tous l'état réel de la société. De vaines discussions parlementaires nous occupaient comme l'unique affaire du pays et de la civilisation. Pendant ce temps, un travail immense s'opérait au milieu des classes laborieuses. Quel était ce travail? Le monde officiel n'en savait rien. Mais aujourd'hui les mensonges ont disparu; tous les voiles sont ôtés; les choses apparaissent dans leur réalité; le bien et le mal, nous pourrons tout juger; la prévoyance politique cesse du moins d'avoir un bandeau sur les yeux.

Nous pouvons le dire dès aujourd'hui, avant même d'avoir exposé les diverses doctrines socialistes : ces doctrines n'ont rien en elles-mêmes qui doive effrayer le public. Elles constituent au contraire des préservatifs contre les désordres violents que l'on peut toujours craindre à la suite des grandes commotions.

Les souffrances des pauvres, l'envie de l'indigent contre le riche, l'amour du luxe et des jouissances, les vengeances privées de ceux que des opérations *habiles* ont ruinés, ce sont là les causes des réactions redoutables, ce sont là les motifs sinistres qui produisent parfois ce terrible malheur : la guerre de ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent.

Mais ces causes et ces motifs sont précisément retenus, annulés, anéantis au milieu de nous par la forme même doctrinale, théorique qui a été donnée, de nos jours, par les socialistes, à la grande querelle des pauvres contre les riches.

Un système, une théorie ne s'imposent pas, ainsi que le fait une passion livrée à elle-même, par le procédé brutal de la violence. Un système, une théorie ont nécessairement recours à la raison, à la discussion. L'enthousiasme pour une doctrine n'exclut nullement la croyance à la vérité de cette doctrine. Tout au contraire, il la suppose. Or, c'est par là qu'un système n'est jamais à redouter : avant de s'imposer, il se proposera; il ne s'imposera jamais; il commencera toujours par se proposer à la conviction du plus grand nombre. Par là, la raison publique a toujours en elle-même le moyen de se défendre contre un système qui lui paraîtra erroné.

Nous ne rappellerons pas les faits nombreux desquels il apparaît avec évidence que ce sont les partisans des doctrines socialistes qui, depuis le 24 février, ont défendu, dans toutes les occasions, l'ordre et la propriété, menacées par les hommes aux passions désordonnées. Qu'il nous suffise de donner bien haut, à tous ceux qui s'épouvantent du but de certains vœux, deux assurances également heureuses :

1° Les doctrines socialistes nous ont rendu le service inappréciable de renfermer, nous le répétons, dans une voie régulière, pacifique et rationnelle, des vœux, des passions, des mobiles qui toujours, dans tous les lieux et dans tous les temps, ne se sont exprimés que d'une manière violente et désastreuse;

2° Quelle que soit la teneur des doctrines socialistes, ces doctrines se proposeront à l'Assemblée nationale; il n'est pas dans leur nature de se manifester autrement que par la discussion : c'est la discussion, et la discussion seulement, qui décidera de leur avenir, qui se prononcera sur ce qu'il y a en elles de bon ou de mauvais.

ACTES OFFICIELS

Le chef d'escadron Foissy, mis à la retraite par l'ancien gouvernement pour cause d'opinions, est rappelé à l'activité.

Le citoyen Vernon, capitaine de cavalerie, mis en retraite d'emploi par l'ancien gouvernement pour ses opinions politiques, est rétabli dans son grade.

Son temps de service comptera comme s'il n'y avait pas eu d'interruption.

—

Ont été nommés :

Conseiller à la cour de cassation, M. Abbatucci, conseiller à la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Madier de Montjau, démissionnaire :

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Barbou, vice-président du tribunal de la Seine, en remplacement de M. Abbatucci, appelé à d'autres fonctions;

Procureur général près la cour d'appel d'Aix, M. Courrent, conseiller à la même cour, en remplacement de M. Bruno-Desolliers;

Conseiller à la cour d'appel d'Aix, M. Rolland, substitut près le tribunal de première instance de Montbrison, en remplacement de M. Courrent, appelé à d'autres fonctions;

Premier substitut du procureur général près la cour d'appel d'Aix, M. Perrier, avocat, en remplacement de M. Bedarrides, appelé à d'autres fonctions;

Substitut du procureur général près la cour d'appel d'Orléans, M. Grappin (Paul-Eugène), avocat, en remplacement de M. Leroy;

Conseiller à la cour d'appel de Nancy, M. Hamelin, substitut du procureur général près la même cour, en remplacement de M. Masson, nommé président de chambre;

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Nancy, M. Rambaud, substitut près le tribunal de Saint-Mihiel, en remplacement de M. Hamelin, nommé conseiller;

Deuxième substitut du procureur général près la cour d'appel de Dijon, M. Vernier, substitut près le tribunal de Châlon-sur-Saône, en remplacement de M. Delamarche, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

—

Le capitaine Filippi est nommé gouverneur du château d'Amboise.

—

— Le Gouvernement provisoire, considérant qu'il est du plus grand intérêt d'organiser sur de nouvelles bases un corps spécial chargé de [illegible]

[illegible]

Art. 5. Une taxe spéciale fournira aux frais de création et d'entretien des gardiens de Paris. Cette taxe sera établie de manière à peser seulement sur les propriétaires et les locataires dont le loyer s'élève à plus de 1.000 fr. par an.

Art. 6. Le maire de Paris et le ministre de l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret.

—

Le Gouvernement provisoire décrète :

1° Toutes les dépenses du service des trois manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais seront réglées, ordonnancées et justifiées par le ministre de l'agriculture et du commerce, à partir dudit jour 18 mars 1848;

2° Le ministre de l'agriculture et du commerce réglera définitivement le budget de ces établissements, en recettes et en dépenses, pour la partie de l'année 1848 restant à courir du 18 mars courant au 31 décembre prochain.

—

Par arrêté en date d'aujourd'hui, le citoyen Gornet est nommé maire du 12e arrondissement.

—

Le maire de Paris au général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

Paris, le 23 mars 1848.

Général,

Les compagnies actuelles de la garde nationale possèdent des fonds de cotisations volontaires qui s'élèvent à des sommes considérables.

Ces fonds communs avaient une destination que le dédoublement des compagnies ne permet pas de leur conserver. Je propose de leur en donner une qui, je l'espère, sera selon le vœu des compagnies : c'est de les centraliser à l'état major de chaque légion, pour venir en aide à ceux des gardes nationaux non habillés qui ne pourraient pas immédiatement faire les frais de l'uniforme et de l'équipement.

Un généreux citoyen, M. Huicque, s'est fait, dans les journaux, l'organe d'un grand nombre de citoyens qui, pour alléger les sacrifices imposés à la ville, demandent qu'il soit formé un fonds d'avance à cet effet, offrant de rembourser, par à-comptes mensuels, le prix de l'uniforme qu'ils auraient reçu.

Des sentiments si honorables m'ont paru mériter votre prise en considération, et, en proposant d'employer le fonds des cotisations à réaliser le vœu qui vient d'être exprimé, je vais sans doute au devant du désir des souscripteurs.

—

PREFECTURE DE POLICE. — AVIS. — Les grandes démonstrations patriotiques, qui sont l'expression de la souveraine volonté du peuple, doivent être respectées par tous : nul n'a le droit d'étouffer cette voix puissante qui éclate assez haut pour renverser un trône en quelques heures. Mais s'il faut que chacun salue du cœur ces imposantes manifestations faites en plein jour, au soleil, par toute une population, il est aussi du devoir de tout bon citoyen de protester énergiquement contre ces démonstrations partielles, faites la nuit, qui n'ont d'autre résultat que d'inquiéter la cité et de faire concevoir des espérances coupables aux ennemis de la République. Quand le citoyen s'alarme, quand l'ennemi se réjouit et espère, l'ouvrier voit s'éteindre la confiance et tarir les sources du travail. L'ouvrier qui se laisse entraîner dans ces promenades nocturnes perd une partie de sa journée et compromet gravement celle du lendemain.

Secondons par une attitude calme les efforts du Gouvernement, dont la sollicitude est constante pour les travailleurs, mais qui a besoin de leurs concours pour consolider son œuvre. Loin de nous la pensée d'incriminer l'intention des citoyens qui ont pris part à ces manifestations partielles et nocturnes; mais plus cette intention est pure et droite, mieux ils doivent comprendre un langage sincère et patriotique. Nous leur dirons donc : *Mettons-nous en garde contre ce prétendu zèle qui ne sait pas attendre qu'il fasse grand jour pour se manifester. Craignons surtout que ceux qui trament dans l'ombre des projets criminels contre notre grande Révolution, ne profitent de cet exemple pour troubler à dessein l'ordre et la tranquillité publique.*

Réservons-nous pour l'heure où (ce qu'à Dieu ne plaise) la République serait en danger. Ce sera alors le moment d'agir à la lueur des torches comme à la clarté du soleil; mais, jusque là, soyons unis et calmes dans notre force.

Paris, le 23 mars 1848.

Le préfet de police,
CAUSSIDIÈRE.

Approuvé :
Le ministre de l'intérieur,
LEDRU-ROLLIN.

Si librum reddidisset.

Le *Moniteur* d'hier, 22 mars, contient une note ainsi conçue :

« C'est par erreur que quelques journaux ont annoncé qu'un document judiciaire, relatif à M. Libri, avait été tiré des archives du ministère des affaires étrangères; aucun document n'est sorti de ce ministère pour être livré à la publicité. »

Cette note pourrait sembler en contradiction avec ce qui a été dit au *Moniteur* du 21 mars, que le document en question a été trouvé dans les cartons du ministre des affaires étrangères.

Voici le fait dans son détail :

Le rapport de M. Boucly a été trouvé, pendant les journées du combat, dans un carton placé dans le cabinet de M. Guizot. Le fait s'expliquerait en ce que M. Hébert, ne voulant pas prendre sur lui de décider la question posée par M. Boucly, en aurait référé à M. Guizot. Celui-ci aurait enfoui le rapport dans ses cartons.

Cette copie est sur papier à tête portant ces mots : *Parquet du tribunal de première instance du département de la Seine;* au bas de la première page, on lit : *A Son Excellence le ministre de la justice;* enfin, la pièce est signée de la main de M. Boucly.

L'authenticité de cette copie est complète. Elle existe, telle qu'on vient de la décrire, au ministère de l'instruction publique. L'original proprement dit est nécessairement au parquet, où il sera sans doute facile de le retrouver.

Moyen de battre monnaie.

En ce moment, où le numéraire devient rare en Europe ou du moins circule peu par suite d'une panique passagère, ne pourrait-on pas frapper pour tous les peuples européens une monnaie unitaire, en employant comme matière première les trônes, sceptres et couronnes de France, Autriche, Prusse, Naples, Bavière?..... Nous attendons les nouvelles de l'étranger avant de clore la liste.

[illegible] une pétition pour demander la mise en liberté des deux frères condamnés. Trois heures après, tous avaient été mis en liberté. Ils se sont rendus en triomphe au château. La foule qui les accompagnait faisait retentir l'air de vivats. Le peuple dételа les chevaux de la voiture de Mieroslawski et la conduisit au palais. Des dames agitaient des mouchoirs aux croisées. Mieroslawski, debout sur la voiture, tenait un drapeau noir, rouge et or dans la main et saluait avec enthousiasme. Quand le cortège fut arrivé sur la place du château, le roi parut sur le balcon.

A Cologne, les évènements de Berlin ont produit une fermentation extrême. Une assemblée populaire, à laquelle les trois députés revenus la veille de Berlin ont assisté, a eu lieu dans la matinée du 20. Une nouvelle adresse a été rédigée et remise en cortège au président de la province. Elle est ainsi conçue :

Sire, la patente du 18 de ce mois ne répond nullement aux vœux aussi justes qu'opportuns du peuple, et qui ont déjà été reconnus par les princes dans la plupart des autres Etats allemands. Les habitants de Cologne réclament : le droit d'association; une représentation populaire (non une assemblée d'Etats) avec voix délibérative, et la responsabilité ministérielle; l'armement populaire, qui n'est pas remplacé par l'institution de la *Landwehr*, destinée à agir seulement contre les ennemis du dehors; nous demandons une garde civique pour défendre la Constitution que nous attendons et les droits personnels des citoyens; une amnistie pour tous les délits politiques; le jury pour les délits politiques et les délits de presse; égalité civile et politique de tous les citoyens sans acception de croyances.

La réalisation de ces vœux, l'éloignement immédiat des ministres actuels et la dissolution de l'assemblée des Etats, après l'adoption de la loi électorale sur la base la plus large, peuvent seuls conduire au but exprimé dans la patente, rétablir le repos à l'intérieur et rendre notre patrie puissante au dehors.

L'adresse a été portée au président de la régence, qui a promis de la transmettre immédiatement à Berlin, par le télégraphe. La ville de Cologne est très agitée. Le drapeau de l'union allemande aux couleurs or, rouge et noir, a été arboré sur la tour de la cathédrale dans la journée de dimanche, et salué par le son des cloches.

Des manifestations semblables, mais accompagnées de troubles matériels graves, ont eu lieu à Aix-la-Chapelle, Trèves, Munster, etc.

Révolution de Vienne. — La situation de l'empereur est très précaire. Il a été nommé un conseil de régence, mais l'archiduc Etienne, qui le présidait seul, a dû s'adjoindre l'archiduc François-Charles pour subvenir aux dangers du moment.

Une sorte de gouvernement provisoire s'est établi à l'Hôtel-de-Ville. Il est composé des chefs de la bourgeoisie et du peuple qui ont donné les preuves les plus grandes de fermeté et de courage. La garde nationale s'organise promptement. Elle occupe déjà tous les postes en ville, et elle ne tardera pas à occuper ceux des faubourgs. Les troupes qui y étaient restées se retirent à leur tour et vont camper autour de Vienne.

Dans la promenade faite par lui le 15, l'empereur a été accueilli par des vivats prolongés, mais mêlés à des cris non moins nombreux de : *La Constitution! la Constitution!*

L'archiduc Etienne est arrivé à la tête d'une députation hongroise pour demander la liberté de la presse, et la prompte organisation de la responsabilité ministérielle. Si le roi se refusait à des concessions, la Diète toute entière se rendra à Vienne pour réclamer l'adoption de ces deux mesures, et si le roi persistait dans son refus, la Diète paraît être décidée à proclamer sa déchéance.

Si la proclamation qui contient la promesse d'une constitution eût été retardée de quelques heures, le palais impérial était pris d'assaut. Tous les préparatifs étaient faits.

La proclamation suivante a été publiée le 16 au matin :

Vive notre empereur constitutionnel!

Que notre joie pénètre au ciel et que le Tout-Puissant qui dirige les destinées des peuples entende nos très ferventes prières : qu'il conserve longtemps notre bon père; qu'il bénisse son règne soutenu par l'amour d'un peuple fidèle qui donnera son sang et sa vie pour son magnanime empereur et pour sa liberté, et bravera tous les orages de l'époque!

Sire, les Autrichiens prouveront qu'ils sont dignes de la liberté; nous le prouverons fermement unis à nos frères, quelle que soit leur origine et leur langue. Nous le prouverons à la face de l'Europe qui trouvera en nous un rocher contre tout ennemi de l'intelligence et de l'indépendance. Sire, nous, fidèles bourgeois, plions le genou devant notre empereur Ferdinand dont un nouvel éclat environne le trône.

Les magistrats et le Comité de la bourgeoisie de la ville de Vienne.

Le soir, Vienne était illuminée; la ville est restée tranquille, mais non les faubourgs où les désordres ont recommencé.

Les fonds ont haussé à la Bourse.

Toutes les nationalités écrasées par l'Autriche se relèvent à la fois, et réclament leur indépendance, pacifiquement ou par les armes.

La Hongrie et la Bohême veulent se déclarer indépendantes. La Styrie est en feu. On écrit de Grœtz, 15 mars, à la *Gazette d'Augsbourg* :

La nouvelle des évènements de Vienne a produit ici une sensation inouïe. Les bourgeois ont envoyé une députation aux Etats, et l'Université une députation au gouverneur pour demander l'abandon du système bureaucratique et ultramontain. Depuis hier l'archiduc Jean se trouve parmi nous; il cherche à calmer l'effervescence publique en faisant les promesses les plus larges. Quelques vitres du bâtiment des jésuites ont été brisées. Le maintien de l'ordre a été confié à la garde bourgeoise et aux membres de l'Université. On chante le fameux air d'Arndts : *la Patrie des Allemands*.

Une correspondance particulière de Breslau annonce que le prince et la princesse de Metternich sont arrivés à Breslau. Le prince est logé chez le prince-évêque et la princesse chez le comte de Brandebourg.

Le gouvernement de Nassau vient de mettre sous le séquestre le do-

Un supplément extraordinaire du *Risorgimento* de Turin contient quelques détails sur le commencement de l'insurrection :

Le vice-roi, qui avait quitté Milan le 17 à cinq heures du matin comme un fugitif, escorté par 300 hussards, rencontra à Cassano le courrier porteur des dernières nouvelles de Vienne. La proclamation suivante fut affichée le 17 à Milan :

« Le président du gouvernement impérial se hâte d'annoncer au public le contenu d'une dépêche télégraphique datée de Vienne, 15 courant, reçue à Zilli le même jour et hier soir à Milan. S. M. I. et R. a décrété l'abolition de la censure, la prochaine publication d'une loi sur la presse et la convocation des États pour le 3 juillet au plus tard, etc. »

Dans la journée du 18, M. Cassati, magistrat principal de Milan, alla à la tête de deux ou trois mille personnes pour demander la liberté des prisonniers arrêtés depuis quelques mois. Cette demande n'ayant pas été accordée, le magistrat se retira, et immédiatement le peuple s'assembla sur la place et arbora le drapeau tricolore, vert, bleu et rouge, de l'unité italienne. Plusieurs rues furent dépavées, et le tumulte s'accrut. Un voyageur, qui sortait de Milan à deux heures après-midi, vit plusieurs pièces d'artillerie placées en position et les artilleurs mèches allumées. A petite distance, il entendit gronder le canon.

Nous trouvons ce soir les lignes suivantes dans la *Patrie* :

Des dépêches sont arrivées aujourd'hui de Milan. Elle se rapportent à la date du 18 courant.

Les bruits qui se sont répandus hier à la Bourse, sur une insurrection à Milan, sont pleinement confirmés.

Un combat très vif et qui a été très sanglant a été livré par la population aux troupes autrichiennes.

Dans la journée du 18, à 2 heures de l'après-midi, l'insurrection était victorieuse.

Le vice-roi, archiduc Reynier, a pris la fuite ; mais il a été saisi par le peuple à Brescia.

Les autorités autrichiennes ont capitulé, afin d'obtenir pour unique condition la libre retraite de toutes les troupes autrichiennes hors du territoire lombardo-vénitien.

Le drapeau tricolore a été arboré dans toutes les villes de l'Italie septentrionale.

La *République* ajoute, d'après une correspondance de Turin, 19 mars :

Deux régiments hongrois prirent parti pour le peuple, comme les grenadiers et les chevau-légers italiens ont fait à Vienne. On dit qu'à Brescia les citoyens tiennent le vice-roi prisonnier ; cette nouvelle est même confirmée. On n'a pas d'autres détails. Turin est sens dessus dessous par l'effet de cette nouvelle.

La guerre des paysans. — Les mouvements des paysans deviennent très graves dans les comitats de Hongrie. Les redevances sont partout refusées.

Dans le duché de Bade, nous mande un correspondant, le long des frontières suisses, il y a anarchie complète. Nobles, administrateurs et juifs sont chassés de tous les points du territoire, et viennent chercher un asile en Suisse. Quand on demande aux paysans badois ce qu'ils veulent, ils répondent : « Nous voulons être comme les Suisses. »

On écrit de Carlsruhe, 19 mars :

Hier, avant midi, une partie des troupes envoyées dans l'Odenwald est revenue ; deux bataillons du régiment de Fribourg, et de l'artillerie, sont partis pour Rastadt, afin de renforcer la garnison. Des dragons de Bruchsal occupent nos environs. On est inquiet au sujet de l'assemblée d'Offenbourg, qui a lieu aujourd'hui. On voit des masses entières se rendre à cette destination. A trois heures l'assemblée était close. Le nombre des assistants ne saurait être indiqué avec précision : les uns disent qu'il y avait 8 à 10 000 personnes, les autres 15 000, enfin d'autres 20 000. On voyait à Offenbourg une foule de drapeaux. Plusieurs orateurs ont pris la parole. On a proposé la suppression de la première chambre, le renvoi du margrave Guillaume comme chef de l'armée, la retraite de tous les députés appartenant au parti de la réaction, fusion de la ligue avec les bourgeois. On a demandé aussi la séparation de l'Église et de l'État, en ajoutant que les prêtres sont trop riches et les instituteurs du peuple trop pauvres. Tout le monde est comblé de joie de voir l'Autriche débarrassée de Metternich.

Voici dans quelles circonstances le roi de Hanovre a accordé la liberté de la presse :

Une députation s'est rendue, le 17, au palais pour présenter au roi les pétitions des villes de Hanovre et de Hildesheim ; 4 000 personnes environ la suivaient.

On a dit à la foule que le roi était malade et ne pouvait donner de réponse. Mais elle n'en a pas moins crié d'une voix unanime : *Une réponse ! une réponse !* sans se laisser intimider par un grand déploiement d'infanterie et de cavalerie. Les conseillers de la couronne, voyant la persistance de la population, ont conseillé au roi de céder, et, au bout d'une heure, le conseiller d'État de Münchhausen s'est présenté devant le palais. Il a annoncé que la censure était abolie à partir de ce jour ; que les séances des États seraient de nouveau publiques ; qu'une amnistie politique était accordée ; que, pour les autres demandes, la coopération des États était nécessaire. Il y eut des désordres [illegible] sans beaucoup de gravité.

Les étudiants de Gœttingue n'ayant pu obtenir du roi une réponse satisfaisante, ont décidé qu'ils quitteraient la ville. Ils sont partis le 17 ; des bourgeois les ont accompagnés. Professeurs, bourgeois et magistrats sont découragés.

Abdication du roi de Bavière. — Une dépêche télégraphique parvenue aujourd'hui au Gouvernement provisoire annonce l'abdication du roi Louis de Bavière. On ne dit pas si c'est à la suite d'une insurrection ou si c'est pour rejoindre plus vite Lola Montès. [illegible] date du 18 : [illegible]

[illegible] droits seigneuriaux. — 7 heures du soir. [illegible] la ville est depuis trois ou quatre heures en proie à une agitation [illegible] forment des [illegible] dans les rues et sur les places publiques. Les rues sont remplies de curieux ; on dit qu'il s'agit d'un [illegible] préparé par des meneurs secrets. Des bourgeois se sont immédiatement [illegible] contre un

[illegible] compromis (comme Siegwart-Muller), a refusé de les livrer. Le Vorort vient de mettre quatre bataillons sur pied pour faire droit à sa demande ; car la Suisse entière est intéressée à la publication de ces documents.

Dans le canton de Neuchâtel, les élections pour la Constituante se sont faites dans le sens républicain, à une grande majorité.

La crise financière commence aussi à se faire sentir en Suisse. Les capitalistes de Berne font de grandes pertes dans les fonds étrangers, surtout sur les actions de chemins de fer. A Genève, les pertes sont évaluées à 30 millions. La maison Perret, de la Chaux-de-Fonds, a fait faillite, laissant un déficit de 4 millions ; l'horlogerie des cantons de Neuchâtel et de Berne y est intéressée pour beaucoup. Le chef de la maison, M. Perret, s'est donné la mort à l'hôtel de la Couronne, à Berne : il n'avait que trente-cinq ans. Cependant il y a encore beaucoup de capitaux ici : un emprunt de 5 millions de francs de Suisse, que le vorort vient de faire pour les besoins de la Confédération, a été signé depuis quelques jours.

Le cardinal Ferretti, légat de Ravenne, ayant voulu s'opposer à une manifestation à Imola, dans laquelle le peuple, portant une bannière tricolore, proférait mille cris, a été poursuivi par les sifflets et les coups de pierres. A cette heure, il est rappelé à Rome.

Les jésuites ont été chassés de Fano.

Les Bolonais ont envoyé à Rome une députation chargée de demander au Pape une constitution prompte et large, s'il veut prévenir une secousse dans la Romagne. Le sénat a aussi présenté à Pie IX une adresse dans ce sens.

La Constitution de Rome. — Le pape a répondu par la publication d'une constitution dont voici les bases :

Un collége de cardinaux électeurs du souverain pontife et un sénat inséparable de ce conseil.

Deux chambres législatives, l'une dite haut conseil, dont les membres sont nommés à vie par le pape, l'autre composée de députés élus par la nation sur le pied d'un représentant par 30 000 âmes.

Les électeurs sont pris parmi certaines capacités définies et parmi plusieurs catégories de censitaires. (La possession d'un capital de 300 scudi, ou le paiement d'un impôt de 12 scudi par an à l'État, suffit pour assurer la franchise électorale.)

On est électeur à vingt-cinq ans.

Pour être éligible, il faut avoir trente ans, posséder un capital de 5 000 scudi, ou payer 100 scudi d'impôt par an.

Indépendance du pouvoir judiciaire.

Point de cours prévôtales. Garde nationale.

Liberté individuelle garantie ; abolition de la censure en matière de presse.

L'initiative de la proposition des projets de loi appartient, soit aux ministres, soit aux députés, pourvu que la proposition soit appuyée par dix membres.

Le droit de pétition est reconnu.

Comme on le voit, cette constitution est, sous certains rapports, plus libérale que notre charte de 1830.

— Les chambres sardes sont convoquées pour le 27 avril. Des lettres de Gênes semblent indiquer que la constitution accordée par Charles-Albert n'a été accueillie dans cette ville qu'avec une demi-satisfaction, et qu'il en serait de même à Turin.

— L'archevêque Cocle, confesseur du roi de Naples, obligé de fuir de Naples, est arrivé à Malte.

L'Irlande et l'Angleterre se jettent des défis. On écrit de Dublin, 20 mars, au *Morning-Post* :

La démonstration des métiers et du parti de la Jeune-Irlande a eu lieu à Nortwall, sans désordre, sans que la force militaire ni la police parût aux hustings. M. Mitchel a proposé l'adresse suivante, qui a été adoptée avec acclamation :

Comme des esclaves doivent s'adresser à des hommes libres, comme un pays qui a encore son indépendance à conquérir et sa liberté sociale à obtenir doit s'adresser à un État souverain et à une République, nous venons vous féliciter, citoyens. Si nous avions un gouvernement national, un centre reconnu, voulant et désirant agir et parler pour nous, il y a longtemps que nous aurions hautement exprimé notre admiration pour votre héroïsme, nos sympathies pour votre cause, notre joie de votre triomphe ; mais notre condition ne l'a pas permis. La domination étrangère parmi nous a paralysé les plus nobles impulsions de nos cœurs, et la voix de milliers d'hommes ainsi étouffée n'a pu avoir d'échos. Recevez de nous, citoyens, toutes les félicitations qu'il nous est permis de vous offrir ; soyez assurés qu'il est encore une foule de choses que nous ne pouvons pas dire, et que sous nos paroles sont enfouies les passions d'hommes qui souffrent et qui sont dans les fers. Vous, qui avez brisé d'hier seulement le despotisme, et qui, pendant dix-huit ans, avez été contraints de refouler au fond de vos cœurs la haine contre ce despotisme, si noblement exercée aujourd'hui, citoyens, vous pouvez nous comprendre. Nous reconnaissons dans la République française l'œuvre des ouvriers ; nous voyons dans tous ses actes la justice faite aux droits du labeur. Ouvriers et travailleurs, nous nous associons à votre victoire, à vos succès, à votre sentiment de justice.

Mais des esclaves ne peuvent vous offrir que l'expression de leurs sympathies et de leur amitié individuelle. En retour, nous vous demandons un regard de commisération et de douleur pour les souffrances de la sœur aînée et la plus persécutée de notre commune race celtique. Ne rougissez pas de notre honte et de notre esclavage ; mais gardez-nous l'amitié et la sympathie réciproques jusqu'à ce que notre patrie affranchie en soit digne.

M. RICHARD O'GORMON propose une résolution ainsi conçue :

« Considérant qu'il est universellement reconnu que toute nation a le droit de déterminer quels doivent être ses gouvernants ; qu'avant l'année 1800, l'Irlande était, dans tous ses attributs essentiels, un peuple indépendant ; que l'acte qui a aboli son indépendance a été enlevé par des moyens séducteurs et la force brutale, contrairement à la volonté déclarée d'une forte majorité du peuple ; que l'union a été ainsi imposée au peuple irlandais par la violation d'un traité international solennel, ratifié par acte de la législature anglaise, qui proclamait que l'Irlande avait le droit de n'être régie que par les lois votées par son parlement, devant être établi [illegible] pour toujours ; par ces motifs, nous déclarons être solennellement [illegible] quelles lois adoptées par la législature anglaise ne sont pas en conscience obligatoires pour le peuple irlandais, et que la résistance ou l'obéissance à son autorité est une question d'opportunité et non de devoir. »

M. GORDON insiste sur la nécessité d'enrôler une garde nationale ou un corps de volontaires armés.

Des associations, sans un corps d'hommes armés prêts à [illegible] pour les appuyer, ces associations [illegible]

il réussira. (Applaudissements.) [illegible] tendra des bourrades pour le repeal.

Le gouvernement anglais a pris ombrage de cette démonstration. Ordre a été donné, assure-t-on, [illegible] d'exiger une caution de MM. Meagher et O'Brien. [illegible] mener loin dans les circonstances actuelles.

Bruit de révolution en Portugal. — On écrit de Salamanque au *Clamor publico*, en date du 14 mars :

Hier ont circulé des bruits de soulèvement en Portugal. On disait que deux officiers portugais étaient arrivés ici, fuyant ; que le gouverneur de Ciudad-Rodrigo en avait donné l'avis au [illegible] général, et que déjà à Oporto le mouvement avait triomphé.

La nouvelle des événements de France n'a pas produit une sensation moindre en Orient qu'en Europe. A Athènes, au moment de l'arrivée de Mussurus, l'ambassadeur turc, on [illegible] consenti à accepter l'ultimatum de la Russie, et [illegible] chose était encore à refaire aujourd'hui, la Grèce, qui [illegible] parce qu'elle s'était vu abandonnée par M. Guizot, [illegible] tentions de la Turquie.

Le duc et la duchesse de Montpensier sont attendus en [illegible]

— On écrit d'Ems, 16 mars : « La duchesse d'Orléans [illegible] la retraite depuis le 8 de ce mois. [illegible] elle n'a pris d'elle que peu de personnes, [illegible] Mornay. Sa mère, la duchesse douairière de [illegible] est arrivée ici le 8 pour [illegible] pourvus des choses les plus [illegible]

Dons patriotiques.

M. Schmolle Jacob, rue Montorgueil, [illegible], fait don à la République d'une somme de 100 fr.

— Une jeune personne offre à la République ses [illegible]

— M. Broderick, rue Montorgueil, [illegible]

— Les ouvriers et employés de la [illegible] font déposer par M. [illegible] montant à 407 fr.

— La Société des Travailleurs du chemin de fer [illegible] titre de don patriotique, l'abandon [illegible] entre les mains du Gouvernement [illegible] 75 c.

— M. Salmon, au nom de la Société des [illegible] vente en gros de la [illegible], donne [illegible]

— Les ouvriers de la fabrique de [illegible] Pinod, rue [illegible], 47, donnent [illegible] journée de travail s'élevant à [illegible] fr.

— M. Guillerault, contrôleur des contributions [illegible] a offert à la République douze schakos pour servir à l'équipement de la garde nationale mobile.

— Les nobles actions doivent être signalées :

Ribeauvillé, le [illegible] 1848.

Le maire, présent à l'exercice [illegible] d'hier, ne pouvant calmer les [illegible] le outrance le remboursement de [illegible] nies à la somme de 415 fr., a pris le livre à son compte [illegible] a immédiatement restitué ce dépôt.

FAITS DIVERS.

Une assemblée des imprimeurs lithographes doit avoir lieu le [illegible] 30 mars, à trois heures précises, rue de l'Horloge, [illegible]

— On nous prie d'annoncer aux [illegible] sont invités à se rendre dimanche, 26 mars, à 2 heures [illegible] les bâtiments de l'ancienne Brasserie lyonnaise, rue de [illegible]

— Le tribunal de commerce de Paris vient, dit-on, de [illegible] vœu général :

Le nombre des agréés est doublé.

La ville de Paris n'attendait pas moins du patriotisme du tribunal consulaire.

Depuis dix ans cette augmentation était demandée [illegible] par les besoins des affaires commerciales.

Cette résolution met un terme aux scandales causés [illegible] ces prétendues charges. N'a-t-on pas vu, [illegible] qui vient de s'accomplir, des agréés vendre leurs études [illegible] fr.

Les justiciables gagneront à cette augmentation du nombre des agréés.

— Les habitants du département du Lot se réuniront [illegible] lundi 27, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45, pour entendre la profession de foi des candidats qui se portent dans leur département.

— Une députation des habitants de Belleville apporte au Gouvernement provisoire une pétition signée de plus de [illegible] habitants de cette commune, ayant pour objet le maintien des élections à l'Assemblée nationale au 9 avril prochain.

— La réunion des élèves Orphéonistes de la ville de Paris, qui doit avoir lieu le dimanche 26 mars courant, au Cirque [illegible] [illegible] au profit des blessés de février, [illegible] [illegible] ouverts à une heure.

[illegible] du Gouvernement provisoire assisteront à cette [illegible]

[illegible] à 5 et 3 fr. 1 [illegible]

— Les membres du club de l'Union [illegible] vendredi, à [illegible] heures [illegible] Montmartre, [illegible]

— [illegible] un comité de [illegible] salle de [illegible]

Cette séance avait été précédée par deux autres, dont la [illegible] avait été présidée [illegible] M. Crémieux.

[illegible] comme [illegible] ces qui voudra [illegible] leurs applications [illegible] communication à la société.

[illegible] industriels surtout qui font [illegible]

[illegible] au titre de membre de la société. Mais l'unanimité du désir exprimé par l'assemblée lui fit un devoir d'accepter une marque de confiance si spontanément offerte.

Les autres membres du comité sont : MM. Couder, vice-président ; [illegible]rget, David, Paillard, Hague et Victor Paulin, secrétaires. Les membres supplémentaires sont : MM. Wagner, Dussauce, Bourdon, Cons[illegible]t, Alliot et Demars.

— Une première réunion des architectes âgés de plus de 21 ans a eu lieu dimanche dernier, dans la salle de l'hémicycle de l'Ecole des Beaux-arts. Elle avait pour objet de procéder à l'élection d'un comité chargé de recevoir toutes les propositions et communications ayant rapport aux intérêts généraux de l'architecture et des architectes.

La réunion n'ayant pas paru assez nombreuse pour légitimer des nominations définitives, la société a constitué un comité provisoire composé de sept membres, chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la nomination du comité définitif dans une réunion générale des architectes.

Les membres du comité provisoire sont MM. Baltard (Victor), [illegible]net, Constant-Dufeux, Daly (César), Duban, Huvé et Labrouste ([illegible]pil). Le comité s'est adjoint MM. Ruprich-Robert et Genin, deux élèves de l'Ecole qui avaient obtenu plus de voix que leurs camarades.

AUX ARCHITECTES. — La commission provisoire du corps des architectes, nommée dans la réunion de dimanche dernier, prévient leurs confrères qu'une réunion générale aura lieu dimanche prochain, 26 mars, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, dans la salle de l'hémicycle.

Tous les architectes, âgés de plus de 21 ans, sont invités à faire partie de cette réunion.

On y procédera à l'élection d'un comité permanent chargé de recevoir toutes les communicatins qu'on voudra lui adresser touchant les intérêts généraux de l'architecture et des architectes.

Voici un extrait de la première livraison des *Guêpes*, de M. Alph. Karr, qui paraîtront désormais chaque semaine :

« Un gouvernement qui n'avait de liens entre ses parties que des intérêts vient de se dissoudre comme un marchand qui fait faillite.

» Ses amis, c'est-à-dire ceux qui brocantaient avec lui les affaires du pays, sont ceux qui lui ont tourné le dos avec le plus d'ardeur.

» Une famille royale, dont deux ou trois membres étaient cependant populaires, s'est enfuie d'une façon si triste, que je me suis pris à regretter de ne pas avoir été leur ami pour leur rester.

» On avait reverni au dehors le vieil arbre de la royauté ; mais il était creux et vermoulu en dedans : il est tombé. Paris a déclaré la France République, la province a envoyé son adhésion.

—

Parlons de ce qui est :

« Je n'étais pas, je ne suis pas du parti républicain, mais la République n'appartient pas à un parti, elle appartient à la France. Je suis à la France républicaine, et j'en suis avec tout ce que je puis avoir de force, d'intelligence et de dévouement. »

—

« Personne n'était prêt pour la République : ses plus ardents partisans ajournaient leurs efforts à la mort du roi.

» Ce qui est arrivé, personne ne l'a fait exprès, — à moins que ce ne soit Louis-Philippe, peut-être !... »

—

« C'est ordinairement pendant les basses eaux qu'on construit les ponts. Il a fallu cependant en donner à un torrent subitement accru, heureusement que du sein d'un gouvernement provisoire, improvisé nécessairement par vingt personnes, il s'est levé un homme qui a passé la moitié de sa vie à écrire des choses entre les plus dignes d'être lues, et qui a commencé alors à faire des choses dignes d'être écrites : grande et belle existence que Byron n'a fait que rêver. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

[illegible] confiance dans la sagesse et l'équité du Gouvernement de la République pour toutes les conditions à apposer à ce grand acte, vous devez procéder à l'affranchissement immédiat des esclaves qui pourraient être sous votre dépendance. Quant à ceux qui appartiendraient aux cures ou aux fabriques, vous serez, je l'espère, prochainement autorisés à réunir vos conseils de fabrique pour leur donner aussi la liberté.

Si le clergé doit toujours prêcher d'exemple le dévouement pour la cause de l'humanité, c'est surtout dans les circonstances actuelles. Le gouvernement, en vous voyant prévenir la mesure qu'il a décrétée, s'empressera de favoriser votre zèle apostolique, applaudira à votre charitable initiative, et vous fournira tous les moyens qui sont en son pouvoir pour opérer le bien des âmes et pacifier les populations qui sont confiées à votre sollicitude ; la République, en accordant une indemnité aux colons, dédommagera aussi les fabriques des sacrifices qu'elles se seront généreusement imposés.

Vous connaissez comme nous, très chers confrères, tous les efforts que l'Eglise de Jésus-Christ n'a cessé de faire pour retirer ses enfants de la servitude ; plusieurs saints évêques, comme l'atteste l'histoire, n'ont pas cru pouvoir faire un plus saint usage des richesses de leurs églises qu'en les consacrant au rachat des esclaves et des captifs ; il en est même qui ont poussé leur zèle jusqu'à vendre les vases sacrés pour satisfaire à ce devoir de charité. Montrons-nous les imitateurs de ce dévouement sublime, et méditons sérieusement ces paroles du grand apôtre des nations : *Après le baptême, il n'y a plus ni juifs, ni gentils, ni maîtres, ni esclaves, mais vous êtes tous un seul corps en Jésus-Christ.*

En vous adressant ce conseil fraternel, nous avons voulu seconder les vœux de notre glorieux et immortel pontife Pie IX, et ceux du gouvernement français ; nous sommes aussi convaincus que nos paroles seront en harmonie avec les sentiments de vos cœurs. Vous désirez sincèrement, nous le savons, l'émancipation des noirs. Sans une triste nécessité, les presbytères ni les fabriques n'auraient jamais possédé d'esclaves, et c'est toujours avec une grande répugnance que les missionnaires se sont vus forcés d'employer à leur service des domestiques *esclaves*.

Nous vous conjurons donc, très chers confrères, de prendre immédiatement et sans attendre l'exécution du décret de la République, la mesure que nous vous indiquons, l'intérêt de la religion le demande. Ce n'est qu'après y avoir mûrement réfléchi devant Dieu que nous vous demandons cet acte généreux, qui vous honorera aux yeux de l'Eglise et de l'humanité, qui vous méritera les applaudissements de la France entière et la touchante reconnaissance de tous les esclaves. Vous augmenterez ainsi la confiance qu'ils ont déjà en vous, et ce sera un moyen puissant de les gagner à Dieu et à la vertu, et de les rendre heureux en les transformant en de fervents chrétiens, en de bons citoyens remplis de toutes les qualités sociales et domestiques.

Agréez, etc.

MONNET,
Supérieur général de la congrégation et du séminaire du Saint-Esprit.

Paris, 23 mars 1848.

A M. le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Voici enfin le bulletin de la victoire complète remportée par la vérité et la loyauté sur l'erreur et la mauvaise foi des hommes qui avaient la haute main sur l'enseignement musical dans les écoles et les colléges de Paris.—*La méthode Wilhem est condamnée par ses propres professeurs* ; et, comme je le lui avais prédit, elle meurt sans même avoir l'honneur d'un combat. Sur dix-neuf professeurs des écoles communales qui sont venus à mes cours, treize seulement ont pu suivre régulièrement mes leçons, et tous les treize viennent spontanément et loyalement déclarer que la méthode qu'on les force à professer à nos enfants, que la méthode Wilhem, ni aucune autre, ne peut produire le quart des résultats produits par la méthode Galin-Paris-Chevé.

Et cependant, malgré l'avis des seuls hommes compétents dans cette question si importante pour l'avènement de la musique chorale dans le peuple, la *commission du chant*, les *directeurs de l'Orphéon*, et *ceux des membres du Comité central qui dirigeaient l'enseignement musical dans les écoles de Paris*, allaient, sans la révolution de février, administrer une réprimande sévère, avec menace, à tous les professeurs qui avaient été assez osés pour venir étudier consciencieusement la nouvelle méthode.—Honte à tous ces lâches, que je ne nomme pas ici, mais que je nommerai sans pitié, en dévoilant toutes leurs roueries, s'ils n'ont pas le bon sens, à défaut de pudeur, de se retirer au lieu de venir insulter à la République par leur présence dans les hauts emplois.

Agréez, M. le rédacteur, avec mes remerciements sincères, l'assurance de toutes mes sympathies et de mon estime,

EMILE CHEVÉ. D. M. P.

Recevez, Monsieur, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle nous avons l'honneur d'être vos très humbles et reconnaissants serviteurs.

A. LELVON, COLLET, DIVIS, HOTTIN, REGNAULT, POUILLE, LE BEAU aîné, ZIMMERMANN, A. LE BEAU, PRIOU, HURAND, GUERRIER, LAHAUSSE D'ISSY,

Répétiteurs de chant d'après la méthode Wilhem dans les écoles communales de la ville de Paris.

PETITE CORRESPONDANCE.

Locle. — Dr C. — Imposs. de s'occup. auss. de toutes ces quest.

Marchés.

MARCHÉ DE SCEAUX du 23 mars. — Veaux 293, vendus de 1,00 à 1,30. Bœufs, 20; vendus de 0,90 à 1,10. — Vaches »», vendues de »,»» à »,»». — Moutons, »»; vendus de »,»» à »,»». — Porcs, 26; vendus de 1,20 à 1,30.

Chevaux, »»». — Vaches, genisses, »»»; vendues de »»» à »»» fr.

Grains: Blé froment, 78 hectolitres au prix moyen de 13 f. 35 c., par hectolitre; avoine, 120 d°, 7 fr. 75 c.; méteil d'orge, »-»» d°, » fr. »» c. orge, 6; d°, 8 fr. »» c.; seigle, » d°, »» fr. »» c.; haricots, 2-00 d°, 36 fr. »» c.; lentilles, 2-00 d°, 36 fr. »» c.; pommes de terre, 12-»» d°, 3 fr. 20 c.

Baisse sur le blé de 2 fr. 65 c. par hect.; baisse sur l'avoine 25 c., id.

Taxe du pain : 1re qualité, 27 c. le kilog. ; 2e qualité, 22 c.

Marché faible, vente difficile.

Bourse du 23 mars 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. % J. du 22 sep. au Ct.	71 50	72 »»	70 »»	70 50
— — fin courant	»» »»	71 25	71 »»	71 »»
3 p. % J. du 22 déc au Ct.	50 50	50 50	50 »»	50 »»
— — fin courant	»» »»	50 50	50 »»	50 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	83 »»	Banq. de Fr. dr cours		1630 »»
4 % J. »	80 »»	O. V. de Par.	»	1015 »»
Emp. 1848. au Ct	» »»	C. hyp.	»	400 »»
—— fin Ct	» »»	—Gouin	»	»»»» »»
B. du Trés.	30 %	—Ganneron.	»	»»» »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. %	d. »»	»» »» »» »»	——	»» »» »» »»
3 p. %	d. »»	»»» »» »»» »»	——	»»» »» »»» »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. %	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. %	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	Dr C. »»	56	»/»
Récép. Rotsch.	» 88 »»	BELG. 2 1/2	»	83	»/»
ESP. Dette act.	» 26 1/2	— 4 1/2	»	00	»/»
— — pass.	» 5 7/8	— d° 1840	» 67 »/»		»/»
— 3 p. %.	» 24 »/»	— d° 1842	» 67 »/»		»/»
Dette intérieu.	» 17 1/2	— Banque	»	»»»	»»
PORT. 5 % 1847	» 30 »/»	— d° Em. 1844	»	»»»	»»
HOLL. 2 1/2	» 33 1/2	PIÉMONT	»	820	»»
HAITI	» 208 »/»	AUTRICHE	»	375	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 3 %	870 »»
Act. d. J. »	103 »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	125 »»
—O. gauc. »	»»» »»
—— Nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	417 50
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	695 »»
—à Rouen	425 »»
R.-Havre	232 50
Avignon	275 »»
Str. à Bâle	87 50
Paris-Str.	342 50
Tours-Nan	335 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	340 »»
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	440 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	302 50
Nord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	2000 »»
Lin Mabert.	450 »»
F. de l'Av.	4000 »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord	»»» »»
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et jusqu'en août, 63 à 64; 4 derniers mois, 63 à 64.

Fécule et betterave, 56 fr.

Savon disponible, belle qualité, 101.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois 86 ; avril, »» ; 4 mois d'été, »» à »»; 4 derniers mois, »».

Huile épurée, »»».

Lille. — Colza, 71-50.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 mars.

THÉATRE DE LA NATION.—Griseldis, la Xacarilla.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Lucrèce.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Le Domino, le Maçon.
ODÉON.—Les Victimes cloîtrées, les Mémoires du Diable.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (2e soirée.)
OPÉRA-NATIONAL.—La Révolution française; la Bataille d'Argonne, Aline.
GYMNASE.—Femme Blasée, les Filles de la Liberté, Royal Pendard, la Clef.
VARIÉTÉS.—Lauzun, les Mousquetaires, le Pouvoir, les Orphéonistes.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Camarade, un Jeune Homme, 34 francs.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Robert-Macaire.
AMBIGU-COMIQUE.—La Révolution de 89, 1830, 1848.
GAITÉ.—Le Pacte de Famine, les Deux Gamins.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Dot, Belle Hermance, le Serin envolé, le Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS.—Rose, Fouyou, Guillaume, l'Ile Barataria.
FOLIES.—Mariage impossible, les Deux Pommades, Raimbault.
DÉLASSEMENTS.—L'Honneur, la Fille du Diable, Lisbeth, Corneille.
COMTE.—Augusta, l'Anguille de Melun, le Petit Savoyard, l'Homme.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

À partir du 1er avril, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE *sera imprimée en caractères entièrement neufs.*

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

À partir du 1er mars, les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger. . . .		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le nº de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . . .		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 24 MARS.

—

La République à Berlin.

La nouvelle de la déchéance de Frédéric-Guillaume, pressentie depuis que ce monarque a mis le pied dans le sang, paraît authentique, officielle.

Voici la dépêche adressée de Metz au Gouvernement provisoire, et affichée aujourd'hui à la Bourse :

Le commissaire du Gouvernement au citoyen ministre de l'intérieur.

« La révolution est décidément accomplie à Berlin. On annonce de la frontière la déchéance du roi, la proclamation de la République et l'arrestation du roi et de ses ministres.

» Signé, ALPHONSE ROY.

» Pour copie conforme, le chef de cabinet,

» ELIAS REGNAULT. »

Ainsi, voilà l'Allemagne libre désormais.

Il ne faudra que quelques jours à ses tronçons pour se grouper et reconstituer l'unité d'un grand peuple.

La Russie elle-même est atteinte; car aucune entrave ne peut arrêter la marche des nobles proscrits qui entraînent les volontaires de France et d'Allemagne sur la route de Varsovie.

Sécurité des Peuples.

Le peuple de Berlin a profité de sa victoire pour mettre en liberté les prisonniers polonais. Il a renié les haines de son roi. Il a, par ce fait, reconnu légitime la protestation héroïque du duché de Posen.

En demandant la reconstitution d'une Allemagne unitaire, il a compris qu'il ne pouvait plus permettre qu'on mît obstacle à la régénération de ses frères opprimés. De ce jour on peut donc regarder comme un fait acquis à l'histoire la liberté d'une partie de la Pologne. La révolution victorieuse à Vienne ne tardera pas, nous l'espérons, à imiter ce noble exemple, car de quel droit un peuple libre enverrait-il aux autres les soldats qui l'opprimaient ?

Il ne faut plus de murmures, plus de plaintes étouffées, plus de regrets dans la grande société que formera chaque nation. Les Autrichiens, au moment où nous écrivons ces lignes, l'ont déjà compris sans doute, et la Gallicie tressaille à son tour en recevant, elle aussi, sa part de liberté.

Sublime spectacle! Les peuples restituent les fruits des vols commis par leurs rois.

Ils ont compris la solidarité fraternelle des races, nécessaire à l'existence des nationalités. En agissant ainsi, ils fonderont les sociétés nouvelles sur des bases inébranlables. En effet, il en est des États entre eux comme des citoyens d'une même nation : la sécurité de tous n'existera pleinement, nous le répétons chaque jour, que lorsque chacun aura sa part de bonheur et de vie assurée. Il faut, pour établir véritablement une paix européenne qui permette à chaque peuple de s'occuper activement de son propre bien-être, qu'aucun d'entre eux n'ait intérêt aux guerres et aux bouleversements.

Que l'Autriche proprement dite ne craigne donc pas de s'affaiblir en abandonnant ces fragments de nations mutilées, conquis de force par son ancien gouvernement : une patrie plus grande, l'Allemagne, la recevra avec orgueil. La vieille Germanie rassemble ses fils; ils sont assez nombreux, leurs souvenirs communs sont assez glorieux pour qu'ils n'aient pas à envier la puissance et l'éclat des autres nationalités.

Qu'elle laisse donc les Italiens rallumer joyeusement chez eux le feu sacré des arts. Qu'elle permette à ses provinces slaves de porter la croisade de la fraternité chez leurs frères esclaves, dans les steppes de la Russie. Qu'elle-même, réunie à ses frères du Rhin, se tourne du côté de la France, pour l'aider dans la grande œuvre de la rédemption définitive de l'humanité.

Assez longtemps l'égoïsme et l'hostilité des classes ont troublé l'intérieur de nos villes ; assez et trop longtemps l'absence de fraternité internationale a été pour les États une cause extérieure permanente de décadence et de bouleversements. Les hommes de différentes patries, que l'on aigrissait autrefois les uns contre les autres, chez lesquels des chefs barbares développaient la susceptibilité du dogue, doivent oublier leurs haines sans motifs, pour échanger mutuellement les émotions du cœur et les libres pensées de l'intelligence.

Alors seulement nous n'assisterons plus à l'écartellement des peuples. Nous ne verrons plus se renouveler les misères de l'Allemagne, de la Pologne et de l'Italie.

Des bons de chemins de fer!

Nous nous élèverons jusqu'au dernier moment contre cette malencontreuse idée de rembourser les actions de chemins de fer en rente 5 p. 0|0. Sous le coup de cette mesure, le 5 p. 0|0 continue à baisser, et les actions de chemins de fer rétrogradent également, parce que les porteurs d'actions comprennent qu'ils n'auront aucun avantage à échanger un papier difficilement transmissible contre un autre papier non moins embarrassant.

Activez la circulation, activez la circulation, c'est là qu'est le salut de la place de Paris; faites des bons de chemins de fer qui mobilisent des valeurs immobilisées, qui puissent se transmettre rapidement de mains en mains, qui puissent remplacer les écus et les billets de banque.

Ne pas comprendre cela, c'est ne rien comprendre à la situation actuelle.

N'interrompez pas le travail des ateliers.

La confiance ne se commande pas; mais, entre une confiance absolue et une défiance aveugle, il y a des degrés. La confiance ne renaît pas tout d'un coup : elle ne se hasarde que graduellement. Ce sont ces premiers pas que nous voudrions voir faire à tous les capitalistes, au lieu de pas en arrière toujours pernicieux. La peur est une passion honteuse.

Des commandes ont été suspendues et même retirées dans divers ateliers de fabrication, et particulièrement dans des ateliers de peinture sur verre. Nous nous adresserons à ce sujet au clergé et aux conseils de fabrique des églises qui avaient fait des commandes considérables.

Qu'ils n'interrompent pas le cours des travaux commencés qu'ils ne forcent pas de fermer des ateliers tout organisés, et que ceux qui n'aperçoivent pas encore le bel avenir auquel la France est appelée n'en retardent pas l'avènement en renonçant à faire vivre ses enfants par le travail.

Si leur confiance dans cet avenir n'est pas complète, qu'au moins ils fassent faire une partie des travaux qu'ils avaient projetés; qu'ils fractionnent leurs commandes; qu'ils dépensent au jour le jour : mais qu'ils dépensent; qu'ils imitent l'exemple donné par le gouvernement qui ouvre partout ses chantiers, qui commande des travaux; qu'ils ne laissent pas peser sur lui seul le poids de l'alimentation des ateliers. Le clergé qui a donné à notre révolution tant de marques de sympathie, lui donnera aussi son concours, et il le peut efficacement; il en a le pouvoir, il en aura la volonté. Que chacun fasse de même, et successivement la confiance, le crédit, la richesse viendront couronner nos efforts, et chacun pourra se rendre ce témoignage, qu'il y aura contribué.

Du Droit d'intervention. — Chacun chez soi, chacun son droit.

A M. le rédacteur de la Democratie pacifique.

RÉPONSE A M. DUPIN.

Tous les hommes qui se laissent porter sur le courant des grandes idées du jour, et qui suivent le mouvement de la civilisation humanitaire, ont depuis longtemps jeté à la face de M. Dupin son étroite et égoïste formule du *chacun chez soi, chacun son droit*

C'est avec peine que nous avons vu aujourd'hui le profond légiste descend e dans l'arène de la polémique, essayer de se disculper au lieu d'accepter un reproche mérité, et repousser par une subtile distinction sa médaille d'égoïsme, en montrant l'un des côtés qui n'est autre chose que le revers de l'autre.

« Non, dit-il, je n'ai pas demandé le *chacun chez soi*, le *chacun son droit* dans la vie intérieure de la cité, mais je l'ai demandé pour les nations comme une vérité politique et de droit international. »

Il faut l'avouer, M. Dupin a reculé les bornes de son égoïsme. Ce n'est plus la famille qui doit être égoïste, c'est la nation. L'intervention de nation à nation a ses Alpes et ses Pyrénées; mais l'intervention d'individu à individu, de famille à famille n'en a pas. C'est déjà un progrès. Le jurisconsulte a franchi deux degrés dans l'échelle humanitaire, de l'individu à la famille, de la famille à la nation. Du train que marchent les hommes et les choses, nous ne doutons pas qu'il ne franchisse bientôt le troisième et ne passe de la nation à l'humanité. Après avoir été un individu, une famille, une nation, il sera un homme, et alors il sera dans la vérité.

Eh quoi! c'est un légiste, c'est un de nos profonds jurisconsultes qui se fait l'apôtre des doctrines du *chacun chez soi*? Ne sait-il pas qu'au-dessus des Grotius, des Puffendorff et des Burlamaqui, il y a la raison humaine progressant avec la civilisation, dépôt sacré de l'expérience des peuples? En dehors et au-dessus du fait, n'y a-t-il pas le droit, la règle de justice? Les peuples n'ont-ils pas leur conscience comme les familles et comme les individus? *Ex facto jus oritur*, dit un vieux brocard juridique : c'est donc le fait qui donne la mesure du droit, et c'est la conscience humaine qui apprécie ce droit.

La question est ainsi mal posée quand on dit : Les peuples ont-ils le droit d'intervention? L'intervention est un fait, et ce fait peut être juste ou injuste, selon le but qu'il poursuit.

Oui, la France a le droit, et sa grande âme lui en fait un devoir, d'intervenir pour libérer les peuples, ses frères, d'une injuste oppression, de les aider à conquérir leur liberté, ou de protéger leurs mouvements légitimes de croissance et de nationalité. Nous avons dit que c'était son droit, son devoir : nous disons aussi que c'est son intérêt; car la Providence, dans sa bonté infinie, a voulu que là où étaient pour l'homme ou pour une nation son droit et son devoir, fût aussi son intérêt.

En France, il y avait des oppresseurs et des opprimés. Qu'ont fait les patriotes, les hommes vraiment libéraux? Ils sont intervenus, et, dans une lutte qui dure depuis cinquante ans, par le développement des idées, par une polémique ardente et continue, par la presse quotidienne, ils ont tué l'oppression et ont donné au monde le spectacle d'un peuple libre se constituant en République.

Aujourd'hui que doit faire la France, ce grand patriote de l'univers, ce porte-drapeau de la civilisation des peuples? Elle a repris sa place en tête des nations, elle est la puissance initiatrice de l'avenir? Doit-elle accepter la formule de M. Dupin : *Chacun chez soi, chacun son droit?* Non. Elle doit conserver le rôle magnifique que la Providence lui a départi, et pour cela M. Lamartine l'a dit, elle ne souffrira pas qu'une main despotique arrête le rayonnement de son libéralisme et de ses institutions civilisantes. Elle interviendra par sa propagande intellectuelle et pacifique, et si cette intervention trouvait des résistances, elle en triompherait par les armes.

M. Dupin a repoussé l'égoïsme des individus et des familles en face de la nation; il repoussera, nous n'en doutons pas, l'égoïsme des nations en face de l'humanité.

A. CHASTENET,
Avocat près de la cour d'appel de Paris, délégué du comité central des élections.

Des mesures exceptionnelles, prises par M. Emmanuel Arago, commissaire du Gouvernement provisoire, à Lyon, soulèvent d'énergiques réclamations.

Le 19 mars, M. Emmanuel Arago, en vertu de ses pleins pouvoirs de commissaire de la République, a pris l'arrêté suivant :

Considérant que la perturbation qui existe dans les relations commerciales se fait sentir particulièrement dans la ville de Lyon et les communes suburbaines;

Considérant qu'il y a urgence de parer, autant que possible, à la suspension du travail, d'ouvrir des chantiers nationaux pour les ouvriers sans ouvrage, et que les ressources ordinaires sont insuffisantes;

Considérant que les mesures exceptionnelles qu'il importe de prendre à cet égard doivent s'appliquer à tous, et que les charges extraordinaires qu'il s'agit de créer doivent être supportées proportionnellement par les citoyens qui en ont été exemptés jusqu'à ce jour,

Arrête :

Art. 1er. Un impôt extraordinaire, égal au chiffre des quatre contributions directes pour l'année 1848, est établi; il sera exigible par moitié : la première le 20 mars courant; la seconde à première réquisition.

Art. 2. Sont exceptées de cette mesure : 1º les cotes mobilières et personnelles au-dessous de 25 fr.; 2º les patentes au-dessous de 100 f.; 3º les portes et fenêtres des citoyens compris dans les deux exceptions ci-dessus.

Art. 3. A dater du 20 mars courant, un impôt supplémentaire sera fixé pour les capitalistes, dans la ville de Lyon et les communes suburbaines, et perçu comme l'impôt extraordinaire ci-dessus arrêté.

Un jury d'appréciation, choisi dans les diverses professions, sera chargé de déterminer la quote-part contributive des citoyens compris dans le présent article.

Art. 4. Les impôts directs ordinaires de 1848 continueront à être perçus suivant les règles établies.

Un second arrêté du commissaire, vu le décret du Gouvernement provisoire, en date du 16 mars, ordonnant la perception temporaire de quarante cinq centimes du total des quatre contributions directes, porte que ces quarante-cinq centimes se confondent pour la ville de Lyon et les communes suburbaines, dans la perception de l'impôt extraordinaire fixé par l'arrêté du commissaire.

Un troisième arrêté, enfin, considérant l'exportation considérable de numéraire qui a lieu à Lyon en dehors des besoins et des relations du commerce, les conséquences fâcheuses de cette exportation dans un grand centre industriel, et le trouble, notamment, qu'elle doit apporter dans le paiement des salaires, décide qu'aucune somme en numéraire au-dessus de cinq cents francs, ne pourra sortir de Lyon sans un laissez passer du commissaire du Gouvernement, ou d'un citoyen délégué par lui à cet effet.

Ces mesures exceptionnelles prouvent que la situation de la ville de Lyon est réellement très critique, et elles s'expliquent dès lors jusqu'à un certain point.

Cependant, ce qu'on déplore, et avec raison, dans ces mesures extraordinaires décrétées pour parer à la crise manufacturière de la seconde ville de France, c'est qu'elles émanent de l'autorité d'un seul homme, d'un commissaire, plutôt que de l'autorité du Gouvernement provisoire; c'est aussi qu'elles font peser sur les contribuables d'une seule ville, une charge double de celle qui grève les autres contribuables de la France.

Nous croyons qu'avec une intelligence meilleure du temps où nous vivons et de la disposition générale des esprits, ces deux irrégularités choquantes pouvaient être évitées.

La rareté de l'argent rend fort difficile, dans les départements, l'échange des billets de banque. On réclame le prompt envoi des billets de 100 et de 200 francs que la Banque fabrique en ce moment. On les répandrait par l'intermédiaire des receveurs généraux et les receveurs particuliers.

---

indignes de la générosité française.

Il n'est pas possible de scinder ainsi le peuple et l'armée.

Le peuple, c'est l'armée; l'armée, c'est le peuple! Qu'est-ce que l'armée? N'est-ce pas la portion du peuple la plus généreuse? le sang de notre sang?

Qui donc, dans ces temps de corruption et de honte que nous subissions naguère, conservait encore les traditions de l'honneur?

L'armée, l'armée seule!! (Applaudissements.) N'est-ce pas elle qui représentait la vieille gloire de la France dans les plaines, dans les montagnes de l'Afrique?

Sans elle, on aurait pu croire que la France était dégénérée!

Sans elle, d'insolents rivaux auraient pu croire à l'impunité de l'outrage.

Donc, gloire à l'armée!

Oui, mes amis, gloire à elle! car elle s'est rappelé en février qu'elle était peuple, et elle n'a pas voulu tirer sur le peuple!

Vous avez vu comme moi ces soldats désolés qui nous faisaient voir qu'ils ne voulaient pas combattre des frères.

Plus de soupçons, plus de défiances. D'ailleurs, que peuvent faire trois ou quatre régiments? On croirait que vous pouvez avoir peur, vous si forts! vous si grands!

Pour moi, mes amis, et c'est mon unique pensée, j'y songe tous les jours, je ne serai content, je ne serai heureux que lorsque j'aurai vu dans un grand banquet sur ce même Champ-de-Mars, l'armée, la garde nationale et le peuple fraterniser.

L'armée n'a pas besoin d'être amnistiée : elle est vous, vous êtes elle! Fraternité entière entre nous!...

Des applaudissements énergiques se font entendre et le citoyen Ledru-Rollin se retire, suivi d'une foule nombreuse, aux cris enthousiastes de : Vive Ledru-Rollin! vive la République!

ACTES OFFICIELS

Le Gouvernement provisoire,

Sur le rapport du ministre de la justice,

Vu l'art. 119 du code d'instruction criminelle, portant que les cautionnements que doivent fournir les prévenus de délits, lorsqu'ils obtiennent la liberté provisoire, *ne peut être au-dessous de cinq cents francs*;

Considérant que cette disposition consacre une flagrante inégalité parmi les prévenus; qu'elle a pour résultat d'exclure du bénéfice de la liberté provisoire tous ceux qui ne peuvent déposer une somme de cinq cents francs;

Considérant que les garanties de la représentation devant la justice d'un prévenu de simple délit peuvent se puiser non-seulement dans sa fortune, mais dans sa position personnelle, dans son domicile, dans sa profession, dans ses antécédents, enfin dans la nature même du fait qui lui est imputé,

Décrète :

Le premier paragraphe de l'art. 110 du code d'instruction criminelle est abrogé.

Nous, membres du Gouvernement provisoire de la République,

Considérant que les pourvois au conseil d'Etat en matière de contributions directes se sont accrus au point d'entraver le jugement des affaires contentieuses portées à l'ordre du jour des séances publiques du conseil;

Que les affaires de contributions exigent, à raison même de leur nature, une prompte expédition; qu'à cet effet il est convenable de renvoyer lesdites affaires à une section spéciale chargée de vider l'arriéré;

Considérant que, par l'arrêté du Gouvernement provisoire en date du 24 février, l'administration des cultes a été réunie au ministère de l'instruction publique; que dès lors il convient également que les affaires des cultes soient transférées à la section du conseil d'Etat qui correspond au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique,

Avons arrêté :

Art. 1er. Provisoirement les pourvois en matière de contributions directes seront, jusqu'à ce que l'arriéré ait été vidé, renvoyés devant la section de législation du conseil d'Etat. Cette section statuera définitivement sur les pourvois.

Art. 2. Toutefois les pourvois pour lesquels il y aurait constitution d'avocat continueront à être jugés en séance publique; les avocats des parties entendus, le rapport en sera fait par un des membres de la section.

Pourront être également portés en séance publique les pourvois que le président de la section croirait nécessaire d'y envoyer à raison de la gravité des questions.

Art. 3. Les affaires des cultes seront désormais soumises à l'examen de la section de l'intérieur et de l'instruction publique.

Le ministre de l'intérieur,

Considérant que les monuments historiques, dont l'Etat assure la conservation, doivent comprendre non-seulement les édifices précieux sous le rapport de l'exécution ou de l'histoire de l'art en France, mais aussi ceux qu'un souvenir glorieux recommande au respect du peuple;

Considérant que la salle du Jeu-de-Paume, à Versailles, est le lieu où, pour la première fois, s'est produite avec éclat et solennité la volonté nationale;

Sur le rapport du directeur des beaux-arts,

Arrête :

La salle du Jeu-de-Paume, à Versailles, est classée parmi les monuments historiques.

Quelques invalides se sont livrés, dans la journée du 23, à des actes d'insubordination qui doivent être punis.

Une commission, composée du général Molitor, président; du général de division Aupick, du sous-intendant Lair et du lieutenant-colonel Chassas, est chargée d'informer sur ces désordres, et de proposer au Gouvernement provisoire les mesures de répression qui seraient jugées nécessaires.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre de la guerre par intérim, arrête ce qui suit :

Article 1er. Une commission d'enquête est chargée d'examiner les plaintes qui se sont élevées sur l'administration des Invalides.

Art. 2. Cette commission est composée du général Courtais, commandant supérieur de la garde nationale, président; du général Guinard, chef d'état-major de la garde nationale; du citoyen Recurt, adjoint au maire de Paris; du citoyen Portalis, commissaire du Gouvernement près la cour d'appel de la Seine; du citoyen Hingray, colonel de la 10e légion de la garde nationale de Paris.

Conseiller à la cour d'appel de Limoges, M. Faucher, substitut du procureur général près la cour d'appel de Riom, en remplacement de M. Gaujal, décédé;

Premier avocat général à la cour d'appel de Bourges, M. Millevoye, premier avocat général à la cour de Limoges, en remplacement de M. Raynal;

Le citoyen Félix Mornand, secrétaire du Gouvernement provisoire, spécialement attaché, à ce titre, au service de publicité, est nommé commissaire du Gouvernement dans le département de l'Isère. Les citoyens Félix Mornand et Marion devront agir de concert, leurs pouvoirs étant égaux.

Le citoyen Gattier-Boissières a été envoyé dans le département de l'Aveyron, comme commissaire du Gouvernement, avec des pouvoirs égaux à ceux du citoyen Rogniel.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

Le comptoir national d'escompte, d'accord avec la banque de France, vient de décider que la mesure prise de ne recevoir à l'escompte que des billets au-dessus de 300 fr. pour les villes où la banque de France a des comptoirs, vient d'être annulée, et qu'à l'avenir les effets sur les villes à comptoirs de la banque de France seront reçus, quelle que soit leur importance.

La retenue de 5 0/0 à opérer sur le net produit des valeurs remises à l'escompte au comptoir national sera faite sur tous les bordereaux admis à quelque somme qu'ils s'élèvent jusqu'à ce que le capital à fournir par le commerce et l'industrie dans le comptoir national ait été complété. C'est à tort qu'on avait annoncé que la mesure cesserait d'être appliquée après 100 000 fr. de valeurs remises.

Cette mesure maintient l'égalité entre les déposants, quelle que soit l'importance des bordereaux remis par eux à l'escompte.

Le ministre de l'intérieur vient de prendre l'arrêté suivant :

Considérant que, si l'Etat doit au peuple le travail qui le fait vivre, il doit aussi encourager tous les efforts tendant à le faire participer aux jouissances morales qui élèvent l'âme;

Considérant que les représentations des chefs-d'œuvre de la scène française ne peuvent que développer les bons et nobles sentiments;

Arrête :

Le commissaire du gouvernement près le Théâtre de la République est autorisé à donner gratuitement, et à des époques rapprochées, des représentations nationales. Ces représentations seront composées des ouvrages des maîtres de la scène française interprétés par l'élite des artistes du théâtre. Dans les entr'actes, des masses musicales exécuteront des airs et des chants nationaux.

La salle sera divisée en stalles numérotées. Chaque stalle aura son billet. Ces billets seront envoyés par portions égales et par coupons de deux places aux 12 municipalités, à l'Hôtel-de-Ville et à la Préfecture de police pour être distribués dans les ateliers, les clubs, les écoles, aux citoyens les plus pauvres. — Là, ils seront tirés au sort.

M. Sobrier vient de publier la lettre suivante :

« Citoyens,

» La République doit être notre mère commune. Républicains du jour, de la veille, du lendemain, nous sommes tous frères... La sincérité complète des opinions doit écarter tous les nuages qui obscurciraient encore l'esprit des hommes. Qu'un même sentiment nous unisse : dévouement absolu à la patrie. Que la foi dans les destinées de la République pénètre tous les cœurs!...

» Je possède présentement une valeur de 100 000 fr. en biens immeubles : je mets à la disposition du Gouvernement une somme de 20 000 fr. pour créer le capital social qui fécondera les travaux de l'ouvrier et de l'agriculteur, et je prends en même temps l'engagement de coopérer à toutes les améliorations que nécessiterait la complète et sérieuse organisation du travail, telle que la fondation d'ateliers sociaux et de colonies agricoles; car je veux une organisation qui comprenne à la fois l'ouvrier des villes et l'ouvrier des campagnes, oublié jusqu'à présent.

» Pour vaincre les difficultés financières que présente la nécessité d'organiser le travail et de faire face à des charges léguées par un gouvernement égoïste et corrupteur, une masse de capitaux est indispensable. Offrons chacun à la République, selon la mesure de notre fortune, une part contributoire volontaire.

» N'oublions pas que la solidarité absolue a été proclamée par notre grande révolution, et que tous les citoyens vivant sur le sol de la France ont des droits égaux à la sollicitude de la République.

» Union et dévouement, confiance dans les représentants du Gouvernement provisoire.

» *Vive la République!* SOBRIER. »

Le citoyen Sobrier vient de donner un noble exemple. Espérons que la publicité donnée à sa lettre provoquera de nombreuses adhésions, et surtout des imitateurs.

Agitation européenne.

La République à Berlin! — Une dépêche télégraphique que nous donnons plus haut porte que la république a été proclamée à Berlin, que le roi a été détrôné et arrêté ainsi que les ministres.

Cependant, à la date des dernières nouvelles, Frédéric-Guillaume ne semblait pas avoir conscience de sa situation; il cherchait au contraire à se placer à la tête du mouvement, et à se faire proclamer le chef de la nationalité allemande. Ce rôle, s'il eût su le prendre à temps, il pouvait le jouer aux applaudissements de l'Europe entière; mais il est dans la destinée des rois contemporains de céder toujours trop tard.

Nous trouvons, dans une correspondance adressée à l'*Indépendance belge*, des détails intéressants sur l'insurrection des 18 et 19 :

Le roi ne voulait pas céder; ce n'est qu'en apprenant les évènements de Vienne qu'il se décida. Le ton de la députation des habitants de Cologne lui montra que les jours de l'absolutisme étaient passés...

Comment vous dépeindre les angoisses de la soirée cruelle du 18, et de cette nuit plus cruelle encore? Le canon tonne, les feux de mousqueterie se croisent dans tous les sens. Les chefs militaires ne craignent pas de recourir à des projectiles incendiaires : on lance des grenades dans les masses. Le canon laboure les maisons où les insurgés combattent du haut des toits. La société des arquebusiers se multiplie partout en tirailleurs, enlevant aux troupes leurs meilleurs chefs : colonels, majors, capitaines tombent sous leurs coups. Du côté des in-

pas croire que nous ne sachions plus à quel saint nous vouer! »

Le lendemain, vers onze heures heures, le roi se décida enfin à donner l'ordre aux troupes de se retirer. Une proclamation parut, où il était facile de voir que les tristes illusions du monarque n'étaient pas encore dissipées, et tout rentra dans un ordre apparent. Je me rendis au château vers deux heures; c'était un spectacle désolant : les antichambres royales et les escaliers qui conduisent aux appartements royaux étaient gardés par une centaine de soldats tombant d'inanition. Les officiers supérieurs avaient perdu la tête. On s'attendait à chaque instant que le peuple vînt abuser de sa victoire. Il n'en fut rien; seulement on vit s'avancer le lugubre cortége des victimes apportées sur des brancards ou traînées sur des charrettes. Le cortége s'arrêta sous un balcon où le roi se trouvait, puis une voix cria : « Qu'on se découvre! » et le roi fut forcé d'accéder à ce désir.

Le roi avait paru donnant le bras à la reine. Frédéric-Guillaume avait la figure bouleversée, et la reine n'a pu supporter la vue de ces cadavres, victimes de la royauté. Le roi s'est retiré après avoir vainement essayé de se faire entendre de la foule. Le comte d'Arnim, doué d'un puissant organe, l'a haranguée à son tour : « Les hommes que le roi vient d'appeler auprès de lui, a dit le ministre, pour travailler à l'œuvre de la constitution sur des bases très libérales et durables, ne peuvent pas accomplir cette tâche sans votre concours, si vous ne travaillez pas de votre côté à rétablir l'ordre dans la ville. » Des cris confus ont interrompu le ministre; un jeune homme, qu'à son visage pâle et fatigué on reconnaissait pour un des combattants de la nuit, a été soulevé sur les épaules de quelques-uns des assistants et s'est adressé ainsi à M. d'Arnim :

« Le peuple demande avant tout des armes pour qu'il ne puisse plus être massacré sans défense. »

Le comte a répondu que le roi avait donné l'ordre aux troupes de quitter Berlin, et que le peuple n'avait aucune attaque à craindre et pouvait retourner tranquillement à ses affaires.

« Le peuple, a repris l'orateur de la foule, le peuple demande que le prince de Prusse renonce à la couronne. »

A ces mots, le ministre a salué et s'est retiré. Le peuple, après avoir crié encore quelques instants, a quitté la place en entonnant un chant funèbre du rite protestant. Jamais je n'ai vu une scène à la fois plus solennelle et plus lugubre. Le roi avait à ses côtés le comte Schwerin, un des renégats de l'opposition, et le prince Lychnowsky, jeune homme qui s'est fait un nom au dernier parlement par ses extravagances. Les cadavres furent transportés du château à l'église de Werder, où on les a déposés provisoirement. J'ai parcouru les lieux du combat. Les barricades ont été construites avec beaucoup d'intelligence. J'en ai vu formées de sacs de farine, d'autres de tonneaux d'huile, de barrique de vin, de meubles de toute espèce. L'irritation du peuple se portait surtout contre les officiers.

Le 20, suivant une autre correspondance, toute la ville étai dans la joie :

Une foule innombrable circulait dans les rues illuminées. Le peuple tirait des coups de fusil en signe de joie. On se montrait l'éclipse de lune produisant l'apparence des trois couleurs nationales. C'était un spectacle admirable, indicible. La ville tout entière a été illuminée, à la seule exception du château. Le palais du prince de Prusse et l'hôtel de la légation de Russie étaient illuminés.

Les troupes ont quitté la ville; celles qui occupaient le château sont parties musique en tête. A la sortie il y a eu quelques huées, couvertes bientôt par de nombreux vivats en l'honneur du roi.

Hier soir, vers neuf heures, la foule s'est portée devant le palais du prince de Prusse. Le prince est parti de Berlin pour l'Angleterre, qui est devenue l'asile des princes déchus. On dit qu'il a donné son hôtel avec tout l'ameublement comme indemnité pour les victimes. Le peuple s'est amusé à écrire sur la façade, en grosses lettres, à la craie: *Propriété de toute la nation*. On n'a rien détruit dans ce palais; mais, par suite de l'impopularité du prince, on a effacé son nom sur toutes les enseignes de ses fournisseurs. Partout, au contraire, où se trouvait le nom du roi, de la reine, du prince Frédéric des Pays-Bas et du prince Adalbert, on a écrit : « S. M. le roi est maintenu, S. M. la reine est maintenue, le prince Adalbert est maintenu, etc. »

La correspondance raconte ensuite l'ovation faite aux Polonais délivrés :

Une voix partie de la foule a crié distinctement à Mieroslawski : « Si vous voyez le roi, faites-lui donner sa parole d'honneur de ne pas appeler les Russes. »

Le cortége s'est avancé vers le château. Des fenêtres de toutes les maisons, les femmes, les jeunes filles agitaient des mouchoirs et jetaient des fleurs. Dans la Schlossfreiheit, petite rue qui longe le château, la voiture s'est arrêtée. Un ouvrier est monté. Il a dit qu'il était Polonais, qu'à la suite de la dernière insurrection, il avait dû prendre la fuite, qu'il s'était caché à Berlin. On l'a couronné de lauriers. Mieroslawski l'a embrassé.

Le cortége est enfin arrivé devant la façade du château. Le roi s'est montré pendant quelques instants sur le balcon. Puis le comte de Schwerin, ministres des cultes, a harangué le peuple. Il a dit que les Polonais reconnaîtraient sans doute l'acte magnanime de S. M. et qu'ils en seraient attachés à la patrie allemande.

Les Polonais ont été conduits à l'Université, où des discours ont été prononcés en leur honneur.

La journée est magnifique. Une foule immense circule dans les rues, augmentée par une masse de gens de la campagne que la curiosité a attirés. Les communications sont rétablies, les omnibus ont repris leur service. Dans cent endroits différents, le drapeau et les couleurs germaniques sont mêlés au drapeau prussien.

Le *Zeitungshalle* vient de paraître sans avoir été soumis *à la censure*. Ce journal fait précéder son article de ces mots : ***Révolution de Berlin. Chute du ministère. Constitution.***

Un écrivain radical déclare, dans ce journal, que les anciens conseillers du roi l'avaient trompé dans la nuit funeste de samedi à dimanche; que le roi est toujours aimé, mais qu'il doit jeter le drapeau de Hohenzollern, taché, malgré la volonté du roi, du sang du peuple, et faire adopter les couleurs allemandes : noir, rouge et or.

Le comte d'Arnim a été nommé, le 21, ministre des affaires étrangères, directeur-général des affaires d'Allemagne et président du conseil.

Le 20 au matin, le ministre comte Schwerin a réuni les étudiants dans la grande salle de l'Université. Beaucoup d'étudiants armés se sont présentés dans la salle. Le ministre, entouré des professeurs qui étaient également armés, s'est exprimé ainsi :

« Messieurs, S. M. le roi regarde comme de son devoir d'informer la jeunesse académique, qui s'est conduite avec tant d'éclat dans les jours de gloire, des démarches qu'elle se propose de faire. Le roi veut se mettre à la tête de l'Allemagne constitutionnelle. Il veut la liberté et la constitution. En conséquence, il a décidé qu'un parlement allemand serait formé sans délai, et il se mettra à la tête du progrès. Le roi compte sur la protection du peuple. N'est-ce pas votre opinion? (Oui! oui!) Le roi, paré des couleurs allemandes, va paraître dans les rues,

[illegible] fenêtres des dames agiter leurs mouchoirs. Au Poste-Royal, le roi s'arrêta devant les bourgeois, qui le saluèrent, et leur dit : Je ne puis exprimer avec assez de vivacité combien je vous suis reconnaissant. Une voix cria : Vive l'empereur d'Allemagne ! — Le roi répondit avec humeur : « Non, non, je ne veux pas de cela. »

— Les Polonais ont été chargés de la protection des édifices publics.

Les Polonais amnistiés ont présenté au gouvernement, au roi et aux habitants de Berlin un remerciement dans lequel ils demandent au gouvernement et au peuple leur concours actif et énergique pour le rétablissement de la nationalité polonaise.

La *Gazette universelle de Prusse* du 22 mars contient, dans sa partie officielle, la proclamation suivante du roi à son peuple et à la nation allemande :

Il y a trente-cinq ans, dans les jours d'un grand danger, le roi parla avec confiance à son peuple, et sa confiance ne fut pas trompée. Le roi, uni à son peuple, sauva la Prusse et l'Allemagne de l'oppression et de l'humiliation. Je parle aujourd'hui avec confiance, au moment où la patrie est dans le plus grand danger, à la nation allemande, parmi laquelle mon peuple figure avec orgueil. L'Allemagne est livrée à une fermentation intérieure et peut-être menacée de plus d'un côté par le danger extérieur. Pour échapper à ce double danger, il faut que les princes et les peuples allemands s'unissent de la manière la plus intime sous une même direction. Je prends aujourd'hui cette direction pour les jours de danger. Mon peuple, qui ne craint pas le danger, ne m'abandonnera pas, et l'Allemagne se joindra à moi avec confiance. J'ai adopté aujourd'hui les vieilles couleurs allemandes, en me plaçant moi et mon peuple sous la noble bannière de l'empire d'Allemagne. La Prusse, dès ce moment, se transforme en Allemagne. La Diète, convoquée pour le 2 avril, se présente comme organe légal, pour que, d'accord avec mon peuple, je puisse marcher le premier pour sauver et tranquilliser l'Allemagne. J'ai l'intention de donner aux princes et aux Etats de l'Allemagne l'occasion, sous une forme ultérieure qui sera appréciée plus mûrement, de se réunir avec les organes de cette diète à une assemblée commune. L'assemblée d'Etat d'Allemagne qui se formera ainsi temporairement, prendra sans délai, et après libre délibération, les mesures nécessaires dans le danger commun, intérieur et extérieur. Ce qu'il importe aujourd'hui, par dessus tout, c'est : 1° L'établissement d'une armée fédérale allemande générale ; Une déclaration de neutralité.

Cet armement et cette déclaration patriotique inspireront à l'Europe le respect de la sainteté, de l'inviolabilité du territoire allemand et du nom allemand. Ce n'est que par la force et l'union que nous pouvons maintenir la paix dans notre belle patrie, qui fleurit par le commerce et l'industrie. Outre les mesures ayant pour objet de détourner les dangers du moment, l'assemblée des Etats d'Allemagne délibérera sur la régénération et la fondation d'une nouvelle Allemagne, unie et non pas uniforme, unie dans la diversité et unie avec la liberté. L'introduction générale d'institutions vraiment constitutionnelles, avec responsabilité des ministres dans les Etats particuliers, publicité et oralité des débats judiciaires, le jury en matière criminelle, droits politiques et civils, égaux pour tous les cultes, une administration libérale et vraiment populaire, pourront seuls opérer et raffermir une pareille unité supérieure et inférieure.

Nous ne savons comment les Prussiens ont accueilli l'appel aux souvenirs de 1815, de cette époque où les souverains allemands ont fait tant de promesses oubliées depuis. Mais cet appel semble fort maladroit au moment où l'on cherche à leurrer les peuples par des promesses analogues.

Le ministère d'Arnim semble insuffisant à la *Gazette de Cologne*. On lit dans ce journal :

Le comte d'Arnim, que l'on connaît du temps où il était président à Aix-la-Chapelle : au nom duquel se rattache l'expulsion de la Prusse des députés badois Hecker et d'Itzstein ; qui était à l'assemblée des Etats l'incarnation vivante de la finesse rusée, aussi redoutée que détestée ; le comte d'Arnim n'est pas l'homme du moment. Un ministère Arnim ne saurait faire naître la confiance entre le peuple et le souverain, sur les bords du Rhin du moins : il sera au contraire une source de méfiance.

La Silésie prusienne est aussi en insurrection.

Le 17, au soir, un corps de cuirassiers a chargé une foule assez inoffensive, et blessé plusieurs personnes. Le lendemain, l'indignation était générale. On cherchait à expliquer la charge par une méprise, et l'on promit de faire partir les troupes. Mais le peuple voulait des armes : on lui en a refusé, mais on a mis sur sa demande les prisonniers politiques en liberté. Les boutiques des armuriers ont été épuisées d'armes et de munitions ; le 18, tous étaient armés. On ne voyait plus ni gendarmes, ni soldats de la police. Trois courriers russes sont arrivés dans la journée, par le chemin de fer de la Haute-Silésie. Ils s'impatientaient de ne pouvoir continuer immédiatement leur route pour Berlin.

Les bourgeois sont organisés et ont des armes dans presque toute la Prusse rhénane.

Révolution de Cracovie. Les Polonais n'ont pas attendu pour suivre le mouvement du reste de l'Europe. On écrit, le 17 mars, de Cracovie à la *Gazette de Silésie* :

Nos prisonniers politiques sont libres. Ce matin, à neuf heures, par suite des nouvelles favorables arrivées de Vienne, dix mille Polonais, auxquels se sont joints beaucoup de gens de la campagne, se sont rendus chez le comte de Deym, et ont demandé d'un ton résolu la mise en liberté immédiate des prisonniers politiques. Le comte Deym ne s'est pas prêté d'abord à cette demande ; mais, dans l'après-midi, le général Castiglione, le comte Deym et le conseil d'administration de Cracovie sont montés dans un fiacre, et, accompagnés de 10 à 15 000 hommes, se sont rendus à la maison d'arrêt. On n'a vu aucun soldat ; à quatre heures, les Cracoviens ont arboré leur drapeau national, et tous les prisonniers, au nombre de 400, étudiants, prêtres et gentilshommes, ont été mis en liberté par le comte de Deym lui-même. Il règne un grand enthousiasme. Le peuple a demandé en outre la suppression de la ligne des douanes, l'armement du peuple et la formation d'une milice de la ville libre.

Les nouvelles postérieures portent que Cracovie a proclamé la République après avoir chassé de la ville les troupes autrichiennes, démoralisées.

Révolution de la Lombardie. Les correspondances qui arrivent ce matin de la Lombardie nous apportent de nouveaux détails sur la révolution lombarde, qui n'est pas aussi avancée que la *Patrie* l'annonçait hier soir. [illegible] population. La ville était armée.

L'insurrection est générale dans la Lombardie.

En Autriche, tout semble calmé, pour le moment du moins. L'imbécillité de l'empereur le sauvera peut-être. La Hongrie forme un Etat presque complètement indépendant. Toutes les douanes établies entre la Hongrie et l'Autriche sont supprimées. La noblesse hongroise sera soumise à un impôt territorial. L'administration des deux Etats sera complètement distincte.

L'agitation de Vienne s'est calmée comme par enchantement. On écrivait le 18, de cette ville, à l'*Indépendance belge* :

L'insurrection a fait place à l'allégresse et à l'enthousiasme. Le 16, la ville de Vienne tout entière a été illuminée : c'était la troisième fois depuis les événements. Une foule immense remplissait les rues, poussant des *vivat* ; la garde bourgeoise, rapidement organisée et formant un effectif de plus de trente mille hommes, a défilé au milieu des hurras de la multitude. C'était admirable.

Hier 17 ont eu lieu les funérailles solennelles des victimes de la journée du 13. Les représentants de toutes les parties de l'empire, présents à Vienne, Hongrois, Bohêmes, Italiens mêmes, y assistaient, fraternisant ensemble et portant des drapeaux et des cocardes aux couleurs spéciales des provinces auxquelles ils appartiennent. Les couleurs italiennes arborées en pleine capitale de l'Autriche, au milieu d'une fête populaire ! On remarquait à cette fête un certain nombre de jeunes dames de Vienne, qui s'y étaient jointes en costume d'amazones et armées de sabres et de fusils. Partout sur le passage du cortège les maisons étaient pavoisées, garnies de tapis et d'emblêmes. De toutes les fenêtres on jetait des fleurs sur les cercueils.

Aujourd'hui, l'empereur et l'impératrice ont fait une promenade dans la ville, en voiture découverte. La foule, qui était immense sur leur passage, a dételé les chevaux et a traîné elle-même la voiture, en poussant les plus bruyantes acclamations.

Ce fait vous prouve à quel point le sentiment monarchique est encore vivace dans le cœur du peuple autrichien.

Les étudiants ont repris leurs études. L'empereur vient de nommer l'archiduc palatin commissaire extraordinaire pour la Hongrie. Le ministère hongrois veut réunir la Transylvanie à la Hongrie.

La loi martiale en Bohême. — La même correspondance ajoute :

La Bohême est en feu. A côté de l'insurrection politique est née la guerre sociale : les paysans contre les nobles. Des bandes parcourent les campagnes, saccageant, pillant, incendiant sur leur passage, se livrant à toutes sortes de déprédations. Cette insurrection est plus terrible que l'autre. Il a fallu en venir à proclamer la loi martiale.

La garde nationale de Vienne a pris pour devise la formule suivante, qui est la nôtre : *Propriété, travail, intelligence*.

Le roi de Bavière. — Les nouvelles que nous recevons de Munich ne confirment pas le bruit d'abdication du roi de Bavière. Elles portent que le parti rétrograde avait préparé un coup de main contre lui, afin de donner la couronne à son fils, dont ce parti espère davantage, mais que la bourgeoisie a prévenu à temps et a fait échouer le complot. L'ouverture solennelle des Etats se fera par lui mercredi.

Une assemblée populaire qui devait avoir lieu le 19, à l'Hôtel-de-Ville, a été empêchée par l'autorité.

La guerre des paysans continue et s'étend des frontières de France et de Suisse dans le duché de Bade, le Wurtemberg, la Bavière, jusqu'à la Bohême comprise.

On écrit de Leipzig (Saxe), le 19 mars, à la *Gazette de Cologne* :

L'ex-ministre de Kœnneritz est aux arrêts. On agite la question de savoir si on le mettra en état d'accusation.

On distribue ici une grande quantité de brochures communistes.

Les députés de Holstein et de Schleswig ont déclaré qu'ils n'iraient plus à Copenhague, et tenaient à faire partie de l'unité germanique qui se constitue.

Le grand duché de Luxembourg est en insurrection. On lit dans un journal belge :

Le mouvement qui a éclaté à la suite de la collision survenue à la foire d'Etteibruck, se continue et se propage dans tout le grand-duché. Le drapeau luxembourgeois flotte sur les tours des églises d'un grand nombre de communes, notamment dans celles d'Osperen, Redange, Bettborn, Rous, Mertzig, Feulen, Hotingen, etc. On entend çà et là quelques cris de : *Vive la République* ! A Hottingen, le bourgmestre a dû prendre la fuite, et c'est au son de la musique que le drapeau luxembourgeois a été planté. A Feulen, on y a procédé avec plus de solennité encore : les habitants ont formé une procession, en tête de laquelle ils ont forcé le curé de se placer, le crucifix en mains, et après avoir fait trois fois solennellement le tour de l'église et avoir récité des prières, ils ont arboré le drapeau sur la tour.

— Un drapeau rouge a été arboré à Virton (Luxembourg belge), dans la soirée de dimanche. — Des troupes sont parties d'Arlon, lundi dernier, pour cette localité, et on nous assure qu'une arrestation a été opérée. Cette manifestation avait, dit-on, une tendance de réunion à la France.

L'Angleterre n'en est encore qu'à l'agitation pacifique, mais elle prend de jour en jour un caractère plus violent. On lit dans le *London telegraphe* :

Un meeting chartiste a eu lieu, hier au soir, dans le but de féliciter le peuple français sur le renversement de la tyrannie. M. Reynolds occupait le fauteuil. Le prix d'admission avait été fixé à trois pence. M. Reynolds, admettant comme vrai l'abdication du roi de Prusse, a exprimé le désir de voir suivre bientôt l'abdication de l'empereur de Russie. Il a ajouté qu'il faut laisser *régner la reine Victoria sa vie durant ; mais à sa mort, l'Angleterre devra avoir un Gouvernement républicain. Il faudra aussi se débarrasser de l'aristocratie.*

Une résolution a été proposée, consistant à former une association intitulée : *Confédération de la réforme d'Angleterre*, dans le but de la consécration des droits des classes ouvrières, la franchise électorale, le vote au scrutin, le parlement annuel, l'abolition de la peine du fouet, de la peine de mort, de la taxe du revenu, des taxes de l'église, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; la proclamation de la paix et de la fraternité universelles. Cette résolution a été adoptée.

L'arrestation des membres de l'association du repeal, incriminés [illegible]

C'est du reste toujours la même [illegible]

Dans la nuit du 7, dit une correspondance, lord Minto partait pour Palerme avec les traités de paix par lesquels on reconnaissait et on légalisait tout ce qu'avait fait le gouvernement provisoire de la Sicile. Et, dans la matinée du 8, on envoyait à Messine un navire chargé de bombes et d'autres matériaux de guerre !...

Les Palermitains ont répondu à lord Minto ce que les peuples répondent de toutes parts aux souverains : *Il est trop tard !*

La Sicile demande l'abdication de Ferdinand II en faveur de son fils. Cette réponse peut avoir été motivée par l'arrivée à Palerme d'un paquebot à vapeur français parti directement de Toulon et qui avait devancé lord Minto ; elle peut aussi avoir été motivée par la mauvaise foi du gouvernement napolitain, qui cherche toujours à se soustraire à l'exécution de ses promesses. Le comité général n'a pas voulu d'ailleurs trancher cette grave question, et en a renvoyé la solution définitive au parlement.

On écrit de Naples au *Nouvelliste*, en date du 14 :

Hier on avait fait répandre le bruit qu'on voulait chasser les moines du Mont-Carmel, chose à laquelle personne n'avait jamais songé. Sous le prétexte de les défendre, douze cents lazaroni environ se sont réunis à une heure après-midi au Largo del-Mercato. Ensuite, armés de pierres et de couteaux, ils ont marché vers Boledo et le palais royal. Ils portaient un drapeau blanc et criaient : Vive Ferdinand ! vive la vierge des Carmes ! à bas la constitution !

L'effroi des Napolitains a été assez grand. Les magasins se sont fermés, mais la garde nationale s'est conduite admirablement. Elle a eu trois blessés, mais elle a tué huit lazaroni, en a blessé 15 et en a arrêté 65. A six heures de l'après-midi l'ordre était rétabli. Hier le ministre de grâce et de justice, Saliceti, après huit jours de fonctions, a été destitué. Son langage franc et énergique avait déplu au roi et à ses collègues *satisfaits*. Il avait été invité hier au conseil : malade et gardant le lit avec une fièvre très forte, il dut s'excuser. Mais à midi, Serra-Capriola lui écrivait que le cabinet devait traiter d'affaires très importantes qui exigeaient la présence du ministre de grâce et justice. Si vous ne pouvez venir, envoyez votre démission, lui disait le président du conseil. Saliceti l'envoya.

— Une loi, délibérée d'urgence, a décrété l'organisation provisoire de la garde nationale et a interdit les attroupements. Naples était tranquille le 15.

L'ambassadeur anglais à Madrid a remis au gouvernement espagnol des dépêches qui ont soulevé la plus vive irritation.

Ecole des Beaux-Arts.

SECTION DE SCULPTURE.

Jeudi dernier, 23 mars, la section de sculpture convoquée par un avis inséré dans cinq journaux : la *Démocratie pacifique*, la *Presse*, la *Réforme*, le *National* et le *Constitutionnel*, s'est réunie à midi. Les membres présents du bureau étaient : M. Rude, président ; M. Jouffroy, vice-président.

Secrétaires : MM. Huguenin et Dantan aîné.

Secrétaires-suppléants : MM. Nieuwerkerke et Valois.

L'ordre du jour portait : 1° la réception et la lecture des projets d'organisation artistique ; 2° nomination de la commission chargée du travail de cette organisation, conjointement avec les délégués des autres sections.

Après lecture de divers projets, l'assemblée procède par scrutin de liste à l'élection de la commission. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

MM. Rude, Nieuwerkerke, Jouffroy, Ottin, Toussaint, Dantan aîné, Barye.

Membres suppléants : MM. Huguenin, Jean Debay, Daumas, Salmson, Maindron.

La commission entre immédiatement en séance pour s'occuper de la rédaction de quelques observations à présenter au ministre à propos du concours du symbole de la République. Les journaux feront connaître à MM. les sculpteurs le jour de la prochaine réunion.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

— Le ministre des affaires étrangères a l'honneur d'informer les personnes qui lui adressent des demandes de secours qu'il ne peut donner aucune suite à ces demandes, attendu qu'il n'y a point de fonds destinés à cet emploi dans le budget de son département.

— Le premier détachement de la légion démocratique allemande est parti ce matin à 11 heures de la barrière du Trône, escorté par une députation de 1 000 Polonais, Hongrois, Bohémiens, etc. La légion polonaise partira dimanche. Chaque jour la société démocratique allemande expédiera de nouveaux volontaires.

— La Société des gardiens des marchés de la ville de Paris, a déposé à la mairie du 4e arrondissement une somme de 200 fr., comme don national.

— Au nombre des clubs qui ont voté contre l'éloignement des troupes de la capitale, se trouve le club Saint-Georges, rue Percier, qu'il ne faut pas confondre avec le club qui tient ses réunions rue Neuve-Saint-Georges.

— Aujourd'hui samedi, à midi, il y aura une réunion socialiste chez M. Robertson, rue Richelieu, 47 *bis*.

— Une réclamation sur le mode d'exécution de la loi de 1844, relativement à la déchéance des brevets d'invention, pour retard dans le

mins de fer français qui devait avoir lieu dimanche dernier est fixée au dimanche prochain, 26 du courant, à *midi très précis*, salle de l'École primaire, rue de l'Arcade, 69.

— Le prince et la princesse de Joinville, le duc et la duchesse d'Aumale sont arrivés le 22 à Darmouth. Ils étaient à Londres le lendemain.

— M. Guizot, dit le *Globe* de Londres, a été reçu membre honoraire du club de l'Athénée, pour 2 mois. Cette mesure a provoqué quelques désapprobations dans le club.

— Le prince de Metternich est arrivé au château de Kheineck, près de Coblentz.

— Ce matin, une scène aussi imposante que dramatique se passait aux Invalides. Le digne et brave général Petit, l'un des plus glorieux débris de l'empire, l'homme que Napoléon pressa dans ses bras dans la cour de Fontainebleau et dont le nom est si justement populaire, était ramené à l'hôtel, dont il est le commandant, par M. Arago, le général Courtais, accompagné d'une suite nombreuse de gardes nationaux, d'officiers et de citoyens. Hier quelques imprudents, égarés sans doute par de mauvais conseils, avaient méconnu l'autorité d'un vieillard que le respect de toute l'Europe environne, et l'avaient forcé à quitter l'hôtel des Invalides pour aller demander asile à l'état-major de la garde nationale. Force est restée à l'ordre, aux acclamations d'une société considérable.

Une enquête va avoir lieu sur les faits de la journée d'hier, ainsi que sur l'administration intérieure de l'hôtel.

LA SOCIÉTÉ SUISSE DU GRUTLI invite tous les Suisses résidant à Paris, à vouloir bien se réunir dimanche prochain, 26 mars, à deux heures précises après-midi, dans la salle Molière, passage Molière, rue Saint-Martin, pour discuter différentes questions importantes, organiser des réunions régulières, traiter les grandes questions à l'ordre du jour, et prendre part, en un mot, au mouvement actuel des idées.

LA PLAQUE DES SCHAKOS. — Une nouvelle plaque a été déterminée pour les schakos de la garde nationale. Ce n'a pas été sans peine. Il fut résolu tout d'abord que l'on conserverait l'ancien coq avec le globe, sur lequel figure le numéro de la légion; qu'on inscrirait sur une banderole les mots : *République française*; mais il fallait bien ajouter à cet ensemble quelque emblème purement républicain. Comme la nouvelle révolution doit avoir pour dénouement l'organisation de l'agriculture et de l'industrie, on proposa des *cornes d'abondance*; mais bientôt on reconnut ce qu'il y avait de malséant dans un pareil symbole placé sur la tête des soldats citoyens. On essaya sans plus de succès des *épis sciés*. Finalement, on se décida pour les haches de licteurs, qui sont un véritable anachronisme après l'abolition de la peine de mort.

AUX ARCHITECTES. — La commission provisoire du corps des architectes, nommée dans la réunion de dimanche dernier, prévient ses confrères qu'une assemblée générale aura lieu dimanche prochain, 26 mars, à une heure, à l'École nationale des Beaux-Arts, dans la salle de l'Hémicycle.

Tous les architectes, âgés de plus de 21 ans, sont invités à faire partie de cette réunion.

On y procédera à l'élection d'un comité permanent chargé de recevoir toutes les communications qu'on voudra lui adresser touchant les intérêts généraux de l'architecture et des architectes.

ERRATUM. — Dans notre dernier numéro, en tête d'un article extrait de la *Patrie*, au lieu de ces mots : *le socialisme est-il en danger?* il faut lire : LE SOCIALISME EST-IL UN DANGER?

Commission de Gouvernement pour les Travailleurs.

Séance du 20 mars 1848.

PROJET D'ORGANISATION DU TRAVAIL.

M. LOUIS BLANC. Citoyens, nous allons agiter le plus grand problème des temps modernes. Nous avons fait appel à toutes les opinions, à toutes les lumières, afin que notre œuvre de justice commencât par l'impartialité.

Le mal présent est très grand; la nécessité du remède en sera mieux sentie.

Les entrepreneurs disent : « C'en est fait! ce n'est pas seulement une monarchie, c'est une société qui s'en va. »

D'autre part, les ouvriers sont agités de pensées inquiètes : beaucoup ne veulent plus subir les anciennes conditions de travail.

Que faire? Voici ce que nous proposons :

principe d'ordre qui exclut les jalousies et les haines.

On pourra nous objecter : « L'égalité ne tient pas compte des aptitudes diverses. » Mais, selon nous, si les aptitudes peuvent régler la hiérarchie des fonctions, elles ne sont pas appelées à déterminer des différences dans la rétribution. La supériorité d'intelligence ne constitue pas plus un droit que la supériorité musculaire; elle ne crée qu'un devoir. Il doit plus, celui qui peut davantage : voilà son privilége!

On pourra objecter encore : « L'égalité tue l'émulation. »

Rien de plus vrai dans tout système où chacun ne stipule que pour soi, où les travailleurs ne sont que juxtaposés, n'agissent qu'à un point de vue purement individuel, et n'ont aucune raison d'établir entre eux ce que j'appellerai le POINT D'HONNEUR DU TRAVAIL. Mais qui ne sent que, parmi des travailleurs associés, la paresse aurait bien vite le caractère d'infamie qui, parmi des soldats réunis, s'attache à la lâcheté? Qu'on plante dans chaque atelier un poteau avec cette inscription : ***Dans une association de frères qui travaillent, tout paresseux est un voleur.***

Nous ajouterons, en faveur du système de l'égalité dans la rétribution, cette considération, décisive à nos yeux : l'élection devant seule désigner parmi les travailleurs, parmi les travailleurs associés, les directeurs des travaux, l'égalité du salaire prévient les candidatures que susciterait la convoitise dans le système d'inégalité. La capacité alors recherchera seule des devoirs plus difficiles : toute ambition sordide sera écartée d'avance, et le déclassement des aptitudes sera prévenu.

Du reste, que l'un ou l'autre système l'emporte dans la distribution des salaires, une fois ce point réglé, vient la question de l'emploi des bénéfices du travail commun.

Après le prélèvement du prix des salaires, de l'intérêt du capital, des frais d'entretien et de matériel, le bénéfice serait ainsi réparti :

Un quart pour l'amortissement du capital appartenant au propriétaire avec lequel l'État aurait traité;

Un quart pour l'établissement d'un fonds de secours destiné aux vieillards, aux malades, aux blessés, etc.;

Un quart à partager entre les travailleurs à titre de bénéfice, comme il sera dit plus tard;

Un quart enfin pour la formation d'un fonds de réserve dont la destination sera indiquée plus bas.

Ainsi serait constituée l'association dans un atelier.

Resterait à étendre l'association entre tous les ateliers d'une même industrie, afin de les rendre solidaires l'un de l'autre.

Deux conditions y suffiraient :

D'abord on déterminerait le prix de revient; on fixerait, eu égard à la situation du monde industriel, le chiffre du bénéfice licite au-dessus du prix de revient, de manière à arriver à un prix uniforme, et à empêcher toute concurrence entre les ateliers d'une même industrie.

Ensuite, on établirait dans tous les ateliers de la même industrie un salaire, non pas égal, mais proportionnel, les conditions de la vie matérielle n'étant pas identiques sur tous les points de la France.

La solidarité ainsi établie entre tous les ateliers d'une même industrie, il y aurait enfin à réaliser la souveraine condition de l'ordre, celle qui devra rendre à jamais les haines, les guerres, les révolutions impossibles; il y aurait à fonder la solidarité entre toutes les industries diverses, entre tous les membres de la société.

Deux conditions pour cela sont indispensables :

Faire la somme totale des bénéfices de chaque industrie, et cette somme totale la partager entre tous les travailleurs.

Ensuite, des divers fonds de réserve dont nous parlions tout à l'heure, former un fonds de mutuelle assistance entre toutes les industries, de telle sorte que celle qui, une année, se trouverait en souffrance, fût secourue par celle qui aurait prospéré. Un grand capital serait ainsi formé, lequel n'appartiendrait à personne en particulier, mais appartiendrait à tous collectivement.

La répartition de ce capital de la société entière serait confiée à un conseil d'administration placé au sommet de tous les ateliers. Dans ses mains seraient réunies les rênes de toutes les industries, comme dans la main d'un ingénieur nommé par l'État serait remise la direction de chaque industrie particulière.

L'État arriverait à la réalisation de ce plan par des mesures successives. Il ne s'agit de violenter personne. L'État donnerait son modèle : à côté vivraient les associations privées, le système économique actuel. Mais telle est la force d'élasticité que nous croyons au nôtre, qu'en peu de temps, c'est notre plus ferme croyance, il serait étendu sur toute la société, attirant dans son sein les systèmes rivaux par l'irrésistible attrait de sa puissance. Ce serait la pierre jetée dans l'eau et traçant des cercles qui naissent l'un de l'autre, en s'agrandissant toujours.

Tel est, rapidement esquissé, le projet que nous soumettons à la discussion.

M. WOLOWSKI. Ainsi l'État se borne à donner le mouvement au

vous parviendra par la plus direct.

Lach. Gaugain. — M. S. — Nous allons faire partir les manif. et les livres.
La Loupe. — M. H. F. — Nous vous env. les 100 manif. par la dilig. — Leur prix est 2 f. — Vous paierez le port.
Bonnétable. — M. L. B. — L'ode est introuvable.
Rennes. — M. J. — M. M. Vous remettra le petit paquet.
Alger. — M. T. — Nous approuvons votre idée, et nous ne saurions trop vous encourager à la poursuivre.
Smyrne. — M. M. — Reçu les 20. — Pris note de tout.
Rue. — M. G. — Reçu les 30, pour R. et ab.
Bellac. — M. M. — Les livres sont déjà partis; mais seulement la moitié de la dem.
Le Most. — M. G. — Nous vous envoyons le livre dem., il coûte 2. 25.
Saint-Étienne. — M. D. — Vous êtes prié par M. T., de Paris, de lui répondre au plus tôt.
Douai — M. L. — Reçu les 22, p. R. et ab.
Castelnau-M. — M. de L. — Reçu les 19. — L'ab. sera de 7 mois au lieu de 6.
Gien. — M. M. — Les 300 ex. du man. vont partir.
Wissembourg. — M. L. — Reçu votre lettre du 21. — Merci. — Nous allons aviser. — Le meilleur mode, en effet, est le bon de poste.
Charleroi. — M. V. — Reçu les 54. — Nous suivrons vos ind...
Sancoins. — M. V. D. — Reçu votre remise pour R. Cordial accueil.

Bourse du 24 mars 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	70 »	70 »	67 50	68 »
— — fin courant	» »	68 »	» »	» »
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	50 »	50 »	47 50	58 »
— — fin courant	» »	49 50	48 »	48 »
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	» »	» »	» »	» »
— — fin courant	» »	» »	» »	» »

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 4 0/0	670 »
Act. d. J. »	105 »
Ch. S.-G. »	» »
V. r. dr. »	615 »
— G. anc. »	» »
— nouv.	» »
V. r. Banc.	167 50
Paris à Se.	» »
— à Orléans	660 »
— à Rouen..	430 »
R.-Havre...	» »
Avignon-M.	275 »
Str. à Bâle.	67 50
Paris-Str...	345 »
Tours-Nan	235 »
Orl.-Viers..	» »
C. du Nord.	340 »
Famp.-Has.	» »
Diep.-Féc...	» »
Bord. à Am.	» »
Orl.-Bord..	390 75
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	304 25
Bord.-Teste	» »
Zinc V. M.	2000 »
Lin Maberl.	430 »
F. de l'Av..	1000 »
Union fin..	» »

4 1/2 J. 22 s. dr cours	83 »	Banq. de Fr. dr cours	1650 »
4 0/0 J. »	60 »	O. V. de Par. »	1015 »
Emp. 1848 au Ct »	» »	C. hyp......... »	400 »
— fin Ct »	» »	— Gouin........ »	» »
B. du Trés. »	30 0/0	— Ganneron. »	» »

PRIMES.	fin cour.		fin proch.
5 p. 0/0........	d. » » » »	» » —	» » » »
3 p. 0/0........	d. » » » »	» » —	» » » »
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0........	» »	» »	» » » »
3 p. 0/0........	25 »	» »	» » » »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	» »	ROME.............. DrC.	»	58 1/2
Récép. Rotsch. »	68 »	BELG. 2 1/2........ »		35 »
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2........ »		60 »
— — pass. »	4 7/8	— de 1840........ »	67 »	»
— 3 p. 0/0. »	31 »	— de 1842........ »	67 »	»
Dette intérieu. »	17 1/2	— Banque........ »		» »
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »	— de Em. 1841.. »		» »
HOLL. 2 1/2..... »	55 1/2	PIÉMONT........... »		830 »
HAITI............ »	295 »	AUTRICHE........ »		275 »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	» »	Paris à Rouen.......	» »	Orléans à Vierzon.	» »
— (r.-g.)...	» »	Rouen au Havre....	» »	Bordeaux à Cette.	» »
Paris à Orléans......	660 »	Marseille à Avignon	» »	Nord............	323 75
— à Lyon.........	300 »	Paris à Strasbourg.	» »	Boulog. à Amiens.	» »

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et avril, 62.
Fécule et betterave, 66 fr.
Rouen, 44-50. — Rouen, 64.
Savon disponible, belle qualité, 101.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et avril, 80.
Huile épurée, »».
Pas de cours de Lille.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 mars.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — L'Aventurière.
ITALIENS. — I Puritani.
OPÉRA-COMIQUE. — La Nuit, Gille.
ODÉON. — Michel Cervantes, Mémoires du Diable, Hôtel César.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. — La Révolution française.
GYMNASE. — Femme Blasée, les Filles, Royal Pendard, Ce que Femme veut...
VARIÉTÉS. — Le Suisse, les Extrêmes, le Pouvoir, Lauzun.
THÉATRE MONTANSIER. — Vestris.
PORTE-SAINT-MARTIN. — L'Auberge des Adrets.
AMBIGU-COMIQUE. — La Révolution de 89, 1830, 1848.
GAITÉ. — Le Pacte de Famine, les Deux Gamins.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS. — 3 Rose, Fouyou, Guillaume, l'Ile Barataria.
FOLIES. — Mariage impossible, les Deux Pommades, Raimbault.
DÉLASSEMENTS. — L'Honneur, la Fille du Diable, Lisbeth, Corneille.
COMTE. — Augusta, l'Anguille de Melun, le Petit Savoyard, l'Homme.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le Numéro du lundi. | Départements... — 10 — 5 — 2 50
étranger... — 14 — 7 — 4
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
et Comp., 5, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

A partir du 1er avril, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE *sera imprimée en caractères entièrement neufs.*

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger. . . .		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le nº de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . . .		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 25 MARS.

La Liberté, l'Egalité, la Fraternité.

Sans l'organisation attrayante du travail, sans l'association des intérêts, sans la solidarité des secours et des efforts, la Liberté, l'Egalité et la Fraternité resteront de sublimes, mais de stériles devises.

Depuis dix-huit siècles que ces trois mots ont pénétré dans l'âme de l'humanité avec les larmes du Christ, depuis soixante années qu'ils ont été écrits en lettres de sang dans un code politique par les martyrs de nos révolutions, il n'y a eu des germes de liberté, d'égalité et de fraternité que là où le travail humain fait en commun est devenu moins répugnant et moins pénible, que là où la sécurité matérielle a pu prendre quelque consistance, que là où le principe d'association a rendu solidaires les intérêts et les efforts.

Non ! ils ne sont pas libres, ces hommes du peuple qui, pendant les douze heures du jour et les années entières de leur vie, courbés sous la crainte de la faim, brisent leur corps et abrutissent leur âme à recommencer toujours la même tâche monotone, la même fonction répugnante ou pénible.

Non ! elles ne sont pas libres, ces familles bourgeoises sur lesquelles repose toute la responsabilité d'une entreprise agricole, industrielle ou commerciale, et qui luttent incessamment et isolément contre les forces illimitées de la concurrence, contre le défaut de crédit, de science et de machines, contre toutes les crises ou tous les hasards funestes provenant de l'anarchie des efforts et de l'antagonisme des intérêts.

Non ! ils ne sont pas libres non plus, ces quelques riches oisifs qu'on jalouse et qu'on menace ; car leur oisiveté même leur pèse aussi lourdement que le labeur au prolétaire ; car ils ne trouvent souvent pas autour d'eux l'affection sincère, désintéressée qui entoure la famille ouvrière ; car ils forment une société à part, froide d'allure et d'étiquette, qui n'a que des rapports d'argent et de défiance avec la grande et sympathique société.

Ils ne sont pas égaux, ces prolétaires, ces bourgeois, ces riches et ces pauvres, puisqu'après le droit de race et le droit de naissance, c'est le droit grossier de la fortune qui les soumet encore les uns aux autres ; puisque la loi capricieuse et arbitraire du hasard dispose en majeure partie de la satisfaction de leurs besoins et de l'essor de leurs facultés ; puisque la société entière abandonne la plupart de ses enfants, laisse la majeure partie des faibles et des malades sans secours, tient la plus tendre moitié du genre humain en état de minorité et de servage, et prive de liberté, de joie et d'espérance tous ceux que les difficultés et les iniquités de la vie sociale ont rendus criminels ou dangereux pour l'ordre public.

Ils sont encore moins frères, ces hommes qui se disputent la place au soleil, au travail, au luxe, à la liberté et à la sécurité. Ils ne sont pas frères, ces concurrents acharnés qui ne peuvent vivre qu'en conspirant la ruine les uns des autres, qu'en écrasant les petits métiers sous les machines nouvelles, le petit commerce sous les grands comptoirs, les petits capitaux productifs sous l'agiotage des capitaux accumulés. Ils ne sont pas frères de leurs concitoyens, ces improductifs et ces parasites intéressés à la continuation de la guerre, à la multiplication des procès, des divisions et des haines que la constitution actuelle de la propriété fait naître. Ils ne sont pas frères, car leurs intérêts combattent incessamment leur patriotisme et leur esprit d'humanité.

En dépit de la constitution républicaine de 1848, comme de la charte constitutionnelle de 1830, ces citoyens ne seront ni libres, ni égaux, ni frères, aussi longtemps qu'ils ne seront pas associés.

Ils ne seront libres, égaux et frères que lorsque les diverses industries ou professions qui les font vivre seront assez fortement liées et combinées entre elles, assez puissantes d'organisation, de crédit et de machines pour être à l'abri de la ruine et pour offrir un libre choix à toutes les aptitudes, une libre application à toutes les sciences, un libre et sûr emploi à tous les bras et à tous les capitaux.

Ils ne seront libres, égaux et frères, que lorsque, dans la commune qui est l'unité première de la société et au sein de l'agriculture qui est la mère de toutes les industries, ils pourront, sans dépouiller les propriétaires ni de leur capital mobile ni de leurs revenus, employer, au profit de tous, les bénéfices incalculables de l'économie des choses et des efforts, les bénéfices de l'unité d'exploitation domestique, agricole, industrielle et commerciale ; les bénéfices de l'association des idées, des capitaux et des bras ; les bénéfices de la solidarité des secours ; les bénéfices de l'émulation inspirée par la vie commune, par la variété des travaux et par l'attrayante organisation des ateliers, par le libre groupement des travailleurs de tout sexe, de tout âge, de toute fortune : enfin, par l'heureux mélange du luxe de la nature avec celui de la civilisation.

Alors seulement la liberté, l'égalité et la fraternité seront aussi bien gravées dans les faits que dans la constitution.

Alors seulement la République sera sociale en même temps que politique.

Alors seulement le suffrage universel deviendra facile, éclairé et sincère ; car l'esprit public sera formé dans les campagnes comme dans les villes ; car l'élection fera descendre la liberté et l'autorité dans tous les ordres de fonctions, dans toutes les ramifications du travail social pour remonter avec elles jusqu'à l'assemblée nationale, jusqu'au congrès européen, jusqu'à la représentation centrale de l'unité humaine sur le globe.

Alors seulement la liberté de l'enseignement sera réalisable ; car ce n'est que dans l'éducation attrayante de la commune associée qu'il sera possible de concilier les libres vocations de l'enfant et du professeur avec la surveillance affectueuse de la famille et la direction sociale de l'Etat ; l'enseignement théorique avec l'enseignement professionnel Ce n'est qu'au berceau de la crèche communale que les classes riches et pauvres viendront se confondre pour rendre les mœurs des générations nouvelles plus douces, plus pures, plus fraternelles.

Alors seulement la liberté industrielle et commerciale, l'idéal logique du libre échange ne sera pas un leurre ; car le grand atelier agricole, industriel et commercial de la commune reposant sur une association de capitalistes, de directeurs et de travailleurs, se trouvant à l'abri de la ruine et des excès de la concurrence, pourra régler avec unité sa production, sa consommation, ses échanges et harmoniser le génie industriel de chaque contrée avec les ressources de son sol.

Alors seulement dans toutes les ramifications de l'activité sociale, la liberté pourra se réaliser par l'ordre et l'ordre par la liberté.

La province paraît désirer unanimement que les élections de la Constituante ne soient pas retardées.

Nos correspondances, émanant d'hommes franchement dévoués aux principes républicains, expriment les craintes les plus vives sur les conséquences d'un ajournement de l'opération qui doit donner à la République toute l'autorité de la sanction nationale, toute la régularité et le prestige d'un gouvernement définitif.

Une prorogation motivée sur le désir de républicaniser davantage les départements et portant le caractère d'une défiance injurieuse pour la France entière, tournerait évidemment contre le but qu'on voudrait atteindre. Elle irriterait et diviserait au lieu d'inspirer confiance aux esprits et de les rallier.

Nous supplions donc le Gouvernement provisoire, si des difficultés d'ordre matériel n'exigent pas impérieusement une prorogation de quelques jours, de maintenir l'exécution de son décret électoral et de dissiper au plus tôt les inquiétudes à ce sujet.

Des Bons de Chemins de fer !

Les financiers qui veulent la transformation des actions de chemins de fer en rente 5 p. 0/0, ne peuvent arriver à convertir leur plan en décret.

Ils sont dans le même cas qu'un bon simple de nos amis, qui, n'ayant plus rien pour payer ses dettes, que des couverts d'argent, les porta chez l'orfèvre, et lui dit d'en faire des plats d'argent. Pendant la nuit, il songea que ces plats ne formeraient pas une monnaie plus commode que les couverts ; il retourna chez l'orfèvre et lui commanda des casseroles d'argent... puis, le troisième jour, un bénitier d'argent ; enfin, le quatrième jour, éclairé d'une lumière subite, il porta ses couverts à la Monnaie, et il eut des écus.

Nos convertisseurs d'actions, comprenant que le 5 p. 0/0 est d'aussi difficile circulation que les actions même, songent maintenant au 3 p. 0/0 demain, ils songeront aux bons du trésor..... Quand les verrons-nous donc arriver à ce qui se rapproche le plus des écus ? c'est-à-dire aux billets au porteur de 50, — 100, — 200, — 500 et 1 000 francs, aux bons de chemins de fer ?

Les jours valent des semaines ; il faut des décisions promptes et d'une portée sûre. On n'a déjà que trop hésité et perdu trop de temps.

Une idée pratique.

NOUVELLE ÉMISSION DE BILLETS DE BANQUE GARANTIS PAR DÉPOTS D'ARGENTERIE.

Chacun, à Paris, porte aujourd'hui son argenterie à la Monnaie pour l'échanger contre des espèces qui lui sont comptées selon la valeur au poids, et chacun a raison, car l'argenterie constitue dans les ménages un capital mort, sinon superflu. La Monnaie fond immédiatement les objets livrés, les frappe en écus au coin de la République, et les verse dans la circulation.

Il y a évidemment dans cette opération une double perte de main d'œuvre, tant pour l'Etat que pour les particuliers. En outre, elle a le tort d'annuler toute la valeur artistique des objets livrés à la fonte, de détruire des souvenirs d'amis, des legs de famille et de laisser un regret.

N'est-il pas bien plus simple de faire de cette argenterie, sans rien changer à sa forme, par conséquent à sa valeur réelle, qui se compose du poids et de la main d'œuvre, un gage positif, par un simple dépôt dont personne ne pourra nier l'existence ni la disponibilité immédiate, puisque la Monnaie pourra faire demain ce qu'elle ferait aujourd'hui ?

Il y a en France près d'un million de familles suffisamment aisées, pour avoir à leur disposition pour 500 fr. d'argenterie. A cette masse de métaux précieux servant aux usages domestiques, il faut ajouter toute l'argenterie de luxe, telle que vaisselle plate, surtouts, candélabres d'églises. Néanmoins nous ne tablerons que sur un dépôt de 350 millions venant s'offrir. Que chaque chef de famille ou d'industrie, simple particulier, curé de paroisse, que tous ceux enfin, dont le nombre est si grand, qui ont un intérêt immédiat, urgent, à ce que la crise financière cesse et le plus tôt possible, apportant au Trésor public toute leur portion d'argenterie disponible, non pour être fondue, mais pour être déposée sous scellés, à titre de garantie pour les valeurs circulantes qui seront créées comme leur représentation.

Quoi de plus facile, dès lors, que de doter les comptoirs nationaux d'escompte d'un nouveau capital au moyen d'un surcroît de billets de la Banque de France tenus à leur disposition, et qui ne seraient émis qu'au fur et à mesure de l'entrée dans ses caves des masses métalliques provenant de ces dépôts ? Certes, jamais *papier-monnoie* n'aura mieux été garanti ni nommé, puisque le gage de sa valeur absolue serait sous clefs et réalisable du jour au lendemain ? Le commerce, l'agriculture, l'industrie, en un mot, toutes les forces productives de la nation trouveraient dans cette idée si simple, les éléments de vitalité qui leur manquent, ou sont sur le point de leur manquer.

Chaque déposant pourrait, à sa volonté, recevoir des comptoirs d'escompte, tout ou partie de la contre-valeur, au poids, de son dépôt, ou bien encore se faire admettre par eux au bénéfice des comptes courants pour la négociation de ses valeurs de portefeuille.

Lorsque la crise sera passée, c'est-à-dire lorsque les billets rentrés aux mains de la Banque se trouveront sans emploi en proportion avec leur nombre, les dépôts étiquetés du nom de leurs propriétaires retourneront à ces derniers par la voie de tirages au sort successifs dans des délais et sous des conditions de détail déterminés par la loi. C'est ainsi que, par une privation temporaire d'objets de luxe très faciles à remplacer momentanément, le crédit et la confiance générale se seront rétablis, et que chacun aura aidé à sauver tout le monde et lui-même, sans avoir altéré en rien la forme ou la valeur de son argenterie.

Ce sera peut-être alors aussi le moment d'examiner si la Banque de France, nationalisée de fait par les services qu'elle aura rendus à l'intérêt général, et par le concours de tous, ne devra pas rester institution de crédit *national*, surtout si, par l'assimilation de nouvelles valeurs de garanties, elle se trouve dotée désormais de ressources suffisantes pour étendre presque indéfiniment son action. Après avoir absorbé en effet, pendant plusieurs mois, toute la sève financière du pays, pour la porter au loin dans les canaux les plus ramifiés, elle ne pourrait plus que déroger en redevenant simple établissement de spéculation privée.

Il faut bien faire remarquer que les dépôts formant la base de garantie de la nouvelle émission ne sauraient être atteints par les sinistres commerciaux pouvant résulter du mouvement des escomptes. Car ces sinistres se trouveraient déjà couverts par le produit d'un capital qui ne coûtera rien, en définitive, à la Banque que les frais de fabrication des billets et du transport de l'argenterie, aller et retour. Il y a plus : c'est que, loin d'être onéreuse aux déposants, cette opération pourrait leur devenir lucrative.

En effet, les comptoirs nationaux réalisant, à raison de 6 0/0 l'an, un bénéfice de 21 millions sur ce capital de 350 millions, se trouveraient en mesure d'attribuer une part dans les bénéfices, tant aux déposants eux-mêmes qu'à la Banque de France.

Nous le disons et le répéterons avec une profonde conviction, jusqu'à ce que l'attention du pays et du Gouvernement provisoire se soit utilement arrêtée sur cette question, elle renferme peut-être le salut financier du pays, dans la crise actuelle, et le point de départ d'une ère nouvelle pour toutes les institutions de crédit fondées sur le principe de la solidarité.

M. Thiers et les Electeurs.

Des électeurs des Bouches-du-Rhône avaient offert leurs suffrages à M. Thiers ; il les a remerciés par une lettre dans laquelle il déclare qu'il n'insistera point pour sa candidature, pour peu qu'elle soit contestée. Il paraît qu'elle l'est assez vivement.

M. Thiers déclare franchement qu'avant les journées de Février il n'a point désiré ni voulu la République ; il parle de la royauté déchue avec des égards très convenables dans sa bouche. Mais là s'arrêtent nos éloges. On n'est certainement pas au niveau des circonstances actuelles ; on n'a pas le sentiment de la situation quand, après la révolution de Février, on peut signer la phrase suivante :

« Dans mon opinion, la monarchie constitutionnelle était suffisante pour nous assurer une large liberté, et l'état de l'Angleterre, pendant les deux derniers siècles, me semblait pour mon pays une destinée qui n'était point à dédaigner. »

Vanter l'état de l'Angleterre, pays du prolétariat, pays de la misère, pays du servage industriel, pays où la faim moissonne les travailleurs, c'est prouver qu'on ne soupçonne pas quels sont les devoirs du législateur à notre époque, et qu'on place la vie des nations dans la sphère de la politique la plus abstraite, la plus stérile, la plus fausse. Il ne faut point de conservateurs satisfaits à la Constituante ; il y faut le moins possible d'hommes recrutés dans le parti Thiers-Barrot. Ce parti, si ardent pour la réforme politique dont cependant il ne soupçonnait pas la portée, n'avait que de l'aversion pour les réformes sociales. On peut trouver parmi ses débris des hommes intelligents

[illegible] publié dans notre numéro d'hier un arrêté qui fait honneur aux tendances éclairées du pouvoir : c'est celui qui autorise de fréquentes représentations gratuites au *Théâtre de la République*. Le gouvernement a compris qu'à la tâche de réprimer des excès, il fallait desormais substituer la noble mission de les prévenir. Développer l'intelligence du peuple, l'habituer aux jouissances de l'art, c'est lui enseigner la modération et la sagesse. L'ignorance des masses, leur défaut de culture intellectuelle à la fin du dix-huitième siècle, entrèrent pour beaucoup dans les dévastations et les violences qui se mêlèrent au mouvement émancipateur de 92. La révolution de 1848 a été pure, parce que depuis cinquante ans on s'occupe de faire pénétrer la lumière dans les masses, de les initier aux plaisirs de l'intelligence. On ne l'a pas fait assez. Sous l'empire de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, le peuple entier doit avoir sa place aux banquets de l'art. La Comédie-Française est aujourd'hui *Théâtre de la République* ; elle veut mériter son nom, chacun l'en félicitera. Le décret indique, au surplus, d'excellentes mesures pour que les représentations gratuites ne soient l'occasion d'aucun désordre et pour que les billets soient distribués avec équité dans la population pauvre. Nous serions heureux de voir tous les théâtres subventionnés et même les salles de concert, les jardins de plaisir, donner de temps en temps un jour au peuple. Comme le corps, l'intelligence doit être nourrie. La société gagnerait puissamment à développer chez ses membres le sentiment de toutes les harmonies.

Les Arabes doivent-ils voter ?

L'empire romain éteignait les rancunes des peuples vaincus par la concession des droits de cité. Souvent des nations, toutes frémissantes encore de colère et d'orgueil blessé, ont été définitivement désarmées par un acte général de naturalisation.

Les peuples les plus barbares comprenaient les fruits d'une incorporation qui les assimilait en droits à des vainqueurs dont ils reconnaissaient intérieurement la supériorité. Pourquoi n'agirions-nous pas ainsi avec les tribus les plus fidèles et la partie des indigènes qui habitent les villes de l'Algérie ?

L'adresse de félicitation des Ulemas, Thalebs et notables musulmans de la ville d'Alger, couverte de plusieurs centaines de signatures, prouve que les Arabes de cette ville ont parfaitement compris le sens de notre révolution. Les phrases suivantes, claires et nettes au milieu des métaphores orientales, montrent qu'ils se sont expliqués les uns aux autres la portée democratique et sociale de la victoire de Fevrier :

O Dieu ! rends à jamais prospères les jours de la République, et protège-les !

Que le bonheur des peuples serve de base à sa grandeur !

Tous les hommes sont unanimes pour glorifier la souveraineté du Peuple.

Félicitons-nous de vivre sous un Gouvernement qui ne connaît ni haine ni envie ;

Sous lequel nul ne se voit privé de ses droits ;

Mais où tout le monde vit libre !

Là, tous sont égaux : le riche et le pauvre, le puissant et le faible !

Aussi tous les cœurs sont jaloux de lui appartenir ;

Car il veille à la fois sur tous les intérêts du pays et des citoyens.

Ne serait-il pas d'une généreuse politique d'associer ces nouveaux compatriotes à la grande elaboration de nos constitutions nouvelles ?

Aujourd'hui où tous sont appelés à voter, même les nègres, il nous semble de la plus stricte équité de naturaliser les habitants de la zone paisible de nos possessions d'Afrique. Les villes du littoral, dont les indigènes vont être incorporés avec nos concitoyens dans une milice urbaine destinée à veiller à l'ordre public, les provinces d'Alger et de Constantine, dont les préoccupations, presque exclusivement agricoles et commerciales, ont besoin de securité et de paix, pourraient sans danger être appelés à représenter les intérets arabes, en envoyant à la Constituante des mandataires français qui jouiraient de leur confiance.

Cette idée, digne d'un peuple qui se met à la tête de la croisade nouvelle, la croisade de l'egalité des droits de tous, de la fraternité universelle, contre les misères de l'isolement, peut sembler d'une application difficile si les élections ne sont point ajournées. Cependant, l'arrivée des députés de nos colonies de l'Afrique orientale et de l'Amérique étant forcément retardée par les distances, les députés d'Algérie pourront encore arriver en même temps que ces derniers, pour discuter les intérêts de leur pays.

ACTES OFFICIELS.

Sur le rapport de la commission de gouvernement pour les travailleurs ;

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que la spéculation s'est emparée du travail des prisonniers, lesquels sont nourris et entretenus aux frais de l'Etat, et qu'elle fait ainsi une concurrence desastreuse au travail libre et honnête ;

Considérant que les travaux d'aiguille ou de couture, organisés dans les prisons ou dans les établissements dits de *charité*, ont tellement avili le prix de la main d'œuvre que les mères, les femmes et les filles des travailleurs ne peuvent plus, malgré un labeur excessif et des privations sans nombre, faire face aux besoins de première nécessité ;

Considérant qu'il y aurait à la fois injustice et danger à tolerer plus longtemps un état de choses qui engendre la misère et provoque l'immoralité,

Décrète :

Art. 1er. Le travail dans les prisons est suspendu.

Art. 2. Les marchés passés avec des entrepreneurs pour le travail des prisonniers seront resiliés immédiatement ; s'il y a lieu à indemnité, le montant en sera payé par l'Etat et réglé, soit de gré à gré entre les parties intéressées, soit par les tribunaux compétents, après rapports d'experts.

Art. 3. La même mesure s'applique aux travaux accomplis par des militaires en activité de service, ou recevant de l'Etat la solde, l'entretien, la nourriture et le logement.

Art. 4. A l'avenir, les travaux exécutés soit dans les prisons, soit dans les établissements de charité ou dans les communautés religieu-

[illegible]
chacun des magistrats suspendus.

Art. 5. Depuis le jour où la suspension a été prononcée jusqu'au jour où elle pourrait cesser, le traitement des magistrats suspendus cesse et appartient au trésor national.

—

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que le décret du 8 mars 1848 relatif aux comptoirs nationaux d'escompte ne permet à ces établissements de faire l'escompte que des valeurs revêtues de deux signatures au moins ;

Que le plus grand nombre des petits commerçants, des industriels et des agriculteurs, ne peuvent avoir cette seconde signature ; qu'ils se trouvent ainsi privés des ressources du comptoir, n'ayant d'autres moyens de crédit qu'un actif nécessairement immobilisé entre leurs mains ;

Qu'il importe de faire participer aux bienfaits du crédit, par des institutions démocratiques, tous les membres de la société qui en avaient été déshérités jusqu'à présent ;

Sur la proposition du secrétaire-général du Gouvernement provisoire, directeur du comptoir national d'escompte,

Décrète :

Art. 1er. Dans les villes où un comptoir d'escompte existera, il pourra être établi, soit par localité, soit par agrégations d'industries, des sous-comptoirs de garantie destinés à servir d'intermédiaire entre l'industrie, le commerce et l'agriculture, d'une part, et les comptoirs nationaux d'escompte de l'autre.

Art. 2. Les sous-comptoirs seront organisés au moyen de sociétés anonymes, dont le fonds social ne pourra être moindre de 100 000 fr., divisé en actions au porteur de 100 fr. chacune. Ils seront autorisés à fonctionner, quel que soit le nombre des actions souscrites.

Art. 3. Le directeur de ces sous-comptoirs sera nommé par le ministre des finances, et sera de droit président du conseil d'administration. Une commission sera en outre déléguée par le comptoir de la circonscription près de ce conseil d'administration, et chargée de surveiller les opérations du sous-comptoir.

Art. 4. Les opérations des sous-comptoirs consisteront à procurer aux commerçants, industriels et agriculteurs, soit par engagement direct, soit par aval, soit par endossement, l'escompte de leurs titres et effets de commerce auprès du comptoir principal, moyennant des sûretés données aux sous-comptoirs par voie de nantissement sur marchandises, récépissés des magasins de dépôt, titres et autres valeurs.

Art. 5. Le fonds social des sous comptoirs n'est pas destiné à la réalisation de l'escompte, mais seulement à garantir les opérations du sous-comptoir envers le comptoir principal.

En conséquence, tous les fonds constituant le capital social seront versés au comptoir principal, dont le sous-comptoir de garantie formera l'annexe, et portés au crédit de ce dernier et productifs d'intérêts.

Art. 6. Les sous-comptoirs ne pourront se livrer à aucune opération, de quelque nature qu'elle soit, si ce n'est comme intermédiaires du comptoir principal, afin que l'actif des sous-comptoirs soit exclusivement affecté à la garantie des opérations admises par le comptoir principal.

Art. 7. Pour compléter, et même pour augmenter leur capital social, les sous-comptoirs seront autorisés à faire, sur chaque opération, une retenue de 5 p. 0,0, qui sera portée au credit de chaque commerçant, industriel ou agriculteur, lequel deviendra propriétaire d'une action à mesure que ces retenues auront atteint le chiffre de 100 fr.

Art. 8. Les sous-comptoirs seront autorisés à prélever, sur le produit net des sommes procurées, 1,4 p. 0,0 par mois de commission, indépendamment des frais de magasinage ou autres.

Art. 9. Par dérogation aux dispositions du code civil, relatives à l'exécution et aux effets du nantissement, les sous comptoirs sont autorisés, huitaine après mise en demeure, sans qu'il soit besoin d'aucune autorisation de justice, à faire procéder à la vente publique des marchandises données en nantissement par les officiers ministériels compétents.

Art. 10. Tous actes qui auront pour objet de constituer les nantissements au profit des sous-comptoirs par voie de transport ou autrement, et d'établir leurs droits comme créanciers, seront enregistrés au droit fixe de 2 fr. 20 c.

Art. 11. Les actes de société contenant les statuts des sous-comptoirs seront dispensés de l'avis du conseil d'Etat et de toute formalité autre que l'inscription au *Bulletin des lois*.

Ils seront passés en présence du directeur nommé par le ministre, et enregistrés gratuitement.

Art. 12. Les dispositions des lois antérieures ne seront pas applicables en ce qu'elles peuvent avoir de contraire au présent decret.

—

Le gouvernement provisoire,

Vu le décret du 15 mars dispensant la banque de France de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces, et ordonnant qu'ils seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et les particuliers ;

Considérant que la mesure prise pour empêcher l'épuisement de la réserve métallique de la banque de France doit être étendue, par les mêmes motifs, aux banques départementales ;

Attendu que, loin de permettre la suspension ou la restriction des escomptes des banques départementales, le Gouvernement de la République doit donner à ses établissements les moyens de fournir à l'industrie et au commerce de puissants instruments de crédit, et de faciliter aux comptoirs nationaux d'escompte le renouvellement de leur capital ;

Attendu que la limitation formellement stipulée des émissions donne au public toute la sécurité desirable,

Décrète :

Art. 1er. A partir du jour de la publication du présent décret, les billets des banques de Lyon, Rouen, Bordeaux, Nantes, Lille, Marseille, Le Havre, Toulouse et Orléans, seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers dans la circonscription du département où chacun de ces établissements a son siège.

Art. 2. Jusqu'à nouvel ordre, les mêmes banques sont dispensées de l'obligation de rembourser leurs billets avec des espèces.

Art. 3. En aucun cas le chiffre des émissions de chacune de ces banque ne pourra dépasser les limites ci-dessous fixées :

Pour la banque de Lyon, 20 millions de francs.
Pour la banque de Rouen, 15 millions.
Pour la banque de Bordeaux, 22 millions.
Pour la banque de Nantes, 6 millions.
Pour la banque de Lille, 5 millions.
Pour la banque de Marseille, 20 millions.
Pour la banque du Havre, 6 millions.
Pour la banque de Toulouse, 5 millions.
Pour la banque d'Orléans, 5 millions.

Art. 4. Pour faciliter la circulation, les banques départementales sont autorisées à émettre des coupures de cent francs.

Pour la confection de ces coupures, il n'est point dérogé à l'art. 51 de la loi du 23 germinal an XI.

[illegible]
l'avenir les bureaux de placement dont les agents prélevaient des droits onéreux pour les travailleurs ;

Que l'office de ces agents, reconnu inutile en principe, consistait à servir d'intermédiaire entre les ouvriers et les maîtres boulangers, et qu'une commission, composée de délégués, a été proposée pour remplir cet office :

Arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Tout bureau de placement, servant d'intermédiaire entre les ouvriers boulangers et les patrons, est interdit.

Art. 2. Tout ouvrier boulanger sans ouvrage devra s'adresser aux préposés dont les noms suivent, pour être immédiatement occupé, savoir :

1° Legris, rue de la Tonnellerie ;
2° Justice, au Marché-Saint-Martin, rue Mongolfier, 10 ;
3° Bidau, rue du Cœur-Volant, 5 ;
4° Bedau, rue de Lesdiguières, 13 ;
5° Pichon, rue des Moulins, 15 ;
6° Brulé, rue Saint-Severin, en face de l'Eglise, 10.

Le préfet de police, CAUSSIDIÈRE.

Ouvriers du département de la Seine,

Les ouvriers déjà inscrits comme électeurs de l'Assemblée nationale ne sont pas contents de vous.

Vous savez aller conquérir la liberté jusque sur les canons de vos ennemis, et quand vous la tenez vous ne savez pas la conserver.

On prépare au Luxembourg des lois pour améliorer votre sort, et, par votre négligence, vous n'aurez pas de Représentant à l'Assemblée nationale pour défendre ces lois et les faire accepter.

Nous avons parmi nous QUATRE CENT MILLE électeurs; il n'y a plus que deux jours pour se faire inscrire, et nous ne sommes pas encore vingt mille inscrits dans toutes les mairies de la Seine !

Quoi ! vous combattez sur les barricades pour être libres, et vous ne savez pas vous servir de la liberté !

Quoi ! vous avez voulu être electeurs, et vous ne vous faites pas inscrire pour voter !

Quoi ! vous avez voulu être éligibles, et vous apportez par votre négligence des obstacles à l'élection de vos camarades et des défenseurs de la sainte cause du travailleur.

Qui donc defendra alors vos intérêts ? Est-ce que ce seront encore ceux qui ont des intérêts opposés aux vôtres ? Savez-vous ce qu'auront de meilleur à dire les organes de ces intérêts ennemis des vôtres, afin de vous faire confisquer vos droit électoraux, dans le constitution que l'on va faire ?

Ils pourront vous dire : « Les ouvriers ne veulent pas être électeurs, » puisqu'ils ne se sont pas fait inscrire.

» Les ouvriers ne tiennent pas à être représentés, puisqu'ils n'ont » pas pris de représentants dans leur sein.

» C'est que les ouvriers se sont reconnus incapables d'être électeurs » et qu'ils n'ont pas trouvé parmi eux d'hommes capables de les re- » présenter.

» Ou bien alors c'est que les ouvriers se trouvent heureux comme » ils sont et qu'il n'y a aucune réforme à faire pour améliorer leur » condition.

» Donc tout était pour le mieux avant la Révolution ; donc laissons » subsister les mêmes choses avec d'autres noms !

Ouvriers !

Si l'on nous jette ces paroles à la face le lendemain des élections, qu'aurons-nous à répondre ?

Non, mille fois non ! nous ne voulons pas que l'on rétablisse un cens électoral et que l'on nous reprenne nos droits de citoyens égaux ; et vous, *retardataires*, vous allez vous servir de vos droits.

Il nous faut vingt ouvriers à l'Assemblée nationale, vous les nommerez !

Il nous faut dans deux jours 400 000 ouvriers inscrits sur les listes dans les mairies, nous les aurons !

Vous allez retrouver votre enthousiasme et votre intelligent patriotisme ; vous allez sur-le-champ quitter vos outils et courir à vos mairies, comme le 24 février vous avez couru aux barricades.

Du calme, mais de la résolution, mais de l'unanimité.

Pour être un bon républicain, il faut autre chose que savoir vaincre avec son fusil, il faut vouloir vaincre avec son droit.

Frères, qui n'êtes pas inscrits, nous comptons sur vous.

24 mars 1848.

MORIOT,
Ouvrier, 17 ter, rue Lafayette.

Agitation européenne.

ITALIE. — Il n'est arrivé aujourd'hui à Paris aucune lettre ni aucun journal du Milanais ni du Piémont ; les communications paraissent coupées.

Le Gouvernement provisoire a reçu de son commissaire à Lyon une communication ainsi conçue :

« Je vous envoie des renseignements certains m'annonçant que la Savoie et la ville de Gênes veulent se soulever et se réunir à la France. »

Ces renseignements sont extraits d'une dépêche télégraphique datée d'Avignon le 21 mars.

Révolution de Prusse. — Rien jusqu'ici ne confirme la nouvelle de la proclamation d'une republique à Berlin, contenue dans la dépêche telegraphique de Metz, que nous avons publiée ce matin. Il est possible cependant qu'un mouvement ait eu lieu le 22 au soir. Une correspondance que nous publions plus bas le fait pressentir. La *Zeitungs-Halle*, qui a dû paraître le 22 au soir à Berlin, et que nous aurions dû recevoir ce matin, n'est pas arrivée à Paris.

Les autres journaux ont paru plus tôt que de coutume, parce que rédacteurs et imprimeurs ont voulu assister à la cérémonie funèbre des victimes de la royauté, qui devait avoir lieu ce jour-là avec une grande pompe. Les journaux sont encadrés de noir.

Les Berlinois se tenaient toujours en garde contre une trahison du roi ou de ses agents. On lit dans une correspondance du 21, adressée à l'*Indépendance belge* :

La nuit dernière (de lundi à mardi) a été extrêmement agitée. Le bruit s'était répandu vers dix heures que le prince de Prusse allait rentrer à la tête de troupes allemandes et russes. A l'instant, des barricades formidables se sont élevées de nouveau aux portes de la ville. L'alarme n'a diminué un peu que sur une proclamation des nouveaux ministres, déclarant que ce bruit était dénué de fondement. Cependant, une grande inquiétude a régné jusque vers deux heures. On avait appris que cinq cents soldats étaient cachés au château. Une députation de bourgeois a prié le roi de les faire partir. Ils ont quitté

églises. Parmi ces cadavres on a trouvé celui d'une femme, revêtu d'habits d'homme.

— La *Zeitungs-Halle* dit que plusieurs jeunes filles ont pris part au combat pour venger leurs frères et leurs amants, qui avaient péri de la main des soldats. Une de ces héroïnes a tué un capitaine de sa propre main.

A midi, les membres du conseil communal se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville. Débordés par le mouvement, ils étaient devenus impopulaires. Un de leurs collègues, membre de la minorité, M. Mertens, a pris la parole pour leur dire qu'ils devaient donner leur démission en présence d'évènements qu'ils n'avaient su ni prévoir, ni modérer. Les tribunes ont applaudi l'orateur. Le conseil communal a donné sa démission. De nouvelles élections auront lieu.

A Kœnigsberg, la troupe a tiré sur le peuple. De Breslau, un grand nombre de bourgeois armés sont arrivés à Berlin. Les étudiants de Iéna sont venus assister, à leur tour, leurs camarades de la capitale.

Des clubs commencent à se former. Je viens d'assister à l'un de ces clubs, chez Mielintz, sous les Tilleuls. On n'a traité que des questions générales. La réunion était composée en grande partie de partisans de la monarchie constitutionnelle. Elle aura lieu tous les jours jusqu'à nouvel ordre. Aujourd'hui, elle était peu nombreuse.

Au moment où je vous écris, un second meeting, si je puis m'exprimer ainsi, se tient à l'hôtel de Russie.

Le roi a mis sous la protection des bourgeois et des habitants de Berlin les propriétés de l'Etat. De ce nombre sont toutes les munitions militaires destinées à défendre la patrie contre l'étranger. Le roi a décidé que les engagements faits au Mont-de-Piété jusqu'à la date du 19 courant, qui ne dépassent pas 5 thalers, seraient rendus aux frais du trésor. Un comité s'est formé pour recevoir les dons faits pour les blessés et les veuves et orphelins des citoyens morts dans les journées de mars.

Il faut prévoir une grande agitation à l'occasion des funérailles.

Les correspondants de la *Gazette de Cologne* racontent d'intéressants épisodes des combats des jours précédents. Il paraît qu'il s'est passé à Berlin des atrocités dignes des scènes de la rue Transnonain :

Le peuple avait peu d'armes en sa possession, et pourtant, dans la rue des Pigeons, avec six fusils, il a soutenu huit attaques de la troupe et un feu de mitraille de plusieurs heures. Cette barricade n'a été emportée qu'à quatre heures du matin. A six heures, le combat a cessé. La troupe n'avait conquis qu'une partie du champ de bataille. Le drapeau rouge ou le drapeau tricolore flottaient encore sur la plupart des barricades. Une barricade, dans la rue Large, défendue par des étudiants et des hommes de lettres, a soutenu pendant quatre heures le feu de plusieurs canons chargés à mitraille. Trois maisons ont été emportées par la troupe, et tout ce qui s'y trouvait massacré ; un seul homme, que l'on avait jeté pour mort du haut de l'escalier, s'est sauvé.

Dans une autre maison, les soldats ont jeté des femmes et des hommes désarmés par les fenêtres du troisième étage.

Un correspondant berlinois de la *Gazette de Dusseldorf* fait aussi un tableau révoltant de la brutalité de la troupe envers les prisonniers dirigés sur Spandau ; ils ont été jetés au nombre d'environ 1 000 dans les casemates du fort de la Reine et mis au pain noir et à l'eau. Vers six heures du soir, est arrivé l'ordre de les mettre en liberté par suite d'une amnistie du roi. Nous protestons, dit ce journal, de la manière la plus solennelle, contre cette espèce d'amnistie. Nous demandons une autre satisfaction pour tant de mauvais traitements.

Révolution de Pologne — Le duché de Posen réclame sa nationalité. On écrit de Posen, 20 mars :

La nouvelle que le roi de Prusse avait, dans une proclamation au peuple, déclaré que les parties de la monarchie prussienne qui n'appartiennent pas à la Confédération germanique, seraient libres d'y entrer ou non, a déterminé une manifestation des Polonais de notre ville. Un comité provisoire a été nommé. Ce comité a adressé une proclamation aux Polonais pour leur annoncer le rétablissement de leur patrie, et il a nommé une députation qui se rendra auprès du roi pour lui exprimer le désir des Polonais de reconquérir leur indépendance.

La proclamation est ainsi conçue :

Frères, Polonais ! l'heure a sonné pour nous. L'unité de l'Allemagne est proclamée. Le roi a déclaré qu'il incorporerait sa monarchie à l'Allemagne ; mais il est libre aux parties de la monarchie prussienne, qui n'appartiennent pas à la Confédération germanique, de s'y joindre ou non. Nous, Polonais, qui avons notre propre histoire et un élément tout différent de la vie nationale, nous ne pouvons ni ne voulons livrer à l'oubli notre propre existence et notre patrie achetée avec le sang de nos pères, en nous incorporant à l'empire d'Allemagne. La nouvelle de notre régénération prochaine nous a frappés avec la rapidité de l'éclair, la justice s'ouvre sa propre voie. Pour éviter une effusion de sang inutile, attendu que l'occasion de vendre chèrement notre vie ne nous manquera pas, quelques citoyens se sont rendus auprès des autorités prussiennes pour leur représenter que l'établissement d'un comité chargé d'agir pour notre sainte cause, jusqu'à ce que notre patrie soit indépendante, était nécessaire. Les soussignés ont été nommés membres de ce comité dans l'assemblée du peuple qui a eu lieu aujourd'hui.

Frères, si un amour fervent de Dieu et de la patrie vous anime, si vous êtes prêts à vivre ou à mourir pour elle, si vous avez élevé au ciel vos yeux pleins de larmes et d'espérances, si vous avez de la sympathie pour vos frères exilés, qui répandent sur toute la terre leur sang pour la patrie, enfin, si l'amour du pays vous anime encore, évitez toute effusion de sang inutile, réservez vos efforts et votre noble dévouement pour le moment où vous en aurez besoin et où ils seront salutaires. D'un autre côté, que votre saint enthousiasme ne se refroidisse pas, entretenez vos sentiments de dévouement, car il faut que vous soyez prêts à chaque instant. Mais nous, répondant à la confiance qu'on nous accorde, et suivant l'impulsion du cœur, nous nous consacrons avec nos faibles moyens à rétablir l'indépendance de notre patrie, pour partager avec vous et toutes les nations cette joie sans bornes. Puisse ce but sacré auquel nous tendons tous, nous maintenir dans la voie d'un dévouement sincère ! Notre signe est la cocarde rouge et blanche.

Le correspondant de la *Gazette de Cologne* ajoute :

On a nommé une députation chargée de faire connaître au roi de Prusse le désir du grand-duché. Aujourd'hui, cette députation partira pour Berlin. On lui a recommandé de revenir promptement parce que, si la demande est admise, on procédera immédiatement à la réorganisation du grand-duché. La Pologne compte sur l'appui de l'Allemagne pour sa réhabilitation. Les Polonais n'ont aucune pensée de vengeance ni de réaction. Il y a beaucoup de fermentation ; mais on remarque en général beaucoup de modération et de prudence.

moyennes de la société. L'abolition projetée du servage mécontente au plus haut degré la noblesse, et la noblesse est d'autant plus redoutable qu'elle a de nombreuses ramifications dans le corps des officiers de l'armée, surtout des gardes.

Voici le récit que les autorités russes ont communiqué aux feuilles polonaises de la révolution de Février :

S. M. Louis-Philippe est gravement indisposée. Par le conseil de ses médecins le roi a résolu de s'abstenir pendant quelque temps des affaires du gouvernement et d'aller prendre les bains de mer à Brighton. Au départ du roi il y a eu une émeute insignifiante, qui a été comprimée et qui a eu pour résultat la retraite de M. Guizot. Pendant son absence le roi a confié la direction des affaires à M. le comte Molé.

Révolution d'Autriche.— La Hongrie est à peu près indépendante, la Bohme s'agite, la Lombardie est soulevée, Metternich s'est enfui à Coblentz, la Styrie est en armes. L'empire d'Autriche n'existe plus, mais le fantôme d'empereur Ferdinand était encore à Vienne lors des dernières nouvelles. On décrétait des réformes financières. On supprimait une partie des ambassadeurs, et le peuple pendait Metternich en effigie devant son palais ravagé.

La diète de Hongrie s'est réunie le 18 et a pris les résolutions suivantes :

1° Chaque député des comitats, des villes, des cercles et des chapitres libres a libre droit de vote personnel ; 2° L'assemblée se déclare en permanence jusqu'à ce que toutes les réformes devenues indispensables par les besoins du temps soient élaborées ; la diète ne restera donc réunie que jusqu'à ce que les points les plus importants soient élaborés, et alors les représentants du peuple se réuniront à Pesth en une nouvelle diète pour pouvoir délibérer sur les détails.

Le roi Louis (de Bavière) a décidément abdiqué. Il se retire en Sicile, dans la patrie de Théocrite, pour vivre en paix avec Lola-Montès, dont son peuple l'avait brutalement séparé. Son fils a été proclamé roi sous le nom de Maximilien II. Mais l'agitation est très grande à Munich. Louis a déclaré qu'il abdiquait parce qu'il ne voulait pas faire les réformes exigées de lui par le peuple bavarois.

On continue à crier : Vive la République ! dans le Luxembourg hollandais. Le roi de Hollande a consenti à quelques réformes, que le gouverneur de la province annonce dans la proclamation suivante :

Déjà notre souverain a décrété la liberté de la presse.

Nous venons de recevoir la loi d'organisation judiciaire, qui consacre l'inamovibilité de la magistrature et le principe de la condamnation *par 4 voix sur 6*.

La loi sur l'instruction moyenne et supérieure vient aussi d'être sanctionnée avec des modifications libérales.

Le souverain a ordonné que des négociations fussent ouvertes avec le saint-père pour le règlement des affaires spirituelles.

Nous avons réclamé pour vous, depuis plusieurs jours, *la publicité immédiate* des séances de vos Etats, et l'autorisation de présenter un projet de modification de la constitution d'après les besoins *moraux et matériels* du pays, et de le soumettre à une assemblée des Etats réunis en nombre double.

Nous sommes sûrs d'être entendus par le souverain, qui déjà, dans ses Etats des Pays-Bas, a spontanément consenti à de larges réformes constitutionnelles.

Il s'est tenu dernièrement à Offembourg (duché de Bade) une assemblée fort nombreuse où l'on a formulé les vœux suivants :

1° Etablissement d'un chef de l'empire comme pouvoir exécutif des résolutions du parlement allemand ;

2° Division de l'armée de la Confédération par races ; les recettes du Zollverein attribuées à l'empire ;

3° Organisation du pays avec le droit de législation et d'administration particulière ;

4° Etablissement d'un tribunal arbitral et fédéral pour juger les contestations entre les pouvoirs de l'empire ;

5° Introduction de tribunaux arbitraux pour éviter toute multiplicité d'écritures ;

6° Séparation de l'Eglise et de l'Etat ; liberté de conscience pour ceux qui croient comme pour ceux qui ne croient pas ;

7° Introduction d'un impôt progressif sur le revenu ; abolition des autres impôts, sauf ceux qui protègent l'industrie, la navigation ;

8° Fixation d'un maximum pour le traitement de tous les fonctionnaires, surtout des pensionnaires ;

9° Protection de l'industrie par un règlement, pour garantir les travailleurs contre l'influence du capital et la concurrence ;

10° Protection pour l'agriculture, afin que certaines propriétés ne puissent pas être saisies ;

11° Possibilité d'émigrer, aux frais de l'Etat et des communes, pour ceux qui ne peuvent plus gagner leur vie dans le pays ;

12° Transport des usuriers et autres mauvais citoyens dans un pays au delà de l'Océan.

La révolution n'est encore que dans les paroles en Irlande ; mais, que les paroles prennent le caractère d'irritation, les actes ne sauraient tarder.

Le gouvernement anglais a cité devant les tribunaux trois orateurs qui avaient prononcé des discours séditieux dans un meeting ; la liberté ne leur a été laissée que sous caution. Ces orateurs appartenaient au parti de la Jeune-Irlande. Le parti de la Vieille-Irlande (le fils d'O'Connell), qui était en scission, a saisi cette occasion de se rapprocher. Les fils d'O'Connell ont offert leur caution ; une réconciliation s'est opérée, et désormais les deux fractions d'agitateurs irlandais marcheront d'accord. Lorsque les inculpés sont sortis du bureau de police, ils ont harangué la foule immense qui les avait accompagnés. Nous reproduisons, d'après le *Morning Herald*, quelques parties de cette scène.

M. MITCHELL, rédacteur de l'*Irishman*, s'avance sur le balcon : Mes amis, s'écrie-t-il, on m'a fait l'honneur de m'arrêter, et je dois vous dire que je me moque de cette persécution pitoyable. (Applaudissements.) Nous sommes accusés d'avoir manqué à la majesté de la loi. (On rit.) Eh bien, si nous ne manquons pas plus énergiquement encore à cette majesté (Hilarité), je veux être à l'instant même proclamé un traître, un misérable ! (Applaudissements.) On me reproche de vous avoir poussés à la révolte, au mécontentement ; mais il me semble qu'il n'y avait pas besoin de grands efforts pour cela ? De quoi, je vous prie, pourrions-nous être contents ? (On rit.) Si le gouvernement

autour de nous, et j'entends par là dire [illegible] liberté (oui, oui), nous battrons le gouvernement, non pas devant les tribunaux, mais sur un plus vaste champ. (Applaudissements.)

Voyez ce qui s'est passé à Vienne. Vienne est aux mains du peuple. Dublin aussi sera aux mains du peuple, j'en ai la conviction. Aujourd'hui le gouvernement croyait nous fouler aux pieds, il s'en vantait, et voici que nous nous relevons plus forts, parce que nous sommes plus unis : amitié, fraternité entre tous les Irlandais ; voilà notre conquête d'aujourd'hui. (Les O'Connell applaudissent.) J'espère que cette réconciliation sera durable. Pendant deux ans, nous avons lutté contre un gouvernement entâché de corruption et de vénalité, nous le combattrons aujourd'hui dans ses essais d'intolérance et de tyrannie. (Applaudissements.)

M. DOHENNY. Vendredi, je me suis présenté devant une grande réunion d'Anglais, à Manchester, et, si le sang irlandais coulait, je puis vous garantir qu'il aurait des vengeurs en Angleterre. Le peuple anglais souffre comme nous d'être mal gouverné, et il ne souffrirait pas que les dernières libertés de l'Irlande fussent anéanties. Pour montrer au gouvernement ce que la ligue irlandaise pense de lui, nous tiendrons demain soir un meeting. En attendant, séparez-vous tranquillement ; mais tenez-vous prêts pour l'occasion qui va s'offrir.

Méhémet-Ali est toujours à Naples : sa santé s'est beaucoup améliorée ; il a appris avec plaisir les évènements de Paris, et a chargé son ministre des affaires étrangères d'assurer au Gouvernement provisoire le maintien de ses bons rapports avec la France. De son côté, le Gouvernement provisoire a donné ordre au secrétaire d'ambassade français à Naples d'engager Méhémet-Ali à venir en France, et de mettre à sa disposition un bateau à vapeur pour le transporter à Marseille.

Assemblée constituante.

Nos correspondants nous apprennent que les candidatures suivantes seront produites dans les départements. Il est bien entendu que nous ne donnons pas toutes ces cadidatures comme définitives, et que d'ici aux élections nous aurons à compléter ou à modifier cette liste :

Ain. Bergeron, Roselly-Mollet.—*Aisne*. Godon, Glatigny, F. Lejeune, V. Sabran, Godin (de Guise).—*Ardennes*. Bourguin, Loreau.—*Ariége*, Delmas.—*Aveyron*. H. Carcenac, Raginel, F. Cantagrel, Charles Blanc, Bouloumié, Deneyrouse.—*Bouches-du-Rhône*. Victor Hennequin, Scipion, Du Roure.—*Cher*. Félix-Pyat, L. Vauthier.—*Côte-d'Or*. Adolphe Bonnet, Collenot.—*Côtes du-Nord*. Ch. Pellarin, Morvonnais, J. Simon.—*Dordogne*. C. Dulac, Billard (de Noutron).—*Doubs*. Hippolyte Renaud, E. Ordinaire.—*Drôme*. Bancel fils.—*Eure*. Dieutegard (de Gisors), ouvrier.—*Eure-et-Loire*. Marescal, Morin, Petit d'Ormoy, Danican (Philidor), Hommey.—*Finistère*. Emile Souvestre.—*Gard*. Donnedieu de Saint-André, Coirard, Fortuné Henry.—*Gironde*. Boissières, E. Tandonnet, A. Tabuteau.—*Hérault*. Bouchet-Doumeng, Vergnette (ouvrier), Vergnes, Rouvière.—*Indre*. Pinet.—*Jura*. A. Tamisier, Gréa, Jobez, Bouvalot.—*Loire*. A. Dupuy, Tranchant (l'abbé).—*Haute-Loire*. De Chabron.—*Loire Inférieure*. Léchalas, Benoît père, Biton, Hadry.—*Loiret*. Abatucci, Pereira, Pean, Victor Considerant.—*Maine-et-Loire*. Félix Tourneux, Tessié du Motay, E. Bonnemère, Allard.—*Manche*. J. Fleury.—*Marne*. David, Allyre Bureau, un ouvrier. — *Mayenne*. Chevalier-Malibert, Guyard.—*Meurthe*. Ferdinand Durand.—*Morbihan*. Marius Villers.—*Moselle*. Barral, Victor Lepigocher (ouvrier), Jean Reynaud, de Bourrul.e, Voirhaye —*Nièvre*. Rouget.—*Nord*. Regnard, Duchâteau, Boulanger, Urbain Feytaud, A. Sabran.—*Oise*. Baudier, méd. à Méru ; Michel Turck, Frémeaux.—*Pas-de-Calais*. Bazaine, Degeorge, E. Henry. — *Puy-de-Dôme*. Laverdant, Duchasseint. — *Bas-Rhin*. Kopp, Toulgoët, Gilliot, Lichtenberger, Müntz —*Haut Rhin*. Jaeger.—*Rhône*. Grillet, Sain fils, Morellet, Briot, Coignet, Reynier (ouvrier).—*Saône et Loire*. Stanislas Aucaigne, P. Forest, Bazin aîné.—*Sarthe*. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Savardan, Trouve-Chauvel, Léopold Graffin, Rousseau.—*Seine-Inférieure*. Bertin (du Havre), Delaporte.—*Seine-et-Marne*. Krantz, Emile Lelèvre.—*Seine et-Oise*. B. Dulary, Garnier, Lamarche.—*Somme*. Lemaître, Conte, Bazaine.—*Tarn*. Armand Guibal, Lavergne.—*Tarn et Garonne*. — Salers.—*Var*. Paul Gaimar, Charles Poncy. — *Vendée*. Bain. — *Vienne*. J. Buteaud, Treuille.—*Vosges*. L. Turck, Laurent.—*Yonne*. Benoît Voisin.

Affaire Libri. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Nous avons publié un rapport adressé par M. Boucly, ancien procureur du roi, à M. Hébert, garde-des-sceaux, relativement aux soustractions de manuscrits et livres précieux imputées à M. Libri. Une note insérée aujourd'hui dans le *Moniteur* déclare que ce rapport judiciaire n'a pas été tiré des archives du ministère des affaires étrangères, et qu'il n'est sorti de ce ministère aucun document pour être livré la publicité.

Il est certain en effet que ce document n'a jamais fait partie des archives du ministère des affaires étrangères. Il paraît que cette pièce, communiquée par M. Hébert à M. Guizot, a été, au moment où la foule s'est introduite dans l'hôtel du boulevard des Capucines, trouvée dans le cabinet de l'ex-président du conseil, et que c'est par le citoyen qui s'en est alors emparé qu'elle a été communiquée au *Moniteur*.

Quoi qu'il en soit, dès que le commissaire du Gouvernement près le tribunal de la Seine, M. Landrin, a eu connaissance des inculpations qui pesaient contre M. Libri, il a requis qu'il fût procédé à une information qui a été confiée à M. Hatton, juge d'instruction. On assure que les deux magistrats ont opéré aujourd'hui une perquisition d'abord dans le logement occupé à la Sorbonne par M. Libri, et ensuite chez une personne impliquée dans la poursuite comme complice de la spoliation de nos bibliothèques. M. Libri a, dit-on, quitté Paris de quinze jours, après fait enlever sa bibliothèque. Toutefois, on prétend que la perquisition a amené la saisie de pièces qui prouvent les soustractions imputées à M. Libri, et qui donnent l'espoir de retrouver la plupart des manuscrits détournés.

On ajoute que M. Hatton, juge d'instruction, a ensuite décerné de nombreuses commissions rogatoires qui ont été expédiées particulièrement à Montpellier, à Carpentras, à Troyes, à Auxerre, à Poitiers, à Grenoble, à Lyon. Plusieurs témoins ont en même temps été appelés dans le cabinet du juge, qui a recueilli les déclarations de MM. Techener fils, libraire ; Carteron, employé aux archives du royaume ; Tripier, garde des archives de l'ancienne liste civile ; Tilliard, libraire ; Lacabane, employé de la Bibliothèque nationale ; Chanchard, sous-bibliothécaire du ministère de l'instruction publique ; Scott, marchand d'estampes ; Moreau, restaurateur de livres ; Simonin, réparateur et laveur de livres et gravures.

D'autres témoins, au nombre desquels figure le chef du service de sûreté, M. Allard, sont assignés pour être entendus demain.

M. Libri, contre lequel un mandat d'amener avait été décerné, est arrivé en Angleterre par Folkestone.

ces, pris de vouloir bien accepter, pour les victimes de ce massacre, le don que je fais de neuf couverts, six cuillères à café, deux cuillères à potage et d'une timbale, le tout en argent du poids de 2 kil. 184 gr., plus 500 fr. en espèces.

» Veuve HIRTH, née CHRÉTIEN, rue de la Michodière, 20.»

— Au moment où tant de preuves de sympathie sont données à la République, nous sommes heureux de signaler la généreuse mesure qui vient d'être projetée par les divers corps d'officiers de notre garnison. Il s'agirait d'offrir au gouvernement, à titre de don patriotique, l'abandon de cinq pour cent sur leur traitement. Si les autres corps d'officiers de l'armée suivent ce noble exemple, l'Etat réaliserait une économie annuelle de plus de deux millions cinq cent mille francs qui serait opérée tout le temps que la République le croirait nécessaire.

Puisse cet exemple de désintéressement être imité par toutes les autres administrations qui n'ont encore rien fait pour la République, si ce n'est de stériles et fatigantes protestations de dévouement.

(*Emancipation de Toulouse.*)

— La 1re légion se réunit faubourg du Roule, 21, aux Ecuries d'Artois, pour entendre les candidats aux grades supérieurs.

— L'assemblée générale annuelle de l'association des artistes musiciens aura lieu jeudi 30 mars, à une heure et demie, dans la salle Sax, rue Neuve-Saint-Georges, n° 10.

— Un de ces solliciteurs de places si nombreux aujourd'hui vient d'adresser une demande à M. Arago, ministre de la marine, en le qualifiant d'*Altesse républicaine*.

— M. Chabot, maire de Saint-Romans, frappé des inconvénients nombreux qui résultent des bruits plus ou moins absurdes qui se répandent à la campagne, a eu la très heureuse idée de rassembler, au sortir de la messe, ses administrés dans la salle de la mairie. Là, portes et fenêtres ouvertes, il lit les journaux, explique les principales mesures prises par le gouvernement, leur inculque les idées républicaines qui doivent aujourd'hui les guider, et évite, par ce moyen, tout conflit fâcheux qui pourrait s'élever par suite de fausses nouvelles.

(*Revue de l'Ouest.*)

— A Paimbœuf, la confiance s'est tellement rétablie qu'à l'ouverture de la séance de la caisse d'épargne, il est parvenu à l'autorité une renonciation de demandes de remboursements s'élevant à 50 000 fr. Le gouvernement devait solder 1/10e des demandes, soit 5 506 fr. 30 c., il rentrera aujourd'hui, 13 courant, à la caisse du receveur particulier, 2 000 fr. (*Electeur républicain de Nantes.*)

— Le citoyen L. Turck, commissaire du Gouvernement pour le département des Vosges, à qui l'on vient d'adjoindre les citoyens Ballon et Quillot, pour partager avec lui l'administration, vient de donner sa démission.

— La *Société démocratique allemande*, dont le bureau central est rue Montmartre, n° 64, reçoit chaque jour, d'une foule de citoyens français, des armes et munitions. Une demande adressée à ce sujet aux divers clubs de Paris par M. Bornstedt, vice-président de la Société allemande, a été accueillie avec des tonnerres d'applaudissements. Des armes de luxe, des souscriptions ont été votées dans presque tous les clubs pour établir la fraternité des peuples et appuyer en cas la république universelle.

— Le quartier de l'Ile-du-Palais a fondé une réunion nommée comité Desaix, où s'assemble la 8e compagnie du 4e bataillon de la 11e légion. Elections de la garde nationale et de l'Assemblée constituante. Réunion demain, à la 10e chambre d'expropriation, à sept heures.

— Les citoyens du département de la Corse résidant à Paris se sont réunis en comité électoral pour assurer un plein succès à la cause démocratique, qui se trouve essentiellement conforme aux [illegible] et aux traditions de ce pays.

Dans la séance du 22, le citoyen Louis Blanc, qui est d'origine corse par sa mère, a été l'objet d'une ovation.

— Les charbonniers du 2e arrondissement de Paris apportent le produit d'une souscription faite entre eux et s'élevant à 320 fr.

— Les actes de bienfaisance qui se manifestent sous toutes les formes et viennent en aide aux efforts du Gouvernement provisoire, méritent d'être encouragés par tous les bons citoyens. — Un grand festival dansant, paré et travesti, au bénéfice des *Crèches du département de la Seine*, aura lieu le 30 courant, jour de la mi-carême, au JARDIN D'HIVER. On en dit d'avance des merveilles.

— Quelques préposés à des caisses publiques ont refusé de recevoir des billets de banque des personnes qui se présentaient pour faire appliquer les peines prononcées contre ceux qui refusent de recevoir des monnaies et valeurs nationales. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Un arbre de la liberté a été planté aujourd'hui dans le jardin du Luxembourg ; MM. Louis Blanc et Ferdinand Flocon présidaient à cette solennité.

nal du 12e arrondissement. Parmi les bons principes que proclame ce journal, nous trouvons avec plaisir : *l'organisation du travail fondée sur l'association libre des intérêts et sur le respect de la propriété.*

— M. Ernest Legouvé a obtenu le grand amphithéâtre du collège de France pour la continuation de son cours sur l'*Histoire morale des Femmes*. Ce cours est suivi avec l'empressement que mérite le talent et le dévouement du professeur à la cause laquelle il s'est consacré. La grande affluence du public à cet enseignement tout nouveau nécessitait cette mesure invoquée très énergiquement par l'auditoire à la dernière séance. Le cours de M. Legouvé continuera d'avoir lieu le mercredi à 3 heures.

— La vente des bois des communes et de l'Etat a eu lieu dernièrement à la préfecture des Ardennes. Dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, on pouvait craindre que ces bois ne fussent adjugés à vil prix. Il n'en a rien été, et nous constatons avec plaisir ce résultat. Si quelques lots ont été donnés à bon marché, la plupart ont été vendus assez cher. M. le commissaire a déterminé les adjudicataires les plus timides à porter des enchères raisonnables. En faisant une part légitime à l'intérêt privé, il leur a démontré, dans une courte allocution, que cet intérêt était lié à celui de l'Etat et qu'il fallait prendre en haute considération les besoins du trésor. M. le commissaire a été assez heureux pour saisir l'occasion de parler des malheureux qui vont ramasser l'herbe et le bois mort dans la forêt. Il a tempéré par des observations pleines de philanthropie les ardeurs un peu trop fanatiques de certains agents forestiers.

(*Le Propagateur républicain des Ardennes.*)

— Sous le titre du *Peuple de Paris en février* 1848, on a publié chez Martinon, rue du Coq, n° 4, la première livraison d'un ouvrage illustré en 10 livraisons à 50 c., contenant les traits de patriotisme, de courage et de désintéressement donnés par les combattants de février. Chaque livraison est ornée d'une fort belle gravure d'après Raffet.

MOUVEMENT DE TROUPES. — Le 18e de ligne a quitté Pontoise les 18 et 22 mars pour se rendre à Auxerre, où il arrivera les 23, 29 et 30 mai (au lieu de Paris).

Le 24e de ligne quittera Saint-Omer les 26, 28 et 29 mars pour se rendre à Metz, où il arrivera les 13, 14 et 15 avril.

Le 29e de ligne reste à Saint-Denis au lieu de se rendre à Paris.

Le 50e de ligne quittera Auxerre les 27, 29 et 31 mars pour se rendre à Lyon, où il arrivera les 8, 9 et 10 avril.

Le 59e de ligne quittera Valenciennes les 25, 26 et 27 mars pour se rendre à Sedan, où il arrivera les 30, 31 mars et 1er avril.

Le 61e de ligne reste à Fontainebleau au lieu de se rendre à Paris.

Le 63e de ligne quittera Lille les 26, 27 et 28 mars, pour se rendre à Givet, où il arrivera les 3, 4 et 5 avril.

Le 70e quittera Amiens les 26, 27 et 28 mars, pour se rendre à Thionville, où il arrivera les 9, 11 et 12 avril.

Le 24e léger quittera Meaux, etc., les 22, 24 et 27 mars, pour se rendre à Langres, où il arrivera les 31 mars, 1er et 2 avril, au lieu de Paris.

Le 3e dragons a quitté Saint-Germain-en-Laye le 17 mars pour se rendre à Joigny, où il arrivera les 25 et 26 mars.

Le 9e dragons quittera Joigny le 25 mars pour se rendre à Dijon, où il arrivera les 31 mars et 1er avril.

Le 6e chasseurs a quitté Paris le 17 mars pour se rendre à Auxonne, où il arrivera le 1er avril.

Le 13e chasseurs a quitté Paris le 17 mars pour se rendre à Saint-Germain-en-Laye, où il est arrivé le même jour.

(*Moniteur de l'Armée.*)

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— — fin courant	»» »»	[illegible]	63 95	[illegible]	Act. d. J. »	403 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	47 »»	47 »»	44 50	44 50	Ch. S.-G. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	47 »»	45 »»	45 »»	V. r. dr. »	410 »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	— O. anc. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	— nouv.	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	83 »»	Banq. de Fr. dr cours	1600 »»	V. r. gauc.	106 25		
4 0/0 J. »	59 »»	O. V. de Par. »	1000 »»	Paris à Se.	»»» »»		
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp. »	400 »»	— à Orléans	645 »»		
— fin Ct »	» »»	— Gouin »	»»»» »»	— à Rouen..	410 »»		
B. du Trés. »	32 0 0	— Ganneron »	»»» »»	R.-Havre...	210 »»		

PRIMES.		fin cour.		fin proch.			
5 p. 0/0	d »»	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»	Avignon.... 260 »»
3 p. 0/0	d. »»	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»	Str. à Bâle. 87 »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.			Paris-Str... 341 25
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»		»» »/»	»» »/»		Tours-Nan 337 »»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»		»» »/»	»» »/»		Ort.-Viers.. »»» »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	Dr C. »» 59 »/»			C. du Nord.	333 75
Récep. Rotsch. »	63 »»	BELG. 2 1/2 »	35 »/»			Famp-Haz.	»»» »»
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2 »	60 »»			Diep-Féc...	»»» »»
— — pass. »	4 7/8	— de 1840 »	65 »/» »/»			Boul. à Am.	»»» »»
— 3 p. 0/0. »	22 »/»	— de 1842 »	67 »/» »/»			Ort.-Bord..	390 »»
Dette intérieu. »	17 1/2	— Banque »	»»» »»			Mont. à Tr.	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »»	— de Em. 1841 »	»»» »»			Paris-Lyon	300 »»
HOLL. 2 1/2 »	53 1/2	PIÉMONT »	825 »»			Bord-Teste	»»» »»
HAITI »	293 »/»	AUTRICHE »	375 »»			Zinc V. M.	2050 »»
						Lin Maberl.	440 »»
						F. de l'Av..	1800 »»
						Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans.....	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord..............	335 »»
— à Lyon.........	300 »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 62; courant du mois, avril et 4 mois d'été, 61 à 62; 4 derniers mois, 62 à 63.

Fécule et betterave, 56 fr.

Narbonne, 41 — Béziers, 43 — Bordeaux, 50 à 49. — Rouen, 64.

Savon dis ponible, [illegible], 101.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et avril, 80 à 79.

Huile épurée, »»».

Lille. — Colza, 71.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La 7e édition de l'*Histoire de Dix Ans*, par Louis Blanc, va être mise en vente chez Pagnerre. Ce beau livre emprunte encore un intérêt nouveau des prodigieux événements qui viennent de s'accomplir. La révolution de février a mis en lumière la vérité des portraits et des tableaux que l'auteur avait tracés dans un style plein de couleur, de dignité et de mouvement. L'histoire vivante d'aujourd'hui justifie l'histoire écrite d'hier, et depuis que l'écrivain est devenu homme d'Etat, on peut juger de son coup-d'œil, et combien il avait raison d'accuser d'incapacité et de signaler la corruption des grands personnages auxquels son livre a décerné l'immortalité du mépris. Traduit dans toutes les langues de l'Europe, l'*Histoire de Dix Ans* apprendra aux nations qui déjà de toutes parts s'arment pour leur affranchissement comment tombent les royautés, et par quelles douloureuses épreuves il faut que la liberté passe jusqu'à la veille de son triomphe.

MM. les actionnaires de la Société générale des annonces sont convoqués pour le 1er avril prochain, à dix heures du matin, au siège de la Société, place de la Bourse, n° 8, à l'effet d'entendre les communications du gérant relatives aux intérêts de la Société, conformément à l'art. 23 des statuts. L'assemblée générale est composée des porteurs de quarante actions. Pour être admis, il faut déposer huit jours à l'avance ses titres contre récépissé au siège de la Société.

Spectacles du 26 mars.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Lucrèce.

ITALIENS. —

OPÉRA-COMIQUE. — La Nuit, Fra Diavolo.

ODÉON. — Michel Cervantes, Mémoires du Diable, Hôtel César.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée.)

OPÉRA-NATIONAL. — La Révolution française.

GYMNASE. — Femme Blasée, les Filles, Royal Pendard, la Clef, un Monsieur.

VARIÉTÉS. — Les Impressions, les Extrêmes, le Pouvoir, Lauzun.

THÉATRE MONTANSIER. — Vestris Ier, un Jeune Homme pressé, le Fruit défendu, le Camarade de Lit.

PORTE-SAINT-MARTIN. — M. Lafleur, la Fraternelle, la Tour de Nesle, la Fin du Monde.

AMBIGU-COMIQUE. — La Closerie des Genets.

GAITÉ. — Le Pacte de Famine, les Deux Gamins, l'Atelier.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.

BEAUMARCHAIS. — Rue de Lappe, Trois Roses, les Victimes cloîtrées, le Débutant, l'Ile de Barataria.

FOLIES. — La Vocation, les Deux Pommades, la Cocarde, Mariage impossible.

DÉLASSEMENTS. — L'Honneur d'une Mère, la Bouquetière, la Fille du Diable.

COMTE. — Augusta, l'Anguille de Melun, Dîner impossible, l'Homme.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

SUPPLÉMENT

Numéro de huitaine. Paris — 8 — 4 — 2
Départements — 10 — 5 — 2 50
étranger — 14 — 7 — 4
Lyon, Mme Philippe; Marseille, ... Michel, ...
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les annonces sont reçues au siège de la société Ch. Duveyrier et Comp^ie., 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

A partir du 1er avril, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE *sera imprimée en caractères entièrement neufs.*

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 26 MARS.

La Constituante de l'Humanité.

L'ouragan de février parcourt l'Europe entière; il déracine les institutions du passé; il balaye la poussière des vieux âges; il dissipe toutes ces vapeurs de corruption politique dont le sombre rideau dérobait à l'humanité les magnifiques horizons de l'avenir.

De toutes parts les trônes craquent, les nationalités opprimées se relèvent, les rois et les ministres s'en vont, les armées fondent comme la cire au feu de la colère des peuples.

Malgré la paix, les monarques de l'Europe tenaient sur pied trois millions de soldats. Ils avaient cru, avec l'argent et la discipline, remplacer la fidélité des anciens temps. Mais la liberté a été plus forte que l'argent et la discipline; la liberté s'est glissée invisible au cœur du militaire. Quelques ouvriers et quelques étudiants ont fait disparaître ces trois millions de soldats.

L'industrie et la science ont vaincu la guerre. Gloire à l'industrie et à la science! Elles organiseront pacifiquement le monde, elles éveilleront au cœur de l'homme un nouvel honneur, une fidélité nouvelle. Inspirées par les beaux-arts et par l'amour du peuple, elles enfanteront des miracles.

Oui, la divine Providence ne permet la chute d'institutions mauvaises que pour hâter l'avènement d'institutions meilleures. Si les rois et leurs satellites sont dispersés comme des feuilles mortes qu'emporte le vent révolutionnaire, c'est que le grand arbre de l'humanité va se couvrir de feuilles et de fleurs nouvelles, va produire des fruits savoureux que tous pourront cueillir.

Révolution et Organisation, tel est le double mouvement du PROGRÈS SOCIAL.

Il y a un demi-siècle, la France appliqua le lévier révolutionnaire au vieil édifice européen, et l'ébranla fortement; mais elle ne put réaliser temporellement le christianisme, parce qu'elle ne put fonder l'unité humaine. La sainte devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*, fut effacée par des torrents de sang, ensevelie sous des monceaux de cadavres. La République française avait voulu détruire tous les priviléges héréditaires, toutes les exploitations de l'homme par l'homme, de la nationalité par la nationalité; mais elle ne put poser les bases de l'ordre nouveau, de la société fraternelle des hommes et des nations. Fatigués par une lutte désastreuse, le passé et l'avenir transigèrent; et, de cette transaction, sortit le bizarre milieu social où nous sommes nés, édifice de fange étayé par le jésuitisme et surmonté par le privilége royal.

Aujourd'hui, la République française reprend son œuvre là où elle l'avait laissée il y a cinquante ans. Aujourd'hui, l'Europe entière s'unit à la France pour le double mouvement révolutionnaire et organisateur. Aujourd'hui, toutes les nations marchent ensemble vers l'ordre fraternel, vers la République humaine, qui sera véritablement *une et indivisible*.

Cette fois, la bourasque révolutionnaire sera de courte durée; il n'y aura pas de grand choc entre le passé et l'avenir. L'édifice bâtard, résultat de leur transaction, tombe de lui-même; tout est prêt pour l'édification nouvelle; nous touchons au mouvement organisateur universel.

Ce fut une sainte-alliance des rois qui paralysa le premier effort révolutionnaire de la France; ce sera une sainte-alliance des peuples qui fécondera le nouvel élan organisateur. La première République française n'eut qu'une convention nationale; la seconde aura une convention européenne, ou plutôt universelle.

Après les trois jours de février, que fallait-il à la France? Une assemblée constituante française. Dans quelques mois, quand l'ouragan parti de Paris aura ébranlé ou renversé la plupart des trônes de l'Europe, que faudra-t-il au monde? Une assemblée constituante de l'humanité.

Qu'on jette les yeux sur notre globe! Que de choses à faire, qui ne peuvent être faites que par un congrès unitaire des peuples, par une constituante universelle! Que de questions à résoudre, qui sont tout-à-fait insolubles dans la sphère purement nationale!

C'est maintenant qu'on peut dire que le sort du dernier manouvrier est lié au sort de l'humanité entière. Et cette solidarité, que saint Paul et les premiers chrétiens avaient déjà sentie, ne doit-elle pas être organisée dans l'intérêt des masses laborieuses? Si l'on veut résoudre le problème industriel, si l'on veut harmoniser la production et la consommation, si l'on veut remplacer la CONCURRENCE et le *salaire* par l'ASSOCIATION et la *répartition proportionnelle*, ne faut-il pas embrasser l'ensemble des travaux humains?

Et les questions de banque, de circulations de capitaux! Et les questions d'union douanière, de tarifs ou de liberté commerciale! Et les colonisations, les défrichements de terres nouvelles, l'équilibre de population! Et la systématisation des chemins de fer, des lignes de bateaux à vapeur sur les mers! Et l'introduction des machines, les brevets d'invention, la propriété littéraire et artistique! Et la fixation de toutes les unités, depuis l'unité des poids et mesures jusqu'à l'unité astronomique! Et les mesures sanitaires! Et les grandes routes du globe, à Suez et à Panama! Et la neutralité de tous les détroits et de tous les grands fleuves! Et la police des mers par une flotte composée d'éléments fournis par tous les Etats maritimes! Et l'institution d'un tribunal suprême pour juger les différends des nations!!!

Que de choses à faire pour organiser la paix du monde! Que de choses qui ne peuvent être faites que par la constituante de l'humanité!

Et toutes ces questions universelles, ne les avons-nous pas débattues depuis quinze ans? Et toutes ces idées organisatrices, n'en avons-nous pas semé les germes dans le monde? Et le même vent qui secoue les trônes et balaye le passé, ne porte-t-il pas sur ses ailes ces germes féconds? Ne les a-t-il pas répandus chez nos frères d'Allemagne, en Orient, en Amérique, dans les cinq parties du monde, partout où il y a des êtres qui pensent et souffrent?

Lève-toi donc, France très chrétienne! toi qui embrasses dans tes ardentes sympathies toutes les races et tous les peuples de la terre, toi qui veux pratiquer et faire pratiquer au monde la liberté, l'égalité et la fraternité! Lève-toi, noble Allemagne, à la pensée profonde et universelle! toi qui as protesté contre la déviation du catholicisme, contre l'exclusivisme de Rome au seizième siècle! France et Allemagne, sœurs qui vous touchez sans vous ressembler, action et pensée, pratique et théorie, unissez-vous, et cherchez au fond de vos âmes tous les trésors d'amour et de génie que Dieu y a deposés!

France et Allemagne! voici l'heure des grandes choses, des choses humaines et universelles! Vos cœurs viennent de battre à l'unisson pour l'œuvre *révolutionnaire*; qu'ils battent aussi à l'unisson pour l'œuvre *organisatrice*! Votre union pacifique assure la paix du monde! Elevez ensemble la voix, et convoquez les nations à une grande assemblée où seront posées les bases de l'organisation nouvelle, de la solidarité humaine dans l'intérêt des masses laborieuses! Après la chute des tyrannies, la constituante de l'humanité! Après le règne de César, le règne de Dieu et sa justice!

AUGUSTE COLIN.

A ceux qui ont peur du Socialisme.

Beaucoup d'esprits consciencieux se sont laissés surprendre par l'avènement des questions sociales. Ils ignoraient avant, ils ignorent après le but de ces études nouvelles, et ils s'effraient sérieusement de les voir mises à l'ordre du jour par le Gouvernement provisoire.

Ces gens-là ont vécu dans un monde à part et ne se sont jamais inquiétés de la foule qui souffre au dessous d'eux.

Ils n'ont pas vu l'effrayante misère que renferment les rues étroites de nos villes populeuses. Ils n'ont pas constaté l'altération de la race humaine dans certaines parties de nos campagnes décimées par les fièvres de marais, par les travaux excessifs, les logements insalubres, la nourriture malsaine et insuffisante. Ils ne savent pas que le pain de froment, cet aliment supplémentaire sur la table de l'homme aisé, est un aliment de luxe inaccessible au tiers au moins de la population.

Ces hommes, sincères peut-être, mais à coup sûr peu attentifs aux aspirations de leur siècle, se demandent si le socialisme ne viendra pas porter un coup mortel à cette société ébranlée si profondément déjà par les luttes sans cesse renaissantes de la politique. Ils semblent faire de ces sciences deux ennemies, lorsqu'en réalité ce sont deux alliées inséparables, le complément nécessaire l'une de l'autre.

La politique démocratique a pour but d'acquérir pour tous, sans distinction de fortune ni de caste, le droit de penser librement et de concourir à la gestion ou à la discussion des intérêts du pays par l'élection, par la presse ou par la tribune.

Or, ces droits de liberté et d'égalité, nous les avons conquis. Maintenant tout citoyen, quel qu'il soit, peut apporter sa pierre au nouvel édifice social. Nous pouvons parler haut et discuter librement les résultats de nos consciencieuses méditations. Mais chacun comprendra sans doute qu'il faut donner un but utile et social à cette parole reconquise, à ce concours rendu universel.

A quoi nous eût-il servi en effet de conquérir ces droits, si nous n'en faisons sortir aucuns résultats sérieux, aucune amélioration fondamentale pour l'humanité dont les espérances se tournent vers nous? A quoi servirait à ceux qui souffrent, à ceux qui sont sans cesse inquiets du pain du lendemain, d'avoir changé de forme de gouvernement, si les tristes anxietés du passé continuaient à leur serrer le cœur; si le peuple, c'est-à-dire la grande masse des hommes, continuait à écraser ses facultés intellectuelles sous un labeur d'esclaves, dont les fruits sont à peine suffisants pour leur donner la vie du corps?

Pour que la liberté et l'égalité aient un sens, il faut incarner parmi nous le troisième terme de la grande devise républicaine : la Fraternité.

Il faut désormais que les sociétés se composent d'hommes réunis librement dans le seul but légitime de se défendre contre la misère, de s'aider à marcher ensemble à l'abondance et à la prospérité. Il ne faut plus qu'il y ait de mendiants sans espoir à côté d'opulents rongés par le dégoût de la satiété; il faut que ce régime d'amour se fonde sans trouble et sans léser les droits acquis. C'est là le but des travaux et des veilles des socialistes.

Quelle que soit la forme d'un gouvernement installé par la politique, ce gouvernement ne sera jamais qu'un colosse d'airain à pieds d'argile, si le socialisme ne lui vient en aide par l'amélioration matérielle et morale du sort de tous.

Si la politique a enfanté des guerres civiles et des bouleversements sans nombre, c'est que le peuple, le vrai peuple, l'immense majorité de la nation n'a jamais été appelée jusqu'ici aux bénéfices de la victoire; c'est que toujours une aristocratie, sous des noms différents, s'est trouvée là pour confisquer à son profit exclusif le fruit des efforts communs. Si les pouvoirs fondés ont été si peu stables, si la face des nations a été si souvent, si étrangement bouleversée depuis les premiers temps historiques, c'est que tout empire, république ou monarchie, s'est toujours appuyé sur une base d'esclaves abrutis ou de prolétaires affamés.

Tant que l'on n'aura pas, à l'aide d'une véritable science sociale, vaincu la barbarie que la misère perpétue menaçante au milieu de nos sociétés civilisées, la politique s'agitera, travaillera en vain et verra se renouveler sans cesse pour elle les désespoirs du Sysiphe de la fable antique.

Que chacun le comprenne donc enfin, le besoin de solidarité est général aujourd'hui, le temps des solutions fraternelles est arrivé.

O vous, qui êtes assez heureux pour avoir une vie exempte des soucis de l'avenir, ne mettez plus aveuglément vos craintes en travers du progrès. Demandez-vous sincèrement dans l'intérieur de votre conscience : « Le socialisme m'est-il connu autrement que par ouï-dire ou par opinion préconçue? Ai-je jamais cherché à approfondir les doctrines qu'il livre à la discussion? Si je n'ai jamais consulté les hommes qui se sont voués à la formation de la science sociale, ai-je raison de m'en effrayer? »

Ayez le courage de vous parler ainsi, et si le résultat de cet examen intime vous conduit à l'étude loyale de nos doctrines, plus tard, au lieu de nous attaquer, vous viendrez combattre le vieux monde dans nos rangs.

La *Presse* réclame pour elle l'invention des bons de chemins de fer; nous ne voulons point la lui disputer, pas plus que nous ne revendiquerons les idées qu'elle a empruntées plus d'une fois aux écrits publiés par l'Ecole sociétaire, et qu'elle a développées souvent avec bonheur.

Mais la *Presse* ajoute que cette idée de bons de chemins de fer, excellente autrefois, ne vaut rien aujourd'hui, car l'Etat devant arriver à l'appropriation des mines, des canaux, il faudrait créer des bons de mines, des bons de canaux, etc., et elle demande que le tout soit remplacé par des *billets à rente*, suivant le système développé par M. Auguste Ciezkowski, député aux Etats de Posen, qui a bien voulu concourir, en plusieurs occasions, à la rédaction de la *Démocratie pacifique*.

En temps ordinaire, il n'y aurait en effet nulle nécessité de créer des syndicats spéciaux, et une hypothèque et un amortissement fixes pour les valeurs émises par l'Etat, parce qu'en temps ordinaire le crédit de l'Etat prime tous les autres. Il n'en est pas de même aujourd'hui, et nous partageons complètement l'avis du *Journal des Débats* qui disait avant-hier : « La Banque, dans des » moments difficiles comme celui que nous traversons, a un crédit » qui prime même celui de l'Etat. »

Pourquoi cela? parce que l'Etat, dans ces moments difficiles, peut se trouver entraîné à outrepasser son crédit, à s'élever par dessus ses forces et à faire banqueronte. C'est ce que peuvent craindre beaucoup de ceux à qui l'on n'offrira d'autre garantie que le crédit général de l'Etat. Mais à ceux-là si, outre ce crédit général, on présente un gage spécial (des chemins de fer, par exemple, dont les revenus seraient affectés exclusivement au remboursement principal et intérêts des actions converties), à ceux-là on donne de la confiance et ils acceptent et font circuler les papiers de l'Etat reçus en échange de leurs actions.

Plus tard, et lorsque le calme serait rétabli, on verrait s'il y a lieu de fondre toutes les valeurs circulantes en une seule, mais ce point importe peu en ce moment.

Loin de disputer puérilement avec la *Presse* sur de prétendues priorités d'invention, nous nous emparons de son article pour introduire un amendement dans notre proposition. Règle générale: on donnerait aux actionnaires des bons de chemins de fer ou billets à rente, à somme fixe, hypothéqués sur les chemins. — Règle facultative: on donnerait de la rente à ceux des actionnaires qui se contenteraient du crédit général de l'Etat, et qui, n'ayant pas actuellement besoin d'argent, voudraient courir la chance de l'augmentation du capital, par la hausse du cours. — En diminuant ainsi le nombre des bons circulants, on accroîtrait leur crédit.

Le *Journal des Débats* annonce que la conversion des actions de chemins de fer en rente 5 p. 0/0, est arrêtée en principe par le Gouvernement provisoire. Nous espérerons jusqu'au dernier moment que l'on prendra une autre détermination. Si les cours sont écrasés par les rentes provenant de la consolidation des bons du trésor, comme la chose est aujourd'hui manifeste, que sera-ce quand viendront s'ajouter les rentes provenant de la conversion des actions? — Et tout cela sans obtenir ce dont tout le monde a le plus besoin : de la monnaie ou du papier d'une circulation facile!

Homologation des Concordats-amiables.

Le nombre des maisons qui ont suspendu leurs paiements est déjà considérable. Tout n'est pas fini cependant : d'autres sinistres sont encore à craindre. Il faut se préoccuper sérieusement de cette situation, car la cessation des travaux sera la première conséquence de la perturbation du commerce et de l'industrie. Qu'on prenne des mesures directes pour prévenir de nouvelles suspensions, qu'on

... est le mot; car il y a des créanciers (les tiers-porteurs par exemple) qui ne peuvent accorder au débiteur direct une remise sur le capital, sans s'exposer à perdre leur recours contre leurs cédants. Ceux-ci, en effet, sont toujours en droit de dire : si vous aviez poursuivi le débiteur principal, il vous aurait payé. C'est dans le cas de *faillite* seul que les cédants n'ont plus le droit d'opposer cette fin de non-recevoir.

Dans l'intérêt général, il faut changer momentanément cet état de choses. Le Gouvernement provisoire devrait, selon nous, publier un décret à peu près formulé en ces termes :

« **Art. 1er.** Il est accordé à toutes les maisons de commerce qui » auraient été forcées de suspendre leurs paiements, depuis le 1er » mars courant jusqu'au 30 juin prochain, un délai de trois mois, » à partir du jour de leur suspension, pour présenter au tribunal » de commerce un *Concordat-amiable*, réunissant la moitié en » nombre et les deux tiers en somme des signatures de leurs » créanciers.

» **Art. 2.** Le tribunal, après examen des faits, et sur les con- » clusions des commissaires délégués par les créanciers pour assis- » ter le débiteur lors de la suspension de paiements, pourra, s'il » le juge convenable, homologuer ledit *Concordat-amiable*, et le » rendre obligatoire pour tous les créanciers.

» **Art. 3.** — Du jour où un Concordat-amiable aurait réuni le » quart en nombre et le tiers en somme, le tribunal de commerce » aura le droit, s'il le juge convenable, d'arrêter toutes poursuites » commencées contre le débiteur, tant par des créanciers directs » que par des tiers porteurs, et d'en ajourner la reprise à l'expi- » ration du délai accordé par l'art. 1er. »

Une pareille mesure serait accueillie avec reconnaissance par tout le monde. Non seulement débiteurs et créanciers y trouveraient leur compte, mais encore les affaires en général y gagneraient. Les fabriques et les boutiques qu'une suspension font fermer, pourraient rouvrir très prochainement. Les commissaires délégués par les créanciers, après avoir pris connaissance de la situation réelle du débiteur, pourraient autoriser provisoirement, et au profit de tous, la réouverture de la boutique ou la reprise des travaux de fabrication. Nous voudrions que, dans ce cas, les commissaires-amiables fissent valider par le tribunal de commerce l'autorisation qu'ils auraient jugé à propos de donner.

Avec cette garantie, des achats nouveaux pour alimenter l'établissement pourraient être faits, même à crédit. Il suffirait que le tribunal eût déclaré ces nouvelles dettes, toutes spéciales, privilégiées sur les anciennes.

Nous recommandons instamment au Gouvernement provisoire l'idée que nous venons d'esquisser. La réalisation en serait aussi facile que féconde; et plus d'un honnête homme malheureux serait, grâce à cette mesure, sauvé du déshonneur.

ACTES OFFICIELS

Sont nommés membres de la commission d'enquête sur la durée du travail dans les lycées et autres établissements d'instruction publique :

MM. Serres, membre de l'Institut, président;
Dutrey, inspecteur-général de l'Université;
Geoffroy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, inspecteur-général de l'Université;
Trélat, médecin de l'hospice de la Salpêtrière;
Fuster, agrégé de la Faculté de Médecine;
Peclet, inspecteur-général de l'Université;
Theil, professeur de seconde au lycée Corneille.

Fait à Paris, le 25 mars 1848.

M. le ministre des travaux publics a reçu depuis quelque temps diverses propositions ayant pour objet d'appeler le concours des ingénieurs sur le bon aménagement des eaux courantes, et de faire étudier activement diverses questions relatives aux irrigations, aux dessèchements et au règlement des forces motrices.

Ces propositions étant dignes de toute l'attention de l'administration, M. le ministre a, par décision du 18 de ce mois, institué une commission chargée :

1° De rechercher quels sont les travaux agricoles qui, par leur importance, mériteraient d'entrer dans le cadre des travaux d'utilité publique;

2° De poser le programme de la création d'un certain nombre de services spéciaux;

3° D'étudier comment le principe de l'association déjà posé par la loi de 1807, pourrait être développé et étendu à ce nouvel ordre de travaux.

Cette commission est composée de :

MM. Kermaingant, inspecteur-général des ponts-et-chaussées;
Defontaine, inspecteur divisionnaire;
Michal, ingénieur en chef;
Nadault de Buffon, ingénieur en chef, chef de division au ministère des travaux publics;
De Franqueville, ingénieur en chef, chef de division;
Lalanne, ingénieur ordinaire;
Dumont, ingénieur ordinaire.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — AVIS. — Beaucoup de personnes mal informées propagent une grave erreur qu'il importe de détruire: elles supposent que les fonds confiés à l'État par les caisses d'épargne, en exécution des lois en vigueur, ne sont représentés par aucune sorte de valeurs. Le contraire résulte formellement du rapport présenté au Gouvernement provisoire par M. Garnier Pagès, ministre des finances, le 9 mars 1848. Ce rapport constate que la propriété des déposants se composait à cette date de la manière suivante :

Au Trésor, un compte courant à 4 pour 100.	65,705,620 fr.	40 c.
En rentes 5 pour 100, ayant coûté. . . .	34,106,135	25
En rentes 4 pour 100, idem. . . .	202,316,173	»
En rentes 3 pour 100, idem. . . .	34,084,447	92
En actions des 4 canaux, idem. . . .	14,059,120	»
En actions des 3 canaux, idem. . . .	4,818,218	75
	355 087,717 fr.	32 c.

Ainsi *les inscriptions de rentes et autres valeurs* représentatives de l'avoir des caisses d'épargne sont le gage certain, matériel, de leur

Considérant que ces réclamations ont pour objet de supprimer à l'avenir les Bureaux de Placement dont les Agents prélevaient des droits onéreux pour les Travailleurs;

Que l'office de ces agents, reconnu utile en principe, consistait à servir d'intermédiaire entre les Cuisiniers, et qu'une Commission, composée de Délégués, a été proposée pour remplir cet office;

Arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Tout Bureau de Placement, servant d'intermédiaire entre les Cuisiniers, Patrons et Aides, est interdit.

Art. 2. Tout Cuisinier sans ouvrage devra s'adresser rue des Prouvaires, n° 8, à la *Société Culinaire.*

Le préfet de police, CAUSSIDIÈRE.

Agitation Européenne.

Insurrection de la Lombardie. — On s'est trop hâté en annonçant la victoire des Milanais. Du 18 au 21, le canon a grondé sur Milan. Le peuple s'était emparé de l'intérieur de la ville en établissant des barricades; mais les troupes autrichiennes occupaient la forteresse et les boulevards, et de là ils ont fait pendant trois jours pleuvoir une pluie de balles et de mitraille sur la ville insurgée. Les soldats italiens qui se trouvaient en garnison à Milan ont été désarmés par les autres troupes et enfermées dans la citadelle. Les portes étaient fermées, et les populations des faubourgs et des campagnes, complètement privées d'armes, faisaient de vains efforts pour pénétrer dans la ville et arracher leurs frères à la mitraille. Ils appelaient à grands cris les Piémontais et les Suisses.

Les Suisses ne se sont pas fait attendre; des corps francs se sont formés immédiatement dans le Tessin, et ont puissamment contribué au soulèvement et à la victoire du peuple à Como et à Vorèse; ils se sont de là dirigés sur Milan, entraînant à leur suite une nombreuse population.

De leur côté les Génois ont formé immédiatement une colonne qui est allée se grossissant à travers le Piémont; les étudiants de Turin et des troupes de différentes villes les ont suivis; des souscriptions s'organisent pour subvenir aux dépenses de la *sainte croisade*. Un régiment piémontais, en garnison à Vigivano, a tenté de déserter, et il a fallu toute l'énergie du colonel pour l'empêcher de passer la frontière.

Charles-Albert ne semble pas avoir complètement partagé l'enthousiasme de son peuple. La censure piémontaise fonctionne toujours au profit de l'Autriche, et l'on voit une grande hésitation dans les actes du gouvernement. Cependant, le duc de Savoie a été nommé commandant en chef de toutes les troupes piémontaises.

Une correspondance des environs de Milan porte que le 20, à dix heures du soir, la porte Tessinoise et la poudrière étaient aux mains du peuple. La bataille continuait plus acharnée. Les troupes assiégées commençaient à manquer de vivres; elles firent une sortie dans la campagne.

— On écrit de Novarre, 21 mars, à la *Concordia* :

Les Suisses ont pénétré dans Milan ce matin, à dix heures; beaucoup de munitions ont été expédiées d'ici pour Milan, et l'on continue à en envoyer. Les Brescians, les Comasques, les Suisses, les Bergamasques sont entrés également à Milan.

Nous lisons dans la *Suisse*, de Berne :

En apprenant l'insurrection de Milan, les habitants de Como se sont armés et présentés à la municipalité. Il y avait un seul bataillon de Croates, mais il paraît que des renforts étaient arrivés. La municipalité avait organisé une garde civique qui d'abord gardait les postes avec la troupe; le 20 on se battait à Côme. A dix heures du matin on entendait à Chiasso la canonnade et les feux de peloton. On assurait que la gendarmerie avait été désarmée. Les explorateurs envoyés à Côme n'étaient pas de retour à Chiasso. On y sonnait le tocsin et les cloches de tous les villages répondaient au son d'alarme. Un cavalier, qui venait d'arriver à Chiasso, rapportait que les portes de Côme étaient toutes fermées et que le combat continuait.

Des lettres de Parme, Modène, Reggio, Plaisance, arrivées à Turin, annoncent que l'insurrection devait éclater le 20. Onze Hongrois déserteurs rencontrés à Bonasco disaient que tout le régiment hongrois qui se trouvait à Plaisance était prêt à déserter également.

L'insurrection serait victorieuse à Brescia et à Bergame.

On écrit de Venise à la *Gazette d'Augsbourg* :

Venise était dans l'enthousiasme le 17. Les détenus politiques ont été mis de force en liberté. Le gouverneur semble avoir mis lui même en liberté Tommaser et Manin à la demande du peuple. On criait : Vive la République! vive Pie IX! vive l'empereur! et même vivent les Allemands!

Révolution de Prusse. — La dépêche télégraphique de Metz n'avait aucune sorte de fondement. Berlin n'est pas en republique. Loin de là, ceux qui se trouvent aujourd'hui à la tête du gouvernement cherchent à reconstruire une Prusse toute monarchique, et l'on parle déjà de la révolution, comme d'un simple fait, d'un *accident*, d'un malheur. Les hommes de 1830 laissèrent au moins passer quelques années avant d'en arriver là.

Le peuple de Berlin est d'une admirable mansuétude. Il est un point cependant sur lequel il n'entend pas céder. La révolution a été surtout dirigée contre l'esprit militaire, et ce sentiment de répulsion contre une armée qui s'est montrée aussi cruelle et brutale que l'armée française en pareil cas a montré de générosité et de sage patriotisme, ce sentiment ne semble pas devoir se démentir de sitôt. Mais ce n'est pas sans peine qu'il l'emportera sur l'obstination du roi, et sur les traditions historiques de la monarchie prussienne. Le roi a tenu des soldats cachés dans le palais et les forteresses aussi longtemps qu'il l'a pu et il n'a fait retirer ces dernières troupes que devant une menace d'émeute, et le jour des funérailles des victimes on cherchait à confondre dans un même deuil les soldats morts pour le roi et les insurgés morts pour la liberté.

Ce sont les chasseurs suisses de Neuchâtel qui ont fraternisé avec le peuple lors de l'insurrection.

porations de la ville, les étudiants et plusieurs corps de musique, précédaient les cercueils, au nombre de trois cents environ, portés à bras d'hommes. De nombreux drapeaux aux couleurs de l'unité allemande, or, rouge et noire, séparaient les cercueils par sections de dix. Dans le nombre des drapeaux quelques-uns étaient entièrement noirs; tous d'ailleurs étaient noués de crêpes.

Le cortège a traversé une grande partie de la ville au milieu du recueillement de la population. Dans presque toutes les rues, d'autres drapeaux aux nouvelles couleurs nationales étaient déployés.

Arrivée devant le palais du roi, la partie du cortège précédant e suivant les cercueils s'est arrêtée, sans qu'aucun cri, aucune clameur ait demandé la présence du roi. S. M., accompagnée de ses aides-de-camp et des ministres, est venue se placer sur un grand balcon qui borde la façade du palais.

Le roi est resté là un quart-d'heure silencieux, pendant l'exécution d'un chant funèbre. Le convoi a ensuite repris sa marche et tous ces cercueils ont lentement défilé devant tous les personnages placés debout et découverts sur le balcon royal. Des larmes coulaient de tous les yeux. La physionomie du roi surtout trahissait une très profonde émotion.

L'entrée au cimetière n'a pu avoir lieu sans quelque désordre. Toutefois ces nombreux cercueils ont tous trouvé la place distincte préparée pour chacun.

Il n'y a eu d'autre distinction que celle des religions; les israélites, les catholiques, les protestants avaient leurs places désignées par masse. Plusieurs discours ont été prononcés; des salves de mousqueterie, tirées par la garde civique, ont encore retenu pendant longtemps la foule immense qui se pressait en dehors du cimetière et qui ne s'est écoulée que longtemps après les dernières décharges.

La correspondance de l'*Indépendance belge* contient des détails curieux sur le mouvement des esprits à Berlin. Elle est datée du 22 au soir :

La soirée d'hier et la matinée d'aujourd'hui mercredi ont été signalées par un succès des clubs. Il y en a deux de constitués, celui de Mietentz rappellera probablement les Feuillants, celui de l'*Hôtel de Russie*, une nuance plus avancée. Les deux clubs subsisteront pacifiquement l'un à côté de l'autre. A l'*Hôtel de Russie*, on a dès l'abord commencé à remuer les questions les plus brûlantes. Le suffrage universel, la dissolution immédiate de la Diète, des problèmes analogues. Tous, ou presque tous les orateurs, ont répondu dans le sens le plus démocratique. M. de Gagern, député de Nassau, et frère du ministre actuel de Hesse-Darmstadt, assistait à la séance. Il a pris la parole pour annoncer à l'auditoire que le duc de Nassau l'avait envoyé en mission auprès des souverains et des hommes les plus marquants de l'opposition de l'Allemagne. Sa mission aurait pour but de faire avancer les questions du Parlement allemand. Il aurait trouvé bien disposés en faveur de cette grande idée, le Wurtemberg et le duché de Bade, ainsi que presque tout le Midi. La Bavière, attachée à ses traditions de tribu germanique à part, serait froide quant à présent, mais en Bavière même il y aurait espoir de revirement. Pour la Prusse, la proclamation du jour, émanée du château, ne laisserait plus de doute sur les bonnes intentions du roi. M. de Gagern a été très applaudi.

On est venu annoncer en ce moment le projet du gouvernement de réunir les corps de toutes les victimes; le club a protesté à l'unanimité, et a envoyé au président du conseil une députation pour protester; elle s'est rencontrée avec une députation d'étudiants, venue dans le même but.

M. d'Arnim a déclaré à ces messieurs que le gouvernement avait renoncé à faire assister des soldats au convoi. Quant à la sépulture commune, ce point serait du ressort de la ville. La députation devrait s'adresser à cet effet à M. Minutoli, président de la police, et à M. le bourgmestre Naunyn. Le mot de révolution ayant été prononcé par un des députés, M. d'Arnim a dit : « Ce n'est pas une révolution, c'est « un hasard malheureux. » Quelqu'un fit ensuite observer au ministre que les conseillers communaux ayant donné leur démission, ils n'avaient pu légalement signer la proclamation. M. d'Arnim répondit : « ces messieurs devront exercer leurs fonctions jusqu'aux élections « nouvelles qui vont avoir lieu. Il faut bien qu'il y ait une autorité, « sans cela nous aurions l'anarchie. » Là-dessus un des députés lui dit : « Nous n'aurons pas l'anarchie, puisque nous avons le roi. »

Hier, M. de Schwerin, ministre des cultes, s'est trouvé, j'ignore par quel hasard, au corps-de-garde principal qui se trouve Sous-les-Tilleuls. On l'a interrogé sur le caractère constitutionnel des ministres. M. de Schwerin a répondu : « Nous sommes des ministres responsables... »

Lorsque la marche exécutée par le premier corps de musique se fut fait entendre, la porte vitrée du balcon s'est ouverte, et le roi a paru entouré de ses ministres. M. de Patow, directeur au ministère des finances, placé à côté du roi, tenait le drapeau aux trois couleurs, noire, rouge, or. A droite et à gauche, un adjudant de S. M. et M. Bornemann, le nouveau ministre de la justice, avaient déployé des drapeaux noirs. On remarquait le mâle visage de M. le baron d'Arnim, ministre des affaires étrangères, l'air anglais du comte d'Arnim, président du conseil; la bonhomie de M. de Schwerin, ministre des cultes. Le roi était en uniforme de la landwehr.

J'ai compté deux cent quatre cercueils. Onze de ces cercueils étaient précédés de rabbins. Onze israélites devaient, pour la première fois, recevoir la sépulture de leurs frères, les chrétiens. Deux cercueils étaient portés par des catholiques, conduits par des ecclésiastiques de leur culte.

Parmi ces deux cent quatre cadavres ne se trouvaient pas les dépouilles mortelles de ceux des combattants qui, dit-on, auraient été jetés dans la Sprée pendant la nuit de samedi à dimanche. Dans les hôpitaux et les maisons particulières, un grand nombre de blessés attendent l'heure suprême.

Le roi a ordonné que la cocarde allemande figurât sur les uniformes militaires à côté de la cocarde prussienne.

Les habitants de la Prusse rhénane semblent moins disposés que leurs frères de Berlin à laisser escamoter la révolution.

Dans une nombreuse réunion des habitants tenue à Cologne le 23 mars au matin, il a été décidé d'adresser à S. M. une députation demandant :

La publication immédiate d'une loi électorale provisoire sur la base du suffrage universel, et la convocation immédiate des députés ainsi élus;

Liberté illimitée de la parole et de la presse;

Droit illimité d'association;

Armement général du peuple choisissant lui-même ses chefs.

—Des scènes tumultueuses ont eu lieu à Dalmen, à l'occasion de l'appel de la Landwehr. Le château ducal de Croz et plusieurs maisons particulières ont été démolis. La multitude voulait parler au duc, mais celui-ci était déjà parti. Aussitôt l'œuvre de destruction commença.

—Une lettre d'Emmerich, du 22 mars au soir, citée par l'*Amster-*

dans la Gazette de Vienne, en date du 19 :

L'ordre se rétablit insensiblement. Un sentiment de joie se manifeste sur tous les visages. Hier, les postes extérieurs ont quitté le château. Il y a eu hier soir beaucoup de monde au théâtre de la porte de Carinthie, où l'on a chanté l'hymne populaire. Aujourd'hui, un service religieux a eu lieu dans l'église de Saint Etienne, pour rendre grâce à Dieu du rétablissement de l'ordre et de la sûreté. Les autorités y assistaient. La garde nationale était rangée devant l'église.

La Diète de la Hongrie a décrété, le 18, à l'unanimité, l'abolition de toutes les servitudes féodales.

Il était temps, dit une correspondance, car un mouvement général des paysans était sur le point d'éclater. Les propriétaires fonciers seront, dit-on, indemnisés par une caisse d'épargne qui sera fondée, et à laquelle les propriétaires, à la vérité, contribueront pour une grande partie. Les députés des chapitres ont renoncé, dit-on, à toute indemnité pour les dîmes.

On écrit de Slewig, 21 mars :

La proclamation du roi de Prusse a produit ici une joie difficile à décrire; il a été décidé que la ville serait illuminée et le drapeau allemand arboré portout. Les bourgeois font former une garde de sûreté. Le conseil municipal a décidé que la ville ferait l'achat de 800 fusils.

— La *Gazette de Cologne* dit que, par suite des résolutions adoptées dans l'Assemblée populaire d'Offenbourg contre l'assiette des traitements des fonctionnaires publics, le margrave Guillaume, frère du grand-duc de Bade, a donné sa démission de tous les emplois et dignités qu'il occupait. Il était commandant en chef de l'armée badoise.

— Le landgrave de Hesse-Hombourg vient d'abdiquer en faveur du grand-duc de Hesse-Darmstadt.

Des demonstrations chartistes continuent à se faire en Angleterre, sous l'influence de la Revolution française. On lit dans le *Daily-News* :

Une démonstration chartiste a eu lieu à Nottingham, sur la place du Marché. M. M'Donall a fait un long discours sur les chances de la démocratie. Après avoir tracé le tableau de tout ce qui vient de se passer sur le continent, il s'est écrié : Au milieu de ce soulèvement général du peuple, nous, Anglais, qui nous distinguâmes à toutes les époques, à Poitiers comme à Waterloo, nous qui avons été supérieurs à tous les peuples par la civilisation, la science et les arts, consentirons-nous à demeurer asservis à l'heure où tous les peuples ont conquis leur émancipation ? (Non ! non !)

Le peuple anglais doit être libre, comme le peuple français, comme le peuple prussien, comme les Autrichiens, comme les Russes.

Le 10 avril prochain sera présentée une pétition émanée de tout le peuple anglais, demandant que la charte devienne la loi du pays.

Ce sera là notre dernière pétition : si elle est rejetée (et elle le sera), on adoptera d'autres mesures. On nous menace d'un grand déploiement de forces militaires, mais nous ne devons pas craindre les soldats. Les soldats sont nos frères, et comme nous ils sont intéressés à ce que la charte devienne la loi du pays. Esclaves aujourd'hui, nous ne pouvons pas avoir la liberté sans payer 20 liv. chacun. Avec la charte, nous serons libres. Nous organiserons des processions, des défilés, mais avec ordre, mais avec le respect qui convient à des honnêtes gens pour la propriété nationale et individuelle. Si vous voyez quelqu'un, indigne d'être dans nos rangs, lever la main contre la propriété, saisissez-le et punissez-le sommairement : c'est un faux frère; parmi nous pas de voleurs, pas de pillards. En France on les a fusillés sur le terrain, c'est tout ce que valent les voleurs.

Le peuple s'est formé en cortége. Huit hommes marchaient de front à la lueur des torches. Ce défilé a parcouru la principale rue. M. M'Donall a dit que tous les soirs on recommencerait ces promenades nocturnes, jusqu'au 10 avril. Et la foule s'est dispersée après trois salves d'applaudissements pour la révolution française.

On lit dans le *London Télégraphe* :

Dans l'assemblée de la Confédération irlandaise qui s'est tenue à Munchall, MM. Barry, Charles Gavon, Duffy, O'Gorman et Mitchell, ont plusieurs fois provoqué les applaudissements, en declarant que, si l'on voulait étouffer la voix du peuple irlandais et supprimer ses plaintes, on n'y parviendra pas, dût même lord Clarendon faire ouvrir 100 prisons de plus à Dublin. M. Duffy a dit que, s'il le fallait, on déroulerait aux vents les vertes bannières de 100 000 gardes nationaux.

« Oui, s'écrie avec véhémence M. Richard O'Gormon, la lame est sortie du fourreau, l'armistice a cessé : Dieu defende maintenant le bon droit ! » (Tonnerre d'applaudissements.) — « Le cri de ralliement ne doit plus être maintenant : Faites-vous enregistrer ! a dit à son tour M. Mitchell : ce cri doit être : Armez-vous ! armez-vous ! Les résolutions sont inutiles, les discours tenus dans les meetings sont de vains mots, si nous n'avons pas tous des armes. Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est la République irlandaise ! »

D'autres orateurs ont parlé de mousquets, de carabines, de piques, de poudre, de barricades. Ils ont invité le peuple à s'armer sur-le-champ.

M. DOHENY s'est exprimé ainsi : MM. O'Brigen et Meagher sont allés dire à Paris et faire savoir au Gouvernement provisoire de France ce qu'est notre force, et ce que l'on entend en Irlande par la haute trahison : ils nous reviendront bientôt, et ils nous diront ce que nous pouvons attendre d'assistance de la France.

Uri a cédé. Les papiers du Sonderbund vont arriver à Berne. Les troupes ont été contremandées.

La loi électorale sarde se résume ainsi :

Le cens électoral est fixé à 40 livres pour le Piémont, et à 20 livres pour la Savoie. — Sont en outre électeurs : Toutes les capacités, dans la plus large acception du mot ; — Tout électeur est éligible.

Ne peuvent être élus : Les membres de la magistrature judiciaire amovible ; — Les ambassadeurs chargés d'affaires en mission ; — Les préfets, sous-préfets et conseillers de préfecture ; — Les ecclésiastiques ayant charge d'âmes ou résidence fixe.

Le nombre des fonctionnaires dans la chambre ne pourra jamais excéder le quart de la totalité des députés.

Amnistie complète est accordée à tous les condamnés politiques, en Sardaigne.

On lit dans la correspondance espagnole :

La République a été proclamée quelque moment à Marbella, petite ville de la province de Malaga (Espagne). Un voyageur avait apporté la nouvelle qu'elle était proclamée à Malaga. La population n'a pas tardé à apprendre que cette nouvelle était fausse. Des arrestations ont eu lieu par ordre de l'autorité.

des ponts-et-chaussées avaient [illegible] un cinquième de leur traitement, afin d'alléger les besoins des agents secondaires, conducteurs, piqueurs, etc.

Nous vous prions, monsieur, de vouloir bien accueillir dans vos colonnes les remerciements que nous adressons à M. Lalanne, pour le sentiment qui a dicté sa réclamation d'aujourd'hui.

Les conducteurs, piqueurs, etc., des pont-et-chaussées sont loin de venir en ce moment se plaindre de leur sort et demander une aumône. Par acclamation, dans une assemblée à Paris, ils ont décidé qu'ils offriraient au gouvernement de la République un vingtième de leurs salaires du mois de mars, et dans le travail qu'ils se proposent de soumettre au Gouvernement provisoire il n'ont pas l'intention de réclamer l'augmentation immédiate de leurs salaires. Après avoir souffert quarante années sous les gouvernements déchus, ils sauront attendre que la République, qui a consacré leurs droits, soit en mesure de les récompenser. Ils lui offrent aujourd'hui une vie d'abnégation et de dévouement.

A vous, monsieur le rédacteur, salut et fraternité.

Arbre de la liberté.

Le 24 mars, à deux heures, un grand nombre de citoyens étaient réunis sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Au même instant, une députation des ouvriers du Champ-de-Mars, accompagnée du clergé de Saint-Gervais, était introduite auprès du Gouvernement provisoire.

M. le curé de Saint-Gervais, au nom de la députation, s'est exprimé en ces termes :

« Une députation des ouvriers est venue nous demander de bénir l'arbre de la liberté qui va être planté sur la place de l'Hôtel-de-Ville, au lieu même où ont péri sur l'échafaud les sergents de La Rochelle ; nous nous sommes associés avec bonheur à cette œuvre populaire, et nous profitons de cette occasion pour exposer aux membres du Gouvernement provisoire les sentiments patriotiques dont est animé le clergé de Paris, et, en particulier, le clergé de la paroisse Saint-Gervais. »

M. BUCHEZ. Il y a vingt cinq ans que le sang de quatre hommes généreux a coulé ici.

Citoyens ! ces hommes travaillaient à l'œuvre que nous avons accomplie, c'est-à-dire à la conquête de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. Ces hommes ont été nos premiers martyrs; nous sommes heureux de nous trouver pour consacrer cette tombe après la victoire, et nous sommes plus heureux encore de pouvoir dire que la République, qui a tant perdu de ses enfants, qui a tant versé de sang pour conquérir sa place et pour se montrer telle qu'elle est, au grand jour; que la République, dans un de ses premiers actes, a aboli la peine de mort... (Bravo ! bravo ! Vive la République !) C'est une leçon que nous avons donnée à toutes les nations et à tous les peuples, et, par ce fait, nous avons montré que nous sommes dignes de cette devise, inscrite sur notre drapeau : Liberté, Égalité, Fraternité.

Vive la République !

(Une immense acclamation accueille ces paroles.)

M. Flottard donne lecture de la proclamation suivante :

Hôtel-de-Ville de Paris, le 24 mars 1848.

« L'arbre de la liberté ne peut trouver nulle part un sol plus nourricier que sur cette terre arrosée, le 22 septembre 1822, du sang de Bories, Pommier, Raoulx et Goubin, dont l'histoire nationale a enregistré le martyre patriotique sous le nom des *sergents de la Rochelle*.

» Leurs amis,

» Le maire de Paris, ses adjoints, et le secrétaire-général de la mairie de Paris. »

A ce moment, un arbre immense de la liberté s'élève, soutenu par les bras des citoyens et les baïonnettes des fusils. Le tambour bat aux champs ; le clergé donne la bénédiction. Les cris de *vive la République ! vive le Gouvernement provisoire !* éclatent de toutes parts sur le passage du cortége, qui rentre à l'Hôtel-de-Ville.

Béranger, le premier des candidats à la députation pour le département de la Seine, vient de publier une nouvelle ode, à l'occasion de la Revolution de Février. Ce chant, où se trouve toute la verve généreuse de la jeunesse du poëte, est adressé à Manuel.

BÉRANGER A MANUEL.

O Manuel, la France s'est levée !
Sa liberté n'a plus un ennemi.
C'est bien ainsi que nous l'avions rêvée !
Peuple géant qui n'est rien à demi !
Puisqu'il nous mène à la terre promise,
Dieu parmi nous aurait dû te laisser.
Qu'avais-tu fait pour mourir en Moïse ?
Mon pauvre ami, je voudrais t'embrasser.

Sortant vainqueur de ces luttes sublimes,
Tu penserais à mon tout petit coin.
C'est dans ces jours de fièvres magnanimes,
Que l'un de l'autre on a souvent besoin.
Longtemps muets, dans une étreinte antique,
Puis, refoulant nos pleurs dans un baiser,
Nous nous disions : Vive la République !
Mon pauvre ami, je voudrais t'embrasser.

Le sait on bien ? Depuis qu'au Jeu-de-Paume
S'ouvrit l'époque où le peuple vainqueur,
Fit affluer en notre beau royaume
Le monde entier, comme le sang au cœur.
Du livre d'or, sanglant, sublime ou sage,
Où chaque lustre eut sa gloire à tracer,
Quarante-huit est la plus belle page !
Mon pauvre ami, je voudrais t'embrasser.

La royauté stérilisait l'empire,
Et jetait l'ancre en ce sable mouvant ;
La foudre passe, et le trône chavire,
Et j'ai cherché sa trace vainement.
Mais je retrouve une France féconde,
Qu'un noble sang vient de fertiliser;
Sol généreux, qui nourrira le monde !
Mon pauvre ami, je voudrais t'embrasser.

La République est grande et sera stable,
Elle remplit nos vœux, mais je t'aimais ;
Je me souviens de ce cri lamentable :
Plaignons les morts, ils dorment à jamais !
Dormir, hélas ! quand la France se lève,
Lorsque, pour vaincre, et pour se surpasser,
Elle a besoin de l'esprit et du glaive !
Mon pauvre ami, je voudrais t'embrasser.

[illegible] (1)

PROJET D'ORGANISATION DU TRAVAIL.

M. CHARPENTIER, délégué. Chaque industrie, dans votre système, ne formant plus qu'un corps, cette industrie ne pourrait-elle pas rançonner le consommateur ? La consommation n'aurait plus, en effet, la garantie de la concurrence.

M. LOUIS BLANC. Je répète que le prix de revient, dans chaque industrie, sera déterminé ; puis, au-dessus du prix de revient, le bénéfice à recueillir. La garantie du consommateur sera le tarif. Ce ne sera plus la concurrence qui fixera les prix, ce sera la prévoyance de l'Etat; nous remplaçons le gouvernement du hasard par celui de la science.

M. CHARPENTIER. Le commerce, que deviendra-t-il ?

M. LOUIS BLANC. La société se composant d'une association de producteurs, le marchand ne serait plus qu'un agent associé à la production, ayant le même intérêt que le producteur, et ne pèserait plus, comme aujourd'hui, sur le producteur et sur le consommateur à la fois.

M. WOLOWSKI. Du moment que la liberté serait laissée aux industries qui existent aujourd'hui, il me semble qu'elles pourraient se maintenir en face des ateliers nationaux.

Ce que je craindrais, en effet, de voir, sinon disparaître, du moins s'affaiblir dans le système qui vient d'être exposé, c'est le ressort de l'activité individuelle, qui contribue si fortement à accroître la masse de la production. Or, pour améliorer le sort des classes laborieuses, il ne suffit pas que la répartition soit plus équitable, il faut surtout que la production soit considérablement augmentée. Le système qui vient d'être développé, loin d'accroître la production, me semble devoir plutôt la diminuer, en détendant ce ressort si puissant de l'activité individuelle. Ce système a surtout, à mes yeux, le tort de ne pas s'adresser principalement à la production agricole, base de la société. C'est, avant tout, par l'augmentation de la production agricole que l'amélioration du sort des travailleurs peut être obtenue. Si la production agricole est développée, le riche, n'ayant qu'un estomac, ne consommera pas davantage; toute la part obtenue en plus profitera aux travailleurs, la répartition devant se faire d'ailleurs d'une manière plus équitable. En outre, le prix des matières premières diminuera d'autant, et l'industrie sera plus prospère.

M. DUPONT-WHITE. Je ne vois pas pourquoi les améliorations agricoles précéderaient les améliorations industrielles. Le résultat serait une baisse dans le prix des subsistances alimentaires, et par contre-coup dans les salaires de l'industrie; de sorte que la situation des travailleurs se trouverait n'avoir pas changé. La réforme industrielle et la réforme agricole doivent marcher parallèlement.

M. WOLOWSKI. Je n'admets nullement que le prix des salaires se règle sur le prix des subsistances. Aux Etats-Unis, le prix des subsistances est très bas, celui des salaires très haut ; en France, le contraire a lieu : la règle du salaire, c'est le rapport entre l'offre et la demande. L'Etat peut et doit améliorer le sort des travailleurs, mais en respectant ce principe. Que l'Etat agisse, sur le travail offert, par le développement du capital intellectuel, de l'activité humaine ; sur le travail demandé, par l'impulsion donnée à tous les grands travaux d'utilité publique, par l'amélioration des voies de communication, par le crédit, par tous les moyens enfin qui peuvent développer la masse des produits : c'est bien. Si la production augmente, et que le travail s'améliore, l'expression du rapport des deux termes changera au bénéfice du travailleur. Intervenons pour agir sur les deux termes du rapport ; mais respect au principe de leur équilibre.

M. VIDAL. Selon M. Wolowski, c'est le principe de l'offre et de la demande qui règle le prix des salaires. A mes yeux, le rapport de l'offre et de la demande est un *fait* et non point un *principe*. La loi de l'offre et de la demande qui régit toute l'économie, au dire de quelques écrivains, n'est, selon moi, que la théorie de la *force* et du *hasard*.

En *fait*, il est malheureusement vrai que tout est soumis aujourd'hui à cette loi brutale de l'offre et de la demande ; mais il est souverainement *injuste* qu'il en soit ainsi. La loi de l'offre et de la demande est l'expression d'un fait incontestable ; mais, combinée avec la doctrine du laisser-faire, elle aboutit à la violation des droits les plus sacrés.

Cependant le taux des salaires n'est pas toujours déterminé par le rapport de l'offre à la demande. Même aujourd'hui, cette loi injuste rencontre des exceptions. Dans tous les services publics, dans toutes les administrations *organisées*, le travail n'est point mis au rabais, on n'adjuge point les emplois à la sous-enchère. L'organisation du travail doit précisément assurer à tout homme ce minimum de traitement que l'Etat garantit aux fonctionnaires, quel que soit le nombre des concurrents et des solliciteurs. L'organisation élèvera chaque travailleur au rang, à la dignité de fonctionnaire, elle lui garantira dans tous les cas l'aisance et la sécurité, elle le fera participer, en outre, aux bénéfices de la production. Elle neutralisera précisément le désastreux effet de l'offre et de la demande.

M. Wolowski a dit qu'il fallait augmenter la production ; je suis de son avis ; mais, tandis qu'il fait appel à l'individualisme pour multiplier la richesse, j'invoque, moi, l'union des forces, la puissance de l'association. L'égoïsme, l'intérêt personnel peuvent bien surexciter un moment les instincts ou provoquer des efforts ; mais tout ce qui s'est fait de grand sur la terre a toujours été accompli au nom d'une idée ou au nom d'un sentiment. Ce sont les idées généreuses qui inspirent les grandes choses. On peut organiser le travail de telle sorte que l'émulation soit développée au plus haut degré, sans recourir à l'appât de l'intérêt individuel; on peut exalter le courage du travailleur jusqu'à l'enthousiasme, au nom du devoir, de la fraternité, de la justice; on peut trouver dans les mobiles purement moraux des stimulants de production bien autrement énergiques que les ressorts de l'individualisme ou de l'intérêt.

Mais nous examinons en ce moment les conditions fondamentales de l'association. Réservons ce sujet spécial des mobiles et des stimulants de l'activité humaine pour le jour où nous traiterons de l'organisation même du travail parmi les associés.

Nous verrons alors si le levier de l'individualisme et de la concurrence ne pourra pas être remplacé avec avantage par le ressort de l'émulation entre camarades, de la rivalité désintéressée.

M. WOLOWSKI. Pour moi, j'ai une telle confiance dans la liberté, non pas la liberté anarchique du laisser-faire telle qu'elle existe aujourd'hui, mais la liberté combinée avec l'association, en dehors de l'intervention constante, directe de l'Etat, que je crois fermement qu'elle saura se défendre elle-même et que l'avenir lui appartient. Définissons les mots, celui de *liberté* surtout. La grande révolution de 1789 nous a donné la liberté industrielle ; améliorons-la, complétons-la ; la supprimer n'est pas le moyen de corriger ses abus.

M. LOUIS BLANC. Oui, définissons les mots : les mots mal définis sont l'origine de la plupart des querelles qui divisent les hommes. M. Wolowski vient de dire que la liberté se défendrait elle-même. Contre quoi ? Contre le système d'association que nous proposons ? Cela revient à dire que la liberté se défendrait contre la liberté, car

---

(1) Voir notre avant-dernier numéro.

[illegible] les uns triomphent, les autres sont vaincus : plus de liberté. Pour qu'elle existe, il faut la mettre dans l'égalité ; et pour que l'égalité elle-même se maintienne, il faut la sanctifier par le sentiment de la fraternité.

Ainsi, liberté, égalité, fraternité, tâchons de réaliser cette devise sublime ; et voyons si le système que nous proposons la réalise.

Que voulons-nous ? Qu'on sorte, par l'association, d'un régime,

Contraire à la liberté, puisque le plus faible y succombe sous le poids de forces supérieures aux siennes ;

Contraire à l'égalité, puisque la concurrence se pourrait définir : l'inégalité en mouvement ;

Contraire enfin à la fraternité, puisque la concurrence c'est la guerre.

Et ici, nous n'invoquons pas seulement le principe de la justice ; nous parlons au nom de l'intérêt social.

M. Wolowski chercherait volontiers la solution du problème dans l'accroissement de la richesse générale, et surtout de la richesse agricole. Mais il ne suffit pas que la production augmente, pour que le pauvre échappe au danger de mourir de faim ; il faut qu'une répartition équitable et bien ordonnée fasse arriver jusqu'à lui la richesse accrue.

Je vais plus loin : cet accroissement de la richesse que M. Wolowski demande, rien n'est plus propre à l'arrêter que la concurrence. Car la concurrence, qu'est-ce autre chose qu'une interminable série de chutes, qu'un entassement quotidien de ruines ? Qu'est-ce autre chose qu'un champ clos où s'usent d'une manière incessante, au milieu d'un gaspillage universel et aveugle, toutes les forces vives de l'industrie ? Si l'on pouvait faire la somme des déperditions de richesses que, sous le nom menteur de liberté, la concurrence entraîne chaque jour, à chaque heure, sur chaque point de la France, on reculerait épouvanté.

Donc, justice, intérêt social, véritable économie politique, tout concourt à condamner le régime actuel et à montrer la voie qui conduit au port. C'est que, lorsqu'une solution est bonne, elle l'est sous tous les aspects : la vérité n'est jamais à moitié vraie.

M. WOLOWSKI. M. Louis Blanc ne comprend pas la liberté séparée des deux autres termes de la grande devise de la révolution. Je suis complètement de son avis, car, quand je parle du ressort de la liberté individuelle, je suis loin de vouloir parler de l'égoïsme. La liberté, telle que je la comprends, c'est la toute-puissance de l'activité personnelle. L'égalité, telle que je la demande, ce n'est pas le niveau ; l'égalité admet des diversités de récompense, suivant la diversité des services rendus. La fraternité est le lien qui relie toute la société par le sentiment de la bienveillance mutuelle.

M. TOUSSENEL. Je demanderai à M. Wolowski ce que les économistes entendent par la *liberté* et la *concurrence* ?

M. WOLOWSKI. La concurrence est ce que nous voyons aujourd'hui, c'est-à-dire des travailleurs qui se précipitent à l'envi pour se disputer une masse insuffisante de travail. De là baisse du salaire et misère. Mais la liberté est dans la distribution équitable des fruits du travail ; dans l'assurance de ne jamais manquer du nécessaire.

M. LOUIS BLANC. C'est précisément parce que vous admettez qu'il n'y a pas de liberté là où il est possible qu'un homme de bonne volonté meure de faim, et que tout homme qui demande du travail a le droit d'en recevoir ; c'est précisément à cause de cette communauté de sentiment entre nous, que je m'étonne de vous voir repousser un système dont le but est de faire triompher nos communes espérances. Ce système vous paraît-il ne pas devoir réaliser ces principes sur lesquels nous sommes d'accord, attaquez-le comme ne répondant pas à ces principes ; mais ne l'attaquez pas au nom de ce principe qui lui sert de base.

M. WOLOWSKI. Je crains que votre système ne détruise la liberté, telle que je l'entends, c'est-à-dire le développement de toute l'activité individuelle, et qu'en affaiblissant, je le répète, ce ressort si puissant, il ne diminue la masse de la production.

M. LOUIS BLANC. Oui, sans doute, l'émulation est nécessaire ; mais l'émulation tirée de l'intérêt personnel, c'est de l'individualisme ; stimulant énergique, je ne le nie pas, mais stimulant funeste. Faut-il donc admettre tous les stimulants par cela seul qu'ils ont de la puissance ? L'homme qui tue pour se venger obéit aussi à un mobile énergique. Quelle force n'a pas le mobile qui pousse les voleurs de grand chemin à assassiner le passant, au risque de la guillotine ? Ne jugeons pas les stimulants par leur puissance, mais par leur moralité. Plus un stimulant a de force, plus il est funeste s'il est immoral.

Eh bien ! l'émulation de l'individualisme, que produit-elle ? Des ruines. Nous ne voulons pas de ce genre d'émulation. Nous croyons, ainsi que vous le disait tout à l'heure M. Vidal, nous croyons qu'il y a une émulation plus élevée, plus féconde, celle qui est tirée du sentiment de l'amour du bien ; celle qui pousse les armées au devant de la mort, non par intérêt, à coup sûr, mais parce qu'une voix crie : La patrie est en danger ! Non, notre système ne tue pas l'émulation ; il en change le caractère. Par l'émulation que nous voulons créer, ce que l'un gagnera, l'autre ne le perdra pas : une ruine ne sera pas la compensation d'un succès.

M. CHAPELLE. Quelle sera la récompense du travailleur qui se sera distingué par son activité ?

M. LOUIS BLANC. L'estime, l'honneur, la récompense du soldat sur le champ de bataille.

M. TOUSSENEL. M. Wolowski a insisté sur l'augmentation de la production agricole. Cette augmentation n'est possible que par l'association. Je citerai l'exemple de la Suisse, des provinces rhénanes, pays que la nature a faits pauvres, que l'association a faits riches. Là, en effet, existent des banques agricoles qui donnent aux cultivateurs les moyens de se procurer les machines dont ils ont besoin. L'intervention de l'Etat peut seule, chez nous, tirer l'agriculture de son état de malaise.

M. WOLOWSKI. Intervention de l'Etat seul dans toutes les industries passives, telles que les assurances, le crédit territorial : d'accord ; mais, pour les industries productives, que l'activité individuelle ne soit pas exclue : voilà mon principe.

M. VIDAL. Il ne s'agit point de transformer directement l'Etat en producteur universel, mais tout simplement de le faire intervenir pour commanditer le travail, pour assurer aux ouvriers qui n'ont point de capitaux cette liberté dont vous parliez tout à l'heure. Pour être libre, il ne suffit pas d'avoir le droit de développer ses facultés, il faut en avoir les moyens ou le pouvoir. L'Etat mettrait précisément au service des travailleurs les moyens de devenir vraiment et complètement libres.

M. Wolowski croit que le capital, comme la lance d'Achille, guérira les blessures qu'il a faites. Oui ; mais à la condition qu'il change de mains. Si l'Etat fournit le crédit aux ouvriers, le capital social, sans doute, pourra guérir les blessures que le capital individuel et la concurrence ont faites aux classes laborieuses ; mais cela suppose un ordre nouveau, un complet changement dans les relations de travailleur à capitaliste.

Il est bien entendu que l'association que nous proposons sera purement volontaire. Nous ne voulons point recruter de force les travailleurs et la fraternité.

M. LE PLAY. Les mines de fer de la Hongrie, celles du Hartz, sont organisées d'après ces principes. Les résultats sont on ne peut plus favorables au système de l'association. Le principe de la hiérarchie des fonctions y est admis.

M. DUVEYRIER. Le salaire est-il le même pour tous ?

M. LE PLAY. Non ! mais le salaire est le même pour les ouvriers de chaque catégorie. Le Hartz, plateau stérile, serait inhabitable sans les heureux effets de l'association ; une population de 50 000 habitants y vit heureuse dans ce système. Les mines de la Russie sont exploitées d'après les mêmes principes. Un officier, nommé par l'empereur, y veille à leur fidèle application. J'ai fait le bilan d'un ménage de serf russe employé aux travaux des mines ; j'ai fait le bilan d'un ménage d'ouvrier français dans des conditions passables, et, je le dis à regret, j'ai trouvé que le serf russe était incomparablement mieux traité que l'ouvrier de France.

M. LOUIS BLANC. Ces faits sont très précieux ; la seule objection qu'on puisse faire à notre système, dont la logique me paraît irréfutable, serait tirée de sa nouveauté. Si donc, à côté des principes, nous avions à placer des exemples, nos arguments seraient sans réplique.

M. LE PLAY. Je n'ose affirmer que pour toutes les industries l'application de ce système soit possible ; mais ce que j'affirme, c'est que, pour l'industrie des mines, que je connais spécialement, l'application serait aussi facile qu'avantageuse.

A la suite de ce débat important, M. Bernard, délégué des ouvriers, prend la parole pour expliquer tous les inconvénients du marchandage et faire observer que, le décret du 2 mars n'étant pas partout exécuté, une sanction est nécessaire.

M. Chapelle se félicite hautement, au nom des patrons dont il est un des délégués, de rencontrer dans la discussion des ouvriers d'un esprit aussi conciliant et aussi éclairé.

M. Louis Blanc lève la séance après avoir fait ressortir tout ce qu'il y avait de fécond pour l'avenir dans cet heureux accord, résultat naturel, d'ailleurs, du rapprochement des intérêts divers, sous l'influence d'un désir de justice et de paix.

Hier matin, a eu lieu au Luxembourg, sous la présidence de M. Louis Blanc, une réunion d'ouvriers représentant les ateliers de MM. Derosne et Cail. Il y a eu un long débat sur le système provisoire à adopter pour la reprise immédiate des travaux, ainsi que sur un système qui pût être définitif. Enfin, le projet suivant a été adopté :

1° Les ouvriers mécaniciens de l'atelier Derosne et Cail forment entre eux une association basée sur ce principe, adopté dès à présent, que, s'il arrivait par hasard que la masse des travaux à exécuter ne fût pas en rapport avec le nombre des travailleurs, elle sera répartie de manière à ce qu'aucun d'eux ne soit privé de travail, c'est-à-dire de pain. Les ouvriers eux-mêmes détermineront lequel de ces deux systèmes il convient de choisir : ou bien égalité dans la répartition des salaires et du bénéfice à la fois, ou bien égalité dans la répartition du bénéfice seulement.

2° La somme des salaires actuellement payés aux ouvriers mécaniciens ne sera pas changée ; seulement l'entrepreneur s'engage à y ajouter, sous forme de bénéfices, un onzième du prix des façons, calculé sur la moyenne des prix de chaque pièce depuis le commencement de la commande jusqu'à ce jour, à condition toutfois que cela sera possible ; ce qui sera examiné par le commissaire délégué à cet effet, et auquel seront adjoints une commission nommée par les ouvriers, et un ingénieur.

3° Le commissaire, la commission nommée par les ouvriers et l'ingénieur auront à s'occuper, par mission spéciale, de jeter les bases du système définitif à adopter, en partant de ce principe qu'il est de la plus haute importance de sortir du provisoire aussi promptement que possible.

M. Vidal est nommé commissaire aux fins ci-dessus, sur la désignation même des ouvriers présents.

A M. le Rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Une réunion générale des architectes a eu lieu aujourd'hui à l'école nationale des Beaux-Arts. Cette réunion, après avoir entendu la profession de foi de M. César Daly, directeur de la *Revue d'architecture*, a adopté à une immense majorité sa candidature à l'Assemblée Constituante.

Tous ses confrères sont décidés à faire leurs efforts pour qu'un homme qui a su défendre pendant quinze ans les intérêts et les progrès de l'art, puisse les défendre encore à la tribune nationale.

Agréez, etc.

G. A. DE GONDOUIN,
architecte, 42, rue du Dragon.

FAITS DIVERS.

Un citoyen de l'arrondissement de Neufchâtel, propriétaire cultivateur, a mis sa fortune, consistant en terres et bâtiments, à la disposition de la République, sans condition.

— L'hôtel des Invalides civils vient de perdre l'un de ses héroïques habitants : le citoyen Bichuin, frappé d'une balle à la jambe gauche et amputé, vient de succomber à l'un de ces accidents trop fréquents que la science est impuissante à arrêter : *une fièvre purulente*.

Ses obsèques auront lieu solennellement le mardi 28 mars à une heure précise, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, où les bons patriotes sont invités à se réunir pour témoigner à l'héroïque ouvrier, victime de son civisme, la sympathie et les regrets dus à sa glorieuse mort.

— L'état de santé de M. Barbès ne lui permet pas d'accepter les fonctions de gouverneur du Luxembourg.

— La première réunion de l'Orphéon a eu lieu aujourd'hui au Cirque des Champs-Elysées, au profit des blessés de février, des ouvriers sans travail, des jeunes garçons apprentis et des jeunes filles abandonnées. La salle pavoisée de drapeaux et d'oriflammes était comble. Tous les regards se tournaient vers la loge réservée aux membres du Gouvernement provisoire, qui ont donné eux-mêmes, chaque fois, le signal des applaudissements.

Le programme était presque uniquement composé de chants patriotiques ; et les douze cents voix des élèves ont interprété avec un admirable ensemble la musique de Rouget, de Méhul, de Dancla, de Wilhem, d'Adam. A quatre heures, les membres du Gouvernement provisoire se sont retirés au milieu des cris de : *Vive la République* !

Dimanche prochain, seconde réunion.

— Le citoyen Ney de la Moskowa a reçu la lettre suivante du ministre de la justice :

Paris, 18 mars 1848.

» Citoyen,

» Le Gouvernement provisoire de la République réhabilite la mémoire de votre père. Il n'ordonne pas la révision d'un arrêt exigé par

[illegible] menuisier à Millau ; DENAIROUZE, sous-commissaire du Gouvernement à Espalion ; MÉDAL fils aîné, laboureur à Sonnac ; RAGINEL (ALFRED), commissaire du Gouvernement à Rodez ; ROSIER (VINCENT), sous-commissaire du Gouvernement à Milau.

— Les délégués de l'association des travailleurs des chemins de fer français, présidés par le citoyen Marc Caillard, directeur des Messageries générales, et administrateur du chemin de fer du Nord, ont été reçus aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville par le citoyen Pagnerre, représentant le Gouvernement provisoire.

L'association venait offrir à la République l'expression du dévouement des travailleurs qu'elle représente, et le produit d'une journée de leur travail.

Après la lecture de l'adresse par le président et la réponse chaleureuse du secrétaire du Gouvernement provisoire, un délégué prend la parole pour faire observer que les sociétaires ont particulièrement en vue l'association du capital et du travail, principe qui les a guidés dans le choix de leur président.

Dans sa réplique, le citoyen Pagnerre approuve cette déclaration si conforme aux tendances sociales de la Révolution de 1848, et les délégués se retirent aux cris de Vive la République !

— Une maison importante de Marseille, faisant le commerce de la Grèce, ayant reçu du Levant, par *le Mentor*, une somme de 600 000 f. en espèces, s'est empressée de la verser à la banque de Marseille, contre des billets de cette banque.

Ce fait est de nature à démontrer combien est grande la confiance inspirée au commerce par cet établissement financier.

— Nous lisons dans l'*Armoricain* de Brest :

« La liste ouverte à la mairie pour recevoir les protestations des électeurs contre l'ajournement des élections se couvre de signatures ; pas une seule adhésion à cet ajournement n'a encore été formulée. Si, comme nous n'en doutons pas, la même manifestation a lieu dans toute la France, le Gouvernement n'hésitera nécessairement pas à maintenir les élections pour le jour fixé. »

— Les actionnaires de l'*imprimerie administrative* Paul Dupont et compagnie, réunis, hier samedi 25 mars, aux termes de leurs statuts, en assemblée *générale annuelle*, ont décidé, sur la proposition du gérant et le rapport des délégués, qu'à partir de l'année 1848 10 p. 0/0 seraient attribués aux ouvriers sur les bénéfices nets de l'entreprise. Les fonds provenant de cette participation aux bénéfices, constitueront une caisse de retraite et de prévoyance, dont les bases et le règlement vont être déterminés par une commission composée des délégués des actionnaires et des délégués des ouvriers.

— Le club de l'Union fraternelle tient chaque soir ses séances faubourg Saint-Martin, 40. Il a pour objet d'apprécier les candidatures pour l'Assemblée nationale.

— Nous lisons dans le *Moniteur algérien* :

« L'un des agitateurs qui, à la fin de 1845, après deux années d'une soumission incomplète, raliumèrent une insurrection presque générale dans l'Algérie, Muley-Mohammed, connu aussi sous le nom de Bou-Aoud, vient, à l'exemple de Bou-Maza et d'Abd-el-Kader, ses prédecesseurs et ses maîtres, de se remettre entre les mains de la France. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nantes. — M. G. — Reçu vot. lettre avec les 171. — Pris note de tout.
Saint-Jean-Pied-de-Port. — M. G. — Reçu les 30. — Merci.
Bathna. — M. A. — Reçu les 100.
Troyes. — M. Le G. — Nous all. vous envoyer le liv. et les manif. — Oui, il se porte dans le Loiret.
Valence. — M. C. — Reçu vot. lettre et les 74. 15.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 mars.

THÉATRE DE LA NATION. — Jérusalem.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — L'Aventurière.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs, Gille-le-Ravisseur.
ODÉON. — Michel Cervantes, Mémoires du Diable, Hôtel César.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. — La Révolution française, la Bataille de l'Argonne.
GYMNASE. — Femme Blasée, les Filles, Royal Pendard, la Clef, un Monsieur.
VARIÉTÉS. — Les Impressions, les Extrêmes, le Pouvoir, Lauzun.
THÉATRE MONTANSIER. — Vestris Ier, un Jeune Homme pressé, le Fruit défendu, le Camarade de Lit.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Robert-Macaire.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Trois Révolutions.
GAITÉ. — Le Pacte de Famine, les Deux Gamins.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS. — Rue de Lappe, Trois Roses, les Victimes cloîtrées, le Débutant, l'Ile de Barataria.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Le Numéro de huitaine, | Paris.... — 8 — 4 — 2
| Départements.... — 10 — 5 — 2 50
Étranger.... — 14 — 7 — 4

Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, ... 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les annonces sont reçues au siège de la société Ch. [illegible] et Comp., 9, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

A partir du 1er avril, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE *sera imprimée en caractères entièrement neufs.*

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger. . . .		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . . .		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 27 MARS.

Songez aux Campagnes.

Dès le lendemain de son installation, le Gouvernement provisoire a compris que la Révolution de 1848 avait pour mission, pour devoir, d'améliorer le sort des classes laborieuses.

Le *droit au travail* a été reconnu, le Gouvernement a décrété qu'il s'occuperait d'urgence de l'*organisation du travail*.

On n'est pas arrivé dans cette direction à de grands résultats pratiques, et nous sommes loin de nous en plaindre; le concours d'une assemblée nationale et d'un pouvoir définitif est nécessaire à cette grande tâche. Elle a aussi besoin du temps. L'organisation du travail, brusquée aujourd'hui, serait peut-être la satisfaction donnée à des théories trop exclusives; on pourrait craindre encore que cette organisation ne voulût s'imposer par la loi, au lieu de compter sur l'association, qui doit être encouragée et non prescrite; sur la liberté, qui invoque les lumières et qui repousse les entraves.

Nous sommes fort éloignés de demander qu'une organisation du travail soit immédiatement décrétée, et nous déclarons que le Gouvernement provisoire a fait à l'égard de cette question tout ce qu'il devait et pouvait faire en la mettant à l'ordre du jour.

Mais ses déclarations à cet égard et les mesures transitoires qu'il a prises ont ce caractère général de s'appliquer seulement à l'industrie des cités. Sans demander au Gouvernement des lois sur l'agriculture, nous voudrions qu'il établît entre lui et les cultivateurs ces liens de confiance mutuelle, ces rapports intimes qu'il a formés avec l'ouvrier des villes.

Les artisans ont obtenu des diminutions d'heures de travail, des augmentations de salaire; pour le commerce on vient d'établir des comptoirs d'escompte; mais la propriété rurale n'a éprouvé qu'un seul résultat de la transformation politique : une augmentation d'impôts.

Le patriotisme de nos habitants des campagnes leur fera comprendre la nécessité de cette mesure, mais nous serions heureux de voir le Gouvernement se mettre affectueusement en rapport avec les populations rurales, leur adresser des proclamations, leur annoncer les intentions des représentants actuels du pays en faveur de l'agriculture, leur montrer que les hommes auxquels est aujourd'hui confié le sort de la France ont à cœur de venger cette industrie-mère de l'incurie et des dédains mal déguisés de l'ancienne administration.

Un programme d'améliorations agricoles, conciliant le progrès social avec le respect de la propriété, aurait une grande valeur comme élément de conciliation, et ôterait tout espoir à ceux qui veulent chercher dans nos campagnes des éléments de réaction.

Trois principes doivent inspirer les dépositaires du pouvoir, ou leurs délégués, dans leurs relations avec la population des campagnes : respect de la liberté religieuse, respect de la propriété, vive sympathie pour ce travail de la terre, auquel est attaché maintenant plus que jamais le salut de tous.

Ajoutons que si le gouvernement éprouve encore le besoin d'accroître ses ressources pécuniaires, à l'augmentation des impôts il devrait préférer un appel au dévouement, aux contributions volontaires. Il ne compte pas assez sur la générosité nationale. Ceux-là même qui se plaignent d'un impôt offriront plus que l'impôt si l'on provoque les dons patriotiques avec autant de confiance et d'élan que notre première République provoqua les enrôlements volontaires. Nous sommes persuadés que le Gouvernement eût recueilli bien au delà de son emprunt de cent millions, s'il avait réclamé des dons au lieu d'un prêt.

Ce n'est pas une Révolution, c'est un hasard malheureux!

La Révolution française devenue européenne, et qui sera demain universelle, nous a paru à tous un miracle de la Providence. Il n'appartenait qu'à M. d'Arnim de voir dans les conséquences de cette révolution en Allemagne un simple effet du hasard.

Le mot de l'habile compère de Frédéric-Guillaume restera pour caractériser les escamoteurs de la Révolution allemande.

En versant le plus pur de son sang pour détruire le despotisme prétendu intelligent de sa loi, le peuple héroïque de Berlin avait cru accomplir une œuvre sainte, une mission providentielle; mais il se trompait : il n'était que l'instrument du hasard, d'un malheureux hasard.

Remarquez que les hommes qui proclament aujourd'hui la toute-puissance du hasard, sont les mêmes qui jetaient naguères au fond des forteresses les libres penseurs soupçonnés d'athéisme.

Serait-ce donc être athée que de nier le Dieu aveugle du ministre du roi de Prusse?

Nous avons eu, nous aussi, en France, un ministre qui qualifiait d'aveugles les passions généreuses qui soulevèrent l'irruption du volcan européen.

Que l'exemple de Guizot profite, s'il en est temps encore, à M. d'Arnim!

De l'Egalité dans la Répartition.

Nous ne saurions prêter un concours trop empressé à l'œuvre de haut intérêt social que le citoyen Louis Blanc accomplit au Luxembourg. Cette œuvre donne à la Révolution de Février son caractère le plus progressif, le plus humain. Nous fondons sur elle d'immenses espérances.

Mais, dans l'intérêt même des travaux de la commission des travailleurs, il est bon que les principales objections soulevées par les doctrines émises dans son sein, arrivent à sa connaissance. Nous ne tarderons pas à nous livrer nous-mêmes à l'examen approfondi de ces doctrines. En attendant, nous croyons devoir appeler l'attention de la commission sur la lettre suivante :

Au Rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de vous adresser quelques réflexions à l'occasion des théories exposées par M. Louis Blanc, dans la séance de la commission de Gouvernement pour les travailleurs, du 20 mars dernier.

Je laisse de côté, sauf à y revenir un peu plus tard, le principe même des ateliers nationaux, que M. Louis Blanc propose d'établir. Prise avec réserve et modération, cette mesure pourrait, je le pense, rendre, dans les circonstances actuelles, des services réels, et, sans partager la confiance sans borne que paraît avoir M. Louis Blanc dans la complète réussite de ses plans, je rangerais volontiers la création de quelques ateliers nationaux au nombre des essais nombreux d'organisation qu'il importe de tenter.

Un point beaucoup plus grave, c'est le sens dans lequel M. Louis Blanc incline à trancher la question de rétribution.

Si j'ai bien compris sa pensée, M. Blanc voudrait que, dans une même industrie, les salaires et les bénéfices de tous les travailleurs associés fussent, sans distinction d'aptitudes, de fonctions, ni de services rendus, absolument et matériellement égaux. Les inégalités naturelles et inévitables qui distinguent les hommes n'apparaîtraient que dans la distribution et la diversité des fonctions, et comme le principe d'une étroite solidarité unirait les diverses industries, et répartirait entre elles, toujours suivant le même principe, les pertes et les bénéfices de chacune, l'égalité absolue de rétribution deviendrait la loi universelle du travail manufacturier.

Or, si ce principe de l'égalité de répartition est juste pour les diverses branches de travail auxquelles s'adonnent les ouvriers et les ouvrières des villes, comment ne le serait-il point pour les ouvriers et pour les ouvrières agricoles?

Et si, dans une république qui doit être constituée par le travail, pour le travail, en vue de l'amélioration complète et directe du sort des classes laborieuses, ce principe doit être appliqué aux ouvriers et aux ouvrières des campagnes et des villes, comment et pourquoi ne le serait-il point aux travailleurs de tout ordre et de toute espèce? Aux savants, aux artistes, aux fonctionnaires publics, aux représentants de la nation, au président de la République lui même, dont la rétribution matérielle ne devrait point, en ce cas, dépasser celle du moins capable et du moins actif des manouvriers?

Je ne cherche point, Monsieur le rédacteur, à réfuter par l'étrangeté des conséquences la théorie développée par M. L. Blanc; je suis dès longtemps habitué à ne point m'effrayer des choses nouvelles, et cette habitude, nous devons tous, aujourd'hui, la contracter vite et hardiment. Je repousse cette théorie non-seulement comme inopportune et impraticable en ce moment, mais comme contraire aux véritables lois, aux lois fondamentales de la nature et de la société.

La nature fait et la société trouve tous les hommes différents d'aptitudes, de capacités, de puissance productive; tous, cependant, la nature les fait et la société les trouve frères et associés : telles sont, aujourd'hui, les données du contrat social.

Assurer à chaque membre de la société le libre et complet essor de toutes les facultés que Dieu lui a départies; faire tourner au profit de tous, mais en même temps au profit de chacun par la correspondance des fonctions aux aptitudes et des fonctions aux travaux, les différences et les inégalités naturelles qui distinguent les hommes, c'est bien là, je crois, la pensée commune de tous ceux qui veulent l'*association*.

C'est même, jusqu'à un certain point, la pensée de M. Louis Blanc, car l'inégalité naturelle et native qu'il reconnaît entre les hommes, il ne tâche point de l'effacer, il la reconnaît et la consacre; il admet « que les aptitudes puissent régler la hiérarchie des fonctions, » c'est-à-dire que le plus intelligent et le meilleur dirige et commande; c'est-à-dire que les distinctions, les honneurs, les sympathies s'attachent publiquement aux plus dignes.

Rien de plus juste et de plus politique, car l'égalité arbitraire, factice que viendraient établir des institutions contre nature, tuerait toute émulation, paralyserait toute activité, détruirait toute individualité; mais pourquoi donc cette inégalité que l'on reconnaît bonne, nécessaire dans la sphère des affections et des distinctions honorifiques, disparaîtrait-elle quand il s'agit de fixer la rétribution?

Honorez-vous donc le corps plus que l'esprit? Mettez-vous au-dessus de toutes les autres la rétribution matérielle? L'homme n'est-il point corps en même temps qu'esprit et sentiment? Pouvez-vous autrement que par une impuissante abstraction de la pensée détacher l'une de l'autre ces trois faces de sa vie? Image de l'humanité, la société ne doit-elle point s'organiser matériellement aussi bien que spirituellement et sympathiquement?

Comment pouvez-vous, des trois ressorts par lesquels se meut l'humanité, en briser un seul? Ne parlez point de l'individualisme; l'esprit, quand il n'est point *fraternel* et aimant, l'esprit est aussi égoïste que la matière. La soif des honneurs est aussi corruptrice que la soif de l'or! L'orgueil et la cupidité se valent bien! Le remède à l'individualisme, ce n'est point la suppression d'une face de la vie, d'une des fonctions organiques de l'homme et de l'humanité; le remède, c'est le concours des intelligences, l'accord des intérêts, la fusion des sentiments; le remède, c'est l'*association*! mais que l'association soit complète: ne lui enlevez aucun de ses éléments!

Si loin que l'homme arrive par l'intelligence, si haut qu'il monte par le cœur, n'oubliez point, vous qui travaillez à poser des principes politiques et sociaux, que la vie matérielle est l'indispensable condition de toute vie morale et intellectuelle! Reconnaissez donc qu'il est juste et politique, c'est-à-dire conforme aux lois les plus intimes de l'organisation humaine, que la différence des services rendus soit marquée par une différence de rétribution, comme la différence des aptitudes est marquée par la différence des fonctions.

Seulement, et ce point est capital, le dogme sacré de la fraternité, sans lequel il n'est point d'association, veut qu'entre tous les membres de la grande famille il y ait *solidarité*. Tous doivent le tribut de leur intelligence, de leur dévouement, de leur activité. Hiérarchisés suivant la différence des aptitudes, ils seront rétribués diversement, mais tous doivent l'être proportionnellement à l'état général de la richesse sociale.

Il va de soi que les incapables, assimilés aux vieillards, aux enfants, aux malades, reçoivent sans donner.

Je crois, monsieur le rédacteur, la question de principe que je viens d'esquisser d'une extrême gravité.

La révolution de 1848 n'est pas une simple révolution politique: elle doit améliorer radicalement, sous le rapport de l'intelligence, de la moralité et du bien-être matériel, la condition des classes laborieuses; assurer à tous et à toutes l'éducation, le travail, la retraite, guérir en un mot la plaie hideuse du prolétariat; mais précisément parce qu'elle a devant elle cette tâche immense et sainte, elle doit faire en sorte d'entrer dans l'avenir par les voies éternelles et impérissables que la Providence a jusqu'ici tracées à l'humanité.

N'oublions donc ni la solennité du moment, ni l'importance de l'œuvre! L'ère féconde dont nous entrevoyons l'aurore doit nous mener à des temps plus calmes; cette vie d'enthousiasme et d'élan qui saisit aujourd'hui tous les peuples fera place plus tard à l'exercice normal et tranquille des vertus de l'avenir; nous ne bâtissons ni pour une heure ni pour un jour: bâtissons donc sur les fondements éternels qui constituent l'humanité; que l'ivresse du présent ne nous fasse oublier ni l'avenir ni le passé!

Au surplus, il est bon de faire remarquer, monsieur, que les ateliers nationaux dont M. Blanc propose la création peuvent aussi bien s'établir sur le principe de l'inégalité de rétribution que sur le principe opposé.

Un certain nombre d'entrepreneurs peuvent se trouver conduits par la crise actuelle à remettre volontairement au gouvernement la gestion de leurs ateliers; toutes les fois que le cas se présentera, le gouvernement, je le crois, doit accepter, et profiter de l'occasion pour tenter avec plus de force et d'autorité l'association du travail et du capital; mais hors de cette nécessité, il y aurait, je crois, à poursuivre trop vivement l'application des théories de M. Louis Blanc, un danger qui n'a pas encore été indiqué.

La théorie des ateliers nationaux ne paraît immédiatement applicable qu'à l'industrie manufacturière; je ne sache point que son auteur lui-même ait encore songé à l'appliquer à l'agriculture. Or, il faut prendre garde, quand nous reconnaissons tous la nécessité d'accroître la production agricole et de reporter vers les champs la population qui les déserte, il faut prendre garde d'encourager le mouvement d'émigration au lieu de le combattre. Tel serait cependant le résultat infaillible d'un système qui organiserait exclusivement les industries des villes avant de s'occuper de l'agriculture.

Recevez, etc.,

CH. LEMONNIER.

ACTES OFFICIELS.

PROROGATION DES ÉLECTIONS.

Le Gouvernement provisoire au Peuple français.

Citoyens,

Vous avez connu, vous avez apprécié les motifs qui ont décidé le Gouvernement provisoire à reculer jusqu'au 5 avril les élections des officiers de la garde nationale.

Cet ajournement nécessaire ne permettrait pas de commencer le 9 les élections des représentants du peuple.

Avant d'en fixer définitivement l'époque, le Gouvernement provisoire a voulu consulter l'opinion de la France entière.

Les commissaires des départements ont été interrogés; leur réponse, presque unanime, c'est qu'on doit différer, le moins possible, la convocation du peuple. Des pétitions nombreuses nous ont exprimé à cet égard les vœux les plus pressants.

Le même sentiment domine dans l'immense majorité de la population parisienne.

Le Gouvernement provisoire se croirait coupable s'il gardait dans ses mains, sans la plus impérieuse nécessité, le pouvoir exceptionnel et temporaire que cette nécessité même a fait légitime, et dont notre dévouement à la République fait tout l'honneur.

Le Gouvernement provisoire n'a donc été décidé que par des difficultés matérielles à remettre le jour des élections générales au 23 avril, et la réunion de l'Assemblée au 4 mai.

C'est à vous, citoyens, d'achever l'œuvre généreuse que vous avez entreprise. La République est fondée; nulle intrigue, nulle tentative insensée ne prévaudra contre elle. Le peuple la veut; il saura défendre ce qu'il a su si vaillamment conquérir. Qu'elle s'organise sur de larges bases; que la constitution prochaine fasse passer dans les institutions et dans les lois les grands principes de notre Révolution; que vos choix préparent le règne de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

Grâce à votre concours, citoyens, le Gouvernement provisoire a pu porter jusqu'à ce jour le fardeau des affaires publiques. Il ne veut pas, il ne pourrait pas retarder d'une heure le moment où il déposera le pouvoir dans les mains de l'autorité souveraine, seule capable de répondre à tous les vœux de la France, seule assez forte pour diriger les destinées de la République dans ces voies où l'impulsion magnanime du peuple les a lancées.

Ne perdez donc pas de temps, citoyens, pour discuter les idées et les hommes; que ceux-ci soient par leurs principes, par leur vertu, par leurs lumières, par leur pureté, par leur amour de la patrie, les vrais *Représentants du peuple*, et l'Europe saluera l'assemblée issue

[illegible]

Les membres du Gouvernement provisoire,

DUPONT (DE L'EURE), ARMAND MARRAST, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, ALBERT, MARIE, AD. CRÉMIEUX, LOUIS BLANC, LEDRU-ROLLIN, FLOCON, LAMARTINE.

Le secrétaire général,
PAGNERRE.

—

Le Gouvernement provisoire,

Vu la loi du 28 avril 1816, portant création de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations;

Vu spécialement les art. 99 et 111 de ladite loi, aux termes desquels a été instituée la commission de surveillance de ces deux établissements;

Considérant qu'en l'état des choses ce n'est que par le ministre des finances et sous sa responsabilité que peut être régulièrement exercée la surveillance des opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations;

Décrète ce qui suit :

Art. 1er. La commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations est supprimée.

Art. 2. Le ministre des finances aura dans ses attributions la surveillance précédemment exercée sur les deux établissements par la commission spéciale supprimée.

Art. 3. Les dispositions des lois et ordonnances antérieures sont abrogées en ce qu'elles auraient de contraire au présent décret.

—

Le Gouvernement provisoire,

Vu le décret du 21 mars 1848, relatif aux récépissés de dépôts sur marchandises;

Vu la délibération du conseil général de la banque de France, en date du 26 mars courant;

Vu l'art. 12 du décret organique du 16 janvier 1808, contenant les statuts de la banque de France, et ainsi conçu :

« La banque pourra cependant admettre à l'escompte, tant à Paris que dans ses comptoirs, des effets garantis par deux signatures seulement, mais notoirement solvables, et après s'être assurée qu'ils sont créés pour fait de marchandises, si on ajoute à la garantie de deux signatures un transfert d'action de la banque ou de 5 0/0 consolidé valeur nominale. »

Décrète :

La banque de France et ses comptoirs pourront admettre à l'escompte, en remplacement de la troisième signature, les récépissés de dépôt sur marchandises mentionnés dans le décret du 21 mars précité.

—

Le citoyen Henri d'Artigues est chargé de l'organisation et de la surveillance des magasins généraux institués par le décret du 21 mars.

—

Le projet d'organisation du travail proposé par la *Commission de gouvernement pour les travailleurs* lui attire chaque jour, de la part d'un grand nombre de corporations d'ouvriers, des demandes ou des offres de réalisation immédiate.

La commission croit devoir rappeler à tous qu'elle n'a été instituée que pour élaborer des projets de lois qui seront soumis à l'assemblée nationale, et préparer par ses discussions l'opinion publique sur ces matières.

Mais désirant vivement faire marcher la pratique à côté de la théorie, la commission s'emploie de grand cœur à faciliter la réalisation immédiate de ses vues, toutes les fois que son intervention est requise ou acceptée par tous les intéressés.

Mais, lorsqu'il y a dissentiment entre les intérêts divers, et que l'intervention de la commission n'est réclamée ou acceptée que par une des parties, n'ayant le droit d'agir, ni comme pouvoir exécutif, ni comme pouvoir législatif, la commission doit s'abstenir et rentrer alors dans ses travaux de commission d'étude.

La *Commission de gouvernement pour les travailleurs* a été assez heureuse pour concilier déjà de nombreux intérêts qui venaient d'eux-mêmes se soumettre à ses décisions impartiales; et de cette mutuelle confiance sont nées et vont naître des associations importantes, basées sur le principe de la fraternité.

Pour en citer un seul exemple, en attendant de curieux détails que nous donnerons demain, les ouvriers tailleurs sont venus demander à la commission la commande des tuniques que l'Etat doit faire confectionner pour la garde nationale mobile, offrant d'exécuter ces travaux aux conditions suivantes : partage égal des bénéfices, sans distinction entre les ouvriers; admission de tous dans l'association; si la masse des travaux à exécuter n'est pas en rapport avec le nombre des travailleurs à employer, réduction de la part de chacun, de telle sorte qu'il y ait part pour tous; et, s'il est nécessaire, pour que quelques-uns ne meurent pas de faim, qu'on ne travaille que six, cinq, quatre heures par jour; l'engagement en est pris formellement.

La commande a été donnée à ces conditions par l'Etat : Un local, celui de l'ancienne prison de Clichy, a été mis à la disposition des tailleurs associés. Les travaux commencent, et ce sera là une éclatante réponse à ceux qui parlent toujours des difficultés de la pratique.

D'autres corporations d'ouvriers, celles des fileurs de Paris, des selliers, des dessinateurs pour impressions sur étoffes, etc., suivant cet exemple, offrent de travailler aux mêmes conditions et demandent que le Gouvernement veuille bien mettre de vastes salles à leur disposition. Chaque jour ces faits se renouvellent devant la commission de gouvernement pour les travailleurs.

—

Rapport fait au Gouvernement de la République par le membre du Gouvernement provisoire, ministre de l'intérieur.

Citoyens,

Le chef d'un département ministériel ne peut déléguer que les pouvoirs dont il est lui-même investi.

Aux termes de nos décrets, les ministres ont le pouvoir de décider toutes les questions qui étaient autrefois réglées par des ordonnances royales. Mais le pouvoir législatif est resté tout entier entre dans vos mains. Il suit de là que, toutes les mesures prises par les commissaires du Gouvernement provisoire dans les départements ne peuvent avoir *force de loi* qu'après avoir reçu votre sanction.

Je soumets en conséquence à votre examen un arrêté pris par le commissaire que vous avez envoyé dans le département du Rhône. Obligé de pourvoir à une situation extrêmement pressante, le citoyen Emmanuel Arago a déployé une très grande énergie. Pour assurer le travail, l'existence d'une multitude de travailleurs, il a frappé la ville de Lyon et le département du Rhône d'une contribution de 1 fr. sur le montant total des quatre contributions directes. Cette contribution

[illegible] LEDRU-ROLLIN.

—

DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir l'unité dans la comptabilité générale des finances de la République;

Sur le rapport du ministre de l'intérieur;

Décrète :

Art. 1er. La ville de Lyon et le département du Rhône sont autorisés à s'imposer une contribution extraordinaire de 55 centimes sur le montant des quatre contributions directes.

Art. 2. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

—

Sur un rapport du citoyen Garnier-Pagès, ministre des finances, le Gouvernement provisoire a également pris l'arrêté suivant :

DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire de la République,

Considérant que la loi française est une dans toute l'étendue du territoire de la République;

Considérant qu'il y aurait péril pour l'unité du Gouvernement si les autorités locales pouvaient agir à contre-sens des directions du pouvoir central.

Décrète :

Art. 1er. Toutes les mesures prises par les commissaires du Gouvernement provisoire, en matière de législation commerciale ou de finances, sont provisoirement rapportées.

Art. 2. A l'avenir toutes les mesures financières ou commerciales des mêmes autorités sont soumises à l'assentiment préalable du pouvoir central.

Art. 3. Les ministres des finances, de l'intérieur et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret

—

Le Gouvernement provisoire, vu le décret qui fixe au 23 avril les élections des représentants du peuple, arrête :

Une première publication des listes électorales aura lieu le 15 avril; les rectifications, additions, etc., etc., se feront dans les mairies du 15 au 20.

La clôture des listes aura lieu le 20 à midi.

Le ministre de l'intérieur et le maire de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

—

ORDONNANCE CONCERNANT L'AFFICHAGE DANS PARIS.

Le préfet de police, informé des contraventions journalières faites aux lois et règlements de police, concernant les affiches et les afficheurs, ordonne ce qui suit :

Art. 1er. Il est interdit aux afficheurs et à toute personne de déchirer, d'enlever ou de couvrir par des placards, les affiches apposées par ordre de l'administration publique, sous les peines portées par l'art. 479, n° 9, du code pénal.

Art. 2. Il est défendu pareillement de placarder les affiches des particuliers dans les lieux réservés à recevoir celle des décrets du Gouvernement et les actes de l'autorité publique, sous peine de 100 fr. d'amende (loi du 22 mai 1791).

Art. 3. Les afficheurs seront toujours tenus d'observer une distance de 20 mètres au moins entre l'affichage des placards des particuliers et les emplacements où se trouveront opposées les affiches émanées de l'autorité publique.

Art. 4. Ils ne devront placarder aucune affiche qu'elle ne porte le nom de l'auteur ou de l'imprimeur, et qu'elle ne soit sur papier de couleur, autre que la couleur blanche réservée aux actes de l'autorité.

Art. 5. En cas de contravention aux dispositions ci-dessus, les afficheurs seront conduits à la préfecture de police.

Il sera dressé procès-verbal des délits et contraventions qui seront déférés aux tribunaux compétents.

—

Le préfet de police,

Informé des menaces proférées par plusieurs personnes contre les propriétaires qui refuseraient de faire remise à leurs locataires dans le besoin du montant de leurs loyers devant échéoir en avril prochain, croit devoir inviter ses concitoyens à respecter tous les droits.

Les propriétaires, comme tous les citoyens, ont à supporter les charges qui pèsent sur chacun. Comment pourraient-ils le faire, si les loyers, sur lesquels ils ont dû compter, ne leur étaient point payés?

Le contrat qui lie actuellement les propriétaires et les locataires doit être respecté, et il faut que la population entière soit bien pénétrée que l'autorité veillera à la sécurité de tous, et réprimerait au besoin les désordres que quelques malintentionnés chercheraient à susciter.

Sans aucun doute, le bon sens public rendra inutile le recours à cette extrémité.

—

Le préfet de police, vu les réclamations qui nous ont été adressées par la société mutuelle des garçons restaurateurs et limonadiers;

Considérant que ces réclamations ont pour objet de supprimer à l'avenir les bureaux de placement dont les agents prélevaient des droits onéreux pour les travailleurs;

Que l'office de ces agents, reconnu utile en principe, consistait à servir d'intermédiaires entre les garçons restaurateurs et limonadiers, et qu'une commission composée de plusieurs membres de cette société a été proposée pour remplir cet office, arrête :

Article premier. Tout bureau de placement, servant d'intermédiaire entre les garçons restaurateurs et limonadiers, patrons et aides, est interdit.

Art. 2. Tout garçon restaurateur ou limonadier sans ouvrage devra s'adresser rue Montmartre, 32, à la *Société Mutuelle*, fondée dans l'intérêt de ces travailleurs.

Manifestation des Espagnols.

Les Espagnols au nombre de plusieurs centaines ont fait hier une éclatante manifestation en faveur des principes proclamés par la République.

Les drapeaux de la République française et de la future République espagnole flottaient réunis à la même hampe.

Le cortège s'est dirigé de la place Vendôme à la colonne de Juillet, où M. Tolosa a prononcé les paroles suivantes :

Mânes vénérables des victimes de la liberté, nous, enfants de l'Espagne, nous venons verser nos larmes sur le tombeau de nos frères, les Français, morts martyrs de l'humanité.

Nous suivrons votre admirable dévouement, nous serons dignes de

[illegible] patrie.

L'Espagne pense à sa régénération politique et sociale; elle l'accomplira avec enthousiasme, avec ardeur, avec éclat; — elle a la mémoire de sa gloire passée et la conscience de sa splendeur à venir.

Alors il n'y aura plus de Pyrénées; les peuples de France et d'Espagne, en se donnant une main fraternelle, auront détruit tout obstacle entre les deux plus grandes nations de l'Europe occidentale.

Gloire donc à la France et au Gouvernement provisoire de la sœur aînée des nations!

L'humanité vous contemple et vous bénit!

Vive la République française! Vive le Gouvernement provisoire!

Nous reproduirons la réponse de M. de Lamartine lorsque le *Moniteur* l'aura publiée.

En revenant de l'Hôtel-de-Ville, le cortège espagnol a rencontré au Pont-au-Change une grande réunion d'ouvriers : une scène des plus touchantes a eu lieu alors. Les cris de vive la France, vive l'Espagne se sont confondus; les drapeaux des ouvriers et des Espagnols se sont croisés; les rangs se sont mêlés, on s'est embrassé avec effusion, au cri mille fois répété de vive la fraternité des peuples et au chant de l'hymne de Riégo et de la *Marseillaise*.

La dernière halte avait été fixée dans la cour de la Maison-Dorée, rue Laffitte Des discours chaleureux et empreints des idées les plus larges ont été prononcés par M. Escudero, Balzo et Depret.

La manifestation des Espagnols a vivement excité la sympathie des Parisiens. Cet acte aura du retentissement par-delà les Pyrénées.

Dons patriotiques.

Une députation des ouvriers de la maison de la Chaussée, Baudoin frères, Ovelaque frères et Faynot (équipements militaires), est venue offrir à la République la somme de 1 410 fr. 5 c., montant d'une journée de travail.

— Une députation de l'association des travailleurs des chemins de fer est venue apporter au Gouvernement provisoire le produit d'une journée de travail.

— Une députation des employés et travailleurs des ateliers des compagnies générales de France, a remis entre les mains du citoyen Pagnerre le produit d'une journée de travail.

— Une députation de la loge *les Hospitaliers français*, de la correspondance du suprême conseil de France, est venue apporter l'offrande d'une somme de 50 fr. pour les ouvriers nécessiteux, et une autre somme de 100 fr. destinée à être versée, à titre de prêt, dans la caisse du comptoir national d'escompte.

— Les ouvriers et employés de la fabrique de produits chimiques de MM Camus et Letroublon, boulevard de la Gare d'Ivry, n° 9, sont venus déposer entre les mains du maire de Paris la somme de 260 fr., au profit des ouvriers nécessiteux.

— Une députation des égoutiers de Paris est venue offrir au Gouvernement provisoire, pour les besoins de la République, le prix d'une journée de travail,

— Une députation de mécaniciens conducteurs et poseurs du chemin de fer de Sceaux vient offrir à la République française un don patriotique de 332 fr. 50 c.

— Une députation des ouvriers des raffineries de Paris et de la banlieue est venue offrir à la République une collecte prélevée sur leurs salaires.

— Une députation des ouvriers tanneurs-corroyeurs des établissements de Puteaux vient offrir une journée de travail, par chaque individu, en exprimant le désir qu'elle soit utile au plus grand bonheur du commerce.

— Une députation des ouvriers français des ports vient de faire don au Gouvernement provisoire d'une somme de 94 fr. 25 c.

— Une députation de la corporation du port de Saint-Paul est venue offrir au Gouvernement provisoire le produit d'une collecte faite entre eux pour les ouvriers sans travail, et demander que toutes les corporations d'équipes soient réunies en une seule sous un syndicat, afin d'avoir le même salaire.

— Une députation des ouvriers de M. Trottman vient offrir au Gouvernement une journée de travail.

— Une députation des commissionnaires des messageries est venue réclamer contre l'accaparement des places par les Savoyards et apporter une offrande à la République.

— Une députation de deux compagnies d'ouvriers du port de la gare d'Ivry vient offrir un don patriotique de 200 fr. au Gouvernement provisoire en faveur des ouvriers.

— Une députation des propriétaires et des porteurs d'eau de l'établissement des eaux clarifiées de la Seine est venue faire une offrande à la République.

— Une députation des lycées de Paris et de Versailles est venue apporter au Gouvernement provisoire une somme de plus de 5 000 fr., produit d'une première souscription ouverte dans les colléges.

— Les officiers de tout grade faisant partie de la garnison de Toulouse, sauf adhésion de leurs chefs de corps respectifs, viennent de prendre à l'unanimité l'engagement d'abandonner à la République jusqu'à nouvel ordre une journée de solde par mois.

Nous ne doutons pas que tous les officiers de l'armée ne suivent ce noble exemple.

Agitation européenne.

Insurrection de la Lombardie. Les nouvelles que nous recevons aujourd'hui sont navrantes. Le 22 encore, les Milanais n'étaient maîtres que d'une partie de la ville. Les habitants qui courent au secours de l'héroïque cité ne possèdent aucune sorte d'armes, et restent impuissants.

Le gouvernement sarde, qui eût pu, par une intervention rapide, mettre fin à ces massacres et déterminer subitement la victoire des insurgés, le gouvernement sarde se croise les bras, il délibère, il ouvre des registres d'inscriptions, lorsque des frères meurent égorgés. Il organise une armée, mais c'est une armée d'observation sur la frontière, une armée disposée peut-être à réagir contre les libéraux Lombards s'ils parviennent à affranchir leur pays. Des corps francs se forment en divers points; mais ces corps francs,

[illegible] dans la forteresse. Les Brescians et les Bergamasques sont parvenus à entrer dans la ville. Les Milanais ont pris un canon.

— Une proclamation du gouvernement provisoire de Milan, en date du 21 annonce qu'au moyen d'aqueducs les insurgés sont parvenus à communiquer avec l'extérieur. Un bataillon de chasseurs avait été mis en fuite par 50 hommes, en dehors de la ville. Les Autrichiens, manquant de vivres, avaient demandé un armistice ; on a exigé leur soumission complète, et la bataille a recommencé. Les bâtiments du génie ont été pris, 160 soldats italiens et 5 officiers faits prisonniers ; sur quelques points les soldats fraternisaient avec le peuple. La proclamation se termine par un appel ardent aux Italiens du dehors, et par les cris : Vive l'Italie ! vive Pie IX !

Un ballon lancé par les Milanais a répandu dans la campagne de nombreux exemplaires d'une proclamation ainsi conçue :

A TOUTES LES VILLES ET COMMUNES DU LOMBARD VÉNITIEN.

Milan, victorieuse depuis deux jours et presque sans armes, est entourée d'une multitude de soldats avilis, mais toujours formidables.

Nous jetons cette feuille du haut des murs, pour appeler toutes les villes, toutes les communes à s'armer sur-le-champ en garde civique et à se former en compagnies de 50 hommes, qui éliront chacune un commandant et un intendant, pour être prêtes à se porter partout où la nécessité l'exigera.

Aide et victoire ! — Vive l'Italie ! — Vive Pie IX !

Une lettre de Gravellone, reçue à Turin par estafette le 23 à deux heures du matin, contient les passages suivants :

Les volontaires réunis ici se composent d'environ 200 Génois, bien armés et très ardents ; de 130 Lomellinais et Lombards, très mal armés. Les Génois se sont échappés en emportant leurs armes de gardes nationaux, malgré la défense formelle du gouverneur. A Lomellina et à Novarese, on n'a pas voulu donner un fusil. Les seules armes que nous possédions sont de mauvaise qualité et presque inutiles. Il y a bien 500 fusils à Novare, mais le gouverneur a répondu qu'il les conserve pour la garde civique. Nous possédons que que argent et quelques munitions, mais pas d'armes : comment passer la frontière ainsi désarmés ?

Hier soir, quelques-uns des nôtres passaient sur le pont, tenant la bannièra savoyarde et chantant des hymnes patriotiques, mais sans dépasser les limites du territoire piémontais ; deux gardes de finance autrichiens firent feu sur eux et se mirent à leur poursuite jusque sur notre territoire. Ils furent arrêtés, et procès-verbal fut dressé de cette violation du territoire. Dieu veuille que cette imprudence autrichienne décide enfin le légalisme de notre gouvernement, qui argumente lorsque Milan périt !

On dit que Pavie va se soulever. On assure qu'un mouvement a eu lieu à Mantoue.

Parme est libre, dit une autre correspondance. Le duc s'est enfui ; un gouvernement provisoire a été constitué.

Une lettre de Vigevano porte que les volontaires réunis dans cette ville sont partis pour Milan dans la nuit du 22.

D'autres lettres assurent que Plaisance, Modène et Carrara se sont soulevées.

Le brave Zambeccari de Bologne est entré dans le duché de Modène et a décidé la victoire du peuple.

A Venise, le sang a coulé le 17 et le 18. Le gouverneur ayant refusé l'élargissement des prisonniers, le peuple s'insurgea, une lutte sanglante eut lieu aux cris de : Vive l'Italie ! vive la République ! Le gouverneur fit alors afficher une proclamation pour annoncer que les troupes allaient sortir de la ville. La lutte cessa, mais les Vénitiens, portant les couleurs nationales, se rendirent à la municipalité pour réclamer des armes.

En apprenant les nouvelles de Vienne, la garnison autrichienne de Ferrare s'est enfermée dans la citadelle.

Révolution de Prusse. — Le roi de Prusse, après avoir mitraillé ses *chers Berlinois*, cherche à se refaire une popularité au nom du sentiment de la nationalité allemande. Ce n'est plus ce souverain absolu, qui l'an dernier, déclarait qu'*aucune puissance de la terre* ne pourrait *jamais* l'amener à accepter *une feuille écrite s'interposant entre le souverain et son peuple* ; il n'est plus d'avis maintenant, en paroles du moins, que la *couronne ne peut pas, ne doit pas se plier au vœu des majorités*. Les déclarations libérales ne lui coûtent plus. Cette insurrection, devant laquelle il vient de succomber, il veut l'exploiter au bénéfice de son ambition personnelle. Vaincu par le peuple de Berlin, il cherche à se relever empereur d'Allemagne Nous ne pouvons croire que les Allemands se laissent prendre à cette audacieuse intrigue. L'Allemagne peut garder des rois constitutionnels si elle ne se sent pas encore la force de se gouverner elle-même ; mais au moins doit-elle prendre ses précautions, et confier le pouvoir royal à des hommes qui lui offrent quelques garanties de bonne foi et de libéralisme.

Le 23, une assemblée du peuple s'est réunie à Berlin pour signer une pétition demandant la promulgation immédiate d'une loi électorale basée sur le suffrage universel, sans se préoccuper de la Diète. Les habitants de Breslau avaient signé une pétition dans le même sens. Voici la réponse officielle de Frédéric-Guillaume :

Ayant promis une constitution sur les bases les plus larges, je veux rendre une loi électorale nationale qui, fondée sur les élections primaires, produira une représentation de tous les intérêts du peuple, sans distinction de religion. Cette loi sera soumise à la Diète réunie, dont je dois considérer la prompte convocation comme le vœu général du pays. J'agirais contre ce vœu si, d'après votre proposition, je rendais la loi nouvelle sans consulter les Etats. C'est pourquoi, plein de confiance dans votre loyauté, je pense que vous ferez comprendre à vos commettants que je ne puis agréer votre proposition pour le moment et aussi longtemps que le vœu général du pays ne se joindra pas au vôtre. D'après mes résolutions connues, je soumettrai à la nouvelle représentation nationale des projets de loi sur les points suivants : 1° garantie de la liberté individuelle ; 2° droit d'association et de réunion ; 3° garde nationale avec élection libre des officiers ; 4° responsabilité des ministres ; 5° introduction du jury en matière criminelle, notamment pour tous les délits politiques et de presse ; 6° indépendance des juges ; 7° suppression de la juridiction privilégiée et patrimoniale. En outre, je ferai prêter serment à la nouvelle constitution par l'armée permanente.

Une correspondance du 23, adressée à l'*Indépendance belge*, contient les renseignements suivants sur la conduite du roi et sur l'état de l'opinion à Berlin :

en exprimer le désir unanime. Un grand nombre de pétitions des différentes villes du royaume pourraient donc engager le roi à écarter cette ombre de représentation nationale que l'on appelait le Landtag. Y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas une Diète ? Tel sera le débat de la semaine qui approche.

D'ici au 2 avril dix jours devront s'écouler. Dix jours, c'est un siècle par le temps où nous vivons.

Je vous ai dit que deux clubs s'étaient constitués, l'un modéré, l'autre radical. Le premier de ces clubs, le club modéré, a dû se dissoudre hier. Il était réduit à trois membres. Il était mort-né.

A Stettin et à Francfort-sur-l'Oder, les bourgeois n'ont pas laissé rentrer dans leurs casernes les troupes qui arrivaient de Berlin. Les soldats errent dans la campagne ou sont misérablement cantonnés dans les villages qui environnent les villes où ils s'étaient précédemment trouvés en garnison.

J'ai dû me rendre aujourd'hui à Potsdam. Cette ville ne subsiste que par les soldats. Elle renferme maintenant 20 000 hommes. Déjà les bourgeois pétitionnent pour que l'autorité les fasse partir.

De Hambourg il est venu une députation offrant des secours et des auxiliaires pour le cas où la lutte devrait recommencer.

La *Zeitungshalle* publie le manifeste suivant :

Nous nous empressons d'exprimer quelles sont les suites nécessaires des évènements qui viennent d'avoir lieu, reconnaissant que la vérité la plus complète est le meilleur moyen d'éviter de verser encore du sang, de maintenir l'ordre, d'éviter un bouleversement complet de l'état de choses et une guerre européenne. Le combat de la nuit du samedi à dimanche (18 au 19) n'a pas été une simple émeute, mais une révolution complète. La puissance publique est maintenant dans les mains du peuple, aucune force militaire ne peut la lui ravir.

La force élémentaire de la nation s'est fait jour. Qu'on ne cherche pas à la voir dans sa physionomie la plus terrible. Qu'on la calme par des concessions immédiates, radicales et honorables, qu'on n'a plus le pouvoir d'empêcher. Au nombre des mesures les plus indispensables se trouvent les suivantes :

On n'a pas de salut à attendre de la Diète. Les nouveaux ministres ont pour devoir de présenter à l'assemblée des Etats, qui se réunira le 2 avril, un projet de loi relatif à l'abolition entière de la première curie et à l'établissement du suffrage universel. Ces projets de loi doivent être discutés et votés en séance permanente, et cette séance doit être close immédiatement après l'adoption de la mesure et l'on doit fixer un terme très rapproché pour les nouvelles élections.

Le contrecoup de la révolution de Berlin sur le reste de la Prusse et de l'Allemagne sera radical. Qu'on ne se trompe pas là-dessus : une médiation de tous les petits princes devient inévitable. Notre roi a été considéré jusqu'à présent comme un homme magnanime, doué des dons élevés de l'esprit et du cœur, qui, sous ce rapport, surpassait tous les autres princes allemands.

Nous ne sommes pas instruits exactement de ce qui s'est passé dans l'entourage immédiat du roi pendant cette fatale nuit. Mais nous croyons que le roi a été trompé d'une manière indigne par des misérables qui voulaient conserver à tout prix leur place et leurs revenus, même au prix de la perte de leur royal maître.

Maintenant qu'ils ont été honteusement chassés, le roi se trouve plus près du peuple, pour autant qu'il écarte la bannière de Hohenzollern, souillée, sans sa propre faute, du sang des citoyens, et qu'il prenne en main l'étendard noir, rouge et or.

L'aurore de l'Allemagne commence à poindre. Soyons unis et forts, et puisse ne pas nous manquer le guide qui, à l'appel terrible et irrésistible du sort, doit répondre avec résolution : « Me voilà ! » et sauter courageusement sur le champ de bataille. Le sort en est jeté ; pour la Prusse il n'est que l'alternative d'atteindre d'une main ferme le but le plus élevé ou de succomber honteusement et sans gloire.

Les démarches nécessaires pour relever la nationalité polonaise doivent être faites immédiatement ; les districts du duché de Posen, qui ne sont pas indispensablement nécessaires pour la défense de l'Allemagne, doivent être abandonnés ; la légion polonaise formée à Paris doit être promptement appelée au service de la Prusse.

Nos frères et nos amis tombés pour la liberté doivent être enterrés au milieu de la ville, et nulle part ailleurs que devant le palais du prince de Prusse, à la place qui, jusqu'à présent, a été destinée à la statue de Frédéric II. Qu'un obélisque conserve leurs noms à la postérité reconnaissante. Que l'Etat fasse une position honorable aux veuves et aux orphelins de ceux qui ont été tués dans le combat. Que provisoirement la caisse communale de la ville de Berlin leur donne des secours, jusqu'à ce qu'une assemblée nationale ait fixé la récompense que leur doit la nation.

Une assemblée populaire tenue en plein air a adopté par acclamation une adresse pour demander au roi la création d'un ministère de l'organisation du travail.

Le 22 et le 23, les représentants des assemblées communales des dix-sept villes rhénanes : Aix-la-Chapelle, Andernach, Barmen, Bonn, Breisig, Coblentx, Crefeld, Duren, Dusseldorf, Elberfeld, Neuss, Remage, Sinzig, Frier, Urdingue, Viersen et Wesel, joints à notre conseil communal, se sont réunis à Cologne et ont adopté une adresse au roi dans laquelle, après avoir formulé les vœux que nous avons déjà rapportés, on lit les lignes suivantes :

Ces droits une fois assurés au peuple, il pourra se tranquilliser et ne plus apercevoir dans la composition de la Diète convoquée le danger qu'elle présenterait sans cela.

Dans cette supposition la Diète n'aurait à s'occuper que de l'examen de la loi électorale, pour que par elle le pays soit bientôt doté de la représentation nationale au sein de laquelle doivent être pris nos représentants près le Parlement allemand.

Si la force des choses exige que ces représentants au parlement allemand soient élus avant que la représentation nationale soit nommée, cette élection pourra être faite par la Diète, mais seulement dans ce sens qu'elle aurait à choisir nos représentants à Francfort, et avec cette réserve que leur mandat ne serait que provisoire et cesserait lorsque la représentation nationale, étant réunie, pourrait procéder elle-même à ces élections.

La voie dans laquelle sont entrées les affaires de l'Etat et les sentiments dont notre province est animée, engagent les soussignés à soumettre encore ces deux considérations à V. M. L'une tend à prier V. M. de congédier du conseil suprême de la couronne les comtes d'Arnim et de Schwerin ; ces deux personnages inspirent une défiance qui trouble l'espérance d'un avenir assuré ; l'autre a pour objet de vous prier, dès à présent, de supprimer les poursuites du non-paiement des impôts qui pèsent sur les classes ouvrières.

La République allemande. Les républicains allemands viennent de publier leur manifeste. On y lit :

1° Que la République démocratique est la [illegible] qui assure le mieux les droits des individus [illegible]

craindre que les princes ne [illegible] et même leurs serviteurs populaires pourraient se laisser entraîner. Les princes savent très bien qu'un parlement allemand, représentant les vœux du pays, leur donnera le coup de la mort, et il est naturel qu'ils s'efforcent, sinon par violence, du moins par ruse, sinon par menace, du moins par flatterie, de ressaisir leur pouvoir. Malheur au peuple allemand, s'il était vaincu de nouveau. L'échafaud prendrait la place de la prison, et on écraserait pour toujours la tête à l'esprit que les grands appellent un serpent. Pour éviter une catastrophe, comme celle de Varsovie, le seul moyen est de fonder et de faire vivre une République allemande. D'ailleurs, la monarchie est impossible, car, parmi tous les princes vivants de l'Allemagne, nous n'en voyons pas un qui pût porter, avec la confiance du peuple, la couronne impériale des Saliens et des Hohenstauffen ; mais, s'il existait de pareils princes parmi nous, ils ne pourraient mieux prouver leur amour de la patrie et la noblesse de leurs intentions, qu'en se retirant volontairement pour éviter une guerre civile sanglante. Ils rentreraient dans la vie privée avec leurs biens considérables, et, en cas de besoin, le peuple allemand viendrait à leur secours.

Nous nous proposons, disent-ils en terminant, d'envoyer une députation à un parlement allemand constituant, pour lui remettre un mémoire contenant le développement des points traités ci-dessus, et nous déclarons que nous ne sommes pas guidés par l'esprit d'imitation, mais par le patriotisme le plus pur.

Insurrection polonaise. — On écrit de Posen à la *Gazette de Cologne* :

Le président supérieur de la province, trouvant que les habitants auraient dépassé les concessions qu'il leur avait accordées, a remis en vigueur l'ordonnance du 5 décembre 1845, qui défend les assemblées populaires. Il a rappelé que la province était toujours en état de siège. Il a dit que les portes de la ville seraient fermées le soir. A 4 heures de l'après-midi, il a fait enfoncer les portes du bazar et y a établi un bataillon d'infanterie. Les Polonais n'ont pas opposé de résistance. Cependant le premier sang y a coulé. Un domestique, qui voulait y entrer malgré les sentinelles, a été percé de trois coups de baïonnette. A 9 heures du soir, il n'y avait encore eu aucun trouble dans la ville.

Les nouvelles de la province la présentent comme déjà en état d'insurrection. Les troupes ont été chassées de Buck ; dans les petites villes, on a arraché l'aigle prussienne, et l'on s'est porté, dit-on, à des excès contre les Allemands et les juifs. On a pendu le bourgmestre de Bogasen, qui avait puissamment contribué à l'arrestation de Babynski. Le comité populaire a envoyé des émissaires pour calmer le peuple jusqu'au retour de la députation de Berlin. Les troupes bivouaquent sur les places.

Les Polonais de Posen viennent d'adresser aux Prussiens une proclamation dans laquelle ils réclament énergiquement leur nationalité :

Prussiens ! Le temps n'est plus où des baïonnettes gouvernaient le monde, et si notre esprit n'est pas tout à fait troublé par le mensonge perpétuel au milieu duquel vous vivez, dites à votre roi qu'il n'y a qu'un moyen de sauver son honneur et peut-être son trône : c'est de faire cesser l'injustice en vertu de laquelle il nous retient prisonniers. Il est temps encore de détourner une grande malédiction. Si vous n'agissez pas, vos enfants en seront victimes, car le mensonge ne saurait subsister devant la vérité. Le jour du jugement viendra. L'aurore de ce jour se montre déjà et de nombreux symptômes l'annoncent. Prussiens ! Allemands ! nous vous conjurons de ne pas les méconnaître. Ne vous laissez point diriger par la crainte et l'inquiétude ; mais, au contraire, par la vérité et la justice. Il en résultera pour vous gloire paix et force, et nos enfants s'aimeront et s'estimeront.

On écrit de Munich, 22 mars :

Dans le discours du trône, par lequel le roi Maximilien II a ouvert aujourd'hui la session des Etats, il a dit que des projets de loi seront présentés sans retard sur :

La responsabilité des ministres ;
La liberté de la presse ;
Les élections pour la Chambre des Représentants ;
L'abolition des charges ;
La propriété foncière et la confection de nouveaux codes.

Seront en outre présentés des projets de loi sur les bases de l'organisation judiciaire, la procédure civile et criminelle et le droit pénal ; puis sur la législation des lettres de change, sur laquelle il a été délibéré à Leipsick.

Ultérieurement seront présentés des projets sur la procédure avec publicité, oralité et le jury, et sur l'amélioration de la situation des israélites, comme aussi sur la position des fonctionnaires.

L'abolition de la loterie et une loi sur la landwehr sont dans les intentions du cabinet.

Déjà des démarches ont été faites pour la représentation du peuple près de la Diète.

On écrit de la principauté de Liechtenstein, 22 mars :

Le peuple a chassé ses fonctionnaires étrangers et arrêté le landvogt. Liechtenstein, le plus petit pays allemand, s'est rallié au mouvement. Il est question de se rattacher aux Grisons. On a envoyé une députation au prince qui se trouvait à Feldkirch, dans le Vorarlberg.

Quelques troubles sans importance ont eu lieu le 24 à Amsterdam.

On lit dans le *Moniteur belge* du 26 :

Hier matin, à 6 heures, un convoi spécial portant environ 900 individus, venant de Paris, est arrivé à Quiévrain. L'autorité belge avait été avertie. Une colonne mobile de troupe de ligne occupait la station ; beaucoup d'habitants armés de fusils de chasse s'étaient spontanément joints à la troupe. Lorsque le convoi est arrivé en vue des soldats, une centaine d'individus, parmi lesquels on suppose que se trouvaient les principaux chefs, se sont précipités hors des voitures en marche et se sont dispersés.

Le convoi a été entouré par les troupes. Les individus qui n'avaient pas de papiers ont été conduits, sous escorte, à Mons et mis à la disposition du parquet. Quatre-vingt-dix Français environ ont été renvoyés en France par les voitures qui les avaient amenés.

On a trouvé dans les wagons des cartouches, des pistolets, des proclamations et un drapeau sur lequel était écrit : *Appel aux Belges*.

Quatre individus, porteurs d'armes, ont été arrêtés et mis à la disposition du procureur du roi.

Les autres ont été dirigés, sous escorte, dans leurs communes respectives.

[illegible] au roi pour lui présenter une adresse. Il y avait 15 000 individus sur la place du château. Le conseil municipal a été reçu par le roi. Le ministre Bardenfleth était à côté de lui. L'adresse a été présentée par M. Hvidt; elle demandait le renvoi des ministres et priait le roi de ne pas pousser le peuple au désespoir. Le roi a répondu d'une voix ferme, qu'il avait déjà satisfait à ces vœux en renvoyant l'ancien ministère. S. M. a ajouté : Si vous voulez avoir la même confiance dans votre roi que moi dans mon peuple, je vous conduirai fidèlement à l'honneur et à la liberté ! — On demande l'armement du peuple. Les étudiants ont décidé, dans une réunion qui a eu lieu aujourd'hui, que la députation attendue de Kiel, serait placée sous la protection de l'honneur national.

— L'autorité administrative de Schleswig Holstein vient d'autoriser l'établissement d'une garde nationale dans notre ville. Des fusils seront fournis par la ville aux habitants qui ne peuvent s'armer à leurs frais. — A Altona, on s'occupe aussi très activement de l'organisation d'une garde nationale.

Ponts-et-chaussées.

On nous prie d'insérer l'adresse par laquelle les employés des ponts-et-chaussées, réunis en assemblée générale (1), demandent l'introduction d'agents secondaires des ponts-et-chaussées dans la commission chargée de proposer un mode de recrutement pour les ingénieurs.

Paris, 21 mars 1848.

Citoyen ministre,

Vive la République!
Liberté, Egalité, Fraternité!

La Révolution de 1848 a renversé toutes les barrières élevées par le privilége, et votre décision qui a pour objet la création d'une commission chargée de désigner un mode de recrutement pour les ingénieurs, est une consécration du droit républicain.

Cependant, monsieur le ministre, nous croyons devoir vous faire observer que l'on n'est pas suffisamment entré dans la voie démocratique, en n'appelant qu'un seul conducteur dans une commission composée de huit membres. Aussi, malgré notre considération personnelle pour les hommes qui la composent, et bien que nous les sachions animés des meilleures intentions, nous venons vous demander de leur adjoindre de nouveaux membres.

Nous pensons que des employés secondaires des ponts-et-chaussées apporteront d'utiles lumières dans le travail dont vous avez chargé la commission.

En conséquence, monsieur le ministre, nous venons vous prier d'adjoindre aux membres de la commission chargée de désigner le mode de recrutement pour les ingénieurs, au moins quatre agents secondaires dont le choix serait fait par leurs camarades.

Nous vous assurons, monsieur le ministre, de notre entier dévouement à la République.

Salut et Fraternité.

N. B. L'assemblée invite les employés des départements à envoyer immédiatement au ministère des adhésions à la présente lettre.

Elections générales.

Nos correspondances nous signalent les candidatures des citoyens dont les noms suivent : *Basses-Alpes.* Ivan, Allemand de Manosque. — *Côtes du Nord.* Charles Harel. — *Drôme.* Bancel fils, Muston, pasteur, Rey de Saillant; de l'Horme de Montmeyrac; Lambert, ouvrier. — *Haute Garonne.* Rives, ouvrier; de Gourville, lieutenant au 4er d'artillerie. — *Hautes-Alpes.* Paul Jacques (de Valserre). — *Ille-et-Vilaine.* A. Bertin, Constant-Cailaux. — *Isère.* Fabre de Meizieu, Reverchon de Diémoz, H. Couturier de Vienne, Durand-Savoyat. — *Loire-Inférieure.* Allard. — *Basses-Pyrénées.* Julien Le Rousseau. — *Rhône.* Terson. — *Haut-Rhin.* Jœnger, Held. — *Sarthe.* Silly, Papigny. — *Var.* Thouron, Audemar, Meissonier, Flandin. — *Haute-Vienne.* Martin, capitaine au 3e d'artillerie.

On nous annonce que, dans le Bas-Rhin, les citoyens Toulgoët,

(1) Cette assemblée s'est réunie dans le but de discuter un projet de réorganisation du personnel des agents secondaires, afin d'éclairer le Gouvernement provisoire sur cette question. Ce projet sera remis sous 15 jours.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

Plusieurs journaux ont annoncé qu'un garçon de recettes du comptoir national d'escompte s'était enfui en emportant une somme de 58 000 fr. L'administration est heureuse de pouvoir déclarer que le fait est complètement inexact.

— Le citoyen Auguste R..., garçon coiffeur chez M. Dubos, rue Neuve-de-Richelieu-Sorbonne, invite ses camarades à se réunir vendredi 31 mars, passage des Petits-Pères, au lieu ordinaire, à l'effet de discuter la proposition qu'il fait d'offrir à la République le cinquième de leurs appointements pendant trois mois.

— Un israélite piémontais vient de mourir en léguant au pape 5 millions de francs.

— Demain mardi 28 courant, à une heure de l'après-midi, auront lieu les obsèques du citoyen B'chair, décédé à l'hôtel des Invalides civils (Tuileries), à la suite des blessures qu'il a reçues le 25 février.

Des députations des légions de la garde nationale et de son état-major général et de la garde mobile, sont convoquées pour rendre les derniers devoirs à ce brave citoyen mort pour la patrie. Le convoi partira à une heure de l'après-midi des Invalides civils, pour se rendre au cimetière Montmartre.

— On a arrêté un voleur qui, pris en flagrant délit, dit effrontément aux gardes nationaux qui le conduisaient au poste : Tiens ! je croyais qu'il n'y avait plus de commissaire de police. — Au contraire, lui répond un de ses gardiens, il n'y en a jamais eu tant. Nous sommes tous des commissaires de police, depuis qu'il n'y en a plus. (*L'Authie de Doullens*)

— Les anciens élèves de l'Ecole polytechnique sont convoqués pour demain soir à 7 heures et demie à la galerie Polytechnique, boulevard Montmartre, 40, et passage Jouffroy, 41.

— Une manifestation patriotique imposante a eu lieu aujourd'hui dans le 10e arrondissement.

Un arbre de la liberté a été planté sur la place de l'Eglise-Saint-Germain-des-Prés, en présence de la garde nationale, ayant en tête sapeurs, musique, etc. M. le curé de la paroisse, accompagné de son clergé, est venu bénir ce symbole de la liberté; les enfants des Ecoles chrétiennes assistaient à cette réunion qui avait tout-à-fait l'air d'une fête de famille.

Il est digne de remarquer que cet arbre de la liberté avait été donné avec la plus grande bienveillance par les dames religieuses de la rue de Sèvres, qui avaient déjà donné tant de preuves de sollicitude pour nos blessés de février, et qui ont fait offre d'élever gratuitement leurs orphelines.

M. Roger, 1er adjoint, a prononcé à cette occasion une allocution interrompue plusieurs fois par les plus vifs applaudissements.

M. le curé a prononcé les paroles sacrées et béni l'arbre de la liberté. Il a ensuite rappelé avec bonheur l'union de la religion et de la charité évangélique avec les principes de fraternité et de liberté républicaines.

M. Timothée Dehay, lieutenant-colonel de la 10e légion, a succédé à M. le curé, et, dans une chaleureuse allocution, il a rappelé qu'en prenant la parole au nom de la garde nationale, c'était la prendre au nom du peuple.

C'est en son nom, a dit M. Dehay, qu'il déclarait que l'arbre de la liberté devait pousser de profondes racines, non seulement sur le sol

PETITE CORRESPONDANCE.

Velluire. — M. M. — Nous servons l'ab. G. — Vous nous avez env. par erreur la quittance de la poste et non le bon de poste. — Priere de nous faire passer ce bon.
Apremont. — M. M. — Nous vous servons. — C'est 8 à nous envoyer par un bon de Poste.
Metz. — M. M. — Consultez la *D. P.* depuis le 26 de ce mois.
Sancoins. — M. V. D. — Suivez la *D. P.*
Saulieu. — M. A. L. — Suivez les indications successives de la *D. P.*
Roanne. — M. J. — Nous ne connaissons pas L. T.
Kernevel. — M. L'H. — Nous appuyons E. S.; l'autre nous ne le connaissons pas.
Rosheim. — M. P. — Nous faisons parvenir.
Batignolles. — M. T. de la J. — Ils seront nécessairement portés.
Mézières. — M. L. — V. C. n'est pas à Paris dans ce moment; on lui remettra votre lettre à son arrivée.
Foix. — M. D. L. — Courage; envoyez-nous les listes des candidats démocrates.
Marseille. — M. A. — Reçu votre lettre. — On va se mettre en route.

Bourse du 27 mars 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	64 »»	64 »»	60 »»	60 »»
— — fin courant	»» »»	62 25	62 »»	62 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	44 »»	44 »»	40 »»	40 50
— — fin courant	»» »»	44 »»	42 »»	42 »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	65 »»	Banq. de Fr. dr cours	»	1450 »»
4 0/0 J. »	50 »»	O. V. de Par.	»	1000 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp.	»	400 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin	»	»»»» »»
B. du Trés. »	36 0/0	— Ganneron.	»	»»» »»

PRIMES.	fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0	d. »» »» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. »» »»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	Dr C.	»» 56 »/»	
Récép. Rotsch. »	65 »»	BELG 5 1/2	»	55 »/»	
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 2 1/2	»	60 »/»	
— — pass. »	4 7/8	— do 1840	»	64 »/»	»/»
— 3 p. 0/0. »	21 »/»	— do 1842	»	67 »/»	»/»
Dette intérieu. »	17 1/2	— Banque	»	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— do Em. 1841	»	»»»	»»
HOLL. 2 1/2 »	52 1/2	PIÉMONT	»	800	»»
HAITI »	295 »/»	AUTRICHE	»	378	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 4 0/0	000 »»
Act. d. J. »	103 »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
— O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	105 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	113 »»
— à Rouen	380 »»
R.-Havre	207 50
Avignon	253 »»
Str. à Bâle	90 »»
Paris-Str.	335 »»
Tours-Nan	231 25
Orl.-Viers.	»»» »»
C. du Nord.	326 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	202 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	301 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	2050 »»
Lin Mabert.	400 »»
F. de l'Av.	1000 »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	»»» »»	Orléans à Vierzon.	[illegible]
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	[illegible]
Paris à Orléans	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord	320 [illegible]
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» [illegible]

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 mars.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Lucrèce.
ITALIENS. — I Puritani.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs, Ne touchez pas à la Reine.
ODÉON. — Michel Cervantes, Mémoires du Diable, Hôtel César.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. — La Révolution française, la Bataille de l'Argonne.
GYMNASE. — Femme Blasée, les Filles, Royal Pendard, Ce que Femme veut...
VARIÉTÉS. — Les Impressions, les Extrêmes, le Pouvoir, Lauzun.
THÉATRE MONTANSIER. — Vestris Ier, un Jeune Homme pressé, le Camarade de Lit, 34 Francs ou sinon!
PORTE-SAINT-MARTIN. — L'Auberge des Adrets.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Trois Révolutions.
GAITÉ. — Le Pacte de Famine, les Deux Gamins.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS. — Etudiants, Fille et Garçon, les Victimes cloîtrées, l'Ile de Barataria, Trois Roses.
FOLIES. — Mariage impossible, les Deux Pommades, la Rose de Provins, Rimbant et Compagnie.
DÉLASSEMENTS. — L'Honneur d'une Mère, Père et Oncle, la Bouquetière, la Fille du Diable.
COMTE. — Augusta, l'Anguille de Melun, Diner impossible, l'Homme.

Imprimerie Lange Lévy et Cie, rue du Croissant, 16.

LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
et Comp., 6, place de la Bourse.

A partir du 1er avril, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE *sera imprimée en caractères entièrement neufs.*

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger. . . .		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . . .		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 28 MARS.

Au patriotisme de l'Armée.

On peut faire appel au patriotisme de l'armée française avec la certitude d'être entendu.

Les journées de février ont prouvé que le soldat n'avait pas d'armes contre ses frères, qu'il ne voulait pas verser le sang de ses concitoyens; mais plus il a été modéré dans les rues de Paris, plus il serait terrible en face d'un ennemi qui menacerait notre territoire.

Il n'est point certain que nous ayons la guerre. L'Europe est dans un état de crise d'où sortira la liberté pour tous les peuples et la résurrection de toutes les nations opprimées. L'Italie unitaire, l'Allemagne indépendante, la Hongrie, la Pologne vont renaître.

L'exemple de la France, sa grande autorité morale dans le monde suffiront peut-être pour seconder ces merveilleux évènements sans que nous ayons besoin de tirer l'epée.

Toutefois l'empire de Russie prend une attitude menaçante.

C'est dans les legions moscovites, vouées systématiquement à l'ignorance, que l'esprit des temps modernes a le moins pénétré.

Le czar trouvera peut-être encore une fois des instruments dociles pour son despotisme.

Dans le cas où la Pologne serait attaquée, l'Allemagne entamée, la France ne saurait demeurer inactive.

Dans la prévision de cette eventualité, l'armée française doit rester unie et disciplinée sous les drapeaux, afin de se préparer au combat ou afin de rendre le combat lui-même impossible par une attitude imposante et martiale.

Nous savons que l'armée souffre, qu'elle se plaint d'être soumise à des règlements arriérés, à un code presque barbare, à des chefs qu'elle n'a pas choisis; qu'elle attend impatiemment la mise en harmonie des institutions qui la régissent avec les principes de liberté, d'égalité, de fraternité proclamés par la révolution de 1848.

L'armée a droit à toute la sollicitude de l'Assemblée constituante; elle y peut compter, et déjà l'admission de tous les soldats à la vie politique a montré combien les pouvoirs issus de la Revolution de Février étaient éloignés de vouloir exclure le militaire des bienfaits apportés par le régime nouveau.

Mais il est nécessaire que l'armée réponde par une confiance entière à la bonne volonté du pouvoir; il est nécessaire que l'armée conserve et son ancienne discipline et ses anciens chefs jusqu'au moment où les institutions nouvelles qui doivent la regir auront été deliberées en assemblée nationale.

Les ouvriers ont dit : Nous avons trois mois de misère au service de la République. Est-ce que l'armée n'aurait pas au service de la République encore quelques mois de discipline ?

Les ouvriers patientent et se résignent, eux qui n'ont point la caserne pour se loger, l'ordinaire pour se nourrir, l'uniforme pour se vêtir, ils attendent. Est-ce que les soldats se laisseraient vaincre dans une lutte de désintéressement, de patriotisme et d'honneur ?

Le raffermissement de la discipline, voilà ce qui devrait caractériser les temps critiques que nous traversons. Il faut que l'histoire puisse dire : L'armée française, en 1848, s'est montrée admirable de respect pour la loi, de dévouement à la patrie.

Et maintenant que nous avons parlé aux soldats, nous dirons aux chefs compromis par des relations princières, par un dévouement trop affiché à l'ancien régime, par une impopularité notoire : faites aussi preuve de patriotisme en vous retirant. Le devoir du soldat est de vous obéir, le vôtre est de résigner le commandement. Dans le temps où nous vivons, il y a des démissions qui honorent, comme tout sacrifice fait aux intérêts de l'ordre en même temps qu'à la dignité personnelle.

Les incertitudes financières.

On parle toujours d'exproprier les chemins de fer et de rembourser les actions en rente.

Ce mode de remboursement est mauvais sous deux rapports :

1° Pour l'Etat. — S'il crée du 5 p. 0[0 au pair, il se charge d'un intérêt onéreux, tandis que, s'il avait créé des billets au porteur à 3 fr. 60 c. d'intérêts, il aurait épargné près de un et demi pour cent.

2° Pour l'actionnaire. — En ce moment, l'actionnaire a besoin de son capital et non pas d'un intérêt élevé. Qu'est-ce que cela lui fait que vous attachiez un intérêt de cinq pour cent à son titre de cent francs, capital nominal, si, pour se faire de l'argent, il est obligé de vendre ce titre à la Bourse pour *soixante francs* (cours de ce jour).

Il aurait préféré ne voir attaché à son titre qu'un intérêt minime, mais que ce titre, reposant sur une hypothèque solide, sur les chemins de fer dont on l'exproprie, eût reçu une forme commode et facilement circulante, celle de billet au porteur, qu'il aurait transmis avec aisance, qu'il aurait pu donner en paiement de ses dettes pour le chiffre nominal du billet, pour cent francs.

Car ici la forme des titres est de la plus haute importance.

Que les actions des banques soient cotées à la Bourse 1 500 ou 3 000 fr., les billets de banque de 1 000 ne valent ni plus ni moins que 1 000 fr., — parce qu'ils sont de la monnaie.

S'ils etaient de la marchandise, s'ils étaient forcés de passer par un seul marché, si tout échange de billet de banque devait être négocié par un agent de change, ils varieraient de prix à chaque instant.

Si donc on donne aux porteurs d'actions de la rente sur l'Etat, comme ils auront tous besoin de monnaie, ils courront tous au marché si restreint de la Bourse pour vendre, et déprécieront mutuellement leurs titres.

Si au contraire on leur donne des billets au porteur, hypothéqués sur les chemins, ces valeurs pourront être distribuées par eux sur le marché si étendu de Paris et de la province, dans toutes les boutiques, dans toutes les transactions, — et, remplaçant une monnaie absente, — ils se maintiendront à leur taux nominal.

On nous assure que d'habiles *faiseurs* s'intriguent fort dans cette affaire et veulent continuer, sous la République, à exploiter l'Etat et les actionnaires, comme ils l'ont fait sous le ministère Guizot. — Il faut y prendre garde.

Au surplus il est un moyen très facile de savoir qui a raison des adroits conseillers du Gouvernement provisoire ou de nous : c'est de faire l'expérience sur un seul chemin.

Un décret déclarerait ceci :

« Pendant huit jours, tout actionnaire du chemin de Rouen au Havre (par exemple) est autorisé à échanger avec le Trésor son action au prix de 450 fr. (cours du 21 fevrier), qui lui seront payés, *à son choix*, soit en une inscription de 22 fr. 50 c. de rente 5 0[0 au pair, — soit en un ou plusieurs bons au porteur de 450 fr., productifs d'intérêts à 3 fr. 60 c. par an, à partir du 1er juillet prochain ; le paiement et l'amortissement de ces billets seront garantis par les actions échangées, déposées à une Caisse spéciale, qui pourra plus tard les solidariser avec toutes autres actions de chemins de fer dont l'Etat deviendrait proprietaire. »

Si les actionnaires préféraient les billets au porteur, nous aurions raison, et nous aurions porté un grand coup à l'agiotage et aux agioteurs *qui intriguent près du ministre.*

S'ils préféraient la rente, nous aurions tort.

Que l'on essaye; l'expérience n'est pas dangereuse; si elle réussit, on l'appliquera immédiatement aux autres chemins; les cours des actions et des rentes se relèveront, et une foule de maisons de commerce seront sauvées.

Le Charles IX de l'Allemagne.

En favorisant la liberté de l'Allemagne, les Français acquittent une dette envers leurs frères allemands.

La France n'a pas toujours envoyé de l'autre côté du Rhin des libres penseurs, et l'influence de Voltaire y a été combattue récemment par Ancillon et Savigny, deux hommes qui n'avaient plus, il est vrai, de français que le nom, sans être pour cela animés de l'esprit allemand.

Ancillon et Savigny, le précepteur et le ministre de Frédéric-Guillaume, descendaient de protestants français réfugiés à Berlin, après la révocation de l'edit de Nantes. Victimes, par leurs ancêtres, de l'exclusivisme papal et feodal, au lieu de pardonner chrétiennement à leurs oppresseurs, ils n'ont songé qu'à prendre à la papauté et à la feodalité leurs propres armes pour les tourner moins cette fois contre la réforme religieuse que contre la réforme sociale. Ancillon fonda le piétisme qui enseigne aux pauvres à se laisser écraser par les riches, et Savigny devint le coryphée de l'école historique qui légitime le despotisme des princes et la compression des peuples.

Elève du premier, disciple du second, le roi de Prusse, après avoir laissé croire qu'il voulait recommencer le rôle de Charlemagne, n'aura été que le Charles IX de la Germanie nouvelle.

Nés l'un et l'autre dans un temps de renaissance, Charles IX au commencement de la reforme religieuse, Frédéric-Guillaume au début de la reforme sociale; défiants, fourbes, opiniâtres, également doués d'un caractère fantasque et romantique, beaux parleurs et pédants emphatiques, ces deux princes ennemis irréconciliables de la libre pensée n'ont affecté d'aimer la science et de protéger les savants que pour abriter leur popularité : l'Allemand sous celle de Humboldt, le Français sous celle de Ronsard.

La France et la Prusse, séduites par l'affabilité apparente et les manières doucereuses des deux souverains, avaient d'abord cru voir en eux des régénérateurs, et il n'a rien moins fallu que la nuit de la Saint-Barthelemy et le massacre des sept journées de mars pour réveler la fourberie du roi papiste et l'hypocrisie de sa majesté piétiste.

On montre à Paris le fameux balcon d'où le Frédéric-Guillaume de la France tira sur ses sujets.

On montrera sans doute aussi dans la suite le balcon non moins célèbre d'où le Charles IX de l'Allemagne fut obligé de saluer les cadavres percés par les balles de ses soldats, tandis que le peuple, lui disait : « O roi ! contemple ton œuvre, et viens toucher de ta main ces cœurs éteints qui ont battu pour toi ! »

Croire qu'après cette scène si humiliante pour la royauté, Frédéric-Guillaume ait renoncé à ses instincts absolutistes, ce serait mal connaître le roi qui déclara solennellement l'année dernière qu'il ne *pouvait pas, qu'il ne devait pas se plier à la volonté des majorités*, à moins que la Prusse ne fût annihilée en Europe. Pas plus aujourd'hui qu'hier, le monarque prussien ne voudra que les paragraphes *d'une feuille écrite* remplacent la *sainte et antique fidélité.* Il pense sans doute qu'on doit se montrer d'autant plus fidèle envers lui qu'il l'est moins envers les autres. Ecoutez-le parlant à ses chers et *fidèles* Berlinois de la marche victorieuse de ses *fidèles soldats*, et des larmes de leur aimable reine, dont l'amitié *fidèle* égale celle qu'il leur porte lui-même, lui, leur roi, né au milieu d'eux dans la bonne ville de Berlin, et qui n'a pas cessé depuis d'être leur ami le meilleur et le *plus fidèle.* Librement accordée, la fidélité est sans doute un noble sentiment; mais, si elle s'impose, elle n'est plus que l'amour de la servitude. Le despote prussien a plus abusé à lui seul de la *fidélité allemande* que tous les despotes espagnols n'ont abusé de l'honneur castillan. Cette fidélité, tant de fois invoquée et si souvent trompée, au moyen de laquelle on voudrait réveiller les rancunes nationales de l'Allemagne contre la France, cette fidélité teutone des vassaux envers le suzerain est une corde usée qu'on aura de la peine à faire vibrer désormais dans les cœurs véritablement allemands.

Le but secret de Frédéric-Guillaume est celui-ci : fortifier au besoin la fidelité allemande par l'alliance russe, afin d'écraser au dedans l'idée sociale, et au dehors l'idée républicaine.

Ce que l'opposition calviniste et l'influence de l'Espagne absolutiste étaient autrefois pour le Charles IX de France, l'opposition socialiste et l'influence de la Russie autocratique le sont aujourd'hui pour le Charles IX de l'Allemagne.

Nous dirons aux Allemands : Vous avez su vaincre, sachez profiter de la victoire, et ne déposez les armes que lorsque vous en aurez fini avec l'hypocrisie piétiste qui vous menace de la plus odieuse des tyrannies.

Allemands, soyez fidèles à l'Allemagne; mais soyez aussi fidèles à la liberté, soyez aussi amis de la France. Les rois qui veulent vous lier sont des maîtres qui passeront; mais la France et l'Allemagne sont deux sœurs immortelles qui ne passeront pas !

La manière dont sont réparties aujourd'hui les vingt-quatre heures que chaque citoyen faisant partie de la garde nationale accorde à son tour à la sûreté de l'ordre public est défectueuse, en ce sens qu'elle coupe deux journées par le milieu et double ainsi la perte du temps. Aujourd'hui que les ouvriers entrent dans les rangs de la garde civique, le temps doit être ménagé avec plus de soin.

La combinaison suivante, déjà adoptée dans plusieurs villes de province, à Angers par exemple, nous semble propre à réaliser à cet égard une précieuse économie.

La garde serait relevée tous les jours à sept heures du soir au lieu de dix heures du matin. Par ce moyen, les citoyens de la garde montante auraient pu vaquer à leurs occupations de la journée, et ceux qu'ils relèveraient à cette heure favorable auraient le repos de la nuit pour se préparer à employer le lendemain. La patrie aurait ainsi sa part exacte, 24 heures, un jour et une nuit, et le sacrifice inutile de deux journées de travail ne se renouvellerait plus.

De l'Unité italienne.

Il ne faut pas confondre l'unité avec la monotonie. Unité et diversité, au contraire, s'allient fort bien ensemble.

Il y aura en Italie unité et diversité.

L'unité centrale se composera de toute l'Italie, depuis la Lombardie jusqu'aux Abruzzes, régie sous un seul gouvernement, de forme à peu près républicaine, dont le siège sera à Rome, dont le chef sera le pape.

La diversité se composera du Piémont et de la Sicile, qui, purement républicaines, ne se confondront pas avec la grande unité italienne, mais s'allieront avec elle par simple lien confédératif.

Nous réclamons instamment du Gouvernement des explications claires et précises sur les formalités que les citoyens ont à remplir pour être portés sur les listes électorales.

Il paraît qu'on ne suit pas les mêmes errements à toutes les mairies.

Au dixième arrondissement, par exemple, on répond aux gardes nationaux : « Vous êtes inscrits sur les contrôles de la garde nationale? Ne vous inquiétez de rien; vous serez portés d'office sur la liste électorale. » Au deuxième arrondissement, on répond au garde national qui demande à se faire inscrire sur la liste des électeurs : « Nous ne vous inscrirons que sur la présentation d'un certificat de votre propriétaire, attestant que vous demeurez depuis six mois sur l'arrondissement. N'oubliez pas de faire viser ce certificat par le commissaire de police. »

Laquelle des deux administrations est dans le vrai?

Qu'on simplifie le plus possible les formalités, surtout pour les ouvriers; les hommes qui ont absolument besoin du salaire de chaque jour pour vivre, n'ont pas de temps à perdre, la municipalité doit y songer.

Nous engageons l'autorité à ouvrir quarante-huit bureaux supplémentaires ou succursales des bureaux de mairie, dans les quarante-huit quartiers de Paris. C'est un bon moyen pour faciliter aux ouvriers leur inscription sur les listes.

La plus noble rivalité s'établit entre les corporations ouvrières de Paris pour apporter au Gouvernement provisoire, non-seulement des témoignages de confiance, mais encore des dons patriotiques, des sacrifices volontaires.

[illegible] ronnées de fleurs sur la tête, précédant les deux ou trois mille femmes environ employées dans les ateliers de la régie. Les ouvriers mâles de ces fabriques, par un sentiment de déférence envers les femmes, marchaient à la queue de la colonne. La joie la plus pure animait tous les regards de cette corporation laborieuse qui allait ainsi offrir au Gouvernement de la République une libre contribution plus en rapport avec leur dévouement qu'avec leurs salaires.

Ce spectacle est bien fait pour attendrir et rassurer tous ceux dont le cœur est encore agité de craintes et d'inquiétudes sur l'avenir de notre République.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

A une heure, cette après midi, ont eu lieu avec les honneurs civiques et nationaux les funérailles du citoyen Bichair, l'un des blessés du 24 février, mort à l'hôpital des Invalides civils des Tuileries, des suites d'une blessure grave.

La garde nationale à pied et à cheval, l'état-major, un bataillon de garde mobile, la société des sauveteurs du département de la Seine, des combattants de février, etc., composaient le cortége, qui s'est rendu des Tuileries à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Après le service funèbre, le cortége a continué sa marche vers la colonne de Juillet, place de la Bastille, où le cercueil a été déposé.

ACTES OFFICIELS

Le Gouvernement provisoire de la République française,

Sur le rapport du ministre de la justice,

Considérant que les fonctions publiques sont exercées sous la surveillance et le contrôle des citoyens ; que chaque citoyen a le droit et le devoir de faire connaître à tous, par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication, les actes blâmables des fonctionnaires ou des personnes revêtues d'un caractère public, sauf à répondre légalement de la vérité des faits publiés ;

Considérant que le débat entre le fonctionnaire et le citoyen touche nécessairement à des intérêts publics, et ne peut dès lors être jugé que par le jury ; que si un préjudice, un dommage résulte d'une attaque déclarée injurieuse ou diffamatoire, c'est la cour d'assises seule qui doit prononcer ;

Considérant que la Charte de 1830 avait exclusivement attribué au jury la connaissance de ces délits ; que la jurisprudence qui s'était établie, autorisant l'action civile devant les tribunaux ordinaires, indépendante de l'action devant le jury, n'était qu'une entrave nouvelle à la liberté de la presse et une cause de ruine pour les journaux et pour les citoyens courageux,

Décrète :

Art. 1er. Les tribunaux civils sont incompétents pour connaître des diffamations, injures ou autres attaques dirigées par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication contre les fonctionnaires ou contre tout citoyen revêtu d'un caractère public, à raison de leurs fonctions ou de leur qualité. Ils renverront devant qui de droit toute action en dommages-intérêts fondée sur des faits de cette nature.

Art. 2. L'action civile résultant des délits commis par la voie de la presse ou par toute autre voie de publication contre les fonctionnaires ou contre tout citoyen revêtu d'un caractère public, ne pourra, dans aucun cas, être poursuivie séparément de l'action publique. Elle s'éteindra de plein droit par le seul fait de l'extinction de l'action publique.

Par suite du décret rendu par le Gouvernement provisoire, sous la date du 26 mars courant, les élections générales sont remises, pour l'armée, au 10 avril prochain.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances,

Vu le décret du Gouvernement provisoire en date du 21 mars, portant qu'il sera établi des magasins où les négociants et industriels pourront déposer leurs matières premières, marchandises et objets fabriqués en échange de récépissés transmissibles par endossement ;

Vu le décret de ce jour, autorisant la Banque de France à accepter les récépissés des magasins publics comme troisième signature ;

Considérant que le but de cette mesure est de mobiliser la valeur desdites marchandises, de la convertir en titres négociables et admissibles dans les établissements de crédit et de faciliter les prêts sur nantissements ;

Voulant assurer l'exécution dudit décret,

Arrête :

Art. 1er. Dans toutes les villes où, en exécution du décret du 21 mars, il aura été établi des magasins généraux agréés par l'Etat, les négociants, commerçants et industriels pourront y déposer les matières premières, marchandises et objets fabriqués dont ils seront propriétaires, en se conformant aux règlements de service intérieur desdits magasins.

Ces établissements seront placés sous la surveillance d'un délégué du ministre des finances.

Art. 2. Lesdites marchandises, spécifiées dans un bordereau de dépôt, devront être de qualité loyale et marchande.

Elles seront assurées contre l'incendie.

Art. 3. Les marchandises déposées seront inscrites sur un registre spécial indiquant la date du dépôt, le nom et le domicile du déposant, l'espèce et la quantité des marchandises.

Art. 4. Des experts choisis par la chambre de commerce, le conseil municipal ou la chambre consultative des arts et manufactures, parmi les négociants, et assistés d'un courtier de commerce ou d'un commissaire-priseur, détermineront, au cours du jour, la valeur vénale des marchandises déposées.

Le procès-verbal d'estimation, signé par les experts et par l'officier public, restera annexé au bordereau de dépôt ; et la valeur constatée sera inscrite au registre spécial mentionné dans l'article qui précède.

Il sera alloué à l'officier public qui interviendra une simple vacation de 5 fr.

Art. 5. Un récépissé des marchandises déposées sera remis au déposant.

Ce récépissé, passible d'un droit fixe de 1 fr. 40 c., sera extrait d'un registre à souche ; il exprimera :

La date du dépôt ;

Le nom et le domicile du déposant ;

L'espèce et la quantité, taxe déduite, de la marchandise ;

La valeur mentionnée au procès-verbal d'estimation et le montant [illegible] billet devra faire mention du récépissé.

L'appréciation de la somme à avancer sur les récépissés sera faite par le comptoir d'escompte ; la durée du prêt ne pourra excéder 90 jours.

Art. 9. La Banque de France et ses comptoirs, ainsi que les banques départementales, pourront admettre les récépissés comme troisième signature.

Art. 10. L'emprunteur pourra toujours rentrer en possession du récépissé, en remboursant le montant du prêt au cessionnaire porteur.

Dans ce cas, celui-ci tiendra compte à l'emprunteur des intérêts à courir depuis le jour du remboursement jusqu'à l'échéance du prêt, sous déduction de l'intérêt de dix jours.

Art. 11. A défaut de paiement à l'échéance, le cessionnaire porteur du récépissé pourra exercer son retour contre l'emprunteur et les endosseurs ou sur la marchandise déposée. Dans ce dernier cas, le président du tribunal de commerce, sur la simple production de l'acte de protêt, ordonnera la vente de la marchandise aux enchères.

Le Gouvernement provisoire, vu le décret relatif aux élections pour l'Assemblée nationale,

Arrête :

Les bataillons de la garde nationale mobile voteront en présence du maire de l'arrondissement où ils sont casernés, d'après le registre matricule.

Les officiers et sous-officiers de l'armée, détachés près de ce bataillon, resteront à Paris, afin que leur service ne soit pas interrompu.

ARRÊTÉ CONCERNANT LE TRAVAIL ET LE SALAIRE DES OUVRIERS BOULANGERS.

Sur l'avis motivé de la commission de Gouvernement pour les travailleurs, du commun accord des représentants des ouvriers et des délégués-maîtres, mis en présence et entendus ;

Considérant que, de toutes les industries, celle qui est et qui doit être, par sa nature, le plus directement soumise à l'action du pouvoir est celle des boulangers ;

Considérant que, de toutes les professions, il n'en est pas de plus pénible que celle des ouvriers boulangers ; qu'il est dès lors aussi équitable que nécessaire de pourvoir à l'amélioration de leur sort ;

Le préfet de police croit devoir publier les dispositions suivantes :

Art. 1er. Les doubles fournées sont supprimées.

Art. 2. — Première catégorie. — *Brigade à deux hommes.*

Quatre fournées par deux hommes, à *quatre francs cinquante centimes* par homme, plus *un pain d'un kilogramme* et *vingt centimes de vin.*

S'il y a une cinquième fournée, elle sera payée à *soixante centimes* par homme, et si la contenance du four est de plus de quatre-vingts pains, la fournée sera payée *soixante-quinze centimes* par homme.

Art. 3. — Deuxième catégorie. — *Brigade à trois hommes.*

Un gindre, un premier aide et un second aide, six fournées par trois hommes, à *quatre francs cinquante centimes* pour le gindre et le premier aide, et à *trois francs cinquante centimes* pour le second aide.

Le premier et le second aide pétriront chacun trois fournées.

Mêmes conditions pour le pain et le vin.

S'il y a une septième fournée, elle sera payée à *soixante centimes* par homme, et si la contenance du four est de plus de quatre-vingts pains, cette septième fournée sera payée à *soixante-quinze centimes* par homme ; dans ce cas, l'aide et le second aide pétriront tour-à-tour trois et quatre fournées.

Si une fois ou deux par semaine il y a lieu de faire une huitième fournée, elle sera payée *soixante-quinze centimes* par homme.

Art. 4. — Troisième catégorie. — *Brigade à quatre hommes.*

Un gindre, un aide, un second aide et un quatrième ; huit fournées par quatre hommes, à *cinq francs* pour le gindre, *cinq francs* pour l'aide, *quatre francs* pour le second aide, et *trois francs cinquante centimes* pour le quatrième.

Mêmes conditions pour le pain et le vin ;

Le quatrième pétrira la dernière fournée, et le second aide finira l'ouvrage.

S'il y a une neuvième fournée, elle sera payée à *soixante centimes* par homme, et si la contenance du four est de plus de quatre-vingts pains, cette neuvième fournée sera payée à *soixante-quinze centimes* par homme.

Enfin, si, une fois ou deux par semaine, il y avait lieu de faire une dixième fournée, elle serait payée à *un franc* par homme.

Les Polonais à l'Hôtel-de-Ville.

Une députation des Polonais s'est présentée, avant-hier, au Gouvernement provisoire :

M. GODERSKI, au nom de la députation, s'est exprimé en ces termes :

« La Pologne, citoyens, rejette son linceul sanglant, et ses fils exilés viennent auprès de vous remercier la France de l'hospitalité qu'elle leur a accordée aux jours du malheur.

» Nous ne doutons pas que, dans ce moment suprême, vous saurez, citoyens, concilier les exigences impérieuses du sentiment national avec les difficultés de votre position.

» Après tant de déceptions cruelles, l'heure est arrivée où la Pologne pourra enfin décider de son sort par elle-même.

» C'est pour concourir à cette œuvre que nous marchons, et nous croyons avoir le droit d'espérer que vous nous aiderez à accomplir notre devoir de soldats.

» Nous comptons sur vous, citoyens, car nous vous considérons comme l'expression véritable du peuple français, nos frères. (*Vive la République française ! Vive la République polonaise !*) »

M. LAMARTINE, au nom du Gouvernement provisoire, a répondu :

« Citoyens polonais,

» La République française reçoit comme un heureux augure l'hommage de votre adhésion et de votre reconnaissance pour son hospitalité. Je n'ai pas besoin de vous dire ses sentiments pour les fils de la Pologne. La voix de la France vous les disait, chaque année, même quand cette voix était comprimée par la monarchie. La République a la voix et le geste plus libres et plus sympathiques encore. Elle vous les redira ces sentiments fraternels. Elle vous les prouvera sous toutes les formes compatibles avec la politique de justice, de modération et de paix qu'elle a proclamée pour le monde.

» Oui, depuis vos derniers désastres, depuis que l'épée a effacé de la carte des nations ces dernières protestations de votre existence, comme vestige et comme germe d'une nation, la Pologne n'a pas été seulement le reproche, elle a été un remords vivant debout au milieu de l'Europe. La France ne vous doit pas seulement des vœux et des larmes, elle vous doit un appui moral et éventuel en retour de ce sang [illegible] qui ces nations et ces gouvernements ne se [illegible] pas [illegible] en guerre avec elle. Elle ne fera donc, elle ne permettra volontairement aucun acte d'agression et de violence contre les nations germaniques. Elles travaillent en ce moment à modifier d'elles-mêmes leur système intérieur de confédération, et à créer l'unité et le droit des peuples qui ont une place à leur revendiquer dans son sein. Il faudrait être insensé ou traître à la liberté du monde pour les troubler dans ce travail par des démonstrations de guerre et pour changer en hostilité, en susceptibilité ou en haine la tendance libératrice qui les pousse de cœur vers nous et vers vous !

» Et quel moment nous demandez-vous de choisir pour ce contre-sens du droit de la politique et de la liberté ? Est-ce que le traité de Pilnitz se trame par hasard contre nous ? Est-ce que la coalition des souverains absolus se noue et s'arme sur nos frontières et sur les vôtres ? Non. Nous le voyez, chaque courrier nous porte une acclamation victorieuse des peuples qui se scellent dans notre principe, et qui fortifient notre cause précisément parce que nous avons déclaré que ce principe était le respect du droit, des volontés, des formes de gouvernement, du territoire de tous les peuples ! Les résultats extérieurs de la politique du Gouvernement provisoire sont-ils donc si mauvais, qu'il faille le contraindre violemment à en changer et nous présenter sur les frontières de nos voisins la baïonnette à la main, au lieu de la liberté et de la paix à la main ?

» Non, cette politique à la fois ferme et pacifique réussit trop bien à la République pour que nous ne voulions la changer avant l'heure où les puissances la changeront elles-mêmes ! Regardez la Belgique ! regardez la Suisse ! regardez l'Italie ! regardez l'Allemagne méridionale tout entière ! regardez Vienne ! regardez Berlin ! que vous faut-il de plus ? Les possesseurs eux-mêmes de vos territoires vous ouvrent la route vers votre patrie, et vous appellent à reconstituer pacifiquement les premières assises ! Ne soyez injustes ni envers Dieu, ni envers la République, ni envers nous ! Les nations sympathiques de l'Allemagne, le roi de Prusse ouvrant les portes de ses citadelles à vos martyrs, les portes de la Pologne ouvertes, Cracovie affranchie, le grand-duché de Posen redevenu polonais, voilà les armes que nous vous avons données en un mois de politique !

» Ne nous en demandez pas d'autres. Le Gouvernement provisoire ne se laissera pas changer sa politique dans la main par une nation étrangère, quelque sympathique qu'elle soit à nos cœurs. Nous aimons la Pologne, nous aimons l'Italie, nous aimons tous les peuples opprimés, mais nous aimons avant tout la France, et nous avons la responsabilité de ses destinées, et peut-être de celles de l'Europe en ce moment ! Cette responsabilité, nous ne la remettrons à personne qu'à la nation elle-même ! Fiez-vous à elle, fiez-vous à l'avenir, fiez-vous au passé de ces trente jours qui ont déjà donné à la cause de la démocratie française plus de terrain que trente batailles rangées, et ne troublez ni par les armes ni par une agitation qui retomberait sur notre cause commune, l'œuvre que la Providence accomplit sans autres armes que les idées pour la régénération des peuples et pour la fraternité du genre humain ! »

M. GODERSKI. Je commence par vous exprimer la plus vive reconnaissance pour les sentiments nobles et généreux que vous venez de nous témoigner. Nous avons reçu tant de preuves de la sympathie de la France, cette sympathie a été cimentée sur tant de champs de bataille, qu'il n'y a pas un Polonais qui puisse en douter ; mais aujourd'hui que le drapeau polonais flotte sur les tombeaux des anciens souverains de la république polonaise, vous comprenez l'impatience qui doit animer l'émigration polonaise. Cette impatience est un devoir ; nos frères se soulèvent, il ne nous est pas permis de rester inactifs et de contempler de loin, en jouissant de votre généreuse hospitalité, les combats et peut-être le nouveau martyre de nos frères : nous sommes tenus de nous procurer les moyens d'accomplir notre sainte mission ; c'est à vous de peser dans votre sagesse la manière dont vous voulez remplir nos souhaits.

M. DE LAMARTINE. Vous avez admirablement parlé comme Polonais. Quant à nous, notre devoir est de vous parler comme Français. Les uns et les autres nous devons rester dans notre rôle respectif. Comme Polonais, vous devez être justement impatients de voler sur le sol de vos pères, et de répondre à l'appel qu'une partie de la Pologne déjà libre fait à ses généreux enfants. A ce sentiment, nous ne pouvons qu'applaudir, et fournir, comme vous le désirez, tous les moyens pacifiques qui aideront les Polonais à rentrer dans leur patrie, et à se réjouir de son commencement d'indépendance à Posen !

Quant à nous, comme Français, nous n'avons pas seulement la Pologne à considérer ; nous avons l'universalité de la politique européenne qui correspond à tous les horizons de la France, et à tous les intérêts de la liberté dont la République française est la seconde, et, nous l'espérons, la plus glorieuse et la dernière explosion dans l'Europe. L'importance de ces intérêts, la gravité de ces résolutions, font que le Gouvernement provisoire de la République ne peut abdiquer entre les mains d'aucune nationalité partielle, d'aucun parti dans une nation, quelque sacrée que soit la cause de cette nation, la responsabilité et la liberté de ses résolutions.

Si la politique qui nous a été commandée sous la monarchie, vis-à-vis de la Pologne, n'est plus la politique qui nous est commandée sous la République, celle-ci a tenu au monde un langage auquel elle veut être fidèle ; elle ne veut pas qu'aucun pouvoir sur la terre puisse lui dire : Vous avez des paroles ici, vous avez des actions là.

La République ne doit pas et ne veut pas avoir des actes en contradiction avec ses paroles ; le respect de sa parole est à ce prix ; elle ne la discréditera jamais en y manquant. Qu'a-t-elle dit dans son manifeste aux puissances ? Elle a dit en pensant à vous : Le jour où il nous paraîtrait que l'heure providentielle aurait sonné pour la résurrection d'une nationalité injustement effacée de la carte, nous volerions à son secours. Mais nous nous sommes justement réservé ce qui appartient à la France seule, l'appréciation de l'heure, du moment de la justice, de la cause et des moyens par lesquels il nous conviendrait d'intervenir.

Eh bien, ces moyens, jusqu'ici nous les avons choisis et résolus pacifiques ! Et voyez, et que la France et l'Europe elle-même voient si ces moyens pacifiques nous ont trompés ou vous ont trompés vous-mêmes ? (Oui, oui !)

En trente et un jours les résultats naturels et pacifiques de ce système de paix et de fraternité déclarés aux peuples et aux gouvernements, ont valu à la cause de la France, de la liberté et de la Pologne elle-même, plus que dix batailles et des flots de sang humain !

Vienne, Berlin, l'Italie, Milan, Gênes, l'Allemagne méridionale, Munich, toutes ces constitutions, toutes ces explosions spontanées, non provoquées de l'âme des peuples, vos propres frontières enfin ouvertes à vos pas à travers les acclamations de l'Allemagne qui se renouvelle dans ses formes sous l'inviolabilité dont nous entourons ses gouvernements et ses territoires ! Voilà les pas qu'a faits la République grâce à ce système de respect de la liberté du sol et du sang des hommes ! Nous ne reculerons pas dans un autre système ! Sachez-le bien, la voie droite nous conduit au but désintéressé que nous voulons atteindre mieux que les voies tortueuses de la diplomatie. Ne vous

pas que vous alliez faire vers votre patrie ! (Vive la République !)

Un Polonais s'approche et dit : « Nous partirons et nous partirons sans armes ! »

Un autre Polonais prend le main de M. de Lamartine et lui demande pardon de quelques expressions un peu vives échappées la veille à l'impatience de son patriotisme.

M. de Lamartine lui serre cordialement la main et lui dit : « Ne parlons plus de ce mot, le patriotisme porte sa justification avec lui ; je ne m'en souviens plus, et la France ne se souvient que de son amour pour la Pologne ! »

La députation se retire aux cris de : Vive la République ! Une vive animation règne sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et la colonne se remet en marche aux acclamations du peuple.

Dons patriotiques.

Une députation des ouvriers des ateliers de la Gare et d'Ivry, conduits par leurs ingénieurs, sont venus avec des drapeaux faire acte d'adhésion au Gouvernement provisoire et déposer entre ses mains une somme de 950 fr.

— Les gardes du génie, par la main de leur délégués, ont adressé au Gouvernement provisoire une somme de 325 fr. à titre d'offrande à la patrie.

— Une députation des ouvriers typographes de la maison Dupont et Cᵉ, est venue présenter au Gouvernement provisoire une offrande de 500 fr.

— Une députation des ouvriers imprimeurs lithographes composant les ateliers du citoyen Lemercier, a déposé sur l'autel de la patrie la somme de 560 fr., produit d'une journée de travail.

— Une députation des paveurs de Paris est venue offrir la somme de 90 fr., fruit d'une collecte entre eux, en faveur des ouvriers nécessiteux.

D'autres ouvriers paveurs de Paris ont offert la somme de 502 fr., produit d'une collecte faite entre eux.

— Les employés et ouvriers de la maison Gouin, fabricant de machines à vapeur aux Batignolles, sont venus offrir au Gouvernement provisoire, pour les besoins de la République, une somme de 1 200 fr.

— Une députation des ouvriers de la maison Leclaire, entrepreneur de peinture, est venue faire offrande d'une somme de 520 fr.

— La corporation des ouvriers coiffeurs a envoyé à l'Hôtel-de-Ville plusieurs de ses délégués pour offrir à la République le produit d'une collecte se montant à la somme de 257 fr. 55 c.

— Une députation de la société de secours mutuels de Saint-André vient offrir au Gouvernement provisoire une somme de 100 fr. comme don patriotique.

— Une députation des ouvriers chaudronniers est venue offrir au Gouvernement provisoire une somme de 600 fr.

— Une députation des marchands de journaux, autrefois stationnaires et munis de permissions, vient faire don au Gouvernement provisoire d'une somme de 120 fr.

—Une députation des employés de l'éclairage à l'huile est venue présenter au Gouvernement provisoire une somme de 180 fr., montant d'une journée de leur travail.

— Une députation des raffineurs de sucre a déposé, à titre de don patriotique, le produit d'une collecte s'élevant à 64 fr.

— Quatre délégués des ouvriers, ouvrières et patrons cartonniers réunis, MM. Bernard, Henri Dupont et Mlle Willio:, sont venus offrir à la République la somme de 1 509 fr.

— Le citoyen Napoléon Alexandre, marchand de papiers, a fait don à la République d'une somme de 32 fr., fruit d'une journée de travail des ouvriers composant son atelier.

— Le citoyen Gautier, chef de division à la préfecture de la Rochelle (Charente-Inférieure), vient d'adresser aux membres du Gouvernement provisoire deux épingles en diamant d'une valeur de 400 fr.

— Le maire de Linas (Seine-et-Oise), transmet par les mains du citoyen Jules Marquis, chef du bataillon cantonal de Montléry, au Gouvernement provisoire, 257 fr. 20 c. provenant d'un bal donné par la garde nationale de cette commune. Cette somme est destinée à venir en aide aux blessés de février dernier et aux ouvriers sans travail.

Agitation Européenne.

Révolution italienne. — Le roi Charles-Albert s'est enfin décidé à marcher au secours de la Lombardie. On a appris successivement à Turin, dans la journée du 23, la victoire des Milanais insurgés ; la fuite du duc de Parme, qui est venu à Turin réclamer des secours contre le peuple qui l'avait chassé ; l'insurrection victorieuse à Modène, à Venise, à Pavie et dans toutes les villes lombardes d'où l'on pouvait avoir reçu des nouvelles. Charles-Albert, en présence de toutes ces nouvelles et du frémissement des populations qui menaçaient de s'insurger, s'il ne consentait pas à se mettre à leur tête; Charles-Albert a brandi tout-à-coup sa grande épée, et a lancé une proclamation aux habitants du royaume Lombard-Vénitien pour leur apprendre qu'il allait se mettre à leur tête pour profiter des fruits de leur victoire sur les soldats de l'Autriche. Cinq jours durant, il est resté sourd aux cris de détresse des Milanais; il hésite tant, que la victoire est indécise et fait fonctionner les ciseaux de sa censure au profit de l'Autriche; mais, dès que la victoire est assurée, il n'hésite plus, il se fait appeler le prince italien.

Il paraît au reste que Charles-Albert n'est pas seul coupable de ces retards. L'ambassadeur d'Angleterre, appelé au conseil des ministres, se serait opposé énergiquement à l'intervention. Tant que l'Angleterre a cru faire pièce à la France, elle a soutenu les princes libéraux de l'Italie et encouragé les Siciliens à la résistance. Mais aujourd'hui elle se tourne contre eux en voyant la France délivrée, tendre à tous les opprimés une main amicale et protectrice.

Les Milanais se sont battus cinq jours comme des lions. Il y avait dans la ville seize mille hommes de troupes autrichiennes; et les Milanais n'avaient en tout qu'environ 1,200 fusils. Ils se sont fait des bombes avec des bouteilles que l'on remplissait de matières inflammables et qui étaient ensuite lancées dans les rangs ennemis. Il a fallu disputer la ville pied à pied. Enfin les Autrichiens ont été repoussés dans la forteresse et [illegible] des murs d'enceinte. Les insurgés se

[illegible] entourage. Le peuple entonne [illegible] patriotique :

Monte en selle et déploie ton étendard, etc.

Le comte Martini fit flotter une écharpe tricolore. Le peuple applaudit avec fureur en criant : Vive l'Italie ! Vive la guerre sainte ! Courons au secours de nos frères !

Les détails de cette sublime insurrection, dit une correspondance de Turin, rempliraient les Parisiens eux-mêmes de stupeur et d'admiration. Les Milanais avaient un problème difficile à résoudre : une population sans armes devait anéantir une garnison d'environ trente mille hommes pourvue de tous les moyens de défense. Mais la nécessité est un bon maître; l'amour de la liberté multiplie les forces morales et physiques de l'homme et en fait un géant.

Ainsi on a vu, par exemple, un détachement de trois cents Milanais vaincre et exterminer huit cents Impériaux; les femmes, les enfants prenaient part au combat en faisant des cartouches, en enfonçant entre les pavés des rues des pointes de fer faites exprès pour rendre à l'ennemi le passage de la cavalerie désastreux. Des pompes en plomb vomissaient du vitriol sur les Autrichiens; de l'eau bouillante, des charbons ardents, des meubles, des tuiles, des poutres pleuvaient de toutes les fenêtres, pendant que les hommes, dans la rue et aux barricades, soutenaient la fusillade.

Tous les pharmaciens avaient mission de fabriquer de la poudre, des capsules, des bouteilles incendiaires qui, jetées au milieu des soldats, faisaient des ravages épouvantables. Un combat sanglant qui dura toute la journée du 22 rendit définitivement aux Milanais deux portes de la ville, depuis ce moment la victoire ne pouvait plus leur échapper. Les soldats de la police ont été jetés un à un par les fenêtres de la préfecture; l'archevêque, revêtu de ses habits pontificaux, suivi de son clergé, le crucifix en tête, parvint à grand' peine à arrêter les massacres, juste vengeance de trente années de souffrance.

Le 23, les *bersaglieri*, ou chasseurs piémontais, avant-garde de l'armée de Charles-Albert, entraient à Milan. Le même jour, les troupes autrichiennes, qui avaient canonné la ville jusqu'à cinq heures du matin, évacuaient la forteresse à l'improviste et sans capitulation, espérant échapper par une prompte retraite à la vengeance et aux représailles de la population ; mais les Milanais, que le bombardement de leurs maisons avait exaspérés, et dont l'apparition des auxiliaires piémontais avait redoublé l'élan, attaquèrent avec fureur les Autrichiens déjà démoralisés, et en firent, dit une lettre particulière que nous avons sous les yeux, une véritable boucherie : maintenant ces troupes fuient à la débandade, traquées par les paysans, et serrées de près par les Milanais et par les *bersaglieri* piémontais.

Parmi les trophées de la victoire se trouve l'épée du maréchal Radetski : on l'a promenée dans tout Milan au bout d'une perche.

Le fameux Torresani (directeur de la police) et son acolyte Bolsa sont prisonniers. Ce dernier a tenté de s'enfuir déguisé en paysan; mais il a été reconnu et arrêté.

On a trouvé dans le château une multitude de blessés autrichiens. Le carnage a été affreux, comme on pouvait s'y attendre d'après la durée de la lutte; et le roi de Sardaigne, par son indécision, aura assumé, nous le craignons, aux yeux des peuples d'Italie, une grande, une terrible responsabilité.

Un régiment de dragons qui avait surtout montré un grand acharnement dans la lutte a été pris presque tout entier. On a trouvé dans la citadelle des munitions de guerre en abondance et des correspondances fort curieuses échangées entre le conseil aulique et Radetski, relativement à la situation du Milanais.

Quant à Radetski lui-même, on ignore ce qu'il est devenu.

Parme est aux mains du peuple insurgé. Un Gouvernement provisoire, composé d'hommes libéraux, a été nommé. Le duc s'est réfugié à Turin, où il a été accueilli par les sifflets de la population.

Les troupes autrichiennes ont évacué Pavie. Mantoue est délivrée, sans qu'il y ait eu de sang répandu. La lutte a été assez longue à Plaisance; mais, au départ des dernières nouvelles, la bannière tricolore flottait sur la cité victorieuse.

A Modène on a crié : Vive la révolution de Paris ! Vive l'indépendance ! etc. L'ambassadeur Neuman a pris la fuite. Les Hongrois et les cadets pionniers ont déclaré qu'ils ne combattraient pas contre le peuple. Le duc pleure, dit une correspondance, mais il est trop tard.

A Venise, on a demandé la liberté des prisonniers, qui n'a pas été refusée. On les a portés en triomphe, et l'on a arboré les couleurs italiennes au cri de : Vive l'Indépendance ! Vive Pie IX !

A Trieste, on s'est borné à des démonstrations de joie, et à quelques promotions populaires dans l'administration.

Nous lisons dans la *Suisse* :

Un voyageur qui vient de traverser presque tous les pays insurgés, de Bologne jusqu'à notre frontière, par Mantoue, nous apporte les plus heureuses nouvelles. Mantoue et son inexpugnable forteresse sont au pouvoir du peuple. Radetzki, aveuglé, l'avait dégarnie ! ! De Mantoue à Milan et d'ici à nos frontières, le peuple était le maître. Les Autrichiens tenaient encore à Milan le 22, mais ils n'auront pas tardé de succomber. Si les troupes piémontaises avancent, ils n'auront plus qu'à invoquer la générosité du vainqueur.

Révolution de Prusse. A Berlin, la lutte est déclarée entre le peuple et la bourgeoisie. De grandes assemblées ont lieu en plein air, et là on discute les questions politiques et même sociales. Ces réunions sont excessivement animées. Des hommes de toutes les classes y prennent la parole. C'est dans une de ces assemblées qu'a été votée la pétition pour demander un ministère de l'organisation du travail, et celle qui demande la dissolution de la Diète et la convocation immédiate d'assemblées électorales avec le suffrage universel.

Le roi vient, sur la demande d'une députation du grand-duché de Posen, d'autoriser la formation d'une commission pour préparer un projet de réorganisation nationale de l'ancien duché polonais.

La *Gazette de Cologne* proteste contre la tentative des Allemands partis de Paris pour aller proclamer la République dans l'Allemagne méridionale.

On écrit des frontières de la Pologne, 20 mars, [illegible] *Breslau* :

[illegible] sympathies de l'Allemagne pour la cause de la Pologne. Il [illegible] Pologne ! et présenta au prince la cocarde noire, rouge et or pour la porter à côté des couleurs polonaises. Le prince a répondu par quelques paroles en langue française, sur la régénération de sa patrie. Un Polonais demanda au prince ce qu'il entendait par la liberté de la Pologne, attendu que cette liberté n'était pas celle des aristocrates, mais du peuple. Le prince répondit que tous ses efforts tendraient à une rénovation démocratique. Le prince, avant de partir, adressa à la population de Cologne des adieux dans lesquels il déclare de nouveau qu'il veut une Pologne libre, une Pologne sans privilèges, en un mot une Pologne démocratique. Il veut que la Pologne soit digne de l'Allemagne et l'égale dans toutes ses libertés.

— Une lettre de Varsovie du 22 vient de nous être communiquée. Elle annonce que la ville n'est pas insurgée. On y remarque cependant une certaine agitation. Les nouvelles du grand-duché de Posen sont plus satisfaisantes pour la cause de la nationalité polonaise.

Les duchés allemands de Schleswig et de Holstein viennent d'accomplir aussi leur révolution. On écrit de Kiel, 24 mars, une heure et demie du matin :

On vient de proclamer le Gouvernement provisoire pour les duchés. Le prince Frédéric d'Augustenbourg, le comte de Reventlou Reetz, Beseler, l'avocat Bremer, à Flensbourg, et le consul M. T. Schmidt, à Kiel, en sont membres. Tout a été résolu après l'arrivée des nouvelles de Copenhague. Les militaires fraternisent avec le peuple. Le colonel de Hoegh a déposé le commandement des chasseurs, et le major de Sachau s'en est chargé. La proclamation du Gouvernement provisoire vient d'avoir lieu sur le marché. La garde civique occupe les postes en commun avec les soldats. A six heures du matin, les chasseurs partiront avec les étudiants, au nombre de 300 hommes, pour Rendsbourg.

Altona, Rendsbourg et les autres villes ont tenu des assemblées populaires et adhéré au mouvement. On a coupé les chemins de fer pour se mettre à l'abri d'une brusque attaque des Danois.

Le duc de Brunswick se met au service de la Confédération germanique; il a partout remplacé ses couleurs particulières par celles de l'Allemagne.

Les privilégiés de Hongrie. On écrit de Presbourg, [illegible] mars :

Le comte Louis Bathyani a parlé dans la Chambre des députés. Kossuth a demandé que la Chambre prît des mesures pour assurer la tranquillité du pays. La Chambre, a-t-il dit, ne représente plus de castes, et bientôt tous les représentants du pays se réuniront à Pesth. Les représentants des comitats, des villes et des chapitres auront le droit personnel de vote. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, ainsi qu'une autre proposition pour que la Chambre se déclare en permanence. A l'avenir, tous les habitants de la Hongrie seront soumis à l'impôt. Il n'y aura plus de charges sur l'agriculture. Les dîmes seront abolies.

Une indemnité sera accordée aux propriétaires. La Chambre des magnats a tout approuvé. Le parti conservateur s'est complètement rallié à ces mesures. Kossuth a déclaré dans la Chambre des députés qu'il ne s'agissait pas de détruire la noblesse, mais seulement de rendre au peuple ses libertés et de faire une fusion de tous les [illegible]. A Pesth, il y aura une grande assemblée du peuple. Le ministère n'est pas complété. M. de Kossuth ne veut pas faire partie du cabinet; son intention est de se placer à la tête d'un grand journal. La sécularisation des biens du clergé a reçu l'approbation même de l'évêque de Lonowicz.

A Pesth et à Ofen un mouvement révolutionnaire d'une nature très grave s'est déclaré. Le comte de Batthyangi est parti pour Pesth. Le 15, le magistrat de Pesth avait organisé une garde bourgeoise.

Une lutte plus ou moins pacifique se prépare entre l'Angleterre et l'Irlande, entre les chartistes et la double aristocratie qui gouverne et dévore la Grande-Bretagne.

Dans la dernière séance de la confédération irlandaise, ont été adoptées les résolutions suivantes : Le conseil de la confédération recevra l'ordre de faire une enquête et un rapport sans délai sur les moyens les plus prompts et les plus efficaces d'organiser une garde nationale armée, composée de toutes les sectes de religionnaires, afin que l'Irlande puisse avoir une force toute prête à la défendre à l'occasion. La confédération a appris avec une vive satisfaction que les protestants du Nord s'arment, ainsi que tous les hommes libres ont le droit de le faire. Le conseil recevra l'ordre de requérir la coopération des repealers n'appartenant pas à la confédération. Le même conseil recevra l'ordre de faire une enquête sur le meilleur moyen de tenir un conseil national, qui se composera de délégués élus par toutes les principales villes et les districts ruraux de l'Irlande, représentant autant que possible toutes les sectes et classes du peuple irlandais. Ce conseil délibérera sur la question de savoir comment l'Irlande devra être affranchie, le plus promptement possible, de la domination du parlement anglais, et si les grands événements qui se passent en Europe ne fournissent pas de nouveaux moyens et de nouvelles facilités pour atteindre ce but.

M. John Mitchell a adressé au comte de Clarendon, *exécuteur général de sa majesté, boucher général de l'Irlande*, une lettre dans laquelle il lui recommande de se faire bien garder, jour et nuit, dans Dublin-Castle, et de veiller avec soin à la conservation de sa précieuse existence. Votre excellence veut faire respecter la loi, dit-il, et pour ce elle me cite devant la cour du banc de la reine. Je me fais fort d'y prouver que ce que vous appelez le gouvernement, n'est qu'une folle et frauduleuse usurpation de pouvoir, basée sur la corruption et le mensonge, soutenue par la force ; ce que vous voulez, je vais vous le dire : Vous voulez assurer l'approvisionnement des tables anglaises par des aliments irlandais; vous voulez la laine irlandaise pour habiller des corps anglais; vous voulez le sang et les os des Irlandais pour des armées anglaises ; en un mot, vous voulez, agents d'un gouvernement paternel, l'Irlande pour les Anglais. Vivent les Anglais, et périsse l'Irlandais, affamé, abattu par le sabre d'un dragon anglais ! Vous comprenez maintenant que la question est nettement posée ; ou nous autres, Irlandais, nous sommes de trop en Irlande, ou c'est vous qui êtes de trop.

Vous et nous, nous sommes des [illegible]

[illegible]

... et introduire les grandes réformes que ... ont habitués.

... espagnol, importuné d'assemblées qui pou-... adresser des questions, vient de suspendre ... ances des cortès. Il réunit un grand matériel de ... fière de France et sur les côtes du golfe de ...

... prévoyant une révolution, fait ses prépara-... rit de Lisbonne, 20 mars :

... le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg a fait em-... de la couronne : de plus, on m'assure que 25 ... nomies du prince, ont été portées à bord d'un des ... anglaise avant le départ du Tage de l'escadre ...

Élections générales.

... inscrits pour le Loiret sur la liste du comité ré-... ucci, Rondeau, Peirera, Martin, Roger, Péan, ...

... nous font connaître les candidatures suivantes ... ns à nos amis :
... hier; *Gard*, Gaydan aîné; *Haute-Vienne*, Pierre ...

... national, Béranger, nous fait l'honneur de ... me la lettre suivante :

... rédacteurs de la Démocratie pacifique.

... par l'erreur où sont tombées plusieurs feuilles ... ribuer, dans votre numéro d'hier, une chanson ... intitulée *Béranger à Manuel*.
... journal : Je pourrais tenir à l'honneur de met-... de ces strophes ; mais je ne le mettrais pas en ...
... rcié l'auteur de ce chant, et je m'étonne qu'il ... mé les éloges qu'il m'a valus et qu'il mérite si ...

BÉRANGER.

... Rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Besançon, 25 mars 1848.

... ans votre numéro du 21 mars, un article extrait ... qui donne un récit fort inexact de ce qui s'est ... les phalanstériens et le citoyen Demerey, délé-... provisoire.
... y, pendant la visite de corps qui lui était faite ... direction d'artillerie, exprima l'espoir que rien ... Il ajouta que les phalanstériens seuls avaient ... contraires à l'ordre.
... aral à M. Demerey que j'étais depuis longtemps ... me paraissait connaître ni nos idées, ni nos ... ssion assez longue s'engagea sur ce terrain, tou-... nables, et M. Demerey déclara, en me disant ... pour ne plus mériter mes reproches, ... ouvrages à M. Demerey qui me dit, fort poliment, ... ours avec plaisir.
... out ce qui s'est passé.
... pathique

HTE RENAUD.

... clergé, est venu, malgré ses quatre-vingts ans, bénir l'arbre de la liberté planté sur le quai à l'extrémité du pont National.

Le peuple, recueilli et silencieux, a témoigné par son profond respect dans cette circonstance qu'il serait heureux de voir le clergé, la religion s'unir avec lui.

Un jeune citoyen, M. Auguste Blandin, ému, sans doute, par ce beau spectacle du clergé bénissant l'arbre de la liberté, a prononcé une chaleureuse et patriotique allocution.

« Le clergé, s'est-il écrié, est donc devenu, lui aussi, un défenseur de la liberté! Grâces lui soient rendues! c'est qu'en effet, la liberté est fille du ciel ; c'est que du jour où du sommet du Golgotha un immense cri de douleur retentit de la terre jusqu'aux cieux, dès ce jour le monde fut émancipé et la liberté régna sur la terre. »

Puis en saluant l'arbre :

«Eh bien! croissez donc maintenant, rameaux de cet arbre planté par les mains d'un peuple libre, croissez! répandez partout votre ombre tutélaire, et que tous les peuples, unis dans une fraternelle étreinte, goûtent en paix le bonheur de vivre sous l'égide de cet immortel symbole : liberté, égalité, fraternité. »

Ces paroles ont été accueillies par un tonnerre d'applaudissements. Alors les citoyens ont remercié avec effusion le clergé. Plusieurs ont pris les mains du respectable vieillard qui venait de bénir ce peuple qui, en toute circonstance, montre qu'il sait sentir aussi profondément qu'il sait souffrir.

— Les Portugais et les Espagnols qui appellent de leurs vœux l'établissement dans la Péninsule ibérique, d'une république fédérative, et qui peuvent se vouer à cette grande idée, sont invités à se réunir dimanche 2 avril sur la place de la Madeleine.

Si l'on se trouve en nombre suffisant, on pourra procéder immédiatement au choix d'un local pour y instal er une *Société ibérique*.

— La deuxième leçon du cours d'histoire faite gratuitement par M. Wauthier d'Halluvin, et auquel le professeur a particulièrement convié la classe laborieuse, aura lieu vendredi 31 mars à 8 heures précises du soir, dans la salle Montesquieu.

AUX ARCHITECTES. — Il y aura une réunion générale des architectes, à deux heures et demie, jeudi prochain, 30 mars, à l'École nationale des Beaux-Arts.

FAITS DE PUBLICITÉ.

L'organisation du travail est la question politique la plus sérieuse du présent. On ne peut la discuter et l'approfondir sans avoir étudié les principaux ouvrages qui l'ont traitée scientifiquement. L'éditeur Capelle est un de ceux qui ont publié le plus en ce genre. Parmi ses publications nous citerons : *De la Répartition des richesses* (examen critique des économistes et des socialistes), par M. Vidal, secrétaire de la Commission de gouvernement pour les travailleurs ; — la *Théorie nouvelle d'Économie sociale et politique*, ou études sur l'organisation des sociétés, par M. Pecqueur, membre de la même commission ; — l'excellent travail sur l'application des armées aux travaux d'utilité publique, par le capitaine Ferd. Durand, ayant pour titre : *Des Tendances pacifiques* ; — enfin le *Cours d'Économie politique*, fait au collège de France, par M. Michel Chevalier ; ce professeur a toujours montré une grande indépendance dans son exposition économique, et le gouvernement déchu trouvait même cet enseignement trop avancé.

PETITE CORRESPONDANCE.

Reims. — M. F. — Nous portons 26 pour votre réab. jusqu'au 31 décembre, au compte de M. R. G. — Veuillez bien vous en entendre avec lui.
Nîmes. — M. D. — Idem, 16, au 31 août, au compte C., idem.
Bone. — M. L. — Idem, 16, idem, au compte B., idem.
Constantine. — M. N. — Idem, 16, idem, au compte G., idem.
Saint-Cosmes-les-Chalans. — M. W. — Idem, 32, à fin février, au compte de L. de Ch., idem.
Frébécourt. — M. J. M. — Pris note de vol. désir pour l'emploi du surplus d'ab. remis.
Vivoin. — M. C. — C'est 8 p. 3 mois et non 6. — Vous avez donc à nous faire compte de 2.
Calais. — M. D. — Acc. l'échange. — Vous êtes réinscrit à la R. — Aff. complimenté.
Nîmes. — M. C. — Fait partir l'ab. de 6 mois de M. S. du 1er mars.
Rennes. — M. J. — Il n'y a pas eu d'excédant pour la R. — Les 1. 05. de suppl. ont été empl. à l'aff. du paquet de livres.
Selongey. — M. D. — L'ab. de L. finira le 15 sept.

5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	58 »»	61 50	57 50	61 »»
— — fin courant	»» »»	61 50	59 »»	61 50
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	40 »»	42 »»	38 »»	41 50
— — fin courant	»» »»	42 »»	38 »»	42 »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1350 »»
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	1000 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp. »	400 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin »	»»» »»
B. du Trés. »	35 0/0	— Ganneron. »	»»» »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. »» »» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. »» »»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME Dr C.	»» 53 »/»
Récép. Rotsch. »	65 »»	BELG. 2 1/2 »	35 »/»
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2 »	60 »/»
— — pass. »	4 7/8	— do 1840 »	59 »/» »/»
— 3 p. 0/0. »	21 1/2	— do 1842 »	67 »/» »/»
Dette intérieu. »	17 1/2	— Banque »	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— de Em. 1841 »	»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	53 1/2	PIÉMONT »	790 »»
HAITI »	295 »/»	AUTRICHE »	373 »»

4 Can. [illegible]	[illegible] »»
Act. d. J. »	105 »»
Ch. d.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
— G. anc. »	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	110 »»
Paris à St-G.	»»» »»
— à Orléans	565 »»
— à Rouen	280 »»
R.-Havre	205 »»
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle	84 25
Paris-Str.	340 »»
Tours-Nan	335 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord.	331 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	388 75
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	295 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	2050 »»
Lin Mabert.	440 »»
F. de l'Av.	1000 »»
Union fin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	385 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	»»» »»	Marseille à Avignon	230 »»	Nord	»»» »»
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 mars.

THÉATRE DE LA NATION. — Griseldis.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — L'Aventurière.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable, le Rêveur éveillé.
ODÉON. — Michel Cervantes, Mémoires du Diable, Hôtel César.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. — La Révolution française, la Bataille de l'Argonne.
GYMNASE. — Femme blasée, les Filles, Royal Pendard; Ce que Femme veut...
VARIÉTÉS. — 1re repr. : L'Almanach liégeois, les Impressions, le Pouvoir, le Mousquetaire.
THÉATRE MONTANSIER. — Vestris Ier, un Jeune Homme pressé, le Camarade de Lit, 34 Francs ou sinon!
PORTE-SAINT-MARTIN. — La Fraternelle, Robert-Macaire.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Trois Révolutions.
GAITÉ. — Le Pacte de Famine, les Deux Gamins.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS. — Étudiants, Fille et Garçon, les Victimes cloîtrées, l'Ile de Barataria, Trois Roses.
FOLIES. — Mariage impossible, les Deux Pommades, la Rose de Provins, Rimbaut et Compagnie.
DÉLASSEMENTS. — L'Honneur d'une Mère, Père et Oncle, la Bouquetière, la Fille du Diable.
COMTE. — L'Anguille de Melun, le Dîner impossible, le Petit Savoyard, Pas grec, l'Homme de Marbre.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22.) — Vue de Canton.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

La D...

La DÉMOCRA... numéro du lundi...
Les prix d'abo...

Pour le journal ...
Départements et ...
Pays à surtaxe ...
Pour le n° de ...
Départements e...
Pays à surtaxe ...

Ni la malheure... ni l'héroïque Po... dans une situatio... huit siècles par l... au service de la ... ne doit pas s'app...

De l'Autriche ... distance qui sépa... licate et la plus r... tait la gracieuse ...

Comment avai... l'Europe, habitée ... devenue la proie ... C'est que l'Italie, ... sans force contre ... tant de républiqu... rant.

Et cependant ... cette admirable c... la hauteur du pa... national en Fran... des Espagnols u... lienne, la chroni... breuse et sangla... Gênes, de Pise, ... Palerme et de ... un groupe d'étoi...

Toutes les fois c... italiens, le César... suivre l'exemple ... goniste du fameu... de Milan en ruin... libérateur à cette ... étrangère, et dan... cer ses soldats.

L'Italie actuell... reste à savoir à ... transalpine. L'It... gère pour rester ... qui ne furent, au... ternich ou les va...

Les plus peti... Modène, sont dé... les fonctions de ... à rejoindre le vi... qui a le malheu... sans emporter ... Charles-Albert, ... se présenter apr... égorger pendan... sans permettre à ... d'appeler la ven...

Les patriotes ... blier la trahison ... gnalé son règne ... nues difficiles et ... tre de soixante-... ment fusillés po... Charles-Albert ... courageuse, et le ... eût montré, non ... mais une âme ... l'amour du peup... dépendance et d... les esprits le jou... mer la *couronn...*

L'Italie ne v... Sicile ont déjà ... Toutes les répu... sormais unies s... république itali... a déjà été procl... jusqu'à l'Etna ... *Vive l'ordre!* ...

En attendant ... liens ratifieron... président provi...

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son ro du lundi.

prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
rtements et étranger.		32	16	8	3
à surtaxe de poste.		50	25	13	7
le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
rtements et étranger.		10	5	2 f. 50	
à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 29 MARS.

L'Italie républicaine.

la malheureuse Irlande, assujettie à l'aristocratie britannique; éroïque Pologne, subissant le joug du czar, n'ont été placées une situation plus humiliante que l'Italie, souillée depuis iècles par la présence du *Tedesco*, c'est-à-dire par les sbires rvice de la tyrannie étrangère, car le nom abhoré de *Tedesco* it pas s'appliquer à l'Allemand de la libre Allemagne.

l'Autriche despotique à l'Italie asservie, il y avait toute la nce qui sépare la barbarie stupide de la civilisation la plus dé et la plus raffinée. L'Italie dans les bras de l'Autriche, c'é gracieuse sylphide étreinte par un grossier satyre.

nment avait-il pu se faire que la contrée la plus poétique de ope, habitée par le peuple le plus intelligent de la terre, fût la proie de dominateurs si méprisables et si méprisés? ue l'Italie, divisée, s'est trouvée, à cause de sa division même, orce contre ses oppresseurs. Autant de cités italiennes, au- e républiques rivales en proie aux factions et s'entre-déchi-

cependant que de gloire au milieu de tant de faiblesse, dans admirable contrée où le patriotisme de clocher s'est montré à uteur du patriotisme provincial en Espagne et du patriotisme nal en France. Si l'histoire des Français est une épopée, celle spagnols un roman, on peut dire que, dans chaque cité ita-, la chronique locale est un drame vivant. Dans la nuit téné- e et sanglante du moyen-âge, les noms à jamais célèbres de , de Pise, de Padoue, de Florence, de Venise, de Naples, de me et de Messine brillent autour de celui de Rome, comme oupe d'étoiles autour du soleil.

ntes les fois que le pape s'est mis à la tête des doges et des ducs s, le César étranger s'est évanoui. Ainsi Pie IX n'a fait que l'exemple de son digne prédécesseur Alexandre VI, l'anta- te du fameux Frédéric-Barberousse, qu'il chassa de Rome et lan en ruines. L'Italie reconnaissante donna le nom du pape teur à cette forteresse d'Alexandrie, élevée contre l'invasion gère, et dans laquelle l'Autriche voulait naguère encore pla- s soldats.

talie actuelle doit aussi à Pie IX une récompense. En effet, il à savoir à qui profitera l'affranchissement de la péninsule lpine. L'Italie ne s'est pas purgée de la domination étran- pour rester sous le joug de princes plus ou moins indigènes, e furent, au temps de leur splendeur, que les valets de Met- h ou les vassaux de l'Autriche.

plus petits de ces princes, tels que ceux de Parme et de ne, sont déjà en fuite, et le Bourbon qui remplit, à Naples, actions de vice-roi et de bourreau autrichien ne tardera pas indre le vice-roi de Lombardie. Le grand-duc de Toscane, le malheur d'être archiduc d'Autriche, se retire du moins emporter les malédictions de ses anciens sujets; mais es-Albert, lui aura-t-il suffi, pour être salué roi d'Italie, de ésenter après la bataille devant les Milanais, qu'il a laissé er pendant une semaine, entendant les cris des victimes, ermettre à son armée d'aller à leur secours, ni aux journaux eler la vengeance sur les oppresseurs?

patriotes italiens auraient pu être assez généreux pour ou- la trahison de 1821, les persécutions politiques qui ont si- son règne jusqu'au moment où ces persécutions sont déve- difficiles et même dangereuses, ils auraient pu oublier le meur- e soixante-quatorze sous-officiers d'Alexandrie, inhumaine- fusillés pour délit politique; mais ils ne pardonneront pas à es-Albert sa lâche hésitation pendant la lutte qu'il avait en- gée, et le sang de tant de braves qu'il eût pu épargner, s'il ontré, non du courage, c'était superflu, mais moins de peur; une âme moins basse. Tout ces beaux titres à l'estime et à ur du peuple italien, oubliés un instant pour la cause de l'in- dance et de l'unité de l'Italie, se retrouveraient vivants à tous prits le jour où le royal complice de Radetski viendrait récla- a *couronne de fer* ceinte par Charlemagne et par Napoléon. talie ne veut plus de roi. Gênes et Venise, la Savoie et la ont déjà suffisamment montré leurs tendances républicaines. es les républiques italiennes du moyen-âge vont renaître dé- ais unies sous la bannière verte, blanche et rouge. Le chef de la blique italienne ne saurait être le Tarquin piémontais. Ce chef été proclamé par le peuple, dont le cri est depuis les Alpes 'à l'Etna : *Vive Pie IX! Vive la République!* c'est-à-dire *l'ordre! Vive la liberté!*

attendant leur nouvelle constitution politique, les Etats ita- ratifieront le choix du peuple et reconnaîtront Pie IX pour dent provisoire de la république italienne.

Le Peuple est turbulent.

Autrefois le tiers-état était redouté de la noblesse et de la royauté. On craignait l'explosion de sa voix étouffée si longtemps, et, pour motiver la compression sous laquelle on le retenait les rois et leurs courtisans l'appelaient un parti turbulent.

On n'avait certes pas tort. Le tiers-état n'aimait pas l'ordre de ce temps-là; car l'ordre était le règne paisible de ceux qui l'opprimaient. Il ne demandait en effet qu'à le troubler. Eh, mon Dieu! tous ceux qui ont vu cent fois leurs justes demandes repoussées et gardent en eux de vieux griefs; tous ceux qui ont souffert longtemps d'un silence forcé et dont les droits imprescriptibles ont toujours rencontré la négation et le mépris; tous ceux qui ont imploré en vain leur part de dignité humaine et de garantie: sans doute tous ces gens-là sont turbulents.

L'instant où ils briseront leurs freins verra sortir bien des protestations de leurs poitrines gonflées. On entendra bien des plaintes quand la parole leur sera rendue. Chaque heure de retard qu'un pouvoir aveugle oppose au progrès augmente le programme des souffrances à faire disparaître. Au jour de la délivrance, tous les vœux obstinément refoulés se font entendre à la fois.

Qui pourrait donc s'étonner si les premières semaines d'un peuple libéré par un effort de colère sont presque toujours des semaines turbulentes et agitées?

Quand la liberté a dû être arrachée par un combat, le lendemain de la victoire voit naître une confusion momentanée, un embarras immense que le temps seul et l'entente fraternelle de tous peuvent parvenir à changer en ordre stable basé sur le principe de la solidarité. Les causes véritables de ces grandes crises qui jettent le trouble dans les cœurs, ce sont les résistances obstinées des gouvernements et des hommes corrompus, leurs complices. Les ajournements sans fin des questions qui touchent à la vie des peuples préparent à l'avenir des complications inextricables souvent même des luttes ardentes, où ceux qui entravaient les progrès légitimes risquent souvent de se voir emportés par le courant rénovateur.

C'est ce qui arriva en 89. Tout se trouvait à refaire à la fois; le travail était immense. Il fut entrepris avec courage, malgré l'impatience bien naturelle des intéressés; mais il fallait à ceux qui se dévouaient à cette vaste élaboration, du calme, de la confiance et de la sympathie. Le contraire eut lieu: les regrets vinrent entraver la tâche déjà écrasante; ces regrets, manifestés par des résistances sourdes, par des provocations armées, firent grandir les soupçons et les impatientes exigences des classes qui protestaient.

L'anarchie vint troubler le cours des discussions et les résultats obtenus furent incomplets et souillés de sang. Ce ne fut que longtemps après que la bourgeoisie put imposer la légalisation de ses conquêtes.

Ce qui arriva en 89 arrive aujourd'hui. Les griefs du peuple ont été obstinément méconnus; on a toujours étouffé sa voix. On a nié jusqu'ici les enquêtes qui constataient sa misère et incriminé ceux qui dressaient la liste de ses souffrances.

Avec le droit au travail qui donne le pain du corps, on lui a refusé le droit à l'éducation, le pain de l'âme. On l'excluait de tous les lieux où son costume de travailleur aurait pu choquer les yeux des oisifs mieux vêtus. On ne voulait ni le voir, ni l'entendre.

Comment s'étonner, au moment où il a reconquis la parole, de la multiplicité de ses demandes?

Sans doute les conquêtes de la bourgeoisie ont déjà préparé les éléments de régénération pour tous. Désormais, la liberté est mieux assise, les efforts seront mieux coordonnés, et, si les regrets du passé se taisent devant la voix de la raison, la tâche deviendra plus facile à ceux qui ont le courage de s'y dévouer.

Mais les intérêts du peuple sont multiples et aussi variés que les produits de l'agriculture et de l'industrie, puisqu'il est le premier agent de toute production. Il faut en outre et peut-être pour la première fois pénétrer avec une vraie sollicitude dans les fermes et dans les ateliers, dans les chaumières et dans les mansardes. Or, malgré les travaux entrepris déjà avec ardeur, en dépit du mauvais vouloir d'un pouvoir ombrageux, les documents à recueillir sont nombreux, la tâche qui reste à accomplir est immense; elle demande toutes les forces et toutes les volontés. Jamais, non, jamais on n'eut plus besoin de calme et de confiance, de patience et de raison.

Que le peuple vienne donc en aide à la grande œuvre de sa régénération, en modérant son impatience! C'est une des conditions les plus essentielles à l'efficacité des discussions destinées à mettre un terme aux mécomptes dont il a été victime jusqu'à présent. Que la bourgeoisie, de son côté, veuille bien réfléchir à la nécessité d'affermir inébranlablement ses conquêtes politiques, en les partageant avec ses frères qui en étaient privés. Qu'elle voie dans la liberté le moyen de donner à tous un intérêt direct à l'ordre et à la sécurité. Qu'elle regarde ce peuple qui vient chaque jour apporter à l'Etat une part glorieuse de son nécessaire, et qu'elle l'aime pour tous les nobles sacrifices qu'il fait à l'avenir de notre fraternité.

L'Agiotage et la République.

Il est plus facile de prendre les Tuileries que la Bourse. Celle-ci n'a pour défenseur que l'Académie des sciences morales, retranchée derrière un immense amas de volumes, et secondée par la tourbe des agioteurs... et pourtant, si faible en apparence, ce rempart est infranchissable!

Que le gouvernement soit monarchique ou républicain, que le ministre s'appelle Teste, Dumon, ou bien Garnier-Pagès, c'est toujours la même chose, et l'on peut être assuré qu'ils seront tous circonvenus par l'Agiotage. Nous échouerons aujourd'hui, comme nous avons échoué sous le ministère Guizot, dans l'incessante revendication que nous faisons des chemins de fer au profit de l'Etat.

L'occasion était cependant bien belle. Les actionnaires, dont les titres sont à vil prix, imploraient le secours du gouvernement; pressés d'argent, ils consentaient à qu'on les expropriât, pourvu que le prix de l'expropriation fût raisonnable, et tous auraient accepté avec reconnaissance pour *base* le cours du 21 février dernier, — cours extrêmement favorable pour le Gouvernement, qui aurait ainsi racheté à un prix tout au plus égal à la véritable valeur vénale l'ensemble du réseau de fer. (Nous omettons les détails.)

Le Gouvernement provisoire a eu un instant cette idée, — excellente pour lui, comme Gouvernement, excellente pour les actionnaires qu'elle débarrassait d'actions invendables.

Mais l'Agiotage au doigt crochu, à l'œil faux, est entré aux conseils du Gouvernement, et il a tellement embrouillé les choses avec sa proposition ridicule de convertir les actions en rentes sur l'Etat, que le Gouvernement provisoire a, dit-on, abandonné complètement la partie.

Or, l'Agiotage est satisfait.

Car, remarquez que, si on avait converti, ainsi que nous l'avions proposé, les actions des chemins de fer, en billets à rentes hypothéqués sur ces mêmes chemins et solidarisés entre eux, on faisait sortir immédiatement de la Bourse une valeur de près de un milliard, qui, depuis cinq ans, défraie l'Agiotage en jetant un si magnifique vernis de moralisation sur les dernières années de la dynastie déchue. Menacés par ce coup, les agioteurs ont feint de consentir à laisser sortir l'agiotage par une porte, parce qu'ils ont espéré le faire rentrer par une autre, au moyen de la conversion en rentes sur l'Etat. Mais du moment que la baisse des cours a rendu trop évidente la sottise de cette opération, ils ont opposé leur veto absolu, — les chemins restent livrés à leurs administrateurs, les actionnaires restent pauvres avec des actions dépréciées, et l'Etat est vaincu

En effet, vouloir soustraire un milliard de valeurs à la manipulation, aux courtages répétés de MM. les agents de change et aux spéculations des agioteurs, c'est une tentative folle et même criminelle, dont nous demandons pardon à la République!

La France appelle des économies dans les différents services financiers. Le ministre des finances a hâte de réaliser des réformes dans un sens franchement républicain.

Mais à qui est remis le soin de rechercher ce que l'on peut faire? A un corps *éminemment aristocratique*, dont les connaissances, essentiellement superficielles, peuvent suffire pour la surveillance et pour la critique, mais qui sont d'une insuffisance notoire quand il s'agit d'organisation.

Aussi qu'arrive-t-il?

Un chef provisoire, ignorant des choses et des hommes, trouve autour du trône où on le place, les courtisans du régime ancien; il a besoin d'eux pour les services de chaque jour; il leur demande de faire son éducation, et les conseillers d'un ordre de choses que l'on veut réformer deviennent les agents d'une réforme qui devrait les atteindre les premiers.

Voulez-vous sérieusement économiser sans désorganiser? Formez dans chaque administration, dans chaque branche de service, une commission composée de travailleurs (sous-chefs et commis), et qu'un comité central, où entreront des délégués de ces commissions particulières et des hommes de finances, non employés dans les administrations, soit chargé d'examiner et de sytématiser les vues et plans qui auront surgi.

ACTES OFFICIELS.

Le Gouvernement provisoire,

Vu l'arrêté du 1er mars courant relatif à l'administration des biens de l'ancienne liste civile;

Vu celui du 5 du même mois portant création d'une commission de liquidation pour les mêmes biens;

Considérant que l'ancienne liste civile ayant cessé d'exister, les bois et forêts précédemment affectés à ce service sont rentrés dans la même situation que les autres forêts de l'Etat;

Que dès lors il y a lieu de les soumettre au même régime et à la même administration.

Arrête :

Art. 1er. Les bois et forêts qui faisaient partie des biens de l'ancienne liste civile seront remis immédiatement à l'administration des forêts de l'Etat, pour être régis et administrés dans les mêmes formes et d'après les lois ou règlements qui concernent les autres forêts nationales.

Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes arrête :

Art. 1er. Un concours est ouvert pour la composition de chants nationaux destinés à être exécutés dans les fêtes publiques.

Art. 2. Les poètes et les musiciens sont invités à s'associer pour ces compositions, qui devront réunir les paroles et la musique.

Art. 3. Des médailles de bronze, décernées au nom de la République, et l'honneur de l'exécution dans les fêtes nationales, sont les seules récompenses offertes aux concurrents.

Art. 4. Les compositeurs devront être adressés au ministère de l'instruction publique, avant le 20 avril prochain.

Art. 5. Un jury sera institué pour juger les ouvrages présentés.

Le ministre de l'intérieur arrête :

Le pantalon d'uniforme d'été pour toutes les gardes nationales de la République sera en bazin, chaîne et trame coton blanc, conforme au type déposé au ministère de l'intérieur.

[illegible] gratis par les tarifs de la solde.»

DÉCRET INTERPRÉTATIF DU DÉCRET DU 25 MARS 1848.

Le Gouvernement provisoire de la République française,

Vu le décret du 25 mars présent mois, relatif à la diminution des frais de protêt et à la modification des formalités de cet acte,

Considérant que dès le 25, jour de son insertion au *Moniteur universel* et avant la promulgation au *Bulletin des Lois*, ce décret a été généralement exécuté, et par la diminution des frais et par la suppression des témoins antérieurement prescrits par la loi, qu'il importe que cet empressement à s'associer aux vues qui ont dicté le décret ne puisse en aucun cas devenir l'occasion de discussions judiciaires que pourrait susciter l'intérêt privé,

Sur le rapport du ministre de la justice,

Décrète,

Le décret du 25 mars dernier, relatif à la diminution des frais de protêt, droit d'enregistrement et émoluments attachés à chacun de ces actes, et à la modification des formalités antérieurement prescrites, a pu être régulièrement exécuté dès le 25 mars courant, jour de sa publication au *Moniteur universel, journal officiel de la République.*

Le Gouvernement provisoire,

Vu le décret du 1er mars courant, qui a prorogé de dix jours l'échéance des effets de commerce depuis le 22 février jusqu'au 25 mars présent mois;

Vu l'art. 165 du code de commerce;

Considérant que le délai ordinaire de quinze jours, accordé au porteur pour exercer son recours par voie de dénonciation, est insuffisant dans les circonstances actuelles;

Que, d'ailleurs, il est utile d'accorder aux endosseurs toute la latitude possible pour effectuer sans frais les remboursement qui pèsent sur eux;

Sur le rapport du ministre de la justice,

Décrète :

Provisoirement, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné,

Le délai de quinze jours accordé aux porteurs d'effets de commerce est prorogé de quinze jours, non compris les délais de distance.

Sont valables tous recours et actes conservatoires qui auraient été faits antérieurement, conformément aux lois existantes.

Une visite aux Ateliers nationaux.

Aujourd'hui 28 mars, le citoyen Marie, membre du Gouvernement provisoire, ministre des travaux publics, s'est rendu au bureau central des ateliers nationaux où s'étaient réunis tous les délégués des différentes brigades, ayant à leur tête le citoyen Emile Thomas, commissaire du Gouvernement pour la direction de ces ateliers.

Le citoyen Emile Thomas ayant annoncé le but de la visite du ministre, l'un des délégués, le citoyen Arthur Bouton, s'est exprimé ainsi :

« **Les ouvriers du 27e atelier, 7e service, 4re escouade, 2e brigade,** et tous les ouvriers des ateliers nationaux viennent, après avoir élu leur chef, vous offrir les témoignages de leur profonde gratitude et leurs remerciements sincères pour tout ce que le Gouvernement provisoire a fait jusqu'à ce jour tant pour obvier aux besoins si pressants de la classe ouvrière que pour assurer son bien-être et son bonheur dans l'avenir. Les désordres financiers et le gaspillage du gouvernement déchu, qui ne puisait sa force factice que dans la corruption, avaient amené la crise commerciale qui nous laissait sans travaux et sans pain; mais notre misère et nos souffrances lui importaient peu pourvu qu'il pût faire régner le despotisme et l'arbitraire, et que ses séides fussent gorgés de l'or volé à la France entière.

» Il n'en a pas été ainsi de vos défenseurs nés des intérêts du peuple, et attachés depuis longtemps à sa cause; vous avez compris, aussitôt que sa volonté vous a appelés au poste que vous occupez d'une manière si digne, qu'en conquérant sa liberté il avait aussi le droit de vivre. Votre première pensée a donc été de lui en fournir les moyens, et, depuis ce jour, pas un de nous n'a eu l'amère douleur de se voir obligé de refuser du pain à ses enfants.

» Vous avez fait plus encore, vous avez compris que le peuple qui, après avoir chassé la royauté, s'était promené dans son palais en dédaignant les richesses et les trésors qui s'y trouvaient, et qui étaient le produit de son sang; que ce peuple, dis-je, ne voulait pas vivre d'aumône, et, dans ce but, vous avez créé des ateliers nationaux dans lesquels ont été admis tous les ouvriers sans travail. Par ce moyen, chacun gagne par son travail la rétribution que la nation lui accorde.

» Merci donc à vous tous, citoyens, qui demeurez fidèles à vos principes. Vous avez compris et soulagé nos besoins; vous avez agi en hommes de cœur, et nous vous en conserverons une éternelle reconnaissance. Le Gouvernement peut compter sur notre dévouement à la patrie. Telle est notre devise, qui doit être celle de tous les vrais cœurs républicains. Vive la République!»

Le citoyen Bouton reprend la parole. Au nom des ouvriers, il adresse au citoyen Emile Thomas, directeur, les plus vifs remerciements sur son zèle, son infatigable dévouement à accomplir la difficile mission qui lui a été confiée par le Gouvernement provisoire.

LE CITOYEN ÉMILE THOMAS. Je ne puis accepter pour moi les remerciements que vous voulez bien m'adresser. Mon dévouement vous est acquis, mais je dois reporter au Gouvernement provisoire, au ministre des travaux publics et à la mairie de Paris toute votre gratitude. Là sont les vœux, les efforts de tous les jours. Je dois aussi me féliciter hautement de la collaboration des élèves de l'école centrale, nous sommes tous unis de tête et de cœur pour vous servir. (Vifs applaudissements.) Vive le Gouvernement provisoire! vive le ministre des travaux publics!

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. C'est du fond du cœur, citoyens, que je vous remercie des bonnes paroles que vous venez de prononcer. Je vous en remercie au nom du Gouvernement provisoire, et en mon nom personnel.

Ah! vous êtes bien dignes de cette liberté que vous avez conquise, bien dignes de vivre sous cette république que vous avez fondée. Courageux contre le gouvernement renversé, calmes et généreux dans votre force, patients dans les privations et jusque dans la souffrance: oui, citoyens, c'est ainsi qu'on réalise les grandes conquêtes sociales.

Vous avez raison, citoyens, dans votre reconnaissance pour le Gouvernement provisoire, et, permettez-moi de le dire, puisque, dans votre cœur, vous voulez bien m'associer au Gouvernement provisoire dans votre bienveillance pour moi, oui, de cœur et de raison nous voulons tous réaliser ces améliorations dans la condition des travailleurs que la République vous promet, que la République seule vous donnera. Notre volonté n'a pour limite, sur ce terrain, que la puissance humaine. J'aime mieux les actes que les paroles, surtout quand il s'agit [illegible] des ouvriers; eh bien, je vous le dis, tous mes efforts depuis que votre volonté m'a appelé à l'honneur de servir la patrie, ont été dirigés dans cette pensée : ouverture de nouveaux ateliers, développe-[illegible] (Bravo! bravo!)

Maintenant, citoyens, je veux aussi vous parler de vos droits. Les élections arrivent. Le Gouvernement veut que, dans les grades d'officiers comme à l'assemblée nationale, vous soyez largement représentés par des hommes pris parmi vous. Je dis largement, non exclusivement; vous-mêmes ne l'entendez pas ainsi. Réunissez-vous donc. La République est fondée; on ne l'escamotera pas cette fois. Vos droits vous sont acquis, citoyens; exercez-les. Vive la République! vive la République!

J'ai encore un mot à vous dire. Le Gouvernement provisoire ne serait pas juste s'il ne reportait pas une partie de vos remerciements au citoyen Emile Thomas, à ces braves jeunes gens de l'Ecole centrale, à tous vos chefs élus, si ardents au devoir, si actifs, si dévoués. Honneur à eux tous, car ils ont rendu à la patrie de grands services!

(Oui! oui! — Vive Emile Thomas! Vivent les élèves de l'Ecole centrale! Vivent nos chefs!)

Une conversation fraternelle s'engage entre les délégués et le ministre des travaux publics, qui reçoit de leurs mains des adresses au Gouvernement provisoire.

L'un des délégués demande un local pour y établir un club.

Le ministre répond :

«Partout où s'assembleront des ouvriers comme vous, si patients, si calmes, si amis de l'ordre, le Gouvernement provisoire sera toujours content. »

Le ministre quitte la réunion aux cris répétés de : Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire!

Manifestation de l'Association nationale italienne.

Avant-hier, lundi, les Italiens au nombre de trois mille environ, se sont rassemblés à une heure et demie, sur la place Vendôme, pour célébrer l'ère nouvelle que le peuple français ouvre à la civilisation de l'Europe. L'association, ayant en tête son comité, et portant le drapeau aux couleurs nationales, a suivi la ligne des boulevarts, et s'est dirigée vers la colonne de Juillet, où les citoyens des diverses régions de l'Italie ont déposé des couronnes d'immortelle sur cette glorieuse tombe des victimes de la liberté. Là, l'écrivain Lizabe a prononcé un discours chaleureux qui a été vivement applaudi par la foule qui l'entourait.

La sympathie du peuple parisien a suivi le cortège jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où une députation s'est détachée pour aller témoigner au Gouvernement provisoire son sympathique enthousiasme et lui offrir son drapeau vert, blanc et rouge. Ce drapeau a été immédiatement déposé dans la salle où se trouvent désormais réunies en faisceau les emblèmes des nationalités du monde.

Le vice-président du comité, Pierre Giannone, a prononcé devant les citoyens Lamartine et Bethmont les paroles suivantes :

Citoyens,

L'*Association nationale italienne*, constituée le 5 mars et présidée par moi, vient apporter son tribut de sympathie au Gouvernement provisoire de la République française, et remplir en même temps un devoir en lui communiquant sa formation définitive.

Son but, citoyens, est le but qu'ont prêché ou prévu tous les grands Italiens depuis Arnaud de Bresse jusqu'à Machiavel, depuis Dante jusqu'à Napoléon, qui est à nous commune à vous : l'unification politique de la Péninsule; l'émancipation complète, depuis la mer jusqu'aux Alpes, de ce sol d'où est parti deux fois le mot d'ordre de l'unité européenne; la fondation d'une nationalité compacte et forte, qui puisse, pour le bien du monde, prendre rang dans la confédération des peuples et apporter au travail commun les inspirations et le dévouement, la pensée et l'action, de vingt-quatre millions d'hommes libres, frères et associés en une seule croyance nationale : *Dieu et le Peuple*, en une seule croyance internationale : *Dieu et l'Humanité.*

Cette croyance, citoyens, quoi qu'on ait fait pour l'obscurcir, est celle de nos pères. Depuis l'école pythagoricienne du midi de l'Italie jusqu'à nos penseurs philosophes du dix-septième siècle, — entre la torture qui cherchait en vain à anéantir la pensée sociale de notre Campanella et la fusillade qui brisait sur les lèvres des frères Bandiera leur dernier cri : *Vive la liberté!* — le génie italien a toujours déclaré, par une série non interrompue de protestations individuelles, que sa tradition nationale était : Unité et Liberté; unité comme garantie de mission, liberté comme garantie de progrès. Du milieu des fers, du sein de la corruption qu'engendre le despotisme, sous la baïonnette étrangère qui menaçait chaque battement de son noble cœur, il a toujours, du fond des prisons ou du haut de l'échafaud, crié aux nations attentives : l'Italie n'est pas morte, elle se transforme, et sa grande pensée sortira pure comme l'or du creuset de ses trois cents ans d'esclavage, lorsque l'œuvre de fusion sera accomplie, lorsque les peuplades italiennes seront enfin mûres par la souffrance et l'amour, pour se confondre en un embrassement unanime autour de la sainte bannière de la patrie commune et donner à l'Europe, après l'Italie des empereurs, après celle des papes, l'immense spectacle de l'Italie du peuple.

Ce moment, messieurs, nous le croyons, est bien près d'éclore. L'heure de l'émancipation a déjà sonné en Lombardie. Dégager de toutes les impulsions locales la pensée nationale; en diriger, à travers les tâtonnements du présent, le développement progressif, c'est là l'objet de l'*Association nationale italienne*. Elle la poursuivra avec calme, fermement, de toutes ses forces, de toute son activité, telle que l'exigent les circonstances, telle que la lui impose l'exemple glorieux que la France vient pour la seconde fois de donner au monde.

Travailler à la constitution d'une forte nationalité italienne, c'est travailler, — il n'y a pas un seul Français qui d'instinct ne comprenne cela, — non seulement pour l'Italie, mais aussi pour la France; c'est vouloir donner à la France une sœur, une alliée puissante et fidèle, capable de voter avec elle, pour le progrès de tous, dans les conseils européens, et de combattre à ses côtes pour le triomphe du droit et de la vérité sur le champ des batailles. Entre nous, messieurs, vous savez cela depuis votre première République et depuis l'Empire, c'est à la vie et à la mort. Nous croyons donc avoir droit à vos sympathies, comme vous avez droit à notre admiration. Donnez-les nous, messieurs; elles ne seront pas perdues pour l'Italie d'aujourd'hui; elles ne le seront pas surtout pour l'Italie à venir.

22 mars 1848.

Pour l'association,
JOSEPH MAZZINI, président.

LE CITOYEN LAMARTINE, membre du Gouvernement provisoire, prend la parole en ces termes :

Citoyens de l'Association nationale pour la régénération de l'Italie, citoyens, je pense, de toutes les régions de l'Italie...

TOUTE LA DÉPUTATION. Oui! oui! de toute l'Italie.

LE CITOYEN LAMARTINE. C'est pour moi un des plus beaux jours des jours de cette république naissante; c'est pour moi une des plus glo-[illegible]

Vous devez sentir par ces paroles combien je sens délicieusement l'honneur d'être appelé par la Providence à voir se réaliser ici par le contact de ces deux grandes nationalités qui n'ont plus à se combattre, qui n'ont plus qu'à s'aimer, à se fortifier, à se défendre l'une l'autre, de voir se réaliser ce rêve des âmes patriotiques, qui va devenir, avant peu de mois, je n'en doute pas, la plus inattendue de toutes les réalités... (Bravo! bravo! — Vive la République! vive Lamartine!)

La République, comme vous le pensez bien, n'a pas déplacé mon cœur pour l'Italie; je l'appelais, il y a peu de temps à la tribune, non pas la reine des nations, mais la reine des races humaines.

Elle n'a qu'à reprendre sa place, et l'univers reconnaîtra cette royauté intellectuelle du génie italien sur ce coin de terre qu'elle a consacré dans d'autres siècles.

Le Gouvernement provisoire ne s'étonnera pas de la démarche que les Italiens réunis en si grand nombre autour de ce palais du peuple font aujourd'hui. Votre cause est la nôtre, et vos titres à cette cause, vous les avez admirablement énumérés tout à l'heure; vos titres, ils n'ont pas besoin d'être rappelés au genre humain; ils sont écrits en caractères ineffaçables par vos magnifiques débris, par vos impérissables monuments sur votre sol; ils sont restés écrits aussi éternellement dans vos âmes, et c'est pourquoi il n'a été permis à aucune tyrannie de les effacer s'ils viennent à revivre d'eux-mêmes si légitimement dans l'avenir! (Bravo! bravo!)

Parmi ces titres, vous avez cité tout à l'heure le plus glorieux peut-être, le plus impérissable de tous, ce sont les noms de ces grands génies qui ont illustré dans tous les temps la terre d'Italie; tant que ces titres des nations n'ont pas été contresignés, pour ainsi dire, par des noms immortels, ils n'ont pas le sceau du temps, ils ne sont pas gravés assez profonds, assez éclatants dans l'histoire! C'est la gloire des grands hommes qui constitue la nationalité des peuples.

Parmi ces noms glorieux que vous venez de citer, il y en a un seul que je vous reproche d'avoir rappelé, à cause de la signification qui s'attache communément à ce nom de Machiavel. (Oui! oui! ce n'est pas sa place!) Effacez désormais ce nom de vos titres de gloire, substituez lui le nom plus pur de Washington; voilà le nom qu'il faut aujourd'hui proclamer, c'est le nom de la liberté moderne. Ce n'est plus le nom d'un politique, ce n'est plus le nom d'un conquérant qu'il faut au monde, c'est le nom de l'homme le plus désintéressé, le plus dévoué au peuple. Voilà l'homme qu'il faut à la liberté. (Oui! oui! — Bravo! bravo!) Un Washington européen, voilà le besoin du siècle : le peuple, la paix, la liberté! (Nouveaux bravos!)

Je n'entrerai, vous le sentez, avec vous dans aucuns détails sur les diverses questions politiques que votre réunion nationale doit débattre dans la plénitude de son libre arbitre, et à l'abri de toute influence internationale. Nous avons proclamé le dogme du respect des nationalités, des gouvernements et des peuples; nous ne démentirons jamais ce dogme aussi respectueux pour les peuples et pour les gouvernants que pour nous-mêmes.

L'indépendance des nations dans le choix du régime intérieur qui leur convient, c'est le drapeau de la République française. Nous voulons qu'il flotte des deux côtés des Alpes, des deux côtés des Pyrénées, des deux côtés du Rhin! Ni crainte, ni complaisance, ni sentiment même de prédilection ne nous fera démentir ce principe. Il est celui de la dignité des peuples et de la sécurité des gouvernants dans leurs rapports avec nous!

Mais je me reproche de vous entretenir si longtemps. (Non! non!) Il faut me le pardonner, car je me sens un frère dans tous les fils de la famille italienne. (Applaudissements.) Ce sont des adieux, sans doute, que je vous fais au nom de la France! Vous entendez d'ici vos frères de Naples, de Turin, de Rome, de Florence, de Gênes, qui vous appellent! Vous allez sans doute les rejoindre et les fortifier bientôt de votre concours dans cette œuvre pacifique et déjà accomplie, je l'espère, des constitutions nouvelles de toute nature que la diversité des Etats de l'Italie fait surgir des mœurs, des besoins, des intérêts, des formes de ses différents gouvernements! (Oui! oui! nous y allons tous!)

Eh bien, puisque la France et l'Italie ne font qu'un seul nom dans nos sentiments communs pour sa régénération libérale, allez dire à l'Italie qu'elle a des enfants aussi de ce côté des Alpes! (Bravo!) Allez lui dire que, si elle était attaquée dans son sol ou dans son âme, dans ses limites ou dans ses libertés, que si vos bras ne suffisaient pas à la défendre, ce ne sont plus des vœux seulement, c'est l'épée de la France que nous lui offririons pour la préserver de tout envahissement! (Bravos unanimes.)

Et ne vous inquiétez pas, ne vous humiliez pas de ce mot, citoyens de l'Italie libre! Le temps a éclairé la France et lui a donné en raison, en sagesse, en modération, ce qu'elle eut autrefois en impatience de gloire et en soif de conquêtes. Nous ne voulons plus de conquêtes qu'avec vous et pour vous! les conquêtes pacifiques de l'esprit humain. Nous n'avons plus d'ambition que pour les idées. Nous sommes assez raisonnables et assez généreux sous la République d'aujourd'hui pour nous corriger même d'un vain amour de gloire! Notre amour pour l'Italie est désintéressé, et nous n'avons que l'ambition de la voir aussi impérissable et aussi grande que le sol qu'elle a éternisé de son nom.

Les cris répétés de: Vive Lamartine! vive le Gouvernement provisoire! vive la République! accueillent cette allocution.

ANDRÉ MAZZINI, l'un des membres de la députation, prend ensuite la parole en ces termes :

En ce moment, messieurs, par une lutte héroïque, désespérée, sans exemple dans notre glorieuse histoire, l'Italie brise ses chaînes séculaires.

Nos vœux et nos espérances sont enfin accomplis.

A la veille de rentrer dans notre patrie, prêts à travailler et à combattre avec nos frères pour le triomphe définitif de notre sainte cause, il est de notre devoir de remercier la grande et magnanime nation française de l'hospitalité fraternelle qu'elle nous a de tout temps si généreusement accordée.

L'Italie, nous l'espérons, saura se suffire à elle-même.

Au milieu des difficultés du présent, en face des dangers que l'avenir nous réserve, nous saurons nous maintenir fermes, inébranlables, sur le terrain de la lutte : nous saurons, avec la conviction de notre force, défendre avec modération nos droits et faire triompher nos principes.

Or, messieurs, nous comptons sur vous.

Au nom des intérêts généraux de la démocratie européenne, au nom de cette politique de liberté, d'égalité, de progrès que vous avez proclamée pour le monde, nous comptons sur votre appui moral, qui est et doit être désormais beaucoup plus puissant que l'appui de la force et que l'autorité des armées.

Forts de cette conviction, nous faisons des vœux devant vous, citoyens éminents, dignes représentants de la République française, pour l'indépendance et la liberté de l'Italie, pour le salut et le bonheur de l'Europe.

Vive la République française!

Vive l'Italie!

Après quelques mots de réponse de M. de Lamartine, la députation se retire aux cris répétés de : Vive la République! vive le Gouvernement provisoire! vive Lamartine!

— Les employés et ouvriers de la fabrique [illegible] de M. Lemaître, de La Chapelle-Saint-Denis, sont venus offrir la somme de 500 fr., produit d'une journée de travail.

— Les ouvriers et ouvrières dans l'établissement du citoyen Bresson, fabricant de coton, sont venus offrir au Gouvernement provisoire une somme de 150 fr., pour le comptoir d'escompte national et les blessés de février.

— Le citoyen Henri Bex est venu mettre à la disposition du Gouvernement les sommes qui lui sont dues par le ministère des travaux publics.

— Une députation des petits marchand du carreau du marché des Innocents est venue offrir au Gouvernement provisoire un don patriotique de 52 fr.

— Les ouvriers, ouvrières et patrons cartonniers en fin de Paris ont souscrit pour deux actions, ensemble 1 000 fr., du comptoir national d'escompte; ces deux actions font partie du don patriotique qu'ils ont offert au Gouvernement provisoire.

— Le maire de Linas (Seine-et-Oise) transmet au Gouvernement provisoire 257 fr. 20 c., provenant, frais prélevés, d'un bal donné par la garde nationale de cette commune. Cette somme est destinée à venir en aide aux blessés de février dernier et aux ouvriers sans travail.

— Le Gouvernement provisoire a reçu une somme de 565 francs, versés au profit des travailleurs sans ouvrage par les officiers ministériels de l'arrondissement de Mortagne (Orne).

— La commune de Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise) a planté son arbre de la liberté, le lundi 26 mars. Les autorités, la garde nationale, le corps des sapeurs pompiers, précédés du clergé, assistaient à cette touchante cérémonie; M. D..., peintre, organise une collecte, offrant, à titre de don patriotique, quatre médailles d'argent remportées par lui dans divers concours. « Plus d'une fois, dit-il, j'ai eu faim auprès de mes médailles, je n'ai jamais pu m'en dessaisir; aujourd'hui qu'il s'agit de secourir des frères, des blessés, des veuves, je les donne de grand cœur » Ce généreux exemple est bientôt suivi, et chacun apporte son offrande.

Une somme de 400 fr. et les médailles du citoyen D... ont été apportées au Gouvernement provisoire par les soins du maire de Neuilly-sur-Marne.

— Les ouvriers de l'imprimerie de M. Vinchon ont déposé, à titre de don patriotique, à la mairie du 5e arrondissement, une somme de 264 fr. 50 c., produit d'une journée de travail.

— Hier, mercredi, le citoyen Boitel, sculpteur, a présenté à l'Hôtel-de-Ville, un buste de la Liberté; le citoyen Crémieux a, dans une chaleureuse allocution, remercié l'artiste du don qu'il faisait à la patrie. La République naissante est heureuse, a-t-il dit, de s'appuyer sur les arts.

Commission de Gouvernement pour les Travailleurs.

L'intervention officieuse de la *Commission de Gouvernement pour les travailleurs* a encore été invoquée aujourd'hui, mais cette fois dans des circonstances exceptionnelles. Il s'agissait de l'une des industries (la boulangerie de Paris) dont les moindres perturbations peuvent avoir les plus graves résultats pour la subsistance de la capitale. Les ouvriers boulangers forment le corps d'état dont les souffrances appelaient les palliatifs les plus prompts et les plus efficaces. Le vif sentiment du sort douloureux qui leur était insensiblement échu au sein d'un régime de travail devenu généralement intolérable les exaspérait enfin, et leur avait inspiré des résolutions extrêmes. Paris était menacé de manquer de pain dans quelques jours, demain peut-être...

La conciliation, cependant, et une conciliation entière, a été aussitôt accomplie que demandée : les délégués des patrons et ceux des ouvriers sont venus ce matin soumettre leur litige à l'arbitrage du président et du vice-président de la commission. Un tarif nouveau est sorti d'une courte et amiable discussion contradictoire, et il a été consenti avec un même empressement par les deux parties. La masse des ouvriers boulangers stationnait dans la cour du Luxembourg, attendant, avec une impatience pleine d'émotion, l'issue de la démarche. M. Louis Blanc est venu lire la délibération, qui a été acclamée sans réserve et avec enthousiasme. Des témoignages de la plus sincère gratitude apportés par les délégués des deux intérêts en présence ont amplement récompensé la commission de son infatigable sollicitude.

Tandis que les patrons envoyaient remercier la commission, un ouvrier, que ses camarades avaient délégué d'un mouvement spontané, s'approcha, vivement ému, de M. Louis Blanc, lui pressa chaleureusement la main, et lui offre, en leur nom, 2 fr. sur la plus prochaine journée de travail de chacun d'eux, pour le montant de ce don être mis à la disposition du Gouvernement provisoire.

Ces faits ont une grande signification, car ils ne sont point isolés. Nous ne rappellerons pas les cas difficiles que la commission a déjà arbitrés; la plupart ont été livrés à la publicité; hier encore, par d'opportunes démarches auprès de la compagnie du chemin de fer de Lyon, la commission aplanissait les difficultés qui menaçaient de prolonger le chômage désastreux des ouvriers mécaniciens de l'établissement Farcot de Saint-Ouen; et, ce matin, les ouvriers recevaient l'assurance qu'ils pouvaient reprendre leurs travaux et qu'ils allaient retrouver leurs salaires.

Ainsi, tel est le caractère essentiellement social de la révolution de 1848, telle est l'imminente nécessité des réformes économiques, qu'une commission instituée pour élaborer des projets de lois, pour chercher la solution du problème de l'organisation du travail, est transformée incontinent, par la force des choses, en une haute cour de prud'hommes, et exerce dans ce cercle d'action spécial une sorte de gouvernement moral, par le vœu libre et l'appel exprès des travailleurs et des chefs d'établissement. La commission se trouve donc conduite à mener de front la théorie et la pratique. Ce double rôle, qui lui vient de l'adhésion et de l'initiative pressante des intérêts, elle l'accepte comme un devoir. Seulement, elle insiste pour qu'on ne lui rende pas trop difficile l'accomplissement de ce devoir, par des demandes d'interventions [illegible] auxquelles il lui serait impossible de répondre en temps convenable.

Agitation Européenne.

Révolution italienne. La victoire de Milan décidera probablement celle de toute la Lombardie.

A Milan, le massacre a été affreux. Les Hongrois et les Italiens ne se sont pas battus, mais les Croates ont commis des cruautés horribles. Ils entraient dans les maisons et massacraient tous les habitants, femmes, enfants, vieillards, ils n'épargnaient rien [illegible] portaient des enfants [illegible] au bout de leurs baïonnettes, comme un trophée d'ivresse sanguinaire. Les Milanais ont répondu au massacre par le massacre, et [illegible] nisé avec le peuple, qui s'est emparé de la forteresse et de 17 pièces de canon.

Le duc de Modène est emprisonné; Reynier est à Vérone; son troisième fils, l'archiduc Sigismond, a été arrêté à Bergame. 5 ou 6 000 Autrichiens stationnent à Marignan. Les Milanais ont fait sauter le pont de Lambro pour couper les communications à l'ennemi. A Gênes et à Rome, on a arraché et brûlé l'écusson autrichien du palais de l'ambassadeur et du consul. L'ambassadeur autrichien à Rome a pris la fuite. Le grand-duc de Toscane a fait marcher ses troupes au secours de la Lombardie dès qu'il a su l'insurrection victorieuse.

A Parme, les enfants combattaient à côté des hommes. La lutte fut des plus acharnées. Les troupes de Parme refusèrent de marcher, mais les troupes allemandes se défendaient avec fureur; la fusillade dura cinq heures. Après quoi, le duc de Parme annonça qu'il avait nommé un conseil de régence et qu'il allait se retirer. C'était la répétition de la scène qu'il joua à Lucques l'été dernier.

La nouvelle de la fuite du duc de Parme consterna la garnison autrichienne de Plaisance, et elle ne fit aucune opposition aux démonstrations populaires ni à la nomination d'un gouvernement provisoire.

Les habitants de Pontremoli ont également chassé les Autrichiens. Parme et Modène demandent à se réunir au Milanais.

Révolution allemande. — Le club populaire de Berlin continue à discuter et à pétitionner. Il a pour lui les ouvriers, mais il a contre lui la bourgeoisie, qui s'est déjà faite conservatrice. Le club fait des publications qui sont lancées à grand nombre parmi le peuple.

Deux clubs, l'un de bourgeois et l'autre d'ouvriers, se sont également formés à Aix la-Chapelle, mais ils se sont réunis après deux séances séparées, et ils ont voté trois pétitions, une pour demander le suffrage universel et diverses réformes, les deux autres pour féliciter le peuple de Berlin et le peuple de Vienne.

Voici, d'après la *Gazette officielle de Prusse*, le projet formé par le souverain pour le remaniement de l'Allemagne :

Le congrès allemand qui devait avoir lieu soit à Francfort-sur-Mein, soit à Dresde, ne pourra s'assembler, les circonstances forçant les souverains allemands à rester au milieu de leur peuple. Cependant les députés de plusieurs Etats d'Allemagne, de Wurtemberg, Bade, Hesse et Nassau, sont arrivés à Berlin, et, d'accord avec l'envoyé du roi de Saxe, ils sont convenus des points suivants avec le gouvernement prussien : 1° Nécessité de confier la direction de toute la confédération à un seul chef électif, à une chambre haute composée de membres de la confédération ou de délégués, et à une chambre de députés de la nation, élue par les différents Etats. Le parlement allemand s'occuperait de l'armée fédérale et de l'armement du peuple; il établirait un tribunal fédéral; donnerait une législation commune, surtout en matière criminelle et de procédure; uniformité de poids et mesures. Pour hâter l'examen de ces divers points, on adjoindrait à la diète dix-sept citoyens jouissant de la confiance nationale. Cette assemblée fédérale, ainsi fortifiée, donnerait à ces points le caractère de résolutions et les mettrait à exécution. La Prusse a choisi M. Dahlmann pour la représenter auprès de l'assemblée fédérale.

Une commission vient d'être nommée à Berlin pour s'occuper des intérêts des classes ouvrières. Cette commission tiendra, à partir du 28, deux séances par semaine à l'hôtel-de-ville. Elle entendra, dit la feuille officielle, des hommes expérimentés, ainsi que des délégués des ouvriers et des patrons.

En Saxe, on s'occupe aussi des questions sociales. Le 24, les ouvriers, assemblés en très grand nombre, ont voté une adresse dans laquelle on demande au roi la création d'un ministère de l'organisation du travail, ou au moins la création, au ministère des finances, d'un département chargé de veiller aux intérêts des travailleurs.

Le directeur, dit la *Gazette universelle* allemande, le directeur devrait parcourir le pays entier, voir les ateliers et les cabanes des pauvres, pour se renseigner sur l'état des choses et sur les comités d'ouvriers à fonder dans chaque district; dans cette pétition les ouvriers disent qu'il faut combattre le communisme en améliorant le sort des travailleurs; ils ajoutent qu'il importe plus que jamais de faire comprendre au quatrième état que la réforme du travail doit s'opérer par les voies qui présentent le plus de garanties.

On lit dans la *Zeitungshalle* du 26 :

Hier le roi, se trouvant à Potsdam, a fait venir tous les officiers au château et leur a dit : « J'ai appris que vous pensiez toujours à une réaction possible, je vous prie instamment d'abandonner une pareille idée; tout ce que j'ai fait et ce que je ferai plus tard a été le résultat de ma volonté; personne ne m'a forcé d'agir. Je me trouve très bien et très sûr à Berlin, et je prie l'armée d'en être convaincue.

Les Duchés allemands qui relevaient du Danemark ont envoyé une députation au roi de Prusse pour l'informer de la révolution qu'ils viennent d'accomplir. Frédéric-Guillaume leur a promis l'appui de la Prusse et de l'Allemagne contre le Danemark; il a donné ordre de faire marcher immédiatement une armée prussienne à la frontière, et il a invité les gouvernements de Hanovre, Meckembourg et Brunswick à en faire autant.

D'autres députés ont été envoyés à Copenhague. On lit, au sujet de l'attitude du Danemark, les lignes suivantes dans la *Barsenhalle*, Hambourg, 25 mars :

Les nouvelles récentes de Copenhague donnent aux affaires de Schleswig-Holstein une tournure qui ne répond point à l'aspect guerrier que les choses avaient pris d'abord. Les préparatifs agressifs du Danemark ne consistent que dans les grands mots insérés dans les derniers journaux de Copenhague. Il y a au contraire si peu d'idées arrêtées dans les affaires mêmes du Danemark, que l'on ne songe pas même à attaquer les duchés. Il est vrai qu'un ministère a été formé; mais des nouvelles postérieures annoncent qu'il était déjà en dissolution. On dit notamment que les comtes Moltke et Knuth ont donné leur démission et que les soldats qui pourraient agir, ne sont qu'au [illegible] 700. [illegible] la députation [illegible] Schleswig-Holstein, envoyée à Copenhague, déclare par sa [illegible] midi, que l'affaire s'arrangera [illegible] de Copenhague annoncent que la députation [illegible]

[illegible] les Polonais ont proclamé le royaume de Pologne. Ils ont [illegible] bourgmestre, le landrath et délivré les prisonniers. Il est vrai que les troupes sont revenues; mais le mouvement n'en est pas moins sérieux. Les Polonais portent la cocarde polonaise. Dans notre ville même, il règne une grande agitation. Toutefois les troupes n'agiront que contre les pillards. De la frontière de Kalisch à Persern, on établit des tentes pour les troupes russes.

On écrit de Breslau, 23 mars :

On assure qu'à la frontière de la Haute-Silésie, on voit déjà beaucoup de soldats russes et notamment des Cosaques et des Circassiens. On parle de nouveau d'une révolte qui aurait éclaté à Varsovie, à Kosel, Liegnitz, Hirschberg et Schmiedeberg; il y a eu des excès graves.

L'empereur Nicolas ne peu se faire à l'idée d'une Europe républicaine ni même constitutionnelle. On lit dans une lettre de Breslau, en date du 23 mars :

Ainsi que toutes les feuilles de l'Europe l'ont écrit et répété, il est vrai que l'empereur Nicolas était tombé dans un profond état de marasme à la nouvelle des événements qui se sont accomplis en France. On raconte les choses les plus surprenantes sur le trouble de son esprit. Jamais on ne l'avait vu recourir à plus de manœuvres ambulatoires pour échapper à lui-même.

Il paraît cependant que le czar est à peu près revenu à son état normal. Voici les paroles qu'il a dites à un des généraux de son armée auquel il accorde une confiance illimitée. On verra que Nicolas n'est sorti de sa torpeur que pour retomber dans le délire de son orgueil. « Ils se figurent à Paris, s'est-il écrié, que je ne pourrai rien contre leurs menées anarchiques, et que la France n'a rien à redouter de la Russie, du moment que la Prusse et l'Autriche sont en insurrection. Je leur souhaite que l'empereur de Russie les laisse s'endormir dans leur erreur. Aucune nation, et la France moins que toutes les autres, peut-être, ne se doute des ressources financières et militaires de mon empire. Il me serait tout aussi facile de lever un million d'hommes, de leur faire traverser l'Allemagne et de tomber sur la France, qu'il m'était facile hier de prêter 50 millions à la Banque parisienne. Aujourd'hui, c'est moi qui absorbe en ma personne toute la puissance et toute la concentration monarchiques. Quand l'heure aura sonné, je montrerai que la Russie de Nicolas est digne de la Russie d'Alexandre. Malheur aux anarchistes s'ils nécessitent un nouveau partage de l'Europe! »

Ces paroles sauvages seront accueillies en France avec le même dédain qu'en Allemagne.

Nicolas en parle bien à son aise, mais il est loin d'être aussi puissant qu'il le suppose. La noblesse est mécontente; ses provinces du sud vont s'insurger. Chamyl, qui est tenu au courant de ce qui se passe en Europe, n'attend qu'un mouvement de la Russie vers l'occident pour descendre du Caucase, avec tous les Polonais qui se trouvent dans cette partie de la Russie; l'Allemagne entière brûle du désir de lutter contre le czar; elle marchera comme un seul homme à la frontière, ayant derrière elle toute l'Europe. Il est évident qu'une agression du czar, c'est la dissolution de la Russie.

Les nouvelles de Vienne sont sans intérêt :

L'empereur vient d'établir un ministère de l'instruction publique pour le perfectionnement et la propagation de l'enseignement populaire, et pour favoriser le développement des études scientifiques, techniques et artistiques.

L'artilleur qui a mis sa tête devant la bouche d'un canon pour empêcher qu'on ne tirât sur le peuple, se nomme Pollet.

On écrit de Carlsruhe, 24 mars :

Aujourd'hui, le ministre Bekk a annoncé à la chambre des députés que 5 à 6 000 ouvriers allemands, partis de Paris, se proposaient d'envahir l'Allemagne méridionale, et surtout le duché de Bade, pour y arborer l'étendart de la révolte. Cette nouvelle paraît fausse : l'intention des Allemands de Paris paraît être seulement de soutenir la liberté s'il y avait une réaction. Le gouvernement a pris des mesures contre une attaque possible, et a envoyé ses troupes à la frontière du Rhin.

La Diète helvétique poursuit ses travaux pour la révision du pacte. Elle propose deux chambres constituées, à peu près comme en Amérique : une chambre de 44 membres nommés par les cantons, et une chambre des représentants, 120 membres. Mais le parti qui veut une chambre unique fait tous les jours des progrès, nous écrit un correspondant.

Les chartistes anglais et les repealers irlandais se disposent à engager le 10 avril la discussion dans le parlement sur leurs réclamations. MM. Feargus O'Connor et J. O'Connell l'ont annoncé à la chambre des communes.

Un grand nombre de Français, que le *Morning-Post* signale comme des membres d'une propagande républicaine, sont arrivés à Londres, et vont, dit ce journal, se rendre dans l'Irlande.

Les Français résidant à Londres ont célébré le 26, dans un banquet, l'établissement de la République française. Des citoyens appartenant aux diverses nations du continent y assistaient ornés de leurs couleurs nationales. M. Mazol, qui était venu apporter à Paris l'adresse des Anglais au Gouvernement provisoire, a fait un tableau très brillant de l'état de Paris, de la sagesse et de la générosité du peuple, de la conduite franche et digne du clergé. On a porté des toasts à la République française, au Gouvernement provisoire, au peuple anglais, au pape, à la République allemande, à la Pologne.

Une pétition demandant la suppression de la chambre des lords a été présentée à la chambre des communes d'Angleterre. On a longtemps délibéré pour savoir si la pétition serait acceptée ou non. On a fini par la recevoir.

La police de Madrid a découvert, le 24, l'existence d'une société révolutionnaire; tous les membres ont été arrêtés et mis au secret.

Une correspondance de Lisbonne, [illegible] 25 mars, dit que Ferdinand de Cobourg aurait [illegible] concessions au peuple, d'appeler au pouvoir des [illegible]

nous ayons besoin de l'expliquer ou d'en faire l'éloge. Les deux pièces que nous reproduisons ont obtenu dans les Écoles et dans les clubs des adhésions nombreuses.

AUX ÉTUDIANTS DE TOUTES LES ÉCOLES.

Citoyens,

La Révolution de Février vient de proclamer trois grands principes :

Liberté, Egalité, Fraternité !

Ces principes ne périront pas.

Il n'existe qu'une seule classe de citoyens : les travailleurs.

Les étudiants, livrés aux travaux de la pensée, doivent et veulent fraterniser avec les ouvriers du travail manuel, leurs frères.

C'est par une grande et publique manifestation du travail physique que nous vous proposons de consacrer cette fraternité.

A la pioche nous devons de pouvoir librement, tranquillement, nous adonner au culte de la pensée, sans avoir besoin de produire nous-même le pain qui nous nourrit.

C'est à ce symbole du travail manuel qu'il est de notre devoir de rendre aujourd'hui un public et solennel hommage.

Nous vous proposons donc, frères, de nous réunir tous dimanche prochain, à dix heures, sur la place du Panthéon, de nous y former en colonne et de nous diriger ensuite vers le Champ-de-Mars, notre drapeau en tête portant cette inscription : *Vive l'unité des travailleurs ! vive la République !*

Arrivés au champ de la patrie, nous recevrons du capitaine du génie, chef des travailleurs, les instruments de travail dont nos frères les ouvriers se servent chaque jour. Un instant nous remuerons le sol sacré du pays, puis nous remettrons nos instruments entre les mains de ces frères qui savent mieux que nous les manier, et les remerciant de nous avoir prêté leurs armes pacifiques, nous aurons serré leurs mains sur le levier du travail manuel.

Après avoir ainsi consacré le symbole de l'unité des travailleurs, nous ferons une collecte que nous irons verser comme don patriotique entre les mains du Gouvernement provisoire.

AUX OUVRIERS.

Frères,

C'est appuyés sur vos instruments de travail, au milieu du champ de la patrie, au pied de l'arbre de la liberté, que nous voulons serrer votre main.

Ce serrement de main sur vos pioches, entre vous, ouvriers du travail physique, et nous qui avons le bonheur, grâce à vous, de nous livrer au travail de la pensée, c'est le symbole de l'unité des travailleurs, c'est lui que nous allons consacrer dimanche au Champ-de-Mars, et c'est pour cette consécration que nous vous engageons à venir au lieu du travail fraterniser avec nous et entonner l'hymne de la *Marseillaise*.

Vive l'unité des travailleurs ! vive la République !

Elections générales.

Aux candidatures que nous avons annoncées dans les départements, il faut ajouter les suivantes : *Eure-et-Loire*, Delanchy (ouvrier) ; *Finistère*, Feillet ; *Indre*, Pâturcau (vigneron) ; Bayer-Nieche (du Blanc), Bissery ; *Manche*, Elie, capitaine d'artillerie.

Se retirent les candidats dont les noms suivent : *Doubs*, Edouard Ordinaire ; *Indre*, Pinet.

FAITS DIVERS.

LA GUILLOTINE EN 1848. — Nous lisons dans le *Journal de la Nièvre* : « Un incident dont nous n'avions pas fait mention paraît avoir donné lieu dans le département à des bruits si effrayants, que nous croyons devoir faire connaître la vérité.

population. »

CONSEILS AUX ÉLECTEURS. — On lit dans les *Guêpes d'avril* :

« Vous ne savez qui nommer ? Cherchez celui auquel vous irez sans honte et avec confiance demander du secours si vous êtes besogneux, de l'appui si vous êtes opprimé, un conseil si vous êtes dans l'embarras.

» Ne demandez pas combien un homme a d'argent, mais comment il l'a gagné.

» Rappelez-vous que le mérite d'avoir de l'argent ne peut venir qu'après la moindre des qualités du cœur ou de l'esprit, et qu'il faut laisser là encore un certain intervalle.

» Parmi les députés qui étaient dans l'opposition lors de la révolution, défiez-vous autant de ceux qui avaient été aux affaires que de ceux qui y étaient alors.

» Que la qualité d'ancien député ne compte pour rien dans vos suffrages. A mérite égal, préférez l'homme nouveau. »

AUX ARCHITECTES. — Il y aura une réunion générale des architectes demain jeudi 30 mars, à deux heures et demie, à l'école nationale des Beaux-Arts.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES JEUNES FILLES ABANDONNÉES. — Une assemblée de charité aura lieu dans l'église de Saint-Roch, le samedi 1er avril, à une heure, en faveur de l'œuvre du patronage établie par Mmes de Lamartine et de la Grange, pour venir au secours des jeunes filles abandonnées.

Les quêteuses sont : Mmes de Lamartine, au ministère des affaires étrangères ; Carnot, au ministère de l'instruction publique ; Gouraud, rue de l'Université, 30 ; de l'Esparre, à Moulins ; de Bohague, rue de Rumfort, 3 ; de Pauis, rue Basse-du-Rempart, 24 ; de Lamoignon, rue de la Ville-l'Evêque, 9 ; d'Espagnac, place du Havre, 14.

Le discours sera prononcé par M. l'abbé Cœur.

Le salut et la bénédiction seront donnés par M. l'archevêque de Paris.

On est prié d'adresser les offrandes à Mmes les quêteuses ou à Mme de la Bouillerie, trésorière, 24, rue de la Planche.

— C'est ce soir, jeudi, que doit avoir lieu, au Jardin d'Hiver, la *Grande Nuit des Fleurs*, festival dansant, paré et travesti, avec illumination féerique, quadrilles accompagnés par des chœurs et feu d'artifice de Ruggieri, sans odeur ni fumée. De 1 à 5 heures, un *souper homérique* sera servi dans les riches salons du premier étage. — Le prix d'entrée est de 15 fr, souper compris, et de 10 fr. sans le souper. La fête commencera à 9 heures du soir et durera jusqu'à 6 heures du matin. On se procure des billets à l'avance place de la Bourse, 13, à l'*Office central d'annonces*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Rouen. — M. F. D. — Reçu votre lettre du 28. — Nous prenons note.

Brest. — M. F. — Reçu les 260. 30. — Merci. — Nous attendons le détail pour régulariser.

Neufchâteau. — M. M. — Reçu vot. lettre et les 8. — Nous allons écrire à M. R.

Perpignan. — M. M. — Nous fournissons sur vous fr. 39, au 10 avril proch., sur l'ant. de M. B., de Barna.

Vic-Bigorre. — M. Cb. A — Le mandat serait de trop peu d'importance. — Priere de nous remettre 10. 60 en un bon de poste, pour ab et liv.

Bellac. — M. A. M. — Vous fournissons sur vous : fr. 45, au 15 avril proch., fr. 45, au 30 idem, pour souscription et livres expédiés.

Verdun-sur-Saône. — M. C. — Nous faisons m. sur vous, à vue, de 122. 50, suivant vot. lettre du 6 c.

Oran. — M G. — En l'ab. de M. B., actuell. à Turin, M. D. a distribué du mieux les journaux envoyés par vous.

Dieulefit. — M. H D. — Nous faisons mandat sur vous de 32, au 12 avril proch., pour les deux ab.

Toulon. — M. A. — Nous faisons mandat sur vous de 100, au 10 avril proch., suiv. vot. lettre du 26 février.

Lemesnil-sur-Oger. — M. J. J. — Consultez la *D. P.* depuis le 26 mars.

5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	64 50	64 50	60 50	61 »»
— — fin courant	»» »»	64 »»	61 50	60 50
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	43 »»	43 »»	41 25	42 »»
— — fin courant	»» »»	41 75	41 »»	41 75
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1350	»»
4 0/0 J.	»	»» »»	O. V. de Par.	»	995 »»
Emp. 1848. au Ct	»	» »»	C. hyp.	»	150 »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	»»»» »»
B. du Trés.	»	38 1/2	— Ganneron.	»	»»» »»

Can. 4 0/0	»»» »»	Paris à Sc.	»»» »»	Diep-Féc.	»»» »»
Act. d. J. »	165 »»	— à Orléans	350 »»	Boul. à Am.	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»	— à Rouen	282 50	Orl.-Bord.	390 »»
V. r. dr. »	»»» »»	R.-Havre	202 50	Mont. à Tr.	»»» »»
— O. anc. »	»»» »»	Avignon	215 »»	Paris-Lyon	290 »»
— nouv.	»»» »»	Str. à Bâle	80 »»	Bord-Teste	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»	Paris-Str.	328 75	Zinc V. M.	2000 »»
		Tours-Nan	350 »»	Lin Maberl.	440 »»
		Orl.-Viers.	»»» »»	F. de l'Av.	4000 »»
		C. du Nord.	326 25	Union lin.	»»» »»
		Famp-Has.	»»» »»		

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. »» »» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. »» »»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME	Dr C. »»	83 »/»
Récép. Rotsch.	»	65 »»	BELG 2 1/2	»	85 »/»
ESP. Dette act.	»	20 1/2	— 4 1/2	»	60 »/»
— — pass.	»	4 7/8	— de 1840	»	57 »/» »/»
— 3 p. 0/0.	»	24 1/2	— de 1842	»	67 »/» »/»
Detto intérieu.	»	17 1/2	— Banque	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	20 »/»	— de Em. 1844	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	33 1/2	PIÉMONT	»	790 »»
HAITI	»	293 »/»	AUTRICHE	»	375 »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	385 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	532 50	Marseille à Avignon	250 »»	Nord	325 »»
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, et courant du mois, 50 ; avril, 58 ; 4 mois d'été, 58 à 59 ; 4 derniers mois, 59 à 60.

Fecule et betterave, 55 fr.

Narbonne, 40. — Béziers, 41. — Bordeaux, 48.

Savon disponible, belle qualité, 101.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et avril, 79.

Huile épurée, »»».

Lille. — Colza, 70.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Le *Dictionnaire politique*, publié par E. Duclère et Pagnerre, reçoit de la révolution de février une utilité et une importance tout actuelles ; il n'est pas une des questions si nombreuses de politique dont se préoccupent aujourd'hui tous les citoyens, qui n'y puisse trouver la plus claire et la plus heureuse solution. Ce sont les hommes qui dirigent aujourd'hui les affaires de la République qui ont rédigé ce livre. Les matières politiques y avaient été discutées au point de vue démocratique avec tant de sincérité et de profondeur que l'avènement de la République n'a été que la confirmation des principes qui y sont posés. Ce grand ouvrage est précédé d'une introduction de feu Garnier-Pagès de si regrettable mémoire.

Le *Dictionnaire politique* est donc le manuel indispensable du citoyen, du républicain il n'est pas de meilleur guide pour les devoirs si grands que nous allons tous remplir, et ceux qui tiennent à s'éclairer sur les principes et sur leur application, ne trouveront nulle part des lumières plus complètes et les plus sûres. Pour le mettre à la portée de tous les citoyens, l'éditeur Pagnerre vend la nouvelle édition 15 fr. au lieu de 20 fr.

Spectacles du 30 mars.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Lucrèce.

ITALIENS. — Don Pasquale.

OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants, le Rêveur éveillé.

ODÉON. — Michel Cervantes, Mémoires du Diable, Hôtel César.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée.)

OPÉRA-NATIONAL. — Relâche

GYMNASE. — Femme Blasée, les Filles, Royal Pendard, Ce que Femme veut.

VARIÉTÉS. — L'Almanach liégeois, les Impressions, Turlututu, Conquête.

THÉATRE MONTANSIER. — Représentation extraordinaire.

PORTE-SAINT-MARTIN. — La Fraternelle, l'Auberge des Adrets.

AMBIGU-COMIQUE. — Les Trois Révolutions.

GAITÉ. — Le Pacte de Famine, les Deux Gamins.

A partir du 1er avril, les annonces de toute nature ne seront plus reçues qu'au Bureau de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE. — Le Bureau des annonces est ouvert, dès ce moment, depuis midi jusqu'à cinq heures du soir, rue de Beaune, 2.

Le Numéro de huitaine. | Paris — 8 — 4 — 2 | Départements — 10 — 5 — 2 50
Étranger — 14 — 7 — 4

On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les annonces sont reçues … et Comp[e]., 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

	1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien. Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger. . . .	32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.	50	25	13	7
Pour le nº de huitaine. Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . . .	10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.	14	7	4	

PARIS, 30 MARS.

Les Douleurs de l'Egoïsme.

Il y a peu de temps encore, la France, en proie au démon de l'égoïsme, semblait réserver toutes ses richesses et toutes ses faveurs aux agents de sa propre corruption. Les âmes généreuses souffraient en raison même de leur élévation et de leur désintéressement; il semblait qu'il n'y eût que les égoïstes qui pussent s'approprier aux conditions de la vie sociale qui nous était imposée, qu'eux seuls étant raisonnables pouvaient être tranquilles et heureux. Une révolution providentielle a fait justice de cet état de choses; l'égoïsme, à son tour, a été troublé dans ses jouissances solitaires, et c'est, à bien voir, le sentiment le plus propre, à l'heure qu'il est, à rendre un homme profondément malheureux.

Expliquons-nous : en ce moment, la vie de l'intérêt est dans une perturbation profonde; dans toutes les conditions sociales, il y a de sérieuses inquiétudes, chacun a peine à se rendre compte des moyens par lesquels il se tirera d'affaire; on est obligé, si positif qu'on ait l'habitude d'être, de se faire un peu poète, c'est-à-dire de se fier et de se confier, plus ou moins, à l'inconnu, à l'avenir, à l'imprévu, et, en fin de compte, à l'humanité. Dans cette situation, l'homme qui vit dans un noble espoir, qui a foi dans le suprême bon sens des peuples au moment de leur régeneration, celui-là se livre, abstraction faite de toute considération personnelle, à ce courant d'émotions et d'esperances qui nous emporte vers un monde nouveau. Il ne revient sur lui-même, sur la préoccupation de ses propres intérêts, qu'autant que la nécessité l'y ramène; alors, sans doute, quelques soucis peuvent troubler son enthousiasme patriotique, mais jusque-là, du moins, jusqu'à ce moment où l'intérêt de conservation revendique ses droits, il a vécu d'une vie large, pleine, sympathique; il a, pour la première fois peut-être de sa vie, communié avec ses frères dans les mêmes élans vers un meilleur avenir.

Il y a donc, en quelque sorte, un changement de rôles dans le drame social dont nous sommes tous les acteurs. Hier encore, c'était l'égoïste qui, parfaitement en rapport avec le milieu corrompu que nous habitions, accaparait sur lui tous les avantages de la civilisation, et se pavanait dans la quiétude de son optimisme. La première heure de la justice a sonné, et voilà que cette quiétude a fait place aux terreurs les plus chimériques, mais en même temps les plus douloureuses; voilà que cet optimisme, qui lui dissimulait son péril, est remplacé par un pessimisme qui lui cache son salut. L'égoïsme est donc toujours un aveuglement dans son ivresse comme dans son épouvante; il est donc vrai que l'homme, préoccupé de son intérêt à l'état d'idée fixe, ne comprend jamais, ne peut jamais comprendre son véritable intérêt!

Et comment cela serait-il possible? L'égoïste est un utopiste monstrueux, il fait abstraction de tout ce qui n'est pas lui dans ses calculs, il ne met pas la solidarité en ligne de compte; comme cette solidarité l'importune, il la nie, à la manière des monomanes qui ne veulent pas qu'on les arrache à la fiction qui les absorbe.

Or, la Révolution qui vient de s'accomplir et qui se propage d'elle-même a réveillé l'égoïsme en sursaut; l'égoïsme n'est pas encore revenu de sa stupéfaction; il est comme le somnambule qu'un bruit a violemment rappelé au monde réel : il tremble d'une peur imaginaire, mais enfin son effroi prolonge en fait un véritable martyr.

Nous n'exagérons rien. En ce moment l'homme le plus à plaindre c'est celui qui vit replié sur lui-même, dans la contemplation de la ruine de ses petits projets et de ses petites spéculations, et qui s'en tient à cette préoccupation démoralisante, maudissant dans son cœur, sans presque avoir conscience de son blasphème, le progrès qui se met en route au pas accéléré pour rattraper le temps qu'on lui a fait perdre, ce même progrès que, dans un moment d'abandon, dans une velléité de libéralisme, il a peut-être eu jadis, lui aussi, l'imprudence d'invoquer!

Pourquoi donc lutter contre un courant que l'obstacle peut rendre furieux, et qui n'aura qu'une vertu fécondante, si sa marche est libre et régulière? pourquoi ne pas vivre avec ses frères dans un temps où il est plus difficile, plus impossible que jamais de s'en isoler? Pense-t-on que l'homme le plus chargé de soucis, le plus accablé de sinistres prévisions, soit celui qui ait le moins de ressources personnelles, le moins de crédit, qui soit le plus dénué de toutes choses? Si on le croyait, on se tromperait fort. Non, en ce moment où la vie sociale est remise, pour ainsi dire, à l'ordre du jour, où, à chaque instant, on est rappelé au sentiment du patriotisme, on est comme forcé, par l'évidence des faits, de se souvenir qu'il y a une France, qu'il y a une patrie, qu'il y a, enfin, une humanité dont tous les membres se tiennent par des liens indissolubles; dans ce moment, ce n'est pas toujours le plus misérable qui est le plus malheureux.

Le malheur se mesure autant et plus par la disposition de l'esprit que par la situation de la fortune, cela est toujours vrai dans une certaine mesure; aujourd'hui, c'est presque une vérité absolue. On pourrait volontiers dire que l'égoïsme est le thermomètre de la douleur morale de chacun; plus on en a gardé au fond du cœur, plus on souffre; plus on se laisse aller dans le tourbillon de la vie nouvelle, moins on est torturé par les réserves, les ombrages et la terreur de cette religion abolie, la religion de l'intérêt exclusif, le culte du veau d'or!

Ayons confiance les uns dans les autres, et nous dissiperons à la fois toute impression pénible et tout danger. L'égoïsme prend ici la cause pour l'effet; il croit que sa peur vient de la situation, c'est la situation qui est, au contraire, engendrée par la peur. Nous n'espérons pas que tous citoyens, tous ceux surtout élevés à l'école de l'utilité immédiate et de l'intérêt isolé deviennent des héros d'abnégation par enchantement et tout d'un coup; mais nous voudrions que chacun comprît, que, désormais, nous ne pouvons plus être efficacement égoïstes les uns et les autres, et que tous les intérêts dépendent de l'intérêt commun.

L'agiotage est notre ennemi.

La bruit court de nouveau à la Bourse que les chemins de fer, dont les paiements ne sont pas achevés, seraient expropriés par l'Etat, avant la fin de la semaine, et que l'on persisterait à rembourser les versements opérés, en rente cinq pour cent au pair.

Si cela était vrai, le ministre des finances serait, comme nous le disions hier, entièrement circonvenu par les agioteurs.

Car 1º il ferait payer à l'Etat à perpétuité 5 p. 100 pour des chemins dont l'ensemble non encore exploité ne produira pas 5 p. 100 net d'ici à plusieurs années, et dont les concessions sont pourtant temporaires;

2º Il perdrait une occasion magnifique de réduire l'agiotage en soustrayant aux jeux de bourse et aux courtages des agents de change, la valeur représentative des chemins de fer;

3º Il n'apporterait aucun secours aux actionnaires, puisqu'en échange d'une valeur dépréciée il ne leur donnerait qu'une valeur non moins dépréciée, et dès-lors il ressemblerait à un usurier qui, parce qu'il a la force et la loi pour lui, profite de la mauvaise position de son débiteur pour l'exproprier et le ruiner.

Tous ces inconvenients seraient évités si le remboursement était opéré en billets à rente, hypothéqués sur les chemins et échangés à un taux raisonnable, comme le cours du 21 fevrier. — Dans ce cas, en effet :

1º L'Etat ne paierait que 3 fr. 65 c. au lieu de 5 °/₀ et pourrait amortir le capital avec l'excédant des revenus;

2º Une masse énorme de chemins de fer ou de rente serait soustraite à l'agiotage;

3º Les actionnaires auraient immédiatement une monnaie qui circulerait facilement, au lieu de titres qui, pour se faire argent, seront forcés de passer par le seul marché de la Bourse et par l'intermédiaire coûteux des agents de change, et en se dépréciant les uns les autres;

4º Pardessus tout, on serait entré dans la seule voie qui puisse sauver la situation : l'émission d'un papier circulant, nécessaire, indispensable, et parfaitement solide, puisqu'il dégagerait et représenterait des valeurs réelles et certaines, mais engagées, immobilitées, annulées dans la crise présente.

Mais l'Agiotage est là qui empêche le ministre.—Qui donc nous délivrera des agioteurs?

Arrière, Vieillards!

L'ennemi de la France et de la cause humanitaire n'est pas chez les peuples déjà libres ou qui aspirent à le devenir. Nous ne le rencontrerons ni en Italie, ni en Espagne, ni en Allemagne, ni même en Russie, si cette vaste contrée n'appartenait à un autocrate qui absorbe en sa personne, comme il l'a dit lui-même, toute la puissance et toute la concentration monarchiques.

Or, la cause de l'autocrate, qui n'est autre que celle de l'égoïsme, dans son expression la plus subversive, la cause de Nicolas est plus ou moins celle de tous les rois, de ceux déjà tombés comme de ceux qui ne sont encore qu'ébranlés; de ceux qui se disent convertis subitement, ainsi que Paul, sur le chemin de Damas, et de ceux qui, nouveaux Thomas, refusent de croire à l'humanité ressuscitée.

Une exception *en faveur de la seule couronne qui conserve des chances* ne ferait que confirmer la règle.

Des rois tels que Frédéric-Guillaume de Prusse et Charles-Albert de Sardaigne seraient devenus tout à coup les chevaliers de la dame du peuple! oh, ne le croyez pas! Ceux qui ont insulté la liberté l'insulteront encore, et, s'ils le peuvent, ils la souilleront. L'admiration que ces majestés caduques, ces potentats au chef branlant, témoignent aujourd'hui pour la vierge-mère des nations régénérées, est une admiration hypocrite et intéressée.

Ce n'était pas pour rendre hommage à la pureté de Suzanne que les infâmes vieillards cherchèrent à surprendre la belle juive dans son bain mystérieux. Notre Suzanne à nous, c'est l'humanité lavée de toutes les souillures dont l'avaient couverte soixante siècles de servitude. Et maintenant qu'elle apparaît au monde plus belle qu'au sortir des mains du createur, arrière, vieillards! la fiancée n'est pas pour vous!

N'en faites pas un Martyr.

Hier soir, vers huit heures, un attroupement nombreux s'est formé aux portes des bureaux du journal la *Presse*, rue Montmartre, pour protester contre le caractère irritant et dangereux des articles publiés par ce journal depuis quelques jours.

Nous avons craint un instant qu'une atteinte grave fût portée, en la personne de M. Emile de Girardin, à la liberté de la presse. La *Presse* de ce matin nous rassure en publiant les lignes suivantes :

« Ce soir, vers huit heures, trois ou quatre cents personnes, égarées par des insinuations perfides, ont assiégé les bureaux de la rédaction de la *Presse*, criant : « A bas la *Presse!* » M. de Girardin leur a fait ouvrir les portes et les a fait engager à choisir dans leur sein un certain nombre de délégués pour qu'ils vinssent s'expliquer avec lui sur le motif de cette manifestation. La proposition aussitôt faite a été aussitôt acceptée. A l'heure avancée où nous écrivons, le temps nous manque pour reproduire un debat qui a duré près de deux heures; ce que nous pouvons dire, c'est que les délégués ont quitté M. de Girardin parfaitement convaincus de la droiture de ses intentions, qui lui dictaient l'expression de sa pensée. A peine étaient-ils sortis des bureaux de la rédaction de la *Presse*, qu'une nombreuse députation de la *Société républicaine centrale* accourait attirée par le bruit parvenu jusqu'à ses membres que la liberté de la presse était gravement menacée dans la personne de M. de Girardin. Le temps nous manque également ce soir pour reproduire les explications échangées, et qui se sont terminées par des remerciements adressés par M. de Girardin aux membres de la *Société républicaine centrale*.

« La liberté de la presse pouvait périr dans cette première épreuve; elle en est sortie triomphante; tous les vrais républicains, sans distinction de ceux de la veille et du lendemain, s'en féliciteront. »

Nous protestons de toute notre force contre le caractère de violence qu'on pouvait prêter à cette manifestation d'hier et contre toute manifestation du même genre qui pourrait avoir lieu. Les motifs de notre réprobation sont nombreux. Non-seulement la plus précieuse de nos libertés publiques serait compromise par de telles violences, mais encore ces violences tourneraient contre le but qu'on veut atteindre. Elles auraient pour effet immédiat de justifier le ton acerbe, la vaniteuse présomption et la passion du martyre que M. de Girardin déploie depuis quelques jours.

La presse seule doit corriger la presse. Le dégoût public a lui-même plusieurs manières légales et convenables de se manifester. A défaut d'un Charenton politique, la folie de l'orgueil et le fanatisme de la personnalité doivent trouver dans leurs propres écarts la limite de leur puissance.

Nous sommes à une époque où les agioteurs et les accapareurs de la pensée publique deviennent aussi impossibles que les monopoleurs de capitaux. On peut spéculer un instant sur la peur, mais on s'expose à être renversé par le retour de la raison. On peut, au moyen d'un journal au rabais, essayer de se faire une dictature dans l'opinion, tout en protestant contre d'autres dictatures; mais c'est à la condition de puiser en soi-même les idées qu'on émet, de posséder un véritable corps de doctrines et de marcher d'accord avec la conscience publique. On peut enfin faire servir l'organe d'un parti dissous et impuissant à l'exaltation de l'amour-propre d'un seul homme; mais c'est sous peine d'atteindre au ridicule et non à la gloire.

Nous avons, pour notre part, tellement confiance dans le bon sens public qu'il nous paraissait inutile de signaler jusqu'ici le danger des articles de la *Presse*. En voyant un journal qui avait su jusqu'à ce jour prouver un admirable tact des circonstances et concilier l'intelligence des faits avec celle des principes, perdre, en un instant aussi grave, toute mesure, toute circonspection, nous n'éprouvons qu'un sentiment pénible. Le journalisme est un rude métier qui, par la tension continuelle des facultés de l'écrivain, par l'exagération même de son activité, lui fait perdre quelquefois les premières notions du vrai et du possible. La Révolution qui vient de s'accomplir est elle-même une explosion d'idées de nature à déborder bien des intelligences. Tel esprit résiste à ces rudes épreuves; mais tel autre y succombe.

Nous ne saurions donc essayer de ramener le journal la *Presse* à une appréciation plus juste de la réalité. Ce sera l'œuvre du temps. Quand nous voyons la *Presse*, c'est à-dire M. Emile de Girardin prendre une massue pour écraser les fautes qu'il signale dans les actes du Gouvernement provisoire—de la République, lui qui a tant et si longtemps sacrifié à la consolidation du dernier gouvernement—et se proclamer cependant le sincère et dévoué partisan de la démocratie nouvelle, nous ne devons que sourire.

Nous ne devons que sourire encore quand la *Presse*, c'est-à-dire M. Emile de Girardin, écrit et répète chaque jour qu'il est le premier et le seul promoteur courageux d'un système d'organisation du crédit mis en avant depuis quinze ans par vingt publicistes socialistes; des idées sur les caisses d'épargne publiées par MM. Vidal, Ciezkowski et autres dans nos propres colonnes; de l'idée des billets à rente, réalisée dans les banques agricoles de Prusse et de Pologne depuis cinquante ans; de l'idée des rentes à 1 c. par franc et par jour, qui se trouve dans une brochure de MM. Isaac et Joseph Pereyre, remontant au mois d'août 1830; de l'idée de mettre l'Etat en possession des chemins de fer, des canaux, des mines, des assurances, qui constitue le premier principe du Garantisme développé par Fourier. il y a un demi-siècle déjà.

Du reste, il ne faut pas désespérer du journal la *Presse*. L'esprit de concurrence et d'intérêt peut redresser demain ses erreurs mieux encore que la discussion. C'est à l'aveuglement funeste du *Journal des Débats*, pendant les deux dernières années, qu'on doit peut-être les véritables services rendus au progrès politique et social par la feuille de M. Emile de Girardin. Il ne serait pas impossible d'attribuer à la conversion admirable, à l'esprit de modération parfaite, au ton de patriotisme du *Journal des Débats* depuis sept semaines, les égarements de son concurrent.

Encore une fois, *n'en faites pas un martyr!*

Paris, cette ville d'un million d'âmes, n'a jamais offert à ses habitants plus de véritable sécurité.

Encore quelques jours et le Gouvernement provisoire, né de l'acclamation du peuple, remettra entre les mains des représentants du peuple le dépôt intact de la souveraineté du peuple.

Il faut, citoyens, que ces derniers jours ressemblent aux premiers, et le Gouvernement provisoire a droit de dire qu'il le veut; il faut que l'assemblée nationale trouve la République aussi pure de toute apparence de désordre, qu'elle le fut à son berceau le jour immortel où elle s'est élevée sur nos barricades.

Veillez donc, citoyens, à ce qu'une bruyante affectation du patriotisme ne devienne pas une cause d'alarme et de trouble dans cette cité, maison commune de la république. Dans une ville si remarquable par le calme et la dignité du peuple, on ne saurait ni tolérer, ni comprendre le tumulte de la rue, qui arrêterait les affaires et les travaux, les coups de fusil qui effraieraient les habitants paisibles. Que les cérémonies républicaines, si belles dans leur simplicité, se fassent avec l'autorité publique : vous la consulterez, elle régularisera les patriotiques manifestations.

Ne souffrez pas, citoyens, ce qui pourrait donner même un prétexte aux indignes calomnies des ennemis intérieurs ou extérieurs de notre république; rien de ce qui pourrait ternir son auréole de pureté et de gloire, rien de ce qui arrêterait le mouvement d'émancipation européenne dont nous avons donné le signal.

Veillez avec le Gouvernement au maintien de l'ordre dans la cité; que chacun se livre avec calme à ses travaux, reprenez votre vie habituelle; heureux et fiers d'être libres et républicains, nous traverserons en paix les jours de moins en moins difficiles qui nous séparent encore du jour où se réuniront les représentants du peuple.

Citoyens, le Gouvernement provisoire, qui est votre œuvre, que vous soutenez avec tant de dévouement, fait un appel à votre patriotisme, à votre sagesse, vous vous réunirez à lui pour consolider à jamais la République.

Les membres du Gouvernement provisoire.

—

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE A L'ARMÉE.

Soldats citoyens,

Vous devez à la République un titre de plus. Vous n'étiez que soldats, elle vous a faits citoyens en vous restituant votre part de la souveraineté du peuple.

Mais, en vous conférant ce titre de plus, la République vous impose un devoir de plus. Vous n'aviez que les devoir du militaire, vous avez maintenant ceux du citoyen.

Vous n'aviez qu'une loi : la discipline. Vous en avez deux : la discipline et l'amour de l'ordre.

La discipline et l'ordre ont été troublés dans quelques régiments. Le Gouvernement provisoire de la République a porté aussitôt son attention sur ces faits.

Il est décidé à les réprimer avec la justice et avec l'inflexibilité d'un Gouvernement républicain; mais, avant de sévir, il veut avertir. Vous vous rallierez à sa voix.

Voyez le peuple! admirez cet ordre volontaire qui s'est établi et qui se soutient de lui-même par la seule discipline de la raison générale.

Quoi! ce serait vous, qui devez être l'ordre vivant au sein de la patrie, ce serait vous qui donneriez à ce peuple admirable les premiers et les seuls exemples de désordre?

Non! vous respecterez et vous ferez respecter la religion du drapeau.

S'il en était autrement, nous prendrions des mesures qui nous affligeraient, mais qui rétabliraient énergiquement la discipline.

De grands devoirs vous sont réservés. Gardez l'armée intacte et forte pour les éventualités de la patrie. Nous allons élargir vos rangs; il y aura de la place et de la gloire pour tous les patriotismes.

Bientôt nous allons réunir des députations de l'armée autour du centre national à Paris pour fraterniser avec le peuple et la garde nationale.

Qu'aucune ombre de désordre ne tache d'avance les drapeaux que nous allons vous distribuer!

Que vos frères de Paris vous reçoivent comme le modèle de cette armée française. Après avoir écrit de tout temps le mot de *gloire* sur vos drapeaux, inscrivez-y de votre propre main, aujourd'hui, le mot de *discipline*, cette vertu républicaine du soldat.

—

Le Gouvernement provisoire,

Vu le décret qui ordonne la réorganisation de l'artillerie de la garde nationale parisienne;

Vu le rapport du général en chef d'état-major;

Décrète :

1° L'organisation de l'artillerie de la garde nationale parisienne, aura lieu conformément aux dispositions du rapport annexé au présent décret;

2° L'état-major de la légion d'artillerie sera placé dans le bâtiment connu sous le nom de *bâtiment du Temple*;

3° Les bâtiments seront en outre disposés de manière à ce qu'on puisse y faire des cours gratuits de physique, chimie, mécanique, géométrie descriptive, dessin linéaire, et tout autre enseignement destiné à la population ouvrière;

4° Le maire de Paris est chargé de l'exécution du présent décret.

—

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que des difficultés graves se sont élevées dans le service des compagnies de chemins de fer d'Orléans et du Centre, et que ces difficultés, si elles s'aggravaient, pourraient avoir pour résultat d'interrompre la circulation;

Considérant que l'intérêt public, notamment les services des postes et l'approvisionnement de Paris, exigent des mesures promptes et énergiques,

Arrête :

Art. 1er. Les citoyens Bineau, ingénieur en chef des mines, et Didier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, sont nommés commissaires extraordinaires du Gouvernement près les chemins de fer d'Orléans et du Centre.

Art. 2 Ils sont autorisés à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront convenables pour assurer l'exploitation et la libre circulation des chemins.

Art. 3. Le directeur et tous les employés desdits chemins de fer seront tenus d'obtempérer aux ordres desdits commissaires et à tous les arrêtés qu'ils jugeront à propos de prendre dans l'intérêt de la mission qui leur est confiée.

—

Le Gouvernement provisoire,

Sur le rapport du ministre de la justice,

Considérant que les ordonnances insérées au *Moniteur* le 22, le 23 et le 24 février, pendant le cours de la glorieuse insurrection qui a délivré la France d'un gouvernement corrupteur et fondé la République, ne sauraient conférer aucun droit et sont frappées d'une nullité radicale,

contre les endosseurs ne peuvent s'exercer pendant la durée de ladite prorogation.

Art. 2. Après le paiement des intérêts attachés à chaque bon, celui-ci sera frappé d'une estampille portant ces mots : Renouvellement en capital pour six mois à 5 0/0.

Les endossements successifs seront ainsi conservés sur le bon estampillé, qui restera transmissible par voie de nouvel endossement.

Art. 3. Le membre du Gouvernement provisoire ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

—

Le Gouvernement provisoire,

Vu l'arrêté des consuls du 12 messidor an 8, qui a déterminé les fonctions de préfet de police;

Vu les arrêtés du Gouvernement portant que la préfecture de police rentrera dans les attributions du ministre de l'intérieur, et qu'elle conservera, jusqu'à présent, toutes les attributions qu'elle possédait avant la Révolution de Février,

Et vu l'arrêté qui dissout le conseil municipal de la ville de Paris,

Arrête :

Le préfet de police administrera et réglera, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, les dépenses municipales de son administration.

Ces dépenses seront acquittées par le receveur municipal de la ville de Paris sur les mandats du préfet de police et le visa du maire de Paris; le tout ainsi qu'il avait été déterminé par l'arrêté du 12 messidor an 8.

—

Le Gouvernement provisoire de la République,

Attendu que beaucoup d'étrangers ont pris une part active aux glorieux événements de Février;

Attendu que ces étrangers, quoique résidant en France depuis plusieurs années, n'ont pas accompli ou pu accomplir les conditions exigées par les lois, pour être admis à jouir des droits de citoyen français;

Attendu que, s'il est urgent, tout en respectant les principes de la législation existante, de faciliter la naturalisation des étrangers qui ont des titres certains à l'estime publique, il faut en même temps éviter d'étendre cette mesure à ceux dont la position n'est pas suffisamment établie;

Décrète :

Art. 1er. Le ministre de la justice est provisoirement autorisé à accorder la naturalisation à tous les étrangers qui la demanderont et qui justifieront par actes officiels ou authentiques qu'ils résident en France depuis cinq ans au moins, et qui, en outre, produiront, à l'appui de leur demande, l'attestation par le maire ou le préfet de police, pour le département de la Seine, et par les commissaires du Gouvernement pour les autres départements, qu'ils sont dignes, sous tous les rapports, d'être admis à jouir des droits de citoyen français.

Art. 2. Le paiement des droits établis dans l'intérêt du trésor national, par l'ordonnance du 8 octobre 1814, et par la loi du 28 avril 1816, continuera d'être opéré. Est également maintenue la disposition de l'ordonnance du 8 octobre 1814, qui autorise à remettre lesdits droits, en tout ou en partie, mais seulement quand l'état de fortune des parties exigera cette remise.

—

Le ministre provisoire de l'agriculture et du commerce,

En vertu du décret du Gouvernement provisoire, en date du 2 mars 1848, dont la teneur suit : « Les affaires d'administration courante, qui, dans l'état actuel de la législation, ne pouvaient être réglées qu'au moyen d'ordonnances royales, ne seront valablement décidées par le ministre provisoire du département auquel ces affaires ressortissent.»

Attendu que l'instruction est le premier besoin d'un peuple libre, et qu'il n'importe pas moins d'éclairer que d'encourager le travail;

Considérant que, si le système d'éducation nationale est largement organisé pour l'enseignement primaire et secondaire des lettres et des sciences, il n'en est pas de même pour l'enseignement des sciences appliquées à l'industrie;

Voulant pourvoir à ce besoin par l'adoption du plan général d'éducation spéciale en faveur des classes industrielles,

Arrête :

Art. 1er. Les professeurs du Conservatoire national des arts et métiers, réunis en commission, sont chargés d'arrêter les bases d'un système général pour l'enseignement des sciences appliquées aux arts industriels.

Art. 2. Les cours du Conservatoire formeront le degré supérieur de cet enseignement.

—

Le ministre provisoire de l'agriculture et du commerce,

En vertu du décret du Gouvernement provisoire, en date du 2 mars 1848, dont la teneur est citée plus haut,

Vu les art. 1er, 2 et 3 de la loi du 22 germinal an 11, l'arrêté du 11 thermidor suivant et l'ordonnance du 16 juin 1832;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Cambrai (Nord), en date du 10 décembre 1847;

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. Il est établi à Cambrai (Nord) une chambre consultative des arts et manufactures.

Art. 2. La ville de Cambrai fournira le local nécessaire à la tenue des séances de ladite chambre et pourvoira aux frais de bureau, conformément à l'engagement pris par le conseil municipal dans sa délibération du 10 décembre 1847.

—

On lit dans le *Moniteur* :

« Nous nous empressons d'annoncer que, par suite de l'intervention de la Commission de Gouvernement pour les travailleurs, le travail a complètement et immédiatement repris dans les ateliers de MM. Derosne et Cail, constructeurs de machines, qui occupent un si grand nombre d'ouvriers. Des demandes d'arbitrage sont adressées de toutes parts à M. Louis Blanc par les travailleurs et les patrons. Ces demandes sont toujours accueillies avec empressement et plaisir; et de cette mutuelle confiance sort presque toujours la conciliation. Les ateliers sont aussitôt rouverts. C'est ainsi que par le bon, le noble esprit de tous, réalise chaque jour ce mot, prononcé dès le premier jour : l'ordre dans la liberté! »

Les Portugais à l'Hôtel-de-Ville.

La noble et généreuse pensée d'une union intime et fraternelle entre les deux peuples de la péninsule ibérique prend de jour en jour un caractère plus prononcé. Cette pensée se retrouve dans l'esprit et dans les cœurs de tous les Portugais et de tous les Espagnols lorsqu'ils peuvent librement avouer leurs tendances. On en trouve une preuve éclatante dans la manifestation faite par les Portugais auprès du Gouvernement provisoire. Voici ce document, suivi d'une réponse très significative de M. Crémieux :

comme un fantôme la tyrannie hypocrite qui pesait sur eux et sur le monde. Gloire à eux! gloire aussi à vous, citoyens! car déjà fructifie en vos mains la victoire du peuple.

» Nous ne pouvions, nous autres Portugais, rester indifférents à votre grande œuvre; car, nous le savons depuis longtemps, derrière le gouvernement que vous venez de renverser, il y avait le peuple français, il y avait vous, citoyens, qui épousiez la sainte cause d'une nation opprimée, et qui étiez loin de vous associer aux violences qu'il nous a fallu subir.

» Aussi nous remplissons un devoir de reconnaissance en vous exprimant l'admiration et la sympathie de tous les Portugais, de ce peuple aujourd'hui enchaîné, et qui pourtant remplit une noble place dans l'histoire de la civilisation.

» La République française a écrit sur son drapeau le mot : *Fraternité*, la *sainte* alliance des rois va tomber devant la sainte-alliance des peuples. Maintenant nous n'aurons plus à craindre l'oppression d'une force brutale extérieure, et nous viendrons, avec nos frères de la Péninsule, nous ranger près de la France sous l'étendard sacré de la Liberté et de la Fraternité universelles! » (Vive la République! vive le Gouvernement provisoire!)

M. Crémieux, membre du Gouvernement provisoire : « Citoyens portugais, je suis heureux de me trouver présent à l'Hôtel-de-Ville au moment où vous venez féliciter et la France et le Gouvernement provisoire de cette merveilleuse révolution.

« Dans la dernière chambre des députés comme dans la nation, tous ceux qui composent aujourd'hui le gouvernement provisoire ont sympathisé avec le peuple portugais. Je n'ai pas besoin de vous rappeler quel bonheur je dois éprouver, moi, à recevoir votre députation, car le Portugal, depuis le premier jour où j'ai vu les puissances s'arroger le droit d'aller, elles fortes, opprimer un peuple soulevé tout entier contre la tyrannie qui l'opprimait, dès ce jour j'ai senti le besoin d'élever, au nom de la France, la protestation la plus vive (Bravo! bravo!) contre cette tyrannie de trois nations se liguant contre une seule pour soutenir une reine parjure contre un peuple victorieux. (Acclamations.) Si, à cette époque, il a été impossible d'obtenir d'une majorité servile une protestation favorable au Portugal, du moins tous les cœurs français répondirent à mes paroles. (Vive la France!)

» Je sais que le Portugal lui même a tressailli, et, dans le moment où nous parlons, il est possible que ce Portugal, où vit un peuple si plein de générosité et de courage, il est possible que ce Portugal, qui a laissé dans l'histoire des souvenirs si brillants et si beaux, se relève à son tour (Cri général : Il se relèvera!), et fasse comprendre à son tour que le jour de la résurrection de la liberté est venu pour tous.

» Le Gouvernement provisoire vous remercie et des vœux que vous formez pour la France, et du mouvement sympathique qui vous anime pour vos frères de France. Oui, la fraternité des peuples est désormais établie. Quelque temps encore, et le mot de *sainte alliance* se rapportant aux peuples, tous unis dans un même sentiment, recevra la plus merveilleuse réhabilitation.

»Messieurs, l'Europe s'éveille et s'agite; écoutez au loin, deux cris se font entendre : Vive la patrie! vive la liberté! cris nobles et saints, qui se résument aujourd'hui pour nous dans cette délicieuse acclamation : Vive la République!»

TOUS LES PORTUGAIS. Vive la République!

Le membre de la députation qui a déjà pris la parole : « Permettez-moi, messieurs, de vous adresser en particulier, au nom de mes compatriotes, l'expression de notre reconnaissance pour les nobles et éloquentes paroles que vous avez prononcées du haut de la tribune française en faveur du peuple portugais, contre le despotisme de son gouvernement et la violence de l'intervention étrangère.

» La France, qui aime les cœurs nobles et les hautes intelligences, vous a confié, au milieu de cette sublime Révolution, une partie de ses destinées. Nous nous réjouissons de ce choix, et pour la grandeur de la France, et pour le bonheur de notre pays.»

M. CRÉMIEUX. Messieurs, je vous remercie. Il n'est pas besoin, pour que les sentiments qui sont au fond de mon cœur éclatent par ma bouche, d'une manifestation plus particulière pour moi. Vive la République!

LES PORTUGAIS. Vive la République! vive Crémieux!

M. CRÉMIEUX. Vive la nation portugaise!

LES PORTUGAIS. Vive la France! vive la République!

Dons patriotiques.

Hier 29, une députation de la loge maçonnique des commandeurs du mont Liban est allée assurer le Gouvernement provisoire de sa sympathie et lui a remis une somme de 150 fr.

— Les délégués des ouvriers de l'atelier de MM. Malen et comp., carrossiers, avenue de Saint-Cloud, ont offert au Gouvernement provisoire 525 fr., provenant de la caisse de la société philantropique.

— Une députation d'ouvriers pâtissiers est allée offrir au Gouvernement provisoire 141 fr. 50 c., produit d'une collecte patriotique faite entre eux.

— Les ouvriers occupés au Champ-de-Mars ont offert à la République 616 fr. 45 c., produit d'une collecte faite entre eux.

—Les employés et servants de l'hôtel des Invalides ont apporté 600 f.

— Les sapeurs-pompiers ont offert 500 fr.

— Les ouvriers de la fabrique de produits chimiques du citoyen Berthemar, et les ouvriers de la fabrique de couleurs du citoyen Gauthier Bouchaud ont apporté 120 fr.

— Une députation de tambours de la 11e légion a offert 200 fr.

— Une députation des mariniers en détachement au ministère de la marine a offert 84 fr.

— Une députation des marchands de fruits du marché des Innocents a offert 365 fr.

— Une députation des employés et travailleurs de la gare des marchandises du chemin de fer de Paris à Orléans a porté au Gouvernement 347 fr. 45 c.

— M. Vossy a déposé aujourd'hui, à l'état-major de la garde nationale, la somme de 879 fr. 85 c., montant d'une souscription faite parmi les gardes nationaux de la commune de Montrouge, en faveur des citoyens blessés en combattant pour la liberté, dans les journées des 22, 23 et 24 février.

— Les employés du ministère de l'instruction publique ont offert à la République le montant d'une journée de leurs appointements pendant le mois de mars. Les chefs de bureau et les chefs de division se sont réunis à eux pour faire la même offre.

— Nos colonies apportent aussi leur tribut patriotique; les habitants de la ville de Blidha viennent d'offrir au Gouvernement provisoire, par l'entremise du général Cavaignac, une somme de 580 fr. destinée aux blessés de février.

Un mandat de 224 francs, provenant d'une souscription des employés du domaine de la ville d'Alger, vient également d'être adressé

A Mantoue, dit un journal suisse, l'évêque se rend près du gouverneur et lui dit : « Rendez la place, Monsieur le gouverneur. » — « Comment? Etes-vous fou ! » — « J'insiste, et vous partirez aujourd'hui même. » — « Moi ? » — « Monsieur le gouverneur, vous ne savez ce que vous dites. Daignez venir avec moi au balcon ; » et il le conduisit au balcon ; il ouvre les rideaux. « Regardez, lui dit-il. » En bas sur la place, en silence et en ordre, étaient 40 000 hommes avec bannière italienne, et derrière eux la troupe. Alors il dit avec un soupir : « *Je la rends.* »

Les Autrichiens se sont repliés sur le Mincio, et se tiennent enfermés dans les forteresses de l'Adige.

Un décret du gouvernement provisoire de Milan contient les lignes suivantes :

Lorsque nous serons vainqueurs, nos destins seront discutés et fixés par la nation.

Révolution allemande. — Nous avons publié les manifestes du roi de Prusse réclamant le patronage de la régénération de l'Allemagne. Les journaux autrichiens nous rapportent la contre-partie de ce manifeste. L'empereur Ferdinand réclame à son tour ce patronage auquel il a autant de droits assurément que Frédéric-Guillaume, puisqu'il a été, ainsi que lui, vaincu par une insurrection nationale. Nous espérons que les peuples respecteront ces prétentions rivales, et qu'ils mettront les deux souverains d'accord en les reniant l'un et l'autre.

La *Gazette de Vienne* du 24 mars contient les réflexions suivantes sur la proclamation que le roi de Prusse a adressée le 21 mars, non-seulement à son peuple, mais à la nation allemande, et dans laquelle il fait un appel à sa confiance, en se mettant à la tête du mouvement sous la vieille bannière allemande, et en convoquant la diète prussienne pour le 2 avril, avec laquelle les princes et les Etats d'Allemagne devraient s'entendre pour former un parlement allemand :

Nous ne prétendons pas contester la vérité du tableau que le roi fait de l'Etat de l'Allemagne, ni l'opportunité des moyens proposés par lui pour la régénérer et la sauver; mais une pareille déclaration, faite immédiatement après un massacre qui a duré seize heures, et qui, par cela même, ne peut être excusé par un hasard ou par un mal entendu, après un massacre dont le roi lui-même a demandé l'oubli au nom des larmes de la reine, et dont la nouvelle devrait pénétrer d'horreur ses propres sujets et les habitants des autres Etats, nous paraît non-seulement une faute, mais aussi une ironie amère. Tout en accordant que le changement des couleurs ait été d'autant plus facile que le blanc de la cocarde prussienne avait été teint en rouge par le sang répandu, et que, par conséquent, il n'y avait plus à ajouter au noir et rouge que l'or, nous croyons devoir faire remarquer que l'on ne répare pas tout et que tout ce qui brille n'est pas or.

Est-ce que la constitution prussienne créée par la patente du 3 février 1847 a excité une sympathie si vive en Allemagne qu'une adhésion de souverains et d'Etats allemands, à la diète qui doit se réunir le 2 avril, à Berlin, puisse la reconnaître comme type et germe d'une assemblée d'Etats allemands? A la fin de la proclamation, le roi parle d'institutions constitutionnelles. Nous répondrons seulement, en rappelant les promesses royales des années antérieures et leur accomplissement en 1847, le maintien exprès d'états historiques et la phrase bien connue : « *Entre mon peuple et moi, il n'y aura pas de constitution sur le papier* » et chacun pourra tirer de ce contraste les conséquences naturelles. Frédéric II, le Grand, adoré de son peuple et admiré de toute l'Europe a pu seul désirer, mais non pas obtenir la couronne impériale allemande qui, pendant plus de 500 ans, avait reposé sur la maison d'Autriche à quelques interruptions près, et à une époque où il n'y avait presque pas de princes électeurs. Aujourd'hui que les peuples d'Allemagne décideront du choix du chef de l'Allemagne unie, leur confiance n'élira que le prince qui, avant tout, possède leur amour.

Cette déclaration est placée dans la bouche du peuple allemand, C'est une excellente plaisanterie. Le passage dans lequel l'empereur d'Autriche invoque l'amour du peuple allemand, n'est pas le trait le moins comique de ce manifeste.

Une lettre particulière de Vienne, en date du 25 au soir, annonce, dit la *Patrie*, que l'on venait de recevoir dans cette capitale la nouvelle que Venise, après avoir chassé les Autrichiens, s'était reconstituée en République.

Cette nouvelle a fait fléchir les métalliques (5 0/0) à 72.

Le peuple allemand a déjà répondu sur quelques points. Le portrait de Frédéric-Guillaume a été brûlé solennellement à Munich dans une assemblée nombreuse.

On écrit de Cologne, 26 mars :

Le mouvement qui menaçait le roi de Prusse n'est pas absolument arrêté. Bien qu'on veuille une monarchie, il n'est pas certain que le roi puisse garder sa couronne, et, une fois l'ordre troublé, on ne s'arrêtera peut-être qu'à une République.

On dit que le prince de Prusse se rend à Pétersbourg, qu'il y médite une invasion, qu'il compte sur l'armée : c'est une espérance qui lui fera défaut. Une pétition, pleine d'exigences libérales, a été adressée au général Canitz par la garnison de Cologne. A Dusseldorff, le général Grube a été chassé par ses soldats. Ce sont là des faits sans réplique.

On écrit de Mayence, à la date du 24, que le roi de Prusse, ses actes, ses proclamations, ses prétentions à la souveraineté de l'Allemagne libérale, sont l'objet de la haine et du mépris.

Les derniers évènements de Berlin, le sang qui a été répandu, quelques phrases égoïstes du roi, le ton de ses proclamations, sa versatilité politique, tout cet ensemble de circonstances a été signalé, exagéré, commenté dans toute l'Allemagne, dans la Hesse surtout, et lui a fait perdre désormais toute possibilité de gouverner, au profit de son royaume, le mouvement libéral allemand.

Toutes les protestations qui apparaissent dans les diverses parties de l'Allemagne sont autant de preuves que personne n'est la dupe de ce tour de gobelets au moyen duquel le roi de Prusse a espéré détourner le danger qui le menaçait. L'Allemagne veut en finir avec le régime féodal, avec l'alliance russe, avec le despotisme militaire, elle veut la liberté pour elle et pour la Pologne, et elle sait que la France veut la même chose, qu'elle ne menace plus les frontières, et qu'elle ne veut plus de conquêtes ; elle sait que la France ne veut que la liberté et l'intégrité de l'Allemagne pour fonder l'indépendance de la Pologne et en faire une barrière contre la Russie, c'est-à-dire contre la barbarie.

L'esprit de liberté et de civilisation est aujourd'hui le sentiment dominant en Allemagne, au point de vue moral. Au point de vue des [illegible] d'une loi électorale ayant pour base le suffrage universel, enfin la convocation, d'après cette même loi, d'une Assemblée nationale.

Un des membres de ce dernier comité, M. de Brand, a été chargé, dit une correspondance, d'exposer au roi les tendances du club. Le club veut la monarchie constitutionnelle combinée avec le suffrage universel.

Hier, M. Bulow-Cammerow a fait distribuer à la Bourse de Berlin une feuille volante dans laquelle il combat le suffrage universel et les élections primaires. Suivant lui, ce mode d'élection conduirait droit à la République et à l'anarchie.

Le gouvernement a maintenu jusqu'ici la convocation de la Diète pour le 2 avril. On assure toutefois, de bonne source, que le gouvernement est décidé à introduire dans l'ancien règlement les modifications sollicitées par l'opinion publique. Quant aux ordres, le gouvernement les supprimera lui-même ou les laissera renverser par la Diète.

On prétend qu'un grand nombre de députés de l'opposition ne se rendront pas à Berlin. Ils voudraient protester, par leur absence, contre la composition de la Diète et contre son origine.

Cent mille personnes de la classe ouvrière se sont réunies le 26 à Berlin. On avait invité tous les corps de métiers et corporations à s'y faire représenter par des délégués. La réunion a eu lieu dans une vaste plaine. Les orateurs sont montés sur une table placée sous un chêne dont les branches soutenaient un drapeau tricolore.

Tous les métiers avaient répondu à l'appel du comité. Forgerons, maçons, serruriers, tisserands, passementiers, tailleurs, etc., tous ont été entendus. La plupart demandaient une diminution des heures du travail et une augmentation du salaire.

M. Brill, typographe, de Breslau, s'est distingué parmi ces orateurs populaires. Il a soutenu que la misère avait été amenée par l'obstination de l'ancien gouvernement à dépenser 76 millions par an pour une armée inutile. Il a demandé la réduction de l'armée, le gouvernement à bon marché et un ministère spécial pour les travailleurs. L'idée de ce ministère, dont les membres seraient élus par les ouvriers et les maîtres réunis, se retrouve dans tous les discours, dans toutes les pétitions. Chaque métier, chaque industrie nommerait des délégués chargés de poursuivre auprès de ce ministère l'organisation du travail.

Le meeting a formulé les vœux suivants :

1° Organisation d'un ministère pour le travail dans la voie indiquée. — Adopté à l'unanimité.

2° Diminution de l'effectif de l'armée, laquelle ne serait plus qu'une espèce d'exercice pour l'armement général du peuple. — Adopté à l'unanimité.

3° Instruction gratuite du peuple. — Même résultat.

4° Faculté pour tout Prussien âgé de 25 ans d'élire et d'être élu au futur *Landtag*. — Adopté à une immense majorité.

5° Gouvernement à bon marché. — Adopté à l'unanimité.

Le 6° point se rapportait à la convocation de la Diète. Il a été l'objet de quelque confusion. A la fin, un orateur a demandé à la foule si elle reconnaissait la constitution du *Landtag*. Un immense cri de : Non ! a répondu à cette question. « Le *Landtag*, a continué M. Reinhardt, se compose de six cents gentilshommes ou propriétaires fonciers. Voulez-vous de ce *Landtag*? Que ceux qui veulent qu'il soit convoqué lèvent la main ! » — Minorité pour la convocation.

» Que ceux qui veulent que le roi décrète immédiatement une loi électorale et qu'il convoque les assemblées primaires lèvent la main ! » — Majorité immense pour l'affirmative.

Les troupes prussiennes ont évacué la ville de Posen pour se retirer dans la citadelle. Un comité d'administration polonais a été institué. Le général prussien avait d'abord paru donner les mains à ces arrangements; mais aujourd'hui les feuilles allemandes annoncent qu'il menace de bombarder la ville du haut de la forteresse.

Le souverain vaincu de Vienne n'aspire pas seulement à devenir roi d'Allemagne, il veut aussi être roi de Pologne. On écrit de Lemberg (Gallicie), 22 mars :

Aujourd'hui, à deux heures du soir, les étudiants de toutes les facultés et les élèves de l'école d'industrie se sont réunis dans le château du comte de Stadion. Ce dernier a paru sur le balcon et donné lecture d'une ordonnance portant que l'on distribuerait des armes aux bourgeois, sous la condition qu'ils ne les emploieraient que contre les ennemis de la patrie, *reconnaîtraient l'empereur d'Autriche comme roi de Pologne*, et considéreraient les Allemands et les israélites comme citoyens ayant des droits égaux. Tous ceux qui demandèrent des armes furent obligés de signer une déclaration dans ce sens. Les bourgeois et les étudiants armés parcoururent la ville en triomphe et furent accueillis avec enthousiasme. Partout on entendait crier : Vive la jeunesse de la Pologne ! vive le roi de Pologne !

Régénération de la Pologne. — Une lettre de M. Mieralowsky, que nous avons sous les yeux, exprime la plus vive gratitude pour la part que M. de Lamartine a eue à sa délivrance et à celle de ses malheureux amis ; il a vu plusieurs fois le roi de Prusse et ses ministres, et il reste sous l'impression que les Polonais n'obtiendront directement rien du gouvernement prussien.

Toutefois l'opinion unanime des peuples allemands, l'appui national que prêtent aux Polonais des députations nombreuses, finiront assurément par surmonter le mauvais vouloir de la cour de Prusse.

M. Mieralowski exprime cette pensée, que la Pologne n'a pas d'intérêt plus grand en ce moment que de voir la France persévérer dans la politique de son manifeste : c'est là le seul moyen de sauver la Pologne. Elle conjure la France de rassurer l'Allemagne, et de chercher dans la Confédération une alliée de principe et d'intérêt. Elle supplie le gouvernement d'attacher son nom à la plus glorieuse des négociations, à la dissolution de la coalition du Nord par le rétablissement de la Pologne.

L'agitation sociale est grande en Hongrie. On écrit de ce pays en date du 23 mars :

Les partisans de l'ancienne constitution s'étaient réveillés contre les innovations du comte L. Batthyani et de Kossuth. La haine du peuple s'est manifestée par des violences contre les juifs. De nombreuses familles israélites sont chassées. Plusieurs ont cherché un refuge à Vienne. Dans notre capitale la corruption des employés a été une des causes de la dernière révolution. Maintenant les fonctionnaires se dénoncent réciproquement. Le peuple s'en prend surtout aux chefs qui lui ont fait tant de mal.

[illegible] droit de réunion et l'armement des bourgeois. Ce soir, la [illegible] de Rendsbourg se trouve à l'abri de toute attaque ennemie. Les bastions sont garnis de canons.

Des mouvements ont eu lieu en Norwège pour réclamer la séparation de ce royaume de la Suède et sa constitution en république.

Les réunions de chartistes et de repealers continuent à se montrer très agressives en Angleterre et en Irlande. On lit dans le *Morning Chronicle* :

Une réunion chartiste s'est tenue le 27, à l'établissement socialiste de Londres, à l'effet d'organiser la procession monstre projetée pour le 10 avril. On sait que les chartistes partiront ce jour-là de Kennington-Common pour la chambre des communes, avec la pétition demandant la charte.

M. Vernon est appelé au fauteil. Suivant lui, l'amélioration de la condition des classes ouvrières ne sera qu'une fiction jusqu'à ce que la souveraineté du peuple soit établie. (Applaudissements.)

La pétition de la charte sera portée à la chambre des communes, le 10 avril, par 100 à 300 000 personnes. Je n'y ai pas grande foi, et, si vous voulez que je vous le dise, mon avis serait qu'après avoir demandé à la chambre des communes ce qu'elle statue relativement à la pétition, on ferait bien de se réunir dans les districts, afin d'aviser tout de suite à ce que l'on ferait le lendemain. (Applaudissements.) Je demanderai que cent personnes se joignent à moi le jour de la procession ; nous nous entendrons par signes convenus, et nous dirigerons la procession. (Sensation.) Je propose que l'on nous appelle les braves compagnons, le mot est convenable, puisque nous voulons renverser le gouvernement. (Applaudissements et rires.)

M. Dixon, de Manchester, croit qu'il faut encore user de moyens légaux. Il est interrompu par des murmures. On ne le laisse pas achever.

M. JONET. Il ne faut pas avoir peur des hostilités de la troupe; dix-huit grenadiers de la garde ont signé la pétition chartiste. Si les mignons du gouvernement essayaient de troubler la procession, on les éloignerait. La chambre des communes s'est permis de rire quand M. Feargus O'Connor a annoncé une motion qu'il comptait faire en présentant la pétition chartiste ; mais vous savez qu'une motion de même nature fut traitée aussi peu respectueusement par M. Guizot dans les chambres françaises. Les résultats sont bien connus. (Applaudissements.) Permis à lord J. Russell de rire de nous ; rira bien qui rira le dernier. (Applaudissements et rires.)

Un meeting auquel assistaient deux mille Irlandais s'est réuni ces jours derniers à Londres pour témoigner de la sympathie des amis de la liberté pour MM. O'Brien, Mitchell et Meagher. Un orateur a dit qu'avant un mois une grande épreuve aura eu lieu.

Cet orateur, dit le *London Telegraph*, est fréquemment interrompu par les cris de : Vive la république ! vive Ledru-Rollin ! Il annonce ensuite qu'une lettre arrivée à Limerick, le soir, porte que le peuple s'est soulevé contre les troupes et les a battues. L'assemblée se lève en masse et applaudit. Elle adopte une résolution en vertu de laquelle chacun tâchera de se procurer des armes et les tiendra cachées jusqu'au jour où il faudra s'en servir. A défaut de carabines, on se procurera des piques. M. Francis Looney annonce qu'il a acheté une carabine, une pique, une paire de pistolets. Il engage tout le monde à en faire autant.

A Limerick, dit le *Morning-Chronicle*, sur la place du marché, il y a eu une réunion comptant plus de 15 000 personnes. Le révérend docteur O'Brien a cherché à intéresser l'assemblée en lui traçant le tableau touchant des souffrances du peuple à la main rude, au cœur fort, travaillant sans rémunération, cherchant du travail sans succès, souffrant sans espoir d'adoucissement à ses maux. Une adresse à la reine a été adoptée.

Une correspondance de Dublin porte que, dans toute l'Irlande, les classes ouvrières se munissent d'armes de toute sorte et s'exercent au maniement du fusil et de la carabine. Tout annonce une insurrection prochaine.

Le *Morning-Post* entre au sujet de ces manifestations dans une violente colère.

Il engage instamment le ministère à proposer au parlement une mesure qui passerait d'emblée : ce serait un bill autorisant la magistrature locale à Dublin, à faire arrêter et condamner à trois mois de travaux forcés, tout individu atteint et convaincu d'avoir proféré ou écrit quelques propos séditieux, ou bien encore, il faudrait déléguer à l'autorité le pouvoir de faire passer par le fouet des gens assez osés pour exciter le peuple à s'armer de piques contre le gouvernement. Une verge pour le dos des fous est une maxime très susceptible d'être appliquée aux séditieux de 1848.

Nous lisons dans la *Patrie* de ce soir :

Au moment où nous mettons sous presse, on nous assure qu'une révolution a éclaté à Madrid dans la soirée du 25, et que la population et les troupes en sont venues aux mains.

Les citoyens blessés dans les journées des 23 et 24 février sont invités à se rendre dimanche prochain 2 avril, à neuf heures du matin, au Palais-National, muni de leurs certificats, à l'effet de s'entendre sur diverses mesures importantes concernant leurs intérêts.

— Le comité électoral du département de la Dordogne se réunira samedi 1er avril, à sept heures et demie du soir, salle de simple police, Palais-de-Justice.

Journée d'un Phalanstérien.

Nous dirons peut-être un jour la part que notre Ecole en général et plusieurs de nos amis en particulier ont prise aux mouvements des 22, 23 et 24 février. Mais, voici un épisode de la journée du 23 qui ne peut rester plus longtemps ignoré des phalanstériens, car il prouve la puissance de leur foi et porte le cachet du véritable courage qui leur convient dans les circonstances où nous sommes.

Dans la matinée du 25 février, le peuple de Paris s'était porté en masse aux portes de Vincennes. Ce fort était occupé par six ou sept mille hommes de troupes qui, consignés depuis huit jours dans ses murs, ne recevant aucun des journaux de Paris, n'avaient pu apprécier le caractère de la révolution nouvelle. De faux rapports sur la conduite du peuple envers l'armée, avaient même jeté quelques irritations, quelques défiances dans l'esprit de la garnison.

A la vue des efforts que faisait le peuple [illegible] place et des masses nombreuses qui voulaient [illegible]

Pendant qu'un seul homme de l'armée parlait ainsi au cœur du peuple, un membre du Gouvernement provisoire, M. Ferdinand Flocon, avait pénétré dans le fort et s'entretenait avec le gouverneur. Comme résultat de cette conférence, l'ordre venait d'être donné de faire partir du château pour l'Hôtel-de-Ville un convoi chargé de fusils. Les fourgons furent dirigés vers la porte qu'assiégeait le peuple. Cette porte avait été ouverte, et le convoi était engagé sur le pont-levis lorsque le peuple se précipita sur ces voitures, enleva toutes les armes en une minute, et, faisant feu de divers côtés, se disposa à entrer dans la place. De grands malheurs paraissaient inévitables.

En ce moment critique, qu'il avait voulu prévenir, le capitaine Tamisier se jette de nouveau au milieu du peuple. Perdu d'abord dans cette foule compacte, il fait de vains efforts pour être entendu. La mission qu'il venait remplir était méconnue, il allait peut-être tomber victime de son dévouement, lorsque, avec l'aide d'un homme du peuple qui l'avait deviné, il parvint à monter sur l'un des fourgons et à attirer l'attention de la foule. Ce qu'il dit alors, nul ne saurait le répéter. Il est des situations qui donnent aux paroles des accents surhumains. A ces accents, à cette voix, le peuple s'arrêta et le silence se fit.

Alors Tamisier exposa la mission nouvelle du peuple sous la République de 1848; il parla des idées d'association, d'organisation du travail, d'armées industrielles, de paix universelle, d'union et de fraternité entre toutes les classes et tous les peuples. Il exposa avec l'admirable puissance de sentiment qui le distingue les théories sociales dues au génie de Fourier. Les paroles du capitaine d'artillerie allaient à l'âme de ce bon peuple qui a toujours l'intelligence de ce qui est grand et généreux. Aussi on entendait de toutes parts ces mots : C'est cela ! bravo ! Nous n'avons jamais demandé autre chose ... Vive notre brave capitaine !!

Certain d'être compris de ces nobles cœurs, Tamisier demande aussitôt à être ramené à Paris. Le peuple fait sortir le fourgon sur lequel il était monté. Grâce à ce mouvement et à cette disposition nouvelle des esprits, le pont-levis se lève, tout danger de collision disparaît. L'immense attroupement revient sur ses pas, entraîné à son insu par une idée, par un sentiment, par un homme de cœur. Un certain ordre s'établit dans le convoi. Tamisier est assis sur un caisson entre deux hommes du peuple qui le pressent affectueusement, recueillent toutes ses paroles avec enthousiasme. L'un d'eux, un vieillard, devinant le danger qui menace notre ami sur l'avenue de Vincennes et dans le faubourg, disait à tous : « Je suis son oncle; c'est mon neveu; c'est un brave ami du peuple; » et il l'a couvert ainsi de cette paternité du cœur pendant toute la route.

On défaisait les barricades pour laisser passer le fourgon du haut duquel l'orateur semait sur sa route des paroles de paix, d'espérance, de fraternité. « Plus de sang! plus de luttes! disait il; à vous, mes amis, la noble mission de proclamer l'union de tous les hommes, à quelque rang qu'ils appartiennent. » Captif, entraînée par cette parole d'un homme convaincu, le peuple se pressait autour de lui, l'embrassait; l'un tenait son schako, l'autre son sabre, un troisième lui essuyait le front de son mouchoir. Le fourgon avançait lentement à travers ces flots de population sans cesse augmentés par les masses accourues du faubourg Saint-Antoine pour faire cortége à cet homme inconnu, plein de foi et de dévouement. Tamisier faisait arrêter lui-même le chariot à chaque instant pour parler aux nouveaux venus.

Ainsi, ce peuple furieux quelques instants auparavant, rentrait dans Paris inoffensif, confiant, enthousiaste, défaisant les barricades dans un moment où il était expressément défendu de les ouvrir, mais agissant sous l'influence des grandes idées qui venaient de lui être révélées.

Arrivé sur la place de la Bastille où les barricades étaient plus nombreuses, où il aurait fallu perdre trop de temps pour les ouvrir, Tamisier résiste au dévouement de son cortége populaire, et se met à pied. Devant la colonne de Juillet, il reproduit ses allocutions chaleureuses. Le peuple entonne alors des chants patriotiques.

Le capitaine arriva escorté par la foule jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Là, après avoir exposé en peu de mots la mission qu'il s'était donnée, usant des derniers accents d'une voix presque éteinte, il prit la parole au nom de l'armée, de cette brave armée si dévouée à la nation, et dont, s'écria-t-il, on aurait pu, dans ces circonstances, ménager davantage la dignité. Ses paroles furent comprises. Quelques personnes essayèrent de le retenir à l'Hôtel-de-Ville. Mais la véritable mission du capitaine d'artillerie, disciple de Fourier, devait se terminer ailleurs. Le peuple lui-même, pour constater son adhésion aux idées d'association, d'ordre, d'harmonie et de fraternité universelle, devait escorter Tamisier jusqu'aux bureaux du journal qui propage et défend ces idées. A peine, en effet, eut-il reparu sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, que tous ceux qui l'avaient accompagné le saluèrent de leurs acclamations et le suivirent de nouveau jusque dans la cour de la *Démocratie pacifique*, où, après avoir fraternisé avec ses rédacteurs, ils les quittèrent aux cris mille fois répétés de Vive notre brave capitaine ! vive Fourier ! vive la République ! Plus de sang ! plus de luttes !

On voit qu'au moment même où les mots d'organisation du travail, d'association des intérêts, de solidarité humaine sortaient des barricades, et avant qu'ils ne devinssent un sujet d'étude au Luxembourg, le peuple les acclamait dans la personne d'un des meilleurs soldats

... dans le sang à travers toute l'Europe, quand la terre enfante la liberté, quel intérêt peuvent offrir les amours contrariés de M. Paul et de Mlle Eugénie, les bouffonneries d'un comique, ou les grandes phrases d'un roi de théâtre? C'est à peine si, parmi les voix des peuples qui reprennent leurs droits, on daigne distinguer encore la voix de quelques rois de la terre, qui, emportés par le vent rénovateur, essaient de conserver un mince débris de leur puissance, en invoquant cette liberté qu'ils ont si longtemps opprimée !

Les directions théâtrales font de leur mieux cependant pour attacher le public. Le nouveau directeur du Théâtre de la République est à peine installé qu'il annonce des représentations gratuites et abaisse le prix de ses places. Le Gymnase réduit également ses prix d'entrée; l'Odéon, dont le directeur a pris la fuite, s'est organisé en association républicaine, et chaque jour il affiche des représentations extraordinaires. Partout ce sont des chants patriotiques, des hymnes républicains, des œuvres de circonstance.

Au Gymnase, voici les *Filles de la Liberté*, allégorie gracieuse — toutes les actrices du théâtre y figurent — où la liberté donne des leçons de morale à la licence. Voici à l'Ambigu les *Trois Révolutions*, drame à coups de fusil, série de tableaux liés par une action, où l'on voit figurer les principaux épisodes des soulèvements populaires de Paris en faveur de la liberté de 1789 à 1848. Le tout termine par un tableau de la sainte alliance des peuples. On pourrait désirer moins de banalité et plus de précision dans cette synthèse de nos révolutions. MM. Dennery et Clairville se contentent de montrer le fait brutal, le triomphe de la force, sans préciser nulle part la pensée qui a déterminé l'insurrection. — On pourrait désirer aussi plus de vérité dans le costume. Les soldats, sous la Restauration, ne portaient pas le pantalon garance, mais le pantalon bleu; les barricades des 5 et 6 juin et celle de février étaient surmontées du drapeau rouge et non du drapeau tricolore. Le drapeau allemand n'est ni celui de la Prusse, ni celui de l'Autriche : c'est celui de la confédération allemande, noir, rouge et or. Mais enfin la pièce a de l'intérêt et du spectacle, et se trouve en rapport avec la préoccupation du moment, c'est une condition de succès. Ménier est fort drôle dans un rôle de sergent.

Ailleurs ce sont les pièces prohibées par la censure qui font irruption. Frédérick Lemaître nous a rendu, en l'enrichissant de nouveaux épisodes appropriés aux circonstances, ce rôle de Robert Macaire, épopée comique, fantastique et sceptique en deux soirées, raillerie impitoyable des hypocrisies dynastiques et des friponneries financières, satire effrontée et profonde de toute cette société qui surgit à la suite de la révolution de Juillet. Bientôt le tour du *Roi s'amuse*, cette autre satire de l'égoïsme royal, qu'en son temps M. Thiers ne laissa vivre qu'un jour.

D'autres scènes s'en sont tenues à leur genre habituel. Le Théâtre-Français, aujourd'hui Théâtre de la République, a joué une comédie en cinq actes de M. Augier, l'*Aventurière*, cousine germaine par l'intrigue des vieux canevas italiens, et rappelant trop souvent par le ton et le but les sermons jansénistes du R. P. Lachaussée, l'inventeur du drame larmoyant. Il y a de fort jolis vers dans l'*Aventurière*, mais on avait droit d'attendre mieux de l'auteur de la *Ciguë*.

Ces pièces ne sont pas les seules qui se soient épanouies sur la scène depuis notre dernière Revue. Mais les autres sont mortes emportées par la tourmente; on vit rapidement et l'on meurt de même aujourd'hui. Parmi les mortes, il faut citer *Notre Dame des Anges*, un long drame écrit en grande partie en haine de notre grande révolution du dix-huitième siècle, par ceux-là même qui chantent aujourd'hui sa sœur de 1848. Au reste, nous n'entendons pas leur en faire un reproche : si nous évoquons leur œuvre, c'est uniquement pour rappeler ce vaste poème de larmes et d'amour que Mme Guyon avait su en faire jaillir. Jamais la touchante actrice ne nous apparut si grande et si profondément pathétique que dans ce long rôle de femme qui se meurt de jalousie et d'amour, sans avoir le droit de se plaindre, la satisfaction de haïr.

L'idée du *Pouvoir d'une femme*, joué aux Variétés, est un larcin. *La Belle et la Bête*, *Thersite*, *Diogène*, la loi d'Aristote et une foule de comédies de Marivaux nous ont déjà raconté cette histoire d'un butor transfiguré par l'amour. Mais le voleur, M. Rosier, est un homme d'esprit, le complice Bouffé est un grand artiste, et le public leur sert volontiers de compère.

Le *Royal Pendard* est la contrepartie du *Pouvoir d'une femme*. Mme Rose Chéri, placée en présence de Bressant, chef d'une association qui a juré une guerre impitoyable à la vertu des femmes, accable d'abord le libertin de ses railleries les plus acérées, mais cette verve railleuse s'épuise, et elle s'aperçoit bientôt que ce qui reste au fond de toute cette colère, ce n'est pas de la haine, mais de l'amour, et elle épouse le libertin.

Le théâtre du Palais-Royal a changé son nom, il s'appelle théâtre Montansier, mais il a gardé ses comiques et son répertoire. Levassor est pétillant de verve dans *Vestris, le Dieu de la danse*; mais la pièce est un peu longue. Ravel, Sainville, Alcide Tousez sont très comiques dans *Un jeune homme pressé*; mais la pièce est un peu légère.

Les théâtres ont fêté la Révolution, mais c'est pur patriotisme de leur part, car une ruine est fort à craindre pour bon nombre d'entre eux. La crise qui pèse sur toutes les industries assises sur le luxe les a cruellement frappés. L'art a désormais un rôle magnifique à remplir; mais il faut qu'il se renouvelle et se transforme comme la société; il faut des hommes nouveaux, comme à l'Assemblée constituante. Ceux

... ET VALEURS FRANÇAISES	cours.	haut.	bas.	cours.	... ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	61 »»	61 »»	60 »»	60 25	Can. 3 0/0	775 »»
— — fin courant	»» »»	60 25	»» »»	»» »»	Act. d. J. »	103 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	42 »»	42 »»	40 »»	40 25	Ch. S.-G. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	40 75	40 »»	40 75	V. r. dr. »	»»» »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—O. anc. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—— nouv.	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1350 »»	V. r. gauc.	»»» »»
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	1000 »»	Paris à Sc.	»»» »»
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp......... »	150 »»	—à Orléans	510 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin....... »	»»»» »»	—à Rouen..	275 »»
B. du Trés. »	38 1/2	— Ganneron...... »	»»» »»	R.-Havre...	»»» »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.			
5 p. 0/0.......	d. »»	»» »» »» »»	——	»» »» »» »»	Avignon....	»»» »»
3 p. 0/0.......	d. »»	»»» »» »»» »»	——	»»» »» »»» »»	Str. à Bâle .	»» »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.		Paris-Str...	338 25
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»	Tours-Nan	330 »»
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»	Orl.-Vierz..	»»» »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME............... Dr C.	»» 53 »/»		C. du Nord.	322 50
Récép. Rotsch. »	65 »»	BELG. 2 1/2....... »	35 »/»		Famp-Has.	»»» »»
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2....... »	60 »»		Diep-Féc...	»»» »»
— — pass. »	4 7/8	— de 1840....... »	55 »/»	»/»	Boul. à Am.	»»» »»
— 3 p. 0/0. »	21 1/2	— de 1842....... »	67 »/»	»/»	Orl.-Bord..	387 50
Dette intérieu. »	17 1/2	— Banque....... »	»»» »»		Mont. à Tr.	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— de Em. 1841.. »	»»» »»		Paris-Lyon	292 50
HOLL. 2 1/2.... »	53 1/2	PIÉMONT........... »	790 »»		Bord-Teste	»»» »»
HAITI........... »	295 »/»	AUTRICHE......... »	275 »»		Zinc V. M.	2250 »»
					Lin Maberl.	440 »»
					F. de l'Av..	4000 »»
					Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	385 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	»»» »»	Marseille à Avignon	250 »»	Nord..............	»»» »»
— à Lyon.........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 31 mars.

THÉATRE DE LA NATION.—Guillaume Tell.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—L'Aventurière.
ITALIENS.—Otello.
OPÉRA-COMIQUE.—La Part du Diable, Gille.
ODÉON.—Roméo, une Bonne Fortune, les Mémoires du Diable.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL.—Relâche
GYMNASE.—Femme Blasée, Royal Pendard, Hercule, Christophe.
VARIÉTÉS.—Relâche.
THÉATRE MONTANSIER.—Vestris Ier, un Jeune Homme pressé, le Camarade de Lit, 34 Francs ou sinon?
PORTE-SAINT-MARTIN.—Robert-Macaire.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Trois Révolutions.
GAITÉ.—Le Pacte de Famine, les Deux Gamins, le Petit Bonhomme.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS.—Fouyou, Fille et Garçon, les Victimes cloîtrées, l'Ile de Barataria, Trois Roses.
FOLIES.—Mariage impossible, les Deux Pommades, la Rose de Provins, Rimbaut et Compagnie.
DÉLASSEMENTS.—L'Honneur d'une Mère, Père et Oncle, la Bouquetière, la Fille du Diable.
COMTE.—L'Anguille de Melun, le Dîner impossible, le Petit Savoyard, Pas grec, l'Homme de Marbre.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.)—Vue de Canton.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce., rue du Croissant, 16

A partir du 1er avril, les annonces de toute nature ne seront plus reçues qu'au Bureau de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE. — Le Bureau des annonces est ouvert, dès ce moment, depuis midi jusqu'à cinq heures du soir, rue de Beaune, 2.

On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp., 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

	1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien. Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger. . . .	32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste. . . .	50	25	13	7
Pour le n° de huitaine. Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . . .	10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.	14	7	4	

PARIS, 31 MARS.

Aux Electeurs insouciants.

Tous les Français sont appelés prochainement à prendre part aux élections d'où doivent sortir les hommes qui fonderont la paix éternelle et l'avenir de la grande société.

C'est un acte solennel, majestueux, que ce concours universel, que cette grave agitation d'un peuple se disposant pour la première fois à mettre en relief le cœur et la force de son pays. On sent que de cette œuvre suprême peut sortir le salut de tous, si tous agissent dans la vérité de leur conscience. Il faut donc s'y préparer avec sollicitude et chercher avec ardeur à éclairer nos esprits par l'étude des nouveaux principes, par la conversation des hommes loyaux, dévorés depuis longtemps de la soif du bonheur, commun, par l'examen scrupuleux des candidats et de leurs doctrines.

En présence de la nécessité absolue d'employer à ce grand travail toute l'énergie de notre âme, quelle est au juste l'attitude des citoyens?

Si nous en croyons les journaux de province, cette partie du peuple qui s'appelle le peuple par excellence, comme la plus puissante des villes, la Rome antique, se nommait la ville, comme le livre qui contient les traditions religieuses les plus essentielles se nomme le livre; cette majorité immense de la nation d'où sortent sans cesse ainsi que d'une source inépuisable tous les nobles sentiments, toutes les énergies vitales qui viennent, aux époques critiques, régénérer les sociétés, la nation presque entière se montrerait dans les campagnes et jusqu'à un certain point dans les villes même, insouciante de la mission qui vient de lui être confiée.

Elle laisserait le champ libre à l'intrigue et à l'ambition. Elle ne chercherait pas en dehors des ex-personnages officiels, quelques-uns de ces penseurs naïfs qui ne demandent que le temps et l'occasion pour devenir des hommes de génie. Le peuple verrait sans protester les listes électorales se couvrir des noms d'hommes trop connus pour leur aveuglement et leur stérilité. En un mot, les habiles se prépareraient à se servir de lui pour escamoter encore une fois à leur profit les fruits de la victoire.

Si les journaux des provinces disent vrai, cette apathie de la partie laborieuse de la nation est déplorable, et les gens qui cherchent à en profiter, pour ramener sous la république le triomphe des vieux partis et des vieilles idées de la monarchie, nous effraient sérieusement. Ils travaillent à perpétuer parmi nous l'élément de trouble, à compromettre pour longtemps encore ou à reculer indéfiniment la commune sécurité.

Les laisserons-nous agir ainsi jusqu'au dernier moment? Une voix sur quatre-vingt-dix-neuf serait-elle prépondérante à ce point qu'elle puisse étouffer les légitimes désirs du peuple et provoquer un réveil terrible lorsque la nation s'appercevra du résultat de son insouciance et de sa légèreté?

Voyons, ô nos frères laborieux, nous faisons un appel à votre clairvoyance, rien n'est encore compromis. Un mois presque entier vous reste encore avant le jour où la lutte pacifique va s'engager. Que le ban et l'arrière-ban de vos actives légions se lèvent! Allez visiter vos amis, vos voisins; choisissez des lieux de réunion où vous discuterez les idées qui vous semblent devoir améliorer votre position et donner un élan nouveau à vos travaux agricoles ou industriels. Assemblez-vous avec des paroles d'avenir et d'union. Faites en sorte que l'opinion du plus grand nombre élève sa voix puissante, formez des cours d'appel impartiales, où les choix déjà faits viennent se faire discuter sérieusement, où les pompeuses paroles des programmes soient tamisées par le bon sens populaire.

Il faut vous faire expliquer clairement, nettement, sans orgueil ni flatterie, les idées de fraternité pratique et les moyens d'organisation du travail et d'association. Il faut demander aux candidats de quelle manière, à leur avis, les machines et toutes les grandes inventions du génie humain devront un jour centupler les produits, et verser sur tous les éléments du bien-être, au lieu de briser les bras de l'ouvrier.

Ne craignez rien, ces questions et bien d'autres ne fatigueront pas les poitrines des hommes dévoués, et elles feront comprendre aux gens qui briguent le mandat que cette fois enfin la députation n'est plus une affaire de vanité et d'ambition personnelle, mais bien une mission de capacité et de dévouement.

Voilà ce qu'il est urgent de faire sans retard, si l'on ne veut plus revoir à la chambre les fanatiques amants du passé, si l'on ne veut plus entendre les phrases vaines des parleurs et des endurcis.

Que chacun d'entre nous se hâte donc de se faire inscrire. Point de paresse ni de fausse humilité. Que chacun de nous, pauvre ou riche, se mette à même de pouvoir répondre sans remords lorsqu'après le vote du 23 mars sa conscience lui dira : « Connais-tu l'âme et le cœur, la capacité et le vouloir de celui que tu viens de nommer? »

Si quelqu'un laissait détourner son attention dans ce moment unique, s'il ne venait pas à l'appel universel apporter dans l'urne la liste des hommes auxquels il confie sa part de souveraineté, certes, nous le demandons, ce paresseux coupable serait-il bien venu à se plaindre le jour où il verrait les opinions des autres triompher?

Peuples! organisez le travail.

On ne saurait trop le répéter à la France et à l'Europe: l'orage qui vient d'arracher du sol français une dynastie pourrie dans ses racines, qui a changé la face du pays, qui secoue l'Europe et le monde entier, n'est point une réaction brutale d'un parti au profit d'un autre, une substitution violente et égoïste de personnes au pouvoir.

Les hommes qui sont à la tête de cette révolution ne peuvent, à l'instar de leurs prédécesseurs, faire leurs affaires particulières et au bout de quelque temps devenir repus, satisfaits, se prélasser dans une égoïste insouciance.

Non! le peuple, cette source de bon sens et de grandeur pratique, a eu autre chose en vue; à la fin, il a agi pour son propre compte. Si d'une main il secouait et brisait une majorité incapable de la mission dont elle était investie, de l'autre il s'est attaqué à un tyran bien plus fort et beaucoup plus dangereux: la misère.

Les causes politiques ne furent que l'étincelle, la misère avait amoncelé la poudre et miné la société depuis des siècles, oui depuis des siècles, car les temps qui ont précédé la Révolution de 89, comme ceux qui la suivirent, ne donnèrent jamais satisfaction au droit légitime, sacré, imprescriptible de l'homme, au *droit de vivre!* de vivre dans l'indépendance par un *travail à jamais assuré*.

Or, ce droit est foulé aux pieds dans tous les pays; la Révolution de 1848 seule en a proclamé la sainteté en France. Elle a mis le doigt sur la plaie la plus vive et la plus douloureuse de l'humanité.

Travailleurs des villes et des campagnes! peuple de France! peuples d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre! vous tous frères de cœur, mais séparés par des intérêts égoïstes, par des dynasties ambitieuses et effrayées, affranchissez-vous comme nous l'avons fait, et effacez, ainsi que nous, cette maxime impie: *Il faut qu'il y ait beaucoup de malheureux pour un heureux.* Tous nous sommes fils de Dieu et de la terre, tous nous avons le même droit à la vie, au bonheur; à la nature seule le droit de nous distinguer entre nous par des facultés et des aptitudes diverses.

Respectons ce que le travail et le hasard ont fait jusqu'à présent, car s'il fallait arracher l'usurpation, nous briserions peut-être le droit; le peuple est magnanime, comme le Christ, il oublie les offenses, mais organisons pour l'avenir une base de solidarité et de justice qui rende le mal exceptionnel, tandis que c'est le bien qui l'est maintenant.

Le remède à tous vos maux, peuples! est dans l'*organisation du travail*.

Celui qui sait mourir pour la liberté a droit de vivre; il ne doit point mendier, il ne peut vouloir d'aumône; il a des bras, la fierté d'homme libre, il veut travailler, il veut vivre par lui-même, ne rien devoir à personne.

Peuples! organisez donc le travail, si vous ne voulez plus voir vos champs et les dalles de vos villes arrosés du sang de vos frères. Peuples! si vous voulez, vous pouvez! Le sort des adultes assuré, garantissez par des institutions le sort des âges où le travail ne peut encore ou ne peut déjà plus subvenir à l'existence.

Organisez le travail, et les générations à venir béniront votre mémoire, car vous aurez écrasé la tête du serpent: vous aurez aboli la misère.

Le droit d'emprunter.

Le Gouvernement provisoire manque de courage pour aborder les grandes mesures. Il recule devant un mot: *assignat*, comme si l'assignat devait être forcément ce chiffon de papier qui, à la chute de la République, signifiait ruine et banqueroute.

De deux choses l'une: ou la paix, l'ordre et la prospérité se rétabliront, ou nous nous enfoncerons de plus en plus dans un gouffre sans fond.

Si nous devons périr finalement, qu'importe la manière dont nous périrons? Est-ce une raison pour ne prendre aucune précaution, pour n'exécuter aucune mesure utile et nécessaire, urgente?

On peut abuser des assignats, ce n'est pas là la véritable question. La question est celle-ci: l'assignat en soi est-il un moyen financier vrai, qui corresponde à des besoins légitimes et qui se justifie en bonne logique?

Or, qu'est-ce que l'assignat?

L'assignat est purement et simplement la mobilisation de valeurs certaines, mais immobilisées et non encore réalisées.

Un contrat hypothécaire est un assignat;

Un prêt sur gage, une avance sur consignation, est un assignat;

Un billet de banque est un assignat.

Pourquoi donc l'Etat ne ferait-il pas ce que font les particuliers et les banques?

L'Etat aurait parfaitement raison d'émettre des assignats, en représentation des biens immeubles qu'il possède, et qu'il veut vendre, surtout s'il adoptait le système perfectionné des *billets à rente*, dont nous avons maintes fois parlé, c'est-à-dire des billets portant intérêt, et qui circuleraient en même temps comme monnaie et comme placement.

Nous avons déjà indiqué ce mode d'émission, en parlant de la vente des biens des hospices.

Nous l'avons aussi indiqué en parlant du rachat volontaire ou forcé des actions des chemins de fer.

Nous l'invoquons de nouveau pour une opération destinée à venir en aide aux propriétaires d'immeubles.

Il faut réaliser pour le propriétaire le *droit d'emprunter* et faciliter à tout capitaliste le *droit de prêter*.

On y parviendrait en autorisant tout propriétaire à hypothéquer ses biens au profit de l'Etat jusqu'à concurrence d'une somme à évaluer par expertise, en adoptant l'impôt pour point de départ.

Une banque spéciale, au nom de l'Etat, prendrait hypothèque, et, contre l'obligation des propriétaires, contenant l'engagement de rembourser à une époque déterminée et de servir les intérêts à 4 p. 0/0, elle remettrait auxdits propriétaires des billets au porteur portant intérêt à 3 fr. 65 c. par an, payables à la banque centrale et chez les receveurs des finances.

Ces billets, en capital et intérêts, seraient garantis par hypothèque, laquelle serait solidarisée entre tous les propriétaires emprunteurs.

Ces billets seraient ainsi une excellente valeur, et, par conséquent, le propriétaire porteur de ces billets trouverait facilement à les placer chez tout capitaliste, à les donner et les faire accepter en paiement par toutes personnes auxquelles il aurait affaire.

Objectera-t-on contre ce système la nouveauté?

Hélas! cela est impossible, car ce système fonctionne parfaitement en Prusse depuis nombre d'années, sous le nom de *lettres de gage*, et il est tellement vrai, tellement juste, tellement dans la nature des choses, que nous ne saurions indiquer le nombre des personnes qui, à notre connaissance, ont en France, depuis le 24 février, *inventé* les lettres de gage.

Nécessité de faire des fractions minimes du billet de banque.

L'argent se fait rare, — il se fait rare, non seulement parce que le crédit n'existant plus, l'argent ne suffit pas à représenter toutes les transactions commerciales, — non seulement parce que les peureux le cachent, — mais il se fait rare *à la ville* parce que *la campagne* l'absorbe.

Chaque jour, le paysan apporte à la ville de quoi la nourrir, chaque jour il en emporte des sommes considérables en argent; dans les temps de crise, il ne les lui rapporte jamais. En 1799, le Directoire a péri parce que le paysan avait tout l'argent de la France, et que le citadin n'avait que 45 milliards d'assignats.

Ces considérations ont été développées hier avec force par M. Camusat, devant le club tenu à la *Démocratie pacifique*. Il a proposé de demander au Gouvernement provisoire la création de billets de 15, 25 et 50 fr. que la Banque serait forcée d'émettre en dedans des 350 millions qu'elle est autorisée à faire circuler.

La réunion a adopté cette proposition à l'unanimité, et il a été décidé qu'un ou plusieurs délégués seraient nommés pour s'entendre avec les délégués d'autres clubs, à l'effet de présenter ce projet au Gouvernement provisoire, et de lui donner de la force contre le mauvais vouloir des administrateurs de la Banque, si improprement appelée Banque de France.

La même résolution a été adoptée par le club de l'*Atelier*, composé d'ouvriers, et par celui de la garde nationale, composée de négociants.—Nous engageons les autres clubs à mettre au plus tôt la question en délibération. Il y a urgence, car chaque jour la campagne absorbe 3 millions en numéraire.

Encore un mot sur l'échange des actions de chemins de fer contre de la rente cinq pour cent.

Les concessions de chemins sont *temporaires*, l'ensemble de leur exploitation ne rapportera pas *cinq* pour cent net d'ici à un grand nombre d'années.

Donc il serait souverainement absurde de la part de l'Etat de créer une rente *perpétuelle* de *cinq* pour cent au profit de détenteurs d'actions.

L'Etat doit être juste et peut être secourable; il ne doit pas être prodigue. En ne créant qu'une rente de 3 1/2 en billets circulants, il assure le capital des actionnaires, et se ménage à lui-même la possibilité d'amortir une portion de ce capital.

Et enlever 500 millions de valeurs à l'agiotage, ne serait-ce rien?

Avis au Ministre de la guerre.

L'Etat devrait [illegible]indre pour le moment ses achats de chevaux de remonte et acquérir à bas prix, et même à titre de dons patriotiques, les chevaux de luxe.

Par suite de la crise commerciale, des suspensions de paiements, de la baisse des rentes, des accroissements d'impôts, beaucoup de personnes riches voient tarir ou au moins diminuer les sources de leurs revenus. Il y a donc nécessité forcée pour elles de réformer leur train et leurs dépenses, sous peine de faire banqueroute. En conséquence, leurs chevaux sont à vendre. Et la grande quantité de ces chevaux fait qu'ils ne se vendent pas et qu'on les donnerait presque pour rien.

Le Gouvernement ne devrait-il pas, en pareilles circonstances, faire un appel à la vente et aux dons patriotiques de chevaux? Ne devrait-on pas indiquer le lieu où on les réunirait régulièrement, de manière à garantir aux propriétaires un certain prix pour les chevaux bons au service, et aux donateurs la destination de leurs dons.

L'Etat emploierait les chevaux de trait à l'artillerie, et les chevaux fins dans la cavalerie. Il réaliserait ainsi une très grande écono-

[illegible] double paie, ce qui est un vol fait à l'Etat, dont les finances sont déjà si obérées, et aux malheureux sans ouvrage, qui ont tout droit aux secours nationaux.

La propriété foncière paie en impôts de toute nature au moins dix pour cent d'un revenu éventuel; le créancier hypothécaire, dont le revenu est assuré, ne paie rien.

Le rentier ne paie à l'Etat ni l'impôt du revenu ni droit de mutation, rien, rien.

De l'Egalité dans la Répartition.

Par sentiment d'impartialité, nous publions la lettre suivante, qui nous a été adressée en réfutation de celle de M. Charles Lemonnier, insérée dans notre numéro du 28 mars.

Cette lettre, dont le sentiment général nous paraît, du reste, excellent, n'infirme en rien, selon nous, les objections de différents ordres que soulève la théorie de l'égalité dans la répartition. Les conséquences de cette théorie sont, à nos yeux, attentatoires autant à l'ordre social fondé sur la liberté qu'à l'ordre naturel fondé sur l'inégalité des facultés et des attractions. L'égalité absolue serait une réaction aveugle contre l'individualisme, et nuirait plus à la liberté, à l'équité, au progrès et à la production, que la guerre sociale baptisée du nom de libre concurrence.

La véritable justice se trouve dans la pondération du droit individuel et du droit social. La liberté et l'ordre véritables exigent le plus grand nombre possible d'inégalités nuancées, mobiles, équilibrées, comme l'unité harmonique exige la plus grande variété de couleurs et de sons.

Ne pouvant aujourd'hui répondre plus explicitement à l'auteur de la lettre suivante, nous prendrons texte de cette lettre pour exprimer le regret que le *Moniteur* n'ait pas encore publié le compte-rendu de la séance de la commission des travailleurs du 23 mars, séance dans laquelle M. Victor Considérant a exprimé son opinion nette et franche sur l'égalité de répartition.

Voici la lettre de M. Osmin Laporte :

Paris, le 29 mars 1848.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez donné l'hospitalité de vos colonnes à une lettre de M. Charles Lemonnier, contenant quelques réflexions au sujet des théories exposées par MM. Louis Blanc et Vidal, dans la séance de la commission des travailleurs du 20 mars.

Voulez-vous me permettre, à moi qui suis entré dans le mouvement socialiste par la même porte que M. Lemonnier, d'exprimer dans votre journal en quoi, pour quels motifs, j'oserai dire en vertu de quels progrès, je tire des considérations même qu'il invoque une conclusion différente de la sienne.

L'axiome saint-simonien : ***A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres***, a cessé de me paraître vrai dans son second terme; j'aime mieux dire, avec M. Louis Blanc : ***De l'homme, suivant ses facultés, à l'homme suivant ses besoins.***

La nature fait et la société trouve tous les hommes différents d'aptitude, de capacité, de puissance productive; tous, cependant, la nature les fait, et la société les trouve frères et associés; telles sont aujourd'hui les données du contrat social.

Voilà le principe de M. Lemonnier. Je l'admets complètement et je dis :

En vertu de ce principe, la société doit s'organiser de manière à élever à leur plus haute puissance toutes les virtualités physiques, intellectuelles et morales de chaque homme, et à tirer ainsi le meilleur parti possible, pour l'ensemble de la production humaine, de toutes les forces développées; mais elle ne leur doit pas autre chose, sous peine de détruire les deux termes de ***fraternité*** et ***d'association*** qui se trouvent dans la proposition de M. Lemonnier.

Ne pas admettre les inégalités de répartition, ce n'est pas détruire un des principaux mobiles, une des récompenses les plus légitimes de l'activité individuelle; je crois fermement que le monde de l'avenir, tel que je le concevais avec mon cœur avant que la science sociale n'en eût démontré l'existence à ma raison, est appelé à manifester, comme mobiles des actions de l'homme, les véritables lois, les lois vraiment divines de la nature qu'un milieu subversif n'a pu, même dans le passé, renverser entièrement. Je crois que l'action, dans sa triple manifestation physique, intellectuelle et morale, trouve en elle-même sa raison d'être et sa récompense. L'homme fort soulève un fardeau, parce qu'il est fort, et il est satisfait par le sentiment même et l'efficacité de cette force; l'homme intelligent, l'homme moral obéissent, en accomplissant des actes de l'esprit ou du cœur, aux lois fatales de leur existence; en un seul mot, ***les attractions sont proportionnelles aux destinées***. Qu'est-il besoin d'ajouter à ces mobiles tout-puissants d'autres mobiles extérieurs, exclusifs de toute fraternité, qui substituent la rivalité, la haine, la guerre, à l'émulation, à la concorde, à la paix?

M. Lemonnier pense que le ressort intellectuel a ses vices comme le ressort matériel. L'esprit est aussi égoïste que la matière, la soif des honneurs est aussi corruptrice que la soif de l'or. L'orgueil et la cupidité se valent bien!

Je ne veux pas faire de mauvaise chicane. Je ne dirai point que l'orgueil, du moins, n'enlève rien d'essentiel à personne, qu'il laisse au pauvre le minimum de subsistance que la cupidité lui vole. Ce serait de la petite polémique, et l'on doit à un esprit aussi élevé que celui de M. Lemonnier des raisons d'un autre ordre.

Je n'admets pas plus l'orgueil que la cupidité dans la société future. Pour trouver la solution normale de tous ces grands problèmes de production et de répartition, il faut sortir par la pensée du monde actuel et voir clairement dans un milieu harmonisé l'effet régulier des lois de l'esprit humain. Quand on attaque l'égalité de répartition par des arguments philosophiques tirés de la nature de l'homme, il faut tenir compte de l'état de l'atmosphère dans lequel croissent nos virtualités et ne pas prendre pour la loi les déviations de la loi. Il n'est pas question de briser un seul des ressorts de la vie, mais de les redresser tous. Le monde nouveau ne pivotera pas sur l'individu, mais sur l'espèce; ce ne sera plus l'individu qui recherchera les honneurs, les richesses, la popularité (qui est l'imparfait analogue de l'amour), ce seront les hommes qui viendront apporter d'eux-mêmes, au plus capable, au plus utile, au plus aimant, tous les honneurs que la société peut donner.

M. Lemonnier dit que tous les travailleurs doivent être rétribués proportionnellement à l'état général de la richesse sociale. Il est dans le vrai, c'est bien là la loi de fraternité et d'association. Mais il ajoute que cette rétribution sera diverse. Que devient la loi? Si la richesse sociale n'est suffisante, à un moment donné, que pour la distribution [illegible] des dissidences peu réelles au fond, et dont l'effet, à jamais regrettable, pourrait être de contribuer à renverser les hommes éclairés et courageux qui tiennent notre drapeau d'une main si ferme, voilà ce qu'il ne faudrait plus faire. M. Lemonnier le comprendra mieux que personne.

Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

OSMIN LAPORTE.

Travaux en Loire.

Nous sommes informés que l'administration des ponts-et-chaussées est sur le point d'adjuger des travaux d'endiguement en Loire entre Combleuse et Orléans.

Déjà sur plusieurs points de ce fleuve des digues submersives du même genre ont été exécutées, et, sauf les trois digues de Chousé, tous les travaux de cette nature n'ont fait, au dire des mariniers, que nuire considérablement à la navigation et causer chaque année de nombreuses avaries.

L'annonce de l'adjudication dont nous parlons a ému au plus haut point les hommes de rivière, qui se plaignent vivement de n'avoir pas été écoutés. Nous ne pensons pas que l'administration puisse persister dans l'exécution de projets considérés par l'unanimité des mariniers comme plus nuisibles et plus dangereux encore que ceux dont la réalisation sur d'autres points a suscité tant de plaintes. Nous engageons donc vivement l'administration à surseoir à l'adjudication et à convoquer une commission de mariniers pour s'éclairer des lumières de ceux qu'une longue pratique de la rivière a mis en état d'élucider cette grave question.

Les mariniers s'accordent tous à demander que l'on ne fasse rien plutôt que d'entreprendre des travaux qu'ils jugent désastreux. Mais ce qu'ils regarderaient comme le meilleur emploi des fonds de l'Etat, ce serait de commencer l'empierrement des points de la Loire d'où descendent les sables dont le lit du fleuve est encombré.

Nous ne jugeons point la question; nous nous faisons les organes des justes réclamations de la marine, et nous demandons que l'on n'entreprenne rien sans avoir entendu les délégués.

ACTES OFFICIELS.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE AUX AUTEURS DES DONS PATRIOTIQUES.

Citoyens,

Les dons patriotiques affluent à l'Hôtel-de-Ville. Chaque jour, tous les corps d'état rivalisent d'abnégation et de générosité. Des ouvriers qui peuvent à peine, par de trop rares travaux, nourrir leurs familles, savent encore prélever de civiques offrandes sur un salaire insuffisant. La pauvreté même, oubliant ses besoins, se fait un devoir et un bonheur d'une privation nouvelle quand il s'agit de subvenir aux besoins de la République, notre mère commune.

Citoyens, vous donnez au monde un sublime exemple! L'Hôtel-de-Ville, ce palais du peuple, en est tous les jours le silencieux témoin; mais, si votre modestie veut cacher ces héroïques vertus, le Gouvernement provisoire doit les révéler à la France et à l'Europe, qui vous contemplent!

La monarchie brisée par vous en Février avait corrompu bien des âmes; mais le mal n'a point pénétré jusqu'au cœur de la nation. Citoyens, vous le prouvez tous les jours. Il est beau de combattre et de vaincre pour la liberté; il est encore plus beau de fonder la liberté sur l'inébranlable base d'un désintéressement et d'un patriotisme que ne découragent point les épreuves les plus poignantes.

Citoyens, le Gouvernement provisoire doit le proclamer hautement : la France est fière de vous, et la République, appuyée sur des cœurs tels que les vôtres, peut regarder sans crainte son avenir.

Citoyens, au nom de la patrie, au nom de la France, au nom de l'humanité, le Gouvernement provisoire vous remercie.

—

Le Gouvernement provisoire,

Considérant qu'il importe de régulariser les dons volontaires offerts spontanément par les citoyens généreux;

Qu'il est nécessaire de donner à cette œuvre patriotique toute la solennité qu'inspirent à la fois et la situation présente et la reconnaissance méritée par le dévouement,

Arrête :

1° Une commission est instituée pour recevoir et organiser les dons volontaires et patriotiques offerts à la patrie.

2° Cette commission sera l'organe de la reconnaissance publique envers les citoyens qui ont déjà donné l'exemple des sacrifices.

3° Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour que ces sacrifices soient connus et honorés.

4° La commission est composée comme il suit :

Le citoyen Lamennais, président;

Les citoyens

Béranger, poète, vice-président;

Littré, membre de l'Institut;

Ch. Thomas, secrétaire.

Ils pourront s'adjoindre d'autres citoyens pour compléter la commission.

—

La commission des dons et offrandes à la patrie fera connaître mardi matin, 4 avril, par la voie des journaux et par des placards officiels, dans Paris, toutes les mesures qu'elle aura prises pour répondre au dévouement des citoyens et justifier la confiance du Gouvernement provisoire.

—

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'agriculture et du commerce,

Considérant que les manufactures nationales des Gobelins, Beauvais et Sèvres réclament d'importantes réformes sous le double rapport artistique et industriel;

Que, sous le rapport artistique, elles ne doivent produire que des œuvres qui conservent à la France la gloire d'une supériorité jusqu'ici incontestée dans les branches du travail dont ces trois manufactures sont l'expression la plus élevée;

Qu'au point de vue industriel, la production doit être activée, le travail mieux réglé et les moyens d'exécution calculés de telle sorte que l'industrie et l'art, se prêtant un mutuel secours et s'unissant dans une même pensée, se développent et se perfectionnent l'un par l'autre;

Considérant que, pour marcher d'un pas également vite et sûr dans la voie des améliorations nombreuses et très-diverses qui sont à réaliser, l'administration a besoin de s'éclairer des lumières de la discussion et de s'appuyer sur les conseils et sur les indications de l'ex-[illegible] vais; — [illegible], administrateur de la manufacture nationale de Sèvres; — Dieterle, artiste en chef de la manufacture nationale de Sèvres; — Chevreul, de l'Institut, directeur des travaux de teinture des manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais; — H. Fleury, chef du cabinet, faisant fonctions de secrétaire-général du ministère de l'agriculture et du commerce.

Art. 4. Le conseil supérieur de perfectionnement desdites manufactures nationales élira, dans son sein, un président.

Art. 5. M. Cherubini, sous-chef du bureau des manufactures nationales au ministère de l'agriculture et du commerce, remplira, près du conseil supérieur de perfectionnement, les fonctions de secrétaire.

Paris, le 30 mars 1848. BETHMONT.

—

Une circulaire du ministre de la guerre vient de tracer la marche à suivre pour l'exécution, en ce qui concerne l'armée, du décret du 5 de ce mois relatif aux élections générales.

Cette circulaire a fait connaître en même temps les époques qui avaient été primitivement fixées tant pour la publication des listes que pour la réunion des assemblées et la transmission des résultats des votes aux commissaires des départements.

Mais, par suite de l'ajournement des élections, il était nécessaire d'accorder aux assemblées militaires, comme aux assemblées civiles, de nouveaux délais pour la clôture des diverses opérations. En conséquence, il vient d'être arrêté que, dans chaque lieu de garnison, les listes électorales resteront ouvertes jusqu'au 14 avril inclus, que la réunion des assemblées aura lieu du 15 au 18, et que les résultats des scrutins seront transmis le 18, au plus tard, aux commissaires des départements.

Au moyen de cet ajournement, les électeurs militaires auront le temps de connaître les noms des candidats qui se seront présentés dans leurs département respectifs; de plus, il pourra être procédé avec maturité à chacune des opérations électorales; et, quant à la transmission des résultats, le délai du 18 au 23 avril permettra certainement d'assurer l'arrivée de chaque envoi à sa destination, en temps opportun, quelque puisse être d'ailleurs l'éloignement du point de départ.

Pour la Corse, l'époque de l'envoi des résultats des scrutins restera fixée au 10 avril.

—

La commission élue par l'assemblée des professeurs du Conservatoire national de musique pour préparer, d'après l'invitation du ministre de l'intérieur, un travail relatif à cette école, a décidé, dans sa première séance, qu'il serait ouvert, le soir, dans cet établissement, des cours gratuits destinés aux enfants et aux adultes de neuf à trente ans et séparés pour les deux sexes, pour l'enseignement simultané et populaire du chant.

Le jour de l'ouverture des listes sera fixé ultérieurement.

—

En revenant de la rue Montmartre, le rassemblement qui s'était porté au bureau de la *Presse*, en criant : A bas le journal la *Presse*! s'est rendu au ministère des affaires étrangères. Les jeunes ouvriers qui le dirigeaient ont été reçu par le ministre. Ils lui ont dit qu'ils avaient éprouvé une vive irritation en voyant la *Presse* attaquer le Gouvernement provisoire de la République, et comparer ce matin M. Ledru-Rollin à M. Duchâtel et M. de Lamartine à M. Guizot; qu'ils avaient voulu faire une manifestation contre ce journal, mais qu'ils n'avaient l'intention ni de briser les presses ni d'attenter aux personnes et aux propriétés. M. de Lamartine leur a répondu qu'il les remerciait de leurs sentiments; mais qu'il blâmait leurs actes, et qu'il les conjurait de renoncer d'eux-mêmes à toutes ces pensées de violence contre les journaux qui ne partageaient pas leurs opinions; que si la pensée de chacun était libre sous la monarchie, à plus forte raison devait-elle être inviolable sous la République; que le Gouvernement répondait aux attaques par des actes et en sauvant la patrie de ses ennemis au dehors et du désordre au dedans; qu'on le jugerait plus tard à ses œuvres et non sur les critiques ou sur les ***on dit*** injustes de tel ou tel parti; que ce serait donner un fondement aux calomnies contre lui que de se livrer à la moindre violence morale contre la liberté de parler et d'écrire, et que la République admettait même la liberté d'être injuste envers son Gouvernement.

—

ARRÊTÉ CONCERNANT LES GARÇONS MARCHANDS DE VIN.

Le préfet de police,

Vu les réclamations qui lui ont été adressées par les délégués des garçons marchands de vin;

Considérant que ces réclamations ont pour objet de supprimer à l'avenir les bureaux de placement dont les agents prélevaient des droits onéreux pour les travailleurs;

Que l'office de ces agents, reconnu utile en principe, consistait à servir d'intermédiaire entre les garçons marchands de vin et leurs patrons, et qu'une commission composée de délégués a été proposée pour remplir cet office;

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. Tout bureau de placement servant d'intermédiaire entre les garçons marchands de vin et leurs patrons, est interdit.

Art. 2. Tout garçon marchand de vin sans ouvrage devra s'adresser à la commission établie d'un commun accord entre les intéressés et dont le siége est situé provisoirement quai de l'Ecole, 22.

—

Le général commandant supérieur de la garde nationale vient de publier la proclamation suivante :

« Paris, le 31 mars 1848.

» Citoyens de la garde nationale,

» Vous venez de rendre un nouveau service au pays; vous avez prouvé que la garde nationale, par la modération de son langage, suffisait seule à calmer les agitations provoquées par les partis vaincus ou mal intentionnés.

» On a cherché à troubler l'ordre en portant atteinte à la liberté de la presse; on a voulu enlever à un journal le droit d'exprimer sa pensée. Vous avez compris, citoyens, que sous la République, cette mère des libertés, il laissait à l'écrivain toute son indépendance. Si la République pouvait avoir des ennemis, loin d'étouffer leur voix et de briser leur plume, il faudrait les montrer comme un exemple de notre force et de notre générosité.

» Gardes nationaux, enfants du peuple, vous êtes aujourd'hui l'expression la plus franche, la plus large de cette noble fraternité qui porte avec elle tout un avenir d'ordre et de suprême grandeur; vous inspirez partout la sympathie et le respect. Encore hier, vous avez empêché qu'une démonstration publique ne dégénérât en troubles fâcheux pour la cité, fâcheux surtout pour l'industrie. Au nom de mes concitoyens, au nom du principe sacré de la liberté de la presse, je vous remercie de ce nouveau témoignage de dévouement donné à notre République. »

Citoyens,

La révolution de Février a affranchi notre belle patrie.

La France républicaine n'a rien à redouter, mais elle doit se mettre en mesure de pourvoir à toutes les éventualités de l'avenir, elle doit veiller à ce que le drapeau que le peuple français vient de lever reste au-dessus de toutes les atteintes. La garde nationale et l'armée, unies dans un même sentiment, ont cette noble tâche à remplir.

Le Gouvernement provisoire a voulu que les rangs de l'armée s'ouvrissent à l'ardente jeunesse entraînée vers elle par le sublime élan du patriotisme.

En conséquence,

Il a affranchi les enrôlements volontaires des entraves d'une durée trop prolongée du service militaire,

Il a décrété :

Art. 1er. Tout Français sera reçu à contracter, dans l'arme de son choix, un engagement volontaire ; la durée de cet engagement pourra n'être que de deux ans.

Art. 2. Dans aucun cas les engagés volontaires ne pourront être envoyés en congé sans leur consentement.

Art. 3. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Dons patriotiques.

Les ouvriers de la papeterie de la Glacière, hommes, femmes et enfants, au nombre de soixante, ont chargé leurs délégués de déposer entre les mains du gouvernement leur offrande à la patrie : 120 fr. provenant d'une cotisation sur le produit de leurs journées.

— Les francs-maçons de la loge Isis-Monthyon viennent offrir au gouvernement provisoire, comme don patriotique, une somme de 1,000 fr.

— La 2e compagnie du 2e bataillon de la 11e légion a fait déposer à la mairie du 11e arrondissement son fonds de masse, dont 100 fr. sont destinés à la crèche de Bethléem, et le reste à venir en aide à l'Etat.

— La 1re compagnie de sapeurs-pompiers est venue prévenir M. le maire du 11e arrondissement, qu'outre les soupes qu'elle donnait déjà aux pauvres, elle en fournirait encore quatre, qu'elle mettait à la disposition de la mairie.

— Les ouvriers attachés aux carrières de grès exploitées par M. Lemoine, pour le pavage de Paris, dans la vallée de l'Yvette (communes de Palaiseau, Orsay, Longjumeau, Marcoussy et Sceaux-les-Chartreux (Seine-et-Oise), sont venus présenter au gouvernement une lettre de M. Lemoine, dans laquelle cet entrepreneur expose qu'il est obligé, par suite des circonstances actuelles, de cesser son exploitation, et que, dans l'intérêt des ouvriers qu'il emploie, et du service de la ville de Paris, il offre de mettre ses carrières avec leur matériel à la disposition de la ville, afin qu'elle puisse en faire continuer l'exploitation par un ingénieur à ses ordres.

— Le docteur Ph B., l'un des rédacteurs du *Siècle*, a fait offre à l'Etat du douzième de son traitement à ce journal, pendant trois mois, à dater du 21 février. Il vient d'effectuer son premier versement mensuel à la mairie de son arrondissement.

Agitation Européenne.

Révolution italienne. — Le peuple de Venise, qui, à la première nouvelle des évènements de Vienne, s'était contenté, après une lutte en armes de peu de durée, de faire mettre les troupes autrichiennes prisonnières en liberté et décréter l'armement de la garde civique, s'est insurgé de nouveau et s'est donné un gouvernement provisoire, après avoir chassé les Autrichiens. On écrit de Trieste, 22 mars, à la *Gazette d'Augsbourg* :

Nous apprenons que Venise s'est détachée du gouvernement autrichien et a formé un gouvernement provisoire. Les soldats et les employés pourront partir librement pour Trieste. Le comte Zichy répond sur sa tête du maintien des conditions posées par le gouvernement provisoire. L'arsenal et la forteresse sont au pouvoir des Vénitiens.

Avant de s'éloigner, les ducs de Parme et de Modène ont constitué chacun une regence. Un des membres désignés par le duc de Parme a declaré qu'il ne ferait rien pour le souverain parjure. La proclamation du duc de Modène a été, dit la *Riforma*, accueillie par la risée universelle.

La lutte n'a pas été longue à Modène ; dès les premiers instants de l'insurrection, les troupes hongroises au service de François V fraternisèrent avec le peuple. Une députation alla avertir le duc de ce qui se passait et le mit en demeure de sauver son pouvoir en prenant des mesures libérales. Il ordonna l'armement de la garde civique et rien de plus. Une nouvelle députation alla lui porter des observations le lendemain. Il repondit qu'il ne se refusait à rien, mais on lui dit qu'il était trop tard et qu'on l'invitait à sortir du duché. Il obeit. Les Bolognais, qui accouraient au secours des Modénais, arrivèrent au moment où il s'éloignait. Il se dirigeait sur Mantoue ; mais, en apprenant que le drapeau de l'insurrection flottait sur cette ville, il s'arrêta à Novi dans la plus grande incertitude. C'est ainsi que s'est terminé le règne de ce principicule, qui naguère encore, pour l'insolence et les prétentions absolutistes, tranchait de l'empereur de Russie.

Les troupes de Toscane ont occupé le duché de Massa-Carrara, où les troupes autrichiennes fraternisaient avec le peuple. Le grand-duc de Toscane espère dans cette agitation reprendre Fivizzano et conquérir l'ancien duché de Carrara. Partout les princes s'élancent à la curée.

Menton et Roquebrune (principauté de Monaco) se sont constituees villes libres, sous la protection de la Sardaigne.

Voici les premiers actes du gouvernement provisoire de Milan :

Réduction considérable du prix du sel ;

Amnistie complète de tous les délits politiques;

Remise de toutes les amendes ;

Maintien provisoire de tout le personnel administratif, à l'exception des employés étrangers.

Ce même gouvernement provisoire a publié une pièce importante, datée du 25 mars, dans laquelle il déclare n'avoir pris avec le roi de Sardaigne aucun engagement.

Ce prince a répondu aux délégués milanais : « Je n'entrerai à Milan qu'après avoir vaincu les Autrichiens en bataille rangée, car je ne veux pas me présenter à une population si brave sans avoir remporté une victoire. »

[illegible] sienne elle-même. Néanmoins, nous regardons comme [illegible]ment nécessaire que les autres Etats allemands manifestent aussi cette opinion publiquement et qu'on maintienne résolument la base d'une réunion égale et libre. En cherchant ici à provoquer cette manifestation, nous exprimons en même temps la confiance que notre gouvernement fera le plus vite possible les démarches nécessaires sous ce rapport.

D'un autre côté, un mouvement réactionnaire se manifeste dans l'ancienne Prusse. Les nobles de la Poméranie ont adressé au peuple un appel, dans lequel ils protestent contre les concessions faites par le roi ; ils le considèrent comme n'étant pas libre, et ils veulent nommer une députation pour déclarer aux bourgeois de Berlin que la Poméranie ne reconnaît pas aux Berlinois le droit de changer les institutions, ni celui de tuer dans les rues les soldats qui obéissaient au roi. Cette députation sommera les habitants de la capitale de revenir aux sentiments de fidélité, d'obéissance et de respect envers le souverain, et d'aider les habitants de la Poméranie à rétablir l'ancien ordre de choses. Les délégués designés se réuniront, le 17 avril, à Stettin.

Il y a deux caractères très distincts dans la révolution de Prusse. Pendant que le peuple de Berlin se montre à la hauteur du peuple de Paris en 1848, la noblesse et le roi n'en sont encore qu'au point où se trouvait la France en 1789. Frédéric-Guillaume reproduit Louis XVI à beaucoup d'égards, et les Poméraniens parlent comme parlaient les émigrés. Il paraît, au reste, que l'adresse des nobles poméraniens n'est signée que d'un très petit nombre, et que l'on ne voit figurer au bas que des noms appartenant à l'aristocratie territoriale.

Révolution polonaise. — Le *Sun* de Londres nous apprend aujourd'hui une grande nouvelle. On lit dans ce journal :

Varsovie est en révolte ; jeudi dernier, les habitants se sont levés en masse et ont massacré plusieurs centaines de Russes. Les troupes se sont réfugiées dans les forts et de là ont bombardé la ville.

Varsovie est en cendres.

Le général Sobieski, autrefois capitaine dans l'artillerie belge, est ici et a l'ordre de se procurer 200 pièces de canon à tout prix.

Demain la légion prusso-polonaise part d'ici aux frais du roi par un convoi spécial. Elle sera accompagnée par un grand nombre d'étudiants.

Cette nouvelle serait parvenue à Berlin lundi, par le télégraphe électrique. Les journaux berlinois de mercredi, postérieurs de deux jours à la date de cette dépêche, sont arrivés à Paris ce matin et ne contiennent aucune mention de ces évènements.

Voici la réponse faite par le roi de Prusse aux deux députations venues de Posen à Berlin :

1° Le comité actuellement existant à Posen établira un comité de gouvernement, auquel seront adjoints deux commissaires royaux, M. Beurmann pour les affaires civiles et le général Willisen pour les affaires militaires.

2° Le président supérieur sera un Polonais à choisir par le comité.

3° Ceux des commissaires de district, des membres des Etats, des fonctionnaires de l'administration et des magistrats qui ne sont pas aimés, déposeront leurs fonctions si le comité l'exige, mais ils recevront un dédommagement équivalent à deux années de leur traitement, et leurs places seront occupées par des fonctionnaires choisis par le comité.

La troupe doit être composée de Polonais. Les ministres ont proposé que les Allemands et les juifs qui voudraient en faire partie fussent reçus, ce qui, suivant la déclaration des députés, s'accorde parfaitement avec l'opinion du grand-duché, et sera accordé immédiatement.

5° La forteresse aura une garnison prussienne, mais cette garnison n'agira en rien sans l'assentiment du comité.

6° La langue allemande et la polonaise seront employées suivant le besoin, tout aussi bien l'une que l'autre ; les écoles polonaises seront réorganisées, et l'on donnera ses soins aux établissements publics polonais.

La Russie poursuit ses préparatifs militaires. Le recrutement est terminé ; tous les soldats en congé ont reçu l'ordre de rejoindre leurs corps, et l'armée russe pourra être prête à entrer en campagne à la fin d'avril, si d'ici là il ne survient pas d'évènements qui l'en empêchent.

Les chartistes et les repealers continuent à se préparer à une lutte decisive :

Une réunion de chartistes et de repealers s'est tenue dans Bank-Street, à Londres.

JOHN PLIM déclare qu'il y a à Londres 50 000 Irlandais et 30 000 à Manchester qui ne laisseront pas faire une boucherie de leurs frères en Irlande sans en tirer vengeance (Non! non !). La première balle tirée sur un Irlandais sera le signal de l'extermination de la puissance aristocratique en Angleterre, qui roulera dans la poussière. (Applaudissements.)

WILLIAM DIXON. Les confédérés de Dublin ont prêché l'appel aux armes. Ceux de Manchester ont décidé qu'ils organiseraient une garde nationale; eh bien ! nous leur donnerons la main. Pour obtenir quelque chose du gouvernement, il paraît qu'il faut avoir un mousquet sur l'épaule.

JAMES GEORGES CLARKE. Il n'y a plus qu'un moyen d'empêcher une sanglante révolution d'avoir lieu : c'est de donner la révocation de l'union aux Irlandais et la charte aux Anglais.

(L'assemblée se sépare après des salves d'applaudissements, pour les prévenus d'Irlande et pour Fergus O'Connor.)

A Nottingham, il y a eu, aux flambeaux, une réunion de chartistes sous la présidence de M. Jacob Bostock, mécanicien.

M. JONATHAN BEABER. Le peuple enfin commence à y voir clair. Nos pères, dans leur ignorance, avaient créé les rois et les prêtres. Le peuple comprend qu'il peut s'en passer. Mon avis est que bientôt la royauté ne sera plus de ce monde. (Applaudissements.) Sans la charte, il n'y a que deux classes d'hommes : le riche et le pauvre. Mes amis, il faut nous tenir prêts. Remarquez bien que je ne vous dis pas : il faut vous battre. Je ne voudrais pas que vous ni moi nous nous fissions prendre au piège ; mais nous nous comprenons, cela suffit. (Applaudissements.)

M. HARRISON. Depuis notre dernière réunion, onze révolutions ont éclaté coup sur coup. Entendez-vous les trônes qui s'écroulent ! ou nous aurons la charte ou la République sera proclamée en Angleterre. (Applaudissements.)

[illegible] ils de Birmingham ; ils ont été enlevés sur-le-champ. Ce qui [illegible] les clubs dits de la carabine sont très recherchés, c'est qu'ils [illegible]sent les moyens de se procurer des armes et de s'exercer au [illegible]ment du fusil. Dans quelques parties de la province, il a été fait des envois de fusils qui ont été bientôt épuisés. Dans le comté de [illegible], les piques sont très recherchées. Des forgerons travaillent sur plusieurs points avec une grande activité à fabriquer des lances et des piques. Il a été passé un marché pour la fourniture de 500 de ces armes.

Les journaux et lettres de Madrid arrivés aujourd'hui ne confirment pas les nouvelles d'un mouvement insurrectionnel dans cette ville. La correspondance du 26 porte cependant qu'une démonstration populaire devait avoir lieu dans la journée.

Un second détachement de la légion formée à Paris pour révolutionner la Belgique est descendu sur le territoire belge ; des engagements ont eu lieu sur plusieurs points de la frontière entre les volontaires républicains et les troupes royales. Il paraît que les volontaires parisiens se sont battus avec une bravoure admirable. Les troupes belges ont plus d'une fois franchi la frontière, et les volontaires qui ont péri dans cette lutte inégale ont été atteints sur le territoire français. Les journaux de Lille parlent avec indignation de la conduite des troupes de Léopold. Deux pièces de canon ont tiré à mitraille ; le *Moniteur belge* le constate lui-même.

PRINCES ET MINISTRES DÉCHUS se rendent en Angleterre, la seule contrée qui, *pour le moment*, offre encore quelque sécurité. Le prince de Prusse est arrivé à Londres. Le prince de Metternich se rend également dans cette ville. Il était à Dresde le 26 mars, et se dirigeait vers l'Angleterre par Leipsick et Hambourg.

Le duc et la duchesse de Montpensier viennent de louer, pour se rendre en Espagne, le bateau à vapeur *le Batavia*, qui faisait le service entre Londres et Rotterdam.

RAPPROCHEMENTS. — Le *Regifugium*, ou fuite des rois, était une fête de l'ancienne Rome célébrée le 24 février en commémoration de la fuite de Tarquin-le-Superbe, dernier roi de Rome, et de l'établissement de la république romaine (an 510 avant l'ère chrétienne.) C'est le jour anniversaire de cette grande époque historique que Louis-Philippe a été chassé de France et la République française proclamée.

La fête du *Regifugium* était précédée immédiatement le 23 février par une autre fête, dite *Terminalia*, ou fête du Dieu *Terme*; de même le 23 février 1848, était le jour fixé pour le banquet de l'opposition française, jour qui devait mettre un *terme* au gouvernement de Louis-Philippe et à la monarchie. (*Tous les journaux.*)

Le comité de *la Ligue de la Fraternité universelle* (section de Manchester) nous envoie l'admirable document qu'on va lire. C'est une adresse au peuple de France signée par plus de 15,000 personnes. En outre, plusieurs manifestes sympathiques ont été adressés par des villes d'Angleterre à des villes de France, ainsi par Manchester à Lyon, par Liverpool à Marseille, par Bristol à Brest. Voici l'adresse au peuple français :

Peuple de France, amis, frères,

L'heure est venue où les hommes éclairés de ce pays, désavouant les haines et les inimitiés nationales entretenues jusqu'à ce jour par des gouvernements aveugles ou intéressés, désirent établir entre toutes les nations qui composent la famille humaine, un pacte d'amour et de paix.

Convaincus que votre nation, que l'on a vu sans cesse marcher au premier rang de la civilisation, ne saurait manquer d'entretenir la même idée, nous venons, peuple de France, commencer cette grande œuvre de bienveillance universelle et éternelle en vous tendant la main de la fraternité et de l'amitié.

Peuple de France, amis, frères ! ne nous repoussez pas ! venez à nous comme nous allons à vous.

Périsse à jamais l'idée fausse et impie qui fonde sur la pauvreté, la misère et la dégradation d'une nation, la force, la prospérité et le bien-être d'une autre nation ; nous voulons, nous, que l'oppression d'un peuple par un autre cesse des maux irréparables à tous deux.

Frères, la proposition que nous vous adressons ne saurait être considérée par vous comme l'émanation d'un sentiment de crainte ; malheureusement pour le passé, heureusement pour l'avenir, nous avons tous deux fait nos preuves, et nous pouvons l'un et l'autre offrir et accepter sans honte une alliance qui est certaine d'assurer la prospérité du genre humain.

Qu'avons nous gagné jusqu'ici par nos désunions ? que nous ont-elles produites? si ce n'est à nous une dette qui nous écrase, à vous la violation de votre sol par toutes les armées de l'Europe réunies.

La guerre, ce fléau dévastateur, ne nous a-t-elle pas fait souffrir également ?

N'a-t-elle pas, chez vous comme chez nous, brisé le cœur des épouses et des mères ?

Ne nous a-t-elle pas fait répandre sans fruit notre sang, cette puissante sueur des peuples ?

Ne nous a-t-elle pas dévoré sans utilité nos richesses ? Eh bien, désormais, ne prodiguons plus si indignement les trésors de force et d'amour que Dieu nous a donnés pour embellir, pour féconder nos patries !

Peuples de France, nos frères ! que dès ce jour toute animosité cesse entre nous ! que la fraternité, l'amitié, la paix, soient désormais notre devise à tous deux.

Les rois ont formé des alliances qu'ils ont nommées saintes, nous voulons à notre tour fonder une union de tous les peuples, alliance dont la sainteté réelle et transcendante éblouira le monde et assurera la paix générale, paix glorieuse pour tous, puisqu'elle garantira le bon gouvernement et le bonheur de tous, et lorsque votre sainte alliance se sera effectuée, quel pouvoir pourra jamais entraver le progrès ou usurper les libertés d'un peuple !

Hésiteriez-vous à préférer aux horreurs, aux iniquités des dissensions sanguinaires, les bienfaits de l'alliance que nous vous proposons? Nous ne le craignons pas, nous connaissons la haute intelligence et la générosité du peuple auquel nous faisons appel.

Frères, une ère nouvelle s'approche, l'âge de la force brutale fait place à celui de la force morale ; le jour n'est pas éloigné où la plume, remplaçant le glaive, sera le seul instrument au moyen duquel s'ajusteront les disputes que l'imperfection de la nature humaine pourra occasionner. Amis, faisons qu'à l'avenir nos gouvernements [illegible]tifs insèrent dans tout traité une clause requérant l'ajustement de tout différend par le moyen de l'arbitrage; recommandons-leur l'[illegible]

Voici des extraits de cet article ... Encore une belle journée...

Les délégués de tous les clubs, toutes les corporations de travailleurs de Lyon et des communes suburbaines s'étaient réunis sur la place Bellecour, bannière au vent, au nombre d'environ huit mille hommes; vers midi, cette masse s'est mise en mouvement avec le plus grand ordre, musique en tête, marchant par files, et s'est rendue à la préfecture, où elle a trouvé les citoyens Arago, Laforest et plusieurs membres des deux comités. Là, par l'organe de ceux qu'elle avait choisis pour la présider, elle a fait acte d'adhésion à la République, de sympathie pour le Gouvernement provisoire et pour celui qui le représente à Lyon.

Elle a demandé ensuite, pour les militaires, l'exercice du droit de discussion sur les candidatures pour l'Assemblée constituante et l'armement de la garde nationale. M. Arago, après avoir retracé dans une courte et chaude allocution les bienfaits qui doivent découler pour le peuple de l'établissement de la République, a dit qu'il s'était entendu avec les chefs de l'armée et que le soir même des discussions régulières devaient être établies dans les casernes. Quant à l'armement de la garde nationale retardé jusqu'ici par un manque d'armes qu'il était le premier à regretter, M. Arago a promis qu'il aurait lieu incessamment, que des armes étaient arrivées et qu'une distribution en avait été faite le matin même.

Des bravos unanimes ont couvert les paroles du commissaire extraordinaire, et les citoyens se sont retirés dans le plus grand ordre aux cris de *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire! Vive Arago!*

Un moment après se présentaient environ dix mille citoyens de la Croix-Rousse, ayant à leur tête le conseil municipal de cette commune. Ils venaient faire un acte d'adhésion solennelle à la République et au Gouvernement provisoire, puis témoigner leurs regrets, leur douleur de la scène de vendredi, dans laquelle le citoyen Arago a déployé tant de calme et de fermeté. Le commissaire leur a exprimé toute la satisfaction que lui faisait éprouver cette marque éclatante de sympathie pour le gouvernement. « Quant à ce qui me concerne, a-t-il ajouté, je suis heureux que vous ne l'ayez pas oublié; mais je ne m'en souvenais plus. » Ces simples et belles paroles ont ému profondément tous ceux qui ont pu les entendre; les larmes coulaient; la sympathie la plus vive se manifestait énergiquement. La vaste cour de la préfecture était pleine, mais tous n'avaient pas pu entrer, et tous voulaient voir et entendre le représentant du gouvernement. Il est monté sur la terrasse, d'où il a adressé à la foule qui remplissait la place des Jacobins quelques mots pleins de dignité, d'énergie; les transports ont alors éclaté, l'effusion a été générale, et les citoyens de la Croix-Rousse se sont retirés, comme ceux qui les avaient précédés, aux cris mille fois répétés de *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire! Vive Arago!*

Elections générales.

NOUVEAUX CANDIDATS.

Basses-Alpes. Melchior Ivan. — *Meuse*. Isidore Buvignier, commissaire à Verdun; Jouveaux. — *Corrèze*. Armand Juillet-Saint-Léger; de Tourdonnet. — *Nièvre*. Guyon (Louis), professeur.

CANDIDATS QUI SE RETIRENT.

Rhône. Grillet (Lyon). — *Saône-et-Loire*. Stanislas Aucaigne (Châlon-sur-Saône). — *Nord*. Boulanger; Duchâteau.

BÉRANGER

Aux électeurs du département de la Seine.

Le *National* publie une admirable lettre par laquelle Béranger se refuse aux suffrages qui l'appellent à l'Assemblée constituante. Malgré les raisons de modestie, de santé et de délicatesse alléguées par le grand poète populaire, nous croyons que le caractère d'hommage national, revêtu par sa candidature, doit triompher de tous ses efforts.

La lettre du *bon et vieux chansonnier*, en voulant prouver son impuissance, prouve, au contraire, la parfaite netteté de ses idées et l'admirable verdeur de son patriotisme. La voici :

« Mes chers concitoyens,

Il est donc bien vrai que vous voulez faire de moi un législateur. J'en ai douté longtemps. J'espérais que les premiers qui ont eu cette idée y renonceraient par pitié pour un vieillard resté étranger jusqu'à ce jour aux fonctions publiques, et qui, pour s'en montrer digne, aura tout à apprendre à l'époque de la vie où l'on ne peut plus apprendre rien.

Des amis m'ont répété que refuser de pareilles fonctions serait une faute. Je crois le contraire. Mais, en effet, si c'est une faute, évitez-la moi, vous à qui je voudrais les éviter toutes.

Pour que l'étendue de ma popularité ne vous trompe pas plus sur ma valeur comme citoyen qu'elle ne me fait illusion sur mon mérite de poète, écoutez-moi bien, je vous prie.

Mes soixante huit ans, ma santé si capricieuse, mes habitudes d'esprit, mon caractère gâté par une longue indépendance achetée chèrement, me rendent impossible le rôle trop honorable que vous voulez m'imposer. Ne l'avez-vous pas deviné, chers concitoyens? Je ne puis vivre et penser que dans la retraite. Oui, je lui dois le peu de bon sens dont on m'a loué quelquefois. Au milieu du bruit et du mouvement, je ne suis plus moi; et le plus sûr moyen de troubler ma pauvre raison, d'où peut-être est sorti plus d'un conseil utile, c'est de me placer sur les bancs d'une assemblée; là, triste et muet, je serai foulé aux pieds de ceux qui se disputeront la tribune, où je suis incapable de monter. Poser, parler, même lire, je ne le puis en public; et, pour moi, le public commence où il y a plus de dix personnes. Une circonstance de ma vie, mal interprétée par plus d'un, vous en fournit la preuve.

Un fauteuil à l'Académie française, ce corps illustre, unique dans le monde, est, certes, la plus belle récompense que puisse ambitionner un écrivain. Eh bien! cet honneur, j'ai constamment refusé de le rechercher, parce que je sais que mes habitudes de caractère et d'esprit ne s'arrangeraient pas des usages de cette compagnie, usages bien loin pourtant d'être aussi absolus que ceux d'une assemblée législative.

Mes chers concitoyens, j'ai été, depuis 1815, l'un des échos de vos ... l'égoïsme, si on m'en accuse, je laisserai répondre ma vie tout entière.

Venons aux idées que je puis avoir conçues dans ma retraite pour mener à bien l'œuvre démocratique que Dieu impose à la France, au profit des autres nations, ses sœurs bien aimées. N'aurai-je pas toujours assez d'amis dans nos assemblées pour que ces idées s'y développent, si, en effet, elles méritent quelque attention. Ma parole timide les compromettrait; ces amis les feront valoir. Il faut des esprits jeunes, des cœurs jeunes, pour triompher de tous les obstacles que le bien à faire va rencontrer encore. Quelques-uns de ces cœurs-là ne me seront-ils pas ouverts?

Je vous en supplie donc, chers concitoyens, laissez-moi dans ma solitude. J'ai été prophète, dites-vous. Eh bien! donc, au prophète le désert. Pierre l'Ermite fut le plus mauvais conducteur de la croisade qu'il avait si courageusement prêchée, bien qu'il eût pour compagnon le brave Gaultier-*sans-Avoir*, comme disaient les riches de ce temps-là.

Puis, n'est-il pas sage qu'à une époque où tant de gens se prétendent propres à tout, quelques-uns donnent l'exemple de ne savoir être rien. La nature m'a créé pour ce genre d'utilité, qui ne fait envie à personne.

Enfin, chers concitoyens, que l'ivresse du triomphe ne vous abuse pas. Vous pourrez avoir besoin encore qu'on relève votre courage, qu'on ranime vos espérances. Vous regretteriez alors d'avoir étouffé sous les honneurs le peu de voix qu'il me reste. Laissez-moi donc achever de mourir comme j'ai vécu, et ne transformez pas en législateur inutile votre ami, le bon et vieux chansonnier.

A vous de cœur, chers concitoyens.

BÉRANGER.

Passy, 30 mars 1848.

FAITS DIVERS.

Nous lisons avec peine et regret les lignes suivantes dans le journal la *République*, feuille du soir :

« Aujourd'hui, vers quatre heures, les vendeurs de la *Presse* se trouvaient réunis dans le nouveau local (passage des Deux-Sœurs), où se fait depuis deux jours la distribution de ce journal. Au moment où l'on apportait la *Presse* qui venait d'être imprimée rue Montmartre, la foule se précipita dans l'intérieur, déchira tous les numéros qu'elle pouvait saisir, et en quelques instants le passage et la rue du Faubourg-Montmartre furent jonchés de fragments de journaux. Tous les vendeurs s'éloignèrent en disant qu'ils ne voulaient plus vendre un journal qui désirait l'anarchie et prêchait chaque jour la guerre civile.

» Nous rapportons ces détails tels qu'ils viennent de nous être donnés. »

— Le *Courrier français* appuie aujourd'hui avec vigueur, quoique avec quelques modifications, le plan d'émission de billets de banque garantie par dépôt d'argenterie, que nous avons publié dans notre numéro du 26 mars.

La *Gazette des Tribunaux* appuie également aujourd'hui le plan d'échange des forêts de l'Etat contre les biens ruraux des hospices et de vente de ces derniers biens, publié dans nos numéros des 12 et 21 mars.

— La société meusienne s'est définitivement constituée. Elle se réunira dimanche 2 avril, à deux heures, rue du Paon-Saint-André des-Arts, 8. L'ordre du jour est la discussion d'un manifeste qui sera envoyé dans le département de la Meuse.

— Les citoyens du département du Gard résidant à Paris sont invités à se réunir dimanche, 2 avril, à 11 heures du matin, rue du Faubourg-Montmartre, 60 (salle de l'Ecole communale), pour constituer un comité électoral.

— Les Corses résidant à Paris sont priés de se réunir demain samedi, 1er avril, à 7 heures du soir, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts salle no 4.

Le vice-président du comité,
T. CHIAPPINI.

— Le club des Incorruptibles, inspiré par le désir de consacrer à jamais la plantation des arbres de la liberté et de voir fraterniser dans un banquet commun tous les clubs républicains, invite les citoyens à se rendre, par délégations ou en masse, bannières en tête, dimanche 2 avril, à deux heures, place du Châtelet.

Chaque citoyen apportera de chez lui en nature, selon sa bourse, et l'on partagera en frères.

Venez donc, dit-il, tous, hommes et femmes, pauvres et riches, car le peuple c'est tous!

Il est entendu que le mauvais temps ferait remettre le banquet.

— Le comité central permanent des Intérêts du Commerce et de l'Industrie, dont les premières séances ont eu lieu au bazar Bonne-Nouvelle, vient de décider qu'à l'avenir il prendrait le dénomination de club Démocratique du Commerce et de l'Industrie. Demain samedi aura lieu, à sept heures du soir, la première séance du nouveau Club, dans la galerie de la chapelle, au Palais-National. La réunion dans un palais, où sont déjà concentrées tant d'éléments d'harmonie, d'un club destiné à soumettre à la discussion les besoins du commerce et de l'industrie et d'un comptoir national d'escompte démocratisé par l'institution des sous-comptoirs de garantie, nous semble d'un bon augure. La concession seule de ce local prouve que le Gouvernement provisoire a su apprécier les efforts consciencieux du comité.

— Par décision du comité des clubs alsaciens, constitué définitivement dimanche dernier, une seconde assemblée générale aura lieu dimanche prochain, 2 avril, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de la rue Turgot, 6 (au haut de la rue Rochechouart).

Tous les citoyens des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sont priés de se rendre à cette réunion importante.

— Le Jardin-d'Hiver offrira dimanche, 2 avril, à deux heures, au public une grande fête musicale et patriotique. Le *Chant des Travailleurs*, ce grand hymne national, sera exécuté par Barroilhet, avec chœur et orchestre; puis Mlle de Lamorlière chantera avec Barroilhet divers morceaux d'opéra. Le concert sera varié par des intermèdes de quadrilles et de valses chantés.

— Nous lisons dans le *Propagateur républicain* de Dôle :

« Vendredi dernier, le bruit se répandit dans notre ville que l'établissement religieux et industriel du Bon-Pasteur était menacé par une partie de la classe ouvrière, à laquelle il fait, dit-on, une concurrence nuisible. Effectivement, vers les neuf heures, une troupe d'ou-

A la fin de cette séance, M. César Daly, le candidat que les architectes désirent faire porter à l'Assemblée nationale, propose à la société de se réunir dans la cour de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, à neuf heures du matin, dimanche prochain, pour aller en corps, bannière en tête, rallier la jeunesse des écoles qui veut fraterniser avec les ouvriers au Champ-de-Mars.

Cette proposition fut accueillie avec un empressement honorable par les architectes, qui sont souvent appelés à exercer une action pour ainsi dire paternelle sur la classe si nombreuse et si dévouée des ouvriers en bâtiment.

A trois heures de l'après-midi, les architectes se réuniront de nouveau en séance générale, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

— ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS. — MM. les élèves sculpteurs faisant ou ayant fait partie de l'Ecole, et n'ayant pas trente ans révolus, sont priés de se trouver à l'Ecole le lundi 3 avril, à midi et demi précis, pour s'entendre sur le choix d'un candidat au grade d'officier d'état-major.

— LES ARTISTES INDUSTRIELS se réuniront aujourd'hui samedi, à midi, à la salle des Spectacles-Concerts, boulevard Bonne-Nouvelle.

PETITE CORRESPONDANCE.

Marseille. — M. A. — Reçu votre lettre du 27. — Pris note de tout.

Angers. — M. H. — Nous avons adressé par erreur le journ. à M. L., v. prédécesseur. — Nous rectifions. — Veuillez lui récl. les numéros depuis le 15 mars.

Valence. — M. B. — Reçu les ex. de votre brochure. — Notre sympathie est acquise à son contenu. — C'est un bon et large moyen de démocratiser les banques.

Privas. — *J. de l'Ard.* — Acc. l'échange. — La soulte est de 17. — Prière de nous l'envoyer par un bon de poste.

Tonneins. — M. D. — Reçu les 90.

Ambert. — M. B. — Reçu votre b. de 84.

Faouët. — M. Ba. — Reçu le mandat de 90, et allons voir si la chose est possible.

Neufchâteau. — M. M. — Reçu votre nouv. lettre. — Nous servons le nouv. ab., et vous envoyons un *Bulletin*, qui vous fixera sur votre demande de livres. — Nous attendons une nouv. lettre de vous.

Dôle. — M. J. B. — Les œuvres compl., remise déduite, valent 24.

Douai. — M. P. — Nous vous envoyons un catalogue, pour que vous choisissiez les liv. que vous désirez, et dont vous pourrez nous adresser le montant en un bon de poste.

Blois. — M. A. H. — Courage et prudence, pas de violence; mais aussi pas d'oisiveté. — Nous nous fions à vous pour agir dans l'intérêt de l'ordre et de la cause.

Laon. — M. B. — Nous avons des amis dans la Nièvre, et le citoyen G. peut compter sur notre concours.

Périgueux. — M. L. et M. S. — Il y a eu malentendu relativement à M. D. — Nous avons rectifié l'erreur.

Bourse du 31 mars 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	59 ..	60 ..	50 ..	50 75
— — fin courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	40 50	40 50	39 50	40 ..
— — fin courant	.. ..	40 ..	39 50	40 ..
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — fin courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

4 1/2 J. 22 s. dr cours	.. ..	Banq. de Fr. dr cours		1200 ..
4 0/0 J.	.. ..	O. V. de Par.		906 ..
Emp. 1848. au Ct	.. ..	C. hyp.		400 ..
— fin Ct	.. ..	— Gouin.		.... ..
B. du Trés.	42 0/0	— Ganneron.		... ..

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d.	.. ..	.. ..	.. ..
3 p. 0/0	d.	... ..	... ..	... ..

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	.. ..	.. 1/2	.. 1/2	.. 1/2
3 p. 0/0	.. ..	.. 1/2	.. 1/2	.. 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	... 1/2	ROME ... Dr C.	.. 55 1/2
Récép. Rotsch.	65 ..	BELG. 3 1/2	55 1/2
ESP. Dette act.	26 1/2	— 4 1/2	60 1/2
— — pass.	4 7/8	— de 1840	55 1/2 1/2
— 3 p. 0/0.	21 1/2	— de 1842	52 1/2 1/2
Dette intérieu.	17 1/2	— Banque	... ..
PORT. 5 0/0 1847	30 1/2	— de Em. 1844	... ..
HOLL. 2 1/2	33 1/2	PIÉMONT	750 ..
HAITI	205 1/2	AUTRICHE	375 ..

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 3 0/0	775 ..
Act. d. J.	106 ..
Ch. S.-G.	... ..
V. r. dr.	106 ..
— O. anc.	... ..
— nouv.	... ..
V. r. gauc.	102 50
Paris à So.	... ..
— à Orléans	323 50
— à Rouen	340 ..
R.-Havre	... ..
Avignon	212 50
Str. à Bâle	.. ..
Paris-Str.	323 ..
Tours-Nan	320 75
Orl.-Vierz.	... ..
C. du Nord	302 50
Famp.-Has.	... ..
Diep.-Féc.	... ..
Boul. à Am.	... ..
Orl.-Bord.	366 75
Mont. à Tr.	... ..
Paris-Lyon	300 ..
Nord-Teste	... ..
Zinc V. M.	2050 ..
Lin Maberl.	480 ..
P. de l'Av.	4000 ..
Union lin.	... ..

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	... ..	Paris à Rouen	363 ..	Orléans à Vierzon.	... ..
— (r.-g.)	... ..	Rouen au Havre	... ..	Bordeaux à Cette.	... ..
Paris à Orléans	... ..	Marseille à Avignon	200 ..	Nord	... ..
— à Lyon	... ..	Paris à Strasbourg.	... ..	Boulog. à Amiens.	... ..

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, courant du mois et avril, 58.

Fécule et betterave, 51 fr.

Béziers, 40. — Bordeaux, 46.

Savon disponible, belle qualité, 101.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et avril, 80.

Huile épurée, ...

Pas de cours de Lille.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er avril.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Lucrèce.

ITALIENS. —

OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré-aux-Clercs, Fra-Diavolo.

ODÉON. — Roméo, une Bonne Fortune, les Mémoires du Diable.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée.)

OPÉRA-NATIONAL. — Relâche.

GYMNASE. — Femme Blasée, Royal Peudard, Hercule, Christophe.

VARIÉTÉS. — Relâche.

THÉATRE MONTANSIER. — Vert-Vert, un Voyage sentimental, 34 Francs.

PORTE-SAINT-MARTIN. — L'Auberge des Adrets.

AMBIGU-COMIQUE. — Les Trois Révolutions.

GAITÉ. — La Foi, l'Espérance et la Charité.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.

BEAUMARCHAIS. — Fouyou, Fille et Garçon, les Victimes cloîtrées, l'île de Barataria, Trois Roses.

FOLIES. — Représentation extraordinaire.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger. . . .		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . . .		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 1er AVRIL.

Confiance dans les élections de Paris!

S'il est permis de rapprocher les faits historiques qui ont des points d'assimilation avec notre époque, nous aurions droit de ne pas être aussi inquiets que paraissent l'être quelques citoyens sincères, amis du peuple sans doute, sur la composition de l'Assemblée nationale qui va formuler les besoins de l'époque et ouvrir une nouvelle ère aux destinées de la France.

Le rapprochement nous est offert par la Constituante du siècle passé, élue à la hâte, dans un milieu asservi et pour ainsi dire abruti par des siècles, sous la pression des préjugés et de la force.... Eh bien! cette assemblée fit la manifestation d'idées la plus grandiose et la plus sublime peut-être depuis que le monde existe, parce qu'elle fut la voix du peuple qui est la voix de Dieu. Les intérêts égoïstes disparurent, les fractions se fondirent dans un tout admirable, et la voix du noble, la voix du prêtre, la voix de l'homme de loi furent toutes à l'unisson pour exprimer les grands principes qui, à leur insu même, remplissaient les cœurs et les intelligences.

Il ne fallut pas quinze jours pour que l'étincelle électrique galvanisât les masses. C'est que l'atmosphère des idées était imprégnée de cet enthousiasme du grand et du beau qui de tout temps fit faire aux masses comme aux individus les choses les plus merveilleuses; c'est que les grands principes qui avaient été déposés depuis des années dans les âmes venaient d'éclore et la fleur depuis longtemps préparée à la vie, au soleil, s'épanouissait aux regards étonnés et éblouis.

Les circonstances ont-elles changé? Non. Car les phénomènes de la génération des idées sont identiques de tout temps. La seule différence, c'est que le temps qui avait alors fait pousser les fleurs, aujourd'hui fait mûrir les fruits.

En 1789, c'était la Révolution dans le pouvoir et la proclamation de principes éternels de justice; en 1848, c'est la Révolution contre l'égoïsme et l'application sociale des grands droits proclamés antérieurement.

Comme alors le peuple français sera à la hauteur de sa mission; comme alors cette fois il lui suffira de quelques jours pour se reconnaître et inspirer ses mandataires, car celui par la voix de qui Dieu parle, doit aussi pouvoir inspirer ceux qui parlent pour lui.

Si l'œuvre d'organisation est plus difficile que celle de destruction, qu'on n'oublie pas que plus d'un demi-siècle s'est écoulé; que ces années de tolérance, de liberté valent bien les siècles de compression qui précédèrent la Révolution de 89, que dans l'intervalle comme toujours, les artisans n'ont pas manqué à l'œuvre, et que, si Voltaire, Rousseau et les encyclopédistes ont fait leur œuvre, notre siècle a eu les Fourier, les Saint-Simon, les Owen et les socialistes qui n'ont pas manqué à leur mission.

Peut-on, en outre, comparer les masses d'alors à celles de nos jours, les oppressions de tout genre qui pesaient sur elles avec cette seule féodalité financière qui pèse sur nous, et que notre Révolution a déjà arrêtée dans son essor?

Espoir donc et confiance dans le peuple! Quand tout naufragerait, lui seul resterait; car c'est l'océan de bon sens qui supporte et soulève toute idée.

Politique et Socialisme.

Toutes les grandes iniquités de notre siècle se sont faites au nom de la politique; c'est donc une chose bien horrible que la politique pour qu'on la charge de tant de crimes. La politique, telle que nous la connaissons, n'est ni la vertu, ni la probité, ni la justice, ni la raison, ni la logique, c'est le contraire de tout cela. Elle ne pouvait régner que sur un monde pervers, et elle a perverti le monde. Il n'est sorte d'attentats qu'elle n'ait justifiés aux yeux des peuples, et sorte de brigandages qu'elle n'ait rendus honorables pour les rois. La politique, c'est l'excuse de tout ce qui n'en a pas d'autre; c'est la raison d'être de ce qui n'eût jamais dû exister. Mais cet ignoble instrument d'oppression, nous l'avons brisé avec la royauté parjure qui s'en servait si maladroitement. L'ère politique a fait son temps; l'âge social lui succède.

La politique ne prenait les sociétés qu'à la surface; le socialisme pénétrera jusqu'au fond et les réformera.

La politique était instituée au profit de quelques sommités, le socialisme le sera au profit de la masse entière.

La politique était l'art de gouverner ce qui n'était pas gouvernable, le socialisme sera l'art de rendre gouvernable ce qu'on ne pouvait gouverner.

La politique, c'était l'exploitation du faible par le fort; le socialisme, ce sera le droit du faible respecté.

La politique, c'était l'anarchie sous l'apparence de l'ordre; le socialisme, ce sera l'ordre résultant d'un bien-être général.

La politique, c'était le régime de la ruse et de la violence; le socialisme, ce sera le régime de la justice et de la bonne volonté.

La politique, c'était la richesse pour quelques-uns; le socialisme, ce sera la vie pour tous.

La politique, c'était le règne des privilèges; le socialisme, ce sera le règne de la fraternité universelle.

Il y a dix-huit siècles que les principes du socialisme ont été écrits dans l'Evangile, le jour de les réaliser est venu.

Le socialisme a, jusqu'à notre époque, existé dans le monde à l'état latent. 89, qui l'ignorait, le mit en vue; 1830, qui n'en connaissait que le nom, lui fit prendre essor. Le saint-simonisme, son audacieux enfant, donna le coup de trompette qui l'annonça à l'Europe, et le lendemain, quand on en savait à peine le premier mot, déjà on se battait pour lui. Saint-Merry fut le tombeau de bien des braves; le temps n'avançait pas au gré de ces généreux fous; ils avaient hâte de faire régner parmi les hommes les bonnes intentions de leur cœur; ils perdirent un sang précieux sur leur barricade héroïque; leur défaite fut regrettable, leur victoire l'eût été plus encore. Le sang des martyrs ne coule jamais en vain.

L'application trop précoce d'un principe non mûri tue ce principe. La mise en marche de la République en 92, avant qu'elle n'eût la force de se réaliser socialement, l'a contrainte à reculer, à disparaître pendant plus de cinquante ans. Le socialisme fait gouvernement avant d'avoir la force d'en tenir les rênes, eût été frappé d'impuissance pour plus d'un siècle peut-être, sans compter les convulsions qui résultent de l'écrasement d'un peuple sous les débris de sa machine gouvernementale.

Le jour où la démocratie, laissant le fusil pour la plume, a marché contre l'ennemi avec les seules armes de la pensée, ce jour-là elle s'est faite invincible, et l'avenir lointain de son idéal s'est rapproché d'elle comme par enchantement.

Le drapeau ibérique.

Les temps sont venus où la pensée grandiose de l'homme d'Etat qui a le mieux représenté le génie politique et civilisateur de la France et de l'Europe recevra une large et complète réalisation.

Henri IV voulut fonder la République chrétienne. La fraternelle confédération brillera bientôt de tout son éclat pacifique et glorieux. Les cœurs et les intelligences sont à la hauteur de cette conception humanitaire.

Les deux nations de l'extrémité occidentale de l'Europe préluderont à l'œuvre sainte en déployant le drapeau ibérique.

Le Portugal et l'Espagne sont dignes de donner ce noble exemple aux autres peuples. Le drapeau fraternel de l'Ibérie retrempera les forces de la Péninsule, comme jadis la pensée de la conquête des océans enflamma les hardis et chevaleresques navigateurs de la Lusitanie, de Castille et d'Aragon; ils accompliront alors des œuvres gigantesques: l'humanité les attend à de nouvelles destinées.

La pensée démocratique qui fermente depuis de longues années en Espagne et en Portugal va triompher pour toujours. Cette pensée donna, en 1820, au drapeau espagnol libéral la couleur de la chevalerie maçonnique verte, qu'elle ajouta aux couleurs anciennes nationales jaunes et rouges. La démocratie portugaise et espagnole créa en 1830 l'emblème de la fédération ibérique en substituant à la couleur verte, adoptée par les libéraux espagnols, la couleur bleue du drapeau portugais.

Drapeau de la fraternelle union des peuples de la Péninsule, transformé par le génie démocratique de notre époque, élève-toi du milieu des antiques et nobles cités qui couvrent ce sol! — Que de Barcelone et d'Oporto, les héroïques cités du mouvement démocratique, à Lisbonne et à Madrid, il n'y ait qu'un cri de ralliement: Vive la Fédération ibérique!

Le salut de la pensée démocratique et de l'indépendance réelle de vos nationalités sont à ce prix. Le Portugal et l'Espagne, réunis en un seul faisceau politique, feront tomber à leurs pieds les prétentions égoïstes de la vieille diplomatie.

L'Espagne et le Portugal, librement, fraternellement associés, rappelleront à leur ancienne splendeur les provinces de la Péninsule, donneront aux possessions d'outre-mer la haute importance commerciale qui les attend. L'Ibérie se relèvera de l'état de décadence dans lequel elle a été entraînée depuis le jour où la fatale influence des intérêts des marchands de la Cité, des dynasties étrangères, de la sainte-alliance, de la honteuse et corruptrice politique de Louis-Philippe s'est appesantie sur elle.

Courageuses cités de la Péninsule, Madrid, Lisbonne, Barcelone, Oporto, Cadix, Valencia de Minho, Carthagène, Sotubal, Alicante, Feror, Coruna, Bilbao et cent autres, qui n'avez jamais craint de verser votre sang généreux pour vos anciennes franchises et pour la démocratie, levez-vous encore une fois, marchez dans votre force et dans la sainteté de votre mission, en vous groupant autour du DRAPEAU IBÉRIQUE.

La France républicaine est avec vous!

Des mesures larges et promptes!

On fait cette objection contre les billets à rente comme mesure actuelle et d'une prompte efficacité: « Le public n'est pas habitué à cette forme de papier, qui, dès lors, ne circulerait pas facilement. »

Nous croyons que l'on se trompe.

Nécessité n'a point de loi; la nécessité aidant, tout commerçant comprendra, dans Paris et dans les grandes villes, que son intérêt est de faciliter toutes les mesures de circulation, et d'avoir confiance en un papier, qui, du reste, est excellent en lui-même, et d'inspirer cette confiance aux autres en prenant ce papier sans hésiter.

Le commerce est mort s'il manque d'intelligence et de hardiesse, car tel qui se soutient à peine aujourd'hui tombera demain si le crédit ne se raffermit pas, — et tel autre qui se croit fort, et qui ne prend soin des ruines qui l'environnent, ne verra pas trois jours sans échouer à son tour.

De la décision, de la hardiesse, mais surtout de la promptitude, voilà ce qu'il faut.

Et, après tout, qu'y aurait-il donc de si hardi à transformer en papier circulant des valeurs excellentes comme les chemins de fer, comme les propriétés urbaines et rurales? Car c'est à cela que se réduit cette effrayante opération, à mobiliser de très bonnes valeurs qui sont immobilisées et engagées.

Mais offrons encore un moyen pour faciliter la transition.

Un décret arrêterait en principe que toute action de chemin de fer serait échangée (à tel taux, suivant tel chemin) contre un billet à rente, et que tout propriétaire qui hypothéquerait ses immeubles à l'Etat, recevrait ainsi jusqu'à due concurrence un billet à rente.

Mais jusqu'à la régularisation et l'émission de ces billets, les actions et les obligations hypothécaires seraient déposées à la Banque de France, qui, provisoirement, donnerait en échange ses propres billets *auxquels le public est habitué.*

Cette nombreuse émission de billets de banque ne diminuerait pas leur valeur, puisqu'elle n'aurait lieu qu'en contre-échange de valeurs certaines.

En outre, on ne perdrait pas son temps à fabriquer de nouvelles formes de billets, considération importante; car, dans la situation actuelle, les jours sont des mois pour le commerce, et chaque jour perdu entraîne de nombreuses ruines.

Quelle conclusion tirerons-nous encore? Que la Banque de France, qui ne se soutient que par décret de l'Etat, est devenue une véritable banque d'Etat; — que, pour entrer mieux dans la réalité, l'Etat doit résolument et hardiment la déclarer telle, et, au lieu de laisser dépérir les instruments de crédit, appelés banque de second et troisième ordre, telles que Gouin, Ganneron, d'Eichtal, etc., etc., il devrait se les conserver en se les assimilant par de hautes et larges mesures.

En ce temps de révolution, il faut adopter une nouvelle stratégie financière, — abandonner les mesures partielles, isolées, successives, — et, imitant la grande guerre de Napoléon, procéder par de larges et décisives applications.

L'Urgence.

Le bulletin de bourse de la *Presse* raconte que les projets d'expropriation de chemins de fer ne seraient pas aussi avancés que l'on pense, — et qu'il serait question de les ajourner jusqu'à la réunion de la Constituante.

Quelle folie!

Le même bulletin explique que l'importante maison de banque Paccard, Dufour et compagnie a été obligée de suspendre ses paiements, parce que, possédant un nombre considérable d'actions d'Orléans, elle a dû les vendre avec des pertes énormes et qu'elle ne peut plus supporter ces pertes.

N'est-ce pas là un enseignement irrécusable qui nous apprend qu'il ne faut pas retarder à deux et trois mois des mesures d'urgence, et que, si l'on attend, toutes les maisons de banque seront renversées? — Alors que ferez-vous sans crédit? que ferez-vous lorsque vous aurez laissé briser tous les instruments de crédit?

Si l'on avait immédiatement mobilisé et converti en billets circulant, les actions d'Orléans et celles des autres chemins, ni la maison Paccard, ni vingt autres maisons n'auraient été forcées de suspendre.

Le ministre des finances perd son temps à négocier avec les administrations de chemins de fer; il n'ose les exproprier.

S'il n'ose, il a tort.

Mais enfin il n'ose pas! Eh bien! alors, qu'il prenne un moyen terme.

Qu'il offre aux actionnaires *un échange volontaire.*

Qu'il ouvre au Trésor et à la Bourse des bureaux où tout actionnaire sera admis à déposer *volontairement* ses titres contre des billets de banque, ou des billets à rente à un taux déterminé.

Les porteurs d'actions qui auront besoin de mobiliser leurs actions et d'en faire argent, s'empresseront d'accourir et seront bien aises d'être expropriés, — puisque le trop grand soin que prennent les administrateurs des intérêts des actionnaires, ruine ces actionnaires.

L'idée phalanstérienne en Angleterre.

Jusqu'à ce jour, aucun des grands journaux de Londres n'avait daigné entretenir ses lecteurs, d'une manière sérieuse, des théories sociales propagées en France.

Les événements qui viennent de s'accomplir à Paris et ceux qui se préparent en Angleterre sont heureusement de nature à dissiper bien des préventions, à ouvrir bien des esprits rebelles, à mettre l'étude du socialisme partout à l'ordre du jour.

Voici le *Morning Chronicle* qui ouvre la discussion à ce sujet par une exposition sans doute incomplète, mais impartiale et bienveillante, de la doctrine de Fourier. Nous traduisons le premier des articles publiés par ce journal, sans rien changer à sa forme originale :

Il y a deux ou trois mois, on vit paraître à Londres un citoyen français de trente-six ou trente-sept ans, de manières graves [illegible] militaire par la tenue, et complètement maître de lui-même. Sa taille était au dessus de la moyenne, ses traits étaient nobles [illegible] tement réguliers; il portait une courte barbe et ses cheveux noirs [illegible]

[illegible] nous avons été induits par eux à nous montrer injustes dans nos allusions au réformateur. Mais ce qu'on prend souvent pour le fouriérisme n'est pas le fouriérisme. Il n'est pas de penseur sincère qui, après avoir étudié le système de Fourier, tel qu'il est exposé par des disciples comme Considerant, hésite à classer Fourier parmi les plus grands penseurs du siècle; et, quoique nous rejetions l'ensemble du système comme impraticable maintenant, nous sommes sûrs que l'humanité profitera largement, en définitive, des vérités partielles que Fourier a fait jaillir en élaborant sa théorie, comme une machine en mouvement fait jaillir des étincelles.

Un court extrait d'un appel adressé par Considerant au public montre combien, dans notre pays, on a été injuste pour les penseurs. « Nous n'attaquons ni intérêt ni classe. Nous ne prêchons pas une combinaison qui réduise les avantages de la propriété ou de quelque autre droit acquis. Nous acceptons complètement le régime des lois. Nous tenons toute violence en horreur. C'est librement, spontanément, par l'exemple des avantages du travail organisé sociétairement que peut s'effectuer l'heureuse transformation qui fait l'objet de nos vœux. » Les sociétaires regardent la subdivision de la propriété en France comme l'une des plus puissantes causes du mal, et ils désirent éclairer et guider la concurrence au lieu de la tuer. Leur devise est : Ordre, liberté et justice. Le caractère propre de leur plan est ainsi établi dans la préface d'une de leurs brochures :

« Fourier et l'École sociétaire pensent qu'il y aurait une économie énorme et un immense avantage à appliquer le principe de l'association à l'agriculture, aux manufactures, au commerce, etc. Ils prétendent que les habitants de chaque commune, au lieu d'agir par fractions et sous le coup de la guerre des intérêts, deviendraient plus riches et plus heureux s'ils associaient leurs propriétés, leur travail et leur capacité. »

Les disciples de Fourier désirent par une expérience disposer d'une commune de 400 familles, c'est-à-dire d'environ 2 000 âmes, sur une espace d'une lieue carrée. L'entreprise serait dirigée par un comité de direction nommé par la majorité des intéressés. Ces membres ou tous ceux qu'ils choisiraient vivraient dans un édifice ou une masse d'édifices, semblable à un collège ou à un palais ; chacun étant logé selon son rang et ses besoins. Fourier appelle cette société une phalange, et les logements un phalanstère ou manoir de la phalange.

Jusqu'ici les associations sur une grande échelle ont été des associations de capitalistes, comme les compagnies de canaux et de chemins de fer. Mais il y a outre le capital des éléments de production, le travail et le talent, et ces trois éléments doivent prendre place au partage. Fourier propose d'allouer 4/12e au capital, 5/12e au travail et 3/12e au talent. Mais ce n'est pas une règle, ajoute-t-il, c'est seulement une proportion prise pour exemple, toute autre base peut être fixée suivant les circonstances. Le capital, par exemple, peut être rémunéré suivant le taux d'intérêt du marché, et il n'y a pas de raison pour que les capitalistes ne prennent pas des actions dans cette spéculation aussi bien que dans une autre. Tout dépend du plan ; les fouriéristes regardent le leur comme essentiellement distinct de tout ceux qui jusqu'ici ont été soumis au public, de telle sorte que l'insuccès des expériences de M. Owen ne peut logiquement leur être objecté.

Donnez-nous les moyens de faire un essai, s'écrient-ils. De grandes choses au point de vue de l'économie peuvent être attendues de l'unité d'établissement, et de grandes choses au point de vue de la direction productive, de l'unité d'action. Mais le point essentiel est une organisation toute nouvelle du travail, organisation qui permettra, on l'espère, de rendre attrayant un travail qui répugne aujourd'hui, et de fortifier à la fois l'esprit et le corps, au lieu de blesser, d'engourdir et de paralyser l'un et l'autre à la fois.

L'insuffisante rémunération, l'insalubrité du travail, l'isolement, la monotonie, la persistance, l'absence de rivalité joyeuse, telles sont les causes de la répugnance pour le travail. Ces causes peuvent être puissamment neutralisées, sinon écartées tout à fait, si le travail est approprié aux goûts, aux talents, aux aptitudes: si la même personne se charge tour à tour de deux ou trois branches de travaux plus ou moins analogues; si la masse travailleuse se dispose en groupes et en séries, et si de groupe à groupe, de série à série, on voit naître cette rivalité qui apparaît parfois dans quelques exercices entre des catégories rapprochées dans la société.

A l'objection que quelques-uns ne voudraient pas travailler du tout, on répond qu'il n'est assurément personne qui ne s'ennuyât autant de la monotonie d'une inaction complète que de celle d'un travail continu. Le travail n'est pas répugnant en lui-même ; s'il le devient, c'est par les conditions dans lesquelles il est exécuté. Par exemple, ceux qui tirent leur vie de la chasse ou de la pêche ne prennent pas un grand plaisir à cet exercice, mais il y a des riches qui se livrent avec passion à ce genre de vie, bien qu'il soit des plus fatigants. Rien d'ailleurs de plus difficile que de trouver un homme qui ne fasse rien littéralement, à moins que ce ne soit un idiot. Il n'y a personne qui, pouvant être utile, reste oisif sans en souffrir. De plus, la rémunération de chaque individu, aussi bien que son rang dans l'établissement dépendra entièrement de ses actes, et l'estime de ses compagnons se réglera sur les services rendus par lui à l'association. Chacun sera classé par ses pairs, c'est-à-dire par le groupe auquel il appartient, et il sera payé d'après le rang qu'il aura mérité. Les travaux de nécessité et d'utilité seront mieux payés que les travaux d'agrément. Un mauvais classement n'est pas craindre, puisque chacun appartient ordinairement à plusieurs groupes et qu'il peut passer de l'un à l'autre à son gré. Lorsque l'organisation sera complète, un *minimum* pourra être alloué à chacun, mais non auparavant. Il serait impossible aujourd'hui de garantir au peuple un *minimum*. Ce serait un encouragement à la paresse, tant que le travail sera répugnant. C'est pour cette raison que la loi des pauvres en Angleterre n'a fait qu'accroître encore le hideux développement du paupérisme. Le *minimum* est la base de la liberté et la garantie de l'émancipation du pauvre. Pas de liberté sans *minimum*, pas de *minimum* sans l'industrie attrayante. Toute la science politique de l'émancipation des masses est là.

Nous nous proposons, dans un prochain article, de démontrer comment ce système peut être essayé avec avantage, en ce moment surtout que la République française est préoccupée d'une complète réorganisation de la société. Nous donnerons aussi quelques indications pour guider ceux qui, dans notre pays s'occupent du travail sur une large échelle. Nous voulons simplement, pour aujourd'hui, appeler l'attention sur ce fait, que ni Considerant, ni Fourier, quelle que soit la nouveauté de leur système, n'ont jamais une seule fois méconnu soit les lois de la nature humaine, soit les maximes établies de l'économie sociale. Loin de nier les faiblesses de l'humanité, ils proposent les moyens de les utiliser ; loin de mettre en doute les droits du capital ou de la propriété, ils invitent simplement les propriétaires et les capitalistes à se joindre à eux pour réaliser ce qu'ils croient une spéculation profitable pour tous.

[illegible] Gouvernements contre-révolutionnaires, est incompatible avec les nouvelles institutions politiques et sociales que la France veut fonder et maintenir ;

Voulant introduire l'esprit de justice jusque dans la fiscalité,

Décrète :

Art. 1er. A partir du 15 avril prochain, sera supprimée la perception des droits de circulation et de détail sur les vins, cidres, poirés et hydromels, ainsi que celle du droit de détail sur les alcools, esprits et liqueurs.

En conséquence, les exercices cesseront d'avoir lieu dans le débit des boissons.

Art. 2. A la même époque, il sera perçu un droit général de consommation sur les vins, cidres, poirés et hydromels, ainsi que sur l'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits et liqueurs à destination, tant des débitants que des consommateurs.

Art. 3. Les liqueurs en cercle ou en bouteille seront imposées comme alcool pur, à raison de 33 p. 0/0 de leur volume.

Art. 4. Le droit de consommation sera payable à l'enlèvement des boissons ou à leur arrivée à destination.

Dans le premier cas, le déclarant sera tenu de se munir d'un congé, et, dans le deuxième, d'un acquit-à-caution.

Art. 5. Toutes les formalités à la circulation des boissons actuellement existantes sont maintenues pour assurer la perception du droit de consommation.

Art. 6. A l'avenir, la fraude, en matière de boisson, sera assimilée au vol et passible des mêmes peines.

Art. 7. Les propriétaires qui voudront vendre en détail les boissons provenant de leur récolte seront tenus d'en faire préalablement la déclaration au bureau de la régie, et de faire connaître les quantités qu'ils auront en leur possession.

Ces boissons seront inventoriées, et il sera procédé à des récolements pour constater les quantités vendues et les soumettre aux droits généraux de consommation.

Il sera fait sur les quantités vendues une déduction de 5 p. 0/0 pour consommation de famille, mouillage et coulage.

Art. 8. Dans les communes ayant un octroi dont la perception est faite aux entrées, le conseil municipal pourra demander que les formalités à la circulation soient supprimées dans l'intérieur, et que la perception des droits d'entrée et de consommation soient faites cumulativement aux entrées avec celles de l'octroi.

Dans ce cas les débitants de boissons qui réclament l'entrepôt seront soumis aux mêmes visites et vérifications que les marchands en gros.

Art. 9. Les débitants de boissons qui voudraient n'acquitter le droit de consommation qu'après la vente, pourront obtenir l'entrepôt.

Dans ce cas, il sera tenu par les employés un compte d'ordre d'entrées et de sorties dont la balance, lors des recensements et inventaires, fera connaître les quantités à soumettre aux droits.

Il sera fait déduction sur ces quantités de 5 p. 0/0 de consommation de famille.

Art. 10. Sont abrogées toutes dispositions des lois, ordonnances et règlements antérieurs contraires à celles du présent décret.

Art. 11. Au moment où sera mise en vigueur la perception du nouveau droit général de consommation, les comptes des marchands en gros, débitants, bouilleurs, distillateurs, liquoristes et entrepositaires, seront réglés et arrêtés, et les droits dus seront acquittés d'après les tarifs actuels.

Les quantités restantes seront assujetties immédiatement aux droits généraux de consommation, à moins que le redevable ne réclame l'entrepôt.

Art. 12. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que la discipline militaire a été violée dans le 5e de cuirassiers, par une résistance combinée des lieutenants et sous-lieutenants contre leur colonel,

Arrête :

1° Les citoyens Guelegace Theven, lieutenant en premier; de Beaufond, lieutenant; Laroche, sous-lieutenant; Jaillet, sous-lieutenant porte-étendard dans le 5e régiment de cuirassiers, sont mis en non-activité par retrait d'emploi.

Le présent décret sera mis à l'ordre du jour de l'armée;

2° Le membre du Gouvernement provisoire, ministre de la guerre par intérim, est chargé de l'exécution du présent décret.

Le Gouvernement provisoire arrête :

La ville de Lyon (Rhône) est autorisée à emprunter, soit avec publicité et concurrence, soit directement à la caisse des dépôts et consignations, à un intérêt qui ne pourra dépasser 5 0/0, une somme de 600 000 fr. destinée à pourvoir aux frais de construction à Perrache, et près de l'abattoir, de bâtiments à usage d'échaudoirs et de séchoirs, ainsi que d'un marché aux bestiaux.

Cet emprunt sera remboursé en douze ans, par douzièmes, à partir de la troisième année après sa réalisation au moyen du produit des droits de séjour des bestiaux dans le marché, et de ceux provenant de l'abatage des porcs.

La ville de Saint-Quentin (Aisne) est autorisée à contracter, avec publicité et concurrence, à un intérêt qui ne pourra dépasser 5 p. 0/0, un emprunt de 100 000 fr. destiné à secourir la classe ouvrière, et remboursable en six ans sur ses ressources tant ordinaires qu'extraordinaires.

Le membre du Gouvernement provisoire, maire de Paris,

Vu le décret du 6 mars 1848, relatif à la réparation des pertes et dommages éprouvés par les citoyens dans les journées de Février ;

Vu les arrêtés du maire de Paris, des 6 et 28 mars, qui ont constitué une commission spécialement chargée d'examiner et apprécier tous les faits relatifs aux dommages soufferts par les habitants de Paris et des communes limitrophes, dans la lutte soutenue pour la cause républicaine ;

Vu la délibération de ladite commission du 29 du même mois ;

Arrête :

Toutes réclamations pour cause de fournitures, de pertes et dommages éprouvés par les habitants de Paris ou des communes limitrophes, pendant les journées de Février, devront être remises à l'Hôtel-de-Ville, le 10 avril prochain au plus tard, sous peine de déchéance.

Le citoyen Emile de Girardin a commis dans son article d'hier, sur les menaces dont il avait été l'objet la veille de la part d'attroupements formés devant les bureaux de la *Presse*, une omission qu'il importe de réparer.

[illegible] les démonstrations qui venaient d'avoir lieu se renouvelaient, il invitait les propriétaires de ce journal à le faire prévenir sur-le-champ, sa ferme intention étant d'en prévenir le retour par des mesures promptes et vigoureuses.

De son côté, le citoyen Landrin a prévenu les personnes présentes que la protection de la justice leur était assurée, et qu'il allait informer sur le champ sur les manifestations qui avaient eu lieu, si elles avaient eu un caractère qui rendît nécessaire une instruction judiciaire.

Il lui a été immédiatement répondu qu'aucune tentative coupable n'avait eu lieu ; que quelques menaces avaient été proférées par un groupe peu nombreux ; mais qu'à la suite d'explications échangées entre quelques citoyens faisant partie de ce groupe et le rédacteur en chef de la *Presse*, le rassemblement s'était dispersé sans qu'on eût à regretter aucun acte de violence.

Le citoyen ministre de l'intérieur et le citoyen Landrin se sont alors retirés en renouvelant l'ordre de leur intervention immédiate en cas de besoin.

Le citoyen de Girardin ayant fait prévenir le citoyen ministre de l'intérieur qu'il craignait que de nouveaux rassemblements se formassent devant les bureaux de la *Presse*, celui-ci s'est de nouveau transporté dans la rue Montmartre, qu'il n'a quittée qu'après s'être assuré que les appréhensions du citoyen Girardin n'étaient pas fondées.

ARRÊTÉ CONCERNANT LA BOUCHERIE. — Le préfet de police, sur la demande du syndicat de la boucherie et des principaux bouchers de la ville de Paris, basée sur la résolution par eux prise de former un fonds de retraite pour les garçons bouchers, arrête :

A partir de ce jour, les conducteurs de bœufs et moutons percevront, en plus du prix ordinaire de conduite, *cinq centimes* par tête de bœuf, vache et taureau, *un centime* par tête de mouton.

Ils seront tenus de verser, chaque semaine, le produit de cette augmentation dans la caisse du syndicat de la boucherie qui en devra rendre compte, tous les trois mois, à la Commission établie à cet effet.

Ce produit sera affecté aux pensions de retraite destinées aux garçons bouchers, selon le mode déterminé par ladite Commission.

Le Gouvernement provisoire,

Voulant donner un témoignage éclatant de la reconnaissance nationale aux familles des citoyens qui ont versé leur sang pour la liberté pendant les glorieuses journées de février 1848,

Décrète :

Art. 1er. Tout Français qui, en combattant pour la liberté dans les journées de Février 1848, est mort ou a reçu des blessures qui le rendent incapable de servir dans l'armée, donnera droit pour son frère ou celui de ses frères, qui serait appelé par la loi du recrutement, à l'exemption accordée par l'article 13, paragraphe 7, de la loi du 21 mars 1832, à celui dont le frère est mort en activité de service ou a été admis à la retraite par blessures reçues dans un service commandé.

Art. 2. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Le Gouvernement provisoire ;

Vu l'art. 9 de l'instruction du 12 mars 1848, concernant l'exécution en Algérie du décret du 5 du même mois ;

Vu le décret du 26 mars, qui fixe au 23 avril les élections des représentants du peuple ;

Arrête :

Dans toute l'Algérie, les listes électorales devront être closes, au plus tard, le 20 avril prochain.

Toute liste qui aurait été close avant la notification du présent décret sera rouverte jusqu'à l'expiration du délai fixé ci-dessus.

Le dépôt des listes dans les mairies ou dans les établissements qui en tiennent lieu, ainsi que les rectifications qu'elles peuvent comporter, seront opérés conformément à l'art 4 de l'instruction du 12 mars courant.

Le Gouvernement provisoire,

Vu la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée;

Vu la loi du 27 juin dernier, portant qu'il sera fait un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1847;

Vu l'ordonnance du 8 novembre 1847, qui détermine que les tirages au sort de ladite classe auront lieu pendant le mois de mars courant,

Dit qu'il y a urgence et arrête les dispositions suivantes :

Art. 1er. Un conseil spécial de recrutement est institué au chef lieu de chaque arrondissement pour statuer sur les cas d'exemption et sur la validité des jeunes gens formant le contingent de 1847.

Ce conseil se composera :

1° D'un officier général ou supérieur;

2° Du commandant du dépôt de recrutement ou d'un officier de gendarmerie;

3° D'un membre du conseil général ou d'arrondissement, président.

Un membre de l'intendance militaire ou, à défaut, un officier désigné par le général commandant le département remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement.

Le conseil sera assisté d'officiers de santé militaires ou, à défaut, de médecins ou chirurgiens civils.

Art. 2. Les opérations des conseils de recruteront commenceront du 5 au 8 avril prochain, et seront closes le 15 du même mois.

Les listes cantonales seront arrêtées à cette époque par les conseils de recrutement et immédiatement transmises au commissaire du département pour être centralisées par lui et remises au général commandant le département.

Art. 3. La mise en activité des jeunes soldats compris sur les listes cantonales pourra avoir lieu d'après les ordres du ministre de la guerre et suivant la répartition par corps qu'il aura arrêtée, à partir du 1er mai.

Art. 4. Toutes dispositions contraires à celles contenues dans le présent décret et applicables transitoirement à la classe de 1847, sont abrogées.

Les ministres de la guerre et de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

Le comptoir national d'escompte a commencé ses opérations le 20 mars.

En onze jours 22 281 effets sur Paris ou sur les villes dans lesquelles il y a un comptoir de la Banque de France, s'élevant à 11 143 523 fr. ont été admis à l'escompte. Ils ont été présentés par 4 070 industriels ou commerçants.

7 806 effets sur la province, présentés par 520 commerçants, ont été déposés à l'encaissement pour la somme de 2 256 644 fr.

Dans la seule journée du 30 mars, plus de 1 200 personnes ont été

est aujourd'hui une des garanties les plus efficaces de la tranquillité de la capitale.

Chaque jour amène une conciliation nouvelle. Hier, la commission a mis fin au différend qui existait entre les patrons et les ouvriers de l'industrie des papiers peints, et aujourd'hui le travail a repris dans tous les ateliers de Paris. Nous donnons ici le texte de la convention qui a été signée, séance tenante, entre les six délégués représentant les intérêts opposés, et nous signalons un curieux incident qui fait le plus grand honneur à la générosité des sentiments des deux parties.

Quand il s'est agi de la nomination du président du comité des douze, un délégué des ouvriers a proposé de choisir ce président parmi les patrons et de le faire désigner par les représentants des ouvriers.

Les délégués des fabricants, à leur tour, ne voulant pas que la majorité fût acquise aux patrons, ont aussitôt repoussé cette offre délicate, en demandant que le président fût pris parmi les personnes complètement désintéressées.

Alors, les ouvriers et les maîtres ont spontanément déféré la présidence au secrétaire même de la Commission, qui s'est récusé tout en exprimant ses remercîments sincères pour ce témoignage de confiance, et qui a lui-même proposé de laisser au comité le soin de désigner le président. Il a seulement consenti à ce que la commission intervînt pour déterminer le choix dans le cas où les parties ne pourraient parvenir à s'entendre.

Voici le procès-verbal de cette séance :

« Entre les délégués des patrons et des ouvriers de l'industrie des papiers peints, réunis au Luxembourg le 31 mars 1848, sous la présidence du secrétaire-général de *la Commission de Gouvernement pour les travailleurs*, a été amiablement convenu à la satisfaction de toutes parties :

« Il sera nommé une commission chargée de préparer les bases d'une conciliation à opérer entre les ouvriers et les patrons.

« Cette commission sera composée de six délégués des patrons et de six délégués des ouvriers. Cette commission choisira, en dehors de son sein, un président qui aura droit de vote pour départager les avis et amener une décision.

« Si la commission des ouvriers et des patrons ne peut s'entendre pour le choix du président, ce président sera désigné par la commission du Luxembourg, ainsi que les délégués présents l'ont demandé.

« La commission des douze membres dont il vient d'être parlé préparera les bases d'un tarif pour le prix des façons et des salaires, et aura à proposer toutes les mesures qu'elle jugera avantageuses dans l'intérêt des patrons et des ouvriers.

« Sa mission spéciale sera d'amener la conciliation amiable de tous les intérêts différents, et de mettre fin à tous les dissentiments qui existent aujourd'hui entre les patrons et les ouvriers.

« Approuvé par les six délégués présents. »

(Suivent les six signatures.)

Enfin, aujourd'hui même, une autre conciliation a eu lieu entre les maîtres et les ouvriers paveurs, représentés par leurs délégués.

Les maîtres paveurs avaient écrit à la commission qu'ils acceptaient d'avance tout ce qu'elle croirait devoir faire. Mais la commission n'a point voulu user de ce plein pouvoir donné par écrit ; elle a appelé les délégués des deux parties, qui se sont entendus à l'amiable et qui ont signé d'un commun accord le traité dont ils ont eux-mêmes précisé les termes et les conditions.

Dons patriotiques.

MM. les membres du conseil de l'Université et MM. les inspecteurs généraux des études ont offert au Gouvernement provisoire un quart de leur traitement du mois d'avril.

— Une députation de cochers de voitures de place est venue présenter au Gouvernement provisoire une offrande patriotique montant à la somme de 2 732 fr. La députation a demandé en même temps que les cautionnements déposés entre les mains des entrepreneurs et se montant à 180 000 fr. environ, rentrent dans les caisses de l'Etat et portent intérêt à 5 0|0.

— Les délégués de l'ex-compagnie de grenadiers du 2e bataillon de la 6e légion sont venus apporter à l'Hôtel-de-Ville 470 fr. 70 c., à titre de don patriotique et destinés principalement à l'habillement des citoyens nouvellement inscrits sur les contrôles de la garde nationale, et qui n'ont pas actuellement le moyen de faire cette dépense.

— Le détachement de garde nationale commandé par M. Gratien, lieutenant, pour accompagner le clergé de Saint-Roch pour la bénédiction de l'arbre de la liberté au carrefour Gaillon, a fait dans l'église, avant de se séparer, une collecte pour les ouvriers sans ouvrage. Elle s'est élevée à la somme de 40 fr. et a été déposée à la mairie du 2e arrondissement.

— M. Merley jeune, cartonnier, rue Saint-Denis, 184, a fait verser à la caisse du comptoir national, comme don patriotique, la somme de 62 fr., tant en son nom qu'en celui de ses ouvriers ; c'est le produit d'une collecte faite entre eux.

— Le jour même où deux dépêches télégraphiques annonçaient à Toulon la formation d'un Gouvernement provisoire et la constitution de la République, M. Bellue, libraire de cette ville, écrivait au vénérable Dupont (de l'Eure), président du conseil, pour lui déclarer qu'il abandonnait à l'Etat sa modeste pension de 200 qui lui avait été accordée en 1815 pour les blessures reçues au service, en combattant les armées autrichiennes. Il faisait don de cette pension pour tout le temps où la France serait menacée de la guerre, et il priait le président du conseil de disposer immédiatement du premier trimestre en faveur des blessés des 23 et 24 février.

— Les employés de la compagnie d'assurance la Cérès viennent d'opérer le premier versement d'une contribution volontaire mensuelle égale à un jour de leurs appointements respectifs.

Agitation européenne.

Révolution italienne. — Les Autrichiens ont été chassés des principales villes de la Lombardie, mais ils tiennent encore leurs forteresses. Milan est administrée par un gouvernement provisoire. Venise a proclamé la république. Charles-Albert s'est rendu en Lombardie à la tête d'une armée auxiliaire. Les petits duchés de Parme, Modène, Massa-Carrara, ont chassé leurs souverains, et les troupes autrichiennes. Les troupes toscanes ont occupé Massa-Carrara. M. Bixio, représentant du gouvernement français à Turin, est arrivé dans cette ville. Tel est le résumé des évènements d'Italie dans la semaine qui vient de s'écouler.

Il y a eu des mouvements à Trente pour l'incorporation du Tyrol italien à la Lombardie.

[illegible] Stuttgard qui témoignent de la même antipathie pour le roi de Prusse. Nuremberg, Bamberg, Spire se prononcent dans le même sens.

M. d'Arnim a donné sa démission de ministre. Cette démission avait été exigée par le peuple de Berlin. Le roi de Prusse a conservé matériellement sa couronne, mais non sa puissance. Un gouvernement aristocratique n'est plus possible. Le parti constitutionnel qui composait l'opposition à la diète est complètement dépassé par le parti radical socialiste qui se réunit en plein air en assemblées où figurent cent mille personnes. Ce parti a, dans Berlin, un club très actif qui publie des brochures et des proclamations, vote des adresses pour demander le suffrage universel, un ministère des travailleurs, etc.

La diète, dont ce parti avait demandé la dissolution, se réunira, à ce qu'il paraît, le 2 avril, mais elle sera évidemment obligé de se dissoudre après avoir voté une loi électorale basée sur le suffrage universel, c'est le vœu du parti radical.

L'ancien parti constitutionnel réclamera un cens électoral très peu élevé avec l'adjonction des capacités. Il ne peut être question aujourd'hui, disent les correspondances, d'un système d'élection qui ferait du droit électoral un privilège pour un petit nombre de citoyens, comme l'ancienne loi électorale de la France.

Quelques manifestations rétrogrades se sont faites dans la Poméranie. On a demandé que la diète fût réunie ailleurs qu'à Berlin, etc. Mais ces manifestations n'ont pas d'importance. La garde civique de Berlin a été consultée pour savoir si elle ne s'opposerait pas à l'entrée d'un régiment dans la ville ; elle a répondu qu'elle ne s'opposait pas à cette introduction, à la condition que ce ne serait pas un des régiments qui ont tiré sur le peuple. Mais il est probable que les clubs s'opposeront à cette mesure.

Le gouvernement prussien a fait avancer des troupes vers la frontière danoise. Les duchés de Holstein et de Schleswig se sont insurgés contre le Danemark ; le roi de Prusse a déclaré qu'il les soutiendrait contre le gouvernement danois. Le Danemark a déclaré qu'il ne tolérerait pas la fusion de ces duchés dans la confédération allemande. La Russie a encouragé le Danemark ; elle espérait pouvoir pénétrer dans la Confédération par les duchés dont les Danois auraient pu lui permettre l'entrée dans le cas de guerre.

Le Gouvernement provisoire de Schleswig-Holstein vient de convoquer les Etats pour le 3 avril.

La nouvelle du bombardement de Varsovie ne se confirme pas ; mais une explosion est imminente. On écrit de cette ville, 26 mars :

Le gouvernement militaire vient d'ordonner à tous les bourgeois de livrer à la police dans le délai de vingt-quatre heures toutes les armes à feu dont ils sont possesseurs. Les contrevenants seront traduits devant un conseil de guerre. Tout attroupement est interdit. Les mesures les plus rigoureuses sont employées contre ceux qui violeraient cette défense, et au besoin on emploierait les armes. Aucun attroupement ne pourra avoir lieu même dans le cas d'incendie ; ceux qui violeraient cette défense seraient considérés comme ennemis de l'ordre public.

Un mouvement a eu lieu à Stockolm. On écrit de cette ville, le 21 mars :

Le 18, au soir, de grands attroupements populaires se formèrent sur le marché Brunkeberg et entrèrent dans la ville. Ils commencèrent à briser les vitres et reçurent à coups de pierres les soldats qui voulaient rétablir l'ordre. Plusieurs soldats ayant été blessés, on fit feu, et plusieurs hommes du peuple furent tués. Le roi s'étant présenté lui-même à cheval la tranquillité fut rétablie à une heure du matin. Le 19 il y eut de nouveaux désordres, et les soldats firent usage de leurs armes. Hier le conseil des ministres a décidé que, si les désordres continuaient, on emploieraient les moyens les plus énergiques, et que l'on ferait même usage du canon. 50 individus ont été arrêtés et l'on compte 10 à 12 morts, et 70 à 80 blessés.

L'Irlande continue à s'agiter.

Une réunion de repealers s'est tenue à Kilkenny (Irlande) ; un des orateur a dénoncé à l'assemblée lord Clarendon comme étant le boucher de l'Irlande ; un autre a dit qu'il espérait que le prince George de Cambridge (commandant des troupes à Dublin) ne serait pas un nouvel Holopherne ; s'il l'était, sans doute il se trouverait dans le camp de Judas une nouvelle Judith. (Applaudissements.) L'assemblée s'est séparée aux cris de : *Vive la République* !

On écrit de Dublin, 29 mars :

Le bruit court que le gouvernement se propose d'interdire la réunion de la Confédération et de contraindre le peuple à rendre les armes. Ce dernier but ne pourrait être atteint qu'à la suite de désordres qui permettraient au lord-lieutenant d'arrêter l'état de siège. Des renforts sont arrivés à la garnison de Dublin. Il n'est pas douteux que l'on ne fabrique beaucoup de piques à Dublin et dans les comtés de Meath et de Kildare. Un club des confédérés de Dublin, pour sa part, a rassemblé 1 600 piques. Les réunions des confédérés sont ajournées jusqu'à ce que l'on ait eu des nouvelles de l'entrevue de la députation irlandaise avec le Gouvernement provisoire de France. Le révérend Thaddeus O'Malley a fait hier un discours sur le droit au travail. Un grand nombre d'auditeurs se pressaient pour l'entendre.

Il ne nous est arrivé aujourd'hui de Madrid ni lettres ni journaux.

Des bandes s'organisent dans toute la Catalogne. La misère y est extrême.

Le traité de paix entre le Mexique et les Etats-Unis a été adopté par le sénat américain. Il n'y a eu qu'une opposition insignifiante à ce traité.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

Il paraît à peu près certain, qu'ainsi que nous l'avions annoncé, un mouvement sérieux a éclaté à Madrid, dans la nuit du 25 au 26.

La mise en état de siège de cette capitale aurait été proclamée à l'issue d'une lutte où le peuple et la troupe auraient eu des morts et des blessés.

On annonce aussi un soulèvement à Oporto.

La malle de Bordeaux, arrivée ce matin à Paris, n'a apporté ni jour-

[illegible]

Désordres dans quelques départements. — On nous écrit de Colmar : « Jeudi et vendredi soir, il y a eu de forts rassemblements pour chasser tous les étrangers. La garde nationale a prévenu toute atteinte à la propriété. Quelques arrestations ont eu lieu. On a entendu dans la foule des cris de : Vive Henri V ! On a vu des écus de 5 francs en leur possession. Il paraît que ces malheureux sont poussés à ces manifestations par des ennemis de la République. Le bruit court que les hommes du peuple arrêtés ont dénoncé les instigateurs. »

— Nous lisons dans l'*Union nationale de Lyon* :

« Les travailleurs ne veulent pas que leur manifestation si calme soit exploitée par les perturbateurs du repos public. Aujourd'hui à midi, un de ces hommes qui sèment partout les nouvelles les plus alarmantes répandait depuis le matin sur la place des Terreaux des bruits sans fondement : les ouvriers de la Croix-Rousse devaient descendre à l'Hôtel-de-Ville afin d'exiger de l'ouvrage. « Du travail ! s'écriait-il ; nous voulons du travail ou la mort ! »

» Un citoyen lui offrit de l'occuper à l'instant même. Sur son refus, qu'il motivait en demandant que ses camarades reçussent également du travail, il lui fut demandé où étaient ses camarades : personne ne le connaissait. Il fut immédiatement conduit à l'Hôtel-de-Ville pour s'expliquer ; les ouvriers eux-mêmes qui étaient présents contribuèrent à son arrestation. »

— On lit dans le *Censeur de Lyon* :

« Un nommé Gonard (Edmond), arrêté aujourd'hui comme l'un des hommes qui excitaient la foule contre les étrangers, a été reconnu pour être le même individu qui, le 16 mars 1846, était condamné pour vol par le tribunal correctionnel de Lyon, le même qui, déjà en 18[illegible], avait été condamné à six mois de prison pour vagabondage, et qui, engagé dans le 67e de ligne, fut chassé de ce régiment et incorporé dans une compagnie de discipline. »

— Plusieurs individus signalés par la garde nationale et par les ouvriers commeauteurs de l'incendie du château de M. Rothschild, à Surennes, ont été arrêtés récemment. L'instruction se poursuit avec activité. On a remarqué que les dévastateurs avaient épargné les serres et les plantes rares qu'elles contenaient. Cette atteinte à la propriété était probablement due à des malfaiteurs de profession, puisqu'il semble constaté qu'ils ont incendié pour piller les objets précieux, et non seulement pour détruire.

— On lit dans l'*Espérance de Nancy* :

« Des désordres regrettables ont eu lieu dans l'arrondissement de Sarrebourg. On nous écrit de cette ville le 27 au soir :

» Au moment où je vous écris, tout Sarrebourg est sur pied. Les montagnards, après avoir tout saccagé chez l'inspecteur des forêts à Abreschwillers, se sont présentés aux portes de la ville avec l'intention de détruire les papiers de l'administration forestière. Ils étaient au nombre de 1,000 à 1,200. La garde nationale a pris les armes ; les portes ont été fermées et une batterie d'artillerie de passage a prêté son concours. Les montagnards ont demandé du pain, on leur en a fourni.

» Ce qui a surtout contribué à rétablir promptement l'ordre, c'est la connaissance qu'ont eue les émeutiers que des artilleurs se trouvaient dans la ville.

» Hier soir, à Lixheim, il y a eu de graves désordres. Environ 200 hommes des villages voisins se sont portés sur cette commune, précédés d'une trompette, et aux cris de : A bas les Juifs !

» M. le curé de Vieux-Lixheim, informé de ce mouvement, courut au devant du groupe, le harangua à plusieurs reprises, l'engageant à se retirer et à se disperser sans violences. Sa voix fut assez puissante pour arrêter un certain nombre d'hommes, qui s'en retournèrent paisiblement dans leurs foyers. Mais les autres, armés de haches, de crocs et d'autres instruments de destruction, continuèrent leur route en poussant des cris. Arrivés à Lixheim, ils se précipitèrent dans la synagogue, où ils brisèrent tout ; puis, se portant sur les habitations israélites, ils cassèrent volets et fenêtres.

» Cassez, brisez, s'écriaient les perturbateurs, mais ne prenez rien et épargnez les maisons voisines.

» Tous les israélites étaient cachés dans leurs caves, et aujourd'hui il y a émigration presque générale.

» Les brigades de gendarmerie de Phalsbourg, de Sarrebourg et de Fénétrange sont sur les lieux. La justice informe. »

CORSE. — On nous écrit de Corte, 26 mars :

Monsieur le rédacteur,

L'avènement de la République a été salué avec enthousiasme en Corse, cette terre essentiellement républicaine. Cependant les vieux partis carlistes et philippistes s'agitent, et il est à craindre que l'urne électorale fasse sortir sur six noms de députés trois noms compromettants.

Jamais la possession de la Corse n'a été plus précieuse qu'en ce moment à la France, et cependant jamais la Corse n'a été moins mise à l'abri d'un coup de main.

Avant-hier le bruit a couru de l'occupation de Bonifacio et de Porto-Vecchio par les Anglais. Cette nouvelle, heureusement bientôt démentie, a fait constater l'extrême pénurie où se trouve notre population en fait d'armes et de munitions de guerre.

Croiriez-vous qu'il n'y a qu'un régiment de ligne en Corse ? que nos places fortes sont dans le plus déplorable état, notamment celle de Corte, la plus importante de toutes.

L'opinion générale est qu'il faut ici au plus tôt trois régiments de ligne, un large envoi de fusils, et le corps des voltigeurs corses porté à deux bataillons.

Sur quelques points très rares du territoire on a profité du mouvement politique pour satisfaire des haines privées.

Grâce à la haute influence du vieux patriote Gaffori, l'arrondissement de Corte a été pur de tout désordre, sauf que les partisans du régime déchu ont fait tirer, le soir du 8 mars, un coup de pistolet chargé de quatre chevrotines sur la fenêtre de la chambre où se tient d'habitude M. le président du tribunal civil, qui avait été élu par le peuple à l'unanimité vice-président du comité républicain. Par le plus grand des hasards, ce magistrat ne se trouvait pas dans cette chambre, et en a été quitte pour un vase de porcelaine cassé, à peu de distance de sa table de travail. Il y a lieu de penser qu'on a plutôt voulu l'intimider et lui faire quitter le pays que l'assassiner. Quoi qu'il en soit, il est resté à son poste.

Le choix fait par le Gouvernement provisoire des citoyens Pietri et Vogin en qualité de commissaires extraordinaires en Corse a été approuvé par toute la population, ainsi que celui du citoyen [illegible], procureur-général, qui succède à un homme dont la destitution a été un acte de justice.

Ici, comme partout probablement, l'ajournement des élections dans

[illegible] étudier au Gouvernement républicain ; mais ne pas la résoudre d'ici à un an ou deux, ce serait soulever de la désaffection dans notre pays.

Elections générales.

Les candidatures suivantes nous sont signalées :

Haut-Rhin. Kœnig, Heuchel, Emile Dolfus, Held.—*Var*. Bell.—*Haute-Vienne*. Allègre, Bac.—*Yonne*. Rampon-Léchin.

M. Billard, ingénieur à Noutron (Dordogne), nous prie de faire connaître qu'il ne songe nullement à se porter comme candidat à l'Assemblée nationale.

C'est par erreur que le nom du citoyen Delanchy a été porté pour le département d'Eure-et-Loire, c'est pour le département de l'Eure qu'il faut lire.

Panem et Circenses.

Nous recevons la lettre suivante, datée de Croydon (Angleterre), 30 mars :

Au rédacteur de la Démocratie pacifique.

Monsieur,

Panem et circenses. Ces deux mots voulaient dire autrefois : *Du pain et des jeux*, c'est-à-dire du pain, fruit des rapines de Rome, arraché aux sueurs des peuples et souvent arrosé de sang ; et les jeux c'était encore du sang ; c'était le cirque avec ses bêtes féroces et ses gladiateurs s'entregorgeant. On nourrissait le corps et l'on tuait l'âme.

Panem et circenses. Aujourd'hui ces deux mots signifient *organisation du travail, organisation du loisir* ; le pain du corps et le pain de la pensée. Et cela ne coûtera ni sueurs, ni larmes, ni sang. Vous avez fait de grandes choses en France depuis que le peuple, frappant du pied la terre, où l'on ne marchait plus que dans la fange jusqu'aux genoux, en a fait sortir la République. C'est hier, je crois, que cela s'est fait et l'on dirait d'un siècle, tant vous avez fait de chemin depuis. Chaque jour, dans l'ordre moral, comme dans l'ordre politique, vous faites des pas de géant. Maintenant à l'étonnement, à l'admiration viennent se joindre le respect, la vénération, enfin quelque chose comme un saint enthousiasme dont on ne peut se défendre. Ces décrets de la République, qui ennoblissent le peuple et le moralisent, ce peuple, populace hier, aujourd'hui citoyen, ne retentissent point ici sur la place publique, mais retentissent au fond des cœurs comme un vibrant et harmonieux écho de l'avenir.

Ne soyez pas surpris, Monsieur, de ce langage d'un étranger, habitant une terre étrangère, une île froide et brumeuse, où la raison, comme la tortue, ne s'avance qu'à pas comptés dans l'arène aride et stérile des libertés constitutionnelles ; si je m'exprime ainsi au nom des cœurs généreux de ce pays qui ont foi dans les destinées de l'humanité, c'est que je sens mieux ici peut-être qu'on ne peut le faire ailleurs l'immense et profonde portée d'un décret qui est le premier pas dans l'organisation des plaisirs de ce peuple, qui ne s'enivre que parce qu'il n'a rien de mieux à faire. Donnez lui des plaisirs intellectuels et moraux, impressionnez à la fois son cœur et sa raison, faites vibrer en lui le sentiment de sa dignité d'homme, partout et toujours, et force lui sera de se respecter. Arrière alors le cabaret et ses vapeurs nauséabondes.

Ah ! Monsieur, c'est ici qu'il faudrait un théâtre national et gratuit. Que dis-je ? un théâtre, il faudrait ici dix théâtres, vingt théâtres, cent théâtres où le peuple pût aller le dimanche, après le fatigant et fastidieux labeur de la semaine, se remettre l'esprit et le corps, et puiser à la fois l'instruction de l'âme et du cœur. Mais non, et c'est ce qui me fait vous écrire, c'est ce qui excite en moi ce degré d'intérêt et d'enthousiasme pour vos institutions,—non ! il faut ici que le peuple s'enivre et se démoralise parce que l'aristocratie le veut, parce qu'au nom d'une religion plus politique que divine à coup sûr, tout amusement public est interdit le dimanche à cette foule qui, faute d'aliment, au besoin fébrile de distraction et de mouvement qui la pousse, se rue au cabaret le soir, après l'office divin, oubliant Dieu, son temple et ses ministres qui souvent aussi s'oublient eux-mêmes.

Encore si la dégradation n'atteignait que l'homme ; mais il faut que la femme, ô honte ! elle aussi, ne sachant que faire, s'y précipite avec

[illegible] publics et gratuits, et de même des cours publics et gratuits de gymnastique. Avec cela et un concert ou un spectacle, la journée serait remplie, et tout le monde, sauf le cabaret et d'autres lieux, y gagnerait.

Agréez, etc. L. BAUWENS.

FAITS DIVERS.

Le journal la *Réforme* enlève en ces termes toute gravité à la scène tumultueuse qui s'est renouvelée hier aux portes du journal la *Presse*, scène que M. de Girardin attribue encore ce matin à *des concurrences ombrageuses* :

« Hier, vers trois heures, il y avait un attroupement à la porte du journal la *Presse*, rue Montmartre. La foule empêchait la circulation, et on eût dit une émeute. On criait, on gesticulait, on se débattait. Comme il est possible qu'on cherche à donner aux faits une apparence tragique, nous allons les établir dans toute leur vérité.

» Les trois cents vendeurs chargés de la propagation quotidienne de la *Presse* se réunissent tous les jours, à la même heure, au bureau du journal. Ordinairement les choses se passent en bon ordre ; chaque vendeur s'avance à son tour quand on appelle son numéro d'inscription, reçoit ses feuilles et se retire, laissant la place aux autres. Il paraît qu'hier le nº 20 passa sur le corps au nº 40, le nº 100 au nº 60 ; bref, l'ordre fut interverti. Les vendeurs de journaux ne sont pas doués d'une forte dose de patience, car, au même instant, on entendit des menaces, des interpellations. La phalange se débanda, se rua sur les bureaux, brisa des carreaux, et dans cet assaut général, les plus hardis enlevèrent des paquets de journaux et firent volte-face sans régler. Ceux qui avaient bonne intention d'agir convenablement, comme à l'ordinaire, se précipitèrent sur les spoliateurs ; la mêlée devint terrible. Les numéros de la *Presse* furent lacérés en mille morceaux, de telle sorte que la cour de la maison et le trottoir de la rue Montmartre furent en quelques instants jonchés de la belle prose, des fameux alinéas de M. Girardin. On avait pourtant sauvé quelques milliers de numéros qu'on distribua aux vendeurs affamés aussitôt que l'ordre fut rétabli, et hier, dans la soirée, les Parisiens ont eu le bonheur d'acheter 40 centimes une demi-feuille qu'ils avaient déjà lue le matin.

» Ainsi commença, ainsi se termina cet assaut, dans lequel on n'a eu à déplorer que la perte de cinq ou six rames de papier ; il y a eu des coups de poing, mais pas une goutte de sang répandu. Si par hasard M. Girardin, poussé par la monomanie du martyre, criait comme à l'ordinaire qu'on a voulu violer la liberté de la presse, le public saura à quoi s'en tenir. Que les lambeaux de son journal retombent sur ses belliqueux vendeurs ! »

— Tous les membres de la Société républicaine des gens de lettres sont invités à se réunir dimanche 2 avril, à une heure très précise, à l'ancien état-major de la garde nationale, place du Carrousel.

La réunion a pour but de choisir dans le sein de la Société quatre membres appelés à faire partie de l'état-major général des gardes nationales de la Seine.

— Les membres de l'*Association républicaine* pour l'enseignement national sont prévenus que la séance qui devait avoir lieu dimanche, 2 avril, est ajournée jusqu'à nouvel ordre, par suite de l'absence obligée de plusieurs membres du bureau. Un avis dans les journaux annoncera le jour de la prochaine séance.

— On nous signale le fait suivant :

Il se fait par année, en moyenne, dans les cimetières de Paris, trois mille exhumations ; on exige pour chaque une rétribution de 22 fr., ce qui fait une somme totale de 66 000 fr. Cette somme, qui devrait rentrer dans les caisses de l'Etat, est néanmoins partagée entre quelques individus qui sont pourtant assez bien rétribués en appointements fixes.

Le partage de chaque exhumation de 22 fr. se fait ainsi : Le commissaire de police, 7 fr. ; le conservateur, 5 fr. ; le maître fossoyeur, 5 fr. ; l'inspecteur, 2 fr. ; le portier, 3 fr.

En vertu de quelle loi les familles doivent-elles un pourboire aussi exorbitant à des employés salariés ?

— Au nom de la décence, au nom de la pudeur publique outragée à toute heure dans les rues et sur les places de Paris, nous demandons que l'on s'occupe de construire sur-le-champ des latrines publiques où puissent se rendre tous ceux qui en sont réduits aujour-

[illegible] à Paris.

Saint-Etienne.—M. D.—Reçu vot. lettre et les 43. Nous allons fournir sur M. A. B. au 15 avril f. 687 suivant votre note.—Aff. compl.

Rouen.—M. F. D.—Sur l'avis de vot. précédente lettre, nous avons remis chez L. pour M. H.

Toulon.—M. P.—Consultez les listes de la *D. P.* depuis le 26 mars.

Tonnerre.—M. B.—Notre circulaire est explicite, tout les 8 sans distinction.

Nismes.—M. C. H.—Nous avons reçu votre lettre, ne vous laissez pas décourager, ce que vous ferez portera toujours ses fruits ! en avant.—Salut fraternel.

Madrid.—Mme M. de V.—M. O. de A. et M. M.—Nous avons bien reçu M. I. Nous vous tendons une main fraternelle.

Bourse du 1er avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	60 »»	60 »»	58 75	59 25
— — fin courant	»» »»	60 25	58 75	58 75
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	40 »»	40 »»	39 25	39 25
— — fin courant	»» »»	39 75	39 50	39 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1450 »»
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	990 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp. »	130 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin »	»»»» »»
B. du Trés. »	46 0/0	— Ganneron »	»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
5 p. 0/0	d.	»» »» »» »» »»	—	»» »» »» »»
3 p. 0/0	d.	»» »»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0	»» »» »» »»	»» »/» »» »/»
3 p. 0/0	»» »» »» »/»	25 »/» »» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME Dr C.	»» 53 »/»
Récép. Rotsch »	65 »»	BELG 2 1/2 »	55 »»
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2 »	60 »»
— — pass. »	4 7/8	— do 1840 »	49 1/2 »/»
— 3 p. 0/0. »	21 1/2	— do 1842 »	49 1/2 »/»
Dette intérieu. »	17 1/2	— Banque »	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— de Em. 1841 »	»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	53 1/2	PIÉMONT »	710 »»
HAITI »	295 »/»	AUTRICHE »	375 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	775 »»
Act. d. J. »	105 »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	825 »»
—à Rouen	542 50
R.-Havre	»»» »»
Avignon	200 »»
Str. à Bâle	81 25
Paris-Str	338 75
Tours-Nan	»»» »»
Orl.-Vierz	»»» »»
C. du Nord.	321 25
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc	»»» »»
Boul à Am.	»»» »»
Orl.-Bord	368 75
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	291 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	2050 »»
Lin Maberl.	440 »»
F. de l'Av.	4800 »»
Union fin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	385 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	»»» »»	Marseille à Avignon	230 »»	Nord	320 »»
— à Lyon	290 »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3|6, disponible, 57 à 58.

Fécule et betterave, 51 fr.

Savon disponible, belle qualité, 101.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, courant du mois et avril, 80.

Huile épurée, 86.

Lille. — Colza, 49.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 avril.

THÉATRE DE LA NATION.—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Lucrèce, le Cid.

ITALIENS.—

OPÉRA-COMIQUE.—La Part du Diable, Marie.

ODÉON.—Roméo, une Bonne Fortune, les Mémoires du Diable.

THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (1re soirée.)

OPÉRA-NATIONAL.—Relâche.

GYMNASE.—Femme Blasée, Royal Pendard, Hercule, Christophe.

VARIÉTÉS.—L'Almanach liégeois, Turlututu, Fille terrible, Gamin de Paris.

THÉATRE MONTANSIER.—Henriette, Vestris Ier, un Voyage, Jeune Homme.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Deux Forçats, Cabassol, Tour de Nesle, Fontaine.

AMBIGU-COMIQUE.—Les Trois Révolutions.

GAITÉ.—Pacte de Famine, Petit Bonhomme, Deux Gamins.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.

BEAUMARCHAIS.—Fouyou, Fille et Garçon, les Victimes cloîtrées, l'Ile de Barataria, Trois Roses.

FOLIES.—Ralmbault, Mariage, Deux Pommades, Cocarde, la Rose.

DÉLASSEMENTS.—Corneille, Lisbeth, la Bouquetière, Fille du Diable.

COMTE.—L'Anguille, le Dîner, les Reproches, le Bouffon.

THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.

DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.)—Vue de Canton.

[illegible] de 1793 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 [illegible]

[illegible] a repris la publication de son [illegible]

[illegible] sont réduits ainsi qu'il suit :

	1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal [illegible]. Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger. . . .	32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.	50	25	13	7
Pour le n° de huitaine. Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . . .	10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.	14	7	4	

ERRATUM.

Une erreur typographique, de nature à fausser le sens de l'article premier-Paris de notre numéro de ce matin, s'est glissée dans le titre de cet article.

Au lieu de ces mots : CONFIANCE DANS LES ÉLECTIONS DE PARIS, il faut lire : CONFIANCE DANS LES ÉLECTIONS DU PEUPLE !

PARIS, 2 AVRIL.

Où l'antagonisme des intérêts a conduit l'Angleterre.

Le pays qui jouit depuis le plus long temps de la liberté, de la liberté presque sans limites, l'Angleterre, au moment où le continent accomplit partout des révolutions rapides, est menacée d'une guerre sociale entreprise par les affamés, d'un bouleversement terrible causé par la colère des souffrances accumulées.

Cette terre classique de la presse indépendante, des réunions libres, des meetings et des agitations protégés par les lois, va comprendre enfin, mais trop tard peut-être pour son aristocratie, que, si elle ne protége pas les faibles, si elle ne produit aucuns résultats de bien-être commun et de solidarité, si elle fait augmenter d'une manière effroyable au lieu de le diminuer le nombre de ceux qui n'ont rien à perdre, sa liberté n'est pas plus la sainte déesse dont les peuples attendent la venue, que le Toutatès sanguinaire n'était le vrai dieu.

Que diront les gouvernants de la nation où affluent l'or et les merveilles de l'industrie, dont les classes opulentes ont à un haut degré l'élégance des formes, lorsqu'ils verront sortir des caves de leurs cités ces prolétaires pâles, rongés par le besoin et les veilles forcées; lorsque viendront à eux ces adolescents usés par l'opium qui servait à endormir la faim de leur enfance; lorsque des hommes comme eux leur montreront des membres difformes ou grossis étrangement aux dépens du reste du corps, par un travail monotone, jusqu'à l'abrutissement ?

Certes, quand les deux cents ans de cette liberté anglicane si fort enviée par M. Thiers ont abouti à rétablir au sein d'un peuple une barbarie jalouse, rêvant encore les premières joies de la civilisation; quand les discussions régulières des deux puissantes tribunes du gouvernement, quand les énergiques et légales manifestations des assemblées de la place publique, quand les travaux d'une presse influente n'ont pu trouver d'autres remèdes à la misère que celui de Malthus, la lente épidémie de l'inanition, l'on doit trembler pour les chefs d'une telle société.

L'aristocratie anglaise a-t-elle encore le temps de désarmer ce peuple dont la patience se change avec une rapidité électrique en menace et en colère? Nous n'en savons rien; mais ce que nous savons, c'est qu'elle n'y pense nullement.

Cette aristocratie insolente, dédaigneuse des protestations de ses concitoyens, échange des protocoles comme par le passé. Elle fait des élégies sur la perte du *statu quo*. Elle vise à rétablir sur une alliance absolutiste sa suprématie diplomatique. C'est du journal du czar et de ses journaux à elle que descendent sur les grands actes des nations d'aujourd'hui les calomnies et l'insulte.

Pauvres endurcis, ne vous occupez pas de nous, l'Europe se passera bien de votre concours. Un seul moyen vous reste de rentrer dans le grand concert fraternel. Imitez, s'il en est temps encore, les sacrifices de notre magnanime noblesse, dans la nuit du 4 août. Abandonnez pour toujours ces titres, ces prérogatives, ces priviléges injustes du moyen-âge, qui sont une anomalie choquante au milieu du dix-neuvième siècle.

Oui, suivez promptement cet exemple de justice si votre cœur n'est pas entièrement atrophié; car ces grandes crises continentales, ces scènes révolutionnaires auxquelles vous accordiez un ironique *very well* du haut de votre sécurité, se préparent cette fois autour de vous et contre vous.

Retournez-vous et écoutez. En ce moment vos frères d'Ecosse se rappellent en termes amers la trahison des fils de leurs anciens chefs de clans. Ils se demandent comment les lords se sont rendus maîtres du sol natal au point d'en détruire les villages, d'en chasser les habitants et de les remplacer par des bœufs et des moutons, dont l'entretien est moins coûteux et le rapport plus régulier. Vos frères d'Irlande se racontent entre eux les horreurs de la famine périodique, revenant à époques fixes décimer les habitants de leur verte prairie; ils s'expliquent les uns aux autres comment le fléau de l'absentéisme emporte sur les pas de leurs [illegible] et dans [illegible] gneurs le fruit de leurs sueurs et prive même leur détresse des tristes secours de la charité. Vos frères laborieux d'Angleterre se montrent avec dégoût les inventions cruelles de la philanthropie financière, ces repoussantes maisons de dépôt, ces trésors [illegible] Anneus où la [illegible] et la vieillesse sont [illegible] aux travaux forcés.

Oh ! vraiment la liberté ainsi comprise est une amère [illegible]; c'est une utopie malfaisante, puisqu'elle donne de pareils droits sur le faible et le déshérité.

La France l'avait déjà prévu en 89. Elle avait déjà l'intuition de cette indivisible trinité dont elle gravait les mots en tête de tous ses actes, au fronton de tous ses monuments. Elle avait senti dans ses généreuses et vastes aspirations que la première de ces trois sœurs divines n'enfantait, séparée des deux autres, que l'écrasement des faibles par la concurrence destructive, l'égoïsme et l'isolement. Le défaut d'études sociales positives et la résistance acharnée des partis vaincus l'ont seuls empêchée de réaliser ce vœu sublime.

Heureusement, nous l'avons recueilli ce vœu. Nous avons accepté la mission de l'accomplir, de le réaliser. Et c'est à cause de cet héritage sacré, dont tous les peuples auront leur part, que nous assistons avec angoisse aux maux du peuple d'Angleterre.

Mais le voilà qui s'éveille aux noms de l'égalité et de la fraternité. Malheur aux insensés qui ont laissé prendre à ces paroles du Christ le caractère sinistre du tocsin.

Le Billet à rente.

La théorie des billets à rente, quoique parfaitement justifiée dans les livres d'économie sociale, n'ayant pas encore passé dans la pratique, n'est pas suffisamment comprise et rencontre des objections.

Prenons une de ces objections et essayons de la réfuter, — puis nous indiquerons quel est le rôle spécialement économique de ces billets.

Rappelons d'abord ce qu'est le billet à rente.

Ce billet est un papier circulant émis par une banque ou par l'Etat et portant un intérêt franc, — de manière que chaque jour la valeur de ce billet s'accroît jusqu'au paiement de l'intérêt. — Ainsi soit un billet de cent francs portant intérêt à 3 fr. 65 c. par an, — payable à la fin de l'année; chaque jour la valeur de ce billet s'accroît de 1 centime. Au 10 janvier, il vaut 100 fr. 10 c.; — le 20 janvier, 100 fr. 20 c., etc., etc.

On objecte : « Ce calcul d'intérêt est un embarras; vous ne ferez jamais comprendre à l'ouvrier, au marchand détaillant, en lui donnant un billet en paiement dans le courant de l'année, que vous lui payez cent francs, *plus tant de centimes*, par la remise d'un billet sur lequel est écrit seulement : « *Cent francs*. »

Nous répondons : « Il n'y a là qu'une difficulté de routine; — il n'est pas un ouvrier qui ne comprenne ce que veut dire l'intérêt d'une somme, et à qui il ne soit facile de faire concevoir que le billet à lui remis est une valeur portant intérêt, tout comme une obligation notariée, comme une vente de terres. Au surplus, pour frapper les yeux d'une manière irrésistible, il sera utile et même indispensable d'imprimer sur chaque billet un calendrier en forme de tableau, dans lequel il sera dit : Ce billet de cent francs vaut :

Le 1er janvier de chaque année,		100 fr.	01 c.
Le 2 id.	id.	100	02
Le 1er février	id.	100	31
Etc., etc.			

En jetant les yeux sur ce tableau, on saura donc précisément chaque jour ce que vaut le billet.

Passons à un autre ordre d'idées.

Dans chaque pays le mouvement des affaires demande une certaine somme en monnaie soit d'argent, soit de papier.

Supposons que la France n'ait besoin de monnaie que pour 6 milliards, supposons qu'elle en possède pour 12 milliards.

Cet excédant de 6 milliards au-dessus des besoins aura pour effet de diminuer la valeur effective de la monnaie courante, de la déprécier, chacun ayant hâte de se défaire d'une valeur qui ne lui rapporte aucun intérêt dans sa caisse ou dans son portefeuille, et par conséquent venant en encombrer le marché.

Le billet à rente, cumulant la double fonction de monnaie et de placement, ou capital portant intérêt, n'offre pas ces inconvénients.

Car aussitôt que comme monnaie, il cesse d'être demandé sur la place, il se case et reste renfermé en portefeuille, et où il n'est pas sollicité de sortir, puisqu'il rapporte intérêt, et d'où il ne sort que lorsque l'accroissement des affaires le ramène dans la circulation, par l'appât d'un intérêt supérieur à celui qu'il porte avec lui.

Ce double rôle de monnaie et de placement, propre aux billets à rente, est un point capital, sur lequel nous ne saurions trop rappeler l'attention du monde financier.

Parti à tirer des biens de l'ancienne liste civile.

Diviser les propriétés de l'ancienne liste civile (les forêts réservées bien entendu), en lots convenablement cultivables.

Entre l'Etat jouant le rôle de propriétaire foncier et de capitaliste, d'une part,

Et un groupe de travailleurs associés entre eux, [illegible] par un gérant nommé par eux, [illegible] l'Etat, d'autre part,

Une société serait formée pour l'exploitation de chacun de ces lots.

La durée de cette société serait de vingt ans.

Dans cette société l'Etat [illegible] pendant vingt ans, [illegible] gent un crédit nécessaire à l'exploitation.

[illegible]

[illegible] est une industrie de luxe, proche voisine de l'art. C'est elle qui prélève le plus spécialement tribut sur la bourse du riche; c'est celle que le cordon de cette bourse, en se resserrant, étrangle la première.

En conséquence, le citoyen Moricet supplie le Gouvernement, la ville de Paris et le haut commerce de s'unir pour fonder un bazar, qu'il appelle *Bazar des Travailleurs*, et auquel serait jointe une banque au capital de deux millions, destinée à faire les avances nécessaires aux ouvriers fabricants. Les fonds de cette banque seraient faits par l'Etat pour un million, par la ville de Paris pour 600 000 francs, par le haut commerce pour 400 000 francs. Un jury déterminerait quels travailleurs auraient le droit d'exposer leurs produits au bazar, et serait chargé d'estimer et de classer les objets mis en vente. Une avance s'élevant aux trois quarts du prix d'estimation de chaque objet exposé serait faite à l'exposant. Les ventes se feraient au comptant, et, la vente opérée, il en serait sur-le-champ donné avis au propriétaire de la chose vendue, qui s'empresserait de venir solder son compte avec la banque, etc.

Nous approuvons le plan du citoyen Moricet, et nous donnons notre adhésion pleine et entière à l'idée de fraternité et de solidarité qui lui a inspiré l'idée de créer un bazar des travailleurs. Nous allons seulement plus loin que lui, et nous demandons que la mesure soit généralisée, c'est-à-dire appliquée à toutes les industries en souffrance, et le nombre en est grand à Paris, où le bon goût et l'esprit artistique de nos artisans ont concentré depuis longtemps toute l'industrie de fantaisie et de luxe. Nous sommes persuadés qu'il en serait aujourd'hui de l'exposition des produits de l'industrie des ouvriers en chambre comme de l'exposition des lots pour les loteries de bienfaisance, où le stimulant de la bonne œuvre à accomplir aide si naturellement toutes les bourses à s'ouvrir.

Nous adhérons d'autant plus volontiers au projet ci-dessus, que l'établissement d'un bazar des travailleurs est facile à fonder, que le soulagement que cette création apporterait aux artisans privés de travail, serait efficace et immédiat, et qu'il existe dans Paris, aux Tuileries, à l'Elysée-Bourbon et ailleurs, des emplacements convenables pour les expositions permanentes de l'industrie parisienne.

Aujourd'hui, les étudiants se sont rendus solennellement au Champ-de-Mars où travaillaient les ouvriers des ateliers nationaux, et se sont associés à leur travail manuel; puis, des groupes se sont formés et ont parcouru en colonnes diverses rues de Paris, donnant à la population le spectacle de l'union fraternelle des travailleurs de la matière et des travailleurs de la pensée.

Pendant ce temps, une autre manifestation du même genre se faisait sur la place du Chatelet. Des tables avaient été préparées, et des invitations adressées à tous ceux qui voudraient prendre part à un banquet fraternel, d'apporter leurs provisions. Tous les costumes, tous les rangs s'y trouvaient rapprochés et confondus.

Des délégués de divers clubs y assistaient; entre autres, le club des Incorruptibles qui avait provoqué la manifestation. Divers discours ont été prononcés par le président de ces assemblées populaires et quelques autres citoyens; ils ont été applaudis avec enthousiasme. On a remarqué surtout une allocution socialiste du citoyen Délente. Les provisions que l'on avait réunies ont été partagées fraternellement entre tous; puis on s'est rendu processionnellement à la colonne de la Bastille, pour rendre un hommage solennel aux victimes de Février.

Le plus grand ordre n'a pas cessé de présider à ces fêtes populaires.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté du Gouvernement provisoire,

M. Aimé d'Artigues est spécialement chargé de l'organisation des comptoirs nationaux d'escompte dans les départements.

M. Aimé d'Artigues prendra le titre de délégué du ministère des finances pour l'organisation des comptoirs nationaux d'escompte.

Il travaillera directement avec le ministre et le sous-secrétaire d'Etat.

—

Un arrêté du Gouvernement provisoire institue une commission chargée d'examiner les mesures qu'il y aurait à prendre dans le double but de compléter l'enseignement dans les écoles nationales vétérinaires, et de réglementer l'exercice de la médecine vétérinaire.

—

Il est établi une chambre de commerce à Saint-Dizier (Haute-Marne). Cette chambre est composée de 9 membres.

—

COMMISSION DES RÉCOMPENSES NATIONALES. — AVIS IMPORTANT. — Le nombre considérable des citoyens qui viennent à la Commission des récompenses nationales, remettre personnellement leur demande, souvent même la faire de vive voix, réclamer une réponse, offrir des explications, etc., etc., entrave complétement les travaux de la Commission, de sorte que les demandes s'accumulent et ne s'expédient point.

Dans l'intérêt même des citoyens, la Commission croit devoir porter à leur connaissance les informations suivantes :

1° La Commission ne recevra les citoyens qui auraient quelque réclamation à faire, que les lundis et mercredis, de neuf heures à midi;

2° La Commission s'occupe *avant tout*, et *exclusivement d'abord*, des blessés, des veuves et parents des morts de février, puis des citoyens qui ont pris une part *authentique et sérieuse* aux événemens compris entre décembre 1830 et février 1848;

3° Les demandes doivent être faites *par écrit* et *déposées* purement et simplement dans une boîte préparée à cet effet au Luxembourg;

4° La Commission répondra à toutes les demandes, les citoyens devront attendre cette réponse.

Ceux que la Commission jugera nécessaire d'entendre seront invités à se présenter devant elle.

Les mesures qui précèdent seront rigoureusement observées, parce que cela est dans l'intérêt de tout le monde.

[illegible] par la stricte exécution des règlements qui ont fixé l'heure à laquelle les journaux et imprimés doivent être remis à l'hôtel des postes pour le départ du jour.

Les journaux, brochures et imprimés de toute nature doivent être présentés à l'affranchissement avant une heure de l'après-midi. Cette précaution est d'absolue nécessité pour que les imprimés puissent être affranchis, triés et préparés avant cinq heures, heure à laquelle se font les dernières levées de boîtes pour l'expédition des lettres à destination des départements.

Le commerce de Paris a contracté l'habitude d'attendre à la dernière heure pour déposer à la fois toutes ses correspondances à la poste. Il en résulte que des masses considérables de lettres, provenant des dernières levées, doivent être travaillées avec une célérité qui pourrait entraîner des erreurs. Il serait à désirer que les citoyens pussent faire jeter successivement à la boîte, et sans attendre au dernier moment, celles de leurs lettres qui ont pu être préparées dans le courant de la journée.

Le directeur général des postes prie ses concitoyens de l'aider, chacun en ce qui le concerne, à assurer au service des postes la régularité et la rapidité si nécessaires à tous, et de faciliter ainsi à l'administration l'accomplissement de la tâche qui lui est confiée.

Paris, le 1er avril 1848.

Le directeur général des postes,
Etienne ARAGO.

Affaires de Quiévrain et de Mouscron.

Le *Moniteur universel* rectifie en ces termes les versions inexactes des faits qui se sont passés récemment sur la frontière de Belgique :

Les faits qui se sont passés sur la frontière de la Belgique ont été l'occasion d'accusations violentes ou au moins de perfides commentaires. Nous avons besoin d'éclairer le public par un récit exact et détaillé de toutes les circonstances.

Le 24 mars au soir, le citoyen Delécluze, commissaire du Gouvernement près les départements du Nord et du Pas-de-Calais, apprit à Valenciennes qu'un convoi de 800 ouvriers belges devait arriver de l'intérieur de la France vers une heure du matin. Ces ouvriers avaient demandé au Gouvernement français de leur accorder des moyens gratuits de transport pour retourner dans leur pays où ils espéraient trouver des travaux que Paris ne leur offrait point en ce moment. Ces ouvriers, impatients de regagner leurs foyers, étaient partis inopinément; ils étaient, du reste, sans armes et pour la plupart accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. Etant prévenu en même temps par le Gouvernement qu'un autre convoi plus considérable devait arriver quelques heures après, le citoyen Delécluze craignit l'encombrement qui devrait en résulter pour la ville de Valenciennes et qui pouvoit inquiéter la population. Il savait que c'étaient des ouvriers sans ouvrage rentrant dans leur pays pour y chercher des ressources. Cette opinion semblait d'autant mieux fondée, qu'il y avait eu depuis peu sur les chemins de fer et ailleurs d'assez violentes collisions entre les ouvriers indigènes et étrangers, par suite desquelles ces derniers avaient dû renoncer à leurs travaux.

Ces arrangements pris, il retourna à Valenciennes.

Cependant les convois annoncés n'arrivèrent qu'à quatre heures et demie. Il n'y avait pas d'armes, ainsi que le constatent les rapports du commissaire de police, et bientôt après les locomotives belges entraînaient les wagons. Mais à peine le convoi fut-il en marche que des cris de colère retentirent. « Nous sommes trahis, » s'écrièrent quelques voix; et un certain nombre d'immigrants put sauter des voitures avant que le train eut acquis toute sa vitesse. A Mouscron, d'autres voyageurs trouvèrent le moyen de descendre, de sorte que deux cents personnes n'entrèrent pas en Belgique. Le reste fut transporté à Quiévrain, et se trouva en débarquant au milieu d'un bataillon belge. Ils ne furent cependant pas, ainsi qu'on l'a faussement dit, faits prisonniers; ils furent simplement conduits, selon les habitudes ordinaires, dans la salle de visite de la douane, et soumis aux investigations d'usage. Soixante Français qui se trouvaient parmi eux furent reconduits en France par le chemin de fer; les Belges furent dirigés vers leur résidence. Quelques-uns seulement, reconnus pour des repris de justice, furent mis sous la main des autorités.

Voilà toute l'affaire de Quiévrain dont on a fait tant de bruit. Y a-t-il rien là qui ressemble à une trahison, lorsque tous les ouvriers belges ont été tranquillement conduits chez eux, moins quelques hommes condamnés à des peines infamantes?

On a de plus ajouté que les marchepieds des voitures avaient été coupés pour empêcher la descente des voyageurs. Avons-nous besoin de dire que les rapports démentent de la façon la plus formelle cette odieuse calomnie? Le Gouvernement doit des explications à l'opinion publique, même injustement alarmée; mais il doit protéger le commissaire du Gouvernement contre les indignes soupçons qu'on a voulu faire peser sur vingt-cinq années de patriotisme à toute épreuve.

Dans cette persuasion, le commissaire du Gouvernement n'eut d'autre préoccupation que de chercher à faciliter à ces infortunés l'entrée de leur patrie, en les mettant toutefois à l'abri de toute violence de la part des autorités du pays. Il se rendit donc immédiatement en Belgique, et, au premier poste militaire dont il fit rencontre, il s'aboucha avec l'officier commandant et lui demanda quelles seraient ses dispositions à l'égard des ouvriers belges qui se présenteraient pour regagner leurs foyers. L'officier répondit que ses compatriotes se présentant sans armes rencontreraient un accueil pacifique.

Le commissaire partit rassuré. Néanmoins il crut devoir prendre des précautions. A Blanc-Misseron, point extrême de la frontière, où s'arrêtent d'habitude les convois de la compagnie française, il pouvait y avoir une collision au moment du débarquement. Un bataillon fut requis par le citoyen Délécluze, et l'ingénieur français et l'ingénieur belge se concertèrent afin d'éviter toute rencontre fâcheuse. Le premier proposa donc un moyen souvent employé entre les deux administrations. Il s'agissait d'envoyer des locomotives belges à Valenciennes, qui remorqueraient le convoi, sans s'arrêter à Blanc-Misseron et pousseraient jusqu'à Quiévrain. C'était le moyen d'éviter un transbordement, une descente et une marche à cette colonne d'immigrants, d'ôter enfin tout prétexte de violence aux troupes postées sur la frontière. La combinaison fut acceptée, le commissaire du Gouvernement étant fermement convaincu que les ouvriers, se présentant avec des intentions pacifiques, ne couraient aucun risque.

Quant aux événements qui se sont passés à Mouscron, ils ont sans doute plus de gravité, mais aucune responsabilité ne peut en retomber sur le Gouvernement. Voici les faits :

D'abord il ne faut pas oublier que le Gouvernement provisoire avait facilité par tous les moyens aux ouvriers étrangers de toutes nations la sortie du territoire français. Il paraît que des ouvriers belges, en assez grand nombre, voulurent profiter de cette circonstance pour tenter dans leur pays un mouvement insurrectionnel.

[illegible] la seule imprudence ou plutôt la seule trahis[illegible] projets. De longs détours furent faits inut[illegible] il était grand jour lorsqu'ils pénétrèrent sur le [illegible]ouchant par Neuville sur deux colonnes.

Une section de vingt hommes fut [illegible] pour fouiller le poste de la douane. N'y ayant trouvé per[illegible] avant-garde fit signe aux deux colonnes d'attaque de [illegible]. Alors tout à coup apparurent les troupes belges, qui avaient eu [illegible]ment des intelligences avec les deux hommes aujourd'hui poursuivis et cependant choisis pour chefs par les ouvriers belges eux-mêmes. Elles se composaient du 8e régiment d'infanterie, de quelques pelotons du 2e chasseurs à cheval, et d'une demi-batterie d'artillerie. Ce fut de leurs rangs que partirent les premiers coups de fusil.

Les colonnes expéditionnaires ripostèrent vivement, malgré plusieurs décharges successives de canons chargés à mitraille. Cette artillerie ne fit pas d'ailleurs beaucoup de mal, les insurgés s'étant éparpillés en tirailleurs.

La lutte se prolongea pendant environ une heure, et toujours sur le territoire belge. Mais vers onze heures et demie du matin, le feu cessa entièrement, et les colonnes expéditionnaires rentrèrent sur le territoire français, sans y être suivies.

Malgré les bruits exagérés qui ont été répandus sur les suites de cet événement, les renseignements les plus certains constatent que la perte que l'on a à déplorer n'a été que de sept hommes tués et vingt-six blessés, dont quelques uns très légèrement. Du côté des troupes belges, les pertes ont été à peu près les mêmes.

Telle est la vérité tout entière sur les faits, sans qu'il y ait rien à y ajouter, rien à en retrancher. Que la peur les ait grossis, nous le concevons, dans un moment où la population, justement émue, est accessible à des sentiments de méfiance; mais il est du devoir du Gouvernement de ne pas les laisser dénaturer ou exagérer par une malveillance calculée.

Nous lisons encore dans le *Moniteur* :

Une sorte de panique s'est répandue en Allemagne. On dit partout de l'autre côté du Rhin qu'on organise à Paris une armée d'ouvriers allemands pour révolutionner leur pays, on fait monter leur nombre à des chiffres fabuleux. Il n'est question de rien de moins que de 60,000 hommes armés en guerre, et marchant par étapes de Paris à Strasbourg ou à Metz, le drapeau tricolore en tête et *la Marseillaise* à la bouche. Les gouvernements se sont émus à l'approche de cette propagande républicaine qui menaçait leurs trônes, les propriétaires ne se sont pas moins effrayés de ce qu'ils regardaient comme une invasion du communisme. En Bavière, en Wurtemberg, dans le duché de Bade, on s'est armé, et on assure que l'enthousiasme pour la révolution française s'est fort attiédi depuis ces nouvelles. Elles sont fausses cependant. Tout se réduit à quelques ouvriers prussiens sortis des ateliers et obligés de retourner chez eux. Quelques patriotes allemands se sont emparés de cette circonstance et ont couvert les murs d'une affiche jaune dans laquelle on demande aux Parisiens des armes et de l'argent pour les patriotes allemands; on a vu aussi chaque dimanche quelques promenades patriotiques dans les rues avec un drapeau noir, jaune et rouge; tout s'est borné à cela, et le Gouvernement provisoire a refusé des fonds et des armes aux Allemands, comme aux Belges, aux Polonais, aux Savoisiens. Ce qu'il y a de singulier même, c'est qu'il était accusé par eux de trahir la cause de la République, pendant le même temps que les gouvernements allemands l'accuseraient ainsi de violer le droit public international.

Dans quelques jours toutes ces rumeurs auront cessé; mais il eût été plus sage de lire les discours de M. de Lamartine aux Polonais, et d'en tirer cette simple réflexion : que, si le gouvernement de la République refuse de donner des armes aux Polonais qui gémissent sous l'oppression et le despotisme, lorsque la France a tant d'intérêt à voir rétablir leur nationalité, il n'ira pas en donner aux Allemands qui se sont affranchis du joug que leurs princes leur imposaient.

Que l'Allemagne se rassure, la France ne veut pas de conquête matérielle, ni de propagande à main armée. L'influence de ses idées sur le monde a plus de puissances que les baïonnettes; un mois de miracles tels que ceux que nous avons vus le prouve assez, et si les peuples en veulent davantage, il n'est pas besoin de le leur faire vouloir par force.

Dons patriotiques.

Le Gouvernement provisoire a reçu la lettre suivante, qu'il s'empresse de publier. C'est un bel exemple que donne le chef du clergé parisien, et c'est s'associer noblement à la générosité populaire qui apporte chaque jour tant de dons patriotiques à l'Hôtel-de-Ville.

« Paris, le 31 mars 1843.

» Messieurs,

» Voici ma faible offrande : ce sont quelques couverts d'argent, les seuls qui m'appartiennent.

» Je me serais empressé beaucoup plus tôt de les apporter au Trésor de la République, si je n'avais dû m'occuper avant tout de satisfaire aux obligations de justice et de vertu qui, cette année, sont plus étendues que toutes les ressources dont je puis disposer.

» Agréez, je vous prie, l'assurance de ma haute considération.

» † DENIS, archevêque de Paris. »

— Les employés de l'ex-chambre des députés se sont présentés hier devant le Gouvernement provisoire, et lui ont offert un don patriotique de 692 fr.

— Indépendamment de la somme de 3781 fr. qu'ils ont déjà versée pour la souscription en faveur des blessés de Février et des ouvriers sans travail, les chefs, sous-chefs et commis de l'administration centrale de la guerre ont fait spontanément l'offre d'une journée de leur traitement du mois de mars, pour concourir à l'allégement des charges qui pèsent en ce moment sur la République.

En faisant la même offre, le général de division Pelet, directeur général du dépôt de la guerre, a déclaré qu'à partir du 1er avril courant il renoncerait au quart de son traitement actuel pendant tout le temps que dureront les besoins de l'Etat.

— Les administrations publiques ne pouvaient manquer de s'associer avec empressement aux sacrifices que s'imposent volontairement, en faveur de la patrie, tant de dignes citoyens, et dont le noble et touchant spectacle est une des gloires de la nouvelle ère républicaine. Les employés du ministère de l'agriculture et du commerce viennent d'offrir à la République, à titre de don patriotique, le montant d'une journée de leurs appointements. Dans le total, les huissiers, garçons de bureau et gens de service ont concouru pour une somme de 403 fr.

— Les fonctionnaires et employés du ministère de la justice ont fait abandon à la République d'une journée de leurs appointements pendant le mois d'avril 1848.

— Les huissiers et les garçons de bureau du ministère de l'instruc-

[illegible] légués du [illegible] Pardinier et Cadol, délégués de la Gare des marchandises, [illegible] à la tête et sur les flancs de la colonne, au milieu d'eux, on remarquait MM. Fournel, ingénieur en chef des ateliers; Clapeyron, ingénieur-conseil; Lemonnier, chef du secrétariat; Nozo et Bricogne, ingénieurs des ateliers.

Après avoir parcouru la rue du Faubourg-Saint-Denis et les boulevards, salué la colonne de Juillet et redescendu la rue Saint-Antoine, le cortége est parvenu à midi et demi sur la place de l'Hôtel-de-Ville, les délégués ont été introduits auprès de M. Armand Marast, maire de Paris, qui, en répondant à une allocution de M. Fournel et de M. Chaumont, l'un des délégués, a chaleureusement exprimé la satisfaction qu'éprouve le Gouvernement à recevoir, dans l'offrande qui lui est faite, la preuve irrécusable et vivante des sentiments de dévouement pacifique et de fraternité républicaine qui animent la grande famille des travailleurs.

Agitation Européenne.

Emeute à Madrid. Un grave mouvement insurrectionnel a eu lieu le 25 mars à Madrid, aux cris de *vive la république! vive la liberté!* Nous reproduisons les détails donnés par la correspondance générale d'Espagne :

Le 26, à six heures du soir, un rassemblement composé d'hommes du peuple, en passant devant un détachement d'agents de police qui stationnaient sur la place du Progrès, se mit à vociférer. Quelques coups de fusil furent même tirés par des groupes. Le deuxième chef de ce détachement, M. Redondo, fut blessé de deux coups de feu. Presqu'au même moment, d'autres groupes très nombreux s'établirent dans les rues d'Atocha, del Principe, del Prado, de Lobo, de la Cruz, de Gorquera, etc. On entendait crier : Vive la république! vive la liberté! mort aux tyrans! A ces cris succédaient des fusillades. Des barricades avaient été élevées à la hâte dans la rue del Principe et les rues voisines, puis des groupes armés allaient attaquer l'hôtel des postes.

Narvaez, qui se promenait au Prado, court se mettre à la tête de la garnison. La reine, qui se promenait quelques moments auparavant au Prado, venait de rentrer. Bientôt les troupes sortent des casernes; elles occupent les principales positions de la ville. Les groupes résistent avec acharnement. Une barricade est enlevée à la baïonnette. Les groupes perdent, sur la place de la Cebada, beaucoup de monde, et on leur fait de nombreux prisonniers.

60 hommes déterminés, se repliant en bon ordre, s'emparent du théâtre del Principe, et ils s'y retranchent. Ils ont été forcés de se rendre à 2 heures et demie du matin. C'est là qu'a fini la résistance. Dès onze heures du soir, sur tous les points, la troupe était maîtresse du pavé et même de la place de la Cebada, où il y avait, à un certain moment, jusqu'à 500 hommes.

Le 27, à midi, Madrid était parfaitement tranquille. La troupe était rentrée dans ses quartiers. Il ne restait des piquets de troupes qu'à la place de la Rebada et à la Puerta-Moros. Un détachement est établi à l'hôtel des Postes. On évalue la perte de la troupe (par ce mot on entend l'armée, la garde civile, les carabiniers, les gendarmes, les agents de sûreté publique) à 40 hommes tués et blessés. Le capitaine España est au nombre des morts. Les révoltés ont beaucoup souffert; il leur a été fait 200 prisonniers, la plupart hommes du peuple.

Le conseil des ministres en permanence a adopté diverses résolutions : la suspension des garanties constitutionnelles dans tout le royaume, la clôture de la législation de 1847 à 1848, la proclamation de la capitale en état de siége, la comparution de tous les prisonniers faits les armes à la main, devant le conseil de guerre, conformément à la loi du 17 avril 1821; la prohibition de tout rassemblement sur la voie publique de plus de cinq personnes, le désarmement général de la population; des félicitations aux défenseurs de l'ordre public et des instructions aux autorités provinciales.

M. Gonzalès Bravo, en se rendant en voiture au palais, a été attaqué par un des rassemblements populaires : son cocher et un de ses chevaux ont été blessés; il a continué sa marche et est arrivé l'un des premiers auprès de la reine.

Voici d'autres détails extraits d'une lettre du 26, publiée ce matin par le *National* :

Dimanche 26, on avait répandu dans Madrid qu'une démonstration populaire devait avoir lieu à trois heures de l'après-midi; tout le monde le savait. A trois heures, j'allai au Prado; je vis passer à cheval le gouverneur comte de Vista-Hermosa, escorté d'un aide-de-camp et de deux cavaliers légers, qui paraissait visiter les postes. A six heures, je me dirigeais sur la Puerta del Sol, la reine passait avec son mari en calèche découverte.

Tout-à-coup j'entendis un grand bruit de voix, et presque simultanément un feu de peloton bien accentué. La Puerta del Sol faisait entendre les cris de : Vive la liberté! vive le peuple libre! etc. Et le feu de peloton était dirigé par les gendarmes à pied contre un groupe nombreux qui était entré par la rue de la Cruz, et qui avait crié, au retour de la reine du Prado : *Muera la reina!* Il était six heures et demie.

La fusillade s'engagea d'abord faiblement, en faisant retraite sur la rue de Tolède. C'était la rue de Tolède qui allait devenir le centre de l'action. De nombreux détachements d'infanterie sortaient de l'Hôtel des Postes et faisaient évacuer la Puerta del Sol. Toute la police était sur pied et frappait à coups de sabre tout ce qui se trouvait à sa portée.

Quatre gendarmes à cheval partis au grand galop ramenaient, dix minutes après, deux bataillons d'infanterie par la rue de la Montera; d'autres bataillons débouchaient par la rue d'Alcala, suivis de trois batteries d'artillerie, qui se dirigeaient vers le palais. En un instant la Puerta del Sol fut remplie de troupes, et l'on vit se diriger peu à peu les bataillons un à un, suivis de forts détachemens de cavalerie, sur le lieu du combat.

Le peuple, sans armes, luttait héroïquement dans la rue de Tolède; il avait quelques mauvais et rares fusils, quelques tromblons; mais chacun avait une bûche et un couteau. Il combattait ainsi à découvert, en pleine rue; jugez des pertes qu'il a dû souffrir.

Cependant quelques barricades s'élevaient du côté de la rue San-Jeromo et d'El Principe et allaient appeler un instant l'attention du quartier-général et donner aux combattants de la rue de Tolède quelque répit qu'ils pourraient mettre à profit. Il était alors huit heures.

A ce moment arrivait, par la rue Mayor, un groupe nombreux; mais il fut refoulé par le feu d'un bataillon qui en gardait l'entrée. Quelques coups de fusil furent aussi tirés à cette heure dans la rue de la Montera; où je me trouvai bloqué jusqu'à onze heures, que je pus gagner mon domicile. La fusillade continuait toujours, et j'appris que l'on venait de tirer quatre bataillons de réserve du couvent de San-Francisco pour aller renforcer les divers points où le peuple était le plus menaçant.

[illegible] par la marine d'entrer dans l'arsenal; puis on s'est rendu à la corvette, où l'on a arboré le drapeau tricolore. Manin s'est assuré de la coopération des grenadiers; il s'est rendu ensuite au palais royal des gouverneurs Palfy et Zichy, et il les a engagés à laisser relever le poste des Croates par les grenadiers. A l'une des fenêtres du palais royal a paru Sebregondi, vice-président de l'ex-gouvernement, annonçant qu'il renonçait au pouvoir; il a ajouté que Palfy (gouverneur démissionnaire) se mettait, ainsi que sa famille, sous la protection de la garde civique, qui lui a juré protection. La garde civique a été faire bénir ses drapeaux par le patriarche. Tout le monde s'est agenouillé lorsque l'éminence a béni les drapeaux de la République qui ont été portés en triomphe à Saint-Marc après leur bénédiction. Un patricien nommé Manin fut le dernier doge; un Manin, du peuple, a inauguré la république à saint-Marc. O Providence! — Le gouverneur autrichien a capitulé avec le gouvernement provisoire de Venise, composé de Corner, Michiel, Mediœ, Fabris, Abesani, Mengaldo et Pincherle.

On lit dans la *Suisse*, de Berne :

Les nouvelles qui nous arrivent de Milan ne vont pas au delà du 25. Les Autrichiens rencontraient de grands obstacles dans leur retraite précipitée. Dans les plaines du Milanais, les campagnards avaient ouvert les écluses des canaux et inondé le sol, ce qui rendait surtout difficile le transport de l'artillerie et des munitions. Les barbares s'en vengeaient par des cruautés sans nom : ils ont pendu des enfants dans quelques villages, éventré des femmes enceintes et mis le feu à d'autres villages. Plusieurs milliers de volontaires milanais et piémontais les poursuivaient, et il paraissait bien difficile qu'un seul Autrichien pût échapper à la légitime indignation des Lombards. A Milan on laisse subsister les barricades; il y en a environ un millier. On lit sur la façade du palais qu'habitait le vice-roi : « Palais national, sous la protection du peuple milanais. » On rencontre partout cette inscription : Mort aux voleurs et aux modérés! Le château sera incessamment démoli.

Un gouvernement provisoire s'est constitué à Pavie. On assure que toute l'armée autrichienne se concentre dans la direction de Vérone.

Le gouvernement papal vient de mettre toutes ses troupes sur pied. Des corps-francs s'organisent à Rome. Douze mille soldats sont partis pour la guerre sainte de la délivrance après avoir reçu la bénédiction du pape.

On écrit de Leipsick, en date du 27 mars :

Vous avez vu le mouvement partir du grand-duché de Bade, parcourir rapidement tous les Etats allemands et réagir contre la monarchie prussienne qui a reçu son coup de grâce. Tout le replâtrage ne change rien au fond, l'armée a été compromise, sacrifiée; le roi seul est au pouvoir du peuple qui n'a plus confiance en sa politique trop semblable au charlatanisme. Ainsi le grand fait, c'est que dans chaque Etat l'autorité n'est nulle part, que la plus grande confusion règne partout; qu'on défait le lendemain ce qu'on a fait la veille, et que, si le parlement du peuple allemand, qu'on espère voir bientôt constitué, ne fonctionne pas avec énergie, ce sera un chaos épouvantable; or, quand ce parlement populaire sera assemblé, s'il est énergique et impose sa volonté à l'Allemagne entière, on pourra peut-être se demander à quoi servent les souverains, ces ombres de l'autorité qui n'est plus, et alors qui pourra empêcher l'Allemagne de se confédérer sans princes comme les Etats-Unis et la Suisse.

Les évènements marchent avec une telle rapidité que toutes les conjectures sont impossibles ou toutes possibles. Pour le moment du moins, il importe qu'on le sache, l'Allemagne est ouverte de tous côtés, il n'y a plus une autorité en mesure de se faire respecter, le peuple allemand seul est debout et s'arme, et comme une collision avec le nord est imminente, les Français seraient reçus comme alliés à bras ouverts. Et voilà donc cette alliance allemande, dont on riait tant il y a un mois, réalisée sincèrement et cimentée par l'intérêt commun. On savait bien que, leurs gouvernements réactionnaires une fois renversés, ces deux nations voisines finiraient par s'entendre.

La Prusse prend une attitude aggressive à l'égard de la Russie. On écrit de Berlin, 29 mars, à la *Gazette de Cologne* :

L'ambassadeur de Russie près notre cour (M. le baron de Meyendorff) est parti avec sa famille et le personnel de l'ambassade. La guerre avec la Russie est pour ainsi dire déclarée. Le 2e régiment a reçu l'ordre de partir pour la frontière de Russie. Ce soir, le reste des Polonais part en armes pour Posen. Mieroslawski, qui commande l'expédition, a déjà déclaré que les émigrés d'Angleterre et de France arriveraient incessamment pour prendre part au soulèvement de la Pologne. On pense qu'il sera possible d'organiser, dans le grand-duché de Posen, une armée de 40 000 hommes. Si la Suède profite du mouvement favorable pour pénétrer dans la Finlande, la Russie ne pourra pas résister longtemps. Nos ports de mer seraient alors exposés aux attaques de la flotte russe. Les complications survenues avec le Danemark ont cela de fâcheux que la Baltique se trouve fermée à tout secours qui pourrait venir de la France ou de l'Angleterre. Le Danemark ne pourra pas résister longtemps; mais tout dépend de la décision que prendront les grandes puissances. S. M., prenant en considération le vœu exprimé par la bourgeoisie, a décidé que les troupes rentreraient le 30 mars dans la ville pour partager le service avec la garde civique; mais il est bien entendu que la garde civique sera seule chargée de maintenir l'ordre, et que les militaires n'interviendront que dans le cas d'une nécessité absolue et sur la réquisition des autorités civiles.

On écrit de Rendsbourg, 29 mars :

Les corps-francs sont organisés. Le premier corps, composé de 250 hommes, part demain. L'avocat Koch est nommé chef de tous les corps-francs; il a combattu pour la liberté en Allemagne. La landsturm se forme partout. Hier un courrier prussien a passé ici; il est porteur d'une déclaration formelle au gouvernement danois, que le premier corps danois qui ferait son entrée sur le territoire de Schleswig, serait considéré par la Prusse comme une déclaration de guerre. L'union indissoluble entre Schleswig et Holstein justifie cette démarche.

L'agitation recommence à Vienne, si tranquille après avoir accompli sa révolution. On écrit de cette ville, 25 mars :

La garnison de Vienne, ordinairement forte de 14 000 hommes, avait été portée à 32 000. L'armée n'est pas hostile au nouvel ordre de choses; mais il n'en est pas ainsi d'une partie du corps des officiers, car il s'y trouve un grand nombre d'étrangers qui professent des opinions légitimistes, et qui, pour cette cause, ont quitté leur pays et trouvé un refuge dans l'armée autrichienne. La haine de ces officiers pour le nouveau système [illegible], qu'ils ont [illegible] aux pieds [illegible]

Notre ville fourmille d'étrangers qui [illegible] l'Allemagne, pour assister aux travaux préparatoires de la [illegible] l'assemblée nationale au parlement allemand, destiné à [illegible] l'assemblée diplomatique connue sous le nom de diète [illegible] Cette assemblée préparatoire aura lieu dans l'église de [illegible] Comme elle se composera des membres les plus [illegible] influents des secondes chambres des pays constitutionnels, il est [illegible]bable que la question la plus essentielle, celle qui doit doter l'Allemagne d'une constitution nationale, sera, sinon vidée, au moins décidée sous peu de jours. Les petits Etats constitutionnels [illegible], et même le plus grand d'entre eux, la Bavière, ont envoyé des ministres très libéraux à la diète; le grand-duché de Bade y est maintenant représenté par M. le professeur Welken, et la Hesse électorale par M. le professeur Jordan, qui, il y a quelques années, était détenu en prison sous le coup de l'accusation du crime de haute trahison, mais dont il a été acquitté en seconde instance. Le gouvernement bavarois enverra M. Wielich, et l'on est fondé à croire que tous les Etats constitutionnels de l'Allemagne suivront cet exemple, de manière que le Nimbe aristocratique de cette assemblée ne tardera pas à disparaître.

Demain vendredi aura lieu la première séance de l'assemblée.

Manifestation des Irlandais à Paris.

Jeudi dernier, le club des Irlandais-unis, présidé par Mari-Léonard, a présenté l'adresse suivante à M. O'Brien et aux autres membres de la députation irlandaise.

Adresse du club des Irlandais-unis de Paris aux membres de la députation irlandaise.

Brâves et généreux défenseurs de la liberté de l'Irlande, soyez les bien-venus sur la terre de la liberté, dans le pays des braves qui [illegible] fois, sans armes, sans ressources et sans argent, ont renversé le trône des tyrans et ont donné le coup de mort au despotisme. Depuis long-temps, nous admirions en silence le courage, le patriotisme [illegible]lables que vous n'avez cessé de montrer toutes les fois qu'il s'est agi de la cause de l'Irlande, pour laquelle vous allez souffrir. Braves [illegible] patriotes, nous vous félicitons d'avoir jeté à la face de nos oppresseurs les fers au moyen desquels ils voulaient vous empêcher de visiter la terre de liberté et de faire connaître à l'univers les malheurs de notre malheureuse île. De telles actions ont des droits à notre gratitude. Nous ne les oublierons jamais, et nous tâcherons, en les imitant, de nous rendre dignes de l'exemple que vous nous avez donné.

Honneur et gloire à vous, nobles patriotes, vous qui avez si courageusement bravé l'orage du ressentiment anglais et de ses menaces insensées. Puissent vos noms se graver dans tous les cœurs [illegible], avec ceux des Emmets, des Tones et des Fitzgeralds. Puissent vos efforts être couronnés de succès, comme le furent jadis ceux d'un de nos ancêtres, le héros de Clontarf.

Signé pour le club : John Patrick Leonard, président.
Tim Lain, secrétaire.

M. O'Brien, au nom de la députation, a fait la réponse suivante :

Nous recevons cette adresse avec une profonde satisfaction. Cette satisfaction ne vient pas des louanges que vous nous offrez comme particuliers. Nous n'avons fait que notre devoir, et le plus humble de nos concitoyens, qui dans sa sphère remplit ses devoirs envers l'Irlande, a aussi droit à des approbations. Il est vrai que nous sommes placés au premier rang et que nous pourrons tomber les premiers pour la cause de l'Irlande, mais c'est là un privilége qui porte avec lui sa récompense.

Partageons donc l'affection et la confiance de ceux qui aiment l'Irlande. Toute nouvelle preuve de sympathie nous rend plus puissants pour servir la cause du pays. La satisfaction que nous [illegible] surtout de ce que nous avons découvert qu'à Paris il y a des Irlandais décidés à unir leurs efforts à ceux du peuple irlandais pour conquérir l'indépendance nationale. Bien qu'il n'y ait que [illegible] nous soyons en France, nous avons assez [illegible] avoir la conviction que la nation française est vivement [illegible] gaités et des souffrances que nous endurons. Nous avons [illegible] assez entendu pour avoir la conviction que, si l'Irlande lui demandait du secours, la France serait prête à lui envoyer [illegible] de ses braves citoyens pour lutter avec elle pour la liberté. Nous offrons aux Français nos sincères remercîments pour leur [illegible] sympathie. Cette sympathie pourra plus tard nous être d'un grand secours; mais nous sentons que la liberté de l'Irlande doit être conquise par l'énergie, le dévouement et le courage de ses enfants. Sans la [illegible] de ces vertus, la liberté même acquise n'aurait aucune garantie de durée.

Nous devons donc recueillir le courage patriotique qui, jusqu'ici, n'a manqué d'activité que parce qu'il lui manquait un but fixe et arrêté. Le temps des délais est passé. L'Irlande, qui a souffert, qui s'est plainte plus qu'aucune autre nation de l'Europe, est aussi la plus arriérée dans la voie de la liberté.

Compatriotes, vous comprenez quelles sont nos vues. Nous sommes heureux de trouver que vous êtes prêts à les seconder. Nous n'avons pas encore cessé d'espérer que la grande question pendante en ce moment entre le gouvernement anglais et la nation irlandaise ne puisse se résoudre par la conciliation; mais le meilleur moyen d'atteindre ce but désirable sera de suivre l'exemple que nos pères nous ont donné en 1782, en organisant hardiment l'action la plus vigoureuse et la plus énergique.

Nous avons déjà conseillé à nos compatriotes de se préparer à la lutte en se procurant des armes et en s'habituant à s'en servir. Nous vous donnons aujourd'hui le même conseil, et c'est à des hommes d'une valeur éprouvée que nous nous adressons. [illegible] nous que des hommes décidés à mourir sur [illegible] de bataille. Nous apprenons avec un plaisir extrême que [illegible] quelques-uns ont combattu au premier rang sur les barricades du 24 février. Dans ce dévouement à la cause de la liberté, [illegible] quel vous a poussés à hasarder votre vie dans une lutte qui ne pouvait vous rapporter aucun avantage personnel, nous voyons [illegible] de l'héroïsme que vous déploierez avec une égale, sinon avec une plus grande ardeur, s'il fallait lutter pour la liberté de l'Irlande. [illegible] ceptons donc avec reconnaissance le concours fraternel que vous nous offrez. Votre position ici vous met à même de servir [illegible] efficacité. Etendez votre association. Faites qu'elle embrasse tous les patriotes irlandais habitant en France. [illegible] cices militaires et aux études stratégiques. [illegible] ciers irlandais de l'armée française, leur [illegible] forts. Méritez la sympathie des Français qui vous [illegible]

Agissez sur l'opinion publique [illegible] par tous les moyens qui sont à votre disposition. [illegible] le nom et la [illegible] de votre [illegible] européenne et de liberté universelle.

avons résolu et que nous sommes capables de conquérir et de conserver la liberté de notre pays.

Dans cet esprit, nous recevons votre adresse avec orgueil et avec reconnaissance comme une preuve que vous êtes déterminés à nous seconder, non pas dans une conspiration secrète, mais dans un effort loyal et courageux, pour rendre à l'Irlande son indépendance nationale.

Signé :

WILLIAMS O'BRIEN.	THOMAS FRANCIS WRAGHER.
MARTIN MAC-DERMOTT.	RICHARD O'GORNAN.
EDOUARD HOLLYWOOD.	EUGÈNE O'REILLY.

Robert-Owen, le célèbre socialiste anglais, en ce moment à Paris, vient de rédiger une adresse à la nation française. Voici la traduction de ce document qui prouve que la foi de Robert-Owen dans la régénération sociale, est restée, en dépit de l'âge, fervente et complète :

ADRESSE DE ROBERT-OWEN A LA NATION FRANÇAISE.

Amis et frères,

Un événement imprévu et irrésistible vient d'avoir lieu : c'est le commencement d'une ère nouvelle pour l'humanité. Elle passe des principes faux à la vérité ; de l'ignorance à la science ; de la pauvreté aux richesses; de la désunion à l'union ; de l'oppression à l'indépendance ; de la concurrence à l'association ; de la guerre à la paix ; de la méfiance universelle à la charité universelle; de la haine à l'amour et à la fraternité.

Des hommes ignorants et sans expérience prétendent que c'est trop beau pour la nature humaine, que c'est impraticable. Oui, pour eux, c'est impraticable, parce qu'ils ne savent comment effectuer ce changement; mais dire que c'est impossible, c'est méconnaître les facultés de l'homme et calomnier Dieu qui les a créées.

Je connais les moyens d'effectuer ce changement, non seulement pour vous mais pour le monde entier : « Je suis venu à Paris pour aider le gouvernement provisoire à préparer ce résultat glorieux, sans léser personne, mais dans l'intérêt présent et futur de tous ; je suis venu pour l'aider à fonder une constitution nouvelle qui garantisse à tous une somme d'avantages et de bien-être supérieure à ce que l'on a pu avoir jusqu'à présent, et qui ne puisse qu'augmenter avec le développement de la science, à laquelle on ne peut fixer de limites.

Les moyens de produire ce changement, sagement appliqués, existent partout sur la terre là où elle est habitable ; ils sont aussi abondants que la terre, l'air et l'eau, et peuvent, à l'aide de nos connaissances pratiques et scientifiques, produire le plus agréablement possible pour chacun d'immenses richesses, et assurer le bonheur de tous.

Ne craignez rien, ces choses peuvent s'accomplir en grande partie dès aujourd'hui et plus complètement pour nos enfans quand ils auront reçu une éducation rationnelle.

Le mois prochain j'aurai 77 ans ; j'ai combattu pendant 60 ans pour cette grande cause, malgré toutes espèces de calomnies. J'ai inventé les asiles d'enfants et le mode d'éducation sans punitions. J'ai amélioré la condition des travailleurs dans les manufactures. J'ai découvert la science au moyen de laquelle on peut donner un caractère supérieur à la race humaine, produire des richesses en abondance et une répartition juste et équitable. J'ai donné les moyens d'arriver graduellement à une éducation et à une éducation égale pour tous, bien supérieure à celle que les plus fortunés ont pu se procurer jusqu'à ce jour.

Je viens apporter à la France ces lumières et l'expérience que j'ai acquise dans beaucoup de pays pour consolider la glorieuse victoire qu'elle vient de remporter sur un système faux et oppressif qui ne pouvait durer.

Charité et Fraternité universelle ! — Liberté, Egalité, Fraternité !

ROBERT-OWEN.

31 mars 1848.

Départements.

De tous les points de la France les Polonais se mettent en marche pour voler au secours de leurs frères. Voici la lettre d'adieu des émigrés du Nord résidant à Bordeaux, aux habitants de la Gironde. Cette lettre est insérée dans les colonnes de l'*Indicateur bordelais* :

Les Polonais résidant à Bordeaux, aux habitants de la Gironde.

Citoyens,

L'heure de la délivrance a sonné aussi pour la Pologne. Elle relève sa tête ensanglantée, elle nous appelle à son secours. Nous partons pour livrer la dernière bataille au dernier représentant du pouvoir absolu. Nos frères, établis au nord de la France, nous ont déjà devancés. Ils nous attendent au milieu du peuple allemand, qui, délivré du joug de ses oppresseurs, a le premier salué la régénération d'une nationalité, qui dans les jours de deuil n'a trouvé de sympathie que dans cette France où tout sentiment généreux n'a jamais manqué d'écho et d'appui. Nous partons, en emportant avec nous le sentiment de la plus profonde reconnaissance pour la noble hospitalité que vous nous avez accordée pendant les dix-sept de l'exil.

Bordeaux, le 30 mars 1848.

Par autorisation des Polonais à Bordeaux :
TYMOWSKI, EBERS WIECZFFINSKI, ULRYCH, STEPIDOWSKI, KOYSIEWICZ, JANUSZKIEWICZ.

— On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

Le château de Connely, situé dans la commune du Carbon-Blanc, a été, dans la nuit du 22 ad 23 mars, l'objet d'une tentative d'invasion de la part d'une bande de malfaiteurs italiens.

Cette bande, composée de quatre hommes, de cinq femmes et de six ou sept enfants de douze à quatorze ans, avait envoyé la veille, quelques-uns des siens, pour reconnaître les environs du château. Les manœuvres de ces individus avaient donné l'éveil aux domestiques. A la nuit tombante, toutes les portes se trouvèrent fermées et la bande a dû se contenter d'envahir et de dévaliser le jardin qui est aujourd'hui complètement ravagé.

Ces malfaiteurs se sont dirigés vers Bordeaux, avec deux chevaux sur lesquels ils avaient chargé leurs effets et le produit de leurs dévastations.

— Nous lisons dans le *Censeur de Lyon* :

Une manifestation imposante a eu lieu hier matin sur la place Bellecour au sujet du départ des Savoisiens. Une foule immense réunie aux gardes nationaux de Lyon, jaloux de montrer à nos anciens frères

— On mande de Lyon : « Le numéraire, qui, ces jours derniers, était si rare à Lyon, commence à reparaître en plus grande quantité. Cette amélioration dans notre état financier est due surtout aux rentrées en numéraire que les négociants de Lyon font opérer. »

— Le marchandage, aboli à Paris, fait des ravages dans le département du Nord. Beaucoup d'ouvriers et particulièrement d'ouvrières en sont les tristes victimes. Ainsi, nous citerons surtout les SAROTTIERES, sur lesquelles les marchandeuses gagnent parfois plus du tiers du prix des façons. Il arrive donc ceci : Quand l'entrepreneuse a obtenu des bénéfices énormes, l'ouvrière n'a pas même gagné pour manger du pain. Les fabricants devraient comprendre la situation de supprimer eux-mêmes le marchandage, cettre lèpre du travail. L'œuvre de la République doit être toute moralisatrice, son premier devoir est de veiller à la pureté des mœurs; or, le meilleur moyen d'empêcher la prostitution, c'est de donner aux travailleuses les moyens de vivre honnêtement. Du reste, la question est portée devant le commissaire-général, qui ne manquera pas d'y faire droit. (*Impartial du Nord.*)

— Quelques troubles ont eu lieu à Nîmes. A la suite du tirage au sort, quelques jeunes gens, excités par de nombreuses libations, parcoururent la ville; une lutte s'engagea au pont de la Bouquerie, quelques individus furent blessés, un coup de feu fut tiré, et un citoyen reçut un grain de plomb dans la jambe. M. Teulon, commissaire du gouvernement, se transporta immédiatement sur les lieux et parvint à calmer l'agitation et à dissiper les groupes. Quelques instants après, la place de la Préfecture fut envahie par une foule bruyante demandant des armes qui lui furent refusées ; un fort piquet de troupe de ligne et de hussards survint aussitôt, occupa les lieux envahis par la foule, et la nuit se passa assez tranquillement.

Un incident déplorable s'est produit au milieu de ces scènes. Un forgeron, nommé Antoine Bossier, s'arma d'un fusil pour se joindre aux émeutiers ; sa femme voulut le retenir, mais ce misérable tourna son fusil contre elle et fit feu : la malheureuse tomba baignée dans son sang ; on assure que sa blessure ne sera cependant pas mortelle. Au bruit de l'explosion, les habitants arrivèrent alarmés, la force armée survint, et une lutte terrible s'engagea entre l'assassin et la troupe, sur laquelle il déchargea cinq ou six coups de feu, barricadé qu'il était dans sa maison. Un soldat a été atteint assez grièvement. Enfin on parvint à se rendre maître de ce malheureux, qui fut conduit à la maison d'arrêt. Depuis, l'ordre n'a plus été troublé un instant.

— De graves dévastations viennent d'avoir lieu dans la forêt de Choqueuse, près Meaux.

La répression ne s'est pas fait attendre; aussitôt que les faits lui ont été connus, M. Moreau, garde général à Meaux, s'est transporté sur les lieux, et a mis fin au désordre par de sages et énergiques mesures.

Les coupables sont connus et la justice informe.

— On lit dans le *Journal du Havre* du 1er avril :

Ce matin, notre ville a été mise en douloureux émoi par la nouvelle que des troubles graves avaient éclaté à Lillebonne et nécessité l'emploi d'une répression sévère. Les détails ne sont encore que sommairement connus, mais les résultats sont des plus affligeants.

Hier, dans l'après-midi, des attroupements nombreux et tumultueux, dont le motif n'est pas bien déterminé, se sont formés dans les rues de Lillebonne, et n'ont pas tardé de prendre une attitude menaçante. L'autorité, appuyée de la garde nationale et d'un détachement du 69e de ligne, arrivé de la veille, s'efforça, mais sans succès, de les dissiper par la persuasion.

Loin de céder à ses exhortations, les groupes devinrent plus hostiles, et, passant des clameurs aux voies de fait, lancèrent des pierres aux autorités et à la force publique. Jusque-là, celles-ci avaient opposé la patience et la douceur à ces manifestations agressives; mais deux coups de feu tirés de la foule, et qui pouvaient devenir le signal d'un massacre, firent un devoir et une nécessité de la répression. La loi martiale fut proclamée, et, après quatre sommations légales, l'ordre fut donné de repousser la force par la force.

Six personnes tuées et quatorze blessés tombèrent sous le feu, et leurs malheureux et coupables complices s'enfuirent dans toutes les directions.

Ce matin, le citoyen commissaire administrateur de l'arrondissement s'est transporté en toute hâte sur les lieux, accompagné du capitaine de la gendarmerie, et suivi de près par le commissaire près le tribunal civil. Ils ont dû s'y rencontrer avec un détachement de deux cents hommes expédié de Rouen à la première nouvelle, et que le chemin de fer a déposé ce matin à Nointot.

Nous n'avons pas d'autres détails, et ceux qui précèdent sont extraits de rapports, dont nous ne pouvons garantir que la sincérité. Dieu veuille qu'ils soient exagérés, et que la répression douloureuse qu'a légitimée la nécessité d'opposer la force légale à l'emploi de la force brutale, n'ait pas coûté aussi cher à l'humanité.

Le *Journal de Rouen* ajoute quelques détails au récit du *Journal du Havre*. Il paraîtrait que la foule des émeutiers, mêlée à la foule des curieux, s'était transportée sur la place de la Mairie, pour demander la délivrance de plusieurs individus incarcérés à la suite des désordres qui eurent lieu à Lillebonne, au commencement du mois de mars.

La multitude voulut ensuite planter un arbre de la liberté. Le maire et le conseil municipal s'y opposèrent, disant que le jour viendrait bientôt de planter l'arbre symbolique avec solennité. Des cris et des huées accueillirent cette déclaration ; puis l'attroupement passa aux menaces et jeta des pierres. Ces provocations acharnées donnèrent le signal de la décharge qui a jeté vingt hommes sur le carreau.

La cour d'appel de Rouen a déjà évoqué cette malheureuse affaire, et le citoyen Deschamps, commissaire dans la Seine-Inférieure, désireux de rendre impossible à l'avenir ces conflits sanglants qui sèment l'alarme et jettent le deuil dans les familles, a nommé un sous-commissaire extraordinaire pour les cantons de Lillebonne et de Bolbec. Cet envoyé devra s'attacher à maintenir l'ordre et à concilier les intérêts.

FAITS DIVERS.

Les militaires de tout grade et employés militaires *en activité de service* du département de la Meurthe, actuellement en résidence à Paris ou aux environs, sont invités à se rendre mardi 4 avril, à sept heures du soir, au café des Mille-Colonnes (Palais-National), au troisième étage, pour conférer sur les élections de leur département, et prendre connaissance des listes de candidats qui se présentent à l'Assemblée nationale.

— Les hommes lettrés sans emploi sont invités à se réunir mardi 4 avril, à dix heures du matin, sur la place de la Révolution, près le

che. Les élèves ont exécuté, sous la conduite de M. Hubert, délégué du Gouvernement, la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, le *Vengeur*, les *Enfants de Paris*, avec un entrain, une verve admirables ; c'était un immense chœur de jeunes gens et de jeunes filles qui faisait résonner l'enceinte du Cirque des patriotiques chants de nos pères. Entre deux morceaux, un des orphéonistes a couronné d'immortelles la statue de Wilhem, placée sur un des gradins. Béranger a partagé les honneurs de la séance avec feu Wilhem.

Après le *Vieux Drapeau*, des acclamations unanimes et dix fois répétées ont salué notre poète national qui s'est incliné deux fois devant l'assemblée.

A quatre heures, les membres du Gouvernement se sont levés aux cris de : Vive la République ! vive le Gouvernement provisoire !

— On a frappé en France, depuis l'introduction du système décimal, environ un milliard deux cent mille francs en pièces d'or, et quatre milliards en pièces d'argent et de billon ; il est vrai que notre monnaie d'or a disparu, car l'excellence du titre l'a toujours fait rechercher à l'étranger ; notre monnaie d'argent circule également sur tout le continent. Toujours est-il qu'on ne saurait évaluer à moins de deux milliards et demi la masse des espèces métalliques qui existait en France au moment de la révolution de Février.

— Au moment où les jeunes réfugiés polonais valides cherchent les moyens de pouvoir aller porter du secours à leur patrie, nous annonçons aux invalides, aux vieillards, aux femmes et aux enfants, que le dépôt général de toutes ces personnes, commence à se former à Alize-Sainte-Reine, près Semur, dans le département de la Côte-d'Or. — Si les invalides et les femmes des réfugiés n'avaient pas les fonds nécessaires pour faire la route, il faut qu'ils s'adressent aux réfugiés plus riches, aux autorités et aux comités polonais qui, sans doute, seront bientôt formés dans toutes les villes de France.

A Sainte-Reine, on attendra les événements et on ira ensemble en Pologne, aussitôt que l'occasion favorable se présentera.

Nous comptons sur les autorités françaises, sur la sympathie des particuliers en France et en Allemagne, et sur toute l'émigration polonaise, sans distinction de couleur et d'opinion politique, pour la réalisation de ce plan philanthropique et national.

VICTOR SZOKALSKI, docteur en médecine et en chirurgie, médecin à Sainte-Reine (Côte-d'Or); JACQUES MALINOWSKI, licencié ès sciences, professeur de mathématiques au collège de Semur (Côte-d'Or).

— On écrit de New-York :

« Une jeune dame, fille d'un boulanger de New-York, ayant eu recours à l'éther ou au chloroforme, afin de se faire arracher une dent sans douleur, n'a pu revenir de l'état de torpeur où cette inhalation l'avait plongée. On l'a enterrée comme morte. Quelques jours après, des doutes s'étant élevés, on a ouvert le cercueil, et on a reconnu avec effroi que cette malheureuse avait été inhumée vivante. Revenue trop tard à la vie, elle s'était brisé deux doigts pour ouvrir son cercueil, et avait subi la mort la plus affreuse. Le *Hérald*, de New-York, appelle l'attention des hommes de l'art sur ce funeste accident. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Rouen. — M. F. D. — Reçu vot. lettre du 1er c. et pris note.
Pommiers. — M. B. — Nous ferons en sorte de vous satisfaire pour les nos manquants. Nous vous env. les 10 num. réclamés. Prière de nous remettre les 16 en un bon de poste.
Florence. — M. C. — Ne négligez pas de nous écrire; propagez et demandez-nous ce dont vous aurez besoin.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 avril.

THÉATRE DE LA NATION. — Guillaume Tell.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Il faut qu'une Porte soit ouverte ou fermée, le Misanthrope.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon, Marie.
ODÉON. — Roméo, une Bonne Fortune, les Mémoires du Diable.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. — Relâche.
GYMNASE. — Femme Blasée, Royal Pendard, Hercule, Christophe.
VARIÉTÉS. — Mlle de Choisy.
THÉATRE MONTANSIER. — Henriette, Vestris Ier, un Voyage, Jeune Homme.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Robert-Macaire.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Trois Révolutions.
GAITÉ. — Pacte de Famine, Petit Bonhomme, Deux Gamins.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS. — Fouyou, Fille et Garçon, les Victimes cloîtrées, l'Ile de Barataria, Trois Roses.
FOLIES. — Raimbaut, Mariage, Deux Pommades, Cocarde, la Rose.
DÉLASSEMENTS. — Corneille, Lisbeth, la Bouquetière, Fille du Diable.
COMTE. — L'Auguille, le Dîner, les Reproches, le Bouffon.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.) — Vue de Canton.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Le Journal quotidien. { Paris. . 1 an 40 f. 6 mois 20 f. 3 mois 10 f. 1 mois 4 f. Départ^s. — 48 — 24 — 12 — 5
Pays étrangers à surtaxe de poste. — 68 — 34 — 17 — 7
Le prix des N^{os} doubles ou Revues est augmenté, pour les pays à surtaxe de poste, savoir : De 4 f. par an p^r le N^o de huitaine; de 2 f. id. p^r le N^o de quinzaine, et de 1 f. id. p^r le N^o mensuel.

On s'abonne à Paris, RUE DE BEAUNE, 2, au bureau du journal; Chez Brullé, éd^r de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.

Les abonnements partent : Pour le Journal quotidien, du 1er et du 16 de chaque mois, et pour les Numéros-doubles, du 1er dimanche de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les annonces sont reçues au siége de la société Ch. Duveyrier et Comp^{ie}., 8, place de la Bourse.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

	1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien. Paris.	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr.
Départements et étranger. . .	32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste. . .	50	25	13	7
Pour le n° de huitaine. Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . .	10	5	2 50	
Pays à surtaxe de poste. . .	14	7	4	.

PARIS, 3 AVRIL.

La Commune et le Globe.

Du nord au midi, de l'est au couchant, la voix des nations s'élève pour proclamer la loi de fraternité et d'amour. Voyez croître et croître toujours l'arbre de la liberté qui va ombrager le monde; chaque race, chaque peuple d'Europe apporte tour à tour son glorieux rameau à la souche féconde implantée dans l'humanité par nos pères de 89. Francs, Germains, Latins, Slaves, tous s'émeuvent, tous palpitent, tous s'élancent à la guerre sainte; tous les cœurs s'unissent pour saluer l'aurore de la régénération et de l'unité sur la terre. Martyrs de la cause populaire, votre sang, cette fois, ne servira pas d'engrais à une nouvelle tyrannie; le temps des rois s'achève en Europe, et ces mannequins constitutionnels, que les peuples, par un reste d'habitude, laissent poser encore sur leur trône vermoulu, vont s'affaisser bientôt sans effort et sans bruit, engloutis dans la grande agitation humaine, comme un brin de paille dans le remous des vagues. Le règne des peuples commence, et le règne des peuples, c'est le règne de l'amour, c'est le règne de Dieu.

Dans un an, dans un mois, demain peut-être, l'Europe régénérée ne formera plus qu'une famille de frères constituée en une vaste association pour le bien commun de tous ses membres, pour le bonheur universel des habitants de notre globe.

Qui peut dire combien de temps dureront encore la barbarie et la sauvagerie, les filles de l'ignorance, quand l'Europe associée fera rayonner sur toutes les terres de généreux essaims d'initiateurs, sublimes missionnaires qui porteront à leurs frères de toutes races et de toutes couleurs la bonne parole et le bon exemple.

Gloire à l'Europe dans l'humanité, gloire à la France dans l'Europe! C'est de la France qu'est sorti le premier cri de liberté qui a détruit l'ordre ancien; de la France qu'est parti ce mot magique d'association qui va devenir le mot d'ordre de tous les peuples de la terre; c'est de la France que va partir la science qui associe et qui organisera l'ordre nouveau.

Français, apprêtons-nous donc tous pour cette œuvre sublime qui va initier les peuples aux joies promises par Dieu, réchauffer les incrédules, stimuler les faibles et imprimer le mouvement du salut aux nations qui hésitent encore entre la crainte de l'anarchie et l'espoir d'un bonheur qu'une longue habitude de souffrir et le manque de foi leur font croire impossible, comme si Dieu avait pu nous mettre au cœur des espérances qu'il ne voulût pas réaliser, comme si le supplice de Tantale avait pu être inventé et perpétué par la Providence.

Que ceux qui savent répandent à flots leur science; que ceux qui ne savent pas s'instruisent; que ceux à qui les exigences des besoins de chaque jour enlèvent la faculté de s'instruire, espèrent, aiment et croient. Français de tout âge, de tout sexe, de toute fonction, secondez par vos efforts, par votre confiance, par vos bras et votre cœur le zèle et les travaux de ceux de vos frères à qui de laborieuses études ont révélé le secret de nos communes destinées. Riches, soyez charitables, donnez du travail aux pauvres, en attendant que l'association vous rende en revenus le double de ce que vous aurez sacrifié pour vos frères malheureux. Ouvriers, soyez patients et continuez de savoir souffrir; l'ère de la délivrance pour tous approche. Vous surtout, habitants des campagnes, vous qui avez si souvent et si longtemps jeûné à côté des richesses produites par vos sueurs, préparez vos esprits aux merveilles de l'agriculture régénérée. C'est vous qui allez devenir les principaux artisans du grand œuvre qui se prépare; c'est l'agriculture, si imprudemment négligée jusqu'à ce jour, qui va relever le crédit de la France; ce sont les richesses du sol, dédaignées par les spéculateurs ignares qui nous gouvernaient, qui vont sauver le pays épuisé par la double plaie de l'agiotage et du commerce anarchique.

C'est par la commune, par la commune rurale, que va commencer en France l'œuvre de réédification sociale dont nous devons soumettre un spécimen à toutes les nations. En même temps que les peuples vont s'associer sur le globe, les hommes vont s'associer dans la commune. Attaquons à la fois le vieux monde par sa base et par le sommet.

Habitants des campagnes, prouvez que ceux qui vous accusent d'être systématiquement hostiles à toute idée de progrès, de vous obstiner quand même dans la routine et les préjugés, vous calomnient. Nous vous montrerons bientôt l'avantage immense, l'incalculable économie de l'association; nous vous convaincrons à la fois par le raisonnement et par la pratique, et vous vous unirez à nous pour vous sauver de la misère et pour sauver le monde de l'anarchie.

En attendant, préparez-vous à l'association en exerçant la fraternité. Aimez vous, soutenez-vous, aidez-vous les uns les autres.

Prêtres, qui prêchez à ces hommes la fraternité de l'Evangile, descendez avec eux dans le champ du travail, et apprenez-leur la pratique de cette fraternité. Dites-leur que chacun doit à tous le secours de ses bras et de sa charrue, afin de trouver lui-même les bras et la charrue d'autrui à l'heure où il en aura besoin. Montrez-leur la faiblesse de l'homme isolé et la force de l'homme réuni à ses semblables. Faites-en des chrétiens en un mot, mais des chrétiens pratiques, et nous n'aurons plus rien à faire pour les convaincre, nous n'aurons plus qu'à leur apporter la loi de l'association, la science qui doit constituer sur la terre le royaume de Dieu annoncé par le Christ.

Maires, administrateurs des campagnes, choisis par vos concitoyens pour votre intelligence supérieure ou votre bon vouloir reconnu, prenez l'initiative des institutions bienfaisantes qui font pressentir au monde et préparent l'avènement de l'association intégrale. Ouvrez la crèche et la salle d'asile aux enfants que les mères abandonnent pour aller aux champs; l'ouvroir où travaille et se chauffe, l'hiver, le journalier qui n'a ni pain, ni ouvrage, ni bois; bâtissez le four banal qui économise au pauvre 95 p. 100 de combustibles; créez le comptoir communal qui arrache le producteur aux griffes de l'usurier et du spéculateur.

Travaillez, fécondez, instruisez, vous tous qui avez charge d'âmes ou d'intérêts; préparez en un mot l'avènement de la République universelle, de la République pour tous et pour chacun, avènement qui ne peut avoir lieu que par l'organisation de l'association des hommes dans la commune, comme des nations dans l'humanité.

Une banqueroute générale est imminente, et le Gouvernement provisoire, frappé de stupeur, remet les mesures urgentes à l'ouverture de l'Assemblée constituante.

En attendant, les ateliers se désorganisent, chaque jour des milliers d'ouvriers sont jetés sur le pavé, et, lorsque l'Assemblée constituante se réunira, elle se trouvera en face de huit cent mille hommes et femmes sans travail et sans pain.

Que le Gouvernement provisoire sorte donc de sa stupeur, et qu'il sache prendre immédiatement de grandes mesures.

Nous réduisons à sa plus simple expression le rachat des actions de chemins de fer par l'Etat.

Un décret fixe à quel taux l'Etat rachète les actions. — Suivant nous, la base à prendre est le cours du 21 février dernier.

Des bureaux spéciaux sont ouverts au Trésor et à la Bourse.

Là, *volontairement*, tout actionnaire disposé à vendre ses actions les apportera. Il sera payé en billets de banque.

Les actions, ainsi rachetées par l'Etat, seraient déposées comme garantie à la Banque, qui, en conséquence, sera autorisée à augmenter ses émissions.

S'il n'existait pas assez de billets de banque fabriqués, il sera remis aux vendeurs d'actions une reconnaissance à ordre du Trésor, transmissible par endossement et échangeable aussitôt que possible contre billets de banque.

La garantie donnée à la Banque serait excellente, car d'abord les actions seraient rachetées à un prix véritablement avantageux pour le Trésor;

Puis ce rachat d'actions ne serait grevé d'aucun intérêt, puisque le prix d'achat serait payé en papier, pour lequel le Trésor n'aurait à payer à la Banque qu'une légère commission.

Plus tard, on règlerait les rapports du Trésor avec les administrations des diverses compagnies.

En attendant, cinq cent millions de valeurs engorgées et qui périssent entre les mains des détenteurs seraient dégagées et sauveraient de la misère une foule de commerçants et d'industriels, en assurant du travail à une immense quantité d'ouvriers.

Frédéric-Guillaume devant la nation allemande.

Nous demandions, il y a une quinzaine de jours, si l'Allemagne unie redeviendrait impériale ou se ferait républicaine. Depuis, les événements survenus ont singulièrement simplifié la question. La Révolution a éclaté à Vienne et à Berlin; elle y a triomphé comme à Paris; Metternich, l'ancien maire de palais autrichien, errant de château en château, le prince de Prusse, obligé de fuir en Angleterre, ont servi de courriers à l'Allemagne despotique agonisante, et c'est sur le cadavre de la défunte, que des fantômes de rois se disputent pour savoir quel sera le monarque futur de la nation allemande. Que n'es-tu là, Holbein? En voyant la tragi-comédie qui a lieu de l'autre côté du Rhin, ton pinceau railleur et philosophique trouverait de quoi ajouter une scène curieuse à la fameuse danse des morts!

Après le massacre des sept jours, chacun se disait : Il abdiquera, il ira cacher sa honte et ses remords au fond d'un de ces châteaux du moyen-âge qu'il restaurait à grands frais, tandis que les pauvres tisserands de la Silésie mouraient sans asile et sans pain. Frédéric-Guillaume abdiquer! C'était bien mal connaître sa majesté piétiste qui, comme tous ceux de sa secte, sait plier au besoin, sans céder jamais, cherchant, au contraire, à transformer un échec en succès. C'est ainsi que le roi de Prusse a voulu faire passer la déroute de ses troupes pour une *marche victorieuse* qui lui vaudra le trône de l'Allemagne et la direction suprême de l'empire.

Jamais surprise ne fut plus grande que celle qui s'empara du peuple allemand à la nouvelle de la proclamation du massacreur de Berlin. Ses soldats eux-mêmes, refusant de croire à tant d'hypocrisie, déchirèrent la cocarde qu'on voulait leur faire porter. L'horreur se mêla à la surprise, et l'empereur d'Autriche crut le moment favorable pour faire valoir ses prétendus droits à la couronne impériale, que l'*amour des peuples*, disait-il, avait conservée à ses ancêtres pendant cinq siècles. Ferdinand, joignant le sarcasme aux reproches de cruauté et d'ambition qu'il adressait à son compétiteur, trouva qu'il lui était d'autant plus facile de substituer les trois couleurs allemandes aux deux couleurs noire et blanche de la Prusse, que le blanc de la cocarde du roi avait été teinte en rouge par le sang, et que par conséquent il n'y avait plus à ajouter au noir et au rouge que l'or; mais tout ce qui brille, disait Ferdinand, n'est pas or, surtout chez les descendants des marquis de Brandebourg, bien connus pour leur charlatanisme politique. Toujours ils ont oublié dans la prospérité les promesses faites dans le malheur, et l'enthousiasme subit de Frédéric-Guillaume IV pour la liberté ne pouvait faire qu'horreur à la nation allemande qui ne se laisserait pas prendre à cette dernière comédie du monarque pseudo-constitutionnel.

De la part d'un prince regardé jusqu'alors comme un être nul, la leçon était vigoureuse. Les rois ne sont inintelligents que lorsqu'il s'agit des intérêts de leurs peuples, et leur égoïsme a toujours su faire appel à l'amour de leurs sujets. Malheureusement pour l'empereur découronné de Vienne, la raison des peuples, plus forte que leur prétendu attachement aux anciennes dynasties, leur dit que la dernière heure de la royauté est venue. Les peuples savent qu'on ne doit aux mots que la vérité, et ceux de l'Allemagne ne l'auront pas cachée à Frédéric-Guillaume qui, frappé mortellement comme roi de Prusse, aura vainement essayé de revivre comme empereur de la nation allemande. La protestation de l'empereur d'Autriche est bien pâle à côté de l'adresse suivante, qui est un véritable réquisitoire :

A Frédéric-Guillaume IV.

Royal assassin! les cendres des victimes que tu as sacrifiées à ton orgueil et à ta soif de domination sont à peine refroidies, que tu médites de nouveau des actes d'oppression et d'injustice; à l'heure où tu devrais te livrer à une vie d'expiation, tu oses tendre une main profane vers la couronne d'Allemagne!...

La nation allemande, nous en sommes certains, reconnaîtrait pour son chef le valet du bourreau de Berlin plutôt que toi.

Non! si l'Allemagne n'était point accoutumée à ces rôles hypocrites qu'elle t'a vu jouer tant de fois, elle n'oserait croire qu'en présence de tes victimes tu oses, de ta main sanglante, toucher à la couronne allemande.

« Que la vérité soit entre nous! » Telles étaient tes paroles, alors que tu étouffais cette vérité même par ta censure inexorable et par les suppôts de ta police. « Ma maison et moi », disais-tu, suivant le texte du chapitre XXIV de Josué.

Ce chapitre porte pour inscription : « *Dernière assemblée tenue par Josué, — sa mort et celle d'Eléazer...* »

Le Dieu que tu sers et dont tu parles toujours, *c'est* le Moloch auquel furent sacrifiés les enfants du pays. Cesse donc de te faire illusion. Cette Allemagne où tu défends encore de penser et d'écrire librement, reconnaît en toi l'ennemi juré de sa liberté et de ses provinces unies. A l'orient, tu as nom *la famine de Silésie*!!! A l'occident, n'es-tu pas le Néron du XIXe siècle? Et si tu veux la couronne d'Allemagne, c'est pour assujettir à ton despotisme tout le territoire allemand.

Que si tu as fait peur à quelques petits princes, tu n'as réussi à en tromper aucun, et tu viens de jeter le masque. Ni les princes, ni les peuples allemands n'ont foi dans tes belles paroles de liberté, car tu as trop souvent menti pour avoir des droits à ta crédulité.

Tu as dit : « *Ma maison et moi.* » Eh bien! *nous* et notre maison entière te disons : « Nous ne voulons pas de toi, Assassin du peuple! nous ne voulons avoir rien de commun avec toi. »

Cette adresse de l'assemblée populaire d'Hedelberg exprime parfaitement les sentiments de l'Allemagne pour Frédéric-Guillaume, qui n'a conservé un reste de popularité que dans la Poméranie, où quelques hobereaux de la vieille Prusse tenteront peut-être d'organiser une Vendée teutonique pour soutenir le trône et l'autel, le piétisme et la monarchie. De son côté, le prince de Prusse, plus exécré encore que son frère, conspire, dit-on, avec la Russie, tandis que le peuple de Berlin, fraternisant avec la Pologne, pousse de toute sa force contre le czar le roi qui projetait hier encore de recommencer la campagne de 1815 contre la France. Frédéric-Guillaume hésite et temporise plus que jamais, ne cherchant qu'à gagner du temps. Il espère que la Diète qu'il a convoquée lui procurera les moyens de sortir d'une position si difficile. Mais le peuple, dont il a pour toujours perdu la confiance, réclame une assemblée nationale fondée sur le suffrage universel. Frédéric-Guillaume, qui a déjà été brûlé en effigie à Munich et à Stuttgard, et dont le club démocratique de Berlin a proclamé la déchéance, est actuellement gardé à vue par son peuple dans son palais. Comment en sortira-t-il?

Les nouvelles les plus sinistres nous parviennent de Madrid. Le sanguinaire Narvaez se prépare à tirer une vengeance inouie des prisonniers qu'il a faits dans la nuit du 26 mars. Il a institué un conseil de guerre, à la tête duquel se trouve son digne acolyte, le général Balboa, qui a eu l'atrocité de faire fusiller, dans la province de la Manche, un enfant de six ans, parce qu'il était fils d'un carliste.

Narvaez a fait jeter dans les cachots les hommes les plus considérables de la presse, espérant ainsi anéantir le dernier souffle de la pensée démocratique. On nous assure que *quarante* victimes ont déjà été désignées pour assouvir la soif de sang du parti *modéré* qui pèse si cruellement sur l'Espagne.

Nous croyons que le Gouvernement provisoire de la République française devrait, au nom de l'humanité, protester contre ces vengeances de l'absolutisme militaire que personnifie si bien le général Narvaez. Au nom de l'humanité, on doit demander que les prisonniers faits dans l'émeute politique ne soient pas plus impitoyablement traités que les prisonniers faits sur le champ de bataille.

[illegible] les exigences qui accompagnent tout arrangement de cette nature.

Les crises politiques sont autant de crises financières, et réciproquement. Lorsqu'elles enfantent des révolutions, comme la dernière et celle de 1830, elles sont la cause directe et incontestable de la ruine du plus grand nombre des commerçants.

Confondre l'industriel malheureux, inexpérimenté, sans reproche de fraude ou de mauvaise foi, lorsque des événements politiques ont pu causer sa perte, celui que la loi et ses propres juges ont déclaré excusable, le confondre dans la même exclusion avec le voleur et le banqueroutier, le flétrir civiquement comme le faussaire et l'assassin, le priver du nom et des droits de citoyen comme le condamné à une peine afflictive et infamante, c'est une inconséquence, une assimilation vicieuse et cruelle, un contraste choquant entre la qualification de la faute et l'énormité du châtiment.

Ce qu'il fallait de conditions de fortune pour être apte à exercer ses droits politiques les rendait illusoires sous le dernier gouvernement.

L'exclusion ressort plus aujourd'hui; elle crée une honte qui n'existait pas lorsque ce droit était limité au petit nombre des censitaires; elle aggrave évidemment la position de l'incapable en le privant de droits plus étendus et plus élevés, ; lui appliquer la loi nouvelle, c'est donner à cette loi un effet rétroactif.

L'esprit qui a présidé à l'abolition de la contrainte par corps pouvait étendre la réforme et restreindre autant que possible, en vertu du même principe, toute torture morale plus vive chez certains que la privation de choses matérielles.

Ne peut-on supposer aussi les vengeances ?

Entre les dettes provenant de spéculations maladroites ou malheureuses et celles du dissipateur non commerçant, la différence est-elle nécessairement toute au désavantage du commerçant ?

La République ne saurait-elle employer le concours du spéculateur de bonne foi, quoique endetté, quand elle ne rejette pas celui de l'homme ruiné par ses mauvaises passions, frappé de condamnations civiles et sous le coup d'une cession judiciaire ?

L'abolition de la contrainte par corps les met absolument sur la même ligne.

Le privilège accordé au failli concordataire ne se justifie pas davantage : tandis que celui-ci peut travailler à sa réhabilitation en toute sécurité à la faveur de son concordat, le failli non concordataire est privé de cette liberté par la saisie qui le menace, et hors d'état conséquemment d'arriver à sa réhabilitation.

Lui promettre à cette seule condition la réintégration dans ses droits civiques, c'est l'en déclarer déchu à perpétuité, s'il est toujours réduit à ses propres forces.

La logique ne permet pas qu'il en soit ainsi. La fraternité repousse une rigueur hors de proportion comme sans rapport avec une faute, non un délit.

En conséquence, la réintégration du failli non concordataire dans ses droits de citoyen, au même titre que le failli concordataire, à la charge par lui de produire un jugement du tribunal de commerce qui le déclare excusable, serait un acte de justice. Nous faisons des vœux pour que le Gouvernement provisoire comble ainsi une lacune regrettable de la loi électorale.

ACTES OFFICIELS.

—

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre de l'intérieur,

Vu l'art. 10 de l'arrêté du 13 mars dernier sur les élections générales des gardes nationales de Paris et de la banlieue, portant que tous les scrutins auront une durée de quatre heures ;

Vu les réclamations qui ont été présentées contre la généralité de cette disposition, qui aurait pour effet de prolonger sans utilité réelle la durée des opérations ;

Considérant qu'il paraît suffisant de la restreindre au premier tour de scrutin pour l'élection des officiers ;

Arrête :

Art. 1er. L'art. 10 de l'arrêté du 13 mars dernier, relatif aux élections générales des gardes nationales de Paris et de la banlieue, n'est applicable qu'au premier scrutin pour les grades d'officiers.

Lorsqu'il y aura lieu de procéder à un second tour de scrutin ou à un scrutin de ballottage, le scrutin sera clos après l'appel et le réappel, en conformité de la loi du 14 juillet 1837.

Art. 2. Les scrutins pour les autres grades seront clos après l'appel et le réappel.

—

Le ministre de la marine et des colonies,

Vu le décret du Gouvernement provisoire de la République, en date du 28 février dernier, prescrivant d'introduire toutes les améliorations désirables et possibles dans le régime alimentaire des équipages des bâtiments de la flotte,

Arrête :

Art. 1er. Les marins embarqués à bord des bâtiments de la République recevront désormais, dans les ports et rades de France, le déjeuner, qui, jusqu'à ce jour, n'est entré que dans la composition de la ration de campagne.

Art. 2. Il sera délivré, chaque jour de la semaine, un repas gras.

Art. 3. La ration de pain est élevée.

En journalier, de 750 grammes à 937 grammes,

En campagne, de 750 grammes à 1 000 grammes.

La ration de biscuit est élevée de 550 grammes à 750 grammes ;

Celle de viande fraîche, de 250 grammes à 300 grammes ;

Celle de lard salé, de 180 grammes à 250 grammes.

—

Le ministre de la marine et des colonies,

Informé que des bruits, peut être calomnieux, signalent l'existence d'actes de fraudes qui seraient commis tant sur la quantité que sur la qualité des diverses denrées entrant dans la composition de la ration des équipages des bâtiments de la République ;

Considérant qu'il est indispensable de faire tomber de pareils bruits s'ils sont dépourvus de fondement, ou, dans le cas contraire, de prendre toutes les mesures propres à remédier au mal, et de punir sévèrement les coupables, s'il y en a ;

Considérant que l'alimentation des équipages des bâtiments de la

Est instituée pour rechercher les fraudes qui pourraient être commises, tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité, dans la composition de la ration des équipages des bâtiments de la République.

A cet effet, des échantillons de toutes les espèces de denrées dont se compose actuellement la ration, pris dans les magasins des subsistances de la marine et à bord de divers bâtiments, seront envoyés à Paris, sous scellés, pour être examinés par la commission.

Art. 2. Aussitôt que la commission aura pu se former une opinion positive sur tous les points soumis à son investigation, elle en consignera les résultats dans un rapport motivé qui sera remis au ministre.

Paris, le 2 avril 1848. F. ARAGO.

—

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, le 2 avril 1848.

Le ministre de la marine et des colonies au préfet à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon.

Aussitôt après la réception de cette dépêche, faites prendre dans les magasins des subsistances de la marine, ainsi qu'à bord de plusieurs bâtiments, des échantillons de toutes les espèces de denrées dont se compose actuellement la ration des marins employés au service de la flotte.

Ces échantillons, choisis à l'improviste, devront être doublés, de manière à comprendre dans une série les denrées les plus anciennes, et dans une autre série les denrées les moins anciennes. Ils seront étiquetés avec toutes les indications nécessaires et mis sous scellés, puis vous me les transmettrez par la voie la plus prompte, accompagnés d'un bordereau énonciatif dûment signé.

—

La circulaire suivante vient d'être adressée par le maire de Paris aux maires des douze arrondissements :

Paris, le 2 avril 1848.

Citoyen maire,

Vous avez vu, par la proclamation du Gouvernement provisoire, qu'il interdit toutes ces manifestations bruyantes qui, en se répétant, excitent des inquiétudes et prolongent ainsi la crise dont le travail et le crédit ont tant à souffrir.

Malgré les avertissements du Gouvernement provisoire, ce soir encore on a tiré des feux d'artifice, des pétards, allumé des lanternes, et causé de nombreux rassemblements.

De tels désordres ne peuvent pas durer. Les mauvais citoyens qui résistent aux avis doivent sentir le poids de l'autorité. La tranquillité de Paris ne saurait être plus longtemps à la merci de quelques hommes suspects, qui saisissent tous les prétextes pour empêcher le calme de renaître, et qui semblent vouloir jeter un défi à la modération du peuple, et de ceux qu'il a élus pour exercer temporairement le pouvoir.

Je vous invite, citoyen maire, à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser, dans votre arrondissement, les troubles que je vous signale. Vous aurez le soin de commander immédiatement et jusqu'à nouvel ordre, pour le soir, un nombre de gardes nationaux suffisant pour commencer les patrouilles à l'entrée de la nuit. Ces patrouilles parcourront tous les quartiers : elles arrêteront et conduiront à la Préfecture de police tout individu qui voudrait forcer les citoyens à illuminer, qui tirerait des pétards, qui, par tout autre moyen, troublerait la paix publique ; un détachement de garde nationale mobile partagera ce service ; les ordres les plus sévères seront donnés pour que le calme et la tranquillité soient maintenus, et que les contrevenants soient arrêtés et poursuivis conformément aux lois.

Vous voudrez bien me rendre compte des mesures que vous aurez prises, et vous assurer par vous-même, ou par un de vos adjoints, de leur rigoureuse exécution.

Salut et fraternité :

Le membre du Gouvernement provisoire, maire de Paris.
ARMAND MARRAST.

—

DONS ET OFFRANDES A LA PATRIE.

Le produit sera versé dans la caisse de la République.

Commission centrale. — Palais de l'Elysée National, rue du Faubourg-St Honoré, 59.

La commission centrale, instituée par le décret du Gouvernement provisoire en date du 31 mars, n'a point d'appel à faire au dévouement des citoyens; créée par l'élan unanime du peuple français, il lui suffit d'annoncer qu'elle existe et qu'elle fonctionne.

En conséquence :

A partir de mercredi, 5 avril, de 10 heures du matin à 6 heures du soir, un bureau pour la réception des dons et offrandes patriotiques et pour l'enregistrement du nom des donateurs, sera ouvert au siége de la commission centrale, au palais de l'Elysée-National.

De semblables bureaux sont déjà ouverts dans chacune des douze mairies de Paris. En outre, des succursales vont être établies, par les soins de la commission centrale, dans toutes les communes de France, dans les corps de la garde nationale et de l'armée, et dans toutes les administrations publiques.

La commission centrale fera connaître successivement les mesures qu'elle croira devoir prendre en exécution du décret qui l'institue.

Comme le prescrit ce décret, tout en régularisant la réception des offrandes à la patrie, elle sera l'organe de la reconnaissance publique envers les citoyens qui donnent l'exemple du dévouement.

La France veut que les sacrifices de ses enfants soient connus et honorés.

Paris, le 4 avril 1848.

Les membres de la commission centrale,
LAMENNAIS, président; BÉRANGER, vice-président; E. LITTRÉ, CHARLES THOMAS, LOUIS VIARDOT, PAUL DE MUSSET, CHEVALLON, CLÉMENT THOMAS.

—

ÉLECTIONS DE LA GARDE NATIONALE.

Le général Courtais, commandant supérieur, vient de publier cet ordre du jour pour demain, 4 avril :

Citoyens de la garde nationale,

C'est demain que vous serez appelés à élire vos officiers. Les élections de la garde nationale sont la première consécration du droit de souveraineté que vous avez conquis. Elles auront une immense influence sur les choix que fera le pays pour la représentation nationale. Soyez donc tous à votre poste ; plus vous serez nombreux, plus on proclamera haut le nom de vos élus, plus aussi la république sera

[illegible] vice de la démocratie? D'organiser une armée pacifique sans rivale, et de faire de cette armée un rempart contre tout ce qui pourrait, dans le présent comme dans l'avenir, troubler par des projets insensés les destinées triomphantes de la patrie.

Citoyens, gardes nationaux, qui voulez le bien du pays ; vous tous qui aimez de cœur la République, qui l'avez proclamée immortelle, voici l'instant où elle a besoin de toute votre ardeur patriotique. Il faut qu'après la victoire on puisse dire : le peuple était là tout entier comme à ses plus belles fêtes ; il a compris l'étendue de ses droits politiques; il a fait son devoir : il a voté en masse pour les citoyens franchement dévoués aux institutions populaires, fidèles de trois révolutions.

—

Voici en quels termes le *Moniteur universel* rend compte de la journée d'hier dimanche :

Aujourd'hui Paris vient d'avoir l'une des plus belles journées qui puissent compter dans l'histoire de notre révolution de 1848, qui en compte déjà un si grand nombre d'admirables. Des placards, répandus dès le matin dans la capitale, avaient inspiré quelques craintes, en annonçant une réunion générale de la population parisienne au Champ-de-Mars. On redoutait une manifestation qui aurait pu alarmer de nouveau le commerce et l'industrie, déjà si troublés.

On parlait de forcer les citoyens riches à des sacrifices que la loi n'exige pas, et que la violence, à sa place, disait-on, devait exiger. Grâce à l'intelligence et au patriotisme du peuple et de la jeunesse des écoles, cette journée qui s'annonçait sous de fâcheux auspices, s'est magnifiquement passée.

L'effet en sera certainement immense; le peuple aura prouvé une fois de plus les sentiments qui l'animent; aura montré qu'il comprend l'ordre moral et matériel de la cité mieux que ne l'a compris jamais aucun des gouvernements qui ont si longtemps méconnu et calomnié ses héroïques vertus.

On s'attendait à une démonstration considérable, elle a eu lieu, elle a duré plus de huit heures, cent mille hommes au moins y ont pris part, et dans ce concours presqu'innombrable, il n'y a pas eu un seul instant de trouble, un seul cri équivoque, une seule collision, un seul dissentiment. Toutes les âmes n'ont eu qu'une pensée, tous les cœurs n'ont eu qu'une seule émotion : réunir toutes les classes de la population parisienne, toutes les écoles sans en excepter aucune, depuis l'école polytechnique et l'école normale jusqu'à celle des sourds et muets; confondre dans une vaste adhésion la jeunesse et les ouvriers, mêler les travailleurs de toute sorte dans une concorde fraternelle, exprimer au nom de tous la confiance absolue qu'inspire à tous le Gouvernement provisoire : voilà ce que les ouvriers et les écoles ont voulu faire aujourd'hui, voilà ce qu'ils ont fait. C'est un immense service rendu à la Patrie.

Jamais Paris, on peut le dire hautement, n'a vu un jour plus beau, plus pur, plus calme que celui-ci. Il aura, nous l'espérons, des conséquences fécondes. Les proclamations du Gouvernement provisoire ont préparé cette touchante unanimité. La grande manifestation d'aujourd'hui la cimentera d'une manière indissoluble : elle contribuera puissamment à ranimer la confiance et à ramener le calme dans tous les esprits.

Les écoles se sont réunies, à dix heures du matin, sur la place du Panthéon. Le cortége était précédé d'un sapeur du génie, symbole du travail et de l'intelligence ; à sa gauche, un élève de l'Ecole normale portait le *Contrat social* couronné d'immortelles ; à sa droite, un ouvrier portait une pioche couronnée des mêmes fleurs, et qu'on a déposée comme un souvenir à l'Hôtel-de-Ville. Le cortége s'est rendu au Champ-de-Mars, où les élèves des écoles ont travaillé un instant aux terrassements. Puis, tous réunis, élèves et ouvriers, se serrant la main, se donnant le bras, se sont rassemblés au pied de l'arbre de la liberté en chantant *la Marseillaise*. La quête, commencée au Champ-de-Mars, s'est poursuivie le long des Champs-Elysées et des boulevards. Chacun apportait son offrande à la patrie; on levait les mains, on criait : Vive la République ! sur le passage des travailleurs unis. Au milieu d'une foule immense, l'ordre n'a pas été troublé un instant. Les travailleurs sont venus présenter au Gouvernement provisoire l'emblême de leur union, lui offrir leur don patriotique et l'hommage de leur sympathie et de leur dévouement.

Telle a été cette noble et grande journée ; le peuple, la jeunesse, le Gouvernement provisoire peuvent en être heureux et fiers. Il y a longtemps que Paris n'avait présenté un tel aspect de fête, de paix et d'union. Le ciel le plus magnifique, un soleil éclatant n'a cessé de favoriser cette solennité improvisée, qui paraîtrait une sorte de prodige, si, depuis Février, le peuple n'avait constamment donné ces prodigieux spectacles.

Le Drapeau de l'Espagne démocratique.

Le *Moniteur* publie ce matin le compte-rendu de la manifestation faite par les démocrates espagnols.

La députation ayant à sa tête MM. Salas, Tolosa, Del Balzo, Depret et Escudero a été reçue par M. de Lamartine.

Dans cette manifestation politique, les Espagnols avaient eu l'heureuse pensée de porter le drapeau jaune aux deux bandes rouges, et le drapeau tricolore *vert, jaune, rouge* de l'Espagne libérale de 1820. M. Del Balzo, profitant de cette circonstance, fit ressortir la différence essentielle qui existe entre les anciens faits glorieux que l'Espagne avait accomplis sous le drapeau jaune et rouge, et ceux qu'elle était appelée à réaliser sous le drapeau tricolore de la démocratie. Le drapeau aux deux couleurs, a-t-il dit, appartient à l'histoire du courage guerrier des Espagnols, respectons-le; mais il ne saurait symboliser les principes de fraternité du peuple espagnol envers les autres peuples. Il ne représente pas notre complète régénération, car il a été non-seulement un signe de guerre, mais un signe de despotisme. Le véritable drapeau de notre émancipation, le voici : c'est le drapeau tricolore où brille la couleur verte, emblème de nos vives espérances et de l'indépendance des peuples : c'est l'étendard qui nous conduira au combat, s'il le faut, pour renverser les oppresseurs de notre patrie. Proclamons donc les principes sacrés de *Liberté, Egalité, Fraternité*, et crions : Vive la démocratie ! vive le drapeau de l'émancipation espagnole !

Après un chaleureux discours prononcé par M. Salas, au nom de ses compatriotes, ce citoyen, ajoute le *Moniteur*, a lu l'adresse suivante du peuple de Saragosse au peuple de Paris, adresse signée par les plus notables habitants de cette ville célèbre :

Héroïques Parisiens !

« L'écho de votre instantanée et généreuse révolution a déjà remué

Le programme qui annonce votre révolution, les noms illustres qui sont à sa tête, la manière noble avec laquelle elle a été conçue et développée, tout cela est un gage de sécurité en faveur des droits des peuples.

Nous qui faisons partie de la jeunesse de qui dépendent les destinées à venir de l'humanité, nous, dont les pères ont combattu contre vos aigles en défense de leur indépendance, nous vous rendons aujourd'hui, au nom de nos frères politiques, le tribut de notre admiration, dès que vous avez proclamé les grands principes qui font de toutes les nations des sœurs en Jésus-Christ et en la liberté.

Ensuite la députation espagnole a offert à la République, qui l'a agréé, l'ancien drapeau des démocrates espagnols.

M. de Lamartine, ministre des affaires étrangères, au nom du Gouvernement provisoire, a fait la réponse suivante :

« Il y a longtemps qu'on a dit : Il n'y a plus de Pyrénées, et votre démarche sympathique prouve bien que cette vérité reste inscrite dans le cœur des Espagnols comme elle vit toujours dans le cœur des Français. Mais lorsque cette vérité est émanée de la bouche d'un roi, elle ne se rapportait qu'à des intérêts de territoire et de dynastie. Combien n'a-t-elle pas plus de force aujourd'hui qu'elle n'exprime que le rayonnement de la pensée entre les peuples ! Devant elle, les montagnes s'aplanissent, les fleuves se comblent, les mers disparaissent : la fraternité humaine ne connaît plus d'obstacles à l'union féconde qu'elle consacre. Rien n'atteste mieux cette fraternité que la démarche que vous venez faire aujourd'hui auprès du Gouvernement de la République française.

Naguère la France et l'Espagne se combattaient pour des intérêts égoïstes, et le sang de leurs enfants rougissait le sol des deux pays. Votre présence ici prouve que ces luttes sont oubliées et ont fait place à un sentiment de noble rivalité pour tout ce qui concerne la liberté et la civilisation.

Ces germes féconds, la France les a donnés au monde, et vous les avez noblement développés sur votre sol, où le sentiment de la liberté était depuis longtemps répandu dans les veines et dans les institutions. Espérons que désormais les deux nations vivront en paix : tout les y convie, l'accord des idées et des intérêts. Quant au désir que vous exprimez que la France sympathise avec vos sentiments d'affranchissement, vous ne doutez pas que l'esprit de liberté qu'elle a si énergiquement déployé, il y a un mois, ne s'applique à tout ce qui porte dans son cœur le même sentiment. Mais la France n'impose à personne ni ses désirs, ni ses intérêts ; elle laisse se développer librement les germes qu'elle a semés. C'est aux nations à réaliser dans leur sein ce qu'elles peuvent porter. La nation espagnole, si grande, si généreuse, si noble, ne sera pas la dernière à marcher dans cette voie : nous la suivrons avec intérêt dans ce développement, et nous désirons vivement la voir puissante, heureuse et libre. »

M. Salas a remercié M. de Lamartine des sentiments bienveillants qu'il venait d'exprimer à l'égard de l'Espagne ; il a ajouté que l'union de la France et de l'Espagne ne pouvait se fonder que sur la volonté des deux peuples. Il remit ensuite les drapeaux des démocrates espagnols.

Le cortége, en parcourant les différents quartiers de la capitale, a fait entendre l'hymne de *Riego* et autres chants nationaux. Il a été partout accueilli, par l'immense population de Paris, avec des démonstrations de la plus vive sympathie. On entendait de tout côté les cris de *Vive l'Espagne* ! *vive la France* ! *vive la République* !

Dons patriotiques.

Les citoyens embarqués sur l'aviso à vapeur *le Vautour*, au nombre de quarante et un, voulant contribuer, autant que le leur permet leur situation de fortune, au rétablissement des finances de la République, et faire cesser l'état de gêne résultant de la mauvaise administration du gouvernement déchu, abandonnent au trésor public le montant de la somme qui leur serait acquis pour les cinq premiers jours du mois d'avril.

— Les piqueurs des 3e, 4e et 5e divisions du pavé de Paris viennent offrir au Gouvernement provisoire, comme don patriotique, la somme de 188 fr., et les garçons de chantier la somme de 134 fr. 20 c.

— Une députation des ouvriers et employés de la fonderie en cuivre de la maison Thiébaud et Cie, fondeurs-mécaniciens, est venue offrir au Gouvernement provisoire la somme de 117 fr. 65 c. pour être remise dans la caisse comptoir national d'escompte. Les délégués, en donnant cette destination à leurs offrandes, désirent être imités par tous les établissements de Paris, et ils espèrent faire renaître ainsi la confiance si nécessaire au commerce.

— Les ouvriers de la Compagnie française pour l'éclairage au gaz, sise à Vaugirard, sont venus à l'Hôtel-de-Ville offrir au Gouvernement provisoire un don patriotique de 540 fr. et de plusieurs pièces d'argenterie.

— Une députation des commis et garçons des chantiers des marchands de bois de sciage, à brûler et de charronnage du quai de la Rapée, vient d'offrir au Gouvernement provisoire de la République une somme de 169 fr., produit d'une journée de travail.

— Les ouvriers et ouvrières composant les ateliers de la capsulerie de guerre, les employés au service des poudres et salpêtres, et les ouvriers externes du dépôt de l'artillerie (musée Saint-Thomas d'Aquin), ont envoyé leurs délégués à l'Hôtel-de-Ville pour offrir un don à la patrie. Les trois corporations réunies ont offert une somme totale de 667 fr. 85 c. Les capsuliers et les employés des poudres et salpêtres, 467 fr. 85 c.; les ouvriers externes du dépôt central d'artillerie, 200 fr.

— Une députation des ouvriers boutonniers en métal est venue apporter au Gouvernement provisoire une somme de 663 fr. pour les besoins de la République.

— Une députation des facteurs de la poste aux lettres de Paris est venue porter une offrande patriotique de 688 fr. au Gouvernement provisoire.

—Une députation de travailleurs de la fabrique de caout-chouc des Thernes, au nombre desquels sont des femmes et des enfants, a fait à la République l'offrande d'un journée de travail, se montant à 250 fr.

— La société des sauveteurs de la Seine est venue apporter un don de 250 fr. à la République.

— Les ouvriers des ateliers de l'entreprise des messageries Caillard sont venus offrir un don patriotique de 124 fr. 50 c. Déjà ces citoyens avaient offert, dimanche dernier, une somme de 1 500 fr.

— Une députation des employés, courtiers et ouvriers de diverses maisons de roulage de Paris et de la banlieue, est venue offrir au Gouvernement provisoire, à l'Hôtel-de-Ville, une somme de 1 727 fr. 10 c. à titre de don patriotique.

— Une députation des élèves internes des divers lycées de Paris et [illegible]

2° Une somme de 60 fr., au nom des ouvriers de la fabrique de cuirs vernis de M. Baudoin.

— Une députation des ouvriers et employés du commerce des huiles de La Villette est venue offrir 240 fr. à la République.

— Les ouvriers brasseurs de Paris et de la banlieue sont venus à l'Hôtel-de-Ville offrir au Gouvernement provisoire un don patriotique de 1,450 fr.

— Une députation des ouvriers de l'usine à gaz de la compagnie du Nord, à Batignolles et à Saint-Denis est venue offrir au Gouvernement provisoire un don patriotique de 222 fr. 75 c., produit d'une journée de leur travail.

— Une députation des ouvriers et ouvrières de l'imprimerie nationale est venue à l'Hôtel-de-Ville offrir au Gouvernement provisoire un don patriotique de 2,360 fr. 50 c.

— Les ouvriers de l'atelier des pompes françaises sont venus offrir au Gouvernement provisoire un don patriotique de 53 fr. 75 c.

— Les ouvriers de M. Chauvin, constructeur des malles-postes, sont venus offrir au Gouvernement provisoire la somme de 267 fr. 25 c., comme don patriotique.

— Une députation de 1,200 tonneliers de Bercy et de l'entrepôt du département de la Seine vient offrir au Gouvernement provisoire une somme de 600 fr., comme don patriotique.

— Une députation très-nombreuse, composée des délégués de toutes les écoles civiles, militaires et artistiques de Paris, y compris celle des sourds et muets, est venue déposer, à titre de don patriotique, la somme de 2 012 fr. 65 c. L'abbé Laroque, aumônier des Invalides, accompagnait la députation, et, comme délégué, représentait le clergé parisien.

— Une députation des ouvriers du canal Saint-Martin qui s'était rendue au Luxembourg près du citoyen Louis Blanc, alors absent, se retirait lorsqu'elle a rencontré les élèves des écoles qui se dirigeaient vers le Champ-de-Mars ; elle les y a suivis sur leur demande. C'est avec son drapeau que la quête a été faite ; elle s'est rendue aussi à l'Hôtel-de-Ville, où elle a offert l'expression de ses sympathies au Gouvernement provisoire.

— La députation qui, d'abord réunie au Champ-de-Mars, a traversé tout Paris en faisant une collecte patriotique, apporte des corbeilles remplies des dons des citoyens, et les jeunes gens de toutes les écoles s'occupent à compter le produit total de la collecte, composée de sous et de petites pièces de monnaie.

— Les employés du ministère de l'intérieur ont mis à la disposition du ministre une journée de leur traitement pour venir au secours des ouvriers sans travail.

— Les citoyens Nicolau et Lagier ont versé, dimanche 26 mars, au nom des commissionnaires français, la somme de 95 fr.; le *Moniteur* de ce jour avait omis d'en faire mention.

— La société de prévoyance des pharmaciens du département de la Seine dépose, à titre de don patriotique, 2,000 fr.

— Les ouvriers des ateliers de Lepaute, horloger, 252 fr. 50 cent.

— Les employés et chefs de l'imprimerie nationale, 528 fr.

— Les gardes nationaux de l'ancienne 5e compagnie, 1er bataillon, 2e légion, capitaine Dupaty, 1,215 fr.

— Le citoyen Jobot, 5 fr.

— Le citoyen Reville, 5 fr.

— Le commandant Gambini a offert à la République un yatagan de grand prix.

— Dans notre numéro de vendredi 31 mars 1848, nous avons commis une erreur au sujet de l'offre faite au Gouvernement provisoire, pour être versée au comptoir national, à titre de don patriotique, par les gérants, employés et ouvriers de la maison F. Malin et Ce, carossiers, avenue de Saint-Cloud, n° 47.

Selon notre journal, le versement effectué ne serait que de 525 fr., au lieu de 1 000 fr., ainsi réalisés :

325 fr. provenant de la caisse de la société philanthropique ;
498 fr. provenant d'une collecte faite par l'abandon d'une journée de travail des employés ouvriers ;
177 fr. provenant des deux gérants de la compagnie.

En tout, 1 000 fr.

— Les huissiers, garçons de bureaux, hommes de peine, ouvriers et concierges attachés à l'Hôtel-de-Ville, ont offert au Gouvernement provisoire la somme de 575 fr. 50 c., produit d'une collecte faite entre eux.

Agitation européenne.

La confédération germanique s'est réunie le 30 mars à Francfort-sur-le-Mein pour délibérer sur la formation d'une représentation nationale allemande. La commission des sept a préparé le programme suivant:

1° Un chef suprême de la Confédération avec des ministres responsables ; — 2° un sénat des Etats particuliers ; 3° une chambre de députés formée par des élections dans la proportion de un député sur 70 mille âmes ; 4° compétence de la confédération par la renonciation des Etats aux points suivants en faveur du pouvoir central : 1° l'armée ; 2° la représentation vis-à-vis de l'étranger ; 3° systèmes de commerce, de navigation, de douanes, de monnaies, poids et mesures, les canaux, les chemins de fer ; 4° arrêtés de la législation civile et pénale et de la procédure, un tribunal de la confédération ; 5° garantie des droits de liberté nationale.

L'assemblée nationale constituante sera convoquée par les autorités fédérales, renforcées d'hommes de confiance. Une commission de 15 membres fera la convocation. Si la convocation n'a pas lieu dans quatre semaines, l'assemblée se réunira de nouveau le 3 et le 4 mai. En cas d'urgence, la commission pourra convoquer l'assemblée pour un terme plus rapproché.

Des mesures seront prises pour que le parlement se réunisse dans trois semaines.

Dans une assemblée préparatoire, M. Struve, député de Bade, a proposé de voter la république allemande.

Tous les représentants de l'Allemagne du sud-ouest ont appuyé cette proposition, qui a été repoussée par les représentants de l'Allemagne du nord. Ceux-ci se sont prononcés pour une monarchie constitutionnelle avec une loi d'élection très libérale. Il n'a pas été pris de décision. L'assemblée s'est constituée dans la [illegible] a dû se réunir le 2, ne siégera que peu de jours, et l'on espère que l'assemblée nationale pourra être réunie dans la première quinzaine de mai.

L'empereur de Russie fait toujours de grands préparatifs de guerre. Tous les marins sont rappelés. Un corps de 50,000 cosaques serait réuni près de Tilsitt. Une correspondance de la *Gazette de Silésie* dit que le czar a déclaré qu'il n'entendait pas se mêler des affaires intérieures de l'Allemagne, mais qu'il aviserait si l'intégrité de la Pologne russe était attaquée.

On lit dans une correspondance de la frontière silésienne :

Le gouvernement russe a fait construire il y a quelques semaines à Varsovie 400 voitures pouvant contenir chacune 50 personnes, et l'on dit qu'il les emploira pour transporter des troupes nombreuses à la frontière de Prusse et à Vienne. Dans le royaume de Pologne, toutes les personnes qui avaient des fusils avec permission, ont été obligées de les rendre, et l'autorité s'est fait livrer tous les couteaux d'une certaine grandeur. Tous les maréchaux ferrants ont été obligés de promettre, sous serment, qu'ils ne fabriqueraient ni piques ni couteaux.

La *Gazette de Kœnigsberg* annonce que le 26 mars les premières troupes russes marcheront vers la Pologne, par le pont de Kowno. Le pont, sur le Memel, a été rétabli pour le passage des troupes. Vingt fourgons chargés de poudre ont passé par Kowno, pour se rendre à Varsovie et à Willkowski. On concentre les cosaques. On assure que l'empereur se rendra en personne en Pologne.

On espère pouvoir rassembler dans le grand-duché une armée polonaise de 40 000 hommes, dans le cas où la Suède saurait profiter du moment favorable et marcherait dans la Finlande; la Russie ne serait pas en état de résister longtemps.

On écrit de Posen, 27 mars :

On est mécontent ici de voir arriver tant de troupes; on assure que 80 000 hommes armés de faulx sont prêts à se battre contre les soldats. Tout dépend de la bonne intelligence entre les Allemands et les Polonais. Une commission mixte demande que les troupes soient éloignées de Posen, et qu'elles rentrent dans les forts et dans les casernes.

En apprenant les évènements de France, le roi a enjoint à la commission chargée de rédiger un projet de constitution de présenter un projet très libéral.

La ville de Francfort a fait aussi sa protestation contre les prétentions du roi de Prusse. En voici quelques passages :

Le peuple allemand ne peut donner sa confiance, ne peut remettre la direction de son sort à un prince dont la vie gouvernementale tout entière n'a été qu'une série de contradictions, qui a persécuté et opprimé de toutes les manières les plus nobles précurseurs de la vérité, de la liberté et de la légalité, qui a si complètement méconnu la haute mission que la Providence lui avoit confiée en le plaçant à la tête du pays.

Nous ne pourrions accorder cette confiance au roi de Prusse, lors même que sa main serait pure du sang des citoyens ! Nous aurions vu avec beaucoup de plaisir la Prusse à la tête du mouvement de l'Allemagne; mais c'est avec indignation que nous protestons contre la prétention de Frédéric-Guillaume de se placer lui-même à la tête du peuple allemand !

Nous ne pouvons reconnaître qu'au peuple allemand le droit de se choisir un chef; — Frédéric-Guillaume ne peut l'être et ne le sera jamais !

Vienne a aussi ses clubs populaires comme Berlin. Les classes laborieuses s'y agitent beaucoup et font des démonstrations menaçantes pour le gouvernement. Une députation qui voulait demander une augmentation de salaire et une diminution de travail a consenti à ajourner ses prétentions. Mais il y a toujours une vive agitation et des manifestations qui pouvaient devenir une émeute ont eu lieu le 25.

La Hongrie continue à s'agiter pour obtenir une indépendance complète ; il est probable que la nouvelle de la victoire des Milanais déterminera la séparation. M. Kossuth, ministre trop libéral sous l'ancien régime, est dépassé de beaucoup par le mouvement et sera obligé de donner sa démission.

On écrit de Vienne, 28 mars, à la *Gazette de Spener* :

En Gallicie la corvée a été abolie tout d'un coup par un mouvement du peuple. Demain on attend 800 gentilshommes et notabilités du royaume de Croatie et de la Sclavonie. A Agram, Karlstadt, Warasdin et sur toute la frontière, les évènements de Vienne ont été accueillis avec un enthousiasme général. La députation demande la séparation de ces royaumes de la Hongrie et la formation d'un royaume à part se rattachant à la monarchie autrichienne. On écrit de Venise qu'il s'y forme deux partis; une division du régiment d'infanterie Kinsky, qui a déclaré traître le gouverneur comte de Zichy, se tient encore dans le fort de Malaghera, qui domine le port du chemin de fer. Le général Viktor concentre près de Goritz deux régiments d'infanterie et un régiment de cavalerie, avec lesquels il veut délivrer Udine et rétablir la communication avec Padoue. — On mande de Trieste, en date du 26, que deux vaisseaux de la flotte autrichienne s'étaient ralliés de nouveau à l'Autriche. L'escadre près de Pola était également sauvée.

Nous avons reçu aujourd'hui le journal du gouvernement provisoire de Milan, *le 22 Mars*. Parmi les proclamations de ce gouvernement, nous en remarquons une dans laquelle on engage les Milanais à bien accueillir les Piémontais, qui viennent en amis et non en maîtres. Le ton de ce document prouve que les Milanais sont peu disposés à ratifier le nom que s'est donné Charles-Albert.

On écrit de Coire, 27 mars :

Le feld-maréchal Radetzky n'est pas encore pris, bien qu'une récompense de 100 000 livres soit promise à celui qui le livrera. Il s'est dirigé avec une colonne sur Vérone, en passant par Cremo et Mantoue. A Lecio, une femme, nommée Lucia Martella, s'était armée avec quinze autres femmes pour se rendre à Milan.

L'ennemi, écrit-on de Milan, se retire sur toute la ligne, et semble démoralisé. Le vice-roi autrichien s'est enfui de Vérone le 23, prenant la route d'Allemagne. Cette nouvelle a découragé les Autrichiens, qui ne seraient pas éloignés, dit-on, de céder la forteresse au peuple sans coup férir.

« Des individus qui étaient sur la place de la station, et criaient Vive la République, furent arrêtés par la police, qui requit des soldats au poste voisin. Arrivés dans la rue Digue de Brabant, les soldats furent attaqués par une foule assez nombreuse qui les assaillit à coups de pierres. Ainsi entourés et ne sachant comment se défendre, les soldats se retournèrent et firent feu. Un homme a été tué, et deux autres blessés, dont l'un assez grièvement. »

Les étudiants de l'Université catholique de Louvain viennent de s'insurger contre leurs professeurs. Ils ont signé au nombre de 400 une pétition pour demander la réforme des hommes et des choses. Des règlements leur ordonnaient, sous des peines sévères, de rentrer chez eux à certaines heures, leur interdisaient de paraître au spectacle et les frappaient au début de leur carrière lorsqu'ils manquaient à certains règlements arbitraires. Les étudiants refusent de recevoir leurs professeurs jusqu'au redressement de leurs griefs. Des élèves font les cours en attendant.

Madrid était en état de siège le 27. Mais l'émeute de la veille ne s'est pas renouvelée. L'*Eco del Comercio* ne nous est pas parvenu aujourd'hui. Le *Clamor* dit que la liberté de la parole ayant été ravie aux journaux par l'état de siège, il gardera le silence et il se borne à dire qu'il y a eu des combats acharnés, des morts et blessés en grand nombre, des faits d'agression sanguinaires. La foule, le 27, se portait sur tous les points où avait eu lieu la lutte pour y voir les traces des balles et les traînées de sang.

El Siglo prétend que le gouvernement savait tout ce qui allait se passer et qu'il était bien aise de trouver cette occasion de comprimer l'émeute.

Suivant le *Clamor*, M. Martinez de la Rosa aurait déclaré qu'il s'était trompé sur le caractère et la force de la révolution qui change la face de l'Europe, et que, vu les évènements d'Allemagne, de Berlin et de Vienne, il lui paraissait urgent d'adopter une politique libérale comme le seul moyen de conjurer les périls les plus graves. MM. Rios Rosas et Pidal auraient combattu énergiquement cette proposition, et leur opinion aurait prévalu.

L'*Heraldo*, journal de Marie-Christine, revient ainsi sur les faits de la veille :

Parmi les rassemblements qui ne se sont montrés qu'à sept heures du soir, tirant des coups de fusil rue de Tolède et du côté de la place del Progreso, l'on a remarqué quelques uniformes de la garde nationale. Ces hommes criaient : Vive la République ! vive Espartero ! vive la milice ! (garde nationale). La résistance la plus énergique des émeutiers a eu lieu dans une maison de la rue de la Visitation, dans une maison de la rue du Bain et dans le théâtre del Principe. Le nombre des blessés et très considérable : il en a été reçu 116 à l'hôpital général ; il y en a beaucoup d'autres dans el Buen Succeso et dans quelques maisons particulières. Nous ignorons le nombre des morts, mais il doit être considérable. Le capitaine Espana a été frappé à la tête de sa compagnie. Ce matin, tous les cadavres avaient disparu. Dans quelques groupes on criait vive l'armée ! La troupe répondait par des charges vigoureuses.

Le général Narvaez s'est rendu plusieurs fois auprès de la reine pour l'informer de ce qui se passait. S. M. était très tranquille. Tous les gens paisibles se sont enfermés chez eux, laissant à la troupe le champ libre pour agir contre les révoltés. On évalue le nombre de ces derniers à 2 000 hommes. Beaucoup étaient entrés à Madrid depuis quelques jours. Parmi ces gens, se trouvait, dit-on, un Français de très mauvaise mine, arrivé, à ce qu'il paraît, de Paris, depuis peu de jours.

Demande de Jurys administratifs.

La pièce suivante, adressée au Gouvernement provisoire par les employés des ponts-et-chaussées, contient des faits qui se produisent aussi dans les autres administrations. Nous donnons cette pièce *in extenso*, parce qu'elle s'appuie sur un principe que nous avons toujours défendu, et qui, dans une république démocratique, doit trouver sa place à la base de toutes les administrations publiques.

Aux citoyens membres du Gouvernement provisoire.

Citoyens,

Le citoyen ministre des travaux publics a publié, à la date du 14 1848, une circulaire adressée à tous les ingénieurs des ponts-et-chaussées dans laquelle on remarque le paragraphe suivant :

« Si des agents ne se recommandent pas par une capacité éprouvée, » par une réputation irréprochable, vous aurez à m'en proposer im- » médiatement la révocation. »

Nous, conducteurs et piqueurs des ponts-et-chaussées, nous nous demandons si le citoyen ministre des travaux publics s'est bien rendu compte de la portée d'un pareil langage. N'aurait-on pas surpris sa bonne foi et sa religion ? aurait-il puisé à la source de tous les renseignements capables de l'éclairer dans une question aussi délicate, ou plutôt ne se serait-il pas laissé aller aux suggestions d'un entourage intéressé au maintien de l'ancien état de choses ? Le corps des ponts-et-chaussées jusqu'à présent a été composé de deux éléments bien distincts : l'élément aristocratique et l'élément démocratique. Les ingénieurs, en vertu du privilège qui était leur raison d'être, appartenaient, pour la plupart, au premier. Chez les conducteurs et piqueurs, qui sont du peuple, et, partant, fils de leurs œuvres, l'élément démocratique a toujours prévalu. Aussi tous ont-ils contribué, chacun dans la mesure de ses forces, à la magnifique Révolution de 1848. Quelques-uns d'entre eux seraient à cette heure gravement compromis, si le succès n'eût pas couronné la lutte populaire. Comme le peuple, enfin, tous ont salué avec un noble enthousiasme l'avènement de la République française, parce que, pour eux, comme pour tous les travailleurs, la République, c'est la consécration, c'est le triomphe des idées de justice et d'humanité ; parce que, pour eux, c'est la réalisation de cette généreuse devise dont la France d'aujourd'hui a blasonné tous ses édifices : Liberté, égalité, fraternité.

S'imagine-t-on que de ces deux éléments si divers, l'élément démocratique seul ait survécu ? Ce serait là sans doute une grande erreur. On ne fait pas ainsi du jour au lendemain abnégation complète d'un principe auquel on doit sa suprématie. Dès lors le paragraphe en question de la circulaire du citoyen ministre des travaux publics peut avoir les conséquences les plus graves et les plus déplorables ; car il livre complètement à la merci des ingénieurs le sort des agents secondaires employés sous leurs ordres. N'y a-t-il pas à craindre, en effet, que ce paragraphe, aux mains de quelques-uns, ne devienne une arme perfide dont ils se serviront au profit de ressentiments personnels ? — Toutes se distinguent par leur esprit d'intolérance et quelquefois par leur forme vexatoire et injurieuse. L'intimidation à l'égard des conducteurs et piqueurs est pratiquée sous toutes les formes. A Paris et dans les départements, leurs adhésions à la République ont été entravées par la plupart des ingénieurs ; mais c'est surtout à Paris que certains de ces derniers se sont fait remarquer par leurs dispositions hostiles et antidémocratiques. C'est ainsi que quelques-uns, dans le but évident de faire redescendre leurs subordonnés à l'état d'infériorité d'où probablement ils voudraient aujourd'hui qu'ils ne fussent jamais sortis, n'ont pas hésité à leur enlever toute autorité morale sur les entrepreneurs, auxquels ils ont formellement enjoint de ne plus écouter aucun ordre n'émanant pas directement d'un ingénieur ; d'autres, le lendemain de la Révolution, signifiaient à leurs employés qu'ils ne devaient être détournés de leurs fonctions que par le service de la garde nationale, qui seul serait regardé comme une excuse légitime. On a tout fait, enfin, pour interdire aux conducteurs et piqueurs l'exercice de ce droit imprescriptible dont tous les travailleurs usent largement aujourd'hui, le droit de se réunir pour discuter en commun de leurs intérêts.

Des rapports arrivés des départements accusent les mêmes faits et les mêmes tendances rétrogrades. Sur certains points, l'élément populaire est menacé d'être sacrifié. Pour certains agents supérieurs, les agents secondaires n'ont pas le droit de citoyens. On voudrait pouvoir étouffer en eux tout esprit d'initiative et jusqu'à la liberté de penser.

En présence du désordre moral qu'un tel état de choses fait naître dans l'administration, ne prendra-t-on aucune mesure pour garantir, à des agents recommandables, une position honorablement acquise ? Il est de l'intérêt, il est de la dignité du pays qu'il en soit autrement. La nation doit son appui à tous ses enfants vraiment dévoués. A ce titre, les conducteurs et piqueurs des ponts-et-chaussées ont foi en elle comme ils ont foi dans ces principes éternels de liberté, d'égalité et de fraternité proclamés en février 1848. Le Gouvernement provisoire, tous en ont la confiance, prendra en considération les raisons qu'ils viennent soumettre à sa patriotique appréciation, et il ne sera pas dit que, dans la France républicaine, le bon droit, les services rendus, la probité et le dévouement à la patrie, pourront être impunément sacrifiés à un misérable esprit de parti ou d'intolérance.

En conséquence de cet exposé, et considérant que le paragraphe cité de la circulaire du citoyen ministre des travaux publics est rédigé de telle façon qu'il pourrait devenir, aux mains de certains agents supérieurs, une arme dont ils se serviraient au profit des ressentiments personnels ;

Considérant que les termes des circulaires publiées à Paris et dans les départements par quelques ingénieurs sont de nature à effrayer sur leurs tendances anti-démocratiques à l'égard de leurs employés ;

Considérant que le gouvernement de la république ne peut laisser ainsi à l'arbitraire d'agents, dont quelques-uns sont dans des dispositions au moins douteuses, le sort d'un grand nombre d'hommes recommandables qui, souvent, aux yeux des premiers, n'auraient que le seul tort de vouloir faire prévaloir le principe d'égalité qui doit être aujourd'hui la base de toute administration ;

Considérant que la juridiction ténébreuse des rapports secrets, avilissante pour l'homme, qu'elle frappe aussi bien que pour celui qui en fait usage, est tout-à-fait incompatible avec la dignité humaine, avec la franchise républicaine ;

Considérant que tout accusé a le droit de se défendre ;

Que tout accusateur doit prouver son accusation, et que des juges impartiaux doivent prononcer ;

Considérant, en outre, que l'institution du jury étant essentiellement démocratique, tout citoyen a le droit d'en appeler à sa juridiction.

Nous, conducteurs et piqueurs des ponts-et-chaussées, nous vous demandons, citoyens membres du Gouvernement provisoire, de vouloir bien ordonner la création immédiate de jurys administratifs à l'examen desquels seraient soumis tous les cas de pénalité, tels que révocations, déplacements forcés, impositions d'amende, et qui auraient à décider entre l'agent secondaire atteint par une mesure de rigueur et l'agent supérieur qui l'aurait provoquée.

Recevez, citoyens membres du gouvernement provisoire, la nouvelle assurance de leur inaltérable attachement à la République.

Salut et fraternité.

Les membres présents à l'assemblée.

Le 26 mars 1848. (Suivent 91 signatures.)

L'assemblée prie les employés secondaires des ponts-et-chaussées, dans les départements, d'envoyer immédiatement au Gouvernement provisoire des lettres d'adhésion à la présente adresse.

FAITS DIVERS.

— Noms des citoyens délégués du comité central maçonnique chargés de recueillir les dons en faveur des Polonais :

1er arrondissement, Gardien, rue du Rocher, 2. — 2e id., Fabre, rue Richelieu, 14. — 3e id., Cotelle, rue Mazagran, 15. — 4e id., Rexès, rue Grenelle Saint-Honoré, 29, pharmacie Hébert. — 5e id., Cossé, docteur-médecin, rue Saint-Sauveur, 16. — 6e id., Servan, rue Saint-Denis, 173. — 7e id., Leuillet, rue Montmorency, 46. — 8e id., Mouton, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 173. — 9e id., Darragon, quai aux Fleurs, 23. — 10e id., Houtelet, rue de Lille, 52. — 11e id., Peigné, rue de l'Echaudé-Saint-Germain, 11 bis. — 12e id., Wittecoq, rue Neuve-Saint-Etienne-du-Mont, 17.

Banlieue. — Les citoyens Ollivier, directeur de l'usine à gaz, barrière d'Italie, route d'Ivry. — Genty, propriétaire, petite rue Moncey, 4, à Batignolles. — Thébault, rue de Beaune, 37, à Belleville. — Kiéner, place Maubert, 41, pour Gentilly et environs. — Boulanger, grande rue de Paris, à Saint-Denis.

— MM. les artistes de l'orchestre et des chœurs du Théâtre-Italien se proposent de donner samedi prochain, 8 avril, au Jardin-d'Hiver, et sous la direction de M. Tilmant aîné, un grand concert, pour lequel MM. Baroilhet, Alizard, Poultier et Mlle Nau ont bien voulu promettre leur concours. Ils croient devoir avertir le public qu'ils ne se sont jamais placés sous la direction de M. Straus, de Paris, qu'il ne faut pas confondre avec le Strauss allemand.

— Le discours de M. E. Quinet, au Collège de France, sur la République, vient de paraître.

— Le colonel Rey, gouverneur de l'Hôtel-de-Ville, a reçu hier la lettre suivante, qui prouve les sentiments d'honneur et de loyauté dont sont animés les hommes du peuple qui, depuis le 24 février, occupent les postes de l'Hôtel-de-Ville :

« Citoyen colonel,

» La République ne peut et ne veut avoir à son service que d'honnêtes gens. Le nommé D... ayant commis un acte d'indélicatesse, nous venons vous demander qu'il soit chassé de nos postes, comme les déshonorant par sa présence. Nous comptons, colonel, sur votre jus- tice ; il a été aussitôt arrêté et conduit au poste des [illegible] ; on a trouvé sur lui deux pistolets chargés, bientôt après il a été conduit par six hommes de la garde nationale mobile, donnant le bras à une jeune femme qui n'avait pas voulu le quitter, et qui se protégeait contre la pluie, au moyen d'une ombrelle.

Après cette arrestation, les femmes qui composaient le rassemblement se sont dispersées, emportant avec elles le drapeau qu'elles avaient replacé dans un fourreau en toile. (*Gazette de France.*)

— Les candidats présentés pour les grades de colonel et de lieutenant-colonel dans l'assemblée préparatoire des gardes nationaux de la légion de cavalerie, réunis au manége Pellier, le 31 mars 1848, sont les citoyens Trélat, Maison, Savalète, Delfus, Chambaud.

— Les quatre réunions de la 2e légion provoquées par le maire à la Bourse, pour entendre les candidats aux différents grades, ont pour résultat de rendre certain l'élection du citoyen Clément Thomas au grade de colonel, et du citoyen Cisset comme lieutenant-colonel.

— Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

« On assure que l'ambassadeur anglais doit quitter Paris cette nuit même, et que cette prompte retraite est déterminée par les nouvelles venues d'Irlande. L'ambassadeur anglais aurait reçu de son gouvernement une communication de laquelle il résulterait que les troubles d'Irlande auraient été entretenus surtout par des agents français. Le ministère anglais exige, dit-on, des explications du Gouvernement provisoire pour continuer ses rapports diplomatiques. »

— Les militaires de tous grades et employés militaires *en activité de service* du département de la Meurthe, actuellement en résidence à Paris et aux environs, sont invités à se rendre mardi, 4 avril, à sept heures du soir, au café des Mille-Colonnes (Palais-National), au 3e étage, pour conférer sur les élections de leur département et prendre connaissance des listes des candidats qui se présentent à l'Assemblée nationale.

VOL DES DIAMANTS DE LA COURONNE DE FRANCE. — On lit dans l'*Impartial de Bruges* :

« Le nommé Hoornaert, natif de Bruges, un des héros de la bande de voleurs qui a dévalisé les Tuileries, a été arrêté aujourd'hui par les soins de la police locale.

» Il s'était présenté chez le bijoutier De Vos pour lui vendre deux diamants. M. De Vos a eu la prudence d'avertir la police ; une visite domiciliaire a eu lieu, et on a trouvé pour une valeur de cent à cent cinquante mille francs de diamants.

» Hoornaert a été déposé à la maison d'arrêts. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Bordeaux. — M. E. T. — Reçu vot. lettre avec les 2 coupons. Nous prenons note.

Châtelus. — M. D. — Pris note de ce que vous nous dites par votre lettre du 1er c. — Accepté l'*Echange*. A quel des deux journaux devons-nous envoyer le nôtre ?

Saint-Saulve. — M. B. — Consultez la D. P. depuis le 26 mars, chaque no porte des rectifications à la liste.

Uzès. — M. A. F. — Agissez pour le mieux, et entendez-vous avec nos amis pour ne pas gaspiller vos forces.

Nismes. — M. E. D. — Entendez-vous bien sur les candidats qui présentent le plus de chances et que les individualités s'effacent devant l'intérêt général.

Bourse du 3 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	59 »»	59 »»	55 »»	55 »»	4 Can. 5 0/0	775 »»
— — fin courant	»» »»	56 »»	54 75	54 75	Act. d. J. »	100 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	39 »»	39 »»	35 25	35 25	Ch. S.-G. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	38 75	35 50	35 50	V. r. dr. »	»»» »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	— O. anc. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—— nouv.	»»» »»

					INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1175 »»		V. r. gauc.	»»» »»
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	965 »»		Paris à Se.	»»» »»
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp.......... »	400 »»		— à Orléans	590 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin....... »	»»»» »»		— à Rouen..	327 50
S. du Trés. »	46 0/0	— Ganneron. »	»»» »»		R.-Havre...	»»» »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.			
5 p. 0/0.......	d. »» »» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»	Avignon.... 490 »»
3 p. 0/0.......	d. »» »»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»	Str. à Bâle . 80 »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.			Paris-Str... 335 »»
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»		»» »/»	»» »/»	Tours-Nan 326 25
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»		25 »/»	»» »/»	Orl.-Vierz.. »»» »»

FONDS ETRANGERS.

						INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME.............. DrC.	»» 82 »/»			C. du Nord.	348 »»
Récép. Rotsch. »	55 »»	BELG 2 1/2....... »	26 »/»			Famp-Has.	»»» »»
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2....... »	60 »/»			Diep-Féc...	»»» »»
— — pass. »	4 7/8	— do 1840....... »	51 »/» »/»			Boul. à Am.	»»» »»
— 3 p. 0/0. »	19 1/2	— do 1842....... »	49 1/2 »/»			Orl.-Bord..	380 »»
Dette intérieu. »	17 1/2	— Banque....... »	»»» »»			Mont. à Tr.	»»» »»
PORT. 3 0/0 1847 »	20 »/»	— do Em. 1841.. »	»»» »»			Paris-Lyon	285 »»
HOLL. 2 1/2..... »	53 1/2	PIÉMONT.......... »	700 »»			Bord-Teste	»»» »»
HAITI............ »	295 »/»	AUTRICHE........ »	375 »»			Zinc V. M.	2050 »»
						Lin Maberl.	440 »»
						F. de l'Av..	1000 »»
						Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	520 »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord..................	320 »»
— à Lyon..........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3|6, disponible, 56.
Fécule et betterave, 51 fr.
Savon disponible, belle qualité, 101.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 78.
Narbonne, 41. — Béziers, 41. — Bordeaux, 48.
Huile épurée, 84.
Lille. — Colza, 69.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 avril.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Lucrèce.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
ODÉON.—
OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Relâche.
THÉATRE HISTORIQUE.—Monte-Cristo (1re soirée.)
VARIÉTÉS.—Mlle de Choisy, l'Almanach, la Fille terrible.
GYMNASE.—Femme Blasée, Royal Pendard, Hercule, Malheurs.
THÉATRE MONTANSIER.—Henriette, Vestris Ier, un Voyage, Jeune Homme.
PORTE-SAINT-MARTIN.—L'Auberge des Adrets.
AMBIGU.—Les Trois Révolutions.
GAITÉ.—La Foi, l'Espérance et la Charité.
BEAUMARCHAIS.—3 Roses, Ile de Barataria, Fouyou, Victimes cloîtrées.
FOLIES.—Rambaut, 2 Pommades, Faute du Soldat.
COMTE.—Dîner impossible, Augusta, le Lutin.
DÉLASSEMENTS.—22, 23 et 24 Février, Fille du Diable, Lisbeth.
LUXEMBOURG.—Petits Mystères du Carnaval, Léonide.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] — [illegible] — 27 — 14
Le Numéro de huitaine. | Paris ... — 8 — 4 — 2
Départements ... — 10 — 5 — 2 50
Étranger ... — 14 — 7 — 4
[illegible]
Lyon, Mme Philippe; Marseille, [illegible]
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les annonces [illegible]
et Comp^e., 3, place de la Bourse.

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 4 AVRIL.

Sécurité des petites nationalités.

Un journal de Turin soutenait, il y a deux jours, qu'il n'y a pour la Lombardie et la Vénétie délivrées que deux moyens de salut: former une République sous la protection de la France et de la Suisse, ou reconnaître la souveraineté du roi de Piémont.

Ainsi, la Lombardie ne se serait émancipée au prix de tant de sang et de courage que pour retomber sous le joug étranger!

Pourquoi refuserait-on à la Lombardie le droit de se gouverner elle-même? Les Lombards qui viennent de se battre, un homme contre douze, et qui, dans ces conditions inégales, ont remporté la victoire, n'ont-ils pas prouvé qu'ils pouvaient soutenir leur indépendance? Quoique affaiblis par de longs siècles de servitude et d'énervement systématique, ils n'auraient demandé de secours à personne s'ils eussent possédé des armes. Pourquoi, régénérés par la liberté, par la nationalité reconquises, n'organiseraient-ils pas un gouvernement fort et national, prêt à repousser le conquérant tudesque s'il tentait jamais de redescendre dans les plaines du Pô, et à garantir à l'intérieur les libertés que la monarchie leur promettrait en vain? Pourquoi suppose-t-on que, délivrés de l'Autriche, ils n'auraient rien de plus pressé que de mendier le joug d'un autre souverain?

La belle et fertile Lombardie rejettera, nous l'espérons bien, ces conseils intéressés. Elle se montrera digne de la liberté qu'elle vient de reconquérir, et n'implorera la protection de personne. Elle a déjà la sympathie de tous les peuples pour ses souffrances passées, pour son héroïsme présent, et, si jamais un appui lui redevenait nécessaire, elle le trouverait non-seulement dans la France et dans la Suisse, elle le trouverait dans l'Allemagne, dans l'Italie régénérée, elle le trouverait partout, même chez les sujets de Charles-Albert, qui feraient moins attendre leur concours et ne chercheraient pas à réclamer un salaire pour un acte de dévouement fraternel.

Lorsque le monde était couvert de monarchies, lorsque le principe de la force dominait le droit européen, les États secondaires avaient besoin de s'abriter sous l'aile des grandes puissances : une invasion était toujours à craindre ; on accordait aux traités conclus sous la pression de la force le droit de briser et de disperser les nationalités. Mais le règne de ces traités est fini. La révolution européenne de 1848 a pour conséquence nécessaire la reconnaissance du droit inaliénable des individus et des nations à se gouverner. Il n'y a plus de rôle dans l'Europe pour la conquête; il n'y a plus de possible désormais que des confédérations de peuples. Les petites nationalités n'ont plus intérêt à s'absorber dans un gouvernement plus fort, et les petits États pourront s'épanouir dans toute leur liberté sur la frontière des grandes républiques. La Lombardie sera la république lombarde en attendant qu'elle forme un des grands centres de la république italienne confédérée.

N'oublions pas cependant que cette sécurité des petits États ne sera complète que lorsque la forme monarchique aura complètement disparu du gouvernement des grandes puissances. La royauté qui repose à la fois sur le principe et de la conquête et sur celui de l'hérédité ne saurait faillir à son instinct. Pour lui ou pour sa famille, pour augmenter sa force en présence de ses rivaux, ou pour enrichir les siens, tout souverain unique et héréditaire, quelque libéral qu'il puisse être, tendra à l'agrandissement de son domaine. Louis-Philippe, le roi pacifique, voulait l'Espagne pour l'un de ses fils. Aujourd'hui, les souverains de Prusse et d'Autriche sont prêts à se disputer l'Allemagne, le roi de Piémont convoite la Lombardie, le grand-duc de Toscane occupe les petits duchés. C'est toujours la vieille devise féodale: Nulle terre sans seigneur. La royauté est le principe d'envahissement, le principe de guerre. Elle ne peut rester dans l'Europe qu'à la condition d'être réduite à l'impuissance.

Si la crise commerciale actuelle était seulement semblable à celles qui ont déjà ravagé la France, l'Angleterre, les États-Unis, à diverses époques, on pourrait se contenter de gémir sur le sort des malheureux frappés par la ruine et le déshonneur, et se contenter de désirer, d'appeler une meilleure organisation de l'industrie.

Mais, aujourd'hui, la crise commerciale n'a pas pour seul résultat de ruiner quelques familles, — elle désorganise complètement tout notre système de crédit et de production, elle ferme ou fermera d'ici à peu de jours le plus grand nombre des ateliers, et ôte le travail à une immense quantité d'ouvriers, — sans leur laisser d'ici à longtemps, d'autre perspective que l'aumône directe des particuliers et du Gouvernement, et l'aumône indirecte des ateliers nationaux.

Le Gouvernement provisoire a-t-il le devoir, a-t-il le pouvoir d'arrêter cette crise?

Oui, il en a le devoir, car nul n'oserait soutenir sans doute qu'il vaut mieux laisser périr la société pour la refaire ensuite plus à l'aise, en conformité d'idées et de plans exclusifs. Prétention singulière qui commencerait par détruire toutes les richesses pour enrichir la nation ! Prétention inhumaine qui voudrait fonder de propos délibéré le bonheur général sur le malheur et l'appauvrissement de tous!

Oui, il en a le pouvoir, car des mesures promptes et décisives concentreraient en ses mains les instruments les plus énergiques du crédit, et lui permettraient de dégager et faire circuler les valeurs industrielles qui périssent entre les mains du commerce et de l'industrie; — car, investi du mandat populaire, formulé en ces termes énergiques : « Nous avons encore trois mois de misère au service de la République, » il a l'entière disposition de la masse des travailleurs, et a droit de leur commander ce qu'exige le salut social.

Mais la promptitude, la décision, l'énergie, — qui donnera tout cela au Gouvernement provisoire?

Illusions de l'Aristocratie anglaise.

Est-il vrai, comme un journal du soir l'assure, que l'ambassadeur anglais, sous prétexte que des agents français entretiennent les troubles de l'Irlande, ait été sur le point de quitter Paris et ait exigé des explications du Gouvernement provisoire pour continuer les rapports diplomatiques. Dans les circonstances actuelles, les conséquences d'une pareille rupture ne seraient rien moins qu'effrayantes.

Entre la France républicaine et l'Angleterre aristocratique toute explication n'est-elle pas vaine, toute relation diplomatique inutile?

La diplomatie, c'est le mensonge introduit dans les relations internationales. Sous la Restauration, elle nous a donné la sainte-alliance, et sous le gouvernement de juillet l'entente cordiale. Elle se traînait sur des béquilles avec Talleyrand, elle a succombé pour toujours avec Guizot et Metternich. Libre à ceux qui voudraient relever la vieille prostituée carthaginoise d'aller rejoindre les deux hommes qui furent ses derniers souteneurs sur le continent.

Que la diplomatie n'ait rien compris au beau langage de M. Lamartine, cela est naturel. Lamartine est l'interprète fidèle de la France républicaine en 1848, et sa voix est la voix même de la nation française, voix sympathique qui va droit au cœur des peuples, et que, ceux-là seuls peuvent comprendre qui ont un cœur. Eh bien! où est le cœur de l'Angleterre? Certes, ce cœur est grand, il est généreux, mais il ne palpite pas sous vos poitrines, nobles lords, qui n'avez su régner que par la force, quand il vous eût été facile de régner par l'amour.

Le cœur de l'Angleterre, nobles lords, vous l'avez affreusement torturé. Tout le sang que vous avez fait jaillir de ce cœur pressuré sous vos doigts de fer, comme une éponge, le sang du peuple, le sang le plus pur des trois royaumes, vous l'avez employé à un usage impie, pour le malheur des nations que vous avez opprimées ou voulu opprimer. Ne vous étonnez pas si aujourd'hui ce sang crie vengeance, et si votre peuple tend une main amicale à la France, votre plus ancienne ennemie.

Nobles lords, vous êtes une oligarchie, nous sommes une République. Vous vous nommez privilége, nous nous appelons droit commun. Vous vivez de la guerre, nous voulons vivre de la paix. Vous opprimez, nous délivrons; vous exploitez le globe presque tout entier, nous appelons les peuples à une association universelle. Enfin, Moloch est votre Dieu, tandis que le Christ est notre maître ; vous voyez bien, nobles lords, qu'entre la France démocratique et l'Angleterre aristocratique il n'y a plus rien de commun. Laissez-nous donc être ce que nous sommes, et restez, *si vous le pouvez*, ce que vous êtes. Ceci n'est point, de notre part, un vœu, mais un défi, et nous vous le portons sans crainte; car la guerre avec vous, champions du passé, c'est la paix avec la jeune Angleterre. Oui, nobles lords, nous vous défions de mettre vos bataillons irlandais, anglais et écossais en face de nos braves soldats de France. Vous le savez aussi bien que nous, les deux armées, animées par les mêmes sentiments, ne formeraient bientôt plus qu'une seule et même armée, et la France et l'Angleterre, également victorieuses, n'auraient plus à se disputer, comme à propos de la bataille de Toulouse, laquelle des deux aurait remporté la victoire.

Anglais, nos frères, proclamons-le bien haut, afin que tous l'entendent, vos amis sont nos amis, vos ennemis nos ennemis. Autrefois, quand nous nous battions, la terre et la mer tremblaient ; le monde tressaillera de joie désormais en nous voyant travailler ensemble pour le bonheur de l'humanité !

L'idée phalanstérienne en Angleterre. (1)

Voici le second article que le *Chronicle*, un des journaux les plus importants de Londres, consacre à l'examen de la doctrine de Fourier :

En terminant notre courte analyse du fouriérisme, qui est bien différent du communisme, nous avons établi que la doctrine de Fourier n'est en contradiction avec aucune des lois de la nature humaine, ni avec aucun des principes admis de l'économie sociale. Elle propose simplement de combiner et de généraliser, c'est-à-dire d'appliquer, sur une grande échelle, des plans, des principes et des dispositions qui ont été heureusement expérimentés en détail.

L'association des capitalistes est aujourd'hui le mode accepté de donner une large extension aux spéculations. Au moyen des actions, les plus pauvres, parmi les capitalistes, peuvent y prendre part, et l'on a trouvé parfaitement praticable de placer à la tête de ces entreprises des comités de direction qui assurent à la fois une complète unité d'action et une stricte surveillance des intérêts des compagnies. Nous avons [illegible] les clubs anglais un exemple de ce que l'association peut [illegible] de confort. Dans l'Athénée, ou *United service club* par exemple, [illegible] ou douze cents personnes jouissent, pour six ou huit guinées par an, chacune de tous les avantages d'un établissement [illegible] le luxe et le confortable, à ce que pourrait se procurer le [illegible] gentilhomme: des appartements vastes, bien aérés, bien [illegible] ment éclairés, une bibliothèque [illegible] où se trouvent toutes les nouvelles publications à mesure qu'elles paraissent, [illegible] périodiques de tout genre, anglais et étrangers; des fournitures de bureau en abondance, et une excellente cuisine où les mets les plus succulents et les plus délicats sont servis au prix de revient.

L'application du principe d'association au logement est chose simple et facile. Dans les casernes et les colléges, nous trouvons de larges numéros sur les portes, ou des rangées de chambres et de lits disposés suivant la hiérarchie des rangs, et il n'y a pas de raison pour que ce genre de vie ne soit pas développé et étendu à tous ceux qui ne peuvent se procurer des maisons séparées dans d'aussi bonnes conditions. Ce que l'on appelle une cabane n'est jamais une habitation complétement saine, et nous pensons que cette description qui se lit dans un rapport au parlement sur les habitations des pauvres en Irlande est complétement applicable aux demeures des pauvres à Londres, Edimbourg, Glasgow et autres grandes villes :

« Le manque d'eau, l'absence de propreté, l'entassement de toute une famille dans des chambres de petite dimension, la corruption de l'air qui en est la conséquence, voilà ce que nous avons remarqué partout. L'étonnement pour nous n'était pas que la maladie se montrât partout avec les misères qui l'accompagnent, c'était que des êtres humains pussent vivre dans ces repaires et dans un tel milieu. Quelques-unes des cours n'étaient point pavées, et semblaient des étangs de boue infecte ; quelques-uns des passages étaient d'une saleté insupportable, et souvent, dans les cours et passages, l'infection de tous ces corps entassés était telle qu'au bout d'une heure, nous étions obligés de suspendre notre inspection.

» Une redevance est exigée pour chaque chambre dans ces maisons. Un homme, qui occupait une très petite pièce donnant sur une cour des plus étroites et des plus obscures nous a dit payer dix shellings par semaine, et nous savons que c'est en effet le prix du loyer d'une de ces chambres. »

Ces amas de maisons ainsi construites sont des causes constantes d'insalubrité, et les habitants sains ont un intérêt personnel à ce qu'elles soient remplacées par des demeures plus convenables. Mais quiconque s'est occupé de mesures sanitaires conviendra qu'il est impossible d'introduire des améliorations relatives à la propreté, à la ventilation, à l'approvisionnement d'eau dans les maisons, etc., sans de grandes modifications dans le mode de logement des pauvres tel qu'il a été décrit plus haut. La plus admirable association, la société pour l'amélioration du sort des classes laborieuses, a donné un exemple que nous voudrions voir généralement suivi, et nous appelons de nouveau l'attention sur le modèle du *lodging house* fondé par eux à Saint-Giles.

[illegible] la question plus difficile de savoir si le travailleur doit être associé et participer aux bénéfices, comme coopérant à la production par son travail, tandis que le capitaliste y contribue par son capital. Il n'y a en définitive rien d'alarmant dans cette proposition considérée en dehors des trompeuses doctrines de l'intervention du gouvernement qui s'y sont trouvées mêlées en France depuis peu; il est clair que cette proposition même tend en partie au but que nous avons en vue, l'amélioration matérielle et morale des classes laborieuses. Sans doute, le travailleur qui vit *de la main à la bouche*, qui ne possède ni capital, ni crédit, ne peut exiger à la fois d'être associé pour les profits, avec ceux qui l'emploient, et pourvu à leurs dépens d'une manière permanente des choses nécessaires à la vie. Mais, si nous sommes bien informés, il s'opère maintenant dans nos districts manufacturiers des combinaisons propres à donner l'espérance que le *résultat* cherché par le Gouvernement provisoire de France, dans la ruine des maîtres s'accomplira en Angleterre avec l'initiative des maîtres eux-mêmes. Nous pouvons ajouter que, si le but n'est pas atteint par ce moyen, il ne le sera jamais aujourd'hui. L'art des machines est devenu si compliqué et si important dans la plupart des branches de production, qu'on ne confie le soin d'en fabriquer qu'aux ouvriers les meilleurs et les plus soigneux. On préfère dans ce cas payer des salaires plus élevés; par la même raison, on trouvera avantageux d'accorder un intérêt dans l'entreprise aux ouvriers les plus soigneux et les plus habiles. A Nottingham, une machine pour faire de la dentelle, qui coûte moins de 15 liv. sterl., a été remplacée par une plus délicate qui coûte 300 liv. sterl.

Il n'y a rien d'extravagant d'ailleurs à supposer que les grands manufacturiers, les compagnies de chemins de fer et les grands propriétaires seront amenés à faire au moins ce qui se fait en mainte antique famille aussi bien que dans les travaux de l'État, c'est-à-dire à pourvoir à l'existence de ceux qui se sont blessés d'une façon quelconque à leur service, ou qui les ont servis fidèlement pendant un certain nombre d'années. Il est assurément mieux de payer nos contributions en aidant la pauvreté, d'une manière qui élève le pauvre sans le dégrader, par le bon vouloir plutôt que par la crainte. Ne laissons pas le travailleur s'écrier avec Clarc :

« Oh ! puis-je mourir avant de descendre jusqu'à implorer cette dernière et indigne ressource, avant de réclamer une fois par semaine cette pauvre pitance que la justice arrache à l'orgueil dédaigneux ! »

Un établissement comme celui de MM. Marshal, à Leeds, pourrait être converti facilement en phalanstère, et probablement il réunirait quelques-uns des avantages de cette organisation.

Nous avons été les premiers à faire ressortir l'importance réelle du travail en France, les premiers à soutenir que les mesures relatives à cette question devaient être résolues au moyen d'un système mûri et non par l'expérience d'une heure. Nous avons été les premiers à faire remarquer — ce qui n'exigeait pas un grand degré de perspicacité — les inévitables résultats d'une intervention arbitraire pour fixer le maximum du travail et le minimum du salaire ou bouleverser les contrats de tout genre. Nous sommes donc diamétralement opposés aux mesures proposées par M. Louis Blanc ; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que ses critiques sur les maux qu'entraîne notre système commercial ne sont pas sans fondement. — La concurrence ne mène pas nécessairement au bonheur, tant s'en faut. Le temps est venu de chercher s'il n'existe pas des moyens de corriger les abus, graduellement, paisiblement et d'une manière permanente. Le mal est grand : il est absurde de le nier. Michel Chevalier, qui combat les idées de Louis Blanc, dit que la population de France souffre [illegible] pourrait être satisfaite. En Angleterre, [illegible] d'hommes dont la vie est une longue [illegible] que nous [illegible] nous avons été tentés de nous écrier comme Philippe [illegible]

(1) Voir le numéro du 2 avril.

... la nomination des représentants du peuple; mais, pour être admis à voter, il doit d'abord être inscrit sur la liste des électeurs.

Liste des électeurs, comment s'y fait-on porter ?

La liste des électeurs est faite à chaque mairie dans chaque arrondissement; elle contient le nom, les prénoms et l'âge de tous les citoyens qui habitent cet arrondissement depuis six mois.

En conséquence, tout citoyen âgé de vingt-et-un ans, non encore inscrit, doit se présenter à la mairie de l'arrondissement qu'il habite depuis six mois, ou du dernier arrondissement qu'il avait habité pendant six mois, et doit demander qu'on le porte sur la liste des électeurs.

Mais tout citoyen, âgé de vingt-et-un ans, déjà inscrit pour voter dans les élections de la garde nationale, n'a pas besoin de se présenter de nouveau; les maires de chaque arrondissement prendront les mesures nécessaires pour que les listes dressées en vue des élections de la garde nationale servent pour l'élection des représentants du peuple. On supprimera les noms des citoyens qui n'auraient pas vingt-et-un ans; on ajoutera les noms de ceux qui auront dépassé leur cinquante-cinquième année, et les listes seront ainsi légalement faites.

Comment le citoyen peut-il prouver qu'il a vingt-et-un ans?

Si le maire ou la personne chargée de recevoir l'inscription d'un citoyen, lui demande de prouver qu'il a vingt-et-un ans, le citoyen devra produire son acte de naissance. La production de cet acte est facile pour le citoyen né à Paris : à chaque mairie, au greffe, on délivre sans frais les extraits de l'acte de naissance; on peut d'ailleurs consulter immédiatement les registres. Pour ceux qui ne sont pas nés à Paris, ils devront réclamer chez eux leur acte de naissance.

Recommandation aux citoyens.

Le Gouvernement provisoire recommande à tous les citoyens cette formalité nécessaire de l'inscription sur la liste. Le citoyen non inscrit ne pouvant pas être admis à voter, il perdrait son droit, s'il ne l'assure pas en se faisant porter sur la liste, et la vérité, la sincérité de l'élection sera d'autant plus certaine aux yeux de tous, que l'universalité des citoyens aura donné son concours à la nomination des représentants du peuple.

Quand finit le droit de se faire inscrire.

Jusqu'au 15 avril à minuit, les inscriptions sont reçues à chaque mairie. Le 15 du mois d'avril, une liste paraîtra dans chaque arrondissement, elle sera affichée à un grand nombre d'exemplaires.

Le lendemain, 16, et jusqu'au 20 avril à minuit, tous ceux dont les noms ne se trouveront pas sur la liste de leur arrondissement, auront encore le droit de réclamer leur inscription. Le 21 et le 22, les listes définitives, additionnelles seront publiées et affichées. Ainsi le droit de se faire inscrire finira le 20 avril à minuit.

Avertissement aux citoyens.

Les citoyens sont avertis que, dans chaque mairie, des employés dévoués sont constamment à la disposition des électeurs pour recevoir leurs noms; et, comme le Gouvernement veut que les ouvriers soient inscrits, chaque mairie s'ouvrira le matin à six heures, et ne se fermera qu'à dix heures du soir, de sorte qu'avant de se rendre au travail et en revenant du travail, les ouvriers peuvent se présenter pour obtenir leur inscription.

Des cartes d'électeurs.

... ment une carte d'admission, avec laquelle il entrera dans le collége, pour y exercer son droit. La carte qui porte le nom de l'électeur, indique la section où il doit aller voter, l'heure où s'ouvre le scrutin, l'heure où il se ferme, le nombre de jours pendant lesquels le vote sera reçu. Des affiches spéciales feront connaître les divers bureaux où les cartes seront délivrées.

Ce qui doit précéder le vote.

Avant qu'ils se rendent à l'assemblée pour déposer leur vote, on ne saurait trop recommander à tous les électeurs de se réunir en comités, en assemblées préparatoires, ou de choisir un certain nombre d'entre eux pour fixer les candidatures, pour bien s'éclairer sur les choix à faire, de manière à ce que les représentants qui seront nommés pour l'Assemblée nationale soient l'expression réelle de la volonté du peuple.

L'élection.

Au jour de l'élection, dimanche 23 avril, voici ce que fera l'électeur : D'abord, il écrira ou fera écrire d'avance, et avant d'entrer dans la salle, sur un bulletin, trente-quatre noms qui indiquent les choix qu'il a faits pour l'Assemblée nationale, il peut aussi avoir ces trente-quatre noms imprimés ou lithographiés. L'important, c'est qu'il connaisse bien les citoyens que son bulletin désigne comme représentants du peuple.

L'électeur, muni de son bulletin, se rendra au lieu que sa carte lui désignera pour lieu de réunion, où il doit aller voter.

A l'appel de son nom, l'électeur présentera son bulletin au président, qui le déposera dans l'urne en présence de l'électeur, qui alors se retirera. Si l'électeur n'assiste pas au premier appel, il pourra se présenter dans la journée jusqu'à l'heure indiquée sur la carte pour la clôture du scrutin. Il remettra son bulletin au président comme il est dit ci-dessus, en faisant connaître son nom.

Comme le dimanche ne suffira pas à recevoir les votes de tous les électeurs, les citoyens, auxquels il sera impossible de voter le premier jour, seront admis à voter dans les jours suivants, selon ce qui sera dit sur la carte d'électeur.

Ainsi s'accomplira le droit, ainsi s'accomplira le devoir de chaque citoyen.

Le Gouvernement provisoire espère que ces explications, rendues aussi claires que possible, faciliteront au peuple tout entier les moyens de remplir un devoir si important. Il recommande encore à tous les citoyens, avec les plus vives instances, en terminant cette instruction, de se réunir pour bien s'entendre sur le choix des candidats et de ne pas manquer d'aller déposer leur vote dans l'urne électorale.

—

Sur le rapport de la *Commission de Gouvernement pour les travailleurs*;

Considérant qu'il importe de donner une sanction au décret du 2 mars 1848, en ce qui concerne la fixation de la durée du travail effectif dans Paris,

Le Gouvernement provisoire décrète :

Tout chef d'atelier qui exigera de ses ouvriers plus de dix heures de travail effectif, sera puni d'une amende de 50 à 100 fr. pour la première fois; de 100 à 200 fr. en cas de récidive, et, s'il y avait double récidive, d'un emprisonnement qui pourrait aller de un à six mois. Le produit des amendes sera destiné à secourir les invalides du travail.

—

Décret rectificatif.

Le Gouvernement provisoire décrète :

Le décret du 29 mars 1848 est rectifié comme il suit :

Vu le décret du 1er mars courant, qui a prorogé de dix jours l'échéance des effets de commerce depuis le 22 février jusqu'au 29 mars présent [illegible]

Le Gouvernement provisoire décrète :

Il sera fait une première commande de 150 000 écharpes et 45 000 drapeaux à la fabrique de Lyon. Les fonds nécessaires à l'exécution de cette commande seront mis à la disposition du citoyen commissaire du Gouvernement à Lyon, qui sera chargé de faire les commandes et d'en suivre l'exécution de concert avec le receveur général des finances.

Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés de l'exécution du présent décret.

—

Le Gouvernement provisoire,

Vu le décret du 30 mars 1848, portant que les citoyens Bineau et Didion ont été nommés commissaires extraordinaires près les chemins de fer d'Orléans et du Centre ;

Considérant qu'il est établi que les compagnies de ces deux chemins n'ont plus aujourd'hui un pouvoir suffisant pour assurer le service des transports ;

Considérant que dans cet état de chose il est du droit et du devoir du Gouvernement de prendre provisoirement l'administration et l'exploitation de ces deux chemins sous toute réserve faite d'ailleurs des droits et des intérêts des actionnaires et des tiers,

Sur la proposition du ministère des travaux publics,

Décrète :

Art. 1er. Les chemins de fer de Paris à Orléans et du Centre sont placés sous séquestre.

Ils seront administrés et exploités sous la direction du ministre des travaux publics.

Art. 2. Le citoyen Sauvage, ingénieur des mines, est nommé administrateur des deux chemins; il y exercera ses pouvoirs sous l'inspection des citoyens Didier, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, et Bineau, ingénieur en chef des mines.

Art. 3. A dater de ce jour, tous les produits directs et indirects des deux chemins seront perçus nonobstant toutes oppositions ou saisies-arrêts, et seront appliqués à tous les besoins de l'entreprise.

—

Le ministre de la marine et des colonies arrête ce qui suit :

1° Le titre d'élève de marine est remplacé par l'appellation républicaine d'*aspirant de marine* ;

2° Les volontaires de la marine prendront désormais le titre d'*aspirants auxiliaires* de la marine.

—

MAIRIE DE PARIS.

Citoyen maire,

Des compagnies de la garde nationale ont annoncé l'intention d'ouvrir une souscription pour fournir les insignes d'officiers à ceux des gardes nationaux élus par elles qui ne pourraient faire les frais de leur équipement.

Cette annonce a éveillé d'honorables susceptibilités parmi les citoyens de la population ouvrière qui étaient portés par leurs camarades aux grades d'officiers.

J'apprends que, ne voulant pas tenir des compagnies qu'ils seraient appelés à commander le don de leur équipement, quelques-uns se désistent de la candidature.

Il importe de faire cesser l'erreur qui se propage.

C'est la ville de Paris qui fournit l'uniforme aux citoyens qui en ont besoin, c'est elle aussi qui, au nom de la République, offre aux gardes nationaux élus officiers les insignes du grade dont elle les investit pour la défense des droits et des intérêts de tous.

Je suis certain d'interpréter fidèlement la pensée des membres du Gouvernement provisoire, en vous assurant que toute mesure qui tendrait à éloigner des candidatures les travailleurs serait repoussée par lui comme une atteinte au sentiment de l'égalité.

Salut fraternel.

Le membre du Gouvernement provisoire, maire de Paris,

ARMAND MARRAST.

—

Par un arrêté du ministre des finances, en date du 3 avril, M. Guillemot, secrétaire-général des finances, a été nommé directeur des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, en remplacement de M. Pasquier, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et M. Herson, sous-directeur de la dette inscrite, a été provisoirement chargé du secrétariat-général.

—

GARDE NATIONALE DE PARIS.

Ordre du jour du 4 avril.

La garde nationale est prévenue qu'à dater de demain tous les colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillons, officiers, sous-officiers et caporaux qui seront élus prendront immédiatement les fonctions et commandements auxquels ils auront été nommés.

—

Quelques citoyens travailleurs dans les ateliers nationaux craignent d'y perdre leurs emplois s'ils s'absentent pour aller aux élections de la garde nationale.

Cette crainte est mal fondée. Les ouvriers doivent s'entendre immédiatement avec leurs chefs d'ateliers, et toutes les mesures seront prises pour leur faciliter l'accomplissement de leur droit électoral, sans nuire en rien à la position qu'ils occupent.

—

REPRÉSENTATION GRATUITE. — La première représentation gratuite offerte au peuple par le théâtre de la République aura lieu jeudi prochain 6 avril.

Les citoyens qui voudraient y assister sont invités à se faire inscrire à leurs mairies respectives, où des billets viennent d'être adressés.

Après la clôture de la liste d'inscription sur laquelle on admettra seulement un nombre de citoyens égal à celui des billets, départi à chaque arrondissement, le maire, en présence des citoyens inscrits, fera tirer au sort la distribution des différentes places.

Par mesure d'ordre, il est interdit aux employés des mairies de se faire porter sur la liste.

—

AVIS CONCERNANT LES OUVRIERS GARÇONS BOULANGERS ET LES OUVRIERS GARÇONS BOUCHERS.

Les ouvriers garçons boulangers et garçons bouchers ont été invités par des affiches à s'entendre pour demander le libre exercice de ces professions.

Déjà, sur des demandes individuelles d'ouvertures de fonds de boulangerie et de boucherie, qui lui avaient été adressées, le préfet de police a appelé l'attention du citoyen ministre de l'agriculture et du commerce sur les questions réglementaires soulevées par ces demandes.

Les règlements spéciaux qui régissent deux branches de l'approvisionnement aussi importantes que la boulangerie et la boucherie ne peuvent être modifiées qu'avec maturité, l'administration apportera

Permettez-nous d'offrir les félicitations qu'un peuple asservi peut adresser, sans reproche, à une nation qui vient de conquérir noblement sa liberté.

Nous vous félicitons de la chute d'une tyrannie fondée par l'artifice le plus consommé, mais qui est tombé dans un instant devant l'enthousiasme chevaleresque de votre nation.

Nous ne savons si nous devons le plus admirer votre courage pendant la lutte ou votre sublime modération après la victoire.

Vous avez su respecter la religion, et Dieu a béni votre œuvre.

Par votre héroïsme vous avez enseigné aux nations opprimées que la liberté ne manque jamais à ceux qui hasardent tout pour l'obtenir.

Par votre maintien vigoureux de l'ordre public vous avez démontré que la vraie liberté n'a rien de commun avec l'anarchie.

Nous vous saluons comme arbitres des destinées futures du genre humain, comme libérateurs des nations asservies.

Nous à qui la nationalité a été ravie par les moyens les plus infâmes, nous qui, sans relâche, sentons tous les maux qui résultent de cette perte inexprimable, nous, peuple irlandais, nous demandons votre sympathie.

L'Irlande a déclaré qu'une fois encore cet ancien royaume deviendra libre et indépendant.

A votre exemple, nous n'abandonnerons pas les voies de la constitution avant d'en avoir épuisé toutes les ressources.

Nous laissons à l'avenir à développer nos projets, mais nous ne devons pas manquer de vous dire que votre amitié franche et loyale peut beaucoup contribuer à les rendre efficaces, peut en avancer le succès.

Nos droits à votre fraternité reposent sur les traditions les plus héroïques de votre histoire.

Dans les temps passés, au moment de l'infortune la plus extrême de l'Irlande, vos pères ont accueilli avec hospitalité nos guerriers exilés; et les champs de Fontenoy peuvent dire comment cette hospitalité a été acquittée par l'effusion du sang irlandais, coulant pour soutenir la gloire de la France.

Pour nous-mêmes, aussi bien que pour vous, nous suivrons avec une sollicitude extrême le développement de votre naissante République.

Nous trouvons dans votre intention de fonder vos institutions sur les bases les plus larges un augure heureux de votre destinée future. Vous faites bien de ne plus les poser sur des classes privilégiées, mais sur la nation française tout entière.

Consolidez l'œuvre que vous avez commencée. Conservez les droits de la propriété par la conservation des droits de l'industrie. Ne vous abandonnez pas aux impulsions dangereuses qu'engendrent l'amour de la gloire et le désir de la conquête, mais soyez toujours prêts à secourir les opprimés. Faites de la France le centre, non pas seulement de la civilisation et des arts, mais aussi de la liberté universelle. Continuez de donner au monde l'exemple magnanime de vos mâles vertus, et soyez assurés que, parmi ceux qui vous feront l'hommage de leur admiration, vous ne trouverez pas d'allié plus affectionné que la nation irlandaise.

M. O'Gorman, au nom des citoyens de Dublin, a lu ensuite l'adresse suivante :

Citoyens,

Nous nous adressons à vous comme des esclaves doivent parler à des hommes libres, comme une nation qui a encore son indépendance à revendiquer et sa liberté sociale à conquérir doit parler à un État souverain et à une république.

Si nous avions un gouvernement national, un centre constitué qui eût la volonté et le pouvoir d'agir et de parler en notre nom, il vous aurait dit depuis longtemps l'admiration que nous commande votre héroïsme, la sympathie que nous inspire votre cause, la joie que nous ressentons de votre victoire, mais que notre condition nous force de taire. La domination étrangère et les divisions intestines étouffent dans nos cœurs les meilleurs et les plus nobles sentiments et rendent impuissantes des millions de voix.

Citoyens, recevez de nous toutes les félicitations que nous pouvons vous offrir. Elles renferment bien des vœux, soyez-en sûrs, que nous ne pouvons exprimer, les souhaits ardents, les passions de la souffrance et de l'esclavage : vous qui n'avez qu'hier terrassé le despotisme; vous qui, pendant dix-huit ans, avez dû renfermer dans vos cœurs la haine que vous portez au despotisme, vous, citoyens, vous pouvez nous comprendre.

Nous reconnaissons, dans la République française, l'œuvre des hommes qui honoraient le travail; dans chacun de ses actes un acte de justice envers les droits du travailleur; dans sa victoire, dans sa gloire et dans ses succès, une justice immortelle dans laquelle nous autres, ouvriers, nous participons.

Esclaves comme nous le sommes, nous ne pouvons vous offrir que notre sympathie, que notre amitié individuelle. En retour, nous vous demandons de jeter un regard de compassion et de douleur sur les souffrances d'une sœur, la plus ancienne et la plus persécutée, issue comme vous de la race celtique. Nous vous demandons de ne pas rougir de notre honte et de notre esclavage, mais de nous conserver votre amitié et votre sympathie jusqu'au jour où notre patrie puisse les mériter.

M. Martin Marc-Dermalt, à son tour, a donné lecture d'une troisième adresse conçue en ces termes :

Adresse au peuple français.

Les membres de la confédération irlandaise résidant à Liverpool ont résolu, dans un meeting nombreux, d'envoyer l'adresse suivante au peuple français. Le seul but de ce meeting était de féliciter le peuple français du triomphe qu'il vient de remporter.

Citoyens français,

Vous avez détrôné un tyran, vous avez fondé une république. Au nom des membres de la confédération irlandaise résidant à Liverpool, confédération dont les branches s'étendent partout où habitent des Irlandais, en Irlande, dans la Grande-Bretagne, en Amérique, et dont le but est le rétablissement en Irlande du gouvernement par les Irlandais, de la nationalité et de la liberté, nous nous empressons de vous offrir nos cordiales félicitations sur le glorieux événement que vous venez d'accomplir.

Nous vous félicitons de la leçon sévère que vous avez donnée aux gouvernants.

Nous vous félicitons de l'exemple sublime que vous donnez aux gouvernés.

Nous vous félicitons des traits caractéristiques qui ont marqué votre passage rapide de l'esclavage à la liberté, de l'unité de vos sentiments, de la vivacité de votre détermination, de la rapidité avec laquelle vous l'avez exécutée, de votre respect pour la religion, de votre amour de l'ordre, de la répression du crime, de votre courage à l'heure du danger, de votre modération au jour du triomphe.

Citoyens français, nous vous félicitons des principes qui servent de base à votre politique future, de la reconnaissance des droits du peuple, de la résolution de gouverner la France pour le bien des masses, et non pour l'avantage de quelques privilégiés, du généreux appui que vous prêteriez, s'il en était besoin, au rétablissement en Italie, du principe que vous avez proclamé, principe si digne d'une nation aussi puissante et généreuse, d'être désormais les gardiens des droits du faible.

Citoyens français, nous désirons renouer et cimenter les liens d'ancienne fraternité qui unissaient la France et l'Irlande.

Acceptez l'offrande de nos sympathies, elles viennent d'un peuple ami.

[illegible]

Nous ne sommes pas étonnés d'y voir aujourd'hui une partie de l'Irlande. L'Irlande sait combien ses destinées, ses souffrances et ses progrès successifs en liberté religieuse, en unité et en égalité constitutionnelle avec les autres parties du royaume-uni ont ému de tout temps le cœur de l'Europe! Nous le disions, il y a peu de jours, à une autre députation de vos concitoyens, nous le dirons à tous les enfants de cette glorieuse île d'*Erin* qui, par le génie naturel de ses habitants, comme par les péripéties de son histoire, est à la fois la poésie et l'héroïsme des nations du Nord. (Bravo! bravo!)

« Sachez donc bien que vous trouvez en France, sous la République, tous les sentiments que vous lui apportez! Dites à vos concitoyens que le nom de l'Irlande et le nom de la liberté courageusement défendue contre le privilége est un même nom pour tout citoyen français! Dites-leur que cette réciprocité qu'ils invoquent, que cette hospitalité dont ils se souviennent, la République sera glorieuse de s'en souvenir et de les pratiquer toujours avec les Irlandais; dites-leur surtout que la République française n'est pas et ne sera pas une république aristocratique, ou la liberté masque le privilége, mais une république embrassant le peuple tout entier dans les mêmes droits et dans les mêmes bienfaits.

« Quant à d'autres encouragements, il ne serait pas convenable à nous de vous les donner, à vous de les recevoir. Je l'ai dit déjà à propos de la Suisse, à propos de l'Allemagne, à propos de la Belgique et de l'Italie. Je le répète à propos de toute nation qui a des débats intérieurs à vider avec elle-même ou avec son gouvernement. Quand on n'a pas son sang dans les affaires d'un peuple, il n'est pas permis d'y avoir son intervention ni sa main. Nous ne sommes d'aucun parti en Irlande ou ailleurs que du parti de la justice, de la liberté et du bonheur des peuples, aucun autre rôle ne nous serait acceptable, en temps de paix, dans les intérêts et dans les passions des nations étrangères! la France veut se réserver libre pour tous les droits.

« Nous sommes en paix et nous désirons rester en bons rapports d'égalité, non avec telle ou telle partie de la Grande-Bretagne, mais avec la Grande-Bretagne tout entière! Nous croyons cette paix utile et honorable, non-seulement pour la Grande-Bretagne et pour la République française, mais pour le genre humain! nous ne ferons aucun acte, nous ne dirons aucune parole, nous n'adresserons aucune insinuation en contradiction avec les principes d'inviolabilité réciproque des peuples, que nous avons proclamés et dont le continent recueille déjà les fruits! La monarchie déchue avait des traités et des diplomates! nous avons des peuples pour diplomates et des sympathies pour traités! nous serions insensés de changer une telle diplomatie au grand jour contre des alliances sourdes et partielles avec les partis même les plus légitimes dans les pays qui nous environnent! nous n'avons qualité ni pour les juger ni pour les préférer les uns aux autres. En nous déclarant amis de ceux-ci, nous nous déclarerions ennemis de ceux-là. Nous ne voulons être ennemis d'aucun de vos compatriotes; nous voulons faire tomber au contraire par la loyauté de la parole républicaine les préventions et les préjugés qui existeraient entre nos voisins et nous.

« Cette conduite nous est inspirée, quelque pénible qu'elle soit, par le droit des gens autant que par nos souvenirs historiques.

« Savez-vous ce qui a le plus irrité et le plus désaffectionné la France de l'Angleterre dans la dernière république? C'est la guerre civile reconnue, soldée et servie par M. Pitt dans une partie de notre territoire. Ce sont ces encouragements et ces armes donnés à des Français héroïques aussi comme vous, mais à des Français combattant d'autres Français! Ce n'était pas là la guerre loyale! c'était la propagande royaliste faite avec le sang français contre la république! Cette conduite n'est pas encore, malgré nos efforts, tout-à-fait effacée de la mémoire de la nation. Eh bien! cette cause de ressentiment entre la Grande-Bretagne et nous, nous ne la renouvellerons pas en l'imitant jamais! Nous recevons avec reconnaissance les témoignages d'amitié des différentes nationalités qui forment le grand faisceau britannique! Nous faisons des vœux pour que la justice fonde et resserre l'unité des peuples, pour que l'égalité en soit de plus en plus la base; mais en proclamant avec vous, avec elle et avec tous, le saint dogme de la fraternité, nous ne ferons que des actes fraternels, comme nos principes et comme nos sentiments pour tous les Irlandais. » (*Vive la République! vive Lamartine!*)

Agitation européenne.

RÉVOLUTION DU 26 MARS A MADRID.

La lettre suivante que nous communique un de nos amis explique d'une manière très précise les derniers évènements de Madrid. Nous devons pourtant entrer dans quelques éclaircissements pour bien en faire comprendre les détails.

La révolution de mars devait être appuyée par une partie de la troupe. Elle devait livrer au peuple l'Arsenal des fusils (*el Parque*) et le corps de garde principal, situé au centre de Madrid, à l'hôtel des postes, à l'endroit appelé la *Puerta del Sol*. Le régiment de Saint-Martial devait fraterniser avec le peuple. Ajoutons, pour donner une idée de la conduite de certains progressistes, que deux hommes de ce parti, les brigadiers Ramirez Arcas, ancien secrétaire de Serrano, et Cortina, frère de l'ex-ministre progressiste, sont allés offrir à la reine leur épée pour combattre le peuple de Madrid. — Voici la lettre.

Madrid, 29 mars 1848.

Combien vous êtes heureux, mon cher compatriote, de respirer l'air libre de la France au lieu de vivre dans notre pays de jannissaires-antropophages.

Voici la vérité sur les événements du 25. A trois heures de l'après-midi, le peuple devait prendre possession du *Parque* et du *Correos* (hôtel des postes): le régiment San-Martial devait donner le signal de l'insurrection. L'heure arrivée, ces trois choses manquèrent.

Le peuple descendu dans les rues vit qu'il était trahi, mais il n'en commença pas moins à lui seul l'attaque. La première rencontre eut lieu à la place du Progresso, où le peuple se battit contre la garde de police (*agentes*), qui fut bientôt désarmée. Le chef de cette garde, Redondo, fut mortellement blessé. On éleva à la hâte des barricades dans les rues de Saint-Jérôme, del Principe et du Lobo. Le peuple avait très peu d'armes; pourtant les barricades furent bien défendues, surtout celle du Lobo, où l'on se battit contre le régiment San-Martial, qui devait être du parti du peuple. Ce régiment et celui des sapeurs mineurs eurent beaucoup à souffrir. Dans la rue de Tolède, les lanciers de la Reine se débandèrent devant le feu du peuple, ainsi que les cuirassiers dans les rues du Lobo et du Prince. Sur la place du Seigle (Cevada), le même régiment de San-Martial se battit contre le peuple et perdit encore du monde.

Sur la place Mayor, le peuple se battit contre la gendarmerie (*guardia civil*).

Le manque d'armes et le renversement du plan d'attaque, fixé à trois heures, amena, après minuit, la dispersion des forces populaires.

La reine, au milieu de ses partisans, paraît ivre de joie; elle prodigue l'argent et les avancements à la garnison. Elle dit qu'elle ne veut pas qu'un seul révolté survive. Elle accorde des pensions, des récompenses, [illegible] res du moment. Plusieurs généraux ont reçu l'ordre de quitter la capitale, les uns pour Badajoz, les autres pour les Canaries.

Le *Siglo* dit que les représentants des gouvernements français et anglais ont interposé leur médiation en faveur des prisonniers et ont déclaré que leurs gouvernements respectifs verraient avec un grand mécontentement que le sang fût de nouveau répandu par suite des évènements du 26.

L'*Eco del Comercio* du 28 a été saisi à la poste, et le gouvernement a fait briser ses *formes*.

Révolution italienne. — Nous recevons aujourd'hui un second journal de Milan, *Il Lombardo*, qui doit paraître tous les jours. Ce journal se déclare pour une république lombarde basée sur le suffrage universel. Le 28, la ville de Milan était toujours dans l'ivresse de la liberté. Les travaux étaient repris, mais on n'avait pas enlevé les barricades où l'on aimait à voir flotter la bannière tricolore, comme témoignage de la lutte et de la victoire.

Charles-Albert, le pape, le roi de Naples et la Toscane ont conclu une alliance offensive et défensive contre les Autrichiens.

Le 29, on disait à Milan que l'armée autrichienne se dirigeait du côté de Mantoue, quittant les environs de Brescia. Ses 15 ou 16 000 hommes étaient dans une position très critique. Les communications étaient coupées, les campagnes soulevées, et l'armée sarde lui barrait le passage. Radetzki venait d'entamer des négociations avec le gouvernement provisoire de Milan.

Un supplément de la *Concordia* de Turin contient les nouvelles suivantes:

Le vice-roi de Lombardie a été arrêté à Riva, sur la place de Garda, au moment où il cherchait à retourner à Vienne. Tout le Frioul est libre. On dit que la Dalmatie s'est jointe au mouvement et a proclamé l'unité italienne. La forteresse de Palmanova est dans les mains des insurgés, qui ont le général Zucchi à leur tête.

Dans le voisinage de Montechiari, le général Bes, à la tête de 4,000 hommes de troupes régulières et de 7,000 tirailleurs volontaires conduits par des officiers de notre état-major, a rencontré une forte partie de l'ennemi, qu'il a complétement détruit dans une escarmouche. Il a pris un escadron de cavalerie, trois canons, des voitures, etc.

Huit mille hommes s'embarquaient à Palerme pour aller chasser les Autrichiens de Trieste, de l'Istrie et de la Dalmatie.

Le Gouvernement provisoire de Modène va convoquer une assemblée nationale qui réglera la forme du gouvernement; il a aboli la taxe personnelle qui pesait sur les paysans, ouvert deux ateliers nationaux pour les ouvriers sans ouvrage et décrété la liberté absolue de la presse. Tout le duché est dans l'enthousiasme. On dit cependant que les habitants de Reggio refusent de reconnaître le gouvernement provisoire.

Parme a accepté la régence que Charles de Bourbon lui a léguée en partant. Il faut espérer que cette administration ne se consolidera pas.

Une lettre de Rome, adressée au *Sémaphore*, contient les lignes suivantes sur l'enthousiasme du peuple romain, lorsque l'on a vu Pie IX aussi déclarer la guerre à l'Autriche.

On a fait une souscription pour l'équipement des volontaires; on leur a offert 15 bayoques par jour; ils ont répondu: « Nous ne voulons que du pain!... » — Alors le général s'est écrié: Non, non, vous aurez 10 bayoques.

On a fait une souscription. Le pape a envoyé 50 000 fr.; tous les ordres religieux, la noblesse, le commerce, les cardinaux y ont contribué. Les gens du peuple se rendent sur les places publiques où les souscriptions sont ouvertes, et vont offrir publiquement, les hommes leurs montres, les femmes leurs pendants d'oreilles, leurs anneaux, leurs chaînes, toute leur parure d'or et d'argent. C'est un fait inouï dans les annales de Rome.

Même enthousiasme dans les provinces. C'est 50 000 hommes que le général Durando aura, dans quelques jours, sous son commandement; tous ces volontaires se concentreront à Bologne pour marcher ensuite sur la Lombardie. La plus parfaite tranquillité règne dans la capitale. Les gardes civiques, en l'absence de la garnison, occupent tous les postes. Le ministère laïque fonctionne à merveille et avec énergie. Depuis son installation, toutes les menées souterraines du parti austro-jésuite, tendant à entraver le développement du progrès, sont devenues impuissantes.

Le parlement sicilien s'est ouvert le 28. Les deux chambres (pairs et députés) sont constituées. Le vieil amiral Ruggiero Settimo, chef de la Révolution, a été proclamé régent.

La séparation politique entre Naples et la Sicile est désormais un fait accompli. Le roi de Naples a publié une protestation contre cette scission, mais il renonce à la guerre, pour le moment du moins.

Un mouvement insurrectionnel qui a éclaté à Malte au nom de l'indépendance italienne, a été, [illegible] comprimé par les troupes anglaises.

Le gouvernement autrichien ne semble pas avoir le sentiment de sa situation. Il parle et agit toujours comme s'il n'y avait pas eu d'insurrection à Vienne et comme si l'Europe n'était pas en révolution. Les journaux du gouvernement continuent à réclamer la domination de l'Allemagne, et déclarent que Ferdinand a pris les mesures nécessaires pour résister de la *manière la plus énergique* aux prétentions du roi de Prusse. Ainsi, pour peu que l'Allemagne s'y prêtât, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse feraient marcher les Allemands du midi contre les Allemands du nord. Le gouvernement autrichien ajoute qu'il est fort et puissant. Il refuse d'émanciper les provinces polonaises et paraît décidé à résister énergiquement en Italie. Le gouvernement autrichien avait encore une chance de salut: émanciper toutes les nationalités opprimées par lui; il ne l'a pas fait, il tombera, et aucune voix ne s'élèvera pour le plaindre.

Voici ce qu'on écrit de Vienne, 29 mars, à la *Gazette de Silésie*:

Avant-hier, un lieutenant est arrivé en courrier de Vérone, et hier deux autres courriers sont arrivés, l'un de Milan et l'autre de Venise, avec des dépêches pour le comte Fiquelmont. On ne connaît pas encore le contenu de ces dépêches, mais le conseil des ministres a résolu de mettre sur le pied de guerre toute l'armée impériale, y compris tous les premiers bataillons de la landwehr, des trente-cinq régiments d'infanterie allemande, et d'envoyer aussi promptement qu'il sera possible, les troupes disponibles en Italie. [illegible] le régiment d'infanterie [illegible] ordre de partir pour l'Italie; il a quitté Vienne à minuit pour prendre le convoi du chemin de fer, et il arrivera ce soir à Cylli. Demain ou après-

Le corps de garde principal, [illegible] vra des soldats et des bourgeois. Ce sont, [illegible] y exerceront le commandement.

On lit dans une correspondance adressée à l'*[illegible] belge*:

Les étudiants se plaignent fort du comte de [illegible] cultes. Il les avait invités à se rendre à [illegible] bérer sur l'opportunité de la rentrée des soldats. [illegible] annoncé aux étudiants, par lui convoqués, que les soldats [illegible] faire leur entrée, à la satisfaction des habitants. [illegible] des interpellations et pis encore. Le ministre s'est retiré. [illegible] d'aujourd'hui, les étudiants n'ont pas paru.

Les ouvriers ont institué à leur tour un club politique [illegible] *Arts*. Ce club, qu'il faudra probablement considérer comme [illegible] rieux de tous, a, dès l'abord, adopté le système des chaînes [illegible] tem) ce qui revient à dire qu'il y aura des affiliations [illegible] des rapports intimes avec le club central. On sait que ce système a ses précédents parmi les chartistes de l'Angleterre.

Le roi n'a fait que des réponses évasives aux députés du club de l'Hôtel de Prestin.

M. Auerswald, ministre de l'intérieur, a [illegible] des droits féodaux qui viennent d'avoir lieu en Silésie [illegible] son devoir. On s'accorde cependant à réclamer le premier rachat de ces mêmes droits par la voie législative. Je vous ai signalé [illegible] comme une des plus graves et des plus urgentes dont notre future assemblée nationale ait à s'occuper. Si le rachat des prestations [illegible] n'a lieu d'ici à trois mois, il est à prévoir que leur abolition [illegible] naire sera demandée dans le cours de l'année.

La Diète de Prusse s'est ouverte le 2 avril. Une correspondance de la *Patrie* s'exprime ainsi sur cette première séance de cette assemblée:

Je sors de la Diète, c'est-à-dire d'une séance préparatoire que les députés arrivés jusqu'aujourd'hui ont tenue à l'hôtel de [illegible] ont résolu de ne pas déposer leurs mandats, mais [illegible] vaux en une ou deux séances seulement, pour [illegible] ces. Le peuple, toujours debout, attend avec une [illegible] nouvelle loi électorale, seul but de la résurrection [illegible] Diète.

La Silésie, la Saxe et une forte partie de l'Allemagne [illegible] en pleine guerre civile. L'exaspération des paysans contre leurs oppresseurs (les possesseurs de fiefs et de domaines seigneuriaux), des ouvriers contre leurs maîtres ne connaît plus de bornes; c'est une révolution de la misère et de la faim.

On est fatigué de nos *traînards* de la Diète. Hier soir, on a crié devant l'hôtel même où siége la Commission des travailleurs: *Du travail ou du pain, ou la mort et du sang!*

Nous ne craignons ni les Russes ni les Cosaques. Toute la Lithuanie est en feu, Wilna est au pouvoir des insurgés, et, pour le reste, la Pologne nous sert d'avant-garde.

P. S. Je rouvre ma lettre pour vous annoncer l'arrivée à Berlin des deux commissaires danois, MM. le comte [illegible] et [illegible]. Ils viennent annoncer que dorénavant le passage du Sund sera libre pour la marine (prussienne) et l'on croit que la question de Schleswig-Holstein sera soumise à une médiation.

On lit dans la *Gazette de Cologne*:

Quelques personnes de Riga et de la noblesse de Courlande sont arrivées à Berlin, pour savoir jusqu'à quel point les provinces [illegible] de la Russie pouvaient compter sur l'appui de la Prusse et de l'Allemagne. L'envoi d'une députation officielle de ce pays est annoncée comme prochaine.

On écrit de la Silésie prussienne, 28 mars, à la *Gazette de Silésie*:

Les nouvelles données par les journaux sur l'occupation de la frontière par des troupes russes, sont sans fondement. Il est vrai cependant que 6 000 Circassiens et Baskirs sont en marche pour Czenstochau. [illegible] avons vu passer ici une députation du cercle de Tarnow (en Gallicie), composée de propriétaires et de paysans, ayant à leur tête [illegible] guskow. Ils disaient que, dans ce cercle, les fonctionnaires [illegible] privés excitaient de nouveau les paysans corvéables [illegible] laires, et que la commission se rendit [illegible] pereur, pour le forcer à supprimer la corvée et à [illegible] fonctionnaires. Des menées ont eu lieu à Cracovie, de [illegible] saires russes; heureusement il y a été mis fin à [illegible] tants de Cracovie sont convenus d'arrêter toute [illegible] les esprits à la révolte. On a déjà exécuté cette [illegible] sont désignées comme suspectes aux gouvernements [illegible]

On lit dans une correspondance de Posen adressée au même journal.

Depuis quatre jours, les recrues pour la nouvelle [illegible] (un régiment d'infanterie et un régiment de hulans) [illegible] et font l'exercice tous les jours. On assure qu'il y a [illegible] liers d'hommes sous les armes. Le comité [illegible] 5 gros par jour. Les hulans sont des [illegible]

L'empereur Nicolas, ayant appris par les rapports de [illegible] agents combien est grande la sympathie que [illegible] tre en Allemagne, vient d'ordonner d'enlever dans la [illegible] les hommes de 18 à 35 ans, et de les faire conduire dans [illegible] la Russie.

L'Unité allemande. — Une double [illegible] ment réunie à Francfort, les députés des [illegible] députés des villes. Les délégués des villes sont au nombre de [illegible] et forment une sorte de diète à côté de la diète. [illegible] mières décisions de l'assemblée des députés des villes ont été acceptées par les députés des gouvernements.

Voici les résolutions adoptées dans la première séance:

1° Admission, à l'unanimité, des parties [illegible] Prusse. 2° La question de Posen reste ouverte. [illegible] la confédération germanique, l'assemblée [illegible] rétablir un royaume de Pologne indépendant [illegible] pays est considéré comme une invasion [illegible] député sur 50,000 habitants, cependant, les [illegible] tants auront aussi un représentant.

La discussion a été très animée [illegible] nouvelé à la fin de la séance, sa proposition de [illegible] permanence, et d'établir un gouvernement provisoire. Cette motion n'a pas été adoptée.

La séance du [illegible] avril a été aussi animée. [illegible] résolutions suivantes:

[illegible] mode qui existe chez eux ou qui est ordonné par les [illegible]

[illegible] dans la rue de Bockenheim : l'un, composé d'habitants de Hanau et de Darmstadt, avec le drapeau du parlement ; l'autre, composé d'habitants de Mayence, sous le commandement de l'ex-lieutenant Metternich, avec les insignes de la république. Metternich et ses partisans attaquèrent celui qui portait le drapeau du parlement et voulurent le lui arracher. Le drapeau républicain fut [illegible] des mains de Metternich qui reçut plusieurs blessures dangereuses. Un de ses amis a aussi été blessé à la figure.

L'Allemagne du sud-ouest est partout animée de sentiments républicains. On écrit de l'Oberland badois :

L'assemblée populaire de Engen, qui a eu lieu le 30 mars, se composait d'environ 8000 personnes. L'assemblée s'est prononcée pour une république, et a pris à cet égard les résolutions suivantes : 1° Manifestation que le cercle du lac veut la république ; 2° Formation d'un comité de cercle permanent, composé de sept membres siégeant à Engen ; 3° Armement civique complet, appel sous les armes de toutes les personnes de 18 à 60 ans, divisées en trois levées ; 4° Une proclamation sera adressée aux militaires badois de rentrer dans leurs foyers pour se faire inscrire dans le corps civique ; 5° Une députation composée de douze membres se rendra à Francfort pour représenter le Oberland badois ; 6° La première et la deuxième levée devront se tenir prêtes à se mettre en marche.

On écrit de Carlsruhe (grand-duché de Bade), le 29 mars :

Le ministre des finances a déclaré, dans la séance d'aujourd'hui de la seconde chambre, qu'il s'occupe de la rédaction d'un projet de loi sur l'impôt progressif du revenu. Cette déclaration a été accueillie favorablement.

L'agitation continue dans le grand-duché de Luxembourg. Le conseil du gouvernement a adressé une nouvelle proclamation aux Luxembourgeois.

L'assemblée nommée par le roi de Hollande pour la révision de la constitution n'a pas accepté la mission qui lui était offerte. A l'unanimité moins une voix, elle a décidé qu'elle demanderait au roi grand-duc la convocation des Etats, pour qu'ils formulent eux-mêmes une constitution conforme aux vœux que le pays manifestera.

Des pétitions qui énumèrent les vœux du pays sont rédigées et signées dans un grand nombre de localités.

La question des duchés allemands continue à préoccuper les bords de la Baltique. On dit que des troupes danoises ont été débarquées dans l'île d'Alsen. On écrit d'un autre côté au journal allemand de Francfort :

On assure que le dixième corps d'armée allemand, fort de 28,865 hommes, se concentrera prochainement et sera réuni aux troupes déjà sur pied, de manière qu'en peu de temps une armée de 40,000 hommes pourra prendre position sur l'Elbe inférieure pour soutenir et faire triompher la cause de l'Allemagne contre le Danemark.

Les Chartistes et les Repealers. Les ministres anglais ont été interpellés dans les deux chambres sur l'intervention de Charles-Albert en Lombardie, et sur les vues du gouvernement anglais au sujet de l'agitation irlandaise. Il a été répondu sur le premier point que Charles-Albert n'était entré en Lombardie qu'à un moment où il était clair que les Autrichiens n'y pouvaient plus tenir, qu'au surplus le gouvernement anglais avait fait ses réserves. Sur le second point, lord John Russell a dit que le gouvernement anglais n'était pas effrayé des manifestations irlandaises, échos naturels de tout ce qui se passait sur le continent ; mais qu'au reste les mesures étaient prises pour comprimer toute tentative d'insurrection.

Le *Morning-Chronicle* raconte ainsi les préparatifs du grand mouvement chartiste.

Hier, 3 avril, de nombreux meetings de chartistes ont eu lieu à Londres dans le but de préparer la réunion monstre du 10 avril. A celui de [illegible]-Sohosquare, M. Vernon, président, a déclaré que les choses en sont venues à ce point, que le peuple doit se tenir prêt, même pour [illegible] éventualité. Qu'il obtienne ses droits paisiblement s'il le peut, mais, dans le cas contraire, s'il faut qu'il se batte, eh bien ! il se battra ! ([illegible] applaudissements.)

Un ouvrier dit que les délégués qui iront porter la grande pétition auront mission de défier le parlement, de maîtriser le gouvernement et même de jeter à l'écart au besoin la volonté des rois et des reines. Peu m'importe ce que diront les journaux de mes paroles ; je veux et j'entends que le gouvernement sache bien aujourd'hui ce que nous pouvons. Je parle de demander au gouvernement, demander n'est pas le mot ; c'est prendre qu'il faut dire ; et pourquoi pas ? 5 000 soldats au plus [illegible] à Londres. Est-ce là ce qui nous arrêterait, et seriez-vous [illegible] par hasard, si votre pétition n'était pas agréée, à vous tenir tranquilles, à vous croiser les bras, fumant votre pipe, ou à boire un pot de bière ? (Applaudissements. — Non ! non !) Si le parlement refuse de vous écouter, c'est au palais qu'il faudra marcher ; si l'on vous ferme les portes, vous les ouvrirez. Peut-être les officiers qui commandent les troupes et qui sont des aristocrates ordonneront aux soldats de faire feu. Ne craignez pas alors, le parc est grand, on y a ses coudées franches ; au premier ordre de feu ! élancez-vous sur les officiers ; prenez-les à la gorge, [illegible]-les. (Applaudissements.)

Il a été dit qu'il y aura le 10 avril, à la procession monstre, 50,000 [illegible] des divers métiers s'assembleront à Kennington-Common le [illegible] avec leurs bannières respectives. Chaque homme portera un bâton [illegible] protection personnelle et pour la conservation de la paix publique (on n'a pas besoin de la police) ; de là on se rendra à la chambre des communes. La pétition chartiste a près de 200 yards (mesure de 3 pieds anglais) de longueur, elle pèse plus d'un quintal, elle sera portée [illegible] de six hommes et présentée à la chambre des communes par M. Feargus O'Connor. La procession se rendra ensuite à Highbourg-[illegible] où un banquet doit avoir lieu. Un meeting préparatoire a eu lieu [illegible]-Common. M. Ernest Jones, l'un des membres de la Convention nationale, a dit qu'en vertu de la nouvelle charte, tout soldat pourra s'élever au plus haut grade et marcher de pair à compagnon avec le feld-maréchal prince Albert. L'armée ne voudra pas se séparer du pays à [illegible] du danger. Le 10 avril est le dernier jour de grâce accordé par [illegible]. S'il faut que l'on retourne à la chambre des communes une deuxième fois, ce sera en armes que l'on s'y rendra. (Applaudissements !) Si le gouvernement refuse au peuple la charte, le peuple [illegible] la république. Les citoyens de Londres sont aussi braves que ceux de Paris, de Milan ou de Berlin ; mais il faut de la discipline, il faut marcher sous les ordres d'officiers. Braves Irlandais, de [illegible] les chartistes d'Angleterre vous le jurent, [illegible] le drapeau vert de la liberté dans Downing-Street. (Ap-[illegible]

trouver les prêtres à leur poste, alors que la vie du peuple sera mise en danger, soit par la famine, soit par la peste, soit par l'épée d'un tyran. Le clergé a oublié pas le glorieux exemple de l'illustre archevêque des prêtres de Paris, qui ont sanctionné les actes à jamais mémorables du peuple parisien renversant le trône et établissant le droit inaliénable et des hommes libres.

« Le clergé catholique d'Irlande sympathise avec ses concitoyens ; il a la conviction bien arrêtée que les pétitions sans cesse adressées à un parlement sourd à toutes remontrances sont parfaitement inutiles et absurdes ; que la résistance à l'oppression est aussi bien une vertu en Irlande que sur le continent ; que la liberté, achetée s'il en est besoin même au prix de quelques existences, est préférable à la tyrannie avec ses holocaustes de victimes humaines immolées sur l'autel du despotisme, de l'avarice et de l'ambition. »

Le *United Irishman* publie les bases de l'organisation de clubs armés. Il conviendrait, dit ce journal, de diviser l'armement et conséquemment les souscriptions des volontaires en trois classes : 1° carabiniers ; souscription par semaine, 2 sh. 02 d. ; 2° fusiliers, 1 sh. 00 d. ; 3° hommes à piques, 0 sh. 03 d. Pour quelque chose de plus ajouté à la souscription respective, on apprendrait à se servir de ces armes. Cela n'empêchera-t-il pas l'organisation de la garde nationale projetée par la Confédération irlandaise ? Il ne faut pas dédaigner les piques, et surtout les faulx, et il ne faut pas oublier ces glorieux faucheurs par les bras desquels la Pologne vengea son esclavage, si elle ne put pas conquérir sa liberté. Et les braves Berlinois, ne les oubliez pas non plus. Si l'on en vient aux mains dans les rues de Dublin, s'écrie le même journal, que toutes les ressources de la chimie servent à créer des armes au peuple ! qu'il n'y ait pas trop d'acides, trop de corrosifs, de poudre trop fulminante, que de belles mains ne trouvent rien ni de trop chaud ni de trop lourd pour en écraser les ennemis de la patrie. L'eau de rose ne servirait à rien.

La *Nation*, autre journal de la jeune Irlande, publie un article sous ce titre : *La nécessité ne connaît pas de loi.* L'obéissance à un gouvernement qui consacre la spoliation et la destruction est un crime, l'alliance avec lui une conspiration contre la patrie. Un peuple, las du joug, ne fait plus de distinction subtile ; il confond tout, Clarendon (le lieutenant d'Irlande) avec Russell, Russell avec sa majesté, et sa majesté avec le premier commissaire de police venu. La famine a jeté la perturbation dans ses sens ; il renversera le prince George de Cambridge comme il renverserait un satrape. Mieux vaut se jeter à la nage que d'attendre tranquillement la mort sur le bâtiment naufragé qui va couler bas. Si l'acte de coërcition était étendu à Dublin, il faudrait se rejeter sur les autres grandes villes de l'Irlande, afin que le gouvernement soit forcé d'avoir une garnison dans chacune. Des deux adversaires, c'est le peuple qui a le moins soif de sang ; mais, s'il faut que l'on en vienne aux mains, Dieu garde le bon droit ! c'est le droit du peuple !

A Roserea, la police a saisi un grand nombre de fourches. Les bois des piques ont environ 6 pieds de long. La pointe a 9 à 10 pouces, elle est emmanchée avec beaucoup de force. C'est l'*United Irishman* qui en a fourni le dessein.

Il paraît que les troupes envoyées en Irlande sont mécontentes du gouvernement et pourraient bien se tourner du côté du peuple en cas de soulèvement. Le *Morning-Herald* dit que, parmi les troupes qui stationnent à Limerick, Kilrush et dans d'autres localités, ordre a été donné de ne pas laisser sortir dix hommes sans un officier.

On écrit de Dublin, 1er avril, au *Times* :

Lorsque le reste du 57e régiment a débarqué à Northwall il a été sifflé et hué par la populace. Tout le monde voulant avoir des piques, les plus défectueuses se vendent 8 d. à 1 shel. Les meilleures sont de 3 sh. 9 d. Autour des boutiques des forgerons stationnent des groupes qui regardent d'un œil d'envie les armes que l'on y fabrique. On dirait, à entendre les cris de vive la république, que la question du repeal se trouve maintenant éclipsée. Il y aura, mercredi 5 avril, une réunion de la confédération. On pense qu'à cette époque les députés seront de retour de Paris.

La misère est excessive dans les districts manufacturiers de l'Angleterre. On écrit au même journal, 3 avril :

Les ouvriers sans travail de Manchester se sont réunis dans le but d'aviser aux moyens de procurer du pain à ceux qui meurent de faim. Une députation s'est rendue à Town-hall : elle a été reçue par le maire et les autorités municipales. Le maire leur a fait observer qu'il ne conviendrait pas de promener dans les rues, comme ils voulaient le faire, une charrette vide afin de remettre des secours et des aliments : il en résulterait que le pain serait bientôt épuisé en ville et que les boulangers ne continueraient pas à travailler. D'ailleurs, la plupart des boutiques sont déjà dans un état critique, et l'on ne peut pas leur imposer des contributions au dessus de leurs moyens. L'autorité a promis d'intervenir auprès de l'atelier des pauvres pour obtenir des secours aux plus nécessiteux. Il a dû être dressé aussitôt des listes des plus nécessiteux.

Élections générales.

Candidats nouveaux.

Loire, Joleau. — *Marne*, Lecureux, Aubert-Roche. — *Oise*, Bellanger, de Senlis. — *Tarn-et-Garonne*, Delours de Moissac. — *Yonne*, Hercau.

Candidats qui se retirent :

Tarn-et-Garonne, Salers de Moissac.

Souscriptions pour les blessés de Février adressées à la Démocratie pacifique.

MM. Durando, 5 fr. — Unau Sabran, 5. — Lanery, 2. — Paul Frisch, 5. — A. Boutroux de Caullous, 5. — Beauriconti, 25 c. — Mme Psalmon, 5. — Vente de numéros du journal, 7. — Michel, 5. — Grandjean, de Belleville, 40. — Les officiers du 60e de ligne, à Paris, 203 fr. 40 c. — Fréd. Mareschal, 5. — Anonyme, 5. — Catineau de Répault, 50. — Fromont père et fils, 10. — Andrault, 20. — E. Baudry, de Blois, 5. — Dachès, 5. — Alfred Chevalier, d'Etampes, 20. — Collecte faite chez le citoyen Grados, 40 f. 50 c. — Labrunhie de Reyrevignes, 15. — Souscription faite à Barr, au café Français, 401 f. 45 c. — Souscription faite à Bacqueville, 256 fr. 20 c. — Combes de Selonger, 5. — Un groupe de dames de Tonnerre, 45 fr. 75 c. — Total, 816 fr. 21 c. — Précédente souscription des rédacteurs et administrateurs de la *Démocratie*, 500 fr. — Total, 1,316 fr. 21 c.

FAITS DIVERS.

Le comité électoral démocratique du Xe arrondissement, après avoir apprécié les titres et professions de foi des différents candidats aux grades d'officiers supérieurs, a cru devoir arrêter ses choix de la manière suivante :

— Nous lisons dans le *Salut Public* :

« Le citoyen Cantagrel, l'un des rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, est porté dans la première légion pour le grade de colonel. Sa candidature a, dit-on, de très grandes chances de succès. »

— Les membres du club de l'Union polytechnique se réuniront demain, mercredi, à sept heures et demie précises du soir, dans la salle Sax, rue Neuve-Saint-Georges, 10.

Ordre du jour :

Suite de la discussion relative aux conditions exigées des candidats à la représentation nationale. (Question de la liberté du travail.)

Pour les élèves et anciens élèves de l'Ecole polytechnique qui n'ont pas de carte d'entrée, ils en recevront à l'entrée, comme membres du club.

Paris, 4 mars 1848.

Monsieur le rédacteur,

Vingt-deux professeurs de musique des écoles communales de la ville de Paris m'ont adressé la lettre suivante pour me demander de leur faire un cours normal d'après la méthode Galin-Paris-Chevé. Un grand nombre d'autres professeurs m'ont fait la même demande. J'ai recours à la publicité de la *Démocratie pacifique* pour inviter tous les professeurs qui voudraient suivre ce cours, à se présenter chez moi, de sept à huit heures du soir, 60, rue Saint-André-des-Arts.

Agréez, etc.

EMILE CHEVÉ.

A monsieur Emile Chevé.

Nous soussignés, professeurs de musique, désirant ardemment prendre connaissance de vos moyens d'enseignement, venons vous prier de vouloir bien nous faire un cours spécial.

Nous ne doutons pas, monsieur, que vous n'accueilliez notre demande avec la bienveillance qui vous est habituelle.

Recevez, monsieur, l'assurance de notre respectueuse considération,

Richard. — Pény. — Foulon. — Blondeau. — L. Mayer. — Michel Lévy. — S. Machard. — Forestier. — L. Pickaert. — Collet. — Divis. — Hottin. — Lebeau aîné. — A. Lebeau. — A. Lelyon. — Pouille. — Hurand. — Priou. — Guerrier. — La Hausse d'Issy. — Zimmermann. — Régnault.

Paris, 7 mars 1848.

PETITE CORRESPONDANCE.

Cloyes-sur-Loir. — M. D. — Consultez la liste des candidats de la *D. P.* depuis le 26 mars.

Tours. — M. de C. — C'est bien, très bien, courage, tout ce que vous avez fait portera ses fruits.

Bourse du 4 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	54 »»	54 »»	52 50	53 »»	4 Can. 5 0/0	725 »»
— — fin courant	»» »»	53 75	52 50	53 50	Act. d. J. »	106 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	35 »»	35 »»	34 »»	34 »»	Ch. S.-G. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	35 »»	34 50	34 50	V. r. dr. »	»»» »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	— O. anc. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	— nouv.	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1125 »»	V. r. gauc.	»»» »»
4 0/0 J. 22 s. »	»» »»	O. V. de Par. »	900 »»	Paris à Sc.	»»» »»
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp. »	300 »»	— à Orléans	390 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin »	»»»» »»	— à Rouen	377 50
B. du Trés. »	46 0/0	— Ganneron »	»»» »»	R.-Havre	»»» »»

PRIMES. fin cour. fin proch.
5 p. 0/0....... d. »» »» »» »» »» — »» »» »» »»
3 p. 0/0....... d. »» »»» »» »»» »» — »»» »» »»» »»
REPORTS. du Ct à la fin du mois. D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0....... 25 »» »» »/» »» »/» »» »/»
3 p. 0/0....... »» »» »» »/» »» »/» »» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME... DrC.	»» 51 1/2		
Récép. Rotsch. »	85 »/»	BELG. 5 1/2... »	26 »/»		
Esp. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2... »	60 »/»		
— — pass. »	4 7/8	— do 1840... »	61 »/» »/»		
— 3 p. 0/0. »	19 1/2	— do 1842... »	49 1/2 »/»		
Dette intérieu. »	17 1/2	— Banque... »	»»» »/»		
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— do Em. 1841.. »	»»» »/»		
HOLL. 2 1/2.... »	33 1/2	PIÉMONT... »	630 »»		
HAITI... »	295 »/»	AUTRICHE... »	375 »»		

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER (suite)	
Avignon	165 »»
Str. à Bâle	84 25
Paris-Str.	333 »»
Tours-Nan	377 50
Orl.-Viers.	»»» 50
C. du Nord.	308 75
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	388 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	303 75
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	2080 »»
La Maberl.	400 »»
F. de l'Av.	1000 »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen...	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre...	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans...	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord...	»»» »»
— à Lyon...	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 54.
Fécule et betterave, 50 fr.
Savon disponible, belle qualité, 101.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 78 à 77 ; courant du mois, 78.
Narbonne, 41. — Béziers, 41 à 42. — Pézénas pour Pézénas, 41 ; pour Cette, 41 à 42.
Huile épurée, 84.
Lille. — Colza, 69 à 70.

L'un des gérants : E. CANTAGREL.

Spectacles du 5 avril.

THÉATRE DE LA NATION. — Griseldis, Xacarilla.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Les Fausses Confidences, l'Aventurière.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Fra Diavolo, Gille ravisseur.
ODÉON. — Les Templiers, le Tyran d'Yvetot.
OPÉRA-NATIONAL (B. du Temple.) — Relâche.
THÉATRE HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée.)
VARIÉTÉS. — Mlle de Choisy, l'Almanach, la Fille terrible.
GYMNASE. — Femme Blasée, Royal Pendard, Hercule, Malheurs.
THÉATRE MONTANSIER. — Henriette, Vestris Ier, un Voyage, Jeune Homme.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Robert-Macaire.
AMBIGU. — Les Trois Révolutions.
GAITÉ. — La Foi, l'Espérance et la Charité.
BEAUMARCHAIS. — 3 Roses, Ile de Barataria, Fouyou, Victimes cloîtrées.
FOLIES. — Raimbaut, 2 Pommades, Faute du Soldat.
COMTE. — Dîner impossible, Augusta, le Lutin.
DÉLASSEMENTS. — 22, 23 et 24 Février, Fille du Diable, Lisbeth.
LUXEMBOURG. — Petits Mystères du Carnaval, Léonide.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vue de Canton, de 8 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. — La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro de lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

	1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien. Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger. . .	32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste. . . .	50	25	13	7
Pour le n° de huitaine. Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . .	10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste. . . .	14	7	4	

PARIS, 5 AVRIL.

Commémoration du 7 avril.

Les circonstances électorales dans lesquelles nous nous trouvons en retenant plusieurs de nos amis en province et en absorbant l'attention de la France entière, ne nous permettraient pas de célébrer, le 7 avril, l'anniversaire de la naissance de Fourier aussi dignement que nous le désirons.

A l'issue d'une révolution toute sociale, au milieu des tatonnements douloureux et des efforts suprêmes que fait la société pour frayer la voie de salut et d'harmonie découverte par Fourier, il faut que l'hommage à rendre à ce génie si longtemps méconnu soit une imposante manifestation, une première réparation nationale.

C'est pourquoi nous préférons différer cette commémoration que la rendre insuffisante.

Nous ajournons le banquet habituel du 7 avril aux premiers jours qui suivront la réunion de l'Assemblée constituante, c'est à dire au milieu du mois prochain.

Alors nous y convierons les hommes de cœur de toutes les bannières politiques et socialistes ; nous ferons asseoir à côté de nos anciens amis tous les nouveaux frères que nous donne la Révolution de février.

Cependant, la journée d'après demain ne se passera pas sans communications sympathiques entre les habitués du 7 avril. Nous avons adressé à ceux-là l'invitation de se rendre vendredi à trois heures dans la salle Montesquieu pour échanger en causeries intimes les témoignages de notre nouvelle force et de nos nouvelles espérances.

La question sociale.

Elle est posée, elle est écrite, elle est partout : au Luxembourg, à l'Hôtel-de-Ville, aux Tuileries, sur toutes les places, dans tous les carrefours, à tous les coins de rues. Dans la boutique, au salon, dans la mansarde, la question sociale est à l'ordre du jour. La dernière bourre fumante que le fusil de l'insurrection victorieuse a jetée sur le pavé de Paris portait écrits ces trois mots sacramentels : *organisation du travail.*

Et cette devise qui, depuis vingt ans est la nôtre, ce prospectus magique que notre voix et nos écrits ont sans cesse présenté à l'attention des peuples, en dépit des sarcasmes et des railleries, ce programme de la réhabilitation universelle a déjà fait le tour de l'Europe, porté de nation en nation par le télégraphe électrique de la pensée.

Organisation du travail ! toutes les voix la réclament, tous les cœurs la désirent, toutes les intelligences sont en marche pour en rechercher les lois.

Socialistes, nos frères en proscription et en espérances, semez autour de vous la parole de salut, sans plus redouter ni les moqueries des ignorants ni le mauvais vouloir des égoïstes. Ce monde indolent et blasé que nous désespérions de convertir aspire maintenant à connaître ; ceux qui nous repoussaient hier nous appellent aujourd'hui ; la foule qui nous bafouait se presse autour de nous muette et recueillie. De toutes parts les adhésions nous arrivent ; de tous côtés les prosélytes viennent à nous et nous disent : « Instruisez-nous, vous qui prétendez avoir la science. » La commotion populaire qui a renversé le trône des Tuileries a produit en même temps un triple miracle : les boiteux marchent, les aveugles regardent, les sourds écoutent.

Un mois s'est écoulé à peine depuis que les docteurs de la compression ont été balayés du sol de France par l'ouragan de la révolte, et déjà un abîme nous sépare du passé, et cet abîme est si profond, que les plus endurcis n'osent regarder en arrière, que les plus timides demandent déjà de la confiance et de l'espoir aux théories aventureuses de l'avenir.

L'avenir, il est à nous, disciples de la science d'harmonie ; à nous, apôtres de la concorde, de l'union et de la paix ; à nous qui voulons en même temps le respect de tous les droits et la réalisation de toutes les espérances ; à nous pour qui la question sociale ne se borne pas à faire vivre l'homme, mais à le rendre heureux dans toutes les affections de son cœur, dans tous les besoins de son corps, dans toutes les aspirations de son esprit.

Venez donc à nous, hommes d'ordre qui redoutez les excès de la liberté, à nous, hommes de liberté qui voulez garder la précieuse conquête des barricades. La question sociale est le terrain neutre où doivent s'agiter les luttes désormais pacifiques des vieux partis jusqu'au jour prochain où tous les cœurs se rallieront à une foi commune, où toutes les nuances d'opinion que la défiance sépare encore, s'uniront sous une même bannière, celle du bonheur universel.

Les partis, ils sont hostiles encore et se tiennent sur le qui-vive, parce que chacun d'eux se renferme dans son champ exclusif et s'exagère les exigences du parti contraire ; ils se craignent parce qu'ils ne se connaissent pas. A nous, hommes de conciliation, d'opérer le rapprochement et la fusion de toutes les classes, de provoquer l'entente cordiale de tous les bons esprits dans l'atelier fraternel où s'élabore la réorganisation sociale.

Sécurité et bonheur pour tous, voilà notre devise, voilà le point de départ de notre science ; les plus charitables, comme les plus égoïstes, doivent se rallier à cette formule. Nous appelons à la fois les cœurs généreux, pour qui le dévouement n'est pas même un devoir, et les hommes inférieurs qui n'ont d'autre mobile dans la vie que les calculs de l'intérêt personnel.

Ils comprennent déjà, ces privilégiés d'hier qui s'endormaient dans leur fausse sécurité, à la voix de leurs professeurs de morale et d'économie, ils comprennent ce grand mot de solidarité que nous faisions retentir autour de leurs autels, nous autres utopistes, pour les tirer de leur dangereuse léthargie. Ils reconnaissent qu'une loi divine relie l'existence de chacun à l'existence de tous ; que nul ne peut être sûr de son bonheur, tant qu'il y aura des malheureux sur la terre. Ces hommes qui croyaient de bonne foi que la contrainte est la loi éternelle des sociétés humaines, ont eu peur un moment d'être opprimés à leur tour, et de ce moment, ils ont commencé à se dire que peut-être la fraternité valait mieux que la compression. Un seul jour d'alarmes a plus fait pour leur éducation sociale que vingt années de nos enseignements.

Un pas de plus, et tous les esprits rebelles que ces deux mots accouplés, *question sociale*, faisaient rire de pitié ou reculer avec épouvante, ne verront plus de salut que dans l'association ; quelques jours encore et nos anciens adversaires de tous les partis, de toutes les classes, de toutes les conditions, proclameront plus haut que nous cette formule de la réconciliation générale :

Association du travail, du capital et du talent.

Le *Journal des Débats* combat depuis quelques jours l'idée d'expropriation immédiate des chemins de fer par l'État et appuie l'ajournement de la question jusqu'à l'Assemblée constituante.

Nous ne voudrions avancer aucune parole offensante pour ce journal et pour ses amis ; mais nombre de ces derniers se trouvant à la tête des chemins de fer, il nous est permis de rappeler que souvent l'homme le plus généreux et le plus loyal n'est pas parfaitement apte à juger des difficultés dans lesquelles ses intérets sont engagés.

L'appropriation des chemins au profit de la nation pourrait avoir pour effet d'amoindrir considérablement le rôle des administrateurs actuels de ces chemins. Il nous semble très naturel qu'ils défendent leur position, et nous ne nous scandalisons en aucune façon de ne pas les voir déposer avec empressement leurs charges et leurs appointements sur l'autel de la patrie. Aussi négligerons-nous le côté moral et sentimental de cette affaire pour ne nous occuper que du côté matériel, et cela d'autant plus volontiers que, pour épargner des disputes inutiles et le temps si précieux dans les circonstances présentes, nous consentons à ajourner, comme les *Débats*, la discussion des principes jusqu'à l'Assemblée constituante et à ne demander *immédiatement* que l'expropriation de ceux des actionnaires qui seraient bien aises d'être expropriés, c'est-à-dire de vendre leurs actions à l'État.

Si, par un decret que rendrait le Gouvernement provisoire, l'État, comme nous le proposons, se portait acheteur à un prix déterminé, des actions de chemins de fer, il n'y aurait à matière à aucune discussion de principe, et les administrateurs resteraient administrateurs jusqu'au moment où l'État, devenu propriétaire d'une forte portion d'actions par la cession *volontaire* d'un grand nombre de porteurs d'actions, jugerait à propos de faire déterminer quel serait son rôle dans l'administration, ou s'il conviendrait qu'il se fût propriétaire total des chemins.

La difficulté de l'expropriation *forcée*, étant ainsi écartée, reste la difficulté financière.

Nous proposons de payer en billets de banque les actions qui seraient vendues volontairement à l'État, et par conséquent d'augmenter l'émission de ces billets. Pour garantie de ces billets, nous demandons le dépôt des actions achetées entre les mains de la banque de France.

« Nous sommes près d'arriver au régime du papier-monnaie, réplique le *Journal des Débats*. Si nous franchissions l'intervalle qui nous en sépare, il faudrait s'attendre à tous les malheurs commerciaux qu'on peut imaginer, et par suite, au débordement d'une affreuse misère. »

D'abord, nous sommes déjà en plein régime de papier-monnaie, puisque le cours des billets de banque est *forcé*. Loin de nuire, cette mesure a produit les plus heureux résultats.

De plus, il est évident que nous sommes impérieusement contraints d'entrer plus avant dans ce régime.

Le malheur n'est pas d'avoir du papier-monnaie, mais du *mauvais* papier-monnaie.

Or, serait-il mauvais le papier de la Banque qui ne serait que la contre-valeur des actions de chemin de fer ? Certes, non.

Au contraire, le papier de la Banque, actuellement en circulation, peut devenir mauvais, et très mauvais, si, la crise financière se prolongeant, les effets qu'elle a escomptés et dont elle est créancière ne sont pas payés.

Le *Journal des Débats* ne convient-il pas lui-même que beaucoup de débiteurs de ces effets sont embarrassés de les acquitter, parce que le marché de la Bourse est encombré d'actions à vendre, qui se déprécient mutuellement ? S'il trouvaient un acheteur, à un prix convenable (et cet acheteur peut-il être autre que l'État), ne pairaient-ils pas leurs dettes soit envers la Banque, soit envers d'autres créanciers, et ne consolideraient-ils pas ainsi le crédit de la Banque et le crédit général ?

Nous nous trouvons dans une situation qui ne peut être réglée par les principes ordinaires. Ce n'est pas du papier-monnaie qu'il faut avoir peur, c'est des ajournements, c'est de l'inertie, c'est du fatalisme politique et financier.

Les Dangers de la Guerre civile en Allemagne.

Il est à craindre que les Allemands ne s'entendent pas sur la forme de gouvernement à donner à leur pays. Le Sud-Ouest est disposé à adopter la République ; mais le Nord, à part quelques provinces qui sentent comme la Silésie le besoin d'une réforme sociale, se prononce pour une monarchie constitutionnelle.

Une pareille division, à propos d'une question si importante, est déplorable.

Il n'y a de salut pour l'Allemagne, comme pour la France, que dans la République. Substituer aux trente-six États de la Confédération une monarchie constitutionnelle, ce n'est pas seulement blesser les esprits républicains, c'est irriter profondément les princes que l'on sera obligé d'annihiler ou de supprimer. Espère-t-on que les souverains de la Prusse et de l'Autriche, hier encore les égaux du czar, consentent facilement à s'humilier devant le monarque de la nation allemande, lors même que ce dernier serait, par son mérite personnel à la hauteur du rôle considérable dont on l'aura chargé ? Croire à tant d'abnégation de la part d'un Frédéric-Guillaume et d'un Ferdinand, c'est être dans l'erreur. Ils ne céderont pas, dussent-ils s'abimer avec la royauté elle-même, dussent-ils, ce qui arrivera certainement, livrer la commune patrie à l'invasion moscovite.

Au milieu de ce terrible conflit, quel sera le sort de la Pologne ? Elle appellera la France, invoquée aussi par l'Allemagne républicaine. Voilà donc l'Allemagne devenue le champ de bataille des puissances européennes. Sans doute le bon droit triomphera, mais Dieu sait au prix de quels sacrifices.

Les deux partis allemands en sont déjà venus aux mains dans les rues de Francfort, et, chose étrange, le premier sang qui ait coulé pour la cause républicaine est celui d'un jeune officier nommé Metternich.

Nous adjurons les Allemands de ne pas se diviser. Il n'y a de force que dans l'unité. Il n'y a d'unité véritable que dans la liberté, incompatible avec l'esprit des rois.

La société européenne a besoin, pour se transformer, de la paix, que l'alliance intime de l'Allemagne et de la France peut seule assurer.

L'esprit démocratique en Espagne.

Madrid vient encore de verser son sang généreux pour la cause de la liberté.

Honneur aux démocrates espagnols qui se sont soulevés pour abattre la dictature de Narvaez, et pour relever le drapeau des droits du peuple ! — Leur courage a été au-dessus de leur force, il est vrai, mais depuis le guet apens tendu contre les libéraux par la coalition des modérés-progressistes, les citoyens entièrement désarmés n'ont plus que leurs bras pour renverser le despotisme militaire.

Infortuné et héroïque pays ! Les nobles et courageux martyrs de la liberté espagnole attendent donc encore des imitateurs ! Et pourtant quel est le pays qui depuis la promulgation de la constitution populaire de 1812 a fait plus de sacrifices pour défendre ses droits ? Le sang a ruisselé d'une extrémité à l'autre de l'Espagne. Chaque année l'histoire contemporaine de la Péninsule est marquée d'un jour glorieux pour cette terre classique du dévouement à la patrie.

Les Mina, les Porlier, les Lacy, les Morales, les Riego, les Bazan, les Valdez, les Torrijos, les Mansanarès, les Pinto, les Florès Calderon, les White, les Torrecilla, les Milans et cent autres avaient fait le sacrifice de leur vie sous le gouvernement de Ferdinand VII, le parjure.

La mort de ce prince paraissait ouvrir une nouvelle ère à l'Espagne, ère de liberté politique et sociale, ère de gloire et de réhabilitation !

Mais le mauvais génie de l'Espagne se réveillait dans la pensée de Louis-Philippe.

Louis-Philippe convoitait les millions des filles de Ferdinand VII et une domination dynastique que repousse le caractère espagnol.

Ennemi des larges institutions politiques de la charte de 1812, qui eût donné au peuple espagnol les libertés dont il était digne, Louis-Philippe chercha, par tous les moyens de corruption, à s'emparer de l'influence des modérés et des principaux chefs du parti progressiste qui eurent la honte de pactiser avec les modérés dans la coalition de 1843.

Ce fut là l'œuvre du machiavélisme le plus effronté. Les chefs du parti progressiste trompèrent d'une manière indigne les plus purs démocrates.

Arrivée au pouvoir, la coalition des modérés-progressistes ne connut plus de bornes. Entièrement livrée à la politique de Louis-Philippe, l'Espagne fut soumise au joug honteux de la corruption que les satisfaits faisaient peser sur la France.

Jamais l'Espagne, même sous le règne de Ferdinand VII, n'était tombée plus bas, la cupidité devint, comme chez nous, l'idole des conservateurs-bornes de la Péninsule. Rien ne fut respecté, l'Espagne fut livrée au pillage, aux illégalités les plus criantes, aux tripotages de Bourse les plus honteux, à la police la plus gangrenée. Rien ne fut épargné, et l'on vit les plus basses intrigues souiller même le palais San-Fernando, où vivaient les jeunes infantes.

Dès ce jour, la jeune reine devint la victime désignée de la coalition et de la politique cauteleuse de Louis-Philippe.

L'Espagne fut ouverte à la curée des intrigants.

Les démocrates sincères, déjà dupes en 1836 de Marie-Christine qui avait signé à la Granja l'acceptation de la constitution de 1812 grâce au pronunciamiento des sergents Ramon Dépert, Garcia, Gomez, [illegible]

Cependant les chefs corrompus du parti progressiste avaient ouvert la route à Narvaez et à Marie-Christine : la garde nationale désarmée, la terreur érigée en système, tels furent les auspices sous lesquels rentrèrent en Espagne les deux émanations les plus complètes de la politique de Louis-Philippe.

L'Espagne vit toujours sous ce joug odieux.

Les démocrates espagnols doivent donc redoubler de courage et d'héroïsme pour abattre la tyrannie de la corruption qui pèse sur leur patrie.

Deux idées également élevées et généreuses les guident : — L'instauration du principe *liberté, égalité. fraternité* ; — la pensée d'une fédération ibérique.

Le jour est proche où les couleurs *vertes*, *jaunes* et *rouges* brilleront sur les anciens minarets des cités espagnoles, unies au drapeau iberique *bleu, rouge et jaune*. Le jour est proche où l'Espagne et le Portugal, libres, auront scellée leur fraternité, en se lavant des souillures de la politique dynastique qui ternit l'histoire contemporaine de ces deux peuples généreux.

La *Démocratie pacifique* du 1 avril a inséré, sous le titre de *Demande de jurys administratifs*, une adresse au Gouvernement provisoire, signée de 91 conducteurs des ponts-et-chaussées.

Nous admettons et nous appuyons la juste et très juste demande des conducteurs qui ont signé cette pièce ; mais nous ne pouvons approuver dans cette adresse les termes qui sembleraient mettre en état de guerre les ingénieurs et les conducteurs. Les ingénieurs ne sauraient être rendus, en masse, responsables de l'organisation que l'administration supérieure avait donnée, sous l'ancien gouvernement, au corps des ponts-et-chaussées, et qui n'était pas particulière au corps.

Nous connaissons les dispositions libérales et démocratiques de la plupart des ingénieurs ; nous ne doutons pas qu'ils ne soient prêts à demander eux-mêmes pour les conducteurs toutes les garanties réclamées par la justice et compatibles avec le bien du service ; nous sommes convaincus qu'en masse ils verront avec joie l'institution des jurys administratifs chargés d'organiser ces garanties. C'est précisément parce que cette bonne disposition existe qu'il nous paraîtrait très dangereux de la demander dans des formes qui pourraient faire supposer qu'elle ne peut être obtenue que de haute lutte.

Etablissons le bien, la justice, les garanties de toute espèce par la voie de la conciliation ; ne soufflons pas la défiance et la guerre, surtout quand, au fond, les parties ne demandent pas mieux que de s'entendre et de s'accorder.

Elections de la Garde nationale.

Nous apprenons que la réception des votes ne se fait pas d'une manière uniforme dans toutes les sections.

Dans les unes on procède, dès l'ouverture du scrutin, à un appel nominal, et chaque citoyen n'est admis à déposer son vote qu'à l'appel de son nom.

Dans les autres, au contraire, le scrutin est ouvert, et chaque citoyen est admis à voter dès qu'il se présente. Cette méthode est beaucoup plus rapide et n'entraîne aucune perte de temps. Il serait à désirer que des instructions données par les mairies prescrivissent ce mode d'opérer, favorable surtout aux ouvriers, qui pourraient ainsi voter dès le matin, sans être exposés à perdre une partie de leur journée à attendre l'appel de leur nom.

Les élections de la garde nationale ont eu lieu aujourd'hui dans les douze arrondissements de Paris pour le grade de colonel. Voici les résultats connus :

	Citoyens.	Votants.	Suffrages.
1re Légion.	MM. de Tracy.	10,254	6,066
3e Id.	Thirion.		
4e Id.	Ramond de la Croisette.	4,803	3,298
5e Id.	Favrel.	9,769	8,744
6e Id.	Lagrange.		
7e Id.	Dauphin.	7,343	7,024
8e Id.	Bourdon.	10,832	10,050
9e Id.	Yautiez.	4,639	3,524
13e Id.	Trélat.	634	384

Il n'y a pas eu de nominations dans la 2e légion. Sur 13,053 votants, M. Clément Thomas a obtenu 7,253 voix, M. Fourneyron, 2,000 ; M. Delaage, 1,248.

Dans la 14e banlieue (Vincennes), il n'y a pas eu de résultat non plus. Sur 4,841 votants, le général Piat a obtenu 2,327 voix ; Labbé, 1,114 ; Mahieu, 1,047.

Dans la 10e, la nomination de M. Hingray paraissait assurée.

Dans le 11e, M. Quinet avait le soir 4 000 voix contre 3 000 à M. Boulay, et 1 700 à M. Sechan.

Dans le 12e, la nomination de M. Barbès était probable.

ACTES OFFICIELS.

DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire.

Considérant que l'impôt doit naturellement peser sur ceux qui sont en état de le payer ;

Considérant que ce principe a été proclamé dans les instructions adressées aux agents financiers et aux commissaires du Gouvernement, au moment même où la contribution extraordinaire des 45 centimes principalement destinée à fournir des moyens de crédit à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, a été décrétée ;

Attendu que ces instructions paraissent n'avoir pas été suffisamment répandues ou comprises ;

Attendu qu'il est nécessaire de leur donner une publicité aussi étendue que possible ;

Voulant donner à cette publicité la consécration la plus solennelle ;

Décrète :

Art. 1er. Les contribuables qui seraient hors d'état de supporter la contribution extraordinaire de 45 centimes, décrétée par le Gouvernement provisoire le 16 mars dernier, en seront dégrevés dans une équitable mesure.

A cet effet, le Maire, assisté du percepteur et d'un ou de plusieurs répartiteurs, dressera, dans la forme des états des cotes irrécouvrables, un état des contribuables à qui, en tenant un juste compte de leur position et des impérieuses nécessités du Trésor, il y aurait lieu de faire remise d'une partie ou de la totalité de la contribution extraordinaire.

Le lieutenant-colonel Charras est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre.

Le citoyen Arago remplira par intérim les fonctions de ministre de la marine.

—

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances ;

Vu le décret du 21 mars dernier et les arrêtés des 21 et 26 du même mois, relatifs aux facilités accordées aux négociants qui voudront déposer leurs marchandises dans des magasins agréés par l'État contre des récépissés transmissibles par voie d'endosseur ;

Arrête :

Art. 1er. Les magasins de l'entrepôt des vins et liquides de Paris pourront recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

Art. 2. Le délégué du ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera déposé au secrétariat général pour être notifié à qui de droit.

—

Par arrêté du 30 mars, le ministre de l'intérieur a institué une commission pour l'examen des réformes à faire à l'organisation de l'école française de Rome et de l'école des beaux-arts.

Cette commission se compose des citoyens

David (d'Angers), sculpteur ; — Rude, id. ; — Barye, id. ; — Ingres, peintre, — Drolling, id. ; — Horace Vernet, id. ; — Delacroix, id. ; — Jeanron, id. ; — Calamatta, graveur, — Henriquet Dupont, id. ; — Domard, id. ; — Labrouste, architecte ; — Théodore Charpentier, id. ; — Baltard (Victor), id. ; — Gustave Planche, homme de lettres ; — F. Halévy, compositeur de musique ; — Félicien David, id.

Certifié conforme :

Le directeur des beaux-arts,
GARRAUD.

—

Nous lisons dans le *Moniteur* :

Plusieurs journaux s'occupent d'un document publié par le citoyen Tachereau, et relatif au citoyen Blanqui. A propos de cette publication, le préfet de police se trouve interpellé, d'un côté par le journal l'*Assemblée nationale*, qui lui reproche d'avoir proposé un passeport au citoyen Blanqui pour faciliter sa fuite *et s'interposer ainsi entre la justice morale du pays et les hommes qui peuvent avoir des comptes à rendre à leurs concitoyens*, et, d'un autre côté, par le citoyen lui-même qui, dans le journal de *la Liberté*, niant (et il a raison de le faire) qu'il ait été mandé à la préfecture, où la délivrance d'un passeport lui aurait été offerte, semble imputer au citoyen préfet la responsabilité d'une semblable insertion.

Le citoyen préfet de police saisit cette occasion pour rappeler à chacun que, tout entier à ses devoirs, il peut lui arriver souvent d'ignorer ces accusations contradictoires, et, dans tous les cas, que son intention n'est point d'entrer en polémique avec les rédacteurs des divers journaux. Jamais, quoiqu'il en puisse coûter à ses sympathies ou à ses sentiments, la justice légale ou la justice morale ne sera entravée par son fait ; et s'il est *convenable* d'attendre qu'en présence du démenti formel donné par le citoyen Blanqui, une enquête sévère ait démontré la vérité ou la fausseté de l'accusation portée contre lui, il est aussi de la plus complète inexactitude, quoi que dise l'*Assemblée nationale*, qu'une instruction se suit contre le sieur Delahodde, et que justice sera faite.

—

Une députation de la société des hommes lettrés est venue présenter au Gouvernement provisoire une adresse dans laquelle son attention est appelée sur la situation précaire des hommes de lettres, et sur le cumul des places.

LE CITOYEN BUCHEZ, adjoint au maire de Paris :

« Je comprends l'impatience et les désirs des personnes qui souffrent par suite du brusque mouvement qui s'est manifesté dans notre pays. Vous demandez que nul emploi public ne soit donné à des individus qui sont déjà riches, et que la fortune publique ne vienne pas en aide à une fortune privée déjà considérable. Ne doutez pas que cette question préoccupe les membres du Gouvernement provisoire ; malheureusement le temps lui manque, et il y aurait même du danger à précipiter un travail qu'il n'a pas tout à fait le droit de faire puisqu'il n'est que provisoire ; il y aurait du danger à frapper des hommes que leur mérite doit faire conserver, comme il y aurait du danger à conserver des hommes qui ne doivent pas être conservés. Mais déjà, toutes les fois qu'il s'est agi de déplacer quelqu'un, on s'est demandé s'il avait, en dehors de son emploi, des moyens d'existence, afin qu'il n'eût pas à se plaindre d'une destitution.

» Sous le gouvernement déchu, les emplois étaient devenus une monnaie gouvernementale ; il en est résulté qu'on a créé 60,000 emplois au moins de trop. Ces emplois doivent être supprimés. De plus, il y a à voir quels sont les hommes qui, dans les administrations publiques, cumulent un emploi avec un revenu suffisant ; il est certain que cet abus disparaîtra, parce que la République doit trouver le moyen d'alimenter tous ses enfants ; un gouvernement est responsable de la misère quand elle pèse sur des hommes qui ne sont pas malheureux par leur faute. En ceci, je crois être l'interprète des sentiments qui animent les membres du Gouvernement provisoire, et, je l'espère, des sentiments de l'assemblée nationale que vous êtes appelés à élire.

« Quant aux lettres, il n'est guère possible de faire plus qu'il n'a été fait ; on a enlevé toute espèce d'entraves à la liberté d'écrire et de parler. Vous me direz que ce n'est qu'une carrière ouverte ; mais l'organisation dont le sort des hommes de lettres pourra être l'objet, n'est point de la compétence d'un Gouvernement provisoire ; plus tard, lorsqu'il s'agira d'organiser l'enseignement public, il y aura une multitude d'emplois et de positions auxquelles vous serez tout naturellement appelés à concourir. En attendant, nous serons toujours heureux de vous voir réunis pour délibérer ensemble, pour mettre en commun vos drapeaux et vos efforts, et il ne pourra pas manquer d'en sortir quelque chose d'utile à la société. »

—

La commission centrale pour les dons et offrandes à la patrie vient d'adresser la lettre suivante aux maires :

Citoyen maire,

La commission centrale des dons et offrandes à la patrie, instituée par le décret du 31 mars dernier, comptant sur votre actif concours à l'œuvre qui lui est confiée par le Gouvernement provisoire, vous prie d'adopter et de faire exécuter dans le plus bref délai les mesures suivantes :

Un local spécial sera disposé à chaque mairie avec cette inscription : *Dons et offrandes à la patrie*. On ne recevra que les dons en billets de banque, espèces et matières d'or et d argent, bijoux et pierres fines.

Le produit de ces dons et offrandes sera versé à partir du 5 avril, dans les caisses de la République, au ministère des finances ; les mesures à prendre pour ce versement seront ultérieurement indiquées.

Les dons et offrandes déposés à votre mairie avant le 5 avril, et qui ont dû être versés à la caisse municipale, seront *l'objet d'un compte* indiqués.

Salut et fraternité,

Les membres de la commission centrale.

—

Le général commandant supérieur informe les citoyens gardes nationaux du département de la Seine que les épaulettes des sous-officiers et caporaux resteront les mêmes que celles déterminées par l'ordonnance du 16 mars 1846.

Les buffleteries sont remplacées par le ceinturon tel qu'il est porté dans l'armée.

Le sabre est supprimé.

La giberne subira les modifications rendues nécessaires par ce changement.

Des modèles du ceinturon et de la giberne seront déposés demain 7, dans la mairie de chacun des arrondissements de Paris.

Dons patriotiques.

Les employés de tous grades du ministère des finances et des administrations financières à Paris, ont fait, dans les premiers jours du mois de mars, une souscription au profit des blessés de février et des familles de ceux qui ont succombé.

La somme de 10 117 fr. 50 c. montant de cette souscription, a été versée à la caisse centrale du Trésor public.

— M. Morel, curé de l'église Saint-Roch, a fait don à la République d'une somme de 500 fr.

— Une députation des ouvriers de la fabrique de cuirs vernis du citoyen Houette, près d'Arcueil, est venue apporter au Gouvernement provisoire une somme de 43 fr. 25 c., à titre d'offrande à la patrie.

— Des délégués du 18e bataillon de la garde nationale mobile sont venus offrir au Gouvernement provisoire un don patriotique de 100 fr.

— Une députation des commis vendeurs de la Vallée et des garçons employés chez les facteurs viennent déposer entre les mains du Gouvernement provisoire une somme de 73 fr., montant du prix d'une de leurs journées, dont ils font don à la République.

— Les élèves de l'école préparatoire pour Alfort, à Charenton, sont venus à l'Hôtel-de-Ville offrir au Gouvernement provisoire un don patriotique de 150 fr.

— Le citoyen Bisiaux est venu, en son nom et au nom de ses ouvriers, faire offrande d'une somme de 60 fr.

— Les délégués de l'atelier du citoyen Piet, mécanicien, sont venus offrir un don patriotique de 268 fr. 50 c. au Gouvernement provisoire.

— Les délégués des maîtres d'études du lycée Monge sont venus faire offrande au Gouvernement provisoire de la somme de 229 fr.

— Une députation des ouvriers de la Salpétrière est venue apporter une somme de 119 fr. 45 c. au Gouvernement provisoire.

— Les ouvriers de la fabrique de wagons du citoyen Guyot sont venus apporter une seconde fois un don patriotique de la somme de 200 fr.

— Le citoyen Théolaire est venu, comme chef d'atelier de la maison J.-B. Taillefer et comp., au nom de ses camarades et à titre de don patriotique, remettre au Gouvernement provisoire la somme de 70 fr., produit d'une journée de travail.

— Les ouvriers de la maison Lemoine, menuisier, ont fait don à la République de 130 fr.

— Les ouvriers de la maison Leture, rue Miromesnil, 47, ont fait un don de 131 fr. 75 c.

— Le citoyen Viris, officier supérieur en retraite, maire de la commune de Ris-Orangis (Seine-et-Oise), a fait don à la République de six couverts, une cuillère à potage et une forte médaille en argent qui fut frappée en l'honneur du premier consul, à l'occasion de la bataille de Marengo.

— Les ouvriers de l'atelier de M. Croco (Manufacture de tissus), rue de Charonne, 165, ont donné 200 fr.

— Les ouvriers des ateliers de M. Bourdon, ingénieur-mécanicien, ont donné 175 fr.

— Les ouvriers de l'imprimerie de MM. Maulde et Renou ont versé le montant d'une journée de travail, s'élevant à 285 fr.

— Les ouvriers de l'atelier du citoyen Guillau, quai de Jemmapes, 228, 200 fr.

— Une souscription faite par les domestiques sans ouvrage a produit une somme de 19 fr.

— Les agents de la direction des contributions directes, inspecteurs et contrôleurs ont déposé le montant d'une journée de leur traitement, 315 fr. 40 c.

— Un citoyen wurtembergeois, le nommé Fischer, a fait don à la République d'une somme de 20 fr.

— Le citoyen Paul Dovay, demeurant rue Chauchat, n° 16, est venu apporter une cuillère à potage, six cuillères à café, cinq fourchettes, six grandes cuillères et deux timbales, le tout en argent.

— M. Morin, directeur de l'Ecole préparatoire de Charenton, a offert, au nom de ses élèves, une somme de 150 fr.

— Les commis marbriers des trois cimetières de Paris, 100 fr.

— Les huissiers, garçons de bureaux, concierges, hommes de peine et ouvriers attachés à la mairie de Paris ont déposé 375 fr. 50 c.

— Les cantoniers des routes nationales et départementales de l'arrondissement du Nord et ceux des chemins de halage en aval de Paris, ont fait don à la République d'une somme de 147 fr., produit d'une journée de solde.

— Les employés, ouvriers tailleurs de pierres et maçons de l'atelier de M. Thevenon, au Palais-de-Justice, ont fait remettre au Gouvernement provisoire, à titre de don pour les ouvriers sans ouvrage, une somme de 100 fr., montant de deux journées de leur travail.

— On a dit par erreur lundi, que les ouvriers de l'Entrepôt et de Bercy, au nombre de 1 200, avaient apportés 600 fr. à titre de don patriotique. C'est au contraire 600 ouvriers et 1 200 fr. qu'il faut dire.

— Une députation du faubourg Saint-Antoine est venue à l'Hôtel-de-Ville, précédée par les sapeurs et les tambours de la 11e légion, et accompagnée par une cinquantaine de gardes nationaux de la même légion. Cette députation, composée de citoyens et de jeunes filles vêtues de blanc, apportait au gouvernement provisoire une statue de la liberté et une corbeille de fleurs, contenant une somme de 80 fr. à titre d'offrande à la patrie.

— Les délégués des commis, des ouvriers, des contre-maîtres et des ingénieurs des chemins de fer de Saint-Germain et de Versailles (rive droite), sont venus offrir au Gouvernement provisoire un don patriotique

— Une députation des gardiens et gardeuses des halles et marchés vient offrir au Gouvernement provisoire un don patriotique de 121 fr.

— Les allumeurs au gaz de la compagnie Lacarrière sont venus aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville offrir au Gouvernement provisoire un don patriotique de 79 fr. 50 c., produit d'une journée de leur travail.

— Les membres du conseil d'amirauté, les chefs et employés de l'administration centrale du ministère de la marine et des colonies, les inspecteurs-généraux du génie maritime, des travaux maritimes, du service de santé, de l'artillerie, de l'infanterie, et le conservateur-général inspecteur des bibliothèques de la marine, ont offert à la République, sur leur traitement du mois de mars, une somme représentant une journée de solde.

Ces mêmes fonctionnaires avaient précédemment versé 2 700 fr. pour les blessés de Février.

— Les fonctionnaires et employés du lycée Charlemagne viennent d'offrir au Gouvernement provisoire quatre jours de leur traitement du mois de mars, pour concourir à l'allègement des charges qui pèsent en ce moment sur la République.

Cette somme est indépendante de celle de 2 285 fr. pour les travailleurs sans ouvrage versée par le lycée le 12 mars dernier, et à laquelle les fonctionnaires avaient contribué.

— Les chefs arabes de la subdivision de Tlemcen viennent d'offrir au Gouvernement provisoire, une somme de 1 000 fr. pour venir en aide aux victimes de notre glorieuse Révolution; cette offrande accompagnait l'adresse par laquelle ces chefs assuraient le Gouvernement de leur obéissance et de leur fidélité.

Agitation européenne.

Révolution italienne. — L'armée du général Radetsky se fond sous ses yeux par les désertions et les pertes qu'il fait à Chavnopas. Les insurgés sont maîtres de toutes les villes, ou si des garnisons restent encore quelque part, à Vérone, par exemple, elles sont armées par les habitants, et ne tarderont pas à être affamées. Les troupes de Radetsky sont elles-mêmes dans ce cas. Il lui est à peu près impossible de se procurer des vivres. Le soulèvement du Tyrol a d'ailleurs interrompu les communications avec l'Autriche.

Les Autrichiens ont commis à Milan des atrocités inouïes.

L'Autriche cache soigneusement cette situation, et ses journaux annoncent que l'insurrection va nécessairement être comprimée.

On écrivait d'Inspruck (Tyrol allemand) à la *Gazette d'Augsbourg* sous la date du 29 mars:

On sait que Radetsky et d'Aspre sont avec 60 000 hommes près de Vérone. On se demande comment il est possible qu'une si belle armée ait pu être réduite ainsi dans l'espace de dix jours devant un mouvement populaire sans organisation et presque sans armes. A la vérité, ce corps d'armée a été affaibli par la défection des troupes italiennes qui ont longtemps résisté à l'influence de leurs compatriotes, mais qui ont fini par céder. Le feld-maréchal Radetsky concentre toutes ses forces et cherche à maintenir libre le passage du Tyrol, et attend qu'un corps d'armée de l'Autriche intérieure rétablisse la communication par Udme. Le vice-roi est à Botzen, et y attend la marche des événements. Hier on a formé ici une députation pour la protection du pays afin d'organiser et de diriger les mesures de défense; car nous ne doutons pas que les Italiens, qui ont d'ailleurs beaucoup de sympathies dans le sud du Tyrol, ne s'efforcent d'y pénétrer par les vallées latérales, de gagner l'Etsch, et d'interrompre la communication sur la route principale de l'Italie. Ils disent ouvertement qu'ils veulent établir la limite de l'Italie unie et libre sur les hauteurs du Brenner. Que dira la confédération germanique? Se laissera-t-elle dépouiller, sans rien dire, de tous les points militaires importants dans les Alpes? Nous autres Tyroliens nous résisterons de tout notre pouvoir à tout morcellement de notre pays. Mais il nous faut un appui matériel et moral.

— On écrit de Splagen (Grisons) qu'une troupe venue de Campodoli a arraché les armes autrichiennes de la douane sur le Spluger, et que la douane a été supprimée, en sorte que toutes les marchandises passent librement. D'après une autre correspondance, le héros du Sonderbund, le comte Joseph de Travers-Ortenstein, a été fait prisonnier à Come.

Pendant que l'Italie reconquit ses provinces occupées par l'Autriche, la Suisse réclame aussi les siennes. On écrit de Berne, 31 mars:

Sur une communication du conseil général suisse à Milan, le Vorort a résolu de se mettre en rapport avec le Gouvernement national provisoire qui s'y est constitué. Les bataillons hessenois qui surveilleront la frontière d'Italie, recevront une solde fédérale et seront placés sous un chef fédéral.

L'envoyé du roi de Sardaigne a été rappelé et sera remplacé par un autre. Genève demande au vorort que, suivant les traités, les territoires savoisiens du Chablais et du Faucigny soient occupés par des troupes fédérales. Le gouvernement de Soleure demande l'acquisition de la Walteline, en ajoutant que dans tous les cas, la Suisse devra insister pour avoir la Walteline, attendu que depuis 30 ans elle réclame de l'Autriche cette restitution. La Walteline, Cleven et Bormet forment un canton de 100,000 âmes. Ce serait un avant-poste important pour la Suisse, lui assurant une route libre sur le lac de Come et même, par des traités à établir ultérieurement, sur la Méditerranée.

Le Gouvernement provisoire de Venise a admis un ouvrier dans son sein, pour indiquer l'attitude toute démocratique qu'il entend garder.

On dit que quelques notables de Parme, dévoués à l'ancien gouvernement, ont entraîné le peuple à reprocher le duc, qui a concédé spontanément les plus amples réformes. On ajoute que le duc de Parme a envoyé son ministre Ward auprès du Gouvernement piémontais, pour déclarer qu'il accède à la ligue convenue entre les autres princes italiens. Il n'a pas quitté Parme. (*Alba.*)

Malgré son alliance avec les souverains allemands constitutionnels, le roi de Naples est dans une situation fort critique, on en jugera par la correspondance suivante en date de Naples, 28 mars, publiée par le *Nouvelliste*:

La nouvelle de la Révolution de la Lombardie nous est parvenue le 23 courant, et dès qu'elle fut connue, le peuple se porta en masse à l'ambassade d'Autriche, renversa les écussons qui en décoraient la façade et les traîna jusqu'à la place *della Vittoria* et les brûla. De là la foule se porta à l'hôtel du ministre Bozzelli en criant: A bas le ministère! à bas Bozzelli, le renégat, le traître à la patrie!

Tous les ministres ont donné leurs démissions, qui ont été acceptées; mais la composition d'un nouveau cabinet rencontre des difficultés très graves, parce qu'on ne veut pas se départir des *vieilles habitudes*. Cependant, si le roi n'agit pas vite, le peuple pourrait bien lui dire: *Il est trop tard!* et agir à sa place.

— On écrit de Reggio (Calabres) qu'une révolution venait d'éclater à Cosenza, chef-lieu de la province, aux cris de: Vive la République! qu'un combat s'était avec la troupe royale, dans lequel le peuple eut le dessus; six cents soldats seraient restés sur le terrain.

Tous les journaux qui nous parviennent d'Italie assurent savoir de bonne source que les nouvelles de Milan ont excité en Corse autant d'enthousiasme que dans les autres contrées de l'Italie. Tous ces vaillants insulaires demandaient à grands cris à aller combattre pour leurs frères de la terre ferme. Dans plusieurs communes, les volontaires organisaient le départ; on les attendait sur la côte d'Italie.

La presse italienne s'occupe beaucoup déjà du projet de reprendre une province qui appartient à l'Italie de par les lois de la nature, en cédant à la France une fraction de territoire français que les traités de Vienne ont attaché de force au territoire italien, malgré les Alpes qui s'interposent. Cet arrangement paraît vivement souhaité en Italie.

Toutes les provinces de l'Autriche sont dans une grande agitation.

En Hongrie, dit la *Gazette de Vienne*, se manifestent des tendances républicaines, et les dernières résolutions de la Diète bouleversent toutes les affaires nationales, sociales et économiques du pays.

En Gallicie, une espèce d'insurrection populaire a aboli, tout d'un coup, les redevances, et a ainsi amené une révolution financière dont les suites pourraient devenir périlleuses. Dans toutes les autres provinces de l'Empire se montrent les crises inévitables du changement subit d'un système absolu de tutelle en une entière liberté. Toute la monarchie est en feu.

La candidature du roi de Prusse comme chef de l'Allemagne n'a rencontré aucune sympathie. Mais il paraît que les candidats sont nombreux. Les souverains de l'Allemagne sont à peu près d'accord que l'élection de ce président de la confédération doit être faite par eux tous, et pour un temps déterminé; mais, quand on vient à la question personnelle, chacun se propose et repousse les autres candidats. Une adresse publiée par la *Gazette universelle allemande* propose de confier ce poste éminent à l'archiduc Jean d'Autriche. On fait valoir en sa faveur son opposition à Metternich et ses connaissances agricoles. Le ton de cette adresse rappelle d'une manière frappante la proclamation adressée au peuple français en 1830 pour l'engager à accepter le roi citoyen.

Le roi de Prusse vient de présenter à la Diète un projet de loi électorale admettant le suffrage universel, mais à deux degrés. Il n'y aura qu'une seule chambre.

La Diète prussienne ne siégera probablement que deux ou trois jours. La plupart de ses membres paraissent décidés à accepter tout ce que pourra proposer le gouvernement. Le parti conservateur gardera le silence.

Les députés qui font partie de la Diète réunie ont tenu le 1er une séance préparatoire pour s'entendre sur la conduite à tenir, dit une correspondance. Le plus grand nombre des députés était présent; il n'y a que les Polonais, c'est-à-dire les députés de Posen d'origine polonaise, qui ne se rendent pas à leur poste, soit parce que l'état de choses dans le grand-duché leur impose la nécessité de ne pas quitter leurs foyers, soit parce qu'ils ne veulent pas paraître, pour montrer par leur absence qu'ils ne veulent plus faire partie des autres provinces de la monarchie. La majorité des députés présents s'est prononcée contre une déclaration d'incompétence. Une adresse a été adoptée dans la séance publique, dans laquelle l'Assemblée promet son entier concours au ministère.

Les discussions de la Diète sont publiques, autant que le local le permet. L'Assemblée nationale comprendra, d'après la base du projet, de 350 à 400 membres.

Le 2 avril, à deux heures a eu lieu l'ouverture des Etats réunis. M. Camphausen, commissaire royal, a prononcé le discours suivant:

S. M. m'a chargé d'ouvrir en son nom la seconde session des Etats. De grands évènements ont ébranlé l'Europe, et notre patrie en a ressenti le contre-coup. Ils nous menacent de périls croissants et nous ouvrent un grand avenir. La Prusse et l'Allemagne traverseront heureusement cette époque de transition, pourvu qu'elles marchent avec un prudent courage avec une force réglée par l'ordre dans la nouvelle carrière qui leur est ouverte.

L'unité de l'Allemagne est depuis longtemps le but auquel tendent tous les vœux. Nous marchons à pas rapides, et le roi veut diriger lui-même une population de 15 millions d'habitants. L'égale répartition des droits politiques entre les citoyens, en Prusse, était un besoin d'autant plus vivement senti, que le peuple a atteint un degré de civilisation qui le met au moins sur la même ligne que d'autres peuples vivant sous une constitution libre. S. M. a promis un gouvernement vraiment constitutionnel, et déjà nous sommes réunis afin d'en jeter les premiers fondements. Espérons que l'œuvre s'élèvera promptement et qu'elle consolidera le vaste édifice de la constitution de toute l'Allemagne.

On doit déplorer profondément que la transition à une ère nouvelle n'ait pu s'effectuer sans le cortége de malheurs qui pèsent en ce moment sur la société. Toutefois, un fait dans lequel nous trouvons une consolation, c'est que les dernières semaines ont mis à nu beaucoup de plaies secrètes et nous ont indiqué les moyens de les guérir. Le gouvernement comprend que la tâche qu'il a à remplir est de consolider le pouvoir de l'État, de resserrer les liens de l'ordre légal, de ramener la confiance, de relever le crédit affaibli, et de donner un nouvel élan à l'industrie et au travail. Il s'efforcera de maintenir la paix avec l'étranger, tant que le permettra l'honneur de l'Allemagne, et de rétablir la paix à l'intérieur pour l'honneur de l'Allemagne.

Je compte sur la saine vigueur des citoyens appelés désormais à prouver qu'ils sont mûrs pour la liberté. Le gouvernement compte de même sur l'appui des Etats réunis, appui qui sera accordé avec une entière liberté de délibérations et de convictions. Personne ne demandera à se soustraire complètement à l'impression qu'une puissante manifestation de l'opinion publique doit produire sur les vues individuelles: personne ne voudra nier que ce qui, dans un temps, paraissait inopportun à une conviction consciencieuse, peut devenir à une autre époque salutaire et même indispensable. Sans doute la haute assemblée, dans ses délibérations, tiendra compte des changements qui ont eu lieu; mais la libre manifestation de vos opinions doit être bien accueillie par le pays, comme elle le sera par le roi et par ses conseillers.

Le comte polonais a publié le 24 une proclamation qui abolit la noblesse et toutes les différences qui ont existé jusqu'ici entre les classes de la société. Dans plusieurs endroits on a déjà abattu l'aigle prussienne, dans d'autres on a chassé les fonctionnaires prussiens, et on les a remplacés par des Polonais. Le 26 s'est formé un comité militaire, qui a déjà envoyé des émissaires dans tout le pays pour former des régiments; partout on construit des faux, et l'on en a déjà plusieurs milliers.

Nous empruntons au *Journal de Francfort* le compte-rendu des délibérations de l'assemblée préparatoire pour l'établissement d'un parlement allemand.

Dans sa séance du 1er, l'assemblée préparatoire a décidé que l'assemblée constituante se réunira dans quatre semaines à Francfort-s.-M. La question de savoir ce qu'on devait faire dans l'intervalle a provoqué une longue discussion. Deux opinions principales ont été mises en avant; l'une par M. Wesendouk, formulée dans une motion qui a été appuyée par un grand nombre de membres et par laquelle l'orateur a demandé qu'il fût choisi par l'assemblée un comité de 50 membres; il a ajouté cependant qu'à côté de ce comité l'assemblée elle-même devait rester en permanence jusqu'à la réunion de l'assemblée nationale. L'autre opinion a été défendue principalement par M. Hecker; elle tendait à ce que toute l'assemblée se déclarât permanente jusqu'à la convocation de l'assemblée constituante.

Cette motion aussi a trouvé beaucoup de partisans. Une troisième, qui avait pour but de concilier les deux premières, a été avancée par M. d'Itzsteim, qui a proposé que l'assemblée se déclarât moralement permanente et choisît un comité de 50 membres, aux discussions duquel pourraient prendre part ceux des membres qui resteraient ici; mais cette motion n'a pu amener un rapprochement entre les deux partis; le point sur lequel on différait était de savoir quelle devait être la position du comité permanent à côté ou vis à vis de la Diète germanique.

M. de Gagern de Darmstadt a proposé alors la motion suivante: 1° élire un comité de 50 membres; 2° charger le comité d'aider de ses conseils la Diète germanique jusqu'à la prochaine convocation de l'assemblée constituante pour sauvegarder les intérêts de la nation et pour gérer les affaires fédérales, et lui conférer la faculté de prendre l'initiative pour ses propositions; 3° inviter la Diète germanique à se mettre en rapport pour la gestion des affaires de la confédération, jusqu'à la réunion de l'assemblée constituante avec le comité, comme représentant des hommes investis de la confiance du peuple; 4° charger le comité de convoquer l'assemblée actuelle en cas de danger. Cette motion de M. Gagern a été adoptée par assis et levé, à une grande majorité, après que les trois autres eurent été rejetées.

Le 2, elle a pris la résolution suivante: l'assemblée a résolu de demander que la Diète germanique, en se saisissant de l'établissement d'une assemblée nationale constituante, doit désavouer les résolutions exceptionnelles de la Diète, contraires à l'acte fédéral et écarter de son sein ceux de ses membres qui ont concouru à les prendre et à les faire exécuter.

On écrit des duchés dano-allemands:

Quatorze cents hommes de troupes danoises sont entrées dans le Hadersleben; l'avant-garde de nos troupes est près d'Apenrade, et l'armée dans Flesisbourg et aux environs. Dans quelques jours un combat aura lieu. L'île d'Alsen s'est prononcée pour les Danois.

Un vaisseau de guerre danois a tiré quelques coups de canon sur le corps de Schleswig-Holstein (chasseurs, étudiants et gymnastes), mais personne n'a été atteint; le vaisseau s'est éloigné, et le corps est entré dans Apenrade.

La *Gazette de Cologne* annonce de son côté que les troupes hanovriennes sont déjà parties, pour former un corps d'observations sur les bords de l'Elbe, avec ordre de prêter main forte au gouvernement provisoire du Holstein-Schleswig, si les circonstances l'exigent.

Guerre des Paysans. — L'insurrection des campagnes va toujours croissant. A Lauterbach (grand-duché de Hesse), les conventions arrêtées précédemment par les paysans et les employés des seigneurs de Riedesel, n'ayant pas été ratifiées par ces derniers, les communes entrèrent en masse dans la petite ville; le château (burgschloss), deux maisons, les archives de la famille, tout fut détruit, ainsi que le mobilier. Les documents trouvés dans les archives devinrent la proie des flammes. Une tuilerie située sur la route d'Angersbach fut également démolie. Dans le Hanovre on a saccagé les bureaux des douanes.

Dans le Brunswich, les paysans des bords du Weser commettent les mêmes désordres. On y a envoyé un bataillon de troupes de ligne. Une panique s'était répandue à Agram (Autriche); la ville était menacée par des bandes de campagnards armés.

Voici ce qu'on écrit de Munster (Westphalie): « Partout les paysans furieux dévastent les riches propriétés des seigneurs. Chaque jour il nous arrive des fuyards; à chaque instant on annonce de nouvelles catastrophes. Déjà la vengeance populaire frappe les domaines de la baronne de Nagel, du duc de Croy, du comte Nesselrode; des milliers de paysans marchent contre les immenses possessions du comte de [illegible]. Dans diverses petites villes, les édifices des administrations de douanes, d'octroi, etc., ont été saccagés. »

Dans une assemblée du sénat académique de l'université de Louvain, tenue samedi, il a été décidé que les étudiants insurgés seraient immédiatement envoyés en vacances. Les étudiants ont répondu par une protestation où nous lisons les lignes suivantes:

« Que nous demeurions ici ou que nous quittions Louvain, pour quelque motif que ce soit, nous déclarons hautement et sur l'honneur, à la face du pays tout entier, ne plus accepter l'enseignement de l'université catholique, avant satisfaction pleine et entière, pas plus après les vacances que maintenant. »

Voici les détails que nous apportent aujourd'hui les journaux anglais sur les mouvements des chartistes et des repealers:

Les chartistes se sont réunis le 3 à Cler-Kenwelle-Green, sous la présidence de M. Dixon, homme de Manchester. Le président s'est établi sur un wagon. Il s'agissait de nommer des délégués pour la commission qui portera le 10 avril, la charte à la chambre des communes. Ces délégués seront MM. Cuffay, Child et O'Brien. On a chanté la *Marseillaise* et *Rule et Rule Britannia*. Quelques personnes voulaient faire entendre un jeu d'esprit poétique sous ce titre: Tocsin pour la Tyrannie. Le président a déclaré que ce serait un hors-d'œuvre.

— On écrit de Dublin, 2 avril: « Les carabiniers du peuple se sont assemblés en grand nombre à *the North-Lotts*; on les appelle le corps des mischelistes. Dans North-Strand on s'exerce au tir à balle. Les habitants du voisinage sont fort incommodés par l'odeur de la poudre. Soir et matin on fait l'exercice de l'arme à feu. Une grande quantité d'armes de la plus triste qualité continuent d'être exposées en vente dans les [illegible]

L'*Eco del Comercio* de Madrid a encore été saisi le 30 mars. Il n'y a pas eu de troubles dans la journée. Un soldat qui passait dans une rue de Madrid avec un ordre, a été tué par un homme du peuple.

Le bruit courait à Madrid qu'une révolution avait éclaté à Lisbonne; on ajoutait que Valence et Salamanca s'étaient soulevées.

On écrit de Fribourg, 31 mars, à l'*Ami de la Constitution* :

Tous les couvents viennent d'être supprimés. Les moines indigènes recevront des pensions et les moines étrangers devront immédiatement quitter le pays. Il n'y a que certains couvents qui pourront encore continuer à exister jusqu'à la mort des moines. Les biens des couvents reviennent à l'État. On a fait quelques exceptions, parce que l'État ne pouvait pas pensionner tous les moines.

L'*Obéron* rapporte un bruit qui courait à Patras, c'est qu'Athènes était insurgée et que deux des ministres avaient été tués. Le prince de Capoue qui jusqu'ici n'avait pas pris parti dans les affaires de Sicile, a arboré le drapeau tricolore sicilien sur sa terrasse.

On écrit de Constantinople à un journal anglais que la Turquie ne reconnaîtra pas la République française.

Comité central pour la cause polonaise.

Le comité central pour la cause polonaise vient de publier la déclaration suivante :

« Polonais, nos frères,

L'ébranlement de l'Europe a brisé le tombeau de la Pologne. Un peuple héroïque, martyr de la justice et de la liberté, va renaître. La France, qui a donné le signal de cette résurrection, y applaudit du plus profond de ses entrailles, elle s'y associe avec un invincible espoir, avec la plus tendre, la plus fraternelle sympathie.

Un an à peine s'est écoulé depuis que la confiscation de Cracovie a mis le comble à l'œuvre de l'iniquité diplomatique et absolutiste. Le triomphe du mal semblait irrévocable; on eût dit la Pologne à jamais clouée dans son cercueil. Mais Dieu attendait là ses tyrans pour les confondre et pour les châtier.

Polonais, déjà deux de vos anciens oppresseurs, sur leurs trônes ébranlés et humiliés, ont été, par le genie de l'époque, forcés de briser à moitié les chaînes qui vous enserraient. Le cri de *vive la Pologne!* a retenti au milieu de l'insurrection victorieuse de Vienne. Les Polonais, avec leur drapeau national, gardent, à Berlin, le palais d'où partit la première idée du partage de la Pologne. Le grand-duché de Posen est déjà rendu à la vie nationale. La Gallicie, naguère souillée par de si honteux massacres, échappe déjà à l'Autriche...... Dieu fera le reste.

Polonais! vous serez libres! Vous aurez désormais une patrie! Le monument sacrilége que le dix-huitième siècle nous a légué sera anéanti; l'œuvre impie du congrès de Vienne sera effacée de la carte de l'Europe; la barrière de la liberté et de la civilisation contre le despotisme oriental sera enfin relevée.

Polonais! vos plus anciens amis, vos plus fidèles et vos plus dévoués défenseurs saluent avec vous l'aurore de cette réparation si longtemps attendue. Formé en 1831, sous la présidence de Lafayette, pour seconder votre héroïque révolution, reconstitué en 1846, le lendemain de l'insurrection de Cracovie, le *Comité central franco-polonais* s'est toujours intimement associé aux épreuves et aux luttes de votre impérissable nationalité. Il aura bientôt à applaudir à votre victoire. Comptez toujours sur son fidèle et ardent concours.

Polonais! acceptez ce cri de joie que nous arrache la certitude de votre résurrection : nous y croyons comme vous; nous en avons pour garant la justice de Dieu, l'honneur de la France et l'espérance du monde.

Départements.

Voici la réponse des ouvriers de la ville de Lille à leurs frères de Paris:

LES CITOYENS OUVRIERS DE LA VILLE DE LILLE A LEURS FRÈRES DE PARIS.

« Citoyens frères,

» Nous vous remercions de cœur des sentiments que vous exprimez dans votre adresse; oui, comme vous nous aimons le travail; oui, comme le peuple de Paris nous ne voulons pas le désordre, car maintenant nous sommes les véritables conservateurs; nous avons pleine confiance dans notre Gouvernement provisoire, et ceux qui poussent aux troubles, ce sont les ennemis occultes et cachés des principes sacrés de liberté, d'égalité et de fraternité que nous défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

» Vous nous recommandez de ne pas outrager la garde nationale; oh! loin de nous cette pensée; nous le savons, la garde nationale doit être notre plus puissant boulevard contre le retour de l'ancien ordre de choses, et c'est pour cela que nous désirons vivement que le plus grand nombre de nous puisse entrer dans ses rangs; des armes et du travail, voilà ce que nous voulons, nous avons pleine confiance dans le gouvernement que l'acclamation populaire a chargé de diriger le timon de l'État jusqu'au jour où le peuple va être appelé à exercer sa souveraineté. Sûrs de notre force et confiants dans notre droit, car nous avons pour nous Dieu, les hommes et la raison, nous attendons l'avenir avec calme, car il nous apportera le bien-être, le bonheur. »

—On lit dans le *Censeur de Lyon* :

« Une scène touchante a eu lieu il y a deux jours à la mairie de notre ville. Le commandant du bataillon des ouvriers s'est présenté au citoyen Laforest, accompagné d'une dixaine d'hommes, et, au nom de tous, a déposé une somme de 783 fr. 80 c., formant une journée de la solde de ces braves gens, pour venir au secours de leurs frères ouvriers que la crise commerciale prive de leurs ressources. Ils exprimaient en même temps le regret de ne pouvoir faire davantage.

» Le citoyen Laforest les a remerciés au nom de la population lyonnaise, en leur exprimant avec émotion la profonde reconnaissance dont il était pénétré pour cet acte si fraternel.

» Un des soldats s'est avancé alors, et, au nom du maître cordonnier et des ouvriers cordonniers du même bataillon, a déposé une nouvelle offrande, produit d'une collecte faite entre eux et s'élevant à 20 fr. qui ont été ajoutés à la somme principale.

» Le citoyen maire, a remercié de nouveau ces braves gens, et les a chargés de dire à leurs camarades combien il était touché des généreux sentiments qui les animaient et qui leur méritaient la reconnaissance de toute la population. »

« Mercredi le tocsin a sonné à Pélussin : une bande de 500 brigands arrivait, dit-on, pour piller cette commune. La population entière, dans le plus grand émoi, a attendu sous les armes les prétendus pillards, qui n'ont eu garde de se montrer, par le motif qu'il n'en existait point.

» C'est par de sourdes rumeurs que les ennemis de la République tentent de soulever contre ses principes sacrés des populations prêtes à s'effrayer. On veut aussi par là influencer de plus d'une manière les élections en faveur d'un parti sans racines, d'une dynastie impossible.

» Dans les grandes villes le drapeau blanc se cache sous le drapeau tricolore; dans les campagnes, on cherche à ternir les couleurs du drapeau de la République par des terreurs mensongères.

» Le même but partout avec des moyens différents. »

Garde destinée au service intérieur de Paris.

Dans ce moment où l'établissement d'une garde destinée au service intérieur de la capitale occupe tous les esprits, nous croyons devoir donner toute publicité au projet suivant, fruit d'observations recueillies dans les principales villes de l'Europe.

Formation.

Ces gardes seraient enrôlés en brigades, portant le numéro de l'arrondissement où elles exerceraient leur surveillance.— Chaque brigade serait divisée en compagnies, subdivisées elles-mêmes en sections attachées aux différents quartiers.

Service.

Chaque rue n'ayant que 300 mètres de longueur aurait 4 gardes, 2 pour le jour, 2 pour la nuit.— Les gardes de jour auraient pour mission de veiller à l'ordre et à la propreté dans leur circonscription. Arrivant à connaître parfaitement les habitants de leur quartier, les malfaiteurs échapperaient difficilement à leur surveillance; ainsi avorteraient bien des projets préparés de jour, mais qui ne s'exécutent que la nuit. La garde montante de nuit recevrait les renseignements et mot d'ordre des gardes de jour. Le service n'éprouverait ainsi aucune interruption.

Habillement et armement.

L'habillement sera le plus simple possible. — Le jour, les gardes n'auraient qu'une canne pour arme; la nuit, ils auraient un mousqueton, un sifflet et une lanterne sourde à verre très grossissant. — Le but du sifflet sera d'avertir et rallier rapidement les gardes voisins. — Quant au service rendu par la lanterne, l'explication suivante en démontrera le résultat « Supposons qu'un des gardes de nuit, chargés de la surveillance de la place Vendôme, surprenne un malfaiteur, ou ait son attention éveillée par un bruit inattendu, il jette un coup de sifflet, ouvre sa lanterne et en dirige le rayon lumineux sur l'endroit suspect. — Ses collègues répètent ce double signal, les gardes des rues de la Paix et Castiglione accourent aux extrémités de leurs rues vers la place, ouvrent leurs lanternes, s'arment de leur mousqueton et enveloppent bientôt le malfaiteur dans un cercle de lumière. » Ce système étant adopté pour toutes les rues, places et promenades publiques, le service de la police sera facile. Bien des troubles qui n'osent se manifester que la nuit, seront ainsi prévenus.

Solde.

La solde de ces gardes serait à la charge des quartiers soumis à leur surveillance — La répartition des cotisations faites chez tous les habitants serait réglée par un comité délégué des habitants propriétaires et marchands de chaque rue. — Des récompenses d'encouragement seraient données aux gardes dans la circonscription desquels les vols ou autres infractions à l'ordre public auront été les moins fréquents.

Le citoyen Lallier, capitaine de la marine marchande, auquel nous devons la communication de ce projet, nous a également fait part d'un travail très intéressant, intitulé : *Garde marine pour le service intérieur de Paris*. Ce travail a déjà reçu l'approbation du citoyen ministre de l'intérieur et de la chambre syndicale du commerce maritime de Paris; nous ne doutons pas qu'il n'obtienne celle de tous les habitants et que sa mise à exécution ne soit prompte. Voici l'objet de ce travail :

Un bataillon, dont l'effectif pourrait être porté à mille hommes, serait formé sur les mêmes bases que la garde mobile. — Ne feraient partie de ce bataillon que les anciens matelots disséminés dans le département de la Seine et les ouvriers des ports n'appartenant point aux sociétés formées en corporations. — Ce bataillon serait partagé en deux compagnies, casernées l'une au-dessus de la gare de Bercy, l'autre au-dessous de celle de Grenelle. — Dans Paris, ces gardes maritimes occuperaient les anciens corps-de-garde municipaux situés sur les quais et près desquels se trouvaient les bureaux des inspecteurs de la navigation. — Bien qu'obéissant à des chefs choisis avec soin, ils relèveraient de ces inspecteurs, dont ils assureraient l'autorité. — Hors Paris, ainsi que cela se fait sur nos côtes, des corps-de-garde de campement seraient facilement installés. — Par leur multiplicité et par le point d'appui qu'ils auraient sur leurs casernes, ils offriraient une garantie sûre pour le commerce d'arrivage. — Ce bataillon, enrôlé et payé comme la garde mobile, remplirait auprès des ouvriers des ports le même rôle que cette garde remplit auprès des gardes nationaux de Paris. — Loin d'être une concurrence pour les ouvriers des ports, cette garde marine ouvrira ses cadres à une classe intéressante, active et dont le dévouement sera assuré à la République.

FAITS DIVERS.

M. l'abbé Tranchant, qui se porte candidat à l'Assemblée constituante dans la Loire, a été appelé dimanche dernier à donner des explications sur sa circulaire au comité électoral de ce département. Ces explications franches et chaleureuses ont été accueillies par d'unanimes applaudissements dans l'assemblée.

M. l'abbé Tranchant, en effet, est un homme de cœur qui sait élever la charité chrétienne à la hauteur de l'idée démocratique et du progrès social.

— Vendredi, 31 mars, la cinquième chambre a été saisie d'une affaire

non représentés à envoyer leurs délégués. Il invite également les candidats à s'y rendre.

— On lit dans le *Galignani's-Messenger* :

« Nous sommes en mesure de démentir formellement un paragraphe du *Globe* de Londres de samedi, annonçant que lord Normanby avait l'intention de quitter Paris et de partir pour l'Angleterre : lord Normanby n'a jamais songé à partir pour aucune affaire ni publique, ni privée; il n'a eu aucun entretien avec M. Lamartine à ce sujet. »

— On lit dans l'*Impartial de Rouen* d'aujourd'hui 5 avril :

« On nous assure que les élections vont encore subir un nouvel ajournement de trois jours, et qu'elles n'auront lieu que le mercredi 26 avril. On ajoute que M. Ledru-Rollin l'a dit hier, à Rouen, à un de nos concitoyens.

« Nous espérons bien que ce nouvel ajournement ne changera rien au jour fixé pour la réunion de l'Assemblée nationale. »

Petite correspondance.

Coulandres. — M. R. — Nous vous inscrivons. — Cordial accueil.
Valenciennes. — M. P. — Reçu votre lettre du 4. — Merci.
Constantine. — M. G. — Reçu vos lettres des 22 et 24, avec les 160. Affectueux compliments. Pris note de vos demandes.
Aubenas. — M. C. — Nous n'avons pas encore *Visite au Phal.* — Nous vous adressons par la poste pour 3.
Verdun. — M. B. — Reçu vot. lettre du 3 et les 25. — Nous allons vous expéd. les livres.
Metz. — M. de B. — Reçu les 19. Nous prenons note de tout. — Aff. compl.
Carpentras. — M. A — Nous faisons mandat sur vous de 8 fr. au 15 courant pour vot. ab. du 3 m.
Sault-Vaucluse. — M. M. — Nous faisons mandat sur vous de 32 f. au 15 courant p. vot. ab d'un an.
Sentheim. — M. R. — Nous faisons mandat sur vous de 9 fr. au 15 courant, frais compris.
Blidah. — M. F. — Reçu les fr. 12 50 Imp. de servir du 22 fév. — V. ab. va du 1er mars au 15 juillet.
Bône. — M. L. A. V. — L'on nous a remis votre note relative aux 64, comptés par vous à M. G. p. n. c.
Nonancourt. — M. E C. — Nous ne le connaissons pas—. Salut fraternel.
Morcy. — M. V. — Bon courage; ce que vous faites est bien. Comptez sur nous.

Bourse du 5 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	32 »»	33 »»	30 »»	30 »»	A Can. 5 0/0	700 »»
— — fin courant	»» »»	31 »»	30 »»	30 25	Act. d. J. »	105 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	33 50	33 50	31 »»	33 »»	Ch. S.-G. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	33 50	33 »»	33 [illegible]	V. r. dr. »	»»» »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—O. anc. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—— nouv.	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1113 »»	V. r. gauc.	»»» »»
4 0/0 J. » »	»» »»	O. V. de Par. »	970 »»	Paris à Sc.	»»» »»
Emp. 1848 au Ct »	» »»	C hyp.......... »	120 »»	—à Orléans	410 »»
—— fin Ct »	» »»	—Gouin....... »	»»»» »»	—à Rouen.	283 »»
B. du Trés. »	46 0/0	—Ganneron. »	»»» »»	R.-Havre...	190 »»

PRIMES. fin cour. fin proch.
5 p. 0/0....... d. »» »» »» »» »» —— »» »» »» »»
3 p. 0/0....... d. »» »»» »» »»» »» —— »»» »» »»» »»
REPORTS. du Ct à la fin du mois. D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0....... 25 »» »» »/» »» »/» »» »/»
3 p. 0/0....... »» »» »» »/» »» »/» »» »/»

Avignon....	170 »»
Str. à Bâle.	»» »»
Paris-Str...	336 25
Tours-Nan	328 75
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	365 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME.............. DrC.	»» 51 50	Boul. à Am.	»»» »»
Récép. Rotsch. »	85 »»	BELG. 5 1/2...... »	96 »/»	Orl.-Bord..	301 25
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2...... »	80 »/»	Mont. à Tr.	»»» »»
— — pass. »	4 7/8	— de 1840....... »	50 »/» »/»	Paris-Lyon	306 »»
— 3 p. 0/0. »	19 1/2	— de 1842....... »	50 »/» »/»	Nord-Teste	»»» »»
Dette intérieu. »	17 1/2	— Banque....... »	»»» »»	Zinc V. M.	2900 »»
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— de Em. 1841.. »	»»» »»	Lin Maberl.	480 »»
HOLL. 2 1/2.... »	53 1/2	PIÉMONT.......... »	810 »»	F. de l'Av..	1800 »»
HAITI............ »	295 »/»	AUTRICHE........ »	373 »»	Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord.....................	»»» »»
— à Lyon..........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

Esprit 3/6, disponible, 51.
Fécule et betterave, 50 fr.
Savon disponible, belle qualité, 101.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 78 à 77; courant du mois, 78.
Narbonne, 41. — Béziers, 41 à 42. — Pézénas pour Pézénas, 41; pour Cette, 41 à 42.
Huile épurée, 81.
Lille. — Colza, 69 à 70.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 avril.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Horace, le Malade, le Chant du Départ, le Roi attend, chœur de Mandel, Jeune République, la Marseillaise.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.— Haydée, le Rêveur éveillé.
ODÉON.— Othello, le Dernier Figaro.
OPÉRA-NATIONAL. (B. du Temple.)—Relâche
THÉATRE HISTORIQUE.—Monte-Cristo (1re soirée.)
VARIÉTÉS.— Mlle de Choisy, l'Almanach, la Fille terrible.
GYMNASE.— Femme Blasée, Royal Pendard, Mercure, Mal... eurs.
THÉATRE MONTANSIER.—31 Francs ou sinon... un Voyage, Jeune Homme
PORTE-SAINT-MARTIN.—L'Auberge des Adrets.
AMBIGU.—Les Trois Révolutions.
GAITÉ.—La Foi, l'Espérance et la Charité
BEAUMARCHAIS.—3 Roses, Ile de Barataria, Fouyon, Victimes cloîtrées.
FOLIES.— Raimbaut, la Fille de Marbre, la Rose de Provins, la Cocarde.
COMTE.—Augusta, l'Anguille, le Bouffon, la Bouquetière.
LUXEMBOURG.— Petits Mystères du Carnaval, Léonide.
DÉLASSEMENTS.— Elle est Folle, l'Honneur de ma Mère, Fille du Diable.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi, à 2 heures.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vue de Canton, de 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Le journal quotidien. — Paris. . . . . 1 an 24 fr. 6 mois 12 fr. 3 mois 6 fr.
Départements et étranger. . . . . — 32 — 16 — 8
Pays à surtaxe de poste. . . . . — 50 — 25 — 13
Le Numéro du dimanche. — Paris. . . . . — 8 — 4 — 2
Départements et étranger. . . . . — 10 — 5 — 2 50
Pays à surtaxe de poste. . . . . — 14 — 7 — 4
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

On s'abonne à Paris, RUE DE BEAUNE, 2, au bureau du journal ; Chez Brullé, éd' de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1. On peut aussi adresser franco au Gerant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

ANNONCES AFFICHES.
Prix de la ligne d'environ 25 lettres.
Une insertion seule. . . . . 25 c.
id. 3 fois en un mois. . 20
id. 6 fois id. 15
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. »

ANNONCES [illegible]
Prix de la ligne d'environ [illegible]
Une insertion seule . . . . » [illegible]
id. 3 fois en un mois. » [illegible]
id. 6 fois id. . . . » [illegible]
FAITS DE PUBLICITÉ. . . . . 1 fr. 50 c.

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro de lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

	1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien. Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger. . .	32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste. . . .	50	25	13	7
Pour le nº de huitaine. Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . .	10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste. . . .	14	7	4	

PARIS, 6 AVRIL.

La papauté de Robespierre.

Nous devons rendre compte d'un incident qui vient de se passer à la Sorbonne dans un club dit *du deux mars*. Il est bon que l'on sache comment certaines têtes irréfléchies comprennent la liberté et les conditions de la République en 1848.

M. Considerant ayant appris que sa candidature avait été posée et attaquée dans ce club, s'y était rendu.

La parole lui ayant été donnée, il monta à la tribune et il allait parler, lorsque un étudiant toulousain qui préside ce club lui dit d'une voix impérative qu'avant d'être admis à se faire entendre il fallait avoir donné d'abord son adhésion à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, présentée en 93 à la Convention par le citoyen Robespierre.

M. Considerant répondit que déjà cette question lui avait été posée dans un autre club républicain ; qu'il avait demandé et obtenu à l'unanimité l'autorisation de commencer par expliquer ses principes, afin de pouvoir plus facilement faire connaître la nature de son adhésion à la *Déclaration des droits*.

Le président s'écria d'un ton de violence qu'il n'accorderait point cette faculté.

M. Considerant procéda alors à l'explication de sa pensée sur ce sujet ; il dit que nous étions en 1848 et non en 1793 ; que grâce à Dieu la France et l'humanité avaient marché depuis cette époque à la fois héroïque et sanglante ; que la révolution de 93 avait eu pour fonction historique la destruction de l'ordre ancien ; que celle de 48 avait pour fonction, non plus une destruction, mais l'organisation d'un ordre nouveau ; qu'il y avait dans la *déclaration des droits de Robespierre*, à côté de principes affirmatifs, de formules résumant tout ce que contenaient de saint et de sacré les aspirations sublimes de nos pères, des principes négatifs, des expressions de défiance, d'hostilité, de guerre qui tenaient à l'époque de lutte et de combat ou elle avait été rédigée et en traduisaient l'irritation ; que pour son compte ce n'était pas d'aujourd'hui qu'il proclamait tous les principes larges, vraiment démocratiques vraiment chrétiens de cette *déclaration*, mais qu'il considérait comme un anachronisme absurde et dangereux d'en accepter les termes négatifs, appartenant à une époque passée dont il fallait conjurer le retour, à laquelle il fallait emprunter ses grands dévouements, ses grandes aspirations, ses grands principes, en se gardant bien d'en parodier, dans ce qu'ils avaient d'irritant et de violent, le ton et les allures.

M. Considerant développait d'une voix pleine de loyale conviction ces vues sur la déclaration de Robespierre, lorsque le même président l'interrompit de nouveau et s'écria, avec ce qu'il appelle son énergie ordinaire, qu'il ne s'agissait pas de discuter les termes de la déclaration de Robespierre, qu'il sommait le citoyen Considerant de répondre par OUI ou par NON, et que, s'il ne consentait pas à *signer* purement et simplement la *Déclaration* de Robespierre sans soustraction, sans modification, sans réserves et sans commentaires, il lui retirait la parole.

D'une voix à dominer le bruit de l'assemblée, le citoyen Considerant répondit : « Vous ne manquerez pas de candidats qui, pour » capter vos suffrages, signeront des deux mains, même sans avoir » lu, la déclaration de Robespierre et toutes les déclarations que » vous voudrez ; quant à moi, je refuse de soumettre mon intelli- » gence et ma libre conscience à un tel arbitraire ! Je vous réponds » NON ! NON, sans explications et sans restrictions, sans additions et » sans réserves ! NON, je ne consens pas à faire ma profession de » foi de la profession de foi de Robespierre ! et je descends de votre » tribune en protestant avec énergie contre la part que vous y » faites à la liberté et à la dignité de ceux que vous appelez à y dé- » fendre leur candidature ! Réservez vos suffrages pour de plus » dociles ! »

Nous ajoutons avec plaisir et à l'honneur de la réunion que la vigoureuse résistance de M. Considerant fut couverte des applaudissements enthousiastes d'une partie nombreuse de l'Assemblée.

Si nous avons signalé cet incident, ce n'est pas qu'il ait grande importance en lui-même ; mais c'est que le moment nous paraît venu de faire un appel au bon sens public et aux excellents sentiments d'une foule de gens très bien intentionnés qui se laissent entraîner, sur une foule de points, par quelques écervelés, à des manifestations dont les conséquences pourraient devenir dangereuses.

Quoi donc ! parce que quelques cerveaux échauffés par la révolution qui nous est tombée du ciel, et vides de toute idée sur les besoins de l'époque, n'ont d'autre bagage politique et social que des bribes de 93, les hommes d'intelligence et de cœur qui veulent apporter à la régénération de la France de 48 les conquêtes des temps modernes, devraient être contraints de subir des formules d'un demi-siècle, sans en retrancher ce qui a vieilli, sans les modifier, sans les expliquer ! — Quoi ! les républicains de 48 devraient, pour être dignes des suffrages actuels de leurs concitoyens, se faire républicains de *l'ancien régime*, arborer sans changement aucun, les couleurs, les formes et les insignes de 93 ! Quoi ! nous proclamons la liberté de la conscience en politique, en religion, partout, et voici rétablie une papauté politique ! nous voici obligés de signer la *lettre* du symbole de Robespierre sans même être admis à dire comment nous interprétons la lettre, ce que nous acceptons de ses formules, ce que nous en repoussons....

Ces parodies de 93 sont ridicules, absurdes, attentatoires à la liberté et à la conscience, et ce ne serait rien si elles n'étaient que ridicules, car beaucoup d'esprits peuvent s'en effrayer, et dès-lors elles deviennent dangereuses.

Nous estimons, nous, que la *Déclaration* de Robespierre, fût-elle irréprochable, il faudrait aujourd'hui, dans l'intérêt de l'union, de la concorde, dire les mêmes choses autrement, les produire dans d'autres termes, ne pas leur accoler un nom qui épouvante. Mais nous nous chargeons de prouver que la *Déclaration des droits*, telle que Robespierre l'a rédigée (et non telle qu'elle a été adoptée par la Convention), contient des propositions souverainement anarchiques et avec lesquelles il n'y a aujourd'hui ni ordre, ni société régulière possibles.

Pour nous, nous n'entendons courber notre libre conscience sous l'infaillibilité de personne, sous celle de Robespierre moins que sous toute autre. Nous disons plus : nous disons à l'honneur de Robespierre que, s'il vivait de nos jours, à moins d'être du nombre de ces hommes bouchés qui, en 50 ans ne savent *rien oublier ni rien apprendre*, il ne consentirait pas lui-même à signer la déclaration qu'il a rédigée en 93.

Les Rois et les Prolétaires.

S'il est un point sur lequel tout le monde soit d'accord, c'est que la Révolution de 1848 doit être la dernière en France ; c'est que, si la France doit tirer l'épée en faveur des nationalités asservies, la guerre de 1848 doit être la dernière en Europe.

Il s'agit de déterminer le moyen d'atteindre ce double but.

Quelles ont été dans le passé les causes de divisions et de guerres, les causes qui ont déterminé l'explosion des révolutions ?

La divergence des intérêts.

Tous les peuples ont intérêt au maintien de la paix, parce que la guerre enlève à une nation la part la plus vive de ses forces, la part la plus utile de ses finances, la part la plus généreuse de son sang ;

Parce que la guerre entrave l'industrie, paralyse le commerce international, arrête le développement intellectuel et artistique, et tend à placer le pays sous l'oppression d'une oligarchie militaire ;

Parce qu'en admettant même que la guerre permît à la nation victorieuse d'agrandir son territoire, cet agrandissement n'ajoute absolument rien à la richesse et au bien-être du pays ;

Parce que le sentiment de la fraternité humaine a pénétré au cœur de tous les peuples ; parce que les nations se sentent amies et sœurs dans la liberté ; que toutes comprennent qu'elles ont des intérêts solidaires, et qu'elles doivent respect à l'indépendance d'autrui comme elles désirent que l'on respecte la leur.

Les peuples ne veulent plus de la guerre pour la guerre. Et cependant voyez ce qui se passe :

Il y a un mois, il y a quinze jours l'Europe tout entière était à la paix. Les peuples d'Allemagne et d'Italie, enthousiastes de notre glorieuse initiative, nous tendaient avec amour une main fraternelle. L'insurrection, victorieuse à Vienne et à Berlin, brisait les vieux pouvoirs, et d'un bout de l'Europe à l'autre on n'entendait qu'un cri, répété d'échos en échos : fraternité.

Un seul ennemi pouvait déployer l'étendard de la guerre, le czar ; mais le czar se fût brisé à sa première velléité belliqueuse contre la muraille de fer que l'Europe fraternellement confondue eût opposée à ses Cosaques.

Eh bien, aujourd'hui les chances de guerre reparaissent. L'Allemagne du nord et l'Allemagne du midi se mesurent d'un œil jaloux. On parle d'une alliance possible de l'Autriche ou de la Prusse avec l'ennemi de toute liberté, de toute civilisation, l'empereur de Russie.

Et tout cela pourquoi ? Parce que les peuples ont été généreux, parce qu'il se sont contentés de chasser Metternich et le prince royal de Prusse, et qu'ils ont pardonné à Ferdinand et à Frédéric-Guillaume.

Les peuples ont intérêt à la paix, mais les rois ont intérêt à la guerre.

Aux époques barbares, les monarchies ont favorisé la constitution des nationalités ; elles ont été utiles à leur jour. Mais la monarchie est essentiellement militaire et belliqueuse de sa nature. Le roi, dans l'origine, c'est le chef de guerre ; la cour, c'est son état-major. Tout roi, comme tout propriétaire, cherche à s'agrandir ; une conquête le rend plus fort et plus riche en augmentant sa force militaire. L'honneur des victoires remportées par ses troupes va se concentrer sur son front ; la défaite n'est pas pour lui sans compensation. L'enthousiasme national qui anime ses soldats, il se le rapporte à lui-même ; il est plus obéi à l'intérieur, plus fort et plus glorieux au dehors ; il enrichit sa famille d'apanages, de principautés, de royautés secondaires, et si son peuple est brave, si les circonstances le servent, les contemporains et la postérité même peuvent saluer en lui un des grands hommes du siècle.

Il y a aujourd'hui en Europe incompatibilité entre la paix et le principe monarchique, autant du moins qu'il restera appliqué aux grandes nationalités.

Les nations n'ont pas moins besoin de l'ordre intérieur que de la paix extérieure. Mais, pour que l'ordre ne soit pas troublé, il faut qu'il n'y ait pas dans la nation d'hommes ayant intérêt à une révolution.

Or, jusqu'ici il y a toujours eu de ces hommes qui n'ont rien à perdre à un bouleversement, mais qui ont des chances d'y gagner, qui y gagnent toujours. Ce sont les opprimés, les sacrifiés, tous ceux enfin que le privilége exclut.

L'ancienne monarchie s'appuyait sur la noblesse ; la bourgeoisie et le peuple l'ont renversée.

La monarchie de 1830 s'appuyait sur la richesse ; les prolétaires l'ont renversée.

Tant qu'il y aura des rois, une guerre sera imminente.

Tant qu'il y aura des prolétaires, une révolution sera imminente.

On a essayé de contenir les rois et les prolétaires ; les événements qui viennent de se passer en France prouvent une fois de plus que cette double espérance est un leurre.

On peut chasser les rois, ce n'est plus qu'une petite fraction d'hommes ; on ne peut chasser les prolétaires, c'est l'immense majorité de la nation.

Ce ne sont pas les prolétaires que l'on doit supprimer, c'est le prolétariat.

Il faut supprimer les prolétaires en les absorbant dans la nation ; les intéresser à l'ordre en leur assurant la liberté, c'est-à-dire les moyens de vivre d'un travail approprié à leurs forces, à leurs aptitudes, à leurs besoins.

C'est le but vers lequel on doit tendre, sous peine de voir les révolutions se prolonger sans terme.

Plus de rois puissants en Europe, ou la guerre étrangère.

Plus de prolétaires à l'intérieur, ou la guerre sociale.

Il n'y a pas d'autre alternative.

En Europe, des gouvernements républicains ; à l'intérieur, l'association volontaire du capital et du travail, et une organisation plus large, plus solide des industries.

Voilà les deux moyens de salut.

La Mission des Machines.

Aujourd'hui, les funestes doctrines du chacun pour soi ont conduit la société dans une voie tellement anormale que les éléments les plus énergiques de sa régénération viennent contribuer à sa misère.

Les machines, ces splendides résultats de la science et du génie qui ont pour but de soulager les bras et de permettre au cerveau humain le travail de la pensée, sont reçues par la foule des hommes avec des cris de désespoir.

L'antagonisme des intérêts contraint le travailleur à détruire tout concurrent à sa tâche pénible, et le penseur effrayé des résultats de la science en est venu à douter s'il était bon de continuer à faire usage de son intelligence le plus beau des dons de Dieu.

En doit-il être toujours ainsi ? Comment en sommes-nous arrivés-là ? Comment devons-nous en sortir ?

Autrefois, tout se faisait par un travail manuel, lent et monotone. Les moines employaient des siècles à reproduire en manuscrits ce que la presse imprime en une semaine ; les femmes filaient brin à brin la matière de leurs vêtements ; les ouvriers usaient leur vie sur le fer, le bois et toutes les matières qu'ils avaient à façonner.

Les mains n'avaient alors que des auxiliaires grossiers et incomplets ; aussi y avait-il peu de luxe. Cette part essentielle de la vie d'un peuple de nos jours se trouvait, au temps de nos pères, reléguée dans les temples et dans les châteaux.

Alors le bras de l'homme avait de la valeur. Celui qui travaillait était assuré de vivre si les taxes et les guerres laissaient respirer son pays. Il n'y avait de consommateurs que la noblesse. Les jouissances raffinées des arts semblaient interdites à toujours aux classes inférieures par la difficulté et la lenteur de la production. Du reste, le stimulant manquait ; la partie de la société qui marchait après l'aristocratie n'avait part à aucun des honneurs et des distinctions de nature à mettre en relief les richesses qu'elle possédait.

Cependant, lorsque la lutte de 89 eut affranchi la bourgeoisie, cette classe nombreuse comprit et désira toutes les splendeurs de la vie dont elle avait été privée ; la somme du luxe répandu dans la nation se décupla. L'impulsion émulative grandit d'une manière inespérée, et la France fit introduire les arts dans le domaine du confortable ; elle parvint même à verser sur toutes les nations des merveilles d'élégance et de bon goût.

Les inventeurs, sollicités par l'émulation, créèrent des travailleurs de fer insensibles au surcroît de peine, taillant l'ouvrage nuit et jour sans se plaindre ni murmurer.

Mais en même temps que l'industrie aidée de la science enfantait des miracles, la bourgeoisie affranchie au nom des droits de l'homme s'était laissé enorgueillir par la prospérité ; elle regardait derrière elle le travailleur avec indifférence, presque avec dédain. L'égoïsme de l'ancienne aristocratie renaissait en elle. Il lui semblait que le capital devait hériter seul des jouissances du parti vaincu. Elle consentait bien à faire une part mesquine au talent qui l'enrichissait ; mais le travail était de moins en moins rétribué.

Cependant un temps d'arrêt devait avoir lieu dans la voie de ces triomphes particuliers.

L'industriel, qui pouvait une première fois acquérir un de ces puissants moyens de production, ne trouvait pas de ressources suffisantes pour payer quelque temps après des machines plus perfectionnées. Le capital isolé était impuissant à expérimenter seul toutes les magiques inventions de la science. C'était une lutte où le dernier acquéreur l'emportait en ruinant les avances du premier, et le talent de l'inventeur se lassait d'attendre et de voir incomplète-

[illegible] à se charger, violence [illegible] [illegible] la part la plus pénible et la plus répugnante du labeur des [illegible], un cri de douleur s'élevait dans l'humanité ! L'offre des [illegible] la demande chaque jour davantage, et l'on pouvait [illegible] le temps où le génie de création, qui fait de l'homme l'image de Dieu, qui lui a été donné pour racheter la liberté de son [illegible] et de son intelligence, aurait le résultat terrible de faire périr [illegible] lente inanition la moitié de la classe laborieuse, au sein des [illegible] accumulées par les nouveaux moteurs. C'était là le but [illegible] de la marche tracée par l'économisme anglican.

[illegible] prévision était trop atroce cependant pour pouvoir se réa[illegible]. Le temps se préparait où le principe de l'association intégrale [illegible] tout sauver.

Or, ce jour radieux semble enfin venu pour nous. L'avènement [illegible] peuple va reproduire au centuple les miracles de fécondité qui produisirent à l'avènement de la bourgeoisie ; le stimulant sera [illegible] ; l'éducation mettra en relief toutes les intelligences, et [illegible] l'association empêchera les travailleurs de regretter la concurrence [illegible] que les machines feront aux bras humains.

Imaginez, en effet, un atelier fraternel où les trois agents producteurs seraient associés, solidaires. Qu'un homme de talent sur[illegible] dans ce faisceau de forces, qu'il découvre une machine nou[illegible] dont la puissance équivaudra à la moitié de celle de tous les [illegible] réunis : la part de temps dévolu à l'intelligence s'accroîtra de [illegible] ; le surcroît de production se répartira sur chacun des mem[illegible] de cette société, en proportion de la part qu'il apporte en [illegible], travail ou talent ; l'inventeur sera rétribué splendidement [illegible], et recueillera en outre la reconnaissance de tous ceux dont il a allégé les labeurs.

Supposez que l'atelier agricole ou industriel soit celui d'une [illegible] entière, et voyez à quel degré de bien-être matériel et [illegible] la puissance de l'association peut conduire. Elargissez la [illegible] ; faites-y entrer toutes les communes d'un empire réunissant [illegible] forces pour le meilleur emploi de toutes les découvertes, et [illegible] avec quel enthousiasme sera accueillie l'apparition de [illegible] moteurs qui désolent et affament aujourd'hui la classe [illegible].

L'homme alors ne doutera plus de son génie ; il ne le croira plus [illegible]. Il y verra, au contraire, le don divin qui doit définiti[illegible] accomplir la rédemption de l'humanité.

Élections de la Garde Nationale.

Nous complétons ainsi les élections au grade de colonel pour lesquelles il y a eu lieu à ballottage ou dont le résultat ne nous était pas parvenu hier au soir :

2e Légion ;	colonel,	Cl. Thomas.	13 610	8 763
10e Id.	Id.	Hingray.	7 550	3 918
11e Id.	Id.	Quinet.	8 286	4 548
12e Id.	Id.	Barbès.	9 044	6 440
2e (Banlieue)	Id.	D'Alton-Shée.		

Voici, pour le grade de lieutenant-colonel, le résultat des scrutins d'aujourd'hui qui nous sont connus dans la soirée :

1re Légion ;	lieutenant-colonel,	Clary.		
2e Id.	Id.	Hovyn.	6 248	5 070
4e Id.	Id.	Poirier.	4 455	2 414
5e Id.	Id.	Duthy.		
7e Id.	Id.	Péret (Ch.-Aug.)		
9e Id.	Id.	Montandon aîné.		
11e Id.	Id.	Pascal, ouvrier typographe.	7 303	4 070
12e Id.	L.-C.	Dolfus.		
4e (Banlieue)	Id.	Lamy.	4 855	2 732

Dans la garde nationale à cheval, ont été élus :
Porte-étendard, M. Bellu ;
Chef d'escadron (1re et 2e), M. Savalète ;
Chef d'escadrons (3e et 4e), M. Lecomte ;
Chef d'escadrons (5e et 6e), M. de Wailly ;
Capitaines d'état-major, MM. Defitte et Fréret.

ACTES OFFICIELS.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que les nécessités impérieuses qui pèsent sur la République imposent à tous les citoyens le devoir des sacrifices ;

Considérant que les serviteurs de l'état doivent aux autres citoyens l'exemple du dévouement à la patrie ;

Sur la proposition du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. A compter du 1er avril prochain jusqu'au 31 décembre de la présente année, tous traitements, appointements, salaires, pensions et dotations payés sur les fonds du budget de l'Etat, et toutes remises accordées sur les sommes reçues ou payées pour le compte de l'Etat, seront assujettis à une retenue proportionnelle, conformément au tarif ci-après :

Série des classes.	Classe des traitements.	Centimes de retenue.
1	de 2 001 à 2 500	4
2	de 2 501 à 3 000	5
3	de 3 001 à 4 000	8
4	de 4 001 à 5 000	10
5	de 5 001 à 6 000	12
6	de 6 001 à 7 000	13
7	de 7 001 à 8 000	15
8	de 8 001 à 9 000	16
9	de 9 001 à 10 000	18
10	de 10 001 à 15 000	20
11	de 15 001 à 18 000	23
12	de 18 001 à 20 000	25
13	de 20 001 à 25 000	28
14	de 25 001 et au-dessus.	30

Art. 2. La présente disposition n'est point applicable aux armées actives de terre et de mer jusqu'au grade de chef de bataillon et de capitaine de corvette, et grades correspondants exclusivement, ni aux traitements, pensions et dotations au-dessous de 2000 fr.

Art. 3. Les retenues faites sur les traitements militaires pour les caisses [illegible] de terre et de la marine sont comprises dans celles qui [illegible] par l'article précédent.

Art. 4. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent [illegible]

[illegible] sible de supprimer trois directions, qui ont été réunies à d'autres directions ; onze emplois de sous-directeurs ont été supprimés dans les anciennes directions générales ; savoir :

» Un aux douanes ;
» Un à l'enrégistrement et aux domaines ;
» Un aux contributions directes,
» Deux aux contributions indirectes ;
» Deux aux tabacs ;
» Deux aux forêts ;
» Et deux aux postes.

» Ces réductions dans les fonctions supérieures de l'administration centrale ont déjà produit une économie d 192000 fr. On procède en outre, en ce moment, à la révision des attributions de chaque direction ; les rouages seront simplifiés, les emplois inutiles supprimés et les dépenses ramenées au chiffre qu'elles n'auraient jamais dû dépasser. Le même travail a lieu pour le personnel extérieur.

» Cette série de mesures vient d'être complétée par des retenues sur les appointements. Des offres d'une journée de leur traitement avaient été faites par les employés des finances ; mais le sacrifice qui leur est demandé étant plus considérable, il n'a pas été donné de suite à cette proposition. »

—

Par arrêté du ministre des finances du 5 de ce mois, la direction des tabacs est réunie à la direction des contributions indirectes. La direction du contentieux est réunie au secrétariat général.

Le service du payeur central est réuni au service du caissier central. Ce dernier prendra le titre de caissier payeur central.

Les administrateurs des anciennes directions générales reprendront le titre de sous-directeurs.

—

Par arrêté du 5 avril, le citoyen ministre de l'intérieur a nommé le citoyen Charles Blanc chef de la division des beaux-arts au ministère de l'intérieur.

Les artistes applaudiront sans doute à cette nomination, car plusieurs d'entre eux, et des plus éminents, avaient désigné le citoyen Charles Blanc au choix du ministère.

—

On s'occupe au ministère de la guerre d'un travail d'avancement en faveur des sous-officiers de l'armée. Cette promotion, qui comprendra un très grand nombre de nominations, paraîtra incessamment.

—

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« La *Patrie* et d'autres journaux demandent qu'on s'occupe immédiatement de la remonte de notre cavalerie, qui, suivant ces feuilles, serait dans une situation déplorable, dont elles accusent les haras, les courses et toutes nos institutions hippiques.

» Le comité de défense n'aurait pu trouver 30 000 chevaux dont l'achat était jugé nécessaire, et ses efforts n'auraient abouti qu'à constater le refus des marchands de prendre l'engagement de livrer de 500 à 2 000 produits français applicables à la remonte.

» Ces assertions n'ont pas le moindre fondement. La vérité est que notre cavalerie n'a jamais été ni plus brillante ni mieux montée, et il est à remarquer que, depuis un grand nombre d'années déjà, elle ne reçoit que des chevaux français.

» Il est souverainement injuste d'accuser d'inutilité complète les institutions hippiques de la France. Ces institutions rendent d'éminents services, et ne demandent, pour être encore plus fécondes, qu'une application plus large du principe sur lequel elles sont fondées.

» Quant à l'impuissance de l'industrie privée à fournir 30 000 chevaux de troupes de toutes armes, les faits se chargeront prochainement de prouver le contraire. Il n'y a que des difficultés pécuniaires qui arrêtent la plupart des marchands, et, ces difficultés une fois levées, on verra ce qu'il faut penser de cette prétendue insuffisance de nos ressources hippiques.

» La France, qu'on le sache bien, compte une population chevaline de trois millions de têtes. L'achat qui se prépare ne doit porter que sur des chevaux de cinq à neuf ans. La moitié des chevaux existant (1 500 000) se trouvant dans cette condition, en supposant même de larges éliminations, il ne saurait être bien difficile de trouver sur un aussi grand nombre d'existences les 30 000 chevaux de toutes armes dont l'armée a besoin.

» Ces chiffres incontestables sont de nature à faire cesser toute inquiétude. Il y a même lieu de se féliciter de l'impossibilité où se trouvent en ce moment les marchands habitués au commerce des chevaux étrangers, d'aller explorer d'autres contrées que la France, car nous aurions vu, cette fois encore, des millions de notre numéraire passer de nos bourses dans celles des éleveurs d'outre-Rhin et d'outre Manche.

» Au moment même où se produisent les plaintes dont on vient de voir le peu de fondement, une députation normande présente au Gouvernement provisoire une protestation contre les achats à l'étranger. Cette députation connaît les ressources du pays, et demande qu'on les emploie, avant de s'adresser, comme par le passé, à l'industrie rivale. »

—

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, les vacances de Pâques, pour les élèves des lycées et des collèges, commenceront le jeudi 20 avril courant. La rentrée aura lieu le dimanche 30 du même mois.

—

Les présidents et vice-présidents de la commission de gouvernement pour les travailleurs invitent les patrons des magasins de nouveautés de Paris à nommer, dans le plus bref délai, trois délégués, pour représenter leurs intérêts devant la commission. Cette invitation est une mesure d'ordre.

—

Le Gouvernement provisoire,

Décrète :

Le montant des souscriptions en faveur des blessés de la révolution de Février est affecté spécialement à la commission des recompenses nationales.

Les fonds resteront déposés à l'Hôtel-de-Ville, à la caisse municipale, mais le trésorier ne délivrera aucune somme que sur les bons du citoyen Albert, président de la commission des récompenses nationales.

Fait en conseil de gouvernement.

—

L'état-major de l'armée des Alpes a été constitué ainsi qu'il suit par le ministre de la guerre :

1re division d'infanterie.

Général de division, Bedeau.
1re brigade. — Général de brigade, Guesvilliers.
2e brigade. — Général, Saleyx.

2e division d'infanterie.

Général de division, Baraguay d'Hilliers,
1re brigade. — Général de brigade, Talandier.
2e brigade. — Dubot.

Général de brigade, Legendre.

Génie.

Général de brigade, Morvan.

Intendant.

L'intendant en chef, Denniée.

Le plus ancien général de division prendra *provisoirement* le commandement en chef de l'armée des Alpes.

Dons patriotiques.

Les délégués administrateurs des omnibus spéciaux des chemins de fer du Nord et d'Orléans sont venus offrir au Gouvernement provisoire, à titre de don patriotique, une somme de 1 160 fr. 60 c., savoir :

Les administrateurs des omnibus du Nord, une journée de recette.	356 »
Les employés.	271 75
	627 75
Les entrepreneurs des omnibus d'Orléans.	337 20
Les employés.	195 65
	532 85

— Le proviseur, les administrateurs, professeurs et employés du lycée Charlemagne sont venus aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville offrir au Gouvernement provisoire un don patriotique de 700 fr.

Le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire les a remerciés au nom du Gouvernement provisoire

— Les cochers de la compagnie *l'Union* (maison Maldant) sont venus offrir au Gouvernement provisoire, à titre de don patriotique :

1° En leur nom, une somme de 222 fr. ;

2° Au nom des cochers des maisons Franier, Bousquet, Pommeret, Delagny, Guyot, Leneveu, 11 fr.

Le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire, l'un des secrétaires du Gouvernement provisoire, les a reçus et remerciés.

— Sur la proposition de M. de Cormenin, président du conseil d'Etat, le conseil d'Etat et ses bureaux viennent de souscrire, pour don patriotique, la somme de 3 000 fr.

— Les employés de tous grades de la division des invalides, après avoir pris part à la souscription ouverte au ministère de la marine pour les blessés de Février et les familles de ceux qui ont succombé, viennent d'y ajouter une nouvelle offrande patriotique : ils ont fait verser à la caisse centrale du Trésor public le produit d'une journée de leurs appointements pendant le mois de mars.

Le trésorier-général des invalides s'est associé à cette double souscription, tant pour lui que pour les employés de ses bureaux.

— Le sous-commissaire de l'arrondissement de Bellac (Haute-Vienne) fait remise à la République de la moitié de son traitement.

— Le Gouvernement a reçu de M. Jacquemet, vicaire-général de Paris, président du chapitre métropolitain, un don patriotique de 200 fr.

— Mme la supérieure de la congrégation de Notre-Dame, maison dite des *Oiseaux*, rue de Sèvres, vient d'envoyer au Gouvernement le peu d'argenterie permise dans cette maison pour le soin des malades.

— Mme la supérieure générale du Sacré-Cœur a adressé au Gouvernement un don patriotique de 1 000 fr.

— Le citoyen Adrien, ouvrier billardier, met à la disposition de la République la somme de 780 fr., produit de la vente de son modeste patrimoine.

— Le citoyen Antonin, ci-devant maire de la ville de Belfort (Haut-Rhin), vient d'envoyer un mandat de 800 fr., montant des souscriptions par lui recueillies en faveur des victimes de Février.

— Les commissaires de l'Aveyron ont adressé au citoyen ministre de l'intérieur quatre petites cuillères en argent offertes par un anonyme au profit de la République.

— Le citoyen Masson, chef de bataillon, commandant la garde nationale de Wassy (Haute-Marne), a adressé au ministre de l'intérieur un mandat de 551 fr. 60 c., montant d'une souscription faite par les gardes nationaux en faveur des victimes de Février.

— Le principal et les fonctionnaires du collége de Saint-Quentin viennent d'écrire à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes qu'à partir du mois de mars inclusivement, pour continuer jusqu'à la fin de l'année, ils mettent à la disposition de l'Etat, chaque régent ou maître d'études, le vingtième de son traitement mensuel, le principal, le dixième des émoluments fixes qui lui sont attribués par le règlement ; ce qui fait une somme de 110 fr. par mois, dont l'envoi a eu lieu en un mandat à vue sur la banque.

— Un inspecteur d'académie écrit à M. le ministre : « Depuis le 1er janvier 1847, les inspecteurs d'académie forment différentes classes et reçoivent une augmentation de traitement. Dans une académie de seconde classe, le traitement a été porté de 3 000 à 3 600 fr. ; ce qui fait une augmentation de 50 fr. par mois. Comme sur ces 50 fr., 2 fr. 50 c. restent au trésor pour la caisse des retraites, l'augmentation n'est donc que de 47 fr. 50 c.

» C'est cette somme de 47 fr. 50 c. par mois que je mets à votre disposition, monsieur le ministre, pour les besoins de la République. Dès ce moment, je m'engage à retrancher cette somme de mon traitement actuel et de la verser, chaque mois, chez le receveur général tout le temps que vous jugerez que ce faible don peut être de quelque nécessité pour les besoins de la patrie… »

— M. Dufour, instituteur primaire à Longjumeau, offre à l'Etat une somme de 67 fr. déposée à la caisse d'épargne des instituteurs du département de Seine-et-Oise.

— M. Chabus, économe du lycée de Saint-Etienne, et M. Benoît Kirsch, professeur de troisième au même lycée, écrivent qu'ils mettent chaque mois, jusqu'à l'entier rétablissement des affaires, un jour de leur traitement.

— M. Rataboul, sous inspecteur de l'instruction primaire dans le département de l'Isère, offre le vingtième de son traitement jusqu'à la fin de l'année, soit 50 fr.

— M. Solaire, inspecteur de l'instruction primaire du département de Seine-et-Marne, écrit qu'il laisse à la disposition du gouvernement la moitié de son traitement du mois de mars (79 fr. 17 c.).

— MM. les officiers des corps d'artillerie en garnison à Metz ont offert à la République, à titre de don patriotique, l'abandon d'un jour de solde par mois, pendant trois mois, et plus longtemps si les circonstances l'exigent.

[illegible] Bourget.

Arrivés dimanche soir au Bourget, ils y ont formé un camp parfaitement organisé, dans la crainte de quelques surprise, et y ont passé la nuit.

Ils se sont remis en route lundi matin, et ont fait halte au Pont-Rouge, à cinq kilomètres de Chambéry; de là ils ont envoyé un parlementaire.

Ils demandaient à entrer en proclamant la République; le conseil municipal a délégué vers eux deux de ses membres pour les prévenir qu'ils seraient reçus en amis. Le gouverneur était parti depuis samedi vers deux heures.

La colonne est entrée alors par le faubourg Machet, escortée par une partie de la population qui était allée à sa rencontre; les chefs ont proclamé la République; un gouvernement provisoire sera organisé, et la population appelée à élire des mandataires qui statueront sur la forme du gouvernement.

Le *Courrier de Lyon* prétend que le lendemain le gouverneur est rentré dans la ville sur l'ordre exprès de la cour de Turin, et que des habitants des campagnes sont venus autour de la ville avec des faulx et des fourches en criant : vive le roi.

Le *Lombardo* du 30, que nous recevons aujourd'hui, rapporte que le parlementaire envoyé par Radetzky aux Milanais demandait l'échange de tous les prisonniers autrichiens contre le petit nombre d'Italiens pris par les siens, la restitution des armes et de tout le matériel trouvé dans les casernes; le tout sous peine de reparaître sous les murs de Milan. Ces propositions ont été repoussées par acclamation.

Nous trouvons dans les journaux allemands une proclamation adressée par l'empereur d'Autriche aux habitants de ses Etats héréditaires allemands. Nous en extrayons quelques passages :

Au milieu des graves événements qui ébranlent profondément la tranquillité dans plusieurs pays de l'Europe, nous sentons le besoin de nous adresser avec confiance à nos fidèles Etats de la Corinthie et de trouver notre tranquillité dans leur dévouement et leur amour de la patrie, ainsi que dans la fidélité que nous ont prouvée nos peuples.....

Ayant résolu de *notre propre mouvement* de prendre, pour le bien du pays, une direction constitutionnelle qui soit propre à resserrer le lien de l'unité entre nos différents Etats, et comme nous nous proposons de présenter d'abord aux Etats des dispositions plus étendues qui s'y rattacheront, nous attendons pleins de confiance qu'ils nous soutiendront dans ce moment important par les propositions bien conciliantes par lesquelles seront affermis le bien-être, ainsi que la sûreté intérieure et extérieure de l'empire, la plus sûre garantie sera procurée au crédit de l'Etat, et sera rendue possible la satisfaction des besoins extraordinaires qui peuvent résulter des événements.

Ayant acquis, de même que nos fidèles Etats la persuasion qu'on pourrait apporter un développement précieux, en considération, en confiance et en autorité, aux institutions des Etats provinciaux, dont le maintien et l'affermissement seront toujours l'objet de nos soins particuliers, par une plus grande participation de ceux de nos sujets qui, jusqu'à présent, n'ont eu qu'une part très restreinte aux affaires des Etats; nous recommandons à nos fidèles Etats d'examiner promptement et particulièrement cet objet, et de vous présenter les propositions d'après lesquelles la bourgeoisie acquerrait une plus grande influence dans les délibérations des Etats, comme aussi leurs vœux et leurs propositions touchant la réforme et l'amélioration des institutions communales et municipales.

La Hongrie réclame hautement son indépendance et se reconstitue en nationalité distincte. Le gouvernement se transporte de Presbourg, où il venait siéger pour se rapprocher de Vienne, à Pesth, qui est la capitale réelle du pays. On sait que les palatins hongrois ont renoncé à tous leurs privilèges nobiliaires.

On écrit de Presbourg, 29 mars :

Les deux chambres ont tenu, aujourd'hui, sous la présidence du palatin, une séance commune. L'empereur ne ratifiant pas toutes les propositions soumises à sa sanction, il en est résulté un orage, et l'on a prié de nouveau le palatin de se rendre à Vienne pour demander que l'empereur accordât ce que la nation demande. S. A. I. a dit que, si elle ne rapportait pas les ratifications désirées, elle donnerait sa démission. Le ministère a fait la même déclaration. Kossuth n'a pas dissimulé qu'en cas de refus le trône courait de grands dangers.

On lit dans une autre correspondance en date du 30, adressée à la *Gazette de Breslau* :

Le rescrit royal concernant le ministère hongrois a été brûlé hier soir en présence d'une foule innombrable. La chambre des députés était très agitée M. de Kossuth a attaqué vivement l'archiduc Louis. C'est un bonheur que le roi n'ait pas signé lui-même le rescrit, mais que l'ancien chancelier Zsedengi l'ait signé. On a fait la proposition de mettre ce dernier en accusation, mais elle est écarté pour le moment. La chambre a rédigé une adresse au roi pour le sommer de donner aussi promptement que possible sa sanction à la loi concernant le ministère responsable. La chambre des magnats et l'archiduc sont partis hier pour Vienne où l'ancienne camarilla semble reprendre son influence passée. On ne se soumettra qu'à la nécessité; car, si l'archiduc palatin revient de nouveau sans avoir rien obtenu, la Hongrie sera perdue pour l'Autriche. Un officier de l'état-major hongrois en Italie dépeint l'état de ce pays, et dit qu'il est comme perdu à jamais pour la domination autrichienne. D'autres lettres de militaires en Italie mandent que les commandants hongrois attendent les ordres du ministère hongrois, et s'abstiendront jusqu'alors de toute manifestation offensive Le ministre de la guerre hongrois, le colonel de Messaras, se retire, dit-on, déjà avec ses troupes en Hongrie. Cette dernière nouvelle semble mériter confiance. A Pesth les militaires ne peuvent pas se prêter à une rencontre avec les bourgeois. On attend avec impatience le courrier de Pesth, car le rescrit royal y a sans doute produit une impression extraordinaire. Puisse le fameux *Il est trop tard* ne pas jouer aussi son rôle dans les destinées de l'Autriche! Dans la chambre des députés, on a proposé de déclarer Metternich qui, depuis 1826, avait obtenu l'indigénat hongrois, traître à la patrie, et de rayer son nom des registres. Un député de comitat de Pesth a fait rejeter cette proposition. La chute de Metternich lui paraît être le terme de l'absolutisme.

L'Empereur de Russie vient de publier une proclamation curieuse. Nous la reproduisons :

Par la grâce de Dieu, nous, Nicolas Ier, empereur et autocrate de toutes les Russies. Après une paix longue et heureuse, l'ouest de l'Europe a été tout à coup agité par des troubles qui menacent de renverser les pouvoirs légaux et tout ordre social. Après avoir éclaté d'abord en France, la révolte et l'anarchie ont gagné promptement l'Allemagne voisine, et ce torrent dévastateur, se répandant avec une impétuosité qui augmentait à mesure que les gouvernements cédaient, a fini par atteindre les Etats autrichiens et prussiens, nos alliés. Aujourd'hui, l'audace ne con-

[illegible] est avec nous. » Reconnaissez-le, vous, païens, et inclinez-vous, car Dieu est avec nous !

Les mesures les plus sévères sont prises à Varsovie pour comprimer l'insurrection imminente. Voici une proclamation du gouvernement de Varsovie, en date du 31 mars :

Le général, gouverneur militaire de Varsovie, prince Gortschakoff, fait savoir, par ordre du prince gouverneur, que, dans le cas d'une émeute, personne ne devra se montrer dans les rues, et ceux qui se trouveront dans les rues devront rentrer. Les propriétaires devront fermer les portes de leurs maisons et ne laisser rentrer que les habitants. Personne ne pourra plus sortir avant le rétablissement de l'ordre, excepté ceux qui ont un service à remplir. Les individus arrêtés ou reconnus parmi les perturbateurs seront poursuivis, attendu que les sujets honnêtes ne doivent pas même être spectateurs d'une révolte.

Si un coup de feu est tiré d'une maison, les propriétaires et les locataires les plus voisins de l'endroit d'où le coup et parti, seront poursuivis et ils devront prouver qu'il n'y a eu aucune complicité de leur part.

On écrit de Berlin, 30 mars :

Nous apprenons d'une source digne de foi que dans la Pologne les fonctionnaires et les militaires russes sont très inquiets. Jusqu'à présent l'armée était de 80 000 hommes, y compris les cosaques, les Circaciens et les mahométants. Par suite des événements de l'Italie, de la France, et notamment de l'Allemagne, cette armée va être portée à 200 000 hommes; mais c'est aussi le maximum si l'on ne veut pas courir de danger à Saint-Pétersbourg, à Moscou, dans les provinces de la Baltique, et d'ailleurs, pour obtenir ce chiffre il faudra faire venir des hommes de la garde impériale.

Le roi de Prusse désavoue en partie son premier manifeste à la nation allemande. Il a seulement mis les forces de la Prusse au service de la confédération germanique; mais il n'a pas songé à l'imposer.

Les journalistes ont été admis aux séances de la diète de Berlin, dans les tribunes réservées jusque-là au corps diplomatique.

La réunion était nombreuse, dit une correspondance. Presque tous les députés étaient arrivés à Berlin et se sont rendus à la séance. Pas de costumes, peu de décorations, des habits noirs, des cravates à l'avenant, quelque chose de négligé, contrastant avec le luxe et la magnificence de la salle. On aurait dit des gens prêts à s'en aller, et qui ne croient plus nécessaire de surveiller leur contenance

L'assemblée a voté une adresse dont nous reproduisons quelques passages :

V. M. nous a réuni autour d'elle dans un moment où le peuple allemand, longtemps arrêté dans sa marche par l'absence d'unité et de liberté, s'est levé avec une force souveraine pour conquérir ces deux grands bienfaits. Toutes les tribus germaniques se tendent une main fraternelle, et la Prusse n'aspire qu'à l'honneur de devenir un des membres les plus puissants de ce tout grandiose. La liberté seule donne la force vitale. Elle est garantie à tout le pays allemand par la représentation du peuple, établie à côté de la Confédération; elle est garantie à la Prusse par les institutions que V. M a promises comme bases de la constitution prussienne. Et nous, réunis ici pour la dernière fois, nous sommes pénétrés de la confiance qu'à l'avenir une véritable représentation nationale veillera sur les destinées de la patrie.

Après avoir rappelé les lois promises par le roi, l'adresse continue :

En acceptant avec confiance ces promesses, en reconnaissant que la monarchie constitutionnelle, reposant sur la base la plus large, sera désormais la forme de gouvernement de la Prusse, nous nous conformons non-seulement aux vœux constitutionnels de nos mandats, mais encore, nous en sommes sûrs, à la volonté du peuple tout entier. Le peuple, en se levant pour la liberté, ne veut pas rompre avec son histoire. Il honore la royauté sous laquelle la Prusse a grandi; il voit dans la monarchie constitutionnelle la garantie la plus sûre de la liberté, du salut public et de l'unité de la Prusse. Il la regarde comme nécessaire au maintien de l'union de la Prusse et des autres Etats de la Confédération, et reconnaît que, sous cette bannière seulement, la patrie allemande peut conserver victorieusement son unité, et, dans des temps de danger, défendre son existence nationale, inséparable des nobles conquêtes de la vie publique allemande.

L'Allemagne est fermement résolue à maintenir et à défendre sa nationalité contre tous; elle veut la justice pour tous : c'est pourquoi nous saluons avec joie le décret de Votre Majesté, qui promet au grand-duché de Posen une réorganisation nationale.

Votre Majesté, dans un moment solennel, a pris une résolution salutaire. Des hommes ont été appelés au conseil de la couronne, qui possèdent la confiance du pays. L'action populaire du pouvoir, ainsi fortifiée, cimentera les liens qui rattachent le prince à la nation; elle ranimera la confiance du commerce et de l'industrie; le gouvernement montrera une plus grande sollicitude pour les intérêts des classes ouvrières et industrieuses des villes et des campagnes, et saura en même temps mettre un terme à l'anarchie qui trouble certaines parties du pays.

Que tout dissentiment disparaisse. Le peuple et l'armée ne font plus qu'un. L'un et l'autre est composé d'hommes qui portent des cœurs de héros, et l'amour saint de la patrie les confond dans un tout indissoluble...

L'assemblée a nommé ensuite diverses commissions, une entre autres pour examiner le projet de constitution présenté par le roi.

Nous trouvons les renseignements suivants dans une correspondance adressée à la *Gazette de Cologne*, 2 avril :

Le docteur Kraszewski a proposé de faire insérer dans l'adresse un paragraphe au sujet de la Pologne et d'y exprimer les sympathies réciproques des Polonais et des Allemands, et la nécessité du rétablissement de la Pologne. Il s'est élevé une opposition générale contre cette motion. On a objecté surtout que le but principal de la Diète était de délibérer une loi électorale provisoire; que, si la Diète voulait s'occuper d'autres questions politiques du moment et en demander la sanction au roi, elle aurait à traiter avec le même droit une centaine de points non moins importants, Cela serait diamétralement opposé à son but. Cette manière de voir, particulièrement développée par M. de Saukon-Tarput, l'a emporté complètement, et les Polonais, restés complètement isolés, s'éloignèrent après en corps de l'assemblée préparatoire.

Aujourd'hui est arrivé un courrier russe, porteur d'un mémorandum du cabinet de Saint-Pétersbourg, en date du 26 mars, dans lequel l'empereur exprime la ferme volonté de rester neutre par rapport à toutes les questions de l'Europe occidentale, et de faire de son côté tous ses efforts pour le maintien de la paix, en mettant toutefois en œuvre tous les moyens d'assurer l'intégrité de l'empire, notamment si les Polonais osaient franchir la frontière; mais que, dans tous les cas, il respecterait la frontière prussienne.

L'assemblée des députés allemands, réunie à Francfort, a clos ses séances le 3 avril. La présence de cette assemblée délibérante [illegible]

[illegible] les parlementaires. La crainte de la République [illegible] semblée sans qu'elle puisse, je crois, se rendre bien compte [illegible] craintes.

L'agitation de l'assemblée avait son écho dans la [illegible] dans la même correspondance :

Il règne dans la ville une grande agitation. Des [illegible] devant la grand'garde sur la Zeil, et la troupe a dû [illegible] fusil la baïonnette qu'elle avait jusqu'à présent gardée [illegible] On dit que des dépôts d'armes ont été [illegible] lières. Les rues sont sillonnées de bandes de [illegible] nant par le bras, et tirant des coups de pistolet en l'air. Les [illegible] des bannières aux couleurs allemandes, sur lesquelles [illegible] *République! un Parlement allemand!* les autres [illegible] patriotiques et portent des bannières portant : *Vive la* [illegible] *mande !*

On attend des républicains de Mayence, Hanau, etc.

Pendant ce temps, la Diète officielle se [illegible] par jour; elle avait hésité d'abord à accepter les lois qui lui étaient dictées par l'assemblée non officielle, mais elle a fini par céder. Elle a déclaré qu'elle retirait toutes les lois exceptionnelles [illegible] par elle aux Etats allemands, et que ceux de ses membres [illegible] comme réactionnaires avaient donné leur démission ou la donneraient.

Divers dissentiments se sont manifestés entre les [illegible] deux assemblées. Nous lisons dans le *Journal allemand de Francfort* :

Hier, 2 avril, après la séance de l'assemblée, qui s'est [illegible] formation d'un parlement allemand, quelques membres de [illegible] ont fait circuler la protestation suivante imprimée :

« Les soussignés, membres de l'assemblée des représentants [illegible] allemand à Francfort, ont reconnu dans l'origine et dans la [illegible] l'assemblée une manifestation de la souveraineté du peuple [illegible] coopéré parce qu'ils y ont vu les germes d'une nouvelle [illegible] l'Allemagne. Le programme de la commission des [illegible] que la Diète de Francfort s'emparait de cette représentation [illegible] Ils espéraient que l'assemblée, appréciant son caractère [illegible] toute intervention d'une institution que le peuple allemand [illegible] mépris. Malgré cela la proposition de M. de Gagern a [illegible] tère de l'assemblée, qui était une représentation nationale [illegible] agréé par la Diète des souverains, et la c[illegible] collège qui doit procurer à l'action de l'ancienne Diète une [illegible] fluence sur l'opinion publique du peuple allemand. Nous avons [illegible] tempérer cette mesure malheureuse en adoptant par la proposition de Blum et d'autres une profession de foi de la Diète [illegible] ainsi que dans le caractère populaire de la commission [illegible] rejeté la proposition. Ainsi, d'après notre [illegible] ple, que seul nous représentons, et notre conviction [illegible] pouvoir agir avec cette assemblée dans sa direction [illegible]

» Au contraire, nous déclarons de la manière la plus [illegible] nous protestons contre le choix et l'action future d'une [illegible] change son caractère et descend de son rôle de [illegible] à celui de conseiller du souverain. Nous maintenons [illegible] allemand contre les actes de cette assemblée et contre toutes [illegible] séquences. »

Le roi de Hollande vient de publier un décret qui [illegible] états du grand-duché de Luxembourg et convoque les [illegible] électoraux pour l'élection des nouveaux députés en [illegible] Ces députés s'occuperont de la révision de la constitution.

Chartistes et repealers. On lit dans le [illegible] *nicle* :

La convention nationale des chartistes a siégé hier, [illegible] littéraire. Le nombre des délégués faisant partie de la [illegible] mité à 49 pour échapper aux pénalités de l'acte. [illegible] des rapports sur les dispositions morales des [illegible] voyés à la convention. La plupart sont décidés à [illegible] tous les moyens possibles. A Manchester, il y a dix mille [illegible] travail; il y en a autant à Liverpool : la ville toute [illegible] la banqueroute.

M. FRANCK [illegible], de Barnsley, annonce que [illegible] ont chargé de déclarer que, si le gouvernement [illegible] l'Irlande, on lui [illegible] autre chose. Si la pétition [illegible] que la convention prenne en main le gouvernement du pays [illegible] le pays en petites exploitations de ferme et chacun [illegible] à la sueur de son front. (Applaudissements.)

Il paraît que les repealers de Dublin se sont [illegible] nombre de canons de 4 et de 6. Les journaux anglais [illegible] avec chaleur à la réponse de Lamartine aux Irlandais.

Dans la séance de la chambre des communes du [illegible] M. [illegible] demandé qu'une adresse soit présentée à la reine, à l'occasion des derniers événements politiques importants d'Autriche [illegible] et de Prusse; on demanderait à la reine de [illegible] nouvel arrangement territorial dans lequel, on [illegible] peuple polonais ses libertés légales [illegible] indépendance.

On s'attend à un nouveau mouvement à Madrid. [illegible] la ville est placée sous le régime de la terreur.

La situation dans laquelle nous nous trouvons [illegible] *del Comercio*; l'inquiétude des citoyens est à son comble. [illegible] ment nous apprenons un nouvel emprisonnement. Les [illegible] sistes, de leur côté, souffrent de toutes sortes de [illegible] vent plus à leurs abonnés. Cependant, cette [illegible] rée, offre le spectacle le plus odieux qu'ait [illegible] civilisée; cette presse modérée excite la [illegible] passion incroyable, insultant, injuriant avec [illegible] journaux et le parti progressiste.

Les journaux progressistes, malgré leur extrême réserve, [illegible] presque tous les jours, dit le [illegible] paraître ils sont obligés de supprimer [illegible] se contentent d'enregistrer [illegible] Leurs colonnes ne sont remplies [illegible] noms de personnes arrêtées [illegible] citer tous ces noms [illegible] pour n'avoir pas [illegible]

... avaient pensé à se réunir dans le but de ... une pétition à la reine pour qu'aucune condamnation à mort ne fût mise à exécution. L'autorité militaire, la seule qui existe maintenant à Madrid, a refusé cette autorisation.

Le gouvernement de la reine Isabelle se croirait en danger si l'on pouvait lui adresser librement une pétition pour arracher quelques têtes au bourreau.

D'un premier emploi des billets à rente.

A M. le rédacteur de la Démocratie pacifique.

La seule chose qu'en sache des délibérations de la commission pour l'abolition de l'esclavage c'est qu'elle paraît s'être arrêtée au parti de faire prononcer l'émancipation par le Gouvernement provisoire, et de renvoyer le règlement de l'indemnité à l'Assemblée nationale. Il y a, dans cette manière de scinder la question, quelque chose qui me paraît blesser la loyauté de notre jeune république. La situation financière a pu seule faire imaginer un pareil système.

Mais, s'il y avait un moyen d'indemniser les colons, de leur permettre d'organiser le travail libre et de ne pas ruiner leurs créanciers, le tout sans qu'il en coûte un écu de numéraire à la France?

Ce moyen, Monsieur, il existe. Avec une persistance, une lucidité, un dévouement qui vous honorent à tout jamais, depuis quinze jours vous le tournez et le retournez, vous le faites miroiter sous toutes les formes aux yeux du Gouvernement provisoire. Ce moyen, c'est le billet à rente de votre ami Cieskouski. Pourquoi le gouvernement, qui a emprunté aux banques échelonnées de Cieskouski son système de comptoir et de sous-comptoirs, recule-t-il devant l'application des billets à rente, plus simple encore, s'il est possible, que celui des comptoirs? C'est que la France a une horrible peur du papier. Eh bien! que les colonies servent d'éprouvette: dans la situation qu'on leur a faite, elles s'y prêteront bien volontiers. Que l'on émette pour 150 000 000 de billets à rente destinés à racheter la faute que la France a faite en autorisant et en favorisant l'esclavage.

Qu'est-ce qu'une valeur de 150 millions *dédoublée*, comme dirait Cieskouski, de l'énorme valeur foncière que représentent les domaines de l'Etat? Bien peu de chose; car, ainsi que l'indique le mot *dédoublé*, il s'agit d'une simple garantie qui n'affecte en rien ces domaines. Eh bien! avec cette somme, on aura empêché la société coloniale de s'écrouler; on aura évité à la France un acte de déloyauté; et enfin, ce qui, à mes yeux, vaut presque tout cela, on aura lancé pour 150 millions de billets à rente dans la circulation.

Agréez, etc.,

L. Faugas.

Forêts de l'État.

A Monsieur le rédacteur de la Démocratie Pacifique.

Vous avez relaté dans votre journal les nombreuses dévastations qui ont été commises dans les forêts depuis un mois environ. •

Dans quelques localités, ces dévastations ont pris un caractère effrayant, et certains bois ont été littéralement pillés et saccagés.

Il faut bien le reconnaître, même lorsque le pays est à l'état de calme parfait, les employés ont beaucoup de peine à préserver des délits les forêts confiées à leur surveillance; et les déplorables scènes que vous avez signalées ne sont que la terrible manifestation de l'hostilité des populations forestières contre la propriété boisée telle qu'elle est actuellement constituée.

Il faut à une telle situation apporter un énergique remède. Il faut de toute nécessité faire cesser un état de choses qui lèse profondément les intérêts de l'Etat et porte la démoralisation dans les rangs des travailleurs agricoles.

Le régime de la libre concurrence est depuis longtemps introduit dans les forêts nationales; elles sont livrées annuellement aux marchands de bois qui *exploitent* à la fois et d'une manière souvent scandaleuse et l'Etat et les ouvriers forestiers.

Il n'existe peut-être pas en France une autre industrie où les salaires aient subi une dépréciation aussi considérable.

C'est un mode radicalement vicieux et qui ne peut subsister plus longtemps dans une société d'où le régime de l'antagonisme va disparaître pour faire place à celui de l'association.

C'est donc évidemment ce dernier système qu'il faut se hâter d'introduire dans les forêts nationales.

Vous-même, monsieur le rédacteur, vous avez, dans votre numéro du 3 avril dernier, proposé l'introduction de la méthode sociétaire dans l'exploitation des fermes de l'ancienne liste civile, pourquoi ne pas l'introduire également dans les forêts de cette même liste civile, où sa réalisation serait beaucoup plus facile, beaucoup plus prompte et ne nécessiterait pas un capital de roulement?

L'Etat représenté par ses agents exploiterait conjointement avec les ouvriers et formerait avec eux une véritable association.

L'Etat recevrait l'intérêt du capital engagé et la moitié des bénéfices.

Les ouvriers toucheraient leur salaire ordinaire, plus la seconde moitié des bénéfices qui serait répartie entre eux au prorata du salaire de chacun.

Les délinquants qui maintenant détruisent nos plus belles forêts seraient virtuellement transformés en véritables *conservateurs*, aussi intéressés que l'Etat lui-même à protéger l'intégrité du sol forestier. L'on n'aurait plus ainsi à déplorer les sauvages dévastations dont le pays entier a été le témoin.

C'est à vous, monsieur le rédacteur, qui avez consacré toutes vos forces à la propagation des idées sociétaires, c'est à vous à faire entrer l'administration des forêts dans la nouvelle voie que toutes les industries devront suivre désormais sous peine de déchéance.

Agréez, etc.

A. F.,
Garde général des forêts.

question, et m'estimant heureux de pouvoir en approuver en grande partie les doctrines et les tendances, il n'est pas moins de mon devoir de protester publiquement contre l'erreur générale, afin que, soit en France, soit à l'étranger, on rende à chacun ce qui lui est dû.

Agréez, etc.

Joseph Mazzini.

Paris, 2 avril 1848.

Elections générales.

Nouveaux candidats.

Haute-Saône. Villers-Vaudey. — *Haute-Garonne.* Bouas. — *Aisne.* Léon Magnier.

Erratum du numéro du 5 avril — Yonne. Lisez Héreau, *et non* Hercau. — *Tarn-et-Garonne Lisez* Detours, *et non* Delours.

FAITS DIVERS.

Les citoyens du département de l'Hérault, résidant à Paris, sont prévenus que la nouvelle réunion du comité électoral aura lieu vendredi, 7 avril, à sept heures et demie du soir, au Palais-de-Justice, local de la simple police, salle des Pas-Perdus.

— Samedi, 8 avril, à deux heures, aura lieu, au Jardin-d'Hiver, un grand concert vocal et instrumental donné par les artistes de l'orchestre et des chœurs du Théâtre-Italien. On y entendra MM. Barroilhet, Alizard, Poultier, Mlle Nau, ainsi que MM. Goria et Chevillard.

L'orchestre sera dirigé par M. Tilmant. — Prix d'entrée: 5 fr.

— On lit dans l'*Impartial du Nord* :

« Les administrateurs de la compagnie du chemin de fer du Nord assurent en ce moment aux Polonais, par suite d'arrangements pris avec les deux gouvernements de France et de Belgique, le voyage gratuit jusqu'à Aix-la-Chapelle. On espère que bientôt ils trouveront en Belgique et en Prusse des avantages égaux à ceux qu'ils ont en France. »

— Le président du club de la Fraternité des peuples invite les publicistes de toutes les nations à se réunir lundi, 10 courant, à 4 heures, dans la salle affectée provisoirement au susdit club, 17, rue Neuve-Saint-Jean, vis-à-vis la rue de la Fidélité.

— Le président du club de la Naturalisation française, aujourd'hui *club de la Fraternité des peuples*, invite les étrangers qui désirent profiter des bénéfices du décret du Gouvernement tendant à faciliter la naturalisation immédiate, à se présenter chez lui, n° 11, rue du Faubourg-Saint-Martin, de 9 heures à midi.

— Le Gouvernement provisoire vient de donner des ordres pour que les travaux des fortifications de la citadelle de Bayonne soient poussés activement.

— M. Charles Hugo, fils de M. Victor Hugo, vient d'être appelé par M. de Lamartine au poste d'attaché d'ambassade.

— Le cours de M. E. Legouvé est remis à cause des élections de la garde nationale à demain samedi 8 avril.

— Les citoyens de la Creuze résidant à Paris sont invités à se réunir demain vendredi 7 courant, rue Saint-Antoine, 14, pour s'entendre sur les candidats qui se portent dans leur département pour l'Assemblée nationale.

— Hier, 4 avril, les ouvriers de Lillebonne, traduits, en police correctionnelle pour graves désordres et violences sur la personne d'un contre-maître, ont été reconnus coupables des faits dont on les accusait. Le tribunal a condamné :

A quatre mois de prison : La femme Rose-Scola-tique Lucas.

A deux mois : Pierre-Prosper Acher, mari de la femme Lucas, tisserand à Lillebonne; Frédéric-Athanase Duchesne, tisserand, demeurant à Gruchet, et Jacques-Honoré Grentel, dit Grimpé, tisserand à Lillebonne.

A un mois : Pierre Vigreux, journalier, et Jean Baptiste Tennié, tisserand à Lillebonne.

A quinze jours : Talbot, tisserand à Lillebonne.

A huit jours : Louis-Arcade Billard, tisserand, demeurant à Lillebonne.

A six jours : Antoine-Victorien Pressoir, tisserand à Lillebonne.

Ont été relaxés : Paul-Gustave Angaumare et Léon-Victor Fouache, tous deux forgerons à Lillebonne. (*Courrier du Havre.*)

— Les *hommes lettrés* sans emploi, qu'ils aient pris part ou non à la manifestation collective de mardi dernier, sont invités à se réunir dimanche 9 avril, à dix heures du matin, au grand amphithéâtre de l'Ecole-de-Médecine. Cette séance préparatoire a pour objet de donner un titre à la société, de nommer le bureau définitif, d'adopter un règlement, de déterminer les lieux, jours et heures des réunions, et de fixer l'ordre du jour de la première séance régulière.

Le partage. — Un mauvais plaisant rencontra, il y a peu de jours, un paysan qui venait à Bordeaux pour affaires. « Que fais-tu ici? lui dit-il; on va partager les terres des riches, et il faut aller te faire inscrire chez le maire pour en avoir ta part. »

Le paysan partit au galop; il arriva essoufflé chez le maire, et lui dit : « Monsieur le maire, puisqu'on va partager les biens, je veux le pré de M....., qui touche mon jardin; inscrivez-moi le premier. »

Le maire se mit à feuilleter quelques papiers, puis il lui dit : « Tu n'es pas le premier, il est venu quelqu'un avant toi qui a demandé le pré et ton jardin. »

« Mon jardin! mon jardin! s'écria le brave homme en fureur; je vais prendre mon fusil. » Et notre homme se mit à garder jour et nuit sa propriété.

Il y a une foule de gens qui sont comme ce brave paysan; ils voudraient bien partager le bien des autres, tout en gardant le leur.

d°, 1 fr. 65 c.; seigle, » d°, »» fr. »» c.; haricots, 2-50 d°, 25 fr. »» c.; lentilles, 1-25 d°, 35 fr. »» c.; pommes de terre, 26 »» d°, 3 fr. 00 c.

Baisse sur le blé de 1 fr. 65 c. par hect.; baisse sur l'avoine 25 c., id.

Taxe du pain : 1re qualité, 25 c. le kilog.; 2e qualité, 20 c.

Marché ordinaire, vente facile.

Bourse du 6 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	50 »»	53 »»	50 »»	52 »»
— — fin courant	56 »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	33 »»	37 »»	32 75	36 50
— — fin courant	38 50	»» »»	33 »»	»» »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	85 »»	Banq. de Fr. dr cours		1080 »»
4 0/0 J. »	46 »»	O. V. de Par.	»	950 »»
Emp. 1848 au Ct »	» »»	C. hyp........	»	400 »»
—— fin Ct »	» »»	— Goum......	»	»»»» »»
B. du Trés. »	48 0/0	— Gannerон	»	»»» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0.......	d.	»» »» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d.	»» »» »»	»» »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

Naples au Ct dr cours		»»» »/»	Rome..............	Dr C.	»» 49 1/4
Récép. Rotsch.	»	85 »»	Belg. 2 1/2.......	»	26 »»
Esp. Dette act.	»	26 1/2	— 4 1/2.......	»	60 »»
— — pass.	»	4 7/8	— d° 1840.......	»	50 »/» »/»
— 3 p. 0/0.	»	19 1/2	— d° 1842.......	»	38 »/» »/»
Dette intérieur.	»	17 1/2	— Banque. ...	»	»»» »»
Port. 5 0/0 1847	»	20 »/»	— d° Em. 1841..	»	»»» »»
Holl. 2 1/2....	»	53 1/2	Piémont..........	»	650 »»
Haïti............	»	293 »/»	Autriche.........	»	375 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	655 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	420 »»
—à Rouen..	595 »»
R.-Havre...	140 »»
Avignon....	197 50
Str. à Bâle .	»» »»
Paris-Str...	333 75
Tours-Nan	332 50
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	308 75
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.,	388 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	296 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	2000 »»
Lin Mabert.	440 »»
F. de l'Av..	1800 »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans.......	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord.................	865 »»
— à Lyon.........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, fr. 54; courant du mois, 53; 4 mois d'été 56 à 57; 4 derniers mois, »».

Fécule et betterave, 49 fr.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 78 à 77; courant du mois, 78.

Huile épurée, 85.

Lille. — Colza, 71 à 72.

Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 avril.

Théâtre de la Nation. — La Favorite.
Théâtre de la République. — Il faut qu'une Porte soit ouverte ou fermée.
Italiens. —
Opéra-Comique. — Le Caquet du couvent, les Diamants de la couronne.
Odéon. — Le Tyran d'Yvetot, Valérie, deux actes de Virginie, l'Acte de Naissance, un Caprice, la Marseillaise, par Mlle Rachel.
Théâtre-Historique — Monte-Cristo (2e soirée.)
Opéra-National. —
Gymnase — Petit-Fils, Royal Pendard, Hercule, Changement.
Variétés. — L'A manch, Mlle de Choisy.
Théâtre Montansier. — Un Voyage, Vestris Ier, Jeune Homme, Henriette.
Porte Saint-Martin. — La Fraternelle, Robert-Macaire.
Ambigu-Comique — Les Trois Révolutions.
Gaîté. — La Foi, l'Espérance et la Charité.
Théâtre du Luxembourg. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
Beaumarchais — Fouyou, Fille et Garçon, les Victimes cloîtrées, l'Ile de Barataria, Trois Roses.
Folies. — Rataplant, la Foi du Soldat, Deux Pommades.
Délassements. — Elle est Folle, l'Honneur et ma Mère, le Loup dans la Bergerie, la Fille du Diable.
Comte. — L'Anguille, Pas Américain, Augusta, le Lutin, le Bouffon.
Théâtre Séraphin — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
Diorama (boulevart Bonne Nouvelle, 22.) — Vue de Canton.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro de lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 7 AVRIL.

Les trois ébauches d'Association.

Nous ne saurions trop le répéter : ce principe d'association que nous présentons comme la planche de salut de la société moderne n'est pas plus nouveau que le monde. C'est le principe social par excellence. Les sociétés n'ont progressé jusqu'ici que par son extension. Depuis surtout que le Christ a fondé l'association des âmes, on a vu la fusion des races, la destruction des castes, les nivellements révolutionnaires, les guerres du continent, les découvertes de la boussole, de l'imprimerie, de la vapeur, la création des machines faciliter l'association dans les relations humaines, dans les faits, dans les mœurs, dans les intérêts. De nos jours même, les excès de la concurrence, l'agiotage, l'accaparement, les monopoles, la féodalité financière, les coalitions et les grèves, en prouvant les vices du morcellement et de l'antagonisme des intérêts, ont rendu inévitable un nouveau progrès de l'association.

Comme la vérité, l'association, pour être bienfaisante, doit être entière, mais, comme la vérité aussi, elle a dû être partielle avant d'être intégrale; elle a dû former plusieurs camps hostiles avant de former une seule armée ; elle a dû grandir par la lutte du chaos avant d'arriver à l'unité de l'harmonie.

Toute association partielle, nous l'avons déjà dit, est une coalition dangereuse, mais toute coalition est un pas manifeste vers une plus large et plus féconde association.

Or, ce qui prouve que l'association du capital, du travail et du talent est devenue une nécessité providentielle, la seule solution possible aux crises sociales, c'est que les capitalistes, les travailleurs et les hommes d'idées ont déjà fait servir l'association à leurs intérêts exclusifs ou défensifs, ont déjà ébauché des associations distinctes qui ne demandent qu'à être combinées dans une association plus large et plus profonde pour devenir complétement salutaires.

L'association des capitaux a permis l'exécution d'immenses travaux; elle a favorisé l'application des sciences à l'industrie; elle a créé les puissantes machines destinées à dompter les forces de la nature, à délivrer l'homme du joug de la matière, à rendre à l'ouvrier la conscience de sa dignité et de ses destinées heureuses. Elle a fait entrevoir la possibilité de démocratiser le luxe et d'élever la production au niveau, au-dessus même des besoins de la consommation. Elle a fait jouir ses fondateurs des splendeurs de la fortune; mais, étant partielle et exclusive, cette association des capitaux a constitué en même temps un monopole funeste, une coalition des riches contre les pauvres; elle a manqué de solidité parce qu'elle manquait de justice; elle est menacée de ruine parce qu'elle traîne après elle l'agiotage, la féodalité financière, la banqueroute, l'usure, les dépréciations de salaires, le chômage, les grèves, les émeutes d'affamés.

L'association morale et politique des ouvriers a aussi pour bienfait de faire disparaître entre eux les haines de corporation, de compagnonnage, de constituer leur droit de légitime défense, de les préparer par la réciprocité des secours, par la solidarité des efforts, par la diffusion des lumières, à leur émancipation politique et sociale; mais, en tant que partielle et exclusive, cette association de prolétaires a également pour danger de se traduire en réactions violentes, arbitraires, en émeutes, en grèves, en désordres. Elle prend en certaines circonstances le caractère du monopole de la force contre l'argent, de la coalition des bras contre les instruments du travail. Cette association exclusive des travailleurs, si elle arrivait à ruiner, à déposséder la bourgeoisie au lieu de s'allier à elle, serait plus funeste à la société que l'association exclusive des capitalistes, car, en portant également atteinte à la justice, elle tarirait pour de longues années les sources même de la prospérité sociale. Ce serait la barbarie renversant l'autel du Dieu qu'elle doit reconnaître et adorer le lendemain.

Enfin, les associations partielles, exclusives, d'hommes d'idées, de talent, de sciences, d'aptitudes incomprises, se manifestant par des ligues, des sectes, des coalitions, des systèmes, à la tête des partis, des journaux, des académies, ont été évidemment utiles à la recherche des vérités, au génie des découvertes, au commerce des idées dans le monde; elles ont entretenu le feu sacré dans les cœurs en leur donnant conscience d'une société plus juste, plus riche et plus heureuse. Mais, privées du concours des hommes de capital et de travail, manquant de ressources et d'expériences pratiques, ces associations d'idées n'ont pu prouver la valeur des doctrines; elles n'ont pu éclairer assez profondément le peuple et les riches sur leurs communs intérêts; elles ont causé dans les esprits bien des émeutes morales, une agitation plus fiévreuse que féconde, un désordre intellectuel aussi grand que le désordre matériel.

Ainsi ces trois germes d'association n'ont été insuffisants et funestes que parce qu'ils étaient isolés, insolidaires, disséminés, hostiles.

L'association des capitaux a fait quelques riches et a fondé des instruments nouveaux de richesse générale; mais ces riches ne pourront jouir en paix et en sécurité de leurs fortunes aussi longtemps que les familles du peuple travailleur n'auront elles-mêmes ni sécurité ni bien-être. L'argent et les instruments de travail accumulés dans les mains des capitalistes demeureront eux-mêmes à peu près stériles dans ces mains tant qu'ils ne serviront pas à la plus grande production sociale en même temps qu'à la prospérité particulière de leurs détenteurs.

L'association exclusive des travailleurs sera elle-même subversive de l'ordre, dangereuse pour la société, impuissante pour le progrès, tant qu'elle n'aura pas concilié ses intérêts avec ceux des fondateurs de l'industrie actuelle, tant qu'elle réagira aveuglément contre le capital au lieu de faire servir tous les moyens actuels de crédit et de travail à une production mieux entendue, plus féconde, et à une plus juste répartition.

Enfin les idées, les systèmes, les inventions, les découvertes du génie, les applications des sciences resteront également impuissantes pour le bien public, et pourront entretenir autant d'erreurs que d'illusions aussi longtemps qu'elle ne trouveront pas dans le concours des capitalistes et des travailleurs le moyen de prouver leur valeur par l'expérience et d'apporter à la régénération de l'industrie toutes les lumières de l'esprit humain.

L'association intégrale des intérêts, la répartition proportionnelle au capital, au travail et au talent, constituent donc la solution sociale la plus vraie, la plus juste, la plus pratique, la plus urgente.

L'instruction du Peuple est la première garantie de l'ordre.

Voulons-nous que l'ouvrier se réconcilie avec les machines, appliquons à perfectionner par l'éducation populaire l'esprit de l'homme, le premier moteur, la machine supérieure qui doit donner l'impulsion à toutes les autres.

Jusqu'ici nos améliorations se sont surtout appliquées au monde inanimé, à ce qui peut être compté, pesé, mesuré. Nous avons négligé l'esprit pour nous occuper de la matière brute. Les propriétaires de fabriques croyaient assez intérêt mal entendu [illegible] l'instruction qu'on voulait donner aux travailleurs. Travailler beaucoup et penser peu, voilà ce qu'on attendait de l'ouvrier, regardé comme le complément et non comme l'agent moteur des machines.

On craignait aussi que le peuple ne devînt trop puissant pour la sécurité du gouvernement. Les autres dangers que l'on signalait rentraient tous dans celui-là. Les propriétaires fonciers tremblent pour leurs terres; les banquiers, les négociants, pour leurs capitaux; les fabricants, pour leurs ateliers; parce qu'ils pensent que le gouvernement ne peut efficacement protéger leurs propriétés s'il n'est assez fort pour se faire craindre et respecter lui-même. La masse du peuple étant cent fois plus nombreuse que celle de tous les fonctionnaires civils et militaires, les alarmistes craignent toujours qu'elle ne renverse tout devant elle, si on ajoute à sa force physique la force morale que lui donnera l'éducation.

On oublie que le danger n'est dans la raison de l'homme que lorsque cette raison n'est pas éclairée. L'ignorance est le conseiller de l'anarchie ; elle en est le plus puissant auxiliaire. L'habitude de la réflexion, inséparable du goût de la lecture, favorise l'esprit d'ordre et de conduite. C'est, au contraire, parmi les automates qui végètent dans les derniers rangs de la société qu'un instinct funeste désigne aux agitateurs les instruments de leurs complots.

L'habitude de penser et de réfléchir suit exactement, chez les peuples comme chez les individus, les progrès de la civilisation et de l'intelligence. Le sauvage est sans prudence, parce qu'il est sans idée. Qu'un homme exerce sa pensée sur un sujet qui intéresse quelque peu le corps social, et ce travail ramènera ses idées sur lui-même par ses intérêts immédiats. L'ouvrier qui étudiera les éléments des sciences sera nécessairement conduit à réfléchir sur le profit qu'il peut retirer de cette étude pour lui et sa famille. En se repliant ainsi sur lui-même, il aura bientôt découvert que l'esprit de conduite est la première garantie de son bonheur réel, et que son intérêt est inséparable de l'intérêt de tous.

L'éducation améliore la société, non-seulement parce qu'elle produit des habitudes régulières, mais aussi parce qu'elle les substitue à des mœurs déréglées. Le sujet studieux trouve ses délices dans l'étude même; il est heureux et fier d'avoir appris ce que d'autres savent, il aime la science, parce qu'en exerçant son intelligence elle satisfait sa curiosité, et il trouve un attrait si puissant dans l'étude, qu'il la préfère à des distractions tumultueuses et sans profit. Dans cette position, comment supposer qu'il ira compromettre son existence dans des troubles dont les chances et le but lui seraient inconnus ? Sage par calcul et par goût, il ne deviendra pas tout à coup assez insensé pour prendre part à des actes qui, par un bouleversement subit de l'ordre social, plongerait son pays dans la confusion.

La culture intellectuelle des ouvriers de Paris, quoique bien incomplète, a déjà produit sur eux l'effet de la fortune sur les gens riches; elle leur a donné un intérêt direct au bon ordre, et leur ferait éviter avec une inquiète sollicitude tout ce qui tendrait à le troubler; c'est grâce au commencement d'instruction dont il jouit que le peuple a compris jusqu'à quel point ses intérêts sont surtout liés au respect des propriétés. Aux ignorants seuls on persuaderait qu'une attaque dirigée contre les grandes fortunes profiterait aux classes inférieures. Il serait aisé de faire croire à une multitude sans lumière que le pauvre s'enrichira en déclarant la guerre aux riches; mais la dose d'instruction la plus commune dissipera une aussi folle illusion.

C'est un bien et non un mal que, dans une [illegible] me la nôtre, les travailleurs puisent [illegible] té sur les mesures sages et légales propres à [illegible] amener les réformes nécessaires. [illegible] il point effrayé des paisibles [illegible] par le désir de rendre le système [illegible] possible. Le peuple le plus [illegible] par des chefs habiles, à se plaindre des abus, [illegible] avec la même facilité à se plaindre sans motifs [illegible] soulevé, il franchira toutes les bornes. Ce qui [illegible] pas que le peuple s'abstienne de réclamer, [illegible] jamais sans motif et sans modération. C'est [illegible] arriérés, où l'on prend le parti de tenir le peuple [illegible] rance complète, que toute communication est [illegible] vernants et le corps de la nation, mesure [illegible] fournir une garantie contre les mécontentements [illegible] au contraire les révolutions plus terribles.

Chez nous, le gouvernement, imitant le Christ, qui [illegible] les enfants à lui, a permis aux masses de l'approcher; [illegible] leurs plaintes afin de connaître leurs besoins. [illegible] ces communications ont été sans dangers, mais elles [illegible] séquences les plus heureuses pour le gouvernement [illegible] gouvernés. Le peuple, qui est aussi dévoué qu'intelligent, [illegible] posé volontairement pour soutenir le gouvernement [illegible] ses destinées. Si l'impôt, comme nous l'espérons, [illegible] ment la forme du don gratuit, c'est à la générosité [illegible] son intelligence que nous le devrons. Quand les masses [illegible] éclairées pour venir d'elles-mêmes au devant des besoins [illegible] nement, quand elles donnent au lieu de prendre, les riches [illegible] vent pas les craindre, mais les imiter.

Les faits qui se passent sous nos yeux ont [illegible] ce que l'on gagne à faire pénétrer les [illegible] truction dans les rangs du peuple. La [illegible] aujourd'hui si le peuple sera instruit ou non, [illegible] mal instruit, si on lui apprendra des [illegible] ses, ou bien des choses qui offriront à son âme une [illegible] et substantielle, fortifieront son intelligence [illegible] condition. L'accomplissement de cette œuvre [illegible] progrès d'autant plus rapides que l'ouvrier [illegible] ner à la culture de son intelligence cinq ou six heures [illegible]

Si les propriétaires des fabriques [illegible] plus éclairés qu'eux-mêmes, le remède est [illegible] s'opposer à l'instruction de ces derniers, ils ajoutent [illegible] leurs propres connaissances, et la société parviendra [illegible] point de prospérité par cette rivalité si noble et si [illegible]

Le résultat le plus sûr, le meilleur et le plus [illegible] tion et des habitudes de réflexion qu'elle produit, [illegible] tir cet esprit de mécontentement et d'aigreur qui [illegible] les ouvriers et leurs patrons que parce qu'ils ignorent [illegible] doivent régir le capital, le travail et le talent, qui sont [illegible] ments de la production et de l'association desquels [illegible] curité de l'avenir.

Élections de la Garde Nationale.

Ont été élus au grade de lieutenant-colonel :

			Votants.	[illegible]
2e légion,	MM.	Bouillon.	11 778	[illegible]
6e Id.		Vatrin.		
8e Id.		Lebatard.	10 [illegible]	7 [illegible]
10e Id.		Thimothée Dehay.		
12e Id.		Trélat.		
2e (Banlieue).		Michel.	9 273	[illegible]
5e (Banlieue).		Pedoux.		

Chef de bataillon en 1er (Batignolles), M. Herbart, 948 voix sur [illegible] votants.

Chef de bataillon en 2e, il y aura un second tour de scrutin.

Porte-drapeau, M. Lavinay.

Capitaine d'état-major, M. Savary.

5e légion de la banlieue.— Lieutenant-colonel, Mr Pedoux, 6 [illegible] voix sur 8 809 votants.

LÉGION DE CAVALERIE.

1er escadron, cap. M. Masson.

2e escadron, cap. MM. Ampert, Lacroux.

ACTES OFFICIELS.

Le ministre de l'intérieur vient de prendre l'arrêté suivant :

La 6e division du ministère de l'intérieur, comprise sous le [illegible] néral de division des beaux-arts, est partagée en trois directions distinctes et indépendantes l'une de l'autre, savoir :

1° Direction des musées nationaux, comprenant tout ce qui se rapporte au service, à la direction et à la conservation des [illegible] dant de l'ex-liste civile des anciennes résidences royales et de l'ancienne direction des beaux-arts ;

2° Direction des beaux-arts, comprenant tout ce qui a rapport à l'art actuel, aux travaux, récompenses, encouragements et secours aux artistes, aux expositions de peinture, sculpture, architecture, [illegible] aux fêtes publiques et à la direction du Conservatoire de musique et de déclamation, et à celle de l'École des beaux-arts, enfin à la [illegible] des monuments historiques ;

3° Direction de la librairie, de la littérature et des théâtres, comprenant tout ce qui a rapport à l'art dramatique, [illegible] théâtres, au développement de l'industrie des [illegible] primeurs, aux encouragements à la littérature et à tous les [illegible] concernent l'art de penser et d'écrire.

Par une décision du [illegible] le ministre du [illegible]

[illegible] de l'heure à laquelle il aura à se présenter dans la journée pour le second vote, et successivement pour chacun des autres scrutins.

COMMISSION DES DONS ET OFFRANDES A LA PATRIE.

La commission centrale des dons et offrandes à la patrie, d'accord avec la mairie centrale de Paris, avertit les citoyens de la capitale que désormais les dons et offrandes sont reçus, non plus à la mairie centrale, séant à l'Hôtel-de-Ville, mais seulement à la caisse de la commission centrale, Elysée-National, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 59, et aux douze mairies d'arrondissement.

Commission des Travailleurs.

La Commission de gouvernement pour les travailleurs publie aujourd'hui un discours de M. Louis Blanc, prononcé le 3 avril devant l'assemblée générale des délégués des travailleurs.

Nous sommes justement étonnés que cette publication d'une séance du 3 avril précède celle de la séance du 22 mars, dont il n'a été jusqu'ici rendu aucun compte. Dans celle-ci, M. Considerant a vivement soutenu, en droit et en se basant sur des considérations de justice absolue, le principe de la répartition *proportionnelle au concours* contre le principe de la *répartition égalitaire* de M. Louis Blanc.

Il faut, ou ne pas donner de publicité à des discussions de commissions, qui n'ont de leur nature qu'un caractère d'élaboration et de préparation, ou bien, si l'on tient à publier, ne pas passer sous silence les opinions des personnes que l'on a convoquées, opinions qui sont contraires à celles que l'on cherche à faire prévaloir. Une pareille manière d'agir ne saurait se prolonger sans provoquer de trop légitimes protestations.

Voici les principaux passages du nouveau discours de M. Louis Blanc, prononcé dans la séance du 3 avril :

Mes amis, j'ai passé une partie de la journée dans mon lit ; je suis très fatigué, je suis malade. Si par hasard mes forces trahissaient ma volonté, je réclame votre indulgence.

Votre grande préoccupation, en ce moment, est de connaître les hommes qui, dans la future Assemblée nationale, défendront le mieux les intérêts du peuple.

Il importe donc que vous fixiez votre attention sur les idées les plus propres à amener, sans secousses, sans violences, mais d'une manière certaine, votre affranchissement.

L'Assemblée nationale, dans un mois, sera réunie. Quelles questions seront portées alors à la tribune? Dans quel sens faudra-t-il qu'elles soient résolues? Voilà de quoi je désire m'entretenir avec vous. Je viens vous exposer franchement, dans toute la sincérité de mon cœur, les idées que je crois les plus fécondes ; je viens me mettre en communion de sentiments avec vous, et savoir si nous pensons, si nous sentons en commun.

[illegible]nente un projet d'organisation du travail qui a été travesti par des interprétations malveillantes et des commentaires intéressés, notamment en ce qui touche le principe de l'égalité des salaires.

Eh bien ! le système que nous avons exposé d'une manière sommaire devant trente ou quarante personnes, il s'agit aujourd'hui pour nous de le reprendre, de le développer devant les délégués des travailleurs, afin que par eux il arrive, dans sa vérité, à tous les hommes du peuple.

Depuis que la *Commission de gouvernement pour les travailleurs* est installée, elle a vu passer sous ses yeux des douleurs dont le spectacle l'a presque épouvantée ; et pas une de ces douleurs qui ne soit le résultat lamentable, mais forcé, de la constitution actuelle de la société !

Ainsi donc, c'est au salut de la société tout entière, par l'affranchissement des travailleurs et la fécondation du travail, que l'Assemblée nationale aura bientôt à pourvoir. La question est difficile à résoudre, mais elle s'impose à nous comme la grande, comme l'inévitable nécessité des temps modernes. (De toutes parts et avec émotion : Oui ! oui !) J'en suis, pour ma part, tellement convaincu, que depuis longtemps j'ai pris envers moi-même l'engagement de ne pas dérober un jour à ces études orageuses ; et l'engagement je le tiendrai, dussé-je mourir avant la solution du problème !

(Plusieurs délégués, se levant et tendant la main : Et nous aussi !)

Le principe sur lequel repose la société d'aujourd'hui, c'est celui de l'isolement, de l'antagonisme, c'est la concurrence. Voyons un peu ce qu'un semblable principe peut porter dans ses flancs.

Ici l'orateur décrit les funestes effets de la concurrence, puis il continue en ces termes :

Disons-le bien haut : la liberté consiste, non pas seulement dans le DROIT, mais dans le POUVOIR donné à chacun de développer ses facultés. D'où il suit que la société doit à chacun de ses membres, et l'instruction, sans laquelle l'esprit humain ne peut se développer, et les instruments de travail, sans lesquels l'activité humaine est d'avance étouffée ou tyranniquement rançonnée.

Il faut donc, pour que la liberté de tous soit établie, assurée, que l'Etat intervienne. Or, quel moyen doit-il employer pour établir, pour assurer la liberté? L'association. A tous, par l'éducation commune, les moyens de développement intellectuel ; à tous, par la réunion fraternelle des forces et des ressources, les instruments de travail ! Voilà ce que produit l'association, et voilà ce qui constitue bien véritablement la liberté. (Bravo!)

Du reste, qu'on ne s'y trompe pas, ce grand principe de l'association, nous ne l'invoquons pas seulement comme moyen d'arriver à l'abolition du prolétariat, mais comme moyen d'accroître indéfiniment la fortune publique, c'est-à-dire que nous l'invoquons pour les riches, pour les pauvres, pour tout le monde. Car, autant la concurrence déploie de force pour tarir les sources de la richesse, autant l'association en possède pour les multiplier, les agrandir. Avec l'association universelle, avec la solidarité de tous les intérêts nouée puissamment, plus d'efforts annulés, plus de temps perdu, plus de capitaux égarés, plus d'établissements se dévorant les uns les autres ou mourant du contre-coup de quelque faillite lointaine et imprévue, plus de produits créés à l'aventure, plus de machines nouvelles devenant des instruments de guerre, plus de travailleurs enfin cherchant au milieu d'un désordre immense l'emploi qui les cherche eux-mêmes sans les trouver.

Et maintenant, quel sera dans ce régime nouveau le meilleur mode de répartition à établir, soit dans les travaux, soit dans la rémunération?

Je suppose un instant la société arrivée au dernier terme de son perfectionnement : que faudrait-il pour que tous les hommes y fussent heureux? deux choses : d'abord, que chacun pût développer librement ses facultés et ses aptitudes ; ensuite, que chacun pût contenter pleinement ses besoins et ses goûts. L'idéal vers lequel la société doit se mettre en marche est donc celui-ci : produire selon ses forces, consommer selon ses besoins. (Oui ! oui ! c'est évident.)

Mais cet idéal, y peut-on atteindre aujourd'hui? Je ne le pense pas. [illegible] des aptitudes? L'objection est sérieuse, fondamentale. Sans doute, elle n'aurait pas de valeur au sein d'une société suffisamment éclairée, parce que là, évidemment, la règle des aptitudes serait fournie par l'éducation, et que la limite des besoins y serait clairement indiquée par la nature et assignée par la morale. Mais l'histoire ne se fait pas en un jour. Tout siècle a sa besogne : la nôtre n'est peut-être pas de réaliser le souverain principe d'ordre et de justice. Dans ce long voyage de l'humanité vers le bien, nous avons quelques étapes à fournir. Mais s'il nous est refusé de toucher au but suprême, ayons du moins le mérite de l'apercevoir et la gloire d'y marcher.

Nous voici donc ramenés à ce qui serait présentement applicable.

Vous connaissez le projet d'organisation du travail que nous avons naguère proposé ; vous savez par quels moyens, tirés de l'état actuel des choses, nous estimons qu'on pourrait arriver à une solidarité parfaite, d'abord entre les ouvriers d'un même atelier, puis entre les ateliers d'une même industrie, et enfin entre toutes les industries diverses. (Voir le *Moniteur* du 24 mars 1848.) Bientôt nous publierons le résultat de nos études sur l'établissement d'ateliers agricoles et sur le lien qui les doit unir aux ateliers industriels, de manière à compléter notre plan.

Or, une fois l'association établie dans un atelier, quel serait le meilleur mode de répartition à introduire? Conviendrait-il d'admettre l'inégalité des salaires, en réservant l'égalité pour la distribution des bénéfices ; ou bien admettrait-on l'égalité dans la distribution des salaires et des bénéfices en même temps?

Nul doute que l'inégalité des salaires ne soit le système le plus approprié à notre éducation, à nos habitudes, à nos mœurs, à l'ensemble des idées généralement répandues. Nul doute, par conséquent, que ce système ne fût préférable au point de vue purement pratique. Ainsi n'avons-nous eu garde de l'exclure, quoi qu'en aient pu dire des critiques superficiels, ou intéressés peut-être à obscurcir la vérité, quoi qu'en aient pu dire des hommes qui trompent le peuple, voulant continuer de l'asservir. Non, il n'est pas vrai que nous ayons condamné absolument le système de l'inégalité des salaires, combinée avec l'égale répartition des bénéfices. Ce qui est vrai, c'est qu'à ce système, plus conforme à la situation présente, nous en avons opposé un autre, plus en rapport avec nos pressentiments de l'avenir. Et pourquoi l'avons-nous fait, alors surtout que nous laissions aux travailleurs la liberté du choix? Parce qu'il est du devoir de ceux qui conduisent les affaires de songer à la fois aux choses du jour et à celles du lendemain. Ce que je disais naguère, je le répète avec une conviction réfléchie : ***les pouvoirs qui nous ont précédés se vantaient d'être la résistance ; nous, nous sommes le mouvement.*** Il nous était donc commandé, en nous élevant à ces hauteurs, d'examiner si l'égalité des salaires n'était pas dès à présent acceptable dans les ateliers nouveaux, du moins pour les travailleurs les plus impatients de jouir des bienfaits de la fraternité.

Et avant tout, posons bien en fait que nous n'avons jamais entendu appliquer l'égalité des salaires à l'industrie privée et dans le régime actuel de concurrence. Il est manifeste que là où les travailleurs ne sont attachés l'un à l'autre par aucun lien, les rétribuer également, ce serait offrir une prime à la paresse et détendre le ressort de l'activité individuelle.

En effet, dans un atelier où chaque ouvrier traite ***isolément, séparément***, avec l'entrepreneur, avec celui que, jusqu'à la Révolution de Février, on avait appelé le maître (Applaudissements), qui donc a intérêt à [illegible] remplisse consciencieusement sa journée? Qui pourrait s'en inquiéter? Nous travaillons pour le compte d'autrui, au profit d'autrui ; si mon camarade se croise les bras, que m'importe? C'est l'affaire du patron, ce n'est pas la mienne. Voilà justement ce qui fait que, dans le régime d'individualisme où nous vivons en ce moment, l'inégalité des salaires est un aiguillon indispensable.

Aussi ne saurions-nous trop insister sur ce point, que l'égalité des salaires n'a été indiquée par nous qu'en vue d'un régime tout différent de celui d'aujourd'hui, qu'en vue d'un régime d'association et d'étroite solidarité. Car alors tout change : c'est alors que chacun est intéressé à stimuler le zèle de ses camarades, à activer un labeur dont chacun recueillera les fruits ; c'est alors que le point d'honneur devient un ressort d'une énergie souveraine. Qui oserait ne pas payer sa dette de travail, quand, à l'égard de ses associés, de ses frères, sa paresse serait une lâcheté et un vol? (Bravo ! bravo !) Sans parler ici de l'entraînement physique et presque machinal qui fait aller du même pas une multitude en marche, est-ce donc si peu connaître la nature humaine que de croire à cette électricité morale qui se dégage du contact d'hommes associés, coopérant à une œuvre commune sous l'empire d'une même idée, sous l'impulsion d'un même sentiment? (Applaudissements prolongés. — C'est vrai ! c'est vrai !)

A Dieu ne plaise, au surplus, que nous considérions l'égalité des salaires comme réalisant d'une manière complète le principe de la justice ! Nous avons donné tout à l'heure la vraie formule : ***que chacun produise selon son aptitude et ses forces, que chacun consomme selon ses besoins*** ; ce qui revient à dire que l'égalité juste, c'est la *proportionnalité !* Mais quoi ! cette proportionnalité, elle existe aujourd'hui. Seulement c'est au rebours de la raison et de l'équité ; car, au lieu d'être rétribué selon ses besoins, on est rétribué selon ses facultés, et, au lieu de travailler selon ses facultés, on travaille selon ses besoins ! (Sensation.)

Quelque imparfait qu'il soit, le système de l'égalité des salaires a du moins l'avantage de constituer une transition entre une proportionnalité fausse et la proportionnalité vraie : car, que la rétribution doivent se mesurer à la capacité, on ne saurait certainement le soutenir jusqu'au bout. Il faudrait donc que là où la capacité est nulle, la rétribution fût nulle aussi ; il faudrait donc laisser mourir de faim les idiots, les infirmes et les fous ! Pourquoi, dès lors, des hospices pour les uns et Bicêtre pour les autres? On le voit, la société est obligée de violer en cela son propre principe, tant ce principe outrage la nature ! Et ce n'est pas seulement au sein des sociétés chrétiennes que cette solennelle contradiction s'est manifestée. Dans l'antiquité, par une exagération bizarre, mais touchante, un individu atteint de folie était regardé comme sacré, et tous les hommes doués d'intelligence se croyaient responsables de la vie du malheureux qu'avait abandonné la raison.

Ainsi, d'un bout de l'histoire à l'autre, a retenti la protestation du genre humain contre ce principe : « A chacun selon sa capacité, » la protestation du genre humain en faveur de ce principe ; « A chacun selon ses besoins. » (Marques unanimes d'assentiment.)

Qu'il reste donc bien entendu que l'égalité des salaires ne saurait être, à nos yeux, qu'un acheminement vers la justice, et, d'un autre côté, nous avons cru devoir l'indiquer comme une condition d'ordre, comme une garantie de la durée de l'association, rien n'étant plus propre que l'inégalité à faire naître des divisions, à susciter l'envie, à engendrer la haine.

Maintenant, est-ce à dire que ce système d'égalité dans la rémunération doive être étendu de l'ouvrier au fonctionnaire public et même aux chefs de l'Etat? Sans hésiter, nous répondons que si l'association devenait assez vaste pour embrasser l'universalité des citoyens, et faire de la nation une grande famille, ce serait alors le cas d'appliquer le principe supérieur de la justice : ***Devoir en proportion des aptitudes et des forces, droit en proportion des besoins.***

Ainsi se trouverait réalisée cette admirable parole de l'Evangile : « Que le premier d'entre vous soit le serviteur des autres. » Et ce n'est certes pas nous qui nous élèverions contre une semblable maxime. (Applaudissements.)

Pour moi, je vous le déclare, je me fais une si haute idée du pouvoir, [illegible]

Quelques mots encore, à moins que votre attention ne soit fatiguée. (De toutes parts : Non, non !) On a essayé de répandre parmi les ouvriers la crainte que l'égalité du salaire ne descendît pour eux au niveau du minimum. Tel ouvrier, a-t-on dit, qui gagnait six francs, sera réduit à n'en gagner que trois, comme l'ouvrier moins habile. Nous n'avons jamais ni rien voulu ni rien avancé de semblable. Notre conviction profonde, au contraire, est que l'égalité, en tant qu'elle se combinerait avec l'association, assurerait à chacun le maximum des salaires d'aujourd'hui. Il s'agit pour nous, non pas d'abaisser, mais d'élever de plus en plus le niveau du bien-être.

Au surplus, entre l'égalité et l'inégalité, libre à vous de choisir.

Seulement, rappelez-vous que l'association est féconde pour le bonheur. La fraternité, c'est la science de la richesse. Soyez frères, vous serez riches. Soyez frères, vous serez heureux par le devoir.

Circulaire du ministre de l'intérieur aux commissaires généraux des départements,

Citoyen commissaire,

Nous touchons aux élections : encore quelques jours, et le peuple français tout entier, usant de sa souveraineté si glorieusement reconquise, proclamera les noms de ses mandataires. A la veille de ce grand acte de sa toute puissance, il est utile que le Gouvernement né de la révolution, chargé de conserver intacte et pure la victoire populaire, expose une dernière fois sa pensée à ceux qui le représentent et le défendent sur toute la surface de la République.

Déjà je vous l'ai dit : des élections dépend l'avenir du pays. Sincèrement républicaines, elles lui ouvrent une ère brillante de progrès et de paix ; réactionnaires ou même douteuses, elles le condamnent à de terribles déchirements. Votre constant effort a donc été, doit être encore, d'envoyer à l'Assemblée nationale des hommes honnêtes, courageux et dévoués jusqu'à la mort à la cause du peuple.

Mais ici se présente une question que les partis ont dénaturée, et sur laquelle il convient de s'expliquer sans faiblesse et sans réticence. Le temps des ruses et des fictions est passé : nous sommes assez forts pour être vrais.

Le Gouvernement doit-il agir sur les élections ou se borner à en surveiller la régularité?

Je n'hésite pas à répondre que, sous peine d'abdiquer ou même de trahir, le Gouvernement ne peut se réduire à enregistrer des procès-verbaux et à compter des voix ; il doit éclairer la France et travailler ouvertement à déjouer les intrigues de la contre-révolution, si, par impossible, elle ose relever la tête.

Est-ce à dire que nous imitions les fautes de ceux que nous avons combattus et renversés? Loin de là. Ils dominaient par la corruption et le mensonge, nous voulons faire triompher la vérité ; ils caressaient l'égoïsme, nous faisons appel aux sentiments généreux ; ils étouffaient l'indépendance, nous lui rendons un libre essor ; ils achetaient les consciences, nous les affranchissons. Qu'y a-t-il de commun entre eux et nous?

Mais c'est précisément parce que leurs odieuses pratiques ont profondément altéré les mœurs des classes officielles qu'il est nécessaire de parler haut et ferme, et de détruire les semences d'erreur et de calomnie répandues par eux si longtemps.

Quoi ! nous sommes libres d'hier, il y a quelques semaines encore nous subissions une loi qui nous ordonnait avec amende et prison de n'adorer, de ne servir, de ne nommer que la monarchie ; la République était partout représentée comme un symbole de spoliation, de pillage, de meurtres, et nous n'aurions pas le droit d'avertir la nation qu'on l'avait égarée? Nous n'aurions pas le droit de nous mettre perpétuellement en communication avec elle pour lui ouvrir les yeux? Hommes publics sans prévoyance et sans foi politique, nous laisserions insulter notre drapeau! Nous nous exposerions à l'ensanglanter dans une guerre civile pour n'avoir pas osé le déployer librement !

Non, nous ne méconnaîtrons pas à ce point notre devoir. Apôtres de la Révolution, nous la défendrons par nos actes, nos paroles, nos enseignements. Vigilants et résolus contre ses ennemis, nous lui conquerrons des partisans en la faisant connaître. Ceux-là seuls qui ne la comprennent pas peuvent la redouter.

Ces principes, citoyen commissaire, tracent la ligne de votre conduite. S'il vous était possible de vous multiplier, d'être partout à la fois, de mettre à chaque heure votre pensée en contact avec la pensée publique, vous ne feriez rien de trop. Digne missionnaire des idées nouvelles auxquelles le monde appartient, vous prépareriez leur pacifique avènement. Ce qu'il y a de praticable dans cette laborieuse tâche doit être accompli par vous, par vos amis, par vos écrits, par vos discours ; répandez la lumière à flots. Qu'à tous les yeux brille dans son éclat majestueux la grande et noble figure de la République régénérant l'humanité par sa puissance morale, effaçant les distinctions de classes, appelant tous les citoyens à la réalisation politique du dogme de la fraternité, dégageant le travail et l'intelligence des entraves qui l'étouffent, faisant enfin de notre admirable France la plus libre, la plus heureuse, la plus forte des nations !

Ainsi s'exercera votre influence : l'intimidation et la violence provoquent les révoltes ; la corruption dégrade et ruine le pouvoir ; l'enseignement viril est la seule arme dont puissent se servir les chefs révolutionnaires du peuple : elle leur suffit pour triompher de toutes les résistances.

Mais, afin que cet enseignement soit fécond, puisez vos inspirations aux sources vraiment populaires. Que partout des réunions soient organisées ; que chacun, même le plus humble, soit mis en demeure d'y produire sa pensée. Dieu, qui seul a connu si longtemps les misères du peuple, seul aussi connaît les trésors de bon sens et de moralité que recèlent les masses ; brisez la couche épaisse qui les enfouit encore.

Ainsi profondément et pacifiquement remué, le pays, malgré le peu de temps qui lui a été laissé pour se recueillir et se reconnaître, pourra distinguer ceux qui méritent l'insigne honneur de le représenter. Dans toutes les occasions où vous serez appelé à le guider, pénétrez-vous de cette vérité que nous marchons vers l'anarchie si les portes de l'Assemblée sont ouvertes à des hommes d'une moralité et d'un républicanisme équivoques.

Ceux qui ont adopté l'ancienne dynastie et ses trahisons, ceux qui limitaient leurs espérances à d'insignifiantes réformes électorales, ceux qui prétendaient venger les mânes des héros de Février en courbant le front glorieux de la France sous la main d'un enfant, ceux-là peuvent-ils être les élus du peuple victorieux et souverain, les instruments de la Révolution?

Votre conscience a répondu : Quelle confiance peuvent-ils inspirer, ceux dont le cœur ne s'est point ouvert aux souffrances du peuple, et dont l'esprit a si longtemps méconnu ses vœux et ses besoins?

Ne regarderaient-ils pas eux-même comme un défi à la Révolution que des hommes qui ont attaqué, calomnié la Révolution, devinssent aujourd'hui les organisateurs de la constitution républicaine.

Eh bien ! puisque le choc impétueux des événements leur a subitement dessillé les yeux, soit, qu'ils entrent dans nos rangs, mais qu'ils n'aspirent ni à nous commander ni à nous conduire. Qu'ils marchent à l'ombre du drapeau du peuple, mais qu'ils ne songent pas à le porter. A la moindre secousse, leur âme se troublerait, et, revenant malgré eux aux convictions de toute leur vie, ils affaibliraient la représentation nationale de toutes

L'égalité, c'est la participation de tous les citoyens aux avantages sociaux, sans autre distinction que celle de la vertu et du talent.

La fraternité, c'est la loi de l'amour unissant les hommes, et de tous faisant les membres d'une même famille.

De là découlent : l'abolition de tout privilège, la répartition de l'impôt en raison de la fortune, un droit proportionnel et progressif sur les successions, une magistrature librement élue et le plus complet développement de l'institution du jury, le service militaire pesant également sur tous, une éducation gratuite et égale pour tous, l'instrument du travail assuré à tous, la reconstitution démocratique de l'insdustrie et du crédit, l'association volontaire partout substituée aux impulsions désordonnées de l'égoïsme.

Quiconque n'est pas décidé à sacrifier son repos, son avenir, sa vie au triomphe de ces idées, quiconque ne sent pas que la société ancienne a péri, et qu'il faut en édifier une nouvelle, ne serait qu'un député tiède et dangereux. Son influence compromettrait la paix de la France.

J'ose croire, citoyen commissaire, que ces pensées sont les vôtres, et qu'elles trouveront en vous un interprète sûr et dévoué. Laissez moi vous dire que vous ajouterez à l'autorité morale des résolutions qu'elles vous inspireront en donnant l'exemple de l'abnégation personnelle et de la réserve dans la recherche des suffrages. Ce serait bien mal comprendre, ce serait abaisser votre mission que de la consacrer à faire réussir votre candidature. Votre dignité en souffrirait autant que le pouvoir de la République. Si vos concitoyens viennent à vous, acceptez leur mandat comme la plus noble récompense de vos travaux ; mais gardez-vous de solliciter ce qui cesserait d'avoir du prix le jour où on pourrait soupçonner que le commissaire a fait le député. Le Gouvernement vous tiendra compte du soin avec lequel vous vous conformerez à cette partie de ses instructions. N'oubliez pas que nous nous devons tous au pays, qui attend de nous de grandes choses, et que l'heure est venue d'élever notre âme au-dessus de toutes les préoccupations de l'intérêt privé.

Le membre du Gouvernement provisoire,
ministre de l'intérieur,

LEDRU-ROLLIN.

Dons patriotiques.

Une députation des Invalides s'est présentée hier au siège de la commission centrale des dons et offrandes à la patrie, au palais de l'Elysée-National ; elle a remis entre les mains du citoyen Béranger, vice-président, la somme de 1 939 fr. 35 c.

— Une députation des maréchaux-ferrants de Paris est venue offrir au Gouvernement un don patriotique de 1 146 fr.

— Une députation des ouvriers carriers travaillant à la consolidation des carrières sous Paris est venue apporter à la République une offrande patriotique de 742 fr. 50 c.

— Les chefs arabes de la subdivision de Tlemcen viennent d'offrir au Gouvernement provisoire une somme de 1 000 fr., pour venir en aide aux victimes de notre glorieuse Révolution. Cette offrande accompagnait l'adresse par laquelle les chefs arabes assuraient le Gouvernement de leur obéissance et de leur fidélité.

— La cour des comptes, qui a déjà versé, le 29 février, dans les caisses de l'Etat, une somme de 6 000 fr., au profit des blessés de février, a voté aujourd'hui une nouvelle somme de 6 000 fr., à titre de don patriotique.

— Le commissaire de l'arrondissement de Bellac, offre la moitié de son traitement.

— Les officiers du 8 bataillon de la garde nationale mobile offrent une journée de solde par mois.

— M. Perret, receveur de l'enregistrement à Jorette, offre le vingtième de ses appointements ; en cas de guerre, un autre vingtième.

— Les officiers de santé de l'hôpital militaire de Saint-Omer, offre une journée de solde par mois.

— Les agents voyers du département du Finistère abandonnent une journée de leur traitement par mois.

— Les délégués des ouvriers cartonniers, qui ont remis au Gouvernement provisoire, le 27 mars dernier, la somme de 1 369 francs, déclarent qu'ils ont été puissamment aidés par les ateliers des maisons Guesne, rue Portefaix, 14 ; Fagard, rue Rambuteau, 24, et Augrand, rue Meslay.

— *Lettre à MM. Lamennais et Béranger.*

Mon père, ouvrier pauvre, cœur dévoué, m'a laissé pour tout héritage une timballe d'argent que je dépose en vos mains.

Votre dévoué concitoyen,

EUGÈNE POTTIER,
Dessinateur, rue Montorgueil, 63.

— La commission centrale des dons et offrandes à la patrie a reçu, dans la journée du 6 avril, les députations suivantes :

Les employés, ouvriers et facteurs des compagnies du chemin de fer de Paris à Rouen et au Havre, une journée de travail, 3 500 fr.

La société de placement et de secours mutuels des garçons limonadiers et restaurateurs, 1 475 fr. 95 c.

Ces citoyens ont annoncé d'autres versements.

Les garçons bouchers et fondeurs en suif des abattoirs, 1 560 fr.

Les officiers de tous grades et professeurs attachés à l'école d'état-major, 527 fr.

Les employés du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin, 203 fr.

Les employés et le directeur des pompes funèbres, 722 fr. 15 c.

Ces députations ont été reçues par la commission centrale, et les citoyens Lamennais et Béranger, président et vice-président, leur ont offert les remercîments de la patrie.

Agitation européenne.

La Savoie s'unira-t-elle à la France, à la Suisse ou s'administrera-t-elle elle même? nous ne savons encore. Mais il est probable, d'après ce qui vient de se passer à Chambéry, qu'elle ne restera pas piémontaise. A la nouvelle qu'une colonne de Savoisiens rentraient dans leur patrie dans une attitude plus ou moins menaçante, les autorités de Chambéry n'ont pas même songé à résister ; elles ont pris la fuite, laissant la ville et le pays à la merci des Savoisiens venant de France. Déjà depuis longtemps, les gardes civiques s'organisaient dans les villes, et des projets d'émancipation fomentaient dans tous les esprits ; diverses municipalités avaient été remplacées par des comités provisoires. Les ouvriers ont proclamé la République sans opposition et nommé un gouvernement provisoire. Que s'est-il passé le lendemain? Les autorités sont elles revenues en force? La ville a-t-elle refusé de se soumettre au gouvernement nommé par les ouvriers? Nous ne savons, mais il paraît certain que des coups de fusil ont été échangés. Le *Courrier de Lyon* qui, du reste, est un peu suspect d'exagération anti-républicaine, prétend que 22 ouvriers ont été tués dans la lutte et que

[illegible] Ces troupes avaient [illegible] pièces de canon.

Dix mille Romains et sept mille Toscans se rendaient de Bologne et Ferrare aux bords du Pô, qu'ils avaient passé à Ponte-Lago-Scuro.

On disait qu'à Bagnol (Bas-Brescian) les corps-francs lombards et suisses, auxquels s'étaient joints les insurgés du Tyrol, avaient pris 7 à 800 soldats autrichiens, dont 70 hulans et 50 officiers, et d'une caisse de guerre.

Radetzky était les jours précédents à Ozzinovi et Soncino ; les troupes autrichiennes campaient sur les bords de l'Oglio, et semblaient avoir abandonné l'idée de se jeter à Mantoue, à cause de la difficulté des approvisionnements.

Tout le pays, depuis le Pô jusqu'aux Alpes tyroliennes, est insurgé et armé, et les troupes autrichiennes se trouvent paralysées sur tous les points.

Des lettres particulières, arrivées au gouvernement provisoire de Milan, portaient en outre que Radetzky avait demandé à traiter avec le gouvernement provisoire de Brescia, mais qu'il lui aurait été répondu que l'on traitait avec des troupes régulières, mais non avec des assassins.

Deux mille volontaires italiens, ayant à leur tête la princesse Belgiojoso, se trouvaient à Gênes le 30, prêts à partir pour la Lombardie. Le roi de Naples a été forcé par le peuple à envoyer six mille hommes de troupes régulières, et de l'artillerie Beaucoup de volontaires se sont joints à cette expédition. Au départ de ces troupes, l'ambassadeur autrichien à Naples avait demandé ses passeports.

Le gouvernement vénitien va envoyer de nouvelles troupes à l'armée italienne, et surtout des armes, des munitions et des canons, tirés de l'arsenal de Venise, qui était fort bien approvisionné. Le gouvernement vénitien a écrit à celui de Milan qu'il est prêt à se rallier au reste de l'Italie dès que l'étranger aura cessé de fouler le sol italien.

Le duc de Parme, après avoir été sifflé et hué à Turin, où il était allé chercher des secours contre l'insurrection victorieuse, est rentré audacieusement dans ses Etats, où il a fait une proclamation très libérale. Ses sujets lui ont pardonné. On dit même que sa voiture a été dételée et traînée à bras d'hommes dans les rues ! Plaisance garde son gouvernement provisoire républicain, qui, pour première mesure, a fait démolir la forteresse. Les troupes autrichiennes ont évacué la ville le 26. Les armes du duc de Parme y ont été brûlées solennellement en place publique.

Il se confirme que Pie IX convoque à Rome une Diète italienne.

Toute la Dalmatie s'est déclarée italienne et indépendante de l'Autriche, et la marine autrichienne a, dit-on, défectionné en masse.

Le commandant de la forteresse de Ferrare ayant refusé de céder sans combat, les gardes civiques et les volontaires de la Romagne s'apprêtaient, le 28, à l'assaut ; on attendait de l'artillerie de Comacchio, prise sur les Autrichiens.

On assurait à Milan que les officiers hongrois venaient de déclarer à Radetzky de ne plus compter sur l'obéissance des troupes hongroises dans la guerre contre les Italiens.

Le gouvernement autrichien vient de publier un récit des rapports de l'Autriche avec les Etats sardes. Le gouvernement sarde aurait protesté de son désir d'entretenir de bons rapports avec l'Autriche jusqu'au jour où Charles-Albert adressa aux Lombards sa fameuse proclamation.

L'Autriche expédie chaque jour des troupes en Italie et fait appel aux engagements volontaires, et il paraît que ce n'est pas sans résultat.

Il est, au reste. bien difficile de savoir à quoi s'en tenir sur la politique autrichienne. La presse est libre, dit-on, mais elle garde un complet silence sur toutes choses et n'enregistre guère que les faits patents et les actes officiels.

L'archiduc Albert a donné sa démission de commandant de la Basse-Autriche. L'archiduc Louis, qui est exécré à Vienne pour la part qu'il a prise aux massacres, a été obligé de quitter la ville.

Le gouvernement autrichien a compris la gravité de l'attitude de la Hongrie, il a cédé. La Diète va aller délibérer à Pesth.

L'article suivant, inséré dans la *Gazette autrichienne*, donne un exemple des allures tortueuses de l'administration viennoise.

Les nouvelles des derniers évènements de notre ville sont arrivées le 17 à Jarnow ; les 18, 19 et 20, elles ont été imprimées. L'agitation des esprits a atteint le point le plus élevé. La noblesse était rentrée depuis quelques semaines dans les villes ; les nouvelles de France l'avaient effrayée. Elle craignait un nouveau mouvement des paysans contre les châteaux. Le chef du cercle avait adressé des circulaires cachetées aux juges des villages ; de nombreuses bandes de paysans ayant au bras des écharpes blanches avaient paru dans la ville, comme en 1846, n'attendant que l'ordre d'agir ou faisant des excursions dans la campagne, en proférant des menaces de mort et d'incendie. Malgré cette situation dangereuse, le chef du cercle Tschetch ne publia pas la nouvelle qui lui était parvenue de l'octroi d'une constitution. Il défendit même d'illuminer la ville. Deux jours après seulement, il publia l'heureuse nouvelle, et elle fut reçue avec le plus grand enthousiasme. Les habitants illuminèrent leurs maisons et parcoururent les rues tenant en main des torches. Il n'y eut que quelques vitres brisées, surtout celles de la maison de M. Luxenbourg, qui s'était rendu trop fameux en 1846. C'est lui que l'on désignait comme ayant avancé en 1846 les fonds pour payer les paysans qui avaient tué les seigneurs On ajoute même qu'il avait déjà 8 000 paysans à la disposition du préfet Tschetch.

Le lendemain, les nobles, les bourgeois et les israélites se réunirent pour examiner ce qu'il y avait à faire, attendu qu'il serait impossible d'arrêter les paysans lorsqu'ils auraient eu connaissance des résolutions impériales.

Il fut convenu que l'on abolirait immédiatement la corvée ; mais le préfet Tschetch menaça de disperser l'assemblée à coups de baïonnettes. Grâce à l'intervention prudente de M. Machaeski, il n'arriva aucun malheur, et l'on résolut d'envoyer une députation à Vienne.

On écrit du Danemark au *Mercure de Souabe* que le roi s'est jeté dans les bras de la Russie, et que cette puissance lui aurait promis sa protection.

On écrit de Coblentz, 1er avril, à la *Gazette des Postes de Francfort* :

Aujourd'hui nous avons reçu la nouvelle que le 6e régiment de hus-

[illegible] légués ont fait des rapports sur la disposition morale de certaines localités. M. Feargus O'Connor, délégué des *leeds*, a dit : Le chartisme a fait d'immenses progrès ; en 1839, la pétition de la charte n'avait réuni que 125 000 signatures ; en 1843, elle en comptait 3 373 000. La pétition qui sera présentée lundi portera 5 400 000 signatures. Ce changement dans l'opinion des classes moyennes a été antérieur à la Révolution française ; quoique cet évènement ait certainement exercé une influence que l'on ne saurait nier sur l'esprit du peuple anglais, si la charte était adoptée dès demain, l'ouvrier serait assuré de trouver du travail et de recevoir deux ou trois fois plus qu'il ne reçoit actuellement. Si l'on me demandait dans la chambre des communes ce que je pense du peuple, moi l'un des chefs chartistes, je n'hésiterais pas, ayant confiance dans la sagesse du peuple, que rien ne serait brisé par le peuple proprement dit, et que si quelques désordres pouvaient survenir, ils ne pourraient être attribués qu'à des filous qui se seraient glissés parmi le peuple. »

M. CUFFEE, tailleur. Il faudrait, puisque tout le monde est prêt, former un club de la carabine. Je ne dis pas cela pour intimider le gouvernement, qui tremble déjà bien assez. (Hilarité.)

Deux sténographes sont introduits pour prendre des notes afin que le gouvernement soit au courant de ce qui se passe dans la convention. Ils sont bien accueillis.

M. CH. MACCARTHY apporte aux chartistes d'Angleterre l'adhésion des démocrates irlandais de Londres. (Applaudissements.) S'il est besoin d'employer la force pour gagner les libertés auxquelles le peuple a des droits, on l'emploiera. Lundi, les démocrates irlandais seront au cortège avec leurs bannières, tous prêts à les défendre. (Applaudissements.)

M. CLARK. Si la pétition est dédaigneusement rejetée le vendredi-saint, il faudra tenir des meetings en Écosse, en Angleterre, dans le pays de Galles. Si l'Irlande nous aide, nous triompherons.

M. REYNOLDS. Je proposerai donc cette motion : Le comité chartiste croit que la reine ignore la véritable situation du pays, abusée qu'elle est par son ministère. En conséquence, toute nouvelle pétition ou adresse étant superflues, il faut que les séances de la convention soient permanentes jusqu'à ce qu'on ait obtenu la charte.

Une proclamation conçue en termes très pressants et très sympathiques a été affichée sur les murs de Londres. Nous en reproduisons les dernières lignes :

Rassemblez-vous par milliers dans la matinée du 10 avril, légalement, pacifiquement, mais avec enthousiasme. Ne donnez aux mignons du pouvoir aucun prétexte pour répéter cette vieille calomnie que vous êtes indifférents pour vos droits politiques, et que vous êtes contents de votre position actuelle. C'est aujourd'hui ou jamais le moment propice pour adresser avec succès vos réclamations à la législature. C'est maintenant le jour et l'heure de frapper le grand coup moral qui donnera le bonheur et la liberté à toutes les sectes et à toutes les classes du royaume d'Angleterre. Dieu sauve le peuple ! (*God save the people !*)

On écrit de Dublin 4 avril :

Paris, après l'entrée des alliés en 1815, ne présentait pas un aspect plus belliqueux que celui que présente aujourd'hui Dublin. Des casernes nouvelles ont été improvisées, et l'on ne rencontre dans les rues que des uniformes. Les membres de la société royale de Dublin s'occupent activement de l'adoption de mesures destinées à faciliter l'action de l'autorité en cas d'émeute ; un rapport sera soumis demain à une réunion spéciale du conseil. Il a été vendu aujourd'hui beaucoup d'armes à feu dans une maison du quai Wellington. Les carabines se vendaient 3 liv. 10 sh. pièce. Les pistolets, très recherchés, se vendent de 4 sh. 6 d. à 20 sh. Jamais l'exercice du tir n'a été plus répandu qu'actuellement. De tout temps, le dimanche, après l'office, les jeunes ouvriers ont aimé à faire preuve d'adresse, en tirant à la cible ; maintenant c'est une rage, et il est aisé de voir qu'on s'est procuré beaucoup d'armes.

Le gouvernement, de son côté, fait tous ses préparatifs pour résister. Des armes ont été transportées dans un grand nombre de lieux publics de Londres. Une multitude de bourgeois prêtent serment comme constables. Le 6 avril, à la chambre des communes, sir Grey a annoncé que, dans la soirée même, le gouvernement allait faire publier une notification portant « qu'aux termes des statuts de la commune du royaume, une pareille procession est illégale, et avertissant les sujets loyaux et paisibles de S. M. de s'abstenir d'y prendre part et d'aider puissamment à maintenir l'ordre, à prévenir toute interruption de la paix. »

M. Feargus O'Connor a combattu cette décision avec quelques autres membres de l'assemblée, mais la plupart ont applaudi. C'est exactement ce qui s'est passé à la chambre des députés quelques jours avant le 24 février.

Le duc et la duchesse de Montpensier sont arrivés en Espagne. On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* du 4 :

On nous écrit de la frontière : L'infante dona Maria-Luisa-Fernanda est arrivée ce matin à 11 heures et demie à Saint-Sébastien, à bord d'un bateau à vapeur hollandais venant de Rotterdam ; elle est accompagnée de son mari. Les autorités de la ville, le capitaine-général des provinces basques et les députations de Guipuzcoa et de la Navarre ont reçu la princesse au débarcadère ; il y avait grande foule et la ville était pavoisée. On a tiré le canon ; toute la troupe et les douaniers étaient sous les armes. L'infante s'est rendue à l'église, où on a chanté un *Te Deum*. Il paraît que le départ pour Madrid aura lieu demain matin.

On lit dans l'*Espectador* :

Hier, vers le soir, il y a eu un petit mouvement à la Puerta-del-Sol. Le monde qui s'y trouvait réuni se mit tout à coup à déboucher par les rues qui aboutissent à ce point ; aussitôt la troupe prit une attitude hostile. On entendit des coups de feu du côté de la *plaza Mayor* et de la rue de Tolède. Il y a dû y avoir des tués et des blessés. Cette nouvelle de l'*Espectador* n'a par elle-même aucune importance ; mais elle nous fait bien comprendre l'état dans lequel se trouve aujourd'hui la capitale ; la police est toute-puissante ; mais son autorité, devant laquelle chacun est obligé de se courber, n'est subie qu'avec la plus grande impatience. Une réaction est éminente contre l'odieux gouvernement de Narvaez et de ses agents.

Réforme financière.

Dans sa séance du 4 de ce mois, le comité du Club démocratique de l'industrie, du travail et du commerce a donné lecture à l'assemblée générale d'un projet de décret qu'il avait été chargé d'élaborer et de présenter au Gouvernement provisoire. L'assemblée a accueilli ce projet à l'unanimité, ainsi que déjà elle l'avait fait dans la séance précédente, sur le simple exposé de la [illegible].

En nous communiquant ce document, l'[illegible] fait remarquer combien est urgente la création [illegible] seil supérieur de finances composé d'un petit nombre de [illegible]

[illegible] et d'importation, qui n'est pas en notre faveur depuis plusieurs années, on arrive à reconnaître que la fabrication de la monnaie s'est toujours trouvée au dessous des besoins croissant chaque année, et que, dès lors, les valeurs circulatoires sont devenues de plus en plus indispensables. C'est sous cette loi de contrainte que chaque usine, chaque maison de commerce, après avoir éloigné progressivement le terme de ses paiements, est devenue un atelier de création de valeurs respectables sans doute, puisqu'elle représentaient une contre-valeur, mais émises en trop grande quantité pour que, d'un moment à l'autre, il n'y eût pas engorgement dans les canaux de circulation. C'est à rétablir cette circulation, au moyen du sous-étalon du numéraire, c'est-à-dire du billet de banque, que doivent tendre tous les efforts.

Or, le billet de banque n'offre aucun inconvénient, quelle que soit l'importance numérique de son émission, lorsque la valeur qu'il représente est l'objet d'un échange régulier contre toute autre valeur, même sujette à fluctuation, mais reposant sur un gage certain.

Cependant, le décret proposé ne consacre pas l'achat par la banque nationale des actions de chemin de fer, canaux, etc., mais il facilite l'ouverture de crédits sur la simple signature d'un commerçant cautionné par un dépôt suffisant de ces actions. Le cours de ces dernières ne tardant pas à se relever par suite de la solidarité qui lie tous les mouvements du crédit, les détenteurs de ces actions pourront ainsi obtenir de la Banque nationale les avances dont ils auront besoin La question du rachat des chemins de fer par l'État demeure ainsi réservée.

Nous ne pouvons nous étendre sur tous les avantages de ce projet. Il constitue un vaste réseau financier jeté sur le pays ; il facilite l'application du principe de la solidarité résultant de la constitution d'une réserve métallique opérée au moyen d'un simple prélèvement de 1 0/0 sur l'impôt direct. L'accumulation des bénéfices suffit déjà aux sinistres que pourrait causer la suppression de la troisième signature actuellement exigée. L'auteur associe les fonctionnaires de la nouvelle banque aux bénéfices ; en cas de pertes au contraire, ces pertes sont couvertes par quelques centimes additionnels dont est augmenté le droit jusqu'alors fixe de la patente.

Par une disposition également nouvelle, tout capitaliste trouve un emploi de ses fonds en devenant preneur des valeurs admises dans le portefeuille de la Banque En un mot, douée d'un nouvel essor, la Banque est en mesure de rendre d'immenses services, sans jamais compromettre sa solvabilité. Institution démocratique, cette Banque fournit à chacun, et n'en exige que sa quote-part de cotisation proportionnée à l'usage qu'il a fait de sa propre chose.

Nous reviendrons sur plusieurs des considérations exposées dans ce projet :

PROJET DE DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que la stagnation prolongée des transactions commerciales réclame des mesures énergiques et immédiates ;

Considérant que cette stagnation provient d'une peur du mal provoquée par la crise financière qui pèse sur le pays depuis plus d'une année, autant et bien plus que du mal lui-même ;

Considérant que cette crise tient particulièrement à l'inertie de valeurs industrielles, qui se trouvent paralysées dans les diverses maisons de banque et de recouvrements, et particulièrement de celles en liquidation ;

Considérant que ces établissements sont des artères indispensables à la circulation, et que la suspension de leurs opérations aggrave la situation d'une manière d'autant plus fâcheuse que leurs clients se trouvent privés des moyens de recouvrement de leur portefeuille ;

Considérant d'ailleurs que, quelles que soient les causes de cet état de choses, il est du devoir comme du mandat des chefs actuels de la République de sauvegarder, par une salutaire prévoyance, le principal établissement financier du pays des dangers d'une chute qui serait inévitable, si des mesures exceptionnelles et des ressources particulières n'étaient déjà venues et ne venaient encore en aide à son fonctionnement ;

Considérant encore que, dans l'état actuel de la transformation politique et sociale du pays, les ressources de cet établissement sont insuffisantes ; que des ressources nouvelles ne sauraient être empruntées qu'aux forces de la nation, et qu'en conséquence il est de toute justice envers cette dernière que la Banque de France devienne une institution purement nationale,

Arrête :

Art. 1er. Il est créé, sous la présidence de notre ministre des finances, un conseil supérieur de finances ayant pour mandat spécial de déterminer et d'appliquer les mesures les plus décisives au rétablissement du crédit commercial et à la circulation des capitaux par la mobilisation de toutes les valeurs représentatives de la richesse nationale, en solidarisant entre les diverses classes du commerce et de l'industrie les profits et les charges de cette mobilisation.

Art. 2. Aux fins sus-expliquées, la Banque de France est transformée, dès ce jour, en banque nationale et sera dorénavant régie pour le compte et aux risques de la République, sauf indemnité envers les actionnaires à régler sur des bases équitables. Le titre de Banque de France est provisoirement maintenu.

Art. 3. La totalité des billets au porteur que la Banque nationale est autorisée à émettre en France ne pourra excéder un milliard.

Les émissions auront lieu au fur et à mesure des besoins, c'est-à-dire que l'emploi n'en sera fait qu'en échange de valeurs qui présenteront à l'établissement des sûretés satisfaisantes. Au cas où la fabrication des billets de banque ne répondrait point par sa promptitude aux besoins du moment, des billets échangeables seront créés par l'administration de la banque et revêtus du sceau de l'État.

Art. 4. Une partie du capital est destinée au remboursement des droits des détenteurs actuels des actions de la banque de France, à l'achat de l'actif des maisons de banque en liquidation et de celles qui, d'ici à un mois, proposeraient la fusion avec la banque nationale.

Cet achat aura lieu de gré à gré ou à dire d'experts.

L'effet des dispositions du code de commerce qui retirent au commerçant, en état de cessation de paiement, la libre disposition de ses biens est suspendu pendant un mois de ce jour, en faveur des maisons de banque et de recouvrements entrées en liquidation, à partir du 1er mars dernier ; en conséquence, les chefs de ces établissements ont leur libre arbitre pour traiter et compromettre envers la banque nationale, à la condition de se soumettre à la surveillance d'un juge du tribunal de commerce, [illegible] de trois de leurs créanciers et de trois de leurs actionnaires. [illegible] deviendront provisoirement des comptoirs an- [illegible]

[illegible] sous-comptoirs de garantie créés par notre décret du 26 mars 1848 profitera aux effets à une seule signature.

Il n'est rien dérogé à notre décret relatif aux consignations de marchandises.

Art. 8. La réserve métallique à entretenir dans les caveaux de la banque et de ses comptoirs se compose de la réserve actuelle ; elle s'accroîtra par le prélèvement annuel de un pour cent sur l'impôt direct, et notamment par des dépôts d'argenterie qui seraient faits à titre de gage pour l'obtention de crédit et d'admission à l'escompte ; toutefois cette réserve n'excédera pas le tiers des billets en circulation.

Art. 9. La banque nationale pourra développer le principe d'active circulation des valeurs qu'elle aura escomptées en les remettant en circulation à un intérêt inférieur de 1 p. 0/0 seulement au taux de son escompte. En outre du son endossement, elle frappera ces valeurs d'une estampille apparente sur le corps même du titre.

Elle ne pourra immobiliser ses capitaux, si ce n'est pour l'achat des hôtels et mobiliers utiles à son exploitation.

Art. 10 Les bénéfices des opérations de la Banque seront successivement mis en réserve après déduction des frais et d'une portion desdits bénéfices réservés aux employés de tous les degrés.

Lorsque, par la réalisation de ses bénéfices nets, le capital circulant s'élèvera à deux milliards, les nouveaux bénéfices seront affectés à des maisons de retraite en faveur de ses employés infirmes ou sexagénaires.

Art. 11. Les états de situation de la Banque seront publiés tous les huit jours, dans les journaux de tous les chefs-lieux d'arrondissement du territoire français. S'il résultait de ces états ou de tout autre élément d'appréciation la preuve que le capital primitif de un milliard serait amoindri par des pertes, la différence sera rétablie au moyen de centimes additionnels ajoutés à l'impôt fixe des patentes.

Art. 12. Les gouverneurs, sous gouverneurs, régents et censeurs de la Banque de France cesseront leurs fonctions à dater du..... Jusqu'à leur remplacement ou réinstallation, ils opéreront sous la surveillance du conseil supérieur des finances.

Ils seront ultérieurement remplacés par un directeur général à la nomination de l'état, lequel s'adjoint quatre sous-directeurs, et par des censeurs nommés par l'Assemblée nationale qui en déterminera le nombre.

Art. 13. Le conseil d'escompte, composé de 30 membres résidant dans le département de la Seine, sera élu suivant le mode usité pour les membres des tribunaux de commerce.

Art. 14. Il sera établi de nouveaux comptoirs départementaux, partout où le réclameront les besoins de l'industrie et du commerce.

Art. 15. Le conseil supérieur des finances déterminera les modifications à introduire dans les rouages administratifs des comptoirs des départements.

Art. 16. Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret et de la rédaction du règlement et des statuts conformes aux principes démocratiques qui en forment la base.

FAITS DIVERS.

Les blessés de février, dont la députation a été reçue il y a deux jours par le Gouvernement provisoire, représenté par le citoyen Lamartine et le citoyen Buchez, se sont réunis avant-hier au nombre de 600 dans une des salles du Palais-National.

Les blessés ont constitué une commission pour représenter leurs intérêts et fournir les renseignements nécessaires tant au gouvernement qu'à la commission des récompenses nationales, afin que tous les droits soient connus et sauvegardés.

Cinq secrétaires ont été choisis parmi les blessés, et nommés à l'unanimité pour recueillir les titres, constater les blessures et les droits de chacun.

Ce sont les citoyens :

Legenvre, cultivateur, rue des Petites-Ecuries, 47.

Verdun, négociant, rue Sainte-Avoie, 57.

Gaxien, commis, rue Meslay, 63.

Dauriac, bibliothécaire, faubourg Poissonnière, 118.

Combin, homme de lettres, rue de Larochefoucault, 1.

Tous les blessés sont invités à produire leurs pièces et à se présenter chez l'un des secrétaires de la commission. Ils y seront reçus tous les jours jusqu'à midi.

— L'inauguration du chemin de fer de Montereau à Troyes aura lieu jeudi 6 de ce mois ; le citoyen Marie, ministre des travaux publics, présidera cette solennité.

Les autorités, les fonctionnaires et la garde nationale assisteront à la fête, qui sera suivie d'un banquet patriotique offert au citoyen ministre par les habitants de Montereau.

— On lit dans la *Sentinelle de la Marine :*

« M. Thiers, dont les journaux de Paris nous avaient fait connaître la profession de foi, renonce à la candidature. Le maire d'Aix en a donné l'avis officiel. »

— Le Diorama *est ouvert tous les jours* de 10 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. L'exposition se compose des deux tableaux de l'église Saint-Marc, à Venise, avec la cérémonie de la présentation au peuple du doge S. Ziani, après son élection, et de la vue du canal de Honan, en Chine, avec la fête de nuit des lanternes.

— Les habitants du département de la Manche, résidant à Paris, sont invités à réunir les mercredis et samedis, à sept heures et demie du soir, au Palais-de-Justice, 5e chambre, pour s'entendre sur les candidats à porter à la députation dans leur département.

— Un banquier de Châteauroux, profitant des circonstances actuelles pour colorer le mauvais état de ses affaires, avait, il a quelques jours, quitté Châteauroux, laissant un déficit de 900 000 fr. dans sa caisse. La police de Paris avait été immédiatement prévenue, et les recherches les plus actives avaient eu lieu.

Hier, un mandat d'arrêt, lancé contre ce banquier et ses deux fils, inculpés dans la poursuite, a eu pour effet de faire opérer leur arrestation.

— On lit dans l'*Echo du Nord :*

« Des déserteurs de l'armée belge viennent journellement s'enrôler dans les volontaires belges. Il y a quelques jours, cinq sous-officiers et plusieurs soldats de l'artillerie belge, en garnison à Tournai, sont venus en France avec armes et bagages. »

— M. Pelouze, président de la commission des monnaies, a été député à Rouen pour procéder à la réorganisation de l'hôtel des monnaies de cette ville. Le savant chimiste n'a pas perdu un instant pour accomplir son importante mission. L'établissement est déjà muni de tous les appareils et coins nécessaires pour fondre et frapper jusqu'à la valeur de 250 000 fr. par jour. Le personnel est recruté et à la veille d'être installé ; la mise en activité suivra immédiatement, et rendra en proportion de la quantité des matières métalliques dont la localité pourra l'alimenter. (*Journal de Rouen.*)

— Le concert qui devait être donné demain samedi, au Jardin-d'Hiver, par les artistes du Théâtre-Italien, est remis au mardi 11 avril, par suite de l'indisposition de plusieurs des artistes qui devaient se faire entendre. Les billets délivrés pour le 8 seront reçu le 11.

[illegible] rue Montmartre ; ils venaient, disaient-ils, rédiger et signer un bail pour la location de deux chambres dans la maison

L'un d'eux s'assit à une table et fit mine d'écrire ; mais il rejeta bientôt la plume en prétextant qu'elle était mauvaise : c'était là sans doute un signal convenu entre les deux malfaiteurs ; car, au moment où la dame Delarivière, qui est âgée de 78 ans, se levait pour aller chercher une autre plume, l'individu assis se leva de son côté, et, se précipitant sur cette dame, il chercha à l'étouffer ou tout au moins à la bâillonner, en lui introduisant dans la bouche une boule de poix qu'il tenait toute préparée dans la main.

En même temps, son camarade s'élançait sur une servante qui se trouvait aussi dans l'appartement, mais celle-ci fut assez heureuse pour se dégager des étreintes du bandit, et, s'échappant au dehors, elle se mit à crier au secours de toutes ses forces. Quelques ouvriers accoururent et se saisirent des deux malfaiteurs, qu'ils conduisirent au poste de la garde nationale de la rue Joquelet.

L'indignation était grande dans la foule, et plus d'une voix s'élevait pour demander que les voleurs fussent sur-le-champ fusillés.

Heureusement les groupes s'en sont tenus à ces menaces, qui prouvent jusqu'à quel point le vol est odieux à la brave population parisienne, et c'est à la justice que sera réservé le soin d'infliger aux deux misérables dont il s'agit le châtiment qu'ils ont encouru. (*Patrie.*)

— Nous lisons ce soir dans la *Patrie :*

« Nous avons à constater des faits regrettables et qui appellent une répression sévère. Malgré les avertissements de la presse et les conseils de la raison, on a eu à déplorer, dans certains quartiers, des violences ou au moins des tentatives de violence contre quelques propriétaires.

» Les difficultés de la situation sont assez graves par elles-mêmes sans qu'on cherche à les augmenter encore. La crise frappe sur chacun ; l'industrie, le commerce, la propriété surtout, en souffrent. Ce n'est pas seulement la classe ouvrière qui est atteinte en ce moment, c'est tout le monde.

» Il est déplorable de voir ce qui se passe sur certains points. Des drapeaux noirs désignent les *mauvais* propriétaires (ceux qui ne donnent pas quittance du terme) à la vindicte publique. Hier, la garde mobile en a enlevé plusieurs, un entre autres rue de la Madeleine.

» Nous blâmons énergiquement ces actes de brutalité. Il faut laisser aux propriétaires le mérite de leurs bonnes actions, mais on n'a pas le droit de les contraindre. Il en est beaucoup, au reste, qui ne peuvent pas renoncer à leurs termes, et que la crise éprouve plus encore que les classes laborieuses. »

Bourse du 7 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	52 »»	52 »»	51 50	52 »»
— — fin courant	»» »»	52 25	51 25	52 25
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	36 »»	36 »»	34 75	35 25
— — fin courant	»» »»	36 »»	34 75	35 75
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»		Banq. de Fr. dr cours		1075 »»
4 0/0 J. »	»	»» »»	O. V. de Par.	»	900 »»
Emp. 1848 au Ct	»	» »»	C. hyp.	»	110 »»
—— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	»»» »»
B. du Trés.	»	48 0/0	— Ganneron	»	»»» »»

PRIMES.	fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0	d. »»	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»		»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»		»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME	Dr C.	80 »» »/»
Récép. Rotsch.	»	33 »»	BELG. 2 1/2	»	26 »/»
ESP. Dette act.	»	26 1/2	— 4 1/2	»	60 »/»
— — pass.	»	4 7/8	— do 1840	»	56 1/2 »/»
— 3 p. 0/0.	»	15 »/»	— do 1842	»	49 1/2 »/»
Dette intérieu.	»	17 1/2	— Banque	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	20 »/»	— de Em. 1841	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	33 1/2	PIÉMONT	»	630 »»
HAÏTI	»	295 »/»	AUTRICHE	»	375 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	653 »»
Act. d. J. »	105 »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
— O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	868 »»
— à Rouen	283 »»
R.-Havre	110 »»
Avignon	475 »»
Str. à Bâle	65 »»
Paris-Str.	336 25
Tours-Nan	»»» »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord.	306 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	282 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	296 75
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	2000 »»
Lin Mabert.	445 »»
F. de l'Av.	4800 »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord	365 »»
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, fr. 54 ; courant du mois, 53 ; 4 mois d'été 56 à 57 ; 4 derniers mois, »».

Fécule et betterave, 49 fr.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible, 78 à 77 ; courant du mois, 78.

Huile épurée, 85.

Lille. — Colza, 71 à 72.

Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 avril.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Lucrèce.

OPÉRA-COMIQUE. — Haydée, Gille.

ODEON. —

THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)

OPÉRA-NATIONAL. —

GYMNASE. — Femme Blasée, Royal Pendard, Hercule, Changement.

VARIÉTÉS. — L'Almanach, Mlle de Choisy.

THÉATRE MONTANSIER. — Garde-Malade, Vestri, un Voyage, Jeune Homme.

PORTE-SAINT-MARTIN. — La Fraternelle, Robert-Macaire.

AMBIGU-COMIQUE. — Les Trois Révolutions.

GAITÉ. — La Foi, l'Espérance et la Charité.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.

BEAUMARCHAIS. — Fouyou, Fille et Garçon, les Victimes, 3 Roses, l'Ile.

FOLIES. — Raimbaut et Ce, le Secret, Botte.

DÉLASSEMENTS. — Elle est Folle, l'Honneur de ma Mère, Fille du Diable.

COMTE. — Augusta, le Bouffon, le Diner, le Matelot.

THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle tous les jours, dimanche et jeudi.

DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22.) — Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Départements et étranger. — 36 — 8 — 2 50
Pays à surtaxe de poste........ — 14 — 7 — 4
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Lyon, Mme Philippe; ...
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

Une insertion seule.............. 75 c.
id. 3 fois en un mois... 20
id. 6 fois id....... 15
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. »

Une insertion seule..............
id. 3 fois en un mois. »
id. 6 fois id....... » 25
FAITS DE PUBLICITÉ....... 1 f. 50 c.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La **DÉMOCRATIE PACIFIQUE** a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

	1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien. Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger. . . .	32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste. . . .	50	25	13	7
Pour le n° de huitaine. Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . . .	10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste. . . .	14	7	4	

PARIS, 8 AVRIL.

La Pâque de la France.

Le moment approche où la nation française va s'assembler autour de l'urne électorale. Moment critique et décisif! spectacle plein de grandeur et de majesté! Tous les yeux vont être attachés sur la France ; tous les cœurs vont palpiter de crainte et d'espoir ; car, de cette élection générale, dépendent les destinées du genre humain.

Par une remarquable coïncidence, le jour où la nation française doit exercer cette pleine souveraineté dont elle a été privée si longtemps, c'est le jour de Pâque, le jour où le Christ est ressuscité d'entre les morts.

La France va faire ses pâques ; elle va communier dans une grande pensée de régénération ; elle va célébrer le jour de la résurrection du Sauveur en rentrant en possession d'elle-même, en manifestant sa volonté souveraine.

Pour les juifs, Pâque était la délivrance, l'affranchissement du joug des Pharaons ; pour les chrétiens, Pâque était la résurrection, la victoire remportée sur la mort par l'homme-dieu ; pour la France en 1848, Pâque doit être la glorification définitive du Christ, du peuple, de l'humanité.

Quand Jésus fut ressuscité, il ne vécut que quarante jours sur la terre ; il n'y vécut que d'une vie incomplète, isolée, mystérieuse ; car la terre était encore une vallée de larmes ; la terre était soumise à la domination de César, de César qui avait crucifié Jésus. Le règne du Christ n'était pas encore de ce monde, et la résurrection elle-même n'avait pu triompher de Satan et de César. La Pâque chrétienne n'était donc qu'un symbole, une figure, une promesse de la résurrection définitive.

Ressuscité d'entre les morts, le Christ ne pouvait habiter d'autre séjour que les cieux, domaine de l'infini. Il s'y élança, le quarantième jour après sa résurrection ; et, dix jours après, il envoya le Saint-Esprit à ses apôtres. Mais il leur promit de revenir sur la terre, dans toute sa puissance et sa gloire.

Eh bien ! malgré des efforts inouis, le Christ n'a pu encore revenir sur la terre ; il n'a pu ressusciter glorieux dans l'humanité ; il est toujours sur la croix où l'a attaché César, il y a dix-huit siècles ; et le peuple, qui est l'image vivante du Christ, porte toujours sa croix d'indigence et de servitude.

Vainement, le peuple a bu jusqu'à la lie le calice d'amertume ; vainement, il a arrosé la terre d'une sueur de sang ; vainement, par un gigantesque labeur, il a transformé la nature, qui commence à lui sourire ; vainement, ses puissantes mains ont fertilisé les déserts, desséché les marais, couvert les champs de moissons, construit de vastes cités, fait voler les navires sur les mers, lancé les wagons à travers les nations étonnées, accumulé partout d'immenses richesses : toutes ces merveilles, tous ces biens, il les crée, mais il n'en jouit pas.

Dans sa juste colère, le Peuple s'est rué contre les Césars modernes ; il a brisé leurs trônes, dispersé leurs soldats ; mais il n'a pu, malgré tout son courage, malgré tous ses sacrifices, descendre de sa croix, vaincre la misère et l'ignorance ; il n'a pu sortir de cette tombe sociale où il est enfermé, et ressusciter glorieux, pour vivre d'une vie fraternelle dans la cité divine, selon la promesse qui lui a été faite.

O France très chrétienne ! cette promesse ne serait-elle donc qu'une déception ? Et, si elle est une vérité, le moment n'est-il pas enfin venu de l'accomplir ? O France très chrétienne ! n'est-ce pas toi surtout qui a mission de ressusciter le Christ glorieux dans l'humanité ? N'est-ce pas toi qui as été choisie entre toutes les nations pour détacher le peuple de sa croix séculaire, pour inaugurer la pâque définitive du genre humain, pour donner à la fois le précepte et l'exemple de la fraternité ?

Non, non, la France ne sera point infidèle à cette grande et sainte mission ; elle saura l'accomplir en révolutionnant comme en organisant, en détruisant comme en édifiant ; elle saura trouver dans son âme des trésors de génie et d'amour, pour pratiquer et faire pratiquer au monde le fraternité universelle. Par la force de sa volonté souveraine, la France fera descendre le Christ des cieux sur la terre. Après quatorze siècles de batailles et de révolutions, la France a désormais vaincu César ; elle a proclamé la République chrétienne, et préparé le retour glorieux du Fils de l'Homme.

Oui, ce retour glorieux du Christ, cette résurrection définitive de l'homme-Dieu, nous y touchons. Qui pourrait en douter ? Les signes des temps ne se manifestent-ils pas de toutes parts ? Le genre humain tressaille d'espoir à l'idée que la crucification va finir, que la glorification va commencer. A cette heure même, combien de peuples ne donnent-ils pas leur sang pour cette idée ? derniers martyrs de la promesse divine !

Eh quoi ! la France ne vient-elle pas aussi de donner son sang, et n'éprouve-t-elle pas un frisson prophétique, en agitant encore la bannière où elle inscrivit cette trinité sainte : *Liberté, égalité, fraternité* ? Et ce nouveau cri qu'elle fait entendre : *Organisation du travail* ! n'est-il pas comme la voix de l'ange annonçant au monde la *Résurrection définitive du Christ* ?

Oui, voici le jour de la résurrection ! Voici la pâque de la France, qui sera aussi la pâque de l'humanité ! Oui, en l'an de grâce 1848, il n'est pas un bon républicain qui ne doive faire ses pâques, en votant pour la réalisation de cette devise chrétienne : *Liberté, Egalité, Fraternité !* Français ! venez, venez tous communier dans une même pensée de régénération sociale ; votez tous pour l'association intégrale et universelle, pour l'organisation de la vie nouvelle dans la commune, dans la nation, dans l'humanité ; élisez ceux qui savent, qui veulent et qui peuvent mener à bien cette grande œuvre de charité, d'égalité et de fraternité, et vous ressusciterez le Christ glorieux !

Venez donc à cette communion sainte dans laquelle vous créerez et recevrez en même temps le pain de vie, et par laquelle vous rendrez à jamais le Christ vivant en vous et dans le monde ! Approchez-vous de l'urne du scrutin, pleins de confiance dans les destinées de la France et de l'humanité ; approchez-vous de cette sainte table où vous recevrez et donnerez la divine eucharistie, où, en conférant le pouvoir à ceux qui ont déjà le savoir, vous puiserez vous-mêmes en eux une force nouvelle !

Il y a un demi-siècle, la première République française voulut tirer le Christ de sa tombe. La tombe fut entr'ouverte, mais elle se referma. En 1830, la France fit une seconde tentative ; mais la perfidie de César l'emporta. La République de 1848 sera le troisième jour, le jour où le Christ ressuscitera glorieux par la France, pour établir à jamais sur la terre son règne de paix et de fraternité.

Les Electeurs et les Candidats.

La Révolution de 1848 a brisé ou remis en question toutes les institutions du passé. C'est une ère nouvelle qui commence, un monde nouveau que nous avons à constituer.

Cette tâche appartient, en grande partie, à l'assemblée constituante.

Sous la monarchie déchue, avec un système électoral basé sur le privilège, avec une assemblée née de la corruption, les électeurs pouvaient se contenter de promesses négatives.

Un citoyen qui venait dire aux électeurs : *Je ne m'associerai pas au système de privilège, d'aristocratie financière, de corruption et d'abaissement qui écrase la France de son poids, je ferai dans l'Assemblée une protestation énergique et constante ; je ferai entendre aux repus les paroles de réprobation qui s'échappent de tous les cœurs* ; ce citoyen méritait sans réserve les suffrages de toutes les âmes honnêtes, de tous les amis du progrès.

Lorsque l'oligarchie de l'égoïsme nous enserrait dans ses liens de honte, celui-là prenait un beau rôle et un rôle utile qui disait résolument : Voilà ce que je ne ferai pas.

Mais aujourd'hui que les barrières sont tombées, il faut plus que des cœurs honnêtes et généreux à l'Assemblée, il faut des hommes à idées.

Le sentiment suffit quand il s'agit de détruire ; pour reconstituer, il faut le sentiment et la science ; il faut surtout la science.

Les électeurs se doivent bien pénétrer de cette situation. Ce n'est plus assez qu'on leur dise : Voilà ce que je ne ferai pas ; ils doivent exiger qu'on leur dise : voilà ce que je ferai.

Tout le monde est républicain aujourd'hui. Les uns par conviction, les autres par nécessité, et ceux-ci le seront bientôt par conviction ; mais il ne suffit pas d'accepter la République, ou même de l'aimer pour être apte à la constituer, à la fonder sur des bases inébranlables, à l'organiser de manière à tuer dans leur germe les causes des nouvelles révolutions.

Beaucoup d'hommes s'offrent aujourd'hui aux électeurs, qui, tout dévoués à l'ancienne monarchie, l'ont pourtant laissée s'abîmer misérablement dans la boue et dans le sang. Et cependant ces hommes font parade de leur science gouvernementale, de leur expérience ! Mais si ces hommes n'ont pu conserver une monarchie solidement assise, à quel titre seraient-ils appelés à *fonder* la jeune République sur un sol tout vacillant encore ?

S'ils n'ont pu sauver une monarchie qu'ils aimaient et qui les aimait, quelle garantie peut trouver en leur habileté une république qu'ils aiment d'un si récent amour et qui prend à leur endroit l'attitude de la défiance ?

Cette habileté d'ailleurs, cette science dont ils se targuent, la nouvelle république n'en a pas besoin. La diplomatie monarchique cherchait à tromper les peuples, l'emploi de l'intrigue et de la ruse était pour elle une condition essentielle du succès ; mais la diplomatie républicaine n'a pas besoin de subterfuges, elle peut, elle doit s'étaler au grand jour, car elle ne commet pas d'actes dont elle ait à rougir, car elle n'a personne à tromper.

La stratégie parlementaire était une nécessité sous la monarchie. Dans une assemblée de corruption et de privilège, le pouvoir avait à dissimuler son influence corruptrice sous les dehors du droit et de l'impartialité ; l'opposition avait à dissimuler les conséquences libérales de ses propositions pour ne pas alarmer les intérêts égoïstes des corrompus. Sous le régime de la liberté, alors que l'on peut parler tout haut, alors que la destruction des priviléges impose à tous la nécessité de chercher la satisfaction des intérêts particuliers dans l'intérêt général, la stratégie, l'intrigue parlementaire ne serviraient qu'à vicier l'assemblée, et à lui faire perdre en misérables manœuvres un temps qu'elle doit à la patrie.

Arrière l'habileté parlementaire ! Arrière les orateurs au verbe sonore, quand ce verbe ne couvre pas au fond d'idées sérieuses ! Les tournois de parole pouvaient être admis à une époque où toute proposition de réforme venait se briser contre une majorité immobiliste ; mais l'Assemblée constituante a trop de grandes œuvres à accomplir pour perdre du temps à écouter un discours vide sous quelque forme brillante qu'il se présente.

Il faut à l'Assemblée des hommes qui ne se solent pas usés dans le vain dédale des formes constitutionnelles et légales, ou du moins ces hommes chargés de représenter la tradition doivent être envoyés en très petit nombre à l'Assemblée, sous peine de voir les mesures les plus utiles entravées par de longues argumentations, par des scrupules inopportuns. On peut construire à neuf à la condition de tenir, dans cette œuvre, compte de tous les droits, de tous les intérêts, de tous les besoins légitimes de la nation. Il suffit d'hommes de droiture pour comprendre ce que l'on doit garder du passé, il faut des hommes d'études et d'initiative pour préparer l'avenir. Place aux hommes nouveaux qui incarnent les idées nouvelles !

Le Czar a confiance en Dieu !

Tout le monde a lu la déclaration de guerre sacro-politique que le dernier bourreau des peuples vient de faire contre la liberté.

Tous n'y ont vu qu'une fanfarronnade de roi, digne tout au plus d'exciter la risée des nations. L'Europe s'est prise à sourire en lisant cette proclamation de Nicolas. Le ridicule de ce nouveau manifeste du matamore de Saint-Pétersbourg, est ce qui frappe avant tout, car on ne croit plus aux ogres depuis les exploits du Petit-Poucet.

La France, surtout, est saisie d'un souverain dédain pour le geôlier du Nord, en le voyant faire ainsi résonner ses plus gros instruments d'oppression contre les majestés populaires, et menacer l'Europe de 1848 avec ses pauvres sujets prisonniers. Il nous paraît bouffon, cet orgueil barbare, jetant un défi à tous ces grands peuples qui, sans armes, ont déjà vaincu des armées de rois.

Qu'espère cet épileptique empereur, quand la Pologne revient d'exil accompagnée par les ovations du monde, quand l'Allemagne rassemble ses forces vitales de la Baltique au Danube pour la grande œuvre de sa régénération, quand l'Italie est dans le premier délire de son indépendance reconquise, quand la France a déclaré qu'elle était prête à donner son or et son sang à toute nation dont l'heure de résurrection aurait sonné ? Que fera-t-il contre ces peuples qui ont remplacé enfin les protocoles *hostiles de leurs chefs* par de mutuelles adresses de félicitations, par des vœux sincères de confraternité ?

Oui, on doit sourire de pitié en entendant cette harmonie barbare de cymbales et de grosse caisse qui vient troubler le prélude du nouveau concert européen. Mais en réfléchissant que cette fureur d'Attila va tomber d'abord sur ses infortunés sujets et sur nos pauvres frères de Pologne qui sont restés dans leur patrie, le cœur se gonfle de douleur et d'indignation.

A travers les 500 lieues qui nous séparent, nous voyons la force brutale violant le domicile des malheureuses familles de Varsovie pour en arracher tous ceux qui porteraient en eux l'intelligence et la force, ces deux signes de suspicion. Nous suivons avec angoisses des troupes de jeunes hommes désarmés s'acheminant entre deux haies de bourreaux vers la glacière immense de la Sibérie. Nous partageons d'avance la douleur des femmes, des mères, des sœurs, des filles, des vieillards et des enfants, qui suivront en pleurant ce nouveau chemin du Calvaire.

Or, il n'y a pas d'expression pour rendre le sentiment qu'inspire cette colère de sauvage, hurlant sans honte devant le cœur palpitant de l'humanité. La confiance de ce Teutatès fait homme dans le vrai Dieu, fait horreur comme un blasphème.

« Dieu est avec nous. » Si ce mot était vrai, le Père suprême du monde se plairait donc à y voir régner la souffrance et le malheur ; l'Esprit éternel applaudirait donc à l'étouffement de la pensée ; la source de tout amour livrerait les soldats de la nouvelle croisade, les héros de la fraternité universelle au représentant de l'ignorance et de la brutalité humaine.

Non, Dieu n'est pas avec toi, soldat grossier, aveugle et haineux. Non, sa force et sa justice sont au contraire descendues dans les bras de ces peuples dont le ressentiment légitime et la dernière colère vont s'appesantir sur toi.

Le *Times*, dans un de ses derniers numéros, fait un appel fort éloquent à tous les peuples sur lesquels l'Angleterre étend sa domination, et il invoque leur témoignage pour repousser les accusations d'injustice et de cruauté que l'Irlande formule contre le gouvernement de la métropole.

Il résulte de cette longue plaidoirie que, loin d'employer l'arbitraire et la violence, l'Angleterre se montre partout un ouvrier de morale et de civilisation ; d'où il faut conclure, avec le *Times*, que l'action bienfaisante qu'elle exerce sur l'Inde et sur l'Australie est une garantie des secours et des adoucissements qu'elle promet à une sœur infortunée.

On le voit, l'orgueil anglais n'est pas tellement emporté qu'il n'entre à propos dans des débats contradictoires et qu'il ne se résigne à une politique d'atermoiement. Mais, en vérité, il faut être bien mal inspiré, ou il faut avoir l'esprit bien tourmenté des difficultés du moment pour évoquer à l'heure qu'il est des souvenirs aussi tristes que ceux de l'histoire coloniale de l'Angleterre.

Eh quoi ! les massacres de Caboul et de Soobrun, la Chine décimée par une substance homicide, et la chasse aux indigènes systématiquement organisée dans la Nouvelle-Zélande, toutes ces dures extrémités d'une politique agressive et conquérante, n'ont-elles point été assez flétries dans le parlement, et faut-il chercher sur des rives encore sanglantes, les gages de paix et de conciliation que l'on offre à l'Irlande ?

de circonstance que celui des grands ménagements qui succèdent aux grands coups que l'on portait naguère, et que l'on a reconnu être moins funestes à ceux qu'ils atteignaient qu'à ceux qui les frappaient.

Nous sommes loin du temps où un Harrington demandait, dans son Oréana, que l'on exterminât tous les Irlandais et que l'on colonisât le pays avec des juifs qui ajouteraient à la richesse et à la prospérité de l'Angleterre. Aujourd'hui, loin de vouloir dépeupler cette glorieuse île d'Erin, qui, comme le dit si bien M. de Lamartine, est à la fois la poésie et l'héroïsme des nations du Nord, le gouvernement anglais fait des efforts pour conjurer tous les maux que des administrations rapaces et imprévoyantes ont appelés sur ce malheureux pays. Pour sonder la plaie dans toute sa profondeur et pour juger de l'insuffisance des remèdes que l'on y a apportés jusqu'à présent, il suffit de laisser parler M. Reynolds qui, le 31 mars, traçait un douloureux tableau devant la chambre des communes :

» Depuis que la disette a commencé en Irlande jusqu'au mois de » septembre 1847, 35 166 personnes sont mortes de faim, 94 007 » sont mortes de différentes maladies causées par une nourriture » malsaine, et 58 140 personnes continuent de souffrir par les mê» mes causes. Ces chiffres ne s'appliquent qu'au quart de l'Irlande » et ils peuvent donner une idée du mal qui dévore le pays. Tel est » le résultat des efforts du gouvernement et des secours particu» liers. En présence des faits signalés dans le rapport de la com» mission, il est permis de dire que pareille chose ne s'était jamais » vue dans un pays civilisé. »

ACTES OFFICIELS.

Sur la proposition de la Commission de Gouvernement pour les travailleurs :

Considérant que le principe inauguré par la République triomphante est le principe de fraternité ;

Que nous venons de combattre, de vaincre, au nom et pour le compte de l'humanité tout entière ;

Que ce seul titre d'homme a quelque chose d'inviolable et d'auguste que ne saurait effacer la différence des Patries ;

Que c'est, d'ailleurs, l'originalité glorieuse de la France, son génie, son devoir, de faire bénir par tous les peuples ses victoires, et, quand il le faut, ses douleurs mêmes;

Considérant que si elle nourrit en ce moment beaucoup d'étrangers, un nombre bien plus grand encore de nationaux vivent de leur travail en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Amérique, sous les cieux les plus éloignés ;

Que provoquer des représailles en repoussant loin de nous nos frères des autres pays serait une calamité en même temps qu'un déshonneur.

Le Gouvernement provisoire place sous la sauvegarde des travailleurs français les travailleurs étrangers qu'emploie la France, et il confie l'honneur de la République hospitalière à la générosité du peuple.

—

Les président et vice-président de la Commission de gouvernement pour les travailleurs invitent les fabricants de faïence du département de la Seine à s'entendre pour nommer trois délégués chargés de représenter leurs intérêts.

—

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes, le Gouvernement provisoire décrète :

Art. 1er. Afin de donner à l'enseignement politique et administratif les développements nécessaires à la République, il sera institué au collége de France une série de chaires ainsi dénommées :

1° Droit politique français et droit politique comparé.
2° Droit international et histoire des traités.
3° Droit privé.
4° Droit criminel.
5° Economie générale et statistique de la population.
6° Economie générale et statistique de l'agriculture.
7° Economie générale et statistique des mines, usines, arts et manufactures.
8° Economie générale et statistique des travaux publics.
9° Economie générale et statistique des finances et du commerce.
10° Droit administratif.
11° Histoire des institutions administratives françaises et étrangères.

Art. 2. Les chaires de droit de la nature et des gens, d'économie politique, de législation comparée, attendu qu'il est pourvu autrement à leur objet, sont supprimées.

Art. 3. La chaire de turc, attendu que, depuis l'institution de la chaire, il a été pourvu à cet enseignement par la chaire de turc établie à l'école spéciale des langues orientales vivantes, est supprimée.

Art. 4. La chaire de poésie latine se confond dans la chaire d'éloquence latine, qui, par analogie avec la chaire de grec, prend le nom de langue et littérature latine.

Art. 5. La chaire de mécanique, supprimée par arrêt de 1792, est rétablie.

Art. 6. Les élèves destinés, conformément au décret du 8 mars 1848, au recrutement des diverses branches du service administratif, seront assujettis à suivre l'instruction du collége de France.

Art. 7. Le nom d'élèves du collége de France leur sera spécialement affecté.

Art. 8. Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

—

On lit dans le *Moniteur* : « Un précieux enseignement résulte du rapprochement qui vient d'être fait à la préfecture de police du chiffre des crimes et délits commis dans le département de la Seine pendant le mois de mars dernier, avec celui du mois correspondant de l'année 1847.

» Ainsi, le nombre de crimes et délits a diminué *d'un quart*, non pas seulement pour les cas suivis d'arrestation, mais pour tous ceux qui, consignés dans une plainte, ont été déférés à la justice. Cette diminution tout à fait caractéristique n'est pas, du reste, un jeu du hasard ; elle est la même par rapport aux deux années précédentes (1845-1846), qui avaient fourni pour ce mois de mars un contingent de crimes et délits égal pour chacune à celui de 1847.

» Ce qu'on doit surtout remarquer, c'est que les vols en général présentent un chiffre notablement inférieur à celui de l'année dernière ; ainsi, pendant le mois de mars 1847, il a été commis deux fois plus de vols de nuit (3 pour 1), et cinq fois plus de vols de jour que pendant le même mois de 1848.

» C'est là un fait qui n'a pas besoin de commentaires. Il montre clairement l'effet des principes républicains. Nous le livrons aux réflexions de ceux qui font au peuple l'injure de douter de sa moralité. Peut-être comprendront-ils enfin que l'admission de tous les citoyens à la vie politique doit nécessairement inspirer à celui qui jusque-là en avait été

nous, que je sens tout le prix de la confiance dont le Gouvernement provisoire a bien voulu m'investir en m'appelant au commandement supérieur de la garde nationale de Paris et de la banlieue. Seul, quelle que soit ma ferme volonté, je craindrais de rester au-dessous de la mission que j'ai à remplir, si je n'étais pas assuré du concours de vos lumières, dont j'ai un si grand besoin, et de votre dévouement à notre jeune république.

» Je ne vous parle pas des services rendus par le brave et loyal général chef d'état-major Guinard, vous les connaissez aussi bien que moi, ils sont connus du pays tout entier ; avec son énergique concours, nous verrons nos forces démocratiques s'enraciner encore davantage dans le cœur du pays.

» Je saisis cette occasion pour vous parler aussi des services qu'a rendus le colonel sous-chef d'état-major Saisset. Il nous a consacré non-seulement ses jours, mais ses nuits ; c'est à son zèle infatigable que nous devons, en grande partie, l'organisation de la garde nationale.

» Colonels et lieutenants colonels, vous pouvez compter sur nous comme nous comptons sur vous ; nous nous devons tous à la République, et c'est en nous unissant comme frères que nous consoliderons sa puissance. »

Le colonel de la 4e légion, Ramond de la Croizette, a répondu au nom de ses camarades :

« Les paroles que vous venez de prononcer, nous ne les oublierons pas ; en toute occasion, vous pouvez compter sur nous ; unis ainsi par les mêmes sentiments, nous vous aiderons à consolider le grand œuvre de février ; nous connaissons tous la sagesse et l'énergie de notre général ; nous obéirons à ses ordres, parce qu'ils seront donnés en vue des intérêts de la République. Partout où la République réclamera notre patriotisme, nous serons heureux et fiers de vous suivre ; vous pouvez être assurés que nous sacrifierons nos affaires personnelles, tout notre temps, en un mot, pour organiser ensemble, sur des bases solides et durables, nos légions, dont nous pouvons vous garantir l'esprit républicain. »

Dons patriotiques.

Un relevé officiel des versements en numéraires faits par diverses personnes à la Commission des dons et offrandes à la patrie, dans les journées des 4 et 5 avril s'élève à 52 292 fr. 05 c.

Dans les mêmes journées, 94 pièces d'argenterie ou d'or ont été remises à la Commission par huit personnes différentes.

— Les dons personnels en numéraire faits dans la journée du 6 avril se sont élevés à 11 314 fr. 35 c.

— Une députation des ouvriers de la verrerie de Choisy est venue apporter au Gouvernement provisoire un don patriotique de 221 fr. 40 c.

— Les cochers de la maison Rhéal ont porté 42 fr.

— Le curé et le clergé de la paroisse Saint-Eustache ont adressé à l'Hôtel-de-Ville 500 fr. pour le Trésor de la République.

— Les surveillants-adjoints et femmes de service des salles d'asile apportent, à titre de don patriotique, 150 fr.

— Les gens de service du ministère de la marine, 167 fr. 60 c.

— Les employés de l'exploitation et du service de la voie des compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Centre offrent une somme de 4 500 fr. 5 c., à titre de don patriotique.

— Les employés du ministère des affaires étrangères ont mis à la disposition du Gouvernement provisoire le montant d'une journée de leurs appointements, s'élevant à 1 010 fr. — Les garçons de bureau et gens de service du même ministère ont versé 153 fr. 60 c., montant d'une journée d'appointements.

— Le citoyen Tabouret, instituteur à Pouilly, abandonne jusqu'en 1852 les intérêts d'une somme de 200 fr. déposée par lui à la caisse d'épargne.

— Le citoyen V. Nancy, commissaire de police spécial sur le chemin de fer de Montereau à Troyes, abandonne le 20e de son traitement.

— Le citoyen Chapusot, propriétaire, s'engage à verser chaque mois la somme de 100 fr.

— Les chefs, employés, infirmiers, gagistes, tisserands et peigneurs de la filature des indigents ont versé 1 687 fr. 70 c.

Révolution européenne.

La Savoie reste italienne pour le moment. Les autorités sont rentrées à Chambéry; les ouvriers qui s'étaient emparés de la ville ont été dispersés. Les Français ont été reconduits jusqu'à la frontière, et les Savoisiens chacun dans leur commune.

—

Les nouvelles de Lombardie sont bonnes. Le 2 avril, on évaluait à 40 000 hommes les troupes piémontaises qui ont passé le Tessin. Les différents corps s'avançaient à marches forcées, pressés de combattre. Les Autrichiens semblaient se replier sur Vérone, l'inondation des plaines les empêchaient de tenir la campagne comme elles l'avaient projeté. Peschiera leur servait d'avant-poste fortifié. Les Piémontais se proposaient de les attaquer sur le pont Sur la ligne des monts vers Salò se trouvait un corps de Suisses Les 8 000 hommes qui étaient à Pontevico sont entrés à Mantoue sous la conduite du général Walmoden.

Lubiana s'est donné un gouvernement provisoire.

Le circolo romano va envoyer à toutes les villes d'Italie une adresse pour demander une Diète générale italienne qui aurait Pie IX pour président.

—

On écrit de Naples, 28 mars :

D'un instant à l'autre on attend de grands évènements à Naples, où l'aigle autrichienne a été arrachée de l'ambassade. On voulait aller à l'ambassade russe et brûler les armes de l'autocrate ; mais des citoyens sont intervenus. Le directeur de la police napolitaine, ministre de l'intérieur, a fait jeter aux flammes toutes les notes secrètes, dénonciations et pièces relatives à la police politique, concernant tant les Italiens que les suspects de tous les pays.

Pendant cette destruction, l'émeute grondait, et peu d'instants après, Ferdinand était obligé de changer encore une fois son ministère.

—

Charles-Albert a adressé au gouvernement autrichien un manifeste dans lequel il cherche à excuser son agression. Il se plaint des traités conclus entre l'Autriche et les duchés de Parme et de Modène comme portant atteinte à l'équilibre des pouvoirs en Italie ; il ajoute que son refus de se mettre à la tête du mouvement eût déterminé une explosion révolutionnaire et amené le renversement de son trône ; et que le parti qu'il a pris était le seul qui pût faire

les provinces allemandes, tout en émoi. La Croatie, l'Illyrie, la Dalmatie ont adressé de vives réclamations au gouvernement autrichien. Un mouvement républicain vient d'éclater dans la Gallicie. Il a été comprimé, mais il renaîtra. La Gallicie est complètement dégarnie de troupes, et l'on craint à chaque instant une invasion russe. Le gouvernement s'est épuisé à envoyer des troupes en Italie: il avoue lui-même qu'il lui faut plus de trois mois avant de mettre de nouvelles troupes sur le pied de guerre. La désorganisation est partout. A Pesth (Hongrie), le peuple s'est emparé de 29 de 30 quintaux de poudre que le gouvernement se proposait d'expédier à la frontière militaire. La garde nationale a déclaré la poudre de bonne prise.

La Bohême veut, comme la Hongrie, une administration nationale. On écrit de Prague à un journal allemand :

Une grande agitation a régné dans cette ville à la nouvelle que le gouvernement n'avait pas accordé une seule demande à la Bohême, mais s'était borné à dire que l'on aviserait. La noblesse était alarmée; elle croyait tout perdu. Le commerce et l'industrie étaient paralysés. Il y eut des assemblées nombreuses et l'on prononça des discours menaçants. Alors le burgraf distribua 1 000 fusils à la légion des étudiants, ainsi que 4 000 à la garde nationale. On distribua aussi des cartouches et de la poudre. Cette mesure rétablit un peu l'ordre. Hier, une députation est partie pour Vienne, avec une nouvelle pétition. Il faut qu'elle rapporte une réponse catégorique, et alors on prendra des mesures énergiques. On pense que le gouvernement cédera.

La loi promise par l'Autriche sur la liberté de la presse a été jugée une mystification. On en a brûlé publiquement les premiers exemplaires. Les pénalités sont très rigoureuses, et il n'est pas question de l'intervention du jury. Les étudiants ont signé immédiatement une protestation contre cette œuvre des liguoriens et rédemptoristes. Le ministre a promis de faire réviser la loi. L'aristocratie boude et les fonds baissent toujours.

La guerre sociale, déclarée dans le sud-ouest de l'Allemagne, vient également d'éclater au nord-ouest. On écrit de Schildberg (duché de Posen) :

Les domaines des seigneurs sont en flammes. Tous les paysans sont en pleine insurrection ; non-seulement les propriétés mais la vie des seigneurs est en danger; heureusement, les personnes menacées ont pu fuir. Sept propriétés seigneuriales ont été pillées et trois ont été incendiées.

—

La Russie vient d'éprouver un grave échec dans le Caucase :

Au siége de Santem, les Tscherkesses ont fait, dans la nuit, une sortie imprévue, et massacré le tiers de l'armée russe ; 3 généraux et 130 officiers sont restés sur le champ de bataille.

—

La Russie elle-même veut relever la Pologne, si nous en croyons une lettre de Francfort publiée par le *Galignani's Messenger*. Nicolas se proposerait de constituer un royaume de Pologne dont le duc de Leuchtenberg serait nommé roi. L'Autriche érigerait également en royaume la Gallicie, et la Prusse le duché de Posen. Il reste à savoir si les Polonais accepteront cette demi-nationalité.

—

Le gouvernement badois a fait annoncer aux Polonais, réunis à Strasbourg, qu'il s'empresserait de leur faciliter les moyens de rentrer en Pologne. Ils seraient conduits par colonnes de 40 hommes de Kehl à Manheim par le chemin de fer, et de Manheim à Cologne par le bateau à vapeur, le tout aux frais de l'Etat.

La désorganisation est grande dans le duché de Bade. On écrit de Carlsruhe, 4 avril :

Le pont qui se trouve dans notre voisinage (près de Knielingen), sur le Rhin, et qui avait été en partie coupé pendant la nuit, est occupé par un détachement de dragons. Une partie du pont de Kehl sera probablement aussi détruite en cas d'urgence. Il est question d'établir ici une artillerie bourgeoise qui se composera de 4 canons et 2 obusiers. Des communes entières ne laissent pas partir les soldats appelés sous les armes ; les pères rappellent leurs fils qui sont sous les drapeaux ; de sorte que les ministères de l'intérieur et de la guerre se sont vus forcés de publier, à cet égard, un avis, et d'invoquer la rigueur de la loi. Nos militaires, à qui l'on donne de la bière autant qu'ils veulent, n'observent plus aucune discipline. Dans notre ville comme à Rastadt, il est souvent question d'insoumission. Le prince Frédéric de Bade est, dit-on, parti pour Munich. Quelques bataillons de Hessois sont déjà arrivés par le chemin de fer; ils se rendront sans retard dans l'Oberland. Dans l'attente du retour de beaucoup de députés de Francfort, on voit flotter sur les maisons des drapeaux allemands, et dans la soirée on avait l'intention d'illuminer ; mais le conseil communal a fait retarder cette manifestation jusqu'au départ de nos députés au parlement (diète allemande). On continue à faire l'exercice.

—

La diète de Prusse, dans sa séance du 4 avril, a adopté les quatre premiers paragraphes du projet de constitution présenté par le ministère. Ces paragraphes sont relatifs à l'abolition du cautionnement des journaux, à l'abolition de la justice privilégiée pour les crimes d'Etat, à l'indépendance du pouvoir judiciaire, et enfin au droit de réunion et d'association; les dispositions relatives à ce dernier objet sont ainsi conçues :

Tous les Prussiens ont droit de se réunir pacifiquement et sans armes dans les endroits clos, sans que l'exercice de ce droit soit soumis à une autorisation préalable de la police.

Ils ont également le droit de s'associer sans autorisation préalable, dans un but qui ne soit pas contraire aux lois existantes.

Des réunions en plein air peuvent être autorisées, à moins qu'elles n'offrent des dangers pour l'ordre et la sûreté publique.

Toutes les dispositions législatives existantes restrictives du droit de libre association, sont abolies par la présente loi.

Le § 5 abolissant les distinctions de culte, quant à la jouissance des droits politiques, et le § 6 relatif au vote ont été également adoptés.

Il a été donné ensuite lecture d'une proposition du gouvernement autorisant le ministère à contracter un emprunt. Cet emprunt serait contracté avec des prêteurs ou par l'impôt; il comprendra les sommes nécessaires pour la défense de la monarchie, le maintien du crédit et pour venir en aide au commerce et à l'industrie. Les ministres agiraient sous leur responsabilité vis-à-vis de l'assemblée nationale.

On écrit de Berlin, 1er avril :

Sir Stratford Canning, arrivé ici la semaine dernière, a donné à notre cabinet l'assurance formelle que le gouvernement anglais ferait tous ses efforts pour régler d'une manière pacifique les différends survenus entre le Danemark et le Schleswig-Holstein. Dans l'attente d'un résultat favorable, il avait dissuadé le gouvernement d'envoyer des troupes pro-

Reichenbach, de la Silésie; d'Ester, de la Prusse rhénane; Turke, de la Prusse occidentale; Titus, de la Bavière; Detering, du Hanôvre; Diémer, de Wurtemberg; Minkhurtz, de la Saxe; Necker, de Bade; Struwe, Wurth, de Bade; Zitz, Mohr et Pfluger de la Hesse; Wurth, de Sigmarengen. Ce comité a déjà publié son programme.

La commission des Cinquante s'est constituée de son côté.

C'est lundi que les chartistes anglais se préparent à présenter, au nombre de 300 000, leur pétition à la chambre des communes. Le gouvernement anglais a fait défendre cette manifestation, et pris des mesures militaires pour l'empêcher, bien que les chartistes protestent qu'ils se présenteront sans armes. Beaucoup de bourgeois ont prêté serment comme constables, et ont promis leur assistance à la police; quelques ouvriers en ont fait autant, mais d'autres s'y sont refusés. Les ministres ont annoncé en outre qu'ils proposeraient une loi qui augmentât leurs pouvoirs contre la sedition. On a rapproché à la chambre des communes la conduite de lord Grey de celle de Guizot, à propos du banquet.

La proclamation du gouvernement anglais, pour interdire la réunion, est ainsi conçue :

Attendu que la réunion d'un grand nombre d'hommes, accompagnée de circonstances tendant à exciter la terreur et les alarmes dans l'esprit des sujets de S. M., est criminelle et illégale;

Attendu que, non-seulement les individus qui prennent une part active à ces réunions, mais encore ceux qui, par leur présence, ont le tort de les encourager, agissent contrairement à la la loi et s'exposent à être punis;

Attendu qu'un acte du parlement, adopté en la treizième année du règne du feu roi Charles II, intitulé : *Acte contre le tumulte et les désordres*, a déclaré que personne ne se rendrait auprès du roi ni près de l'une ou l'autre chambre du Parlement sous le prétexte de présenter ou remettre une pétition, plainte, remontrance, déclaration ou d'autres adresses, en nombre supérieur à dix personnes;

Attendu qu'une réunion est convoquée pour le 10 avril à Kennington-Common, et que, dans les avis imprimés convoquant ce meeting, il est annoncé que certaines personnes se rendront processionnellement à la chambre des communes en très grand nombre, sous prétexte de présenter une pétition à la chambre des communes du parlement, et attendu que l'on a été avisé que des personnes avaient reçu le conseil de se procurer des armes et de les porter à cette procession;

Attendu que le projet de procession est de nature à exciter la terreur et l'alarme dans les esprits des sujets de la reine :

Tout le monde est engagé par les présentes, et il est enjoint rigoureusement à tous de ne pas assister, ni participer, ni être présent à cette réunion ni à cette procession.

Toutes les personnes bien disposées sont requises par les présentes d'aider à faire exécuter les dispositions de la loi et à protéger efficacement la paix publique en comprimant toute tentative de desordre.

Les chartistes ont déclaré qu'ils passeraient outre.

Dans la réunion de leur convention, qui a eu lieu le 6, M. Feargus O'Connor a annoncé qu'il a été construit, à Inigsend, un grand char triomphal ayant trente pieds de long, à l'effet de transporter les délégués. Toutes leurs devises seront peintes sur le char, qui sera surmonté d'un drapeau tricolore qui a coûté 10 liv. sterl. Il faudra montrer aux aristocrates, lundi, comment les esclaves du travail savent engraisser leurs chevaux. L'attelage sera magnifique.

M. HARNEY. Nous ferons ce que l'on a fait à Paris. Les boutiquiers, quand passaient des processions, fermaient leurs boutiques. Le peuple leur criait : A bas les volets! Tout se rouvrait par enchantement; pas une boutique n'a été attaquée.

M. CUSSEY. Il faudra que les commissaires portent à la boutonnière une rosette tricolore : vert, blanc et rouge. (Applaudissements.)

M. REYNOLDS. Je trouve que certaines personnes ici usent de beaucoup de ménagement en parlant des autorités constituées. Quels respects voulez-vous avoir pour une reine qui répondait sèchement aux doléances des pauvres ouvriers de Spitalfields : « Mes braves gens, je n'ai pas de fonds pour vous secourir. » Au moment où elle refusait les secours à ces braves gens, elle touchait 835 000 liv. sterl., et les comptes du lord-chambellan, pour la bonne chair et les liquides, s'élevaient à 41 000 liv. sterl. (Applaudissements.) L'aristocratie donnera volontiers 5 à 10 000 liv. sterl. pour bâtir une église, elle refuse 5 liv sterl. aux pauvres! Et vous voulez adresser un mémoire à cette jeune dame, et vous croyez que l'on vous écoutera! Moi, qui n'aime pas les ménagements avec les cœurs durs, je vous déclare que le rejet de la pétition constituera une déclaration de guerre contre le peuple. La convention constituerait le parlement du peuple, et, s'il était nécessaire, elle devrait faire ce que fit le parlement au temps de Charles Ier. (Applaudissements.)

Voici le texte de la pétition qui sera présentée :

Aux honorables membres des communes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande assemblés en parlement.

Nous soussignés, habitants des îles britanniques et sujets de la couronne britannique, nous usons du privilège constitutionnel de soumettre à votre honorable chambre l'eposé de nos droits et de nos griefs politiques, dans l'espoir que vous y apporterez toute l'attention qu'imposent aux dépositaires des droits civils, sociaux et religieux du peuple, l'importance des premiers et le caractère d'oppression dont les secondes portent l'empreinte. Les pétitionnaires déclarent que le but suprême de toutes les institutions gouvernementales doit être de protéger la vie, de garantir la propriété, d'encourager les progrès de l'éducation et de la moralité, et de répandre le bien-être parmi toutes les classes. Les pétitionnaires considérant que la seule base légitime d'un gouvernement équitable est l'expression de l'esprit de toute la population mâle adulte, par l'action de la franchise libre de toute entrave, ils estiment que, dans le parlement, la représentation de tout homme sain d'esprit est un droit conforme aux lois de Dieu et de la nature, et sanctionné par elles; que priver un homme d'un tel droit est un acte qui, s'il est toléré, révèle, d'une part, l'existence de l'injustice et de la tyrannie, et, de l'autre, la servilité et la dégradation. Les pétitionnaires reg[illegible] bill comme injuste en ce qu'il restreint le droit civiqu[illegible] population mâle adulte, et frappe du stygmate d'infériorité politique les six autres septièmes. Le système que les pétitionnaires dénoncent au jugement de votre honorable chambre soumet sept hommes à la volonté, au caprice, à la domination d'un seul; non-seulement il établit l'ascendant d'une petite minorité de l'empire, mais encore il investit une petite minorité d'une petite fraction privilégiée du pouvoir d'envoyer une majorité à votre honorable chambre.

Les pétitionnaires n'ont jamais entendu alléguer une seule bonne action en faveur du système actuel de représentation et les arguments produits contre l'admission du peuple aux libertés que le contrat social devait garantir reposent sur un égoïsme et des préjugés de castes et sur une manière étroite de considérer l'humanité. Les pétitionnaires maintiennent que la franchise électorale n'est pas un dépôt, comme on l'a dit avec absurdité, mais qu'elle est un droit inhérent à chaque homme pour la représentation de sa personne, de sa liberté, de sa propriété, et que celui qui le possède doit exercer selon son jugement et sa conscience, sans éprouver de [illegible] tection du scrutin secret.

Les pétitionnaires considèrent la présente inégalité de la représentation comme opposée au sens commun, et dangereuse à la représentation réelle du peuple. Ils prient donc votre honorable chambre de corriger ce vice du mécanisme législatif, en divisant également le pays en districts électoraux, assignant à chaque district un représentant. Ils croient que la législature, aussi bien que le pouvoir exécutif, est au service du peuple, et a droit, par conséquent, à une rémunération sur le trésor public. Convaincus que la chambre des communes doit être le ministre et non le maître du peuple, ils vous prient d'établir avec précision leurs positions réciproques en fixant une juste rémunération des services de ses membres. Les pétitionnaires sont d'avis que les parlements septemniaux sont injustes, parce que, pendant six ans sur sept, ils empêchent ceux qui arrivent annuellement à maturité d'exercer le droit de suffrage. Ils considèrent aussi que la période de sept années est trop longue pour la durée d'un parlement; elle fournit aux âmes vénales et serviles le moyen de faire prospérer leurs intérêts égoïstes au détriment de ceux dont le bien-être devrait être le principal but de leurs efforts. Les pétitionnaires supplient donc votre honorable chambre de créer entre les représentants et les représentés cette salutaire responsabilité, indispensable à un bon gouvernement, en rétablissant l'excellent et ancien système des parlements annuels.

Ils se plaignent que, pour siéger dans la chambre des communes du parlement, il faille la possession d'une propriété quelconque, parce qu'ils ne comprennent pas comment le talent législatif serait la prérogative exclusive d'un ordre de citoyens. Ils réclament, en conséquence, l'abolition de ce qu'on appelle qualification de la propriété. Vos pétitionnaires appellent respectueusement votre intention sur le document intitulé : la *Charte du Peuple*, qui renferme les principes et toutes les dispositions tendant à assurer la pleine et équitable représentation de la population mâle adulte. Ils prient instamment votre honorable chambre de décréter sur-le-champ ce document comme loi de l'Etat.

Si les membres de votre honorable chambre avaient quelques doutes, quant à la justice de nos demandes, les pétitionnaires vous supplient humblement de les entendre à la barre de votre honorable chambre par l'organe d'agents ou de conseils à l'appui de leurs demandes.

Ainsi, les chartistes sont décidés à attendre, rassemblés, la réponse immediate à leur pétition.

L'agitation n'est guère moins grande en Irlande. On écrit de Dublin, 6 avril, au *Morning Chronicle* :

La Confédération irlandaise s'est assemblée hier au soir. Les divers clubs du repeal s'y sont rendus en cortège militaire, 3 par 3, sur la motion de MM. Michel et Duffy, le fauteuil a été occupé par M. John Martin.

M. DUFFY, rédacteur de la *Nation*, déclare avoir reçu de M. O'Brien, l'avis qu'il en avait assez vu en France pour être convaincu que la France pouvait et voulait, si elle en était priée, envoyer 50 000 de sa milice citoyenne, pour soutenir la nation irlandaise dans une lutte. (Applaudissements.) La réponse de M. Lamartine, comme tous les actes officiels, ne signifie rien Les promesses d'O'Brien, l'un des nôtres, valent infiniment mieux. (Oui! oui!)

M. JOHN O'HAGON propose une résolution tendant à déclarer que la Confédération repousse, comme une calomnie grossière, l'imputation articulée par lord John Russell, que la Confédération se propose le désordre social. Nous ne voulons que l'indépendance législative de l'Irlande, et nous désirons que cette indépendance puisse être obtenue sans guerre civile.

M. JOHN MITCHEL, de l'*United Irishman*. Je déclare hautement que je désire pour l'Irlande un parlement irlandais. Il ne fait pas d'objection à la reine, aux lords et aux communes; mais, si nous n'obtenons pas ce que nous voulons par les voies pacifiques, si le sang coule, s'il est tiré un coup de feu, si nous sommes obligés de prendre l'affaire en nos mains, alors je déclare qu'il faudra un parlement pour le peuple. (Applaudissements.) Je propose que tous les repealers, en ville et dans le pays, afin de former la base d'une garde nationale, se divisent en sections composées de vingt hommes, voisins les uns des autres. Chaque section choisira un maître et un économe revêtus de leur confiance; cinq sections formeront une classe portant le n° 1, et ainsi de suite. Les maîtres et économes des cinq sections éliront un vice-président et un secrétaire. Les divers vice-présidents et secrétaires éliront un président. A Dublin, cette combinaison ne sera pas nécessaire, parce que les confédérés se forment en sections et qu'ils se nommeront des officiers, afin d'être prêts à agir au premier signal.

Madrid est toujours en état de siège. Des fouilles ont été faites dans les maisons pour saisir toutes les armes qui ont été démontées. On est toujours sur le qui-vive. Le duc et la duchesse de Montpensier, qui vont arriver à Madrid, pourront bien trouver la capitale de l'Espagne dans l'état où ils ont laissé celle de la France.

Beaucoup de journaux ont été suspendus, entre autres la *Fraternidad*, feuille icarienne de Barcelone.

Pétition pour l'homologation des Concordats amiables.

Le 27 mars dernier, la *Démocratie pacifique* sollicitait du Gouvernement provisoire un décret ayant pour but d'autoriser les tribunaux de commerce à homologuer les *Concordats-amiables* qui leur seraient présentés dans un délai de quelques mois et dans certaines conditions. Cette mesure répondait à un besoin réel du commerce dans ce moment de crise. Une pétition à peu pr s calquée sur notre article du 27 mars a été rédigée et se couvre aujourd'hui de nombreuses signatures. Nous la reproduisons textuellement, et nous engageons vivement les commerçants et les industriels de toutes les localités à se réunir au plus tôt pour en adresser une semblable au Gouvernement provisoire.

La pétition est ainsi conçue :

Paris, le 7 avril 1848.

Citoyens,

La crise financière est loin de toucher à son terme; chaque jour au contraire elle devient plus grave et plus menaçante. Nous marchons à un abîme, à un véritable cataclysme industriel et commercial; de promptes, d'énergiques, de puissantes mesures peuvent seules conjurer ce malheur.

Les soussignés, tous banquiers, industriels ou commerçants ont appris que des mesures de cet ordre sont aujourd'hui l'objet de la vive sollicitude du gouvernement provisoire; ils attendront avec confiance le résultat de vos délibérations; mais ils craignent que, trop exclusivement préoccupés du rétablissement de la circulation du crédit (seul moyen, en effet, de rendre la vie au commerce et à l'industrie, et d'assurer du travail à la classe ouvrière), vous laissiez en oubli les nombreuses maisons qui ont déjà suspendu leurs paiements et celles qui vont être inévitablement forcées de s'arrêter. Les conséquences d'un pareil oubli seraient [illegible]

Voilà ce qu'il s'agit d'empêcher.

En conséquence, les soussignés demandent que le Gouvernement provisoire décrète les mesures suivantes :

1° Il est accordé à toutes les maisons de commerce qui, depuis le 1er mars dernier, ont été forcées de suspendre leurs paiements, et à toutes celles qui, d'ici au 30 juin prochain, se trouveraient dans la même nécessité, un délai de 3 mois, à partir du jour de leur suspension, pour soumettre à l'appréciation du tribunal de commerce un *Concordat-amiable* réunissant des signatures pour les deux tiers en somme du passif constaté par un relevé de leurs livres. Ce relevé devra être fait avec le concours de deux commissaires nommés par les créanciers dans une première assemblée générale de ces derniers, tenue peu après la suspension de paiements.

2° Sur le rapport des Commissaires-délégués des créanciers, et après examen des faits, et, au besoin, après vérification des écritures par un expert désigné par lui, le tribunal de commerce pourra, *s'il le juge convenable*, homologuer le *Concordat-amiable* présenté, et par cette homologation, le rendre obligatoire pour tous les créanciers.

3° Aussitôt qu'une maison en suspension aura réuni des adhésions au *Concordat-amiable* pour le tiers des sommes de son passif, le tribunal de commerce pourra, s'il le juge convenable, et sur la demande des Commissaires-délégués des créanciers, suspendre toutes actions judiciaires intentées ou à intenter contre le débiteur, soit par les créanciers directs, soit par des tiers-porteurs.

Les tiers-porteurs seront dispensés de tous actes conservatoires tels que dénonciations de protêts, etc. Sur la seule présentation des titres en souffrance les Commissaires-délégués des créanciers seront tenus de les inscrire au passif de la maison en suspension.

Par le même jugement qui accordera cette suspension de poursuites judiciaires, le tribunal fixera l'époque à laquelle ces poursuites pourront reprendre leur cours.

4° Sur la demande des Commissaires-délégués des créanciers, le tribunal pourra, s'il le juge convenable, autoriser la réouverture, pour le compte de la masse, des fabriques, usines, ateliers, magasins, boutiques ou établissements quelconques que la suspension de paiements aurait obligé à fermer.

Pour faciliter les nouvelles opérations (lesquelles seraient faites autant dans l'intérêt des créanciers que dans celui de la classe ouvrière et des commis), le tribunal pourra décider que les dettes contractées pour ces nouvelles affaires seront privilégiées sur toutes les autres créances.

Les nouvelles opérations ne pourront être faites que sous la surveillance et avec le concours des Commissaires-délégués des créanciers. Au besoin même, le tribunal pourra, s'il le juge nécessaire ou simplement convenable, nommer lui-même, soit un caissier, soit un Commissaire-adjoint pour prendre part à la gestion des affaires, jusqu'au jour où un *Concordat-amiable* sera présenté à l'homologation.

Les soussignés, citoyens membres du Gouvernement provisoire, n'ont nullement la prétention de donner le plan qu'ils viennent d'exposer comme un travail complet et définitif. Ils ne le présentent que comme une ébauche du décret à prononcer après examen et mûre délibération; mais ils croient devoir insister fortement sur l'adoption de mesures qui, dans leur conviction intime, doivent avoir ce double résultat : d'abord, d'atténuer le mal déjà fait; ensuite, de faciliter beaucoup le jeu des grandes combinaisons au moyen desquelles, sans doute, on va remonter le crédit commercial.

Il n'y a pas un moment à perdre; tout le monde comprend, en effet, que, dans un temps de révolution, la ruine du crédit particulier compromettrait gravement le crédit public.

Les soussignés ont l'honneur de vous présenter,
Citoyens membres du Gouvernement provisoire,
L'hommage de leur fraternel dévouement (1).

Nous approuvons complètement les changements de rédaction introduits par les pétitionnaires à notre projet primitif. Nous avions demandé, comme condition de l'homologation d'un *Concordat-amiable*, qu'il réunit en adhésions la moitié du nombre des créanciers et les deux tiers de la somme du passif. La pétition ne fixe rien quant à la première condition, et ne maintient que la seconde. Nous nous rangeons à cet avis. Dans un passif un peu important, une somme assez faible est souvent formée par un nombre considérable de créanciers: et l'on sait, par l'expérience, que les petits créanciers, dans l'espoir de se faire *acheter*, se montrent presque toujours déraisonnables. Au reste, le tribunal conservant le droit de refuser l'homologation, il n'y a pas lieu de craindre que les gros créanciers s'entendent avec le débiteur pour frustrer les petits créanciers.

Affaire Léotade.

ARRÊT DE LA COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-GARONNE.

Ce drame judiciaire, qui a si vivement et si longuement ému l'opinion publique, vient enfin de se dénouer. L'arrêt qui convainc Bonafous (Louis) frère Léotade de tentative de viol et d'assassinat sur la personne de Cécile Combettes, a été rendu dans l'audience du 3 avril.

Voici la série de questions sur laquelle la réponse du jury a été affirmative à la majorité de neuf voix :

1re *Question*.—Ledit Bonafous est-il coupable d'avoir commis, le 15 avril dernier, une tentative de viol sur la personne de Cécile Combettes, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur?

2e *Question*.—Cécile Combettes était-elle alors au-dessous de 15 ans accomplis?

3e *Question*.—Ledit Bonafous est-il coupable d'avoir, le 15 avril dernier, commis volontairement un homicide sur la personne de Cécile Combettes?

4e *Question*.—Le susdit homicide volontaire a-t-il été commis pour assurer l'impunité à l'auteur de la susdite tentative de viol?

A la majorité, le jury a admis des circonstances atténuantes.

A la lecture de cet arrêt, dit un journal de Toulouse, une vive rougeur se manifeste sur la figure de l'accusé; mais sa pâleur reparaît aussitôt; il baisse les yeux et reste dans une immobilité parfaite.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vu les articles 332, 333 et 334 du C. P., nous requérons qu'il plaise à la cour condamner l'accusé à la peine des travaux forcés à perpétuité.

M. LE PRÉSIDENT. Les défenseurs ont-ils quelques observations à faire.

MM^es^ GASC et SAINT-GRESSE. Non, monsieur le président.

Me RUMEAU, avocat de la partie civile, prend les conclusions suivantes :

Plaise à la cour, condamner Louis Bonafous, en religion frère Léotade, à payer au concluant par toutes voies de droit, même par corps, la

---

(1) On signe cette pétition dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2. Une centaine d'exemplaires de cette pétition ont été déposés chez nous pour être remis aux personnes qui voudraient se charger de recueillir des signatures.

[illegible] et son renvoi à huitaine.

Mᵉ SAINT-GRESSE. Je demande aussi la disjonction en ce qui touche la solidarité des frères directeurs de la communauté.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je consens à ce renvoi.

M. LE PRÉSIDENT. La cour va délibérer.

La cour rentre au bout de dix minutes.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des art. 332, 2, 304, 223, 463 du Code pénal et 408 du code d'instruction criminelle.

Attendu que l'accusé Léotade s'est rendu coupable, le 15 avril dernier, d'une tentative de viol sur la personne de Cécile Combettes, âgée de moins de 15 ans; qu'il s'est rendu coupable, en outre, du crime d'homicide volontaire sur la personne de Cécile Combettes, pour assurer l'impunité de la susdite tentative de viol :

Vu la disposition des articles précités,

La cour condamne l'accusé Louis Bonafous, en religion frère Léotade, à la peine des travaux forcés à perpétuité, et à l'exposition publique, avec un écriteau au-dessus de la tête, portant son nom, sa condition et le lieu de sa naissance. Le condamne en outre aux dépens et aux frais du procès.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, vous avez trois jours pour vous pourvoir en cassation. — Gendarmes, emmenez le condamné.

Cet ordre est exécuté. Il sort sans lever les yeux.

Mᵉ GASC demande à la cour qu'il lui soit donné acte de ce que l'arrêt de renvoi et l'acte d'accusation imprimés ont été distribués à MM. les jurés aussitôt après la lecture, et que la défense n'a pas distribué son mémoire.

M. LE PRÉSIDENT. La cour donne acte à la défense de la première partie de la demande. La cour ne peut statuer sur une réserve de la défense qui n'appartient pas aux débats.

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs les jurés, la session est terminée, quant à ce qui vous concerne. La cour statuera seule sur l'affaire civile. L'audience est levée.

Il est 4 heures. La foule s'écoule lentement. La plus vive agitation règne partout.

FAITS DIVERS.

La nombreuse corporation des ouvriers maçons, dans sa séance de jeudi dernier, a décidé, à l'unanimité et avec de grandes acclamations, qu'elle adopterait comme son candidat pour l'Assemblée nationale, le citoyen César Daly, architecte, directeur de la *Revue de l'Architecture et des Travaux publics.*

Ce citoyen, on se le rappelle, a été adopté au même titre par le corps des architectes; d'autres corporations se sont également engagées à soutenir sa candidature.

— Le citoyen Nadau, ouvier maçon, est porté comme candidat dans le département de la Creuse. Nous avons entendu ce candidat adresser une allocution à ses camarades de Paris, et nous espérons que tant de bon sens et de bons sentiments ne seront pas perdus pour l'Assemblée nationale. Le citoyen Nadau a esquissé, devant ses camarades, quelques aspects de la grande question de l'organisation du travail d'une façon entraînante.

— M. Robertson ouvrira un cours d'anglais lundi, 10 avril, à neuf heures du soir, rue Richelieu, 47 bis. Prix : 10 fr. par mois, ou 25 fr. pour trois mois.

— Les citoyens d'Eure-et-Loir, présents à Paris, sont invités à se trouver à la réunion qui aura lieu, salle de l'ancienne Ecole normale, rue Saint-Jacques, près la place Cambrai, le lundi 10 avril, à huit heures du soir.

— Les fonds demandés au gouvernement par M. le général Duvivier pour l'habillement des bataillons de la garde nationale mobile de Paris viennent d'être enfin mis à sa disposition. Les marchés ont été aussitôt passés, et on nous assure que d'ici à huit jours une grande partie de la garde mobile sera armée, équipée et habillée. On ne doute pas que cette mesure n'influe puissamment sur les enrôlements et ne porte en peu de temps l'effectif de cette garde de 15 à 21 000 hommes.

L'intention du gouvernement, en cas de guerre, est de diriger le tiers au moins de ces bataillons sur l'armée active. (*Gazette de France.*)

— M. de Rothschild possédait à Suresnes un somptueux château qui a été détruit quelques jours après la Révolution de Février.

Dans la nuit du 3 au 4 novembre dernier, le nommé Dallemagne s'introduisit à l'aide d'escalade et d'effraction d'abord dans le parc attenant au château, ensuite dans la faisanderie.

Là, profitant du sommeil des volatiles qui reposaient dans une sécurité trompeuse, il commença une terrible razzia.

Faisans, cailles, perdrix, surpris à l'improviste, eurent le cou tordu sans pitié, et les malheureux animaux, sans avoir le temps de pousser un cri de détresse, allèrent s'entasser dans un immense sac dont Dallemagne avait eu le soin de se munir.

[illegible] quelques fous isolés seraient réprimées par la population elle-même, au moment où elles essaieraient de se produire. C'est donc dans un intérêt purement historique que nous faisons allusion aux bruits qu'on a répandus.

» Hier encore, il y a eu une petite alerte de police, dont on nous transmet les détails, dans les termes suivants :

» Cette nuit, entre minuit et une heure, des piquets de garde mobile et de garde urbaine à cheval stationnaient dans les environs de la rue Bourbon-Villeneuve pour prêter main-forte, au besoin, aux agents de la police qui, sur une dénonciation, devaient faire une arrestation dans cette rue.

» En effet, l'on a arrêté et conduit à la préfecture le nommé Barbier, herboriste, demeurant au n. 55. Dans la perquisition faite chez lui, on a trouvé vingt-cinq fusils, deux caisses de poudre et de cartouches, et un assez grand nombre de sabres. Au moment de son arrestation, deux individus qui étaient dans la maison parvinrent à s'esquiver. La maison a été gardée aujourd'hui 8, toute la journée, par quatre hommes à pied à l'intérieur et quatre cavaliers à l'extérieur. Interrogé sur ses complices, Barbier a répondu qu'il aimerait mieux avoir la tête tranchée que de les découvrir.

» Les renseignements que nous avons pu recueillir nous ont appris que la fille de Barbier avait été blessée le 23 février, étant sous sa porte, par une balle venant des gardes municipaux, et qui l'avait atteinte au visage. En raison de ce malheur, son père avait déjà reçu des secours du Gouvernement provisoire, et il était en instance pour obtenir une pension pour sa fille.

» Barbier était un des candidats au grade de sergent dans la 5ᵉ légion. »

— Nous enregistrons avec plaisir la nomination au grade de chef de bataillon en second dans la deuxième légion, de notre ami, le citoyen Le Fevre, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien officier d'artillerie. Cette candidature, improvisée la veille même du jour de l'élection, a réuni, en quelques heures, assez de suffrages pour être emportée à une grande majorité.

— Lyon est calme aujourd'hui ; les actes d'indiscipline qui s'étaient manifestés ces jours derniers parmi les troupes, ne se sont pas renouvelés. (*Presse roannaise.*)

— Le 3, cinq ou six cents ouvriers allemands se sont formés en colonnes, rue Buisson, et sont partis pour leur pays, enseignes déployées.

— Une colonne d'Allemands, forte de 400 hommes, avec drapeaux aux couleurs nationales et portant pour inscription : *République allemande*, est arrivée à Châlons mardi dernier. Elle s'est rendue dans la cour de la préfecture, où le citoyen Lécureux l'a passée en revue. Une allocution chaleureuse du citoyen commissaire a été accueillie par les cris : Vive la République française ! vive la République universelle !

Cette colonne, commandée par plusieurs chefs de section, se faisait remarquer par le bon ordre qui y régnait, et l'énergie qui éclatait dans les traits du plus grand nombre faisait augurer heureusement du succès des idées républicaines dans la population allemande.

(*Industriel de la Champagne.*)

— On lit dans le *Journal de Rouen* :

« La première émission des billets de la banque du Havre, en coupons de 50 fr., a été livrée à la circulation. Ces billets, modelés sur ceux de même espèce de la banque de France, sont sur papier vert tendre, et, dès lors, se sont écoulés avec une rapidité qui dénote assez l'urgence du besoin auquel ils répondent.

— Voici un exemple qui prouve que l'égoïsme n'est pas dans tous les cœurs. Un industriel de notre ville s'est engagé à garder tous ses ouvriers jusqu'au mois de mai prochain, jour de la réunion de l'Assemblée nationale. Il fera en sorte de donner de l'ouvrage à tous. Ceux qui travailleront seront payés comme par le passé, et, si le travail manque, il donnera à ceux qui ne seront pas occupés six kilogrammes de pain, un kilogramme de viande et du bois chaque semaine. De leur côté, les ouvriers s'engagent à rester dans la maison à ces conditions.

C'est là un fait honorable pour tous, maîtres et ouvriers. Nous nous plairons à citer tous ceux que l'on signalera. Il est, nous le savons, des industriels qui ne peuvent faire de sacrifices, faute de ressources. C'est aux autres à redoubler de dévoûment pour faire compensation. Personne ne doit rester indifférent. Dans une tempête, pour sauver le navire et l'équipage, on jette à la mer les marchandises, et le salut commun fait oublier à chacun la perte qu'il a faite ; dans la crise qui nous afflige tous, il faut avant tout que l'équipage ait la vie sauve, et une partie ne peut tomber sans l'autre. Que chacun donc fasse son sacrifice sans regrets et sans arrière-pensée.

— La société des jardiniers du département de la Seine ayant choisi à l'unanimité le citoyen Elizée-Lefèvre pour son candidat à l'assemblée constituante, invite tous les citoyens qui pratiquent la culture du sol à se réunir de nouveau dimanche soir à 7 heures et demie passage Saint-[illegible] major.

Les candidats sont priés de faire et d'apporter leur profession de foi écrite et signée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Morteau. — M. C. — Reçu vot. lettre et les 34. 25. — Cordial accueil aux nouveaux amis.

Aire. — M. D. — Reçu vot. lettre et les 25. — Aff. compl.

Arler. — M. G. D. — Nous recevons vot. lettre du 2 c., et prenons note de son contenu.

Sig. — M. J. D. — Mme S. F. de V. fera droit à votre demande.

Selongey. — M. D — Nous recevons les 60, et allons servir.

Guebwillers. — Le Groupe. — Nous recevons pour vous les 41. 75, pour R. — Aff. compl.

Barr. — Le Groupe. — Nous recevons 12 pour vous, pour R. aussi. — Merci.

Mulhouse. — M. S. — Nous recevons votre remise de 248. 50. — Merci et compl.

Bruxelles. — M. C. — Reçu les 342. 50. — Approb. complète. — Remercîment aff. — C. J.

Bourse du 8 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	52 50	53 »»	52 50	53 »»	4 Can. 3 0/0	000 »»
— — fin courant	»» »»	53 »»	52 50	51 »»	Act. d. J. »	406 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	35 »»	37 50	35 »»	37 50	Ch. S.-G. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	37 »»	35 »»	37 »»	V. r. dr. »	»»» »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	— G. anc. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	— nouv.	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1025 »»		V. r. gauc.	»»» »»
4 0/0 J. »	» »»	O. V. de Par.	» 000 »»		Paris à Sc.	»»» »»
Emp. 1848 au Ct »	» »»	C. hyp.	» 110 »»		— à Orléans	410 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin	» »»» »»		— à Rouen	205 »»
B. du Trés.	48 0/0	— Ganneron	» »»» »»		R.-Havre	145 »»
					Avignon	»»» »»

PRIMES.	fin cour.	fin proch.	
5 p. 0/0	d. »» »» »» »» »» —	»» »» »» »»	Str. à Bâle	»» »»
3 p. 0/0	d. »» »»» »» »»» »» —	»»» »» »»» »»	Paris-Ger.	267 50
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.	Tours-Nan	620 »»
5 p. 0/0	»» »» »» »/»	»» »/» »» »/»	Orl.-Vierz.	»»» »»
3 p. 0/0	»» »» »» »/»	»» »/» »» »/»	C. du Nord.	310 »»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	Dr C. 49 1/2 »»		Famp-Ham.	»»» »»
Récép. Rotsch	» 51 »»	BELG. 2 1/2	» 26 »/»		Diep-Féc.	»»» »»
ESP. Dette act.	» 26 1/8	— 4 1/2	» 44 »/»		Boul. à Am.	»»» »»
— — pass.	» 4 7/8	— do 1840	» 52 »/» »/»		Orl.-Bord.	»»» »»
— 3 p. 0/0.	» 15 »/»	— do 1842	» 51 1/8 »/»		Mont. à Tr.	»»» »»
Dette intérieu.	» 47 1/2	— Banque	» »»» »»		Paris-Lyon	300 »»
PORT. 5 0/0 1847	» 20 »/»	— dr Em. 1841	» »»» »»		Nord-Teste	»»» »»
HOLL. 2 1/2	» 53 1/2	PIÉMONT	» 635 »»		Zinc V. M.	0000 »»
HAITI	» 293 »/»	AUTRICHE	» 375 »»		Lin Mabert.	480 »»
					F. de l'Av.	1800 »»
					Union Ilu.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— r.-g.	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord	»»» »»
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, 53; courant du mois, 52-50.

Fécule et betterave, 48 »».

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 78 à 79; 4 mois d'été, 82 à 83; 4 derniers mois, 85 à 86.

Huile épurée, »».

[illegible]. — Colza, 73-50.

Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 9 avril.

THÉATRE DE LA NATION. — La Muette de Portici.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Cid, l'Avocat Patelin, la Marseillaise.
OPÉRA-COMIQUE. — La Dame Blanche, le Maçon.
ODÉON. —
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2ᵉ soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. —
GYMNASE. — Femme Blasée, Royal Pendard, Hercule, Changement.
VARIÉTÉS. — L'Almanach, Mlle de Choisy, la Fille terrible.
THÉATRE MONTANSIER. — Poisson d'Avril, Vestris, un Voyage, Jeune Homme.
PORTE-SAINT-MARTIN. — L'Auberge des Adrets, la Fille mal gardée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Sergents de La Rochelle, Briscambille.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Cᵉ, rue du Croissant, 16

Le Numéro du dimanche... Paris..... — 8 — 4 — 2
Départements et étranger........ — 10 — 5 — 2 50
Pays à surtaxe de poste............ — 14 — 7 — 4
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger. . . .		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste. . . .		50	25	13	7
Pour le nº de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . . .		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste. . . .		14	7	4	

Le journal la VOIX DES CLUBS cesse de paraître, et par suite d'arrangements avec les propriétaires de cette feuille, nous nous chargeons du service de ses abonnements.

PARIS, 9 AVRIL.

Rachat des chemins de fer.

On parle toujours d'expropriation forcée des chemins de fer et de la conversion des actions en rente 5 p. 0|0.

Sur le premier point, nous ferons observer que le Gouvernement provisoire se donne bien mal à propos un vernis de violence, quand il lui serait facile d'arriver au résultat qu'il recherche, en se portant simplement *acheteur* à condition équitable des actions que les porteurs seraient disposés *volontairement* à lui vendre.

Il est indubitable que, dans les circonstances actuelles, la moitié au moins des actionnaires s'empresseraient de vendre à l'Etat, qui alors serait parfaitement en droit d'avoir la haute main dans l'administration des chemins, et qui, par ce moyen, y arriverait sans forcer ni violenter personne.

Quant au second point, la conversion des actions en rentes 5 p. 0|0 au pair, nous ne pouvons nous empêcher de répéter, puisqu'on ne nous a pas entendus, que cette mesure contient trois vices essentiels :

1º Elle grève l'Etat d'un intérêt *perpétuel* de *cinq* pour cent pour le rachat de concessions *temporaires*, dont l'ensemble, d'ici à un grand nombre d'années, ne rapportera pas net cinq pour cent. — Donc, l'Etat fait une mauvaise opération, et par conséquent ébranle son crédit déjà peu solide.

2º Elle grève ces valeurs des courtages indéfinis de messieurs les agents de change et de toutes les rapines de l'agiotage, puisque les rentes, encore plus que les actions, ne peuvent se transmettre qu'à la Bourse.

3º Elle ne soulage aucunement les porteurs d'actions. — La rente 5 p. 0|0 perdant 50 p. 0|0 de sa valeur, il leur importe peu d'avoir en main une action dépréciée ou une rente dépréciée, — et, si les besoins d'argent deviennent de plus en plus urgents comme il est raisonnable de le croire, la dépréciation des rentes descendra à un taux effrayant à penser, toutes ces rentes étant forcées de venir trouver acheteur sur l'étroit marché de la Bourse.

Que faut-il faire?

Acheter comptant, et contre billets de banque, les actions que l'Etat déposera à la Banque pour garantie de l'émission des nouveaux billets.

Cette mesure présente trois avantages tout opposés aux trois inconvénients ci-dessus signalés.

1º Elle ne grève aucunement l'Etat, puisque celui-ci, au lieu de 5 p. 0|0 annuels, n'aura à payer à la Banque qu'une légère prime de fabrication de papier et de commission.

2º Elle enlève à l'agiotage et aux courtages des agents de change l'énorme valeur des chemins de fer.

3º Elle répand immédiatement dans la circulation la monnaie dont chacun a besoin, et que chacun pourra transmettre sans dépréciation à ses créanciers, et pour le besoin de ses affaires.

Que l'on choisisse!

Autopsie du corps autrichien.

Au moment où l'empire d'Autriche craque de toutes parts et se dissout, faisons l'autopsie de ce grand corps composé de tant d'éléments hétérogènes.

La population de l'empire d'Autriche, considérée sous le rapport etnographique, embrasse plus de quarante peuples différents qu'on peut réduire à sept souches principales, savoir : les souches *germanique, ouralienne, slave, gréco-latine, sémitique, hindoue* et *arménienne.*

La souche germanique comprend tous les peuples de race allemande qui vivent sur le territoire de l'empire d'Autriche. Les principaux sont les *Autrichiens*, qui sont le peuple dominant, les *Styriens*, les *Tyroliens*. Cette grande branche de la race germanique est bien loin de former la masse principale des habitants de l'empire. Elle occupe toute la Haute et la Basse-Autriche, la plus grande partie de la Styrie, du Tyrol, de la Carinthie, une partie de la Carniole et quelques fractions de l'ancien territoire de Venise.

Les peuples allemands composent à peu près le tiers de la population du royaume de Bohême, et un peu plus d'un cinquième de celle des gouvernements de Moravie et de la grande principauté de Transylvanie.

On peut évaluer le nombre d'habitants appartenant à cette souche à environ 6 millions.

La souche slave forme la grande masse de la population de l'empire. Elle embrasse un grand nombre de peuples différents, tels que :

Les *Bohêmes* ou *Tchekes*, qui forment les deux tiers environ de la population de la Bohême.

Les *Slovaques* vivent dans la plus grande partie de la Moravie, une partie de la Silésie, et sont répandus dans les comitats de la Hongrie, dont ils sont les plus anciens habitants et la race la plus nombreuse.

Les *Hannaques*, dans le centre de la Moravie.

Les *Rusniaques*, qui parlent un dialecte russe ; ils forment près des deux tiers de la population de la Gallicie ; une branche de ce peuple, connue sous le nom de *Ruthènes*, vit dans la Hongrie.

Les *Croates*, qui composent la plus grande partie de la Croatie civile et militaire, et sont répandus dans les comitats de la Hongrie occidentale, ainsi que dans le littoral hongrois, les confins militaires slaves, la partie orientale de la Carniole et autres localités, où ils sont moins nombreux.

Les *Illyriens*, subdivisés en un grand nombre de peuplades parmi lesquelles on doit distinguer : les *Serviens* formant la plus grande partie de la population de la Slavonie ; les *Dalmates* établis dans la Dalmatie et les îles du Quarnero ; les *Ragusiens*, qui occupent un canton de la Dalmatie, et sont si remarquables par leur civilisation dans le moyen-âge et par leur activité commerciale dans ces derniers temps ; les *Bocchessi*, dans l'Albanie ci-devant vénitienne ; les *Morlaques*, dans une partie de la Croatie, de la Dalmatie, du littoral hongrois et de la Carniole ; les atrocités que les troupes tirées de ce pays viennent de commettre dans la Lombardie, confirment la triste célébrité qu'ils se sont acquise par leurs brigandages et leurs mœurs féroces.

Les *Windes*, qui, sous différentes dénominations, telles que *Krainer* ou *Carnioliens, Slowenzi*, forment près des 4|5e de la population de la Carniole, 1|6e de celle de la Carinthie et 3|7e de la population de la Syrie ; quelques milliers d'habitants du Tyrol oriental appartiennent à cette branche slave.

Les *Goralis* ou montagnards de la Gallicie, qui sont une branche de Polonais.

Tous ces peuples forment environ 18 millions.

La souche ouralienne ou finoise, venue de la Haute-Asie, comprend les *Madjars*, plus connus sous le nom de Hongrois. C'est à cette même race qu'appartiennent les Lapons et les Finlandais, sujets de la Russie, mais qui ne tarderont probablement pas à se détacher de cet empire pour se rejoindre à la Suède. Les Madjars composent environ un tiers de la population de la Hongrie, presque un quart de celle de la Transylvanie, et une petite fraction de celle de la Gallicie, dans le cercle de la Bokovine. Les *Szeklers*, dans la Transylvanie, sont une branche de cette nation ; il occupent le pays auquel ils donnent leur nom.

C'est à la race madjare qu'appartiennent en général les magnats et la noblesse hongroise.

La population d'origine madjare s'élève à plus de 4 millions.

La souche gréco-latine comprend trois peuples distincts.

Les Italiens, qui forment la presque totalité de la population du royaume lombard-vénitien, et auxquels appartient une fraction des habitants des villes de l'Istrie, du littoral hongrois et de la Dalmatie.

Les *Roumains*, plus connus sous le nom de *Valaques*. Ce peuple paraît s'être formé du mélange des anciens colons romains dans la Dacie et la Thrace avec les nations slaves et autres qui les ont habitées. Les Valaques, nommés *Kalibasses* en Transylvanie, forment environ la moitié de la population de cette grande province ; dans la *Bokovine*, ils sont encore plus nombreux.

Les *Grecs* ne forment que la plus petite fraction de la population de l'empire d'Autriche. On les retrouve surtout dans la Hongrie, dans la Transylvanie, la Dalmatie et dans les villes de Vienne, Trieste et Venise, où le commerce fait leur occupation principale.

En portant à 5 millions le nombre des Italiens, à 2 millions celui des Valaques et Grecs, on aurait pour cette souche un total de 7 millions.

Appartiennent à la souche semétique ou arabe les *Juifs*, dont le plus grand nombre vit dans la Gallicie, la Hongrie, la Bohême et la Moravie.

Il peut s'élever en tout à 500 000.

La souche indoue ne comprend que le peuple avili et vagabond, improprement connu sous le nom de bohémien, peuple infortuné, expulsé du plus beau pays de l'Asie, et qui depuis n'a pu encore se poser nulle part. La totalité de ce peuple, dans l'empire d'Autriche, peut s'élever à 100 000.

La souche arménienne se compose de quelques milliers d'*Haïkans*, plus connus sous le nom d'*Arméniens*, établis surtout en Gallicie, Transylvanie et Hongrie, à Venise, Vienne et autres villes, où ils s'occupent principalement de commerce. La totalité des Arméniens peut s'élever à 20 000.

Le total général de tous ces peuples, appartenant à l'empire d'Autriche, s'élevait, au moment de la fuite de Metternich, à 36 millions.

Cette puissance comptait donc à peu près le même nombre de sujets que la France ; mais, répartie sur une surface trois fois plus étendue, cette vaste circonscription, en offrant plus de points vulnérables, est une cause de faiblesse moins grande toutefois que l'absence d'homogénéité de population. Là où l'ignorance n'apercevait qu'une masse uniforme et compacte, les yeux plus clairvoyants découvraient de nombreuses anomalies, qui ont donné naissance aux grands mouvements politiques actuels.

L'armée autrichienne, composée d'environ trois cent mille hommes, était, avec celles de Russie et de Prusse, la plus formidable de l'Europe ; elle fond comme la neige au souffle de la révolution européenne. La retraite des troupes italiennes et l'inactivité des régiments hongrois ont porté à cette armée, en la réduisant, un coup dont elle ne se relèvera pas.

Les six à sept mille soldats du Tyrol ne sont guères plus sûrs que le contingent italien. Le Tyrol, jadis considéré comme le boulevard de l'Autriche, a été si mal récompensé des preuves de dévouement qu'il lui donna en 1809, que ce n'est plus que par quelques liens d'habitude qu'il y tient encore. Les Tyroliens, si attachés à leurs vieilles franchises, sont d'une nature aussi républicaine que les Suisses, leurs voisins. Ils pourraient bien imiter la principauté de Lichtenstein, qui a demandé à faire partie de la Confédération helvétique. Si l'Allemagne et l'Italie ne se croyaient pas encore suffisamment préparées pour adopter la forme républicaine, il serait d'une bonne politique de la part de la France de fortifier la Suisse par l'adjonction du Tyrol, et peut-être aussi par celle de la Savoie. Fortifier l'élément républicain chez nos voisins d'au-delà du Jura, c'est encore fortifier la France.

La haine que portent à l'Autriche ses sujets slaves creuse à cette puissance, privée du secours de l'Italie, le gouffre où elle va s'engloutir. La race slave, qui forme la moitié de tous ses sujets, loin de jouir de l'ascendant que lui attribuait sa supériorité numérique, a été jusqu'ici brutalement gouvernée par six millions d'Allemands. Cette race se retrouve surtout dans les provinces illyriennes, sur les côtes de l'Adriatique, en Gallicie, en Bohême et en Hongrie.

L'Autriche ne peut faire grand compte sur ses sujets illyriens. Ils ne lui appartiennent que depuis le traité de Campo-Formio. Ces tribus guerrières ont une organisation à peu près semblable à celle des colonies militaires de la Russie, mais avec plus d'indépendance. Les douze mille soldats de l'Illyrie se jetteront sur l'Autriche aussitôt que l'empereur manquera d'argent pour les payer.

Les trente ou quarante mille soldats galliciens de l'armée autrichienne n'attendent que le soulèvement de leur patrie pour déserter leur drapeau.

La Bohême est pour l'Autriche une vassale presque aussi peu sûre que la Gallicie. L'histoire nous apprend avec quelles difficultés l'Autriche a plié ce vieux royaume sous son joug. Son antique inimitié n'est point éteinte ; elle a même, dans ces derniers temps, pris un redoublement d'ardeur, et elle ne peut manquer de profiter de l'occasion présente pour éclater. Les Bohêmes sont de race slave ; mais comme les Galliciens, les Valaques et les Illyriens, ils ont une grande affinité avec les anciens Gaulois, peu différents eux-mêmes des Slaves. Les *Bohêmes* ou *Tchekes* ont conservé le nom des *Bohii* et celui des *Tchekanes* qui peuplèrent leur pays sous la conduite du fameux Tchekowès (*Segovèsus*) dont le nom décomposé signifie littéralemedt *conducteur des Tchekes*, c'est-à-dire habitant de la Sequanie (*Tchek Ania*).

Les Gaulois de la Cisalpine, les fils de Bellowèse viennent de donner aux Tchekes de la Bohême un exemple que ceux-ci ne peuvent tarder d'imiter. Le moment est venu pour eux de relever l'étendard des Hussites, et de venir prendre au banquet universel des peuples la place que d'héroïques efforts leur ont méritée.

Sur les ruines du colosse autrichien qui absorbait la substance de quarante peuples, apparaissent de toutes part les jeunes nations dans lesquelles les anciens peuples sont étonnés de retrouver autant de sœurs qu'ils croyaient perdues.

L'Europe a droit d'être fière, car tous ses enfants vont lui être rendus.

Dans quelques quartiers de Paris on a vu durant ces derniers jours reparaître aux fenêtres un grand nombre de drapeaux tricolores. Pourquoi ?

Parce que les locataires, refusant de payer le terme d'avril, ont *forcé* les propriétaires à leur donner quittance.

Beaucoup de propriétaires étaient disposés à faire remise d'une partie de ce terme ou même de la totalité à ceux de leurs locataires qui se trouvaient gênés ou entièrement hors d'état de payer. Mais il est arrivé que la plupart du temps ce sont précisément les moins gênés de ces locataires qui ont ameuté leurs voisins et ont entraîné dans cette coalition turbulente les plus honnêtes et les mieux disposés.

Nous nous bornons à demander que les locataires non payants, s'ils veulent célébrer leurs exploits, se servent d'un autre drapeau que du drapeau tricolore. Ce drapeau n'est pas fait pour abriter des violences de ce genre sous ses plis glorieux.

Caractère socialiste des Clubs.

Nous avions été étonnés de voir certains clubs s'élever avec force, avec violence même, contre le socialisme. Que font donc les clubistes en se réunissant, sinon du socialisme et même du communisme, puisqu'ils mettent leurs idées en commun ? L'institution des clubs est une protestation indirecte contre l'exclusivisme qui caractérise le cercle étroit de la famille. Le coin du feu a ses charmes, mais il a son égoïsme ; on ne s'y occupe que des intérêts et des plaisirs de la petite communauté, dont le père de famille est le chef. Les préjugés, les vues fausses et restreintes sont nourris et propagés par cette manière de vivre. L'homme finit par s'isoler de la société ; le groupe dont il fait partie devient tout pour lui. Qu'il sorte de ce cercle limité, ses opinions combattues deviendront tolérantes, son intérêt personnel perdra une partie de son âpreté. « Rien ne contribue à former et à fortifier notre bon sens, a dit Gœthe, comme une vie passée avec nos semblables, *mise en commun*, pour ainsi dire, et parfaitement identique à leur vie. »

Dans la plupart des clubs, ce sont les intérêts populaires que l'on discute ; ce sont eux dont on s'occupe avec ardeur ; l'utilité du plus grand nombre, son bien-être, l'accroissement de ses ressources, tels sont les objets qui doivent de préférence captiver l'attention et alimenter les débats.

... tous les membres se considéreront comme des frères.

ACTES OFFICIELS.

Ont été nommés aux chaires du collége de France, instituées par l'arrêté du Gouvernement provisoire en date du 7 avril :

Droit international et histoire des traités, Lamartine, membre de l'Académie française ;

Droit politique français et droit politique comparé, Jean Reynaud ;

Droit privé (droit individuel et social), Armand Marrast ;

Droit criminel, Faustin Hélie ;

Economie générale et statistique de la population, Serres, membre de l'Académie des sciences ;

Economie générale et statistique de l'agriculture, Decaisne, membre de l'Académie des sciences ;

Economie générale et statistique des mines, usines, arts et manufactures, Bineau, ingénieur en chef des mines ;

Economie générale et statistique des travaux publics, Franqueville, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

Economie générale et statistique des finances et du commerce, Garnier-Pagès ;

Droit administratif, Cormenin ,

Histoire des institutions administratives françaises et étrangères, Ledru-Rollin ;

Mécanique, Poncelet, membre de l'Académie des sciences.

Quelques explications ont paru nécessaires sur la position des professeurs du collége de France qui ne se trouvent pas compris dans la nouvelle organisation.

M. Tissot, disciple et successeur de Delille dans la chaire de poésie latine, plus qu'octogénaire, a des droits incontestables au titre de professeur honoraire. M. le ministre de l'instruction publique, considérant que les professeurs du collége de France n'ont aucune pension de retraite, a inscrit M. Tissot sur le fonds des indemnités littéraires pour une somme égale à la totalité de son traitement. M. de Portets est professeur à la faculté de droit. M. Michel Chevalier est ingénieur en chef des mines. M. Alix Desgranges est premier secrétaire interprète pour les langues orientales.

M. Poncelet, de l'Académie des sciences, nommé à la nouvelle chaire de mécanique du collége de France, a déclaré l'intention de se démettre de la chaire de mécanique de la faculté des sciences, dès qu'il y aura terminé son cours de cette année.

Cette détermination de M. Poncelet est d'autant plus honorable que les nouvelles chaires, comme il est dit dans le rapport inséré hier au *Moniteur*, sont entièrement gratuites.

—

Le gouvernement provisoire de Milan au gouvernement provisoire de la République française.

Le 27 mars 1848.

Après cinq jours d'une lutte acharnée, pendant lesquels notre peuple a fait des prodiges de valeur et de magnanimité, nous avons secoué le joug de l'Autriche et nous nous sommes constitués en gouvernement provisoire de Milan.

Mais la guerre continue tout près de nous, l'armée autrichienne est transformée en bandes de pillards; car, harcelée de tous les côtés, elle fuit, elle revient sur ses pas, elle porte l'incendie et le ravage dans les villes et les campagnes, de l'Adda à l'Oglio et au Mincio, cherchant, à ce qu'il paraît, de s'assurer sa retraite sur Vérone.

Le roi de Sardaigne nous a envoyé un corps de troupes, et il va venir en personne pour nous aider à chasser jusqu'aux Alpes l'éternel ennemi de l'indépendance italienne.

Dans cet état de choses, nous nous sommes abstenus de toute question politique, nous avons solennellement déclaré à plusieurs reprises qu'après la lutte ce sera à la nation de décider sur ses destinées.

A cause de cela, nous n'avons pas encore cherché à nous faire reconnaître par le Gouvernement provisoire de la République française ; nous attendons d'être un gouvernement avec une forme quelconque, pour nous adresser à l'Europe. Maintenant nous ne sommes que le gouvernement de l'urgence et de la nécessité.

Cependant, puisque nous envoyons un de nos citoyens les plus honorables, M. Louis Pono, à Toulon, pour faire un achat d'armes, nous avons cru pouvoir adresser au Gouvernement provisoire de la République française cette expression de notre respect et de notre sympathie.

C'est à ce Gouvernement, qui a déclaré si solennellement vouloir venir en aide à toutes les nationalités opprimées, et d'en hâter la délivrance; c'est au Gouvernement de la nation la plus brave et la plus généreuse du monde, de trouver le moyen de nous aider dans nos circonstances si difficiles.

Nous n'ajoutons rien de plus, ne voulant pas donner une portée politique à cette adresse.

Vive la République française ! vive l'Italie indépendante!

CASATI, BORROMEO, BERETTA, GIULINI.

Copie confidentielle : A. MAURI, secrétaire.

Dons patriotiques.

Le directeur-général du dépôt de la marine a fait remettre à l'agent comptable du ministère, tant en son nom qu'en celui des ingénieurs hydrographes de la marine et des agents administratifs du dépôt, la somme de 240 fr. produit d'une souscription ouverte au dépôt de la marine en faveur des blessés de février et des ouvriers sans travail.

— Une députation du clergé et des membres de la fabrique de la paroisse de Saint-Pierre, de Chaillot, est venue offrir un don de 1 220 fr.

— Une députation du 2ᵉ escadron de la garde du peuple, commandée par le capitaine Foulon, apporte en offrande à la République une somme de 160 fr. produit d'une collecte dans laquelle la cantinière a contribué pour 2 fr. 50 c.

— Quelques habitants de la commune de la Chapelle viennent présenter une offrande de 55 fr. produit d'une collecte qu'ils ont faite entre eux.

— La compagnie des notaires du département de la Seine, qui vient d'offrir en don patriotique 6 000 fr. à la République, avait précédemment donné 6 000 fr. pour les blessés, et versé 50 000 fr. au comptoir national d'escompte.

— Le citoyen Victor Nancy, commissaire de police près le chemin de fer de Montereau à Troyes, vient d'informer le ministre de l'intérieur qu'à partir du 1ᵉʳ de ce mois jusqu'à la fin de l'année courante, il abandonne et met à la disposition du Gouvernement un vingtième de son traitement.

— Le citoyen Saint-Martin, percepteur de Trouin (Charente), offre à la République la remise qui lui est due, comme percepteur, de 45 centimes.

— Le citoyen Raymond, agent voyer supérieur, délégué de l'arrondissement de Cognac, offre 100 fr. sur ses appointements, ...

...	1 270	70
Metge, instituteur communal du 7ᵉ arrondissement.......	10	»
Total.....	1 288	70

— Les versements personnels en numéraire faits, le 7 avril, dans les mains de la commission centrale des dons et offrandes à la patrie, se sont élevés à 12 855 fr. 60 c.

— Une somme de 215 fr. 80 c., montant d'une journée des appointements de tout le personnel de l'administration des archives, vient d'être versée à la mairie du 7ᵉ arrondissement, comme don patriotique, par les soins de M. Letronne, garde général.

Révolution européenne.

D'après les dernières nouvelles du théâtre de la guerre en Lombardie, publiées dans un supplement de l'*Opinione* de Turin, du 5 avril, les Autrichiens sont menacés non-seulement par l'armée piémontaise et par les volontaires suisses et milanais, mais par un corps nombreux de matelots vénitiens et de Tyroliens italiens, qui s'avance sur eux sous les ordres du général Zucchi.

Un correspondant de l'*Indépendance belge* lui envoie les détails suivants sur le traité conclu entre le pape, le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane :

Les bases suivantes ont été arrêtées entre le pape, le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane, pour l'organisation future de l'Italie.

La Péninsule italienne serait divisée en six grands Etats :

1° Naples.

2° Sicile.

3° Etats de l'Eglise.

4° Royaume d'Etrurie, formé au profit du grand-duc de Toscane, au moyen du grand-duché actuel et des territoires environnants (Pontremoli, Modène, Pietrasanta, Lunigiana, etc.)

5° Lombardie, quelle que soit la forme du gouvernement adoptée par les Lombards ;

6° Sardaigne, une indemnité est prévue pour le roi Charles-Albert, pour le cas où la Savoie retournerait à la France.

Alliance offensive et défensive entre les six Etats ;

Confédération italienne défendue à l'extérieur par un bon système de forteresses ;

Unité de poids, de mesures, de monnaies ;

Abolition des douanes intérieures ;

Diète siégeant à Rome sous la présidence du pape.

Il est probable que le roi de Naples, bien que ne figurant pas parmi les contractants, a été consulté, et que l'on a pressenti son adhésion, puisqu'il est partie intéressée dans cette réorganisation de la Péninsule.

Nouvelle insurrection à Naples.— On lit dans le *Nouvelliste*, de Marseille :

Le *Lombardo* nous apporte encore des nouvelles très graves de Naples ; au moment du départ de ce navire, le 31 au soir, une nouvelle insurrection éclatait dans cette ville. Le peuple, mécontent de la première constitution, ou plutôt reconnaissant la mauvaise loi qui présidait à son interprétation, demandait au roi des réformes devenues de plus en plus urgentes. Le roi s'y refusait obstinément, et le gouvernement se préparait à la résistance, et déjà le combat s'engageait sans qu'il fût possible d'en prévoir l'issue. Voici la lettre que nous écrit notre correspondant de Naples en date du 31 mars :

« Le nouveau ministère n'a pu se constituer, et nous sommes menacés d'une crise des plus violentes.

» Le 29, à 7 heures du soir, le *Virgile* est parti pour Gênes, ayant à bord un grand nombre de Lombards et environ deux cents Napolitains qui vont combattre en Lombardie. A 8 heures, des masses de peuple ont entouré le ministre de la guerre, et l'ont accompagné au palais royal, réclamant du roi l'envoi de troupes au secours des Lombards. Après une assez longue attente, le roi n'a trouvé rien de mieux que de faire répondre à cette population impatiente que les finances du pays ne permettaient point une pareille entreprise. Les imprécations les plus énergiques éclatèrent unanimement dans la foule.

» Hier, la ville paraissait en état de siége. A 2 heures, l'artillerie suisse, mèches allumées, a parcouru la rue de Tolède sans qu'on ait pu comprendre le motif de ce déploiement de forces intempestif. Le peuple était calme. Dans la soirée, le gouvernement intima l'ordre à la garde nationale de cesser ses patrouilles, tandis que de nombreux détachements de cavalerie et d'infanterie parcouraient la ville. »

Ainsi, l'ancien ministère qui s'est trouvé sur le point de quitter les affaires, paraît avoir réussi, à force d'intrigues et de déloyauté, à se maintenir au pouvoir, au grand mécontentement de la population et par la volonté du roi. Ferdinand, Serra-Capriola et Bozzelli paraissent décidés à tenter à Naples la triste expérience de Louis-Philippe, Guizot et Duchâtel. Tous les hommes éclairés en prévoient les conséquences les plus tristes.

Le commandant royal de la citadelle de Messine a fait demander par le télégraphe, au gouvernement, un envoi de 1 200 cantares de poudre et 600 grenades. Malgré les efforts ridicules et impuissants du cabinet napolitain, la Sicile procède avec calme et énergie à son organisation. Ruggiero Settimo, proclamé régent par la chambre des pairs, président par la chambre des députés, a été confirmé président de la Sicile par la commission mixte des deux chambres. Le ministère sicilien est ainsi composé : Muriano Stabile, aux affaires étrangères ; le baron Riso, guerre et marine ; La Lumia, à la justice; Calvi, à l'intérieur : le marquis Corda, aux finances, et le prince Scordia, à l'instruction publique.

L'Autriche se dispose à renoncer à la Lombardie, mais elle veut déguiser un peu sa retraite. On écrit de Vienne, 2 avril :

Nous apprenons d'une source digne de foi qu'il a été décidé hier dans une conférence d'Etat que l'on ferait marcher le général Radetzky contre les Piémontais, mais que l'on renonçait à reprendre Milan. Le général devra concentrer son armée sur le Mincio et entamer des négociations avec le gouvernement provisoire. Si les Lombards veulent se charger d'une partie de la dette publique, maintenir les relations commerciales avec l'Autriche sans entraves de douanes et fournir un contingent de troupes, en cas de guerre, on les laissera faire. — Hier, une réunion des banquiers les plus riches, Rothschild; Sina, Stametz, Meyer, a vivement prié le gouvernement de faire un arrangement pacifique avec les Lombards ; les fabricants de l'Autriche et de la Bohême ont suivi cet exemple.

Le 1ᵉʳ avril, dit une autre correspondance, une déclaration de guerre à la Sardaigne a été résolue par la chancellerie d'Etat et la chancellerie de guerre. Les journaux du soir la publient. L'Italie paraît définitivement perdue pour l'Autriche. C'est un coup mortel pour l'industrie et le commerce de Vienne et de Bohême. Le plus grand nombre des fabriques de coton et de laine seront obligées de cesser leurs travaux, et des milliers d'ouvriers se trouveront réduits à la misère. Aussi est-il à craindre que ...

... gres d'avoir reconquis leur liberté, ... bourg. De nombreux groupes se sont formés autour de ces personnes à leur arrivée, et celles-ci ont engagé les Hongrois libres à ne pas empêcher les Italiens de recouvrer leur liberté. Que les Lombards, ont dit les orateurs, s'incorporent dans la grande famille italienne, nous ne serons pas pour cela moins libres ni moins heureux ; nous devons nous armer contre les barbares du nord, et non pas contre les peuples qui conquièrent leur liberté. — Les orateurs furent conduits en triomphe à leur hôtel et on leur donna une garde d'honneur.

Dans une réunion populaire, tenue le 28 mars à Prague (Bohême), il a été décidé qu'on adresserait à l'empereur une pétition contenant les points suivants :

1° La réunion indissoluble de tous les pays de la couronne de Bohême, relativement à leur autonomie intérieure, et la garantie de leur union intime avec toute la monarchie autrichienne ; l'entière égalité des populations allemande et bohême dans toutes les branches d'enseignement et d'administration du pays.

2° Une représentation nationale sur les bases les plus larges de l'éligibilité et de l'élection, laquelle embrasse tous les intérêts du pays, qui vote les lois et les impôts, puis un ministère spécial pour les affaires intérieures du pays et l'organisation des autorités administratives centrales à Prague pour ce ministère ;

3° La prompte organisation de la garde nationale et de son complet armement ;

4° la réforme de l'université et celle de l'enseignement accordée définitivement et non pas seulement provisoirement ;

5° Assermentation de toutes les autorités civiles et militaires sur la Constitution.

On ne doute pas que le gouvernement ne se hâte d'accorder tous ces points.

On a distribué 4 000 fusils à la garde civique, qui fait le service avec les militaires.

On écrit de Berlin, 5 avril :

La séance d'aujourd'hui de la Diète a mis à nu une partie de nos misères. L'anarchie est partout, dans les provinces plus encore que dans la capitale. Les ouvriers sont sans travail et s'agitent : les commerçants ruinés voient l'avenir avec effroi ; le crédit privé n'existe plus. Tel est le résumé du langage de quelques membres de la Diète. Tous les ministres ont parlé l'un après l'autre pour rassurer les esprits et faire connaître les mesures qu'ils prennent pour rétablir l'ordre et avec l'ordre la confiance, et pour fournir du travail à ceux qui en manquent.

La Diète n'a voulu priver ni les domestiques ni les ouvriers du droit d'élection. Ce droit n'est interdit qu'aux personnes qui ont perdu leurs droits civils. Cette modification a eu lieu contre l'avis du ministère.

Les électeurs primaires nommeront un électeur de second degré par chaque cinq cents habitants.

Nul ne pourra être élu député s'il n'est âgé de trente ans. L'âge est la seule condition de l'éligibilité.

Nous avons les plus tristes nouvelles de Posen, qui a été mise en état de siége. Le ministère prussien accuse les Polonais d'impatience, d'ingratitude ; il dit qu'ils perdent leur cause, etc. Les Polonais crient à la trahison contre la Prusse. Au milieu de ces accusations, la guerre civile s'organise dans ce malheureux duché.

Jusqu'à présent, les négociations entre le général Willisen et le député du comité polonais, M. de Polwrorowsky, sont restées sans résultat. Les Polonais élèvent des prétentions que M. Willisen ne peut pas leur accorder ; ils veulent une armée polonaise commandée par des officiers polonais, et qui ne prêteront serment au roi de Prusse que comme protecteur. De plus, ils veulent avoir un gouvernement séparé. Le général Willisen a répondu qu'il ne pouvait pas discuter de pareilles propositions. Le gouvernement prussien est prêt à faire toutes les conditions possibles, mais il ne veut pas accorder la séparation.

On écrit de Posen, 1ᵉʳ avril :

A Varsovie, le prince de Paskewitch a fait assembler les principaux habitants et leur a fait prêter le serment, au nom de l'empereur, qu'ils ne voyageraient à l'étranger que pour affaires particulières, et qu'ils s'abstiendraient de la lecture de journaux et brochures politiques. Les habitants ont prêté ce serment. Le prince leur demanda ensuite, au nom de l'empereur, de lui faire connaître leurs vœux ; mais la réponse a été que l'on ne pouvait savoir cela que par une assemblée du peuple. Le prince a déclaré une pareille réunion contraire aux lois de police, et a fini par dire qu'il annoncerait à l'empereur que les Polonais n'avaient rien à désirer. A Berlin, on a répandu le bruit que l'empereur avait fait venir de Varsovie quatre membres de l'ordre équestre, quatre de l'ordre des bourgeois et quatre de celui des paysans, pour délibérer avec eux sur les améliorations à accorder. Tous ces bruits méritent confirmation.

On écrit de Kœnigsberg, 1ᵉʳ avril :

Le manifeste russe nous paraît être un message de paix. L'empereur paraît vouloir se tenir sur la défensive. Notre province n'a pas encore un aspect belliqueux ; on n'a encore appelé que 250 hommes de la landwehr.

A Aix-la Chapelle, un comité polonais a été formé pour recevoir des enrôlements. Déjà plus de cinq cents volontaires se sont présentés. Des meetings ont lieu chaque soir ; la troupe laisse faire. Plus de 4000 hommes sont sans ouvrage.

On écrit du duché de Bade :

Une réunion populaire d'environ 5 000 personnes a eu lieu, le 30 mars, à Engen, dans le grand-duché de Bade, et elle s'est prononcée pour la république.

Les paysans se portent à de graves excès contre les propriétés et même contre les personnes, si elles ne s'enfuyaient. Ils pillent, détruisent, incendient les châteaux et les propriétés. Ils sont armés, refusent de payer les impôts et même redemandent par la violence ce qui a déjà été reçu.

Le *Times*, voyant que le gant jeté aux chartistes a été relevé par eux, engage le gouvernement à faire occuper de bonne heure le terrain sur lequel doivent se réunir les chartistes. Des fusils, des baïonnettes, des cartouches, des couteaux ont été distribués aux hommes de police et à l'armée. Les soldats ont même reçu des vivres. Des forces considérables d'artillerie ont été amenées de Wolwich à Londres.

Les chartistes ont publié leur proclamation en réponse à celle du gouvernement. La voici :

Citoyens, nous, membres de la convention nationale, réunis à l'institution scientifique, et délégués de toutes les parties de l'Angleterre, ayant vu une proclamation émanée du bureau de police qui porte que la procession annoncée pour le 10 avril est contraire au statut adopté

Les chartistes se sont réunis le 8. Nous extrayons les lignes suivantes du compte-rendu de cette séance :

M. DONOVAN. Demain il y aura un meeting de 100,000 personnes, à Manchester, qui secondera le mouvement des délégués. Je propose, en conséquence, d'envoyer une députation aux vingt-quatre membres des communes qui ont résisté hier soir au bill présenté par le gouvernement afin de concerter avec eux les mesures nécessaires.

Cette proposition a été adoptée.

La députation revient au bout d'un certain temps, et M. Jones s'exprime ainsi : J'ai pensé qu'il convenait d'aller voir lord Morpeth. Il a dit : La question n'est peut-être pas très loyale ; mais il est possible que vous n'hésitiez pas à me dire quelles sont vos intentions relativement à la procession de lundi. Je lui ai répondu que, s'il voulait me reconnaître comme membre de la convention nationale, je lui répondrais ; mais pas autrement. Il m'a reconnu comme tel, et alors je lui ai déclaré que la procession voulait marcher sans armes, qu'elle ne dépasserait pas l'angle du pont de Westminster, et qu'au lieu d'exciter des troubles elle concourrait avec la police au maintien de l'ordre. Mais j'ai ajouté que, si l'on nous attaquait, comme nous ne voulions pas porter le premier coup, nous nous défendrions, et, si dans ce cas le sang coulait, j'ai prié S. S. d'informer ses collègues du ministère qu'il retomberait sur leurs têtes. (Applaudissements.)

A la fin de la séance de la chambre des communes du 7 avril, sir G. Grey, ministre de l'intérieur, a demandé l'autorisation de présenter un bill à l'effet de pourvoir à la sécurité de la commune attaquée, dit-il, par les projets *séditieux et haineux* de certaines personnes qui excitent à l'insurrection flagrante et au renversement des institutions nationales. La lecture de ce bill, combattue par M. O'Connor, a été votée par 283 voix contre 24. La troisième lecture aura lieu lundi.

Le Comité de l'émigration polonaise, en réponse aux diverses demandes, offres et propositions qui lui ont été faites, croit devoir annoncer :

Que le siége du Comité est établi au Palais-National de l'Elysée, rue du Faubourg-Saint-Honoré ;

Que le secrétaire du Comité, qui s'y tient en permanence, est autorisé à recevoir toutes les offrandes et souscriptions, quel qu'en soit le montant.

Le Comité est chargé, dans la limite des ressources mises à sa disposition :

1° De fournir des secours de route à tous les Polonais qui retournent en Pologne et qui manquent de fonds nécessaires pour faire le voyage ;

2° D'assurer les secours nécessaires aux femmes et enfants de ceux qui, n'ayant d'autres moyens d'existence que le produit de leur travail, laissent leurs familles sans ressources.

Les fonds qui seraient remis au Comité avec la destination spéciale pour cette dernière catégorie de secours ne pourront pas recevoir d'autre emploi.

Le Comité doit ajouter qu'il n'est responsable que de l'emploi des fonds qui sont remis à sa disposition. Il aura soin, d'ailleurs, de publier toutes les souscriptions versées à sa caisse.

Le Comité invite, par le présent avis, tous les amis de la Pologne, en France et en Allemagne, à former des comités spéciaux dans toutes les localités, surtout où il restera des familles polonaises sans moyens d'existence, et à se mettre en rapport avec le comité.

Fait à Paris, le 7 avril 1848, au siége du Comité, au Palais-National de l'Elysée, rue du Faubourg Saint-Honoré.

Général DWERNICKI, MALINOWSKI (Thomas), NIEWENGLOWSKI (G.-Henri), ORDA, PLUZANSKI (Ignacy Romuald), JAKUBOWSKI (Henri), membre et secrétaire du Comité.

Nous appelons l'attention des membres du Gouvernement provisoire sur les lignes suivantes, extraites d'une lettre qui nous est adressée par un honorable négociant d'une de nos grandes villes de province :

Messieurs, voilà, depuis six semaines, la première heure de tranquillité dont je puis jouir ; plus de la moitié de ma fortune sera engloutie dans cette crise financière où nous a jetés la dernière révolution, et j'ai soutenu une lutte dont je ne me serais jamais cru capable, et dont l'imprévu me stupéfie encore. Je lis ce soir dans votre feuille un projet qui peut nous sauver, votre article *Réforme financière*. J'ai pris la plume d'un bond pour vous écrire mes sympathies. Vous êtes dans le vrai, faites de ces articles comme j'en ai tant lu dans votre feuille, élaborez, commentez, répétez toujours à satiété dans vos feuilles de chaque jour le projet de décret dont je vous parle, et vous aurez sauvé l'honneur, la vie, la fortune d'une foule de gens qui ne vivent plus, et sont réduits à maudire les conséquences d'une révolution qu'ils appelaient il y a deux mois de tous leurs vœux.

Inauguration du chemin de fer de Troyes.

Le chemin de fer de Montereau à Troyes a été inauguré, le 6 avril, en présence du citoyen Marie, membre du Gouvernement provisoire et ministre des travaux publics.

Ce chemin forme un embranchement de la grande ligne de Paris à Lyon ; il doit se prolonger plus tard sur Mulhouse, par Chaumont, Langres et Gray. Sa concession a eu lieu sur les instances de la ville de Troyes et des localités voisines, comme indemnité du dommage causé à l'industrie et à l'agriculture de la vallée de la Seine, par la préférence accordée aux vallées de l'Yonne et de l'Armançon pour le chemin principal du Midi.

Le raccordement du chemin de Montereau sur la ligne de Lyon doit avoir lieu en aval de la ville : jusqu'à présent il n'est qu'indiqué, le service devant se faire, en attendant l'ouverture de la section de Paris à Tonnerre, dans une gare provisoire établie sur le remblai touchant au grand pont construit sur l'Yonne.

On a rencontré peu de difficultés dans l'exécution du chemin de Montereau à Troyes ; le pont sur l'Yonne dont nous venons de parler, et deux ponts sur la Seine, constituent les principaux ouvrages d'art ; ils se font remarquer, comme tous les travaux de la ligne, par une grande simplicité et une grande économie, combinée avec toutes les garanties désirables de force et de durée. La dépense totale, pour une longueur de 102 kilomètres à simple voie, avec voies d'évitement aux stations, terrains et travaux d'art, s'est élevée, pour deux voies seulement, à 20,500,000 fr., soit 200,000 fr. par kilomètre. C'est le premier chemin construit en France au moyen d'une dépense aussi faible.

Jeudi, à onze heures, le citoyen ministre des travaux publics est arrivé à Montereau par la route de Melun. Il a été reçu en tête du pont par le corps municipal autour duquel s'étaient groupés les maires des com-

[illegible] *Gouvernement provisoire et au citoyen Marie*, par le citoyen Goupil.

Le citoyen Marie a répondu à ces divers toasts.

Un quart d'heure après, le convoi d'inauguration composé de quatorze voitures et remorqué par deux machines quittait la gare provisoire et se dirigeait sur Troyes, où il arrivait à quatre heures. Toutes les stations étaient pavoisées et remplies de monde ; presque partout, aux Ormes, à Nogent, à Romilly, des adresses patriotiques étaient présentées au citoyen ministre, dont les réponses étaient constamment accueillies aux cris de : *Vive la République* !

Quelques scènes de désordre avaient éclaté peu de jours auparavant dans le bourg de Romilly, où un certain nombre de métiers à bonneterie avaient été brisés ; le citoyen Marie s'est arrêté à Romilly pour rappeler à la population les grands principes d'ordre et de liberté, du travail, de respect des propriétés sans lesquels la République ne peut exister, et il ajoute que plus que, tout autre forme de gouvernement, la République a pour mission de proclamer et d'appliquer ces principes.

A Troyes, toute la ville était sur pied, une garde nationale nombreuse et des députations d'ouvriers, bannières en tête, occupaient l'intérieur de la gare ; au fond, sur une estrade, se trouvaient M. l'évêque et le clergé.

Au moment où le membre du Gouvernement provisoire se présente à l'embarcadère, M. l'évêque s'avance vers lui, et, s'adressant au citoyen ministre : « Le clergé, dit-il, vient vous offrir son adhésion au Gouvernement, cette adhésion est loyale et sincère, et je suis heureux de vous exprimer ce sentiment. »

Les députations d'ouvriers s'avancent ensuite, groupées autour de leurs drapeaux, et reçoivent du ministre des paroles d'encouragement au travail et l'assurance que le Gouvernement provisoire s'occupe sans relâche d'améliorer leur condition.

Au sortir de la gare, le ministre passe en revue la garde nationale, infanterie, cavalerie, artillerie et tous les corps d'Etat ; il se rend ensuite au pied de l'arbre de la liberté, où il prononce un nouveau discours. Dans la soirée, il reçoit tous les corps constitués, la magistrature et le parquet, l'administration, le commerce, l'industrie, les prud'hommes, le général commandant le département et le corps d'officiers, etc.

Le 7 au matin, les personnes venues la veille sont reparties pour Montereau et de là pour Paris. Avant le départ, M. Stourm, ancien député de l'Aube, administrateur-directeur de la compagnie, a présenté au ministre l'entrepreneur des travaux, M. P. Séguin, le personnel, ainsi que les ingénieurs du chemin. Le ministre a adressé à chacun des éloges sur la bonne et rapide exécution de la ligne. Il a appris avec intérêt de M. Séguin que depuis longtemps cet entrepreneur avait associé à ses travaux tous ceux de ses ouvriers et agents qui se distinguaient par leur intelligence et leur bonne conduite, et que ses principaux employés, entrés chez lui comme de simples ouvriers, sont devenus, par leur travail, les chefs de leurs camarades.

C'est là, a répondu le ministre, la véritable organisation du travail, celle que je comprends et dont il faut désirer l'application de plus en plus générale.

A neuf heures du matin, après deux heures de marche, qui avaient suffi pour franchir les 102 kilomètres entre Troyes et Montereau, le train s'est arrêté dans cette dernière ville, et le ministre s'est dirigé sur Paris. Le citoyen Marie pourra reporter à ses collègues les témoignages d'amour pour la République et de confiance dans son avenir, qu'il avait recueillis dans le cours de ces deux journées de fêtes en l'honneur du travail et de l'industrie.

Elections générales.

Voici la récapitulation des candidatures qui nous ont été signalées par nos amis dans les départements :

Ain.
Bergeron.
Roselly-Mollet.

Aisne.
Godon.
Glatigny.
F. Lejeune.
Sabran (Adolphe).
Magnier (Léon).
Godin-Lemaire.

Basses-Alpes.
Melchior Yvan.
Allemand.

Hautes-Alpes.
P.-J. de Valserres.

Ardennes.
A. Bourgain.
Loreau.
Avril.

Aveyron.
Cantagrel.
H. Carcenac.
Raginel.
Bouloumier.
Deneyrouse.
Charles Blanc.

Ariège.
Félicien Delmas.

Bouches-du-Rhône.
Victor Hennequin.
Scipion Duroure.

Cher.
Félix Pyat.
Wautier.

Corrèze.
Armand Jullliet Saint-Léger.
De Tourdonnet.

Côtes-d'Or.
A. Bonnet.
Coltenot.
Meurgues.

Côtes-du-Nord.
Pellarin (Charles).
Morvonnais.
J. Simon.

Creuse.
De Boudachier.
Mourlon (Frédéric).

Dordogne.
Dulac.
Chastenet.
Bourgès.

Doubs.
Hippolyte Reynaud.
Guyornaud.

Drôme.
Bancel fils.
Muston.
Rey de Saillant.
De l'Horme de Montmeyrac.
Lambert, ouvrier.

Eure.
Dieutegard (Gisors).
Delanchy.

Eure-et-Loir.
Morin.
Marescal.
Petit d'Ormoïs fils.

Finistère.
Emile Souvestre.
Edouard Pompery.
Aristide Vincent.
Felllet.

Gard.
Fortuné Henry.
Donnedieu de Saint-André.
Coirard.
Gaidan.

Haute-Garonne.
Rives, ouvrier.
De Gourville, lieutenant d'artil.
Bouas.

Gironde.
Boissière fils.
Eugène Tandonnet.
A. Tabuteau.
Delbruck.

Hérault.
Boucher Doumenq.
Vergnette.
Vergne.
Rouvière.

[illegible]
Couturier.
Durant Savoyat.
Crépu, docteur.
Arribert, ingénieur.
Guillot, capitaine du génie.
Achard, médecin.
Kœnig.

Jura.
A. Tamisier.
Grea.
Jobez.
Bonvalot.

Loire.
A. Dupuy.
Tranchant.
Joleau.

Loire-Inférieure.
Lechalas.
Benoît père.
Hadery.
Biton.
Allard.

Loiret.
Considerant (Victor).
Arbey.
Péan.
Roger.
Martin.
Peirera.
Rondeau.
Abatucci.

Maine-et-Loire.
Félix Tourneux.
Bonnemère.
Allard.
Teissié du Motay.

Manche.
J. Fleury.
Elie, capitaine d'artillerie.

Marne.
Bureau.
David.
Lecureux.
Aubert-Roche.
J. Haymart.
Un Ouvrier.

Meuse.
Isidore Buvignier.
Jonveaux.

Mayenne.
Guyard.
Chevalier-Malibert.

Meurthe.
Ferdinand Durand, capitaine.
Ch. Guibal.

Morbihan.
Marius Villers.

Moselle.
Barral.
D. Boureulle (Paul).
J. Regnaud.
Voirhaye.

Nièvre.
Perreau.
Rouget.
Guyon (Louis).

Nord.
Regnard.
Urbain Feytaut.

Oise.
Baudier, médecin.
Turck.
Bellanger.

[illegible]

Haut-Rhin.
Janger.
Held.
E. Dolfus.
Heuchel.
Kienig.

Rhône.
Sain fils.
Morrelet.
Briot.
Colgnet.
Regnier.
Terson.

Haute-Saône.
Villers Vaudey.
Adolphe de Troyes.

Saône-et-Loire.
P. Forest.
Bazin aîné.

Sarthe.
Savardan.
Rousseau.
Ledru-Rollin.
Trouvé-Chauvel.
Louis Blanc.
Graffin (Léopold).
Silly.
Papigny.

Seine-et-Marne.
Krantz.
Emile Lefèvre.

Seine-et-Oise.
Baudet Dulary.
Garnier.
Lamarche.

Seine-Inférieure.
Bertin.
Delaporte.

Somme.
Lemaître.
Bazaine.
Michel Vion.

Tarn.
Armand Guibal.
Lavergne.

Tarn-et-Garonne.
Detours.

Var.
Gaimar (Paul).
Pony (Charles).
Thouron.
Audemar.
Meissonier.
Flandin.
Bell.

Vendée.
Jules Allix.
Belin.

Vienne.
Treuille.

Haute-Vienne.
Martin, capitaine d'artillerie.
P. Leroux.
Allègre.
Bac.

Vosges.
Turck.
Laurent.

Yonne.
Benoît Voisin.
Charton.
Hereau.
Rampon-Lechin.

TROUBLES A BESANÇON. — Des faits d'une haute gravité se sont produits jeudi soir, à Besançon. A la suite de certains dissentiments qui s'étaient élevés entre les commissaires de la République et le conseil municipal, celui-ci fut dissous.

Le citoyen César Convers, maire révoqué et chef d'escadron de la garde nationale, aurait déclaré, au milieu des bataillons en armes, qu'il ne céderait qu'à la force, et le lieutenant-colonel, tirant son sabre, aurait lui-même donné l'ordre de marcher contre la préfecture, au cri de : A BAS LE COMMISSAIRE !

La scène déplorable qui suivit cet appel est racontée de la manière suivante par le *Républicain de la Franche-Comté* :

« A cet appel, huit cents gardes nationaux, huit cents Franc-Comtois, huit cents républicains répondirent, et, tambour en tête, baïonnette au bout du fusil, sabre en main, se mirent en marche contre la préfecture.

» Quatre hommes étaient là, gardant la porte du palais. Quatre hommes ! seule garde que les commissaires eussent voulu appeler au secours des représentants de la République.

» Le colonel de la garde nationale les somma d'ouvrir la porte.

» Ils devaient refuser. Ils refusèrent.

» Les artilleurs de la 5e batterie se précipitèrent alors sur eux, brisèrent leurs armes, les entraînèrent dans la foule, et, à coups de crosse, enfoncèrent la porte et envahirent la cour.

» Ce fut à ce moment que, sous la menace de deux cents sabres [illegible], le commissaire de la République dut révoquer son arrêté et [illegible] fonctions entre les mains de César Convers.

» Il le fit en déclarant qu'il ne cédait qu'à la force des [illegible] avait résisté une heure. [illegible]

» ... furent la seule punition qu'on leur infligea.

» Et Besançon s'endormit.

» Voilà, nous le signerions de notre sang, voilà le récit calme et fidèle des scènes qui ont déshonoré la garde nationale de Besançon, et qui mettent au ban de la France les prétoriens d'un nouveau César.

» Nous les signerions, parce que nous les avons vues et que nous étions des quatre citoyens de garde à la porte de la préfecture ! »

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui dimanche a eu lieu à l'état-major de la garde nationale la réception des capitaines d'état-major nouvellement élus. Ils étaient rangés sur deux lignes. Après avoir passé dans leurs rangs, le général les a réunis en cercle et leur a adressé quelques paroles de fraternité qui ont été accueillies par les cris de *Vive le général Courtais!* Il était assisté du sous-chef d'état-major général Saisset, qui est venu exprimer les regrets qu'éprouvait le général chef d'état-major Guinard, de ne pouvoir assister à cette réunion, retenu qu'il était dans son lit par une indisposition.

— Le comité central pour la cause polonaise se réunira demain lundi, 10 avril, à sept heures du soir, rue Tarane, 12, pour communications urgentes.

— La société des artistes-industriels a, dans sa dernière séance, choisi pour son candidat à la députation nationale, le citoyen Desrosiers, peintre décorateur.

— Samedi, 8 avril, le club des Intérêts du Peuple (12e arrondissement) a accepté le général Jorry comme candidat à l'Assemblée nationale.

— Le citoyen Magen, inspecteur supérieur de l'instruction primaire, nommé capitaine dans la 11e légion, a déclaré qu'il fêterait sa nomination en déposant à la mairie la somme nécessaire à l'habillement d'un garde national non aisé de sa compagnie.

M. Chamerot, libraire, nommé lieutenant, a pris le même engagement.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Vallée, officier d'administration à Gigelli, traduit en 1847 devant un conseil de guerre sous la prévention de malversation, a été acquitté le 13 mars dernier sur tous les chefs d'accusation que l'intendance avait formulés contre lui. Si nous sommes généralement disposés à appeler les sévérités de la justice contre tous les dilapidateurs de la fortune publique, nous serons toujours heureux de voir l'honnête homme triompher des erreurs ou des haines auxquelles il pourrait avoir été en butte.

— On lit dans le *Courrier de Loir-et-Cher*:

« Des troubles assez graves ont éclaté, mercredi soir, au débarcadère de Tours. Une foule nombreuse s'est présentée au départ du soir, demandant à être admise dans le convoi gratuitement. Cette demande ayant été repoussée, la foule d'ouvriers s'est ruée dans le débarcadère, où elle a commis de grands dégâts. La garde nationale et la force armée sont accourues avec le commissaire délégué, et sont parvenus à rétablir l'ordre. Ces tentatives sont déplorables et ne peuvent être que le résultat d'excitations malveillantes. Que les ouvriers se défient de ceux qui les poussent à des actes de violence, ceux-là ne sont pas leurs amis. »

— Nous lisons dans le *Finistère* : « Les ouvriers de l'atelier des boussoles, au port de Brest, dans un sentiment patriotique, ont spontanément mis à la disposition du Gouvernement provisoire une journée de leur solde montant à 62 fr. 60 c. »

— Les officiers des deux services des douanes, en résidence à Brest, jaloux de venir, autant qu'il est en leur pouvoir, en aide au Gouvernement provisoire de la République, ont effectué entre eux une collecte dont le produit s'élève à la somme de 125 fr.

Le directeur s'est empressé de faire parvenir au gouvernement le montant de cette souscription patriotique.

— Des désordres ont eu lieu à Lille dans la journée du 7, des rassemblements d'ouvriers filtiers ont fait des démonstrations hostiles contre des fabriques de filterie. Plusieurs établissements ont été envahis. Le but de cette manifestation était d'obtenir une diminution de travail. Ces désordres sont d'autant plus blâmables que le tribunal des prud'hommes avait été saisi depuis quelque temps de la réclamation des ouvriers et devait, sous peu de jours, donner une solution à la question qui lui était soumise. Ces scènes de troubles ne se sont pas renouvelées le 8, et la tranquillité est complètement rétablie à Lille.

— La première colonne de Polonais partie de Paris, il y a dix jours, pour aller combattre les séïdes de Nicolas et planter sur les murs de Varsovie le drapeau républicain, a dû arriver à Strasbourg jeudi ou vendredi. On assure qu'elle a reçu, sur son chemin, l'accueil le plus fraternel.

— M. Ernest Troncin est chargé, par le secrétaire-général du Gouvernement provisoire, des communications officielles du gouvernement avec les journaux, l'imprimerie nationale, et du service de la publicité, en remplacement de M. Charles Blanc, appelé à d'autres fonctions.

— Les citoyens du département de la Mayenne sont invités à se réunir mardi 11 avril, à sept heures du soir, rue Saint-Denis, 97, pour reprendre la discussion sur les candidats à l'Assemblée nationale.

— Un service funèbre aura lieu mardi prochain, 11 avril, à dix heures et demie, à l'église de la Madeleine, en l'honneur des martyrs de la sainte cause de la liberté en Espagne.

La réunion se rendra ensuite salle Bonne-Nouvelle, boulevart Bonne-Nouvelle, pour y entendre une oraison funèbre prononcée par un membre du clergé de Paris.

— Les citoyens Roselli-Mollet et Hugon, commissaires extraordinaires dans le département de l'Ain, dont l'arrivée à Bourg avait donné lieu à quelques désordres, ont été rappelés. Une députation d'habitants de Bourg avait été envoyée à Paris pour prier le gouvernement provisoire de laisser l'entière direction des affaires du département à M. Champvans, déjà nommé commissaire.

« Nos délégués, dit le *Journal de l'Ain*, ont été parfaitement reçus par M. Ledru-Rollin qui, sur les explications qui lui ont été fournies, a dicté à l'instant même la révocation de MM. Hugon et Mollet, et a donné ainsi une satisfaction complète au vœu général du pays.

« Nos délégués ont été aussi reçus avec une bienveillance remarquable par M. de Lamartine, qui a entendu de leur bouche des renseignements sur l'excellente attitude de nos populations et sur la direction satisfaisante des affaires du département. M. de Lamartine les a engagés, de son côté, à rassurer le pays sur la situation du gouvernement et des affaires publiques, qui vont s'améliorant chaque jour. »

— Nous recevons la réclamation suivante, signée par plusieurs de nos abonnés :

« Dans le 11e arrondissement, le tirage et la distribution des billets pour la représentation donnée avant-hier au théâtre de la République ont été faits irrégulièrement et de manière à laisser entre les mains des employés de la mairie un certain nombre de billets, dont ils ont frustré le public, l'ouvrier.

« 1° On a commencé le tirage plus tôt que l'heure dite, de façon que,

— La science vient de faire une grande perte dans la personne du citoyen Bibron, chevalier de la Légion-d'Honneur, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, membre de la Société philomatique et professeur d'histoire naturelle à l'une des écoles primaires supérieures de la ville de Paris. Gabriel Bibron, né en 1805, à Paris, au Jardin-des-Plantes même, et fils d'un simple employé de la Ménagerie, s'était élevé par son seul mérite au rang distingué qu'il occupait parmi les naturalistes. Voué particulièrement aux progrès de l'Erpétologie, qu'il connaissait mieux que personne en Europe, il travaillait avec le professeur Duméril depuis plus de treize ans à une *Histoire naturelle complète des Reptiles*, dont il a paru six volumes chez le libraire Roret. Victime de son zèle, de son amour pour la science, ce savant et consciencieux zoologiste n'a pu achever son grand ouvrage. L'achèvement de cette œuvre eût été pour lui une bien douce récompense de ses travaux. Les veilles continues qu'il a consacrées pendant ces dernières années à l'étude si difficile et si curieuse de l'organisation et de la classification des serpents, jointes aux fatigues de son professorat, ont grandement contribué à l'altération de sa santé. Il est mort à l'âge de 42 ans, à Saint-Alban (département de la Loire), le 27 mars 1848, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, qui l'a ravi à l'affection de ses parents et de ses nombreux amis.

Revue dramatique.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. Représentation gratuite. — *Le Roi attend*, prologue en un acte, par George Sand ; — *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, proverbe en 1 acte, par M. Alfred de Musset. — VARIÉTÉS. *Mademoiselle de Choisy*, vaudeville en 2 actes, par MM. St-Georges et Lopez. — THÉATRE MONTANSIER. *Un Voyage sentimental*, vaudeville, par MM. Varin, Leuven et Brunswick. — GYMNASE. *Hercule Belhomme*, 2 actes, par MM. Duvert et Lauzanne. — GAITÉ. *La Foi, l'Espérance et la Charité*, drame en 5 actes, par M. Rosier. — *Petit Bonhomme vit encore*, vaudeville en trois actes, par MM. Nus et Follet.

Des fêtes, des fêtes pour le peuple ! non pas de ces fêtes au milieu desquelles la population bornée au rôle de spectatrice erre par désœuvrement plutôt que par plaisir ; mais de ces grandes manifestations populaires qui rappellent en les agrandissant, en les transfigurant sous l'empire de la foi nouvelle, les fêtes si pittoresques et si démocratiques de l'antiquité et du moyen-âge ; de ces solennités où figurent toutes les conditions, tous les costumes, tous les sexes, tous les âges, où tous sont acteurs et spectateurs à la fois ; de ces cérémonies fraternelles qui dissipent le levain de discorde et de haine que nous ont légué les institutions de privilége, et qui, en rapprochant les anciennes classes, fassent rayonner sur tous les cœurs les sentiments de dévouement patriotique et de fraternité !

Trop souvent jusqu'ici le plaisir s'est fait égoïste ; il s'est repu de satisfactions solitaires ; trop souvent il a marqué son passage par un cortége de victimes ; c'est à la République de provoquer le plaisir qui naît du devoir, de rapprocher les citoyens dans la communion d'une même pensée, d'élever les âmes par le ralliement moral et de montrer tout ce que l'union fraternelle, ce que l'association amicale renferme de jouissances inconnues.

Des fêtes, des solennités pompeuses pour inaugurer et consolider notre grande révolution !

L'initiative individuelle a fait son œuvre : la cérémonie du Champ-de-Mars, les plantations d'arbres de la liberté.

Quant à la nature, elle avait donné sa fête la première. Dans ces jours où tout Paris semblait obéir à une même impulsion électrique, à ces heures de février où le peuple parisien tout entier marchait droit à cette République, objet de rêves lointains des penseurs et pour laquelle la France se sentait mûre, les hautes régions de l'atmosphère se saturaient aussi d'électricité, et le jour de la victoire du peuple, pendant que les vainqueurs illuminaient, le ciel illuminait aussi ; une magnifique aurore boréale rayonnait joyeuse et rutilante vers le nord, et, avant toute nouvelle de Paris, des plaines de la Lombardie, des montagnes de la Suisse, des rivages de la Manche, les peuples saluaient le grand événement qui venait de s'accomplir : l'enfantement de la Liberté.

Les jours suivants, le tonnerre grondait et l'ouragan balayait le sol : c'était le dernier écho de nos vieilles discordes, le vent de la colère du peuple, qui poursuivait, jusqu'à ce qu'elle eût complètement disparu de la France délivrée, les débris de la royauté caduque. Mais chaque jour aussi l'arc-en-ciel tendait à l'Orient sa gracieuse écharpe, et plus tard la lune, l'astre blafard de nos nuits, se pavoisait, un jour d'éclipse, des couleurs rouge et orangée, et se montrait aux peuples étonnés parée des livrées de l'enthousiasme et de l'union.

C'est au tour du Gouvernement de préparer sa fête grandiose pour la réunion de l'Assemblée constituante.

Celle que nous avons vue jeudi au théâtre de la République, toute circonscrite qu'elle était dans l'étroite enceinte d'une salle de spectacle où l'on respire à peine emboîté dans des loges, fait présager déjà quel degré d'enthousiasme on peut développer par la combinaison du spectacle patriotique et du rapprochement fraternel.

La salle était comble ; costumes, âges, sexes, se mêlaient confondus ; des hommes vêtus de blouses s'étalaient dans les fauteuils de galerie et de balcon, et des femmes vêtues avec une certaine élégance se trouvaient réléguées aux loges supérieures. Les billets avaient été tirés au sort, et le hasard seul avait présidé à leur distribution. Nulle confusion du reste, partout l'animation, la joie, mais partout aussi l'ordre. On eût dit un de ces arbres gigantesques et enchantés dont parlent les contes orientaux, tout peuplés de voix, de sourires ou de ricanements, mais où tout se meut dans un même but, quoique chaque voix ait son timbre, chaque sourire son expression.

Comme c'était bonheur de voir, au lieu de ce personnel blasé qui fréquente le théâtre, ces visages avides et enthousiastes recueillant toute parole, tout geste, toute intention ! Ceux-là se trompent qui attribuent au peuple l'amour de l'art grossier. Malgré l'état d'infériorité intellectuelle où l'ont laissé les institutions du passé, le peuple possède en lui un merveilleux instinct du beau ; s'il se laisse prendre au faux, il n'hésite pas dès qu'il aperçoit le vrai. Il fallait le voir jeudi applaudir ces nerveux alexandrins de Corneille, tressaillir en face du patriotisme du vieil Horace, et saisir avec une anxiété admirative toutes intentions du rôle de Camille ! Il fallait le voir s'épanouir à cette plaisanterie profonde et sensée de Molière, et suivre avec amour les dédales audacieux du style qu'affectionne le poète philosophe ! Disons aussi que les artistes du théâtre de la République ont fait dignement au peuple les honneurs de chez eux. Jamais Mlle Rachel n'eût plus de passion profonde, Mlle Brohan de plus frais sourire, Sanson plus de mordant, Provost de malicieuse bonhomie.

Les deux grands hymnes de notre révolution, le *Chant du Départ* et la *Marseillaise* encadraient la représentation. La *Marseillaise* a été chantée par Mlle Rachel. Nous arrivons tard pour dire quelle poésie gigantesque et sympathique l'actrice fait jaillir de ces paroles et de cette musique inspirées. C'est tout une révélation, et l'on ne comprend réellement la toute-puissance de ce chant qu'après l'avoir entendu commenté par la grande tragédienne.

George Sand avait fourni pour cette fête un prologue de circonstance : *Le roi attend*. Ce roi, c'est Louis XIV ; celui que l'on attend, c'est Molière ... riche de poésie la royauté du peuple, du peuple dont il réclame l'honneur d'être sorti, bien qu'il n'en ait pas connu le nom. Toute cette partie fantastique est magnifique de forme et de pensée, et nous avons vu, en l'écoutant, bien des larmes de bonheur sourdre silencieusement au coin des paupières. C'était un indicible enthousiasme.

En sortant de cette représentation, il n'est personne qui eût balancé à donner sa vie pour le bien de l'humanité.

Au reste, le dévouement de la classe laborieuse n'a pas besoin d'être stimulé. Qu'on lise la liste des dons patriotiques ; partout le peuple se sacrifie avec un empressement qu'on ne saurait assez admirer. Aujourd'hui qu'il commence à espérer des jours meilleurs, il semble avoir soif de dévouement. Il en est d'autres qui, sans s'imposer de tels sacrifices, pourraient beaucoup plus que lui pour mettre un terme à la crise : ce sont les peureux dont l'inertie paralyse le crédit ; les fédéralistes de province qui, alors que Paris jouit d'une profonde tranquillité, sèment d'absurdes rumeurs ou irritent les jalousies locales contre la centralisation parisienne, sans mauvaise intention peut-être, mais non sans déplorables résultats...

Le lendemain de la représentation populaire, une petite comédie, une sœur du *Caprice*, fleur délicate et savoureuse de parterre, s'épanouissait au théâtre de la République sur les lèvres de Mme Allan. Brindeau, le vicomte, rend visite à Mme Allan, la marquise. On cause, on jase de la pluie, de l'ennui, des riens du moment, puis enfin d'amour ; la marquise rit, le vicomte se pique au jeu ; la lutte s'engage ; il offre sa main, et la marquise, qui l'a chargé de faire réparer une bague, lui dit, avec un certain embarras, qu'il serait peut-être à propos de faire effacer de ce bijou les fleurons de la couronne de marquise.

Ce proverbe n'a pas l'intérêt du *Caprice* ; l'idée en est moins piquante ; mais l'exécution est d'une délicatesse exquise ; le dialogue en est même plus vif et plus brillant ; le mot plus libre et plus franc que dans le *Caprice*.

Mademoiselle de Choisy, c'est Déjazet, un être hybride, qui, au sans-gêne, à l'allure décidée du jeune mauvais sujet, joint la grâce et surtout les habits de la femme. Elle fait des armes ; elle joue comme un mousquetaire et sable le champagne comme un ex-gentleman-rider. N'allez pas croire cependant que dame nature se soit trompée à son endroit. Nous avons sous les yeux une nouvelle édition de la jeunesse d'Achille. Mlle de Choisy n'a, de femme, que la robe ; elle est vicomte, s'il vous plaît, et le siége de Troie auquel on la veut soustraire n'est autre chose qu'une rencontre avec certain sacripant qui a juré d'anéantir la race des Choisy. Tout finit par s'éclaircir. Mlle Déjazet reprend son sexe, et le public bat des mains.

Quant au *Voyage sentimental* où le théâtre Montansier lance Ravel, Sainville et leur joyeux cortége, nous voudrions bien vous le raconter, mais nous ne l'avons pas vu. Il nous revient que ce voyage, cousin germain de celui que Scarron nous a tracé dans le *Roman comique*, contient des scènes de quiproquos des plus drôles, et des situations d'une désopilante bouffonnerie.

Hercule Belhomme, c'est Arnal. Le comique a fait une spéculation : il a épousé une vieille femme la croyant riche ; mais il se trouve, inventaire fait, qu'il achète du Bâle au pair. Il ne peut se consoler de cette mésaventure ; dans sa fureur, il fait la cour à toutes les jeunes filles, à toutes les bonnes qui lui tombent sous la main ; mais il lui tombe aussi un héritage. Les deux époux se réconcilient alors pour partager cette fortune... et ne plus se revoir.

Avec son air innocent, ce vaudeville ne laisse pas d'avoir une tendance politique : c'est un appel à l'Assemblée constituante en faveur du divorce.

La Foi, l'Espérance et la Charité, jouée à la Gaîté est, malgré l'ambition de son titre, une œuvre de moindre portée que *Hercule Belhomme*. Ce n'est pas cependant que l'auteur ait rien négligé pour en faire une œuvre bien complexe, bien illogique, bien invraisemblable. Il n'en a pas moins réussi auprès du public. On dirait un de ces romans que les Grecs de la décadence s'amusaient à inventer au fond des cloîtres pendant que leur nationalité allait s'abâtardissant, si le style ne révélait essentiellement un successeur de M. Pixérécourt. Le nom de M. Rosier est sur l'affiche, mais nous réputons l'affiche menteuse, et sommes prêts à insérer la réclamation de l'auteur de tant de spirituelles comédies, échos lointains de Beaumarchais, que nous avons applaudies de tout cœur.

Quelques jours auparavant, le même théâtre représentait une amusante bouffonnerie de MM. Nus et Follet : *Petit Bonhomme vit encore*, qui a été fort bien accueillie.

J. F.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 10 avril.

THÉATRE DE LA NATION. — Robert-le-Diable.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Tartuffe, Il faut qu'une Porte soit ouverte ou fermée, le Roi attend.
OPÉRA-COMIQUE. — Fra-Diavolo, Ne Touchez pas à la Reine.
ODÉON. —
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. —
GYMNASE. — Femme Blasée, Royal Pendard, Hercule, Changement.
VARIÉTÉS. — L'Almanach, Mlle de Choisy, Turlututu.
THÉATRE MONTANSIER. — Poisson d'Avril, Vestris, un Voyage, Jeune Homme.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Robert-Macaire.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Trois Révolutions.
GAITÉ. — La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS. — Fouyou, Fille et Garçon, les Victimes, 3 Roses, l'Île.
FOLIES. — Raimbaut et Ce, le Secret, Botte.
DÉLASSEMENTS. — Elle est Folle, l'Honneur de ma Mère, Fille du Diable.
COMTE. — Augusta, le Bouffon, le Diner, le Matelot.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22.) — Vue des Cantons.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
id. 3 fois en un mois... 20 — id. 6 fois id. .... 15 — RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. »
id. 3 fois en un mois. — id. 6 fois id. — FAITS DE PUBLICITÉ...... 1 f. 50 c.

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 10 AVRIL.

De l'Assemblée nationale.

Les élections approchent, et avec elles le moment de la réunion de l'Assemblée nationale. Il devient utile d'indiquer d'abord en deux mots la nature des travaux qu'elle doit accomplir.

Nous l'avons dit, la tâche de 1848 est d'unir, de féconder, d'associer, d'organiser; 1848 est une *fondation*.

Malheur à nous, si l'Assemblée n'est pas composée de manière à comprendre que son œuvre ne consiste pas seulement à substituer une forme politique à une autre, mais encore et surtout à poser les bases d'un nouvel ordre social. A cet égard, les principes sont posés, la voie est ouverte, il n'y a qu'à suivre.

Les travaux, tant généraux que particuliers de l'Assemblée peuvent se classer ainsi :

1° La constitution ;

2° La réorganisation de l'administration, le rétablissement du crédit, de la circulation commerciale et du travail engorgés ;

3° L'élaboration et la solution des problèmes sociaux, la réalisation des droits nouveaux garantis par la République.

C'est une œuvre considérable sans doute; mais, que l'Assemblée soit sincèrement animée de l'esprit de concorde et de fraternité, elle aura tout ce qu'il faut pour l'accomplir. Que surtout elle aborde fermement, résolument les questions sociales; qu'elle organise le travail! A ces conditions, elle aura résolu le problème présent, assuré l'avenir, et acquis pour elle un titre impérissable à la reconnaissance de l'humanité.

La Pologne est encore trahie.

Nous n'avons jamais compté sur le libéralisme du roi de Prusse; mais une partie des Allemands s'y est laissée prendre, et cette confiance de leur part ne sera pas seulement fatale à l'Allemagne, elle sera fatale à la France qui ne pourrait s'appuyer que sur une Allemagne franchement républicaine ; elle sera surtout fatale à la Pologne que la trahison de Frédéric-Guillaume va de nouveau livrer à ses trois bourreaux.

Pendant que le prince de Prusse conspire ouvertement à Londres avec les ambassadeurs d'Autriche et de Russie, que se passe-t-il à Berlin, dans cette ville où l'on portait naguères en triomphe les prisonniers polonais? Dans la séance de la Diète du 5 avril, un député, M. de Bismark, s'est plaint de ce que les nouveaux ministres n'avaient pas parlé du développement national de la Pologne, *cette plaie profonde de l'Allemagne*. Des murmures ont interrompu l'orateur, lorsqu'il a demandé le rétablissement de la Pologne dans les frontières de 1772. Le ministre d'Auerswald a répondu, au *nom du roi*, qu'il ne pourra être question que de réorganiser l'*administration* du grand-duché de Posen, et non du rétablissement de la nationalite polonaise, *l'intérêt de l'Allemagne ne pouvant être lésé en aucune manière.*

Les députés polonais, qui avaient pu croire un instant après les hypocrites paroles du roi à l'affranchissement de leur patrie, ont dû être douloureusement surpris et profondément irrités par le langage du ministre de Frédéric-Guillaume. L'un d'eux, M. Krasezewski, s'est levé pour se plaindre de la position hostile que les autorités prussiennes prennent vis-à-vis de la nation polonaise et des provocations des soldats. Il a ajouté :

« Posen a été déclaré en état de siège. J'ai en main une proclamation du gouvernement de Bronnberg qui est une *véritable provocation à des scènes comme celles de la Gallicie*. On sait bien que la Pologne n'est rien sans l'Allemagne, mais l'Allemagne aussi n'est rien sans la Pologne. Elles ont un ennemi commun, un ennemi que naguère encore on craignait. (Murmures. Nous ne craignons rien !)

Ils ne craignent rien! Quoi, pas même la conscience de l'Allemagne qui se révoltera sans doute en apprenant que les satellites de Frédéric-Guillaume qui massacraient, il y a trois semaines, le peuple de Berlin, vont marcher contre les Polonais traités de *rebelles*.

Cependant, pour endormir l'opinion, on répand dans l'Europe occidentale la nouvelle que le czar va placer lui-même la couronne de Pologne sur la tête de son gendre le prince de Leuchtenberg. Nicolas, après nous avoir traités de *païens*, s'etonne aujourd'hui de ce qu'on se soit efforcé de faire un épouvantail de son nom. « La surprise, dit-il, est le seul sentiment qu'ait pu lui causer notre conduite à son égard. Il ne médite aucune agression, il veut la paix, il en a besoin pour travailler à la prospérité de ses sujets. Que les autres peuples se lancent à travers la révolution, à la poursuite du bonheur social, la Russie, Nicolas l'assure, n'enviera point leur destin. »

D'où vient que le czar, si belliqueux naguère, est tout à coup devenu si pacifique? La réponse à cette question ne saurait être mieux donnée que par Frédéric-Guillaume de Prusse et Ferdinand d'Autriche. Nous n'avions rien à craindre du czar quand il disait à ses officiers : Messieurs, montez à cheval; nous avons tout à craindre de lui, maintenant qu'il prend l'attitude du tigre qui dort.

Nécessité des dépôts d'Argenterie.

Qu'un particulier qui a besoin d'argent aille à la Monnaie faire fondre sa vaisselle, il a raison, dans son intérêt particulier, puisque cette transformation lui procure ce dont il a besoin : — des écus.

Mais, au point de vue de l'intérêt général, de la circulation monétaire, le calcul n'est pas aussi bon. Car, *dans les circonstances actuelles*, la monnaie métallique, après avoir tournoyé dans cinq ou six mains, descend dans un gouffre où elle disparaît : d'une part, elle s'engloutit dans les cachettes des thésauriseurs de la ville et de la campagne; d'autre part, elle est emportée par l'étranger, qui, à ce moment de désarroi universel, est avide de notre argent, dont le titre est meilleur que celui d'aucune nation européenne. Un journal anglais a eu l'obligeance de nous avertir de cette particularité, et de nous démontrer que nous ne ferions que nous appauvrir si nous persistions à fondre toute notre argenterie.

Mais, si nous ne la fondions pas, à quoi nous servirait-elle?

Il faut en revenir à l'idée déjà émise dans notre journal, il y a une quinzaine environ : la déposer dans une banque où elle servirait de garantie des billets à émettre en contre-échange.

Ainsi rien ne serait plus facile que d'ouvrir à la Banque, dans ses comptoirs et dans tous les endroits où elle correspondrait, un bureau de dépôt d'argenterie, qui remettrait à chaque déposant, sauf une légère retenue pour frais, la contrevaleur du poids déposé, en un billet de Banque, lequel serait parfaitement garanti par la valeur métallique déposée.

Pour l'entière sécurité des déposants et des billets émis, les opérations de ce bureau de dépôt pourraient être distinctes de celles de la Banque, et il n'émettrait que des billets d'une certaine coupure, de 15 et de 25 fr. par exemple, qui seraient exclusivement garantis par l'argenterie déposée.

L'empressement que chacun apporte à faire fondre son argenterie prouve encore une chose : c'est que, comme nous l'en avons avertie depuis longtemps, la Banque met un trop grand retard à faire des coupures basses des billets de banque.

Le numéraire en argent manque, rien ne le supplée, et, pour en avoir, on est obligé de courir, de perdre son temps, et finalement de payer une forte prime aux changeurs.

Pourquoi donc la Banque de France est-elle toujours en arrière et jamais en avant ?

Il serait temps qu'elle sortît des mains des particuliers qui l'administrent, et rentrât dans celles de l'Etat.

Mais ici nous rencontrons un immense obstacle. Sentinelle vigilante de la féodalité financière, le *Journal des Débats*, à ces seuls mots, jette un cri et se dresse tout armé.

En commençant sa polémique, il prétend que, d'après les projets d'appropriation de la Banque comme banque nationale, on émettrait *deux milliards et demi* de billets. A notre connaissance, rien de pareil n'a été dit, et nous nous permettons de penser que les *Debats* ont été induits en erreur.

Cependant, si la circulation monétaire est en France de trois milliards environ, d'après les calculs les plus généralement admis, il faudra bien en arriver, dans le cas où tout le métal argent disparaîtrait, à le remplacer dans la circulation par une somme équivalante en billets. Mais ne nous arrêtons pas davantage à cette terreur anticipée que le journal jette à ses lecteurs sous forme de précaution oratoire.

Tout l'article, au surplus, n'a point d'autre but que de faire peur. Suivant ce journal, l'appropriation de la Banque par l'Etat serait « l'*occasion* d'une débâcle générale, de désastres sans fin, » et il se lance dans une longue dissertation sur le papier-monnaie et les assignats.

Il ne faut pas jouer sur les mots. Cette appropriation peut être suivie d'une débâcle générale, — mais elle n'en aura pas été l'*occasion*, ni la cause.

La cause de ce désastre *possible* est dans les embarras financiers et politiques actuellement existants. Si l'on ne fait rien, certainement on périra; — Si l'on fait quelque chose, si l'on tente de grandes mesures, on pourra périr encore, mais il ne faudra pas en accuser la tentative, il faudra dire seulement que l'on n'a pas assez tenté, ou qu'aucun effort humain ne pouvait nous sauver.

Tant que la Banque nationale n'émettra de billets qu'en contrevaleur de ce qu'elle aura reçu, ses billets seront bons et seront partout reçus comme tels.

Or, qui propose aujourd'hui d'en émettre sans garantie, sans contrevaleur réelle, au delà d'une quantité raisonnable? Personne.

Cette juste proportion de l'émission, avec les valeurs réelles possédées par la Banque, et avec les besoins de la circulation, voilà la plus importante des trois conditions que réclament les *Débats* pour la bonne circulation des billets. Rien, jusqu'à présent, n'est là pour la détruire.

Est-ce à dire que plus tard le Gouvernement ne sera pas entraîné à dépasser cette juste limite? Nullement ; mais alors qui faudra-t-il accuser? Est-ce l'institution de la Banque nationale et ses émissions de billets? Non; au moment de sa fondation, elle aura rendu service en émettant ces billets, — mais, si sa marche est dérangée, si elle est forcée, des circonstances majeures et irrésistibles en seront cause. En l'absence de la Banque, ces circonstances irrésistibles vous auraient fait périr, mais d'un autre genre de mort, voilà tout. Vous ne seriez pas morts d'une replétion d'assignats, vous seriez morts d'un accroissement énorme d'impôts et du tarissement général des sources de la prodnction.

Si nous devons périr, industriellement et financièrement parlant, nous périrons. Mais au moins choisissons la voie qui peut nous sauver, et ne restons pas dans une apathie fataliste.

Donc, en soi, l'appropriation des banques par l'Etat n'a rien de mauvais ni de périlleux ; elle ne le deviendrait que si l'anarchie commerciale et politique se prolongeait ; — mais il est clair qu'alors ce serait cette prolongation qui serait funeste, mais non pas l'institution qui aurait fonctionné au milieu de cette anarchie.

Comme seconde condition des billets, les *Débats* demandent que l'éducation commerciale du public soit faite. Elle est déjà faite en partie, et la nécessité, ce grand maître, la complète en ce moment.

Comme troisième condition, ce journal indique la confiance dans le Gouvernement et ses ressources. Cette condition rentre dans la première. Prenez de bonnes mesures, et vous inspirerez confiance. Il faut donc discuter en elles-mêmes les mesures proposées, et c'est ce que les *Debats* ne font pas, se contentant, pour combattre le projet de banques nationales, de supposer que tout continuera à aller au plus mal. Nous n'en dirons pas plus, nous contentant à notre tour de croire que les *Debats* veulent détourner la mesure projetée par de simples fins de non-recevoir, — que nous ne sommes pas forcés de prendre au sérieux.

M. Pierre Leroux vient d'écrire à M. Cabet une lettre qui dénonce à l'opinion un fait grave. En qualité d'ancien ouvrier typographe, devenu penseur célèbre, à titre d'écrivain et de philosophe plus encore qu'à titre de socialiste, M. Pierre Leroux était désigné comme candidat à l'Assemblée constituante. Cette candidature était principalement formée à Paris et à Limoges par les sympathies populaires. Eh bien ! il paraît que c'est dans les agents du gouvernement républicain même que le fondateur de l'*Encyclopédie nouvelle* rencontre une opposition à sa candidature. Ce serait précisément à titre de socialiste qu'on lui suscite des obstacles.

Nous avons peine à voir dans ce fait autre chose qu'une méprise, un malentendu local, une erreur particulière. Il est impossible que les membres du gouvernement provisoire, qui ont vu la question sociale posée devant eux par le peuple lui-même le jour des barricades, et qui voient une crise économique et financière augmenter chaque jour encore l'urgence de la solution, s'aveuglent au point de se figurer qu'une pareille étude peut être éludée, ajournée. Il est impossible que le gouvernement provisoire ne considère pas, au contraire, la réunion à la Constituante de toutes les sommités socialistes comme le seul moyen de faire une justice prompte des erreurs que peuvent contenir leurs doctrines, et de tirer profit de toutes les lumières, de toutes les idées justes et pratiques qu'elles renferment.

Connaissant l'ignorance absolue de certains républicains de la veille en matière d'améliorations sociales, nous ne sommes pas étonnés de trouver aujourd'hui parmi eux de nouveaux conservateurs-bornes et endurcis; mais nous avons trop de confiance dans l'intelligence des masses de prolétaires et de bourgeois qui souffrent également de la crise sociale pour redouter beaucoup l'aveuglement de quelques-uns.

C'est pourquoi nous espérons qu'il suffira de la publicité donnée à la plainte de M. Pierre Leroux pour amener le gouvernement provisoire, ou au moins M. le ministre de l'intérieur à repousser toute solidarité dans les préventions absurdes dont le socialisme est l'objet.

Voici la lettre de M. Pierre Leroux :

Limoges, le 31 mars 1848.

Cher Cabet,

Je vous écris de mon lit, étant malade, et un de mes amis me sert de secrétaire. Je viens de recevoir en même temps votre liste de présentation du *Populaire* et celle du comité central. La comparaison des deux listes est instructive et fort significative. On a écarté de l'une tous ceux des amis du peuple qu'on appelle *socialistes*. On regarde le socialisme, sous toutes ses nuances, comme un poison pour la République. Les socialistes, à leur tour, se demandent comment il est possible de faire une république sans idée sociale.

Quoi qu'il en soit, mon cœur vous remercie de m'avoir porté sur la liste des candidats du *Populaire*, et de m'avoir donné une place auprès de vous, immédiatement et sans intervalle. Comme le même fonds de doctrine nous unit, comme nous partons tous deux du principe de la communion humaine, tandis que ceux qui nous repoussent partent du faux principe de la séparation et de l'antagonisme, je devais, en effet, occuper cette place. Je n'ai jamais, comme vous le savez, présenté la doctrine que j'enseigne sous le nom de *communisme*; mais je n'ai jamais, non plus, admis ni propagé les imputations iniques de tout point, répandues contre le communisme, tel que vous le professez. J'ai aspiré et j'aspire à une science sociale dans laquelle nous nous réunirons tous.

Vous savez que, antérieurement à la révolution qui vient de s'accomplir, nous étions, mes amis et moi, poursuivis par les mêmes imputations, et, à ce titre de communistes, calomniés dans les journaux ministériels, qui nous signalaient aux rigueurs du parquet.

Voici ce qui est arrivé à la suite de ces calomnies : Sentant que j'avais un devoir à remplir, je me suis présenté à Limoges, au nom des idées pour lesquelles j'ai combattu et combattrai toute ma vie. L'accueil que j'ai reçu d'une multitude de citoyens servirait au besoin à prouver aux plus incrédules combien nos doctrines sont dès aujourd'hui comprises, et combien aussi elles sont irréprochables et salutaires ; mais, en même temps, j'ai éprouvé les effets des calomnies précédemment répandues contre nous. Il n'est pas étonnant que les égoïsmes de toute sorte s'insurgent contre une religion toute d'amour et de paix, sans doute, mais d'égalité, qui demande à l'orgueil et à toutes les passions contraires à la fraternité humaine d'abandonner la place. On m'a donc accusé, comme on vous accuse, de vouloir détruire la famille et établir la loi agraire. Que répondre à l'ignorance, à l'aveuglement et à la mauvaise foi? Comme tous les hommes sont nos frères, le devoir est pourtant de [illegible] et j'avais commencé à le faire, lorsqu'il m'est arrivé une série [illegible]

[illegible] candidats qui faisaient avec moi une alliance. Dès lors, mon devoir était de renoncer à ce combat électoral, où, dans ma position, il aurait fallu, pour réussir, renier mes doctrines et abjurer l'idéal.

Je suis aujourd'hui ce que j'étais hier, l'homme d'une doctrine. Être nommé à tout autre titre ne me convient pas, et je ne voudrais en aucune façon tromper les électeurs pour accaparer leurs suffrages.

Tout le temps donc que je resterai à Limoges, je l'emploierai à enseigner la doctrine de l'humanité, comme je fis, il y a un an, dans cette même ville, lorsque j'y vins; et j'espère, avec l'aide de Dieu, que cet enseignement portera ses fruits, comme il est déjà arrivé des paroles que mes amis et moi avons répandues l'année dernière. Cela me sera d'autant plus facile maintenant, que j'ai trouvé, je vous le répète, l'accueil le plus fraternel et le plus vraiment républicain.

M'étant ainsi désisté de ma candidature à Limoges, *où les représentants officiels du Gouvernement républicain m'ont repoussé comme socialiste*, et ont par là donné tout empire à des accusations que je n'ai pas besoin de déclarer fausses de tout point, il ne reste d'autre chance d'élection pour moi que celle qui serait faite par le peuple de Paris, sur la présentation, non pas du comité central qui m'a exclu de sa liste, ainsi que vous et tous les autres représentants des diverses écoles socialistes, mais sur votre présentation du *Populaire*, sur celle de l'*Atelier*, qui m'avaient compris parmi les candidats que leurs travaux recommanderaient à l'estime du peuple, et, sans doute aussi sur celle des autres démocrates qui ont institué à Paris des sociétés populaires. C'est à titre même de philosophe et de socialiste qui me fait repousser ici par les agents officiels du Gouvernement provisoire que vous me présentez, comme pouvant apporter à une assemblée chargée de faire une constitution, quelque lumière, fruit du travail de toute ma vie. Si l'on me nomme à ce titre, j'accepterai cette tâche, qui me paraît immense et qui semble si légère à tant d'autres, lesquels n'ont jamais étudié les problèmes qu'il s'agit de résoudre.

Ayez la bonté de me répondre un mot et de me dire s'il est besoin que je fasse une profession de foi. Il me semble que j'en ai fait une à tous les instants de ma vie, et qu'il n'y a pas une seule ligne de mes écrits qui n'en soit une. Je ne suis pour aucun des trois termes de la formule républicaine pris isolément; je suis pour les trois pris ensemble comme égaux et indivisibles. Je crois à la possibilité d'une synthèse qui les réalise tous les trois. Si j'avais à faire une profession de foi, je ne pourrais que répéter ce que j'ai écrit depuis vingt ans sur ce sujet. Mais à quoi bon, puisque les raisons qui font que vous me présentez sont précisément tirées de la doctrine que je professe. Il me semble d'ailleurs que votre témoignage est suffisant, que tous ceux que vous présentez avec moi me connaissent, et que nous répondons les uns des autres.

Votre ami, PIERRE LEROUX.

ACTES OFFICIELS.

Un arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 9 avril, règle d'une manière générale l'uniforme des corps d'infanterie de la garde nationale.

Le ministre de l'intérieur arrête :

Vu le rapport du citoyen directeur des musées nationaux, en date du 5 avril 1848, concernant principalement la réintégration au musée central des objets d'art indument disséminés dans les résidences ci-devant royales et édifices quelconques, et subsidiairement sur la nécessité de relier convenablement les musées des départements au musée central.

Vu l'urgence qu'il y a à ce que ce double but soit atteint sans retard;

Vu que, par leurs attributions et leurs travaux, les conservateurs spéciaux ne peuvent pas être distraits de leurs fonctions sédentaires dans les différents musées;

Vu l'importance des deux objets signalés dans ledit rapport, et sur lesquels l'arrêté du 18 mars 1848 a statué,

Il est nommé quatre inspecteurs attachés à la direction des musées nationaux.

Ces inspecteurs prendront rang immédiatement après les conservateurs spéciaux des collections de Paris, et se transporteront sur tous les points où l'administration des musées nationaux jugera utile de les envoyer.

Ils recevront avant leur départ les instructions et documents nécessaires pour faciliter leur mission.

D'après les rapports qu'ils adresseront à la direction, ils devront procéder à la réintégration immédiate des objets appartenant au musée central, ou constater simplement l'existence et l'état de conservation de ces objets et en dresser état.

Ils devront, en toutes mesures prises par eux, en référer à la direction des musées nationaux.

Leurs appointements, à partir du 1er avril, seront fixés à la somme de 4 000 fr.

Il leur sera alloué 2 000 fr. pour frais de voyage.

Par décision du 2 avril, le ministre de la marine et des colonies a nommé, sous la présidence du sous-secrétaire d'État de ce département, une commission composée des chefs de service de l'administration centrale et du vice-président du conseil d'amirauté, pour préparer le budget rectifié de 1848, et proposer les réductions, ainsi que les réformes à faire.

Sur la proposition de cette commission, M. Arago vient de rendre plusieurs arrêtés relatifs à l'administration centrale.

Le traitement des directeurs a été réduit de 20 000 à 12 000 fr.

Les sous-directeurs ont été supprimés.

Le nombre des bureaux du secrétariat a été ramené de quatre à deux.

Ces diverses mesures, indépendantes de celles qui résulteront d'un examen plus approfondi de l'organisation actuelle, ont déjà produit une économie de plus de 86 000 fr., portant uniquement sur les bureaux. Cette première réduction va se trouver considérablement augmentée par l'application du décret du 4 avril, relatif aux retenues proportionnelles sur les traitements au-dessus de 2 000 fr.

La commission poursuit ses travaux.

La ville de Paris ayant offert d'équiper les officiers de la garde nationale nouvellement élus, les fournisseurs sont invités à présenter des modèles d'équipement conformes à l'arrêté du citoyen ministre de l'intérieur, en date du 9 avril courant, et consistant dans les épaulettes, le hausse-col, le sabre, le ceinturon et le schako. Ces modèles, accompagnés des prix et devis, devront être déposés mercredi prochain, 12 avril, à midi au plus tard, à l'état-major général de la garde nationale, où ils seront soumis à l'examen d'une commission choisie dans les diverses légions de Paris, et présidée par le général commandant supérieur.

Les citoyens ouvriers tailleurs, sans ouvrage, sont invités par le préfet de police à se présenter de suite à la *Caserne des Célestins*, *rue de Sully*, *quartier de l'Arsenal*, munis de certificats émanant du commissaire de police de leur quartier, et attestant leur moralité.

Des travaux de quelque importance ayant été commandés à un par-

[illegible]

voir exiger de leurs propriétaires, des quittances définitives de loyer, sans en avoir effectué le paiement.

A ce premier abus se sont joints, dans quelques arrondissements, des actes non moins regrettables; on a voulu, par certains signes extérieurs, désigner à l'attention publique, d'abord les maisons de ceux qui se sont montrés faibles; aujourd'hui les maisons de ceux qui sembleraient vouloir rester forts.

C'est à nous, citoyen maire, c'est à l'autorité municipale, en premier lieu, qu'il appartient de flétrir de tels actes, de condamner de telles faiblesses et de prêter appui moral au bon droit.

Ne pas acquitter sa dette à jour fixe peut quelquefois devenir une nécessité malheureuse que des circonstances extraordinaires justifient; mais exiger quittance de ce qu'on n'a point payé est toujours un délit que rien ne saurait excuser et que la loi doit poursuivre : ni nous, ni le pouvoir judiciaire, nous ne manquerons à ce devoir.

Les principes d'égalité et de fraternité qu'a proclamés la République seraient violés le jour où la crainte aurait suffi pour imposer silence au droit. Veillons à ce que ces principes sacrés soient bien compris et courageusement défendus; à ce qu'ils deviennent non-seulement la force de chacun, mais la sauve-garde de tous.

L'intérêt de la République, c'est l'intérêt du propriétaire aussi bien que celui du commerçant, de l'agriculteur et de l'ouvrier; car il n'y a plus de classes en France, il n'y a désormais que des citoyens qui ont tous un droit égal à la protection du Gouvernement et des lois.

Ces lois punissent tout excès, tout abus, toute violence; vous les invoquerez, au besoin, citoyen Maire, la ferme intention du Gouvernement provisoire étant que des actes aussi coupables que ceux que je vous signale, soient, sans hésitation, réprimés.

Vous voudrez bien, en conséquence, prendre toutes les mesures que vous jugerez convenables, pour en prévenir le retour; dans le cas où ils devraient se reproduire, je vous invite à réclamer immédiatement l'intervention du citoyen préfet de police, et à saisir l'autorité judiciaire, qui poursuivra sans relâche les auteurs de ces actes déshonorants.

Circulaire du ministre de l'intérieur.

Paris, le 8 avril 1848.

Citoyen commissaire, vous trouverez ci-après la seconde partie des instructions relatives à la réunion des assemblées électorales convoquées au 23 avril par les décrets du Gouvernement provisoire des 5 et 26 du mois dernier. Elles concernent spécialement les formes à suivre pour la tenue de ces assemblées.

C'est la première application en France du suffrage universel. C'est la première fois que tous les citoyens y sont appelés à exercer leur part de souveraineté dans les assemblées nombreuses. Leur patriotisme, leur sentiment de l'ordre, leur respect pour la légalité garantissent que les opérations s'accompliront sans trouble et sans confusion. Mais la longueur de ces opérations, le grand nombre de ceux qui y participeront, enfin l'emploi des formes nouvelles auxquelles on est obligé de recourir, m'ont paru rendre nécessaire de vous adresser des éclaircissements développés propres à guider les autorités locales et les citoyens eux-mêmes en ce qui concerne l'accomplissement de leurs devoirs dans une circonstance qui intéresse à un si haut degré les destinées de la République.

Je sais qu'il faut se reposer sur les autorités locales du beaucoup de soins de détail et leur laisser une certaine latitude, quant à l'exécution des mesures qui leur sont confiées. C'est à vous à concilier cette faculté avec l'observation des recommandations fondamentales et des garanties dont vous reconnaîtrez l'importance, en étudiant les instructions que je vous transmets.

Vous inviterez les sous-commissaires des arrondissements de sous-préfecture à se concerter avec les juges de paix et avec les maires des communes où siégeront des assemblées, pour les soins relatifs à la disposition des locaux et aux autres formes des opérations. Il serait utile de les réunir, s'il était possible, devant vous dans ce but. Les maires des chefs-lieux devront se concerter également avec ceux des communes de la circonscription, le tout, bien entendu, sans qu'il soit porté la moindre atteinte à l'indépendance des votes et à la liberté des élections.

Je vous invite à donner la plus grande publicité aux instructions ci-après ou du moins à la partie de ces instructions qu'il vous paraîtra utile de porter à la connaissance des citoyens de votre département.

Instruction sur les opérations des assemblées électorales.

La circulaire sur les opérations préparatoires relatives à la tenue des assemblées électorales, publiée le 6 avril, contient des recommandations sur la disposition des locaux où se réuniront les électeurs. Ainsi, la salle d'assemblée devra être située, autant que possible, au rez-de-chaussée et avoir plusieurs issues. On pourrait se servir même d'une halle couverte, que l'on enceindrait de barrières ou palissades pour la séparer de la voie publique. Un couloir serait disposé pour empêcher les électeurs d'entrer confusément dans la salle. Des factionnaires seront placés, sous les ordres du président, pour maintenir l'ordre. Ils seront pris parmi les gardes nationaux et seront relevés pour venir, sans armes, déposer leur vote. Par ce motif, ils pourront exceptionnellement être admis en uniforme.

Plusieurs boîtes auraient été préparées, si l'on prévoyait qu'une seule ne pût suffire pour recevoir tous les bulletins; mais ces boîtes ne devraient être placées sur le bureau que successivement. A mesure que l'une d'elles serait remplie, on en placerait une autre.

Il faudra aussi des tables et des sièges ou bancs pour les groupes de quatre scrutateurs supplémentaires qui procéderont au dépouillement des diverses parties de la masse des bulletins; il suffira de les faire apporter au moment où l'on sera sur le point de commencer cette opération.

L'art. 18 de l'instruction du 8 mars attribue la présidence de chaque assemblée électorale de canton au juge de paix ou à l'un de ses suppléants. Le maire du chef-lieu de canton devra, deux ou trois jours avant le 23 avril, s'entendre avec ce magistrat, pour les soins relatifs à la tenue de l'assemblée. Si le juge de paix (ou l'un ou plusieurs d'entre eux, en cas de plusieurs cantons ayant la même ville pour chef-lieu) était empêché, il devrait en informer le maire, et son premier, ou, à défaut, son second suppléant le remplacerait.

La circulaire du 30 mars a fait connaître que certaines assemblées de cantons pouvaient être partagées en sections présidées par les suppléants du juge de paix et par des maires ou adjoints.

Les dispositions qui précèdent s'appliquent également aux présidents des sections.

Dans les communes autres que le chef-lieu de canton, où il se réunira une section, le maire s'occupera seul des soins préparatoires mentionnés ci-dessus.

Le 22 avril, veille de l'ouverture des assemblées électorales, le conseil municipal du chef-lieu de canton (ou de la commune siège d'une section), se réunira pour reconnaître quels sont ceux de ses membres qui, selon

[illegible]

être absents ou empêchés.) Dans ce cas, le conseil municipal, après avoir réparti aussi également que possible entre les divers bureaux ceux de ses membres qui peuvent y remplir les fonctions de scrutateur, désignera des électeurs de la ville pour compléter les bureaux.

Ce procédé pourra également être pratiqué dans les villes ayant moins de cinq cantons, si, par des circonstances particulières, il ne se trouvait pas dans le conseil municipal assez de membres pour compléter les bureaux des diverses assemblées électorales,

Il devra l'être aussi dans les communes chefs-lieux d'un seul canton où l'assemblée cantonale sera partagée en sections.

Lorsqu'une section se réunira dans une commune autre qu'un chef-lieu de canton, les scrutateurs seront pris parmi les conseillers municipaux de cette commune.

Si le conseil municipal était dissous, le commissaire du département devrait le recomposer avant l'époque des élections générales.

Il sera bon que les membres désignés du bureau se réunissent la veille de l'ouverture de l'assemblée pour s'occuper des moyens d'exécution du système électoral résultant du décret du 5 mars, et cherchent à se bien pénétrer des instructions qui doivent les guider, et à prévenir les méprises et les retards qui pourraient nuire à la marche des opérations.

La circulaire du 6 avril a donné les indications nécessaires pour la disposition des salles d'assemblée.

Devront être déposés sur le bureau :

1° Un exemplaire des décrets du 5 et du 26 mars, de l'instruction du 8 même mois, et un extrait de la circulaire du 30 mars;

2° Les feuilles d'inscription des votants, en nombre égal à celui des communes du canton ou de la section.

3° Les listes et tableaux de rectification envoyés par chaque maire au maire du chef-lieu de canton, le 21 avril, et d'après lesquels auront été dressées les feuilles d'inscription, à moins que ces listes elles-mêmes ne servent de feuilles d'inscription.

Les feuilles d'inscription et les listes envoyées par les maires seront déposées l'une sur l'autre et numérotées dans l'ordre successif où les communes devront être appelées (voyez la circulaire du 6 avril, pages 3 et suivantes), afin que l'appel et les vérifications puissent se faire avec promptitude et facilité.

Des affiches placées dans la salle devront rappeler le nombre de représentants à élire et indiquer les conditions d'éligibilité, dans les termes de l'art. 45 de l'instruction du 8 mars.

Il suffira de deux affiches dans la salle; mais il devra en être placardé le plus possible au dehors et dans diverses localités de la commune.

Il pourra être placé quelques bancs le long des murs ou parois de la salle; mais il ne devra s'y trouver aucune table ni pupitre autre que pour le bureau de l'assemblée.

A sept heures du matin, le président prendra place au bureau, et les scrutateurs se placeront à ses côtés.

Les présidents et scrutateurs nommeront immédiatement, à la majorité des voix, un des électeurs pour faire les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire ouvre le procès-verbal.

Le président ordonne aussitôt l'admission des électeurs de la commune où se tient l'assemblée.

Après que ces électeurs auront voté, on passera à l'appel de la commune occupant le second rang sur l'arrêté du maire du chef-lieu de canton, et ainsi de suite. Ceux de la première commune sortiront individuellement après leur vote.

Un fonctionnaire ou employé de la mairie, ou même un membre du bureau, se rendant à la porte de la salle, annoncera à haute voix que telle commune est appelée à voter, et placera, en dehors, à la porte ou entrée de la salle, un écriteau portant en gros caractères le nom de cette commune, pour avertir, pendant la durée du scrutin, les électeurs retardataires ou empêchés, de venir se joindre à leurs concitoyens.

Si une commune ne se trouvait pas à son rang au moment où ses électeurs seraient appelés à entrer dans la salle, on passerait à la commune suivante, et l'autre reprendrait ensuite son rang. Mais il faut éviter autant que possible ces interversions qui seraient des causes de confusion et d'erreur.

Si la cause de ce changement provenait de ce que les électeurs ne sont pas arrivés, la commune ne serait appelée qu'après toutes les communes désignées pour voter dans la journée.

Les électeurs portant chacun la carte qui leur aura été remise par le maire, entrent avec ce fonctionnaire, qui prend place au bureau pendant le vote des électeurs de sa commune et qui doit être porteur de la liste électorale.

Si le maire était empêché, il serait remplacé par un adjoint ou par un conseiller municipal, selon l'ordre du tableau (1).

Pour mettre plus de régularité dans l'arrivée des électeurs, il serait bon que le maire les invitât à se ranger dans l'ordre où ils sont inscrits sur la liste et à conserver le même ordre dans la salle. Chaque électeur entré dans la salle prendra son bulletin, le pliera et devra le tenir à la main avec sa carte électorale.

Les électeurs seront appelés selon l'ordre de la liste. L'instruction arrêtée par le Gouvernement provisoire (art. 20) les autorise à écrire au dehors leurs bulletins : et le grand nombre des votants, le temps que prendrait l'inscription de plusieurs noms, la célérité qui doit être apportée dans l'opération, ne permettent pas qu'il en soit écrit aucun dans la salle d'assemblée.

Chacun des électeurs présents se rendra au bureau, montrera sa carte au président. Un des scrutateurs la prendra et en déchirera un coin. L'électeur remettra son bulletin fermé au président, qui, après avoir examiné s'il n'en renferme pas d'autre, le déposera dans la boîte du scrutin. Alors le scrutateur qui aura corné la carte la rendra à l'électeur (1).

A mesure que chaque électeur déposera son bulletin, un des scrutateurs ou le secrétaire constatera ce vote, en écrivant son nom ou son paraphe sur la feuille d'inscription en regard du nom du votant.

Si quelque électeur d'une commune ne se trouvait pas présent au moment de l'introduction de ses concitoyens dans la salle d'assemblée, il pourrait y être admis tant que se ferait l'appel. S'il entrait après que son nom a été appelé, il ne se présenterait pour déposer son vote qu'après tous les électeurs de sa commune.

Mais il ne pourrait entrer dans la salle lorsqu'on en serait à l'appel d'une autre commune, et devrait attendre le réappel qui aurait lieu le jour même ou le lendemain, suivant la force numérique du corps électoral du canton.

Selon les recommandations contenues dans la circulaire du 6 avril,

---

(1) L'ordre du tableau, si le conseil a été formé par élection, se détermine par le nombre de suffrages obtenus (loi du 21 mars 1831). S'il a été formé par nomination du commissaire du département ou de toute autorité provisoire, l'ordre du tableau résulte de l'acte même de nomination; et, s'il y en a eu plusieurs, les conseillers nommés par un acte postérieur ne prennent rang qu'après ceux dont la nomination est plus ancienne. Si l'ancien conseil formé par élection ne subsiste qu'en partie, ses membres occupent la tête du tableau selon l'ordre des suffrages qui les ont élus, et les conseillers qui ont été nommés depuis ne prennent rang qu'après eux.

(1) La carte est rendue à l'électeur pour qu'il puisse s'en servir à l'élection [illegible] qui aurait lieu quelques jours après (instruction du 8 mars, art. 40), si le nombre des représentants était demeuré incomplet.

nées du 23 et du 24 ou entre les trois journées des 23, 24 et 25, de manière que dans la même journée il ne se présente pas plus d'électeurs qu'il n'en puisse être admis à voter, et que toutefois le scrutin puisse, le 24 ou le 25, être clos *avant six heures du soir, à telle heure déterminée*, afin de hâter le commencement de l'opération très longue du dépouillement du scrutin.

Les électeurs des diverses communes auront été informés du jour et de l'heure à laquelle leur commune sera appelée.

Il importera d'avertir ceux qui se seront rendus au chef-lieu du canton ou de la section, de ne pas s'éloigner lorsque approchera le moment de l'introduction de leur commune. Ce soin regardera principalement les maires. La recommandation en devra être faite dans l'avis qu'ils publiront le 20 avril et dans celui du maire du chef-lieu de canton, publié du 18 au 20.

A six heures du soir, le scrutin du premier jour sera clos. Comme l'opération doit continuer le lendemain (circulaire du 6 avril), la boîte sera fermée et scellée, puis déposée sous clef à la mairie. Un poste de garde nationale sera installé dans le bâtiment, et on y placera un ou deux factionnaires, ou même davantage si le lieu du dépôt a plusieurs issues.

Si l'appel de toutes les communes avait lieu le 23 avril, on procéderait le 24 au réappel.

Si les électeurs de plusieurs communes seulement avaient été appelés le 23, l'appel continuera comme le premier jour. S'il devait finir ce jour-là, et s'il restait assez de temps jusqu'à l'heure de la clôture, on procéderait au réappel par commune en finissant par le chef-lieu de canton, pour que les électeurs des autres communes pussent retourner plus tôt chez eux.

Toutefois, si le réappel devait se prolonger un peu au delà de l'heure de la clôture, l'avantage de terminer le scrutin et de pouvoir, le même jour, commencer le dépouillement, devrait faire fléchir la prescription résultant du paragraphe 1er de l'art. 26. Les électeurs étant avertis que le scrutin doit finir le second jour, et ayant pu s'y rendre, soit le 23, soit le 24 avril, n'auraient pas à se plaindre que leurs droits eussent été lésés par cette circonstance.

Enfin, dans quelques cantons où il y aurait un nombre très considérable d'électeurs, par exemple, plus de 3,800, il faudra continuer le scrutin le troisième jour. Il serait suspendu le 24 avril au soir et déposé à la mairie selon les formalités prescrites par l'art. 26, § 2; et, le 25 avril, se feraient le réappel et la fermeture du scrutin.

(*La suite à demain.*)

Dons patriotiques.

Le relevé des versements faits en numéraire, dans la journée du 8 avril, aux mains de la commission centrale des dons et offrandes à la patrie s'élève à la somme de 12 410 fr. 45 c.

— Les délégués des bons cousins charbonniers sont venus offrir au gouvernement provisoire un don patriotique de 200 fr.

— Les délégués des ouvriers distillateurs sont venus apporter, à titre de don patriotique, la somme de 500 fr. 50 c.

— Les délégués de la Société fraternelle des mécaniciens français sont venus apporter à l'Hôtel-de-Ville un don patriotique de 5 189 fr. 35 c.

— Une députation des blanchisseuses du port Saint-Paul, bateau de Mme Bayet, est venue offrir à la République un don patriotique de 300 francs. Une troupe de jeunes filles, vêtues de blanc, des couronnes sur la tête, avec des écharpes tricolores, portaient la corbeille dans laquelle était renfermé l'argent. Les plus petites tenaient des cordons attachés à la corbeille; l'une d'elles, Annette Maina, fille d'un décoré de juillet, a lu des vers où étaient exprimés des sentiments patriotiques et une adresse à laquelle le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire a répondu.

— Une députation des blanchisseuses du bateau à lessive de la Grève vient offrir un don patriotique de 250 fr. ainsi réparti :

Les blanchisseuses	150 fr.
Le propriétaire du bateau	100
Total	250

— Les délégués des vidanges de Paris sont venus apporter un don patriotique montant à la somme de 1 763 fr. 60 c., produit d'une journée de leur travail.

— Les ouvriers du citoyen Bernard, fabricant de chaussures, rue St-Denis, 43, apportent 55 fr. à titre de don patriotique.

— Les ouvriers de l'atelier de serrurerie (d'entretien) de la ville de Paris, 200 fr.

— Les ouvriers maçons de l'entreprise du Luxembourg, 118 fr.

— La société fraternelle des mécaniciens français verse, à titre de don patriotique, 5 189 fr.

— Les citoyens Ducoux, commissaire délégué dans le département de Loir-et-Cher; Hubert, secrétaire-général de la préfecture; Aucher et Roux, conseillers, déclarent n'accepter les émoluments attachés à leurs fonctions que pour les verser dans la caisse municipale de la ville de Blois et les employer au soulagement des travailleurs sans ouvrage.

— Le citoyen Roiseau, sous-commissaire à Vendôme, renonce également à ses appointements.

— Le citoyen Feret, chef de bataillon en retraite, renonce à la moitié de sa pension de retraite de 1 850 fr. pour 1848.

— Le citoyen Caillet, capitaine en retraite, met à la disposition de l'Etat une somme de 50 fr., à prelever sur les arrérages de sa pension de retraite.

— Le citoyen Grandjean, donataire, offre de renoncer à la moitié de la pension de donataire inscrite à son nom, et qui est de 500 fr.

— Le citoyen Plessier, notaire à la Ferté-Gaucher, abandonne les intérêts de son cautionnement de l'année 1848.

— Le citoyen Bédan, notaire aux Roziers, abandonne les intérêts de son cautionnement.

— Le citoyen Bertrand, huissier, à Blidah, offre de verser 40 centimes par chacun des actes portés à son répertoire.

— Le citoyen De Hay, notaire, à Pont-Saint-Maxence, abandonne les intérêts de son cautionnement pour 1846 et 1847.

— Le citoyen Dabry, percepteur à Vichy, fait l'abandon des intérêts de son cautionnement pour 1847.

— Le citoyen Coche, notaire à Jametz, fait l'abandon des intérêts de son cautionnement pour 1846, 1847 et 1848.

— Le citoyen Bard, notaire, à Paray-le-Ménial, abandonne les intérêts de son cautionnement pour 1848 et 1849.

— Les citoyens de Gagny, après avoir planté l'arbre de la liberté sur la place de la commune, ont ouvert une souscription qui a produit la somme de 220 fr. 70 c., versée par le maire de Gagny, comme un témoignage de dévouement à la République.

— Les employés de tout grade de l'administration centrale de la marine, et ceux des diverses inspections générales réunies au ministère, ont versé 2 440 fr. 30 c., produit d'une journée de leurs appointements.

[illegible]
Pour la France, s'il vous plaît !
Quêtons ! frères ! quêtons pour celle
Qui nous a nourris de son lait.
Les refus sont des banqueroutes ;
Si peu que ce soit, donnons tous !
Les océans sont faits de gouttes,
Les milliards sont faits de gros sous !
Aux jours de crise amère
Le Français dit : Ma mère !
Prends mon sang, prends mon or,
Prends, mère, prends encor.

— Sur l'appel fait à leur généreux patriotisme par M. Hunebelle, entrepreneur de travaux publics, les ouvriers occupés au souterrain de Chery-sur-Marne se sont empressés d'adresser les offrandes suivantes au Gouvernement provisoire :

Mineurs, 38 f. 83 c. ; — Charpentiers, 7 f. 50 ; — Tailleurs de pierres et carriers, 52 f. 50, — Maçons, 52 f. 70 ; — Charretiers. 23 f. ; — Manœuvres, 35 f. 25 ; — Charrons et maréchaux, 20 f. ; — Collecte de l'entreprise de Pavant, 14 f. — Total : 223 f. 80

Société Hunebelle et comp., sa part égale à celle des ouvriers, 223 f. 80.

A cette liste se sont joints les employés des diverses entreprises de la société.

J. Hunebelle aîné, directeur gérant, 25 f.; — E. Hunebelle jeune, directeur particulier, 15 f.; — H. Griois, caissier, 10 f.; — Hurdequin, aide comptable, 5 f.; — Meuret, employé conducteur du souterrain, 10 f.; Huret, employé conducteur des terrassements, 10 f.; — Bouloré, employé de l'entreprise de Pavant, 10 f.; — Cornu, employé de l'entreprise de Port-à-Binson, 10 f.; — Miché, appareilleur (lots de Chery et Pavant), 5 f.; — Perseval, appareilleur (lot de Port-à-Binson), 5 f.; — Descouvemont, porte-mire surveillant, 5 f.; — Rechetard, chaufournier, 10 f.; — Mauclercq, médecin vétérinaire, 20 f. — Total 140 f.

Révolution européenne.

Il paraît que les Savoisiens de Lyon vont recommencer l'expédition qui a échoué une première fois, par la faute des premiers agitateurs, si nous en croyons la correspondance suivante adressée à un journal suisse :

Tout s'était passé sans opposition de la part des habitants, ce qui faisait penser qu'ils étaient d'accord avec eux, et que c'était un coup monté en faveur de la République française. Hier, cependant, les ouvriers, sûrement encouragés par le succès, se livrèrent à plusieurs actes de violence qui commencèrent à émouvoir notre population ; ainsi ils brisèrent les enseignes de la douane, se portèrent sur la caisse d'épargne pour s'en emparer, et voulurent imposer à la ville de Chambéry une taxe de cent mille francs. Tout ceci gâta leurs affaires. Aux cris de *vive la République !* vinrent de nouveau se mêler ceux de *vive le roi !* et bourgeois et paysans se réunirent pour repousser ceux qui se montraient ainsi en ennemis.

Ce matin, mardi, le tocsin a sonné pendant deux heures, et une vive fusillade s'est engagée à la suite de laquelle les ouvriers ont été complètement défaits. Plusieurs ont été massacrés par les paysans, les autres ont été faits prisonniers et enfermés dans les églises et dans la halle aux blés. Quelques habitants de la ville, qui avaient prêté leur concours à l'émeute, ont été également arrêtés. Le peuple se réjouit et crie de nouveau *vive le roi !* Cela durera-t-il ? je ne sais. Le départ du gouverneur, l'abandon complet dans lequel on a laissé la ville est une faute si grave qu'elle paraît incompréhensible et pourrait bien s'expier par un revirement d'opinion.

Avant de recommencer la lutte avec son peuple, le roi de Naples a pris ses précautions pour s'esquiver dans le cas d'insuccès. Il tient, depuis quatre ou cinq jours, dit une correspondance, trois paquebots où il a placé ses bagages les plus précieux et son trésor, abrités sous le Castello-Nuovo, qui défend le palais et le port. De là une évasion serait pour lui aussi prompte que facile.

A la suite des dernières nouvelles, il n'y avait pas eu encore de bataille réglée en Lombardie. On lit dans une correspondance :

Il y avait dans Brescia 500 officiers autrichiens et 800 soldats prisonniers; ils sont dans la plus grande détresse, on les a enfermés au château. Le commandant en chef des volontaires a maintenant sous ses ordres environ quinze mille hommes tous bien décidés. Charles-Albert lui a envoyé un aide-de-camp pour combiner ses opérations avec les siennes. Le roi est arrivé à Crémone avec une partie de son armée.

Le gouvernement provisoire de Milan a obtenu l'adhésion de toutes les villes lombardes. Elles ont déjà nommé ou nommeront sous peu les représentants appelés à siéger dans le gouvernement provisoire. Padoue, Modène et Parme sont aussi entrées en correspondance avec le gouvernement de Milan pour concerter avec lui les moyens de resserrer et de consolider l'union italienne par la plus large et la plus sincère expression du vœu national.

Tout en s'occupant activement des mesures militaires propres à assurer le succès définitif de l'insurrection, le gouvernement provisoire n'a négligé pas les actes d'organisation intérieure. Ainsi il vient de rendre aux israélites, par un décret du 30 mars, le plein exercice des droits civils et politiques. Il a supprimé la ligne de douane que l'Autriche avait élevée entre la Sardaigne et la Lombardie.

L'Autriche est en pleine dissolution.

Le 25 mars, un comité national provisoire a rédigé à Agram une pétition qui sera présentée à l'empereur, et qui renferme les demandes de la nation illirienne. Le comité exige entre autres: Réunion de la Croatie, de l'Esclavonie, de la Dalmatie et des confins militaires ; un ministère spécial, indépendant et responsable à la Diète de ces royaumes ; convocation de la Diète réunie pour le 1er mai ; Diète annuelle, qui siégera alternativement à Agram, Essegg, Zara et Fiume ; égalité de droits et d'impôts, banque nationale, restitution des caisses nationales, suppression de toutes les lignes de douane vis-à-vis des autres parties de la monarchie ; élections des officiers de l'armée parmi les nationaux, suppression des corvées ; abolition du célibat.

On lit dans une autre correspondance allemande :

Le 1er avril, il y a eu à Vienne une grande manifestation contre la loi sur la presse. Une députation a été envoyée auprès du ministre de l'intérieur, M. Pillertdorff, pour demander le retrait de cette loi. Le ministre a promis d'accéder à ce vœu.

Le lendemain, 2, une nouvelle démonstration a eu lieu en faveur de l'unité de l'Allemagne. Les étudiants armés ont parcouru la ville, le drapeau aux trois couleurs en tête, et ont traversé les cours du palais impérial, ce qui n'avait jamais été accordé à des troupes armées.

L'empereur Ferdinand a paru au balcon, a demandé un drapeau tricolore et a agité son chapeau au milieu des cris d'approbation et de joie.

[illegible]

On écrit de Berlin, 6 avril, à l'*Indépendance* :

Une certaine agitation a régné en ville dans la soirée d'hier. Les ouvriers sont mécontents. L'ouvrage commence à manquer et le prix des vivres augmente. On n'était pas sans craindre des troubles dans la Friedricksstadt. A quatre heures, une troupe d'à peu près 200 ouvriers a traversé la place du Château. Ils se sont dirigés vers la Kœnigsstrasse. Ils voulaient détruire une fabrique qui se trouve dans cette rue. On a réussi à les calmer, et la nuit a été tranquille. Cependant des personnes qui prétendent savoir ce qui se passe parmi le peuple pensent que tout n'est pas terminé et que nous marchons vers une émeute.

De toutes parts, on craint une réaction. Le bataillon de la landwehr de Breslau a résolu de ne point quitter la ville, à moins qu'il ne fût question de protéger la frontière orientale, de crainte qu'on ne voulût l'employer contre la cause du peuple.

Le gouvernement a permis aux provinces de Prusse orientale et occidentale de se faire représenter à la Diète nationale germanique. Le duché de Posen n'est pas nommé dans la patente royale.

On s'y attendait, dit la correspondance précitée. On assure toutefois que plusieurs députés de cette province, et notamment M. Brunneck, se proposent de faire leurs réserves, en séance publique de la Diète, quant à cette partie du duché de Posen que l'on nomme Netz-district, ou district de la Netze, petite rivière qui se jette dans la Warthe. Les habitants allemands du district veulent rester Prussiens. Effectivement, lors du premier partage de la Pologne, en 1772, le district de la Netz, comprenant 139 milles carrés, avec les villes de Krone, Cammin, Bromberg et Inowrazlaw, fut donné à la Prusse en même temps que la Prusse occidentale. La Prusse garda ce district jusqu'à la paix de Tilsit, en 1807, et l'acquit de nouveau après 1815.

Aujourd'hui, le duché de Posen revendique comme sien le district de la Netz. La Prusse se refuse d'autant plus à le rendre, que les habitants de ce district veulent rester Allemands. C'est ce district surtout que M. d'Auerswald, ministre de l'intérieur, avait en vue lorsque, dans la séance d'hier, il a déclaré que le gouvernement était prêt à réorganiser la nationalité polonaise, mais qu'il ne pouvait pas méconnaître les droits incontestables des habitants allemands que renferme le duché.

Les députés de Prusse, de leur côté, feront leurs réserves en ce sens, qu'ils diront n'avoir élu des députés près de la Confédération germanique qu'à condition que le district de la Netz reste à l'Allemagne et fasse partie de la province de Prusse.

Le gouvernement prussien se repent déjà de la promesse qu'il a faite, en un moment de peur, de réorganiser la nationalité polonaise. Des entraves de toute sorte sont opposées aux mouvements des Polonais pour la résurrection de leur patrie. Une proclamation vient de déclarer irréguliers les préparatifs militaires auxquels on se livre sur tous les points de la province.

Les propriétaires polonais de la province de Prusse ont convoqué, pour le 5, une assemblée à Culm. Leur intention est de demander le rétablissement de la Pologne dans les frontières de 1772. Le même jour aura lieu aussi une réunion d'Allemands pour préparer la voie à un accord avec les habitants qui parlent la langue polonaise.

A Czarniekau, un conflit semblait à craindre entre les Polonais et les paysans allemands.

Le comité polonais de cette ville a proclamé la république, abattu l'aigle prussienne et relevé l'aigle polonaise.

Des voyageurs arrivés de Russie à Kœnigsberg assurent qu'il n'est pas vrai que des forces russes considérables se concentrent près de Kowna : il n'y a là, tout au plus, que quelques centaines d'hommes.

Il paraît que l'attitude belliqueuse prise par le czar à l'arrivée des nouvelles de France a excité un assez vif mécontentement, même en Russie. C'est ce qui ressort de la déclaration suivante que nous trouvons dans le journal officiel de Saint-Pétersbourg :

Nous avons publié ces jours derniers le manifeste émis par S. M. l'empereur, à l'occasion des commotions qui agitent l'Europe occidentale. Tous les fidèles sujets de S. M. en auront compris le sens. C'est le langage de la religion, le langage de la patrie, tel que, dans les jours d'épreuve ou d'attente, nos souverains le font d'ordinaire entendre à la nation russe. Habitués néanmoins à voir trop souvent dans l'étranger les actes ou paroles du gouvernement impérial donner lieu aux interprétations les plus fausses, nous pensons qu'il peut être utile de prévenir, par quelques éclaircissements, les conséquences erronées qu'on voudrait déduire de ce manifeste. Ce serait se méprendre étrangement que de chercher à découvrir quelque chose d'inquiétant pour la paix. Rien ne serait plus loin de la pensée du gouvernement impérial. Mais en présence d'excitations dirigées du dehors contre nous-mêmes, il était naturel que l'empereur fît appel au sentiment national. En effet, non-seulement en France, où l'émigration polonaise trouve appui dans les autorités, mais en Hongrie, en Prusse, en Allemagne ont retenti partout contre la Russie des clameurs provocatrices. Des corporations, des assemblées représentatives, même des feuilles semi-officielles, s'en sont constituées les échos.

On a fait un crime aux gouvernements renversés, ou modiés par l'émeute, des rapports de bonne intelligence qu'ils entretenaient avec notre cabinet, à la nouvelle des événements qui ont amené la proclamation de la République en France. On nous a supposé gratuitement des vues d'agression. Avant de savoir s'il nous conviendrait de sacrifier notre sang pour des intérêts étrangers, on a répudié hautement notre alliance. On s'est efforcé de faire un épouvantail de notre nom, et, comme pour se prémunir contre toute intervention de notre part, avant d'être sûrs que nous menaçions, on nous a menacés nous-mêmes.

La surprise est le seul sentiment qu'aient pu nous causer ces manifestations; car nous n'avons pas souvenir que la Russie ait de notre temps lésé les droits ou attaqué d'aucune façon l'indépendance de l'Allemagne.

L'histoire de 1812 est là pour attester au monde de quel côté est venue l'invasion. Elle dira si c'est au profit ou au préjudice des peuples allemands que nous leur avons offert notre alliance. Les esprits inquiets peuvent donc se calmer. Pas plus en Allemagne qu'en France, la Russie ne veut s'ingérer dans les changements qui ont eu lieu ou qui pourraient survenir encore dans la nature des gouvernements. Elle ne médite pas d'agression. Elle veut la paix, elle en a besoin pour travailler sans diversion au développement de sa prospérité intérieure. Que les peuples de l'occident se lancent, s'ils le veulent, à travers les révolutions à la poursuite du bonheur social, que chacun d'eux se choisisse librement la forme de gouvernement qu'il se croira propre. La Russie [illegible], sans s'y associer ou s'y opposer, aux expériences qu'ils vont tenter. Elle ne portera point envie à leur destin, s'ils sont enfin [illegible] du sein de l'anarchie et du désordre. Quant à elle, c'est du temps et de la [illegible]

[illegible] ses territoire et l'état de possessions auxquelles elle a donné sa garantie, elle est fermement décidée à ne point souffrir que l'équilibre politique et territorial, s'il venait à être modifié, puisse l'être à son préjudice.

Jusque-là, elle se maintiendra dans une stricte neutralité spectatrice des événements, inoffensive, mais vigilante; en un mot, elle n'attaquera point, si elle n'est pas elle-même attaquée; elle respectera scrupuleusement l'indépendance et l'intégrité de ses voisins, si ses voisins ont soin de respecter son intégrité et son indépendance.

La réunion préparatoire pour l'établissement d'une Assemblée constituante formée à Francfort s'est séparée. Le comité des cinquante continuera les travaux courants; il prendra des décisions dans les cas de nécessité, et il est chargé de convoquer, au besoin, immédiatement l'assemblée dissoute. Les républicains ont placé à côté du comité des cinquante un autre comité de quinze membres, qui doit surveiller la marche du premier, lequel s'est mis en rapport avec la Diète, par l'entremise de sept membres, que celle-ci a délégués, de son côté, dans ce même but.

Plusieurs patriotes de notre ville viennent d'adresser au peuple allemand une proclamation en faveur des habitants de Schleswig-Holstein. Dans cette proclamation, ils déclarent que les habitants du Schleswig-Holstein n'ont pas besoin des bras allemands, car ils sont assez forts et courageux par eux-mêmes; mais il leur faut des armes, de la poudre, du plomb, etc., attendu que leurs arsenaux sont vides, qu'ils n'ont point de flotte pour défendre le littoral. Ils invitent tous les patriotes à apporter leur offrande. Les offrandes seront remises au caissier du comité.

On écrit de Mayence, 5 avril :

Nous vivons ici dans une sorte d'anarchie. Les autorités ne sont plus obéies. Les négociants qui ont des chevaux n'osent plus les employer pour le transport des marchandises qui leur arrivent ou qu'ils expédient. Maintenant les ouvriers du port veulent se charger exclusivement de ce travail. Un marchand de houille livrait la houille à ses pratiques en se servant de ses propres voitures; les voituriers voulurent l'en empêcher. Il en résulta une querelle dans laquelle un domestique du marchand reçut un coup de couteau. Ce soir, toutes les fenêtres de la maison de l'architecte Lothari, qui occupe plusieurs centaines d'ouvriers, ont été brisées. Quelques établissements considérables sont désignés comme menacés. La police et la gendarmerie sont insuffisantes pour maintenir l'ordre, et les soldats restent neutres.

On se préoccupe vivement dans le duché de Bade de l'arrivée des ouvriers allemands qui se dirigent de Paris sur l'Allemagne. Les gouvernements profitent de cette inquiétude pour augmenter leurs forces militaires, résister au besoin à un mouvement populaire et même appuyer une réaction. Cette attitude a été signalée dans la seconde chambre des états de Bade par le député Brentano. La commune de Fribourg en Brisgau a envoyé à Carlsruhe une députation pour protester contre l'entrée de troupes allemandes quelconques dans le duché. Elle n'a pas voulu recevoir le maître des logis wurtembergeois.

Au reste, les idées républicaines dominent dans tout le duché. A Achern (cercle du Rhin central), il y a eu, le 2 avril, une assemblée populaire dans laquelle on a adopté, comme programme, le projet du parti démocratique dans le parlement provisoire tenu à Francfort le 31 mars dernier, concernant les droits du peuple allemand. L'assemblée s'est déclarée prête à réaliser ce programme au prix de ses biens et de sa vie.

On lit dans l'*Eco del Comercio* (Madrid) du 4 :

Hier, la tranquillité publique a été altérée, bien qu'on n'ait pas à déplorer les conséquences graves qu'on aurait pu craindre, cependant par suite de ce qui s'est passé l'université et le collège de San Carlos ont été fermés. Hier matin, les étudiants en médecine et en chirurgie, se rendant à leurs cours, trouvèrent aux portes du collège des agents de police qui, de la manière la plus brutale et la plus provocante, interdisaient l'entrée. Les étudiants, froissés dans leur dignité et leur honneur, éclatèrent en cris de réprobation contre une conduite aussi indigne, et, à ce que l'on nous a dit, un des professeurs du collège prit part à la manifestation et blâma la légèreté avec laquelle on avait provoqué ce conflit. Un des agents ayant menacé la foule d'un pistolet, ce professeur le lui arracha des mains, et les autres étudiants chassèrent les autres agents du collège. La troupe accourut aussitôt, dispersa les groupes et s'empara de quatre ou cinq étudiants. Des scènes semblables se passaient en même temps à l'Université, rue San Bernardo et dans les salles de San Isidro. Les autorités avaient donné l'ordre de fermer les établissements d'instruction supérieure et les étudiants manifestaient leur réprobation contre les moyens employés pour exécuter cet ordre. La troupe resta sous les armes, et il fut établi des patrouilles et des réserves.

La *Sentinelle des Pyrénées* ajoute :

L'hôtel des postes est toujours occupé militairement.

Les arrêts de mort prononcés par le conseil de guerre sont déjà fort nombreux, ainsi que les condamnations aux présides. Quelques accusés ont été mis néanmoins en liberté.

Le gouvernement de Madrid, informé que, par suite des derniers événements survenus en France, des émigrés espagnols en assez grand nombre et appartenant à toutes les opinions ont été obligés de quitter les ateliers où ils étaient occupés, a donné des ordres à ses consuls pour qu'ils leur délivrent des passeports et qu'ils leur fournissent les moyens de rentrer en Espagne par les provinces de Vasconie et par la Catalogne, où on leur procurera du travail, à moins qu'ils ne préfèrent faire partie de deux bataillons de chasseurs qu'on va organiser et envoyer dans les possessions espagnoles d'Afrique.

Quelques désordres ont eu lieu dans l'Université de Barcelone. On a crié : Vive la République ! et plusieurs arrestations ont été faites. Une patrouille a fait feu, une femme a été tuée et plusieurs personnes blessées. Le capitaine général Pavia, à la suite de ces graves symptômes, a publié un *bando* où il défend aux armuriers de faire ou d'arranger fusils, tromblons, pistolets ou armes blanches, et punit la violation de ce *bando* des peines les plus sévères, arbitraires toujours.

— Madrid est actuellement divisé en quatre quartiers militaires dits : *Palacio* (Palais), *Correos* (Poste), *Prado*, *Barrios bajos* (Quartiers bas). Le premier est sous les ordres du général baron de Meer, le deuxième sous les ordres du général Cordova, le troisième sous les ordres du général Aspiroz, le quatrième sous les ordres du général Oribe.

Le ministère grec a été renversé le 20 mars. Les membres qui composent la nouvelle administration hellénique sont : MM. Georges Condouriotis, président du conseil, ministre de la marine; Lycurgue Christéni- [illegible]

Nouveaux candidats :

Eure-et-Loire. Danican Philidor. — *Gard*. J. Fabre, pasteur à Usèz. — *Maine-et-Loire*. Coulon, instituteur.

Le citoyen Delbruck ne se porte pas candidat dans le département de la Gironde.

FAITS DIVERS.

Le général de division, commandant l'école polytechnique, prévient MM. les élèves que, par suite de nouvelles dispositions prises par le ministre de la guerre, la rentrée, qui était fixée au 15 avril, est remise au samedi 29 du même mois.

— Le *club des hommes lettrés* tiendra sa troisième séance le mercredi 12 courant, à sept heures du soir, au grand amphithéâtre de l'école de médecine.

On admettra les hommes lettrés qui n'ont pas assisté aux précédentes séances.

— Les blessés de Février sont invités à se réunir jeudi 13 avril, à neuf heures du matin, au Palais-National, pour recevoir une communication très importante.

—Le dimanche 9 avril, à 3 heures, la première brigade (2e arrondissement) de la 13e compagnie des ateliers nationaux, a planté son arbre de la liberté sur le boulevard Montmartre, à l'entrée du faubourg. Un détachement des enfants de Paris donnait à cette fête un aspect militaire et imposant. Un digne prêtre a accompagné sa bénédiction d'un discours qu'on a salué des plus vives acclamations. Le citoyen Fichel, à qui l'on a présenté le bouquet, a reconnu de la manière la plus généreuse le zèle des travailleurs et cet hommage rendu à ses sentiments républicains.

— La commission des détenus politiques de 1830 à 1848, siégeant aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville, prévient tous les prévenus de cette catégorie de vouloir bien apporter leur levée d'écrou pour qu'il puisse être fait droit à leur demande.

— Le citoyen Bonvallot, professeur au lycée Charlemagne, que ses anciens élèves voulaient porter comme candidat à Paris, nous prie de faire connaître qu'il a accepté une candidature dans le département du Jura.

— Les présidents et membres de la Société pour la propagation de l'enseignement universel et de l'émancipation intellectuelle (méthode Jacotot), viennent d'adresser au préfet de police la demande suivante dont le succès est désirable :

« Les clubs de l'Union des Travailleurs, — des Producteurs, — des Travailleurs-Propriétaires, — de la Conciliation démocratique, — des Jacobins, — des Incorruptibles, — de la Montagne, — des Barricades, — de la République nouvelle, etc., etc, nous ont demandé d'ouvrir des conférences *publiques* et *gratuites* pour l'exposé et l'application de la méthode Jacotot, conférences spécialement destinées aux ouvriers qui font partie de leurs réunions, et notamment aux ouvriers candidats à l'Assemblée nationale et à leurs familles.

» Nous avons déjà dirigé, depuis douze ans, de nombreuses conférences du même genre; elles ont eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, à la Halle-aux-Draps, à la mairie du 3e arrondissement et dans différents locaux particuliers; elles ont été suivies par plus de quatre mille personnes.

» Nous vous prions, citoyen préfet, de vouloir bien nous mettre à même d'en ouvrir de semblables, soit dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, soit au Conservatoire des Arts-et-Métiers, soit au Conservatoire de Musique, soit au Temple, soit dans tout autre local à la disposition du Gouvernement, et successivement dans chacune des mairies qui peut offrir une salle convenable.

» Ces cours, pour être utiles aux ouvriers, devant avoir lieu, soit le dimanche pendant le jour, soit le soir dans les jours de la semaine, il serait désirable, dans ce dernier cas, que les locaux fussent éclairés aux frais de l'Etat et de la Ville. »

— Nous lisons dans le *Journal d'Epernay :*

« Dans la séance du 7 avril du club républicain d'Epernay, le bureau a offert à l'assemblée la prise en considération de la candidature de M. Allyre Bureau. Elle a été accueillie avec enthousiasme. Il a donc été décidé, à l'unanimité, que le club républicain appuierait sa candidature.

Epernay est la dernière ville que notre ami Allyre Bureau ait visitée dans sa tournée électorale. Dans la plupart des clubs et comités électoraux de Reims, aux comités des Amis du peuple de Châlons et de Vitry-le-Français, à l'assemblée des délégués de tout l'arrondissement de Sainte-Menehould, et dans le comité électoral de Suippes, son pays, la candidature de notre ami a été également accueillie avec beaucoup de faveur.

— Aujourd'hui, mardi, aura lieu, à deux heures, au Jardin-d'Hiver, le concert donné par les artistes de l'orchestre et des chœurs du Théâtre-Italien. On y entendra MM. Barroilhet, Poultier et Alizard, Mlle Nau, et MM. Chevillard et Klozé, du Théâtre-Italien. Prix d'entrée : 3 francs.

— La commission chargée de la révision du pacte qui lie entre eux les divers cantons suisses a terminé son travail le 6 avril.

Nous indiquerons demain les conclusions de ce travail.

— La réunion des habitants du Gard, présents à Paris, aura lieu ce soir, à 8 heures très précises, rue Montmartre, 84, au fond de la première cour, au deuxième, dans les salles de M. Roche.

— Maintenant que le Gouvernement provisoire vient de supprimer la chaire d'économie politique du collège de France, nous recommandons la lecture du Mémoire de M. Ramon de la Sagra, où sont démontrés les inexactitudes de la prétendue science économique et les inconvénients de leur enseignement dans les collèges. Ledit Mémoire se trouve à la Librairie sociétaire et chez Le Doyen, galerie vitrée du Palais-National.

— On écrit de Besançon au *Journal de la Côte-d'Or :*

« Vraiment notre siècle est le siècle des révolutions. La semaine dernière, les jeunes demoiselles du Sacré-Cœur se sont insurgées contre leurs institutrices. On ignore encore quels étaient la cause et le but de cette révolte. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles appelèrent à leur secours les lycéens, dont l'établissement n'est séparé que par un mur de l'institution du Sacré-Cœur. Les jeunes citoyens internes se firent un devoir de voler au secours des jeunes filles dans le malheur. Ils arrivèrent, et tout fut bientôt apaisé. Jeunes gens et jeunes filles sortirent brasdessus bras-dessous du pensionnat, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à rattraper les colombes fugitives.

— Le trésorier du 47e de ligne a versé, le 5 de ce mois, entre les mains du receveur-général des finances, la somme de 355 fr. 45 c., provenant de dons offerts à la République par les officiers de ce régiment, à l'aide d'une souscription ouverte dans leurs rangs.

EXEMPLE A SUIVRE. — On écrit de Bondues à l'*Echo du Nord* :

« On se rappelle que, dans la crise de l'année dernière, les habitants de Bondues sont parvenus à éteindre pour ainsi dire la mendicité dans leur commune au moyen de cotisations volontaires. Dans la crise actuelle, où tant d'ouvriers manquent de travail à cause de la stagnation du commerce [illegible] d'ouvriers, en donnant le curage des voies [illegible] qui entoure sa jolie propriété de Bondues, et l'exécution de divers ouvrages de fantaisie que le besoin seul de ses compatriotes indigents commande. On espère qu'un exemple si honorable aura des imitateurs. »

PETITE CORRESPONDANCE.

A TOUS. — Prière de faire connaître les candidatures publiées dans notre feuille à toutes les troupes en garnison dans leur localité.

Roanne. — M. F. — Reçu les 40 fr. — Transmis la lettre à J.

Metz. — M. P. A. — Le départ de B. est dommageable, sans doute; mais les événements font surgir des hommes nouveaux. — Nous comptons sur votre zèle à les découvrir et à les rallier. — N'affranchissez pas vos lettres.

Roanne. — M. A. F. — Nous appliquons les 8 fr. restants à un ancien abonnement de huitaine.

Selongey. — M. D. — Les numéros d'aujourd'hui et de demain contiennent des instructions électorales qui répondent à votre demande.

Rouen.— M. F. D.— Bravo, vous êtes de dignes frères, et vous méritez bien de la patrie. — Nous vous serrons les mains.

Saumur.— M. E. R. — Nous recevrons avec plaisir tous les renseign. Merci.

Mayenne. — M. C. M. — Courage, et vous triompherez des obstacles. — Vous pouvez seul juger la situation.

Lorient. — M. M. V.— Reçu les 700. Nous prenons bonne note de vos recommandations et de la note de M. P.

Valence.—MM. du P. et C.—Reçu les 119 32 pour la souscription des blessés de février.

Beaune-la-Rolande —M. L.—Prière de nous remettre un bon de poste de 8. Un mandat serait diff. à faire recouvrer.

Toulon.—M. A.—Déd. faite des 100 déjà fournis au 10 courant, nous tirons 237 35 au 25 pour solde de votre dernière note.

Marseille.— M. A.— Oui, c'est bien 18 70 et 5 40. Prière de nous ad. le chiffre d nt nous aurons à vous créditer, afin de voir si nous marchons d'accord pour cet objet.

Nous n'avons pas reçu votre lettre du 27.

Bourse du 10 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	58 »	59 »	58 »	58 »
— — fin courant	» »	58 75	58 »	58 75
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	39 »	42 25	39 »	41 50
— — fin courant	» »	42 »	39 50	41 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	» »	» »	» »	» »
— — fin courant	» »	» »	» »	» »

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours		990 »
4 0/0 J.	» »	O. V. de Par.		975 »
Emp. 1848, au Ct	» »	C hyp.		410 »
— fin Ct	» »	— Gouin		» »
B. du Trés.	48 0/0	— Ganneron		» »

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. »	» »	» »	» »
3 p. 0/0	d. »	» »	» »	» »

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0	» »	» »	» »	» »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	» »	ROME	Dr C. 40 1/2	»
Récép. Rotsch.	81 »	BELG. 2 1/2		36 »
ESP. Dette act.	26 1/2	— 4 1/2		45 »
— — pass.	4 7/8	— do 1840		53 1/2
— 3 p. 0/0.	15 1/2	— do 1842		53 3/8
Dette intérieu.	17 1/2	— Banque		» »
PORT. 5 0/0 1847	20 »	— do Em. 1841		» »
HOLL. 2 1/2	53 1/2	PIÉMONT		660 »
HAITI	295 »	AUTRICHE		375 »

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	[illegible] »
Act. d. J.	400 »
Ch. S.-G.	» »
V. r. dr.	» »
— G. anc.	» »
— nouv.	» »
V. r. gauc.	97 50
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	636 »
— à Rouen	500 »
R.-Havre	» »
Avignon	» »
Str. à Bâle	» »
Paris-Str.	336 75
Tours-Nan	332 50
Orl.-Vierz.	» »
C. du Nord.	340 25
Famp-Ha.	» »
Diep-Féc.	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	390 »
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	365 »
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	2000 »
Lin Maberl.	400 »
F. de l'Av.	600 »
Union lin.	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» »	Paris à Rouen	» »	Orléans à Vierzon.	» »
— (r.-g.)	» »	Rouen au Havre	» »	Bordeaux à Cette.	» »
Paris à Orléans	» »	Marseille à Avignon	» »	Nord	346 25
— à Lyon	» »	Paris à Strasbourg.	» »	Boulog. à Amiens.	» »

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 53.

Fécule et betterave, 48 fr.

Cette, 42 fr.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 78.

Huile épurée, 85.

Lin. — Colza, 72.

Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 11 avril.

THÉATRE DE LA NATION.—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Lucrèce.

OPÉRA-COMIQUE.—Gille, les Mousquetaires de la Reine.

ODÉON.—

THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (2e soirée.)

OPÉRA-NATIONAL.—

GYMNASE.—Le Marchand de Jouets.

VARIÉTÉS.—L'Almanach, Mlle de Choisy, Turlututu.

THÉATRE MONTANSIER.—Poisson d'Avril, Vestris, un Voyage, Jeune Homme.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Robert-Macaire.

AMBIGU-COMIQUE.—Trois Révolutions, les Quatre Sergents de La Rochelle.

GAITÉ.—La Foi, l'Espérance et la Charité.

THÉATRE DU LUXEMB. [illegible]—La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.

BEAUMARCHAIS.—Représentation extraordinaire.

FOLIES.—Rainbaut et Cie, le Secret, Botte.

DÉLASSEMENTS.—Elle est Folle, l'Honneur de ma Mère, Il était temps...

COMTE.—Le Bahut, Angu la, Pas du Matelot, le Bouffon, Thérèse-la-Brune.

THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.

DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.)—Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
id. 3 fois en un mois.. 20
id. 6 fois id. 15
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. »
FAITS DE PUBLICITÉ

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 11 AVRIL.

L'Heure est venue.

Nous l'avons proclamé sur les barricades, avant même que la voix éloquente qui s'est élevée à l'Hotel-de-Ville ait annoncé au peuple la déchéance éternelle des rois; depuis ce jour glorieux du 24 février, nous l'avons répété partout à tous, de toute l'énergie de notre cœur, de toute la force de notre voix ; nous l'avons écrit chaque jour en tête de notre journal :

La Révolution de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

Cet ordre nouveau que nous prétendons apporter au monde, c'est la loi de l'attrait, de l'harmonie, de l'amour, c'est la loi de l'association universelle.

Tant que les doctrines d'immobilisme et de compression ont étouffé le cœur de la France, tant que les aveugles qui nous gouvernaient ont détourné de sa voie généreuse le génie de notre patrie, en prêchant partout l'égoïsme, en répandant de toutes parts la corruption, notre voix a été étouffée par l'influence des satisfaits et sous le terre à terre des préoccupations politiques.

Nous avons été forcés, faute de sympathie et de ressources suffisantes, de borner nos efforts à l'œuvre lente et entravée de la propagation des idées.

Mais aujourd'hui que le souffle populaire a commencé le renversement de tous les préjugés et de tous les abus; aujourd'hui que les déshérités d'hier cherchent les lois pacifiques de l'avenir, assis sur les fauteuils de velours où les pairs de France jugeaient naguère la révolte vaincue ; aujourd'hui que pauvres et riches ne voient de salut possible que dans la prompte solution du grand problème social posé à la France et au monde sous le nom d'organisation du travail, aujourd'hui enfin l'heure est venue de passer des paroles aux actes, de la propagande à l'exécution, de descendre des hautes régions de la théorie dans le champ laborieux de la pratique.

Phalanstériens, nos frères, voici le moment de l'effort suprême ; socialistes de toutes nuances, voici l'heure de l'œuvre décisive, de l'œuvre pratique! Demandons tous et de tous côtés au pouvoir, à nos amis, à nos ennemis, aide et secours pour l'expérimentation de nos idées.

Le pouvoir, élu par le peuple, a pour premier devoir de protéger et de favoriser les essais de régénération sociale, dont le but est d'assurer à jamais le bien-être et le bonheur du peuple, surtout quand ces essais entrepris partiellement et sur une échelle restreinte ne risquent pas de déranger l'équilibre actuel, de troubler le peu d'ordre qui reste encore.

Nos amis, ceux qui partagent notre espoir et notre foi, ne reculeront pas devant les derniers efforts qu'exigera le triomphe de l'idée commune.

Nos adversaires, ceux qui nous ont combattus et qui sont décidés à nous combattre encore, ceux-là ne peuvent pas non plus nous refuser les moyens de prouver au grand jour la vérité ou la fausseté de notre système.

Si nous réussissons, les plus incrédules seront heureux de leur erreur. Si nous échouons, le monde y gagnera toujours une certitude. Il est même impossible que toute expérience ne soit pas une source d'améliorations.

Nous montrerons bientôt à ces hommes de peu de foi, qui prétendent que le bonheur de tous est impossible à réaliser sur la terre, qu'ils calomnient à la fois le génie de l'homme et la justice de Dieu.

A l'œuvre, à l'œuvre, toutes les écoles, tous les systèmes ! Lutteurs pacifiques, descendons dans l'arène du travail ! l'humanité sera le juge du combat ; le prix du vainqueur, c'est le salut du monde.

Quant à nous, disciples de Fourier, nous ne demandons qu'un coin de terre, des instruments de travail et des hommes de bonne volonté, pour prouver à tous la supériorité des moyens indiqués par la science que nous propageons.

Les hommes de bon vouloir ne manqueront pas à notre appel, et la fuite du dernier des rois de France a laissé à la République assez de domaines inoccupés, pour qu'à la rigueur le Gouvernement puisse mettre à notre disposition une lieue carrée de terrain où nous montrerons bientôt aux hommes les merveilles de l'agriculture organisée.

Quant aux instruments de travail, aux dépenses d'installation, aux premiers frais nécessaires, si l'État, obéré par la crise financière, ne peut nous venir en aide, nous aurons, au besoin, le dévouement déjà éprouvé de tous les phalanstériens, les sympathies de la société entière ; nous ferons un appel à nos frères anciens, à nos frères nouveaux, et tous, nous en sommes sûrs à l'avance, apportant leur part de sacrifice, d'action et de cœur, viendront se ranger autour de nous, sous le drapeau de l'harmonie.

Nous le déclarons donc, nous l'annonçons à tous, nous sommes prêts à faire l'expérience de notre théorie, et nous convions toutes les écoles socialistes à se mettre, comme nous, en mesure d'expérimenter leur système, dès que le gouvernement, délivré des embarras critiques qui, en ce moment, le préoccupent à juste titre, pourra tourner son attention vers les questions de détails pratiques de la régénération sociale.

Quand ce moment sera venu, quand la France, pourvue d'institutions politiques solides et durables, et délivrée de cette crise financière qui effraie tant d'intelligences et paralyse tant d'efforts, devra songer à marcher d'un pas plus calme et sûr vers l'avenir de bonheur promis par Dieu aux nations qui ont foi en lui; alors, si le pouvoir ne vient pas à nous, nous irons, nous, à lui, et nous le mettrons en demeure de nous aider, dans la mesure de ses ressources, à poser le premier jalon de l'association universelle.

Nous avons une double mission à remplir :

Apporter au pays le concours de nos idées, de nos convictions, le résultat de nos études, l'expérience acquise par vingt ans de travaux sérieux sur les questions générales et immédiates d'organisation que le Gouvernement provisoire élabore en ce moment et que l'Assemblée constituante va être appelée à résoudre ;

Régénérer à la fois l'agriculture et l'industrie, ces deux sources puissantes de la vie sociale en les combinant et les harmonisant dans la commune associée.

Nous ne manquerons pas plus à cette seconde tâche que nous n'avons failli jusqu'à ce jour à la première.

Nos frères du peuple peuvent compter sur notre dévouement, comme nous comptons sur leur sympathie.

La haute Banque défend vaillamment sa position.

Quelle est cette position ? Celle d'une citadelle qui, sur le point d'être prise, fait un grand appareil de défense pour donner le temps à ses chefs et à leurs trésors de s'échapper pendant la nuit.

La haute Banque liquide, elle a calculé ses pertes; elle a calculé ce qu'elle peut sauver, et elle jette les hauts-cris contre le papier-monnaie, parce qu'elle veut emporter dans sa fuite le plus d'argent possible, et que, si le papier-monnaie était créé immédiatement, son projet avorterait.

Elle abandonne à l'arrière-garde le commerce français et l'industrie française, et les travailleurs français se souciant peu de les laisser tailler en pièces par la banqueroute, elle aura sauvé ce qui lui reste de ses trésors; le reste lui importe peu.

Les retards qu'elle apporte chaque jour aux projets hardis, décisifs et sauveurs qui doivent, qui peuvent seuls sauver notre industrie, ces entraves nous les signalons hautement, et nous supplions le Gouvernement provisoire de sortir enfin de cette incertitude, de cette mollesse qui, après avoir été une faute, deviendraient un crime.

Question des Salaires.

Le *Moniteur* n'a pas encore rendu compte de la séance de la Commission des Travailleurs du 22 mars, où M. Victor Considerant a exposé, contradictoirement au principe de l'égalité des salaires, celui de la répartition proportionnelle.

Comme, dans les circonstances actuelles, la publicité d'une opinion consciencieuse sur de tels sujets est d'une utilité incontestable, M. Considerant s'est décidé à adresser aux journaux non officiels, le résumé suivant des paroles prononcées par lui au Luxembourg :

OPINION ÉMISE PAR M. V. CONSIDERANT DANS LA COMMISSION DU LUXEMBOURG, SÉANCE DU 22 MARS.

« Je n'ai pas assisté à la séance d'hier, ni au commencement de la séance de ce jour; mais, ce que je viens d'entendre me montre que c'est la question de *répartition* qui est en jeu.

» Je dirai d'abord que, dans mon opinion, les différentes formules de répartition devraient s'exposer plutôt que se combattre. Il faudrait partir du principe de liberté et convenir bien nettement que les principales formules seront appliquées dans divers établissements, afin que l'expérience prononce.

» Les uns veulent l'égalité des salaires. Je suis très résolument opposé à cette formule de répartition ; mais je ne vois nul inconvénient à ce que ses partisans soient mis en état de l'appliquer sur eux-mêmes. Aucune formule ne doit avoir la prétention de s'imposer ; toutes doivent avoir le droit de se produire et de s'expérimenter. Si ce principe était formellement et nettement posé, il n'y aurait plus de choc d'idées ni de résistances nulle part. Ceux qui veulent de l'égalité s'associeraient sous un contrat d'égalité ; ceux qui veulent une répartition proportionnelle s'associeraient sous un contrat de répartition proportionnelle. Les systèmes se mettraient à l'œuvre, et chacun, en présence des résultats, opterait pour celui que l'expérience lui démontrerait le meilleur. Si aucun système ne pouvait absorber tous les autres, si chaque système conservait des adhérents, ce qui pourrait arriver de pis ce serait que tous vécussent et se développassent librement côte à côte ? Le mal ne serait pas grand.

» Cela dit, j'expose en regard de la formule d'égalité ma formule, qui n'est pas l'égalité, mais la proportionnalité.

» Tous les arguments que l'on fait valoir en faveur de l'égalité procèdent d'une confusion entre deux principes qui doivent être, suivant moi, profondément distingués et séparés. On confond le principe du *droit* et le principe du *devoir*.

» *En droit*, chaque homme, étant une *activité libre*, est propriétaire de la valeur qu'il crée. Si l'un, toutes choses égales d'ailleurs, travaille trois fois plus que l'autre et crée par conséquent trois fois plus, il a droit à ce qu'il crée, c'est-à-dire à une part trois fois plus forte dans le produit du travail commun. Il n'y a pas, suivant moi, de loi à faire en matière de répartition; il n'y a lieu qu'à établir une bonne comptabilité, c'est-à-dire une comptabilité qui constate nettement la quantité de richesse créée par chacun dans l'opération collective. Chacun, de son plein droit, prend ce qu'il a créé, rien de plus, rien de moins.

» Mais, dit-on, les êtres faibles, les malades, les enfants, les vieillards ? Je dis que les êtres qui ne travaillent pas, qui ne peuvent pas travailler, n'ont droit à rien *en tant que travailleurs*. Mais ces êtres appartiennent à notre espèce, ces êtres sont nos enfants, nos parents ou généralement nos frères, et je dis qu'il est du *devoir* de ceux qui ont pu créer des valeurs d'abandonner librement, volontairement, une portion de ce qu'ils ont produit, pour faire la part du *minimum* nécessaire à ceux qui n'ont pu produire. C'est ainsi que je fonde la constitution du minimum dû aux faibles, comme hommes et non comme travailleurs, sur le devoir, sur l'humanité, sur le sentiment de fraternité ; je conserve ainsi le dévouement dans l'homme, en faisant sortir le dévouement de la spontanéité, de la liberté, et non de la loi ; car, si la loi nous impose le dévouement, nous ne sommes plus que des machines mises en mouvement par le piston légal, et non des hommes libres et dévoués.

» Je veux que chaque homme soit constitué d'abord dans son droit ; je veux ensuite que l'institution sociale et le sentiment de la fraternité dans l'humanité amènent chaque homme, constitué dans son droit, à faire de son droit l'usage le plus social, l'usage réclamé par le principe du devoir.

» Les produits se créent par le concours de trois forces. Le capital d'abord. Sans capital, c'est-à-dire sans instruments de travail, sans avances, sans fonds de terres, sans usines, sans outils, il n'y a pas moyen de créer des valeurs.

» Le capital seul est improductif à son tour. Il faut, pour qu'il produise, qu'il soit fécondé par le travail.

» Enfin, le mariage du capital et du travail est d'autant plus fécond que le travail est exécuté avec plus d'habileté ou de talent.

» Puisque le capital, le travail et le talent sont les trois facultés productives, je conçois, comme formule économique supérieure, l'association libre, volontaire, du capital, du travail et du talent; j'ouvre dans l'association un compte à ces trois éléments, et je donne à chacun d'eux, dans le produit total, quoi ? précisément ce que chacun d'eux a produit dans l'œuvre. En agissant ainsi, je ne fais rien d'arbitraire, je n'impose de loi à aucun des éléments, je constate la part de concours de chacun, et, en donnant à chacun ce qu'il crée dans l'ensemble, je lui laisse tout simplement ce qui est à lui, son droit vrai, son droit reconnu par les autres éléments.

» Maintenant, nos associés étant des hommes et non des bêtes féroces, on les amène très facilement à consentir *librement*, sur les droits de chacun, une part équitable, pour constituer le *minimum* nécessaire à l'existence des faibles. Cette part va croissant avec le développement de la richesse sociale, et tous les intérêts légitimes sont satisfaits, tous les droits sont unis, tous les associés sont bien réellement des associés, parce qu'ils sont constitués dans des droits concordants; et ils se montrent hommes et chrétiens, parce qu'ils font volontairement, librement, pour leurs frères faibles, ce qu'ils voudraient qui leur fût fait à eux-mêmes. Ils sont établis dans leur droit, ils font leur devoir, et leur devoir constitue un *minimum* croissant qui est la part sociale, humaine, collective, réglée par la conscience vivante de tous les hommes, et non imposée par une abstraction sans cœur appelée loi.

» En résumé, je suis pour la répartition *proportionnelle*; je ne suis pas pour la répartition *égalitaire*; mais je n'entends nullement empêcher les partisans de la répartition égalitaire de s'appliquer cette formule à eux-mêmes, et de l'appliquer à tous ceux à qui ils la feront librement accepter. Je ne demande moi-même, pour la formule de répartition proportionnelle, qu'une application libre, facultative, et je m'en rapporte complètement au génie de l'humanité et à l'expérience pour faire triompher la formule que je crois l'expression scientifique ou vraie de la loi naturelle, c'est-à-dire des rapports réels des éléments de l'humanité. »

— Tel est le résumé de ce que j'ai développé dans la séance de la Commission des Travailleurs, le 22 mars dernier, au Luxembourg.

Agréez, etc.

V. CONSIDERANT.

Le Plagiat.

Aucune susceptibilité n'est aussi ombrageuse que celle d'un inventeur d'idées. Ainsi l'idée d'une banque gouvernementale est depuis longtemps tombée dans le domaine public ; à qui faut-il en faire remonter l'origine première ? En toute vérité, nous serions fort embarrassés de le dire. Aussi, lorsque ces jours derniers nous avons rendu compte d'un plan présenté dans un club et adopté par ce club, personne de nous n'a jugé à propos de se mettre en frais d'érudition pour savoir et pour indiquer lequel des nombreux auteurs qui ont écrit sur ce sujet avait le mérite de la priorité. Suivant nous, le point important était, si l'idée était bonne, de la faire arriver le plus tôt possible à exécution ; le reste nous semblait de peu d'importance.

Nous avions tort, à ce qu'il paraît. M. Auguste Barbet réclame la priorité d'invention dans le *Peuple constituant*, et prend la peine de citer un article entier de la *Démocratie pacifique* du 4 octobre 1846, qui constate que, depuis 1836, M. Barbet s'occupait des banques gouvernementales, et il crie au plagiat, se plaignant en même temps que le club ait gâté son projet.

Nous sommes persuadés que le club ou les orateurs qui ont fait adopter ce projet gâté n'avaient pas la moindre connaissance du plan de M. Barbet, et ne songeaient nullement à lui faire tort ; — mais, puisque M. Barbet réclame, nous nous faisons un véritable plaisir de mentionner sa réclamation, — et, de plus, nous l'engageons à employer de son côté tous ses efforts pour faire réussir auprès du Gouvernement provisoire et pour améliorer le projet présenté. Quand le projet aura été mis à exécution, les clubistes et M. Barbet n'auront qu'à se féliciter mutuellement, et ces clubistes étant tous des négociants, ils seront probablement très disposés à céder à M. Barbet tout l'honneur de l'invention, sans rien lui disputer, satisfaits seulement d'en recueillir les bénéfices.

Sur le procès-verbal de remise à huitaine, pour le concordat, au lieu de	4 fr.	5 fr.
Sur le procès-verbal de reddition de compte des syndics, au lieu de	4 fr.	5 fr.
Sur la rédaction, l'impression, l'envoi des lettres aux créanciers, par chaque lettre, au lieu de	20 c.	10 c.
Sur les droits de recherche (loi du 21 ventose an VII), au lieu de	50 c.	25 c.

—

Par arrêté en date du 8 avril 1848, l'état-major du ministre de la guerre a été composé ainsi qu'il suit :

Le citoyen Constantin, chef d'escadron d'état-major, premier aide-de-camp ;

Le citoyen Como, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp ;

Le citoyen E. Delmas, capitaine d'état-major de 2e classe, aide-de-camp ;

Le citoyen Lesueur, capitaine d'artillerie, officier d'ordonnance ;

Le citoyen Bertrand (Henri), capitaine d'artillerie, officier d'ordonnance ;

Le citoyen Petitet, directeur de la comptabilité générale au ministère de la guerre, réunira à ses fonctions actuelles celles de chef du cabinet du ministre ;

Le citoyen Joinville, capitaine d'état-major, est nommé chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat.

—

Le citoyen Garraud, directeur provisoire de la division des beaux-arts, est nommé aux fonctions d'inspecteur général des arts, par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 10 avril courant.

—

Une députation des délégués de citoyens employés à des services publics se présente au Gouvernement provisoire pour lui demander de faire appel au patriotisme des maîtres, afin qu'ils n'emploient plus d'étrangers, de renvoyer les étrangers des administrations publiques, d'abolir immédiatement les bureaux de placement ; elle sollicite enfin l'autorisation de fonder une société.

LE CITOYEN ARMAND MARRAST, maire de Paris. Le Gouvernement n'a point à intervenir dans les affaires particulières ; tout citoyen est libre, surtout pour appeler auprès de lui les personnes qui méritent sa confiance. Les principes de la République ne s'appliquent pas seulement à tel ou tel territoire ; ils embrassent l'alliance des peuples comme la fraternité des citoyens d'un même pays.

L'un de ces principes est la liberté ; vous n'y porterez pas atteinte en obligeant un citoyen d'aller choisir ici plutôt que là les hommes qui approchent de sa personne. Ainsi donc le Gouvernement provisoire ne peut que faire des vœux, espérer que les maîtres obéiront à des sentiments de patriotisme. Toute intervention directe du Gouvernement n'est pas possible.

Par le seul fait de la proclamation de la République, vous êtes autorisés à constituer une société qui serait elle-même chargée de recevoir, de recommander et de placer les citoyens ; par ce seul moyen vous n'auriez pas besoin de l'intervention du Gouvernement pour faire disparaître les bureaux de placement ; car il est évident qu'on s'adresserait à vous de préférence. Constituez donc une association qui sera à la fois la protectrice de vos intérêts et un moyen facile de s'éclairer sur les personnes qu'on voudrait employer.

Je serais fâché et pour nous et pour l'honneur de notre pays d'insister sur quelques mauvais sentiments exprimés dans votre adresse à propos des étrangers.

La République veut la liberté pour tous, l'égalité pour tous, la fraternité entre tous les hommes, et, comme je vous l'ai dit, l'alliance entre tous les peuples ; et si, par malheur, la France républicaine, qui doit avoir les idées les plus larges, donnait l'exemple de renvoyer les étrangers par ce seul motif qu'ils sont étrangers, outre une indigne violation de nos principes, nous serions exposés à voir des représailles de la part des pays étrangers. Savez-vous ce que vous avez d'ouvriers en Angleterre ? Vous en avez 22 000 ; en Espagne, 19 500 ; à Montevideo, 12 000. Si vous renvoyiez les étrangers, vous seriez nuisibles à vos frères qui sont à l'étranger ; le Gouvernement manquerait à son devoir le plus rigoureux : celui de protéger partout où ils se trouvent les nationaux, qui maudiraient l'imprudence du Gouvernement, s'ils en étaient victimes. Ils auraient le droit de nous dire : Est-ce que nous ne sommes pas Français ? De quel droit nous frappez-vous ?

Quand on a de ses concitoyens à l'étranger, il faut penser à eux d'autant plus qu'il sont sans protection. Ici, il y a de la misère, mais au moins ici on parle le même langage, on s'entr'aide ; à l'étranger, le Français n'a de protection que sa nationalité, et, si on ne respecte pas celle d'autrui, comment pourrait-on faire respecter la sienne ? Je suis, par expérience, quelles sont les douleurs de l'absence de la patrie ; et, si j'avais pu oublier mes devoirs de républicain, mes propres souvenirs m'auraient fait repousser toute pensée qui aurait pu ternir l'idée sainte qui s'attache à l'hospitalité. C'est un mauvais sentiment, c'est un sentiment d'égoïsme ; et soyez convaincus qu'on ne fait jamais un acte d'égoïsme, sans qu'il retombe sur celui qui le commet.

Je ne fais que reproduire ici le sens d'une proclamation signée par tous mes collègues du Gouvernement provisoire.

Nous avions été sollicités déjà par des porteurs, par des frotteurs, qui se voient enlever une partie de leur ouvrage, de renvoyer les Savoisiens. Nous n'y avons jamais consenti, et pourtant nous sommes très désireux de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour montrer notre constante sollicitude en faveur de ceux qui travaillent et qui souffrent.

Renoncez donc à cette pensée ; éloignez tout sentiment de personnalité étroite : ce sentiment, il faut le chasser de son âme ; il ne faut y laisser germer que les idées grandes et généreuses. Tout le bien que vous faites, même à un de vos semblables, est un bien qui sera béni et récompensé ; il sera infailliblement rendu a vous ou à vos concitoyens.

—

Le chargé d'affaires d'Espagne à Paris a adressé la lettre ci-jointe à M. de Lamartine. Nous sommes autorisés à la reproduire :

Paris, le 9 avril 1848.

Monsieur le ministre,

Il parvient à ma connaissance qu'on fait circuler à Paris le bruit que le gouvernement espagnol, non-seulement nourrissait des sentiments d'inimitié contre le Gouvernement provisoire, mais encore qu'il préparait de longue main les moyens pour hostiliser un jour la France. A peine j'ai eu connaissance de ce fait que je crois de mon devoir de m'empresser à désavouer formellement ces assertions. Mon gouvernement a témoigné à celui de la France ses désirs de continuer à entretenir avec lui les mêmes bons rapports internationaux qu'il avait avec le gouvernement antérieur.

Le gouvernement espagnol ne s'est point départi un seul moment de cette manifestation. Le cabinet espagnol, sans aucune exception de personnes, n'a d'autres principes que ceux-ci : le plus grand respect pour les autres peuples ; le maintien du droit qu'il a d'être respecté aussi à son tour, et celui de remplir le devoir de veiller à la tranquillité et à la prospérité intérieures, si combattues par tant d'années de guerre et de convulsions politiques.

—

Circulaire du ministre de l'intérieur (1).

(Suite et fin.)

Paris, le 8 avril 1848.

Comme les prévisions qui auront déterminé l'ordre d'appel des communes, fixé par le maire du chef-lieu de canton (art. 16), doivent être calculées dans l'hypothèse de la présence d'un très grand nombre d'électeurs, par exemple les trois-quarts ou les quatre-cinquièmes du nombre total des inscrits, et de la possibilité de quelque retard dans l'introduction des électeurs et dans le dépôt des votes, circonstances qui peuvent ne pas se réaliser, il est possible que l'appel des électeurs qui doivent voter le premier ou le second jour soit terminé une demi-heure ou une heure avant six heures du soir. Dans ce cas, le bureau admettrait à voter les électeurs qui se présenteraient, à quelque commune qu'ils appartinssent, et qui devanceraient ainsi, soit l'appel du lendemain, soit le réappel général de leur commune.

Si même, quand les opérations doivent durer deux ou trois jours, il y avait, le 23 ou le 24 avril, au moment où sonneraient six heures du soir, quelques électeurs présents et demandant à voter, le bureau pourrait, nonobstant les prescriptions de l'art. 26, les admettre à déposer leur suffrage.

La circulaire du 6 avril a fait connaître que, lorsque le grand nombre des communes ne permettra pas de les appeler toutes dans la journée du 23 avril ou dans les journées du 23 et du 24, et qu'après avoir assigné à ce premier ou à ces deux premiers jours l'appel d'un nombre d'électeurs calculé sur les données précédentes, le nombre d'électeurs excédant ne sera pas assez considérable pour que l'appel, le réappel et l'heure qui doit suivre, absorbent toute la durée de la journée du 24 ou de celle du 25 ; la clôture du scrutin pourrait avoir lieu le 24 ou le 25 avril avant *six heures du soir* (par exemple à *midi* ou *deux* heures, ou *trois*, ou *quatre*, en calculant assez largement.)

Cette mesure aurait pour effet de permettre de commencer plus tôt le dépouillement et d'accélérer les opérations.

L'instruction prescrit d'attendre une heure après le réappel pour fermer le scrutin, afin de laisser voter les électeurs qui se présenteraient.

La détermination des heures de clôture aura été faite de manière que cette obligation soit facilement accomplie.

Si la clôture avait lieu à six heures du soir, et si le dépouillement ne devait pas durer plus de dix à douze heures, le bureau pourrait le remettre au lendemain. Ce mode aurait pour avantages d'éviter qu'il se fit aux lumières et de l'effectuer sans désemparer.

Après que le président aura prononcé la clôture du scrutin, le bureau procédera au dépouillement.

Pendant cette opération, il sera loisible aux électeurs d'entrer dans la salle d'assemblée, quelle que soit la commune à laquelle ils appartiennent, pourvu toutefois qu'ils ne soient pas trop nombreux et que le silence soit observé. Le président prendra à cet effet les mesures et donnera les ordres nécessaires. On pourrait, par exemple, dans les moments de repos que prendront les scrutateurs, faire entrer un nombre limité d'électeurs qui se renouvellerait successivement.

Le bureau commencera par compter les bulletins, en les tirant de la boîte ou des boîtes où ils auront été déposés. Les huit membres composant le bureau se partageront ce soin.

Ils feront des liasses ou paquets de cent bulletins attachés ensemble ou enfermés dans une enveloppe et qu'ils rangeront en ordre devant le président.

Le nombre total des bulletins sera comparé avec celui des votes émis résultant du relevé des feuilles d'inscription des votants. Mais, s'il existe quelques différences entre les deux nombres, le bureau ne devra pas, pour cela, recommencer le calcul des bulletins. Il arrive fréquemment que ces différences proviennent de ce que les scrutateurs ont omis d'émarger les noms de quelques votants.

Après la constatation du nombre de bulletins, le président fera procéder au dépouillement des bulletins.

Différents systèmes ont été proposés, soit pour le dépouillement proprement dit des bulletins, soit pour le mode de notation des suffrages obtenus. Plusieurs de ces systèmes sont fort ingénieux ; mais, n'ayant pas reçu la sanction de l'expérience, ou supposant des connaissances de calcul qui peuvent ne pas se rencontrer chez les citoyens appelés à faire les fonctions de scrutateurs supplémentaires, ils ne paraissent pas devoir être recommandés spécialement.

On se bornera donc à indiquer ici le mode de dépouillement partiel des bulletins, qui résulte du texte de l'art. 30 de l'instruction du 8 mars, et les modes les plus usités de notation de suffrages. L'expérience a prouvé qu'avec ces procédés, 500 ou 600 noms peuvent être lus et notés, dans l'espace d'une heure, par un groupe de quatre scrutateurs, c'est-à-dire que, dans une assemblée comprenant 2 000 votants ayant à élire 12 représentants (total 24 000 noms au maximum), six tables ou groupes de scrutateurs feraient le dépouillement en sept ou huit heures.

Les autorités locales conservent d'ailleurs toute latitude pour l'emploi des procédés qui leur paraîtraient préférables.

Le président fera placer dans la salle plusieurs tables avec des sièges ou bancs pour recevoir quatre personnes à chaque table. Ces tables devront être garnies de feuilles préparées pour servir au dépouillement, d'encre, plumes, etc. Enfin, le bureau désignera, parmi les électeurs présents et qui accepteront cette mission, *des scrutateurs* supplémentaires au nombre de quatre par chaque table.

En désignant 24 scrutateurs supplémentaires, il serait formé six tables de dépouillement, et, lorsque la longueur de cette opération peut faire craindre qu'elle ne devienne trop fatigante pour les scrutateurs supplémentaires, il sera bon d'en désigner quelques-uns de plus, à raison de deux par table, pour remplacer les premiers, en cas d'absence ou d'empêchement.

Le président remettra pour les scrutateurs de chacune d'elles un paquet ou liasse de *cent bulletins* et n'en livrera un nouveau de cent autres que quand les cent premiers lui auront été rendus. Il attachera ou enfermera chaque liasse ou paquet qui lui sera ainsi remis après avoir été dépouillé, en déduisant les bulletins que les scrutateurs supplémentaires auraient réservés à raison de difficultés sur leur appréciation, écrira sur l'enveloppe le mot *dépouillé*, y mentionnera le nombre de bulletins *non contestés* restés dans ce paquet ou liasse, et il ajoutera son paraphe.

Des feuilles de dépouillement auront été préparées d'avance.

(Suivent les indications sur la forme, les dimensions et la disposition de ces feuilles de dépouillement, et sur divers modes de notations de suffrages.)

Un des scrutateurs ouvrira les bulletins et les montrera à l'un de ses collègues, de manière que, lorsque chaque nom inscrit sera dicté aux deux autres scrutateurs, il sera lu des yeux à la fois par les deux premiers.

Les deux autres scrutateurs inscriront simultanément sur les feuilles de dépouillement ci-dessus mentionnées les suffrages obtenus par les divers candidats. Ils devront s'avertir mutuellement lorsqu'ils auront noté dix voix données à un même citoyen.

Quand le dépouillement d'un groupe de bulletins sera terminé, un des scrutateurs supplémentaires consignera dans la dernière colonne le nombre des bulletins qui contiendraient un nombre de noms moindre que celui des représentants à élire n'en devraient pas moins être admis. La volonté de l'électeur, qui croit devoir restreindre ses choix pour les faire avec plus de lumières et plus de soin, doit être respectée.

Si un bulletin contenait deux ou plusieurs fois le nom d'un même candidat, ce nom ne serait compté qu'une seule fois. Les scrutateurs devront apporter, sous ce rapport, une attention particulière, afin d'éviter le grave inconvénient qui résulterait de ce double emploi.

Les scrutateurs ne tiendront pas compte non plus des bulletins qui contiendraient autre chose que des noms, ou qui contiendraient des noms évidemment dérisoires. Ils les porteront au bureau, qui statuera.

Ils ne devront pas non plus donner lecture des observations ou des injures qui accompagneraient les noms des candidats.

En un mot, les scrutateurs ne mentionneront sur les feuilles de dépouillement que les suffrages qui ne leur présenteront point de doute sur la désignation. Ils n'apporteront au bureau que des bulletins tout à fait laissés en dehors des supputations inscrites aux feuilles de dépouillement, ou contenant un ou plusieurs noms dont l'appréciation présenterait des motifs d'incertitude qui, par conséquent, n'auraient pas été compris dans cette supputation, et qui auraient été, à cet effet, *réservés pour être vérifiés* suivant l'annotation marginale.

Le bureau, avant de statuer, fera brûler tous les bulletins non réservés ; puis, il procédera à l'addition des suffrages obtenus par les divers candidats sur les feuilles de dépouillement des divers groupes.

Ensuite, il s'occupera des bulletins et des suffrages mis en réserve. Il ajoutera au relevé total des suffrages obtenus par les divers candidats ceux qui résulteront de ses décisions, fera brûler ceux sur lesquels il ne restera dans son opinion aucune difficulté à éclaircir. Les autres seront paraphés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal.

Comme le dépouillement exigera quelquefois un temps fort long, il ne sera pas toujours possible qu'il soit terminé dans la soirée, et même dans la nuit. Il est désirable, cependant, que cette opération soit accomplie sans désemparer. En cas d'impossibilité, elle serait interrompue. Le bureau réunirait et constaterait les résultats du dépouillement opéré par les scrutateurs supplémentaires. Ceux-ci marqueraient sur les feuilles de dépouillement, en y apposant leur paraphe, la place où cessent pour chaque candidat les annotations de suffrages déjà faites. Les bulletins dépouillés et non réservés seront brûlés. Les autres seront déposés sous clef, ainsi que les feuilles de dépouillement dans un lieu fermé à clef, et gardé par des fonctionnaires, et le dépouillement serait repris le lendemain.

Lorsqu'une assemblée cantonale sera partagée en sections, les présidents et membres de divers bureaux porteront au bureau central le résultat des dépouillements des votes de leurs sections respectives.

Le procès-verbal établira le nombre définitif de suffrages obtenus par chacun des candidats, et mentionnera les observations relatives à certains votes et les décisions prises à cet égard.

Le procès-verbal sera signé par les membres du bureau et déposé avec les protestations ou réclamations qui auraient été formées et les bulletins contestés, dans un paquet qui sera fermé et cacheté.

La police de chaque assemblée électorale appartient au président. Nulle force armée ne peut, sans sa demande, être placée dans l'intérieur et aux abords de la salle. Ils peuvent requérir les autorités civiles et les commandants militaires, qui sont tenus d'obéir à leurs réquisitions.

Doivent toujours être présents au bureau quatre au moins des membres qui le composent, parmi lesquels est compté le secrétaire.

En cas d'absence, le président est remplacé par le plus âgé et le secrétaire par le plus jeune des scrutateurs.

Les réclamations sont insérées au procès-verbal, ainsi que les décisions du bureau. Le secrétaire y a voix délibérative. Les décisions sont prises à la majorité, et, en cas de partage, il en est fait mention au procès-verbal. Les pièces ou bulletins relatifs aux réclamations sont paraphés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal.

Si la réclamation concerne l'admission d'un électeur, le maire de sa commune a voix consultative dans la délibération du bureau.

Les difficultés relatives au scrutin d'une section sont décidées par le bureau de la section et ne sont portées au bureau central de l'assemblée que, si elles sont de nature à influer sur le résultat du recensement.

Lorsque le bureau central statue sur les difficultés qui ne sont pas particulières à la section qu'il préside, mais qui intéressent l'ensemble des opérations de l'assemblée, il est convenable que les présidents des sections délibèrent avec les membres du bureau central.

Suivant toutes les lois qui, depuis 1789, ont régi le système électoral, les assemblées d'électeurs n'ont à s'occuper que de l'objet pour lequel elles sont convoquées.

Toutes discussions dans le sein d'une assemblée électorale sont interdites. Le président doit rappeler cette règle aux électeurs : si la discussion continue, il prononce la suspension ou la levée de la séance.

Le président et le secrétaire de l'assemblée cantonale, ou à leur défaut deux membres choisis par la majorité du bureau, et qui pourront être pris parmi les bureaux de diverses sections, s'il en a été formé plusieurs, porteront au chef-lieu du département le paquet contenant le procès-verbal et les annexes (ou les procès-verbaux et annexes des diverses sections).

Le jour où le recensement des votes se fera au chef-lieu de département sera déterminé d'avance par le commissaire du Gouvernement, en raison des distances à parcourir, de la durée qui aura été assignée aux plus nombreuses assemblées cantonales et de la longueur présumée du dépouillement des scrutins.

L'heure devra être au milieu de la journée, par exemple, deux heures après midi, pour donner le temps d'arriver aux délégués d'un canton éloigné ou d'un canton dans lequel le dépouillement du scrutin n'aurait été terminé que dans la nuit.

Le recensement ne peut avoir lieu avant le 25 avril.

Il devra être fixé au 26 pour un grand nombre de départements.

Il devra être retardé jusqu'au 27 et même au 28 dans les départements où les opérations d'une assemblée cantonale très nombreuse prendront trois jours, savoir : les 23, 24 et 25 du mois, et où la longueur du dépouillement des scrutins emploiera une partie du 26.

Le commissaire du département déterminera d'avance, par un arrêté qu'il adressera à tous les présidents, le jour et l'heure qu'il aura fixés.

Le recensement aura lieu à l'hôtel-de-ville du chef-lieu, en présence des délégués des assemblées de canton mentionnés ci-dessus.

Ils formeront le bureau central, lequel sera présidé par le président de l'assemblée cantonale qui s'y est tenue, soit le juge de paix, soit un de ses suppléants.

S'il y a dans cette ville plusieurs justices de paix ou plusieurs assemblées cantonales, la présidence appartiendra au doyen d'âge des présidents des assemblées de canton tenues dans la ville, quelle que soit sa qualité de juge de paix ou de suppléant.

Le bureau central désignera un de ses membres pour faire les fonctions de secrétaire.

Le commissaire du Gouvernement dans le département fera déposer sur le bureau les procès-verbaux qu'il aura reçus des divers points de la République, constatant les votes des citoyens du département appartenant à l'armée de terre ou à l'armée de mer, et qui auront été appelés à exercer leurs droits dans les garnisons, ports ou autres postes où ils se

(1) Voir le numéro d'hier.

Après le recensement, il proclamera *représentants du peuple*, selon l'ordre des suffrages obtenus, les candidats qui en auraient réuni deux mille au moins.

Si un nombre de candidats plus considérable que celui des représentants à élire obtenait cette majorité, celui ou ceux qui auraient obtenu le plus de voix seraient seuls déclarés représentants.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé serait proclamé, sauf décision ultérieure de l'Assemblée nationale.

Si, au contraire, le nombre des candidats ayant obtenu la majorité exigée par l'art. 9 du décret du 5 mars était inférieur à celui des représentants attribués au département, le bureau central ne proclamerait que les citoyens réunissant ce nombre de suffrages, et la représentation du département serait complétée par une nouvelle élection qui aurait lieu huit jours plus tard. A cet effet, le commissaire du département convoquerait immédiatement les assemblées électorales.

Après la proclamation des représentants élus, les membres du bureau central et départemental signeront le procès-verbal.

Il sera remis, avec les réclamations et avec les bulletins contestés, au commissaire du département, qui en fera immédiatement l'envoi au ministre de l'intérieur.

Dons patriotiques.

— Une députation des membres de la fabrique de l'église St-Laurent est venue offrir à la République un riche calice et une somme de 377 fr. 10 c., provenant d'une quête faite dans cette église.

— Le citoyen Petot, artiste peintre, demeurant à Paris, faubourg du Roule, n° 30, est venu présenter au Gouvernement provisoire, a titre de don patriotique, un tableau à l'huile représentant la Liberté.

— L'ex-compagnie de grenadiers du 2e bataillon de la 12e légion, par l'intermédiaire de M. Chabaille, capitaine, et de M. Thorel, sergent-major, a versé à la caisse du comptoir national d'escompte, comme don patriotique, la somme de 60 fr. restant en caisse du produit de ses cotisations.

— Le montant des versements personnels en numéraire fait aux mains de la Commission des offrandes dans la journée du 9 avril s'élève à 10 157 90 fr.

Dans la journée des 6, 7 et 8 avril, il a été remis à la même Commission 116 pièces d'or ou d'argenterie comme don patriotique.

— Le général de brigade Perrot a remis 20 fr.

— Les officiers d'artillerie de tous grandes et les employés militaires attachés à la direction centrale des poudres et salpêtres, à la capsulerie de Paris et à la raffinerie de guerre, un jour de leur solde, 182 fr.

— Le citoyen Belloc, directeur, les professeurs et élèves de l'école nationale gratuite de dessin et de mathématiques, rue de l'Ecole-de-Médecine, 5, 255 fr. 50 c.

— Le détachement du 7e régiment d'infanterie légère à Courbevoie, attaché au 23e bataillon de la garde mobile pour développer son instruction militaire, 81 fr.

— Le secrétaire-général, les directeurs, sous-directeurs, chefs, sous-chefs et commis de l'administration centrale du ministère de la guerre, 1 575 fr. 80 c.

Les officiers d'état-major attachés au dépôt de la guerre, 520 fr. 70 c.

— Le citoyen Jean Piart, ex-sergent d'infanterie retraité, au Mans, donne 5 % par trimestre sur sa solde de retraite de 220 fr.

— Le citoyen E. Cazeux, attaché à l'administration des postes, abandonne son trimestre de traitement.

— Le citoyen Courtot (Nicolas) abandonne 150 fr. dont il peut disposer. (Ancien caporal retraité, à Theuley.)

— Les ouvriers et employés de la maison Gariel et Garnier ont apporté à la commission centrale des dons et offrandes à la patrie la somme de 1 000 fr., montant d'une journée de travail. L'un d'eux a prononcé un discours plein de sentiments nobles et patriotiques, nous y avons remarqué le passage suivant :

« Nous attendons patiemment et avec confiance des institutions qui, en » confirmant nos droits politiques sans lesquels les autres droits ne sont » rien, nous garantissent un travail libre, équitablement rétribué et une » plus grande part aux bienfaits de l'éducation publique. »

Le discours se terminait par quelques expressions chaleureuses de sympathie adressées au président et au vice-président de la commission, les citoyens Lamennais et Béranger.

— Le citoyen Delaistre, entrepreneur de maçonnerie, rue Albouy, 12, ses employés et ouvriers, un journée de travail, 190 fr. 80 c.

— Les citoyens employés et ouvriers des usines à gaz de l'avenue Trudaine et de Courcelles, et les employés du bureau central, rue Saint-Georges, 1, une journée de travail, 1 236 fr. 50 c.

— Les citoyens poseurs et terrassiers des chemins de fer de Saint-Germain et Versailles (rive droite), une journée de travail, 268 fr. 20 c.

— Souscription faite par M. Legouvée dans sa maison, rue Saint-Marc, 14. Locataires et propriétaires, 281 fr. 75 c.

— Les citoyens employés et ouvriers de la carroserie, rue du Chemin-Vert, n° 12, 800 fr.

— Les citoyens employés, charpentiers, serruriers, journaliers, allumeurs et garçons de recette, une journée de travail, 724 fr.

— Les membres de la Société de secours mutuels des tabletiers ont déposé 150 fr.

— Les citoyens ouvriers en instruments de physique, optique, mathématiques et précision, 150 fr.

— Direction de la monnaie, employés aux médailles et au monétaire, 175 fr. 25 c.

— Les marchands d'habits de la ville de Paris ont déposé 1 506 fr. 25 c.

Révolution Européenne.

Manifestation chartiste. — La procession des chartistes s'est réduite à une simple parade. M. Feargus O'Connor a joué en cette circonstance le rôle de M. Odilon Barrot dans l'affaire du banquet. Il a engagé les chartistes à renoncer à leur démonstration, et il a été obéi. En voici le compte rendu, d'après le *Standard* :

Un peu avant onze heures, un certain nombre de chartistes sont arrivés de Hackney et autres endroits, précédés de la musique. Ils se sont rangés avec ordre. Peu après onze heures, on a vu des députations portant drapeaux et bannières sur lesquels on lisait des inscriptions, telles que celles-ci : *Nous sommes nés libres, et nos droits sont égaux. — Tout homme vient de Dieu. — Dieu a départi à tous la même intelligence et les mêmes droits. — Pouvons-nous manquer de courage pour donner force à nos droits?* etc., etc. Deux caravanes appartenant à la *Nation* arrêtés en face de Horns-Tavern. Alors MM. Feargus O'Connor, Reynolds et autres délégués chartistes ont longtemps parlé au milieu du bruit. Tout ce qu'on a pu saisir, c'est que les orateurs recommandaient qu'il n'y eût pas de désordre et que la paix publique ne fût pas troublée. Enfin, peu après midi, l'avis suivant a été affiché : « *Avis*. Le passage des ponts est interdit à toute procession accompagnant la pétition. » Cet avis a été déchiré. L'inspecteur Penny a échangé quelques paroles avec M. F. O'Connor, et celui-ci s'est adressé à la foule, et l'a engagée à se disperser tranquillement parce que le gouvernement était prêt à s'opposer à toute procession qui passerait les ponts; la persistance ferait répandre inutilement le sang, puisque le peuple n'étant pas armé ne pouvait offrir aucune résistance. Pour lui, il avait pris avec les membres du gouvernement, qui l'avaient fort bien reçu, engagement qu'on imitera pas. Il suffisait aux chartistes d'avoir montré leur force morale; des délégués pouvaient transmettre maintenant la pétition à la chambre sans que la manifestation en fût amoindrie. D'autres membres de la Convention, à ce que l'on assure, ont été de cet avis, et la proposition a été adoptée.

M. Feargus et quelques-uns des principaux délégués se sont éloignés, et la foule s'est dispersée en très grande partie. Cependant, quelques centaines d'individus fort désappointés ont montré une certaine répugnance à se soumettre à l'avis qui leur était donné. Ils se plaignaient d'avoir été bernés deux fois et se promettaient bien que ce serait la dernière. Ils accusaient leurs chefs de les avoir trompés.

Enfin, drapeaux et bannières ont été empaquetés et tous les préparatifs de la grande exhibition ont été abandonnés. La pétition monstre a été assez irrévérencieusement retirée du char de l'Assemblée nationale pour être portée dans trois petites carrioles à la chambre des communes. Les soldats qui étaient aux environs n'ont pas eu à se montrer. Ainsi s'est terminée la grande démonstration chartiste qui, ces jours derniers, a tenu toute la métropole dans une si grande perplexité.

Au milieu de la procession, il y avait un drapeau tricolore portant cette inscription : *Si nous le voulons, nous pouvons être libres*; venait ensuite un drapeau portant la devise de la République française, *Liberté, Egalité, Fraternité*, et au dessous : *Qu'est-ce que la vie sans la liberté? Toute la charte et point de concession*. Quand on a aperçu les confédérés irlandais avec leur bannière verte portant une harpe au milieu, les cris de *Enn go Bragh* et *la République pour toujours*, ont retenti.

La pétition nationale apportée dans des voitures a été traînée dans la chambre des communes et déposée sur le parquet au pied du bureau avant que le président n'ait occupé le fauteuil, par M. Feargus O'Connor, assisté de deux personnes.

M. FEARGUS O'CONNOR s'est exprimé ainsi au milieu du profond silence : Monsieur le président, je viens présenter une pétition signée par 5 760 000 personnes, et une autre pétition revêtue de 100 000 signatures qui ne figurent pas sur la grande pétition. Les pétitionnaires demandent les parlements annuels, le suffrage universel, le vote au scrutin, l'égalité des districts électoraux, la suppression de la clause de la propriété comme donnant exclusivement droit au suffrage et le paiement des membres de la chambre.

Le clerc donne lecture de la pétition ; lord Morpeth se lève au bruit des applaudissements de l'assemblée : Mon très honorable ami le secrétaire d'Etat au département de l'intérieur se trouverait ici sans les grandes et nombreuses occupations que lui imposent ses autres fonctions, mais je puis déclarer en son absence que quelle que puisse être son opinion sur les sentiments contenus dans cette pétition, il ne veut pas être réputé, à raison de son absence, manquer au respect auquel a droit sans aucun doute une pétition couverte de tant de signatures.

M. LUSHINGTON. Vendredi prochain, je demanderai au noble lord John Russell s'il se propose de présenter, pendant la présente session, quelque mesure dans le sens de la pétition.

M. THOMPSON. Lorsque l'on proposera la deuxième lecture du bill pour la protection de la cour et du gouvernement, je demanderai le renvoi de la deuxième lecture à six mois.

M. SMITH O'BRIEN. Jo viens donner à la chambre l'assurance que la tentative faite au moyen de ce bill pour imposer silence à la nation entière sera complètement inutile. On ne fait pas taire tout un peuple. (Murmures.) J'ai à remplir un devoir, je suis ici pour cela, et je le remplirai, et je viens vous déclarer que, si vous ne concédez pas les droits réclamés par le peuple irlandais, dans le courant de la présente année, vous verrez une république établie en Irlande! (Marque de surprise. — Cris : oh! oh! à la question.)

(Le procureur-général s'est rapproché de sir G. Grey et de lord J. Russell, avec qui il échange quelques mots très animés.)

Oui, je le proclame hautement, mieux vaudrait la mort la plus ignominieuse que de voir l'Irlande plus longtemps soumise au traitement que je lui vois infliger depuis trente ans. Je n'ai pas été en France chercher assistance; mais, si je l'avais voulu, je pouvais revenir escorté d'un bon corps de troupes. (Rires.) J'aurais voulu voir ceux qui rient, en France quand j'y étais. (Rires.) Je le sais, l'Irlande ne doit reconquérir sa liberté que par le courage de ses enfants, et ne la payer que de leur sang. J'ai été en France, à la demande d'un grand nombre de mes compatriotes, féliciter le Gouvernement provisoire à l'occasion de la chute récente d'un trône qui avait perdu tout droit au respect du peuple.

En France, j'ai rencontré, ce qui n'est un secret pour personne, une vive sympathie pour l'Irlande. Tous les hommes éclairés du monde civilisé regardent l'Irlande du même œil que l'Angleterre voit la Pologne, et tous les hommes éclairés de l'Europe trouvent que l'Angleterre, vis-à-vis de l'Irlande, est dans la même position que la Russie vis-à-vis de la Pologne. (Ecoutez.) Je rends grâce à l'honorable M. F. O'Connor de la sympathie manifestée par les chartistes pour les Irlandais ; les chartistes ont à se plaindre du parlement britannique, leur sympathie ne m'a pas surpris ; et, de grand cœur, je l'accepte au nom de l'Irlande. (Ecoutez.) J'ajoute que j'ai contribué à décider l'Irlande à s'armer. (Sensation. Cris à la question.) Dans les circonstances où se trouve placée l'Europe, il faut que tout homme soit armé. (Oh! oh!) Le gouvernement lui-même ne compte-t-il pas sur son armée, une force effective de 30 000 hommes, et vous pensez que ce serait-là une force suffisante pour comprimer, arrêter, étouffer l'élan de tout un peuple courant à la conquête de la liberté?

Que l'Angleterre prenne garde de se trouver isolée dans une lutte ; qu'elle y songe, sa position serait critique entre deux républiques indépendantes pressant chacun de ses flancs! (Ecoutez!) Et, pour finir comme j'ai commencé, je déclare franchement que, s'il y a un traître dans tout ceci, ce n'est pas moi. Si le gouvernement refuse à l'Irlande le droit de se gouverner elle-même ; s'il joue ici le rôle que Guizot et Metternich ont joué chez eux, c'est lui et ses collègues qui seront des traîtres, et non pas moi et mes amis. (Un vif mécontentement règne dans la salle au moment où l'orateur s'assied.)

SIR G. GREY. Après la longue absence de l'honorable membre de cette enceinte, lorsque je l'ai vu se lever, j'imaginais qu'il allait repousser avec indignation des imputations de déloyauté, et qu'il apporterait dans cette répudiation cette verve chaleureuse qui caractérise ses harangues partout ailleurs qu'ici. (Rires et applaudissements.) Je m'attendais qu'il allait repousser loin de lui ces imputations, sinon en vertu de sentiments meilleurs, du moins en vertu du serment de fidélité par lui prêté diverses fois à la souveraine de ce royaume. (Applaudissements.) Aussi ça n'a pas été seulement avec surprise, mais encore avec peine et regret, sentiment partagé, j'ose le dire, par tous les honorables membres de la

... d'hui, au contraire, vous êtes nos frères; notre patrie allemande ... une, grande et libre. Tout le peuple allemand le veut, et la volonté d'un peuple est irrésistible. Des hommes investis de la confiance publique se sont réunis à Francfort pour préparer la réalisation des volontés du peuple. N'étant pas sortis de choix réguliers, ils ont regardé comme un devoir de convoquer une assemblée nationale constituante, et d'abandonner à cette assemblée le règlement du sort futur de l'Allemagne. Tout le peuple allemand doit être représenté dans l'assemblée nationale. Aucune différence de condition, de fortune ni de croyance ne limitera la liberté des élections. Tout citoyen de l'Etat, majeur et indépendant, est électeur dans son pays et éligible dans toute l'Allemagne. Comme base du bien-être du peuple, l'assemblée a reconnu :

La liberté illimitée des opinions, liberté de conscience et de croyance. — Droit d'association, protection de la liberté individuelle, indépendance des tribunaux, de la justice, et institution du jury. — Protection des classes laborieuses, répartition juste des impôts, indépendance des communes, par conséquent établissement de la justice envers tous; la subordination de l'individu à la généralité et le développement libre de l'esprit national, exigent pour garantie ces biens précieux; et, pour que jamais la volonté individuelle ne puisse résister à l'intérêt général, l'assemblée a résolu un armement général du peuple; nous devons aussi être armés et prêts à nous défendre contre l'ennemi extérieur. L'assemblée a résolu de faire entrer dans la Confédération germanique le Schlewig, ainsi que la Russie orientale et occidentale. Elle a repoussé de l'Allemagne l'ignominie du partage de la Pologne, et imposé au peuple allemand le devoir de travailler pour que leur patrie soit rendue aux Polonais.

Quel que soit le résultat de ces résolutions, l'Allemagne est assez forte pour répondre des suites qu'elles pourraient amener. L'esprit de concorde et de défense générale sont la plus sûre garantie de la victoire. Hommes d'Allemagne! vous savez ce qui est arrivé et ce qui peut arriver; c'est à vous d'achever ce que l'assemblée, au nom de laquelle nous parlons, a commencé. C'est en son nom que nous vous invitons à commencer les opérations électorales avec gravité et régularité.

Envoyez à l'Assemblée nationale des hommes simples et loyaux, des hommes qui ont prouvé au peuple que le bien-être général l'emporte chez eux sur l'intérêt privé, et qu'à leurs yeux la justice est plus haut placée que les égards pour les considérations de classes et les préjugés, et la vérité plus élevée que la victoire de l'opinion individuelle.

Réfléchissez sur votre mission ; réfléchissez que vos pères vous regardent et que vos petits fils vous demanderont un jour compte de ce que vous aurez fait en ce moment important pour le salut de la patrie. Soyez d'accord, vigilants et actifs, et ne vous reposez point avant d'avoir achevé la grande œuvre de l'unité et de la liberté de l'Allemagne. Francfort-sur-le-Mein, le comité des 50, signé : Soiron, président, et Simon, secrétaire.

— Malgré les préparatifs de guerre qui se font en Prusse et en Danemark, on ne désespère pas de voir l'affaire des duchés s'arranger pacifiquement. La Diète germanique vient de prendre à ce sujet une décision dans laquelle nous trouvons le paragraphe suivant :

La Diète, afin d'introduire une direction unique dans les mesures militaires ultérieures qui pourrait être nécessaires à cet égard, prie la Prusse de se mettre d'accord à ce sujet avec les Etats du dixième corps d'armée. L'assemblée fédérale est prête, de son côté, afin de prévenir l'effusion du sang, et dans le but d'amener un arrangement amiable, de se charger des négociations de médiation au nom de la Confération sur la base de l'inviolabilité des droits du Holstein, notamment en ce qui concerne l'union indissoluble du Holstein avec le Schleswig. Il est bien entendu par la Diète que les hostilités cesseront immédiatement, et que le *statu quo* antérieur sera rétabli.

Dans sa séance du 5 avril, le gouvernement provisoire schleswig-holsteinois a pris une résolution tendant à prier la Diète germanique d'admettre le Schleswig dans la Confédération, comme moyen d'éviter une collision sanglante.

Le conseil communal de Berlin a résolu, à une grande majorité, qu'une députation serait envoyée au ministère pour protester contre l'élection des députés par la Diète prussienne. Les députés choisis par la Diète ont été pris moitié parmi les membres de ce corps et moitié étrangers.

D'une communication officielle faite par le ministre des finances à la Diète, il résulte que le trésor royal de Prusse, que l'on représentait comme inépuisable, ne contient en ce moment que quatre millions et demi.

On écrit de Czernichau à la *Gazette de Cologne* :

Un règlement du comité national de Posen a décrété l'abolition des fonctionnaires allemands, l'éloignement de l'aigle parisienne, le remplacement de celle-ci par l'aigle polonaise, et arboré l'étendard polonais sur la plus haute tour.

La guerre sociale est déclarée en Saxe. Les classes laborieuses, ouvriers et paysans, se sont soulevées sur divers points. — La chambre des députés de Bavière a décidé que les représentants qu'elle enverra à la Diète allemande auront pour mandat de demander la monarchie constitutionnelle.

L'Autriche continue à vouloir traiter avec les Lombards. C'est M. de Hartig qui va être chargé de cette mission. En attendant, elle pousse ses armements, et elle vient d'expédier sur l'Italie par le chemin de fer un corps de 5 000 volontaires. Le maréchal Zechy, gouverneur de Venise, qui est arrivé à Vienne, va y être mis en accusation.

La Hongrie est loin d'être calmée par le dernier rescrit accordé par le gouvernement autrichien. On écrit de Presbourg, 4 avril :

Te Warth et son parti ont dit qu'ils acceptaient le rescrit afin d'éviter l'effusion du sang. A Pesth, les radicaux voulaient planter le drapeau rouge, les modérés sont parvenus à les en détourner en leur disant que la diète statuerait ultérieurement. L'emploi des militaires hongrois en Italie et dans la Gallicie formera l'étincelle qui déterminera un vaste incendie. Les journaux hongrois expriment leur joie des progrès de la révolution dans le royaume lombardo-vénitien. En Autriche aussi on est mécontent des demi-mesures. Hier, une députation de jeunes gens est arrivée de Vienne pour inviter les Hongrois à seconder les Autrichiens dans leurs efforts pour reconquérir leur liberté. L'agitation dure toujours.

On assure que tous les chrétiens de la Bosnie se sont soulevés.

Vérone a été mise en état de siége par Radetsky qui a donné ordre que toutes les armes lui fussent livrées, les autres nouvelles du théâtre de la guerre sont assez confuses et de peu d'importance.

[illegible] pour 20,000 âmes de population. Ces élections ont lieu de telle sorte que chaque votant participe à la nomination de tous les députés et que le nombre des suffrages nécessaire pour une élection soit compté sur tous les citoyens suisses prenant part à la votation. Tout Suisse, âgé de 20 ans révolus, est électeur et éligible ; est aussi éligible l'étranger naturalisé, cinq ans après la date de sa naturalisation. La Chambre nationale est élue pour *trois ans*. Ses membres sont rééligibles. Elle choisit dans son sein, pour chaque session ordinaire ou extraordinaire, un président et un vice-président qui ne sont pas rééligibles à la session ordinaire suivante. Ses membres sont indemnisés par la caisse fédérale.

La chambre des Etats se compose de 44 députés des cantons. Chaque canton nomme 2 députés ; dans les cantons partagés, chaque partie du pays en élit 1. La chambre des Etats choisit dans son sein, pour chaque session ordinaire ou extraordinaire, un président et un vice-président. Le député du même canton ne peut revêtir cette charge pendant deux sessions ordinaires consécutives. Les députés à la chambre des Etats sont indemnisés par les cantons.

La chambre nationale et celle des Etats délibèrent sur tous les objets que la présente constitution place dans le ressort de la confédération et qui ne sont pas expressément attribués à une autre autorité fédérale.

Les deux chambres s'assemblent de plein droit, une fois chaque année, elles peuvent être convoquées en session extraordinaire.

Les membres des deux chambres votent sans instructions.

Chaque chambre délibère séparément. Lorsqu'il s'agit d'élections, d'exercer le droit de grâce et de décider sur un conflit de compétence, les deux chambres se réunissent pour délibérer en commun, sous la direction du président de la chambre nationale. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents des deux chambres. L'initiative appartient à chaque chambre et à chacun de leurs membres. Les cantons peuvent exercer le même droit par correspondance.

L'autorité directoriale et exécutive supérieure de la Confédération est exercée par un conseil d'Etat composé de cinq membres. Ils sont nommés pour trois ans par les chambres réunies et choisis parmi tous les citoyens suisses éligibles à la chambre nationale. Le conseil d'Etat est présidé par le président de la Confédération. Il a un vice-président. Tous deux sont nommés pour une année, par les chambres réunies, entre les membres du conseil d'Etat.

Il y aura enfin un tribunal fédéral, lequel se composera de onze membres et de cinq suppléants.

La nouvelle de la révolution de France est arrivée à New-York le 18. New-York et Washington ont été dans l'enthousiasme. On a illuminé, on a tenu des meetings pour célébrer la *révolution européenne*. Dans ces meetings on s'est longuement entretenu de l'émancipation de l'Irlande et de la constitution d'une république irlandaise. On a ouvert une souscription pour fournir des canons à l'île opprimée. Une adresse a été votée d'enthousiasme par les habitants de New-York au peuple français :

Patriotes de Paris !

Vous vous êtes levés contre la tyrannie, et les despotes ont disparu. L'heure suprême de la monarchie vient de sonner en France, et les unanimes acclamations de toutes les classes de citoyens ont salué le drapeau républicain arboré sur la capitale du monde démocratique.

A cette glorieuse nouvelle, nos cœurs ont tressailli de joie, et à cet enthousiasme s'est joint celui de nos frères en démocratie. Les fils de cette contrée libre, où nous avons appris à connaître les bienfaits du gouvernement républicain ; les patriotes de toutes les nations européennes ; les Polonais, orphelins d'une noble patrie, tous ont fraternisé avec nous, tous ensemble nous avons applaudi à la proclamation de la république française, une et indivisible.

Grâce à votre héroïque persévérance, grâce à votre indomptable courage, les principes immortels de notre grande révolution triomphent aujourd'hui ; et nous pouvons promettre à nos frères européens que bientôt nous verrons se réaliser l'union des peuples libres, car la grande voix de la France crie aux peuples opprimés la généreuse devise de nos pères. « Peuples, formez une Sainte-Alliance, et donnez-vous la main ! »

Quelques inquiétudes affligent encore nos cœurs ; nous ignorons les détails de la lutte ; peut-être la contre-révolution a fait un effort désespéré pour ressaisir le sceptre que vous lui aviez arraché ; peut-être la patrie pleure de nouvelles victimes... mais nous ne ferons pas injure à leurs grands cœurs, en permettant que les regrets que nous cause leur mort ternisse la joie que nous ressentons de votre triomphe.

Si une implacable destinée a retardé encore de quelques heures le succès complet de vos efforts, vous avez du moins l'orgueil d'avoir héroïquement accompli vos devoirs, et nous aurons la faible consolation d'avoir appuyé de notre humble approbation votre courageuse entreprise. Vous aurez donné à ceux qui vous suivront le noble exemple du sublime dévouement à la patrie... mais, non ! la cause républicaine a triomphé parce qu'elle est la cause de l'humanité et de la civilisation. La France est une glorieuse république, et, fière de sa force et de ses institutions libres, elle protège de sa puissante égide les patriotes de l'Europe entière. Toutes les nations brisent leurs fers, les trônes sont renversés, les autocraties vaincues et la Pologne, cette avant-garde de l'armée révolutionnaire européenne, rassemble sous son glorieux drapeau ses enfants dispersés.

Salut à toi, France républicaine, forte de l'union de tous tes enfants, et de la sympathie des peuples, tu veilles en arme au dehors comme au dedans sur les ennemis de ta liberté, prête, si des insensés rêvaient un retour à la tyrannie, à les écraser au cri irrésistible de « Vive la République ! »

[illegible] département de la Seine, le passage suivant :

Je veux toutes les libertés.

Je veux le droit au travail, c'est-à-dire le droit de vivre, garanti à tous les enfants valides de la République, hommes ou femmes, et une retraite assurée à tous ceux qui ne peuvent travailler ;

La propriété respectée et garantie ;

L'agriculture encouragée, soutenue, honorée par tous les moyens possibles, et mise à la première place du budget avec l'éducation ;

Organisation du travail dans toutes les branches de l'activité humaine ;

Egalité des droits par l'éducation donnée à tous, le système d'éducation complétement réformé et mis en harmonie avec nos besoins ;

Abolition de toutes les servitudes ; plus d'esclaves ;

Abolition de tout impôt sur les aliments de première nécessité, tels que : viande, sel, sucre, vin ; extension de l'impôt à la rente ;

Abolition de la peine de mort, amnistie générale, oubli du passé ; mais vigilance et fermeté pour l'avenir contre les caméléons et les intrigants, cette lèpre de tous les régimes qui nous ont précédés ;

Indépendance de toutes les nationalités.

FAITS DIVERS.

On s'attend que le décret autorisant la Banque de France à émettre les billets de 50 fr. paraîtra ces jours-ci et comme ces petites coupures sont toutes prêtes, elles pourraient être émises à la fin de cette semaine. Quant aux billets de 20 fr. dont il a été question dans les journaux, leur émission est probable, mais elle n'est pas encore définitivement arrêtée. Elle n'aurait lieu, dans tous les cas, que plus tard, quand on aurait pu apprécier l'effet de la création des coupures de 50 fr. (*Presse.*)

— Nous apprenons que, d'après une décision prise par le comité de défense, chacune des quatre divisions de l'armée des Alpes va être augmentée d'une brigade d'infanterie.

On continue de croire que le commandement en chef de l'armée des Alpes sera confié à M. le général Bedeau. (*Messager.*)

— Une dépêche officielle communiquée au ministre des affaires étrangères par le chargé d'affaires de Bade, contient ce qui suit :

« Si les ouvriers allemands se présentent à la frontière du grand-duché, isolé[illegible] en petites fractions, et non armés, les mesures sont prises p[illegible] soient traités avec humanité et pour qu'il leur soit alloué des étapes pour passage sur le territoire badois. Le gouvernement grand-ducal prêtera volontiers les mains à celui de la France pour effectuer, s'il se peut, d'une manière paisible, la rentrée des nationaux allemands dans leurs foyers. »

— M. le général Aupick est nommé ambassadeur à Constantinople. M. le lieutenant-colonel de Margadel et M. le capitaine Desaint sont attachés à l'ambassade.

— Jusqu'à présent aucun décret du gouvernement n'a banni légalement du territoire français les membres de la dernière branche régnante. Il paraît que l'Assemblée nationale sera saisie d'un décret qui s'appliquera à la fois à la famille de Louis-Philippe et aux descendants de Charles X ; mais ce décret n'aurait de force que pour un temps limité, sous réserve de le proroger ultérieurement. (*Univers.*)

— Trois délégués de la ville de Venise se rendent à Paris pour offrir au Gouvernement provisoire l'adhésion à la République française. (*Id.*)

— A partir de ce jour, les séances du club de l'Union-Polytechnique auront lieu régulièrement les mardi et samedi de chaque semaine, dans la salle des séances annuelles de l'Institut, à 7 heures et demie du soir.

— Une pétition demandant la translation en France des restes mortels du célèbre peintre David, a été adressée au ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire. Cette pétition est revêtue d'un grand nombre de signatures d'artistes, tous élèves de David, parmi lesquels plusieurs membres de l'Institut, les citoyens David (d'Angers), Ingres, Abel de Pujol, Dumont, Coudere, Drolling, etc., etc.

— Aujourd'hui mardi, le général commandant supérieur Courtais, assisté de son sous-chef d'état-major, colonel Saisset, a reçu à l'état-major de la garde nationale tous les officiers supérieurs des quatre légions de la banlieue et les capitaines d'état-major nommés par les Ecoles. Les paroles chaleureuses que leur a adressées le général ont été accueillies avec un véritable enthousiasme et souvent interrompues par les cris de : Vive le général Courtais ! Vive la République ! Les sentiments de la plus cordiale fraternité se sont manifestés dans cette réunion, qui laissera, comme les précédentes, un excellente impression.

— La Société nationale d'horticulture (précédemment Cercle général d'horticulture) va faire les 14, 15 et 16 avril, au Jardin-d'Hiver des Champs-Elysées, une exposition de fleurs, fruits et légumes, et d'objets d'art et d'industrie horticole, au profit des ouvriers pères de famille sans travail.

Les prix d'entrée seront les 14 et 15 de 1 fr. par personne et de 2 fr. le dimanche, à cause du grand concert dirigé par Strauss.

— Nous signalons avec empressement à nos abonnés un petit livre qui vient de paraître sous ce titre : *Un club au village* ou *l'instituteur républicain*. (Prix : 15 c. ; par la poste, 20 c ; la douzaine, 1 fr. 20 c. Chez Cosse et Delamotte, place Dauphine.) L'auteur, M. Gustave Chatenet, a su rendre attrayante et accessible à tous l'instruction politique et sociale qui est, de l'aveu de tous, la plus urgente nécessité du moment. Il serait à désirer que ce livre fût bientôt entre les mains de tous les électeurs des villes et des campagnes, car il nous semble appelé à servir puissamment le triomphe des idées républicaines.

— Les élèves des écoles se réuniront le 15 avril dans un banquet, au

[illegible] Emp. 1847. J. [illegible] au Ct	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»		— Nouv.	»»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»		V. F. [illegible]	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	960 »»	Paris à Sc.	»»» »»
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	865 »»	— à Orléans	425 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp........ »	110 »»	— à Rouen..	300 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin....... »	»»»» »»	R.-Havre...	»»» »»
S. du Trés. »	43 0/0	— Ganneron. »	»»» »»	Avignon....	190 »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.			
5 p. 0/0.......	d. »»	»» »» »» »»	——	»» »» »» »»	Str. à Bâle.	»» »»
3 p. 0/0.......	d. »»	»»» »» »»» »»	——	»»» »» »»» »»	Paris-Str...	338 75
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.		Tours-Nan	332 50
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»	Orl.-Viers..	»»» »»
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»	C. du Nord.	317 50

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME..............	DrC. 51	50 »/»		Famp-Has.	»»» »»
Récép. Rotsch. »	51 »»	BELG 2 1/2....... »		36 »/»		Diep-Féc...	»»» »»
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2....... »		45 »/»		Boul. à Am.	»»» »»
— — pass. »	4 7/8	— do 1840....... »	57 »/»	»/»		Orl.-Bord..	394 25
— 3 p. 0/0. »	13 1/2	— do 1842....... »	57 »/»	»/»		Mont. à Tr.	»»» »»
Dette intérieu. »	17 1/2	— Banque....... »	»»»	»»		Paris-Lyon	365 »»
PORT. 5 0/0 1847 »	30 »/»	— do Em. 1841.. »	»»»	»»		Bord-Teste	»»» »»
HOLL. 2 1/2..... »	52 1/2	PIÉMONT........... »	600	»»		Zinc V. M.	2000 »»
HAITI.............. »	295 »/»	AUTRICHE......... »	375	»»		Lin Maberl.	480 »»
						F. de l'Av..	4000 »»
						Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord.................	317 50
— à Lyon..........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

3[6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 53 ; 4 mois d'été, 55.

Fécule et betterave, »» fr.

Béziers, 40 fr. en résiliment, et 38 fr. contre espèces. Pézénas pour Pézénas 40 (96 pièces) ; pour Cette, 42-50 (76 pièces).

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 79. Huile épurée, 86.

Lille. — Colza, 71-25.

Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 12 avril.

THÉATRE DE LA NATION.—Xacarilla, Griseldis.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Le Roi attend ! l'Aventurière.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Pré aux Clercs, le Nouveau Seigneur.
ODÉON.—Tyran d'Yvetot, Othello, le Légataire.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (2e soirée.)
OPÉRA-NATIONAL.—
GYMNASE.—Le Marchand de Jouets.
VARIÉTÉS.—L'Almanach, Mlle de Choisy, chansonnettes.
THÉATRE MONTANSIER.—Poisson d'Avril, Vestris, un Voyage, Jeune Homme.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Robert-Macaire.
AMBIGU-COMIQUE.—Trois Révolutions, les Quatre Sergents de La Rochelle.
GAITÉ.—La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS.—Trois Roses, l'Ile de Barataria, Fille et Garçon.
FOLIES.—Rainbaut et Cie, Feu d'artifice, la Foi d'un Soldat, M. Botte.
DÉLASSEMENTS.—Elle est Folle, l'Honneur de ma Mère, Il était temps...
COMTE.—Le Bahut, Augusta, Pas du Matelot, le Bouffon, Thérèse-la-Brune.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeu II.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.)—Vue de Caotou.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

A partir du 1er avril les annonces de toute nature ne sont plus reçues qu'au Bureau de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE. — Le Bureau des annonces est ouvert, dès ce moment, depuis midi jusqu'à cinq heures du soir, rue de Beaune, 2.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
~~Pour le journal quotidien.~~	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 12 AVRL.

La République de 1848.

Dans les républiques de l'antiquité, la société avait pour base l'exploitation la plus odieuse de l'homme par l'homme, l'esclavage.

Dans les républiques modernes, la société a pour base le prolétariat, c'est-à-dire l'exploitation de l'homme par les choses, par les institutions ; dans quelques-unes même, l'esclavage subsiste encore.

Est-ce là ce que l'on veut pour la République de 1848 ? Cette république doit-elle être fondée sur l'exploitation de l'homme, ou sur la liberté, l'égalité et la fraternité ?

En un mot, veut-on se contenter d'un changement de forme politique ? Veut-on, sous un autre nom, maintenir les mêmes abus et les mêmes iniquités sociales ?

C'est ce que les privilégiés, les conservateurs-bornes, les satisfaits de tous les régimes ont pu croire, et c'est peut-être pourquoi ils ont si vite crié : Vive la République !

Nous ne pouvons croire, nous, que les véritables républicains de 1848 l'entendent ainsi ; nous ne pouvons croire qu'ils veuillent se borner à une réforme politique qui ne profiterait qu'à quelques individus, et ne pas entreprendre la réforme sociale qui profiterait à tous.

Nous sommes convaincus que, dans l'esprit du peuple qui a vaincu en Février, le mot *République*, rapproché de cette nouvelle formule, *Organisation du travail*, a un sens profond, et qu'il veut dire : ABOLITION DE TOUTES LES ENTRAVES SOCIALES A LA LIBERTÉ, A L'ÉGALITÉ ET A LA FRATERNITÉ ; ASSOCIATION INTÉGRALE DE TOUS LES DROITS ET DE TOUS LES INTÉRÊTS.

Comprenez donc cette signification, et n'attendez pas que le peuple vous l'explique de nouveau.

Aux Electeurs des Campagnes.

Les habitants des campagnes sont ceux de nos concitoyens dont l'activité électorale est le plus vivement mise en doute. Pourquoi cela ? Est-ce le temps, la science ou la bonne volonté qui leur manquerait ?

Le temps ? Mais les premiers travaux de l'année sont les moins longs et les moins pénibles : les blés sont semés, les vignes ne sont pas encore assez hautes en pousse pour pouvoir être liées. On ne pouvait pas choisir une époque plus favorable aux laboureurs et aux vignerons. Les soirées sont d'ailleurs encore assez longues pour les causeries de la veillée, qu'ils s'assemblent donc au foyer du soir !

Craindraient-ils de manquer de science ? Se laisseraient-ils effrayer par l'obligation si nouvelle pour eux de s'occuper de politique. La politique, c'est là en effet un mot bien gros et bien vague. Eh bien ! qu'ils le laissent de côté et le remplacent par celui-ci : bonheur commun ; c'est le synonyme actuel du mot République. Ils auront simplement à échanger sur ce sujet toutes les idées qui leur sont venues déjà sous forme d'aspirations intimes ; ils les jetteront avec franchise au creuset de leurs fraternelles discussions. Ils devront en outre y ajouter comme textes essentiels les principaux décrets, les circulaires du Gouvernement provisoire et les professions de foi de leurs divers candidats.

Au surplus, que les électeurs ruraux se rassurent pleinement sur leur capacité, qu'ils en appellent plus fermement à la lumière de leur conscience, à la rectitude de leur jugement ; bien des gens qu'ils se sont habitués à regarder comme au-dessus d'eux, dont ils ont pris la bouffissure pour de la science, seraient infiniment embarrassés de répondre à un pareil appel, tant ils ont diminué leur cœur et leur intelligence au contact de l'égoïsme et des préjugés.

Un troisième doute reste à lever. Nos actifs concitoyens des campagnes manqueraient-ils de bonne volonté ? Ceci ne nous semble guère admissible. Si, comme nous venons de le constater, ils disposent du temps nécessaire, si leur crainte d'incapacité politique est vaine, ils trouveront certainement en eux, comme leurs frères des villes, la bonne volonté.

Ils sentent autant que nous au moins le besoin d'améliorations. Depuis longtemps ils souffrent, sans pouvoir se plaindre efficacement, de l'état d'abandon où les anciens gouvernements ont laissé les campagnes ; ils sont attristés du désert moral qui les entoure, de l'impuissance du morcellement de leurs ressources et de leurs efforts, du dépérissement de leurs bestiaux, de l'épuisement des terrains fertiles à défaut de système d'irrigation organisée et d'engrais suffisants ; la dette hypothécaire rend chaque jour leur position moins florissante ; l'interversion des cultures, causée par le morcellement, fait de jour en jour baisser la qualité des produits de leurs terrains.

Certes, tout cela ils le sentent vivement, et depuis longtemps ces sujets de conversation et de doléances leur sont familiers. Comment donc manqueraient-ils de bonne volonté, au moment où ils sont appelés à choisir, à désigner pour leurs mandataires à la Constituante les hommes de cœur capables de traduire en propositions de réformes économiques, en améliorations sociales, l'expression de leurs souffrances et de leurs vœux ?

Nous savons déjà que presque tous les chefs-lieux de cantons ont constitué des clubs. C'est bien ; mais ce n'est pas assez. Chaque village, chaque commune, chaque hameau devrait avoir son petit parlement à la barre duquel viendraient comparaître ou le candidat lui-même, ou la manifestation détaillée de ses principes.

Les hésitations, les craintes, les nonchalances tomberaient et se transformeraient dans l'intimité de ces premières petites réunions. Ce germe d'association tout local porterait ses fruits de conviction jusqu'à la grande association nationale qui va poser les larges bases de notre solidarité.

Elections locales et à deux ou trois degrés.

Dans plusieurs départements, notamment dans ceux qui nommaient en majorité des conservateurs, il s'est manifesté, sous l'influence des anciens comités électoraux, une tendance réactionnaire contre les dispositions électorales décrétées par le Gouvernement provisoire. Les arrondissements électoraux ont tenté de se reformer, en se distribuant, au prorata de leur influence et de leur population respectives, le nombre des députés à élire par le département. Sur beaucoup de points, nous sommes convaincus que ce procédé aura réussi. Les habitudes prises pendant trente-trois années de régime constitutionnel ne pouvaient pas se perdre en un jour.

Là ne serait pas le mal d'ailleurs, si les anciens comités électoraux étaient franchement animés de l'esprit républicain. Mais voilà ce qui s'est produit généralement :

Tous les anciens comités électoraux étaient pétris de sentiments constitutionnels : les plus avancés voulaient mettre M. Barrot à la place de M. Guizot ; ce programme était bien loin de la République. Quelques individualités seulement, disséminées çà et là sur toute la France, nourrissaient dans leur cœur le saint amour du peuple, l'espérance de la République.

Les anciens comités habitués à diriger les élections, reliés entre eux par des rapports établis dès longtemps, se sont mis immédiatement à l'œuvre ; leur organisme était tout créé, ils n'eurent qu'à le faire fonctionner. On s'aperçut facilement aux premiers noms mis en avant et présentés comme ayant l'appui de tous les électeurs, de quel côté venait le vent qui prétendait régler la marche du navire. Il y avait là un jeu de mots dont l'instinct républicain des masses ne tarda pas à s'apercevoir. Ce n'était pas l'appui de *tous* les électeurs qu'avaient les noms mis en avant, c'était l'appui de tous les *anciens* électeurs, et notamment de tous les anciens comités électoraux.

La force de l'habitude permit à ces anciens comités d'escamoter dans le premier moment un semblant de confirmation populaire de leurs positions. Presque partout on vit les anciens *directeurs* d'élections prendre place aux bureaux des nouveaux comités électoraux, et se faire nommer délégués de ces nouveaux comités. Cependant, dans les villes, le danger ne tarda pas à être reconnu, et presque partout aussi il se trouva des comités en opposition avec les premiers installés. Ces comités eurent tout à faire pour établir d'un arrondissement à l'autre les rapports indispensables pour manœuvrer avec ensemble. Aussi, dans notre conviction, et, malgré toute l'activité que donnait le sentiment d'une bonne cause, les comités avancés auraient probablement succombé dans la lutte, si les élections avaient été maintenues au 9 avril.

Nous espérons maintenant que la déplorable victoire sur laquelle comptaient les anciens électeurs est compromise dans beaucoup de départements. Nous disons déplorable victoire ; car, si par malheur les élections avaient eu, en majorité, la couleur de l'ancienne opposition, la France était exposée à un cataclysme, à une guerre sociale, dans laquelle auraient péri, les premiers, les insensés victorieux de la veille. Ce n'est point par esprit de lutte contre les vieux constitutionnels que nous nous féliciterons de leur échec ; c'est par esprit de conservation et de progrès, c'est par esprit de salut pour tous, et, nous le répétons, surtout pour eux, qui, dans la guerre sociale, seraient les premiers menacés, les premiers frappés.

Nous avons mis en tête de cet article : élections à 2 ou 3 degrés. Voici, en effet, quelle était la stratégie imaginée par les anciens comités électoraux.

1° Ils s'emparaient spontanément ou par élections habilement conduites des bureaux des comités ; ces bureaux, par rapport à la masse, constituaient en quelque sorte un deuxième degré d'électeurs, car les bureaux réglementaient souvent à leur guise la production des candidatures, et l'on sait de quel poids pèse dans une assemblée composée d'éléments hétérogènes et inexpérimentés, l'opinion du bureau qui dirige les débats.

2° Presque partout les bureaux choisissaient seuls les délégués nommés pour aller concerter les candidatures au chef-lieu du département. Ces délégations, composées presque toujours du président et de deux membres, constituaient un troisième degré d'électeurs.

Or, voilà ce qui s'est passé dans un département : la même chose aura certainement eu lieu dans beaucoup d'autres.

Les électeurs au troisième degré, c'est-à-dire les délégués, réunis au chef-lieu, ont arrêté ensemble la liste des candidats qui, à leur avis, réunissaient le plus de titres et le plus de chances. Vous croyez peut-être que pour composer cette liste ils ont tenu compte de l'impression produite sur la masse des électeurs par les [illegible] qui, s'étant présentés eux-mêmes au sein des clubs et [illegible] avaient provoqué des manifestations propres à éclairer sur le degré de sympathie qu'avaient pour eux les électeurs. Pas du tout. MM. les délégués ne tenaient compte que d'une [illegible] leur opinion personnelle, leur désir de voir arriver à la [illegible] tels ou tels candidats de leur choix. Eux envoyés par des comités électoraux qui avaient voté à l'unanimité en faveur de tel ou tel candidat, votaient à l'unanimité contre ce même candidat qui pouvait bien convenir à la masse des électeurs, mais qui ne leur convenait pas du tout.

On comprend quelle influence devait avoir, au fond des campagnes notamment, une liste émanant d'une assemblée de délégués de tous les comités électoraux d'un département. On comprend que cette élection préparatoire, du troisième degré, devait entraîner presque immanquablement la masse, si on n'avait pas le temps de l'éclairer sur la manière dont les choses s'étaient passées. La manœuvre était habile. Dans le département que nous avons pris pour type, parce que nous savons jusqu'au moindre détail de ce qui s'y est passé, la manœuvre a été déjouée. Les comités électoraux dont on avait méconnu et travesti les vœux ont protesté énergiquement et publiquement, et ont sinon coulé bas, du moins considérablement avarié la fameuse liste qui avait été bâtie au chef-lieu.

Entre temps, les comités populaires ont établi entre eux une correspondance active, et nous avons tout lieu de croire que le scrutin donnera pour ce département un résultat tout autre que celui sur lequel comptaient les anciens électeurs constitutionnels.

Nous espérons que la même chose aura lieu dans la plupart des départements. Ce sera un grand bonheur, nous ne saurions trop le répéter, ce sera le salut de la France, le salut du monde entier, car toutes les nations inquiètes ont les yeux fixés sur la France, et attendent d'elle une suprême leçon sur la manière dont un grand peuple peut et doit user de la liberté ; la liberté, cet instrument [illegible] de bien-être et de prospérité, mais dont le maniement par des mains inexpertes est redoutable comme celui du fer, comme celui du feu. La France doit au monde un grand exemple, et elle le donnera. Le danger viendra seulement de ceux qui croiront ou voudront faire croire que le peuple de France n'est pas en âge de se servir de la liberté.

Un allié qu'il ne faut pas oublier.

Nous l'avons dit, si la guerre qui nous menace était inévitable, au moins cette guerre serait-elle la dernière.

La tendance universelle à unir tous les intérêts, à ménager toutes les individualités, indique une nouvelle politique. Il s'agit moins aujourd'hui d'assaillir et d'étouffer nos ennemis que de rechercher nos alliés et de fortifier nos amis naturels. N'oublions pas de ranger parmi ces derniers les habitants de la Roumanie. Placés comme ils le sont entre les Carpathes et les Balkans, les Roumains sont les sentinelles avancées de l'armée européenne régénérée. Valaques, Moldaves, Bessarabes, ils ont tous conservé l'empreinte certaine de leur origine latine et de leur civilisation occidentale. Ils sont à nous par le sang, par la langue et surtout par la persévérance d'une affection que des siècles d'indifférence de notre part n'ont pu décourager. Si nous voulons que le panslavisme ne devienne entre les mains de l'autocrate un instrument dangereux pour la liberté de l'Occident, soutenons la Roumanie en même temps que la Pologne ; si nous voulons que l'ambition moscovite ne se porte pas sur le Bosphore et les Dardanelles, soutenons les Roumains.

Ce sera dans la Moldo-Valachie que se décidera le combat entre le Cosaque et la République, entre l'absolutisme et la liberté.

Les Français à Barcelone.

Il semble que notre révolution ait été, pour certains gouvernements, un signal propre à justifier l'emploi des mesures les plus violentes et les plus arbitraires. Presque partout les gens de cour se sont imaginé que le seul moyen de conjurer une insurrection à venir, c'était de suspendre les dernières libertés du présent. Libre à eux de penser et d'agir ainsi ; la peur ne raisonne pas, nous le savons. Si cependant les précautions suggérées par cette peur toute royale à notre époque sont des crimes de lèze-nationalité ; si, aux vexations de toute nature qu'ils infligent à leurs propres concitoyens, les gouvernements ajoutent les brutalités envers les citoyens d'une nation libre et forte comme la France, ils s'exposent à doubler les violences de l'orage qui s'amasse au-dessus d'eux ; ils travaillent de plus à se fermer tout abri au moment de la tempête.

Un fait de nature à mettre en relief l'utilité de ces réflexions générales vient de se passer, vendredi 31 mars, dans la capitale de la Catalogne. Le capitaine-général Pavia, gouverneur militaire de Barcelone, a fait arrêter et mettre au cachot un de nos compatriotes et amis, M. S. F. Bernard, parce qu'il avait hautement défendu l'honneur de notre République, impudemment calomniée.

Le *Fomento*, journal officiel de Pavia, avait reçu la mission de jeter l'injure sur notre nouvelle République, et il s'en acquittait avec un zèle qui eût fait envie à notre défunte *Epoque*. Il n'appelait plus notre pays que la malheureuse France : l'incendie, le pillage, le meurtre y étaient, disait la feuille espagnole, à l'ordre du jour ; l'impunité de tous les crimes s'y trouvait assurée. Ces articles étaient commentés encore par des agents provocateurs, et il se trouvait dans le public des gens assez niais pour y ajouter foi. Mais on comprend que les Français ne pouvaient entendre ces calomnies sans les repousser avec indignation [illegible]. M. Bernard, entre autres, se [illegible] grossières [illegible] de [illegible]

cune charge avouable contre lui, on permit à M. Bernard de recevoir ses amis. Enfin le lendemain, 1er avril, il fut prévenu qu'on allait, sans lui donner le temps de mettre ordre à ses affaires, le renvoyer, entre deux soldats, de brigade en brigade, jusqu'à la frontière de France. En vérité, le capitaine-général tenait à outrepasser les limites actuelles de l'arbitraire, à rendre jaloux l'éditeur irresponsable des ukazes.

Heureusement pour M. S. Bernard, notre consul à Barcelone, M. de Lesseps si connu par sa fermeté, revint à l'improviste. A l'instant les choses changèrent de face.

« A midi, dit M. S. Bernard, j'avais reçu communication d'une pièce où le capitaine-général répondait à ma lettre du matin, sept heures, qu'il n'y avait pas lieu de faire droit à ma demande (d'un passe-port pour Valence). A cinq heures trois-quarts, M. de Lesseps venait lui-même m'apporter l'ordre de mise en liberté, accompagné d'une lettre du même capitaine-général, où il disait en propres termes que l'hospitalité la plus large serait accordée en Catalogne à tous les Français, quel que fût le motif qu'il les ait amenés. »

Honneur à M. de Lesseps! il a prouvé une fois de plus que jamais, lui présent, aucune atteinte ne serait portée à l'honneur du pavillon français ni à aucun de ceux qu'il doit abriter.

Qu'ajouter à un tel récit? Chacun comprendra sans doute, à la lecture des persécutions essuyées par un de nos compatriotes les plus honorables, qu'il y a une lacune dans le code des nations, ou plutôt que le droit des gens, cette loi sacrée qui doit partout protéger l'étranger, est encore incompatible aujourd'hui où le monde tressaille à l'avènement de la loi de la fraternité, avec les gouvernements dont [illegible], semée de terreurs, est forcée de s'entourer d'espionnage et d'in[illegible]ques précautions.

ACTES OFFICIELS.

Le Gouvernement provisoire, considérant qu'il y a nécessité impérieuse de réduire en ce moment les charges qui pèsent sur l'Etat;

Vu la loi du 11 avril 1831 sur les pensions militaires;

Vu la loi du 4 août 1839 sur l'état-major général de l'armée;

Considérant que c'est en violation du principe d'égalité que cette dernière loi a établi une distinction entre les généraux et les officiers des autres grades;

Considérant qu'il est juste d'appliquer à tous les officiers de l'armée les dispositions de la loi précitée du 11 avril 1831,

Décrète :

Art. 1er. La section de l'état-major général dite de réserve est supprimée.

Art. 2. Les officiers généraux qui en font partie sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Art. 3. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

—

Le Gouvernement provisoire,

Considérant qu'il y a nécessité impérieuse de réduire en ce moment les charges qui pèsent sur l'Etat;

Vu la loi du 18 avril 1831 sur les pensions de l'armée de mer;

Vu la loi du 18 juin 1831 sur l'état-major général de l'armée navale;

Considérant que c'est en violation du principe d'égalité que cette dernière loi a établi une distinction entre les généraux et les officiers des autres grades;

Considérant qu'il est juste d'appliquer à tous les officiers de l'armée de mer les dispositions de la loi précitée du 18 avril 1831;

Arrête :

Art. 1er. La 2e section de l'état-major général dite de la réserve est supprimée.

Art. 2. Les officiers généraux qui en font partie sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Art. 3. Le ministre de la guerre, ministre de la marine et des colonies par intérim, est chargé de l'exécution du présent décret.

—

La grande revue de la garde nationale, qui devait avoir lieu dimanche 16 avril, a été ajournée au jeudi 20 avril.

D'ici à cette époque, il sera donné des armes aux citoyens non armés.

—

Le sous-comptoir de garantie de la librairie, imprimerie, fonderie, près le comptoir national d'escompte de Paris vient de se constituer sous la direction de M. J. Le Roy.

—

En vertu du décret du 7 mars, constitutif des comptoirs nationaux d'escompte, le ministre des finances a déjà autorisé l'établissement des comptoirs dont les noms suivent, et dont les opérations sont en pleine activité.

Date de la Constitution.	Noms des Comptoirs.	Noms des Directeurs.
22 mars.	Reims........................	MM. Jost.
28 mars.	Nancy........................	Alexis Bertrand.
29 mars.	Beauvais.....................	Carrel-Bourgeois.
30 mars.	Poitiers......................	Barthél. Jacquault.
3 avril.	Havre.........................	Paravey.
Id.	Sainte-Marie-aux-Mines....	Croeber.
Id.	Niort..........................	Clouzot,
Id.	Lille...........................	Théodore Rouzé.
Id.	Colmar........................	Kiéner.
6 avril.	Charleville..................	Claude Lafontaine.
Id.	Saint-Lô......................	Théophile Garnier.
7 avril.	Angers........................	Aveaant.
Id.	Châlon-sur-Saône..........	Thesnard.
Id.	Elbeuf.........................	Lefort.
8 avril.	Orléans.......................	Jullien.
9 avril.	Réthel.........................	Choffin-Besançon.
Id.	Lyon...........................	Olivier.

Paris, ce 9 avril 1848.

—

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances,

Vu le décret du Gouvernement provisoire du 2 mars dernier.

Vu les arrêtés des 8 et 17 du même mois.

Arrête :

Les délais et facultés accordés par l'arrêté du 8 et prorogés par celui du 17 mars dernier pour faire viser sans amende les billets à ordre, lettres de change et autres effets négociables, ainsi que les billets et obligations non négociables et les mandats à terme ou de place en place, faits en contravention aux lois sur le timbre, sont prorogés de nouveau jusqu'au 24 mai prochain inclusivement.

—

secours dangereux qui nous viendrait d'un pays où Lamartine est ministre.

» Venise est pleine des souvenirs des anciennes relations de l'Italie avec la France : une ville alors valait un royaume. Les temps sont changés, mais les idées et les sentiments n'en sont peut-être que plus purs et plus nobles. Les malheureux savent aimer; il est bon quelquefois d'être opprimé pour mieux sentir la véritable grandeur.

» Nous faisons des vœux pour la prospérité et la gloire de la France; nous lui tendons la main avec un sentiment de reconnaissance que le temps ne rendra que plus fort. »

—

Lausanne, le 1er mars 1848.

Le conseil d'Etat du canton de Vaud au Gouvernement provisoire de la République française.

Citoyens,

Un petit peuple de 200 000 âmes, votre voisin, a appris avec une joie indicible la victoire que le peuple héroïque de Paris a remportée sur un roi parjure et ennemi de la liberté chez tous les peuples.

Il a appris avec non moins de joie la conduite noble et généreuse du peuple; il a vu qu'il est digne de se gouverner lui-même, qu'il comprend aussi bien tous les devoirs que tous les droits qui sont attachés à la condition d'homme libre.

Le peuple vaudois salue avec enthousiasme l'avènement d'un Gouvernement qui, au début de sa carrière, proclame les grands principes de l'humanité et veut les réaliser. Le peuple vaudois, tout faible qu'il soit, ajoutera sa force morale à celle de la grande nation, sa voisine, pour faire triompher ces principes dans le monde.

Le conseil d'Etat du canton de Vaud ne doute pas que le directoire fédéral ne fasse connaître au Gouvernement de la République française les sentiments qui animent tout le peuple suisse envers la nation française; mais il n'a pas voulu attendre plus longtemps de vous faire connaître, citoyens, les vives sympathies qui ont ému le petit coin de terre que nous habitons à vos frontières.

Nos vœux les plus ardents vous accompagnent dans l'œuvre glorieuse que vous avez entreprise.

—

Des symptômes de désordre et d'insubordination qui avaient éclaté dans le 12e régiment de dragons, à Poitiers, ont nécessité de la part du ministre de la guerre une mesure disciplinaire contre les principaux coupables : il n'a pas hésité, dès qu'une information précise a eu éclairé sa religion.

Par décision du 8 avril courant, le capitaine adjudant-major Vaillant a été mis en non activité, par suspension d'emploi, pour six mois, et le capitaine Olivet a été mis en non activité par retrait d'emploi.

Le capitaine Henry, du même régiment, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

—

M. le ministre de la marine et des colonies a reçu de M. le vice-amiral Baudin, commandant en chef les forces navales de la Méditerranée, la dépêche suivante :

« *Friedland*, Toulon, 7 avril.

» Monsieur le ministre,

» Le *Moniteur* du 3 avril a fait connaître ici hier soir votre arrêté en date du 31 mars, portant augmentation de la ration des marins embarqués. Je me suis hâté de notifier cette décision aux équipages de l'escadre, et c'est en leur nom à tous que je vous prie de trouver ici l'expression de leur reconnaissance pour une mesure qui, en améliorant leur condition à bord, leur permet à l'avenir de consacrer à aider leurs familles la portion de leur solde qu'ils employaient à suppléer à l'insuffisance de leur ration.

» La marine tout entière verra avec joie que des demandes souvent réitérées de la part de ses chefs, sous les précédents gouvernements, aient enfin obtenu satisfaction de celui de la République.

» Permettez-moi aussi de vous remercier en mon nom personnel. Dans le cours de ma carrière maritime, j'ai toujours considéré comme indispensable à tout bon service que notre personnel fût à la fois *capable* et *content*; vous venez de me faciliter grandement l'accomplissement de la seconde de ces conditions. Je ferai tous mes efforts pour réaliser l'autre. »

Dons patriotiques.

Communication de la commission centrale des dons et offrandes à la patrie.

Il ne se passe guère une heure sans que la commission centrale des dons et offrandes à la patrie ne reçoive quelque grande députation de travailleurs qui apportent avec amour leur offrande patriotique. Les employés des divers chemins de fer, les ouvriers carriers, maçons, etc., les jeunes filles du faubourg Saint-Antoine, les corporations de toutes sortes font d'éclatants sacrifices avec le dévouement des cœurs chauds et l'intelligence véritable des circonstances présentes. On ne s'étonne pas de voir tant de vertus et de générosité dans le peuple laborieux et simple; un si bel exemple entraînera bientôt d'autres classes de la société auxquelles la pratique de ces vertus est plus facile.

Les citoyens carriers, ouvriers et ouvrières des ateliers de conservation du mobilier national et les ouvriers détachés dans les palais nationaux, ont versé la somme de 503 fr. 50 c.

— Les employés de l'Union, compagnie d'assurance contre l'incendie et sur la vie, 173 fr. 50 c., comme versement de mars.

— La chambre des avoués de première instance de la Seine, la somme de 3 000 fr.

— Les citoyens garçons marchands de fer, hommes de journée et commis de magasin, 386 fr., une journée de travail.

— Les patrons et ouvriers de la typographie du citoyen Napoléon Chaix, la somme de 406 fr.

— Les citoyens ouvriers carriers du souterrain de Charenton, 288 fr. 10 c.

— Les employés, facteurs et garçons de bureaux des Messageries nationales, une journée de traitement, 569 fr. 50 c.

— Les citoyens ouvriers du chantier de l'Hôpital de la République, la somme de 800 fr.

— Les piqueurs de grès du dépôt de la 1re division du pavé de Paris, 116 fr.

— Les piqueurs de grès du dépôt de la 2e division du pavé de Paris, 28 fr.

— La supérieure de la maison Sainte-Clotilde, rue de Reuilly, faubourg-Saint-Antoine, 500 fr.

— Les instituteurs et institutrices du département de la Seine, cinquième du fond de secours en caisse, 500 fr.

— Les citoyens bimblotiers ambulants composés de 218 membres, 327 fr. 75 c.

— Les demoiselle du faubourg Saint-Antoine, en députation, 1 230 fr. 15 c.

— Les ouvriers du citoyen Thomas, peintre de l'administration du chemin de Paris à Rouen.

la commission centrale, faits dans la journée du 10 avril, s'élève à la somme de 7 013 fr. 50 c.

Dans la journée du 11, il a été versé en numéraire 20 525 fr.

Les 10 et 11 avril, il a été remis par diverses personnes 416 pièces d'argenterie ou d'or.

Révolution Européenne.

Nous n'avons pas reçu les journaux publiés à Londres hier soir; mais ceux du matin ne font pas supposer qu'il y ait de mouvement populaire. Les journaux du gouvernement persiflent avec beaucoup de justice les chefs chartistes qui ont reculé au moment décisif.

On lit dans le *Daily-News* :

Après la dispersion du meeting de Kennington-Common, une foule immense s'est portée avec irrégularité dans la direction de Blackfriars-Road. Arrivée à Stamfords-street, la foule a trouvé des agents de police à cheval qui lui ont barré le passage du pont. Avec ces cavaliers étaient des agents de police et des constables spéciaux. La foule descendue de Kennington-Common grossissait d'instant en instant. La police de Londres se servait de bâtons et la repoussait. Cependant, de temps à autre, les rangs de la police étaient ouverts par la foule, qui se précipitait dans ces trouées. Sur ce point, beaucoup de constables ont eu leurs chapeaux brisés et ont perdu leurs bâtons. Les pierres pleuvaient sur le pont dont la police défendait l'entrée. Quelques hommes qui avaient jeté des pierres, arrêtés d'abord par la police, furent repris par la foule. Les applaudissements alors étaient très bruyants. A trois heures et demie, la police fut débordée par le rassemblement, qui s'élança sur le pont. On porte le nombre des individus arrêtés à trente; beaucoup d'hommes, dont la tête était en sang, étaient reconduits par leurs amis. Le soir, à Londres, tout était parfaitement calme.

On a fait à la chambre des communes quelques allusions à la démonstration avortée. Puis on s'est occupé du bill sur les mesures de précaution à prendre par le gouvernement en cas d'émeute. La seconde lecture a été autorisée à une immense majorité. O'Connor et quelques-uns de ses amis ont protesté vainement. Au reste le grand agitateur chartiste doit comprendre que maintenant il est perdu dans l'opinion, à moins d'une éclatante revanche. C'est vendredi que la pétition chartiste sera discutée au parlement.

Edimbourg a failli avoir aussi son émeute. On écrit de cette ville, 8 avril :

Les autorités avaient décidé que le taux des salaires pour les hommes sans travail serait de 6 deniers par jour pour les célibataires, de 9 deniers pour les hommes mariés ayant un enfant ou sans enfant, 1 sh. pour les hommes mariés ayant deux enfants ou plus. Les célibataires ont été mécontents de la part qui leur était faite; ils ont déchiré les billets qui leur avaient été délivrés, les jetant en l'air. Puis ils ont placé au bout d'une pique l'effigie d'un ex-magistrat qui avait eu l'idée de ces catégories, et ils l'ont promenée dans les rues. La police a arrêté la parade, et les célibataires se sont dispersés après avoir été harangués par le shérif.

Voici les nouvelles que les journaux de Turin et de Milan nous apportent aujourd'hui sur la guerre de Lombardie :

Un corps de 180 Calabrais est arrivé à Gênes pour prendre part à la *guerre sainte*. Peschiera, suivant la *Gazette piémontaise*, a été prise sans opposition par l'armée piémontaise. Des nouvelles du 7 portent que les Autrichiens avaient été repoussés de Mantoue au moment où ils voulaient y entrer. 7 000 Piémontais ont traversé Plaisance le 4, se rendant à Crémone. Les volontaires de Reggio sont arrivés à Guastalla avec de l'artillerie.

La province de Brescia est, depuis le 6, entièrement évacuée par les Autrichiens, qui se sont retirés sur le Mincio, harassés par les tirailleurs suisses et italiens. Les troupes qui étaient en garnison à Venise, Udine, Trévise et Vicence, au nombre de 13 000, se sont retirées dans la Styrie, d'où Radetzky les a fait marcher sur Vérone; six cents hommes ont déserté en chemin. Les troupes piémontaises formant le centre de l'armée sous le commandement de Charles-Albert, stationnées à droite de Plaisance, sont évaluées à 40 000 hommes. Mille volontaires arrivent tous les jours. Les Autrichiens brisent les ponts par où ils passent. La dernière de leurs colonnes a quitté le 4 Desenzano pour Vérone. Le général Allemandi, à la tête de ses volontaires, a chassé les Autrichiens de la position de Lorato, Montechiari et Castiglione.

A Botzen, on s'attend à chaque instant à une invasion de volontaires.

La nouvelle d'une révolution à Naples ne s'est pas confirmée. On écrit de Naples, 4 avril, au *Nouvelliste* :

Le roi de Naples assurait, il y a quelques jours, à son peuple que sa pénurie seule, en argent et en troupe, lui interdisait absolument tout envoi de troupe en Lombardie. Cependant, le 2 du courant, trois vapeurs chargés de troupes et de munitions de guerre étaient expédiés à Messine. Dans la soirée du 31 mars, Naples ressemblait à une ville conquise; l'artillerie et des troupes de toutes armes en occupaient les principales places et la parcouraient incessamment en tous sens. Cependant le peuple ne cessa de montrer le plus grand calme, et aucun indice ne faisait encore prévoir une émeute. Chacun prévoyait que, si le gouvernement n'en venait point enfin à pratiquer loyalement le régime constitutionnel, le mouvement devenait inévitable dans les provinces, surtout en Pouille et en Calabre.

Bozzelli et Serra-Capriola sont éloignés du ministère; mais, en compensation de leurs coupables complaisances, le roi les a nommés conseillers d'Etat, ainsi que M. Poério. On espère bien à Naples que les chambres demanderont compte de ces singulières nominations.

Le nouveau ministère est composé comme il suit : Troja, président et ministre de l'instruction publique; Dragonetti, aux affaires étrangères et aux cultes par *intérim*; Del Giudice, à la guerre et à la marine; Uberti, aux travaux publics; le comte Ferretti, aux finances et par *intérim* à l'agriculture et au commerce. Ce dernier, par sa haute intelligence et ses excellentes qualités, fait concevoir l'espérance très fondée que le différend sicilien recevra une solution conforme aux intérêts de l'humanité.

Il est important que je vous dise à quelles conditions ce ministère accepte le pouvoir :

1° Extension de la loi électorale, en rapportant aux taux du sens électoral, le cens appliqué à l'éligibilité, avec adjonction à l'éligibilité des capacités, sans aucun cens;

2° Une liste d'individus sera présentée au roi par la masse des électeurs, sur laquelle le roi aura à choisir cinquante pairs, sans qu'il lui soit possible d'en élever le nombre;

3° La faculté aux trois pouvoirs de donner plus d'extension à la dernière constitution;

4° Envoi immédiat de troupes en Lombardie;

5° Réforme radicale et dans le plus bref délai de tout le corps diplomatique.

La condition de l'envoi de secours à la Lombardie a déjà reçu un commencement d'exécution. Le 10e de ligne vient d'être embarqué sur des vapeurs pour Livourne; d'autres troupes ne tarderont pas à le suivre.

tique l'Allemagne du sud-ouest. Des observations assez vives ont été adressées aux ministres dans la chambre des députés au sujet de ces troupes étrangères. Sur plusieurs points, à Constance entre autres, on a refusé de les recevoir, et elles ont rebroussé chemin, pour ne pas provoquer un conflit imminent. Des pétitions, des adresses ont été envoyées à la chambre. On annonce que, si les troupes ne sont pas retirées dans un délai très rapproché, elles seront expulsées par les populations. Une adresse en ce sens a été adoptée et envoyée à la chambre par une assemblée populaire tenue à Denaulschingen. Les pétitionnaires demandent aussi le changement du ministère.

Le gouvernement badois résiste. Un député, M. Mathy, a arrêté lui-même le rédacteur d'un journal de Constance, la *Feuille du Lac*, M. Fickler, au moment où il arrivait à l'embarcadère de Carlsruhe. Il s'avança vers lui en lui disant : « Traître à la patrie! — Traître envers le peuple! » répliqua M. Fickler. Cette arrestation a soulevé une vive agitation à Carlsruhe et à Manheim; des explications ont été demandées au député; une grande foule s'est présentée chez lui et l'a poursuivi dans les rues en lui criant : « Traître envers le peuple! » Il a été protégé par la garde nationale On a arrêté en même temps que M. Fickler quelques habitants de Carlsruhe, accusés d'être d'intelligence avec les ouvriers allemands, entre autres un sous-officier qui aurait distribué des cartouches.

Le château de Valdembourg (Saxe) a été incendié par les paysans qui n'avaient pu obtenir de leur prince une diminution de taxe.

Le comité des cinquante, réuni à Francfort, continue, quoiqu'il n'ait aucune mission officielle, à prendre des décisions importantes qu'il impose à la diète officielle déconsidérée. Il a voté le 8, à l'unanimité, une protestation contre les élections faites par la Diète de Prusse, et pris diverses mesures dans le but d'obtenir en Allemagne une représentation vraiment nationale.

Dans la séance du 7, la Diète germanique officielle, pour se conformer au vœu du parlement provisoire allemand, a décidé qu'il y aura un député par 50 000 âmes et un autre sur 25 000 âmes en sus, ce qui est conforme aux résolutions du parlement provisoire. Il y aura en tout 605 députés. L'Autriche en aura 190, la Prusse 150, la Saxe 24, la Bavière 70, le Hanovre 26, Wurtemberg 28, Bade 20, etc., et les autres Etats depuis 11 jusqu'à 1 voix. Le droit d'élection et d'eligibilité ne dépendra point d'un cens ou d'une croyance religieuse, les députés pourront être élus dans toute l'Allemagne, les gouvernements des Etats de la confédération sont invités à hâter les élections d'après ces principes pour que l'Assemblée nationale constituante puisse se réunir le 1er mai

Le gouvernement prussien avait chargé la Diète officielle d'élire elle-même les représentants de la Prusse au parlement national allemand. Des protestations ont surgi de tous les points. Le conseil communal, les meetings, les journaux de Berlin et de toutes les villes de la Prusse ont adressé des réclamations au gouvernement. Le gouvernement a fini par céder. Une dépêche télégraphique du 9 avril au soir, arrivée le 10 à Cologne, annonce que, d'après une dernière résolution de la Diète germanique, les élections faites par la Diete générale de Prusse pour le parlement allemand, sont annulées et qu'il sera procédé à d'autres élections.

Cette mesure a été prise probablement sous l'influence d'un meeting qui devait avoir lieu le 8 au soir, sur la convocation d'un comité démocratique organisé à Berlin.

Les anciens ministres sont restés à Berlin. Il paraît même qu'ils avaient organisé une petite émeute contre les clubs politiques, au moyen d'ouvriers payés par eux. Mais le complot a manqué, et la honte est retombée sur eux.

La question du Schleswig-Holstein pourrait bien recevoir une solution à laquelle on ne s'attendait pas jusqu'à présent. On sait que les troupes danoises ont déjà pris possession des villes de Hadersleven et Apenrade, ainsi que de l'île d'Alsen. En s'avançant encore un peu à l'ouest, le Danemark aura sous son pouvoir tout le nord du duché de Schleswig. Or, nous voyons que, dans sa proclamation du 31 mars, le gouvernement provisoire siégeant à Rensbourg invite les habitants du Schleswig septentrional à décider entre eux s'ils veulent être incorporés à la monarchie danoise ou réunis, avec le reste des duchés, à la Confédération germanique. Les Schleswikois du nord, qui parlent danois, ont toujours montré une préférence pour le gouvernement de Copenhague, et l'occupation du pays par les troupes royales ne pourra que fortifier ce sentiment. La partie sud, au contraire, qui parle, comme le Holstein, le *nederduitsch*, c'est-à-dire la même langue que le flamand ou hollandais, est allemande par son éducation et par ses mœurs. Il arrivera donc peut-être que la limite des langues deviendra la limite politique; on peut se la figurer par une ligne qui, partant de Tonderen, traverse la péninsule de l'ouest à l'est pour aboutir à la Baltique entre Apenrade et Flensbourg. Cette dernière ville, la plus importante du duché de Schleswig (elle compte 15 à 16 000 âmes), resterait à la patrie allemande.

Il y a dans le duché de Posen dissentiment entre les Allemands et les Polonais, et les autorités prussiennes encouragent cette division. Un comité allemand s'est formé à Posen en face du comité polonais.

Dans ce comité, dit une correspondance du 6 avril, un membre a proposé : 1° de sommer les agitateurs polonais, de déposer et de livrer leurs armes; 2° de rétablir les autorités; 3° d'arborer partout les armes royales; 4° de rendre aux caisses publiques les deniers enlevés; 5° de dissoudre tous les comités illégaux. Ces cinq résolutions ont été adoptées, et une députation les a portées chez le général de Welesez. On a retiré la première proposition, parce que le général Colomb avait ordonné, par une proclamation, le dépôt des armes dans les vingt-quatre heures. Pendant la délibération, l'assemblée a reçu la nouvelle que des actes violents avaient eu lieu et notamment que l'argent envoyé par la poste de Schrimm avait été pris. Tout est tranquille dans la ville. Le comité national allemand n'attend que la dissolution du comité polonais pour se dissoudre lui-même.

Trois heures de l'après-midi. — Une fermentation semble régner dans la population allemande. Cinq Polonais délibèrent avec le général de Willesen. Il n'y a que quatre Allemands; ainsi les Allemands ne sont pas représentés, car ils se trouvent toujours en minorité. On dit que le général Willesen est très bien disposé pour les Polonais. Il y aura une grande assemblée du peuple à quatre heures.

On écrit, le 3 avril, des frontières de la Gallicie :

La frontière russo-polonaise est hermétiquement fermée. Des personnes parties par la diligence de Cracovie sont revenues au bout de quelques

D'après une lettre de Russie, arrivée à Tilsitt, des troubles auraient éclaté à Saint-Pétersbourg et à Moscou. Les autorités des provinces de la Baltique ont, dit-on, reçu l'avis du gouvernement de ne point troubler les habitants dans l'exercice de leurs droits et privilèges traditionnels. On sait que, depuis trois ans, le prosélytisme religieux a causé des troubles graves dans ces provinces.

La Hongrie refuse de fournir des troupes à l'Autriche pour reconquérir l'Italie, ou opprimer les autres nationalités. Il paraît aussi que la Diète refusera de prendre à son compte les 200 millions de florins de la dette autrichienne que le gouvernement de Vienne veut faire supporter à la Hongrie. La Diète a aussi réclamé contre une assertion du journal officiel de Vienne, affirmant que la Diète hongroise avait accordé à l'Autriche 100 000 recrues. La Diète n'a rien voté.

La Bohême fait aussi ses conditions à l'Autriche. On écrit de Prague :

42 membres de la Diète ont publié une déclaration dans laquelle ils posent comme condition essentielle la représentation du peuple; l'admission à la Diète nationale des villes municipales des paysans, de l'industrie, de l'intelligence. des arts et des sciences. Les députés devront être élus d'après la patente de constitution du 15 mars. Ils désirent en outre la convocation d'une Diète provinciale dans laquelle tous les députés se réuniront, et bientôt après une convocation d'une autre Diète pour préparer les travaux de la Diète nationale de Vienne. L'archiduc François-Charles est nommé gouverneur de Bohême.

A Vienne, pour remédier à la crise financière, on a interdit jusqu'à la fin de juin la libre sortie de la monnaie d'argent hors de la ligne de douane du territoire de douane réuni.

On lit dans une correspondance de Vienne :

Pour empêcher que Trieste ne soit surprise par la flotte qui a fait défection, on a demandé, dit-on, des secours à la station britannique des Iles Ioniennes; mais le lord haut commissaire n'a pu accéder à cette demande. On a donné un charivari à l'archevêque; on assure qu'il a refusé de bénir le drapeau de la légion académique et expulsé du séminaire 21 à 30 théologiens qui avaient pris part au mouvement. Les ligoriens ont été l'objet d'une nouvelle démonstration; alors ils se sont réfugiés dans une caserne, et ils ont mis en sûreté tout ce qu'ils avaient de précieux. On assure que l'impératrice-mère, protectrice avouée des ligoriens et des jésuites, résidera au château de Hellbrunn.

Le mouvement révolutionnaire a passé l'Adriatique. On écrit de Trieste :

Les nouvelles arrivées de la Grèce et des Iles Ioniennes, jusqu'à la date du 28 mars, font pressentir de graves événements dans ces contrées. Là aussi les esprits sont agités. Le nouveau ministère grec a contre lui l'opinion publique.

La Porte ottomane ne semble nullement disposée, comme on l'avait dit, à ne pas reconnaître la République française.

Un effet de la révolution française sur le divan a été de le déterminer à signer enfin le traité avec la Perse. Jusqu'au dernier moment, le sultan éprouvait la plus grande répugnance à signer la cession de Mohammara à ce dernier pays. Les nouvelles de Paris ont vaincu son hésitation. L'ambassadeur extraordinaire perse, Mirza-Méhémet-Ali-Khan, s'est rendu chez le ministre des affaires étrangères, et là, en présence des représentants des deux gouvernements d'Angleterre et de Russie, dont la médiation avait été acceptée dans le règlement du différend turco-persan, on a procédé à l'échange des ratifications du traité conclu entre la Turquie et la Perse sur les bases posées dans la conférence d'Erzeroum.

Le duc et la duchesse de Montpensier ont dû entrer à Madrid le 6 au soir.

Madrid est toujours en état de siège. Les postes sont doublés. De nouvelles troupes sont entrées dans la ville. On dit que la garnison doit être portée au chiffre de 20 000 hommes. Il est défendu aux soldats d'avoir des relations avec des femmes soupçonnées de sentiments libéraux.

A M. le rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur,

Un arrêté du ministre de la guerre dit que les militaires devront s'assembler dans chaque division, sous la présidence du général de division, pour exercer leurs droits électoraux. Une circulaire émanée du général de la 1re division militaire, à la suite de cet arrêté, fait connaître à qui de droit que les officiers sans troupe (officier d'état-major, d'artillerie, du génie, officiers de santé, etc.) se réuniront sous la présidence du général de division pour voter. Puis, à quelques jours de là, paraît une autre circulaire, émanée de l'intendance militaire de la 1re division, qui invite les officiers de santé de la place de Paris à se réunir pour voter sous *sa présidence*.

De temps immémorial, le corps de médecine militaire est écrasé par l'odieuse omnipotence de l'intendance militaire, qui s'est royalement arrogé le droit ridicule de juger scientifiquement ses membres en les proposant pour des grades et pour des récompenses honorifiques; aujourd'hui, il y a mieux : cette intendance veut intervenir en matière électorale.

Les officiers de santé de l'hôpital du Val-de-Grâce, les élèves compris, ont fait connaître qu'ils se refusaient à aller ailleurs que chez le général de division, ainsi que le veut l'arrêté ministériel. L'intendant, de son côté, tranchant de l'autocrate, dit que peu lui importe, et que, si les officiers de santé du Val-de-Grâce ne viennent pas chez lui, *ils ne voteront pas*. Voilà où en est la question.

On demande si un fonctionnaire militaire *quelconque* peut, pour un motif *quelconque*, déshériter de leur droit de citoyens en matière électorale, non pas un citoyen, mais 130 *citoyens*.

Ajoutons qu'il y aurait un grave inconvénient à ce qu'une partie des officiers de la place de Paris votât chez le général et l'autre partie chez l'intendant. Les individus de chaque département sont peu nombreux : il s'ensuivrait, par exemple, que le total des militaires du Lot, présents à Paris, qui est de 15, se trouverait forcé de former deux comités électoraux distincts, et qui ne pourraient s'éclairer mutuellement dans leur vote.

UN OFFICIER DE SANTÉ.

Elections générales.

NOUVEAUX CANDIDATS.

Basses-Alpes, Gouin. — *Dordogne*, Jollivet, médecin. — *Bas-Rhin*, Charles Muntz, ingénieur civil; Fritz Wolff, cultivateur. — *Doubs*, Bixio.

se charger de fournir du travail aux nombreux ouvriers que la prolongation de la crise laisse sans emploi. Depuis un mois, elle occupait à des travaux de circonstances plus de deux mille hommes, payés à la journée de 2 fr. Mais, il faut le dire, ces sacrifices, qui, pour le mois dernier, se sont élevés à plus de 50 000 fr., n'étaient pas appréciés par tous, et l'on remarquait avec peine qu'un certain nombre de ces ouvriers n'avait pas même la conscience de gagner son salaire.

Une occasion se présenta, pour la ville, d'alléger ses charges, sans cesser son œuvre. Des travaux de terrassements, confiés à l'Etat, étaient disponibles, et il fut proposé à la ville d'y employer une partie de ses ouvriers besogneux. L'offre fut acceptée, et la ville y vit un moyen d'augmenter les aliments d'occupation, en améliorant le salaire des ouvriers. D'habitude, l'Etat rétribue ce genre de travail, distribué à la tâche, au prix de 30 c. du mètre cube. La ville le porta bénévolement à 45 c., c'est-à-dire au tiers en sus. De telle sorte qu'un ouvrier actif pouvait facilement élever le prix de son salaire journalier à 2 fr. 50 c., 3 fr., et même 3 fr. 50, selon son labeur, au lieu de 2 fr. seulement qu'il gagnait à la journée.

On pouvait penser que les travailleurs accepteraient avec joie cet échange, qui leur offrirait un moyen de multiplier leurs profits; et, comme leur intérêt s'y conciliait avec celui de la ville, qui rentrait dans une partie de ses sacrifices, elle dut aviser à détourner la préférence sur ces derniers travaux. En conséquence, et pour ne pas rémunérer l'oisiveté aux dépens d'un labeur utile, elle décida que le travail à la journée serait réduit à 1 fr. 50. C'était enlever une prime à la paresse, sans diminuer les chances de l'ouvrier actif et consciencieux.

Eh bien! le croira-t-on, c'est cette répartition intelligente et équitable du travail destiné à subvenir aux besoins de l'ouvrier sans emploi, et faisant une part incontestablement plus lucrative au salaire, qui a soulevé des griefs. Y a-t-il un seul motif pour expliquer comment un homme, jaloux de gagner loyalement son pain, peut préférer un salaire mal gagné de 1 fr. 50 c. à la chance d'obtenir 2 fr. 50 c., 3 fr. ou 3 fr. 50 c., en y mettant un peu de bonne volonté.

Telle est pourtant la cause, la seule cause du mécontentement qui a jeté hier l'émoi dans notre ville. Tandis que la grande majorité des ouvriers, reconnaissant les chances d'amélioration qui lui étaient offertes, était disposée à s'en réjouir et à en profiter; une minorité frondeuse et turbulente s'y opposait, et non seulement refusait d'y obtempérer, mais encore menaçait d'en empêcher les autres. Conduite par des meneurs, dont les intentions malfaisantes sont suffisamment dévoilées par les faits que nous venons d'exposer, elle prêchait la résistance, la fomentait dans des réunions convoquées à grand bruit; signifiait ses résolutions à l'autorité, et en vint enfin à un tel excès de menaces et de défi, que celle-ci, sous peine de manquer à ses premiers devoirs et à elle-même, ne pouvait pousser plus loin la mansuétude.

Le rappel fut battu, la garde nationale et la troupe de ligne prirent les armes et se dirigèrent, par compagnies, sur Ingouville et Graville, où de nombreux rassemblements avaient fait entendre des cris de résistance et de destruction. Malgré une pluie battante, ces forces armées de l'ordre, animées par leur bon droit et l'injustice de la cause qui les appelait à la répression, furent instantanément sur pied. Moitié par persuasion, moitié par la fermeté de leur attitude, elles dissipèrent les attroupements, se saisirent des plus mutins, et firent rentrer dans l'ordre cette foule égarée, que l'arrestation de ses perfides instigateurs rendra sans doute à la raison.

FAITS DIVERS.

Le club démocratique de la Meurthe, siégeant à Paris, vient d'adopter à l'unanimité la candidature du docteur Christophe, son président honoraire, et le recommande avec empressement aux suffrages des Meurthais du département et de l'armée.

— Le club électoral des républicains socialistes du 3e arrondissement tiendra sa première séance le vendredi 14 avril, à la Douane, rue de la Douane, à 7 heures et demie du soir; tous les citoyens qui comprennent la nécessité que les représentants des doctrines socialistes arrivent à la Constituante sont priés d'y assister.

— Nous trouvons dans la *Commune de Paris*, *Moniteur des Clubs*, un curieux démenti dont nous faisons juges tous les citoyens qui assistaient à la séance du *Club du 2 mars*, dans laquelle M. Victor Considerant a parlé.

« Le citoyen Muret, poursuivant ses intéressantes communications,
» donne le démenti le plus formel au récit de la *Démocratie pacifique*
» sur ce qui s'est passé au Club du 2 mars. M. Considerant n'ayant pas
» consenti à signer la déclaration des Droits de l'homme, n'a pas été ad-
» mis à faire sa profession de foi, et n'a pu dès lors débiter aucune des
» paroles pompeuses qu'il s'attribue dans la *Démocratie*, ni être inter-
» rompu intempestivement par le président du club. »

Nous ne répondrons qu'un mot à cette espèce de démenti : il n'est pas étonnant que là où la liberté est si mal comprise, la vérité manque également.

— Depuis longtemps des vols de marchandises se commettaient sur les fourgons des Messageries Nationales allant de Paris à Lyon, *et vice versâ*; que de justes soupçons fesaient peser sur les fourgonniers; leurs complices sont connus. Un des coupables a été arrêté hier matin par les soins de M. le commissaire de police de la ville de Bourges et mis à la disposition de M. le commissaire près le tribunal.

Une grande quantité de ces marchandises sont déjà sous la main de la justice. (*Journal du Cher.*)

— On vient d'amener à Alger un Arabe des environs de Cressia qui cherchait à acheter de la poudre et des fusils aux colons de ce village, en leur disant que c'était pour envoyer dans la montagne. Les colons ont fait semblant de consentir à cette transaction. Ils ont donné rendez-vous à l'Arabe chez eux, dimanche dernier, et celui-ci a été saisi au moment où il venait de conclure le marché. (*Akhbar.*)

— M. le docteur Phillips commencera son cours sur les maladies des voies urinaires, le 18 avril, à quatre heures, dans l'amphithéâtre n° 1 de l'Ecole pratique.

— Nous lisons dans la *Presse* :

M. Maurat-Ballange, ancien député de la gauche, vient de donner sa démission de commissaire du Gouvernement provisoire dans la Haute-Vienne. Par une proclamation dans laquelle il fait ses adieux aux habitants de Limoges, M. Maurat-Ballange motive sa démission sur le défaut d'accord entre ses opinions et les ordres du citoyen ministre de l'intérieur.

C'est, dit-on, M. Pierre Leroux qui est nommé commissaire-général dans ce département.

— Les reconnaissances des officiers de la garde nationale par M. le commandant supérieur et M. le maire de Paris se feront aujourd'hui jeudi, dans les 1re, 2e, 3e, 4e légions et dans la légion de cavalerie.

Elles auront lieu dans l'ordre suivant :

Pour la 4e légion de Paris, à 9 heures du matin, sur la place du Carrousel.

Pour la 3e, à 11 heures, sur la place Vendôme.

Pour la 2e, à 1 heure, sur la place de la Révolution.

Pour la 1re, à 3 heures, sur le Cours-la-Reine.

Et pour la cavalerie, à 4 heures, au carré du Cirque national, aux Champs-Elysées.

La convocation des gardes nationaux aura lieu par la voie du rappel.

charge avouable contre lui, on permit à M. Bernard de recevoir ses amis. Enfin le lendemain, 1er avril, il fut prévenu qu'on allait, sans lui donner le temps de mettre ordre à ses affaires, le renvoyer, entre deux soldats, de brigade en brigade, jusqu'à la frontière de France. En vérité, le capitaine-général tenait à outrepasser les limites actuelles de l'arbitraire, à rendre jaloux l'éditeur irresponsable des ukazes.

Heureusement pour M. S. Bernard, notre consul à Barcelone, M. de Lesseps si connu par sa fermeté, revint à l'improviste. A l'instant les choses changèrent de face.

« A midi, dit M. S. Bernard, j'avais reçu communication d'une pièce où le capitaine-général répondait à ma lettre du matin, sept heures, qu'il n'y avait pas lieu de faire droit à ma demande (d'un passe-port pour Valence). A cinq heures trois-quarts, M. de Lesseps venait lui-même m'apporter l'ordre de mise en liberté, accompagné d'une lettre du même capitaine-général, où il disait en propres termes que l'hospitalité la plus large serait accordée en Catalogne à tous les Français, quel que fût le motif qu'il les ait amenés. »

Honneur à M. de Lesseps ! il a prouvé une fois de plus que jamais, lui présent, aucune atteinte ne serait portée à l'honneur du pavillon français ni à aucun de ceux qu'il doit abriter.

Qu'ajouter à un tel récit? Chacun comprendra sans doute, à la lecture des persécutions essuyées par un de nos compatriotes les plus honorables, qu'il y a une lacune dans le code des nations, ou plutôt que le droit des gens, cette loi sacrée qui doit partout protéger l'étranger, est encore incompatible aujourd'hui où le monde tressaille à l'avènement de la loi de la fraternité, avec les gouvernements dont l'Europe, semée de terreurs, est forcée de s'entourer d'espionnage et d'iniques précautions.

ACTES OFFICIELS.

Le Gouvernement provisoire, considérant qu'il y a nécessité impérieuse de réduire en ce moment les charges qui pèsent sur l'Etat;

Vu la loi du 11 avril 1831 sur les pensions militaires;

Vu la loi du 4 août 1839 sur l'état-major général de l'armée;

Considérant que c'est en violation du principe d'égalité que cette dernière loi a établi une distinction entre les généraux et les officiers des autres grades;

Considérant qu'il est juste d'appliquer à tous les officiers de l'armée les dispositions de la loi précitée du 11 avril 1831,

Décrète :

Art. 1er. La section de l'état-major général dite de réserve est supprimée.

Art. 2. Les officiers généraux qui en font partie sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Art. 3. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

—

Le Gouvernement provisoire,

Considérant qu'il y a nécessité impérieuse de réduire en ce moment les charges qui pèsent sur l'Etat ;

Vu la loi du 18 avril 1831 sur les pensions de l'armée de mer;

Vu la loi du 18 juin 1831 sur l'état-major général de l'armée navale;

Considérant que c'est en violation du principe d'égalité que cette dernière loi a établi une distinction entre les généraux et les officiers des autres grades ;

Considérant qu'il est juste d'appliquer à tous les officiers de l'armée de mer les dispositions de la loi précitée du 18 avril 1831 ;

Arrête :

Art. 1er. La 2e section de l'état-major général dite de la réserve est supprimée.

Art. 2. Les officiers généraux qui en font partie sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Art. 3. Le ministre de la guerre, ministre de la marine et des colonies par intérim, est chargé de l'exécution du présent décret.

—

La grande revue de la garde nationale, qui devait avoir lieu dimanche 16 avril, a été ajournée au jeudi 20 avril.

D'ici à cette époque, il sera donné des armes aux citoyens non armés.

—

Le sous-comptoir de garantie de la librairie, imprimerie, fonderie, près le comptoir national d'escompte de Paris vient de se constituer sous la direction de M. J. Le Roy.

—

En vertu du décret du 7 mars, constitutif des comptoirs nationaux d'escompte, le ministre des finances a déjà autorisé l'établissement des comptoirs dont les noms suivent, et dont les opérations sont en pleine activité.

Date de la Constitution.	Noms des Comptoirs.	Noms des Directeurs.
22 mars.	Reims....................	MM. Jost.
28 mars.	Nancy....................	Alexis Bertrand.
29 mars.	Beauvais....................	Carrel-Bourgeois.
30 mars.	Poitiers....................	Barthél. Jacquault.
3 avril.	Havre....................	Paravey.
Id.	Sainte-Marie-aux-Mines....	Croeber.
Id.	Niort....................	Clouzot,
Id.	Lille....................	Théodore Rouzé.
Id.	Colmar....................	Kiéner.
6 avril.	Charleville....................	Claude Lafontaine.
Id.	Saint-Lô....................	Théophile Garnier.
7 avril.	Angers....................	Avenant.
Id.	Châlon-sur-Saône..........	Thesnard.
Id.	Elbeuf....................	Lefort.
8 avril.	Orléans....................	Jullien.
9 avril.	Réthel....................	Choffin-Besançon.
Id.	Lyon....................	Olivier.

Paris, ce 9 avril 1848.

—

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances,

Vu le décret du Gouvernement provisoire du 2 mars dernier.

Vu les arrêtés des 8 et 17 du même mois.

Arrête :

Les délais et facultés accordés par l'arrêté du 8 et prorogés par celui du 17 mars dernier pour faire viser sans amende les billets à ordre, lettres de change et autres effets négociables, ainsi que les billets et obligations non négociables et les mandats à terme ou de place en place, faits en contravention aux lois sur le timbre, sont prorogés de nouveau jusqu'au 24 mai prochain inclusivement.

—

nistre.

» Venise est pleine des souvenirs des anciennes relations de l'Italie avec la France : une ville alors valait un royaume. Les temps sont changés, mais les idées et les sentiments n'en sont peut-être que plus purs et plus nobles. Les malheureux savent aimer; il est bon quelquefois d'être opprimé pour mieux sentir la véritable grandeur.

» Nous faisons des vœux pour la prospérité et la gloire de la France ; nous lui tendons la main avec un sentiment de reconnaissance que le temps ne rendra que plus fort.

—

Lausanne, le 1er mars 1848.

Le conseil d'Etat du canton de Vaud au Gouvernement provisoire de la République française.

Citoyens,

Un petit peuple de 200 000 âmes, votre voisin, a appris avec une joie indicible la victoire que le peuple héroïque de Paris a remportée sur un roi parjure et ennemi de la liberté chez tous les peuples.

Il a appris avec non moins de joie la conduite noble et généreuse du peuple ; il a vu qu'il est digne de se gouverner lui-même, qu'il comprend aussi bien tous les devoirs que tous les droits qui sont attachés à la condition d'homme libre.

Le peuple vaudois salue avec enthousiasme l'avènement d'un Gouvernement qui, au début de sa carriere, proclame les grands principes de l'humanité et veut les réaliser. Le peuple vaudois, tout faible qu'il soit, ajoutera sa force morale à celle de la grande nation, sa voisine, pour faire triompher ces principes dans le monde.

Le conseil d'Etat du canton de Vaud ne doute pas que le directoire fédéral ne fasse connaitre au Gouvernement de la République française les sentiments qui animent tout le peuple suisse envers la nation française ; mais il n'a pas voulu attendre plus longtemps de vous faire connaître, citoyens, les vives sympathies qui ont ému le petit coin de terre que nous habitons à vos frontières.

Nos vœux les plus ardents vous accompagnent dans l'œuvre glorieuse que vous avez entreprise.

—

Des symptômes de désordre et d'insubordination qui avaient éclaté dans le 12e régiment de dragons, à Poitiers, ont néces ité de la part du ministre de la guerre une mesure disciplinaire contre les principaux coupables : il n'a pas hésité, dès qu'une information précise a eu éclairé sa religion.

Par décision du 8 avril courant, le capitaine adjudant-major Vaillant a été mis en non activité, par suspension d'emploi, pour six mois, et le capitaine Olivet a été mis en non activité par retrait d'emploi.

Le capitaine Heury, du même régiment, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

—

M. le ministre de la marine et des colonies a reçu de M. le vice-amiral Baudin, commandant en chef les forces navales de la Méditerranée, la dépêche suivante :

« *Friedland*, Toulon, 7 avril.

» Monsieur le ministre,

» Le *Moniteur* du 3 avril a fait connaître ici hier soir votre arrêté en date du 31 mars, portant augmentation de la ration des marins embarqués. Je me suis hâté de notifier cette décision aux équipages de l'escadre, et c'est en leur nom à tous que je vous prie de trouver ici l'expression de leur reconnaissance pour une mesure qui, en améliorant leur condition à bord, leur permet à l'avenir de consacrer à aider leurs familles la portion de leur solde qu'ils employaient à suppléer à l'insuffisance de leur ration.

» La marine tout entière verra avec joie que des demandes souvent réitérées de la part de ses chefs, sous les précédents gouvernements, aient enfin obtenu satisfaction de celui de la République.

» Permettez-moi aussi de vous remercier en mon nom personnel. Dans le cours de ma carrière maritime, j'ai toujours considéré comme indispensable à tout bon service que notre personnel fût à la fois *capable* et *content* ; vous venez de me faciliter grandement l'accomplissement de la seconde de ces conditions. Je ferai tous mes efforts pour réaliser l'autre. »

Dons patriotiques.

Communication de la commission centrale des dons et offrandes à la patrie.

Il ne se passe guere une heure sans que la commission centrale des dons et offrandes à la patrie ne reçoive quelque grande députation de travailleurs qui apportent avec amour leur offrande patriotique. Les employés des divers chemins de fer, les ouvriers carriers, maçons, etc., les jeunes filles du faubourg Saint-Antoine, les corporations de toutes sortes font d'éclatants sacrifices avec le dévouement des cœurs chauds et l'intelligence véritable des circonstances présentes. On ne s'étonne pas de voir tant de vertus et de générosité dans le peuple laborieux et simple ; un si bel exemple entrainera bientôt d'autres classes de la société auxquelles la pratique de ces vertus est plus facile.

Les citoyens carriers, ouvriers et ouvrières des ateliers de conservation du mobilier national et les ouvriers détachés dans les palais nationaux, ont versé la somme de 505 fr. 50 c.

— Les employés de l'Union, compagnie d'assurance contre l'incendie et sur la vie, 175 fr. 50 c., comme versement de mars.

— La chambre des avoués de première instance de la Seine, la somme de 3 000 fr.

— Les citoyens garçons marchands de fer, hommes de journée et commis de magasin, 386 fr., une journée de travail.

— Les patrons et ouvriers de la typographie du citoyen Napoléon Chaix, la somme de 406 fr.

— Les citoyens ouvriers carriers du souterrain de Charenton, 288 fr. 40 c.

— Les employés, facteurs et garçons de bureaux des Messageries nationales, une journée de traitement, 569 fr. 50 c.

— Les citoyens ouvriers du chantier de l'Hôpital de la République, la somme de 800 fr.

— Les piqueurs de grès du dépôt de la 1re division du pavé de Paris, 116 fr.

— Les piqueurs de grès du dépôt de la 2e division du pavé de Paris, 28 fr.

— La supérieure de la maison Sainte-Clotilde, rue de Reuilly, faubourg-Saint-Antoine, 500 fr.

— Les instituteurs et institutrices du département de la Seine, cinquième du fond de secours en caisse, 500 fr.

— Les citoyens bimblotiers ambulants composés de 218 membres, 327 fr. 75 c.

— Les demoiselle du faubourg Saint-Antoine, en députation, 1 230 fr. 15 c.

— Les ouvriers du citoyen Thomas, peintre de l'administration du chemin de Paris à Rouen.

la commission centrale, faits dans la journée du 10 avril, s'élève à la somme de 7 015 fr. 50 c.

Dans la journée du 11, il a été versé en numéraire 20 525 fr.

Les 10 et 11 avril, il a été remis par diverses personnes 416 pièces d'argenterie ou d'or.

Révolution Européenne.

Nous n'avons pas reçu les journaux publiés à Londres hier soir ; mais ceux du matin ne font pas supposer qu'il y ait de mouvement populaire. Les journaux du gouvernement persifflent avec beaucoup de justice les chefs chartistes qui ont reculé au moment décisif.

On lit dans le *Daily-News* :

Après la dispersion du meeting de Kennington-Common, une foule immense s'est portée avec irrégularité dans la direction de Blackfriars-Road. Arrivée à Stamfords-street, la foule a trouvé des agents de police à cheval qui lui ont barré le passage du pont. Avec ces cavaliers étaient des agents de police et des constables spéciaux. La foule descendue de Kennington-Common grossissait d'instant en instant. La police de Londres se servait de bâtons et la repoussait. Cependant, de temps à autre, les rangs de la police étaient ouverts par la foule, qui se précipitait dans ces trouées. Sur ce point, beaucoup de constables ont eu leurs chapeaux brisés et ont perdu leurs bâtons. Les pierres pleuvaient sur le pont dont la police défendait l'entrée. Quelques hommes qui avaient jeté des pierres, arrêtés d'abord par la police, furent repris par la foule. Les applaudissements alors étaient très bruyants. A trois heures et demie, la police fut débordée par le rassemblement, qui s'élança sur le pont. On porte le nombre des individus arrêtés à trente ; beaucoup d'hommes, dont la tête était en sang, étaient reconduits par leurs amis. Le soir, à Londres, tout était parfaitement calme.

On a fait à la chambre des communes quelques allusions à la démonstration avortée. Puis on s'est occupé du bill sur les mesures de précaution à prendre par le gouvernement en cas d'émeute. La seconde lecture a été autorisée à une immense majorité. O'Connor et quelques-uns de ses amis ont protesté vainement. Au reste le grand agitateur chartiste doit comprendre que maintenant il est perdu dans l'opinion, à moins d'une éclatante revanche. C'est vendredi que la pétition chartiste sera discutée au parlement.

Edimbourg a failli avoir aussi son émeute. On écrit de cette ville, 8 avril :

Les autorités avaient décidé que le taux des salaires pour les hommes sans travail serait de 6 deniers par jour pour les célibataires, de 9 deniers pour les hommes mariés ayant un enfant ou sans enfant, 1 sh. pour les hommes mariés ayant deux enfants ou plus. Les célibataires ont été mécontents de la part qui leur était faite ; ils ont déchiré les billets qui leur avaient été délivrés, les jetant en l'air. Puis ils ont placé au bout d'une pique l'effigie d'un ex-magistrat qui avait eu l'idée de ces catégories, et ils l'ont promenée dans les rues. La police a arrêté la parade, et les célibataires se sont dispersés après avoir été harangués par le shérif.

Voici les nouvelles que les journaux de Turin et de Milan nous apportent aujourd'hui sur la guerre de Lombardie :

Un corps de 180 Calabrais est arrivé à Gênes pour prendre part à la *guerre sainte*. Peschiera, suivant la *Gazette piémontaise*, a été prise sans opposition par l'armée piémontaise. Des nouvelles du 7 portent que les Autrichiens avaient été repoussés de Mantoue au moment où ils voulaient y entrer. 7 000 Piémontais ont traversé Plaisance le 4, se rendant à Crémone. Les volontaires de Reggio sont arrivés à Guastalla avec de l'artillerie.

La province de Brescia est, depuis le 6, entièrement évacuée par les Autrichiens, qui se sont retirés sur le Mincio, harassés par les tirailleurs suisses et italiens. Les troupes qui étaient en garnison à Venise, Udine, Trévise et Vicence, au nombre de 13 000, se sont retirées dans la Styrie, d'où Radetzky les a fait marcher sur Vérone ; six cents hommes ont déserté en chemin. Les troupes piémontaises formant le centre de l'armée sous le commandement de Charles-Albert, stationnées à droite de Plaisance, sont évaluées à 40 000 hommes. Mille volontaires arrivent tous les jours. Les Autrichiens brisent les ponts par où ils passent. La dernière de leurs colonnes a quitté le 4 Desenzano pour Vérone. Le général Allemandi, à la tête de ses volontaires, a chassé les Autrichiens de la position de Lorato, Montechiari et Castiglione.

A Botzen, on s'attend à chaque instant à une invasion de volontaires.

La nouvelle d'une révolution à Naples ne s'est pas confirmée. On écrit de Naples, 4 avril, au *Nouvelliste* :

Le roi de Naples assurait, il y a quelques jours, à son peuple que sa pénurie seule, en argent et en troupe, lui interdisait absolument tout envoi de troupe en Lombardie. Cependant, le 2 du courant, trois vapeurs chargés de troupes et de munitions de guerre étaient expédiés à Messine. Dans la soirée du 31 mars, Naples ressemblait à une ville conquise; l'artillerie et des troupes de toutes armes en occupaient les principales places et la parcouraient incessamment en tous sens. Cependant le peuple ne cessa de montrer le plus grand calme, et aucun indice ne faisait encore prévoir une émeute. Chacun prévoyait que, si le gouvernement n'en venait point enfin à pratiquer loyalement le régime constitutionnel, le mouvement devenait inévitable dans les provinces, surtout en Pouille et en Calabre.

Bozzelli et Serra-Capriola sont éloignés du ministère; mais, en compensation de leurs coupables complaisances, le roi les a nommés conseillers d'Etat, ainsi que M. Poério. On espère bien à Naples que les chambres demanderont compte de ces singulières nominations.

Le nouveau ministère est composé comme il suit : Troja, président et ministre de l'instruction publique; Dragonetti, aux affaires étrangères et aux cultes par *intérim*; Del Giudice, à la guerre et à la marine; Uberti, aux travaux publics; le comte Ferretti, aux finances et par *intérim* à l'agriculture et au commerce. Ce dernier, par sa haute intelligence et ses excellentes qualités, fait concevoir l'espérance très fondée que le différend sicilien recevra une solution conforme aux intérêts de l'humanité.

Il est important que je vous dise à quelles conditions ce ministère accepte le pouvoir :

1° Extension de la loi électorale, en rapportant aux taux du sens électoral, le cens appliqué à l'éligibilité, avec adjonction à l'éligibilité des capacités, sans aucun cens ;

2° Une liste d'individus sera présentée au roi par la masse des électeurs, sur laquelle le roi aura à choisir cinquante pairs, sans qu'il lui soit possible d'en élever le nombre ;

3° La faculté aux trois pouvoirs de donner plus d'extension à la dernière constitution ;

4° Envoi immédiat de troupes en Lombardie ;

5° Réforme radicale et dans le plus bref délai de tout le corps diplomatique.

La condition de l'envoi de secours à la Lombardie a déjà reçu un commencement d'exécution. Le 10e de ligne vient d'être embarqué sur des vapeurs pour Livourne; d'autres troupes ne tarderont pas à le suivre.

été adressées aux ministres dans la chambre des députés au sujet de ces troupes étrangères. Sur plusieurs points, à Constance entre autres, on a refusé de les recevoir, et elles ont rebroussé chemin, pour ne pas provoquer un conflit imminent. Des pétitions, des adresses ont été envoyées à la chambre. On annonce que, si les troupes ne sont pas retirées dans un délai très rapproché, elles seront expulsées par les populations. Une adresse en ce sens a été adoptée et envoyée à la chambre par une assemblée populaire tenue à Denaulschingen. Les pétitionnaires demandent aussi le changement du ministère.

Le gouvernement badois résiste. Un député, M. Mathy, a arrêté lui-même le rédacteur d'un journal de Constance, la *Feuille du Lac*, M. Fickler, au moment où il arrivait à l'embarcadère de Carlsruhe. Il s'avança vers lui en lui disant : « Traître à la patrie! — Traître envers le peuple! » répliqua M. Fickler. Cette arrestation a soulevé une vive agitation à Carlsruhe et à Manheim; des explications ont été demandées au député ; une grande foule s'est présentée chez lui et l'a poursuivi dans les rues en lui criant : « Traître envers le peuple! » Il a été protégé par la garde nationale On a arrêté en même temps que M. Fickler quelques habitants de Carlsruhe, accusés d'être d'intelligence avec les ouvriers allemands, entre autres un sous-officier qui aurait distribué des cartouches.

Le château de Valdembourg (Saxe) a été incendié par les paysans qui n'avaient pu obtenir de leur prince une diminution de taxe.

Le comité des cinquante, réuni à Francfort, continue, quoiqu'il n'ait aucune mission officielle, à prendre des décisions importantes qu'il impose à la diète officielle déconsidérée. Il a voté le 8, à l'unanimité, une protestation contre les élections faites par la Diète de Prusse, et pris diverses mesures dans le but d'obtenir en Allemagne une représentation vraiment nationale.

Dans la séance du 7, la Diète germanique officielle, pour se conformer au vœu du parlement provisoire allemand, a décidé qu'il y aura un député par 50 000 âmes et un autre sur 25 000 âmes en sus, ce qui est conforme aux résolutions du parlement provisoire. Il y aura en tout 605 députés. L'Autriche en aura 190, la Prusse 150, la Saxe 24, la Bavière 70, le Hanovre 26, Wurtemberg 28, Bade 20, etc., et les autres Etats depuis 11 jusqu'à 1 voix. Le droit d'élection et d'éligibilité ne dépendra point d'un cens ou d'une croyance religieuse, les députés pourront être élus dans toute l'Allemagne, les gouvernements des Etats de la confédération sont invités à hâter les élections d'après ces principes pour que l'Assemblée nationale constituante puisse se réunir le 1er mai

Le gouvernement prussien avait chargé la Diète officielle d'élire elle-même les représentants de la Prusse au parlement national allemand. Des protestations ont surgi de tous les points. Le conseil communal, les meetings, les journaux de Berlin et de toutes les villes de la Prusse ont adressé des réclamations au gouvernement. Le gouvernement a fini par céder. Une dépêche télégraphique du 9 avril au soir, arrivée le 10 à Cologne, annonce que, d'après une dernière résolution de la Diète germanique, les élections faites par la Diete générale de Prusse pour le parlement allemand, sont annulées et qu'il sera procédé à d'autres élections.

Cette mesure a été prise probablement sous l'influence d'un meeting qui devait avoir lieu le 8 au soir, sur la convocation d'un comité démocratique organisé à Berlin.

Les anciens ministres sont restés à Berlin. Il paraît même qu'ils avaient organisé une petite émeute contre les clubs politiques, au moyen d'ouvriers payés par eux. Mais le complot a manqué, et la honte est retombée sur eux.

La question du Schleswig-Holstein pourrait bien recevoir une solution à laquelle on ne s'attendait pas jusqu'à présent. On sait que les troupes danoises ont déjà pris possession des villes de Hadersleven et Apenrade, ainsi que de l'île d'Alsen. En s'avançant encore un peu à l'ouest, le Danemark aura sous son pouvoir tout le nord du duché de Schleswig. Or, nous voyons que, dans sa proclamation du 31 mars, le gouvernement provisoire siégeant à Rensbourg invite les habitants du Schleswig septentrional à décider entre eux s'ils veulent être incorporés à la monarchie danoise ou réunis, avec le reste des duchés, à la Confédération germanique. Les Schleswikois du nord, qui parlent danois, ont toujours montré une préférence pour le gouvernement de Copenhague, et l'occupation du pays par les troupes royales ne pourra que fortifier ce sentiment. La partie sud, au contraire, qui parle, comme le Holstein, le *nederduitsch*, c'est-à-dire la même langue que le flamand ou hollandais, est allemande par son éducation et par ses mœurs. Il arrivera donc peut-être que la limite des langues deviendra la limite politique; on peut se la figurer par une ligne qui, partant de Tonderen, traverse la péninsule de l'ouest à l'est pour aboutir à la Baltique entre Apenrade et Flensbourg. Cette dernière ville, la plus importante du duché de Schleswig (elle compte 15 à 16 000 âmes), resterait à la patrie allemande.

Il y a dans le duché de Posen dissentiment entre les Allemands et les Polonais, et les autorités prussiennes encouragent cette division. Un comité allemand s'est formé à Posen en face du comité polonais.

Dans ce comité, dit une correspondance du 6 avril, un membre a proposé : 1° de sommer les agitateurs polonais, de déposer et de livrer leurs armes ; 2° de rétablir les autorités ; 3° d'arborer partout les armes royales ; 4° de rendre aux caisses publiques les deniers enlevés ; 5° de dissoudre tous les comités illégaux. Ces cinq résolutions ont été adoptées, et une députation les a portées chez le général de Welesèz. On a retiré la première proposition, parce que le général Colomb avait ordonné, par une proclamation, le dépôt des armes dans les vingt-quatre heures. Pendant la délibération, l'assemblée a reçu la nouvelle que des actes violents avaient eu lieu et notamment que l'argent envoyé par la poste de Schrimm avait été pris. Tout est tranquille dans la ville. Le comité national allemand n'attend que la dissolution du comité polonais pour se dissoudre lui-même.

Trois heures de l'après-midi. — Une fermentation semble régner dans la population allemande. Cinq Polonais délibèrent avec le général de Willesen. Il n'y a que quatre Allemands; ainsi les Allemands ne sont pas représentés, car ils se trouvent toujours en minorité. On dit que le général Willesen est très bien disposé pour les Polonais. Il y aura une grande assemblée du peuple à quatre heures.

On écrit, le 3 avril, des frontières de la Gallicie :

La frontière russo-polonaise est hermétiquement fermée. Des personnes parties par la diligence de Cracovie sont revenues au bout de quelques [jours ... au]raient éclaté à Saint-Pétersbourg et à Moscou. Les autorités des provinces de la Baltique ont, dit-on, reçu l'avis du gouvernement de ne point troubler les habitants dans l'exercice de leurs droits et privilèges traditionnels. On sait que, depuis trois ans, le prosélytisme religieux a causé des troubles graves dans ces provinces.

La Hongrie refuse de fournir des troupes à l'Autriche pour reconquérir l'Italie, ou opprimer les autres nationalités. Il paraît aussi que la Diète refusera de prendre à son compte les 200 millions de florins de la dette autrichienne que le gouvernement de Vienne veut faire supporter à la Hongrie. La Diète a aussi réclamé contre une assertion du journal officiel de Vienne, affirmant que la Diète hongroise avait accordé à l'Autriche 100 000 recrues. La Diete n'a rien voté.

La Bohême fait aussi ses conditions à l'Autriche. On écrit de Prague :

42 membres de la Diète ont publié une déclaration dans laquelle ils posent comme condition essentielle la représentation du peuple ; l'admission à la Diète nationale des villes municipales des paysans, de l'industrie, de l'intelligence. des arts et des sciences. Les députés devront être élus d'après la patente de constitution du 15 mars. Ils désirent en outre la convocation d'une Diète provinciale dans laquelle tous les députés se réuniront, et bientôt après une convocation d'une autre Diète pour préparer les travaux de la Diète nationale de Vienne. L'archiduc François-Charles est nommé gouverneur de Bohême.

A Vienne, pour remédier à la crise financière, on a interdit jusqu'à la fin de juin la libre sortie de la monnaie d'argent hors de la ligne de douane du territoire de douane réuni.

On lit dans une correspondance de Vienne ;

Pour empêcher que Trieste ne soit surprise par la flotte qui a fait défection, on a demandé, dit-on, des secours à la station britannique des îles Ioniennes; mais le lord haut commissaire n'a pu accéder à cette demande. On a donné un charivari à l'archevêque ; on assure qu'il a refusé de bénir le drapeau de la légion académique et expulsé du séminaire 24 à 30 théologiens qui avaient pris part au mouvement. Les ligoriens ont été l'objet d'une nouvelle démonstration ; alors ils se sont réfugiés dans une caserne, et ils ont mis en sûreté tout ce qu'ils avaient de précieux. On assure que l'impératrice-mère, protectrice avouée des ligoriens et des jésuites, résidera au château de Hellbrunn.

Le mouvement révolutionnaire a passé l'Adriatique. On écrit de Trieste :

Les nouvelles arrivées de la Grèce et des Iles Ioniennes, jusqu'à la date du 28 mars, font pressentir de graves événements dans ces contrées. Là aussi les esprits sont agités. Le nouveau ministère grec a contre lui l'opinion publique.

La Porte ottomane ne semble nullement disposée, comme on l'avait dit, à ne pas reconnaître la République française.

Un effet de la révolution française sur le divan a été de le déterminer à signer enfin le traité avec la Perse. Jusqu'au dernier moment, le sultan éprouvait la plus grande répugnance à signer la cession de Mohammara à ce dernier pays. Les nouvelles de Paris ont vaincu son hésitation. L'ambassadeur extraordinaire perse, Mirza-Méhémet-Ali-Khan, s'est rendu chez le ministre des affaires étrangères, et là, en présence des représentants des deux gouvernements d'Angleterre et de Russie, dont la médiation avait été acceptée dans le règlement du différend turco-persan, on a procédé à l'échange des ratifications du traité conclu entre la Turquie et la Perse sur les bases posées dans la conférence d'Erzeroum.

Le duc et la duchesse de Montpensier ont dû entrer à Madrid le 6 au soir.

Madrid est toujours en état de siége. Les postes sont doublés. De nouvelles troupes sont entrées dans la ville. On dit que la garnison doit être portée au chiffre de 20 000 hommes. Il est défendu aux soldats d'avoir des relations avec des femmes soupçonnées de sentiments libéraux.

A M. le rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur,

Un arrêté du ministre de la guerre dit que les militaires devront s'assembler dans chaque division, sous la présidence du général de division, pour exercer leurs droits électoraux. Une circulaire émanée du général de la 1re division militaire, à la suite de cet arrêté, fait connaître à qui de droit que les officiers sans troupe (officier d'état-major, d'artillerie, du génie, officiers de santé, etc.) se réuniront sous la présidence du général de division pour voter. Puis, a quelques jours de là, paraît une autre circulaire, émanée de l'intendance militaire de la 1re division, qui invite les officiers de santé de la place de Paris à se réunir pour voter sous *sa présidence*.

De temps immémorial, le corps de médecine militaire est écrasé par l'odieuse omnipotence de l'intendance militaire, qui s'est royalement arrogé le droit ridicule de juger scientifiquement ses membres en les proposant pour des grades et pour des récompenses honorifiques; aujourd'hui, il y a mieux : cette intendance veut intervenir en matière électorale.

Les officiers de santé de l'hôpital du Val-de-Grâce, les élèves compris, ont fait connaître qu'ils se refusaient à aller ailleurs que chez le général de division, ainsi que le veut l'arrêté ministériel. L'intendant, de son côté, tranchant de l'autocrate, dit que peu lui importe, et que, si les officiers de santé du Val-de-Grâce ne viennent pas chez lui, *ils ne voteront pas*. Voilà où en est la question.

On demande si un fonctionnaire militaire *quelconque* peut, pour un motif *quelconque*, déshériter de leur droit de citoyens en matière électorale, non pas un citoyen, mais 130 *citoyens*.

Ajoutons qu'il y aurait un grave inconvénient à ce qu'une partie des officiers de la place de Paris votât chez le général et l'autre partie chez l'intendant. Les individus de chaque département sont peu nombreux : il s'ensuivrait, par exemple, que le total des militaires du Lot, présents à Paris, qui est de 15, se trouverait forcé de former deux comités électoraux distincts, et qui ne pourraient s'éclairer mutuellement dans leur vote.

UN OFFICIER DE SANTÉ.

Elections générales.

NOUVEAUX CANDIDATS.

Basses-Alpes, Gouin. — *Dordogne*, Jollivet, médecin. — *Bas-Rhin*, Charles Muntz, ingénieur civil; Fritz Wolff, cultivateur. — *Doubs*, Bixio.

[...]gation de la crise laisse sans emploi. Depuis un mois, elle occupe à des travaux de circonstances plus de deux mille hommes, payés à la journée de 2 fr. Mais, il faut le dire, ces sacrifices, qui, pour le mois dernier, se sont élevés à plus de 30 000 fr., n'étaient pas appréciés par tous, et l'on remarquait avec peine qu'un certain nombre de ces ouvriers n'avait pas même la conscience de gagner son salaire.

Une occasion se présenta, pour la ville, d'alléger ses charges, sans cesser son œuvre. Des travaux de terrassements, confiés à l'Etat, étaient disponibles, et il fut proposé à la ville d'y employer une partie de ses ouvriers besogneux. L'offre fut acceptée, et la ville y vit un moyen d'augmenter les aliments d'occupation, en améliorant le salaire des ouvriers. D'habitude, l'Etat rétribue ce genre de travail, distribué à la tâche, au prix de 30 c. du mètre cube. La ville le porta bénévolement à 45 c., c'est-à-dire au tiers en sus. De telle sorte qu'un ouvrier actif pouvait facilement élever le prix de son salaire journalier à 2 fr. 50 c., 3 fr., et même 3 fr. 50, selon son labeur, au lieu de 2 fr. seulement qu'il gagnait à la journée.

On pouvait penser que les travailleurs accepteraient avec joie cet échange, qui leur offrirait un moyen de multiplier leurs profits ; et, comme leur intérêt s'y conciliait avec celui de la ville, qui rentrait dans une partie de ses sacrifices, elle dut aviser à détourner la préférence sur ces derniers travaux. En conséquence, et pour ne pas rémunérer l'oisiveté aux dépens d'un labeur utile, elle décida que le travail à la journée serait réduit à 1 fr. 50. C'était enlever une prime à la paresse, sans diminuer les chances de l'ouvrier actif et consciencieux.

Eh bien! le croira-t-on, c'est cette répartition intelligente et équitable du travail destiné à subvenir aux besoins de l'ouvrier sans emploi, et faisant une part incontestablement plus lucrative au salaire, qui a soulevé des griefs. Y a-t-il un seul motif pour expliquer comment un homme, jaloux de gagner loyalement son pain, peut préférer un salaire mal gagné de 1 fr. 50 c. à la chance d'obtenir 2 fr. 50 c., 3 fr. ou 3 fr. 50 c., en y mettant un peu de bonne volonté.

Telle est pourtant la cause, la seule cause du mécontentement qui a jeté hier l'émoi dans notre ville. Tandis que la grande majorité des ouvriers, reconnaissant les chances d'amélioration qui lui étaient offertes, était disposée à s'en réjouir et à en profiter; une minorité frondeuse et turbulente s'y opposait, et non seulement refusait d'y obtempérer, mais encore menaçait d'en empêcher les autres. Conduite par des meneurs, dont les intentions malfaisantes sont suffisamment dévoilées par les faits que nous venons d'exposer, elle prêchait la résistance, la fomentait dans des réunions convoquées à grand bruit; signifiait ses résolutions à l'autorité, et en vint enfin à un tel excès de menaces et de défi, que celle-ci, sous peine de manquer à ses premiers devoirs et à elle-même, ne pouvait pousser plus loin la mansuétude.

Le rappel fut battu, la garde nationale et la troupe de ligne prirent les armes et se dirigèrent, par compagnies, sur Ingouville et Graville, où de nombreux rassemblements avaient fait entendre des cris de résistance et de destruction. Malgré une pluie battante, ces forces armées de l'ordre, animées par leur bon droit et l'injustice de la cause qui les appelait à la répression, furent instantanément sur pied. Moitié par persuasion, moitié par la fermeté de leur attitude, elles dissipèrent les attroupements, se saisirent des plus mutins, et firent rentrer dans l'ordre cette foule égarée, que l'arrestation de ses perfides instigateurs rendra sans doute à la raison.

FAITS DIVERS.

Le club démocratique de la Meurthe, siégeant à Paris, vient d'adopter à l'unanimité la candidature du docteur Christophe, son président honoraire, et le recommande avec empressement aux suffrages des Meurthais du département et de l'armée.

— Le club électoral des républicains socialistes du 5e arrondissement tiendra sa première séance le vendredi 14 avril, à la Douane, rue de la Douane, à 7 heures et demie du soir; tous les citoyens qui comprennent la nécessité que les représentants des doctrines socialistes arrivent à la Constituante sont priés d'y assister.

— Nous trouvons dans la *Commune de Paris*, *Moniteur des Clubs*, un curieux démenti dont nous faisons juges tous les citoyens qui assistaient à la séance du *Club du 2 mars*, dans laquelle M. Victor Considerant a parlé.

« Le citoyen Muret, poursuivant ses intéressantes communications, » donne le démenti le plus formel au récit de la *Démocratie pacifique* » sur ce qui s'est passé au Club du 2 mars. M. Considerant n'ayant pas » consenti à signer la déclaration des Droits de l'homme, n'a pas été admis à faire sa profession de foi, et n'a pu dès lors débiter aucune des » paroles pompeuses qu'il s'attribue dans la *Démocratie*, ni être interrompu intempestivement par le président du club. »

Nous ne répondrons qu'un mot à cette espèce de démenti : il n'est pas étonnant que là où la liberté est si mal comprise, la vérité manque également.

— Depuis longtemps des vols de marchandises se commettaient sur les fourgons des Messageries Nationales allant de Paris à Lyon, *et vice versâ*; que de justes soupçons fesaient peser sur les fourgonniers; leurs complices sont connus. Un des coupables a été arrêté hier matin par les soins de M. le commissaire de police de la ville de Bourges et mis à la disposition de M. le commissaire près le tribunal.

Une grande quantité de ces marchandises sont déjà sous la main de la justice. (*Journal du Cher.*)

— On vient d'amener à Alger un Arabe des environs de Cressia qui cherchait à acheter de la poudre et des fusils aux colons de ce village, en leur disant que c'était pour envoyer dans la montagne. Les colons ont fait semblant de consentir à cette transaction. Ils ont donné rendez-vous à l'Arabe chez eux, dimanche dernier, et celui-ci a été saisi au moment où il venait de conclure le marché. (*Ackhbar.*)

— M. le docteur Phillips commencera son cours sur les maladies des voies urinaires, le 18 avril, à quatre heures, dans l'amphithéâtre n° 1 de l'Ecole pratique.

— Nous lisons dans la *Presse* :

M. Maurat-Ballange, ancien député de la gauche, vient de donner sa démission de commissaire du Gouvernement provisoire dans la Haute-Vienne. Par une proclamation dans laquelle il fait ses adieux aux habitants de Limoges, M. Maurat-Ballange motive sa démission sur le défaut d'accord entre ses opinions et les ordres du citoyen ministre de l'intérieur.

C'est, dit-on, M. Pierre Leroux qui est nommé commissaire-général dans ce département.

— Les reconnaissances des officiers de la garde nationale par M. le commandant supérieur et M. le maire de Paris se feront aujourd'hui jeudi, dans les 1re, 2e, 3e, 4e légions et dans la légion de cavalerie.

Elles auront lieu dans l'ordre suivant :

Pour la 4e légion de Paris, à 9 heures du matin, sur la place du Carrousel.

Pour la 3e, à 11 heures, sur la place Vendôme.

Pour la 2e, à 1 heure, sur la place de la Révolution.

Pour la 1re, à 3 heures, sur le Cours-la-Reine.

Et pour la cavalerie, à 4 heures, au carré du Cirque national, aux Champs-Elysées.

La convocation des gardes nationaux aura lieu par la voie du rappel

[illegible] heures et demie du soir, au Palais-de-Justice, local de la simple police, salle des Pas-Perdus.

— La ville de Forbach vient de prendre une résolution qui dépose en faveur de la haute intelligence des administrateurs de cette commune : elle a demandé l'autorisation, qui lui a été accordée, d'employer une somme de vingt-cinq mille francs en achats de rentes cinq pour cent sur l'État.

Nous recommandons vivement cet exemple à toutes les communes qui ont des fonds disponibles. C'est quand la rente est à bon marché qu'il faut l'acheter. Avec les 25 000 fr. qu'elle va consacrer à l'achat de rentes cinq pour cent au cours de 52 pour 5 fr. de rente, la ville de Forbach s'assure, quoi qu'il arrive, un revenu de plus de 2 400 fr., et de plus, elle se réserve la chance éminemment probable de doubler, et au-delà son capital, quand les jours de crise seront passés.

(*Indépendant de la Moselle.*)

— Nous avions dit que le travail des couvents avait été suspendu par ordre de l'autorité préfectorale. Nous apprenons que le commissaire du gouvernement n'a rien imposé, ni usé d'aucune contrainte. Il a seulement exposé aux dames supérieures les embarras de la situation et fait appel à leur dévouement. C'est donc librement et par un sacrifice qui les honore que les sœurs ont interrompu leurs travaux.

(*Auvergne démocratique.*)

— Des ordres viennent d'être envoyés à tous les régiments d'infanterie et de cavalerie qui se trouvent dans les départements du Nord, de former immédiatement leurs bataillons et escadrons de guerre. Ces régiments néanmoins ne feront aucun mouvement de concentration et resteront, jusqu'à nouvel ordre, dans leurs garnisons respectives.

(*Impartial du Nord.*)

VARIÉTÉS.

—

Réforme scientifique.

A M. JEAN REYNAUD, *président de la haute Commission des Études scientifiques et littéraires.*

Monsieur le Président,

En applaudissant à la proclamation de la République française, nous avons cru saluer l'avénement de la justice et de la vérité. La République succédant à la monarchie, c'était dans notre pensée, le règne de la loi substitué au régime de l'ordonnance, le mérite prévalant partout contre la faveur, et dans toute promotion aux emplois l'élection ne laissant plus de place au choix arbitraire de l'autorité. Ceux d'entre nous qui se vouent à l'étude des sciences, se sont réjouis deux fois et comme citoyens et comme hommes d'étude. Fonction sociale, la science partageait tous les vices de la société ; là, comme ailleurs, le privilége dominait conjointement avec la liberté illimitée, qui n'est que le désordre organisé. Elle y régnait au grand préjudice et des hommes et des choses. La science marchait d'un pas incertain, dépourvue qu'elle était d'organisation et de direction supérieure. Le mérite personnel était un titre insuffisant s'il ne coïncidait avec d'heureux hasards de naissance, de brillantes relations, ou ce savoir faire, qui, comme on l'a dit mille fois (et comme on le répétera encore selon toute apparence), vaut mieux pour parvenir que le savoir même. Aussi le décret par lequel M. le ministre de l'instruction publique institue une haute commission des études scientifique, nous combla-t-il de joie. Nous nous attendîmes à voir l'édifice des abus s'écrouler au premier jour.

Cependant la composition de la Commission, formée presque entièrement d'hommes qui ont jusqu'ici profité des abus et des désordres qui s'étaient introduits dans la société scientifique, eût été de nature à diminuer notre satisfaction, si nous n'avions vu à sa tête un homme de votre savoir et de votre caractère.

Nous comptions sur vous.

Vos premiers actes ont déçu notre attente.

Permettez-moi, monsieur le président, de vous soumettre quelques observations ; elles rouleront particulièrement sur le décret qui, rendu conformément à votre proposition, vient de reconstituer le Collége de France et d'en faire le siége d'une école administrative. Ces observations auraient peu d'importance n'émanant que de moi, mais je ne fais qu'exprimer une opinion très générale. L'écho en a dû arriver jusqu'à vous.

Je ne discuterai pas la question de savoir si cette innovation n'aura pas pour résultat de détourner le Collége de France de la haute et utile fonction qu'il a remplie jusqu'à ce jour et que vous avez si bien caractérisée. Ce n'est pas cependant que les raisons que vous donnez pour établir la convenance de cette réunion de deux écoles, dont l'une n'a pas de programme fixe, dont l'autre sera essentiellement classique, me semblent à l'abri de tout reproche. De l'argument que vous employez pour légitimer cette fusion à savoir que toutes les chaires créées au Collége de France ont eu d'abord un programme fixe, et que ce n'est qu'avec le temps qu'elles se sont élevées à l'heureuse indépendance dont elles jouissent à cette heure, on pourrait, suivant l'analogie, conclure que les cours nouveaux devront, par la suite, s'affranchir à leur tour des entraves de l'enseignement méthodique. Il deviendrait alors nécessaire de créer une école spéciale d'administration, de même qu'il existe des écoles de droit, de médecine, d'histoire naturelle, bien que les sciences enseignées dans ces écoles soient également professées au Collége de France. Peut-être alors eût-il mieux valu commencer par où on finira, c'est-à-dire créer de suite une école spéciale d'administration, et laisser au Collége de France le caractère général et supérieur qu'il a eu jusqu'à présent. Cependant mes observations s'appliquent à un autre point.

Elles s'appliquent d'abord au mode suivant lequel on a pourvu à l'occupation des chaires nouvelles, et, en second lieu, au choix des personnes qui ont été appelées à les remplir.

Le mode suivant lequel on a procédé, c'est, permettez-moi, Monsieur le président, une franchise toute républicaine : c'est l'arbitraire.

Vous ne voudriez pas, Monsieur, que les priviléges bannis (en principe) de la politique trouvassent un refuge dans la science ; vous ne faites pas à la République cette injure de croire que son principe d'élection doive rencontrer des limites ; vous ne méconnaissez pas le caractère essentiellement démocratique de la science au point d'en vouloir faire le champ d'asile des principes aristocratiques avec lesquels la société a, dit-on, rompu. D'où vient donc que vous suivez si fidèlement les errements de la monarchie ?

Eh quoi ! les gardes nationaux élisent leurs chefs, les travailleurs du Champ-de-Mars nomment leurs brigadiers, l'élection, nous y comptons, pénétrera dans tous les services publics ; et les hommes de sciences ne seraient pas admis à nommer les fonctionnaires de l'ordre scientifique !

Si quelqu'un pouvait ignorer encore l'accident de février, et que des actes du gouvernement de France il ne connût que la création de l'école administrative, il constaterait que tout continue d'aller comme par le passé, que les visirs disposent souverainement des emplois qu'ils nomment aux fonctions scientifiques, qu'il leur est loisible d'y porter leurs amis, leurs parents, leurs créatures, leurs frères en une religion quelconque. Les choses ne se passent autrement dans aucune monarchie ; mais quoi, ne sommes-nous pas en République ?

[illegible] comme ailleurs, il n'y a de pouvoirs légitimes et respectables que ceux que l'élection confère. Les hommes de science ont sans doute la capacité requise pour choisir parmi eux les plus dignes des fonctions scientifiques. Ce droit fut, sous la monarchie, mis sous séquestre avec les autres. L'autorité nommait aux emplois lors de leur création. Les corps une fois constitués se recrutaient eux-mêmes. Commencée par la monarchie, leur existence se continuait par l'aristocratie ; en vous confiant les intérêts de la science, la République vous a implicitement donné l'ordre de lever l'interdit. Constituer en corps tous les hommes de science, déclarer vacants les emplois dont les priviléges de naissance et la faveur ont disposé jusqu'à ce jour, pourvoir à leur occupation par voie d'élection, c'était le premier terme de votre tâche.

Par exemple, la République qui fait de tout citoyen un électeur, n'entend pas pour cela que chacun ait ce droit, inconnu même sous la monarchie, de se nommer aux emplois publics. Et ceci me conduit au second point de mes observations.

L'ordonnance de promotion aux chaires créées sur votre demande a mis le public en présence de noms honorés, illustres mêmes. Mais, Monsieur le président, nous discutons tous les jours Rousseau et Voltaire, Christ et Napoléon. Il n'y a donc point à s'étonner si le respect dont l'opinion entoure quelques-uns des nouveaux professeurs n'a pu étouffer complétement les critiques que des promotions si insitées et si complétement inattendues devaient naturellement provoquer.

Je vous laisse juge, Monsieur, de la convenance qu'il y avait à accepter le bénéfice d'une chaire dont vous aviez proposé vous-même la création. Nul de ceux qui ont lu vos écrits ne doutera que vous n'ayez choisi votre place avec le sentiment qui conduit le soldat à accepter un poste périlleux. Vous avez vu un devoir à remplir, vous avez voulu vous l'imposer : la charge était lourde, vous avez été ambitieux de la porter, vous vous en êtes senti digne et capable, et nous croyons que vous l'êtes. Mais le soldat risque sa vie et vous courez chance d'applaudissements, la récompense vient à vous avant le danger ; il se trouve que le devoir est un honneur insigne, et cela prête à la malignité publique. Je suis sûr que cet inconvénient ne vous a pas échappé, vous avez passé outre, et j'y vois une preuve de plus de l'élévation de vos sentiments. Vous vous êtes dit qu'il était noble d'affronter la médisance en remplissant son devoir. C'est ainsi que nos pères, les géants de 93, s'écriaient : « Périsse notre mémoire ! » Cependant, Monsieur, nous aimerions que les commis de de la République fissent comme César, qu'ils repoussassent même le soupçon injuste.

Qu'eussiez-vous dit, Monsieur le président, si, sous la monarchie, M. Guizot eût nommé M. de Salvandy, par exemple, professeur de poésie pastorale, et que M. de Salvandy eût rendu sa politesse à son collègue, et que tout le cabinet se fût en masse promu aux fonctions professorales ? Voici M. Duchâtel dans la chaire de morale ; M. Hébert traite du bon ton et des manières dans le monde ; M. de Montebello enseigne le génie naval, etc... Ce que vous auriez dit alors, le public le dit aujourd'hui à propos d'autres hommes et d'autres chaires.

« Je n'y comprends rien ! » s'écriait un homme qui craint pardessus tout les jugements téméraires. Tout le monde n'use pas de la même réserve.

Ah ! il y a des gens qui, causant de cela sur les degrés de la Bourse, trouvaient la chose toute simple et sans conséquence, puisqu'il n'y a point d'honoraires attribués aux nouvelles chaires.

On pourrait répondre que, d'après les termes mêmes de votre rapport, elles ne seront gratuites que temporairement ; qu'elles auront cessé de l'être, selon toute vraisemblance, avant que d'être remplies. Mais c'est un argument auquel je ne voudrais faire descendre ni votre esprit ni le mien. Nous n'agitons pas une question de commerce, et il n'appartient qu'à de certaines gens d'apprécier la convenance d'une nomination à un poste scientifique au point de vue de ses avantages pécuniaires. Vous avez eu un sentiment plus vrai de la dignité du professorat quand vous avez dit que les fonctions nouvelles sont trop hautes et trop honorables pour qu'on ne soit sûr de rencontrer des hommes jaloux de les remplir à titre gratuit. Mais, s'il en est ainsi, pourquoi ceux-là ont-ils été nommés plutôt que d'autres ? Autant il y a de savants en France, autant on trouvera d'hommes ambitieux de consacrer gratuitement leur temps et leurs veilles à des fonctions de ce genre. Gratuitement, grand Dieu ! quand il y a influence à exercer, honneur et gloire à recueillir ! L'expérience, du reste, en a été faite sous le régime avec lequel nous espérions rompre ; la plupart des titulaires se trouvaient satisfaits du titre et des appointements, et, pour remplir leur charge, ils n'avaient que l'embarras du choix entre une multitude d'hommes jaloux de les suppléer.

On se demande donc pourquoi ceux-là plutôt que d'autres, et même on voit contre les élus des motifs d'exclusion, et ces motifs, on les tire (on ne saurait sans doute les prendre ailleurs) des titres que ces personnages, éminents pour la plupart, ont acquis à l'estime publique. On se demande comment les hommes chargés du fardeau des affaires publiques rempliront les charges nouvelles qu'ils ont acceptées — je me trompe — qu'ils se sont imposées. M. Guizot est resté dix-sept ans sans paraître à la Faculté des lettres : serait-ce que les affaires étrangères de la monarchie fussent plus laborieuses que celles de la République ?

On fait valoir d'autres motifs encore, et sans doute en les produisant le public prouve son ignorance. Tout le monde connaît votre vaste capacité ; on sait qu'il n'est guère de sujet que vous n'ayez abordé avec une supériorité marquée ; cependant, pardonnez-le, Monsieur, on ne vous savait pas préparé à l'enseignement *du droit politique français et du droit politique comparé*. Chacun appréciait le talent que l'un de vos collègues a déployé dans la presse quotidienne, personne ne le savait docteur en *droit privé*. La France a applaudi le langage que naguère encore le nouveau professeur de *droit international* tenait aux peuples et aux gouvernements. Chacun sans doute ira entendre au Collége de France cette parole inspirée. Personne ne doute que cet enseignement, pieusement recueilli par d'enthousiastes disciples, ne forme au bout de l'an un véritable monument littéraire, mais on se demande s'il en sortira un traité classique sur la matière. Cependant on peut répondre, et je l'ai fait, que les titulaires ayant le choix entre une multitude de chaires qu'ils sont libres de créer, il est évident qu'ils ont dû opter pour celles qu'ils se savent capables de remplir à leur honneur personnel à l'avantage de la science.

Enfin, Monsieur, la surprise fait place à un sentiment plus vif quand, au sein de l'émotion que le cumul universel des emplois publics excite parmi les gens de bien sans distinction d'opinions, on voit la Commission que vous présidez donner un nouvel aliment à l'abus qu'on s'attendait à voir disparaître. La plupart des nouveaux professeurs occupaient déjà de hautes et lucratives fonctions scientifiques. Un seul excepté, nul parmi eux n'annonce l'intention de les résigner. Est-ce donc une république entourée d'institutions monarchiques que vous rêvez pour nous ?

En vous présentant ces observations, j'accomplis, Monsieur le président, le devoir qui en République incombe à tout citoyen de signaler ce qu'il croit le bien et ce qu'il croit le mal. Je jouis aussi de mon droit, et je ne vous ferai pas cette injure, de vous prier d'excuser mon audace si je hasarde un conseil. Vous voulez fonder une œuvre durable ; ayez constamment présent à l'esprit que rien ne dure que le vrai. Le temps est venu où même les gens habiles comprendront qu'il est bon de se mettre du parti de la justice. Autrefois il fallait au triomphe du droit des siècles et des luttes violentes, encore triomphait-il au mouvement accéléré qui emporte maintenant les sociétés, il est clair qu'à l'avenir les mois suffiront à l'œuvre des siècles. D'autres viendront après vous, et votre [illegible] l'agriculture, et il se trouve que la section d'économie rurale de l'Académie, composée de six membres, ne renferme qu'un agronome !

Non ! il ne peut être question de réparer l'édifice scientifique, il est à reconstruire sur des fondements nouveaux ; les hommes et les choses y sont à l'étroit. La République ne doit pas travailler dans le vieux. La science, vous le savez, manque de direction ; vous devez lui en donner une ; les forces sont éparses, unissez-les ; que dans le corps scientifique, comme dans le corps humain, tout concourt et consente à une même fin, qui est le progrès de la raison humaine et l'accroissement de l'empire de l'homme sur le monde. Les moyens de recherches manquent au plus grand nombre, il faut les leur fournir : ceux qui existent, collections, laboratoires, bibliothèques même, sont devenus le privilège de quelques-uns ; il faut universaliser le privilége. La science a été jusqu'ici comme un piége tendu à la bonne foi de la jeunesse. Après avoir consacré à l'étude tant de belles années, les jeunes savants se sont trouvés sans emploi et fort embarrassés de leur inutile savoir. Il faut que la science devienne une carrière honorée autant qu'utile ; il y a à organiser sur toute la surface du pays, au profit de nos frères du travail manuel, un vaste système d'enseignement, songez-y ; vous trouverez aisément, en bas comme en haut, des hommes heureux et fiers de se livrer gratuitement, jusqu'à ce que la République y ait pourvu, à la noble fonction de l'enseignement. Les positions sont la proie du privilége, on voit des familles entières assises à l'Académie, installées dans ces facultés ; il faut que les positions conférées à la fois par l'élection et le concours, mais le concours véridique, deviennent la récompense du mérite. On voit des hommes cumuler à la fois plusieurs fonctions rétribuées, vous venez d'en accroître le nombre, jusqu'à ce que les hommes manquent aux fonctions, il faut que chaque homme n'en remplisse qu'une, mais qu'il la remplisse. Il a de tout temps dépendu d'un homme en place d'ouvrir la carrière devant un autre ou de la lui fermer. Il faut qu'il n'y ait dans la République homme si puissant qu'il puisse ou aider ou entraver qui que ce soit. Il faut enfin que la République soit une vérité. N'est-ce pas votre opinion ?

Mais, monsieur le président, un sujet aussi vaste et de si haute importance ne peut être traité dans une lettre. Je vous quitte pour mettre la dernière main à une brochure relative à l'*Organisation du travail scientifique*.

Agréez, monsieur le président, etc. VICTOR MEUNIER.

PETITE CORRESPONDANCE.

Angers. — M. F. de M. — Reçu vot. lettre du 9. — Nous ferons le nécessaire.
Nantes. — M. S. — M. X nous remet votre lettre et les 165. — Aff. compl. et courage. — Vos efforts ne seront pas perdus.
Amiens. — M. L. — M. C. G. nous remet les 304 et votre lettre du 11. — Nous prenons note de tout.
Gisors. — M. D. — Les mess. nous remettent pour vous 44, dont nous vous réclamons la note d'application.
Marseille. — M. A. — Nous avons vot. lettre du 27. — Nous mettons M. F. au service en remplacement de M. C.
Fontenay-aux-Roses. — M. B. — Nous comptons sur vous pour appuyer les noms portés par la *D. P.* — Bon courage.

Bourse du 12 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	61 »»	63 »»	61 »»	61 25
— — fin courant	»» »»	62 »»	61 »»	61 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	43 »»	44 50	42 »»	41 50
— — fin courant	»» »»	42 75	41 75	41 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1075 »»
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	900 »»
Emp. 1848 au Ct »	» »»	C. hyp.......... »	410 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin ...... »	»»» »»
B. du Trés. »	41 »0	— Ganneron »	»»» »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0....... d.	»» »» »»	»» »» ——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0....... d.	»» »»» »»	»»» »» ——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME..............	DrC. 31	50 »/»
Récép. Rotsch.	»	50 »»	BELG 2 1/2.......	»	26 »/»
ESP. Dette act.	»	26 1/2	— 4 1/2.	»	48 »/»
— — pass.	»	4 7/8	— de 1840.......	» 57 »/»	»/»
— 3 p. 0/0.	»	13 1/2	— de 1842.......	» 58 »/»	»/»
Dette intérieu.	»	47 1/2	— Banque.......	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	20 »/»	— dr Em. 1841..	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2.....	»	53 1/2	PIÉMONT..........	»	690 »»
HAITI	»	295 »/»	AUTRICHE.........	»	375 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	650 »»
Act. d. J. »	163 »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	440 »»
—à Rouen..	305 »»
R.-Havre...	»»» »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle.	77 50
Paris-Str...	340 »»
Tours-Nan	335 »»
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	327 50
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	365 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	305 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	2000 »»
Lin Mabert.	440 »»
F. de l'Av..	4800 »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r. d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r. g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans.....	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord...................	»»» »»
— à Lyon.........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, 53 ; courant du mois, 52-50 ; 4 mois d'été, 56.
Fécule et betterave, »» fr.
Narbonne, 38 fr. contre espèces. — Béziers, 28 dito. — Bordeaux, 47. — Rouen, 52, demandé à 50.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 80 ; 4 derniers mois, 88.
Huile épurée, 88.
Lille. — Colza, 71.
Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 13 avril.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Lucrèce, la Marseillaise.
OPÉRA-COMIQUE.—Haydée, le Rêveur
ODÉON.—Tyran d'Yvetot, Othello, le Légataire.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Marie-Jeanne, le Mari de la Veuve.
OPÉRA-NATIONAL.—
GYMNASE.—Le Marchand de Jouets, Royal Pendard, Hercule.
VARIÉTÉS.—Le Pouvoir d'une Femme, Mlle de Choisy, Dîner de Madelon.
THÉATRE MONTANSIER.—Poisson d'Avril, Vestris, un Voyage, Jeune Homme.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Robert-Macaire.
AMBIGU-COMIQUE.—Trois Révolutions, les Quatre Sergents de La Rochelle.
GAITÉ.—La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS.—Représentation extraordinaire.
FOLIES.—Raimbaut et Ce, Feu d'artifice, la Foi d'un Soldat, M. Botte.
DÉLASSEMENTS.—Elle est Folle, l'Honneur de ma Mère, Il était temps...
COMTE.—Le Bahut, Augusta, le Lutin, Mazurka, le Bouffon.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22.)—Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Pays à surtaxe de poste........ — 14 — 7 — 4
Les abonnements partent du 1er .. au 16 de chaque mois.
On peut aussi s'abonner franco ... sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
id. 3 fois en un mois.. 20
id. 6 fois id........ 15
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. »
FAITS DE PUBLICITÉ........ 1 f.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 13 AVRL.

L'Ignorance.

De tous les fléaux qui dévastent le monde, le plus funeste est l'ignorance. La famine qui décime les populations sous le pseudonyme de fièvre irlandaise, est sans contredit une atroce chose; mais l'ignorance dont l'entêtement stupide et les absurdes préjugés opposent une barrière infranchissable à toutes les tentatives d'amélioration qui ont pour but de faire disparaître la misère des travailleurs, l'ignorance, disons-nous, est bien plus désastreuse que la famine, puisqu'elle la perpétue et l'accroît sans cesse.

L'ignorance est la source de tous les maux qui ont désolé et désolent encore l'humanité. Toutes les guerres, toutes les oppressions, tous les ravages de l'indigence et des contagions qui, depuis six mille ans, transforment la terre en un vaste champ de destruction et de carnage, ne peuvent s'expliquer que par l'abrutissement des peuples.

De nos jours encore, et malgré la prétendue perfection de notre civilisation tant vantée, il faut l'avouer à la honte du peuple le plus spirituel de la terre, la classe des ignorants forme une épouvantable majorité dans la nation française.

L'ignorance se rencontre à tous les degrés de l'échelle sociale, depuis le malheureux prolétaire réduit à l'état de machine par l'insipide uniformité de ses travaux, jusqu'au magistrat, au financier, au professeur, à l'administrateur public dont l'intelligence s'est limitée au cercle étroit de leurs fonctions quotidiennes. La pire espèce des ignorants est celle qui impose au public par un vernis de faux savoir.

L'ignorance, surtout celle des gens plus ou moins lettrés, est têtue, opiniâtre, rogue et farouche. Tout ce qui tend à la tirer de sa routine, tout ce qui dépasse quelque peu l'horizon rétréci de ses idées, lui est un objet d'effroi, de scandale et d'horreur. L'ignorant n'accepte pas même la discussion d'un progrès; le seul mot d'innovation le fait tomber en syncope.

Si les principes féconds de la révolution de 1848 ont quelque peine à s'implanter dans nos institutions, n'en accusons que l'ignorance.

Avant l'évènement de février, le mot *Républicain* était pour grand nombre de bonnes femmes, voire même de bons hommes, synonyme de *cannibale*. On se représentait un républicain comme un être noir de poudre et altéré de sang, qui n'aspirait qu'à se repaître de la chair des braves rentiers du Marais. Certains journaux de province évoquent même encore aujourd'hui en fantasmagories effrayantes, le croquemitaine révolutionnaire. Demandez plutôt au *Mémorial de Rouen* et au *Mémorial Bordelais*, mais ceux-ci, nous devons en convenir, ne pèchent pas par ignorance.

Il faut avouer cependant que ces préventions sont tout à fait dissipées. Depuis longtemps déjà le bourgeois de la rue Saint-Louis, qui d'abord ne risquait pas sans terreur son épouse et son parapluie bleu dans les parages du boulevard Beaumarchais, et n'osait s'exposer seul sur le passage de la garde mobile, pousse l'audace jusqu'à venir, comme au temps de la monarchie, régler sa montre au canon du Palais-National.

Mais, si le républicain perd de jour en jour, par la circulation, son effrayant prestige, un autre épouvantail le remplace : c'est le socialiste.

Interrogez sur le socialiste quelqu'un de ces bons bourgeois à cerveau étroit, il vous répondra invariablement que c'est un être dangereux et immoral qui demande le pillage et l'incendie, le partage des terres et la communauté des femmes. Les plus indulgents se borneront à lui voter un logement à Charenton, comme coupable de folie au premier chef, pour oser concevoir le projet d'établir sur la terre le bonheur universel.

Hélas! nous devons bien le dire, certains républicains ne sont guère plus avancés sous le rapport de l'appréciation du socialisme que les hommes de l'ancien régime. Il y a des clubs démocrates, des clubs qui s'intitulent clubs du progrès démocratique, et qui repoussent avec acharnement l'admission des socialistes dans l'Assemblée constituante, sous prétexte que les socialistes ne sont pas républicains, par cela qu'ils se sont toujours occupés des questions vitales qui traitent des intérêts de la classe laborieuse, et dont la solution peut seule constituer triomphalement la République en France et dans le monde entier.

On rencontre même dans les provinces des commissaires du gouvernement qui combattent systématiquement la candidature des socialistes. Il est vrai que certains de ces commissaires appartiennent à un journal qui n'a jamais passé pour être fort exercé ni extrêmement sympathique à la discussion des intérêts sérieux de l'humanité.

Mais qu'importent toutes ces petites tentatives de l'esprit de coterie, de réaction ou d'ignorance! La vérité est comme le soleil; les brouillards qui l'obscurcissaient se dissipent déjà, en dépit du mauvais vouloir des uns et du crétinisme des autres. La question sociale est posée; les esprits s'y habituent et la discutent; chaque jour qui s'écoule en précipite la solution; rien désormais ne peut prévaloir contre elle.

Prohibition fiscale contre les Idées.

Le roi de Sardaigne vient d'enlever une chance à sa candidature comme roi de Lombardie. Il s'était engagé à accorder à ses Etats la liberté de la presse. Une loi en effet vient d'être publiée pour régler la part de liberté qui pourra être faite à la discussion écrite dans les Etats sardes. Mais les prescriptions en sont tellement compliquées, les pénalités tellement exorbitantes, que la presse piémontaise en viendra à regretter la censure, qui empêchait la parole, mais qui du moins mettait à l'abri de toute responsabilité personnelle et pécuniaire. La loi qui vient d'être promulguée exige de tous les publicistes un tel culte de la monarchie, que non-seulement il sera défendu de critiquer les actes du roi ou ceux des princes de la famille régnante en Piémont, depuis le prince royal jusqu'au plus mince principicule, mais que tous les rois de l'Europe, fussent-ils des mitrailleurs de leurs peuples comme Ferdinand de Naples, ou des idiots comme son homonyme d'Autriche, devront participer à cette inviolabilité, ainsi que leurs descendants et ascendants, ministres et arrière-cousins. Quant aux journaux étrangers, ils pourront entrer dans les Etats sardes; mais Charles-Albert a pris ses précautions pour qu'ils n'arrivent pas au peuple. Les Piémontais seront protégés contre les idées libérales par un droit prohibitif à payer à la douane, équivalent au moins au prix du journal. Ainsi la *Démocratie pacifique*, par exemple, qui coûte 32 fr. rendue à la frontière, coûtera 60 à 70 fr. dès que la frontière sera franchie, à Nice ou à Chambéry. N'osant plus, dans l'état actuel de l'Europe, opposer un cordon sanitaire matériel contre les idées libérales, on leur oppose un cordon fiscal, qui ne les rend accessibles qu'aux classes riches, c'est-à-dire à celles qu'il est le moins urgent d'éclairer. Par ces deux dispositions de la loi nouvelle, on peut juger des autres.

Et c'est l'auteur d'une telle loi qui se pose comme représentant des idées libérales et qui aspire à diriger l'Italie émancipée! Autant vaudrait choisir le roi de Naples. La presse est plus libre à Naples aujourd'hui qu'elle ne le sera désormais à Turin.

Les gouvernements provisoires de Milan, de Venise, de Modène, de Plaisance ont protesté d'avance contre cette loi de leur royal candidat. Un de leurs premiers actes a été de décréter la *liberté absolue* de la presse. Il est évident que les peuples ne reculeront pas après avoir joui de cette liberté et repousseront Charles-Albert, qui prétendrait la leur ravir; les Génois et les Piémontais, enclavés entre deux Etats où la liberté d'impression sera complète, tiendront à ne pas rester en arrière de leurs voisins; et le roi de Sardaigne, compromis par sa loi rétrograde, ne tardera pas sans doute à se voir emporté par le mouvement contre lequel il tente maladroitement de lutter, tandis qu'il eût pu le diriger encore quelque temps en marchant avec lui.

Au surplus, les maladresses des rois servent la cause des peuples. La loi de Charles-Albert contre la presse hâtera l'émancipation définitive du Piémont.

Défense du Socialisme.

Les attaques aveugles dirigées contre le socialisme lui suscitent chaque jour de nouveaux défenseurs. L'indifférence sceptique et paresseuse à l'endroit des théories sociales a fait place, d'une part, à des hostilités déclarées, d'autre part, à des adhésions chaleureuses. Cette position franche et nette convient aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. Grâce à l'émotion publique que la question inspire et à l'énergie des opinions, la discussion sera prompte et décisive, la solution sera féconde et complète.

Nous avons, depuis sept semaines, renoncé à mentionner toutes les conquêtes du socialisme dans les départements et à Paris. Un format quatre fois plus grand que le nôtre ne suffirait pas pour apprécier chaque jour ce mouvement. Notre silence même à l'égard des nombreux témoignages d'adhésions et de sympathies qui s'adressent particulièrement à notre école ne saurait être mal interprété. Nous ne tarderons pas, du reste, à mettre notre œuvre de propagande au niveau de toutes les espérances de la situation.

Pour aujourd'hui, nous ne résistons pas au désir de prouver par quelques citations prises dans des journaux jusqu'ici étrangers à notre doctrine que les obstacles qui seraient suscités au socialisme par des républicains ignorants ou par des égoïstes aveugles ne pourraient que nous faire des amis nouveaux et augmenter l'énergie de nos efforts.

Voici d'abord en quels termes intelligents le journal la *Presse*, à propos de la lettre de M. Leroux à Cabet, apprécie le caractère et les conséquences de l'opposition que certains républicains essaient de faire au socialisme :

Nous avons sous les yeux la liste des candidats à l'assemblée nationale, dressée par le comité central de Paris et publiée par le *National*.

Cette liste remplit 18 colonnes.

Il paraît que le nombre des républicains qui s'inspirent de la confiance est étroitement borné, car nous voyons les mêmes noms se reproduire à l'infini. Non-seulement les écrivains du *National* figurent sur la liste des 34 candidats du département de la Seine, mais il est peu de listes de département qu'ils ne décorent. Presqu'à chaque ligne on trouve le nom d'un rédacteur du *National*, répété pour la troisième, quatrième, cinquième ou sixième fois. La France peut donc être parfaitement tranquille; l'aristocratie de la démocratie n'a négligé de prendre aucune des positions dont elle pouvait s'emparer; de plus, elle n'a négligé d'exclure ni M. Raspail, ni M. Cabet, ni M. Pierre Leroux, ni M. Proudhon, aucun des écrivains, enfin, avec lesquels il aurait fallu discuter. Les exclure a paru plus facile et plus sûr. Nous eussions, nous, fait tout le contraire; ce sont précisément ces candidats que nous eussions placés en tête de notre liste, si nous en avions dressé et publié une. Nous ne comprenons pas une révolution sociale qui laisse les socialistes à la porte de l'enceinte législative. Mais, dit-on, c'est qu'il est des socialistes dont les idées exagérées sont dangereuses! Cet argument n'est pas neuf; c'est celui dont un autre régime se servait pour combattre les candidatures de MM. Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, etc., etc. Où cela l'a-t-il conduit? Si le gouvernement de 1830 n'avait pas aussi étroitement fermé aux républicains l'accès de la chambre des députés, il y a tout lieu de penser que les républicains auraient plutôt retardé qu'avancé l'avènement de la République. Il n'y a d'idées dangereuses que celles que l'on comprime, que celles que l'on empêche de se produire librement. Les républicains, qui excluent les socialistes se préparent le même sort que les conservateurs qui ont exclu les républicains. Les gouvernements, à ce qu'il paraît, se succèdent, mais ne changent pas. Ce sont toujours, sous des noms différents, les mêmes errements. Là où nous croyions avoir un livre, nous n'aurons encore qu'une préface. Quelque signification qu'on attache aux noms des écrivains que nous venons de citer, nous le déclarons hautement, cette signification n'est pour nous ni une objection ni une cause d'effroi, tandis qu'il en est tout autrement de certains noms qui s'étalent sur la liste dressée par le Comité central de Paris, et publiée par le *National*. Nous ne voulons pas nous expliquer plus clairement. Nous ne craignons pas la guerre des idées; la guerre des idées, c'est la discussion, et dans cette guerre toute victoire est légitime; nous ne craignons que le dénuement d'idées; nous le craignons à l'égal d'un manque d'eau dans la chaudière d'une machine à vapeur allumée et mise en mouvement. En temps de révolution, les hommes qui ont le moins d'idées sont ceux qui ont le plus de propension à la violence et à l'excès. Ce n'est jamais que lorsque la source des idées est tarie que les flots de sang commencent à couler. La cruauté se loge de préférence dans les têtes vides.

On redoute les idées qu'on traite de subversives; des dangers qui nous menacent, c'est le moindre! Toute idée fausse se rectifie, toute idée inapplicable échoue contre l'application; les têtes tranchées le sont sans appel. C'est un moyen si concluant d'avoir raison de ses contradicteurs et de les réduire au silence!

Nous ne comprenions pas le gouvernement représentatif intolérant; nous comprenons moins encore la république exclusive, la république qui repousse au lieu d'attirer, qui n'attend même pas qu'elle ait été définitivement proclamée pour imiter les gouvernements absolus, qui croient que la censure est un plus solide appui que la discussion.

Le *Messager de la République*, journal du soir, stigmatise non moins heureusement l'aveuglement des adversaires systématiques des réformes sociales :

Il y a des gens — le nombre en est grand, malheureusement — qui s'imaginent que la révolution de février n'est qu'une simple substitution de pouvoirs, un changement de ministère, et qu'en un mot il n'y a qu'un roi de moins en France. Dans leur funeste aveuglement, ils ne voient qu'une question de personnes là où toute la société est en cause. Ils ne comprennent pas qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de satisfaire telle ambition privée, de machiner chez un conservateur quelconque une petite manœuvre parlementaire ou quelque chose d'approchant. Dormeurs éveillés, ils n'entendent pas à leur chevet la grande voix des classes opprimées qui réclament à cette heure leur place usurpée, leur droit au travail, au bien-être, leur part de soleil. Aussi ne proférez pas devant eux le mot : socialisme; vous les verriez tomber en pamoison. Toutes les tendances à l'amélioration des races humaines, les éloquents appels des publicistes, les nobles efforts des penseurs pour arriver à la solution des problèmes sociaux, les aspirations généreuses des principaux organes de la presse, sont rangés par eux dans un centre commun de réprobation. Ils ne se donnent pas même le temps de lire, d'étudier, de discuter de bonne foi les théories, les discours, les écrits. Ils ont un criterium plus certain que leur égoïsme leur suggère.

Economistes de toutes les classes, saint-simoniens, phalanstériens, toutes ces doctrines si diverses se résument pour eux en un seul mot : communisme. Que si vous tentez de développer votre pensée, d'exposer vos plans, on vous ferme la bouche par cette objection : communiste! — Vous voulez les chemins de fer par l'Etat, — communiste! — Vous ne désirez pas la guerre qui, suivant ces braves philantropes, nous délivrerait du trop plein de notre population, — communiste! — Vous proposez de rétablir le crédit sur des bases nouvelles en réorganisant les banques sur un pied plus libéral, vous prêchez le culte de l'agriculture, — communiste, communiste, trois fois communiste, vous dis-je!

O Molière! comme ta *tarte à la crême* est distancée!

Toutefois, songez-y bien, partisans du *statu quo* social l'avenir est un sphynx qui vous dévorera sans miséricorde, si vous ne vous hâtez de résoudre ses terribles problèmes.

Sous ce titre : LE SOCIALISME, le *Salut public* a publié, hier, l'excellent article que voici :

Lorsque le fils du charpentier vint, il y a dix-huit siècles, prêcher aux hommes la liberté, la fraternité, l'égalité, le monde romain était en proie à l'égoïsme. La cupidité et l'individuelisme y régnaient en maîtres. Le Christ dit ces simples paroles : *Aimez-vous les uns les autres*, et la société antique croula.

Or, remarquons bien ceci; c'est que, depuis lors, toutes les fois que ces mots puissants ont été prêchés aux hommes, la face des peuples a été changée, — les systèmes politiques bouleversés, — les doctrines sociales renversées pour faire place à d'autres meilleures.

Tel a été le résultat du philosophisme vers la fin du XVIIIe siècle.

Aujourd'hui, les trois mots divins qui forment la devise républicaine, — sorte de *mane, thecel, pharès*, à l'usage des nations, apparaissent de rechef en traits de feu au-dessus des peuples, et l'univers se modifie à l'instant. L'Europe refait elle même sa carte géographique; la France reprend la grande voie humanitaire de 89, d'où l'avait écartée la conquête, et le monde entier tressaille!

Quelle sera dorénavant l'idée qui dominera? — qui sera le messie de l'ère nouvelle? — sous quel drapeau se rangeront les travailleurs? — Nous, n'hésitons pas à le dire : Sous celui du socialisme. L'avenir est à cette doctrine.

Oui, dans un temps donné, le socialisme, qui n'est encore aujourd'hui qu'une avant-garde, sera l'armée conquérante du monde. Comment voudrait-on, en effet, que nos sociétés modernes, débris à peine organisés du moyen-âge et de la féodalité, pussent résister à son choc continu? — Il y a longtemps déjà qu'on l'a dit, et nous le répétons parce que c'est notre conviction : — ***En Europe, tout, ou presque tout, est à faire...*** ou à re-

[illegible] qui s'y engageront après nous.

Le socialisme n'est donc pas, comme affectent de le croire ses adversaires, quelque chose d'empirique et de complètement vain. Lorsqu'il propose, par exemple, l'association territoriale, il a par devers lui l'expérience des premières communautés chrétiennes, celle des frères moraves, qui sont encore au nombre de près de 20 000, et il se met bravement à l'ouvrage pour la réalisation d'un phalanstère. Enfin, c'est à lui que nous devrons quelque jour l'association si désirable du capital, du talent et du travail, seul mode d'association qui puisse être fructueux pour tous; car, si vous retranchez un des termes de cette question, les deux autres se trouvent à l'instant neutralisés et paralysés l'un par l'autre.

Ne méprisons donc point le socialisme; étudions-le, suivons-le d'un sympathique regard, et applaudissons à ses efforts. Si, plus tard, une fois à l'œuvre, il nous semble démériter, nous n'en serons que plus aptes et plus fondés à le juger à son tour : *Judicans, judicandus.*

Les femmes dévouées et intelligentes qui rédigent avec autant de talent que de convenance le journal la *Voix des Femmes*, se montrent socialistes dans la plus pure acception du mot. Pour elles, *qui dit socialisme, dit amour de tous.* Elles ne comprennent pas qu'il soit possible de réaliser les grands principes républicains de la liberté, de l'égalité et de la fraternité sans le socialisme. Les socialistes leur paraissent profondément républicains, car non-seulement ils veulent le gouvernement de tous par tous, mais de plus ils sont les seuls qui donnent les moyens de réaliser cette grande et magnifique utopie qui est celle du christianisme.

La *Voix des Femmes* cite la singulière profession de foi d'un candidat qui, après avoir assuré ses concitoyens de son dévouement à la cause publique, de son amour pour son pays, du désir immense qu'il éprouve de le voir persévérer dans la voie où l'Europe entière s'efforce de le suivre, termine par ces mots: « Si vous me jugez capable de vous représenter à la chambre, fier de l'honneur que vous m'aurez fait pour accomplir dignement ma mission envers et contre tous, je soutiendrai vos droits *Il y aura, dit-on, des socialistes à la chambre? Eh bien! je m'apprête à combattre ceux-ci comme autrefois j'ai combattu les conservateurs qui se gorgeaient de nos richesses.* Cette liberté, que nous avons conquise à tout prix, nous voulons la conserver! La guerre donc, et guerre à mort à quiconque oserait y porter atteinte! »

Ce langage violent et exclusif n'étonnera pas ceux qui ont vu naguère le pape de la république orthodoxe anathématiser dans les socialistes les ennemis les plus dangereux de la liberté. Laissons nos adversaires constituer à leur façon leur sainte église républicaine, hors de laquelle il n'y aurait pas de salut. Laissons-les se proclamer modestement les seuls purs, les seuls vrais, les seuls orthodoxes. L'avenir dira qui d'eux ou de nous, qu'ils traitent en hérétiques, aura mérité d'être comparé aux conservateurs égoïstes qui se gorgeaient de nos richesses. En attendant, nous dirons avec la *Voix des Femmes*, pour ceux qui cherchent de bonne foi la vérité, ce que demande le socialisme:

Le socialisme a demandé que l'exploitation de l'homme par l'homme ne fût plus chose possible, que la concurrence qui rend ennemis deux frères, soit remplacée par l'association; que la part de bonheur auquel Dieu nous a permis d'aspirer, dont il a mis en nous le désir, ne soit plus, pour le plus grand nombre, un rêve douloureux, un trompeur mirage; il a demandé que le faible ne fût plus accablé par le fort; que la femme ne fût plus l'esclave de l'homme, mais sa compagne; que sa voix, jusqu'alors étouffée, pût enfin se faire entendre et réclamer contre la tyrannie souvent brutale dont elle subit le joug depuis des siècles! Il a demandé que l'enfant, pauvre fleur trop souvent étiolée en sève, pût s'épanouir librement au soleil, obéir à ses tendances sagement dirigées et connaître, sans risquer de se tromper, ses véritables vocations! Il a demandé que les invalides du travail n'eussent plus pour unique retraite le trottoir boueux en hiver, brûlant en été! et, pour récompense d'une vie de labeur, la misère et l'humiliation. Il a demandé que les intérêts divergents depuis tant d'années s'unissent enfin pour concourir au même but. Ce but, le voici : la plus grande somme de bonheur possible à répartir sur l'humanité tout entière. C'est à ce banquet céleste que, depuis longtemps, les socialistes vous convient! Il ne s'agit plus de les combattre, mais de les aider. La grande famille humaine marche au but où Dieu la mène. En avant donc! vous qui aspirez à l'honneur de la conduire. Secondez nos efforts, mais ne les entravez pas; vous seriez écrasés!

Unir les différentes Ecoles socialistes entre elles et réconcilier le socialisme avec les vieux partis politiques, tel est le beau rôle des femmes dans la République de 1848.

Les membres du clergé français qui avaient au cœur le véritable esprit démocratique du christianisme n'ont pas hésité un seul instant à se rallier à la république de 1848. Le concours empressé que l'Eglise a prêté à la plantation des arbres de liberté, aux cérémonies républicaines, les inspirations chaleureuses de fraternité que la chaire fait entendre depuis quelques jours, prouvent que les hommes de cœur et d'intelligence du clergé ont reconnu la justice de Dieu dans les évènements qui affranchissent définitivement les peuples.

Nous avons, quant à nous, reçu depuis un mois de nombreuses adhésions à nos doctrines, de la part d'ecclésiastiques qui comprennent que l'association des intérêts et l'organisation du travail sont les seuls moyens d'élever la charité chrétienne à la hauteur d'une institution sociale. Parmi ces adhésions, nous ne résistons pas au désir de publier celle qui nous a été adressée par M. Deguerry, curé de Saint-Eustache, dont l'éloquente parole a excité récemment l'enthousiasme populaire au moment où il bénissait l'arbre symbolique de la liberté. Voici cette adhésion :

A M. le rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur,

J'ai pleuré de joie en lisant votre manifeste. Je le signe de tout mon cœur, trop heureux si je pouvais consacrer à la réalisation de ce qu'il formule, dans l'ordre des institutions à fonder, tout ce qu'il y a en moi de force et de vie. Mourir à une pareille œuvre pour s'y être appliqué avec trop d'énergie et de dévouement, oh! oui, ce serait mourir pour la pensée du Christ.

Plus d'autres martyrs sur la terre que ceux qui épuiseront leur activité avant le temps pour le bien de leurs semblables, leurs frères; plus de martyrs que ceux de l'amour selon l'Evangile!

J'ai l'honneur, etc.

DEGUERRY,
curé de Saint-Eustache.

qui élève, développe l'intelligence et tue le mal dans sa racine par la multiplication des richesses.

La constitution de la société générale serait suivie d'un congrès composé de tous les hommes et de toutes les femmes qui se sont occupés de bienfaisance et de charité sociale. L'année suivante, on pourrait réunir à Paris un congrès européen, qui, cette fois, serait animé nécessairement du large esprit démocratique au souffle duquel toutes les tyrannies s'écroulent aujourd'hui en Europe.

Nous ne saurions trop encourager le citoyen Allier à persévérer dans des études dont il s'est fait longtemps l'apôtre.

ACTES OFFICIELS.

Le Gouvernement provisoire,
Sur le rapport du ministre de la justice;
Vu l'art. 22 du code pénal ainsi conçu :

« Quiconque aura été condamné à l'une des peines des travaux forcés à perpétuité, des travaux forcés à temps, ou de la réclusion, avant de subir sa peine, sera attaché au carcan sur la place publique; il y demeurera exposé aux regards du peuple durant une heure; au-dessus de sa tête sera placé un écriteau portant, en caractères gros et lisibles, ses noms, sa profession, son domicile, sa peine et la cause de sa condamnation; »

Considérant que la peine de l'exposition publique dégrade la dignité humaine, flétrit à jamais le condamné et lui ôte, par le sentiment de son infamie, la possibilité de la réhabilitation;

Considérant que cette peine est empreinte d'une odieuse inégalité, en ce qu'elle touche à peine le criminel endurci, tandis qu'elle frappe d'une atteinte irréparable le condamné repentant;

Considérant enfin que le spectacle des expositions publiques éteint le sentiment de la pitié et familiarise avec la vue du crime;

Décrète :

La peine de l'exposition publique est abolie.

PROCLAMATION.

Le décret sur l'*abolition de l'exercice* a été mal interprété par un certain nombre de marchands et de consommateurs de Paris et de la banlieue.

On a paru penser qu'à partir du 15 avril, époque fixée pour l'exécution de ce décret, les droits d'entrée et d'octroi sur les vins, cidres et poirés, éprouveraient une notable diminution.

C'est une erreur qu'il importe de rectifier.

Jaloux de faire droit à des réclamations trop longtemps inutiles, au moment même où la République a besoin de toutes ses ressources, le Gouvernement a simplement voulu ce que l'équité, ce que les nouvelles institutions de la France commandent : la suppression d'un mode de perception vexatoire et irritant, abus dont la ville de Paris a toujours été affranchie.

Le ministre des finances prévient donc ses concitoyens que rien ne sera changé, le 15 du mois présent, au tarif des droits que les boissons acquittent à l'entrée de Paris, et il compte assez sur leur patriotisme pour être persuadé que ces droits, si nécessaires, dans les circonstances actuelles, à l'Etat et à la ville, seront acquittés avec l'empressement que, tous, nous devons mettre à venir en aide à la République.

Pour le ministre des finances, *Le sous-secrétaire d'Etat,*
E. DUCLERC.

Par décret en date du 11 de ce mois, le Gouvernement provisoire a supprimé le cadre de réserve créé pour les officiers généraux. C'est un hommage rendu aux principes d'égalité. Les officiers généraux seront soumis, comme tous les autres officiers, aux prescriptions de la loi de 1831 sur les retraites. C'est, de plus, une économie d'au moins 500 000 francs par an, qui sera réalisée par cette mesure.

Un journal militaire publie aujourd'hui une longue liste de promotions dans l'arme d'infanterie. Elle comprend plus de 450 noms; ce n'est que la première partie d'un très long travail qui doit s'étendre à toutes les armes. Il ajoutera plus de 1 600 noms aux avancements que nous annonçons.

Des emplois sont réservés pour les candidats au grade de sous-lieutenant proposés par la commission des récompenses nationales, pour les élèves des écoles militaires et pour un certain nombre d'officiers rappelés de la non-activité. (*Moniteur*.)

Par des arrêtés en date des 4 et 7 avril 1848, le ministre de la marine a nommé, à titre provisoire :

1° Le capitaine de vaisseau Vaillant, préfet maritime à Rochefort;
2° Le capitaine de vaisseau Suin, préfet maritime à Lorient.

Deux hommes du 8e bataillon de la garde nationale mobile ayant commis contre des citoyens inoffensifs un grave délit, dont quelques journaux ont parlé, les volontaires de ce bataillon ont adressé au général Duvivier, par une députation, la manifestation suivante :

« Général,

» C'est avec la plus vive douleur et le plus cruel désespoir que nous venons vous exposer le sujet de notre mécontentement; mais nous ne pouvons laisser passer sous silence l'inconduite de deux hommes de notre bataillon, aujourd'hui indignes d'en faire partie et de prendre part à la tâche belle et glorieuse que nous sommes appelés à accomplir pour le maintien de la gloire de notre chère république.

» Par des actes coupables, on a voulu ternir notre honneur, faire douter de notre probité; mais notre dignité révoltée nous impose le devoir de recourir à vous pour en avoir bonne justice. Ces faits, général, doivent vous être connus.

» En conséquence, nous venons vous prier d'user de tout votre pouvoir, de toute votre énergie, pour nous rendre dignes de la bonne opinion du peuple, que nous nous efforcerons toujours de mériter.

» Nous demandons à l'unanimité la comparution de ces deux hommes devant un conseil de guerre, afin qu'ils soient poursuivis et punis publiquement, avec toute la sévérité qu'exige une conduite aussi odieuse qu'infâme.

» Il nous faut un exemple ferme et énergique, afin de faire cesser de pareils abus.

» Nous demandons et nous voulons tous le maintien de l'ordre, le respect dû à nos chefs.

» Que deviendrait donc alors, si vous n'interveniez à notre secours, cette noble devise : Honneur et patrie?

» Nous espérons, général, que cette manifestation sera accueillie favorablement, car elle émane d'honnêtes et dignes enfants de la République, tous dévoués et prêts à la faire respecter ou à mourir pour elle. »

Heureux de cette démarche, le général Duvivier a accueilli avec effusion les volontaires du 8e bataillon, et leur a répondu en des termes qui se trouvent reproduits à peu près dans l'ordre du jour suivant :

que sous le même uniforme nous sommes tous solidaires les uns des autres. Là gît l'esprit de corps; là gît la gloire future de vos bataillons. Mais restez sans inquiétude; le bon esprit de la population de Paris ne confondra jamais sous un même anathème les nobles citoyens de la garde mobile et quelques hommes dégradés qui ont pu se glisser dans ses rangs, mais dont elle saura bien se purger. Les seuls ennemis du Gouvernement républicain pourraient tenter le faire; car ils savent qu'en vous est l'espoir et le soutien de la République. Ils ne l'oseront pas. Le génie républicain triomphera.

Le général commandant la garde nationale mobile,
DUVIVIER.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Sur la proposition du directeur des Beaux-Arts, le ministre de l'intérieur arrête :

Il sera exécuté dans l'intérieur du Panthéon, une suite de peintures murales, par le citoyen Paul Chenavard, et sous sa direction conformément au projet et aux esquisses qui ont été mis sous les yeux du ministre.

Sur la demande du citoyen Chenavard il lui est alloué pendant toute la durée des travaux une somme de 4 000 fr. par an.

Le citoyen Chenavard est autorisé à s'adjoindre les artistes qu'il jugera convenable, pour la meilleure et plus prompte exécution desdits travaux.

Le maximum de la rétribution des artistes employés à ces travaux sera de dix francs par jour, les frais matériels étant supportés par l'Etat.

Sur la demande du citoyen Chenavard, le ministre se réserve la faculté de suspendre le travail commencé, après examen fait par une commission que le ministre nommera.

LEDRU-ROLLIN.

Paris, ce 11 avril 1848.

MAIRIE DE PARIS.

La ville de Paris s'étant engagée à équiper les officiers de la garde nationale, tous les fabricants et commerçants qui voudront concourir à la fourniture des effets d'équipement désignés ci-dessous et aux prix fixés, sont invités à présenter demain 14, de une heure à quatre, à l'Hôtel-de-Ville, au secrétariat-général, les échantillons des effets d'équipement qu'ils ont à fournir. Ces échantillons devront être conformes aux indications du dernier arrêté sur l'uniforme.

Effets à fournir.

Schako en soie peluche, galon d'argent, avec pompon, pour Capitaine	6 fr.	75 c.
Schako en soie peluche, galon d'argent, avec pompon, pour Lieutenant et Sous-Lieutenant	6	25
Epaulettes en argent demi-fin, pour Capitaine	16	
Epaulettes en argent demi-fin, pour Lieutenant et Sous-Lieutenant	10	
Hausse-col doré, conforme à l'ordonnance, avec les boutons	2	25
Ceinturon en cuir verni avec plaque	5	
Epaulettes de Capitaine d'état-major, argent demi-fin mat	20	

Chaque fabricant devra indiquer la quantité de chacun de ces objets qu'il pourra fournir avant le 20 de ce mois.

Les échantillons adoptés par la ville seront marqués à son estampille, et resteront déposés chez le fabricant pour être comparés, au besoin, aux objets délivrés par lui aux officiers, en échange de bons signés du maire.

Ces bons seront ensuite produits par les fournisseurs à l'appui de leur mémoire, dont le montant sera payé par la caisse municipale.

Dons patriotiques.

Les officiers de l'état-major et les fonctionnaires de l'Ecole polytechnique versent, à titre de don patriotique, une journée de leur solde, s'élevant à 420 fr. 95 c.

— Le maire de Clichy, au nom d'un grand nombre d'habitants de sa commune, dépose, en faveur des blessés, la somme de 412 fr. 50 c.

— Nonobstant la retenue extraordinaire à laquelle ils sont assujettis par le décret du 4 avril, les employés de l'administration centrale des finances ont voulu consacrer à un don patriotique une journée de leur traitement; le montant en sera versé dans la caisse du Trésor.

Communication de la Commission centrale des dons et offrandes à la patrie.

J'ai l'honneur d'offrir au trésor de la République quelques couverts d'argent. Mes obligations de tous les jours envers les pauvres si nombreux de ma paroisse, m'empêchent de faire un don plus considérable. Toutefois, je désirais vous donner un témoignage de mon désir sincère de seconder les travaux du Gouvernement provisoire.

Agréez, etc.

FAUDET,
Curé de Saint-Etienne-du-Mont.

— Les propriétaires et employés de l'entreprise du balayage, rue Notre-Dame de Nazareth, ont versé 530 fr., produit d'une journée de travail.

— Les ouvriers typographes du citoyen Martinet, rue Jacob, 30, ont versé 345 fr. 50 c., produit d'une journée de travail.

— Les fonctionnaires et employés du lycée Charlemagne abandonnent 4 jours de leur traitement du mois de mars.

— Les employés du 11e arrondissement abandonnent une journée de leur traitement.

— Les conducteurs, cochers, palefreniers et laveurs de l'entreprise générale des omnibus ont versé la somme de 1 448 fr. 5 c.

— Les conducteurs, cochers et employés de l'entreprise des Hirondelles ont versé la somme de 400 fr.

— Le citoyen L. Varet abandonne 41 fr. 60 c., traitement fixe du mois d'avril

— Les ouvriers de la maison Félix Boulanger ont remis à la mairie du 2e arrondissement 150 fr.

— La 1re compagnie du 2e bataillon de la 2e légion, 300 fr.

— Les onze employés de la Cérès, compagnie d'assurance contre la grêle, 58 fr.

— Le citoyen Pagnerre, d'Orléans, a envoyé à la mairie du 2e arrondissement, 1 750 fr., montant des offrandes recueillies par le *Journal du Loiret.*

— Le citoyen Théron, propriétaire à la Tuilerie, près de Lonjumeau, a fait le don patriotique de 3 000 fr.

— Les citoyens du Club républicain de Poissy, 725 fr. 83 c.

— Les citoyens Félix Malteste et compagnie, imprimeurs, et les ouvriers de leurs ateliers, ont fait l'offrande patriotique de 177 fr.

chemin de fer de Rouen à Paris, 406 fr.

— *Versé à la mairie du 3e arrondissement :* Les ouvriers de l'imprimerie Vinchon, 264 fr. 50; les employés de la caisse d'épargne, 390 fr.; les employés de la maison Bouleau, Pethoson, Duneau et Cr, 150 fr.

Versé à la mairie du 5e arrondissement : Les ouvriers de G. Schlatter, 80 fr.; les ouvriers de A. Millet, 78, rue des Marais, 150 fr.; les employés de l'entrepôt des douanes, 230 fr. 80.; les employés de la douane, 284 85.

— *Versé à la mairie du 7e arrondissement :* La 7e compagnie du 2e bataillon de la 7e légion, 175 fr., produit d'une collecte dans la compagnie; le tambour-major, les 4 tambours-maîtres, les 64 tambours de la 7e légion et le garçon de bureau de l'état-major, 78 fr. 50; une journée de solde; les employés du Mont-de-Piété, 1 270 fr. 70, une journée de travail; les employés de l'administration des Archives nationales, 215 fr. 80 c., une journée de leurs appointements; la 2e compagnie du 2e bataillon de la 7e légion, 400 fr.

Révolution européenne.

Les journaux de Londres d'hier soir ne sont pas encore arrivés aujourd'hui à Paris, par suite du gros temps.

A la chambre des communes, le 11, M. John O'Connell a demandé l'autorisation de présenter un bill pour révoquer l'union législative de l'Angleterre et de l'Irlande.

La premiere clause autoriserait la révocation; une clause suivante établirait l'intégrité de l'ancienne chambre des lords d'Irlande, et une autre clause rétablirait une chambre des communes irlandaise, comptant 300 membres. L'honorable membre entre dans de longs détails sur l'injustice de l'union existante depuis 47 ans.

SIR W. SOMERVILLE combat cette proposition. L'effet de la révocation serait fatal à l'Irlande au double point de vue social et politique.

M. BLACKALL propose par amendement qu'une humble adresse soit présentée à la reine, pour la prier de convoquer le parlement impérial, à l'avenir, pendant un certain nombre de mois à Dublin, où il expédierait les affaires de l'Irlande.

M. MAURICE O'CONNELL combat cet amendement, et il insiste pour l'adoption de la proposition de J. O'Connell.

LORD MORPETH déclare que le gouvernement ne peut ni ne doit renoncer à l'union.

La convention chartiste a tenu plusieurs réunions depuis sa manifestation manquée. Dans la dernière il a été décidé qu'un rapport serait rédigé et expédié dans les provinces.

Dans la séance d'hier, dit le *Sun*, M. Clarke, l'un des délégués, a proposé une résolution tendant à désigner une commission de trois membres qui serait chargée de rédiger une pétition au parlement, demandant la mise en accusation des ministres, pour violation flagrante de la constitution. Cette violation a eu lieu par emploi une force armée inconstitutionnelle à l'effet d'empêcher le peuple de suivre en bon ordre et tranquillement les rues de Londres avec sa pétition. Les ministres ont provoqué par le déploiement de force brutale une collision entre le peuple et la troupe et risqué de plonger la nation dans une guerre civile. Cette discussion est ajournée, et l'on entend le rapport sur les événements du 10. Ce rapport contient de violentes attaques contre le ministère, dénoncé comme ayant adopté la politique des Guizot et des Duchâtel.—Le rapport est adopté.

On lit dans le *Morning advertiser* :

Dans l'état actuel des choses, 3 765 817 mâles adultes ne peuvent participer au vote des lois ni au règlement de l'impôt, 2 850 000 hommes au moins déclarent solennellement leur conviction que ce peuple n'est pas représenté au parlement.—L'acte septennal est une infraction à la constitution. Les 911 785 électeurs sont soumis à l'influence de l'aristocratie, de la peur ou de la corruption.—Il y a trop peu d'électeurs.—Aussi, ne sera-t-il guère possible de différer sans un grand danger l'examen sérieux de deux ou plusieurs point de la charte.—Le reform-bill est vicieux.—Ce que doit faire un gouvernement prudent, c'est de désarmer les ressentiments qui suivraient le rejet de toutes les réclamations du peuple, en révisant à temps les lois sur les taxes et les élections, et en accordant toutes les améliorations possibles :

La Diète germanique a rendu l'arrêté suivant dans la question du Schleswig-Holstein.

1° La Diète germanique déclare, conformément à l'art. 38 de l'acte final, que le danger d'une attaque existe pour l'état fédéral allemand de Holstein, et elle approuve complètement les dispositions prises dans un esprit fédéral et national par la Prusse et les états du 10e corps d'armée, à l'effet de défendre la frontière fédérale dans le Holstein; 2° pour apporter de l'unité dans les mesures militaires qui pourraient être prises ultérieurement dans ce but, la Diète germanique invite la Prusse à s'entendre à ce sujet avec les états du 10e corps d'armée; 3° pour éviter l'effusion du sang et chercher à obtenir un arrangement à l'amiable, la Diète germanique est disposée à se charger de la médiation et invite la Prusse à baser la médiation au nom de la Diète germanique sur les droits complets du Holstein, nommément sur son union avec le duché de Schleswig, fondée dans le droit public. Il va sans dire que les hostilités seront immédiatement suspendues, et que le *statu quo* sera rétabli.

On écrit de Berlin, 10 avril :

Aujourd'hui a eu lieu la clôture de la session de la Diète réunie. La Diète a annulé les élections qu'elle avait précédemment faites et autorisé le ministère à faire de nouvelles élections en prenant pour base la population, conformément au décret de la Diète germanique. La Diète a ensuite accordé au ministère 15 millions de thalers pour la protection intérieure et extérieure de la monarchie et une garantie de 2500 millions de thalers dans l'intérêt du crédit, du commerce et de l'industrie.

La politique de Metternich n'a pas disparu avec lui. Le roi de Prusse cherche à se l'approprier. Les autorités prussiennes ont laissé se former dans le duché de Posen des corps de volontaires polonais sous la direction de la noblesse. Aujourd'hui, on ordonne la dissolution de ces corps armés et l'on pousse perfidement les volontaires à user de leurs armes contre les nobles. Voici ce qu'on lit dans la *Gazette de Breslau* sous la rubrique de Posen, 6 avril :

Le général de Willisen a déclaré qu'il ne procéderait à la réorganisation de la province qu'après que l'ordre et la tranquillité auraient été rétablis. Il a accordé au comité national polonais trois jours pour se dissoudre spontanément et désarmer les corps improvisés par lui. Le comité a consenti; mais les corps armés obéiront-ils? voudront-ils se séparer? Ils seront sans doute obligés de céder à la force supérieure des troupes; Le gouvernement autrichien paraît en prendre son parti sur la perte de l'Italie. Une ambassade a été expédiée de Vienne pour traiter de la paix avec les insurgés. Les habitants de l'Autriche verront cette paix avec plaisir. Ce qui prouve combien la guerre est impopulaire, c'est que l'on cherche à faire une popularité à l'archiduc Jean, — candidat de l'Autriche au trône d'Allemagne, — en publiant partout qu'il s'était constamment opposé au maintien de l'autorité autrichienne en Italie, et qu'il avait constamment blâmé ce trafic des peuples. La Diète elle-même paraît devoir se montrer très sévère envers les ministres, qui ont dépensé des sommes considérables dans cette guerre, au moment où l'Autriche a tant à faire pour se maintenir à l'intérieur.

La Hongrie, en effet, continue à se montrer mécontente. L'empereur ira lui-même à Presbourg fermer la session de la diète. Mais il est peu probable que cette démarche calme les esprits. La diète, d'ailleurs, est déjà accusée de faiblesse à l'endroit du gouvernement autrichien. On insiste, dit une correspondance, sur le rappel immédiat des militaires hongrois de toutes les provinces autrichiennes et sur l'éloignement des soldats non hongrois de la Hongrie. La garde nationale de Pesth est déjà forte de 11 000 hommes; elle occupe toutes les casernes, malgré l'opposition du général commandant Lederer. Ce dernier est parti pour Vienne, probablement pour se démettre de ses fonctions. Le parti social veut une république comme celle de la France. »

On écrit de Panisora, frontière militaire autrichienne :

Les communes militaires sont soumises à la puissance d'autorités militaires qui portent à la vérité le costume civil, mais éprouvent peu de sympathie pour le développement de la liberté politique et de l'industrie. Aussi, dès que la nouvelle des évènements de Vienne et de Pesth fut arrivée, les habitants des communes militaires de Panisora et de Semlin remplacèrent les autorités militaires par une administration civile. Des soldats envoyés sur les lieux éprouvèrent une vigoureuse résistance. Une députation des habitants de Panisora s'est rendue à Presbourg pour exprimer ses vœux à l'archiduc Palatin.

La *Gazette de Milan* du 6 contient une longue description des funérailles des victimes des cinq journées de mars. La cérémonie était magnifique et remarquable par l'enthousiasme qui animait les masses de spectateurs. Les Autrichiens ont capitulé à Magnavacca; ils ont également rendu le fort de Brescello. Le général Zucchi a occupé les bords l'Isonzo. Un décret du gouvernement provisoire met sous le séquestre tous les biens de la famille impériale autrichienne. La république de Venise a convoqué pour le 10 une consulte provisoire, composée de trois délégués de toutes les villes qui ont adhéré à son mouvement.

Il y a eu à Barcelone un mouvement républicain qui a été étouffé. Les hommes arrêtés ont été fusillés sans autre forme de procès. Et l'Espagne se prétend un pays civilisé!

L'*Eco del Comercio* du 7 a encore été saisi, bien que depuis plusieurs jours il se soit imposé la loi de n'émettre aucun avis sur ce qui se passe à Madrid.

M. Olozaga, que le gouvernement faisait conduire sous escorte à Cadix, est parvenu à échapper à ses gardiens.

Jusqu'ici, tout s'est borné en Portugal à un changement de ministère. Voici la composition du nouveau cabinet :

Le maréchal Saldanha, ministre de l'intérieur, avec la présidence du conseil; Juan Elias, à la justice; Falcão, aux finances; le baron d'Ourem (Lajoa), à la marine; le baron de Francos (Solla), à la guerre, Jose Joaquim Gomez de Castro, aux affaires étrangères; le marquis de Fronteira, gouverneur civil de Lisbonne.

Elections générales.

NOUVEAUX CANDIDATS.

Bas-Rhin, Prudhomme. -- *Maine-et-Loire*, Bineau.

M. Buteau de Montmorillon persiste dans sa candidature, d'après le vœu de ses amis.

Monsieur le rédacteur de la Démocratie Pacifique.

Seriez-vous assez bon, monsieur, d'insérer dans votre journal la lettre que j'ai cru devoir adresser au *National* à propos de la liste des candidats pour le département des Bouches-du-Rhône que ce journal a donnée.

Agréez, etc. BELLONE.

Monsieur le rédacteur du National.

Monsieur,

Dans le numéro de mardi 11 avril de votre journal, j'ai pu voir la liste des candidats que le comité central de Paris vous invite à publier, liste qui, permettez-moi de vous le dire, ne manquera pas d'exciter quelques réclamations de la part de bien des patriotes de mon département.

Sans entrer dans une appréciation personnelle qui serait ici inutile et trop longue, je crois que, pour faire triompher le véritable principe de notre révolution, les travailleurs auraient dû avoir une part à la représentation nationale, ce qui ne ressort pas de ladite liste.

D'un autre côté, il me semble que le comité central de Paris a perdu de vue que notre département renferme des hommes non moins capables d'apporter leur concours au grand œuvre que la France entière est appelée dans ce moment à constituer, que les hommes éminents, sans doute, que l'on nous propose, mais dont quelques-uns même, peu connus de nos électeurs, pourraient fixer leur sympathie pour des départements où ils sont déjà portés.

Délégué de la Société démocratique du département des Bouches-du-Rhône, je crois de mon devoir, au nom de cette société, de rejeter, jusqu'à une modification ultérieure, une liste d'éléments peu conforme aux opinions dont le triomphe est nécessaire.

Obligez-moi, monsieur le rédacteur, d'insérer ma lettre dans votre prochain numéro;

Et recevez l'assurance de ma haute considération, etc.

BELLONE,
Paris, 13 avril 1848. 14, rue Bergère.

L'Espagne démocratique.

La célébration du service funèbre en mémoire des martyrs espagnols morts pour la sainte cause de la liberté a eu lieu avant-hier On y remarquait avec plaisir une députation des blessés de février, qui, non encore complètement rétablis, prirent part à la grande manifestation espagnole.

Un religieux silence régnait dans l'assemblée. On savait qu'un prêtre allait prendre la parole. Vivement impressionnée par le verbe évangélique, l'assemblée témoigna bientôt son chaleureux enthousiasme. Mille voix demandèrent que l'orateur, l'abbé Chavé, fût porté comme candidat à l'Assemblée nationale.

C'était un touchant spectacle de fraternité et d'amour universels qui parcourait les rangs de l'assemblée.

Le cortège se dirigea vers la Bastille où plusieurs orateurs de Paris prirent la parole pour protester contre la politique des dynasties françaises qui refoulèrent en Espagne l'esprit de liberté.

Des orateurs espagnols se succédèrent, et la fraternité des deux peuples a été scellée pour toujours.

Départements.

Un journal du matin annonce que des troubles graves auraient éclaté lundi dernier à Troyes (Aube). La garde nationale a été convoquée pour rétablir l'ordre. Plusieurs gardes nationaux et quelques ouvriers auraient été blessés. Voici les détails que nous trouvons dans les journaux de la localité :

« Lundi 10 avril, plusieurs centaines d'ouvriers se sont rassemblés tumultueusement et se sont dirigés vers les Jacobins pour s'emparer des canons qui y sont déposés. L'alarme fut aussitôt donnée. Une collision s'engagea entre les émeutiers et les gardes nationaux chargés de la garde des canons; quelques blessures furent reçues et un commissaire du gouvernement fut assez maltraité. Le calme, néanmoins, ne tarda pas à se rétablir. Mais le lendemain (mardi 11 courant) de nouvelles scènes de désordres se sont produites. La nouvelle de l'arrivé des habitants de la campagne mit de nouveau en rumeur la population ouvrière.

» En effet, les campagnards se présentèrent armés à plusieurs portes de la ville; les ouvriers, croyant voir dans cette démarche des intentions hostiles à leur égard, se mirent en mouvement; la garde nationale prit de nouveau les armes; les ouvriers lui jetèrent de nouveau des pierres et blessèrent encore plusieurs gardes nationaux, quelques-uns fort dangereusement. M. Crevat, commissaire du gouvernement, annonça dans une proclamation qu'il donnait sa démission et partait pour Paris. Une seconde proclamation de M. Lefebvre, resté seul commissaire, engagea les ouvriers à rester dans l'ordre. A 9 heures, les groupes, refoulés par les patrouilles et inondés d'ailleurs par des averses continuelles, se dispersèrent, et la nuit se passa tranquillement. »

— La journée du 10 avril a été signalée, à Reims, par de déplorables événements. Depuis l'ouverture des ateliers communaux, une agitation sourde a constamment été entretenue par quelques hommes qui n'avaient pu jusqu'à présent, malgré leurs efforts, entraîner à un mouvement la masse des travailleurs de ces ateliers, animés d'un esprit d'ordre parfait. Depuis quelques jours, des proclamations manuscrites, contenant des appels à la révolte, avaient été mystérieusement distribuées dans les chantiers. Depuis quelque temps, des propos menaçants étaient journellement tenus jusque dans les rues, en pleine place publique, et faisaient présager une issue fâcheuse à tous ces symptômes d'une irritation factice, que rien d'ailleurs ne justifie ou n'explique dans les circonstances présentes et dans la situation faite aux travailleurs des ateliers communaux.

Nous avons nous-mêmes entendu des individus, auxquels nous ne voulons pas faire l'honneur de donner le titre d'ouvriers, dire que « leur pioche et leur pelle leur serviraient à tout autre chose qu'à faire de la terrasse. »

Aujourd'hui cette agitation a éclaté. Vers une heure, les ouvriers du chantier de Fléchambault en grand nombre ont quitté le travail et sont venus en corps chercher ceux des autres chantiers. Ces derniers ont d'abord résisté aux instances qui leur étaient faites pour les déterminer à abandonner le travail; puis bientôt ils ont eu la faiblesse d'y céder.

Vers quatre heures, une députation de travailleurs des ateliers communaux est venue à la mairie demander que la diminution de salaire, annoncée pour le 17 avril, ne fût point opéré

Les membres de l'administration répondirent à la députation en lui faisant comprendre que la pénurie financière de la ville ne permettait point de faire droit à cette réclamation.

La députation se retira.

Vers six heures, un groupe considérable dans lequel, comme toujours, les curieux formaient l'immense majorité, stationnait sur le chantier entre la porte Mars et la porte Cérès.

L'autorité avait été avertie que des malintentionnés avaient résolu de s'armer avec les bêches et les pioches du chantier, et la compagnie de pompiers avait été dirigée sur ce point pour empêcher l'enlèvement de ces outils. Bientôt une grêle de pierres fut lancée sur les pompiers et sur les gardes nationaux. Plusieurs d'entre eux furent atteints et dangereusement blessés, Une barricade avait été formée par les révoltés. La barricade fut enlevée, et bientôt la force publique eut dispersé les perturbateurs. Plusieurs d'entre eux ont été blessés; quelques-uns ont été arrêtés : le citoyen Cerbelaud est du nombre. On l'a saisi au moment il lançait une pierre sur un officier ou un sous-officier de dragons.

Le soir, le plus grand calme régnait dans la ville.

(*Industriel de Rheims.*)

— Les troubles de Béziers (Hérault) ont eu plus de gravité. M. Oscar Gervais, commissaire général du gouvernement pour les départements de l'Hérault, du Gard, de l'Aveyron et de la Lozère, était venu à Béziers pour installer M. Bertrand, médecin à Montpellier, comme commissaire en remplacement de M. Masson. La foule, en apprenant cette nouvelle, a envahi l'hôtel de la préfecture; M. Bertrand a dû se retirer devant cet attroupement qui devenait menaçant; on a facilité sa fuite, et il ne s'est arrêté, dit-on, qu'à Pézénas. C'est dans ces circonstances que M. Oscar Gervais a pris un arrêté ainsi conçu :

« Habitants de Béziers !

» Des hommes, égarés ou coupables, ont mis en danger les jours du commissaire du gouvernement, qui a dû se retirer dans une cité voisine. La responsabilité de cet acte de violence pèse sur la population tout entière; une partie est coupable par ses excès, l'autre par l'abandon où elle a laissé les représentants du pouvoir.

» Par mesure provisoire, Béziers va cesser d'être le chef-lieu d'arrondissement; il n'est qu'une municipalité. Par une mesure provisoire, le tribunal cessera de tenir ses audiences; la justice régulière ne peut fonctionner dans une ville insurgée contre la République.

» La justice va informer. Le gouvernement avisera. Réfléchissez, habitants de Béziers, où pourrait vous conduire cette tentative insensée de fédéralisme.

» Rappelez-vous les preuves multipliées que vous avez données jusqu'à ce jour de votre ardent patriotisme, et repoussez avec indignation les intrigues, les suggestions coupables des ennemis de la République.

» Quiconque refuse d'obéir au pouvoir central est un ennemi déclaré de l'ordre nouveau! Le citoyen qui ne lui prête pas son concours actif, loyal, empressé, est un mauvais citoyen.

» Montpellier, le 6 avril 1848. »

(Organisateur lyonnais.)

— Outre l'armée principale des Alpes, dit un journal de Lyon, deux corps d'observation doivent être immédiatement réunis : l'un de 18 000 hommes sur la frontière des Pyrénées; l'autre de 5 000 hommes seulement sur la frontière du Nord.

— On lit dans le *Journal de Loir-et-Cher* :

« On sait que quatre officiers du régiment de cuirassiers en garnison à Vendôme viennent d'être destitués par retrait d'emploi pour avoir méconnu un ordre de leur colonel. L'arrêté qui frappe ces quatre officiers a été signé par le Gouvernement provisoire tout entier.

» Par suite de cette mesure, une émeute violente a éclaté dimanche soir dans la cour du quartier de la caserne, à Vendôme. Trois escadrons sont descendus dans la cour, armés de sabres et de pistolets, demandant le maintien de leurs officiers, et accusant le colonel d'une indigne manœuvre. Ce n'est pas sans peine que le colonel, entouré de ses officiers et assisté du sous-commissaire, est parvenu à réprimer ce mouvement. »

— Le Gouvernement provisoire vient de donner des ordres pour que les travaux des fortifications de la citadelle de Bayonne soient poussés activement. (*Observateur des Pyrénées*.)

— On lit dans le *Courrier du Havre* : « Notre ville a repris son calme habituel : les ouvriers terrassiers, revenus de leur égarement, sont à l'ouvrage, les uns à la journée, les autres à la tâche, chacun suivant son aptitude, et le plus ou moins de dispositions qu'il se sent pour le travail.

» Ce résultat est dû à la fermeté des autorités et particulièrement à l'attitude de la garde nationale, et nous devons d'autant plus les en féliciter, que la majorité des travailleurs reconnoît qu'il a été obtenu dans leurs intérêts.

» Un grand nombre de travailleurs nouveaux ont été inscrits aujourd'hui à la mairie, résolus, ont-ils dit, d'en finir avec les perturbateurs qui viennent mettre le désordre parmi eux, et d'en faire eux-mêmes justice sévère s'il s'en présentait encore. »

— La ville de Toulouse a été dimanche dernier le théâtre de scènes déplorables, et qui ont un moment jeté la terreur au sein de la population paisible. Heureusement, la fermeté du commissaire et l'intervention de la garde nationale y ont bientôt mis un terme. Voici, en abrégé, ce qui a eu lieu :

Le club de la *Voix du Peuple*, composé de républicains exagérés, qui tiennent leurs séances dans le local du Cirque, boulevard Saint-Aubin, avait annoncé dès la veille l'intention de se rendre le 10, au Palais-National, afin de demander des armes. Dimanche dernier, vers deux heures de l'après-midi, cinq cents individus environ, ayant un drapeau tricolore en tête, débouchèrent sur la place Saint-Étienne.

Un jeune homme à la taille haute, au caractère audacieux, à la parole violente, et surnommé le *Corse*, qui présidait le club de la *Voix du Peuple*, les dirigeait.

Le Corse, s'adressant aux gardes du Palais-National, demanda d'une voix menaçante à être admis auprès du citoyen Joly, lui et sa colonne. L'entrée leur ayant été refusée, les émeutiers ont violé la consigne et pénétré de force dans la cour. Puis ils ont envahi l'escalier qui conduit au cabinet de M. Joly et ont engagé une lutte dans laquelle le sabre de l'officier de service a été brisé.

Enfin, ils ont rencontré le commissaire et l'ont interpellé durement. « Le Palais-National est la propriété du peuple, a dit le Corse; le peuple a le droit de s'en emparer. » M. Joly a fait tête à l'orage; il a forcé les énergumènes à redescendre dans la cour, et alors seulement il les a harangués du haut d'un balcon.

Mais les faits que nous venons de raconter avaient été dénaturés en passant de bouche en bouche. La nouvelle que des clubistes s'étaient emparés du Palais-National sema, d'une extrémité à l'autre de la ville, une frayeur panique.

Les femmes et les enfants couraient éperdus dans les rues comme en un jour de guerre civile et de massacres. Les magasins se fermaient, les offices religieux étaient suspendus, et la foule s'éloignait des églises, saisie d'épouvante.

Alors, dit le *Journal de Toulouse*, la garde nationale et le bataillon des Écoles se levèrent comme un seul homme et coururent au secours du commissaire, dont ils avaient cru les jours menacés. Après une collision assez vive, mais qui heureusement n'a eu aucun résultat sanglant, les émeutiers se sont dispersés, laissant leur drapeau aux mains des citoyens qui s'étaient chargés de rétablir l'ordre.

Plusieurs arrestations ont été faites, et ce n'est pas sans peine qu'on a soustrait le *Corse* à la fureur du peuple, qui l'a accompagné de huées et de sifflets jusqu'au Sénéchal, où il est écroué.

M. Joly a sur-le-champ dissous le club de la *Voix du Peuple* et publié une proclamation énergique où la conduite des factieux est sévèrement blâmée, et où il remercie les patriotes sincères d'avoir défendu la cause de l'ordre et l'autorité, *qui ne faillira jamais à ses devoirs*.

Cette proclamation a été lue le soir au théâtre, où se trouvait le commissaire, qui a adressé à ses concitoyens une allocution chaleureuse couverte d'applaudissements.

FAITS DIVERS.

Le comité central des élections, qui a dressé une liste de candidats pour les départements, est en permanence au bazar Bonne-Nouvelle, 5. Ses listes sont celles publiées par le *National* et la *Réforme*.

— Les imprimeurs lithographes sont invités à se réunir vendredi, à six heures du soir, au Prado, de la part des délégués au Luxembourg.

— Les citoyens du département du Puy-de-Dôme résidant à Paris sont engagés à se rendre demain vendredi 14 avril, à 7 heures très précises, au Palais-de-Justice, salle des Pas-Perdus de la cour d'appel, dans le but d'offrir un don patriotique à la République, et de former un club républicain.

— Aujourd'hui jeudi, le maire de Paris et le commandant supérieur de la garde nationale, ont procédé à la reconnaissance des officiers des 1re, 2e, 3e, 4e et 13e légion (cavalerie). La 1re légion avait à sa tête le colonel Tracy ; la 2e, le lieutenant-colonel Bouillon, en l'absence du colonel Clément Thomas ; la 3e, le colonel Thirion ; la 4e, le colonel Ramond de la Croisette, et la 13e (cavalerie), le lieutenant colonel Dollfus, en l'absence du colonel Trélat; cette reconnaissance s'est faite aux cris répétés de Vive la République !

— Ce matin, en vertu d'un arrêt rendu par la cour d'assises de la Seine, le 20 juin 1840, ledit arrêt prononçant la peine des travaux forcés à perpétuité contre le nommé Juin d'Allas, un commissaire de police, accompagné de plusieurs agents du service de sûreté, a procédé à l'arrestation du sieur Michelot, qui a été reconnu pour n'être autre que le soi-disant d'Allas. Ce Michelot, arrivé dans la capitale peu après les événements de février, était depuis longtemps l'objet des recherches de l'autorité, par suite de plaintes en escroqueries et d'une banqueroute frauduleuse qui a motivé par contumace la condamnation dont il a été frappé par le jury de la Seine.

Depuis son installation dans Paris, le sieur Michelot s'était d'abord établi avec sa femme et deux enfants dans la rue Hauteville, et de là rue Serpente ; il a été, dans le quartier des écoles, l'un des fondateurs d'un club dit *Club de la Montagne*, et il s'était même fait nommer président de cette assemblée. Dans cette réunion, le sieur Michelot, grâce à ses connaissances économiques et à une remarquable facilité d'élocution, était parvenu à s'attirer une très grande influence, à ce point qu'il avait l'intention de se présenter comme candidat à l'Assemblée constituante. Cette arrestation d'un homme qui pouvait ainsi réussir à surprendre la bonne foi des vrais patriotes, fait apprécier au plus haut point l'immense utilité des commissions d'examen.

— A l'appel de la liberté qui, à la suite de la Révolution de février, a retenti soudainement d'un bout de l'Europe à l'autre, les Polonais, exilés en France, s'empressent de retourner dans leur patrie, en lui apportant le tribut de leur dévouement et des nouveaux sacrifices qu'elle réclame.

Mais beaucoup ont laissé derrière eux des femmes et des enfants que leur départ expose au plus affreux dénuement. Ils comptaient sans doute sur la France, cette terre classique d'hospitalité et de générosité, et leur attente n'a pas été trompée.

Une quête, dans toutes les paroisses de Paris, autorisée par l'archevêque et qui sera faite *vendredi* 14 avril, à deux heures, par les dames polonaises et la société de bienfaisance présidée par la princesse Czartoryska, est une nouvelle et éclatante preuve de la fraternité de la Pologne et de la France.

Nous espérons que le produit de cette quête sera abondant, et qu'il aidera l'infatigable protectrice de tant de malheureux, à tarir les larmes qu'arrachent d'autres douleurs que celle de l'absence d'un époux ou d'un père.

— Une lettre de Bruxelles dit que MM. Cuma-Gridaine, Dumon, Hébert et Jayr, ex-ministres de France, sont arrivés dans cette ville.

— On écrit de Francfort-sur-Mein, 8 avril : « Hier, le bruit s'est répandu que M. de Rothschild n'avait donné qu'un florin pour la souscription ouverte en faveur de Schleswig-Holstein, attendu, avait-il dit, qu'il était maintenant un pauvre. Alors, on fit dans certains endroits publics une quête à laquelle tout le monde contribua pour un liard, ce qui donna 2 000 liards: on proposa de les porter à M. de Rothschild. Il se forma un attroupement qui se porta devant la maison de M. de Rothschild sur la Zeel, et commit quelques désordres. »

GÉNIE DE LA GARDE NATIONALE DE LA SEINE. — Dans une réunion qui a eu lieu le 1er avril, dans la salle Saint-Jean à l'Hôtel-de-Ville, en présence des citoyens Rivière, ingénieur architecte, président; Guennepin, Dutilus, architectes; Albouy, Renard, entrepreneurs des travaux publics, et les délégués des arrondissements, il a été procédé à la rédaction préparatoire des statuts de la légion du génie de la garde nationale de la Seine. Dans la nouvelle réunion qui aura lieu le 18 courant, Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'établissement préparatoire des cadres.

Tous les citoyens inscrits sur les contrôles de recensement sont invités à se rendre à cette réunion.

LA SOCIÉTÉ CENTRALE RÉPUBLICAINE DES SOURDS-MUETS DE FRANCE est convoquée pour le dimanche, 16 avril, à une heure de l'après-midi, dans la salle des exercices publics de l'Institut national des sourds-muets, à l'effet de se concerter sur la formation d'une liste des candidats de la capitale à la représentation nationale.

RÉUNION ÉLECTORALE DES ARTISTES MUSICIENS. — Le comité de l'Association des artistes musiciens a pris l'engagement, dans l'assemblée générale du 31 mars dernier, de provoquer une grande réunion de tous les artistes musiciens de la capitale, pour s'entendre entre eux et choisir le candidat qui leur paraîtra le plus digne de représenter l'art musical à l'Assemblée constituante.

Le comité ayant pris toutes les mesures nécessaires, porte à la connaissance de tous les artistes musiciens, faisant partie ou non de l'association, que la réunion électorale est fixée au samedi 15 avril, dans la salle Barthélemy, rue Saint Nicolas, 14, près la rue de Lancry, à midi précis.

Les personnes se portant candidats ou voulant soutenir une candidature quelconque sont invitées à se faire inscrire au commencement de la séance.

Baisse sur le blé de 1 fr. »» c. par hect.; baisse sur l'avoine de 40 c., id.

Taxe du pain : 1re qualité, 25 c. le kilog.; 2e qualité, 20 c.

Marché ordinaire, vente facile.

Bourse du 13 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	60 »»	60 50	50 »»	58 25
— — fin courant	»» »»	59 50	58 »»	58 50
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	40 25	40 75	39 75	40 75
— — fin courant	»» »»	40 50	39 75	39 75
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1140 »»
4 0/0 J. »	» »» »»	O. V. de Par. »	910 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp.......... »	400 »»
—— fin Ct »	» »»	—Gouin....... »	»»»» »»
B. du Trés. »	39 0/0	—Ganneron. »	»»» »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. »» »» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. »» »»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME............... Dr C. 80	»» »/»
Récép. Rotsch. »	50 »»	BELG 5 1/2....... »	26 »/»
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2....... »	52 »/»
— — pass. »	4 7/8	— do 1840....... »	87 1/2 »/»
— 3 p. 0/0. »	15 1/2	— do 1842....... »	58 »/» »/»
Dette intérieu. »	17 1/2	— Banque....... »	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— de Em. 1841.. »	»»» »»
HOLL. 2 1/2..... »	33 1/2	PIÉMONT.......... »	700 »»
HAITI............ »	295 »/»	AUTRICHE......... »	575 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
3 Can. 5 0/0 »	860 »»
Act. d. J. »	605 »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	100 »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	100 »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	450 »»
—à Rouen..	348 »»
R.-Havre...	310 »»
Avignon....	206 »»
Str. à Bâle .	»» »»
Paris-Str...	341 25
Tours-Nan	335 »»
Orl.-Viers..	»»» »»
C. du Nord.	326 25
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	387 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	310 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	1950 »»
Lin Maberl.	440 »»
F. de l'Av..	1860 »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	100 »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	»»» »»	Marseille à Avignon	195 »»	Nord..................	338 75
— à Lyon..........	313 75	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible, 53; courant du mois, 52-50; 4 mois d'été, 56.

Fécule et betterave, »» fr.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 80; 4 derniers mois, 88.

Huile épurée, 88.

Lille. — Colza, 71.

Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 14 avril.

THÉATRE DE LA NATION.—Jérusalem, la Marseillaise.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Le Roi attend, l'Aventurière, une Porte.
OPÉRA-COMIQUE.—La Nuit de Noël, Gille.
ODÉON.—Tyrau d'Yvetot, Othello, le Légataire.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Marie-Jeanne, le Mari de la Veuve.
OPÉRA-NATIONAL.—
GYMNASE.—Suzanne, chant, le Marchand de Jouets, Phèdre, la Marseillaise, danse, un Jeune Homme pressé, Passé Minuit.
VARIÉTÉS.—Le Pouvoir d'une Femme, Mlle de Choisy, Diner de Madelon.
THÉATRE MONTANSIER.—Vestris, un Voyage, Henriette, la Garde-Malade.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Robert-Macaire.
AMBIGU-COMIQUE.—Trois Révolutions, les Quatre Sergents de La Rochelle.
GAITÉ.—La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS.—Guillaume, Entre deux Barricades, les Lutteurs, l'Ile.
FOLIES.—Raimbaut et Ce, Feu d'artifice, la Foi d'un Soldat, M. Botte.
DÉLASSEMENTS.—Elle est Folle, l'Honneur de ma Mère, Il était temps...
COMTE.—Le Bahut, Augusta, le Lutin, Mazurka, le Bouffon.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.)—Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 14 AVRIL.

Des pouvoirs de l'Assemblée constituante.

Les questions adressées aux candidats de la garde nationale ont amené nombre de réponses singulières et qui seraient vraiment désespérantes si elles pouvaient être considérées comme le thermomètre de l'éducation politique des masses. C'est ainsi que plus d'une fois, lorsqu'on avait à mettre en regard l'autorité actuelle du Gouvernement provisoire et l'Assemblée nationale, on parlait du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, comme si le Gouvernement provisoire était une autorité constituée devant continuer à fonctionner de pair avec l'Assemblée nationale ; celui-ci avant l'initiative des travaux, celle-là se bornant au rôle de l'ex-chambre des députés.

Espérons, toutefois, que, s'il y a là une manifestation de certaines aspirations, ce n'est point l'expression d'une pensée générale.

Il n'y a plus, quant à la France, de pouvoir exécutif ni de pouvoir législatif.

L'Assemblée nationale, émanation directe de la souveraineté du peuple, résume en elle tous les pouvoirs. C'est une dictature régulière et légale succédant à une dictature provisoire née des circonstances.

Dès lors, et après la vérification des pouvoirs, le premier acte de l'Assemblée doit être un décret par lequel elle déclarera prendre en mains les rênes du gouvernement de la République. Puis le gouvernement provisoire actuel lui rendra compte de ses actes, et elle procédera à la formation et à la nomination des ministères, dont quelques-uns, il faut bien le dire, ne peuvent ni ne doivent rester constitués comme ils le sont.

Ainsi, et pendant la durée de sa session, l'Assemblée sera, par la force des choses, tout à la fois pouvoir exécutif et pouvoir législatif, sauf à elle à déléguer, ce qu'elle fera certainement, l'exercice du pouvoir exécutif aux ministres, ou commissaires ministériels qu'elle aura nommés.

Quant à la nécessite et à l'utilité de la séparation ultérieure des deux pouvoirs, ce sera l'un des objets de la constitution définitive. Ou plutôt ne confondons point ce qu'on pourrait appeler la *forme* et le *fond*. La constitution n'aura rien à changer au fond ; elle n'aura qu'à régler le mode de délégation de l'exercice du pouvoir exécutif. Quant au pouvoir en lui-même, il continuera de résider entre les mains de la nation ou de ses représentants. De quoi se compose en effet la souveraineté du peuple, si ce n'est de ces deux termes : le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Or, si l'on séparait de nouveau ces deux pouvoirs pour en investir deux individualités distinctes, ce serait créer à l'instant même deux rivalités qui chercheraient bientôt à usurper l'une sur l'autre; enfin, ce serait évidemment fausser dans son essence le principe du gouvernement républicain dont la base est la souveraineté du peuple.

Aussi, pour ne pas nous rejeter dans le chaos, la constitution devra-t-elle être l'expression fidèle de ce principe de la souveraineté nationale. Dès lors, point de ces vieilleries que proposent cependant certains esprits étroits ou certaines ambitions de bas-étage. Point de directoire; l'expérience nous a démontré le peu de valeur de cette forme gouvernementale flasque et molle et si éminemment contraire au génie de la France qui, dans toutes les branches de l'activité humaine, la pousse au seul principe vrai, l'unité.

Par les mêmes raisons, l'établissement de deux chambres serait une anomalie. Et d'ailleurs, pourquoi deux chambres? Quels intérêts distincts, quelles classes diverses y a-t-il à représenter en République?

Sous le régime monarchique, deux chambres se concevaient, puisqu'il y avait à représenter l'élément démocratique et l'élément aristocratique. Et encore, dans ces derniers temps, l'une des deux chambres n'avait-elle pas pour ainsi dire annihilé l'autre? Les deux éléments tendaient journellement à se confondre, et, tôt ou tard, même sans la Révolution de février, la chambre des pairs aurait disparu de la constitution politique du pays. L'unité de la constitution était une conséquence aussi directe et aussi naturelle de notre état social, que notre unité de mœurs, de costumes, de langage.

Sous ce rapport, la Révolution de février n'a fait qu'accélérer le mouvement qui nous emportait. Aujourd'hui donc, où tous les intérêts doivent plus que jamais se confondre, où les rouages administratifs doivent se simplifier de plus en plus, une seconde chambre serait non-seulement inutile, mais par-dessus tout contraire au principe d'égalité.

La seule forme gouvernementale compatible avec le principe de la souveraineté du peuple et le caractère français, est donc une présidence élective avec une seule chambre.

Salut aux Rois du rail-way!

Quelques bonnes âmes couraient ce matin après le *Moniteur*, pour y lire le décret relatif au rachat des actions de chemins de fer ; elles étaient stupéfaites de n'y rien trouver.

Rien pourtant de plus simple.

Hier, le ministre des finances, ne sachant quel parti prendre, avait réuni devant lui tous les hauts administrateurs des compagnies, et leur soumettant divers plans, leur avait dit en substance : « Messieurs, je suis disposé, dans l'intérêt public, à vous ôter vos places, vos émoluments, en un mot, tous les avantages que vous retirez de votre position ; éclairez-moi sur le meilleur moyen d'y arriver, et sur celui qui peut le plus vous satisfaire. »

Messieurs les administrateurs, on doit bien le penser, n'ont pas manqué de trouver qu'aucun des moyens proposés n'était bon, et que ce qu'il y avait de mieux, après tout, était de les laisser en place. — Le ministre, plus incertain que jamais, a renvoyé l'affaire à l'Assemblée constituante, — et les administrateurs, en se retirant, ont pu faire ce calcul sur leurs doigts : La Constituante ouvre le 4 mai; elle emploiera bien 20 jours à nommer ses président, secrétaires, et à faire son règlement, sans compter la proclamation de la République, — plus, 20 autres jours à jeter les bases de la future constitution, plus les fêtes, plus les affaires urgentes et inattendues, plus... Bref, nous pouvons compter au moins trois à quatre mois de gagnés; d'ici là, nous pouvons dormir tranquilles et gouverner à notre aise nos petits Etats. Allons, vivent les ministres des finances de la République! ils ne sont pas plus difficiles à mener que ceux de la monarchie.

Et, en effet, le ministre avait pris tout le contrepied de l'affaire. — De quoi s'agissait-il ? — De deux choses : faire rentrer les chemins à l'Etat et venir au secours des commerçants et industriels surchargés d'actions qui, perdant toute leur valeur, restaient sans emploi en leurs mains et les constituaient en faillite.

Laquelle de ces deux choses était la plus urgente?

Evidemment c'était la seconde ; car, en venant au secours des banquiers, négociants, industriels, on maintenait les ateliers ouverts et le travail en exercice. — Qu'importait au contraire que les chemins rentrassent à l'Etat trois ou quatre mois plus tôt ou plus tard?

Le ministre en a jugé tout autrement. En vertu d'un principe (que les principes font dire et faire de sottises!) il a voulu d'abord reconquérir les chemins par l'Etat, et n'a nullement songé aux intérêts des porteurs d'actions, qui avaient le plus extrême besoin de dégager leurs valeurs engorgées dans ces maudits chemins. — Et la preuve qu'il n'y a pas songé, c'est qu'hier encore il ne proposait pas autre chose que de convertir les actions en rentes 5 p. 0|0, conception absurde, ainsi que nous l'avons maintes fois prouvé, absurde pour l'Etat, absurde pour les actionnaires.

Qu'en est-il arrivé? que le ministre est venu se briser contre les intérêts des administrateurs qui, étant rois dans leurs petits royaumes, où les assemblées générales d'actionnaires ne sont qu'une pâle copie des assemblées parlementaires des Etats constitutionnels, n'ont pas agréé plus aisément que les rois constitutionnels ou despotes l'offre amiable qui leur a été faite de se démettre de leurs fonctions, — et le ministre et son principe ont été joués.

Si au contraire le ministre avait agi en homme pratique et s'il eût senti profondément l'urgence de secourir le commerce aux abois, il eût tourné tous ses efforts vers les moyens de lui procurer les ressources nécessaires, et il serait arrivé tout naturellement au plan que nous avions proposé :

Acheter les actions à un prix déterminé (ou à déterminer), payables en billets de banque comptant, en totalité (ou bien en partie en cas d'indétermination à régler plus tard) et déposer les actions à la Banque pour garantie des billets émis.

De cette manière il eût atteint les deux buts en ne semblant en poursuivre qu'un seul, — car, tout en donnant d'une part aux industriels le moyen de liquider, de reprendre au besoin leurs opérations, il eût, d'autre part, sans violence, sans expropriation forcée, sans avoir à lutter contre les administrateurs, il eût mis la main sur les chemins de fer, — puisque une fois possesseur de la majeure partie des actions, qui lui auraient été volontairement vendues, il se fût porté et eût été agréé, naturellement et par la force des choses, comme administrateur principal des chemins, soit dans un mois, soit dans six mois.

Mais sans doute que la même puissance, qui ne permet pas aux améliorations sociales de s'opérer successivement et sans secousses, et qui nous fait acheter chaque pas dans le progrès par la ruine et le désordre, sans doute que cette puissance ne juge pas notre situation encore assez difficultueuse, puisqu'elle écarte, en cette affaire et en d'autres, de la pensée des directeurs de la nation toute décision énergique, prompte et salutaire. Résignons-nous donc ; laissons la faillite promener sa faulx vengeresse sur tout le pays et désorganiser tous les ateliers de travail !

La Politique russe.

Nous avons dit que Nicolas était surtout à craindre depuis qu'il semble prendre l'attitude du tigre qui dort. Lorsqu'il se réveillera, ce sera pour profiter des vicissitudes survenues dans les Etats voisins et s'emparer de leurs dépouilles. Malheur aux Allemands, si la démocratie ne triomphe pas définitivement dans leur pays. Les députés de la Diète de Berlin ont dit : Nous ne craignons pas les Russes. Qu'ils craignent du moins les alliés que le czar a en Allemagne. Ces alliés, ce sont les rois et les aristocraties, tout ce qui touche de près ou de loin à l'absolutisme. Devant les dangers qui se préparent, le salut de la patrie doit être chez les Allemands la loi suprême. La Pologne, elle non plus, ne craignait pas la Russie; elle venait d'arracher Vienne aux Turcs et de sauver l'Allemagne d'une invasion de barbares, lorsque la Russie, l'Autriche et la Prusse, semblables aux oiseaux de proie, se précipitèrent sur elle, la déchirèrent et se partagèrent ses lambeaux.

Le czar dort, mais le panslavisme veille, et le panslavisme, c'est l'Argus, dont les cent yeux sont toujours ouverts sur les deux tiers du continent européen. Le panslavisme profitera de la division de l'Allemagne pour réclamer le duché de Posen à la Prusse, et à l'Autriche les vingt millions de Slaves répandus dans cet empire depuis les Carpathes jusqu'à la mer Adriatique, depuis Cracovie jusqu'à la porte de Constantinople. Prenons garde que lorsque le czar se réveillera, ce ne soit sous le dôme de Sainte-Sophie, à la tête de cent millions de sujets. En attendant, le testament de Pierre-le-Grand est réimprimé et distribué dans toute la Russie. Dans les circonstances actuelles, cette pièce bien connue a toute la valeur d'un manifeste.

La Russie a marché en étendant peu à peu son influence, en consolidant ses forces, élargissant ses frontières et assurant ses postes avancés par de nouvelles possessions. C'est elle qui, dans le partage de la Pologne, a enlevé la meilleure part; la Courlande et la Livonie lui ont donné tout le littoral de la Baltique ; au nord-ouest, elle a ajouté la Finlande à ses domaines, tandis que, vers le midi, elle s'emparait de presque tous les pays qui bordent les côtes septentrionales du Pont-Euxin. La Géorgie lui appartient, et, en attendant que les tribus du Caucase déposent leur liberté à ses pieds, elle s'est déjà frayé au-delà de cette chaîne de montagnes une route qui doit la conduire aux Indes. Son influence dispose de tout à Constantinople; elle règne en souveraine chez les Moldaves et les Valaques, se fait sentir à Athènes, agit sans contrôle à la cour de Téhéran, et ne tardera pas à dominer dans le céleste empire. Ce n'est pas tout : les Russes ont traversé l'Océan pacifique; ils ont planté leur pavillon sur les côtes nord-ouest de l'Amérique, d'où ils menaceront peut-être aussi un jour la liberté du Nouveau-Monde.

Il existe une considération non moins effrayante. Est-il besoin de répéter que cet empire est inaccessible chez lui, inattaquable du dehors, qu'adossé à des montagnes, baigné par plusieurs mers, il a, dans les glaces, les neiges et tous les fléaux terribles que l'hiver entraîne à sa suite, des remparts qu'aucune force ne peut renverser. La funeste expédition des Français en 1813 a trop prouvé que la Russie n'a rien à redouter de ses voisins, qui ont, au contraire, tout à craindre d'elle.

En effet, la Finlande et l'archipel des îles d'Oland, ancien rempart de la Suède ne défendent plus les royaumes scandinaves, et quant aux deux grandes puissances allemandes liées à la Russie par un crime, le partage de la Pologne, elles ne peuvent ni se détacher d'elle, ni l'arrêter dans ses projets, car elle a pour ainsi dire ses postes militaires au centre des provinces prussiennes, et l'Autriche, privée des bouches du Danube, n'a ni force ni barrière capables d'opposer une résistance efficace à la marche de ses troupes.

La Russie est la seule puissance au monde qui entretienne un million de soldats, nombre énorme qu'elle peut facilement doubler et même tripler au moyen de ses colonies militaires. Que serait-ce donc si son territoire, qui s'étend sur la huitième partie du globe, au lieu de 70 millions d'habitants, en comptait autant qu'il en peut nourrir, c'est-à-dire sept fois autant ou 500 millions. Eh bien! grâce aux colonies allemandes, grecques, arméniennes, persanes et même chinoises, qui favorisent son accroissement, la population russe, en doublant seulement tous les 35 ans, aura atteint ce chiffre, qui semble colossal, avant un siècle!

Ce serait peu pour la Russie de faire contribuer les autres peuples à l'accroissement de sa population; elle sait en outre les faire servir à la réalisation de ses vues ambitieuses, en empruntant avec discernement à chacun d'eux ce qui lui manque à elle. La Russie est une Chine qui marche, elle a cela de commun avec sa grande voisine asiatique, qu'elle excelle dans l'art d'imiter. Elle a été initiée à la tactique militaire par les Français, à la marine par les Anglais, à la diplomatie par les Grecs, aux arts par les Italiens, aux sciences par les Allemands. Sans avoir rien inventé par elle-même, elle profite de toutes les inventions. La poudre à canon, l'imprimerie et les chemins de fer dont Rome n'a pas eu besoin pour faire la conquête du monde, peuvent devenir entre les mains de la Russie des instruments de domination universelle.

S'inspirant de Rome pour la conquête par la force, et du génie bysantin pour la conquête par la diplomatie, le cabinet de Pétersbourg lancera ses soldats contre le Caucase et ses espions dans toutes les cours européennes.

On a dit avec raison que la politique de l'ancienne Rome, la ruse hébraïque, le machiavélisme italien et le jésuitisme catholique sont innocents comme la parole d'une vierge auprès de l'astuce bysantine. La Russie compte sur cet esprit de ruse que lui a légué la Grèce du Bas-Empire pour établir dans l'Occident son influence, que servent tous ceux qui se font les champions officiels des secrets du despotisme.

Le czar a d'abord été épouvanté par la proclamation de la République française, mais lorsqu'il a vu que les rois ébranlés se soutenaient encore sur leur trône, il est revenu de sa frayeur et n'a plus pensé qu'à tirer le plus grand profit possible des évènements. Il compte sur les rois en Allemagne, sur les aristocrates en Angleterre, et, en France, sur la réaction. Oui, nous n'hésitons pas à le dire, qu'ils le veuillent ou non, les réactionnaires français sont les alliés de la Russie, qui n'a qu'une seule ennemie, la République européenne.

Nous demandons que les deux Assemblées nationales, qui siègeront dans quelques semaines à Francfort et à Paris, s'entendent

[illegible] un peu leurs besoins réels (nous n'appellerons ici besoins réels que les salaires à payer à des ouvriers); on nous a parlé de certaines demandes dépassant 64 000 fr., laquelle s'appuyait sur un état d'ouvriers à payer demain samedi. Nous avons de la peine à croire qu'il existe à Paris un industriel dont la paie de huitaine ou même de quinzaine dépasse 64 000 fr.

Le manque d'écus constituant un embarras réel, nous engageons les industriels à prendre des mesures pour diminuer autant que possible leurs demandes d'écus. Entre autres moyens, nous leur indiquerons celui-ci :

Que chaque chef d'atelier s'informe du traiteur ou des traiteurs qui donnent à manger à ses ouvriers (les ouvriers prennent ordinairement leurs repas dans le quartier où se trouve leur atelier); qu'il leur demande la note de chaque ouvrier, et, après l'avoir fait vérifier par les débiteurs, qu'il en paie le total à la décharge de ces derniers. Ces notes s'élèveront généralement à 100 et 200 fr., et dès lors, l'industriel pourra employer des billets de banque au lieu d'écus. Nous sommes persuadés qu'en agissant ainsi, la plupart des industriels pourront diminuer de moitié leurs demandes d'écus.

Les Communes.

Nous empruntons à l'*Auvergne démocratique*, feuille socialiste, l'excellent article que voici :

Toutes les constitutions révolutionnaires se sont, à juste titre, préoccupées de la vie et des relations communales. C'est, en effet, dans la commune, dans ses institutions, que l'on doit songer à faire pénétrer les principes démocratiques, si l'on veut réellement une régénération sociale, et si, au lieu des mots, on veut les choses. La commune est l'image en petit de la société tout entière : les besoins de celle-ci sont les besoins de la commune; on ne saurait comprendre la commune avec des institutions aristocratiques, alors que la société s'appuierait sur des bases démocratiques; toujours une constante harmonie a existé entre les institutions sociales et les institutions de la commune. Cette harmonie doit subsister encore, et partant l'une des questions les plus importantes qu'aura à résoudre l'Assemblée nationale sera celle de l'organisation de la commune.

Il ne sera pas suffisant de remettre à l'élection le choix des chefs de la commune, de régler les rapports de la commune avec l'Etat, de manière à combiner l'unité qui s'opère par la centralisation avec la liberté et l'indépendance communale, de déclarer que la commune est arrivée à l'âge viril et de la délivrer de la tutelle administrative, de remplacer enfin le système de la tutelle oppressive par un système complet de droits et de devoirs réciproques parfaitement définis, et destinés à régler les rapports de la commune et de l'Etat. Non, évidemment, toutes ces réformes désirables et qui sont sur le point d'être réalisées, ne sont pas suffisantes encore pour démocratiser la commune, toutes ces réformes n'entrent pas assez avant dans la vie communale; conséquences premières des principes démocratiques, elles appellent même pour se maintenir dans toute leur vérité d'autres réformes plus profondes et vraiment radicales.

Les corps municipaux ne doivent plus être des instruments entre les mains du pouvoir central. Le chef de la commune, le maire, ne peut plus être considéré comme un agent de corruption électorale. Ces fonctions éminentes sont appelées à prendre, sous le règne de la démocratie, le plus beau et le plus noble développement.

Tandis que la sphère d'action de la commune était presque exclusivement consacrée à maintenir l'ordre au profit du pouvoir dominant, que tous les autres intérêts étaient subordonnés à ce but principal, l'action future de la commune, les préoccupations incessantes de ses chefs devront avoir pour but surtout le bonheur de leurs concitoyens; sous la République, toutes les fonctions de l'Etat et de la commune devront être titrées du haut caractère de providence. Cette action dévouée, fraternelle, ne demeurera étrangère à aucun des intérêts matériels ou moraux des habitants.

Ce changement complet dans le but de l'autorité sera dû à la reconnaissance et à la mise en pratique du principe de solidarité, qui n'est autre que celui de la fraternité. Les fonctionnaires communaux devront veiller avec sollicitude au bien-être matériel et moral des individus, parce que la loi de solidarité exige dans ses prescriptions divines que tous soient heureux ou malheureux ensemble; le bonheur de nos frères est le nôtre, et partant le mandat que nous donnerons est sans limites dans cette voie féconde.

L'administration communale va donc prendre une importance jusqu'alors inconnue, l'administration des communes rurales surtout, pauvres et dénuées jusqu'alors, va enfanter des merveilles qui feront bénir la République par nos frères des campagnes, qui ne connaissaient, hélas! l'action gouvernementale que sous les formes de la violence ou de la fiscalité....

Quant aux améliorations matérielles à introduire dans le sort des habitants des campagnes, tout est à créer, tout, depuis la salubrité dans les habitations entourées d'immondices, de cloaques pestilentiels, jusqu'aux jouissances que doit procurer la vue de l'ordre introduit dans la distribution incohérente des chaumières. Les alignements, l'hygiène publique, les voies de transport seront l'objet des prochaines sollicitudes des nouveaux chefs des communes.

La création des ateliers communaux pour la mise en pratique et la réalisation du droit de vivre, qui sera inscrit en tête de la nouvelle constitution, viendra compléter les mesures de garantie que l'administration devra prendre pour assurer la santé et la force des habitants : des magasins d'entrepôt pour les denrées, des magasins pour la vente de certaines denrées qu'il serait difficile aux habitants de pouvoir se procurer individuellement; des ateliers pour la boulangerie et la boucherie; toutes ces institutions nouvelles seront autant de conséquences du principe proclamé de la solidarité.

Mais c'est surtout pour ce qui regarde la culture de l'âme que la sollicitude de l'administration amènera les plus heureux effets. Les bibliothèques communales, les réunions patriotiques, seront autant de moyens précieux d'établir la communion des âmes et des intelligences; et dès que les générations nouvelles, qui auront reçu les soins intelligents de la crèche, de la salle d'asile et des écoles primaires transformées, arriveront à la vie de citoyens, les communes régénérées vont faire de notre République une France toute nouvelle, la France démocratique et chrétienne!

Boucherie de Paris.

Nous recevons de M. Claquesin, sindyc-adjoint de la boucherie de Paris, la communication suivante, à laquelle nous ne croyons pas pouvoir refuser place dans nos colonnes :

Il a paru, les 11 et 12 avril courant, dans plusieurs journaux, un article qui dénote que son auteur a puisé ses renseignements à une mauvaise source, ou qu'il a agi avec des intentions malveillantes; car cet [illegible]

Marchés de Sceaux et de Poissy.

Poissy, 6 avril,	1re qualité	54 c.	2e qualité	48 c.	3e qualité	40 c.
Sceaux, 10 avril	—	63	—	57	—	50
Réunis.		117 c.		105 c.		90 c.
1/2 pour avoir la moyenne des prix d'un 1/2 k° pour les 3 qual.		58 1/2,		52 1/2,		45.

Ainsi, en prenant la moyenne des prix de ces deux marchés, on arrive à trouver que le 1/2 kil. de bœuf revient, sur pied, à 58 c. 1/2, à 52 c. 1/2 et à 45 c., *au lieu de* 30 c.

Le prix d'achat d'un bœuf de 800 kil. 1/2 serait donc, 1re qualité, de 468 fr.; 2e qualité, 420 fr., et de 3e qualité, 360 fr., au lieu des 260 et 300 fr. indiqués en l'article.

Il est notoire que l'on ne retire aujourd'hui du cuir, du suif et des autres abats d'un bœuf de 1re qualité, du poids de 800 kil. 1/2, que 40 à 50 fr., au lieu de 89 à 90 fr. La proportion est moindre pour un bœuf de 2e qualité, et plus sensible encore sur celui de la 3e.

En tenant compte des différences qui viennent d'être signalées, et en y ajoutant les droits d'octroi perçus sur la viande à sa sortie de l'abattoir et tous les frais de maison, on arrive à *anihiler les bénéfices exagérés* attribués à la boucherie de Paris, et à les restreindre à un chiffre raisonnable et très ordinaire, qui ne portera ombrage à personne, surtout si on prend en considération que les bœufs sur les marchés se vendent souvent à des prix supérieurs à ceux constatés plus haut, sans que la boucherie augmente le prix de la viande, et que presque toujours elle éprouve plutôt des pertes qu'elle ne réalise des bénéfices sur les veaux et les moutons.

ACTES OFFICIELS.

AVIS OFFICIEL A TOUS LES CITOYENS.

Que tous les citoyens qui ne sont pas encore portés sur les listes électorales se hâtent de se faire inscrire dans les mairies.

Le moment approche où les listes même supplémentaires seront closes irrévocablement.

C'est le 20 de ce mois, à minuit, qu'aura lieu cette clôture définitive des listes.

Le premier devoir des citoyens est de se mettre en mesure d'exercer leurs droits. Il n'y a pas un instant à perdre, et il y va du plus pressant intérêt de la République.

—

Le maire de Paris rappelle à tous les gardes nationaux qui ne sont pas armés que la distribution des armes se fait par le capitaine de chaque compagnie, assisté d'un conseil d'officiers et de sous-officiers. Tout citoyen inscrit sur les contrôles de la garde nationale, et qui n'a pas déjà un fusil, en recevra un de la main du capitaine de sa compagnie. Des mesures prises par le ministre de la guerre et par le maire de Paris assurent l'armement complet de tous les gardes nationaux pour la grande revue qui aura lieu le jeudi 20 avril.

—

Arrêté pour les examens d'admission à l'École d'administration près le Collège de France.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes arrête :

Art. 1er. Les candidats aux places d'élèves du collège de France seront soumis à deux examens, l'un préparatoire, l'autre définitif.

Art. 2. L'examen préparatoire aura seulement pour objet les épreuves orales du programme fixé par l'arrêté du 10 avril 1848.

Art. 3. Les élèves qui auront répondu d'une manière satisfaisante à l'examen préparatoire seront admis à passer l'examen définitif.

Art. 4. Les candidats devront se faire inscrire à Paris, au ministère de l'instruction publique, et, dans les départements, dans celles des villes ci-dessous désignées où il leur conviendra de passer leur examen.

Les candidats transmettront aux recteurs, *par lettre affranchie*, la demande d'inscription, avec l'indication de leurs nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance.

Art. 5. La liste d'inscription sera close à Paris le 1er mai, et dans les départements le 5 mai.

Art. 6. Les examens préparatoires et les examens définitifs auront lieu dans les villes ci-après : Paris, Aix, Amiens, Angers, Bastia (pour les examens préparatoires seulement), Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Cahors, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lyon, Limoges, Metz, Montpellier, Nancy, Pau, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Art. 7. A Paris, les examens préparatoires commenceront le 6 mai, et les examens définitifs le 10 mai.

Pour les départements, les tournées des examinateurs commenceront également le 10 mai. La date des examens préparatoires et définitifs dans chacune des villes ci-dessus désignées sera notifiée aux candidats par un avis du recteur.

Art. 8. Les examens préparatoires seront faits publiquement à Paris par des examinateurs nommés par le ministre; dans les départements, par un professeur de l'ordre des lettres et un professeur de l'ordre des sciences nommés par le recteur, sous la présidence du recteur, ou d'un inspecteur d'académie délégué par lui.

Art. 10. Les examens définitifs seront faits publiquement par des examinateurs de l'ordre des lettres et de l'ordre des sciences nommés par le ministre.

Art. 11. Les maires des villes dans lesquelles se feront les examens sont invités à mettre les salles nécessaires à la disposition des examinateurs.

Art. 12. Les épreuves écrites se feront sous la présidence d'un conseiller de préfecture ou d'un autre fonctionnaire délégué par le préfet.

Art. 13. Pour l'Algérie, la liste d'inscription demeure ouverte à Alger, au palais du Gouvernement, jusqu'au 10 mai.

Deux commissions spéciales seront désignées par le gouverneur-général, l'une pour l'examen préparatoire, l'autre pour l'examen définitif. Les examens se feront de la même manière que dans les départements.

Art. 14. Les élèves admis recevront à domicile leur nomination d'élève du Collège de France, avec l'indication de l'époque à laquelle ils devront être rendus à Paris.

Paris, 12 avril 1848. CARNOT.

—

Circulaire à MM. les recteurs des Académies.

Monsieur le recteur,

Je vous adresse un arrêté que je viens de prendre touchant l'époque et la forme des examens d'admission à l'école d'administration instituée près le Collège de France. Vous voudrez bien le faire afficher immédiatement, ainsi que la présente lettre, dans les communes principales des départements de votre ressort. Il importe à tous les jeunes gens que l'appel à ces examens peut intéresser d'être promptement avertis de ce qu'ils ont à faire.

Les examens auront lieu d'après un principe dont l'expérience a déjà consacré l'utilité, et dont le peu de difficulté des matières contenues dans les programmes d'admission a fait sentir ici d'une manière toute [illegible] les termes du programme adopté par l'Université pour le baccalauréat ès-lettres.

Les examinateurs nommés par vous devront donc se pénétrer de l'idée que, si tout jeune hommes possédant des connaissances équivalentes à l'enseignement des lycées peut se présenter devant eux, ils ne doivent pourtant comprendre parmi les admissibles que celui qui se distingue par les qualités de son intelligence. Ils auront à chercher comment l'on sait, bien plus encore que ce que l'on sait. Les instructions données à cet égard aux examinateurs définitifs sont formelles, et il serait fâcheux de maintenir sur les listes du second examen des candidats condamnés d'avance à échouer.

Les examinateurs chargés de l'examen préparatoire n'auront à faire aucun autre classement que de séparer les candidats en admissibles et inadmissibles. La liste des candidats admissibles, dressée par eux par ordre alphabétique, sans aucune désignation particulière, sera remise entre vos mains, et vous ferez immédiatement connaître aux candidats la décision prise à leur égard. Ceux qui auront réussi seront en outre prévenus par vous du jour où ils devront se présenter pour subir le second examen.

Il est impossible de fixer dès à présent le jour où les examinateurs définitifs arriveront dans chacune des villes désignées, attendu que ce jour dépend du nombre des candidats qui se présenteront à eux dans leur tournée. Mais vous recevrez avis par MM. les examinateurs eux-mêmes du jour de leur arrivée, et vous prendrez vos dispositions pour que l'examen préparatoire précède d'aussi près que possible l'examen définitif. De cette manière, les deux examens n'occasionneront pour les candidats qu'un seul déplacement.

Les épreuves écrites, étant destinées à former un des éléments essentiels du classement, devront se faire avec la plus stricte loyauté. Tout candidat convaincu d'avoir fait usage soit de livres, soit de notes manuscrites, soit d'avoir communiqué avec un autre, sera sur-le-champ exclu. J'écris spécialement à ce sujet à MM. les préfets pour les engager à mettre tous les moyens de surveillance nécessaires aux ordres des fonctionnaires délégués par eux pour présider ces importants concours.

En quelque lieu que les candidats aient étudié, ils sont libres de se faire inscrire dans celle des villes désignées où il leur conviendra de subir leur épreuve. Vous voudrez bien leur accuser immédiatement réception de leur demande d'inscription, et postérieurement leur donner avis du jour où ils auront à se présenter aux examens. Ils n'auront d'autres pièces à produire, en se présentant à l'examen, que leur acte de naissance, constatant qu'ils avaient au moins dix-huit ans au 1er janvier 1848, et qu'ils n'en avaient pas plus de vingt-deux.

La liste des cent cinquante candidats admis aux places d'élèves du Collège de France sera dressée à Paris d'après les procès-verbaux des examinateurs définitifs. Les candidats recevront à domicile leur nomination et la désignation du jour où ils devront se présenter à l'école pour y commencer leurs exercices, afin d'utiliser la dernière partie de cette année. Je prends les mesures nécessaires pour que la réunion ait lieu dès le mois de juin.

L'instruction des élèves sera gratuite. Ils seront tenus de se rendre assidûment aux heures fixées dans les salles de l'école où ils travailleront dans l'intervalle des leçons du Collège de France. Une discipline ferme secondera leurs efforts.

Les élèves auront provisoirement à pourvoir, comme ils l'entendront, à toutes les dépenses de leur entretien, car ils ne seront point en pension à l'école. Le ministre recommande donc avec la plus vive sollicitude aux familles toutes les précautions propres à assurer la surveillance de ceux des élèves qui n'ont point atteint l'âge de leur majorité, car la dissipation n'est pas seulement l'ennemie des bonnes études, mais des bonnes mœurs. Peut-être une méthode déjà employée pour un certain nombre d'élèves en droit et en médecine, consistant à les placer, à titre d'élèves en chambre, dans des pensionnats, paraîtra-t-elle à quelques familles une méthode recommandable, en attendant qu'il ait été statué d'une manière générale sur le logement des élèves.

Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,
CARNOT.

—

M. Drouyn-de-Lhuys est nommé membre de la haute commission des études scientifiques et littéraires, en remplacement de M. Edouard Laboulaye, démissionnaire.

—

Par arrêté du 8 avril, M. Savoie a été nommé chargé d'affaires de la République à Francfort.

—

Le ministre des affaires étrangères vient d'arrêter les nominations suivantes dans le personnel des consulats :

M. Favre (Léon), avocat, nommé consul général de la République à New-York;
M. Buquet, consul général à Amsterdam;
M. Castelnau, consul général à La Havane;
M. Patorni, avocat, chargé d'affaires et consul général à Guatemala (Amérique centrale);
M. Marcescheau, consul général et chargé d'affaires à Tunis;
M. Lanieussens, consul à Port-Louis.
Ont été mis en disponibilité :
M. de La Forest, consul général à New-York;
M. Bucher-Martigny, consul général à Anvers;
M. Lagau, consul général à Tunis.
Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite :
M. Decazes, consul général à Amsterdam;
M. Mollien, consul général à La Havane.

Le consulat général de France à Bagdad est supprimé, et M. de Lœve-Weimars, titulaire de ce poste, est révoqué.

—

Le ministre des affaires étrangères s'est occupé de la réorganisation de son département, et a supprimé cinq places de sous-directeurs.

—

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« Une grande revue aura lieu à Paris, le 20 avril courant; 200 000 citoyens, composant les gardes nationales, tant mobiles que sédentaires, et les détachements tirés des corps de toutes armes des garnisons les plus rapprochées de Paris, seront appelés à prendre part à cette imposante cérémonie, dont le double but est la distribution des drapeaux de la République et la fraternisation de l'armée avec tous les autres citoyens français.

» Nos braves soldats ne peuvent rester plus longtemps séparés de leurs frères de Paris; tous les vrais amis de la République, tous les bons citoyens, attendent avec la plus vive impatience cette fête patriotique, où nous jouirons du plus magnifique spectacle, celui d'un grand peuple confondu dans un même amour inspiré par ces trois mots sublimes : *Liberté, égalité, fraternité.* »

—

Hier jeudi a eu lieu au Luxembourg une manifestation du plus no-

« La société, a dit l'orateur des artistes, a pour objet de contribuer à l'éclat des fêtes de la République ; d'assister à toutes les manifestations générales ou particulières des corporations d'ouvriers, des étudiants et des élèves de toutes les écoles ; de contribuer à la pompe ainsi qu'à l'ordre de ces manifestations ; d'assister aux fêtes des corporations et de donner des séances musicales dans les ateliers nationaux ou particuliers. »

Les artistes priaient MM. Louis Blanc et Albert de se faire, dans l'assemblée des délégués des travailleurs, les interprètes des intentions fraternelles de la société. A cette adresse, accueillie par de vives acclamations, M. Louis Blanc répondit que la République était mieux que la monarchie, mieux que toutes les formes de gouvernements, la protectrice des arts, car elle était la mieux faite pour les inspirer par la grandeur de ses pompes, par le spectacle des vastes assemblées, par la vibration de la foule, toujours prête à livrer son imagination et son cœur, ces deux instruments sonores de tous les arts.

M. Louis Blanc promet aux artistes d'annoncer aux travailleurs, leurs frères, les généreux projets de l'association, les assurant d'avance des sincères remerciements et du concours empressé de tous. Les artistes se retirèrent au milieu des fanfares et des applaudissements.

Dons patriotiques.

La commission des dons et offrandes à la patrie vient d'expédier dans les départements près de cent mille circulaires sous le couvert des commissaires du Gouvernement provisoire. Dans quelques jours, le noble exemple des sacrifices à la patrie donné par la ville de Paris aura retenti dans toute la France. Ces circulaires diverses sont adressées aux maires des 37 000 communes de France, aux commandants des gardes nationales des communes, aux généraux et colonels de l'armée, aux amiraux, vice-amiraux, contre-amiraux de la marine française, aux capitaines de vaisseaux, frégates, corvettes, etc., etc.; aux curés catholiques, aux ministres du culte réformé, aux grands rabbins et aux membres des consistoires des Israélites.

— Les versements en numéraire remis aux mains de la commission des dons et offrandes dans la journée du 12 avril se sont élevés à la somme de 6 571 fr.

— La commission des dons et offrandes a reçu de M. V. Schœlcher, sous-secrétaire d'État, la lettre suivante :

« Cher concitoyen,

« En abandonnant le traitement attaché au poste de sous-secrétaire d'Etat, je ne m'impose, grâce au hasard de la fortune, aucun sacrifice. Je dois donc donner d'une manière effective, je dois donc imiter ces braves et généreux travailleurs qui, dans leur inépuisable dévouement, grossissent chaque jour de leur obole notre noble trésor.

« Je vous prie de joindre les 500 fr. ci-inclus aux dons patriotiques. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pouvoir en ce moment offrir davantage à notre sainte République. »

— La compagnie de gendarmerie des Deux-Sèvres a versé dans la caisse du receveur-général, à Niort, une journée de 352 fr., à titre d'offrande à la patrie.

— Les employés du ministère des travaux publics ont versé la somme de 3 850 fr. 25 c. Cette somme est distincte de la retenue que ces employés se proposent d'offrir à la République.

— Les citoyens du 3e bataillon de la garde nationale mobile ont versé la somme de 396 fr. 65 c.

— Les ouvriers et employés de la filature de coton du citoyen J.-B. Fournier, rue Popincourt, 48, 200 fr.

— Les citoyens distributeurs de journaux de l'administration Dory (service de la banlieue), produit d'une journée et demie de travail, la somme de 118 fr.

—Un ancien sapeur du génie (Charles Richelet), de Ville-en-Vermois (Meurthe), n'ayant point d'argent, point d'argenterie, et voulant pourtant apporter à la République sa modeste offrande, s'est décidé, d'accord avec sa femme, à envoyer les pauvres bijoux de celle-ci : deux boucles d'oreilles, un anneau en or; plus tard, quand les années auront fait de leurs enfants des hommes, ils donneront à la patrie deux soldats pour la défendre.

—Bougarel, garde-mines, attaché au bureau de l'ingénieur en chef des mines (M. Combes), chargé du service des machines à vapeur du département de la Seine, marié, seul soutien de sa mère, et n'ayant que 1 200 fr. d'appointements, quatre bagues en or.

—Une députation de la corporation des ouvriers boulangers est venue apporter à l'Hôtel-de-Ville, en don patriotique, une somme de 6 354 fr. 3 c. La députation était accompagnée d'une foule de citoyens, de femmes et d'enfants; des jeunes filles, au nombre de plus de cent, toutes vêtues de blanc, ceintes d'écharpes tricolores, avec des fleurs et des rubans dans les cheveux, entouraient la corbeille où était apportée l'offrande patriotique, composée tout entière d'espèces. Les plus petites tenaient des cordons qui se rattachaient à la corbeille. L'une d'elles, petite blondine de sept ans, assise sous la châsse, représentait la déesse de la Liberté. La physionomie de ces jeunes figures respirait la joie et la santé. Quand la députation a été complètement rangée dans la salle de réception, le président a pris la parole en ces termes :

« Citoyens du Gouvernement provisoire,

» Les ouvriers boulangers, reconnaissants de ce qui a été fait pour eux, viennent vous apporter le produit d'une journée de travail comme témoignage de leur dévouement à la République et de leur complète adhésion aux actes du Gouvernement. Nous aurions voulu faire davantage, mais la République peut être assurée que toutes les fois qu'elle aura besoin de nous, elle nous trouvera toujours prêts à la servir. (*Toute la députation*. Oui! oui! Vive la République!)

— Une députation des marchands des quatre-saisons du 12e arrondissement est venue à l'Hôtel-de-Ville offrir au Gouvernement provisoire un don patriotique de 110 fr., produit d'une collecte faite entre eux.

— Le citoyen Daux verse à titre de don patriotique le montant d'une collecte s'élevant à 200 fr.

— Les instituteurs du canton de Meriville (Seine-et-Oise) offrent 31 fr. à la République.

— L'ex-3e compagnie du 2e bataillon de la 4e légion verse à titre de don patriotique la somme de 110 fr.

— Le citoyen Holbine, marchand ambulant, donne 4 fr., produit d'une journée de travail, et destinés aux ouvriers sans ouvrage.

— Les ouvriers boulangers du 12e arrondissement ont remis au préfet de police une somme de 142 fr., provenant d'une collecte faite entre eux en faveur du Gouvernement républicain.

— Tous les citoyens composant le personnel de la poudrerie nationale du Bouchet (Seine-et-Oise) ont spontanément offert à la République une journée de leur solde du mois de mars, ce qui a produit une somme de 272 fr., versée à la recette particulière de Corbeil. Les ouvrières plieu-

Londres et de Dublin, sera ordonné que tout ou tous étrangers se trouvant dans ce royaume ou qui pourront y arriver, quittent le royaume dans le délai spécifié audit mandat, si lesdits étrangers refusent ou négligent sciemment et méchamment d'obéir audit mandat, ou s'ils sont trouvés dans le royaume ou toute partie du royaume, contrairement aux prescriptions du mandat, le principal secrétaire d'Etat de S. M., ou le lord-lieutenant, ou autre premier gouverneur de l'Irlande, ou son premier secrétaire, ou tout juge de paix, maire ou premier magistrat de toutes villes, pourra faire arrêter lesdits étrangers et les faire conduire à la prison ordinaire du comté ou de la ville où ils auront été arrêtés, pour y rester sous caution jusqu'à ce qu'ils soient renvoyés du royaume, en vertu de l'autorisation ci-dessus.

Tout étranger ayant refusé ou négligé sciemment et méchamment d'obéir au mandat précité, ou trouvé dans le rayon contrairement à ses injonctions, sera coupable de méfait; atteint et convaincu de ce méfait, à la disposition de la cour, — il sera condamné à un emprisonnement d'un mois pour le premier délit et de douze mois pour toute récidive.

Art. 3. Tout principal secrétaire d'Etat de S. M. ou lord-lieutenant ou premier gouverneur d'Irlande, dans le cas où ils appréhenderaient que lesdits étrangers n'obéissaient pas sur-le-champ aux injonctions du mandat précité, ou en cas d'arrestation desdits étrangers pour refus ou négligence d'obéissance au mandat, avant que lesdits étrangers subissent le châtiment infligé, confieront lesdits étrangers à la garde de l'un des messagers de la reine ou de toutes autres personnes qu'ils voudront, à l'effet de les conduire hors du royaume, à la condition toutefois que lesdits étrangers (non encore condamnés) prétexteront une excuse pour n'avoir pas obéi au premier mandat; il appartiendra aux officiers d'Etat susnommé d'apprécier la portée et la suffisance de l'excuse ou des motifs allégués, ou de statuer à cet égard. Les messagers de la reine à qui auront été confiés les personnes desdits étrangers devront faire connaître lesdites excuses et raisons à qui de droit, afin que l'exécution du mandat soit suspendue jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la validité de l'excuse ou de la raison invoquée.—Lesdits étrangers demeureront provisoirement sous la garde desdits messagers jusqu'à ce qu'il ait été statué, à moins que le premier secrétaire d'État, le lord-lieutenant ou autre gouverneur de l'Irlande, n'ait ordonné la mise en liberté desdits étrangers avec ou sans caution.

4° Il est entendu qu'aucune des dispositions du présent acte ne s'étendra à aucun ambassadeur ou autre ministre public étranger duement accrédité, ni aux domestiques desdites ambassades ou ministres publics, inscrits comme tels conformément à la loi ou en service auprès de l'ambassadeur ou du ministre. Elle ne s'étendra pas non plus aux étrangers ayant résidé dans ce royaume depuis sept ans au moment de l'adoption du présent acte.

5° Le présent acte sera en vigueur pendant une année, à partir du jour de son adoption et jusqu'à la fin de la présente session du parlement. Le présent acte pourra être révoqué ou amendé dans la présente session du parlement.

Les journaux anglais donnent les détails suivants sur la dernière réunion chartiste :

M. FEARGUS O'CONNOR a engagé les délégués à se montrer à l'avenir, fins comme le serpent, rusés comme le renard, doux comme l'agneau et brave comme le lion. M. Kydd a proposé une résolution pour protester contre le bill du marquis de Lansdowne, relatif à l'éloignement des étrangers. Ce bill est despotique dans ses principes, et il est en opposition directe avec un sage système de relations internationales. (Applaudissements.)

M. CLARK a dit que ce bill aurait pour objet d'expulser d'Angleterre tous les étrangers. A ce propos, a-t-il ajouté, je dois rappeler au gouvernement de S. M. qu'il y a en Angleterre un étranger connu sous le nom de prince Albert, qui refusait, il n'y a pas encore longtemps, d'acquitter la taxe des pauvres; j'engage le gouvernement de S. M. à commencer l'expulsion des étrangers par celui-là. (Rires et applaudissements.)

M. JONES rapporte que, dans un meeting récemment tenu à Lambeth, il a été décidé à l'unanimité que les chartistes ne devaient plus rien avoir de commun avec les membres de la boutiquocratie (*shopocracy*) qui se sont enrôlés comme constables spéciaux. La Convention de Londres n'a pas jugé à propos d'approuver ce principe. Cependant, M. Cuffay, membre de la Convention, venait de rapporter un fait très grave : Mme Cuffay travaille en journée; dans une maison où elle s'était présentée, on lui a demandé si elle n'était pas la femme de M. Cuffay, le membre de la Convention. Sur sa réponse affirmative, il lui a été dit que ses services ne seraient plus nécessaires à partir de la fin de la semaine. (Murmures contre la *shopocracy*.)

Une émeute grave, une quasi insurrection a éclaté le 10 à Cassel. On écrit de cette ville, une heure du matin :

En ce moment, une révolte terrible éclate dans la ville. On bat la générale, le tocsin sonne. Avant-hier, M. de Motz, ministre des finances, a reçu un charivari. Il y en a eu un aussi devant la maison de l'ex-ministre de la guerre et devant d'autres maisons. Il y a eu de graves dégâts, et des hommes de la garde civique, qui voulaient rétablir l'ordre, ont été blessés. Hier soir, un grand nombre de jeunes gens ont conçu le projet de donner une sérénade aux nouveaux ministres. Déjà ils avaient commencé par le ministre Eberhard, ils se rendirent ensuite chez M. de Baumbach, ministre de la justice, tout à coup le cortège fut arrêté dans le voisinage de la caserne des gardes du corps. Un piquet chargea, fit feu, et plusieurs personnes furent blessées; il y en eut même une de tuée. Une exaspération difficile à décrire s'empara de tous les esprits par suite de cette odieuse provocation. On fit immédiatement des barricades dans toutes les rues. L'arsenal fut pris d'assaut et les armes enlevées. Les gardes du corps prirent la fuite. On tira sur eux. On entra dans la caserne; mais on n'y trouva que des malades. Elle fut sur-le-champ démolie. Le bourgmestre eut toutes les peines imaginables pour empêcher le peuple d'y mettre le feu. Plus de 4000 hommes sont sous les armes. On voit des jeunes gens de 14 à 15 ans armés de pistolets et de magnifiques carabines.

Trois heures. — Le départ des gardes du corps a calmé l'irritation des esprits, mais les barricades sont maintenues, et elles ne seront enlevées qu'après que les gardes du corps seront licenciés et les officiers mis en accusation. Ces derniers sont des nobles qui avaient annoncé, il y a quelques jours, qu'à la première occasion, ils feraient exécuter des charges contre les bourgeois.

De tous les points du duché de Bade on proteste contre l'intervention des troupes étrangères au duché et la concentration des troupes du côté de la frontière de France. On écrit de Donaueschingen, 8 avril :

Une seconde députation a été nommée pour se rendre à Carlsruhe et remettre au grand-duc une résolution ainsi conçue :

Le peuple regarde comme une trahison les mesures militaires adoptées par le gouvernement. Il demande le renvoi immédiat des ministres de l'intérieur, des affaires étrangères et de la guerre, et leur remplacement

d'ouvriers allemands, venant de [illegible] et de Suisse [illegible] a eu lieu à Donaueschingen ; elle a envoyé une députation à Carlsruhe pour solliciter le renvoi des troupes étrangères, et déclarer au gouvernement que s'il refuse d'obtempérer à ce désir, les troupes seront expulsées violemment. Manheim a suivi cet exemple. Le grand-duc a reçu des adresses dans le même sens. Je déclare formellement que les troupes ne se retireront pas ; car il ne s'agit pas seulement, dans cette affaire, de l'intérêt du grand-duché, mais de l'intérêt de l'Allemagne entière. Dans ces adresses on demande aussi le renvoi des ministres. Eh bien ! on me rendrait certainement un service éclatant si l'on voulait m'affranchir du fardeau des affaires publiques en ce moment, et mes collègues partagent mon opinion. Heureusement, dans plusieurs parties du pays, il s'est trouvé de bons citoyens, qui se sont réunis pour protester contre de telles menées. Hier, le conseil municipal de Manheim a adressé aux habitants de cette ville, une proclamation pour les exhorter à veiller au maintien de la tranquillité et de l'ordre public. Cette proclamation a produit l'effet désiré. Il serait à désirer que cet exemple trouvât des imitateurs. De notre côté, nous prenons l'engagement de seconder d'aussi nobles efforts.

M. D'ITZSTEIN. Je voulais dire quelques mots sur la retraite des ministres, mais je garderai le silence, maintenant qu'ils ont déclaré qu'ils restaient au pouvoir. Je demande que les projets de lois promis soient bientôt présentés et que les troupes étrangères se retirent au plus tôt.

LE CONSEILLER D'ÉTAT BEKK. Les troupes étrangères se retireront aussitôt que les circonstances le permettront. Nous désirons aussi hâter l'armement du peuple et introduire le jugement par jurés.

LE DÉPUTÉ METZ demande qu'une loi soit présentée concernant la responsabilité des ministres.

La discussion continuait sur l'affaire de Donaueschingen au départ du courrier.

Le roi de Danemarck, poussé par les événements, vient de révoquer la commission chargée d'élaborer la charte qu'au mois de janvier dernier il avait promis d'*octroyer* à ses sujets. Cette charte viendra de la nation et sera préparée par les députés. Voici un passage de son rescrit :

Nous avons décidé de convoquer les Etats provinciaux, tant de notre royaume de Danemarck que de notre duché de Schleswig, afin que, conformément à l'ordonnance du 28 mai 1833, paragraphe 3, ils émettent leur opinion : 1° sur la convocation d'une Diète générale, à laquelle nous présenterions un projet de charte et un projet de réorganisation des Etats provinciaux; 2° sur un projet de loi électorale ayant pour objet la formation de la Diète générale.

En annonçant ces mesures à tous nos chers et fidèles sujets de notre royaume de Danemarck et de notre duché de Schleswig, nous leur annonçons pareillement qu'aujourd'hui même nous avons convoqué les Etats provinciaux des Iles de Séelande, de Fionie, de Laaland-Falster et des Féroë, pour qu'ils se réunissent à Roeskilde, le mercredi 20 de ce mois, et nous les chargerons de remplir aussi promptement que possible l'importante mission qui leur sera confiée, ce que nous espérons qu'ils pourront faire dans l'espace de huit jours ; et ensuite nous convoquerons immédiatement, dans le même but, les Etats provinciaux du Jutland et du duché de Schleswig.

Le roi s'est embarqué le 5 pour se rendre à Flensberg, dans le duché de Schleswig, et se mettre à la tête de l'armée.

Les nombreuses prohibitions qui, en Danemarck, frappaient les journaux étrangers, viennent d'être révoquées par un arrêté du ministre de la justice, arrêté qui déclare en termes formels que dorénavant les malles postes royales transporteront tous les journaux et écrits périodiques de tous les pays, sans aucune distinction.

La dissention entre les Prussiens et les Polonais s'est déjà traduite en luttes sanglantes dans le duché de Posen. On écrit de Pleschen, 7 avril :

Ce matin, les militaires polonais se sont préparés à l'attaque. Des barricades ont été élevées sur tous les points importants. Vers midi, 2 000 uhlans sont arrivés; ils étaient suivis des nobles accompagnés de leurs hommes armés de faulx. Pleschen est devenu le rendez-vous de tous les cercles des environs. Il a été décidé qu'on ne laisserait pas entrer de Prussiens dans la ville. Hier soir, à neuf heures, on a crié aux armes et sonné le tocsin pour faire un essai. Les barricades ont été occupées; les troupes prussiennes ne pourront s'emparer de la ville sans faire de grands efforts.

Nous avons dit qu'une députation d'habitants de la Gallicie avait présenté une adresse à l'empereur d'Autriche. Voici les conclusions de cette adresse :

1° Autorisation d'élire un comité national provisoire, pour jeter les bases d'une constitution,

2° Eloignement des fonctionnaires employés jusqu'ici, pour autant que le comité le regarde comme nécessaire, et remplacement de ces fonctionnaires par des nationaux ;

3° Organisation d'une garde nationale sur les bases les plus larges dans tout le pays;

4° Une armée particulière à organiser promptement par le comité, et composée d'indigènes, commandée par des indigènes ou par des étrangers dévoués à la cause nationale; les cadres de cette armée seront formés des régiments recrutés dans la Gallicie et à rassembler immédiatement; celles des troupes actuelles qui resteront prêteront le serment de ne rien entreprendre contre les institutions nationales;

5° Introduction de la langue polonaise comme langue du pays; cependant pour l'instruction dans les écoles, on emploierait l'idiome de l'endroit;

6° Convocation immédiate d'une diète d'après les bases constitutionnelles à poser par le comité, et dont la base principale et indispensable soit la représentation de toute la nation sans distinction des classes et des cultes;

7° Liberté d'association;

8° Amnistie générale et complément de celle-ci par le rétablissement des amnistiés dans leurs droits, nommément dans celui de possession;

9° Jurys;

10° Egalité de toutes les classes et de toutes les religions, particulièrement abolition immédiate de tous les impôts de religion, de toutes les exclusions et restrictions de la vie civile à cause de la religion;

11° Octroi d'une constitution criminelle sur les bases les plus libérales;

12° Réforme de la police sur la taxe d'un acte d'habeas corpus;

13° Abolition de toutes les redevances et restitution aux communes rurales des biens communaux.

On écrit de Vienne à la *Gazette d'Augsbourg* :

On lit ici au coin des rues une proclamation aux libres Viennois qui les engage à envoyer des corps francs en Pologne. Ces corps [illegible] gardent sous nos yeux, et le gouvernement ne les empêche pas [illegible]

[illegible] du Seigneur, n'a pu qu'éprouver une nouvelle et plus vive amertume devant une si malheureuse situation ; toutefois, eu égard à l'excitation toujours croissante des esprits et à la diversité des partis qui menacent d'amener de sérieuses conséquences, force lui a été de prendre en sérieuse considération la gravité de la question. Il a donc voulu, avant-hier, par l'entremise d'un haut personnage, faire connaître au R. P. général de la compagnie les sentiments exprimés ci-dessus; en même temps que l'émotion où il se trouvait par la difficulté des temps et le danger de quelque sérieux accident. Sur cette signification, le P. général ayant convoqué les pères consulteurs à délibérer, il a été résolu par eux de céder à la loi des circonstances, ne voulant pas que leur présence servit de prétexte à quelque grave désordre et à l'effusion du sang.

En suite de quoi, les mesures nécessaires ont été prises avec le R. P. général, tant pour la manière d'effectuer cette résolution qu'afin de pourvoir aux écoles, aux cours du collége romain, aux maisons religieuses par eux habitées et aux nécessités du culte.

Madrid est toujours agité. On affiche sur les maisons des proclamations qui font appel à la souveraineté nationale. Quinze cents cartouches ont disparu de la caserne del *Carmen* à Séville.

La correspondance espagnole, qui annonçait hier les troubles de Barcelone, dit aujourd'hui qu'elle avait été induite en erreur.

Départements.

TROYES. — Le *Propagateur de l'Aube*, 12 avril, annonce en ces termes le retour de la tranquillité dans la ville de Troyes :

« Dès le matin, des mesures avaient été prises pour prévenir de nouveaux désordres, car déjà des manifestations malveillantes avaient eu lieu de la part de quelques perturbateurs. Des postes composés d'un grand nombre de gardes nationales furent placés à différents endroits; la cour de l'Hôtel-de-Ville fut occupée par de la garde nationale et de la troupe de ligne. Mais ce qu'on ne peut trop remarquer, ce sont les manifestations qui arrivaient de tous les points du département. Toutes les villes, toutes les communes envoyèrent, soit leur force armée, soit des délégués pour annoncer que les gardes nationales étaient prêtes à marcher au secours des habitants de Troyes. On ne fut heureusement pas dans la nécessité d'user de tous ces moyens. La raison était revenue aux uns, et les autres avaient pu se convaincre que justice serait faite, non seulement par la force, mais encore par la voie de la légalité : une instruction est en effet commencée et poursuivie avec vigueur.

» M. Aubert-Roche, commissaire extraordinaire du Gouvernement, est arrivé à Troyes, et a commencé, dit-on, une enquête sur les causes des événements de ces trois derniers jours.

» Actuellement la ville est parfaitement calme; M. Lignier, de retour de son voyage à Paris, est rentré à la Préfecture, entouré de la garde nationale, aux cris mille fois répétés de vive Lignier ! Il est maintenant seul chargé de l'administration du département, et les sympathies publiques l'aideront à en soutenir le poids.

» Un affreux malheur vient d'arriver à Romilly, sur le chemin de fer de Montereau à Troyes : environ 340 mètres de rails ont été décoinsés par des ouvriers, pour empêcher la garde nationale de Nogent-sur-Seine d'arriver à Troyes; la machine a déraillé. Le machiniste a été tué, le chauffeur est grièvement blessé ; nous attendons des détails. On nous assure à l'instant qu'il n'y a pas d'autres blessés. »

NANCY. — On lit dans le *Journal de la Meurthe* du 11 août :

« Hier, les ouvriers employés aux travaux de terrassement du Calvaire, à Nancy, se sont livrés à quelques mouvements tumultueux qui ont mis en émoi notre ville et troublé pendant quelques instants son calme ordinaire. Nous ne connaissons pas au juste les griefs articulés par les ouvriers; ils exigeaient, dit-on, d'abord que les tombereaux qui transportent les terres sur le talus de la Terrasse fussent conduits, comme précédemment, à main d'homme, et Dieu sait comment ils étaient conduits! Ayant tous abandonné leurs travaux, ils se sont massés, et, drapeau en tête, sont venus sur la place du Peuple, où ils ont essayé d'envahir l'Hôtel-de-Ville ; mais ils ont rencontré de la part de la garde nationale, réunie presque spontanément, une résistance qui a déjoué leurs projets, et ils ont pu s'apercevoir qu'on était disposé à réprimer toute tentative hostile de leur part. Ils se sont portés néanmoins sur quelques gardes nationaux et officiers à des voies de fait qui ont nécessité plusieurs arrestations. La garde nationale est animée du meilleur esprit, les perturbateurs ont dû s'en apercevoir. »

LYON. — Nous lisons dans l'*Organisateur lyonnais* :

« Hier, dans l'après-midi, notre ville a été un instant toute en émoi. Les tambours ont appelé les gardes nationaux sur leurs places d'armes respectives. Une bande d'ouvriers, après avoir accompagné le 22e de ligne, était venue, dit-on, réclamer du citoyen Arago la prise de possession du fort Lamothe, à la Guillotière, et sur le refus du commissaire, elle s'était dirigée sur le fort et devait aller parlementer chez le général. La persuasion a fini par les ramener, et la garde nationale, après avoir stationné quelque temps sur la place Bellecour, a reçu l'ordre de se retirer. »

— Le directeur et une députation des régents de la banque de Lyon viennent, dit le *Peuple souverain*, d'être mandés à Paris par le ministre des finances. On croit que leur voyage se rapporte au projet de fusion générale des banques, qui paraît adopté par le gouvernement.

VALENCE, 7 avril. — La tranquillité est totalement rétablie dans notre ville et ne sera plus troublée, grâce à l'attitude ferme de notre garde nationale, qui est bien décidée à ne permettre aucune tentative de désordre.

Ce matin, les hommes employés à la démolition des remparts ont été organisés régulièrement; on en a expulsé plusieurs. Cette opération s'est faite en présence de M. le maire et d'un détachement de la garde nationale, sans aucune opposition. (*Courrier de la Drôme.*)

— L'affaire de Béziers est en voie d'arrangement complet. Ainsi que nous l'avions espéré, les habitants de cette patriotique cité n'ont pas tardé à revenir de leur entraînement et à ouvrir les yeux sur la folle démonstration à laquelle ils ont été entraînés par les conseils perfides des ennemis de la République. Une députation de Bitterois est arrivée samedi à Montpellier, et s'est rendue auprès des commissaires pour leur témoigner les regrets de la ville entière à l'occasion des scènes anarchiques qui ont eu lieu, et pour déclarer que la ville de Béziers était prête à recevoir le citoyen A. Bertrand en qualité de sous-commissaire et à l'installer solennellement à l'hôtel de la sous-préfecture.

Les délégués de Béziers ont protesté des sentiments républicains qui animent leurs compatriotes, et ont repoussé avec force toute pensée de fédéralisme; leur dévouement à l'unité républicaine, gage de puissance et de grandeur pour la patrie, ne peut être mis en doute. »

(*Indépendant du Midi.*)

BORDEAUX, 12 avril. — Si nous sommes bien informés, M. Clément Thomas, commissaire du Gouvernement, aurait quitté Bordeaux hier à

[illegible] et endoctrinés, ont empêché le maire de publier le décret du préfet relatif aux élections. Ils s'emparèrent de la tribune où se font les publications ; un d'eux se proclama maire, jeta de l'argent à la foule, et en promit encore à ceux qui voulaient le suivre. Quelques instants après, le vin blanc coulait à grands flots à qui voulait en boire ; l'eau-de-vie, la bière, ne furent pas épargnées. Le maire avait ordonné à son compte une distibution de pain aux pauvres à l'occasion de son installation; il était déposé à la mairie dont la porte était fermée ; en un moment, les fenêtres sont brisées et le pain jeté à la foule comme à des chiens. Toute la journée, toutes sortes de boissons furent distribuées gratuitement ; car il fallait l'ivresse complète pour faire exécuter les menaces de meurtre et d'incendie si souvent réitérées.

« Le soir, M. le sous-préfet s'y rendit en personne, accompagné de deux gendarmes et de leur commandant. Mais que peut-on attendre de gens ivres ? Toute la gendarmerie y arriva, la nuit suivante, pour arrêter les coupables; mais, avertis de leur arrivée, ils sonnèrent le tocsin, et bientôt la place fut couverte de monde. Elle dut donc se retirer devant une bande aussi menaçante. Quatre individus, nous dit-on, sont en prison. Aujourd'hui la troupe de ligne a mis fin à ces brigandages.

« On nous assure qu'aujourd'hui tout est rentré dans le plus grand calme. »

COLMAR. — Nous apprenons de source certaine qu'un grand nombre de maires se dispensent de faire connaître dans leurs communes les actes du Gouvernement provisoire ; que plusieurs d'entre eux prennent une attitude qui ressemble à de l'hostilité. C'est ainsi que, dans certaines communes que nous pourrions nommer, non-seulement les nouvelles qui arrivent à la commune sont tenues secrètes, mais les écrits supprimés. Certains maires vont même si loin que les décrets qui concernent les contributions, et qui doivent être affichés, sont au contraire mis sous clefs. Est-ce que le souffle de la réaction aurait déjà pénétré dans l'esprit des municipalités de la campagne? Nous voulons ne pas le croire. Mais qu'on nous permette de protester énergiquement contre le mauvais vouloir de certains fonctionnaires municipaux et de dire à ceux qui sont hostiles à la République, que la loyauté exige qu'ils déposent le pouvoir qu'ils tiennent d'un gouvernement qu'ils veulent combattre. (*Courrier d'Alsace.*)

Comptoir national d'escompte.

Messieurs les négociants et manufacturiers qui voudraient effectuer des dépôts à l'un des magasins publics agréés par l'Etat, en vertu du décret du 21 mars et des arrêtés du 24 et 26 mars derniers, sont priés de ne pas déplacer leurs marchandises avant de s'être adressés à MM. les délégués de la Banque de France et du comptoir national d'escompte, dont le bureau, établi à l'entrepôt réel, est ouvert tous les jours de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

MM. les négociants pourront également se procurer les renseignements nécessaires tous les jours, à la Bourse des marchandises, de 1 heures et demie à 3 heures un quart, bureau des courtiers de commerce.

Les délégués indiqueront à MM. les négociants quelles sont les marchandises sur le dépôt desquelles la Banque de France et le comptoir national d'escompte peuvent faire des avances, ainsi que la marche à suivre pour assurer à la négociation des récépissés de leurs marchandises.

FAITS DIVERS.

Dans un de nos derniers numéros, nous avons annoncé que la Société des Artistes industriels a choisi pour son candidat à l'Assemblée nationale M. Desrosiers. Il y a eu erreur dans l'orthographe du nom : c'est Jules Rosier, et non Desrosiers qu'il faut lire.

— M. Quantinet, propriétaire, rue Basfroi, 25, vient de faire spontanément remise entière du terme d'avril à tous les locataires de sa maison, occupée principalement par des ouvriers. Pareille remise de moitié seulement a été faite par ce propriétaire aux locataires ouvriers de sa maison, rue des Marais, 55, faubourg Saint-Martin.

— L'assemblée générale des francs-maçons de la ville de Paris vient, dans sa séance solennelle du 11 avril, à la salle Saint-Jean, d'adopter à l'unanimité la candidature à l'Assemblée nationale du citoyen général Jorry, de Paris, rue d'Enfer, n° 66.

Républicain dès 92, aide-de-camp du général Dampierre, il fut déporté au 18 brumaire avec le général Jourdan et les autres adversaires de la réaction impériale. Cette candidature est en outre appuyée par le club des Intérêts du Peuple du 12e arrondissement.

— Dimache, 15 avril, à 7 heures du soir, cinquième réunion du club Révolutionnaire et Socialiste du Rhône, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, n° 8, près le passage du Caire.

— Lundi 17, à neuf heures du matin, les délégués des compagnies du génie de la garde nationale de la Seine, déjà au complet, se rendront à l'Hôtel-de-Ville pour présenter au citoyen maire de Paris leur adresse relative à la formation de cette légion du génie.

— Trois corporations d'ouvriers (coutellerie, instruments de chirurgie, d'orthopédie), ont adopté le docteur Le Roy d'Etioles et l'ont présenté au comité central des travailleurs, siégeant au Luxembourg, comme leur candidat à la représentation nationale.

La multitude d'instruments imaginés par le citoyen Le Roy d'Etioles, aussi connu dans les ateliers que dans les hôpitaux, l'indépendance de sa position, de son caractère, de son langage, motivent ce choix exceptionnel et tout-à-fait spontané.

— Les membres du *Club des Hommes lettrés* sont invités à se rendre exactement à la séance de dimanche 16 avril, à deux heures précises (grand amphithéâtre de l'École de Médecine). Il sera délibéré sur la fusion proposée par une autre société. Le président délivrera des cartes d'entrée, sans lesquelles on ne pourrait être admis aux séances ultérieures.

— Le citoyen Brocchieri, le 23 février au soir, après l'événement du boulevard des Capucines, qui, on le sait, a décidé la perte de la royauté ~~et le salut de la France~~, a eu la patriote pensée de recueillir sur le champ de bataille une notable quantité du sang précieux versé dans cette lutte. Ce sang, par l'effet d'un procédé dont le docteur Brocchieri est inventeur, a été amené à un état de conservation inaltérable.

Aujourd'hui il adresse aux citoyens membres du Gouvernement provisoire une pétition tendant à faire élever sur le carrefour même des Capucines un monument à la mémoire des victimes du 23 février.

Les frais de ce monument seraient en partie ou en totalité couverts par une souscription dont le citoyen Brocchieri a pris l'initiative et qui déjà compte un assez grand nombre de signatures.

Le monument à élever serait mis au concours, et renfermerait le sang des victimes recueillis après le combat.

Un exemplaire de la pétition, suivi d'une feuille de souscription, est déposé au bureau de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, n° 2, où on peut en prendre connaissance et souscrire pour le monument.

[illegible] billets chez MM. Brulé, éditeur, 16, galerie des Panoramas; Colombier, 6, rue Vivienne, et au *Ménestrel*, même rue 2.

— Le comité départemental des élections de la Seine est formé de la réunion de tous les arrondissements du département. Chaque arrondissement y est représenté par vingt-cinq délégués pris dans les clubs et comités.

Chacun d'eux a le droit de présenter au comité un ou plusieurs candidats; les titres seront examinés à l'avance dans les séances particulières du comité. Les candidats admis seront seuls soumis à l'épreuve publique.

Le comité départemental siégera en permanence et tiendra deux séances publiques par jour, l'une à 8 heures du matin, l'autre à 7 heures du soir, boulevard Montmartre, 10 *bis*, passage Jouffroy, 11. La première séance a eu lieu ce soir, vendredi, 14 avril 1848.

UN RÉPUBLICAIN ALLEMAND A SES FRÈRES DE TOUTES LES NATIONS. — Le citoyen Edouard-Adolphe de Dolffs-Magni, l'auteur d'*Urania*, réfugié prussien, voulant participer à l'émancipation de sa patrie, est sur le point de partir avec ses compatriotes; mais il a une femme et trois enfants en bas-âge dont il est le seul soutien. Il fait donc appel aux républicains, en les engageant à assister à une *soirée dramatique et musicale* qu'il donnera dimanche, salle Valentino, rue Saint-Honoré, 319, à trois heures après midi. Prix d'entrée : 4 fr. Les affiches du jour donneront le programme.

Bourse du 14 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	57 50	57 80	56 »»	57 »»
— — fin courant	»» »»	57 50	57 »»	57 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	39 »»	39 »»	38 »»	38 »»
— — fin courant	»» »»	38 25	38 »»	38 »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1140 »»
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	910 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C hyp......... »	100 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin....... »	»»»» »»
B. du Trés. »	39 0/0	— Ganneron. »	»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0.......	d.	»» »» »»	»» »» ——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d.	»» »»» »»	»»» »» ——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME............. Dr C. 80	»» »/»
Récép. Rotsch. »	80 »»	BELG 2 1/2...... »	96 »/»
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2...... »	82 »/»
— — pass. »	4 7/8	— do 1840...... »	57 1/2 »/»
— 3 p. 0/0. »	13 1/2	— do 1842...... »	58 »/» »/»
Dette intérieu. »	17 1/2	— Banque....... »	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— do Em. 1841.. »	»»» »»
HOLL. 2 1/2.... »	53 1/2	PIÉMONT........ »	700 »»
HAITI............ »	295 »/»	AUTRICHE........ »	378 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	660 »»
Act. d. J. »	100 »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	110 »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	102 50
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	858 »»
—à Rouen..	390 »»
R.-Havre...	»»» »»
Avignon....	185 »»
Str. à Bâle .	77 50
Paris-Str...	312 50
Tours-Nan	332 50
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	337 50
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	150 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	390 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	348 75
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	1950 »»
Lin Mabert.	480 »»
F. de l'Av..	4800 »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord..............	»»» »»
— à Lyon.........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 15 avril.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Lucrèce.
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée, le Trompette.
ODÉON. — 14 Hongrois en costume national, Don Quichotte, l'Elu du Clocher.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. —
GYMNASE. — Femme Blasé, Royal Pendard, le Marchand de Jouets, Hercule.
VARIÉTÉS. — Le Pouvoir d'une Femme, Mlle de Choisy, l'Almanach
THÉATRE MONTANSIER. — Vestris, un Voyage, un Jeune Homme, un Poisson.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Robert-Macaire, la Fraternelle.
AMBIGU-COMIQUE. — Trois Révolutions, les Quatre Sergents de La Rochelle.
GAITÉ. — La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS — L'Ile, Sans Tambour, Guillaume, Barricades, Jacques II.
FOLIES. — Raimbaut et Ce, Feu d'artifice, la Foi d'un Soldat, M. Botte.
DÉLASSEMENTS. — Il était temps, le Loup, Corneille, Lisbeth, la Femme.
COMTE. — L'Anguille de Melun, Pas grec, Augusta, les Reproches, Bouffon.
THÉATRE SÉRAPHIN — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.) — Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Pays à surtaxe de poste ... 11 — 7 — 4

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

[illegible] LES MANUSCRITS [illegible]

Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger. . . .		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste. . . .		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . . .		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste. . . .		14	7	4	

PARIS, 15 AVRIL.

Où allons-nous?

Il y a des gens qui semblent ne pas appartenir au reste de la nation, qui, paresseux ou sceptiques, s'isolent de la masse de leurs concitoyens et, regardant passer les évènements de leurs fenêtres prudemment fermées, s'écrient sur les tons variés de la crainte, de la raillerie ou de l'indifférence : Où allons-nous ?

Ces trois mots reviennent sans cesse aujourd'hui à nos oreilles soit comme formule de doute, soit comme phrase de découragement, et cependant chacun est libre d'agir, chacun de nous a sa part d'influence à dépenser ; nous n'avons plus aujourd'hui d'égoïsme royal qui domine la situation, qui comprime toutes les forces vives, entrave toutes les voix libres. Nous ne devons plus nous croiser les bras en regardant aller les choses, c'est à nous cette fois qu'il appartient de les diriger, car les choses sont nos œuvres à tous. Désormais, les Français, égaux et libres, sont solidaires; chacun de nous répond des actes de la patrie devant les nations.

Employons donc nos premiers efforts à retrouver le calme et la lucidité de l'esprit. Cherchons avec l'ardeur de l'espérance à nous rendre compte des mouvements de l'humanité, à pénétrer le but véritable de cette dernière révolution. Apprenons à découvrir les souffrances du corps social afin d'y apporter les remèdes sans crainte ni atermoiment ; étudions ensemble les idées nouvelles afin de les féconder, les problèmes divins de la solidarité afin d'en appliquer successivement les rassurantes solutions.

Unissons nos travaux et nos efforts au lieu de chercher à nous enlever mutuellement le courage et la foi. Chacun de nous doit, dans la mesure de ses forces, veiller à la direction de ce mouvement rénovateur, trop pacifique jusqu'à présent pour inspirer des craintes, trop légitime et trop essentiel pour attirer sur lui le doute et la raillerie.

Cette fois le but où nous marchons est si visible, la confiance et la bonne volonté peuvent le rapprocher tellement, qu'il faut vraiment outrepasser les bornes de l'ignorance et de l'égoïsme pour ne pas le comprendre et le désirer

Chaque révolution d'autrefois a eu pour résultat l'affranchissement d'une partie des opprimés ; jusqu'ici les parts de régénération ont été restreintes, c'est pourquoi les révolutions renaissaient sans cesse. Toujours à côté des chants de triomphe des affranchis de la veille s'entendaient les cris d'impatience des esclaves du lendemain. De là l'inquiétude ordinaire des esprits et l'instabilité des formes successives de nos sociétés politiques. Comment s'étonner alors si à chaque instant revenaient sur les lèvres pâles cette alarmante question : Où allons nous ? Comment ne pas sentir l'impérieux besoin d'y répondre définitivement aujourd'hui ?

Or, la voie à suivre n'est plus douteuse. Désormais, nous allons assurer à cette majorité de la nation négligée si longtemps une part de bien-être qui l'engage directement au maintien du nouveau pacte social. Nous allons travailler à donner à tous la liberté sans la lutte, l'égalité sans l'annihilement de la capacité, la fraternité avec ses joies et ses puissantes excitations. Nous allons chasser les dernières misères de la concurrence et relever les dernières victimes de l'isolement.

Voilà où nous allons; mais, pour y arriver, il ne faut plus s'effrayer d'une effervescence bien naturelle après le morne silence de la compression. Nous devons, au contraire, écouter ces voix qui s'élèvent pour signaler les vices de la vieille organisation. N'aurions-nous pas à craindre davantage si les opprimés d'hier gardaient une sourde rancune, si ceux qui ont souffert restaient dans un état de mécontement taciturne, si, concentrant leurs griefs, ils préparaient à notre insu un nouveau jour de colère pour en assurer le redressement.

Il y a vraiment trop de poltronerie dans l'humeur de notre vieille société. Eh quoi! les libres discussions des clubs dont chacun peut prendre sa part, les cris de joie et les vivat des groupes qui renaissent à l'espoir, les bruyantes fantasias qui inaugurent la plantation des arbres de la liberté, quelques injonctions trop vives, il est vrai, d'avoir à témoigner sa joie par des lampions, voilà des motifs suffisants pour alarmer le commerce et faire fléchir la rente. Il n'y a pas jusqu'aux touchantes processions d'ouvriers allant faire don à la République d'une part de leur nécessaire qui ne soient capables, malgré leur caractère généreux et pacifique, de contribuer aussi aux yeux de certain bourgeois à ébranler le crédit public.

Il faudra bien cependant nous habituer à cette exubérance de vie, à cette activité de sentiment. On devra songer désormais à donner un vaste but de socialisation à ce besoin d'action collective, au lieu de penser à le restreindre et à l'entraver.

Allons, raffermissons nos cœurs, cessons de nous écrier lamentablement en levant les yeux au ciel : Où s'arrêtera l'effervescence du peuple? Profitons, au contraire, des circonstances qui nous forcent à y prendre part. Un jour viendra où nous serons heureux d'avoir su réveiller la vie dans les âmes, et déjà même beaucoup de ceux qui redoutaient l'ivresse républicaine commencent à s'y mêler. Ils sentent passer en eux une part de cet enthousiasme généreux et de cette électricité humaine inconnus à l'égoïsme du foyer. Ils sont joyeusement surpris de voir la confiance renaître et l'énergie grandir en eux lorsqu'ils se sont mêlés un moment à ces grandes manifestations.

C'est à cette vie de la rue que viendront se fondre un jour tous les vilains sentiments, toutes les passions exclusives, toutes les craintes exagérées. Les réunions de gardes civiques, les fêtes nationales, les élections de toutes natures souvent renouvelées, toutes ces occasions de se voir, de se parler, de se comprendre, aideront à la fusion des éléments qui composaient les classes de la nation Les uns y acquèreront l'amour de la science et l'usage des formes polies; les autres retremperont leur âme à la source naïve des sentiments nobles et généreux.

Cette vie publique, dont vivront désormais les peuples, parviendra à tuer la défiance et l'égoïsme, et bientôt, il faut l'espérer, quand un dernier aveugle demandera : Où allons-nous? chacun de nous saura lui montrer le chemin.

Les Républicains positifs et les Républicains négatifs.

Les préventions aveugles que le socialisme rencontre sur plusieurs points, les hostilités sourdes de certains républicains qui confondent dans la même ignorance et dans la même réprobation les communistes et les socialistes, ont arraché à M. Pierre Leroux cette exclamation douloureuse : « Oh! que l'avenir est menaçant, puisqu'il y a dès aujourd'hui deux Républiques en présence! »

Oui, il y a une dissidence bien tranchée entre ceux qui croient qu'un changement de forme politique suffit à tout, et ceux qui pensent qu'un tel changement n'est que le prélude d'une transformation dans la société même. Cette divergence d'opinions ne date pas d'aujourd'hui ; depuis longtemps, nous l'avons signalée. Mais elle n'a rien qui puisse nous effrayer ; nous y voyons au contraire la condition même du progrès.

Ce n'est certes pas la République de 1848 qui a fait naître ce dissentiment; car il remonte à l'origine des idées sociales, ou plutôt à leur apparition sur la scène du monde.

Dès ce moment, il y eut deux sortes de penseurs, deux sortes de publicistes : ceux qui se contentaient de travailler à l'avènement d'une meilleure forme politique, et ceux qui voulaient le perfectionnement de la société sous quelque forme politique que ce fût.

M. Pierre Leroux craint qu'il n'y ait deux républiques en présence, et il voit là un avenir gros de tempêtes. Que M. Pierre Leroux se rassure! il n'y aura jamais deux Républiques dans la République, deux Etats dans l'Etat ; car la République est le droit commun, le droit de tous en action ; et, à ce point de vue, la République est une et indivisible, comme l'humanité même.

Ce qu'il y aura, ce sont des systèmes républicains; c'est la discussion de ces systèmes, c'est la divergence de vues sur l'application du droit à la société. Ce qu'il y aura, ce qu'il y a actuellement, ce qu'il y a eu avant la République de 1848, ce sont des républicains *négatifs* et des républicains *positifs*.

Assurément, si l'on ne tient compte que des républicains *négatifs*, on pourra redouter qu'il y ait en présence, non pas seulement deux Républiques, mais des milliers de Républiques, car chacun de ces républicains *négatifs* se fait une République à sa guise ; entre eux, il n'y a d'entente intellectuelle que sur le mot, parce qu'ils ne font pas l'application du principe à la société. Les républicains *négatifs*, inconséquents avec eux-mêmes, voudraient garder la société telle qu'elle est, sans s'apercevoir que la forme sociale actuelle les ramène fatalement à la forme politique héréditaire dont ils ne veulent plus.

Mais, heureusement, à côté des républicains négatifs, il y a les républicains *positifs*, les républicains socialistes, qui, mieux inspirés et plus conséquents, veulent à la fois changer le faîte et la base de l'édifice. Ces républicains *positifs* veulent appliquer à la société même cette formule chrétienne : *liberté, égalité, fraternité*, que les républicains *négatifs* laissent dans les nuages de l'abstraction métaphysique. Les républicains *positifs* ne se contentent pas de dire aux citoyens : « Vous êtes tous FRÈRES! » Il y a dix-huit siècles qu'on répète cela sur tous les tons. Les républicains *positifs* ajoutent : « Vous devez tous être ASSOCIÉS dans la commune, dans l'Etat, dans l'humanité! »

Les républicains *positifs* sont donc en communion intellectuelle sur le point essentiel : l'application du principe républicain à la société. Ils peuvent différer sur le mode d'application, sur les moyens de transition, sur la marche du progrès social : mais ils ont tous l'œil fixé sur cette grande mekke républicaine : LA RÉALISATION DE LA LIBERTÉ, DE L'ÉGALITÉ, DE LA FRATERNITÉ DANS LA SOCIÉTÉ MÊME. Qu'importe après cela la diversité des points de vue! L'unité peut-elle exister sans la multiplicité? L'harmonie ne nait-elle pas des contrastes ?

Les républicains *négatifs*, par la force même des choses, deviennent chaque jour plus conservateurs bornés et plus satisfaits que les conservateurs-bornes et les satisfaits de la royauté déchue. Les républicains *négatifs* n'ont pas d'idée, pas de conviction, pas de foi dans les destinées de l'humanité; le progrès ne peut s'accomplir par eux. Or, la République n'est elle pas le gouvernement du progrès? Les républicains *négatifs* seront donc obligés de donner bientôt leur démission. Sans lien intellectuel entre eux, ils ne constitueront jamais une République en opposition avec la République.

C'est aux républicains *positifs*, aux républicains socialistes qu'incombe la tâche de constituer réellement la République, c'est-à-dire d'organiser la société républicainement, selon la liberté, l'égalité et la fraternité. Quoi qu'on fasse contre eux et leurs idées, ce sont les républicains *positifs* qui formeront la CONSTITUANTE de la France et de l'humanité.

La dernière Guerre européenne.

Lorsque, tournant les regards en arrière on contemple de loin dans l'histoire certaines époques du mouvement humanitaire, on s'étonne de voir de temps à autre les institutions qui la veille encore semblaient les plus indispensables et les plus solidement affermies, chanceler un beau jour et s'abîmer au premier choc, comme une vieille tour en ruines, sans que le gardien de ces institutions ait rien fait pour les préserver. Il y a plus, il semble qu'à ces moments suprêmes les conservateurs aient été tout à coup pris de vertige. A l'heure où la lutte se dessinait pour eux facile et avantageuse, où la victoire leur était possible encore, on les voit entasser les fautes, les maladresses et les erreurs, et laisser tomber avec fracas l'édifice qui pouvait se soutenir encore, qui pouvait ne périr que d'une décomposition lente et sans catastrophes.

Quand une institution a fait son temps, quand elle est usée et doit être remplacée par une institution plus en rapport avec le progrès de l'humanité, ce fait ne manque jamais de se produire. La corruption et l'impudeur de nos conservateurs, la faiblesse des membres de l'ex-opposition ont aussi puissamment contribué à la chute de la monarchie en France et en Europe que les attaques des penseurs et des hommes d'action dévoués à la cause démocratique. Les institutions éclosent et périssent comme les fleurs, à leur jour, à leur température.

On prête en ce moment aux privilégiés de l'Europe un projet qui simplifierait singulièrement la situation. On assure que l'aristocratie qui gouverne en Angleterre ne serait pas éloignée de s'entendre avec le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et le czar, dont les intérêts sont identiques aux siens, pour former une croisade contre les idées démocratiques qui menacent tous les privilèges du passé. On se flatterait en couvrant cette ligue de divers prétextes, en compliquant la situation de questions de nationalité, en fomentant avec amour un chauvinisme qui va s'éteignant, on se flatterait de tromper les peuples, de les armer les uns contre les autres et de consolider le vieux despotisme à l'aide de ces divisions.

Mais le temps de ces roueries est passé; les peuples ont entendu la voix qui venait à la fois de Rome et de Paris, la parole de l'Evangile et celle de la Révolution française. Les peuples ont compris que leurs inimitiés ne servaient que la cause de leurs oppresseurs. Un souffle de fraternité a parcouru l'Europe de l'occident à l'orient; toutes les poitrines l'ont aspiré, tous les cœurs se sont sentis émus, tous les peuples se sont juré paix et amour. Ils ont compris qu'il n'est plus qu'un ennemi, que tous les peuples ont le même, l'oppresseur.

Tous ne voient pas encore l'oppresseur dans la royauté; mais tous ont personnifié l'ennemi commun dans un homme, dans un roi. Oppresseur de nationalités et oppresseur d'individ[illegible] l'empereur de Russie cumule les deux genres d'oppression [illegible] concentre toutes les haines, toutes les colères. Qu'un gouvern[illegible] s'allie avec la Russie, d'un bout de l'Europe à l'autre, [illegible] verrez les peuples tressaillir à la fois et d'un seul bond. Déshérités de toute classe, nations opprimées, races asservies, travailleurs, esclaves de l'homme ou de la misère, ceux qui meurent de faim en Irlande, ceux qui meurent de travail en Angleterre, ceux qui meurent d'étouffement dans l'Europe méridionale, tous ceux qui aspirent après la liberté, tous les hommes de cœur et d'intelligence se lèveront à la fois, tous jugeront du but sur l'instrument; ils comprendront que toute alliance de rois est une ligue contre les peuples. Plus de divisions dès lors de langues ni de nationalités, plus de susceptibilités jalouses des petits contre les grands, des faibles contre les forts, des sectateurs de Luther contre ceux de Moïse ou du pape. La haine de l'ennemi rapprochera toutes les mains, mettra toutes les âmes à l'unisson. Une bataille, une bataille sanglante sera livrée entre l'oppresseur et les opprimés, les royautés et les peuples, l'absolutisme et la liberté, l'égoïsme et la fraternité.

Cette grande lutte peut être évitée si les peuples savent vouloir, s'ils savent exiger la retraite des rois qui forment obstacle à leurs progrès ; mais s'il faut que les peuples manquent d'audace et se laissent tromper encore par de royales promesses qui ne seront pas accomplies ; tout ennemis de la guerre que nous sommes en principe, nous avons trop de confiance dans la cause de la démocratie pour ne pas saluer avec enthousiasme le premier coup de canon tiré en Europe par les coalitions des rois et des aristocraties. Si le sang des peuples doit couler encore, que ce ne soit plus dans des plaines obscures où il n'engraisse qu'un maigre sillon; que ce soit dans une grande et dernière bataille qui décide du sort de l'Europe; s'il nous faut recourir encore à la force physique, que ce soit pour inaugurer définitivement le règne de la force morale!

Ce dernier et solennel conflit épargnerait à l'humanité de longues années de souffrance obscure; elle précipiterait l'avènement définitif du règne de la fraternité, et ne serait pas trop payée du sang de quelques martyrs. La victoire ne sera pas douteuse, et, sur le champ de bataille même, l'Europe démocratique, après avoir rendu aux dernières victimes du privilège les honneurs qui leur seront dus, l'Europe émancipée inaugurera le grand congrès fraternel des peuples, décrétera l'abolition de la guerre, la transformation des armées de destruction ; au lieu de déclarer à l'homme une guerre cruelle et désastreuse, elle déclarera à la nature rebelle une guerre productive qui enrichira le corps social sans moissonner les générations.

[illegible] glorieuse ; toi, peuple, pour t'être levé comme un seul homme contre la tyrannie; vous, soldats, pour avoir refusé de la défendre.

Venez donc à nous, braves soldats de la France qui avez refusé de répandre le sang de vos frères; venez recevoir avec nous, soldats de la cité, ces drapeaux républicains que vous irez ensuite arborer sur la frontière pour servir de palladium aux peuples et d'enseignement aux rois, tandis que nous, vos frères aînés, nous les garderons sur les murailles de nos villes en travaillant à vous faire une république grande et féconde. Venez, frères, et repartez sans crainte après nous avoir serré la main. Nous allons préparer le bonheur de votre foyer domestique, pour qu'au retour vous retrouviez l'aisance et la joie là où beaucoup d'entre vous peut-être ont laissé la misère et le désespoir. Venez donner l'exemple de l'ordre et de la discipline, qui font la gloire et la sécurité du soldat, à ces courageux enfants dont les jeunes bataillons se sont formés au souffle de la République, et qui, si l'aveuglement des rois l'exige, marcheront à vos côtés sur le dernier champ de bataille où coulera le sang des hommes.

Situation de la Banque de France au 13 avril 1848 au soir.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots	53 283 306 f.	67
Numéraire dans les comptoirs	30 060 800	»
Effets arriérés à recouvrer	17 636 547	17
Portefeuille de Paris, dont 32 832 005 fr. 46 c. provenant des comptoirs	211 447 529	46
Portefeuille des comptoirs, effets sur place	67 560 374	33
Avances sur lingots et monnaies	2 684 900	»
Avances sur effets publics français	11 632 182	90
Dû par les comptoirs, pour leurs billets en circulation	43 741 000	»
Rente de la réserve	10 000 000	»
Rentes, fonds disponibles	11 660 197	80
Hôtel et mobilier de la Banque	4 000 000	»
Intérêt dans le comptoir d'Alger	1 000 000	»
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200 000	»
Effets en souffrance	9 410 749	64
Effets à encaisser provenant de la vente de rentes à la Russie	703 479	»
Dépenses d'administration	419 502	50
Divers	26 085	98
Avance à l'Etat sur bons du Trésor de la République	50 000 000	»
	506 466 745	34

PASSIF.

Capital	67 900 000	»
Réserve	10 000 000	»
Réserve immobilière	4 000 000	»
Billets au porteur en circulation	293 706 000	»
— — des comptoirs	43 741 000	»
— à ordre	1 783 100	»
Compte courant du Trésor, créditeur	43 977 428	48
Comptes courants divers	61 747 940	81
Récépissés payables à vue	1 097 000	»
Réescompte du dernier semestre	728 692	37
Dividendes à payer	261 904	25
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	3 107 068	51
Comptoir d'Alger, somme non encore employée en bons du Trésor	1 086 223	69
Traites des comptoirs à payer	1 038 702	98
Divers	200 899	27
	506 466 745	34

Le gouverneur de la Banque de France,
D'ARGOUT.

ACTES OFFICIELS.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances,
Vu le décret du Gouvernement provisoire, en date du 2 mars 1848;
Arrête :

Art. 1er. Est prorogé d'un mois le délai accordé par l'arrêté du 13 mars dernier, pour l'enregistrement, sans droit en sus ou amendes, des actes sous signatures privées qui n'ont pas été soumis à cette formalité, contrairement aux lois; et pour faire, sous le même bénéfice, la déclaration des biens transmis, soit entre vifs, soit par décès, ou pour réparer les omissions de biens et les insuffisances de prix ou d'estimation que les actes et déclarations peuvent présenter.

Art. 2. Pourront être enregistrés sans droits en sus, à partir de la publication du présent arrêté, jusqu'à l'expiration du délai résultant de l'article ci-dessus, les jugements qui ne l'ont point été dans les vingt jours de leur date, à défaut de consignation des droits aux mains des greffiers conformément à l'art. 37 de la loi du 22 frimaire an 7.

Art. 3. Les exceptions et conditions indiquées dans les art. 3 et 4 de l'arrêté du 13 mars 1848 sont maintenues; elles seront applicables aux jugements qui font le sujet de l'art. 2 du présent.

—

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances,

Vu l'art. 24 de la loi du 31 mai 1846, portant que les fabricants de sucres indigènes qui voudront acquitter les droits au comptant, au lieu de souscrire des obligations, jouiront, pour le temps que celles-ci auront à courir, d'un escompte calculé au même taux que pour les sucres coloniaux;

Vu l'arrêté du 29 mars 1848, qui élève à 5 p. 0|0 par an le taux de l'escompte sur les sucres coloniaux,

Arrête ce qui suit :

Art. 1er A partir de la publication du présent arrêté, l'escompte accordé aux fabricants de sucres indigènes par le troisième paragraphe de l'art. 24 de la loi du 31 mai 1840, sera calculé à raison de 5 p. 0|0 par an.

Art. 2. Les autres dispositions des règlements relatifs à l'escompte pour le droit sur les sucres indigènes sont maintenues.

—

L'état-major général de la garde nationale a pris les mesures nécessaires pour que, mercredi au plus tard, toute la garde nationale du département de la Seine soit armée. La ville de Paris fera, de plus, les avances nécessaires pour fournir dans le plus bref délai l'équipement complet, y compris les insignes des officiers, à ceux des gardes nationaux qui le demanderont. Le général commandant est heureux de renouveler cette assurance à toutes les légions de Paris et de la banlieue.

—

[illegible]

« Elle montrera au pays que, dans cette occasion comme dans celles qui se sont déjà présentées, le ministre est fermement résolu à réprimer tous les écarts qui pourraient porter atteinte à la discipline, sans laquelle il ne peut y avoir d'armée. »

—

Les élèves des écoles civiles et militaires se sont réunis hier jeudi, au Château-Rouge, dans un banquet fraternel.

M. Armand Marrast, qui avait accepté la présidence du banquet, est arrivé à cinq heures, accompagné de M. Pagnerre, qui avait été également invité. Ces messieurs ont été salués avec enthousiasme par tous ces nobles jeunes gens qui savent si bien apprécier le patriotisme et le talent des membres du Gouvernement provisoire. Après une chaleureuse improvisation de M. le maire de Paris, qui a été fort applaudie, quelques élèves des différentes écoles ont pris successivement la parole pour protester de leur dévouement à la République, et pour dire qu'ils contribueraient toujours à la défendre comme ils avaient contribué à la fonder.

Des députations des canonniers lillois et des élèves de l'hôpital militaire de Lille, invités au banquet, ont aussi exprimé leurs vœux énergiques pour la prospérité du Gouvernement républicain. Ainsi rien ne manquait à cette réunion fraternelle. La province y avait aussi ses représentants qui étaient venus pour tendre la main à leurs frères de Paris et pour montrer que la jeunesse de France n'a plus désormais qu'un même cœur et qu'un même sentiment : l'amour de la République.

Le banquet a été terminé par une allocution profondément sentie de M. Pagnerre. Avant le départ, un élève de l'école normale a proposé qu'un banquet semblable eût lieu tous les ans, pour resserrer la fraternité des écoles. Cette proposition a été accueillie par d'unanimes applaudissements.

Dons patriotiques.

Les ouvriers, l'architecte et le propriétaire de la maison en construction rue Pigale, 65, sont venus offrir au Gouvernement provisoire une somme de 368 fr., qu'ils destinent aux ouvriers sans travail.

— Le commandant, les officiers et les soldats du 2e bataillon de la garde nationale mobile sont venus apporter au Gouvernement provisoire un don patriotique de 410 fr. 65 c.

— Les agents du service municipal des Eaux de la ville de Paris sont venus aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville offrir au Gouvernement provisoire un don patriotique de 746 fr. 95 c.

— Les jardiniers du département de la Seine sont venus apporter au Gouvernement provisoire un don patriotique de 2 475 fr. 20 c.

— Nonobstant la retenue extraordinaire à laquelle ils sont assujettis par le décret du 4 avril, les employés des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations ont voulu consacrer à un don patriotique une journée de leur traitement; le montant en sera versé dans la caisse du trésor.

— Les versements en numéraire remis aux mains de la commission des dons et offrandes, dans la journée du 13, se sont élevés à 9 945 fr. 45 c.

— Dans les journées du 12 et du 13, il a été remis, par sept personnes différentes, 37 pièces d'argenterie ou d'or, à titres de dons patriotiques.

— Les huissiers, portiers, garçons de bureau et hommes de peine attachés au ministère de la guerre, ayant exprimé le désir de s'associer au don patriotique d'une journée de traitement fait par les chefs et commis de l'administration centrale du ministère de la guerre, sur leurs appointements du mois de mars dernier, une liste a été ouverte, sur laquelle ces gens de service se sont empressés de s'inscrire. Leurs offrandes s'élèvent à la somme de 365 fr. 38 c.

Révolution européenne.

L'Odilon Barrot anglais, O'Connor, non-seulement n'a rien négligé pour enlever tout son caractère à la manifestation des chartistes de Londres, mais, le 13, à la chambre des communes, il a renié la pétition. Nous reproduisons les détails que nous apportent à ce sujet les journaux anglais d'hier.

On lit dans le *Morning Chronicle* :

La commission spéciale de la chambre des communes chargée de l'examen des pétitions publiques a examiné avec soin la pétition chartiste. Treize clercs de la chambre ont minutieusement examiné les signatures apposées sur ce document. L'examen a duré dix-sept heures. Le chiffre des signatures est de 1 975 496. Sur plusieurs pages consécutives, les signatures sont évidemment tracées de la même main. Entre autres signatures, on trouve celles-ci : *Victoria rex*, 1er avril ; le *duc de Wellington*, *sir Robert Peel*, etc. Puis des sobriquets, des trivialités et des phrases entières d'une révoltante obscénité.

Le *Times* publie le compte-rendu suivant de la séance du 13, à la chambre des communes :

M. THORNELY présente le rapport de la commission spéciale des pétitions. La commission examinant la pétition chartiste que M. F. O'Connor avait prétendu être revêtue de 5 706 000 signatures, n'en a trouvé que 1 975 946. Encore de ce nombre elle a constaté une foule de signatures apocryphes.

M. F. O'CONNOR. Des correspondances de Manchester et de Birmingham déclarent que la pétition a reçu au moins 5 millions de signatures. Je ne les ai pas vérifiées. Dans quelques jours du reste, je présenterai une pétition couverte de trois fois plus de signatures que celle-ci.

LE COMTE DARRENDEL et SARREY. La même exagération a présidé au compte-rendu de Kennington-Common; on a dit qu'il y avait là 500 000 chartistes. Le chiffre des personnes présentes n'a pas dépassé 25 000.

M. JOHN O'CONNELL. Il n'est pas exact que les repealers irlandais de Londres aient fait cause commune avec les chartistes. Je crois positivement qu'il n'y avait pas à Kennington-Common 2 000 repealers.

M. CRIPPS. La pétition chartiste a présenté ce caractère tout-à-fait nouveau, c'est qu'elle portait les signatures de 8 200 femmes. M. F. O'Connor avait dit aussi qu'elle pesait 5 tonnes: on l'a pesée et son poids n'est que de 5 quintaux 1|2. (On rit.) Ce ne sont pas les pétitionnaires qui se sont rendus ridicules dans cette affaire ; mais bien M. O'Connor. Comment veut-il que dorénavant on ajoute la moindre foi à ses paroles? (Oh ! oh !) Plusieurs noms sont accompagnés, sur cette pétition, aussi scandaleuse qu'impie et obscène, des grossièretés les plus ignobles. Le duc de Wellington et le colonel Sibthorp y ont leurs noms encadrés dans des légendes ordurières. (Ecoutez !) Dans un endroit on lit: Aujourd'hui nous n'avons pas pu payer plus de signatures. La chambre des communes a fait trop d'honneur à un semblable factum, qui n'aurait pas dû franchir le seuil de la salle de nos délibérations.

M. O'CONNOR. Je réponds à ces observations au moins étranges pour la forme, que le nombre des clercs de la chambre n'est pas suffisant pour

séance. J'en infère que M. Cripps sera appelé à répondre de son expression. Tout cela pourrait avoir de pénibles conséquences.

M. D'ISRAELI. Les paroles de M. Cripps ont été trop acerbes. La chambre doit veiller à ce qu'il n'en résulte pas un conflit absurde et ridicule.

LORD JOHN RUSSELL demande que M. Feargus O'Connor soit appelé à la séance.

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE. La chambre sait parfaitement que tout membre qui lui présente une pétition est responsable de deux choses : d'abord, qu'elle ne contient pas d'expressions irrespectueuses, ensuite que les signatures sont authentiques. On peut en imposer à un membre par des signateres apocryphes ; mais on ne saurait le tromper par l'insertion de termes inconvenants, s'il lit la pétition qu'il se charge de présenter. Il ne m'a pas semblé que M. Cripps, dans son appréciation de la pétition, ait dépassé les bornes parlementaires. J'espère qu'il n'hésitera pas à le déclarer.

M. CRIPPS. J'ai dit et je répète, parce que c'est la conviction que m'a donnée l'examen attentif du document en question, qu'il me serait dorénavant impossible d'ajouter foi aux paroles de M. O'Connor. Je regretterais de m'être servi d'expressions de nature à déplaire à l'assemblée. Je n'ai aucun sentiment d'inimitié contre M. F. O'Connor.

La chambre ordonne que M. Feargus O'Connor soit rappelé. (Sensation.) M. Cripps, de son côté, reçoit l'injonction de ne pas s'éloigner.

Vers neuf heures du soir, après quelques débats d'intérêt secondaire, le président de la chambre informe l'assemblée que l'ordre de revenir a dû être remis à M. O'Connor vers sept heures et demie au bureau du *Northern-Star*. M. O'Connor ne se présentant pas, sir G. Grey demande que, conformément aux habitudes de la chambre, M. Feargus O'Connor, ayant négligé de se conformer aux ordres de la chambre, sera arrêté et gardé à vue par le sergent d'armes. Cette motion est adoptée à l'unanimité. Quelques instants après, le président prévient la chambre que M. F. O'Connor a été arrêté par le sergent d'armes, et qu'il va être introduit. Le président l'informe de ce qui s'est passé en son absence et de la déclaration de M. Cripps. Il engage M. Cripps à réitérer l'expression de ses regrets, ce que M. Cripps fait de bonne grâce.

M. FEARGUS O'CONNOR. J'accepte cette excuse pour les mots offensants dont s'était servi l'honorable membre. Je viens remplir un devoir plus important. Je préviens la chambre que je renonce à ma motion tendant à ce que la pétition soit prise demain en considération. Oui, après ce que j'ai entendu dire ici, ce soir, il est de mon devoir de déclarer que je renonce à ma motion. Je n'en ferai aucune sur cette pétition. J'aime mieux laisser le gouvernement et le pays régler entre eux cette affaire ; que la commission s'arrange avec les pétitionnaires. J'ajoute qu'il m'était physiquement impossible de vérifier toutes les signatures apposées sur la pétition et d'en garantir l'authenticité.

Je le dis pour qu'on le sache bien, que je ne suis pas homme à m'associer à une tromperie. Au reste, je n'accuse en rien le comité de la chambre qui a dû procéder à la vérification. Après quelques discussions sans intérêt, la chambre s'ajourne.

M. Feargus O'Connor avait quitté la chambre pour se rendre à la convention nationale des chartistes, où il était impatiemment attendu. Il avait écrit à M. Cripps pour le provoquer. Celui-ci avait répondu qu'il ne pouvait quitter la salle.

Après avoir raconté ces faits et ce qui s'était passé à la fin de la séance des communes, la chambre, a-t-il ajouté, a refusé d'entendre toute justification relative aux signatures apposées sur la pétition; un ange, qui fût descendu du ciel pour prendre la défense de la charte, n'eût pas pu parvenir à se faire entendre. (On rit.) Voici, dès lors, comment je me suis décidé à agir. J'ai dis à la chambre qu'elle eût à arranger la chose avec les pétitionnaires. (Ecoutez !) Dans tous les meetings de chartistes qui se tiendront le vendredi-saint et après Pâques, il faudra engager les chartistes à inonder la chambre de pétitions. On en enverra tous les jours et de toutes parts ; et surtout ayez soin que nos ennemis ne fassent pas entrer des obscénités sur ces pétitions. Ami du peuple, voué à sa défense depuis mes plus jeunes ans, jamais je ne m'en séparerai ; mais il faut que tout le monde agisse avec sagesse et discrétion. Après Pâques, que le déluge des pétitions commence ! (On rit et on applaudit.)

La convention déclare qu'elle est satisfaite de la conduite de M. O'Connor et qu'elle approuve sa détermination. Un vote de remerciement à M. O'Connor est décrété. Il se retire après avoir annoncé qu'il va publier un journal du matin, sous le titre de *Démocratie*, destiné à soutenir les droits de la classe ouvrière.

— Dimanche, dans l'après-midi, un meeting monstre doit se tenir à Bishop-Bonner-Field, Victoria-Park. Plusieurs délégués de la convention doivent y assister.

La chambre des communes s'est occupée, dans la séance du 14, du bill de répression contre l'Irlande. La chambre a décidé, à la majorité de 287 voix contre 33, qu'elle se formerait en comité pour l'examen de cette proposition.

On lit dans le *Daily-News* :

Il s'est tenu, dans Saint James-Square, une réunion de membres de la chambre des communes. Il a été décidé qu'une entente cordiale et une coopération plus grande auraient lieu entre les membres du parlement favorables à l'extension du suffrage, à une répartition équitable de la taxe, à une réduction de dépenses publiques et au développement général des principes de réforme en Angleterre et en Irlande.

Une lutte sanglante entre le peuple et les troupes vient d'avoir lieu à Cassel. On écrit de cette ville, 10 avril, 2 heures après-midi :

L'agitation continue. On apprend qu'un détachement de soldats du régiment des gardes-du-corps s'était placé en embuscade sous le commandement du lieutenant P..., qui n'avait reçu aucun ordre, et était sorti tout d'un coup de sa retraite pour se jeter sur des spectateurs inoffensifs. Plusieurs gardes nationaux ont été blessés, car il paraît que c'est surtout contre eux que le coup était dirigé. Les gardes-du-corps furent repoussés dans leur caserne. La plus grande anarchie a régné pendant quelques heures dans la ville ; les ordres mêmes des chefs de la garde nationale n'étaient pas suivis. Chacun n'écoutait que les inspirations de la fureur. Le drapeau tricolore allemand flotte sur la caserne du régiment des gardes-du corps, dont on a enlevé l'inscription. Personne ne se dissimule la gravité de la situation. On publie, dans ce moment, une proclamation dans laquelle l'électeur exprime ses profonds regrets sur ce qui s'est passé et promet que les coupables seront punis d'après toute la rigueur des lois. MM. Schmidt et Motz, anciens ministres de la guerre et des finances, et M. Abee, conseiller à la cour supérieure de justice, ont quitté la ville.

La commission des 50, auxquels l'assemblée préparatoire pour la convocation d'un parlement allemand, a délégué ses pouvoirs, s'est occupée de cette collision, bien que cette assemblée n'ait rien d'officiel.

Dans la séance du 10, dit une correspondance, M. le président Soiron a

Les Allemands des duchés ont été battus dans leur premier engagement avec les troupes royales danoises. On écrit de Hambourg, 11 avril :

Le corps des étudiants gymnastes et chasseurs de notre ville est presque détruit. Le prince Frédéric qui s'était retiré à Isteds n'a pas cru pouvoir garder cette position. Ce matin il a occupé la ligne de Hollingsteds par Crapp à Wittensee. Les troupes prussiennes ont reçu l'ordre d'entrer dans le Schleswig, mais un parlementaire s'est rendu d'abord auprès du roi de Danemark pour lui remettre l'ultimatum du roi de Prusse portant que, s'il n'évacue pas le Schleswig, il y sera contraint par la force. On dit que le roi a refusé. Cette nouvelle, toutefois, mérite confirmation.

Le gouvernement prussien, revenu de sa première terreur, refuse maintenant d'émanciper le duché de Posen. Après avoir irrité les Prussiens contre les Polonais, voici les *concessions* que le gouverneur de Posen a faites à la race polonaise :

1° Il y aura un Polonais à la tête de l'administration et de la justice ; 2° l'administration de la police sera réorganisée par les communes ; 3° il est permis de porter les couleurs polonaises ; 4° l'enseignement et la justice seront réorganisés ; 5° il y aura une armée nationale pour le grand duché de Posen, etc., etc.

Le 9, 8 000 hommes devaient partir de Posen pour Sobroda avec des bombes et des canons, et la ville devait être bombardée lundi si les habitants polonais ne déposaient pas les armes.

On écrit de Fleschen, 8 avril :

Le bruit court que beaucoup d'officiers russes ont été arrêtés à Varsovie et aux environs. – On parle de 500. — On ajoute que plusieurs colonnes de troupes russes se sont arrêtées en route, ou sont revenues à Varsovie.

On assure que les troupes russes, actuellement en Pologne, en y comprenant les Circassiens, Cosaques et Mahométans, s'élève à 80 000 hommes. Ce corps sera porté à 200 000 hommes.

L'administration autrichienne se pose en pleine réaction contre le mouvement populaire. On pousse à la haine entre les classes de la société. En Gallicie on excite les paysans contre la noblesse ; à Vienne on engage l'aristocratie à se liguer avec les prolétaires et les militaires contre la bourgeoisie. L'irritation est vive partout.

On écrit de Graetz (Styrie), 6 avril :

Hier le peuple a mis le feu au bâtiment de la douane, sur la ligne d'Eggenberg. On voulait faire périr par le feu un douanier qui avait tiré par les fenêtres. Des boutiques de boulanger ont été pillées. Les bouchers étaient aussi menacés : mais ils se sont réunis, et, appuyés par la garde nationale, ils ont repoussé l'attaque.

La cause de ces désordres, c'est le mécontentement causé par la loi sur la presse. On a demandé l'éloignement du bourgmestre et du gouverneur. La loi martiale a été proclamée.

On écrit de Bucharest (Valachie), 28 mars :

Immédiatement après avoir reçu la nouvelle de la révolution de France, notre souverain a réuni autour de lui les boyards. Il passe les nuits non au palais, mais dans la caserne militaire. La princesse est gardée par 200 soldats, qui durant le jour se tiennent dans les caves. Le consul russe de Kotzebue a dit au prince : Nous deux, nous ne goûterons pas dans Bucharest des œufs de Pâques.

On écrit de Corfou (Iles Ioniennes), 30 mars :

Ici la liberté de la presse est vivement réclamée, ainsi que l'établissement d'une garde nationale et l'élection libre des députés du parlement.

Le gouvernement provisoire du Frioul a publié une adresse pour annoncer qu'il entend respecter toutes nationalités, opinions et antécédents politiques. De la Carnie, du Trévisan, de Bellunez, partent des corps de volontaires qui vont rejoindre les corps d'armée vénitiens à la frontière.

La *Gazette piémontaise* contient un rapport du quartier-général du roi de Sardaigne, daté de Castiglione delle Stiviere contenant le récit d'un engagement dans lequel les Lombards ont remporté la victoire.

« Les nôtres, dit ce rapport, guidés par le général Dava, attaquèrent vivement le pont de Goito où l'ennemi s'était fortifié et d'où il faisait un feu très vif ; mais les bersaglieri attaquèrent avec tant de vigueur que l'ennemi recula en faisant sauter le pont miné d'avance, mais un parapet resta debout. Les bersaglieri s'y précipitèrent et s'emparèrent de l'artillerie qui les foudroyait. Bientôt le pont fut franchi par les troupes, et l'ennemi se retira en désordre vers Mantoue. Ainsi nous sommes maintenant sur la rive gauche du Mincio.

Peschiera était encore le 8 au pouvoir des Autrichiens, qui ont été battus en diverses rencontres. Des volontaires de Bresciau se sont portés en grand nombre pour aider les insurgés du Tyrol.

Les troupes parties de Florence depuis quelques jours pour les camps de Reggio et Modène s'élèvent à 3 631 hommes. 3 000 volontaires doivent se réunir à ces troupes.

Voici les nouvelles qui nous parviennent de la Lombardie avec la couleur autrichienne. On écrit de Botzen (Tyrol), 7 avril, à la *Gazette d'Augsbourg* :

Les nouvelles de Vérone nous apprennent que Mantoue est encore en bon état et que Vérone est tranquille en apparence. Le désarmement général continue ; 6 000 fusils ont été livrés. La garde civique est dissoute, parce que les nobles n'ont pas voulu servir avec les gens du peuple. Une colonne mobile s'est rendue de Vérone a Vicence sur l'Alpone où les paysans ont rétabli spontanément le pont coupé près de San Bonifacio. On veut établir une communication avec le corps du général Nugent dont les troupes auxiliaires ont quitté l'Isonzo. Un autre détachement s'est avancé par Desenzano vers Saint-Mars, du côté de Brescia. Nous craignons une incursion des Tessinois et d'autres volontaires qui se sont joints à l'expédition de Charles-Albert par Salo, d'Anfo et Trente.

On annonce que le fils du duc de Lucques a été pris et qu'il est gardé comme otage.

Madrid est toujours en état de siège. L'*Eco del Comercio* se plaint que l'on intercepte ses correspondances. Une panique a eu lieu le 10. Un groupe n'ayant pas répondu au qui vive d'une sentinelle, un coup de fusil fut tiré ; d'autres coups de fusil répondi-

§ I.

Nos docteurs nous ont tenu jusqu'à présent dans une ignorance profonde de ce qu'il y a d'essentiel et de vraiment divin dans l'histoire ; ils racontent les faits avec un soin scrupuleux, mais les forces vives, dont les faits ne sont que la manifestation, mais les lois qui les régissent n'ont pas encore eu le privilège de fixer leur attention. Qu'un enseignement tout superficiel ne nous ait donné de l'histoire qu'une opinion très mesquine, il n'y a pas lieu de s'en étonner. On ne voit généralement en elle que le champ clos de la force et de la ruse. Un des inconvénients de cette croyance, de cette erreur, de cet outrage à la dignité de l'histoire est de grandir démesurément l'influence que certains hommes, réputés habiles, exercent sur les événements politiques, et parce qu'en brisant les privilèges la révolution a nécessairement contre elle tous ceux que, dans notre simplicité, nous regardions comme les arbitres des événements, il arrive que de bons patriotes s'effraient des dangers auxquels des ennemis si nombreux, et, pense-t-on, si habiles, peuvent exposer la République.

Inquiétude légitime! car l'ennemi n'est pas à nos portes, il est dans la ville, il marche dans nos rangs, il a revêtu notre costume, il parle notre langue, il crie comme nous et plus fort que nous : Vive la République! et on ne le reconnaît plus qu'à l'exagération de son enthousiasme révolutionnaire.

Mais où les patriotes se trompent, c'est quand ils attribuent aux ennemis avoués ou secrets de la République la puissance, non-seulement d'embarrasser sa marche, mais de compromettre son avenir, et de préparer une restauration nouvelle.

Susciter des embarras à la République, ils le peuvent. Ils peuvent exciter l'inquiétude, paralyser de bons vouloirs, changer la neutralité de quelques-uns en hostilité sourde, exploiter les fautes qui seront commises, pousser à l'empirement. Par eux, le crédit peut se resserrer, les ateliers se fermer ; ils peuvent enfin jeter sur la place publique le peuple affamé, et provoquer la guerre des pauvres contre les riches ; ils peuvent soulever une tempête qui les emporterait tous, et dont la République sortirait meurtrie sans doute, mais sauve et forte. Ils peuvent se suicider ; voilà ce qu'ils peuvent.

Intriguez, nourrissez de liberticides espérances, complotez sur votre longue habitude des petites affaires et des petits hommes! — Gens habiles, pauvres gens, que ne défendez-vous de venir au printemps qui s'avance, que ne commandez-vous au soleil de s'éteindre et à la terre de s'arrêter !

Pour nous, frères, quelques obstacles que la République doive rencontrer dans sa voie, ne souhaitons pas qu'elle les surmonte : souhaiter, c'est ignorer l'avenir. N'espérons pas qu'elle les dominera, l'espérance n'est pas encore la certitude. Mais, si ce qu'au ciel ne plaise nous devions voir la République à deux pas de sa perte, ayons la certitude que la République sera sauve, et s'il semblait qu'une force invincible la pousse vers l'abîme, toujours inébranlables dans notre foi, disons : l'abîme, s'il le faut, se comblera de lui-même, parce que la République est d'institution divine. Si les hommes l'ont faite, Dieu l'a voulue. Et la **LOI** qui pousse les peuples vers elle n'est pas moins impérieuse que celle qui fait circuler la sève dans le tissu des plantes et graviter les planètes autour de leurs centres d'attraction.

§ II.

On ignore qu'il y ait de telles lois. On les nie *à priori*. On pense sans doute que ce serait un grand honneur pour l'humanité que d'avoir été omise dans la législation divine ; une loi régulière de développement semblerait attenter à la liberté humaine. C'est confondre l'ordre avec le despotisme.

Les lois de l'histoire ne nient pas la liberté individuelle, elles circonscrivent son cercle. La liberté est un moyen de mériter ou de démériter ; on mérite en concourant à l'accomplissement des vues divines, on démérite en les traversant ; mais, pour se jeter en travers de la voie tracée par la destinée, la méchanceté des hommes ne la rend pas impraticable ; elle occasionne une perte de temps et d'efforts : le temps et l'effort nécessaires pour déblayer la voie, rien de plus.

Comment l'histoire serait-elle exempte de lois? Qu'y a-t-il dans l'histoire, sinon l'homme, et l'homme individuel n'est-il pas soumis à des lois? La nature humaine n'est-elle pas donnée? N'y a-t-il pas un ordre nécessaire dans la manifestation de ses facultés?

Si l'histoire était abandonnée au hasard, comment arriverait-il qu'elle fût ce qu'elle est : un fait continu et logique? Pourquoi cette succession de l'Orient et de l'Occident? et dans l'Occident, de la Grèce et de Rome et de la modernité? et dans l'ère moderne de la révolution religieuse du seizième siècle, de la révolution politique du dix-huitième et la révolution sociale dont nous contemplons le berceau?

§ III.

Mais, si l'histoire est régie par les décrets de la Providence, si les nations succèdent aux nations dans un ordre nécessaire, si chaque peuple se développe en vertu de lois immuables, les questions politiques ne peuvent donc recevoir une valable solution du point de vue des sympathies ou des antipathies personnelles, des désirs et des intérêts privés. Et lorsqu'on cherche sous quelle forme de gouvernement la France doit s'abriter désormais, il importe peu de savoir quelle est celle qui concorderait avec certaines opinions et satisferait tels intérêts ; il s'agit de déterminer quelle est celle que la nature des choses nécessite, celle que Dieu veut.

§ IV.

Or, un fait qui est à lui seul le résumé de tous les faits humains, un dogme dont l'histoire entière est la manifestation, ce fait et ce dogme attestent que la forme dernière du gouvernement des peuples est la forme républicaine ; ce fait, c'est l'histoire, et ce dogme, c'est la perfectibilité humaine.

Que montre l'histoire, sinon l'affranchissement graduel des différentes classes sociales et leur participation successive au pouvoir? Qu'elle est à l'origine la constitution de la société française relativement aux personnes? Ici la poignée de ceux qui prennent part au gouvernement des affaires humaines, c'est l'aristocratie féodale; là l'innombrable multitude devant laquelle les portes de la cité politique restent closes.

Qu'arrive-t-il? Cette masse opprimée, d'abord uniforme, se divise en groupes qui vont tous, bien que d'un pas différent, gravir les degrés de l'échelle sociale. L'avant-garde des multitudes marchant à la conquête du pouvoir, c'est la bourgeoisie. Au jour de la bataille l'armée entière donna avec un admirable ensemble. La lutte dura de 89 à 92. Taillée en pièces, l'aristocratie essaya de se relever en 1815. Elle fut anéantie en 1830, et sur ses ruines on vit s'élever le pouvoir de la bourgeoisie.

Pendant que la bourgeoisie s'élevait au sommet de la hiérarchie politique, d'importantes promotions avaient lieu dans les rangs des prolétaires ; l'esclave et le serf s'élevaient au rang d hommes libres. Les hauts grades leur seraient-ils interdits, les hauts grades sont-ils réservés aux bourgeois?

Sur quoi ce privilège reposerait-il? Sortie de la masse du peuple, la bourgeoisie est-elle d'une autre nature que le reste du peuple? Si excessif que soit le dédain de l'aristocratie nouvelle pour *ceux qui n'ont rien*

(1) Cet article est extrait d'une brochure qui paraîtra prochainement sous ce titre : QU'EST-CE QUE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER?

[illegible] des montagnes, aura pour résultat nécessaire de porter au sommet de la pyramide les assises les plus profondes du sol? Comment fera-t-on de cette prophétie un mensonge : les premiers seront les derniers?

§ V.

Mais, s'écrient les preux du coffre-fort, l'ignorance du peuple, sa pauvreté!... — Malheureux, qui l'a maintenu dans l'ignorance et qui lui a ravi sa légitime!

C'est sans doute un moyen incomparable de s'initier au maniement des affaires publiques que de trôner dans une boutique ou dans un atelier. On fortifie son intelligence à auner des indiennes, on élargit son cœur à vendre à faux poids, à sophistiquer les produits, à accaparer les denrées, à jouer à la hausse et à la baisse!

Nous l'avons vue à l'œuvre cette aristocratie financière; d'airain pour le pauvre, roseau flexible devant la puissance! La France abaissée au dehors, avilie au dedans; la fortune publique dilapidée, les lois profanées, les consciences cotées, la Pologne abandonnée, l'Italie trahie, l'Espagne exploitée, le Portugal opprimé, le canon répondant à la sainte devise des Lyonnais : tels sont les titres de quelques chapitres de son histoire.

Qui donc se montre héritier de la tradition française? — qui porte en son cœur l'amour ardent et désintéressé de la grande patrie, — qui tressaille au nom de gloire, d'honneur et de devoir? — qui souffre de l'infortune des nations étrangères comme de son infortune propre, — qui se montre fort dans la lutte et doux dans la victoire? — et si la France est envahie ou si ses libertés sont menacées, qui donc court à la frontière pour faire à la patrie un rempart de poitrines humaines qui soulève les pavés des villes contre la tyrannie? Ah! les gens comme il faut ne sont pas ceux qui se disent tels, — cependant ne leur disputons pas ce hochet, — salut à la sainte canaille qui a donné son sang pour les principes et par qui le monde sera délivré du mal !

« Quand vous serez réunis en mon nom, je serai au milieu de vous, » a dit le Christ. L'honneur, la justice, la vérité, le droit habitent au sein des multitudes. Voyez ces hommes qui longent les maisons d'un pas rapide, la tête basse, le front plissé, et qui, fourmis affairées, s'en vont où les appellent les besoins de leur industrie. Vous en trouverez quelques-uns dans le nombre qui hésiteraient à tout sacrifier au succès de leur entreprise; concurrents, amis, la vérité même et la justice. Cependant réunissez-les tous sur la place publique, prononcez les termes sacrés, ces mots électriques de patrie, d'honneur, de liberté, et vous allumerez dans leur sein un incendie qui en un instant les aura purifiés. De tous ces individus isolés, étrangers, hostiles peut-être les uns aux autres, vous avez fait un seul homme. Il n'y a plus d'intérêts personnels ; il n'y a plus de famille : l'instinct de conservation même s'éteint. Demandez leur vie plus encore : leur fortune. Dieu s'agite dans les foules. Mais c'est surtout dans les *basses classes de la société* que vous trouverez l'individu prêt à faire place à l'humanité. Et rien de plus simple. L'existence des *petites gens* est réglée une fois pour toutes. Comme le travailleur a vécu aujourd'hui, il vivra demain. Son salaire ne saurait dépasser certaines limites très resserrées. Il s'y est résigné. Tant pour la nourriture, tant pour le logement, tant pour le vêtement. Heureux s'il joint les deux bouts! Il ne se fatigue point le corps et l'âme pour arriver à une prompte fortune ; il ne se préoccupe pas de vendre le plus cher possible ce qu'il aura acheté au moindre prix ; il ne s'ingénie point à trouver les moyens de ruiner ses concurrents; il ne cherche pas dans les livres de chimie des procédés nouveaux de sophistication ; il ne s'exerce pas à vendre à faux poids ou à fausse mesure sous les yeux même de la pratique ; il ne suit pas avec anxiété le mouvement des fonds publics. Ah ! ce qui fut contre lui un motif d'exclusion, sa pauvreté, son ignorance, c'est le secret de sa grandeur! Heureux qu'il y ait eu des pauvres jusqu'au jour où il sera possible de s'enrichir sans se dégrader, parce que nul ne sera riche que de la richesse générale. Que le peuple bénisse sa misère, il lui doit sa supériorité morale. C'est pour lui comme une grâce d'état; son âme, affranchie des misérables calculs de l'avarice, reste simple et vierge, prête à vibrer à l'unisson des grands sentiments. Aussi, vous savez si l'on compte vainement quand on compte sur son abnégation. Je le dis avec une conviction profonde; cette révolution, qui commence par l'honorable initiative de quelques élus de la bourgeoisie demeurés peuple par le cœur, ne s'achèvera pas pour eux, et ceux auxquels il sera donné de la clore, et les géants qui surgiront de son sein pour la conduire sortiront de ce peuple en blouse et en savattes. D'ailleurs n'est-ce pas lui qui a fait toutes les révolutions, et les grands orateurs comme les grands penseurs et les grands hommes d'Etat de 89 à 93, que furent-ils? sinon des harpes éoliennes qui vibraient sous l'impulsion d'un souffle mystérieux. C'est une chose certaine que chacun des hommes qui parurent conduire la Révolution était menée par elle ; grande leçon aux petits hommes ! C'est pour nous un article de foi : quelque chose de divin qui ne se manifeste qu'exceptionnellement chez les individus habite dans le peuple assemblé. La voix du peuple est la voix de Dieu. Mais n'y eut-il pas à attendre une vie politique nouvelle, grande et généreuse de la participation du peuple aux affaires, du moins n'aurions-nous pas à craindre de descendre plus bas dans la honte. La bourgeoisie nous a fait toucher le fond.

§ V.

Mais, dira-t-on, en admettant que la conséquence fatale du mouvement historique soit d'amener le peuple à l'exercice des droits politiques et lors même qu'il aurait dès aujourd'hui la capacité requise, c'est le suffrage universel, ce n'est pas la République.

En effet, il reste encore un roi.

La royauté ! — La plèbe a déposé les liens du servage la bourgeoisie est entrée en jouissance de la souveraineté; pendant que le peuple s'élevait qu'advenait-il de la royauté? Suivez cette progression décroissante et concluez.

Faible à l'origine, purement nominale, la première entre ses égaux, la royauté va sans cesse grandissant en majesté et en puissance réelle. Elle est hors page sous Louis XIV. De ses pairs elle a fait ses hauts domestiques. Son droit vient de Dieu. Sa puissance est absolue. Elle est l'Etat. La voici arrivée au faîte, maintenant il faut descendre. Elle tombe dans le sang de Louis XVI. Elle se relève par l'invasion. — Elle est encore par la grâce de Dieu, mais déjà elle n'est plus absolue. Il lui faut compter sinon avec des pairs, du moins avec une puissance redoutable, la bourgeoisie. Elle n'existe qu'à de certaines conditions, il lui faut octroyer une charte. Une fois encore en 1830, le navire de la monarchie vient se briser sur l'écueil ; la bourgeoisie le remet à flot; cette fois la royauté ne tient plus ses titres de Dieu, mais, dit-elle, du vœu du peuple. Elle n'octroye plus une charte, elle l'accepte. Elle ne règne plus sur la France, mais sur les Français. C'est une maxime du droit nouveau que *le roi règne et ne gouverne pas*. La royauté n'est plus que le vivant témoignage de la souveraineté du peuple et du droit d'insurrection. Qui donc songera à ne voir qu'un accident dans cette décadence continue? Et pourquoi cette progression décroissante s'arrêterait-elle? Et, si elle ne s'arrête, où doit-elle aboutir, sinon à l'évanouissement entier de la royauté?

Et cette royauté constitutionnelle, telle que l'a faite 1830, qu'elle est fragile, et combien peu elle a les caractères d'une chose qui doit durer! Son seul appui est dans la résistance qu'on oppose à chacun de ses mouvements. Investie seule du privilège de l'hérédité, elle forme une

... en présence que des adversaires, deux adversaires : la chambre élective et la royauté? De sorte que le système constitutionnel n'est que la lutte organisée.

Une chambre basse composée des représentants du travail, une chambre haute formée par l'aristocratie des écus, voilà qui eût été conforme au fait social, mais combien une telle combinaison eût été peu solide, reposant sur les chances aléatoires de la fortune.

On n'y a pas songé. C'était inutile. La transition entre la monarchie et la république pouvait se faire sans cela. Ce qui importait, c'était que la bourgeoisie épuisât la somme de vie dont elle était douée et qu'elle régnât sous le nom de la royauté jusqu'à ce que la nation fût arrivée à virilité.

Car c'est là ce qu'il faut enfin comprendre;

La Monarchie est le gouvernement de l'enfance des peuples,

La République est la forme de leur majorité.

§ VI.

Il y a une entière analogie entre le développement de l'homme individuel et le développement de cet homme collectif qui s'appelle nation. Et rien de plus simple puisque les individus sont les éléments constitutifs des peuples. Comme les individus, les nations naissent, se développent et meurent. Comme eux, elles ont une période d'enfance, et leur enfance se passe en tutelle.

Tous les peuples commencent par la monarchie. Partout la royauté remplit à l'égard des peuples le rôle de tuteur; tuteur trop souvent infidèle! La religion joue partout un rôle analogue, et trop souvent aussi elle s'en montre indigne.

C'est la prétention des rois d'être les pères de leurs peuples. L'église catholique s'est dite, de tous les temps, la mère des fidèles. Pères cruels! mère marâtre! l'analogie entre la société et la famille n'en est pas moins réelle. Et même parmi ces moralistes austères qui feignent de croire la famille attaquée, n'en est-il point qui introduisent l'adultère dans le lit conjugal, qui dissipent la légitime de leurs fils et font peser sur eux une autorité despotique?

La royauté et l'église aidèrent puissamment au développement du peuple. La force de leur institution l'emporta souvent sur la volonté personnelle des rois et des prêtres. Fléchissant sous le poids de l'aristocratie, le peuple trouva un appui dans la royauté. La royauté aida au développement du tiers-état. Elle l'introduisit dans la politique. Les grands rois de France sont ceux qui remplirent ce rôle; le roi Louis XI, le roi Richelieu.

Mais, si l'église et la royauté remplissent la fonction de tuteurs et d'initiateurs, leur droit, qui n'est autre que l'utilité générale, cesse donc avec la minorité de leurs pupilles.

Les premiers qui arrivèrent à majorité, ce furent les bourgeois. La bourgeoisie s'affranchit spirituellement au seizième siècle, politiquement au dix-huitième. Héritiers de l'Église et de la royauté, ils devaient à leur tour remplir la fonction d'éducateurs du peuple et préparer l'émancipation de leurs frères plus jeunes. S'ils comprirent ce rôle auguste, on le sait! En 48, les cadets de la nation se déclarent majeurs. Comme les rois auxquels ils succèdent, ils tirent leur pouvoir de la Nature. Ils règneront par la grâce de Dieu. La République est de droit divin.

La destinée de la France n'est donc pas en cela différente de celle des autres peuples. Aussi la proclamation de la République française a-t-elle produit en Europe un tressaillement général. Déjà par elle tous les peuples de l'Allemagne sont arrivés à la possession de droits qui dépassent le système constitutionnel. Londres, Glascow, Edimbourg, Dublin ont retenti de ce cri jusqu'alors inouï dans la Grande-Bretagne : Vive la République! La révolution de 48 rencontrera des échos plus sonores! Oui! il sera donné à la génération présente de saluer l'avènement de la République européenne.

Et que ce soit pour ceux mêmes qui rapetissent l'histoire au point de ne voir en elle que l'effet de l'habileté humaine, que ce soit pour eux une raison de compter sur l'éternité de la République française et de s'y résigner. Cette forme de gouvernement qui semblait devoir nous isoler, bientôt, nous ne pourrions la répudier sans nous séparer de la grande famille européenne.

La répudier! abandonner les peuples que nous avons poussés en avant, une âme française pourrait-elle le souhaiter? On y songe cependant. Pensez-y, mais sans crainte; les morts ne reviennent pas, et la royauté est bien morte.

§ VII.

Elle a fini comme elle devait finir, étant condamnée sans retour; dans le mépris. Après la mort de Louis XVI, la chute de Louis-Philippe est une comédie. Le martyre grandit, mais la honte! Voyez ce vieillard qui s'enfuit à travers les Tuileries pendant que la fusillade retentit au Palais-Royal; il arrive sur la place de la Révolution, la foule l'enveloppe; il veut parler, le bruit couvre sa voix; il s'écrie se croyant à sa dernière heure. Laissez passer monsieur! crie une voix dédaigneuse. Ce vieillard, c'est le roi de France; sa retraite est une fuite. Le voilà à cinquante lieues de sa capitale, errant dans la campagne, couchant dans les fermes, changeant de gîte chaque nuit. Il abat ses favoris, jette sa perruque, se cache derrière d'épaisses lunettes, revêt des habits vulgaires; un peuple entier est à sa poursuite... O honte! cette royauté qui se déguise pourrait paraître dans Paris au milieu du peuple en armes sans courir risque de vie. Le mépris a tué la colère. Dans cette tourmente de soixante-douze heures, pas un cri de mort n'a été poussé contre elle. Si on en parle dans quelques groupes, approchez, écoutez : La royauté a laissé 80 mil-

...

Et tout le système s'est écroulé dans le même mépris, avez-vous assisté à la dernière séance de la chambre? qu'ils étaient arrogants les députés du centre! le peuple entre, et le voilà se pressant, s'étouffant dans les couloirs, sautant par les fenêtres au bruit non de la mousquetterie, mais des éclats de rire et des applaudissements de la foule.

Et ensuite qui s'inquiète de ce qu'ils sont devenus, de ce qu'ils disent, de ce qu'ils font, de ce qu'ils pensent, de ce qu'ils projettent? qui s'informe de cette opposition déshonorée qui s'est évanouie après avoir attiré le peuple sur la place publique? Qui s'inquiète même de M. Guizot?— Savez-vous que M. Guizot s'est sauvé déguisé en laquais?—On le dit.— On prétend que les ducs de Nemours, de Montpensier ont été arrêtés à Saint-Denis.—A quoi bon les arrêter?—Mme la duchesse d'Orléans est restée à Paris avec ses enfants; elle espère encore.—Elle perd son temps. —Et le Gouvernement provisoire met un vapeur à la disposition des princes qui sont en Afrique. Assume-t-il sur sa tête une grande responsabilité? Pas une réclamation ne s'est fait entendre. Qu'avons-nous besoin d'otages! Le peuple de France n'est pas superstitieux, il ne croit pas aux revenants, et il est évident que la royauté est morte.

§ VIII.

C'était un défaut de leur esprit, mais beaucoup d'hommes ont cru sincèrement à la monarchie. Je demande s'il est un homme intelligent qui puisse nourrir maintenant de telles illusions? Qu'attendrait-il de la monarchie? L'ordre? L'ancienne administration était le désordre organisé. Et s'il y a dans les idées modernes un danger redoutable pour ce qu'on nomme les intérêts acquis (lesquels ne sont que des devoirs méconnus), est-ce en les comprimant qu'on le conjurera? La compression donnerait aux idées plus de ressort; elle retarderait leur explosion, mais elle la rendrait plus terrible. — L'honneur? Tous les genres de scandale ont été épuisés en quelques mois; la monarchie ne pourrait plus que se répéter. — L'économie? La République nous a sauvés de la banqueroute. — La dignité de la France? Demandez... Mais l'aveuglement ne va pas jusque-là. — La stabilité? Quatre monarchies renversées en cinquante ans, dont l'une avait le prestige de la tradition, l'autre l'éclat de la gloire... la dernière avait reçu le baptême d'une révolution. — Espérera-t-on que les fautes du passé ne se reproduiront plus? dira-t-on que les leçons du malheur n'auront pas été vaines? — Qui plus que Louis-Philippe en avait l'expérience. Une monarchie de quinze siècles s'écroulant sous ses yeux, une royale famille livrée au bourreau, son père mêlant son sang à celui de la monarchie, — vingt ans d'exil, — son retour, une nouvelle révolution, sa propre élévation! Et quel jugement porte-t-il lui-même sur sa chute : « Charles X est tombé pour avoir violé la charte, et moi je tombe pour avoir voulu la défendre. » — Non, vous ne ferez point qu'un roi ne se croie des droits personnels; les rois n'ont jamais donné que ce qu'on leur a pris. Rêver le rétablissement de la monarchie, c'est rêver des révolutions nouvelles.

VICTOR MEUNIER.

FAITS DIVERS.

Le dimanche 30 avril, le 12e arrondissement de Paris donne au Panthéon une fête républicaine à l'effet d'assurer du travail aux ouvriers.

On entendra, pour la partie vocale, MM. Barroilhet, Roger, Mlle Masson, et pour la partie instrumentale l'orchestre des concerts du Conservatoire sous la direction de M. Habeneck.

— Lundi prochain, 17 avril, à 2 heures, les ARTISTES INDUSTRIELS sont invités à se réunir dans la salle de l'ancien amphithéâtre au Conservatoire des Arts et Métiers, rue Saint-Martin.

— Aujourd'hui dimanche, au Jardin-d'Hiver, dernier jour de l'exposition horticole; matinée musicale au profit des ouvriers sans ouvrage.

On entendra pour la première fois la nouvelle *polka des lampions*, exécutée par Strauss et son orchestre, et chantée par les Orphéonistes de l'Union chorale, sous la direction de MM. Lévy et Foulon. — Prix d'entrée : 2 fr.

— Lundi prochain, 17 du courant, à deux heures, aura lieu, au Jardin-d'Hiver, le concert au profit de l'œuvre maternelle de la Miséricorde pour les orphelines et les ouvrières sans ouvrage. Ce concert, composé des plus grands artistes, se recommande par lui-même à l'intérêt général.

Le prix du billet est de 5 fr. On en trouve à l'établissement, rue Férou-Saint-Sulpice, 13, chez les dames patronesses et au Jardin-d'Hiver.

— Les citoyens du Gard, présents à Paris, sont invités à se réunir dimanche, 16 avril, à onze heures et demie, rue Montmartre, 84, dans les salles de M. Roche.

— Les séances du Cercle-Club de la garde nationale, passage Jouffroy, 13, momentanément suspendues par les élections, ont repris définitivement leur cours à dater du mercredi, 12 avril, et continuent d'avoir lieu trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi.

— On écrit d'Epinal : « Les vieillards ne se souviennent pas d'avoir vu les campagnes présenter à cette époque un aussi bel aspect. La végétation, en effet, est d'une activité inouïe. Les cerisiers sont sur le point de s'épanouir en fleurs. Les céréales sont de toute beauté. Encore quelques jours favorables, et nous verrons les seigles épier. Les mêmes observations sont applicables aux plantes fourragères. »

— On dit qu'il est question de mettre quatre batteries sur le pied de guerre dans chaque régiment d'artillerie. Cette mesure donnerait, en cas de guerre, 336 pièces attelées et prêtes à entrer en ligne.

...

Tlemcen. — M. M. — Reçu les 67. 00. — Vos observations sont parfaitement justes.

Nantes. — M. M. — Il y a eu erreur de la part de l'imprimeur. — Ne vous en préoccupez pas, nous sommes d'accord.

Tonuerre. — M M — Reçu le bon sur la poste. — Les ouvrages demandés et les 300 manifestes étaient partis. — Surveillez la réception.

Epinal. — M P. L. —Notre comité financier mettra votre combinaison à son prochain ordre du jour. — Merci. — Vous voyez que nous insistons sur les moyens de mobiliser au plus vite toutes les bonnes valeurs.

Bazancourt. — J. U — Nous faisons rectifier l'adresse du nouvel abonnement. — On nous avait indiqué Ballancourt.

Nozal — M. L. — Nous portons 8 fr. au c. de Simon, de Nantes, pour trois mois.

Bazas. — M. G. — Le remplacement aura lieu à votre désir. — L'ab. sera continué jusqu'à fin fév. pr. — Reçu les 40 fr.

Grasse. — M. Luj. — La *Phal* est en retard par suite du mouvement qui nous emporte. — Un numéro paraîtra prochainement.

Gray. — M Ch. — Nous aurons égard aux rectifications à faire. — Merci. — Reçu les 46.

Sainte-Affrique — M. J. B. — Nous ne recevons v. lettre qu'aujourd'hui. — Il n'est plus temps pour votre département. — Nous nous nous reposons sur votre zèle pour rectifier cette opinion.

Tours. — M. S. — Les articles promis par Doh. ont paru dans la *Phalange* dès le 1er janvier, et se continuent.

Moulins. — M. C — Envoyez les 400 exempl. que vous nous offrez; ces genres d'ouvrages sont d'un utile débit en ce moment.

Fontenay-aux-Roses. — M. B. — Croyez que si, nous n'avons pas encore publié, c'est qu'il existe des motifs que vous approuverez.

Bourse du 15 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	56 »»	57 50	53 »»	57 50
— — fin courant	»» »»	57 50	53 50	57 50
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	37 50	38 50	37 »»	38 50
— — fin courant	»» »»	37 50	37 »»	37 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours		»» »»	Banq. de Fr. dr cours		1100 »»
4 0/0 J. »	»	»» »»	O. V. de Par.	»	910 »»
Emp. 1848 au Ct	»	» »»	C hyp.	»	100 »»
—— fin Ct	»	» »»	— Gouin.......	»	»»»» »»
B. du Trés.	»	45 6/0	— Ganneron	»	»»» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0.......	d.	»» »» »»	»» »»	——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d.	»» »»» »»	»»» »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME...............	DrC.	47 »» »/»
Récép. Rotsch.	»	49 »»	BELG 2 1/2........	»	26 »/»
ESP. Dette act.	»	26 1/2	— 4 1/2........	»	52 »»
— — pass.	»	4 7/8	— do 1840........	»	60 1/2 »/»
— 3 p. 0/0.	»	15 1/2	— do 1842........	»	58 »/» »/»
Dette intérieu.	»	15 »/»	— Banque........	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	20 »/»	— do Em. 1841..	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2.....	»	53 1/2	PIÉMONT..........	»	725 »»
HAITI............	»	295 »/»	AUTRICHE.........	»	375 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 3 0/0	655 »»
Act. d. J. »	105 »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	102 50
— O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	100 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	445 »»
— à Rouen..	317 50
R.-Havre...	»»» »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle .	50 »»
Paris-Str...	342 50
Tours-Nan	332 50
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	330 »»
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	386 25
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	363 75
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	1900 »»
Lin Maberl.	440 »»
F. de l'Av..	4860 »»
Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans.....	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord.................	»»» »»
— à Lyon.........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 16 avril.

THÉATRE DE LA NATION.—Robert-le-Diable.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.— Lucrèce, la Marseillaise.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Diamants, intermède, le Rêveur.
ODÉON.—Les Hongrois, Hamlet, l'Elue du Clocher, Don Quichotte, l'Abbé.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL.—
GYMNASE.—Le Réveil, Royal Pendard, le Marchand de Jouets, Hercule.
VARIÉTÉS.—Les Peureux, Mlle de Choisy, l'Almanach, Pauvre Jacques.
THÉATRE MONTANSIER.— Un Voyage sentimental, un Jeune Homme, la Pétition des Chiens, Titi à Robert-le Diable, un Poisson, le Camarade de Lit.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Robert-Macaire, la Fraternelle.
AMBIGU-COMIQUE.—Trois Révolutions, les Quatre Sergents de La Rochelle.
GAITÉ.—Le Pacte de Famine, les 2 Gamins de Paris, Il y a Seize Ans.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS —Favori, Rue de Lappe, l'Abbé de l'Epée, les Barricades.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
id. 3 fois en un mois... 20 — id. 6 fois id. .... 15 — Réclames (10 lettres environ). 1 f.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 16 AVRIL.

Une fausse Alerte.

Depuis un mois, Paris a été peut-être la ville de France la plus tranquille, la mieux gardée, celle où l'ordre et l'autorité ont été le mieux respectés.

Il n'y a eu agitation, il n'y a eu trouble véritable à Paris, depuis un mois, que dans le cerveau de certains hommes qui, manquant de confiance dans la vertu pratique de leurs propres idées, ont manqué également de confiance dans l'esprit de la France entière, et ont semé la division et l'irritation autour d'eux.

Ces hommes, quoique divisés eux-mêmes d'opinions, quoique rivaux jaloux, sont tous tombés dans une illusion funeste. Ils ont cru, les uns que la République pouvait être politique sans être sociale; les autres que la République ne serait pas une vérité tant qu'elle n'aurait pas de dictateurs ; ceux-ci, que l'adhésion de la province ne serait ni franche ni complète ; tant qu'elle ne serait pas forcée, travaillée et violentée ; ceux-là enfin qu'on pouvait organiser le travail et la République sans le concours libre et volontaire de tous les intéressés.

Ces quelques hommes ont ainsi mis le bon sens de la nation entière à une rude épreuve. Ils ont prouvé généralement que ce bon sens et de beaucoup supérieur à leur propre capacité, à la lumière de leur patriotisme. Cependant, en prenant mal à propos des mesures d'intimidation contre la province, ils sont parvenus à rendre presque défavorables à la République un certain nombre de ceux qui l'avaient accueillie avec enthousiasme. En se donnant des airs de dictateurs, en se disputant le pouvoir et la popularité, ils ont affaibli le gouvernement et fatigué l'intérêt public. En essayant de faire, au profit des ouvriers seuls, du socialisme exclusif et réactionnaire, ils ont indisposé la bourgeoisie contre le socialisme et compliqué les difficultés de la situation.

Il n'est pas étonnant que ces divisions intestines, ces maladresses, ces présomptions orgueilleuses aient donné naissance aux rumeurs les plus diverses, aient alimenté l'imagination des alarmistes et aient eu pour résultat de risquer la guerre civile.

Aujourd'hui, dimanche, sans que personne eût pu s'en douter, et sache encore pourquoi, au moment où, à la faveur d'un temps magnifique, la population entière étalait dans les rues sa confiance et sa sécurité, il s'en est fallu de peu qu'il n'y eût collision regrettable.

Les meneurs avaient peut-être fait tout ce qu'il fallait pour cela. Cependant, le bon sens de la population a encore une fois conjuré de grands malheurs.

Le tout s'est réduit à une méprise, à une fausse alerte. On avait espéré, à ce qu'il paraît, faire servir à un but hostile au Gouvernement provisoire, la réunion, au nombre de 60 000 environ, des corporations d'ouvriers qui avait lieu ce matin au Champ-de-Mars, sur l'avis de leur délégués, pour procéder à l'élection des candidats ouvriers au grade d'officiers d'état-major. Les tentatives faites dans ce sens ont échoué. D'autre part, les précautions imposantes prises par le Gouvernement provisoire étaient également de nature à propager l'inquiétude dans la ville entière. Au premier rappel la garde nationale avait répondu avec patriotisme et avait entouré l'Hôtel-de-Ville d'un rempart de baïonnettes.

Les corporations d'ouvriers ne se dirigeaient cependant dans un ordre parfait et bannières en tête vers le Gouvernement provisoire, que pour lui porter le résultat d'une quête patriotique et émettre des vœux en faveur de l'organisation du travail par l'association. Ces braves travailleurs avaient repoussé en chemin les propositions de ceux qui voulaient appuyer sur leurs manifestations une dernière espérance de dictature.

Voici du reste l'exposé des faits d'après les notes qui nous parviennent :

—

Une réunion d'amis et de partisans du citoyen Blanqui s'était donné rendez-vous ce matin, à l'Hippodrome. Ils étaient au nombre de 4 à 5 000. Ils voulaient, disait-on, se rendre à l'Hôtel-de-Ville proclamer la déchéance de plusieurs membres du Gouvernement, entre autres de MM. de Lamartine, Dupont (de l'Eure,) Marrast, Garnier-Pagès, et leur substituer le citoyen Blanqui et quelques-uns de ses amis.

Les différents corps de métiers de la capitale s'étaient de leur côté donné rendez-vous au Champ-de-Mars pour nommer ceux de leurs camarades, qui devaient faire partie de l'état-major de la garde nationale, ainsi qu'il était convenu depuis quelque temps avec le général Courtais.

Les amis du citoyen Blanqui se rendirent au Champ-de-Mars pour inviter les corps de métier à se réunir à eux. Ceux-ci refusèrent. Leurs opérations étant terminées, ils commencèrent à défiler vers l'Hôtel-de-Ville, en passant par le pont de la Concorde, la place de la Révolution et les quais.

Deux légions de la garde nationale de la banlieue se trouvaient réunies sur la place de la Révolution pour la reconnaissance de leurs officiers.

Lorsque la réunion Blanqui, isolée des corps de métiers, se présenta pour se diriger sur l'Hôtel-de-Ville, elle se trouva vis-à-vis de la garde nationale de la banlieue qui lui barra le passage; la réunion se dispersa.

En prévision de la manifestation Blanqui, il avait été décidé ce matin, à l'Hôtel-de-Ville, que l'on battrait le rappel. Non pas, et il est très important de le remarquer, pour s'opposer à la promenade patriotique des corps de métiers qui allaient à l'Hôtel de-Ville présenter leurs candidats pour l'état-major de la garde nationale, mais contre la manifestation de la réunion Blanqui, laquelle paraissait avoir un caractère agressif.

La garde nationale répondit à l'appel; la place de l'Hôtel-de-Ville et tous les abors du Palais communal furent bientôt occupés par une force imposante. La garde mobile s'y faisait aussi remarquer.

Enfin, vers les quatre heures M. de Lamartine se présenta sur le perron, où il prononça quelques paroles qui ont été couvertes d'applaudissements.

La manifestation Blanqui ayant avorté dès le principe, la garde nationale n'a pas tardé à se retirer. Cependant de forts détachements de gardes nationaux stationnent ce soir sur les places publiques.

Voici la version du *Messager* :

Depuis le matin, tout Paris est en émoi,

A midi, le rappel a battu dans tous les arrondissements, et deux bataillons par légion ont été mis sur pied.

Les gardes nationaux appelés se sont rendus au grand complet sur le terrain assigné à chaque compagnie ; ouvriers et bourgeois, habillés ou non habillés, armés ceux-ci de fusils de guerre, ceux-là de fusils de chasse. Nous avons compté des compagnies de 12 à 1 500 hommes.

Paris, inquiété par ces démonstrations, écoutait les mille bruits qui couraient.

Suivant les uns, il s'agissait d'enlever MM. Lamartine et Garnier-Pagès, qu'on devait remplacer par deux chefs de clubs très connus.

Suivant les autres, on voulait faire une nouvelle édition de la démonstration du 17 mars au profit de MM. Blanqui, Cabet, Louis Blanc, etc.

Voici ce que nous avons vu par nos yeux : une colonne de plusieurs milliers d'ouvriers, tambour en tête, et traînant à bras une charrette escortée par douze d'entre eux armés de fusils, sont partis des Champs-Elysées vers une heure et se sont dirigés vers l'Hôtel-de-Ville. Ils venaient de procéder à la nomination de plusieurs d'entre eux qui doivent figurer comme officiers d'état-major dans la garde nationale. De leurs longues files s'élevaient des bannières tricolores, sur lesquelles il était écrit : *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme; organisation véritable du travail.*

Dans ces groupes, qui n'étaient point armés et qui marchaient en bon ordre, on disait : Nous ne sommes pas avec *Blanqui*. Nous n'avons rien de commun avec lui.

Arrivés à la hauteur du pont d'Arcole, ces hommes se sont arrêtés. La place était couverte de gardes nationaux en armes.

Ils ont demandé que leurs délégués fussent admis auprès du gouvernement provisoire; ils répétaient à diverses reprises qu'ils ne s'étaient réunis que pour nommer parmi eux des officiers d'état-major, et qu'ils venaient présenter les élus à l'Hôtel-de-Ville.

Il était quatre heures quand ces délégués ont été admis auprès du Gouvernement provisoire.

Tout fait donc présager que la soirée sera tranquille. Si de mauvaises intentions ont existé quelque part, l'attitude et le nombre des gardes nationaux présents ont dû les comprimer promptement.

La charrette que l'on traînait en avant de la foule était remplie du produit d'une collecte faite à l'Hippodrome, où l'élection des ouvriers-officiers d'état-major avait eu lieu.

Des cris : Vive la garde nationale ! vivent les ouvriers ! ont été échangés sur tout le trajet du cortège.

Des individus ont été maltraités pour avoir essayé de crier : Vive le communisme !

La *Patrie* rend compte des mêmes faits avec plus de détails :

Une grande manifestation vient encore d'avoir lieu. Ce matin, la plupart des corps de métiers, convoqués, dit-on, par MM. Louis Blanc et Albert, se sont réunis au Champ-de-Mars, dans le but de proposer au Gouvernement provisoire quatorze d'entre eux comme officiers d'état-major de la garde nationale, et en même temps d'appeler de nouveau son attention sur la question de l'organisation du travail. Vers midi, une foule immense se trouvait au lieu du rendez-vous.

A deux heures, elle s'est mise en marche dans le plus grand ordre pour l'Hôtel-de-Ville. Le défilé de cette masse d'hommes présentait le coup d'œil le plus pittoresque; des bannières tricolores flottaient au milieu de chaque corps-d'état; sur toutes ces bannières était inscrite en en grosses lettres cette devise :

ABOLITION DE L'EXPLOITATION DE L'HOMME PAR L'HOMME. — ORGANISATION DU TRAVAIL PAR L'ASSOCIATION.

Au nombre de ces bannières, celle des tapissiers se faisait particulièrement remarquer par les ornements qui la couvraient.

La colonne a suivi les quais jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Le plus grand ordre n'a cessé de régner pendant le défilé.

Pendant que cette manifestation se préparait au Champ-de-Mars, des bruits d'une nature alarmante étaient répandus dans Paris ; quelques-uns prétendaient qu'il s'agissait d'une démonstration organisée par certains clubs contre une partie du Gouvernement provisoire ; d'autres affirmaient qu'il s'agissait d'un mouvement communiste.

A midi et demi, le rappel a été battu à l'Hôtel-de-Ville ; aussitôt la garde républicaine, le bataillon de la mobile et celui de la garde nationale de garde a pris les armes.

A une heure de l'après-midi, la 9e légion de la garde nationale a pris position dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville, et le 4e et le 2e de la mobile, commandés par les chefs de bataillon Hamel et Clary, arrivés presque en même temps, ont occupé la salle Saint-Jean et les appartements donnant sur la rue Lobau. Au même moment tous les élèves des écoles ont fait irruption dans l'Hôtel-de-Ville et ont reçu des armes et des cartouches, ainsi que toutes les légions occupant l'Hôtel-de-Ville et la place.

A deux heures de l'après-midi, la place de l'Hôtel-de-Ville était occupée par 50 000 gardes nationaux formés par légions et masses par colonnes.

Sur les quais, jusqu'au pont Saint-Michel, 50 000 autres gardes nationaux se trouvaient massés et barrant tout passage ; les rues de la Vannerie, du Temple, Lobau, des Coquilles et de la Tixeranderie, débouchant sur la place de l'Hôtel de-Ville, étaient occupées par des masses de gardes nationaux et les 20 000 hommes de la garde mobile, ayant à leur tête le général Duvivier.

En moins d'une demi-heure, le colonel Rey, gouverneur de l'Hôtel-de-Ville, par les dispositions militaires qu'il avait prises du premier étage aux combles, avait rendu l'hôtel inexpugnable ; chaque porte de l'Hôtel-de-Ville était défendue par une pièce de canon servie par l'artillerie de la garde républicaine. Les membres de la Société de la musique populaire, au nombre de 250, qui faisait une répétition dans la salle Saint-Jean, se sont transportés immédiatement devant l'hôtel et ont fait entendre la *Marseillaise* et les *Girondins*. Les cinquante mille hommes qui se trouvaient sur la place répétaient en chœur les airs patriotiques.

L'enthousiasme était à son comble. Les cris de : Vive la République ! vive le Gouvernement provisoire ! retentissaient dans l'air, et chaque homme élevait sur sa baïonnette son schako, son képy, son chapeau ou sa casquette.

La colonne, sortie du Champ-de-Mars, a débouché sur la place ; à sa tête se trouvaient plusieurs citoyens, parmi lesquels on nous a dit avoir reconnu M. Cabet. Aussitôt que le caractère de la manifestation a été parfaitement connu, le peuple en armes de la garde nationale et le peuple qui venait du Champ-de-Mars ont fraternisé aux cris mille fois répétés de : Vive la République !

A quatre heures, M. Lamartine paraît au balcon avec tous les membres du gouvernement provisoire. L'enthousiasme tient du délire.

Tout s'est donc fort bien passé, et nous espérons qu'il n'aura eu aucun désordre à signaler. Il est fâcheux cependant que MM. Louis Blanc et Albert aient cru devoir prendre sur eux d'organiser une semblable manifestation sans en avoir averti leurs collègues. Si pacifiques que soient ces grands mouvements d'hommes, ils alarment les populations et retardent le rétablissement de la confiance.

Plusieurs clubs, parmi lesquels nous citerons le club des Quinze-Vingts du faubourg Saint-Antoine, sont venus aujourd'hui promettre leur concours au Gouvernement provisoire.

Réorganisation judiciaire.

Toutes les branches de tous les services administratifs sont à réorganiser aujourd'hui ; et, parmi les réformes à introduire, une des plus importantes sans contredit est celle qui concerne l'administration de la justice.

Les réformes dans ce département embrassent trois branches : — le personnel, — le mode de rendre justice, — et le bagage législatif.

Rien de tout cela ne peut rester ce qu'il est.

Quant au personnel, dès longtemps, en fait de nominations judiciaires, l'abus des influences avait été poussé jusqu'au scandale. Il est fâcheux que M. Crémieux n'ait pas eu la force ou la volonté de se soustraire à cet ancien système.

Qu'après la révolution, on eût destitué tous les chefs des parquets, rien de mieux ; mais de quel droit, en vertu de quel principe, cette Saint-Barthélemy de magistrats à laquelle nous assistons depuis deux mois ? Il nous avait semblé, quant à nous, qu'au système du bon vouloir et de l'arbitraire ministériel, la révolution de février avait dû substituer l'initiative nationale se manifestant par le choix et l'élection.

Dans ces circonstances, le rôle de M. Crémieux a été aussi intempestif que malheureux.

Ce ministre provisoire aurait préparé une rude tâche à l'Assemblée nationale, pour le cas, où la hiérarchie judiciaire restant ce qu'elle est, il faudrait simplement procéder au choix d'un nouveau personnel.

Quant à nous, cette réforme du personnel se confondant avec la nécessité d'une réorganisation judiciaire en harmonie avec les besoins de l'époque, nous cesserons de nous en occuper plus longtemps. La tâche de l'Assemblée nationale doit en cette partie se simplifier et se résumer en un décret de dissolution du corps de judicature. Ici, comme en tout, si elle veut produire une œuvre durable, qu'elle se garde de faire du replâtrage. Le rejeton hanté sur une vieille souche ne donnera jamais un jeune arbre. Arrière donc les intérêts de coteries, et que les abus de la procédure disparaissent comme le reste.

La nouvelle organisation judiciaire doit donc procéder du principe sorti de notre Révolution, c'est-à-dire de la souveraineté nationale.

L'élection et l'amovibilité de la magistrature en sont les conséquences directes.

Le système électif ne rencontre guère qu'une objection tirée du défaut de compétence des électeurs. L'objection serait grave (au moins pour le moment actuel), s'il s'agissait en effet d'appeler la masse des électeurs à concourir au choix des magistrats. Pour nous, qui avons toujours prôné la compétence et la spécialité des électeurs, nous croyons qu'en effet appeler tous les électeurs en masse, ce serait opérer en mode confus. Il ne faut pas cependant laisser les justiciables sans participation à l'élection des hommes chargés de prononcer sur leur honneur et leur fortune. L'élection à un ou deux degrés, selon la nature ou l'espèce de juges à élire, nous paraît satisfaire à tous les droits et à tous les intérêts.

La question d'amovibilité soulève plus de résistances, lesquelles cependant se résument à ceci : où sera l'indépendance du magistrat ? — Elle sera dans la valeur du choix, et dans la conscience du juge. Eh ! qu'on ne s'y trompe pas, l'indépendance magistrale n'a jamais été ailleurs. L'inamovibilité ne peut être une garantie du moment où l'avancement est laissé à l'arbitraire du pouvoir. La preuve en est dans l'expérience du passé.

Et d'ailleurs, voyez les tribunaux de commerce. Ne sont-ils pas électifs, où les [illegible] de fonctionner [illegible]
[illegible]

l'homologation des *Concordats-Amiables*, auxquelles nous croyons qu'il est utile de répondre.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu avec un vif intérêt la pétition publiée dans votre numéro du 9 courant, et demandant que le tribunal de commerce fût autorisé à homologuer les *Concordats-Amiables*, quand ces concordats lui paraîtraient convenables et sincères. Frappé des nombreux avantages qui résulteraient pour les créanciers mêmes de la liquidation à l'amiable de tant de maisons en suspension, je me disposais à signer et à faire signer la pétition, lorsque des objections sérieuses, faites par des hommes considérables, ont fait naître en moi des scrupules devant lesquels j'ai dû m'arrêter. Permettez-moi, monsieur le rédacteur, de vous exposer en peu de mots ces objections.

L'homologation demandée pour les *Concordats-Amiables* a évidemment pour but de soustraire le débiteur aux tracasseries et aux exigences des petits créanciers qui, en refusant leur signature, qu'on n'a pas le droit d'exiger, parviennent, presque toujours, à se faire donner un supplément de dividende, souvent même à se faire désintéresser complètement.

Mais, objecte-t-on, on sait par l'expérience que, sur dix signatures apposées sur un *Concordat-Amiable*, il y en a ordinairement quatre ou cinq achetées moyennant une promesse de supplément de dividende. Bon nombre de négociants, d'ailleurs fort honorables, ne se font pas scrupule, quand ils sont créanciers fortement compromis dans une maison en suspension, de mettre un prix à leur signature. Ceci étant un fait notoire, la condition des deux-tiers en somme ne semblera pas au tribunal une garantie sérieuse que le débiteur a offert tout ce qu'il pouvait offrir; dès lors, il ne voudra pas prendre sous sa responsabilité une décision qui rendrait obligatoire pour tous les créanciers un acte évidemment entaché de fraude. Il n'y a, dit-on, de véritable garantie que dans la liquidation judiciaire, dans la faillite régulière.

L'argument, je l'avoue, m'a paru sans réplique; toutefois, monsieur le rédacteur, avant de renoncer à la pétition, j'ai voulu vous soumettre l'objection, dans l'espoir que vous pourrez y répondre victorieusement, ou tout au moins en diminuer beaucoup l'importance.

Veuillez agréer, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

Que notre honorable correspondant se rassure : l'objection devant laquelle il s'est arrêté a bien les apparences d'une objection sérieuse, mais au fond elle ne l'est pas.

Tout l'argument se réduit à ceci : c'est dans la faillite *seule* que se trouvent les véritables garanties contre les transactions frauduleuses entre le débiteur et quelques créanciers. A cela on répond : Pourquoi trouve-t-on plus de garanties de sincérité dans les signatures données à un *Concordat judiciaire* que dans celles apposées au bas d'un *Concordat amiable*? c'est tout simplement parce que la loi sur les faillites punit de peines très sévères les concessions particulières faites à quelques créanciers en dehors des conditions du concordat.

Il n'y a pas d'autre garantie que la pénalité sévère.

Eh bien! pourquoi le décret qui autoriserait le tribunal de commerce à homologuer les *Concordats-amiables* ne rendrait-il pas applicable aux arrangements amiables la même pénalité qui frappe les transactions frauduleuses lorsqu'il s'agit de faillite? Rien de plus simple. Et alors, les signatures données à un Concordat-amiable présenteraient autant de garanties, de sincérité, que celles données à un concordat judiciaire.

Et puis, n'oublions pas que les pétitionnaires demandent que le tribunal soit maître d'accorder ou de refuser l'homologation. Dans un arrangement à l'amiable de 600 000 fr, par exemple, si les deux-tiers de la somme (soit 400 000 fr.) ne représentaient que six ou sept créanciers, tandis que les 200 000 fr. restants représenteraient cinquante ou soixante créanciers, il est clair que le tribunal ne se déciderait qu'après avoir connu et apprécié les raisons des cinquante ou soixante opposants au *Concordat-amiable*. Il ne saurait donc rester aucune crainte sérieuse de fraude et de connivence entre le débiteur et quelques-uns de ses créanciers.

Nous savons que le tribunal de commerce s'est occupé des moyens d'empêcher que toutes les suspensions ne dégénérassent en faillites. Des mesures larges, et qui sortent tout-à-fait des ornières légales, ont été soumises par le tribunal au ministre de la justice qui doit en référer au Gouvernement provisoire. Ces mesures, si nous sommes bien informés, ne seraient applicables qu'aux maisons qui pourraient prouver qu'au 23 février dernier, elles étaient au-dessus de leurs affaires. Il est sans doute bon, il est peut-être juste de venir en aide aux commerçants et aux industriels dont la déconfiture n'est due qu'aux événements de février, de leur accorder le droit de liquider leurs affaires, sans passer par la faillite, et cela de la seule autorité du tribunal de commerce, sans avoir même consulté les créanciers. Mais, en dehors de cette catégorie assez restreinte de hauts commerçants, il est une masse de maisons de 2e, 3e et 4e ordre qui ne pourront pas prouver qu'elles étaient, le 23 février, au-dessus de leurs affaires; n'est-il pas désirable, n'est-il pas dans l'intérêt des nombreux créanciers de ces maisons, que toutes ces liquidations, médiocres ou mauvaises, soient faites le plus tôt et le mieux possible? Nous n'hésitons pas à répondre : Oui. Aussi, maintenons-nous l'utilité de la pétition en question, quelles que puissent être, d'ailleurs, les mesures projetées ou décidées déjà en faveur des négociants qui forment en quelque sorte l'aristocratie commerciale.

Au citoyen préfet de police.

Nous pensons qu'il est du devoir de tous les bons citoyens de prévenir l'autorité des désordres et abus de pouvoir qui se commettent, et c'est pourquoi nous dénonçons le fait suivant au citoyen préfet de police.

La boutique d'un pauvre menuisier de la rue Hautefeuille a été mise en interdit pendant un an, de par les ouvriers menuisiers de Paris. Toutes les fois que ses compagnons et lui veulent se mettre à l'ouvrage, une escouade d'ouvriers survient, qui, à grand renfort de menaces, fait fermer la boutique.

Ces faits se sont déjà passés deux fois, au grand scandale des voisins, et ont failli amener des collisions dans la rue.

Comme un passant indigné disait à celui qui commandait l'exécution : « mais, de ce train-là, il y aura bientôt 100,000 ouvriers sans ouvrage à Paris. *Tant mieux*, répondit l'autre, *c'est ce que nous voulons*. » Malheureux pays que celui où de pareils hommes égarent les ouvriers honnêtes, où de pareils mots se prononcent, ou de pareils actes se commettent sans que l'autorité intervienne.

2° Un revenu annuel de 5 à 600 millions au moins;

3° Le payement annuel de l'impôt de 1848 avec les 45 c. décrétés;

4° Les ressources nécessaires pour achever les lignes de chemins de fer abandonnées faute de capitaux;

5° Les moyens de venir au secours des comptoirs nationaux d'escompte;

6° De relever à l'instant même le cours de toutes les valeurs et principalement les rentes et les actions de chemins de fer;

7° La possibilité alors de pouvoir, sans inconvénients, diminuer les droits d'entrée sur les objets de première nécessité pour venir au secours des classes pauvres;

8° Enfin donner une impulsion immédiate à l'agriculture, dont le besoin se fait sentir depuis longtemps, et à tous les travaux de construction suspendus par suite de la crise commerciale.

Des réunions sont indiquées pour lundi 17, mercredi 19, et vendredi 21, salle Saint-Jean, à l'Hôtel de-Ville, à une heure.

(*Note communiquée.*)

ACTES OFFICIELS.

Rapport fait au Gouvernement de la République par le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances, sur l'abolition de l'impôt du sel.

Citoyens,

Il est écrit que tous les Français doivent contribuer aux charges publiques, dans la proportion de leur fortune.

Loyalement comprise, cette formule contient toute la doctrine de la Révolution en matière d'impôts.

Il en résulte, en effet, que les charges sont proportionnelles aux forces; qu'il faut ne demander rien à ceux qui n'ont rien; que les malaisés doivent peu; qu'il est juste de demander beaucoup au superflu.

La monarchie subissait la lettre du principe; mais, dans la pratique, elle en éludait frauduleusement l'esprit. Cherchez parmi tous les monuments de sa législation financière, vous y trouverez partout le respect des forts, la haine des faibles. Aux époques les plus récentes, comme dans les plus reculées, c'est sur le pauvre que pèsent le plus les charges de la société. Esclave, serf, prolétaire, le peuple verse par tous les canaux, avec son sang, le fruit de son travail. Un homme est reconnu noble à ce signe : il ne paie point d'impôt; non noble à ce signe : les collecteurs ont saisi les instruments de son travail.

Cependant l'esprit du christianisme prévaut dans les faits humains; la révolution s'empare du monde. Par une conséquence forcée, le principe de l'impôt est aussitôt changé. Il était oppresseur, il devient juste. Tout d'abord les charges les plus iniques disparaissent; les principes proclamés s'appliquent; l'impôt progressif sur le revenu, sur la richesse produite, suit de près l'abolition des taxes que des vexations séculaires avaient rendu particulièrement odieuses.

Puis, à cette grande évolution de la justice dans l'humanité succède une réaction violente. Un moment effacées sous la République, les vieilles iniquités ressuscitent sous l'empire, durent sous la restauration et se perpétuent jusqu'à nous à travers des oscillations diverses.

A son avènement, la République a donc trouvé debout face à face de généreux principes et des faits déplorables. Elle a pour mission de faire prévaloir les principes nouveaux contre les anciens faits.

Charger le fort dans une juste mesure, et, dans une juste mesure aussi, décharger le faible; en un mot, proportionner le devoir au pouvoir, tel est désormais le principe fondamental, le but nécessaire de votre politique financière.

Or, citoyens, parmi les impôts qui depuis tant de siècles pèsent sur le peuple, il n'en est pas un seul qui soit plus onéreux, plus justement détesté que celui du sel. Comme toutes les autres inventions fiscales de l'ancienne monarchie, cette taxe, légère d'abord, ne devait être que temporaire. Successivement, elle dura et s'aggrava.

De 8 sous par muid, elle s'éleva rapidement à 48 sous, et bientôt, tant la progression fut violente, à 45 livres. Plus tard, elle atteignait le chiffre de 397 livres le muid, puis elle ne cessa de s'accroître, si bien qu'à la fin du 16e siècle on le payait à Paris 864 livres le muid, et au commencement du 17e siècle 2 460 livres dans les provinces de grande gabelle.

A quelques années de là, un des hommes qui ont le plus honoré la France, et qui n'était pas moins grand par le génie que par le cœur, Vauban, écrivait : « Le sel est une manne dont Dieu a gratifié le genre humain, et sur lequel, par conséquent, on n'aurait jamais dû mettre d'impôt. » De Vauban jusqu'à la révolution, l'impôt du sel s'accrut de plus en plus, et l'histoire ne dira jamais assez par quelles barbaries il fut maintenu.

Dès que la justice reparaîtrait, il devait tomber : il tomba dès les premiers jours de la révolution. Réduit d'abord dans les proportions les plus larges, il fut bientôt complètement aboli. (Lois de septembre 1789 et de mars 1790.)

L'empire ressuscite les vieilles institutions politiques, et du même coup les vieilles institutions fiscales. Droit souverain de la logique! Et, comme la restauration avait recueilli l'héritage de l'empire, le gouvernement du 7 août 1830 reçoit celui de la restauration. Pendant dix-sept ans, l'impôt du sel, condamné au triple point de vue de la science, de l'humanité, de la politique, résiste aux réclamations persévérantes de la justice et de l'opinion.

Citoyens, c'est à vous d'effacer définitivement cette iniquité séculaire. Si les prodigalités du régime déchu, si l'impérieuse nécessité de pourvoir aux droits du travail, si la situation extérieure de la France ne vous permettent pas une résolution soudaine, immédiatement applicable; si, en outre, aux termes mêmes des lois, il est indispensable d'accorder un certain délai aux commerçants qui ont en magasin des quantités de sel ayant acquitté l'impôt, décidez au moins par un décret formel que la doctrine révolutionnaire en matière d'impôt prévaudra définitivement dans le budget de la France républicaine, et qu'à partir du dernier jour de cette année, l'impôt du sel est aboli dans toute l'étendue de la République.

Je ne m'étendrai pas, citoyens, sur la grandeur du sacrifice que cette grande mesure impose au trésor. J'aime mieux dire quelques mots des avantages qui doivent en résulter pour le peuple.

On a beaucoup discuté, on discutait encore hier sur la question de savoir si le prix vénal du sel exerçait quelque influence sur la consommation. Quelques chiffres tranchent le débat.

Avant la révolution, dans les provinces de grandes gabelles, la consommation par tête était de 4 kilog. 380 gr.

De 1793 à 1806, la consommation atteignait 10 kilog. par tête.

Après la loi de 1806, la consommation redescend à 6 kilog. 630 gr., et après la loi ultra-fiscale de 1813, à 3 kilog. 467 gr.

Maintenant, il vous sera facile de calculer la portée de ces variations, si vous vous rappelez qu'il n'est pas une substance qui joue un plus grand rôle que le sel dans la vie animale, agricole, industrielle. Le sel est pour le peuple un objet de première nécessité; il sert à prévenir les maladies qu'engendre la mauvaise qualité des aliments; il répare les vices d'une nourriture insuffisante et sans vigueur.

En agriculture, c'est un axiome vulgaire qu'une livre de sel fait dix livres de viande, et que six livres de foin mélangé de sel valent autant pour la nourriture des bestiaux que huit livres de foin non salé.

Relativement au commerce intérieur et extérieur, la question n'a pas une moindre importance. Si le sel se vendait à sa vraie valeur, il pour-

des coalitions se sont formées et subsistent qui maintiennent les prix à un taux exorbitant. Il faut que ces coalitions soient rendues impossibles. Or, pour atteindre à ce but, vous n'avez qu'un moyen : la possibilité d'une concurrence. Je vous propose donc de décréter qu'à partir du jour où l'impôt du sel aura cessé d'être levé, les sels étrangers seront admis à l'importation, moyennant un faible droit. Cette mesure, citoyens, est d'une absolue nécessité, si vous voulez que le renchérissement des prix par le monopole soit efficacement prévenu. Et j'ajoute qu'elle ne portera aucun préjudice aux producteurs nationaux, s'ils veulent ne point abuser; car les conditions où se trouve la France, pour la production du sel, sont tellement favorables, que leurs intérêts se trouveront suffisamment sauvegardés par l'établissement d'un très faible droit d'entrée.

Vous avez enfin à considérer ici les intérêts de vos colonies, principalement ceux de l'Algérie et ceux de votre marine. Il y est parvenu par un article spécial du décret ci-après.

En résumé, citoyens, dans l'ordre social et politique, vous avez effacé déjà plus d'une injustice. Je vous propose de consacrer solennellement une nouvelle réparation, et de montrer à la France qu'en proclamant la République, ce n'est pas un vain nom que vous avez inscrit sur son drapeau.

DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que les citoyens doivent contribuer aux charges publiques dans la proportion de leur fortune;

Considérant que le Gouvernement républicain a pour devoir et pour but de faire prévaloir dans la pratique cette formule de justice et d'humanité;

Considérant qu'il est indispensable de supprimer ou de transformer les impôts qui pèsent plus spécialement sur les pauvres;

Considérant que, de tous les impôts de consommation, celui du sel est le plus onéreux et le plus inique;

Considérant que la santé du peuple, la prospérité de l'agriculture, le développement de l'industrie et du commerce en exigent impérieusement l'abolition;

Voulant réparer à l'égard du peuple une des plus criantes injustices des siècles passés;

Sur le rapport du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1849, l'impôt du sel est aboli.

Art. 2. A partir de la même époque, la prohibition d'entrée des sels étrangers est pareillement abolie.

Il sera perçu sur les sels étrangers une taxe de 25 centimes par 100 kilogrammes à leur importation par terre;

De 50 centimes à leur importation par mer, sous pavillon français;

Et de 2 francs à leur importation sous pavillon étranger.

Art. 3. Les sels des colonies et possessions françaises d'outre-mer seront admis en franchise de toute taxe.

Art. 4. Les sels étrangers destinés à l'approvisionnement des navires français armés pour la pêche de la morue seront affranchis de toute taxe.

Art. 5. Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances, est chargé de l'exécution du présent décret.

Le Gouvernement provisoire,

Vu l'arrêté du 1er mars 1848, relatif à l'administration des biens sous séquestre appartenant au domaine privé;

Celui du 5 du même mois, portant création d'une commission de liquidation pour les biens de l'ancienne liste civile et du domaine privé;

Un troisième arrêté du 27 mars suivant qui remet à l'administration des forêts de l'Etat, pour être régis et administrés dans les mêmes formes que les forêts nationales, les bois précédemment affectés à la dotation immobilière de la couronne;

La proposition de la commission de liquidation ayant pour objet de placer sous la même surveillance les bois du domaine privé de l'ex-roi;

Les observations des administrations des forêts des domaines,

Arrête :

Art. 1er. Les bois et forêts qui dépendaient du domaine privé de l'ex-roi Louis-Philippe seront régis et administrés par l'administration des forêts.

Art. 2. Les produits de ces propriétés seront perçus et encaissés suivant les règles tracées par l'arrêté du membre des finances en date du 14 mars dernier; ils devront être distinctement classés dans les comptes des agents de l'Etat.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« Il y a bon nombre de citoyens dans la garde nationale qui ont en leur possession plusieurs fusils de l'Etat; tel citoyen en a deux, tel autre trois, quelques-uns même en ont quatre. Le général commandant fait appel à la loyauté de tous. L'Etat a besoin des armes qui lui appartiennent : il n'y a que lui qui puisse en disposer dans l'intérêt commun, et c'est manquer à un devoir civique que de retenir des armes sur lesquelles on ne peut avoir aucun droit. Le général commandant compte donc que cet avertissement sera entendu, et qu'avant la fête de jeudi prochain les citoyens qui ont plusieurs armes de guerre les rapporteront à leurs mairies. »

Dons patriotiques.

Les délégués des employés de la garantie de Paris (bureau des essais) sont venus à l'Hôtel-de-Ville, offrir au Gouvernement provisoire une somme de 205 fr. 10 c. à titre de don patriotique.

— Les Français résidant à Madrid ont envoyé au Gouvernement provisoire une adresse dans laquelle ils témoignent leur vive sympathie à la République, et offrent de mettre à la disposition du Gouvernement une somme de 910 fr. à titre de don patriotique.

— Les ouvriers serruriers de l'atelier de M. Travers étaient venus, il y a quelques jours, apporter à la commission du Gouvernement 200 fr. pour les ouvriers sans travail. Aujourd'hui ce même atelier qui ne compte que trente-quatre travailleurs, a envoyé une nouvelle somme de 200 fr. avec la même destination. Comme la première fois, M. Travers a voulu participer à cet acte de patriotisme.

Voilà comment le peuple comprend et pratique la fraternité!

Révolution européenne.

La convention chartiste de Londres a, dans ses dernières réunions, adopté une adresse aux classes moyennes, pour solliciter leur appui en faveur de la charte, et une adresse à la reine pour lui demander le changement du ministère.

Le *Times* dit qu'une révolution aura lieu en Angleterre pour étendre et corriger le système électoral. On fera plus de lois que jamais pour l'émancipation de l'industrie et la protection des pauvres. On comblera l'abîme qui sépare la richesse de la pauvreté. L'Irlande sera admise à participer aux ressources de l'Angleterre. La marche rapide de la révolution ailleurs hâtera le jour en Angleterre, et les avantages obtenus par

constamment [illegible] considérable. Les acheteurs sont souvent des hommes bien mis.

Les délégués allemands, réunis à Francfort, continuent leurs travaux. Le 12, la commission des quatre-vingts a nommé une commission pour s'occuper de l'organisation du travail et une autre pour veiller à l'armement du peuple.

Le 12, le comité des dix-sept députés auprès de la diète germanique a reçu l'invitation de la commission de révision du pacte fédéral de se réunir à elle pour délibérer sur l'affaire de Schleswig-Holstein. Les membres du comité ont adhéré aux propositions suivantes à faire à la diète : — 1° La cause de Schleswig-Holstein est devenue, par l'installation du gouvernement provisoire et la formation de corps francs, une affaire intéressant la tranquillité intérieure de l'Allemagne. — 2° L'expérience a démontré que l'on ne saurait attendre de la part du Danemark aucune garantie satisfaisante pour l'union plus intime du Schleswig avec le Holstein. — 3° Que la Confédération germanique exige du gouvernement danois son consentement à l'entrée du Schleswig dans la Confédération, comme seule garantie satisfaisante de cette union. — Le comité des dix-sept a ensuite proposé de prier la diète de vouloir bien inviter le gouvernement prussien, chargé de la médiation, à exiger l'évacuation immédiate du Schleswig par les troupes danoises, et, au besoin, de l'obtenir par la force. — En ce qui concerne la reconnaissance du gouvernement provisoire de Schleswig-Holstein par la Confédération, les dix-sept s'en sont référés de nouveau à la proposition du 10 de ce mois.

La diète officielle a pris la décision suivante dans l'affaire des duchés.

1° Dans le cas où les troupes danoises ne cesseraient pas les hostilités et n'évacuraient pas le duché de Schleswig, il faltait les y forcer et sauvegarder le droit du Holstein, de rester uni avec le Schleswig, droit qui doit être protégé par la Confédération.

2° Attendu que la diète germanique était convaincue qu'on obtiendrait la plus sûre garantie de cette union par l'incorporation du Schlewig dans la Confédération germanique, le gouvernement prussien serait invité à faire en sorte de réaliser cette incorporation dans la mission médiatrice qui lui a été confiée. — 3° Elle reconnaît le gouvernement provisoire du pays de Schleswig-Holstein, qui s'est constitué forcément, sous réserve des droits de son duc et au nom de celui-ci pour la défense des droits du pays, et qu'elle attend par conséquent de la médiation du gouvernement prussien. Ce dernier protégera les membres dudit gouvernement provisoire et ses partisans.

La noblesse hessoise s'est fait prier pour renoncer à ses privilèges; mais la chambre aristocratique a cédé devant la volonté de la chambre des députés. On lit dans un journal :

Dans son adresse en réponse au discours du trône la seconde chambre des Etats de Hanovre demandait l'abolition de tous les privilèges de la naissance, sans aucune exception. Dans une séance extraordinaire tenue hier, la première chambre a modifié ce passage de l'adresse comme suit : « Abolition de tous les privilèges légaux ou de fait, de la naissance et des titres pour l'occupation des emplois civils et militaires. » Le projet d'adresse, ainsi modifié, devait être renvoyé à la seconde chambre. Mais celle-ci a immédiatement pris la résolution de faire signifier à la première chambre qu'elle eût à adopter l'adresse telle qu'elle avait été votée, sinon que la seconde chambre se dissoudrait et que les députés retourneraient dans leurs foyers. Un délai de deux heures fut accordé à la première chambre pour se décider. Au bout de ce temps la première chambre a cédé et adopté le projet d'adresse tel qu'il avait été voté par la chambre des députés.

La correspondance suivante de Berlin que nous empruntons à l'*Indépendance belge*, contient des détails intéressants sur le duché de Posen :

La préoccupation de nos hommes d'Etat, c'est le duché de Posen. L'élément polonais et l'élément allemand s'y livrent une lutte acharnée. Voici une notice de statistique et d'ethnographie, propre à jeter beaucoup de jour sur une question qui tient l'Allemagne attentive.

Le duché actuel de Posen comprend deux régences, celle de Bromberg, divisée en neuf cercles, avec 463 960 habitants, et celle de Posen proprement dite, divisée en dix-sept cercles avec 900 430 habitants.

Dans la régence de Bromberg, tous les cercles ou du moins les sept cercles du district de la Netze, demandent à être séparés du duché de Posen, pour faire partie désormais de la Prusse occidentale.

Dans la régence de Posen, les cercles de Birnbaum et de Meseritz veulent être ajoutés à la province de Brandebourg; ceux de Boms et de Frauenstadt à la Silésie.

Vous voyez, dès à présent, que la réorganisation polonaise du duché se heurte contre des obstacles dont il est difficile de méconnaître la gravité.

Les Allemands ont pour eux la possession de fait, l'administration existante, enfin l'armée.

Les paysans polonais en sont tièdes. Ils craignent, à tort ou à raison, la domination des nobles polonais.

A l'ancienne Diète, la division en trois ordres : en noblesse, villes et campagnes, était favorable à l'élément polonais. En effet, les députés à la Diète étaient tous Polonais dans l'ordre équestre, presque tous Allemands dans l'ordre des villes ; ils se partageaient entre les deux langues dans l'ordre des campagnes. Or, l'ordre équestre, y compris les seigneurs, avait 27 députés, l'ordre des villes 16, l'ordre des campagnes 8.

Les élections par cercles, au contraires, telles qu'elles auront lieu pour la constituante de Prusse, seront favorables à l'élément allemand. Il est à supposer que, sur les 26 cercles du duché, l'élément allemand l'emportera pour la moitié. Ce résultat serait bien plus décisif encore si le gouvernement voulait passionner le paysans. Mais on dit qu'il n'en fera rien, dans un intérêt d'humanité et d'ordre public.

Il est bon de faire remarquer que, lors des dernières élections, au sein de la Diète, pour la constituante de Francfort, 17 députés de Posen, se regardant comme Allemands, avaient nommé sept députés près de cette même constituante de Francfort. D'après tout cela, quels que puissent être les griefs des Polonais, on ne peut contester une certaine éloquence aux chiffres ci-dessus.

Les élections se feront à deux degrés. Il n'était guère possible d'adopter une voie différente. L'élection directe pour la constituante de Francfort aurait affaibli les élections pour la constituante de Prusse, qui doivent être indirectes d'après la loi électorale récemment promulguée, et de plus, avoir lieu immédiatement après les premières.

Il y aura donc agitation électorale dans toute la monarchie. Cette agitation sera légitime et bienfaisante. Hier, plusieurs grands fabricants de notre ville ont réduit à dix heures la durée de la journée de travail, tout en augmentant le salaire de 5 silbergros. Les ouvriers ont porté un immense hourrah à ceux des fabricants qui avaient pris cette initiative.

La *Gazette de Prusse* du 12 avril dit que la commission nommée récemment pour délibérer sur une nouvelle constitution de l'Eglise évangélique s'est assemblée la veille sous la présidence du ministre des cultes.

Dans toutes les parties insurgées de [illegible] les armes [illegible] été arrachées et les autorités destituées. Les deniers publics ont été pillés, des lettres ont été ouvertes ou supprimées, on a arrêté des courriers, pillé des israélites, et armé les ouvriers en leur persuadant qu'il n'y avait plus de roi de Prusse. On a formé des corps francs et forcé des propriétaires à fournir des chevaux. On a organisé une cavalerie armée de lances. On est allé jusqu'à demander d'avance un semestre de l'impôt foncier. On a poussé l'impudence jusqu'à faire faire l'exercice, à Posen, à un bataillon et à un escadron, en présence de la garnison. Des détachements ont été attaqués, des soldats isolés assassinés. Dans ces circonstances, une réaction a eu lieu de la part de la population allemande, qui s'est réunie à une grande partie des paysans polonais et des bourgeois propriétaires, lesquels ne veulent, sous aucune condition, se séparer de la Prusse. Cette partie nombreuse de la population polonaise craint même la réorganisation et le retour de l'influence odieuse de la noblesse. Des protestations ont eu lieu. La tolérance que l'on avait montrée à l'insurrection l'avait enhardie, et la guerre civile entre les Allemands et les Polonais paraissait inévitable. Les conséquences en auraient été d'autant plus affreuses que le clergé avait excité le peuple contre le gouvernement prussien par des discours fanatiques. Ils avaient béni les drapeaux que devaient suivre les hommes armés de faux. Le roi ayant exigé que la réorganisation du grand-duché n'eût lieu qu'après le rétablissement de l'ordre légal, « j'ai résolu, dit le général, de briser par les voies légales toute résistance à la loi. Ainsi, j'userai de mes pouvoirs pour le bien de tous, sans considération pour le parti aristocratique ou le parti démocratique, qui arrête le commerce et l'industrie et a déjà causé les plus grands malheurs. L'armée que je commande a donné des preuves de modération; mais la modération a des bornes, et, pour que le pays ne soit pas livré au pillage et à l'assassinat, il faut que les bandes réunies sur plusieurs points de la province soient dispersées et l'ordre legal rétabli avec énergie.

« La réorganisation de la province n'en continuera pas moins, car elle est un bienfait du roi qu'il ne reprendra pas; sûr de l'assentiment de tous les habitants bien pensants, j'ordonne, à partir de ce jour, à la force armée, de faire respecter la loi. »

On écrit de Pleschen, 7 avril :

Non-seulement notre ville, mais Schroda, Wreschen et Xion, ressemblent à un camp. A Schroda, il y a plus de 10000 hommes, dont quelques centaines armées de fusils ou de faux. Mieroslawski se trouve, dit-on, à leur tête. Le camp près de Wreschen est évalué à 4000 hommes. C'est en vain que l'on cherche à désarmer les paysans. Les troupes prussiennes en marche sur Schroda se composent de neuf bataillons et de dix escadrons, et d'une batterie de dix pièces. Le comité polonais a promis la dispersion des troupes. On a donné aux insurgés un délai jusqu'au 11.

On écrit de Posen, 10 avril, à la *Zeitunghalle* :

Le colonel Lestock a eu à soutenir une lutte à Tizemesjno contre la population polonaise. Il avait détruit toutes les barricades, et fait évacuer toutes les maisons d'où les Polonais avaient tiré ; 13 Polonais avaient été tués, lorsqu'il reçut du général Colomb l'ordre de suspendre le feu, attendu que des députations des divers cercles de la province étaient venues lui garantir que l'on déposerait les armes pour faire un arrangement pacifique.

On lit dans le même journal :

Le bourguemestre de Breslau vient d'adresser aux habitants de cette ville une notification par laquelle il leur annonçe que la Russie se propose d'envahir la Prusse comme le bruit en a couru. D'après des rapports officiels le nombre des troupes russes de la frontière n'est pas extraordinaire. La Russie se borne, dans les circonstances actuelles, à une surveillance plus sévère de la frontière, du commerce et des voyageurs venant de l'Allemagne. Le gouvernement prussien a aussi pris des mesures de précaution. Toute la frontière orientale de Krotochin jusque vers Cracovie, est occupée par des troupes et garantie contre un coup de main.

Le gouvernement autrichien voudrait bien s'allier à celui de Saint-Pétersbourg ; mais il craint l'impopularité d'une pareille alliance. On écrit de Vienne, 10 avril :

L'empereur de Russie a fait demander à notre cabinet si une armée qui entrerait en Gallicie serait reçue comme amie ou comme ennemie. La réponse n'est pas connue. Une alliance russe est en ce moment impossible parce qu'il en résulterait une révolte ici.

On écrit de Pest que des troubles ont éclaté dans les provinces du Danube. Le prince Bibesko et ses partisans ont été, dit-on, chassés et les Serviens ont expulsé la garnison turque de Belgrade. Les nouvelles de Cracovie, arrivées aujourd'hui, sont peu satisfaisantes. On dit qu'il y a 40000 Russes sur la frontière; près de Brody, il n'y a que 4000 hommes. Beaucoup de familles allemandes se sont réfugiées dans l'intérieur. La concentration de notre armée du Nord a déjà commencé en Silésie.

Diverses correspondances d'Autriche portent que le gouvernement autrichien a renoncé à la Lombardie, et que les bataillons qui s'étaient mis en marche ont reçu contre-ordre. L'empereur d'Autriche voudrait demander une levée de 100 000 hommes à la Hongrie, mais la chambre s'y refuserait énergiquement, et les ministres n'osent pas le proposer.

On écrit de Zara (Dalmatie) :

Nous vivons ici dans la plus grande inquiétude ; 20 000 hommes marchent vers la frontière et projettent une invasion de notre province. Une bande de Croates, de Licaniens et d'Albanais voulaient s'emparer de la ville par surprise : mais ils trouvèrent les portes fermées et barricadées. La bande s'est retirée. Cattaro est menacé par les Monténégrins qui y ont détruit beaucoup de maisons et pris 80 000 florins.

Le gouvernement provisoire de Milan vient de nommer une commission chargée de présenter un projet pour consulter au plus tôt le pays sur le mode de gouvernement qu'il entend adopter.

Les serviteurs de Charles-Albert à Milan ont fait supprimer un journal fort bien rédigé, le *Lombardo*, qui avait le tort de prouver chaque jour que la Lombardie ne pouvait adopter d'autre forme de gouvernement que la république.

Nous avons reçu hier d'un Italien de nos amis qui est allé prendre part à la guerre sainte, la lettre suivante, que son étendue nous a forcés d'ajourner :

Milan, ce 9 avril 1848.

Tout ce qu'on a dit sur l'admirable révolution de ce peuple lombard pour chasser du pays les barbares du Nord n'est que la stricte vérité. Ce qu'on ne peut pas répéter, c'est le récit des cruautés des Croates sur des femmes, des enfants, des vieillards infirmes, dans les environs de la porte Tosa, au bout du cours qui désormais s'appellera Cours de la Victoire. [illegible] de Thomas Grossi et [illegible] une souscription est ouverte pour pourvoir à la construction d'un monument [illegible] piatoire dans le genre de la colonne de Juillet.

Le peuple, ici, est d'une énergie, d'une docilité vraiment admirables. Après la grande victoire, il est rentré dans l'ordre habituel sans [illegible] exiger du Gouvernement provisoire dont les membres ont toute sa confiance. Aussitôt qu'il sut Mazzini, le chef célèbre de la *Jeune-Italie*, à Milan, il se rendit sur la place de Saint-Fedisa, pour le saluer et lui offrir un drapeau tricolore. Les officiers de la légion de la [illegible], les citoyens de toutes les classes le prièrent de haranguer le peuple, c'est ce qu'il fit avec beaucoup de modération, pour ne pas compromettre la position politique du pays vis-à-vis de Charles-Albert, qui occupe avec son armée les plaines de la Lombardie. Le peuple, ivre d'enthousiasme, força le Gouvernement provisoire à illuminer ses croisées. Le président Gabrio Casati prononça lui aussi son discours, pour rappeler au peuple l'ordre et la modération. Ensuite il envoya un délégué auprès de notre ami pour l'inviter de vouloir bien se rendre auprès du Gouvernement provisoire; il fut accueilli avec les honneurs qui étaient dus au plus grand citoyen de notre patrie. La foule retourna de nouveau sur la place, musique en tête, et en chantant des hymnes nationaux. Les vivats durèrent une demi-heure. Le mouvement spontané du peuple milanais a confirmé nos vœux les plus chers. J'ai vu que la parole sacrée, qui comprend tous les droits de l'humanité, était déjà dans le cœur de tout le monde. Vous pouvez donc déjà compter sur notre Italie républicaine.

Voici maintenant des nouvelles de l'armée. Il y a eu deux rencontres entre les corps francs et les Autrichiens, l'un à Rivostella, l'autre près du pont dit la Rasega, aux environs de Peschiera, où l'ennemi a éprouvé un échec. Les Piémontais sont par-delà du Mincio; ils cherchent à couper à l'ennemi les communications entre Vérone et Mantoue. Deux cents volontaires napolitains, conduits ici aux frais de la princesse de Belgiojoso, qu'elle dirige, sont partis ce matin pour Vérone. D'autres volontaires, commandés par M. Alemandi, officier distingué, exilé du Piémont après les événements du 21, y sont déjà, et ils marchent vers le Tyrol pour couper la retraite à Radetzky, ce Don Quichotte du Nord, qui se vantait naguère de maîtriser l'Italie avec l'éclair de sa vieille épée, sera forcé sous peu de se rendre faute de vivres, de munitions et de courage; son armée est démoralisée; les Croates, si vaillants dans les massacres des femmes et des enfants, se sauvent à toutes jambes dans les campagnes, et ils se constituent prisonniers. Le général Durando marche sur Mantoue avec un corps de 10 000 Romains. On attend aussi les soldats envoyés par le roi de Naples. C'est un grand bien que l'Italie entière envoie son contingent sur les plaines de la Lombardie ; tout cela découragera les ambitieux et les intrigants qui commencent ici à faire leurs efforts pour donner à Charles-Albert la couronne de fer de la Lombardie.

Hier fut conduit dans le palais des Marino comme prisonnier le prince héréditaire de Parme, pris par la garde nationale dans les environs de Crémone ; il s'était déguisé en paysan pauvre, et il se faisait accompagner par un gros curé de campagne. On ignore le but de son voyage ; il sera retenu ici en otage. Son père, Charles II de Bourbon, est toujours à Parme à la merci du peuple, auquel il a promis une constitution ou une république, tout ce que l'on veut, pourvu qu'on le laisse tranquille avec une pension qui puisse le faire vivre en bon bourgeois. Ces princes ont tout fait pour ôter tout prestige à leur couronne usurpée.

Une grande ovation a été faite hier aux deux régiments italiens, le Ceccopieri et l'archiduc Albert, qui étaient en garnison à Crémone. Il y a cinq jours, la population de cette ville se révolta. Le général autrichien ordonna à la troupe de faire feu, et les soldats de lui répondre qu'ils ne voulaient pas imiter le Caïn fratricide. Aussitôt les officiers étrangers décampèrent et les soldats fraternisèrent avec le peuple. Le gouvernement provisoire les a fait venir ici pour applaudir à leur conduite et les Milanais ont salué les deux régiments des noms de *Cremone* et de *Milan-la-Victorieuse*. Ces noms leur resteront. Ces déserteurs avec armes et bagages, nous les avons embrassés avec frénésie et salués en les appelant les soldats du peuple italien.

Un de ces jours je partirai pour rejoindre les corps francs ou à Peschiera, ou à Vérone, ou à Mantoue. Je me déciderai en route. Mazzini reste ici pour fonder un journal qui doit répandre ses idées qui sont les vôtres.

C. Augusto Vecchj.

Départements.

TROUBLES DE SAINT-ÉTIENNE. — On nous écrit de cette ville, le 14 avril :

« Notre ville est dans un état indicible; la journée d'hier a été néfaste. Le désordre et l'anarchie ont pris un caractère sauvage. Voici les faits : A tort ou à raison, il paraît que quelques fabricants donnaient de l'ouvrage aux communautés religieuses, pendant que le peuple n'en avait pas. Les femmes se sont rassemblées, d'abord en petit nombre, mais elles se sont recrutées peu à peu, et sont allées au couvent de la Reine, où elles ont tout brisé, tout détruit. Les instruments de travail ont été jetés par les croisées. On a respecté tout ce qui ne servait pas à travailler. Aucun mal n'a été fait aux personnes ; on ne leur en voulait pas.

» Quand on eut brisé tout ce qui était propre au travail, on s'est porté en masse au Refuge, qui est à quelque distance de là. Il faut dire que la foule de curieux était grande et fort compacte. Le groupe de femmes qui se trouvait à la tête du mouvement n'était pas fort nombreux, mais il était suivi par une foule de gamins de tout âge, qui les aidaient de leur mieux. Quelques hommes aussi se sont mis de la partie. Arrivés au Refuge, ils ont escaladé les murs et enfoncé les portes. On a procédé ensuite au déménagement de chaque pièce à travers portes et fenêtres. Les objets ainsi enlevés ont été amoncelés dans la rue et aussitôt incendiés. Le feu a duré plus de trois heures consécutives. On a tout détruit, tout ravagé ; on n'a rien respecté, si ce n'est toutefois deux Christs que l'on a religieusement confiés à une femme du peuple pour les préserver de toute profanation. On a vu jeter des sacs d'écus, des billets de banque, des fruits confits; on a défoncé plusieurs pièces de vin. En général, on n'a pas pillé, mais détruit.

» Un bataillon peu nombreux de gardes nationaux et une compagnie de la ligne sont arrivés pour rétablir l'ordre, tardivement, il est vrai, et n'ont pu en venir à bout. Quinze à vingt gardes nationaux ont été blessés par des pierres qu'on leur lançait de toute part. Quelques-uns l'ont été assez grièvement. La foule était tellement compacte, qu'on ne pouvait même pas approcher à une assez grande distance.

» Quand la destruction a été consommée, quand il ne restait plus que les quatre murs et une partie des planchers, car on a arraché tout ce que l'on a pu de ceux-ci, on est parti pour aller à la Providence. L'autorité avait bien envoyé quelques compagnies de gardes nationaux pour veiller à la sûreté de cet établissement, mais ils n'ont pu empêcher qu'on forçât les portes et qu'on escaladât les murs d'une clôture. Un moment après, l'émeute était maîtresse des bâtiments, où elle a exercé la même destruction.

» Pendant près de six heures l'on a brûlé tout ce qu'on a pu trouver de combustible. On a poussé la fureur jusqu'à jeter des lits de fer au milieu du brasier. On a arraché les cadres des croisées pour tout consumer. On a respecté la chapelle dans laquelle étaient enfermées près de 150 jeunes filles et toutes les dames qui dirigeaient cet établissement, pendant qu'on brûlait leurs meubles et tout ce qui composait leurs ateliers. [illegible] on n'a rien pillé, sauf exception.

» Aujourd'hui le désordre commence de nouveau; toutes les boutiques se ferment, une masse de peuple se porte à l'Hôtel-de-Ville. La garde nationale se rassemble à grand'peine. Jusqu'à présent le sang n'a pas coulé, pour ainsi dire, mais il est fort à craindre que nous n'ayons bientôt de graves malheurs à déplorer. »

BEZIERS, 14 avril. — Vendredi, l'arrestation de trois ouvriers compagnons, qui étaient signalés comme ayant pris la part la plus active aux désordres des précédentes journées, a été le prétexte d'une véritable insurrection.

Vers midi et demi, au moment où l'on supposait le poste abandonné par bon nombre de gardes nationaux qui prenaient leur repas, l'Hôtel-de-Ville a été attaqué par une centaine de travailleurs de l'atelier communal de la Citadelle, armés de piques et de pioches. Les quelques gardes nationaux présents ont croisé la baïonnette et défendu courageusement le poste contre les premiers agresseurs. Alors, on s'est mis à dépaver et à lancer des pierres qui ont atteint et blessé quelques gardes nationaux. Ceux-ci ont pris le parti de fermer les portes. Les assaillants ont essayé de les briser. Les projectiles pleuvaient sur l'édifice; les vitres et châssis volaient en éclats; mais l'alarme était donnée, et la place se garnissait de citoyens qui se mêlaient aux groupes égarés et cherchaient à les ramener. Leur intervention a affaibli momentanément l'attaque; quelques hommes ont pris position sur le perron. Le citoyen Peret, maire de la ville, s'est présenté en écharpe; il s'est avancé courageusement au milieu de la foule; il a parlé avec fermeté; mais on lui demandait à grands cris la liberté des détenus.

Le maire est alors rentré à l'Hôtel-de-Ville, il a pris six hommes de la garde nationale, et, escorté par eux, il a parcouru la ville en faisant appel au dévouement des bons citoyens. Au même instant, M. le commissaire près le tribunal se rendait à l'Hôtel-de-Ville, accompagné de son substitut et d'un greffier, lorsqu'il a rencontré un groupe nombreux, à la tête duquel était M. Crozals père, qui prit la parole et conjura ce magistrat de relâcher les prisonniers, disant que l'émeute grondait toujours sur la place et qu'une pareille concession était nécessaire pour éviter une collision sanglante; mais le sang avait déjà coulé, et, grâce au dévouement de nombreux citoyens, les efforts des insurgés étaient paralysés, et l'on pouvait se considérer dore et déjà comme maître de l'émeute.

Toutefois, M. le commissaire, confiant dans les observations qui lui étaient adressées, a fait relâcher les détenus, et s'est immédiatement rendu à l'Hôtel-de-Ville où il s'est présenté au balcon, et, après une allocution généreuse, écoutée et applaudie de tous, la foule s'est dispersée.

Indépendamment des trois ouvriers compagnons, deux citoyens, haut placés, ont été arrêtés, dans la journée d'hier. Le premier, M. Louis Crozals, adjoint au maire de la ville de Béziers; le second, M. Ernest Dulac, maire d'une de nos communes rurales, accusé surtout d'avoir pris part active aux mouvements qui ont contraint le sous-commissaire à la retraite. (*Journal de Béziers*.)

MONTELIMART. — On lit dans le *Courrier de la Drôme* du 11 avril :

« Des désordres graves, que rien ne faisait présager, ont eu lieu à Montélimart le lundi 3 avril. Dans l'après-midi un groupe d'une dizaine d'individus parcourut les rues de la ville, et par une proclamation incendiaire essaya d'opérer un soulèvement. Le but avoué était le changement du sous-commissaire, de l'administration et du corps municipal. La population ne s'y laissa pas tromper, et la garde nationale courut à l'Hôtel-de-Ville, dont les émeutiers avaient le dessein de s'emparer. A sept heures du soir, le rassemblement, qui n'était composé tout au plus que de cinquante à soixante hommes, marcha vers l'Hôtel-de-Ville pour y proclamer de nouvelles autorités. Le maire se porta au-devant du groupe et essaya de lui parler le langage de la raison.

» Sa voix fut étouffée. Des pierres énormes furent alors lancées sur la garde nationale; quelques individus se précipitèrent en même temps sur elle, mais la garde nationale ayant opéré un mouvement défensif en croisant la baïonnette, ils durent renoncer à leur attaque. Pendant que ceci se passait à l'Hôtel-de-Ville, quelques émeutiers parcouraient la ville, criant: *Aux armes! on assassine nos frères!* etc. Ces cris insensés tournèrent à la confusion de ceux qui les proféraient; les boutiques se fermèrent, mais voilà tout. Les émeutiers, voyant qu'ils étaient isolés au milieu d'une population de 8,000 âmes, songèrent enfin à se retirer. Un détachement de la garde nationale et un piquet de la troupe de ligne, qui au moment du désordre étaient venus se mettre à la disposition de l'autorité, veillèrent au maintien de l'ordre et de la tranquillité pendant le reste de la nuit.

» Ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'au moment où l'émeute éclatait les propriétés et les sûretés individuelles, n'ait point été appelée à réprimer de pareils actes de force brutale. Nous nous réservons d'aller aux renseignements sur les faits que nous venons de signaler, et de les flétrir de notre indignation comme il convient à des citoyens reconnus libres et voulant conserver, envers et contre tous, leurs libertés intactes. »

— On lit dans l'*Organisateur lyonnais* : « Nous sommes autorisés, par le citoyen Arago, à démentir le fait publié par plusieurs journaux, qu'il aurait donné sa démission de commissaire du gouvernement près le département du Rhône; ce bruit n'a aucune espèce de fondement. »

EU. — On lit dans le *Journal du Havre* :

« Quelques troubles ont éclaté à Eu dans la journée de lundi dernier, et voici à quelle occasion :

» M. Carel a été nommé régisseur du château et du domaine privé par le gouvernement provisoire. Son installation était peu du goût de l'ancien régisseur, qui paraissait vouloir se refuser à reconnaître son autorité. La cause de celui-ci a été épousée par les ouvriers, au nombre de quatre-vingts, occupés aux travaux du parc.

» Ces ouvriers, après avoir touché leur paie et s'être échauffés par quelques libations, assaillirent M. Carel, l'expulsèrent du château de vive force, ses vêtements déchirés. Puis ils se mirent en faction aux grilles du château pour s'opposer à sa rentrée, et force lui fut de coucher en ville.

» L'intervention pacifique du maire ayant été impuissante à calmer cette effervescence, il fallut recourir à la force armée.

» Le lendemain donc, la garde nationale et la garnison de la ville étaient requises de prêter leur assistance à l'autorité municipale, et le maire, à la tête de son conseil municipal, est allé réintégrer M. Carel dans ses fonctions.

» Sur ces entrefaites, le commissaire près le tribunal de première instance de Dieppe, averti de ce qui se passait, s'était transporté sur les lieux, et, profitant de la force imposante qui était sous les armes, il a fait immédiatement procéder à l'arrestation de quatre des plus mutins entre ceux qui avaient pris part à cette petite insurrection.

» Ils ont été mis en voiture et conduits hors de la ville sous bonne escorte, pour être dirigés dans la prison de Dieppe.

» Cet acte d'énergie, accompli avec promptitude et un plein succès, sans avoir entraîné aucune collision sanglante, a produit le meilleur effet, et les travailleurs du parc sont paisiblement rentrés dans le devoir. »

Le proviseur du lycée de Besançon nous adresse la rectification suivante :

Monsieur le rédacteur,

Vous avez reproduit dans votre journal un article d'un journal de Dijon, qui ne contient sur le lycée de Besançon qu'une suite de calomnies. Les demoiselles du Sacré-Cœur et les pensionnaires du lycée sont restés parfaitement calmes; il n'y a pas eu le moindre désordre à réprimer.

Soyez assez bon, Monsieur le rédacteur, pour donner place dans votre plus prochain numéro à ma juste réclamation.

Recevez, etc.

RÉPÉLAUD, proviseur.

FAITS DIVERS.

Le club des républicains socialistes du 12e arrondissement tiendra sa deuxième séance lundi 17 courant, à 7 heures et demie du soir, rue de l'Arbalète, à l'École de pharmacie.

— Le club de Chaillot, jusqu'au jour des élections générales, se réunira chaque soir à 7 heures et demie au lieu de ses séances, rue des Jardins, dans l'école des garçons, pour y entendre les candidats à l'Assemblée nationale.

— Les délégués des actionnaires de l'imprimerie administrative Paul Dupont et comp. se sont réunis le dimanche 9 mars avec les ouvriers, pour leur annoncer officiellement la participation qui leur serait accordée à l'avenir dans les bénéfices de la société. 200 ouvriers étaient présents.

Le gérant, après leur avoir donné les détails circonstanciés sur la position de la maison et le développement qu'elle était appelée à prendre, aujourd'hui surtout qu'ils allaient travailler pour leur propre intérêt, les a remerciés du concours qu'il avait trouvé en eux dans toutes les circonstances.

... pour le concours de la figure symbolique de la République française, a été close le 10 avril dernier conformément au programme publié.

Les artistes qui désirent encadrer leurs esquisses sont prévenus que leurs bordures seront reçues à l'École nationale des beaux-arts jusqu'au 20 avril inclusivement, en rappelant le numéro du récépissé qui a été délivré.

Les esquisses pourront être remises le 25, avant 10 h. du matin.

La réception des trois autres concours annoncés par la direction des beaux-arts, aura lieu jusqu'au 20 avril.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 17 avril.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Diable à Quatre, l'Ame en Peine.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Roi attend, l'Aventurière, une Porte.
OPÉRA-COMIQUE. — Fra-Diavolo, l'Ambassadrice.
ODÉON. — Un Gentilhomme de 1847.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée).
OPÉRA-NATIONAL. —
GYMNASE. — Le Réveil, Royal Pendard, le Marchand de Jouets, Hercule.
VARIÉTÉS. — Les Pecheux, Mlle de Choisy, l'Almanach, Pauvre Jacques.
THÉATRE MONTANSIER. — Un Voyage sentimental, un Jeune Homme, la Pétition des Chiens, Titi à Robert-le-Diable, l'Almanach.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Robert-Macaire, la Fraternité.
AMBIGU-COMIQUE. — Trois Révolutions, les Quatre Sergents de La Rochelle.
GAITÉ. — La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS. — Favori, Rue de Lappe, l'Abbé de l'Épée, les Barricades.
FOLIES. — Raimbaut et Ce, Feu d'artifice, la Foi d'un Soldat, M. Botte.
DÉLASSEMENTS. — Il était temps... le Loup, Corneille, Lisbeth, la Femme.
COMTE. — L'Anguille de Melun, Pas grec, Augusta, les Reproches, Bouffes.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.) — Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

A partir du 1er avril les annonces de toute nature ne sont plus reçues qu'au Bureau de la DEMOCRATIE PACIFIQUE. — Le Bureau des annonces est ouvert, dès ce moment, depuis midi jusqu'à cinq heures du soir, rue de Beaune, 2.

Départements et étranger....... — 10 — 5 — 2 50
Pays à surtaxe de poste......... — 14 — 7 — 4
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Lyon, Mme Philippe; ...
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Une insertion seule............ 25 c.
id. 3 fois en un mois.. 20
id. 6 fois id........ 15
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. »
id. 3 fois en un mois. » 45
id. 6 fois id...... » 35
FAITS DE PUBLICITÉ........ 1 f. 50 c.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 17 AVRIL.

La Confiance et la Défiance.

Au milieu des alarmes générales, en face des tiraillements qu'a produits, sur plusieurs points de la France, le changement si brusque et si imprévu de nos institutions, nous sommes restés calmes et pleins de confiance dans les destinées du pays, et cette sécurité nous a valu, de diverses parts, le reproche d'optimisme.

Non, nous ne sommes pas optimistes; nous faisons la part des difficultés de la situation, des troubles inévitables qu'a dû occasionner une révolution qui est appelée à constituer un nouveau monde par l'introduction véridique de la démocratie dans le gouvernement, par l'émancipation subite de ces classes laborieuses, naguère déshéritées; quelques nouveaux froissements surgiraient encore, que, loin d'en être alarmés ni surpris, nous continuerions de prêcher à tous l'espoir et la confiance. Nous sommes tranquilles sur l'avenir, parce que nous avons foi dans le génie de la France, dans le bon sens, la justice et le dévouement de toutes ces classes jadis divisées, et qui, maintenant, sont toutes également et à jamais confondues dans le grand nom de peuple français.

Nous sommes confiants surtout, parce que nous avons foi en une idée, et, qu'en dépit des fautes commises par les impatients qui veulent aller trop vite, de la résistance apportée par l'ignorance qui recule effrayée devant une route inconnue, nous voyons cette idée grandir et s'étendre sans cesse, et que déjà nous pressentons l'heure où tous les intérêts hostiles encore vont être forcés de s'unir pour marcher sous la même bannière à la réalisation des lois du salut commun et du bonheur général.

Nous comprenons toutes les craintes, nous excusons toutes les défiances parce que nous savons bien qu'on ne lève pas en un jour la cataracte qui pèse depuis tant de siècles sur l'esprit de tout un peuple.

Eh! mon Dieu! ceux qui se défient sont les ignorants et les faibles. La confiance, c'est le sentiment de sa force et de la vérité que l'on possède, et, aujourd'hui que le temps des luttes brutales est passé, la vraie, la seule puissance, c'est la force morale, la force de l'idée. Celle-là ne fait pas des esclaves, mais des disciples; elle ne s'impose pas à des vaincus, mais se conquiert des défenseurs et des apôtres; chacune de ses victoires émancipe une intelligence et agrandit un cœur; ceux qu'elle a terrassés se relèvent en bénissant leur défaite.

Oui, la défiance c'est l'ignorance; c'est l'absence de cette force supérieure qu'on puise dans une idée généreuse, pratique et féconde. Tous les troubles, toutes les incertitudes, toutes les hostilités ouvertes ou cachées qui jettent un voile momentané sur l'aurore de notre jeune République n'ont pas d'autre cause que le défaut de savoir.

Lorsque la population de Paris, assistée par les sympathies de l'armée, a renversé d'un souffle l'arbre pourri de la monarchie, la France entière, brusquement tirée de la léthargie où l'avaient plongée dix-huit années d'un système énervant, a éprouvé un moment de profonde stupeur. Ce mot de république, qui réveillait à la fois tant de glorieux souvenirs et d'images sanglantes, l'a effrayée d'abord tout en la séduisant; mais bientôt la réflexion l'a rassurée. Les partisans de l'ancienne monarchie ont compris aussi bien que ses adversaires que l'heure des rois était finie en France; ceux qui étaient disposés à repousser la république nouvelle par crainte des excès de l'ancienne république, ont reconnu bien vite que les circonstances n'étaient pas les mêmes, non plus que les esprits, et ils ont accepté à la fois le mot et le fait. Le jour où les républicains de Paris sont partis pour révolutionner politiquement la province, la révolution politique était déjà accomplie dans tous les départements de la France.

Les hommes de février, prévenus contre l'esprit des provinces, n'ont pas compris ce mouvement naturel des idées. Désorientés, incertains, défiants, ils ont cru à l'hypocrisie, à la fausseté de ces conversions si soudaines et pourtant si logiques; ils ont soupçonné des ennemis ténébreux là où ils devaient accueillir des frères; ils ont pris des mesures qu'ils croyaient légitimes, urgentes, et qui n'étaient que vexatoires. La sympathie générale les avait accueillis, leurs actes les rendirent suspects, et les populations devinrent défiantes à leur tour, et, sur quelques points, hostiles. La plupart des dissentions qui désolent le monde ont-elles d'autre cause que l'injustice de mutuelles préventions?

Et puis il faut le dire aussi, par cela même que, pour les provinces, la révolution était accomplie, elles attendaient des envoyés du nouveau gouvernement autre chose qu'une mission purement politique. L'instinct des peuples dépasse le fait pour regarder le but. Tout le monde comprend en France que la forme républicaine n'est qu'un instrument plus juste, plus normal, plus perfectionné que la forme monarchique, pour nous donner des institutions sociales en harmonie avec le développement de nos facultés et de nos besoins. On était donc en droit de demander aux envoyés du gouvernement républicain quelques notions pratiques sur le but final de la république qu'ils venaient de donner à la France; mais, par malheur, la plupart, sectaires exclusifs du parti militant, ne savaient pas le premier mot de la question sociale que notre génération a mission de résoudre; la force de l'idée leur manquait, et cette force de conviction qu'ils ne trouvaient pas en eux-mêmes, ils se sentaient impuissants à l'imprimer au peuple; de là leurs incertitudes, de là leur défiance d'eux-mêmes et des autres; et cette défiance s'est naturellement traduite par des actes empreints d'exagération pour faire respecter leur autorité morale méconnue.

Encore quelques jours, et tous ces germes d'incohésion et d'hostilité auront disparu. L'Assemblée nationale ne sera sans doute pas d'abord franchement socialiste, les idées sociales n'ont pas eu assez de temps pour percer la couche épaisse des préjugés qui obscurcit les esprits. Mais le rapprochement et la fusion de toutes les classes et de tous les intérêts qui trouveront forcément une place dans son sein, finiront par dissiper les préventions qui les divisent encore. Du moment où il s'agira de discuter à la fois les intérêts de tous, on reconnaîtra bientôt que tous les intérêts sont étroitement solidaires, et le jour où la solidarité de toutes les classes sera reconnue et proclamée, ce jour-là signalera l'avènement du vrai socialisme dans le gouvernement de la France; ce jour-là toutes les défiances seront effacées, et tous les partis reconnaîtront que nous avons eu raison de leur crier au nom de la science sociale : Espoir et confiance!

Le Mal de la Peur.

Une crainte confuse pénètre aujourd'hui dans toutes les préoccupations. Ce n'est plus la politique qui fait peur. On tremble devant une menace imaginaire, devant un fantôme de destruction, devant la terreur du communisme. Mais bien peu de personnes peuvent expliquer, raisonner, préciser l'objet de leurs alarmes. On a peur du communisme, d'un communisme qui aurait pour but de partager intégralement, égalitairement, de manière à appauvrir les riches sans enrichir les pauvres. Si cette effrayante utopie existe réellement, on a raison de s'alarmer.

Aujourd'hui, les richesses créées sont en trop faible quantité, on l'a cent fois prouvé. Le travail des statistiques est là d'ailleurs pour attester que l'agriculture est insuffisante dans son état actuel pour donner aux 36 millions de nos concitoyens le pain de froment et la viande nécessaires à une bonne alimentation. L'industrie, avec ses innombrables bras humains, avec ses machines gigantesques, ne peut encore parvenir à donner à tous un habillement convenable et varié selon les saisons, un ameublement décent pour le logement des familles. Loin de pouvoir mettre encore le confortable à la portée de chacun, elle n'arrive même pas à fournir le strict nécessaire à la majorité de la nation.

La première chose à faire pour améliorer la répartition, c'est de trouver les moyens les plus actifs de stimuler la production. Or, de toutes les excitations, la plus puissante, la plus énergique est certainement celle qui vient de l'intérêt qu'a l'homme dans le travail qui l'occupe, de la part des bénéfices afférents à la force qui les a produits; le moteur le plus sûr, c'est l'espoir légitime de voir augmenter sa propriété privée en accroissant la richesse générale. Cherchons donc à multiplier les essors de cet éternel stimulant; indiquons à chacun les moyens nouveaux d'augmenter son propre bien-être en travaillant à l'abondance publique et qu'il n'y ait parmi nous qu'un cri de réprobation contre les insensés qui voudraient réduire la France au découragement du travailleur par le partage sans cesse renouvelé, à la misère par l'annihilement du capital et du talent.

Cependant, essayons de découvrir nous-mêmes les propagateurs des doctrines impies du partage, cherchons ces fanatiques qui veulent d'un seul coup détruire le repos des familles et l'avenir de la société. Il faut absolument entendre de nos propres oreilles ces doctrines dangereuses, voir par nos yeux les hommes qui les professent et les propagent. Autrement, si chacun s'en tient aux oui-dire sur une aussi grave question, il peut se faire que nous nous effrayions à tort et que l'on exploite aux dépens de la fraternité la crainte d'un danger qui n'existe peut-être nulle part.

Hier, par exemple, la grande colonne d'ouvriers venant du Champ-de-Mars a été accueillie par les cris de : A bas les communistes! Ces braves gens étonnés d'un pareil accueil lorsque leurs bannières portaient cette devise : Organisation du travail par l'association, ont douté un moment de la raison de ceux qui les recevaient ainsi. Heureusement pour tous, le malentendu s'est expliqué. Mais supposez un instant que la tête de la colonne ait été composée de gens moins calmes, moins admirablement patients; ils eussent pu voir dans ces cris une provocation, de même que quelques gardes nationaux auraient pu s'obstiner à voir l'idée de partage dans le mot association inscrit sur les drapeaux des ouvriers. Alors, croyant les uns à une insulte, les autres à une menace, ces hommes réunis séparément pour défendre le principe de la fraternité se seraient heurtés avec colère, une collision déplorable en serait résultée. Voilà où peuvent mener le défaut de définition exacte et les jugements prématurés.

En vérité, serions-nous devenus un peuple de badauds depuis que rien ne nous manque plus pour nous éclairer? Serions-nous accessibles à tous les on-dit de la loge et de la rue, lorsque les opinions peuvent se discuter partout, lorsque les plans d'amélioration s'offrent à la critique générale dans des clubs ouverts à tous, dans les innombrables colonnes des journaux, sur tous les murs de nos villes. N'imitons donc pas la naïveté des bonnes gens qui, ne sachant pas lire pour s'en instruire par eux-mêmes, se sont persuadé, d'après les explications de mauvais plaisants, que le communisme moderne était la loi agraire et la communauté des femmes?

Eh! vraiment! s'il existait de pareilles doctrines, seraient-elles à craindre? Auraient-elles chance de propagande, et l'intérêt de chacun, à défaut du bon sens public, ne suffirait-il pas pour rendre vaines les ridicules tentatives qui auraient pour objet la réalisation de ces monstruosités?

Le décret vraiment républicain sur l'abolition des gabelles renferme une disposition que nous saluons comme l'avènement d'une ère nouvelle pour nos colonies. C'est celle qui assimile complètement leurs sels à ceux du territoire continental de la République. Pour qui connaît l'esprit de la direction générale des douanes, pour qui sait que le personnel de cette administration est le même sous M. Garnier-Pagès que sous M. Dumon, cette mesure en apparence d'un caractère si secondaire est toute une révolution. Nous félicitons vivement M. Schœlcher si ce revirement est dû à sa présence à la direction supérieure des colonies. Mais il faut qu'il sache que ce premier acte est un engagement qu'il contracte. Rien n'est plus surranné, rien n'est plus vermoulu que le régime commercial des colonies : c'était l'économie politique de l'esclavage. Aujourd'hui que tombe l'esclavage, ce régime doit tomber avec lui. Il faut que nos frères noirs et blancs rentrent dans le droit économique de la France, comme ils vont rentrer dans son droit politique. L'impôt doit remplacer les perceptions douanières pour nos colonies, et l'exploitation du blanc par les ports de mer doit cesser comme l'exploitation du noir par le blanc. C'est une rude tâche qui s'ouvre devant le nouveau sous-secrétaire d'Etat des colonies; mais, autant qu'il dépendra de nous, nous l'aiderons dans le désir qu'il peut avoir de prouver à MM. de la direction générale des douanes qu'*il y a quelque chose à faire.*

ACTES OFFICIELS.

Le Gouvernement provisoire, considérant que la revue décrétée pour jeudi prochain est une fête nationale;

Que tous les citoyens sont convoqués à cette fête de concorde et de sincère fraternité entre le peuple de Paris et l'armée;

Qu'il est intéressant que tous les citoyens puissent assister à cette solennelle manifestation,

Décrète :

Art. 1er. La journée du 20 avril prochain sera un jour férié.

Art. 2. La banque, la bourse, les cours et tribunaux seront fermés;

Tous les effets de commerce à l'échéance du 20 avril ne seront présentés que le 21.

—

Ce matin, à neuf heures, le tambour ayant réuni dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, la garde nationale et la garde mobile qui s'y trouvaient de service, M. Buchez, adjoint à la mairie, leur a adressé une chaleureuse allocution pour les remercier au nom du Gouvernement provisoire de leur belle conduite pendant la journée d'hier.

Journée du 16 avril.

Voici en quels termes le *Moniteur universel* raconte les manifestations de la journée d'hier :

Paris a fait aujourd'hui une des manifestations les plus spontanées et les plus imposantes dont la grande ville ait jamais été témoin. Le Gouvernement provisoire avait été informé que quelques meneurs dont les manœuvres étaient surveillées avaient répandu le bruit insensé de la création d'un comité de salut public.

Le Gouvernement provisoire savait que l'ordre ne pouvait pas être sérieusement troublé par ces tentatives dont il connaissait la ridicule impuissance. Cependant, pour répondre à des inquiétudes exprimées autour de lui, pendant qu'il délibérait au ministère des finances sur les affaires de l'Etat, il a cru devoir prendre quelques précautions autour de l'Hôtel-de-Ville.

Au premier coup de tambour, on a vu arriver un nombre infini de citoyens armés; la place, les quais, les boulevards étaient couverts d'une foule innombrable de gardes nationaux habillés et non habillés, criant tous énergiquement : Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire!

Les ouvriers réunis au Champ-de-Mars, après avoir repoussé avec force les provocations des perturbateurs, ont appris qu'on essayait de tromper le Gouvernement sur leurs intentions; ils se sont empressés d'envoyer une députation à l'Hôtel-de-Ville pour renouveler leur acte de complète adhésion, exprimer leurs vœux et offrir un don patriotique. Ils sont arrivés ensuite en masse pour défiler devant le Gouvernement provisoire.

L'unanimité de l'opinion, le concours admirable de toutes les volontés, a donné à cette manifestation ce grand caractère qui a signalé, depuis la révolution de Février, la fraternelle union du peuple de Paris en faveur de la République.

Les membres du Gouvernement provisoire sont descendus sur la place; ils ont traversé les flots pressés de cette population où se mêlaient les gardes nationaux des diverses légions, les bataillons de la garde nationale mobile, si remarquable par son élan et par sa discipline. Ils ont été accueillis avec le plus vif enthousiasme.

Le général Courtais et le général Duvivier, qui se trouvaient au milieu des gardes nationaux, ont montré un zèle et un dévouement que la population entière a reconnus par des applaudissements répétés.

Nous donnerons une idée de la masse rassemblée, en rapportant que le défilé, commencé sur les trois heures, n'était pas encore terminé à dix heures et demie du soir.

Paris tout entier s'est donc associé à cette manifestation qui a donné de nouvelles forces au Gouvernement provisoire, et prouvé encore à la France et à l'Europe que la République repose désormais sur d'inébranlables fondements.

Le *Moniteur* rapporte ensuite de la manière suivante les paroles échangées à l'Hôtel-de-Ville entre des membres du Gouvernement

ment provisoire ; celles des élèves de l'École polytechnique, de l'École de droit, ont été admises les premières dans la cour de l'Hôtel-de-Ville.

Les élèves de l'École polytechnique sont venus se mettre à la disposition du Gouvernement provisoire.

LE CITOYEN LAMARTINE, membre du Gouvernement provisoire, a répondu :

« On avait rêvé, dit-on, d'attaquer le Gouvernement provisoire ; on avait proclamé en sa place un comité de salut public ; on voulait le scinder et jeter l'anarchie dans son sein ainsi que dans l'opinion du pays. Nous ne doutions pas qu'au premier bruit d'un semblable attentat tous les bons citoyens ne se réunissent pour les défendre. Votre seule présence, votre seule démarche est une manifestation bien honorable pour nous, et plus que suffisante pour l'ordre et le Gouvernement! Elle sera inutile, au reste, dans un autre but, grâce à la presque unanimité de la population, qui se range autour du Gouvernement provisoire, afin de lui prêter force et appui jusqu'au moment où il pourra remettre ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée nationale.

» Nous vous prions, citoyens, de rester aujourd'hui jusqu'à la fin de la journée, et demain, si cela était nécessaire, à la disposition du Gouvernement provisoire. Nous n'aurons, nous, pas besoin de vous; mais nous sommes heureux de vous donner, dans cette circonstance, la place d'honneur que vous avez si bien méritée parmi nous. » (Vive la République! vive le Gouvernement provisoire!)

Des élèves de l'école de droit sont venus protester de leur dévouement au Gouvernement provisoire.

Le citoyen Lamartine, membre du Gouvernement provisoire, les a vivement remerciés, au nom du Gouvernement provisoire, d'avoir prêté leur concours à la manifestation des citoyens de toutes les classes de Paris, manifestation la plus honorable et la plus patriotique, comme aussi la plus admirable de toutes, puisqu'elle aura pour effet de préserver l'ordre et la société.

Le citoyen Lamartine, membre du Gouvernement provisoire, est descendu ensuite pour recevoir une députation trop nombreuse qui ne pouvait être admise dans les appartements; elle était composée de gardes nationaux sédentaires et mobiles.

LE CITOYEN CHATEAURENAUD, au nom des gardes nationaux mobiles et sédentaires réunis dans la cour, a dit :

« C'est par un mouvement unanime et spontané, que des milliers de citoyens mus par le même sentiment de patriotisme qui nous anime nous-mêmes, sont venus se ranger sous notre bannière pour aller ensuite se grouper autour de vous, qui êtes la gloire et l'espérance de notre belle révolution. Ils ont voulu, tous ces hommes qui, dans ce moment, couvrent la place de leurs flots frémissant de bonheur, envoyer toutes leurs bénédictions autour de vos têtes sacrées à tant de titres; ils ont voulu, car ils nous ont dit leurs pensées, vous témoigner toutes leurs sympathies, et vous donner un témoignage de leur dévouement à la noble cause au triomphe de laquelle vous vous êtes consacrés sans réserve.

« Oui, citoyens du Gouvernement provisoire, vous résumez en vous la pensée sublime de notre révolution devant le monde qui a les yeux sur nous et dans l'avenir qui nous attend, vous serez le phare qui nous guidera à travers les sentiers difficiles que nous avons à parcourir. La France entière n'est point présente pour vous exprimer ses vœux ; mais, soyez-en sûrs, elle s'associe à nos sympathies, et bientôt elle prouvera par un élan magnanime qu'elle applaudit à vos efforts, que vous possédez sa pensée. Courage donc, citoyens, votre mission est grande, qu'elle soit bénie. »

LE CITOYEN LAMARTINE, membre du Gouvernement provisoire, a pris la parole et a prononcé avec émotion les paroles suivantes :

« On avait annoncé aujourd'hui au Gouvernement provisoire un jour de danger pour la République ; nous étions sûrs d'avance que ce jour de danger serait un jour de triomphe pour la patrie et pour tous ses enfants. Je sais, par une expérience récente, et je puis le reconnaître au visage de plusieurs d'entre vous, à l'énergie à la fois intrépide et modérée qui forme le fond du cœur des citoyens armés de la capitale, que nous n'en aurions pas besoin ; la France, qui se résume momentanément dans le Gouvernement, n'a pas besoin d'une autre garde, d'une autre armée, que de cette armée civile, volontaire, spontanée, qui se forme d'elle-même, non pas au premier coup de tambour, car vous étiez armés avant le rappel, mais qui se forme d'elle-même à la première rumeur du danger pour la patrie et pour l'ordre public.

» Citoyens, le Gouvernement provisoire tout entier doit être aujourd'hui le mot d'ordre de la population armée et désarmée de Paris, car c'est contre l'intégrité, contre l'indivisibilité du Gouvernement provisoire que le mouvement contre lequel vous êtes venus nous former un rempart de vos poitrines avait, dit-on, été conçu. On espérait, au moyen de ces divisions suscitées entre nous, diviser la patrie comme le gouvernement provisoire. Aucune division possible n'existe entre ses membres. Si quelques différences d'opinions, comme il s'en trouve naturellement dans les grands conseils d'un pays, peuvent s'y rencontrer en administration, l'unité existe dans le patriotisme, l'unité existe dans le même amour de la République, dans le même dévouement qui les anime envers Paris et la France!

» Cette union est le symbole de celle de tous les citoyens !

» Permettez-moi de vous offrir, non pas en mon nom, mais au nom de l'unanimité de mes collègues, les remerciements profondément sentis, non pas du Gouvernement provisoire, mais de la France tout entière pour qui ce jour eût été un jour de calamité et de guerre civile, si le Gouvernement s'était divisé, et qui, grâce à votre énergie, sera pour elle le jour du triomphe définitif et pacifique de nos nouvelles institutions, que nous voulons remettre inviolées et entières à l'Assemblée nationale, qui sera l'unité suprême de la patrie. Vive la République !

» Citoyens, encore un mot.

» A l'époque de la première République, il y eut un mot fatal qui perdit tout et qui conduisit les meilleurs citoyens à s'entre-déchirer en se méconnaissant les uns les autres! Ce mot, c'était la défiance! (Bravos!) Et cependant elle était expliquée alors par la situation de la patrie menacée par une coalition au dehors et par les ennemis qu'elle avait au dedans.

» Aujourd'hui que la seule proclamation de nos principes de démocratie fraternelle et de respect aux nationalités a ouvert dans toute l'Europe l'horizon de la France, a fait tomber les peuples dans notre amitié au lieu de tomber dans notre sang; aujourd'hui que la République est acceptée partout sans opposition à l'intérieur et promet à tous propriété, sécurité, liberté, il n'y a qu'un seul mot qui correspond à cette situation, et ce mot, c'est la confiance. (Oui, oui, confiance dans le Gouvernement!) Inscrivez ce mot sur vos drapeaux et dans vos cœurs ! Que ce soit le mot d'ordre entre tous les citoyens et entre toutes les parties de l'empire, et la République est sauvée. (Oui, oui!)

» Le Gouvernement provisoire vous en donne l'exemple dans la confiance méritée que chacun de nous porte à ses collègues et qu'il reçoit à son tour! Il en donne aujourd'hui la preuve en refusant à tout prix de se désunir, de se séparer d'aucun des membres qui font sa force dans son unité ! L'indivisibilité du Gouvernement provisoire doit être ainsi la conquête civique de cette magnifique et unanime manifestation. Paris et les départements, rassurés sur sa force et sur l'attachement que vous lui portez, s'uniront comme nous et comme vous pour le salut de la République et remettront intact à l'Assemblée nationale le dépôt de la patrie que le peuple du 24 Février a remis en ses mains. (Oui! oui!)

» Cette confiance que je vous recommande, citoyens, c'est le mot, c'est dire de voiture et traverser la place à pied. La foule faisait entendre de toutes parts : Vive la République ! vive le Gouvernement provisoire !

Vers cinq heures environ, le bruit s'étant répandu que les jours de quelques membres du Gouvernement provisoire avaient été menacés, une foule immense est venue sur la place de l'Hôtel-de-Ville les demander à grands cris. Les apercevant bientôt à une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, le peuple a témoigné sa joie par les plus vives acclamations. Parmi les députations, il y en avait une qui était venue, dès le matin, de la commune d'Ivry, conduite par le même sentiment d'inquiétude. Elle est entrée l'arme au bras, demander avec instance le citoyen Louis Blanc ; ce citoyen s'étant rendu à cet appel, la députation a salué sa présence avec enthousiasme.

Quelques moments après, les membres du Gouvernement provisoire descendent sur la place de l'Hôtel-de-Ville et se montrent à la foule, réunis sur une estrade qu'on avait élevée à la hâte ; d'immenses acclamations accueillent leur arrivée, et d'énergiques cris de : Vive la République ! vive le Gouvernement provisoire ! sont poussés par les mille bouches de ceux qui couvrent la place. Les membres du Gouvernement quittent ensuite leur place pour parcourir les rangs des bataillons qui sont rangés devant l'Hôtel-de-Ville. Le vénérable Dupont (de l'Eure) marchait à leur tête et s'appuyait sur le bras du citoyen Louis Blanc. Partout où ils passent, les armes leur sont présentées, et leur passage est accueilli avec un enthousiasme inexprimable.

Les membres du Gouvernement sont remontés et se sont placés à la fenêtre de la salle du conseil ; le défilé de toutes les corporations, portant leur bannière, commence ; la garde nationale et la garde mobile s'écoulent au bruit des chants patriotiques.

Cependant les corporations d'ouvriers, qui, dès le matin, s'étaient réunies au Champ-de-Mars, s'avançaient le long des quais en colonnes serrées et dans un ordre admirable. Quelques-uns de leurs délégués sont entrés à l'Hôtel-de-Ville et ont remis une pétition ainsi conçue :

Les travailleurs du département de la Seine au Gouvernement provisoire.

« Citoyens,

» La réaction lève la tête ; la calomnie, cette arme favorite des hommes sans principes et sans honneur, déverse de tous côtés son venin contagieux sur les véritables amis du peuple. C'est à nous, hommes de la révolution, hommes d'action et de dévouement, qu'il appartient de déclarer au Gouvernement provisoire que le peuple veut la *République démocratique ;* que le peuple veut *l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme;* que le peuple veut l'*organisation du travail par l'association.*

» Vive la République ! vive le Gouvernement provisoire !

» Au nom des travailleurs, les membres du bureau. » (Suivent les signatures.)

LE CITOYEN EDMOND ADAM, adjoint au maire de Paris, a répondu :

« Citoyens, le Gouvernement provisoire a témoigné en toutes circonstances de son vif intérêt pour les classes ouvrières. Les vœux que vous venez d'exprimer lui seront transmis.

» Vous apportez votre adhésion et une offrande au Gouvernement provisoire; il ne peut que vous remercier de ce double concours.

» Quant à votre offrande, c'est la commission spéciale instituée à l'Elysée-Bourbon qui a mission de la recevoir. Mais nous nous chargeons de la reconnaissance publique et des sentiments de cordiale fraternité qui vous sont dus et qui vous seront rendus par l'unanimité de vos concitoyens. »

Les délégués se retirent, et quelques moments après on en introduit d'autres qui n'avaient pas encore reçu la réponse faite aux premiers, et qui se plaignaient de la réception faite à la députation des ouvriers.

Le citoyen Louis Blanc les reçoit.

Il leur exprime vivement ses sympathies, auxquelles les délégués des ouvriers répondent par les plus énergiques et les plus touchantes protestations.

Les représentants des corporations ayant exprimé le désir de défiler sur la place de Grève, alors couverte de gardes nationaux, le citoyen Louis Blanc donne des ordres pour que cette affectueuse démonstration puisse s'accomplir.

Puis revenant près des délégués, avec le citoyen Crémieux :

« Ce vous nous apportez, dit-il, une noble, une patriotique offrande, nous la recevons avec la plus grande reconnaissance, et nous serons heureux de vous voir passer devant nous, pour que nous puissions faire avec vous un fraternel échange de sentiments d'amour et d'espérance. »

Vivement émus, les délégués se retirent en criant : Vive le Gouvernement provisoire !

Une députation du club des Quinze-Vingts s'est présentée au Gouvernement provisoire. Le citoyen qui marchait à la tête de la députation a donné lecture d'une adresse ainsi conçue :

« A propos d'une manifestation isolée en faveur d'un citoyen qui ne saurait, à coup sûr, nous porter ombrage, un journal, animé d'un esprit rétrograde et haineux, a commis la mauvaise action de donner de la publicité à un fait controuvé ; et cela dans le but évident d'insinuer aux citoyens des départements qu'il y a hostilité de la part du peuple de Paris contre le Gouvernement provisoire.

» Le club des Quinze-Vingts, qui représente la population laborieuse du faubourg Saint-Antoine, indigné de ce qu'une pareille rumeur erronée et calomniatrice puisse avoir eu la moindre consistance auprès d'une feuille publique, le club des Quinze-Vingts a unanimement décidé, dans la séance du 15 avril 1848, qu'une commission composée de cinq membres élus dans son sein, serait chargée de démentir de telles allégations, et de prémunir nos frères de Paris et des départements contre des bruits aussi absurdes et aussi nuisibles, en ce moment où les élections générales appellent le libre concours de l'universalité des citoyens pour le salut de la République.

» En conséquence, nous, délégués de la section populaire des Quinze-Vingts, réunion fraternelle des républicains du huitième arrondissement, nous venons, citoyens gouvernants, vous confirmer de nouveau notre franche et complète adhésion à tous vos actes, vous assurer de notre pleine et entière confiance, vous témoigner que nous saurons attendre et souffrir; car nous vous tenons compte de vos généreux efforts et des difficultés que vous rencontrez dans tous ces intérêts qu'il vous faut concilier, en ces jours de transition, jusqu'à l'heureuse époque prochaine où l'Assemblée nationale, dont vous serez les plus fermes appuis et la gloire, sera parvenue à faire triompher les immortels principes de la démocratie radicale, par l'application pratique de la liberté, de l'égalité, de la fraternité humaine. Vive la République ! »

LE CITOYEN RECURT, adjoint de la mairie de Paris. « Citoyens, au nom du Gouvernement provisoire, je vous remercie de l'adhésion que vous venez lui apporter et du concours que vous lui promettez. Le Gouvernement provisoire compte sincèrement sur le concours de tous les bons citoyens, de tous les hommes qui veulent sincèrement le gouvernement républicain. Il se préoccupe fort peu de quelques questions individuelles. Cependant quelques hommes parviennent à agiter l'opinion publique. Eh bien! c'est à vous, citoyens, qui voulez l'ordre, qui voulez la tranquillité publique, qui voulez que la confiance renaisse pour ramener le travail, c'est à vous à faire justice de pareilles intentions, comme vous le promettez dans votre adresse.

» Je vous le répète, je reçois au nom du Gouvernement provisoire, avec un plaisir extrême, votre adhésion et le concours que vous lui apportez provisoire l'assurance de leur dévouement.

LE CITOYEN LAMARTINE, membre du Gouvernement provisoire, leur a répondu :

« Le seul aspect de la force publique, le dévouement général qui s'attache au Gouvernement provisoire, sera sa plus grande force et suffira pour prévenir toutes les tentatives de perturbation. Recevez les remerciements de la République. Répandez-vous parmi les groupes, et dites partout que l'anarchie peut tout compromettre, propriété, famille, industrie. Il faut que tous les citoyens courageux comme vous se serrent autour du Gouvernement provisoire, qui lui-même couvre en ce moment de son corps tous les citoyens.

» Prenez la devise de la journée, la devise du Gouvernement provisoire lui-même indivisiblement uni pour la défense de la République. Cette devise, c'est le cri de l'unanimité : *Vive le Gouvernement provisoire tout entier !* » (Applaudissements.)

Une députation des carriers de Paris et de la banlieue est venue, au nombre de huit mille, faire une manifestation en faveur du Gouvernement provisoire, et lui annoncer que les ouvriers carriers se dévoueraient à sa défense, s'il en était besoin.

LE CITOYEN LAMARTINE, membre du Gouvernement provisoire, a répondu :

« Citoyens, nous n'avions pas besoin d'une manifestation pareille; mais, puisqu'elle s'est faite avec tant d'élan, nous l'acceptons ; il fallait rassurer Paris, montrer que les perturbateurs trouveraient au besoin dans la population même un courageux dévouement à la République.

» Cette journée n'est pas une journée de bataille pour nous, c'est un triomphe avant la bataille; grâce à la sagesse de la masse du peuple et à son énergie, il n'y aura pas de bataille, il n'y aura pas de sang versé. Mais la démonstration que vous faites, jointe à celle de la garde nationale, est la plus belle victoire que vous puissiez remporter, car c'est une victoire de la fraternité. Elle prouvera en même temps aux malveillants qu'il n'y a rien à faire contre le sentiment d'ordre et de gouvernement patriotique qui appartient essentiellement à la France; la France se presse autour du Gouvernement pour l'empêcher d'être ébranlé par aucun parti, par aucune scission.

» Allez remercier tous vos camarades, et dites-leur que nous comptons sur eux; ils peuvent compter sur nous. Dites-leur que nous sommes tous dévoués à la République à la vie, à la mort, et aux doctrines démocratiques, dans toute la largeur d'un mot qui embrasse le peuple tout entier.

» Je vous prie, au nom du Gouvernement provisoire, de rester dans la magnifique disposition où vous êtes, de ne faire aucune espèce d'acte offensif, de manifestation contre personne, mais de répandre dans la capitale, et de la dans le pays, le sentiment d'invincible sécurité qui vous anime, et qui consolidera la République en rétablissant la confiance dans l'unité de tous les membres du Gouvernement qui se sont dévoués à sa fondation et à son salut. » (Nombreuses acclamations de : Vive le Gouvernement provisoire tout entier ! Vive la République !)

Une députation de Lyonnais est venue apporter au Gouvernement provisoire l'adresse suivante :

« Citoyens membres du Gouvernement provisoire, vous savez que les Lyonnais ne sont jamais restés en arrière, chaque fois qu'il s'est agi de République. Nous venons aujourd'hui auprès du Gouvernement provisoire pour lui prêter notre concours et notre appui, trop heureux que nous serons, s'il nous faut mourir sur les barricades, pour le salut de la République. »

LE CITOYEN LAMARTINE, membre du Gouvernement provisoire, a répondu :

« Citoyens de Lyon, il n'y a pas de population en France qui se connaisse mieux en vraie liberté que celle de Lyon, qui a su la conquérir et la défendre si glorieusement à une autre époque. Si le Gouvernement avait couru l'ombre d'un danger, il se serait confié à votre patriotisme, qui nous est connu.

» Nous savons qu'au premier symptôme du péril public, d'un péril possible (car en face d'une unanimité si belle, il n'y a pas de péril possible pour un gouvernement, il n'y a pas de péril pour un pays), nous aurions pu compter sur vous ; c'est grâce à ces manifestations spontanées, pour ainsi dire individuelles, qui font de chaque citoyen de Paris un soldat de la République et de l'ordre à la fois, c'est grâce à ce concours que vous et vos camarades vous êtes venus nous offrir aujourd'hui contre les bruits des événements qui menaçaient Paris, que ce danger, comme vous le voyez, a disparu, et que ce jour, qui pouvait être un jour de combat, est devenu un jour de triomphe et du plus beau des triomphes, puisqu'il ne coûtera ni une douleur ni une goutte de sang à aucun des citoyens français.

» Ce sont là les seuls triomphes que veut le Gouvernement provisoire; c'est un Gouvernement qui, sur le piédestal des barricades, a élevé la statue de la liberté nouvelle, de la liberté désarmée, pacifique, protectrice, pour tous ses enfants, et surtout pour les plus faibles et les plus déshérités. Il gémirait profondément, s'il était forcé de s'armer, non pas pour lui-même; il s'est abandonné lui-même, dès le premier jour, à l'amour et à la protection des citoyens; cette liberté, dites-le bien à vos amis des départements, cette République que nous voulons défendre avec vous, ce n'est pas seulement la République de la capitale, c'est la République de la France tout entière! c'est la République de Lyon, de Marseille, de Bordeaux! de Lille, de toutes les villes, de tous les villages de la patrie!

» Que l'unité de Paris, du peuple, de la garde nationale, de l'armée, soit le symbole de l'unité de la République et de l'indivisibilité de tous les membres dont le Gouvernement se composait hier et se composera demain.

» Nous n'avons que ce drapeau à vous donner aujourd'hui comme toujours, la fraternité de toutes les professions entre elles et la fraternité cordiale et indissoluble jusqu'à l'Assemblée nationale des hommes qui défendent d'un même cœur les droits et les intérêts de leurs concitoyens. »

(La députation se retire aux cris de Vive la République! vive le Gouvernement provisoire tout entier!)

Les acclamations se prolongent sur la place.

Nous recevons de M. Cabet la lettre et la communication suivantes :

Au rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique.*

Paris, 17 avril 1848.

Citoyens,

Plusieurs journaux ont annoncé qu'on m'avait vu hier au Champ-de-Mars : le fait est erroné. La vérité est que j'ai été complètement étranger à la manifestation et que j'ai été de une heure à trois dans une assemblée d'actionnaires convoquée pour activer le départ en Icarie. J'écris au Gouvernement provisoire pour lui demander une *enquête*, et je vous envoie une copie de ma lettre en vous priant de l'insérer.

Salut fraternel,

CABET.

rassemblements, en [illegible] ; — que les communistes étaient réunis au Champ-de-Mars, au nombre de deux à trois cent mille hommes ; — que Blanqui, Raspail et Louis Blanc s'y trouvaient ; — que moi, Cabet, je m'y trouvais aussi ; — qu'on m'y avait vu à cheval ; — que tous ces brigands allaient marcher en armes sur l'Hôtel-de-Ville pour y renverser le Gouvernement provisoire, — que les communistes voulaient le pillage, le meurtre et l'incendie, — et qu'il fallait se réunir pour les combattre et les exterminer.

J'appris que, dans les rangs de la garde nationale comme dans les rassemblements, par suite de ces faux bruits répandus comme par un mot d'ordre, on criait partout : *A bas les communistes ! Ce sont eux qui sont cause de la misère ! Ils veulent la destruction de la propriété et de la famille ! A bas Cabet ! à bas Blanqui ! à bas Raspail !* on criait même : *A bas Louis Blanc ! à bas Ledru-Rollin !*

Bientôt même on répandit le bruit que Louis Blanc et Ledru-Rollin venaient d'être assassinés.

Quelque effrayants que fussent ces faits et ces bruits, nous n'en continuâmes pas moins à discuter et à délibérer dans notre assemblée jusqu'à trois heures, et nous décidâmes unanimement que j'écrirais au Gouvernement provisoire.

Pendant que nous étions encore assemblés, les corporations ouvrières, réunies au Champ-de-Mars, sous la direction du Gouvernement provisoire, pour élire quatorze officiers d'état-major, portaient à l'Hôtel-de-Ville, dans une corbeille élégante, leur offrande à la patrie.

Cependant, 80 à 100 mille hommes de gardes nationaux, même de la banlieue, couvraient les places, les quais, les rues et les boulevards ; et l'on continuait de crier : *A bas les communistes ! à bas Cabet ! à bas Blanqui ! à bas Raspail !*

Les cris : *A bas Cabet et sa clique ! à la lanterne Cabet ! courons chez Cabet pour le pendre !* devinrent dominants et se prolongèrent, sur le boulevard, jusqu'à minuit.

Et pour exciter davantage la colère, on parlait d'une alliance entre les *communistes* et les *carlistes*.

Et ces menaces paraissaient si voisines de l'exécution, que beaucoup de citoyens accoururent tout effrayés pour nous conjurer, ma femme et moi de quitter mon domicile.

Je pouvais m'y défendre, avec de nombreux amis disposés à s'y faire tuer s'il l'eût fallu, pour moi et avec moi.

Mais je préférai m'imposer un grand sacrifice, dans l'intérêt général, et j'allai demander asile à l'amitié, après avoir passé la soirée à discuter les moyens d'assurer le bonheur du peuple et de l'humanité dans le club des *Républicains socialistes*, qui m'avait fait l'honneur de me juger digne d'être l'un des futurs législateurs de mon pays.

Et qui suis-je? qu'ai-je donc fait pour mériter tant de haine, tant de colère et tant de menaces?

Vous me connaissez tous, citoyens du Gouvernement provisoire, et presque tous vous vous dites mes amis. Eh bien ! si j'avais été pendu, ou tué de toute autre manière, par quelque troupe soudoyée ou égarée, ne pourrait-on pas écrire sur ma tombe : Qu'aucun homme n'a eu plus d'amour et de dévouement pour le peuple et l'humanité ; que personne n'a plus écrit et plus travaillé pour l'instruction, la moralisation et le bonheur des prolétaires et des ouvriers ; que personne peut-être n'a paru depuis si longtemps sur la brèche, et n'y a reçu plus de blessures en combattant pour la *démocratie* ; que c'est pour avoir défendu la *Pologne* et la *République* que j'ai été condamné en 1834, et forcé de m'exiler pendant cinq ans ; que pendant l'exil, personne n'a plus consacré ses veilles à l'intérêt populaire ; que personne n'a plus bravé la vengeance et la calomnie pour attaquer les bastilles et les embastilleurs ; que personne n'a plus combattu, depuis neuf ans, les *sociétés secrètes* et les *complots*, en sacrifiant courageusement sa popularité.

On pourrait dire que, de 1840 à 1848, j'ai préservé Paris de plusieurs émeutes qui auraient attiré de grands malheurs non-seulement sur les insurgés vaincus, mais aussi sur le parti victorieux et sur la ville elle-même !

On pourrait dire encore que je n'ai jamais demandé l'application de mes *Doctrines icariennes* (qui ne sont d'ailleurs que celles de l'*Evangile*) par la violence et la contrainte, mais seulement par la discussion, par la persuasion et la conviction, par le consentement volontaire et par la volonté nationale ; que, pour ne rien changer en France, nous allions émigrer en Amérique pour y faire l'expérience de nos théories, à nos risques et périls, dans l'intérêt de l'humanité, et que déjà 70 de nos frères sont partis le 3 février.

On pourrait dire encore que, dès le lendemain de la Révolution, j'ai publié une proclamation ou un manifeste, pour déclarer, au nom de tous mes frères les communistes icariens, que nous appuierions le Gouvernement provisoire, et que nous nous fondrions désormais dans la masse des plus purs démocrates et des républicains les plus sincères et les plus dévoués.

On pourrait dire enfin que c'est nous qui avons proposé la manifestation pacifique du 17 mars, que vous avez saluée vous-mêmes comme une grande et glorieuse expression du vœu populaire.

On ajouterait, en terminant, que je venais de m'occuper paisiblement, avec 1 400 icariens et icariennes, des moyens de continuer notre émigration, lorsque, sortant de notre réunion, on m'avait immolé comme conspirateur, accusé, de m'être mis, à la même heure, à la tête d'une bande de conjurés armés, auxquels je venais de faire distribuer publiquement des milliers de fusils.

Si j'avais été assassiné, je l'aurais été moins de deux mois après une révolution populaire, au nom de la République, au nom des principes de *Liberté*, d'*Égalité*, de *Fraternité*, sans qu'aucun pouvoir public n'ait fait paraître un mot pour détruire la calomnie, pour arrêter la menace, pour protéger le domicile, la personne et la vie du citoyen si publiquement en péril.

Cet assassinat aurait été non seulement un crime, mais, j'ose le dire, une honte pour le peuple, pour la garde nationale et pour son chef, pour les autorités, pour le Gouvernement provisoire lui-même et pour la République.

Si l'on veut accuser et condamner des doctrines, je suis prêt au martyre pour soutenir à la face de tous que le communisme icarien est la doctrine la plus pure et la plus capable d'amener le bonheur du peuple et de l'humanité ; mais que les uns ne m'assassinent pas et que les autres ne me laissent pas assassiner !

Quoi qu'il en soit, comme il ne s'agit pas de mon seul intérêt personnel, mais d'un intérêt général, je viens vous prier, citoyens du gouvernement provisoire, d'ordonner une *enquête* pour découvrir la cause puissante qui a produit tant de menaces et de dangers en répandant tant de calomnies et de faussetés !

Salut et fraternité ! CABET.

Paris, 17 avril 1848.

P. S. J'apprends à l'instant, en rentrant chez moi : 1° Qu'une bande de cinq à six cents individus est venue hier au soir, vers neuf heures, crier en tumulte près de ma demeure : *A bas les Communistes ! Mort à Cabet !* 2° Que les gardes nationaux de la banlieue sont allés déclarer qu'ils viendraient fermer le club de la Société fraternelle (ou des communistes icariens) ; que le propriétaire de la salle Valentino est venu déclarer à regret, qu'il ne pouvait plus louer sa salle, et qu'en conséquence le club se trouvait fermé par la menace et la violence ; 3° enfin, chose qui paraîtra monstrueuse, que des officiers de la garde nationale à la tête de

ouvriers porteurs de [illegible] qui n'a pu y assister, avait accepté la présidence honoraire de l'assemblée. L'objet spécial de la réunion a été la candidature des ouvriers à l'Assemblée constituante.

Au sortir de cette réunion, toute pacifique, les ouvriers de divers métiers qui la composaient, ont rejoint en majeure partie les corporations réunies sur le Champ-de-Mars, et n'ont prêté leur concours à aucune proposition hostile au Gouvernement provisoire.

Dons patriotiques.

Communication de la commission centrale des dons et offrandes à la patrie.

Les employés du chemin de fer d'Orléans et du Centre ont versé, le 12 avril, 881 fr. 5 c. Le 7 ils avaient déjà versé à la mairie de Paris 4 560 fr. 5 c.

— L'ancienne 3e compagnie du 1er bataillon de la 1re légion a versé 500 fr. restant en caisse de sa cotisation.

— L'inspecteur, les ordonnateurs et porteurs de la ville de Paris aux pompes funèbres ont versé 550 fr.

— Les agents de tous grades du service du caissier payeur central, une journée de traitement.

— Les officiers d'administration, les sous-officiers et soldats employés à l'hôpital du Dey à Alger, 137 fr. 69 c.

— M. de Mortemart, général de division, quatre mois de son traitement de disponibilité, 3 404 fr. 68 c.

— Les employés de tous grades de la direction de comptabilité générale des finances, une journée de traitement, 1 178 fr. 7 c.

— La compagnie des agents de change, par les mains du syndic de la dite compagnie, 9 000 fr.

— Les propriétaires et locataires des maisons nos 11 et 9 du boulevard de la République, 179 fr. 40 c., produit d'une quête.

— Les entrepreneurs de spectacles, marchands forains, entrepreneurs de bals et jeux champêtres sédentaires, versé par les citoyens Chevrot, Lebon, Laroche. Duberne, Léon Laroze, Tappin, Courtois et Willis, 717 fr.

— Le 5e bataillon de la garde mobile, représenté par le corps des officiers et par cinq délégués de chaque compagnie, est venu verser son offrande patriotique. Un jeune capitaine qui n'a pas voulu s'en avouer l'auteur a donné lecture d'une pièce de vers, adressée à Béranger, et digne en tout point d'être offerte au poëte national. Après avoir reçu les remerciements affectueux des membres de la commission, les délégués du 5e bataillon se sont retirés aux cris de : Vive la République !

— Les chanteurs des rues, les joueurs d'orgue, de vielle, etc., sont venus, bannière en tête, apporter leur offrande à la patrie, se montait à 382 fr. 15 c. Ils ont été reçus par Béranger qui, aussitôt qu'il se fut nommé, fut de leur part l'objet d'une ovation des plus touchantes. Ces braves gens l'entouraient, les larmes aux yeux ; c'était à qui pourrait lui serrer les mains, à qui pourrait lui donner les marques de la plus vive gratitude. L'un d'eux, le citoyen Aubert, chanta des stances reprises en chœur par toute la députation ; puis ils quittèrent l'Elysée-National aux cris mille fois répétés de vive Béranger ! vive notre illustre chansonnier !...

Paris, 14 avril 1848.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser mille francs, c'est le dixième des rentes que j'ai touchées depuis le mois de février. J'en agirai de même jusqu'à l'établissement d'un impôt sur le revenu, et sur chaque paiement qui me sera fait par le trésor, je prélèverai 10 0/0 que je verserai dans la caisse de la commission.

En m'imposant ce sacrifice, j'ai voulu joindre l'exemple au précepte ; car j'ai toujours pensé que le plus sûr moyen pour tous les Etats de l'Europe, de dégrever d'une manière efficace leurs budgets généralement si obérés, serait d'imposer les revenus...

Signé : N. TOURGUENEFF,
14, rue du Luxembourg.

— Les employés du chemin de fer Creil à Saint-Quentin (2e versement), 217 fr. 75 c.

— La compagnie du pont de Bercy, produit de dix journées de perception de péage, 1 385 fr. 97 c.

— Les membres du conseil-général des ponts, les ingénieurs des ponts-et-chaussées, en résidence à Paris, ont versé le 15, ainsi que MM. les ingénieurs des mines, aussi en résidence à Paris, le montant de leur souscription. (Voir la liste du 15 publiée au *Moniteur* le 15 avril.)

Le conseil-général des ponts-et-chaussées vient d'adresser une circulaire à tous les ingénieurs en résidence dans les départements pour leur faire connaître les bases suivantes de la souscription adoptée par leurs camarades de Paris : un pour cent du traitement annuel, ou trois journées, 65/100.

— Les versements personnels en numéraire opérés aux mains de la commission centrale des dons et offrandes, dans la journée du 14 avril, se sont élevés à la somme de 18 196 fr. 5.

— Une députation de citoyens et gardes nationaux de Romainville est venue aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville faire son offrande patriotique ; elle a versé au nom de tous les habitants de la commune une somme de 80 fr. 50 c., et, au nom du conseil municipal, une autre somme de 60 fr., l'une et l'autre seront affectées aux blessés de février, aux ouvriers sans travail et aux besoins de la République.

Révolution européenne.

Les Etats allemands voisins de la France sont dans la plus grande agitation. Les républicains se réunissent dans de grandes assemblées, et leur nombre croît chaque jour. A défaut d'autres détails, nous reproduisons les récits des journaux constitutionnels.

On écrit des bords du lac de Constance, 12 et 13 avril, à la *Gazette de Carlsruhe* :

Le 11, Hecker est arrivé ici. Vers huit heures du soir, 50 ouvriers étrangers se réunirent devant l'hôtel où il était descendu et portèrent des vivats en son honneur. Hecker parut et les harangua.

Le 12, la plus grande agitation régnait partout. On a distribué une proclamation révolutionnaire dans laquelle la République est proclamée. Les révolutionnaires ont convoqué une assemblée du peuple sans consulter le comité populaire ni le conseil municipal. On ferme les boutiques et les maisons. Le bourguemestre fait appeler tous les bons citoyens à la réunion. Le conseil municipal demande, même avant la réunion, des explications à ceux qui l'ont convoquée. La salle du conseil est encombrée. On fait évacuer les galeries pour donner entrée aux bourgeois. Hecker

avait voté.

Le bruit court que M. de Struwe est parvenu à faire proclamer la République. Nous apprenons aussi que l'avocat Vanotti a soulevé la commune voisine d'Almannsdorf et l'a conduite à l'assemblée de Constance, mais on ne lui a pas permis, dit-on, de pénétrer en armes dans la salle des délibérations.

Le 13 avril, vers huit heures du matin, Hecker, accompagné d'environ 40 hommes armés (la plupart de la milice) est parti pour Stokach, afin de se joindre, dit-on, aux habitants d'Ueberlingen et aux autres bandes révolutionnées par Struwe.

A Wollmatingen, Hecker a harangué le peuple ; mais on lui a répondu que les travaux des champs ne permettaient point de le seconder, qu'une petite troupe d'habitants ne serait pas d'un grand secours. L'expédition a continué sa marche. Nous recevons en ce moment une nouvelle qui mérite confirmation. Quelques centaines d'ouvriers allemands venant de la Suisse seraient entrés par le Lac inférieur et se seraient joints à Hecker.

On écrit de Stuttgardt (Wurtemberg), le 14 avril.

L'irritation va toujours croissant. Les ouvriers et les bourgeois, les premiers, partisans de la République, et les autres, de la monarchie constitutionnelle, sont en présence dans une attitude hostile. Hier soir, à la nouvelle qu'un sous-officier du 3e régiment, qui s'était fait l'orateur des mécontents de ce régiment, avait été arrêté secrètement et conduit à l'Asperg, de violentes démonstrations ont eu lieu. Aussitôt des milliers de personnes se rendirent à la grande garde pour délivrer le prisonnier. C'est en vain qu'on leur dit qu'il n'y était pas ; il fallut livrer la grande garde, et le tumulte s'accrut jusqu'au moment où le comte Guillaume de Wurtemberg eut donné sa parole d'honneur que ce sous-officier serait remis en liberté et rentrerait à Stuttgardt aujourd'hui avant midi. A la suite de cette assurance, les perturbateurs et la troupe se retirèrent tranquillement..

Aujourd'hui, à midi, a eu lieu, sur la place Guillaume, une réunion d'environ 10 000 bourgeois et ouvriers, pour décider si l'élection du comité central électoral wurtembergeois aurait lieu verbalement ou par écrit. Ce dernier mode, appuyé par la plus grande partie de la bourgeoisie, l'a emporté, et l'on a procédé immédiatement à l'élection.

Il en est résulté une grande agitation : les boutiques se sont fermées et les rues étaient encombrées d'une foule considérable et de groupes animés. Le sous-officier n'a pas paru, et le comte Guillaume de Wurtemberg ayant passé à cheval vers midi dans la Kœnigstrasse, a été entouré par la foule qui s'est mis à crier : *A bas celui qui a manqué à sa parole ! à bas le........!* et on a tenté de le renverser de cheval. Le comte était pâle comme la mort, et l'on en serait venu à des choses fâcheuses, si des bourgeois, et, dit-on, le conseiller d'Etat Bœmer, ne s'étaient interposés. La plupart des magasins sont restés fermés toute la journée, et en ce moment (8 heures du soir) la société des arquebusiers se rend au lieu de sa réunion, les groupes grossissent et nous craignons une nuit très orageuse, dans laquelle le sang pourrait couler.

Une correspondance du 12 ajoute :

L'autorité avait appelé les vignerons, on les avait armés de piques et de sabres. Ils parcoururent les rues, ce qui augmenta l'irritation. Des voies de fait eurent lieu. 50 individus furent blessés, dont l'un dangereusement. La proclamation du directeur de la ville n'a paru que dans la soirée, elle annonce de nouvelles arrestations. On espère que la tranquillité ne sera plus troublée. On a fait venir un régiment d'infanterie et une batterie d'artillerie.

Affaire de Schleswig-Holstein. — On écrit de Rendsbourg, 12 avril :

Le roi de Danemark a répondu au parlementaire prussien que le commandant Boniz lui avait envoyé pour le sommer d'évacuer le duché de Schleswig, que les troupes prussiennes étaient libres d'agir comme elles le jugeraient convenable dans le Holstein, mais qu'il déclarerait la guerre à la Prusse si elle mettait le pied sur le territoire de Schleswig. L'armée auxiliaire prussienne est entrée dans le duché de Schleswig. Une partie a pris position près de Sorgbruck, sur la route de Schleswig. Les avant-postes danois sur la route, en voyant les Prussiens, ont pris la fuite en laissant leurs armes ; on les a transportées à Rendsbourg. Les Danois semblent vouloir cerner la frontière de Rendsbourg, mais elle est protégée de tous les côtés par nos troupes et par les troupes prussiennes. Il paraîtrait que les Danois veulent forcer le passage de la Borge ou faire sauter le pont. On avait annoncé que les Danois avaient débarqué des troupes près le Fehmarz ; ce bruit était faux.

Les radicaux et les ouvriers de Berlin protestent contre l'élection à deux degrés. On affirme que, dans le peuple, un grand nombre d'electeurs ont résolu de nommer leurs députés, pour la Constituante de Francfort, par élection directe et en dehors de la base fixée par le gouvernement.

Le gouvernement autrichien et le gouvernement russe agissent tour à tour par la violence et la ruse pour diviser les Polonais et entraver la résurrection de la Pologne.

On écrit de Posen, 14 avril, à la *Gazette de Cologne* :

Vingt mille hommes se sont mis en mouvement avec 24 canons contre Schlader, Pleschen et Wrescher. Le général de Willisen a déclaré que les troupes n'attaqueraient pas avant le 11, à 9 heures du matin, si le désarmement des Polonais avait lieu. Le généraux de Colombet, Steinecker et même le président de Beuermann protestèrent contre cette déclaration, et le général de Willisen eut beaucoup de peine à les persuader. Le soir, le général de Willisen se rendit à Schroda avec l'archevêque et d'autres membres du comité. Mais les chefs de l'armée ne voulurent pas déposer les armes, et, d'après le conseil de Mierolawski, l'armée abandonna Schroda et se retira à Neustadt. Les troupes déclarèrent qu'elles ne se sépareraient pas avant que l'indépendance du grand-duché de Posen eût été reconnue. Dans la nuit le général Colomb partit pour Schroda. On apprit le soir qu'un nouvel armistice de trois jours avait été conclu. Cependant on a désarmé dans certains endroits les habitants, en employant la violence. A Flembowo, le comte Potocki a été tué par des hussards du deuxième régiment, au moment où il prenait congé de l'officier commandant qu'il avait conduit hors du village. On craint que la lutte ne s'engage entre les deux armées près de Neustadt, malgré les généraux, car on est irrité de part et d'autre. La landwehr de Poméranie et de Silésie surtout veut se venger sur les Polonais d'avoir été obligée de marcher.

On lit dans la *Gazette de Breslau*, 12 avril :

Il y a peu de troupes russes dans Kalisch et aux environs ; il y a tout au plus 2 000 hommes avec deux canons. Ces troupes parcourent la frontière pour faire croire aux habitants du grand-duché de Posen qu'il y a des forces considérables sur la frontière. Le royaume de Pologne est en proie à une grande agitation ; on se communique ses craintes et

Le gouvernement autrichien seconde merveilleusement la politique de ses voisins. Le mot d'ordre est donné d'irriter les peuples et les classes entre elles. On écrit de Cracovie, 10 avril:

Aujourd'hui, dans l'après-midi, le baron Krieg, qui représente le commissaire aulique, a donné l'ordre au directeur de police Krobel, d'arrêter sur le champ tous les émigrants, mais le directeur donna sa démission en déclarant qu'il n'exécuterait pas une mesure qui entraînerait la ruine des habitants, attendu que les Polonais se soulèveraient en masse si une mesure aussi arbitraire était adoptée. Le baron Krieg s'est adressé ensuite à des fonctionnaires inférieurs de la police qui lui ont fait la même réponse en donnant aussi leur démission. Aussitôt que ce fait fût connu, les bourgeois s'adressèrent au gouverneur militaire, comte de Castiglione, qui réintégra dans leurs fonctions le directeur de la police et ses employés.—Une estafette a été envoyée à Vienne pour demander le rappel du baron Krieg, qui paraissait vouloir la ruine de Cracovie.

L'Autriche continue à se désorganiser. A Graetz, le peuple s'est soulevé contre la taxe de consommation. La Bohême persiste à demander la séparation; le gouvernement autrichien, par conséquent, pousse à une collision entre les Slaves et les Allemands. On va envoyer en Italie les troupes de la garnison de Vienne; la garde nationale fera le service de la ville; mais cette garde est en opposition avec les étudiants, et une collision n'est pas impossible.

Neuf bataillons de troupes autrichiennes ont passé du côté des Italiens. Un bataillon a voulu fusiller ses officiers, qui semblaient décidés à empêcher la défection; ils n'ont dû leur salut qu'à l'intervention de la garde civique de Vienne.

La *Patrie* annonce ce soir, d'après une lettre particulière de Venise, que Vérone aurait été prise par l'armée piémontaise. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer de quelle importance serait cette nouvelle si elle était confirmée.

La *Gazette piémontaise* publie des nouvelle de l'armée jusqu'à la date du 11.

Le quartier-général avait été transféré à Volta. Le 10 on avait sommé Peschiera de se rendre, et le bruit courait que cette place avait capitulé le 11.

Le général Shigi était arrivé le 12 au quartier-général piémontais avec des dépêches dans lesquelles le général toscan Ferrari offrait de mettre 5 000 hommes de troupes à la disposition de Charles-Albert.

Une avant-garde de 200 Napolitains, entrée le 10 à Brescia, avait annoncé l'approche de 12 000 hommes de troupes de ligne de la même nation, attendus le même jour à Pavie.

Un autre corps de 10 000 hommes (également Napolitains), avec un parc d'artillerie, s'avançait par le Bas-Mantouan.

Palmanova a été mise en état complet de défense par le gouvernement provisoire installé à Venise.

Une insurrection semble imminente à Trente (Tyrol italien). Les troupes autrichiennes qui occupent encore cette place l'ont mise en état de siége, et ont menacé de bombarder la ville au moindre symptôme de révolte.

Les tirailleurs italiens ont reçu l'ordre de se rendre dans le Tyrol allemand : ils ont refusé de marcher. Alors on a voulu leur prendre leurs armes; mais ils ont résisté de nouveau, et ont déclaré qu'ils se serviraient au besoin de leurs carabines contre les Tyroliens allemands.

Pompeo Litta, chargé du portefeuille de la guerre à Milan, a mandé à la Diète hongroise que plusieurs Hongrois sont prisonniers dans cette ville; que l'on renvoie, en attendant, les ecclésiastiques, afin qu'ils annoncent à la diète que le gouvernement de Milan est dans l'intention de rendre à la Hongrie ses prisonniers, sans rançon et sans échange, de même que les autres prisonniers et les blessés. Ceux-ci seront réunis à Crémone ou à Pavie et transportés à Fiume sur les vapeurs du Pô et de l'Adriatique.

La liberté de la Presse à Milan. — Le premier acte d'un peuple en révolution, d'un peuple qui brise ses chaînes, d'un peuple qui veut le triomphe de toutes les libertés, c'est d'inscrire sur sa bannière : *Liberté de la pensée, liberté de la parole, liberté de la presse.*

La Lombardie, courbée depuis si longtemps sous le joug étranger, relève sa tête dans un élan de noble orgueil patriotique; elle chasse honteusement de ses murs les baïonnettes impériales, esclaves de Metternich, Milan, libre du joug étranger, n'a plus qu'une seule pensée : la résurrection de toutes les gloires de l'Italie!

Pour atteindre ce but, il faut à Milan la liberté de la presse. Plusieurs journaux créés dès les premiers jours de la victoire s'exprimaient dans toute la franchise de leurs opinions. Nous avons annoncé que l'un d'entre eux, le *Lombardo*, avait été supprimé. Les fondateurs de cette publication, MM. Louis et Joseph Romani ont courageusement, mais inutilement, protesté.

Un ancien prisonnier du Spielberg a adressé alors une proclamation aux Milanais pour les engager à faire une manifestation en faveur du *Lombardo*. Voici cette proclamation :

« Citoyens! la violente suspension de la publication du journal le *Lombard*, est une honte pour notre patrie.

» La liberté de la parole est la base première de l'indépendance nationale, malheur à ceux qui compriment violemment la parole et étouffent le noble courage de dire la vérité.

» *Lisez, lisez* tous les numéros de ce journal, et vous vous convaincrez de la sainte cause qu'il a osé défendre le premier. Lisez et vous serez convaincus de la honteuse injustice que l'on vient de commettre en favorisant aveuglément les cris de certains détracteurs épouvantés par la voix des vérités que promulguait dans ses libres colonnes le *Lombard républicain*.

» Frères, hâtons-nous de nous laver de cette tache en faisant une pacifique mais unanime démonstration : notre silence pourrait faire croire que nous ne sommes pas mûrs pour cette indépendance que nous avons payée du plus pur de notre sang.

» Vive Milan! vive l'Italie! vive la liberté de la presse! »

Elections générales.

CANDIDATS QUI SE PORTENT :

Seine-et-Oise.—X. Chambellant, cultivateur.

CANDIDATS QUI SE RETIRENT :

Seine-et-Oise.—Garnier, Lamarche.
Aube.—Lemaître.

... nité, la misère, continuera à parcourir le monde, ardente, jalouse, conseillère de vices et de crimes, dévorée de vengeance et de faim.

Or, toute la vie de Marie-Jeanne n'a été qu'une lutte incessante contre la misère.

Enfant, elle grelottait dans un bouge infect et délabré. Les pieds nus et rouges, sans pain le plus souvent. Vêtue à peine de quelques haillons, elle veillait sur des enfants moins âgés qu'elle, et leur distribuait une maigre pitance pendant que sa mère s'exténuait au travail, et que son père, au cabaret, essayait d'oublier les aigres reproches de sa femme, les muets reproches de ses enfants et le spectacle désolant de la pauvreté assise à son foyer. Longtemps excellent ouvrier, il travailla de toute son énergie; mais la misère s'acharnait sur lui et avec elle la maladie contractée dans un atelier insalubre, et il s'était jeté dans un cabaret pour ne pas se jeter à la rivière, abandonnant sa famille à la garde de Dieu.

La plupart auraient péri à la peine ou se seraient perverties dans le vice précoce; Marie-Jeanne résista. Jeune fille, elle vit sans jalousie amère le luxe et la coquetterie déployer autour d'elle toutes leurs séductions. Elle pleura d'être pauvre, elle pleura de n'avoir pas un noble amour; mais elle résista aux séductions de l'or et de la volupté. Ouvrière, elle multiplia sa misère par celle d'un époux ouvrier. Mais cet époux aimait le plaisir et les joyeuses causeries. Or pour l'enfant du peuple, à qui toute éducation fit défaut, pour l'ouvrier qui a besoin d'oublier, il n'est guère qu'un plaisir, l'ivresse; l'époux de Marie-Jeanne alla, comme son père, enfouir chez le marchand de vin tout ce qu'il possédait au cœur de bonnes et nobles qualités, tout ce que sa femme pouvait gagner de gros sous par le travail de ses nuits.

La pauvre femme se serait résignée, mais elle était mère; mais son enfant, nourri de larmes plus que de lait, allait chaque jour dépérissant....

Mais à quoi bon vous raconter cette histoire que vous avez entendue cent fois à la Porte-Saint-Martin, et que vous pouvez voir encore au Théâtre-Historique? à quoi bon vous redire ce drame effrayant, cette lutte horrible d'une pauvre femme contre la misère, contre les institutions, contre la société, lorsque vous pouvez aller chaque soir vous repaître de ce spectacle, et frémir d'indignation contre un ordre social qui expose ses membres à tant de tortures imméritées? Allez écouter Marie-Jeanne Dorval, et quand vous sortirez de là les yeux mouillés de larmes, le cœur gros d'indignation, osez dire encore que la réforme sociale est moins urgente que la réforme politique!

Car la vie de Marie-Jeanne n'est pas une exception. Nous avons tous rencontré sur nos pas de ces existences douloureuses, de ces cœurs d'élite, avides d'obscurs dévoûments; de ces intelligences qui penchent la tête à l'heure de l'épanouissement, asphyxiées par les vapeurs de la misère, étouffées par l'absence d'air et d'espace; âmes qui survivent au corps, corps qui survivent à l'âme; les plus nobles facultés, les cœurs les plus généreux usés au service d'ignobles intérêts, de privilèges iniques, d'égoïsmes infâmes!

Marie-Jeanne est une des plus heureuses parmi les femmes du peuple, car il lui a été donné d'échapper à ce fatal dilemme qui se pose à presque toutes dans les grandes cités, la misère ou la prostitution.

Cette situation doit avoir un terme. Il ne suffit pas aux heures de crise de fournir, bon gré mal gré, du travail et un minimum aux ouvriers, aux ouvrières sans travail; il faut que la misère disparaisse, il faut que la femme puisse vivre sans se faire l'esclave de l'homme, et que la solidarité s'établisse entre tous les membres de la grande famille humaine. A cette condition seulement, la grande devise de notre Révolution cessera d'être un leurre à l'usage des néo-conservateurs. A ces conditions seulement, cette Révolution sera la dernière.

Mais voilà qui tourne au premier-Paris; revenons aux théâtres.

Vous vous rappelez sans doute ce bon maître Caleb Plummer, le fabricant de jouets d'enfants, qui persuade à sa fille aveugle que le pauvre taudis où il vit retiré est un logement magnifique, et cette pauvre jeune fille qui voit avec l'imagination de son père. Et puis cette histoire de la bouilloire qui chante, de la théière qui cause, du grillon qui babille au fond de l'âtre; enfin tout ce récit de poésie, de larmes et de rires, que Charles Dickens a raconté, voilà un an, aux lecteurs de la *Démocratie pacifique*, sous le titre: *Le Grillon du foyer*. M. Guillard, l'auteur d'*Un dernier Amour*, s'en est emparé, de concert avec M. Mélesville; Mme Rose Chéri et Numa se sont chargés de l'incarner sur la scène, et le conte se joue chaque soir au Gymnase. Inutile de dire que drame et acteurs ont été fort applaudis.

Ces deux nouveautés de la semaine appartiennent au genre grave. On n'y trouve pas le plus petit mot pour rire. Mais la rue nous dédommage du silence des théâtres. La comédie court les rues avec les candidats à la députation.

Chaque rue de Paris a l'honneur de posséder un ou deux clubs; la proportion n'est guère moindre en province, et chaque séance est occupée par la profession de foi de plusieurs candidats; le nombre de ceux qui dédaignent ou craignent de se présenter dans ces réunions est vingt fois plus considérable encore. On ne saurait plus faire un pas sans se heurter à une profession de foi pressée d'éclore; on n'ose plus serrer la main d'un ami de peur de le trouver transformé en candidat. La candidature est la maladie du jour. Nous sommes loin de nous plaindre de cette activité politique; c'est la vie publique qui s'éveille, c'est l'éducation qui se fait; désordonné au début, ce mouvement ne tardera pas à se régler. Il y a près d'un million d'appelés, mais il n'y aura que neuf cents élus.

Le retard des élections a singulièrement favorisé ces prétentions. La proclamation de la République avait produit par toute la France une sensation profonde, et partout on était disposé à charger les républicains et socialistes d'organiser la république. Le retard apporté à cette grande manifestation de l'esprit public a laissé aux égoïsmes le temps de se reconnaître, aux mauvais choix du gouvernement de produire leur effet sur les populations, aux intrigants qui avaient cru leur règne fini de se produire de nouveau. Tout cela s'usera vite sans doute; dans le domaine de la liberté absolue, force doit rester aux sages en définitive; mais en attendant les esprits s'inquiètent, les populations se désaffectionnent et le progrès est retardé.

J. FLEURY.

FAITS DIVERS.

La Société républicaine du département de la Somme invite ses concitoyens à se rendre à la séance qu'elle tiendra aujourd'hui, 18 avril, dans l'amphithéâtre de l'Ecole-de-Médecine, à sept heures du soir, pour entendre les candidats à l'Assemblée nationale.

— La Société pour l'émancipation des femmes tiendra sa prochaine réunion générale vendredi, 21 avril, à sept heures et demie du soir, place du Carrousel, à l'ancien état-major.

Les dames peuvent se procurer des cartes d'entrées au siége provisoire de la société, 61, rue de Provence, de midi à quatre heures.

— La deuxième séance du club des Républicains socialistes du 5e arrondissement aura lieu ce soir à la Douane.

— Depuis quelques jours seulement, on compte 24 nouveaux journaux politiques, sans parler des religieux, des scientifiques, des artistiques, des ...

— La compagnie des artilleurs de Bercy, qui doit sa rapide et brillante organisation à son capitaine, M. Clémencet, vient d'être armée la première, hier 16 avril, après avoir été quelques jours avant passée en revue par le général Courtais.

CLUB DES HOMMES LETTRÉS.—La séance de dimanche n'ayant pu avoir lieu à cause des évènements, l'ordre du jour reste le même pour celle de mercredi 19 avril, grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine. Plusieurs candidats y seront entendus.

PETITE CORRESPONDANCE.

Donchery. — M. B. — Nous v. envoyons par la poste les feuilles 3, 4 et 5. — Veuillez les lire et nous signaler le *plus tôt possible* les incorr.— Nous ferons un *erratum*, et nous tiendrons compte de vos obs.—Comp. affectueux.— A. D.

Bourse du 17 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	69 »»	60 50	58 25	58 25
— — fin courant	»» »»	60 50	58 50	58 50
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	41 »»	41 75	39 50	39 50
— — fin courant	»» »»	41 75	40 »»	40 »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours		1100 »»
4 0/0 J. »	» »» »»	O. V. de Par.	»	955 »»
Emp. 1848. au Ct	» » »»	C. hyp..........	»	100 »»
—— fin Ct	» » »»	—Gouin.......	»	»»»» »»
B. du Trés.	» 40 »/»	—Ganneron.	»	»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. »»	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME...............	Dr C. 89	»» »/»
Récép. Rotsch.	»	89 »»	BELG. 3 1/2.......	»	86 »/»
ESP. Dette act.	»	26 1/2	— 4 1/2.......	»	52 »/»
— — pass.	»	4 7/8	— do 1840.......	»	60 1/2 »/»
— 3 p. 0/0.	»	13 1/2	— do 1842.......	»	61 »/» »/»
Dette intérieu.	»	15 »/»	— Banque.......	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	20 »/»	— do Em. 1841..	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2.....	»	53 1/2	PIÉMONT...........	»	730 »»
HAITI.............	»	295 »/»	AUTRICHE.........	»	275 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	660 »»
Act. d. J. »	165 »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	102 50
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	100 »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	447 50
—à Rouen..	305 »»
R.-Havre...	»»» »»
Avignon....	200 »»
Str. à Bâle.	77 50
Paris-Str...	313 75
Tours-Nan	333 75
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	332 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	390 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	348 75
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	1850 »»
Lin Mabert.	480 »»
F. de l'Av..	1860 »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord................	515 »»
— à Lyon.........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 52.
Fécule et betterave, 47 fr.
Cette, 42-50.
Huile de colza (100 kilog en tonnes), disponible et courant du mois, 81; 4 mois d'été, 85; 4 derniers mois, 88.
Huile épurée, »».
Lille. — Colza, 71.
Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 18 avril.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Lucrèce, la Marseillaise.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Maçon, le Domino noir.
ODÉON.—Un Gentilhomme de 1847.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL.—
GYMNASE.—Le Réveil, Royal Pendard, le Marchand de Jouets, Hercule.
VARIÉTÉS.—Les Peureux, Mlle de Choisy, l'Almanach, Pauvre Jacques.
THÉATRE MONTANSIER.—Enfantillage, Chambre à deux Lits, Pauvre Aveugle, A qui le Moutard?
PORTE-SAINT-MARTIN.—Robert-Macaire, le Fils mal gardé.
AMBIGU-COMIQUE.—L'Ouvrier, les Quatre Sergents de La Rochelle.
GAITÉ.—La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS.—Favori, Rue de Lappe, l'Abbé de l'Epée, les Barricades.
FOLIES.—Raimbaut et Ce, M. Botte, la Cocarde, l'Ecuyer du Cirque.
DÉLASSEMENTS.—Il était temps... le Loup, Corneille, Li-beth, la Femme.
COMTE.—L'Anguille de Melun, Pas grec, Auguste, les Reproches, Bouffon.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.)—Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Le Numéro du dimanche. — Paris .... — 8 — 4 — 2
Départements et étranger .... — 10 — 5 —
Pays à surtaxe de poste........ — 14 — 7 —
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

[illegible]
Un peut aussi s'abonner [illegible]
[illegible]
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

Une insertion seule.......... 25 c.
id. 3 fois en un mois... 20
id. 6 fois id. 15
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. »
FAITS DE PUBLICITÉ........ 1 f. 50

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le nº de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 18 AVRIL.

—

CONCITOYENS, NOS FRÈRES,

Au nom des grands principes proclamés par la République, au nom de la Fraternité, au nom de nos familles alarmées,

Pas de proscriptions, pas de menaces, pas de cris de vengeance!!

Pourquoi toutes ces terreurs, pourquoi cette immense inquiétude?

Pourquoi cette agitation dans la cité?

Pourquoi ces bruits sinistres qui circulent partout et jettent l'épouvante?

Méfions-nous des préventions aveugles, et ne faisons pas de victimes. Nous ne connaissons pas aujourd'hui de doctrines qui veuillent détruire la propriété et la famille. Si ces doctrines impies, impossibles existaient, elles tomberaient immédiatement devant le ridicule et le mépris public.

Les préjugés, voilà nos plus grands ennemis.

Sachons donc bien ce que veulent les Socialistes.

Les socialistes veulent organiser le travail par L'ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE.

Ils n'attendent rien de la contrainte, de la violence; ils attendent tout de la persuasion, de la discussion libre et du temps.

Les socialistes veulent augmenter la richesse publique, et non spolier les riches.

Les socialistes respectent tous les droits et veulent concilier tous les intérêts.

Ils veulent garantir du travail à tous les enfants de la patrie, établir l'ordre et la justice dans les relations industrielles, et non détruire l'émulation, source divine de progrès.

Ils veulent que tous les travailleurs profitent des fruits de leur travail. Ils veulent anéantir la misère. Ils veulent le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Que d'absurdes préventions ne nous égarent point.

La propriété, la famille ne sont pas en péril.

La raison et le bon sens n'ont point déserté notre pays.

Restons purs de tout excès, marchons fermes et confiants dans la voie pacifique d'organisation qui s'ouvre devant nous.

Que la lumière se fasse et que la peur de quelques-uns se dissipe devant le dévouement et le patriotisme de tous.

CONCITOYENS, NOS FRÈRES,

Ralliens-nous dans un concert unanime, et crions tous en nous serrant la main :

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

A la suite de cet appel à nos concitoyens, au moment même où nous allions réclamer de la part du Gouvernement provisoire un décret de conciliation et de concorde, nous sommes heureux de recevoir ce manifeste, qui nous arrive à dix heures du soir :

Citoyens,

Du nom de ce grand principe de fraternité si glorieusement proclamé par la République, au nom de la liberté a garantir, au nom de l'ordre à établir dans la liberté, le Gouvernement provisoire, qui veille à votre sécurité, vous invite à la concorde.

Cette concorde, il a droit de vous la demander, parce qu'il en donne lui-même l'exemple. Son vœu le plus ardent est de se présenter devant l'Assemblée nationale sans avoir eu à déplorer ni à punir aucune violence.

Convaincu que les droits de la conscience humaine sont sacrés et inviolables; qu'entre de vrais républicains il ne saurait exister d'autre lutte que la discussion, la discussion bienveillante et libre, que l'union des esprits est bien près de s'accomplir quand elle a été préparée par l'union des cœurs; que les ennemis de la République peuvent seuls être intéressés à répandre la défiance, à encourager aux dissentiments par des dénominations de partis qui bientôt se traduisent en cris hostiles aux personnes, le Gouvernement provisoire déclare désapprouver de la manière la plus formelle tous cris provocateurs, tout appel à la division des citoyens, toute atteinte portée à l'indépendance des opinions pacifiques.

Le Gouvernement provisoire, qui a inscrit le mot FRATERNITÉ sur les étendards de la patrie, ne saurait être qu'un pouvoir tutélaire et conciliateur; le cri qu'il aime à entendre, et on le trouvera toujours prêt à en donner le signal, c'est un cri de généreuse victoire, un cri de liberté, un cri d'espérance, c'est ce cri sauveur : VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Les membres du Gouvernement provisoire de la République française,

DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, ARAGO, AD. CRÉMIEUX, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, ARMAND MARRAST, MARIE, LOUIS BLANC, ALBERT, FLOCON.

Le secrétaire général du Gouvernement provisoire,
PAGNERRE.

Toujours des baïonnettes!

Nous sommes vraiment un singulier peuple. On dirait qu'il ne peut y avoir de sécurité pour nous qu'au milieu d'un formidable appareil militaire.

A la plus légère émotion, le tambour bat le rappel, les citoyens courent aux armes, et les places publiques se hérissent de baïonnettes. Il semble que nos cités soient des champs de bataille permanents.

C'est là une habitude qui a pénétré profondément dans nos mœurs, par l'effet de nos luttes intestines. Mais, disons-le, c'est une habitude barbare, et dont il faut se défaire.

Oui, il est temps de contracter des habitudes plus pacifiques, plus sociales. Les citoyens, entre eux, ne doivent pas sans cesse voir des ennemis, des perturbateurs du repos public; ils doivent apprendre à s'aborder amicalement, à s'entretenir librement des affaires publiques, à manifester leur volonté avec calme et confiance, et non le mousquet au bras ou le sabre au poing.

Les manifestations armées n'aboutissent qu'à un résultat passager de contrainte, et ceux qui les provoquent ou les font, n'ont pas le véritable sentiment de la liberté. N'est-il pas étrange d'entendre des bataillons crier : A bas telle chose! Mort à tel homme! surtout lorsque le premier acte de la victoire de février a été l'abolition de la peine de mort?

Ces vociférations sont d'ailleurs sans courage et sans raison, puisque les choses ou les hommes qu'elles condamnent ne sont pas là. Ceux qui les poussent ne s'aperçoivent-ils pas qu'ils procèdent par exclusion, par retranchement, comme procèdent les rois?

Non, ces allures violentes, ces grandes condamnations armées, ne sont pas dignes d'une République, qui doit être avant tout calme et fraternelle.

On comprend que, pour renverser la royauté de Louis-Philippe, appuyé sur les baïonnettes des gardes municipaux, il ait fallu avoir recours aux baïonnettes civiques; on comprend, en pareille extrémité, ce cri de délivrance : « Aux armes, citoyens! » Mais s'armer pour combattre des idées plus ou moins incomprises! mettre sur le pavé de la capitale deux cent cinquante mille hommes pour lutter contre des fantômes! c'est donner de l'importance à ce qui n'en a pas; c'est gaspiller le temps des citoyens; c'est alarmer inutilement Paris et la France; c'est perpétuer de vieilles habitudes de barbarie qu'il faudrait, au contraire, désapprendre!

Que diront l'Europe et le monde? Ne diront-ils pas que la nation française n'a pas foi à la puissance intellectuelle qui crée et vivifie, mais qu'elle ne croit qu'à la force brutale qui détruit et qui tue?

Citoyens! si nous voulons réaliser la devise républicaine : *liberté, égalité, fraternité*, renonçons à ces éternels déploiements de force armée au sein de nos villes; renonçons à cette royale manie de soutenir notre opinion avec des baïonnettes, et d'être toujours prêt à pourfendre tout ce qui ne pense pas comme nous.

Assurément, ce n'est pas là le moyen de s'entendre et de fraterniser; ce n'est pas là le moyen de concilier les opinions, d'harmoniser les intérêts. Les grandes questions posées par la République de 1848 ne sont pas de celles qui se résolvent avec des baïonnettes.

Les Passions ennemies et aveugles.

Cette phrase malencontreuse prononcée par Louis-Philippe en face du sentiment public qu'il affrontait, a été la dernière traînée de poudre jetée devant son trône sourdement miné par dix-huit ans d'un régime réactionnaire et corrupteur. Et pourtant il est vrai que ces passions existent, non pas comme les comprenait l'ex-roi constitutionnel, mais comme nous les voyons malheureusement se manifester autour de nous, malgré les efforts de tous les bons esprits pour les éclairer et les adoucir.

Ces passions ennemies, ces passions aveugles, c'est le fruit du déplorable système qui s'évertuait depuis 1830 à étouffer le cœur et l'intelligence de la France; c'est le résultat de ces doctrines impies qui prétendaient asseoir le pouvoir d'un roi sur les divisions du peuple; c'est le dernier venin laissé par la monarchie expirante dans les veines de la démocratie.

Oh! ces hommes qui, suivant la vieille maxime de l'Italien Machiavel, n'ont pas su trouver dans leur cœur tari et dans leur esprit borné d'autres moyens de gouvernement que la défiance et l'hostilité semées entre les différentes classes du peuple; ces hommes qui ont voulu régner, par la corruption sur les uns, par la compression sur les autres, et qui s'efforçaient de partager la nation en deux grandes catégories : les privilégiés d'un côté, de l'autre les parias, accordant aux uns toutes les grâces, toutes les faveurs, tous les sourires du pouvoir, répondant aux remontrances, aux plaintes, aux prières des autres par l'intimidation, le dédain et la menace, ces hommes ont été plus coupables que le plus cruel des tyrans. La foudre populaire qui a brisé leur puissance n'a pu renverser en un jour la barrière de soupçons, de craintes et d'antagonismes qu'ils avaient dressée dans toute l'étendue de la France pour séparer le peuple en deux camps hostiles. Ils nous ont légué en partant un funeste héritage de dissentions intestines qui amènerait la ruine de la République, si la sagesse du Gouvernement et les efforts de tous les bons citoyens ne s'unissaient énergiquement pour l'anéantir à jamais.

De vieux mots qui doivent être effacés du dictionnaire républicain circulent encore dans les rues; nous entendons parler de bourgeois et de prolétaires... Ces mots ne sont plus français aujourd'hui; il n'y a plus de bourgeois, il n'y a plus de prolétaires en France : il n'y a plus que des citoyens.

Mais on ne fait pas disparaître en un jour les vestiges du passé. On ne détruit pas les préjugés aussi facilement qu'on brise un trône; les préventions sont opiniâtres, les intérêts sont aveugles; il faut du temps et de la patience pour dissiper celles-ci, pour éclairer ceux-là.

Les préventions, les intérêts, voilà les seules passions ennemies et aveugles que nous ayons à éclairer et à concilier. Là est le seul danger qui puisse troubler la paix de la République, et ce danger, nous le signalons hautement, parce que nous le croyons facile à combattre.

Du jour où tout le monde sera bien pénétré de cette idée : que le gouvernement monarchique n'a régné et ne pouvait régner que par la division, toutes les classes du peuple comprenant qu'elles ont été jusqu'alors le jouet d'une faible caste de gouvernants égoïstes, tendront immédiatement à l'harmonie et à l'accord. Lorsque la raison de tous les hommes les amènera à désirer l'union, vous verrez toutes les préventions tomber une à une par le rapprochement simultané des classes, comme on voit s'évanouir l'un après l'autre ces fantômes ridicules à qui l'éloignement seul donnait une apparence fantastique et menaçante.

N'en avons-nous pas vu depuis peu de jours d'assez frappants exemples, dans les élections de la garde nationale, dans les discussions des clubs, dans toutes les manifestations publiques où les différentes catégories de citoyens ont eu occasion de se réunir et de s'apprécier. A mesure que nous entrerons davantage dans cette vie nouvelle, créée à tous les citoyens par le gouvernement démocratique qui les tire forcément du milieu égoïste et rétréci de la famille ou de l'atelier, pour les mêler à la grande famille de la cité, dans les agitations politiques, ces soupçons fâcheux, ces craintes désastreuses qui s'agravaient chaque jour par l'isolement, s'éteindront peu à peu. L'impulsion est donnée; le mouvement de la réaction salutaire commence; que tous les bons esprits s'appliquent à l'activer encore, et bientôt aura disparu pour toujours le danger de l'anarchie des esprits.

Mais un autre restera debout : l'antagonisme des intérêts. Celui-là, ce ne seront pas de bons exemples, ni de chaleureuses paroles, ni d'entraînantes exhortations qui pourront le conjurer. Les intérêts ne s'effacent ni n'abdiquent; on ne peut ni les détruire, ni les convertir, il faut les satisfaire.

L'arithmétique seule est une puissance pour eux.

Ce danger-là, le plus grave de tous, c'est la science seule qui est appelée à le prévenir, la science supérieure qui embrassera dans une seule et suprême solution toutes les questions d'économie sociale qui se dressent aujourd'hui hostiles et menaçantes, la science qui saura faire concourir tous les intérêts particuliers à l'intérêt général, comme la vie démocratique confondra tous les systèmes politiques dans un intérêt commun de patriotisme et d'unité.

Ainsi l'association des idées et des systèmes doit être couronnée par l'association des intérêts.

La vérité dans les manifestations populaires.

Le premier bienfait que le peuple doit obtenir de la victoire de Février, c'est la conquête de son libre arbitre, l'exercice véridique de sa pensée, l'expression sincère de ses désirs et de ses besoins.

Les citoyens qui se rassemblent ont maintenant toutes les possibilités de se concerter entre eux sur le but de leur réunion; rien ne leur manque pour resserrer leur entente mutuelle, pour préciser le mot d'ordre qui doit diriger leurs mouvements.

Mille tribunes nouvelles sont ouvertes à la discussion des intérêts communs; les journaux ont triplé le nombre de leurs colonnes, prêtes à recevoir les avertissements que s'adressent les corporations; toutes les murailles de nos villes s'offrent à la publication des documents qui pourraient motiver les rassemblements des citoyens.

Est-il concevable, est-il possible qu'avec un telle puissance de publicité, il y ait encore confusion dans l'esprit de ceux qui assistent aux imposantes manifestations de la place publique?

Et cependant cette confusion existe. Nous marchons de malentendu en malentendu. Les méprises se succèdent. Le désordre d'idées et la méfiance persistent comme au temps où les voix étaient étouffées par la compression.

On se rappelle la journée du 17 mars; deux cent mille ouvriers vinrent à l'Hôtel-de-Ville dans l'unique but de répondre à la malencontreuse manifestation des bonnets à poil par un témoignage imposant de sympathie et de confiance dans le Gouvernement provisoire. Le peuple a cru et voulu donner dans cette circonstance la plus grande garantie d'ordre et d'union. Eh bien! quelques hommes, prenant les devants du cortège, s'introduisirent comme délégués de cette innombrable foule, essayèrent de faire servir ce rassemblement pacifique au triomphe d'une conviction particulière et voulurent imposer, au nom de 200 000 hommes, l'ajournement des élections.

Hier encore, tous les citoyens faisant partie des corporations venus du Champ-de-Mars, savaient-ils bien tous que l'on allait porter en leur nom une pétition au Gouvernement provisoire? Connaissaient-ils cette pétition? L'avaient-ils discutée avant de se mettre en marche? En avaient-ils bien accepté [illegible] et toutes les expressions? Avaient-ils prévu le caractère et la portée qu'on pou-

[illegible] L'esprit de fraternité, si promptement compris et mis en pratique par les généreuses corporations populaires, a conservé la paix publique.

C'est un grand bonheur, mais comme un rien peut, dans ce cas, faire pencher la balance en faveur du désordre, comme il suffirait de quelques têtes un peu chaudes par caractère ou par pointe de vin pour commencer une lutte affreuse, il faut absolument, dans l'intérêt de tous, empêcher toutes méprises. Il faut mieux concerter, mieux préciser désormais l'objet des manifestations imposantes, mieux s'assurer de l'unanimité des adhésions, éviter en un mot que la confiance du peuple ne puisse être exploitée par personne.

Il nous semble donc que l'on éviterait toute méprise et toute confusion à l'avenir si, dans une ou plusieurs réunions préalables annoncées ouvertement, on discutait le but de la manifestation projetée, si l'on résumait cette discussion dans une adresse qui devrait contenir l'expression du vœu général; enfin, si l'on choisissait pour présenter cette adresse des délégués suffisamment connus de tous, dont l'unique mission serait de la présenter sans commentaires à qui de droit.

Les Socialistes.

Sous ce titre, nous trouvons dans la *Commune de Paris* les sages et impartiales réflexions que voici :

Nous ne concevons rien à certaines menées qui tendraient à exclure les socialistes de l'Assemblée nationale : le succès qui les couronnerait serait un crime de lèse-humanité. Loin de repousser les penseurs qui depuis vingt et trente ans cherchent la solution du problème social, je voudrais qu'on les appelât en masse, quels qu'ils fussent, d'où qu'ils vinssent. Non-seulement il faut que Lamennais, Cabet, Pierre Leroux, Proudhon, Considerant, Louis Blanc fassent partie de la représentation nationale; mais Robert Owen, mais Emerson et plusieurs autres étrangers, s'il était possible, devraient figurer dans ce concile. Les systèmes, quelque erronés qu'ils soient, ont le droit de se produire en plein soleil, à la face du monde entier, parce qu'en fin de compte ils reposent tous sur un fond de vérité. De leur choc jaillira la lumière grande et éblouissante.

La meute des préjugés et des passions du vieil âge, qui voudrait emporter d'assaut l'Assemblée nationale, sera obligée de battre en retraite devant cette coalition des grands esprits théoriciens, renforcée de tout ce que la France compte d'esprits pratiques et positifs, d'homme de sens et d'initiative. Les rêves désordonnés de l'imagination tomberont d'eux-mêmes comme une vapeur aux premiers rayons du jour; de cette fermentation plus ou moins épaisse qui enveloppe toujours les plus belles productions de l'esprit humain, il ne restera pas le plus léger nuage. Les créations fantastiques, les chimères qui surgissaient dans le cerveau du penseur isolé du monde, forcé de secouer la poussière de ses souliers sur une société en proie au génie du mal, ces superfétations inutiles feront place à la pure vérité. Les systèmes qui se heurtent ne sont pas si loin de s'entendre. Dieu merci! nous ne sommes pas manichéens. Dieu a bâti le monde sur l'unité : à nous d'en découvrir les lois, à nous de les faire descendre de la région des principes dans l'organisation sociale. Loin de l'éclectisme et de la plus hideuse des aberrations, le syncrétisme, que des écrivains stipendiés, vils complices du gouvernement déchu, ont osé décorer du nom de philosophie! Le plus grand logicien qui existe, le peuple, nous aura donné la synthèse avant qu'il soit longtemps. Avant longtemps, communistes et phalanstériens, disciples de Leroux, de Lamennais, d'Owen, disciples de nous-mêmes, nous pourrons nous unir dans une étreinte fraternelle. A l'aspect des détritus du passé que nous aurons repoussés du pied dans la mer, comme Guillaume Tell faisait de la barque de Gessler, il nous sera enfin donné d'inaugurer le règne du droit et de la solidarité universelle.

A nous donc les socialistes, car nous sommes tous socialistes aujourd'hui.

A la Réaction.

Sous ce titre, le journal la *Commune de Paris* publie en supplément l'article suivant, que nous croyons devoir reproduire :

Avant tout, nous le déclarons hautement, nous craignons peu les communistes, hommes égarés par l'appât d'une décevante théorie, impatients d'un bonheur qu'ils voudraient réaliser en quelques heures. Ce sont les réactionnaires qui nous font veiller. Qu'ils le sachent donc! pour pulvériser leur insolente agression, si jamais elle osé se montrer au grand jour, nous sommes trois cent mille prêts à combattre jusqu'au dernier soupir. Ils ont crié, les réactionnaires de toutes les factions : *A bas les communistes!* Nous ne nous sommes pas mépris sur la portée de ce mot. Demain ils crieraient : *A bas les républicains!*

Sans doute parmi ceux qui parlaient ainsi, il en était qui n'avaient pas d'arrière-pensée, parce que le communisme leur apparaissait comme le pillage, comme l'abolition de la propriété et de la famille. Nous faisons appel à ceux-là, ce sont nos frères; qu'ils se joignent à nous pour combattre la contre-révolution! Nous connaissons leurs sourdes menées, qu'ils prennent garde! nous veillons, et le peuple, dont ils lassent la patience, les écrasera de sa main puissante.

Dans la manifestation faite par la garde nationale avant-hier, il y avait des républicains sincères, et, si les réactionnaires avaient brûlé la première amorce, deux camps se seraient formés, et ils savent ce que nous valons.

Que le gouvernement provisoire avise immédiatement : qu'il soit révolutionnaire, c'est le seul moyen d'anéantir la réaction.

Quand la république sera fondée, pardon pour les réactionnaires, car ils sont aussi nos frères.

Dans un pays de libre discussion, toutes les idées ont le droit de se produire, toutes les théories ont le droit d'avoir des adeptes.

Ces adeptes n'ont pas le droit de mettre un fusil à la main et de forcer leurs frères à réaliser leurs théories.

Rien ne se fait subitement dans l'humanité. Révolutions, améliorations, tout cela germe et mûrit lentement avant d'éclater.

La pensée d'un peuple ne se fait jour que lorsqu'elle a été longtemps condensée; alors elle pulvérise les trônes, met les rois en fuite, rapproche les cœurs et les esprits; et la fraternité règne!

Frères, vous avez écrit ce mot sur votre bannière, vous ne l'oublierez pas!

C'est la fraternité de la vie que vous devez réaliser, non pas celle du néant et de la mort.

Or, soyez certains que les réacteurs et les brouillons qui vous entraînent vous conduiraient là sans de longs détours.

La société telle qu'elle existe aujourd'hui renferme dans son sein des vices immenses, nous l'avons dit, nous le répétons, nous le répéterons jusqu'à ce qu'on nous écoute! Autant que pas un nous sommes socialistes, mais nous ne voulons pas de secousses violentes, parce qu'elles n'ont jamais rien produit.

Nous combattrons les tentatives qui, sous prétexte de nous donner le bien-être, entraîneraient la société dans une lutte affreuse, dans une sé- [illegible] considèrent la terre comme un lieu d'exil, dont ils avaient hâte de sortir et sur lequel ils ne devaient bâtir qu'une tente d'un jour.

Sont-ce là les sentiments qui animent les hommes aujourd'hui?

Si vous persistez dans vos idées, que n'allez-vous où vous pouvez les mettre en pratique facilement? Quel succès espérez-vous? Combien êtes-vous? quelques milliers à peine, et vous prétendez assujettir 34 millions d'hommes au joug de vos doctrine? Mais il n'est pas de si petit propriétaire d'un champ, quelque exigu qu'il soit, qui ne vole aux armes au premier signal. quand même vous lui offririez en compensation les mines du Pérou. Vous vous heurteriez contre une muraille de baïonnettes. Menacés, nous serions les premiers à voler à votre secours, bien que nous ne partagions pas vos idées. Nous comptons des amis parmi vous.

Allez hors de France fonder des villes et des colonies où vous vivrez librement sous le régime que vous avez rêvé. Vous accroîtrez la gloire de la mère-patrie, que vous aurez privée de vos cœurs et de vos bras. L'Algérie est là, immense, inculte, inhabitée, attendant la main de l'homme. Mais, pour Dieu! n'appelez pas sur vous des extrémités terribles.

Défiez-vous surtout des brouillons, des réacteurs et des intrigants qui exploitent toute idée et font leur profit de tout mouvement.

Dans les barricades, au jour du combat, il se présente des hommes de tête et de cœur qui marchent en avant. Les combattants se groupent autour d'eux, et, sans les avoir nommés, les reconnaissent pour leurs chefs. Ceux-là sont les élus du peuple et de Dieu. Ce sont les hommes d'action.

D'autres viennent après la victoire, qui séduisent les esprits par leur langage et enveloppent les cœurs dans le réseau de leur fausseté. Ambitieux, hypocrites et lâches, ils parviennent cependant à entraîner quelques hommes. Ce sont les parleurs. Qui les a nommés? l'égoïsme; et c'est à eux que vous vous attacheriez? mais pour tous, l'heure vient où ils sont démasqués. Il n'y a que ceux qui se dévouent pour leurs frères qui en soient aimés.

Encore un coup, que le Gouvernement provisoire avise; avant tout, il s'agit de consolider la République. Contre cet intérêt tout-puissant mettrait-on en balance des considérations de l'ordre le plus mesquin? Qu'il se préoccupe plus que jamais du sort des travailleurs; il y a des moyens immédiats de l'améliorer; qu'il les choisisse et en pousse vigoureusement l'exécution!

Abolition de l'impôt sur l'ouvrier, abolition de l'octroi, établissement de l'impôt progressif, création du travail agricole, etc., etc.

On peut par là assurer le droit au travail et la justice pour tous.

Le Gouvernement provisoire se sent-il faible! qu'il s'entoure d'hommes forts et résolus, et congédie la valletaille!

Des mesures révolutionnaires! c'est l'unique moyen d'anéantir la réaction.

L'Assemblée nationale devra poser en principe le droit au travail pour tous. Dès lors plus de pauvres parmi nous.

Vive la République!

SOBRIER.

ACTES OFFICIELS.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que la subsistance du peuple doit être une des premières préoccupations de la République;

Qu'il importe surtout de diminuer le prix des objets d'alimentation qui peuvent ajouter aux forces physiques des travailleurs,

Décrète :

Art. 1er. A Paris, les droits d'octroi sur la viande de boucherie sont supprimés.

Art. 2. Ces droits seront remplacés :

1° Par une taxe spéciale et progressive sur les propriétaires et sur les locataires occupant un loyer de 800 fr. et au-dessus;

2° Par un impôt somptuaire établi sur les voitures de luxe, les chevaux, les chiens et sur les domestiques mâles, quand il y aura plus d'un domestique mâle attaché à une famille.

Art. 3. Le ministre des finances est autorisé à appliquer les mêmes mesures, dans le plus bref délai, aux villes des départements.

Art. 4. Le ministre des finances et le maire de Paris sont chargés de l'exécution du présent décret.

—

Le Gouvernement provisoire.

Considérant que l'octroi établi sur les boissons pèse d'une manière inique sur les diverses qualités de vins;

Que cet impôt frappe la boisson ordinaire des travailleurs de 100 p. 0/0 de la valeur primitive, tandis que les vins de luxe ne payent que 5 ou 10 p. 0/0 de leur prix vénal;

Que cette inégalité choquante provoque des fraudes nuisibles à la santé des travailleurs.

Décrète :

Le ministre des finances et le maire de Paris présenteront dans le plus bref délai un règlement qui modifiera le droit d'octroi sur les vins; ce règlement sera basé sur le principe d'égalité proportionnelle proclamé plus haut, et il aura pour objet de mettre à la portée des travailleurs une boisson saine et fortifiante, et de punir des peines les plus sévères toutes fraudes qui en dénatureraient la qualité.

—

PROCLAMATION.

Citoyens.

La journée d'hier n'a fait qu'ajouter une consécration nouvelle à ce qu'avait si puissamment inauguré la journée du 17 mars.

De même que le 17 mars, le 16 avril a montré combien sont inébranlables les fondements de la République.

Plus de royauté! avions-nous dit dans les premiers jours, et pas de régence! Ces mots libérateurs, ces mots qui rendent la guerre civile impossible, Paris les a répétés hier dans ce cri unanime : Vive la République! vive le Gouvernement provisoire!

Voilà comment vous avez confondu les espérances des ennemis de la République, assuré la sécurité de Paris libre, et dissipé les alarmes répandues dans les départements.

Citoyens, l'unité du Gouvernement provisoire représente l'unité de la patrie : c'est ce que vous avez compris; grâces vous en soient rendues!

Dans trois jours une grande fête nationale doit vous réunir encore; le Gouvernement provisoire vous y convie. Vous y trouverez aussi ces enfants du peuple représentant l'armée, qui, en recevant les nouveaux drapeaux, jureront comme vous de ne jamais la laisser périr.

Oui, la République est fondée, soutenue par l'adhésion de tous les citoyens fraternellement unir : la Révolution est invincible.

—

Le Gouvernement provisoire

Décrète :

Le principe de l'inamovibilité de la magistrature, incompatible avec le Gouvernement républicain, a disparu avec la charte de 1830. Provisoirement, et jusqu'au jour où l'Assemblée nationale prononcera sur l'organisation judiciaire, la suspension ou la révocation des magistrats peut être prononcée par le ministre de la justice, délégué du Gouvernement provisoire, comme mesure d'intérêt public.

[illegible]

Décrète :

Art. 1er. M. Barthe, premier président de la cour des comptes, est suspendu de ses fonctions.

—

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que l'état-major de l'armée est beaucoup trop nombreux; qu'il est indispensable de le renfermer dans les limites commandées par les besoins réels de la République;

Sans s'arrêter aux dispositions de l'art. 7 de la loi du 4 août 1839 sur l'état-major général de l'armée;

Décrète :

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite les généraux dont les noms suivent :

Généraux de division : D'Anthouard, Flahaud, Fezensac, Mortemart, Sébastiani, Castellane, Woirol, Rapatel, Gourgaud, Guéhéneuc, Rullière, Tholosé, Jacqueminot, Marbot, Fabvier, Duchand, Rumigny, Castelbajac, Athalin, d'Hautpoul, Dampierre, Lawoestine, Saint-Simon, d'Houdetot, d'Astorg (Eugène), Daullé, Berthois, d'André, Boilleau, de Bar, Moline de Saint-Yon, Tugnot de Lanoye, d'Astorg (Adrien), Gazan, Meslin, Boyer, Bellonnet, Tarlé.

Généraux de brigade : Rochechouart, Rigny, Montesquiou-Fezensac, Brack, Feisthamel, Garraube, Lauthonnet, Sainte-Aldegonde, Locqueneux, Franquetot de Coigny, Varaigne, Duffourc d'Antist, Hupais de Salienne, Paillot, Delarue, Closmadeuc, Charon, Chabannes, Gaja, de la Coste, Espéronnier, Polignac, Vast-Vimieux, Dumas, Girod, Clarel, Thièry.

Les Colonels d'état-major : La Rochefoucault, Montguyon, Gorrard, Bres.

Les lieutenants-colonels d'état-major : Tessières, d'Escrivieux, Cabour-Duhay, Lecachoux, Baymé.

Les colonels : Amoros, Apchié, Barthélemy, Beaufort, Chambon, Lebas, Macors, Marengo, Lusset, Bilfeldt, Deselles, Chivaud, Meynard, Boerio, Cornille, Chesnou de Champmorin, Bergounie, Havelaire, Ortoli, Baligaud, de Foulque d'Oraison.

—

On lit dans le *Moniteur* :

« M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre de la justice ont, au nom du Gouvernement provisoire, saisi le procureur général près la cour d'appel à Paris, et le commissaire du Gouvernement près le tribunal de la Seine, de la connaissance de plusieurs faits qui ont eu lieu dans la journée de dimanche dernier, et desquels il paraîtrait résulter qu'un complot avait existé contre le Gouvernement de la République.

» Sur l'invitation de M. Portalis, M. Landrin a commencé immédiatement des poursuites; un juge d'instruction a été commis; tous les citoyens sont invités à donner à la justice tous les renseignements qu'ils jugeraient utiles à la manifestation de la vérité. »

—

Les délégués des ouvriers des corporations de Paris sont venus présenter une adresse au Gouvernement provisoire. Un des délégués s'est exprimé ainsi :

« Citoyens,

» Notre manifestation d'hier a donné lieu à des manœuvres contre-révolutionnaires, à mille bruits mensongers et aujourd'hui même elle reçoit dans certains journaux des commentaires aussi dangereux qu'absurdes.

» D'un autre côté, les fausses rumeurs qui avaient précédé notre arrivée à l'Hôtel-de-Ville dans la journée d'hier, y ont donné lieu à un malentendu à propos duquel il est de notre dignité et de notre devoir de nous expliquer nettement.

» Nous commençons par affirmer sur l'honneur, qu'en nous réunissant au Champ-de-Mars, pour nous rendre de là à l'Hôtel-de-Ville, notre but n'a pas été autre que celui-ci :

» 1° Elire quatorze d'entre nous devant faire partie de l'état-major de la garde nationale.

» 2° Prouver que les idées d'organisation du travail et d'association courageusement soutenues par les hommes qui se sont dévoués à notre cause, sont les idées du peuple, et que, suivant lui, la révolution de février serait avortée, si elle ne devait pas avoir pour effet de mettre un terme à l'exploitation de l'homme par l'homme.

» 3° Enfin, offrir au Gouvernement provisoire, après lui avoir exprimé nos vœux, l'appui de notre patriotisme contre les réacteurs.

» Voilà ce qu'ont bien clairement prouvé : la devise écrite sur les bannières de nos corporations, le texte de la pétition remise par nos députés à l'Hôtel-de-Ville, le calme inaltérable de notre attitude, et l'offrande apportée par nous au Gouvernement provisoire de la République.

» D'où vient donc que la garde nationale a été convoquée extraordinairement, et en armes, comme en un jour de danger; d'où vient qu'avant l'arrivée à l'Hôtel-de-Ville de nos représentants et amis, les citoyens Louis Blanc et Albert, nos délégués, ont reçu un accueil qui avait tous les caractères de la défiance?

» Nous connaissons maintenant ce qui en est et nous allons le dire.

» Précisément parce qu'ils savaient ce que notre manifestation avait de calme, de vraiment républicain et de favorable à la consolidation de la révolution populaire de Février, les réacteurs ont d'abord fait courir le bruit que nous voulions renverser le Gouvernement provisoire au profit du citoyen Blanqui, de manière à exciter contre nous tous ceux qui voient dans l'existence du Gouvernement provisoire la garantie de l'ordre et de la liberté.

» En même temps des émissaires de la réaction allaient colportant cette monstrueuse calomnie que les citoyens Louis Blanc et Albert nous avaient encouragés à scinder violemment le Gouvernement provisoire, calomnie contre laquelle nous protestons de toutes les forces de notre âme indignée.

» Si nous avions voulu renverser le Gouvernement ou le changer, nous ne nous serions pas réunis sans armes au Champ-de-Mars; nous aurions pris des mesures pour nous y trouver, non pas comme hier au nombre de cent mille, mais au nombre de deux cent mille, ce qui nous eût été facile. Enfin, nous n'aurions pas fait entre nous cette collecte que nous avons été porter hier à l'Hôtel-de-Ville, et nous n'aurions pas terminé notre pétition par ces mots : Vive le Gouvernement provisoire.

» Voilà ce qu'il était bon que nous fissions connaître à tous.

» Nous devons aussi dénoncer comme une preuve des manœuvres employées par certains agents de réaction, la nouvelle qu'on avait attenté aux jours du citoyen Louis Blanc, nouvelle semée sans aucun doute dans des intentions de désordre, mais dont heureusement nous avons pu connaître assez tôt la fausseté, et qui n'a servi qu'à prouver à tous combien était intime et profonde quoi qu'en disent les réacteurs, l'union du peuple et de ceux en qui il a mis sa confiance.

» Il faut donc qu'on le sache bien, rien dans la journée d'hier n'était de nature à motiver les alarmes. Le peuple sait qu'il est fort : il lui est permis de rester calme. Il est là pour défendre la Révolution, telle qu'il la comprend : sous sa sauve-garde elle ne périra pas.

» Nous confions cette protestation au Gouvernement provisoire, et nous le prions de vouloir bien la rendre publique.

» Paris, ce 17 avril 1848.

» *Les délégués des corporations,*

» LAGARDE, *président du* [illegible], *vice-présidents;* A. LEFAURE, *secrétaire.* »

d'améliorer la situation des travailleurs, et de [illegible] du travail et du pain à ceux qui en manquent ; nous en avons incorporé dans ce but un nombre considérable, qui ne s'élève pas en ce moment à moins de 70 000.

» Le Gouvernement n'a donc pas cessé un seul instant d'être profondément occupé de la question du travail.

» Ce n'est pas assez que ces palliatifs temporaires, ils sont insuffisants; et, je vous le déclare avec franchise, ils ont plus d'un côté fâcheux. C'est la question au fond qu'il faut aborder et régler hardiment ; il faut faire disparaître de la société nouvelle l'exploitation de l'homme par l'homme. J'accepte cette formule, elle rentre tout à fait dans nos principes, elle a été depuis longtemps dans notre langage.

» Cette question du travail avait été l'objet de longues délibérations parmi ceux de mes amis qui partageaient mon opinion ; nous voulions que le crédit fût organisé sur des bases assez larges pour devenir accessible à tous les citoyens ; que des institutions de cette nature fussent établies de manière à mettre l'ouvrier en possession des instruments du travail, et qu'un large système d'éducation professionnelle achevât leur émancipation commerciale, en même temps que le suffrage universel consacrerait leur émancipation politique.

» C'est ainsi que, selon moi, doit disparaître de la société actuelle l'exploitation de l'homme par l'homme.

» Il y a donc dans votre adresse des principes qui sont complètement les miens ; il y a seulement des mots que je regrette d'y voir employés : vous avez été, sans doute, au-delà de votre pensée en écrivant, même par hypothèse, une menace de rassemblement et de renversement...

(Les délégués font un signe négatif.)

» Le Gouvernement provisoire n'a pas cru le moins du monde que les ouvriers qui s'étaient réunis au Champ-de-Mars pussent être une occasion de trouble ; ce n'est pas là ce qui a déterminé le Gouvernement provisoire à prendre quelques précautions autour de l'Hôtel-de-Ville ; ce n'est pas vous assurément qui auriez la moindre intention hostile contre le Gouvernement provisoire.

» Votre réunion avait un caractère parfaitement loyal et légal ; seulement, dans toute agglomération considérable d'hommes, vous savez qu'il y a des esprits malades, des esprits chagrins (je ne veux pas les caractériser autrement), qui espèrent changer le caractère d'une manifestation tranquille pour faire prévaloir leurs idées de bouleversement.

» D'après des rapports arrivés au ministre de l'intérieur, il a jugé à propos de donner l'ordre de battre le rappel ; il y a été déterminé par un fait connu de tous, et dont je suis étonné que vous ne parliez pas : c'est le bruit, partout répandu, qu'on avait proclamé un comité de salut public, en scindant violemment le Gouvernement provisoire.

» Le Gouvernement provisoire n'a donc pas hésité à prendre dans ce cas les précautions nécessaires ; il ne s'est défié de vous en aucune façon : ce n'est pas contre des hommes appartenant aux corporations d'ouvriers que ces démonstrations ont été faites. Vous devez en être certains aujourd'hui, le sentiment que nous cherchons surtout à répandre, c'est le sentiment d'union, de concorde, de cette fraternité qui est notre devise. Le Gouvernement provisoire pratique ce sentiment ; son ferme désir est d'arriver tout entier devant l'Assemblée nationale. Tous les actes qu'il a faits, nous en sommes tous solidaires ; nous n'avons pu accomplir tout ce qui était dans notre intention ; mais, pour ce que nous avons fait, nous pouvons répondre que nos intentions n'ont jamais varié, que nous n'avons jamais perdu de vue que cette révolution était l'œuvre du peuple entier et qu'il en devait retirer les conséquences légitimes. »

Dons patriotiques.

Communication de la commission centrale des dons et offrandes à la patrie. — 16 et 17 avril.

La commission centrale des dons et offrandes à la patrie en exécution de l'art. 3 du décret du 30 mars, ainsi conçu : La commission prendra toutes les mesures nécessaires pour que les sacrifices des citoyens soient connus et honorés, a décidé : « Outre les 440 exemplaires du bulletin quotidien adressé chaque jour aux membres du Gouvernement provisoire, à la mairie centrale, aux ministères, aux douze mairies, au *Moniteur* et aux journaux de Paris, contenant l'état détaillé des dons et offrandes reçus chaque jour, tant de Paris que des départements, il sera tiré 50 exemplaires qui demeureront en dépôt à l'imprimerie nationale, et 750 qui seront envoyés tous les jours par duplicata aux commissaires et sous-commissaires pour les 365 arrondissements de la République. »

Les commissaires et sous-commissaires du Gouvernement dont l'actif et patriotique concours a été éprouvé par la commission ont été invités à garder en dépôt l'un de ces exemplaires et à communiquer l'autre aux journaux de leurs localités.

— Le citoyen ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux de division et chefs de corps de l'armée la circulaire suivante, dont la commission des dons et offrandes à la patrie ne saurait trop louer l'excellent esprit :

« Vous donnerez connaissance de ces dispositions aux corps par la voie de l'ordre, en rappelant que les dons doivent être libres et individuels, que c'est un acte de citoyen et non un acte militaire, et que, par conséquent, il doit rester en dehors de toute influence et de toute domination.

» La République ne compte pas moins sur ceux qui n'ont rien à lui offrir avec leur sang que sur ceux qui en outre peuvent partager avec elle leurs ressources pécuniaires. »

— Le dimanche 16 avril, les diverses corporations réunies au Champ-de-Mars, à l'effet d'élire entre elles des candidats pour les grades d'officiers d'état-major, ont fait, après leurs élections, une collecte qui s'est élevée à la somme de 663 fr. 80 c. En rentrant dans Paris avec leur offrande dans un moment d'agitation, leurs intentions furent mal comprises.

Le citoyen Lagarde, président du comité des corporations, proteste avec raison, au nom de tous les délégués, contre cette erreur fâcheuse, qui a mis en doute un instant la pureté de leurs sentiments et la grandeur de leur patriotisme, dans l'instant où ils donnaient une preuve de dévouement à la patrie.

— Les ouvrières du 1er arrondissement ont apporté le dimanche 16 avril à la commission centrale la somme de 70 fr. 50 c., produit d'une collecte. Des enfants charmants et couronnés de fleurs portaient la corbeille dans laquelle était l'offrande. L'une des jeunes ouvrières a lu, au nom de ses compagnes, une adresse pleine de sentiments élevés et patriotiques. Elles ont été reçues par Béranger.

— Le citoyen de Löbel, rue Saint-Thomas-du-Louvre, offre toute son argenterie.

— Le 1er escadron de la garde du peuple a remis au préfet de police une somme de 210 fr. provenant d'une collecte faite dans ce corps pour être versée au Trésor national.

— Parmi les dons versés le 14 avril à la Commission se trouve mentionnée la somme de 330 fr. versée par les propriétaires et employés de l'administration du balayage public, nous avons omis de mentionner les ouvriers qui y ont contribué pour une somme de 105 fr.

— Les citoyens du Puy-de-Dôme résidant à Paris :

Aux citoyens membres de la Commission des dons patriotiques.

Citoyens,

Les enfants du Puy-de-Dôme vous apportent une première et modique

offrande [illegible]
[illegible], 2, rue Saint-Germain-des-Prés.

Au discours était joint la somme de 1 140 fr.

— Les membres de la société de secours mutuels des tabletiers ont versé le 9 avril la somme de 200 fr. à la commission des dons et offrandes, ainsi que le porte l'état détaillé des recettes publiées par le *Moniteur*.

— Les marins à bord du vaisseau *le Friedland* ont versé 130 fr. au Trésor par les mains de leur commissaire d'escadre.

— Les entrepreneurs et ouvriers de l'église Sainte-Clotilde, 300 fr.

— Les citoyens composant la société de secours mutuels des Hospitaliers français, 45, rue Grenelle-Saint-Honoré, ont versé 100 fr.

— Les employés de la maison Brasseac, Chaisemartin et Hoessner, rue Thibautaudé, 20, ont versé 150 fr.

— Toute la troupe du Cirque national des Champs-Elysées, maintenant en Angleterre, 800 fr.

— Les architectes, inspecteurs, sous-inspecteurs et conducteurs composant les agences des travaux de la mairie de Paris, 420 fr. 50 c.

— Le commerce de la boucherie de Paris, par les mains de M. Lescuyot, syndic-adjoint, 3 476 fr.

— Le citoyen Auguste Ribo, 62, rue de Bondy, 11 fr. 65 c. (Il offre de payer chaque mois la même somme tant que la crise durera.)

— Les versements personnels faits en numéraire le 15 avril, dans les mains de la commission des offrandes, se sont élevés à 9 564 fr.

— Dans les journées des 14 et 15 avril, douze citoyens ont déposé à eux seuls 68 pièces d'argenterie ou d'or.

Révolution européenne.

Le mouvement républicain se continue en Allemagne. On écrit de la Forêt-Noire, 13 avril :

Struwe est à Donaueschingen, où il y a, depuis quelques jours, des délibérations. Des députés étaient venus d'Artenau. Une partie s'est rendue à Constance. On dit qu'avant-hier le communiste Willich, ex-officier prussien, et Herwegh ont traversé Donaueschingen. Cette ville est destinée à être le lieu de réunion, ainsi que cela résulte d'un appel fait par Hecker et Struw aux habitants de Donaueschingen, Engen, Blumenfeld, etc. Cet appel est ainsi conçu :

« Concitoyens, frères, amis, le moment décisif est arrivé. Ce n'est point par des paroles que nous pouvons conquérir notre droit et notre liberté. C'est pourquoi nous vous invitons tous, hommes capables de porter les armes, à vous rendre vendredi, 14 avril, à midi, à Donaueschingen, sur la place du Marché, avec armes, munitions et des vivres pour six jours. Vos amis, Bruhn, Au, Willemann, Rauss, Rasina et autres vous diront ce que la patrie attend de vous. Ils sont prêts à se mettre à votre tête. Struwe est arrivé à Donaueschingen, et il appuiera l'assemblée de ses conseils et de ses actes. »

On écrit de Constance, 13 avril :

Hier, à cinq heures du soir, il y a eu une grande réunion à l'Hôtel-de-Ville, Hecker, arrivé la veille de Zurich après avoir vanté les avantages de la république, a proposé d'installer, sur-le-champ, un gouvernement provisoire, et de faire une expédition armée pour briser tous les trônes. Le bourguemestre Huetlin et le curé Kuenzer se sont prononcés énergiquement contre une pareille démarche, et la proposition de Hecker a été rejetée.

On dit que demain Weishaar se mettra en marche de Luttsletten par Studurgen. On ajoute qu'il a sous ses ordres des hommes bien exercés. Sa bande sera la plus nombreuse. On attend de la Suisse le chef communiste de Bihl. Il doit amener des hommes.

Le comité des cinquante vient d'adresser une proclamation aux habitants du grand-duché de Bade, de Wurtemberg, de la Bavière rhénane et du grand-duché de Hesse pour les exhorter à ne pas donner suite à une proclamation répandue dans les cercles du lac de Constance et du Haut-Rhin, et qui invite le peuple à reconquérir ses droits à main armée, et à se réunir dans ce but à Donaueschingen le 14 avril avec des munitions et des vivres pour six jours ; on veut se rendre à Kehl, et se joindre au corps-franc d'ouvriers allemands venant de France.

Une collision a eu lieu le 16 avril à Aix-la-Chapelle entre la bourgeoisie et les troupes.

Les réserves de guerre du 34e régiment, arrivées depuis quelques jours, ont vivement irrité les bourgeois. Une collision a eu lieu, à la suite de laquelle il a fallu faire rentrer les troupes dans les casernes et confier le maintien de l'ordre à la garde civique. On espérait que la tranquillité ne serait plus troublée ; mais, lorsque les soldats partirent, une foule d'individus se jetèrent sur la garde civique qui voulait les protéger. La garde fit feu, et plusieurs personnes furent tuées ou blessées. La cavalerie finit par faire évacuer les rues, et les soldats purent partir.

Au moment où nous mettons sous presse, la tranquillité n'est pas encore rétablie.

On écrit de Posen, 13 avril, à la *Gazette de Spener* :

La force des Polonais est estimée à 2 000 hommes. On espère encore qu'ils déposeront les armes. Les hommes armés de faux sont plus redoutables que jamais. Outre la faux, ils ont une hache pour frapper les jambes des chevaux et des crochets pour désarçonner les cavaliers. On dit qu'il y a eu près de Wreschen un combat dans lequel les Prussiens ont pris 29 chevaux et 14 hommes. Mieroslawski est avec sa compagnie dans le fort, près de Krotoschiz. Le comité s'est dissous après la proclamation du général de Willisen, mais Mieroslawski conserve sa petite armée, qui est forte de 12 000 hommes.

Vienne est dans une complète anarchie ; chaque nuit il éclate quelque collision dans les rues. L'empereur ne peut rien ; Kolowrat s'est usé à faire de l'opposition à Metternich ; il est fort embarrassé dès qu'il lui faut agir par lui-même. Les classes laborieuses sont toujours en proie à une grande agitation ; les nobles renvoient leurs domestiques, et l'aristocratie financière, à moitié ruinée, restreint ses dépenses.

Il paraît que la lutte est engagée à Graetz entre les prolétaires et ceux qui possèdent. Le docteur Emperger est à la tête des masses. Il a neutralisé les forces du gouverneur comte Wickenbourg. Les soldats fraternisent avec le peuple et ne rentrent plus dans les casernes. Deux bataillons ont été envoyés de Vienne pour comprimer le mouvement.

Le général Radetzki a publié un bulletin de l'affaire de Goïto, en date de Vérone, 9 avril. Il annonce dans ce bulletin que les troupes autrichiennes ont été obligées de reculer devant un ennemi supérieur en nombre, mais après lui avoir tué beaucoup de monde.

On écrit du Tyrol, 11 avril, que les corps-francs de Brescia ont

[illegible] Mincio, entre Monzambano et Valleggio ; elle a [illegible] pays de ce nom, avec l'aide des habitants et des artilleurs. [illegible] et les batteries ont pu passer sur la rive gauche ; elles ont [illegible] les Autrichiens et elles se sont campées. On ne sait pas encore [illegible] faites par l'armée. Un officier d'état-major a été grièvement [illegible] officiers continuent à enseigner le chemin de la victoire à leurs [illegible] au prix de leur sang.

— On a trouvé à Milan des pièces de la police autrichienne qui prouvent que l'ex-duc de Lucques et de Parme était le centre de tous les espions autrichiens de la Basse Italie. Le petit-fils de Henri IV avait pour ministre, dans cette œuvre royale, une excellence chargée (ainsi que le porte la note originale) par le prince de Lucques de la direction et transmission par ses consuls de toute la correspondance concentrée dans la Basse-Italie. A Modène, un ami intime du duc était chargé des expéditions de ces correspondances avec Lucques.

Les nouvelles d'Angleterre n'offrent que peu d'intérêt. On écrit de Dublin, 14 mai, au *Times* :

Le *Cork Examiner* annonce que la flamme de l'insurrection s'étend dans le sud-est d'Youghall à Mallow et de Cappouquin à Clonmel; on n'y entend parler que de clubs, de piques et de barricades. De grands préparatifs ont lieu pour la réception des ambassadeurs de Paris (O'Brien, Meaghes, Mitchel). Le fauteuil doit être occupé par M. Stritch, membre de l'association du repeal appartenant à la Vieille-Irlande. M. Dunne doit, dit-on, engager le peuple à renoncer à la pression morale pour s'armer. M. O'Brien, Meaghes et Mitchel se sont rendus, accompagnés de trente à quarante amis, à la cour du banc de la reine, pour y subir leur jugement. L'autorité avait adopté des précautions militaires : deux pièces d'artillerie avaient été placées dans le voisinage des quatre cours. Le juge Crampton a fait connaître au grand jury les charges qui pèsent sur les prévenus. Lorsque ceux-ci ont quitté la salle d'audience, ils ont été salués par les applaudissement de la foule.

Les membres libéraux de la chambre des communes se sont réunis encore une fois samedi. M. Hume a dit qu'immédiatement après Pâques, il appellerait l'attention de la chambre sur l'état actuel de la représentation du peuple.

Voici les modifications apportées par la commission chargé de la révision de la constitution hollandaise.

Le chapitre du royaume et de ses habitants porte que le territoire du royaume en Europe est formé des provinces du Brabant septentrional, de la Gueldre, avec cette addition que la loi fondamentale sera applicable au duché de Limbourg, sauf les rapports de celui-ci avec la Confédération germanique. Le nombre des provinces et des communes pourra être diminué ou augmenté, et leurs limites changées par une loi. Il en est de même des limites de l'Etat. La loi peut attribuer au roi, pendant un certain temps, les pouvoirs nécessaires relativement aux étrangers lorsque les effets du principe que tous ceux qui se trouvent sur le territoire ont un droit égal à la protection des personnes et des propriétés sont suspendus temporairement. Des traités peuvent être conclus pour l'extradition des criminels suivant les conditions générales posées par la loi. Les étrangers ne peuvent être nommés à des fonctions publiques qu'en vertu d'une loi ; tous les Néerlandais ont un droit égal à être appelés à des fonctions publiques. La loi détermine quels sont ceux qui sont Néerlandais et peut accorder la naturalisation à des étrangers. Personne n'a besoin d'une autorisation préalable pour exprimer ses sentiments par la voie de la presse. Le droit de pétition est restreint aux habitants et aux corps temporels et constitués dans les limites de leurs attributions. Les Néerlandais ont le droit de s'assembler ; ce droit n'est réglé que par la loi, afin d'assurer la tranquillité publique.

Le roi est inviolable et ses ministres responsables. La direction supérieure des relations extérieures est attribuée à la couronne. Le roi déclare la guerre et en informe immédiatement les Etats-Généraux en leur communiquant en même temps tous les autres renseignements qu'il juge convenables. La conclusion et la ratification des traités appartient au roi, excepté ceux par lesquels il est fait cession d'une partie du territoire en Europe ou dans d'autres parties du monde, ou par lesquels il est apporté des changements à des droits basés sur la loi, lesquels ne peuvent être ratifiés qu'après que les Etats-Généraux y ont donné leur approbation.

Le roi nomme, démissionne ou pensionne les officiers militaires de la manière qui sera réglée par la loi. A l'égard des colonies, le projet établit le concours en commun entre le roi et les Etats-Généraux en ce qui concerne les règlements concernant l'administration, le droit civil et pénal et l'organisation judiciaire, mais non en ce qui concerne les monnaies, les impôts et les tarifs de douanes. Il n'y est pas non plus fait mention spéciale des recettes et dépenses coloniales, mais les Chambres sont laissées libres de provoquer comme elles l'entendent les dispositions légales à l'égard des objets dont il n'est pas fait mention dans la loi fondamentale. A cet effet, le ministre des colonies est tenu de fournir à la Chambre tous les renseignements qu'elle demandera.

Il y aura deux Chambres électives ; pour être éligible à la première Chambre il faut payer de 1 000 à 1 200 flor. d'impôts directs. Les élections seront directes ; le cens électoral ne pourra être inférieur à 20 flor. ni supérieur à 225.

La royauté portugaise fait ses préparatifs de départ. On écrit de Lisbonne au *Morning-Post* :

Vingt-sept lourdes caisses remplies des diamants de la couronne, de vaisselle plate et d'objets précieux appartenant à la couronne et à la nation, ont été embarquées à bord de la flotte anglaise que commande sir Ch. Napier. Des dames de la cour, Mmes Henriquetta Orghessen et Santa-Izias et d'autres, ont fait enlever ce qu'elles avaient de précieux au palais de Necessidades pour le cacher chez des amis. — Il paraît que dona Maria da Gloria ne paye personne et qu'elle amasse le plus qu'elle peut. Depuis quelques mois, les gens de service de sa maison ne touchent pas une obole. C'est un épicier du voisinage du palais qui nourrit ces pauvres gens. Il a demandé à la reine d'être remboursé de ses avances. Sur son refus, il s'est adressé au juge de paix de la paroisse de Saint-Pierre d'Alcantara.

Metternich se rend en Angleterre sous un nom supposé.

Départements.

Des troubles graves ont éclaté hier à Amiens.

« Vers neuf heures et demie, dit le *Journal de la Somme*, un rassemblement assez considérable s'est dirigé vers l'hôtel de la Préfecture, et il en a, assure-t-on, enfoncé les portes sans que le poste d'infanterie qui les gardait ait pu empêcher cette espèce de prise d'assaut. Les portes enfoncées, la foule s'est précipitée dans la cour de l'hôtel aux cris de [illegible] *Leclanché !* Au moment où cette invasion avait lieu, MM. [illegible] Leclanché et Nyon ont paru, ceints de leur écharpe, sur le perron [illegible] face à la porte d'entrée, et ils ont cherché à se faire entendre. [illegible]

Mais les mêmes hommes qui s'étaient portés à l'hôtel de la Préfecture pour arracher à M. Leclanché une démission, se sont également rendus à l'hôtel du *Rocher de Cancale* pour obtenir de M. Lefebvre, président de la *Société républicaine*, qu'il consentît à quitter Amiens. M. Lefebvre a également cédé aux injonctions dont il a été l'objet. Il est parti cette nuit pour Paris.

Les ouvriers s'étaient portés aux abords de la Préfecture pour défendre M. Leclanché. La garde nationale s'est servie de ses armes contre eux; plusieurs ont été blessés, et la plus grande exaspération s'en est suivie.

Elections générales.

NOUVEAUX CANDIDATS.

Tarn. — Le général Senilhes.

Le citoyen Lemaitre se porte candidat à la députation dans le département de l'Aube; c'est par erreur que le contraire a été imprimé hier.

FAITS DIVERS.

Les citoyens de Lyon et du Rhône sont invités, au nom du comité central du club révolutionnaire et socialiste du Rhône, à se rendre à la réunion qui aura lieu le 19 avril, à sept heures du soir, à la Douane, nº 5.

— La cinquième réunion des *Artistes industriels* aura lieu vendredi 21 avril, à deux heures, dans l'ancien amphithéâtre du Conservatoire des Arts-et-Métiers, rue Saint-Martin.

L'ARBRE DE LA FRATERNITÉ.—La préoccupation principale de 1789 était l'affranchissement, la *liberté*; la préoccupation principale de 1848, c'est l'association, la *fraternité*. 1789 plantait l'arbre de la liberté; 1848 doit planter l'arbre de la fraternité.

La ville du Mans, dans une cérémonie aussi imposante que sympathique, vient de planter la première un arbre de la fraternité béni par l'évêque de cette ville, aux applaudissements d'une population immense. — La ville du Mans s'est montrée par cet acte aussi intelligente que progressive. Si elle s'y fut prise un peu plus tôt, nul doute que son exemple n'eût été suivi par la France entière.

Réforme Scientifique.

A monsieur ISIDORE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE, membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur administrateur au Muséum d'histoire naturelle, inspecteur-général de l'instruction publique, membre de la haute commission des études scientifiques et littéraires, etc.

Monsieur,

Si la science manquant de direction et offrant l'image exacte d'une armée désorganisée, où chaque soldat ne prendrait conseil que de sa propre inspiration, si la science a pu accomplir tant de merveilles et, pour tout dire, doter le genre humain du peu de bien-être dont il jouit; si, lorsque les privilèges de tout genre disposaient souverainement des emplois, il s'est rencontré tant d'hommes qui n'ont pas hésité à sacrifier leur vie entière aux progrès de la science, —quelles magiques conquêtes devons-nous donc attendre, et de quels efforts de génie les hommes nous rendront-ils témoins quand la science aura enfin cette organisation qui lui manque, quand le mérite personnel sera devenu la seule condition d'avancement, et que les moyens d'expérience et de recherche seront mis à la disposition de quiconque est doué du génie de l'invention ? Cette transformation, nous l'appelions depuis longtemps de nos vœux : elle sera opérée demain.

Je sais, Monsieur, qu'exprimer une telle espérance en face de ce qui se passe, c'est encourir le reproche d'aveuglement. Nous avons bien en effet un roi de moins, mais nous avons des cumulards de plus. Il n'est guère vraisemblable que ceux qui déjeunent de l'Académie dînent du Muséum, soupent d'une inspection, etc., croient en péril leur ubiquité émargente au moment où, pour ne citer qu'un fait, un professeur au Jardin-des-Plantes devient en outre professeur à l'École administrative. Pour moi, Monsieur, je suis de ceux qui croient à la toute-puissance du droit. Il n'est à mon sens ni ministre ni commission qui ait des chances de succès durable contre la justice, et comme l'organisation présente des sciences lui est de tout point contraire, et que, d'ailleurs, au temps où nous sommes, les années semblent se condenser dans les heures, je crois fermement que cette organisation a fait son temps. Dussé-je voir une haute commission appliquer tous ses soins à étayer cet édifice vermoulu, je n'en crierai pas moins : « Prenez garde, vous qui habitez cette masure; elle va s'écrouler ! » Dussé-je voir une commission des réformes scientifiques se remplir de gens qui ont intérêt à s'opposer à toute espèce de réformes, je ne m'en préparerai pas moins à assister au convoi, service funèbre et enterrement de tous les abus. Dussé-je enfin assister à cet audacieux anachronisme, un homme s'attribuant le privilège étrange d'innover, de réformer et de régler, je n'en croirai pas moins que la science sera soumise au régime du droit commun.

Et, en effet, Monsieur, songez-y, nous venons de renverser un trône et nous tirerions respectueusement notre chapeau à des positions mal acquises ! Des événements qui appartiennent à l'histoire universelle viennent de démontrer la nullité radicale de ce genre d'habileté, qui va à l'encontre de la justice et du droit, et nous douterions du triomphe définitif de la justice et du droit ! Nous avons vu des gens rompus au maniement des hommes et des choses, commettre, comme poussés par une force invincible, des fautes d'écolier, et nous douterions que cette folie, dont le ciel frappe toujours ceux qu'il veut perdre, manquera aux hommes qui, après une expérience si récente, voudraient suivre les errements de ceux qui ne sont plus. Ah ! nous ne ferons pas cette injure à notre cause d'avoir en elle une confiance si vacillante. Beaucoup d'hommes et bien des choses passeront, mais la justice ne passera pas.

Je crois donc fermement que, de l'édifice scientifique actuel, il ne restera pas debout un seul pan de muraille. Je crois qu'on ne verra plus le fils succéder à leur père par droit de naissance, soit à l'Académie, soit au Muséum, soit ailleurs. Je crois que quiconque a deux places en perdra nécessairement une, et que pour celle qui lui restera, il ira demander son investiture à l'élection. Je crois qu'on ne recevra pas les honoraires d'un emploi dont on ne remplira pas les devoirs. Je crois qu'on ne pourra pas être en même temps membre résident de l'Académie des sciences de Paris, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, et aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle. Je crois qu'aucun homme n'aura prise sur la carrière d'un autre, et que, par conséquent, nul n'aura besoin d'appui pour obtenir la fonction à laquelle il est propre. Je crois que les moyens d'expérimentation dont le budget fait les frais cesseront d'être le monopole exclusif de ceux qui en usent aujourd'hui, ou qui même, sans en user, les tiennent sous séquestre. Enfin, pour finir mon credo, je m'attends à lire prochainement dans le *Moniteur* divers décrets dont l'un constituera tous les hommes de science en association ; dont l'autre déclarera l'organisation présente dissoute et vacants tous les em-

cette lettre en plein exercice de ses fonctions, ce n'est pas lui qui peut le donner. Il faut d'abord avoir quelque chose à restituer, et même il ne suffit pas que l'initiative vienne d'un homme que son zèle scientifique aura conduit à porter le fardeau de plusieurs emplois salariés : il faut encore que ces emplois soient d'un ordre élevé, afin que l'exemple, partant de très haut, soit vu de très loin. Il faut qu'à ces titres, qui sont de rigueur, il joigne l'avantage d'un grand nom; son action en aura plus de retentissement ; il faut enfin que, devant ses places à la faveur, il soit doué cependant d'un vrai mérite personnel ; l'exemple en aura plus d'autorité. Des conditions aussi multipliées resserrent singulièrement le champ de recherche de ceux qui se mettraient en quête d'un candidat à ce rôle sans tradition, mais en le resserrant elle abrègent le travail. Comprendre la nécessité de ces conditions et vous déférer la candidature, pour moi ce fut tout un.

Vous êtes membre de l'Académie des sciences ; vous êtes professeur au jardin des Plantes ; vous êtes inspecteur général de l'Université ; le cumul est donc bien caractérisé : c'est la subsistance de plusieurs familles.

Ces places sont d'un rang si élevé qu'il n'en est pas qui soient au-dessus d'elles. Vous portez un nom auquel votre père a donné une célébrité européenne. Enfin, monsieur, il est permis de supposer que la haute position de votre père n'a pas été sans influence sur votre carrière. On peut croire que lorsque vous demandâtes la place d'aide naturaliste au Muséum vous eûtes plus de chances pour l'obtenir que si vous n'aviez pas eu d'intelligences dans la place. Vous pouviez prononcer le magique : *Sésame ouvre-toi !* Quand plus tard vous arrivâtes à l'Académie, vous n'aviez pas fait encore de travaux tels qu'on ne pût sans injustice vous refuser un fauteuil entre Laplace et Cuvier. Vous vous trouvâtes dans des conditions tout aussi favorables pour recueillir du vivant même de votre père son héritage au Muséum, et sans doute si vous vous étiez borné à être un homme de mérite dans votre chambre, vous eussiez rencontré pour arriver au poste lucratif d'inspecteur général des difficultés qui se sont heureusement écartées de votre voie.—Cependant, bien que la faveur n'ait peut-être pas été étrangère à votre avancement, votre savoir vous rend assurément digne de la haute position que vous occupez. Vous avez collationné, classé et vulgarisé les découvertes de votre père à la satisfaction de tous les connaisseurs, et jamais homme de plus grand génie que le sien n'a été compris par l'homme d'un talent plus réel que le vôtre.

Ainsi, Monsieur, vous possédez au suprême degré les caractères du noble rôle dont je vous défère l'initiative. N'hésitez point à l'accepter. L'estime des hommes d'étude vous est depuis longtemps acquise; conciliez-vous la reconnaissance de tous les gens de bien en donnant l'exemple du retour à la justice et de la soumission au droit commun.

Pour cela, qu'y a-t-il à faire ? Moins que rien, quelques lignes à jeter sur le papier. Celles-ci, par exemple :

A Monsieur le ministre de l'instruction publique.

Monsieur le ministre,

Le coup de foudre qui vient de renverser un trône et de changer la face de la France et du monde nous a dessillé les yeux. Nous reconnaissons que les principes auxquels nous avons sacrifié jusqu'à ce jour sont en tout contraires à la vérité, à la justice et au droit. Subitement gagnés à ces doctrines contraires, nous venons en témoignage de la sincérité de notre conversion donner l'exemple de la soumission la plus entière aux commandements de notre foi nouvelle.

Nourris par le privilège, nous n'avions pas compris jusqu'à ce jour ce qu'il y a d'odieux au sein de la misère générale à recevoir de l'État, qui les prend en partie dans la poche du pauvre, les énormes revenus dont nous jouissions, nous n'avions pas compris combien il est contraire à la justice de cumuler plusieurs traitements quand la bonne volonté de tant d'hommes intelligents reste sans emploi. J'abjure enfin mon erreur, et, pour mettre mes actes en harmonie avec mes nouvelles croyances, je déposerais entre vos mains deux des trois emplois dont je suis bénéficiaire, si la justice n'exigeait plus encore.

L'élection étant en république le seul mode légitime de promotion, les emplois scientifiques ne pourront être regardés comme bien acquis qu'autant que leurs titulaires en auront été investis par voie d'élection. Jusque là les positions officielles pourront être conformes à la loi écrite, mais toute disposition légale qui n'est pas en harmonie avec la révolution de 48 étant abrogée par le fait même de cette révolution, ces emplois seront occupés en violation du droit commun. C'est une situation à laquelle je ne saurais me résigner.

En conséquence, je vous prie, Monsieur le ministre, de vouloir bien accepter ma démission

De membre de l'Académie des sciences,
De professeur au Muséum d'histoire naturelle
Et d'inspecteur général de l'Université.

Lorsque l'association scientifique sera constituée, j'irai lui demander les moyens de servir la science à laquelle j'ai voué ma vie.

Agréez, etc.,

ISIDORE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE.

P. S. Il est sans doute inutile d'ajouter que je cesse de faire partie de la haute commission des études formée près de vous au mépris des principes républicains. Je considère ces actes comme non-avenus, et je regrette de lui avoir prêté mon nom.

Pourquoi hésiteriez-vous à donner ce magnanime exemple ? d'autres se décideront par calcul, vous puiserez vos motifs à une source plus noble. Un sang généreux coule dans vos veines. On n'a pas vainement vécu sous le toit d'un juste, et il ne suffit pas que vous soyez le fils de votre père pour que vous réclamiez l'honneur de marcher le premier dans la voie de la justice et du dévouement.

Et comme tout se réunit pour vous assurer le mérite de cette louable initiative ! Vous étiez prêt à vous dévouer, mais enfin voici que, par une heureuse dispensation du sort, le dévouement n'a rien de douloureux pour vous. Votre fortune personnelle rend insignifiant l'abandon des hauts emplois dont vous cumuliez les revenus.

Et ce n'est pas tout. D'autres, en déposant les fonctions qu'ils doivent à la faveur, devront se résigner à n'être plus que les fils de leurs pères. En en appelant à l'élection, vous courez au devant du triomphe. Où la justice régnera, vous êtes sûr d'occuper l'un des premiers rangs.

Vous avez encore un autre intérêt à montrer à tous le chemin. — Assurément, je ne suis pas dans le secret de la *haute commission des études*, et cependant je crois pouvoir annoncer quelques-uns de ses actes futurs. Mon procédé de divination est fort simple. Vous faites partie de cette commission,—et bien que les commissions n'aient jamais d'autre fonction que de donner l'appui du nombre aux actes d'un seul homme,—cependant vous ne pouvez manquer de placer votre mot. Votre mot, ce sera, j'en suis sûr, la demande d'une chaire de zoologie générale pour le Jardin-des-Plantes. La proposition sera adoptée, un rapport présenté, un décret signé. Et ensuite qui sera nommé ? Ce sera vous.

Et alors le public de se demander de plus belle si les membres de la commission n'ont d'autre emploi que de se distribuer réciproquement des emplois. C'est qu'en effet, si méritant que soit un homme, on n'aime pas qu'il se fasse juge de son propre mérite, et il est bien évident qu'en-

Ainsi, Monsieur, par un admirable concours de circonstances, tout se réunit pour faire de vous l'homme de la situation. Peut-être votre modestie vous eût-elle défendu de prendre un rôle qui fera de vous l'objet de l'admiration universelle. Je me féliciterais de vous avoir aidé à lever ces scrupules; je serais heureux de vous avoir offert l'occasion que vous cherchiez de faire acte d'adhésion aux principes de la République.

Agréez, etc.

VICTOR MEUNIER.

PETITE CORRESPONDANCE.

Velluire. — M. M. — Reçu les 16, pour deux abonnements mis au service aujourd'hui même.

Gigelly. — M. M. — Votre lettre, timbrée au départ le 25 mars, et à Marseille le 15 avril, nous parvient aujourd'hui.

Grenoble.— M. L. P. — Nous prenons bonne note de votre recommandation. — Le mal ne paraît pas venir de nos bureaux; mais d'une surcharge d'imprimés.

Metz. — M. D. — Nous avons reçu le portrait daguerréotypé du bisaïeul de Fourier. — Mille remerciements.

Toulouse. — M. F. G. — Pris bonne note de v. commande librairie, qui n'éprouvera pas de retard. — De votre côté, envoyez-nous vitement votre travail sur un mode d'association en participation, toutes les voies de transition doivent se produire en ce moment.

Montpellier. — M. B. D. — Reçu votre lettre et son contenu.

Bourse du 18 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct.	89 50	91 »	88 50	91 »	A Can. à 0/0	680 »
— — fin courant	» »	90 75	89 50	90 75	Act. d. J. »	165 »
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	38 50	40 75	38 50	40 75	Ch. S.-G. »	»» »
— — fin courant	» »	40 75	39 »	40 75	V. r. dr. »	195 »
4 1/2 Emp. 1847 J. 22 déc. au Ct.	» »	» »	» »	» »	—O. anc. »	»» »
— — fin courant	» »	» »	» »	» »	—— nouv.	»» »

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours	1400 »	V. r. gauc.	»» »
4 0/0 J. »	» »	O. V. de Par. »	955 »	Paris à Sc.	»» »
Emp. 1848 au Ct »	» »	C hyp.......... »	100 »	—à Orléans	480 »
—— fin Ct »	» »	—Gouin....... »	»» »	—à Rouen..	»» »
B. du Trés. »	80 »	—Gancoren »	»» »	R.-Havre...	»» »
PRIMES.	fin cour.		fin proch.	Avignon....	195 »
5 p. 0/0.......	d. » » » »	——	» » » »	Str. à Bâle.	90 »
3 p. 0/0.......	d. » » » »	——	» » » »	Paris-Str...	345 »
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	Tours-Nan	325 »
5 p. 0/0.......	20 » » »		» » » »	Orl.-Vierz..	»» »
3 p. 0/0.......	» » » »		» » » »	C. du Nord.	333 75
FONDS ÉTRANGERS.				Famp-Haz.	»» »
				Diep-Féc...	»» »
NAPLES au Ct dr cours	»» »	ROME............ Dr C.	80 3/4 »	Boul. à Am.	»» »
Récép. Rotsch »	89 »	BELG 5 1/2....... »	96 »	Orl.-Bord..	»» »
Esp. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2....... »	82 »	Mont. à Tr.	»» »
— — pass. »	4 7/8	— de 1840....... »	91 1/2 »	Paris-Lyon	300 25
— 3 p. 0/0. »	15 1/2	— de 1842....... »	90 3/4 »	Nord-Teste	»» »
Dette intérieu. »	15 »	— Banque...... »	»» »	Zinc V. M.	1850 »
PORT. 5 0/0 1847 »	30 »	— de Em. 1844.. »	»» »	Lin Mabert.	400 »
HOLL. 2 1/2..... »	53 1/2	PIÉMONT.......... »	730 »	F. de l'Av..	[illegible] »
HAITI .... »	395 »	AUTRICHE......... »	375 »	Union fin..	»» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»» »	Paris à Rouen.......	»» »	Orléans à Vierzon.	»» »
— (r.-g.)...	»» »	Rouen au Havre....	»» »	Bordeaux à Cette.	»» »
Paris à Orléans......	»» »	Marseille à Avignon	»» »	Nord..................	331 25
— à Lyon..........	»» »	Paris à Strasbourg.	»» »	Boulog. à Amiens.	»» »

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 52.
Fécule et betterave, 47 fr.
Cette, 12·50.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 81; 4 mois d'été, 85; 4 derniers mois, 88.
Huile épurée, »».
Lille. — Colza, 71.
Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 19 avril.

THÉATRE DE LA NATION.—La Juive.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Le Roi attend, l'Aventurière, une Perte.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Pré-aux-Clercs, le Nouveau Seigneur.
ODÉON.—Un Gentilhomme de 1847.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (2e soirée.)
OPÉRA-NATIONAL.—
GYMNASE.—Le Mauvais Sujet, Chacun chez Soi, un Monsieur.
VARIÉTÉS.—Les Peureux, Allée de Choisy, l'Almanach, Pauvre Jacques.
THÉATRE MONTANSIER.—Pauvre Aveugle, Voyage sentimental, Vestris Ier, Jeune Homme, chansonnettes.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Robert-Macaire, le Fils mal gardé.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Paysans, les Quatre Sergents de La Rochelle.
GAITÉ.—La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS.—Favori, Rue de Lappe, l'Abbé de l'Épée, les Barricades.
FOLIES.—Raimbaut et Ce, M. Botte, la Cocarde, l'Écuyer du Cirque.
DÉLASSEMENTS.—Il était temps... le Loup, la Femme, Elle est Folle.
COMTE.—Le Dîner impossible, les Rendez-Vous, le Lutin, l'Homme.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22.)—Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 19 AVRIL.

Le vrai Progrès.

L'homme aspire à la vérité, à la justice absolues; la route qui l'y mène, c'est le progrès. Pour marcher dans cette voie sacrée, l'humanité avait besoin de s'affranchir des entraves qui comprimaient son génie, qui étouffaient sa pensée; elle avait sa liberté à conquérir. La conquête a été laborieuse; elle a coûté bien du sang et bien des larmes; mais enfin elle est accomplie: les chaînes sont brisées, les tyrannies abattues; le grand mot de fraternité rayonne au front des peuples, et la France, la nation initiatrice et dévouée, s'avance à la tête du monde sur le chemin des doctrines universelles.

Français de toutes les classes, de tous les partis, élevons-nous tous à la hauteur de notre mission sainte; trêve à nos divisions, à nos défiances, à nos rancunes; ne nous tendons plus que des mains désarmées! Songeons que tous les peuples de l'Europe s'ébranlent pour marcher à notre suite, ne semons pas de ruines et de morts la route du progrès, car ces peuples recu????aient avec épouvante et retomberaient dans l'esclavage et la barbarie, en entraînant la France avec eux.

Au nom de la patrie, au nom de l'Europe, au nom de l'humanité tout entière, paix et union en France! sinon le flambeau de la liberté pourra s'éteindre encore, et cette fois peut-être pour toujours!...

Voyez là bas, au Nord, l'aigle moscovite qui guette nos discordes et s'apprête à lancer sur l'Europe divisée ses nuées de cavaliers farouches; songez à la prédiction du héros mourant sur le rocher de Sainte-Hélène! Voulez-vous donc que la France devienne le fief d'un Cosaque?

Ne vous exagérez pas le danger de quelques imprudentes théories; le bon sens suffit pour les abattre; les coups de fusils n'ont jamais convaincu personne; la persécution place l'erreur sur un piédestal, et lui met au front l'auréole du martyre.

Si vous voulez combattre efficacement les doctrines des faux progrès, armez-vous du flambeau de la raison, et cherchez franchement la voie du progrès véritable. La vérité, une fois découverte et proclamée, absorbera toutes les erreurs, comme le soleil absorbe dans sa lumière féconde, les lueurs trompeuses de la nuit.

Frères, concitoyens, membres de la grande famille Française, fils aînés du monde, serrez-vous les uns contre les autres, et marchez tous ensemble à la recherche des lois de la justice universelle; plus vous serez nombreux, plus vous serez unis, plus la route sera sûre et facile. La caravane traverse le désert où le voyageur isolé s'égare et succombe.

En avant, le drapeau de l'humanité en tête! Que les forts soutiennent les faibles; que les timides suivent les résolus. Les premiers pas seuls sont difficiles; une fois la première étape franchie, le chemin s'aplanit et se pavoise de fleurs.

Toute erreur, toute désunion sont impossibles, si vous prenez tous pour cri de ralliement le mot sacré d'association. Là est la religion commune qui doit vous soutenir, le phare tutélaire qui doit vous guider.

L'association, c'est le vrai progrès, la formule suprême qui réorganisera le vieux monde. L'association, c'est l'union des cœurs par l'amour, c'est l'union des intérêts par la solidarité; c'est l'alliance définitive de toutes les forces humaines; c'est la répartition équitable de toutes les richesses produites par le travail, par l'intelligence, par le capital vivifié.

L'association ne s'impose pas, elle se discute et s'accepte; elle ne violente personne, mais elle appelle tout le monde; elle n'exclut aucun intérêt, mais elle les embrasse et les concilie tous.

Là, seulement, est la marque distinctive du progrès véritable, toute doctrine qui ne remplit pas ces deux conditions: *Adhésion raisonnée de tous les esprits, conciliation parfaite de tous les intérêts*, est une doctrine fausse et erronée dont la raison seule doit faire justice.

Le temps des tyrannies est passé pour la France et pour le monde. Les théories qui ne veulent que déplacer l'oppression s'écrouleront d'elles-mêmes, renversées par leur propre impuissance. Pas n'est besoin de courir aux armes pour en faire justice; le fer et le plomb abattent les hommes et non les idées; la vérité seule a le pouvoir de détruire l'erreur, et la vérité récuse l'emploi des fusils et des baïonnettes, parce que la vérité porte en elle une force supérieure à la logique du canon.

Respect à tous les droits acquis, justice à tous les droits nouveaux, telle doit être la devise de la République fraternelle dont le règne s'inaugure en France. L'association *libre et volontaire* des trois éléments de la production, capital, travail et talent, peut seule réaliser cette formule.

Donner à tous, sans rien enlever à personne, voilà le problème que le dix-neuvième siècle est appelé à résoudre. Que nul ne s'effraie de l'apparente contradiction de ces deux termes: le génie de l'humanité n'a pas encore dit au monde le dernier mot de sa puissance. Il y a place pour tous les fils de l'homme au soleil du bonheur.

Les deux Manifestations.

Depuis la Révolution de Février, deux grandes manifestations ont eu lieu à Paris. Ces deux manifestations ne sont séparées que par le court intervalle d'un mois, et pourtant quelle différence dans leur attitude et leur caractère!

La première manifestation fut calme, pacifique, bienveillante pour tous. On n'y entendit aucun cri de vengeance et de proscription, bien qu'elle eût été provoquée par la maladroite et dangereuse prétention des bonnets à poil. Les cent mille ouvriers qui se rendirent processionnellement à l'Hôtel-de-Ville dans la journée du 17 mars ne jetèrent à personne l'injure et la menace, n'appelèrent sur la tête d'aucun citoyen la haine et l'assassinat. C'étaient des frères exprimant une opinion différente de l'opinion de quelques-uns de leurs frères, mais qui ne leur étaient point hostiles, et qui les respectaient tout en les blâmant.

La seconde manifestation est celle dont nous venons d'être témoins dans les journées des 16 et 17 avril. Cette fois, c'étaient cent mille baïonnettes accourues de tous les quartiers de la cité et de la banlieue. L'attitude de ces masses armées était loin d'être calme et bienveillante. De leur sein partaient des cris de haine contre des hommes, des femmes et des enfants qui professent des opinions que l'on peut croire erronées, mais que personne n'a le droit de désigner à l'animadversion publique. *A bas les communistes!* criaient ces baïonnettes peu intelligentes, comme autrefois l'on criait: *A bas les huguenots!* Et les vociférateurs mettaient des cartouches dans leurs fusils, sous les yeux même des ouvriers qui portaient leur offrande à l'Hôtel-de-Ville. Pendant ces deux jours, Paris entier a entendu vouer nominativement à la mort trois citoyens: *Mort à Cabet! mort à Blanqui! mort à Raspail!* Et si la manifestation armée eût rencontré ces citoyens dans la rue, que serait-il advenu?

Eh quoi! en plein dix-neuvième siècle, au milieu de la population la plus polie et la plus généreuse du monde, pouvait-on s'attendre à des scènes aussi sauvages? Ceux qui poussaient ces clameurs homicides avaient-ils donc perdu la raison? Voulaient-ils nous ramener à la révolution de 89, à ces jours néfastes où l'on égorgeait les citoyens, où l'on arrachait leur cœur pour le porter au bout d'une pique? Voulaient-ils recommencer la persécution contre les idées, et faire des martyrs de quelques gens inoffensifs qui rêvent la vie commune des premiers temps du christianisme? Mais ces vociférateurs avaient donc le délire!

Eh quoi! il y a deux mois à peine, Louis-Philippe et ses ministres, coupables d'avoir ruiné et abaissé la France, coupables d'avoir fait sabrer et fusiller les citoyens, s'échappaient de Paris sans qu'on les poursuivît de cris de mort; aussi courageux que magnanimes, les vainqueurs des barricades se contentaient de crier: *Vive la République!* Et aujourd'hui, quand tout est rentré dans le calme, quand il s'agit de recueillir fraternellement les fruits de la victoire, on appelle l'assassinat sur la tête de citoyens qui ont toujours soutenu la cause du peuple, et dont tout le crime est de vouloir à leur manière la prospérité de la France et le bonheur de l'humanité!

Oui, il faut le dire bien haut, les deux journées du 16 et du 17 avril ont été deux journées de vertige et d'égarement. C'est la première déviation de la victoire de février, et cette déviation ne vient pas des ouvriers.

La garde nationale doit repousser la solidarité de ces cris insensés, car elle est instituée pour protéger la vie des citoyens et non pour faire entendre des menaces de mort. Elle doit donner l'exemple du calme de l'esprit, du respect pour la liberté individuelle et pour la liberté de la pensée. Si par malheur elle se laissait entraîner elle-même à la violence, elle provoquerait et justifierait aussitôt la guerre civile; elle assumerait une responsabilité plus terrible que celle de Louis-Philippe et de ses ministres.

Les Croquemitaines politiques.

Décidément les hommes politiques n'ont pas l'esprit inventif; ils retombent toujours dans la même ornière, *diviser pour régner, faire peur pour être obéi.*

Les croquemitaines ne leur sont pas moins nécessaires qu'aux bonnes chargées d'enfants indociles. En 93, les croquemitaines dont se servaient les roués politiques, c'étaient Pitt et Cobourg et les aristocrates. Si le pain était cher, c'est que Pitt et Cobourg le mangeaient. Si l'argent était rare, c'est que Pitt et Cobourg l'avaient mis dans leurs poches. Si la République éprouvait un échec, c'est que ses généraux étaient des aristocrates vendus à Pitt et Cobourg. Aussi quand on voulait se débarrasser d'un ennemi, il suffisait de l'appeler aristocrate ou agent de Pitt et Cobourg; et les partis, pour s'écraser, ne se faisaient pas faute de recourir à ce moyen déloyal. Et toujours le peuple, ce grand enfant, aux bras forts, au cœur généreux, mais à l'intelligence inculte, à la crédulité naïve, se ruait sans réflexion sur ceux qu'on lui présentait comme ses ennemis, et au nom de la fraternité commettait d'atroces assassinats. Il se faisait bourreau, croyant servir la liberté, et il servait, sans le vouloir, des ambitions personnelles qui le conduisaient au despotisme.

Aujourd'hui, le système est encore le même, les noms seuls ont changé.

Nos croquemitaines, sont les communistes et les réactionnaires.

Au peuple on dit: Méfiez-vous des bourgeois, ce sont des traîtres qui veulent la réaction.

A ceux qui possèdent on dit: Méfiez-vous du peuple, il est communiste et n'attend que le moment pour prendre et se partager vos biens.

Disons-le bien haut, ceux-là seuls sont traîtres au pays, ennemis de la République, qui tiennent de pareils propos, excitent les citoyens les uns contre les autres et sèment la haine et la défiance.

Qui donc aujourd'hui songe sérieusement à une réaction? Qui donc aujourd'hui ne sait pas que le partage des biens serait la misère pour tous? Si l'autorité centrale a été méconnue en quelques points, y a-t-il lieu de s'en étonner, après les déplorables choix de commissaires qui ont été faits.

On confie une omnipotence illégale à des hommes incapables ou mal famés, et l'on s'étonne que les départements s'inquiètent.

On charge ces émissaires inintelligents de poursuivre partout une réaction imaginaire, et ils vont grossissant dans la mesure de leur incapacité ce rêve de quelques imaginations malades, et ils finissent, à force de mesures violentes, par lasser la patience des départements. Et puis au moindre symptôme de mécontement, on crie de plus belle; la réaction commence à lever la tête.

Insensés que vous êtes, ce n'est pas une réaction, c'est une protestation contre votre violence et contre votre incapacité.

D'autre part, on nous crie: les communistes sont armés; ils trament des complots dans l'ombre, et étendent déjà la main sur la fortune des riches.

Et cependant, les communistes n'ont-ils pas pour devise le mot chrétien de fraternité?

N'ont-ils pas, au premier jour de la révolution, protesté de leur respect pour la propriété?

Ne cherchent-ils pas, dans ce moment même, à aller sous un autre ciel et dans les terres lointaines du Texas, tenter un premier essai de leurs théories sociales.

Citoyens paisibles, ils ont droit à la protection de la loi, et nous regardons comme un attentat à la liberté d'opinions les clameurs sauvages que l'on pousse contre eux.

Ces défiances que l'on sème, ces haines que l'on attise, ces terreurs que l'on entretient, voilà le seul danger réel pour la République.

Aussi, à ceux qui crieront désormais à bas les réactionnaires, à bas les communistes! répondons tous, à bas les ennemis de la République!

Sages conseils à la Garde nationale.

Nous sommes heureux de reproduire presque en entier un article du journal la *Presse*, qui apprécie avec un sentiment parfait de vérité, de progrès et d'indépendance, le danger des préventions aveugles contre les doctrines, le danger non moins grand des fausses terreurs, des clameurs insensées, auxquelles se laisse entraîner une masse armée inutilement réunie. Le journal la *Presse*, en publiant ces vérités, peut mieux que personne les faire entendre. Voici son article:

Répétons-le pour la centième fois, si les communistes doivent être dangereux quelque part, ce ne sera pas dans une assemblée où il y aura une tribune et où il leur faudra y monter pour exposer leurs théories et les moyens d'application.

Exclure des assemblées législatives les communistes, les socialistes, les utopistes, ce serait recommencer la faute des régimes déchus; il faut, au contraire, ouvrir à toutes les doctrines la porte toute grande; il ne faut pas même la fermer au terroristes.

Entre les républicains de la veille et les républicains du lendemain, nous ne voyons guère plus de distance qu'il n'y en a sur le cadran d'une horloge entre le jour qui va finir et la jour qui va commencer, au moment où les deux aiguilles marquent 11 heures 59 minutes du soir.

Liberté de la tribune, liberté de la presse, sous le régime d'une République, ne sauraient être rendues d'un accès trop facile à quiconque croit avoir à émettre des idées de réforme puisées à la source d'un patriotisme plus ou moins éclairé.

Autrement qu'arriverait-il? L'Assemblée nationale ne serait bientôt plus qu'une Assemblée pâle et languissante, subissant la domination des clubs.

Les clubs seraient tout puissants.

Or, si l'on ne veut pas que la tribune des clubs domine l'autre tribune, la tribune législative, il faut que celle-ci se garde bien d'être intolérante et exclusive; loin de repousser aucune idée, aucun système, aucun parti, il faut au contraire qu'elle les attire tous à elle.

Le régime de la liberté, qu'on nous en croie, ne sera durable et pur de tout sang injustement versé qu'aux conditions suivantes:

D'offrir à tous la plus grande facilité d'exprimer son opinion soit en créant des journaux, soit autrement;

De laisser la plus grande latitude au droit de discussion;

De ne négliger rien pour nous faire perdre insensiblement les inclinations militaires que nous contractons malheureusement dès l'enfance à la vue de tant de soldats qui manœuvrent et de régiments qui paradent.

La garde nationale est une institution transitoire entre deux régimes.

Le plus tôt qu'on pourra la supprimer, et le plus tôt qu'on pourra réduire l'armée sera le mieux.

La liberté de la presse, la liberté de la tribune et la liberté de l'association constituent un ordre d'idées, un principe de gouvernement qui excluent tambours, drapeaux et mitraille.

Il faut choisir.

Si l'on préfère la mitraille, les drapeaux et les tambours, il faut renoncer à la liberté d'association, à la liberté de la tribune, à la liberté de la presse.

Force armée et liberté illimitée ne sauraient vivre longtemps ensemble.

Le passé et l'histoire sont là pour l'attester.

Républicains de la veille et du lendemain, prenez garde de vous fourvoyer; déjà peut-être, sans vous en apercevoir, êtes-vous sur le chemin qui conduit à la guerre et au despotisme!

La royauté de 1830 est tombée exactement de même que la restauration de 1815, en suivant la même pente, en faisant les mêmes fautes, en-

Or, décapiter les hommes éminents, c'est ce qu'il y a de plus expéditif; il s'en faut qu'il soit aussi simple d'abolir la propriété. Telle qu'elle est divisée, à l'infini, elle est beaucoup plus difficile à violer qu'on ne le croit.

Les colères bruyantes qu'on excite contre le communisme ne sont qu'une adroite diversion au profit du terrorisme, suscitée par des incapacités à bout d'expédients.

Crier aujourd'hui : *A bas les communistes!* c'est créer un précédent dangereux et autoriser à ce qu'on crie demain : *A bas les aristocrates!*

C'est à quoi tendent les terroristes.

Sous le régime de la liberté, un seul cri doit se faire entendre : *Discutons!*

Si l'on ne veut l'échafaud pour aucun, il faut vouloir la tribune pour tous. Autrement, la peur armée ne fera que préparer le triomphe de la violence sanguinaire; la République de février ne sera que la seconde édition de la République de septembre. La seule chance que nous ayons d'échapper au retour des excès qui l'ont déshonorée et perdue, c'est par la liberté de la tribune, c'est par la liberté de la presse, c'est par la liberté de la pensée, c'est par le droit de discussion.

Inviolabilité du droit de discussion! — Voilà ce que doit avant tout protéger la garde nationale. C'est en demeurant fermement attachée à ce principe qu'elle restera indissolublement unie. Plus elle y sera fidèle, plus elle sera forte!

Qu'elle ne fasse pas la faute de se mettre à la suite de peureux mis en avant par les terroristes!

Les terroristes sont petits par le nombre, mais ils sont grands par l'audace; ils excèlent surtout à se servir des armes employées contre eux; tous les moyens leur sont bons, tous les masques vont à leur visage.

Déjà plus d'un a réussi à pénétrer dans la place et à mettre la main sur le pouvoir; ce qui se passe dans les départements le prouve assez.

Toute manifestation qui ôtera aux terroristes l'espoir de s'emparer de l'autorité ou de la garder par la violence, l'intimidation ou la surprise, sera salutaire.

C'est sous ce rapport que l'empressement de la garde nationale, à tout quitter pour prendre les armes, est excellent; il rassure les esprits inquiets; il fait voir que les terroristes sont en minorité; il montre que la souveraineté nationale n'a rien à redouter des menaces qu'ils ont eu l'imprudence et le cynisme de faire entendre.

Mais il ne faudrait pas que la garde nationale s'armât uniquement pour la défense de l'ordre; jamais elle n'en doit séparer la liberté.

Si elle en séparait les libertés, elle ne tarderait pas à se diviser; or, c'est ce qu'elle ne saurait trop soigneusement éviter.

La garde nationale ne doit pas se montrer moins empressée à protéger toutes les libertés qu'à repousser toutes les violences.

Que des mots vagues ou des noms propres ne lui fassent jamais trahir un grand principe; les principes sont la seule ancre assez forte pour empêcher la République de flotter au gré du flux et du reflux de l'océan révolutionnaire.

Tant que les communistes, les socialistes et les utopistes se borneront à émettre leurs idées dans un journal ou dans un club, ils sont dans leur droit et l'on aurait tort de les en empêcher, qu'ils désirent faire partie de l'Assemblée nationale, c'est encore une affaire à vider exclusivement entre eux et les électeurs; la garde nationale n'a pas à s'en mêler, en tant que garde nationale; elle n'a à se mêler d'eux que lorsqu'ils se transforment en perturbateurs et menacent par la force et la violence le gouvernement et l'ordre établis. Là où la discussion est un droit, l'insurrection n'en saurait jamais être un : aussi, non-seulement est-ce le droit de la garde nationale de réprimer l'insurrection, mais de plus c'est son devoir.

Réprimer les tentatives d'insurrection, respecter et faire respecter l'inviolabilité du droit de discussion, c'est ainsi que nous comprenons la mission de la garde nationale sous le régime républicain.

Nous trouvons les lignes suivantes dans le premier numéro du journal le *Conservateur de la République* :

Nous venons de lire le manifeste électoral publié par la *Démocratie pacifique*, et après nous être recueillis dans le sanctuaire de notre conscience, nous déclarons que nous sommes émus jusqu'au plus profond de nos entrailles par ces lignes si éloquentes et si sympathiques. Nous donnons aux rédacteurs de ce journal notre adhésion sincère, et nous recommandons chaudement à nos amis politiques ce manifeste. Le *comité électoral de la Démocratie pacifique* peut compter sur notre loyal concours. Nous engageons fortement les citoyens de bonne volonté à s'entendre avec ce comité. Son siége est rue de Beaune, 2.

L'Alliance des Peuples.

Nous lisons dans le *Daily News* et dans le *London Telegraph*, journaux quotidiens de Londres, le programme suivant d'une société du Progrès qui vient de se former à Paris.

Adresse de la société du Progrès, de Paris, aux sociétés libérales et progressives de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Nous, vos compatriotes demeurant à Paris, sincèrement dévoués à la cause du progrès politique et social de tous les peuples, nous nous sommes constitués en société pour entretenir les relations de bonne amitié et de paix entre le peuple de la France et le peuple de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et notamment entre les hommes et les partis les plus avancés et les plus pacifiques des deux pays.

Nous sommes les adversaires décidés de toute législation par et pour le petit nombre au détriment des masses. Nous voulons le suffrage universel et l'élévation sociale des travailleurs. Nous voulons la paix universelle; en un mot, nous sommes animés des grands principes démocratiques de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Notre but immédiat est de neutraliser, par tous les moyens possibles, les germes de guerre qui pourraient retarder la transformation pacifique de la société en Europe, transformation déjà commencée en France d'une manière si providentielle et si inattendue.

En voyant que certains grands journaux anglais dénaturent systématiquement les faits qui se passent en France, ainsi que les sentiments qui animent le peuple français depuis la révolution, nous craignons que le peuple anglais ne soit induit en erreur par ce dénigrement calculé, et nous croyons de notre devoir de lui fournir, autant que cela dépendra de nous, les moyens de porter un jugement calme et sain sur le mouvement révolutionnaire qui en ce moment même commence la réorganisation des institutions politiques et sociales de toute l'Europe.

Notre désir, comme société locale, est de former un lien entre les hommes et les sociétés progressives et pacifiques de tous pays, et notamment entre les peuples de la France et de la Grande-Bretagne. Nous sommes déjà en rapport de bonne amitié et de concorde avec les hommes et les partis du mouvement démocratique ici à Paris; nous désirons de même nous mettre en rapport avec les nombreuses sociétés de progrès et de paix en Angleterre, en Ecosse et en Irlande. Nous venons en conséquence vous demander le concours de vos lumières et de votre coo- [illegible] pouvez compter sur nous pour l'accomplissement de l'œuvre de paix et de fraternité qui intéresse le bonheur et le bien-être de tous les peuples.

Salut et fraternité.

Pour la Société du Progrès.

Signé HUGUES DOHERTY, président, rue des Beaux-Arts, 5; OSWALD-MURRAY, secrétaire.

Paris, 7 avril 1848.

Nous extrayons les lignes suivantes de la *Démocratie de Saône-et-Loire*, nouvel organe socialiste rédigé à Châlon-sur-Saône, par notre ami M. Forest.

ASSOCIATION DU CAPITAL, DU TRAVAIL ET DU TALENT.

La société se trouve actuellement partagée en deux classes : ceux qui ont et ceux qui n'ont pas. Divisés par l'intérêt, les uns ont tout à perdre au désordre, les autres espèrent tout gagner.

Quel est le moyen de désarmer ces deux oppositions, de les unir, de les harmoniser? Sera-ce l'augmentation du salaire? Non, car l'élévation du salaire n'est pas toujours possible; non, car l'élévation du salaire peut compromettre l'existence de bien des industries. Le seul moyen efficace et partout praticable, c'est la participation de l'ouvrier aux bénéfices du maître, c'est l'association.

L'association! mais c'est irréalisable, c'est une utopie, s'écrient ceux qui exploitent l'ouvrier, ceux mêmes qui, sympathiques aux travailleurs, n'ont jamais voulu étudier le mécanisme si simple, si naturel, si équitable de l'association. Quel est, nous disent-ils, le fabricant, le capitaliste, l'administration industrielle qui consentira à laisser entamer ses bénéfices, après avoir payé le travail? eh! messieurs, ce seront tous les fabricants, toutes les administrations lorsqu'ils auront bien compris leurs véritables intérêts : en voici un exemple que nous livrons à l'attention de tous ceux qui doutent encore que l'association soit possible.

« L'administration du chemin de fer du Nord vient d'associer aux capitalistes, porteurs d'actions, tous les employés et ouvriers. La part de chacun dans les bénéfices est réglée sur la somme des salaires.

» Point de complication pour la comptabilité. Un simple tableau, portant en tête de chaque colonne un nom d'ouvrier, et sous ce nom les sommes à lui payées par quinzaine, en tout vingt-six sommes à additionner au bout de l'année. »

L'administration, en combinant ainsi le droit de propriété et le droit de vivre, espère avec raison que le travail se fera mieux, plus vite, qu'il exigera surtout moins de surveillance, chaque travailleur étant lui-même un surveillant vivement intéressé à la propriété de l'entreprise.

Nous voyons dans ce fait une solution généreuse et supérieure de la question d'élévation du salaire, qui s'agite en ce moment sur tous les points de la France.

Cet exemple sera imité, et les rêveurs seront bientôt les hommes pratiques.

Avis aux Electeurs.

Nous sommes informés que beaucoup d'électeurs, surtout dans la banlieue, ignorent complétement que le jour du vote ils auront à présenter trente-quatre noms sur leur bulletin. Nous en avons vu plusieurs qui ne s'occupaient plus des élections parce que, disaient-ils, ils étaient parfaitement fixés sur *le candidat* qu'ils voulaient nommer.

Nous engageons tous nos confrères à rappeler aux électeurs plusieurs jours de suite, que personne n'est *obligé* de mettre trente-quatre noms sur son bulletin, mais que chacun *en a le droit*, et qu'il est bon que chacun use de ce droit. Il convient aussi de rappeler aux électeurs que chacun doit arriver à la séance muni de son bulletin tout fait. On recevra les bulletins lithographiés et imprimés aussi bien que les bulletins écrits à la main.

ACTES OFFICIELS.

Fête nationale et distribution de drapeaux.

Les dispositions suivantes ont été adoptées par le Gouvernement provisoire pour la fête de la Fraternité qui aura lieu le jeudi 20 avril.

A sept heures, les gardes nationales et les troupes seront réunies et occuperont les places qui leur seront assignées depuis le carré Marigny jusqu'à la Bastille, et le long des deux quais.

A huit heures, les membres du Gouvernement provisoire se rassembleront au ministère de la guerre : ils en partiront à huit heures et demie pour se rendre sur l'estrade placée à l'arc de triomphe.

Au moment où ils prendront place, vingt-et-un coups de canon annonceront le commencement de la fête.

Les colonels des différentes légions et des détachements de l'armée, les chefs de bataillon de la garde nationale mobile, les colonels de la garde républicaine et de la garde civique, tous accompagnés de leurs porte-drapeaux, seront rassemblés en face de l'estrade.

A neuf heures commencera la distribution des drapeaux.

Chaque colonel montera sur l'estrade et recevra d'un des membres du Gouvernement provisoire le drapeau qui lui sera remis.

Pendant la distribution des drapeaux, le canon tirera de minute en minute.

Le défilé commencera ensuite, par bataillons en masse et par pelotons.

Derrière les membres du Gouvernement provisoire seront placés :

Les membres du conseil d'Etat, les députations de la cour de cassation, de la cour des comptes, de la cour d'appel et des autres tribunaux, des officiers-généraux de l'armée et de la marine, les sous-secrétaires d'Etat, les adjoints du maire de Paris, les principaux fonctionnaires administratifs, une députation du corps des ponts-et-chaussées, une députation du conseil de l'instruction publique, une députation de la commission du Gouvernement pour les travailleurs, une députation des blessés de Février et des anciens condamnés politiques.

Une salve d'artillerie annoncera la fin du défilé et le départ des membres du Gouvernement provisoire.

Le soir, la ville sera illuminée.

Considérant que le rappel, battu intempestivement, est de nature à jeter le trouble dans la cité, à effrayer les esprits, à nuire au commerce, au travail, à l'industrie, en fatiguant inutilement la garde nationale;

Le Gouvernement provisoire fait savoir que le rappel ne peut être battu dans Paris que par ordre exprès du ministre de l'intérieur et du maire de Paris, et, dans les circonstances exceptionnelles, de chaque maire d'arrondissement.

Toute contravention à cet égard sera sévèrement punie.

[illegible] leurs ardentes sympathies au Gouvernement provisoire dans la manifestation de dimanche, on a omis de citer les élèves de l'école d'Alfort. C'est une erreur qu'il faut réparer : ces jeunes gens sont venus comme les autres se mettre à la disposition du Gouvernement dès les premiers jours de la révolution, et, dimanche dernier, ils se confondaient dans les rangs de cette noble jeunesse, qui n'a cessé de prodiguer son dévouement et son énergie à la République depuis près de deux mois.

— D'après les ordres du ministre de la guerre, le général commandant la 1re division militaire a l'honneur de prévenir les généraux qui se trouvent à Paris qu'ils sont invités à assister à la distribution des drapeaux, qui aura lieu *jeudi 20 avril, à neuf heures du matin*, à la barrière de l'Etoile.

Des places leur seront réservées sur l'estrade destinée aux députations, et où se placeront les membres du Gouvernement provisoire. Ils devront être en *grande tenue*.

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur* :

« Nous apprenons de source certaine que le cabinet prussien prépare en ce moment une nouvelle organisation du grand-duché de Posen, organisation essentiellement favorable à la nationalité polonaise.

» Les districts allemands qui forment un demi-cercle autour du grand-duché devront en être séparés et seront annexés aux provinces limitrophes allemandes. Le reste du grand-duché formera désormais un Etat à part que le roi de Prusse gouvernera séparément *comme grand-duc*, selon une constitution spéciale. Dans cet Etat, l'organisation sera entièrement polonaise : milices à part, trésor distinct, ministres locaux, langue officielle, tout sera polonais.

ÉLECTIONS POUR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Que tous les citoyens qui ne sont pas encore portés sur les listes électorales se hâtent de se faire inscrire dans les mairies.

Le moment approche où les listes, même supplémentaires, seront closes irrévocablement.

C'est le 20 de ce mois, à minuit, qu'aura lieu cette clôture définitive des listes.

Le premier devoir des citoyens est de se mettre en mesure d'exercer leurs droits.

Il n'y a pas un instant à perdre, et il y va du plus pressant intérêt de la République.

Quelques paroles prononcées hier par le général Courtais, dans un groupe d'officiers de plusieurs légions de la garde nationale, réunis dans la cour des Tuileries, ont donné lieu parmi quelques gardes nationaux à de fausses interprétations. On a cru que le général avait témoigné du mécontentement de ce que les gardes nationaux s'étaient réunis en aussi grand nombre.

C'est une pensée tout opposée qu'il a exprimée.

Le général a dit aux officiers qu'il regrettait infiniment qu'on les eût dérangés de leurs affaires par un rappel que l'état-major n'avait pas ordonné.

Le Gouvernement provisoire arrête :

Le grand nombre de demandes de naturalisation n'ayant pas permis au ministre de la justice de délivrer à tous ceux dont les demandes ont été accueillies les ampliations des décrets de naturalisation, il a été remis ou envoyé par le directeur des affaires civiles des lettres attestant que les décrets de naturalisation étaient rendus.

Le Gouvernement provisoire ordonne qu'en se présentant avec deux témoins constatant son identité dans les départements au maire de la commune, à Paris, au maire de l'arrondissement dans lequel il réside depuis six mois, le citoyen porteur de la lettre à lui délivrée par le directeur des affaires civiles sera immédiatement inscrit sur la liste des électeurs.

Si les listes sont clôturées définitivement, il recevra immédiatement une carte d'électeur avec laquelle il sera admis à voter dans la section qui lui sera indiquée.

FÊTE NATIONALE. — DISTRIBUTION DES DRAPEAUX.

Les billets devant être *changés*, les personnes qui en ont reçus sont priées de les regarder comme non-*avenus*.

Il en sera distribué de nouveaux.

On devra se rendre sur les lieux à *huit heures au plus tard*. Les voitures ne pourront arriver que par les barrières du Roule, de Passy et Longchamps.

Révolution européenne.

Les autorités de Dublin ont fait arrêter treize Irlandais qui s'exerçaient au tir dans la ville même de Dublin.

C'est le 15 qu'a été donnée dans cette ville la soirée offerte à la députation irlandaise revenue de France. La réunion a eu lieu dans Music-Hall. Parmi les drapeaux qui avaient été arborés on en distinguait un tricolore (vert, blanc et orange), attaché à un bâton de 12 pieds de longueur : au sommet, brillait un large faisceau de piques de fabrique irlandaise. Il avait été donné aux soins de M. Meagher pendant son séjour à Paris, comme présent de la jeunesse française à la jeunesse irlandaise. Ce drapeau a été salué par les acclamations de l'assemblée.

Le président après avoir dit que le peuple irlandais n'avait plus qu'une ressource, celle d'en appeler des méfaits au cœur de la reine, a proposé un toast à S. M. la reine. (Applaudissements et quelques sifflets). Je veux dire la reine d'Irlande.— L'assemblée boit le thé; on exécute le *God save the queen* sur la harpe. On porte des toasts au peuple, véritable source du pouvoir, au peuple par lequel existent les rois et les gouvernements; puis au bon patriote W. Smith O'Brien.

M. O'Brien rend compte de ses impressions de voyage à Paris : il a été ravi de voir au Hâvre, en débarquant, 10 000 gardes nationaux bien équipés, la tête haute, fiers comme des hommes armés et qui méritent de l'être. (Applaudissements.) Quant à la réception faite à la députation irlandaise par le Gouvernement provisoire, il est heureux qu'elle ait satisfait également le gouvernement anglais et nous. (Applaudissements.) Lamartine n'aurait pas pu tenir un langage différent de celui qu'il a tenu, sans mettre la France en hostilité directe avec l'Angleterre. J'ai eu la bonne fortune d'être comblé d'attentions par M. Lamartine et les autres membre du Gouvernement provisoire, et je puis vous assurer qu'ils sympathisent complètement avec les sentiments du peuple français en faveur de l'Irlande. (Applaudissements.) J'ai engagé notre ami Richard O'Gormon à rester a Paris jusqu'à la fin du procès. Il est bon que nous ayons à Paris quelqu'un qui nous tienne au courant des ressources qui pourront être disponibles en France. (Applaudissements.) Et vous pouvez m'en croire, lorsque je vous assure que l'ami O'Gormon ne perdra pas son temps J'ai eu la bonne fortune, à Paris, de faire connaissance avec plusieurs hommes capables, natifs de l'Irlande et qui sont maintenant officiers dans la garde nationale de Paris. J'ai fait aussi la connaissance de plusieurs officiers irlandais qui font partie de l'armée

moins la nationalité de l'Irlande, aussi bien que celle de la Pologne et de l'Italie.

Le ministre des affaires étrangères de la République française nous a dit, avec un geste expressif : « J'ai les lèvres closes. » Mais on connaît l'esprit qui anime la France à l'égard de l'Irlande, et, au besoin, nous pouvons compter sur l'appui de la France, mais après avoir commencé nous-mêmes. (Applaudissements.) Le parlement anglais nous a fermé ses portes, eh bien ! nous lui tournons le dos, et maintenant nous marchons vers le parlement irlandais, dont nous ouvriront les portes à main armée, s'il le faut. (Applaudissements.)

Le président porte un toast à la République française. (Applaudissements.)

M. MITCHELL prononce quelques mots qui se résument en ceci : Il faut aujourd'hui des armes et non des paroles. Puis, se tournant vers le drapeau : Ton éclat, a-t-il ajouté, ton éclat est pour nous comme l'étoile du matin qui perce nos ténèbres. Oui, j'espère vivre assez pour voir ce drapeau flotter au-dessus d'une forêt de piques irlandaises. (Applaudissements.)

La chambre des communes, dans sa séance du 18 avril, a adopté à la majorité de 295 voix contre 40, le bill contre les chartistes et les Irlandais.

Le nouveau parti radical dont M. Hume est le chef se compose de 54 membres de la chambre des communes.

A Manheim, l'autorité a fait battre la générale pour annoncer aux bourgeois armés que la République avait été proclamée à Constance, et que Struwe et Hecker marchaient sur Carlsruhe.

On écrit de Donaneschingen, 14 avril :

Hier, M. Struve et d'autres républicains sont arrivés ici. Des assemblées communales ont eu lieu, dans lesquelles on a exposé la nécessité de mettre immédiatement la main à l'œuvre. On attend aujourd'hui la première et la seconde levée à une des plus grandes assemblées armées, sous la direction de Struwe. Hecker dirige les esprits dans le même sens dans la Forêt Noire et sur le Haut-Rhin. La grande assemblée n'a pas cependant eu lieu. Struwe a, à la vérité, prononcé plusieurs discours en plein air, exprimant l'espoir qu'il y aurait plus de monde le lendemain pour se mettre en marche. 250 hommes, faisant partie du corps de Hussingen, sont arrivés ici. On a, dit-on, répandu le faux bruit qu'on avait tenté d'arrêter Struwe. Hecker n'était pas arrivé à Donaneschingen. Même à Stokach, on se prononce contre la guerre civile. Des troupes autrichiennes, bavaroises et wurtembergeoises occuperont, dit-on, le cercle en commun avec les troupes badoises et hessoises.

A Darmstadt, il y a eu le 14 une collision entre les bourgeois et les prolétaires.

Le parti républicain prend à Manheim une grande part à l'élection du parlement allemand.

Les journaux allemands nous apportent de nouveaux détails sur la collision d'Aix-la-Chapelle :

16. Ce matin, une proclamation a annoncé que la conduite des hommes de la réserve serait soumise à une instruction sévère. Cette proclamation n'a pas suffi pour calmer l'irritation, et les autorités ont obtenu du commandant militaire la promesse que les réserves quitteraient immédiatement la ville. L'autorité a fait connaître immédiatement cette nouvelle par toute la ville.

Néanmoins, la foule qui s'était portée devant la caserne semblait ne pas vouloir que les réserves se retirassent paisiblement, et elle a voulu forcer les rangs de la garde bourgeoise qui barrait la rue. Après plusieurs attaques contre cette garde, et les sommations à la foule de se retirer, on a commandé feu, et plusieurs personnes ont été tuées ou blessées. La cavalerie, arrivée sur ces entrefaites, a déblayé la rue, et la réserve a pu enfin quitter la ville. Au moment où nous mettons sous presse, la tranquillité n'est pas encore rétablie.

17 à 6 *heures du matin*. — A partir du moment où la première décharge a été faite, hier après-midi, par la garde bourgeoise, on a entendu des coups de fusil, à des intervalles plus ou moins longs, jusqu'à minuit. On parle de 6 personnes tuées. Le soir, des masses de gens se sont portées devant les maisons des personnes qu'on disait avoir donné les premières l'ordre de faire feu. Le boulanger Zilleken, étant tombé entre leurs mains, a été maltraité, et la maison du docteur Metz a beaucoup souffert. Les réserves sont parties hier après-midi par le chemin de fer.

Dans les rangs de la garde bourgeoise, il n'y a que quelques personnes blessées par des coups de pierres. Ce qui a déterminé la garde bourgeoise à faire sa première décharge, hier, à 3 heures, c'est qu'on tentait de rompre ses rangs à coups de grandes perches.

Une correspondance du 17, adressée à l'*Idépendance belge*, ajoute :

Vous aurez vu par le journal de votre ville qu'il y avait eu de nouveaux troubles ici, produits par l'exaspération qu'a excitée parmi le peuple la conduite des réserves venant de la Prusse orientale, qui se croyaient, en quelque sorte, en pays ennemi, et arrachaient les cocardes aux hommes et insultaient les femmes. Les autorités ont été obligées de faire donner des ordres pour l'éloignement des troupes, mais le peuple avait juré de ne pas laisser sortir les soldats vivants, il a fallu alors que la garde bourgeoise intervînt, car des rassemblements nombreux, formés devant les casernes, avaient déjà brisé toutes les vitres. Le départ ayant été fixé pour hier à trois heures, la garde a fermée l'entrée de la rue où se trouve la caserne, et comme le peuple voulait la forcer, on a été réduit à faire plusieurs décharges qui ont tué trois hommes et en ont blessé un assez grand nombre. Le peuple a laissé alors partir la troupe, par un convoi spécial, et à une heure du matin l'ordre était rétabli. Mais aujourd'hui la ville est dans la consternation; on craint des représailles et de graves désordres de la part du peuple. Toutefois, la garde bougeoise est sous les armes fermement décidée à maintenir l'ordre.

Une députation de la grande assemblée populaire de Berlin s'étant rendue auprès du minstre Camphausen pour demander que les élections fussent directes, le ministre a répondu que l'élection directe n'était pas praticable en Prusse sans un cens électoral, et que le suffrage universel direct conduirait l'Allemagne à la République; que, dans tous les cas, l'existence du gouvernement actuel se rattachait de la manière la plus étroite à la loi électorale déjà rendue.

La *Gazette universelle de Prusse* du 17 avril contient, dans sa partie officielle deux ordonnances royales concernant les provinces rhénanes. La première a pour objet l'instruction des délits politiques et de presse dans la province Rhénane, et le rétablissement du droit pénal et de l'instruction pour les délits poltiques et les délits commis par les agents de l'autorité.

La seconde ordonnance rétablit le code civil rhénan sur le mariage,

frontière occidentale ont été transférées dans la citadelle.

Les propriétaires sont obligés de fournir aux magasins du gouvernement le seigle, l'avoine et le foin qu'ils possèdent, pour la nourriture des troupes. On leur paie la moitié en billets de banque et l'autre moitié en bons du trésor, qui sont reçus en paiement des impôts. La Pologne étant très riche en blés, on peut, d'après cela, se faire une idée du nombre des soldats qui arriveront dans ce pays.

Une assez bonne intelligence règne entre les soldats russes et les soldats polonais.

Une lettre de Tschernowitz annonce que les Russes sont entrés en Valachie et en Moldavie, à la suite de l'insurrection qui a chassé les souverains de ces principautés. Le prince de Valachie et un grand nombre de boyards se seraient réfugiés en Gallicie. L'armée russe occuperait Jassy, capitale de la Moldavie.

Le gouvernement autrichien vient de rendre une ordonnance pour autoriser le rachat de toutes les charges qui grèvent la propriété foncière. Il va, dit-on, proposer un impôt sur le revenu. Les dames hongroises ont offert à la jeunesse de Vienne un magnifique drapeau, sur lequel on lit ces mots : *Quand nous aurons rompu en commun nos chaînes, alors nous nous en réjouirons en commun.*

En Hongrie, les paysans exigent une portion des biens de leurs seigneurs. La troupe est intervenue, mais elle a été repoussée.

La *Gazette piémontaise* contient un bulletin militaire en date du 13. A cette date, les Piémontais assiégeaient Peschiera. On espérait que la garnison, composée en partie d'Italiens, ne tiendrait pas longtemps.

Des lettres de Venise, en date du 10, portent qu'un corps de volontaires attaqué par un corps plus considérable d'Autrichiens avait été obligé de se replier sur Vicence, où un nombre considérable de *croisés* venaient d'arriver. La ville était bien defendue contre une attaque. Des lettres d'Udine du 8 annoncent que des Autrichiens, qui etaient sur l'Isonzo et qui occupaient la ligne de Goritz, ont reçu l'ordre de se diriger immédiatement sur Trieste, menacée par les troupes en garnison dans l'Istrie et la Dalmatie, qui se sont toutes prononcées en faveur des Italiens.

Le duc de Parme vient de publier une lettre dans laquelle il invite les magistrats de la ville à former un gouvernement provisoire jusqu'à ce que Pie IX et Charles-Albert aient décidé s'il doit conserver son duché.

Elections générales.

Nous apprenons que la liste suivante de candidats à l'Assemblée constituante est appuyée par les républicains socialistes de la Seine-Inférieure :

MM. Lamartine ;
G. Lecointe, fondateur et directeur de la colonie agricole du Petit-Quevilly ;
Achille Dargent, cultivateur à Gerponville ;
Léonore Bullard, cultivateur à Beuvrai ;
Th. Lebreton, poète-ouvrier ;
Martinez, ouvrier au Havre ;
Duboc, ouvrier cordonnier à Rouen ;
Jamelin, ouvrier teinturier à Rouen ;
J. Bérenger, ouvrier typographe à Rouen ;
Dobremel, ouvrier tisserand à Elbeuf ;
J. Tessier, conducteur des ponts-et-chaussées, ancien ouvrier formier ;
Grelley, fabricant à Elbeuf ;
Ch. Lebon, à Dieppe ;
A. Bertin, armateur au Havre ;
Morlot, négociant au Havre ;
F. Deschamps, commissaire du Gouvernement ;
Desseaux, avocat ;
Ch. Brunier, rédacteur de la *Démocratie pacifique* ;
P. Lacordaire, prêtre.

Les électeurs de la Seine-Inférieure qui n'auraient pas reçu cette liste peuvent en faire la demande à M. L. Guizy, rue de Crosne, hors-ville à Rouen.

NOUVEAUX CANDIDATS.

Nord. — Ravet, employé au chemin de fer.

La *Commune de Paris* a publié hier une liste des candidats qui ont parus au comité révolutionnaire, (Club des Clubs et des corporations d'ouvriers), réunir le plus de chances, d'après l'avis des délégués des départements et des citoyens de ces mêmes départements résidant à Paris.

Parmi ces candidats, se trouvent plusieurs de nos amis, quelques-uns même de nos collaborateurs.

Le nom d'un de ces derniers a été, dans les colonnes de la *Commune de Paris*, victime d'une erreur typographique. Ce journal désigne M. Victor Henriqué comme candidat de la *Démocratie pacifique* dans les Bouches-du-Rhône. Chacun doit reconnaître dans ces mots Victor Hennequin, l'orateur et l'écrivain le plus fraternel et le plus dévoué que compte peut-être le socialisme.

Malgré la résolution que nous avons prise de priver d'éloges les candidatures de nos amis, nous osons prendre texte de cette rectification pour reproduire l'article suivant que nous trouvons dans le journal la *Provence* :

M. VICTOR HENNEQUIN.

M. Victor Hennequin est en pleine sympathie avec tout ce qui a la conscience d'une injuste souffrance. Il remue spécialement la multitude qu'écrasait de sa richesse et de son importance acquises, à tort et à travers, la féodalité d'argent qu'a vu naître et que voit expirer notre époque. Son système sur l'organisation du travail n'embrasse pas seulement l'ouvrier que ses mains alimentent, mais toutes les catégories intellectuelles dignes, par leur valeur et par leur application, de traverser la vie sans être exposées aux coups de l'intrigue et de l'iniquité, aux empiètements de l'orgueilleuse insuffisance ou de la rampante médiocrité. La parole de ce jeune apôtre du travail dévoile une [illegible] acquise par des méditations profondes, un jugement sain, une âme reli-

[illegible] cher dans le sein de l'assemblée ayant pour mission de [illegible] nos institutions, destinées, selon les apparences, à servir un jour de modèle à la république de tous les peuples.

Nous ne le suivrons pas dans les développements de son programme auxquels il s'est livré dimanche dernier dans deux de nos principaux clubs, Nous aimons seulement à assurer qu'il n'a rien d'exclusif, de passionné, de tyrannique; que, très habile dans les matières d'économie sociale, il les discute avec urbanité, sans amertume, sans mordante ironie, avec une grandeur, une puissance de raisonnement que peu d'orateurs possèdent. Il ne dit pas de briser ni de détruire, mais il signale, il définit les abus et les injustices; et convaincu que ce qui est mal exige qu'on cherche toujours à le prévenir, il expose sa pensée sur les voies et les moyens à prendre.

Tel est M. Hennequin, candidat destiné à acquérir une haute illustration, et que notre Provence, si souvent heureuse dans le choix de ses délégués à la tribune, saura comprendre qu'il lui convient de ne pas repousser, quand ce candidat, bon juge, lui-même, du pays le plus digne de son mérite, s'offre à nous de préférence avec toutes ses sympathies.

Départements.

LILLE. — On lit dans le *Messager du Nord* :

La soirée d'hier a été troublée par un incident très grave qui pourrait changer notre situation paisible en un état d'hostilité et de guerre même.

Des individus, parmi lesquels brillaient au premier rang d'anciens conservateurs et des légitimistes convertis, des candidats à la députation portés par l'*Echo du Nord*, se sont portés en masse sur la Grande-Place, vis-à-vis l'hôtel de Gand, où était descendu le citoyen Antony-Thouret; là, ils ont commencé très bruyamment à crier : Vive Antony-Thouret ! jusque-là rien de plus simple et la démonstration n'avait aucun caractère d'émeute, mais bientôt l'effervescence gagnant les individus rassemblés, ils laissèrent transpirer leurs projets secrets et crièrent aussitôt : A bas Delescluze !

Cette provocation à la révolte lancée contre le représentant du Gouvernement provisoire, ne pouvait rester sans réplique, aussi les ouvriers qui étaient paisiblement rassemblé et qui observaient ce qui se passait, furent-ils indignés d'un pareil cri et ils y répondirent par celui mille fois répété de : Vive Delescluze !

La foule grossissant toujours, plus de deux mille personnes se portèrent sur l'*Hôtel de l'Europe*, où demeure le citoyen Delescluze, et là, après une démonstration des plus imposantes, les groupes se dirigèrent de nouveau sur la Grande-Place où ils firent encore entendre le cri de : *Vive Delescluze*. Pendant ce temps les perturbateurs, craignant sans doute le peuple rassemblé, s'étaient prudemment esquivés et avaient abandonné le terrain à leurs adversaires.

Nous le disons, dans une ville aussi importante que Lille, quand la paix publique était rétablie, venir par des cris séditieux, attentatoires aux droits du gouvernement provisoire, jeter le trouble dans une cité si calme, c'est agir en mauvais citoyen, c'est exciter à l'émeute, c'est partager en deux camps ennemis une ville qui depuis quelque temps était parfaitement tranquille.

Cette fois, les fabricants, les bourgeois n'accuseront pas les ouvriers d'exciter au désordre; les ouvriers étaient très calmes, et il a fallu une aussi insolente provocation pour les engager à se lever pour ne pas laisser calomnier la population lilloise, en lui donnant un point quelconque de ressemblance avec celle du Quesnoy.

La population lilloise, qu'on le sache bien, prétend soutenir et soutiendra le Gouvernement provisoire et toutes les mesures qui ont été prises par lui. En nommant un commissaire-général, la République a fait acte d'autorité : nous soutiendrons le commissaire-général, car tel est en même temps notre droit et notre devoir.

LYON.—Une certaine agitation a régné hier matin dans notre ville; le bruit s'était répandu dès la veille que le général Bourjolly quittait le commandement de notre division et allait à Besançon, puisque M. Martin-Bernard était arrivé en qualité de commissaire extraordinaire du Gouvernement, adjoint à M. Emmanuel Arago. Des hommes qui ont la prétention de diriger les affaires de l'Etat, de les comprendre mieux que le Gouvernement lui-même, ont soudain parlé de protestations, de démarches en masse.

Hier matin ces hommes, qui s'égarent sur la situation, qui ne veulent pas voir le danger que peuvent faire courir à l'ordre public des manifestations intempestives, ont poussé les compagnies, réunies pour la nomination des officiers supérieurs, à faire une démarche auprès du général Bourjolly. Il a fallu que celui-ci assurât les personnes qui se sont rendues près de lui qu'il avait lui-même demandé son changement. Par suite de ces démarches et des bruits qui ont couru, toutes les légions n'ont pas nommé leurs chefs ; dans celles qui les ont nommés, toutes les compagnies n'ont pas concouru à l'élection, et une protestation se signe aujourd'hui.

Il est probable que, malgré la réponse du général Bourjolly, les hommes qui veulent le garder à Lyon malgré lui et malgré le gouvernement auraient persisté à faire quelque démonstration; mais on leur a fait comprendre qu'un acte de cette nature en amènerait infailliblement un autre dans un sens opposé et qui pourrait avoir des conséquences graves, et ils se sont abstenus.

Tout cela est déplorable ; il n'y a pas de gouvernement, pas d'administration possible, si les officiers de la garde nationale veulent, dans chaque ville de la République, dicter des lois au pouvoir, protester contre ses ordres, contre ses décisions, nommer eux-mêmes aux commandements militaires, s'élever contre le choix des commissaires extraordinaires. (*Censeur de Lyon.*)

TOULOUSE.—Ainsi que nous l'avons annoncé hier, la cour d'assises a condamné le frère Léotade à 12 000 fr. de dommages-intérêts, mais elle a rejeté la demande de la partie civile en ce qui concerne la responsabilité de la communauté des Frères, sur le motif que l'assignation avait été irrégulièrement donnée aux directeurs de la commune de Toulouse, alors qu'elle devait être donnée à Paris, en la personne du frère Philippe, directeur-général de l'institut.

On assure que Bernard Combettes va se pourvoir à fins civiles contre le frère Philippe. Cette action se poursuivrait, dit-on, devant le tribunal civil de la Seine. (*Emancipation de Toulouse.*)

LE HAVRE. — On lit dans le *Courrier* de cette ville :

Grand émoi au Havre ; ce matin, le poste de la garde nationale de la porte d'Ingouville a arrêté des caisses d'armes qu'une charette introduisait dans la ville ! C'était pour dimanche prochain, jour de Pâques et d'élections ; nous allions avoir des vêpres *Ledru-Rolliennes* ! D'autres disaient, au contraire, qu'il s'agissait de faire violence aux *Ledru-Rolliens*.

Que l'on se rassure ; quelques gardes nationaux escortaient, en effet, hier au soir, quatorze caisses d'armes ; mais elles appartenaient au citoyen Lestarquy ; c'est son commerce : il achète des armes et les revend pour l'exportation.

Craignant le pillage de ces fusils, dans un moment où il n'y avait pas de peur qui ne fût excusable, il les avait cachés au lieu de [illegible]

...sion s'est rendue, jeudi dernier, avec calme et en bon ordre à l'hôtel du Commissariat, pour exposer leurs besoins et leurs vœux. Bien accueillis par les commissaires, les ouvriers se sont retirés satisfaits.

(*Indépendant des Pyrénées-Orientales.*)

NORD. — On écrit de Tourcoing, 13 avril, à l'*Impartial du Nord* :

Une cérémonie imposante vient d'avoir lieu sur l'extrême frontière du département du Nord, près de l'endroit témoin naguères de la malheureuse attaque des républicains belges. A la demande du club démocratique de Tourcoing, tous les clubs de Lille, auxquels s'étaient jointes des députations de la garde nationale de cette ville et de celle de Roubaix, se rendirent aujourd'hui, vers midi, à Tourcoing, par des convois spéciaux du chemin de fer du Nord. Le but de cette démarche était de venir planter un arbre de la liberté à la dernière limite de notre territoire. Une foule immense prit part à cette démonstration. Une musique guerrière ouvrait la marche. Après elle venait le citoyen Delescluze, commissaire-général dans le département du Nord, puis toutes les députations et les clubs. On n'estime pas à moins de quinze mille le nombre des citoyens, qui marchaient en bon ordre sous la direction de leurs chefs.

Arrivés à la frontière, ils se rangèrent sur la route, et, dès que l'arbre fut planté, des discours, inspirés par un vrai républicanisme, furent prononcés là où, trois semaines auparavant, retentissait le bruit de la mousqueterie et volaient les éclats de la mitraille. On avait bien recommandé de ne pas franchir le point, que rien n'indique d'ailleurs, où finit la France, où commence la Belgique; mais, quelques personnes sans armes n'ayant pu résister au désir d'entrer dans les premiers cabarets du village de Mouscron, on vit paraître bientôt un escadron de chasseurs belges et un bataillon de partisans qui s'avancèrent au petit pas, en invitant tous ceux qu'ils rencontraient à rentrer en France. Il n'y eut aucune menace, aucune rixe. L'immense colonne, qui n'avait pas dépassé la limite, défilait toujours au chant de la *Marseillaise* et aux cris mille fois répétés de Vive la République! Elle retourna vers cinq heures à la station, où des convois spéciaux étaient préparés pour le retour. Ainsi s'écoula cette belle journée, pendant laquelle les patriotes de Lille, de Roubaix, de Tourcoing et des communes voisines ont montré par leur union combien ils seraient forts, si les circonstances l'exigeaient, tout en puisant dans cette force même l'esprit de modération si nécessaire dans un pays entièrement livré à l'industrie.

LES RÉCOLTES. — On lit dans l'*Impartial du Nord* :

« Les avis que nous recevons de tous côtés sur l'apparence des récoltes en terre sont toujours favorables. Dans quelques localités on se plaint que la plante est trop avancée; on craint une verse précoce qui préjudicierait grandement à la bonne grenaison. Beaucoup de cultivateurs cherchent à parer à cette éventualité en effanant la plante. Si les fortes et grasses terres sont dans une condition trop belle, les terres médiocres et maigres n'ont rien de trop, et pour que celles-ci soient d'un bel attrait, il faut que les autres pèchent par la surabondance, c'est ce qui a lieu : aussi di-ons-nous que la récolte, en ce moment, présente l'aspect le plus brillant, et 1848, nous l'espérons, sera le digne successeur de 1847. »

— Les prairies artificielles n'ont jamais été dans de meilleures conditions. Pour tout il ne faut plus que du beau temps. La terre est suffisamment trempée et la plante couvre assez la terre pour lui conserver sa fraîcheur et la garantir de la sécheresse qui pourrait survenir.

Nous recevons la lettre suivante :

Montpellier, le 12 avril 1848.

Citoyen rédacteur,

Je vous prie d'insérer dans votre plus prochain numéro la lettre suivante que j'adresse au Gouvernement provisoire.

Citoyens membres du Gouvernement provisoire,

» Considérant qu'il est de la plus haute importance pour la République, de connaître les citoyens commissaires qui auront remplis avec intelligence, énergie et dévouement, la mission qui leur a été confiée, qu'en outre il est indispensable de bien connaître leur impartialité pour pouvoir apprécier le degré de confiance que l'on doit accorder aux choix ou renseignements sur lesquels ils auront été appelés à se prononcer.

»En conséquence, je demande, au nom de ma conscience et de l'intérêt de la patrie, dès que l'Assemblée constituante le jugera opportun, que tous les citoyens qui auront été appelés à remplir les fonctions de commissaires ou sous-commissaires, soient appelés à subir un jugement, dans lequel ils auront à rendre compte de leurs actes.

» Salut et Fraternité.

» RAGINEL,

» *Commissaire du Gouvernement du département*
» *de l'Aveyron.* »

FAITS DIVERS.

— Le citoyen Guinard, chef d'état-major général de la garde nationale de la Seine, atteint d'une phlébite à la veine principale de la jambe, ne pourra assister à la revue qui doit avoir lieu demain jeudi. Les médecins lui ordonnent le repos le plus absolu.

— Nous apprenons que la candidature de M. Emile Thomas, directeur dévoué des ateliers nationaux, est proposée par un grand nombre des ... tuante, il est toujours très honorable pour lui, dans le poste difficile qu'il occupe, d'inspirer de tels sentiments.

— Le club des Républicains socialistes du 5e arrondissement aura une réunion vendredi à 7 heures et demie précises, où seront encore entendus des socialistes, et enfin samedi, dernière séance de ce club. Il arrêtera la liste des candidats définitifs. On nous annonce que les citoyens Fugère, ouvrier estampeur, et Chavet, prêtre de Saint-Germain des-Prés, ont été accueillis à l'unanimité. Les citoyens socialistes qui appartiennent à des arrondissements où il n'y a pas de club républicain socialiste, sont invités à se rendre à celui du 5e arrondissement, à la Douane.

— Des délégués de la Société fraternelle et démocratique des ouvriers menuisiers nous écrivent que nous avons été mal informés au sujet de l'interdit mis par les ouvriers sur l'atelier d'un maître menuisier de la rue Hautefeuille.

Le refus de travail, nous assure-t-on, a été unanime de la part des ouvriers, et ce refus était motivé sur la réduction du prix des journées que l'entrepreneur avait cru devoir établir en compensation de la réduction des heures de travail. Appelé devant la section du 11e arrondissement, le maître menuisier a reconnu que sa prétention était contraire au décret du 2 mars, et y a dès lors renoncé. Son atelier a été immédiatement rouvert sans qu'il soit survenu aucun trouble.

— Le théâtre des *Spectacles-Concerts* donnera, le vendredi-saint, un *concert spirituel* dans lequel on entendra l'*Hymne à Pie IX*, de Rossini, défendu par le gouvernement déchu. 109 exécutants, dirigés par Tessy, concourront à cette soirée. Prix : 1 et 2 fr.

— Hier, dans l'après-midi, plusieurs membres du Gouvernement provisoire se sont réunis au ministère de la guerre pour décider s'il serait opportun de faire rentrer des troupes à Paris pour y tenir garnison définitive.

M. de Courtais, qui avait été appelé à cette délibération, a émis un avis tout-à-fait favorable à la mesure, en se rendant garant que son opinion personnelle était en ceci l'expression du vœu unanime de la garde nationale de Paris, qui l'avait elle-même réclamé avec les plus vives marques de sympathie en faveur de l'armée.

— Le 55 de ligne est arrivé hier dans l'après-midi à la Chapelle-Saint-Denis. Il a été reçu avec enthousiasme.

— On a arrêté ce matin un individu qui avait en main une circulaire ainsi conçue :

« Les chefs de section sont invités à se rendre à six heures précises, à l'Hôtel-de-Ville, où il sera présenté au Gouvernement provisoire une pétition tendant à provoquer la destitution d'une certaine partie des membres du Gouvernement provisoire. Si cette pétition ne reçoit pas une réponse satisfaisante, le peuple de Paris, qui a fait la révolution de 1848, se fera justice lui-même. » (*Le Monde Républicain.*)

— Les condamnés politiques sous la restauration annoncent à leurs frères de Paris et des départements que la commission de 1830 nouvellement reconstituée tient actuellement ses séances à l'Hôtel-de-Ville. Tous ceux qui sont en retard de produire leurs pièces sont invités à les lui adresser *franco*.

— Des ouvriers que le citoyen Durand a soutenus jusqu'à ce jour quoi qu'il fût sans commandes, nous réclament l'insertion de l'avis suivant :

« Dans ces temps difficiles, Durand fils, fait un appel au public pour l'aider à soutenir sa fabrique, et à continuer les inventions et perfectionnements des instruments d'agriculture qui ont déjà rendus de si grands services.

» No 2, rue de Paradis, près le Faubourg-Saint-Denis, l'on peut s'assurer de la simplicité et de la promptitude de son hache-paille rotatif, de son concassier des grains, de son coupe-racines de ses barattes et des ratissoires de jardin, qui fonctionnent d'une manière si expéditive. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Lannion — M. C. — Impossible d'avoir les listes sur pap. tricolore — Nous les aurons ce soir sur pap. blanc, et elles partiront demain.
Bellac. — M. V. — Le départ du journal se fait exactement. — Veuillez faire des recommandations à la poste, qui est du reste encombrée d'imprimés.
Bazancourt. — M. R. — Même observation.
Aux Rosiers. — M. P. — Même observation.
La Teste-de-Buch. — M. F. A. — Votre abonnement ira jusqu'à fin mai.
Coutras. — M. C. — Votre abonnement ira au 31 août, 4 mois et demi.
Tonnerre. — M. E.-M. C. — M. Laverdant est possesseur de la lettre en question; mais il est absent depuis quinze jours.
Plusieurs de nos amis nous chargent de démarches impossibles par l'absence de quelques-uns d'entre-nous; ce motif est également cause du retard de réponse.

Bourse du 19 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER	
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	61 50	62 »»	61 25	61 75	4 Can. 5 0/0	665 »»
— — fin courant	»» »»	32 »»	[illegible]	61 50	Act. d. J. »	165 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	41 50	42 »»	40 75	41 75	Ch. S.-G. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	42 »»	40 75	41 75	V. r. dr. »	105 »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—O. anc. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—— nouv.	»»» »»

[illegible]	»	32 »/»	— d° Em. 1844..	»	»»»	[illegible]	[illegible]
Holl. 2 1/2....	»	52 1/2	Piémont..........	»	730	[illegible] de l'Av..	4000 »»
Haïti..........	»	256 »/»	Autriche........	»	375	[illegible] Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans.....	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord.................	»»» »»
— à Lyon.........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

3|6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 62.
Fécule et betterave, 45 à 46.
Pézénas, 40 à 41 — Bordeaux, 46. — Rouen, 51.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 82; 4 mois d'été, 85, nominal; 4 derniers mois, 88, nominal.
Huile épurée, 90.
Lille. — Colza, 74.
Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 20 avril.

THÉATRE DE LA NATION. — Relâche.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Relâche.
OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
ODÉON. — Relâche.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. —
GYMNASE. — Le Mauvais Sujet, Chacun chez Soi, un Monsieur.
VARIÉTÉS. — Les Peureux, Mlle de Choisy, Pauvre Jacques.
THÉATRE MONTANSIER. — Pauvre Aveugle, Voyage sentimental, le Moutard, un Jeune Homme pressé.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
AMBIGU-COMIQUE. — L'Ouvrier, les Quatre Sergents de La Rochelle.
GAITÉ. — La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS — Favori, Rue de Lappe, l'Abbé de l'Épée, les Barricades.
FOLIES. — Raimbaut et Ce, M. Botte, la Courte-Paille, les Remèdes les plus simples, Jean Piché.
DÉLASSEMENTS. — A tout Péché miséricorde, la Dame de la Halle, les Lutteurs Tarascon, Georges, Marie, Thérèse.
COMTE. — Le Dîner Impossible, les Rendez-Vous, le Lutin, l'Homme.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.) — Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Lyon, ... On peut aussi adresser franco ... LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS. Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Une insertion ... 25 c. — id. 3 fois en un mois... 20 — id. 6 fois id. ... 15 — RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

	1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien. Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger. . . .	32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste. . . .	50	25	13	7
Pour le nº de huitaine. Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . . .	10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste. . . .	14	7	4	

PARIS, 20 AVRIL.

Une Fête républicaine.

Au moment où nous prenons la plume, les cris de joie retentissent encore, les chants nationaux s'entendent sur les boulevards, sur les quais, sur toute la ligne de l'immense avenue des Champs-Elysées qui mène à l'Arc de Triomphe; les vivats de fraternité et de concorde s'échangent sans interruption entre les citoyens de toutes les corporations de travailleurs, de toutes les armes de l'armée, de toutes les légions de la garde nationale.

La foule continue à circuler, hommes, femmes et enfants, plus nombreuse, plus enthousiaste que nous ne l'avons jamais vue, entre les baïonnettes chargées de fleurs et de verdure, entre les bataillons joyeux, qui, depuis douze heures, se succèdent pour recevoir leur drapeau républicain.

A quelque parti qu'on appartienne, quelle que soit la nature des préoccupations particulières de la veille, il est impossible de ne pas sentir la partie hostile de ses opinions se transformer, et ne pas repousser toutes ses inquiétudes pour s'abandonner à l'espérance.

Les derniers ferments d'aigreur se fondent à cette fraternelle épreuve du cœur de la nation; le calme de l'esprit naît promptement sous l'impression de ces joies si peu connues, de ces effluves puissantes du sentiment de tout un peuple.

On le sent, demain la discussion sera plus conciliante; les hommes dont les opinions se heurtaient avec un reste de violence, touchés de l'admirable esprit de concorde, de l'entrain de fraternité dont les masses leur ont donné aujourd'hui l'exemple, échangeront leurs idées avec plus de bienveillance pour leurs concitoyens, avec plus de confiance dans la situation.

L'effet de semblables fêtes est admirable. Ces réunions de tous les citoyens sont une des conquêtes les plus nobles de notre victoire de février. L'attrait en est si puissant que, malgré la longueur et la fatigue du parcours, malgré la pluie et la boue, en dépit de tous les inconvénients d'une fête si nouvelle, dont les éléments sont si peu variés, dont les accessoires de luxe et de plaisir sont encore si incomplets, la sympathie régnait bruyante et communicative; l'élan de confiance éclatait sans mélange ni restriction.

Chacun semblait heureux de cette variété d'uniformes, de blouses, d'habits et de vestes, sous lesquels battait le même sentiment de foi dans l'avenir de la République. Ces groupes variés apprenaient à se connaître, à s'estimer; ils constataient qu'ils avaient bien tous le même cœur, que les classements exclusifs étaient une injustice qui retombait autrefois sur chacun d'entre eux.

La fraternité ne semblait plus un rêve à personne, et dans ce moment on eût souri de pitié si quelques insensés eussent essayés de provoquer à des cris de haine et d'exclusion.

Une ville de douze cent mille âmes, naguère divisée par des préventions de partis, de classes et de fortunes, tout à coup appelée à fraterniser sur les places publiques, à communier dans une même espérance! voilà une épreuve qui a réussi mieux encore que nous ne l'avions espéré. Cette journée en annonce d'autres plus radieuses encore. Il faut la renouveler souvent; il faut y convier des députations de départements, au moins de ceux qui s'embrassent déjà par des lignes de fer.

Nos gouvernants devront désormais confier à des artistes élus la mission de dresser des programmes plus variés, plus féconds, plus en accord avec les progrès du luxe et des arts. Ne serait-il pas aussi à désirer que les femmes, cette gracieuse partie de toute population, y eussent d'autres fonctions que celles de simples spectatrices? Les cités républicaines de la Grèce n'avaient-elles pas dans leurs fêtes des théories de jeunes filles qui chantaient et dansaient en chœur? Quel charme auraient dans leur bouche les nouveaux chants de triomphe et de concorde que composeront nos poètes nationaux!

Des solennités préparées ainsi avec l'amour du beau et du grand, où tout sentiment, toute grâce, toute splendeur auraient leurs places, où tous les arts viendraient lutter de zèle et d'inspirations grandioses, seraient de nature à accélérer rapidement la transformation de notre vieille société. Chacun emporterait de ces grandes réunions populaires sa part d'observations fécondes, sa moisson d'idées nouvelles. Le souvenir en serait durable et produirait infailliblement l'adoucissement des mœurs, l'élargissement des idées.

Toutes les nations qui nous regardent en ce moment admireraient et ne tarderaient pas à introduire chez elles les fêtes de la fraternité.

Paris aujourd'hui encore offrait l'aspect d'un camp. De l'Arc de l'Etoile à la Bastille, le long des quais, le long des boulevards, le long des avenues, sur les places, dans les rues, partout se dressait une immense forêt de baïonnettes. Tous les costumes, tous les uniformes se groupaient et passaient tour à tour, Les douze légions de la garde nationale sédentaire, les légions de la banlieue, l'artillerie, la cavalerie civique, les légions de la banlieue avec leurs compagnies hors ligne, la garde mobile bivouaquaient çà et là, se mêlant, se confondant avec les troupes des divers régiments en garnison dans les environs de Paris, et qui avaient été appelées pour prendre part à cette grande fête de la fraternité.

Il y avait des régiments d'infanterie de ligne et d'infanterie légère; des cuirassiers au casque et à la cuirasse de fer; des dragons au plastron orangé; des lanciers au schawska polonais, à la lance garnie d'une flamme tricolore; des chasseurs au colbac velu; des artilleurs à la crinière écarlate; des carabiniers au casque et à la cuirasse dorés, à la crinière rouge; des gardes républicaines de Paris aux vêtements bleus et rouges; des soldats du génie; des marins du ministère de la marine, etc.

Puis, à côté des ouvriers de la guerre, des ouvriers de la paix et de l'industrie: les travailleurs des ateliers nationaux, des représentants des divers corps des travailleurs de Paris, portant ces mêmes bannières avec lesquelles ils se dirigeaient dimanche vers l'Hôtel-de-Ville. Mais aujourd'hui toutes divisions avaient disparu; un seul sentiment remplissait tous les cœurs: la fraternité. Les armes même avaient pris un caractère fraternel et pacifique. Au lieu de cartouches, les fusils étaient ornés de fleurs et de verdure.

Dès huit heures cette immense foule armée était à son poste, en masses serrées, sur une longueur de plus de cinq lieues; les bataillons de la garde mobile et les détachements de l'armée étaient intercalés entre les légions de la garde nationale.

A dix heures et demie, les membres du Gouvernement provisoire se sont rendus à l'Arc-de-l'Etoile où devait se faire la distribution des drapeaux.

Une vaste estrade pratiquée sous forme elliptique en avant de ce monument s'enfonçait au-dessous de la voûte à peu près jusqu'à moitié de la hauteur. Tout autour s'élevaient quatorze faisceaux de drapeaux tricolores, et aux deux extrémités de l'estrade de grandes bannières aux couleurs nationales flottaient au vent, soutenues par des mâts portant ces dates: 23, 24 février 1848.

Ce vaste amphithéâtre encadré par l'Arc-de-Triomphe et tout fourmillant de têtes, offrait un coup d'œil magnifique. Le grandiose de l'architecture, le caractère militaire du monument, s'alliaient merveilleusement avec le sentiment qui présidait à la fête. La cérémonie patriotique et l'édifice s'expliquaient mutuellement.

Ces bas-reliefs gigantesques, qui traduisent les strophes de la *Marseillaise*, ressortaient plus beaux et plus poétiques au son de cette musique, qui redisait la *Marseillaise* et le *Chant du départ*; au milieu de cette foule patriotique qui les entourait, qui s'y mêlait, qui s'y encadrait.

La partie supérieure de l'estrade était occupée par des femmes à la toilette élégante, dont la présence adoucissait l'austérité du spectacle.

Au centre de l'estrade et sur le premier plan siégeaient les membres du Gouvernement provisoire. On arrivait jusqu'à eux par une rampe élevée dans une travée bordée de deux urnes antiques. Derrière eux siégeaient les ministres et sous-secrétaires d'État; puis le conseil d'Etat, des députations des corps judiciaires en costume: de la cour de cassation en robe rouge, de la cour des comptes, de la cour d'appel et des tribunaux en robe noire; des officiers généraux des armées de terre et de mer; des fonctionnaires administratifs; des ingénieurs des ponts-et-chaussées; des membres du conseil de l'instruction publique, etc.

La situation de l'Arc-de-l'Etoile, à l'extrémité de la belle avenue des Champs-Elysées, sur une hauteur d'où la vue plane sur une vaste surface découverte, et que l'on aperçoit de si loin, permettait de donner à cette fête gigantesque un caractère d'unité. Ce monument a désormais son rôle obligé dans nos fêtes patriotiques.

Cette fête avait pour but la remise des drapeaux aux différents corps armés. Le *Moniteur du soir* décrit ainsi la cérémonie.

La distribution des drapeaux a commencé par la garde nationale de la banlieue, et s'est poursuivie sans interruption jusqu'à la fin, dans l'ordre de placement de la colonne, et non dans l'ordre des numéros des légions, bataillons ou régiments.

Au moment où les légions, détachements ou bataillons arrivaient près de l'Arc-de-Triomphe, le colonel ou le chef de bataillon faisait faire halte, montait sur l'estrade, où il recevait des mains de l'un des membres du Gouvernement provisoire le drapeau qui lui était destiné, puis il le remettait au porte-drapeau, retournait à son corps, commandait la marche, et le défilé se faisait de suite, par bataillon en masse et par peloton; puis la légion, détachement ou bataillon, retournait à son quartier.

La forme des drapeaux distribués aux gardes nationales et à l'armée est toute nouvelle: la hampe est surmontée d'une pique au bas de laquelle est un médaillon où se trouve gravé en relief le coq gaulois, et au-dessous de ce médaillon une plaque oblongue portant, comme les enseignes de Rome, les lettres initiales R. F., également gravées en relief.

Dans la partie blanche de la flamme, au centre d'une couronne en feuille de chêne, on lit en lettres d'or les mots: *Liberté, Egalité, Fraternité*, et au milieu le mot: *Unité*.

Les mots: *République française* sont en outre inscrits sur le drapeau.

Au moment où chaque chef de corps, accompagné de ses porte-drapeaux, recevait ce nouveau symbole patriotique, les membres du Gouvernement qui les distribuaient successivement répétaient à haute voix la formule suivante:

« Au nom de Dieu et du Peuple, vous jurez de défendre à toujours le » drapeau que la République vous confie. »

Chaque chef de corps prononçait à haute voix les mots: Je le jure! et: Vive la République!

Pendant le trajet d'aller et de retour, et pendant toute la durée de la cérémonie, la garde nationale sédentaire et mobile a fraternisé avec les représentants de l'armée, et n'a cessé de leur donner des marques de la plus vive sympathie et de la plus cordiale affection.

Malgré la pluie, une foule immense de curieux s'est portée vers les Champs-Elysées et sur la place de l'Etoile, sur toute la ligne des boulevards, des quais, et dans l'avenue des Champs-Elysées; les fenêtres resplendissaient de visages heureux; les femmes agitaient leurs mouchoirs et battaient des mains au passage des milices.

Le défilé a duré toute la journée, et ne s'est terminé qu'assez tard dans la nuit.

Les troupes venues à Paris pour la cérémonie sont logées, ce soir, chez les habitants. Tout Paris est splendidement illuminé.

Des réclamations nous sont adressées par un certain nombre de travailleurs.

Voici les faits sur lesquels nous appelons toute l'attention du Gouvernement:

Dans quelques arrondissements, des ouvriers se présentent pour obtenir leurs cartes d'électeur. On leur répond que, n'étant pas inscrits, ils ne peuvent en recevoir.

Certains de leurs inscriptions, ils insistent, font chercher leurs noms devant eux, et il faut bien les trouver, puisqu'ils y sont.

Alors la scène change. On leur dit qu'il n'est pas besoin de s'inquiéter, qu'elles ne seront délivrées qu'à compter du 21, et qu'elles seront envoyées à domicile.

Or, les employés qui tiennent ce langage trompent le citoyen auquel il s'adresse.

Chacun est tenu d'aller chercher sa carte, et ceux qui en attendent l'envoi seront privés de voter.

Il est du devoir du Gouvernement de prévenir par une surveillance sévère toutes manœuvres subalternes qui tendraient à entraver ou à vicier les élections. Cela nous serait facile s'il adoptait par exemple les mesures suivantes:

1º Reculer la clôture des listes jusqu'à samedi soir.

2º Laisser le scrutin ouvert un jour de plus.

3º Enfin, comme il est matériellement impossible que, dans les journées des 21 et 22, toutes les cartes soient délivrées aux mairies, nommer, dans chaque quartier, une commission de trois citoyens, qui délivreraient les cartes aux électeurs. Les sièges de ces commissions seraient rendus publics par la voie de tous les journaux.

4º Chacun étant libre de n'aller voter que le premier, le deuxième ou le troisième jour, les cartes seraient délivrées jusqu'au dernier jour du scrutin, à midi.

Maintenant, nous invitons tous les citoyens qui pourraient être victimes de faits attentatoires à leur droit d'électeur, à nous les signaler, en nous donnant leurs noms et leurs adresses. A notre tour, nous les aiderons, par notre publicité, à en obtenir le redressement du Gouvernement provisoire.

La presque unanimité des journaux de Paris a condamné les rumeurs sauvages qui ont menacé ces jours derniers quelques hommes et quelques doctrines. Les organes des anciens partis sont sur ce point aussi libéraux que les nouvelles feuilles de la République. L'extrait suivant d'un article publié par la *Patrie* et le *Commerce* nous paraît aussi bon à reproduire que celui tiré hier du journal la *Presse*:

La liberté des opinions et de la parole est la première conquête de notre immortelle révolution de 89. La révolution de 1848 n'est venue que pour la consacrer définitivement et dans toute son étendue. Le communisme, à l'état de conviction et de prédication, n'a donc rien qui dépasse le droit de penser, de parler et d'écrire, qui forme la base de toutes nos institutions politiques; la société ne peut intervenir que lorsqu'il passe à l'état de menace, et que de système philosophique il se fait sédition. Agir autrement, ce serait imiter les gouvernements déchus et ouvrir à la violence la porte que l'on fermerait à la discussion.

Nous ne parlons pas des voleurs et des pillards auxquels il peut plaire d'envelopper leurs mauvais desseins dans les plis du drapeau communiste. Nous les croyons peu nombreux et peu redoutables. Mais le communisme, tel que l'enseignent ses principaux chefs, est inoffensif et pacifique, et il est trop convaincu de l'efficacité et de la puissance de ses idées, une fois qu'il en aura montré l'exécution dans un coin de terre destiné à ses expériences, pour avoir jusque-là grande envie de recourir à des voies de colère et d'intimidation. Nous voudrions voir tout le public se pénétrer un peu plus de cette idée d'une application trop peu fréquente encore, bien qu'elle ne soit pas nouvelle dans le monde et dans notre pays. Ce n'est pas en repoussant l'erreur par une fin de non-recevoir, c'est en la discutant qu'on la ruine.

Ce que nous disons du communisme, à plus forte raison le dirions-nous du socialisme proprement dit, de la secte de Fourier, par exemple. Nous regretterions vivement qu'obéissant à un préjugé étroit et à des terreurs ridicules notre pays n'envoyât aucune des vigoureuses intelligences qui se sont consacrées à sa défense, à l'Assemblée nationale. Cette assemblée, pour représenter véritablement l'esprit de la France, doit être un concile tout au moins autant qu'une assemblée politique. Toutes les idées doivent donc être admises à y comparaître, y être passées au crible du bon sens public. Ce bon sens y gagnera, nous n'en doutons pas, en élévation, en étendue, en résultats pratiques, et ces systèmes peut-être trouveront aussi à s'y éclairer et à s'y rectifier. Qu'on veuille bien d'ailleurs prendre la peine d'y songer. Ce n'est pas en leur fermant la bouche, c'est en les écoutant qu'on les désarme. Si la liberté et la fraternité nous font un devoir de donner audience à toutes les convictions réfléchies et consciencieuses, la politique ne conseille guère moins de mettre au sein de la représentation nationale des forces qui seraient peut-être inquiétantes en dehors des délibérations, et qui auraient en tous cas lieu de se plaindre d'être traitées en ennemies par un injuste esprit de réaction. C'est pour cela que nous le demandons, au nom de l'honneur d'abord, ensuite au nom de la sécurité de notre pays, pas d'exclusion! guerre à l'anarchie! mais respect à l'opinion, et place dans l'Assemblée nationale à toutes les convictions généreuses!

Pour faciliter les opérations du dépouillement du scrutin, le maire de Paris devrait publier dans le *Moniteur* et dans les journaux un avis par lequel tous les candidats, qui se portent ou qui sont portés à Paris, seraient priés d'envoyer leur nom et leurs prénoms à l'Hôtel-de-Ville. La mairie pourrait alors faire [illegible] d'avance tous ces noms par ordre alphabétique, sur des feuilles destinées au dépouillement du scrutin. On économiserait, par ce moyen, beaucoup de temps, et on éviterait beaucoup d'erreurs.

contre-révolutionnaires et d'arme à l'esprit de réaction ; avisons donc à des mesures qui, en protégeant la sécurité publique, coupent court aux dangereuses rumeurs, aux calomnieuses alarmes. Si la discussion libre est un droit et un devoir, la discussion armée est un danger, elle peut devenir une oppression. Si la liberté des clubs est une des plus inviolables conquêtes de la révolution, des clubs qui délibèrent en armes peuvent compromettre la liberté elle-même, exciter la lutte des passions et en faire sortir la guerre civile.

Citoyens, le Gouvernement provisoire, fidèle à son principe, veut la sécurité dans l'indépendance des opinions. Il a déjà pris des mesures propres à la protéger; il ne peut vouloir que les armes soient mêlées aux délibérations. Notre République, c'est l'union, c'est la fraternité, et ces sentiments excluent toute pensée de violence.

La meilleure sauve-garde de la liberté, c'est la liberté.

—

Le Gouvernement provisoire, voulant signaler par des actes de clémence les glorieux événements qui viennent de s'accomplir, accorde amnistie à tous sous-officiers, brigadiers, caporaux et soldats des troupes de terre qui sont en état de désertion, et aux jeunes soldats appelés au service qui n'ont pas rejoint le corps auquel ils étaient destinés.

Sont compris dans ces dispositions les déserteurs et insoumis qui, ayant été arrêtés ou s'étant présentés volontairement, n'ont pas été jugés et condamnés définitivement au jour de la publication du présent décret.

—

Rapport fait au Gouvernement de la République par le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances, pour proposer l'établissement d'un impôt sur les créances hypothécaires.

Citoyens,

Avant la révolution, l'impôt était proportionnel. Donc il était injuste. Pour être réellement équitable, l'impôt doit être progressif.

Vous avez reconnu et proclamé ce principe. Il sera mis en action dans le premier budget de la République.

Mais, en attendant cette grande amélioration, il est indispensable de créer les ressources que réclament les besoins de l'Etat. Vous avez à pourvoir à de nombreux services et à remplacer le vide que va faire dans vos finances l'abolition de certains impôts désormais impossibles.

Jusqu'ici les producteurs, les consommateurs et les propriétaires ont eu la charge exclusive des grandes crises. Seuls les capitalistes ont échappé à la nécessité des sacrifices. La justice veut que cette inégalité cesse. Lorsque tous les éléments de la richesse sont atteints, il ne faut pas épargner celui de tous qui est le plus puissant.

En conséquence, citoyens, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le décret suivant, qui prescrit pour l'année 1848 l'établissement d'une contribution directe sur les créances hypothécaires.

DÉCRET.

Art. 1er. Il est établi, pour l'année 1848, une contribution directe sur les créances hypothécaires résultant, soit d'obligations, soit de constitution de rentes foncières, perpétuelles ou viagères, soit de jugement ou arrêt, passés en force de chose jugée.

Cette contribution frappera également les créances privilégiées, sur les immeubles seulement, à l'exception de celles comprises au n° 3 de l'art. 2103 du Code civil.

Cet impôt est fixé à 1 p. 0/0 du capital.

Le capital des rentes perpétuelles sera formé à raison de vingt fois le revenu.

Le capital des rentes viagères le sera à raison de dix fois le revenu.

Art. 2. Pour l'assiette de ladite contribution, les propriétaires d'immeubles grevés des hypothèques ou privilèges spécifiés en l'article 1er sont tenus de déclarer, dans le délai de quinze jours, du 1er au 15 mai prochain, les diverses créances de cette nature existant sur leurs immeubles.

Leurs déclarations seront faites et signées par eux-mêmes ou par leur représentant, devant le greffier de la justice de paix de la situation des biens : il leur en sera donné un reçu.

Des feuilles de déclarations seront déposées d'avance, par les soins des directeurs des contributions directes, dans tous les greffes de justices de paix.

Les déclarations contiendront les noms, prénoms, professions et demeures des propriétaires déclarants ; les noms, prénoms, professions et domiciles des créanciers, la désignation des biens affectés, le montant en capital de chaque créance.

Art. 3. Après le délai de quinze jours déterminé par l'art. 3 pour la remise des déclarations, et dans la quinzaine suivante, les contrôleurs des contributions directes se transporteront dans chaque chef-lieu de canton pour y former les matrices de contribution par commune au moyen des déclarations faites et déposées dans les greffes des justices de paix.

Au fur et à mesure de la confection, les contrôleurs adresseront sans retard ces déclarations et matrices au directeur des contributions directes, dans la circonscription duquel demeure le créancier, et le directeur dressera immédiatement les rôles et les avertissements, de manière que tous soient mis en recouvrement au plus tard le 1er juillet prochain.

Art. 4. Dans le délai de quarante jours, à partir de la publication du présent décret, chaque conservateur des hypothèques sera tenu de fournir au directeur départemental de l'enregistrement et des domaines des relevés, pour les dix dernières années, de ses registres d'inscriptions hypothécaires.

Le rapprochement sera effectué par les employés supérieurs de l'enregistrement de ces relevés et des déclarations faites par les propriétaires débiteurs. Les résultats de ce rapprochement seront transmis au directeur des contributions directes dans la circonscription duquel demeure le créancier, et serviront, s'il y a lieu, à la formation de rôles supplémentaires.

Art. 5. Les rôles seront rendus exécutoires par les préfets et adressés, comme les rôles des contributions directes, aux percepteurs chargés du recouvrement, par l'intermédiaire des directeurs des contributions directes et des receveurs des finances.

Art. 6. La contribution établie par le présent décret devra être payée aussitôt après la publication des rôles et non par douzièmes.

Toutefois le paiement pourra être divisé en deux versements égaux ; le premier sera fait dans le mois de la publication des rôles, le second trois mois après.

Art. 7. Les réclamations seront faites, reçues, instruites et jugées de la même manière que celles concernant les contributions directes, avec cette différence, toutefois, que les agents de l'administration des contributions directes et ceux de l'enregistrement auront seuls à donner un avis.

Art. 8. Les poursuites aux fins de recouvrement des impositions et taxes établies par le présent décret seront exercées par les percepteurs et receveurs des finances, comme en matière de contributions directes.

Art. 9. Les dispositions du présent décret ne sont applicables qu'aux créances actuellement existantes. Elles ne s'appliqueront pas aux contrats passés postérieurement au 15 avril 1848.

Art. 10. Le présent décret sera publié par les soins des maires dans

Le Gouvernement provisoire décrète :

Les faillis déclarés excusables aux termes des art. 538 et 539 du code de commerce seront admis à exercer les droits électoraux.

—

Le Gouvernement provisoire décrète :

Art. 1er. Provisoirement, le ministre de la justice est autorisé à prononcer la réhabilitation des condamnés, avec les modifications suivantes aux dispositions du Code d'instruction criminelle.

Art. 2. La demande en réhabilitation, les attestations exigées par l'art. 620 du code d'instruction criminelle et l'expédition de l'arrêt de condamnation, seront soumises au procureur général, qui transmettra son avis par écrit au ministre de la justice : le ministre statuera.

Art. 3. Si la demande est rejetée, le condamné pourra se pourvoir de nouveau après un intervalle de cinq ans. Il sera procédé sur la nouvelle demande selon qu'il est prescrit au code d'instruction criminelle.

Art. 4. Si, sur la première demande, le ministre prononce la réhabilitation, il en sera expédié des lettres qui seront transcrites en marge de la minute de l'arrêt qui aura prononcé la condamnation.

Art. 5. Tout condamné correctionnellement pourra obtenir sa réhabilitation trois ans après l'expiration de sa peine, pourvu qu'il soit domicilié depuis deux ans dans la même commune. Il devra adresser directement sa demande au procureur général de la cour d'appel dans le ressort de laquelle son arrêt de condamnation aura été rendu. Il y joindra des certificats de bonne conduite délivrés par les maires des communes qu'il a successivement habitées, approuvés par les sous-préfets. Le procureur général donnera son avis au ministre, qui prononcera.

Art. 6. Si la demande est accueillie, les lettres accordées seront transcrites en marge de la minute de l'arrêt qui aura prononcé la condamnation.

Art. 7. Il n'est point dérogé aux autres dispositions du Code d'instruction criminelle.

—

Le Gouvernement provisoire, considérant que le service extraordinaire du conseil d'Etat ne constitue aujourd'hui qu'une superfétation de titres, sans fonctions réelles, aussi contraires aux principes républicains qu'au bien des affaires; qu'il peut y être pourvu autrement et plus avantageusement, dans l'intérêt de l'administration, sans qu'il soit besoin de conférer à des fonctionnaires étrangers au conseil d'Etat les titres de conseillers d'Etat et de maîtres des requêtes,

Décrète :

Art. 1er. Le service extraordinaire du conseil d'Etat est supprimé.

Art. 2. Les chefs de service, désignés par les ministres de chaque département seront appelés à prendre part aux travaux des comités et de l'assemblée générale du conseil d'Etat, quand leur concours sera jugé nécessaire.

—

Le Gouvernement provisoire, sur la proposition du ministre de la guerre, décrète :

Le colonel du génie Poncelet (Jean-Victor) est nommé général de brigade en remplacement du général Cavaignac, nommé général de division.

—

Sont suspendus de leurs fonctions MM. Mérilhou, Lavielle, Hervé, conseillers à la cour de cassation.

La démission de M. Quénault, conseiller à la cour de cassation, est acceptée.

Révolution européenne.

A Constances les classes inférieures et les ouvriers se sont armés de faux et dominent dans la ville. Ils ont fait battre le rappel le 14; on voulait d'abord arrêter le bourgmestre, mais on a abandonné ce projet parce qu'il a consenti à donner des munitions de guerre aux volontaires qui sont partis en armes pour rejoindre les bandes dont Hecker et Struve sont les chefs.

L'ordre a été donné à Carlsruhe d'arrêter les deux agitateurs; mais cette arrestation sera fort difficile. Le 13, à Waldshul, on a battu la générale et engagé les individus capables de porter les armes de se trouver le lendemain à un rendez-vous où l'on discuterait le plan d'opérations arrêté par la commission qui commande à Constance. Partout on fait des balles et l'on fait des provisions de poudre.

Manheim est chaque jour le théâtre de nouvelles collisions entre les représentants du parti royaliste et ceux du parti républicain.

L'émeute d'Aix-la-Chapelle est loin d'être apaisée, et cet évènement pourrait avoir des conséquences plus graves qu'on ne l'avait cru d'abord. On écrit de cette ville, 18 avril au matin :

Pendant la journée d'hier, toutes les boutiques sont restées fermées, *l'acte d'insurrection* a été lu à quatre heures au son du tambour. Cependant on n'en est pas encore venu dans la ville à de graves excès; on a çà et là brisé des fenêtres. On dit qu'un coup de feu tiré sur le Seilgerben a tué une femme.

Les gardes civiques ne se montrent presque pas, et le corps est très réduit par la retraite de quelques membres. Ce matin on a affiché aux coins des rues une proclamation dans laquelle on engage à livrer aux flammes les maisons de ceux qui ont tiré ;

Après midi a paru une proclamation qui défend strictement toute réunion de plus de cinq personnes et déclare que, si la troupe, la garde bourgeoise ou la police sont attaquées, ou si l'on n'obéit pas à leurs ordres, il sera fait aussitôt usage des armes. Malgré cette invitation, le jour ne s'est pas écoulé sans conflits.

Les patrouilles d'infanterie et de cavalerie sillonnent la ville dans tous les sens et font feu après les sommations réitérées sur ceux qui refusent de se retirer. Dans plusieurs endroits, la troupe et la garde ont éprouvé de la résistance, et plusieurs personnes ont été blessées.

Cependant, force est restée à la bourgeoisie; la populace a été partout désarmée, et on a fait un grand nombre de prisonniers. Les rues sont gardées par la troupe.

La nuit s'est passée tranquillement. Des troupes sont arrivées hier de Cologne et de Juliers à Aix-la-Chapelle.

Des voyageurs qui ont quitté Aix-la-Chapelle lundi, à cinq heures de l'après-midi, disent que les désordres n'avaient pas encore cessé et que la garde bourgeoise faisait feu sur les émeutiers. Ils ajoutent que le cadavre d'une victime, placé dans une bière, était laissé sur la voie publique, entouré de cierges allumés, et qu'une quête avait lieu auprès du cadavre.

---

de Breslau :

Les insurgés ont évacué Schroda et se sont retirés en armes dans le camp de Wreschen, qui forme maintenant le point central de réunion des insurgés. Les autorités prussiennes sont rétablies à Schroda. — Nos troupes ont poursuivi les insurgés et les tiennent cernés dans Wreschen vers la frontière russe. — Les Polonais ne sont pas d'accord : les uns veulent capituler ; d'autres prétendent résister. — Les chefs nobles ne peuvent plus maîtriser leurs subordonnés. Le sang, dit-on, a déjà coulé.

Les Allemands et les Polonais ont également tiré l'épée les uns contre les autres :

On annonce, dit un autre correspondant de Posen, que les Allemands et les Israélites ont attaqué 28 propriétaires polonais qui se rendaient à Posen avec 35 chevaux, et se préparaient à une guerre contre la Russie. On leur a enlevé leurs chevaux et l'argent qu'ils avaient; 12 furent coupés en morceaux, 10 blessés et garottés. A Bojanowo, des voyageurs polonais ont été maltraités par un attroupement composé d'Allemands et d'israélites, parce qu'ils portaient la cocarde polonaise. Près d'Ostrowo, le 13 courant, une patrouille de cuirassiers a été attaquée à coups de fusil.

A Cerniejeno, à Nelka et près de Kurnek, il y a eu des combats entre les Polonais et les troupes prussiennes, qui toutefois ont eu l'avantage.

Les Polonais n'ont pas, écrit-on encore de Posen, déposé les armes, et ils ne les déposeront probablement que lorsque le gouvernement prussien leur aura tenu parole. L'armistice est expiré, et il faut s'attendre à un combat sanglant, à moins que le gouvernement n'envoie son adhésion aux concessions récemment faites aux Polonais par le général de Willissen.

Le gouvernement autrichien a suivi, pour la Gallicie, la même politique que le gouvernement de Prusse pour le Posen. Quatre mille paysans des environs de Bochnia se sont armés contre la noblesse.

L'empereur de Russie se raviserait-il? On écrit de Saint-Pétersbourg, 11 avril :

L'empereur a ordonné que les consuls et agents consulaires français dans les ports de la Russie seraient reconnus en cette qualité, et qu'au besoin chacun serait tenu de leur prêter secours. Les navires français seront admis dans les ports russes, conformément aux traités de commerce et de navigation conclus entre la France et la Russie.

On s'occupe à Vienne d'élaborer une constitution. La commission a déjà voté les dispositions suivantes :

La chambre des pairs d'Autriche ne se composera point d'une noblesse héréditaire, mais des grands propriétaires fonciers. L'empereur ne pourra nommer qu'un cinquième des pairs. Tous les cinq ans la chambre sera renouvelée.

Pour la chambre des députés, seront électeurs tous les citoyens âgés de vingt-et-un ans, sans condition de cens. Il sera nommé un député sur 50 000 habitants.

Egalité de droits civils et politiques, sans exception de croyance religieuse. — Egalité des citoyens devant la loi. — Admission de tous les citoyens à tous les emplois publics. — Liberté de conscience, de la presse, de la parole, droit de réunion, indépendance des magistrats, publicité et oralité des débats judiciaires. — Jury. — Les deux chambres auront l'initiative, le droit de vote de l'impôt. — Responsabilité des ministres.

On croit que la nouvelle constitution sera promulguée le jour de la fête de l'empereur. La Diète sera convoquée au mois de mai.

Le peuple hongrois s'est opposé au départ des troupes hongroises, que l'on voulait expédier pour opprimer les autres provinces autrichiennes.

Les Italiens ont pénétré dans le Tyrol jusqu'à Judicaries. Les troupes autrichiennes leur ont cédé le terrain.

Le gouvernement provisoire de Milan vient de publier une loi *sur l'organisation de la défense de la patrie*. Tout citoyen, âgé de 18 à 60 ans, est appelé à servir *personnellement* la patrie. Le peuple armé prend le nom de garde nationale. Le contingent actif qui forme l'armée se compose des citoyens de la garde nationale âgés de 20 à 25 ans. Les gardes nationaux âgés de 20 à 40 ans peuvent être mobilisés. Les gardes nationaux âgés de 18 à 20 ans et de 40 à 60 ans ne peuvent être appelés à servir hors de leurs communes.

Les chartistes vont reculant chaque jour! Ils viennent de décider qu'ils ne tiendront plus de séance à Londres avant le 1er mai.

Les soldats de la garnison de Madrid, consignés jusqu'ici dans leurs casernes, commencent à circuler dans les rues, mais il ne leur est pas permis de sortir sans leurs baïonnettes.

Nous recevons de l'éminent architecte, M. H. Labrouste, la note ci-dessous.

J'ai appris que quelques personnes supposaient, et même affirmaient, que je consentais à être porté comme candidat à l'Assemblée nationale. Il n'en est rien. J'ai invité, au contraire, toutes les personnes qui m'ont consulté à porter leurs voix sur mon confrère et ami M. C. Daly, seul candidat adopté par la réunion des architectes.

H. LABROUSTE, architecte.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. »
FAITS DE PUBLICITÉ....... 1 f.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. — La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

	1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien. Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.	32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.	50	25	13	7
Pour le n° de huitaine. Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.	10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.	14	7	4	

PARIS, 21 AVRIL.

Proclamation du Gouvernement provisoire au peuple, à la garde nationale et à l'armée.

L'unité du peuple, de la garde nationale et de l'armée, qui est la pensée du Gouvernement et la nécessité de la République démocratique, est désormais accomplie. La journée d'hier a montré aux yeux ce qui était dans les cœurs : il n'y a plus qu'un peuple. Ce peuple est confondu et armé pour défendre dans l'ordre la République.

Citoyens, ne vous étonnez pas qu'un cri de joie et de reconnaissance unanime de tous les membres du Gouvernement réponde à ces millions de cris du peuple innombrable qui a passé hier devant nous, en présentant, d'une main, des armes au Gouvernement, en faisant, de l'autre main, le geste du serment à la République.

Jamais la royauté ni l'empire n'ont assisté à une semblable revue ; car c'étaient des armées qui passaient devant eux : ici c'était le peuple ! Et le peuple n'avait qu'une âme, et cette âme était la fraternité ! Cet arc de triomphe élevé à la mémoire d'un conquérant se rapetissait devant cette multitude. Le génie militaire du conquérant s'effaçait devant le génie du peuple. C'est le caractère du grand mouvement que nous accomplissons : les individualités disparaissent, le peuple grandit !

Nous voudrions conserver à la postérité la fidèle image de ce grand jour fraternel; cette forêt flottante de baïonnettes que seize heures n'ont pas suffi pour écouler au pas de charge; ces fleurs, ces pavillons, ces rameaux au bout des fusils, symboles de paix dans la force ; ces bataillons accourus des villes et des villages les plus éloignés avec une partie de leur population ; ces régiments composés de nos fils et de nos frères, rentrant dans la capitale réconciliés et entrelacés dans les groupes armés ou désarmés du peuple ; ces visages qui ne respiraient que la concorde, la confiance, la sérénité de l'ordre et de la liberté; ces cris, dont pas un seul n'a été un cri de haine ou d'alarmes; cette unanimité d'adhésion à quelques citoyens modestes et laborieux, chargés par les circonstances de veiller au salut de tous; ce recueillement enfin en rentrant aux flambeaux dans les rues de Paris spontanément illuminées, comme pour prolonger plus avant encore dans la nuit ce jour trop court pour laisser contempler l'armée pacifique de la fraternisation! Conservez du moins cette image dans vos cœurs!

L'Europe et la France le sauront demain : l'Europe, pour mesurer l'incommensurable puissance d'une nation qui, dans une seule ville, peut armer trois cent mille hommes en une nuit! la France, pour se réjouir de l'esprit qui anime l'universalité de sa capitale, et pour dissiper les craintes que les ennemis de la République pourraient répandre contre la raison et contre la perpétuité de la République.

Vous l'avez vu, citoyens, et la France le verra par vos yeux, après vous!

Quand Paris armé est debout, tout s'abaisse et disparaît devant son attitude.

L'ordre est garanti.

La sécurité et l'indépendance de la représentation nationale sont assurées.

La famille et la propriété sont sacrées.

Les industries sont libres.

Le crédit remonte.

Le numéraire enfoui par la défiance reparaît.

Le travail, cette propriété des travailleurs, est créé par le Gouvernement, entouré d'institutions protectrices des droits du plus pauvre et du plus faible.

La fraternité ne sera pas seulement une cérémonie, elle sera la loi !

La République, impérissable dans sa force et invariable dans sa marche, continuera la Révolution, mais la continuera au profit de tous; elle sera une, comme vous avez été un. Donnez-lui le temps et la force, elle vous rendra la justice entre toutes les classes, l'égalité entre tous les intérêts, l'union entre tous les cœurs, l'influence au dehors, la sécurité au dedans!

Une idée fausse en province.

Paris, qui fait les révolutions, est une ville maudite dont les provinces ne sauraient trop se méfier. Le minautore, des bords de la Seine, dévorerait l'Assemblée constituante, comme il a dévoré successivement trois royautés ; hélas! il faut en finir avec le monstre de la centralisation dont la devise est : *rien par la France.* « Ne permettons pas, disent les derniers échos de l'opinion légitimiste, que le siége de l'Assemblée nationale soit à Paris, à la merci de trois cent mille communistes ; mais transportons-le sur les rives de la Loire, sous les ombrages de quelque gothique château, où nous pourrons remettre en question, à notre aise, la République de 1848, sans crainte d'être troublé autrement que par le chant des oiseaux. »

Bonnes gens, vous voudriez, n'est-il pas vrai, transformer en une innocente idylle le grand drame de notre révolution ? Le bruit que fait cette révolution proclamée par la voix retentissante du peuple vous inquiète et trouble votre sommeil. Pour l'empêcher de sauver le monde, vous voudriez lui retirer son levier ; pour l'empêcher d'éclairer les peuples, vous l'enlèveriez au foyer immense qui est pour elle la source de la vie. Sachez-donc que, dans ce pays unitaire de la France, toute assemblée nationale qui se tiendrait partout ailleurs qu'à Paris, au milieu du grand peuple parisien, n'aurait aucun retentissement ni en France, ni dans le monde. Votre assemblée de Tours ou de Blois ne serait qu'un conciliabule dont riraient les provinciaux eux-mêmes, comme l'on riait autrefois du roi de Bourges. Et cependant, le peuple de Paris que vous signalez comme l'ennemi des intérêts de la France, n'a rien de commun avec l'*Anglois* du quinzième siècle. Votre défiance à son égard est souverainement injuste. Tout travailleur résidant à Paris n'est-il pas le représentant naturel de ses frères provinciaux au milieu desquels il est né et près desquels il retournera mourir ?

Paris est une grande ville, ce n'est pas une patrie, c'est le centre de la France, ce n'est pas la France. Il n'y a pas de Parisiens proprement dit, il n'y a que des Français habitant Paris, mais qui tiennent par les relations les plus intimes à toutes les parties de la nation française.

Ne cherchez donc pas à nous diviser en faisant accroire aux simples et aux ignorants que l'intérêt de Paris diffère de l'intérêt de la province, et que la capitale est à la merci d'une multitude dirigée elle-même par quelques meneurs. Par cela même qu'on vit à Paris, au centre de la France, au foyer de la civilisation, le peuple parisien est le plus éclairé de tous les peuples. Il a conscience de sa valeur morale, sachant que lorsqu'il parle, le monde se recueille pour l'écouter, et que, lorsqu'il marche, le monde s'ébranle pour le suivre. Mais il sait aussi à qui il est redevable de la supériorité intellectuelle qui le distingue; il n'ignore pas qu'il a un maître puissant devant lequel il se fait gloire de fléchir. Le maître du peuple de Paris, le souverain du monde, c'est l'idée d'humanité et de progrès. Le peuple de Paris, véritable apôtre de la démocratie universelle, est bien le *serviteur des serviteurs* de l'humanité. Plus infaillible que les papes catholiques du moyen-âge, lorsqu'il lance ses foudres, il frappe toujours juste. Les hérétiques excommuniés par lui sont tous ceux qui rejettent l'unité et la fraternité pour rester dans la caste et l'égoïsme.

Que ceux donc qui sont décidés à combattre franchement pour le triomphe de l'humanité, que ceux qui désirent la constitution d'un ordre social définitif, ne craignent pas de voir Paris rester le siége de l'Assemblée constituante. Si le peuple assiste à cette assemblée, ce sera en esprit principalement. Sa pensée planera sur le nouveau cénacle et donnera à ceux qu'elle embrasera le don des langues, c'est-à-dire l'éloquence irrésistible qui fera triompher le droit de tous et saura concilier tous les intérêts.

La République une et indivisible ne voudrait pas plus des muets de Constantinople que la France démocratique n'a voulu, sous le dernier règne, des eunuques du Bas-Empire.

Réorganisation judiciaire.

La justice émane du souverain.

La justice est gratuite en France.

De ces deux principes inscrits depuis cinquante ans dans nos constitutions, le premier, pour être vrai, doit être ramené à sa véritable source ; le deuxième n'a été jusqu'ici qu'un mythe. Il faut arriver à lui donner une vie sérieuse.

La nation ayant repris son droit de souveraineté, c'est désormais en son nom que sera rendue la justice, par des magistrats délégués par elle. La hiérarchie actuelle ne peut donc être conservée, puisqu'elle émane d'un principe essentiellement contraire à ce droit de souveraineté.

La justice gratuite ou tout au moins à un bon marché qui se rapproche le plus possible de la gratuité, ne comporte pas davantage l'organisation actuelle avec son cortége de formalités procédurielles si longues et si coûteuses. Aussi, comme nous l'avons dit, ce n'est pas seulement dans le personnel qu'il faut porter les réformes, c'est aussi dans le matériel législatif. Au surplus, il n'est pas aujourd'hui un seul bon esprit qui ne convienne que notre régime de procédure ne soit un régime odieux, oppressif pour les justiciables et surtout contraire à l'égalité. Aussi, à cet article de la Charte : « Les Français sont égaux devant la loi, » le peuple avait-il dès longtemps ajouté ce commentaire : « Mais la loi n'est pas égale pour tous les Français. »

Le peuple avait raison. Il ne faut plus qu'il en soit ainsi, et voici, quant à nous, le programme qui nous paraît destiné à traduire dans les faits les deux principes que nous avons posés en tête de cet article.

1° Administration de la justice, comportant trois branches : justice commerciale, civile, criminelle, administrée par des juges de premier et de second degré; une cour de cassation chargée de maintenir l'unité de jurisprudence, mais ayant aussi des attributions particulières sur lesquelles nous reviendrons.

2° Institution de bureaux de conciliation.

Voici maintenant comment nous entendrions faire fonctionner ce mécanisme nouveau :

1° Il y aurait un bureau de conciliation auprès de chaque tribunal de paix. 2° Un tribunal de paix dans chaque canton;— à Paris, deux par arrondissement. 3° Un tribunal d'appel par arrondissement. 4° Une cour de cassation, divisée en trois chambres : chambre civile, jugeant définitivement les pourvois en matière civile ; chambre criminelle, jugeant définitivement les pourvois en matière criminelle; chambre des requêtes, divisée en deux sections, l'une jugeant les procès administratifs, l'autre les affaires d'octroi et de régie.

Ce projet entraîne, comme on le voit, la suppression des anciennes cours royales et celle du conseil d'État. Ce dernier sera surtout avantageusement remplacé par la cour de cassation, qui, pour les lumières et l'indépendance, offrira du moins toute garantie aux justiciables.

Dans notre système, toutes affaires civiles et commerciales devront passer au bureau de conciliation, qui fera tous ses efforts pour amener une transaction. S'il n'y a pas conciliation, les parties seront délaissées à se pourvoir devant les tribunaux compétents, savoir :

Pour les affaires civiles, le tribunal de paix, composé d'un juge de paix et de deux assesseurs, jugeant en premier ou en dernier ressort, selon la nature et l'importance des contestations.

Pour les affaires commerciales, les conseils de prud'hommes, composés en nombre égal de chefs d'industrie et de simples ouvriers, jugeant également en premier ou en dernier ressort.

Les appels seraient, selon la nature des affaires, portés devant les tribunaux civils ou de commerce convertis en tribunaux d'appel.

Enfin les pourvois portés directement à la chambre civile de la cour, ou tribunal de cassation.

Certaines affaires, telles que les séparations étant susceptibles d'être jugées par le jury, cette nature de juridiction remplacerait avantageusement les formalités sans nombre prescrites, à titres de garantie, dans ces sortes d'affaires.

La juridiction contentieuse administrative resterait, pour premier degré aux conseils de préfecture, tels qu'ils seront réorganisés par les lois nouvelles; pour deuxième degré, à la chambre des requêtes du tribunal de cassation.

2° **Nomination des magistrats.** — Les juges-de-paix élus par tous les électeurs, et choisis parmi les avocats inscrits au tableau depuis cinq ans au moins ; réélection tous les trois ans. Les prud'hommes élus pour un an, en nombre égal dans chaque industrie. Pour les tribunaux d'appels (civils ou de commerce), élection à deux degrés.

Enfin, la cour de cassation composée de magistrats à vie et se recrutant par l'élection et sur présentation de candidats, c'est-à-dire en cas de vacances chaque tribunal d'appel présentant un candidat, et sur cette liste l'assemblée des représentants nommant les juges aux places vacantes.

Tel est l'ensemble du système général qui nous paraît le mieux réaliser les principes que nous avons exposés et que nous essaierons de convertir en projet de loi.

A propos du mouvement de dimanche, nous trouvons dans quelques journaux de province une opinion contre laquelle nous ne saurions trop protester.

Ces journaux semblent croire qu'une émeute vaincue eût consolidé le Gouvernement provisoire.

D'abord, il n'y a pas eu d'émeute à Paris depuis la révolution de février.

Ensuite il est faux de dire qu'une émeute vaincue puisse donner la moindre force au Gouvernement républicain.

Au temps de la monarchie, une émeute servait l'autorité ; une victoire matérielle sur l'insurrection affermissait le pouvoir. C'était logique, le gouvernement monarchique représentant une coalition d'intérêts et s'appuyant sur la force.

Mais en est-il ainsi dans une république, dans un gouvernement fondé non plus en faveur de telle ou telle catégorie de privilégiés, mais en faveur de tous les citoyens ; dans un gouvernement qui s'appuie non plus sur la contrainte, mais sur le vœu général ?

Non, évidemment. Le gouvernement républicain ne doit régner que par la persuasion ; qu'il emploie la force contre quelques coalitions d'intérêts particuliers qui se poseraient en guerre contre l'intérêt de tous, rien de plus juste. Mais le jour où il a recours à la force brutale contre des idées; il renie son principe, il se fait gouvernement de fait au lieu de gouvernement de droit. Du jour où *il* se croit obligé d'opposer à une doctrine une autre arme que la discussion libre, c'est qu'il juge cette doctrine supérieure à la sienne. Un gouvernement républicain qui fait descendre des troupes dans la rue et qui remporte une victoire armée contre les idées est un gouvernement perdu.

C'est là un point sur lequel, nous en sommes convaincus, tous les hommes du Gouvernement provisoire pensent absolument comme nous. Leurs derniers efforts de ralliement et de concorde le prouvent honorablement.

Avis aux Electeurs.

Nous sommes informés que beaucoup d'électeurs, surtout dans la banlieue, ignorent complétement que le jour du vote ils auront à présenter trente-quatre noms sur leur bulletin. Nous en avons vu plusieurs qui ne s'occupaient plus des élections parce que, disaient-ils, ils étaient parfaitement fixés sur *le candidat* qu'ils voulaient nommer.

Nous rappelons aux électeurs que personne n'est *obligé* de mettre trente-quatre noms sur son bulletin, mais que chacun *en a le droit*, et qu'il est bon que chacun use de ce droit. Il convient aussi de rappeler aux électeurs que chacun doit arriver à la séance muni de son bulletin tout fait. On recevra les bulletins lithographies et imprimés aussi bien que les bulletins écrits à la main.

Nous donnons en supplément à nos abonnés de Paris une liste de candidats à l'Assemblée constituante, pour le département de la Seine.

[illegible] de la Bourse, et d'évacuer la place. On ne saurait dire avec quelle stupéfaction on a reçu cette nouvelle preuve du peu d'intérêt que prend l'autorité supérieure au rétablissement de l'ordre.

» Le commissaire-général, le citoyen Pillette, qui avait tranquillement et sans se déranger, suivi toutes les phases de l'émeute, étant allé en amateur visiter les gardes nationaux rentrés dans la Bourse, a été sévèrement interpellé par le commandant des canonniers, qui lui a reproché de jeter le ridicule sur les manœuvres de la garde citoyenne. D'autres officiers ont hautement accusé le commissaire-général de pactiser avec l'émeute.

» Après la rentrée des troupes et de la force publique, les groupes se sont formés en masse devant le *Café de Foy*, où le citoyen Bianchi était entré. Un commissaire de police tenta en vain de dissiper ces attroupements. Il fallut que le rédacteur du *Messager* prît la parole du haut du balcon, et haranguât la multitude qui criait qu'il fallait *écorcher tout vifs les blancs et pendre les modérés*. Les ouvriers obéirent lentement à l'injonction de se retirer; enfin, la pluie vint encore en aide à l'orateur, et à dix heures et demie, la place était complètement évacuée.

» Hier soir, à onze heures, des bruits inquiétants couraient sur la Grande-Place et surtout à la Bourse. On disait que les émeutiers organisés par les républicains du commissaire-général Delescluze devaient se porter en masse sur l'hôtel des Canonniers.

» On disait encore que deux bataillons de la garde nationale mobile de Paris allaient arriver à Lille. Ce supplément de force armée, dont on ne comprenait pas la nécessité, était l'objet de divers commentaires. Lorsque le citoyen Pillette, commissaire-général adjoint, s'est mêlé aux groupes de gardes nationaux et avec les airs suffisants et vaporeux qui recommandent seuls ce magistrat à la confiance publique, il a répondu aux reproches qu'on lui adressait en déclarant qu'il était trop bon de se déranger pour recevoir des observations désagréables, et que, si l'on avait à lui en adresser, on aurait au moins à l'avenir la peine d'aller le trouver chez lui. Là dessus, il a lentement tourné le talon!... Palsembleu! Monsieur le commissaire-adjoint, ceci est du petit-maître et même de l'*incroyable*... Aussi les gardes nationaux et les canonniers présents ont-ils éprouvé un moment d'indignation telle que peu s'en est fallu qu'on ne prît ce nouveau provocateur au mot, et qu'on n'allât rendre une visite sérieuse à la préfecture de Lille.

» Quant à l'arrivée des bataillons de la garde nationale mobile, nous n'avons pas besoin de dire que c'est là un bruit sans fondement. Le Gouvernement provisoire est trompé sur ce qui se passe à Lille, et il abandonne cette grande cité aux périlleux hasards d'une agitation ultra-radicale. »

SAINT-ETIENNE.—On lit dans les journaux de Saint-Etienne :

« La cour d'appel de Lyon, avertie des troubles survenus dans notre ville, vient d'évoquer l'affaire.

» MM. Loyson, avocat-général, et Chaley, conseiller à la cour, ce dernier faisant fonction de juge d'instruction, sont arrivés hier dans notre ville, et les poursuites vont être immédiatement commencées. »

LYON.—On lit dans le *Courrier de Lyon* du 19 avril :

« Hier, notre ville a été émue par une foudroyante déclaration du club central contre la liste de candidats proposés à l'armée par le comité qui siége à la préfecture. Voici le texte de ce placard :

« Citoyens :

» Une commission envoyée par nous au citoyen Arago avait pour mission la demande du changement du comité préfectoral du Rhône, qui, n'ayant d'ailleurs reçu aucun mandat de l'omnipotence du peuple, avait forfait à la droiture en envoyant à l'armée une liste de candidats que le peuple n'avait pas sanctionnée.

» Le citoyen Arago a répondu qu'il blâmait l'acte reproché, qu'il n'en avait eu connaissance qu'après son exécution, et que cependant il ne pouvait ni ne voulait dissoudre ce comité.

» Nous protestons contre une pareille décision. Nous pourrions joindre à notre protestation une manifestation plus énergique, car nous sommes le peuple, c'est-à-dire le seul élément qui ait vie aujourd'hui. Si notre sagesse, au moment des élections, nous fait un devoir de nous abstenir, que les hommes qui ne tiennent leur pouvoir que de nous veuillent bien se rappeler que notre voix est grande lorsqu'elle demande justice, et qu'elle doit être écoutée. Qu'ils songent aussi que nous n'abdiquons pas, et qu'une protestation de toute autre nature pourra apprendre à ce conseil que l'autorité du peuple souverain doit l'emporter sur les iniques et niaises machination d'une infâme coterie.

» Le bureau du club central :

» Le vice-président, MILLERET.

» Le secrétaire, CARCANAYGUE. »

» Cette protestation, affichée dans les quartiers les plus populeux de notre ville, a, comme on le pense bien, excité une vive fermentation.

» Vers deux heures environ, un individu a été vu arrachant un de ces placards sur le quai. Interpellé par plusieurs passants, il s'est récrié vivement, en soutenant que cette manifestation était une provocation à la guerre civile. Mais, harcelé de plus en plus, il a pris la fuite et s'est réfugié dans la rue des Célestins, et de là dans les bureaux du *Censeur*. Il y a été suivi par la foule, qui a envahi les bureaux de ce journal, l'en a arraché de vive force et l'a conduit au corps-de-garde situé sur le quai, non sans quelque danger pour sa personne, à raison de l'irritation du peuple. De là il a été emmené à l'Hôtel-de-Ville, où il a été, dit-on, mis en liberté.

» Sans entrer dans le fond de la querelle, nous regrettons le caractère qu'elle a pris et l'espèce de violation de domicile qui en a été la suite.

» Dans la soirée, deux autres individus, porteurs de pistolets dont ils ont menacé de faire usage, ont été arrêtés dans le même quartier pratiquant la même opération. »

ROUEN.—On lit dans le *Journal de Rouen* : « Une déplorable scène de violence a eu lieu hier, vers trois heures après midi, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

» Un individu distribuait une liste imprimée de candidats à l'Assemblée nationale, lorsque bientôt il se vit entouré d'un groupe menaçant. Une querelle s'engagea alors, et plus de deux cents individus n'eurent pas honte de se ruer sur un homme seul et sans défense. Le malheureux voulut prendre la fuite; mais il ne put échapper aux plus coupables violences; ses vêtements furent déchirés et il reçut une grêle de coups; il se réfugia dans l'Hôtel-de-Ville, on l'y poursuivit. Enfin, après avoir parcouru les galeries du rez-de-chaussée et du premier étage, il finit par trouver un asile dans le corps-de-garde de la garde nationale, d'où l'on parvint à le faire sortir sans qu'il fût reconnu.

» Le soir, vers sept heures, une scène à peu près semblable se passait dans la rue de la Grosse-Bouteille : un homme et sa femme vendaient des journaux et distribuaient des listes de candidature; ils ont été assaillis par plus de cent personnes, qui ont lacéré leurs imprimés, les ont frappés violemment et les ont poursuivis, en poussant des cris sauvages, jusqu'au poste du pont suspendu.

» De pareils actes ne sauraient être réprouvés avec trop d'énergie par tous les bons citoyens, et, si de semblables violences pouvaient être le fait d'un parti, ce parti serait jugé d'avance. Les hommes qui comptent sur de pareils excès pour faire triompher leur opinion ne sont certaine-

FAITS DIVERS.

A la suite de la grande revue d'avant-hier, un banquet a été offert par le corps d'officiers du 3e bataillon de la 2e légion de la garde nationale aux officiers des 3e et 4e bataillons de la garde mobile, casernés sur le territoire du 2e arrondissement, et à ceux des 25e, 34e et 57e régiments d'infanterie de ligne logés aux Batignolles.

Cette fête patriotique, qui ne comptait pas moins de 200 couverts, a eu lieu à 10 heures du soir, dans les salons du restaurateur Lemardelay, rue Richelieu, et a dignement scellé l'union de la garde nationale, tant mobile que sédentaire, avec l'armée, déjà si bien inaugurée sous les armes à la revue. Plusieurs toasts, inspirés par les sentiments d'une chaleureuse fraternité, ont été échangés entre tous les membres de la grande famille militaire de la France. Un de ces toasts a été porté au colonel Clément Thomas, de la 2e légion. Et bien que chacun fût fatigué de la journée, on ne s'est séparé qu'à une heure du matin, aux cris de Vive la République! vive la ligne! vive la garde nationale!

Nous sommes heureux d'avoir à constater de pareils empressements en faveur de l'armée, si digne de toutes les sympathies du peuple, et nous espérons que l'exemple donné par le 3e bataillon de la 2e légion trouvera bientôt, tant à Paris qu'en province, de nombreux imitateurs.

— Dans la dernière assemblée générale des charpentiers, tenue au Palais-de-Justice, 10e chambre, citoyen le Cabanié, délégué au Luxembourg, a été accepté à l'unanimité pour candidat à l'Assemblée constituante.

— L'association de l'éducation, réunie en comité électoral, a résolu d'adopter pour ses candidats à l'Assemblée nationale MM. Augier, l'un des rédacteurs de la *Réforme*, Corbon, l'un des rédacteurs du journal l'*Atelier*, et Catalan, professeur de mathématiques.

— Tout le monde a pu remarquer jeudi, à la distribution des drapeaux, un gros chien griffon assez laid, couleur jaunâtre, couché sur les marches de l'estrade et aux pieds des membres du Gouvernement provisoire. Ce chien, dont le maître, homme du peuple, a été tué aux barricades en combattant dans les journées de Février, a lui-même été blessé à côté de son maître d'un coup de feu à la cuisse et d'un coup de sabre à l'épaule droite; la cicatrice est encore visible. Il a eu en outre la patte droite de devant écrasée par le cheval d'un garde municipal, *il boite et boitera toujours*. Ce chien était entré, blessé et meurtri, à l'Hôtel-de-Ville le 24 février, en même temps que le peuple, et ne l'avait pas quitté depuis. Il a suivi la garde républicaine, qui l'a adopté, à la distribution des drapeaux, et répond au nom de *Barricade*; il se trouve perdu. La garde républicaine prie les citoyens qui le trouveront de le renvoyer à l'Hôtel-de-Ville, et les journaux de vouloir bien reproduire ce petit article.

— On a eu à déplorer hier, pendant la revue, un bien triste accident. Un garde national qui, pour décharger son fusil, croyait tirer en l'air, du quai du Carrousel, où il passait, a atteint un homme sur le quai Voltaire, et l'a tué sur le coup. (*Constitutionnel*.)

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« Nous avons annoncé hier soir le départ pour Amiens d'un bataillon de la garde nationale mobile; ce bataillon, fort de 668 hommes, est arrivé à Amiens hier soir à minuit. Ce bataillon a dû bivouaquer à l'Hôtel-de-Ville. Il devait être le lendemain logé chez les habitants, comme l'était déjà un bataillon du 1er léger, arrivé de Versailles dans la matinée.

» Ces forces militaires ont trouvé Amiens fort tranquille. « Nous ne doutons pas, dit le *Journal de la Somme*, que la meilleure harmonie ne règne entre les hôtes de notre cité et la presque unanimité de ses habitants. »

— M. Leclanché, que la garde nationale d'Amiens a expulsé à la suite de désordres très regrettables, écrit aux journaux pour faire constater ce fait, qu'il n'a pas donné sa démission de commissaire départemental, quelque menace qu'on lui ait faite pour l'obtenir.

— Un spectacle plein d'émotion a été donné hier à la foule sous les arcades de la rue de Rivoli.

Des vétérans de l'armée de l'empire ont voulu prendre part à la solennité républicaine. Ils se sont réunis au nombre de cinquante environ, offrant chacun un échantillon des glorieux uniformes de cette armée qui a fait le tour de l'Europe. Leur peloton était commandé par un vieillard portant le costume d'officier de la garde impériale.

Parmi la foule accourue pour saluer de ses vivats les derniers grognards, ces favoris du peuple parisien, on se disait que ce vénérable chef avait atteint l'âge de cent deux ans. Il marchait appuyé sur une canne et brandissait son sabre de la main gauche toutes les fois que la musique, faisant entendre la *Marseillaise* ou le *Chant du Départ*, semblait lui rappeler un souvenir de sa jeunesse.

Tout le monde se rangeait et se découvrait avec respect devant les débris vivants de la grande armée, ces hommes qui ont laissé leurs membres épars sur tous nos champs de bataille, et dont le sang a cimenté nos gloires passées. Là étaient représentés, dans leurs brillants uniformes, vélites de la garde, pupilles, grenadiers à pied et à cheval, dragons de l'impératrice, infanterie, guides de l'empereur, etc. Vive la vieille garde! criait-on sur le passage de ces vétérans de nos gloires.

— On lit dans le *Journal des Débats* : « Nous avons une explication de la demande faite par lord Brougham pour devenir citoyen français. Le noble lord a bien voulu la donner en ces termes dans la chambre des lords, mardi soir :

« Quand à la demande que j'ai récemment faite au ministre de la justice du Gouvernement provisoire de France, je l'ai faite uniquement *pour la protection de ma propriété*, et nullement avec l'idée de me dessaisir des droits et priviléges de sujet anglais. Il ne faut pas que cette demande fasse supposer que je sois favorable aux institutions républicaines ou que j'aie changé en aucune manière les opinions que j'ai toujours eues à cet égard. »

» Pour répondre à lord Brougham, nous pouvons nous contenter de le mettre en présence du citoyen Brougham. C'est celui-ci qui écrivait au maire de Cannes : « Mon cher maire.... vous voudrez bien me faire porter comme l'un de vos députés »; et qui écrivait au ministre de la justice de France : « Comme je désire avant tout le bonheur des deux pays et leur paix mutuelle, j'ai cru de mon devoir de donner la preuve de ma confiance dans les institutions françaises pour encourager mes *compatriotes anglais* à s'y lier comme moi. »

» Ainsi donc, cet amour philosophique que lord Brougham professait pour la France n'était tout simplement qu'une précaution de propriétaire; son patriotisme ne sortait pas des limites de la commune de Cannes, et les lettres de naturalisation qu'il demandait n'étaient à ses yeux qu'une espèce d'écriteau à mettre sur sa porte, absolument comme s'il y avait mis : Ambulance; ou bien : Secours aux blessés. Quelle étrange façon de *donner la preuve de sa confiance*!

» Lord Brougham ferait réellement bien mieux de garder le silence, car il ne fait que gâter de plus en plus ses affaires. Nous n'avons pas besoin, au reste, de rire de lui, car on s'en acquitte trop bien en Angleterre. Le *Times* disait hier :

« Lord Brougham vient d'accomplir une des plus grandes cabrioles qu'il ait jamais faites. Ce n'est pas assez pour lui d'avoir inventé des théories nouvelles dans la science, d'avoir été créé pair d'Angleterre,

Marchés.

MARCHÉ DE NANCIS du 19 avril. — Veaux 402, vendus de 0-90 à 1,20. Bœufs, 42; vendus de 1,00 à 1,10. — Vaches 5, vendues de 0,80 à 0,95. — Moutons, 12; vendus de 1,20 à 1,40. — Porcs, 51; vendus de 1,10 à 1,20.

Chevaux, »»». — Vaches, genisses, »»»; vendues de »»» à »»» fr.

Grains : Blé froment, 57 hectolitres au prix moyen de 18 f. »» c., par hectolitre; avoine, 105 do, 7 fr. 35 c.; méteil d'orge, »-»» do, » fr. »» c. orge, 21; do, 7 fr. »» c.; seigle, » do, »» fr. »» c.; haricots, 4-40 do, 25 fr. »» c.; lentilles, 2-25 do, 35 fr. »» c.; pommes de terre, 18 »» do, 2 fr. 75 c.

Baisse sur le blé de 35 c. par hect.; baisse sur l'avoine de 25 c., id.

Taxe du pain : 1re qualité, 23 c. le kilog.; 2e qualité, 18 c.

Marché fort, vente facile.

Bourse du 21 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	63 »»	63 »»	61 75	62 »»
— — fin courant	»» »»	63 »»	61 50	61 50
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	42 »»	42 »»	41 50	41 50
— — fin courant	»» »»	41 75	41 50	41 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1145 »»
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	970 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp. »	100 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin »	»»»» »»
B. du Trés. »	39 0/0	— Ganneron. »	»»» »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0	d. »» »» »»	»» »» ——	»» »»	»» »»
3 p. 0/0	d. »» »»» »»	»»» »» ——	»»» »»	»»» »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME Dr C.	81 »/» »»
Récép. Rotsch. »	16 »»	BELG 3 1/2 »	96 »/»
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2 »	52 »/»
— — pass. »	4 7/8	— do 1840 »	81 »/» »/»
— 3 p. 0/0. »	15 1/2	— do 1842 »	61 1/2 »/»
Dette intérieu. »	15 »/»	— Banque »	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— do Em. 1844 »	»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	33 1/2	PIÉMONT »	765 »»
HAITI »	295 »/»	AUTRICHE »	375 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 5 0/0	665 »»
Act. d. J. »	105 »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	105 »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Se.	»»» »»
—à Orléans	397 50
—à Rouen..	315 50
R.-Havre...	»»» »»
Avignon....	»»» »»
Str. à Bâle.	80 »»
Paris-Str...	318 75
Tours-Nan	337 50
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	397 50
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	392 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	311 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	1850 »»
Lin Mabert.	440 »»
F. de l'Av..	4860 »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord..................	»»» »»
— à Lyon..........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 52.

Fécule et betterave, 45 à 46.

Narbonne, 39. — Béziers, 40 à 41.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 84; 4 mois d'été, 84; 4 derniers mois, 89.

Huile épurée, 92

Lille. — Colza, 75.

Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 22 avril.

THÉATRE DE LA NATION.—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Phèdre, le Roi attend, la Marseillaise, le Médecin malgré lui.

OPÉRA-COMIQUE.—Haydée, le Trompette.

ODÉON.—

THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo (2e soirée.)

OPÉRA-NATIONAL.—

GYMNASE.—Le Mauvais Sujet, Chacun chez Soi, un Monsieur.

VARIÉTÉS.—Les Peureux, Mlle de Choisy, Pauvre Jacques.

THÉATRE MONTANSIER.—L'Académicien de Pontoise.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.

AMBIGU-COMIQUE.—Les Paysans, les Quatre Sergents de La Rochelle.

GAITÉ.—La Foi, l'Espérance et la Charité.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.

BEAUMARCHAIS.—Favori, Rue de Lappe, l'Abbé de l'Epée, les Barricades.

FOLIES.—Raimbaut et Ce, M. Botte, la Courte-Paille, les Remèdes les plus simples, Jean Piché.

DÉLASSEMENTS.—A tout Péché miséricorde, la Dame de la Halle, les Lutteurs Tarascon, Georges, Marie, Thérèse.

COMTE.—Le Dîner impossible, les Rendez-Vous, le Lutin, l'Homme.

THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.

DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22.)—Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible]
Pays à surtaxe de poste......... — 14 — 7 — 4
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
[illegible] franco un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
Id. 3 fois en un mois... 20 | Id. [illegible]
Id. 5 fois id. .... 15 | Id. [illegible]
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. » | [illegible]

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le nº de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

Demain, dimanche de Pâques et jour des élections générales, les ateliers étant fermés la Démocratie pacifique, *à moins de nouvelles très importantes, ne paraîtra pas lundi.*

PARIS, 22 AVRIL.

Des Candidatures socialistes.

La liste de candidats pour le département de la Seine, que nous publions en supplément, contient les noms des principaux penseurs socialistes, de ceux même contre lesquels nous avons soutenu les polémiques les plus vives.

En cela nous avons obéi à plusieurs mobiles de conscience et de raison.

Le premier sentiment qui nous a déterminés est celui dont toute notre rédaction s'est inspirée depuis le 24 février au matin : le désir d'opérer un ralliement entre les Ecoles socialistes, entre tous les hommes qui reconnaissent le droit au travail et qui veulent, d'une manière ou d'autre, organiser l'exercice de ce droit.

Notre confiance dans la libre discussion est le second principe auquel nous obéissons. La vérité représentative n'existerait pas dans l'Assemblée constituante, l'œuvre de la constitution deviendrait plus difficile, plus laborieuse, si les lumières des hommes qui ont sondé toutes les profondeurs du problème social n'éclairaient pas les délibérations de l'Assemblée souveraine.

La prudence elle-même, l'intérêt de conservation et d'ordre de la République exigent que la lutte des théories et des systèmes se produise au grand jour de la publicité, dans la régularité d'un débat parlementaire, et soit jugée en dernier ressort par l'opinion du monde. Le meilleur moyen de prévenir des convulsions nouvelles, c'est de traduire à cette barre d'une solennelle discussion les doctrines qui inquiètent et préoccupent les esprits. Il n'y a d'idées dangereuses que celles qu'on condamne sans les entendre et qu'on laisse fermenter sourdement dans les cœurs ulcérés, dans les conciliabules des conspirations.

Si les électeurs de la République de 1848 veulent fermer à jamais la voie des déchirements sociaux et politiques, ils doivent faciliter l'épreuve légale du débat et de l'expérience à toutes les idées qui ont pour but de constituer un ordre nouveau.

Donc, en vue d'une prompte et pacifique solution des questions économiques et sociales, comme dans l'intérêt bien entendu de l'ordre, de la vérité et de la justice, nous recommandons chaleureusement aux électeurs de la Seine les candidatures des chefs d'École et des principaux penseurs du socialisme.

L'idée nouvelle.

A l'heure où on lira ces lignes, les opérations électorales seront commencées par toute la France : dans tous les arrondissements, dans tous les cantons sera ouverte l'urne d'où doit sortir la constitution de la République, l'incarnation légale de l'idée démocratique.

Il y a dix-huit siècles et demi, à pareil jour, une idée nouvelle et non moins féconde surgissait aussi, glorieuse, pour rayonner sur le monde qu'elle allait transformer. Le Christ sortait de son tombeau. Persécutée à la fois par les hommes de la force et par les adeptes du sophisme, frappée à mort, on le croyait du moins, par les insulteurs et par les bourreaux, l'idée chrétienne s'élançait tout à coup du sépulcre, victorieuse de la mort et de la calomnie intéressée, pour planer sur l'univers transfiguré.

Les savants d'alors, hommes de la lettre et de la tradition, les repus de la société officielle s'étaient dit : C'est une petite secte qui s'agite dans la population infime. Frappons-la dans son chef. Punissons ce fils de charpentier qui ose parler de liberté quand nous voulons rester les maîtres, d'égalité quand nous voulons commander à des esclaves, de fraternité quand chacun se trouve si bien de ne penser qu'à soi. Et après avoir déversé sur lui le sarcasme et l'outrage, ils l'attachèrent à la croix, sans songer qu'on ne tue pas une idée vraie et sympathique; sans s'apercevoir que la croix était une tribune; sans comprendre que toute doctrine qui aspire à briser les barrières élevées entre les divers membres de la grande famille humaine, qui tend à réaliser l'unité dans la variété, a nécessairement l'avenir pour elle !

Quelques siècles après, l'Europe chrétienne révérait le crucifié du Golgotha et maudissait ses bourreaux.

Mais de longues, de bien longues années se sont écoulées, bien des guerres, bien de douloureuses épreuves ont été subies par l'humanité avant que les sentiments apportés par le Christ aient pénétré jusqu'au fond des âmes, avant que le côté affectueux de sa doctrine ait remué tous les cœurs.

L'Evangile abolissait virtuellement l'esclavage, et cependant l'esclavage, après dix-huit siècles et demi, est restreint, mais non encore supprimé. Naguère encore les plus grands esprits ne pouvaient concevoir une société sans esclaves. L'esclavage trouvait place dans les rêves sociaux les plus audacieux. Il y a des esclaves dans l'Utopie égalitaire de Thomas Morus, il y en a dans la Salente de Fénélon.

Il est en effet des travaux si pénibles, si rebutants qu'on ne les conçoit guère, exécutés par des citoyens libres, par des frères. On a beau les sanctifier par le dévouement à l'intérêt général, le sentiment proteste contre le sacrifice de quelques-uns pour tous.

Cette impuissance du sentiment qui proteste et se détourne en gémissant, prouve que l'œuvre du sentiment est insuffisante. Le jour de la science est venu ; c'est à elle à compléter l'œuvre du Christ.

L'invention des premiers instruments de travail a permis aux sociétés de se fonder. L'invention des grandes machines leur permettra de s'émanciper L'appropriation à l'usage de l'homme de ces forces gigantesques dont le jeu constitue le monde, est un fait social d'une portée immense. La machine à vapeur contient dans ses flancs embrasés le secret de l'émancipation du travailleur, l'abolition définitive de l'esclavage de l'homme par l'homme et de l'homme par la misère.

Mais c'est à la condition que la machine, au lieu d'agiter ses rouages, de façonner ses produits au bénéfice de quelques privilégiés, travaillera au profit de tous, à la condition que la science présidera à la production, et la justice à la répartition ; que la science sociale complètera et dirigera l'œuvre aveugle de la science physique.

Les travaux des moralistes, l'unité de l'empire romain avaient déblayé les voies au sentiment chrétien ; la diffusion des lumières, les progrès de la mécanique et de la chimie ont déblayé la voie à l'idée sociale.

Aujourd'hui, comme alors, les peuples vont cherchant une loi, une croyance, prêts à saluer l'étoile qui apparaîtra dans les cieux d'occident.

A l'œuvre donc, ô vous tous ouvriers de la pensée; à l'œuvre, vous dont les pharisiens du jour et les publicains officiels ont étouffé la voix et l'enseignement; les souffrances de la Passion sont terminées; les ténèbres qui enveloppaient les âmes se dissipent; la vieille organisation sociale et politique est déchirée comme le rideau du sanctuaire des Juifs. L'ancienne loi n'est plus. La pierre du sépulcre qui retombait sur vous si lourdement scellée, vous êtes assez forts pour la soulever, aujourd'hui que la sympathie publique a multiplié vos forces.

Des défiances, des persécutions vous sont encore réservées sans doute dans cette existence d'épreuves. Vous trouverez des railleurs comme les disciples d'Emmaüs, des incrédules comme Thomas, mais vous romprez le pain avec eux; mais vous leur direz : Voilà nos œuvres, et ils seront confondus, et ils se jugeront heureux de l'être; car, au jour de votre ascension dans le monde régénéré, vous les entraînerez après vous et les associerez à vos conquêtes.

Et vous, électeurs, vous qui êtes appelés à choisir l'Assemblée qui doit incarner la France nouvelle, n'imitez pas ces bourreaux et ces hommes de la force matérielle qui prenaient leurs précautions contre l'idée qu'ils croyaient ensevelir dans la tombe ; n'imitez pas non plus ces gardiens qui s'endorment pendant que le miracle s'opère; soyez les anges, les messagers qui descellent le sépulcre; soulevez la pierre du tombeau qui renferme l'idée; favorisez sa résurrection et saluez ses premiers rayons.

Ne craignez pas les doctrines étranges, les hommes dangereux aujourd'hui sont ceux qui n'en ont aucune, et qui font de la compression et de la terreur faute de savoir organiser. Toute idée qui rallie un certain nombre d'intelligences contient nécessairement une part de vérité. Laissez-venir cette idée à la lumière : la discussion, — cet alambic de la pensée, — en dégagera ce qu'elle contient de juste, d'applicable, et rejettera l'alliage qui la ternit et la corrompt. Pas d'exclusion, pas de proscription. Les sympathies personnelles doivent se taire pour assurer à toute doctrine sa liberté d'essor. Si vous l'aidez à sortir du sépulcre, si vous lui favorisez l'accès de la tribune; vraie, le monde en ressentira plus tôt les bienfaits; fausse, elle sera démontée sans danger. Si, au contraire, vous scellez sur elle la pierre du tombeau, elle n'en sortira pas moins, mais elle sortira avec explosion en brisant les institutions et les hommes.

Le Socialisme est providentiel.

Le scepticisme, le matérialisme, l'athéisme sont le résultat du règne de la corruption, de l'injustice et du malheur. Lorsque l'intelligence humaine commence à sortir des limbes de l'ignorance; lorsque le dogme de l'éternelle compression, jusqu'alors perpétué sur la terre par des prêtres aveugles et des gouvernants égoïstes, ne satisfait plus ni l'esprit ni le cœur des peuples ; lorsque l'idée de l'unité universelle, vague et incomprise d'abord, commence à poindre à l'horizon de l'avenir, l'homme regarde autour de lui, et se prend pour la première fois à juger les institutions qui le régissent.

Que voit-il ? Partout la lutte, la contrainte, la violence ; partout l'injustice organisée, de la base au sommet de l'échelle sociale; la misère, l'abrutissement pour l'innombrable majorité des hommes; l'oisiveté, l'instruction, la richesse, toutes les jouissances du corps et de l'esprit pour un petit nombre de privilégiés. Partout et toujours ceux qui produisent tout n'ont rien ; les improductifs seuls possèdent. C'est l'ordre renversé, c'est l'illégalité flagrante, le mensonge avéré érigés en principe, c'est le monde à rebours.

Et toutes ces choses monstrueuses se produisent et s'éternisent au nom du droit divin : les gouvernants le proclament, les prêtres le confirment. Alors les hommes remontent jusqu'à ce Dieu qu'on leur désigne comme la source supérieure de leurs misères; mais, comme l'idée de désordre et d'injustice est incompatible avec l'idée de Dieu, comme la raison se refuse à concevoir un Dieu pervers ou même indifférent aux douleurs de ses créatures, l'esprit humain recule devant une accusation impossible, et trouve plus logique et moins effrayant de douter que de maudire.

Le doute s'affermit peu à peu par le raisonnement et l'analyse ; il arrive bientôt à la négation absolue.

C'est l'époque de la révolte et de la démolition universelle dans l'ordre des idées et dans celui des faits ; c'est le moment des perturbations morales, des révolutions politiques, des cataclysmes sociaux.

Telle fut l'œuvre de la fin du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième.

Mais aujourd'hui la démolition est achevée ; la reconstruction commence. L'idée religieuse va renaître épurée et brillante ; c'est le fanal tutélaire qui guidera l'humanité vers ses destinées véritables. La démolition est une œuvre de confusion et de ténèbres ; mais il faut pour reconstruire, le grand jour de la vérité.

Maintenant que sont renversés à jamais ces hommes de corruption et de mensonge, qui s'intitulaient les vice-rois de Dieu dans ce monde, les peuples vont se rapprocher du souverain véritable, et la foi religieuse va renaître dans les cœurs.

Nous allons assister à un spectacle qu'il n'est pas donné deux fois à l'humanité de contempler sur la terre : à la réconciliation générale des hommes avec Dieu. Robespierre l'avait tentée dans sa grande fête du Champ-de-Mars ; mais la tentative était prématurée ; l'œuvre de transition n'était pas accomplie, et les mains du ministre de la terreur, souillées de sang et de larmes, ne pouvaient attirer sur la terre la bénédiction du ciel.

Oui, le jour arrive où tous les cœurs vont se rallier à une foi commune. La négation et le doute ont fini leur temps ; l'aveugle hasard va s'effacer pour toujours devant la Providence intelligente. C'est l'esclavage, c'est la misère qui font nier Dieu ; la liberté, le bonheur l'affirment et le proclament.

La Providence, qui pourrait aujourd'hui ne pas la reconnaître et la glorifier ? A la vue des faits merveilleux de notre époque, en face de ce trône brisé en quelques heures comme un jouet d'enfant, de ce roi si profondément, si complètement oublié avant même que la poussière de son char fugitif ait disparu à l'horizon ; en présence de cette commotion universelle et spontanée des peuples de l'Europe, de ce courant électrique qui va remuer partout à la fois les esprits et les cœurs... nier la Providence, ce serait nier la lumière !

Et tous ces penseurs, tous ces philosophes pratiques, tous ces *chercheurs* de vérités sociales, Saint-Simon, Fourier, Owen et tant d'autres, qui semblent tous s'être donné le mot pour naître à l'époque qui avait besoin d'eux, tous ces hommes d'élite se sont-ils donc rencontrés par hasard au commencement de ce dix-neuvième siècle ?...

Non, les temps sont mûrs, l'épreuve est finie ; par ses travaux, par ses souffrances, l'humanité a conquis son émancipation ; Dieu se manifeste à elle, et vient aider ses premiers pas dans la route de la vérité.

La Viande pour le Peuple.

Le Gouvernement provisoire vient de rendre un décret qui supprime l'octroi sur la viande de boucherie à l'entrée de Paris.

Cette mesure mérite toute approbation, et nous félicitons le Gouvernement de l'avoir prise.

Mais il ne faudrait pas croire qu'elle eût pour résultat nécessaire une diminution bien sensible du prix de la viande à Paris.

La valeur vénale des bestiaux va baissant constamment depuis la Révolution de Février, et cependant le prix de la viande n'a pas varié.

La raison en est simple. Le nombre des bouchers de Paris est limité, et rien ne leur est plus facile que de s'entendre pour ne pas vendre au dessous d'un certain prix.

Pour empêcher pareille coalition de la part des boulangers, l'administration publie tous les quinze jours une taxe à laquelle ils sont obligés de livrer le pain. Cette garantie a été jugée nécessaire pour maintenir l'aliment indispensable à un prix équitable et modéré.

La viande doit devenir aussi un aliment de première nécessité, et n'a pas moins droit à la sollicitude de l'administration. La ville doit veiller à ce que le revenu dont elle se prive n'aille pas grossir le bénéfice des bouchers au lieu de profiter aux consommateurs.

Quel est le meilleur moyen d'atteindre ce but ?

Faut-il rendre libre l'industrie de la boucherie et laisser à la concurrence le soin de pondérer les prix ?

dans tous les quartiers.

Une boucherie établie et administrée par la ville donnerait toutes les garanties de qualité et de salubrité; elle publierait chaque semaine, comme régulateur, son prix courant, qui serait le plus bas possible, puisqu'elle n'aurait à prélever que ses frais d'administration. Cet établissement, du reste, n'entraverait en rien l'industrie privée. Il se bornerait à la maintenir par la concurrence dans des limites de modération, et à empêcher une spéculation éhontée.

Un tel établissement n'aurait rien d'inusité d'ailleurs. Plusieurs villes ont des boucheries de ce genre. Besançon a la sienne depuis longtemps. L'établissement d'une boucherie communale à Turin remonte à près d'un siècle, et il produit les plus heureux résultats. Une boucherie communale à Paris est le complément obligé de l'arrêté qui vient d'être pris par le Gouvernement provisoire, dans le but de faire entrer la viande pour une plus grande part dans l'alimentation du pauvre.

ACTES OFFICIELS.

Le Gouvernement provisoire décrète :

Une commission sera chargée de présenter un rapport sur les questions relatives au cumul des fonction publiques salariées.

Cette commission sera composée des sous-secrétaires d'Etat ou secrétaires généraux, directeurs ou chefs de divisions, choisis par chaque ministre dans les différents services.

Elle sera présidée par le citoyen Flocon, membre du Gouvernement provisoire.

La commission se réunira au ministère des finances.

—

Le Gouvernement provisoire, sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes, décrète :

Art. 1er. L'art 14 de la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée est applicable aux élèves du collège de France.

En conséquence, les élèves du collège de France seront considérés comme ayant satisfait à l'appel, et comptés numériquement en déduction du contingent à former, moyennant les conditions imposées par le même article aux élèves de l'Ecole polytecnnique.

Art. 2. Le ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

—

Par arrêté du 16 de ce mois, M. Breuil, avocat, a été nommé second secrétaire de la légation de la République à Londres ;

Et M. Soulange-Bodin, ex-consul à Mogador, a été nommé second secrétaire de légation à Madrid.

—

M. Sarda-Garriga est nommé receveur des finances à Paris, en remplacement de M. Delamarre, révoqué.

—

Le ministre de la justice vient d'adresser aux procureurs généraux près les cours d'appel la circulaire suivante.

Monsieur le procureur général, par un décret du 12 avril, le Gouvernement provisoire a prononcé l'abolition de la peine de l'exposition publique.

Cette abolition, quoiqu'elle ne soit prononcée que pour l'avenir, doit nécessairement avoir pour effet immédiat de faire cesser l'application de cette peine dans tous les cas où elle aurait été infligée par des arrêts passés en force de chose jugée et qui n'auraient pas encore été exécutés. Il est, en effet, de principe qu'une loi pénale nouvellement promulguée doit s'étendre aux faits commis avant sa promulgation, lorsqu'elle apporte quelque adoucissement à la loi ancienne, et, à plus forte raison, il doit en être ainsi lorsque la loi nouvelle proclame inhumaine et odieuse une peine qui, bien que prononcée, n'est pas encore exécutée. L'inexécution de ces arrêts, en ce qui concerne cette peine accessoire, me paraît donc devoir être de plein droit, et par conséquent il ne sera pas nécessaire de m'en référer pour en obtenir la remise par voie de grâce.

Je vous charge donc de veiller à ce qu'aucune exposition publique n'ait lieu dans l'étendue de votre ressort. Vous voudrez bien donner sur-le-champ communication de ces instructions à vos substituts et m'en accuser réception.

Recevez, etc.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre de la justice,
A. CRÉMIEUX.

—

Rapport au ministre de l'instruction publique et des cultes.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Monsieur le ministre,

La haute commission des études scientifiques et littéraires a fait de l'instruction primaire le premier objet de ses délibérations, et ses séances quotidiennes y sont encore aujourd'hui consacrées. Mais autant il est facile d'innover lorsque le changement pour se réaliser ne demande, comme dans la création de l'école d'administration, que le concours d'un petit nombre d'hommes d'élite, autant il est difficile de le faire lorsque le changement nécessite, comme ici, l'élévation d'un personnel de près de 40 000 fonctionnaires laissés trop longtemps en souffrance. Il est manifeste que rien de digne de la République française, tant à l'égard des élèves, ne peut s'accomplir pour l'instruction primaire, à moins de sommes considérables, et l'assemblée qui va se réunir ne les refusera pas.

Toutefois la haute commission s'associant pleinement, monsieur le ministre, à la juste impatience que vous lui avez témoignée, vous soumet, par mon organe, une proposition qu'elle croit de nature à vous satisfaire, ne fût-ce qu'à titre d'indice précurseur. Cette proposition consiste à inviter la ville de Paris, qui s'est toujours distinguée d'une manière si éminente par sa sollicitude pour l'instruction primaire, à joindre ses efforts aux vôtres pour une manifestation éclatante en faveur des enfants élevés dans ses écoles. Un tel exemple, inspiré par le républicanisme le plus pur, ne saurait manquer d'exciter dans tous les départements une émulation que le même mode d'encouragement pourrait soutenir.

On doit s'attendre à ce qu'une des premières mesures adoptées par l'assemblée, dans le règlement de l'instruction nationale, soit d'exiger de tous les enfants de la République indistinctement la justification de l'accomplissement de leur cours d'enseignement primaire, et c'est un principe que vous avez vous-même posé, monsieur le ministre, dans votre circulaire du 27 février. Un diplôme, délivré au nom du Gouvernement, attestera, sans doute, que les jeunes gens se sont acquittés de cette première obligation que l'ordre républicain leur impose. Que, dès cette année, un tel diplôme, puisque rien ne s'y oppose, soit donc accordé dans toutes les écoles primaires de la ville de Paris à tous les élèves qui l'auront mérité.

Dans l'époque de l'année où nous sommes, cette mesure viendrait à propos. Le cours des classes dans les institutions primaires de Paris est continuel, de sorte qu'il n'y existe point, à proprement parler, de fin d'année, sinon à cette époque où le jour de la première communion qui s'approche, donne à une multitude d'enfants le signal de quitter la pé- [illegible] nom plus digne, les enfants dont les familles seraient en position de leur faire donner le genre d'éducation correspondant à leur rang dans le concours, recevraient de la République une médaille, symbole de leur égalité avec les autres vainqueurs.

L'ouverture de ce concours pourrait devenir l'occasion d'une première fête des écoles primaires au Champ-de-Mars. On y réunirait aux élèves de ces écoles ceux des asiles, espoir des concours prochains, et même ceux des lycées qui appellent dès à présent à eux, dans les écoles inférieures, tous les plus dignes. Chaque école, précédée de sa bannière, viendrait vous présenter, monsieur le ministre, ceux qui, dans son sein, auraient mérité le diplôme, et les mille concurrents, après avoir reçu de vos mains, non point une couronne, symbole d'une vanité que la République condamne, mais un rameau fleuri du printemps, préluderaient à leur dispute intellectuelle par un banquet de frères.

Si le projet que j'ai l'honneur de vous soumettre obtenait votre suffrage, la haute commission vous prierait de déléguer, pour présider à l'ordonnance de cette fête, l'un de ses membres, notre illustre Béranger. Un jour, et ce jour, nous en avons la ferme confiance, n'est pas loin, la République mettra à votre disposition les ressources nécessaires pour que les enfants des plus pauvres villages soient admis avec toute la libéralité désirable, à partager les bienfaits d'une institution si républicaine. Mais, en attendant, monsieur le ministre, que la ville de Paris, qui a tant fait pour ses écoles, ait encore la gloire de donner ce nouvel exemple au monde, agréez, monsieur le ministre, mon salut respectueux et fraternel.

Le président de la haute commission des études scientifiques et littéraires,
JEAN REYNAUD.

Paris, le 21 avril 1848.

Approuvé le rapport.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,
CARNOT.

—

Une députation de la garde nationale mobile est venue demander un drapeau au Gouvernement provisoire.

LE CITOYEN BUCHEZ, adjoint à la mairie de Paris : Citoyens, c'est un noble désir que celui qui vous anime ; vous sentez que vous défendrez dignement le drapeau qu'on vous confiera, et vous devez désirer avoir entre vos mains ce symbole de la République, qui est confié par le Gouvernement provisoire au courage de la garde nationale mobile.

Voici ce que je suis autorisé à vous répondre :

La garde nationale mobile a été considérée comme une légion de la garde nationale, et on ne lui a donné qu'un drapeau comme on n'en a donné qu'un à chaque légion de la garde nationale. Mais il y aura une revue spéciale, et alors, outre le drapeau de la légion, vous recevrez le drapeau du bataillon, ce qui ne vous empêchera pas de défendre avec le courage, avec le zele, avec la fermeté que vous avez déjà montrés, le de votre légion. Vous le savez, le drapeau, dans un corps militaire, représente le corps lui-même ; il est, en quelque sorte, le symbole de son unité, autour duquel tous se rallient et savent mourir, s'il le faut.

Le sentiment qui vous amène ici est beau, noble, patriotique.

Vous vouliez avoir plus près de votre cœur ce symbole de la République : nous vous approuvons, et on vous donnera ce drapeau que vous demandez ; vous avez montré de la patience et du calme, vous avez consenti à porter longtemps ces blouses qui vous honorent, au reste, citoyens : eh bien ! de la patience et du calme encore. Je vous répéterai ce que j'ai déjà dit à tous les bataillons de la garde nationale mobile : Vous êtes l'avant-garde de l'armée française, l'avant-garde de la République, et nous comptons sur vous ici comme à la frontière partout où un ennemi se présentera.

La députation se retire aux cris répétés de : Vive la République ! vive la République !

—

Une députation des socialistes fraternels de la Grande-Bretagne, au milieu de laquelle on remarque M. Owen, est venue féliciter le Gouvernement provisoire des efforts qu'il fait en faveur des classes pauvres, et lui soumettre différentes propositions relatives à l'organisation du travail.

LE CITOYEN BUCHEZ, adjoint au maire de Paris, a répondu :

« Citoyens,

» Le Gouvernement provisoire vous remercie de votre adhésion. La France fait en ce moment des efforts immenses; elle entreprend une grande expérience dans l'interêt de l'Europe tout entiere Nous avons de grandes difficultés à vaincre ; mais ce qui nous touche surtout, c'est l'admirable patience de la population française, de nos concitoyens, à qui nous avons dit : Travaillez, mais n'espérez pas jouir tout de suite du produit de votre travail. Nous faisons une expérience qui profitera peut-être plus aux générations futures qu'à nous ; peut-être ne ferons-nous qu'entrevoir la fleur de ce fruit que d'autres récolteront ; mais enfin nous avons toujours été dévoués, continuons à l'être ; que tous les sentiments généreux qui peuvent exister dans l'homme continuent à vous animer : songez que l'Europe tout entière vous regarde, qu'elle compte sur vous !

» Nous serons toujours très heureux de recevoir des communications des nations étrangères, qui, elles aussi, ont fait des expériences, et qui ont des indications et des renseignements à nous donner ; mais la situation de l'Angleterre est plus fâcheuse que la nôtre : chez nous il n'y a pas cette énorme scission qui existe en Angleterre; les misères que nous avons endurées sont immenses, et sont une accusation contre le Gouvernement déchu; mais ces misères sont encore bien au-dessous de celles que vous avez en Angleterre. Nous devons par conséquent faire des essais, des recherches qui doivent servir à tous les peuples de l'Europe. »

La députation se retire aux cris de : Vive la République ! Vive le Gouvernement provisoire !

—

Le Gouvernement provisoire de la République française a reçu la lettre et l'adresse suivantes des Français résidant à Smyrne :

« Les citoyens français demeurant à Smyrne ont appris avec joie la grande révolution de Février dernier, et ils en ont célébré les principes en un banquet national.

» Ils m'ont chargé de faire parvenir au Gouvernement provisoire la manifestation ci-incluse, qui est à la fois un acte d'adhésion et un témoignage de sympathie.

» Les Français sont peu nombreux à Smyrne; mais, quelque petit que soit leur nombre, il n'en est pas moins une fraction de la grande nation, et, à ce titre, ils espèrent que, sous le Gouvernement national et fort de la République, leurs intérêts à tous sans distinction seront enfin efficacement défendus en ces pays ; et il en est temps, car il est positif que, sous le faible et honteux gouvernement qu'a renversé la révolution de Février, ils ont toujours été lâchement méconnus et sacrifiés à la politique de faiblesse et de concession; et cela à tel point qu'ici, à l'étranger, où tout se remarque avec attention, on se demandait pourquoi les sujets de petites puissances comme la Sardaigne, Naples, la Grèce, etc., étaient mieux défendus que nous !

» Le vice de cette politique était d'autant plus dangereux, qu'en Turquie, pays de l'ignorance, la bonté, quand elle est seule, est prise pour de la faiblesse.

» Vous êtes priés, citoyens du Gouvernement provisoire, de donner aux plénipotentiaires et aux consuls qui nous représentent dans le Levant, les instructions nécessaires afin que, tout en respectant les droits [illegible] témoigner leur sympathie et leur reconnaissance aux membres qui le composent, et ils ont arrêté la manifestation suivante :

Les citoyens français résidant à Smyrne aux membres du Gouvernement provisoire, salut !

Vous avez proclamé l'abolition de la royauté, qui, de tous les temps, et malgré les avertissements de l'histoire, tendait à museler à son profit les libertés populaires, et vous avez bien fait.

Vous avez fait plus, déjà, que l'assemblée constituante et la convention nationale, d'éternelle mémoire ; car, de la théorie, vous êtes passés à la pratique ; vous avez décrété les mesures les plus urgentes, et le sang a cessé de couler. Recevez, citoyens, le témoignage de notre gratitude !

» Vous avez proclamé l'ordre, l'union, la concorde, antidotes de la cruelle anarchie, et vous êtes parvenus à rétablir la tranquillité dans des moments bien critiques. — Soyez bénis pour cela encore !

» Apôtres de la liberté, vous avez proclamé, à l'exemple du Christ, la sainte fraternité des peuples, et bientôt, nous l'espérons, la voix de 200 millions d'hommes libres répondra à ce grand appel. — Citoyens, ce sera votre plus belle récompense !

» Vous avez proclamé l'abolition de la peine de mort, la révolution des odieuses lois de septembre, le passage d'une société à une autre, d'une société mauvaise à une société meilleure pour tous ; et votre sagesse nous est garante que vous y conduirez la nation en sûreté.

Vous avez appris aux autres gouvernements que la cause de la République française était celle de l'humanité tout entière, et que la France de 1848, mieux encore que celle de 92, se leverait terrible et comme un seul homme, s'il était nécessaire, pour la défense des principes qu'elle représente sur la terre.

« Citoyens du Gouvernement provisoire, grâces vous soient rendues pour le mal que vous avez empêché et pour le bien que vous avez déjà fait !

» Fait et signé à Smyrne, le 30 du mois de mars 1848.

(Suivent les signatures.)

—

Aux membres du Gouvernement provisoire de la République française

Citoyens,

Les soussignés, citoyens français résidant à Vienne ont salué avec enthousiasme l'avénement de la République en France.

Ils saisissent avec empressement l'occasion que leur offre l'arrivée du représentant de la République française, pour manifester spontanément leur franche adhésion au nouvel ordre de choses proclamé par l'héroïque population de Paris, et consacré par la voix de la France entière.

C'est avec bonheur qu'ils viennent exprimer au Gouvernement provisoire leur profonde gratitude et leur vive admiration pour les grands actes qu'il a accomplis, et ils s'estimeront heureux le jour où il leur sera donné de servir activement la cause de la patrie.

Vive la République ! *(Suivent les signatures.)*

—

MAIRIE DE PARIS.

Le citoyen Armand Marrast, maire de Paris, vient de publier la lettre suivante :

Citoyen maire,

A l'occasion d'une revue d'ouvriers des ateliers nationaux qui devait avoir lieu, les rumeurs les plus fausses ont été répandues, et l'on a été dans certaines reunions publiques jusqu'à porter une accusation de corruption électorale contre la mairie de Paris.

Je tiens à honneur de repousser une aussi indigne accusation.

Le Gouvernement provisoire avait, depuis plus de quinze jours, décidé que cette revue serait passée par le ministre des travaux publics et par le maire de Paris. De délai en délai, la date en avait été fixée au 22 avril. La politique n'avait absolument rien à faire dans un acte de ce genre ; mais il a suffi qu'on pût supposer même une intention d'influence électorale pour que cette revue fût contremandée et renvoyée apres les élections.

La liberté complète de suffrage est la premiere garantie de la souveraineté du peuple. Le Gouvernement provisoire n'a rien négligé pour l'assurer.

Le maire de Paris a pris, pour son compte, les plus minutieuses précautions pour que ce droit sacré fût exercé avec une entiere indépendance. Avec le suffrage universel, tout citoyen qui vote ne doit avoir qu'une inspiration et un juge : c'est sa propre conscience.

Peser sur cette conscience par une pression extérieure serait à mes yeux un outrage à la dignité comme à la liberté. Ce n'est pas moi qui me rendrai coupable d'un tel excès, et je repousse toute accusation de cette nature comme une infâme calomnie.

Salut et fraternité,

Le membre du Gouvernement provisoire, maire de Paris,
ARMAND MARRAST.

—

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA GARDE NATIONALE.

Paris, le 21 avril 1848.

Citoyens de la garde nationale,

Le souvenir de la fête d'hier ne s'effacera pas ; c'était la *fête de la Fraternité*. 400 000 hommes armés ont défilé triomphalement, au bruit du tambour et du canon, devant les représentants provisoires de la République française : jamais spectacle plus magique ne fut donné à un grand peuple !

Les membres du Gouvernement vous ont remis eux-mêmes les drapeaux de la République, légués par notre premiere révolution à la révolution de 1848. Comme vos peres, vous sauriez mourir pour les défendre, j'en ai pour garant l'enthousiasme patriotique avec lequel vous les avez reçus.

L'armée a partagé cet enthousiasme; mêlée dans vos rangs, vous l'avez accueillie avec ce sentiment de fraternité qui est pour l'avenir un gage inaltérable de puissance et d'union.

Je ne puis que vous remercier de l'empressement que vous avez mis à venir saluer par de nouvelles et unanimes acclamations le triomphe de la démocratie. Vous avez juré fidélité au drapeau de la République ; ce serment, vous le tiendrez, car vous l'avez fait au nom de Dieu, des hommes, et en face du monument où vivent sculptées les grandes figures des héros qui ont porté si loin le nom de la France.

Vive la République !

Le général commandant supérieur,
H. COURTAIS.

Revue de la 3e légion.

Par suite d'un mal entendu à la revue de jeudi, la 3e légion de la garde nationale de Paris n'avait pas défilé tout entière devant le Gouvernement provisoire. Quelques bataillons avaient été dirigés sur les hauteurs de Chaillot où ils sont restés. Les autres, au contraire, avaient défilé à leur tour. De là des mécontentements que le commandant général de la garde nationale a voulu faire disparaître en réunissant aujourd'hui la légion tout entière sur la place Vendôme.

Plusieurs membres du Gouvernement provisoire l'ont passée en revue, et le citoyen Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, ayant fait former le

» C'est donc pour entendre une [illegible] vous êtes rendus ici,

»Eh bien, votre brave commandant général, voulant donner à l'innombrable armée qui se déroulait devant nous le plus de régularité possible, avait prescrit que la 5e légion, qui est à elle seule une division tout entière, défilât par Chaillot. Cet ordre, donné rapidement et au galop, n'avait pas été parfaitement compris de votre colonel ; une partie de vos bataillons s'est rendue sur les hauteurs de Chaillot et y est invariablement demeurée ; l'autre est restée sur la place qu'elle occupait pour paraître à son tour devant le Gouvernement provisoire.

» En présence de ces deux faits, de cette séparation bien involontaire, qu'y a-t-il de reprochable, qu'y a-t-il, une fois la première émotion passée, qui puisse vous diviser encore aujourd'hui ? Du côté de votre colonel, c'est la fidélité à la discipline, l'obéissance à l'ordre tel qu'on l'a compris. (Oui, oui.) De l'autre, c'est l'entraînement du patriotisme et l'ardent désir de faire acte d'adhésion dans la personne des membres du Gouvernement que vous vous êtes librement choisis à l'affermissement de notre glorieuse et impérissable République. (Explosion de bravos.) Oui, mes amis, impérissable ; car, aux yeux de la France, comme aux yeux de l'univers, la gigantesque solennité de jeudi a donné à la République d'indestructibles racines dans les couches les plus profondes de la nation, confondue désormais dans un seul sentiment : oubli, union, concorde, fraternité. (Explosion prolongée de bravos. Cris unanimes : Oui, oui. Vive la République ! Vive le Gouvernement provisoire !)

» C'est au nom de ce sentiment d'union, c'est à l'exemple de cette admirable nation qui, pendant dix-huit heures, citoyens, soldats, femmes, enfants, vieillards, n'a eu qu'une seule âme sous trois vêtements divers, la blouse, l'uniforme, l'habit, que je vous demande d'aller tendre à votre digne colonel une main fraternelle et amie. (Oui, oui, nous irons tous ! Vive le Gouvernement provisoire ! vive la République ! vive le colonel Thirion.)

» Je ne saurais vous dire de quels sentiments de reconnaissance me pénètre votre unanimité : recevez-en par mon organe les remerciements du Gouvernement provisoire.

» Frères, que désormais toutes les dissidences s'évanouissent, que tous les partis s'inclinent devant une formidable et unique figure : la France. Qu'ils se résument dans un seul cri : Vive la République ! » (Cris enthousiastes. Vive l'union ! vive la République ! vive le Gouvernement provisoire ! vive Ledru-Rollin !)

Dons patriotiques.

Une députation du 1er bataillon de la garde nationale mobile est venue présenter au Gouvernement provisoire une offrande patriotique de 211 fr. 15 cent.

Le citoyen Hamel, chef de bataillon, a pris la parole en ces termes :

« Les officiers, sous-officiers et volontaires du 1er bataillon de la garde mobile, les officiers, sous-officiers, caporaux de l'armée, détachés près de ce bataillon, pénétrés de cette pensée qu'ils devaient venir en aide à la République par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, ont souscrit unanimement, et viennent déposer entre vos mains le produit de leur modeste offrande. C'est l'obole du pauvre, mais elle vous fournira la preuve que nous sommes prêts à tous sacrifices, argent et sang, pour soutenir la République et le Gouvernement provisoire. »

Le citoyen Edmond Adam, adjoint à la mairie de Paris, adresse à ces soldats citoyens de vifs et sincères remerciements au nom du Gouvernement provisoire ; il les encourage à continuer d'aimer et de servir la République, en leur rappelant que le zèle qu'ils ont montré en diverses circonstances leur a valu une popularité dont ils ont recueilli plusieurs fois déjà les nombreux témoignages.

— Une députation des diverses sociétés de secours mutuels israélites de Paris, ayant à sa tête le grand rabbin du consistoire central et le grand rabbin de Paris, est venue apporter au Gouvernement provisoire l'expression de son dévouement, et présenter à la République une offrande patriotique de 1 275 francs.

LE CITOYEN BUCHEZ, adjoint au maire de Paris. Citoyens, au nom du Gouvernement provisoire, je vous remercie du don que vous apportez ; je vous remercie aussi des nobles paroles que vous venez de prononcer et des sentiments que vous manifestez.

Je ne suis pas étonné de vous voir ces sentiments, vous ne pouviez oublier que c'est la République qui a brisé le joug qui pesait sur la tête des israélites, et fait disparaître les barrières qui les séparaient de leurs autres frères.

La nation israélite, ou plutôt la Judée, a porté dans l'Orient et l'Occident le flambeau du passé, en conservant le dépôt des livres sacrés qu'elle leur a transmis. Il est évident qu'à ce titre elle a rendu en cela d'immenses services à l'humanité. De tout temps elle a eu droit, sous ce rapport, au respect de tous les hommes qui pensent. Mais il y avait contre elle de grands préjugés. Aujourd'hui ils sont tombés, et nous sommes tous unis par une fraternité commune. Vous devez compter sur la protection la plus complète de notre part, soit en votre qualité de citoyens français, soit en notre qualité de fils de l'Eglise catholique ; car nous ne pouvons oublier que les israélites sont nos frères et qu'ils ont été nos pères.

La députation se retire aux cris de Vive la République ! vive le Gouvernement provisoire !

— *Souscription en faveur des ouvriers de Paris sans travail, ouverte entre 49 Français résidant à Vienne (Autriche), le 1er avril 1848.*

MM. Figet, 8 florins ; C. Périer, 5 florins ; E. Wittmann, 5 florins ; F. Broquevielle, 5 florins ; Ph. Dufey, 5 florins ; Mlle Athénaïs Mialaret, 20 florins ; MM. Auguste Berboyre, 60 florins ; Th. Wurtz, 5 florins ; F. Bonnot, 4 florins ; Cas Jumelle, 5 florins ; Sautel, 4 florins ; Mlle Sautel (Marie), 2 florins ; Mlle Amélie Lemercier, 40 florins ; Mlle Victoire Laubin, 20 florins ; MM. Peautrot, 5 florins ; F. Carey, 5 florins ; G. Caroy, 5 florins ; Anonyme, 1 florin ; A. Lemay, 5 florins ; M. Dreyfus, 2 florins ; Badoys, 5 florins ; Heidet, 5 florins ; A. Lardos, 5 florins ; Arene, 5 florins ; L. Brémond, 4 florins ; Anonyme, 2 florins ; Claude Fayet, 4 florins ; A. Bellon, 2 florins ; Anonyme, 2 florins ; Mlle Emilie Dugit, 2 florins ; Mlle Victorine, 5 florins ; un Français, 5 florins ; MM. Contamin, 5 florins ; Bretel, 5 florins ; un Français, 5 florins ; Mme Prévost, 10 florins ; Mlles Ravanat, 4 florins ; MM. N. D. Schmitt, 50 florins ; un Français, 5 florins ; Anonyme, 1 florin ; V. B., 2 florins ; Mme de Galvagny, 5 florins ; MM. Charles Girardet, 10 florins ; A. Daumas, 2 florins ; J.-B. Maury, 2 florins ; Ernest Giller, 2 florins ; Théodore Dreyfus, 10 florins ; Baptiste Duport, 2 florins ; Briol, 2 florins.—Total, 379 florins de convention, au pied de 20 florins.

Révolution européenne.

Le duché de Bade est en complète désorganisation. Le député badois Hecker et Struve, membre de l'assemblée préparatoire de Francfort, parcourent à peu près librement le pays avec des troupes de 12 à 15 000 hommes, proclamant la République dans certaines villes, exigeant des autres des secours en armes et en argent. L'administration résiste dans certaines villes, dans d'autres elle se peuple et les bourgeois. On écrit de Cassel (Hesse électorale), 17 avril :

Il y a eu des troubles dans la ville d'Arolsen où réside le prince de Waldeck ; 800 paysans sont entrés dans la ville en poussant des cris et ont dévasté les appartements de plusieurs fonctionnaires publics, les meubles ont été brisés, le commandant des troupes a été arraché de son cheval et n'a dû sa vie qu'à l'intervention du prince Herman Waldeck. Les émeutiers ont déclaré qu'ils attaqueraient le château de Waldeck où sont enfermés 100 malfaiteurs et qu'ils les mettraient en liberté.

On écrit de Hanovre, le 17 avril :

Il y a eu un mouvement républicain à Hildesheim (ville de 14 à 15 000 âmes). Voici les faits :

L'avocat Weinhagen, commandant en chef de la garde bourgeoise, a été arrêté ici ce matin. Par suite de cette mesure, l'insurrection a ouvertement éclaté à Hildesheim.

Les habitants de cette ville tiennent prisonnier le landrath (commissaire d'arrondissement) ; la ville est au pouvoir des insurgés et les portes en sont barricadées. Les principales autorités ont été fort mal traitées par les insurgés, qui les avaient faites prisonnières.

Le 18, les troupes se sont présentées devant la ville qui s'est rendue en faisant ses conditions.

Une correspondance de Berlin, 18 avril, adressée à l'*Indépendance belge*, contient des détails intéressants :

Le peuple a exercé sa police pacifique dans la soirée d'hier. Il est allé peser le pain chez presque tous les boulangers de la ville. Partout où le poids légal faisait défaut, un pain a été cloué à la porte de la boutique prise en fraude. Aucun désordre n'a été commis. Ce matin, les habitants de notre ville ont eu la surprise de recevoir, à leur dejeuner, des pains d'un silbergros ressemblant pour le volume à ceux qui, hier encore, en coûtaient deux.

Quant aux bourgeois, ils ont suivi le mouvement qu'il aurait été dangereux de vouloir arrêter. Les troupes de vérificateurs étaient accompagnées de quelques soldats de la garde urbaine.

Les ouvriers tailleurs sont entrés en grève. Ils demandent à ne travailler que douze heures et à recevoir 25 silbergros (3 francs) de salaire par jour. Ces ouvriers ont un meeting aujourd'hui.

Hier soir, un grand meeting a eu lieu sous les Zelten. Il était dirigé contre l'élection à deux degrés. Parmi les orateurs on a remarqué M. Eichler, président du club politique ; le docteur Oppenheim, rédacteur de la *Réforme*, se portant candidat à la constituante de Francfort et soutenu comme tel par un grand nombre de radicaux ; M. Jung, connu par son talent d'orateur populaire et qui s'est mis sur les rangs pour la constituante de Prusse ; M. Held, rédacteur de la *Locomotive* ; enfin d'autres écrivains et publicistes, appartenant au parti avancé.

Les candidats radicaux à la constituante de Francfort sont admis sur l'adoption des treize paragraphes récemment arrêtés par la fraction démocratique du parlement préparatoire de Francfort. J'ignore, quant à présent, le programme précis des candidats à la constituante de Prusse.

La question importante que l'on a débattue, hier soir, sous les Zelten, était celle d'une grande manifestation populaire, devant attaquer, et, si faire se pouvait, battre en breche le système d'élection à deux degrés. Après-demain, Jeudi-Saint, tous les métiers et toutes les corporations d'ouvriers arriveraient en cortége et bannières déployées sur la place du Château. Une députation se rendrait auprès de M. Camphausen, président du conseil, pour le prier de revenir sur la loi électorale promulguée il y a quelques jours. Quelle que soit la réponse du ministre, on se retirera dans un ordre parfait, sauf à délibérer ensuite sur les démarches qu'il y aurait ultérieurement à poursuivre.

Cette proposition, combattue par MM. Schawler et les hommes modérés du comité, a prévalu. Les radicaux comptent sur la participation de trente mille personnes d'après les uns, de soixante mille, à en croire les autres. Dans tous les cas, il faut s'attendre à quelque chose de très grave, de très important

On a choisi le Jeudi-Saint, *parce que ce jour-là*, ainsi qu'un orateur l'a dit avec éloquence, *le peuple a sacrifié jadis celui qui est venu se sacrifier pour le peuple. Le peuple aussi peut faillir. Le Jeudi-Saint va lui rappeler ses devoirs et le respect que sollicitent l'ordre public et les lois.*

Que les radicaux obtiennent ce qu'ils désirent, à savoir : l'abolition de l'élection à deux degrés, il est permis d'en douter. M. Camphausen, à une députation précédente, a déclaré que l'élection directe n'était possible qu'avec un cens électoral, que l'élection directe, en dehors du cens, était la république pure, et que lui, président du conseil, attachait son existence ministérielle à l'élection indirecte. Il y aura donc probablement refus formel et réitéré. Néanmoins, l'effet moral d'une démonstration de cette nature aura sa portée. Il exercera une certaine influence sur les décisions tonchant la loi électorale que devra prendre la constituante de Prusse.

Quant au Schleswig, l'ordre a été donné aux troupes prussiennes d'attaquer aujourd'hui, quand même la cavalerie hanovrienne ne serait pas arrivée. La confédération germanique ayant dit son dernier mot, la Prusse veut reprendre tout au moins la partie allemande du Schleswig, afin de pouvoir ouvrir les négociations sur une base honorable.

La *Gazette officielle* du 20 contient les lignes suivantes :

Le président de la police ayant averti le ministère que, le jeudi 20 courant, une assemblée du peuple devait avoir lieu pour porter au château une pétition qui demande le changement de la loi électorale, déclare qu'il ne tolérera pas une pareille manifestion de nature à troubler les citoyens paisibles, et qu'il a donné les ordres nécessaires au commandant de la garde nationale.

Le peuple passera-t-il outre ?

Une ordonnance du roi de Prusse porte que les parties allemandes du duché de Posen seront incorporées dans la Confédération germanique.

On écrit de Posen, 16 avril, à la *Gazette de Cologne* :

Hier le corps de Xions s'est dissous, après avoir fait les plus grandes menaces. A Pleischen treize israélites ont été tués, par suite de la sommation faite aux Polonais de se séparer. A cette nouvelle, le général de Colomb a signifié au général de Willisen que, si on ne lui livrait pas à l'instant même les meurtriers, il considérerait comme nulle la convention faite, et marcherait contre eux avec toutes ses forces. Maintenant les paysans ont commencé à faire la guerre pour leur propre compte. La guerre de partisans a commencé, et le général de Sterecker a déclaré aujourd'hui à la parade que les hostilités pourraient durer un an. Vendredi dernier, 2 000 hommes armés de faux, qui avaient chassé la garnison de Gratz, dévastèrent les maisons de quatre usuriers israélites bien connus, mais rien ne fut volé. On menaça de jeter dans les flammes ceux qui mettraient le feu. On invita les habitants à quitter leurs maisons, et deux enfants, que leurs parents avaient oubliés, furent amenés

[illegible]

On écrit de la Pologne russe qu'on s'attend à chaque instant à une révolution.

Les Etats du royaume de Gallicie et de Lodomerie sont convoqués pour une diète extraordinaire que le gouverneur ouvrira le 26.

La Hongrie est toujours fort agitée. A Pesth une députation italienne et polonaise a été accueillie avec le plus grand enthousiasme par une assemblée du peuple. 400 Polonais qui demeurent à Pesth sont retournés dans leur pays avec beaucoup d'argent. Une correspondance adressée à la *Gazette de Breslau* s'exprime ainsi :

Les habitants de Pesth s'opposent de plus en plus à l'envoi de troupes hongroises en Italie ; à la nouvelle que la garnison partirait pour l'Italie, il y a eu une réunion de la bourgeoisie, pour s'opposer, les armes à la main, au départ des troupes. Un garde national a distribué des proclamations italiennes à des soldats italiens de la garnison. Un officier ayant voulu l'arrêter a été obligé de lui faire réparation. L'opposition veut que l'Autriche renonce à la Lombardie et concentre, de préférence, ses troupes sur la frontière de Russie, à moins que le Gouvernement n'aime mieux la banqueroute ou les Russes en Gallicie.

Vienne est toujours à la veille d'un soulèvement. On écrit le 16 de cette ville :

Des bruits alarmants ayant circulé hier dans la nuit, le ministre de l'intérieur, M. de Pillersdorff, a fait afficher ce matin une proclamation pour calmer les esprits. Avant six heures du matin, des ouvriers parcouraient la ville en criant : Mort et misère. Tout d'un coup on entendit crier au feu dans le palais de l'empereur. On accourut en masse. Heureusement, le feu n'avait pas été mis par les malveillants. A dix heures, les ouvriers se sont retirés. On assure que Schitte sera arrêté pendant la nuit. Les nouvelles de Cracovie du 14 sont inquiétantes.

Le Gouvernement provisoire de Milan a publié le 16 avril le bulletin militaire suivant :

La lettre officielle annonçant que la demande du commandant autrichien de Peschiera, de pouvoir sortir librement avec armes et bagages a été refusée, la capitulation n'a pas eu lieu. Aucun fait important ne s'est accompli depuis. Le roi de Sardaigne a résolu de laisser autour de la forteresse un corps d'observation, et de se diriger avec le gros de l'armée vers Vérone. On rapporte que le général Dufour descend du côté du Voralberg avec 4 000 Suisses environ ; il a un peu d'artillerie.

On nous écrit de Modène, 15 avril :

Je suis ici depuis deux jours. Demain je partirai avec la légion toscane, qui va grossir le corps d'armée destiné au siége de Mantoue, sous les ordres du général Durando. Je vous transmets, en attendant, les nouvelles qu'une personne bien renseignée m'envoie de Concordia.

Lundi, 10 avril, les Piémontais se sont emparés de Monzanbano, en poursuivant l'ennemi au-delà de Veleggio. Le lendemain, à la pointe du jour, ils trouvèrent ce village abandonné par les paysans épouvantés et par les Autrichiens, qui, après avoir pillé les maisons et tué les habitants qui s'y trouvaient, y auraient mis le feu. Aujourd'hui, 13 avril, depuis une heure du soir jusqu'à cinq, on a entendu ici des coups de canon continuels. L'on croit que Peschiera a été prise. On dit aussi que Radestzky a proposé à Charles-Albert de se rendre à certaines conditions, et que le roi lui a répondu qu'il n'est pas disposé à traiter avec un chef de bandits.

Le parti piémontais se donne beaucoup de peine pour donner la couronne de Fer à Charles-Albert. Les gens qui ne peuvent pas vivre sans un tuteur se rangent de ce côté. Le parti de l'unité italienne agit avec force, et il espère beaucoup du bon sens moral des populations italiennes.

Il paraît qu'un corps franc-italien a été mis en fuite dans le Tyrol par un corps d'Autrichiens.

Le gouvernement anglais vient de défendre la présentation en nombre d'une nouvelle pétition chartiste projetée pour le 24 avril.

Les chartistes d'Aberdeen s'organisent et ils ont fait dernièrement une manifestation imposante.

On écrit d'Irlande au *Morning-Chronicle* :

La misère est affreuse et la famine sévit dans quelques parties de la province occidentale. Le *Mayo Constitution* déclare, sous la foi d'une lettre de Castlebar du 18 avril, que les coroners ont à enregistrer des morts survenues à la suite de la plus effroyable détresse. On a ramassé dernièrement sur une route un homme la face collée contre terre ayant encore à la bouche de l'herbe et de la terre, le malheureux avait cherché ainsi à tromper la faim qui le tuait. Dans son chapeau, à côté de lui, étaient des coquillages dans lesquels il avait vainement cherché quelque substance nutritive. Un tel spectacle est affreux et déchirant dans un pays chrétien ! Un homme qui sollicite des secours à la maison des pauvres est obligé d'attendre dix longs jours pour justifier de ses titres aux charités publiques ; il a le temps de mourir d'inanition avant d'être secouru ; et voilà ce qu'on appelle la loi des pauvres. Amère dérision ! La faim ne peut pas attendre ainsi !

Le *Morning-Post* publie les détails suivants sur une réunion de repealers :

Dans une nombreuse réunion qui s'est tenue à Templederry, comté de Tipperary, le révérend père Kenyon a été choisi pour délégué près le conseil des Trois-Cents. Parlant du procès des trois braves (O'Brien, Meagher et Mitchell), poursuivis par le gouvernement, le révérend père s'est écrié : « Mes enfants, êtes-vous disposés à mourir pour l'Irlande ? (Oui ! oui !) Affamés, courbés sous le fouet, est-ce vous, en effet, qui pourriez craindre la mort ? (Non ! non !) Si vous demeurez dans l'apathie, les malédictions des générations futures plus malheureuse que des nègres, retomberont sur vos têtes. Si l'on vous disait : Enfants, restez vos mains dans vos poches et de toute éternité le fouet et la famine seront votre partage, que feriez-vous ? —Une voix : Nous ferons tout ce que vous voudrez. (Applaudissements.)

» Eh bien ! mes enfants, jamais la force morale n'opérera une grande révolution, et, je vous le dis en vérité, il est pour les peuples de ces moments où il faut triompher du Gouvernement ou mourir. (Applaudissements.) Précautionnez-vous d'armes, procurez-vous-en secrètement ; puis, quand viendra le jour du rappel, que chacun combatte bravement. » (Applaudissements.)

Le *Limerick Examiner* prétend que, dans un terrain à quelques milles de Limerick, 9 000 hommes s'exercent toutes les nuits à faire l'exercice avec les piques.

Les dernières lettres de Constantinople nous apportent les nou-

[illegible] a décidé de former un camp à Nissa et d'établir un corps d'observation sur les frontières de la Bosnie.

De nombreuses patrouilles circulent depuis le matin dans les rues de Péra, et un détachement de troupes turques est établi près de l'internonciature d'Autriche (l'ancien palais de Venise), pour le protéger contre les réfugiés italiens qui voulaient en chasser la mission d'Autriche, quand ils ont appris que Venise s'était affranchie de la domination autrichienne et constituée en république. L'ambassadeur à Paris, Suleyman-Pacha, est arrivé ici mardi, par le paquebot du Danube. Il se trouvait à Berlin pendant la nuit du 18 au 19, c'est-à-dire au plus fort de l'insurrection. Le lendemain il est parti pour Vienne, et en passant à Breslau on l'a pris pour un agent russe, et peu s'en est fallu qu'il ne fût massacré par le peuple.

On écrit d'Alexandrie :

Le 5 avril au matin, le vapeur français *l'Alexandre* a mouillé dans notre port, ayant à son bord le pacha d'Egypte. Sa santé s'est améliorée, mais son état exigeant des soins particuliers, il a été convenu d'assembler un conseil composé de ses fils et de tous les pachas, pour statuer sur la marche à suivre. Après plusieurs délibérations auxquelles ont pris part les consuls des grandes puissances, il a été décidé qu'un conseil de régence serait établi, ayant pour chef S. A. Ibrahim-Pacha, et que l'administration des affaires continuerait à avoir lieu sous le nom du vice-roi, jusqu'à son entier rétablissement.

On écrit de Stockholm, 14 avril, au *Zeitungshalle* :

Les ministres sont renvoyés, mais ils occupent des places éminentes dans l'administration. On n'est pas content de la composition du nouveau cabinet. On croit que le système ne changera pas.

Le ministre des finances vient d'adresser la lettre suivante à un des receveurs particuliers de son administration. Cette lettre nous ayant été communiquée, nous croyons qu'il est utile de lui donner de la publicité :

Paris, le 22 avril 1848.

Monsieur,

Depuis l'établissement de la République, vous avez demandé deux fois de l'avancement. Dans vos réclamations, vous faites valoir la constance de vos opinions politiques, l'aversion que vous inspirait un *gouvernement de fraude et de déception*, et enfin l'oubli délibéré où vous avez été laissé par le gouvernement déchu à cause de vos antécédents, de vos relations et de votre inaltérable patriotisme.

Vous ajoutez : « Je ne viens pas ici, monsieur le ministre, en imposer » à votre bonne foi, en faisant étalage de mon patriotisme. Mon dossier » fixera à cet égard votre opinion sur mon compte. »

Conformément à vos désirs, Monsieur, je me suis fait représenter votre dossier, et voici ce que j'y trouve :

Nommé en 1830 à la recette particulière de Bressuire, qui vaut 9 000 francs, vous avez été envoyé en 1837 à Falaise avec avancement.

En 1840, vous avez été appelé à la recette de Péronne, qui rapporte 16 000 fr.

En 1844, vous avez demandé, *pour votre convenance particulière*, la recette de..., quoique d'un produit un peu moindre, et vous avez obtenu cette faveur.

En 1840, vous avez été nommé membre de la Légion-d'Honneur.

Enfin, Monsieur, vous n'avez cessé de solliciter de tous les ministres une meilleure position.

Ce n'est pas tout encore. Dans une lettre que vous avez adressée, *le 30 novembre dernier*, à M. Mouton, alors directeur du personnel, je lis :

« Pénétré, comme je le suis, Monsieur, de trouver en vous l'homme » toujours juste, je viens en appeler à cet intérêt que vous m'avez tant » promis, et vous dire que vous pouvez en ce moment réaliser toutes les » espérances d'un père chargé d'une nombreuse famille, *qui s'est compromis dans les élections dernières par dévouement pour le gouvernement qu'il sert, et dont les efforts, hélas! trop avérés et sans réussite, ont jeté sur lui une déconsidération que je ne puis supporter plus longtemps.* »

Le rapprochement de tous ces faits, Monsieur, m'imposait un devoir : je l'ai rempli. Par un arrêté en date de ce jour, j'ai prononcé votre destitution.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

Pour le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances,
Le sous-secrétaire d'Etat,
E. DUCLERC.

Moyen ingénieux de voter.

Nous trouvons dans le *Journal de Seine-et-Marne* la lettre et le mémoire suivants adressés au président du Gouvernement provisoire par le citoyen Carré, candidat à la députation de Seine-et-Marne.

Nous appelons l'attention du gouvernement sur ces dispositions mécaniques destinées à simplifier la besogne des votes et à en faire rapidement connaître les résultats :

Paris, le 29 mars 1848.

Citoyen président,

Frappé des lenteurs qu'occasionnerait le vote individuel, tel qu'on veut le pratiquer à la chambre des représentants, composée de 900 membres, je me suis mis à la recherche d'un moyen beaucoup plus expéditif et tout aussi certain. J'ai eu le bonheur d'en découvrir un par lequel les représentants pourront, sans quitter leur place, voter et connaître le résultat de l'ensemble de leurs votes, *en moins d'une minute*. Il peut s'appliquer au vote secret et au vote public. Comme je suppose que le vote secret sera préféré, mon moyen appliqué au vote secret fera seul l'objet du présent mémoire.

Mémoire.

Tous les députés devront avoir pour voter chacun une boule de même dimension et d'égale pesanteur, à la place de chacun d'eux seront établis deux petits tuyaux, l'un servira à voter *pour* et l'autre *contre*. Les députés, pour voter, introduiront leur boule dans l'un ou l'autre de ces deux tuyaux, selon qu'ils désireront voter *pour* ou *contre*. Pour éviter les frais et simplifier l'application, il sera disposé sous chacun des corridors qui séparent les places des députés, deux grands tuyaux, l'un destiné à recevoir les votes *pour* et l'autre les votes *contre* ; ces grands tuyaux partiront des extrémités de la salle pour aboutir au centre, et ce sera sur eux que viendront s'embrancher les petits tuyaux partant de la place de chaque député ; chacun de ces grands tuyaux amènera les boules dans des réservoirs qui leur seront particuliers, de telle sorte que les grands tuyaux recevant les votes *pour*, versent leurs boules dans un réservoir destiné à recevoir les votes *pour*, et que les grands tuyaux re-

[illegible] serait d'un centimètre, largeur suffisante pour être visible.

Comme le cadran sera commun aux deux votes, la couleur des aiguilles désignera seule aux spectateurs le vote *pour* ou *contre*, et leur position sur le cadran indiquera le nombre des voix *pour* et celui des voix *contre*.

Les pentes étant calculées, et les tuyaux placés de manière à amener promptement et sans entraves les boules dans leurs réservoirs, on connaîtra presque immédiatement le résultat de l'ensemble des votes.

Vous voyez, citoyen président, que ce moyen est très simple, très prompt dans ses résultats, peu dispendieux, et qu'il offre toutes garanties de précision.

FAITS DIVERS.

Le citoyen Michel Bremond a soumis, le 20 de ce mois, au ministère de l'intérieur, un mode de dépouillement de scrutin dont l'adoption nous paraîtrait de nature à apporter dans cette opération importante toute la simplicité, la rapidité et la sûreté possibles.

Ce mode consiste à transcrire sur une carte séparée chacun des trente-quatre noms portés sur chaque bulletin.

Au fur et à mesure de la transcription, ces cartes seraient classées, par d'autres employés, dans l'ordre des noms transcrits.

Cette seconde opération terminée, il n'y aurait plus qu'à les compter.

Ce système procure, indépendamment des trois avantages indiqués plus haut, celui d'éviter l'embarras du pointage et de pouvoir, sans confusion aucune, établir simultanément autant de bureaux que peut en exiger l'importance du travail.

Les cartes devraient être assez épaisses pour éviter le danger des adhérences, et sur papier demi-collé, qui absorberait l'encre immédiatement.

Les noms devraient être transcrits très nettement et très lisiblement pour accélérer l'opération du tri.

— Aujourd'hui, le 3e bataillon de la 11e légion faisant partie de la garde montante aux Tuileries, a inauguré par une manifestation patriotique le premier drapeau républicain confié à sa garde. Dès sept heures du matin, les citoyens composant ce bataillon ont orné leurs fusils de bouquets. Ils ont distribué également des bouquets aux officiers des divers postes qui accompagnaient la garde descendante. La musique du 21e de ligne les a escortés jusqu'à l'état-major de la 11e légion, jouant des airs patriotiques que les gardes nationaux chantaient en chœur.

Dès que le drapeau a été déposé, les gardes nationaux, leur commandant Cottu en tête, ont entraîné les musiciens du 21e, ont recruté également tous les militaires qui se trouvaient sur leur passage, et se sont rendus au café Gallois, rue des Quatre-Vents, où un banquet a été improvisé. La fraternité entre l'armée et la garde nationale a été de nouveau scellée avec enthousiasme dans cette réunion. Cet enthousiasme a été si vif, si entraînant que les assistants ont immédiatement changé l'enseigne de ce café, qui s'appelle aujourd'hui café de la Fraternité.

Le commandant Cottu et le capitaine Gounet ont présidé à cette fraternelle réunion avec une cordialité et une franchise toutes républicaines.

— On écrit de Toulon, 17 avril :

« Par suite d'instructions venues de Paris, l'escadre de la Méditerranée, commandée par M. le vice-amiral Baudin, a quitté avant-hier le mouillage des îles d'Hyères et a fait voile vers les côtes d'Italie. »

— Le prince de Metternich a quitté La Haye le 20, se rendant à Rotterdam, où il s'est embarqué à bord du steamer le *Rainbow*, pour aller à Londres.

— Les frères d'Abd-el-Kader, qui étaient internés à la Casbah, sont partis pour Toulon, accompagnés de M. Martine, officier, attaché à la direction centrale des affaires arabes.

Ces personnages, influents par leur position comme par leur naissance, ont fait leur soumission à la France. Ils n'ont témoigné qu'un désir, celui de se rendre à la Mecque, pour finir leurs jours dans la prière.

— On lit dans le *Patriote breton* : « Oui, vouloir pour les laboureurs et les artisans, en échange du devoir de *travailler pour vivre*, le droit de *vivre en travaillant*, l'association, la hiérarchie, l'ordre, la fraternité, rien de plus, rien de moins, est, aux yeux de nos honnêtes endurcis, vouloir bouleverser la société...

» Ils en sont encore, sous le point de vue de la charité, à l'aumône, au dépôt de mendicité, à la prison cellulaire, au bagne ; ils forceraient un ange à devenir communiste, et on demande pourquoi nous sommes en révolution ! »

— Nous choisissons dans les nombreuses fêtes patriotiques des départements celle de la ville de Graçay, parce qu'elle a entre toutes un caractère touchant et fraternel.

A Graçay, la plantation de l'arbre de la liberté a été magnifique. Il y avait un grand concours de citoyens de la ville et des communes voisines. L'autorité, la garde nationale et les pompiers, les chœurs de jeunes filles vêtues de blanc et de jeunes garçons, dirigés par l'instituteur, exécutant des chants nationaux, et une immense population étaient rassemblés. Le curé, à la tête de son clergé, a béni l'arbre et a prononcé une allocution très goûtée et accueillie aux cris de : Vive la République ! Le maire et ses adjoints ont aussi prononcé des discours applaudis, et c'est au milieu de l'enthousiasme général et des décharges d'artillerie que l'arbre s'est élevé, déployant ses branches dans les airs. Un *Te Deum* a ensuite été chanté. Le soir, trois banquets ont réuni fraternellement tous les citoyens de Graçay. L'union et l'ordre étaient partout.

— Voici ce qu'ont produit dans la Grande-Bretagne les lois somptuaires pendant l'année 1846. Il s'agit du revenu net :

Domestiques.	201 645 liv. sterl.
Voitures.	421 126
Chevaux de selle.	307 122
Chevaux de trait et mules.	66 844
Chiens.	148 335
Poudre à cheveux. . . .	5 559
Armoiries.	69 144

Ces taxes (et il en est quelques autres de même nature que nous ne mentionnons pas) donnent un total de 1 million 240 755 liv. sterl., ou environ 30 millions et demi, qui, avec le décime additionnel, en font près de 34. Si l'on ajoute à ces chiffres la *land-tax* ou impôt foncier, qui est de 1 million 164 312 liv. st., le *window-tax* ou impôt sur les fenêtres, qui s'élève à 1 million 605 785 liv. st., et enfin l'*income-tax*, qui a donné 5 millions 182 649 liv. sterl., on a un total de 9 millions 624 595 liv. st., ou 240 millions 610 000 fr. représentant tout le revenu direct de l'Angleterre. C'est un peu plus du sixième environ du revenu total de ce pays.

AVIS.—La salle de l'Institut devant servir aux élections dimanche, lundi et mardi, la prochaine séance du club des Républicains-Socialistes aura lieu mercredi 26 avril.

Les personnes qui n'ont pas encore de cartes et qui désirent faire partie du club sont invitées à adresser immédiatement leur demande à M. Brunier, président, 2, rue de Beaune. Indiquer lisiblement le nom, la profession et la demeure.

Bourse du 22 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	61 75	61 75	60 50	61 25
— — fin courant	»» »»	61 25	60 50	60 50
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	41 »»	41 »»	39 75	40 50
— — fin courant	»» »»	41 »»	39 75	40 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1155 »»
4 0/0 J. » »	»» »»	O. V. de Par. »	1000 »»
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp.......... »	100 »»
—— fin Ct »	» »»	—Gouin....... »	»»»» »»
B. du Trés. »	39 0/0	—Ganneron. »	»»» »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.
5 p. 0/0.......	d. »» »» »» »» »»	——	»» »» »» »»
3 p. 0/0.......	d. »» »»» »» »»» »»	——	»»» »» »»» »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0.......	»» »» »» »/»		»» »/» »» »/»
3 p. 0/0.......	»» »» »» »/»		»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME............ Dr C. 84	»/» »»
Récép. Rotsch. »	50 »»	BELG. 2 1/2....... »	20 »/»
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2....... »	52 »/»
— — pass. »	4 7/8	— do 1840....... »	61 1/4 »/»
— 3 p. 0/0. »	15 1/2	— do 1842....... »	61 1/4 »/»
Dette intérieu. »	16 »/»	— Banque....... »	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— do Em. 1844.. »	»»» »»
HOLL. 2 1/2..... »	52 1/2	PIÉMONT.......... »	765 »»
HAITI............ »	295 »/»	AUTRICHE......... »	375 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
à Can. 5 0/0	665 »»
Act. d. J. »	165 »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	105 »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	500 »»
—à Rouen..	310 »»
R.-Havre...	»»» »»
Avignon....	190 »»
Str. à Bâle.	»» »»
Paris-Str...	335 »»
Tours-Nan	333 »»
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	337 50
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	392 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	311 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	1850 »»
Lin Maberl.	440 »»
F. de l'At..	1800 »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	»»» »»	Marseille à Avignon	185 »»	Nord...............	»»» »»
— à Lyon..........	»»» »»	Paris à Strasbourg.	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 52.
Fécule et betterave, 45 à 16.
Narbonne, 39. — Béziers, 40 à 41.
Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 84; 4 mois d'été, 88 ; 4 derniers mois, 89.
Huile épurée, 92.
Lille. — Colza, 73.
Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des rédacteurs : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 23 avril.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Les Aristocraties, l'Aventurière.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Châlet, les Diamants.
ODÉON.—
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
OPÉRA-NATIONAL.—
GYMNASE.—Le Mauvais Sujet, Garçon chez Soi, un Monsieur.
VARIÉTÉS.—Les Peureux, mme de Choisy, la Fille de l'Avare.
THÉATRE MONTANSIER.—L'Académicien de Pontoise, le Voyage sentimental, Pauvre Aveugle.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Robert-Macaire, le Fils mal gardé.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Paysans, les Quatre Sergents de La Rochelle.
GAITÉ.—La Nonne, le Pacte.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS.—Favori, Rue de Lappe, l'Abbé de l'Epée, les Barricades.
FOLIES.—Raimbaut et Ce, M. Botte, Brouillard, Pascal.
DÉLASSEMENTS.—A tout Péché miséricorde, la Dame de la Halle, le Loup, Miel et Vinaigre.
COMTE.—Le Dîner impossible, les Rendez-Vous villageois, Jenny l'Ouvrier, les Rubans.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22.)—Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Départements et étranger.......... — 10 — 5 — 2 50
Pays à surtaxe de poste........... — 14 — 7 — 4
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

id. 3 fois en un mois... 20
id. 6 fois id........ 15
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. »

id. 3 fois en un mois. »
id. 6 fois id...... »
FAITS DE PUBLICITÉ........ 1 f. 50 c.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	12 f.	6 f.	2 f.
Départements et étranger.		32	16	8	3
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 24 AVRIL.

L'Ecole électorale.

La France applique aujourd'hui pour la première fois le droit commun en matière électorale.

A entendre certains journaux, ce ne serait là qu'une grande épreuve, que l'on jugerait d'après ses résultats.

L'application du suffrage universel à l'élection des représentants de la France est plus qu'une épreuve ; le suffrage universel est un principe ; c'est le droit absolu, le droit républicain. L'insuccès, le mauvais résultat d'une opération toute nouvelle sur une si grande échelle ne saurait prévaloir contre le principe.

« Mais, dit-on, le suffrage universel devait neutraliser l'abus des influences, et voilà que l'abus des influences reparaît sous une autre forme; on ne chasse plus à l'électeur isolé, on chasse aux masses d'électeurs. On cherche à agir sur les délégués des groupes, qui agissent sur les groupes à leur tour, et l'on rétablit ainsi une sorte d'élection à deux degrés;

» Dans beaucoup de cas, ce n'est pas sur les plus dignes que se portent les suffrages, mais sur les plus habiles ; ce n'est pas sur les hommes qui ont le plus d'idées pratiques, mais sur ceux qui ont la meilleure poitrine, le verbe le plus éloquent ; non sur ceux qui ont le mieux étudié les questions, mais sur les orateurs qui en parlent le plus disertement sans les avoir étudiées; non sur les plus sages, mais sur les plus remuants. »

Tout cela est vrai. Mais cela ne prouve qu'une chose : nos mœurs sont moins avancées que l'institution du suffrage universel. Mais le suffrage universel, c'est l'équité, c'est la justice. Hâtons-nous de mettre nos mœurs au niveau de l'institution.

En toute organisation, on procède d'abord en mode confus; l'ordre s'établit plus tard. L'ignorance est grande dans les masses ; c'est la faute de la misère et des gouvernements tombés. Mais les esprits sont en effervescence ; cette ignorance se dissipera promptement. Voyez cette multitude de journaux, de brochures, de professions de foi de toute couleur, de toute forme, qui se répandent, s'affichent, se prononcent, s'introduisant dans les esprits sous mille formes diverses; voyez ces conversations, ces discussions qui s'allument au feu de la propagande électorale ; ces clubs qui s'ouvrent partout, dans les villes, dans les bourgs, jusque dans les villages. Beaucoup d'idées fausses, beaucoup d'erreurs sont lancées dans la circulation, bien des préjugés sont exploités; mais l'attention de tous est mise en éveil; les idées sages peuvent se faire jour, et celles-là, qu'on les accepte ou qu'on les rebute au premier abord, celles-là feront leur chemin. C'est une éducation brusquée, incomplète, révolutionnaire, mais qui ne laissera pas de féconder le sol, si l'on prend la précaution de renouveler souvent le labour.

Répandre à profusion l'enseignement parmi les jeunes générations, appeler fréquemment la foule à l'élection de ses représentants, c'est attaquer l'ignorance à la fois par la base et par le sommet. Trop longtemps les peuples ont croupi dans l'abrutissement et dans l'abjection ; on ne saurait trop se presser de réparer le temps perdu. Qu'importent quelques faux pas, quelques erreurs, quelques mauvais choix ! Sous le régime de la liberté, le règne de l'erreur est court ; l'injustice n'a qu'un temps. Dieu a mis au cœur des masses réunies un sentiment merveilleux de la vérité. Celui-là seul craint la puissance du préjugé et le choc des idées, qui parle au nom d'une idée fausse, qui veut défendre ou créer un privilége.

Le suffrage universel est aussi utile par ses conséquences que juste par le principe qu'il consacre. Le suffrage universel est une arme de guerre contre l'ignorance, une arme de guerre contre la misère

Car, si l'ignorance se courbe et s'engourdit avec résignation sous le poids de la souffrance, la science ne se résigne plus. On exploite ceux dont l'intelligence dort dans l'abrutissement, mais non les âmes qui se sont éveillées à la vie intellectuelle. Le développement intellectuel engendre à la fois le besoin du bien-être et le désir d'y arriver par des moyens réguliers et pacifiques. Il ne faudra pas un long exercice du suffrage universel pour que toute la France comprenne l'idée sociale et mette les penseurs en demeure de réaliser leurs promesses et leurs théories.

Il faut se hâter.

Au train dont vont les membres du Gouvernement provisoire, il semble qu'ils n'aient pas confiance dans la durée de la République, disait hier un journal réactionnaire. Pour notre part, nous trouvons que, loin d'avoir trop fait, le Gouvernement provisoire a souvent manqué de résolution. Les grandes mesures d'organisation et d'intérêt public, qui ne rencontrent pas d'obstacles sérieux à l'heure d'une révolution, se hérissent plus tard de difficultés insurmontables. Les préventions aveugles, les intérêts inintelligents se seraient effacés d'abord devant la raison et l'intérêt général ; plus tard, ils reprennent courage et peuvent engager une lutte désespérée qui retarde indéfiniment des réformes urgentes.

Il faut se hâter en temps de révolution, sous peine d'être débordé par le mouvement. Le peuple en action est doué d'une inflexible logique; là où les hommes d'étude hésitent, il va droit au but; là où ses chefs ne cherchaient que des réformes partielles, il a fait surgir la république.

L'idée sociale est posée aujourd'hui pour le peuple des grandes villes aussi bien que pour les penseurs ; il faut que de là elle rayonne partout; il faut qu'elle s'incarne promptement. On peut marcher au pas en temps de calme ; en temps de transformation sociale, il faut que le Gouvernement et les hommes qui pensent marchent à la vapeur, s'ils ne veulent être écrasés et léguer à leurs successeurs des complications terribles.

Réorganisation judiciaire.

Nous donnons le texte de projets de décrets destinés à développer les principes posés dans nos articles des 17 et 22 avril.

Ce travail n'est lui-même qu'une élaboration préparatoire que nous recommandons aux méditations du Gouvernement provisoire.

PROJET DE DÉCRET (1).

Considérant que dans les journées des 23 et 24 février 1848 la nation est rentrée dans son droit de souveraineté;

Que désormais c'est en son nom que doit être rendue la justice, et par des magistrats délégués par elle ;

Considérant que la hiérarchie judiciaire actuelle ne peut être conservée, puisqu'elle émane d'un principe essentiellement contraire au droit de la souveraineté nationale ;

Considérant que, par les mêmes raisons, une grande partie de la législation actuelle doit subir les modifications appropriées à l'esprit du temps ;

Considérant que la procédure suivie jusqu'à ce jour est compliquée de formalités coûteuses, et pour la plupart inutiles;

Qu'en rendant l'accès de la justice souvent impossible aux citoyens sans fortune, les lois actuelles blessent le principe de l'égalité devant la loi.

Art. 1er. — Les corps actuels de la magistrature sont supprimés. Ils continueront néanmoins leur service jusqu'au moment de l'installation des nouveaux corps judiciaires.

Art. 2. — Il sera immédiatement procédé à la réorganisation judiciaire sur les bases de l'élection et de l'amovibilité.

Art. 3.— Il est nommé une commission chargée de la révision générale des codes.

Sont nommés membres de cette commission.....

DEUXIÈME DÉCRET.

CHAP. 1er.

1. L'administration de la justice est divisée en quatre branches : justice civile, justice commerciale, justice criminelle, justice administrative.

2. Elles sont rendues par les juges institués et établis à cet effet.

3. Des bureaux de conciliation sont créés et établis auprès de chaque tribunal de paix. Ces bureaux fonctionneront conformément aux lois de la République.

4. Il est créé, pour le jugement des contestations civiles, un tribunal de paix par canton ; deux tribunaux d'appel par département.

Pour le jugement des contestations commerciales, un tribunal de prud'hommes par arrondissement, deux tribunaux d'appel par département.

Toutefois, ces institutions ne seront établies que dans les localités où le besoin s'en fera sentir et sur la demande des chambres de commerce ou de manufactures.

5. Il est établi, pour toute la France, un tribunal de cassation.

6. Ces différents tribunaux connaîtront des matières civiles, commerciales, criminelles et administratives conformément aux lois de la République.

CHAP. II. — *Des bureaux de conciliation.*

7. Les bureaux de conciliation seront tenus par les juges-de-paix et leurs suppléants.

CHAP. III. — *Justice civile.*

Tit. Ier. — *Des tribunaux de paix.*

8. Il y aura dans chaque canton une justice-de-paix composée d'un juge-de-paix et deux suppléants.

9. Dans le département de la Seine, le nombre actuel des justices de paix sera doublé.

10. Les juges-de-paix et leurs suppléants seront élus à la majorité absolue des suffrages et par scrutin individuel par tous les électeurs inscrits sur les listes électorales du canton.

11. Seront seuls éligibles les avocats inscrits au tableau depuis cinq ans au moins et les licenciés en droit ayant déjà exercé les fonctions de juge-de-paix pendant cinq ans au moins.

12. Nul ne pourra être élu s'il n'est âgé de 25 ans au moins.

13. Les juges-de-paix et suppléants pourront être choisis dans toute l'étendue du territoire ; mais après leur nomination ils seront tenus de demeurer dans le canton du tribunal de paix.

Ils seront élus pour trois ans, et seront rééligibles.

14. Les tribunaux de paix se composeront du juge-de-paix ou d'un suppléant président et de deux assesseurs, ayant voix délibérative et dans l'ordre de leur inscription sur la liste des électeurs du canton.

15. Les assesseurs seront renouvelés tous les quinze jours. Leurs fonctions sont compatibles avec celles de maire ou adjoint, celles d'avoués, notaires, huissiers ou de membre d'un tribunal supérieur.

Tit. II. — *Des tribunaux d'appel.*

16. Les tribunaux d'appel seront composés de huit juges, savoir : du président, quatre juges titulaires, un juge d'instruction et deux juges suppléants.

17. Ils ne formeront qu'une chambre et siègeront au nombre de cinq ; les suppléants ne seront appelés qu'en cas d'empêchements des titulaires.

18. Il pourra être créé d'autres chambres partout où la prompte et bonne expédition des affaires le rendra nécessaire. Ces chambres seront composées d'un vice-président, quatre juges et suppléant.

19. Les suppléants seront spécialement attachés à chaque chambre, sans qu'ils soient dispensés de faire, s'il y a lieu, le service dans une autre chambre.

20. Les juges et suppléants seront élus tous les cinq ans. Ils seront rééligibles.

21. Nul ne pourra être élu s'il n'est âgé de 25 ans au moins et inscrit au tableau des avocats depuis cinq ans au moins.

22. Les fonctions de juges suppléants sont incompatibles avec celles d'officiers ministériels près les tribunaux.

23. Les anciens officiers ministériels ne peuvent être élus que cinq ans après la cessation de leurs fonctions. Ils ne pourront jamais être appelés à siéger dans un tribunal dans le ressort duquel exerceraient leurs successeurs.

24. L'élection aura lieu de la manière suivante :

1° Tous les ans, à l'époque de la confection ou révision des listes électorales, il sera dressé un tableau séparé de tous les citoyens licenciés en droit, ou revêtus d'un office judiciaire.

2° A l'époque des élections magistrales, les électeurs de chaque canton, réunis en assemblées primaires, c oisiront sur le tableau indicateur un électeur par 1 000 habitants. Ces électeurs prendront le titre d'électeurs compétents.

3° Les membres des tribunaux civils seront élus par l'assemblée des électeurs compétents réunis au chef-lieu d'arrondissement.

25. Les juges élus nommeront eux-mêmes leurs président et vice-président.

(*La suite prochainement.*) C. J.

(1) Voir les numéros des 17 et 22 avril.

Nous lisons ce soir dans le *Messager* :

Les opérations électorales ont été suspendues hier à dix heures du soir dans toutes les sections pour être reprises ce matin.

C'était un curieux spectacle que celui de la réception, par les agents des mairies centrales, des boîtes qui avaient reçu les suffrages recueillis pendant la journée du 23. Ces agents, portant au bras une écharpe tricolore et escortés par un piquet de gardes nationaux, se rendaient de section en section pour y recevoir les boîtes où les bulletins avaient été déposés sous double scellé.

Les appariteurs, munis de torches, éclairaient la marche du convoi, et les boîtes remises aux tambours de service étaient ainsi portées jusqu'au chef-lieu de la mairie.

Dans les sections qui ont recueilli, hier, le plus grand nombre de suffrages, on ne comptait pas encore 50 bulletins par 100 électeurs inscrits. Aujourd'hui, vers midi, dans le plus grand nombre des sections cette proportion n'était pas encore atteinte, et tout laisse croire que les deux tiers au plus des électeurs inscrits useront de leur droit de voter.

Ce sont, en général, les électeurs de la classe ouvrière qui mettent le plus d'indifférence à voter.

P. S. On assure que le Gouvernement vient d'annuler, pour cause d'irrégularités graves, les élections du douzième arrondissement.

— Le nombre des sections, dit la *Patrie*, dans lesquelles les électeurs de Paris et de la banlieue devront aller voter a été très multiplié, et il dépasse 350 pour les 14 arrondissements de la Seine (y compris Sceaux et Saint-Denis). Au moyen de cette extrême division des scrutins, chaque section n'aura pas plus de 12 à 1 500 bulletins de candidats à dépouiller. L'un des scrutateurs sera chargé exclusivement de réunir tous les bulletins imprimés ou lithographiés auxquels les électeurs n'auront fait aucun changement Les autres bulletins seront répartis entre tous les scrutateurs, et le travail pourra être terminé avant la fin de la journée du 25 avril. Les listes seront ensuite portées à chaque mairie pour y être réunies et de là être transmises au ministère de l'intérieur. On croit que le résultat définitif sera connu, pour Paris, le 27 avril.

Un Proconsul en Algérie!!

On écrit d'Alger au *National* :

« Un sieur Couput vient de débarquer ici, se disant commissaire muni de pouvoirs extraordinaires illimités, qui lui auraient été donnés par le ministre de l'intérieur, pour procéder à toute espèce de changements, réformes, mutations, etc., etc., dans le personnel des administrations civiles et militaires de l'Algérie, et pour diriger les élections.

» La nouvelle en était si peu attendue, que, tout d'abord, personne n'a voulu y croire. Comment, d'ailleurs, admettre que le ministre de l'intérieur puisse déléguer des pouvoirs, et des pouvoirs de cette nature, dans un pays qui est sous les ordres immédiats du ministre de la guerre ?

» Le gouverneur-général a été, dit-on, non moins surpris que la population. Aucun ordre du gouvernement, aucun avis du ministre duquel il relève ne lui avait donné avis de cette étrange mission.

» Il y a vu un tel manque d'égards, une telle marque de défiance, qu'il a écrit immédiatement pour demander qu'un successeur lui fût donné. Le directeur des affaires civiles a pris la même résolution. Tout le monde est indigné ; tout le monde se demande s'il y a parti pris de

ACTES OFFICIELS.

Le Gouvernement provisoire a décrété le 25 avril qu'au titre de commissaire du Gouvernement, près le tribunal de..., sera substitué le titre de *procureur de la République*.

—

Le Gouvernement provisoire décrète :

Art. 1er. Les gardes nationaux mobiles de la ville de Rouen, au nombre d'environ 500 hommes, seront incorporés dans les différents bataillons de la garde nationale mobile de Paris.

Art. 2. Le corps des Lyonnais, s'élevant à environ **700** hommes, sera réuni aux **1 500 hommes** d'infanterie de la garde républicaine de **Paris**.

Art. 3. A partir de demain, il ne sera plus fait d'enrôlement pour la **garde nationale mobile dans les mairies de Paris**.

—

Le Gouvernement provisoire décrète :

La garde républicaine de l'Hôtel-de-Ville, composée de 600 hommes, forme un bataillon spécial.

—

Le ministre provisoire de l'agriculture et du commerce,

En vertu du décret du Gouvernement provisoire, en date du 2 mars 1848, dont la teneur suit : « Les affaires **d'administration courante**, qui, dans **l'état actuel de la législation, ne pourraient être réglées qu'au** moyen d'ordonnances royales, seront valablement **décidées** par le ministre provisoire **du département, auquel ces affaires ressortissent**. »

Vu l'art. 34 de la loi du 17 décembre 1814 ;

Considérant que les droits d'entrée dont le sagou est passible sont hors de proportion avec la valeur vénale du produit, arrête :

Art. 1er. Les droits d'entrée du sagou sont établis ou modifiés ainsi qu'il suit :

Par navires français, de l'Inde, 10 fr. les 100 kil. ; — d'ailleurs, hors l'Europe, 20 fr. les 100 kil. ; — des entrepôts, 30 fr. les 100 kil.

Par navires étrangers, 40 fr. les 100 kil.

—

On lit dans le *Moniteur* :

« **Plusieurs plaintes avaient été portées à la mairie** de Paris sur la manière dont les cartes d'électeurs avaient été distribuées dans le 12e arrondissement.

» Le membre du Gouvernement provisoire, maire de **Paris**, s'est empressé d'ordonner immédiatement une enquête, et il a voulu s'assurer par **lui-même de l'exactitude des faits.**

» **Il résulte de ces recherches** qu'en effet il y a eu non-seulement dans cette mairie, mais dans presque toutes, de doubles emplois ; cela tient à ce que les listes ont été faites sur une double base, celle de l'inscription pour la garde nationale et celle sur la demande personnelle des citoyens.

» **Mais les précautions** les plus sévères et les plus efficaces ont été prises dans chaque section pour que le même électeur ne puisse pas voter **deux fois**; tous ceux qui ont aujourd'hui exercé leurs droits, ont pu s'en **convaincre par eux-mêmes**. Jamais le vote n'a été entouré de plus de **précautions**, et la sincérité des élections appuyée sur de plus complètes **garanties**. »

—

PRÉFECTURE DE POLICE.

Avis relatif aux élections.

Un grand nombre de citoyens a remarqué que, dans quelques mairies, les **bulletins** de vote se distribuaient dans la cour et sans inscription de noms; plusieurs bulletins étaient donnés au même citoyen, auquel il **suffisait**, pour se les faire remettre, de sortir et de se représenter quelques instants après. Des courtiers d'élections, dont l'intérêt sans doute est de fausser l'expression de l'opinion publique, achetaient ces bulletins. Pour éviter de si fâcheux résultats, le préfet de police croit devoir rappeler à ses concitoyens les dispositions de l'art. 113 du code pénal, ainsi conçu :

« **Tout citoyen qui aura, dans les élections, acheté ou vendu un suffrage à un prix quelconque, sera puni d'interdiction des droits de citoyen et de toute autre fonction ou emploi public, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus.**

» **Seront en outre, le vendeur et l'acheteur du suffrage, condamnés chacun à une amende double de la valeur des choses reçues ou promises.** »

Il suffira sans doute de signaler ces manœuvres pour que tout citoyen vienne en aide, par son contrôle particulier, au contrôle de l'autorité.

Il faut en effet que chacun saisisse les conséquences désastreuses qui peuvent résulter d'une représentation nationale tronquée ; il faut que la voix du peuple soit la voix de Dieu ; que le sentiment politique intime se révèle pur et sans souillures de ces trafics scandaleux qui, sous le régime tombé, altéraient même les votes des privilégiés.

Qu'il n'en soit plus ainsi pour la gloire et le bonheur du peuple républicain ; qu'il écrase sous le poids de sa moralité les manœuvres de quelques hommes qui veulent porter atteinte à la sainteté de ses devoirs, et la France régénérée entraînera par son exemple l'humanité tout entière à l'adoption de ses institutions.

Dans tous les cas, les mesures sont prises pour que toute fraude soit découverte, et justice sera faire du crime que la conscience publique réprouve le plus : l'attentat à la souveraineté du peuple par la ruse, quand on n'ose plus la combattre ouvertement.

Paris, le 25 avril 1848.

Le préfet de police,
CAUSSIDIÈRE.

—

Le Gouvernement provisoire a reçu l'adresse suivante d'habitants du 12e arrondissement :

« Nous devons à l'Europe entière, à la liberté, à la République, dont vous êtes les dignes représentants, une manifestation qui prouvera au monde qu'il ne peut exister aucun moyen d'exclusion pour les vrais patriotes, et qu'il n'y a pas d'âge quand on est républicain et Français.

» Nous avons l'honneur de vous prier de sanctionner par votre assentiment la formation d'une compagnie dite de *vétérans de la liberté*, 12e arrondissement, composée de citoyens ayant plus de cinquante-cinq ans, ou que quelques blessures auraient privés de l'avantage de servir la liberté d'une manière plus active.

» Dans le cas où les plus valides seraient appelés à rendre des services actifs à la chose publique, nous prétendons (avec votre approbation) à l'honneur de maintenir l'ordre dans notre arrondissement.

» Nous espérons que vous nous ferez donner des armes.

» Croyez en nous, vous avez notre confiance.

» Salut et fraternité. »

(*Suivent les signatures.*)

Je ne puis qu'applaudir au dévouement qui porte nos aînés en patriotisme à réclamer eux aussi leur part dans le service de la République et le maintien de l'ordre.

Le maire du 12e arrondissement,
GORNET.

—

... des appels pour prise d'armes, sans y avoir été préalablement autorisés par leurs délégués.

» Il demande aussi qu'aucun corps spécial, qu'aucune troupe militaire ou civile ne puisse, sous aucun prétexte, s'abstenir de porter les couleurs nationales.

» En exprimant les vœux du club des défenseurs de la liberté, nous renouvelons aux citoyens membres du Gouvernement provisoire l'assurance de notre sympathie et de notre dévouement. »

(*Suivent les signatures.*)

LE CITOYEN BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE a répondu :

« Citoyens,

» Le Gouvernement provisoire vous remercie de l'adhésion que vous lui apportez de nouveau et de la confiance si légitime que vous mettez en lui. Le fait que vous signalez, s'il est exact, est grave en effet. La garde nationale ne doit obéir qu'à un seul commandement : c'est à ce prix, c'est à la condition de son unité qu'elle sera forte. Soyez persuadés, citoyens, que le Gouvernement provisoire regarderait comme très fâcheux tout ce qui tendrait à la diviser et à la désunir.

« Toutefois, citoyens, permettez-moi de vous adresser une observation : voilà deux jours que le fait qui vous préoccupe vous est connu, et je regrette que vous ne l'ayez pas signalé aussitôt qu'il est parvenu à votre connaissance.

LE CITOYEN SEMAH. Les faits ne nous ont été dénoncés que la veille de la revue de jeudi ; la 3e légion, dont nous faisons partie, a été convoquée ce matin pour une revue particulière, et le temps nous avait manqué pour recueillir des renseignements précis.

LE CITOYEN BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Le Gouvernement provisoire assistait ce matin à cette revue, qu'il avait demandée. Il a été profondément touché de l'enthousiasme que la 3e légion a manifesté et des sentiments de concorde dont elle était animée.

» Le citoyen Ledru-Rollin a expliqué à vos officiers, dans de nobles paroles, par quel malentendu votre légion n'avait pu défiler tout entière comme les autres, et le souvenir de cet incident est effacé désormais.

» Je vous remercie, au nom du Gouvernement, de votre vigilance : c'est un devoir pour tout citoyen de veiller sans cesse à l'intérêt commun et à la paix publique. »

La députation se retire aux cris de : Vive la République ! vive le Gouvernement provisoire !

—

Le Gouvernement provisoire a reçu l'adresse suivante d'entrepreneurs de bâtiments :

« Citoyens gouvernants,

» Liberté, égalité, fraternité.

» Au nom de ces trois principes, monument de notre glorieuse révolution,

» Les soussignés ont l'honneur de vous demander un décret qui supprime les entreprises générales et établisse et consacre que les travaux à faire aux monuments publics seront, indistinctement et sans adjudication, répartis entre tous les entrepreneurs, grands et petits : les petits payant la même patente que les grands doivent obtenir une égale part des travaux de l'État. De cette manière, la concurrence des capitaux ne pourra plus se faire sentir, et dix-sept fois autant d'ouvriers se verront occupés.

» Les bruits qui ont circulé sur une proposition tendant à limiter le nombre des entrepreneurs à admettre, et qui devrait vous être faite par la chambre dudit corps, motive leur demande, et leur font un devoir de vous signaler un acte particulier qui chercherait à nous replacer sous le régime de privilèges et d'exclusions que nous sortons de renverser et qui ne peut revenir sans compromettre l'humanité.

» Les soussignés sont heureux de l'occasion qui leur est ici offerte d'assurer les membres du Gouvernement provisoire de leurs vives sympathies et de leur dévouement sans bornes au triomphe de nos libertés.

Vive la République ! »

(*Suivent les signatures.*)

—

Enseignement de l'économie politique.

Le *Moniteur* de ce matin publie une adresse présentée au Gouvernement provisoire par la société d'économie politique qui proteste contre la suppression de la chaire d'économie politique au Collège de France.

M. de Lamartine a répondu en ces termes aux pétitionnaires :

Messieurs, je ne puis me persuader que les intentions si éclairées et si larges de mon excellent collègue et ami M. Carnot aient été bien comprises par la société des économistes. Il ne saurait entrer dans la pensée d'un Gouvernement fondé sur le travail et l'intelligence, d'imiter des époques d'intolérance, de nier à une science naissante son droit d'éclairer les esprits et les intérêts, et de mettre le pied du pouvoir sur aucun germe de vérité pour l'écraser : non, je suis sûr, au contraire, que l'intention du ministre a été de multiplier sous d'autres formes l'enseignement de cette science, qui n'est plus seulement une science spéculative, mais qui doit devenir, selon moi, une science administrative. Mais cette science, citoyens, ne doit plus être, comme autrefois, la science de la richesse. La République démocratique doit et veut lui donner un autre caractère. Elle veut en faire la science de la fraternité, la science par les procédés de laquelle non-seulement le travail et ses fruits seront accrus, mais par laquelle une distribution plus générale, plus équitable, plus universelle de la richesse s'accomplira entre le peuple tout entier. L'ancienne science ne s'occupait qu'à faire des individus riches ; la nouvelle s'appliquera à faire riche le peuple tout entier.

Entre les théories qui se présentent pour atteindre ce but, il y en a de fausses, il y en a de douteuses, il y en a de vraies ; c'est à vous de précéder le Gouvernement pour l'éclairer dans le choix des moyens pratiques, d'exciter le travail et d'élever la condition des masses sans diminuer l'aisance des industriels, des propriétaires, sans attenter surtout à la liberté des capitaux qui disparaissent aussitôt qu'on menace leur indépendance.

Concilier la propriété, ce fondement de la famille, cette source de la population, cette émulation de l'agriculture, avec la liberté du travail, l'accroissement des salaires, voilà le problème ; tout autre est mal posé ; c'est une subversion au lieu d'une amélioration. La République n'est pas née pour détruire, mais pour améliorer les conditions du travail et de la propriété.

Ce problème, étudiez-vous à le résoudre dans l'esprit de la République nouvelle et régulière que la France veut et qu'elle aura, et n'oubliez pas que, pour le résoudre, il faut écrire au-dessus de toutes nos théories un principe divin qui les consacre : Dieu, le peuple et la fraternité !

SUR L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE AU COLLÈGE DE FRANCE.

A la chaire d'économie politique du Collège de France ont été substituées, par un décret du Gouvernement provisoire, cinq chaires d'économie générale consacrées aux objets principaux de l'activité sociale. Il est manifeste que, loin de réduire l'enseignement de l'économie politique, la mesure du Gouvernement a pour objet de le développer. L'idée que cet enseignement se serait affaibli, parce qu'en se partageant en ...

... deur qui lui appartient. Pour faire justice de toute appréhension, il suffit de se reporter au passage du rapport approuvé par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, où il est question de la place réservée, dans le plan de la haute commission, à un cours d'histoire de l'économie politique en quinze ou seize leçons.

Cette résolution, mûrement délibérée, a été appuyée dans les conclusions présentées à la sanction du ministre, par un programme détaillé de ce cours d'histoire de l'économie politique. Le résumé suivant de ce programme, dont il n'est point nécessaire de citer ici tous les développements, suffit pour éclairer parfaitement le point dont il s'agit. Il n'est pas besoin d'ajouter que le titulaire de la chaire d'économie générale des finances et du commerce du Collège de France, tout en ayant à ouvrir la série de ses leçons sur le commerce et les finances par une introduction de quinze leçons sur les systèmes qui se sont successivement produits en économie politique, n'est lié en aucune façon au présent programme, rédigé simplement pour fournir une base à la haute commission.

Histoire de l'économie politique. — Abrégé du programme.

1° Définition générale des principes de l'économie politique : différence de l'histoire des faits et de l'histoire des systèmes, l'une remontant à l'origine des sociétés, l'autre de date récente.

Coup d'œil sur les ébauches de systèmes, antérieures à la période scientifique.

2° Premier avènement de la science. — Essais systématiques : l'école mercantile ou la théorie de la balance du commerce ; ses avantages et ses inconvénients.

3° Économistes financiers du dix-septième siècle : Colbert, Melon, Vauban, Boisguilbert, Dutot, Forbonnais.

Économistes financiers de la première moitié du dix-huitième siècle : Law devine la véritable théorie du crédit ; ses idées dénaturées et poussées à l'absurde.

Les frères Pâris, influence du système de Law sur le déplacement de la richesse en France.

4° Première conception synthétique de l'économie : les physiocrates. L'école divisée en trois sectes. — La secte agricole : Quesnay, marquis de Mirabeau, etc. — La secte agricole, industrielle et commerciale : Gournay, Trudaine, d'Invau, etc. — La secte éclectique cherchant à concilier les deux précédentes : Turgot.

Service rendu à la France par les physiocrates. En exaltant l'agriculture, ils empêchent la France de se lancer à la suite de l'Angleterre dans la carrière de l'industrialisme outré et du commerce excessif. Les physiocrates fondent la science économique en lui donnant pour but le bonheur de l'espèce humaine, et pour base le droit naturel.

5° École libérale : Adam Smith et ses disciples. Smith applique à l'économie tout entière la maxime du laisser-faire, que Quesnay appliquait aux *industries stériles*, au travail des artisans et au commerce ; il fonde l'école industrielle libérale.

6° Herrenschwand critique Quesnay et Smith, et pose en système l'économie politique et morale de l'espèce humaine : il est le précurseur des socialistes modernes. — Les socialistes au dix-huitième siècle ;

7° Malthus, disciple de Smith, voit l'abîme vers lequel court la société. Il ne se contente pas de poser le fait, il le pose comme nécessaire ; l'école fataliste est fondée.

8° J.-B. Say donne la plus haute expression des théories de l'école libérale. Il pousse les principes jusqu'à leurs dernières conséquences, et arrive, en politique, à la condamnation du principe d'autorité, en économie, à l'idéal de la concurrence illimitée, en morale, à la doctrine de l'intérêt privé.

9° Sismondi et l'école critique : L'école libérale est attaquée, la science revient à de nouveaux principes. Sismondi, au lieu d'imiter Malthus, entrevoit un avenir meilleur, et ramène l'espérance.

10° École éclectique : Elle prépare la transition des idées négatives aux idées positives, mais sans conclure formellement.

11° École chrétienne : Elle ramène l'économie à la théorie de la bienfaisance : Villeneuve-Bargemont, Morogues, Tournon, Pommeuse, Gérando.

12° École des statisticiens : Recherches positives d'observation ; documents essentiels propres à servir de fondement aux idées spéculatives.

13° Écoles nouvelles : Apparition des idées d'organisation et d'association ; tendance à une science morale, procédant à la fois de la raison, du sentiment et de l'expérience.

14° École d'Owen.

15° École de Fourier.

16° École de Saint-Simon.

17° École des libre-échangistes.

18° Résumé général.

—

Dons patriotiques.

A monsieur le ministre des finances.

Monsieur le ministre,

Nous n'avons pas voulu laisser nos frères de Paris s'imposer seuls des sacrifices pour augmenter les ressources pécuniaires de la République. Nous adressons aujourd'hui au receveur-général de la Meurthe 1 172 fr., montant de l'abandon fait par chacun de nous d'une journée de son salaire, comme offrande patriotique que nous prions le Gouvernement provisoire d'accepter. Espérons que tous voudront comme nous suivre l'exemple donné à la France par les ouvriers de Paris, et que l'obole du travailleur, multipliée par le nombre, produira une ressource importante pour le trésor.

Les ouvriers et employés de la manufacture des glaces de Cirey, département de la Meurthe.

Pour eux et en leur nom,
Le directeur,
Eugène CHEVANDIER.

— Le citoyen Lévi Alvarès, professeur d'histoire et directeur d'éducation maternelle, a versé tant en son nom qu'en celui des jeunes personnes qui suivent ses cours, la somme de 188 qui devra être consacrée aux enfants des ouvriers sans ouvrage (première quête).

— Le citoyen Félix Aroux, d'Elbeuf, a versé la somme de 660 fr. au nom des ouvriers de sa fabrique. nous extrayons de la lettre qui accompagne leur offrande, le passage suivant :

« Ils viennent faire leur offrande au gouvernement provisoire pour lui témoigner leur amour pour l'établissement de ses institutions démocratiques, ils viennent l'aider de leur salaire, et lui jurer un dévouement sans bornes. »

— Les facteurs de la banlieue ont fait abandon d'une journée de travail montant à 126 fr. 50 c.

A M. Lamennais, président de la commission des dons patriotiques.

Monsieur,

L'honneur que la commission des dons patriotiques vient de faire au clergé, le témoignage public de confiance qu'elle lui donne en réclamant son concours, m'a été personnellement très agréable. Vous avez deviné juste, messieurs, quand vous avez pensé que le clergé s'était associé de grand cœur à votre République nouvelle. Le prêtre chrétien ne voit dans les révolutions politiques et dans nos différentes transformations sociales

dre en main la cause du pauvre et de l'indigent ; d'un gouvernement qui, respectant dans la société les conditions les plus élevées et tous les droits acquis légitimement, fait un appel à tous les riches en faveur des pauvres, et marche ainsi à la réalisation d'une pensée évangélique.

Je m'empresse donc de déposer mon offrande sur l'autel de la patrie, et je vais remettre au maire de ma commune la somme de 100 fr. pour être ajoutée à la masse des dons patriotiques. Je regrette de ne pouvoir mettre quelque proportion entre mon don et les besoins présents de la patrie.

Recevez, etc.

Vesseaux, 18 avril 1848.

CAILHAUD,
Curé de Vesseaux (Ardèche).

— La Société de la pharmacie de Paris a été reçue par le citoyen Béranger, et a versé 500 fr. dans ses mains.

— Les pharmaciens du département de la Seine ont versé 2 056 fr. 50 c.; ils ont été reçus par Béranger.

— Les proviseur, censeur, aumôniers, économe, médecins et professeurs du lycée Monge ont versé 608 fr. 50.

— Les citoyens employés de tous grades au chemin de fer du Nord (gare de Paris, grande vitesse) ont versé 260 fr.

— Les citoyens directeur, professeurs et employés du Conservatoire national de musique et de déclamation ont versé 286 fr. 5 c.

Nous nous faisons un plaisir de mettre sous les yeux du public la lettre ci-jointe, qui vient d'être adressée au ministre de la guerre, et dans laquelle on aime à voir la vive expression du dévouement d'un jeune patriote :

Monsieur,

Une brillante armée vient de se former pour défendre contre toute invasion étrangère le sol de la France. Quel est le Français qui n'ambitionnerait d'en faire partie et de payer ainsi sa dette au pays? Les enrôlements volontaires ont été facilités par la sage mesure qui en abrège la durée ; mais on n'a pas encore reçu d'ordre pour engager les citoyens avant dix-huit ans parfaitement révolus. C'est à ce sujet que je vous écris.

Je suis né le 15 août 1830 ; j'ai donc dix-huit ans moins trois mois. Malgré mon âge, je fais partie de la garde nationale depuis le 24 février 1848, et je fais exactement mon service. J'ai, à très peu de chose près, l'instruction nécessaire pour entrer à Saint-Cyr ; mais je ne veux pas m'enterrer dans les murs d'une école, quand ailleurs il y aura des dangers à courir pour le pays. J'ai fait mes études littéraires, non sans quelques succès, enfin ma taille est beaucoup plus que suffisante et je jouis d'une santé de fer. Tels sont, monsieur, les titres qui me font vous prier de m'accorder une dispense de trois mois pour entrer comme simple soldat de suite dans l'armée des Alpes, et j'espère que vous voudrez bien m'autoriser à m'engager pour la défense de mon pays, quoique je n'aie pas absolument l'âge nécessaire.

La vieille République, qui nous a laissé bien des choses à imiter, n'avait mis au courage de ses enfants d'autres bornes que celles de leur force et de leur dévouement pour la patrie, et ni l'un ni l'autre ne me manqueront.

J'espère, monsieur, que vous m'accorderez ma demande, et que vous voudrez bien me faire répondre le plus tôt possible. Dans cette attente,

Je suis avec respect votre serviteur,

Ernest KÉRATRY, fils,
Rue Cassette, 12.

P. S. Je suis muni de toutes les pièces nécessaires : le consentement écrit de mes parents, etc.

Le ministre, prenant en considération les excellents sentiments qui animent le citoyen Ernest Kératry, a donné immédiatement les ordres nécessaires pour que ce jeune homme fût autorisé, par exception, à contracter, avant d'avoir complete sa dix-huitième année d'âge, un engagement volontaire pour l'un des corps qui font partie de l'armée des Alpes.

Révolution européenne.

Un engagement a eu lieu à Kandern entre les républicains de Hecker et les troupes badoises et hessoises commandées par le général de Gagern. Les républicains ont été mis en fuite, mais le général badois a été tué. Les républicains se sont reformés sur d'autres points. Les autorités pactisent dans beaucoup de villes avec les insurgés, mais sans leur livrer immédiatement la ville. Aussi les destitutions pleuvent. Les désertions se multiplient dans l'armée ; on dit même qu'un régiment s'est prononcé tout entier pour la République. La ville de Mœhringen a proclamé la République, et une partie des habitants soldés par la ville est allée grossir les rangs des troupes de Stuwe et Hecker. Plusieurs localités des frontières wurtembergeoises ont aussi fourni des soldats et de l'argent.

Des assemblées populaires se réunissent, dans toutes les villes d'Allemagne. On y discute très vivement la question de la monarchie et de la république. Presque partout on se prononce pour l'élection directe et le suffrage universel.

La grande démonstration radicale qui devait se faire le 19 à Berlin n'a pas eu lieu. On s'est contenté de faire remettre la pétition aux ministres par une commission. Les radicaux ont reculé devant les préparatifs militaires de la police pour empêcher la manifestation.

On lit dans la *Gazette de Breslau*, 19 avril :

Une foule d'ouvriers se sont réunis aujourd'hui pour solliciter du travail de la ville. Leur demande n'ayant pas été agréée, une partie d'entre eux est allée demander du pain à plusieurs boulangers qui ont cédé par peur. Les ouvriers sont allés chez des marchands de tabac et de bière, et leur ont demandé des cigares et de la bière. On s'est empressé de les satisfaire. Les uns se sont rendus ensuite à une brasserie; un bourgeois leur a donné de l'argent pour acheter de la bière ; les autres ont tenté de pénétrer dans un magasin de la place de Charles, mais une foule d'habitants les en ont empêchés. A 6 heures du soir, des patrouilles de bourgeois circulaient dans la ville. Plusieurs ouvriers avaient été arrêtés. L'escalier de l'Hôtel-de-Ville était encombré de bourgeois ; on y voyait même quelques soldats.

Le gouvernement provisoire du Milan a publié, le 17, le Bulletin suivant :

Un rapport officiel du commandant en chef des corps-francs nous annonce qu'une rencontre a eu lieu au pont de la Sarca (Tyrol) entre un corps de 600 Autrichiens et la colonne Ariconi. L'ennemi, repoussé après avoir perdu six hommes et quelques blessés, s'est retiré dans le fort de tres du général Nava, par la route de [illegible] et Marcaria.

Les chartistes de Liverpool ont tenu dernièrement une grande réunion près du village de Boot, non loin des bords de la rivière Mersey. Cette assemblée, à laquelle assistaient 10 000 personnes, a été présidée par un ouvrier nommé Mathieu Pleets ; il y a été adopté un projet de mémoire à la reine pour la prier de renvoyer son ministère, et de le remplacer par des hommes disposés à faire de la charte du peuple une mesure de cabinet. Le docteur Reynolds, Irlandais, a déclaré que, si les Anglais étaient des lâches, en Irlande la population était brave ; si la reine et le parlement n'accordaient pas la charte, le peuple serait fort comme le cheval et brave comme le lion. Nous aimons tous la reine; c'est une brave femme, mais elle a de damnés conseillers! (Rires et applaudissements.) (*Times*.)

Les journaux espagnols se sont beaucoup occupés d'une note adressée par le gouvernement anglais au ministère espagnol. Une correspondance de Madrid, publiée par le *Daily-News*, donne à ce sujet les détails suivants :

M. Bulwer, ministre anglais à Madrid, dans sa note du 9 au duc de Sotomayor, représentait que le but de l'Angleterre, en aidant à établir le trône d'Isabelle et à ruiner les prétentions de don Carlos, était de faire que l'Espagne entrât dans la pleine jouissance des libres institutions que l'Angleterre, avant tous autres états, cherche à faire prévaloir dans le monde, et qu'il est du grand principe de sa politique étrangère de créer et soutenir. En faisant ce qu'elle a fait, elle était loin de vouloir fonder un système de despotisme militaire comme celui que l'on veut inaugurer sous Isabelle II. Si ce despotisme militaire ne doit être que temporaire, et s'il doit être remplacé par un retour à une forme constitutionnelle de gouvernement, on le pourrait tolérer à cause de l'urgence; mais le bannissement des chefs progressistes, sans aucune forme de procès, prouve que le gouvernement espagnol veut continuer son système de pouvoir arbitraire. C'est là, en quelque sorte, une suspension de la constitution que l'Angleterre a aidé à établir et qu'elle est convenue de soutenir. Si dans sa lutte avec le peuple, le trône venait à succomber, l'anarchie serait la conséquence probable de l'événement. L'Angleterre n'a pas la prétention de dicter à des Etats étrangers leur politique intérieure; mais elle ne peut pas assister d'un œil indifférent à ce qui se passe en Espagne ni voir tranquillement compromettre les institutions libérales pour l'établissement desquelles elle a fait de grands sacrifices. En conséquence, le gouvernement anglais engage les ministres de la reine Isabelle à revenir à cette marche constitutionnelle dont ils s'éloignent de plus en plus; ils mettent en danger le trône et le pays. Peut-être, en convoquant les cortès de nouveau pour leur expliquer les motifs qui ont dicté sa conduite, le ministère rendrait-il la tranquillité au pays. Si les ministres persévèrent dans leur ligne de conduite actuelle, qui est le despotisme militaire le moins mitigé, le trône d'Isabelle II perdra ses titres à l'appui actif de la nation anglaise, et, si l'insurrection catalane non éteinte en faveur du comte de Montemolin, venait à prendre un plus formidable aspect, le gouvernement espagnol ne devrait plus espérer de la part de l'Angleterre une assistance comme celle qu'il en a reçue contre don Carlos.

Le ministère espagnol s'est assemblé pour en délibérer. La colère de Narvaez était à son comble. Dans sa réponse, le duc de Sotomayor, au lieu de justifier la conduite du cabinet espagnol, a tracé le sombre tableau des misères de l'Irlande, repoussant dans les termes les plus véhéments la prétention de l'Angleterre à intervenir dans les affaires intérieures de la Péninsule; le duc a engagé les Anglais à se souvenir des chartistes et des repealers.

M. Bulwer, dans sa réplique, a dit qu'il n'y avait pas de parallèle entre l'Angleterre et l'Espagne, en cette occasion; l'Espagne n'a pas contribué à fonder le trône de la reine Victoria ni à l'empêcher d'être renversé par la guerre et elle n'a pas du tout contribué à l'inauguration de la constitution anglaise, elle n'a pas fait de pacte avec le gouvernement anglais pour le maintien de cette constitution. Donc il n'y a pas de rapport à chercher entre les deux pays. La réponse du gouvernement espagnol ne satisfera pas le gouvernement anglais.

Départements.

LILLE. — La tranquillité ne s'est pas rétablie à Lille, comme on l'espérait. *L'Echo du Nord* raconte ainsi, dans son numéro de samedi, les scènes fâcheuses qui ont eu lieu :

« Le système de violence dont nous avions eu hier un avant-goût, lorsqu'un de nos porteurs de listes avait été lâchement attaqué et volé en plein jour, s'exerce aujourd'hui sans aucune pudeur dans les rues de Lille. Ce matin même, deux colporteurs de notre liste, qui les distribuaient à domicile, ont été attaqués et frappés rue de la Barre et rue de la Vignette, et dans plusieurs autres quartiers de la ville. Les assaillants ont déchiré tous les bulletins qu'ils ont pu prendre.

» A la suite des brutalités commises hier, nous avons reçu l'assurance que la police veillerait à ce que des scènes pareilles ne pussent se renouveler sans que leurs auteurs ne fussent poursuivis. Cette protection prétendue ne s'est manifestée nulle part, et nous avons appris à douter de la puissance ou de la bonne volonté de l'administration municipale, qui n'a pas su préserver notre cité d'excès aussi déplorables. On pourrait croire à une espèce de complicité de la part de ceux qui les tolèrent, si l'on ne savait que la peur, et non la sympathie, leur dicte une pareille conduite. »

Le même journal annonce l'arrivée à Lille de M. Carteret, directeur de la sûreté générale au ministère de l'intérieur, et de M. Flobert, chef du cabinet du préfet de police.

» Espérons, dit ce journal, que la présence de ces deux honorables fonctionnaires contribuera à ramener l'ordre dans notre cité, et assurera la pleine et entière liberté des élections. »

LYON. — On écrit de cette ville, le 21 avril :

« Nos agitateurs n'ont pas renouvelé la prétention d'occuper les forts simultanément avec la troupe. Nous n'avons pas eu depuis quelques jours d'autre émotion qu'une protestation menaçante de la part de presque tous les clubs de la ville contre le comité préfectoral. Ce comité se compose de cinq ou six personnes qui, au moment de la révolution, ont pris en main l'administration préfectorale. Une liste envoyée par ce comité à l'armée, sur laquelle figuraient la plupart de ses membres, a excité contre lui les fureurs de tous les clubs ou comités électoraux de la ville. Le comité préfectoral n'a pas voulu lutter contre ces manifestations, et, dans l'intérêt de la paix publique, il vient de donner sa démission. Tout fait aujourd'hui espérer que les élections se passeront paisiblement. »

ARRIÉGE. — On lit dans l'*Arriégeois* du 18 avril :

« La forêt de Liar, commune de Cazavel, dans l'arrondissement de Saint-Girons, vient d'être la proie des flammes. On assure que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre ; le feu a été mis à cette forêt à deux reprises différentes, le 9 et le 11 avril. Il a été impossible de maîtriser les flammes qui étaient poussées avec violence par un vent affreux.

» Nous apprenons également qu'un incendie a consumé une partie de de forgeron [illegible] débattant dans d'atroces douleurs. Sur l'aire même de la forge, en face du haut fourneau, que dévore l'incendie, des femmes, des hommes crient, pleurent et demandent ceux-ci un père, un frère, un enfant, celles-là un mari, un frère, un fils ; quelques-uns déplorent un malheur connu, la plupart craignent pour ceux qui leur sont chers et que, dans un pareil désordre, elles ne voient pas auprès d'elles.

» Nous ne connaissons pas encore toute l'étendue de notre malheur.

» Un forgeron, qui est en même temps le concierge de l'établissement, s'occupa de savoir où pouvaient être M. Charles Yvernault-Rotinat fils, de la Châtre, l'un des maîtres de forges, et M. Michel Vergne, son ami et l'un de ses associés, qu'il avait remarqués là tout près au moment de l'explosion. Ne les trouvant ni dans la foule ni dans leur demeure, il nous dit : « Il sont là-dessous! cherchons-les. » Et il montrait un énorme tas de matériaux que nous foulions aux pieds et qui provenait de l'un des murs du haut-fourneau, écroulé par suite de la commotion. Chacun se met à l'œuvre; bientôt nous retrouvons les cadavres mutilés, broyés, de nos deux concitoyens ;

» Le caissier de l'établissement, M. Frédéric de Marey, se voyant couvert d'une pluie de fonte en fusion, a eu l'idée de se jeter à l'eau, on l'en a immédiatement retiré.

» Mais ses blessures étaient si nombreuses et si graves qu'il a succombé le lendemain, au milieu d'horribles souffrances. On a aussi à déplorer la mort du charpentier nommé Delorme et d'un ouvrier journalier.

» Voilà déjà cinq victimes qui ne souffrent plus; il en reste beaucoup d'autres à demi brûlées qui ne peuvent que souffrir plus ou moins longtemps. Un grand nombre de familles vont se trouver sans soutien, dans le dénuement le plus complet!

» On explique ainsi cet affreux événement :

» Hier, à la coulée de sept heures, on devait fondre une énorme enclume de forge. Pour en établir le moule, on avait dû creuser assez profondément le sol, et un peu d'eau avait surgi au fond de l'orifice. On croyait l'avoir suffisamment asséché.

» Cependant, quand un libre passage eût été ouvert à la lave et qu'elle eût atteint le fond du moule, une explosion effroyable couvrit d'une pluie de fonte toutes les personnes présentes et fit crouler un pignon qui engloutit sous ses décombres, comme je vous l'ai dit plus haut, MM. Michel Vergne et Yvernault Rotinat.

» Toute la nuit, malgré une pluie incessante, le fourneau a été la proie des flammes qu'un vent d'ouest éloignait heureusement des autres bâtiments. Et dire que Châtillon, ville de 3 000 âmes, n'a pas une pompe à incendie, pas une compagnie de pompiers ?...

» Nous ouvrons ici une souscription en faveur des familles d'ouvriers que frappe cette catastrophe. Nous comptons sur le *Journal de l'Indre* pour provoquer à Châteauroux la même mesure. »

Note du rédacteur. Au nom des travailleurs de Châtillon, nous faisons appel à leurs frères de Châteauroux. Une liste de souscription sera déposée ce soir dans les clubs de la ville. Nous recevrons, pour les transmettre au maire de Châtillon, les offrandes qu'on voudra bien nous adresser.

— On lit dans le *Journal de Saint-Gaudens :*

» Le 7 avril 1848, la commune de Signac a été le théâtre d'un attentat que nous ne saurions trop déplorer.

» Vers midi, M. Fouque, propriétaire de la forêt de Signac, s'arrêta avec deux de ses gardes forestiers, dans la maison de M. le maire. Dès que sa présence dans la commune fut connue, un attroupement se forma devant la maison du maire, des pierres furent lancées dans l'appartement où se trouvait M. Fouque et des cris sinistres se firent entendre.

» Le maire sortit pour ménager à ses hôtes quelques moyens d'évasion, mais l'attroupement le comprit et la maison fut aussitôt investie par une foule nombreuse d'hommes et de femmes qui vociféraient de terribles menaces.

» Ce fut en vain que M. le maire les harangua, qu'il voulut les engager à se retirer ; convaincu enfin de l'inutilité de ses efforts, il rentra dans sa demeure dont il ferma les portes au verrou.

» L'attroupement grossissait; bientôt les portes furent forcées et la cour envahie ; M. Fouque demanda qu'on introduisit auprès de lui quelques-uns des émeutiers, afin qu'ils pussent articuler leurs prétentions et qu'on sût à quel prix ils mettaient sa liberté.

» Après avoir délibéré quelques instants, ils exigèrent le remboursement immédiat de toutes les amendes provoquées par M. Fouque contre les divers particuliers de la commune, des quittances pour tous les jugements obtenus par lui, enfin on demanda qu'il renonçât à poursuivre les procès-verbaux dressés contre les délinquants.

» M. Fouque fut obligé de céder à toutes ces exigences.

» A trois heures, d'autres individus survinrent, plus irrités que les premiers, et qui poussaient aussi plus loin leurs prétentions. M. Fouque, n'ayant pas d'argent sur lui, se trouvait dans l'impossibilité de satisfaire sur l'heure aux exigences des émeutiers. Il voulait envoyer un de ses gardes chercher à Saint-Gaudens les fonds nécessaires; on ne le permit pas. On le força à écrire à deux des habitants les plus notables de Ciero, pour les prier de lui procurer la somme dont il avait besoin. Mais personne n'osait se charger de porter la lettre à son adresse ; cette mission paraissait aux émeutiers trop périlleuse; il fallut que M. Fouque, dont la situation devenait de plus en plus critique, priât lui-même quelques individus de se charger de sa dépêche.

» A huit heures seulement arrivèrent les personnes que M. Fouque avait prévenues. Comme il leur avait été impossible de se procurer sur-le champ la somme entière que les habitants de Signac exigeaient, l'une d'elle apportait pour servir de caution tout ce qu'elle possédait d'or et d'argent. Les émeutiers ne furent point satisfaits.

» Alors parut M. Parenteau, juge-de-paix de Saint-Béat. Ce magistrat, s'adressant aux habitants de Signac, leur représenta tout ce que leur conduite avait de honteux et les conséquences terribles qu'elle ne pouvait manquer d'amener. Sa voix fut méconnue. M. Parenteau fut insulté.

M. Fouque demanda qu'on s'expliquât enfin sur les sacrifices qu'on exigeait de lui. Alors les prétentions grandirent, et l'on voulut que le prisonnier renonçât à la propriété de la forêt de Signac et qu'il prît l'engagement de rembourser à la commune les sommes importantes qu'elle avait dépensées dans un procès récent soutenu contre lui.

» M. Fouque résista ; mais les menaces devinrent si violentes qu'il fallut se résigner et céder. Un acte de renonciation, préparé à l'avance, fut présenté au prisonnier, qui le signa. Et puis, comme pour couronner cette série d'actes violents auxquels on venait de se livrer pendant dix heures, on força M. Fouque à signer la déclaration suivante :

« Je déclare avoir signé, de plein gré et de cœur, l'acte du 7 avril, » qui décharge ma conscience, sans y être forcé ni engagé.

» Je remercie la commune de Signac du bienveillant accueil qu'elle » m'a fait, et je la prie de me réserver le même pour l'avenir... »

» Après avoir arraché au prisonnier cette pièce dérisoire, on lui fit souscrire une obligation de 200 fr. On lui interdit, ainsi qu'à ses gardes, l'accès de la forêt, sous les plus terribles menaces, et l'on mit fin à une captivité qui n'avait pas duré moins de dix heures.

» Tels sont les faits sur lesquels la justice informe. Nous espérons que les auteurs d'un pareil attentat au droit des gens ne seront pas impunis.

» Nous apprenons à l'instant que le nommé Narthus, qui paraît avoir été le chef du complot, et un de ses complices, viennent d'être arrêtés et incarcérés. »

— Un journal de Tarn-et-Garonne assure qu'il existe dans un coin

[illegible] qui avait eu le temps de se former en bataillon derrière la cavalerie.

(*Courrier de Saône-et-Loire.*)

— La garde nationale de Strasbourg a donné des armes aux colonnes de Polonais qui ont traversé cette ville. (*L'Ami du Peuple de Metz.*)

MANTES. — Nous lisons ce soir dans l'*Assemblée constituante* :

« Des troubles graves ont éclaté à Mantes le dimanche de Pâques au sujet des élections. Les jours précédents, M. Roux, commissaire du gouvernement, avait fait distribuer par le commissaire de police et ses agents, par les maires et les gendarmes des cantons, une liste composée de douze candidats à l'Assemblée nationale, parmi lesquels *sept* se trouvent être fonctionnaires salariés. Au bas de la liste, ces mots étaient tracés : *Ce bulletin doit être plié et déposé dans l'urne.*

» Le club de l'*Union républicaine*, ayant eu connaissance de ces faits, se réunit le samedi soir, protesta à l'unanimité contre l'inconvenance de la rédaction finale de ce bulletin, et, vu l'heure avancée de la soirée, conclut qu'immédiatement une nouvelle liste allait être votée et portée chez M. Réfet, le seul imprimeur que possède la ville de Mantes.

Au moment de l'impression, le nommé Roux fut informé de ce qui se passait, il fit venir auprès de lui M. Réfet et lui défendit sous menaces d'imprimer cette liste. Vaincu par la nécessité, parce qu'il est père de famille, l'imprimeur se vit forcé d'accéder aux exigences du commissaire qui mettait son brevet sous séquestre.

» Le dimanche matin, à huit heures, d'après une décision prise par les membres du conseil municipal, le rappel fut battu dans la ville. A huit heures, les gardes nationaux étaient réunis dans la cour de l'ancienne sous-préfecture ; là, il fut décidé de renvoyer sur-le-champ le commissaire Roux. Au même moment où on délibérait ainsi, le susdit fonctionnaire du gouvernement se présenta pour voter. La foule l'entoure en criant : *Vive la liberté de la presse ! A bas le commissaire !* Celui-ci fait sortir de sa canne une épée, et, la brandissant : « *Approchez, canailles, j'en ai défait bien d'autres que vous ; je ne vous crains pas !* » Le maire, les officiers de la garde nationale le protègent, tout en lui faisant observer qu'il ne peut point voter, puisqu'il ne réside pas à Mantes depuis six mois.... puisque la lettre R a été appelée. Après une vive discussion, on lui permet enfin de voter.

» A peine descendu, la foule l'entoure encore une fois, le poursuit jusqu'à la gare du chemin de fer et le force de monter dans le vagon que des amis dévoués viennent de lui faire obtenir. En partant, le commissaire furieux s'écrie qu'il part, mais qu'avant peu il rentrera triomphant dans la ville. En effet, il descend à Poissy, se met à la tête de 50 cavaliers, se rend en chaise de poste auprès du citoyen Breuvery, sous-commissaire de St-Germain, obtient de celui-ci un détachement de cuirassiers, et le soir même, à six heures, rentre dans Mantes. La foule, indignée, se porte à la préfecture, s'en empare, parcourt les appartements, brise tout ce qui s'y trouve... Les troupes fraternisent avec les gardes nationaux... L'indignation est devenue unanime... Le commissaire Roux reprend le chemin de fer, en se promettant de ne plus revenir dans *sa bonne ville de Mantes*.

Les mêmes délégués par le *club de l'Union républicaine* se rendent auprès de M. Durand, commissaire de Versailles, qui, instruit des désordres qui viennent d'avoir lieu, envoie aussitôt M. Tricotel, en remplacement de M. Roux.

Le nouveau commissaire est arrivé lundi à 4 heures du matin.

Demain nous entrerons dans de plus amples détails.

Robert Owen et son Système.

Le célèbre socialiste anglais vient de publier une traduction française du précis de son système philosophique et social. Cette petite brochure de 36 pages in-12 est très intéressante. Quoique le système de Robert Owen diffère essentiellement de notre théorie sociale, nous ne pouvons qu'encourager le public à méditer sur tous les travaux socialistes. On trouve d'ailleurs dans les œuvres du socialiste anglais d'excellents sentiments et une tournure d'esprit qui ne manque pas d'originalité.

On sait que l'idéal de M. Owen est une sorte de communisme. Le système de transition exposé dans ce précis, est un terme moyen entre cet idéal et l'état actuel de la société.

Dans l'idéal de M. Owen, le principe de l'élection n'est ni la seule ni la meilleure source du pouvoir législatif, quoiqu'il en admette l'importance et l'utilité en certains cas et dans de certaines limites. Selon lui, le principe de l'autorité réside essentiellement dans l'âge mûr, c'est-à-dire de 30 à 60 ans ; et dans une communauté bien régie, tous les adultes de cet âge seraient, de droit, membres de l'assemblée législative de la commune. Il ne s'applique pas suffisamment, dans cette brochure, sur le mode constituant du pouvoir législatif dans la nation. Il se borne à critiquer le système de l'élection tel qu'il est pratiqué aux Etats-Unis. Nous serions curieux de le voir développer ses idées sur ce sujet, car il ne peut pas vouloir que tous les hommes de 30 à 60 ans, ou même de 30 à 40 ans, fassent partie d'une assemblée nationale. Nous l'invitons à développer son système avec plus de détail.

On trouve la brochure de M. Owen chez lui, hôtel des Bains-de-Tivoli, rue Saint-Lazare.

FAITS DIVERS.

Le comité central républicain du 3e arrondissement vient de prendre une décision qu'il serait désirable de voir suivre par tous les clubs.

A la suite de la manifestation de dimanche, plusieurs membres du club, éclairés sur les questions sociales, ont été indignés de voir poursuivre, par d'aveugles préventions, des idées et les hommes qui représentent ces idées. Ils ont proposé la création d'une commission qui devra étudier les diverses théories sociales émises depuis plus d'un demi-siècle ; rechercher si véritablement elles renferment des éléments anarchiques subversifs tels, qu'elles méritent une proscription aussi sévère ; ou si, au contraire, elles ne contiennent pas, au milieu de quelques erreurs de détail, de grandes vérités dignes d'être connues et capables d'application.

La commission, après une étude consciencieuse et approfondie, fera sa rapport au comité, qui sera alors éclairé sur le véritable esprit de ces théories.

— Le décret qui assujettit à une retenue proportionnelle tous les traitements, salaires, etc., *payés par l'Etat*, offre, nous dit-on, une lacune ; il n'a point été étendu aux salaires des conservateurs des hypothèques, salaires, qui, dans certains bureaux, s'élèvent, indépendamment des remises, à *vingt*, *trente* et *quarante mille francs*. Serait-ce parce que ces salaires, au lieu d'être payés par l'Etat, le sont directement *par les parties* ? Mais cette distinction serait inadmissible. En effet, chaque fonctionnaire est tenu de contribuer au sacrifice imposé par la République dans la proportion des émoluments qu'il retire de son emploi. Or, comme

[illegible] de Pau, n'a pas encore quitté le fort Lamalgue, où il a été visité hier par les citoyens Repellin, commissaire général du gouvernement pour les départements de l'ancienne Provence, et Guigues, commissaire extraordinaire du gouvernement dans le Var.

— Le *Toulonnais* annonce que l'escadre a quitté le mouillage des îles d'Hyères et s'est dirigée vers les côtes d'Italie.

— Des mariniers ont retiré jeudi de la Seine, à la hauteur de Neuilly, dans le voisinage du pont, à gauche et dans les eaux des îlots qui formaient dépendance du parc du château princier auquel ils étaient joints par des ponts, les cadavres de deux individus dont l'immersion paraissait remonter à deux mois environ, et qui ont été transportés immédiatement à la Morgue. Un de ces cadavres avait la tête et les bras contenus par une sorte d'écharpe fortement nouée, ce qui ferait présumer qu'il aurait été jeté violemment à la Seine. L'autre, d'après le rapport des hommes de l'art, portait des traces de contusions et de violences.

Selon toute probabilité, ces cadavres, qui n'ont pas été reconnus, seraient ceux d'individus surpris en flagrant délit de vol dans les premiers moments de l'invasion du château de Neuilly, le 25 février, et dont le peuple aurait fait justice.

Des procès-verbaux de l'état de ces deux cadavres ont été dressés ; les vêtements dont ils étaient couverts ont été décrits et conservés ; mais il y a eu nécessité de procéder sans plus long retard à leur inhumation.

— Tous les régiments de cavalerie fournissent six hommes par escadron pour l'effectif du régiment des guides dont le Gouvernement provisoire a décrété la formation. Ces hommes sont choisis parmi ceux qui, à l'agilité du corps et à une forte constitution, joignent une bonne conduite et la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères. Trente hommes du 12e régiment de dragons en garnison à Poitiers sont partis ce matin pour Saumur, où doivent être formés deux des escadrons du régiment des guides.

— On lit dans le *Messager*, journal du soir :

« Une dame de Genève, amie de la duchesse d'Orléans, a reçu il y a peu de jours de cette dernière une lettre qui contient, entre autres choses, ces mots : « J'ai pu déplorer d'abord l'avènement inattendu de la Révolution de février, et pleurer sur la chute terrible de ceux qui m'étaient chers ; j'ai pu regretter d'abord pour mon fils la perte de la plus belle couronne du monde ; mais, à l'heure qu'il est, j'aimerais mieux voir mon fils mort que d'espérer pour lui une rentrée prochaine en France, ou de rêver qu'il pourra s'asseoir un jour sur un trône à jamais impossible. »

— A dater d'aujourd'hui, 24 avril, les tailleurs de l'atelier national de Clichy ont reçu l'ordre de travailler exclusivement pour la garde nationale mobile afin qu'elle puisse être habillée le plus tôt possible.

Les citoyens de la garde nationale sédentaire comprendront facilement les motifs de cette mesure.

— La commission qui a été formée pour la réorganisation des bibliothèques publiques a décidé, dit la *Patrie*, que toutes les bibliothèques auraient des séances le soir, comme celle de Sainte-Geneviève Comme ces séances nécessiteront un plus grand nombre d'employés, on se servira des élèves sortis de l'école des Chartes, qui se trouvent sans emplois, et auxquels cependant l'Etat paie 600 fr. par an.

Il est question aussi de la création de bibliothèques communales dans les divers arrondissements de Paris. Les bibliothèques départementales seront aussi reconstituées.

— M. le général de division Foucher, arrivé depuis deux jours à Paris, a pris aujourd'hui le commandement de la 1re division militaire, en remplacement de M. le général Bedeau, qui part pour se rendre à l'armée des Alpes.

— Hier, dans toutes les mairies, les militaires autorisés à prolonger leur séjour à Paris venaient prendre de nouveaux billets de logement qui les adressaient à d'autres habitants. Ces braves militaires se félicitaient hautement du bon accueil qui leur était fait.

— On porte à 15 000 hommes l'ensemble des divers détachements d'infanterie de ligne en ce moment à Paris. Cette force ne sera point augmentée jusqu'au moment où les élections seront terminées.

— Une scène grave dans son principe, mais qui s'est heureusement terminée, grâce à l'énergie d'un vieux soldat, s'est passée hier à la Préfecture de police.

On sait qu'une garde dite des *Montagnards*, improvisée pour ainsi dire à la suite du combat des journées de février, s'était formée sous les ordres de MM. Caussidière et Sobrier, qui, les premiers, ont occupé la Préfecture. Cette garde, composée d'hommes énergiques, a rendu des services dans les premiers jours de la Révolution. Mais malheureusement elle n'a pu se plier aux règles de la discipline, et ses membres avaient excité de justes plaintes. Ainsi, elle interdisait les abords de la Préfecture à toute autre troupe, et c'était avec des difficultés sans nombre que la garde nationale elle même pouvait faire son service.

Samedi dernier, un ordre mal donné avait fait arriver trop tard la garde montante ; quand l'officier de la garde nationale se présenta à la tête de son peloton, les montagnards lui barrèrent le passage et s'opposèrent à son entrée. Le capitaine, pour éviter une collision imminente, se retira. Le lendemain et le surlendemain, même refus. Mardi, à la suite de l'alerte donnée dans Paris, des hommes furent arrêtés par eux ; mais il leur fut impossible de remettre leurs prisonniers entre les mains d'une autorité régulière. Les montagnards s'en emparèrent, et quelques-uns des individus arrêtés furent mis en liberté par eux.

Cet état de choses, ignoré du préfet, vint enfin à sa connaissance. Il fit réunir les montagnards, et leur exprima son mécontentement en termes énergiques. Personne ne devant être au-dessus de la loi, il leur annonça qu'ils quitteraient la Préfecture le jour même pour être casernés à l'Institut des jeunes aveugles et à la caserne de la rue de Tournon. Malgré quelques murmures, M. Caussidière tint ferme, et il fut arrêté que les montagnards quitteraient la Préfecture, et qu'une garde de vingt des leurs partageraient le service avec la garde nationale et la garde républicaine.

Hier, une compagnie de la 1re légion se présenta pour occuper le poste de la Préfecture : elle était commandée par un officier de l'armée de l'empire, décoré ; les montagnards, malgré l'ordre de M. Caussidière, essayèrent de s'opposer à l'entrée du capitaine Moïse ; mais celui-ci en appelant à la garde républicaine qui assistait à cette scène, sans y prendre part, leur dit : « Je suis un soldat, plus républicain peut-être que ceux qui veulent s'opposer à l'exécution de ma consigne. J'étais l'ami des sergents de La Rochelle qui ont sacrifié leur vie à leurs convictions. Je vous fais appel, jeunes soldats : J'ai une consigne ; il faut que je l'exécute ou que je périsse ici. »

La garde républicaine, émue par ces paroles, cria : « Vive la garde nationale ! Entrez, entrez, capitaine ! » Et les montagnards, s'écartant, la garde nationale put occuper le poste qui lui était assigné et faire son service conjointement avec la garde républicaine et les montagnards.

Nous espérons que M. Caussidière persistera dans la volonté énergique qu'il a manifestée de faire respecter la discipline par le corps des montagnards, et qu'une organisation plus régulière donnera à ces braves combattants de février l'habitude de l'obéissance, qui est le premier devoir de ceux qui concourent à l'exécution des lois. (*Gaz. de France.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Issoudun. —— MM. C. et B. — Pris note de vos dispositions. — Nous avions déjà tiré 190. — Nous compléterons.

Pierre-sur-Loire. — M. F. — Il sera fait droit à votre réclamation sans qu'il y ait lieu à changement sur la bande.

Digne. — Nous examinerons votre système avec tout le soin qu'exige un tel sujet. — Que n'aviez-vous parlé un mois plus tôt !

Aux réclamants sur le service des abonnements. — Nous insistons sur la recommandation déjà faite de joindre une bande du journal à toute réclamation. Quelques personnes croient pour le mieux de nous indiquer l'itinéraire des voitures qui déservent leur localité. C'est là une cause d'erreurs difficiles à réparer lorsque les bandes sont imprimées. On ne ne doit s'attacher qu'à l'indication des bureaux de poste. L'immense quantité d'imprimés circulant par toute la France depuis plusieurs jours a dû jeter quelque perturbation momentanée dans le service postal ; réclamer auprès des directions locales si cet état de choses venait à se prolonger.

Bourse du 24 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	60 »»	61 50	60 »»	60 75	4 Can. 5 0/0	665 »»
— — fin courant	»» »»	61 25	60 »»	60 75	Act. d. J. »	105 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	40 »»	41 50	40 25	40 75	Ch. S.-G. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	41 75	40 75	41 »»	V. r. dr. »	120 »»
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—O. anc. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—— nouv.	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1170 »»	V. r. gauc.	110 »»
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	1016 »»	Paris à Sc.	»»» »»
Emp. 1848. au Ct »	» »»	C. hyp.......... »	100 »»	—à Orléans	510 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin....... »	»»»» »»	—à Rouen..	375 »»
B. du Trés. »	59 00	— Ganneron »	»»» »»	R.-Havre...	200 »»

PRIMES.	fin cour.			fin proch.		INDUSTRIE (suite)	
						Avignon....	210 »»
						Str. à Bâle .	»» »»
5 p. 0/0.......	d. »»	»» »»	»» »» —	»» »»	»» »»	Paris-Str...	355 »»
3 p. 0/0.......	d. »»	»»» »»	»»» »» —	»»» »»	»»» »»	Tours-Nan	345 »»
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.			D'un mois à l'autre.		Orl.-Viers..	»»» »»
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»		»» »/»	»» »/»	C. du Nord.	360 »»
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»		»» »/»	»» »/»	Famp-Haz.	»»» »»

FONDS ÉTRANGERS.

				Diep-Féc...	»»» »»
NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME.............. DrC.	80 »/» »»	Boul. à Am.	»»» »»
Récép. Rotsch. »	50 »»	BELG 2 1/2....... »	26 »/»	Orl.-Bord..	400 »»
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2....... »	52 »/»	Mont. à Tr.	»»» »»
— — pass. »	4 7/8	— do 1840....... »	61 1/2 »/»	Paris-Lyon	315 75
— 3 p. 0/0. »	19 »/»	— do 1842....... »	61 1/2 »/»	Bord-Teste	»»» »»
Dette intérieu. »	15 »/»	— Banque....... »	»»» »»	Zinc V. M.	1800 »»
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— do Em. 1841.. »	»»» »»	Lin Maberl.	440 »»
HOLL. 2 1/2..... »	53 1/2	PIÉMONT.......... »	800 »»	F. de l'Av..	[illegible] »»
HAITI............ »	295 »/»	AUTRICHE......... »	375 »»	Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette	»»» »»
Paris à Orléans......	»»» »»	Marseille à Avignon	185 »»	Nord....................	350 »»
— à Lyon..........	»»» »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	Bouleg. à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 52-50 ; courant du mois et mai, 53.

Fécule et betterave, 45 à 46.

Huile de colza (100 kilog en tonnes), disponible et courant du mois, 85 50 à 86 ; 4 mois d'été, 87 ; 4 derniers mois, 90.

Huile épurée, 94

Lille. — Colza, 73-50.

Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des rédacteurs : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 25 avril.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Phèdre, l'Ecole des Maris.
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée, le Dormeur éveillé.
ODÉON. —
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
OPÉRA-NATIONAL. —
GYMNASE. — Rébéca, le Mauvais Sujet, le Marchand, Hercule.
VARIÉTÉS. — Les Peureux, Mlle de Choisy, Pauvre Jacques.
THÉATRE-MONTANSIER. — L'Académicien de Pontoise, le Voyage sentimental, Pauvre Aveugle, Enfantillage, l'Impôt.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Ruy-Blas.
AMBIGU-COMIQUE. — Quatre Sergents de La Rochelle, les 3 Révolutions.
GAITÉ. — La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS. — Guillaume, Etudiants, 3 Roses, les Barricades, l'Ile.
FOLIES. — Raimbaut et Ce, Brouillard, Pascal, Jean Pichet, Feu d'artifice.
DÉLASSEMENTS. — A tout Péché miséricorde, la Dame de la Halle, le Loup, Corneille, la Femme de Marbre.
COMTE. — Le Dîner impossible, la Fille du Pêcheur, la brune Thérèse, le Bouffon, pas grec.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.) — Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Départements et étranger........ — 10 — 5 — 2 50
Pays à surtaxe de poste........ — 14 — 7 — 4
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	13 f.	7 f.	2 f. 50
Départements et étranger.		32	17	9	3 50
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50.	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 25 AVRIL.

De la sincérité des Élections.

Pour la première fois la nation entière a été appelée à prendre part à l'élection de ses représentants. Pour la première fois, chaque Français, sans autre distinction que celle de l'âge, a pu se présenter aux suffrages de ses concitoyens.

Le principe essentiel de la souveraineté du peuple vient d'être inauguré sans restriction par le vote universel de ces jours-ci.

Les résultats de la grande épreuve seront-ils à la hauteur des espérances de ceux qui l'ont préparée? Dans quelque jours nous le saurons. Aujourd'hui nous ne pouvons que le désirer; mais quels que soient ces résultats, notre confiance dans le bon sens populaire, dans la vertu du droit universel, restera pleine et entière, telle qu'elle a toujours été.

Certes, après la révolution de Février, la première réparation à faire au vieil édifice social devait être d'en élargir hardiment les bases, pour lui assurer une éternelle stabilité. Il fallait mettre un terme à l'état de choses qui confiait au consentement exclusif de la 180e partie de la nation le choix des mandataires du pays entier.

Il fallait en finir avec cette prétention orgueilleuse de quelques financiers, ou propriétaires, de représenter à eux seuls les intérêts de tous leurs concitoyens. La corruptibilité de quelques milliers d'hommes était inévitable, l'intégrité électorale de plusieurs millions est forcée.

Cependant, de la nécessité de commencer enfin la grande épreuve du droit commun ne découle pas forcément la sincérité absolue du premier résultat.

Tous ces cerveaux, habitués à l'inertie, à l'insouciance politique, comprimés systématiquement d'ailleurs par les anciens pouvoirs, se seront-ils affranchis tout à coup de leur humble indolence? Auront-ils subitement trouvé la vigueur suffisante pour juger avec tact et promptitude la situation politique et sociale, les besoins de l'époque, la capacité et le vouloir des hommes qui ont mission d'organiser un monde meilleur?

Voilà ce qui forme la question. Ici vient se placer un doute qui ne porte aucune atteinte au droit sacré du suffrage universel, qui n'infirme pas même l'urgence actuelle du grand acte accompli sous nos yeux; mais qui laisse désirer des améliorations sociales de nature à rendre l'électeur plus capable et plus compétent.

Jusqu'ici le principe d'élection, critérium véritable de la dignité d'un peuple, était un élément exceptionnel, toléré plutôt qu'admis dans les habitudes des gouvernements. Les qualités qui donnent droit aux choix des peuples étant toujours contraires à l'intérêt monarchique, les pouvoirs d'autrefois cherchaient sans cesse à entraver le droit de choisir, à altérer dans les élus les qualités qui devaient déterminer l'élection: l'intégrité, l'indépendance et l'amour du progrès. Aussi, à part le choix d'une partie de la représentation parlementaire par une minorité infime, à part les élections incomplètes des conseils municipaux et des officiers de la garde nationale, le principe électif n'existait pas encore dans les mœurs du pays.

Les pouvoirs justement méfiants envers ceux dont ils méconnaissaient les droits, envoyaient partout des fonctionnaires créés par eux; tout émanait des rois: l'administration, la justice, l'instruction, tout jusqu'à la religion.

Il fallait accepter sans les connaître, sans les avoir demandés, les préfets, les maires, les juges de tout les degrés, les professeurs et principaux des colléges, les évêques et les desservants.

Comment s'étonner après cela de l'incapacité du peuple en matière électorale, de son ignorance politique, de son inhabilité à se concerter sur les choix à faire, de son humilité exagérée et de son manque de confiance en lui?

Le peuple n'agit encore que lorsqu'il voit matériellement sa force, lorsqu'il se compte. Or, l'isolement prolongé, le manque d'habitude de l'association a beaucoup annulé sa puissance d'action. Il lui faudra quelque temps encore pour qu'il croie pleinement en lui.

Cet isolement d'ailleurs l'a habitué à subir l'influence du propriétaire foncier, du capitaliste qui l'emploie, du premier avocat qui lui parle; il ne pourra se débarrasser tout à fait de cette obsession et de la crainte de perdre sa ferme, sa métairie, sa petite place à l'atelier que lorsque chacun des habitants d'une commune, des artisans d'un centre manufacturier s'étant habitué aux réunions, aura senti la force qu'il peut donner et recevoir, aura compris la mutuelle et puissante protection de la solidarité. L'esprit public ne sera même complet dans nos campagnes que lorsque l'association des intérêts y aura été réalisée.

Sous le régime de la souveraineté du peuple où nous entrons, désormais le principe d'élection va devenir essentiel à tous les actes de la vie publique, à toutes les personnifications de l'autorité. Sous peu, la commune en viendra à élire tous ses fonctionnaires locaux, quelles que puissent être leurs attributions; elle prendra part en outre au choix des autorités supérieures de son canton et de son département.

Chacun usant ainsi fréquemment de son droit suprême apprendra dans chacune de ces sphères, de moins en moins restreintes, à connaître la valeur des hommes, à juger l'importance des choses.

Alors les élections des sommités de la hiérarchie gouvernementale n'effraieront plus personne; elles ne seront plus un jeu de hasard, la conscience et l'âme du pays se montreront vraiment dans leurs résultats.

Dès aujourd'hui cependant, quelle que soit l'assemblée qui sortira de l'urne, quelle que soit la manière plus ou moins incomplète dont seront représentés tous les intérêts, toutes les ardeurs fécondes, toutes les pensées consciencieuses de la nation, nous devons être tous convaincus que cette expression précipitée des choix du pays sera infiniment supérieure à celle qu'eût pu donner toute classe, tout privilége ou tout parti politique.

Il y a d'ailleurs tant de virtualité dans le génie de tout un peuple, les couches profondes de la société renferment des réserves si abondantes, si inconnues, les aurores qui annoncent les nouveaux jours de l'humanité ont des splendeurs si imprévues, que ceux qui préjugeraient de l'incompétence électorale des masses par la confusion probable du premier résultat, seraient à nos yeux des esprits aveugles, des âmes sans foi.

Au surplus, l'élan démocratique imprimé par les évènements de Février est tel, l'urgence de constituer définitivement un ordre social et politique ressort tellement des difficultés de la situation, qu'il est impossible à la future Assemblée nationale, quelle qu'elle soit, de rebrousser chemin et de ne pas remplir l'œuvre d'édification qui lui est imposée.

Nous appelons de nouveau l'attention sur ce fait que les droits d'octroi sur la viande ayant été abolis à Paris, les prix restent presque partout toujours les mêmes. Les ouvriers commencent à s'indigner de la conduite des marchands-bouchers, que l'on voit profiter de la liberté du commerce pour mettre dans leur poche les droits d'octroi.

Le Gouvernement provisoire, en détruisant d'une main, aurait dû reconstruire de l'autre. Une grande boucherie *communale*, organisée et administrée pour le compte de la ville de Paris, serait le véritable contrepoids propre à limiter les boucheries individuelles, et, par une concurrence véridique, à les empêcher de prélever des bénéfices exagérés; elle pourrait en outre amener une amélioration de la denrée, qui, par suite du monopole des gros bouchers parisiens, est fournie, depuis quelques années, en moins bonne qualité par les éleveurs.

Les deux Méthodes.

Le premier effet de la peur c'est d'égarer l'esprit des hommes au point d'annihiler leur jugement et de les jeter dans les mesures les plus contraires et les plus funestes aux intérêts qu'ils supposent menacés. Ainsi l'on voit dans un incendie les animaux troublés par le vertige de la terreur refuser obstinément de quitter l'étable embrâsée et périr consumés sous les décombres.

Il faut le dire, à la honte de l'humanité, certains hommes tiennent plus à leurs biens qu'à leur vie; la crainte de perdre une fortune inspire plus de sottises à certains individus que la peur de la mort ne leur fera commettre d'imprudences; tel qui souvent trouve mille ressources dans son intelligence, qui ferait des prodiges d'adresse, d'audace et de présence d'esprit pour défendre ses jours, perd la tête et devient aveugle dès qu'il croit son coffre-fort menacé.

Nous rencontrons chaque jour, à chaque pas, de nouveaux exemples de cette dangereuse folie.

Les gens qui possèdent ont compris tout de suite et d'instinct que l'esprit de la révolution de Février n'était pas seulement politique; à la vue de l'irrésistible mouvement social qui entraîne l'humanité dans des voies nouvelles, quelques-uns d'entre eux n'ont pas trouvé de tactique plus sûre ni plus ingénieuse que de se mettre en travers du torrent, dans l'espoir de lui faire rebrousser chemin.

Il est vrai que, soixante ans auparavant, la noblesse française avait essayé le même moyen à l'encontre du torrent politique, et que ce moyen lui avait grandement réussi, comme chacun sait; mais à quoi servirait l'histoire des sottises de nos pères, sinon à nous fournir des modèles pour les imiter. Est-ce que Louis-Philippe a pu se dispenser de suivre *jusqu'au bout* la route tracée par Charles X?

Donc ces braves gens, se voyant à l'aurore de la révolution sociale, se sont fait tout naturellement le raisonnement qui suit :

« Le peuple va nous demander des réformes, c'est inévitable; entre nous, nous sommes bien un peu forcés de convenir que tout ne va pas absolument selon les lois de la justice et de l'équité; il faudra donc tôt ou tard en passer par là, d'autant plus qu'il y a de par le monde ces satanées écoles socialistes qui ont éclairé les questions, et ne laisseront pas mettre facilement leur lumière sous le boisseau.

» Or, deux moyens s'offrent à nous : marcher franchement et résolument dans la route du progrès; apporter notre expérience au service de cette cause invincible, afin de régler, d'assouplir ce torrent des idées qui pourrait devenir dangereux, si nous ne parvenions à modérer son allure et à lui préparer une pente facile et sûre au moyen de digues salutaires; enfin, appeler toutes les doctrines de ces maudits socialistes sur le terrain de la discussion; les mettre aux prises les unes avec les autres, faire prompte justice des mauvaises, et si par hasard il y en a quelqu'une qui offre le moyen de concilier et d'associer tous les intérêts, nous hâter de la mettre à exécution.

» Ce premier moyen d'association et d'organisation nous gagne l'amitié et la confiance du peuple qui, nous voyant franchement dévoués à sa cause, attend avec patience le résultat de nos recherches et de nos travaux; il nous attire en même temps l'estime et la sympathie des socialistes, lesquels s'empressent de nous soumettre leurs théories, sûrs que nous en ferons un bon usage et les éplucherons en conscience.

» Cette méthode est de beaucoup la meilleure, la plus sûre, la plus féconde en excellents résultats; aussi, nous nous garderons bien de l'adopter.

» Nous choisirons de préférence la seconde, qui consiste à crier d'abord à l'impossibilité, au gâchis, à l'anarchie, et à nous faire arracher par la force des choses les concessions et les réformes qui seules peuvent assurer le salut commun. Au lieu de diriger le mouvement, nous lutterons en aveugles contre lui, et l'exposerons à tout renverser dans sa course déréglée.

» Quant aux socialistes, nous les mettrons en suspicion aux yeux du peuple; nous profiterons de l'ignorance et de la crédulité des masses, pour envelopper toutes les doctrines, tous les systèmes dans un seul et même nom antipathique à tous les intérêts, à tous les sentiments, et, profitant d'un moment d'effervescence et d'une accusation calomnieuse, nous ferons crier à ce peuple égaré : haine et mort à tous les socialistes confondus et englobés dans la dénomination mensongère de communistes!

» Enfin, nous ferons tous nos efforts pour leur fermer l'entrée de l'Assemblée constituante, où leurs travaux sont si utiles, et, si ce sont de mauvaises têtes, ils en seront quittes pour se livrer à de ténébreuses conspirations, moyen infaillible d'assurer à la France l'ordre et le repos dont elle a tant besoin... »

N'est-ce pas ce que vous avez fait, ce que vous faites encore, pauvres endurcis de toutes nuances politiques, dont l'aveuglement nous inspire plus de compassion que de colère.

Mais rassurez-vous, les conséquences de vos erreurs et de vos folies ne retomberont pas même sur vos têtes; le peuple généreux et intelligent saura se frayer de lui-même une route pacifique vers le bien; il sera indulgent parce qu'il est fort; il sera bon parce qu'il est libre.

Quant aux socialistes, admis ou non à la chambre des représentants du pays, ils serviront toujours la cause de l'ordre, en même temps que celle de la justice; à défaut de la tribune de la parole, ils auront la tribune de la presse, et ils continueront au grand jour la conspiration qu'ils poursuivent depuis vingt ans : conspiration ouverte et publique, croisade sainte et peu à peu victorieuse de la vérité contre l'erreur, de la science contre le préjugé, de l'association et de la solidarité contre la misère et l'isolement.

Notre influence en Grèce.

A l'avènement de la République, la plupart de nos agents à l'étranger ont été remplacés, et c'était une nécessité. Les hommes qui avaient accepté de Louis-Philippe la mission de faire prévaloir la politique dynastique et rétrograde ne pouvaient rester les représentants de la politique démocratique du Gouvernement nouveau.

Dans quelques pays cependant, à Athènes entre autres, l'ancien corps diplomatique a été conservé.

Le royaume de Grèce est petit, sans doute; mais sa situation exceptionnelle lui donne une assez grande importance, et le Gouvernement provisoire aurait tort de croire qu'il peut se passer à Athènes de représentants dévoués à la cause républicaine. Placée sous la protection des grandes puissances de l'Europe, la Grèce est depuis longtemps un foyer d'intrigues européennes. Au moment où l'une des puissances protectrices, l'Autriche, tombe frappée au cœur par le contrecoup de la révolution française; où la Russie emploie toute son énergie à augmenter ses forces pour entraver la résurrection de la Pologne et présenter un boulevard impénétrable aux idées démocratiques, il importe que la France agisse énergiquement pour s'opposer aux projets de la Russie sur la Grèce et sur Constantinople.

Athènes d'ailleurs est un centre d'où la publicité rayonne sur tous les rivages de l'Archipel et de la Méditerranée-Orientale. Les trente journaux qui s'y impriment vont porter les récits de l'Occident à toutes les populations grecques de l'Europe et de l'Asie. Il est nécessaire que notre révolution soit bien comprise à Athènes, que la politique nouvelle soit représentée en Grèce d'une manière digne et sympathique.

Or, si nous en croyons les correspondances qui nous arrivent d'Athènes, il est loin d'en être ainsi. La légation française qui avait fait dans les derniers temps de la monarchie une alliance intime avec les représentants des puissances absolutistes, se montrerait peu disposée à changer d'attitude. Nos compatriotes que la nouvelle de notre glorieuse révolution transportait d'enthousiasme avaient projeté de fêter la République française dans un banquet où beaucoup de Grecs se proposaient d'assister. Ordre leur a été intimé de s'abstenir de toute manifestation et de se borner à souscrire pour les blessés de Février. De ce fait et de certains propos tenus par quelques hommes de la légation, il est résulté un vif mécontentement dans la colonie française d'Athènes. Nous appelons l'attention du Gouvernement provisoire sur cette situation.

Nous lisons ce soir dans le *Messager* :

Paris a été sillonné hier au soir par de nombreuses patrouilles de la garde nationale et de la garde mobile; après deux journées d'élection,

[illegible] que des tentatives devaient être [illegible] pour enlever les urnes qui contiennent les scrutins électoraux, afin de rendre nulles les élections de Paris.

» De forts piquets de gardes nationaux stationnent dans chaque section, afin de repousser toute entative de violence.

» On dit qu'à Versailles il y a eu quelques désordres à l'occasion des élections. »

Ce n'est pas seulement à Versailles, à Mantes, à Rouen, que les élections ont donné lieu à une agitation plus ou moins vive, dont Paris n'a pas offert le spectacle. Il est impossible que, dans les localités où les commissaires du Gouvernement se sont posés en hostilité ouverte avec les populations, cette grande épreuve ait eu lieu avec calme. L'Assemblée nationale aura à juger ces actes, en même temps qu'elle prononcera sur le système d'administration qui les a partout provoqués.

— On lit dans la *Patrie* :

« Les deux tiers environ des électeurs inscrits sur les listes de Paris ont déposé hier et avant-hier leurs bulletins dans l'urne électorale.

» D'après des informations que nous sommes fondés à croire exactes, nous pouvons annoncer qu'à l'heure où nous mettons sous presse, le dépouillement des votes présente une majorité considérable en faveur des sept membres du Gouvernement provisoire exclus de la liste des candidats émanée du Luxembourg.

» On sait du reste que les résultats définitifs des élections parisiennes ne pourront être connus que le 28 ou le 29.

» Paris est calme ; de forts pelotons de garde nationale veillent sur les mairies, et toutes les précautions ont été prises pour repousser vigoureusement les tentatives insensées qui auraient pour but d'enlever les urnes qu'on y a déposées.

La République aux colonies.

Des lettres, que nous adressent plusieurs de nos amis de la Guadeloupe, en date du 28 mars, expriment en termes les plus vifs l'enthousiasme qu'a causé dans la colonie la lecture des dépêches et des journaux annonçant la révolution de février et la proclamation de la République.

A l'arrivée à la Basse-Terre du steamer portant cette grande nouvelle, le gouverneur Layrle était à la Pointe-à-Pitre. Plusieurs colons, profondément émus par la lecture des journaux, furent d'avis de ne pas attendre le retour du gouverneur pour manifester publiquement leur adhésion à la République. Ils craignaient même que, par son peu de popularité, par son silence ou par ses hésitations le gouverneur ne compromît la colonie. Cependant, cet avis ne prévalut pas. On attendit jusqu'au lendemain 27. Ce jour-là, à dix heures du matin, la proclamation suivante fut affichée :

Habitants de la Guadeloupe!

Un gouvernement provisoire remplace en France celui qu'avait institué la charte de 1830.

La France est appelée à se donner librement les institutions que votera la majorité de la nation.

Jusqu'à ce qu'une nouvelle constitution soit proclamée, la population de la Guadeloupe comprendra que son premier devoir est de se soumettre aux lois, aux autorités existantes, et de rester dans toutes les conditions nécessaires à la tranquillité publique.

La population coloniale doit savoir qu'il n'appartient à personne de devancer ce que voudra faire, pour régler son avenir, le pouvoir qui sortira des votes de la France. Le Gouvernement provisoire a pour mission d'assurer le maintien de l'ordre en même temps que la consolidation du triomphe de la liberté.

Il faut donc que la population de la Guadeloupe attende, avec calme et confiance, la solution que le gouvernement définitif de la métropole ne peut manquer de donner à la question de la cessation de l'esclavage, mesure qui sera conciliée avec les droits acquis. La prévoyante initiative prise par le conseil colonial de la Guadeloupe a toute l'approbation du Gouvernement provisoire, sous réserve d'ailleurs de l'examen des moyens d'exécution proposés.

Je compte, pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité, sur l'excellent esprit dont est animée la population de la Guadeloupe.

Fait à l'hôtel du Gouvernement, le 26 mars 1848.

Le gouverneur,
LAYRLE.

Comme on le pense, ce manifeste, qui n'exprime aucune vibration du sentiment national, qui ne contient pas même le mot de république, fut loin de satisfaire le patriotisme des colons. L'enthousiasme qu'on essayait de comprimer se fit jour par réaction. Le digne citoyen Lignières, maire de la Basse-Terre, prit aussitôt la plume et suppléa heureusement par une proclamation chaleureuse de la république aux réserves glaciales et aux hésitations prudentes du gouverneur. Mais ici un incident s'éleva. L'ordonnateur intérimaire refusa d'autoriser l'impression du manifeste municipal. Un des chefs du mouvement court aussitôt au conseil colonial pour le faire lithographier. Il y trouve le vieux général républicain octogénaire, le brave Ambert, qui avait pris la même initiative et faisait lithographier une proclamation encore plus chaleureuse que celle du maire de la ville. Les dernières nouvelles avaient rajeuni le général de trente ans. S'il eût été nommé gouverneur en pareilles circonstances, ne fût-ce que pour deux mois, il eût imprimé à l'esprit public le plus heureux mouvement.

Cependant, la lecture que le maire donna de sa proclamation, en dépit de quelques opposants fut converte par des cris enthousiastes de : Vive la République ! La chaleur de quelques âmes s'était communiquée aux natures les plus froides. Voici un procès-verbal des manifestations de notre colonie dans cette journée, qui prouve combien il y a unanimité entre tous les cœurs des fils de la France :

L'an mil huit cent quarante huit, et le vingt-sept mars à l'heure de midi, en la grande salle de l'hôtel-de-ville de la Basse-Terre, chef-lieu de cette île Guadeloupe et dépendance, se sont réunis les citoyens soussignés convoqués par M. Lignières, maire de ladite ville, lequel, au milieu d'un calme profond et solennel, a proclamé la déclaration suivante :

« Habitants de la Basse-Terre,

» Une grande révolution vient de s'accomplir, la royauté a été abolie et la République proclamée par le peuple de Paris.

» Des adhésions venant de toutes parts en assurent le triomphe.

» Unissons-nous aux chaleureuses manifestations de nos délégués, et saluons dans cet événement l'aurore d'un ordre social meilleur.

» Une Assemblée nationale donnera bientôt à la France une constitution qui consacrera les grands principes de nos révolutions antérieures.

» Patience donc, mes concitoyens, demeurons calmes, réunissons nos efforts pour maintenir la tranquillité publique, et nous aurons la liberté [illegible] Ambert. Le peuple était avide d'écouter une voix qui fut toujours si fidèle à la défense de ses droits; pour répondre à sa juste impatience, un citoyen s'est élancé sur un banc et a fait entendre à la foule qui écoutait tête nue et plongée dans un pieux recueillement, ces nobles paroles du brave général :

« Habitants de la Guadeloupe,

» Une révolution s'est accomplie : la France a lavé toutes les hontes de son gouvernement et reconquis tous ses droits. Sur les ruines d'un trône à jamais détruit, elle a fondé la République.

» La République ! c'est-à-dire la liberté, l'ordre et le travail.

» Habitants de la Guadeloupe, cette devise était déjà la vôtre, le Conseil colonial l'avait déjà proclamée. En vous associant tous à ces généreuses manifestations; vous donniez par avance un gage de votre adhésion sincère aux principes du nouveau gouvernement.

» Encore un peu de temps et l'esclavage aura disparu de notre sol en faisant place à une puissante organisation du travail, où toutes les lois et tous les intérêts seront garantis et respectés.

» Vos ateliers savent que vous avez été les premiers à élever la voix en leur faveur, ils continueront à avoir confiance en vous. Ils attendront avec calme et patience le moment où l'Assemblée nationale, en sanctionnant vos propres résolutions, fera sonner pour eux l'heure de la liberté légale. »

Les cris mille fois répétés de Vive la République ! ont répondu à ce patriotique langage. La population s'est ensuite répandue dans les divers quartiers de la ville, et quelques instants après tous étaient rentrés dans l'ordre, le calme et le travail, pleins de cette admirable confiance que fait naître dans tous les cœurs cette ère nouvelle de grandeur, de gloire et de liberté qui vient de s'ouvrir pour la France et pour le monde.

Dans la soirée, la plus grande partie de la population s'est réunie de nouveau sur le cours de Nolivas : des fusées, des spectacles et des feux d'artifices tirés sans interruption au milieu des cris de Vive la République ! ont témoigné de l'allégresse générale.

A huit heures, le fort Richepance a tiré le coup de canon de retraite ; la foule s'est aussitôt dispersée calme et sereine.

A neuf heures, un grand nombre de jeunes citoyens se sont rendus en masse, silencieux et dans un ordre parfait, sous les croisées de M. Lignières. La *Marseillaise* a été chantée et suivie des cris enthousiastes de Vive la République ! vive M. le maire ! M. Lignières, accompagné de ses deux fils, les a remerciés avec effusion.

Après cette imposante manifestation, ces jeunes citoyens se sont retirés dans un ordre admirable, laissant sur leur passage tous les cœurs pénétrés de l'admiration la plus vive pour le calme profond et cette confiance sans bornes qui ne peuvent régner que dans les âmes mûres pour la liberté. Honneur à eux !

Il n'y a que deux heures que ce procès-verbal est rédigé, et déjà il est couvert de plus de 1 500 signatures en tête desquelles se lisent celles de M. Lignières, maire et membre du conseil privé ; Cornnel, D. M., médecin en chef de l'hôpital ; Saint-Pair, D. M. chirurgien de la Marine ; Eggimann, chef de direction au bureau de l'intérieur; Clerit, conseiller à la cour d'appel ; Lacharrière, juge-auditeur; Partarrieux, substitut ; Ronjol, conseiller-auditeur ; Laurichesse, négociant, etc.

Notre correspondant ajoute :

Ces manifestations fraternelles et patriotiques venant de la population blanche pouvaient seules maintenir la bonne harmonie entre tous les citoyens et assurer l'ordre et le travail. La tranquillité, en effet, n'a jamais été plus parfaite. Les esclaves sont pleins de confiance en nous.

Les gens de couleur seront désormais de fermes soutiens de l'ordre. Ils comptent autant sur nous que nous comptons sur eux. Voici un mot de l'un d'eux, qui vous prouvera ce qui s'est passé dans ces deux beaux jours. — « Où est votre frère? lui demandait-on ce matin. — Il est parti hier pour aller annoncer à la Pointe notre belle révolution de *demoiselles*. »

Il se passe en ce moment un singulier phénomène dans la même colonie, dans la même ville : on voit flotter deux drapeaux : celui du gouvernement déchu et celui de la République; et le gouverneur ne comprend pas ce qu'il y a de grave dans cette situation !

Malgré tout notre empressement à faire parvenir à la Pointe-à-Pitre nos proclamations et la nouvelle de notre belle fête, elles n'ont pu arriver à temps pour provoquer l'initiative des Blancs en faveur du triomphe des nouvelles idées.

Les hommes de couleur, voyant que la population blanche, toute composée de commerçants, ne faisait rien, ont été offrir leur concours au gouverneur, déclarant qu'ils se réuniront toujours aux blancs pour le maintien de l'ordre. Cette manifestation d'une seule classe est fâcheuse. mais c'est au gouverneur qu'il faut en faire le reproche.

Heureusement les lettres et les émissaires dévoués que nous venons d'envoyer à la Pointe-à-Pitre arriveront à temps pour empêcher toute division dans les esprits.

ACTES OFFICIELS.

Le Gouvernement provisoire, considérant les services rendus à l'Etat dans une longue et honorable carrière par M. Pons (de l'Hérault), décrète: M. Pons est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire, en remplacement de M. de Janze, démissionnaire, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

—

Le Gouvernement provisoire, sur le rapport du ministre des finances, décrète :

Art. 1er. Il sera établi par les soins du ministre des finances, pour être soumis ultérieurement à la sanction de l'Assemblée nationale, un bilan général de l'actif et du passif formant le point de départ financier de la République française.

Tous les termes de ce bilan général seront arrêtés à la date du 24 février dernier.

Art. 2. Le ministre des finances et le ministre des divers départements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

—

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que certaines denrées, telles que volaille, gibier, marée, poisson d'eau douce, huîtres et beurre, introduites aujourd'hui dans Paris, et amenées directement soit chez les marchands, soit au domicile des consommateurs, échappent à l'application des taxes qui frappent les mêmes objets apportés sur les marchés ;

Que cette exception constitue une atteinte aux principes d'égalité;

Qu'il convient dès lors de faire cesser sans retard un privilége d'autant plus fâcheux qu'il porte sur des denrées qui, appartenant en général aux meilleures qualités, sont destinées à la consommation des habitants les plus aisés ;

Considérant que les taxes à percevoir doivent être combinées de telle sorte qu'elles frappent davantage sur les produits de plus grande valeur, sans toutefois qu'elles puissent avoir pour effet de restreindre la consommation ;

TARIF.

DÉSIGNATION DES OBJETS assujettis aux droits.	UNITÉS sur lesquelles portent les droits.	DROITS proposés en principal.
Truffes, pâtés et terrines truffés, volaille et gibier truffés, faisans, gelinottes, ortolans et becfigues	Kilogramme.	80 c.
Volaille de toute espèce, autre que les dindes et oies domestiques, gibier à plumes autre que celui désigné ci-dessus, sangliers, marcassins, chevreuils, daims, cerfs, lièvres et lapins de garenne, pâtés et terrines non truffés, viandes confites, anchois et autres poissons marinés ou à l'huile	Id.	50 (1)
Dindes, oies et lapins domestiques, agneaux et chevreaux	Id.	15
Saumons, turbots, esturgeons, thons frais, barbues, truites, homards, langoustes, crevettes et écrevisses	Id,	60
Tous autres poissons de mer ou d'eau douce.	Id.	15
Huîtres ordinairese	Id.	5 (2)
Huîtres de Marennes et huîtres marinées	Id.	10
Huitres d'Ostende, ou toutes autres que celles ci-dessus	Id.	15
Beurres de toute espèce, frais ou fondus, salés ou non	Id.	5 (3)

—

Le Gouvernement provisoire,

Vu son décret du 18 avril courant, portant qu'à Paris les droits d'octroi sur la viande de boucherie sont supprimés ;

Vu l'ordonnance du 25 décembre 1846, qui, d'une part, a substitué une taxe unique d'octroi de 10 fr. 34 c. par 100 kil. aux droits d'octroi et de caisse de Poissy acquittés par tête, et qui, d'autre part, a disposé que le droit d'abatage établi par tête serait, à l'avenir, perçu également au poids sur le taux de 2 fr. par 100 kil.;

Considérant que les taxe afférentes à la caisse de Poissy ou à l'abatage représentent le prix d'un service rendu, et qu'elles sont nécessaires pour couvrir ou du moins atténuer les dépenses des services de ladite caisse et des abattoirs ;

Considérant que, dans les études qui ont été faites récemment pour la construction d'abattoirs à Paris, la fixation du droit d'abatage sur ces animaux a paru trop élevée,

Décrète :

Art. 1er. La taxe de caisse de Poissy et celle d'abatage sur les bestiaux livrés vivants à la consommation de Paris seront, à l'avenir, perçu par tête, conformément au tarif ci-après :

DÉSIGNATION DES BESTIAUX.	CAISSE de POISSY.		Abatage.		TOTAUX	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Bœuf	8	»	4	80	12	80
Vache	4	80	3	20	8	»
Veau	1	90	1	60	3	50
Mouton, bouc et chèvre	»	60	»	40	1	»
Porc, sanglier	»	»	1	75	1	70

Art. 2. Les taxes ci-dessus déterminées seront acquittées à l'introduction dans Paris.

Les lois et règlements en matière d'octroi sont applicables à la perception desdites taxes.

Art. 3. La taxe d'abatage sur les porcs ne sera perçue que lors de l'ouverture des nouveaux abattoirs aujourd'hui en construction.

—

Le Gouvernement provisoire,

Vu le décret du 18 avril, qui supprime les droits d'octroi sur la viande de boucherie :

Considérant qu'il est équitable d'appliquer la même mesure aux autres viandes qui sont entrées par les habitudes dans la consommation des travailleurs,

Décrète :

Les droits d'octroi sur la viande fraîche de porc et sur la charcuterie sont supprimés.

Le maire de Paris est chargé de l'exécution du présent décret.

—

Le Gouvernement provisoire, sur la proposition du membre du Gouvernement provisoire, ministre des travaux publics,

Décrète :

Art. 1er. Il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1848, un crédit de deux millions (2 000 000 fr.) pour la continuation des travaux du chemin de fer de Paris à la frontière d'Allemagne, entre Hommarting et Strasbourg.

Ce crédit sera prélevé sur la somme mise en 1848 à la disposition du ministère des travaux publics, pour les travaux des chemins de fer.

Art. 2. Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des travaux publics, est spécialement chargé de l'exécution du présent décret.

—

MAIRIE DE PARIS.

Le membre du Gouvernement provisoire, maire de Paris,

Vu les art. 34, 35 et 36 de l'instruction du Gouvernement provisoire en date du 8 mars dernier ;

Vu l'arrêté fait en mairie de Paris, le 12 avril courant, relatif aux opérations électorales pour la nomination des représentants du peuple dans le département de la Seine,

Arrête :

Art. 1er. Le recensement général des votes aura lieu le 28 avril courant, à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Art. 2. La séance sera ouverte à neuf heures du matin, sous la présidence du doyen d'âge des maires de Paris.

Art. 3. Les maires des arrondissements de Paris et des communes

(1) Les droits se perçoivent sur le poids reconnu, sans autre déduction que celle de l'emballage.

En cas de mélange d'objets soumis à différentes taxes, le droit le plus élevé est appliqué conformément à la règle générale, à moins que l'introducteur ne préfère en faire le triage, les déclarer et les présenter à la pesée séparément.

(2) Les droits sur les huîtres seront perçus sur le poids brut, sans aucune déduction pour paniers, barils ou emballage, sauf le droit qu'aura toujours l'introducteur de déballer ses huîtres et de les faire peser séparément.

(3) La perception ne porte que sur le poids net.

la vérification des pouvoirs de ses membres.

Art. 6. La réunion centrale de l'Hôtel-de-Ville n'aura pas à revenir sur les attributions des bulletins faites dans les assemblées cantonales ou d'arrondissement. Elle se bornera à faire le recensement des votes suivant les procès-verbaux arrêtés par ces assemblées.

Semblablement, si des candidats faisaient connaître qu'ils n'accepteraient point l'élection au cas où ils obtiendraient la majorité légale, la réunion centrale ferait mention de leur réclamation, mais sans y donner d'autre suite; ce serait à l'Assemblée nationale à statuer.

Art. 7. Le recensement général terminé, le bureau de la réunion centrale en informera immédiatement le maire de Paris et ses adjoints.

Art. 8. Les candidats qui auront réuni deux mille suffrages au moins seront, suivant l'ordre des suffrages qu'ils auront obtenus, proclamés *représentants du peuple* par le membre du Gouvernement provisoire, maire de Paris.

Si un nombre de candidats plus considérable que celui des représentants à élire obtenait cette majorité, celui ou ceux qui auraient obtenu le plus de voix seraient seuls déclarés représentants.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé serait proclamé, sauf décision ultérieure de l'Assemblée nationale.

Si au contraire, le nombre des candidats ayant obtenu la majorité exigée par l'art. 9 du décret du 5 mars, était inférieur à celui des représentants attribués au département de la Seine, il ne serait proclamé que les citoyens réunissant ce nombre de suffrages, et la représentation du département serait complétée par une nouvelle élection qui aurait lieu huit jours plus tard.

Art. 9. Un procès-verbal constatant l'accomplissement de toutes ces opérations sera rédigé et signé par les membres du bureau de la réunion centrale.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

Vu l'arrêté du 19 mars 1848, ainsi conçu :

« Une commission est chargée d'examiner les modifications qu'il convient d'apporter au costume actuel des élèves des écoles et des lycées, et de faire connaître son avis sur les exercices militaires qu'il y aurait lieu d'introduire dans les lycées de la République :

Vu le rapport de cette commission, en date du 22 avril courant,

Arrête :

Art. 1er. Les élèves de l'école normale supérieure porteront à l'avenir l'uniforme suivant :

Tunique bleue, fermée par un seul rang de boutons, dorés collet et parements en velours vert, avec palmes brodées en or au collet; pantalon bleu large, avec bande verte, tombant sur la chaussure; col noir; chapeau tricorne et épée.

Art. 2. Les élèves des lycées porteront à l'avenir un costume ainsi réglé :

Souliers demi-bottes; pantalon bleu, large avec liséré rouge, tombant sur la chaussure, tunique bleue bordée d'un liséré rouge au collet, aux parements et sur le devant; fermée par une seule rangée de boutons dorés; palmes brodées or au collet, ceinture de cuir noir, avec plaque au milieu, sur laquelle seront les initiales du lycée. Pour coiffure, képi brisé avec galon, liserés et gland fixé au fond, en or.

Les institutions et pensions qui voudraient adopter l'uniforme des lycées ne pourront le faire qu'à la condition d'ajouter à la tunique un collet de couleur tranchante, en drap; les palmes de la tunique devront être brodées argent, et les boutons seront argentés.

Art. 3. Les exercices gymnastiques introduits dans les colléges sont maintenus; toutefois ils n'auront lieu qu'une fois par semaine, et les élèves n'y seront admis qu'avec l'autorisation du médecin.

Les élèves de toutes les classes feront, deux fois par semaine, l'exercice du soldat sans armes et du pas gymnastique.

Les élèves âgés de seize ans seront exercés au maniement du fusil, à moins que le médecin de l'établissement ne les trouve trop faibles de constitution.

Les élèves des lycées seront à l'avenir organisés par compagnies, ayant un sergent-major, un sergent-fourrier, par cour, et un sergent et deux caporaux par compagnie.

Les élèves investis de ces grades n'auront, en dehors des exercices, aucune action sur leurs camarades, les grades ne leur étant conférés que pour faciliter la bonne exécution de ces exercices.

Art. 4. M. le conseiller directeur de l'école normale supérieure, M. le vice-recteur de l'Académie de Paris et MM. les recteurs des académies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 24 avril 1848. CARNOT.

Rapport du président de la haute commission des études scientifiques et littéraires au ministre de l'instruction publique et des cultes.

ÉCOLES MATERNELLES.

Monsieur le ministre,

La haute commission a été profondément touchée de la sollicitude qui vous a porté à recommander à son attention les salles d'asile. Elle n'ignore pas que c'est au sein de ces modestes institutions que se prépare l'éducation du pays et que se déposent les germes les plus essentiels peut-être de l'avenir. Aussi abonde-t-elle pleinement dans l'espoir de voir la main bienfaisante de la République s'y étendre.

Elle ne se dissimule pourtant pas la profonde différence qui doit séparer ce genre d'institution de celui des écoles primaires. La charge de l'Etat, en ce qui concerne l'instruction publique, doit aller sans cesse en augmentant, tandis qu'à l'égard des salles d'asile, dans l'opinion de la haute commission, qui est heureuse, monsieur le ministre, de s'y trouver d'accord avec vous, la charge de l'Etat devrait tendre au contraire à aller sans cesse en se restreignant. Il faut que toutes les mères, conformément au vœu de la nature, qui est aussi celui de la plus sage politique, soient mises finalement en telle position que rien ne les empêche plus de vaquer aux soins de cette éducation de la tendre enfance, qui est leur premier devoir comme leur premier bonheur, et dont aucun fonctionnaire de l'Etat ne saurait s'acquitter aussi bien qu'elles.

Mais, en attendant que la République ait pu corriger les inconvénients si nombreux que le régime du passé a implantés jusque dans nos mœurs, et dont souffre aujourd'hui tout le peuple de France, il faut bien s'appliquer à ce qui n'a que le caractère de remède avec le même zèle qu'à ce qui est revêtu d'un caractère organique définitif. C'est à ce point de vue que la haute commission a voulu étudier les asiles. Elle les regarde comme destinés à faciliter l'éducation des enfants des travailleurs et à concourir ainsi à l'avènement de l'époque, où, toutes les familles ayant conquis les lumières et la liberté pratique qu'il leur faut, la première enfance ne pourra s'écouler nulle part plus heureusement qu'au foyer domestique.

Nous souhaiterions, monsieur le ministre, qu'on pût considérer les salles d'asile comme le domicile de la meilleure des mères qui, rassemblant autour de ses enfants ceux des familles du voisinage, s'appliquerait à les développer sans fatigue tous ensemble sous le triple rapport du cœur, de l'intelligence et du physique, tout en les excitant à s'égayer. Aussi, renonçant bien volontiers à ce nom de *salles d'asile* qui semble rappeler des idées de misère et d'aumône, la haute commission vous recommande-t-elle unanimement ce nom si doux d'*école maternelle*, où se peint si bien l'esprit nouveau, et que vous aviez vous-même, monsieur le mi[nistre]... comme pour le plaisir des enfants, et que les aspirantes et directrices de toute la France pourraient venir s'initier aux pratiques maternelles que l'expérience de l'école modèle aurait décidé votre ministère à sanctionner.

Agréez, monsieur le ministre, mon salut respectueux et fraternel.

Le président de la haute commission des études scientifiques et littéraires,

JEAN REYNAUD.

Approuvé ce rapport :

CARNOT.

On lit dans le *Moniteur universel* : « Au commencement de ce mois, des désordres, qui avaient leur origine dans un fait complètement étranger à la politique et bien futile, se manifestèrent dans le 5e régiment de cuirassiers.

» Plusieurs centaines de cavaliers, égarés par des suggestions intéressées, et, pour la plupart, ivres de vin et d'eau-de-vie, étaient descendus, à onze heures du soir, dans la cour de leur caserne, et menaçaient, à grands cris, d'en forcer la porte pour aller chercher et ramener en triomphe un officier qu'ils savaient devoir être et qui a été sévèrement puni.

» Le tumulte était menaçant. Le colonel du 5e cuirassiers, le citoyen Anfrye, en fut prévenu. Il courut à la caserne, pénétra, non sans peine, au milieu de la foule ameutée, et chercha, par ses paroles, à la ramener au calme et à la discipline. Ses efforts furent vains; le bruit couvre sa voix.

» Soudain, il va droit au cuirassier qui paraissait le plus ardent; il le saisit au collet, et, d'une voix retentissante il s'écrie : Au nom du peuple français, je déclare cet homme chef de l'émeute, et sur mon honneur, avant huit jours, il sera condamné à mort et fusillé, si la sédition ne s'apaise à l'instant.

» Cet acte de vigueur intimide les plus mutins. Le calme se rétablit comme par enchantement; les cavaliers regagnent leurs chambres; et le colonel sortit laissant tout dans le plus grand ordre.

» Le lendemain, le général commandant le département réunit le régiment, en passe la revue, le fait former en carré et lui adresse quelques paroles fermes, dignes, sorties du cœur. Son allocution est couverte par les cris de : *Vive notre colonel !*

» Depuis, le 5e régiment de cuirassiers n'a cessé de donner l'exemple de la meilleure discipline.

» Le ministre de la guerre a félicité le colonel Anfrye sur sa conduite si noble, si courageuse.

» Cet officier doit être donné en exemple à tous ses camarades. »

Le bataillon de la garde nationale d'Huningue a envoyé au Gouvernement provisoire une adresse qui se termine ainsi :

« ....Que le Gouvernement provisoire, dans toute son intégrité, reste inviolable et sacré, et qu'il en soit surtout ainsi à la prochaine assemblée nationale.

» Paris vient de prouver qu'il est là pour y veiller; mais que Paris sache qu'au besoin les quatre-vingt-six départements seraient pour lui autant d'auxiliaires de son œuvre de salut de la patrie; que Paris reçoive dès à présent, du bataillon de la garde nationale d'Huningue, l'engagement d'accourir à son secours, sans compter la distance qui sépare les bords du Rhin des bords de la Seine. »

Le Gouvernement provisoire a reçu des adresses du même genre du club fraternel de Trévoux et des habitants de Mulhouse.

Dons patriotiques.

La garde républicaine continue à s'imposer des retenues sur sa solde pour en offrir le montant au Gouvernement provisoire, comme acte de profond dévouement à la République. La compagnie dite *du Mont Saint-Michel*, casernée rue de Tournon, a versé aujourd'hui la somme de 175 francs entre les mains du citoyen préfet de police. Toutes les compagnies de cette garde ont ainsi fait leur offrande à la République.

— Les conducteurs et piqueurs des ponts-et-chaussées des Pyrénées-Orientales adressent une chaleureuse et patriotique adhésion aux actes du Gouvernement provisoire, et, après avoir réclamé quelques changements dans l'organisation du corps des ponts-et-chaussées, terminent ainsi :

« .. Considérant que, si le commerce souffre, si la propriété et l'industrie sont grevées de forts impôts, le traitement des fonctionnaires, quels qu'il soit, ne saurait rester à l'abri des nécessités politiques que réclame l'intérêt national, les conducteurs et piqueurs des Pyrénées-Orientales ont décidé de verser dans la caisse du trésor public, à titre d'à-compte sur la dette qu'ils s'imposent envers la patrie, le cinquième de leurs appointements du mois d'avril. Cette modeste et patriotique offrande n'est qu'une faible preuve de leur ferme adhésion au gouvernement de la République. *Vive la République !*

Communication de la commission centrale des dons et offrandes à la patrie.

AVIS AUX FIDÈLES

par M. le curé de la Madeleine.

La commission centrale des dons et offrandes à la patrie réclamant le concours du clergé pour donner à la grande manifestation qui se produit de toutes parts le développement dont elle est susceptible, M. le curé de la Madeleine s'empresse de faire un appel à ses fidèles paroissiens, persuadé que l'amour de la patrie, cette noble vertu qui électrise toutes les âmes, les portera à s'imposer des sacrifices que commandent et nécessitent les circonstances.

Il prévient, en conséquence, les fidèles qu'une quête sera faite dans son église, aux deux grand'messes du saint jour de Pâques, à l'effet de recueillir leurs offrandes, et qu'en outre seront reçus à la sacristie tous les dons, soit en numéraire, matières d'or et d'argent et bijoux.

— Le citoyen Louis Martin, avoué à Chartres, a fait abandon à la patrie des intérêts de son cautionnement pour l'année 1848.

— Les citoyens, composant le corps des layetiers, coffretiers et emballeurs, ouvriers et patrons, ont versé 1 185 fr. 75 c.

— Les citoyens employés de l'entrepôt des glaces, 510 fr.

— Les citoyens compositeurs, correcteurs et conducteur de mécanique du *National* ont versé 62 fr. (2e versement.)

— Le club des ouvriers de la Fraternité, rue de Fleurus, (11e arrondissement), a versé 66 fr. 25 c.

— Les citoyens marchands de billets d'auteurs des quatre théâtres de la Porte-Saint-Martin, Ambigu, Historique et de la Gaîté, ont versé par les mains des délégués Combe et Chauffard, 125 fr.

— Les citoyens clercs et employés de 68 études d'avoués près du tribunal de première instance de la Seine font donation, pendant tout le temps que durera la crise financière, d'une journée de leurs appointements, et, en cas de guerre, de deux journées (1er versement), 305 fr.

— Le citoyen H. A. de Lobel a déposé entre les mains du maire de Parmain, Jouy-le-Comte, huit pièces d'argenterie, savoir : un huilier, deux salières jumelles, quatre salières simples et un moutardier.

— Les versements en numéraire faits aux mains de la commission des offrandes patriotiques dans les journées des 20, 21 et 22 avril se sont élevés à la somme de 4 089 fr. 50 c.

Les valeurs diverses à recouvrer, qui ont été adressées du 15 au 22 avril à la commission, montent à 3 512 fr. 50 c.

Révolution européenne.

La république a été proclamée le 21 à Fribourg, dans le Brisgau (duché de Bade). Hecker, après sa défaite, s'est enfui à Bâle. On écrit de cette ville, 20 avril :

Hecker s'est rendu avec les républicains à Todtnau pour y prendre du renfort. Les troupes monarchiques se sont dirigées sur Eimaldingen par Hagen, Rœthelweiler, Thumringen et Bingen. Pendant la lutte, plusieurs soldats ont voulu passer du côté des républicains; mais ils ont été tués par leurs propres camarades. On dit que les troupes sont très fanatisées, et qu'en passant par Hagen elles ont fusillé un prisonnier.

Hecker a publié la lettre suivante pour répondre aux calomnies dont les républicains étaient en butte relativement à la mort du général Gagern :

« Le général Gagern a pris position avec ses troupes près du pont, devant la ville de Kandern, et demandait à parler aux soussignés. Au milieu du pont, il déclara « qu'il leur ferait déposer les armes, » ce qui fut refusé.

» A la suite d'un court entretien chacun se rendit auprès de ses troupes, et les républicains marchèrent, suivis des royalistes, jusqu'à la hauteur de Schlechtenhaus.

» Là ils prirent position et attendirent les troupes de ligne marchant vers eux. Elles furent accueillies par les cris : *Vous êtes nos frères ! Vive la liberté ! Entrez dans nos rangs ! Ne répandez point le sang de vos concitoyens !* et tout aussitôt plusieurs républicains, l'arme au bras et tendant la main aux troupes de ligne, se dirigèrent vers elles; plusieurs d'entre elles sortirent même de leurs rangs.

» Les officiers ayant aperçu ces manœuvres, s'avancèrent alors et firent rentrer les soldats dans leurs rangs. Le feu fut commandé aussitôt.

» L'ordre formel avait été donné aux soldats républicains de ne point tirer les premiers.

» Le général de Gagern et un colonel s'étaient portés en avant pour diriger et commencer l'attaque, et ce n'est qu'après la première fusillade que les républicains ont tiré sur les deux officiers, dont l'un d'eux, le général de Gagern, tomba.

» C'est donc dénaturer à dessein les faits en prétendant que Gagern a été tué au moment où il parlementait et avant que la troupe de ligne eût tiré. »

On lit dans une autre lettre de Bâle du 22 :

A Schopfheim, dans la vallée de Wiesen, se trouvent en ce moment 4 000 paysans bien armés et disciplinés; ils sont commandés par un nommé Siegel, ex-major badois. Un corps de 1 000 Allemands arrive aujourd'hui de Biel et 400 autres de la Chaux-de-Fonds. Ils passeront le Rhin entre Rheinfelden et Bâle. Stauf avait été fait prisonnier hier à Seckingen; mais les habitants le délivrèrent et le firent passer en Suisse.

Ici, à Bâle, nous sommes assez tranquilles, grâces aux troupes que nous avons. Le bataillon de la landwehr a pris aujourd'hui tous les postes intérieurs de la ville, et les troupes gardent le territoire extérieur.

Hecker est reparti de Bâle ce matin à dix heures et demie.

On lit dans le *Courrier d'Alsace*, journal de Colmar :

Samedi. — Ce matin, à six heures et demie, une colonne de 300 ouvriers allemands, enrégimentés, munis de pistolet et de sabre, ont passé avec un convoi spécial pour rejoindre le corps républicain de Willig, Hecker et Struwe, fort d'environ 8 à 10 000 hommes, et qui, fortifié de quelques mille hommes de Weishag, livrera aujourd'hui une bataille décisive à Lœrrach contre des troupes wurtembourgeoises et bavaroises, appelées à la frontière sous prétexte d'une attaque par les Français.

L'*Indépendance belge* raconte ainsi l'histoire de la manifestation manquée des radicaux de Berlin. La lettre est en date du 20 :

La démonstration en faveur de l'élection directe, proposée par les radicaux, n'a pas eu lieu. Le ministère avait donné ordre au président de la police et au commandant de la garde bourgeoise de s'y opposer. La *Gazette de Prusse* d'hier soir a publié les documents renfermant cette défense. Vous y avez vu que le ministère, dans son rescrit, déclare être toujours prêt à recevoir des pétitions, mais il déclare aussi désapprouver et interdire la forme insolite et menaçante que devait prendre l'acte médité par les radicaux.

Là-dessus, le président de la police, M. Minutoli, avait défendu le cortége. Le conseil communal, le club constitutionnel et le corps des étudiants avaient protesté contre la démarche révolutionnaire.

Vers midi, de fortes patrouilles de la garde bourgeoise ont traversé les rues qui avoisinent la place du Château, et cette place a été occupée par un détachement de la même garde. Des cartouches lui avaient été distribuées hier soir. On se préparait à une lutte. Elle n'a pas éclaté.

A une heure, les membres du comité, ainsi que les adhérents du club politique, sont arrivés au nombre de trente à la place d'Alexandre. C'était le lieu du rendez-vous. Vers deux heures, deux cents à trois cents ouvriers ont paru à leur tour. Des groupes se sont formés. Les membres du comité ont harangué la foule.

C'est alors que M. Minutoli, président de la police, et le général Archoff, commandant de la garde bourgeoise, l'un et l'autre à cheval, ont conduit sur la place une cinquantaine de bourgeois armés. M. Minutoli et M. Archoff ont adressé quelques paroles aux ouvriers. On les a écoutés en silence. Ces messieurs sont ensuite retournés à la place du Château. La patrouille de bourgeois les y a suivis.

Un des membres du comité est monté alors sur une borne pour dire à la foule que le président de la police venait de réitérer sa défense; que, d'ailleurs, on avait menacé de faire tirer sur le cortége si celui-ci devait se former, et qu'après les sommations légales il n'eût pas consenti à se disperser; que le comité voulait éviter l'effusion de sang, qu'en conséquence il renonçait à la démonstration projetée, tout en invitant les ouvriers à se rendre à la place des exercices militaires, hors la porte de Schœnhaus, pour y délibérer.

Cinquante à cent ouvriers ont été fidèles au nouveau rendez-vous. Quelques personnes, attirées par la curiosité, ont dû rentrer en ville après avoir vainement attendu les discours promis.

Il est probable maintenant que le comité fera une déclaration de principes et qu'il protestera par écrit.

21 avril. — L'ordre n'a plus été troublé. Le fragment de meeting de Schœnhaus n'a pas mieux réussi que le cortége de la place Alexandre. Un article de l'*Ami du Peuple*, qui a paru hier matin, prêchait aussi ce-

[illegible] l'autorisation du prince gouverneur pour prier le czar de se déclarer souverain de toute la Pologne en faisant certaines concessions aux Polonais.

On nous communique une lettre de Berlin, 13 avril, qui contient des détails intéressants sur la situation des Polonais qui sont retournés en Prusse :

..... Notre position politique se trouve non-seulement dans la plus grande incertitude, mais encore très gravement compromise. Depuis notre arrivée à Berlin, nous n'éprouvons que déception partout et en tout. Nous sommes sans ressources et dénués de tout secours; nous sommes obligés de faire des quêtes pour venir au secours de nos frères. Mais ce qu'il y a de plus grave, ce sont la conduite et la politique des gouvernements prussien et autrichien : toutes les belles promesses que nous avions lues dans leurs manifestes n'étaient que fourberie pour nous attirer tous chez eux et nous y détruire jusqu'au dernier. Posen est déclaré en état de siége; Mieroslawski se trouve à 8 lieues environ de Posen, à la tête de dix mille hommes. Les Allemands habitant le grand duché sont animés d'une haine effrénée contre nous, de même que les israélites et les soldats. La garnison de Posen est renforcée de plus de trente mille hommes; déjà plusieurs escarmouches ont eu lieu; la sécurité personnelle est à la merci de quelques bandes stipendiées pour attaquer les Polonais, qui se montrent en petit nombre, et les assassiner. Enfin, la réaction est complète; le gouvernement prussien, d'accord avec le gouvernement russe, veut en finir avec nous. Aucun réfugié polonais, venant de France avec un passeport français, ne peut se diriger sur Posen sans être arrêté et incarcéré immédiatement; ceux qui peuvent payer leur voiture sont libres de partir, mais on les fait conduire à Cracovie. Quelques députés de Posen sont arrivés ici pour demander justice; le ministre prussien daigne à peine leur répondre. Ils lui ont posé pour ultimatum que, si le général Steiner, le président Colomb et tout le surcroît de garnison ne sont pas rappelés immédiatement, la population, irritée, se portera aux dernières extrémités; le ministre a répondu qu'il ferait droit à cette demande, si l'on veut consentir au désarmement général et faire soumission absolue; il permettrait alors la formation de deux régiments, infanterie et cavalerie. Mais je crois qu'il est trop tard : nos paysans sont armés; ils forcent leurs seigneurs à les conduire au combat, et il sera probablement impossible de les désarmer. Nous n'avons plus qu'une seule chance de salut, c'est de conquérir l'affection du peuple. Pour cela, jeudi soir, 20 avril, tous les clubs doivent faire une grande démonstration; il s'y trouvera plus de soixante mille hommes; nous allons demander la pleine et entière indépendance du duché. A Cracovie, on nous reçoit encore, mais bientôt on nous y traitera comme à Posen, car nous savons de source certaine qu'un corps de six mille Autrichiens est en marche sur la Gallicie. Nous ne savons pas encore le sort qui nous attend; il faut avoir une grande foi dans la démocratie pour ne pas tomber abattus au milieu de notre martyre; mais la France est tout pour nous, et nous espérons qu'elle ne faillira pas dans la noble tâche qu'elle a entreprise.

On lit dans la *Gazette de Milan* :

Tout le Tyrol méridional s'est déclaré pour la bonne cause : la vallée de l'Adige seule est tenue en respect par la présence des Autrichiens concentrés à Trente.

On apprend que le major Trolli des troupes piémontaises a été fait prisonnier dans une sortie des Autrichiens de Peschiera, et qu'il a été amené dans cette ville. L'armée piémontaise est maîtresse des positions les plus avantageuses près de Vérone. La grosse artillerie est arrivée; deux envoyés de Parme ont offert au roi Charles-Albert, qui l'a accepté, le concours de leurs troupes.

Le général Durando, avec les troupes pontificales, doit faire le blocus de la forteresse de Ferrare.

Trieste, 16 avril. — Nos communications avec les provinces italiennes sont coupées par le cordon sur l'Isonzo. Tous les papiers sont ouverts en présence d'une commission. Le comte Nugent a adopté cette mesure parce qu'on a trouvé plusieurs lettres et dessins sur lesquels se trouvait la position de nos troupes. On nous écrit de Zurá que les Vénitiens ont invité les habitants de Lussinpicolo, qui appartiennent au littoral, à demander l'annexion de leur île à la Dalmatie, dont Lussinpicolo faisait antérieurement partie.

On écrit de Monjambario à la *Concordia* :

On annonce que le roi Charles-Albert, considérant le Mincio comme limite entre la Lombardie et le territoire vénitien, a fait dire au gouvernement de Milan qu'il ne se proposait pas d'entrer dans le Vénitien, qui s'est constitué en république, et qu'il croyait avoir rempli sa mission, les Allemands ayant évacué la Lombardie, excepté Peschiera et Mantoue. En conséquence, il invitait le gouvernement à faire occuper par ses troupes les positions occupées actuellement par les Piémontais.

Dans sa première séance, la chambre des communes de la Sicile a prononcé la déchéance du roi des Deux-Siciles.

On fait chaque jour de nouvelles arrestations à Madrid.

Moyen de simplifier les votes parlementaires.

Au rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Le moyen mécanique de recueillir les votes de l'Assemblée nationale, tel qu'il est décrit par la *Démocratie pacifique*, dans le numéro de dimanche dernier, d'après le citoyen *Carré*, est très ingénieux sans doute, mais il laisse prise à des objections graves qu'il ne nous paraît pas facile de détruire.

Quelle garantie offrirait-il contre la fraude ou l'erreur qui aurait fait introduire deux ou plusieurs boules par le même membre dans le tube *pour* ou dans le tube *contre?*

Quand même on ne remettrait à chaque membre qu'une seule boule avant le vote, il faudrait vérifier à chaque vote si toutes les boules distribuées ont été versées dans les réservoirs du scrutin.

Mais si tel membre s'abstient volontairement de voter, ou s'il en est empêché par une circonstance quelconque, un déplacement momentané, une distraction, etc.? Quel sera le moyen de le découvrir?

Il faudra en tout cas tenir une comptabilité rigoureuse des boules données et des boules reçues; de là des lenteurs qui paralyseront le mérite expéditif du moyen proposé.

D'ailleurs ce mode de scrutin est essentiellement secret, et pour ce motif seulement, il ne serait pas accepté. Sous un régime républicain chacun doit arborer son drapeau. Les votes doivent se produire au grand jour. Et puis ce voyage souterrain des billes pourrait faire planer sur l'intégrité du vote des soupçons auxquels il ne faut même pas laisser prise.

Ajoutons enfin que certaines combinaisons mécaniques ne peuvent être réalisées immédiatement à cause de l'état d'avancement des travaux de la nouvelle salle.

[illegible] Ces trois faces sont signalées par les trois mots : *Pour* — *Nul* — *Contre*.

Lorsque l'index correspond au mot POUR, la face BLANCHE du disque est dirigée vers le bureau du président. Si, au contraire, l'index correspond au mot CONTRE, c'est la face ROUGE que le bureau aperçoit. Enfin, au mot NUL, le disque se présente DE CHAMP.

On peut, dans le même système de votation, remplacer les disques à pivot par deux boîtes disposées devant le pupitre de chaque membre de l'assemblée. Ces boîtes, analogues pour le mécanisme aux boîtes d'étrennes, connues sous le nom de *boîtes à surprise*, renfermeraient chacune une lanterne en étoffe. L'une serait *blanche*, l'autre serait *rouge*.

Par le jeu d'un bouton, l'une ou l'autre boîte s'ouvrirait brusquement pour laisser développer, sous la pression d'un ressort à boudin, la lanterne de la couleur correspondant au sens du vote.

L'un et l'autre système a, sur le vote par *assis et levé*, qu'il remplacera dans tous les cas, l'avantage d'être simultané, de saisir immédiatement le coup-d'œil par le contraste des couleurs, et enfin *de rester en permanence* pendant tout le temps nécessaire, non-seulement pour constater le sens du vote en cas de doute, mais même pour recenser exactement le nombre des voix *pour* et *contre* lorsque l'importance de la proposition motive aux voix l'exige.

Dans ce cas seulement, et pour éviter toute chance d'erreur, les scrutateurs descendront dans l'hémicycle, afin de recenser, sans confusion et par section, le nombre des voix *pour* et le nombre des voix *contre*.

Il leur sera facile, en contrôlant leurs opérations, d'arriver rapidement à un résultat concordant et rigoureux.

Ainsi le mécanisme de vote que nous proposons supplée tout à la fois au mode par *assis et levé* et au mode de *scrutin de division* qui entraîne tant de lenteur, qu'une assemblée de 900 membres devra tôt ou tard y renoncer.

Le vote des pavillons est donc de tous points préférable. C'est le vote en plein jour, à la face du soleil. C'est le vote républicain !

F.

FAITS DIVERS.

On nous assure que le général Cavaignac n'a pas donné sa démission; il se serait borné à dire à M. Couput qu'il pouvait s'occuper d'élections, si telle était sa mission spéciale, mais que, dans le cas où il se mêlerait de l'administration, il se verrait dans la nécessité de le faire embarquer immédiatement pour la France.

On ajoute que, par un décret rendu aujourd'hui, M. Couput vient d'être révoqué de ses fonctions. (*Siècle.*)

— La 11e légion, désirant sceller entre l'armée et la garde nationale l'union fraternelle que l'avènement de la République doit établir entre tous les membres de la famille française, a offert samedi soir un punch aux officiers, sous-officiers et soldats composant le détachement du 73e de ligne, venu à Paris pour chercher le drapeau du régiment. La réunion a eu lieu au manége du Luxembourg, que le propriétaire de l'établissement avait mis généreusement à la disposition de la légion. L'assemblée était nombreuse; plus de deux mille citoyens se pressaient dans l'enceinte. Jamais fête fraternelle n'a été célébrée avec plus d'enthousiasme, plus d'effusion, plus d'entrain. La musique du 73e, mêlée à celle de la légion, jouait les airs nationaux, que toute l'assistance électrisée répétait en chœur. Le lieutenant-colonel Pascal a porté un toast à l'union de l'armée et de la garde nationale. Son allocution, simple et bien sentie, a été accueillie par des applaudissements unanimes. Après lui plusieurs citoyens appartenant à toutes les classes de la société, ont pris la parole pour exprimer les plus nobles sentiments, les pensées les plus patriotiques; parmi eux on a distingué les commandants Monduit, 1er bataillon, et Theil, du 2e.

Le lendemain, après un déjeuner offert aux officiers du détachement, plusieurs officiers de la légion, suivis d'un grand nombre de gardes nationaux, ont accompagné le détachement jusqu'à Gentilly. En passant devant la place où le maréchal Ney fut exécuté, le cortége s'est arrêté, le détachement s'est rangé en bataille, a présenté les armes, incliné le drapeau devant le peuplier entouré de crêpe qui marque le lieu de l'exécution. Une courte et chaleureuse allocution du commandant Theil a mis le comble au pathétique de cette scène, et le cortége s'est remis en marche aux cris mille fois répétés de Vive la République !

Les officiers du détachement ont invité les officiers de la garde nationale qui les accompagnaient à venir le 1er mai à Blois assister à la réception du drapeau par le régiment. L'invitation a été acceptée.

— On lit dans le *Journal de Rouen* : « Les opérations électorales dans la ville de Rouen se sont continuées hier avec le même calme, la même dignité et le même empressement que le jour précédent.

Les scrutins ont été clos partout à six heures, et les urnes ont été transportées à la mairie avec la même cérémonie et placées sous les mêmes formalités de garantie que la veille.

Ce matin, on commencera à procéder au dépouillement du scrutin.

Le tableau suivant donnera une idée du zèle que les électeurs ont apporté ici à l'exercice des droits si nouveaux pour la plupart. Le chiffre des inscriptions était de près de 28 000. Il n'a pas manqué au scrutin 2 000 électeurs. Les relevés des manquants, nous nous sommes occupés de les recueillir vers cinq heures de l'après-midi, alors que les scrutins n'étaient pas définitivement fermés; c'est-à-dire que le chiffre que nous en donnons est plutôt au dessus qu'au dessous de l'exactitude dernière.

Il en résulte que, dès à présent, on peut tenir pour constant que le chiffre des manquants n'est pas de 8 0/0 sur celui des inscrits.

Alors que l'affaire se passait ici entre censitaires, il était de 20 à 25 pour 100.

Au Havre, les élections s'opèrent aussi de la manière la plus satisfaisante.

— On lit dans la *Gazette de France* :

« Il paraît certain, d'après les bruits de la bourse d'hier, que le décret relatif au rachat des actions de chemins de fer sera publié dans le *Moniteur* de demain ou d'après-demain au plus tard. La décision en aurait été prise en conseil de gouvernement samedi dernier. On varie seulement sur la question de savoir si les lignes en voie de construction sont ou ne sont pas comprises dans les dispositions du projet. Ainsi qu'on l'avait annoncé depuis longtemps déjà, le remboursement des actions aurait lieu en rente 5 0/0. Un prix moyen aurait été fixé pour la rente et les actions, soit, par exemple, celui résultant des cours des six derniers mois. »

— A cause des élections, la fête républicaine donnée au Panthéon, par le maire du 12e arrondissement, n'aura pas lieu le 30; un avis ultérieur en désignera l'époque.

— Un double crime a été commis aujourd'hui, dans l'après-midi, rue du Dauphin, 4, dans un hôtel meublé.

Une jeune personne de vingt et quelques années, occupant un modeste logement au cinquième étage de cette maison, était recherchée en mariage par un de ses cousins, âgé de trois ou quatre ans de plus qu'elle, dont elle refusait d'agréer l'hommage. Le jeune homme s'est présenté chez elle et a fait une dernière tentative pour la décider à accepter l'offre de sa main. Sur son refus obstiné, il s'est armé d'un pistolet qu'il lui a

[illegible]

Issoudun. — M. C. — Pris note du nouv. ab. et de vos 9 mandats sur nous. — Nous avons disposé des 190, et nous tirons sur vous 110, à fin cour.

Châlons-sur-M. — M. d'E. F. — Reçu les 22 et pris note. — Merci.

Blot-l'Église. — M. M. — Nous vous ab. à la *V. des F.* pour trois m., soit 8 fr. 50 c. — Les brochures sont parties en janv. dernier par les messageries, à vot. adresse, *bureau restant*, à Saint-Pardons.

Lyon. — M. F. C. — Reçu ce soir les trois exemplaires. — Ce que nous en vous lu ne nous laisse aucun doute sur le succès de la vente. — Faites-nous donc parvenir ce dont vous pourrez disposer.

Basse-Terre. — M. D. — Votre lettre ne nous est parvenue qu'aujourd'hui; mais nous espérons que les suffrages de vos amis viendront nous dédommager de ce contretemps.

Tours. — M. de C. — Nous expédions les six exemplaires complétant la douzaine de chaque sorte, ce qui nous met parfaitement d'accord sur la remise.

Bourse du 25 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1ers cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	61 »»	62 50	61 »»	62 »»
— — fin courant	»» »»	62 25	61 »»	62 25
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	40 50	41 25	40 50	40 25
— — fin courant	»» »»	41 50	40 25	41 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours		»» »»	Banq. de Fr. dr cours		12[illegible]0 »»
4 0/0 J. »	»	»» »»	O. V. de Par.	»	1020 »»
Emp. 1848 au Ct	»	» »»	C. hyp.	»	100 »»
—— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	»»» »»
B. du Trés.	»	33 00	— Ganneron.	»	»»» »»

PRIMES. fin cour. fin proch.
5 p. 0/0....... d. »» »» »» »» »» —— »» »» »» »»
3 p. 0/0....... d. »» »»» »» »»» »» —— »»» »» »»» »»
REPORTS. du Ct à la fin du mois. D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0....... »» »» »» »/» »» »/» »» »/»
3 p. 0/0....... »» »» »» »/» »» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours		»»» »/»	ROME	Dr C. 50	1 2 »»
Récép. Rotsch.	»	50 »»	BELG. 2 1/2	»	96 »/»
ESP. Dette act.	»	20 1/2	— 4 1/2	»	93 »/»
— — pass.	»	4 7/8	— do 1840	»	61 1/2 »/»
— 3 p. 0/0.	»	19 »/»	— do 1842	»	61 1/2 »/»
Dette intérieur.	»	15 »/»	— Banque	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	20 »/»	— de Em. 1841	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	53 1/2	PIÉMONT	»	62[illegible] »»
HAITI	»	295 »/»	AUTRICHE	»	375 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
A Can. 5 0/0	665 »»
Act. d. J. »	103 »»
Ch. S.-G. »	»»» »»
V. r. dr. »	»»» »»
—O. anc. »	»»» »»
—— nouv.	»»» »»
V. r. gauc.	107 50
Paris à Sc.	»»» »»
—à Orléans	515 »»
—à Rouen..	375 »»
R.-Havre...	»»» »»
Avignon....	205 »»
Str. à Bâle.	82 50
Paris-Str...	358 75
Tours-Nan	333 75
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	[illegible]30 »»
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc...	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	»»» »»
Mont. à Tr.	120 »»
Paris-Lyon	313 »»
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	1800 »»
Lin Maberl.	440 »»
F. de l'Av..	[illegible] »»
Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	»»» »»	Marseille à Avignon	185 »»	Nord....................	»»» »»
— à Lyon..........	»»» »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 52 à 53; courant du mois et mai, 53.

Fécule et betterave, 41.

Pézénas pour Pézénas, 42; pour Cette, 44; pour Béziers, 42.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 88; 4 mois d'été, 90; 4 derniers mois, 97.

Huile épurée, 90.

Pas de cours de Lille

Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des rédacteurs : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 26 avril.

THÉATRE DE LA NATION. — Griseldis, le Comte Ory.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — L'Aventurière, le Menteur.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré-aux-Clercs, le Maçon.
ODÉON. — Le Gentilhomme de 1847.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
OPÉRA-NATIONAL. —
GYMNASE. — Les Couleurs, le Mauvais Sujet, le Marchand, Hercule.
VARIÉTÉS. — Les Pauvres, Mlle de Choisy, Pauvre Jacques.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Académicien de Pontoise, le Voyage sentimental, Pauvre Aveugle, Enfantillage, l'Impôt.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Ruy-Blas.
AMBIGU-COMIQUE. — Quatre Sergents de La Rochelle, les 3 Révolutions.
GAITÉ. — La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS. — Guillaume, Étudiants, 3 Roses, les Barricades, l'Île.
FOLIES. — Raimbaut et Ce, Brouillard, Pascal, Jean Pichet, Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Le numéro du dimanche. — Paris.... — 3 — 2
Départements et étranger.......... — 10 — 5 — 2 50
Pays à surtaxe de poste.......... — 14 — 7 — 4
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

On peut aussi adresser franco au Gérant un bon sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

id. 3 fois en un mois.... 20 | id. 3 fois en un mois.
id. 6 fois id. .... 15 | id. 6 fois id.
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. » | FAITS DE PUBLICITÉ...... 1 f. 6.

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien. La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	13 f.	7 f.	2 f. 50
Départements et étranger.		32	17	9	3 50
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le n° de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 26 AVRIL.

Il n'y a plus d'Hommes nécessaires.

Le problème est posé, les masses en ont le sentiment; croire que l'on puisse reculer serait folie. Le 24 février a fermé la phase purement politique. La France a ce jour-là brisé pour jamais avec les priviléges et les oppressions du passé. La question sociale s'est nettement dessinée le lendemain. Cette question n'est pas de celles que l'on jette en avant pour les abandonner ensuite; elle sera résolue coûte que coûte, et elle le sera prochainement. C'est la logique des faits, la conséquence forcée du mouvement qui nous emporte avec tant de rapidité vers l'avenir.

Il est des hommes cependant qui osent croire qu'il dépendrait d'eux d'arrêter le mouvement ou de le maîtriser, des hommes qui pensent qu'il leur suffirait de dire à l'humanité : Tu n'iras pas plus loin et tu viendras briser ici l'audace de tes espérances! Il y a des habiles qui s'enivrent d'eux-mêmes au point de supposer leur habileté indispensable à la situation Pauvres pygmées, qui s'imaginent conduire le géant quand ils ne font qu'entraver sa marche!

Il y a des phases bien distinctes dans l'histoire de l'humanité comme dans celle de l'homme. L'enfant n'a que des tendances vagues et inexpliquées; il désire et ignore; qu'un guide se présente, il le suivra, heureux d'être dirigé par lui et de mettre son inexpérience à la suite d'une science plus avancée. Mais plus tard il ne reçoit plus l'initiative, il la prend, il veut agir par lui-même, sûr de sa force et de son intelligence. Il en est de même de l'humanité Aux périodes d'enfance, elle reçoit l'impulsion de quelques hommes d'élite; mais le jour où elle sent sa virilité, elle donne l'impulsion elle-même, et ses chefs d'hier n'ont plus qu'à la suivre. Dans la première période, des individus se font guides des nations; aujourd'hui, les individualités qui donnent le mouvement sont collectives; les nations remplissent auprès de l'humanité le rôle initiateur que les hommes d'élite remplissaient autrefois auprès d'elle.

Dans ce mouvement les individus s'effacent; les hommes illustrés n'en sont pas moins grands, car la tâche s'est agrandie, mais il y a moins de distance d'eux au reste de l'humanité; leur œuvre personnelle perd de son importance. Avec eux ou sans eux les peuples n'en arriveront pas moins à leur but. Il n'y a plus d'arbitres des grandes situations, il n'y a plus d'hommes nécessaires.

L'adresse! l'habileté aujourd'hui! A quoi bon? Sous la monarchie l'habileté était à sa place. Dans une organisation de privilége, l'adresse est de première nécessité; autrement la foule s'apercevrait qu'on la trompe, qu'on l'exploite, qu'on la sacrifie au bon vouloir de quelques-uns. Mais, sous le règne du droit commun, lorsque le gouvernement n'est que la délégation momentanée de tous à quelques-uns pour le bonheur général, l'incarnation vivante et active du vœu de tous; l'habileté, l'adresse, l'intrigue, qui en est la forme ordinaire, sont des anachronismes. Le Gouvernement de la République française n'a intérêt à tromper personne ni au dedans ni au dehors. Intriguer à l'extérieur serait une petitesse; intriguer à l'intérieur serait une trahison.

L'habileté! mais ils étaient l'habileté incarnée, tous ces pasteurs de peuples, si adroits à exploiter les faiblesses, à surexciter les petites passions pour faire oublier à leurs troupeaux le collier de misère et de servitude. Le bons sens des peuples a pénétré au fond de leurs tortueuses menées, et, au jour de la colère, il les a chassés ignominieusement. Et cependant leurs mesures étaient prises; ils avaient pour eux, outre leur habileté du moment, la force matérielle, la force de l'habitude et des préjugés.

Le temps des habiletés est passé; ceux qui renouvellent les machinations ténébreuses, qui rêvent les escamotages et les conspirations, ceux là, à quelque parti qu'ils appartiennent, de quelque drapeau qu'ils s'enveloppent, ceux-là sont les hommes du passé, les hommes de la compression matérielle. Ils sont indignes de servir la patrie, lors même que la patrie aurait besoin de leur concours.

La jeune République doit marcher à découvert et le front levé; il n'est mauvais vouloir qui tienne contre elle, si on la sait intègre autant que ferme et résolue. Son prestige est dans la conscience qu'elle a de son droit; sa force est dans sa loyauté.

Lorsque le vent et la marée poussent le navire au port, le pilote n'use pas son énergie à lutter contre le vent et la marée; il se contente de tourner les écueils et laisse faire aux flots.

Les vents poussent l'humanité vers le port d'une meilleure organisation sociale; la mer est orageuse, le vent souffle en tempête; la situation, n'est pas sans difficultés; mais c'est pour cela même qu'il faut se garder de la compromettre par des ruses maladroites, par de stériles agitations, par des manœuvres intempestives, qui fatiguent l'équipage et peuvent créer le péril. Cette multiplicité de manœuvres, cette agitation qui n'est pas de l'action, est le propre de chefs inexpérimentés, de pilotes ignorants, qui donnent beaucoup d'ordres pour cacher leur insuffisance. Celui qui comprend et qui sait est plus économe d'action et de mouvement. A travers les brouillards de l'horizon, il montre du doigt le phare indicateur, il met le cap sur le port, et s'abandonne aux lames qui le portent, calme et sans autre préoccupation que d'éviter à droite ou à gauche les quelques écueils qui peuvent entraver sa marche.

Ce n'est pas l'habileté politique, ce n'est pas l'activité fiévreuse et désordonnée que réclame aujourd'hui la France dans les hommes qui peuvent être appelés à la gouverner, c'est la conscience du grand mouvement qui s'accomplit, c'est la connaissance complète des réformes pratiques, c'est la foi sereine et inaltérable dans l'avenir de l'humanité.

Occasion perdue.

Nous ne savons point si le ministre des finances de la République a abandonné ses projets sur les chemins de fer, mais nous l'affirmons.

Il a marché au hasard, sans but fixe, sans principe arrêté. Il a fini par perdre tout à fait son chemin, et on ne sait plus où il s'est égaré C'est tout simple.

Il fallait, dès le premier moment, comprendre l'impérieuse nécessité de venir au secours du commerce et de la banque, en les débarrassant de l'énorme quantité d'actions qui les écrasaient. C'était là un excellent point de départ qui conduisait immédiatement à cette conséquence : l'État seul est assez fort pour prendre ces actions à sa charge.

Heureuse coïncidence! L'Etat rentrait en possession de chemins qu'il n'aurait jamais dû aliéner, en rendant service aux propriétaires de ces chemins.

Mais, du moment qu'il voulait rendre service, l'Etat devait payer les actions, non pas en rentes, autre valeur dépréciée, mais en monnaie courante, acceptable par tous.

Donc, pas de rentes, onéreuses d'ailleurs pour l'Etat, mais des billets de banque, garantis par le dépôt des actions à la Banque. Tout au plus aurait-on pu donner le quart ou le cinquième en rente, et alors nous eussions proposé de la rente au porteur par coupons minimes.

Du moment qu'il voulait rendre service, l'Etat devait offrir ce service à ceux qui l'auraient demandé, et non pas forcer à l'accepter ceux qui n'en voudraient pas

Donc, pas d'expropriation forcée, contraire aux conditions stipulées dans des contrats authentiques, — mais rachat volontaire, — vente spontanée par les porteurs d'actions.

Si ce projet eût été adopté il y a un mois, une immense quantité d'actionnaires eussent vendu avec empressement, le commerce eût été soulagé, et l'Etat, propriétaire de la majeure partie des actions, eût pris dès lors très légalement la haute main dans la direction des chemins.

L'occasion est perdue. Au nom de l'intérêt prétendu de leurs actionnaires, les noms les plus compromis se relèvent avec orgueil dans les journaux des banquiers; les administrateurs font sans cesse reculer la solution de la question; l'Assemblée constituante ne décidera rien ou décidera mal. A quoi servira alors de récriminer et d'accuser l'impéritie des financiers qui siégent aujourd'hui à l'hôtel Rivoli?

Réorganisation judiciaire.

PROJET DE DÉCRET (1).

CHAP. IV. — *Justice commerciale.*

26 La justice commerciale est rendue en premier degré par des conseils de prud'hommes, en deuxième degré par des tribunaux consulaires ou d'appel.

TITRE Ier. — *Des prud'hommes.*

Section Ire. — *Composition et nomination des conseils.*

27. Les conseils de prud'hommes ne seront composés que de marchands, négociants, fabricants ou chefs d'ateliers, et d'ouvriers en nombre égal.

Le nombre de ceux qui en feront partie pourra être plus ou moins considérable, chaque industrie devant être représentée par un ouvrier et un patron.

28. Les prud'hommes seront élus dans une assemblée générale tenue à cet effet.

29. Tout marchand, négociant, fabricant, chef d'atelier, contremaître et ouvrier qui voudra voter dans l'assemblée, sera tenu de se faire inscrire sur un registre à ce destiné, qui sera ouvert à l'Hôtel-de-Ville.

30. Les conseils de prud'hommes seront renouvelés par tiers chaque année. Le sort désignera ceux qui seront renouvelés la première et la seconde année. Dans les autres années, ce seront les plus anciens nommés.

Les prud'hommes seront toujours rééligibles.

Section 2e. — *Juridiction.*

31. Nul ne sera justiciable des conseils de prud'hommes s'il n'est marchand fabricant, chef d'atelier, contre-maître, ouvrier, compagnon ou apprenti Les conseils de prud'hommes seront appelés à remplacer les anciens tribunaux de commerce.

32. Les conseils de prud'hommes seront divisés en bureau particulier et bureau général.

33 Le bureau particulier sera composé de deux membres, un patron et un ouvrier. Les fonctions du bureau particulier sont de concilier les parties; s'il ne le peut, il les renverra devant le bureau général.

34. Le bureau général, composé de trois membres au moins, prononcera sur toutes les contestations qui lui auront été renvoyées par le bureau de conciliation.

TITRE II. — *Des tribunaux consulaires.*

35. Les tribunaux actuels de commerce prendront le titre de tribunaux consulaires ou d'appel. Ils jugeront, comme juges d'appel, les contestations commerciales que les lois auront déclarées susceptibles d'un second degré de juridiction.

36. Les membres des tribunaux consulaires seront élus dans une assemblée générale tenue, composée comme il est dit aux art. 28 et 29 ci-dessus. Tous les électeurs seront éligibles. Les nominations seront faites pour deux ans.

37. Chaque tribunal consulaire sera composé d'un juge-président, de quatre juges et de suppléants dont le nombre sera proportionné au besoin du service.

38. L'arrondissement de chaque tribunal consulaire sera le même que celui du tribunal civil d'appel dans le ressort duquel il sera placé.

CHAP. V. — *Justice criminelle.*

La justice criminelle, n'ayant pas un personnel distinct, il n'y a rien à décréter à cet égard.

Les réformes à introduire en cette partie touchent aux formes et aux pénalités.

Voici les principes généraux qu'il faudra nécessairement introduire :

1° Police municipale jugeant comme par le passé les simples contraventions, mais en définissant mieux et d'une façon plus libérale le degré de foi à ajouter aux procès-verbaux des agents de police judiciaire et administrative. — La loi actuelle laisse trop à l'arbitraire.

2° Juge d'instruction soumis à plus de responsabilité — Abréviation des formes de l'instruction. — Détention préventive réduite aux cas d'extrême nécessité. — Liberté sous caution obligatoire pour toute personne connue. — Faculté aux juges d'imputer la détention préventive sur la condamnation. — Jury appliqué aux délits correctionnels; dès lors l'appel rendu inutile en matière correctionnelle. — Enfin, indemnité accordée par la société à tout individu qui, détenu préventivement, sera définitivement acquitté.

3° En matière de grand criminel, rétablissement du jury d'instruction.

4° Formation des cours d'assises par l'envoi de magistrats délégués par le ministre de la justice et choisis tant dans les juges de paix que parmi les membres des tribunaux d'appel.

CHAP. VI. — *Du ministère public.*

40. Les fonctions du ministère public seront exercés dans chaque tribunal d'appel par un procureur qui a le titre de procureur de la République et par un ou plusieurs substituts dans les lieux où il sera nécessaire d'en établir.

41. Ils exerceront l'action de la justice criminelle dans toute l'étendue de leur ressort; ils auront la surveillance de tous les officiers de police judiciaire et officiers ministériels du ressort.

42. En matière civile, le ministère public agit d'office dans les cas spécifiés par la loi. Il surveille l'exécution des lois et des décisions judiciaires; il poursuit d'office cette exécution dans les dispositions qui intéressent l'ordre public.

43. Les procureurs de la République et leurs substituts seront nommés tous les cinq ans par le gouvernement sur la présentation d'une liste de candidats; ces candidats seront élus comme il est dit en l'art. 24, et en nombre triple des nominations à faire.

CHAP. VII. — *Justice administrative.*

44. Les affaires contentieuses en matière administrative seront jugées en premier ressort par les conseils de préfecture réorganisés sur les bases compatibles avec le principe de souveraineté nationale.

45 Les affaires de contributions indirectes et d'enregistrement seront portées directement devant le tribunal d'appel pour premier degré.

46. Les pourvois seront formés devant la chambre des requêtes de la cour de cassation, et portés à la section à laquelle appartiendra la nature de l'affaire.

C. J.

(*La suite prochainement.*)

ERRATUM. — Dans la première partie du projet de décret de réorganisation judiciaire, insérée dans notre numéro du 25 avril, une erreur typographique doit être relevée. A l'article 15, au lieu de ces mots : Les fonctions des assesseurs sont *compatibles* avec celles de maire, lisez : sont *incompatibles*.

La Fête républicaine du 4 mai.

Le *Moniteur* publie, dans sa partie non officielle, un programme de la Fête républicaine fixée au 4 mai, dont nous félicitons bien sincèrement le Gouvernement provisoire.

Nous avons été profondément émus en lisant ce programme, et nous croyons que la France entière éprouvera la même émotion.

Le Gouvernement provisoire a compris que, dans les fêtes de notre jeune république, la gloire du travail, les trophées de la production, les joies affectueuses de la paix devaient remplacer le luxe des baïonnettes, le culte des parades armées, l'appareil [illegible] de la guerre.

Le Gouvernement a senti que les [illegible] de l'art et de l'industrie, la voix des chœurs de jeunes filles, l'heureux [illegible] âges, des sexes et des familles entières [illegible] d'une manière digne la liberté, l'égalité et la [illegible] ment conquises par notre dernière [illegible].

Le Gouvernement a eu mille fois raison.

(1) Voir les numéros des 17, 22 et 24 avril.

[illegible] blicaine, la plus imposante sera, sans contredit, celle qui est indiquée pour le 4 mai, à l'occasion de l'ouverture de l'assemblée nationale.

Quelques parties du programme dont nous traçerons une esquisse rapide ont un caractère tout à la fois grandiose et pittoresque.

Sur la ligne des boulevards seront échelonnés trente-deux édifices légers, sortes de reposoirs sous lesquels seront exposés les produits les plus remarquables des diverses branches du travail : chacun de ces édifices, entouré de jeunes filles, servira de lieu de réunion aux délégués des corps d'état désignés par le sort pour transporter les produits de toutes les industries au Champ-de-Mars.

Dans la rue ci-devant Royale stationneront les délégués de la garde nationale à cheval, formant la tête du cortége.

Viendront ensuite :

Les membres du Gouvernement provisoire;
Les représentants de l'Assemblée constituante ;
Les délégués des départements;
Les députations des ministres des différents cultes;
Les délégués des ouvriers :
Les corps savants, les cours et tribunaux.

Sur la place de la Madeleine, on verra un char attelé de quatre paires de bœufs aux cornes dorées et ornées de bandelettes.

Ce char, d'une forme simple et rustique, portera d'abord trois arbres : un chêne, un laurier, un olivier, symbole de force, d'honneur et d'abondance ; puis une charrue au milieu d'un groupe d'épis, de fruits et de fleurs ;

Autour du char, un chœur, composé de jeunes filles élèves du Conservatoire de musique, chantera des hymnes patriotiques.

Derrière le char, les orphéonistes alterneront avec l'autre chœur.

Les piédestaux du pont d'Iéna seront surmontés de statues représentant *l'Agriculture*, *l'Industrie*. *la Marine*. *l'Armée de terre*.

A l'entrée du Champ-de-Mars s'élèveront deux colonnes ou pyramides surmontées des drapeaux nationaux des peuples qui ont conquis la liberté.

Sur la colonne de droite seront inscrits les noms des villes révolutionnaires d'Allemagne et d'Italie; au pied s'élèveront trois figures, la France, l'Allemagne et l'Italie, se donnant la main.

Autour et au pied de la colonne de gauche se dresseront les figures allégoriques de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, se donnant aussi la main.

Au-dessus de ces figures et sur la même colonne seront inscrits les noms des quatre-vingt-six départements.

Deux chœurs, l'un d'orphéonistes, l'autre de femmes, accompagnés par des orchestres, salueront de leurs chants chacune des sections du cortége à son entrée dans l'enceinte du Champ-de-Mars.

Le char symbolique, le clergé catholique, les ministres des différents cultes, les membres du Gouvernement provisoire, les représentants de l'Assemblée constituante, les délégués des ouvriers, de l'armée et de la garde nationale, les corps savants, cours et tribunaux, prendront le centre du Champ-de-Mars.

Les travailleurs, l'armée et la garde nationale en masse suivront les allées latérales, où seront placées quatre rangées de tentes surmontées de flammes et banderoles, et seize monuments destinés à recevoir les chefs-d'œuvre des travailleurs.

A l'extrémité du Champ-de-Mars, devant l'Ecole militaire, s'élèvra une vaste construction, espèce de forum en hémicycle, contenant de vastes gradins disposés de manière à former un immense amphithéâtre embrassant tout le pourtour.

Le centre du Champ-de-Mars sera marqué par une statue de 8 à 10 mètres de hauteur, représentant la République française.

Le piédestal de cette statue sera assis sur une large base circulaire disposée en gradins, où l'on montera par quatre escaliers offrant à leur entrée deux lions de proportion colossale, aux armes de la ville de Paris et des principales villes de France, et surmontés du symbole de la Fraternité.

Autour du socle de ce monument, on réunira les drapeaux et les bannières des travailleurs en un vaste et imposant faisceau de sorte que la figure de la République s'élèvera au milieu de ce groupe, symbole de force, d'union et de travail.

Cinq salves d'artillerie et des chants patriotiques exécutés par deux grands orchestres placés au centre des faces latérales annonceront le commencement de la cérémonie.

Au même moment, un ballon pavoisé aux couleurs nationales s'élancera dans les airs, et les tentes placées sur quatre rangs autour du Champ-de-Mars s'ouvriront et laisseront voir des tables toutes servies : les toiles s'étendant par un appareil de cordages, disposé à cet effet, s'uniront de manière à former un immense *velum* qui abritera tous les convives.

A neuf du soir, un feu d'artifice sera tiré sur le pont de la Concorde.

A la même heure, un autre feu représentant la prise de la Bastille se tirera au Champ-de-Mars même.

Cette fête sera grande comme toutes les solennités populaires, et le 4 mai éclipsera sans doute le 20 avril : car ce ne sera plus seulement Paris et la banlieue qui prendront part à cette fraternisation, mais un grand nombre d'habitants des départements et d'étrangers qui pourront se convaincre par le témoignage de leurs yeux que la République n'a pas à craindre pour l'ordre ou la sécurité générale, même au sein de manifestations gigantesques qui mettent tout en mouvement vers un même point des masses presque fabuleuses de population, parce que, la République étant l'expression et la sauvegarde des vœux et des intérêts de tous, chaque citoyen est prêt à la défendre au besoin, et à réprimer spontanément toute tentative de trouble.

Elections du département de la Seine.

Malgré le zèle et le dévouement des citoyens appelés à dépouiller le scrutin, il n'a pas été possible d'arriver à un résultat complet dans la journée d'aujourd'hui, il n'y a pas eu moins de deux cent dix mille votants dans la seule ville de Paris ; les deux arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis ajoutent encore un chiffre de près de soixante mille votants à ce chiffre déjà si considérable. Or, les scrutateurs les plus exercés ne peuvent pas dépouiller plus de quarante bulletins à l'heure, si on ajoute à cette difficulté que les communes sous-sectionnaires sont obligées de parcourir une certaine distance pour se rendre au chef lieu de canton on comprendra que le dépouillement de cet immense scrutin ait exigé un travail de trois jours.

Le recensement général des votes pour le département de la Seine aura donc lieu à l'Hôtel-de-Ville le vendredi 28, cette opération commencera à huit heures du matin, et, d'après l'arrêté pris par le maire de Paris conformément au décret, elle aura lieu en présence du président des sections centrales et des délégués de chaque section. 800 citoyens témoins des opérations précédentes auront donc toute garantie à cette opération définitive, laquelle se fera les portes ouvertes dans la salle Saint-Jean. Un détachement de gardes nationaux des différentes légions de Paris et de la

Arago,	731
Garnier-Pagès,	708
Marie,	703
Marrast,	702
Béranger,	632
Crémieux,	598
Duvivier,	544
Carnot,	502
Bethmont,	464
Cavaignac,	445
Coquerel,	433
F. Lasteyrie,	408
Schmit,	402
Cormenin,	393
Wolowski,	388
Ledru-Rollin,	383
Berger,	377
Vavin,	376
Buchez,	373
Flocon,	367
Louis Blanc,	366
Pagnerre,	465
Peupin,	334
Perdiguier,	332
Corbon,	332
Caussidière,	330
Bastide,	328
Lamennais,	318
Vellu,	316
Guinard,	287
Durand Saint-Amand,	281
Changarnier,	260
Lacordaire,	255
Deguerry,	251
Victor Hugo,	246
Recurt,	244
Moreau,	232
Garnon,	211

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.
1re Section.
Nombre des votants : 891.

Lamartine,	864
Marrast,	822
Dupont (de l'Eure),	805
Arago,	805
Marie,	793
Garnier-Pagès,	793
Bethmont,	739
Duvivier,	722
Berger,	709
Lasteyrie,	695
Carnot,	671
Béranger,	658
Crémieux,	646
Wolowski,	627
Peupin,	601
Cormenin,	598
Vavin,	596
Buchez,	585
Corbon,	569
Bastide,	556
Coquerel,	545
Cavaignac,	541
Goudchaux,	507
Schmitt,	487
Moreau,	441
Garnon,	434
Recurt,	434
Pascal,	412
Deguerry,	404
Jouvencel	401
Pagnerre,	396
Perdiguier (Agricol),	367
Vellu,	363
Changarnier,	356
Degousée,	326
Guinard,	296
Caussidière,	288
Lamennais,	284
David (d'Angers),	269
Victor Hugo,	263
Boissel,	253
Lacordaire,	249
Say (Harace),	202
Emile de Girardin,	190
Weil,	175
Ledru-Rollin,	173
Danguy,	153
Albert,	151
Letellier-Delafosse,	144
D'Alton-Shée,	142
Trélat,	141
Louis Blanc,	135
Larochejaquelein,	134
Général Petit,	133
La Moskowa,	130
Flocon,	129
Victor Guyot,	122
Ledreuille,	120
Sue (Eugène),	112
Clément Thomas,	102

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.
2e Section.

Lamartine,	700
Dupont (de l'Eure),	668
Arago,	665
Garnier-Pagès,	650
Marrast,	645
Marie,	627
Bethmont,	577
Béranger,	568
Carnot,	550
Duvivier,	539
Crémieux,	533
Lasteyrie,	532
Peupin,	515
Cormenin,	475

Corbon,	425
Coquerel,	415
Goudchaux,	406
Bastide,	382
Recurt,	361
Pagnerre,	351
Guinard,	343
Agricol Perdiguier,	321
Lamenais,	319
Caussidière,	297
Garnon,	297
Moreau,	269
Vellu,	268
David (d'Angers),	269
Ledru-Rollin,	257
Flocon,	209
Albert,	207
Louis Blanc,	206

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.
7e Section.
Nombre des votants, 715

Lamartine,	686
Dupont (de l'Eure),	648
Arago,	640
Marrast,	640
Garnier-Pagès,	635
Marie,	628
Bethmont,	606
Duvivier,	588
Béranger,	561
Berger,	541
Crémieux,	526
Wolowski,	524
Cormenin,	486
Cavaignac,	481
Vavin,	475
Buchez,	449
Ledru-Rollin,	469
Albert.	417
Louis Blanc,	460

SEPTIÈME ARRONDISSEMENT.
20e Section.

Electeurs,	602
Votants,	481

Lamartine,	383
Garnier-Pagès,	381
Fr. Arago.	380
Dupont (de l'Eure),	377
Marie,	367
Armand Marrast,	361
Moreau,	340
Carnot,	337
Crémieux,	316
Bethmont,	309
Béranger;	304
Duvivier,	255
Vavin,	248
Albert,	248
Corbon,	243
Agr. Perdiguier,	241
Ferd. Lasteyrie,	235
Peupin.	230
Berger,	224
Ledru-Rollin,	219
Caussidière,	217
Smith;	211
Buchez,	209
Louis Blanc,	205
Wolowski,	201
Flocon,	199
Cormenin,	193
Coquerel,	185
Cavaignac,	185
Recurt,	183
Pagnerre,	179
Boissel,	166
Carnon,	164
Martelet,	162
Guinard,	152
Pascal,	148
Deguerry,	136
Jouvencel,	135
David (d'Angers),	135
Champion,	129
Bastide,	125
M. Goudchaux,	123
Adam, cambreur,	113
Degousée,	109
Bigler,	108
Victor Hugo,	106
Courtais,	104
Bérard,	101
Raspail,	101
Martin Bernard,	99
Drevet,	99
Barbès,	92
Pierre Leroux,	92
Hubert,	92
Lacordaire,	91
Etienne Arago,	90
Charles, ouvrier,	90
Dupuis,	87
Lagarde,	83
Chevassus,	80
Flotte,	80
D'Alton-Shée,	79
Guillomeaux,	78
Gartier, doreur,	78
Danguy,	74
Cartilly,	74
Changarnier,	69
Grivaux,	68
Considerant,	65
Audry de Puyraveau,	61
Delaître.	60
Cabet,	48
Napoléon Lebon,	46

[illegible]	[illegible]
Béranger,	358
Moreau, maire du 7e,	357
Duvivier,	317
De Lasteyrie,	300
Caussidière,	271
Cormenin,	266
Berger,	260
Coquerel,	251
Corbon,	251
Albert,	225
Ledru-Rollin,	224
Cavaignac,	221
Flocon,	209
Pagnerre,	203
Boissel,	203
Louis Blanc,	202
Lamennais,	184
Pascal,	183
Goudchaux,	159
Champion,	121
Courtais,	114
Barbès,	101
Changarnier,	96
Cabet,	50
Lagrange,	44

HUITIÈME ARRONDISSEMENT.
18e Section.—La Roquette.

Albert,	721
Ledru-Rollin,	714
Louis Blanc,	710
Lamartine,	709
Flocon,	680
Caussidière,	676
Garnier-Pagès,	657
Dupont (de l'Eure),	655
Arago,	633
Crémieux,	613
Marie,	611
Marrast,	584
Béranger,	569
Bethmont,	543
Savary,	518
Perdiguier,	506
Carnot,	494
Recurt,	492
Barbes,	457
Montagne,	435
Adam,	431
Dupuis,	428
Et. Arago,	416
Malarmé,	409
Raspail,	409
Martin Bernard,	407
Vavin,	401
Duvivier,	376
Guinard,	372
Flotte,	334
Pierre Leroux,	370

[illegible]	[illegible]
Champion,	268
Berger,	261
Peupin,	253
Lamennais,	238
Bastide (Jules),	188
Boissel,	182
Deguerry,	169
Moreau,	134

12e section (Popincourt).

Lamartine,	548
Garnier-Pagès,	525
Dupont (de l'Eure),	520
Arago,	514
Marrast,	505
Marie,	490
Bethmont,	443
Crémieux,	443
Carnot,	437
Béranger,	430
Drevet,	430
Cartigny,	401
Charles,	389
Bérard,	382
Duvivier,	382
Lasteyrie,	355
Peupin,	333
Caussidière,	318
Vavin,	313
Pagnerre,	312
Coquerel,	312
Cormenin,	311
Perdiguier,	307
Albert,	304
Wolowski,	304
Corbon,	297
Ledru-Rollin,	295
Berger,	282
Cavaignac,	279
Flocon,	278
Schmitt,	278
Recurt,	265
Deplanque,	262
Louis Blanc,	260
Buchez,	2?8
Lamennais,	238
Bastide,	209
Chevassus,	209
Boissel,	179
Vellu,	179
Deguerry,	176
Moreau,	147
Malarmé,	141
Savary,	140
Adam,	138
Etienne Arago,	135
Pierre Leroux,	122
Barbès,	117
Champion,	108
Raspail,	48

Les amis de la cause sociétaire à New-York se sont réunis en très grand nombre pour célébrer la Révolution de Février. Ils ont voté par acclamation une adresse au peuple français et au Gouvernement provisoire, pour les féliciter de l'heureux évènement qui a amené la chute de la monarchie et l'établissement définitif de la République française.

Nous publierons prochainement la traduction de cette adresse.

ACTES OFFICIELS.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que les rassemblements d'Allemands formés dans les départements de l'est s'organisent et s'arment malgré les prescriptions contraires de l'autorité :

Considérant que ces rassemblements d'étrangers sur un seul point sont une charge pour les populations de ces départements ;

Considérant que les gouvernements d'Allemagne ont rouvert leurs frontières à leurs nationaux, qui peuvent y rentrer individuellement et sans armes ;

Considérant que ces rassemblements sont un objet d'alarmes et un prétexte d'armement pour les Etats voisins de la France et un sujet de malentendu entre l'Allemagne et la République ;

Considérant enfin que la paix existe et doit se resserrer entre les Etats de la confédération germanique et la République, et qu'il ne peut dépendre de la volonté de quelques étrangers armés de dénaturer les sentiments de la France républicaine envers l'Allemagne,

Décrète :

Les rassemblements d'Allemands dans les départements de l'est seront dissous.

Les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et de la guerre sont chargés de l'exécution du présent décret.

—

Nous, ministre de l'intérieur,

Voulant assurer pour l'avenir la répartition la plus équitable des encouragements accordés aux éditeurs d'ouvrages qui intéressent les lettres et les arts, et désirant en même temps donner aux écrivains et aux artistes un témoignage public de sollicitude,

Arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Les souscriptions aux ouvrages de littérature, d'art, etc., sont attribuées à la direction de la librairie et des théâtres.

Art. 2. Il sera créé près la direction de la librairie un jury d'examen qui nous désignera, parmi les ouvrages proposés par les éditeurs et auteurs, ceux auxquels il sera utile de souscrire dans la limite du crédit affecté aux souscriptions.

Art. 3. Ce jury sera composé ainsi qu'il suit :

Le directeur de la librairie, président ;

Deux artistes peintres, sculpteurs, etc., et deux hommes de lettres nommés par le ministre ;

Deux artistes et deux hommes de lettres choisis par les artistes et les hommes de lettres.

Les fonctions des membres du jury seront purement gratuites.

Art. 4. Le jury sera renouvelé tous les ans.

Art. 5. Le directeur de la librairie pourra se faire remplacer par le chef du bureau de la librairie.

LEDRU-ROLLIN.

ARRÊTE.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Voulant s'éclairer sur toutes les questions relatives à l'industrie chevaline en France,

Arrête :

Art. 1er. Une commission est instituée, qui, sous la présidence du ministre de l'agriculture et du commerce, étudiera toutes les questions qui se rattachent : 1° à la production et à l'élève du cheval ; 2° à la manière dont fonctionnent les diverses institutions hippiques actuellement existantes ; 3° aux meilleurs modes d'intervention directe ou indirecte à mettre en pratique, en vue de hâter l'émancipation de l'industrie particulière, le seul but que l'on doive se proposer d'atteindre.

Art. 2. Sont nommés membres de cette commission : MM. Devaux, Barillier, Fouquier d'Hérouel, Eugène Barbier, Camille Beauvais, de Meeflet, de Croix, d'Hédouville, de Saint-Vallier, Auguste Lupin, Yvart, Renault, Prince, Bouley jeune, d'Aure, de Lancosme-Brèves, Person, Geoffroy-Villeneuve, Delacour, de Sourdeval, de Turenne, de Blanpré, Lherbette, Luneau, Havin, Fould, Perrot de Thannberg, Gayot.

Art. 3. Quatre membres, choisis parmi des officiers de cavalerie, seront désignés par M. le ministre de la guerre.

Art. 4. La commission élira, à son gré, un ou plusieurs vice-présidents, un ou plusieurs secrétaires : M. de Baylen, chef du bureau des haras, assistera aux séances en qualité de vice-secrétaire.

Art. 5. La commission entrera en séance le 6 mai prochain, et devra, dans un bref délai, indiquer la solution des questions soumises à son examen.

Paris, le 25 avril 1848. BETHMONT.

—

Le ministre de la marine et des colonies a reçu le rapport suivant du chargé d'affaire de France au Venezuela, en date de Caracas, le 27 janvier 1848 :

« Monsieur le ministre,

» Je profite de la première occasion pour vous informer qu'un grand attentat a été commis le 24 de ce mois. Le congrès, qui s'était réuni pour délibérer sur l'opportunité de sa translation à Porto Cabello, a été dispersé à coups de fusil ! Trois de ces membres ont été tués ; deux sont grièvement blessés. Dans cet épouvantable désordre, plus de trois cents personnes, parmi lesquelles plusieurs sénateurs et députés, échappés au massacre, se sont réfugiés sous le pavillon français, que je m'étais empressé de faire arborer sur cette légation..... Pendant toute la journée du 24, j'ai veillé moi-même, à *ma porte*, à la sûreté de mes hôtes, auxquels j'avais juré qu'on ne parviendrait jusqu'à eux qu'en passant sur mon cadavre. Le soir, on m'envoya, sur ma demande, une garde de vingt-cinq hommes ; je n'en passai pas moins la nuit sur pied, me multipliant, autant que mes forces me le permettaient, pour rassurer tant de malheureux frappés de terreur, et qui n'avaient, disaient-ils, de confiance qu'en moi.

» Aujourd'hui encore j'ai chez moi plus de deux cents personnes, qui bénissent le pavillon protecteur de la France !

» J'ai eu aussi le bonheur de sauver la famille du général Paëz, que je tâcherai d'embarquer le plus tôt possible pour l'île de Curaçao.

» Vous apprendrez d'ailleurs avec plaisir qu'aucun Français n'a souffert dans cette circonstance, grâce aux démarches que je me suis empressé de faire auprès de l'autorité, de concert avec mes honorables collègues, les chargés d'affaires des Etats-Unis, d'Espagne et du Danemark. Ci-joint copie de la note que nous a adressée le ministre des relations extérieures, le jour même où nous avons été, à travers une soldatesque effrénée, réclamer toute la protection qui était due à nos nationaux. J'avais d'ailleurs eu soin, quelques heures avant la catastrophe, d'aller en personne engager un grand nombre de Français à se réunir chez moi au moment du danger. La plupart ont préféré veiller eux-mêmes sur leurs établissements, et ils ont bien fait, je crois, car, d'après les mesures que nous avions prises, mes collègues et moi, les étrangers étaient peut-être, dès le 24 au soir, plus en sûreté chez eux que partout ailleurs.

» Tout le monde a maintenant les yeux fixés sur le général Paëz, qui se trouve dans les *Llanos*... Que dira-t-il d'un si horrible attentat ? Nous ne serons fixés à cet égard que dans une quinzaine de jours.

» Veuillez agréer, etc. DAVID.

» *P. S.* La plus grande alarme règne toujours dans cette capitale. J'ai encore une centaine de personnes chez moi.

» Pour que la ville ne fût pas entièrement désertée, le pouvoir exécutif a fait fermer le port de la Guayra. J'ai d'ailleurs réclamé et obtenu que les Français et nos bâtiments de commerce pussent quitter ces parages quand cela leur conviendrait. »

—

Le ministre de la marine a reçu aujourd'hui, par le chargé d'affaires au Venezuela et par le commandant du bâtiment lui-même, la triste nouvelle de la perte de la corvette *la Boussole*.

Voici les termes du rapport de cet officier supérieur :

« A bord de *la Boussole*, naufragée sur le petit Curaçao, le 4 mars 1848.

» Monsieur le ministre,

» J'ai l'extrême douleur de vous annoncer la perte de la corvette *la Boussole*, que je commandais.

» Ce fatal événement a eu lieu hier matin, une heure avant le jour, lorsque je me rendais de Puerto-Cabello à Haïti. La cause en est due aux courants qui m'ont porté, dans la nuit, de 12 milles au N.-O., et à ce que l'horizon était embrumé. Je me croyais au sud du milieu du chenal entre Buenos-Ayres et le petit Curaçao, lorsqu'on cria terre et brisants devant nous. Toutes les vigies étaient à leurs postes, et l'officier de quart veillait aussi sur son banc. La manœuvre ne put être assez prompte pour éviter l'échouage. Le temps de mettre les embarcations à la mer pour élonger des ancres à jet suffit pour que la corvette se défonçât sur les roches, où elle était poussée par une forte lame du travers. Le gouvernail avait été brisé dès les premiers coups de talon. Dans cette triste situation, il ne me restait plus qu'à aviser aux moyens de sauver l'équipage, et tout d'abord quelques vivres pour assurer sa subsistance sur l'îlot désert où nous étions. Cette besogne fut pleine de difficultés, à cause des brisants qui nous entouraient ; mais le courage de mes officiers surmonta tous les obstacles au prix de trois embarcations brisées. Personne heureusement n'a péri.

» Je n'ai pas encore quitté mon bâtiment. Je m'occupe de sauver du gréement tout ce qui peut s'enlever et aller à terre. Quant à la cale, elle est remplie d'eau.

» Les secours que j'ai fait demander à Curaçao sont arrivés, et le consul américain, en se mettant tout à ma disposition, m'écrit qu'il a les moyens de loger et nourrir mes hommes pendant le temps qu'ils passeront dans ce port. Le gouverneur hollandais me fait non-seulement les offres les plus obligeantes, mais m'expédie un brick de guerre que j'aperçois sous voiles.

» J'envoie tout d'abord à Curaçao, par une des goëlettes arrivées ce matin, les hommes qui me sont le moins utiles. Lorsque je ne pourrai plus rien faire moi-même pour *la Boussole* avec mes officiers et mes meilleurs matelots, je me rendrai aussi à Curaçao.

» J'écris à notre agent consulaire à Puerto-Cabello et aux capitaines de deux navires français qui sont en ce port, pour qu'ils veuillent bien me rapatrier avec mon équipage, j'aime à croire qu'ils se rendront à mon

[illegible] du chargé d'affaires de S. M. [illegible] rendre, avec sa frégate et le bâtiment à vapeur *le Vésuvius*, dans les parages où le naufrage avait eu lieu. Déjà, à la première nouvelle du sinistre, le brick de guerre hollandais *le Pyl*, dont M. Jehenne annonce l'arrivée dans son rapport, avait appareillé pour porter à nos compatriotes les secours que leur situation réclamait.

De pareils procédés ne peuvent que resserrer les liens de la fraternité parmi les marins des diverses nations, et font honneur à ceux qui en prennent l'initiative. Le Gouvernement de la République est heureux de leur témoigner publiquement la reconnaissance de la France.

Dons patriotiques.

COMMUNICATION DE LA COMMISSION CENTRALE DES DONS ET OFFRANDES A LA PATRIE.

Grenoble, 22 avril 1848.

Au citoyen Béranger, vice-président de la Commission des dons patriotiques.

Citoyen,

La République vient de me nommer capitaine au 22e léger (place due à l'ancienneté, il est vrai). Le Gouvernement républicain, par suite de ma position, faisant partie de la première division de l'armée des Alpes, m'a fait payer la demi-indemnité d'entrée en campagne ; en reconnaissance, et pour aider le Gouvernement provisoire suivant mes faibles moyens pécuniaires, je vous adresse un mandat de 50 fr. (prélevés sur cette demi-indemnité) à titre de don patriotique, etc.

Signé : GAILLARD,
Capitaine au 22e léger, à Grenoble.

— Les membres de la société de secours mutuels, l'Accord israélite, ont versé 300 fr.

— Vingt-trois huissiers de Paris ont versé 2 300 fr.

— Les employés et conducteurs de l'administration des Tricycles, une journée de solde, 62 fr. 50.

— La chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne) a décidé à l'unanimité qu'une somme de 200 fr. serait prise sur la bourse de communauté pour être envoyée à la commission des dons et offrandes à la patrie au nom de la corporation des huissiers de Château-Thierry.

— Le citoyen Braust, gendarme à cheval de la compagnie de Loir-et-Cher, avait envoyé au ministre de l'intérieur, comme don offert à la République, une médaille en argent valant intrinsèquement 15 fr., et sur laquelle était gravée cette légende :

A BRAUST
(FRANÇOIS),
POUR SON COURAGE
ET SON DÉVOUEMENT
PENDANT L'INONDATION
A BLOIS
(LOIR-ET-CHER),
1846.

Ce touchant sacrifice ne pouvait pas être accepté et ne l'a pas été. Les employés du cabinet du ministre ont spontanément offert d'adresser à la Commission centrale des dons à la patrie le prix de cette médaille, qui vient d'être renvoyée au citoyen Braust, avec une lettre de remerciements et d'éloges.

Révolution européenne.

Une pétition a été présentée il y a quelques jours au gouvernement anglais contre la loi des pauvres. Cette pétition devait être portée aux ministres, en cérémonie ; mais le gouvernement a déclaré qu'il s'y opposerait, et les pétitionnaires n'ont pas passé outre. Le *Daily News* résume ainsi cette pétition contre une des iniquités de l'aristocratie anglaise :

Abolition du mélange des hommes et des femmes dans certaines parties des maisons des pauvres, comme chiens et cochons (*like dogs and piges*). — Arrangement pour le maintien de la propreté, changement de linge plus fréquent. — Etablissement de lieux d'aisances en remplacement de fosses empestées. — Secours lorsqu'il en est besoin, secours au dehors sans prendre les meubles de ceux qui reçoivent. — Nourriture de meilleure qualité et en plus grande quantité. — Distribution de plus de sucre et de thé aux vieillards des deux sexes. — Franchise de droit pour tous articles de consommation à l'intérieur. — Cessation de la violation de la volonté de Dieu par la séparation des époux dans les maisons des pauvres. — Liberté aux enfants de communiquer avec leurs parents. — Liberté aux vieillards et aux infirmes de visiter leurs amis. — Liberté de sortie pour les hommes et les femmes en état de travailler, afin de chercher du travail. — Bureaux dans le but de procurer du travail ; sur le registre, on tiendrait note des personnes pouvant travailler ou donner du travail. Il ne faut plus employer les pauvres à briser les pierres et à des labeurs humiliants. Pas d'uniforme pour eux. — Tous les enfants seront dressés à des travaux utiles. — Aucune jeune fille ne sera employée au service avant d'avoir atteint sa quinzième année. — Il faut ouvrir des écoles gratuites pour tous les enfants de la paroisse, donner une éducation élémentaire aux adultes qui le voudront, et une bonne instruction morale à tous. — Les évêques et le clergé de l'église anglicane doivent donner une instruction gratuite et des conseils moraux aux personnes logées dans les maisons des pauvres. — Les recettes pour le soulagement des pauvres devront être tirées d'une taxe uniforme dans tout le pays. — Les officiers de la paroisse seraient punis pour négligence de leurs devoirs, et condamnés à six mois d'emprisonnement et aux travaux forcés pour tout décès arrivé par suite de la négligence de la paroisse. — Etablissement de bains et lieux d'aisances pour les classes ouvrières. — Bons gîtes pour elles, semblables à la maison-modèle construite sous la surintendance de lord Ashley dans George-Street. — Les maisons d'union seront réglées par les véritables principes samaritains. — La doctrine de la fraternité chrétienne sera mise en pratique, et ces maisons deviendront des établissements servant à la moralisation et à l'exercice de la bienveillance universelle.

Samedi dernier, il y a eu un mouvement chartiste et une collision à Greenock.

Le peuple, dit le *Sun*, s'est assemblé samedi matin à 10 heures à Saint-Andrew-Squarre. Il s'est formé en procession avec musique en tête. Un détachement de police stationnait dans Virginia-Street. Le rassemblement s'est dirigé vers Port-Glasgowroad. Il y avait 800 hommes à peu près. Le cordonnier Campbell, dans Delinburgh-Square, a été appelé à la présidence, et MM. Jones et Adams, délégués chartistes, ont parlé.

A deux heures, le rassemblement se retirait dans Virginia-Street ; il a rencontré la police, qui lui a barré le passage ; le peuple s'est rué alors sur la police et les constables qui ont usé vigoureusement de leurs bâtons. La violence de la police a été telle, qu'un grand nombre de personnes ont été très sérieusement blessées.

Samedi, des affiches apposées à Edimbourg annonçaient un meeting

[illegible] que voulez-vous voir de plus affreux que ce qui se passe en Irlande, où un million d'hommes meurt de faim ? Je préfère à la continuation d'une telle situation la mort, l'anarchie ou toute autre chose. (Applaudissements.) Je sais bien que l'on me qualifie de [illegible] meurtrier. Ceux qui le disent mentent impudemment. Je n'ai jamais prêché le pillage, mais je veux l'affranchissement de mon pays. [illegible] puis vous assurer, d'après les correspondances que j'ai avec [illegible] militaires, que, si nous avions occasion de nous mettre à la [illegible], nous ne trouverions pas de la part des troupes ni de la police [illegible] de résistance. (Applaudissements.) (*Daily News.*)

On écrit de Bâle, 23 avril, à la *Gazette de Carlsruhe* :

Hecker a passé la nuit ici. Mais on lui a ordonné de se retirer.

On dit que Struwe et Herwegh sont aussi venus hier pour engager les ouvriers allemands à un coup de main.

Les ouvriers allemands qui se trouvaient avant-hier à Huningue n'ont point traversé le Rhin ; ils se sont rendus à Kews. Ce matin, à quatre heures, 400 Allemands ont été dirigés de Strasbourg à Rixheim ; de là ils sont partis pour Kews pour se joindre aux autres, qui les attendaient pour traverser le Rhin.

On écrit de Francfort-sur-le-Mein, 21 avril, à la *Gazette de Cologne* :

On avait le projet d'établir une sorte de triumvirat de la Prusse, de l'Autriche et de la Bavière, et de lui confier tout le pouvoir exécutif de l'Allemagne (la guerre, la paix, les traités et les ambassades). On conçoit qu'une dictature soit nécessaire dans un temps d'anarchie. Mais il est étonnant que la Diète et les hommes de confiance aient voulu établir cette dictature quinze jours avant l'assemblée nationale. Il est plus étonnant encore qu'on ait voulu exécuter ce projet pendant l'absence de plusieurs des membres les plus résolus de la commission des Cinquante. Mais ce plan a échoué contre le bon sens de la majorité de la commission qui a prouvé qu'elle comprenait l'esprit du temps et les besoins de l'Allemagne lorsqu'il s'agissait des questions vitales.

Le chargé d'affaires de la République française à Florence a été l'objet d'une ovation populaire.

Tout est rentré dans le calme à Rome. Le gouvernement vient de déclarer les billets de banque monnaie légale pendant trois mois. La Banque a été autorisée à mettre pour près de 3 millions de billets hypothéqués sur les biens ecclésiastiques de l'Etat. Les juifs de cette ville sont émancipés. L'armée destinée à combattre en Lombardie s'organise avec rapidité.

L'*Alba* dit que le bombardement de Messine a recommencé. A Palerme, après avoir proclamé la déchéance du roi, on brisa toutes les statues de lui et de sa famille. A Messine, on n'a laissé debout que la statue de Don Juan d'Autriche dont la victoire à Lépante préserva l'Occident d'une invasion de Mahométans, et celle de Charles III qui a laissé un bon souvenir parmi les populations.

Le *Morning-Herald* publie une lettre d'Athènes, qui contient ce qui suit : « Depuis l'établissement de la République française, le parti anglais voulait se défaire du roi et nommer à sa place Mavrocordato président, sous la protection de l'Angleterre. Il s'agissait d'agir sur les étudiants de l'Université pour les déterminer à demander que le roi changeât de religion, que les rebelles fussent amnistiés ; mais ce projet échoua, les agents du parti n'ayant pu recueillir que 18 signatures. Alors il fut décidé qu'un mouvement aurait lieu le jour de la fête nationale ; les bruits les plus étranges circulaient, le roi, disait-on, devait être tué en sortant de l'église, le palais serait attaqué, etc. Il est certain que l'on s'attendait à quelque chose, car la veille de la fête nationale Mavrocordato et Metaxa partirent secrètement.

» Le corps diplomatique résolut d'accompagner le roi à l'église. Le roi fut fort bien accueilli. On cria : Vive le roi ! La reine pleura d'attendrissement. Le soir, une quinzaine d'étudiants parcoururent les rues criant : Vive la France ! vive l'Italie ! vive la garde nationale ! Des gendarmes les invitèrent à se taire. Ils continuèrent ; alors on fit une charge sur eux et ils se dispersèrent. »

Départements.

VALENCIENNES. — Sous la date de Valenciennes, le 24, nous lisons ce qui suit dans l'*Echo du Nord* :

« La première journée des élections générales [illegible] jusqu'à l'heure où nous écrivons se sont passées avec ordre et calme. Hier, dès le matin, et malgré une pluie battante qui n'a presque pas discontinué, les populations des communes rurales arrivaient par bandes, marchant en rang de cinq à dix individus, précédées de drapeaux tricolores et souvent conduits par un ou plusieurs tambours. On en vit qui suivaient un clairon. Ces contingents d'électeurs, par commune, étaient ordinairement commandés par le maire et le corps municipal ; d'autres fois on distinguait le curé au milieu des groupes. Tous ces corps électoraux arrivaient en chantant [illegible] pour faire le tour de l'arbre de la Liberté, puis ils se répartissaient dans les cafés et estaminets en attendant l'heure où leur commune devait être appelée à voter. Dans l'après-midi, l'une des communes des environs fit son entrée par la rue Famars, précédée d'un [illegible] de campagne, attelé de quatre chevaux ; voiture et coursiers se trouvaient pavoisés de drapeaux nationaux. On avait placé les [illegible] et les jeunes gens suivaient à pied [illegible] l'arbre de la Liberté, et [illegible].

» Des mesures d'ordre ont été prises dans les trois salles où les électeurs sont admis à voter. On entre par un côté de la salle, et on sort par une autre issue. Un premier appel a lieu par série de numéros ; puis un réappel [illegible] avant de commencer une autre série. Demain mardi, un dernier [illegible] appel général permettra aux retardataires de voter. Le dépouillement ne commencera qu'à trois heures de relevée. Jusqu'ici cette importante opération du vote universel s'est passée avec une tranquillité parfaite. Il en a été de même à Lille et dans les localités des environs, dont il nous arrive des renseignements de toutes parts. On ne peut reprocher que certains faits isolés d'intimidation sur des électeurs naïfs des campagnes. »

LILLE. — Nous lisons dans l'*Echo du Nord* :

« Bien que le plus grand calme et le plus grand ordre aient généralement régné dans Lille pendant toute la journée de dimanche, il est cependant quelques hommes du club central qui ont proféré des cris et des menaces contre les électeurs qui ne semblaient pas avoir l'intention de voter pour les candidats [illegible]. Ainsi, à [illegible] [illegible] crier à tue tête : *Vive [illegible] ! vive [illegible] !* [illegible]

[illegible] Le peuple entrait pour la première fois en possession du droit [illegible]. Il allait venir en masse, avec ces passions violentes qu'un [illegible], exercer cette dangereuse souveraineté que la Révolution lui avait conquise. Et cependant, dans ces deux journées, sauf de très rares exceptions, le peuple a été calme et digne. Jamais la tranquillité n'a été plus grande à Lille. »

— Nous lisons dans le *Courrier de Nantes* :

« Depuis hier, que le scrutin pour les élections générales est ouvert, la ville présente l'aspect le plus satisfaisant.

» Les citoyens sont pénétrés de l'importance de leur mission, et le plus grand ordre règne dans les douze arrondissements d'élection.

» Sur 30 851 noms inscrits aux listes électorales, 20 000 cartes ont été réclamées.

» On peut apprécier le nombre des citoyens qui ont remis hier leur bulletin dans l'urne, à environ les deux tiers, mais il n'est pas probable que le scrutin puisse être fermé aujourd'hui. »

LYON, 24 avril — Les élections, commencées hier à sept heures du matin, se sont continuées jusqu'à six heures du soir ; tout s'est passé avec beaucoup d'ordre et de calme ; un nombre considérable d'électeurs a pris part au vote, surtout au second appel. La ville avait un aspect particulier ; des groupes stationnaient à la porte des salles de scrutin, quelques patrouilles parcouraient les rues, et, quoique le temps ait été assez beau jusqu'au soir, on voyait peu de promeneurs et surtout très peu de dames.

Il s'est formé depuis quelques jours dans notre ville une société de jeunes gens de 17 à 20 ans. Ces jeunes patriotes ont pour but de propager parmi eux les principes républicains et de se former aux fatigues que pourrait amener pour tous une guerre quelconque ; à cet effet, ils s'affilient aux clubs divers de notre ville et demandent à avoir le gymnase militaire à leur disposition. La jeunesse intelligente qui a de telles pensées est digne de la France. (*Censeur de Lyon*.)

CAMBRAI, 24 avril. — Les élections, commencées hier à 7 heures du matin, se sont continuées jusqu'à 6 heures du soir avec un ordre, une régularité qui, comparés aux agitations des élections censitaires, dépassent de beaucoup les prévisions les plus favorables.

Toutes les concurrences rivales se sont produites sans troubles, sans altercations, sans violences d'aucune sorte.

Il n'y a pas eu moins de 15 à 18 listes de candidats, répandues à profusion dans les domiciles, sur les places et aux portes des sections, par la poste, par les colporteurs, par les électeurs eux-mêmes, remplissant les uns vis-à-vis des autres l'office d'intermédiaires plus ou moins chaleureux.

De tous ces mouvements, il n'est pas résulté une seule querelle. (*La Vérité*.)

LILLE, 25 avril. — Le parquet de Lille a reçu hier avis officiel que le gouvernement venait de faire grâce du surplus de leur peine à huit ouvriers condamnés pour l'émeute que la crise alimentaire avait occasionnée chez nous l'année dernière. Le commissaire du Gouvernement a aussitôt donné des ordres au directeur de la maison centrale de Loos pour leur mise en liberté immédiate. (*Eclaireur de Saint-Omer*.)

AMIENS, 24 avril. — Les braves gardes mobiles que nous possédons depuis quelques jours dans notre ville ont distribué aujourd'hui samedi des aliments à un certain nombre de pauvres. Ils ont de plus abandonné une partie de leur solde dans le but de venir au secours des malheureux. Ils se proposent, dit-on, de renouveler ces actes de bienfaisance pendant le séjour qu'ils feront à Amiens. (*Journal de la Somme*.)

CAEN. — Les habitants de Troarn, soucieux de leur indépendance, ont cru voir une atteinte portée contre leur liberté dans l'envoi des commissaires chargés par le club républicain de diriger énergiquement les élections. Les diverses démonstrations auxquelles ces commissaires se sont livrés ont sans doute été mal interprétées, car, exposés à de nombreuses violences, ils ont été contraints de chercher leur salut dans une prompte fuite. Ces zélés citoyens rentraient à Caen samedi soir, et ils sont venus aussitôt rendre compte de leur mésaventure à ceux qui les avaient envoyés. On assure que le maire et le conseil municipal de Troarn sont cassés : deux compagnies de volontaires ont dû partir également dimanche matin pour remplacer les commissaires et protéger l'indépendance des votes. Et voilà ! et voilà ! comment nous entendons la liberté.

Le bourg de Creully s'est également *prononcé* pour l'indépendance dimanche matin. Le commissaire de l'association républicaine, homme très connu dans Creully, et connu également de M. Vautier, qui a eu, dit-on, précédemment des comptes à régler avec lui, rentrait en ville hier, les vêtements en désordre, et il se plaignait fort de l'hospitalité qu'il avait reçue dans la patrie de M. Delacour. (*L'Intérêt public*, de Caen.)

C'est par erreur que nous avons annoncé hier que la brochure de M. Owen se trouvait rue Saint-Lazare. On la trouve chez MM. Paulin et Lechevalier, libraires, rue Richelieu, 60,

Et à la Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *National* :

« Le sieur Couput, dont nous avons parlé avant-hier, s'est rendu, à ce qu'il paraît, coupable d'une usurpation de pouvoirs. Nous croyons savoir, en effet, que l'ordre a été expédié au général Cavaignac de le traiter

[illegible] à l'occasion des élections à l'Assemblée constituante.

Le travail exténuant de jour et de nuit, imposé aux femmes qui se vouent à la carrière ingrate de l'éducation est certainement un titre sérieux à la sollicitude du gouvernement.

— Le bureau de l'association des professeurs libres pour l'enseignement gratuit des classes laborieuses, dont le siège est rue d'Astorg, 25, envoyé en députation auprès du Gouvernement provisoire, a été reçu à l'Hôtel-de-Ville par le citoyen Buchez, adjoint au maire de Paris. Il a remis à ce citoyen le manifeste de la corporation.

Ce manifeste, empreint du républicanisme le plus pur, exprime le patriotique désir de venir immédiatement en aide aux souffrances intellectuelles du pauvre, par l'établissement des cours gratuits pour les adultes, comprenant : *la lecture, l'écriture, l'orthographe, la syntaxe et la composition française ; la géographie et l'histoire de l'Europe en général et de la France en particulier ; spécialement l'histoire* populaire *de la révolution de 1789 ; les éléments de l'arithmétique, de l'algèbre et de la géométrie, le dessin linéaire ; les éléments de la physique et de la chimie usuelles ; la morale républicaine* (*théorie des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen*) ; *l'économie sociale usuelle.*

Les sympathies que la corporation des professeurs libres a rencontrées dans le Gouvernement provisoire, dont le citoyen Buchez s'est constitué l'organe, doivent faire espérer que ces cours seront bientôt en pleine activité dans les ateliers nationaux, dans les divers bataillons de la garde nationale mobile, de la garde républicaine, dans chaque arrondissement, et au besoin dans chacun des quartiers de Paris.

GERME D'ASSOCIATION COMMUNALE. — En un coin de la France, dans le département de l'Hérault, il existe, depuis longues années, une petite république, sous le nom de *Manufacture de Villeneuvette*.

Cette manufacture, avec le territoire qui en dépend, forme à elle seule une commune, qui a quatre cents et quelques habitants.

Les deux frères, qui sont seuls propriétaires de toute la commune, sont les présidents de cette république.

Des employés probes et laborieux choisis par eux avec discernement, tel est le personnel gouvernemental.

Tous les autres habitants sont des citoyens ouvriers, qui sont logés chacun avec leur famille.

Certaines familles s'y perpétuent depuis près de deux cents ans.

Les travaux de la campagne comme ceux des ateliers s'y font partie à la tâche, partie à la journée.

On y travaille onze heures par jour, et quelquefois plus, quand il y a presse.

La manufacture travaille à la fabrication des draps pour les troupes.

En tête du règlement il y a : « Se coucher de bonne heure et se lever matin, c'est fortune, sagesse, santé. »

Les maîtres et les employés sont les premiers à donner l'exemple, et chacun s'y conforme exactement.

Les ouvriers ont une caisse tenue par plusieurs d'entre eux et surveillée par un employé.

Il est fait en faveur de cette caisse une retenue de 1 p. 0/0 sur tous les salaires et sur les honoraires des commis.

Les chefs ou propriétaires y mettent tous les ans, de leur pur mouvement, une certaine somme.

Au moyen de ces retenues, on vient au secours de ceux que des maladies mettent dans l'impossibilité de travailler.

Il est accordé une pension de retraite aux vieillards et aux infirmes.

Ces retraites sont payées de la casette particulière des propriétaires.

Ceux-ci ont le bon esprit de prélever sur leurs bénéfices annuels une certaine somme qui forme un fonds de réserve.

Mais telle est l'organisation, tel est l'ordre admirable qui règne dans cet établissement, que rarement on a besoin de puiser à ce fonds de réserve, et que ce fonds est presque toujours employé à donner de l'ouvrage à de nombreux travailleurs des communes voisines, dans ce qu'on appelle les mortes saisons. Ainsi, il n'est pas rare de voir 100 à 150 hommes, étrangers à la commune, occupés en hiver à défricher de mauvais terrains ou à faire des travaux d'embellissements qui coûteraient infiniment moins en d'autres temps.

Quant aux habitants de la commune, jamais de la vie aucun n'a souffert la moindre privation.

Tous sont toujours contents et heureux. Pendant toute la semaine ils travaillent et ils chantent.

Le dimanche ils prient, ils s'amusent et ils dansent.

Pour peindre d'un trait les mœurs de cette petite commune, il suffira de dire que :

Le maire, âgé de 89 ans, n'a pas discontinué d'exercer ses fonctions publiques depuis l'empire.

Et que de temps immémorial *aucun habitant n'a donné lieu à aucune plainte quelconque en justice*.

Là tout respire l'ordre, l'économie, le travail.

Des paresseux, il n'y en a jamais eu, et il n'y en aura jamais, car un des articles du règlement porte que tout individu qui, étant apte au travail, ne gagnera pas de quoi vivre honorablement, sera chassé de l'établissement.

Il n'y a pas d'exemple qu'on ait eu besoin de recourir à cette disposition réglementaire.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE. — Le directeur du Comptoir national a l'honneur de rappeler aux commerçants qui désirent présenter des valeurs à l'escompte que, conformément aux décisions du conseil d'administration, ils doivent préalablement former une demande en ouverture de compte courant.

Des formules imprimées sont délivrées à cet effet à la direction, péristyle de Chartres et rue Montpensier, n° 8.

[illegible] pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

PETITE CORRESPONDANCE.

Orléans. — M. F. — Reçu vot. lettre du 25 et son contenu. — Merci.

Angers. — M. B. — Vendu seulement 20 ex. environ de votre brochure. — Le prix de 1. 25 est bien élevé. Ne pourrait-on pas le réduire ? — Les ab. R et B ont été portés au compte de votre ami G. — Le rédacteur en question nous est complètement inconnu.

Bourse du 26 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	63 50	63 »»	63 »»	63 »»	4 Can. 4 0/0	163 »»
— — fin courant	» »»	64 50	63 »»	61 50	Act. d. J. »	105 »»
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	44 75	41 50	41 75	44 50	Ch. S.-G »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	44 25	42 »»	44 25	V. r. dr. »	117 50
Id. Emp. 1847 J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—O. anc. »	»»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	— nouv.	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. d. cours	»» »»	Banq. de Fr. d. cours	1330 »»	V. r. gauc. 102 50
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	1125 »»	Paris à Sc. »»» »»
Emp. 1848 au Ct »	» »»	C. hyp. .... »	100 »»	—à Orléans 570 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin....... »	»»»» »»	—à Rouen. 425 »»
B. du Trés. »	39 08	— Ganneron »	»»» »»	R.-Havre... 207 50

PRIMES.		fin cour.		fin proch.		
5 p. 0/0.......	d. »»	»» »»	»» »»	—	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. »»	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct d. cours »	»» »»	ROME .... D. C.	82 »/»	»»
Récép. Rotsch »	82 1/2	BELG. 5 1/2...... »	96	»»
Esp. Dette act. »	20 1/2	— 4 1/2...... »	83	»»
— — pass. »	4 7/8	— d° 1840....... »	61 1/2	»/»
— 3 p. 0/0. »	19 »/»	— d° 1842....... »	61 1/2	»»
Dette intérieu. »	15 »/»	— Banque....... »	»»»	»»
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— d° Em. 1844.. »	»»»	»»
HOLL. 2 1/2.... »	33 1/2	PIÉMONT........... »	810	»»
HAÏTI............. »	293 »»	AUTRICHE........... »	375	»»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER (suite)	
Avignon....	228 »»
Str. à Bâle.	87 50
Paris-Str...	355 »»
Tours-Nan.	335 »»
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	362 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep-Fec.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord..	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	311 25
Nord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	1750 »»
Lin Mabert.	400 »»
F. de l'Av.	480 »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette	»»» »»
Paris à Orléans.....	»»» »»	Marseille à Avignon	185 »»	Nord....	358 75
— à Lyon.........	»»» »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulog. à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 52 à 53 ; courant du mois et mai, 53

Fécule et betterave, 41.

Pézénas pour Pézénas, 42 ; pour Cette, 44 ; pour Béziers, 42.

Huile de colza (1 à 4 mois ... [illegible]), disponible et courant du mois, 88 ; 4 mois d'été, 91 ; 4 derniers mois, 92.

[illegible] 96

Pas de cours de Lille

Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des rédacteurs : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 27 avril.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE — Phèdre, Georges Dandin.

OPÉRA-COMIQUE. — Haydée, le Nouveau Seigneur.

ODÉON. — L'École des Maris, le Célibataire, les Quatre Sergents.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.

OPÉRA-NATIONAL. —

GYMNASE — Les Couleurs, le Mauvais Sujet, le Marchand, Hercule.

VAUDEVILLE. — Ah ! enfin !!! la Curée des Places, le Chevalier.

VARIÉTÉS. — Mlle de Choisy, l'Almanach, la Roue de la Fortune.

THÉATRE MONTANSIER. — L'Académicien de Pontoise, le Voyage sentimental, Pauvre Aveugle, l'Impôt.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Ruy-Blas.

AMBIGU-COMIQUE — Quatre Sergents de La Rochelle, les 3 Révolutions.

GAITÉ. — La Foi, l'Espérance et la Charité.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.

BEAUMARCHAIS — Guillaume, Étudiants, 3 Roses, les Barricades, l'Ile.

FOLIES. — Raimbaut et Ce, Brouillard, Pascal, Jean Pichet, Feu d'artifice.

DÉLASSEMENTS — A tout Péché miséricorde, la Dame de la Halle, le Loup, Corneille, la Femme de Marbre.

COMTE. — Le Dîner impossible, la Fille du Pêcheur, la brune Thérèse, le Bouffon, pas grec.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Départements et étranger ... — 11 — 7 — 3 50
Pays à surtaxe de poste ... — 14 — 7 — 4
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. »

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

	1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien. Paris.	24 f.	13 f.	7 f.	2 f. 50
Départements et étranger. . . .	32	17	9	3 50
Pays à surtaxe de poste. . . .	50	25	13	7
Pour le nº de huitaine. Paris.	8	4	2	
Départements et étranger. . . .	10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste. . . .	14	7	4	

PARIS, 27 AVRIL.

Ce que sera l'Assemblée nationale.

Il est facile de prévoir quels seront les éléments qui composeront la nouvelle chambre des représentants de la nation.

Le parti de l'ancienne gauche, dont le *National* exprime les tendances, ralliera évidemment autour de lui une imposante majorité; les membres de l'ex opposition constitutionnelle que la province va élire, le petit nombre des moins compromis d'entre les anciens conservateurs que les plus effrayés des départements ugéront à propos d'envoyer à la Constituante pour faire contrepoids aux idées nouvelles, se rangeront évidemment autour de cette bannière qui leur offrira la plus forte part de garanties contre l'exagération des principes révolutionnaires.

Parmi les hommes nouveaux que le suffrage universel fera éclore à la vie politique, le plus grand nombre encore ira grossir les rangs de cette majorité républicaine modérée. Nous disons républicaine, car il est certain qu'à part quelques légitimistes éprouvés qui croiront peut-être ne pas pouvoir se dispenser d'une timide protestation pour l'honneur du principe et l'acquit de leur conscience, la forme républicaine sera généralement et sans discussion acceptée.

Les réactionnaires n'en veulent pas à la forme; c'est aux principes qu'ils s'attaquent.

L'opposition radicale sera formée de deux partis bien distincts: le parti révolutionnaire terroriste, composé de quelques esprits chagrins et malades, dont les souffrances subies pour la cause républicaine ont aigri le cœur et exalté les idées, opposition peu nombreuse d'ailleurs dont le bon sens du pays a déjà neutralisé l'action; le radicalisme socialiste qui se formera nécessairement par la force du mouvement révolutionnaire, et qui tendra... rer la cause des ouvriers de celle de la bourgeoisie.

La discussion ne tardera pas, nous l'espérons, à rectifier le caractère exclusif et dangereux que les opinions de cette fraction opposante pourront revêtir dès le début.

Enfin, le parti socialiste proprement dit, aux doctrines conciliatrices et raisonnées. Ce parti se constituera dès les premiers jours à la chambre, quand bien même aucun chef des écoles connues ne serait là pour le représenter. L'urgence des solutions et l'esprit général de ralliement et de concorde présideront à sa formation. Ce sera le drapeau de l'organisation et de l'association opposé aux principes de luttes et de morcellement. Faible quant au nombre, mais bientôt puissant par les idées, ce parti risquera peut-être de compromettre cette puissance par la division des systèmes et des doctrines qui se produiront dans son sein. Cependant, le sentiment de l'intérêt général et la lumière des débats amèneront le ralliement de ces diverses nuances. Ce parti sera la roue qui entraînera dans la voie des réformes sociales, la machine gouvernementale indocile d'abord à suivre l'impulsion, mais peu à peu entraînée.

L'éducation sociale n'est pas assez avancée en France, pour que nous ayons pu espérer un instant que les hommes qui représentent les idées d'avenir sortiraient en masse de l'urne électorale; mais, si le nombre en est restreint, c'est, nous devons en convenir, la faute de certains agitateurs républicains de la veille, de ceux-là même qui avaient le plus à cœur d'obtenir de la France des mandataires intelligents et progressifs. Il est évident qu'en posant d'une manière étroite et exclusive l'organisation du travail et en effrayant les départements dans l'espoir de rendre les élections meilleures, on a atteint un résultat tout à fait contraire à celui que l'on attendait.

Les partisans de l'ancien système qu'avait atterrés cette révolution imprévue, ont eu le temps de revenir de leur stupéfaction, de se concerter et de remettre en œuvre cette influence qui faisait naguère leur force et que le temps seul peut renverser; les actes imprudents d'un certain nombre de commissaires, commentés et grossis par la malveillance de quelques hommes et de quelques journaux, ont jeté une défiance exagérée et une ridicule terreur dans les populations, terreur habilement exploitée par les intrigues électorales.

C'était quelques jours après la révolution; c'était le lendemain même, si cela eût été possible, que les élections eussent dû avoir lieu.

Au lieu de suspecter maladroitement et à tort la province, il fallait l'appeler immédiatement à concourir par ses élus à la fondation de la République; il ne fallait pas donner le temps à la terreur financière de s'étendre et de s'enraciner en semant le doute, le découragement et l'effroi dans le pays: il fallait sortir au plus vite de ce provisoire à l'ombre duquel s'agitent les petites personnalités et les ambitions brouillonnes; il fallait enfin avoir foi dans la force du mouvement spontané et dans le noble génie de la France, et l'on eût épargné au pays ces deux mois d'hésitation, d'inquiétude et de tiraillements, et l'on eût obtenu une chambre franchement républicaine et disposée aux réformes utiles.

Mais, si l'on s'est trompé, nous devons du moins le reconnaître, on s'est trompé de bonne foi; on a cru faire pour le mieux des intérêts de la grande cause républicaine; l'erreur d'un gouvernement est excusable à ce titre.

L'avenir d'ailleurs est moins compromis que ne le pensaient peut-être ceux qui reconnaissent aujourd'hui la faute qu'ils ont commise.

Cette chambre, dont certains organes du parti avancé suspectent déjà l'intelligence et le bon vouloir, cette chambre qui se réunira peut-être avec la pensée préconçue de résister aux réformes demandées par les socialistes, s'éclairera forcément et deviendra bien vite sympathique aux idées de progrès qui l'effraieront à première vue.

Le mode républicain va remplacer le mode parlementaire dans les discussions de la tribune: la franchise, la raison, la bonne foi vont bientôt devenir le ton de cette assemblée composée de tant d'éléments divers. MM. Guizot et Duchâtel ont emporté dans leur fuite la politique d'astuce, de fourberie et de mensonge, et la grande passion qui rayonne aujourd'hui en France, c'est la générosité, le dévouement, la vraie grandeur dont Lamartine est une personnification éclatante.

C'est sur cette noble intelligence que nous comptons pour diriger dans une bonne voie l'esprit de la chambre nouvelle; M. Lamartine pourtant s'est toujours montré plutôt hostile que sympathique aux idées sociales, et nous pourrions dire avec quelque raison qu'il est bien plus notre adversaire que notre ami. Mais M. Lamartine est avant tout un homme de sentiment; chez lui le tact du cœur est plus sûr encore que celui de la raison; c'est à cette exquise faculté de l'âme qu'il doit de s'être toujours trouvé au niveau du mouvement des hommes et des faits. La carrière politique de cet éminent citoyen est une marche régulièrement ascendante: il n'a pas dit encore son dernier mot à la France; de pareils esprits ne s'arrêtent pas tant que l'horizon est ouvert devant eux.

Lorsque le temps sera mûr pour nos idées, et ce temps-là s'approche à grands pas, Lamartine les aura comprises, et la France le suivra sans hésiter dans cette carrière nouvelle qu'il indiquera à son génie.

La Foi.

La Révolution de Février a été pour un grand nombre d'esprits le coup qui frappa l'apôtre Paul sur la route de Damas. Elle les a stupéfaits, mais ils se sont relevés convertis à l'idée qu'ils combattaient la veille.

Cette conversion est facile à comprendre. Nul n'aimait la monarchie ni la dynastie pour elles mêmes. On les soutenait par intérêt, par amour du repos, par crainte de l'inconnu. Le 25 février, après cette victoire presque uniquement morale, la France entière se sentit délivrée comme d'un grand poids, et salua l'aurore de la liberté que tous attendaient, mais que peu croyaient si prochaine. Quelques uns eurent peur, mais le peuple de Paris s'était montré si noble dans sa victoire qu'ils se déclarèrent prêts aux plus grands sacrifices pour consolider la République nouvelle.

C'était un magnifique spectacle que présentait la France à ce moment; tous les cœurs battaient ou du moins affectaient de battre à l'unisson, à ces mots magiques: « République française! » Alors chaque jour nous apportait le récit d'une nouvelle victoire sur l'absolutisme; chaque courrier nous redisait les échos libérateurs de notre révolution à travers l'Europe! Si l'on eût consulté la France à cette époque, pas un intérêt égoïste n'eût osé lever la tête, les partisans de la République monarchique n'auraient figuré qu'en très petit nombre à l'Assemblée constituante.

Mais les hommes qui sous la monarchie avaient souffert pour l'idée républicaine, n'ont pu croire à cette conversion subite. Ils se sont imaginé que leurs adversaires d'hier avaient foi à la monarchie tombée, comme ils avaient eu foi eux-mêmes dans la république future. Oubliant la distance qui sépare le 24 février du 10 août, ils ont rêvé contre les hommes du privilége les luttes de notre première révolution, et ils se sont pris à inonder la province de commissaires ordinaires et extraordinaires, de délégués des clubs, hommes exaltés pour la plupart, sans consistance souvent, et doués de toutes les qualités propres à compromettre la cause républicaine parmi les populations.

Les vaincus de février se sont relevés alors; ils ont exploité les dissentiments, irrité les amours-propres. Aux menaces du centre, ils ont répondu par des menaces de la province. On s'est pris à discuter l'œuvre des trois jours, et le retard des élections aidant, on a si bien travaillé les esprits que la majorité de l'assemblée qui sort en ce moment du scrutin est de couleur bourgeoise et anti-socialiste.

Ce n'est pas seulement l'idée démocratique que l'on s'est plu à compromettre, on a aussi ajourné l'avènement de l'idée sociale. Des allures despotiques, un système exclusif et désorganisateur présenté au nom du gouvernement ont discrédité jusqu'au mot organisation du travail, ce mot qui contient tout le secret de l'avenir. Des rivalités maladroites, des complots insensés, des alertes intempestives, des hésitations, des faiblesses déplorables à l'endroit de quelques priviléges ont contribué à désaffectionner des hommes qui ne demandaient qu'à se rallier de cœur et d'action à la transformation sociale.

Que fallait-il pour éviter les fautes, les maladresses qui retardent l'avenir? Presque rien. Un peu de foi. La foi dans l'idée démocratique, la foi dans l'humanité, la foi en vous-mêmes, voilà ce qui vous a manqué à la plupart, ô vous à qui [illegible] la charge de consolider la République. En temps de révolution [illegible] n'est pas le raisonnement méticuleux qu'il faut [illegible] c'est le cœur. Un peuple en révolution vit [illegible]. C'est par là qu'il faut se mettre en communion avec lui, [illegible] sera sûr alors de ne jamais commettre d'erreurs [illegible]. Vous avez compromis la cause que vous avez entrepris de faire triompher, parce que vous avez oublié ce mot profond du peuple: C'est la foi qui sauve.

Charles-Albert tient décidément à se faire défrayer de la croisade qu'il a entreprise en faveur des Lombards. Il a posé nettement la question aux Milanais, il veut être roi de la Lombardie, sinon il se retirera. Les journaux de Turin ne comprennent pas comment les Lombards peuvent hésiter à donner [illegible] la couronne de fer à un prince qui a volé de si bonne grâce à leur secours, et qui aujourd'hui leur met le marché à la main avec [illegible] d'amabilité au moment où ils ont besoin de lui. Nous [illegible] bien que les Milanais ne pactiseront pas avec ces [illegible] exigences. Cette conduite de Charles-Albert le rendrait [illegible] régner, lors même qu'exiger un trône aujourd'hui ne serait pas un anachronisme. Si Charles-Albert se retire, la cause de la Lombardie ne sera pas pour cela compromise. En pareil cas, la France n'abandonnerait certainement pas les Milanais s'ils réclamaient son secours, et, pour toute récompense, elle se contenterait de les voir libres et amis. Mais le roi de Piémont ne se retirera pas; il y a un mois, ses troupes voulaient passer la frontière sans lui, sinon avec lui. Il ne bravera pas l'impopularité qui s'attacherait à une retraite opérée par lui avant que la Lombardie soit délivrée. Il est évident que sa royauté n'y survivrait pas.

Une des meilleures mesures inspirées par notre Révolution de février, est certainement celle prise en faveur des enfants-trouvés, par le citoyen Thierry, délégué du Gouvernement pour les hospices. Voici l'arrêté de cet administrateur:

> Le délégué du Gouvernement provisoire pour l'administration des hôpitaux et hospices,
>
> Vu le décret de la Convention nationale en date du 4 juillet 1793, portant que les enfants-trouvés prendront le nom d'enfants de la patrie;
>
> Arrête:
>
> Art. 1er. Les enfants désignés ci-devant sous le nom d'enfants-trouvés, abandonnés ou orphelins, reprendront à l'avenir le nom d'enfants de la patrie.
>
> Art. 2. L'inscription placée au-dessus de la porte de l'hospice sera modifiée et portera:
>
> HOSPICE DES ENFANTS DE LA PATRIE.

Veut-on savoir comment cette mesure est appréciée par l'esprit chrétien du journal religieux l'*Univers*? Lisez:

> Jusqu'à présent, nous étions dans l'absurde; nous voilà dans l'odieux. C'est bien là de la réaction de la pire espèce. A quel degré de turpitude sommes-nous descendus pour qu'on ressuscite de [illegible]? Pourquoi les bâtards seraient-ils plus que les enfants [illegible] de la patrie? C'est une insulte au bon sens et à la pudeur publique: veut-on rétablir les primes pour les filles-mères? Tous les législateurs ont honoré le mariage, il était réservé à ceux de 1793 de l'avilir [illegible]tiquement; et M. Thierry les prend pour modèles en 1848!

Que dirait la grande âme démocratique de saint Vincent-de-Paule, si elle voyait la charité chrétienne ainsi comprise par un organe catholique?...

La République aux Colonies.

A Monsieur le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

La correspondance que vous avez reçue de la Basse-Terre (Guadeloupe) ne vous a pas bien informé de ce qui s'est passé à la ville de la Pointe-à-Pitre. Là, comme dans le reste de la colonie, l'enthousiasme pour la République a été le même qu'à la Basse-Terre. Les classes diverses de la population se sont toutes confondues dans une [illegible] union; les deux loges maçonniques, composées l'une des [illegible], l'autre des hommes de couleur, se sont réunies. Si, dans le [illegible], l'élan a été contenu, il ne faut l'attribuer qu'à l'attitude [illegible] gouverneur, qui se trouvait alors à la Pointe-à-Pitre. Les [illegible] nous avons reçues directement de cette partie de la colonie nous mettent à même de vous attester ces faits.

Agréez, etc.

Les délégués de la Guadeloupe,
JABRUN, E. THIERS.

Paris, ce 26 avril 1848.

L'Idée phalanstérienne en Angleterre.

La Théorie sociale de Ch. Fourier, jusqu'à ces derniers temps méconnue et repoussée en Angleterre, paraît vouloir se naturaliser enfin chez nos voisins et se faire anglaise, comme elle s'est déjà faite allemande et américaine.

Il y a quelques jours à peine, les lecteurs de la *Démocratie pacifique* lisaient avec intérêt la traduction d'un article très bienveillant d'un des journaux les plus répandus en Angleterre (le *Morning Chronicle*) sur une exposition de la Théorie phalanstérienne faite à Londres par V. Considerant.

Voici que le numéro d'avril de la *Westminster and Foreign Quarterly Review* nous apporte aujourd'hui un nouveau témoignage de la bienveillance de nos confrères d'outre-Manche à l'endroit de l'idée d'ordre et de progrès que nous défendons depuis tantôt dix-sept ans, et dont la valeur [illegible] connue aujourd'hui, à quelques exceptions près, par tous les hommes de cœur et d'intelligence qui s'inquiètent [illegible] préoccupent de l'avenir.

L'auteur de l'article [illegible]

[illegible] le vrai principe du progrès, de l'accroissement de la production et de tous les avantages sociaux nécessaires à l'homme.

» Inattaquables au point de vue industriel, ces plans sociaux peuvent être mis en question jusqu'à ce que la pratique en ait démontré la valeur, et ce serait un grand malheur pour la société, si ce plan et plusieurs autres n'étaient pas loyalement essayés. On n'est jamais plus près d'une vérité que lorsqu'on a découvert une erreur : c'est un embarras de moins dans la marche de la société.

» Un phalanstère, tel que Fourier le conçoit, est une résidence pour deux mille personnes environ, contenant des boutiques, des manufactures, des lieux d'amusements, des jardins et des terres labourables ; en un mot, une nation sur une petite échelle, produisant ce qu'il lui faut pour se nourrir et se vêtir ; et où tous travaillent, aussi bien les enfants que les femmes et les grandes personnes, à des occupations qu'ils ont choisies par goût.

» La rémunération de chacun serait en raison de son capital, de son travail et de son talent, en outre d'un minimum de logement, de vêtement et de nourriture assuré à tous les membres de l'association.

» Fourier prétend que l'on trouve chez deux mille individus [illegible] toutes les variétés de goût nécessaires pour que tous soient [illegible], sollicités vers un travail quelconque. »

Tel est, en substance, pour ce qui concerne Fourier, l'esprit de la lettre adressée à M. Albert, ouvrier et membre du Gouvernement provisoire.

L'auteur de cette lettre a droit à toute notre reconnaissance pour la manière bienveillante et impartiale dont il parle d'une doctrine si longtemps méconnue, calomniée et repoussée dans le pays où il écrit.

Elections générales.

Nous lisons ce soir dans le *Messager* :

Le dépouillement du travail des sections se fait aujourd'hui dans les douze mairies ; il ne sera terminé que dans la soirée. Force nous est donc de publier des résultats encore incomplets. Toutefois la majorité est complètement dessinée, bien qu'il y ait lieu de croire qu'elle puisse être modifiée par les chiffres qui restent encore inconnus, puisque nous ne produisons ici que le relevé du cinquième tout au plus des suffrages exprimés :

	LAMARTINE.	LEDRU-ROLLIN.	BLANC.
1er arrondissement 10e section.	553	100	»
11e	505	114	92
18e	495	138	40
20e	775	385	366
2e 1re	864	175	153
2e	451	167	137
10e	737	»	»
17e	918	»	»
25e	575	180	157
31e	580	159	»
3e 2e	700	257	206
7e	686	160	109
9e	1 231	»	»
12e	617	225	»
15e	733	271	184
Plusieurs sections réunies.	10 895	4 751	3 829
2e arrondissement. 1re section.	452	207	182
3e arrondissement. 7e section	1 000	309	531
4e arrondissement. 1re section.	851	336	«
11e section.	754	»	»
7e 20e	395	219	205
Section du Renard.	467	224	202
8e arrondissement. 10e section.	700	714	710
4e	345	206	193
10e	458	252	226
12e	348	293	260
27e	303	246	213
10e 4e	778	589	559
5e St-Th.-d'Aq.	850	»	»
11e	581	146	115
12e	775	150	126
17e	858	345	308
20e	842	570	344
[illegible] Bourg-la-Reine.	925	50	26

En somme, les voix aujourd'hui contrôlées qui appartiennent à M. Lamartine, montent à 56 mille environ ; celle de MM. Dupont (de l'Eure), Marrast, Arago et Garnier-Pagès, sont un peu au-dessous de ce chiffre, tandis qu'on ne compte pas encore 11 000 suffrages au profit de M. Ledru-Rollin, et 9 000 à celui de M. Blanc, dont les chances sont primées par celles de MM. Marie, Béranger, Crémieux, Carnot, Bethmont, Duvivier, Lasteyrie, Vavin, Buchez, Recurt, Cavaignac, Peupin, Corbon, Schmit, Agricol Perdiguier, Pagnerre, Lamennais, Caussidière, Cormenin.

A Bordeaux, le nombre des votants a été de 26 260 ; et la liste sur laquelle figurent MM. Lamartine, Ducos, Cl. Thomas, Billaudel, a obtenu une grande majorité. Les votes des arrondissements ne sont pas encore connus.

A Rouen, le parti du commissaire départemental a succombé ; M. Lamartine a réuni 78 000 voix. MM. Desjobert, Osmont, Levavasseur, anciens députés de la gauche, et M. Victor Grandin, conservateur indépendant, sont au nombre des élus. M. Deschamps ne vient sur la liste que le 20e, avec 25 000 voix, quand le dernier des élus en a 53 822. Quatre ouvriers figurent dans la députation de la Seine-Inférieure.

On n'a pas encore les résultats du scrutin de Lille. A Douai, M. Larmatine a eu 10 [illegible] voix sur 11 300 votants. Les autres candidats opposés à MM. Delescluze, Ledru-Rollin et Flocon, ont réuni de 8 à 10 000 voix. MM. Ledru-Rollin et Flocon en ont obtenu 682 et 729, et M. Delescluze, commissaire départemental, 554.

Les opérations connues du département de l'Eure donnent à la liste des républicains selon la majorité du Gouvernement provisoire, 47 000 voix pour Dupont (de l'Eure) et Garnier-Pagès, et douze à treize mille voix seulement aux partis opposés. Les onze représentants dont la nomination paraît assurée, sont MM. Dupont, Garnier Pagès, Legendre, Picard, Dumont, Canel, Alcan, Davy, Langlois, Paul Sevaistre et Montreuil ([illegible] voix pour ce dernier).

MM. Demanie, Delanery et Legrand viennent ensuite avec treize mille et [illegible] mille voix, puis MM. Vatimesnil et Durière avec neuf mille [illegible] n'a réuni que [illegible].

A [illegible], les dix candidats qui ont obtenu le plus de voix sont MM. [illegible], [illegible], [illegible], J. Bertrand, Soullié, Ferrand, David, [illegible] et [illegible].

Voici les renseignements qui sont parvenus sur les élections de l'Allier :

Les neuf cantons de l'arrondissement de Moulins ont élu à l'unanimité, pour leur représentant à l'Assemblée nationale, le général Courtais, commandant supérieur de la garde nationale.

Dans l'arrondissement de Montluçon, quatre cantons, dont les élections sont connues, ont donné la même unanimité. Il y avait 12 340 votants : le général Courtais a obtenu 12 346 voix ; le citoyen Tourret, 12 320.

ELECTIONS DE SEINE-ET-MARNE.

Votants,	Lisy, 1 893	Crécy, 1 227	3 115
Oscar Lafayette,	1 888	1 227	3 115
Georges Lafayette,	1 891	1 207	3 098
Lasteyrie,	1 806	1 151	2 957
Auberger,	1 378	1 060	2 438
Bastide,	1 083	1 046	2 129
Drouin fils,	1 769	1 210	2 969
Portalis,	1 627	1 063	2 690
Chappon,	1 520	1 097	2 617
Gillaud,	422	182	602
Ménagé,	597	57	651
Etienne d'Harcourt,	542	94	633
Krantz,	460	35	495

ELECTIONS DU LOIRET.

Résultat de 27 cantons.

1. Roger,	59 401
2. Rondeaux,	59 927
3. A. Martin,	58 248
4. Abatucci,	57 009
5. Arbey,	44 560
6. E. Péan,	35 854
7. Michot,	31 892
8. V. Considerant,	28 845
9. Guindey,	25 230
10. Cormenin,	24 792
11. Perrot,	18 070
12. Genteur,	17 891

Il reste à connaître les élections de Meung, Briare, Châtillon-sur-Loire, Châtillon-sur-Loing et les élections de l'armée.

Pour le département de l'Aude, une dépêche télégraphique donne les noms suivants :

Les citoyens Armand Barbès, Sarrans, Trinchaut, avocat, commissaire du Gouvernement ; Raynal, Théodore, sous-commissaire ; Joly fils, Marc Solier et Anduze.

ACTES OFFICIELS.

Le Gouvernement provisoire,

Vu la loi du 8 août 1847, portant fixation des dépenses de l'exercice 1848 ;

Vu le décret du 2 mars 1848, portant que les corps des citoyens morts pour la République dans les journées des 23 et 24 février 1848, seront disposés dans les caveaux de la colonne de Juillet et réunis aux cendres des combattants de 1830 ;

Considérant qu'il importe d'exécuter dans ce monument les travaux nécessaires pour la sépulture des corps qui y ont été déposés à la suite de la solennité du 4 mars ;

Considérant qu'il n'existe aucun crédit pour acquitter les dépenses de ces travaux, dont le devis s'élève à 29 000 fr. ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics,

Décrète :

Art. 1er. Il est ouvert, sur l'exercice 1848, au ministre des travaux publics, un crédit extraordinaire de 29 000 fr., pour être employé au paiement des travaux à exécuter à la colonne de Juillet, pour la sépulture définitive des citoyens morts en combattant pour la République, les 23 et 24 février 1848.

Art. 2. La régularisation de ce crédit extraordinaire sera proposée à l'Assemblée nationale.

Art. 3. Les ministres des travaux publics et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

—

Rapport au Gouvernement provisoire sur l'établissement d'un bilan général à sanctionner par l'Assemblée nationale comme point de départ financier de la République (1).

Citoyens,

A l'époque de l'établissement du gouvernement représentatif, en 1814 aucune comptabilité publique, à l'instar de celle que la France possède aujourd'hui, n'ayant existé sous l'Empire, non plus que pendant les périodes politiques qui l'ont précédé, il devint indispensable d'établir une séparation tranchée qui formât le point de départ financier du nouveau gouvernement. De là est né le *découvert du service antérieur au 1er avril 1814*, dont le solde figure encore dans la situation générale de l'administration des finances. La nécessité de la même séparation n'a pas été reconnue lors de la Révolution de 1830, parce que la dynastie seule était changée, et que le principe constitutif du gouvernement restait le même. Nous sommes aujourd'hui placés dans d'autres conditions en passant d'une monarchie à une République. Je vous propose, en conséquence, citoyens, d'adopter une mesure analogue à celle de 1814. L'époque de séparation gouvernementale au point de vue financier demeurera fixée au 24 février, et les termes en seront obtenus, par voie rétroactive, en appelant toutes les branches de service, de recette et de dépense, à dresser le tableau des droits constatés et réalisés jusqu'à cette époque, pour servir, avec le résultat du service de la trésorerie et de la dette inscrite, à déterminer le chiffre du découvert total légué à la République par le gouvernement déchu. Ce travail d'ensemble, dont le département des finances demeurera chargé de centraliser sans retard les nombreux éléments, composera ainsi un *bilan général* à sanctionner, comme point de départ financier, par l'Assemblée nationale. Je ne doute pas, citoyens, que vous n'en appréciiez la haute utilité, et j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de décret nécessaire à cet effet.

Ce 25 avril 1848.

Le membre du Gouvernement provisoire,
ministre des finances,
GARNIER-PAGÈS.

(1) Ce rapport, qui devait précéder le décret publié hier par le *Moniteur*, a été omis ; nous le rétablissons.

[illegible] bué au trésor public, en matière de contribution directe, s'exercera avant tout autre sur les sommes dues par le propriétaire de l'immeuble grevé.

Art. 3. La contribution concernant des étrangers n'ayant point de domicile en France sera comprise dans des rôles rendus exécutoires contre les propriétaires débiteurs, et recouvrés sur ceux-ci à titre d'avance.

Art. 4. Les propriétaires débiteurs, avant de se libérer envers leurs créanciers, seront tenus de se faire représenter la quittance de la contribution établie par le décret du 19 avril, sous peine d'en demeurer personnellement responsables.

—

Sont étendues à tous les officiers mariniers et matelots, ainsi qu'aux sous-officiers, caporaux et soldats des troupes de la marine qui sont en état de désertion, les dispositions du 19 avril 1848, portant amnistie en faveur des déserteurs de l'armée de terre.

—

Le colonel Camon (Jacques), du 53e régiment d'infanterie de ligne, est nommé général de brigade, en remplacement du général Husson, admis à la retraite.

Commission de Gouvernement pour les Travailleurs, siégeant au Luxembourg.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

L'Assemblée nationale sera réunie dans quelques jours. Il importe donc que les graves questions qui doivent lui être soumises soient posées et débattues.

Voici l'ensemble des actes et des idées sur lesquels nous appelons l'examen des divers membres de la commission, que nous venons de convoquer à cet effet. Nous avons cru devoir publier d'abord cet exposé, pour que le débat, préparé d'avance, soit plus fructueux.

PREMIÈRE PARTIE.

A peine annoncée et installée, la commission a pu compter par des désastres tous les vices de notre régime économique. Une société ébranlée jusqu'en ses fondements par suite de la trop longue application d'un principe subversif, voilà ce que la commission a eu devant elle. Industries en déroute et demandant secours, ateliers en désordre, intérêts en guerre, ouvriers et patrons divisés par des contestations de chaque jour, entreprises tout à coup arrêtées, intervention de l'Etat réclamée à grands cris par des propriétaires d'usines, protection de l'Etat invoquée avec angoisses ou colère par une foule de travailleurs aux abois, tel est le spectacle qu'a fait passer sous nos yeux le système de la concurrence réduit à déposer le bilan de ses misères.

Mais, d'un autre côté, il nous a été facile de reconnaître qu'il y avait au fond de cette société malade une tendance, sinon générale, du moins très énergique, à encourager les tentatives généreuses et à se préoccuper d'une meilleure organisation du travail.

Méditer avec ardeur le code des prolétaires à affranchir, en préparer silencieusement les matériaux, se confiner enfin dans des études solitaires, n'aurait pas suffi. Placés au milieu d'une mêlée confuse d'intérêts qui s'adressaient à nous impétueusement, pressés par les clameurs de la misère saisie d'une impatience légitime, nous avions à écouter les plaintes, à calmer les irritations, à terminer les différends par une impartiale bienveillance, à maintenir par un arbitrage permanent la tranquillité de Paris, à accueillir comme des bienvenus et à guider les travailleurs qui offraient de fonder, à côté d'un passé chancelant, des associations fraternelles, colonies de l'avenir.

Ce qu'une semblable mission renfermait de dangereux, ce qu'elle pouvait soulever contre nous de ressentiments aveugles et de passions ingrates, ce qu'elle exigeait de prudence et de fermeté, soit à l'égard des résistances injustes, soit à l'égard des prétentions outrées, il ne nous appartient pas de le dire. Au sein de la plus affreuse détresse, dans l'orageuse ivresse d'une révolution, sous le coup des plus pressantes nécessités, et avec le sentiment de sa force, la population ouvrière, dont nous avons vécu entourés, s'est montrée constamment calme et confiante. Ce n'est pas nous qui parlons ici, ce sont les faits.

CONCILIATIONS. — Appelés chaque jour, comme arbitres dans les contestations des ouvriers et des patrons, nous sommes intervenus toutes les fois que notre intervention a été acceptée par les deux parties. Un grand nombre de conciliations ont été ainsi opérées. Nous n'en citerons que quelques-unes, à cause de leur importance capitale : la paix de la place publique en dépendait.

Et d'abord, on nous a reproché assez généralement d'avoir fait décréter la diminution de la durée du travail. Eh bien, à part les considérations de justice, d'humanité, de saine économie politique, qui militaient en faveur de cette mesure, il est bon qu'on sache qu'il y avait là, le lendemain de la révolution, une question terrible, une question de guerre civile. Que fîmes-nous, cependant ? Malgré des réclamations ardentes et qui pouvaient sembler irrésistibles, nous refusâmes hardiment de rien décider avant d'avoir consulté les chefs d'industrie ; et, convoqués en grand nombre, ils s'empressèrent d'adhérer à la demande des ouvriers, tant l'adhésion leur parut équitable et le refus périlleux !

Paris n'a pas su que le 29 mars dernier il a failli se réveiller sans pain. Les ouvriers boulangers refusaient de la manière la plus formelle de continuer leurs travaux, si leur situation, si pénible en effet, n'était point améliorée sans retard. Ils arrivèrent au nombre de plusieurs mille au Luxembourg pour exposer leurs souffrances et leurs résolutions. Tous les travaux de boulangerie avaient été abandonnés et ne devaient pas être repris. Les patrons accouraient consternés. Des délégués, désignés par les patrons et par les ouvriers, discutèrent, grâce à notre intervention, tous les détails de leur situation respective. Un arrangement amiable eut lieu enfin ; un tarif fut adopté, à la satisfaction de tous, et ces milliers d'hommes, dont le travail est le premier besoin de la ville, se retirèrent émus et reconnaissants. Paris eut du pain le lendemain et ne sut même pas qu'il avait été sur le point de n'en pas avoir.

Quelques jours auparavant, la circulation dans Paris avait été doublement menacée.

C'était d'abord le pavé des rues qui conservait encore le mouvement de la Révolution. Les voitures ne pouvaient circuler. Or, les paveurs refusaient d'aplanir les chaussées et mettaient des conditions nouvelles à leur travail. Reconnues légitimes, dans un débat contradictoire des patrons et des ouvriers, les demandes des paveurs furent accueillies favorablement, et les rues reprirent leur aspect accoutumé.

Mais à peine les pavés étaient-ils remis en place et la circulation redevenue possible, que, sur tous les points de Paris, les voitures s'arrêtèrent. Ce furent d'abord les omnibus, favorites, etc. ; puis les fiacres, cabriolets, etc., toutes les voitures publiques. Des questions de salaire divisaient les cochers et les entrepreneurs. Pendant plusieurs jours, les délégués des parties furent contradictoirement entendus. Un accord eut lieu enfin, et la circulation reprit de toutes parts.

Une salle provisoire était à construire pour les délibérations de l'Assemblée nationale, l'enceinte de l'ancienne chambre des députés n'étant pas assez vaste pour la République. Au moment où les travaux devaient être poussés avec le plus d'activité, l'ouverture de l'Assemblée approchant, les couvreurs descendirent du toit de l'édifice et refusèrent d'y remonter, par suite de différends avec les entrepreneurs. Notre in-

[illegible] embarras. Patrons et ouvriers prennent séparément le chemin du Luxembourg ; ils en sortent presque toujours ensemble.

Les procès-verbaux de ces conciliations sont déposés aux archives de la commission, revêtus de la signature des parties ; modestes archives du travail et de la concorde !

Associations fondées.

Tout en travaillant ainsi à rapprocher des intérêts divisés, nous avons voulu rapprocher aussi l'avenir du présent par quelques créations nouvelles. Plusieurs associations importantes ont été fondées par nos soins ; à l'heure qu'il est, ces sociétés travaillent au milieu de Paris.

L'ancienne prison de Clichy est devenue un vaste atelier. Les ouvriers tailleurs, réunis en association, y exécutent de grands travaux pour l'Etat. Voici quelques détails sur l'organisation et la situation de la société.

Le principe sur lequel repose l'association des ouvriers tailleurs est la fraternité. Association mobile, elle est toujours ouverte au travailleur qui se présente, en demandant du travail et en acceptant les conditions fraternelles de la maison. Ces conditions sont l'égalité du salaire pour tous les associés, le partage égal des bénéfices, et l'activité dans le dévouement.

Un jury, nommé par élection, est chargé de veiller au bon ordre, et, s'il y a lieu, de prononcer les exclusions.

Trois délégués, élus par l'association, la représentent et l'administrent conjointement avec une commission administrative.

Une commission d'examen contrôle les actes de l'administration.

La *Commission de gouvernement pour les travailleurs* est représentée près de l'association par un agent, M. Frossard, entré en fonctions depuis le 14 avril.

L'association est installée et travaille depuis les premiers jours de ce mois.

L'Etat lui a commandé, pour la garde nationale sédentaire, 100 000 tuniques, à 10 fr. la tunique, et 100 000 pantalons, à 5 fr., le drap étant fourni ; pour la garde nationale mobile, 10 180 tuniques, à 11 fr., 10 180 pantalons à 5 fr.

Ces travaux sont exécutés, en ce moment, par environ 1 200 associés. De plus, l'association donne du travail au dehors à un grand nombre d'ouvrières culottières.

Malgré les frais d'installation et de matériel, l'association, inventaire dressé de sa situation au bout du premier mois, se trouve déjà avoir un bénéfice à partager ; bénéfice modeste, il est vrai, comme tout bénéfice de début, mais qui est à la fois un encouragement et une espérance.

Le nombre considérable d'ouvriers qui se sont présentés dans les premiers jours, et qui ont dû se partager des travaux insuffisants pour tant de mains ; l'affluence, quelque peu désordonnée des gardes nationaux qui venaient en foule aux portes des ateliers demander leurs habits ; l'inexpérience administrative, si naturelle dans les premiers jours, ont causé d'abord quelque confusion dans le travail. Mais des mesures d'ordre ont été prises, et aujourd'hui, les ouvriers associés, les uns réunis dans la vaste salle de l'ancien parloir, les autres dispersés par groupes dans les cellules, travaillent avec la généreuse ardeur que donne la certitude de servir une idée féconde. Noble spectacle, au milieu des luttes de l'antagonisme universel, à côté des intérêts aux prises, que cette grande assemblée d'hommes unis par les liens de la plus intime solidarité ; touchant spectacle que cette prison devenant le premier asile de la vraie liberté !

La caserne de l'allée des Veuves, aux Champs-Elysées, a reçu une seconde société fondée sur les mêmes principes de dévouement fraternel. Les selliers y travaillent aux équipements de la cavalerie.

Les ouvriers fileurs, réunis en une troisième association, ont reçu également des commandes importantes de l'Etat, et se sont entendus, par nos soins, avec une autre association, celle des ouvriers passementiers.

Chaque jour, des sociétés nouvelles se présentent devant la commission avec leurs plans et leurs statuts, demandant aide et approbation. Les chefs d'ateliers viennent, de leur côté, offrir leurs usines à l'Etat, et mettre à sa disposition leurs instruments de travail, les uns par générosité, d'autres par un calcul intelligent.

A en juger par la force du courant qui emporte la vieille société, la transformation, sans la crise, serait facile et prompte. Le mouvement est donné en effet ; il est irrésistible. Tout pousse, tout est entraîné vers l'association, système sauveur qui tôt ou tard sera béni par ceux-là surtout qui, aujourd'hui, le décrient et le calomnient. Le régime de la concurrence, de l'antagonisme, c'est-à-dire de l'anarchie et de la haine, du désordre et de la guerre, abdique au sein des calamités qu'il a produites.

Peut-être pourra-t-on retarder la chute par quelques compromis d'un jour ; et, pour notre compte, nous ne nous refuserons pas à étayer de notre mieux cet édifice vieilli qui, de toutes parts, se lézarde et craque. On peut nous en croire, nous à qui, depuis la Révolution de février, cette périlleuse et ingrate besogne n'a valu que fatigues presque surhumaines, injures, calomnies, et calomnies de la part de ceux-là mêmes dont, au risque de notre popularité, quelquefois au péril de notre vie, nous protégions la sécurité. Mais qu'on ne se fasse pas illusion ! Le temps est passé des vains palliatifs : à une situation désespérée il faut des remèdes souverains...

Lesquels? C'est ce que nous avons cherché de bonne foi, en tenant compte des nécessités d'une transition, avec tous les ménagements que l'équité conseille, mais aussi en partant de ce principe : Fais ce que dois, et le bien adviendra. (*La suite au prochain numéro.*)

Dons patriotiques.

Le total des recettes faites par la commission des dons et offrandes patriotiques dans les journées des 23, 24 et 25 avril s'élève à 21 804 fr. 78 c.

— Les officiers et employés à la direction d'artillerie ont adressé au ministre de la guerre la somme de 158 fr. 27 c. à titre de don à la patrie.

Reconnaissance de la République par les Etats-Unis.

Le ministre des Etats-Unis s'est rendu aujourd'hui au siège du Gouvernement provisoire pour lui présenter les lettres de reconnaissance de la République française par la République américaine. Il a adressé le discours suivant aux membres du Gouvernement :

Au président et aux membres du Gouvernement provisoire de la République française.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter une lettre du président des Etats-Unis, qui me donne la qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de cette République près la République française.

En présentant cette lettre, je dois exprimer en même temps la sollicitude sincère que le président éprouve pour la prospérité de la France, et je suis chargé de vous faire connaître son désir ardent de cultiver avec zèle et cordialité les relations les plus amicales entre les deux Républiques, qui serviront à cimenter leurs intérêts réciproques les plus chers.

[illegible] part des vœux ardents pour que, lorsque la République aura passé de vos mains, qui ont guidé ses destinées, entre celles de l'Assemblée nationale qui va bientôt se réunir, ce grand corps couronne ses travaux par l'établissement d'institutions qui assurent à la France la plus grande prospérité et la gloire la plus pure.

Signé : RICHARD RUSH.

Paris, 26 avril 1848.

M. Lamartine, chargé par le Gouvernement provisoire, en qualité de ministre des affaires étrangères, a répondu en ces termes :

Citoyen ministre,

Le Gouvernement provisoire m'a chargé de le représenter en ce moment pour recevoir de vos mains le premier acte de reconnaissance officielle de la république française. La France avait reconnu, la première, l'indépendance de la République américaine, jeune, faible, contestée encore, mais qui, sous l'influence féconde du principe démocratique, devait grandir en un demi-siècle aux proportions d'un continent presque tout entier. Par un juste retour de la Providence, il appartenait à la République américaine de reconnaître, la première, la nouvelle République française, et d'apposer, pour ainsi dire, sa signature sur l'acte de naissance de la démocratie française en Europe. Cette signature, Monsieur le ministre, portera bonheur à la République. Malgré les agitations et les embarras inséparables d'une pareille crise, de la chute d'une forme de gouvernement, de la création d'institutions toutes différentes, d'un si grand déplacement d'hommes et de choses, dites-le à vos concitoyens, tout nous donne l'assurance que leurs vœux pour la France seront accomplis, et que la République sortira, grande et forte, de nos faibles mains pour passer, plus grande et plus forte encore, entre les mains de la nation tout entière. Ce qui nous donne cette confiance, Monsieur le ministre, c'est que le peuple français est mûr désormais pour ses institutions. Ce qui n'était, il y a cinquante-cinq ans, que l'idée des hommes supérieurs de la nation a passé dans les idées et dans les mœurs du peuple tout entier sans exception. La République qu'il veut, aujourd'hui, c'est celle que vous avez fondée vous-mêmes ; c'est une République progressive, mais conservatrice des droits, de la propriété, des industries, du commerce, de la probité, de la liberté, du sentiment moral et religieux des citoyens. C'est une République dont le premier cri a été un cri de générosité, de fraternité, qui a brisé dans sa propre main l'arme des vengeances et des réactions politiques, qui a proclamé la paix, et qui, au lieu d'inscrire sur sa bannière des mots funestes d'expropriation et de proscription, y a inscrit l'abolition de la peine de mort et la fraternité de tous les peuples.

Ces principes adoptés, nous l'espérons par l'Assemblée nationale, affermis par une force invincible, dont chaque citoyen s'est fait, comme vous l'avez vu, le soldat volontaire, concentrés dans une forte unité représentative du gouvernement, feront de la République française la glorieuse sœur de la République américaine, et l'on pourra dire du peuple français et du peuple américain ce que l'on disait, jadis, d'un homme cher à nos deux pays, la République des deux mondes.

Quant aux sentiments que le peuple français renvoie avec sensibilité et reconnaissance aux citoyens et au gouvernement des Etats-Unis, je vous les exprimerai en un seul mot, citoyen ministre, tout Français a pour les Américains le cœur de Lafayette.

Révolution européenne.

Le *Boersenhalle* publie les nouvelles suivantes sur la guerre des duchés dano-allemands :

Rendsbourg, 23 avril. — Hier, dans l'après-midi, les troupes prussiennes sont parties d'ici. Les autres troupes fédérales et nos dragons les ont suivies. Dès sept heures et demie, il est arrivé plusieurs chariots remplis de blessés ainsi que plusieurs prisonniers danois. Nous avons appris qu'à l'approche des Prussiens, les Danois s'étaient retirés de Kropp à Schleswig, et qu'entre deux et trois heures un combat très vif s'était engagé à l'ouest, près de Buedorf. Les Prussiens, sans attendre leur artillerie, prirent d'assaut l'ancien Danewirke, nouvellement fortifié, ainsi que les retranchements près de Busdorf. Ils se sont rendus maîtres ensuite de Friedrichsberg et de l'Erdbeerenberg. Les Danois possèdent encore les digues et Gottorff. Beaucoup d'hommes ont péri. En même temps que les Prussiens, le corps de Zastrow s'est avancé sur l'aile gauche vers Missunde, a démonté les canons ennemis, et était sur le point de se frayer un passage. Plus loin, en descendant la Schlei, le corps franc de Wasner a traversé le fleuve. Ainsi, la retraite des Danois est coupée, et ils seront forcés de se rendre ou de périr.

11 heures. — On amène toujours des blessés ici. Il y a plus de trente prisonniers. On dit que Schleswig est pris.

24 avril. — Les Prussiens se sont emparés de la ville de Schleswig. On dit que deux divisions de Danois et quelques dragons ont passé du côté des Prussiens. On ajoute que les Danois ont traversé la Schlei près de Missunde et qu'ils ont tiré sur les nôtres pour les empêcher de passer. Leurs canons ont été démontés. Ce sont les 20e et 31e régiments prussiens qui ont le plus souffert.

25 avril. — Hier soir, le bruit courait ici que le roi Frédéric VII était mort. On attend encore à Altona des troupes d'Oldenbourg et de Hanovre.

La *Gazette officielle de Prusse* du 23 contient les lignes suivantes :

Des nouvelles officielles, arrivées à l'instant, nous apprennent que le gouvernement danois a ordonné, le 19 courant, l'embargo à l'égard de tous les navires allemands se trouvant dans les ports danois, et à ses vaisseaux de guerre de capturer les navires prussiens.

Le correspondant de l'*Indépendance belge* continue à s'occuper des réunions populaires de Berlin. Il écrit de cette ville, 23 avril :

Dans un second meeting, tenu sous les Zelten aujourd'hui dimanche, la plupart des orateurs ont récriminé avec plus ou moins d'énergie contre l'attitude de la bourgeoisie dans la journée de jeudi. Les radicaux soutiennent que la démonstration pacifique qu'ils avaient projetée pouvait avoir lieu sans enfreindre les lois existantes. On a signalé, chez la garde bourgeoise, des tentatives de répression, inutiles et violentes.

De nouveau, l'élection à deux degrés a été mise en cause. Les orateurs ne se font pas faute de la combattre. Forcés de l'admettre en fait, ils s'en vengent du moins théoriquement et par des discours.

Le meeting avait réuni trois mille personnes. Il se composait en grande partie d'ouvriers et de petits bourgeois. Une pluie assez forte n'a empêché ni les orateurs de parler ni l'auditoire de leur prêter une attention soutenue.

On semblait écouter avec faveur les motions avancées et les discours vigoureux. Un orateur modéré prenait-il la défense de la bourgeoisie ou du ministère, le comité directeur avait de la peine à obtenir le silence et à protéger, en la personne du *modéré*, la liberté de la parole.

Le club politique, auteur principal de la démonstration de jeudi dernier, est sur le point de se dissoudre. Plusieurs membres du comité ont donné leur démission.

L'Autriche et la Prusse ont demandé que la Confédération germanique ne se réunisse que le 15 mai.

Le maréchal Radetski a a trouvé en Italie [illegible] sions de guerre. Une correspondance dit que [illegible] portait ces mots : *Je pourrai dévaster l'Italie, mais jamais la reconquérir.*

Une lettre de Coire rapporte qu'un armistice aurait été conclu en Lombardie.

On écrit de Venise, le 17 : « Les colonnes d'avant-garde du général Durande, doivent passer le Pô à [illegible] Lui-même se portera ensuite sur Padoue. On dit que les [illegible] liens refusent obstinément de se battre. On [illegible] mes de renfort de Piémont. — Les bulletins d'Udine [illegible] Hongrois qui se trouvent à Vérone, au nombre de 10 000 [illegible] prenant que les troupes hongroises devaient marcher sur l'Italie, ont accueilli cette nouvelle avec enthousiasme, criant : Vive la [illegible] ! vive l'Italie ! »

De nouveaux volontaires de Naples et de Rome se rendent en grand nombre dans la Lombardie.

On écrit de Catalogne à la *Sentinelle des Pyrénées* :

Les carlistes sillonnent notre pays dans tous les sens. Castellar de N[illegible] a été occupé malgré les efforts d'un détachement commandé par Damasco Alonso. Ils y sont restés jusqu'à deux heures du matin. On les a rencontrés également dans les environs d'Olot.

Une autre bande qui errait non loin de Gandesa a joint un [illegible] un sergent et quatre soldats et a dirigé sur eux une décharge [illegible] bout portant. L'officier a réussi à s'échapper en abandonnant son cheval. Le sergent et les soldats, d'abord faits prisonniers, se sont [illegible] suite, mais sans armes ni bagages.

On a répandu un assez grand nombre de proclamations [illegible] par le cri de vive la République ! et signées : Enrique [illegible] Je les crois apocryphes malgré la signature dont [illegible] rique est prince, il est Bourbon : c'est vraiment trop de [illegible]

Madrid est tranquille, mais Madrid est plein de [illegible] de patrouilles. Le gouvernement a donné l'ordre de [illegible] tinctement contre tout habitant qui se [illegible] dans la rue [illegible] ment d'alarme ; mais au moindre bruit les troupes [illegible] les passants se sauvent, les magasins se ferment, les [illegible] rent les rues et toutes les autorités politiques [illegible] mouvement. Madrid est tranquille, mais tous les jours [illegible] nouvelles arrestations de personnes suspectes [illegible] siége et toutes les garanties individuelles [illegible] nombre de la police augmente chaque jour, les fonds [illegible] raire se cache et la banqueroute approche.

— On lit dans une correspondance de Madrid, publiée par le *Morning-Chronicle* : « Il paraît que le gouvernement espagnol a adopté un parti très insolite, celui de retourner la note de [illegible] de M. Bulwer. On ajoute que l'on a cru devoir faire [illegible] une lettre à la reine Victoria, pour demander le rappel de M. Bulwer. Cet acte du gouvernement espagnol n'a abouti à rien. »

On écrit de Dublin, 24 avril :

L'opinion en faveur parmi le parti républicain est qu'il n'y aura pas de mouvement avant le 25 mai, anniversaire du soulèvement de 1798 ; il est à croire qu'il n'y a pas de plan de soulèvement bien [illegible] Smith, O'Brien et Mitchell sont allés faire de l'agitation dans le Sud avant leur procès.

La détresse est grande à Galway, Sligo et Mayo. Dans un district qui, l'an dernier, comptait encore 100 familles, il n'en reste plus que 17, et les survivants sont dévorés par des fièvres. L'aspect de ces [illegible] navre le cœur. Sur les routes, on est saisi et arrêté par des milliers de mendiants et d'hommes affamés. Les fermiers émigrent en Amérique.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre suivante, que j'ai écrite au rédacteur du *Constitutionnel*. Je vous prie de vouloir bien l'insérer dans votre plus prochain numéro.

A M. le rédacteur en chef du Constitutionnel.

Paris, 27 avril.

Monsieur,

Au pouvoir comme dans l'opposition, j'ai toujours [illegible] calomnies qui s'attaquaient à ma personne. Ce n'est qu'à cette condition qu'on peut marcher directement au but que la conscience [illegible]

Je ne veux pas mépriser celles qui s'attaquent à [illegible] alors c'est l'autorité même de la République qu'on cherche [illegible]

Avant-hier, vous me faisiez assister à une chasse à Rambouillet, [illegible] dans un article intitulé *Nouvelles de la cour*, à une orgie de [illegible] à Trianon et à une chasse à Chantilly.

La cour, c'est là, je le sais, le rêve que vous poursuivez ; ces plaisirs sont ceux des gens que vous représentez.

Pour ce qui me regarde, sachez que, depuis le 24 février, je n'ai pas quitté Paris un instant ; que, sur vingt-quatre heures, vingt ont été par moi consacrées au travail. Si je n'ai pas fait au peuple tout le bien que je voulais faire, les obstacles ont été autre part que dans mon [illegible] d'assiduité et de dévouement.

Le membre du Gouvernement provisoire,
ministre de l'intérieur,
LEDRU-ROLLIN.

AU RÉDACTEUR.

Paris, 27 avril 1848.

Monsieur,

Permettez-moi de vous adresser les lignes suivantes en vous priant de les insérer dans votre plus prochain numéro.

Arrivé à Paris après une absence d'environ cinq ans, je trouve mon nom de famille sur la liste des pensionnés par le gouvernement déchu de Louis-Philippe, publiée dans la *Revue rétrospective*. J'aurais failli à ma dignité personnelle et au plus sacré devoir si je tardais un instant de faire, à ce sujet, la déclaration suivante.

1° Jamais, à aucune époque, ni moi, ni aucun membre de ma famille, n'avons sollicité, ni reçu aucun subside, pension ou secours soit de Louis-Philippe, soit [illegible]

2° Aucun membre de ma famille, depuis [illegible] à Paris.

3° [illegible] il n'a [illegible]

[illegible] violemment des mains tous ceux qui ne portaient pas le nom de M. Sommier. Nous ne ferons pas porter la responsabilité de cette tyrannie sur le peuple, mais exclusivement sur les meneurs. Nous croyons cependant aussi devoir ne pas excuser entièrement l'autorité qui n'avait pris aucune mesure pour maintenir l'ordre en dehors de la salle, en ce jour, la force publique se cachait, elle avait abdiqué.

Les habitants des campagnes se sont distingués par leur bonne tenue et le bon ordre qui régnaient dans leurs rangs. Ce sont eux surtout qui nous donnent confiance dans l'avenir de la liberté.

Ils arrivaient au chef-lieu en rang et en chantant en chœur des airs patriotiques. Ils réalisaient la devise de leur drapeau : *Liberté, égalité et fraternité.* (*La Sentinelle du Jura.*)

MÉZIÈRES. — Les élections sont terminées dans le département des Ardennes ; bientôt nous en connaîtrons le résultat. C'est avec bonheur que nous constatons dès aujourd'hui l'ordre admirable qui a régné dans toutes les opérations électorales. On nous écrit de tous les points de notre département pour attester ce fait. Tous les électeurs d'une commune quittaient leur village au cri de Vive la République ! au bruit des tambours et au chant de la *Marseillaise* et des *Girondins*. Un drapeau républicain flottait au milieu d'eux ; tous marchaient d'un pas ferme, résolu, et c'était un spectacle digne d'admiration de les voir arriver au chef-lieu de canton, préoccupés avant tout du désir de remplir leur devoir de citoyen, sans songer à se livrer au plaisir que provoquent toujours de nombreuses réunions.

On nous signale un attentat a la liberté des votes qui se serait passé dans l'arrondissement de Vouziers. Si le fait est vrai, et nous le tenons de personnes dignes de foi, nous appelons sur son auteur la sévérité de l'opinion publique. M. Spalart, maire provisoire de la commune de Tourteron, se serait placé sur le chemin des électeurs au moment où ils venaient pour déposer leurs votes, et les aurait priés de lui montrer leurs bulletins. Après en avoir pris connaissance, il les aurait déchirés pour y substituer une liste de candidats de sa façon. Il a, dit-on, continué cette manœuvre pendant toute la journée. Nous n'entendons pas la liberté comme M. Spalart. (*Le Propagateur républicain des Ardennes.*)

NIORT, 25 avril. — On lit dans la *Revue de l'Ouest* : « On vote ici dans un ordre parfait ; la salle du scrutin est encombrée, les rues voisines sont pleines de citoyens qui attendent l'instant de déposer leurs suffrages dans l'urne, et cependant malgré cette foule, malgré cette impatience, pas un cri ne se fait entendre, pas la moindre confusion ne règne, pas le plus léger tumulte ne se manifeste. Nous pouvons même dire que ces élections se font avec bien moins d'irritation et de violence que toutes celles qui les ont précédées sous le régime de la corruption et de l'agiotage monarchique. Les citoyens sont calmes, presque tous travaillent dans un même but : le triomphe des idées et des principes républicains.

» Dès dimanche matin, nous entendions le tambour qui annonçait l'arrivée des électeurs ruraux. Il est des communes qui, à elles seules, ont fourni plus de cinq cents électeurs, pas un ne manquait. Dans d'autres, au moment du départ, au lieu de compter des absences, on trouvait un nombre plus considérable de votants que ceux inscrits jusqu'a ce jour, et le maire se hâtait de réparer d'involontaires omissions.

BOURG. — On lit dans le *Journal de l'Ain* du 23 avril ;

« Les élections de Bourg ont commencé hier avec assez d'ensemble ; elles ont été marquées par quelques incidents qui n'avaient pour objet que d'assurer la liberté du vote, mais qui n'ont en rien troublé les opérations électorales. Les communes arrivaient tambour en tête, et faisaient entendre des cris et des chants nationaux.

» A Ceyzériat, un ecclésiastique, le curé de Cise, pour un mot mal compris ou mal entendu, a été obligé de se soustraire à l'agitation qui se formait contre lui. Il a été énergiquement protégé par quelques citoyens. »

BORDEAUX. — Les élections se sont passées, dans toutes les sections, avec un ordre parfait : notre intelligente population a parfaitement compris comment un acte aussi grave devrait être accompli ; les con reappels se sont terminés hier dans la journée, et le dépouillement du scrutin va immédiatement commencer ; nous connaîtrons donc, sous peu de jours, le résultat des nominations de notre département. (*Indicateur de Bordeaux.*)

ORLÉANS. — On lit dans le *Journal du Loiret* d'hier :

« Le scrutin pour la nomination des représentants a eu lieu le dimanche avec beaucoup d'ordre et de régularité dans les cinq cantons d'Orléans. La journée d'hier a été un peu plus chaude ; on nous assure que quelques luttes ont eu lieu. Nous avons été témoins pour notre part du fait suivant. Le maire de la commune de Chanteau avait attendu le moment du vote pour remettre à ses administrés leur carte d'électeur et leur bulletin ; pendant qu'il faisait sa distribution, un ouvrier intervint et lui déclara qu'il n'y avait aucune loyauté à laisser jusqu'au dernier moment les électeurs dans l'ignorance sur leur vote, qu'il y avait là une sorte de violence morale.

» Après de chaudes explications, M. le maire lui donna un soufflet, et les dociles administrés se ruèrent sur le malheureux ouvrier, et le laissèrent dans un état déplorable. Cette violence provoqua une fermentation très-vive, et quelques personnes durent s'entremettre pour faire comprendre au malencontreux officier municipal qu'il était prudent de quitter au plus tôt la ville.

» Nous ignorons du reste quels noms portaient les bulletins délivrés par le maire de la commune de Chanteau.

» Par arrêté, en date de ce jour, M. Bardou, maire de Chanteau, a été révoqué de ses fonctions.

» Nous apprenons que la justice est saisie.

» On nous assure que dans la plupart des cantons d'Orléans les deux tiers au moins des électeurs ont répondu au premier appel.

» Les nouvelles électorales que nous recevons de tous les points de l'arrondissement d'Orléans sont favorables. »

ANGERS, 25 avril. — Les nouvelles qui nous parviennent des divers points du département constatent que les opérations électorales se sont accomplies avec le plus grand ordre et dans le calme le plus parfait. De toutes parts, les électeurs se sont présentés en très grand nombre au scrutin, et, dans certains cantons, l'universalité des électeurs inscrits ont pris part au vote. Chose remarquable, c'est dans les communes rurales, principalement, que ce concours unanime a pu être constaté, et à Angers notamment, les électeurs de la ville ont montré moins d'assiduité que les électeurs de la campagne. (*Précurseur de l'Ouest.*)

LA ROCHELLE, 24 avril. — Les opérations électorales s'accomplissent depuis dimanche, dans notre ville au milieu du calme le plus profond. Pas le moindre bruit, pas le moindre encombrement tumultueux aux abords des deux hôtels où les habitants des communes des cantons *Est et Ouest* arrivent successivement, conduites par leur maire, pour déposer leurs votes dans l'urne électorale. (*L'Echo rochelais.*)

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE. *Le mauvais sujet dans son ménage*, 2 actes, par M. Ph. de [illegible] — THÉATRE DE LA MONTANSIER. *L'Académicien de Pon-* [illegible]

[illegible] s'en exhale cette odeur de rance que la révolution de février a donnée à toutes les productions dramatiques qui lui ont survécu.

Il en est de même de l'*Académicien de Pontoise*, qui s'appelait autrefois le *Précepteur dans l'embarras*. Il s'agit d'un M. Mercadet (Levassor) qui s'est fait précepteur chez un fabricant de manches de couteaux d'outre-Manche, et qui se retrouve en présence de sa femme, une actrice de Montmartre, — ingénue de huit heures du soir à minuit, jamais après, — au moment où il vient d'épouser, par procuration, une ingénue pour de bon.

Tout cela est un peu fort en gueule et assez drolet... — Mais quel drame que la révolution de février ! quelle belle fête que celle de la fraternité ! quelle comédie piquante et grave se joue autour de l'urne électorale ! Ah ! messieurs les habiles du drame et des couplets, que vous êtes maladroits auprès de ce grand dramaturge improvisateur : le peuple que Dieu mène !

A ce propos, n'oublions pas la seconde représentation gratuite offerte au peuple parisien par le théâtre de la République. C'était grand, c'était beau comme la première fois. Cependant l'élément *employé* nous a paru dominer dans la salle, au détriment du travailleur. Que diable ! MM. des mairies et leurs amis, vous viendrez une autre fois, avec ou sans billets ; mais ce jour-là place au peuple ! place à l'ouvrier et à l'ouvrière ! C'est pour les travailleurs manuels, c'est pour ceux à qui un travail ingrat assure à peine du pain, que ce soir-là Corneille déploie sa verve sauvage, que Racine polit ses amoureuses fureurs, que George Sand écrit ses prologues inspirés, et que Rachel met en jeu toute la poésie de ses études. Arrière pour aujourd'hui MM. de la plume et du grattoir ! Le travailleur a si peu de joies ; laissez-lui du moins celles que lui offre la République ; et ne venez pas, ô vous riches qui tenez à ajouter au spectacle de la scene le spectacle de la salle, ne venez pas tenter le pauvre à la porte, en marchandant son billet. Pour Dieu, un peu de cœur, ne le repoussez pas vers les ignobles joies du cabaret quand la République le convie, lui paria, aux joies de l'esprit, au bonheur de la poésie qui élevera son intelligence et que son âme comprend déjà si bien !

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 avril sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes, pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

— Nous apprenons, dit la *Patrie*, que toutes les banques départementales ont adhéré déjà au projet de réunion avec la Banque de France, excepté cependant la Banque de Bordeaux, qui encore n'a point eu à prendre en considération, en assemblée générale, la proposition qu'on lui fait pour fusionner avec la Banque centrale.

On assure que le Gouvernement provisoire a décidé aujourd'hui la réunion de toutes les banques en une seule.

— Comme on l'avait annoncé, aujourd'hui à dix heures du matin, a eu lieu au palais des Beaux Arts, l'ouverture de l'exposition publique des esquisses peintes et modelées de la figure de la République française, ainsi que des médaillons et timbres gravés.

Près de 700 artistes ont concouru, et la grande galerie du rez-de-chaussée, ainsi que la galerie du Nord, au premier étage, sont remplies des ouvrages envoyés à ce grand concours.

Une foule innombrable d'artistes et de gens du monde encombrait ce matin les galeries de l'exposition.

Cette exposition durera jusqu'au 2 mai.

— La garde républicaine à pied et à cheval sera habillée pour le 4 mai.

— Le 11e léger vient d'arriver à Paris. Il est logé à l'Ecole-Militaire. Le 61e de ligne a fait son entrée ce matin dans la capitale.

— Aujourd'hui à midi a eu lieu le convoi de l'un des combattants de Février, mort à l'hôpital des invalides civils des Tuileries. Tous les honneurs civiques ont été rendus à ce brave citoyen.

On lit dans le *Moniteur :*

« Un journal de Paris ouvre ses colonnes aux insinuations les plus perfides à propos d'un prétendu enlèvement d'urnes ou boîtes électorales qui auraient été transportées dans la nuit du dimanche au lundi à l'hôtel du ministère de l'intérieur.

» Les assertions que le journal dont il s'agit affecte de voiler sous une forme interrogative trop transparente pour ne pas trahir sa véritable pensée, constituent une calomnie aussi absurde qu'odieuse ; nous ajouterons que, dans l'espèce, et au moment où nous sommes, elles deviennent un acte de mauvais citoyen. »

— On nous communique une lettre récemment adressée par M. Lamartine à ses amis de Mâcon. Nous empruntons à cette lettre le passage suivant, qui prouve combien sont absurdes et calomnieux les bruits répandus par les *réactionnaires*, touchant l'hostilité qui existerait selon eux, entre M. Lamartine et M. Ledru-Rollin. — Voici le texte de la lettre :

« Je verrais avec plaisir le nom de mon collègue LEDRU-ROLLIN sortir de l'urne avec le mien dans Saône-et-Loire ; nous sommes en complète harmonie de sentiments. Non seulement son élection dans Saône-et-Loire me serait agréable, mais je la désire très énergiquement, comme utile à la République. » (*Le Représentant du peuple.*)

CURIEUX PLACARD AFFICHÉ A CAEN. — Nous venons de recevoir le placard suivant, qui a été affiché samedi et dimanche sur tous les murs de Caen :

Club des démocrates unis aux électeurs du Calvados.

Plus de parti ! Oubli du passé !

Nous sommes tous républicains ! que personne n'en doute.

« Transaction, fusion, espérance. »

Voilà notre devise.

Nous proposons à vos suffrages des hommes qui, il est vrai, ont servi toutes les monarchies : Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe ; mais qui n'en serviront que plus sincèrement la République.

Ils sont républicains du lendemain, mais sûrs.

Voici leurs noms et leurs titres :

[illegible] qu'il opéra pour [illegible]

10° DEVALROGER (autrefois Louvel), ex-légitimiste, ex-conservateur, aujourd'hui démocrate ardent.

11° DORESNEL, ex-volontaire du duc d'Aumont.

12° THOMINE aîné... connu...

Que Dieu protège la République !

PETITE CORRESPONDANCE.

Langres. — M. D. — Reçu les 17. — Pris note et merci.

Orléans. — M. T. — Reçu vot. lettre du 25 et son contenu. — Aff. compliment.

Metz. — M. H. — Les livres ont été remis à MM. L. et G. — Vous pouvez écrire rue de B., 2, sans affr.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 26 avril. — Veaux 332, vendus de 0-90 à 1,20. Bœufs, 5; vendus de 1,00 à 1,10. — Vaches 9, vendues de 0,85 à 0,95. — Moutons, 10; vendus de 1,20 à 1,40. — Porcs, 93; vendus de 1,00 à 1,20.

Chevaux, »»». — Vaches, génisses, »»»; vendues de »»» à »»» fr.

Grains: Blé froment, 68 hectolitres au prix moyen de 14 f. »» c., par hectolitre; avoine, 105 dº, 8 fr. »» c. ; méteil d'orge, »-»» dº, » fr. »» c. orge, 21; dº, 8 fr. 65 c ; seigle, » dº, »» fr. »» c.; haricots, 3-25 dº, 25 fr. »» c.; lentilles, »-»» dº, »» fr. »» c.; pommes de terre, 37 »» dº, 2 fr. 25 c.

Hausse sur le blé de 1 f. par hect.; hausse sur l'avoine de 65 c., id.

Taxe du pain : 1re qualité, 22 c. le kilog ; 2e qualité, 17 c.

Marche fort, vente facile.

Bourse du 27 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	67 »»	69 »»	67 »»	69 »»
— — fin courant	»» »»	68 75	67 75	68 75
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	47 50	48 »»	46 50	47 »»
— — fin courant	»» »»	48 »»	46 25	47 25
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours 1500 »»
4 0/0 J. » »	»» »»	O. V. de Par. » 1030 »»
Emp. 1848 au Ct »	» »»	C. hyp. .... » 400 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin....... » »»»» »»
B. du Trés. »	37 0 0	— Ganneron » »»» »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
5 p. 0/0.......	d. »» »» »»	»» »»	»» »»	»» »»
3 p. 0/0.......	d. »» »»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	15 »/»	»» »/»
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	20 »»	»» »»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »»	ROME.............	DrC	54 1/2 »»
Récép. Rotsch	»	53 1/2	BELG. 2 1/2.......	»	96 »/»
ESP. Dette act.	»	26 1/2	— 4 1/2.......	»	32 »»
— — pass.	»	4 7/8	— dº 1840.......	»	63 »/» »/»
— 3 p. 0/0.	»	49 »/»	— dº 1842.......	»	63 1/2 »/»
Dette intérieu.	»	15 »/»	— Banque.	»	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847	»	20 »»	— dº Em. 1841..	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2....	»	53 1/2	PIÉMONT..........	»	810 »»
HAITI...........	»	293 »»	AUTRICHE.........	»	375 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
4 Can. 500	605 »»
Aul. d J. »	105 »»
Ch. S.-G »	»»» »»
V. r. dr. »	415 »»
— G. gne »	»»» »»
— nouv.	»»» »»
V. P. gauc.	105 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	590 »»
— à Rouen.	410 »»
R.-Havre...	»»» »»
Avignon....	245 »»
Str. à Bâle.	94 »»
Paris-Str...	3[illegible]6 25
Tours-Nan	342 50
Orl.-Vierz..	»»» »»
C. du Nord.	360 »»
Famp-Haz	»»» »»
Diep-Fec...	»»» »»
Boul à Am	»»» »»
Orl.-Bord..	398 75
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	3[illegible]8 75
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	1800 »»
Lin Mabert.	440 »»
F. de l'Av..	[illegible] »»
Union fin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord..............	365 »»
— à Lyon.........	»»» »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulog. à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 52 à 53; courant du mois et mai, 53.

Fecule et betterave, 41.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 88; 4 mois d'été, 90 ; 4 derniers mois, 92.

Huile épurée, 96

Pas de cours de Lille

Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des rédacteurs : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 28 avril.

THÉATRE DE LA NATION. — Griseldis, Lucie.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Marquise d'Aubray.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fiancée, Gaquet du Couvent, Rendez-Vous bourgeois.
ODÉON. — Relâche.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
OPÉRA-NATIONAL. —
GYMNASE. — Royal Pendard, le Mauvais Sujet, le Marchand, Hercule.
VAUDEVILLE. — Ah ! enfin !!! la Curée des Places, le Chevalier.
VARIÉTÉS. — Mlle de Choisy, l'Almanach, la Roue de la Fortune.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Académicien de Pontoise, le Voyage sentimental, Pauvre Aveugle, l'Impôt.
PORTE-SAINT-MARTIN. — L'Auberge des Adrets.
AMBIGU-COMIQUE. — Quatre Sergents de La Rochelle, les 2 Révolutions.
GAITÉ. — La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS. — Guillaume, Etudiants, 3 Roses, les Barricades, l'Ile.
FOLIES. — Raimbaut et Ce, Brouillard, Pascal, Jean Pichet, Feu d'artifice.
DÉLASSEMENTS. — A tout Péché miséricorde, la Dame de la Halle, le Loup, Corneille, la Femme de Marbre.
COMTE. — Le Diner impossible, la Fille du Pêcheur, la brune Thérèse, le Bouffon, pas grec.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.) — Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Pays à surtaxe de poste — 50 — 26 — 13
Le Numéro du dimanche. — Paris — 8 — 4 — 2
Départements et étranger — 10 — 5 — 2 50
Pays à surtaxe de poste — 14 — 7 — 4
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

Une insertion seule
id. 3 fois en un mois .. 20
id. 6 fois id. 15
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f.
FAITS DE PUBLICITÉ

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La **DÉMOCRATIE PACIFIQUE** a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	13 f.	7 f.	2 f. 50
Départements et étranger.		32	17	9	3 50
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le nº de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 28 AVRIL.

Elections de la Seine.

Le recensement des votes, commencé à l'Hôtel-de-Ville dans la matinee ne sera, nous assure-t-on, terminé que dans la nuit.

Voici, d'après la *Patrie*, les résultats du depouillement des votes au moment où ce journal mettait sous presse.

Lamartine,	186 209	Deguerry,	58 615
Dupont (de l'Eure),	177 178	Degousé,	57 846
Garnier-Pagès,	173 006	Barbès,	56 410
François Arago,	167 613	Savary,	55 664
A. Marrast,	164 622	Vellu,	54 818
Marie,	161 848	Victor Hugo,	52 850
Crémieux,	152 573	Trélat,	52 557
Béranger,	147 677	Raispail,	47 396
Carnot,	142 386	Etienne Arago,	47 591
Bethmont,	136 714	Changarnier,	44 892
Duvivier,	127 438	Martin Bernard,	44 245
Lasteyrie,	118 481	Pierre Leroux,	43 457
Ledru-Rollin,	112 446	D'Alton-Shée,	42 451
Albert,	110 795	Horace Say,	40 891
Vavin,	105 278	Danguy,	40 413
Flocon,	105 353	Delestre,	40 129
Cavaignac,	102 508	Champion,	39 388
Louis Blanc,	102 666	Adam, cambreur,	39 362
Caussidière,	101 905	Montagne,	37 215
Cormenin,	100 007	Drevet,	37 202
Corbon,	98 671	Ney de la Moskowa,	35 075
Recurt,	98 374	Redon,	34 958
Poupin,	97 317	Mallarmet,	34 767
Pagnerre,	96 787	Huber,	32 865
Berger,	96 254	Bérard,	32 432
Buchez,	93 455	Charles (de Grenoble),	31 756
Schmitt,	93 419	Dupuis, ouvrier,	31 719
Gpinard,	92 988	Valério,	31 529
Lamennais,	92 332	Flotte,	30 754
Perdiguier,	89 967	Gautier, dessinateur,	30 710
Garnon,	88 604	Eugène Süe,	34 350
Wolowski,	87 611	Général Petit,	32 837
Coquerel,	83 496	Considerant,	29 410
Boissel,	83 074	Audry de Puyraveau,	27 383
Jules Bastide,	78 748	Dupetit-Thouars,	25 881
Moreau,	73 320	Ch. Thomas,	23 968
David (d'Angers),	71 120	Lagrange,	23 995
Lacordaire,	64 706	Ledreuille,	23 786
Pascal,	63 872	Leroy,	23 181
Goudchaux,	63 421	Larochejaquelein,	23 121
Jouvencel,	63 316	Emile de Girardin,	22 579
Courtais,	50 058	Durand Saint-Amand,	15 274

Il reste encore, dit la *Patrie*, à connaître les votes de l'armée, au nombre de 12 500; ceux de Sceaux, Villejuif et Pantin.

Nous ignorons aussi le nombre de voix obtenu par les quinze principaux candidats dans les 2e et 11e arrondissement de Paris, les procès-verbaux de ces arrondissements n'étant arrivés à l'Hôtel-de-Ville que lorsque le dépouillement général était déjà assez avancé.

Elections des départements.

Voici quelques résultats encore incomplets pour les départements :

ARDENNES. — Les citoyens : Talon, cultivateur; Blanchard, avocat; Payer, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères; Mortimer Ternaux, Toupot, Giver, Tranchard, Robert (Léon).

AUBE. — Lignier, 60 803, Millard, 46 357; Stourm, 44 407; A. Gayot, 42 800; Delaporte, 33 146; Gerdy, 30 677; Blavoyer, 25 873. A ces nombres manquent ceux obtenus dans l'armée.

AISNE. (Soissons.) — Les citoyens : Quinette, 4 018 ; Lherbette, 3 897; Baudelot, 3 628; Odilon-Barrot, 3 585; Vivien, 3 538; Max. Lemaire, 3 080; Nachet, 2 888; Th. Dufour, 2 787; de Tillancourt, 2 502; Bouchart, 2 360; Plocq, 2 180; Blanc, 1 990; Caudron, 1 904; Paillet, 1 857; Henri Martin, 1 578; Souplet, 1 571; Debrotonne, 1 368; Ch. Lemaire, 1 202; Lequeux, 960.

BASSES-PYRENEES. — Les citoyens : Nogué, Condon, Boutmy, Renaud, Armand Marrast, Le Remboure Saint-Gaudens, sous-commissaire à Orthez, Dariste, Jules Lestappis, Etcheverry, Laussac.

BOUCHES-DU-RHONE. — Les citoyens : Barthélémy, maire de Marseille, Lamartine, Démosthène Ollivier, Sauveur Barthélemy, Berryer, Astoin.

BASSES-ALPES. — Les citoyens : Leydet, d'Enville, Duchaffaut, Chaix.

CHER. — Voici les résultats des votes de 21 cantons sur 30 :

Les citoyens : Bouzique, 34 408; Bidault, 33 746; Duvergier, 29 178; Pyat, 28 926, Duplan, 23 100; Vogüé, 22 472; Michel, 19 827; Poisle, 15 462; Boissy, 15 866.

Viennent ensuite les citoyens Viguier, qui a obtenu dix mille suffrages, Barrière, Lupin, Vauthier, Cambournac, etc.

CHARENTE. — Les citoyens : Planat, Laboissière, Hennessy, Ernest Girardin, Babaud-Laribière, Laugeon, Rateau, Mathieu Bordet, Vallée.

COTE-D'OR. — Les citoyens : Monnet, Maire, Mauguin, Mayer, Philippon, Goddard-Poussignol, Edouard Boneret, Jame de Montry, Jacqmain, Lamartine, Périmet.

DROME. — Les citoyens : Bonjean, avocat à la cour de cassation; Mathieu, publiciste à Romans; Bayard, propriétaire à Saint-Donnat; Santayra, sous-commissaire à Montélimart; Rey, membre du conseil-général; Curnier, ex-commissaire du Gouvernement à Valence; Morin, propriétaire; Belin, avocat.

EURE-ET-LOIR. — Voici le résultat des votes de tous les cantons: Marescal, 66 747 suffrages; Raimbault, 60 144; Subervie, 56 437; Barthélemy, 54 788; Lebreton, 27 771; Trousseau, 23 135; Isambert, 21 621; Noël Parfait, 19 432; Lelong, 19 164. Sauf les votes de Brezolles, en ce qui concerne MM. Lebreton, Isambert et Trousseau, que nous ne connaissons pas.

Restent encore à connaître les votes de l'armée; mais nous croyons qu'ils ne changeront rien au résultat ci-dessus.

GARD. — Les citoyens Teulon, Favaut, Béchard, Larcy, Desmains, Roux-Carbonnel, Reboul, Labruyere, Bousquet, Ch pot.

GERS. — Les citoyens Lavarrot, Alem Rousseau, Boubée, Gounon jeune, Subervie, Aylier, David, Carbonneau.

HAUTE-LOIRE. — Les citoyens Breymond, Grollet, Lafayette (Edouard) Laurent, Badon, Charbonnel, Avond (Augusto), Linguval.

HAUTE-MARNE. — Montrol, Chuchard, Toupot, Valferdin, Delarbre, Milhoux, Couvreux.

LANDES. — Les citoyens : Armand Marrast, F. Bastiat, Lefranc (Victor), Duclerc, Duprat (Pascal), Vergero (Gustave), Marrast (François).

LOIRE-INFERIEURE. Résumé des 12 sections de Nantes et des cantons connus jusqu'à ce jour. — Les citoyens : La juinais, 33 269 ; Braheix, 28 471 ; Bedeau, 27 782 ; O. de Sesmaisons, 25 989 ; Billault, 25 716 ; Waldeck-Rousseau, 25 259 ; A. de Granville, 22 929 ; Fournier, 23 303 ; F. Favre, 22 042 ; Desmars, 19 385 ; de la Rochette, 19 114 ; de la Guibourgère, 18 875 ; Favreau, 17 664 ; Guepin, 16 413 ; Rocher, 15 409; Lamoricière, 15 826; Roch, 13 481; Guibert, 13 015.

LOIRET. — Voici le résultat des votes de 30 cantons sur 31 : Rondeau, 65 322 ; Roger, 65 331 ; Martin, 64 607 ; Abbatucci, 63 402 ; Arbey, 49 909 ; Péan, 39 387 ; Michot, 34 389 ; Considerant, 31 924 ; Cormenin, 27 809 ; Guindey, 27 333 ; Perrot, 19 997 ; Genteur, 18 781.

Il ne reste à connaître que les élections du canton de Châtillon-sur-Loing, plus les votes de l'armée.

LOT-ET-GARONNE. — Les citoyens : Paul Vergnes, Dubreuil, Mispoulet, Fartas, Basc, Jean Luppi, Radoul Lafosse, Boissié, Bérard.

LOZÈRE. — Les citoyens : l'abbé Fayet, des Molles, Comandré, avocat. (Le 4e n'est pas connu.)

MAYENNE. — Les citoyens : Bigot, Jagnot, Gage Rubignon, Dubois Frenay, Jules Roussel, Dutreil, Chenois, Boudet, de Cormenin.

MEURTHE. — Les citoyens : Marchal, Leouville, Laflère, Viox, Saint-Ouen, de Ludre, Chanon fils, Vogue, Leclerc, maître serrurier.

MANCHE. — Les citoyens : Vieillard, Havin, Laumondais, Boulatignées, de Mésange, Diguet, de Tocqueville, Delouche, Abraham Dubois, Perrée, Dudouy, Desessards, Gallonde, Reybell, Lempereur.

MOSELLE. — Les citoyens : Dornès, Weithaye, Jean Reynaud, Labbé, Deshayes, Burdin, Espagne, Totain, Poncelet, Vallette, Antoine Joseph.

PAS-DE-CALAIS. — Les élections se sont terminées dans ce département de la manière suivante :

Les citoyens : Piéron, ex-député, 130 207 voix ; Petit, maire à Bryas. 100 262; F. Degeorge, rédacteur en chef du *Progrès*, 95 192; d'Hérembault, ex-député, 84 807 ; Eymery, ingénieur, 81 929; Lantoine-Harduin, propriétaire, 79 791 ; Bellart-Dambricourt, négociant, 79 581 ; Cary, propriétaire, 78 800; Cornille, président du tribunal d'Arras, 78 763; Pierret, négociant, 76 972; Lebleu, capitaine du génie, 75 802; Fourmentier, propriétaire, 75 618; Saint-Amour, 75 591 ; Olivier, propriétaire, 75 105; Frechon, 74 655; Lenglet, avocat, 72 900; Denissel, brasseur, 71 463.

Il n'a manqué à M. Degouve-Denuncques que quelques voix pour trouver place parmi les représentants du Pas-de-Calais, car il a obtenu 68 609 suffrages.

PYRÉNÉES-ORIENTALES (Perpignan). — Les citoyens Arago (François), Guiter, Arago (Emmanuel), Arago (Etienne), Lefranc.

RHONE. — Les citoyens Bonjean, Mathieu, Bayard, Santeyre, Rey, Curmer, Morin, Belin.

SARTHE. — On ne connaît que les élections de l'arrondissement du Mans. Les voici : Les citoyens Trouvé-Chauvel, 4 728; Gosselin, maire de Chantenay, 4 620; Jules de Lasteyrie, 4 431; Lamoricière (général), 4 321; Gustave de Beaumont, ex-député, 4 313; Saint-Albin, 4 305; Gasselin, maire de Fresnay, 4 154; Degoussée, ingénieur civil à Paris, 3 078; Langlais, avocat à Paris, 4 019; Papigny, de la Flèche, 3 824; Chevé, fondeur, 3 406. — M. Ledru-Rollin n'a obtenu que 479 suffrages à cette élection.

SEINE-ET-OISE (complet). — Pigeon, cultivateur, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 63 721 ; Durand, commissaire du Gouvernement provisoire, 61 151 ; Landrin, commissaire du Gouvernement provisoire, 58 647 ; de Luynes, 57 530 ; Lescuyer, 54 505 ; Besançon, ancien notaire, 49 707 ; Lefevre, maître de poste à Rambouillet, 48 490 ; Berville, avocat-général, 45 226 ; Remilly, ancien député, 43 814 ; Pagnerre, 41 737 ; Saint-Hilaire, 36,644 ; Flandin, avocat, 26 124.

TARN. — D'Aragon, Gisclard, négociant à Alby, Carayon-Latour; Tonnac, capitaine de génie, Etienne de Voisins, l'abbé Mouton, supérieur du petit séminaire, le colonel Rey, Saint-Victor, Victor de Puységur.

VAUCLUSE. — Les citoyens : Laboissière, Eugène Raspail, ingénieur, Reynaud, Lagardette, Elzéar Pin, Agricol Perdiguier, Bourbousson.

VENDÉE. — Les citoyens : L'abbé de Lépinay, grand-vicaire de Luçon, Grellier-Dufougeroux, Theodore Marceau, Guy Defontaine, Emile Rouillé, Bouillé de Lécluse, Luneau, Detinguny; le neuvième n'est pas connu.

Des troubles graves ont éclaté hier à Rouen. Voir en tête de la chronique des départements.

La Confusion précède l'Ordre.

Il est des hommes que choque le spectacle auquel nous assistons. Tout ce pêle-mêle d'hommes, d'opinions, d'intérêts ; tout ce cliquetis d'idées dans les clubs, dans les conversations, sur les murs, dans les journaux, ces réunions multipliées, ce bariolage de costumes et d'éducations capricieusement rapprochés, tout cela les inquiète. Ils se refusent à croire qu'une organisation quelconque puisse sortir de ces divergences, que cette confusion puisse enfanter l'ordre.

C'est là un faux point de vue qu'il importe de redresser. En toute chose, il faut passer par la confusion avant d'arriver à un ordre nouveau. Que dans une dissolution chimique on verse un liquide décomposant, la liqueur se trouble, bouillonne, ses particules s'agitent en mille sens divers; enfin, les parties solides se précipitent au fond du vase, les molécules gazeuses s'évaporent en fumee, tandis que d'autres particules restent en dissolution. Plus tard, si l'on abandonne le liquide à lui même, les particules dissoutes se rapprochent par leurs faces analogues, et le corps se cristallise en groupes reguliers. Les cristaux sont d'autant plus purs que la dissolution a été plus complète.

Nous en sommes à l'époque de la désorganisation. La République, en arrivant, a dissous les vieux partis, rapproché les hommes et ouvert l'antre d'Eole, où les privilégiés comprimaient les idées menaçantes pour eux. C'est le liquide décomposant versé dans la dissolution chimique. Les hommes parqués dans leur fonction, dans leur caste par la monarchie, se rencontrent, se rapprochent par leurs côtés sympathiques ; les idées exaspérées par la solitude et la compression vont perdre dans la discussion ce qu'elles ont de cassant et d'exclusif. Tout ce qu'il y a de faux dans les doctrines, de perverti dans les hommes, se précipitera au fond de la société ; puis, dégagés de leur alliage, les idées et les hommes se grouperont, comme les masses cristallines, par leurs affinités sympathiques.

Ne craignez pas de voir les hommes se rapprocher, même en désordre, même au ton de la rivalité. Les malheurs qui frappent l'humanité ont presque tous pour causes des malentendus. En se réunissant à quelque titre que ce puisse être, les hommes en viendront à se connaître et à se comprendre, à se faire des concessions. Isolé, l'homme tend à l'égoïsme, une grande masse d'hommes est toujours au ton du devouement, de la générosité, de l'enthousiasme unitaire. C'est dans les grandes reunions d'hommes que se décrètent les entreprises gigantesques, que se prennent les résolutions sublimes.

Ne craignons rien non plus de la confusion des idées. La confusion peut empecher d'agir avec suite et unité, mais la disette d'idées fait agir à faux et conduit à la violence. Gardez-vous, dit un vieux proverbe, de l'homme qui n'a lu qu'un livre. Le brouillard d'idées recueillies au hasard qui enveloppe aujourd'hui beaucoup d'esprits se dissipera, les fausses s'évanouiront, et le vrai finira par resplendir dans les intelligences.

Laissons passer cette cohue de doctrines, d'hommes et d'institutions. Ayons foi dans l'intelligence, dans le cœur de l'humanité. Les cœurs sont disposés à la sympathie, multiplions pour eux les occasions de se rapprocher, de se grouper et communiquer d'amour avec eux. Les esprits sont disposés à l'étude des idées nouvelles, répandons-en à profusion. Le sol est prêt à recevoir toute semence, jetons-y la notre, elle germera avec les autres, le sarclage s'opérera plus tard et de lui-même.

L'association des idées, l'association des sentiments, l'association des interêts, voilà les éléments de l'organisation future. Les populations aujourd'hui s'essaient à l'association confusément. Loin de nous plaindre de cette confusion, bénissons-la, car elle développe le germe d'où sortira la commune organisée.

Réorganisation judiciaire.

PROJET DE DÉCRET (1).

CHAP. VIII. — *Tribunal de cassation.*

47. Il existe un seul tribunal de cassation pour toute la République.

48. Il est composé de quarante-quatre conseillers, compris les présidents, d'un procureur-général et huit substituts.

49. Il est divisé en trois chambres : civile, criminelle et des requêtes.

50. Les chambres civile et criminelle statuent immédiatement et définitivement sur la cassation en matières civile, criminelle, correctionnelle et de police, sans qu'il soit besoin d'un jugement préalable d'admission.

51. La chambre des requêtes est divisée en deux sections : section des finances, section administrative.

La section des finances connaît comme juge en dernier ressort de toutes les affaires de contributions indirectes.

La section administrative est appelée à remplacer le conseil d'Etat en matière de contentieux administratif.

52. Le procureur-général près le tribunal de cassation porte la parole soit aux sections réunies, soit aux audiences des sections quand il le juge convenable.

53. Les substituts portent la parole, au nom du procureur-général, aux audiences des sections ; ils la portent également à celles des sections reunies, lorsqu'il ne peut pas le faire lui-même.

Le procureur-général les attache à celle des sections où il croit leur service le plus utile.

54. Les membres de ce tribunal sont élus et nommés à vie.

55. Ces nominations ont lieu de la manière suivante :

(1) Voir les numéros des 17, 22, 24 et 27 avril.

57. Il y a un greffe auprès de chaque tribunal.
Il est tenu et dirigé par un greffier en chef et des commis assermentés.

58. Le nombre en sera fixé par chaque décret d'installation de tribunal.

59. Les fonctions des greffiers consisteront à tenir la plume aux audiences, assister les magistrats instructeurs, rédiger les notes et dépositions de témoins, écrire les jugements, conserver et garder les minutes et archives des tribunaux.

La charge de greffier constitue une fonction publique et à vie.

Les greffiers et commis-greffiers sont, en conséquence, nommes par l'Etat et par la voie du concours.

60. Les candidats aux places vacantes seront examinés par des commissions nommées à cet effet, et présentés à la nomination du gouvernement, toujours en nombre double des places à remplir.

Nul ne pourra être greffier ou commis-greffier s'il n'est âgé d'au moins vingt-deux ans accomplis, et s'il n'est, en outre, bachelier en droit s'il s'agit d'un greffe de tribunal de paix, et licencié en droit s'il s'agit de tout autre greffe.

61. Après trente ans de service, tout greffier, quel que soit son âge, aura droit à la retraite et à une pension (dont la quotité sera déterminée ultérieurement).

62. Tout greffier âgé de soixante ans accomplis sera mis à la retraite.

63. La vénalité des offices de greffier étant abolie, il y a lieu à indemnité au profit des titulaires actuels, d'après les bases et conditions qui seront fixées et déterminées par la loi.

CHAP. X. — *Dispositions générales.*

64. Les parents et alliés ne pourront être simultanément membres d'un même tribunal, soit comme juges, soit comme officiers d'un ministère public, ou même comme greffiers.

En cas d'alliance survenue depuis la nomination, celui qui l'a contractée ne pourra continuer ses fonctions.

65. Tout magistrat qui se trouvera sous les liens d'un mandat d'arrêt, de dépôt, d'une ordonnance de prise de corps, ou d'une condamnation correctionnelle, sera suspendu provisoirement de ses fonctions.

66. Tout jugement de condamnation rendu contre un membre d'un tribunal, à une peine même de simple police, sera transmis au ministre de la justice, qui, après en avoir fait l'examen, déférera, s'il y a lieu, au tribunal de cassation, le magistrat condamné, qui pourra être déchu ou suspendu de ses fonctions, suivant la gravité des faits.

67. Les greffier seront avertis ou réprimandés par les présidents de leurs tribunaux respectifs, et dénoncés, s'il y a lieu, au ministre de la justice, qui en déférera également au tribunal de cassation.

C. J.

(*La suite prochainement.*)

Situation de la Banque de France au 27 avril 1848 au soir.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots	54 031 139 f.	33
Numéraire dans les comptoirs	34 734 395	»
Effets arriérés à recouvrer	14 061 801	60
Portefeuille de Paris, dont 28 992 628 fr. 92 c. provenant des comptoirs	187 018 796	55
Portefeuille des comptoirs, effets sur place	78 231 111	24
Avances sur lingots et monnaies	5 115 600	»
Avances sur effets publics français	10 830 382	90
Dû par les comptoirs, pour leurs billets en circulation	14 895 750	»
Rente de la réserve	10 000 000	»
Rentes, fonds disponibles	11 660 197	89
Hôtel et mobilier de la Banque	4 000 000	»
Intérêt dans le comptoir d'Alger	1 000 000	»
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200 000	»
Effets en souffrance ou à rembourser	19 655 541	20
Effets à encaisser provenant de la vente de rentes à la Russie	278 938	»
Dépenses d'administration	478 856	21
Divers	660 787	41
Avance à l'Etat sur bons du Trésor de la République	50 000 000	»
	496 853 297	33

PASSIF.

Capital	67 900 000	»
Réserve	10 000 000	»
Réserve immobilière	4 000 000	»
Billets au porteur en circulation	303 094 600	»
— — des comptoirs	14 895 750	»
— à ordre	1 569 423	30
Compte courant du Trésor, créditeur	26 360 908	72
Comptes courants divers	61 510 282	72
Récépissés payables à vue	1 050 000	»
Réescompte du dernier semestre	728 692	37
Dividendes à payer	226 650	25
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	3 274 787	»
Comptoir d'Alger, somme non encore employée en bons du Trésor	4 092 248	69
Traites des comptoirs à payer	954 520	01
Divers	495 634	27
	496 853 297	33

Le gouverneur de la Banque de France,
D'ARGOUT.

La République à la Guadeloupe.

Les délégués de la Guadeloupe, qui avaient été des premiers à porter au Gouvernement provisoire, après les journées de Février, leur adhésion cordiale à la République et l'assurance des vives sympathies, du concours empressé de la colonie, aussitôt que les nouvelles y seraient connues, viennent de remettre au Gouvernement l'adresse et la pièce suivantes, qui confirment et tiennent, au nom de la Guadeloupe, les chaleureuses promesses de ses mandataires :

Citoyens,

L'ère de la République apparaissait à peine, que les représentants de colons battent sympathiquement avec ceux de leurs frères de la métropole.

Comme la France, la Guadeloupe inscrit sur son drapeau : Liberté, Egalité, Fraternité, et demande l'ordre dont elle a donné jusqu'à ce jour un si bel exemple, l'ordre dans la liberté, l'ordre fécondé par le travail.

Sous le gouvernement déchu, la Guadeloupe avait déjà pris l'initiative de l'organisation du travail ; elle réclamait avec instance la liberté, l'association pour ses travailleurs, afin de constituer dans son sein une société toute chrétienne où la pauvreté fût inconnue, où l'aisance, par la grande production, devînt le but de tous.

La colonie, pleine de foi dans cet avenir nouveau, attend avec calme et confiance les institutions que lui prépare la République. Elle vous supplie, citoyens, de ne pas permettre que les éléments qu'elle renferme pour une bonne solution de cette grande question soient dispersés par des mesures précipitées, incomplètes et partielles, qui, en privant le propriétaire des moyens nécessaires pour organiser libéralement ses ateliers, entraîneraient à la fois la ruine de tous, et feraient reculer la civilisation

La paix permettra, nous l'espérons, que la République puisse s'occuper sans précipitation de l'avenir nouveau de ses colonies ; mais, si la guerre surgissait des complications imprévues que peuvent amener les évènements, la Guadeloupe se souviendrait que, sous l'ancienne République, elle conservait avec amour le drapeau de la France, et que, seule au milieu du nouveau monde, elle a su toujours le maintenir et le faire respecter.

Prenez donc, citoyens, cette belle colonie sous votre protection ; faites que nous puissions envoyer des paroles d'amour et d'encouragement à nos concitoyens, qui crient avec tant de bonheur : Vive la France ! vive la République !

DE JABRUN, BEISET,
délégués de la Guadeloupe.

Ces chaleureuses manifestations ramènent l'attention du pays sur nos colonies, un moment oubliées au milieu de nos graves préoccupations. Où en est-on à leur égard ? Que fait-on pour elles ? L'émancipation au plus tôt, soit : et ce n'est pas nous qui voudrions reculer d'un moment ce grand acte. Mais a-t-on imaginé quelque chose, quelque moyen pour organiser la liberté dans ces pays d'esclavage, et l'empêcher de mourir de faim ? Fait-on quelque chose sur les sucres ? Fait-on quelque chose pour créer des éléments de circulation dans des pays où la disette de numéraire est presque l'état normal ? Enfin, a-t-on songé à introduire, avec quelques garanties la liberté de la presse dans des pays où la plus brutale censure a jusqu'ici fermé la bouche aux blancs et aux noirs, non pas au profit les uns des autres, mais au profit de la paresse et de l'ineptie administratives ? Ce sont là des points qui réclament une solution aussi immédiate que la question de l'esclavage elle-même, car ils en sont le complément nécessaire et indispensable.

ACTES OFFICIELS.

Le ministre de l'intérieur arrête :

Vu le rapport du citoyen directeur des musées nationaux concernant les ateliers de restaurations des peintures et leur réorganisation ;

Une commission de trois artistes, de trois amateurs, d'un rentoileur et d'un restaurateur, sera nommée par le directeur des beaux-arts et le directeur des musées nationaux pour surveiller, conjointement avec le conservateur de la peinture, la restauration des tableaux.

La restauration des tableaux sera mise au concours d'après le mode indiqué au susdit rapport.

LEDRU-ROLLIN.

—

Le ministre de France à Bruxelles apprit, le 24, qu'un caporal français avait été tué sur le territoire belge par un carabinier de cette nation, et le même jour il demanda au ministre des affaires étrangères, M. d'Hoffschmidt, des renseignements sur cette affaire. M. d'Hoffschmidt lui fit connaître les premiers rapports, et le ministre de France exigea et obtint immédiatement que le meurtrier serait arrêté et mis en jugement. Dès le lendemain matin, M. d'Hoffschmidt est venu lui même chez M. le ministre de France annoncer que le carabinier Simon, auteur du meurtre, était arrêté et mis en jugement. M. d'Hoffschmidt a témoigné l'inexprimable regret qu'il éprouvait de ce fatal évènement et a donné l'assurance que ce fait n'avait rien de politique, et qu'il était uniquement le résultat d'une querelle de cabaret engagée sur le territoire belge.

Des explications étaient demandées pendant le même temps par le ministre des affaires étrangères, au ministre de Belgique à Paris, lequel y a répondu par les mêmes assurances qui avaient déjà été échangées à Bruxelles, et a témoigné tous les regrets dont l'expression lui était recommandée par son Gouvernement.

Voici les renseignements qui sont parvenus à ce sujet :

Le 24 avril, deux militaires français, dont un caporal, étaient allés boire dans un cabaret situé aux environs de Mouscron, sur le territoire belge, et ayant pour enseigne : *A l'alliance des Belges et des Français.* Ils s'y livrèrent à des violences assez graves envers le maître et la maîtresse du cabaret, qui envoyèrent demander du secours à un poste de carabiniers belges, voisin du lieu de la scène. Deux carabiniers furent détachés du poste pour les arrêter. Les Français étaient déjà sortis du cabaret et se dirigeaient vers la frontière, en se frayant un passage à travers quelques personnes rassemblées.

Les carabines belges les poursuivirent sur la route de Mouscron à Tourcoing, et, en arrivant près de la frontière, le carabinier belge qui était le plus près des Français leur cria d'arrêter, les menaçant de tirer sur eux s'ils ne le faisaient pas. Le caporal français n'ayant tenu aucun compte de cette injonction, le Belge fit feu, et le caporal tomba mort.

(*Note officielle.*)

Dons patriotiques.

Les habitants de Plaisance (commune de Vaugirard) sont venus apporter à l'Hôtel-de-Ville, à titre de don patriotique, une somme de 622 fr. 25 c., montant d'une collecte faite parmi eux.

Le citoyen Recurt, adjoint à la mairie, les a vivement remerciés au nom du Gouvernement provisoire.

Révolution européenne.

Les évènements deviennent plus graves dans le duché de Bade. Le *Journal de Fribourg* (dans la Brisgau) n'a paru le 25 avril que pour publier l'avis suivant :

Depuis hier notre ville a offert le spectacle d'une ville en état de guerre. Un nombre considérable de républicains des environs était resté dans nos murs après la réunion populaire de samedi. Ces hommes exerçaient

le feu a recommencé aussitôt. Il paraît que le plus grand nombre des combattants des corps francs avaient pénétré pendant la nuit dans la ville. De 9 à 10 heures, le canon avait tonné contre les portes de Fribourg, dont l'entrée fut enfin forcée par les troupes, qui avaient eu du renfort par l'arrivée des soldats du Nassau qu'avait amenés le premier convoi du chemin de fer. Le sang a coulé à flots, et notre plume se refuse à rappeler le spectacle auquel nous avons été obligés d'assister pendant ces deux jours. Que d'autres se chargent de cette douloureuse besogne, nous y renonçons pour notre part. Ajoutons seulement que les troupes sont demeurées maîtresses de la ville, que les corps francs sont dispersés, et que sous peu Fribourg sera gouverné militairement.

On écrit d'Offembourg, 24 avril, six heures du soir, au *Républicain alsacien* :

C'en est donc fait, la triste nouvelle est confirmée par le dernier convoi du chemin de fer qui vient d'arriver ! Fribourg, la plus noble des villes de l'Oberland badois, a été bombardée pendant des heures entières par une vile soldatesque, traîtresse au peuple. La douleur nous rend muets, et la rage est dans tous les cœurs ! Qui ne serait révolté des procédés sauvages du gouvernement badois ! Les citoyens de Fribourg, unis aux troupes de Hecker et à une partie de la légion démocratique allemande, ont marché au feu avec un courage héroïque et avec la conscience de servir une sainte cause.

Vous recevrez demain de plus amples détails sur les évènements qui viennent de s'accomplir. Voici ceux que j'ai pu recueillir pour le moment :

Après un combat opiniâtre et meurtrier livré sous les murs de la ville, Fribourg a succombé aujourd'hui à deux heures du soir sous le nombre des assaillants. Les Hessois ont éprouvé des pertes considérables ; environ cinq cents cadavres de fantassins gisent aux portes de la ville. Une seule décharge à mitraille faite par l'artillerie républicaine a étendu à terre plus de cinquante dragons badois. — Les troupes badoises ont témoigné d'assez vives sympathies pour la cause du peuple, mais la crainte des mauvais traitements dont ils sont l'objet de la part de leurs chefs les empêche de se rallier à la cause démocratique et les porte jusqu'à résister aux efforts des patriotes. Hecker est à l'abri de toute poursuite. Sa colonne a perdu, toute proportion gardée, beaucoup moins de monde que les troupes envoyées contre elle.

Ce jour va être le signal d'une lutte décisive. Tout le peuple badois se prépare à la lutte ; il comprend qu'il y va de son salut et qu'autrement il retomberait dans l'esclavage. Nous espérons en Dieu et dans la France, dans les sympathies de nos si proches voisins pour la liberté de tous les peuples. Ils voudront, non point conquérir le pays, nous le savons bien, mais briser les chaînes du despotisme qui opprime depuis trop longtemps un peuple dont l'ambition consiste à faire partie d'un monde libre et régénéré.

Les ouvriers et les paysans sont soulevés sur beaucoup de points. Le gouvernement badois a déclaré plusieurs districts en état de guerre.

On nous écrit de Hesse-Cassel :

Les habitants de Nassau, dont les opinions franchement républicaines sont connues, s'apprêtaient au combat qui devait, selon toute probabilité, avoir lieu mercredi ou jeudi entre les citoyens et 4 000 hommes de troupe, infanterie, cavalerie, artillerie. — A la date du 24 avril, les premiers s'occupaient à élever des barricades, bien résolus de repousser les troupes qu'on ne veut plus recevoir dans la ville. La bourgeoisie seule hésite à faire cause commune avec le peuple.

Le général Wrangel a adressé la dépêche suivante, en date du 23 avril, onze heures du soir, au gouvernement provisoire de Holstein :

Je vous annonce qu'après un combat opiniâtre de plusieurs heures, les Danois ont été repoussés, et qu'à deux heures de l'après-midi la ville de Schleswig est tombée en notre pouvoir jusqu'à la digue du château de Cottorp. Nous avons ensuite renouvelé l'attaque avec l'aile gauche et tourné la ville de Schleswig, puis nous nous sommes avancés jusqu'à la route de Flexibourg ; à 7 heures et demie du soir le combat était terminé.

Un certain nombre de femmes de la Lombardie et de Venise ont voulu prendre leur part de la croisade contre les Autrichiens. La *Gazette de Venise* en nomme quelques-unes.

Une jeune Vénitienne, Tagliapietra, s'est rendue de Venise à Vicence avec les croisés, portant le drapeau le jour et veillant la nuit dans le cas de danger. Une charmante jeune fille, Isabelle Luzzati, d'Udine, monta en selle en entendant le cri de délivrance, et, arborant la croix, elle se prit à parcourir les campagnes, excitant, priant, encourageant les colonnes de volontaires, ange de la vengeance de Dieu ! Catherine Percoto, l'auteur de tant de récits qui furent l'honneur de notre littérature, a, par sa parole et son exemple, enflammé ses compatriotes du Frioul, et elle a été saluée conductrice des volontaires. Giulia Modena, épouse de l'illustre écrivain vénitien, l'austère et respectable femme, marche à la tête d'une centaine de croisés, et va porter l'étendard de la liberté devant le camp ennemi, généreuse gonfalonière d'Italie !

Et dans le Frioul et dans toutes les autres provinces, mille et mille femmes remplissent le saint devoir d'inspiratrices des héros. Dans chaque pays elles s'unissent pour former un corps réservé de milice pour secourir les malades, les blessés, préparer les vêtements et les armes, réunir les provisions pour les croisés, et elles effilent, pour guérir les plaies, les tissus qu'elles ont mouillés des larmes de l'esclavage...

Le Gouvernement provisoire de la Lombardie a publié le 22 les bulletins suivants :

Les colonnes toscanes conduites par le général d'Ario Ferrare, dont l'arrivée était annoncée comme prochaine, ont rejoint le quartier-général de l'armée. Elles s'élèvent à 5 000 hommes environ, outre 200 chevaux et huit pièces d'artillerie. Il y a dans le nombre environ 1 500 volontaires, parmi lesquels se trouvent beaucoup de jeunes gens des familles de Sienne et de Florence. On attendait le corps universitaire de Pise, qui maintenant doit être arrivé de Mantoue. On nous donne comme certain que les citoyens que les Autrichiens avaient pris pour ôtages ont été remis en liberté. Le gouverneur, après la base déjà établie, se borne à demander des vivres pour l'entretien de ses troupes et à requérir des bœufs aux environs de la forteresse. Du reste, la cité est tranquillement tranquille. On ajoute cependant que la troupe manque de sel ; les fourrages sont presque épuisés, et la grande humidité rend le séjour de la ville très pernicieux pour la garnison, dans laquelle on compte déjà plusieurs malades.

Une lettre arrivée du comitat de Bergame nous apprend qu'un corps d'Autrichiens a occupé le pont de Mosticerolo, au-dessus de Clès, dans le Tyrol. Les habitants de la Valteline et de Vallcanonico en ont été vivement alarmés. Ils ont craint une invasion de notre territoire par l'ennemi du côté du Tonale. Pour bannir toute crainte, le ministre de la guerre

[illegible]

L'armée piémontaise, s'étant avancée jusque sous les murs de Mantoue, a rencontré un corps autrichien. Les Piémontais, en poursuivant l'ennemi, ont couru jusque sous la portée des canons des forts; après avoir eu quelques blessés, ils se sont retirés poursuivis par les Autrichiens, qui ont été à leur tour reçus à coups de canons, et qui ont été forcés de reculer après avoir essuyé une perte sérieuse.

10 avril. — A Vérone, les troupes ne manquent de rien, mais la population est en proie à la famine. Le sel et le tabac sont refusés aux habitants; les soldats seuls peuvent en avoir. Les Autrichiens sont au nombre de 20 000 hommes. On croit que les Allemands se retireront dans le Tyrol, et l'on dit qu'ils ont miné la dernière arche du pont de Castel-Vecchio. Radetski harasse fréquemment les troupes pour relever leur moral. La ville subit toutes les rigueurs d'un état de siége. Tous les généraux sont, dit-on, de l'avis de la retraite. Radetski seul répond qu'il combattra tant qu'il lui restera un soldat.

L'armée piémontaise a fortifié tous les points depuis Goito, Valleggio, Monzambono et Ponti, jusqu'à Peschiera. Le général piémontais Bava est à Goito, et sa ligne s'étend jusqu'à Valleggio. Dans ce dernier pays est campé le général Broglio. Le général Manno, avec ses troupes, est à Peschiera. C'est M. Carboli-Bussi, nonce apostolique près le roi Charles-Albert, qui distribue les décorations aux braves. Les habitants se montrent partout disposés de la manière la plus favorable pour le soldat piémontais.

24 000 hommes de troupes toscanes, pontificales et napolitaines, savoir: 17 000 hommes de troupes régulières et 7 000 volontaires, se rallient à l'armée piémontaise. Toutes les mesures sont prises pour que le service des vivres soit assuré. On s'attend généralement à une attaque du côté de Mantoue par le duc de Savoie.

Brescia, 19 avril. — La garnison de Peschiera a été considérablement augmentée. On a croit forte de 2 000 hommes, avec une nombreuse artillerie. Le fourrage manque, le pays entre Vérone et Peschiera étant épuisé. Les batteries piémontaises destinées à ouvrir la brèche sont déjà disposées. L'aile gauche, sous les ordres du duc de Savoie, à peu de distance des murailles, n'attend plus que l'ordre de faire feu, mais le roi voudrait attendre la concentration de toutes les forces qui arrivent de tous côtés. Les colonnes toscane et pontificale sont à Borgofo te; plusieurs officiers supérieurs sont déjà au quartier général du roi. Le roi a reçu une députation vénitienne. On ne doute pas de l'adhésion de Venise à une prompte et intime union italienne.

De Ponti, 19 avril. — Le camp piémontais, sous Peschiera, est prêt à attaquer; l'artillerie a pris position.

Volta, 19 avril. — Charles-Albert est allé à Gazzoldo recevoir les troupes de Toscane et du pape, afin de concerter avec elles l'attaque de Mantoue.

On lit dans la *Concordia*, de Turin:

Hier, une panique s'est déclarée dans notre ville. La garde nationale, les carabiniers se sont précipités en toute hâte vers les quartiers de la Porta Susa et de la Porta d'Italia! Ces forces sont bientôt revenues ramenant quelques soldats sardes du régiment des chasseurs de la garde. Il paraît que, dans une hôtellerie près de la place della Consolata, une rixe a eu lieu entre les soldats sardes. Un détachement de la garde nationale est accourue pour rétablir l'ordre; mais les soldats, en état d'ivresse, ont résisté. D'autres soldats sardes sont arrivés pour dégager leurs camarades, et la lutte devenait très vive, sans la survenance des dragons à pied qui ont arrêté les soldats sardes. Il y a eu quelques blessés de part et d'autre; 28 hommes sont arrêtés.—L'accord parfait de la troupe de ligne avec la garde nationale, garantie du bon ordre, a éclaté dans cette circonstance. On espère que cette échauffourée n'altèrera pas la bonne harmonie entre les habitants de Turin et les Sardes.

Les étudiants de l'université de Coïmbre (406 sur 500) ont voté une adresse à la République française; la reine de Portugal, furieuse de cet acte, a fait marcher des troupes sur Coïmbre. Les soldats du gouvernement portugais ont cruellement maltraité trois sujets français. L'un d'eux a eu l'œil arraché de son orbite.

On écrit d'Alexandrie, 29 avril:

Ibrahim-Pacha est arrivé le 2 courant de Naples. Le vice-roi était arrivé la veille; sa santé est très affaiblie, ainsi que sa mémoire. Il ne peut plus gouverner. Hier, il y a eu un conseil de famille auquel ont assisté plusieurs hauts fonctionnaires. On a décidé qu'il serait formé une régence composée d'Ibrahim Saïd et Albas-Pacha, et de plusieurs autres grands. Les actes du gouvernement porteront le nom de Mehemet-Ali.—Le commerce languit.

Départements.

TROUBLES GRAVES A ROUEN.

Des troubles sérieux, qui paraissent avoir eu pour point de départ des projets d'hostilité et de vengeance contre la classe bourgeoise personnifiée dans la garde nationale, ont éclaté hier à Rouen. Des bandes d'enfants, forcées d'évacuer la place Saint-Ouen, où elles portaient le désordre, se sont répandues en ville en criant: « On nous assassine, aux armes, à la trahison! » Les quartiers de l'Eau-de-Robec et de l'Hôtel-de-Ville ont été en partie barricadés. Les barricades ont été enlevées par la garde nationale et la troupe réunies, non sans collision sanglante. La nuit s'est passé sur le qui-vive. Nous attendons des nouvelles ultérieures.

Voici, en résumé, d'après le *Journal de Rouen*, le récit des évènements de la journée d'hier et de la nuit qui l'a suivie:

« Trois fortes barricades avaient été formées aussi sur la rue de Robec, au débouché de la rue du Ruissel et de la rue du Pont-de-l'Arquet. Elles ont été successivement attaquées. Mais on a dû attendre, pour les enlever et les détruire, que des torches fussent envoyées. Un homme placé en sentinelle avancée a été tué d'un coup de baïonnette. Un autre est tombé sous la fusillade sur la barricade même. Quand on a eu détruit la barricade, on n'a pas trouvé leurs corps.

» Vers onze heures, une attaque a été faite sur le poste stationné aux coins des rues Damiette et Martainville, et a provoqué une fusillade qui paraît n'avoir atteint personne. Un soldat de la ligne a seul été blessé d'une balle partie du côté des révoltés et qui lui a traversé la cuisse.

» Vers neuf heures et demie, on avait entendu des feux de peloton dans la direction de Bicêtre. Nous avons été dans l'impossibilité de vérifier quels en avaient pu être les résultats.

» Il paraît positif que des barricades ont été dressées aussi et gardées en force à la porte Guillaume-Lion, à la Croix-de-Pierre et du côté du faubourg Saint-Hilaire.

» Quatre barricades avaient été élevées au débouché de la place de Robec. L'une d'elles faisait face à la rue de la Chaîne. Sur le sommet se tenait un homme portant un drapeau, et du parapet s'allongeaient des fusils. Le détachement qui s'avançait de la rue de la Chaîne n'était pas au milieu de sa marche, qu'il était assailli par une grêle de pierres, et [illegible] sur la place Saint-Ouen, causaient de leurs misères en attendant la paie, et se plaignaient de la position qui leur avait été faite. Arrive un citoyen qui leur fait quelques observations à cet égard, au nom de la misère publique et de la détresse de la caisse municipale. Les piqueurs se ruent sur lui et veulent lui faire expier rudement son intervention. La garde nationale, accourue à ses cris, parvient à le dégager et le conduit à l'Hôtel-de-Ville.

Quelques instants après arrivent deux compagnies de la garde nationale qui venaient d'être prévenues. La foule les hue et les siffle sur leur passage. Elles vont se ranger en bataille sous le péristyle de l'Hôtel-de-Ville.

Cependant une douzaine de gardes nationaux étaient restés auprès de l'église Saint-Ouen. La foule se jette sur eux et les désarme. Un d'eux, M. Marjolin, est renversé et gravement blessé par un émeutier qui lui assénait sur la tête des coups de pierre et lui tenait un pistolet sur la poitrine. Des gardes nationaux venus à son secours sont parvenus à le dégager. Un autre se trouvait dans une position presque aussi mauvaise. Il s'est dégagé lui-même en brûlant la cervelle à son agresseur avec un pistolet qu'il a tiré de sa poche.

L'action était engagée. Les émeutiers, repoussés de la place Saint-Ouen, se sont repliés sur la rue de la République, et se sont mis à faire des barricades.

— La fusillade a duré jusqu'à onze heures et demie. — La rue Martainville, la rue des Arpens et les rues adjacentes sont presque entièrement dépavées, et conservent encore leurs barricades. On attend le jour pour aller les renverser. — Les troupes et la garde nationale bivouaquent à l'Hôtel-de-Ville et sur les quais. Les barricades leur ont servi à faire le feu du bivouac.

On évaluait ce matin le nombre des victimes (tués et blessés) à une centaine. Nous croyons cette évaluation exagérée.

P. S. **Nous apprenons, à dix heures du soir, que les troubles de Rouen sont apaisés.**

PUY-DE-DOME. — On lit dans la *Gazette d'Auvergne* et du *Bourbonnais*:

« Dimanche, le scrutin était à peine ouvert à Rochefort que les électeurs crurent s'apercevoir qu'il n'avait pas lieu selon la stricte légalité; un individu avait même été appréhendé au collet pendant qu'il changeait les billets de certains électeurs. On se plaignait de ce que de l'argent avait été distribué pour acheter des voix.

» Plus tard on remarqua qu'au lieu de déposer un à un les billets dans la boîte du scrutin, un membre du bureau avait levé le couvercle, et y avait jeté plusieurs billets à la fois. L'assemblée se mit à crier: A bas le bureau, à bas le président; on nous trompe, on se moque de nous! Le tumulte grandit.

» Au même instant, on croit s'apercevoir qu'un citoyen profite du tumulte pour jeter des billets dans la boîte. Une discussion s'engage alors sur l'origine des billets que cette boîte contient. Un membre de l'assemblée en soutient la validité et veut ramener le calme, car le tumulte est à son comble; mais on lui répond qu'il n'a pas été témoin de tout ce qui s'est passé; qu'au surplus, il y a un moyen bien simple de vérification, puisque la presque totalité de l'assemblée a déposé des billets blancs; et aussitôt le bâton noueux d'un montagnard brise la boîte du scrutin, d'où s'envolent bon nombre de serins. Les paysans ne trouvant pas ce nombre en rapport avec celui qui avait dû être déposé, se ruent sur le bureau, en pourchassent les membres, lacèrent en mille pièces les bulletins et les listes électorales, les foulent aux pieds et se portent à de graves menaces contre les propriétés des meneurs de l'intrigue électorale; mais un de nos amis, M. Lafarge-Désaix fils, obtient qu'ils ne pousseront pas plus loin leur vive indignation.

» Deux commissaires spéciaux ont été envoyés avec de la troupe à Rochefort.

» La collision a recommencé lundi avec acharnement. Un commissaire extraordinaire du gouvernement a été violemment expulsé, et un officier de la ligne blessé.

» On assure que trois individus ont succombé à leurs blessures. »

NORD. — On lit dans l'*Echo du Nord*:

« Un incident fort grave s'est passé au dépouillement du scrutin, à Roubaix. Un fabricant de cette ville s'était fait porter comme scrutateur; on s'aperçut bientôt que, lorsqu'il fallait appeler les noms portés sur les listes électorales, il supprimait ceux de ses adversaires politiques, les républicains de toutes nuances, et les remplaçait par des noms appartenant, dit-on, au parti légitimiste. Pris en flagrant délit, cet homme, que l'on aurait dû arrêter sur-le-champ, a trouvé le moyen de prendre la fuite. Procès-verbal a été dressé contre lui. Il est malheureux que l'on n'ait pu l'atteindre. A quelque opinion qu'appartienne cet homme, toutes doivent le renier comme un mauvais citoyen. »

CLERMONT. — On lit dans l'*Ami de la Patrie* de Clermont: « Quand les électeurs de Sainte-Ivoine se présentèrent à une des barrières d'Issoire, précédés de leur maire, M. Combier, un membre de la municipalité de cette ville profita du moment où le maire rural était allé demander la permission d'entrer avec ses administrés, pour se faire communiquer les bulletins des électeurs, et ne les ayant point trouvés conformes à ses sympathies, il se permit de les lacérer et d'en distribuer d'autres, des jaunes, aux électeurs, en disant que les siens étaient les bons. Au retour de leur maire, les habitants de Saint-Ivoine l'informèrent de ce qui venait de se passer, et, instruits de la supercherie dont ils virent qu'on les avait rendus victimes, ils commencèrent à s'émouvoir et à s'agiter. Dans l'intervalle, il paraît que le citoyen municipal d'Issoire serait allé trouver le sous-commissaire du gouvernement, M. Gazard, qui a remplacé M. Nouguier, et qu'il lui aurait expliqué les faits de manière à enlever, séance tenante, la destitution de l'honorable M. Combier.

» Cette décision ne fut pas plutôt connue que les électeurs indignés se répandirent dans les faubourgs, et entraînant avec eux les habitants même de la ville, pénétrèrent jusqu'au cabinet de M. Gazard, qui les reçut avec la contenance d'un homme dont les erreurs ont au moins l'excuse d'être consciencieuses. Mais la fermeté de son attitude n'arrêta pas les mutins, qui le saisirent au collet et menacèrent de se porter sur sa personne à des extrémités d'autant plus déplorables que, si les entraînements de la tête ont pu compromettre M. Gazard aux yeux d'un pays qu'il ne connaissait point, les inspirations de son cœur lui ont concilié beaucoup de sympathies parmi ceux que le connaissent à Clermont. Heureusement que la puissante intervention d'un citoyen entouré à Issoire de la plus légitime considération parvint à calmer et à contenir l'émotion populaire, devant laquelle M. Gazard a consenti à se retirer. De son côté, la commission municipale d'Issoire aurait, nous assure-t-on, résigné ses pouvoirs. M. le sous-commissaire est rentré lundi à Clermont avec M. le commissaire général.

» On nous mande aussi que quelques désordres auraient éclaté à Saint-Remy, et que M. Riberolles aurait été atteint d'un coup de pierre. »

RÉFORME SCIENTIFIQUE.

Au citoyen membre du Gouvernement provisoire président de la commission du cumul des fonctions publiques salariées.

Citoyen président,

Si, en rendant tardivement le décret qui institue une commission [illegible] ces abus que de trop zélés amateurs soustrairont à vos regards avec autant de soin qu'on en met à garantir de l'action du soleil ces plantes parasites qui prospèrent dans les lieux sombres. Il y a des républicains de fraîche date, des hommes du lendemain, qui s'introduisent frauduleusement dans la noblesse républicaine; il faut se méfier de ces parvenus! Le présent ne doit avoir de confiance que dans les hommes de la veille; l'avenir doit marcher sur les traces du passé. Grâces à Dieu, vous êtes de vieille souche! et lorsqu'on vous livre pieds et poings liés les abus contre lesquels vous avez dû jadis briser tant de plumes, on peut compter que vous ne leur ferez pas quartier. Le surnom de *fléau des abus* a de quoi satisfaire l'ambition révolutionnaire la plus altérée. Et quand la France reconnaissante vous aura délivrés vous et vos collègues du fardeau des affaires, nous voulons qu'on dise: « Là où le cheval du citoyen Flocon a passé, les abus ne poussent plus. »

Vous accueilleriez avec d'autant plus d'empressement les volontaires qui brigueront l'honneur de s'enrôler sous votre drapeau, que, [illegible] secours providentiel, peut-être dirait-on un jour que, semblable [illegible] capitaine illustré par ses défaites, vous fûtes un général sans armée. J'ai peur, citoyen président, et des citoyens qui réalisent toutes les conditions rétrospectives de républicanisme partagent mes terreurs, j'ai peur pour votre gloire et pour le succès de la bonne cause, quand je vous vois marcher à l'ennemi à la tête d'un corps que les sympathies les plus vives enchaînent à ceux que vous allez combattre. On a vu de braves officiers entraînés dans la fuite par les lâches milices qu'ils voulaient ramener au combat! Souvenez-vous-en! souvenez-vous-en!

« Cette commission sera composée des sous-secrétaires d'Etat ou secrétaires généraux, directeurs ou chefs de division, choisis par chaque ministre dans les différents services. »

Des directeurs ou chefs de division! Hélas! qu'on en a vu, et je doute que la chose ait définitivement passé au prétérit, — qui cumulaient avec ces emplois généralement estimés des fonctions non moins lucratives. — C'est le destin! — Je vous citerais tel chef de division qui fut en même temps professeur de l'une de nos facultés les mieux rétribuées; — des secrétaires généraux! la révolution en a fait qui ont provoqué la création de nouveaux cas de cumul. Des ministres se sont mis d'eux-mêmes dans les rangs qu'il s'agit de décimer! Et puis le nombre chaque jour croissant des oncles envoyés en Corse, à raison de 40 fr. par jour, des frères mis en possession de l'héritage de directeurs des beaux-arts; des fils investis de pouvoirs illimités à seule fin de faire aimer la République en province. Tout nous fait craindre que, par suite d'un effet très explicable de perspective, on n'ait sur certaines choses, en arrivant au pouvoir, des opinions différentes de celles qu'on professait quand on attendait qu'on vous tirât le cordon.

Cédé je à des craintes exagérées? Je serais heureux d'avoir le chagrin de m'être trompé. Mais, en thèse générale, c'est exposer la justice à des chances périlleuses que de mettre même les hommes les mieux intentionnés, leur républicanisme datât-il d'avant le déluge, dans la délicate alternative d'avoir à opter entre leurs intérêts personnels et ceux de la vérité. Peut-être se fût on exposé à une solution plus véridique en prenant conseil de ceux qui, ayant souffert des abus, ne sauraient être soupçonnés de tendresse excessive à leur égard. La vérité est que des commissions formées par voie d'élection dans le sein des diverses spécialités eussent fourni les bases d'un travail véritablement équitable sur la matière. Mais enfin, puisqu'on en a jugé autrement, cherchons les moyens de conjurer les périls que court votre gloire, et c'est à quoi je vise en vous offrant mon faible contingent.

Un mot donc sur la question du cumul dans ses rapports avec l'organisation des sciences.

Quand je dis *question du cumul*, c'est pour me conformer aux termes du décret, car, jusqu'à la promulgation de ce décret, le cumul ne faisait question pour personne. Personne ne s'avisait de demander s'il était conforme à la justice et aux intérêts de la science que les uns (en petit nombre) fussent surchargés de besogne et reçussent de toutes mains, tandis que l'immense majorité végéterait dans l'inaction et la misère. On s'attendait à voir le gouvernement déclarer le cumul contraire au droit commun et à l'utilité publique, comme il a proclamé le droit au travail par exemple, sans prendre l'avis d'aucune commission, parce qu'il n'y a pas besoin de tenir conseil pour décréter la justice de la justice. Cependant, voici qu'on met le droit en question, et parce qu'on a paru hésiter quand il fallait agir, vous devez vous attendre à de vigoureuses résistances. Que le peu d'empressement des privilégiés à se soumettre au droit commun vous soit un salutaire avertissement. La prochaine abolition du cumul est un fait certain. Dussiez-vous le fortifier au lieu de le détruire, sa perte n'en serait pas moins assurée. J'en appellerais de votre décision à celle de l'Assemblée, j'en appellerais de l'Assemblée prochaine à celle qui lui succédera; mais vous ne laisserez rien à faire à ceux qui viendront après vous. On le sait. Il serait donc habile, à défaut de sentiments plus nobles, de se démettre immédiatement. On préférera être destitué. Pourquoi? Parce qu'on n'a pas assez de foi dans la République pour croire au triomphe du droit. On se dit que tant de bruyantes déclarations de principes sont une satisfaction donnée à l'émotion du moment, que l'agitation se calmera et que peu à peu les choses reprendront leur cours habituel. Cette quiétude des privilégiés est un outrage dont il vous faut réparation. [illegible] que de vous entretenir si longtemps d'une cause jugée et perdue devant la cour suprême de l'opinion. J'aborde un point de détail qui a besoin d'éclaircissements.

D'après les termes du décret qui la constitue, la commission que vous présidez n'a point à s'occuper du cumul des fonctions publiques *non* salariées. Pour peu que vous teniez à accomplir une œuvre durable, vous ne sauriez respecter les limites mises à votre pouvoir.

Savez-vous, disent les uns, pourquoi on annonce implicitement l'intention de respecter le cumul des emplois non salariés? Savez-vous pourquoi on a aboli la contrainte par corps dès les premiers jours de la République? Savez-vous pourquoi le fils aîné de la mère des trois Dupin est toujours procureur à la cour de cassation? Savez-vous... les questions vont se multipliant, dont les rapports avec le cumul ne sont apparents que pour les initiés. D'interrogations en interrogations, les médisants arrivent à vous dire: Qui a rendu le décret relatif au cumul? — Le Gouvernement, répondez-vous sans hésiter. — Qui professe au Collége de France tous les genres de droit connus? — les membres du Gouvernement, — le Gouvernement cumule donc des employés non salariés. — Assurément. — Arrivé à ce point, on vous prie de conclure.

D'autres y mettent plus de vivacité: Nous prend-on pour une nation de marchands? — pense-t-on que nous ne soyons sensibles qu'aux questions d'argent? — la valeur vénale des emplois donne-t-elle la mesure de notre ambition? — Est-ce en ne prenant souci que des questions qui se résolvent en écus, qu'on développera la moralité publique? Et comment concilier les actes du Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville avec ceux du Gouvernement du Luxembourg, celui-ci voulant parfaire en considération le salaire de l'ouvrier et celui-là pensant que le cumul des salaires est seul digne d'exécuter l'appétit des fonctionnaires.

Permettez-moi, citoyen président, d'ajouter quelques motifs qui me semblent dignes de votre attention.

Sinécure n'est pas fonction; et, si nous réservons ce nom aux emplois qui ne sont [illegible]

[illegible] crifiés aux exigences de la politique, et que, si la France a des administrateurs dont l'éducation lui aura peu coûté, elle n'en aura que pour son argent...

S'il est conforme au caractère du savant d'être prêt à donner gratuitement son temps et son expérience, il n'est point digne d'un pays comme la France de lui en imposer le sacrifice. J'admire autant que personne le travailleur qui vient faire à la patrie l'offrande de ses rares épargnes; je n'aime pas que la France les accepte. Ce genre de mendicité est grand, est, comme la mendicité individuelle, une sorte d'abandon du droit, et ce n'est certainement pas au moment où un salaire vient d'être alloué aux fonctions de représentant qu'on pourrait alléguer de bonnes raisons en faveur de la gratuité des fonctions non moins augustes de la science.

Il y a, au contraire, une considération en faveur de mon opinion que [illegible] de nature à vous toucher. C'est que créer des fonctions gratuites, c'est par cela seul créer une véritable aristocratie. Il est évident que ces fonctions ne pourront être remplies que par ceux qui jouiront d'une fonction personnelle. Que devient alors le principe de l'égale admissibilité aux emplois? Le danger de créer une aristocratie scientifique est d'autant plus à craindre, que les fonctions gratuites seront habituellement des fonctions d'un ordre élevé : fonctions honorifiques, le mot le dit. Répondra-t-on qu'il n'est pas de chétives communes où ne se trouvent nombre d'aspirants aux fonctions gratuites de maire? Mais, citoyen président, c'est là une place que César eût préférée à celle de premier ministre d'une monarchie absolue.

J'ajoute qu'il n'y aurait pas seulement atteinte portée au droit républicain, mais que les intérêts de la science se trouveraient compromis. Les choix, devant forcément tomber sur les plus riches, pourraient ne pas porter toujours sur les plus capables.

Voici maintenant un argument qui va mettre de mon côté jusqu'à ceux qui n'ont de tendresse que pour les affaires qui rendent un traitement métallique. A vrai dire, il n'y a point, en matière scientifique, de fonctions rigoureusement gratuites. Cela est évident, si toute fonction est un moyen de battre monnaie. Voici un homme qui n'est rien que savant : il signe son nom tout court. Ecrit il un livre, un traité de chimie, par exemple? — Je lui conseille de ne rien écrire, car, loin de créer une valeur, il détruira une certaine quantité de papier et d'encre. Mais voici que ce même homme est nommé professeur au Collège de France. Ah! qu'il écrive maintenant, et qu'il attende les éditeurs. S'il a du talent, si son cours est suivi, son livre se vendra au poids de l'or. — Ses fonctions, dit-on, sont gratuites! — Demandez-lui ce qu'il en pense. — A-t-il vendu son livre 10 mille, 20 mille, 100 mille francs? Cela s'est vu. C'est à sa fonction gratuite qu'il le doit.

Je reviens à la question morale, et je dis que c'est se faire une idée injurieuse du caractère des hommes de sciences que de penser qu'ils se montreront de bonne composition sur le cumul des fonctions honorifiques, pourvu qu'on soit sans pitié à l'égard de l'autre genre de cumul. Il y aurait, citoyen président, un moyen de savoir à quoi s'en tenir sur ce point. Faites pour les savants ce que vous avez fait pour les artisans; ouvrez des bureaux de placements, annoncez qu'on demande des professeurs pour remplir gratuitement les chaires de la capitale et s'asseoir aux mêmes conditions dans les fauteuils de l'Institut, et vous verrez!

Je vous demande encore un moment d'audience, afin d'empêcher une fausse interprétation de ma pensée. Je ne proscris point d'une manière absolue le cumul des fonctions publiques non salariées, ni même celui des fonctions rétribuées; loin de là, je l'admets en principe, mais je le réprouve de toute l'énergie de mes sentiments de justice, eu égard aux conditions de désordre au sein desquelles nous végétons. J'admets le cumul en principe, parce que je crois qu'il n'y a pas homme si mal doté qui ne soit propre à plusieurs fonctions. J'espère vivre assez pour voir le temps où chacun de nous cumulera loyalement plusieurs fonctions. Cela n'est possible qu'à condition que les positions soient nécessairement acquises aux plus méritants et que chaque activité trouve à s'employer. — Dans ces conditions, le cumul ne saurait porter préjudice à personne. Aujourd'hui le travail manque, les bonnes volontés restent sans emploi, une inaction forcée pèse sur l'immense majorité des hommes de science. Dans cet état de choses, consacrer sans examen le cumul des fonctions gratuites, c'est consacrer une injustice et compromettre les intérêts de la communauté. Au moins faudrait-il préciser nettement quelles fonctions sont gratuites, lesquelles sont rétribuées. Il faudrait en outre que le mode d'admission aux fonctions honorifiques offrît toutes garanties et à la science et aux hommes. Comment réaliser ces conditions en dehors de l'association? L'association scientifique, voilà donc le problème essentiel, dont la solution entraînerait celle de tous les autres. — Ils ont préféré se perdre dans les détails! Qu'il leur soit tenu compte de leur bonne volonté!

Si ces raisons vous semblent mériter une prise en considération, vous aurez, citoyen président, à demander l'extension de vos attributions. — De toutes les manières de m'apprendre que vous avez reçu avec bienveillance des observations inspirées par l'amour de la justice et de la science, celle qui me toucherait le plus serait la promulgation d'un décret qui, rendu sur votre proposition, déclarerait vacantes les chaires récemment créées au Collège de France.

Salut et fraternité.

VICTOR MEUNIER.

FAITS DIVERS.

— M. le juge d'instruction Filhon avait été saisi, il y a quelques jours, de plaintes portées par d'honnêtes citoyens qui avaient cru remplir un devoir d'humanité en signalant à la justice des individus qu'une basse cupidité poussait à profiter de la gêne de la classe ouvrière pour pratiquer l'usure et exercer clandestinement le prêt sur gage à un taux d'intérêt exorbitant. Après avoir fait procéder secrètement à une enquête, le magistrat instructeur, suffisamment édifié, a décerné des mandats qui ont été exécutés ce matin par un commissaire de police, M. Barbet fils, assisté d'agents du service de sûreté. Chez un sieur P..., à La Villette, chez une femme G..., à La Chapelle, on a saisi, indépendamment de papiers, notes et registres constatant le corps du délit, une quantité considérable d'effets de toilette, d'étoffes en pièces, de bijoux, de montres, de chaînes, d'armes et d'objets de toute espèce.

Toute cette masse d'objets saisis, que pouvaient à peine contenir deux voitures, a été transportée au greffe, où elle a été inventoriée, tandis que les procès-verbaux de perquisition étaient transmis à la justice, que les témoignages déjà recueillis et les aveux que l'on peut prévoir mettront sans doute sur la trace des adroits voleurs qui ont engagé à vil prix la plus grande partie de ces pièces de conviction.

— Les journalistes chargés de rendre compte des séances de l'Assemblée nationale ont eu avant-hier une nouvelle réunion dans la salle des bureaux de l'ancienne chambre des députés, à l'effet de nommer leurs [illegible]. Le bureau dans lequel cette opération a eu lieu renfermait encore [illegible] des dernières séances de la chambre des députés. On eût dit un camp levé à la hâte : les urnes, les chaises placées autour du tapis vert, les feuilles de papier à moitié déchirées, les bulletins en-

[illegible] en grosses lettres :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

La salle, qui est fort bien éclairée par un double rang de croisées transversales, sera, dans les séances du soir ou de la nuit, illuminée au moyen de neuf lustres disposés sur trois lignes parallèles.

Les organes de la presse auront 90 places dans les tribunes, et ces places seront les plus rapprochées du bureau présidentiel.

La tribune du rédacteur en chef pourra contenir en outre 42 personnes.

Les places réservées au public sans billets sont au fond de la salle, dans la partie la plus élevée; elles sont isolées des autres tribunes, et l'on y entre par un escalier à part.

— L'hôtel des Monnaies de Paris frappe en ce moment des masses de pièces de 1 centime, dont le commerce a tant besoin pour les appoints.

Comme pour les pièces de 5 fr., on s'est servi du coin de Dupré, le graveur de la première République. Ces petites pièces, en beau cuivre rouge, portent une tête de jeune femme coiffée du bonnet phrygien avec ces deux mots en légende : *République française*; sur le revers est écrit : *un centime* 1848.

On doit en frapper pour un demi-million.

— Les élèves de l'Ecole nationale des Beaux-Arts (section d'architecture) viennent d'offrir leur concours gratuit au citoyen ministre de l'intérieur pour l'inspection des travaux de la grande fête nationale du 4 mai.

— Les rues les plus fréquentées de la capitale nous offrent depuis quelque temps un affligeant spectacle. Certaines places publiques, certains ponts, celui des Arts, par exemple, sont devenus de véritables succursales de l'ancienne cour des Miracles, où s'étalent avec luxe toutes les infirmités de la nature humaine. Au nom de la charité chrétienne, au nom de la dignité de l'homme, nous supplions l'autorité municipale de remédier à cette exhibition des misères humaines.

La providence sociale est en faute quand elle abandonne à la commisération individuelle les malheureux frappés d'infirmités; la mendicité est une honte pour la société qui la tolère; c'est de plus un démenti outrageant au principe du droit de vivre, inscrit sur le drapeau de février par la main victorieuse des travailleurs de Paris.

— Une vive alerte a eu lieu hier à Saint-Denis. Sept ou huit cents ouvriers de La Chapelle, sous le prétexte de demander de l'ouvrage ou du pain, se sont portés dans la direction de Saint-Denis, en suivant la ligne du chemin de fer, effrayant de leurs cris la population paisible de cette tranquille cité.

La garde nationale et l'artillerie de cette garde ont aussitôt pris les armes, et, secondées par la gendarmerie, elles sont parvenues, sans qu'il y ait eu de collision, à repousser cette bande d'ouvriers égarés.

A six heures, tout était rentré dans le calme.

— On lit dans le *Siècle* :

« Le Gouvernement provisoire vient de faire donner l'ordre, par le télégraphe, à M. le général Cavaignac, gouverneur-général de l'Algérie, de se rendre immédiatement à Paris. »

— Dans sa sollicitude éclairée pour le bien être de l'armée, le ministre de la guerre, accompagné du colonel Charras, sous-secrétaire d'Etat, a fait hier une visite détaillée des casernes d'Orsay et de Panthemont, occupées par le 2e régiment de dragons.

Après avoir examiné les locaux avec le plus grand soin et vérifié la qualité du pain et des autres denrées alimentaires, le citoyen Arago a prescrit les dispositions nécessaires pour que les bâtiments destinés au logement des hommes et des chevaux puissent recevoir toutes les améliorations dont ils sont susceptibles.

LA FAMILLE DE L'EX-ROI. — Nous empruntons au journal la *Liberté* les détails suivants :

« On sait aujourd'hui que les richesses que Louis-Philippe avait, disait-on, mises à l'abri, sont de véritables châteaux en Espagne et que, sans la reine des Belges, les hôtes de Claremont se trouveraient dans la gêne. De toutes les splendeurs passées, il ne reste plus qu'une voiture de remise spécialement affectée à l'usage des grands parents, et la table est si modestement servie, que les plats sont enlevés brillants de cette netteté qui témoigne si bien de l'absence du superflu. Les seuls convives étrangers à la famille sont Mme de Montjoie, ancienne amie de Mme Adélaïde, le docteur Pigache, de Saint-Cloud, et les généraux Dumas et Rumigny. Le général d'Houdetot est reparti pour la France. Le général Athalin, *l'ami intime* du roi, n'a pas cru devoir partager l'exil.

» Louis-Philippe a vieilli de dix ans depuis deux mois; il fait de violents efforts pour paraître calme, mais son profond chagrin est évident pour tout le monde et se traduit par une excessive irascibilité. Marie-Amélie est plus résignée; elle a trouvé dans ses idées religieuses un soulagement qui manque à son mari. Cependant elle est profondément atteinte; elle regarde sa fin comme prochaine, et l'envisagerait avec calme, dit-elle, n'était le chagrin de laisser le roi dans l'isolement. Elle avait du reste plus de portée politique qu'on ne lui en supposait, et ne partageait pas la confiance aveugle de Louis-Philippe et de M. Guizot; il est même certain qu'au commencement de cette année elle se félicitait pour la première fois du départ d'un de ses fils, que son opposition faisait éloigner de la cour. Elle avait le pressentiment de graves événements et ne s'en cachait pas dans les épanchements de famille.

» MM. de Joinville et d'Aumale vivent auprès de leurs parents dans la plus grande simplicité. L'un d'eux avait placé en rentes sur l'Etat toute la partie de sa dot de sa femme qui ne se compose pas de diamants et d'argenterie de famille. Le tout a été mis sous le séquestre, bien que cette portion de sa fortune n'ait rien de commun, ni avec l'ancien domaine privé ni même avec les biens particuliers que Louis-Philippe a fait passer sur la tête de ses enfants le 8 août 1830. On parle d'une fort belle lettre qui aurait été assez récemment écrite aux membres du Gouvernement provisoire par MM. de Joinville et d'Aumale. Dans cette lettre, dit-on, ces jeunes gens rappellent que, dans leur profession de marin et de soldat, ils tiennent toujours leurs épées au service de la France; s'ils subissent aujourd'hui l'hospitalité anglaise, c'est par piété filiale pour leurs vieux parents.

» Le duc de Nemours qui a toujours été dévoué au système paternel, a hérité d'une partie des vertus économistes de l'ex-majesté. C'est aujourd'hui une manière de majordome princier qui veille aux détails de la dépense commune, et qui n'a pas même su laisser à Paris sa morgue habituelle. Dans le pays tout aristocratique de l'Angleterre, il excite à peu près autant de sympathies qu'il avait su en faire naître en France. Je ne vous parle pas du duc de Montpensier, comme vous le savez, il est en Espagne; quant à la duchesse d'Orléans, aucun des membres de la famille ne l'a revue depuis le 24 février, à trois heures et demie. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 avril sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

Bourse du 28 avril 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	[illegible]	[illegible] 75	67 25	67 [illegible]	Cais. [illegible]	675 »»
— — fin courant	[illegible]	[illegible]	67 »»	67 [illegible]	Act. d. J.	[illegible]
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct.	47 50	48 »»	45 50	48 [illegible]	Ch. S.-G.	»»» »»
— — fin courant	47 50	47 50	45 75	48 »»	V. r. dr.	112 50
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	—O. anc.	»»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»	— nouv.	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	1398 »»	V. r. gauc.	97 50
4 0/0 J. »	»» »»	O. V. de Par. »	»»» »»	Paris à Sc.	»»» »»
Emp. 1848 au Ct »	» »»	C hyp. .... »	100 »»	— à Orléans	371 25
— fin Ct »	» »»	— Gouin....... »	»»» »»	— à Rouen..	372 »»
B. du Trés. »	32 00	— Ganneron. »	»»» »»	R.-Havre...	200 »»
				Avignon....	200 »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.		Str. à Bâle .	[illegible]
5 p. 0/0.......	d. »» »» »»	»» »»	»» »»	»» »»	Paris-Str...	318 75
3 p. 0/0.......	d. »» »»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»	Tours-Nan	316 25
REPORTS.	du Ct à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.		Orl.-Vierz..	245 »»
5 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	15 »/»	»» »/»	C. du Nord.	343 75
3 p. 0/0.......	»» »»	»» »/»	20 »/»	»» »/»	Famp-Has.	»»» »»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME.............. Dr C. 56	»/» »»	Diep-Féc...	»»» »»
Récép. Rotsch. »	53 1/2	BELG 5 1/2....... »	56 »/»	Boul. à Am.	»»» »»
ESP. Dette act. »	26 1/2	— 4 1/2....... »	53 »/»	Orl.-Bord..	305 »»
— — pass. »	4 7/8	— dm 1840....... »	66 1/4 »/»	Mont. à Tr.	115 »»
— 3 p. 0/0. »	19 »/»	— dm 1842....... »	66 1/4 »/»	Paris-Lyon	300 »»
Dette intérieu. »	15 »/»	— Banque....... »	»»» »»	Bord-Teste	»»» »»
PORT. 5 0/0 1847 »	20 »/»	— dm Em. 1841.. »	»»» »»	Zinc V. M.	1950 »»
HOLL. 2 1/2.... »	53 1/2	PIÉMONT........... »	830 »»	Lin Maberl.	440 »»
HAITI............ »	395 »»	AUTRICHE......... »	375 »»	F. de l'Av..	1850 »»
				Union lin..	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	»»» »»	Paris à Rouen.......	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre....	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans......	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord..............	»»» »»
— à Lyon..........	»»» »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 52 à 53; courant du mois et mai, 53.

Fécule et betterave, 44.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 88; 4 mois d'été, 90; 4 derniers mois, 92.

Huile épurée, 96.

Pas de cours de Lille.

Savon disponible, belle qualité, 101.

L'un des rédacteurs : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 29 avril.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — L'Aventurière.
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée, Rendez-Vous bourgeois.
ODÉON. — Relâche.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
OPÉRA-NATIONAL. —
GYMNASE. — Royal Pendard, le Mauvais Sujet, le Marchand, Hercule.
VAUDEVILLE. — Ah! enfin!!! la Curée des Places, le Chevalier.
VARIÉTÉS. — Les Peureux, la Roue, le Père Turlututu, Mlle de Choisy.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Académicien de Pontoise, le Voyage sentimental, Pauvre Aveugle, l'Impôt, A qui le Moutard?
PORTE-SAINT-MARTIN. — Robert Macaire.
AMBIGU-COMIQUE. — Quatre Sergents de La Rochelle, les 3 Révolutions.
GAITÉ. — La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS. — Guillaume, Etudiants, 3 Roses, les Barricades, l'Ile.
FOLIES. — Raimbaut et Ce, Brouillard, Pascal, Jean Pichet, Feu d'artifice.
DÉLASSEMENTS. — A tout Péché miséricorde, la Dame de la Halle, le Loup, Corneille, la Femme de Marbre.
CONTE. — Le Dîner impossible, la Fille du Pêcheur, la brune Thérèse, le Bouffon, pas grec.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.) — Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Départements et étranger. .... — 10 — 5 — 2 50
Pays à surtaxe de poste........... — 14 — 7 — 4
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Lyon, Place Philippe; Marseille, ... On peut aussi adresser franco ou Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

Une insertion seule............... 75 c.
id. 3 fois en un mois... 20
id. 3 fois id. 15
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. »

Une insertion seule...
id. 3 fois en un mois. » [illegible]
id. 6 fois id. ...... » [illegible]
FAITS DE PUBLICITÉ....... 1 f. 50 c.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	13 f.	7 f.	2 f. 50
Départements et étranger.		32	17	9	3 50
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le nº de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 29 AVRIL.

Elections.

Hier, à dix heures et demie, dit le *Moniteur*, le maire de Paris, accompagné de ses trois adjoints et du secrétaire-général de la mairie, de tous les maires de Paris et de la banlieue, au milieu desquels on distinguait le citoyen Wée, doyen des maires, et le citoyen Pagnerre, maire du 10e arrondissement et secrétaire général du Gouvernement provisoire, est descendu sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour y proclamer les noms des trente-quatre représentants élus par le département de la Seine.

La nuit était sombre; et la population, qui attendait depuis le matin le résultat du scrutin, a poussé des cris d'un enthousiasme immense quand le maire, avec ceux qui le suivaient, est monté sur une estrade improvisée derrière la grille, où s'arrêtaient les flots de la foule. Des torches nombreuses jetaient une lueur brillante, qui se reflétait sur les visages attentifs et joyeux. Les drapeaux flottaient au-dessus des magistrats municipaux et ajoutaient à l'effet pittoresque et saisissant de cette grande scène populaire.

A chaque nom qui était annoncé, des applaudissements, des cris, des fanfares, des chants patriotiques, éclataient avec une inépuisable puissance. Le maire de Paris avait d'abord proclamé le nom des élus dans la grande salle Saint-Jean, en présence des présidents et des scrutateurs de toutes les sections. Mais ici la proclamation se faisait en face d'une multitude qui n'avait pu assister au dépouillement successif du vote, et dont la curiosité était excitée par une longue attente.

On se ferait difficilement une idée de l'allégresse qui régnait dans le peuple, quand le dernier nom proclamé est venu annoncer le terme de cette grande opération qui a tenu Paris tout entier en suspens depuis cinq jours.

Les élections faites, on peut dire que la revolution a franchi le pas le plus difficile qu'elle ait eu encore à traverser. Dans quelques jours, l'Assemblée nationale sera réunie, et les destinées de la France républicaine seront assurées.

A onze heures, au moment où nous écrivons ces lignes, Paris est rentré dans le calme le plus profond malgré les nouvelles qui ont attristé la journée. On dirait que la grande ville se repose après le labeur civique qu'elle vient d'accomplir avec tant de patriotisme, d'intelligence et d'union.

Ont été élus représentants pour la Seine :

Lamartine, 259 800. — Dupont (de l'Eure), 245 083. — François Arago, 243 640. — Garnier-Pagès, 240 890. — Armand Marrast, 229 166. — Marie, 225 776. — Crémieux, 210 699. — Béranger, 204 271. — Carnot, 195 608. — Bethmont, 189 252. — Duvivier, 182 175. — Lasteyrie, 165 156. — Vavin, 151 103. — Cavaignac, 144 187. — Berger, 136 660. — Pagnerre, 136 117. — Buchez, 135 678. — Cormenin, 135 050. — Corbon, 135 043. — Caussidière, 133 775. — Albert, 133 041. — Wolowski, 132 333. — Peupin, 131 969. — Ledru-Rollin, 131 587. — Schmit, 124 383. — Ferdinand Flocon, 121 864. — Louis Blanc, 121 140. — Recurt, 118 075. — Agricol Perdiguier, 117 290. — Jules Bastide, 110 228. — Coquerel, 109 934. — Garnon, 106 747. — Guinard, 106 262. — Lamennais, 104 871.

VOTE DE L'ARMÉE POUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Lamartine,	12 276	Bastide,	3 138
Arago,	11 572	Corbon,	3 075
Dupont (de l'Eure),	10 507	Cormenin,	2 722
Garnier-Pagès,	10 207	Lacordaire,	2 712
Marrast,	9 569	Lasteyrie,	2 313
Duvivier,	9 433	Berger,	2 079
Béranger,	9 248	Barbès,	2 070
Albert,	8 991	Perdiguier,	2 057
Marie,	8 415	Danguy,	1 838
Crémieux,	7 860	Guinard,	1 796
Louis Blanc,	7 476	Bedeau,	1 716
Flocon,	7 003	Launette,	1 646
Ledru-Rollin,	6 835	Boissy,	1 384
Bethmont,	5 970	D'Alton-Shée,	1 356
Carnot,	5 709	Coquerel,	1 258
Cavaignac,	5 273	Velu,	1 245
Lamennais,	5 241	Peupin,	1 139
Pagnerre,	5 187	Boissel,	1 124
Buchez,	5 149	Schmidt,	966
Recurt,	4 849	Moreau,	617
Courtais,	4 197	Garnon,	570
David (d'Angers),	4 109	Deguerry,	475
Caussidière,	3 687		

Elections dans les Départements.

ARIÈGE, FOIX. — Ont été nommés représentants du peuple, les citoyens :

Clem. Anglade, ancien député; Durieu, rédacteur du *Courrier français*; Cosse, Cazalat, Darnaud, ex-député; Vigne, avocat; Arnaud.

RHONE, LYON. — Les citoyens : Lafont, maire de Lyon; Doutre, typographe; Aubertier, chef d'atelier; Lortet, médecin; Benoit (Joseph), chef d'atelier; Chonay, procureur de la République; Greppo, ouvrier en soie; Julien Lacroix, filateur; Pelletier, aubergiste à Tarare; Ferouillat, avocat; Mortemart, ex-député; Mourand (Prosper), ing. civil; Gourd, Prouliné.

HAUTE-SAONE, VESOUL. — Les citoyens : De Grammont, ex-député; Dufournel; Miliott, capitaine d'artillerie; Guerrin, ex-député; Minot, chef de bataillon en retraite; Noirot, avocat; Angar, maître de forges; Lelut, de l'Institut; Signart, commissaire du gouvernement.

LOIRET. — Ont été définitivement nommés les citoyens Rondeau, Roger, Martin, Abatucci, Arbey, Péan, Michot, Considerant.

JURA, LONS-LE-SAULNIER. — Les citoyens : Grevy Jules, commissaire du gouvernement; Cordier, ex-député; Chevassu, maire de Poligny; Valette, professeur de droit; Tamissier, capitaine d'artillerie; Huot, avocat; Gréa, ancien député; Jobez, membre du conseil général.

HAUT-RHIN, COLMAR. — Les citoyens Kœnig, horticulteur; Yves, procureur général; Kesner, manufacturier; Rudler, commandant en retraite; Delfus, maire de Mulhouse; Stœclé, curé; Bordy, juge d'instruction; Heuchel, médecin; Struch; Prudhomme; Chaudeffoder; Heckirer.

DEUX-SÈVRES, NIORT. — Les citoyens : Baugier, maire de Niort; Bloï, ancien filateur; Boussi, avocat; Charles aîné, cultivateur; Chevallon, fabricant; Demarcouf, ancien député; Maichin (Désiré), commissaire du gouvernement; Richard (Jules), propriétaire.

VOSGES, EPINAL. — Les citoyens : Doublat, ex-député; Buffet, avocat; Forél, filateur; Boulay (de la Meurthe); Hingray, colonel de la 10e légion de Paris; Najean, sous-commissaire à Neufchâtel; Turck, ancien commissaire; Nouel, avocat; Falatien, maître de forges; Huot, propriétaire; Broux, propriétaire.

Les votes de l'armée ne sont pas encore connus; mais les majorités acquises sont trop considérables pour être modifiées d'une manière notable. Le premier de ces noms a eu 83 995 voix, le dernier 37 914. A demain un report détaillé.

ALLIER. — Courtais; Tourret; Bureaux de Puzy; Therrier; Mathé; Laussedat; Madet; Fayolle.

CANTAL. — Les citoyens Delzons, avocat à Aurillac; Parieu fils, docteur en droit; Murat Sistriers, ancien capitaine d'artillerie; Daude, avocat; Teillard-Laterrissel, maire de Murat; Bechard, médecin à Saint-Flour; Paulin-Durieu, commissaire du gouvernement à Saint-Flour.

A Montpellier, le 28 avril, à trois heures après midi, le vote de l'armée n'était pas encore dépouillé. Voici les noms des candidats qui ont réuni une majorité telle, qu'elle parait indépendante de ce vote : J. André, Reboul-Cost, Charamault, Vidal, J. Renouvier, Carion-Nisas, B. Cazelles, Bertrand aîné, Brives.

MARNE. — Voici le chiffre des votes de la Marne, non compris les votes de l'armée et de trois cantons : Léon Faucher 76 500, Pérignon 76 500, Bertrand 71 000, Derodé 66 000, Bailly 65 000. Aubertin 59 000, Ferrand 58 000, Leblond 43 000, Soulié 40 000.

INDRE-ET-LOIRE. — Nombre des votants, 76 000 — Crémieux 74 797; Julien, maire de Tours, 66 122; Bacot 60 229, Luminais 48 482, Foucqueteau 47 829; Taschereau 47 362, Gouin 42 562, Julien, ouvrier, 38 162.

Le candidat qui a obtenu le plus de voix, après les huit candidats élus, est le citoyen Hubert, ex-détenu politique, qui a réuni 22 647 suffrages.

Le Chaos social.

Il n'y a qu'une loi dans la nature, comme il n'y a qu'un Dieu dans l'univers. C'est la simplicité des moyens qui caractérise la vraie puissance. Une machine trop compliquée dépense inutilement une partie de sa force dans le frottement intérieur de ses engrenages et de ses roues; en mécanique, en législation, dans toutes nos inventions, dans toutes nos institutions scientifiques ou sociales, le perfectionnement consiste toujours dans une simplification d'agents ou de procédés. L'idéal de la force, c'est le plus grand résultat obtenu par la moindre somme d'efforts accomplis et de moyens employés; c'est l'économie de ressorts.

Dieu, qui est la force souveraine et la puissance absolue, a dû pousser cette économie jusqu'à la dernière limite du possible; il a dû nécessairement coordonner dans une loi commune d'unité la variété infinie de ses créations. Si Dieu n'était pas économe de ressorts, il ne serait pas l'inventeur suprême, il ne serait pas Dieu

L'homme, reflet de l'intelligence divine, délégué de Dieu sur la terre et créateur après lui, doit chercher avant tout cette grande loi générale sur laquelle se modèleront à leur tour tous les enfantements de son génie.

Tant que cette boussole universelle n'est pas découverte, les arts, les sciences, les organisations politiques ou sociales, toutes les manifestations de la pensée humaine, sont livrés au hasard, à l'incertitude, au désordre, à l'anarchie.

Depuis six mille ans que le monde existe, l'humanité a accompli bien des travaux, produit bien des merveilles, enfanté bien des prodiges, et pourtant rien n'est organisé, rien n'est assis encore Les sciences se heurtent et se contredisent, les formes politiques, les doctrines sociales, les intérêts, les industries, les entreprises, se combattent, se renversent, se succèdent; chaque jour, dans toutes les branches de l'activité humaine, un nouveau système vient détruire tout l'échafaudage de principes, de déductions, de croyances amoncelés par le travail des siècles.

La physique, la chimie attendent encore la découverte de la loi suprême qui rattachera à un principe absolu tous les phénomènes qu'elles ont constatés, tous ceux qu'elles constateront encore; la médecine, fourvoyée dans une foule d'écoles opposées et de systèmes contradictoires, se livre des combats acharnés et stériles au chevet des moribonds; la philosophie, la morale la politique, l'économie sociale tournent sans cesse dans le même cercle, ressuscitant les vieux dogmes, rajeunissant les formes anciennes, replâtrant les institutions décrépites, et n'obtenant pour tout résultat qu'une aggravation de misère, qu'un accroissement de dépravation parmi les hommes qu'elles ont mission de guider à la vertu et au bonheur.

Bien des âges se sont écoulés depuis que le monde se débat dans ce chaos intellectuel et moral, et la lumière n'est pas faite encore.

Toutes les inventions utiles ou brillantes dont l'humanité se glorifie, toutes les forces de la nature qu'elle dompte et asservit, tous les trésors qu'elle découvre, tous les principes qu'elle féconde, elle ne les doit pas à une série d'investigations partant d'une base certaine et solide, elle les doit au hasard.

Un chien de berger casse en jouant un coquillage, et la pourpre va teindre le manteau des rois; un poinçon taché d'encre est posé par mégarde sur une feuille de parchemin, et l'imprimerie est découverte; une pomme qui tombe révèle à Newton la loi qui régit la matière; la vapeur d'une chaudière en soulève le couvercle aux yeux d'un rêveur assis au coin du foyer, et le plus puissant des moteurs est plié sous le joug du génie humain; un misérable accapareur fait jeter dans le Rhône une cargaison de riz qu'il a laissée pourrir au milieu d'une population affamée, et les infamies du commerce civilisé font pressentir à l'âme indignée d'un humble commis le secret des destinées humaines et de l'harmonie des mondes.

Que ces circonstances ne se fussent pas produites, et l'humanité restait peut être dans les ténèbres. N'a-t-il pas fallu trente siècles pour découvrir les choses les plus simples, comme la soupente et l'étrier ?

Du jour où l'association sera réalisée dans l'ordre intellectuel, comme dans l'ordre économique, les savants qui marchent isolés aujourd'hui et livrés à leurs propres forces, au gré des inspirations et des caprices de leur génie, entreront d'un pas ferme dans la voie de la logique et du progrès. Alors les découvertes se succéderont rapidement et se coordonneront d'elles-mêmes dans un ordre immuable; et l'on n'aura plus à craindre que le travail d'un seul vienne détruire en un jour l'édifice élevé par les labeurs de tous les siècles précédents. De ce jour, l'humanité s'avancera sans hésiter dans la route des améliorations successives, et atteindra rapidement au bonheur dont le créateur suprême lui a préparé tous les éléments en l'assujettissant aux recherches nécessaires pour le découvrir.

Comme Dieu a fait sortir du chaos matériel l'organisation du monde, l'homme doit faire sortir du chaos social l'organisation du milieu en parfait rapport avec ses facultés et ses besoins.

L'heure de ce grand travail approche; le principe du mouvement général est connu; la loi du développement logique de toutes choses est découverte. Ce principe, c'est l'attraction; cette loi, c'est la série; l'attraction qui a révélé à Newton le mouvement des corps, et à Fourier le mouvement des destinées humaines; la série qui doit régir les sociétés fondées par les hommes, comme elle régit les astres dans l'immensité.

La République et l'Orient.

Au citoyen Lamartine, ministre des affaires étrangères.

Citoyen ministre,

Depuis la Révolution de Février, les affaires internationales doivent être traitées à ciel ouvert; les dynasties ont besoin du mystère diplomatique, parce que leur intérêt est en opposition avec celui des peuples : la République française appelle le grand jour de la publicité sur sa politique extérieure, parce qu'elle veut la justice et la vérité partout et toujours.

Examinons donc avec franchise, sans réticence et sans arrière-pensée, quelle doit être la politique extérieure de la France républicaine dans la situation actuelle de l'Europe et du monde.

La Révolution de Février a imprimé à l'Europe un mouvement qui n'est point encore achevé; mais, avant même que les résultats de cette secousse révolutionnaire fussent connus, vous avez exposé, dans un éloquent manifeste, les intentions éminemment loyales de la République de 1848.

Par votre organe, la France déclare qu'elle ne reconnaît plus les traités de 1815, déchirés d'ailleurs par ceux-là mêmes qui les lui avaient imposés; mais la France ne tirera pas l'épée pour détruire violemment les *faits* politiques résultant de ces traités; elle attendra que ces faits se modifient spontanément et progressivement, soit par la force des choses, soit par de nouvelles conventions. Ainsi, dans l'hypothèse où les traités de 1815 renfermeraient quelques éléments dont l'expérience aurait démontré l'utilité, ces éléments resteront; mais tout ce qui sera illibéral et oppressif, tout ce qui sera contraire à l'intérêt général des peuples disparaîtra.

Cette attitude est bien celle qui convient à la République de 1848; car il y a quarante jours à peine que votre manifeste a paru et déjà l'Italie, l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, les provinces danubiennes, en un mot, les régions les plus importantes de l'Europe centrale sont en voie d'affranchissement. Pour opérer ce miracle, la France n'a pas eu besoin de sortir en armes de sa frontière, sa parole a fait plus que six cent mille soldats; tant il est vrai que la puissance morale vaut mieux aujourd'hui que la force des baïonnettes !

En face de cette attitude calme et digne, l'autocrate russe lui-même n'a pu que répondre par un manifeste qui conclut à la réserve, à l'expectative, mais dont la forme abrupte contraste avec l'élégance et l'urbanité de votre parole. Après 1830, l'autocrate russe marchait sur la France monarchique, lorsque son armée fut arrêtée par l'insurrection polonaise; après 1848, il déclare qu'il n'attaquera pas la République française, s'il n'est pas attaqué par elle : vous le voyez, il y a progrès.

Quant à l'aristocratie britannique, elle ne paraît pas avoir une foi bien entière dans l'avenir de la République de 1848; elle l'a reconnue provisoirement, plutôt comme un fait que comme un droit; elle doute, elle attend. L'aristocratie d'outre-Manche a craint un moment pour elle le contrecoup de la Révolution de février; elle a craint un soulèvement combiné de l'Irlande et des chartistes; mais, bien que le danger semble aujourd'hui passé, cette crainte n'est pas de nature à lui faire aimer la République de 1848.

Ainsi, l'autocrate russe et l'aristocratie britannique, les deux derniers représentants de la conquête, ne sont pas un [illegible] hostiles à la France républicaine; mais, comme [illegible]

sur le dôme de Sainte-Sophie. De son côté, l'autocrate russe vise à faire de Constantinople la capitale de son empire, ainsi que cela lui est prescrit par le testament de Pierre-le-Grand; mais jamais le czar ne consentira à ce que l'aristocratie anglaise plante son pavillon dans l'isthme de Suez. C'est sur ces deux points de l'Orient que ces deux égoïsmes politiques se divisent, se heurtent, se repoussent absolument.

Pour parer à l'agression occulte de l'autocrate russe et de l'aristocratie britannique, qui s'efforceront d'entraîner dans leur coalition, l'un la Prusse, l'autre l'Autriche, il faut donc que la République française fasse entrer dans le débat politique le sultan et le pacha. Et, après avoir soulevé la question de Constantinople et la question de Suez, il faut que la République de 1848 propose une solution qui concilie l'intérêt de tous les peuples.

Voilà l'œuvre que vous avez à accomplir, citoyen ministre.

Certes, la première chose à faire était de déclarer que la France ne reconnaît plus les traités de 1815; mais ce n'est là qu'un premier pas dans la carrière. Il ne suffit pas d'avoir dit que la République de 1848 ne sera point agressive, et qu'elle laissera les peuples travailler eux-mêmes à leur indépendance; il faut encore émettre une opinion positive sur les grandes questions internationales (et la plus grande est la question d'Orient), afin de rattacher tous les États à une vue d'ensemble. Car, dans la situation actuelle de l'Europe et du monde, le *statu quo* est impossible; il a succombé sous Guizot et Metternich; et, si la France ne marche pas en avant, entraînant avec elle les États du centre de l'Europe dans le mouvement organique, comme elle les a entraînés dans le mouvement révolutionnaire, la pression des deux puissances du Nord nous poussera infailliblement dans la voie réactionnaire et rétrograde. Ces deux puissances s'uniront contre la France et contre le mouvement émancipateur des peuples, sauf à se diviser plus tard sur la question d'Orient.

Oui, si la politique de la République de 1848 reste négative, si elle n'étend pas son horizon au-delà de l'Europe, la coalition entre l'aristocratie anglaise et l'autocrate russe est inévitable. Mais, si la politique de la République française devient positive, si elle s'étend au monde entier et surtout à l'Orient, si elle proclame la neutralité de Constantinople et Suez (deux points géographiques qui ne peuvent être nationalisés, et, par conséquent, monopolisés par aucun État, sans que tous les autres en souffrent), la coalition entre les deux puissances septentrionales se trouve rompue avant d'être formée.

En proclamant la neutralité de la Turquie et de l'Egypte et spécialement de Constantinople et de l'isthme de Suez, la République française sera appuyée par le sultan et par le pacha, dont elle opérera ainsi le rapprochement sincère; elle sera appuyée par toutes les nations de toutes les parties du monde, qui ont le plus grand intérêt à ce que Constantinople ne soit pas au pouvoir d'une puissance européenne quelconque, et à ce que le passage de Suez ne soit monopolisé par personne.

Cette politique de justice sanctionnera l'alliance de la France et de l'Allemagne. Ce sera une alliance de principe et d'intérêt. La France, l'Allemagne et tous les Etats du midi de l'Europe ont le même intérêt à Constantinople et à Suez. C'est là que les nations pratiqueront la devise républicaine: Liberté, Egalité, Fraternité.

Déjà, la neutralité de Constantinople est reconnue en droit européen, en vertu du traité qui établit la neutralité des détroits; il faut que cette capitale ne puisse pas être attaquée par terre. Quant à l'isthme de Suez, il faut que l'Europe garantisse à Méhémet-Ali et à ses successeurs la neutralité du passage, dont les pachas d'Egypte seront constitués gardiens; et, en échange, ils concéderont l'égalité des droits pour tous les pavillons. Alors, Méhémet-Ali n'hésitera plus à ouvrir le grand canal maritime.

Evidemment, citoyen ministre, cette politique positive de la France doit être l'objet d'un second manifeste. Dès qu'il aura paru, qu'arrivera-t-il? dans l'affaire de Suez, la France et l'Allemagne et tout le sud de l'Europe se trouveront avec la Russie contre l'aristocratie anglaise; dans l'affaire de Constantinople, la France et l'Allemagne et le midi de l'Europe se trouveront avec la Grande-Bretagne contre l'autocrate russe. L'alliance de l'Europe centrale sera fondée, et elle sera maîtresse de la situation.

Alors, l'Europe et le monde marcheront en avant; la coalition rétrograde et réactionnaire avortera; la République de 1848 pourra s'occuper au dedans des réformes sociales, industrielles et financières.

Salut et fraternité. AUGUSTE COLIN.

La Révolution française porte chaque jour de nouveaux fruits en Europe. Le principe de liberté est en marche, et rien ne pourra désormais l'arrêter. La Romanie (Moldavie) vient de se placer par une énergique et unanime démonstration au rang des peuples qui ont compris les nouvelles destinées du monde.

La jeunesse élevée en France, aussi bien que celle qui n'avait pas quitté le pays, les boyards et le peuple, se sont unis dans un même sentiment. L'amour de la liberté, l'antagonisme contre l'élément despotique représenté par l'influence de la Russie, une intelligente sympathie pour l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman, ont fait éclater le beau mouvement que nous rapportons plus loin sous la rubrique *Révolution européenne*. C'est une leçon de plus pour les princes qui abusent de leur autorité. Espoir et courage! tous les membres de la grande famille font leur devoir; les temps de l'affranchissement général des peuples sont arrivés.

Nous espérons que le Gouvernement publiera la liste complète de tous les candidats qui, dans la grande lutte électorale, ont obtenu 2 000 voix et plus.

Il arrive que la plupart des journaux, dans les départements, consultant seulement leurs sympathies, ne publient que les noms qu'il leur plaît de publier. Nous avons vu beaucoup de listes partielles où figuraient des candidats qui avaient obtenu quelques centaines de voix, tandis que d'autres qui en avaient plusieurs milliers en étaient exclus.

Vu le décret du 15 mars dernier dispensant la banque de France de l'obligation de rembourser ses billets en espèces, et prescrivant qu'ils seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers;

Vu le décret du 25 du même mois dispensant également les banques départementales de l'obligation de rembourser leurs billets, et statuant qu'ils seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers, dans la circonscription du département où chacun de ces établissements a son siége;

Vu les délibérations des conseils généraux ou des conseils d'administration des banques de Rouen, de Lyon, du Havre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans et de Marseille, relatives à leur réunion avec la banque de France, savoir :

La délibération du conseil d'administration de la banque de Rouen, en date du 14 avril courant; la délibération de l'assemblée générale des actionnaires de la banque de Lyon, en date du 18 du même mois; les délibérations du conseil d'administration de la banque du Havre, en date des 8 et 10 du même mois; la délibération du conseil d'administration de la banque de Lille, en date du 10 du même mois; la délibération du conseil d'administration de la banque de Toulouse, en date du 22 du même mois; les délibérations du conseil d'administration de la banque d'Orléans, en date des 9 et 24 du même mois; la délibération du conseil d'administration de la banque de Marseille, en date du 18 avril, et la dépêche télégraphique du 25 du même mois;

Vu les délibérations du conseil général de la Banque de France, en date des 5, 6, 21 et 24 avril courant;

Vu enfin les actes intervenus les 24, 25 et 26 du même mois, en exécution de ces délibérations, entre la Banque de France et les délégués des conseils d'administration des banques de Rouen, de Lyon, du Havre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans, de Marseille;

Considérant que les billets des banques départementales forment aujourd'hui, pour certaines localités, des signes monétaires spéciaux dont l'existence porte une perturbation déplorable dans toutes les transactions;

Considérant que les plus grands intérêts du pays réclament impérieusement que tout billet de banque déclaré monnaie légale puisse circuler également sur tous les points du territoire;

Vu le rapport du ministre des finances,

Décrète ce qui suit :

Art. 1er. La banque de France et les banques de Rouen, de Lyon, du Havre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans, de Marseille, sont réunies.

Art. 2. Les banques départementales énumérées à l'article précédent continueront à fonctionner comme comptoirs de la banque de France, conformément aux règles déterminées par le décret du 18 mai 1808 et par l'ordonnance du 25 mars 1841.

Le nombre actuel des administrateurs de ces banques départementales est maintenu, ainsi que les conseils d'escompte organisés pour le service de quelques-uns d'entre elles.

Le nombre d'actions dont la possession est actuellement exigée en garantie de la gestion des directeurs, censeurs, administrateurs et membres des conseils d'escompte de ces banques départementales, est provisoirement maintenu.

Art. 3. Les actions de ces banques sont annulées; les actionnaires recevront, en échange des actions de la banque de France, valeur nominale de 1 000 fr., contre valeur nominale de 1 000 fr.

Art. 4. Pour l'exécution de l'article précédent, la banque de France est autorisée à émettre 17 200 actions nouvelles, ce qui portera son capital à 85 100 actions de 1 000 fr. chacune (1).

Art. 5. Par la cession de ces nouvelles actions aux actionnaires des banques de Rouen, de Lyon, du Havre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans, de Marseille, la banque de France devient propriétaire de l'actif de ces banques et sera chargée de leur passif.

Les fonds de réserve existant dans chacune de ces banques seront ajoutés aux fonds de réserve de la banque de France.

La réunion des propriétés mobilières et immobilières résultant du présent article sera soumise au droit fixe d'enregistrement concernant les actes de société.

Art. 6. La Banque de France est autorisée à ajouter au maximum de circulation fixé par le décret du 15 mars dernier le maximum de circulation fixé pour chacune de ces banques départementales par le décret du 25 du même mois.

A partir de la promulgation du présent décret, les billets émis par les banques incorporées à la Banque de France seront reçus dans toute l'étendue de la République comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

Dans les six mois qui suivront, les porteurs desdits billets seront tenus de les présenter à la Banque de France ou à ses comptoirs pour les échanger contre des billets de comptoir.

Passé ce délai, ces billets cesseront d'avoir cours de monnaie légale, sans toutefois que la banque de France et ses comptoirs soient affranchis de l'obligation de les échanger.

Art. 7. Les inspecteurs des finances, sur l'ordre du ministre des finances, pourront vérifier la situation des comptoirs.

Art. 8. A l'avenir, les comptoirs de la banque de France porteront la dénomination suivante :

Banque de France.—Succursale de.....

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Le Gouvernement provisoire, considérant qu'il y a nécessité d'apporter dans les dépenses du département de la guerre les économies conciliables avec les convenances du commandement, et d'établir, par division militaire et par subdivision, une circonscription mieux appropriée aux intérêts de la défense du territoire,

Décrète ce qui suit :

Art. 1er. Le nombre des divisions militaires est réduit à dix-sept, savoir :

Divisions militaires.	Chefs-lieux.	Divisions militaires.	Chefs-lieux.
1re	Paris.	10e	Toulouse.
2e	Lille.	11e	Bayonne.
3e	Metz.	12e	Bordeaux.
4e	Strasbourg.	13e	Clermont.
5e	Besançon.	14e	Nantes.
6e	Lyon.	15e	Rennes.
7e	Marseille.	16e	Caen.
8e	Montpellier.	17e	Bastia.
9e	Perpignan.		

---

(1) Banque de Rouen........	3 000	actions	3 000 000
» de Lyon........	2 000	»	2 000 000
» du Havre........	4 000	»	4 000 000
» de Lille........	2 000	»	2 000 000
» de Toulouse........	1 200	»	1 200 000
» d'Orléans........	1 000	»	1 000 000
» de Marseille........	4 000	»	4 000 000
	17 200	»	17 200 000
Banque de France........	67 900	»	67 900 000
	85 100	»	85 100 000

Décrète :

1° Le palais du Louvre sera achevé;

2° Il prendra le nom de *Palais du Peuple*;

3° Ce palais sera destiné à l'exposition de peinture, à l'exposition des produits de l'industrie, à la bibliothèque nationale;

4° Le peuple des travailleurs est appelé tout entier à concourir aux travaux de l'achèvement du Louvre;

5° La rue de Rivoli sera continuée d'après le même plan;

6° Une commission sera nommée par le ministre des finances, par le ministre des travaux publics et par le maire de Paris, pour régler tous les moyens d'exécution;

7° Le maire de Paris, le ministre des finances et le ministre des travaux publics sont chargés de l'exécution du présent décret.

Vu le décret ordonnant l'achèvement du Louvre, sur la proposition du maire de Paris et du ministre des travaux publics,

Arrête :

1° Les travaux relatifs à la construction du palais du Peuple sont déclarés travaux d'utilité publique;

2° L'expropriation se fera sans délai, l'indemnité devant être réglée par une commission permanente;

3° Les propriétés désignées pour l'expropriation seront expropriées en vertu d'un décret spécial rendu sur la proposition du maire de Paris et du ministre des travaux publics;

4° Le maire de Paris et le ministre des travaux publics sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

Arrête :

Art. 1er. Les salles d'asile, improprement qualifiées établissements charitables par l'ordonnance du 22 décembre 1837, sont des établissements d'instruction publique. Ces établissements porteront désormais le nom d'*écoles maternelles*.

Art. 2. Il est institué près l'académie de Paris une école maternelle normale, pour l'instruction des fonctionnaires des écoles maternelles, en remplacement de la maison provisoire établie à Paris, rue Neuve-Saint-Paul.

Art. 3. Cette école recevra des élèves âgés de vingt ans au moins, et de quarante ans au plus.

Art. 4. Il s'y fera tous les ans des cours d'études, chacun de quatre mois, y compris les examens.

Art. 5. Ces études auront pour objet de compléter l'instruction élémentaire des élèves, et principalement de leur apprendre à diriger les écoles maternelles dans l'esprit de la République.

Art. 6. Dans ce but une école maternelle sera annexée à l'école normale, et les élèves seront admises à s'y exercer sous la surveillance de la directrice. Les élèves compléteront leur éducation en assistant aux exercices de l'école maternelle modèle de Paris.

Art. 7. Les fonctionnaires de l'école maternelle normale seront :

1° Une directrice des études, chargée spécialement des exercices relatifs à la direction des écoles maternelles;

2° Une maîtresse d'instruction scolaire;

3° Une maîtresse de musique;

4° Une maîtresse de dessin;

5° Une économe.

Art. 8. Il sera admis à l'école maternelle normale des pensionnaires, suivant les conditions qui seront ultérieurement déterminées.

Art. 9. Un programme spécial déterminera le règlement de l'école.

Mlle Marie Carpantier, chargée depuis 1835 de la direction pratique des salles d'asile, auteur de l'ouvrage intitulé *Conseils sur la direction des salles d'asile*, couronné par l'Académie française et par la société d'enseignement élémentaire, a été nommée directrice de l'école maternelle normale par arrêté du 28 avril.

Révolution européenne.

LA RÉPUBLIQUE DANS LE DUCHÉ DE BADE.

Le duché de Bade va devenir la Vendée républicaine de l'Allemagne. Les Badois, trompés par le grand-duc, qui avait fait occuper ses Etats par les troupes fédérales, dans le dessein, disait-il, de garantir le pays contre une invasion de la part de la France, ont reconnu le piége et couru aux armes pour déjouer la trahison. Mais cette fable odieuse a réussi auprès des soldats, qui ont cru faire preuve de patriotisme en tuant leurs frères, leurs pères dans lesquels ils ont vu autant de traîtres livrant leur patrie à l'étranger. Deux combats sanglants ont eu lieu, le premier à Kandern, le second sous les murs de Fribourg. A Kandern, les républicains, s'avançant, poitrine découverte, crièrent aux soldats : *Venez à nous, nous sommes vos frères!* On leur répondit par une grêle de balles. Le combat de Fribourg fut plus opiniâtre et plus sanglant. Ici encore l'échec fut pour les républicains, moins nombreux que leurs adversaires et moins habitués au maniement des armes et à la discipline. Au reste, les troupes ont payé cher l'avantage remporté dans ces deux rencontres. Le général de Gagern, commandant les forces hessoises et badoises, a perdu la vie à Kandern; les fantassins hessois ont laissé cinq cents cadavres devant les portes de Fribourg, où une seule décharge à mitraille, faite par l'artillerie républicaine, a étendu par terre plus de cinquante dragons badois, tandis que, du côté des insurgés, il n'y a eu que vingt-quatre hommes mis hors de combat. Les troupes, en possession de la ville, ont exercé un massacre affreux sur la population sans défense. Toute la soirée a été employée à emporter les cadavres.

Les Wurtembergeois, Bavarois et Nassauriens, au nombre de quatre-vingt mille, sont arrivés au secours du grand-duc qui a suspendu la constitution et mis la plus grande partie des villes en état de siége.

A Manheim, une lutte s'est engagée entre les troupes nassauriennes et la bourgeoisie. Les soldats bavarois, qui se trouvaient de l'autre côté du Mein, voulurent venir au secours des troupes de Nassau; les bourgeois tirèrent sur eux et rompirent le pont. Il y a eu des morts et des blessés. La ville est barricadée. Le commandant avait promis de se retirer pendant la nuit, lorsqu'on apprit que 5 000 hommes se dirigeaient vers la ville. Les bourgeois exaspérés veulent faire sauter le magasin à poudre. Toutes les boutiques sont fermées.

C'est au milieu de cette exaspération générale que la légion allemande de Paris, commandée par Herwegh et Bronstedt, est entrée dans le grand-duché. Cette colonne est admirable, tant sous le rapport de l'enthousiasme républicain dont sont animés tous les jeunes hommes qui la composent, qu'à raison de la pré-

d'attaque, c'est comme un courant électrique qui redouble l'enthousiasme de ces démocrates soldats. Après leur avoir ainsi donné le salut du matin, l'héroïne républicaine saute sur son cheval aux cris de *Vive la République! vive la liberté!* répétés par ses camarades de guerre, et aussitôt s'effectue la marche à travers les forêts de sapins, au milieu des brouillards qui cachent les premières lueurs de l'aurore.

Herwegh est le Tyrtée de la guerre qui s'annonce, guerre sacrée que le poète a saluée d'avance comme la dernière de toutes les guerres, dans un chant lyrique où il s'écrie :

« Pour que le peuple allemand, trop bon, trop timide, *devienne gentilhomme*, pour qu'il ne doute plus de la pureté de son sang, il faut qu'il l'ait vu couler sur le champ de bataille; arrachez les croix de la terre! qu'elles deviennent toutes des épées! Dieu nous le pardonnera dans les cieux, quand il entendra siffler la flamme et mugir le feu sacré. Oh! il le bénira d'en haut. *En avant contre les tyrans*! L'épée aussi a ses prêtres, nous serons les prêtres de l'épée! »

Les volontaires allemands, venant de Suisse, sont venus rejoindre la légion d'Herwegh. Six mille fusils, expédiés au gouvernement grand-ducal, ont été arrêtés au passage par les républicains qui s'en sont servi pour armer un grand nombre d'insurgés. L'insurrection devient générale, et les temps annoncés par Herwegh sont sur le point d'arriver. Le soulèvement de Bade favorisera l'émancipation de la Pologne, et, si les Russes entrent à Cracovie, les Français ne pourront faire autrement que de passer le Rhin.

L'agitation sociale continue à être grande à Berlin. Nous lisons dans une correspondance du 25, adressée à l'*Indépendance belge* :

Les bourgeois sont irrités contre les radicaux. A entendre les plus exaspérés parmi les bourgeois, il faudrait pendre les *Litteraten*, c'est-à-dire les écrivains et les gazetiers. Un étudiant qui avait parlé hier, sous les Zelten, a été maltraité par des bourgeois lorsqu'il rentrait en ville, par le *Thiergarten*.

A l'ombre de cette lutte intestine, des espérances étranges s'éveillent et lèvent hardiment la tête. Parmi les candidats aux élections prochaines, on voit prendre rang les conseillers auliques, les chambellans et les adjudants. Cependant, les conservateurs et partisans de l'ancien régime courent risque de se tromper. La bourgeoisie redoute la République, mais elle désire avec ardeur une monarchie constitutionnelle sincère et réelle.

Cependant on a déjà effacé l'inscription de *propriété nationale* qui se trouvait sur la façade de l'hôtel du prince de Prusse. Les révérends pasteurs Krummacher et Jonas comprennent de nouveau ce prince dans la prière du dimanche. Quelques pasteurs vont même jusqu'à prier, comme autrefois, pour l'armée du roi.

Mais ces dispositions pacifiques pour les *personnes* ne sont pas celles de tout le monde. Lorsque la nouvelle s'est répandue que le prince de Prusse allait commander les troupes dans le Schleswig-Holsten, il y a eu des protestations nombreuses. La *Gazette de Cologne* a accueilli des lettres du Schleswig même qui exprimaient le désir de ne pas voir sauver l'indépendance de l'Allemagne par ce prince.

A Berlin, l'attention est absorbée par les élections à la Constituante de Francfort et à celle de Prusse, qui doivent avoir lieu, au premier degré, le 1er mai prochain. Pour une population fraîchement initiée à la vie politique, l'intérêt assez vif que toutes les classes de la société prennent à cet acte, a quelque chose d'inattendu et de satisfaisant. Cet intérêt général prouve de nouveau que M. de Bodelschwingh, en disant et en faisant dire que le pays n'était pas mûr pour la liberté, était une grave erreur.

Tout se passe comme dans les pays constitutionnels. Les clubs s'agitent et poussent leurs candidats. Des comités électoraux se forment dans les différents quartiers de la capitale. Les candidats emploient la voie des journaux pour faire connaître leurs professions de foi. Tous sont sincèrement libéraux et remplis des qualités requises. Quelques uns d'entre eux s'efforcent d'excuser leur passé ultra royaliste. Un conseiller recommande naïvement sa personne et en général les anciens conservateurs, parce qu'ils seraient les mieux posés pour faire connaître la pensée intime d'un ordre de choses qui n'est plus.

La grande difficulté, c'est d'éviter la confusion inhérente au suffrage universel, même au premier degré. Les quartiers ont adopté des moyens différents pour tâcher d'éviter cette confusion. Dans les uns, on engage les électeurs à rédiger et à faire parvenir au comité la liste des candidats qu'ils se proposent de nommer. Ailleurs le comité fait circuler les noms des candidats choisis dans une réunion préparatoire, en demandant d'examiner les choix et de statuer en conséquence.

Il y a naturellement une autre divergence entre les quartiers et les comités quant aux opinions politiques. On est plus avancé dans les faubourgs et les quartiers pauvres, plus conciliant au centre de la ville. Règle presque générale, on veut des hommes nouveaux. Ceux qui ont souffert sous l'ancien ministère, sont préférés.

Comme il s'agit de nommer à la fois les électeurs définitifs *Wahlmaenner*) pour Francfort et pour Berlin, bon nombre de bourgeois et de gens du peuple se trouvent dans un embarras que l'on devine. On demandait à un tailleur quels noms il se proposait d'inscrire sur sa liste?— Parbleu, a répondu le tailleur, je mettrai mes pratiques.

Les libéraux ont trouvé un moyen excellent de combattre les inconvénients de l'élection indirecte. Ils annoncent que du 1er au 10 mai les électeurs définitifs, les *Wahlmaenner*, se rendront de nouveau au sein des comités, pour discuter avec les électeurs du premier degré le choix des députés que, d'après la loi, les *Wahlmaenner* seront chargés de nommer en dernier lieu.

Aujourd'hui, le conseil communal a reçu avis que, dans la journée de demain, paraîtra la répartition officielle des sections électorales de Berlin. D'après cela, il faut s'attendre à ce que les élections à la Constituante de Prusse et de Francfort soient poussées avec vigueur.

On écrit de Postdam à la *Zeitungs Hall* :

Les pionniers ont été envoyés de Berlin dans notre ville pour délit d'insubordination. Ils avaient fait une pétition. Mais les soldats de l'artillerie et du régiment de la garde, sont plus mécontents encore que les pionniers. Ils se plaignent du manque d'égards de leurs chefs, de mauvaise nourriture, etc. Dimanche, le commandant a apaisé les grenadiers en leur disant que le roi voulait avoir sa garde sinon près de lui, du moins à proximité. Il a ajouté que les temps deviendraient meilleurs.

Le gouvernement prussien a excité la guerre entre les Polonais et les Allemands du duché de Posen. On écrit de Posen, 23 avril :

Le 19 courant, un bataillon d'infanterie et un escadron de hussards se dirigèrent vers la ville de Gastin. Les insurgés firent feu sur l'avant-garde, qui se retira. Les Polonais barricadèrent la ville. Deux fois, on les somma à coups de tambour de se séparer. Ils continuèrent à tirer et sonnèrent le tocsin. Alors les soldats attaquèrent et se rendirent maîtres [...] mands. On soupçonne le Gouvernement d'avoir joué un rôle dans cette affaire, attendu que, par suite de cette provocation, il a permis aux Allemands de garder leurs armes pour se défendre. Le gouvernement a invité quelques gentilshommes émigrés dans la Pologne russe à revenir, sous peine de voir leurs biens partagés entre leurs paysans.

La *Gazette universelle de Prusse* du 27 avril, contient, dans sa partie officielle, une déclaration du roi concernant la réorganisation du grand-duché de Posen :

Sont exclus de cette réorganisation le territoire de l'ancien district de la Netz, excepté une partie du cercle d'Inowraclaw, les cercles de Bimbourn, Mescritz, Bonist, Franstadt, Samter-Buck, la partie occidentale des cercles d'Obernik et Posen, y compris la ville et la forteresse de Posen, la partie méridionale des cercles de Kroeken et Krotoschin, enfin la ville de Kompen. La ligne frontière sera ultérieurement fixée. L'incorporation dans la confédération germanique sera immédiatement demandée pour les parties du grand-duché exceptées de la réorganisation, en tant que la résolution de la diète du 22 avril n'en a point fait mention.

Les autres parties du grand-duché de Posen recevront une constitution particulière. L'enseignement, l'administration de la justice et l'administration auront un caractère national. Les fonctionnaires publics seront choisis parmi les nationaux. Le contingent militaire sera composé de nationaux. La langue polonaise sera la langue des affaires publiques; mais la langue allemande conserve ses droits.

L'ordre du 2 février 1833, qui a suspendu l'élection des préfets par les Etats, dans le grand-duché de Posen, est abrogé. Les élections des préfets auront lieu. Le grand-duché conserve son écusson. Les couleurs du grand-duché seront jointes aux couleurs prussiennes. Le ministère est chargé de l'exécution de la réorganisation. Les Polonais résidant dans la partie allemande et les Allemands résidant dans la partie polonaise du grand duché, sont invités à bannir toute crainte sur leur religion, leur sécurité et leurs biens. Ils peuvent compter sur le maintien sévère de l'égalité devant la loi.

On écrit de Francfort, 26 avril :

Le comité des Cinquante a décidé, dans sa séance d'hier, qu'il serait adressé à la Diète germanique la déclaration suivante : 1° chaque membre d'une assemblée des Etats élu pour siéger dans l'assemblée nationale pourra accepter l'une et l'autre élection ou donner la préférence à celle pour l'assemblée constituante; 2° pendant la durée de l'assemblée nationale, les Diètes des différents Etats devront être ajournées, s'il est possible, et ne devront pas être convoquées sans les motifs les plus urgents; 3° Il ne sera pas convoqué de réunions constitutionnelles dans les différents Etats de la Confédération, avant que l'œuvre de la constitution ne soit achevée pour toute l'Allemagne. Pour ce qui est de l'affaire du Tyrol, le comité n'a adopté ni la motion de M. Wiesner, tendant à adresser une déclaration catégorique au roi de Sardaigne, contre toute invasion du territoire tyrolien; ni celle tendant à demander des renseignements à la Diète au sujet de l'affaire du Tyrol, le comité n'ayant pas trouvé que cette dernière présentât quelque danger. En revanche, le comité a décidé à l'unanimité qu'il serait fait un appel aux Tyroliens; une commission composée de MM. Schselka, Weisner, Blachière, Venedey, Hornpostel, a été chargée de le rédiger.

On écrit de Vienne, 22 avril, à la *Gazette de Cologne* :

Ce que le gouvernement avait gagné en popularité en renvoyant le comte Taafe, il l'a perdu en nommant président du conseil le comte Fiquelmont qui est généralement détesté. On pense que le comte de Fiquelmont ne pourra pas soutenir le premier choc de l'assemblée constituante. Les tendances communistes se sont relevées. Les magistrats annoncent aujourd'hui qu'ils les réprimeront énergiquement. Une députation de la commission des bourgeois et de l'union de l'industrie part pour l'Italie, elle doit s'entendre avec le comte Haring pour arriver à une pacification. Sur l'invitation du ministère, les étudiants rédigeront une adresse à la jeunesse d'Italie, et choisiront un délégué.

Le gouvernement provisoire de la Lombardie a publié le bulletin suivant, le 23 avril :

Le général Allemandi écrit de Brescia que les colonnes Arcioni, Monara et Loughana, qui avaient dépassé Stenico, ayant été assaillies par des forces supérieures, ont dû se replier sur Tione, mais en faisant une retraite digne de vétérans. Le général Allemandi ayant rappelé une partie des volontaires du Tyool pour les organiser, a dirigé sur Tione le bataillon régulier de Baretta et la colonne Tanberg, afin que ce pays dégarni ne fût pas exposé à un assaut de l'ennemi.

La colonne Anfosi, dirigée de Vestone vers Condino, doit soutenir ce corps. Le roi Charles-Albert n'a pas cru devoir, eu égard aux grandes opérations sur le Mincio, accorder au général Allemandi deux bataillons et quatre pièces d'artillerie pour appuyer le mouvement de nos volontaires dans le Tyrol. Le bulletin du soir du 19 courant, d'Udine, contient les détails suivants : Le colonel Canti, sorti de la ville dans la nuit du 18, à la recherche de l'ennemi, le trouva fortement retranché avec 2 000 hommes d'infanterie, 300 chevaux et un bataillon à Trevignano, Merlano, Meralollo et Nogaredo ; il se replia sur Lauzano, de peur que les Autrichiens n'interceptassent la communication entre Palma et Udine, où il est rentré, soutenu par une compagnie de grenadiers qui étaient allés à sa rencontre. Le canon, qui se faisait entendre à Palma, annonçait que le brave général Zucchi avait fait une sortie pour protéger l'opération du colonel Canti. Le corps autrichien retenu par le colonel Canti est commandé par le général de brigade Aner, ancien commandant militaire d'Udine.

La ville de Bellune a réclamé son corps franc pour défendre sa frontière et se garantir contre une invasion probable du côté de Montecroce. Les braves habitants d'Udine, devant le corps du général Auer qui menace de couper les communications de leur ville avec Palma, se disposent avec calme à se défendre vigoureusement à l'aide de barricades.

Un de nos amis nous écrit du quartier-général de l'armée toscane, à Bozzolo, 20 avril 1848 :

Avant-hier, la colonne des volontaires modenais, à laquelle j'appartiens, partit de San-Benedetto et traversa le Pô pour aller occuper Governolo, petite ville baignée par le Mincio. Nous croyions y trouver de la résistance; mais les Autrichiens, avertis de notre mouvement, s'étaient retirés à Mantoue. Notre colonne, commandée par le major Fontana, est forte de 1 500 hommes et de quatre pièces de canon. Elle est dans le plus grand enthousiasme, et désire ardemment se rapprocher de Mantoue, dont nous sommes à 9 milles. Le roi Charles-Albert n'est pas loin d'ici; ses *bersaglieri* couvrent continuellement la campagne et inquiètent l'ennemi dans ses sorties pour s'approvisionner. Avant-hier, une poignée de *bersaglieri* a eu la hardiesse de poursuivre un corps de 200 hulans autrichiens pendant neuf milles, jusqu'à une porte de Mantoue, d'où l'artillerie du fort les a forcés de s'éloigner. Cette affaire nous a coûté deux hommes; l'ennemi en a laissé huit sur le terrain. Nous es-

Le travail avait [...] se sont mis à l'ouvrage, et [...] même une planche. Le capitaine [...] de découvrir dans le voisinage les auteurs de ce hardi coup de main.

— Un meeting a eu lieu à Borrsokans (Tipperary), sous la présidence du révérend Bermingham.

LE RÉVÉREND JOHN KENYON. Nous sommes bâillonnés, et c'est à peine si nous pouvons nous plaindre ; c'est tout au plus si j'ai le droit de vous dire qu'en venant ici j'ai rencontré sur ma route des troupes d'enfants à demi morts de faim, implorant ma pitié. Douce paix, en vérité, bien heureuse situation que celle dont jouit l'Irlande! Au lieu de nous donner du pain, on nous met le bâillon pour nous empêcher de crier la faim! Douce loi, et que nous devons chérir... de par le parlement anglais! Il faut, pour que l'Anglais soit satisfait, il faut que vous mendiez votre pain, que vos enfants soient des mendiants, que vos arrière-petits-enfants soient des mendiants. (Sensation.) — Aux mignons du gouvernement ce riche et fécond pays d'Irlande, tous les produits du sol; à vous, Irlandais, un coin de terre pour vous y coucher et mourir. (Acclamations.) Mais, que fais-je! je parle contre cette loi paternelle, contre ce régime miséricordieux qui constitue la société ainsi; tous les Irlandais pauvres et mendiants, les Anglais inspecteurs des pauvres! Justice divine! ne permettez pas que nos arrière-neveux profanent nos tombeaux, maudissant notre mémoire pour leur avoir légué une si triste existence. (Applaudissements.)

Evènements de la Romanie (Moldavie). — L'influence des grands évènements qui se sont accomplis en France, après avoir ébranlé l'Allemagne, viennent de se faire sentir jusque sur les bords du Danube. Tremblant pour un pouvoir qu'il ne devait qu'à la faveur, sachant qu'il ne pouvait compter sur la sympathie d'un peuple dont il a souvent blessé les intérêts les plus chers et les sentiments les plus nobles, le prince de Moldavie avait voulu confier le soin de sa sûreté personnelle à une garde du corps composée d'étrangers. On réunit donc tous les vagabonds, Bulgares, Albanais, Serviens honteusement chassés de leurs pays pour leurs crimes, on les équipa, on les nourrit, on les solda avec les deniers publics. Cette mesure produisit un effet diamétralement opposé à celui qu'on en attendait, effet que la sagesse la plus vulgaire aurait dû prévoir. L'honneur national s'émut de cette insulte; tous les citoyens s'inquiétèrent pour leurs droits menacés. Partout, sans distinction de classes, ils se rassemblent et se consultent. Cette agitation effraie le prince qui veut donner l'ordre de dissiper les attroupements par la force armée, mais il ne peut trouver un ministre pour contresigner son ordonnance; tous reculent devant la gravité d'une pareille mesure. Encouragée par cette approbation tacite, l'exaltation de la foule s'en accroît; toute la capitale ne forme plus qu'un parti. Alors le prince se décide à envoyer auprès des citoyens un de ses ministres chargé de recueillir leurs réclamations. Une commission de dix-sept citoyens est aussitôt élue; elle rédige une réclamation composée de trente-cinq articles contre les abus du régime présent. Voici les plus importantes de ces demandes; elles peuvent donner une idée de tout ce qu'il y a à faire dans ce pays pour la liberté et la justice.

1° Égalité des citoyens devant la loi; plus de condamnations arbitraires; que les tribunaux seuls soient appelés à porter des jugements ;

2° Abolition de toutes les peines corporelles qui dégradent le soldat ;

3° Réforme et diffusion libérale de l'instruction publique ;

4° Abolition de toutes les corvées du Gouvernement ;

5° Publicité des séances des tribunaux et de l'Assemblée générale ;

6° Responsabilité des ministres et de tous les fonctionnaires publics;

7° Incompatibilité des fonctions de député avec *toute* autre fonction publique salariée;

8° Annulation de toutes les élections dans lesquelles le gouvernement aura exercé une influence corruptrice, et, par conséquent, dissolution immédiate de la présente assemblée générale ;

9° Abolition de la censure pour tout ce qui concerne les affaires intérieures du pays ;

10° Dissolution immédiate de la garde étrangère du prince, et formation immédiate d'une garde nationale, composée de tous les indigènes et des étrangers propriétaires dans le pays.

Pendant tout un jour, de tous les points de la ville, de la campagne, des départements même, une foule de délégués vinrent apporter à la commission l'adhésion de ceux qu'ils représentaient, et couvrir cette pétition de signatures.

Espérons qu'une manifestation aussi calme, aussi solennelle, aussi unanime de l'esprit public, éclairera le prince sur ses véritables intérêts. Il mettra à profit l'exemple terrible que vient de lui fournir en France celui qu'il avait pris pour modèle, et si tout amour pour son pays n'a pas été étouffé dans son cœur par des préoccupations égoïstes, il concourra, à l'aide de généreuses concessions, à l'émancipation pacifique des populations danubiennes.

C'est une œuvre sublime et digne de tenter une grande âme que celle de travailler pour un peuple qui vient de donner une si noble mesure de sa force, de sa générosité, de son intelligence à l'avènement des immortels principes de l'avenir : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Départements.

TROUBLES DE ROUEN.

Voici les détails nouveaux que publie le *Journal de Rouen* sur les tristes évènements qui ont infligé cette ville :

Le point où notre récit d'hier avait laissé le sinistre évènement ne faisait que trop pressentir que la journée aurait encore sa part de calamités ; car si, avec raison, nous comptions sur le puissant et zélé concours de la ligne et de la garde nationale pour vaincre tous les obstacles, les obstacles à vaincre étaient graves.

Dans la nuit, comme nous l'avons dit, des barricades formidables avaient été élevées entre la rue Martainville et les rues adjacentes au clos Saint-Marc. Le rappel avait été battu dès cinq heures du matin; de sorte qu'à sept heures le général de division avait à sa disposition toutes les forces d'attaque, et que l'ordre a pu être donné d'enlever toutes les barricades.

Elles ont été attaquées des deux côtés de la rue [...]

[illegible] déclarant que, [illegible] étaient prêts à démolir et à déblayer eux-mêmes la barricade, ce qui a été accepté et effectué immédiatement avec loyauté; par suite de quoi il n'y a eu aucune arrestation faite, et l'on n'a constaté, du côté des insurgés, qu'une blessure faite à un homme par un éclat de bois, lorsqu'un boulet avait porté dans la maison.

Mais, du côté de la rue Martainville, la résistance a été plus opiniâtre et l'attaque a été plus meurtrière. La fusillade s'est prolongée pendant près d'une heure. Les troupes et la garde nationale ont été assaillies d'une grêle de pierres.

Enfin, vers huit heures et demie, les insurgés ont déclaré se soumettre sans condition, et ont promis qu'ils allaient eux-mêmes travailler à détruire les barricades.

Ils ont renouvelé cette déclaration entre les mains du général Gérard et des chefs des divers détachements, et chacun paraissait des deux côtés déplorer avec amertume la funeste collision de la veille et du matin. On s'est serré la main, et les détachements militaires se sont retirés.

M. Deschamps, commissaire du Gouvernement, et M. Leballeur, maire provisoire de Rouen, ont parcouru les rues Martainville et du Ruissel en faisant entendre des paroles de paix et de conciliation.

Mais à peine étaient-ils partis qu'une nouvelle et déplorable collision a commencé. Des pierres ont été jetées et des coups de feu tirés, assure-t-on, sur l'escorte d'un commissaire de police qui venait faire une enquête relative aux événements de la veille et du matin. Force a été aux troupes de riposter, et le feu s'est prolongé longtemps, tout autant que les barricades se renouvelaient. Car, pendant la journée, les barricades ont été essayées plusieurs fois dans les quartiers Martainville et Saint-Hilaire, et même sur les boulevards Saint-Hilaire et Martainville, et l'on n'est venu à bout de toutes qu'alors qu'on a pu les contourner de ce dernier côté, et par là envelopper ou disperser les insurgés dans toutes les directions.

Au boulevard Saint-Hilaire deux fortes barricades avaient été formées avec les beaux et vigoureux arbres de ce quartier sciés au pied. Mais les communications ont été rétablies et maintenues, grâce à de fortes patrouilles de cavalerie et d'infanterie qui se succédaient rapidement. La première, dirigée sur le point menacé vers midi et demi, était parvenue à déblayer la place Saint-Hilaire, et alors la cavalerie s'était mise à pourchasser une partie des insurgés jusqu'au pont du chemin de fer de la route de Darnétal. Mais, avertie que les barricades se reformaient derrière elle, elle rebroussa vivement chemin et courut à fond de train sur le groupe qui travaillait au rétablissement des barricades. Dans cette charge, trois hommes ont été atteints de coups de sabre et sont restés sur place. Un fort détachement d'infanterie ayant été laissé pour garder le boulevard, la cavalerie s'est engagée dans la rue Saint-Hilaire et a efficacement secondé les opérations dirigées de front contre les barricades de ce quartier, en prenant les insurgés au revers.

Mais si l'insurrection, comme nous l'avons dit hier, avait concentré son quartier-général dans toute la partie est de la ville, le quartier de la rive gauche avait organisé aussi sa diversion. Dès le matin, l'ordre était violemment troublé à Saint-Sever. Une très forte barricade a été formée à la barrière de la rue Saint-Julien et a été occupée par une multitude d'hommes dont une partie était armée. Plusieurs gardes nationaux, qui se rendaient à l'appel du tambour isolément, ont été désarmés, et l'on est entré de force dans les maisons les plus voisines, tant en deçà qu'au delà, pour en enlever les armes.

La barricade était formée d'arbres et de forts madriers hermétiquement calfeutrés de monceaux de pavés. On fut obligé de diriger de ce côté une imposante expédition de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie. Après plusieurs heures de longanimité de la part de l'autorité militaire, pendant lesquelles les insurgés ont presque constamment lancé contre leurs assaillants des coups de feu qui heureusement ne portaient pas, la barricade a été attaquée à coups de canon à boulets seulement, et, après seize coups qui l'avaient vigoureusement entamée sans l'abattre, escaladée par les grenadiers et les gardes nationaux, qui ont essuyé le feu des insurgés et ont eu trois hommes blessés parmi les grenadiers, dont un dangereusement, dit-on.

La place prise, les insurgés se sont mis à fuir à travers la plaine, et ont pu esquiver, par la rapidité de la course, les atteintes des balles qu'on leur a lancées. Mais la réussite de l'opération a eu une double fin : elle a permis à l'infanterie, qui avait traversé les débris de la barricade de la rue Saint-Julien, de prendre au revers les défenseurs d'une autre barricade formée de gros arbres enlacés et élevée à l'extrémité de la rue d'Elbeuf. Cette même barricade étant attaquée aussi de front par un autre détachement, le gros des insurgés n'a eu qu'à faire diligence pour se soustraire à travers champs à la répression de leurs assaillants.

Un de ceux qui avaient élevé cette dernière barricade a été tué. On a trouvé sur lui des cartouches, de la poudre et un poignard fait au moyen d'une lime emmanchée et aiguisée. Un autre individu appartenant au groupe de la barricade Saint-Julien a été abattu d'un coup de feu, dans le cimetière latéral à la rue, parmi plusieurs autres individus qui s'y étaient retranchés pour inquiéter la marche de la force publique.

Ce sont là les deux seules victimes expiatoires qu'a coûtées cette expédition qui, pour le reste de la soirée et de la nuit, a assuré dans ce quartier le retour de l'ordre.

Vers deux heures et demie, deux pièces de canon avaient été dirigées vers l'avenue du Mont-Riboudet, sur l'annonce d'une invasion d'ouvriers qui devait venir de ce côté. Mais il n'a pas été nécessaire d'en faire usage, les populations de la vallée étant restées calmes.

Dans le reste de l'après-midi, aucune tentative grave n'a nécessité de nouveau l'emploi de la force publique dans la région de Martainville et St-Hilaire; mais beaucoup d'agitation a continué de s'y manifester, et n'a été contenue qu'à l'aide de fréquentes patrouilles. L'une d'elles, très faible en nombre, a reçu, partant des fenêtres de la rue Martainville, des coups de feu mal ajustés auxquels elle a répondu par une décharge qui, dit-on, a fait deux victimes.

La garde nationale et la ligne ont occupé par masses, pendant la journée, les points qui leur avaient été d'avance assignés. Pas n'est besoin de dire que la consternation a pesé de tous côtés sur la cité, et que toutes les boutiques sont restées closes.

Les maisons n'ont été illuminées que d'une illumination de deuil, pour aider à la surveillance des citoyens armés et des soldats de la ligne échelonnés le long des principales artères de communication, et assurer par là la sécurité douteuse de tous passants isolés.

Grâce à ces précautions, la soirée est restée assez tranquille et la nuit n'a pas été troublée, du moins jusqu'au moment (trois heures du matin) où nous terminons ces lignes.

Une telle situation ne saurait évidemment se prolonger indéfiniment; mais combien durera-t-elle encore? Pourquoi cette soudaine violence, et à quel propos? Quel droit politique la classe ouvrière avait-elle à conquérir, qui ne lui soit irrévocablement assuré par le triomphe de la République? Oh! ils sont bien absurdement criminels ceux qui ont fomenté en elle ces éléments rétroactifs de haine et de vengeance, pour faire mentir si cruellement parmi nous la sainte devise de liberté, d'égalité et de fraternité, que la Révolution de Février avait si glorieusement inaugurée.

[illegible] le chef de club dont les excentricités administratives et électorales ont fait sujet de scandale parmi nous. Serait-il vrai que l'aberration de ses allures politiques l'eût entraîné jusqu'à des actes de complicité flagrante dans l'insurrection qui nous afflige si profondément? Il a bien fallu qu'il y eût contre lui de très sérieux indices pour motiver son arrestation et sa mise au secret. Mais il est désormais dans la situation d'un accusé, et, comme tel, il a droit à la réserve et à l'armistice de la publicité.

Aussi ne saurions-nous passer condamnation sur les vociférations injurieuses qui l'ont assailli à son arrivée à l'Hôtel-de-Ville, alors qu'il était encadré d'une forte escorte le conduisant entre les mains de la justice, dont il sera toujours très séant d'attendre respectueusement les arrêts envers et contre tous.

Une autre démonstration, plus regrettable encore, est celle dont M. Lemasson, le premier adjoint, a été l'objet le matin, au moment où il se rendait où l'appelaient ses fonctions administratives. Quelques gardes nationaux, non-seulement l'ont apostrophé dans les termes plus injurieux, mais encore l'ont appréhendé au corps pour le sommer de se démettre. Il n'a dû sa délivrance qu'aux obsessions les plus énergiques de M. le procureur-général, et sur l'engagement d'honneur pris par lui de ne pas perdre M. Lemasson de vue jusqu'au jour où l'on aura pu vérifier les soupçons de connivence avec M. Durand que l'on fait peser sur lui.

Nous comprenons toute l'indignation de la garde nationale à l'encontre de ceux qui ont été réellement les fauteurs de l'*agitation* funeste dont nous recueillons aujourd'hui les tristes et sanglantes conséquences.

Mais, sur de simples soupçons, condamner et assaillir! n'est-ce pas tomber soi-même dans le tort des hommes égarés dont on a la triste mission, en ce moment même, d'arrêter et de réprimer les aveugles violences? Oh! les discordes civiles n'auraient-elles pour premier effet que d'obscurcir et de pervertir toute raison de tous côtés, que cela seul suffirait pour les rendre détestables!

A dix heures du soir, on a arrêté et mis sous la main de la justice un homme déguisé en femme. Il paraît qu'il avait déjà été arrêté la veille sur la place de l'Hôtel-de-Ville, mais relâché aussitôt après.

La ville n'a point été mise en état de siége, comme on l'a dit. On a seulement déclaré hier l'état de guerre, c'est-à-dire que plein pouvoir a été donné au commandant de la division, pour l'emploi de tous les moyens militaires propres à assurer efficacement le rétablissement de l'ordre.

La cour d'appel, sur les réquisitions du procureur-général, a évoqué l'affaire des 27 et 28 avril. Sept de ses membres, commis par elle, se sont établis en permanence à l'Hôtel-de-Ville pour procéder à l'information.

TROUBLES A ELBEUF. — Nous lisons dans le *Mémorial de Rouen* :

« La nouvelle est arrivée dans la journée que de graves désordres, suite de ceux de Rouen, avaient lieu à Elbeuf.

» Une masse énorme d'ouvriers, dont un grand nombre ne sont pas originaires de la ville, a manifesté les intentions les plus hostiles, et une lutte a eu lieu entre ces hommes et la garde nationale, qui est assez faible, et la garnison, composée seulement de deux compagnies de ligne.

» Un ordre avait été envoyé par le général de division de faire rentrer ces compagnies à Rouen; mais sur l'avis de ce qui se passait et sur la demande pressante d'un renfort, le général de division a envoyé contre-ordre.

» On n'a pu expédier de munitions à la garnison, qui en est dépourvue. Les eaux de la Seine sont tellement élevées, que le capitaine du vapeur qui fait le service a déclaré ne pouvoir encourir la responsabilité du danger qu'il était prêt cependant à affronter.

» En conséquence, les munitions et les hommes qui devaient les accompagner ont été obligés de rétrograder.

» Les insurgés sont maîtres de deux parties de la ville. Ils s'y sont fortifiés et ont fait des barricades.

» On espère pouvoir aujourd'hui diriger des secours sur ce point. »

TROUBLES A LIMOGES. — Des troubles de la nature la plus grave viennent d'avoir lieu à Limoges à la suite des élections. Voici les détails que nous recevons :

Jeudi vers midi, lorsque le recensement général des votes des cantons eut constaté l'exclusion des candidats communistes, une foule nombreuse envahit la salle dans laquelle se faisaient les opérations électorales, et s'empara, malgré les vives protestations des membres du bureau, des procès-verbaux cantonaux et des bulletins de l'armée, qui furent immédiatement déchirés. Aussitôt après, des bandes menaçantes ont parcouru la ville, désarmé les postes de la garde nationale, pris les canons et la poudrière.

A la nouvelle de cet attentat odieux contre la souveraineté électorale, la garde nationale s'empressa d'accourir, bien résolue à rétablir l'ordre et à défendre la République. Mais le colonel lui ordonna de se dissoudre. Dès lors la ville était au pouvoir de l'insurrection.

Un comité s'est immédiatement constitué et a concentré dans ses mains l'administration départementale.

Heureusement on n'a eu à déplorer aucun acte de violence. Les propriétés et les personnes ont été respectées. Quelques gardes nationaux ont reçu des blessures peu graves.

La ville entière est dans la consternation. On attend impatiemment les mesures que le gouvernement ne manquera pas sans doute de prendre pour rétablir son autorité.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui, dit la *Patrie*, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville une véritable fête de famille. A onze heures, à la garde montante, la garde républicaine était sous les armes, les tambours venaient de battre aux champs pour saluer le drapeau et la musique d'exécuter la *Marseillaise*, lorsque le plus jeune soldat, enfant des barricades, sortant des rangs, s'avança vers le colonel Rey, et lui offrit de la part de la garde républicaine de l'Hôtel-de-Ville un magnifique sabre d'honneur.

Le colonel Rey, qui ne s'attendait pas à cet honneur, rendu non-seulement à ses principes républicains, mais plus encore à sa sollicitude pour sa brave garde et au dévouement dont il a fait preuve depuis le 24 février dans les fonctions si difficiles qui lui ont été confiées, a remercié dans une chaleureuse allocution la garde républicaine du dévouement dont elle-même a donné tant de preuves au gouvernement de la République et au maintien de l'ordre à l'Hôtel-de-Ville. Cette allocution a été couverte des cris mille fois répétés : *Vive le Gouvernement provisoire! Vive la République!*

— Des centaines de pigeons, lancées ce matin, dès la pointe du jour, des divers offices de publicité de la capitale, ont porté dans nos grandes villes, en Espagne, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Suède, en Italie, les résultats des élections de Paris. La poste aux pigeons est parfaitement organisée aujourd'hui.

— Le 10e bataillon de la garde nationale mobile est parti ce matin, à 9 heures, pour la ville de Rouen, par le premier convoi du chemin de fer.

— Abd-el-Kader est arrivé le 26 avril au soir à Toulouse, se rendant à Pau. Sa suite est de 80 personnes.

— Le Club des Républicains socialistes du 12e arrondissement tiendra sa séance de réouverture le lundi, 1er mai, à 8 heures du soir, rue de l'Arbalète, à l'École de pharmacie.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	68 »»	70 »»	68 »»	[illegible]
— — fin courant	»» »»	69 »»	68 »»	[illegible]
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	46 25	48 »»	46 25	47 75
— — fin courant	»» »»	47 50	46 25	47 [illegible]
Id. Emp. 1847. J. 22 déc. au Ct.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	[illegible]
4 0/0 J.	»» »»	O. V. de Par.	[illegible]
Emp. 1848 au Ct	» »»	C. hyp.	[illegible]
— fin Ct	» »»	— Gouin	[illegible]
B. du Trés.	32 0.0	— Ganneron	[illegible]

PRIMES.	fin cour.	fin proch.
5 p. 0/0	d. »» »» »» »» »»	»» »» »» »»
3 p. 0/0	d. »» »»» »» »»» »»	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0	»» »» »» »/»	50 25 »» »/»
3 p. 0/0	»» »» »» »/»	20 »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME	Dr C. 56 »/»
Récép. Rotsch.	75 50	BELG. 5 1/2	[illegible]
Esp. Dette act.	26 1/2	— 4 1/2	52 [illegible]
— — pass.	4 7/8	— do 1840	66 1/4
— 3 p. 0/0.	19 »/»	— do 1842	96 1/2
Dette intérieu.	13 »/»	— Banque	»»»
PORT. 5 0/0 1827	20 »/»	— do Em. 1844	»»»
HOLL. 2 1/2	33 1/2	PIÉMONT	[illegible]
HAITI	295 »»	AUTRICHE	375

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
—O. [illegible]	[illegible]
— nouv.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Paris à St-G.	[illegible]
[illegible] Orléans	[illegible]
[illegible] Rouen	[illegible]
R. Havre	[illegible]
Avignon	[illegible]
Str. à Bâle	[illegible]
Paris-Str.	350 »»
Tours-Nan.	316 25
Orl.-Vierz.	[illegible]
C. du Nord	346 25
[illegible]	[illegible]
Diep.-Féc.	[illegible]
Boul. à Am.	[illegible]
Orl.-Bord.	[illegible]
Mont. à Tr.	[illegible]
Paris-Lyon	342 50
[illegible]	[illegible]
Zinc V. M.	[illegible]
Lin Maberl.	[illegible]
F. de l'Av.	[illegible]
Union lin.	[illegible]

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	»»» »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord	»»» »»
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulog. à Amiens.	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 56 à 57; mai et juin, 56; juillet et août, 59

Fécule et betterave, 48.

Narbonne, 41. — Béziers, 42. — Cette, 43-50 à 44. — Pézénas, 42.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 92 à 93; 4 mois d'été, 94; 4 derniers mois, 95 à 96.

Huile épurée, 99

Lille — Colza, 77 à 78.

Savon disponible, belle qualité, »»».

L'un des rédacteurs : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 30 avril.

THÉATRE DE LA NATION. — La Juive, le Serment républicain.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — L'Aventurière, le Verre d'eau.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants, le Nouveau Seigneur.
ODÉON. — Barbier de Séville, Gastibelza, une Chinoiserie, duo de la Muette.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
OPÉRA-NATIONAL. —
GYMNASE. — Royal Pendard, le Mauvais Sujet, le Marchand, Hercule.
VAUDEVILLE. — Ah! enfin!!! la Curée des Places, le Chevalier.
VARIÉTÉS. — [illegible] de Choisy, le Rosier, les Vieux Péchés, [illegible].
THÉATRE MONTANSIER. — L'Académicien de Pontoise, le Voyage sentimental, Pauvre Aveugle, l'Impôt, l'Enfantillage.
PORTE-SAINT-MARTIN. — L'Auberge des Adrets, Ruy-Blas.
AMBIGU-COMIQUE. — Quatre Sergents de La Rochelle, les 3 Révolutions.
GAITÉ. — Le Sonneur de Saint-Paul, les Compagnons.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Seran [illegible], Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS. — Guillaume, Étudiants, 3 Roses, les Barricades, [illegible].
FOLIES. — Raimbaut et Ce, Brouillard, Pascal, Jean Pichet, Feu d'artifice.
DÉLASSEMENTS. — A tout Péché miséricorde, la Dame de la Halle.
CIRQUE. — Le Dîner impossible, la Fille du Pêcheur, la Jeune Thérèse, le Bouffon, pas grec.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22.) — Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

— ... à surtaxe de poste ... — 25 — 13
Le Numéro du dimanche. — Paris ... — 8 — 4 — 2
Départements et étranger ... — 10 — 5 — 2 50
Pays à surtaxe de poste ... — 14 — 7 — 4
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

... chez Brillé, ... ; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.
On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

ANNONCES AFFICHES.
Prix de la ligne d'environ 25 lettres.
Une insertion seule ... 25 c.
id. 3 fois en un mois ... 20
id. 6 fois id. ... 15
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. »

Prix de la ligne d'environ ...
Une insertion seule ...
id. 3 fois en un mois ...
id. 6 fois id. ...
FAITS DE PUBLICITÉ ... 1 f. 50 c.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE a repris la publication de son numéro du lundi.

Les prix d'abonnement sont réduits ainsi qu'il suit :

		1 an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Pour le journal quotidien.	Paris.	24 f.	13 f.	7 f.	2 f. 50
Départements et étranger.		32	17	9	3 50
Pays à surtaxe de poste.		50	25	13	7
Pour le nº de huitaine.	Paris.	8	4	2	
Départements et étranger.		10	5	2 f. 50	
Pays à surtaxe de poste.		14	7	4	

PARIS, 30 AVRIL.

—

Élections générales.

AVEYRON. — MM. Grandet, avocat; Vincent, ex procureur du roi; Abbat, vicaire-général; Affre; Rodat, avocat; Pradier; Dalbis de la Salze, propriétaire; Dubruel, Vernhette; Médal, cultivateur.

BOUCHES-DU-RHONE. — MM. Barthélemy, maire de Marseille, Lamartine, Olivier (Démosthène), Sauvaire (Barthélemy), Berryer, ex-député, Astoin, Laboullie, Lacordaire, Pascal (d'Aix), Cormenin.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — MM. Renou de Ballon; Bethmont ex-député; Baroche; Gaudin, avocat; Dufaure, ex-député; Brard, médecin; Target, ouvrier; Debain, chef d'institution; Audry de Puyraveau; Dupont de Bussac, ex-avocat; Coutanceau, d'Argenteuil.

CORRÈZE. — MM. Latrade, commissaire-général à Périgueux; Madesclaire, commandant de la garde nationale; Bourzat, avocat; Teniez, avocat; Favart, avocat, maire de Tulle; Dubousquet-Laborderie, ancien sous-préfet; Lebraly, ancien sous-préfet.

COTES-DU-NORD. — MM. Morhéry, médecin; Perret, maire de Gournay; Carré Félix, Treveneuc fils, propriétaire; Glais-Bizoin, ex-député, Loyer, notaire; Legorrec, ex-député; Tassel, ex-député; Depasse, maire à Lannion; Simon, professeur; Ledru, sous-commissaire, Marie, armateur; Houvenacle, avocat; Michel, propriétaire; Racinet, Denis.

DORDOGNE. — MM. Dezeimeris, ex-député; Dusollier, ancien député; Lamartine, Auguste Dupont, Amédée Lacrouzille, médecin; Taillefer, ex-député; Grealier-Desbrousses, Savy, Goubie, Louis Latrade, Delbetz, médecin.

FINISTÈRE. — Lamartine, Graveran, évêque de Quimper; Rossel (Victor); Découvrant, maire de Morlaix; Louis Le Breton, Brunel, président du tribunal; Kersauson, avocat; Lacrosse, Tassel, ex commissaire du gouvernement; Fauveau, ingénieur; Keranflech, de Fournas, propriétaire; James Mège, Émile Riverieux, propriétaire; Soubigon.

HAUTE-GARONNE. — MM. Pagès (de l'Arriége), Joly, Armand Marrast, Gatien Arnoud, Dabeaux, avocat; Tulès, médecin; Pegât, Ogier, propriétaire; Mulé, négociant; Malbois, propriétaire; Rémusat, ex-député; Espinasse, ex-député; Azerm, propriétaire.

GIRONDE. — MM. Lamartine, Billaudel, Lubbert, capitaine de navire; Richier, Th. Ducos, Servières, membre du conseil général, Lagarde, Denjoy, Simiot, Hovyne Tranchère, propriétaire; Delille, Desèze, avocat; Amédée Larrieu, propriétaire; Clément Thomas, Feuilhade Chauvin.

ILLE-ET-VILAINE. — MM. Legraverend, ancien député; Bertin, ex-sous-préfet; Lamartine, Marion (Jean-Louis), propriétaire; Fresneau fils, Jouin (Pierre), avocat; Trederne, propriétaire; Kerdrel, journaliste; Garnier-Kerruault, Legeard de la Dériays, président de la cour d'appel; Bidart, avocat; Dandigné, ex-député; Roux-Lavergne, professeur à la Faculté des lettres; Rabuan (Paul), avocat.

INDRE-ET-LOIRE. — MM. Crémieux, Julien, maire de Tours; César Bacot, Taschereau, Luminais, maire, agriculteur; Fouqueteau, avocat; Gouin, Jullien, ouvrier.

ISÈRE. — MM. Saint-Rome, procureur-général; Farconnet, maire de Grenoble; Marion, conseiller à la cour d'appel; Tranchard, président du tribunal de Bourgoing; Bertholon, Crepu, Brielle (ou Bricet), Froussard, commissaire du Gouvernement, Blanc, Scholla, major-général de la garde nationale de Lyon; Clément, Kepellin, avocat; Durand-Savoyat, Rouzat, Renaut.

LOIRE-INFÉRIEURE. — MM. Lanjuinais, Braheix, Bedeau, Billaut, Waldeck Rousseau, de Sesmaisons, Favre, l'abbé Fournier, Desmars, de Granville, de la Rochette-Favereau, Camus de la Guibourgère.

NIEVRE. — MM. Girard, Manuel aîné, Archambault, Émile Martin, Grangier La Marinière, Ferdinand Gambon, Lafontaine, Dupin aîné.

ORNE. — MM. de Tracy, ex-député; de Corcelles, ex-député; Gigon de Labertrie, ex-député; Ballot, ex-député; Aylies, ex-député; Piquet, maire de Mortagne; Hamard, sous-commissaire du Gouvernement; Curial, maire d'Alençon, ex-pair de France; de Charencey, Guénin, capitaine du génie; Druet-Desvaux.

PYRÉNÉES (Hautes-). — MM. J.-J. Vignerte, commissaire du Gouvernement; Dubarry; Recurt, adjoint au maire de Paris; Lacaze, avocat; Cenac, sous-commissaire à Argelès; Deville, notaire.

RHIN (Haut-). — MM. Kœning, horticulteur; Yves, procureur-général; Kestner, manufacturier; Rudler, commandant en retraite; Dolfus, maire de Mulhouse; Stœchlé, curé; Bardy, juge d'instruction; Heuchel, médecin; Struck, Prudhomme, Chadefloder, Kœckeron.

SEINE-INFÉRIEURE. — MM. Lamartine, Desjobert, ancien député de Neufchâtel; Lefort-Gonssollin, ancien député de Rouen; Morlot, négociant au Havre; Lebreton, ouvrier de Rouen; Osmont, ancien député de Dieppe; Levavasseur, ancien député de Rouen; Cécille, vice-amiral; Grandin, ancien député de Rouen; Germonière, négociant à Rouen; Pierre Lefebvre, manufacturier à Yvetot; Debremel, ouvrier à Elbeuf; Girard, maire d'Yvetot; Charles Dargent, cultivateur; Bautier, maire de Dieppe; Desmarest, ouvrier à Déville; Martinets, ouvrier au Havre; Senard, avocat; Randoing, manufacturier à Elbeuf.

SÈVRES (DEUX-). — MM. Baugier, maire de Niort; Blot, ancien filateur; Rousse, avocat; Charles aîné, cultivateur; Chevallon, fabricant; Demarçay, ancien député; Maichain (Désiré), ancien député; Richard (Jules), propriétaire.

TARN-ET-GARONNE. — MM. Léon de Maleville, ex-député; Faure; Roux, commandant de la garde nationale; Poux, avocat; l'abbé Cazales, supérieur du grand séminaire; Delbrel.

VENDÉE. — Nous avons publié les noms de huit députés. Le neuvième est M. Armand Parenteau, agronome.

VIENNE. — MM. Drault, ex-député; Bonnin, ex-député; Barthelemy, conseiller à la cour d'appel; Béranger, avocat; Bourbeau, maire de Poitiers; Pleygnard, juge; Junyen, ex-député; Jeudi, propriétaire.

Les socialistes conséquents et les socialistes inconséquents.

Rien de plus fréquent aujourd'hui que d'entendre accuser les *socialistes* en masse de porter atteinte à la propriété, et de vouloir non-seulement sa transformation, mais encore son abolition radicale.

Tous les hommes qui s'occupent de réformes sociales, ceux-là même dont les solutions harmoniques concilient et développent tous les intérêts, sont confondus dans une seule dénomination mal comprise, dans une seule prévention aveugle.

Dans l'état d'ignorance et de fanatisme où nous entrons, les mots n'ont plus de sens précis. Les qualifications de *bourgeois*, de *républicains*, de *prolétaires* n'ont pas dans tous les esprits, la même signification. Il y a plusieurs manières de comprendre la République, comme il y a plusieurs façons d'interpréter le socialisme. La discussion solennelle de l'Assemblée constituante pourra seule, quels que soient ses éléments divers et ses proportions numériques, jeter quelque lumière dans ce chaos.

En attendant cette discussion, il importe à ceux qui poursuivent résolument et scientifiquement la réalisation d'un ordre social déterminé de ne pas accepter une solidarité confuse avec des doctrines vagues, incomplètes, et de se distinguer nettement de certains adeptes du socialisme plus compromettants encore que leurs théories hasardées.

Pour condamner les socialistes pris en bloc, on a imaginé un argument qui se prête merveilleusement à toutes les interprétations et à tous les sophismes.

On dit : les communistes sont seuls des socialistes conséquents ; les autres, avec des nuances diverses, sont des socialistes inconséquents ; car, à leur insu ou non, ils tendent invinciblement, fatalement au communisme.

Cette manière de voir peut être vraie à l'égard de quelques écoles ou de quelques fractions d'écoles. Il est certain que les doctrines qui n'admettent pas comme naturel, comme inhérent à la nature humaine et à toute société normale, le droit d'appropriation des fruits du travail et du capital qui représente ce travail doivent être entraînées à exiger l'abolition de la propriété plutôt que sa transformation sociale. Il est positif qu'il n'y a pas de juste milieu possible entre la négation de ce droit et son affirmation. Mais on ne saurait comprendre dans ce juste milieu et qualifier d'inconséquente la théorie de l'École phalanstérienne sans méconnaître tous les principes de cette théorie, sans contredire toutes les traditions et les protestations de ceux qui la professent, sans blesser la logique la plus rigoureuse.

Cette théorie, nous n'avons pas à la reproduire ici dans son intégralité, nous la déposons tous les jours dans nos livres, dans nos journaux, dans nos discussions orales. Nous saurons la maintenir aussi fermement en présence des efforts de certains socialistes pour nous attirer sur la pente qui les entraîne que contre les préventions des hommes de la politique pure et de la vieille économie politique qui affectent de nous englober dans la masse, parce qu'il leur est plus commode de prendre dans l'arsenal commun les banalités dont ils nous assomment quotidiennement.

Cette théorie se réduit, on le sait, à offrir aux propriétaires actuels un mode d'exploitation collectif, actionnaire, qui, en associant aux bénéfices les capitalistes, les travailleurs et les directeurs, enlève à la propriété ses fâcheux caractères de monopole, d'abus, d'impuissance et de morcellement, et lui assure les avantages de la sécurité sociale et de la plus grande production. Elle change les modes d'exploitation et de répartition sans infirmer en rien les titres de possession et d'hérédité. Elle étend le droit d'appropriation au lieu de l'abolir ; elle initie aux bienfaits, aux jouissances de la propriété les travailleurs de tout âge, de tout sexe et de toute aptitude, selon leur concours à la production, sans porter la moindre atteinte au droit qu'ont les détenteurs actuels de conserver ces bienfaits et de participer à leur accroissement. Enfin elle se recommande à la libre adoption des propriétaires par la seule considération de leur intérêt bien entendu, par les avantages sociaux qu'elle recèle au lieu de s'imposer à eux légalement et révolutionnairement.

Cette théorie, on doit le comprendre, diffère essentiellement de toutes celles qui tendent à faire table rase de la propriété individuelle. Si la propriété commune, égalitaire des fonds (terre et capital) et des produits du travail, équivaut à l'abolition de la propriété, les communistes en général abolissent la propriété.

Il y aurait sans doute injustice à ne pas tenir compte à un grand nombre de communistes des sentiments pacifiques et fraternels au nom desquels ils demandent à faire preuve de l'excellence de leur théorie. C'est au concours volontaire des riches, disent-ils aussi, c'est aux sentiments de fraternité chrétienne, d'abnégation, de dévouement, qu'ils font appel. Ils promettent de démontrer par l'expérience que, sous le régime égalitaire, non seulement le sort des pauvres, mais même celui des riches, seront incomparablement améliorés. On peut ne pas partager les illusions, on n'est pas fondé à proscrire les hommes tant qu'ils n'invoquent que la persuasion comme moyen et l'expérience volontaire et locale comme criterium définitif. Nous reconnaissons en eux des socialistes conséquents.

Seulement, nous désirons qu'on nous fasse le même honneur et qu'on se persuade bien que nous ne pourrions porter atteinte au droit individuel de posséder, d'accumuler et de léguer sans violer les lois naturelles sur l'observation desquelles repose notre théorie sociale. Nous demandons à être considérés comme socialistes conséquents, précisément parce que notre doctrine entière consacre et régularise le droit de propriété.

Il est, entre les communistes et nous, des socialistes de nuances intermédiaires qui admettent l'appropriation des produits du travail, l'accumulation facultative du capital dans des mains économes. Ils reconnaissent volontiers, d'ailleurs, que les anciens détenteurs de fonds et instruments de travail, ne pourraient être expropriés pour cause d'utilité publique, qu'à la condition d'être indemnisés jusqu'à concurrence d'un remboursement équitable. Mais, préoccupés de la longue et tyrannique exploitation du travail par le capital, ils dénient à ces derniers représentants de la propriété transformée, le droit de tirer aucun intérêt de la portion de capital qui leur est attribuée. Tout au plus leur accordent-ils le droit d'en user librement, *uti et abuti*, pour la satisfaction de la fantaisie.

Tels sont, suivant nous, les socialistes inconséquents. Poser des limites à l'usure, nous le concevons, la loi ancienne s'en était même occupée avant qu'il y eût des socialistes ; car cette honteuse exploitation du travail s'exerce seulement dans des circonstances anormales que l'organisation du travail, quelle qu'elle soit, fera définitivement disparaître.

Mais encourager la dissipation ; mais élever une digue contre l'augmentation des richesses ; voilà qui nous paraît non-seulement attentatoire à la liberté, mais tout à fait contraire aux principes les plus élémentaires du progrès des sociétés.

Cependant, objecte-t-on en dernier lieu, dans une société riche, très riche, où il y aura une telle abondance de tout espèce de produits que chacun pourra prendre suivant ses besoins, pourquoi payer une prime au capital lorsque la société possédera des instruments de travail par surcroît?

On pourrait opposer à ce singulier argument une fin de non-recevoir basée sur ce qu'un tel développement de richesse, malgré la merveilleuse puissance que nous attribuons au travail combiné et attrayant, ne pourra être réalisé par notre génération, et que la discussion de cette hypothèse, de cette conséquence éloignée de l'association, est sinon dangereuse, du moins tout à-fait intempestive et oiseuse. Cependant, comme plusieurs socialistes trouvent utile de faire pivoter leurs systèmes sur l'objection qu'ils tirent de cette hypothèse; comme elle semble justifier l'accusation d'inconséquence adressée par le monde à ceux des socialistes qui veulent, comme nous, conserver quand même le droit de propriété individuelle, nous répondrons simplement à l'affirmation hardie qu'on nous oppose :

Non, la société ne sera jamais assez riche pour qu'elle n'ait intérêt à s'enrichir encore, pour que l'application utile du capital (qui est la représentation des instruments de travail) ne soit préférable à sa dispersion improductive; enfin pour que le corps social n'offre pas une *prime quelconque* à l'emploi utile de ce capital, en vue d'en obtenir un produit supérieur à la prime offerte contre la dissipation.

Cette prime sans doute sera variable, suivant les temps, les lieux et les besoins. Mais, si la richesse générale tend naturellement à l'affaiblir, d'un autre côté, les découvertes nouvelles feront surgir des besoins nouveaux auxquels nul ne saurait assigner de limite. Et, pour nous servir d'un exemple tout récent, une société relativement riche, pourrait se trouver momentanément gênée, en présence de travaux gigantesques analogues à ceux dont la découverte de la locomotive a fait désirer la généralisation. Encore ne raisonnons-nous qu'au point de vue de l'utilité. Que ne pourrions-nous ajouter sur le développement des arts, sur les créations merveilleuses qui seront dues au génie, lorsque la richesse générale, le perfectionnement et la multiplication des instruments de travail auront affranchi la société du labeur pénible qui réduit l'immense majorité des hommes à la production des objets nécessaires à l'existence?

Donc, au nom de l'utilité générale, au nom de la liberté de chacun et de tous, nous affirmons que, ni dans le présent, ni dans l'avenir, LE CAPITAL, sous quelque forme que ce soit, ne cessera d'être un moyen, ou de *satisfaire* LA FANTAISIE individuelle, ou de *participer librement* aux fruits du travail.

Et en proclamant cette affirmation, nous sommes, d'accord avec le sentiment général, conséquents avec nos principes, fidèles à la théorie que nous considérons comme la solution du problème social.

Avantage d'une banque immobilière.

Nous écrivions dans ce journal le 20 février dernier : « Et maintenant, socialistes, à vous ! N'avons-nous pas tous raison de vouloir réformer de fond en comble cette société si ridiculement construite que des gouvernants eux-mêmes, de leur pleine volonté, la conduisent au bord du précipice pour satisfaire leurs petites passions? La splendide civilisation va à leur gré, et nul d'entre eux ne peut répondre de ce qu'elle sera devenue dans trois jours. Courage ! courage ! que leur folie redouble notre ardeur, et qu'une commisération profonde pour les maux et les dangers de la société actuelle nous soutienne dans notre foi en Dieu et en l'humanité. »

Et, en effet, trois jours après s'écroulait, à la douzième ..., ce trône de Louis-Philippe élevé en 1830 par la bourgeoisie et depuis constamment miné par les aveuglements rétrogrades des stationnaires, conservateurs et opposants de cette même bourgeoisie.

La chute définitive de la royauté en France ébranlait du même ;

transformation industrielle.

Maintenant que les conservateurs anciens de la bourgeoisie sont dispersés et chassés, que vont faire les libéraux, les opposants bourgeois des dix-huit dernières années, à qui le mouvement de l'opinion, la patience et la sagesse des classes laborieuses permettent de prendre une large part dans la direction de la République nouvelle?

Ils ont le choix entre deux rôles : achever de ruiner la propriété en voulant la conserver, — ou la sauver en la transformant.

Ils ruineront la propriété ou les propriétaires mobiliers et immobiliers en s'efforçant de maintenir à tout prix une société mal construite et lézardée de toutes parts, et par conséquent en ajoutant impôt sur impôt, charges sur charges, pour arriver périodiquement à des émeutes et à des révolutions qui feront disparaître, en un clin d'œil, une apparente prospérité et les économies accumulées antérieurement, ne laissant après elles qu'un surcroît de dettes et d'embarras.

Ils sauveront la propriété en cherchant et en trouvant de nouvelles combinaisons qui associent d'une manière plus étroite et plus équitable le travail au capital, et en appliquant toute leur bonne volonté, toutes leurs forces à la prompte et décisive satisfaction des nouveaux besoins sociaux.

Entre ces deux natures de mesures, il en est d'intermédiaires, de transitoires, qui peuvent amortir, pallier jusqu'à un certain point les dangers de la politique stationnaire, servir d'acheminement aux desseins de la politique d'avenir.

Nous citerons notamment les *Banques immobilières*.

La propriété immobilière est très grevée en France. Elle paie d'énormes impôts, en paix comme en guerre, dans les années de calme, comme dans celles de révolution. Elle s'est entourée, en outre, pour sa propre défense, d'une foule de lois qui lui sont des chaînes très pesantes et très coûteuses. L'emprunt hypothécaire spécialement est un mode onéreux, ruineux de secours, dont il serait difficile de trouver l'équivalent dans aucune législation.

Talonnés par le besoin, des propriétaires se sont formés en club depuis quelque temps à l'Hôtel-de-Ville pour arriver, si faire se pouvait, à simplifier et à rendre plus légers les emprunts sur immeubles. Tout naturellement, ils en sont arrivés à inventer, eux aussi, *la lettre de gage* (1).

Une cinquième réunion, ayant eu lieu ces jours derniers, on y a fait un rapport sur un système qui consisterait à constituer l'État, comme prêteur hypothécaire dans de sages proportions. Il établirait une banque nationale immobilière de France, laquelle émettrait des billets de circulation, *avec cours forcé*. L'emprunteur paierait 3 pour cent. Il serait tenu de convertir un dixième de la somme empruntée en rente 5 pour cent au pair, etc.

Nous rapportons cette combinaison, en adoptant le principe, mais non les détails, ou tout au moins celui des billets à cours forcé. Ce moyen, indispensable quelquefois dans un moment de crise, ne peut jamais devenir une règle normale.

Sans chercher à faire prévaloir, pour le moment, aucune combinaison particulière, nous appelons vivement l'attention du ministre des finances sur la nécessité d'apporter un secours prompt et énergique aux propriétaires fonciers écrasés par les impôts et les emprunts hypothécaires.

Il est d'autant plus urgent de rendre moins incommodes et moins coûteux les emprunts par la solidarisation et les facilités d'une banque nationale hypothécaire, que le décret récent, qui a frappé d'un impôt de un pour cent les créanciers hypothécaires, retombera de tout son poids sur les emprunts de cette nature à contracter dans l'avenir, et ajoutera une charge nouvelle aux charges anciennes qui grevaient la propriété immobilière, — ce qui rentre déjà dans cette mauvaise nature de mesures dont nous parlions plus haut, destinées à ruiner la propriété sous prétexte de la sauver et de la défendre.

Car, encore une fois, la propriété est à elle-même son propre bourreau. La peur, cette peur exorbitante dont jamais on ne vit la pareille, cette peur, née de l'égoïsme seul, et que la conduite des combattants de février ne justifiait en aucune sorte, cette peur a suffi pour ruiner un très grand nombre de propriétaires mobiliers. La même peur, les mêmes défiances, le même égoïsme, la même incertitude dans les pensées et dans les actions, la même absence de foi peuvent encore amener de plus grands désastres et frapper à coups encore plus pesants sur les possesseurs actuels. — Qu'ils y prennent garde! qu'ils prennent garde surtout de placer leur confiance dans la force et non dans les idées!

Assemblée nationale.

Les représentants du peuple présents à Paris sont invités à vouloir bien, avant le jour de l'ouverture fixé au 4 mai, se rendre au secrétariat de la questure de l'ancienne Chambre des députés pour y donner leur adresse, et recevoir une carte qui leur donnera la facilité de se faire reconnaître.

La même invitation est faite à tous les représentants qui arriveront à Paris. Ceux des représentants qui n'ont pas encore fait partie d'une assemblée législative voudront bien apporter à la questure leur acte de naissance.

ACTES OFFICIELS.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que le principe de l'égalité implique l'uniformité de costume pour les citoyens appelés aux mêmes fonctions,

(1) Nous saisissons cette occasion pour remercier les sept ou huit personnes qui nous ont adressé des projets sur la réforme des emprunts hypothécaires. Dans tous ces projets, nous retrouvons la *lettre de gage* de Prusse. Tous ces projets sont bien moins conçus et moins complets que celui présenté depuis longtemps par notre ami, M. Cieszkowski. Ils ne pourraient d'ailleurs être mis en pratique qu'après un remaniement profond touchant la législation des hypothèques, surtout en ce qui en rapport aux hypothèques légales occultes.

spécial portera le numéro 25.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

—

Le Gouvernement provisoire,

Vu le paragraphe 2 de l'art. 9 de l'arrêté en date du 13 mars dernier.

Vu les observations du commandant supérieur;

Considérant qu'il importe de mettre l'organisation du service de santé, dans la garde nationale du département de la Seine en rapport avec la force numérique des compagnies, bataillons et légions,

Décrète,

Art. 1er. Le paragraphe 2 de l'art. 9 de l'arrêté, en date du 13 mars dernier est rapporté.

§ 1er. Le service de santé de chaque légion de l'infanterie de la garde nationale de Paris sera composé d'un chirurgien principal, d'un chirurgien-major par bataillon et d'un chirurgien aide-major par compagnie.

§ 2. Il y aura, en outre, dix chirurgiens aide-majors par légion pour le service du conseil de recensement, et du jury de révision.

§ 3. La légion de cavalerie aura un chirurgien-major : chaque escadron aura un aide-major.

§ 4. La légion d'artillerie aura un chirurgien-major et douze chirurgiens aide-majors.

§ 5. L'état-major général aura un chirurgien en chef, trois chirurgiens principaux et trois chirurgiens-majors.

Art. 3. Les élections pour les chirurgiens principaux des légions d'infanterie, pour les chirurgiens-majors et aides-majors, seront faites par le corps médical de la circonscription de la légion, les officiers supérieurs de la légion et les capitaines commandants de compagnie.

Pour les légions d'artillerie et de cavalerie, les élections seront faites par tout le corps médical, les officiers supérieurs et capitaines commandants de ces corps.

Pour l'état-major général, les chirurgiens seront élus par le corps médical tout entier et les officiers composant l'état-major général.

Art. 4. Les chirurgiens de la garde nationale devront donner des soins gratuits aux gardes nationaux qui leur seront indiqués par un conseil formé dans chaque compagnie d'un nombre égal d'officiers, de sous-officiers, de caporaux et de gardes nationaux.

Art. 5. Le service médical dans les légions, bataillons et escadrons de la banlieue, reste déterminé, quant au nombre des emplois de chirurgien-major et aide-major, par la loi du 22 mars 1831. Il sera pourvu auxdits emplois par l'élection. Ces élections seront faites par le corps médical de la circonscription de la légion. Les officiers supérieurs de la légion et les capitaines commandant les compagnies conformément à l'art. 3 ci-dessus, paragraphe 2.

Art. 6. Toutes les mesures relatives à l'exécution du présent arrêté seront déterminées par le maire de Paris, qui prononcera sur les diverses questions d'application et d'interprétation auxquelles cette exécution pourra donner lieu.

—

On lit dans le *Moniteur de l'armée* :

Le général Oudinot est parti hier pour se rendre au quartier-général de l'armée des Alpes, à Grenoble.

Avant d'y arriver, il inspectera les troupes concentrées à Mâcon, à Bourgoing et à Vienne.

Le général en chef a fait précéder son arrivée à Grenoble par l'ordre du jour suivant :

« Soldats!

» Le Gouvernement m'a confié le commandement provisoire de l'armée des Alpes.

» Mon ambition est comblée.

» Dès ce moment je vous appartiens sans réserve.

» La cause que nous servons est grande et nationale ; consacrons-lui tous nos travaux, tout notre courage, toute notre énergie.

» La République est amie de tous les peuples ; elle a surtout de profondes sympathies pour les populations de l'Italie. Les soldats de cette belle contrée ont souvent partagé, sur d'immortels champs de bataille, nos dangers et notre gloire; peut-être de nouveaux liens resserreront-ils bientôt une fraternité d'armes si chère à nos souvenirs.

» Les mots *valeur* et *discipline*, inscrits sur les drapeaux de la République, résument nos sentiments et nos devoirs.

» Restons toujours fidèles à cette belle devise.

» Fiers d'être les premiers en ligne, sachons nous rendre dignes de cet honneur par un inébranlable patriotisme, par un dévouement absolu à la gloire et à la grandeur de la France.

» *Vive la République !*

» Le général de division, commandant provisoirement en chef l'armée des Alpes, » OUDINOT. »

—

Le Gouvernement provisoire,

Vu la demande qui lui a été adressée par le général Cavaignac, représentant du peuple, de venir prendre part aux travaux de l'assemblée nationale,

Arrête :

Art. 1er. Le général Cavaignac, gouverneur général de l'Algérie, est appelé à Paris.

Art. 2. Le général Changarnier est nommé gouverneur général de l'Algérie.

Art. 3. Le membre du Gouvernement provisoire, ministre de la guerre, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

—

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre de la justice, arrête :

Art. 1er. Provisoirement, et jusqu'au 30 juin prochain, les deux salles dans lesquelles les commissaires-priseurs procèdent aux ventes publiques, place de la Bourse et rue des Jeûneurs, seront fermées à toutes ventes non autorisées par justice.

Art. 2. Les ventes dont il s'agit seront autorisées sur requête présentée au tribunal de première instance de la Seine, en chambre du conseil, le procureur de la République entendu.

Art. 3. Trois jours avant la présentation de la requête, un inventaire précis et détaillé des objets dont la vente publique dans l'une des deux salles sera demandée, devra être déposé au parquet du procureur de la République; nul objet non compris dans cet inventaire ne pourra être exposé en vente.

—

Au commencement de ce mois, deux bataillons d'infanterie de passage successif à Fumay refusèrent une distribution de pain de munition.

Le sous-intendant militaire de Givet se rendit sur les lieux pour constater la valeur de ce refus fait dans les formes réglementaires. Il est résulté d'une première investigation que le pain était de mauvaise qualité. Compte en a été rendu au ministre de la guerre, qui a ordonné de pro-

banquet des deux mondes, célèbreront la fête de la fraternité des nations !

« Honneur et gloire à vous, citoyens, qui fondez la République sur des bases inébranlables, et qui préparez l'avènement du plus beau et du plus pur des siècles !

« Salut et fraternité. » (*Suivent les signatures.*)

—

MAIRIE DE PARIS — Tous les fabricants et commerçants qui voudront concourir à la fourniture des effets d'équipement désignés ci-dessous et aux prix fixés, pour la garde nationale de Paris, sont invités à présenter, à l'Hôtel-de-Ville, au secrétariat général, de midi à quatre heures, les échantillons des effets d'équipement qu'ils ont à fournir. Ces échantillons devront être conformes aux indications du dernier arrêté sur l'uniforme de la garde nationale.

Effets à fournir.

Schako en soie peluche, galon d'argent demi-fin, avec pompon, pour capitaine.	6 fr.	75 c.
Schako en soie peluche, galon d'argent demi-fin, avec pompon, pour lieutenant et sous-lieutenant.	6	25
Épaulettes en argent demi-fin, pour capitaine. . . .	15	»
Id id. id. pour lieutenant et sous-lieutenant.	10	»
Hausse-col doré, conforme à l'ordonnance, avec boutons et attaches.	2	25
Ceinturon, argent et bleu, avec plaque.	13	»
Epaulettes de capitaine d'état-major, argent demi-fin mat.	19	»
Epaulettes de sous-officiers.	5	30

Chaque fabricant devra indiquer la quantité de chacun de ces objets qu'il pourra fournir.

Les échantillons adoptés par l'administration seront marqués à son estampille et resteront déposés chez le fabricant, pour être, au besoin, comparés aux objets délivrés par lui aux officiers, en échange de bons signés du maire de Paris.

Ces bons seront ensuite produits par les fournisseurs à l'appui de leur mémoire, dont le montant sera payé par la caisse municipale.

Paris, le 14 avril 1848.

Pour le membre du Gouvernement provisoire, maire de Paris,

Le maire adjoint :

Signé : BUCHEZ.

Pour ampliation :

Le secrétaire général de la mairie de Paris :

FLOTARD.

Révolution européenne.

Le courage personnel n'a pas manqué aux républicains de Bade; ils ont héroïquement soutenu plusieurs combats; ils n'ont pas compté leurs ennemis. Ce qui leur a manqué, c'est un plan d'opérations, plus d'ensemble; ils se sont battus en détail, et ils ont échoué contre des forces supérieures.

Il paraît certain qu'il y a eu combat à Manheim, et qu'une partie du pont du Rhin a été coupée pour empêcher les Bavarois de Ludwigsholen d'arriver, qu'on a fait feu sur les Bavarois, qui ont riposté, et que, des deux côtés, il y a eu des morts et des blessés.

Dans la ville de Bade, à la nouvelle de la bataille de Fribourg, une foule d'ouvriers exigèrent des armes des bourgeois en les menaçant d'en prendre de vive force si on ne leur en donnait pas. Ils voulaient voler au secours de Hecker. Ils avaient un drapeau, et trois d'entre eux étaient armés de faux. Les bourgeois se réunirent, refusèrent les armes, brisèrent les drapeaux et les faulx, et forcèrent les ouvriers à se retirer. Aussitôt la patrouille de nuit fut renforcée, et l'on fit annoncer que, quiconque paraîtrait dans les rues après dix heures, serait arrêté, et que l'on ferait feu en cas de résistance. La ville est restée tranquille; tous les ouvriers étrangers ont été renvoyés.

Des ouvriers alsaciens, portant blouses et bonnets, mais n'ayant que des sabres et des pistolets ont traversé le Rhin pour venir au secours de républicains allemands.

On dit que, dans le cas où Hecker ne pourrait pas résister plus longtemps aux forces supérieures qui l'environnent, il se rendra en Lombardie à la tête ses volontaires. Le triomphe de la cause italienne est un acheminement à la victoire pour les républicains de l'Allemagne et pour la délivrance de la Pologne.

—

Les volontaires toscans, après avoir passé le Pô, le 18, sont arrivés à Gazzuolo. Les drapeaux nationaux leur ont été donnés à Viadona.

Le Gouvernement provisoire de la République de Venise a fait appel aux habitants de Vérone, annonçant que les Vénitiens croient devoir associer à la consulta trois citoyens de Vérone : MM. Alcardi, Malenza et Salemoni.

Un bulletin publié par la gazette de Venise, du 19, donne des détails sur l'affaire déjà connue du Visco. Les volontaires de Bellune ont fait des prodiges de valeur. Les Croates ont eu 60 hommes tués et beaucoup de prisonniers. Il a été enlevé beaucoup de bagages emportés en triomphe à Palma. Les Croates, profitant de la nuit, ont par représailles incendié les villages de Privano et de Salmico.

On écrit de Casalmaggiore, le 18 avril : « 250 Napolitains volontaires vont se mettre sous les ordres du général Durando. Parmi eux est Raphaël Scala. Déjà la ville de Casalmaggiore a accueilli avec enthousiasme 1000 volontaires de Livourne, 700 volontaires de Pise et de Sienne, 1 200 soldats de ligne de Toscane et de la cavalerie avec deux pièces de canon de seize.

D'après les dernières nouvelles de Pontafel et Tarpio, le quartier général du feld-maréchal Nugent était à Percote; il avait envoyé un parlementaire aux habitants d'Udine pour les inviter à se soumettre. Le parlementaire fut retenu par les autorités; on sonna le tocsin et on fit même une sortie. Le comte Nugent fit tirer sur la ville, qui annonça que dimanche elle enverrait une députation. Les insurgés ont été repoussés avec une grande perte; 300 d'entre eux s'étaient retirés dans une église, mais ils furent tous massacrés.

La nouvelle de la capitulation d'Udine, annoncée officiellement par Colloredo, a été accueillie à Vienne avec froideur. On comprend très bien que des provinces reconquises par la famine et la force des armes sont à jamais perdues pour la monarchie, et, qu'à la première occasion, les villes italiennes qui se rendent se révolteront de nouveau.

monarchie de tomber dans le chaos.

Le 31 mars dernier, le commissaire de cercle Aneyton, Ottermann arriva au cercle de Stanislas et déclara, en présence du maire, de trois hommes de la commune et du propriétaire C. Nowakowski ce qui suit : « Ne vous laissez pas tromper par la promesse de vos propriétaires de supprimer la corvée ; le gouvernement seul a le droit de la supprimer, il est vrai que les propriétaires ont demandé l'abolition de la corvée, mais ils se sont réservé une indemnité. Au mois de juillet, au plus tard, l'Empereur abolira la corvée au moins pour moitié. — Là dessus, les paysans se réunirent et s'armèrent de faux, et on entendit partout ce cri : dans ce mois ci, nous en finirons avec les Polonais. — Nous avons vécu avec les gentilshommes, vos pères, dirent les paysans à leurs seigneurs, mais, aujourd'hui il faut qu'un de nous succombe. — Tout cela est confirmé par des témoins.

Les propriétaires réclamèrent un service militaire, mais les soldats se mirent à la tête des révoltés. Un noble, qui voulait se réfugier au chef-lieu fut arrêté par des soldats et dangereusement blessé. Un vieillard de 70 ans étant accouru à son secours éprouva le même sort. D'autres furent arrachés de leurs domicile chargés de fers et blessés. Un soldat s'est écrié : Ne vous fiez pas aux Polonais, restez unis. A la potence les Polonais ! Je prends sur moi toute responsabilité. Une femme fut battue par les soldats. — Le maire a dit qu'il avait l'ordre d'agir ainsi.

BRESLAU, 26 avril. Un nouveau journal Polonais paraissant dans la Gallicie, donne quelques détails sur ce qui se passe dans le royaume de Pologne. Il se confirme que des troupes se concentrent dans le royaume de Pologne, mais la désertion s'est mise parmi les troupes russes, les officiers montrent une grande sympathie pour la cause de la Pologne, de même que les soldats. Ces derniers assistent souvent au service divin catholique. La sympathie est si grande que l'on n'ose pas envoyer de troupes russes à la frontière.

Le peu de confiance qu'il a dans ses propres soldats expliquerait pourquoi le czar a annoncé dans son manifeste l'intention de ne pas prendre part au mouvement du nord de l'Europe. Selon le *Mercure de Souabe*, dans le cas où des corps-francs franchiraient les frontières de Russie, l'empereur les repousserait, mais ne ferait point passer la frontière à son armée.

On écrit de Pesth, 21 avril :

Nous apprenons qu'une ambassade servienne est arrivée ici pour offrir au gouvernement de remettre la Servie et Belgrade sous la domination de la Hongrie. Le gouvernement hongrois porte toute son attention sur les principautés du Danube. Il a envoyé le comte Boetting en courrier auprès du ministre de la guerre hongrois à Vérone, pour l'engager à revenir le plus promptement possible.

On lit dans le *Dailly-News* :

Un meeting important a eu lieu à Manchester dans l'intérêt de la nouvelle réforme parlementaire et pour obtenir une forte réduction des dépenses nationales. A ce meeting assistaient MM. Cobden, Bright, Smith, etc. M. Wilson a présidé cette réunion, dans laquelle tous les orateurs se sont prononcés pour la franchise du droit électoral du tenancier, le vote au scrutin, les parlements triennaux et l'égalité des districts électoraux. M. Cobden a déclaré qu'une réduction des taxes et la diminution des dépenses nationales lui paraissaient nécessaires. M. Bright a soutenu qu'un large affranchissement du peuple était absolument indispensable. Une circulaire dans le sens de ces idées sera adressée à tous les principaux défenseurs du mouvement de la liberté du commerce, et, lorsque leur réponse sera arrivée, il se tiendra un autre meeting dans lequel on délibèrera à fond sur la question.

Le *Morning-Advertiser* félicite non seulement la France, mais encore l'Europe, la chrétienté et l'humanité du résultat des élections faites en France.

Le premier acte de l'Assemblée constituante, ajoute ce journal, sera probablement de se donner Lamartine pour président. Lamartine est en tête de toutes listes. La France consacre le suffrage qui lui est donné par la capitale, l'Europe et le monde civilisé en font autant. Notre admiration pour Lamartine est sans bornes. Calme et courageux au milieu des périls les plus imminents, tolérant, mais ferme dans les circonstances les plus critiques ; alliant la féconde imagination du poète à l'intelligence de l'homme d'Etat, l'habileté du tacticien à l'éloquence de l'orateur le plus accompli, le patriotisme à l'honnêteté, cet homme étonnant a su faire traverser à son pays une des plus effrayables situations qui se soient jamais vues. Le monde le regarde avec une vénération qui tient presque de l'idolatrie, et la postérité le rangera au nombre des hommes les plus illustres qui aient jamais existé !

Departements.

TROUBLES DE ROUEN.

Le *Journal de Rouen* a publié hier soir samedi un supplément qui n'ajoute aucune épisode au triste drame déroulé pendant les deux jours précédents, mais qui contient des explications et des réflexions douloureuses sur la situation des esprits dans cette ville :

La force publique est toujours sur le qui-vive, les positions importantes sont toujours gardées ; mais aucun attroupement ne s'est reformé, aucune barricade n'a été redressée.

Entre cinq et six heures du matin, sont arrivés sur la place de l'Hôtel-de-Ville deux bataillons du 52e de ligne, transportés ici par les wagons du chemin de fer. Ce renfort a permis de donner quelque répit aux autres bataillons de la ligne, si rudement occupés depuis trente-six heures, bivouaquant dans les allées, sous les portes cochères et même dans les rues, sur de la paille.

De très fortes patrouilles avaient, pendant toute la nuit, parcouru tous les quartiers qui avaient constitué les divers foyers de l'insurrection, afin d'empêcher autant que possible, le rassemblement de nouveaux éléments de trouble.

Dans la matinée, deux expéditions importantes ont été organisées pour nettoyer la voie publique des derniers vestiges d'émeute. Un bataillon du 52e de ligne, un bataillon de la garde nationale, l'artillerie avec une pièce de canon et un détachement de cavalerie, ont été, d'après l'ordre du général en chef, dirigés à Saint-Sever, vers les barrières de Caen, de Saint-Julien et d'Elbeuf.

C'est ce qui a donné lieu, en ville, au bruit que les barricades s'étaient relevées de ce côté et provoquaient à une nouvelle action de la force publique.

Il n'en était rien ; il s'agissait seulement d'une démonstration de précaution. On n'a rien rencontré qui pût donner de graves sujets d'inquiétude.

Seulement, dans une des petites rues du quartier, on a trouvé des [illegible] de [illegible] quelques amorces d'une barricade.

[illegible] pour specifier les noms.

Vers les deux heures, on a conduit aussi à l'Hôtel-de-Ville M. Sureau, le président du club de l'école Saint-Louis. D'autres arrestations nous sont encore signalées, mais nous n'en pouvons déterminer le chiffre, pas plus que spécifier les noms.

A deux heures, est venu se ranger sur la place de l'Hôtel-de-Ville le 19e bataillon de la garde mobile de Paris, spontanément envoyé à Rouen par le Gouvernement provisoire, pour compléter au besoin les ressources qui nous seraient nécessaires au rétablissement définitif de l'ordre.

Ce bataillon, arrivé par un convoi du chemin de fer, a été accueilli à son entrée sur la place par les saluts de vive la garde mobile ! unanimement partis des rangs de la garde nationale. La mobile a chaleureusement répondu par les cris de vive la garde nationale de Rouen !

Passé immédiatement en revue par le général de division et par le maire provisoire, le bataillon a ensuite défilé avec une régularité très remarquable devant les autorités, pour entrer dans les galeries de l'Hôtel-de-Ville, où il va stationner et bivouaquer en permanence.

Un commissaire extraordinaire, muni des pleins pouvoirs du Gouvernement, est arrivé dans la matinée pour prendre connaissance de l'état des choses, et aviser à tout ce qui sera nécessaire au rétablissement de l'ordre et de la confiance dans les pouvoirs publics.

L'exaspération est toujours très grande dans la garde nationale contre tous ceux qu'elle peut soupçonner d'avoir été en communication plus ou moins directe avec les principaux meneurs de cette fatale agitation, qui nous a enfin conduits à une insurrection.

Il y a quelque chose de très légitime dans ce sentiment ; mais dans une fraction des gardes nationaux il a pris un caractère de fanatisme aveugle qui veut tout englober dans ses anathèmes, sans entendre aucune explication, et se rebellant même contre tous les conseils de modération.

Là est l'excès, l'abus, le tort grave, contre lequel nous serions heureux que notre voix pût prémunir tous nos camarades.

Le fils de M. Leballeur, pendant ces trois jours, est constamment resté aux côtés de son père, à la mairie ou sur la place Saint-Ouen, pendant que l'autorité municipale avait la pénible mission de coopérer à toutes les mesures réclamées par le trouble de l'ordre.

Mais il s'était beaucoup mêlé dans les clubs à ceux qui poussaient à l'adoption de la liste du *Comité central démocratique*, et, aujourd'hui encore, il regarde comme très regrettable que cette liste n'ait pas prévalu.

Cette opinion exprimée franchement par lui, sous le péristyle de l'Hôtel-de-Ville, à des gardes nationaux qui l'avaient apostrophé sur ses allures politiques et sur la mission de délégué qu'il avait remplie dans l'arrondissement de Dieppe, lui a attiré toute la disgrâce de ses auditeurs, qui, de leur autorité privée, ont voulu s'emparer de sa personne pour le mettre au violon.

L'intervention de plusieurs citoyens, notamment celle de M. Beaudoin, adjoint, et du lieutenant-colonel de la garde nationale, est restée impuissante. L'autorité des deux derniers a même été formellement méconnue. La voix du général de division a seule pu calmer cette effervescence et faire rendre à M. Leballeur fils la liberté de ses mouvements.

Du côté du parti qui est coupable au moins de n'avoir pas su ou pu prévenir les maux que nous avons à déplorer aujourd'hui, bien des choses sont sans doute très condamnables et peut-être irrémédiables ; mais prenons garde aussi qu'on n'en vienne à dire que, du côté des trop ardents ou trop fanatiques redresseurs des torts, il y ait aussi beaucoup de choses à condamner.

Il y a en France et à Rouen une majorité en faveur de l'ordre dans la liberté, et de la modération dans le developpement démocratique de la République.

Là est notre ancre de salut à tous. N'en dévions pas, n'en dévions jamais. Pas de violence, pas de réaction ni d'un côté ni d'un autre, ni au-delà ni en deçà.

Nous avons de justes griefs à faire valoir contre la marche qui a été imprimée à l'administration publique dans le département et dans la ville.

Ces griefs, appelons-en à la sagesse du Gouvernement provisoire pour les redresser, et, si c'est en lui que nous devons trouver notre plus ferme appui, ne commençons pas par nous mettre, par des écarts plus ou moins fâcheux, en dehors de la sphère d'autorité qui en émane aujourd'hui, et qui, jusqu'à la réunion de l'Assemblée Constituante, ne saurait émaner que de lui.

Nous avons pu, grâce au Ciel, avec nos ressources locales, pourvoir énergiquement et efficacement aux nécessités matérielles de la crise actuelle. Mais on le voit, le Gouvernement n'a pas voulu nous livrer à nous-mêmes. Il nous apporte et sa force matérielle et sa force morale, par l'envoi instantané de nouveaux renforts surabondants et d'un commissaire extraordinaire, muni de ses pleins pouvoirs.

Il est donc avec nous pour la cause de l'ordre dans la liberté envers et contre tous. Veillons, calmons-nous et ayons confiance. Tout ne tardera pas à reprendre sa marche normale.

Le *Journal de Rouen* ajoute ce matin :

Notre récit s'arrêtait à six heures du soir. Aucun triste épisode n'est venu assombrir le tableau dans la soirée. Mais la vigilance de la force publique ne s'est pas ralentie un seul instant, et, si elle est restée constituée de telle sorte qu'elle n'a pu être prise en défaut sur aucun point, nulle part aussi elle n'a eu à sévir de nouveau.

Des arrestations assez nombreuses, comme nous l'avons dit, ont été faites dans la journée d'hier. Divers mandats d'arrêt ont en outre été remis aux agents chargés de les exécuter.

Les agents de la justice se sont livrés aussi, dans plusieurs rues et dans des maisons suspectes, à des investigations qui ont amené la saisie d'armes de diverses sortes.

Beaucoup des individus en ce moment détenus ont été arrêtés en flagrant délit d'insurrection, et porteurs de fusils ou chargés ou nouvellement déchargés, de pistolets, de poudre et de balles ou de cartouches toutes faites, de sabres, et plusieurs d'armes très dangereuses, telles que des poignards de combat de très grande dimension, d'énormes compas et des fleurets récemment affilés.

Des gardes nationaux ont amené trois ouvriers qu'ils avaient rencontrés sur le quai, porteurs de pinces en fer et de planches. Dans un moment de barricades, ces instruments ne pouvaient manquer d'être suspects. Les ouvriers se sont justifiés de toute intention coupable, mais les pinces ont été retenues pour être remises à M. Chappey, constructeur-mécanicien, chez lequel les ouvriers sont employés, et à qui les instruments appartiennent.

Nous ne reviendrons pas sur les faits antérieurs se rapportant à l'époque de l'insurrection, dans le seul intérêt de grossir la chronique de ces douloureux évènements. Ce sont là, en effet, des détails sur lesquels nous ne serons jamais soucieux de nous appesantir, tant nous voudrions, au contraire, voir épuiser en une seule fois notre pénible mission de narrateur en de telles occurrences. Cependant il est un épisode dont la connaissance ne nous est parvenue qu'hier, et à l'égard duquel une exception nous paraît indispensable.

A une époque assez avancée de la soirée de jeudi, des hommes très robustes, à figures sinistres, à l'allure [illegible], et armés de barres de [illegible]

[illegible] Les exhortations du prêtre, du bon citoyen, furent comprises. Ces hommes renoncèrent à sonner le tocsin, et ils se retirèrent, laissant à qui leur avait fait si bien entendre la voix de la raison, de l'humanité et de la religion, l'espérance confiante qu'ils avaient abdiqué entièrement leurs farouches projets de vengeance insensée.

Puisse la même voix avoir le même écho aujourd'hui dans le cœur de tous ces infortunés, que le plus fatal aveuglement a si déplorablement ameutés un jour contre l'ordre public de notre cité !

TROUBLES D'ELBEUF.

Le *Journal de Rouen*, à la date d'hier au soir, annonçait que l'ordre matériel était entièrement rétabli à Elbeuf.

L'affaire, dit ce journal, avait commencé vendredi matin, à dix heures, au moment où l'ordre était arrivé de diriger sur Rouen les deux compagnies de la ligne en garnison à Elbeuf.

Les ouvriers ne voulaient pas les laisser partir, dans la pensée qu'elles étaient destinées à opérer contre leurs frères de Rouen.

L'administration, en présence d'une telle effervescence, n'était pas de-vantage désireuse de ce départ, qui aurait laissé la ville dégarnie de force armée dans la conjoncture actuelle.

On fit battre le rappel de la garde nationale pour se prémunir contre les attroupements qui se formaient.

Les ouvriers des fabriques sont descendus en grand nombre, armés de bâtons, et sont venus défiler sur la place de l'Hôtel, devant le front de la garde nationale.

Au même moment, un coup de pistolet a été tiré sur un factionnaire qui n'a pas été atteint.

Quelques gardes nationaux, sans commandement, ont immédiatement riposté par quelques coups de fusil isolés. Un ouvrier a eu la cuisse traversée d'une balle, et un autre a été blessé légèrement au mollet.

Les ouvriers se sont alors dispersés dans toutes les directions, et trois barricades ont été successivement élevées, l'une place du Calvaire, l'autre à la porte de Rouen, et la troisième rue de l'Hospice.

Les ouvriers ont, pendant toute la nuit, gardé ces barricades en présence de la garde nationale et de la ligne, trop peu nombreuses pour agir. Aucuns coups de feu n'ont été échangés.

A quatre heures du matin, un bataillon du 52e de ligne est arrivé, et a pu opérer sa jonction avec les forces de l'Hôtel-de-Ville par une voie que les insurgés ne savait pas être libre. En peu d'instants, toutes les barricades ont été emportées. A l'une d'elles seulement, il y a eu quelques coups de feu échangés ; deux ouvriers ont été tués et plusieurs blessés.

Il y a eu une quarantaine d'arrestations.

Au moment du conflit, l'administration municipale, constituée provisoirement par le commissaire du Gouvernement, était, depuis quelques jours déjà, en complet désarroi.

Une nouvelle administration, composée, ce matin, par l'initiative des citoyens, a été proposée, cet après-midi, à l'acceptation du commissaire du Gouvernement, qui l'a immédiatement ratifiée, en nommant maire M. Buée, notaire ; premier adjoint, M. Lefort-Henry, et second adjoint, M. Victor Papavoine.

La même feuille de Rouen ajoute ce matin les détails suivants :

Les ouvriers avaient employé à former la barricade de la porte de Rouen des matériaux provenant d'un mur en démolition chez M. Victor Grandin et qu'ils avaient achevé de jeter bas. Ils s'étaient ensuite installés chez M. Constant Grandin, dont ils avaient rempli la maison de pavés, après avoir jeté les meubles par la fenêtre.

Chez MM. Chauvreulx et Chefdrue, rue de la Barrière, ils s'étaient installés avec des pavés.

Rue de Louviers, chez M. Lecoupeur-Barette, une porte a été assaillie et défoncée, sur le bruit répandu, à tort ou à raison, que c'était lui qui avait tiré le premier pour riposter au coup de pistolet parti des rangs des ouvriers au moment où ils investissaient l'Hôtel-de-Ville.

Dans la nuit de vendredi à samedi, quelques-uns des insurgés s'étaient barricadés dans l'église Saint-Jean et s'étaient mis à sonner le tocsin. Il leur est arrivé ce dont la juste prévision du digne curé de Saint-Vivien a préservé ceux qui, à Rouen, avaient formé le même projet. A Elbeuf, on a cerné l'église et l'on s'est emparé de six des ouvriers qui y avaient pris position.

Mais le sinistre signal du tocsin n'avait été que trop entendu au dehors.

Les ouvriers de la commune de Lalonde, le *maire* en tête, étaient descendus, armés de fusils de chasse, pour défendre les barricades contre la troupe. 400 hommes de ligne sont partis à deux heures de l'après-midi, hier, pour arrêter le maire chez lui.

La cour d'appel a évoqué immédiatement l'affaire des troubles d'Elbeuf, et elle a délégué pour faire l'instruction MM. Renaudeau, conseiller, un autre de ses collègues dont le nom nous manque ; Falconnet, substitut du procureur général ; Censier, juge d'instruction, et Lefaucheur, substitut du procureur de la République.

Une voiture de poste a transporté hier soir plusieurs de ces magistrats à Elbeuf.

TROUBLES DE LIMOGES.

Voici de nouveaux détails publiés par la *Patrie* de ce soir :

« Les nouveaux renseignements que nous recevons sur les désordres qui ont suivi les élections de la Haute-Vienne présentent la situation sous un aspect très inquiétant. La population est consternée, les affaires sont perdues, les ouvriers sont maîtres absolus de la ville, un pouvoir irrégulier et dictatorial s'est constitué au-dessus de l'autorité du commissaire, qui a été obligé d'abandonner l'hôtel de la préfecture. Il est impossible qu'un pareil état de choses n'appelle pas l'attention sérieuse du gouvernement.

» De grandes fautes ont été commises. La première a été de consentir à ce que le dépouillement du scrutin eût lieu dans le local de la Société populaire. Les membres de cette société, enhardis par cette concession, ont cru qu'ils pouvaient tout faire impunément. Aussi, lorsque le recensement des votes a constaté l'échec de leurs candidats de prédilection, ils ont envahi le bureau, déchiré les procès-verbaux et déchiré les titres sacrés de la [illegible].

Ce complot avait été prévu et annoncé dès la veille, et cependant la garde nationale n'avait pas été convoquée. Défense a été faite par le colonel, au moment de l'invasion de la préfecture, de battre le rappel. Le seul sentiment du devoir avait inspiré à trois ou quatre cents gardes nationaux la pensée de se réunir sur la place de la Préfecture et sur celle de la Mairie.

» La plus vive indignation éclatait dans leurs rangs, d'où partaient des cris de : « A bas le colonel Reybaud ! Nous sommes trahis ! c'est une infamie ! » Ces quelques citoyens, quoique dans une infériorité décourageante par rapport aux insurgés, n'en étaient pas moins résolus à lutter pour la défense de l'ordre et de la République. Mais le commissaire, M. Chamiot, appréciant que la lutte était inégale et [illegible] avoir pour résultat [illegible]

... par le courrier.

MM. Buc et Corell sont à la tête du Gouvernement provisoire.

Ils ont fait une proclamation dans laquelle ils menacent de la peine de mort quiconque attenterait à la propriété.

TROUBLES A NIMES.

Le gouvernement a reçu avant-hier au soir, du commissaire du département du Gard, la dépêche télégraphique suivante :

« Dans la journée, des troubles assez graves ont éclaté ici. Plusieurs coups de fusil ont été tirés; il y a quelques blessés. J'ai dû mettre la ville en état de siége. L'ordre se rétablit. J'ai demandé des troupes à Montpellier ; notre garnison est insuffisante. »

Le gouvernement n'a pas reçu de nouvelle dépêche hier. Le silence du commissaire du Gard fait supposer le rétablissement de l'ordre.

On parle à Nîmes de compléter l'organisation de la garde nationale par la création d'un corps de cavalerie et d'une batterie d'artillerie.

NANTES, 28 avril. — Hier soir, des groupes de mécontents se sont formés sur les places principales de Nantes. Quelques orateurs, irrités du résultat probable des élections, ont entraîné les citoyens à des manifestations regrettables. Des bandes nombreuses ont marché vers la maison du citoyen Waldeck-Rousseau et vers la cure de Saint-Nicolas, et, dans ces deux endroits, des pierres ont été lancées, des carreaux brisés. Les troupes agressives se sont alors répandues dans toute la ville en chantant le refrain : Aux armes ! Vengeons-nous et mourons! Au premier bruit de cette protestation tumultueuse, l'autorité municipale, les citoyens Rocher et Maunoury se sont portés sur les points où le tumulte éclatait. Leur fermeté, leurs paroles de conciliation ont ramené l'ordre. Ce matin tout est calme. Espérons que la tranquillité de la ville ne sera plus troublée. Le projet d'enquête électorale est de nature à rassurer les esprits ; et le bon sens des populations doit les porter à croire que, si les élections sont mauvaises, elles mourront d'impuissance.

(*Le Breton.*)

LILLE. — Nous trouvons dans le *Messager du Nord* les réflexions suivantes dont nous recommandons l'étude au *Mémorial* et à l'*Impartial de Rouen* :

« Depuis quelques jours le service de la garde nationale de Lille est très actif. On remarque parmi les gardes nationaux montant la garde un certain nombre d'hommes en blouse dont la tenue digne et la discipline sévère ne laissent rien à désirer. Nous croyons que l'armement des ouvriers et leur introduction dans la garde nationale est peut-être le meilleur moyen de garantir l'ordre. Si l'on veut que l'égalité ne soit pas un vain mot, nous pensons que c'est surtout en intéressant toutes les classes de la société au maintien de la tranquillité, en ne se méfiant d'aucune d'elles, qu'on parviendra à amener le calme et l'union. »

FAITS DIVERS.

La liste des candidats inscrits à Paris pour les examens d'admission à l'école d'administration instituée près le collége de France s'élève déjà au chiffre de 463. C'est le 1er mai que cette liste doit être close pour Paris. Dans les départements, les listes restent ouvertes jusqu'au 3 mai. Le chiffre des inscriptions dans les départements n'est point encore connu.

—On prépare en ce moment au ministère de l'intérieur un travail sur la réorganisation des préfectures départementales. Il paraît que les commissaires de département recevront, avec un titre nouveau, de nouvelles attributions. On ne tardera pas à leur retirer les pouvoirs illimités qu'on a dû leur donner dans les circonstances exceptionnelles qui ont suivi la révolution.

— Les braves survivants des vainqueurs de la Bastille sont invités, par un de leurs vieux camarades, à se réunir mardi 2 mai, de deux à trois heures, sous le péristyle de la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, dans le but de faire acte d'adhésion à la République et au Gouvernement provisoire.

ENCORE LORD BROUGHAM. — On lit dans l'*Echo des Alpes maritimes*, journal de Nice :

« Les récents faits et gestes de lord Brougham, ou le peuple Cannois a vu ou a cru voir des intentions hostiles à la France et à un voisin ami, Charles-Albert, ont failli lui coûter sa maison de campagne : dans une des dernières réunions des clubs du canton ouï ses dires à la chambre des lords, la motion a été faite d'aller sur le champ — il été 9 heures du soir — au château de lord Brougham, avec des torches et autres combustibles. « Non, citoyens, s'écria l'un des orateurs ; on nous prendrait » pour des voleurs à cette heure-ci, s'il faut brûler la maison de cet hôte » peu généreux, faisons-le en plein jour. » Cette idée a préservé la » maison ; le lendemain, en plein jour, on renonçait à l'incendie préférant un charivari, qu'on a arrêté de lui donner, s'il remet le pied à Cannes. »

REVUE DRAMATIQUE.

THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La *Marquise d'Aubray*, drame en 5 actes, par M. Ch. Lafont.—VAUDEVILLE. Réouverture : *Ah ! enfin !* par MM. Clairville et Ce. *Le Chevalier de Beauvoisin*, 2 actes; la *Curée des places*, 2 actes, par MM***.

Les jours sont mauvais pour les théâtres. L'argent manque toujours; la préoccupation politique, les inquiétudes sociales, le drame de la rue, priment toute représentation dramatique. Le secret du bien-être pour tous. La rédemption des opprimés vaut bien qu'on l'achète par quelques sacrifices. Il en faut prendre son parti.

Non, il ne faut pas se résigner à la déchéance de l'art. L'art, c'est la création animique de l'homme dans la création de Dieu ; c'est la vie supérieure. Une organisation sociale qui renierait l'art serait condamnée par cela seul, puisqu'elle laisserait en dehors une des facultés les plus nobles et du plus haut titre qui aient été données à l'homme, puisqu'elle mutilerait le cœur humain. L'art peut avoir à se transformer, il ne doit pas déchoir. Que dans la tourmente il cargue ses voiles et s'efface pour laisser passer l'ouragan, cela se conçoit ; mais, au premier jour de calme, il doit se redresser et voguer à travers les temps, inspiré, splendide, consolateur. Aux jours difficiles, son œuvre double même d'importance; car il a cela de commun avec la foi, qu'il relève le courage abattu, qu'il retrempe l'énergie, paralyse la douleur et guérit les blessures de l'âme. Non, l'art ne doit pas déchoir, il doit suivre toutes les vicissitudes de l'humanité, pleurer ou maudire avec elle pendant la lutte, et le jour de la victoire resplendir radieux sur le monde régénéré !

Qu'en présence d'une transformation dont ils ignorent la loi, les artistes, grandis sous un autre ciel, hésitent un moment, incertains de la route ; qu'éblouis par le soleil nouveau qui vient éclairer le monde, ils se heurtent aux obstacles et chancellent : on doit s'y attendre. L'artiste a vécu jusqu'ici en dehors de la vie politique. Sous les gouvernements de privilége, c'était pour lui une condition d'épanouissement et de sécurité. Ces gouvernements poursuivaient les manifestations d'un certain ordre d'idées; les artistes s'y étaient conformés pour ne pas se heurter à chaque pas; ils s'étaient même persuadé, la routine aidant, que ce monde leur devait être fermé, et ils s'étaient résignés. Qu'aujourd'hui ceux-là, en qui le métier avait tué le sentiment politique et social, se trouvent dépaysés sous le régime de la liberté, qu'importe? L'atmosphère de la régénération fera éclore d'autres artistes qui vivront de la vie du siècle. Que l'idée sociale pénètre au cœur des masses, et bientôt cette abeille qui butine dans les airs toutes les idées errantes pour les reproduire condensées, idéalisées, transformés en miel parfumé, le poète apparaîtra. Orphée de la régénération, il s'assiéra à la poupe du vaisseau humanitaire, comme son prédécesseur, et chantera le voyage des nouveaux Argonautes à la conquête de cette toison d'or qui doit assurer le bien-être à tous les membres de la grande famille humaine.

Qu'on n'objecte pas les chiffres et les formules dont la science sociale se hérisse au premier abord. Quel art n'a pas son échafaudage ? N'a-t-il pas fallu à Meyerbeer apprendre les lois mathématiques de la combinaison des sons avant d'écrire *Robert-le-Diable?* Victor Hugo eût-il rhythmé les *Orientales* s'il n'eût appris à peser les mots et à supputer les syllabes? Les lois mathématiques ne régissent-elles pas toute organisation, depuis les astres qui gravitent dans l'espace, jusqu'à ces lilas dont le vent m'apporte les émanations, à ces femmes qui passent gracieuses et souriantes? Y a-t-il pour cela moins de poésie dans le cours régulier du monde, dans le frais parfum des lilas, dans le frais sourire de la femme? Ces calculs de doit-et-avoir, d'association, de répartition, toute cette odeur de comptoir qui, au premier abord, s'exhale de certaines études, c'est l'alphabet de la science, le rouage de la machine, le squelette de l'avenir. Avec le squelette, Cuvier reconstruit l'animal ; il vous dit ses goûts, ses habitudes, il le remet en action. C'est en action que l'artiste doit voir la société organisée selon les principes de la liberté et de la solidarité. Tant qu'il reste à l'alphabet, tant qu'il ne sait pas lire couramment, il peut trouver dans l'étude sécheresse et prosaïsme. Mais ceux qui nient l'essor immense que réserve à l'art une réforme sociale au profit de tous, ceux-là n'ont épelé que la première page du grand livre que les évènements vont dérouler devant nous.

L'art dramatique, tel qu'on l'exerce aujourd'hui, est une forme vieillie et qui doit se renouveler. Le replatrage romantique de 1830 répond au replatrage politique, c'est une monarchie constitutionnelle substituée à une autre monarchie constitutionnelle. A la nouvelle forme sociale un nouvel art dramatique doit correspondre.

L'histoire de l'art nous dit d'où sortira cette forme.

Les fêtes populaires de la Grèce étaient splendides et graves. Des essaims de jeunes hommes et de jeunes filles enlaçaient leurs danses et leurs chants, au milieu des fleurs, des instruments de musique, des emblèmes et des parfums. Religieuses et artistiques à la fois, elles ont donné naissance au genre de drame le plus sévère, le moins rapproché de nos mœurs, la tragédie.

Les fêtes populaires du moyen-âge, toutes bariolées de costumes et de fantaisie, où les folies les plus extravagantes se marient à la foi la plus profonde, les grandes processions religieuses nous ont légué les *mystères*, d'où est né le drame de Shakespeare, et, par filiation directe, le drame de nos quinze dernières années.

L'art dramatique, qui s'est déjà retrempé deux fois au flot populaire pour se mettre en rapport avec deux civilisations profondément distinctes, le drame a besoin de se renouveler une fois encore dans le peuple.

Le gouvernement républicain ne nous a donné qu'une fête, mais une seconde est annoncée pour une époque prochaine, et d'autres suivront nécessairement. La première, militaire en principe, a tourné à la fête civique, malgré le mauvais temps. La fête de mai doit être essentiellement civique, et les baïonnettes en seront bannies, dussent-elles encore se pavoiser de fleurs. L'accession des femmes et des enfants, les chants, la musique, les manœuvres pacifiques, les tables servies, leur donneront un caractère tout nouveau de charme, de concorde et de douce fraternité. Confuse peut être au premier essai, la fête de mai servira de point de départ pour des solennités plus grandioses, plus variées, plus magnifiques encore. Un jour on verra sans doute des cortéges d'hommes et de femmes, en uniformes variés et gracieusement contrastés, serpentant sur le flanc des collines ou au bord des fleuves, mêlant les voix de l'orchestre et des chants aux bouffées odorantes des prairies parfumées, aux mouvements cadencés ... par le ... de la Symphonie pastorale de Beethoven.

Les œuvres théâtrales de ces dernières années vibraient à l'unisson de la société qui vient de tomber. Dès aujourd'hui, toutes celles qui ont été conçues avant le 24 février, et sous la menace des ciseaux de la censure sont vieillies et hors de ton. On dirait, en les voyant apparaître sur la scène, ces ombres sont errantes au bord du Styx dont parle l'ancienne Mythologie; elles n'ont de vivant que l'apparence. Les théâtres, déjà fort maltraités par la crise financière, devraient, dans leur intérêt, prendre une résolution héroïque, brûler tout ce que contiennent leurs cartons, et attendre les œuvres nouvelles. Ces vieilleries d'hier, que l'on exhume aujourd'hui, finiront par lasser le public. Tout se renouvelle, les théâtres doivent renouveler aussi la plupart de leurs auteurs, usés par le métier, et qui ne parviendront pas à se mettre au ton des évènements.

Le théâtre de la République eût pu sans inconvénient prendre ce parti pour la *Marquise d'Aubray*. Non que ce mélodrame soit inférieur à cent autres récits tirés des *Causes célèbres*. Il est même étudié et écrit avec assez de soin ; il y a bien quelque sécheresse ça et là, mais il contient aussi des situations pathétiques, d'où Mme Mélingue sait faire jaillir des larmes. L'intérêt est assez vif dans les derniers actes, seulement on se trouve quelque peu dépaysé d'entendre sur la première scène de France un mélodrame écrit évidemment pour la Gaîté. Succès d'estime.

Une affiche rose annonçait hier la réouverture du Vaudeville; nous n'avons pas vu l'affiche aujourd'hui. Le rose lui aurait-il porté malheur ? Le directeur est homme d'audace assurément. Tous les théâtres craignent d'être obligés de fermer, tant le spectateur payant devient rare, et voilà qu'il rouvre, lui, une salle qui ne s'est jamais fait remarquer par une grande affluence de public. Il a fait plus. Comme il tient à ne pas se ruiner ainsi que ses prédécesseurs (c'est lui qui le dit dans le prologue), il a pris des auteurs au rabais, des actrices au rabais, des danseuses au rabais. On lui en a donné pour son argent. Le public a demandé des lampions et n'a pas laissé achever les pièces.

J. FLEURY.

PETITE CORRESPONDANCE.

Ceux de nos amis qui voudraient se charger de faire de la propagation orale à Paris, sont invités à se faire inscrire aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, 2, rue de Beaune. Une commission spéciale, organisée à cet effet, se réunira mercredi prochain, 3 mai, à 1 heure très précise.

Donchery. — M. B. — Veuillez nous renvoyer immédiatement les 3 dernières feuilles, et y joindre la liste des corr. à faire. — A. D.

L'un des rédacteurs : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 1er mai.

THÉATRE DE LA NATION.—La Muette, la Sylphyde.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—La Marquise d'Aubray, une Porte.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Rendez-Vous bourgeois, le Domino noir.
ODÉON.—
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le Chevalier de Maison-Rouge.
OPÉRA-NATIONAL.—
GYMNASE.—Royal Pendard, le Mauvais Sujet, le Marchand, Hercule.
VAUDEVILLE.—Ah! enfin!!! la Curée des Places, le Chevalier.
VARIÉTÉS.—Les Peureux, la Roue, le Pouvoir, la Fille terrible.
THÉATRE MONTANSIER.—L'Académicien de Pontoise, le Voyage sentimental, Pauvre Aveugle, l'Impôt, l'Enfantillage.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Robert-Macaire, Fils mal gardé.
AMBIGU-COMIQUE.—Quatre Sergents de La Rochelle, les 3 Révolutions.
GAITÉ.— la Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS.—Guillaume, Etudiants, 3 Roses, les Barricades, l'Ile.
FOLIES.—Raimbaut et Ce, Brouillard, Pascal, Jean Pichet, Feu d'artifice.
DÉLASSEMENTS.—A tout Péché miséricorde, la Dame de la Halle.
COMTE.—Le Dîner impossible, la Fille du Pêcheur, la brune Thérèse, le Bouffon, pas grec.
THÉATRE SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22.)—Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible]	— [illegible]		— 12		— 6	
Le Numéro du dimanche. — Paris	— 8		— 4		— 2	
Départements et étranger	— 10		— 5		— 2	50
Pays à surtaxe de poste	— 14		— 7		— 4	

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

On s'abonne à Paris, [illegible], au bureau du journal ; chez Brullé, éd. de musique, passage des Panoramas, 16, et chez les direct. des postes et des messageries ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1. On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.

LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS. Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

PARIS, 1er MAI.

Élections générales.

Le Gouvernement a reçu aujourd'hui, par dépêches télégraphiques, les nominations suivantes :

ALPES (HAUTES-). — Les citoyens : Bellegarde, Faure.

ARDÈCHE. — Les citoyens : Valadier, maire de Vallon ; Champhanet, médecin ; d'Hauteville, colonel du génie ; Chazallon, ingénieur ; Laurent, juge ; Royal, président du tribunal de Tournon ; Rouveure, meissier à Annonay ; Sibour, ecclésiastique ; Mathieu, président du tribunal de l'Argentière.

BOUCHES-DU-RHONE. — La députation est complétée par l'élection de MM. Laboulie, Lacordaire, Pascal (d'Aix), Cormenin.

CHER. — Les citoyens Bouzigue, maire de Bourges ; Bidault, avocat ; Duvergier de Hauranne, ex-député ; Félix Piat, commissaire général ; de Vogué, Duplan, commissaire du gouvernement ; Goute-Desgranges.

HÉRAULT. — Les citoyens Jean André, Reboul Coste, Charamaule, Vidal, J. Renouvier, commissaire du gouvernement ; Carion-Nisas, Bertrand aîné, B. Cazelle, de Larcy, Brives.

HAUT-RHIN. — *Errata*. Au lieu de Chadeffoder, lisez Ignace Chauffour, commissaire délégué ; — de Hekeren, au lieu de Heeckeron.

LANDES. — Victor Lefranc, Frédéric Bastiat, économiste ; Numa Turpin, membre du conseil général ; Eugène Duclerc, sous-secrétaire d'État ; François Marrast, propriétaire ; Pascal Duprat, rédacteur de la *Revue indépendante* ; De Dampierre.

LOIRE. — Les citoyens Alcock, procureur-général à Lyon ; Eugène Baune, commissaire du Gouvernement ; Martin Bernard, commissaire-général ; Aug. Callot ; Laurent Chevallieu ; Devillaine, Jules Favre, Fourneyron, Henry Levet, Point, Verpilleux.

LOT. — Les citoyens Lucien Murat, fils de Joachim ; Cavaignac, gouverneur de l'Algérie ; Rolland, maire de Cahors ; Ambert, lieutenant-colonel ; de Saint-Priest, ex-député ; Labrousse, commissaire-général.

MAINE-ET-LOIRE. — Les citoyens de Latouche, maire d'Angers ; Tessier de la Motte, ex-député ; Bineau, idem ; Farran, idem ; Dutier, idem ; général Oudinot ; Louvet, maire de Saumur ; David (d'Angers) ; Freslon, Lefrançois ; Jounault ; Cesbron-Lavau ; de Falloux, ex-député.

MORBIHAN. — Les citoyens Bellay, ex-député ; Dubaudon, procureur-général ; Danielo, curé ; Larochejaquelein, ex-député ; l'abbé Leblanc ; de Saint-Georges, ex-député ; Parisis, évêque de Langres ; Fournas aîné ; Latouche, avoué ; Arthur de Perrieu ; Dahizel, avocat ; Piogel.

PUY-DE-DOME. — Les citoyens Altaroche, commissaire du Gouvernement ; Jouvet, ex-député ; Charras, Baudet-Lafarge, Trélat, commissaire du Gouvernement ; Lavigne, médecin ; Girot-Pouzol ; Jusserand ; Comberel de Leyval, ex-député ; Lasteyras ; Bravard-Verrière ; Goutai ; Roucher, avocat ; Toussaint-Bravard ; Astaix, négociant.

VAR. — Voici les noms des candidats dont l'élection est assurée, moins les deux derniers, qui ont des chances, mais que les votes militaires pourraient modifier :

Les citoyens Morel-Marcellin, Lucien Guignes, commissaire du Gouvernement ; André Marius, ouvrier du port ; Alleman aîné ; Chilibert ; Henri Arnaud, confiseur ; l'amiral Casy ; Edmond Baume, avocat ; Arène, sous-commissaire du Gouvernement.

Trois prélats sont élus : M. l'archevêque de Paris, dans l'Aveyron ; M. l'évêque d'Orléans, dans la Lozère, et M. l'évêque de Quimper, dans le Finistère.

M. Thiers n'a pas été élu dans les Bouches-du-Rhône ; M. E. de Girardin n'a pas été élu dans la Creuse ; M. de Chambolle n'a pas été élu dans la Vendée, mais le directeur du *Siècle*, M. Perrée, a été nommé dans la Manche.

M. de Genoude n'a pas été nommé dans la Haute-Garonne.

ÉLECTIONS MULTIPLES. — M. Lamartine, nommé dans la Seine, dans la Côte-d'Or, la Seine-Inférieure, les Bouches-du-Rhône, la Gironde et le Nord.

Dupont (de l'Eure), nommé à Paris et à Evreux.
Ledru-Rollin, nommé à Paris et à Mâcon.
Cormenin, nommé à Paris et à Laval.
Armand Marrast, nommé à Paris, à Pau et à Mont-de-Marsan.
F. Arago, nommé à Paris et à Perpignan.
Aylies, nommé à Alençon et à Auch.
Jules Bastide, nommé à Paris, à Melun et à Mâcon.
Agricol Perdiguier, nommé à Paris et à Avignon.
Crémieux, nommé à Paris et à Tours.
Pagnerre, nommé à Paris et à Versailles.
Marie, nommé à Paris et à Auxerre.

A propos de l'élection de M. Schmit, comme ouvrier à Paris, M. Aug. Portalis adresse la lettre suivante au *National* :

« Citoyen rédacteur,

» Permettez-moi d'user de la voie de votre excellent journal pour demander quel est ce M. Schmit qui est nommé le 24e représentant de Paris, et pour lequel je déclare avoir voté, le supposant honnête et laborieux ouvrier, unissant la théorie à la pratique, et la morale au travail.

» On m'assure que c'est un ancien chef de division des ministres MM. Barthe, Persil et Martin (du Nord), ancien maître des requêtes, ancien officier de la Légion-d'Honneur? Est-il possible qu'une telle confusion ait eu lieu ?

» Salut et fraternité. Aug. PORTALIS.

» Paris, ce 29 avril 1848. »

En reproduisant cette lettre la *Réforme* répond :

« Oui, et il jouit d'une pension de retraite de 6 000 fr. » La plupart des bulletins portant le nom de M. Schmit le désignaient en effet comme ouvrier.

M. Schmit répond, dans le *Moniteur du soir*, par une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Fils d'ouvrier, en effet, élève de l'école spéciale gratuite de dessin, moi aussi j'ai passé ma jeunesse dans les travaux de l'ouvrier et la vie de l'atelier, et j'en conserve encore des souvenirs patents et honorables comme tous ceux qui se rattachent au reste de ma carrière, même lorsqu'elle eut pris une autre direction. Passé de l'atelier de l'ouvrier dans celui de l'artiste, j'ai illustré plusieurs grands ouvrages et exposé durant plusieurs années au Salon. Appelé aux emplois publics, et chargé, en raison de mes connaissances spéciales de la direction administrative de vastes travaux pour la restauration et la conservation de nos plus beaux monuments, là encore je me suis trouvé en contact avec les ouvriers. »

Le Gâchis social et politique.

La déception amère qu'a produite dans un grand nombre d'esprits la première expérience du suffrage universel, les troubles, les collisions sanglantes entre la bourgeoisie et le peuple qui en sont résultées sur plusieurs point de la province, les divisions irritantes qui reparaissent dans les esprits, sont en ce moment des sujets d'étonnement, de récriminations, d'alarmes et de sinistres prophéties.

Cet étonnement nous étonne, ces récriminations nous paraissent puériles, ces alarmes et ces prophéties sinistres nous semblent exagérées.

Il faut n'avoir aucune notion claire des souffrances sociales cachées dans les quatre murs de la famille ; il faut n'avoir jamais sondé la profondeur de la misère et de l'ignorance de la masse humaine pour s'être figuré qu'une révolution politique et sociale qui a pour objet de réaliser définitivement et promptement la liberté, l'égalité et la fraternité parmi les hommes, pouvait s'opérer sans secousses, sans réactions aveugles, sans écoles nombreuses, sans luttes ni déchirements.

Ceux qui se déclarent satisfaits du résultat du scrutin parce que l'élément anti-socialiste, bourgeois, conservateur, prudent, modéré sera beaucoup plus nombreux à la Constituante que l'élément prolétaire, novateur, socialiste ou radical, se trompent fort s'ils croyent désormais faire triompher le *statu quo* social par la seule force des baïonnettes ; s'ils supposent qu'il suffira au Gouvernement de la République, pour garantir l'ordre, d'étouffer l'émeute sous l'action combinée de la garde nationale et de l'armée. Cette erreur pourrait coûter aussi cher aux conservateurs aveugles du nouveau régime qu'elle a coûté cher aux dynasties déchues. Les événements qu'on déplore en ce moment portent déjà un enseignement grave à l'adresse de ces nouveaux conservateurs : si la bourgeoisie rouennaise avait su, comme celle de Paris, consentir à fondre dans ses rangs armés tous les ouvriers, tous les prolétaires, tous les hommes du peuple, sans distinctions aucunes, Rouen ne serait certainement pas à cette heure divisé en deux camps. Si la bourgeoisie de la France entière avait su comprendre qu'il était de son propre intérêt que l'esprit du peuple, sa voix la plus directe, les doctrines qui ont pour objet l'amélioration de son sort, fussent plutôt à la tribune nationale que dans les clubs ; si elle avait usé de son influence électorale dans un véritable sens démocratique, elle n'aurait pas à s'alarmer en ce moment des nouveaux symptômes de divisions et de convulsions qui surgissent. La fête de la fraternité serait possible et sincère.

Maintenant, les démocrates qui se plaignent de la première application du suffrage universel, si longtemps réclamé par eux, qui récriminent contre tel ou tel parti, contre telle ou telle influence exercée sur le peuple, sont-ils conséquents, sérieux, justes et raisonnables ? Ont-ils la moindre autorité à se plaindre et à menacer ? Ceux d'entre eux qui vont jusqu'à exprimer le regret de n'avoir pas privé du droit de voter tous les électeurs censitaires de la veille ne prouvent-ils pas un manque absolu de foi dans leurs idées et l'impuissance de leurs doctrines ? Comment ! ces hommes qui ont ajourné jusqu'à la République la solution du problème économique, qui ont subordonné pendant vingt ans tous les progrès à la conquête du suffrage universel, qui en ont fait le *fiat lux* de la science sociale et politique, déblatèrent aujourd'hui contre l'application la plus directe et la plus large de ce droit électoral ! Ils ne comprennent pas que l'exercice d'un tel droit réclame, comme toute chose en ce monde, une école, un temps d'initiation confuse, et que le scrutin doit seul corriger le scrutin, comme la liberté de la presse remédie seule aux abus de cette liberté !

Et c'est nous, phalanstériens, nous qui avons toujours vu dans l'application prématurée du suffrage universel le danger d'étouffer la lumière de la science et du progrès sous le boisseau du nombre ; nous qui avons toujours opposé à cette panacée universelle des empiriques révolutionnaires l'exposé des conditions sociales qui pourront seules délivrer l'électeur du joug de l'ignorance, de la misère, et le rendre par conséquent compétent et vraiment libre, c'est nous qui donnons aujourd'hui l'exemple de la soumission à l'expression de souveraineté sortie de cette épreuve ; c'est nous qui donnons l'exemple de la confiance dans ses résultats ultérieurs.

Pour nous, utopistes de Fourier, tout n'est pas dans la grâce électorale, dans la présence réelle de l'esprit du peuple dans l'urne du scrutin : l'idée du salut du monde peut se trouver confinée dans quelques consciences et se faire accepter par une assemblée de bourgeois plus ou moins aveugles. Une proposition de progrès n'échoue pas seulement parce qu'elle est combattue par la routine, les préventions et les préjugés, elle échoue, elle est ajournée parce qu'elle ne porte pas ordinairement avec elle ses notions pratiques en même temps que ses notions théoriques ; elle est le plus souvent repoussée parce qu'elle se présente d'une manière fausse, subversive, parce qu'elle ne constitue pas un véritable progrès. Thèse générale : l'idée forte comme l'homme fort est calme et patiente ; la confiance qu'elle a dans la libre discussion et dans la libre expérience donne exactement la mesure de la confiance qu'elle doit inspirer.

Aussi devons-nous nous élever avec autant d'énergie contre le pessimisme des réformateurs négatifs ou inhabiles que contre l'optimisme des conservateurs sociaux, républicains ou autres. A nos yeux, s'il est vrai que la question sociale dans les termes où elle a été posée par les barricades de février ne peut se résoudre qu'à travers deux ou trois années au moins de confusion, d'agitation, de tâtonnements, [illegible]ctions et de luttes accidentelles ; il nous paraît impossible que, dans l'état actuel de souffrance commune, de morcellement des vérités et des intérêts en France, toute idée de progrès véritable, toute idée à la fois juste, vraie et praticable ne triomphe pas sans violence ni arbitraire. Le succès plus ou moins réactionnaire des élections qui viennent de s'accomplir ne nous fait pas oublier que nous disposons souverainement et à chaque heure du droit de tout imprimer, de tout dire, de nous réunir, de nous associer, de n'accorder le concours de nos baïonnettes qu'à l'autorité fraternelle et protectrice de tous. Or, ces droits-là à eux tous consoleraient bien d'une épreuve manquée du suffrage universel.

Les écrivains qui se targuent de leur mécompte électoral et de quelques collisions entre les bourgeois et les ouvriers pour conclure à une véritable guerre sociale en France, pour nous prophétiser d'ici à six semaines la ruine entière de l'État, la famine de Paris bloqué par les départements, le chômage de plusieurs millions d'ouvriers parcourant le pays en bandes affamées, des excès d'incendie, de pillage, de prostitution, d'abomination et de désolation, prouvent donc plus de fantaisie sombre que de confiance dans leur propre intelligence et dans celle du pays. En chevauchant sur la logique d'une seule idée jusqu'à extinction de souffle, ils perdent de vue l'ensemble du mouvement social. Ils se trompent quand ils pensent que la bourgeoisie et le peuple, le prolétariat et la propriété, peuvent en France se séparer nettement et se combattre avec une animosité croissante comme cela arrivera probablement en Angleterre et dans une partie de l'Allemagne.

Non ! la propriété agricole, industrielle, commerciale et financière est trop morcelée, trop mélangée, trop pulvérisée en France pour qu'un tel conflit se généralise.

Non ! la bourgeoisie est en France trop laborieuse, trop ouvrière elle-même, et le peuple y est trop intimement mêlé à toutes les vicissitudes de ceux qui possèdent pour qu'on parvienne à les déclarer ennemis.

Non ! le chômage ne fera pas de nos ouvriers des bandes affamées, brûlant, pillant et saccageant le pays, parce que le cœur et la raison des ouvriers eux-mêmes répugneraient à de tels excès ; parce que l'esprit de patriotisme et d'intérêt de la société entière évitera cette horrible extrémité ; parce que le chômage dont on parle ne peut s'étendre qu'à quelques centres de manufactures et trouvera dans l'industrie nourricière des neuf dixièmes de la France un certain refuge contre le désespoir.

Non ! la guerre sociale n'est pas à craindre en France, parce que toutes les ressources dont l'État pourra disposer auront désormais pour destination le soulagement de la détresse des ouvriers ; parce que toutes les idées salutaires que le cerveau du pays contient, et que la presse et la tribune peuvent émettre, seront mises en demeure de prouver leur valeur par l'expérience et la libre discussion ; parce qu'en définitive l'association libre et volontaire des capitalistes et des travailleurs peut être aussi promptement et généralement acceptée que serait généralement repoussée toute mesure révolutionnaire ou terroriste de spoliation et d'expropriation.

Mais, nous le répétons, ce qu'on ne pourra éviter, d'ici à ce dénouement, c'est la confusion, le désordre, l'agitation, les réactions subites, les émeutes partielles, les conspirations avortées, les prétentions de dictature des hommes qui se disputent le pouvoir et la popularité, les parodies des républiques anciennes, les folies d'orgueil individuel, les malentendus, les alertes, les paniques, les faillites, les ruines privées, les coalitions de partis et d'intérêts, la lutte incessante des intrigues, des rancunes, des préventions et des préjugés.

Ce gâchis politique et social durera aussi longtemps que les intérêts seront divisés et hostiles, aussi longtemps que le hasard seul présidera à la répartition du bien-être et du travail entre les individus et les familles, aussi longtemps que la grande majorité de la société n'aura pas conscience claire et nette qu'elle entre dans la voie d'une destinée heureuse, d'un ordre social définitif.

Nous partageons et voudrions voir partager par tous les républicains, par tous les socialistes, l'opinion et l'espérance que le *Représentant du Peuple* exprime dans les lignes suivantes, au sujet de l'Assemblée constituante :

Quels que soient les éléments dont elle se compose, la Chambre sera obligée de marcher en avant et de donner satisfaction aux intérêts nouveaux qui agitent le monde.

L'œuvre qu'elle aura à accomplir est immense et ne pourra souffrir aucun retard. Mais cette œuvre ne consiste pas, comme on le pense généralement, dans la confection immédiate d'une constitution politique. Une constitution fabriquée dans les circonstances actuelles serait à recommencer dans six mois. La constitution de la France ne peut se composer qu'avec des éléments d'organisation qui font complètement défaut aujourd'hui. Il faut, d'ailleurs, pour un pareil travail, des heures de loisirs qui manqueront à l'Assemblée nationale, du moins pendant les premiers mois de son existence. Elle aura sur les bras des affaires bien autrement pressantes qu'elle ne sera pas libre de remettre, car tous les jours la France entière lui posera cette grande, cette terrible question du poète anglais : Être ou n'être pas, *To be or not to be*.

La circulation à rétablir, la banqueroute à conjurer, le prolétariat à désarmer ou à satisfaire, voilà les problèmes qu'il faudra d'abord résoudre.

Quand de pareilles questions seront posées à l'Assemblée constituante et que la France, haletante, épuisée, en réclamera la solution immédiate, nous voudrions bien savoir si c'est par l'octroi d'une constitution politique, monarchique, aristocratique, théocratique, démocratique, etc., etc., qu'on essaiera de la satisfaire.

Quand ce moment sera venu, et il tardera moins qu'on ne pense, il importera fort peu que la Chambre soit ou non composée de socialistes. Il faudra bien, quoi qu'elle en ait, qu'elle s'occupe de la question sociale,

[illegible] donc que l'heure du danger suprême sera l'heure de la conciliation.

La Question sociale en Angleterre.

Nous trouvons dans le *Times* du 27 avril dernier, l'article suivant qui n'a pas besoin de commentaires.

Quand nous aurons fait observer que le journal qui contient aujourd'hui ces réflexions si justes est le même qui refusait il n'y a pas longtemps encore d'insérer des annonces *payées* des livres de l'Ecole sociétaire, nous aurons fait comprendre à tous l'importance des aveux qu'arrachent aujourd'hui au défenseur avoué des classes privilégiées d'Angleterre les dangers de l'état de choses actuel dans ce pays.

Voici l'article du *Times* :

Il y a dans ce royaume-uni quelques millions d'individus qui n'ont ni propriétés, ni demeures, ni travail régulier suffisant pour les faire vivre décemment.

Si tel était le cas en Irlande seulement, ce ne serait pas encore une petite affaire, et nous aurions le droit et il serait de notre devoir d'appeler sur ce fait toute la sollicitude de nos législateurs ; mais c'est aussi le cas en Angleterre et en Ecosse aussi bien qu'en Irlande.

Ces hommes, pris en corps, seront révolutionnaires sous une forme ou sous une autre. Qu'ils s'appellent comme ils voudront, repealers ou chartistes, ce qu'ils veulent, en définitive, c'est un système qui leur permette de mieux se nourrir, se vêtir et se loger. Ils s'adressent à l'Etat (*in forma pauperis*), et lui disent : « Donnez-nous du travail ou des droits politiques tels que nous puissions nous en procurer. » C'est leur ferme conviction que l'Etat est tenu de leur trouver du travail ou de les nourrir. Ils ont adopté ce principe, non qu'ils soient naturellement portés à s'occuper de spéculations politiques, ou parce que le principe en lui-même est naturel ; mais parce qu'ils adoptent la théorie la plus en rapport avec leur position. Un homme dénué de tout sera généralement un philosophe positif et exigeant. Il pensera qu'il a droit d'avoir ce qui lui manque. Ces axiomes sont les nécessités de la nature, et son premier soin est que ces nécessités doivent être satisfaites. Essayez votre logique, et tâchez de lui persuader qu'il est tenu de respecter les institutions en vigueur. Sa raison peut être mystifiée ; mais son appétit et ses sens, et pardessus tout ses sentiments domestiques, se révolteront continuellement contre une conclusion ennemie. Il oublie l'argument, mais il ne peut faire que son estomac oublie qu'il est vide, que sa peau est raide par le froid ; mais il ne peut s'empêcher de voir que sa femme et ses enfants souffrent autour de lui.

Il y a des millions de ces individus dans ce pays. La journée du 10 courant n'a pas été une victoire remportée sur eux.

Les constables spéciaux ont bien pu mettre en déroute Feargus O'Connor et faire rentrer dans leur insignifiance première les Kidds, les Jones, les Cuffeys, les Reynolds et les Shaws, mais ils n'ont pas vaincu la faim.

Nous avons fait tout ce que nous pouvions faire en Irlande. Nous avons répandu l'argent à pleines mains ; nous avons adouci nos lois, augmenté nos moyens de défense, envoyé en Irlande tous les soldats dont nous pouvions disposer.

Lord Clarendon peut avoir le courage d'un héros, la patience d'un saint et la prudence d'un sage. Il peut être préparé à toutes tentatives de rébellion, mais le fait pénible n'en subsiste pas moins, trop réel, trop menaçant pour être vaincu par des soldats, quelque braves qu'ils soient ; par des aumônes occasionnelles, quelque abondantes qu'elles puissent être.

La population de l'Irlande est affreusement pauvre ; nous pourrons fermer la bouche au rappel cette année, l'année suivante et pendant vingt ans encore, mais la misère restera.

La crise est imminente, le danger grandit chaque jour. A quelque prix que ce soit, trouvez des logements et de l'occupation pour des millions dépourvus de tout.

La situation est grave, il y a péril en la demeure.

Et nous aussi, nous crierons, avec l'espoir d'être entendus cette fois, aux futurs législateurs de notre pays, à ceux qui vont être appelés dans quelques jours à promulguer les principes de la nouvelle : « Vous avez proclamé le droit de vivre, le droit au travail et à l'instruction, et ceux dont le sang a coulé pour la conquête de ses droits, ceux dont le dévouement sublime et le courage invincible vous ont portés là où vous êtes se rappellent la promesse et en attendent l'accomplissement. »

Députés de la France régénérée, mandataires du peuple souverain, méditez bien ces dernières paroles du journal anglais : « La crise est imminente, le danger grandit chaque jour ; la situation est grave : il y a péril en la demeure ! »

Banquet monstre.

La grande fête républicaine, annoncée pour le 5 mai, sera probablement ajournée ; le Champ-de-Mars, que nous avons traversé ce matin, ne nous semble pas suffisamment disposé pour recevoir l'innombrable assemblée qui serait conviée à s'y réunir ; et les travailleurs des ateliers nationaux qui ont mission de niveler les aspérités et les flaques d'eau dont est émaillée la surface de cette vaste plaine, nous ont paru avoir l'intime conscience que leur besogne n'avait rien d'excessivement pressé.

Quoi qu'il en soit, nous nous empressons d'ouvrir nos colonnes à un plan que nous adresse le citoyen Alexis Colonel, restaurateur à Belleville, pour l'organisation du banquet monstre de la fraternité.

M. Colonel offre d'établir un banquet de cent mille et même de deux cent mille couverts en associant pour le service de cet immense festin un certain nombre de restaurateurs.

Les tables seraient partagées en divisions de deux mille couverts, séparées en vingt subdivisions de cent chacune. Chacun des fournisseurs associés se chargerait de fournir les vivres, couverts et ustensiles nécessaires à une division ; soit pour cent mille convives, cinquante restaurateurs.

Il va sans dire que les fournisseurs s'entendraient à l'avance pour donner à chaque table le même nombre et la même espèce de vivres, afin d'éviter toute jalousie et toute récrimination.

Chaque table de cent couverts serait numérotée depuis 1 jusqu'à 20, et serait ornée, au milieu, d'un trophée de drapeaux ; chaque division porterait un numéro comme la cuisine qui doit la desservir.

Nous avons sous les yeux le plan complet de M. Colonel, avec l'énumération des pâtes, brioches, dindes rôties et autres comestibles qu'il juge utiles pour assouvir l'appétit fraternel de cent mille gardes nationaux. Nous n'osons épouvanter nos lecteurs en leur [illegible] Champ-de-Mars.

Nous espérons aussi qu'après avoir vu avec quelle facilité un homme qui possède les éléments de la série peut organiser une grande fête publique, les incrédules civilisés ne se livreront plus à d'insolents éclats de rire, quand les disciples de Fourier leur annonceront, sur la foi de leur maître, qu'un jour viendra où des armées de six cent mille travailleurs banquetteront fraternellement dans les plaines de Babylone, et autres grandes localités.

Nous recevons chaque jour de nouvelles réclamations au sujet du prix de la viande de boucherie et de charcuterie. Un décret du Gouvernement provisoire a réduit l'octroi, mais les marchands n'ont rien changé à leurs prix. Ainsi, la ville de Paris est privée, en faveur du peuple, d'un revenu considérable, et ce sont les bouchers et charcutiers qui en profitent seuls.

Il est indispensable que le Gouvernement prenne des mesures pour faire exécuter son décret. Nous avons déjà indiqué ces mesures : une taxe du prix de la viande ou une boucherie communale. Le second moyen nous semble de beaucoup préférable.

ACTES OFFICIELS.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Constitution provisoire de l'Assemblée nationale, vérification des pouvoirs, constitution définitive.

Le Gouvernement provisoire décrète :

Art. 1er. Le 4 mai, à midi, les représentants du peuple se réuniront dans la salle des séances, au palais de l'Assemblée nationale.

A une heure précise, les membres du Gouvernement provisoire et les ministres entreront dans la salle.

Art. 3. Le président du Gouvernement provisoire adressera aux représentants du peuple une allocution, il appellera ensuite au bureau provisoire :

1° Le doyen d'âge, président ;

2° Les six représentants les plus jeunes, pour faire fonction de secrétaires.

Art. 4. L'Assemblée, ainsi provisoirement constituée, sera invitée par le président à se rendre dans les bureaux pour la vérification des pouvoirs.

Art. 5. L'Assemblée se partage en dix-huit bureaux ; chaque bureau est composé de cinquante membres pris sur la liste générale et successivement, par ordre alphabétique des départements qui les ont élus.

Art. 6. Chaque bureau sera chargé de vérifier les pouvoirs de cinquante élus, de sorte que les dix-huit bureaux examineront les neuf cents élections.

Art. — 7. Les procès-verbaux d'élection soumis à chaque bureau seront divisés par département et par ordre alphabétique, de manière qu'aucun bureau n'ait à statuer sur aucune des élections des départements dans lesquels ses membres ont été nommés.

Art. 8. Si, par des élections doubles ou multiples, quelques représentants font partie d'un bureau qui devrait statuer sur leur élection, le bureau prononcera sans qu'ils participent au vote.

Art. 9. Si la distribution des procès-verbaux par département réduit à moins de cinquante ou porte à un nombre supérieur à cinquante les élections à vérifier dans des bureaux, ces bureaux vérifieront le nombre de procès-verbaux qui leur ont été déférés.

Art. 10. A trois heures, la séance sera reprise, les élections non contestées seront soumises, sans désemparer, à l'Assemblée, par un rapporteur nommé à cet effet par chaque bureau. Les élections qui pourront donner lieu à discussion seront rapportées après la constitution définitive de l'Assemblée.

Art. 11. L'Assemblée prononce sur la validité des élections, et le président proclame représentants du peuple ceux dont les pouvoirs ont été déclarés valides.

Art. 12. Lorsque les représentants du peuple, proclamés par le président, seront au nombre de six cents au moins, s'il ne reste plus de rapports à faire immédiatement sur des élections non contestées, l'assemblée, composée des représentants dont les pouvoirs ont été vérifiés, procède à l'élection d'un président.

Art. 13. A cet effet, le président tire au sort neuf sections de scrutateurs, composées chacune de trois membres. Chaque représentant écrit son vote sur un bulletin ; un des secrétaires fait l'appel nominal. Le représentant appelé reçoit de l'un des membres du bureau une boule de contrôle ; il dépose son bulletin dans l'urne placée sur la tribune ; il met la boule de contrôle dans une autre urne placée sur le bureau des secrétaires.

Art. 14. Les secrétaires constatent le nombre des bulletins déposés, et contrôlent ce nombre par celui des boules. Ils font ensuite la répartition des bulletins dans neuf corbeilles ; chaque section de scrutateurs reçoit une de ces corbeilles. Les scrutateurs opèrent à chaque section le dépouillement des votes et transmettent le résultat à la première section, qui fait le recensement général.

Art. 15. Toutes ces opérations ont lieu en séance publique. Le résultat de ce recensement général est transmis au président qui le proclame.

Art. 16. Si aucun représentant du peuple n'obtient quatre cent cinquante-une voix, il est procédé dans les mêmes formes à un second tour de scrutin.

Art. 17. Le représentant du peuple qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages, sera proclamé président.

Art. 18. L'assemblée nomme ensuite par scrutin de liste, et à la majorité relative, d'abord six vice-présidents, puis six secrétaires, enfin trois questeurs.

Art. 19. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé l'emporte.

Art. 20. Le président, les vice-présidents, les secrétaires sont nommés pour un mois, les questeurs pour toute la durée de la session.

Art. 21. Le président provisoire proclame successivement les noms des élus. Quand les nominations sont terminées, il appelle au fauteuil le président définitif. Le président installé appelle à son tour les membres du bureau définitif à prendre part.

Art. 22. Le président se lève et prononce ces mots : *Représentants du peuple, au nom de la République une, indivisible, l'Assemblée nationale est définitivement constituée. Vive la République !*

Art. 23. Le président du Gouvernement provisoire demande la parole au président de l'assemblée. Il rend compte, dans un discours, de la situation de l'état au 24 février et de la situation actuelle. Au nom du gouvernement, il résigne entre les mains des représentants du peuple les pouvoirs que l'acclamation du peuple lui avait conférés.

Art. 24. Chaque ministre rendra compte des actes de son ministère jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée.

Les membres du Gouvernement provisoire.

Le général de brigade Poncelet est nommé commandant de l'Ecole polytechnique.

Art. 2. Tout ouvrier cordonnier-bottier sans [illegible] à la commission, dont le siège est établi cour [illegible] d'Aligre, rue Saint-Honoré, 123.

L'Atelier de Clichy.

La lettre suivante a été adressée au citoyen Lamennais, rédacteur en chef du *Peuple constituant*, à propos d'un article de ce journal, par MM. E. Frossard, agent de la commission du gouvernement pour les travailleurs, et par divers délégués et membres de l'association :

Paris, 29 avril 1848.

Un article inséré dans votre numéro de jeudi dernier sous ce titre : *Le Luxembourg et la Garde nationale mobile*, contient des assertions de la plus étrange fausseté et auxquelles nous donnons un démenti formel.

Vous avez calomnié quinze cents ouvriers actifs, intelligents, animés des sentiments les plus purs, unis entre eux par les liens d'une solidarité sainte.

Vous avez attaqué avec une audacieuse injustice leur ami Louis Blanc, auquel le peuple a donné tant de preuves d'affection et de confiance.

Voici notre réponse :

Vous prétendez qu'on *a établi sous forme d'association* un atelier d'ouvriers tailleurs dans la prison de Clichy. La vérité est qu'*une association s'est formée librement, spontanément*, et cela parce qu'il s'est trouvé des travailleurs prêts à réaliser la formule écrite sur les drapeaux de la République : Liberté, égalité, fraternité.

Vous prétendez que le *délai fixé pour la livraison* des fournitures confiées à l'association *est déjà expiré depuis vingt-quatre jours*. Cela est matériellement faux. Les soumissions datées du 6 avril portent *que la livraison totale devra être effectuée seulement le 15 mai.*

Vous prétendez que les tuniques sont confectionnées au *prix de revient de* 19 *francs* au lieu de 11 francs, ce qui constitue selon vous 8 *francs de perte* sur chaque vêtement. Cela est matériellement faux. L'association s'est établie dans les conditions les plus désavantageuses ; mille entraves lui ont été suscitées, et cependant, après vingt-cinq jours seulement de travail, elle a réalisé un bénéfice de 734 *francs* 26 *centimes*, déduction faite de tous les premiers frais indispensables et de l'achat d'un matériel d'au moins 1 400 francs, ce qui résulte de notre inventaire arrêté le 25 avril, et dressé avec la plus incontestable exactitude. Nous mettons cet inventaire à votre disposition, et vous y pourrez voir la preuve que nous n'avons fait aucune perte.

Vous prétendez que les motifs du retard apporté dans la livraison ne sont autres que le *découragement ou la séparation immédiate des bons ouvriers des mauvais et des paresseux.* Cela est matériellement faux. Nous avons déjà répondu qu'il n'y avait eu aucun retard dans la livraison, nous ajoutons de plus que *cette livraison sera entièrement effectuée avant le jour fixé.*

Nous affirmons en outre ceci :

Les associés apportent dans le travail une activité et un zèle admirables.

Ils ont voulu travailler onze et même douze heures par jour, afin de terminer au plus tôt l'habillement de la garde mobile.

Ils travaillent même les dimanches, et les ateliers sont toujours au complet les lundis.

Les rapports les plus fraternels relient tous les membres de l'association, et il n'y a de séparation que celle prononcée par le jury, chargé d'exclure les paresseux. Enfin le nombre des associés qui, au début, n'était que de cinquante, s'est accru chaque jour et s'élève aujourd'hui à quinze cents, car nos ateliers sont ouverts à tous les tailleurs qui adhèrent à nos principes.

Vous prétendez que le *Luxembourg donnait chaque jour 2 fr. à chaque ouvrier, et qui, selon vous, constitue une perte de 90,000 fr. sur le marché.* Cela est matériellement et monstrueusement faux. Personne n'ignore que nous n'avons jamais reçu un centime de la *commission de Gouvernement pour les travailleurs* ; et cette prétendue perte de 90,000 francs est un odieux mensonge.

Vous avancez, mais sous la forme dubitative, que le *ministre de l'intérieur menace ; que la garde mobile menace ; et que le général Duvivier menace et refuse de rompre le marché.* Tout cela est faux. Personne n'a le droit de nous menacer ; car, nous le répétons, la livraison totale des vêtements que nous devons fournir à la garde mobile sera effectuée avant le 15 mai, délai fixé par les soumissions.

Nous le savons bien : une association qui commence sur des bases aussi larges, aussi fraternelles que la nôtre, où l'amour de son semblable anime tous les associés, doit avoir pour ennemi quiconque ne veut pas que l'on mette un terme à l'exploitation de l'homme par l'homme, quiconque redoute l'affranchissement des ouvriers par le travail libre, par l'union, par le développement des facultés intellectuelles et morales, quiconque tremble devant l'abolition du prolétariat ; mais, en dépit des réacteurs, nous poursuivrons notre tâche avec dévouement, avec courage. Fille de la République, notre association en appelle de toutes ces attaques à la protection du Gouvernement que la République a fondé.

Dons patriotiques.

Théâtre de la Nation (Opéra). — Les citoyens artistes de l'orchestre, au nombre de 83, y compris leurs deux chefs, une journée de traitement, 313 fr. 75 c. ; les choristes, hommes, femmes et enfants, 245 fr. 40 c. ; le corps de ballet, 171 fr. 70 c. ; les costumiers et costumières, 131 fr. 50 c. ; les machinistes, chefs et sous-chefs, tapissiers et tapissières, 197 fr. 25 c. Total, 1 059 fr. 60 c.

— Les huissiers de Paris, au nombre de 20, 2 000 fr.

— Les citoyens marchands des quatre saisons du 2e arrondissement ont versé 42 fr. 70 c. — Les marchands des quatre saisons du 12e arrondissement, 10 fr.

— Les citoyens marchands forains, directeurs de spectacles et bals champêtres (2e versement), 47 fr. 50 c.

— Les employés de tous grades de la préfecture de police, 6 010 fr. 10 c.

— Les agents des postes, courriers, postulants courriers, etc., 1 127 fr. 10 c.

— Les membres de la cour d'appel de Paris, 5 000 fr.

— Les débitants de boissons de la commune de La Chapelle-Saint-Denis, en reconnaissance de la suppression de l'exercice, ont versé 695 fr. 55 c.

— Les officiers, sous-officiers et sapeurs de la 4e compagnie du 1er bataillon du 1er régiment du génie, 78 fr. 95 c.

— Les membres de la société israélite d'assistance mutuelle, la Renaissance, au nombre de 18, ont versé 300 fr.

— Les citoyens employés de tous grades du ministère de l'instruction publique, une journée d'appointements, 765 fr. 90 c.

— Au nom d'une partie de la société des sages-femmes unies il a été versé 101 fr.

[illegible]

Les cruautés exercées à Fribourg et la conduite de l'autorité envers les prisonniers et les citoyens arrêtés ont exaspéré la population, toute sympathique dans l'âme à la cause républicaine.

Les fils et les neveux du général Gagern se sont enrôlés comme simples soldats pour venger ce chef tué dans l'affaire de Kandern. On les regarde comme les instigateurs des cruautés commises dans le grand-duché. Une prime est promise à celui qui livrera Struve ou Hecker : dix mille florins s'ils sont en vie, cinq mille seulement s'ils sont morts.

Bornstein, qui commandait la légion de Paris, a été tué dans le combat livré aux troupes et coupé, dit-on, par morceaux. Herwegh et sa femme étaient restés prisonniers, mais ils sont parvenus à s'échapper.

La tête du pont sur le Schusterinsel est toujours au pouvoir des ouvriers allemands commandés par Meinze. Ils ont élevé une redoute ; on dit que parmi les Allemands il y a beaucoup de Français de Nancy, qui ne savent pas un mot d'allemand, mais qui portent la cocarde nationale.

On assure, dit la *Gazette de Carlsruhe*, que des corps francs arrivent par Oppenau dans la Forêt-Noire. Ils disent qu'ils vont au secours de Hecker.

Les Wurtembergeois, ont eu, le 27, une rencontre avec des corps francs près d'Ordenau. Ils leur ont pris deux canons et une voiture chargée de vivres et une pharmacie, ainsi que beaucoup d'armes. On assure que les ouvriers allemands qui ont passé le Rhin sont retonrnés en Suisse ou en Alsace.

Les autorités de Bâle et celles de Huningue ont saisi un grand nombre de fusils appartenant aux corps francs. Leurs chefs principaux, Hecker, Heinzen, Doll et Willich, se trouvent, dit-on, à Huningue.

Atrocités dans le duché de Posen. — On lit dans la *Gazette de Posen* :

Les journaux allemands ont pour système depuis quelque temps de rejeter sur les provocations des Polonais les désordres sanglants qui bouleversent le duché de Posen, de sorte que les victimes se trouvent transformées en agresseurs, tandis qu'en réalité, les troupes prussiennes, aidées par des juifs, se font un jeu du pillage et des massacres.

L'arrivée d'un corps de troupe dans un village ou une petite ville ne s'annonce jamais autrement.

Le 11 avril, les juifs de Gembice ont envahi avec les dragons allemands, à Trzciewski, le château de M. Mikorski sous prétexte d'y chercher des armes. Furieux de n'en point trouver, il ont tout saccagé et frappé à coups de crosse le maître de la maison, âgé de 88 ans, et, au retour, tué d'un coup de pistolet, sans provocation aucune, un forgeron qui se trouvait sur leur chemin.

Le 16 courant, des scènes analogues se sont passées à Czarnotki, près de Sroda.

Des soldats arrivés au village au milieu de la nuit sans être attendus, et n'ayant point trouvé par conséquent de logements préparés, ont enfoncé les portes du château, fait subir au propriétaire et à sa vieille mère les traitements les plus cruels, et les ont enfin envoyés à Posen garrotés et à demi-morts.

Quant à l'habitation, il n'en reste que les quatre murs criblés de balles.

A Swarzedy, les violences ont encore été plus grandes. Toujours sous prétexte de chercher des armes, les tombeaux des familles nobles ont été violés, l'ossuaire commun bouleversé, les baïonnettes enfoncées dans les fosses fraîchement comblées, actes inutiles d'une atrocité inouïe même envers des cadavres.

De semblables scènes se renouvellent presque tous les jours.

On écrit de Krotoschin (Posen), 23 avril :

Hier, un combat sanglant a eu lieu entre les troupes prussiennes et les Polonais armés de faux, de la ville d'Adelnau. Le combat a duré cinq heures. Un armistice d'une demi-heure a été accordé, et, à l'expiration de ce délai, la lutte recommença. La victoire resta aux troupes prussiennes, qui avaient reçu des renforts d'Ostrawo. 106 Polonais ont été tués et 80 blessés. 4 000 Polonais armés de faux combattaient contre 100 chasseurs prussiens.

On ne se rend pas un compte très net des intentions de l'Autriche sur la Pologne. On reproche aussi à l'aristocratie polonaise de ne pas comprendre l'esprit du siècle. Elle a donné deux fêtes, l'une aux émigrés aristocrates exclusivement, l'autre aux émigrés bourgeois.

On écrit de Cracovie à la *Gazette de Breslau*, du 27 avril :

La République française a envoyé au comité un drapeau portant cette inscription : *La République française salue la République polonaise.* Les troupes autrichiennes augmentent de plus en plus aux environs de Cracovie. Un corps de 80 000 hommes se concentrera ici et en Gallicie, sous les ordres du général Windischgrætz. On ne sait pas si cette armée agira contre les Polonais ou contre les Russes. Le 15 on a enlevé du corps-de-garde principal les canons qui le garnissaient. On craignait que les émigrés ne s'en emparassent. La *Nouvelle Gazette de Cracovie* adresse une proclamation aux Russines (populations de la Gallicie orientale). On les invite à se rapprocher des Polonais et à réconcilier ces derniers avec les Russes. Les ouvriers menuisiers de Lemberg ont publié une proclamation pleine de loyauté au sujet de la population israélite.

On écrit de Varsovie à la *Gazetta Polska* :

Quatre des officiers de la garnison de Varsovie, arrêtés par suite de la découverte de la conspiration militaire, ont été fusillés, il y a quelques jours, en vertu d'un arrêt rendu par le conseil de guerre. C'étaient des Courlandais.

Le président supérieur de la province de Silésie publie une lettre du commissaire impérial à Cracovie, annonçant que les frontières du côté de la Prusse sont occupées militairement, et que les autorités ont reçu l'ordre de ne laisser entrer d'autres émigrés polonais que ceux qui sont sujets de l'Autriche.

La *Gazette générale de Prusse* confirme en ces termes la prise de Flensbourg :

Le 23, à dix heures du matin, les Prussiens ont pris la ville de Flensbourg.

Les Danois sont entièrement chassés et on leur a coupé la retraite vers leurs vaisseaux par Holnis ; s'ils n'ont pas encore gagné le rivage par Apenrade, ils seront rencontrés par nos troupes, et, il faut l'espérer, entièrement anéantis. On leur a pris 21 canons ; il y a, de part et d'autre, beaucoup de blessés, et plusieurs grenadiers du régiment l'empereur François ont été tués. On a fait une vingtaine de prisonniers danois. Indépendamment de quelques petits détachements de troupe du Holstein, les

[illegible]

pour soutenir la manifestation s'étaient elles dispersées [illegible] des promesses de Stourdza, que celui-ci se rendit lui-même, avec ses deux fils, dans les casernes, distribua aux soldats de l'argent et des liqueurs spiritueuses et leur fit jurer au milieu de l'ivresse fidélité à lui et à sa famille. Puis il les envoya, sous la conduite de ses fils, faire des perquisitions de maison en maison pour s'emparer de tous ceux qui avaient pris une part active à la manifestation.

On peut se figurer les atrocités qui furent commises par cette soldatesque ivre et effrénée. Le pillage, la violence, le meurtre même marquèrent son passage.

Plus de cent personnes, l'élite de la nation, furent arrêtées et jetées, les fers aux mains et aux pieds, dans les prisons, au milieu des forçats. D'autres ont été déportées et emprisonnées au-delà Danube ; les moins compromises, chassées de la ville et exilées dans leurs fermes.

C'est ainsi que Stourdza, homme cupide et fourbe, dont tout le règne n'offre qu'une suite d'iniquités, vient de répondre par un horrible forfait à la généreuse confiance du peuple moldave.

Mais la punition ne se fera pas attendre. L'exaspération générale est au comble. Chaque jour on fait de nouvelles arrestations.

Le *Contemporaneo* nous donne les détails suivants sur une conférence tenue à Rome entre les envoyés de divers Etats d'Italie :

Le 19, dans le cercle romain, se trouvaient réunis les envoyés napolitains, avec MM. La Farina, baron Pisani et les deux Amari, dont l'un est vice-président de la chambre, envoyés par le parlement sicilien, et M. Piazzoni, envoyé par le gouvernement provisoire de Milan. Une discussion longue et animée s'est agitée. Les Napolitains venus, ce semble, pour stipuler les maximes fondamentales de la diète avec notre gouvernement, ont dû être convaincus par les raisonnements des Romains qu'il ne convenait pas qu'aujourd'hui deux ou trois Etats italiens restassent dans l'isolement, et que les autres partis ne pouvaient rien faire sans l'intervention de Charles-Albert, première épée de l'Italie.

La ligue que peuvent et doivent contracter les princes italiens entre eux, est une ligue armée contre l'ennemi commun. Les peuples et les princes italiens doivent prier le pape de se faire le promoteur de cette diète. A lui l'honneur de l'initiative. Ce n'est certainement pas sans des vues toutes providentielles qu'a lieu cette réunion à Rome de tous ces envoyés animés d'un même sentiment.

Un journal allemand, ordinairement bien informé, le *Zeitung's-Halle*, annonce à la date de Vienne, le 25, que le gouvernement autrichien aurait reçu la nouvelle de la prise d'Udine, et celle que Venise aurait fait des propositions de capitulation.

Cette nouvelle, du moins en ce qui concerne Udine, est à peu près confirmée par le *Libero italiano*, journal de Venise du 22, qui avoue que les Autrichiens étaient maîtres de la moitié de la ville d'Udine, où ils avaient lancé un grand nombre de bombes. Il est vrai qu'il ajoute que les Italiens continuaient à défendre vaillamment les barricades, et que les ennemis avaient été repoussés sur plusieurs points. Udine, du reste, est une ville ouverte qui ne peut se défendre longtemps.

Dans un autre article, ce journal s'écrie : « Pendant que nous nous occupons à Venise de l'uniforme de la garde civique, d'organiser des bataillons de femmes, etc., l'ennemi envahit et dévaste le Frioul, se concentre sur l'Isonzo et se fortifie à Vérone et à Mantoue. Ne nous illusionons pas, il y a encore 50 000 hommes en Italie en état de nous nuire, et ce n'est pas tout : qui nous dit que les troupes qui sont aujourd'hui sur l'Isonzo ne seront pas dans trois jours sur la Piave, et peut-être plus loin ? Qui s'opposera à leur marche ? Zuichi, Durando peuvent faire des miracles de valeur ; les corps francs peuvent se battre comme des héros ; les habitants des villes peuvent se faire tuer, mais tous leurs efforts seront impuissants pour résister à une armée compacte. »

Quant à la nouvelle annoncée à Vienne de propositions de capitulation faites par Venise, nous savons seulement que le 22 avril une escadre ou flottille autrichienne partait de Trieste pour agir contre Venise. Les paquebots à vapeur du Lloyd autrichien avaient été armés en guerre, comme nous l'avons précédemment annoncé. La marine de guerre de l'Autriche possède en outre quatre frégates et quelques corvettes à vapeur.

Du côté du Milanais, l'armée piémontaise continue à garder une inaction inexplicable, elle s'étend de Lugana, près de Peschiera, à Pozzolengo, et de Ponti à Monzambano, sur la rive droite du Mincio, et sur la rive gauche de Valleggio à Borghetto, au centre de la province de Vérone.

Départements.

TROUBLES A LIMOGES.

Le *Peuple*, journal de Limoges, nous apporte enfin quelques explications sur les graves évènements qui viennent de s'accomplir dans cette ville :

Ces évènements, dit le *Peuple*, dénotent entre deux parties de la population une opposition déplorable et dont les conséquences peuvent être funestes, sans la sagesse du peuple et la fermeté des hommes qui ont sa confiance.

Remontons aux causes qui ont produit ce mouvement extraordinaire et spontané.

Depuis quelque temps, l'union qui, dans les premiers jours de la révolution, avait existé dans toutes les classes de la société, paraissait se détruire. Des comités réactionnaires s'étaient coalisés pour faire sortir de l'urne du scrutin les noms les plus fatalement impopulaires. On faisait circuler des listes de candidats qui jetaient l'effroi et la consternation dans les classes laborieuses. On disait que ces listes avaient dans les campagnes l'appui de propriétaires influents. On redoutait que les populations agricoles, encore mal éclairées sur les intérêts de la France, ne se laissassent égarer par ces mêmes contre-révolutionnaires.

On savait que le citoyen Maurat-Ballange, après avoir laissé notre département dans une désorganisation complète, usait de toute son influence pour combattre la candidature de ceux qui, à Limoges, avaient établi et soutenu son autorité.

Ces bruits, malheureusement fondés, avaient semé dans le peuple une inquiétude et une agitation extraordinaires.

Ce n'est pas tout.

Des paroles imprudentes avaient été prononcées par quelques membres de la garde nationale. On parlait de distribution de cartouches et de projets menaçants.

Aussi attendait-on dans un frémissement impossible à exprimer, les résultats de l'élection.

Les premières opérations connues, celles de Limoges, avaient donné l'espérance que toutes les manœuvres seraient déjouées. Les citoyens Théodore Bac, Frichon aîné, Dussoubs-Gaston aîné, Villegoureix, Ancel, Coralli, candidats populaires, avaient réuni la presque unanimité des suffrages.

[illegible] tent à la porte et demandent à entrer. Trois d'entre eux portent trois drapeaux tricolores. Ils entrent et s'asseyent en silence. Mais, un moment après, ils se lèvent, entourent le bureau, s'emparent des documents qui le couvraient, les lacèrent et les brûlent.

Presque aussitôt le bruit de ces évènements se répand dans la ville. Les gardes nationaux en uniforme courent aux armes, et l'on va répétant dans les rangs du peuple que ces armes sont chargées ; quelques unes sont saisies, et l'on s'assure de cette malheureuse vérité.

Aussitôt le peuple se précipite sur les postes. Il demande que les fusils soient déchargés et les baïonnettes retirées. Quelques fusils sont déchargés en l'air. Mais il se manifeste quelque tentative de résistance. Au poste de la Mairie une lutte commençait ; le peuple armé de bâtons, de piques, de pierres, se précipitait sur le poste, qui croisait les baïonnettes. Le danger devenait extrême. Divers citoyens parviennent à calmer un peu l'irritation, mais un moment après la masse populaire se grossit, et le poste est désarmé.

Au même moment des scènes semblables se passaient sur divers points de la ville, et en quelques minutes les armes des citoyens en uniforme passaient aux mains des ouvriers.

Au milieu de ces redoutables circonstances, il devenait indispensable de constituer une autorité qui eût la confiance du peuple, et qui pût maintenir la tranquillité publique.

Aussitôt les membres de l'ancien comité appelés par le citoyen Chamiot, commissaire du Gouvernement, se sont établis à l'hôtel de la Préfecture et se sont entourés de ceux des ouvriers qui leur étaient désignés par l'opinion populaire.

Grâce aux efforts de ce comité, le mouvement s'est régularisé. Tous les ouvriers ont été constitués en garde nationale sous la direction des chefs nommés aux dernières élections.

Des postes d'ouvriers ont été placés au siége des principales autorités, des patrouilles circulent dans la ville et l'ordre est admirablement conservé par ces ouvriers qu'on avait eu le malheur de mettre en suspicion.

Cette journée, provoquée par des manifestations réactionnaires, restera comme une preuve de la force et de la modération du peuple. Son souvenir s'élèvera contre toutes tentatives qui auraient pour but d'arrêter la révolution.

Un comité composé des citoyens Chamiot-Avanturier, Th. Bac, Dussoubs-Gaston, Villegoureix, Coralli, Frichon, Ancel, [illegible] Chazeau, Briquet, Sauty, Desmoulins, Vincent, Leblois, [illegible] Bardounaud et A. Talandier, s'est chargé de l'administration provisoire du département de la Haute-Vienne.

M. Bac a été nommé maire de Limoges.

Entre autres mesures d'ordre prises par le comité provisoire, nous ne pouvons qu'approuver hautement celle qui, se basant sur la considération que la détention des armes par une partie seulement de la garde nationale est la cause d'une conflagration entre les citoyens et peut maintenir dans les esprits une irritation fâcheuse, ordonne un recensement général des armes possédées par la garde nationale, et la répartition, par la voie du sort, de ces armes entre tous les membres de la garde nationale.

Le *Peuple* de samedi, 29, ajoute :

L'ordre matériel règne à Limoges.

Dans la journée d'hier, quelques tentatives fâcheuses se sont manifestées. Elles ont été immédiatement réprimées, et les efforts énergiques des membres du Comité ont été couronnés de succès.

TROUBLES DE ROUEN.

Le *Journal de Rouen* ne nous est pas parvenu aujourd'hui. Voici ce que nous lisons dans le *Mémorial* de la même ville, dont l'esprit est moins libéral :

Le calme continue à renaître dans notre ville ; cependant il faudra quelques jours encore avant qu'elle reprenne sa physionomie et son activité habituelles, à part même le déploiement des forces militaires, qui sans doute ne sera pas interrompu de suite.

On ne saurait se dissimuler en effet que, si les rassemblements ont disparu, ceux qui les composaient ne sont pas tous prisonniers, et il est facile de voir, aux allures de certains individus et aux aveux de ceux qui sont arrêtés, qu'il faudrait peu de chose pour occasionner quelques nouveaux malheurs, sinon de la nature de ceux qui viennent d'avoir lieu au moins partiels.

Espérons que, grâce à la fermeté des autorités militaires et judiciaires, les seules sur lesquelles nous puissions compter, et grâce surtout aux sentiments de bienveillance pour les ouvriers malheureux, sans travail, qui sont dans tous les cœurs de nos concitoyens, la confiance va renaître entre les diverses parties des habitants.

De nombreux promeneurs parcouraient hier les quartiers qui avaient servi de centre aux insurgés. On s'étonne du nombre de barricades qu'ils étaient parvenus à construire, car il y en avait à toutes les issues donnant de la haute ville dans Saint-Hilaire et Martainville. Cette dernière rue principalement était encore impraticable aux voitures, à cause des tas de pavés et des ravages que l'on rencontrait à chaque pas.

Les maisons portent presque toutes les traces du passage de la force armée, qu'une précaution, dont les causes sont faciles à apprécier, obligeait de tirer sur toutes les fenêtres ouvertes.

Une vingtaine d'arbres ont été coupés pour faire la barricade de la route de Caen.

Nous ne saurions trop insister pour engager nos concitoyens à se défier des faux bruits, des fausses alarmes. Il n'est sorte de rumeur absurde qu'on ne répande, et dans l'état des esprits, ces mensonges causent aisément de l'agitation. Ainsi, depuis deux jours, on ne parle que d'assassinats, de guet-apens, inventés par des alarmistes. On annonçait hier, très sérieusement, la mort d'un honorable fabricant, qui est venu lui-même la démentir à notre bureau.

C'est par suite d'alarme de cette nature que le rappel a été battu dans l'après-midi. La garde nationale, les troupes ont été promptement réunies, et il a été reconnu qu'il n'y avait aucun désordre nulle part.

Vers sept heures du soir, hier, la foule se promenait sur le port et sur les quais, dans le plus grand calme, après les tristes évènements de la semaine qui vient de finir, quand tout à coup elle se précipita vers la Basse-Vieille-Tour, où il s'agissait de saisir le citoyen [illegible] nefond, cafetier, chef de club, dont la conduite suspecte [illegible] vais propos, tenus le matin encore, devaient [illegible] tation. On avait, pendant le jour, essayé de le prendre, mais sans aucun résultat. La garde mobile [illegible] ror de cet homme [illegible] sans arme [illegible] garde mobile [illegible] garde nationale [illegible] pour convaincre ses auditeurs de ses mauvaises [illegible] avec un de ses partisans, dont nous ignorons le nom. [illegible] n'en est pas moins continué avec la plus grande prudence ; les fenêtres avaient été fermées par ordre.

Nous ne pouvons que féliciter notre nouvelle milice de l'habileté et de l'énergie qu'elle a montrées dans les occasions qui se sont présentées jusqu'alors. Rien ne l'effraie. On [illegible]

cet infortuné. Ils ont recueilli une somme de vingt francs et sont allés l'offrir à l'administration des pompes funèbres. Mais cette administration n'a rien voulu recevoir pour exercer cette fois son triste office, et la somme a été apportée au père de la victime, citoyen estimable, père de quatre enfants et dans une position peu fortunée.

TROUBLES D'ELBEUF.

La tranquillité paraît n'avoir pas été troublée depuis deux jours à Elbeuf. Le journal de cette ville qui nous parvient aujourd'hui ne contient qu'un long récit des évènements, dans lesquels nous ne trouvons de nouveau que les détails suivants :

A cinq heures, un bataillon détaché d'un régiment de ligne qui était envoyé de Versailles à Rouen, est entré dans notre ville. Sa présence fit changer la face des choses. Les insurgés ne tardèrent pas à comprendre qu'ils allaient se trouver en face d'une force répressive contre laquelle il serait inutile et funeste de lutter. Ils évacuèrent toutes les rues qu'ils avaient occupées pendant la nuit et se dispersèrent. Vers six heures, la troupe de ligne et la garde nationale se sont portées sur la barricade de la Porte de Rouen. A leur approche, des pierres furent lancées, qui atteignirent des gardes nationaux et des soldats de la ligne. On commanda le feu contre les rebelles. Un homme tomba. Les autres prirent la fuite et l'on resta maître de la barricade.

A dix heures la troupe était encore occupée à démolir cette barricade qui, grâce à l'imprévoyance et à la mollesse de l'autorité, durant la matinée d'hier, avait été construite si pacifiquement et si solidement à la fois. Soudain, les insurgés qui s'étaient enfuis dans les bois de Lalonde reparaissent et dirigent des coups de feu sur la troupe. On leur a répondu par une décharge qui a frappé de mort quelques uns d'entre eux. Plusieurs ont été blessés.

A partir de ce moment, tout a été terminé, et l'ordre a été complétement rétabli.

Immédiatement, on a procédé à de nombreuses arrestations. Une grande partie de ceux qui se sont signalés par leurs excès dans ces funestes évènements, sont sous la main de la justice.

A midi, une partie de la troupe de ligne et de la garde nationale, avec la garde nationale à cheval, s'est rendue dans la commune de Lalonde. En chemin, quelques coups de feu, tirés de la lisière du bois, ont été dirigés contre le détachement. Plusieurs habitants de Lalonde, connus pour avoir pris part à l'insurrection dans la journée d'hier et d'avant-hier, ont été ramenés à Elbeuf. On cite entre autres le maire de Lalonde qui est prévenu de s'être mis à la tête des insurgés de sa commune qui sont venus essayer la guerre civile dans notre cité. Il serait bien déplorable qu'une pareille inculpation se trouvât justifiée.

Nous lisons ce soir dans le *Messager* :

La commissaire extraordinaire envoyé à Rouen est M. Montigny.

Nous croyons que M. Deschamps a été révoqué, et que M. Montigny a dû lui porter le décret qui lui retire ses pouvoirs ; mais le journal de Rouen de ce matin ne le dit pas. Ce journal fait même remarquer que M. Deschamps n'est pas venu à Paris, comme l'a annoncé un journal semi-officiel du soir.

On a fait à Elbeuf même de nombreuses arrestations. Le but des meneurs de l'émeute d'Elbeuf était de forcer les députés nommés, MM. Grandin et Sevaistre (ce dernier élu dans l'Eure), à donner leur démission. Deux négociants d'Elbeuf, MM. Félix et Hippolyte Limet, qui passaient pour les représentants principaux du parti républicain à Elbeuf, ont dû quitter la ville.

On a saisi à Elbeuf une caisse remplie de poignards et de pistolets.

Le *Courrier de Nantes* confirme les détails suivants :

Les agents qui veillaient dans la cure ont envoyé prévenir à la mairie, pendant que d'autres envoyés allaient requérir la force armée à la Bourse, et aux patrouilles qui circulaient dans le quartier ; mais l'œuvre de dévastation allait rapidement. La cour en était envahie, et les dévastateurs commencèrent par briser les chaises et les meubles du salon à manger.

M. Chérot, adjudant du maire, et M. Delarraide, commissaire en chef, sont accourus. Ils se sont précipités au milieu de ces forcenés. Par leurs exhortations et leur énergie, ils ont arrêté l'œuvre de destruction, et les ont obligés à quitter la cure ; la garde nationale arrivant à cet instant, le presbytère a été évacué. Le désordre heureusement n'a pas été au-delà de cette coupable tentative.

TROUBLES A AMIENS.

Nous lisons dans le *Journal de la Somme*, du 30 avril :

A deux heures de l'après-midi, un rassemblement assez considérable d'ouvriers des travaux communaux s'est porté dans la rue Cloître-de-l'Horloge, devant la maison de M. le maire. Ils demandaient que le salaire du lundi de Pâques, jour qui avait été consacré par eux aux élections, leur fût payé comme les autres, ainsi que cela s'est fait dans la plupart des villes. M. le maire n'était pas chez lui ; mais, tandis que les ouvriers stationnaient dans la rue, la garde nationale s'assemblait ; une compagnie arriva bientôt et la foule quitta cette rue pour se répandre, en se grossissant, sur d'autres points et surtout sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où elle allait porter ses réclamations. Là, plusieurs collisions ont éclaté entre la foule compacte et la garde nationale réunie à la troupe de ligne ; une barricade fut élevée au moyen de camions et de voitures qui stationnaient sur la place ; l'autorité persista dans son refus. De nouvelles barricades furent dressées sur plusieurs points à l'aide de brouettes chargées de pierres et de charrettes qui furent arrêtées à l'entrée de la rue Delambre. La garde nationale, en arrivant devant ce commencement de barricade, fut accueillie par une grêle de pierres qui jeta le trouble dans ses rangs, lorsqu'un détachement, débouchant par la petite rue de Bauvais, prit en flanc les perturbateurs et se rendit maître de la place.

C'est dans la rue Saint-Jacques que s'est passé le fait le plus odieux de cette triste journée. On avait ébauché, là aussi, une barricade au moyen de voitures, d'échelles et de pavés, et la lutte n'avait pas pris de bien graves proportions lorsqu'un coup de feu, tiré par un cavalier, blessa un citoyen inoffensif ; la balle, après avoir frappé le bras droit, l'atteignit en pleine poitrine. L'état de ce citoyen, nommé Magnier, âgé de 27 ans et père de famille, est à peu près désespéré. On parle de plusieurs autres blessures plus ou moins graves qu'auraient reçues les perturbateurs. Des collisions ont éclaté dans la rue de Metz et sur d'autres points ; là encore on aurait des blessures à constater de part et d'autre.

A six heures enfin tout était terminé et le calme se rétablissait. — On disait ce soir que la nuit ne se passerait pas sans de nouveaux désordres ; ces bruits n'avaient aucun fondement ; à l'heure où nous écrivons (une heure du matin) l'ordre n'a pas été troublé un seul instant depuis la chute du jour. La force armée a fait dix-huit prisonniers qui ont été conduits à la citadelle.

TOUBLES DE NANTES.

Le *National de l'Ouest* raconte que le résultat des élections avait excité un vif mécontentement dans la population ouvrière et motivé des rassemblements.

Vendredi soir, ces rassemblements étaient plus nombreux et moins cal-

Une foule s'est portée au presbytère de l'église Saint-Nicolas. Un homme a franchi le mur, d'autres sont entrés : toutes les vitres, tous les meubles de l'entresol ont été brisés ; les registres, les papiers et les livres qui se trouvaient dans un cabinet voisin du salon ont été déchirés. Dès qu'on a eu connaissance de ces coupables excès, un fort détachement de la garde nationale est parti de la Mairie, mais il est arrivé trop tard pour empêcher le mal, il n'a pu qu'opérer l'arrestation d'une douzaine d'individus qui ont été conduits au corps-de-garde de la place du Commerce.

Il a fallu qu'un piquet de gardes nationaux se tînt devant la demeure du citoyen Waldeck-Rousseau pour empêcher les excès dont son domicile paraissait menacé.

On a cherché à construire une barricade au bas de la rue Rubens au moyen de pavés qu'on décellait avec des baïonnettes ; tout près de là, rue Contrescarpe, on a tenté d'enfoncer la porte du magasin du citoyen Aubron, armurier, et cela sans doute avec le fer provenant de la grille de la cathédrale. Un détachement de la garde nationale a fait cesser ces désordres : huit individus ont été arrêtés et conduits au corps-de-garde.

TROUBLES A OUST (Dordogne).

On écrit de Saint-Girons au *Républicain de la Dordogne* :

De déplorables évènements viennent d'avoir lieu dans le canton d'Oust, à l'occasion de l'élection des représentants à l'Assemblée Constituante. Le délégué du pouvoir chargé de présider l'assemblée, avait déjà reçu les votes des électeurs de la commune d'Oust, et l'on s'occupait de recevoir ceux des habitants de Seix, lorsque plusieurs de ces derniers, après avoir maintes fois protesté contre ces opérations, ont fait irruption dans la salle, l'ont entièrement détruite, se sont emparés de l'urne électorale et l'ont emporté à Seix.

Le président de l'assemblée a été gravement maltraité, et ce n'est que par miracle qu'il a eu la vie sauve. On assure que l'exaspération était telle, qu'après avoir démoli la salle de l'assemblée, ils se sont portés en masse sur l'église pour en briser les vitres.

Des ordres ont été donnés pour que des troupes fussent immédiatement dirigées sur Oust ; une enquête a été ordonnée, et des mesures sont prises pour que les élections soient reprises le plus promptement possible.

— A Castel-Sarrasin, la salle du scrutin a été envahie par des habitants de la campagne qui avaient été renvoyés au lendemain pour voter. On annonce, dit *l'Emancipation de Toulouse*, que c'est le curé de Gandalou qui, mécontent d'être renvoyé au lendemain pour émettre son vote, a excité ses paroissiens à forcer la consigne pour pénétrer dans la salle du scrutin. Ce prêtre a été mis en état d'arrestation. On compte dix blessés et un mort.

AGITATION A LYON.

On lit dans le *Censeur*, sous le date du 30 avril :

Le résultat des élections pour le département du Rhône a produit hier une agitation très vive. A la Croix-Rousse, des rassemblements assez nombreux manifestaient hautement leur déplaisir de voir arriver à la Constituante des hommes tout à fait en dehors de leurs idées ; des cris violents contre certains candidats se sont fait entendre. A deux reprises et à la lueur des torches, une promenade nocturne ayant pour but de rassembler toutes les personnes mécontentes s'est effectuée. On se serait peut-être porté à quelque chose de plus grave, quand deux individus, dont un militaire, ont engagé la foule à ne se livrer à aucun acte, avant d'avoir rallié les campagnes induites en erreur, ont-ils dit, par des malveillants.

Le militaire a promis, autant que cela lui était possible, le concours de l'armée. Celui qui l'accompagnait et qui faisait partie d'une commission de vingt membres du club central démocratique, était chargé d'aller de suite auprès de M. le commissaire du gouvernement. Martin Bernard, afin de demander la destitution du général de division Gemeau, qui avait fait placarder un ordre du jour attaquant, disait-il, plusieurs sociétés. L'on dit que cette démarche doit se renouveler aujourd'hui. Le même homme a parlé au nom du club central d'un banquet fraternel à offrir jeudi prochain à l'armée. Ce banquet aurait lieu au Grand-Camp. »

***L'Union nationale* ajoute :**

A la Demi-Lune, une cinquantaine de *Voraces* ont fait une tentative sur un dépôt d'armes destinées à la garde mobile ; mais ils ont dû reculer devant la démonstration énergique du capitaine de la jeune garde, et les cinq caisses de fusils ont été ramenées à Lyon escortées par une compagnie de la garde mobile.

FAITS DIVERS.

On a procédé hier, dans les bâtiments de l'ancien couvent du Temple, à l'élection des colonel, lieutenant-colonel, porte-drapeau et capitaines d'état-major de la légion d'artillerie. Voici les résultats des scrutins : pour le grade de colonel, sur 1 029 votants, M. Guinard a obtenu 1 014 voix.

Pour le grade de lieutenant-colonel, sur 820 votants, M. Michel a obtenu 805 voix, M. Simon a été élu porte-drapeau à une assez grande majorité ; M. Courtoise, candidat au grade de capitaine d'état-major, a passé au premier scrutin, Il a dû être fait un second tour pour MM. Lombard et Picot, qui avaient, après M. Courtoise, obtenu le plus de suffrages. Les canonniers de la troisième batterie ont résolu de porter leurs voix sur M. Cotelle, qui, en qualité de directeur des logements militaires, a rendu de grands service à l'armée. Ce sera un excellent choix. La 19e batterie, à Bercy, a nommé aujourd'hui M. Pallier chef-d'escadron, et M. Guilloteau capitaine d'état-major.

— On lit dans le *Journal de Toulouse* du 28 :

« Abd-el-Kader n'est point parti hier ; dans la journée il a reçu de nombreuses visites. Tout le monde s'accorde à dire que l'ex-émir a une physionomie extrêmement intelligente et distinguée, et qu'il conserve dans sa position une grande dignité. Dans la plupart des réponses qu'il a faites, il n'a cessé de rappeler les conditions auxquelles il s'était livré aux Français.

» Abd-el-Kader a été très affable avec les dames et leur tendait galamment la main : il s'est plu à embrasser les enfants qu'on avait conduits près de lui. Un officier en garnison à Toulouse lui a dit qu'il possédait un cheval arabe qu'il avait monté ; Abd-el-Kader lui a recommandé de bien soigner ce cheval. La suite de l'émir était l'objet de la curiosité des visiteurs. Tous ces Arabes se tenaient gravement assis, les jambes croisées à la manière de nos tailleurs. L'émir a couché sur un matelas étendu par terre. Personne n'a été admis à voir ses femmes. Il s'est mis en route ce matin pour Pau. »

— Le club des républicains socialistes du 3e arrondissement va se reconstituer. Il a pour but l'enseignement des doctrines socialistes et la discussion de leur moyen d'application. Tous les citoyens qui désireraient prendre part aux travaux de ce club sont priés de se faire inscrire avant la fin de la semaine, chez le citoyen Bourreiff, miroitier, rue Neuve-Saint-Jean, 2. Aussitôt qu'un certain nombre d'inscriptions aura été recueilli, le club ouvrira ses séances, et un nouvel avis indiquera le jour, l'heure et le lieu de la réunion.

faire suivie entre les mains du destinataire le paquet contenant des esp.

Bourse du 1er mai 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	70 »»	70 75	69 50	70 75
— — fin courant	»» »»	70 71	70 »»	70 75
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	48 »»	48 75	47 50	47 50
— — fin courant	»» »»	48 25	47 50	[illegible] 75
Id. Emp. 1847 J. 22 déc. au Ct.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours [illegible]
4 0/0 J. »	» »» »»	O. V. de Par. » 1130 »»
Emp. 1848. au Ct	» » »»	C. hyp. » 100 »»
—— fin Ct	» » »»	— Gouin » »»»» »»
B. du Trés.	» 33 [illegible]	— Gabneron. » »»» »»

PRIMES.	fin cour.	fin proch.
5 p. 0/0	d. »» »» »» »» »» ——	»» »» »» »»
3 p. 0/0	d. »» »»» »» »»» »» ——	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à la fin du mois.	D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0	»» »» »» »/»	30 »» »» »/»
3 p. 0/0	»» »» »» »/»	22 50 »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES au Ct dr cours	»»» »/»	ROME Dr C. 56 »/» »»
Récép. Rotsch.	» 63 50	BELG. 5 1/2 » 20 »/»
Esp. Dette act.	» 26 1/2	— 4 1/2 » 52 »/»
— — pass.	» 4 7/8	— de 1840 » 66 1/8 »/»
— 3 p. 0/0.	» 18 »/»	— de 1842 » 67 »/» »/»
Dette intérieu.	» 15 »/»	— Banque » »»» »»
PORT. 5 0/0 1847	» 20 »/»	— de Em. 1844 » »»» »»
HOLL. 2 1/2	» 38 1/2	PIÉMONT » 660 »»
HAITI	» 296 »»	AUTRICHE » 378 »»

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
[illegible] Can. [illegible]	[illegible] »»
[illegible]	[illegible] »»
[illegible]	»»» »»
V. F. [illegible]	[illegible] »»
[illegible]	[illegible] »»
[illegible] nouv.	»»» »»
[illegible]	407 50
Paris [illegible]	[illegible] »»
— à Orléans	500 »»
— à Rouen	465 »»
R.-Havre	200 »»
Avignon	200 »»
Str. à Bâle	»» »»
Paris-Str.	384 25
Tours-Nan	335 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord.	343 75
Famp-Has.	»»» »»
Diep-Féc.	»»» »»
Boul. à Am	»»» »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	360 »»
Nord-Teste	»»» »»
[illegible]	340 »»
Lin Maberly	460 »»
F. de l'Av.	[illegible] »»
Union lin.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	»»» »»	Orléans à Vierzon	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	Bordeaux à Cette	»»» »»
Paris à Orléans	»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	Nord	»»» »»
— à Lyon	»»» »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulog. à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 56 à 57 ; mai et juin, 56 ; juillet et août, 59

Fécule et betterave, 48.

Narbonne, 41. — Béziers, 42. — Cette, 43-50 à 44. — Pézénas, 42.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 92 à 93 ; 4 mois d'été, 94 ; 4 derniers mois, 95 à 96.

Huile épurée, 99

Lille — Colza, 77 à 78.

Savon disponible, belle qualité, »»».

L'un des rédacteurs : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 2 mai.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Phèdre, l'Ecole des Femmes.
OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
ODÉON. — L'Ecole des Maris, Gastibelza.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (2e soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. —
GYMNASE — C'est encore du Bonheur, le Marchand, le Mauvais Sujet.
VAUDEVILLE. — Ah ! enfin !!! la Curée des Places, le Chevalier.
VARIÉTÉS. — Les Peureux, la Roue, le Pouvoir, la Fille terrible
THÉATRE MONTANSIER. — L'Académicien de Pontoise, le Voyage sentimental, Pauvre Aveugle, l'Impôt, l'Enfantillage.
PORTE-SAINT-MARTIN — Robert-Macaire, Fils mal gardé.
AMBIGU-COMIQUE — Quatre Sergents de La Rochelle, les 2 Révolutions.
GAITÉ. — La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS — Guillaume, Etudiants, 3 Roses, les Barricades, l'Ile.
FOLIES. — Représentation extraordinaire.
DÉLASSEMENTS. — A tout Péché miséricorde, la Dame de la Halle.
COMTE. — Augusta, pas grec, les 2 petits Savoyards, la brune Thérèse.
THÉATRE SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.) — Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Pays à surtaxe de poste...... ... — 14 — 7 — 4
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

On peut aussi adresser franco au Gérant un mandat sur la poste ou à vue sur Paris.
LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS.
Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

id. 3 fois en un mois... 20
id. 6 fois id. 15
RÉCLAMES (40 lettres environ). 1 f. »
id. 3 fois en un mois.
id. 6 fois id.
FAITS DE PUBLICITÉ...... 1 f.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

A partir de l'ouverture de l'Assemblée constituante, la *Démocratie pacifique* paraîtra dans le format du *Droit* et contiendra un tiers de rédaction de plus que par le passé.

Le nouveau prix d'abonnement est fixé ainsi :

Paris.	1 an : 30 f.;	6 mois : 15 f. 50 c.;	3 mois : 8 f.
Départements.	1 an : 40 f.;	6 mois : 21 f.;	3 mois : 11 f.
Pays à surtaxe de poste.	1 an : 56 f.;	6 mois : 27 f.;	3 mois : 15 f.

PARIS, 2 MAI.

Elections.

BOUCHES-DU-RHONE. — Voici les noms des représentants, avec le nombre des suffrages obtenus :

Barthélemy, 72 081. — Ollivier, 58 706. — Lamartine, 58 355. — Berryer, 44 169. — Sauvaire, 37 961. — Astouin, 37 528. — Laboulie, 33 051. — Lacordaire, 32 752. — Cormenin, 32 317. — Pascal, 30 581.

Ceux des candidats qui ont obtenu le plus de suffrages sont:

Dubosc, 28 774. — V. Hennequin, 28 705. — Gleize, 28 241. — Poujoulat, 28 199. — Reybaud, 27 018. — Couturat, 24 568. — Bonneval, 23 471. — Thiers, 22 042.

TARN, 9 représentants, — MM. d'Aragon, Charles, ancien député; Grisolard, négociant à Alby; Carayon-Latour, ancien député; Tonnac, capitaine du génie, Et. de Voisins, propriétaire à Lavaur; Mouton, le colonel Rey; Saint-Victor, Victor de Puységur, propriétaire.

M. Affre, nommé dans l'Aveyron, n'est pas l'archevêque de Paris, mais son frère, ancien sous-préfet à Espalion, et dernièrement avocat à Rhodez.

Des protestations se signent à Paris contre l'élection de M. Schmit, ex-maître des requêtes au conseil d'Etat, à qui l'on a attribué les bulletins portant *Schmit, ouvrier*.

Comment se fait-il que, sur la liste des candidats entre lesquels ont été répartis les votes de l'armée et de la garde nationale mobile, on en voit figurer qui n'ont obtenu que quelques centaines de voix, tandis que d'autres qui en ont eu plusieurs milliers se trouvent exclus? Le devoir du gouvernement provisoire est de faire publier intégralement cette liste, car l'armée a le droit de savoir quels sont les hommes qui ont trouvé le plus de sympathie dans ses rangs, et quels sont ceux qui auraient été élus, si elle eût été appelée seule à choisir ses représentants.

Une joie dangereuse.

Le résultat connu des élections a donné à certains journaux jusqu'ici très circonspects un ton rogue et provocateur. A entendre leurs cris de joie et de menace, à voir leur attitude hostile aux déshérités, on se croirait rentré en pleine monarchie bourgeoise. On ne parlait pas autrement en 1832 des émeutiers qui osaient traduire tout haut leurs défiances à l'endroit du roi des barricades. Il est évident que beaucoup entendent et espèrent reconstituer une république bourgeoise, sur le modèle de royauté bourgeoise établie il y a dix-huit ans.

Nous ne nous exagérons pas, pour notre part, la valeur de ces chants de triomphe. La minorité de l'Assemblée constituante fût-elle en semblables dispositions, que nous ne désespérerions pas encore. Il y a quelque chose de plus fort que les théories preconçues, c'est la pente des événements, ce sont les nécessités du moment. Quels que soient les hommes auxquels a été remis le mandat de constituer la République, la pression de l'opinion publique et des faits n'agira pas en vain sur eux, et tel qui sera venu de son département profondément hostile à la réforme sociale, en deviendra un des chauds partisans lorsqu'il aura pu envisager complètement la situation.

Ce qui manque à la plupart représentés et représentants, c'est la science. Des journaux réactionnaires s'abritent derrière le suffrage universel. Le suffrage universel est un principe; mais il est évident qu'il n'aura sa valeur complète, qu'il ne produira les fruits qu'on est en droit d'en attendre que du jour où il sera exercé en toute connaissance de cause; que du jour où il y aura dans les masses science suffisante pour apprécier les questions et les hommes.

Aujourd'hui, dans l'état d'ignorance où se trouvent la plupart des esprits, l'élection devait être au plus actif, au plus remuant. Dans un grand nombre de départements, les cultivateurs, les ouvriers de fabrique sont arrivés, curé, maire, chef d'industrie en tête, voter comme un seul homme pour les candidats honorés des sympathies du chef de file. Sur beaucoup de points, la confiance du public a été trompée par des parleurs habiles au détriment des penseurs, par des qualifications fausses, par des calomnies intéressées, par des loups revêtus de l'habit des bergers. Que les vrais démocrates, que les amis des classes sacrifiées se plaignent et s'inquiètent, il n'y a rien là d'illogique; ce n'est pas le peuple qui a prononcé cette fois par la voix du suffrage universel, ce sont les meneurs, dans la plupart des élections. Le peuple ne prononcera réellement que plus tard, lorsqu'il se sera instruit par tous les moyens que la République met à son service, et par l'exercice réitéré du droit d'élection qu'elle lui accorde. La nation sent qu'elle souffre; mais il y a loin de là à connaître et à pouvoir apprécier le remède qui la guérira.

L'argument tiré du résultat des élections ne prouve rien contre la réclamation des journaux démocratiques. Il s'agit beaucoup moins de savoir ce que, dans son ignorance, le peuple peut juger désirable, que de ce qui est désirable en effet, dans son intérêt, bien entendu. La discussion doit porter sur les doctrines et non pas sur les hommes.

L'attitude provocante de certains journaux, de certaines classes de la population, a produit son effet nécessaire : elle a exaspéré les esprits, elle a déterminé des provocations en sens opposé. A ce langage de la passion, les journaux démocratiques ont répondu par le langage de la passion, et cette inquiétude qu'on croyait dissipée reparaît plus vive dans les populations. Dans nombre de villes, le mécontentement s'est traduit par des violences, par des appels aux armes. Nous sommes encore, en écrivant ces lignes, sous la douloureuse impression des fusillades sanglantes de Rouen et d'Elbeuf. Qu'on le remarque bien, partout où des conflits graves se sont manifestés, partout où le sang a coulé, la bourgeoisie était restée complètement séparée du peuple malgré la Révolution républicaine. A Rouen, à Elbeuf, la bourgeoisie a laissé les ouvriers en dehors de la garde nationale; elle a reçu des armes, le peuple n'a pas été admis au partage. La presse de ces deux villes est restée profondément bourgeoise, à ce point que le mot *républicain* est lancé par elle à ses adversaires comme une injure, et que, dans ces cités manufacturières, on est suspect pour avoir laissé paraître ses sympathies pour le gouvernement établi, pour la République.

Et l'on s'étonne après cela qu'il se dresse des barricades dans les rues, que le déshérité charge le fusil qu'il a pu se procurer par hasard! Et l'on blâme le gouvernement de ne pas sévir avec plus de vigueur contre des hommes coupables sans doute d'en appeler aux armes quand ils pouvaient formuler régulièrement leurs vœux, mais dont l'irritation est si facilement explicable!

Nous voulons croire que ce ton provoquant n'est qu'une manifestation irréfléchie, et non pas une tactique pour renverser le gouvernement républicain. Mais qu'on y prenne garde, c'est la discorde civile, c'est la guerre sociale que sème cette parole imprudente. La légalité est pour les bourgeois, mais le droit est du côté de leurs adversaires. Leur intérêt, non moins que l'intérêt général et le sentiment de fraternité, leur impose la loi de la circonspection, le lendemain d'une révolution radicale, lorsque les fusils encore chauds de l'insurrection peuvent partir au premier mouvement.

Charles-Albert et l'Autriche.

« L'Italie agira par elle-même, » disait Charles-Albert, à l'époque où le gouvernement français s'alliait à l'Autriche. Soit, que l'Italie agisse par elle-même, mais qu'elle agisse! Voilà six semaines que les Autrichiens ont été chassés de Milan et de Venise, et les choses en sont toujours au même point, ou plutôt elles ont rétrogradé. Effrayée d'abord l'Autriche reprend courage. On lui a laissé le temps de réunir ses forces, de se relever du coup terrible que lui avait porté la révolution de Vienne; l'armée autrichienne est rentrée sous les lois de la discipline. Des villes ont été reprises. Udine est aux Autrichiens; ils ne sont pas sortis de Vérone. On assure que Venise offre de traiter avec son ennemie. Une grande bataille livrée deux jours après la victoire des Milanais eût tourné au profit de l'émancipation italienne et terminé la guerre. Aujourd'hui le succès d'une bataille est incertain, et une victoire ne suffirait probablement plus.

L'Italie a cru aux promesses de Charles-Albert, elle a oublié le passé du roi de Piémont, elle a oublié ses lois illibérales, ses cruelles hésitations; elle a oublié l'ambition qu'il avait eue de se faire saluer d'avance roi de l'Italie. Charles-Albert a en effet franchi la frontière, mais timidement, prudemment après avoir pris soin d'avertir l'Autriche qu'il agissait malgré lui et sous la pression de ses sujets qui l'auraient détrôné s'il ne leur eût donné cette satisfaction.

Arrivé en Lombardie, on pouvait croire qu'il allait pousser vigoureusement un ennemi démoralisé. Il n'en fait rien, il attend, il se contente de prendre un pont après une escarmouche, et ne se préoccupe que de sa candidature à la royauté de l'Italie septentrionale. Les Milanais semblent, après avoir secoué le joug d'une royauté, peu empressés de s'agenouiller devant une autre; ils regardent avec envie leurs frères de Venise qui se sont constitués en république. Dès lors Charles Albert se tient dans une inaction complète, laissant vaguer au hasard les corps de volontaires qui viennent s'offrir à lui, et que l'ennemi décime dans des rencontres meurtrières; il déclare qu'il ne prêtera pas son appui à la République de Venise, et le retirera à la Lombardie, si la Lombardie lui refuse la couronne de fer de ses vieux rois.

Les tergiversations de Charles-Albert cachent nécessairement un plan secret. Le roi de Piémont est d'accord avec l'Autriche; il lui abandonne la république de Venise à la condition d'obtenir la Lombardie. L'Autriche, menacée de tout perdre, a dû accepter avec empressement un traité qui lui rendrait une partie de ses possessions, et la sauverait du voisinage d'une république. Il n'y a pas d'autre explication possible de ce qui se passe aujourd'hui dans les plaines de la Lombardie et de la Vénétie. C'est une trahison indigne; mais l'histoire de Charles-Albert, l'histoire des royautés ne la rendent que trop vraisemblable.

Il importe que les Milanais, que les Vénitiens se tiennent sur leurs gardes. Une nation généreuse, qui vient de répandre pour l'indépendance tant de noble sang, ne saurait retomber dans la servitude. Un peuple que le réveil de la France a émancipé ne peut pas succomber, tandis que la France glorieuse organiserait égoïstement sa liberté. La France doit exiger l'émancipation de l'Italie autrichienne. Elle doit l'exiger de Charles-Albert et de l'Autriche. Elle en a le droit, car il y a solidarité entre les nations, car Venise a déjà fait appel à son intervention bienveillante, car il importe à sa sécurité et à la paix générale que les gouvernements qui l'entourent lui soient sympathiques; car les fils aînés arrivés les premiers doivent tendre la main à ceux qui les suivent et leur frayer la voie à l'indépendance et à la liberté.

Une intervention toute pacifique de la France suffirait peut-être encore. Si elle ne suffisait pas, que l'Italie nous fasse un appel, la France aura pour elle plus que des vœux, elle aura des soldats au besoin, et elle du moins ne se fera pas payer l'appui prêté à sa sœur opprimée.

Polémique socialiste.

Le *Représentant du Peuple* reproduit et s'efforce de réfuter une partie de l'article que nous avons publié hier sous le titre : *Les Socialistes conséquents et les Socialistes inconséquents*.

Ce journal, qui s'inspire des doctrines socialistes de M. Proudhon, dont il publie de temps à autre de remarquables articles, débute dans la polémique avec nous par l'escrime plutôt que par le combat.

Sa première objection porte sur la plus ou moins grave transformation que nous faisons subir au droit de propriété. Selon lui, nous ne sommes fondés à dire que notre théorie diffère essentiellement de celles qui tendent à faire table rase de la propriété individuelle, puisque nous réclamons, pour le plus grand avantage de la production, une exploitation collective; puisque nous enlevons à la propriété ses fâcheux caractères de monopole, d'abus, d'impuissance et de morcellement.

« Enlever à la propriété tous ces caractères, dit le *Représentant du Peuple*, c'est dénaturer, c'est détruire tout à fait la *propriété individuelle*, car la somme de ces abus est la propriété même; c'est abolir le droit de *domaine*, la jouissance de la possession et de la transmission héréditaires; c'est anéantir le droit d'user et d'abuser de son bien, de sa terre, de sa forêt et de son champ!

Et vous croyez conserver ainsi le droit de propriété individuelle? Mais vous êtes les destructeurs de cette propriété! »

On voit que ce qui distingue M. Proudhon et l'esprit de son journal, c'est l'absolutisme de la pensée, c'est l'outrance de la logique c'est l'art pour l'art du radicalisme.

Là où il ne voit plus l'ancien droit *uti et abuti*, le droit de laisser un domaine en friche, de le morceler, de le pulvériser, de l'épuiser sous les efforts d'une culture individuelle, isolée, inintelligente et pauvre, d'en accaparer tous les bénéfices ou de n'en laisser au travailleur qu'une part arbitraire et humiliante, M. Proudhon ne reconnaît pas la propriété.

La jouissance de la possession et de la transmission héréditaires ne se trouve plus pour lui dans l'âme du capitaliste dont la fortune se compose de rentes sur l'Etat, de titres, d'actions, d'argent, de billets de banque, et qui les lègue à son fils — Les chemins de fer, les canaux, les comptoirs commerciaux, les navires, les plus grandes manufactures, les théâtres, toutes les entreprises industrielles, n'appartiennent ainsi à personne! Ils perdent leur titre et leur valeur de propriété par la seule raison que ceux qui les ont fondés et qui croient les posséder ne peuvent individuellement en abuser, les anéantir, assumer sur leurs épaules toute la responsabilité de la gestion collective, et se trouvent réduits à la triste condition de percevoir périodiquement, sans soucis ni fatigues, les primes, dividendes, intérêts ou bénéfices!

L'argument paraît bizarre, mais il se comprend. M. Proudhon doit tenir beaucoup à ce qu'on entende généralement par propriété le droit de gaspillage et de destruction, le droit de monopoliser le sol, l'air, l'eau et le feu; car c'est un moyen intelligent de justifier et de propager son célèbre axiome : *La propriété, c'est le vol*. Tout récemment, le même penseur socialiste a démontré non moins péremptoirement que la propriété est morte; qu'elle n'a au fond d'autre valeur que celle que lui donnent la circulation des produits et les échanges, et que, par conséquent, dans la crise de crédit et de travail où nous sommes, elle n'existe déjà plus. Ceci simplifie la question.

Il suffit de mettre la logique à cheval sur une seule idée, puis de lâcher la bride et de piquer des deux, pour que, dans quelque sens que ce soit, on aille très vite, très bien et très loin. Seulement on prouve la force d'une seule idée et non celle de la vérité, et souvent on se casse le cou.

Le *Représentant du Peuple* va donc plus loin :

En outre, dit-il, comment la mise en action des titres de propriété facilitera-t-elle l'extension du droit d'appropriation?

Le titre de la propriété sera-t-il moins cher que la propriété même l'est maintenant?

Alors, il y aurait donc dépréciation de la valeur des propriétés actuelles: vous entamerez encore la *propriété*.

Le titre sera-t-il aussi cher?

Alors, à moins d'une AUGMENTATION INEXPLIQUÉE de la richesse publique, comment l'acquerrait-on *plus facilement qu'aujourd'hui*?

Est-ce qu'un extrait de mille francs, par exemple, est plus possible à acquérir pour le travailleur qu'une propriété de mille francs?

Il faut avoir mille francs pour toutes les deux; — voilà tout.

Vous ne faites que transporter la question de propriété du *sol au capital*.

Voilà certes des questions pressantes et vives; c'est une logique qui marche vite... Eh bien! elle n'arrive qu'à la contradiction et à l'aveuglement. Répondons sans nous presser :

La mise en action des titres de propriété facilitera l'extension de l'appropriation aux travailleurs, parce que les bénéfices de l'exploitation et de la plus-value, étant conventionnellement et proportionnellement partagés entre l'apport du capital et le concours du travail et du talent, permettront aux travailleurs de capitaliser leurs économies et de devenir actionnaires, propriétaires, au même titre que les propriétaires actuels.

Le titre de la propriété pourra, dans le mode actionnaire comme dans tous les modes et dans tous les temps, être variable selon les fluctuations du crédit et du nombre des transactions; il pourra décroître après certaines limites, mais il est certain que, par l'unité d'exploitation, par la grande culture, par l'association des intérêts,

[illegible] qu'une propriété de mille francs n'est acquise aujourd'hui par un travailleur exploité, isolé, ignorant et misérable.

Le *Représentant du Peuple* conclut ici que nous ne faisons que *transporter la propriété du sol au capital*; mais il oublie qu'il vient de démontrer plus haut que nous la supprimons réellement, que nous en faisons table rase. Il faudrait cependant que la logique ne servit pas à se démentir.

Plus loin, le *Représentant du Peuple* nous donne une troisième leçon de logique qui porte également à faux. Nous avons tort, selon lui, de traiter d'inconséquents les socialistes qui veulent évaluer la propriété actuelle de gré à gré avec les propriétaires, et la rembourser intégralement, capital, rentes, intérêts.

Ces socialistes, dit-il, sont beaucoup plus conséquents que vous. Ils suppriment tout à fait les inconvénients *présents* et les charges *futures* du droit de propriété en supprimant la chose, et personne n'aurait droit de se plaindre!

Nous ferons simplement remarquer que les socialistes que nous avons désignés n'entendent nullement payer les intérêts du capital en le remboursant, et que c'est précisément pour cela que nous les trouvons inconséquents.

En second lieu, nous repoussons leur doctrine, parce qu'en enlevant à l'homme, sous prétexte d'abus, le droit de s'approprier les fruits de son travail, le droit de posséder, d'accumuler et la joie de donner, ils violent les lois passionnelles de la nature; ils abolissent aveuglément ce qui doit au contraire s'étendre et se généraliser.

En outre, nous trouvons le *Représentant du Peuple* fort inconséquent lui-même d'approuver le remboursement en capital, rentes et intérêts, puisque ce serait encore transporter la propriété du *sol au capital*, chose qu'il nous a déclarée mauvaise ou absurde plus haut.

Il est vrai que ce journal ajoute que le système de remboursement intégral n'est pas précisément le sien.

Nous en avons, dit-il, un plus expéditif. Nous voulons, par une association progressive, absorber et annihiler la propriété sans la *prendre* et sans la *rembourser*.

C'est encore plus positif.

Cela vous étonne. — En effet, Fourier n'avait jamais prévu cela!

Et le *Représentant du Peuple* nous renvoie, pour l'exposé de ce système, à une brochure de M. Proudhon, dont nous avons eu le tort de ne pas parler.

Nous confessons ce tort et nous nous engageons à le réparer promptement. M. Proudhon et son journal nous paraissent, par la foi et le talent, devoir rendre trop de services à la cause sociale, pour que nous ne soyons pas heureux de discuter souvent avec eux.

Cent trente-neuf phalanstériens de Paris, y compris les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, ont réuni dans les bureaux de ce journal, en argenterie, bijoux, etc., etc., une valeur de huit mille quatre cents francs, destiné moitié à être offerte à la République en don patriotique, et moitié à subvenir aux besoins du journal. Vingt kilogrammes d'argenterie, formant moitié de la valeur totale, soit quatre mille deux cents francs, viennent d'être remis à la Commission des Dons patriotiques, au nom des souscripteurs.

ACTES OFFICIELS.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine;

Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir;

Qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : *Liberté, Egalité, Fraternité*;

Considérant que, si des mesures effectives ne suivaient pas de très près la proclamation déjà faite du principe de l'abolition, il en pourrait résulter dans les colonies les plus déplorables désordres,

Décrète :

Art. 1er. L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. A partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres seront absolument interdits.

Art. 2. Le système d'engagement à temps établi au Sénégal est supprimé.

Art. 3. Les gouverneurs ou commissaires-généraux de la République sont chargés d'appliquer l'ensemble des mesures propres à assurer la liberté à la Martinique, à la Guadeloupe et dépendances, à l'île de la Réunion, à la Guyane, au Sénégal et autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique, à l'île Mayotte et dépendances, et en Algérie.

Art. 4. Sont amnistiés les anciens esclaves condamnés à des peines afflictives ou correctionnelles pour des faits qui, imputés à des hommes libres, n'auraient point entraîné ce châtiment. Sont rappelés les individus déportés par mesure administrative.

Art. 5. L'assemblée nationale réglera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons.

Art. 6. Les colonies purifiées de la servitude et les possessions de l'Inde seront représentées à l'Assemblée nationale.

Art. 7. Le principe que le sol de la France affranchit l'esclave qui le touche est appliqué aux colonies et aux possessions de la République.

Art. 8. A l'avenir, même en pays étranger, il est interdit à tout Français de posséder, d'acheter ou de vendre des esclaves, et de participer, soit directement, soit indirectement, à tout trafic ou exploitation de ce genre. Toute infraction à ces dispositions entraînera la perte de la qualité de citoyen français.

Néanmoins les Français qui se trouveront atteints par ces prohibitions, au moment de la promulgation du présent décret, auront un délai de trois ans pour s'y conformer. Ceux qui deviendront possesseurs d'esclaves en pays étrangers, par héritage, don ou mariage, devront, sous la même peine, les affranchir ou les aliéner dans le même délai, à partir du jour où leur possession aura commencé.

Art. 9. Le ministre de la marine et des colonies, et le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en conseil de Gouvernement, le 27 avril 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

MM. Etienne Arago, A. Portalis et Landrin ont adressé au ministre de l'intérieur une lettre pour lui annoncer qu'ils renoncent à recevoir l'allocation attribuée par la loi aux membres de l'Assemblée nationale.

— M. Amandeau, conseiller à la cour royale de Poitiers, est nommé président de chambre à la même cour en remplacement de M. Liège d'Hiry; M. Munflastre, procureur de la République à La Rochelle, est nommé conseiller à la cour d'appel de Poitiers.

Sont nommés substituts près la cour d'appel de Riom : M. Bardy, procureur de la République à Aubusson; près la cour d'appel d'Aix, M. Padrix, avocat.

—

Par arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 22 avril 1848, le citoyen Filippi a été nommé inspecteur-général des haras nationaux.

—

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'enrichir l'enseignement professionnel d'une nouvelle branche scientifique bien importante au point de vue de l'art comme de l'industrie, en instituant au Conservatoire national des arts et métiers, par un arrêté du 28 avril dernier, une chaire spéciale de céramique. Le citoyen Ebelmen, administrateur de la manufacture nationale de Sèvres, est chargé de ce cours, qui ouvrira, chaque année, le 15 mai, pour finir au 1er août, et le professera gratuitement.

—

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, considérant le grand nombre d'inscriptions qui ont été prises depuis deux jours pour les examens de l'école d'administration et la demande de plusieurs personnes, a décidé que l'on continuerait à recevoir les inscriptions au ministère, jusqu'au 5 mai, jour irrévocablement fixé pour l'ouverture des examens.

—

Le *Moniteur* publie le chiffre officiel des candidats de la Seine qui n'ont pas été élus. Nous les reproduisons :

Moreau (de la Seine), 99 936 — Boissel, id., 93 642. — David d'Angers, 79 323. — Vellu, charpentier, 76 777. — Goudchaux, banquier, 68 004. — Pascal, typographe, 65 472. — Degousée, ingénieur civil, 65 352. — Deguerry, curé de Saint-Eustache, 64 495. — Barbès, 64 065. Lacordaire, dominicain, 62 333. — Savary, cordonnier, 61 487. — Courtais, 61 401. — Jouvencel (de la Seine), 60 728. — Hugo (Victor), 59 446. — Changarnier, général, 58 654. — Trelat, médecin, 57 785. — Martin Bernard, 53 216. — Raspail, 52 095. — Arago (Etienne), 52 016. — Say (Horace), 48 935. — Leroux (Pierre), 47 284. — Delestre, 47 144. Danguy, typographe, 46 924. — Alton-Shée (d'), 45 454. — Malarmé, monteur en bronze, 42 409. — Adam, cambreur, 41 535. — Champion, (Petit Manteau bleu), 40 829. — Drevet, mécanicien, 39 714. — Dupuis, serrurier, 39 644. — Montagne, tailleur de limes, 39 529. — Huber, corroyeur, 39 177. — Petit, général, 37 194. — Lavaux, négociant à La Villette, 36 909. — Bérard, tailleur, 36 400. — Redon, chapelier, 36 344. — Ney de la Moskowa, 35 790. — Sue (Eugène), 35 585. — Valerio, scieur de long, 35 550. — Charles, tailleur de pierre, 33 035. — Gauthier-Desmats, dessinateur, 32 194. — Ledreuille, abbé, 31 797. — Flotte, cuisinier, 31 517. — Cartigny, tisseur de laine, 31 529. — Guillaumon, cordonnier, 30 215. — Lebon (Napoléon), élève en médecine, 28 994. — Audry de Puyraveau, 28 835. — Considerant (Victor), 28 673. — Chevassus, tourneur d'or, 28 568. — Lagarde, horloger, 28 176. — Thomas (Emile), 28 166. — Dupetit-Thouars, 26 880. — Bayard, imprimeur à Saint-Denis, 26 822. — Larochejaquelein, 25 684. — Lagrange, de Lyon, 25 570. — Leroy, bijoutier, 25 295. — Vidal, économiste, 24 868. — Girardin (Emile), 24 340. — Grivaud, peintre en décors, 23 462. — Thore, écrivain, 23 024. — Lamoricière, 21 045. — Cabet, 20 616. — Sobrier, 20 403. — Deplanque, 19 817. — Delmas, 17 456. — Thayer (Amédée), propriétaire, 17 318. — Michelet, professeur, 16 523. — Durant Saint-Amand, 15 906. — Weill, écrivain, 14 739. — Thomas (Charles), 14 692. — Chambellan, avocat, 13 018. — Martelet, adjoint, 12 661. — Halevy, musicien, 12 636. — Thierry, médecin, 12 293. — Launette, ébéniste, 11 777. — Melun, 11 636. — Favre (Jules), secrétaire du ministre de l'intérieur, 11 396. — Restout, 10 727. — Pompée, instituteur communal, 10 716. — Gaillardin, 10 294. — Delair (ébéniste), 9 273. — Thomas (Clément), 7 076. — Reyneau, de Sceaux, 6 225. — Rigiet, adjoint, 5 486.

Révolution européenne.

Les républicains allemands ne se découragent pas. Nous trouvons dans les journaux de Strasbourg le manifeste suivant :

Des bataillons de mercenaires ont neutralisé pour un moment dans le pays de Bade les armes des républicains allemands. Accourus de diverses contrées à la voix menteuse des tyrans, ces barbares ont marqué leur passage par les actes d'une perfidie révoltante et d'une sanglante cruauté; ils sont parvenus à imposer de nouveau pour quelque temps au peuple le joug odieux du gouvernement monarchique.

Il s'agit aujourd'hui de se préparer avec la plus grande énergie à une nouvelle lutte, et surtout d'organiser un plan qui assure au parti républicain de l'Allemagne des résultats plus heureux que ne l'a fait un soulèvement qu'il était aussi impossible de préparer que d'empêcher.

Dans ce but les soussignés ont formé avec les citoyens Becker, Bruhe et Lommel un comité central provisoire, dont le siége est à Strasbourg, et qui a pour mission de concentrer tous les efforts isolés, toutes les forces disséminées pour leur imprimer une même direction.

Nous nous réservons de nous prononcer plus explicitement sur nos vues ultérieures, et particulièrement d'éclairer l'opinion publique trompée sur la véritable situation des choses; nous publions le présent avis, avec l'invitation à tous les amis de la liberté des peuples de nous adresser tous les renseignements et tous les secours qui pourront hâter le triomphe de notre cause.

Nous espérons que l'échec de leur première tentative ne sera, pour les républicains allemands, qu'un puissant motif de redoubler leurs efforts, et que la sympathie pour leur juste cause se manifestera d'une manière éclatante.

Tous les journaux républicains sont invités à reproduire le présent appel.

Strasbourg, 29 avril 1848. STRUVE, HEINZEN.

On écrit de Schopfheim, 27 avril, à la *Gazette de Carlsruhe* :

Un combat a eu lieu près de Dassembach entre les troupes wurtembergeoises et une colonne de 8 à 900 ouvriers allemands arrivée de France, sous le commandement de Herwegh; la victoire est restée aux wurtembergeois. 25 insurgés ont été tués et 200 faits prisonniers. On leur a pris beaucoup d'armes et un magnifique drapeau. Parmi les morts se trouve le lieutenant R. Scheinmelspfeaneg, Herwegh, sa femme, Bornsted et Bornstein sont en fuite. Les passages du Rhin sont garnis de troupes, de sorte que les fuyards ne pourront pas s'échapper.

[illegible] pas; la *Gazette de Prusse* n'a pas trouvé de compositeurs.

On m'assure que les typographes demandent à recevoir 5 thalers (18 fr. 75) par semaine, au lieu de 2 thalers 20 gr. à 4 thalers (10 à 15 fr), taux de leur salaire actuel.

Depuis quinze jours les ouvriers bottiers et tailleurs ne travaillent pas.

Parmi les sociétés politique de Berlin, le club constitutionnel s'était résigné jusqu'ici à ne pas agir directement sur la foule. Il se contentait de remuer des questions purement politiques et se méfiait du socialisme. Entraîné par l'exemple, il a résolu de tenir un meeting à son tour. Il en a convoqué un pour demain, samedi, à six heures du soir, à la place des exercices militaires, hors la porte de Schœnhaus. Pour la première fois ces messieurs vont se trouver en face du peuple habitué à l'énergie radicale. Cette rencontre ne peut manquer d'avoir son intérêt.

Les radicaux, de leur côté, quelque découragés qu'ils puissent être en ce moment, ne sont pas d'humeur à se laisser enlever par les *constitutionnels* la direction des meetings et les sympathies populaires. Ils annoncent de leur côté et, si je ne me trompe, à la même heure, une réunion électorale sous les Zelten.

Les plaintes les plus vives nous parviennent chaque jour de la part des émigrés polonais qui se trouvent en Prusse et dans les provinces prussiennes.

On écrit d'Ostrowo, 26 avril, à la *Gazette de Breslau* :

Ce matin, à une heure, trois compagnies et un détachement de 25 cuirassiers sont partis pour Raschkow dans le but d'attaquer les insurgés. Une demi-compagnie est restée ici pour garder la ville. A une certaine distance de Raschkow, les troupes ont rencontré des hommes armés de faux et d'autres insurgés qui ont fait feu sur les étrangers, mais inutilement. Les insurgés ont perdu 50 à 60 hommes; ils ont eu 10 hommes blessés. De notre côté, il y a eu 2 morts et 5 blessés. La landhwer silésienne s'est battue avec le plus grand courage. A Raschkow, deux hommes de la landhwer ont été empoisonnés. Les dernières nouvelles de Plexen annoncent l'arrivée des insurgés de Raschkow. Le tocsin a sonné pendant trois heures. On a fait des barricades. Deux gentilshommes sont partis pour Posen. Ils inviteront le général Colomb à rappeler les troupes. Dans tous les villages, le clergé prêche l'armement et la mort aux Allemands. Partout on s'arme, et les troupes auront beaucoup de peine à se rendre maîtresses du mouvement.

On nous écrit de Berlin, 29 avril :

Cracovie est bombardée. Le lundi, 24 avril, la garde nationale formée à Cracovie demanda les armes qui lui étaient promises depuis longtemps. Dans cette garde nationale étaient compris tous les émigrés, qui avaient été tous, sans exception, depuis leur arrivée en Allemagne, dirigés vers Cracovie par les divers gouvernements.

Le mercredi 26, tous se rassemblent dans une sorte de Champ-de-Mars, près la ville. Le général autrichien Castiglione devait, dans cet endroit, leur donner des armes et les passer en revue. Astuce autrichienne! Pendant que tous les hommes valides quittaient ainsi la ville, les troupes autrichiennes occupent les rues, les places, braquent les canons, etc. La garde nationale l'apprend; elle n'a point d'armes; elle rentre dans la ville; les barricades se forment; imaginez quelle lutte, sans armes! Les Autrichiens pourtant ont été forcés de se réfugier dans la citadelle; de là ils ont bombardé la ville pendant *quatre* heures. Enfin, le général Castiglione a fait dire aux émigrés que, s'ils ne quittaient la ville, elle serait réduite en cendres. Les émigrés, impuissants sans armes, ont quitté la ville; ils errent aujourd'hui sur toutes les frontières. Que deviennent-ils?

Voici la guerre declarée.

Cette nouvelle est arrivée aujourd'hui à un Polonais que nous voyons tous les jours, et qui n'avait pas encore quitté Berlin, d'après une lettre reçue de Varsovie.

Quant au duché de Posen, vous savez sans doute que dix-sept districts sur vingt-cinq ont été réunis à la Confédération germanique, y compris Posen et que le reste va, sous le bon plaisir de l'infâme gouvernement de Berlin, être organisé à la polonaise, le roi de Prusse restant grand-duc.

Quant à Varsovie, la situation y est horrible, les Russes y sont innombrables, la mèche est allumée sur toutes les places. Rien n'entre en Russie et rien n'en sort : il n'y a que *quatre* négociants qui aient droit de faire entrer et sortir quelque chose, eux seuls peuvent faire le commerce; l'un d'eux avait obtenu à grand'peine de venir à Berlin pour ses affaires. Aujourd'hui, il ne peut plus rentrer, et c'est de sa propre bouche que nous tenons tous ces détails.

Sans doute que les journaux de Paris ne sauront tout cela qu'à travers les journaux allemands, les plus partiaux du monde. Du reste, aujourd'hui même on organise à Berlin des corps de volontaires contre la Pologne; ils doivent partir mardi, et l'on fait pour eux, dans les rues, des quêtes très productives.

Une lettre de Cracovie, du 26, adressée à la *Gazette de Breslau*, contient les détails suivants :

Aujourd'hui, des soldats autrichiens ont pénétré dans les ateliers du maréchal ferrant Muller, revenu de France, et ont voulu les piques et les faux qui s'y trouvaient. Mais ils furent attaqués par les habitants qui leur enlevèrent une partie de ces armes. Quelques personnes ont péri dans cette escarmouche. Le canon d'alarme s'est fait entendre au château; la garde nationale est arrivée sur la place du marché où se trouvaient déjà beaucoup de troupes qui, pendant une heure, firent feu sur la multitude presque sans armes; mais celle-ci resta maîtresse du terrain et les troupes se retirèrent au château d'où elles lancèrent plusieurs fusées sur la ville. En quelques minutes, de nombreuses barricades furent élevées dans les rues qui conduisent au Reng.

Un armistice d'une heure et demie fut conclu, pendant lequel le général Castiglione qui avait été blessé fit agréer la proposition d'éloigner les émigrants non Cracoviens. Ceux-ci consentirent à partir pour épargner à la ville les horreurs d'un bombardement. Ces malheureux veulent se rendre d'abord en Prusse, mais ils ne savent où ils iront plus tard.

On écrit de Pesth (Hongrie), 20 avril :

Hier il y a eu un grand tumulte que l'on n'a pu étouffer que par l'intervention de la garde nationale et de la garnison. Il s'agissait d'un mouvement contre les israélites; mais beaucoup de chrétiens riches n'ont pas été ménagés. Le peuple avait été excité par des agitateurs communistes, à la suite d'un conflit entre les maîtres et les ouvriers. Ceux-ci demandaient le renvoi des israélites, l'attaque a eu lieu; mais la troupe et la garde nationale firent évacuer les rues, et l'ordre se trouva rétabli.

Le gouvernement provisoire de la Lombardie a publié les bulletins suivants :

Milan, 25 avril. — Le général Durando, qui commande les troupes romaines, a reçu l'ordre d'aller, avec sa division, protéger le Frioul, menacé par une invasion des Autrichiens. 2 000 hommes de troupes tos-

continuer la résistance, même au moment de la capitulation, et elle aurait probablement triomphé. Les forces ennemies étaient peu nombreuses. Il résulte de ces nouvelles que le corps d'armée du général Nugent fait tous ses efforts pour tenter de se réunir à celui de Radetzki. Le général Durando s'est mis d'accord avec l'armée piémontaise dont les troupes pontificales forment l'aile droite. Il paraît difficile que le général Nugent arrive à Vicence sans en être venu aux mains avec le général Durando; et Radetzki ne peut pas aller au devant de Nugent sans s'exposer à être attaqué de flanc par toute l'armée italienne.

—Des lettres de Vicence parlent d'une victoire remportée par le général Zarchi sur l'avant-garde des troupes de renfort autrichiennes. Le général Durando, qui commande les troupes romaines, a reçu l'ordre d'aller avec sa division protéger le Frioul menacé par une invasion des Autrichiens. 2 000 hommes de troupes toscanes et de la cavalerie, 4 400 soldats de Parme et 700 Napolitains ont traversé le Pô à Casal Maggiore se dirigeant vers le corps de Charles-Albert. Le corps d'armée du général Nugent fait tous ses efforts pour tenter de se réunir à celui de Radetzki. Le général Durando s'est mis d'accord avec l'armée piémontaise, dont les troupes pontificales forment l'aile droite.

Des lettres écrites du quartier général du roi de Sardaigne à Volta, à la date du 25, assurent que toutes les dispositions sont prises pour attaquer le 25 Peschiera et Mantoue.

On lit dans le *Sun*, 1er mai :

Assemblée nationale des chartistes. — Ce matin, à neuf heures, 50 des délégués de la convention nationale se sont réunis dans l'institution littéraire et scientifique de St-John-Street. Sur la motion de M. Mac-Donald, il a été décidé que l'assemblée prendrait le nom d'assemblée nationale des délégués représentant principalement les classes ouvrières d'Angleterre, d'Ecosse et du pays de Galles, élus dans des assemblées publiques régulièrement convoquées et par l'épreuve des mains.

L'objet de l'assemblée est d'examiner et de discuter les griefs du peuple, et de présenter des pétitions à la reine pour la prier de renvoyer ses ministres et d'appeler dans ses conseils des hommes qui adopteront la charte du peuple comme moyen de lui assurer ses droits et de prévenir le retour des abus.

L'assemblée se réunira à neuf heures du matin, siégera jusqu'à une heure et demie et s'ajournera jusqu'à deux heures et demie pour reprendre et continuer sa séance jusqu'à cinq heures. M. Kidd a élevé quelques objections sur la légalité de l'assemblée ; mais elles ont été écartées, et la résolution adoptée. Le comité s'est ajourné à une heure.

On lit dans une lettre de Constantinople :

C'est toujours sur la situation des provinces danubiennes que se concentre l'attention du divan et de la diplomatie. Car la Porte les possède en commun avec la Russie, et un mouvement dans ces provinces pourrait dès lors entraîner de graves complications. Jusqu'à présent la Servie est tranquille. Le pacha de Belgrade, Méhémet-Pacha, répond par une confiance entière au bon esprit dont la population paraît être animée. Les partisans de Miloch, l'ancien prince de Servie, avaient voulu répandre le bruit que les canons de la forteresse étaient chargés et toujours prêts à faire feu sur la ville, et les soldats consignés. Méhémet-Pacha a fait justice de cette calomnie, en retirant les canons et en recommandant aux soldats de la garnison, ou de se promener sans armes dans les rues de la ville.

L'effervescence qu'on signalait en Valachie s'est calmée. Par contre, quelques troubles ont eu lieu en Moldavie ; à Yassy on a fait un assez grand nombre d'arrestations parmi les principaux Boyards de l'opposition. Nous doutons que cette mesure soit de nature à calmer les esprits. Si, comme on le dit, les paysans réclament l'abolition de la corvée, et les ouvriers l'augmentation du prix de la journée de travail, l'arrestation de quelques nobles n'empêchera pas un pareil mouvement de se propager.

La même activité continue à régner dans les états-majors et à l'arsenal. La Porte a acheté 30 ou 40 mille fusils qui se trouvaient sur la place. Presque tous les jours les troupes de la garnison font la manœuvre et l'exercice à feu.

On écrit d'Alexandrie :

A la suite de plusieurs délibérations du conseil d'état, l'ordre a été donné pour la mise sur pied d'une armée de 50 mille hommes, qui sera divisée en trois corps. S. A. Ibrahim-Pacha est partie le 15 courant pour l'intérieur, afin de travailler à l'organisation de cette armée. Tous les régiments qui sont occupés dans les travaux du barrage, devront la rejoindre, au nombre d'environ 10 mille hommes. Ainsi, la construction du barrage, par suite de cette diminution de bras, ne pourrait plus se poursuivre avec la même activité. S. A. Ibrahim est animée du désir de voir s'accomplir une œuvre dont lui-même a partagé l'idée avec son père, mais dans les circonstances graves qui agitent en ce moment l'Europe, il se voit obligé de ralentir les travaux, pour se mettre en mesure de parer à tout événement.

On lit dans le *Messager du Tyrol* :

Kufstein, 2 avril. Hier, à trois heures après midi, les dix prisonniers politiques polonais qui étaient détenus dans cette forteresse ont été mis en liberté, en vertu du décret d'amnistie publié par l'empereur. La première chose qu'ils firent après leur libération, fut de se rendre à l'église pour y offrir à Dieu leurs actions de grâce. Là, en présence de la grande majorité des habitants de la ville de Kufstein, *tous* émus de joie, l'hymne nationale a été chantée, et l'aumônier de la garnison donna aux graciés la bénédiction du Saint-Sacrement.

Les dix prisonniers libérés sont :

Le colonel Joseph Zalwoski, Biatkowski, Cienglewiez, Kenpinski, Mulkewski, Jeropiewnicki, Marynowski, Stadnicki, l'abbé Kmielwicz, Gierza.

Le sénat américain a adopté une adresse de félicitations à la République française, à l'occasion des derniers événemens.

Départements.

TROUBLES DE ROUEN.

On lit dans le *Journal de Rouen* de ce matin :

La situation continue de s'améliorer sous le rapport de la tranquillité des rues. Mais le calme des rues, on le comprend, n'a pu encore passer dans les esprits.

L'instruction judiciaire poursuit son cours, tant pour les évènements d'Elbeuf que pour ceux de Rouen.

Hier une escorte de la garde nationale d'Elbeuf a conduit dans les prisons de notre ville une vingtaine d'accusés, dont l'écrou a été décidé par les magistrats instructeurs délégués par la cour. On a aussi arrêté Bertrand Espeuy et l'un des frères Limet ; mais on n'a pas encore décidé leur transfert à Rouen.

qui sont, pour ainsi dire, prisonniers, et la terreur étant organisée à Rouen, j'ai dû venir à Paris demander cette justice. Plusieurs citoyens, et entre autres, l'adjoint provisoire, E. Lenormand, m'y ont rejoint.

Quant à mon frère Hippolyte Limet, conseiller municipal comme moi, il n'est pas parti ; il a été arrêté dimanche matin par quelques gardes nationaux, sans ordre et sans mandat. L'enquête que nous réclamons prouvera qu'il n'y avait pas de meneurs dans l'émeute, et que les provocations ne sont pas venues de la part des ouvriers, dont le calme et la modération ont fait contraste avec la fureur aveugle de certains gardes nationaux.

Salut et fraternité !

FÉLIX LIMET,
Conseiller municipal à Elbeuf, rédacteur de la Sentinelle républicaine.

TROUBLES DE LIMOGES.

La municipalité provisoire nommée par les ouvriers de Limoges continue à fonctionner. Le colonel de la garde nationale s'est joint aux ouvriers. Le substitut du procureur-général s'est fait secrétaire de la nouvelle administration.

La *Gazette de France* dit ce soir que M. Pierre Leroux serait arrivé à Paris pour informer le ministre de l'intérieur de la situation des choses à Limoges.

TROUBLES A VILLENEUVE-D'AVEYRON.

On lit dans l'*Echo de l'Aveyron* :

De graves désordres ont éclaté à Villeneuve-d'Aveyron à l'occasion des élections.

Quelques individus étrangers au canton s'étant introduits dans l'enceinte des opérations électorales, le président de l'assemblée aurait ordonné que ces individus fussent expulsés. Aussitôt ceux-ci, ou l'un de ceux-ci se serait rendu près des habitants d'une commune voisine, et, sous le prétexte que l'on pratiquait des fraudes dans l'opération électorale, il les aurait conduits tumultueusement sur les lieux. Là le scrutin a été saisi violemment, le bureau dispersé et les billets brûlés. Après ces premiers désordres, les mutins, enhardis par leurs premiers succès, se sont livrés au pillage ; une ou deux maisons ont été envahies et dévastées.

Les habitants de Villeneuve se sont aussitôt réunis et armés pour repousser cette invasion, et l'on assure que plusieurs des assaillants, refoulés hors du territoire, sont restés sur le champ de bataille.

TROUBLES A NIMES.

Les catholiques et les protestants de Nîmes en sont venus à une collision. On lit dans le *Courrier du Gard* du 28 avril :

Hier, dans l'après midi, des troubles d'une gravité déplorable ont éclaté à Nîmes. Ce désordre a commencé par des manifestations de joie qui ont eu lieu sur les boulevards et surtout sur la place de la Bouquerie. Une farandole, composée en grande partie d'enfants et de femmes, mais conduite par un certain nombre d'hommes, dont deux portaient des drapeaux, a cherché à arriver jusqu'au pont de la Bouquerie en agitant ces drapeaux et chantant la *Marseillaise*. Un groupe assez nombreux, qui stationnait sur le pont, a vu dans ces manifestations une bravade préméditée, et les citoyens qui le composaient se sont portés au devant de la farandole, armés de bâtons et quelques-uns même de fusils. Des coups de pierre ont été échangés ; le groupe de la Bouquerie a poursuivi la farandole, et plusieurs détonations se sont fait entendre. On assure que ces coups de feu ont été tirés par ceux qui poursuivaient la farandole et que plusieurs de ceux qui la composaient ont été plus ou moins grièvement blessés. On dit même qu'une ou deux personnes, dont l'une serait un enfant, aurait succombé.

Hier, à neuf heures du soir, une proclamation faite aux flambeaux a mis la ville de Nîmes en état de siége. M. le général de brigade Lucie est chargé de l'exécution de cette mesure rigoureuse, mais nécessaire.

MARSEILLE.

Nous lisons dans le *Sémaphore de Marseille* du 29 avril :

La nuit dernière a été, à ce qu'il paraît, pour Marseille pleine d'alarmes et de dangers. On parle d'une tentative de subversion, dont il est encore impossible d'apprécier d'une manière certaine le but et la portée. Par mesure de précaution, un bataillon de la garde nationale avait été convoqué, et dès l'entrée de la nuit occupant, avec de la troupe de ligne, les principales places d'armes. A une heure avancée de la soirée, on apprit qu'un conciliabule armé se tenait dans le club de la Montagne. Déjà des patrouilles avaient arrêté sur divers points plusieurs individus porteurs de fusils chargés ; n'ayant pu répondre au mot d'ordre, ces hommes isolés, ou allant par petites bandes, avaient été désarmés et conduits à l'état-major de la garde nationale. L'interrogatoire qu'on leur fit subir détermina aussitôt l'emploi de mesures vigoureuses. M. le général Ménard Saint-Martin réunit trois compagnies de la milice citoyenne, un détachement de la troupe de ligne, et se dirigea, à leur tête, vers le chemin de la Madeleine.

Le club fut cerné ; la force armée s'introduisit brusquement dans le local et appréhenda au corps seize individus qui ne s'attendaient guère à pareille visite. Cette expédition, si rapidement exécutée, avait lieu à quatre heures du matin. Ces hommes, tous vêtus, étaient couchés sur des bancs ou sur des lits ; quelques-uns dormaient avec leurs fusils chargés à côté d'eux ; d'autres, qui étaient éveillés, avaient saisi leurs armes en se voyant investis, mais aucun d'eux ne paraît avoir conçu un moment la pensée de faire résistance. On a trouvé dans le lieu même de leur réunion un assez grand nombre de fusils, des caisses de munitions ainsi que des torches. Dans le même temps, des gardes nationaux opéraient dans les environs de la maison quelques arrestations.

Environ trente arrestations ont été opérées, soit pendant la nuit, soit dans la matinée d'hier. Les prévenus ont été emprisonnés au fort Saint-Nicolas. La justice informe avec activité.

FAITS DIVERS.

Le chargé d'affaires de Portugal est venu annoncer aujourd'hui au ministre des affaires étrangères que sa cour l'autorisait à établir avec la République française les rapports officiels sur le pied le plus amical.

— Charles-Albert vient d'amnistier tous les individus compromis dans l'affaire de Chambéry.

— On lit dans l'*Indicateur de Bordeaux* du 29 avril :

« La fusion de la banque de Bordeaux avec la banque de France a été décidée avant-hier dans une réunion générale des actionnaires spécialement convoqués. »

— La ville de Toulouse prépare une fête civique en l'honneur des soldats de sa garnison qui vont partir pour l'armée des Alpes.

— Le cours de M. E. Legouvé, sur le rôle social des femmes, recommencera samedi 6 mai, à 3 heures, et continuera les samedis suivants.

— Nous recevons des cantons de Thiron et de Laloupe, et notamment d'une des communes de ce dernier canton, des plaintes sur la manière dont les dépouillements des scrutins auraient été faits et sur des abus qui auraient été commis par certaines influences. On nous parle même

Exposé général (suite).
(Deuxième partie.)

Nous n'avions pas seulement à pourvoir aux nécessités de la situation présente, nous avions à rassembler des matériaux pour l'avenir. Aussi avons-nous médité sérieusement et discuté avec le plus grand soin, dans le plus grand détail, la plupart des questions d'où dépend le salut du peuple, et par là nous entendons le salut de la société tout entière ; car nous ne saurions trop le répéter, les intérêts sont solidaires, et, s'ils se sont venus à se considérer comme ennemis, cela tient uniquement au défaut d'étude et à un ordre social vicieux. Ceux qui aujourd'hui nous combattent avec un emportement si peu réfléchi ne savent pas jusqu'à quel point nos idées so t faites pour les rassurer et les protéger.

N'importe ! le jour viendra où les plus aveugles nous rendront justice : notre conscience nous en répond, et cela nous suffit.

Le secrétaire général de la commission de gouvernement pour les travailleurs, M. François Vidal, et M. Pecqueur, ont été chargés de résumer les principaux résultats de nos délibérations intérieures.

Voici l'ensemble des idées que nous avons cru devoir vous soumettre :

A l'ancienne féodalité territoriale et militaire a succédé, en ces derniers temps, une féodalité financière, industrielle et commerciale, qu'il s'agit aujourd'hui de détruire au nom de la solidarité humaine, c'est-à-dire au profit de tous, de tous sans exception.

Par la volonté de Dieu, une nouvelle et plus haute conception du droit est née du mouvement caché des siècles. Les sentiments et les idées ont changé dans les âmes et dans les esprits : les mœurs et les institutions tendent nécessairement à changer dans les sociétés modernes. Les monstrueux résultats du *laissez faire* ont achevé de le discréditer sans retour. L'édifice économique du passé craque de toutes parts, miné dans ses fondements ; et la société, telle que l'ont faite la concurrence et l'isolement, est devenue presque impossible. L'industrie, le commerce, tout le travail national, toute l'activité du monde européen, se trouvent livrés à un désordre radical et permanent, à des crises périodiques, à une imprévoyance absolue. L'insuffisance et le désordre sont partout ; l'arène du mercantilisme est couverte de blessés et de morts. Une forte portion du peuple subit un sort lamentable ; un travail incessant l'exténue, l'atrophie, la déprime, la moissonne, grâce à ce régime économique aujourd'hui tant vanté. Faute de travail, il en est qui vivent plongés dans une misère héréditaire de chaque heure ; il en est d'autres qui, par la douleur et des privations, succombent à toutes les suggestions du désespoir.

Mais voici le moment venu de compter avec la misère, d'aviser aux mesures réparatrices. Sur l'étendard sacré autour duquel se groupe le peuple, on a écrit trois mots qu'aucune main désormais n'effacera ; car la réalisation de cette devise est amenée par le cours indomptable des choses : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

Or, deux grandes formes ou combinaisons semblent destinées à envelopper en quelque sorte les nouveaux rapports civils et sociaux, deux grandes idées, corollaires obligés des sentiments d'égalité et de fraternité, seules puissance aujourd'hui de réédifier et d'enrichir : d'une part, l'*association*, principe de toute force et de toute économie ; d'autre part, l'*intervention désintéressée de l'Etat*, principe de tout ordre, de toute justice distributive et de toute unité.

Nous avons assez dit devant vous quels bienfaits l'association porte dans ses flancs ; ces bienfaits légitiment son avènement, que nous annonçons. Quant à l'Etat, il est clair que, s'il a une fonction sociale, c'est d'intervenir en protecteur pacifique partout où il y a des droits à équilibrer, des intérêts à garantir ; c'est de placer tous les citoyens dans des conditions égales de développement moral, intellectuel et physique. Voilà sa loi. Et il ne peut l'accomplir, cette loi, qu'en se réservant le droit de distribuer le crédit, de fournir des instruments de travail à ceux qui en manquent, de manière à rendre accessibles à tous les sources vives de la richesse. Otez cette attribution économique, toute de prévoyance, à l'Etat, — nous entendons l'Etat démocratiquement constitué, et l'organisation du travail est un mensonge, — et le remède aux maux intolérables du peuple est impossible à toujours.

Mais ces principes n'auront de vertu qu'à la condition de s'appliquer à chaque sphère de l'activité sociale, chaque ordre de travaux et d'intérêts. Si un vaste ensemble de mesures et de combinaisons, conçues dans cet esprit d'unité, ne vient point transformer parallèlement et progressivement l'agriculture, l'industrie et le commerce, si le législateur et l'économiste, dans leurs vues d'avenir ne donnent pas une égale attention à la production, à la répartition, à la consommation des richesses, et n'en harmonisent pas tout à la fois le mode et les lois ; s'ils négligent d'introduire la solidarité et la réciprocité entre les travaux et entre les personnes, tout est compromis et périclite, parce que tout est soumis de nouveau à la contradiction, au double emploi, à l'antipathie et à la guerre.

Déjà, après avoir montré par quels motifs nous avions été amenés à prononcer la déchéance d'un *laissez faire* liberticide, à substituer à l'antagonisme, à l'isolement, le principe de l'union et de la solidarité, nous avons esquissé devant vous le plan de l'organisation du travail dans les ateliers de l'industrie manufacturière, et nous avons même antérieurement indiqué comment, par la construction de quelques vastes édifices, c'est-à-dire par une simple disposition architectonique intelligente, il serait possible de réaliser une grande économie dans la consommation des familles ouvrières, sans troubler aucun intérêt.

Mais il faut aller au-delà : il n'est jamais entré dans notre pensée de circonscrire à d'aussi minces proportions le problème complexe de l'organisation du travail.

La concurrence, en effet, le gaspillage, la confusion et le désordre, ne sont-ils point partout : à la campagne comme à la ville, dans la ferme et la boutique aussi bien que dans la manufacture ? Ne pèsent-ils point sur tous les âges et tous les sexes ; sur les femmes et les enfants tout autant que sur les hommes et les adultes ? Donc l'*atelier social* AGRICOLE, et l'*atelier d'*ÉCHANGE, DE VENTE OU D'ACHAT, doivent être organisés en même temps que l'*atelier social* INDUSTRIEL.

Le début dans cette œuvre capitale nous est indiqué par les circonstances mêmes où nous nous trouvons. Tout le monde doit être frappé de deux grands faits qui s'aggravent, à mesure que nous marchons, d'une double tendance qui nous menace tout à la fois du *trop plein* et du *paupérisme* anglais. Le désastre est dans les rangs des entrepreneurs, et le chômage dans les rangs du peuple ; le travail est suspendu dans beaucoup d'ateliers ; une masse d'ouvriers, de jour en jour plus considérable, reste en dehors du travail national, déclassée, flottante.

Chaque jour des chefs d'établissement de tout ordre viennent faire entre nos mains acte d'abandon de leurs instruments de travail, nous demandant de substituer l'action de l'Etat à la leur, afin de sauvegarder le salaire de leurs nombreux ouvriers. Quant aux ouvriers sans emploi, ils accourent en foule.

Une implacable nécessité va donc faire fléchir le législateur, il faudra bien satisfaire à d'aussi impérieux besoins.

4° L'Etat doit arrêter, diminuer au moins les désastres de l'industrie particulière, sauver les entrepreneurs en achetant leurs usines toutes les fois qu'il y aura convenance et qu'eux-mêmes ils en feront l'offre. L'Etat doit aussi sauver les ouvriers en leur ménageant les moyens de continuer leurs travaux. C'est là double but que nous avons poursuivi en élaborant le projet d'ateliers sociaux pour l'industrie, sur lequel nous avons déjà attiré votre attention.

...mense.

3° L'Etat doit assurer les ressources financières de tous ces établissements, fonder le crédit foncier et commercial, et, pour cela, décréter un ensemble d'institutions ou de combinaisons économiques qui répondent aux exigences d'une situation inouie.

Nous proposons, en conséquence, de transformer le système des banques et des assurances en institutions nationales; d'affecter au budget spécial de l'organisation du travail tous les bénéfices que l'Etat retirera de la création des entrepôts et bazars, dont vous connaîtrez bientôt l'économie.

Nous proposons aussi un projet d'organisation du crédit foncier, d'après lequel on pourrait racheter les dettes hypothécaires, et mettre au service de l'agriculture des capitaux à bon marché.

D'autres conceptions pratiques que nous élaborons, notamment celles d'un impôt unique, viendront compléter cet ensemble de mesures destinées à servir de transition entre l'ancien ordre et le nouveau; car il ne s'agit point de faire, en un moment, table rase des vestiges d'un long passé, mais de greffer en quelque sorte l'avenir sur le présent.

En résumé, nous soumettons à la discussion deux ordres de mesures fort distinctes : d'une part, des ateliers sociaux d'agriculture et d'industrie à organiser sur les bases nouvelles de l'association et de la solidarité; de l'autre, des institutions à fonder, à modifier ou à transformer.

Nous exposons d'abord nos idées sur les ateliers agricoles, sur les entrepôts et les bazars commerciaux, sur l'organisation unitaire des assurances et sur les banques nationales ou banques d'Etat à établir dans toute la République.

AGRICULTURE. — L'agriculture offre au travail un champ vaste et fécond, un champ à peu près illimité. L'agriculture permet de proportionner constamment la production aux besoins et aux ressources de la consommation ; elle offre aux travailleurs une occupation permanente, une rémunération assurée. On peut donner à l'agriculture un plein essor, sans craindre d'ajouter à l'encombrement des marchés et de déprécier les produits, sans craindre de ruiner des ateliers voisins et de déplacer la misère au lieu de la secourir, sans craindre de jeter sur le pavé de pauvres ouvriers employés ailleurs, et de faire baisser le prix des salaires.

Le cultivateur vit sur le sol, des produits du sol, sans avoir besoin d'acheteurs. Son existence ne dépend point, comme celle des ouvriers de l'industrie, des vicissitudes du commerce, des hasards, des crises politiques, de la fermeture d'un débouché lointain, d'une catastrophe imprévue.

L'ouvrier de l'industrie ne peut vivre qu'à la condition de trouver un écoulement pour ses produits. Les produits agricoles, à la rigueur, peuvent être consommés directement par les producteurs eux-même.

L'agriculture est favorable à la santé, à la moralité des travailleurs; elle leur permet de varier leurs travaux, de développer leur activité et leur intelligence, à l'air libre, au milieu des magnificences de la nature.

L'industrie manufacturière entasse les créatures humaines par milliers dans les villes, dans des maisons sales et malsaines, où hommes, femmes et enfants s'étiolent, périssent faute d'air et de soleil; elle épuise, elle abrutit les ouvriers par l'excès d'un travail monotone; elle les voue à la misère, à l'immoralité, et le plus souvent à une mort prématurée.

La France n'est certes pas trop peuplée ; mais la population est fort mal répartie sur notre territoire. Il faut arriver à une distribution meilleure ; il faut peupler les campagnes désertes du trop plein des villes ; il faut faire refluer vers les champs, et diriger vers l'agriculture le plus grand nombre de bras ; il faut, par la séduction, entraîner dans des colonies agricoles la population surabondante des cités industrieuses. L'émigration volontaire d'un certain nombre de travailleurs aura pour résultat inévitable de rendre meilleure la condition des ouvriers des villes, de diminuer le nombre des bras sans emploi, d'absorber une partie du travail offert, par conséquent d'amortir la sous-enchère entre compétiteurs affamés, de faire hausser le prix de la main-d'œuvre ou le taux des salaires.

Il faut créer des ateliers ou des colonies agricoles.

Nous proposons la fondation, dans chaque département, d'ateliers agricoles, d'ateliers sociaux placés sous la direction de l'Etat.

Ces établissements seraient des écoles théoriques et pratiques d'agriculture; ces ateliers garantiraient à chaque travailleur, non-seulement le droit au travail, mais encore le droit aux instruments de travail et aux fruits du travail, le droit à l'éducation, au libre développement des facultés, aux douceurs de la vie.

Une somme de 100 millions serait affectée à cette destination spéciale. Ces millions ne seraient point demandés à l'emprunt, ne seraient point pris sur le budget normal, sur les recettes ordinaires; ils ne seraient point levés sur les contribuables par un surcroît d'impôts. Ils seraient fournis par de nouvelles sources de revenus publics, sources fécondes dont il n'y a qu'à tirer parti. Nous vous dirons tout à l'heure comment, sans rien ajouter aux charges qui grèvent aujourd'hui les concitoyens, mais en rendant à la société de véritables services, l'Etat pourrait augmenter de plusieurs centaines de millions les recettes annuelles de la trésorerie nationale.

Voici, selon nous, comment ces colonies devraient être organisées.

Il serait mis à la disposition de l'Etat un crédit de 100 millions destiné à l'établissement de colonies agricoles. Ces colonies seraient des propriétés nationales.

On créerait d'abord une colonie par département, sauf à en augmenter le nombre, s'il était nécessaire.

Chaque colonie devrait se composer d'environ cent familles.

Chaque colonie serait dirigée par un agronome qui représenterait l'Etat, commanderait et surveillerait les travaux. Ce directeur choisirait ses chefs de service et composerait son cadre de contre-maîtres.

Quand l'atelier serait en pleine activité, quand les hommes auraient eu le temps de se connaître et de se juger, les contre-maîtres seraient choisis par le directeur, parmi les candidats désignés par les colons eux-mêmes.

Le personnel de la colonie serait composé pour un tiers au moins de cultivateurs; pour un autre tiers, d'artisans dont la profession se rattache à l'agriculture ou dont les travaux sont partout nécessaires, tels que forgerons, charrons, maréchaux, bourreliers, menuisiers, maçons, charpentiers, serruriers, tailleurs, cordonniers, sabotiers, etc.; enfin, pour le dernier tiers, d'ouvriers de l'industrie pris dans les villes manufacturières.

Pour l'admission, on exigerait la connaissance d'un métier, une probité et une moralité incontestables. La préférence serait donnée aux familles les plus nombreuses et les plus pauvres.

Le directeur prononcerait sur les admissions dans les premiers temps; mais, dès que le personnel de la colonie serait en partie formé, nul ne pourrait être admis sans que le comité d'administration eût été consulté.

Ce comité d'administration, composé de quinze membres, et nommé par tous les colons, délibérerait sous la présidence du directeur, sur tous les intérêts de l'association, et surveillerait la comptabilité et la gestion des affaires.

Le comité prononcerait aussi sur les cas d'exclusion, mais après enquête, après avoir entendu les explications de l'accusé, et par jugement motivé que signeraient les deux tiers des membres.

...collective, de la vie en grande réunion, de toutes les économies que permet de réaliser la consommation sur une grande échelle; et néanmoins chacun aurait son chez soi, son foyer domestique, son intérieur dans lequel il pourrait s'isoler, se retrancher comme dans un inviolable sanctuaire.

Entre associés, la spéculation est prohibée. Il n'y aurait ni boutiques ni marchands dans la colonie. Toutes les provisions seraient achetées en gros par l'administration et revendues au prix de revient.

Pour établir ces colonies, on peut acheter des terres vagues appartenant aux communes.

On peut défricher des landes, dessécher des étangs, assainir des marais, conquérir de nouveaux terrains à la culture.

On peut acheter des propriétés particulières et invoquer au besoin la loi d'expropriation, car les colonies sont au plus haut degré des établissements d'utilité publique.

On peut prendre un grand domaine sur lequel on trouverait déjà et l'habitation convenable et le mobilier agricole. Il y a encore en France des châteaux que les possesseurs céderaient volontiers à l'Etat, et d'anciennes terres seigneuriales qui pourraient devenir de magnifiques colonies.

En défrichant des terres incultes, mais susceptibles de fertilité, des terres dont la valeur vénale est aujourd'hui insignifiante, on mettrait les colons dans les conditions les plus favorables, et l'on augmenterait la surface du sol cultivé.

Les colons combineraient les travaux agricoles et les travaux industriels, mais l'agriculture serait toujours la base fondamentale. Déjà même aujourd'hui, pour l'agriculture comme pour l'industrie, cette combinaison est devenue une nécessité, une question de prospérité ou de décadence, de vie ou de mort. Grâce à cette combinaison, chacun pourrait changer d'occupations, se délasser du travail de l'atelier par le travail des champs, et *vice versâ*. D'ailleurs, pour réaliser l'abondance de toutes choses, il faut que l'on puisse tirer parti de toutes les forces disponibles, du temps et des bras que tantôt l'agriculture, tantôt l'industrie, ne réclament pas. Quand il n'y a point d'ouvrage aux champs, quand la saison n'est pas favorable, par les jours de pluie, de gelée, pendant les chaleurs accablantes de l'été et les longues veillées d'hiver, on peut imprimer une grande activité aux métiers et aux machines. Quand, au contraire, les semailles ou la moisson exigent, à un moment donné, le concours simultané d'un grand nombre de travailleurs, on ralentit la fabrication pour se livrer spécialement à la culture. Ce serait le mariage fécond de l'agriculture et de l'industrie.

Conditions de l'association. — Les colons sont solidaires. Ils sont associés pour les travaux agricoles et pour les travaux industriels, et les bénéfices à partager se composent des produits des deux industries combinées.

Sur le produit brut de la colonie, on commence d'abord par prélever le salaire du travail.

Ce salaire est uniforme pour les travailleurs de la même catégorie; mais il pourrait y avoir plusieurs catégories différentes.

Le conseil d'administration, nommé par les colons et présidé par le directeur, déterminerait les diverses catégories et fixerait le taux des salaires pour chacune d'elles.

Le salaire serait payé chaque semaine, mais, en dehors de ce salaire fixe, tous les associés auraient droit à une part dans les bénéfices.

Dans la fixation du prix des salaires, on prendrait pour base du minimum le taux moyen actuel de chaque profession et de chaque contrée.

Ce taux moyen pris pour minimum d'une part, les économies réalisées dans les dépenses, par la consommation sur grande échelle, d'autre part; enfin, le droit à un dividende ou à une fraction des bénéfices, introduiraient dès le principe des améliorations notables dans le sort des travailleurs.

Le minimum de salaire serait garanti, dans tous les cas, par le fonds de réserve dont il va être parlé.

Après le montant des salaires, on prélèverait sur le produit brut les frais quelconques d'exploitation, les frais d'entretien du matériel, enfin l'intérêt à 3 p. 100, au profit de l'Etat, de tout le capital engagé. Ces frais et cet intérêt feraient partie des dépenses annuelles, et seraient mis à la charge de l'association.

Ainsi les colons paieraient chaque année à l'Etat l'intérêt à 3 p. 100 de tout le capital que la colonie aurait coûté.

Tout ce qui resterait du produit brut formerait le produit net, ou le bénéfice.

Ce bénéfice serait ainsi partagé :

1° Un quart serait prélevé au profit de l'Etat pour servir à la fondation de colonies nouvelles (affectation spéciale).

2° Un autre quart serait consacré à composer un fonds de secours destiné aux vieillards, aux malades de la colonie. Sur ce fonds, on paierait le médecin, les frais de pharmacie et d'infirmerie, etc. Toutes ces dépenses seraient supportées par l'association.

3° Un autre quart servirait à former un fonds de réserve, lequel serait affecté à réaliser la solidarité de toutes les industries, l'assurance mutuelle entre les colonies différentes et entre tous les ateliers sociaux de la République. De la sorte, les ateliers ou les colonies qui, une année, se trouveraient en souffrance, pourraient être secourus par ceux qui auraient prospéré.

Ce fonds de réserve, composé d'une retenue d'un quart sur les bénéfices de toutes les colonies et de tous les ateliers, formerait bientôt un capital considérable, lequel n'appartiendrait à personne en particulier, mais appartiendrait à tous collectivement.

Le fonds de réserve de tous les ateliers de France serait confié, sous la surveillance de l'Etat, à un conseil supérieur d'administration qui, le cas échéant, aurait à répartir les secours, qui aurait, en outre, à employer productivement le capital collectif.

4° Enfin, le dernier quart des bénéfices serait attribué aux colons et réparti entre tous, proportionnellement au nombre de journées de travail fourni dans l'année par chaque associé, toutes les journées de travail étant considérées comme équivalentes.

Les femmes, les enfants des deux sexes qui auraient travaillé dans la colonie, auraient droit à une part dans les bénéfices.

Or, comme dans les ateliers agricoles-industriels on peut tirer parti des bras les plus faibles, des intelligences les plus bornées, le père d'une nombreuse famille n'aurait pas, comme aujourd'hui, à supporter seul les dépenses du ménage. D'un autre côté, la crèche, la salle d'asile, l'école gratuite, se chargeraient de l'éducation des enfants, et la colonie pourvoirait sur le fonds de secours, aux frais de maladie, à l'entretien des infirmes et des vieillards.

A ces colonies on pourrait annexer des établissements qui deviendraient pour elles des causes de prospérité certaine, des sources fécondes de revenus :

1° Une école d'agriculture dans laquelle on admettrait élèves payant pension, boursiers entretenus aux frais de l'Etat, des départements, des communes; les professeurs seraient naturellement payés sur le budget de l'éducation publique; les enfants de la colonie seraient admis à suivre les cours à titre gratuit;

2° Les hospices à fonder pour les invalides de l'industrie; les maisons de retraite à fonder pour les vieillards de l'un et de l'autre sexe;

3° Les établissements charitables placés aujourd'hui au sein des villes qui peuvent être fournis par une population nombreuse.

Dans notre pensée, il devrait être établi des rapports d'étroite solidarité entre les différentes colonies, puis entre tous les ateliers placés sous la direction de l'Etat. Ces ateliers deviendraient naturellement clients les uns des autres, et régulariseraient entre eux les échanges de services. Chacun produirait de préférence ce qu'il excelle à produire, soit à raison de la nature même du sol ou de la situation géographique, soit à raison des aptitudes spéciales de la population. L'Etat, directeur suprême, combinerait et distribuerait les travaux, répartirait les commandes, maintiendrait l'équilibre de la production et de la consommation.

Voilà l'exposé sommaire de notre plan. Nous aurons à le développer devant vous dans ses moindres détails.

Il nous reste maintenant à expliquer à l'aide de quelles ressources l'Etat pourrait suffire à la fondation des colonies.

Ces ressources nous seraient fournies par le produit des entrepôts et des bazars commerciaux, par le produit des assurances centralisées, par les bénéfices annuels des banques nationales.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Bourse du 2 mai 1848.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours	INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 p. 0/0 J. du 22 sep. au Ct.	— —	— —	— —	— —	A Can. 5 0/0	700 —
— — fin courant	70 25	70 —	68 25	68 25	Act. d. J. »	405 —
3 p. 0/0 J. du 22 déc au Ct.	— —	— —	— —	— —	Ch. S.-G. »	— —
— — fin courant	47 75	47 50	46 —	46 25	V. r. dr. »	495 —
Id. Emp. 1847 J. 22 déc au Ct.	— —	— —	— —	— —	— G. anc. »	— —
— — fin courant	— —	— —	— —	— —	— nouv.	— —

				INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER.	
5 4/2 J. 22 s. dr cours	— —	Banq. de Fr. dr cours	1640 —	V. r. gauc.	100 —
3 0/0 J. »	— —	O. V. de Par. »	1050 —	Paris à Se.	— —
Emp. 1848 au Ct »	» —	C. hyp. .... »	410 —	— à Orléans	520 —
— fin Ct »	» —	— Gouin....... »	— —	— à Rouen..	390 —
B. du Trés. »	32 0 0	— Ganneron »	— —	R.-Havre...	187 50
PRIMES.	fin cour.		fin proch.	Avignon....	185 —
5 p. 0/0.......	d. — — — — —		— — — —	Str. à Bâle.	85 —
3 p. 0/0.......	d. — — — — —		— — — —	Paris-Str...	346 25
REPORTS.	du 15 à la fin du mois.		D'un mois à l'autre.	Tours-Nan	230 —
5 p. 0/0.......	— — — —		— — — —	Orl.-Vierz..	— —
3 p. 0/0.......	— — — —		— — — —	C. du Nord.	330 —
FONDS ÉTRANGERS.				Famp-Haz.	— —
				Diep-Féc...	— —
NAPLES au Ct dr cours	— —	ROME.............. DrC.	53 — —	Boul. à Am.	— —
Récép. Rotsch. »	61 —	BELG. 5 1/2...... »	96 —	Orl.-Bord..	390 50
Nouv. Dette act. »	26 1/4	— 4 1/2...... »	83 —	Mont. à Tr.	— —
— — pass. »	4 7/8	— de 1840...... »	70 — —	Paris-Lyon	995 —
— 3 p. 0/0. »	19 —	— de 1842...... »	71 1/4 —	Nord-Teste	— —
Dette intérieu. »	13 —	— Banque....... »	— —	Zinc V. M.	2430 —
PORT. 5 0/0 1847 »	20 —	— de Em. 1844.. »	— —	Lin Mabert.	— —
HOLL. 2 1/2.... »	53 1/2	PIÉMONT.......... »	815 —	V. de l'Av.	480 —
HAITI............ »	995 —	AUTRICHE......... »	— —	Union fin..	— —

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)...	— —	Paris à Rouen.......	— —	Orléans à Vierzon.	— —
— (r.-g.)...	— —	Rouen au Havre....	— —	Bordeaux à Cette.	— —
Paris à Orléans......	— —	Marseille à Avignon	— —	Nord...................	— —
— à Lyon.........	— —	Paris à Strasbourg	— —	Boulog à Amiens.	— —

MARCHANDISES.

3/6 (l'hectolitre) disponible et courant du mois, 56 à 57; mai et juin, 56; juillet et août, 59

Fécule et betterave, 48.

Huile de colza (100 kilog. en tonnes), disponible et courant du mois, 92 à 93; 4 mois d'été, 94 ; 4 derniers mois, 95 à 96.

Huile épurée, 99

Lille — Colza, 77 à 78.

Savon disponible, belle qualité, ...

L'un des rédacteurs : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 3 mai.

THÉATRE DE LA NATION. — Guillaume Tell.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Marquise d'Aubray, une Porte.
OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
ODÉON. — Relâche.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo (1re soirée.)
OPÉRA-NATIONAL. —
GYMNASE — C'est encore du Bonheur, le Marchand, le Mauvais Sujet.
VAUDEVILLE. — Ah ! enfin !!! la Curée des Places, Don Quichotte, Chanteurs.
VARIÉTÉS. — La Roue, le Dîner, Jérôme, la Fille terrible
THÉATRE MONTANSIER. — L'Académicien de Pontoise, le Voyage sentimental, Pauvre Aveugle, l'Impôt, l'Enfantillage.
PORTE-SAINT-MARTIN — Robert-Macaire, Fils mal gardé.
AMBIGU-COMIQUE. — Quatre Sergents de La Rochelle, les 3 Révolutions.
GAITÉ. — La Foi, l'Espérance et la Charité.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Dot, Serin envolé, Professeur de Clarinette.
BEAUMARCHAIS — Guillaume, Etudiants, 3 Roses, les Barricades, l'Ile.
FOLIES. — Pascal, Père Brouillard, Marchand de Marrons, Cancans.
DÉLASSEMENTS — A tout Péché miséricorde, les Mémoires, le Beau-Père.
COMTE. — Augusta, pas grec, les 2 petits Savoyards, la bruno Thérèse.
THÉATRE SÉRAPHIN — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
DIORAMA (boulevart Bonne Nouvelle, 22.) — Vue de Canton.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Des abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. | LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SERONT PAS RENDUS. Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus. | RÉCLAMES (40 lettres environ), 1 f. | FAITS DE PUBLICITÉ........ 1 f.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. | La République de 1848 doit constituer un ordre nouveau.

A partir de l'ouverture de l'Assemblée constituante, la *Démocratie pacifique* paraîtra dans le format du *Droit* et contiendra un tiers de rédaction de plus que par le passé.

Le nouveau prix d'abonnement est fixé ainsi :

Paris.	1 an : 28 f.;	6 mois : 15 f. 50 c.;	3 mois : 8 f.
Départements.	1 an : 38 f.;	6 mois : 20 f.;	3 mois : 11 f.
Pays à surtaxe de poste.	1 an : 55 f.,	6 mois : 28 f.;	3 mois : 15 f.

PARIS, 3 MAI.

Elections.

Ont été nommés représentants du peuple :

AIN. — Bochard, Régembal, Charassin, Quinet, Tendret, Bouvet, Bodin, Champvans, ancien commissaire du gouvernement; Maissiat.

LOIRE. — Auguste Callet, rédacteur de la *Revue républicaine* ; Laurent Chevassieu, maire de Montbrison ; Point, juge à Saint-Etienne.

MORBIHAN. — Arthur de Perrien, membre du conseil général ; Pioger.

LOT. — Carlat, maire de Cahors.

VAR. — Maurel Marcelin ; Lucien Guigues, commissaire du Gouvernement ; André Marius, ouvrier du port de Toulon ; Alleman aîné ; Henri Arnaud, confiseur ; Philibert ; l'amiral Casy ; Edmond Baume, avocat à Paris ; Arène, sous-commissaire à Toulon.

NORD. — Lamartine, Hannoye, Corne, Choque, Delespaul, Boulanger, Charles Desmontier, N. Regnard, Pureur, Négrier, Malo, Serlooten, Loiset, Vendois, Bonte-Pollet, Huré, Duquesne, Fénélon Farez, Lemaire, Dollez, Louis Desurmont, Félix Girandon, Géry Heddebaut, Lenglet, Mouton, Théodore Descat, Dufont, Aubry.

Assemblée nationale.

On comptait aujourd'hui environ 640 représentants inscrits à la questure. Les autres arrivent successivement. Une affluence considérable n'a cessé de circuler toute la journée dans la nouvelle salle des séances.

Chaque représentant s'empresse de marquer sa place.

Un grand nombre de représentants se sont réunis une première fois pour arrêter la liste du président, des vice-présidents et des secrétaires.

Demain jeudi, à midi, séance publique.

Réunion des Représentants du Peuple dans la salle des séances.

A une heure précise, introduction des membres du Gouvernement provisoire et des ministres;

Installation du bureau provisoire;

Immédiatement après, réunion dans les bureaux.

Examen des pouvoirs.

A trois heures, reprise de la séance publique;

Vérification des pouvoirs;

Scrutins s'il y a lieu pour la nomination d'un président, de six vice-présidents et de trois questeurs;

Installation du bureau définitif.

Le véritable esprit d'innovation.

Jusqu'à présent, l'instrument législatif et gouvernemental n'a servi qu'à comprimer le libre essor de la société, ou à lui faire subir des transformations violentes ; jusqu'à présent, il n'y a eu que des pouvoirs immobilistes ou des gouvernements révolutionnaires : il est temps enfin d'employer la force nationale à réaliser le véritable progrès ; il est temps de faire pénétrer dans l'opinion publique et dans le pouvoir le véritable esprit d'innovation.

Désormais, l'œuvre du législateur doit consister à découvrir les tendances progressives de la société et à en faciliter la réalisation. Désormais, le pouvoir politique doit revêtir un caractère nouveau et supérieur, le caractère scientifique et initiateur. Car le véritable progrès doit s'opérer par la raison, par la liberté, par le consentement et le concours spontané de tous ceux qui le désirent, et non par la force des baïonnettes.

Quelques socialistes pensent que tous les éléments sociaux doivent être placés entre les mains de l'Etat, et donnent ainsi au système administratif et législatif une puissance qu'il ne saura t avoir; ils voudraient que l'Etat fût le seul capitaliste, le seul propriétaire, le seul entrepreneur de travaux, le seul détenteur de tous les produits, le seul régulateur de tous les actes et de toutes les volontés; ils absorbent ainsi le citoyen dans l'Etat, l'être individuel dans l'être collectif, la liberté dans l'ordre, au lieu de les harmoniser en les développant simultanément l'un et l'autre.

Assurément, le système administratif actuel est susceptible de recevoir d'immenses améliorations ; il peut embrasser dans son action beaucoup d'éléments collectifs et généraux créés par le développement social ; il peut être profondément remanié, réformé et débarrassé d'une multitude d'abus qui le vicient ; mais, malgré ces perfectionnements, il y aura toujours une foule d'éléments individuels et libres qui resteront, par leur nature même, en dehors de la sphère administrative ; dans la civilisation morcelée, le pouvoir sera toujours obligé de s'arrêter au seuil du foyer domestique, au seuil de l'atelier familial, là où se forme le travail productif, là où s'opère la consommation.

Le citoyen et l'Etat, l'être individuel et l'être collectif, la liberté et l'ordre, sont deux termes qu'il ne faut pas confondre en un seul. Pourquoi les absorbe-t-on l'un dans l'autre? Parce qu'on ne connaît pas, parce qu'on ne cherche pas à connaître les procédés scientifiques qui doivent former le trait d'union de ces deux termes.

Nous ne saurions trop le répéter, c'est là une erreur grave en matière d'innovation et de progrès, d'autant plus grave qu'elle appelle des réactions contre les véritables novateurs. Cette confusion déplorable qui absorbe l'individualité dans la collectivité, nous l'avons combattue depuis longtemps ; et, tout récemment encore, lorsque nous l'avons vue se produire officiellement au Luxembourg, nous n'avons pas hésité à la signaler, à la réfuter par notre parole et par notre plume.

Oui, les deux mois qui viennent de s'écouler le prouvent assez, il existe encore de grands préjugés en matière d'innovation et de progrès. Tout le monde prononce le mot, mais bien peu de personnes comprennent la chose. On peut en dire autant de la formule *Organisation du travail*. Ces préjugés, ces erreurs, ces fausses notions, il faudra les dissiper au sein de l'Assemblée nationale, car ce sera cent autant d'entraves qui arrêteraient sa marche.

Nous avons les premiers, il y a quelque dix ans, inscrit sur notre drapeau cette double devise : *Organisation du travail par l'association, abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme*. Aujourd'hui, ces deux devises ont été adoptées par les ouvriers parisiens, par les vainqueurs des barricades. Ainsi, le problème est à la fois posé par la science qui découvre et par le peuple qui réalise. La solution régulière de ce problème, tel est le nœud de la situation, telle est l'unique voie de salut.

Or, cette solution est trouvée depuis quarante-neuf ans ; nous n'avons cessé de la faire connaître, de la propager, d'en demander la preuve expérimentale, et il nous semble que notre voix aura bien quelque droit à être écoutée ; il nous semble que notre opinion sera bien de quelque poids dans le débat, alors qu'il s'agira de fixer la véritable position du problème, et de donner la véritable interprétation de ces formules sorties d'abord de la tête d'un homme de génie, sorties ensuite des barricades de février.

A nous, dépositaires de l'esprit et de la tradition des idées sociales, de faire la lumière dans le chaos actuel ; à nous de porter le flambeau qui éclairera les deux termes entre lesquels il faut établir l'harmonie, l'individu et la société, l'homme et le monde ; à nous d'expliquer comment cette harmonie peut être inaugurée, comment la société peut être reconstruite sur de nouvelles bases, sans bouleverser ce qui existe ; à nous, enfin, de demander à la France, à la nation initiatrice, les moyens d'opérer le salut du monde.

Quand nous aurons dissipé les deux grands préjugés en matière d'innovation, le préjugé qui consiste à vouloir tout absorber dans l'Etat, et le préjugé non moins répandu qui voudrait transformer la société tout entière et tout à coup, quand nous aurons démontré que la vie sociale nouvelle doit se produire, comme toutes les créations naturelles, sur des points déterminés, pour s'irradier ensuite dans le monde entier ; quand nous aurons ainsi fait naître dans les âmes le sentiment de la transition, inculqué dans les esprits la notion exacte du passage de l'incohérence sociale dite *civilisation* à l'organisation sociale dite *harmonie*, toutes les craintes de bouleversement par en bas ou de révolution par en haut disparaîtront, tous les malentendus entre les propriétaires et les prolétaires cesseront, toutes les classes se rapprocheront dans le désir du véritable progrès.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Le gouvernement a été profondément ému des évènements de Rouen. D'accord avec ses collègues, M. le ministre de l'intérieur a de suite envoyé un commissaire spécial, chargé de prendre tous les renseignements, de s'assurer par une enquête sérieuse des causes réelles des désordres qui ont ensanglanté la ville. La République a ses agitations, mais la République a sa force, qui doit surtout éclater dans sa modération. Le Gouvernement provisoire a donc appris avec la plus vive douleur les nouvelles de ces désastres. Aussitôt qu'il connaîtra bien les faits, dès que les documents qu'il a reçus et qu'il recevra des autorités judiciaires, civiles, militaires, auront fixé définitivement, il agira sans retard avec l'impartialité, avec la fermeté qu'il puise dans son origine. Le pays entier connaîtra d'ailleurs les détails que le Gouvernement obtiendra ; ils intéressent tous les citoyens.

La première mesure à prendre, et elle est urgente, c'est de supprimer la cause principale de la collision : c'est d'incorporer et de fondre les ouvriers de Rouen dans la garde nationale et de les armer immédiatement. Si les armes manquent, la garde bourgeoise doit être désarmée. Dans une cité où il existe de tels germes de lutte, il faut que toute la population ait des armes ou personne.

La défaite de M. Thiers, dans les élections, trouble l'intelligence du *Constitutionnel*. Ce journal ne veut l'attribuer qu'aux prétendus moyens d'influence dont le pouvoir aurait usé à cette fin.

On comprend que l'échec si complet de celui qui se posait, sous le régime déchu, comme chef de l'opposition dynastique, blesse vivement l'amour propre du *Constitutionnel*. Nous pourrions compâtir aux doléances de notre confrère, mais nous ne pouvons permettre à son imagination troublée de donner le change à l'opinion publique sur une leçon sévère donnée aux ambitieux disposés à faire appel aux tendances égoïstes d'une certaine classe.

M. Thiers a obtenu de gouverner, sous la monarchie, au prix des lois de septembre et des fortifications. Sous la République, il y prétendait en affectant le plus superbe dédain pour les réformes sociales. Il osait même dire, dans sa circulaire aux électeurs, n'avoir pas désiré pour son pays une liberté plus complète que celle dont jouit l'Angleterre !!!

Et l'on s'étonne qu'après ce langage, M. Thiers n'ait pas été élu membre de l'Assemblée qui doit constituer politiquement et socialement une République !

Et c'est à l'influence du pouvoir qu'on attribue l'échec électoral de M. Thiers !

Vraiment, si ce langage n'était pas la suite de l'aveuglement qui perd les monarchies, on pourrait le considérer comme un outrage à la nation.

Quis tulerit Gracchos..? — Un journal qui s'est imposé pour mission de cajoler la bourgeoisie satisfaite en représentant le peuple impatient de réformes comme un ramassis de paresseux et de repris de justice, contre lequel on ne peut se montrer trop rigoureux ; un journal qui n'a rien négligé pour pousser à la guerre sociale en excitant ceux qui possèdent contre ceux qui ne possèdent pas, l'*Assemblée nationale*, « puisqu'il faut l'appeler par son nom, » publie ce matin un réquisitoire des plus virulents contre une publication émanée de l'extrémité opposée de l'opinion et appelle sur elle toutes les foudres du parquet.

On le tolère, il faut qu'il proscrive. Il ne s'aperçoit pas que, s'il faisait condamner aujourd'hui son adversaire, il préparerait la voie à sa propre condamnation pour demain.

Sachons donc comprendre la liberté, et laissons la licence de la presse neutraliser la licence de la presse.

La viande au plus juste prix.

Nous partageons complètement l'avis des bouchers de Paris, on égare l'opinion publique en attribuant une si grande importance à la suppression du droit qui frappait la viande à son entrée dans la capitale. Il ne peut en résulter, en effet, qu'une diminution de quelques centimes par kilogramme, et l'on rappetisse beaucoup trop la question de la boucherie quand on la renferme dans de pareilles limites. Nous regretterions de troubler pour si peu la longue quiétude de l'honorable corporation des bouchers.

Il faut, pour satisfaire aux lois de l'hygiène publique, il faut pour tirer le meilleur parti possible des forces physiques de la nation, il faut que la viande soit à bon marché, surtout dans les grands centres de population ; et, jusqu'à présent, son prix s'est maintenu à un taux tellement excessif, que l'on a toujours considéré comme un objet de luxe cet aliment de première nécessité. Dans toutes les capitales de l'Europe, la viande coûte moins cher qu'à Paris ; ce fait n'a que deux explications possibles : l'insuffisance de la production, ou bien les bénéfices exagérés du commerce qui s'interpose entre le producteur et le consommateur.

Mettons immédiatement hors de cause l'agriculture en constatant avec les mercuriales officielles de Sceaux et de Poissy que les marchés sont toujours surabondamment fournis d'animaux propres à la consommation ; nous n'avons donc plus à examiner que la question du commerce ; et, nous nous hâtons de le dire, c'est lui seul qui est la cause du haut prix de la viande ; c'est sur lui que retombe la responsabilité du mauvais régime alimentaire qui mine lentement la constitution du peuple. Une accusation de cette nature demande des preuves ; nous allons les donner. Pour simplifier la discussion, nous ne parlerons que du bœuf, et nous n'emploierons que des chiffres fournis par le syndicat même de la boucherie parisienne.

Au dernier marché de Sceaux, celui de cette semaine, les bœufs sur pied se sont vendus :

1re qualité.	2e qualité.	3e qualité.
1 f. 08 c.	0 f. 98 c.	0 f. 88 c. le kil.

Or, d'après une formule empirique très simple, on trouve qu'à ce taux le boucher fait un honnête bénéfice en revendant la viande 0 f. 98 c., 0 f. 88 c., 0 f. 78 c. le kilog., selon la qualité. En d'autres termes, le prix de la viande dépecée rémunère suffisamment le commerce, pourvu qu'il ne soit pas inférieur de plus de 10 c. par kilog. au prix d'acquisition de l'animal vivant. Cet axiome pourrait être pris pour un paradoxe, il faut l'expliquer : lorsqu'un bœuf gras est mis en vente, le boucher calcule ce qu'il doit rendre de chair nette à l'abattoir, et il ne paie à l'éleveur que la viande dont le poids se préjuge facilement avec un peu d'habitude ; les autres produits de la bête : tels que le cuir, le suif, le ventre, etc., ne se paient pas ; leur valeur suffit à solder tous les frais et les bénéfices légitimes du commerçant. Nous n'oserions affirmer que ces principes soient rigoureusement exacts pour Paris, mais ils sont adoptés généralement en province ; et nous savons pertinemment qu'à Londres, où les frais de loyer et de main-d'œuvre doivent être énormes, la viande se débite à un prix moindre que la chair de l'animal vivant. Voilà sans doute de graves présomptions qui permettent de croire que la boucherie parisienne fait payer ses services au-delà de leur valeur : toutefois, cela ne suffit pas pour prononcer une condamnation définitive. Nous voulons que le public prononce son jugement en connaissance de cause ; nous allons donc poser des chiffres ; les bouchers se plaignent qu'on ne l'ait point fait jusqu'à présent, c'est une satisfaction que l'on ne doit pas leur refuser plus longtemps.

PRODUIT D'UN BOEUF DE 457 KIL. DE VIANDE NETTE.

Nous supposons un animal ordinaire, acheté suivant le dernier cours de Sceaux, 98 c. le kil., c'est-à-dire 407 fr. 86 c. au débit, la viande sera classée en trois qualités dans les proportions suivantes :

1re,	112 k.	vendus	224 fr. 95 c.
2e,	120	—	153 50
3e,	185	—	174 72
Total du prix de la viande débitée,			553 17

Dans ce calcul, nous avons attribué à chaque qualité le prix courant déclaré au ministre du commerce par le syndicat de la boucherie en totalisant la valeur de tous les morceaux fournis ordinairement par une bête de 457 kil. Nos chiffres sont d'une exactitude qui défie toute espèce de critique. Il faut apprécier maintenant la valeur des autres parties du bœuf ; nous sommes forcés de prendre des moyennes, mais nous espérons que les bouchers ne nous accuseront pas d'avoir forcé nos estimations.

... frais de main-d'œuvre, de loyer, de patente, etc., absorbent la moitié de cette somme? il restera toujours un bénéfice net de 114 fr fourni par un capital de 420 fr, qui rentre lui-même toutes les semaines, ou, si l'on veut tous les mois au plus tard entre les mains du boucher. C'est une assez jolie spéculation. Cependant, malgré toute son intelligence commerciale, l'honorable corporation de la boucherie, n'aurait jamais réalisé de pareil bénéfices si le pouvoir n'eût fait la faute de lui concéder un privilége exclusif en vertu duquel le consommateur peut être rançonné à discrétion.

Depuis la suppression de l'octroi, les bouchers, contraints par l'opinion générale, ont légèrement diminué le prix de la viande; mais quelques centimes de moins ne peuvent avoir aucune influence sur le régime alimentaire de la population : il faut obtenir une diminution telle qu'il y ait économie pour tous à manger plus de viande et moins de pain. Ce but, il y a plusieurs moyens de l'atteindre : tous auront pour résultat nécessaire une grosse réduction des bénéfices illégitimes de la boucherie.

ELIZÉE LEFEVRE.

Polémique socialiste.

La polémique du *Représentant du Peuple* prend aujourd'hui à notre égard un caractère d'aigreur et de personnalité, qui ne pourrait, si nous l'imitions, que justifier les préventions aveugles du public contre le socialisme tout entier.

Ce que le *Représentant du Peuple* refute aujourd'hui, c'est notre article intitulé : *Le Gâchis social et politique*.

Le journal de M. Proudhon, fidèle à son habitude de poursuivre toute négation et toute idée sombre jusqu'à l'extrême, nous accuse d'optimisme, d'égoïsme et d'aveuglement, parce que nous ne voyons que du gâchis social et politique là où il veut voir lui, *la guerre sociale, Paris bloqué par les départements, les millions d'ouvriers parcourant la province en bandes affamées*, enlin *l'abomination de la désolation étant dans tout le pays*.

Il paraît que le *Représentant du Peuple* ne connaît qu'une figure de rhétorique : l'hyperbole.

« La propriété en principe c'est le vol, parce que la propriété immobilière actuelle a le droit d'user et d'abuser de son bien, de sa terre, de sa forêt et de son champ et d'exploiter le travailleur.

» La propriété du sol ne peut perdre ses abus et se mobiliser comme la propriété actionnaire du commerce, de l'industrie, des chemins de fer, des navires, etc., sans se détruire, sans disparaître comme propriété. Transporter la propriété du sol au capital, c'est l'anéantir, lui enlever toutes ses jouissances de possession et de transmission héréditaire.

Voilà ce que M. Proudhon et son journal nous disaient hier. Voici ce qu'ils écrivent aujourd'hui sans s'apercevoir de la contradiction :

Le capitaliste est l'homme qui dispose de l'instrument de circulation qu'on appelle argent, monnaie ou numéraire, *au même titre que le propriétaire* dispose des instruments de production.

L'entrepreneur est l'homme qui, s'emparant des instruments de production du propriétaire et de l'instrument de circulation du capitaliste, acquiert par le fait le privilége du travail de la *même manière que les deux autres ont le privilége de la terre et des capitaux.*

Ainsi le même penseur socialiste et le même journal qui soutenaient hier que c'est abolir la propriété que de la transporter du sol au capital, déclarent aujourd'hui que les capitalistes et les entrepreneurs, les possesseurs de l'argent et du travail, sont aussi propriétaires et privilégiés que les possesseurs du sol

Arrivés là, M. Proudhon et son journal pourraient avec un faible effort de logique reconnaître qu'il suffirait de rendre les ouvriers entrepreneurs eux-mêmes pour qu'ils devinssent capitalistes et propriétaires, pour que les joies et priviléges de la propriété fussent généralisés. Il fallait bien peu de mal pour comprendre ces trois choses :

1° Qu'en intéressant largement les travailleurs aux bénéfices de l'exploitation et de la plus value d'un domaine à la seule charge de conserver au propriétaire du sol une part dans les bénéfices, on enlevait à la propriété du sol, au fermage et au loyer tous leurs caractères arbitraires et oppressifs.

2° Qu'en protégeant ces travailleurs associés avec une institution nationale de crédit, on les délivrerait de la rançon inique que prélèvent sur eux les capitalistes qui disposent seuls aujourd'hui de l'instrument de circulation appelé argent-monnaie ou numéraire, et que par la mobilisation de toutes les valeurs d'appropriation on leur rendrait facilement accessible la propriété du capital.

3° Qu'enfin en les associant, à titre d'échangeurs et de consommateurs comme à titre de producteurs, on le ferait profiter du bénéfice que les entrepreneurs et commerçants prélèvent à leurs dépens aujourd'hui en traitant directement avec le consommateur, et on les rendrait maîtres du commerce et du crédit en même temps que du travail.

Il était d'autant plus facile à M. Proudhon de comprendre cette transformation heureuse, cette extension démocratique de la propriété par l'association du capital, du travail et du talent, qu'il comprend mieux que personne l'intime dépendance qui existe déjà entre la valeur de la propriété, la valeur du travail et la valeur que donne au produit la circulation. Il comprend si bien comment la société, en devenant maîtresse de l'exploitation, de la circulation et du crédit, n'aurait plus à craindre les abus de la propriété, qu'il proclame déjà que la circulation à elle seule domine et gouverne la propriété :

Depuis, dit-il, l'abolition du système féodal et surtout depuis les progrès économiques réalisés par la séparation et l'engrenage des industries, la propriété n'est plus que l'ombre d'elle-même; elle se réduit à un simple privilége établi sur la circulation comme un péage sur un canal; la propriété a cessé d'être le fait capital et le fondement de la société; elle est dénaturée, absorbée, annihilée par un fait supérieur, la circulation. Nous ne vivons plus comme autrefois de la propriété, mais de la circulation, hors laquelle toute propriété, tout capital, tout travail, tout talent est absolument comme s'il n'était pas.

Il faut faire ici la part de l'hyperbole; mais il faut également déplorer que l'intelligence qui saisit si bien la transformation pro- ... une négation jusqu'à ses dernières limites, pour que l'affirmation en jaillisse tout organisée, toute constituée comme science. Et au moment où on attend enfin le secret de sa doctrine, les deux ou trois formules organiques qui doivent faire comprendre ce système *expéditif*, dont le *Représentant du Peuple* nous parlait hier, *cette association progressive qui doit absorber et annihiler la propriété sans la reprendre et sans la rembourser*, M. Proudhon finit ainsi son deuxième article intitulé : *Qu'est-ce que la propriété?*

Ce qui engendre le déficit, qui ruine à la fois et maîtres et salariés, c'est l'inégalité entre le produit livré et le salaire reçu; or, je viens de prouver que la propriété, par le progrès de l'économie générale, est devenue l'une des grandes causes de cette inégalité.

Il y a des gens qui se révoltent et qui disent : Eh quoi! l'homme n'aura pas la libre disposition des fruits de son travail et de son industrie!... C'est l'argument favori des défenseurs de la propriété.

Qui donc, bourgeois indolents, vous a jamais parlé des fruits du *travail*? Il s'agit des profits du *capital!* — Point de communauté de travail; point de société universelle de biens ni de gains; mais aussi point de primes, point d'entraves sur la circulation : voilà notre devise! voilà la théorie! voilà le problème!

Daignez donc, une fois, vous mettre à la question, si vous voulez que la question avance; et n'excitez pas d'aveugles colères contre la seule doctrine qui puisse sauver la patrie et donner satisfaction à tous les intérêts.

Toute affirmation dans la science, la philosophie, l'économie sociale, est nécessairement précédée d'une négation.

C'est d'après ce principe de logique et réelle que j'ai nié d'abord, non pas au hasard, mais méthodiquement, la propriété. C'est pour cela qu'ensuite je me suis appliqué à construire tout un système de négations économiques, certain que j'étais qu'un système négatif était le revers d'un système positif, et demandant partout, aux philosophes, aux socialistes, aux économistes, si, abstraction faite de leurs idées favorites, ma négation était rationelle, si mon système de contradictions était logiquement établi?

Et parce que vous ne pouvez, ni vous familiariser avec cette méthode, ni en deviner le résultat, vous me répondez par des injures!

Vous me signalez à la vindicte du peuple!

Vous indiquez ma porte à vos intelligentes baïonnettes!

Depuis près de dix ans, je ne cesse de dire à la propriété : « Tu es le dieu, non-seulement de l'homicide, mais du suicide! » — Et des propriétaires à moitié ruinés, et leurs avocats, et leurs sophistes crient : *A bas! A bas!* en temps de révolution, c'est *A mort!*

Venez donc, vous les premiers, mes nouveaux confrères, journalistes de la propriété;

Venez, théologiens au jargon biblique, philosophes, moralistes, juristes, publicistes, idéologues, avec votre galimathias;

Venez, économistes à la double langue;

Et si vous ne me tuez à la première décharge, je vous dirai en expirant : « Avant de parler de propriété, allez tous rue Rambuteau, 15, chez M. Hippolyte Vannier, faire un cours de tenue de livres. »

Jusque-là, vous n'êtes que des menteurs et des lâches!

P.-J. PROUDHON.

Et c'est nous que le *Représentant du Peuple* accuse plus loin, dans sa revue des journaux, de n'avoir présenté aucun moyen immédiat de sauver la France, de n'avoir rien proposé de pratique pour le présent, de n'avoir adressé aucune vérité au gouvernement provisoire!

Nous n'avons qu'un mot à répondre à ce reproche.

Vous qui croyez que toute la valeur de la propriété et du travail est dans la circulation, dans le crédit, et que là surtout la réforme par l'Etat est urgente, nous vous défions de trouver dans toutes les collections de journaux autant d'idées critiques et organiques que nous en avons publiées sur ces points; autant d'articles contre la féodalité financière, contre l'agiotage, autant d'efforts pour amener depuis deux mois le gouvernement provisoire à prendre les chemins de fer, à s'emparer de la Banque, des assurances, à constituer des armées industrielles, à déployer trois fois l'audace de l'organisation!

Vous dites que nous n'avons pas présenté à la société des moyens de transition. Faites-nous donc le plaisir de rechercher si les seules idées pratiques que la commission des travailleurs a émises, celles qui viennent de paraître dans le *Moniteur*, et qui font heureusement oublier la malencontreuse proclamation de l'égalité des salaires, n'ont pas été préparées, élaborées, et mille fois publiées par nous depuis quinze ans.

Le *Représentant du Peuple* commence son article par ces lignes :

Depuis que M. Victor Considerant est arrivé au comble de ses vœux et de son ambition en devenant l'élu de quelqu'un à une assemblée législative quelconque, la *Démocratie pacifique* recommence à voir les événements sous les couleurs les plus riantes.

Nous finirons notre réponse au *Représentant du Peuple* en lui rappelant que depuis un mois nous avons fait tout ce qui pouvait dépendre de nous pour que MM. Proudhon, Leroux et Cabet fussent à la Chambre à côté de Victor Considerant; qu'en cela nous n'avons pas demandé la réciprocité et ne l'avons pas obtenue, et que, si nous tenions beaucoup à voir ces penseurs socialistes à la tribune, c'était précisément pour les forcer de quitter leur sphère d'idéal, de négations ou de sentiment évangélique, et pour rivaliser avec eux de propositions pratiques et de mesures de salut.

Nous ne savons pas si l'absence de ces socialistes à la chambre entraînera fatalement la *guerre sociale* que le *Représentant du Peuple* nous prophétise; mais nous craignons bien que le *gâchis social et politique*, prédit par nous, ne s'en augmente, en effet, dans la presse surtout.

Unité des banques.

Rapport fait au Gouvernement de la République, par le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances.

Citoyens,

Le but de la République, c'est l'amélioration morale et matérielle du sort du peuple.

Pour augmenter le bien-être général, il faut augmenter la masse des richesses et répartir ensuite cette production nouvelle, suivant les lois de l'équité.

Le plus énergique moyen d'accroître la richesse, c'est le développement du crédit.

Donc, le principal devoir du Gouvernement de la République, c'est d'organiser le crédit sur une large et forte base.

Comme toutes les institutions humaines, le crédit se développe suivant ... le fait croître, le féconde et le reproduit.

Un billet sort d'un établissement de crédit : que vaut-il? ce qu'il représente dans l'opinion de ceux qui le reçoivent, ni plus, ni moins. Si en réalité ou dans l'opinion il ne représente rien, il ne vaut rien. De là suit que la multiplication des valeurs de crédit par delà la somme totale des richesses actuellement ou prochainement réalisables n'est qu'une illusion. En les créant, on ne crée que des chiffons de papier noirci.

Une expérience récente, encore visible, découvre clairement la vérité de ce que j'avance. Au moment où la révolution a éclaté, la situation était celle-ci : Depuis longtemps l'esprit de spéculation avait multiplié outre mesure les effets de commerce et les valeurs industrielles de toute sorte; si bien qu'une masse énorme de ces titres ne représentait plus qu'un capital fictif. Les circonstances ayant nécessité une liquidation subite, ces valeurs qui ne reposaient que sur une illusion, tout au plus sur une espérance, n'ont pu être échangées contre une valeur réelle. Nécessairement alors elles ont subi une dépréciation considérable; et beaucoup d'entre elles ont été détruites, ont disparu. Quand cette déperdition de valeurs dépasse une certaine limite, c'est la banqueroute. En deçà, ce n'est qu'une crise plus ou moins forte.

Nous avons évité la banqueroute; j'ai la certitude que nous n'y tomberons pas. Mais la crise qui était depuis longtemps ouverte s'est assez aggravée, elle a été assez redoutable pour occuper toute la sollicitude du Gouvernement provisoire.

Quand j'ai pris en main la gestion des finances de la République, la situation se présentait sous ce double aspect : l'engorgement des portefeuilles, l'encombrement des magasins.

Les anciens intermédiaires du crédit ayant disparu, les commerçants et les industriels ne possédaient plus aucun moyen d'escompter les valeurs dont ils étaient nantis; et, d'un autre côté, ils ne pouvaient échanger leurs marchandises contre l'argent, parce que la consommation avait été largement réduite, et même, sur un grand nombre de points, complètement suspendue.

Pour rendre la vie à ces valeurs inertes, il fallait les mobiliser. Nous y avons pourvu, en ce qui concerne les marchandises, par l'établissement des magasins généraux, dont vous connaissez aujourd'hui le mécanisme.

Quant aux effets de portefeuille, deux moyens se présentaient : nous pouvions relever par une assistance directe les intermédiaires antérieurs du crédit, nous pouvions en créer de nouveaux.

En admettant que le premier mode fût possible, il comportait incontestablement des périls sérieux. Au premier de vue financier comme au point de vue politique, et ceci est une considération sur laquelle je n'insisterai pas, j'ai pensé que la sagesse commandait de ne relever aucune des puissances que la monarchie entraînait dans sa chute. J'ai pensé qu'il valait mieux, de tous points, sous tous les rapports, en vue de toutes les éventualités, créer une institution nouvelle qui recevrait du concours de nos nouvelles institutions politiques une puissante faculté d'expansion. De là la création des comptoirs d'escompte, qui, résumant en soi le triple concours des individus, des communes et de l'Etat, démocratise le crédit, en substituant la tutélaire impartialité de la puissance publique aux égoïstes conseils de la puissance individuelle.

Ce que deviendra cette institution, ce qu'elle produira dans l'intérêt du peuple; de quelle manière elle devra se compléter pour venir efficacement au secours de l'agriculture et pour commanditer les associations volontaires des travailleurs, c'est-à-dire pour fonder pacifiquement la véritable organisation du travail, l'avenir le dira dans peu. Je me borne à observer, à constater que le cadre est assez large pour contenir toutes les applications vraiment utiles, et assez nettement tracé pour que les vagues élans de l'esprit de système n'y viennent point chercher leur place.

Mais, en dehors de cette grande institution, préexistaient d'autres établissements de crédit : les banques. Ces établissements étaient au nombre de dix : la banque de France, à Paris; les banques de Lille, d'Orléans, de Marseille, de Lyon, de Nantes, de Rouen, du Havre, de Bordeaux, de Toulouse. Quelque opinion que l'on ait sur les principes qui doivent présider à l'organisation du crédit dans une république démocratique, il y a un fait que la justice commande de reconnaître : ce fait, c'est que les banques, malgré toutes les imperfections qu'on y peut reprendre, ont rendu au pays des services considérables.

Voici quelles étaient les bases principales de leur organisation.

Les banques vivaient d'une vie propre et d'une vie communiquée. Elles étaient à la fois indépendantes et subordonnées; libres, sous une surveillance efficace. Cette indépendance limitée a produit, dans la pratique, les plus heureux résultats.

D'une part, la banque de France notamment a recueilli la confiance qui découle de la garantie morale d'un surveillant clairvoyant et désintéressé; elle a obtenu ensuite, par sa propre gestion, un grand crédit personnel, séparé du crédit de l'Etat. D'où cette conséquence, que le crédit de l'Etat et celui de la banque ne sont point également affectés par les mêmes vicissitudes; que l'un peut fléchir sans que l'autre soit nécessairement entraîné, et qu'ils peuvent, dans les temps de crise, trouver, l'un chez l'autre, un appui réciproque.

Séparées de l'Etat, les banques étaient aussi séparées entre elles; elles fonctionnaient isolément, n'ayant les unes avec les autres que des rapports facultatifs et intermittents. Dans les temps ordinaires, il y avait à cela peu d'inconvénients. Comme la circulation était garantie par une réserve métallique, chaque banque, toujours prête à rembourser ses billets, trouvait dans ses ressources personnelles des moyens suffisants pour fomenter suffisamment l'industrie et le commerce.

Mais la crise a éclaté; le numéraire a disparu; les moyens de circulation ont fait défaut. La nécessité parlait; nous l'avons entendue, et, sans hésitation, nous avons déclaré que les billets de banque seraient reçus comme monnaie légale dans toutes les transactions publiques et particulières; ceux de la banque de France dans toute l'étendue de la République; ceux des banques locales, dans la circonscription de leurs départements respectifs.

Cette mesure était indispensable; elle était salutaire; mais elle avait des inconvénients graves.

En restreignant dans un cercle infranchissable la circulation de neuf différentes espèces de billets, déclarés monnaie légale, elle paralysait une grande masse de transactions. Les relations établies entre les départements pourvus de banque et les départements limitrophes se trouvaient forcément rompues. Le service du trésor lui-même était compromis; car, d'une part, ses agents étaient contraints de remettre en paiement des contributions les billets des banques locales; et, d'autre part, ils ne pouvaient envoyer ces mêmes billets à Paris, où ils n'avaient point cours.

Il fallait donc nécessairement compléter cette première mesure du cours forcé en divisant l'unité du billet-monnaie.

Ce n'est pas tout. La crise avait produit ses ordinaires et inévitables effets. De toutes parts affluaient les demandes d'argent, de crédit. Pour satisfaire à toutes réclamations, des banques s'étaient vues forcées d'accroître dans une proportion énorme les émissions de leurs billets. Sur quelques points, ces émissions furent portées jusqu'à huit, jusqu'à onze fois le capital réel. Et cependant, en dépit de cette imprudente audace, les besoins se produisaient avec une énergie de plus en plus instante.

L'Etat se trouvait donc placé dans cette double nécessité, ou de faire rentrer dans les limites sages et régulières la circulation des billets, et alors, en aggravant la crise, de déchaîner une catastrophe, ou bien de lâcher la bride aux émissions, et alors d'exposer les porteurs de billets-

mêmes.

Cette mesure résultait si positivement de la nature des choses qu'elle fut acceptée sans difficulté sérieuse. En matière de crédit, il n'y a rien de plus impuissant que la force. Je n'ai pas eu à employer même la contrainte morale. C'est dans l'union des cœurs et la volonté que réside la solution de tous les problèmes sociaux, économiques ou politiques; c'est donc une association volontaire que nous avons provoquée; nous l'avons obtenue. Que, s'il y a eu quelques retards partiels, cela tient à des circonstances particulières dont l'influence n'aura ni durée ni portée. Tout a cédé ou cédera aux conseils du patriotisme et de l'intérêt bien entendu.

Tenez pour certain, maintenant, que cette mesure ne produira que d'heureux résultats.

Pour les banques et pour les porteurs de leurs billets, c'est d'abord une diminution de risques, la fusion n'étant, au fond, qu'une assurance mutuelle, c'est-à-dire une condition de force.

Pour l'industrie et le commerce, c'est une circulation plus active et plus large, une plus grande facilité d'escompte, des rapports multipliés, et non interrompus entre tous les grands établissements de crédit.

Pour l'Etat, c'est le service de la trésorerie complètement assuré.

A côté de ces avantages, quels dangers? quels inconvénients? Je n'en vois aucun. Quelques esprits s'alarmeront peut-être de cette concentration de force dans un établissement qui n'est pas l'Etat lui-même. Ils craindront ou affecteront de craindre que le pouvoir de la banque ne se pose un jour en rival du pouvoir de l'Etat. Alarme irréfléchie et vaine! Dans le projet que nous avons conçu, et qui va vous être soumis, nous avons prudemment, complètement réservé tous les droits essentiels de l'Etat. Par la nomination du gouverneur et des directeurs, il est investi de tous les moyens d'action qui doivent raisonnablement lui appartenir; et, par l'immixtion des inspecteurs des finances, il acquiert en outre le droit qu'il n'avait pas auparavant de tenir l'œil constamment ouvert sur l'administration de la Banque. Puissant pour empêcher le mal, il ne sera réellement impuissant que si, par impossible, il voulait user d'une injuste contrainte. Toujours averti, toujours vigilant, il pourra toujours conseiller et obtenir qu'il soit fait droit à de légitimes réclamations, que les nécessités réelles soient reconnues et satisfaites, que le crédit se répartisse ou se concentre suivant le besoin des temps et des localités.

En résumé, citoyens, nous avons aujourd'hui deux instruments de crédit. Tous les deux ont leur utilité propre; il faut les conserver tous deux. Par les comptoirs nationaux d'escompte, la triple puissance des individus, des communes et de l'Etat, fournira au commerce et à l'industrie les secours dont ils ont immédiatement besoin; bientôt l'agriculture participera à ce bienfait, et, par de nouvelles applications, vous arriverez bientôt encore à commanditer ces associations volontaires de travailleurs dont je vous ai déjà parlé. Par la banque indépendante mais dirigée, libre mais surveillée, vous faciliterez, vous étendrez, vous compléterez l'action des comptoirs; vous assurerez à l'Etat un concours éventuellement précieux.

Tel est le but, citoyens, tel sera l'effet du décret que j'ai l'honneur de vous soumettre, et dont je vous propose l'adoption.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances, GARNIER-PAGÈS.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui un grand nombre de décrets relatifs aux colonies. Nous les reproduirons demain.

—

UNITÉ DES BANQUES.—Art. 1er. La banque de France et les banques de Bordeaux sont réunies.

Art. 2. Toutes les clauses et dispositions portés dans le décret du 27 avril sont applicables à la réunion de la banque de France avec les banques de Nantes et de Bordeaux.

—

RÉCOMPENSES NATIONALES. — Sur la demande du citoyen Albert, membre du Gouvernement provisoire, président de la commission des Récompenses nationales, le soin de distribuer les récompenses nationales est désormais confié à la mairie de Paris.

—

RÉORGANISATION DE LA COUR DES COMPTES. — Le Gouvernement provisoire voulant réaliser, dans l'organisation de la cour des comptes, les réformes et les économies commandées par les circonstances, et compatibles avec le bien du service;

Voulant, en outre, introduire dans cette institution les conditions fixes et régulières d'admission et d'avancement que réclament l'expérience et l'opinion publique, et fortifier ainsi la cour des comptes dans l'accomplissement de la mission qui lui est conférée dans l'intérêt national;

Vu la loi du 16 septembre 1807, le décret du 28 du même mois, et l'ordonnance réglementaire du 31 mai 1838;

Sur le rapport du ministre des finances,

Décrète ce qui suit :

Art. 1er. L'article 2 de la loi du 16 septembre 1807, concernant l'organisation de la cour des comptes, est modifié ainsi qu'il suit :

Le nombre des conseillers maîtres est réduit de dix-huit à douze.

Le nombre des conseillers référendaires de première classe est réduit de dix-huit à quinze.

Le nombre des conseillers référendaires de seconde classe est réduit de soixante-deux à cinquante-cinq.

Art. 2. Les fonctions de conseillers référendaires de seconde classe seront dévolues, savoir : moitié à des citoyens qui justifieront de six ans de services publics, moitié au choix du ministre des finances.

Art. 3. L'art. 14 du décret du 28 septembre 1807, relatif à l'admission dans la 1re classe des conseillers référendaires, est modifié ainsi qu'il suit :

Deux tiers des vacances sont attribués, au choix dans la seconde classe, et un tiers à l'ancienneté dans la même classe.

Art. 4. La moitié au moins des vacances parmi les conseillers maîtres est attribuée à la 1re classe des conseillers référendaires.

Pour les nominations de conseillers maîtres faites en dehors de cette classe, il devra être justifié de quinze ans au moins d'exercice de fonctions publiques.

Art. 5. L'art. 5 de la loi du 16 septembre 1807 est modifié ainsi qu'il suit :

Chaque chambre ne pourra juger qu'à trois membres au moins.

Art. 6. Le premier secrétaire du parquet remplira les fonctions et aura le titre de substitut du procureur-général.

Il jouira du traitement de référendaire de seconde classe et concourra avec cette classe pour l'avancement.

Art. 7. Les dispositions des lois et règlements concernant la cour des comptes, auxquelles il n'est pas dérogé par le présent décret, continueront d'être en vigueur.

Art. 8. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en conseil de gouvernement, le 2 mai 1848

Les membres du gouvernement provisoire.

—

Sont révoqués de leurs fonctions à la Cour des comptes : MM. Barthe, Barada, Bignon, Rivière de Larque, Peyre, de Loynes, de Flers, Trubert et Bresson. La démission de M. Ch. Teste est acceptée.

Sont nommés conseillers à la même cour : MM. Penot, Pérignon, Hortensius Saint-Albin et Poinsot; avocat-général, M. Matzinguer; substitut, M. Lévesque.

Sont nommés encore : vice-président du tribunal de la Seine, M. Turbat; juges : MM. Destrem, Ganneron, Brault, Sevestre; substitut près le même tribunal : M. Armet-Delisle.

Révolution européenne.

Le gouvernement anglais a présenté à la chambre des communes un bill qui l'autorise à expulser d'Angleterre les étrangers qui lui sembleraient suspects. Ce bill, lu deux fois, passera vendredi en comité.

Le lord-lieutenant d'Irlande a publié une proclamation pour défendre la formation d'un conseil national de 300 Irlandais, et l'organisation d'une garde nationale. La misère est toujours extrême en Irlande.

Le *Times* espère encore que l'armée fédérale allemande, à raison des pertes énormes que le Danemark fait subir au commerce allemand, s'arrêtera dans sa marche agressive et que l'affaire pourra s'arranger par la voie des négociations. « S'il en était autrement, si la guerre se prolongeait, on ne pourrait pas laisser périr le Danemark, parce que son voisin puissant et ambitieux est dans le délire d'une agitation révolutionnaire. Le traité de 1720 est obligatoire. La garantie de 1720 n'a pas été donnée par l'Angleterre à la légère. Si les forces allemandes poussent leurs avantages militaires jusqu'à des extrémités, elles courent le risque de provoquer l'opposition directe, sinon l'hostilité, de l'Angleterre, de la Russie et de la Suède; si, au contraire, elles se bornent à occuper militairement le Schleswig, elles écrasent la province qu'elles veulent secourir, et elles demeurent dans une position peu glorieuse et précaire, laissant les Danois libres d'attaquer leurs ports et leur commerce. La première de ces alternatives dépasse ce que l'Europe voudrait supporter; la dernière est au-dessous de ce que l'Allemagne pouvait attendre d'après les renseignements de ses chefs.

On écrit de Varsovie, 20 avril :

Une députation polonaise est partie pour Saint-Pétersbourg. On assure qu'elle a rencontré l'empereur Nicolas sur la route, et qu'elle est revenue. La désorganisation dans les rangs de l'armée russe, en Pologne, est, dit-on, très grande, et en général les troupes montrent peu d'attachement pour l'empereur. Des lettres particulières de Kaminiel annoncent, sur la foi des lettres de Saint-Pétersbourg et de Moscou, qu'à Saint-Pétersbourg la garde impériale s'est révoltée et à Moscou la population. La Wolhynie et la Podolie n'attendent, dit-on, que l'occasion favorable pour se révolter. Les habitants sont appuyés par les israélites qui ne partagent pas les sentiments de leurs co-religionnaires des autres provinces de Pologne, sont pour le mouvement.

On écrit de Prague (Bohême), 25 avril :

Hier soir, à sept heures, le comité national s'est réuni : le comte Stadion, burgrave supérieur, avait reçu de Vienne l'ordre de faire procéder à des élections pour le parlement allemand. Le comité a donné lecture d'une pétition portant que la Bohême se réunirait à l'Allemagne et n'enverrait des députés au parlement allemand qu'après que la diète de la Bohême, seule autorité compétente aurait résolu la question. Cette pétition a été adoptée à l'unanimité et aujourd'hui des députés sont partis pour Vienne, dans le but de la remettre à l'empereur.

L'Autriche reprend courage au sujet de l'Italie. On écrit de Vienne, 27 avril :

Les nouvelles d'Italie, qui annoncent la soumission du Frioul ont donné plus d'influence au parti qui désire que le royaume lombardo-vénitien soit replacé sous l'autorité de l'Autriche; mais nous sommes convaincus que toute démonstration violente éloignerait du but. Il faut attendre que l'anarchie éclate à Milan, et que les alliés de rebelles les ait abandonnés, et cela d'autant plus que les paysans lombards redoutent les volontaires qui se sont joints à eux.

Les lignes suivantes, que nous trouvons dans le *Resorgimento* de Turin, confirment ce que nous écrivions hier sur les intentions de Charles-Albert :

On dit que Charles-Albert temporise à dessein et qu'il ne veut pas opérer activement jusqu'au moment où Milan aura déclaré la forme de Gouvernement qu'il veut se donner. Il est naturel que Charles-Albert veuille rester roi du Piémont; il craint, une fois que la Lombardie sera en république, que son trône ne soit menacé. Environné de trois fortes républiques, il a raison de croire que l'opinion du peuple dans ses Etats pourrait se prononcer pour un gouvernement plus libre. Il a dès lors le droit de demander une explication catégorique au gouvernement central de la Lombardie. Il serait possible que Milan, mu par de sérieuses pensées, proclamât Charles-Albert roi de Lombardie. Ce serait par la pensée de la conservation personnelle et par la pensée de la conservation de l'Italie. Si Charles-Albert se repliait sur le Tessin, Milan résisterait-il seul aux Autrichiens? Milan verrait bientôt tomber ses glorieuses barricades sur lesquelles il a conquis sa liberté.

Le *Resorgimento* oublie que la France est là, et qu'elle ne laissera pas périr la Lombardie.

La flotte française a été l'objet d'une ovation à Livourne. On lit dans la *Patria* du 26 avril :

Quatre bâtiments de guerre de l'escadre française, à l'ancre dans le golfe della Spezzia, sont entrés dans cette rade : l'*Iéna*, de 90 canons, sous les ordres du capitaine Duquesne, 900 hommes d'équipage; le *Jupiter*, de 90 canons, capitaine Lugeol, 817 hommes, et à bord le vice-amiral Baudin; la frégate à vapeur *Asmodée*, 16 canons, capitaine Hugodie, 280 hommes; frégate à vapeur *Panama*, de 16 canons, 280 hommes. Le vice-amiral est descendu à terre aux applaudissements de la population, émue par la présence du brave qui a perdu le bras droit à la bataille de Trafalgar et qui a été l'un des premiers à faire acte d'adhésion à la nouvelle République. Le vice-amiral a répondu très dignement dans notre très belle langue à cette démonstration populaire. Il a dit qu'il lui était doux de revoir la Toscane après trente-six années, et il a crié : *Viva l'Italia!* Le vice-amiral a fait chercher partout un de nos compatriotes, David Giantoli, qui a servi en 1811, 12 et 13 dans la marine française, sur le brick le *Renard*. David Giantoli a été reçu à bord du vaisseau amiral avec une expansion toute fraternelle. L'amiral l'a placé à table à côté de lui, le présentant aux officiers comme un de ses anciens camarades.

Le vice-amiral a adressé au consul général de la République française à Livourne, la lettre suivante, publiée en langue française par le journal italien :

« *Asmodée*, rade de Livourne, 24 avril 1848.

Monsieur le consul général,

« J'ai été tellement touché de l'accueil plein de bienveillance dont m'a honoré aujourd'hui la population de Livourne, que je désire y faire par-

L'Asmodée et le *Panama* sont partis pour le [illegible]

Une tentative d'insurrection a eu lieu à Valence (Espagne). Le mouvement a échoué. Il n'y a pas eu de sang répandu.

La Commission exécutive de la Société démocratique polonaise vient de publier l'adresse suivante au peuple français :

Frères,

Tandis que le peuple français proclame le premier acte de sa souveraineté légale, le sang coule en Pologne, et des masses désarmées, attirées par la perfide promesse d'une organisation nationale militaire, dans un infâme guet-apens, se voient massacrées par une soldatesque effrénée, ivre de servilisme et impatiente de venger la honte de sa défaite et les humiliations récentes de son roi parjure!

C'est ce qui se passe dans le duché de Posen, dont l'indépendance avait été proclamée par le peuple de Berlin lui-même, le jour où sur les barricades il planta le drapeau de sa propre liberté.

C'est le sort qui est réservé aux provinces polonaises de l'Autriche, qui profitèrent du répit que par son soulèvement leur avait obtenu le peuple de Vienne, pour poser le fondement de toute organisation nationale libre, en émancipant et dotant le peuple des campagnes, et formant une garde nationale répandue sur toute la surface du pays.

Aujourd'hui un comité national central dirige à Cracovie l'élan patriotique de la Gallicie entière, se concerte avec le comité de Posen et attire les regards du reste de la Pologne, qui croit apercevoir en lui le germe de sa prochaine émancipation; aujourd'hui les masses des émigrés, qui, rendus par la France à leur mère-patrie, n'ont pu pénétrer dans le camp des combattants du grand-duché de Posen, affluent en Gallicie pour y partager les efforts et la destinée de cette patriotique province.

Mais l'absolutisme avoué et hautain à Saint-Pétersbourg, relevant à Berlin sa tête récemment meurtrie, mais sombre et menaçante, timide encore, mais traître et venimeux à Vienne, veille sur les préparatifs des provinces polonaises, veille sur les émigrés qui sont rentrés désarmés, se concerte pour un plan d'attaque combiné contre la liberté européenne, et prépare ses baïonnettes pour faire payer par des flots de sang les espérances renaissantes de la Pologne.

Ainsi notre patrie se voit à la veille d'un massacre général. L'Allemagne, l'Europe menacée d'un asservissement nouveau. La France sur le point d'être attaquée par une nouvelle sainte alliance, fortifiée cette fois de triomphes récents sur la liberté, remportés dans une Pologne désarmée et dans une Allemagne divisée par les intrigues réactionnaires de ses rois.

Français, votre révolution n'a point obtenu ses légitimes conséquences. Le jour où votre République fut proclamée, l'Europe se crut libre. Elle ne l'est pas. Le principe de la fraternité des peuples n'a point renoué les nations du continent dans un même faisceau avec la France régénérée, et faute d'être abrité par une Pologne indépendante, l'édifice de la liberté européenne manque de fait et reste en butte aux orages de la réaction absolutiste. La fraternité des peuples est encore un vain mot.... Français, est-ce là ce que vous vouliez? Est-ce l'égoïste *chacun chez soi, chacun pour soi* du nationalisme étroit des monarchies.

Non, non, mille fois non! Votre Gouvernement lui-même l'a proclamé, alors que, déchirant les protocoles liberticides de Vienne, il posa pour base aux futures relations internationales la volonté des peuples, et non celle des cabinets usurpateurs de leurs droits.

Eh bien! la Pologne n'a jamais permis de douter de sa volonté à elle, et, moins que jamais aujourd'hui, où elle n'invoque que des armes pour la manifester de la seule manière digne d'elle, digne de la France, sa sœur et son alliée.

Des armes, Français! des armes!... et la reconnaissance officielle de nos droits à l'indépendance viendra après, alors que nous l'aurons conquise..

Des armes de la main d'un peuple ami, d'un peuple qui a su faire un si bon usage des siennes. Des armes pour pouvoir encore une fois refouler dans ses déserts le dernier soutien du vieil absolutisme, et nous établir les gardiens vigilants, infatigables de la liberté, de l'égalité, de la fraternité européennes, tant qu'il leur restera un seul ennemi à combattre sur leurs confins.

Des armes! c'est la seule demande que nous vous adressons aujourd'hui; les moyens de les faire parvenir nous regardent. Qu'une pétition couverte de vos signatures en demande pour nous à l'Assemblée constituante, que la voix toute puissante du peuple français fasse retentir aux oreilles de vos représentants, le jour de leur installation solennelle, le cri : « Des armes pour les Polonais! » et la condition de rétablissement de la Pologne se trouvera remplie, et l'édifice d'une nouvelle politique européenne sera complété, et l'œuvre de Février aura été sauvegardée contre les conspirateurs réactionnaires des rois conjurés.

C'est au peuple qui a fondé la République à en poursuivre, à en obtenir les conséquences. C'est par l'organe du peuple que nous voulons répéter à l'oreille de ses mandataires :

Des armes pour les Polonais!

Paris, le 28 mars 1848. Salut et fraternité.
Rue Saint-André-des-Arts, 64. *Les membres de la commission.*

Départements.

— La tranquillité est rétablie à Nantes.

— M. Théodore Bac, que l'insurrection de Limoges a placé à la tête de l'administration de la ville, est arrivé ce soir à Paris. Il a eu une longue conférence avec M. le ministre de l'intérieur.

— A Rouen, on a relâché la plupart des citoyens arrêtés d'abord. Un membre du conseil municipal, M. Caron, a été arrêté.

— A Elbeuf, la tranquillité n'a plus été troublée. Les arrestations s'élèvent au chiffre de 60 environ. Plusieurs chefs de l'émeute sont entre les mains de la justice, les autres sont parvenus à se soustraire aux recherches. On a saisi une malle appartenant à l'un deux, et contenant des poignards et des pistolets.

Des arrestations ont eu lieu à La Londe.

— L'instruction commencée à l'occasion des événements qui ont eu lieu dans la nuit du 27 au 28 courant, aux clubs des Montagnards et de la Montagne, se poursuit avec la plus grande activité. Six des inculpés, contre lesquels les charges n'ont pas paru suffisantes, ont été mis en liberté.

FAITS DIVERS.

Tous les médecins et chirurgiens, domiciliés à Paris, sont invités à se faire inscrire à la mairie de l'arrondissement qu'ils habitent, pour être appelés à prendre part à l'élection du chirurgien en chef et des chirurgiens-majors et aides-majors de la garde nationale.

— L'instruction criminelle ordonnée sur le complot qui aurait été formé les 15 et 16 avril se continue. Un nombre assez considérable de témoins ont été entendus; des pièces ont été saisies; mais jusqu'ici aucune arrestation n'a été faite, aucun mandat n'a été décerné.

Il paraît que dans les premiers jours de sa réunion, un rapport sera présenté à l'Assemblée nationale sur ces poursuites, ainsi que sur celles dirigées contre les ex-ministres.